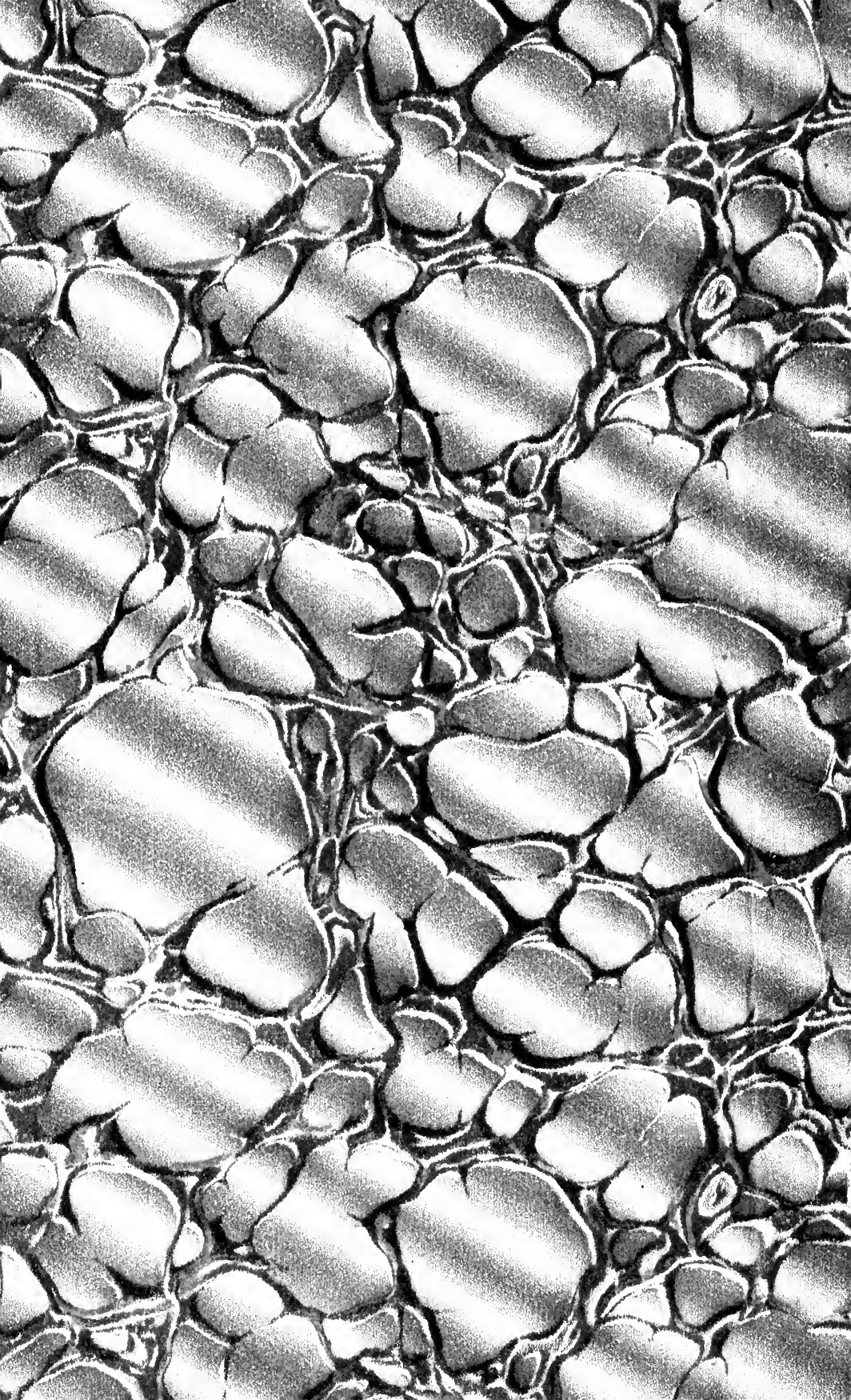
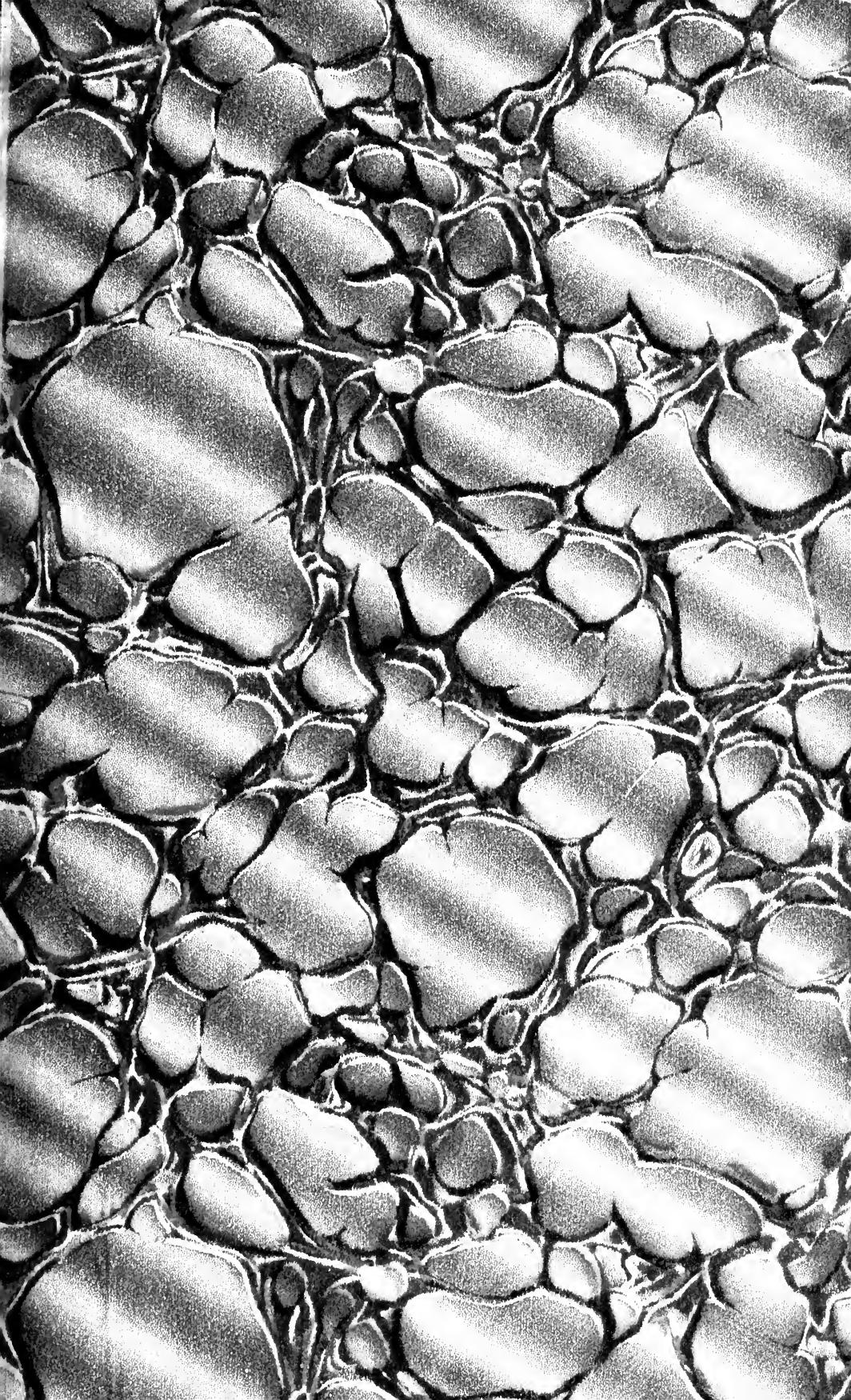




3 1761 05058805 2





A. Education

A. W. Hutchinson

Billerica, S. X.

a present from

M. Curran

NOUVEAU
DICTIONNAIRE CLASSIQUE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE



Presented to the
LIBRARY *of the*
UNIVERSITY OF TORONTO

by

ROBERT FINCH

NOUVEAU

DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT :

1° LES MOTS DU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, ET UN TRÈS-GRAND NOMBRE D'AUTRES AUTORISÉS PAR L'EMPLOI QU'EN ONT FAIT LES BONS ÉCRIVAINS; LEURS ACCEPTIONS PROPRES ET FIGURÉES ET L'INDICATION DE LEUR EMPLOI DANS LES DIFFÉRENTS GENRES DE STYLE.

2° LES TERMES USITÉS DANS LES SCIENCES, LES ARTS, LES MANUFACTURES, OU TIRÉS DES LANGUES ÉTRANGÈRES.

3° LA SYNONYMIE RÉDIGÉE SUR UN PLAN TOUT NOUVEAU ET D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS SUR CETTE MATIÈRE.

4° LA PRONONCIATION FIGURÉE DE TOUS LES MOTS QUI PRÉSENTENT QUELQUE DIFFICULTÉ.

5° UN VOCABULAIRE GÉNÉRAL DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE ET DE BIOGRAPHIE, DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'A NOS JOURS.

ET PRÉCÉDÉ

D'UN TABLEAU COMPLET DE LA CONJUGAISON DES VERBES RÉGULIERS ET IRRÉGULIERS, ETC., ETC.

PAR MM.

BESCHERELLE AINÉ.

AUTEUR DU *Dictionnaire national de la Langue française.*

ET

J. A. PONS

PROFESSEUR D'HISTOIRE.

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

1864



LIBRARY

MAY 28 1997

UNIVERSITY OF TORONTO

PRÉFACE

C'est dans un but tout pratique qu'a été entrepris ce nouveau Dictionnaire, destiné à la jeunesse. Frappés de l'inconvénient qu'offre aux élèves la nécessité de recourir à une foule de gros et coûteux ouvrages, pour avoir des notions exactes sur la langue, la synonymie, l'histoire, la géographie, la vie des grands hommes, etc., nous avons pensé faire une œuvre utile en condensant dans un seul volume tout ce qu'il est indispensable de savoir sur chacune de ces matières.

Déjà l'un de nous, M. Bescherelle, avait, il y a plus de vingt ans, composé un *Dictionnaire national* où ces diverses connaissances se trouvaient résumées de la façon la plus complète, et cet ouvrage, véritable encyclopédie du XIX^e siècle, n'a cessé tous les jours croissant. Les concurrences qu'on a essayé de faire rechercher davantage, et c'est encore un ouvrage incomplet de la lexicographie française. Ce nouveau Dictionnaire ne fait nullement concurrence au *Dictionnaire national*, dont il ne comportait point les immenses développements.

Dans un cadre plus restreint, mais assez large pour admettre tous les détails utiles à la jeunesse, nous avons réuni et condensé tous les éléments d'un abrégé usuel et commode, fait avec beaucoup de soin, et aussi complet que possible dans les limites de l'enseignement classique; en un mot, nous avons voulu offrir aux lecteurs un livre qui pût être adopté à juste titre pour les lycées et les institutions des deux sexes, et consulté facilement par les gens du monde. Pour atteindre ce résultat, aucun soin, aucune recherche, aucune investigation n'ont été négligés par nous.

Parmi les ouvrages nouveaux dont nous avons profité, celui qui nous a été le plus utile, nous sommes heureux de l'avouer, est l'excellent *Dictionnaire des synonymes* de M. Lafaye. Il nous a servi à résumer la partie synonymique avec plus de méthode que ne l'avaient fait nos devanciers, et les justes reproches qu'il adresse aux définitions du *Dictionnaire de l'Académie* nous ont obligés, pour celles du nôtre, à plus d'exactitude et de précision.

En même temps nous lisons avec le plus grand soin les meilleurs écrivains de notre époque, les traités les plus récents sur les chemins de fer, l'électricité, la phonétique, enfin sur toutes les parties des sciences et des arts auxquelles la langue nous fournit chaque jour des mots et des images. Nous avons pu ainsi cons-

tater l'usage actuel de la langue et enregistrer les richesses que le xix^e siècle ajoute à l'héritage des siècles précédents.

Pour ce qui regarde la langue classique, nous croyons avoir réussi à ne laisser échapper aucune des locutions employées par les bons auteurs depuis Malherbe jusqu'à Chateaubriand. Il y a même certaines expressions depuis longtemps réputées archaïques, que l'on retrouve seulement dans le courant de l'usage chez les écrivains du xvi^e siècle, et que nous avons cru pourtant devoir conserver. Les unes, adoptées par La Fontaine, ont reçu de lui comme une grâce nouvelle et une sorte de consécration. Les autres, ravivées de nos jours et remises à la mode par les auteurs contemporains, semblent avoir quelque chance de rentrer en grâce et de refleurir.

Le dessein où nous étions de ne rien introduire dans notre ouvrage qui ne fût à la portée du plus grand nombre des lecteurs nous a fait rejeter tout ce qui regarde l'étymologie. Loin de nous, certes, la pensée de nier l'importance et l'attrait de cette branche de l'érudition. Mais, pour que ses résultats soient présentés avec profit, il faudrait, un mot français étant donné, le comparer avec chacun des mots grec, latin, italien, espagnol, etc., qui ont avec lui de l'analogie, et montrer suivant quels procédés chaque idiome s'approprie la forme primitive. Une telle exposition dépassait les bornes de notre cadre, et nous avons mieux aimé ne pas l'aborder que de donner des explications écourtées et partant inutiles. Un bon juge en ces matières, un des maîtres de la littérature contemporaine, M. Villemain lui-même, avait d'avance légitimé cette exclusion : « *La science étymologique, dit-il dans la préface du Dictionnaire de l'Académie, est, selon le caractère des recherches, ou une curiosité tantôt facile, tantôt paradoxale, ou une étude féconde qui, d'un côté, tient à la partie la plus obscure de l'histoire, de l'autre, à l'analyse de l'esprit humain, à l'invention des langues et à la perfection de la parole. Pour nos langues de filiation latine en particulier, indiquer, à côté du terme moderne, le mot latin d'où il dérive, c'est faire peu de chose et parfois se tromper : car parfois le terme latin avait lui-même une racine septentrionale, à laquelle touchaient, avant la conquête romaine, les anciens habitants de notre sol, qu'on appelle nos pères. De plus, lors même que la dérivation du latin vers nous est évidente, souvent le mot, expressif à son origine, est devenu pour nous sans couleur. Le dictionnaire qui, au mot RIVAL, ajoutera pour racine le mot latin RIVALIS, ne m'apprend rien, s'il ne m'explique comment les laboureurs latins et les jurisconsultes romains appelaient RIVALES les deux riverains qui se partageaient et souvent se disputaient un ruisseau, pour arros. leurs prés, et comment ce mot a pris de là un sens moral, éloigné du terme primitif. Il en est de même de presque tous les mots. Dire que DÉSI-RER vient de DESIDERARE, et CONSIDÉRER de CONSIDERARE, CALAMITÉ de CALAMITAS, ADMIRER de MIRARI, c'est presque ne rien dire; c'est traduire un chiffre par un autre chiffre, à moins d'entrer dans l'explication même du terme étranger importé par nous.* »

Quelques auteurs ont cru bien faire de placer à côté de chaque mot écrit régulièrement le même mot orthographié d'une manière différente et, suivant eux, plus conforme à la prononciation. Idée malencontreuse et qui a de graves inconvénients.

Le lecteur inexpérimenté, dont le regard est frappé à la fois par deux formes différentes du même mot, ne sait plus, le dictionnaire une fois fermé, laquelle est la vraie. Il contracte ainsi une orthographe vicieuse dont il a grand'peine ensuite à se corriger. Heureux encore si, à ce prix, il obtenait quelque avantage ! Mais il n'en est rien. Prenez au hasard quelques mots dans un de ces dictionnaires qui se piquent de donner la prononciation exacte ; soient, par exemple, *ambassadeur*, *américain*, *amoindrissement*, *baquer*, *captatoire*, *carrossable*, *déguerpissement*, *ichnographie*, *immersif*, *sauteur*, *soldatesque*. Essayez de les articuler d'après la prononciation indiquée : *ambaçadeur*, *amèrikîn*, *amoaindrissman*, *bagher*, *kaptatoar*, *karoçable*, *dègherpissman*, *iknografi*, *immèrcif*, *çôteur*, *çoldateske*. Il est probable que le résultat sera directement opposé à celui qu'on s'est proposé d'atteindre.

C'est afin d'épargner ces embarras à nos lecteurs que nous avons suivi, en l'étendant à un plus grand nombre de mots, la méthode de prononciation du Dictionnaire de l'Académie. Toutes les fois que le mot se prononce à peu près comme il s'écrit, nous nous en remettons au bon sens et à l'usage, les meilleurs guides en ce cas ; et lorsqu'il y a trop d'écart entre l'orthographe et la prononciation, nous ne donnons que le son exact de la syllabe ou des syllabes sur lesquelles porte la difficulté.

Le domaine du dictionnaire et celui de la grammaire se touchent par bien des points. L'analyse des éléments du langage mène inévitablement à l'étude des rapports qui lient ces éléments entre eux. De là les fréquentes excursions des lexicographes sur les terres du grammairien. Nous avons donc, à la rencontre, signalé les règles essentielles de la syntaxe et de l'accord, mais sans entrer dans aucune discussion. Les meilleures théories grammaticales ne valent pas un exemple bien choisi d'un bon auteur, et la règle se grave mieux dans l'esprit quand elle y entre avec une grande pensée ou un beau vers.

Nous donnons ci-après un tableau complet de la conjugaison qui épargnera la peine de recourir à la grammaire quand le verbe présentera quelque difficulté ou que la mémoire fera défaut au lecteur. Enfin, nous avons, dans le corps même du Dictionnaire, indiqué le pluriel des substantifs composés ou tirés des langues étrangères, lorsqu'ils s'écartent de la règle générale.

Est-il besoin d'ajouter que tout ce qui pouvait blesser la pudeur ou les croyances religieuses a été soigneusement éliminé d'un livre spécialement destiné à la jeunesse ?

En terminant ces quelques lignes de préface, nous devons rendre justice au savant lexicographe qui, après avoir partagé avec nous le travail de recherche et de rédaction d'où ce livre est sorti, s'est modestement effacé pour nous en laisser l'honneur. M. W. de Suckau, qui s'est fait depuis longtemps une solide réputation dans des travaux du même genre, a déployé dans cette collaboration un zèle et une ardeur que n'ont pu ralentir les fatigues ni les années. Qu'il reçoive ici, pour l'aide qu'il nous a prêtée, nos bien vifs remerciements !

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

ET

DES SIGNES EMPLOYÉS DANS CE DICTIONNAIRE.

a.	actif.	E.	est.	m.	masculin.	pros.	prosodie.
abrév.	abréviation.	ébén.	ébénisterie.	man.	manège.	prov.	proverbial.
abs.	absolument.	ellipt.	elliptique ou ellip- tiquement.	mar.	marine.	psychol.	psychologie.
abusiv.	abusivement.		encycl.	math.	mathématiques.	rhét.	rhétorique.
activ.	activement.		entom.	mécan.	mécanique.	riv.	rivière.
adj.	adjectif.		entom.	méd.	médecine.	roy.	royaume.
adject.	adjectivement.		escr.	métall.	métallurgie.	s.	substantif.
adv.	adverbe, adverbial, adverbiale, adver- bialement.		etc.	milit.	militaire.	S.	sud.
			exagér.	minér.	minéralogie.	sculpt.	sculpture.
agric.	agriculture.	f.	féminin.	mus.	musique.	S.-E.	sud-est.
algèb.	algèbre.	fam.	familier, familière- ment.	myth.	mythologie.	S.-O.	sud-ouest.
anal.	analogie.			n.	neutre.	subj.	subjonctif.
anat.	anatomie.	féod.	féodal.	N.	nord.	synon.	synonyme.
anc.	ancien, ancienne ou anciennement.	fig.	figuré.	N.-E.	nord-est.	t.	terme.
		financ.	finances.	néol.	néologisme.	théol.	théologie.
angl.	anglais.	fortif.	fortifications.	N.-O.	nord-ouest.	triv.	trivial ou triviale- ment.
archéol.	archéologie.	géogr.	géographie.	O.	ouest.	typogr.	typographie.
archit.	architecture.	géol.	géologie.	opt.	optique.	v.	verbe.
arith.	arithmétique.	géom.	géométrie.	ornith.	ornithologie.	V.	voyez.
artill.	artillerie.	gramm.	grammaire.	p.	province.	vil.	ville.
astron.	astronomie.	hist.	histoire.	parl.	parlant.	vénér.	vénérie.
blas.	blason.	hortic.	horticulture.	part.	participe.	vge.	village.
bot.	botanique.	ichth.	ichthyologie.	particul.	particulièrement.	vétér.	vétérinaire.
cap.	capitale.	id.	idem.	pathol.	pathologie.	vulg.	vulgaire ou vulgai- rement.
charpent.	charpenterie.	imparf.	imparfait.	pharm.	pharmacie.	zool.	zoologie.
chass.	chasse.	impér.	impératif.	philos.	philosophie.		
chim.	chimie.	impers.	impersonnel.	phys.	physique.		
chir.	chirurgie.	impr.	imprimerie.	physiol.	physiologie.		
ch.-l.	chef-lieu.	infin.	infinitif.	pl.	pluriel.		
chron.	chronologie.	interj.	interjection.	poét.	poétique.		
collectiv.	collectivement.	inus.	inusité.	pop.	populaire.		
comm.	commerce.	inv.	invariable.	pr.	pronominal.		
conj.	conjonction.	ir.	ironique.	prép.	préposition, prépo- sitive.		
cuis.	cuisine.	ital.	italien.	prés.	présent.		
départ.	département.	lat.	latin.	pron.	pronom.		
dess.	dessin.	littér.	littérature.	pron.	pronom.		
dr.	droit.	loc.	location.	pron.	pronom.		
		log.	logique.				

SIGNES.

== Sépare les divers sens du mot.

|| Indique le sens figuré.

— Remplace le mot qui est le sujet de l'article.

§ Précède les articles de synonymie.

LISTE DES AUTEURS

DONT LES NOMS SONT CITÉS EN ABRÉGÉ DANS CE DICTIONNAIRE.

Ac.	Académie (diction- naire de l').	Créb.	Crébillon.	La H.	La Harpe.	Pasc.	Pascal.
A. Ch.	André Chénier.	Cuv.	Cuvier.	Lamart.	Lamartine.	P.-L. C.	Paul-Louis Courier.
Barth.	Barthélemy.	D'Al.	D'Alembert.	Lamen.	Lamennais.	P.-R.	Port-Royal.
Beaum.	Beaumarchais.	Del.	Delille.	La Roch.	La Rochefoucauld.	Rac.	Racine.
B. de S.-P.	Bernardin de Saint- Pierre.	Desc.	Descartes.	L. Rac.	Louis Racine.	Rayn.	Raynal.
Bér.	Béranger.	Dest.	Destouches.	Les.	Lesage.	Reg.	Regnard.
Boil.	Boileau.	Did.	Diderot.	Maleb.	Malebranche.	Rég.	Régnier.
Boss.	Bossuet.	Ducl.	Duclos.	Malh.	Malherbe.	Roll.	Rollin.
Bouh.	Bouhours.	Fén.	Fénelon.	Mariv.	Marivaux.	S.-Evr.	Saint-Evremond.
Bourd.	Bourdouloué.	Fléch.	Fléchier.	Marm.	Marmontel.	St-Lamb.	Saint-Lambert.
Buff.	Buffon.	Fonten.	Fontenelle.	Mass.	Massillon.	Ste-B.	Sainte-Beuve.
C. Del.	Casimir Delavigne.	Gress.	Gresset.	Mérim.	Mérimée.	Sév.	Madame de Sévigné.
Chat.	Chateaubriand.	J.-B. R.	Jean-Baptiste Rous- seau.	Millev.	Millevoye.	St-S.	Saint-Simon.
Ch. Nod.	Charles Nodier.	J.-J.	Jean-Jacques Rous- seau.	Mirab.	Mirabeau.	Yauv.	Yvaunargues
Cond.	Condillac.			Mol.	Molière.	V. H.	Victor Hugo.
Corn.	Corneille.	La Br.	La Bruyère.	Mont.	Montesquieu.	Villen.	Villemain.
		La F.	La Fontaine.	Montaig.	Montaigne.	Volt.	Voltaire.
				Napol.	Napoléon.		

TABLEAU

DE LA

CONJUGAISON DES VERBES FRANÇAIS

I. — VERBES RÉGULIERS.

Il y a, en français, quatre conjugaisons, que l'on distingue par la terminaison du présent de l'infinitif.

La première a le présent de l'infinitif terminé en *er*, comme *aimer* ;

La seconde, en *ir*, comme *finir* ;

La troisième, en *oir*, comme *recevoir* ;

La quatrième, en *re*, comme *rendre*.

Première conjugaison.

INDICATIF.

Présent.

J'aime.

Tu aimes.

Il aime.

Nous aimons.

Vous aimez.

Ils aiment.

Imparfait.

J'aimais.

Tu aimais.

Il aimait.

Nous aimions.

Vous aimiez.

Ils aimaient.

Passé défini.

J'aimai.

Tu aimas.

Il aimait.

Nous aimâmes.

Vous aimâtes.

Ils aimèrent.

Passé indéfini.

J'ai aimé.

Tu as aimé.

Il a aimé.

Nous avons aimé.

Vous avez aimé.

Ils ont aimé.

Passé antérieur.

J'eus aimé.

Tu eusses aimé.

Il eût aimé.

Nous eûmes aimé.

Vous eûtes aimé.

Ils eurent aimé.

Plus-que-parfait.

J'avais aimé.

Tu avais aimé.

Il avait aimé

Nous avions aimé.

Vous aviez aimé.

Ils avaient aimé.

Futur.

J'aimerai.

Tu aimeras.

Il aimera.

Nous aimerons.

Vous aimerez.

Ils aimeront.

Futur antérieur.

J'aurai aimé.

Tu auras aimé.

Il aura aimé.

Nous aurons aimé.

Vous aurez aimé.

Ils auront aimé.

CONDITIONNEL.

Présent.

J'aimerais.

Tu aimerais.

Il aimerait.

Nous aimerions.

Vous aimeriez.

Ils aimeraient.

Passé.

J'aurais aimé.

Tu aurais aimé.

Il aurait aimé.

Nous aurions aimé.

Vous auriez aimé.

Ils auraient aimé.

On dit aussi :

J'eusse aimé.

Tu eusses aimé.

Il eût aimé.

Nous eussions aimé.

Vous eussiez aimé.

Ils eussent aimé.

IMPÉRATIF.

Aime.

Aimons.

Aimez.

Que nous ayons aimé.

Que vous ayez aimé.

Qu'ils aient aimé.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse aimé.

Que tu eusses aimé.

Qu'il eût aimé.

Que nous eussions aimé.

Que vous eussiez aimé.

Qu'ils eussent aimé.

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que j'aime.

Que tu aimes.

Qu'il aime.

Que nous aimions.

Que vous aimiez.

Qu'ils aiment.

Imparfait.

Que j'aimasse.

Que tu aimasses.

Qu'il aimât.

Que nous aimassions.

Que vous aimassiez.

Qu'ils aimassent.

Passé.

Que j'aie aimé.

Que tu aies aimé.

Qu'il ait aimé.

INFINITIF.

Présent.

Aimer.

Passé.

Avoir aimé.

PARTICIPE.

Présent.

Aimant.

Passé.

Ayant aimé.

REMARQUES SUR CERTAINS VERBES DE LA PREMIÈRE CONJUGAISON.

I. Dans les verbes terminés en *ger*, le *g* doit toujours, pour l'euphonie, être suivi d'un *e* muet devant les voyelles *a*, *o* : nous *partageons*, je *mangeai*, il *mangea*.

II. Les verbes terminés à l'infinitif par *cer*, prennent une cédille sous le *c* dans le même cas : nous *lançons*, il *lança*.

III. Les verbes en *er*, qui ont la syllabe finale de l'infinitif précédée d'un *e* muet, comme *lever*, *mener*, changent cet *e* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *lever*, je *lève*, je *lèverai* ; *mener*, je *mène*, je *mènerai*, que tu *mènes*.

IV. Dans les verbes en *éger*, comme *abrégé*, *assiéger*, *protéger*, l'*é* fermé ne se change jamais en *è* ouvert ; ainsi l'on écrit : *j'abrège*, tu *abrèges*, etc. Suivant la même règle, les verbes dans lesquels la terminaison *er* de l'infinitif est précédée d'une syllabe où se trouve un *é* fermé, tels que *régner*, *persévérer*, *suggérer*, conservent cet *é* fermé au futur et au conditionnel : je *régnerai*, je *persévérerai*.

V. Les verbes terminés à l'infinitif par *eler*, *eter*, comme *appeler*, *jeter*, etc., doublent les consonnes *l* et *t* devant un *e* muet : *j'appelle*, tu *jettes*, il *jettera*, etc.

REMARQUE. L'Académie ne double jamais les consonnes *l*, *t* dans les six verbes suivants : *acheter*,

bourreler, déceler, geler, harceler, peler. Elle écrit : *j'achète, tu bourreles, il gèle, etc.*

VI. Les verbes terminés au participe présent par *ant*, comme *lier, prier, crier, etc.*, dont le participe présent est *liant, priant, criant*, prennent deux *i* à la 1^{re} et à la 2^e personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. Nous *liions, vous liiez*; que nous *priions, que vous priiez*.

VII. Les verbes en *ayer, oyer, uyer* prennent un *y* et *i* à la première et à la seconde personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : nous *payions, que nous appuyions, que vous ploiyiez, etc.* De plus, ces verbes changent l'*y* en *i* devant un *e* muet : je *paie, tu appuies, il ploie, etc.* Cependant quelques auteurs conservent l'*y* devant l'*e* muet dans les verbes en *ayer* : je *paye, j'essaye, je payerai, j'essayerai*; mais il vaut mieux employer l'*i* comme plus usité et plus régulier. — *Grasseyer* prend plus généralement un *y* qu'un *i* : je *grasseye, je grasseyerai, etc.*

VIII. Les verbes en *éer*, comme *créer, agréer, récréer, suppléer, etc.*, ont deux *e* de suite (l'un fermé *é*, l'autre muet *e*) à toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet : je *cré e, tu cré es; je cré erai, tu cré eras*.

Le participe passé masculin *créé* se termine par deux *é* fermés, le féminin par deux *é* fermés suivis d'un *e* muet : *créée*.

Deuxième conjugaison.

INDICATIF.

Présent.

Je finis.
Tu finis.
Il finit.
Nous finissons.
Vous finissez.
Ils finissent.

Imparfait.

Je finissais.
Tu finissais.
Il finissait.
Nous finissions.
Vous finissiez.
Ils finissaient.

Passé défini.

Je finis.
Tu finis.
Il finit.
Nous finîmes.
Vous finîtes.
Ils finirent.

Passé indéfini.

J'ai fini.
Tu as fini.
Il a fini.
Nous avons fini.
Vous avez fini.
Ils ont fini.

Passé antérieur.

J'eus fini.
Tu eus fini.
Il eut fini.
Nous eûmes fini.
Vous eûtes fini.
Ils eurent fini.

Plus-que-parfait.

J'avais fini.
Tu avais fini.
Il avait fini.
Nous avions fini.
Vous aviez fini.
Ils avaient fini.

Futur.

Je finirai.
Tu finiras.
Il finira.
Nous finirons.
Vous finirez.
Ils finiront.

Futur antérieur.

J'aurai fini.
Tu auras fini.
Il aura fini.
Nous aurons fini.
Vous aurez fini.
Ils auront fini.

CONDITIONNEL.

Présent.

Je finirais.
Tu finirais.
Il finirait.
Nous finirions.
Vous finiriez.
Ils finiraient.

Passé.

J'aurais fini.
Tu aurais fini.
Il aurait fini.
Nous aurions fini.
Vous auriez fini.
Ils auraient fini.

On dit aussi :

J'eusse fini.
Tu eusses fini.
Il eût fini.
Nous eussions fini.
Vous eussiez fini.
Ils eussent fini.

IMPÉRATIF.

Finis.
Finissons.
Finissez.

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je finisse.
Que tu finisses.
Qu'il finisse.
Que nous finissions.
Que vous finissiez.
Qu'ils finissent.

Imparfait.

Que je finisse.
Que tu finisses.
Qu'il finît.
Que nous finissions.
Que vous finissiez.
Qu'ils finissent.

Passé.

Que j'aie fini.
Que tu aies fini.
Qu'il ait fini.
Que nous ayons fini.
Que vous ayez fini.
Qu'ils aient fini.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse fini.
Que tu eusses fini.
Qu'il eût fini.
Que nous eussions fini.
Que vous eussiez fini.
Qu'ils eussent fini.

INFINITIF.

Présent.

Finir.
Passé.

Avoir fini.

PARTICIPE.

Présent.

Finissant.

Passé.

Ayant fini.

REMARQUES SUR CERTAINS VERBES DE LA DEUXIÈME CONJUGAISON.

I. *Bénir* a deux participes passés : *bénit, féminin bénite*, pour les choses consacrées par les prières de l'Église : *béni, bénie*, dans tout autre cas : *les drapeaux ont été bénits. Un peuple béni de Dieu.*

II. *Fleurir* a deux participes présents et deux imparfaits de l'indicatif : 1^o *fleurissant, je fleurissais*, lorsque *fleurir* est employé dans le sens propre, pour signifier produire ou donner des fleurs; 2^o *florissant, je florissais*, quand ce verbe, pris au figuré, signifie être dans un état de prospérité, comme dans cette phrase : *Athènes florissait sous Périclès (Ac.)*. Il faut remarquer cependant qu'en parlant des choses on peut dire au figuré *fleurissait ou florissait* : *les beaux-arts fleurissaient ou florissaient sous le règne de ce prince*; mais, dans ce cas même, le participe présent est toujours *florissant*.

III. L'*é* de *hair* perd le tréma aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, et à la seconde personne du singulier de l'impératif : je *hais, tu hais, il hêt; hêt, en aspirant l'h* dans ces quatre personnes comme dans tout le reste du verbe.

Troisième conjugaison.

INDICATIF.

Présent.

Je reçois.
Tu reçois.
Il reçoit.
Nous recevons.
Vous recevez.
Ils reçoivent.

Imparfait.

Je recevais.
Tu recevais.
Il recevait.
Nous recevions.
Vous receviez.
Ils recevaient.

Passé défini.

Je reçus.
Tu reçus.
Il reçut.
Nous reçûmes.
Vous reçûtes.
Ils reçurent.

Passé indéfini.

J'ai reçu.
Tu as reçu.
Il a reçu.
Nous avons reçu.
Vous avez reçu.
Ils ont reçu.

Passé antérieur.
J'eus reçu.
Tu eus reçu.
Il eut reçu.
Nous eûmes reçu.
Vous eûtes reçu.
Ils eurent reçu.

Plus-que-parfait.
J'avais reçu.
Tu avais reçu.
Il avait reçu.
Nous avions reçu.
Vous aviez reçu.
Ils avaient reçu.

Futur.
Je recevrai.
Tu recevras.
Il recevra.
Nous recevrons.
Vous recevrez.
Ils recevront.

Futur antérieur.
J'aurai reçu.
Tu auras reçu.
Il aura reçu.
Nous aurons reçu.
Vous aurez reçu.
Ils auront reçu.

CONDITIONNEL.
Présent.
Je recevrais.
Tu recevrais.
Il recevrait.
Nous recevriions.
Vous recevriez.
Ils recevraient.

Passé.
J'aurais reçu.
Tu aurais reçu.
Il aurait reçu.
Nous aurions reçu.
Vous auriez reçu.
Ils auraient reçu.

On dit aussi :
J'eusse reçu.
Tu eusses reçu.
Il eût reçu.

REMARQUES SUR CERTAINS VERBES DE LA TROISIÈME CONJUGAISON.

On ne conjugue sur *recevoir* que les verbes dont l'infinitif est en *avoir*.

NOTA. — Le participe passé des verbes *devoir* et *devoir* prend au singulier masculin un accent circonflexe sur l'*n* : *dû*, *redû*. Le participe féminin ne prend pas d'accent.

Quatrième conjugaison.

INDICATIF.
Présent.

Je rends.
Tu rends.
Il rend.
Nous rendons.
Vous rendez.
Ils rendent.

Nous eussions reçu.
Vous eussiez reçu.
Ils eussent reçu.

IMPÉRATIF.

Reçois.
Recevons.
Recevez.

SUBJONCTIF.
Présent ou Futur.

Que je reçoive.
Que tu reçoives.
Qu'il reçoive.
Que nous recevions.
Que vous receviez.
Qu'ils reçoivent.

Imparfait.
Que je reçusse.
Que tu reçusses.
Qu'il reçût.
Que nous reçussions.
Que vous reçussiez.
Qu'ils reçussent.

Passé.
Que j'aie reçu.
Que tu aies reçu.
Qu'il ait reçu.
Que nous ayons reçu.
Que vous ayez reçu.
Qu'ils aient reçu.

Plus-que-parfait.
Que j'eusse reçu.
Que tu eusses reçu.
Qu'il eût reçu.
Que nous eussions reçu.
Que vous eussiez reçu.
Qu'ils eussent reçu.

INFINITIF.
Présent.

Recevoir.

Passé.
Avoir reçu.

PARTICIPE.
Présent.

Recevant.

Passé.
Ayant reçu.

Imparfait.

Je rendais.
Tu rendais.
Il rendait.
Nous rendions.
Vous rendiez.
Ils rendaient.

Passé défini.

Je rendis.
Tu rendis.
Il rendit.
Nous rendîmes.
Vous rendîtes.
Ils rendirent.

Passé indéfini.

J'ai rendu.
Tu as rendu.
Il a rendu.
Nous avons rendu.
Vous avez rendu.
Ils ont rendu.

Passé antérieur.

J'eus rendu.
Tu eus rendu.
Il eut rendu.
Nous eûmes rendu.
Vous eûtes rendu.
Ils eurent rendu.

Plus-que-parfait.

J'avais rendu.
Tu avais rendu.
Il avait rendu.
Nous avions rendu.
Vous aviez rendu.
Ils avaient rendu.

Futur.

Je rendrai.
Tu rendras.
Il rendra.
Nous rendrons.
Vous rendrez.
Ils rendront.

Futur antérieur.

J'aurai rendu.
Tu auras rendu.
Il aura rendu.
Nous aurons rendu.
Vous aurez rendu.
Ils auront rendu.

CONDITIONNEL.

Présent.

Je rendrais.
Tu rendrais.
Il rendrait.
Nous rendrions.
Vous rendriez.
Ils rendraient.

Passé.

J'aurais rendu.
Tu aurais rendu.
Il aurait rendu.

Nous aurions rendu.
Vous auriez rendu.
Ils auraient rendu.

On dit aussi :

J'eusse rendu.
Tu eusses rendu.
Il eût rendu.
Nous eussions rendu.
Vous eussiez rendu.
Ils eussent rendu.

IMPÉRATIF.

Rends.
Rendons.
Rendez.

SUBJONCTIF.

Présent.

Que je rende.
Que tu rendes.
Qu'il rende.
Que nous rendions.
Que vous rendiez.
Qu'ils rendent.

Imparfait.

Que je rendisse.
Que tu rendisses.
Qu'il rendît.
Que nous rendissions.
Que vous rendissiez.
Qu'ils rendissent.

Passé.

Que j'aie rendu.
Que tu aies rendu.
Qu'il ait rendu.
Que nous ayons rendu.
Que vous ayez rendu.
Qu'ils aient rendu.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse rendu.
Que tu eusses rendu.
Qu'il eût rendu.
Que nous eussions rendu.
Que vous eussiez rendu.
Qu'ils eussent rendu.

INFINITIF.

Présent.

Rendre.
Passé.
Avoir rendu.

PARTICIPE.

Présent.

Rendant.
Passé.
Ayant rendu.

REMARQUES SUR CERTAINS VERBES DE LA QUATRIÈME CONJUGAISON.

I. Les verbes terminés en *aindre*, *eindre*, *oindre* et *oudre*, comme *craindre*, *teindre*, *joindre*, *résoudre*, perdent le *d* du radical au présent de l'indicatif et à l'impératif; en outre, dans ces verbes, la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif se termine par un *t*. Exemples : je *crains*, tu *crains*, il *crain*; impératif, *crains*.

II. Les verbes en *tre*, par deux *t*, comme *battre*, *combattre*, *mettre*, *permettre*, *promettre*, n'ont qu'un

seul *t* aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif et à la deuxième personne du singulier de l'impératif. Exemples : *je bats, tu bats, il bat; impératif, bats.*

II. — VERBES IRRÉGULIERS.

On appelle verbes *irréguliers* ceux qui ne suivent pas les règles de la formation des temps.

Nous donnons ci-après la liste de ces verbes, en conjuguant en entier les temps qui offrent des irrégularités. Il est évident que les autres temps se forment d'après les règles ordinaires, et ne présentent par conséquent aucune difficulté.

Première conjugaison.

VERBE ALLER.

Temps primitifs : *aller, allant, allé, je vais, j'allai.*

INDICATIF.

Présent.
Je vais *ou* je vas.
Tu vas.
Il va.

Nous allons.
Vous allez.
Ils vont.

Futur.

J'irai.
Tu iras, etc.

CONDITIONNEL.

J'irais.
Tu irais, etc.

Les temps composés prennent l'auxiliaire *être*.

VERBE ENVOYER.

Temps primitifs : *envoyer, envoyant, envoyé, j'envoie, j'envoyai.*

Futur.

J'enverrai.
Tu enverras, etc.

CONDITIONNEL.

Présent.
J'enverrais.
Tu enverras, etc.

Dans ce verbe, ainsi que dans tous ceux en *oyer*, l'*y* se change en *i* devant un *e* muet.

Deuxième conjugaison.

VERBE ACQUÉRIR.

Temps primitifs : *acquérir, acquérant, acquis, j'acquiers, j'acquis.*

INDICATIF.

Présent.
J'acquiers.
Tu acquiers.
Il acquiert.

Nous acquérons.
Vous acquérez.
Ils acquièrent.

Futur.

J'acquerrai.
Tu acquerras, etc.

CONDITIONNEL.

Présent.
J'acquerrais.
Tu acquerrais, etc.

SUBJONCTIF.

Présent.
Que j'acquière.
Que tu acquières.
Qu'il acquière.
Que nous acquérions.
Que vous acquériez.
Qu'ils acquièrent.

VERBE BOUILLIR.

Temps primitifs : *bouillir, bouillant, bouilli, je bous, je bouillis.*

INDICATIF.

Présent.
Je bous.
Tu bous.
Il bout.
Nous bouillons.

Vous bouillez.
Ils bouillent.

IMPÉRATIF.

Bous.
Bouillons.
Bouillez.

VERBE COURIR.

Temps primitifs : *courir, courant, couru, je cours, je courus.*

INDICATIF.

Présent.
Je cours.
Tu cours.
Il court.
Nous courons.
Vous courez.
Ils courent.

Futur.

Je courrai.
Tu courras, etc.

CONDITIONNEL.

Présent.
Je courrais.
Tu courrais, etc.

VERBE CUEILLIR.

Temps primitifs : *cueillir, cueillant, cueilli, je cueille, je cueillis.*

INDICATIF.

Présent.
Je cueille.
Tu cueilles.
Il cueille.
Nous cueillons.
Vous cueillez.
Ils cueillent.

Futur.

Je cueillerai.
Tu cueilleras, etc.

CONDITIONNEL.

Présent.
Je cueillerais.
Tu cueillerais, etc.

VERBE DORMIR.

Temps primitifs : *dormir, dormant, dormi, je dors, je dormis.*

INDICATIF.

Présent.
Je dors.
Tu dors.
Il dort.

Nous dormons.
Vous dormez.
Ils dorment.

VERBE FAILLIR.

Temps primitifs : *faillir, faillissant, failli, je faillis, je faillis.* L'Académie conjugue ainsi ce verbe : *je faux, tu faux, il faut, nous faillons, vous faillez, ils faillent.* *Je faillais. Je faudrai. Je fandrais; tous mots très-français encore, mais un peu vieilliss.* La langue parlée tend à régulariser ce verbe en conjuguant : *je failliss, tu faillis, il faillit, nous faillissons, vous faillissez, ils faillissent. Je faillissais. Je faillis. Je faillirai. Je faillirais. Que je faillisse, faillissant, etc.*

VERBE FUIR.

Temps primitifs : *fuir, fuyant, fui, je fuis, je fuais.*

INDICATIF.

Présent.
Je fuis.
Tu fuis.
Il fuit.
Nous fuyons.
Vous fuyez.
Ils fuient.

CONDITIONNEL.

Présent.
Je fuirais.

IMPÉRATIF.

Fuis.
Fuyons.
Fuyez.

Imparfait.

Je fuçais.
Tu fuçais, etc.

SUBJONCTIF

Présent.
Que je fuie.
Que tu fuies.
Qu'il fuie.

Que nous fuyions.
Que vous fuyiez.
Qu'ils fuyent.

Imparfait.

Que je fusse.
Que tu fusses, etc.

VERBE MENTIR.

Temps primitifs : *mentir, mentant, menti, je mens, je mentis.*

INDICATIF.

Présent.

Je mens.
Tu mens.
Il ment.

Nous mentons.
Vous mentez.
Ils mentent.

VERBE MOURIR.

Temps primitifs : *mourir, mourant, mort, je meurs, je mourus.*

INDICATIF.

Présent.

Je meurs.
Tu meurs.
Il meurt.
Nous mourons.
Vous mourez.
Ils meurent.

IMPÉRATIF.

Meurs.
Mourons.
Mourez.

SUBJONCTIF.

Présent.

Futar.
Je mourrai.
Tu mourras, etc.

Que je meure.
Que tu meures.
Qu'il meure.
Que nous mourions.
Que vous mouriez.
Qu'ils meurent.

CONDITIONNEL.

Présent.

Je mourrais.
Tu mourrais, etc.

Les temps composés se conjuguent avec *être*.

VERBE OFFRIR.

Temps primitifs : *offrir, offrant, offert, j'offre, j'offris.*

INDICATIF.

Présent.

J'offre.
Tu offres.
Il offre.

Nous offrons.
Vous offrez.
Ils offrent, etc.

VERBE OUVRIR.

Temps primitifs : *ouvrir, ouvrant, ouvert, j'ouvre, j'ouvris.*

INDICATIF.

Présent.

J'ouvre.
Tu ouvres.
Il ouvre.

Nous ouvrons.
Vous ouvrez.
Ils ouvrent, etc.

VERBE PARTIR.

Temps primitifs : *partir, partant, parti, je pars, je partis.*

INDICATIF.

Présent.

Je pars.
Tu pars.
Il part.

Nous partons.
Vous partez.
Ils partent, etc.

Les temps composés se conjuguent avec *être*.

VERBE SENTIR.

Temps primitifs : *sentir, sentant, senti, je sens, je sentis.*

INDICATIF.

Présent.

Je sens.
Tu sens.
Il sent

Nous sentons.
Vous sentez.
Ils sentent, etc.

VERBE SORTIR.

Temps primitifs : *sortir, sortant, sorti, je sors, je sortis.*

INDICATIF.

Présent.

Je sors.
Tu sors.
Il sort.

Nous sortons.
Vous sortez.
Ils sortent, etc.

VERBE TENIR.

Temps primitifs : *tenir, tenant, tenu, je tiens, je tins.*

INDICATIF.

Présent.

Je tiens.
Tu tiens.
Il tient.
Nous tenons.
Vous tenez.
Ils tiennent.

IMPÉRATIF.

Tiens.
Tenons.
Tenez.

SUBJONCTIF.

Présent.

Passé défini.
Je tins.
Tu tins.
Il tint.
Nous tinmes.
Vous tintes.
Ils tinrent.

Que je tienne.
Que tu tiennes.
Qu'il tienne.
Que nous tenions.
Que vous teniez.
Qu'ils tiennent.

Imparfait.

Futar.
Je tiendrai.
Tu tiendras, etc.

Que je tinsse.
Que tu tinsses.
Qu'il tint.
Que nous tinssions.
Que vous tinssiez.
Qu'ils tinssent.

CONDITIONNEL.

Présent.

Je tiendrais.
Tu tiendrais, etc.

VERBE TRESSAILLIR.

Temps primitifs : *tressaillir, tressaillant, tressailli, je tressaille, je tressaillis.*

Futar.

Je tressaillirai.
Tu tressailliras, etc.

CONDITIONNEL.

Je tressaillerais.
Tu tressaillerais, etc.

VERBE VENIR.

Temps primitifs : *venir, venant, venu, je viens, je vins.*

INDICATIF.

Présent.

Je viens.
Tu viens.
Il vient.
Nous venons.
Vous venez.
Ils viennent.

SUBJONCTIF.

Présent.

Que je vienne.
Que tu viennes.
Qu'il vienne.
Que nous venions.
Que vous veniez.
Qu'ils viennent.

Futar.
Je viendrai.
Tu viendras, etc.

Imparfait.

CONDITIONNEL.

Présent.

Je viendrais.
Tu viendrais, etc.

Que je vinsse.
Que tu vinsses.
Qu'il vint.
Que nous vinssions.
Que vous vinssiez.
Qu'ils vinssent.

IMPÉRATIF.

Viens.
Venons,
Venez

VERBE *VÊTIR*.

Temps primitifs : *vêtir, vêtant, vêtu, je vêts, je vêtis.*

INDICATIF.	IMPÉRATIF.
Présent.	Vêts.
Je vêts.	Vêtons.
Tu vêts.	Vêtez.
Il vêt.	
Nous vêtons.	SUBJONCTIF.
Vous vêtez.	Présent.
Il s vêtent.	Que je vête.
Imparfait.	Que tu vêtes, etc.
Je vêtâis.	
Tu vêtâis, etc.	Imparfait.
Futur.	Que je vêtisses.
Je vêtirai.	Que tu vêtisses, etc.
Tu vêtiras, etc.	

Troisième conjugaison.VERBE *MOUVOIR*.

Temps primitifs : *mouvoir, mouvant, mù, je meus, je mus.*

INDICATIF.	IMPÉRATIF.
Présent.	Meus.
Je meus.	Mouvons.
Tu meus.	Mouvez.
Il meut.	
Nous mouvons.	SUBJONCTIF.
Vous mouvez.	Présent.
Il s meuvent.	Que je meuve.
Passé défini.	Que tu meuves.
Je mus.	Qu'il meuve.
Futur.	Que nous mouvions.
Je mouvrai.	Que vous mouviez.
Tu mouvras, etc.	Qu'ils meuvent.

CONDITIONNEL.

Présent.	Imparfait.
Je mouvrais.	Que je musse.
Tu mouvrais, etc.	Que tu musses, etc.

VERBE *AVOIR*.

Temps primitifs : *avoir, ayant, eu, j'ai, j'eus.*

INDICATIF.	IMPÉRATIF.
Présent.	Aie.
J'ai.	Ayons.
Tu as.	Ayez.
Il a.	SUBJONCTIF.
Nous avons.	Présent.
Vous avez.	Que j'aie.
Il s ont.	Que tu aies.
Imparfait.	Qu'il ait.
J'avais.	Que nous ayons.
Passé défini.	Que vous ayez.
J'eus.	Qu'ils aient.
Futur.	Imparfait.
J'aurai.	Que j'eusse.
CONDITIONNEL.	Que tu eusses, etc.
J'aurais.	

VERBE *POURVOIR*.

Temps primitifs : *pourvoir, pourvoyant, pourvu, je pourvois, je pourvus.*

INDICATIF.	
Présent.	Nous pourvoyons.
Je pourvois.	Vous pourvoyez.
Tu pourvois.	Il s pourvoient.
Il pourvoit.	

Imparfait.

Je pourvoyais, etc.

Futur.

Je pourvoirai, etc.

SUBJONCTIF.**Présent.**

Que je pourvoie.
Que tu pourvoies.
Qu'il pourvoie.

VERBE *POUVOIR*.

Temps primitifs : *pouvoir, pouvant, pu, je peux ou je puis, je pus.*

INDICATIF.**Présent.**

Je peux ou je puis.
Tu peux.
Il peut.
Nous pouvons.
Vous pouvez.
Il s peuvent.

Futur.

Je pourrai.
Tu pourras, etc.

CONDITIONNEL.**Présent.**

Je pourrais.
Tu pourrais, etc.

*Point d'impératif.***SUBJONCTIF.****Présent.**

Que je puisse.
Que tu puisses, etc.

VERBE *PRÉVALOIR*.

Temps primitifs : *prévaloir, prévalant, prévalu, je prévaux, je prévalus.* Il se conjugue comme *valoir*, excepté au présent du subjonctif, où il fait régulièrement : *que je prévale, que tu prévalés, etc.*

VERBE *ASSEOIR*.

Temps primitifs : *asseoir, asseyant, assis, j'assis, j'assis.*

INDICATIF.**Présent.**

J'assieds.
Tu assieds.
Il assied.
Nous asseyons.
Vous asseyez.
Il s asseyent.

On dit encore :

J'assois.
Tu assois.
Il assoit.
Nous assoyons.
Vous assoyez.
Il s assoient.

Imparfait.

J'asseyais ou j'asseyais, etc.

Futur.

J'assiérai, ou j'asseyerai,
ou j'assoirai, etc.

CONDITIONNEL.**Présent.**

J'assiérais ; ou j'asseyerais, ou j'assoirais.

IMPÉRATIF.

Assieds ou assois.
Asseyons ou assoyons.
Asseyez ou assoyez.

SUBJONCTIF.**Présent.**

Que j'asseye ou que j'assoie, etc.

Imparfait.

Que j'assisse, etc.

PARTICIPE.

Présent.
Asseyant ou assoyant.

VERBE *SAVOIR*.

Temps primitifs : *savoir, sachant, su, je sais, je sus.*

INDICATIF.**Présent.**

Je sais.
Tu sais.
Il sait.
Nous savons.
Vous savez.
Il s savent.

Imparfait.

Je savais, etc.

Futur.

Je saurai, etc.

CONDITIONNEL.**Présent.**

Je saurais, etc.

IMPÉRATIF.

Sache.
Sachons.
Sachez.

VERBE VALOIR.

Temps primitifs : *valoir, valant, valu, je vauz, je valus.*

<p>INDICATIF.</p> <p>Présent.</p> <p>Je vauz. Tu vauz. Il vaut. Nous valons. Vous valez. Ils valent.</p> <p>Futur.</p> <p>Je vaudrai. Tu vaudras, etc.</p>	<p>CONDITIONNEL.</p> <p>Présent.</p> <p>Je vaudrais, etc.</p> <p><i>Point d'impératif.</i></p> <p>SUBJONCTIF.</p> <p>Présent.</p> <p>Que je vaille. Que tu vailles. Qu'il vaille. Que nous valions. Que vous valiez. Qu'ils vaillent.</p>
---	---

VERBE VOIR.

Temps primitifs : *voir, voyant, vu, je vois, je vis.*

<p>Futur.</p> <p>Je verrai. Tu verras, etc.</p>	<p>CONDITIONNEL.</p> <p>Je verrais. Tu verrais, etc.</p>
--	---

VERBE VOULOIR.

Temps primitifs : *vouloir, voulant, voulu, je veuz, je voulus.*

<p>INDICATIF.</p> <p>Présent.</p> <p>Je veuz. Tu veuz. Il veut. Nous voulons. Vous voulez. Ils veulent.</p> <p>Futur.</p> <p>Je voudrai. Tu voudras, etc.</p>	<p>IMPÉRATIF.</p> <p>Veuz. Voulons. Voulez.</p> <p><i>On dit aussi :</i></p> <p>Veuille. Veuillons. Veuillez.</p>
<p>CONDITIONNEL.</p> <p>Présent.</p> <p>Je voudrais. Tu voudrais, etc.</p>	<p>SUBJONCTIF.</p> <p>Présent.</p> <p>Que je veuille. Que tu veuilles. Qu'il veuille. Que nous voulions. Que vous vouliez. Qu'ils veuillent.</p>

Quatrième conjugaison.

VERBE ÊTRE.

Temps primitifs : *être, étant, été, je suis, je fus.*

<p>INDICATIF.</p> <p>Présent.</p> <p>Je suis. Tu es. Il est. Nous sommes. Vous êtes. Ils sont.</p> <p>Imparfait.</p> <p>J'étais. Tu étais, etc.</p> <p>Passé défini.</p> <p>Je fus. Tu fus. Il fut. Nous fûmes. Vous fûtes. Ils furent.</p> <p>Futur.</p> <p>Je serai. Tu seras, etc.</p>	<p>CONDITIONNEL.</p> <p>Je serais. Tu serais, etc.</p> <p>IMPÉRATIF.</p> <p>Sois. Soyons. Soyez.</p> <p>SUBJONCTIF.</p> <p>Présent.</p> <p>Que je sois. Que tu sois. Qu'il soit. Que nous soyons. Que vous soyez. Qu'ils soient.</p> <p>Imparfait.</p> <p>Que je fusse. Que tu fusses, etc.</p>
--	--

VERBE BATTRE.

Temps primitifs : *battre, battant, battu, je bats, je battis.*

<p>INDICATIF.</p> <p>Présent.</p> <p>Je bats. Tu bats. Il bat.</p>	<p>Nous battons. Vous battez. Ils battent.</p>
--	--

VERBE BOIRE.

Temps primitifs : *boire, buvant, bu, je bois, je bus.*

<p>INDICATIF.</p> <p>Présent.</p> <p>Je bois. Tu bois. Il boit. Nous buvons. Vous buvez. Ils boivent.</p>	<p>SUBJONCTIF.</p> <p>Présent.</p> <p>Que je boive. Que tu boives. Qu'il boive. Que nous buvions. Que vous buviez. Qu'ils boivent.</p>
---	--

VERBE CIRCONCIRE.

Temps primitifs : *circoncire, circoncisant, circoncis, je circoncis, je circoncis.* Ces temps primitifs étant connus, ce verbe se conjugue sans difficulté.

VERBE CONCLURE.

Temps primitifs : *conclure, concluant, conclu, je conclus, je conclus.*

VERBE CONFIRE.

Temps primitifs : *confire, confisant, confit, je confis, je confis.*

VERBE COUDRE.

Temps primitifs : *coudre, cousant, cousu, je couds je cousis.*

<p>INDICATIF.</p> <p>Présent.</p> <p>Je couds. Tu couds. Il coud. Nous cousons. Vous cousez. Ils cousent.</p>	<p>IMPÉRATIF.</p> <p>Couds. Cousons. Cousez.</p>
---	---

VERBE CROIRE.

Temps primitifs : *croire, croyant, cru, je crois, je crus.*

<p>INDICATIF.</p> <p>Présent.</p> <p>Je crois. Tu crois. Il croit. Nous croyons. Vous croyez. Ils croient.</p> <p>Futur.</p> <p>Je croirai. Tu croiras, etc.</p> <p>CONDITIONNEL.</p> <p>Présent.</p> <p>Je croirais. Tu croirais, etc.</p>	<p>IMPÉRATIF.</p> <p>Crois. Croyons. Croyez.</p> <p>SUBJONCTIF.</p> <p>Présent.</p> <p>Que je croie. Que tu croies. Qu'il croie. Que nous croyions. Que vous croyiez. Qu'ils croient.</p>
--	--

VERBE CROITRE.

Temps primitifs : *croitre, croissant, crû, je crois, je crus.*

INDICATIF.

Présent.	Nous croissons.
Je crois.	Vous croissez.
Tu crois.	Ils croissent.
Il croit.	

VERBE DIRE.

Temps primitifs : *dire, disant, dit, je dis, je dis.*

INDICATIF.

Présent.	Nous disons.
Je dis.	Vous dites.
Tu dis.	Ils disent.
Il dit.	

REMARQUE : *dédire, contredire, interdire, médire* et *prédire* font *vous dédisez, vous contredisez, vous médisez, vous prédisez.* Partout ailleurs ils se conjuguent comme *dire.*

VERBE ÉCRIRE.

Temps primitifs : *écrire, écrivant, écrit, j'écris, j'écrivis.*

INDICATIF.

Présent.	Nous écrivons.
J'écris.	Vous écrivez.
Tu écris.	Ils écrivent.
Il écrit.	

VERBE EXCLURE.

Temps primitifs : *exclure, excluant, exclu, j'exclus, j'exclus.*

VERBE FAIRE.

Temps primitifs : *faire, faisant, fait, je fais, je fis.*

INDICATIF.

Présent.
Je fais.
Tu fais.
Il fait.
Nous faisons.
Vous faites.
Ils font.

CONDITIONNEL.

Présent.
Je ferais.
Tu ferais, etc.

SUBJONCTIF.

Présent.	Que je fasse.
Je ferais.	Que tu fasses, etc.
Tu feras, etc.	

VERBE JOINDRE.

Temps primitifs : *joindre, joignant, joint, je joins, je joignis.*

INDICATIF.

Présent.	Nous joignons.
Je joins.	Vous joignez.
Tu joins.	Ils joignent.
Il joint.	

VERBE LIRE.

Temps primitifs : *lire, lisant, lu, je lis, je lus.*

INDICATIF.

Présent.	Nous lisons.
Je lis.	Vous lisez.
Tu lis.	Ils lisent, etc.
Il lit.	

VERBE MAUDIRE.

Temps primitifs : *maudire, maudissant, maudit, je maudis, je maudis.*

INDICATIF.

Présent.	Nous maudissons.
Je maudis.	Vous maudissez.
Tu maudis.	Ils maudissent, etc.
Il maudit.	

VERBE METTRE.

Temps primitifs : *mettre, mettant, mis, je mets, je mis.*

INDICATIF.

Présent.	Nous mettons.
Je mets.	Vous mettez.
Tu mets.	Ils mettent, etc.
Il met.	

VERBE MOUDRE.

Temps primitifs : *moudre, moulant, moulu, je mouds, je moudus.*

INDICATIF.

Présent.	Mouds.
Je mouds.	Moules.
Tu mouds.	Moulez.
Il moud.	
Nous moulons.	
Vous moulez.	
Ils moulent.	

IMPÉRATIF.

VERBE NAITRE.

Temps primitifs : *naître, naissant, né, je nais, je naquis.*

VERBE NUIRE.

Temps primitifs : *nuire, nuisant, nuï, je nuis, je nuisis.*

VERBE PRENDRE.

Temps primitifs : *prendre, prenant, pris, je prends, je pris.*

INDICATIF.

Présent.
Je prends.
Tu prends.
Il prend.
Nous prenons.
Vous prenez.
Ils prennent.

SUBJONCTIF.

Présent.
Que je prenne.
Que tu prennes.
Qu'il prenne.
Que nous prenions.
Que vous preniez.
Qu'ils prennent.

VERBE RÉPONDRE.

Temps primitifs : *répondre, répondant, répondu, je réponds, je répondis.*

INDICATIF.

Présent.	Nous répondons.
Je réponds.	Vous répondez.
Tu réponds.	Ils répondent.
Il répond.	

VERBE RÉSOUDRE.

Temps primitifs : *résoudre, résolvant, résous et résolu, je résous, je résolus.*

INDICATIF.

Présent.	Nous résolvons.
Je résous.	Vous résolvez.
Tu résous.	Ils résolvent, etc.
Il résout.	

VERBE RIRE.

Temps primitifs : *rire, riant, ri, je ris, je ris.*

VERBE ROMPRE.

Temps primitifs : *rompre, rompant, rompu, je romps, je rompis.*

INDICATIF.

Présent.	Nous rompons.
Je romps.	Vous rompez.
Tu romps.	Ils rompent, etc.
Il rompt.	

VERBE SUFFIRE.

Temps primitifs : *suffire, suffisant, suffi, je suffis, je suffis.*

VERBE TAIRE.

Temps primitifs : *taire, taisant, tu, je tais, je tus.*

VERBE SUIVRE.

Temps primitifs : *suivre, suivant, suivi, je suis, je suivis.*

VERBE VAINCRE.

Temps primitifs : *vaincre, vainquant, vaincu, je vaincs, je vainquis.*

INDICATIF.**Présent.**

Je vaincs.
Tu vaincs.
Il vainc.

Nous vainquons.
Vous vainquez.
Ils vainquent.

VERBE VIVRE.

Temps primitifs : *vivre, vivant, vécu, je vis, je vécus.*

INDICATIF.**Présent.**

Je vis.
Tu vis.
Il vit.

Nous vivons.
Vous vivez.
Ils vivent, etc.

III. — VERBES DÉFECTIFS.

On appelle verbes *défectifs* ceux qui manquent de quelques-uns de leurs temps ou de quelques personnes.

Il y a plus de soixante verbes défectifs, mais la plupart d'entre eux sont de vieux mots rarement employés; nous ne donnons ici que les plus usités.

Première conjugaison.

PUER. Ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif, au présent de l'indicatif : *je pue, tu pues, il pue, nous puons, vous puez, ils puent*; à l'imparfait : *je puais, etc.*; au futur : *je puerai, etc.*; au conditionnel : *je puerais, etc.*; au présent du subjonctif : *que je pue, etc.*; et au participe présent : *puant.*

Deuxième conjugaison.

GÉSIR (être couché, étendu). Ce verbe n'est usité qu'à la 3^e personne du singulier du présent de l'indicatif, *il git, ci-git*; au participe présent, *gisant*; au pluriel du présent de l'indicatif : *nous gisons, vous gisez, ils gisent*; et à l'imparfait : *je gisais, tu gisais, etc.*

OUIR (entendre). « On ne se sert aujourd'hui presque jamais de ce verbe qu'à l'infinitif et aux temps formés du participe *ouï* et du verbe *avoir* (Ac.) » Cependant le Dictionnaire de l'Académie donne les formes suivantes, que l'on trouve dans les anciens auteurs; indicatif présent : *j'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient.* — Imparfait : *j'oyais, etc.* — Passé défini : *j'ouïs, tu ouïs, etc.* — Futur : *j'oirai, etc.* — Conditionnel : *j'oirais, etc.* — Impératif : *ois, oyons, oyez.* — Subjonctif présent : *que j'oise ou que j'oye, etc.* — Imparfait : *que j'ouïsse, que tu ouïsses, etc.* — Participe présent : *oyant.*

QUÉRIR (aller chercher, venir prendre). Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif présent.

Troisième conjugaison.

CHOIR (tomber). Il n'est usité qu'au présent de l'infinitif et au participe passé, *chu, chue.*

DÉCHOIR. « Point de participe présent, d'imparfait de l'indicatif ni d'imperatif. (Ac.) » Les autres temps se conjuguent ainsi; indicatif présent : *je déchois, tu déchois, il déchoit, nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient.* — Passé défini : *je déchus, etc.* — Futur : *je décherrai, etc.* — Conditionnel : *je décherrais, etc.* — Subjonctif présent : *que je déchoie, que tu déchoies, qu'il déchoie, que nous déchoyions, que vous déchoyiez, qu'ils déchoient.* — Imparfait : *que je déchusse, etc.* — Participe passé : *déchu, déchue.* Les temps composés prennent être ou avoir.

ÉCHOIR. « Au présent de l'indicatif, il n'est guère usité qu'à la 3^e personne du singulier : *il échoit*, qu'on prononce et qu'on écrit même quelquefois *il échet.* — Passé défini : *j'échus, etc.* — Futur : *j'écherrai, etc.* — Conditionnel : *j'écherrais, etc.* — Imparfait du subjonctif : *que j'échusse, etc.* — Participe présent : *échéant.* — Participe passé : *échu, échue* (Ac.) » Les temps composés prennent l'auxiliaire être.

FALLOIR. « Verbe impersonnel. Il n'a ni impératif ni participe présent (Ac.) » Indicatif présent : *il faut.* — Imparfait : *il fallait.* — Passé défini : *il fallut.* — Futur : *il faudra.* — Conditionnel : *il faudrait.* — Subjonctif présent : *qu'il faille.* — Imparfait : *qu'il fallût.* — Participe passé : *fallu*; pas de féminin.

RAVOIR. Il n'est usité qu'à l'infinitif.

SOIR (être convenable). Il n'est plus d'usage à l'infinitif, et ne s'emploie qu'aux 3^{es} personnes des temps suivants; indicatif présent : *il sied, ils sièent.* — Imparfait : *il seyait.* — Futur : *il siéra, ils sièront.* — Conditionnel : *il sièrait, ils sièraient.* L'Académie donne aussi le participe présent *seyant.*

Quatrième conjugaison.

ABSOUURE. Ce verbe n'a point de passé défini ni d'imparfait du subjonctif. Indicatif présent : *j'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent.* — Imparfait : *j'absolvais, etc.* — Futur : *j'absoudrai, etc.* — Conditionnel : *j'absoudrais, etc.* — Impératif : *absous, absolvez, absolvéz.* — Subjonctif présent : *que j'absolve, etc.* — Participe présent : *absolvant.* — Participe passé : *absous, absoute.* — *Dissoudre* se conjugue de même.

ACCROIRE. Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif.

BRAIRE. « On ne l'emploie guère qu'à l'infinitif et aux 3^{es} personnes du présent de l'indicatif : *il braie, ils braient*; du futur : *il braira, ils brairont*; et du conditionnel : *il brairait, ils brairaient* (Ac.) »

BRUIRE. « Il n'est guère usité qu'à l'infinitif, à la 3^e personne du singulier du présent de l'indicatif : *il bruit*; et aux 3^{es} personnes de l'imparfait : *il bruyait, ils bruyaient* (Ac.) » — *Bruyant* n'est point participe, mais adjectif.

CLORE. Il est usité au singulier de l'indicatif présent : *je clos, tu clos, il clôt*; au futur : *je clorai, etc.*; au conditionnel : *je clorais, etc.*; au participe passé : *clos, close*, et à tous les temps composés.

ÉCLORE. Ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif et aux 3^{es} personnes des temps suivants; indicatif présent, *il éclôt, ils éclosent*; futur : *il éclôra, ils écloront*; conditionnel : *il éclôrait, ils éclôraient*; subjonctif

présent : *qu'il éclose, qu'ils éclosent*. Il n'a point de participe présent. Le participe passé est *éclos, éclosé*. Les temps composés prennent l'auxiliaire *être*; ils sont tous usités, mais seulement aux 3^{es} personnes.

FORFAIRE. Il n'est usité qu'à l'infinitif et aux temps composés qui prennent *avoir* : *j'ai forfait*, etc.

FRIRE. Outre l'infinitif, il n'a que le singulier du présent de l'indicatif : *je fris, tu fris, il frit*; le futur : *je frirai, tu friras*, etc.; le conditionnel présent : *je frirais*, etc.; la 2^e personne du singulier de l'impératif : *fris*; et les temps composés. On l'emploie presque toujours avec le verbe *faire*.

LUIRE. Le passé défini, l'impératif et l'imparfait ou subjonctif manquent. Indicatif présent : *je luis, tu luis*, etc.; imparfait : *je luisais*, etc.; futur : *je luirai*, etc.; conditionnel : *je luirais*, etc.; subjonctif présent : *que je luisse*, etc.; participe présent : *luisant*; participe passé : *lui*; pas de féminin. *Reluire* et *entreuire* ne sont guère usités qu'à l'infinitif.

OCCIRE (tuer). Il n'est usité qu'à l'infinitif, au participe passé, *occis, occise*, et aux temps composés.

PAÎTRE. Il n'a ni passé défini, ni imparfait du subjonctif, ni temps composés. Indicatif présent : *je pais, tu pais, il pâit; nous paissions, vous païssez, ils paissent*; futur : *je paîtrai*, etc.; conditionnel : *je paîtrais*, etc.; impératif : *pais, paissions, païssez*; subjonctif présent : *que je païsse*, etc.; participe présent : *paissant*; participe passé : *pu* (usité seulement comme terme de fauconnerie). Son composé *repâitre* n'est point défectif.

POINDRE. Ce verbe, qui signifie commencer à paraître, en parlant du jour, ne s'emploie qu'à l'infinitif et à la 3^e personne du futur : *il poindra*.

TRAIRE. Le passé défini et l'imparfait du subjonctif manquent. Indicatif présent : *je traie, tu traie, il traite; nous trayons, vous trayez, ils traitent*; imparfait : *je trayais*, etc.; futur : *je trairai*, etc.; conditionnel : *je trairais*, etc.; impératif : *traie, trayons, trayez*; subjonctif présent : *que je traie*, etc.; participe présent : *trayant*; participe passé : *trait, traite*. Conjuguez de même tous ses composés : *abstraire, distraire, soustraire*, etc. Quant à *attraire*, il ne s'emploie qu'à l'infinitif : *attrayant*.

IV. — VERBES PASSIFS.

Il n'y a qu'une conjugaison pour les verbes *passifs* : elle se compose de l'auxiliaire *être* dans tous ses temps, et du participe passé du verbe *actif* que l'on veut conjuguer passivement; ce participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

Voici un modèle qui servira pour toutes les conjugaisons.

INDICATIF.				Passé.		
Présent.						
Je suis	} aimé ou aimée.	Nous eûmes été	} aimés ou aimées.	J'aurais été	} aimé ou aimée.	
Tu es		Vous eûtes été		Tu aurais été		
Il ou elle est		Ils ou elles eurent été		Il ou elle aurait été		
Nous sommes	} aimés ou aimées.	Plus-que-parfait.		Nous aurions été	} aimés ou aimées.	
Vous êtes		J'avais été	} aimé ou aimée.	Vous auriez été		
Ils ou elles sont		Tu avais été		Ils ou elles auraient été		
Imparfait.		Il ou elle avait été		On dit aussi :		
J'étais	} aimé ou aimée.	Nous avions été	} aimés ou aimées.	J'eusse été	} aimé ou aimée.	
Tu étais		Vous aviez été		Tu eusses été		
Il ou elle était		Ils ou elles avaient été		Il ou elle eût été		
Nous étions	} aimés ou aimées.	Futur.		Nous eussions été	} aimés ou aimées.	
Vous étiez		Je serai	} aimé ou aimée.	Vous eussiez été		
Ils ou elles étaient		Tu seras		Ils ou elles eussent été.		
Passé défini.		Il ou elle sera		IMPÉRATIF.		
Je fus	} aimé ou aimée.	Nous serons	} aimés ou aimées.	Sois	} aimé ou aimée.	
Tu fus		Vous serez		} aimés ou aimées.		Soyons
Il ou elle fut		Ils ou elles seront				Soyez
Nous fûmes	Futur antérieur.		SUBJONCTIF.			
Vous fûtes	} aimés ou aimées.	J'aurai été	} aimé ou aimée.	Présent.		
Ils ou elles furent		Tu auras été		} aimés ou aimées.	Que je sois	} aimé ou aimée.
Passé indéfini.		Il ou elle aura été			Que tu sois	
J'ai été	Nous aurons été	} aimés ou aimées.	Qu'il ou qu'elle soit			
Tu as été	Vous aurez été		Que nous soyons	} aimés ou aimées.		
Il ou elle a été	Ils ou elles auront été		Que vous soyez			
Nous avons été	CONDITIONNEL.		Qu'ils ou qu'elles soient			
Vous avez été	} aimés ou aimées.	Présent.		Imparfait.		
Ils ou elles ont été		Je serais	} aimé ou aimée.	Que je fusse	} aimé ou aimée.	
Passé antérieur.		Tu serais		Que tu fusses		
J'eus été	Il ou elle serait	} aimés ou aimées.		Qu'il ou qu'elle fût		
Tu eus été	Nous serions		} aimés ou aimées.			
Il ou elle eut été	Vous seriez					
		Ils ou elles seraient.				

Que nous fussions Que vous fussiez Qu'ils ou qu'elles fussent	} aimés ou aimées.	Plus-que-parfait.			Passé.
		Que j'eusse été Que tu eusses été Qu'il ou qu'elle eût été Que nous eussions été Que vous eussiez été Qu'ils ou qu'elles eussent été	} aimé ou aimée. aimés. ou aimées.	Avoir été aimé ou aimée, aimés ou aimées.	
Que j'aie été Que tu aies été Qu'il ou qu'elle ait été Que nous ayons été Que vous ayez été Qu'ils ou qu'elles aient été	} aimé ou aimée. aimés. ou aimées.	INFINITIF.			Participe.
			Présent.		Êtant aimé ou aimée, aimés ou aimées.
		Présent.		Être aimé ou aimée, aimés ou aimées.	Passé.
				Ayant été aimé ou aimée, aimés ou aimées.	Passé.

V. — VERBES NEUTRES.

Les temps simples des verbes neutres sont en tout conformes aux modèles des quatre conjugaisons que nous avons données.

Les temps composés se conjuguent, pour certains verbes, avec l'auxiliaire *avoir*; pour certains autres, avec l'auxiliaire *être*. Nous indiquerons rapidement ces deux sortes de conjugaisons.

Verbe neutre conjugué avec l'auxiliaire *avoir*.

INDICATIF.		Passé.
Présent.		J'aurais langui.
Je languis.	Tu languis, etc.	Tu aurais langui, etc.
Tu languis, etc.		<i>On dit aussi :</i>
Imparfait.		J'eusse langui.
Je languissais.	Tu languissais, etc.	Tu eusses langui, etc.
Tu languissais, etc.		SUBJONCTIF.
Passé défini.		Présent.
Je languis.	Tu languis, etc.	Que je languisse.
Tu languis, etc.		Que tu languisses, etc.
Passé indéfini.		Imparfait.
J'ai langui.	Tu as langui, etc.	Que je languisse.
Tu as langui, etc.		Que tu languisses, etc.
Passé antérieur.		Passé.
J'eus langui.	Tu eus langui, etc.	Que j'aie langui.
Tu eus langui, etc.		Que tu aies langui, etc.
Plus-que-parfait.		Plus-que-parfait.
J'avais langui.	Tu avais langui, etc.	Que j'eusse langui.
Tu avais langui, etc.		Que tu eusses langui, etc.
Futur.		INFINITIF.
Je languirai.	Tu languiras, etc.	Présent.
Tu languiras, etc.		Langui.
Futur antérieur.		Passé.
J'aurai langui.	Tu auras langui, etc.	Avoir langui.
Tu auras langui, etc.		PARTICIPE.
CONDITIONNEL.		Présent.
Je languirais.	Tu languirais, etc.	Languissant.
Tu languirais, etc.		Passé.
Passé défini.		Ayant langui.

Verbe neutre conjugué avec l'auxiliaire *être*.

INDICATIF.		Passé indéfini.
Présent.		Je suis parti ou partie.
Je pars.	Tu pars, etc.	Tu es parti ou partie, etc.
Imparfait.		Passé antérieur.
Je partais.	Tu partais, etc.	Je fus parti ou partie.
Tu partais, etc.		Tu fus parti ou partie, etc.
Passé défini.		Plus-que-parfait.
Je partis.	Tu partis, etc.	J'étais parti ou partie.
Tu partis, etc.		Tu étais parti ou partie, etc.

Futur.		Imparfait
Je parlerai.	Tu parleras, etc.	Que je partisse.
Futur antérieur.		Que tu partisses, etc.
Je serai parti ou partie.	Tu seras parti ou partie, etc.	Passé.
CONDITIONNEL.		Que je sois parti ou partie.
Présent.		Que tu sois parti ou partie, etc.
Je parlerais.	Tu parlerais, etc.	Plus-que-parfait.
Passé.		Que je fusse parti ou partie.
Je serais parti ou partie.	Tu serais parti ou partie, etc.	Que tu fusses parti ou partie, etc.
INFINITIF.		Présent.
Je fusse parti ou partie.	Tu fusses parti ou partie, etc.	Partir.
IMPÉRATIF.		Passé.
Pars.	Partons.	Être parti.
Partez.		PARTICIPE.
SUBJONCTIF.		Présent.
Que je parte.	Que tu partes, etc.	Partant.
Passé.		Êtant parti ou partie.

VI. — VERBES PRONOMINAUX.

On appelle *verbes pronominaux* ceux qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne. A l'infinif, ces verbes prennent le pronom *se*.

En voici un exemple qui servira pour les quatre conjugaisons :

INDICATIF.		Plus-que-parfait.
Présent.		Je m'étais repenti ou repentie, etc.
Je me repens.	Tu te repens.	Futur.
Il ou elle se repent.	Nous nous repentons.	Je me repentirai, etc.
Vous vous repentez.	Ils ou elles se repentent.	Futur antérieur.
Imparfait.		Je me serai repenti ou repentie, etc.
Je me repentai, etc.	Je me repentis, etc.	CONDITIONNEL.
Passé défini.		Présent.
Je me suis repenti ou repentie, etc.	Je me suis repentis, etc.	Je me repentirais, etc.
Passé indéfini.		Passé.
Je me fus repenti ou repentie, etc.	Je me fus repentis, etc.	Je me serais repenti ou repentie, etc.
Passé antérieur.		<i>On dit aussi :</i>
Je me fus repenti ou repentie, etc.	Je me fus repentis, etc.	Je me fusse repenti ou repentie, etc.

IMPÉRATIF.		Plus-que-parfait.
Repens-toi.		Que je me fusse repenti ou repentie, etc.
Repentons-nous.		
Repentez-vous.		INFINITIF.
		Présent.
SUBJONCTIF.		Se repentir.
		Passé.
Que je me repente, etc.		S'être repenti ou repentie.
		IMPARFAIT.
Que je me repentisse, etc.		PARTICIPE.
		Présent.
		Se repentant.
		Passé.
Que je me sois repenti ou repentie, etc.		S'étant repenti ou repentie.

VII. — VERBES IMPERSONNELS.

On appelle verbes *impersonnels* ou *unipersonnels* ceux qui ne se conjuguent qu'à la 3^e personne du singulier, et qui ont pour sujet le pronom *il*, pris dans un sens indéterminé.

Les verbes impersonnels prennent pour modèles de leur conjugaison les verbes des quatre conjugaisons que nous avons donnés; ainsi *il résulte* se conjugue sur *aimer*; *il convient* sur *finir*, etc.

Voici un modèle qui servira pour les quatre conjugaisons :

VERBE *PLEUVOIR.*

INDICATIF.	SUBJONCTIF.
Présent.	Présent.
Il pleut.	Qu'il pleuve.
Imparfait.	Imparfait.
Il pleuvait.	Qu'il plût.
Passé défini.	Passé.
Il plut.	Qu'il ait plu.
Passé indéfini.	Plus-que-parfait.
Il a plu.	Qu'il eût plu.
Passé antérieur.	INFINITIF.
Il eut plu.	Présent.
Plus-que-parfait.	Pleuvoir.
Il avait plu.	Passé.
	Avoir plu.
Futur.	PARTICIPE.
Il pleuvra.	Présent.
Futur passé.	Pleuvant.
Il aura plu.	Passé.
<i>Point d'impératif.</i>	Ayant plu.

VIII. — VERBES CONJUGUÉS SOUS LA FORME INTERROGATIVE.

Nous finirons le tableau de la conjugaison des verbes français en donnant un modèle de verbe conjugué sous la forme interrogative. Cette manière de

conjuguer ne peut avoir lieu qu'aux temps de l'indicatif et du conditionnel.

INDICATIF.	Avions-nous chanté?
Présent.	Aviez-vous chanté?
Chanté-je?	Avaient-ils chanté?
Chantes-tu?	Futur.
Chante-t-il?	Chanterai-je?
Chantons-nous?	Chanteras-tu?
Chantez-vous?	Chantera-t-il?
Chantent-ils?	Chanterons-nous?
Imparfait.	Chanterez-vous?
Chantais-je?	Chanteront-ils?
Chantais-tu?	Futur passé.
Chantait-il?	Aurai-je chanté?
Chantions-nous?	Auras-tu chanté?
Chantiez-vous?	Aura-t-il chanté?
Chantaient-ils?	Aurons-nous chanté?
Passé défini.	Aurez-vous chanté?
Chantai-je?	Auront-ils chanté?
Chantas-tu?	
Chanta-t-il?	CONDITIONNEL.
Chantâmes-nous?	Présent.
Chantâtes-vous?	Chanterais-je?
Chantèrent-ils?	Chanterais-tu?
Passé indéfini.	Chanterait-il?
Ai-je chanté?	Chanterions-nous?
As-tu chanté?	Chanteriez-vous?
A-t-il chanté?	Chanteraient-ils?
Avons-nous chanté?	Passé.
Avez-vous chanté?	Aurais-je chanté?
Ont-ils chanté?	Aurais-tu chanté?
Passé antérieur.	Aurait-il chanté?
Eus-je chanté?	Aurions-nous chanté?
Eus-tu chanté?	Auriez-vous chanté?
Eut-il chanté?	Auraient-ils chanté?
Eûmes-nous chanté?	<i>On dit aussi :</i>
Eûtes-vous chanté?	Eussé-je chanté?
Eurent-ils chanté?	Eusses-tu chanté?
Plus-que-parfait.	Eût-il chanté?
Avais-je chanté?	Eussions-nous chanté?
Avais-tu chanté?	Eussiez-vous chanté?
Avait-il chanté?	Eussent-ils chanté?

REMARQUES. Lorsque la première personne finit par un *e muet*, comme *j'aime*, on change cet *e muet* en *é* fermé : *chanté-je? aimé-je.*

On dira de même : *eussé-je, de j'eusse; fussé-je, de je fusse; dussé-je, de je dusse; pussé-je, de je puisse.*

Lorsque la 3^e personne du singulier finit par une voyelle, on met un *t* entre le verbe et le pronom sujet *il, elle*; et *t* est précédé et suivi d'un trait-d'union; exemples : *aime-t-il? chantera-t-elle?*

Dans les temps composés, le pronom sujet se place après l'auxiliaire : *ai-je chanté? auras-tu fini?*

En général, lorsque la 1^e personne du singulier du présent de l'indicatif n'est que d'une seule syllabe, on ne l'emploie pas sous la forme interrogative. Ainsi, au lieu de dire : *prends-je? vends-je? mens-je?* on dit : *est-ce que je prends? est-ce que je vends? est-ce que je mens?* etc. L'usage autorise cependant : *suis-je? ai-je? dis-je? dois-je? puis-je? viens-je? que sais-je? où vais-je? que vois-je?*

NOUVEAU

DICTIONNAIRE

CLASSIQUE

DE LA LANGUE FRANÇAISE

A

A, s. m. inv., 1^{re} lettre de l'alphabet, une des voyelles. = 6^e ton de la gamme naturelle en musique. — Il entre dans quelques locutions familières : *il ne sait ni a ni b* (Ac.), il ne sait rien.

À, prép. (combinée avec l'article *le, les*, elle forme les articles contractés *au, aux*), répond au datif latin : *donner à un pauvre*; marque le lieu, le but : *aller à Rome, aux Indes, courir à la victoire*; le temps : *je reviendrai à midi*; la convenance : *à ma fantaisie* (Mol.), *à la mode de Bretagne* (Ac.); le prix : *à 20 francs*; la mesure : *au mètre*; l'éloignement, la distance, l'intervalle : *soustraire au danger, il était à dix pas, suivre pied à pied*; exprime le même rapport que d'autres prépositions (avec, après, par, devant, sous, etc.), mais d'une manière moins rigoureuse, et s'emploie surtout quand il s'agit d'une action ou d'un état ordinaire, habituel : *recevoir à bras ouverts, arracher brin à brin* (La F.), *à l'œuvre on combat l'artisan* (Id.), *à cet air vénérable les meurtriers sont saisis de respect* (Volt.), *souler aux pieds* (Fléch.) = Il signifie aussi de quoi : *verser à boire*; des raisons pour : *avoir à craindre*. = Il est quelquefois explétif : *aimer à boire*. = S'il précède un infinitif, il lui donne souvent le sens d'un participe présent précédé de *en* : *à vous entendre on croirait, en vous entendant*.

§ À, DANS, EN, marquent le temps et le lieu; mais à ne désigne qu'un point, une époque, un but, tandis que les deux autres représentent le lieu et le temps comme capables de renfermer. Le sens de *en* est vague et général; celui de *dans*, particulier et précis; aussi met-on rarement l'article avec *en*, et le met-on presque toujours avec *dans*.

A, 3^e pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe AVOIR.

AAR, riv. de Suisse qui se jette dans le Rhin.

AARON, frère aîné de Moïse et grand prêtre des Juifs.

AB, s. m., onzième mois des Hébreux; dernier mois d'été des chrétiens d'Orient.

ABA, s. m., étoffe de laine dans l'Orient; vêtement de derviche fait de cette étoffe. = Sorte de paletot ture.

ABAB, s. m., matelot ture libre, levé quand les esclaves ne suffisent pas pour le service.

ABACA, s. m., sorte de bananier des îles Philippines.

ABACUS, s. m. (mot lat.), bâton de commandement des Templiers.

ABAISSE, s. f., pâte de dessous, du fond, dans les pièces de pâtisserie.

ABAISSEMENT, s. m., action d'abaisser ou de s'abaisser; diminution de hauteur : — *du mercure, des eaux*. — *d'un mur*, et par ext. — *de la voix*. — *des astres*, effet de la réfraction qui les fait paraître plus bas qu'ils ne sont. — *d'une équation*, réduction à un degré moindre. — *de la cataracte*, manière de l'opérer en abaissant le cristallin. = Diminution de crédit, d'honneur, de puissance : — *de fortune, de courage* (Ac.) *Avant l'— de la puissance d'Espagne, les catholiques étaient beaucoup plus forts que les protestants* (Mont.) = Humiliation volontaire ou passagère : *l'— de Jésus-Christ n'est pas une chute, mais une condescendance* (Boss.)

§ ABAISSEMENT, BASSESSE, ABJECTION. *Abaissement* indique un état transitoire; il se prend en bonne ou en mauvaise part. *Bassesse* exprime un état permanent, un vice de l'âme ou des sens, et se prend toujours en mauv. part : *l'ABAISSEMENT de Marie fait sa gloire* (Boss.) *Ah! quelle BASSESSE est la vôtre!* (Mol.) *Abjection* est un terme plus fort encore que *bassesse*; il représente un abaissement honteux auquel on s'est ou on a été réduit.

ABAISSEUR, v. a., mettre plus bas; faire descendre : — *les voiles* (Fén.) — *une lanterne*, et par ext. : *ordonnez-lui d'— l'œil sur moi* (Corn.) || Diminuer la hauteur, la valeur, le prix, la dignité, la réputation, la puissance : — *une muraille*. *La servitude ABAISSE les hommes* (Vauv.) *Porsema ABAISSA sa hauteur devant le sénat de Rome* (Volt.) *Avez-vous achevé d'— les grands?* (Fén.) — *une perpendiculaire*, la mener à une ligne d'un point pris au-dessus. — *une équation*, la réduire à un degré moindre. — *une branche*, la couper près du tronc. — *la pâte*, l'étendre avec un rouleau pour l'amincir. = S'—, v. pr., devenir plus bas : *les cieux s'ABAISSENT sous les pieds* (La F.) || Manquer à sa dignité : *voulez-vous que le roi s'ABAISSE?* (Rac.) = S'— devant, s'humilier : *quand il verra la première tête du monde s'— devant lui* (Fléch.) S'— à, descendre jusqu'à : *s'— à solliciter*. = Devenir plus simple : *Corneille est capable de s'— quand il veut* (Rac.) V. BAISSEUR.

ABAISSEUR, adj. m., se dit des muscles qui servent à abaisser l'œil, les lèvres ou toute autre partie du corps. = S. m., *P— de l'œil*.

ABAJOUE, s. f., poche située dans l'épaisseur

des joues de quelques mammifères quadrumanes, dans laquelle ils tiennent leurs aliments en réserve. = Au pl. grosses joues pendantes ; triv.

ABALOURDIR, v. a., rendre lourd ; peu us.

ABANDON, s. m., action d'abandonner : *faire l'— de ses biens à quelqu'un*, les lui laisser. = État d'une personne ou d'une chose abandonnée : *le Camoens mourut dans un — général* (Volt.) || Oubli de soi, résignation : *entier — à la volonté du ciel*. = Pleine confiance : *parler avec un entier —*. = Négligence aimable dans les manières, dans le discours ; abondance naturelle. = *Laisser à l'—*, sans surveillance, en désordre. V. ABANDONNEMENT.

ABANDONNÉ, E, adj., quitté pour toujours ou pour longtemps ; désert. || Déterminé, impudent : *les plus abandonnés calomniateurs* (Pasc.) = Perdu de débauche, livré avec excès à une passion ; s'emploie quelquefois dans ce dernier sens comme substantif.

ABANDONNEMENT, s. m., action d'abandonner entièrement : *faire l'— de ses biens* (Ac.), les livrer à quelqu'un. = État d'une personne complètement délaissée : *vivre dans l'—*. = Action de se livrer avec trop de facilité : *entier — à d'indignes favoris* (Fén.) = Dérèglement excessif : *il s'agit de réparer une vie d'—* (Mass.)

§ **ABANDON**, **ABANDONNEMENT**. Le premier indique un état habituel et permanent, le second un état actuel : *on languit, on meurt dans un extrême abandon* (Bourd.) *On est laissé dans un étrange abandonnement* (Boss.)

ABANDONNER, v. a., cesser de garder une chose, de l'occuper ou de s'en occuper : — *sa maison, un projet, ses prétentions, ses droits*. — *les étriers, les laisser éclapper*. — *une ville au pillage* (Boss.) — *le soin d'une affaire*. = Quitter, délaissier une personne : *ils m'ont abandonné* (Rac.) *Les médecins ont abandonné ce malade*, ont cessé de s'en occuper, désespérant de sa guérison. — *une chose à quelqu'un*, lui permettre d'en faire, d'en dire ce qu'il voudra. || Renoncer à : — *le jeu, une succession*. = Confler, remettre : *abandonnez cela à la Providence*. = Accorder, concéder : *je vous abandonne ce point*. || Manquer : *son courage l'a abandonné*. = S'—, se livrer : *s'— à la débauche*. *Mon cœur s'abandonne à cette espérance* (Sév.) || Se confier : *s'— à la Providence*. = Perdre tout courage : *vous êtes perdu, si vous vous abandonnez*. = Se trop négliger dans ses habits, ses manières ou sa conduite.

§ **ABANDONNER**, **QUITTER**, **DÉLAISSER**, **RENONCER**. *Quitter* est le terme général ; *abandonner* se dit des choses auxquelles on est naturellement attaché : *je quittai mon pays, j'abandonnai mon père* (Rac.) ; *délaissier* signifie proprement laisser seul, ne pas soulager les maux de ; *renoncer* indique un effort, une douleur pour quitter : *au monde qui la quitte elle veut renoncer* (Mol.)

ABAQUE, s. m., partie supérieure d'un chapiteau ; table couverte de sable pour tracer des lignes ; machine à calculer ; échiquier. = Espèce de buffet.

ABASOURDIR, v. a., étourdir l'oreille ou l'esprit. || Consterner ; fam. : *je les vis l'un et l'autre atterrés, abasourdis* (J.-J.)

§ **ABASOURDI**, **STUPÉFAIT**, **PENAUD**, **ÉMERVEILLÉ**, **ÉBAHI**, **ÉBAUBI**. *Abasourdi* et *stupéfait* expriment un état d'étonnement excessif qui se trahit, dans le premier par la consternation, dans le second par la surprise et l'effroi. On est *penaud* quand on éprouve, contre son attente, le désagrément d'être attrapé, de faire une sottise. On est *émerveillé* d'une surprise agréable ou de quelque chose de merveilleux. *Ébahi* et *ébaubi* représentent l'individu ridiculement stupéfait et témoignant sa surprise bouche béeante ou en ouvrant de grands yeux.

ABASSI, s. m., monnaie d'argent en Orient, qui vaut un peu moins d'un franc.

ABÂTARDIR, v. a., altérer le naturel ; faire dégénérer ou déchoir : *les mariages entre proches parents abâtardissent les enfants*. || *Une longue servitude abâtardit le courage* (Ac.) = S'—, v. pr. : *ces plantes s'abâtardissent*.

ABÂTARDISSEMENT, s. m., action d'abâtardir ou de s'abâtardir : *tomber dans l'—* (Nic.)

ABAT-FAIM, s. m. inv., grosse pièce de viande ; fam.

ABAT-FOIN, s. m. inv., ouverture au-dessus du râtelier, par où l'on jette le foin, la paille.

ABATTS, s. m., amas de choses abattues : *grand —*. = Action de les abattre : *faire un grand — de gibier*, en tuer beaucoup. *Les — d'une volaille*, parties détachées du tronc. = Peau et tripes des animaux tués par le boucher.

ABAT-JOUR, s. m. inv., fenêtre en soupirail qui reçoit le jour par en haut ; le soupirail lui-même ; volet à claire-voie ; auvent à toiture de verre ou de toile. = Appareil de métal ou de papier qui rabat la lumière.

ABATTAGE, s. m., action d'abattre les branches ; travail et frais qu'elle exige. = Facilité pour abaisser ou remuer un fardeau. = Action de tuer, de détruire : — *d'un cheval*, — *d'un vaisseau*.

ABATTANT, s. m., partie de fenêtre ou de châssis ; planche mobile d'un métier ou d'un meuble.

ABATTÉE, s. f., mouvement de rotation d'un vaisseau.

ABATTEMENT, s. m., état pénible et momentanément du corps ou de l'âme : *ce malade est dans un grand —* (Ac.) *Avoir des accès d'—* (J.-J.) *Jeter dans des abattements d'esprit* (Bourd.)

§ **ABATTEMENT**, **ACCABLEMENT**, **LANGUEUR**. Le premier donne l'idée d'un choc ou d'une affliction qui nous cause un moment de défaillance ; le second représente surtout le poids des maux sous lequel on succombe ; la *langueur* consiste dans un épuisement qui est l'effet d'une lente consommation.

ABATTEUR, s. m., celui qui abat ; bûcheron. || — *de besogne*, qui en fait ou qui se vante d'en faire beaucoup.

ABATTOIR, s. m., lieu, bâtiment où l'on tue les bestiaux.

ABATTRE, v. a., faire tomber, jeter à terre : — *un arbre, des fruits, un taureau* (pour le ferrer ou le marquer). = Tuer des animaux : — *un bœuf, — beaucoup de perdreaux*. = Mettre sur le côté :

— *un vaisseau* (pour le radouber). = Rabaisser un objet soulevé : — *une trappe*. || Affaiblir : *l'infortune abat le courage* (Mass.) = Diminuer ou détruire : — *un ennemi orgueilleux* (Boss.) = Décourager : *quelle peur vous abat ?* (Boil.) *Visage abattu*, où se peint l'accablement. = S'—, v. pr., tomber par terre, fondre sur : *un cheval, une volée de pigeons, un oiseau de proie s'abat*. = S'apaiser, cesser : *le vent s'abat*. *Sa fureur s'abattit*. = Se décourager : *s'— et se désoler* (Mass.)

§ **ABATTRE**, **RENVERSEUR**. *On abat* ce qui est élevé ; *on renverse* ce qui est debout : *Télémaque le renversa comme le cruel aiglon abat les tendres moissons* (Fén.) Au fig., *abattre* c'est causer une dépression : on *abat* le courage, la fierté, un parti ; *renverser* indique plutôt l'action de ne pas laisser debout, en vigueur : *abattre les forces* (Ac.) *renverser l'ordre* (Id.)

ABATTURES, s. f. pl., broussailles que la bête fauve abat en courant.

ABAT-VENT, s. m. inv., toit ou auvent en sail-

lie qui garantit du vent ; paillasson pour les plantes.

ABAT-VOIX, s. m. inv., dessus d'une chaire ou d'une tribune.

ABASSIDES, s. m. pl., dynastie arabe qui, fondée en 750, finit en 1258.

ABBATIAL, E, adj., se dit des droits, privilèges ou propriétés appartenant à un abbé ou à une abbesse, dépendant d'une abbaye.

ABBAYE, s. f., monastère gouverné par un abbé ou une abbesse ; bâtiments, propriétés qui en dépendent ; revenu qu'on en retire.

Prison de l'—, située à Paris près de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Elle fut le théâtre des affreux massacres de septembre 1792. On l'a démolie en 1834.

ABBÉ, s. m., supérieur d'une abbaye d'hommes ; se disait autrefois de tout bénéficiaire. = Aujourd'hui, quiconque porte l'habit ecclésiastique.

ABBESSE, s. f., supérieure d'une abbaye de religieuses.

ABBEVILLE, sous-préf. du départ. de la Somme.

A, B, C, s. m., petit livre contenant l'alphabet et les combinaisons élémentaires des lettres. = Éléments d'une science, d'un art, d'une affaire.

ABCÉDER, v. n., se dit d'une tumeur qui se termine par un abcès.

ABCÈS, s. m., tumeur pleine de pus.

ABDALLAH, nom générique des moines, en Perse.

ABDÉRAMÉ, vice-roi des Sarrasins d'Espagne, défait par Charles-Martel, à Poitiers, en 732.

ABDÈRE, vil. de Thrace, dont les habitants (les Abdéritains) étaient célèbres pour leur stupidité.

ABDICATION, s. f., action de quitter de gré ou de force la dignité souveraine : *Ney s'était vanté d'avoir décidé l'— de Napoléon* (Thiers).

ABDIQUER, v. a., quitter, de gré ou de force, le trône ou un poste éminent ; se dit quelquefois abs. : *il a ABDIQUÉ* (Ac.) || Perdre : — *toute dignité, toute pudeur*.

§ **ABDIQUER, SE DÉMETTRE**. Le premier désigne un fait précis, public et important, et ne se dit que du rang suprême ; le second s'emploie d'une manière générale : *se démettre de la tutelle* (Roll.) ; il marque aussi l'ensemble des faits qui accompagnent l'abdication : *Célestin V ABDIQUA ; c'est une grande question de savoir si un pape peut se DÉMETTRE* (Cond.)

ABDOMEN, s. m., bas-ventre ; partie postérieure du corps des insectes.

ABDOMINAL, E, adj., qui appartient à l'abdomen.

ABDOMINAUX, s. m. pl., poissons qui ont les nageoires sous l'abdomen.

ABDUCTEUR, adj. m., qui meut en dehors : *muscle —*. S. m. : *l'— de l'œil, de la cuisse* (Ac.)

ABDUCTION, s. f., action des muscles abducteurs. = Sorte d'argumentation.

ABE, s. m., espèce de vêtement oriental.

ABÉCÉDAIRE, adj., qui concerne l'alphabet. = Qui en est encore à l'A, B, C : *vieillard —*. = S. m., livre pour apprendre à lire.

ABECQUER ou **ABÉQUER**, v. a. donner la becquée à un oiseau.

ABÉE, s. f., ouverture par où coule l'eau qui fait-marcher un moulin.

ABEILLE, s. f., insecte hyménoptère, qui produit le miel et la cire. = Sa figure dans les armoiries. = Constellation méridionale. || Écrivain dont le style est plein de douceur : *Rollin est l'— de la France* (Mont.)

ABELL, 2^e fils d'Adam, mis à mort par son frère Caïn.

ABÉLARD, philosophe et théologien du moyen âge, célèbre par ses écrits et par ses amours avec Héloïse.

ABENCÉRAGES, tribu maure du royaume de Grenade. **ABENSBERG**, vil. de Bavière, près de Ratisbonne ; victoire des Français sur les Autrichiens, en 1809.

ABERDEEN, vil. et comté du nord de l'Écosse.

ABERRATION, s. f., petit mouvement apparent des étoiles ; dispersion des rayons lumineux. = Déchirure ou dérangement considérable des organes. || Écart de l'esprit, erreur du jugement : — *du goût*, — *des idées*.

ABÉTIR, v. a., rendre stupide : *trop et trop peu d'instruction ABÉTISSENT l'esprit* (Pasc.) = V. n. et s'—, v. pr., devenir stupide.

AB HOC ET AB HAC, loc. adv. (formée du lat.), sans ordre ; sans raison ; à tort et à travers.

ABIORRER, v. a., avoir en horreur, en aversion : *on ABHORRE l'impie* (Bourd.) = S'—, v. pr., se détester réciproquement ; être en horreur à soi-même : *je me fais mon procès, je m'ABHORRE* (Fén.)

ABIA, roie impie de Juda.

ABILDGAARD, peintre danois, mort en 1809.

ABÎME, s. m., gouffre sans fond : *l'— immense de l'espace infini* (Volt.) = L'enfer : *l'éternel —* (Rac.) || Excès : — *de délices* (Fén.) — *de douleurs* (Boss.), et abs. : *en quel — il s'est jeté* (Fén.) = Ce qui est impénétrable à la raison : *l'— des perfections de Dieu* (Fléch.) *C'est un — de science*, se dit d'un homme extrêmement savant. = Cuve pour le suif fondu. V. PRÉCIPITE.

ABIMER, v. a., précipiter dans un abîme ; peu us. = Perdre, ruiner entièrement : peu us. = Gâter fort : *la pluie a ABIMÉ les chemins* (Ac.) = S'—, v. pr., se plonger profondément : *s'— dans l'étude* (Ac.) = Se gâter, se perdre, se ruiner.

AB IRATO, loc. adv. et lat., en colère : *agir, parler —*, en ne prenant conseil que de la colère.

ABJECT, E, adj., qui inspire de l'aversion : *âme ABJECTE* (J.-J.) V. Bas.

ABJECTION, s. f., abaissement, état de mépris où est une personne. || Bassesse méprisable : *l'— de ses mœurs*. = Objet de profond mépris. V. ABAISSEMENT.

ABJURATION, s. f., action d'abjurer ; renonciation à d'anciennes erreurs : *faire — de l'ancienne philosophie* (Font.) *L'— de ses passions*.

ABJURATOIRE, adj., qui concerne l'abjuration : *formule —*.

ABJURER, v. a., renoncer solennellement à une religion ; abandonner, renoncer à : — *une erreur*, — *la poésie, l'amour, le monde* (Pasc.) = V. n., faire abjuration. V. RENONCER.

ABLACTATION, s. f., action, manière de sevrer les enfants.

ABLANCOURT (Perrot d'), écrivain français du xvii^e siècle. Ses traductions furent nommées de *belles infidèles*.

ABLANIER, s. m., arbre de la Guyane.

ABLAQUÉATION, s. f., déchaussement des vignes, des arbres ; creux fait au pied d'un arbre pour y recevoir l'eau.

ABLATIF, s. m., sixième cas de la déclinaison lat.

ABLATION, s. f., action d'emporter, de retrancher ou d'extraire du corps une partie quelconque.

ABLATIVO, adv. (tiré du lat.), en tas ; peu us.

ABLE ou **ABLETTE**, s. f., petit poisson d'eau douce, argenté, plat et mince.

ABLÉGAT, s. m., vicaire du légat et qui en exerce les fonctions.

ABLÉGATION, s. f., dignité d'ablégat.

ABLERET, s. m., filet pour pêcher les ables.

ABLUANT, E, adj., synonyme d'ABSTERGENT.

ABLUER, v. a., faire reparaître une écriture effacée.

ABLUTION, s. f., action de se laver le corps ou une partie du corps ; vin et eau que le prêtre verse sur ses doigts après la communion ; partie de la messe où il accomplit cette cérémonie. — Préparation pour nettoyer un médicament.

ABNÉGATION, s. f., renoncement à soi. || Sacrifice volontaire et désintéressé : *je fais — de ma volonté* (Ac.)

ABO, vil. de la Russie d'Europe (Finlande), en partie détruite par un incendie en 1827. *Paix d'—*, conclue en 1743, entre la Suède et la Russie.

ABOI, **ABOIEMENT** et **ABOÏEMENT**, s. m., cri du chien. Le premier se dit de la qualité du cri : *ce chien a l'aboi effrayant* ; le second se dit des cris mêmes : *pousser de longs aboiements*.

ABOIS, s. m. pl., extrémité où le cerf est réduit. || État désespéré d'une personne ou d'une chose : *Philisbourg est aux —* (Boss.) *Sa vertu est aux —*.

ABOLIR, v. a., faire disparaître : — *une coutume, la royauté, des impôts*. = S'—, cesser d'être en usage : *cette loi s'est abolie d'elle-même* (Ac.) || **ABOLIR un crime** (dans nos anciennes lois), en défendre par arrêt souverain la poursuite judiciaire.

§ **ABOLIR, ABROGER**. *Abolir* indique l'action lente ou indirecte du temps, de la désuétude ; *abroger* exprime plutôt l'acte législatif qui condamne une loi antérieure.

ABOLISSABLE, adj., de nature à être aboli.

ABOLISSEMENT, s. m., action d'abolir, résultat de cette action.

ABOLITION, s. f., action d'annuler, de supprimer une loi, une coutume. || Pardon accordé par le prince pour un crime irrémissible : *lettres d'—*.

ABOLITIONNISTE, s. m., partisan de l'abolition de l'esclavage.

ABOMASUM ou **ABOMASUS**, s. m. V. CAILLETTE.

ABOMINABLE, adj., ce qu'il faut avoir en abomination : *sacrifices abominables* (Pasc.) || Très-mauvais : *un temps —* ; fam. V. DÉTESTABLE.

ABOMINABLEMENT, adv., d'une manière abominable ; fort mal : *se conduire —*.

ABOMINATION, s. f., horreur que produit en nous ce qui outrage Dieu ou la nature : *être en — à tous les gens de bien* (Ac.) = Objet de cette horreur ; action détestable : *toutes les ABOMINATIONS de sa vie* (Fléch.) || Idolâtrie : *l'— s'était répandue sur la terre* (Pasc.)

ABOMINER, v. a., avoir en aversion ; vieux.

ABONDAMMENT, adv., en grande quantité ; amplement : *fournir, remplir —*.

ABONDANCE, s. f., grande quantité : *l'— des grains, des aumônes, des larmes*. = Fertilité : *ce fleuve repand l'—*. || État agréable qu'amène la possession des biens : *Dieu accorde aux peuples l'— et la tranquillité* (Mass.) = Affluence heureuse d'idées, de sentiments ou de paroles : *l'— du style suppose l'— des sentiments et des idées* (Marm.) = Mélange de vin et d'eau qui sert de boisson aux écoblés. || *Parler d'—*, sans préparation. *Parler avec —*, longuement et avec facilité. *Corne d'—*, corne remplie de fleurs et de fruits, emblème de l'abondance.

ABONDANT, **E**, adj., qui coule à flots : *source ABONDANTE*. = Qui produit beaucoup : *terre ABONDANTE*. = Qui est en grande quantité : *le poisson le plus —* (Buff.) || Riche en idées ou en expressions : *langue ABONDANTE, style —*.

ABONDER, v. n., avoir ou produire en grande quantité : *cette province ABONDE en bles* (Ac.) =

S'emploie quelquefois avec *de* : *quelques hommes ABONDENT de biens* (La Br.) = Être en grande quantité, en grand nombre : *Seigneur ! que vos faveurs ABONDENT !* (Mass.) || — *dans son sens*, être fort attaché à son opinion. — *dans le sens de quelqu'un*, partager complètement sa manière de voir.

ABONNÉ, **E**, adj. pris subst., celui ou celle qui s'est abonné.

ABONNEMENT, s. m., vente ou achat, à prix réduit et pour un temps limité, d'une série d'objets ou d'avantages. = Convention à prix fixe pour l'acquiescement d'une taxe ou d'une redevance.

ABONNER, v. a., contracter un abonnement pour une autre personne ; céder ou accorder un abonnement = S'—, v. pr., en contracter un pour soi.

ABONNIR, v. a., rendre bon. = V. n. et s'—, v. pr., devenir meilleur ; vieux.

ABORD, s. m., lieu par où on arrive à un autre et qui en est voisin : *les ABORDS d'une place*. *Port d'un — facile*. = Action d'aborder : *à son — en Afrique* (Boss.) || Façon d'accueillir : *cette personne a l'— gracieux* (Ac.) = Attaque : *de ces vieux ennemis va soutenir l'—* (Corn.) = D'—, tout d'—, de prime —, au premier —, dès l'—, loc. adv., dès le premier instant, avant tout : *je l'étranglerai tout d'—* (La F.) D'— que, loc. conj. ; vieux, aussitôt que.

ABORDABLE, adj., où l'on peut aborder : *côte —* (Ac.) || D'un accès facile : *homme —* ; fam.

ABORDAGE, s. m., mouvement d'une embarcation qui aborde au rivage ou à un vaisseau ; action d'aborder un vaisseau ennemi ; rencontre fortuite et choc de deux vaisseaux.

ABORDER, v. n. (prend avoir ou être, selon qu'il exprime l'action ou l'état), arriver à bord, prendre terre : — *un bâtiment*, — *à un bâtiment*. — *en cette ile* (Fén.) = V. a., approcher de, arriver à : — *le noir séjour de Pluton* (Fén.) *Il faut étudier les moments favorables pour — les grands* (Mass.) — *un vaisseau*, dans un combat ou par accident. || — *une question, une difficulté*, commencer à la traiter, entreprendre de la résoudre. = S'—, v. pr., se joindre ; se dit de deux personnes qui se rencontrent volontairement ou de deux vaisseaux qui s'entre-choquent.

§ **ABORDER, AVOIR ACCÈS, APPROCHER**. *Aborder* marque le fait de venir trouver quelqu'un, de se présenter à lui ; *avoir accès* marque la faculté d'être admis, de pouvoir venir auprès de lui ; *approcher* indique l'habitude de le voir. *Les âmes que Dieu ABORDE* (Boss.) *Ce prêtre AVAIT ACCÈS à la porte de Constantin* (Volt.) *L'enfant aime ceux qui l'APPROCHENT* (J.-J.)

ABORIGÈNES, s. m. pl., habitants regardés comme nés du sol ; leurs descendants.

ABORTIF, IVE, adj., venu avant terme : *enfant —* (Ac.) = Qui n'a pas atteint son entier développement : *fruit —*. = **ABORTIFS**, s. m. pl., substances auxquelles on attribue la propriété de provoquer l'avortement.

ABOT, s. m., entrave de fer ou de bois pour tenir les chevaux dans les pâturages.

ABOU-BEKR, premier calife, succéda à son gendre Mahomet, en 632.

ABOUCHEMENT, s. m., entrevue, conférence de deux ou plusieurs personnes. = Rencontre de deux tuyaux, de deux tubes bout à bout.

ABOUCHER, v. a., faire trouver ensemble deux ou plusieurs personnes pour qu'elles se parlent. = S'—, v. pr., se rencontrer pour conférer. = Se dit aussi de deux tubes ou de deux veines qui se réunissent et se communiquent.

ABOUCHOUCIOU, s. m., gros drap du midi de la France qu'on expédie surtout dans le Levant.

ABOUGRI, V. RABOUGRI.

ABOUKIR, vge de la Basse-Égypte. Nelson y battit la flotte française en 1798, et Bonaparte une armée turque en 1799.

ABOULFÉDA, historien arabe du XIII^e siècle.

ABOUCQUEMENT, s. m., action d'ajouter du sel nouveau à un morceau de vieux sel.

ABOUQUER, v. a., ajouter du sel nouveau à un morceau de vieux sel.

ABOUT, s. m., extrémité par laquelle un morceau de fer est assemblé avec un autre ou fixé à quel-que endroit.

ABOUTEMENT, s. m., jonction par les abouts.

ABOUTER, v. a., joindre deux pièces de bois bout à bout. = S'—, v. pr., se joindre par les bouts.

ABOUTIR, v. n., toucher par un bout : *ce champ aboutit à un marais*. = Tendre, converger vers un point : *des lignes qui aboutissent à un centre commun* (Volt.) || Avoir pour résultat : *voilà à quoi aboutit ce faste* (Fén.) = S'appliquer à : *les soins qui aboutissent au corps sont infinis* (Mass.) = Réussir : *ma démarche n'a pas abouti*. = Se dit encore d'une tumeur, ou d'un abcès qui vient à suppuration.

ABOUTISSANT, E, adj., qui aboutit.

ABOUTISSANTS, s. m. pl., ne s'emploie qu'accouplé de tenants : *les tenants et les — d'une terragne*, les propriétés qui la bornent. *Savoir tous les tenants et les — d'une affaire*, en bien connaître les circonstances et les détails.

ABOUTISSEMENT, s. m., action d'aboutir. Ne se dit guère que d'un abcès qui vient à crever.

AB OVO (mots lat.), loc. adv., dès l'origine.

ABOYANT, E, adj., qui aboie.

ABOYER, v. n., pousser un ou plusieurs aboiements : *il faut attendre que les petits chiens aient aboyé* (La Br.) || Crier après ou contre quelqu'un : *nous avons des gens qui aboient après nous* (Mol.) || — après la lune, crier inutilement contre un plus puissant que soi.

ABOYEUR, s. m., chien qui aboie à la vue du sanglier, sans en approcher. || Homme qui fatigue par des criailleries importunes. = Espèce de crieur volontaire, à la porte des théâtres ou dans les rues.

ABRACADABRA, s. m., mot cabalistique, qui, écrit sur un papier, formait un amulette efficace contre certaines maladies.

ABRAHAM, célèbre patriarche, père de la nation juive.

ABRANTÈS, vil. de Portugal. Duc d'—. V. Juxor.

ABRASION, s. f., séparation par petits fragments de la membrane muqueuse intestinale.

ABRAXAS, s. m., pierre précieuse portant des caractères hiéroglyphiques et servant de talisman.

ABRÉGÉ, s. m., écrit qui renferme la substance d'un plus grand : *tout — d'un bon livre est un sot* — (Montag.) = Personne ou chose qui excelle en qualités : *Paris est un — de merveilles*. = En —, loc. adv., en raccourci : *la conscience est tout un monde en —* (Cousin.) = Brièvement, en peu de mots ou de lettres : *écrire en —*.

§ ABRÉGÉ, SOMMAIRE, PRÉCIS, RÉSUMÉ. L'abrégé est un livre qui en reproduit un autre dans de moindres proportions ; le sommaire et le résumé ne sont que l'indication des principales choses contenues dans un livre. Ils se placent l'un au commencement, l'autre à la fin du livre ; le précis se distingue par sa concision ; il ne doit contenir que les faits importants, c'est un court abrégé : *voilà l'abrégé et le précis du concile de Trente* (Boss.)

ABRÉGER, v. a., réduire en abrégé, rendre plus court : *nous abrégeons les visites qui nous ennuient*,

et abs., ABRÉGEZ. || *La conversation abrégée le chemin*, le fit paraître moins long. = S'—, v. pr., devenir plus court : *la vie s'abrège par les violences* (Boss.)

ABREUVER, v. a., faire boire : *abreuvez ces chevaux* (Ac.) ; se dit aussi des personnes : *j'ai abreuvé toute la troupe* ; fam. = Imbiber profondément : — les terres, les plantes, les tonneaux (pour en gonfler le bois) ; — un vaisseau. || — de chagrins, en causer beaucoup. = Arts, mettre sur un fond poreux une couche de matières grasses pour en boucher les pores. = S'—, v. pr., *c'est là que les bestiaux s'abreuvent*. Il s'abreuve d'excellent vin (Ac.) || S'— de larmes, en répandre beaucoup. S'— de fiel, nourrir des sentiments haineux.

ABREUVOIR, s. m., lieu où l'on mène boire les bestiaux.

ABRÉVIATEUR, s. m., auteur qui abrège l'ouvrage d'un autre : *Justin est V— de Trogue-Pompée*.

ABRÉVIATIF, IVE, adj., qui sert à abrégé.

ABRÉVIATION, s. f., retranchement de lettres dans un mot ; mot abrégé ; signe qui représente un mot : *M^{me}, 1^o, etc.*, sont des ABRÉVIATIONS.

ABRÉVIATIVEMENT, adv., par abréviation ; d'une manière abrégée.

ABRI, s. m., lieu ou objet qui sert à garantir du vent, de la pluie, du froid, etc. : *sans autre — que celui d'un ciel serein* (Boil.) || Tout ce qui nous garantit d'un danger : *la médiocrité est un — contre les coups de la fortune* (Ac.) = A V—, loc. pr., à couvert : *se mettre à V—*, et avec de : *à V— du feuillage* (La F.) || A V— de ce trône (Rac.) = En sûreté contre : *à V— du nord* (La Br.)

ABRICOT, s. m., fruit à noyau. = ABRICOT-PÊCHE, s. m., abricot dont le goût se rapproche de celui de la pêche.

ABRICOTÉ, s. m., dragée faite d'un morceau d'abricot entouré de sucre.

ABRICOTIER, s. m., arbre qui produit les abricots.

ABRICOTINE, s. f., espèce de prune qui ressemble à l'abricot.

ABRITER, v. a., mettre à l'abri. || Protéger. = S'—, v. pr., se mettre à l'abri. V. ABRI.

ABRIVENT, s. m., paillason qui garantit du vent. = Construction légère sous laquelle se mettent à l'abri des soldats en campagne.

ABROGATION, s. f., action d'abroger une loi.

§ ABROGATION, DÉROGATION. L'abrogation annule absolument la loi antérieure ; la dérogation la laisse subsister, tout en la suspendant ou en la modifiant.

ABROGER, v. a., annuler, abolir une loi : *après l'expulsion des Décenvirs on n'abrogea pas les lois qui avaient fixé les peines* (Mont.) = S'—, v. pr., tomber en désuétude, être abrogé. V. ABOLIR.

ABROTONE, s. f. V. AURONE.

ABROUTI, E, adj., se dit des branches dont les bourgeons ont été mangés par les bestiaux.

ABROUTISSEMENT, s. m., dégât, dommage causé par les bestiaux qui mangent les bourgeons.

ABRUPT, E, adj., se dit des terrains et des rochers bizarrement coupés, comme s'ils avaient été rompus. || *Style —*, heurté, sans liaison.

ABRUPTO (EX ou AB), loc. adv. et lat., brusquement, sans préparation : *exorde ex —*, brusque, impétueux.

ABRUTIR, v. a., rendre lourd, stupide : *le vin, pris avec excès, abrutit l'esprit*. *Cet esprit si élevé, vous l'avez abruti* (Mass.) = S'—, v. pr., devenir stupide : *à mesure qu'il s'est abruti* (Id.)

ABRUTISSANT, E, adj., qui abrutit ou peut abrutir : *les plaisirs abrutissants de la table* (Mass.)
ABRUTISSEMENT, s. m., état d'une personne abrutie : *replonger les hommes dans l'*— (Lamennais).
ABRUTISSEUR, s. et adj. m., qui abrutit : *les Turcs sont abrutisseurs* (Voll.)

ABRUZZES, nom de trois provinces du N.-E. du roy. de Naples.

ABSALON, fils de David, qui se révolta contre son père et fut tué en 1030 avant J.-C.

ABSCISSE, s. f., partie de l'axe ou du diamètre.

ABSCISSION, s. f. V. EXCISION.

ABSENCE, s. f., défaut de présence : *en leur — on a soigné les enfants* (Fén.) = Éloignement : *l'— est le plus grand des maux* (La F.) = Manque, privation : *l'— des passions donne plus d'activité à son âme* (B. de St-P.) || — *d'esprit*, distraction ou manque d'attention, et abs. : *il a souvent des absences* (Ac.)

ABSENT, E, adj., non présent, éloigné de sa demeure ordinaire : — *de la cour* (Rac.) et abs. : *il est —* || Distractif, inattentif : *Qui manque, qui n'existe pas : il cherche dans les choses absentes les secours qu'il n'obtient pas des présentes* (Pasc.) = S. m., plaider la cause de l'—. *Les absents ont toujours tort*; prov.

ABSENTÉISME, néol., s. m., manie de voyager sans cesse, d'être toujours absent de chez soi.

ABSENTER (S'), v. pr. (prend l'aux. être), s'éloigner d'un lieu : — *de Paris, de chez soi*. = S'éloigner de l'endroit où l'on se trouve d'ordinaire : *je n'absenterai pendant trois mois* (Ac.)

ABSIDE, s. f., demi-voûte en hémicycle qui forme le chevet d'une église. = Partie de l'église où se plaçait le clergé, à droite et à gauche de l'évêque. = Au pl., apogée et péripée d'une planète.

ABSINTHE, s. f., plante odoriférante et amère ; liqueur dans laquelle elle entre. || *Ne se nourrir que d'un pain d'— et d'amertume* (Mass.)

ABSINTHÉ, E, adj., qui contient de l'absinthe.

ABSOLU, E, adj., sans liens, indépendant : *l'— pouvoir* (Rac.) = Impérieux, qui ne supporte pas la contradiction : *caractère —* (Ac.) = Total, complet, sans restriction : *il y a peu de vérités absolues*. || Gramm. (opposé à relatif, qui ne dépend d'aucun autre. *Mot employé d'une manière absolue*, sans régime, sans rien qui le détermine. = *Jeu* —, le jeu diu saint. V. IMPÉRIEUX.

ABSOLU, S. m., ce qui existe indépendamment de toute condition : *l'— n'est ni du ressort de la nature ni de celui de l'esprit humain* (Buff.)

ABSOLUMENT, adv., d'une manière absolue ; tout à fait : *cela n'est — impossible*. = Avec une autorité souveraine : *gouverner —* (Fén.) = Malgré tout : *il a voulu partir —*. *Il le faut —*, de toute nécessité. *Ce mot s'emploie —*, sans complément ni déterminatif. — *parlant*, en général.

ABSOLUTION, s. f., rémission des péchés. = Renvoi d'un coupable dont le crime n'est pas prévu par la loi ; acquittement d'un accusé : *l'orateur qui plaidait pour Phryné osa lui arracher le voile, et Phryné obtint son —* (Marm.) V. PARDON.

ABSOLUTISME, s. m., pouvoir illimité d'un souverain absolu ; exercice de ce pouvoir.

ABSOLUTISTE, s. m., partisan de l'absolutisme.

ABSOLUTOIRE, adj., qui absout : *bref —*.

ABSORBABLE, adj., susceptible d'être absorbé.

ABSORBANT, E, adj., qui absorbe facilement :

terres absorbantes. = Qui neutralise une autre substance. *Système —*, ensemble de vaisseaux qui servent à l'absorption. || Qui s'empare de toutes les facultés de l'esprit : *travaux absorbants*. = S. m., remède absorbant.

ABSORBER, v. a., s'ouvrir pour recevoir ou saisir une chose et la faire disparaître : *des myriades de coquillages ont absorbé une immense quantité d'eau et ont formé nos montagnes calcaires* (Buff.) = Engloutir : *le Rhône tombe dans un gouffre qui l'absorbe* (Ac.) = Attirer à soi, effacer : *le noir absorbe les autres couleurs*. || Consumer, occuper entièrement : *une multitude de survenants ont absorbé tout mon temps* (J.-J.)

§ **ABSORBER**, ENGLOUTIR. Le premier indique une action lente et successive : *la Navarre est absorbée aujourd'hui dans la monarchie d'Espagne* (Volt.) ; engloutir exprime une action rapide et complète : *Nous sommes enfin venus à ce grand empire qui a englouti toutes les nations de l'univers* (Boss.)

ABSORPTION, s. f., action d'absorber.

ABSORPTIVITÉ, s. f., faculté d'absorber.

ABSOUDRE, v. a. et irr., décharger quelqu'un d'une faute, d'un crime : *Jésus absout la pécheresse* (B. de St-P.) = Renvoyer un accusé dont le crime n'est pas prévu par la loi. = Remettre les péchés : *la loi de l'Évangile vous absoudra* (Pasc.) || Pardonnez : *je vous absous de votre négligence* (Ac.), et abs. : *les lois qui absolvent*. = Justifier : *rien ne pourra l'—* (Ac.) = S'—, v. pr., se pardonner : *jamais un criminel ne s'absout de son crime* (L. Rac.)

ABSOUTE, s. f., absolution générale du jeudi saint. = Aspersions et prières faites sur un mort.

ABSTÈME, adj. et s. m., qui ne boit pas de vin ; peu us.

ABSTENIR (s'), v. pr., se priver de, se refuser : *abstenez-vous des choses même les plus permises* (Mass.), et abs. : *il vaut mieux s'— que manger indignement* (Id.) || Jurisp., se dit du juge qui se récusé lui-même. = *Cet héritier s'est abstenu de la succession*, il n'a point fait acte d'héritier (Ac.)

§ **S'ABSTENIR**, SE PRIVER. On s'abstient d'une action ; on se prive d'un objet : *ceux qui s'abstiennent de communier devaient d'abord se priver des joies du monde* (Bourd.)

ABSTENTION, s. f., action de s'abstenir ; action du juge qui se récusé lui-même. = Privation volontaire, non usage d'un droit politique.

ABSTERGENT, E, adj., qui nettoie les plaies. = S. m., remède appliqué à cet usage.

ABSTERGER, v. a., nettoyer une plaie dont la suppuration est mauvaise.

ABSTERSIF, IVE, adj., propre à absterger.

ABSTERSION, s. f., effet d'un remède abstergent.

ABSTINENCE, s. f., privation volontaire de l'usage d'une chose : — *de la chair des animaux* (Volt.) et abs., privation du boire et du manger : *l'— est utile au corps*. = Au pl., jours où l'Église interdit les aliments gras : *exténué de jeûnes et d'abstinences* (Fléch.) = Philos., syn. de CONTINENCE.

ABSTINENT, E, adj., sobre, tempérant ; peu us.

ABSTRACTIF, IVE, adj., formé par abstraction. = Qui exprime une idée abstraite.

ABSTRACTION, s. f., opération par laquelle l'esprit considère isolément des choses qui sont réellement unies : *en faisant — de ses livres, on aimait Hévétius* (Marm.) = Opération de l'esprit qui sépare d'une idée complexe chacun des éléments qu'elle renferme ; résultat de cette opération, idée générale : *humanité, raison, vertu sont des abstractions*

(Ac.) = Au pl. et en mauv. part, utopies métaphysiques; absences d'esprit.

ABSTRACTIVEMENT, adv., par abstraction.

ABSTRAIRE, v. a., séparer par la pensée une chose d'une autre, pour la considérer seule : — la *qualité de la substance*. || — son *esprit*, détourner son attention : *J'ai été forcé d'— mon esprit de ce qui se passait autour de moi* (Chât.)

ABSTRAIT, E, adj., considéré seul et séparé par l'abstraction : *terme —, idée ABSTRAITE* (Pasc.) == Très-préoccupé : *quelque — raisonneur* (Boil.)

§ **ABSTRAIT, DISTRAIT**. L'esprit *abstrait* est loin de ce dont il s'agit; l'esprit *distrain* est incapable d'application.

ABSTRUS, E, adj., difficile à comprendre, à concevoir : *science, question ABTRUSE*. == Ir., obscur : *ce philosophe m'a paru fort —* (Ac.)

ABSURDE, adj., se dit d'une chose qui choque l'esprit, d'une personne qui agit ou raisonne contre le bon sens. == S. m., opinion contraire au bon sens : *les recherches trop profondes les ont jetés dans l'—* (B. de St-P.) *Réduire un homme à l'—*, le forcer d'avouer qu'il a tort. V. Sor.

ABSURDEMENT, adv., d'une manière absurde.

ABSURDITÉ, s. f., vice de ce qui est absurde : *l'— d'un discours. Homme d'une rare —* (Ac.) == Chose absurde (surtout au pl.) : *le fanatisme a produit bien des ABSURDITÉS* (Marm.)

ABSURDO (EX ou AB), loc. adv. et lat., d'après l'absurde : *démontrer ab —*.

ABUS, s. m., usage mauvais, excessif ou injuste de quelque chose : *jamais l'éléphant ne fait — de sa force* (Buff.) == Abs., ce qui se fait contre l'ordre ou l'usage établi : *il faut distinguer entre un usage reçu et un — qui s'est introduit* (Ac.) ; s'emploie surtout au pl. dans ce sens : *attaquer, corriger les —*. == Erreur ou déception : *alléguer l'impossible aux rois, c'est un —* (La F.) *Appel comme d'—*, appel à un tribunal séculier d'une sentence rendue par des juges ecclésiastiques.

ABUSER, v. n., faire un mauvais usage : *on abuse du vrai comme on fait de la feinte* (La F.), et abs. : *usez, mais n'ABUSEZ pas. — d'une expression*, la détourner de sa véritable signification. || Séduire : *— d'une femme*. == User trop largement : *J'ABUSE de vos moments* (Volt.) == Se trop prévaloir : *il a ABUSÉ de sa beauté* (Fén.) == V. a., tromper : *notre imagination nous abuse* (Boss.) == S'—, v. pr., être dans l'erreur. S'— sur, se faire illusion. V. MÉUSER et TROMPER.

ABUSEUR, s. m., celui qui abuse, qui trompe ; *fam.* et peu us.

ABUSIF, IVE, adj., où il y a de l'abus ; contraire aux règles ou à l'usage : *langage —* (Ac.)

ABUSIVEMENT, adv., d'une manière abusive ; contrairement à l'usage.

ABUTER, v. n., viser, tendre à un but ; vieux. == Jeter des quilles ou des palets vers un but pour voir qui jouera le premier.

ABYDOS, vil. de l'Asie Mineure, sur l'Hellespont, où Xerxès jeta un pont de bateaux. == Vil. de la Haute-Égypte ; en 1818 on y trouva une table chronologique des anciens rois d'Égypte.

ABYLA (CEUTA), mont. d'Afrique, l'une des colonnes d'Hercule.

ABYSSINIE, roy. d'Afrique, au sud de la Nubie.

ABYSSINS, s. m. pl., sectaires qui ne reconnaissent qu'une nature en J.-C.

ACABIT, s. m., qualité bonne ou mauvaise d'une chose, des fruits ou des légumes : *poires d'un bon*

— ; se dit aussi *fam.* des personnes : *ce sont des gens de même —* (Ac.)

ACACIA, s. m., arbre ou arbrisseau armé d'aiguillons, à fleurs légumineuses.

ACADÉMICIEN, s. m., philosophe de l'école de Platon. == Membre d'une académie ; on dit *académicienne*, quand c'est une femme.

§ **ACADÉMICIEN, ACADÉMISTE**. Le premier est noble et ne se dit que des membres d'une académie ; le second est un titre prétentieux et rajourni qu'ont donné à leurs élèves les maîtres d'escrime, d'équitation ou de danse. Ils étaient jadis réellement synonymes. Saint-Évremond, ayant fait contre l'Académie française, en 1643, la *Comédie des Académistes*, refit la même pièce en 1680, et l'intitula : *les Académiciens*.

ACADÉMIQUE, s. f., jardin où s'assemblaient Platon et ses disciples ; chacune des trois écoles de philosophie qui en sortirent. == Société de littérateurs, de savants ou d'artistes : — de *peinture, de médecine*, et abs., *académie*, Académie française. == Section de l'Université dont un recteur est le chef ; siège de son administration. == École d'art ou de gymnastique : — de *musique*, l'Opéra de Paris. == Maison de jeu ; vieux. == Une des attitudes du corps dessinée d'après un modèle vivant et nu.

ACADÉMIQUE, adj., qui appartient ou qui convient à une académie, et surtout à l'Académie française : *style —* (Volt.) *Figure —*, figure que l'artiste choisit pour faire valoir son talent de dessinateur.

ACADÉMIQUEMENT, adv., d'une manière conforme aux usages de l'Académie. == Sans naturel.

ACADÉMISER, v. n., dessiner d'après le modèle.

ACADÉMISTE, s. m., qui étudie les armes, l'équitation ou la danse. == Celui qui tient une académie de gymnastique. V. ACADÉMICIEN.

ACADIE. V. ÉCOSSE (Nouvelle).

ACAGNARDER, v. a., accoutumer à une vie oisive ou libertine ; *fam.* == S'—, s'y accoutumer.

ACAJOU, s. m., arbre d'Amérique, dont le bois porte le même nom et sert à faire des meubles.

ACALÉPHES, s. m. pl., nom d'une classe d'animaux sans vertèbres, rayonnés, à corps mou ; quelques-uns portent le nom d'*Orties de mer*.

ACALIFOURCHONNÉ, E, adj., qui est à califourchon ; *fam.*

ACAMPTE, adj., impropre à réfléchir la lumière.

ACANSAS, peuplade et rivière de la Louisiane.

ACANTHACÉES ou **ACANTHOÏDES**, s. f. pl., famille de plantes ayant pour type le genre acanthe.

ACANTHE, s. f., plante herbacée, remarquable par la beauté de son port, appelée aussi *branche-ursine*. == Ornement d'architecture qui en imite la feuille roulée en volute.

ACANTHES, s. f. pl., genre d'insectes hémiptères.

ACANTHOCÉPHALES, s. m. pl., sorte de vers intestinaux.

ACANTHOPHAGE, adj., qui mange des chardons.

ACANTHOPHIS, s. m., vipère de la Nouvelle-Hollande.

ACANTHOPTÉRYGIENS, s. m. pl., premier ordre de la classe des poissons osseux, d'après Cuvier.

ACAPULCO, vil. et port du Mexique, d'où partaient autrefois les galions pour l'Espagne.

ACARIÂTRE, adj., d'une humeur aigre et criarde : *ne vous souciez pas d'une femme —*.

§ **ACARIÂTRE, HARGNEUX, QUERELLEUR**. Une personne *acariâtre*, manque de douceur et taquine sans cesse. Il y a dans le *hargneux* une plénitude de mécontentement qui se répand en gronderies sur tout ce qui l'en-

ture. Le *querelleur* a la manie du bruit, des provocations, des disputes. La femme est plutôt *acariâtre* et l'homme *hargneux* ou *querelleur*.

ACARIÂTRÉTÉ, s. f., caractère d'une personne acariâtre; vieux et peu us.

ACARIDES ou **ACARIDIES**, s. f. pl., petits insectes dont l'acarus de la gale est le type.

ACARNANIE, p. de la Grèce ancienne, voisine de l'Étolie, où se trouvait *Actium*.

ACARUS ou **ACARE**, s. m., insecte microscopique, petit ciron qui vit dans le fromage ou sous la peau de l'homme et des animaux.

ACATALECTE ou **ACATALECTIQUE**, adj., se dit d'un vers complet, auquel il ne manque rien.

ACATALEPSIE, s. f., doute universel que professaient les sceptiques. = Maladie du cerveau qui prive de l'intelligence.

ACATALEPTIQUE, adj., atteint d'acatalepsie. = Se dit de la secte des Pyrrhoniens. = S. m. dans les deux sens.

ACAULE, adj., qualification des plantes sans tige apparente.

ACCABLANT, E, adj., qui accable ou qui peut accabler : *fardeau* —. || Se dit des choses qui font sur l'âme le même effet qu'un gros poids sur le corps : *nouvelle* ACCABLANTE. = Qui démontre la culpabilité jusqu'à l'évidence : *il dressa un mémoire — contre le grand vizir* (Volt.) = Insupportable : *chaleurs, visites* ACCABLANTES.

ACCABLÉ, E, adj., vaincu par la fatigue ou par la douleur.

ACCABLEMENT, s. m., état d'une personne accablée par la fatigue, la maladie ou l'affliction : *sa maladie l'a mis dans un grand —* (Ac.) = Surcharge d'affaires, de travail, etc. : *les lois et le prodigieux — de leurs commentaires* (La Br.) = Grande diminution des forces morales ou physiques. V. **ABATTEMENT**.

ACCABLER, v. a., charger d'un poids trop lourd : ACCABLÉ *sous le poids des fruits* (Fén.) = Faire succomber sous le poids, sous le nombre : ÊTRE ACCABLÉ *sous la multitude des ennemis* (Ac.) || — d'affaires, de questions, de reproches, de dégoûts, et en bonne part : — de bienfaits, de caresses. = Affaiblir complètement les forces : *Alexandre ne partit qu'après avoir achevé d'— les Grecs* (Mont.) = S'— de travail, s'en surcharger; — de reproches, s'en faire beaucoup.

§ **ACCABLER, OPPRIMER, OPPRESSER**. Le premier est le terme le plus général et se dit au physique comme au moral : *opprimer* emporte une idée de vexation, d'animosité contre une personne ou une chose innocente : *on n'accable pas, mais on opprime la vérité* (Volt.); il ne peut avoir pour sujet qu'un nom de personne ou de chose personnifiée. *Oppresser*, au physique, exprime l'action de faire sentir un poids sur la poitrine; au moral, l'âme oppressée éprouve une sorte d'anxiété et de détresse : *à la vue de certaines injustices, l'indignation nous oppresse* (La H.)

ACCALMIE, s. f., calme momentané qui suit une tempête.

ACCAPAREMENT, s. m., action d'accaparer; résultat de cette action.

ACCAPARER, v. a., acheter ou arrher une marchandise pour en faire hausser le prix. || — *les suffrages*, les obtenir par la brigade. — *quelqu'un*, s'en emparer complètement; fam.

ACCAPAREUR, EUSE, s., celui, celle qui accapare.

ACCASTILLAGE, s. m., partie du vaisseau qui

s'élève à l'avant et à l'arrière, au-dessus de la lisse de plat-bord.

ACCASTILLER, v. a., garnir, orner un vaisseau de ses deux gaillards.

ACCÉDER, v. n., entrer dans les engagements déjà contractés par d'autres : *les puissances du Nord ont ACCÉDÉ à ce traité* (Ac.) || — à une proposition, y consentir.

ACCÉLÉRATEUR, TRICE, adj., qui accélère. **ACCÉLÉRATION**, s. f., accroissement de vitesse : — de la marche. = Prompte expédition ou exécution d'une affaire.

ACCÉLÉRÉ, E, adj., fait plus rapidement; qui va avec plus de rapidité : *pas —, roulage —*. || S. voiture, bateau dont la marche est rapide.

ACCÉLÉRER, v. a., accroître la vitesse d'un corps mis en mouvement : *la gravité d'un corps qui tombe en ACCÉLÈRE le mouvement* (Ac.) — *la marche d'une armée*. = S'—, v. pr., devenir plus rapide, au propre et au fig.

§ **ACCÉLÉRER, PRESSER, HÂTER**. En *accélérant*, on augmente la vitesse; en *pressant*, la promptitude; en *hâtant*, on avance l'époque.

ACCENSES (mot lat.), s. m. pl., officiers publics, à Rome, dont la fonction répondait à celle de nos huissiers. = Soldats surnuméraires à la suite d'une légion, ou attachés au service d'un magistrat.

ACCENSER, v. a., donner ou prendre à ferme une propriété; joindre un bien à une autre dépendance.

ACCENT, s. m., modulation de la voix humaine qui s'élève ou s'abaisse sur certaines syllabes. = Inflexions de voix particulières à un pays, à une province, à une ville : — *gascon*. L'— *des gens du peuple, à Paris, est un peu trainant* (Ac.), et abs. : *il a conservé son —* (Id.) — *tonique*, élévation de la voix sur une syllabe. = Petit signe placé sur les voyelles pour en modifier le son : — *aigu, grave, circonflexe*. || Son de la voix de l'homme ou des animaux : *la pie n'a que des cris sauvages dont les accents plaintifs semblent exprimer les efforts et la peine* (Buff.) = Expression des sentiments par le langage : *aux accents majestueux de Bossuet* (Maury).

ACCENTUATION, s. f., manière d'accentuer. || Art d'accentuer la parole selon les sentiments qu'elle exprime.

ACCENTUER, v. a., marquer d'un accent : *on ACCENTUE cet É*, et abs. : *il ne sait pas —* (Ac.) || Exprimer par les inflexions et les tons de la voix les sentiments dont on est affecté. = S'—, v. pr., être accentué.

ACCEPTABLE, adj., qu'on peut, qu'on doit accepter : *proposition —*.

ACCEPTANT, E, adj., qui accepte. = S. m., celui, celle qui accepte.

ACCEPTATION, s. f., action d'accepter : — d'une donation. — d'une lettre de change, promesse de la payer à son échéance.

ACCEPTER, v. a., consentir à recevoir ou à subir : *les Mages offrirent au Sauveur des présents qu'il ACCEPTA* (Bourd.) — *ses malheurs avec soumission* (Id.), et abs. : *on ne sait s'il ACCEPTERA* (Ac.) = Se dit aussi des personnes : *ACCEPTÉ-MOI pour père* (Corn.) — *une lettre de change*, promettre par écrit de la payer à l'échéance. — *un rendez-vous*, promettre de s'y rendre. — *un défi*, parier qu'on fera ce dont on a été défié; consentir à se battre en duel. || — *le combat*, faire face à l'ennemi. — *un présage*, compter qu'il se réalisera. *J'en*

ACCÉPTE *l'augure*, je souhaite que cela arrive comme on me le fait espérer. = **S'**—, être accepté. V. **RECEVOIR**.

ACCÉPTEUR, s. m., celui qui accepte une lettre de change.

ACCÉPTILATION, s. f., remise d'une créance non payée.

ACCÉPTION, s. f., sens particulier d'un mot : *prendre un mot dans son — figurée*. = Préférence : *sans — de personnes*.

ACCÈS, s. m., faculté d'approcher : *avoir — auprès des grands* (Mass.) V. **ABORDER**. = Facilité ou difficulté d'approcher : *cette côte est d'un — difficile*. *Cet homme est d'un facile —*. || *Les discours des flatteurs ne laissent pas d'— à la vérité* (Mass.) = Mouvement intérieur et passager : *avoir des — de dévotion, de colère*. = Se dit aussi des redoublements ou retours périodiques de certaines maladies : — *de fièvre, de goutte*.

ACCESSIBILITÉ, s. f., facilité d'approcher, d'être approché.

ACCESSIBLE, adj., dont on peut approcher : *lieu, personne —*. *Il se rend — à tous les janissaires* (Rac.) || Qui se laisse toucher par : — *à la raison, à la pitié*. = À la portée de : *ces sciences ne sont pas ACCESSIBLES à tout le monde*. = Où l'on peut parvenir : *fonction —*.

ACCESSION, s. f., consentement à un acte, à un contrat. Bossuet l'a employé dans le sens d'avènement : — *au trône*. = Dr., une des manières d'acquérir la propriété ; propriété ainsi acquise. || Jonction de nouveaux membres à une assemblée : *une — de pairs* (Chat.)

ACCESSIT (mot lat., le *t* se prononce au sing. et au pl.), s. m., distinction accordée à celui qui a le plus approché du prix.

ACCESSOIRE, adj., qui accompagne la chose principale : *idée —* (Ac.) = S. m., ce qui n'est pas l'affaire importante : *l'—, chez Caton, c'était la vertu* (Mont.) = Dans le langage du théâtre, on entend par *accessoires* certains meubles ou ustensiles qui servent à la représentation, et aussi les petits rôles : *il ne joue que les ACCESSOIRES*.

ACCESSOIREMENT, adv., d'une manière secondaire, par suite : *il ajouta —* (Ac.)

ACCIDENT, s. m., événement imprévu, fortuit (se prend en mal quand il n'est accompagné d'aucun adj.) : *il arrive quelquefois des ACCIDENTS dont il faut être un peu fou pour se bien tirer* (La Roch.) || Partie ou qualité non essentielle d'un sujet. = Au pl., figure, couleur et savor qui restent après la consécration de l'hostie. = Symptômes qui aggravent une maladie à laquelle ils ne sont pas intimement liés. = **ACCIDENTS de lumière**, effets que produisent les rayons du soleil à travers les nuages ; effets que tire le peintre, dans un tableau, de la disposition de la lumière. = **ACCIDENTS de terrain**, inflexions du sol. *Par —*, loc. adv., par hasard. V. **ÉVÉNEMENT** et **MALHEUR**.

ACCIDENTÉ, E, adj., se dit d'un terrain inégal, d'un pays dont les aspects varient. || *Existence ACCIDENTÉE*, qui a des fortunes diverses.

ACCIDENTEL, LE, adj., qui arrive par hasard : *maladie ACCIDENTELLE* (Buff.) = Qui n'est pas de l'essence du sujet : *la blancheur est — au marbre*. = **Symptômes ACCIDENTELS**, qui surviennent dans le cours d'une maladie à laquelle ils ne sont pas nécessairement liés. = *Signe —* ; mus., qui se trouve dans un morceau sans être indiqué à la clé.

ACCIDENTELLEMENT, adv., par accident, par hasard.

§ **ACCIDENTELLEMENT, FORTUITEMENT**. Le premier exclut l'idée d'une cause naturelle ; le second, celle d'une cause intelligente. C'est *accidentellement* que vous tombez malade, si tout vous promet la santé ; c'est *fortuitement* que vous vous enrichissez, si vous ne faites rien pour cela.

ACCIDENTER, v. a., rendre une surface inégale, pour en varier les aspects : — *un jardin*. = **S'**—, v. pr., prendre des aspects variés.

ACCIPITRES (mot lat.), s. m. pl., oiseaux de proie, dans la classification de Linné.

ACCISE, s. f., nom donné en Angleterre et en Allemagne aux contributions indirectes.

ACCLAMATEUR, s. m., celui qui applaudit, qui concourt à des acclamations ; peu us.

ACCLAMATION, s. f., cri d'enthousiasme poussé par la foule : *la scène retentit encore des ACCLAMATIONS qu'excitèrent le Cid, Horace, Cinna* (Rac.) = *Par —*, loc. adv., d'une voix unanime, sans recourir au scrutin : *la loi fut votée par —* (Ac.)

ACCLAMER, v. a., nommer, approuver par acclamation. = V. n., pousser des acclamations.

ACCLIMATION, s. f., action d'acclimater ou de s'acclimater.

ACCLIMATEMENT, s. m., état d'une personne ou d'une chose acclimatée.

ACCLIMATER, v. a., accoutumer à un nouveau climat : *il faut du temps pour — une plante étrangère* (Ac.) = **S'**—, v. pr., s'habituer à un nouveau climat. || Se faire aux mœurs, aux habitudes.

ACCOUTANCE, s. f., relation familière. = Au pl. et en mau. part, liaison illicite.

ACCOINTER (**S'**), v. pr., se lier, se familiariser avec ; se prend souvent en mau. part.

ACCOLADE, s. f., action de passer les bras autour du cou d'un autre. = Cérémonie usitée autrefois dans la réception d'un chevalier : *donner l'—*. = Se dit encore du baiser que l'on donne à un membre de la Légion d'honneur, après l'avoir reconnu. || Trait de plume qui réunit plusieurs articles en un seul. — *de lapereaux*, deux lapereaux servis ensemble.

ACCOLAGE, s. m., travail agricole qui consiste à attacher la vigne à des échalos ou contre un mur.

ACCOLER, v. a., jeter les bras autour du cou ; fam. et peu us. = Embrasser : — *la cuisse, la botte à quelqu'un*, en signe de grand respect. || Joindre par un trait de plume. — *la vigne*, la lier à l'échalas ou au mur. — *deux personnes*, les réunir pour un travail commun ; joindre leurs noms dans un discours ou dans un écrit. = **S'**—, v. pr., s'embrasser ; fam. et peu us. = **S'**attacher à un corps voisin.

ACCOLURE, s. f., lien flexible pour accoler la vigne ou les espaliers.

ACCOMMODABLE, adj., qui se peut accommoder : *cette querelle n'est pas —* (Ac.)

ACCOMMODAGE, s. m., apprêt que les cuisiniers donnent aux viandes et les perruquiers aux cheveux.

ACCOMMODANT, E, adj., qui se plie facilement à la volonté des autres : *homme fort —* (Ac.)

ACCOMMODÉ, E, adj., arrangé, ajusté, approprié : *être bien — des biens de la fortune*, et abs. : *être bien —*, être riche.

ACCOMMODEMENT, s. m., accord que l'on fait d'une querelle, d'un différend. = Moyen, expédient pour terminer une affaire. = Embellissements faits à une maison pour la rendre plus agréable ; vieux.

§ **ACCOMMODEMENT, RACCOMMODEMENT.** Le premier s'emploie lorsqu'il s'agit de plaideurs; le second exprime un rapprochement entre des personnes amies ou parentes avant la brouille.

ACCOMMODER, v. a., être commode, convenir à : *cela ne nous ACCOMMODERAIT pas.* = Mettre d'accord, terminer à l'amiable : — *des plaideurs, un différend.* = Concilier deux choses qui semblent contraires : — *la religion avec les plaisirs* (Fléch.) = Ajuster, mettre en ordre, en bon état : *vous AVEZ bien ACCOMMODÉ votre cabinet* (Ac.) — *le dîner, les cheveux.* || Ir. et fam., maltraiter : *ah! si vous aviez vu comme je l'AI ACCOMMODÉ* (Mol.) = S'—, v. pr., se contenter : *les hommes s'ACCOMMODENT mieux des milieux que des extrêmes* (Mont.) S'— d'une chose, de tout. = Prendre ses aises; peu us. || Ir., se mettre dans un fâcheux état. = Se conformer, se plier à : s'— à la faiblesse des hommes (Pasc.) = Se réconcilier, se mettre d'accord : *la France força les autres puissances à s'—* (Volt.) = Se bien terminer : *cette affaire s'EST ACCOMMODÉE* (Ac.) = Vivre bien ensemble : *ils s'ACCOMMODENT parfaitement* (Les.)

ACCOMPAGNAGE, s. m., frame fine dont on garnit le fond d'une étoffe brochée d'or.

ACCOMPAGNATEUR, TRICE, s., celui, celle qui accompagne avec un instrument ou avec la voix un morceau chanté ou exécuté sur un instrument.

ACCOMPAGNEMENT, s. m., action d'accompagner. = Accessoire nécessaire de certaines choses pour la commodité ou l'ornement. = Mélodies ou parties secondaires qui servent à accompagner la mélodie principale.

ACCOMPAGNER, v. a., aller de compagnie avec : *il m'ACCOMPAGNA dans ce voyage* (Ac.) = Suivre par honneur, conduire ou reconduire en cérémonie : *c'est lui qui a la charge d'— l'ambassadeur.* || Convenir à : *cette garniture ACCOMPAGNE bien la robe.* = Se joindre à : *les grâces ACCOMPAGNAIENT jusqu'à ses refus* (Fléch.) = Exécuter sur un instrument ou chanter les parties accessoires d'un morceau de musique : — *avec le violon*, et abs. : *il ACCOMPAGNE bien.* = S'— de, prendre pour compagnon; vieux. S'— avec, jouer d'un instrument en chantant.

§ **ACCOMPAGNER, ESCORTER, SUIVRE.** Le premier est le plus général : on accompagne pour toutes sortes de motifs. *Escorter*, c'est accompagner militairement ou en troupe, pour protéger, garder, faire honneur : *Jésus fut conduit au Calvaire ACCOMPAGNÉ de deux voleurs et escorté de soldats* (Bourd.) *Suivre*, c'est marcher derrière, accompagner un supérieur.

ACCOMPLI, E, adj., à quoi, à qui il ne manque rien : *cet homme est un sujet —* (Les.) = Révolu, écoulé : *il a vingt ans ACCOMPLIS.* *Les temps sont accomplis* (Rac.) V. PARFAIT.

ACCOMPLIR, v. a., achever entièrement : — *le temps de son apprentissage, de son bannissement* (Ac.) = Mettre à exécution, réaliser : *qu'il ACCOMPLISSE ses résolutions* (Pasc.) — *une prophétie.* || Satisfaire pleinement à : *quiconque aime Dieu a déjà accompli tous les préceptes* (Bourd.) = S'—, v. pr., s'exécuter, se réaliser complètement : *ma prédiction s'EST ACCOMPLIE.* V. OBSERVER et RÉALISER.

ACCOMPLISSEMENT, s. m. (pas de pl.), entier achèvement, exécution; réalisation : l'— d'un traité, l'— des prophéties.

ACCOR, s. m., sorte de chalan, d'un faible tirant d'eau, souvent remorqué par une embarcation.

ACCORD, s. m., bonne intelligence, union de sentiments, de volontés : *vivre dans un parfait —.*

Nous sommes tous d'—. *J'en demeure d'—*, ou abs. d'—, j'en conviens. = Ensemble avec lequel plusieurs personnes exécutent un mouvement : *vous ne ramez pas d'—.* = Juste proportion, harmonie : *il y a un merveilleux — entre toutes les parties de l'univers* (Ac.) = Convention : l'— conclu entre la France et l'Allemagne (Fléch.) || Concordanse grammaticale. = Ensemble de sons formant harmonie. = État d'un instrument de musique monté au ton juste. = Bon effet qui résulte, dans un tableau, de l'harmonie des tons. = Au pl., poésie, et surtout poésie lyrique. = Conventions qui font l'objet d'un contrat de mariage. V. CONVENTION.

ACCORDABLE, adj., qu'on peut accorder.

ACCORDAILLES, s. f. pl., réunion pour la signature d'un contrat de mariage; fam.

ACCORDANT, E, adj., mus., qui s'accorde bien.

ACCORDÉ, E, adj. et s., personne qui s'est engagée pour le mariage par des articles signés de part et d'autre : l'ACCORDÉE de village.

ACCORDÉON, s. m., instrument de musique à soufflet et à touches.

ACORDER, v. a., mettre d'accord; remettre en bonne intelligence : *des arbitres nous pourront —* (Boil.) — *un violon*, le mettre au ton voulu. — *des instruments*, les mettre tous au même ton. = En peint., harmonier les couleurs, les tons. = Suivre pour l'arrangement et les modifications des mots les règles que prescrit la grammaire : — *le nom avec le verbe* (Mol.) || Concilier, faire disparaître les contradictions : *ne pouvoir — l'esprit de l'Évangile avec celui du monde* (Boss.) = Octroyer, concéder : *Dieu m'ACORDERA peut-être un jour une mort aussi glorieuse* (Volt.) — *sa main*, consentir à épouser. — *sa fille*, la donner en mariage. — *du temps*, consentir à attendre le paiement au delà du terme fixé. = Attribuer : — *du mérite à quelqu'un* (La Br.) = Reconnaître pour vrai : — *une proposition.* = S'—, v. pr., être ou se mettre d'accord, vivre en bonne intelligence. || Être du même avis : *ils s'ACCORDAIENT tous à demander l'expulsion de Mazarin* (Volt.) = Avoir de la convenance, du rapport.

§ **ACORDER, CONCILIER.** Le premier se dit des idées ou des personnes, et suppose des contrariétés; le second se dit des faits, et suppose des contradictions.

ACCORDEUR, s. m., celui qui fait métier d'accorder des instruments de musique.

ACCORDOIR, s. m., outil de l'accordeur.

ACCORE, s. m., poutre qui sert à étayer un vaisseau. = Adj., coupé verticalement à la surface de la mer : *côte —.*

ACCORER, v. a., étayer un vaisseau que l'on construit ou que l'on répare.

ACCORT, E, adj., complaisant, d'humeur facile : *la servante était ACCORTE*; fam. et peu us.

ACCORTISE, s. f., humeur enjouée, facile : l'— italienne calma la vivacité française (Volt.)

ACCOSTABLE, adj., que l'on peut accoster, d'un abord facile : *cet homme n'est pas —* (Ac.); fam. et peu us.

ACCOSTER, v. a., aborder quelqu'un pour lui parler; fam. = Se dit d'un bâtiment, d'une embarcation qui va se placer à côté et le long d'un quai, d'un autre bâtiment. = S'—, v. pr., s'aborder réciproquement. S'— de quelqu'un, l'avoir souvent avec soi : *il s'ACCOSTA d'un mauvais garnement* (Ac.) V. JOINDRE.

ACCOTEMENT, s. m., espace compris entre la chaussée et le fossé, le ruisseau et la maison.

ACCOTER, v. a., appuyer de côté. — *sa tête.* = S'— v. pr.; s'appuyer : s'— *sur une chaise*; fam. et peu us.

ACCOTOIR, s. m., appui pour s'accoter; peu us.

ACCOUCHÉE, s. f., femme qui vient de mettre un enfant au monde.

ACCOUCHEMENT, s. m., action de mettre ou d'aider à mettre un enfant au monde.

ACCOUCHER, v. n., mettre au monde, enfanter (prend *avoir* ou *être*, selon qu'il marque l'action ou l'état). || Produire avec peine : *j'ai eu bien de la peine à — de cet ouvrage* (Ac.) = V. a., aider à mettre un enfant au monde : *qui vous ACCOUCHERA si vous ACCOUCHEZ à Grignan* (Sév.)

ACCOUCHEUR, **EUSE**, s., celui ou celle qui pratique les accouchements.

ACCOUDER (s'), v. pr., s'appuyer du coude.

ACCOUDOIR, s. m., appui pour s'accouder.

ACCOUPLE, s. f., lien pour attacher les chiens ensemble.

ACCOUPEMENT, s. m., assemblage de deux animaux pour le travail : — *de bœufs.* = Conjonction du mâle et de la femelle pour la génération : *le mulet vient de l'— d'un âne et d'une jument* (Ac.) = — *de colonnes*, arrangement de colonnes disposées deux à deux.

§ **ACCOUPEMENT, COUPLE.** De ces deux mots, le premier désigne une réunion momentanée, et quelquefois contre nature, d'un mâle et d'une femelle; le second, plus général, indique mieux l'union naturelle et durable des sexes : *dans l'espèce des caillies, les ACCOUPLEMENTS sont fréquents, mais on ne voit pas un seul couple* (Buff.)

ACCOUPLER, v. a., joindre ensemble, réunir deux à deux : — *des serviettes.* || — *le loup et la brebis* (Ac.), tenter l'impossible. = Réunir le mâle et la femelle : — *des pigeons, des serins.* || — *des colonnes*, les disposer deux à deux. = S'—, v. pr., s'unir pour la génération.

ACCOURCIE, s. f., passage qui abrège le chemin.

ACCOURCIR, v. a., rendre plus court : *Cette chaussée accourcit le chemin. Les Parques ont ACCOURCI le fil de ses jours* (Fén.) = Prendre une route de traverse : — *son chemin*, et abs. : *prenez le bois, vous ACCOURCIREZ* (Ac.) || Faire paraître moins long : *le chemin étant long, pour l'— ils disputèrent* (La F.) — *la bride*, la faire passer de la main droite à la main gauche, pour monter à cheval. = V. n. et s'—, v. pr., devenir plus court.

§ **ACCOURCIR, RACCOURCIR.** Le second exprime une action plus forte et plus considérable : *accourcir* signifie souvent réduire à de justes bornes : *une phrase heureusement accourcie* (Volt.), tandis que *raccourcir*, c'est accourcir beaucoup, et quelquefois trop : *Lamoignon-Houdard étrange et beau passage et le raccourcit en deux vers* (Id.)

ACCOURCISSEMENT, s. m., diminution de longueur, de durée.

ACCOURIR, v. n., se rendre promptement vers une personne ou vers un lieu : *il ACCOURT tout hors d'haleine* (La Br.) *ACCOURANT vers leur humide roi* (Boil.) || *Souvent de l'extrémité du désert ACCOURT un tourbillon* (Chal.)

ACCOURSE, s. f., galerie extérieure qui fait communiquer les appartements.

ACCOUREMENT, s. m., habillement extravagant et ridicule; fam.

ACCOUTRER, v. a., habiller d'une façon ridicule. || *Maitraiter en paroles* : — *quelqu'un de toutes pièces.* = S'—, se vestir d'une façon extravagante.

ACCOUTUMANCE, s. f., longue habitude; vieux :

un esprit dompté par l'— au joug n'oserait plus s'enhardir à rien. V. HABITUDE.

ACCOUTUMÉ, **E**, adj., ordinaire, habituel : *que tout rentre ici dans l'ordre* — (Rac.)

ACCOUTUMER, v. a., faire prendre l'habitude : — *au travail et à la piété* (Fén.) — *à obéir.* = *Être accoutumé de*, ellipse pour *être accoutumé à l'avantage de* : on EST ACCOUTUMÉ *à se laisser aller au plaisir* (Pasc.) = S'—, v. pr., s'habituer : *il est bon de s'— à profiter du mal* (Id.) = Se familiariser avec : *jamaïs je ne m'ACCOUTUMERAI avec ces gens.*

ACCOUVÉ, **E**, adj., qui reste habituellement accroupi au coin du feu.

ACCREDITER, v. a., donner du crédit, de l'autorité, de la réputation : *l'exactitude à payer est ce qui ACCRÉDITE le plus les commerçants* (Ac.) = Garantir quelqu'un de son crédit auprès d'un tiers. — *un envoyé*, autoriser sa mission auprès d'une puissance. || Propager, rendre vraisemblable : — *une nouvelle, une colonie.* = S'—, v. pr., acquérir du crédit; se répandre : *le raisonnement tristement s'ACCRÉDITE* (Volt.)

ACCROC (pron. acro), s. m., déchirure que fait ce qui accroche. || Obstacle, embarras, difficulté imprévue. V. ANACROCHE.

ACCROCHER, s. m., action d'accrocher; résultat de cette action : — *de deux voitures.*

ACCROCHER, v. a., attacher, suspendre à un croc, à un clou : — *sa montre.* = Arrêter en débâillant : *prenez garde que l'on n'ACCROCHE votre habit.* — *une voiture*, la heurter ou l'arrêter en passant, et abs. : *ce cocher accroche souvent.* = Saisir, arrêter un vaisseau avec des grappins. || Gagner par ruse ou par adresse : *ses soins tentent tout pour — quelqu'un* (Mol.) S'— à *quelqu'un*, ne pas le quitter; s'attacher obstinément à sa fortune. = Retarder la conclusion de : — *une affaire.* = S'—, v. pr., être retenu par quelque chose de pointu : *sa robe s'ACCROCHE à des ronces* (Ac.) = S'attacher, se suspendre à : *quand on se noie, on s'ACCROCHE où l'on peut.* = Se dit de deux vaisseaux, de deux voitures. || En venir aux mains : *nos braves s'ACCROCHENT se prennent aux cheveux* (Boil.)

ACCROIRE, v. n., croire faussement; n'est us qu'à l'infinitif, et précédé de *faire* : *combien on fait — de choses au peuple!* (Fén.) *En faire* —, en imposer. S'en *faire* —, s'enorgueillir sans fondement, trop présumer de soi.

ACCROISSEMENT, s. m., agrandissement d'un être ou d'un objet qui se développe : *l'— du tronc dans les arbres se fait par des couches de fibres ligneuses* (Cuv.) — *de l'homme, du cheval.* || — *de puissance, de fortune, de l'empire. Les besoins s'accroissent par un — de désirs* (J.-J.)

ACCROÎTRE, v. a., agrandir en développant : — *un parc, un jardin, son bien, son revenu.* = V. n., devenir plus grand : *son bien ACCROÎT tous les jours.* || Rendre plus grand : *tes discours ACCROISSENT mes ennuis* (Mol.) = S'—, v. pr., devenir plus grand, plus nombreux : *mes ans SE SONT ACCRUS.*

ACCROUPIR (s'), v. pr., se tenir assis sur les talons, sur la croupe. = S'abaisser jusqu'à terre : *les chameaux s'ACCROUISSENT pour se laisser charger* (Buff.)

ACCROUISSEMENT, s. m., état d'une personne accroupie.

ACCRU, s. m., rejeton produit par les racines.

ACCRUE, s. f., augmentation d'une terre par

suite du retrait des eaux ou par atterrissement. — de bois, augmentation d'un bois qui se fait d'elle-même.

ACCUEIL, s. m., manière de recevoir bien ou mal : *il le reçut l'— qu'on devait à son nom* (Volt.) *Bon, favorable, mauvais —. Faire —*, recevoir avec bienveillance et politesse.

ACCUEILLANT, E, adj., qui fait bon accueil : *il était doux, ouvert, —* (St-Sim.)

ACCUEILLIR, v. a., recevoir bien ou mal quelqu'un qui nous aborde ou qui se présente chez nous : — *froidement, favorablement*. = Abs., faire bon accueil : *il m'accueillit ; car c'est le meilleur homme du monde* (P. L. C.) || — *une proposition*, y consentir. — *les bruits les plus étranges* (Thiers), y ajouter foi. = Se dit aussi des accidents fâcheux : **ÊTRE ACCUEILLI par la tempête** ; dans ce sens, *assaillir* est préférable et plus us.

ACCUL, s. m., lieu qui n'a point d'issue, où l'on est aculé. = Crique trop petite pour contenir de gros bâtiments. = Piquet pour empêcher le recul des canons.

ACCULEMENT, s. m., état de ce qui est aculé. = Courbure donnée à la carcasse d'un vaisseau.

ACCULER, v. a., pousser quelque chose ou quelqu'un dans un endroit où l'on ne puisse plus reculer : — *l'ennemi contre une montagne. — le blaireau dans son terrier* (Ac.), et abs. : *les chiens avaient acculé le sanglier* (Id.) = V. n. et s'—, v. pr., se dit d'une voiture qui penche en arrière. = S'—, v. pr., se ranger contre un mur ou dans un coin pour n'être pas pris par derrière.

ACCUM (Frédéric), chimiste allemand qui, le premier, appliqua le gaz hydrogène à l'éclairage, mort en 1838.

ACCUMULATEUR, TRICE, s., celui, celle qui accumule ; peu us.

ACCUMULATION, s. f., action d'accumuler, résultat de cette action : — *des produits*. || — *d'honneurs, de dignités*. = Figure de rhétorique qui consiste à rassembler et à grouper ensemble tous les détails d'une idée principale.

ACCUMULER, v. a., mettre en grand monceau ; rassembler en grande quantité : *depuis que j'avais résolu d'écrire mes mémoires, j'avais accumulé beaucoup de lettres* (J.-J.) — *des trésors*, et abs. : *un homme accumulait* (La F.) || — *des honneurs, un péché sur péché* (Bourd.) = S'—, v. pr., s'amoncèler successivement ; devenir très-nombreux : *les denrées s'accumulent dans ce magasin. Les difficultés s'accumulaient* (Volt.) V. AMASSER.

ACCUSABLE, adj., qui peut être accusé ; peu us.

ACCUSATEUR, TRICE, s., celui, celle qui accuse : — *public*, officier judiciaire chargé de poursuivre les accusés devant les tribunaux ; ou dit aujourd'hui *ministère public*. = Adj., *se rendre —*. || *Indice —*.

ACCUSATIF, s. m., cas qui indique, dans les langues à déclinaisons, le rég. dir. des verbes actifs. = Il se place aussi après les prép. qui marquent le mouvement ou l'action.

ACCUSATION, s. f., action par laquelle le ministère public défère la connaissance d'un crime à la justice. *Acte d'—*, exposé du crime et des circonstances qui l'ont accompagné. = Imputation faite à une personne d'un crime, d'une faute, d'un défaut.

ACCUSÉ, E, s., celui, celle que l'on renvoie devant les tribunaux criminels pour être jugé. — *de réception*, avis que l'on donne de la réception d'un envoi.

ACCUSER, v. a., imputer un crime à quelqu'un ; déférer quelqu'un à la justice pour un crime : *d'un amour criminel Phèdre accuse Hippolyte* (Rac.) *Les Juifs accusèrent Jésus-Christ devant Pilate* (Pasc.) = Imputer, reprocher à quelqu'un un vice, un défaut, une faute : — *de négligence, d'idolâtrie, de lâcheté*. || Souffrir avec peine ; gourmander : — *la lenteur du sacrifice* (Rac.) = Servir d'indice ou de preuve, révéler : *son silence même accusant sa noblesse* (Id.) = Déclarer : — *son âge, son jeu, ses péchés*. = Peint. : — *les muscles, les os*, etc., faire qu'on les distingue sous la peau ou le vêtement qui les recouvre. = S'—, v. pr., se déclarer coupable : *les tribunaux de miséricorde justifient ceux qui s'accusent* (Boss.) = Se reprocher à soi-même. = Se reprocher l'un à l'autre.

§ **ACCUSER, INCULPER**. On *accuse* ouvertement quelqu'un de quelque chose ; on *inculpe* quelqu'un par des insinuations ou des imputations hasardeuses, sans faire toujours connaître de quoi on le prétend coupable.

ACENS ou **ACENSE**, s. m., propriété cédée ou tenue à cens, soit à perpétuité, soit à terme ; vieux.

ACENSEMENT, s. m., acte par lequel on acense.

ACENSER, v. a., prendre ou donner à cens, sous la redevance d'une rente : — *vingt arpents de terre, à raison de dix livres de rente* (Ac.)

ACÉPHALE, adj., sans tête, sans chef. = **ACÉPIHALES**, s. m. pl., mollusques qui n'ont pas de tête, comme les huîtres, les moules, etc.

ACÉRAIN, AINE, adj., de la nature de l'acier.

ACÉRÉ, adj., qui n'est pas encore mûr : *fruit —. Vin —*, fait avec des raisins qui n'étaient pas mûrs. || *Rude ; parole, ton, caractère —. V. AIGRE.*

ACÉRBITÉ, s. f., qualité de ce qui est acerbe.

ACÉRÉ, E, adj., garni d'acier à la pointe ou au tranchant : *lame acérée*. || Qui blesse, qui déchire : *plume acérée, traits acérés de la calomnie* (Ac.) = Pointu comme une aiguille.

ACÉRER, v. a., mettre de l'acier à une pointe, à un tranchant de fer pour les rendre plus propres à percer, à couper. = Mêler de l'acier à certaines parties de la surface d'une enclume ou d'un outil pour en augmenter la résistance. || *Rendre piquant ou mordant* : — *son style, — une épigramme*.

ACÉRURE, s. f., morceau d'acier préparé pour être ajouté à une pièce qu'on veut acérer.

ACESCENCE, s. f., disposition à s'aigrir, en parlant des humeurs ou des liquides.

ACESCENT, E, adj., qui s'aigrit, qui commence à s'aigrir.

ACÉTATE, s. m., sel produit par la combinaison de l'acide acétique avec une base.

ACÉTONE, s. m., substance qu'on obtient par la distillation sèche des acétates.

ACÉTEUX, EUSE, adj., qui a le goût du vinaigre. = *Fermentation acéteuse*, pendant laquelle se forme l'acide acéteux. = Quelques botanistes emploient le mot *acéteux* pour désigner tout végétal doué d'une saveur acide bien prononcée.

ACÉTIMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer le degré d'acidité du vinaigre.

ACÉTIQUE, adj., se dit de l'acide qui fait la base du vinaigre.

ACHAB, roi impie d'Israël, époux de Jézabel ; fut tué en 898 av. J.-C.

ACHAÏE, p. de la Grèce, au nord du Péloponèse. = Principauté d'—, formée, en 1205, du Péloponèse tout entier, avec la suzeraineté d'Athènes et de Thèbes.

ACHALANDAGE, s. m., action, manière d'a-

chalander; bonne réputation. = Clientèle d'un marchand.

ACHALANDER, v. a., attirer les chalands; mettre en vogue, en réputation. = S'—, v. pr., se procurer des chalands; devenir de jour en jour plus fréquenté.

ACHARD (Frédéric), Prussien, d'origine française, qui a inventé le sucre de betteraves, mort en 1821.

ACHARNEMENT, s. m., action d'un animal qui s'acharne à sa proie; fureur avec laquelle les hommes se battent ou se disputent : *on se bat avec — durant tout le jour*. || Animosité opiniâtre : *jamais contre un pécheur ils n'ont d'—* (Mol.) = Forte passion, attachement aveugle : *jouer avec —*.

ACHARNER, v. a., donner de la chair à un chien, à un oiseau de proie, pour les exciter; peu us. = Animer, exciter des animaux ou des hommes les uns contre les autres : *soldats qu'une férocité naturelle ACHARNAIT sur les vaincus* (Fléch.) = S'—, v. pr., s'attacher avec fureur, se livrer avec excès.

ACHAT, s. m., action d'acheter; chose achetée.

§ **ACHAT, EMPLETTE**. Le premier exprime soit l'action d'acheter, soit la chose achetée, quand c'est un objet considérable : *faire ACHAT d'un château* (La F.) *Emplette* est une sorte de diminutif qui signifie *petit objet acheté* : *j'ai mille EMPLETES à faire* (Mont.)

ACHATE, fidèle compagnon d'Énée. = S. m., ami inséparable; fam.

ACHAZ, roi impie de Juda, mort en 717 av. J.-C.

ACHE, s. f., herbe qui ressemble au persil.

ACHÉE, s. f., genre de crustacé. = Nom vulgaire des vers de terre. = Appât pour amorcer le poisson.

ACHEM, roy. et vil. de l'île de Sumatra (Asie).

ACHEMINÉ, E, adj., mis en bon train; dégourdi, presque dressé : *cheval —*.

ACHEMINEMENT, s. m., moyen de parvenir, d'arriver : *c'est un — à la paix*. || Au pl., en mauv. part : *mille ACHÉMINEMENTS secrets au crime* (Mass.)

ACHEMINER, v. a., mettre en chemin, diriger vers un lieu; peu us. = Amener graduellement : *la joie où vous m'ACHEMINEZ* (Mol.) = Préparer, mettre en état de réussir : *cet événement peut — la paix* (Ac.) ; peu us. || Faire avancer vers un but : *cela vous ACHÉMINERA aux honneurs*. = — un cheval, l'habituer à marcher droit. = S'—, v. pr., se mettre en chemin. || Se diriger vers un but, tendre à, être en bon train : *tout s'ACHEMINE à mon bonheur* (J.-J.), et abs. : *cette affaire s'achemine*. = S'avancer vers : *le pouvoir d'Agrippine vers sa chute à grands pas chaque jour s'ACHEMINE* (Rac.)

ACHÉRON, fleuve des enfers. || L'enfer même, ou la mort : *l'avare — ne lâche pas sa proie* (Rac.)

ACHETER, v. a., acquérir à prix d'argent : — une terre. — à vil prix. *Le marchand ACHETA notre Phrygien trois oboles* (La F.) = Le rég. ind. de ce verbe prend la prép. à ou la prép. de : *je lui AI ACHÉTÉ ou j'ai acheté de lui*. — à, signifie aussi *acheter pour* : *j'ai acheté une montre à mon fils* (Ac.) || — un auteur, acheter ses œuvres. — des partisans, distribuer de l'argent pour s'en faire. — un homme, lui payer une somme d'argent pour qu'il fasse le service militaire à la place d'un autre. — des bans, obtenir à prix d'argent qu'ils ne soient pas publiés. = Obtenir avec peine : *c'est une dignité qu'il A ACHÉTÉE au prix de son sang* (Ac.) — la gloire par un travail infatigable (Volt.) = S'—, v. pr., être acheté : *tout s'ACHÈTE, excepté l'affection des peuples* (Mérin.)

ACHETEUR, EUSE, s., celui ou celle qui achète; qui aime à acheter : *c'est un grand —*.

ACHEUL (St), ancienne abbaye, près d'Amiens.

ACHEVÉ, E, adj., qui a atteint la perfection : *beauté ACHÉVÉE, tableau —* (La Br.) *Cheval —*, complètement dressé. = Appliqué aux personnes, il se prend en mauv. part : *c'est un scélérat, un fou —* (Ac.) *Je suis ACHÉVÉ* (Corn.), à bout de ressources. V. PARFAIT.

ACHÈVEMENT, s. m., fin d'un travail, entière exécution d'une chose : *ce Louvre dont l'— est tant désiré* (Volt.) || Perfection dont une chose est susceptible : *dans les ouvrages de l'art, c'est le travail et l'— que l'on considère* (Boil.) = Conclusion, dénoûment d'une intrigue théâtrale; peu us.

ACHEVER, v. a., finir ce qu'on a commencé : *ne saurais-je — mon conte* (La F.) — *de diner*. — *sa carrière, ses jours*, mourir. || *Je veux — ma journée* (A. Ch.) = Compléter, perfectionner : *l'étude commence un honnête homme et le commerce du monde l'ACHÈVE* (St-Evr.) = Consommer : *cette aventure ACHÈVE sa ruine* (Ac.), et abs. : *voilà de quoi m'—*, me perdre entièrement. = Porter le dernier coup : *nos soldats ne l'ont pas ACHÉVÉ* (Corn.) = S'—, v. pr., se terminer.

§ **ACHEVER, TERMINER, FINIR**. *Achever*, c'est mettre la dernière main, compléter ce qui est commencé ; *terminer*, c'est mettre un terme, une borne à ce qui a cours ou est en mouvement : *ce n'est pas mon talent d'ACHEVER une histoire qui se TERMINE ainsi* (La F.) *Finir* diffère de terminer en ce qu'il marque une action moins brusque et plus naturelle : *tous les avis allèrent à demander au pape le concile pour FINIR les affaires de la religion, faute de quoi on les TERMINAIT en France* (Boss.)

ACHEVOIR, s. m., outil pour donner la dernière façon à certains ouvrages. = Lieu où l'on achève certains ouvrages.

ACHILLE, héros grec, chanté par Homère. || S. m., vaillant héros : *chaque — a son Homère* (Mass.) = *Tendon d'—*, tendon commun aux muscles jumeaux de la jambe et soléaire.

ACHILLÉE, s. f., l'un des noms de la millefeuille, plante aromatique et stimulante.

ACHIRE, s. m., genre de poissons privés de nageoires pectorales.

ACHIT, s. m., vigne sauvage qui croît dans l'île de Madagascar.

ACHMET, nom de plusieurs sultans : Achmet 1^{er} (1603-1617); Achmet II (1694-1695); Achmet III (1703-1730).

ACHOPPEMENT, s. m., heurt, choc; ne se dit que dans *Pierre d'—*, occasion de faillir : *la rencontre de cette femme a été une Pierre d'— pour sa sagesse* (Ac.) = *Obstacle imprévu* : *l'affaire se fera si nous ne rencontrons pas quelque Pierre d'—* (id.)

ACHOPPER, v. n. et s'—, v. pr., se heurter à : *c'est là où tous ONT ACHOPPÉ* (Pasc.)

ACHORES, s. m. pl., petits ulcères à la tête et aux joues des enfants, croûtes de lait.

ACHROMATIQUE, adj., qui fait voir les objets sans couleur étrangère : *lunette —*.

ACHROMATISER, v. a., rendre achromatique : — un prisme. = Absorber les couleurs que présentent les rayons.

ACHROMATISME, s. m., propriété ou effet des lunettes achromatiques.

ACICULAIRE, adj., se dit des feuilles et des épines allongées en forme de pointe.

ACIDE, s. m., substance composée, dont la saveur est piquante et aigre, qui rougit la teinture de tournesol, et a la propriété de se combiner avec une base pour former un sel : *le plus connu de tous les ACIDES est le vinaigre* (Fourcroi).

ACIDE, adj., d'une saveur piquante et aigre : *fruit* —. = Qui a les propriétés des acides. V. AIGRE.

ACIDIFIÉRE, adj., qui contient un acide : *substance* —, composée d'une base salifiable unie à un acide.

ACIDIFIABLE, adj., susceptible d'être converti en acide, de jouer le rôle d'un acide.

ACIDIFIANT, E, adj., qui a la propriété de convertir en acide.

ACIDIFICATION, s. f., conversion, passage à l'état acide.

ACIDIFIER, v. a., rendre acide; convertir en acide. = S'—, v. pr., se convertir en acide.

ACIDITÉ, s. f., saveur aigre et piquante des substances acides : *l'— du verjus* (Ac.)

ACIDULE, adj., légèrement acide.

ACIDULER, v. a., rendre acidule. = S'—, v. pr., le devenir.

ACIER, s. m., fer durci et affiné par la trempe : *on détrempe l'— en le faisant rougir au feu* (Ac.) || Glaive, poignard : *un homicide* — (Rac.) = *Cœurs d'—* (Corn.), hommes d'une résolution inébranlable.

ACIÉRATION, s. f., action de convertir le fer en acier; résultat de cette action.

ACIÉRER, v. a., convertir le fer en acier. = S'—, v. pr., se convertir, être converti en acier.

ACIÉREUX, adj. m., qui a le caractère de l'acier.

ACIÈRE, s. f., usine où l'on fabrique l'acier.

ACINACIFORME, adj., se dit des feuilles en forme de sabre.

ACINÉSIE, s. f., intervalle qui sépare les deux mouvements de chaque pulsation.

ACOLYTAT, s. m., le plus élevé des quatre ordres mineurs.

ACOLYTE, s. m., celui qui a reçu l'acolytat, qui accompagne et sert le prêtre à l'autel. || Celui qui en accompagne souvent un autre ou qui seconde l'exécution de ses desseins.

ACOMAS ou **ACOMAT**, s. m., arbre des Antilles.

À-COMPTÉ, s. m., somme donnée ou reçue, en déduction d'un compte ou d'une dette.

ACONIT, s. m., plante fort vénéneuse, et dont la fleur est très-belle.

ACOQUINANT, E, adj., qui acoquine.

ACOQUINER, v. a., faire persévérer dans une habitude, attirer : *en hiver, le feu acoquine* (Ac.) = S'—, v. pr., s'habituer, se trop attacher : *quand on s'est une fois acoquiné à faire des vers* (St-Evr.)

ACORES, îles de l'Océan Atlantique, au N.-O. de l'Afrique.

ACOTYLÉDONE ou **ACOTYLÉDONÉ**, E, adj., se dit des plantes dépourvues de cotylédons.

ACOTYLÉDONS, s. m. pl., ou **ACOTYLÉDONES**, s. f. pl., plantes simples dont les semences n'ont pas de cotylédons.

À-COUP, s. m. inv., art milit., mouvement saccadé; temps d'arrêt trop brusque.

ACOUSTIQUE, s. f., partie de la physique qui traite des lois suivant lesquelles le son se produit et se transmet. = Adj., qui augmente le son : *cornet* —. *Nerf* —, qui va du cervelet au conduit auditif.

ACQUÉREUR, EUSE, s., celui, celle qui acquiert des immeubles.

ACQUÉRIR, v. a. et irr., devenir propriétaire par un marché d'un objet quelconque, particul. d'un immeuble : — *une maison*. *Quand on aura un tableau à —, on fera bien d'appeler à côté de soi un artiste* (Grimm), et abs. : *la difficulté d'— croit toujours en raison du besoin* (J.-J.) || Amasser par

le travail, le soin, l'étude : — *toutes les vertus* (Pasc.), et abs. : *il a beaucoup acquis*. = Obtenir, gagner : — *des amis* — *les bonnes grâces de quelqu'un*. = Atteindre, parvenir à : *c'est dans l'état de floraison que les plantes ont acquis toute leur beauté* (B. de St-P.) = S'—, v. pr., acquérir pour soi : *ils se sont acquis une gloire qui ne passera jamais* (Mass.) = Être acquis : *comme si l'honneur pouvait s'— sans travail* (Flécn.) S'— *quelqu'un*, se l'attacher.

ACQUÊT, s. m., bien que l'on a acquis, par opposition à ceux dont on hérite. = Au pl., biens acquis pendant le mariage, et qui tombent dans la communauté.

ACQUI, vil. du Piémont, sur la Bormida.

ACQUIESCENCE, s. m., consentement volontaire et sans réserve : *toute la vie de Marie a été un — aux desseins de Dieu* (Mass.) = Dr., adhésion donnée par une partie à un acte, à une demande, à un jugement.

ACQUIESCER, v. n., consentir, se soumettre facilement : *Dieu clément et bon, j'acquiesce à ta volonté* (J.-J.), et abs. : *l'homme se reconnaît libre d'— ou de résister* (Id.) V. CONSENTIR.

ACQUIS, s. m., connaissances ou qualités acquises par le travail ou l'expérience : *ce médecin a de l'—* (Ac.) || Usage du monde; influence qu'y donne le rang qu'on occupe : *plus on a d'—, moins on sait défendre ses ans* (Volt.)

ACQUIS, E, adj., gagné à, dévoué : *je vous suis —*. || Assuré : *mon estime vous est acquise* (Pasc.)

ACQUISITION, s. f., action d'acquérir; résultat de cette action; chose acquise. || Conquête, adjonction d'une province à un État : *le monument qui immortalise le cardinal Mazarin, c'est l'— de l'Alsace* (Volt.)

ACQUISIVITÉ, s. f., néol., disposition à acquérir.

ACQUIT, s. m., quittance, décharge : *mettez votre — au bas de ce billet* (Ac.) *Pour —*, formule de quittance. || *Pour l'— de ma conscience*, pour n'avoir rien à me reprocher. *Par manière d'—* sans aucun soin. = Coup que l'on donne à jouer sur sa bille, au jeu de billard.

ACQUIT-À-CAUTION (Pl. acquits-à-caution), s. m., autorisation de laisser circuler une marchandise qui n'a pas encore acquitté les droits.

ACQUITTABLE, adj., qui est susceptible d'être acquitté.

ACQUITTÉ, E, s., celui ou celle qui a été déclaré non coupable.

ACQUITTEMENT, s. m., action d'acquitter une dette. = Arrêt par lequel un accusé est acquitté.

ACQUITTER, v. a., libérer de dettes; se dit des personnes et des choses : — *un ami, une charge*. || — *sa conscience*, la décharger d'une obligation. — *une promesse*, l'exécuter. — *une lettre de change, un mémoire*, les payer ou certifier qu'ils ont été payés. = Déclarer non coupable : *ses juges viennent de l'—* (Ac.) = S'—, v. pr., se libérer d'une dette : *il s'est acquitté de 20,000 fr.*, et abs. : *qui s'acquittent s'enrichit*; prov. || Reconnaître un bienfait, un service par un autre : *presque tout le monde prend plaisir à s'— des petites obligations* (La Roch.). = Regagner au jeu ce qu'on y avait perdu. V. PAYER.

ACRA, nom donné par les anciens à plusieurs villes ou citadelles bâties sur des hauteurs.

ACRE, s. m., mesure de terre contenant un arpent et demi.

ÂCRE, adj., qui excite sur les sens un picotement désagréable : *le suc de cette plante est —* (Ac.) || Piquant, mordant : *ton —, critique —*.

ACRE (St-Jean d'), vil. de la Turquie d'Asie. Bonaparte l'assiégea inutilement en 1799. = Pachalik d'—, province de Syrie.

ÂCRETÉ, s. f., qualité de ce qui est âcre. || *Il a de l'— dans l'humeur*. V. **ACRIMONIE**.

ACRIDOPHAGE, adj. et s. m., qui mange des sauterelles : *peuple* —.

ACRIMONIE, s. f., qualité de ce qui est un peu aigre : *l'— et la pointe des sauces m'agrèrent étant jeune* (Montaig.); peu us. || *Âcreté légère et continue : il a de l'— dans ses discours* (Ac.)

§ **ACRIMONIE, ÂCRETÉ**. Il n'y a entre ces deux mots que la différence du plus au moins : *Acrimonie* est le diminutif d'*âcreté*, la disposition à l'*âcreté*, au propre et au fig.

ACRIMONIEUX, EUSE, adj., qui a de l'*acrimonie*.

ACROBATE, s., danseur, danseuse de corde.

ACRONYQUE, adj., astr., qui a lieu au moment où la nuit commence. *Étoile* —, qui est du côté du ciel opposé au soleil; qui passe au méridien à minuit.

ACROPOLE, s. f., citadelle, partie élevée d'un village grecque.

ACROSTICHE, s. m., petite pièce de poésie dont chaque vers commence par une lettre du nom de la personne ou de la chose qui en est le sujet.

ACROTÈRE, s. m., espèce de piédestal que l'on met d'espace en espace dans les balustrades.

ACTE, s. m., accomplissement d'un fait; effet, résultat d'une action; opération de la volonté : *l'habitude ne se forme que par des ACTES réitérés* (La Br.) *Cet — irréflecti le compromet beaucoup* (Ac.) *Céder à la force est un — de prudence* (J.-J.) — *de vertu, de générosité, etc.* — *d'autorité*, usage ou abus de la puissance. — *arbitraire*, qui n'est autorisé par aucune loi. = Prière particulière ou formule de cette prière : — *de foi, de charité, etc.* = Tout ce qui se fait par le ministère d'un officier public : *l'— de la séparation est dressé chez le notaire* (La Br.) — *d'accusation*. V. **ACCUSATION**. = Déclaration authentique : *demande — d'un dépôt* (Ac.) *Faire — de présence*, ne paraître qu'un instant. = Décision d'une autorité publique : — *du parlement*. — *de l'état civil*, dressé par un officier public; au pl., registres qui les contiennent. = **ACTES des Apôtres**, livre qui renferme les principaux traits de leur vie et l'histoire de l'Église primitive. || Chacune des parties principales d'une pièce de théâtre.

§ **ACTE, ACTION**. *L'action* est la manifestation de la puissance et *l'acte* en est l'effet manifesté. En employant le mot *action*, nous songeons surtout à celui qui agit, tandis que par le mot *acte*, nous voulons plutôt caractériser la nature du fait accompli.

ACTEUR, TRICE, s., celui, celle qui joue un rôle dans une pièce, et par ext. qui exerce la profession théâtrale. || Celui ou celle qui participe à une affaire : *il fut l'un des ACTEURS de cette aventure* (Ac.)

§ **ACTEUR, COMÉDIEN**. On est *acteur* de fait et *comédien* de profession. Le mot *acteur* ne s'applique aux comédiens proprement dits que lorsqu'on les considère à l'œuvre. Au fig., *acteur* se dit de quiconque prend une part active à une affaire; *comédien*, de celui qui sait feindre les sentiments ou les passions qu'il n'a pas.

ACTIF, IVE, adj., qui agit; qui a la vertu d'agir : *principe —, puissance ACTIVE*. = Très-occupé : *la nature est un ouvrier —* (Buff.) *Vie active*. *Prendre une part active à une affaire*, travailler à son succès. = Qui agit avec force et rapidité : *poison —*. || *Service —*, temps pendant lequel on est au service de l'État. *Dettes ACTIVES*, créances. = *Verbe —*, qui a

ou qui peut avoir un rég. dir. *Voix active ou l'actif*, s. m., ensemble des modifications que subit ce verbe.

§ **ACTIF, AGISSANT**. Dire d'un être qu'il est *actif*, c'est considérer en lui l'activité comme qualité essentielle, qu'elle se manifeste ou non. Dire qu'il est *agissant*, c'est montrer qu'il agit effectivement. L'homme *actif* a le goût de l'action, est ennemi du repos; l'homme *agissant* se donne beaucoup de mouvement.

ACTIF, s. m., les sommes dont on est créancier.

ACTION, s. f., exercice de toute puissance active : — *du feu, du froid, des vagues, de la pensée, etc.* = Mouvement communiqué par un corps à un autre : — *du levier*. = Manifestation de la volonté humaine : — *de marcher, de penser*. = Tout ce que fait l'homme, en bien ou en mal : *que pourront nos paroles, si toutes nos ACTIONS les démentent?* (Fén.) = État opposé au repos : *sa vieillesse n'était pas sans —* (Boss.) = Se dit aussi de ce qu'on fait, opposé à ce qu'on dit : *jugez-les par leurs ACTIONS, et non par leurs discours* (Fén.) — *de grâces, remerciement, témoignage de reconnaissance*. En —, en pratique. || Gestes, contenance de l'orateur : *leurs sermons étaient courts et leur — grave et modérée* (Fén.) = Le principal événement qui fait le sujet d'une œuvre littéraire : *plus l'— sera grande, plus elle plaira* (Volt.) = Intérêt et abondance des faits dans le drame : *tout doit être en — dans une tragédie* (Id.) = Rencontre de deux armées, de deux flottes ennemies. — *d'éclat*, fait individuel par lequel on se distingue sur le champ de bataille. = Part d'intérêt dans une société commerciale ou industrielle; titre qui constitue cette part. = Droit et moyen de réclamer devant les tribunaux ce qui nous appartient ou ce qui nous est dû. V. **ACTE** et **BATAILLE**.

ACTIONNAIRE, s., celui ou celle qui a une ou plusieurs actions dans une compagnie.

ACTIONNER, v. a., tenter une action en justice : *si l'on ne paye pas, il faudra l'—* (Ac.) = *S'—*. v. pr., se donner beaucoup de mouvement; fam.

ACTUM, vil. et promontoire de la Grèce occid., près duquel se livra un grand combat naval entre Antoine et Octave (31 av. J.-C.)

ACTIVEMENT, adv., d'une manière active. *Pris —*, se dit d'un verbe neutre qui remplit la fonction d'un verbe actif.

ACTIVER, v. a., conduire avec activité, presser, hâter : — *ses gens, ses travaux*. = *S'—*, v. pr., être fait rapidement : *ce travail ne peut s'— davantage*.

ACTIVITÉ, s. f., faculté active : — *de l'âme, du feu*. = Puissance d'agir : *Mirabeau était doué d'une prodigieuse —* (Villem.) *Sphère d'—*, espace hors duquel un agent naturel n'a plus d'action appréciable; se dit aussi de l'étendue, de l'ensemble des projets et des entreprises d'un homme. || Diligence, promptitude, vivacité dans l'action, dans le travail : *on poursuit ces travaux avec —* (Ac.) = État d'un fonctionnaire ou d'un soldat qui est au service de l'État : *être en — de service*.

ACTUALISER, v. a., néol., rendre actuel.

ACTUALITÉ, s. f., néol., état présent, actuel d'une chose; qualité d'une chose qui a un intérêt actuel. = Au pl., événements actuels et intéressants : *le journalisme ne peut vivre que d'ACTUALITÉS*.

ACTUEL, LE, adj., effectif, réel : *paiement —*. = Qui est du moment présent : *monnaie ACTUELLE*. = Qui est en activité : *l'empereur —*.

ACTUELLEMENT, adv., au moment où l'on parle.

ACUNHA, nom d'une famille noble de Portugal, dont une branche s'établit en Castille en 1397. Les d'Acunha

out joué un grand rôle dans l'histoire de ces deux pays au xv^e et au xvi^e siècles.

ACUITÉ, s. f., qualité de ce qui est aigu. || Qualité d'une sensation vive et piquante.

ACUMINÉ, E, adj., se dit des feuilles terminées en pointe.

ACUPONCTURE, s. f., opération chirurgicale qui consiste à piquer une partie du corps avec une aiguille.

ACUTANGLE, adj., se dit d'un triangle dont les trois angles sont aigus.

ACUTANGULAIRE, adj., qui fait un angle aigu.

ACUTANGULÉ, E, adj., qui a les angles aigus ; se dit en bot. des feuilles ou des fruits à angles tranchants.

ACUTICAUDÉ, E, adj., qui a la queue pointue.

ACUTIFLORE, adj., à fleurs pointues.

ACUTIFOLIÉ, E, adj., à feuilles acuminées.

ACUTILOBÉ, E, adj., partagé en lobes aigus.

ADAGE, s. m., vieux proverbe, sentence populaire. V. PROVERBE.

ADAGIO (mot ital.), mus., adv., lentement. = S. m., air lent et mélancolique.

ADAM, nom du premier homme. *Il se croit de la côte d'—*, il se croit de haute origine. *Je ne le connais ni d'Ève ni d'—*, pas du tout.

ADAM (maître), Adam Billault, menuisier-poète de Nevers, mort en 1662.

ADAMA, une des cinq villes maudites de la Palestine.

ADAMANTIN, E, adj., dur comme le diamant.

ADAMIQUE, adj., *race* —, race humaine primitive ; *terre* —, limon salé et gluant que l'on remarque au fond de la mer après le reflux.

ADAMS (John), second président des États-Unis de l'Amérique du Nord, mort en 1806.

ADANA, vil. et district de la Turquie d'Asie.

ADANSON, naturaliste français, mort en 1806.

ADAPTATION, s. f., action d'adapter ; peu us.

ADAPTER, v. a, appliquer ou ajuster une chose à une autre. || Rapporier, appliquer un mot, une idée à un sujet : *cherchez quelque événement dans l'histoire pour l'— à votre fable* (Volt.) = S'—, v. pr., être ajusté, convenir. || *Cette épigraphe s'ADAPTE bien au sujet de votre ouvrage* (Ac.)

ADDISON, poète et critique anglais, mort en 1719.

ADDITION, s. f., ce qui est ajouté à une chose : *les lois des Lombards recurent plutôt des ADDITIONS que des changements* (Mont.) = Opération par laquelle on réunit en un seul nombre plusieurs quantités. = Mot ajouté, petite note placée en marge d'un texte. = Dr., *informer par* —, ajouter une nouvelle information à la première.

ADDITIONNEL, LE, adj., ajouté : *article* —. Centimes ADDITIONNELS, ajoutés au principal d'un impôt.

ADDITIONNER, v. a., ajouter ensemble plusieurs quantités pour en trouver le total.

ADDUCTEUR, s. m., anat., muscle qui rapproche de l'axe du corps une partie qui en avait été écartée. = Adj., *muscle* —.

ADDUCTION, s. f., anat., fonction des muscles adducteurs.

ADÉLAÏDE, vil. cap. de la colonie anglaise de l'Australie méridionale.

ADELOPODE, adj., se dit d'un animal qui n'a pas de pieds apparents.

ADELOSTOME, adj., qui a la bouche invisible.

ADEPTION, s. f., révocation d'un legs, d'une donation ; peu us.

A DEN, presqu'île d'Arabie. La ville du même nom, occupée par les Anglais, est le Gibraltar de la mer Rouge.

ADÉNOGRAPHIE, s. f., description des glandes.

ADÉNOLOGIE, s. f., traité des glandes.

ADÉNITE, s. f., méd., inflammation des glandes, et surtout des ganglions lymphatiques.

ADENT, s. m., entaille en forme de dent.

ADEPHAGIE, s. f., appétit vorace, insatiable.

ADEPTE, s. m., celui qui croyait être parvenu au grand œuvre. = Celui qui est initié dans les mystères d'une secte ou dans les secrets d'une science.

ADHÉRENCE, s. f., union de deux corps ou des parties d'un corps par leur surface : *la faible — des parties intégrantes de l'eau* (Buff.) = Méd., union vicieuse ou accidentelle de deux corps qui doivent être séparés : *il y avait — du poumon aux côtes* (Ac.) || Attachement à un parti ou à une opinion blâmable.

§ **ADHÉRENCE, ADHÉSION**. Au sens physique, *l'adhésion* est la force qui retient deux corps réunis, et *l'adhérence* est l'état qui résulte de leur union. Au fig., *l'adhérence* est une attache, un lien qui retient et que l'on subit, *l'adhésion* est un acte volontaire par lequel on se joint à quelqu'un ou à quelque chose.

ADHÉRENT, E, adj., fortement attaché. = S. m., celui qui est attaché à un acte (se prend en mauv. part, surtout au pl.) : *il fut condamné avec ses adhérents* (Volt.)

§ **ADHÉRENT, ATTACHÉ, ANNEXÉ**. Ce qui est *adhérent* tient en vertu d'une propriété ; ce qui est *attaché* ou *annexé* tient en vertu d'une modification reçue. Le premier marque donc une union naturelle, les deux autres une union établie. Entre les deux derniers la différence consiste en ce que *attaché* figure partout dans la langue commune, tandis qu'*annexé* est un terme de choix dont on se sert dans le langage de l'Église, du droit ou de la politique.

ADHÉRER, v. n., tenir fortement : *les racines du blé adhèrent à la terre* (B. de St-P.) || Être d'un parti, d'une secte, d'un sentiment : *nous adhérons à leurs erreurs* (Mass.)

ADHÉSION, s. f., force en vertu de laquelle s'opère l'adhérence ; union plus ou moins intime de deux corps. || Attachement dévoué : *Bossuet avait pour lui l'— des principaux prélats* (Volt.) = Consentement : *donner son —*. V. ADHÉRENCE.

AD HOC, loc. adv. et lat., exactement ; d'une manière spéciale ou catégorique : *répondre —*.

AD HOMINEM, loc. adv. et lat. : *argument* —, qui attaque directement la personne de l'adversaire.

AD HONORES, loc. adv. et lat. : *fonction* —, qui ne rapporte rien.

ADIANTE, s. f., plante de la famille des fougères.

ADIEU, s. m., salut que l'on adresse aux personnes dont on se sépare : *portez-lui mes ADIEUX et recevez les siens* (Rac.) = S'emploie souvent d'une manière ellipt. : *il est temps que vous partiez*, — (Fén.) *Sans —*, au revoir. || *Dire — aux plaisirs, à la vie*, y renoncer. — *panier, vendanges sont faites*, loc. prov., il n'y a plus rien à faire ni à espérer.

ADIGE, fl. de l'Italie du Nord, se jette dans l'Adriatique.

ADIPEUX, EUSE, adj., d'une nature grasseuse ; qui contient de la graisse : *tissu —*.

ADIPOCIRE, s. f., substance qui tient de la graisse et de la cire.

ADITION, s. f., ne s'emploie que dans — *d'hérédité*, acceptation d'une succession.

ADIVE, s. m., espèce de chacal.

ADJACENT, E, adj., situé auprès, aux environs : *pays —*. = Se dit en géom., des angles qui ont un côté commun et le sommet au même point.

ADJECTIF, s. m., motajouté à un substantif ou

à un pronom, pour le modifier. = ADJECTIF, IV, 2, adj. qui s'ajoute à. = Gramm. : *verbe* —, qui est composé du verbe être et d'un adjectif. = Propre à l'adjectif : *terminaison* ADJECTIVE.

§ ADJECTIF, ÉPITHÈTE. Le premier est un terme de gramm. ; le second s'emploie pour l'éloquence et la poésie.

ADJECTIVEMENT, adv., dans le sens adjectif : *substantif pris* —.

ADJOINDRE, v. a., joindre avec, associer à, ne se dit que des personnes : *on fut obligé de lui — quelqu'un.* = S'—, v. pr., s'associer : *il s'EST ADJOINT un tel* (Ac.)

ADJOINT, s. m., celui qui est joint avec, associé à un autre : — *du maire*, ou abs. —, celui qui aide et remplace au besoin le maire. = Suppléant : *ce professeur s'est fait remplacer par son —* (Ac.) = ADJOINTE, E, adj., qui en remplace un autre.

ADJONCTION, s. f., jonction d'une personne, d'une chose à une autre. = Dr. polit., jonction d'une nouvelle classe d'électeurs aux électeurs censitaires.

ADJUDANT, s. m., officier ou sous-officier d'état-major destiné à seconder les chefs dans le commandement.

ADJUDICATAIRE, s., celui ou celle à qui un immeuble, un droit, un bien quelconque est adjugé aux enchères ou par voie de soumission.

ADJUDICATEUR, TRICE, s., celui, celle qui adjuge.

ADJUDICATIF, IVE, adj., qui adjuge : *arrêt —*.

ADJUDICATION, s. f., action d'adjuger. = Acte public de vente aux enchères ou au rabais.

ADJUGER, v. a., déclarer en jugement qu'une chose contestée appartient à l'une des parties; déclarer par autorité de justice qu'une personne devient adjudicataire d'un objet mis aux enchères. = Décerner : — *un prix.* = S'—, v. pr., s'approprier; fam.

ADJUGÉ, loc. ellipt. employée dans les encans pour *la chose est adjugée*.

ADJURATION, s. f., formule d'exorcisme. = Action d'adjurer.

ADJURER, v. a., sommer impérieusement au nom de Dieu : *je l'ADJURE par le Dieu vivant...* || Presser, supplier, en invoquant un objet respectable ou sacré : *au nom de l'honneur, de la patrie, je t'adjure de...*

AD LIBITUM, loc. adv. et lat., à volonté, indifféremment.

ADMETTRE, v. a., recevoir par faveur, donner accès : *Caron ADMIT dans sa barque le jeune Grec* (Fén.) = Recevoir à la participation d'un avantage : — *quelqu'un dans sa familiarité* (La Br.) = Donner la permission de : — *quelqu'un à se justifier* (Ac.) = Accepter, souffrir : *mon esprit n'ADMET point un pompeux barbarisme* (Boil.) = Reconnaître une qualité dans une personne ou dans une chose; reconnaître pour vrai, pour valable : — *des preuves, des raisons, des excuses* (Ac.) = Comporter, être compatible avec : *la solide vertu n'admet point de faiblesse* (Corn.) V. RECEVOIR.

ADMICULE, s. m., légère preuve qui en confirme, en justifie une plus grande.

ADMINISTRATEUR, TRICE, s., celui, celle qui régit les biens d'un particulier ou d'une communauté; qui est chargé de la gestion des affaires publiques. || Adj. m., *Dieu a établi les anges pour des esprits ADMINISTRATEURS* (Boss.) *Ce préfet n'est point —*, il n'entend rien à l'administration.

ADMINISTRATIF, IVE, adj., qui administre. = Qui a rapport à l'administration.

ADMINISTRATION, s. f., action d'administrer :

Selon réduisit à dix ans l'— des archontes (Boss.)

L'— des sacrements. = Exercice de l'autorité : — *de la justice.* = Direction des affaires d'un particulier ou de l'État : *quand l'— est secrète, on en peut conclure qu'il se commet des injustices* (Malesb.) = Ensemble de gens qui régissent une partie des affaires publiques; lieu où ils siègent : *l'— des douanes.* = Méd., action de faire prendre un médicament à un malade : *l'— d'un vomitif.* V. GOUVERNEMENT.

ADMINISTRATIVEMENT, adv., suivant les formes administratives. = Par autorité administrative.

ADMINISTRÉ, E, s., celui, celle qui est sous la juridiction d'un administrateur.

ADMINISTRER, v. a., gouverner, régir les affaires publiques ou particulières : *un souverain ADMINISTRE ses finances comme un bon père de famille ADMINISTRE ses biens* (Grimm). — *la justice*, la rendre, — *les sacrements*, les conférer, — *un malade*, lui donner les derniers sacrements. — *des titres, des preuves, en fournant, — des médicaments*, en faire prendre. — *des coups de bâton*; fam., en donner en grand nombre. = S'—, v. pr., être administré; se gouverner : *les Latins conservèrent le droit de s'— suivant leurs coutumes* (Mérim.) = Se servir, prendre : *s'— un bon demi-litre de vin.*

ADMIRABLE, adj., digne d'admiration : *la pensée de l'homme est une chose —* (Pasc.) || Ir., étrange, surprenant : *le détour est bon, et l'excuse —*! (Mol.)

ADMIRABLEMENT, adv., d'une manière admirable. || Très-bien, excessivement : *il chante —. Il était — bien fait* (Volt.)

ADMIRANT, E, adj., qui exprime l'admiration : *mine ADMIRANTE* (Sév.); peu us.

ADMIRATEUR, TRICE, s., celui, celle qui admire : *la vertu sait se passer d'—* (La Br.) = Celui, celle qui a la manie d'admirer : *notre siècle est fertile en sots ADMIRATEURS* (Boil.)

ADMIRATIF, IVE, adj., qui marque l'admiration.

ADMIRATION, s. f., mouvement de l'âme vers le beau; sentiment qu'il nous inspire; action d'admirer : *le grand Corneille faisait pleurer d'— le grand Condé* (Volt.) = Objet qu'on admire : *on tient à ses vieilles ADMIRATIONS* (Ac.)

ADMIRER, v. a., trouver admirable; considérer avec un étonnement mêlé de plaisir : *nous aimons toujours ceux qui nous ADMIRENT* (La Roch.), et abs. : *les sots ADMIRENT quelquefois* (La Br.) || Ir., trouver étrange : *J'ADMIRE votre simplicité.* = S'étonner de : *pourquoi ADMIREZ-VOUS que nous soyons trompés, nous qui sommes des hommes?* (Pasc.) = S'—, v. pr., avoir de l'admiration pour soi : *l'ignorance toujours est prête à s'—* (Boil.) = Avoir de l'admiration l'un pour l'autre : *ils se sont promis de s'— réciproquement* (La B.)

ADMISSIBILITÉ, s. f., néol., droit d'être admis à certaines fonctions ou à l'exercice de certains droits.

ADMISSIBLE, adj., qui peut être admis, valable : *excuse —, preuve —. Les Français sont ADMISSIBLES à tous les emplois* (Talleyrand).

ADMISSION, s. f., action par laquelle on est admis : — *au grade de capitaine, — dans l'armée.*

ADMITTATIF, (mot lat.), s. m., certificat de capacité délivré à ceux qui aspirent aux ordres sacrés ou à un diplôme.

ADMONIATION, s. f., bail à ferme, moyennant partage des récoltes.

ADMONESTER, v. a., (on disait autrefois ADMONESTER), réprimander à huis clos : *il fut condamné et admonété par la cour* (Grimm). || Réprimander.

ADMONITEUR, TRICE, s., celui, celle qui donne des avis, des avertissements.

ADMONITION, s. f., action d'admonester, censure. = Censure ecclésiastique.

ADOLESCENCE, s. f., âge qui va de la puberté à l'âge viril : *la fleur de P* —. || Il se dit surtout des garçons : *P — méprise les jouets du passé.*

ADOLESCENT, E, s., jeune garçon, jeune fille : *vous avez la pudeur d'un jeune* — (Dest.) = Adj., qui est dans l'adolescence, qui grandit, qui croît encore : *vigne ADOLESCENTE.*

ADONAI, nom hébreu de Dieu.

ADONNIEN ou **ADONIQUE**, adj. et s. m., vers grec ou latin composé d'un dactyle et d'un spondée.

ADONIS, jeune chasseur qui, tendrement aimé de Vénus, fut tué par un sanglier et changé en anémone. = S. m., jeune homme d'une grande beauté, ou qui fait le beau et soigne fort sa parure. = S. f., plante à fleurs rouges ou jaunes, sorte de renouëlle.

ADONISER, v. a., parer comme un Adonis. = S'—, v. pr., prendre trop de soin de sa toilette.

ADONNÉ, E, adj., livré avec passion et par habitude : — *aux plaisirs, au jeu.*

ADONNER (S'), v. pr., se livrer d'habitude ou avec passion : *s'— à l'agriculture* (Fén.) || Fréquenter habituellement : *s'— à une personne, à un lieu* (Ac.)

ADOPABLE, adj., susceptible d'être adopté.

ADOPTANT, E, s., celui, celle qui adopte.

ADOPTÉ, E, s., celui, celle qui est adopté.

ADOPTER, v. a., prendre, dans les formes légales, quelqu'un pour fils ou pour fille : *Claude ADOPTA Néron* (Boss.) || Servir de père ou de mère à un enfant : *la charité et la compassion vous ont fait — ces petites créatures* (St V. de P.) = Se plier à : — *les mœurs d'un peuple.* = Ajouter foi, embrasser : — *une opinion, une erreur, un système.* = S'arrêter à : — *une carrière.* = Sanctionner législativement : *les chambres ONT ADOPTÉ cette loi.* V. **CHOISIR.**

ADOPTIF, IVE, adj. : *père —*, qui a adopté ; *filis —*, qui a été adopté.

ADOPTION, s. f., action d'adopter ; acte légal par lequel on adopte. = Introduction : — *dans une langue de mots étrangers.* = Sanction législative. || Préférence : *c'est son goût d'—.*

ADORABLE, adj., digne d'être adoré : *le corps — de Jésus-Christ* (Pasc.) || Se dit par exagération et quelquefois par ir. : *mère —, naïveté —.*

ADORATEUR, TRICE, s., celui, celle qui adore : *je suis un — de la Divinité* (Volt.) || Qui admire ou estime beaucoup : *les ADORATEURS des grands hommes humains* (Boss.) = Qui aime avec passion : *volage — de mille objets divers* (Rac.) = Adj., peu us. : *les flots d'un peuple —* (Id.)

ADORATION, s. f., action d'adorer, de rendre des honneurs divins : *P — n'est due qu'à Dieu seul* (Ac.) — *des idoles.* || Amour, admiration extrême : *il était aimé jusqu'à P —* (Masc.) *Les femmes s'imaginent qu'on leur doit des ADORATIONS* (St-Évr.) = Cérémonie religieuse ; hommage qu'on rend en se prosternant : — *de la croix, du saint-Sacrement.* — *du pape*, premier hommage qu'on lui rend après son élection.

ADORÉ, E, adj., tendrement aimé : *un roi puis-sant de son peuple* — (Volt.) = Entouré de respects et d'hommages : *j'ai vu l'impie — sur la terre* (Rac.)

ADORER, v. a., rendre à Dieu le culte qui lui est dû : *je viens — l'Éternel* (Rac.), et abs. : *les Juifs ADORAIENT à Jérusalem* (Ac.) || Rendre un culte aux faux dieux : *on ADORAIT jusqu'aux bêtes et aux reptiles* (Boss.) = Rendre hommage en se proster-

nant : *Dioclétien se fit — à la mode des Orientaux* (Id.) = Honorer d'un culte particulier : — *les reliques.* = Estimer ou aimer beaucoup : *Condé ÉTAIT ADORÉ dans cette province* (Bourd.) *Sexe que j'ai toujours ADORÉ* (J.-J.) — *la gloire, la fortune* (La F.) = S'—, v. pr., s'aimer beaucoup l'un l'autre. = S'aimer soi-même avec excès.

ADOS, s. m., élévation de terre en forme de dos, que l'on fait d'ordinaire le long d'un mur pour y récolter des primeurs.

ADOSSER, v. a., mettre, appuyer le dos contre, et par ext., appuyer contre : — *une maison contre un mur, une troupe contre un bois.* = S'—, v. pr., s'appuyer contre : *je ME SUIS ADOSSE au rocher.*

ADOUBER, v. a., toucher à une pièce, dans un jeu, pour la remettre exactement à sa place.

ADOUCI, s. m., première façon qu'on donne aux glaces, aux métaux ou au cristal ébauché par la taille. = Peint., petite touche légère.

ADOUCIR, v. a., rendre plus doux, moins aigre, ou moins piquant : *l'homme sut — les fruits et les plantes* (Boss.) = Corriger l'âpreté, les rudesses ou les inégalités : — *une glace, une pente.* || Rendre moins cruel, plus agréable, plus traitable : — *les animaux* (Boss.) *La pluie ADOUCIT le temps* (Ac.) — *la rudesse de la voix, la prononciation des mots, son style, son humeur.* = Rendre moins piquant, moins amer : — *une critique, un refus, une expression.* = Rendre moins fâcheux, calmer, apaiser : — *l'en-nui, les souffrances, la colère. Tâcher d'— son cœur irrité* (Mass.) = Peint., rendre plus moelleux ou moins éclatant : — *les teintes, les couleurs.* = S'—, v. pr., devenir plus doux, au propre et au fig. : *le temps s'ADOUCI* (Ac.) *Ma douleur s'EST ADOUCIE.*

§ **ADOUICIR, RADOUCIR.** *Adoucir* est le terme général. *Radoucir* se dit particulièrement des choses plus rudes ou plus dures, et de celles qui, ayant perdu leur première douceur, doivent y être ramenées. Au fig., même différence : on *radoucit* un homme qui est fort en colère, ou l'humeur de celui qui, l'ayant naturellement douce, en a changé tout à coup. V. **MODÉRER.**

ADOUICISSAGE, s. m., action, manière de rendre une couleur moins vive, d'adoucir ou de polir un métal. = Poussière servant à les adoucir.

ADOUICISSANT, E, adj., se dit des médicaments destinés à diminuer une irritation, à calmer une douleur. = S. m., remède qui a cette vertu.

ADOUICISSEMENT, s. m., action d'adoucir ; état d'une chose adoucie. Il s'emploie dans tous les sens du verbe adoucir. || — *de l'humeur, — du caractère.* = Soulagement, diminution de peine : *il y a certaines douleurs qui ne peuvent recevoir d'—* (J.-J.) = Ménagement : *souffrez que je vous parle sans —* (Fén.) = Restriction, accommodement : *cette proposition demande quelque —* (Ac.) *Leur querelle s'est aigrie, on y cherche quelque —* (Id.) = Action de polir un métal ou une glace, d'adoucir une peinture, de rattachier un ornement saillant au nu du mur. = Amélioration : *il y a de P — dans le temps.*

ADOUICISSEUR, s. m., ouvrier qui polit les glaces. **ADOUÉ, E**, adj., t. de chasse, accouplé, apparié. **ADOUR**, riv. de France, se jette dans la baie de Biscaye, près de Bayonne.

AD PATRES, loc. adv. et lat., vers les ancêtres : *envoyer —, faire mourir. Aller, être —, mourir, être mort.*

ADRAGANT, s. m., ou **ADRAGANTE**, adj. f., se dit d'une gomme qu'on tire de plusieurs arbrisseaux.

AD REM, loc. adv. et lat. : *répondre —*, catégoriquement, d'une manière positive.

ADRESSE, s. f., indication du domicile d'une personne, de la situation d'un lieu où il faut aller ou envoyer : *mettre l'— à une lettre* (Ac.) *Bureau d'ADRESSES*, lieu où l'on fournit des renseignements ; au fig. se dit d'une personne ou d'une famille qui aime à savoir et à répandre des nouvelles : *c'est un vrai bureau d'—* ; fam. || Destination : *cette épigramme est à votre —*. *Ce trait malin est arrivé à son —*, a été compris. = Lettre ou écrit adressé par un corps ou par les citoyens au chef de l'État : *P— du Corps législatif, du Sénat.*

ADRESSE, s. f., habileté, dextérité pour les exercices du corps ou les actes de l'intelligence : *elle employait l'— de ses mains royales à la décoration des autels* (Fléch.) *Il eut l'— de sortir de prison* (Fén.) = Ruse : *les Romains subjuguèrent les Gaulois par les ADRESSES de l'art militaire* (Boss.) V. HABILITÉ.

ADRESSER, v. a., envoyer directement à une personne, en quelque lieu : *j'ai lu les quatre lettres que vous m'AVEZ ADRESSÉES* (Boss.) — *ses pas*, aller vers. — *la parole*, parler à. Par ext. : — *des prières, des vœux*. = V. n., toucher droit : — *au but* (Ac.) = S'—, v. pr., avoir recours, faire appel, aller trouver : *à l'auteur de mes maux il faut que je m'ADRESSE* (Rac.) = S'attaquer à : *prudemment on ne doit point s'— aux personnes puissantes* (St-Evr.) *S'— mal*, se méprendre. *S'— aux passions*, chercher à les exciter. = Parler à : *s'— à un inconnu*. = Se diriger vers ou contre : *où s'ADRESSENT les pas?* (Mol.) = Être adressé : *est-ce à moi que ce discours s'ADRESSE?* (Rac.)

ADRETS (baron des), capitaine du xvi^e siècle. Tour à tour protestant et catholique, il exerça de grandes cruautés dans le Dauphiné.

ADRIA, vil. insalubre des États autrichiens (Vénétie).

ADRIATIQUE (mer) ou golfe de Venise, qui s'étend entre l'Italie, l'Illyrie et l'Albanie.

ADRIEN, empereur romain, fils adoptif et successeur de Trajan. Ce fut un grand administrateur ; il fit construire en Italie une villa célèbre. Mort en 158 ap. J.-C.

ADRIEN (d'Utrecht), précepteur de Charles-Quint et pape sous le nom d'Adrien V, mort en 1523.

ADROGATION, s. f., dr. rom., adoption d'une personne *sui juris*. = Agrégation d'un plébien à l'ordre des patriciens.

ADROGER, v. a., prendre en adrogation, adopter.

ADROIT, E, adj., qui a l'adresse dans les membres ou dans l'esprit : *une troupe d'archers ADROITS*. *Philippe fut le plus — des conquérants* (Thomas), et pour les choses : *détour, moyen, conseil —*. = Se dit aussi d'un cheval bien dressé. V. CAPABLE.

ADROITEMENT, adv., avec adresse, d'une manière adroite.

ADULAIRE, adj., se dit du feldspath transparent dont on fait des bijoux. S. m., ce métal lui-même.

ADULATEUR, TRICE, s., celui, celle qui par bassesse ou intérêt donne à un autre des louanges outrées : *ce sont les mauvais rois qui multiplient les ADULATEURS* (Mass.) Adj. *langage —*. V. FLATTEUR.

ADULATION, s. f., Flatterie, louange excessive inspirée par la bassesse ou l'intérêt.

ADULE, nom donné par les anciens au groupe des Alpes où le Rhin prend sa source.

ADULER, v. a., flatter basement et par intérêt. = S'—, v. pr., se flatter trop complaisamment.

ADULTE, adj., parvenu à l'adolescence : *plante —*, au terme de son accroissement. = S., celui ou celle qui est adulte.

ADULTÉRATION, s. f., altération des monnaies, des médicaments.

ADULTÈRE, adj., qui viole la foi conjugale :

ma flamme — (Rac.) || **Criminel**, impie : *rendre un honneur —* (Id.) = **Vicieux** : *mélange —* (Ac.) = S., celui ou celle qui viole la foi conjugale : *il faut un frein aux femmes ADULTÈRES* (Napol.) = Violation de cette foi.

ADULTÉRER, v. a., commettre une adultération.

ADULTÉRIN, E, adj., né d'un adultère : *enfant —*. = S. m., enfant adultérin : *les ADULTÉRINS ne peuvent jamais être reconnus* (Ac.)

ADUSTION, s. f., cautérisation par le feu

ADVENIR, v. n. et impers., arriver par hasard : *telle chose m'ADVINT* (La F.)

ADVENTICE, adj., qui vient du dehors : *idées ADVENTICES* (Ac.) *Plante —*, qui n'a pas été semée.

ADVENTIF, IVE, adj., se dit des biens acquis autrement que par succession directe.

ADVERBE, s. m., mot invariable qui modifie un verbe, un adjectif ou un autre adverbe.

ADVERBIAL, E, adj., qui a le sens ou le rôle d'un adverbe : *locution ADVERBIALE*.

ADVERBIALEMENT, adv., dans le sens d'un adverbe : *employer —*.

ADVERSAIRE, s. m., celui qui est opposé, contre lequel on lutte : *ménager son —, désarmer un —*. V. ENNEMI.

ADVERSATIF, IVE, adj., mot forgé par les grammairiens pour désigner la qualité d'une particule qui marque une opposition entre ce qui la précède et ce qui la suit : *MAIS est une conjonction ADVERSATIVE* (Ac.)

ADVERSE, adj., contraire, opposé : — *partie* (Rac.) *Avocat —*, contre lequel on plaide. *Fortune —*, défavorable.

ADVERSITÉ, s. f., fortune contraire ; état où elle nous réduit : *les épreuves de l'—* (La Bru.) *Être, tomber dans l'—* (Ac.) = Revers de fortune : *les ADVERSITÉS sont des accidents malheureux* (Did.)

ADY, s. m., espèce de palmier des Antilles. = Pied du Malabar valant 0,2656 de mètre.

ADYNAMIE, s. f., privation des forces.

ADYNAMIQUE, adj., *fièvre, état —* (Ac.), qui proviennent de l'adynamie ou qui la causent.

AÈDES, s. m. pl., chantes grecs de l'époque héroïque et homérique.

ÆGILOPS, s. m., fistule lacrymale.

AÉRAGE, s. m., renouvellement de l'air.

AÉRATION, s. f., action de faire pénétrer et circuler l'air. = Effet de l'air sur les végétaux.

AÉRÉ, E, adj., qui est au bon, au grand air : *maison bien AÉRÉE* (Ac.) = Se dit aussi de l'eau qui contient des gaz atmosphériques en dissolution.

AÉRER, v. a., donner de l'air, chasser le mauvais air.

AÉRIEN, NE, adj., qui se passe dans l'air : *phénomène —*. = Qui est de la nature de l'air ou qui y a du rapport : *démons AÉRIENS* (Ac.) = Léger, vague, insaisissable comme l'air : *forme AÉRIENNE*.

AÉRIFÈRE, adj., qui amène l'air : *conduit —*.

AÉRIFORME, adj., qui a la forme et l'apparence de l'air : *substance, fluide —*.

AÉROGRAPHIE, s. f., description, théorie de l'air.

AÉROLITHE, s. m., substance pierreuse qui tombe de l'atmosphère et dont l'origine est encore controversée.

AÉROLOGIE, s. f., traité de l'air et de ses propriétés.

AÉROMANCIE, s. f., art de deviner par le moyen des phénomènes aériens.

AÉROMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer la densité ou la raréfaction de l'air.

AÉROMÉTRIE, s. f., partie de la physique qui traite de la densité de l'air et de sa force d'expansion.

AÉRONAUTE, s. m., celui qui s'élève et voyage dans les airs avec un aérostat.

AÉROPHOBE, adj., qui craint le contact de l'air.

AÉROPHOBIE, s. f., horreur du contact de l'air, particulière à certains malades.

AÉROSTAT, s. m., ballon rempli d'un fluide plus léger que l'air, et qui s'élève dans l'atmosphère.

AÉROSTATION, s. f., art de faire et de diriger les aérostats.

AÉROSTATIQUE, s. f., science de l'équilibre de l'air. = Adj., qui a rapport aux aérostats.

AÉTITE, s. f., géode ferrugineuse que l'on trouve quelquefois dans le nid des aigles.

AÉTIUS, général romain, qui, à l'aide des tribus germaniques de la Gaule, battit Attila à Châlons (451 ap. J.-C.)

AFFABILITÉ, s. f., mélange de douceur, de bienveillance et de bonté qui nous fait accueillir favorablement ceux qui nous abordent : *l'— prend sa source dans l'humanité* (Mass.)

AFFABLE, adj., plein de douceur et de bienveillance pour ceux qui l'approchent : *il est — à tous avec dignité* (Boss.) V. HONNÊTE.

AFFABLEMENT, adv., avec affabilité.

AFFABULATION, s. f., partie d'une fable, d'un apologue qui en explique le sens moral.

AFFADIR, v. a., rendre fade : *— une sauce. — le cœur*, ou abs., causer une sensation désagréable à l'estomac par un aliment trop fade. || Causer du dégoût : *les louanges outrées AFFADISSENT le cœur* (Ac.) — *un ouvrage, le style* (Volt.), les rendre insipides. = S'—, v. pr., devenir fade.

AFFADISSEMENT, s. m., effet que produit la fadeur.

AFFAIBLI, E, part. pas. du verbe affaiblir, s'emploie quelquefois adjectivement : *ses rayons AFFAIBLIS dorment sur le gazon* (Lamart.)

§ **AFFAIBLI, FAIBLE**. Un homme est faible par lui-même, quand sa nature et son tempérament sont tels ; il est affaibli, quand il a subi une action qui l'a rendu faible : *combien de vierges déjà FAIBLES par elles-mêmes, encore plus AFFAIBLIES par les abstinences* (Bourd.)

AFFAIBLIR, v. a., rendre faible : *la vieillesse viendra rider ton visage, — tes membres* (Fén.) — *une armée*, en diminuer les forces. || Rendre moindre : *la grandeur, loin d'— la bonté, n'est faite que pour l'aider à se communiquer davantage* (Eoss.) Diminuer l'autorité, l'activité, le crédit : *— les lois, les passions.* = V. n. et s'—, v. pr., devenir faible : *je sens AFFAIBLIR ma force et mes esprits* (Rac.) *Dans la vieillesse le ressort des muscles s'affaiblit* (Buff.) || *Votre foi s'affaiblit* (Rac.)

§ **AFFAIBLIR, ÉNERVER**. Le premier marque l'effet, le second la cause. L'action d'affaiblir est quelquefois produite par l'âge et n'a pas de cause extérieure. Celle d'énerver est accidentelle et due à quelque chose d'étranger au sujet. Enfin on affaiblit ce qui est fort ; on énerve ce qui est vigoureux ou rigoureux.

AFFAIBLISSANT, E, adj., qui affaiblit : *remède —*. || *Qui enlève l'énergie morale : la plupart des femmes sont AFFAIBLISSANTES* (Nic.)

AFFAIBLISSEMENT, s. m., diminution des forces ou de leur emploi, état de faiblesse : *l'— du corps, de la vue, de la voix* (Ac.) et abs. : *l'— où il se trouvait ne lui permit pas de parler* (Mariv.) || *l'— de la puissance autrichienne* (Volt.) = Relâ-

chement : *l'— de la foi*. = Diminution de titre dans les monnaies.

AFFAIRE, s. f., ce qui fait ou doit faire le sujet d'une occupation : *il n'a jamais eu dans toute sa vie que deux AFFAIRES, qui sont de dîner le matin et de souper le soir* (La Br.) = Ce qui est du ressort des tribunaux : *juger, plaider, gagner une —*. = Ce qui est l'objet d'une délibération : *on propose l'— en Sorbonne* (Pasc.) = Ce qu'on a à discuter, à démêler ou à traiter avec quelqu'un : *— d'intérêt. La science des AFFAIRES. Le trop d'expédients peut gâter une —* (La F.) — *d'honneur. S'attirer une fâcheuse —*. = Rencontre de deux armées, de deux corps de troupes : *il fit des merveilles dans la dernière —* (Boss.) = Talent, disposition qu'on a pour une chose : *le plaisir ! voilà mon —*. || Ce qui regarde les intérêts des particuliers ou de l'État : *Pompée régle les AFFAIRES de l'Orient* (Boss.) *Homme d'—*, qui fait celles des autres. = Tout ce qui est d'un intérêt majeur : *dans les grandes AFFAIRES, on doit profiter des occasions* (La Roch.) = Circonstances, conjonctures : *la nécessité des — obligea Dioclétien à partager l'empire* (Boss.) *Avoir — de, avoir besoin. Avoir — à, avoir à traiter, à débattre avec. C'est mon —, cela me regarde ; j'en viendrai à bout tout seul. J'en fais mon —, je m'en charge. Faire l'—, être l'— de, convenir à. Son — est bonne, est claire, ir, il ne pourra éviter la punition. Il s'est tiré d'—, il est sorti d'embarras. Être hors d'—, ne plus courir de danger. C'est l'— d'un instant, ce ne sera pas long.* = Au pl., gouvernement, administration d'un État : *l'absence du chef est toujours nuisible aux —* (Volt.) = Ce qui s'est passé ou se passe chez un peuple : *les — de l'Asie étaient entièrement séparées de celles de l'empire* (Boss.) = Situation d'un peuple : *les — changèrent de face* (Id.) = Opérations commerciales : *les — ne vont pas. Être dans les —*.

§ **AVOIR AFFAIRE À, AVOIR AFFAIRE AVEC**. Le premier se dit surtout des rapports qu'on a avec un supérieur, avec quelqu'un auquel on s'adresse : *avons-nous — à un Dieu qui puisse être surpris ?* (Bourd.) ; le second s'emploie quand il s'agit de rapports avec un égal ou un inférieur : *mes anges ont terriblement — avec leur créature* (Volt.)

AFFAIRÉ, E, adj., qui a ou qui affecte d'avoir beaucoup d'affaires : *avoir l'air —*, profondément occupé, soucieux.

AFFAISSEMENT, s. m., action d'affaïsser ; état de ce qui est affaïssé.

AFFAISSER, v. a., faire ployer, courber sous le faix : *— un plancher* (Ac.) = Tasser : *les pluies AFFAISSENT les terres.* || Affaiblir, accabler : *le grand âge n'a point AFFAISSE son esprit* (Ac.) = S'—, v. pr., s'abaisser sous son propre poids, se courber sous le faix, céder au toucher. || Être accablé, affaibli.

AFFALER, v. a., faire baisser par un effort. = Pousser un bâtiment vers la côte. = V. n. et S'—, v. pr., être poussé vers la côte, en trop approcher.

AFFAMÉ, E, adj., pressé, poussé par la faim : *ventre — n'a pas d'oreilles* ; prov., la faim nous rend insensibles à tout autre sentiment. = Avidé, désireux d'une chose : *— de gloire, de richesses.* *Fille AFFAMÉE de mari* (Mol.), qui a grande envie de se marier. = S., personne affamée : *tout ce que je faisais pour Thérèse était détourné par sa mère en faveur de ces AFFAMÉS* (J.-J.)

AFFAMER, v. a., causer la faim, faire souffrir la faim : || *— une ville, une armée*, leur couper les

vivres. — toute une table, fam., se dit d'un grand mangeur.

AFFANURE, s. f., salaire en nature que l'on donne aux ouvriers employés à faire les récoltes.

AFFECTATION, s. f., manière d'être, de parler ou d'agir qui s'éloigne du naturel : *P' — est une envie démesurée de plaire* (Boil.) = Désir trop marqué de faire croire à plus de mérite qu'on en a : *sa modération n'était que vanité et — de vertu* (Fén.) = Insistance à, manie de : *plus on est grand, plus on ignore l'art et l'P' — de le paraître* (Mass.) = Prétention à : *l'P' — de la royauté.* = Désignation d'une somme pour un paiement.

§ **AFFECTATION**, **AFFÉTERIE**. L'afféterie n'est qu'une affectation particulière (*l'affectation des grâces*, a dit Voltaire), une sorte de politesse maniérée et douceureuse. Ce mot caractérise bien les fadeurs de la galanterie.

AFFECTÉ, E, adj., qui n'est pas naturel dans ses manières ou son langage : *style —*, qui a trop de recherche. = Exagéré, outré : *la louange AFFECTÉE est une raillerie* (Bours.) = Attaché, destiné, réservé à ; accordé par la nature : *le chant a été de tout temps — aux bergers* (Mol.)

§ **AFFECTÉ**, **COMPOSÉ**, **APPRÊTÉ**. L'homme affecté s'efforce de plaire, de se faire valoir ; l'homme composé est celui qui cherche à se faire valoir, qui donne à son geste et à son visage une certaine forme qui impose ou qui en impose. L'homme apprêté est celui dont la contenance a de la roideur et de la contrainte et qui manque d'aisance.

AFFECTER, v. a., faire un usage fréquent et presque toujours vicieux d'une chose : *il y a autant de faiblesse à fuir la mode qu'à l'P' —* (La Br.) — des manières, un langage. = Faire parade : *on n'est jamais si ridicule par les qualités que l'on a que par celles que l'on affecte d'avoir* (La Roch.) = Prendre à tâche : *Napoléon affectait de fuir la foule* (Thiers). = Simuler : — de la gaieté (Grimm). — une fausse fierté (Rac.) = Marquer de la prédilection pour : — une place (Ac.) = Convoiter : — la souveraine puissance (id.) = Destiner, attacher, attribuer à : — des fozds à un usage, — des revenus à une charge. = Toucher, faire impression, rendre malade : *son état m'affecte* (Volt.) *Ce remède affecte la poitrine* (Ac.) = Se dit en phys. de l'action des corps qui ont des dispositions à prendre telle ou telle forme : *le sel marin affecte dans sa cristallisation la figure cubique* (Ac.) = Alg., faire précéder d'un signe quelconque. = S'—, v. pr., être destiné, attaché à. = Se laisser aller au chagrin.

AFFECTIF, **IVE**, adj., qui est inspiré par le plaisir ou la douleur : *les sensations des enfants sont purement affectives* (J.-J.) = Qui touche l'âme.

AFFECTION, s. f., impression des objets extérieurs sur notre âme. = Sentiment d'amour, d'attachement qui nous porte vers une personne ou une chose : *l'P' — des hommes a coutume de changer avec la fortune* (La Roch.) = Amitié d'un supérieur pour ses inférieurs ; amour des parents pour leurs enfants. = Objet auquel on s'attache : *chaque jour on se détache de quelques-unes de ses Affections* (Ac.) || Maladie : — nerveuse, chronique. V. AMITIÉ.

AFFECTIONNÉ, E, adj., qui a de l'affection : *ils oublièrent leur défaite et devenaient des sujets affectionnés* (Boss.) = Terme de civilité qu'on met au bas d'une lettre : *votre très — serviteur.*

AFFECTIONNEMENT, adv., avec affection.

AFFECTIONNER, v. a., avoir de l'affection pour : *César affectionnait Brutus* (Napol.) = Prendre intérêt à, avoir de la préférence pour : — une affaire, une entreprise. = Attacher ; peu us. = S'—,

v. pr., s'attacher avec ardeur à ; s'aimer réciproquement. *S'— quelqu'un*, se l'attacher. *S'— à quelque chose*, s'y attacher de préférence. V. AIMER.

AFFECTUEUSEMENT, adv., d'une manière affectueuse : *serrer — la main.*

AFFECTUEUX, **EUSE**, adj., plein d'affection : *paroles affectueuses.* = Qui témoigne, qui inspire de l'affection : *caractère —.*

AFFÉRENT, E, adj. : portion AFFÉRENTE, qui revient dans un partage à chacun des copartageants.

AFFERMER, v. a., prendre, donner à ferme.

AFFERMIR, v. a., rendre ferme et stable : *comment affermira-t-il cette colonne?* (Boss.) = Rendre solide : *la gelée affermit les chemins* (Ac.) || Rendre assuré, difficile à ébranler : — le courage, l'autorité. — des couronnes (Corn.) — quelqu'un dans une croyance. = S'—, v. pr., devenir ferme : *les eaux s'affermissent sous ses pas* (Mass.) || Devenir stable : *les trônes s'affermissent par l'amour des peuples* (Duel.) V. ASSURER.

§ **AFFERMIR**, **RAFFERMIR**, **CONFIRMER**, **CIMENTER**, **SCELLER**. On affermit ce qui est faible ; on raffermir ce qui est ébranlé ; on confirme ce qui est déjà fort et dont on augmente la force. *Cimenter*, c'est rendre par un lien deux choses, deux personnes inseparables, indivisibles : *le testament qui doit cimenter un jour nos alliances* (Reg.) *Sceller*, c'est affermir avec une sorte de consécration, par un sacrifice : *Jésus-Christ oblige ses apôtres à sceller leur témoignage de leur sang* (Boss.)

AFFERMISSEMENT, s. m., action d'affermir : *l'P' — des genévies* (Ac.) || État d'une chose affermie : *l'P' — de la république.*

AFFÊTÉ, E, adj., plein d'afféterie ; trop recherché dans ses manières, dans son langage.

AFFÉTERIE, s. f., soin minutieux et trop marqué de plaire ; affectation dans les manières, dans le langage. || Se dit en lit. et en peint. des compositions maniérées et prétentieuses. V. AFFECTATION.

AFFETTO ou **AFFECTUOSO**, adv. ital. que l'on met en tête d'un morceau de musique, pour indiquer qu'il doit être rendu avec grâce, lenteur et tendresse.

AFFICHAGE, s. m., action d'afficher ; résultat de cette action.

AFFICHE, s. f., placard ou feuille, soit imprimée, soit manuscrite, que l'on applique dans des lieux fréquents pour informer le public de quelque chose. = Mode de publication légale de certains actes de l'autorité. = Se dit encore, au pl., en certains lieux, pour *distribution des prix.* = PETITES AFFICHES, journal spécialement consacré aux annonces.

AFFICHER, v. a., poser des affiches ; publier : — le spectacle, une vente (Ac.) *Charles XII fit qu'il n'était venu que pour donner la paix* (Volt.), et abs. : *ils affichaient chacun à part* (La F.) = Donner une publicité exagérée à quelqu'un ou à quelque chose ; montrer publiquement et avec affectation : — sa honte, de l'esprit, des prétentions. — Populence, en faire parade, — une femme, la compromettre par ses assiduités. = S'—, v. pr., être affiché. || Donner ses vices ou ses ridicules en spectacle.

AFFICHEUR, s. m., celui qui pose les affiches.

AFFIDÉ, E, adj., à qui on se fie, en qui on met sa confiance : *je cherche un homme qui nous soit —* (Mol.) = S. m., agent secret.

AFFILÉ, E, adj., bien aiguisé : *pour le poignard, il est bien —, de bonne trempe* (La F.) || Qui pé-nètre : *medisances dont le trait est brillant et —* (Mass.) *Langue AFFILÉE, caquet, bec —*, se dit de

quelqu'un qui parle beaucoup ou avec malice.

AFFILER, v. a., aiguiser le tranchant d'un instrument, lui donner le fil : — un *rasoir*. || *Le glaive qui a tranché les jours de la reine est encore levé sur nos têtes : nos péchés en ONT AFFILÉ le tranchant fatal* (Boss.) = Arts et mét., faire passer des métaux dans la filière. = S'—, v. pr., être affilé.

AFFILEUR, **EUSE**, s., ouvrier, ouvrière qui affine.

AFFILIATION, s. f., association à une compagnie, à une société ; se prend souvent en mauv. part. = Rapports entre sociétés affiliées.

AFFILIÉ, **E**, adj., associé à une compagnie, à une corporation. = S. m., même sens.

AFFILIER, v. a., associer quelqu'un à une compagnie, à une corporation ; l'initier aux secrets d'une société, aux mystères d'une secte. = S'—, v. pr., s'associer à ; associer à soi : *L'Académie française s'ÉTAIT AFFILIÉ quelques académies de province*.

AFFILOIR, s. m., pierre pour affiler ; cuir ou acier cylindrique destinés au même usage.

AFFINAGE, s. m., action par laquelle on épure une chose, et surtout les métaux.

AFFINER, v. a., rendre une substance pure de toute matière hétérogène : *comme le feu AFFINE l'or, ainsi l'adversité éprouve la fidélité d'un ami* (Trév.) = Aiguiser, rendre pointu : *les sangliers AFFINENT leurs défenses* (Montaign.) || User de ruse, tromper par artifice : *Notre maître Mitis les trompe et les AFFINE* (La F.) = S'—, v. pr., devenir plus mince. || Devenir plus subtil : *l'âme s'AFFINE par l'usage* (Montaign.)

AFFINERIE, s. f., lieu où l'on affine les métaux, et par ext., action de les affiner.

AFFINEUR, s. m., ouvrier qui affine.

AFFINITÉ, s. f., rapport étroit entre des choses différentes, mais qui se touchent par quelques points : *la physique et la géométrie ont beaucoup d'—* (Ac.) Se dit aussi des personnes : *nous avons une secrète — avec Dieu* (Boss.) = Lien qui existe entre un des époux et les parents de l'autre. — *spirituelle*, sorte de lien établi entre un enfant et ses parrain et marraine. = Chim., loi, propriété des molécules qui s'attirent plus ou moins : *Toutes les causes qui tendent à détruire la cohésion tendent également à augmenter l'—* (Dumas).

AFFINOIR, s. m., instrument pour affiner ; sorte de peigne à dents de fer pour affiner le chanvre.

AFFIQUET, s. m., petit instrument de fer ou de bois qui, placé à la ceinture, soutient une des aiguilles à tricoter. = Petit ornement de femme ; s'emploie surtout au pl. et ir. : *les AFFIQUETS ne manquaient à la dame* (La F.)

AFFIRMATIF, **IVE**, adj., qui affirme, qui soutient comme vrai : *proposition AFFIRMATIVE, ton —*. = Qui a coutume d'affirmer avec énergie : *homme —*.

AFFIRMATION, s. f., action d'affirmer ; paroles par lesquelles on affirme. || Déclaration avec ou sans serment. = Conclusion d'un jugement affirmatif.

AFFIRMATIVE, s. f., log., proposition qui affirme : *dans les disputes les uns soutiennent l'—, les autres la négative*.

AFFIRMATIVEMENT, adv., d'une manière affirmative : *répondre —* (Ac.)

AFFIRMER, v. a., soutenir, assurer qu'une chose est vraie : *j'affirme les attributs de la Divinité* (J.-J.) et abs. : *l'ignorance AFFIRME ou nie* (Volt.) = Dr., attester la vérité d'un fait.

§ **AFFIRMER**, **ASSURER**, **CONFIRMER**. On af-

firme comme certain ce dont on est convaincu ou dont on veut convaincre ; on *assure* comme sûr ce dont on est persuadé ou dont on veut persuader les autres, *J'affirme* ce qui est ou a été, je ne puis qu'*assurer* ce qui sera : *il fait bâtir une maison dont il assure en toussant qu'on ne verra jamais la fin* (La Br.) *Confirmer*, c'est ajouter par un nouveau témoignage à ce qui a été affirmé ou assuré.

AFFINE, adj. des 2 g. et s. m., sedit en gramm. de certaines lettres ou de certaines particules ajoutées au mot pour en modifier la signification.

AFFLEURAGE, s. m., farine qui rend beaucoup. = Action de délayer la pâte pour fabriquer le papier.

AFFLEUREMENT, s. m., action d'affleurer. = Géol. portion apparente d'un filon caché sous d'autres masses minérales.

AFFLEURER, v. a., réduire deux corps contigus à un même niveau : — *les pièces d'un plancher, les battants d'une armoire*. = Mar., v. n. : *ces planches AFFLEURENT bien, sont bien de niveau*.

AFFLICTION, s. f., état de tristesse et d'abattement d'esprit où nous jette un événement malheureux : *le temps amorti les AFFLICTIONS* (Pasc.) = Accident qui cause l'affliction : *avec quelle constance elle supporta les AFFLICTIONS et les disgrâces* (Fléch.)

AFFLICTIVE, adj. f., us. seulement dans cette loc. : *peine —*, peine corporelle qui frappe directement la personne du condamné.

AFFLIGEANT, **E**, adj., qui afflige ; qui est fait pour affliger : *il ne faut point se laisser aller à des pensées trop AFFLIGEANTES* (Fléch.)

AFFLIGÉ, **E**, adj., qui a de l'affliction : *il fallut pour cet an vivre en mère AFFLIGÉE* (La F.) = Accablé de maux, de malheurs : *l'empire — se reposa sous Vespasien* (Boss.) et ir. : *il est — de cent mille francs de rente*. || Malade : *appliquer un remède sur la partie AFFLIGÉE* (Ac.) = AFFLIGÉS, s. m. pl., personnes affligées, malheureuses : *peut-on consoler les AFFLIGÉS où toutes les larmes sont essuyées?* (Boss.)

§ **AFFLIGÉ**, **FÂCHÉ**, **MORTIFIÉ**. Le premier suppose un mal considérable qui abat et accable ; le second n'annonce qu'un léger chagrin ; *mortifié* exprime un violent déplaisir provenant d'une blessure de l'amour-propre.

AFFLIGER, v. a., causer de l'affliction, de la douleur : *votre douleur m'offense autant qu'elle m'AFFLIGE* (Corn.) et par euphém. : *ce serait m'— que de refuser ce petit présent*. || Désoler, tourmenter : *il apprit que la maladie AFFLIGEAIT cette terre* (Mont.) = S'—, v. pr., avoir du chagrin, s'attrister : *ne nous AFFLIGEONS pas de la mort des fidèles* (Pasc.)

AFFLUENCE, s. f., concours d'eaux, d'humeurs ; || de gens : *grande — de peuple* (Ac.) et abs. : *cette pièce attire une grande —*. = Grande abondance de choses : *ôtez-nous de ces biens l'— importune* (La F.) V. **MULTITUDE**.

AFFLUENT, **E**, adj., se dit d'un cours d'eau qui se jette dans un autre : *le Rhin et les rivières AFFLUENTES* (Ac.) = **AFFLUENT**, s. m., cours d'eau, rivière qui se jette dans une autre ou dans un fleuve : *la Marne est un — de la Seine* (Ac.)

AFFLUER, v. n., couler vers un même point, dans un même canal ; se dit surtout des cours d'eau, du sang et des humeurs : *le sang AFFLUE vers le cœur*. || Abonder, survenir en grand nombre : *toutes sortes de biens AFFLUENT dans cette maison. Les étrangers AFFLUENT à Paris* (Ac.)

AFFOLÉ, **E**, adj., passionné, prévenu en faveur : *comme elle est AFFOLÉE de ce Léandre* (Mol.) || *Aiguille AFFOLÉE*, aiguille aimantée qu'une cause quelconque a dérangée de sa direction naturelle.

AFFOLER, v. a., rendre comme fou, engouer, ensorceler. = S'—, v. pr., s'éprendre passionnément.

AFFOUAGE, s. m., droit de couper du bois pour son usage. = Entretien en combustible d'une usine.

AFFOUAGEMENT, s. m., répartition des impôts d'après le nombre de feux.

AFFOUAGER, v. a., compter les feux d'une commune pour la répartition des impôts.

AFFOURCHE, s. f., action d'affourcher; ce qui sert à cet usage : *ancree d'—*.

AFFOURCHER, v. a., ancrer un bâtiment en jetant deux ancres qui fassent la fourche. = V. n. et s'—, v. pr., se mettre à l'ancre d'affourche. || *Un paysan AFFOURCHÉ sur son âne* (Ac.); fam.

AFFOURRAGEMENT, s. m., approvisionnement ou distribution de fourrage.

AFFOURRAGER, v. a., distribuer du fourrage aux bestiaux, = S'—, v. pr., en faire provision.

AFFRAÏCHIR, v. n. V. FRAÏCHIR.

AFFRANCHI, E, adj., rendu libre : *les Athéniens AFFRANCHIS dressent des statues à leur libérateur* (Boss.) || *Délivré* : — *des embarras domestiques*, — *du joug des passions*, = S., nom donné chez les anciens à l'esclave qui recevait la liberté.

AFFRANCHIR, v. a., mettre en liberté, rendre libre : — *un esclave. Je te veux* — (La F.) = Délivrer : *Dieu AYANT AFFRANCHI son peuple de la tyrannie des Égyptiens* (Boss.) = Décharger, exempter : — *d'impôts*. — *une terre, un héritage*, les libérer d'une dette, d'une charge. || Tirer d'une sujétion, d'une dépendance : *tous les dons de l'esprit n'AFFRANCHISSENT jamais le cœur de son devoir* (L. Rac.)

— *une lettre*, en payer le port en l'expédiant. = S'—, v. pr., se mettre en liberté : *ces peuples SE SONT AFFRANCHIS par une révolte* (Boss.) = Se délivrer de, se soustraire à : *heureux qui s'AFFRANCHIT du pouvoir de l'amour* (Corn.) = Être affranchi. V. DÉLIVRER.

AFFRANCHISSEMENT, s. m., action d'affranchir; résultat de cette action.

AFFRE, s. f., peur excessive : *les AFFRES de la mort* (Ducl.), n'est us. que dans cette loc.

AFFRÈTEMENT, s. m., louage total ou partiel d'un bâtiment; acte ou contrat de ce louage.

AFFRÈTER, v. a., prendre un bâtiment, un vaisseau à louage. = S'—, v. pr., être pris à louage.

AFFRÈTEUR, s. m., celui qui affrète un navire.

AFFREUSEMENT, adv., d'une manière affreuse, effroyable : *il est — laid* (Ac.) || Beau coup, extrêmement; fam. : *l'eau de la mer Morte est — salée*.

AFFREUX, EUSE, adj., qui donne l'affre, l'effroi : *la mort n'a rien d'— pour qui n'a rien à craindre* (Corn.) || Fort laid ou fort méchant : *j'ai vu des hommes — pleurer de douleur* (J.-J.)

§ **AFFREUX**, HORRIBLE. L'objet affreux inspire une angoisse, une souffrance qui acable : *deuil* — (Mont.) *Quelle nuit couvre d'un voile — la clarté qui nous luit* (Volt.) L'objet horrible nous soulève contre lui, nous révolte et provoque un sentiment de répulsion : *la Brinvilliers, cette — femme* (Sév.) V. LAID.

AFFRIANDER, v. a., rendre friand; attirer par quelque chose d'agréable au goût : *on AFFRIANDE les poissons avec de l'appât* (Ac.) || Attirer, allécher par quelque chose d'utile ou d'agréable : *le gain l'AVAIT AFFRIANDÉ*, = S'—, v. pr., devenir friand, prendre goût, au propre et au fig.

§ **AFFRIANDER**, AFFRIOLER. Tous deux expriment l'action d'attirer par quelque chose d'agréable, et sont des diminutifs. On *affriande* avec des mets délicats de toutes sortes; on *affriole* avec des bonbons, des sucreries. Au fig.,

le fruit défendu AFFRIANDE les femmes (Dest.) *Un regard, un soupir AFFRIOLE un amant* (Reg.)

AFFRICHER, v. a., laisser en friche. = S'—, v. pr., devenir, rester en friche; peu us.

AFFRIOLER, v. a., attirer par quelque appât, par des promesses. V. AFFRIANDER.

AFFRIQUE (St), sous-préf. du départ. de l'Aveyron.

AFFRONT, s. m., offense ou injure faite en présence de témoins : *Vulcain fit à Venus un cruel — devant les dieux* (Mont.) *Faire —*, marquer peu d'égards ou reprocher quelque chose qui fasse rougir. *Faire un —*, offenser l'honneur. = Honte, déshonneur : *sauve-moi de l'— de tomber à leurs pieds* (Corn.) *Dévalor un —* (Rac.), le subir sans oser ou sans pouvoir se venger.

§ **AFFRONT**, INSULTE, OUTRAGE, INDIGNITÉ. L'*affront*, étant public, offense l'amour-propre. L'*insulte* est une offense ou une injure qui consiste à traiter insolemment, avec mépris; elle se fait particulièrement du grand au petit. *Outrage* et *indignité* représentent le plus haut degré ou le comble de l'injure; le premier donne l'idée d'un grand mal causé par quoi que ce soit, même par les choses; le second désigne un traitement qui soulève, qui excite l'indignation.

AFFRONTER, v. a., attaquer le front haut, avec hardiesse : — *un ennemi supérieur en nombre*. = Braver avec audace : — *un Dieu puissant et éternel* (Pasc.) || S'exposer hardiment à : — *la mort, le danger, la tempête*. = Tromper avec effronterie : *c'est un coquin qui AFFRONTE tout le monde* (Ac.) = S'—, v. pr., s'attaquer de front : *voyez deux chiens qui s'AFFRONTENT* (La Br.)

AFFRONTEUR, EUSE, s., personne qui affronte.

AFFUBLEMENT, s. m., vêtement ridicule; ir.

AFFUBLER, v. a., habiller d'une façon extraordinaire ou grotesque : *on AVAIT AFFUBLÉ l'esclave d'un costume de prêtre grec* (Nis.) = S'—, v. pr., *notre vieille s'AFFUAILLait d'un jupon crasseux* (La F.) || Être AFFUBLÉ de ridicules (Ac.), en être couvert.

§ **AFFUBLÉ**, FAGOTÉ. Le premier fait songer au ridicule du vêtement; le second à celui de la mise.

AFFUSION, s. f., remède qui consiste à verser en nappe, d'une petite hauteur, de l'eau sur une partie du corps.

AFFÛT, s. m., endroit où l'on se cache pour attendre le gibier. || Être à l'— de, ou abs., être à l'affût, épier l'occasion de saisir, d'obtenir : *il y a longtemps que je suis à l'— de cette place* (Ac.) = Machine de bois ou de métal qui supporte un canon : *je dormis sur l'— des canons meurtriers* (V. H.)

AFFÛTAGE, s. m., action d'aiguiser un outil. = Collection des outils nécessaires à un menuisier.

AFFÛTER, v. a., aiguiser, rendre pointu : — *son ciseau*, *un crayon*. — *un canon*; vieux, le mettre en batterie.

AFFÛTIAU, s. m., brimborion, bagatelle. = Outil quelconque; pop.

AFGHANISTAN ou *Royaume de Caboul*, vaste contrée du centre de l'Asie entre la Chine, la Tartarie, la Perse, le Bélouchistan et l'Hindoustan. Elle est habitée par des tribus agricoles et nomades.

AFIN, conj., toujours suivie de *de* avec l'inf. ou de *que* avec le subj., marque le motif, la cause : — *qu'ils aimassent leur libérateur* (Boss.) *Je consens à me perdre*, — *de la sauver* (Corn.)

AFIOÛME, s. m., lin du Levant.

AFRIQUE, s. f., une des cinq parties du monde, au S. de l'Europe et à l'O. de l'Asie. = **AFRICAIN**, AINER, adj. et s., né en Afrique; propre à l'Afrique ou à ses habitants.

AGA, titre de politesse, chez les Turcs, qui répond à monsieur. = Titre qu'ils donnent au commandant de certains corps : l'— *des janissaires*.

AGAÇANT, E, adj., qui agace ou provoque : *minois, regard* —. Une fille **AGAÇANTE** (Ac.)

AGACE ou **AGASSE**, s. f., nom donné à la pie.

AGACEMENT, s. m., sensation désagréable causée par l'action des substances acides ou acerbées sur les dents. = Irritation des nerfs.

AGACER, v. a., causer de l'agacement. || Contraire, impatienter par des taquineries. = Provoquer, exciter par des regards ou par des cris. — *les passants, des chiens*. = S'—, v. pr., être agacé : *les dents s'AGACENT à la vue du citron*. || Se provoquer, s'exciter mutuellement : *ces enfants s'AGACENT sans cesse*.

AGACERIE, s. f., regards, paroles ou manières attrayantes d'une personne qui veut plaire ; fam., s'emploie surtout au pl.

AGALACTIE ou **AGALAXIE**, s. f., défaut de lait chez une nourrice.

AGALOCHE, s. m., nom que l'on donne quelquefois au bois d'aloès ou bois d'aigle.

AGAME, adj., se dit des plantes qui ne se reproduisent point au moyen de graines.

AGAMEMNON, roi de Sparte, frère de Ménélas, commanda les Grecs au siège de Troie et fut assassiné à son retour.

AGAMI, s. m., gallinacé de l'Amérique du Sud.

AGAPES, s. f. pl., repas fait en commun par les premiers chrétiens.

AGAPÈTES, s. f. pl., nom des filles qui, dans la primitive Église, vivaient en communauté sans faire de vœux.

AGARIC, s. m., champignon qui a le dessous du chapeau garni de lames.

AGATE, s. f., pierre fort dure qui prend parfaitement le poli. = Ouvrage fait de cette pierre. = Instrument dans lequel est enchâssée une agate et qui sert à brunir l'or.

AGATHOCLE, fils d'un potier de Reggio, devint tyran de Syracuse et lutta quelque temps avec avantage contre les Carthaginois ; mort en 287 av. J.-C.

AGATIS, s. m., dommage causé par les bêtes dans les propriétés riveraines.

AGATISER (s'), v. pr., se changer en agate.

AGAVÉ ou **AGAVE**, s. f., plante vivace propre à l'Amérique du S., ayant le port des aloès.

AGDE, vieille ville et port du Languedoc, ch.-l. de canton du départ. de l'Hérault.

ÂGE, s. m., période d'un certain nombre d'années ou de siècles : *la durée du monde est divisée en plusieurs ÂGES* (Ac.) L'— du monde, temps écoulé depuis le commencement du monde. = Durée de la vie humaine : *Nestor qui avait vécu trois âges d'homme* (Fén.) = Temps écoulé depuis la naissance : *quand il eut atteint l'— de sept ans* (Boss.) || — d'homme, âge viril. = Chacune des différentes périodes de la vie humaine : *chaque — a ses plaisirs* (Boil.) = Temps marqué par les lois pour diverses fonctions de la vie civile : *vous êtes en — de vous marier* (Les.) = Siècle ou temps : *il est le vrai héros de notre —* (Fén.) — du bois, temps écoulé depuis qu'un taillis a été coupé. || Jeunesse : *le bel —* (Ac.) ; vieillesse : *être sur l'—*. Cheval hors d'—, qui ne marque plus. Il est de son —, il a les goûts et le caractère qui conviennent à cet âge. — d'or, temps heureux ; — de fer, temps dur ; le moyen —, temps écoulé depuis l'invasion des barbares jusqu'à la renaissance. Président d'—, celui qui préside une assemblée du droit du plus âgé. Être entre deux ÂGES, ni jeune ni vieux. Dispensé d'—, permission d'accomplir un acte de la vie civile avant l'âge légal. = D'— en —, loc.

adv., de siècle en siècle. = Progrès de la vie. Sa réputation croissait avec l'— (Fléché.) = Abs., il se dit des personnes de tout âge : *le fer ne connaîtra ni le sexe ni l'—* (Rac.)

ÂGÉ, E, adj., qui a un certain âge : — de huit ans. = Avancé en âge : *il mourut fort —*.

AGEN (pron. Ajein), ch.-l. du départ. de Lot-et-Garonne, a produit J. Scaliger, Lacépède et Jasmin. Ancienne cap. de l'Agénois.

AGENCE, s. f., fonction, charge d'agent ; administration dirigée par un ou plusieurs agents ; lieu où elle se tient. = Durée des fonctions d'un agent.

AGENCEMENT, s. m., action d'agencer : L'— fait valoir les petites choses (Ac.) = État de ce qui est agencé. = Disposition des diverses parties d'une composition : L'— de ces draperies, et par ext., l'— des mots.

AGENCER, v. a., ajuster, disposer les détails d'un ensemble. = Combiner les diverses parties d'une composition. = S'—, v. pr., se parer : *on a beau s'— et faire les doux yeux* (Régén.)

AGENDA (mot lat., pron. ajeinda), s. m., livret où l'on écrit ce qu'on doit faire.

AGENOULLER (s'), v. pr., se poser sur les genoux. Il est quelquefois employé sans le pronom : *on fit AGENOULLER tout le monde* (Ac.)

AGENOULLOIR, s. m., petit escabeau sur lequel on s'agenouille.

AGENT, s. m., tout ce qui agit, tout ce qui opère : *le feu est le plus puissant de tous les AGENTS naturels* (Boss.) — chimique, substance qui, en agissant sur d'autres, tend à produire un phénomène. = Ce qui est cause d'un effet : *l'imprimerie, ce puissant — de la liberté* (Chat.) = Celui qui gère les affaires d'autrui ; celui qui surveille les droits d'un État ou d'un prince à l'étranger. = Pris en mauv. part, il a un féminin : *dans cette intrigue, elle était la principale AGENTE* (Ac.) = Tout individu chargé d'une fonction déterminée : — de police, — de change, — comptable. || Secours, moyen : *l'argent serait dans notre affaire un sûr et fort —* (Mol.)

AGÉRASIE, s. f., vieillesse exempte d'infirmités.

AGÉSILAS, roi de Sparte. Il conquit une partie de l'Asie sur le grand roi et montra le chemin à Alexandre. Mort en 361 av. J.-C.

AGÉUSTIE, s. f., méd., absence de goût.

AGGLOMÉRAT, s. m., terres, substances agglomérées par l'action des eaux.

AGGLOMÉRATION, s. f., action d'agglomérer ; résultat de cette action. = Réunion en masse.

AGGLOMÉRER, v. a., unir, réunir en masse des choses ou des personnes isolées : *la richesse du sol AGGLOMÈRA les hommes dans cette contrée* (Ac.) = S'—, v. pr., se réunir en masse, en peloton.

AGGLUTINANT, E, adj., qui agglutine ; remède —. = S. m., *la guimauve est un —* (Ac.)

AGGLUTINATIF, IVE, adj., se dit d'un emplâtre qui adhère fortement à la peau.

AGGLUTINATION, s. f., action d'agglutiner ou de s'agglutiner.

AGGLUTINER, v. a., rejoindre, recoller les parties du corps accidentellement divisées. = S'—, v. pr., se rejoindre, se recoller.

AGGRAVANT, E, adj., qui rend plus grave : *fait —*. Circonstance AGGRAVANTE.

AGGRAVATION, s. f., dr. criminel, action qui ajoute à la gravité d'un délit, d'un crime : — de peine, ce qu'on ajoute à une peine pour la rendre plus rigoureuse.

AGGRAVE, s. f., punition religieuse infligée à un excommunié et qui renchérisait sur l'excommunication.

AGGRAVER, v. a., rendre plus grief, plus grave : — *un tort, une offense. — une peine, la rendre plus rigoureuse ou plus forte.* = Rendre plus difficile à supporter : *faut-il encore leur — le joug par le mépris?* (Boss.) = S'—, v. pr., devenir plus grave : *le mal s'AGGRAVE de jour en jour.*

AGIAU, s. m., pupitre de douleur.

AGILE, adj., qui se meut facilement; léger et souple : *la chèvre est plus — et moins timide que la brebis* (Buff.) *Le lion sort et vient d'un pas —* (La F.)

AGILEMENT, adv., avec agilité.

AGILITÉ, s. f., souplesse et légèreté du corps; grande facilité à se mouvoir. || Vivacité : *Catinat avait dans l'Esprit une application et une — qui le rendaient capable de tout* (Volt.)

AGIO, s. m., spéculation sur la hausse et la baisse. = Différence entre la valeur de deux monnaies ou entre la valeur des monnaies et celle des effets de commerce. = Prime que s'attribue le prêteur en sus du taux de l'escompte.

AGIOTAGE, s. m., spéculation sur la hausse et la baisse des valeurs mobilières. = Manœuvre employée pour faire hausser ou baisser la rente ou la valeur vénale des marchandises.

AGIOTER, v. n., se livrer à l'agiotage.

AGIOTEUR, EUSE, s., celui, celle qui se livre à l'agiotage.

AGIR, v. n., faire quelque chose : *nous avons la liberté d'— ou de ne pas —* (Pasc.) = Prendre du mouvement : *cet homme est trop sédentaire, il aurait besoin d'—* (Ac.) = Se dit aussi par opposition à parler ou à projeter : *c'est trop délibérer, agissons* (Id.) *A Paris, on agit plus qu'on ne projette* (Duel.) || Se conduire, se comporter : l'AGISSANT en roi (Pasc.) = Traiter, négocier une affaire : — *auprès des ministres* (Ac.) = Intenter une action en justice : — *contre son tuteur.* — *d'office*, par le seul devoir de sa charge. = Produire un effet : *la raison n'agit point sur une populace* (Corn.) *Le remède agit.* = *Il s'agit, v. imp.*, il est question : *il faut gagner les cœurs, quand il s'agit de religion* (Fén.)

§ **AGIR, FAIRE.** On agit de telle ou telle manière; on fait ceci ou cela. On peut agir beaucoup sans rien faire : *l'homme fait ce que Dieu veut; il agit par la volonté de celui qui l'a mis au monde* (Vauv.)

AGIS, nom de quatre rois de Sparte. Agis IV, qui fut le plus remarquable, essaya vainement de faire revivre les lois de Lycurgue; il fut tué en 239 av. J.-C.

AGISSANT, E, adj., qui se donne beaucoup de mouvement. || Très-actif : *esprit ferme et —.* = Qui opère : *remède, principe —.* Médecine AGISSANTE, qui emploie les moyens énergiques. V. ACTIF.

AGITATEUR, s. m., celui qui excite du trouble, de l'agitation : *les plus grands seigneurs siègent avec les plus vils AGITATEURS de la rue* (Thiers).

AGITATION, s. f., grand trouble, ébranlement, commotion : *les ouragans sont de terribles AGITATIONS de l'air* (Buff.) || Alternative de mouvements contraires : *qu'est-ce que la vie de la cour, qu'une — éternelle sur l'avenir?* (Mass.) *Vie d'—, sans repos, pleine d'alarmes et de soucis.* = Trouble causé par les passions : *ce n'est ni la douleur, ni la mort, mais l'— de l'âme et l'ennui qui sont à redouter* (Buff.) = Désordre, révolutions : *au milieu de l'— des choses humaines, la religion se soutient* (Boss.) = Méd., manque de repos, mouvements continuels provenant d'un malaise.

§ **AGITATION, TOURMENT**, ne sont synonymes que dans le sens de *grande peine d'esprit.* L'agitation est le produit de mouvements contraires; le *tourment* a toujours une cause déterminée, unique, et exprime un mal plus grand, plus intense, une douleur présente.

AGITÉ, E, adj., en proie à l'agitation : *malade, sommeil —, nuit AGITÉE.* || *Esprit —, en proie à l'inquiétude, aux soucis.*

AGITER, v. a., mouvoir, ébranler en divers sens : — *ses bras.* *Les vagues AGITENT le vaisseau* (Ac.) || *Discuter : il faut — cette question* (Beaum.) = Troubler, jeter dans la confusion, dans l'inquiétude : *les révolutions qui ONT AGITÉ l'univers* (Mass.) *La vanité nous AGITE toujours* (La Roch.) = S'—, v. pr., se donner du mouvement. || *Se troubler, s'inquiéter.* = Être discuté. V. TRAITER.

AGLOSSE, adj., sans langue. = S. f., lépidoptère nocturne qu'on range parmi les teignes.

AGNADEL, village près de Lodi. Victoire de Louis XII sur les Vénitiens, en 1509.

AGNAT, s. m., nom donné, en droit rom., à tout enfant mâle issu d'un même père.

AGNATION, s. f., lien des agnats; parenté consanguine.

AGNATIQUE, adj., qui concerne les agnats.

AGNEAU, s. m., petit du bélier et de la brebis; sa chair; sa peau. || Personne d'humeur douce : *c'est un —* (Ac.) — *pascal*, agneau que les Juifs mangeaient à la Pâque. = *L'— sans tache, l'— de Dieu*, Jésus-Christ.

AGNEL, s. m., ancienne et petite monnaie d'or.

AGNELER, v. n., mettre bas, en parlant des brebis.

AGNELET, s. m., petit agneau; vieux.

AGNELINE, adj. f., se dit de la laine qui vient des agneaux.

AGNÈS, s. f., jeune fille sage et naïve; fam. — **DE MÉRIANIE**, seconde femme de Philippe-Auguste. — **SOREL**, ou *Sorelle*, maîtresse de Charles VII.

AGNUS, s. m. (mot lat.), cire bénite, portant l'empreinte d'un agneau. = Petite image de piété.

AGNUS-CASTUS (mot lat.), s. m., arbrisseau de la famille des gattiliers.

AGONIE, s. f., dernière lutte de la vie contre la mort : *tourmenter un oncle à l'—* (Reg.) = État d'un malade à l'extrémité. || *Fin : pendant l'— de l'empire romain* (Volt.) = Violente angouisse, grande souffrance morale : *toute notre vie n'est qu'une longue et pénible —* (Mass.)

AGONIR, v. a., — *quelqu'un d'injures*, l'en accabler. Se dit aussi, abs. : *il s'amusaient à l'—.* = S'—, v. pr., s'accabler réciproquement d'injures; pop.

AGONISANT, E, adj, qui est à l'agonie. = S. m. : *priz pour les AGONISANTS* (Ac.)

AGONISER, v. n., être à l'agonie.

AGONOTHÈTE, s. m., officier qui présidait chez les Grecs aux jeux sacrés.

AGORA, s. f., place publique d'Athènes.

AGOUTI, s. m., quadrupède de l'ordre des rongeurs, et que l'on rencontre dans l'Amérique du S.

AGRAFE, s. f., crochet qui entre dans un anneau appelé *porte*, et qui sert à attacher deux choses ou deux parties du même objet. = Crampon de fer qui relie les pierres et les empêche de s'écarter. = Sculpt., décoration placée à la clé d'une croisée ou d'une arcade.

AGRAFER, v. a., attacher avec une agrafe. = S'—, v. pr., être agrafé.

AGRA ou **AGRAH**, p. et viol. du N. de l'Indoustan anglais.

AGRAIRE, adj. f., qui a pour objet la distribution des terres appartenant au domaine de l'État.

AGRAM, vil. forte et eap. de l'un des cinq comitats de la Croatie.

AGRANDIR, v. a., rendre plus grand, plus vaste : — *un parc, une ville.* || Accroître l'importance, la valeur, le mérite, la puissance : *cet écrivain agrandit les sujets qu'il traite* (Ac.) *L'amour chaste agrandit les âmes* (V. II.) — *une nation* (Ac.) = Faire paraître plus grand : — *le danger, — la taille.* = S'—, v. pr., devenir plus grand : *le royaume s'agrandit* (Mass.) = Augmenter ses biens, sa fortune, son crédit, sa gloire.

§ **AGRANDIR, ÉTENDRE.** On *agrandit* dans tous les sens; on *n'étend* que dans un seul. Au fig., *agrandir* ses prétentions, c'est les porter sur une foule de choses, à droite et à gauche; *étendre* ses droits, c'est les pousser plus loin, mais sans sortir d'un cadre déterminé.

AGRANDISSEMENT, s. m., action d'agrandir; résultat de cette action : — *d'un jardin, d'une ville.* || Accroissement de puissance, de fortune : *il travaille pour l'— de sa famille* (Ac.)

AGRÉABLE, adj., se dit de tout ce qui nous fait plaisir, de ce qui flatte nos sens ou notre âme : *campagne, maison, conversation* —. *Avoir pour* —, trouver bon, agréer. = S. m. : *unir l'— à l'utilité.* *Faire l'—*, affecter des manières aimables.

§ **AGRÉABLE**; — **DOUX, SUAVE, FLATTEUR, DÉLECTABLE, DÉLICIEUX, DÉLICAT, EXQUIS; — RIANT, GRACIEUX, ATTRAYANT, CHARMANT.** *Agréable* est le terme général; il a sous lui ces deux séries d'adjectifs qui se disent, les premiers, des choses qui touchent les sens, et les seconds, de celles qui affectent l'âme ou l'esprit au moyen des yeux ou des oreilles. *Doux* s'applique de préférence aux sensations du goût; *suave* à celles de l'odorat; *flatteur* à celles de l'ouïe; *délectable, délicieux, délicat, exquis*, sont les superlatifs des adjectifs précédents. Ce qui est *riant* plaît par l'aspect; ce qui est *gracieux*, par les manières ou la tournure. Un objet *attrayant* nous attire à lui, nous séduit; un objet *charmant* nous enchante et nous transporte; il n'y a rien au-dessus.

AGRÉABLEMENT, adv., d'une manière agréable.

AGRÉÉ, s. m., avocat attaché aux tribunaux de commerce.

AGRÉER, v. a., accueillir favorablement; recevoir avec plaisir : — *une demande, un présent.* = V. n., être au gré de, plaire : *je ne trouve en moi rien qui puisse vous* — (Pasc.)

AGRÉUR, s. m., celui qui prépare, qui fournit les agrès.

AGRÉGAT, s. m., masse, assemblage de matières diverses.

AGRÉGATIF, IVE, adj., qui existe et se forme par agrégation.

AGRÉGATION, s. f., admission dans un corps, dans une compagnie. *Concours d'—*, série d'examens publics pour être admis dans le corps des professeurs de l'Université. = Titre d'agrégé. = Assemblage d'un certain nombre de parties homogènes ou hétérogènes qui opposent plus ou moins d'obstacle à leur séparation; force qui les unit.

AGRÉGÉ, s. m., celui qui est admis, après un concours, parmi les professeurs de l'Université. || Se dit encore de certains fonctionnaires des Facultés qui remplissent les fonctions de professeur, en attendant qu'ils en aient le titre.

AGRÉGÉ, E, adj., se dit en bot. de certaines parties qui, naissant rapprochées, se réunissent ensuite en paquets plus ou moins serrés.

AGRÉGER, v. a., admettre dans un corps, associer à une compagnie.

AGRÉMENT, s. m., qualité d'un objet agréable : *l'— est arbitraire, la beauté a quelque chose de plus réel* (La Br.) = Air, objet gracieux : *le léger enfoncement que l'on appelle la fossette est un —* (Buff.) = Grâces sérieuses : *les chemins qui conduisent les hommes à l'autorité et à la gloire étant fermés aux filles, elles tâchent de se dédommager par les agréments de l'esprit et du corps* (Fén.) = Consentement volontaire : *je ne pouvais sortir de cette province sans l'— de M. le prince de Conti* (J.-J.) = Plaisir léger : *donner de l'—*.

§ **AGRÈMENTS, GRÂCES, AMÉNITÉS.** Le premier désigne une qualité fixe et permanente, et le second une qualité accidentelle, fugitive : *quelque grâce qu'aient aux yeux de J.-C. les larmes d'un pénitent, elles ne peuvent jamais égaler les chastetés agréments d'une sainteté toujours fidèle* (Boss.) *L'aménité* consiste dans la douceur; c'est une qualité morale qui a sa source dans la bonté du caractère et le calme des passions.

AGRÈS, s. m. pl., tout ce qui sert à la mûture d'un vaisseau.

AGRESSEUR, s. m., celui qui attaque, qui provoque le premier.

AGRESSIF, IVE, adj., qui a le caractère de l'agression : *discours* —.

AGRESSION, s. f., action de celui qui attaque, qui provoque le premier : *repousser une injustice* —.

AGRESTE, adj., sans culture, sauvage : *ce lieu est — et abandonné* (J.-J.) || Qui manque d'usage, grossier, rude : *mœurs agrestes, éloquence* — (Volt.)

AGREYEUR, s. m., ouvrier qui fait le fil de fer.

AGRICOLA, général romain sous Vespasien, Titus et Domitien, et beau-père de Tacite, qui a écrit son histoire. Mort en 93 ap. J.-C.

AGRICOLE, adj., adonné à l'agriculture : *nation* —. = Qui s'occupe d'agriculture : *société* —. = Qui touche, qui appartient à l'agriculture : *industrie, établissement* —.

AGRICULTEUR, s. m., celui qui exerce l'agriculture.

§ **AGRICULTEUR, CULTIVATEUR, COLON.** *Agriculteur* est un terme relevé qui désigne soit le propriétaire qui fait par lui-même valoir ses terres, soit un savant qui étudie l'agriculture. *Le cultivateur* est l'ouvrier des champs; *le colon* en est l'habitant.

AGRICULTURE, s. f., art de cultiver la terre.

AGRIFFER, v. a., prendre avec les griffes, avec les ongles. S'—, v. pr., se suspendre avec les griffes.

AGRIGENTE, ancienne et importante vil. de la Sicile, patrie d'Empédocle.

AGRION, s. m., petit insecte vulgairement nommé *demoiselle*.

AGRIPAUME, s. f., plante de la famille des labiées, appelée aussi *léonure*.

AGRIPPA, général et gendre de l'empereur Auguste.

AGRIPPER, v. a., saisir avidement. = S'—, v. pr., se cramponner; pop.

AGRIPPINE (Julie), fille d'Agrippa et femme de Germanicus.

AGRIPPINE, fille de la précédente et mère de Néron.

AGRONOME, s. m., celui qui est versé dans la théorie de l'agriculture, qui s'en occupe et cherche à la faire progresser.

AGRONOMIE, s. f., science, théorie de l'agriculture.

AGRONOMIQUE, adj., qui concerne l'agronomie.

AGRONOMIQUEMENT, adv., d'une manière agronomique.

AGROSTEMME, s. m., genre de plantes voisins des lycnides; la *nielle* en est une espèce.

AGROSTIDE, s. f., genre de graminées.

AGROUPER, v. a., peint., arranger en groupe.

AGRYPNIE, s. f., méd., insomnie.

AGUERRIR, v. a., accoutumer aux travaux, aux fatigues de la guerre : *c'est au temps à — les troupes* (Volt.) || Habituer à quelque chose de pénible, endurcir : *vos loïs vous AVAIENT AGUERRIS contre la douleur, et nullement contre la volupté* (Bart.) = S'—, v. pr., s'accoutumer à la guerre, au danger, aux fatigues, à la douleur.

AGUETS, s. m. pl., usité seulement dans ces phrases : *être aux —, se tenir aux —, se mettre aux —, épier, guetter l'occasion, le moment.*

AH! interj., marque la surprise, l'admiration, la joie, la douleur, le plaisir; est souvent expletif. = S'emploie quelquefois pour donner plus de force à l'expression = Se redouble pour exprimer la surprise ou l'ironie.

AHAN, mot formé par onomatopée; n'est us. que dans cette loc. : *suer d'—, se donner beaucoup de peine.*

AHANER, v. n., avoir bien de la peine en travaillant; pop. et peu us.

AHEUREMENT, s. m., opiniâtreté excessive, attachement invincible à une opinion ou à un sentiment; se prend en mauv. part.

AHEURTER (S'), v. pr., s'obstiner opiniâtrément : *elle ne s'ÉTAIT jamais AHEURTEE à défendre ces opinions* (J.-J.)

AHI! interj., qui exprime un sentiment de douleur physique.

AHRIMAN, s. m., principe du mal chez les anciens Perses.

AHURI, E, adj., qui ne sait plus où donner de la tête. = S. m. : *c'est un —* (Ac.)

AHURIR, v. a., troubler complètement, interdire; fam. : *n'AHURISSEZ pas cet enfant* (Ac.)

AÏ, s. m., quadrupède de l'Amérique du S., qui se meut très-lentement.

AÏ, vil. de la Champagne. = S. m., vin qu'on y récolte.

AIDE, s. f., secours, assistance donnée ou reçue : *implorer l'— du monarque des dieux* (La F.) = Personne ou chose dont on reçoit le secours : *Seigneur! vous êtes mon — et mon soutien. Il n'a point eu d'autre — que ces mémoires* (Ac.) = A l'—, loc. adv., au secours : *crier à l'—* (Ac.); à l'— de, par le moyen de : à l'— de son bec *maçonne l'hirondelle* (L. Rac.) || = Pièce réservée près d'une plus grande pour lui servir de décharge ou de dégagement. = Anciennes contributions sur les denrées et les marchandises. = *Cour des AIDES*, ancienne cour souveraine en matière d'impôts. = Moyens que le cavalier emploie pour bien manier un cheval. V. **APPUI**.

AIDE, s., personne placée auprès d'un chef pour travailler avec et sous lui : — de cuisine. — de camp, officier d'état-major attaché à un général et qui porte ses ordres. = **AIDE-MAJOR**, s. m., chirurgien militaire qui a le rang de lieutenant. = **Sous-AIDE**, s. m., celui qui est subordonné à l'aide dans les mêmes fonctions.

AIDER, v. a., secourir, assister : *le chien sait concourir aux desseins de l'homme, l'—, le défendre, le flatter* (Buff.) — *les pauvres*. = V. n., venir en aide : *AIDEZ-lui à supporter les misères de sa grandeur* (Fén.) = Seconder; contribuer : — à monter, à descendre. *Si tu veux que je t'AIDE à sauver ton empire* (Mall.) || — à la lettre, ajouter, pour l'éclaircir, à un texte obscur ou incomplet; quelquefois, altérer un peu la vérité. = S'—, v. pr., se secourir mutuellement. || Se donner de la peine; prendre courage.

AIDE-TOI, *le ciel t'AIDERA* (La F.) = Faire usage : *s'— de l'épée* (Ac.)

AIE, interj. marque une douleur imprévue.

AIEUL (pl. aïeuls), s. m., grand-père : — *paternel*, — *maternel*. || Au pl., **AIEUX**, ceux qui ont vécu dans les siècles passés. = Ceux dont on descend. V. **PÈRE**.

AIEULE, s. f., grand-mère : — *paternelle*, *maternelle*. *Du temps de nos AIEULES* (Ac.)

AIGLE, s. m., oiseau de proie très-grand et très-fort. || *C'est un —*, c'est un homme d'un génie, d'un esprit, d'un talent supérieur. *L'— de Meaux*, Bossuet. *Crier comme un —*, crier d'une voix aiguë et perçante. *Avoir des yeux d'—*, avoir le regard perçant. = Pupitre d'église. = Monnaie d'or des États-Unis. *Grand—*, papier d'un grand format. = S. f., aigle femelle : *l'—, reine des airs* (La F.) || Constellation du S. = Etendard surmonté d'une aigle ou sur lequel est représentée une aigle : — *romaine*. — *blanc*, ordre militaire de Pologne. — *noir*, — *rouge*, ordres de Prusse.

AIGLON, s. m., petit de l'aigle.

AIGRE, adj., qui n'est plus doux, dont la saveur est piquante : *le vin, le lait deviennent AIGRES quand ils se gâtent* (Ac.) = Se dit aussi de ce qui affecte désagréablement l'odorat ou l'ouïe : *odeur —, voix —*. || Qui manque de douceur, rude, fâcheux : *réprimande —* (Ac.) *Il n'y a guère de gens plus AIGRES que ceux qui sont doux par intérêt* (Vauv.) = Se dit d'un métal dont les parties se séparent aisément sous le marteau. = S. m., goût, odeur, sensation aigre : *cela sent l'—* (Ac.) || *Il y a de l'— dans l'air*, quelque chose de rude et de piquant.

§ **AIGRE**, **ACIDE**, **ACERBE**, **ÂCRE**, **ACRIMONIEUX**. Ce qui est aigre a pu être doux auparavant et n'est devenu tel que par suite d'une altération. Ce qui est *acide* manque de douceur, d'une manière absolue, sans rapport à ce qui a été, est ou sera. Ce qui est *acerbe* n'est pas encore doux. *Acrimonieux* et *âcre* indiquent une aigreur forte et violente qui blesse et déchire, le premier n'est qu'un diminutif du second.

AIGRE-DOUX, **CE**, adj., dont le goût est à la fois aigre et doux. || Dont l'aigreur se fait sentir sous une apparence de douceur. *Air qui tient de l'—*.

AIGREFIN, s. m., t. de mépris, habile escroc.

AIGRELET, **ETTE**, adj., un peu aigre : *goût —*. || *Ton —*.

AIGREMENT, adv., avec aigreur : *répondre —*.

AIGREMOINE, s. f., plante de la famille des rosacées; on l'emploie en gargarisme.

AIGREMORE, s. m., charbon pulvérisé à l'usage des artificiers.

AIGRET, **TE**, adj., un peu aigre : *le seigle au goût —* (La F.)

§ **AIGRET**, **AIGRELET**. Le second est un diminutif double, pour ainsi dire : *Aigret* signifiant un peu aigre, *aigret* doit signifier très-légerement aigre.

AIGRETTE, s. f., bouquet de plumes droites et effilées qui orne la tête de quelques oiseaux ou certaines coiffures d'homme ou de femme. = Touffe de plumes dont on empanache la tête des chevaux de carrosse. — *d'eau*, jet d'eau en forme d'aigrette. — *de diamant*, bouquet de diamants, de pierres précieuses disposées en forme d'aigrette. = Touffe de poils qui couronne les fruits ou les graines de certaines plantes. = Héron aux plumes effilées.

AIGRETTÉ, **E**, adj., terminé par une aigrette.

AIGREUR, s. f., qualité de ce qui est aigre : — *du vin, du lait*. = Sensation désagréable causée par une mauvaisé digestion : *éprouver des AIGREURS*. ||

Disposition d'esprit ou d'humeur qui porte à dire ou à faire des choses piquantes, blessantes : *je ne sens plus l'— de ma bile* (Boil.) *La comédie apprend à rire sans —* (Id.) = Commencement de brouillerie : *il y a de l'— entre eux* (Ac.) = Au pl., taillés ou l'eau-forte a trop mordue.

AIGRIR, v. a., rendre aigre : *un vase impur aigrir la plus pure liqueur* (Del.) || Rendre plus irritable : *je parlais pour l'—* (Corn.) **N'AIGRIS** point *ma douleur* (Id.) = Rendre plus pénible : *le temps qui adoucit les afflictions, aigrir celle-ci* (La Br.) — *les affaires, les rendre plus difficiles à terminer, à arranger. — un différend, une querelle, les envenimer.* — V. n., et s'—, v. pr., devenir aigre. || S'irriter : *son grand cœur ni ne s'aigrir, ni ne s'emporta* (Boss.) = Devenir plus douloureux, plus difficile : *les douleurs, les affaires s'aigrissent de plus en plus* (Ac.)

AIGU, UÈ, adj., terminé en pointe ou en tranchant : *dard, ongle —, roches aigües* (Salv.) || Perçant et élevé : *cris aigus* (Boil.) = Vif : *douleur aigüe* (La Roch.) *Maladie aigüe*, grave et rapide. *Accent —*, qu'on met sur les *e* fermés. *Angle —*, plus petit qu'un angle droit.

AIGUADE, s. f., provision d'eau douce que fait un vaisseau en relâchant sur un point, dans le cours de son voyage; lieu où l'on fait cette provision.

AIGUAYER, v. a., baigner, laver, rafraîchir dans l'eau : — *un cheval, du linge.*

AIGUE-MARINE, s. f., sorte de pierre précieuse, verte comme l'eau de mer, variétés de l'émeraude.

AIGUES-MORTES, vil. anc. où Saint-Louis s'embarqua pour la croisade, ch.-l. de canton du départ. du Gard.

AIGUIÈRE, s. f., vase cylindrique et fort ouvert, à anse et à bec, où l'on met de l'eau pour la table ou pour la toilette.

AIGUIÈRÉE, s. f., contenu d'une aiguière pleine.

AIGUILLADE, s. f., gaule pointue et quelquefois ferrée pour piquer les bœufs.

AIGUILLE, s. f., petite verge d'acier déliée, pointue d'un bout et percée de l'autre : — *à coudre*, — *à broder*. = Verge de métal qui sert à différents usages : — *à tricoter*, — *d'horloge, de montre*, etc. || Barre de fer mobile qui sert de levier au mécanisme destiné à changer de voie un convoi de chemin de fer. = Obélisque, clocher pointu; montagne terminée en pointe. = Poisson long et menu. = Loc. prov., *de fil en —*, de propos en propos. *Raconter de fil en —*, un fait dans toutes ses circonstances et sans rien omettre. *Discuter sur la pointe d'une —*, sur des riens, sur des subtilités.

AIGUILLÉE, s. f., longueur convenable de fil, de soie, pour une aiguille à coudre.

AIGUILLETÉ, E, adj., attaché avec des aiguillettes : *pourpoint —*. || *Un amant — sera pour elle un ragout merveilleux* (Mol.)

AIGUILLETER, v. a., nouer, attacher, retenir avec des aiguillettes. || Ferrer des lacets.

AIGUILLETIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait des aiguillettes; qui ferre des lacets.

AIGUILLETTE, s. f., ruban ou cordonnet ferré des deux bouts et servant d'attache ou d'ornement. = Ganse garnie de nœuds et de bouts métalliques qui décore certains uniformes. || Morceau de chair taillé, coupé en long.

AIGUILLEUR, s. m., employé d'un chemin de fer chargé de manœuvrer les aiguilles.

AIGUILLIER, s. m., petit étui où l'on met des aiguilles; vieux et peu us.

AIGUILLIER, ÈRE, s., celui, celle qui fabrique ou vend des aiguilles.

AIGUILLON (duché-pairie d'), dans le départ. de Lot-et-Garonne, acheté par le cardinal de Richelieu pour une de ses nièces. Un des ducs d'— persécuta La Chalotais, procureur général au parlement de Bretagne.

AIGUILLON, s. m., pointe de fer mise au bout d'un bâton pour piquer les bœufs. || Tout ce qui excite ou encourage : *la gloire est un puissant —* (Ac.) = Piquant qui adhère à l'écorce de la plante. = Petit dard des abeilles et de quelques autres insectes. = Sorte de piquants placés près de la queue ou sur tout le corps de quelques animaux. || Tout ce qui blesse : *notre modération est bien moins à l'épreuve des amorces de l'abondance que des aigillons de l'adversité* (St-Évr.)

AIGUILLONNÉ, E, adj., muni d'aiguillon : *plante aigüillonnée*. Ne pas confondre ce mot avec *aigüilloné*, e, part. pas., qui signifie piqué, excité.

AIGUILLONNER, v. a., piquer les bœufs avec l'aiguillon. || Exciter : — *la curiosité, l'impatience*. Exciter au travail : *aigüillonnez un peu la paresse qu'il a d'écrire*. *Ces premières aventures aigüillonnent l'esprit* (Volt.) V. **EXCITER**.

AIGUILLONNEMENT, s. m., action d'aiguiller : l'— *d'un canif*; peu us.

AIGUISER, v. a., rendre plus pointu, plus tranchant : — *un instrument de chirurgie*, et par ext., *le lion aigüise ses griffes* (Fén.) || Rendre plus vif, plus actif, plus ardent : — *l'esprit* (Ac.) — *les courages* (Volt.) — *l'appétit*, l'exciter, l'augmenter. — *une épigramme*, la rendre plus piquante.

AIGUISERIE, s. f., usine où l'on aigüise, où l'on polit les lames des instruments tranchants.

AIGUISEUR, s. m., ouvrier qui aigüise.

AIL, (pron. a-ïe), s. m., espèce d'oignon d'une odeur et d'un goût très-forts, dont la bulbe ou tête est composée de plusieurs gousses réunies sous une enveloppe commune : *manger trente ails* (La F.) *Il cultive des ails* (Ac.)

AILE, s. f., partie du corps des oiseaux, de quelques mammifères et de beaucoup d'insectes, qui leur sert à voler : *les ailes des oiseaux sont comme des rames qui fendent la vague de l'air* (Fén.) || — *des ailes, des vents, de la victoire, du temps, etc.* *Bout d'—*, plume à écrire. = Partie charnue d'un oiseau, s'étendant du haut de l'estomac jusque sous les cuisses : *servir une — de perdrix* (Ac.) || *La peur donne des ailes* (Ac.), fait aller plus vite. *Ne battre plus que d'une —*, avoir beaucoup perdu de ses forces ou de sa fortune. *Tirer une plume de l'— à*, arracher de l'argent, une place à. *Rogner les ailes*, retrancher une partie de l'autorité ou des profits. *Voler de ses propres —*, être en état de se passer du secours d'autrui. = Protection : *sous l'— du Seigneur* (Rac.) = *Ailes d'un moulin à vent*, châssis garnis de toile qui composent la roue. = Côté d'un bâtiment, d'une armée : *pousser l'— droite des ennemis* (Boss.) — *du nez*, partie extérieure de la narine. = Appendice membraneux que l'on observe sur certains organes des végétaux.

AILE, ou plutôt **ALE** (pron. èl), s. f., bière anglaise qui se fait sans houblon.

AILÉ, E, adj., qui a des ailes; se dit surtout des animaux qui n'en ont pas d'ordinaire : *survont les poëtes, Pégase est un cheval —* (Ac.) || *Châteaux ailés* (Volt.), vaisseaux. = Se dit en bot. de tout organe muni d'un appendice que l'on nomme *aile*. = *Méc.*, vis ailée, qui donne prise aux doigts.

AILERON, s. m., extrémité de l'aile d'un oiseau. = Nageoires de quelques poissons. = Petites planches qui garnissent les roues d'un moulin à eau.

AILLADE, s. f., sauce à l'ail; pain frotté d'ail.

AILLEURS, adv., dans un autre lieu; dans d'autres lieux: *que ne va-t-il* — (Ac.) *Il y a à la ville, comme* —, *de fort sottes gens* (La Br.) = D'—, d'une autre cause: *vos malheurs viennent d'* — (Fén.) = Sous d'autres rapports: *ces deux capitaines, d'* — *si sages* (Id.) = De plus: *je vous dirai d'* —.

AIMABLE, adj., digne d'être aimé: *pour se faire aimer, il faut se rendre* — (Régn.) *Vous rendez la vertu* — *aux malheureux* (Mass.) = Qui plaît par ses manières: *l'amour-propre contribue à rendre le Français* — (Duel.) = Se dit aussi des choses agréables à la vue: *il donne aux fleurs leur* — *peinture* (Rac.) || Attrayant, séduisant: *on a corrompu les mœurs en rendant le vice plus* — (Mass.) || S., ce qui est aimable: *je préfère V* — *au surprenant* (Fén.) *Faire V* —, s'efforcer de plaire. V. SOCIABLE.

AIMABLEMENT, adv., d'une manière aimable.

AIMANT, s. m., mine de fer oxydulé qui exerce une action polaire sur l'aiguille aimantée, et qui attire le fer. — *artificiel*, barre d'acier à laquelle on a communiqué la propriété d'attirer le fer. || Altrait, appât: *la vertu est un* — (Ac.)

AIMANT, E, adj., porté à aimer: *caractère* . . .

AIMANTATION, s. f., action d'aimer; effet qui en résulte. = État magnétique communiqué aux rails par le frottement continué des roues.

AIMANTER, v. a., communiquer à un corps la propriété de l'aimant: — *une aiguille de boussole*.

AIMER, v. a., éprouver un sentiment qui nous incline et nous porte vers son objet: *AIME les hommes en général, dit Confucius, et chéris les gens de bien* (Vollt.), et abs.: *il n'y a que les gens peu répandus qui sachent* — (Id.) = Éprouver de l'amour: *il est impossible d'* — *une seconde fois ce qu'on a véritablement cessé d'* — (La Roch.), et abs.: *on n'AIME bien qu'une fois* (La Br.) = Avoir un goût vil pour: — *les procès, le luxe, l'étude. Carthage AIMA les richesses* (Boss.) = Se dit de l'affection d'un animal, du penchant d'un végétal: *l'éléphant AIME la société de ses semblables* (Buff.) *Ces plantes AIMENT l'ombre et le frais* (Ac.) = Trouver agréable: *on AIME à être vu* (La Br.) — *une odeur, une couleur*. = Trouver bon, savoir gré: *AIMEZ qu'on vous conseille* (Boil.) *J'AIME qu'on soit sincère* (Mol.) — *mieux, préférer*: — *mieux l'étude que le jeu* (Ac.) V. CHOISIR. = S'—, v. pr., avoir une affection réciproque. S'— *dans un lieu*, s'y plaire.

§ **AIMER, CHÉRIR, AFFECTIONNER**. *Aimer* est un terme général dont le sens et la force varient à l'infini. *Chérir* exprime une affection plus spéciale et qui se porte sur quelqu'un ou sur quelque chose de cher, de précieux. On *aime* par goût, par sympathie ou par caprice; on *chérir* par estime et par choix. *Affectionner* indique l'intérêt que l'on prend aux personnes ou aux choses en vertu de l'habitude; il se dit surtout de supérieur à inférieur.

AIN, petite riv. de France qui sort du Jura, se jette dans le Rhône, et donne son nom à un département.

AINE, s. f., enfoncement oblique qui sépare l'abdomen de la cuisse.

AINÉ, E, adj., né le premier. = S., enfant qui est né avant tous ses frères et sœurs, ou avant l'un d'eux; personne plus âgée qu'une autre: *il est mon* — *de dix ans*.

AINESSE, s. f., n'est us. que dans *droit d'* —, privilèges accordés autrefois à l'ainé d'une famille.

AINSI, adv., en cette manière, de cette façon: *la*

chose — *réglée* (La F.) *Tous gens sont* — *faits* (Id.) *Pour* — *parler, pour* — *dire, s'il est permis de parler* —, locutions qui diminuent la force de l'expression et lui enlèvent ce qu'elle aurait de trop affirmatif, de trop absolu: *le fond d'un Romain, pour* — *parler, était l'amour de sa liberté et de sa patrie* (Boss.) = *AINSI soit-il*, souhait qui termine ordinairement les prières; on l'emploie familièrement pour marquer le désir qu'un vœu exprimé devant nous s'accomplisse. = Conj., par conséquent: *vous refusez* (Ac.) — *donc*, même sens, avec plus d'énergie: — *donc mes bontés vous fatiguent* (Rac.) = De même: *comme le soleil chasse les ténèbres, — la science chasse l'erreur* (Ac.) — *que la vertu, le crime a ses degrés* (Rac.)

AIR, s. m., fluide élastique et pesant qui entoure la terre: *les vents purifient V* — (Fén.) *Libre comme V* —, qui ne dépend de personne. *Prendre V* —, sortir pour se promener. *Changer d'* —, changer de séjour. *Mettre à V* —, découvrir, exposer à l'action de l'air. *Donner de V* — à un appartement, l'ouvrir pour y faire entrer l'air extérieur. || *Se donner de V* —; fam., s'enfuir. *Cela est dans V* —, se dit des influences physiques ou morales qu'on attribue à l'atmosphère, et au fig. des pressentiments qui se répandent tout à coup dans le peuple. = *En V* —, loc. adv., en haut, et au fig., sans but, sans réflexion, sans intention, sans réalité, sans fondement: *des projets, des menaces en V* —. *Pour quelque Iris en V* — *faire le langoureux* (Boil.) *Tirer un coup en V* —, tirer un coup de fusil, de pistolet, sans le diriger vers aucun but: || *faire une démarche inutile. Être en V* —, sembler n'être soutenu par rien: *cet escalier est en V* —. Au fig., s'agiter: *toute la ville est en V* —. *Mettre en V* —, troubler, émuouvoir. || *Température, qualité de l'air: le ciel était serrein. V* — *calme* (Buff.) = Vent: *il fait de V* —. = Influence des lieux: *V* — *natal. L'* — *du monde est contagieux; V* — *de la cour est empesté* (Fén.) *Le bel* —, le grand —, le t-n du grand monde. = Manières, façons d'agir ou de parler: à *V* — *dont il marche, on voit qu'il est plein d'orgueil* (Ac.) *Vous en parlez maintenant d'un autre* — (Pase.) — *majestueux, triste. Quel* — *froid et sérieux il conserve pour ceux qui ne sont plus ses égaux!* (La Br.) = Apparence, ressemblance: *sous cet* — *de jeunesse* (Boss.) *Ils ont beaucoup d'* — *l'un de l'autre* (Ac.) = *Avoir V* —, paraître, sembler: *il a V* — *enfant. Il a V* — *de ne pas savoir son métier* (Ac.) *N'avoir V* — *de rien, paraître ne pas prendre garde; ne pas se laisser pénétrer. L'* — *du bureau, disposition de ceux qui doivent décider une affaire: V* — *du bureau lui est favorable* (Ac.) = Allure d'un cheval ou d'un vaisseau. V. MANIÈRES.

§ **AIR, MINE, PHYSIONOMIE, VISAGE**. Ces quatre mots sont synonymes deux à deux: *Air* et *mine* représentent les traits qu'on a, mais aussi ceux qu'on affecte ou ceux qu'on paraît avoir; ils se disent de tout le corps. *Physionomie* et *visage* ne se disent que de la face, et indiquent un état ou une qualité qui ne laisse aucun doute. *Mine* est plus familier qu'*air* et se prend plus souvent en mauv. part: il se dit de la conformation, de la santé, de la taille, et représente surtout les sentiments; *air* se dit mieux des actions ou des manières, et représente particulièrement les qualités de l'esprit. La *physionomie* et le *visage* sont les miroirs de l'âme; elle s'y peint telle qu'elle est: mais on interprète la *physionomie*; il faut, pour la bien connaître, l'observer trait par trait, tandis que le *visage* et ce qu'il révèle se voit au premier coup d'œil.

AIR, s. m., suite de tons, de notes qui compo-

sent un chant : — nouveau, chanter un — (Ac.) *N'être pas dans l'air*, ne pas chanter juste, détonner. *Je connais des paroles sur cet — là*, j'ai déjà entendu les mêmes raisons sur ce sujet. Se dit quelquefois du chant et des paroles : — à boire (Ac.)

AIRAIN, s. m., alliage de cuivre, d'étain, de zinc et d'une faible quantité d'antimoine : — de *Corinthe*, métal rare, très-renommé chez les Romains. || Canon, chaudière, cloche, armes, gonds faits de ce métal : *l'— vomit le fer et la mort* (Boil.) *L'— somant dans nos temples* (St-L.) *Graver sur l'—*, conserver longtemps le souvenir. *D'—*, impénétrable, indestructible, insupportable : *mur d'—* (Lamart.) *Ils sont pour vous d'—, d'acier, de diamant* (La F.) *Jouy, sceptre d'—, Ciel d'—* (Rac), sans pluie et sans rosée, et au fig., temps de désastres. *Siècle d'—*, celui que les poètes placent entre le siècle d'argent et le siècle de fer, et par ext., époque funeste. *Front d'—*, impudence extrême. *Cœur d'—*, impitoyable.

AIRE, s. f., place unie pour battre le grain ; surface plane : *l'— d'un pont, l'— d'un champ, — d'un bassin*, massif de ciment qui en fait le fond. — *d'un bâtiment*, espace compris entre ses murs. = Étendue superficielle d'une figure géométrique. — *de vent*, chacune des 32 divisions de la boussole. = Nid des grands oiseaux. || *Il a placé si haut son — impériale* (V. II.)

AIRÉE, s. f., la quantité de gerbes qu'on met dans l'aire pour une battue.

AIRELLE, s. f., genre d'arbrisseaux très-petits ; le plus connu est l'*airelle myrtille*. = Baie de l'airelle.

AIRER, v. n., faire son nid, en parlant des grands oiseaux de proie.

AIS, s. m., planche de bois. *un — sur deux pavés forme un étroit passage* (Boil.) = Nom donné à plusieurs instruments de bois. V. **PLANCHE**.

AISANCE, s. f., facilité de mouvements : *porter un pesant fardeau avec —* (Ac.) = Liberté de corps et d'esprit dans les manières, dans les discours : *il se présente, il parle avec —* (Id.) = État de fortune suffisant pour se procurer les commodités de la vie : *vivre dans l'—*. = *Lieux d'—*, où l'on satisfait les besoins naturels. V. **AISE**.

AISE, s. f., sentiment de joie, de plaisir, émotion vive et agréable causée par la présence ou la possession d'un bien, d'un avantage : *il ne se sent pas d'—* (Ac.) *Tressaillir, sauter d'—*. = État commode : *se mettre à l'—*; || *se mettre à son —*, manquer aux convenances par trop de familiarité. *A votre —*, sans vous gêner. *En prendre à son —*, ne travailler ni trop ni trop vite. = État de fortune suffisant et heureux : *être, vivre à son —*. = Au pl., commodités de la vie : *on n'a pas toutes ses AISES dans le monde* (Lamart.) *A l'—*, loc. adv., commodément.

§ **AISE, AISANCE**. Le premier indique un état passager et restreint de commodité ou de bien-être ; le second un état permanent et plus complet.

AISE, adj., qui jouit d'un plaisir qui l'émeut : *quelquefois on est si —, qu'on ne peut dormir* (Marm.) = Heureux, content : *j'en suis fort —* (La F.)

AISÉ, E, adj., qu'on n'a pas de peine à faire : *il est — de décourrir les faussetés dans les questions de fait* (Pasc.) *Il est plus — d'être sage pour les autres que pour soi-même* (La Roch.) = Commode : *chemin, habit —*. = Que l'on supporte facilement : *la mort n'est pas AISÉE à supporter* (Pasc.) = Docile : *homme — à persuader* (Mass.) || *Morale, dévotion AISÉE*, relâchée. = Exempt de contrainte : *ton, style —. Taille aisée*, libre et dégagée. *Homme —*

à vivre, d'un commerce doux et agréable. = Qui est à son aise, qui est riche pour sa condition.

§ **AISÉ, FACILE**. Ce qui est *aisé* l'est naturellement ; ce qui est *facile* l'est de fait ou effectivement. Une chose *aisée* n'a pas en soi de difficultés ; une chose *facile* est celle qui s'exécute sans opposition ni obstacle. Au fig., *aisé* exprime une disposition passive ; *facile*, une disposition active : *un cœur AISÉ à ébranler, FACILE à s'attendrir* (Mass.)

AISEMENT, adv., sans gêne, sans difficulté.

AISNE, riv. de France qui sort de l'Argonne, se jette dans l'Oise et donne son nom à un département.

AISSÉ (mademoiselle), belle Circassienne amenée à Paris sous la régence du duc d'Orléans et morte en 1733. Elle a laissé des *Mémoires* pleins de charme et de naturel.

AISSELLE, s. f., cavité qui se trouve au-dessous de la jonction du bras avec l'épaule. = Partie du corps d'un oiseau qui se trouve sous l'aile. — *d'une feuille*, angle qu'elle forme avec la tige qui la porte. — *d'une ancre*, angle rentrant formé par la vergue et les bras de l'ancre.

AISSETTE, s. f., petite hache de tonnelier.

AIX, vil. de France, s.-préf. du départ. des Bouches-du-Rhône, anc. cap. de la Provence.

AIX, ile et vil. de France, à l'embouch. de la Charente.

AIX-LA-CHAPELLE, vil. d'Allemagne, sur le Rhin ; appartient à la Prusse ; deux grands traités y ont été signés, l'un en 1668 contre Louis XIV, et l'autre en 1778, qui termina la guerre de la succession d'Autriche.

AIX-LES-BAINS, ch.-l. de cant. du départ. de la Savoie.

AJACCIO, ch.-l. du départ. de la Corse.

AJAN (CÔTE D'), côte à l'est de l'Afrique.

AJONC, s. m., genêt épineux ; jonc marin.

AJOURNEMENT, s. m., sommation de comparaître en justice. = Remise d'une affaire, d'une discussion, à un autre jour.

AJOURNER, v. a., assigner quelqu'un à comparaître en justice. = Remettre une affaire, une discussion, à un autre jour. = S'—, v. pr., être ajourné. = Se dit d'une assemblée qui suspend ses séances pour un temps déterminé.

AJOUTAGE, s. m., chose ajoutée à une autre.

AJOUTÉ, s. m., addition faite sur un manuscrit ou sur une épreuve d'imprimerie.

AJOUTÉE, s. f., ligne ajoutée à une autre.

AJOUTER, v. a., mettre quelque chose de plus : *les ombres n'AJOUTENT rien à la lumière* (Lamart.) = Joindre une chose à une autre : *souffrez qu'à mon logis j'AJOUTE encore une aile* (La F.) = Augmenter : *la crainte AJOUTE au danger* (Marm.) || *Son malheur AJOUTAIT à l'éclat de ses charmes* (Volt.) = Dire de plus : *je n'AJOUTERAI plus qu'un mot* (Ac.) || — à la lettre, amplifier un récit. — *foi, croire*.

§ **AJOUTER, AUGMENTER**. Le premier exprime juxtaposition de deux objets ; le second exprime leur fusion : *l'erreur AJOUTE à la vérité, mais ne l'AUGMENTE pas* (Vauv.)

AJUSTAGE, s. m., action d'ajuster ; série d'opérations par lesquelles on rend les métaux bruts propres au montage.

AJUSTEMENT, s. m., arrangement des parties d'une chose, des vêtements d'une personne : *l'— d'un poids, d'un jardin. Elle va se faire un — qui la rendra charmante* (J.-J.) = Accommodement : *chercher des AJUSTEMENTS dans une affaire* (Ac.)

§ **AJUSTEMENT, PARURE**. *Ajustement* désigne l'arrangement gracieux de toutes les parties de l'habillement ; *parure* indique les choses riches et magnifiques que l'on met sur soi : l'un veut du temps, du talent et de l'étude ; l'autre ne demande que de l'argent.

AJUSTER, v. a., rendre juste, exact : — une mesure. — une monnaie, lui donner le poids légal. = Adapter exactement : — un couvercle à une boîte. — *ses pas à la cadence* (Pasc) || — son style avec son

sermon (Fén.) = Mettre en état de fonctionner : — une machine. = Terminer à l'amiable : — un différend. = Parer, embellir : — sa maison, une personne. = Maltraiter, flétrir : on l'A AJUSTÉ de toutes pièces; fam. et ir. = Préparer, viser : — le gibier. = Dresser : — un cheval. = V. n., viser juste. = S'—, v. pr., s'adapter à; se concerter; pouvoir fonctionner; cadrer; se parer; se concilier; s'accommoder : il faut s'— au temps (Mol.)

AJUSTEUR, s. m., ouvrier qui ajuste.

AJUSTOIR, s. m., balance où l'on pèse les monnaies; peu us. On dit mieux *trébuchet*.

AJUTAGE ou **AJUTOIR** ou **AJOUTOIR**, s. m., tuyau de métal soudé à l'extrémité du tuyau d'une fontaine ou d'un jet d'eau pour en faire sortir l'eau sous la forme que l'on désire.

ALABAMA, riv. et p. des États-Unis.

ALABASTRITE, s. f., nom que les anciens donnaient à l'albâtre gypseux et à l'albâtre calcaire.

ALACRITÉ, s. f. (mot lat. francisé), joie vive.

ALAINS, peuple barbare, de race scythique, exterminé en Espagne par les Visigoths.

ALAIS, s.-préf. du départ. du Gard.

ALAISE, **ALÉSIA** ou **ALISE**, bourg de l'ancienne Gaule, où César défait Vercingétorix.

ALAISE, s. f., planche ajoutée. = Allonge d'osier pour fixer une branche.

ALAMBIC, s. m., appareil pour distiller. || *Passer à* ou *par* l'—, examiner avec soin.

ALAMBIQUÉ, E, adj., trop raffiné, trop subtil.

ALAMBIQUER, v. a., rendre subtil : à force d'écrire sur Rousseau on finit par l'— terriblement (St-B.) = Epuiser, fatiguer : ces questions ne servent qu'à — l'esprit (Ac.) = Subtiliser, raffiner : il ne s'agit pas d'— (Id.) = S'—, v. pr., se fatiguer l'esprit à des abstractions.

ALAND, archipel de la mer Baltique.

ALARGUER, v. n., se mettre, se tenir au large.

ALARIC, chef des Visigoths, avec lesquels il envahit l'empire romain; mort en 412 ap. J.-C.

ALARMAINT, E, adj., qui cause des alarmes : bruit —. || *Symptômes ALARMANTS de faiblesse et de décadence* (Chat.)

ALARME, s. f., signal ou cri pour faire courir aux armes, à l'approche de l'ennemi : canon d'—, donner l'—. Il y a toujours une oie qui fait sentinelle et qui, au moindre danger, donne le signal d'— (Buff.) *Fausse* —, que l'on prend sans sujet. = Peur, inquiétude : vivre dans de continuelles ALARMES. || L'— est au camp, se dit d'une vive inquiétude qui s'empare tout à coup de plusieurs personnes réunies. = Épouvante subite : cette — est l'ouvrage d'un moucheron (La F.) = Au pl., craintes excessives : il sait votre dessein, jugez de ses ALARMES (Rac.) V. CRAINTE.

ALARMER, v. a., donner l'alarme. || Causer de l'inquiétude, de l'épouvante : la science du salut ne ferait que nous — (Bourd.) = Effaroucher : — les oreilles pudiques (Boil.) = S'—, v. pr., s'inquiéter, se préoccuper, s'effrayer : ne vous ALARMEZ pas (Mol.)

ALARMISTE, s., celui ou celle qui a l'habitude de répandre des bruits alarmants. Adj., médecin —.

ALATERNE, s. m., arbrisseau toujours vert, à feuilles alternes.

ALAVA, une des trois provinces basques (Espagne).

ALBANE (François Albani, dit l'), peintre italien du xvii^e siècle. Ses riantes paysages, peuplés de nymphes et d'amours, l'ont fait surnommer l'*Anacréon de la peinture*.

ALBANIE, p. du S.-O. de la Turquie d'Europe.

ALBANY (comtesse d'), femme du prétendant Charles-

Édouard, plus tard épouse secrète du poète Alfieri; morte en 1824.

ALBANY, vil. des États-Unis, cap. de l'État de New-York (Amérique).

ALBÂTRE, s. m., pierre blanche ou jaune, que son poli et sa demi-transparence rendent précieuse : — gypseux, pierre à plâtre. || *Blancheur éclatante : l'— de ses bras* (Volt.)

ALBATROS, s. m., oiseau palmipède très-vorace qui habite les mers australes.

ALBE (duc d'), général habile et gouverneur cruel sous Charles-Quint et Philippe II.

ALBERGE, s. f., sorte de pèche ou d'abricot.

ALBERGIER, s. m., arbre qui produit l'alberge.

ALBERONI, ministre du roi d'Espagne Philippe V.

ALBERT (le Grand), savant et philosophe du moyen âge.

ALBI ou **ALBY**, ch.-l. du départ. du Tarn.

ALBIGEOIS, ancienne p. du Languedoc. = Sectaires contre lesquels on fit une croisade au xiii^e siècle.

ALBINOS, s., homme ou femme dont le teint est blafard, les cheveux blancs et les yeux rouges.

Adj., *fille* —, *lapin* —.

ALBION, s. f., nom poétique de la Grande-Bretagne.

ALBRET, ancien petit pays au nord de la Gascogne. Les seigneurs d'— montèrent sur le trône de Navarre.

ALBUGINÉ, adj., se dit de certaines membranes ou enveloppes de couleur blanche et de nature fibreuse.

ALBUGO, s. f., tache de l'œil blanche et opaque.

ALBUM (mot lat.), s. m., livre, cahier de papier blanc où l'on recueille des autographes d'écrivains, d'artistes célèbres. = Livre sur lequel les voyageurs insèrent ce qu'ils ont vu de plus remarquable. = Recueil de dessins ou de morceaux de musique.

ALBUMINE, s. f., liquide ou solide visqueux qui constitue le blanc d'œuf, et qui est un des principes immédiats des corps organisés.

ALBUMINEUX, **EUSE**, adj., qui contient de l'albumine ou qui en a les propriétés.

ALBUQUERQUE (Alphonse d'), célèbre Portugais, vice-roi des Indes; mort en 1515.

ALCADE, s. m., juge ordinaire en Espagne.

ALCAÏQUE, adj., se dit d'un vers grec ou latin formé de quatre pieds et une césure.

ALCALESCENCE, s. f., état des substances dans lesquelles se forme un alcali.

ALCALESCENT, E, adj., susceptible de contracter, ou qui a contracté les propriétés des alcalis.

ALCALI, s. m., substance dont la saveur est âcre et qui a la propriété de verdier le sirop de violette : — volatil, ammoniac.

ALCALIFIABLE, adj., susceptible de se convertir en alcali, d'en acquérir les propriétés.

ALCALIFIANT, E, adj., propre à changer en alcali. = **ALCALIFIANT**, s. m., principe alcalifiant.

ALCALIGÈNE, adj., qui produit les alcalis.

ALCALIN, **INE**, adj., qui a rapport aux alcalis ou qui en possède quelques propriétés.

ALCALINITÉ, s. f., nature alcaline, état alcalin de quelques corps.

ALCALISATION, s. f., opération naturelle par laquelle se développe la propriété alcaline. = Opération par laquelle on sépare l'alcali d'un corps.

ALCALISER, v. a., dégager d'un sel neutre la partie acide, pour qu'il ne reste plus que la partie alcaline. S'—, se décomposer en formant un alcali.

ALCALOÏDE, s. m., alcali végétal.

ALCANTARA (Ordre d'), un des trois ordres religieux et militaires d'Espagne.

ALCARAZAS, s. m., vase très-poreux dont les

Espagnols se servent pour rafraîchir les boissons.

ALCAZAR, s. m., palais dans le style moresque.

ALCÉE, s. f., genre de plantes dont une espèce, la rose trémière, est fort répandue.

ALCHIMIE, s. f., art chimérique de la transmutation des métaux ; secret de faire de l'or, ou de prolonger indéfiniment la vie.

ALCHIMILLE, s. f., genre de plantes de la famille des rosacées.

ALCHIMIQUE, adj., qui appartient ou qui a rapport à l'alchimie.

ALCHIMISTE, s. m., celui qui pratique l'alchimie.

ALCIBIADE, petit-fils de Périclès et disciple de Socrate, mort en 404 av. J.-C.

ALCIDE, surnom d'Hercule. || S. m. Homme d'une force herculéenne, d'un courage à toute épreuve.

ALCMANIEN, adj. et s. m., se dit d'un vers grec ou latin composé de trois dactyles et une césure.

ALCOOL, s. m., liquide volatil inflammable, plus léger que l'eau, que l'on obtient par la distillation du vin ou des substances sucrées susceptibles de fermentation.

ALCOOLAT, s. m., pharm., esprit, eau spiritueuse qui sert à la toilette.

ALCOOLIQUE, adj., qui contient de l'alcool.

ALCOOLISATION, s. f., formation de l'alcool. = Action de mêler de l'alcool à un autre liquide ; résultat de cette action.

ALCOOLISER, v. a., réduire à l'état d'alcool ; mêler de l'alcool à une autre substance.

ALCOOMÈTRE, s. m., instrument pour constater la quantité d'alcool contenue dans un liquide.

ALCORAN, s. m. V. CORAN.

ALCÔVE, s. f., enfoncement ou cabinet d'une chambre à coucher, dans lequel on met le lit.

ALCYON ou MARTIN-PÊCHEUR, s. m., oiseau de mer et de marécages.

ALCYONIENS, s. m. pl., deuxième famille des polypes anthozoaires. = Adj. m. pl., *jours* —, on en comptait quatorze, pendant lesquels la mer était calme, disait-on, pour laisser aux aleyons le temps de faire leur couvée.

ALDE (MANUCE), nom de trois célèbres imprimeurs italiens. = S. m., chacun des ouvrages qu'ils ont publiés.

ALDÉBARAN, s. m., étoile fixe de première grandeur, placée dans l'œil du Taureau.

ALDERMAN, (pl. *aldermen*), s. m., magistrat municipal en Angleterre et aux États-Unis.

ALDOBRANDINE (noce), morceau de peinture antique trouvée dans des ruines à Rome.

ALÉATOIRE, adj., qui dépend d'un événement incertain : *contrat* —. = Incertain.

ALENCÔN, ch.-l. du départ. de l'Orne. = *Point d'* —, dentelle qu'on y fabrique.

À L'ENCONTRE, loc. pr. et adv. V. ENCONTRE.

ALÈNE, s. f., petit outil pour percer le cuir.

ALÈNE, E, adj. : *feuille alènée*, terminée en pointe dure.

ALÈNIER, s. m., fabricant ou marchand d'alènes.

ALÉNOIS, adj. m., se dit d'une espèce de cresson à feuilles découpées.

ALENTEJO ou ALEM-TEJO, p. du Portugal.

ALENTIR, v. a., vieux mot qui signifiait ralentir : *non que ma passion s'en soit vue ALENTIE* (Corn.)

ALENTOUR, s. m., lieux circonvoisins : *les échos, les bois d'* —. S'emploie surtout au pl. : *les ALENTOURS de ce château* (Ac.) || Entourage : *ce fut par ses alentours que l'on pénétra son secret* (Id.) = Adv. : *les plaisirs folâtraient* — (Boil.) = Ce mot s'écrivait autrefois à *Pentour* et formait une loc. prép. :

fait résonner sa queue à l'entour de ses flanes (La F.) ; dans ce sens, il est même encore us.

ALÉOUTIENNES (îles), archip. du grand Océan boréal. **ALEP**, vil. de Syrie, presque ruinée complètement par un tremblement de terre en 1822.

ALÉPINE, s. f., étoffe dont la chaîne est en soie et la trame en laine.

ALÉRION, s. m., blas., petite aigle de l'écu.

ALERTE, adj., prompt et vif ; vigilant : *on ne le surpréndra pas aisément, il est toujours* — (Ac.) || *Habile à voir*, à saisir ce qui est favorable : *gens éveillés et ALERTES sur tout ce qu'ils croient leur convenir* (La Br.) = Interj., debout ! sur vos gardes.

ALERTE, s. f., alarme subite dans un camp, dans un poste.

ALÉSER, v. a., agrandir, arrondir ou polir la surface intérieure d'un tube.

ALÉSOIR, s. m., instrument pour aléser.

ALÉSURE, s. f., débris de métaux qui tombent sous l'action de l'alésoir.

ALEVIN ou ALVIN, s. m., menu poisson que l'on jette dans les étangs pour les peupler.

ALEVINAGE ou ALVINAGE, s. m., fretin que les pêcheurs rejettent dans l'eau.

ALEVINER ou ALVINER, v. a., peupler un étang avec de l'alévin.

ALEVINIER, s. m., petit étang où l'on élève l'alévin.

ALEXANDRE (le Grand), roi de Macédoine, fit la conquête de l'empire des Perses et d'une partie des Indes ; il mourut en 323 av. J.-C. || S. m., grand conquérant, guerrier fameux : *l'— des chats, l'Attila, le fléau des rats* (La F.) = **ALEXANDRE I^{er} PAULOVITCH**, empereur de Russie de 1801 à 1825, fut le plus distingué des souverains de son temps, après Napoléon. = **RODERIC BORGIA**, pape sous le nom d'**ALEXANDRE VI**, déshonora la tiare par son ambition et ses crimes.

ALEXANDRIE, vil. et port d'Égypte, fondée par Alexandre en 331 av. J.-C. = **ALEXANDRIN**, E, adj., qui appartient à la ville d'Alexandrie, ou à l'une des écoles philosophiques de cette ville.

ALEXANDRIE (de la Paille), v. forte des états Sardes.

ALEXANDRIN, adj. m., vers —, vers français de douze syllabes. = S. m., vers alexandrin.

ALEXIPHARMAQUE, adj., se dit de tout remède destiné à prévenir, à repousser les mauvais effets du poison. = S. m. : *un bon* —.

ALEZAN, E, adj., se dit de la robe de certains chevaux, qui varie du jaune au rouge cerise et au brun marron. = S., cheval ou jument qui a cette couleur : *monter un* —.

ALÈZE, ALÈSE ou ALAISE, s. f., drap plié en plusieurs doubles qu'on met sous les malades.

ALFIERI, poète trag. italien de la fin du XVIII^e siècle.

ALFORT (école d'), école vétérinaire près de Paris.

ALGANON, s. m., chaîne pour les forçats qui sortent seuls du bagne.

ALGARADE, s. f., légère offense, taquinerie hors de propos : *oubliez mon* — (Marm.) V. AVANIE.

ALGAROTH, s. m., poudre émétique.

ALGARVE, ou les **ALGARVES**, p. au s. du Portugal.

ALGÈBRE, s. f., science de toutes les lois possibles des nombres, considérés d'une manière abstraite. || Chose difficile à comprendre ou que l'on ne sait pas : *c'est de l'— pour lui*. = Traité d'algèbre.

ALGÈBRIQUE, adj., qui appartient à l'algèbre : *formule* —, *calcul* —.

ALGÈBRIQUEMENT, adv., d'une manière algébrique ; selon les règles de l'algèbre.

ALGÈBRISTE, s. m., celui qui est versé dans l'algèbre ou qui s'y adonne.

ALGER, vil. du nord de l'Afrique, cap. de l'Algérie, donne son nom à une province de cette colonie.

ALGÉRIE, colonie française de l'Afrique septentrionale, dont la conquête a commencé en 1830.

ALGÉSIRAH, p. de la Turquie d'Asie, ancienne Mésopotamie.

ALGÉSIRAS, vil. et port d'Espagne.

ALGIDE, adj., qui fait éprouver un froid glacial.

ALGONQUINS, peuple indien de l'Amérique du Nord.

ALGUAZIL, s. m., gendarme espagnol. || Agent de la force publique ou de la police, f. de mépris.

ALGUE, s. f., plante marine.

ALHAMBRA, célèbre et beau palais de Grenade.

ALI, genre de Mahomet, 4^e calife.

ALI, pacha de Janina, fameux par ses cruautés et son ambition, assassiné en 1822.

ALIBI (mot lat.), s. m., inv., présence d'une personne dans un lieu autre que celui où on la supposait être au même moment : *prouver son* —. *Les — sont fréquents* (Ac.)

ALIBORON, s. m., homme sot et ridicule; fam. || *Maitre* — (La F.), l'âne.

ALIBOUFIER, s. m., arbre qui distille la substance résineuse appelée styrax.

ALICANTE, vil. et part d'Espagne. = S. m., vin qu'elle produit et exporte.

ALICATE, s. f., pince à l'usage des émailleurs.

ALICHON, s. m., petite planche sur laquelle tombe l'eau qui fait tourner une roue de moulin.

ALIDADE, s. f., règle mobile tournant sur le centre de l'instrument qui sert à mesurer les angles.

ALIÉNABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est aliénable.

ALIÉNABLE, adj., qui peut être aliéné.

ALIÉNATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui aliène.

ALIÉNATION, s. f., vente, transfert d'une propriété. || Aversion, éloignement : — *des cœurs*. = Perte : — *de la liberté* (Ducl.) — *de l'esprit*, — *mentale*, folie.

ALIEN-BILL, s. m., loi qu'on applique, en Angleterre, aux étrangers non naturalisés.

ALIÈNE, **E**, s., celui, celle qui a perdu la raison.

ALIÈNER, v. a., transférer par acte la propriété d'un meuble ou d'un immeuble à titre onéreux ou gratuit. || Inspirer de l'aversion : — *les cœurs*. *Elle aliéna les esprits qu'elle aurait dû gagner* (Volt.) — *sa liberté*, se rendre l'esclave d'un autre. — *l'esprit*, rendre fou. = S'—, v. pr., être aliéné. || Se séparer. = Perdre sa liberté : *quand chacun pourrait s'— lui-même* (J.-J.) = S'— *les esprits*, *les cœurs*, perdre l'estime, la bienveillance, l'affection.

§ **ALIÈNER**, **VENDRE**. *Vendre*, c'est *aliéner* à prix d'argent. *Aliéner* exprime surtout la dépossession ou le dépouillement, et se dit mieux des biens importants qui constituent le domaine.

ALIGNEMENT, s. m., ligne droite pour aligner une rue, un chemin. = Situation de plusieurs objets sur une ligne droite. = Ligne déterminée par l'autorité entre les propriétés particulières et la voie publique. = Action d'aligner ou de s'aligner, en parlant des troupes. = Interj., commandement pour faire ranger les soldats sur une ligne droite.

ALIGNER, v. a., ranger sur une ligne droite : — *un mur*, *des soldats*. || — *des mots*, écrire, ir. — *ses mots*, *ses phrases*, écrire lourdement. = Mettre au même niveau : *pensez-vous pouvoir — toutes les intelligences?* (Did.) = S'—, v. pr., se ranger suivant une ligne droite; être aligné.

ALIGNOIR, s. m., outil d'ardoisier.

ALIMENT, s. m., objet que l'on mange pour se nourrir. = Au pl., dr., tout ce qu'il faut pour

la vie et l'entretien : *les enfants doivent des ALIMENTS à leurs père et mère* (Ac.) || Tout ce qui entretient et fait subsister : *le bois est l'— du feu* (Id.) *Les sciences sont l'— de l'esprit* (Id.) *La vanité est l'— des sots* (La Br.)

§ **ALIMENT**, **NOURRITURE**. Au propre ce sont les aliments qui deviennent la *nourriture*, lorsqu'ils servent réellement à réparer, à entretenir nos forces. Au fig., le premier est plus us. et il rappelle toujours un objet; le second ne convient guère qu'en parlant de l'esprit ou de l'âme, et il se dit mieux du fait par lequel on soutient, on entretient.

ALIMENTAIRE, adj., propre à servir d'aliment : *bol*, *suc* —. *Pension* —, qui sert à la nourriture et à l'entretien. *Provision* —, somme accordée à l'une des parties pour vivre jusqu'à la fin du procès. = Qui reçoit, qui digère les aliments : *conduit* —. *Pompe* —, qui sert à alimenter une machine.

ALIMENTATION, s. f., action de nourrir, de se nourrir. = Entretien, approvisionnement.

ALIMENTER, v. a., fournir des aliments. || Entretien, approvisionnement : — *un marché*. = Faire durer, favoriser l'accroissement : — *un réservoir*, *le feu*. *Les rivières ALIMENTENT les fleuves*. || — *l'esprit*. *L'astre qui ALIMENTE les rêveries* (Chat.) S'—, v. pr., être approvisionné. || Être entretenu, excité.

ALIMENTEUX, **EUSE**, adj., méd., qui a des propriétés alimentaires; peu us.

ALINÉA, s. m., ligne un peu rentrée au commencement de chaque article. = Paragraphe, passage compris entre deux de ces lignes. = Expression elliptique pour dire : *à la ligne*.

ALIQUANTE (pron. aliquante), adj. f., se dit d'une partie qui ne divise pas exactement un tout.

ALIQUEOTE, adj. f., se dit d'une partie qui divise exactement un tout. = S. f. : *trois est une — de neuf*.

ALISME, s. m., ou **ALISMIE**, s. f., sorte de plante qui croît sur le bord des eaux, et dont la racine a passé pour guérir de la rage.

ALISMOÏDES ou **ALISMACÉES**, s. f. pl., tribu de plantes dont l'alisme fait partie.

ALITER, v. a., faire garder le lit. = S'—, v. pr., le garder pour cause de maladie : *les pauvres gens ne s'ALITENT que pour mourir* (Montaig.)

ALIZE, s. f., fruit de l'alizier, petit et aigrelet.

ALIZÉS, adj. m. pl. : *vents* —, qui soufflent régulièrement de l'E. à l'O. entre les tropiques.

ALIZIER s. m., arbre ou arbrisseau de la famille des pomacées.

ALKÉKENGÉ, s. m., plante herbacée qui croît dans les vignes et les haies, vulg. *coqueret*.

ALLAH (mot arabe), s. m., nom de Dieu, ou cri d'exclamation chez les mahométans.

ALLAITEMENT, s. m., action d'allaiter, résultat de cette action.

ALLAITER, v. a., nourrir de son lait.

ALLANT, **E**, adj., qui aime à aller, dispos, actif : *elle est encore fort ALLANTE pour son âge*. = **ALLANTS** s. m. pl., se joint ordinairement à *venants* : *les — et les venants*, ceux qui vont et ceux qui viennent.

ALLASIE, s. f., grand arbre de la côte de Mozambique, de la famille des cucurbitacées.

ALLÈCHEMENT, s. m., moyen par lequel on allèche : *sauvez-vous éviter les séductions et les ALLÈCHEMENTS du monde?* (J.-J.); vieux et peu us.

ALLÈCHER, v. a., attirer par un appât : on *ALLÈCHE les souris avec du lard* (Ac.) || *L'espérance de jour de ma fortune l'avaît ALLÈCHÉ* (Les.)

ALLÉE, s. f., passage entre deux murs parallèles pour entrer dans une maison. = Voie destinée à la promenade et bordée d'arbres ou de gazon : *au fond*

du parc se tr uve une — qui s'étend à perte de vue (J.-J.) = ALLÉES et venues, action d'aller et de venir coup sur coup; démarches pour une affaire.

ALLÉGATION, s. f., citation d'un texte, d'une autorité, d'un fait. = Proposition mise en avant.

ALLÈGE, s. f., petit bateau destiné au service d'un plus grand. = Mur d'appui d'une fenêtre, moins épais que l'embrasure. = Chariot destiné au service d'une locomotive, appelé aussi *tender*.

ALLÈGEANCE, s. f., soulagement, diminution de peine : *porte à ses déplaisirs cette faible* — (Corn.) = *Serment d'—*, serment de fidélité que prêtent les Anglais à leur souverain. V. ALLÈGEMENT.

ALLÈGEMENT, s. m., diminution de poids ou de peine : *ce poids est resté jusqu'à ce jour sans — sur ma conscience* (J.-J.)

§ ALLÈGEANCE, ALLÈGEMENT. *Allégeance* est plus vieux et marque un soulagement plus durable.

ALLÈGER, v. a., soulager d'une partie d'un fardeau : — *quelqu'un, un plancher, un bâtiment*. = Diminuer un fardeau, le rendre plus léger : — *la charge d'un cheval* (Ac.) || — *les charges publiques*, les diminuer. — *les contribuables*, diminuer les impôts qu'ils ont à payer. = Adoucir, rendre plus supportable : — *la douleur, la vie*, et abs. : *ce que vous lui avez dit l'a fort ALLÉGÉ* (Ac.) = S'—, v. pr., diminuer de poids, d'intensité. = Se décharger d'une partie de son fardeau.

ALLÉGHANY, ALLÉGANY ou APALACHES, grande chaîne de montagnes de l'Amérique du Nord. = Riv. des États-Unis, affluent de l'Ohio.

ALLÉGER, v. a., diminuer en tous sens le volume d'un corps : — *une planche*. = Rendre plus léger du devant : — *un cheval*.

§ ALLÉGER, AMENUISER. *Alléger* se dit des grosses et des petites pièces, tandis qu'*amenuiser* ne se dit guère que des petites.

ALLÉGORIE, s. f., fiction qui consiste à présenter à l'esprit un sens caché, mais facile à comprendre. = Ouvrage dont le fond est cette fiction : *l'apologue et la parabole sont des espèces d'ALLÉGORIES* (Ac.) = Métaphore soutenue. = Représentation visible d'une idée abstraite.

§ ALLÉGORIE, ALLUSION, APOLOGUE, PARABOLE. Dans l'*allégorie* tout est dit ou écrit en vue du sens caché; dans l'*allusion* le sens caché n'est qu'accessoire; l'une est plutôt une œuvre d'art, l'autre une œuvre de critique. L'*apologue* et la *parabole* sont des allégories morales, l'un profane, l'autre sacrée.

ALLÉGORIQUE, adj., qui tient de l'allégorie.

ALLÉGORIQUEMENT, adv., d'une manière allégorique.

ALLÉGORISER, v. a., donner un sens allégorique, expliquer selon le sens allégorique : *les philosophes cherchèrent à — l'idolâtrie* (Barth.)

ALLÉGORISEUR, s. m., celui qui donne à tout un sens allégorique.

ALLÉGORISTE, s. m., celui qui explique un auteur dans un sens allégorique.

ALLÈGRE, adj., vif, dispos, gai : *pour s'échapper de nous, Dieu sait s'il est —* (Rac.)

ALLÈGREMENT, adv., d'un air vif et joyeux.

ALLÈGRESSE, s. f., joie vive qui éclate au dehors; joie publique : *les carillons des cloches semblaient augmenter l'— publique* (Chat.)

ALLEGRETTO (mot ital.), adv., un peu moins vite qu'*allegro*. = S. m., inv., morceau de musique qui se joue *allegretto*.

ALLEGRO (mot ital.), adv., gaiement, avec ani-

mation. = S. m. inv., morceau de musique dont le mouvement est vif et gai.

ALLÉGUER, v. a., citer un texte, une autorité, un fait : *Jean Lapin ALLÉGUA la coutume et l'usage* (La F.) = Mettre en avant : *ALLÉGUEZ la beauté, la vertu* (Id.) V. CITER.

ALLÉLUIA (mot hébreu), s. m., chant d'allégresse que l'Église fait entendre à Pâques. = Petite plante qui fleurit vers le temps de Pâques.

ALLEMAGNE, grande contrée au centre de l'Europe. = ALLEMAND, E, originaire de l'Allemagne; qui a rapport, qui appartient à l'Allemagne. = ALLEMAND, s. m., langue allemande. || *C'est de l'— pour moi, je n'y comprends rien*; fam. = *Querelle d'—*, suscitée sans sujet. = *Allemande*, s. f., sorte de danse; air sur lequel on l'exécute.

ALLER, v. n. et irr., être ou se mettre en mouvement vers un lieu ou vers une personne, se transporter ou être transporté d'un lieu dans un autre : *je voudrais — à Paris* (Mme de Staël.) Les acceptions de ce verbe sont fort nombreuses, et l'idée qu'il représente est modifiée à l'infini par les mots qui l'accompagnent; voici les plus usitées : 1° Conduire, tendre, aboutir : *cette route va à Rouen*. || *Tous ses vœux vont au ciel* (Mol.) *L'harmonie qui ne va qu'à flatter Poreille* (Fén.) — *au cœur, à l'âme*, toucher, émouvoir profondément. *Tout va en confusion* (Boss.) — *en fumée*. = 2° Marcher, passer, s'écouler : *il ne peut plus —*. ALLEZ donc. *Elle ALLAIT à grands pas* (La F.) *Rien ne va plus vite que le temps* (Ac.) = 3° Exprime le mouvement, la continuité et le progrès de l'action, surtout lorsqu'il est suivi d'un part. prés. : *les diadèmes vont sur ma tête pleuvant* (La F.) — *en augmentant* (Id.) *L'hérésie va toujours croissant* (Mass.) = 4° Agir, travailler, se comporter : — *au plus pressé*. — *droit*. *Il n'y faut pas — si rudement*. — *son chemin*. *Ne pas se départir de sa ligne de conduite*. — *le droit chemin*. *N'y pas — de/main morte*. — *vite en besogne*. = 5° Être en bon ou en mauvais état, en bonne ou en mauvaise santé : *les affaires allaient bien en Italie* (Volt.) *Votre machine ne va pas*. *Comment allez-vous? Cet homme n'IRA pas loin*, mourra bientôt. = 6° Avancer, progresser en bien ou en mal, s'élever : *votre ouvrage ne va pas*. *Ces jeunes gens vont bien dans leurs études*. *Il y va d'un train à se ruiner*. *La dépense ira plus loin qu'on ne croit* (Ac.) = 7° S'adresser : *j'IRAI au ministre, au roi*. = 8° Convenir, s'adapter, s'ajuster : *le bleu et le rose vont bien ensemble* (Ac.) *Cette clé va à la serrure*. *Croyez-vous que l'habit m'ALLE bien?* (Mol.) — *de pair*, être égal, pareil. = 9° Marque la situation, la figure, l'étendue, la direction, le but, la portée : *cette pièce de terre va en pointe*. *La forêt va depuis le village jusqu'à la rivière* (Ac.) *Sa robe va jusqu'à terre*. *Ce fleuve va vers le nord*. — *aux nues*, s'élever très-haut, au fig. réussir complètement. *Cet homme est fait pour — à tout*. *Un magistrat allait par son mérite à la première dignité* (La Br.) = 10° Seul, ou suivi d'un infinitif, il est tantôt explétif, tantôt augmentatif; souvent il marque le commandement ou le futur : *voyez où j'en serais si elle ALLAIT croire cela* (Mol.) *N'ALLEZ pas vous imaginer*. Va, je ne te hais point (Corn.) *Moi, j'IRAIS à tes pieds mendier un asile!* (Rac.) *Tu vas sortir d'ici*. *La mort va me délivrer* (Fén.) = 11° Enfin, il s'emploie à l'impératif dans le sens d'une interj. : *allez, vous êtes une ingrate* (La F.) *Allons! qu'on s'évertue* (Rac.) = Quelques locutions restent en dehors de cette classification; voici les plus usuelles : — *aux opinions, aux*

voix, voter. — aux renseignements, s'adresser à ceux qui peuvent en donner. — à la selle, à la garde-robe, avoir des évacuations alvines; se dit aussi abs. : *il a pris un remède qui l'a fait ALLER six fois.* — par le haut, vomir. *Cela va sans dire*, cela ne souffre pas de difficulté. — au feu, sur le feu, être à l'épreuve du feu. — de l'avant, marcher par la proue du vaisseau. *Il va sur ses quatre ans*, il approche de sa quatrième année. = Jeu : *tout va*; tout l'argent est engagé. *Vos dix francs vont-ils? S'en — d'une carte, la jouer.* || *Allez au diable, allez vous promener; je ne veux plus entendre parler de vous, vous m'ennuiez.* *Laisser —*, laisser partir, laisser échapper. *Laisser — les affaires*, les négliger complètement. *Se laisser —*, être d'un caractère indolent, trop facile; se décourager; ne prendre aucun soin de sa personne. *Se laisser — à*, ne pas résister, succomber à. *S'en —*, partir, diminuer, finir. *Faire —*, mener, faire obéir, faire faire des démarches inutiles. *Il y va de ma gloire* (Corn.), il s'agit de ma gloire. *Il en va, il en ira de*, il en est, il en sera de.

§ **ALLER BIEN À, ALLER BIEN AVEC.** La prép. à marque une convenance générale, et avec une convenance spéciale. Une chose va bien à un objet principal'auquel elle sert d'accessoire. Deux choses vont bien l'une avec l'autre quand elles forment ensemble un tout convenable.

ALLER, s. m., action d'aller; chemin qu'on fait en allant : *P— et le retour.* *Pis —, le pis —*, le plus grand mal qui puisse résulter d'une chose. || *Je serai votre pis —*, si vous ne trouvez pas mieux, vous me choisissez. *Le paradis n'est que leur pis —!* (Fén.) *Au pis —*, quoi qu'il arrive de plus malheureux.

ALLEU ou **ALEU**, propriété libre et absolue donnée par le vainqueur, après la conquête, à ses principaux guerriers. *Franc —*, héritage indépendant de tout seigneur.

ALLIA, riv. de l'ancienne Italie. = Célèbre victoire des Gaulois sur les Romains en 390 av. J.-C.

ALLIACÉ, E, adj., qui tient de l'ail.

ALLIAGE, s. m., union de plusieurs métaux sans mercure; action de les unir; corps résultant de cette union. = Métal que l'on allie à un autre : *l'argent et le cuivre servent d'— à l'or.* Règle d'—, opération arithmétique par laquelle on réduit deux quantités différentes à un seul moyen qui leur est commun. || Mélange, imperfection : *il y a peu de vertus humaines sans quelque —* (Ac.)

ALLIAIRE, s. f., plante fort commune, qui a l'odeur et le goût de l'ail.

ALLIANCE, s. f., union de deux ou plusieurs personnes. Se dit particulièrement de l'union de l'homme et de la femme par mariage : *conclure une —.* || Anneau de mariage. = Parenté qui existe entre deux familles alliées. = Union de deux ou plusieurs États pour un but commun : *Triple, quadruple —*, nom donné à deux traités, l'un de 1668, l'autre de 1718. *Sainte —*, ligue des monarques de l'Europe contre la France en 1815. *Ancienne —*, de Dieu avec Abraham. *Nouvelle —*, de Dieu avec les chrétiens. = Union, mélange de plusieurs choses : — *du vice et de la vertu* (Volt.) — *de mots*, rapprochement de deux mots qui semblent se repousser, comme *orgueilleuse faiblesse* (Rac.)

§ **ALLIANCE, CONFÉDÉRATION, COALITION, LIGUE.** L'alliance est une union d'amitié fondée sur un traité ou sur les liens du sang; la confédération, une union d'intérêts fondée sur le besoin. La coalition est une ligue formidable et momentanée formée pour un dessein unique, après l'accomplissement duquel les peuples ou les rois coalisés peuvent redevenir ennemis. Ligue se prend en bonne ou en

mouv. part, et désigne l'union de petits États, de nombreux seigneurs contre un puissant monarque.

ALLIÉ, E, adj., uni par un traité ou par les liens du sang. = S., parent par alliance : *nous pourrions bien être ALLIÉS par les femmes* (Reg.) = Peuple ou roi allié.

ALLIER, v. a., combiner ensemble : — *l'or avec l'argent.* = Unir par le mariage. || — à, — avec, joindre des choses différentes : — *la force à la douceur.* Vous ALLIEZ les lois divines avec les humaines (Pasc.) = S'—, v. pr., se combiner; s'unir par un mariage. || Faire un traité d'alliance.

ALLIER, riv., affluent gauche de la Loire, donne son nom à un département.

ALLIGATOR, s. m., crocodile de l'Amérique du S.

ALLITÉRATION, s. f., figure de mots qui consiste dans la répétition affectée des mêmes lettres ou des mêmes syllabes.

ALLOBROGE, ancien peuple du S. de la Gaule. || S. m., rustre, lourdaud; il n'est plus guère us. dans ce sens.

ALLOCATION, s. f., action d'allouer. = Somme ou objet alloué.

ALLOCATION, s. f., harangue que les généraux ou les empereurs romains adressaient aux troupes. = Discours d'un chef à ses subordonnés. || Discours vif et court.

ALLODIAL, E, adj., se dit d'une terre en franc-alleu.

ALLONGE, s. f., pièce qu'on met à quelque chose pour l'allonger : *mettre une — à une jupe*; on dit mieux *rallonge*. = Morceau de papier collé à une lettre de change déjà couverte d'endos. = Nerf de bœuf terminé par un crochet de fer auquel on suspend la viande.

ALLONGEABLE, adj., qui peut être allongé.

ALLONGEMENT, s. m., augmentation de longueur : — *d'une rue.* || Augmentation morbide en longueur : — *du visage.* || Au pl., lenteurs volontaires ou affectées dans une affaire.

ALLONGER, v. a., augmenter la longueur de : — *une robe, un fouet.* || Rendre plus long : — *un procès* (Boil.) *La rime ALLONGE le discours* (Fén.) || — *la courroie*, tirer parti d'une somme modique. = Étendre, avancer : — *le cou, le bras, la main.* *Le chacal ALLONGE son museau de loup* (Chat.) || — *le pas*, marcher plus vite. *Avoir la mine ALLONGÉE*, sortir de maladie. || Avoir éprouvé une surprise, une déception. = Faire paraître plus long : — *le temps* (Boil.) = Porter : — *un coup d'épée, un coup de pied.* = S'—, v. pr., s'étendre, devenir plus long. || Pop., aller sur le terrain, se battre.

ALLOPATHIE, néol., s. f., méthode médicale qui est le contraire de l'homœopathie.

ALLOPATHIQUE, adj., qui tient à l'allopathie.

ALLOUABLE, adj., qui peut être alloué.

ALLOUER, v. a., approuver une dépense employée dans un compte. = Accorder : — *un traitement, une indemnité.*

ALLOUVI, E, adj., affamé; *manger comme un —*; triv. et peu us. || — *de bien faire* (Rabelais).

ALLUCHION, s. m., dent d'une roue d'engrenage qui communique le mouvement à une autre.

ALLUME ou **ALLUMI**, s. m., morceau de bois allumé pour éclairer l'intérieur d'un four.

ALLUMÉ, E, adj., très-animé : *visage —.*

ALLUMER, v. a., mettre le feu à quelque combustible : — *un fagot, une bougie.* — *le feu ou du feu*, mettre le feu aux matières combustibles qui sont dans le foyer. — *un flambeau, une lanterne,*

un bec de gaz, sa pipe, mettre le feu à la matière inflammable qu'ils renferment. || Causer, exciter, irriter, enflammer : — *la querre, les passions, le sang*. Ils ALLUMENT contre eux une implacable haine (Corn.) = Animer, rendre rouge : — *le teint*. = S'—, être allumé, prendre feu, au propre et au fig.

ALLUMETTE, s. f., petit morceau de bois ou de quelque autre matière inflammable, qui sert à allumer. — *oxygénée*, qu'on allume au contact de l'air, après l'avoir plongée dans un flacon qui contient de l'amiant et un peu d'acide sulfurique. — *chimique*, dont le bout a été trempé dans une préparation chimique et qui s'enflamme par le frottement.

ALLUMEUR, EUSE, s., celui, celle dont le métier est d'allumer régulièrement les lampes, etc.

ALLURE, s. f., manière d'aller : — *d'une personne, d'un cheval*. || Manière de se conduire : *depuis quinze jours il a pris des ALLURES convenables* (Volt.) = Tournure que prend une affaire : *cette affaire prend une mauvaise* — (Ac.) V. MARCHÉ.

ALLUSION, s. f., figure de rhétorique qui consiste à faire entendre autre chose que ce que l'on dit. = Application personnelle d'un trait de louange ou de blâme : *le public est prompt à saisir les ALLUSIONS* (La Roch.) *Faire allusion à*, mentionner incidemment. V. ALLÉGORIE.

ALLUVIAL, E, adj., qui est le produit d'une alluvion : *terrains ALLUVIAUX*.

ALLUVION, s. f., accroissement de terrain dû à la retraite des eaux.

ALMA, petite riv. de Crimée; victoire des Français et des Anglais sur les Russes en 1854.

ALMAGESTE; nom du plus ancien traité d'astronomie.

ALMAGRE, s. m., sorte d'argile ocreuse que les Espagnols emploient pour polir leur glace, et qu'ils mêlent à leur tabac.

ALMAGRO (Diego d'), un des trois Espagnols qui firent la conquête du Pérou.

ALMANACH, s. m., petit livre qui, outre le calendrier, renferme des prédictions, des renseignements, des contes ou des notions scientifiques. = *Faiseur, euse d'ALMANACHS*, celui, celle qui se repait de chimères, qui fait des pronostics en l'air. — *de l'an passé*, objet qui n'offre plus d'intérêt. *Je ne prendrai plus de vos* —, je ne croirai plus à vos prédictions. V. CALENDRIER.

ALMANZA, vil. d'Espagne. Victoire de Berwick en 1707.

ALMÉE, s. f., chanteuse et danseuse d'Orient.

ALMICANTARAT ou **ALMUCANTARAT**, astr., s. m., petit cercle de la sphère parallèle au plan de l'horizon, appelé aussi *cercle de hauteur*.

ALMORAVIDES, dynastie arabe qui a régné en Afrique et en Espagne au XI^e siècle.

ALOËS, s. m., genre de plantes de la famille des liliacées. *Suc d'—* ou *alods*, résine très-amère et purgative que l'on retire des feuilles de cette plante. = Arbre des Indes dont le bois, exposé à la chaleur, exhale un arôme.

ALOËTIQUE, adj., qui contient de l'aloès.

ALOÏ, s. m., titre légal de l'or et de l'argent; peu us. || Qualité d'une denrée, d'une marchandise; d'une personne : *homme de bas* —, méprisable ou de basse condition. *Vers de mauvais* —, de bon —, mal tournés, bien frappés.

ALOPÉCIE, s. f., chute complète ou partielle des cheveux ou des poils.

ALORS, adv. de temps, en ce temps-là : *j'ai quelquefois aimé; je n'aurais pas ALORS...* (La F.) = En ce cas-là : *que feriez-vous* — ? = Temps dont on parle, dont il s'agit : *les hommes, les modes d'—*.

En poésie, — *que*, lorsque : *il pense te venger — qu'il te trahit* (Volt.) *Jusqu'—*, jusqu'à ce moment : *des désirs jusqu'— incommus* (Boss.) = Marque quelquefois le futur : — *on verra*. — *comme* —, en ce moment-là on avisera.

ALOSE, s. f., poisson de mer qui, au printemps, remonte dans les rivières.

ALOSIER, s. m., ou **ALOSIÈRE**, s. f., filet pour prendre des aloses.

ALOUATE, s. m., singe à queue prenante, de l'espèce des sapajous.

ALOUCHI, s. m., résine du cannellier blanc.

ALOUETTE, s. f., oiseau de l'ordre des passerreaux : *les ALOUETTES font leur nid dans les blés* (La F.)

ALOURDIR, v. a., rendre pesant : *l'âge alourdit le pas*. || — *l'imagination*, l'intelligence. = V. n. et s'—, v. pr., devenir lourd, pesant, stupide.

ALOYAGE, s. m., alliage qu'emploient les potiers d'étain. = Action de donner l'aloï à l'or et à l'argent; résultat de cette action.

ALOYAU, s. m., pièce ou quartier de bœuf coupé le long du dos.

ALOYER, v. a., donner à l'or et à l'argent le titre légal.

ALPACA ou **ALPAGA**, s. m., sorte de lama dont la laine sert à faire des étoffes. = *Alpaga*, s. m., étoffe qu'on fait avec cette laine; grosse étoffe de laine.

ALPES, nom générique de plusieurs chaînes de montagnes de l'Europe, et particul. de celle qui est située entre la France, la Suisse et l'Italie. = *Basses* —, *Hautes* —, — *Mari-times*, départements du S.-E. de la France.

ALPESTRE, adj., qui a rapport, qui est propre aux Alpes : *nature* —, qui en rappelle les sites.

ALPHA, s. m., première lettre de l'alphabet grec (l'oméga en est la dernière) : *l'—* et *l'oméga*, le commencement et la fin.

ALPHABET, s. m., recueil de toutes les lettres d'une langue. || Petit livre qui les contient. || Premiers éléments d'une science.

ALPHABÉTIQUE, adj., selon l'ordre des lettres de l'alphabet : *ordre* —. = Qui est propre à l'alphabet : *appellation* — (Ch. Nod.) *Caractère* —.

ALPHABÉTIQUEMENT, adv., par ordre, par rang alphabétique.

ALPHANET, ou **ALFANET**, s. m., oiseau de proie, espèce de faucon de Barbarie.

ALPHÉE, fl. de l'Élide. Ses eaux allaient, disait-on, par des conduits souterrains, se mêler, en Sicile, à celles de la fontaine Aréthuse.

ALPHONSE, nom de plusieurs rois de Portugal, de Castille, de Naples et de Sicile. = **ALPHONSINES**, adj. f. pl., se dit des tables astronomiques et des lois rédigées d'après les ordres d'Alphonse X, roi de Castille.

ALPHOS, s. m., sorte de lèpre.

ALPIN, E, adj., se dit des plantes qui poussent sur les plus hautes montagnes.

ALPIOU, s. m., marque faite à la carte, dans le jeu de basset, pour indiquer que l'on double sa mise après avoir gagné.

ALPISTE, s. m., genre de plantes de la famille des graminées.

ALQUIFOUX, s. m., sulfure de plomb que l'on emploie dans la poterie.

ALSACE, anc. p. de France. = **ALSACIEN, NE**, adj., né en Alsace, qui concerne l'Alsace.

ALSINE, s. f., genre de plantes dont le mouron des oiseaux est une des espèces.

ALSTROËMÉRIE, s. f., genre de narcisses, originaire du Pérou.

ALTAÏ (monts), chaîne de montagnes du nord de l'Asie.

ALTÉRABLE, adj., qui peut être altéré.

ALTÉRANT, E, adj., qui cause la soif.

ALTÉRATEUR, TRICE, néol., adj. et s., qui altère, qui change les objets.

ALTÉRATIF, IVE, adj., susceptible d'altérer, de changer les propriétés des corps.

ALTÉRATION, s. f., modification, changement dans l'état et dans certaines qualités d'un corps : — *d'un sel, d'une liqueur*. = Changement de bien en mal : — *de la santé, des organes*. = Falsification : — *des monnaies*. || — *du visage, de la voix*, air du visage, son de la voix qui déceale une agitation intérieure. — *de l'amitié*, refroidissement. — *d'un texte, d'un passage*, changement de rédaction qui fausse le sens primitif. = Soif ardente.

ALTERCATION, s. f., débat, dispute peu grave.

§ ALTERCATION, QUERELLE. Le second encheîtr sur le premier : *voilà des altercations, des querelles* (J.-J.) S'il y a de l'aigreur dans l'altercation, il y en a beaucoup dans la querelle, qui touche de plus près à la haine.

ALTÉRER, v. a., changer l'état d'une chose, ordinairement en mal : *Tyr n'ALTÈRA jamais la blancheur de ses laines* (Del.) — *la santé, les monnaies, les falsifier*. || — *le caractère, le jugement, le fausser*. — *la vérité*, ne pas la dire exactement. — *un texte*, y changer quelque chose. — *un discours*, le rapporter autrement qu'il n'a été prononcé. — *le visage, la physionomie*, les décomposer, les bouleverser. — *la voix*, la modifier, en parlant d'une émotion. = *Faner, corrompre, diminuer, troubler* : — *la beauté* (La F.) — *les mœurs*. *Une tendresse que ni le temps ni l'éloignement n'a pu* — (Boss.) — *le repos de la vie* (L. Rac.) = S'—, v. pr., se détériorer : *la vérité ne s'ALTÈRE que par le changement des hommes* (Boss.) *Sa voix s'altère*, change sous le coup de la douleur ou de l'émotion.

ALTÉRER, v. a., causer de la soif : *le travail ALTÈRE. Le tigre semble toujours ALTÉRÉ de sang* (Buff.) || *Tigre ALTÉRÉ de sang* (Corn.), homme sanguinaire. *Soldat ALTÉRÉ de carnage* (Volt.) = S'—, v. pr., devenir, se rendre altéré.

ALTERNANCE, s. f., disposition alternative, état de ce qui est alterné. = Géol., disposition alternative de couches de différente nature.

ALTERNAT, s. m., action ou droit d'alterner.

ALTERNATIF, IVE, adj., se dit de deux choses qui se succèdent ou qui agissent tour à tour dans le même ordre : *mouvements ALTERNATIFS*. *Proposition ALTERNATIVE*, qui contient deux parties opposées, dont l'une doit nécessairement être admise. *Obligation* —, qu'on peut remplir, dont on peut être libéré de deux ou de plusieurs manières.

ALTERNATIVE, s. f., succession de deux choses qui ont lieu, qui reviennent tour à tour : — *de succès et de revers, de santé et de maladie*. Option, choix entre deux ou plusieurs choses : *les exemples des grands roulent sur cette — inévitable; ils ne sauraient ni se perdre ni se sauver tout seuls* (Mass.).

ALTERNATIVEMENT, adv., tour à tour.

ALTERNE, adj., se dit des angles situés l'un d'un côté, l'autre de l'autre, d'une sécante qui coupe deux droites parallèles. = Bot., *feuilles ALTERNES*, qui croissent des deux côtés de la tige sans être opposées ni verticilles.

ALTERNER, v. n., faire la même chose à tour de rôle; se succéder tour à tour. = Bot., croître les unes au-dessous des autres des deux côtés de la tige. = Agric., varier les cultures : on ALTERNE

chaque année ou après plusieurs années (Ac.) = V. a., même sens, — *un champ*.

ALTESSE, s. f., titre d'honneur attribué aux princes et aux princesses; personne qui le porte.

ALTHEA, s. f., nom latin de la guimauve.

ALTIER, ERE, adj., très-hautain : *Calvin était —, dur, vindicatif* (Volt.) = Qui montre une fierté inflexible et violente; *Richelieu, cette âme ALTIERE, voulait que l'Académie condamnât le Cid* (Id.) *Mine, démarche altièrè*, d'une hauteur superbe. V. FIER.

ALTIMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer les hauteurs.

ALTIMÉTRIE, s. f., art de mesurer les hauteurs.

ALTISE, s. f., petit insecte coléoptère et herbivore, nommé aussi *sautere* et *puce de terre*.

ALTITUDE, s. f., élévation d'un lieu au-dessus du niveau de la mer.

ALTO, s. m., violon plus grand que le violon ordinaire et monté une quinte au-dessous. = Nom que l'on donnait autrefois aux voix de contralto.

ALTONA, vil. du duché de Holstein, sur l'Elbe.

ALTRANSTADT (paix d'), conclue en 1706 entre Charles XII et le roi de Pologne Auguste II.

ALUCITE, s. f., genre d'insectes lépidoptères à longues antennes.

ALUDE ou **ALUTE**, s. f., basane molle et colorée dont se servent les relieurs.

ALUDEL, s. m., chapiteaux en terre emboîtés les uns dans les autres pour sublimer le mercure.

ALUMINATE, s. m., sel formé par la combinaison de l'alumine avec certaines bases.

ALUMELLE, s. f., lame aiguisée d'un seul côté qui sert à gratter le buis, l'ivoire. Au pl., petites plaques de fer clouées au gouvernail et au cabestan.

ALUMINE, s. f., oxyde d'aluminium, qui existe en grande quantité dans les diverses argiles.

ALUMINEUX, EUSE, adj., qui contient de l'alumine ou de l'alun; qui en a les propriétés.

ALUMINIÈRE, s. f. V. ALUNIÈRE.

ALUMINIUM, s. m., métal qui fait la base de l'alumine, et qui peut remplacer l'argent dans la plupart de ses usages industriels.

ALUN, s. m., sel double composé de sulfate d'alumine et de sulfate de potasse.

ALUNAGE, s. m., immersion dans une dissolution d'alun d'une étoffe que l'on va teindre.

ALUNATION, s. f., formation de l'alun, soit naturelle, soit artificielle.

ALUNER, v. a., imprégner d'une dissolution d'alun.

ALUNIÈRE, s. f., fabrique d'alun. = Lieu d'où l'on retire l'alun naturel.

ALUNITE, s. f., substance pierreuse qui contient beaucoup d'alun.

ALVÉOLAIRE, adj., relatif aux alvéoles des dents.

ALVÉOLE, s. m. ou f., petite cellule où les abeilles et les guêpes élèvent leurs larves et déposent leurs provisions. = Cavité de la mâchoire dans laquelle la dent est enchâssée. = Petite cavité dans certaines parties des plantes.

ALVÉOLÉ, E, adj., qui ressemble à un alvéole.

ALVIN, E, adj., du bas-ventre.

ALVIANO (Barthélemi d'), capitaine italien du xvr^e siècle, battu à Agnadell.

ALVINZ, feld-maréchal autrichien battu par Bonaparte à Arcole et à Rivoli.

ALYSSE ou **ALYSSON**, s. m., plante crucifère appelée aussi *passerage*; ses fleurs sont d'un beau jaune d'or.

AMABILITÉ, s. f., caractère d'une personne aimable; douceur, bienveillance naturelle. = Politesse d'esprit, de manières: *l'— française fait un contraste parfait avec la société des Italiens* (Stendhal).

AMADIS DE GAULE ou de **GALLES**, héros d'un roman de chevalerie. = *Amadis*, s. m., homme romanesque et séduisant. = Manche étroite de veste ou de robe.

AMADOU, s. m., agaric du chêne ou toute autre substance végétale préparée pour prendre feu aisément. || *Sec comme de l'—*, fort maigre. *Prendre feu comme de l'—*, s'emporter pour un rien.

AMADOUER, v. a., caresser, flatter quelqu'un pour l'amener doucement au but qu'on se propose; fam. : *celui qui sait le mieux l'— est son maître* (Marm.) = Adoucir, apaiser par de douces paroles: — *un créancier*. = *S'—*, v. pr., être amadoué, s'apaiser, s'adoucir. V. **CAJOLER**.

AMAIGRIR, v. a., rendre maigre: *le voyage amaigrit les alouettes*, et abs., *le jeune amaigrit*. = Diminuer l'épaisseur: — *une pierre, une pièce de charpente*. = V. n., et s'—, v. pr., devenir maigre: *vous amaigrissez de l'embonpoint d'autrui* (Dest.) *Les bécasses s'amaigrissent à mesure que le printemps s'avance* (Buff.) V. **MAIGRIR**.

AMAIGRISSEMENT, s. m., diminution graduelle du volume du corps; état d'une personne amaigrie.

AMAILLADE, s. f., sorte de filet en tramai pour la pêche.

AMALÉCITES, peuple arabe, ennemi des Juifs.

AMALFI, vil. du roy. de Naples, forma une république indépendante aux ^{x^e} et ^{xⁱ} siècles.

AMALGAMATION, s. f., action d'amalgamer.

AMALGAME, s. m., alliage du mercure avec un autre métal. || Mélange de personnes ou de choses qui ne sont pas faites pour être unies: — *de bassesse et d'insolence* (Ac.) *Le peuple romain était un — de toutes les nations* (Nis.)

AMALGAMER, v. a., faire un amalgame. || Réunir des personnes ou des choses qui ne doivent pas aller ensemble. = *S'—*, v. pr., être amalgamé; s'allier. || Se joindre, s'unir sans se convenir.

AMAN, ministre orgueilleux et impie du roi de Perse ASSURUS. = S. m., ministre orgueilleux et abhorré: *C'est un —, l'objet de la haine publique* (Mass.)

AMÂN (mot dérivé de l'arabe), sécurité, grâce, protection, merci: *demandez l'—*, se soumettre.

AMAND-MONT-ROND (St), s.-pref. du départ. du Cher.

AMANDE, s. f., fruit de l'amandier. = Semence de tous les fruits à noyau.

AMANDÉ, E, adj., mélangé avec du suc d'amandes. = S. m., boisson faite avec des amandes.

AMANDIER, s. m., arbre de la famille des rosacées qui produit les amandes.

AMANT, E, s., celui, celle qui aime avec passion une personne d'un autre sexe: *on écoute sans cesse un — couronné* (La H.) = *Amants*, s. m., pl., celui et celle qui s'aiment: *les — sont toujours de légère croyance* (La F.) = Celui, celle qui entretient un commerce illégitime. || Qui est passionné pour quelque chose; se dit même des animaux et des plantes: — *de la vérité. Le coursier, noble — de la gloire* (Del.) *La violette amante des bocages*. V. **AMOUREUX**.

§ **AMANT**, **GALANT**. *L'amant* aime une personne et lui est attaché; le *galant* entretient avec elle un commerce illicite. Ce dernier ne se dit plus guère dans ce sens.

AMARANTACÉES ou **AMARANTOÏDES**, s. f. pl., famille de plantes dont l'amarante est le type.

AMARANTE, s. f., genre de plantes herbacées de la famille des dycotylédones, à fleurs unisexuelles, d'un rouge de pourpre velouté. = S. m., fleur

de cette plante; couleur rouge semblable à l'amarante. = Adj., de couleur amarante: *soie, velours* —.

AMARINAGE, s. m., action d'amariner.

AMARINER, v. a., envoyer des gens pour remplacer l'équipage d'un bâtiment pris sur l'ennemi. = Accoutumer à la mer, aux manœuvres. = *S'—*, v. pr., s'y accoutumer.

AMARQUE, s. m., indice pour avertir les navigateurs des approches d'un banc.

AMARRAGE, s. m., action d'amarrer; ancrage d'un vaisseau. = Attache des agrès aux cordages.

AMARRE, s. f., câble, cordage servant à arrêter un bâtiment à terre ou à l'attacher à un autre bâtiment. = Tout cordage qui sert à attacher.

AMARRER, v. a., lier, attacher avec une amarre.

AMARYLLIS, s. f., plante fort belle, type de la famille des amaryllidées. = Joli papillon diurne.

AMAS, s. m., assemblage de choses ou de personnes qu'on a réunies ou qui se sont réunies: — *de provisions* (Ac.) — *de toutes sortes de gens* (Id.) — *de grands mots et de pensées vagues* (Fén.) *Ce long — d'aïeux* (Boil.)

§ **AMAS**; — **TAS**, **MONCEAU**, **PILE**. *L'amas* se considère quant à son origine et à sa formation successive et non pas en lui-même comme les trois autres: *tout cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un monceau de boue* (Mass.) *Tas* dit moins que *monceau* et désigne plutôt une réunion de choses qu'on peut prendre une à une, au lieu que *monceau* se dit d'un grand tas de choses dans lequel on ne distingue pas d'individus. La *pile* est un tas symétriquement ordonné.

AMASSER, v. a., faire un amas: *l'AMASSAI quelques feuilles pour me coucher* (Fén.) = Rassembler: — *des matériaux*. — *le peuple*. || — *des trésors de science, des honneurs*. = Thésauriser: *l'avaré n'AMASSE que pour* — (Mass.) = *S'—*, v. pr., se réunir, se rassembler en amas. = Amasser pour soi: *vous AMASSANT un trésor de haine et de colère* (Boss.) = V. impers., *il s'AMASSA beaucoup de monde*.

§ **AMASSER**; — **ENTASSER**, **AMONCELER**, **ACCUMULER**. *Amasser* exprime l'action de recueillir de côté et d'autre et de réunir les choses, tandis que les trois autres marquent l'action de les mettre les unes sur les autres. Entre *entasser* et *amonceler*, même différence qu'entre *monceau* et *tas*. *Accumuler* est une sorte de verbe augmentatif qui signifie amonceler jusqu'au comble.

AMASSETTE, s. f., petit couteau à lame flexible avec lequel les peintres rassemblent les couleurs broyées; petit instrument pour amasser la pâte.

AMATELOTAGE, s. m., action d'amateloter.

AMATELOTER, v. a., associer les matelots deux à deux pour le service et leur donner un même hamac; on ne le fait plus depuis 30 ans.

AMATEUR, s., celui, celle qui a une prédilection particulière, un goût marqué pour quelque chose: — *de la chasse, des spectacles*. — *de la paix, de la vertu*. = Abs., celui qui se livre aux beaux-arts par goût et non par profession: *il n'est pas artiste, il n'est qu'—* (Ac.) Se prend quelquefois en mauv. part: *travailler, chanter en —*. = Adj. m., *un homme très — de la vertu* (Volt.) V. **AMOUREUX**.

AMATHONTE, vil. de l'île de Chypre, célèbre par le culte de Vénus et d'Adonis.

AMATI, famille de luthiers établie à Crémone. = S. m., violon de leur fabrique.

AMATIR, v. a., rendre mat l'or ou l'argent.

AMAUROSE, s. f., affaiblissement ou perte totale de la vue, sans qu'il existe aucun obstacle à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil.

AMAZONES, nom donné dans l'antiquité à des tribus mythiques de femmes guerrières et conquérantes. = *Amazone*,

s. f., femme d'un courage mâle. = Vêtement de femme pour monter à cheval; personne qui le porte. = Sorte de perroquet.

AMAZONS (rivière des), grand fl. de l'Amérique du Sud.

AMAGES, s. f. pl., circonlocutions embarrassées : *parler sans* — ; peu us.

AMBALARD, s. m., brouette de papetier.

AMBARVALES, s. f. pl., processions, chez les Romains, en l'honneur de Cérés.

AMBASSADE, s. f., fonction d'ambassadeur : *envoyé en* —, avec le caractère d'ambassadeur. = L'ambassadeur et sa suite : *l'— est magnifique*. = Hôtel, bureaux de l'ambassade. = Déléputation envoyée à un prince, à un État : *envoyer, recevoir une* —. || Message entre particuliers : *O juste ciel ! j'ai fait une belle* — ! (Mol.); fam.

AMBASSADEUR, s. m., représentant d'un prince ou d'un État souverain envoyé à un autre prince ou État souverain : *l'— d'un roi m'est toujours redoutable* (Volt.) = Personne chargée d'un message : *voilà un plaisant* — (Id.)

§ **AMBASSADEUR, ENVOYÉ, DÉPUTÉ**. L'ambassadeur représente son souverain; l'envoyé n'en est que l'agent ou le ministre autorisé. Les députés sont d'ordinaire choisis par des corps particuliers, par des états subalternes ou par des peuples vaincus : *des évêques de France envoyaient des députés au pape* (Rac.) *Les députés du peuple rat* (La F.)

AMBASSADRICE, s. f., femme d'un ambassadeur. = Femme chargée d'une ambassade; || d'un message; fam.

AMBATTAGE, s. m., opération par laquelle on garnit une roue de son bordage, d'un cercle de fer.

AMBE, s. m., combinaison de deux numéros pris ou sortis ensemble à la loterie. = Sortie de deux numéros d'une même ligne horizontale au jeu de loto.

AMBERT, s.-préf. du départ. du Puy-de-Dôme.

AMBESAS ou **BEZET**, s. m., coup qui amène deux as au trictrac.

AMBIANT, E, adj., qui enveloppe : *air* —.

AMBIDEXTRE, adj., qui se sert des deux mains avec une égale adresse. = S. : *c'est un* — (Ac.)

AMBIGU, s. m., repas ordinairement froid, où l'on sert en même temps la viande et le fruit.

AMBIGU, Ê, adj., qui a, qui présente deux sens : *discours* —, termes **AMBIGUS** (Pasc.)

§ **AMBIGU, ÉQUIVOQUE, LOUCHE, AMPHIBOLOGIQUE**. Ce qui est *ambigu* se prête à toutes sortes d'interprétations; ce qui est *équivoque* n'offre que deux sens. Ce qui est *louche* n'est pas juste et conforme au vrai; ce qui est *amphibologique* n'est ni correct ni conforme aux lois du langage.

AMBIGUITÉ, s. f., défaut de ce qui est ambigu : — *des mots*. — *des règles de la loi divine* (Mass.)

§ **AMBIGUITÉ, ÉQUIVOQUE, DOUBLE-SENS, AMPHIBOLOGIE**. Le premier exprime la qualité de ce qui n'est pas clair; c'est un terme beaucoup plus général que le mot *équivoque*, et il y a entre eux la même différence qu'entre les adjectifs dont ils sont formés. Le *double-sens* est une *équivoque* toujours volontaire, un subterfuge auquel on a recours pour ne pas se compromettre. L'*amphibologie* est une *équivoque* grammaticale.

AMBIGUMENT, adv., d'une manière ambiguë.

AMBITIEUSEMENT, adv., avec ambition. || Avec recherche, avec affectation : *écrire* —.

AMBITIEUX, EUSE, adj., qui a de l'ambition : *on n'est point criminel pour être* — (Crébi.) — *des plus nobles richesses* (Rac.) — *de vainere* (L. Rac.) = Qui marque, qui annonce de l'ambition : *l'éclat* — *des grandeurs humaines* (Boss.) = Affecté, trop recherché : *style* —. = S., celui, celle qui a de l'ambition : *l'— ne jouit de rien* (Mass.)

AMBITION, s. f., désir excessif et déréglé d'un avantage : *l'— de dominer sur les esprits* (Laplace.) = Désir ardent d'acquérir des biens ou des honneurs; en bonne et en mauv. part : — *coupable*. Noble —.

AMBITIONNER, v. a., rechercher avec ardeur : *je ne veux — aucune gloire* (B. de St-P.) — *de plaire* (Volt.) = S'emploie aussi par exagération, par politesse : *ce que l'AMBITIONNE le plus, c'est de...*

AMBLE, s. m., allure qui tient le milieu entre le pas et le trot et dans laquelle l'animal fait mouvoir simultanément les deux membres du même côté.

AMBLEUR, s. m., ancien officier du roi attaché aux écuries. = Cerf dont la trace du pied de derrière dépasse celle du pied de devant. Adj., *cerf* —.

AMBLYOPES, s. m. pl., famille de reptiles aveugles ou presque aveugles.

AMBLYOPIE, s. f., affaiblissement de la vue.

AMBOINE, île de la Malaisie hollandaise.

AMBOISE, petite et vieille vil. du départ. d'Indre-et-Loire. *Conspiration d'—*, formée en 1560 par la noblesse et les calvinistes contre le roi François II et les Guises. *Cardinal d'—*, premier ministre de Louis XII.

AMBOX, s. m., petite tribune élevée parallèlement au chœur et sur ses côtés, dans les basiliques primitives, sur laquelle les diacres se plaçaient, pendant la messe, pour lire l'épître et l'évangile.

AMBRANLOIRE, s. m., grosse cheville de bois qui fait partie de la charnue.

AMBRE, s. m., nom donné à deux substances très-différentes : 1° *l'ambre jaune* ou *succin*, matière solide plus ou moins transparente, et répandant une odeur quand on la brûle; 2° *l'ambre gris*, substance molle et résineuse. || *Fin comme l'—*, se dit d'un homme adroit et très-pénétrant.

AMBRÉ, E, adj., qui contient de l'ambre ou qui en a l'odeur.

AMBREUR, v. a., imprégner d'ambre.

AMBRETTE, s. f., plante dont les graines sentent l'ambre. *Poire d'—*, poire qui sent un peu l'ambre.

AMBROISE (St), père de l'Église latine, mort en 397. = **AMBROSIEN**, NE, adj. : *chant* —, chant de l'office divin, attribué à ce saint. *Rit* —, rit de l'église de Milan.

AMBROISIE, s. f., nourriture des dieux de l'Olympe. || Mets exquis.

AMBULANCE, s. f., hôpital militaire établi près du champ de bataille; ensemble du personnel et du matériel qui s'y trouve. = Dans quelques administrations, emploi d'un commis qui va de côté et d'autre.

AMBULANT, E, adj., qui va, que l'on transporte d'un lieu dans un autre : *commis* —, obligé par ses fonctions d'aller de côté et d'autre. *Hôpital* —, ambulance. *Mener une vie AMBULANTE*, être toujours par voie et par chemin. *Comédiens AMBULANTS*, qui vont jouer de ville en ville. || *Spectre* —, personne fort maigre; fam.

AMBULATOIRE, adj., se disait autrefois d'une juridiction qui n'avait pas de siège fixe. = Se dit aujourd'hui des pattes propres à la marche et des mouvements qu'elles servent à exécuter. = Sujet à changer : *la volonté de l'homme est* —; prov.

ÂME, s. f., 1° principe de la vie dans tous les êtres vivants : — *du monde*, qui anime toutes les parties de l'univers. — *végétative, sensitive, raisonnable*, qui vivifie les végétaux, les animaux, l'homme. = 2° Principe de la vie de l'homme, vie, existence : *l'— est jetée dans le corps pour y faire un séjour de peu de durée* (Pasc.) *Rendre l'—*, mourir. *Arracher l'—*, faire mourir. *Il a l'— sur les lèvres*, il est près d'expirer. *Sur mon* —, sur ma vie. — *de ma vie, idole de mon* — (Volt.), termes de tendresse.

== 3° Faculté de sentir, qualités morales, cœur, conscience : *V'— générale de Burke avait été émue* (Villem.) *Le peuple n'a guère d'esprit, et les grands n'ont point d'—* (La Br.) *La bonté de son —* (Volt.) *La paix de V'— consiste dans le mépris de tout ce qui peut la troubler* (J.-J.) *Une bonne —, personne d'un bon caractère.* || *La bonne —! ir., le mauvais caractère!* == 4° Emanation de la Divinité souillée par la faute d'Adam et régénérée par Jésus-Christ : *achevez de purifier cette — que vous avez conduite dans les voies de la vérité* (Fléch.) == 5° Principe distinct du corps qui lui survit : *il est indubitable que V'— est mortelle ou immortelle* (Pasc.) *Dieu veuille avoir son —! Prier pour le repos de V'— de quelqu'un.* || *C'est son — damnée, il lui est entièrement dévoué.* == 6° Pensée, intelligence : *la faculté de penser paraît être l'attribut de V'—* (Napol.) *L'aliment de V'—, c'est la vérité et la justice* (Fén.) *Science de V'—, psychologie.* == 7° Personne, individu : *ville de cent mille ÂMES. La solitude effraie une — de vingt ans* (Mol.) == 8° Principal moteur d'une affaire, agent essentiel, principe, fondement : *le cardinal de Retz avait été V'— d'une conspiration* (Volt.) *C'est un corps sans —, se dit d'un parti, d'une armée qui n'a pas de chef, ou dont le chef est incapable.* — *de mes conseils* (Rac.) *Émilie est V'— de toute la pièce* (Id.) *C'est l'orgueil qui est V'— de nos entreprises* (Mass.) *La bonne foi est V'— du commerce* (Ac.) = *Donner de V'—, mettre du feu, animer, faire vivre. Manquer d'—, ne produire aucune impression. Chanter avec —, avec feu et passion; on dit dans le même sens : il y a de V'— dans son débit.* — *d'une devise, paroles qui servent à l'expliquer.* — *d'une contre-basse, d'un violon, petit morceau de bois placé sous le chevalet pour soutenir la table.* — *d'une statue, massif sur lequel on applique les matières dont on la forme.* — *d'un soufflet, morceau de cuir au moyen duquel l'air est introduit et retenu.* — *d'un canon, creux où l'on met la poudre et le boulet.*

AMÉ, E, adj., contracté pour *aimé*, et employé autrefois dans la chancellerie.

AMÉLANCHIER, s. m., arbrisseau de la famille des pomacées, dont les fruits noirsâtres et de la grosseur d'un pois sont bons à manger.

AMÉLIORATION, s. f., changement en mieux; état meilleur. = Ce qu'on fait dans une propriété pour en augmenter la valeur.

AMÉLIORER, v. a., rendre meilleur. — *sa santé, son sort.* = Mettre en état de rapporter davantage : — *une terre.* = S'—, v. pr., devenir meilleur : *les mœurs se sont AMÉLIORÉES* (Ac.)

AMEN (mot hébreu), ainsi soit-il. *Dire —, consentir. Depuis Pater jusqu'à —, depuis le commencement jusqu'à la fin.*

AMÉNAGEMENT, s. m., action d'aménager; résultat de cette action. = Tout le matériel nécessaire aux bâtiments qui transportent les voyageurs.

AMÉNAGER, v. a., régler les coupes, le repeuplement et les réserves : — *un bois, une forêt* (Ac.) || — *un arbre, le débiliter en bois de charpente ou de chauffage.*

AMÉNDABLE, adj., susceptible d'être amendé, amélioré. *Sol, terre —. Projet de loi —.*

AMENDE, s. f., peine pécuniaire imposée par la justice : *tous deux vous paierez V'—* (La F.) || *Faire — honorable, reconnaître publiquement sa faute et en demander pardon.* || *Fam., demander pardon.*

AMENDEMENT, s. m., changement en mieux. =

Tout ce qui peut rendre un sol meilleur et plus fertile. = Modification apportée à un projet de loi.

AMENDER, v. a., corriger, rendre meilleur : *vos conseils ont AMENDÉ mon fils.* || *Cela n'AMENDERA pas votre marché;* prov., ne rendra pas votre condition meilleure. = Modifier un projet de loi. = **Améliorer :** — *des terres.* = V. n., changer en mieux : *ce malade n'A point AMENDÉ depuis la saignée* (Ac.) = Baisser de prix : *cela fit — le vin* (Id.) peu us. = S'—, v. pr., devenir meilleur. V. CORRIGER.

AMENÉ, E, adj., réussi, venu : *tableau bien —.*

AMENER, v. a., mener, conduire à une personne ou en quelque lieu : *mandat d'—, ordre de faire comparaître devant le juge.* || Tirer à soi : — *une embarcation. Il AMÈNE à lui seul tout le profit de l'affaire* (Ac.) = Faire descendre, faire partager : *elle s'efforçait de V'— à sa croyance* (Id.) = Pousser, déterminer : *on devrait vivement V'— à parler de ses campagnes* (Thiers). = Conduire à un résultat : *voilà où sa mauvaise conduite l'A AMENÉ.* = Être cause de : *c'est lui qui a amené cette querelle.* — *une mode, la mettre en usage.* = Préparer : — *un incident.* = Abaisser : — *les vergues.* || — *son pavillon, et abs. —, se rendre.*

AMÉNITÉ, s. f., agrément de ce qui est doux : *V'— de l'air* (Ac.); peu us. = Douceur accompagnée de grâce, de politesse : *V'— prévient; elle attire, elle engage* (Marm.) || *L'— du style.* V. AGRÉMENT.

AMENTACÉES, s. f. pl., famille de plantes dont les fleurs mâles naissent autour d'un chaton.

AMENUISER, v. a., rendre plus menu, diminuer l'épaisseur de : — *une planche.* V. ALLÉGER.

AMER, ÈRE, adj., qui a une saveur rude et désagréable, qui excite abondamment la salive : *bouche AMÈRE, imprégnée d'une saveur amère.* || *L'onde —, les flots AMERS, les flots de la mer : Calice — de la vie* (Lamart.) = Qui cause une longue souffrance : *souvenir, regret —. Plus l'orgueil est excessif, plus l'humiliation est AMÈRE* (Mass.) || *Pain —, gagné avec peine.* = Rude et offensant : *reproche, propos —. Duclos n'est ni — comme La Bruyère, ni dur et triste comme La Rochefoucauld* (La H.) = **AMER, s. m.,** substance amère, qualité de cette substance : *V'— et le doux sont deux qualités contraires* (Ac.) = Fiel de quelques animaux; vésicule qui le contient. = Au pl., remèdes amers.

AMÈREMENT, adv., n'est us. qu'au fig., avec amertume : *sourire —* (Chat.) *Critiquer —, sans pitié.*

AMÉRIC VESPUCE, Florentin au service de l'Espagne qui explora, en 1499, les côtes de l'Amérique.

AMÉRICAIN, AINE, adj., qui appartient à l'Amérique ou à ses habitants. = S., personne née en Amérique; se dit surtout des habitants des États-Unis. = **AMÉRICAINNE, s. f.,** sorte de voiture légère. = **AMÉRIQUE, une** des cinq parties du monde.

AMERS, s. m. pl., marques apparentes qui indiquent l'entrée d'un port ou d'un fleuve.

AMERTUME, s. f., saveur amère : *l'utilité d'une médecine nous en fait digérer V'—* (Boss.) || Peine amère; sentiment pénible et douloureux : — *du repentir. L'homme trouve V'— au milieu des plaisirs* (Rac.) = Qualité d'un écrit ou d'un auteur mordant ou offensant : *dans Chateaubriand il y a souvent une pointe, une épigramme, une —* (Ste-B.) V. MAL.

AMÉTHYSTE, s. f., pierre précieuse de couleur violette, qui est une variété du quartz hyalin.

AMUEMBLEMENT, s. m., ensemble et assortiment de meubles pour un appartement.

AMUEBLIR, v. a., dr., faire entrer tout ou par-

tie des immeubles dans la communauté. = Rendre meuble, léger : *il faut — cette terre.*

AMEUBLEMENT, s. m., action d'ameubler ; état de ce qui est ameubli.

AMEULONNER, v. a., mettre en meule.

AMEUTEMENT, s. m., néol., action d'ameuter ; attrouplement séditieux.

AMEUTER, v. a., mettre des chiens en meute pour chasser. || Soulever, attrouper : — *les oisifs, le peuple*, et abs. : *un homme qui dogmatise attroupe, et bientôt il peut* — (J.-J.) = S'—, v. pr., se réunir pour agir de concert, s'attrouper séditieux.

AMI, E, s., celui, celle avec qui on est lié d'une affection réciproque : *un — véritable est une douce chose* (La F.) — *du genre humain* (Mol.), celui qui affecte d'aimer tout le monde. — *jusqu'à la bourse*, dont l'amitié ne va pas jusqu'à prêter de l'argent. — *de cour*, qui n'a que l'apparence de l'amitié. — *à pendre et à dépendre*, entièrement dévoué. = Celui que l'on a souvent rencontré dans certains lieux ou en certain temps : — *de collège, de jeu, d'enfance, de débauche*. = Se dit des animaux et des plantes ; des choses entre lesquelles il semble exister une sorte de sympathie : *le chien est l'— de l'homme. L'ormeau est l'— de la vigne* (Ac.) || *Le mensonge et les vers de tout temps sont amis* (La F.) **COULEURS AMIES**, qui vont bien ensemble. = Terme de tendresse ou de familiarité : *cher —, que je suis aise de vous revoir ! Eh ! mon —, tire-moi du danger* (La F.) = *Bon —, bonne AMIE*, amant, maîtresse ; pop. = Celui qui a du goût pour : — *des lettres, de la justice, du plaisir, des nouveautés* (Marm.). *Fox fut le plus ardent — de toutes les doctrines populaires* (Villem.) = Se dit des États, des princes unis par une alliance : *dans cette guerre, la France tira peu de secours de ses AMIS* (Ac.) = Se dit encore des gens qui forment un parti, une coterie : *nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos AMIS* (Mol.) = Adj., *peuple* — (Fén.) *Le vert est — de l'œil* (Ac.) = Favorable : *fortune —* (Id.) = Bienveillant : *Visage —. M'AMIE*, abréviation de *mon AMIE*. *Mie*, se disait aussi pour *AMIE* ; il a vieilli.

§ **AMI, AMICAL**. Le second dit moins que le premier et se rapporte plus à l'expression, à la forme : un langage *ami* est celui que nous tient un ami ; un langage *amical* est celui d'une personne qui nous parle en ami.

AMIALE, adj., doux et gracieux : *Accueil —* ; peu us. **Compositeur** —, qui accommode un procès. **A l'—**, loc. adv., sans procès, de gré à gré.

AMIALEMENT, adv., d'une manière amiable.

AMIANTE, s. m., substance minérale filamenteuse et incombustible.

AMICAL, E, adj., dicté par l'amitié. V. **AMI**.

AMICALEMENT, adv., d'une manière amicale.

AMICT, s. m., linge bénit, placé entre la soutane et l'aube du prêtre qui dit la messe.

AMIDON, s. m., fécule de blé ou d'autres végétaux que l'on emploie à divers usages.

AMIDONNERIE, s. f., fabrique d'amidon.

AMIDONNIER, ÈRE, adj. et s., qui fait ou vend de l'amidon.

AMIENS, ch.-l. du départ. de la Somme, anc. cap. de la Picardie. = **PAIX d'—**, signée en 1802 entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande.

AMINCIR, v. a., rendre plus mince. = S'—, v. pr., devenir mince, être aminci.

AMINCISSEMENT, s. m., action d'amincir ; diminution d'épaisseur.

AMIRAL, s. m., commandant en chef d'une flotte,

d'une escadre. **Grand** — (dignité abolie depuis 1830), chef des forces navales de l'État. **Vice** —, qui vient après l'amiral. **Contre** —, qui vient après le vice-amiral. || Vaisseau monté par l'amiral ; principal vaisseau d'une flotte. = Bâtiment affecté dans les ports au corps de garde principal et à l'exécution des jugements des conseils de guerre. = Adj. : *vaisseau* —, se dit dans les trois derniers sens.

AMIRAL, s. m., joli coquillage univalve.

AMIRALE, s. f., femme d'un amiral.

AMIRANTE, nom que l'on donnait en Espagne au commandant de toutes les forces navales.

AMIRAUTÉ, s. f., charge, dignité d'amiral. **Conseil d'—**, institué en 1824 pour connaître de toutes les affaires d'administration et de comptabilité coloniales. **L'— anglaise**, administration supérieure de la marine en Angleterre.

AMIS (lies des), archipel de la Polynésie méridionale.

AMITIÉ, s. f., affection, ordinairement réciproque, de deux personnes l'une pour l'autre : *l'— est un contrat tacite entre deux personnes paisibles et vertueuses* (Vauv.), et au pl. : *le temps, qui fortifie les AMITIÉS, affaiblit l'amour* (La Br.) = Affection d'un chien pour son maître. = Union de deux peuples, de deux princes : *l'— qui unissait les cours de France et d'Espagne* (St-S.) || **Faveur**, service, plaisir : *il m'a fait l'— de parler pour moi*. = Paroles obligeantes, caresses, petit service, surtout au pl. : *il m'a fait mille AMITIÉS* (Ac.)

AMITIÉ, AFFECTION, ATTACHEMENT. *L'amitié* est un sentiment vif, presque toujours réciproque, qui existe entre des personnes qui peuvent se traiter d'égal à égal. *L'affection* est un sentiment plus doux et plus tranquille, qui nous fait sympathiser avec les personnes et même les choses que nous fréquentons. *L'attachement* est une amitié ou une affection assez faible qui a le plus souvent les choses pour objet.

AMMAN, s. m., magistrat judiciaire et municipal, en Suisse et dans la haute Allemagne.

AMMI, s. m., plante ombellifère qui a beaucoup de rapport avec la carotte.

AMMODYTE, adj., se dit des animaux et des plantes qui vivent dans le sable.

AMMON, surnom de Jupiter chez les Égyptiens. Il avait un temple célèbre dans une oasis.

AMMONIAC, AQUE, adj., *sel* —, composé d'ammoniaque et d'acide chlorhydrique. **Gaz** —, l'ammoniaque à l'état de gaz. **Gomme AMMONIAQUE**, gomme résine produite par une plante de la Libye.

AMMONIACAL, E, adj., qui tient de l'ammoniaque ou qui en contient ; qui en a l'odeur ou les propriétés : *sels AMMONIACAUX*.

AMMONIACÉ, E, adj., mêlé d'ammoniaque.

AMMONIAQUE, s. f. ou m., gaz composé d'azote et d'hydrogène, incolore, caustique, d'une odeur piquante et dangereux à respirer.

AMMONIATE ou **AMMONIURE**, s. m., combinaison de l'ammoniaque avec un métal.

AMMONITE, s. f., genre de mollusques inconnus dont on trouve en grande abondance les coquilles en forme de corne de bœuf.

AMMONIUM, s. m., chim., radical hypothétique qu'on suppose être un métal et qui serait composé d'azote et d'hydrogène. **Amalgame d'—**, composé de mercure, d'hydrogène et de gaz ammoniac.

AMNÉSIE, s. f., méd., absence, perte de la mémoire.

AMNIOS (pron. l's), s. m., la plus interne des membranes qui enveloppent le fœtus.

AMNISTIE, s. f., pardon accordé par le souve-

rain à un certain nombre de prévenus ou de condamnés, qui implique l'oubi complet de la faute.

AMNISTIE, E, s., individu compris dans une amnistie.

AMNISTIER, v. a., comprendre dans l'amnistie.

AMODIATION, s. f., bail à ferme d'une terre en denrées ou en argent.

AMODIER, v. a., faire une amodiation.

AMOINDRIR, v. a., rendre moindre. = V. n., et S'—, v. pr., devenir moindre, diminuer.

AMOINDRISSEMENT, s. m., diminution.

AMOISE, s. f. V. MOISE.

AMOLETTE, s. m., nom donné aux trous où l'on passe les barres du cabestan.

AMOLLIR, v. a., rendre mou, maniable : *l'eau amollit le cuir*. || Affaiblir, effémier : — *la vertu, le courage*. = Adoucir, fléchir : *rien ne peut — cet esprit implacable* (Voll.) = S'—, v. pr., devenir mou : *la cire s'amollit à la chaleur*. || S'énervier, s'adoucir : *ils s'étaient amollis dans les délices* (Fén.)

§ **AMOLLIR, RAMOLLIR**. On *amollit* ce qui est dur ; on *ramollit* ce qui est trop ou très-dur. Au fig., *ramolli* exprime plutôt un excès ou du moins un excès plus grand que celui que représente *amoli*.

AMOLLIR, EFFÉMINER. En amollissant un État, un individu, on les rend incapables d'un effort énergique : en les *efféminant*, on les conduit à un état de dégradation et de honte.

AMOLLISSEMENT, s. m., action d'amollir ; état de ce qui est amoli : *V— de la cire*. || *L— du courage*.

AMOME, s. m., genre de plantes dont le gingembre est une espèce.

AMONCELER, v. a., mettre en monceau : — *des gerbes, des écus*. || — *les preuves, les raisons*. = S'—, v. pr., se réunir en monceau : *les sables s'amoncellent*. S'emploie aussi au fig. V. AMASSER.

AMONCELLEMENT, s. m., action d'amonceler ; état de ce qui est amoncelé.

AMONT, s. m., côté d'où descend un cours d'eau : *pays d'—*. En — *de la ville, du port, au-dessus de la ville, du port*. *Vent d'—*, vent d'est.

AMORCE, s. f., appât pour prendre des poissons, des oiseaux. || Tout ce qui attire par la séduction des sens ou de l'esprit : *la gloire a pour nos cœurs de puissantes amorces* (Créb.) = Poudre à canon ou fulminante qui sert à faire prendre feu à une arme ou à des pièces d'artifice. *Sans brûler une —*, sans tirer un coup de fusil. V. APPÂT.

AMORCER, v. a., garnir d'amorce ; attirer avec de l'amorce ; mettre l'amorce à une arme. || Attirer par la séduction des sens ou de l'esprit. — *un siphon*, le remplir de liquide pour le faire fonctionner. = Commencer à percer un trou. = Aplatir un morceau de fer à l'un de ses bouts.

AMORÇOIR, s. m., petit instrument dont on se sert pour amorcer. = Syn. d'ÉBAUCHOIR.

AMOROSO, adv. (mot ital.), mus., tendrement et avec lenteur.

AMORPHE, adj., qui n'a pas de forme bien distincte, bien déterminée.

AMORTIR, v. a., rendre moins vif, moins ardent, moins violent : — *les sons, les couleurs, un coup*. — *le choc de la cavalerie* (Thiers). || — *les passions, l'ardeur de la jeunesse* (Ac.) — une *rente*, en rembourser le capital. = S'—, v. pr., devenir moins vif, moins violent, s'éteindre.

AMORTISSABLE, adj., susceptible d'être amorti : *pension, rente* —.

AMORTISSEMENT, s. m., rachat d'une rente. *Caisse d'—*, destinée à racheter les rentes sur l'État.

= Droit accordé autrefois aux gens de main-morte de devenir propriétaires. = Ornement qui termine un ouvrage d'architecture.

AMOUR, s. m., 1^o penchant de l'âme vers ce qui est beau, juste, vrai, ou ce qu'elle croit tel : — *de la vérité* (Boss.), *du devoir* (Mass.) — *de la patrie* (Chat.), *de la gloire, de la réputation, etc.* — *de charité, d'intérêt* (Ac.), inspiré par un sentiment de charité, d'intérêt. — *pour la vie* (Pasc.) *Pour V— de Dieu*, dans la seule vue d'être agréable à Dieu ; et fam., sans aucun intérêt. || *Comme pour V— de Dieu*, de mauvaise grâce, avec lésinerie. *Pour V— de*, par considération pour. 2^o Affection de l'homme pour ses semblables : — *paternel, maternel, filial*. *Ses vertus lui méritaient la vénération et V— de tous les peuples* (Boss.) *Voulez-vous du public mériter les AMOURS ?* (Boil.) = 3^o — *de soi*, — *propre*, sentiment qui attache l'homme à son existence et le pousse à rechercher son bien-être. *L— de soi devient vicieux par l'excès, et alors il s'appelle égoïsme* (Ac.) ; sentiment qui fait que nous nous estimons et que nous voulons qu'on nous estime ; attachement excessif à l'existence, au bien-être ; trop bonne opinion de soi : *V— propre est l'amour de soi-même et de toutes choses pour soi* (La Roch.) = 4^o *Penchant naturel d'un sexe pour l'autre : plus d'—, partant plus de joie* (La F.) *Faire V—*, se livrer à la galanterie. *C'est un —*, c'est une personne fort jolie. *Remède d'— ou contre V—*, femme très-laide. — *platonique*, où les sens n'ont aucune part. Se dit aussi des animaux et de la terre. = 5^o *Personne ou objet aimé : Titus était V— de V— nivers* (Ac.) *Un jeune lis, V— de la nature* (Rac.) *M'AMOUR*, terme de tendresse, pour *mou amour*. Dans ces deux derniers sens, il est des deux genres au sing. et toujours féminin au pl. = 6^o *Personnification de l'amour sous la forme d'un jeune dieu ; au pl., Amours, petits dieux qui accompagnaient la Beauté*. = 7^o *Penchant, propension vers un objet : — du vin, du jeu, de rimer* (Boil.) = Soins avec lequel on exécute un ouvrage : *statue faite avec —*.

§ **AMOUR, TENDRESSE, INCLINATION**. Le premier est toujours une passion ; les deux autres sont plutôt des sentiments. La *tendresse* est un sentiment pour ainsi dire passif qui aveugle sur les défauts de la personne qui en est l'objet. *L'inclination* n'est qu'un commencement d'amour ou de tendresse. *Amour* est opposé à haine, *tendresse* à dureté, *inclination* à éloignement.

AMOUR, grand fleuve du nord-est de l'Asie.

AMOURACHER, v. a., rendre follement amoureux. = S'—, v. pr., se rendre follement amoureux.

AMOURETTE, s. f., amour passager. = Nom vulgaire de plusieurs plantes. = Au pl., moelle de veau ou d'agneau dont on fait des plats recherchés.

AMOUREUSEMENT, adv., avec amour. || Avec une grâce et un soin extrêmes : *peint* — (Ac.)

AMOUREUX, EUSE, adj., qui aime ou qui est enclin à l'amour : *c'est une grande difformité dans la nature qu'un vieillard* — (La Br.) = Qui marque de l'amour : *regard* —. = Qui a l'amour pour sujet : *éloges AMOUREUXES* (id.) = Passonné pour : — *de la gloire, de la liberté, de la musique, etc.* *Pinceau —*, dont la touche est délicate et légère. = Au théâtre, rôle d'amant ou de maîtresse.

§ **AMOUREUX, AMATEUR, AMANT**. Celui qui est amoureux aime beaucoup ; l'amateur fait profession d'aimer. *Amant*, au sens fig., se rapproche beaucoup d'amateur. La différence entre eux consiste en ce que le sentiment de l'amant ne va pas jusqu'à la passion, jusqu'à l'engouement.

AMOVIBILITÉ, s. f., qualité, état de ce qui est amovible : *l'— des préfets, de cette place.*

AMOVIBLE, adj., qu'on peut changer ou destituer : *professeur*. — On dit aussi *place* —.

AMPÉLITE, s. f., schiste argileux dont les charpentiers font des crayons noirs.

AMPÈRE (André-Marie), savant français, mort en 1836.

AMPHIBIE, adj. et s. m., qui vit sur la terre et dans l'eau. || Se dit d'un homme qui exerce deux professions disparates ou qui ménage deux partis opposés.

AMPHIBOLE, s. f., substance minérale analogue au pyroxène.

AMPHIBOLOGIE, s. f., obscurité, double sens, qui vient d'une construction vicieuse. V. **AMBIGÜITÉ**.

AMPHIBOLOGIQUE, adj., à double sens : *réponse* —. = Obscur, ambigu : *discours* —.

AMPHIBOLOGIQUEMENT, adv., d'une manière amphibologique.

AMPHIBRAQUE, adj. et s. m., pied de vers grec ou latin, composé d'une longue entre deux brèves.

AMPHICTYONIDE, adj. f., *ville* —, qui avait droit d'amphictyonie. = **AMPHICTYONIE**, s. f., droit qu'avait chaque ville confédérée de la Grèce d'envoyer un député au conseil des Amphictyons. = **AMPHICTYONIQUE**, adj., qui appartient, qui a rapport au conseil des Amphictyons. = **AMPHICTYONS** (conseil des), assemblée générale des représentants des villes confédérées de la Grèce.

AMPHIGOURI, s. m., discours, écrit ridicule et volontairement ou involontairement inintelligible.

AMPHIGOURIQUE, adj., qui a les caractères, les défauts de l'amphigouri.

AMPHIGOURIQUEMENT, adv., d'une manière amphigourique.

AMPHISCIENS, adj. et s. m. pl., habitants de la zone torride.

AMPHITHÉÂTRE, s. m., grand édifice rond ou ovale, garni à l'intérieur de plusieurs rangs de gradins, où les Romains faisaient combattre les gladiateurs, les bêtes féroces. = Partie du théâtre qui fait face à la scène. = Salle garnie de gradins, où un professeur fait son cours. *Lieu en —*, qui va en s'élevant graduellement.

AMPHITRITE, s. f., nom poétique et personnification de la mer.

AMPHITRYON, titre d'une comédie de Molière dans laquelle Jupiter, sous les traits d'Amphitryon, invite à dîner les amis de ce dernier. = S. m., celui chez qui l'on dîne.

AMPHORE, s. f., vase antique à deux anses. || Poét., un vase, une bouteille quelconque.

AMPLE, adj., bien large et bien long. || Copieux, abondant. = Long, sérieux : *cela demande un plus — examen, un plus — informé*. V. **GRAND**.

AMPLEMENT, adv., d'une manière ample.

AMPLEUR, s. f., étendue, qualité de ce qui est ample. || *Style plein d'—*.

AMPLIATIF, **IVE**, adj., chancell., qui ajoute.

AMPLIATION, s. f., double d'un acte.

AMPLIFICATEUR, s. m., celui qui exagère, qui amplifie; se prend en mauv. part.

AMPLIFICATION, s. f., partie du discours où l'orateur développe ses preuves. = Discours de rhétorique; se prend quelquefois en mauv. part. = Augmentation du disque apparent des corps célestes vus au microscope. = Augmentation que paraissent avoir les corps lumineux comparés aux corps obscurs.

AMPLIFIER, v. a., augmenter, étendre un sujet, en parlant ou en écrivant : — *une histoire, une nouvelle*. = Abs., exagérer.

AMPLISSIME, adj. m., titre d'honneur que l'on

donnait autrefois au recteur de l'Université de Paris.

AMPLITUDE, s. f., géom., ligne droite comprise entre les deux extrémités de l'arc d'une parabole. || Astr., arc de l'horizon compris entre l'Est et l'Ouest, ou entre le point du lever et celui du coucher d'un astre. = Artill., — *de jet*, arc de la courbe que décrit un projectile.

AMPONDRE, s. m., gaine des feuilles de certains palmiers de Madagascar dont les naturels se servent pour recueillir les eaux, ou en guise de tuile.

AMPOULE, s. f., fiole; vieux : *sainte* —, fiole sacrée que l'on conservait à Reims pour le sacre des rois de France. = Petite tumeur aqueuse sous l'épiderme.

AMPOULÉ, **E**, adj., enflé; ne se dit qu'au fig.; *phrase amoulée; éloge* — (Duel.) V. **EMPHATIQUE**.

AMPOULETTE, s. f., cylindre de bois qui sert à fermer l'œil d'un projectile creux. = Sablier dont les marins se servent pour mesurer le temps.

AMPUTATION, s. f., opération par laquelle on sépare du corps, avec un instrument tranchant, un membre ou une partie d'un membre.

AMPUTER, v. a., faire l'amputation de : — *un membre*. = Faire une amputation à : — *un blessé*.

AMSTERDAM, vil. de Hollande, cap. du roy. des Pays-Bas, port vaste et sûr.

AMULETTE, s. f. ou m., objet portatif auquel on attache une confiance superstitieuse.

AMUNITIONNER, v. a., pourvoir de munitions.

AMURAT, nom de quatre sultans ottomans. *Amurat I^{er}* (1360-1389), fit d'importantes conquêtes dans la Thrace, la Macédoine et l'Albanie. *Amurat II* (1422-1451), ennemi des Grecs, fut l'adversaire malheureux de Jean Huniade et de Scanderbeg. *Amurat III* (1574-1595), prince cruel, avare et indolent. *Amurat IV* (1623-1640), rendit à l'empire ottoman une partie de sa force et de son éclat.

AMURE, s. f., cordage servant à fixer le coin d'une basse voile; trou du navire par où il passe.

AMURER, v. a., tendre plus ou moins les amures d'une voile pour la présenter au vent.

AMUSABLE, adj., qui peut être amusé; peu us.

AMUSANT, **E**, adj., propre à amuser, à divertir : *livre, babill, caractère* —.

AMUSEMENT, s. m., ce qui amuse, divertit, récréé : *la critique ou la louange sont un — de l'esprit* (Mme de Staël). = Distraction : *faibles amusements d'une douleur si grande* (Rac.) = Personne qui est l'objet des railleries : *être l'— d'une société*.

§ **AMUSEMENT, DIVERTISSEMENT, RÉCRÉATION, RÉJOISSANCE**. Les deux premiers sont des ressources de circonstance contre le chagrin ou l'ennui. Mais *amusement* indique quelque chose de léger, de frivole, de tranquille et même de languissant; *divertissement* se dit de quelque chose de moins puéril, de plus fort, de bruyant et d'animé qui nous arrache à nos préoccupations. Les *récréations* sont les courts divertissements des gens fatigués par le travail. La *réjoissance* est un divertissement très-vif, un besoin de redoubler l'allégresse intérieure en la produisant au dehors.

AMUSER, v. a., divertir par des choses agréables : *tous ces gens ennuyés qu'on amuse avec tant de peine* (J.-J.) — *Poreille, l'esprit* (Fénel.) — *le cœur* (Fénel.), et abs. : *on ne peut pas dire d'une tragédie qu'elle amuse* (D'Al.) || Tromper en faisant perdre le temps : *il laissa tomber quelque argent pour — les gardes* (Volt.) = Repaître de vaines espérances, tromper adroitement : *ils prétendaient nous — par des contes en l'air* (Mol.) || — *le tapis*, parler longtemps sans venir au fait, ou d'objets futiles pour passer le temps. = S'—, v. pr., se distraire, se divertir. = S'occuper de quelque chose qui distrait : *s'— à faire des vers* (Ac.) = S'aviser de : *ne vous amu-*

SEZ pas à le plaisanter (Id.) = Perdre son temps : *s'— à tous les jeux d'esprit* (Fén.) *S'— de*, trouver de l'agrément à : *on ne s'AMUSE pas longtemps de l'esprit d'autrui* (Vauv.) *S'— de quelqu'un*, se moquer de lui. V. **TROMPER**.

AMUSETTE, s. f., petit amusement ; petite chose pour amuser.

AMUSEUR, s. m., celui qui amuse, qui trompe,

AMYGDALÉ, s. f., chacune des deux glandes qui sont aux deux côtés de la gorge.

AMYGDALIN, E, adj., fait avec des amandes.

AMYGDALINE, s. f., substance cristallisable, découverte dans les amandes amères.

AMYGDALITÉ, s. f., syn. d'esquinancie.

AMYGDALOÏDE, adj., qui a la forme d'une amande. = **AMYGDALOÏDES**, s. f. pl., sorte de roches, à l'intérieur desquelles on trouve des noyaux en forme d'amande.

AMYLACÉ, E, adj., qui est de la nature de l'amidon ou qui en contient.

AMYOT (Jacques), évêque d'Auxerre, précepteur des fils de Henri II et célèbre traducteur de Plutarque.

AMYRIDACÉES, s. f. pl., famille de plantes intertropicales qui renferme plusieurs espèces de myrrhes, de baumes, de térébenthines.

AN, s. m., partie du temps composée de douze mois, temps que le soleil paraît mettre à parcourir le zodiaque : *le premier de l'—*, le premier jour de l'an. *Une fois l'—*, une fois pendant un an. || *Il y a mille ANS*, il y a fort longtemps. = Chaque nombre de douze mois écoulés depuis la naissance : *celui qui est un petit homme à quinze ANS*, ne sera de sa vie un grand homme (Beaum.) = Espace de douze mois à partir d'une époque déterminée : *il y a aujourd'hui un —*. *Bon —*, *mal —* ; prov., compensation faite des bonnes et des mauvaises années. || Au pl., temps de la vie : *elle repassait avec larmes ses ANS écoulés* (Boss.) = Âge avancé, vieillesse : *les — ont ralenti sa marche chancelante* (Volt.) = Temps : *réparer des — Irreparable outrage* (Rac.) = Ce mot entre dans beaucoup de formules usitées en histoire pour la supputation du temps, *l'— du monde*, *l'— de grâce*, *l'— du salut*, *l'— de Notre-Seigneur*, etc., selon que l'on prend pour point de départ la création du monde, la naissance de Jésus-Christ, etc.

§ **AN**, **ANNÉE**. Le premier est un terme absolu qui représente une durée déterminée, abstraction faite des événements et des particularités qu'elle comprend. Le second est relatif et représente une durée divisible, parfois arbitraire, et composée d'événements qui lui donnent un caractère particulier.

ANA, mot qu'on ajoute au nom d'un écrivain pour indiquer un recueil de pensées, d'anecdotes qu'on lui attribue : *le MénagiANA*, recueil attribué à Ménage. = S. m., inv., ce genre de recueil. = Méd., parties égales de médicaments à mélanger.

ANABAPTISME, s. m., système religieux des anabaptistes. = **ANABAPTISTES**, s. m. pl., secte religieuse qui prêche la communauté des biens et le baptême à l'âge de raison. Elle fit beaucoup de bruit en Allemagne au xvi^e siècle.

ANABASE, s. f., genre de chénopodées, arbrisseaux des steppes salines de la Russie.

ANABASE, titre donné par Xénophon à son récit de l'expédition de Cyrus le Jeune contre Artaxercès et de la retraite des Dix Mille.

ANACAMPTIQUE, adj., qui réfléchit les rayons de lumière ou le son.

ANACARDE, s. m., espèce de noix oblongue.

ANACARDIER, s. m., arbre qui produit l'anacarde.

ANACATHARTIQUE, V. **EXPECTORANT**.

ANACHORÈTE, s. m., religieux qui vit seul dans un désert. || Homme qui vit retiré du monde. = *Repas d'—*, très-frugal.

ANACHRONISME, s. m., erreur de date, faute contre la chronologie. = Toute erreur qui attribue à une époque ce qui appartient à une autre.

ANACOLUTHIE, s. f., figure de mots, ellipse par laquelle on retranche dans une phrase le corrélatif ordinaire de l'un des mots exprimés.

ANACRÉON, poète grec, de Téos en Ionie, dont le nom est plus connu que les ouvrages. = **ANACRÉONTIQUE**, adj., dans le goût d'Anacréon, qui chanta le vin et les plaisirs.

ANADYOMÈNE, s. f., genre de polypiers flexibles, vulgairement appelés *mousses de Corse*. = Adj. f., *Vénus —*. Vénus sortant des eaux.

ANAGALLIS, s. m., V. **MOURON**.

ANAGNOSTE, s. m., esclave qui, chez les Romains, faisait la lecture pendant les repas.

ANAGOGIQUE, adj. : *interprétation —*, celle qu'on tire d'un sens naturel et littéral pour s'élever à un sens spirituel et mystique.

ANAGRAMMATISER, v. n., s'occuper d'anagrammes. = V. a., — *un nom*, en faire l'anagramme.

ANAGRAMMATISTE, s. m., faiseur d'anagrammes.

ANAGRAMME, s. f., transposition des lettres, d'une phrase, d'un mot, pour en former un autre.

ANALCIME, s. m., substance minérale dont on trouve des cristaux autour des volcans.

ANALECTES, s. m. pl., recueil de morceaux choisis d'un ou de plusieurs auteurs.

ANALÈME ou **ANALEMME**, s. m., nom donné par les anciens à la projection orthographique de la sphère sur le plan du méridien.

ANALESISIE, s. f., rétablissement des forces après une maladie.

ANALECTIQUE, adj., propre à rendre les forces. = S. m, remède analeptique.

ANALOGIE, s. f., rapport, ressemblance, relation entre deux ou plusieurs choses différentes, soit au physique, soit au moral : *la plus grande — qui existe entre l'homme et la brute*, c'est le sentiment de conservation qui leur est commun (Cond.) *Raisonner par —*, d'après les rapports d'une chose avec une autre. = Gramm., rapport de formation ou d'origine entre les lettres, les mots d'une même langue ou de plusieurs langues. V. **RAPPORT**.

§ **ANALOGIE**, **RESSEMBLANCE**, **SIMILITUDE**, **CONFORMITÉ**. Le premier se dit des rapports aperçus par l'observation, trouvés par le raisonnement, qui mènent à une connaissance, à une opinion. *Ressemblance* ne caractérise que l'extérieur et la forme, tandis que *similitude* et *conformité* désignent une ressemblance intérieure et essentielle. De ces deux derniers, l'un se dit des objets corporels ou physiques, l'autre des choses abstraites ou morales : *l'éléphant a des rapports avec nous par la similitude de ses mouvements et par la conformité de ses actions* (Buff.)

ANALOGIQUE, adj. qui a de l'analogie.

ANALOGIQUEMENT, adv., d'une manière analogique : *le mot PIED se dit — du bas d'une montagne* (Ac.)

ANALOGISME, s. m., argument, raisonnement par voie d'analogie.

ANALOGUE, adj., qui a quelque rapport, de l'analogie avec une autre chose : *des faits ANALOGUES* (Volt.) = S. m., *ce terme n'a point d'— en français*.

ANALYSABLE, adj., qui peut être analysé.

ANALYSE, s. f., décomposition d'un tout en ses parties, d'une substance en ses éléments. = Gramm., — *grammaticale*, examen de chaque partie d'une phrase; — *logique*, examen de chaque partie de la proposition. — *mathématique*, algèbre. = Log., méthode qui consiste à remonter des effets aux causes, des conséquences au principe, du composé au simple; elle est opposée à la synthèse. = Chim., décomposition des corps. = Extrait, résumé d'un discours, d'un ouvrage. *En dernière* —, en dernier résultat.

ANALYSER, v. a., faire l'analyse: — *une fleur, une phrase, une substance*. = Abs., procéder par voie d'analyse: —, *n'est autre chose qu'observer successivement et avec ordre* (Cond.) = S'—, v. pr., être analysé: *cette substance ne peut s'—*.

ANALYSTE, s. m., qui est versé dans l'analyse mathématique.

ANALYTIQUE, adj., qui tient de l'analyse: *méthode* —. = Obtenu par voie d'analyse: *table* —. || Versé dans l'analyse: *esprit* —.

ANALYTIQUEMENT, adv., par voie analytique.

ANAMNESTIQUE, adj., propre à faire ressouvenir, à rendre la mémoire: *remède* —.

ANAMORPHOSE, s. f., image, tableau déformé qui, vu à une certaine distance, offre une figure régulière. || Art de faire ces sortes de tableaux.

ANANAS, s. m., plante des tropiques, herbacée, à feuilles longues. = Fruit de cette plante. = Grosse fraise très-parfumée.

ANAPESTE, s. m., pied d'un vers grec ou latin, composé de deux brèves et une longue.

ANAPESTIQUE, adj., composé d'anapestes.

ANAPHORE, s. f., fig. de rhét., répétition du même mot au commencement de deux ou plusieurs phrases ou des divers membres d'une période.

ANAPLEROSE, s. f., V. PROTHÈSE.

ANARCHIE, s. f., état d'un peuple, d'une cité qui n'a plus ni chef ni autorité reconnue. || Désordre, confusion des pouvoirs.

ANARCHIQUE, adj., qui tient de l'anarchie ou qui y mène; plongé dans l'anarchie: *état* —.

ANARCHISTE, s. m., partisan de l'anarchie; fauteur de troubles. = Adj.: *principe* —.

ANARRHIQUE, s. m., poisson du genre des apodes.

ANARTA, s. f., insecte lépidoptère nocturne.

ANASARQUE, s. f., hydropisie générale du tissu cellulaire.

ANASCOT ou **PLAMBÉ**, s. m., sorte de serge.

ANASTATIQUE, s. f., plante crucifère, vulgairement nommée *rose de Jéricho*.

ANASTOMOSE, s. f., anat., jonction, abouchement de deux vaisseaux.

ANASTOMOSER (S'), v. pr., anat., se joindre par une anastomose.

ANASTROPHE, s. f., inversion contraire à l'usage.

ANATE, s. f., sorte de teinture rouge des Indes orientales.

ANATHÉMATISER, v. a., frapper d'excommunication, lancer l'anathème. = Blâmer avec force, frapper de réprobation: — *une opinion* (Ac.)

ANATHÈME, s. m., retranchement de la communion de l'Église, accompagné de malédiction: *la cour de Rome fulmina l'— contre le prince sacrilège* (Sism.) || Réprobation, blâme solennel: *je ne viens point prononcer ici des ANATHÈMES contre les grandeurs humaines* (Mass.) = Objet d'exécration: *ils n'ont paru que pour être l'— de tous les hommes* (Id.) = Victime expiatoire que les Juifs offraient à la Divinité. = Adj., excommunié, maudit.

ANATIDE, adj., qui ressemble, qui appartient au canard.

ANATIDES, s. m. pl., ou **ANATIDÉES**, s. f. pl., famille de palmipèdes dont le canard est le type.

ANATIFE, s. m. ou f., mollusque multivalve.

ANATOCISME, s. m., l'intérêt des intérêts; conversion des intérêts en principal; peu us.

ANATOLIE, p. de la Turquie d'Asie.

ANATOMIE, s. f., art de disséquer les corps organisés; action de les disséquer: *faire l'— d'un chien, d'une plante*. = Science qui s'occupe de la structure du corps humain. — *générale*, qui étudie les rapports et les différences des tissus des animaux et des végétaux. || Corps ou membre préparé de manière à pouvoir être conservé. = Représentation en plâtre, en cire, par la gravure, etc., du corps ou d'une partie du corps. || Analyse exacte et méthodique: *faire l'— d'un livre, d'un discours, des passions*.

ANATOMIQUE, adj., qui appartient à l'anatomie.

ANATOMIQUEMENT, adv., d'une manière anatomique.

ANATOMISER, v. a., disséquer, faire l'anatomie de: — *un corps*. || — *un livre*, en examiner en détail toutes les parties.

ANATOMISTE, s. m., savant en anatomie.

ANAXAGORE, **ANAXIMANDRE**, **ANAXIMÈNE**, philosophes grecs de l'école d'Ionie.

ANCENIS, s.-préf. du départ. de la Loire-Inférieure.

ANCÈTRE, s. m., prédécesseur, peu us. au sing. = Au pl., ceux dont on descend en ligne droite, le père et la mère non compris: *chacun veut monter plus haut que ses ANCÈTRES* (Mass.) || Ceux qui ont vécu avant nous: *nos — nous ont laissé de beaux exemples* (Ac.) V. PÈRE.

§ **ANCÈTRES**, **PRÉDÉCESSEURS**, **DEVANCIERS**. Lors même qu'*ancêtres* ne se distingue pas des deux autres en signifiant *ceux dont nous sommes issus*, il en diffère encore en ce qu'il désigne des hommes qui ont vécu il y a bien longtemps. Entre *prédécesseur* et *devancier*, la différence, quoique légère, est pourtant assez marquée. Le premier est un terme noble, de haut style, sous lequel on comprend ceux qui nous ont précédés dans un emploi réglé, dans un poste éminent. *Devancier*, au contraire, est un mot commun et parfois dédaigneux, et s'applique à tous ceux qui ont couru la même carrière que nous.

ANCHE, s. f., petit bec plat par lequel on souffle dans certains instruments à vent. = Demi-cylindre creusé en rigole et ouvert au bout supérieur, qu'on adapte à certains tuyaux d'un orgue = Petit conduit par lequel la farine coule dans la huche d'un moulin.

ANCHIFLURE, s. f., trou que fait un ver à une douve de tonneau.

ANCHILOPS (pron. *ankilops*), s. m., petite tumeur située vers le grand angle de l'œil.

ANCHOIS, s. m., petit poisson de mer, que l'on pêche surtout pour le conserver en salaison.

ANCIEN, **ENNE**, adj., qui est, qui existe, qui date depuis longtemps: *de si ANCIENNES erreurs nous font connaître combien était ANCIENNE la croyance de l'immortalité de l'âme* (Boss.) = Se dit par opposition à nouveau et à moderne: *l'— Testament, l'— continent, les langues anciennes*. = Qui n'est plus en charge, qui n'exerce plus sa profession: *l'— maire. C'est un — avocat*. = Qui a existé autrefois: *l'— empire romain*.

l'usage —, *l'— temps.* = Adj. et s., qui a été reçu avant un autre dans une charge, dans une compagnie : *tous les ANCIENS de la compagnie furent de cet avis* (Ac.) *C'est le plus — officier du régiment* (Id.) = Terme de dignité accordé chez les Juifs aux chefs des tribus ou des grandes familles : *il s'assit à dix-huit ans avec les ANCIENS d'Israël* (Fléch.) = Qui a vécu dans un siècle fort éloigné de nous : *citer un —. L'— des jours, Dieu.* = Se dit surtout au pl., des Grecs et des Romains : *quelques habiles prononcent en faveur des — contre les modernes* (La Br.)

ANCIENNEMENT, adv., dans les temps anciens, dans les siècles passés.

§ **ANCIENNEMENT. AUTREFOIS, JADIS.** Le premier représente un passé reculé, et sert à en rappeler les usages. Le second s'emploie quand on veut marquer un contraste entre le passé et le présent. Le troisième semble marquer le regret qu'inspire le souvenir du bon vieux temps.

ANCIENNETÉ, s. f., qualité de ce qui est ancien ; longue durée d'une chose : — *d'une maison. D'une loi. L'— des familles est une marque de leur noblesse.* = Priorité de réception, de nomination : *quand les grades ne sont que la suite de l'—, l'émulation perit* (La Roch.) = État de ce qui a l'air vieux : *l'— de ses vêtements et la roideur de ses manières n'annonçaient pas un homme de cour* (Montaig.) = *Dans l'—*, adv., anciennement ; peu us. *De toute —*, loc. adv., de temps immémorial.

ANCILE, s. m., bouclier sacré des Romains.

ANCIPITÉ, ÉE, adj., se dit de toute partie de plante qui est comprimée sur ses deux faces, et qui a deux bords tranchants.

ANCOLIE, s. f., plante de la famille des renouclacées qui, sous le nom de *gant de Notre-Dame*, passait autrefois pour antiscorbutique et apéritive.

ANCONE, vil. sur la mer Adriatique, ancienne cap. de la délégation du même nom, fait partie du roy. d'Italie.

ANCRAGE, s. m., lieu propre pour ancrer. **V. MOUILLAGE.** = *Droit d'—*, droit qu'on paie pour mouiller dans un port.

ANCRE (marchal d'. V. CONCINI).

ANCRE, s. f., instrument de fer à double crochet qu'on jette au fond de l'eau pour fixer et retenir les bâtiments : *jeter l'—; lever les ANGRES. Être, se tenir à l'—*, au mouillage. || *C'est notre — de salut*, notre seule ressource (Ac.) = Barre de fer pour consolider les murs. = Mesure de liquides d'Angleterre et de Hollande valant 61 litres.

ANCRER, v. n., jeter l'ancre ; on dit aujourd'hui *mouiller* au sens propre. = *S'—*, v. pr., s'établir, s'affermir, se mettre en crédit : *bien s'— à la cour. La vanité s'EST ANCRÉE dans cette tête.*

ANCRURE, s. f., barreau de fer devant s'opposer à l'écartement des murs, à la poussée des voûtes. = Petit pli qui se fait au drap tendu pour la tonte.

ANCYRE, ancien nom d'Angora. *Journée d'—*, victoire de Tamerlan sur Bajazet en 1402. *Monument d'—*, sommaire des principaux événements du principat d'Auguste, écrit en style lapidaire et trouvé dans cette ville.

ANDABATE, s. m., gladiateur romain qui combattait les yeux bandés.

ANDAILLOTS, s. m. pl., anneaux pour amarrer les voiles triangulaires des bâtiments.

ANDAIN, s. m., étendue de pré qu'un faucheur peut abattre à chaque pas qu'il fait.

ANDALOU, s. m., cheval d'Andalousie.

ANDALOUSIE, s. f., grande p. d'Espagne. || *Andalous, e*, s. et adj., qui est né en Andalousie. = *L'andalous*, s. m., dialecte de l'espagnol.

ANDANTE (mot ital.), adv. mus., d'un mouve-

ment un peu lent. = S. m. inv., morceau de musique écrit dans ce mouvement : *jouer un —, des —.*

ANDANTINO, adv. mus., d'un mouvement moins lent que l'andante.

ANDAYE, bourg des Basses-Pyrénées, célèbre par son eau-de-vie.

ANDÉLYS (LES), s.-préf. du départ. de l'Orne.

ANDES (LES) ou *Cordillères*, grande chaîne de montagnes de l'Amérique méridionale.

ANDORRE (vallée d'), pays neutre dans les Pyrénées, entre la France et l'Espagne.

ANDOUILLE, s. f., boyau de porc farci d'autres boyaux ou de la chair hachée du même animal. — *de tabac*, feuilles de tabac roulées.

ANDOUILLER, s. m., petite corne qui vient au bois du cerf.

ANDRANATOMIE ou **ANDROTOMIE**, s. f., anatomie de l'homme.

ANDRÉ DEL SARTO, peintre florentin du XVI^e siècle. **ANDRÉOSSI** (comte), général, diplomate et savant, mort en 1828.

ANDRINOPLE, vil. de la Turquie d'Europe. Il y fut signé un traité en 1829 entre les Turcs et les Russes.

ANDROGYNE adj. et s. m., individu chez lequel les organes des deux sexes sont réunis. = *Plantes ANDROGYNES*, qui portent des fleurs mâles et des fleurs femelles sur un même pédoncule.

ANDROÏDE, adj., semblable à l'homme. = S. m., **V. AUTOMATES.**

ANDROMÈDE, s. f., genre de plantes voisines des bruyères. = Constellation.

ÂNE, s. m., quadrupède du genre cheval, à longues oreilles et qui braie : *l'— est originaire des pays chauds* (Buff.). *Prendre, brider un — par la queue*, fam., faire une chose à rebours. || *Esprit grossier, homme stupide : un — bête*, homme d'une crasse ignorance. *Le plus — des trois n'est pas celui qu'on pense* (La F.) || *Fam., — rouge*, personne méchante. || *Pont aux ânes*, chose facile que personne ne doit ni ne peut ignorer.

ANÉANTIR, v. a., réduire au néant ; *Dieu seul peut — tous les êtres qu'il a créés* (Ac.) || — *une vérité, la morale chrétienne* (Pasc.) || *Priver de toutes les facultés, démoréaliser : cette affreuse nouvelle m'a complètement ANÉANTI* (Reg.) = *S'—*, v. pr., disparaître, se détruire : *que d'empires se sont ANÉANTIS!* (Ac.) *Cette objection s'ANÉANTIT d'elle-même.* || *S'abaisser, reconnaître son néant : — devant la majesté de Dieu* (Fléch.) **V. DÉTRUIRE.**

ANÉANTISSEMENT, s. m., destruction complète : *l'— de la vie* (Pasc.) || *l'— de toutes nos espérances.* || *Abaissement devant Dieu : elle porta l'humilité jusqu'à l'— d'elle-même* (Fléch.) || *Faiblesse extrême, privation des facultés physiques ou morales : ne cherchez pas à me tirer de l'— où je suis tombé* (J.-J.)

ANECDOTE, s. f., petit fait historique ignoré ou peu connu : *les ANECDOTES sont l'esprit des vieillards, le charme des enfants* (Rivar.)

ANECOTIER, s. m., fam., celui qui raconte des anecdotes le plus souvent fausses.

ANECOTIQUE, adj., qui tient de l'anecdote, qui a rapport aux anecdotes : *fait, histoire —.*

ÂNÉE, s. f., la charge d'un âne.

ANÉMIE, s. f., état opposé à la pléthore, abaissement relatif des globules du sang.

ANÉMOMÈTRE, s. m., instrument qui sert à mesurer la force du vent.

ANÉMONE, s. f., espèce de renoncule dont la fleur varie de couleur : — *rouge, blanche.*

ÂNERIE, s. f., ignorance grossière. || Grosse erreur commise par l'effet de cette ignorance.

ÂNESSE, s. f., la femelle de l'âne : *lait d'—*.

ANESTHÉSIE, s. f., privation partielle ou totale de la sensibilité.

ANESTHÉSIQUE, adj., qui a rapport à l'anesthésie ou qui la produit.

ANETH, s. f., plante ombellifère.

ANÉVRISMAL, E, adj., qui tient de l'anévrisme, qui a rapport à l'anévrisme.

ANÉVRISME, s. m., tumeur causée par la dilatation ou la rupture d'une artère.

ANFRACTUEUX, EUSE, adj., plein de détours et d'inégalités : *chemin —*.

ANFRACTUOSITÉ, s. f., s'emploie surtout au pl., détours, inégalités : *les ANFRACTUOSITÉS d'une montagne, d'une route*. = Anat., cavité formée par les lobes du cerveau : — *cérébrales*.

ANGE, s. m., créature purement spirituelle : *bon, mauvais —*. *Un — gardien*. *L'— exterminateur*. *Un — déchu*. *L'— de lumière, des ténèbres*. *Les ANGES rebelles*. *L'— de la mort*. = *Anges*, esprits bienheureux qui composent la cour céleste. || Personne d'une extrême douceur, d'une grande piété. || *Mon —, mon petit —, mon cher —*, expressions d'amitié, d'affection. || *Être aux —*, être dans le ravissement. || *Comme un —*, dans la perfection : *elle chante, elle danse comme un —*.

ANGÉLIQUE, adj., qui est propre à l'ange : *nature, esprit —*. || Accompli, parfait : *pureté, vertu —*. || Se dit de la beauté physique : *figure —*. || *Salutation —*, Ave Maria, prière à la Vierge.

ANGÉLIQUE, s. f., plante odoriférante et ombellifère, dont on confit la tige.

ANGÉLIQUEMENT, adv., d'une manière angélique ; peu us.

ANGÉLOT, s. m., petit fromage de Normandie. = Ancienne monnaie représentant un ange.

ANGELUS, s. m., prière qui commence par ce mot : *dire l'—* (Ac.) = Signal donné par la cloche d'une église pour faire cette prière : *sonner l'—* (Ac.)

ANGERS, anc. cap. de l'Anjou, ch.-l. du départ. de Maine-et-Loire. = *Angevain*, habitant d'Angers.

ANGINE, s. f., inflammation de la gorge.

ANGINEUX, EUSE, adj., accompagné d'angine.

ANGIOGRAPHIE, s. f., anat., description des vaisseaux du corps humain. = Agric., description des poids, mesures, instruments et vaisseaux propres à l'agriculture.

ANGLAIS, E, adj., d'Angleterre : *le langage —, la mode ANGLAISE*. = S., un *Anglais, une Anglaise*. = S. m., la langue —. = Adv., *parler —; être en —; à l'anglaise*, loc. adv., à la manière anglaise. = *ANGLAISE*, s. f., contredanse anglaise d'un mouvement très-vif. = Musique faite pour cette danse. = Genre d'écriture. = Gros galon de fil dont on borde les meubles. = *ANGLAISES*, f. pl., longues boucles de cheveux que les femmes laissent tomber de chaque côté. = *ANGLAISER*, v. a., — *un cheval*, lui couper la queue à l'anglaise.

ANGLE, s. m., coïncidence de deux lignes : *un — est l'espace plus ou moins grand compris entre deux lignes qui se coupent* (Arago).

ANGLES, s. m. pl., ancien peuple germanique. La Grande-Bretagne prit d'eux le nom d'Angleterre.

ANGLESEY, île d'Angleterre, dans la mer d'Irlande, près de la côte de Galles.

ANGLET, s. m., cavité à angles droits qui sépare les bossages.

ANGLETERRE, ancienne *Bretagne*, la plus grande et la plus peuplée des trois contrées qui composent le royaume

Britannique-Uni. = *NOUVELLE-ANGLETERRE*, ancien nom de la partie nord-est des États-Unis.

ANGLEUX, EUSE, adj., se dit des noix dont la substance adhère à la coquille.

ANGLICAN, E, adj., qui se rapporte à la religion de l'État en Angleterre : *le culte, le rite —*. *L'Église anglicane*. = S., personne qui suit cette religion : *c'est un —*.

ANGLICANISME, s. m., religion de l'État en Angleterre.

ANGLICISME, s. m., idiotisme anglais, façon de parler particulière à la langue anglaise.

ANGLOMANE, adj. et s. m., admirateur ou imitateur outré des coutumes, des modes anglaisés.

ANGLOMANIE, s. f., imitation ou admiration ridicule de tout ce qui est anglais.

ANGLO-SAXON, NE, s., descendant des tribus germaniques qui envahirent la Grande-Bretagne dès 449. = Adj., qui appartient aux Anglo-Saxons.

ANGOISSE, s. f., anxiété extrême accompagnée d'un resserrement à la région épigastrique. || Grande affliction, vive douleur : *être dans des ANGOISSES mortelles*. = *Poire d'—*, poire très-âpre. || Autrefois, espèce de bâillon en fer ; fam. *Avaler des poires d'—*, avoir de vifs déplaisirs. V. *TRANSE*.

ANGOLA, roy. d'Afrique dans la Guinée-Inférieure.

ANGOLA, p. coloniale administrative de Portugal.

ANGON, s. m., demi-pique à l'usage des Francs. = Crochet pour la pêche des crustacés.

ANGORA, vil. de la Turquie d'Asie (Anatolie). = *ANGORA*, s. m., nom qu'on donne au chat, au lapin et à la chèvre originaires d'Angora, et qui sont remarquables par leur poil long et soyeux. = Chat (d'Angora) : *un bel —* (Ac.) = Adj., *chat, chèvre, lapin —*.

ANGOUËME, ch.-l. du départ. de la Charente. = Duchesse d'—, fille de Louis XVI, mariée au fils de Charles X.

ANGOUMOIS, anc. p. de France.

ANGUICHURE, s. f., baudrier pour porter le cor de chasse.

ANGUILLADE, s. f., coup donné avec une peau d'anguille ou un mouchoir tortillé.

ANGUILLE, s. f., poisson d'eau douce de la forme d'un serpent. Prov. : *il y a quelque — sous roche* (Mol.), il se trame quelque intrigue. || *Il m'a échappé comme une —*. || *Ecorcher l'— par la queue*, commencer par où il faudrait finir. = *Anguille de mer*. V. *CONGRE*.

ANGUILLERS, s. m. pl., petits conduits pour l'écoulement des eaux dans la cale.

ANGUILLÈRE, s. f., vivier où l'on conserve des anguilles. = Vanne pour en prendre.

ANGULAIRE, adj., qui a un ou plusieurs angles : *figure —* (Ac.) = *Pierre —*, pierre fondamentale qui fait l'angle d'un bâtiment || *L'Écriture appelle Jésus-Christ la pierre — de l'Église*. = *Artère —*, qui passe au grand angle de l'œil. = *Dents ANGULAIRES*, placées vers l'angle des lèvres.

ANGULAIREMENT, adv., en forme d'angle.

ANGULEUX, SE, adj., se dit d'un corps dont la surface a plusieurs angles. = Qui décrit des angles : *vol —* (V. H.) *Démarche ANGULEUSE*.

ANGUSTICLAVE, s. m., tunique que portaient les chevaliers romains.

ANHALT, principauté d'Allemagne, enclavée dans les provinces de Brandebourg et de Saxe.

ANHÉLATION, respiration courte et précipitée.

ANICROCHE, s. f., difficulté qui acroche une affaire : *ce moule est toujours rempli d'ANICROCHES* (Volt.) = Difficulté suscitée par malveillance : *c'est un chicaneur qui vous fera mille —*.

§ **ANICROCHE**, ACCROC. Le premier indique une

petite difficulté suscitée à dessein, tandis que le second n'exprime qu'un pur accident.

ÂNIER, ÂNIÈRE, s., celui, celle qui conduit des ânes.

ANIL, s. m., plante d'où l'on tire l'indigo.

ANIMADVERSION, s. f., improbation, blâme énergique : *une action aussi basse doit éveiller l'— de tous les gens de bien* (J.-J.)

ANIMAL, s. m., Être organisé et doué de sensibilité : *l'— est l'ouvrage le plus parfait de la nature* (Buff.); — *domestique, sauvage. Ce qui distingue essentiellement l'homme des ANIMAUX, c'est qu'il a l'idée de Dieu* (Boiste). || Fam., personne stupide et grossière : *ce n'est qu'un —*. || Fam., être — *d'habitude* (Gress.), tenir à ses habitudes.

ANIMAL, E, adj., propre à l'animal : *appétit —, vie, organisation ANIMALE*. = *Règne —*, l'ensemble de tous les animaux. = Qui provient des animaux : *substance —. Le lait, les œufs sont des productions ANIMALES* (Buff.) || Charnel, sensuel; opposé à spirituel.

ANIMALCULE, s. m., petit animal qu'on ne voit qu'à l'aide du microscope.

ANIMALISATION, s. f., transformation des aliments en la propre substance de l'animal.

ANIMALISER, v. a., convertir une substance en la propre substance d'un animal : *la digestion ANIMALISE tout*. || Ravalier au rang des animaux. = S'—, s'assimiler à la substance d'un animal.

ANIMALITÉ, s. f., ensemble des attributs et des facultés propres à l'animal.

ANIMATION, s. f., action d'animer; union de l'âme au corps. || Vivacité, chaleur : *il met de l'— dans tout ce qu'il fait*. = Air de vie qu'un peintre ou un sculpteur répand dans ses œuvres. = Mouvement, activité de la population. = Éclat, vivacité du teint : *son visage a beaucoup d'—*.

ANIMÉ, E, adj., qui a un corps organisé : *un être —*. = Qui imite la nature vivante : *Portrait —*. || Vif, éclatant : *teint —, yeux ANIMÉS, style —*.

ANIMER, v. a., donner la vie, vivifier : *une douce chaleur ANIME tous les germes de la vie*. || Remplir d'ardeur, encourager, exciter : *il ANIMAIT les troupes du geste et de la voix* (Ac.) || *Il les animait de son esprit*. || Irriter, mettre en colère : *on a pris plaisir à les — les uns contre les autres* (Ac.) || Donner de la chaleur, de la vivacité, de l'éclat : — *une conversation* (Ac.) || *L'exercice ANIME le teint. Cette jeunesse que le plaisir ANIME* (Fén.) || *Ce peintre ANIME toutes ses figures* (Ac.) = S'—, v. pr., *la statue de la déesse lui parut s'— et se mouvoir* (Ac.) || S'encourager, s'exciter : *ils s'ANIMAIENT l'un l'autre à affronter le danger*. V. EXCITER.

ANIMOSITÉ, s. f., mouvement de dépit, sentiment de haine qui porte à nuire : *agir par, avec —; avoir une grande — contre quelqu'un. Que d'ANIMOSITÉS étouffées par sa sagesse!* (Mass.) || Empolement dans une discussion : *cet avocat a mis de l'— dans sa réplique*. V. HAINE.

ANIO, anc. riv. du Latium, affluent du Tibre.

ANIS, s. m., plante odoriférante de la famille des ombellifères || Dragée faite avec de l'anis.

ANISER, v. a., donner le goût de l'anis : — *un gâteau, une liqueur*.

ANISETTE, s. f., liqueur composée avec de l'anis : — *de Bordeaux, de Hollande*.

ANJOU, anc. p. de France.

ANKYLOSE, s. f., soudure de deux os. = Privation du mouvement des articulations.

ANNAL, E, adj., qui ne dure qu'un an, qui n'est valable que pendant une année : *droit —, procuration, possession ANNALE*.

ANNALES, s. f. pl., récit des événements année par année : *les — de Tacite*. = Par ext., *histoire : son nom sera écrit dans les — de la postérité* (Mass.) || *Les — du commerce, de l'industrie*.

ANNALISTE, s. m., celui qui écrit des annales.

ANNALITÉ, s. f., durée, possession d'un an.

ANNAM (royaume d'). V. COCHINCHINE.

ANNAPOLIS, riv. et vil. des États-Unis, anc. Port-Royal.

ANNATE, s. f., revenu d'une année payé au pape pour la bulle d'un bénéfice.

ANNE DE BRETAGNE, dernière héritière de la Bretagne, qu'elle réunit à la France en épousant Charles VIII, puis Louis XII. = Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII. = Anne, reine d'Angleterre (1702-1714). Son règne a été la plus belle époque de la littérature anglaise.

ANNEAU, s. m., cercle de matière dure ou de métal servant à attacher : — *de corne, de fer, d'argent, d'or, de cuivre*. || — *d'une chaîne, dans l'ordre des idées. ANNEAUX de rideau*. = Bague : — *nuptial*. — *épiscopal, pastoral*, gros anneau d'or que portent les évêques, les cardinaux. = Boucle de cheveu : *être frisé par ANNEAUX*. = Hist. nat., marque, saillie, rangée circulaire : *les cornes du bétier croissent tous les ans d'un —* (Buff.) = Anat., ouverture circulaire : — *ombilical*. = Astr., cercle qui environne une planète. — *astronomique*, instrument pour mesurer la hauteur des astres. — *so-laire ou horaire*, petit cadran portatif.

ANNECY, ch.-l. du dép. de la Haute-Savoie.

ANNÉE, s. f., temps que met la terre à tourner autour du soleil. *Notre — commence au premier janvier et finit au trente et un décembre. Les quatre saisons de l'—, Le cours de l'—, des ANNÉES; d'— en —, d'une — à l'—; — lunaire, espace de douze ou de treize mois lunaires, ou de douze ou treize révolutions de la lune autour du soleil. — astronomique, durée exacte de la révolution de la terre autour du soleil. — civile, année de 365 jours. — bissextile, année de 366 jours, dans laquelle le mois de février a 29 jours. ANNÉES grégoriennes, années écoulées depuis 1582, époque de la réforme du calendrier par Grégoire XIII. — de probation, année de noviciat. — scolaire, le temps de l'année consacré aux études classiques. || Espace de temps indéterminé : *les ANNÉES se passent rapidement*. || Se dit par rapport à la température, aux productions de la terre : — *chaude, froide, pluvieuse. Bonne, mauvaise*. — *Demi-année*, année où la terre ne donne qu'une demi-récolte. || Revenu, somme à payer ou à recevoir par année : *son fermier lui doit deux ANNÉES* (Ac.) = *Années, s. m. pl.*, les différents âges de la vie : *les plus belles — de la vie, les jeunes —, la jeunesse*. V. AN.*

ANNELE, v. a., arranger en anneaux; — des cheveux : *de beaux cheveux blonds ANNELÉS* (Chat.) || *Le corps des scolopendres est ANNELÉ* (Ac.)

ANNELET, s. m., petit anneau. = Petit filet qui sert d'ornement au chapeau dorique.

ANNÉLIDES, s. m. pl., nom d'une classe d'animaux qui comprend les vers à sang rouge, dont le corps mou est annelé transversalement.

ANNEXE, s. f., se disait des domaines attachés à une seigneurie. = Succursale d'une église paroissiale. = Tout ce qui est uni à une chose principale. = Pièce jointe à un acte. = Méd., tout ce qui dépend d'un organe principal : *les ANNEXES de l'œil, les paupières, les sourcils*. V. ABBÉRENT.

ANNEXER, v. a., attacher, joindre : — *un titre*

à un dossier, une chapelle à une cure. *L'empereur Napoléon III a ANNEXÉ la Savoie à la France.*

ANNEXION, s. f., action d'annexer, d'incorporer : *l'— de la Savoie à la France.*

ANNIBAL, général carthaginois (247-183 av. J.-C.) qui vint combattre les Romains en Italie pendant seize ans, et leur fit courir de grands dangers.

ANNIHILATION, s. f., destruction complète.

ANNIHILER, v. a., anéantir, détruire complètement : — un acte, un testament. *Le cynisme dans les mœurs ANNIHILE le sens moral (Chaf.)*

ANNIVERSAIRE, adj., se dit d'une époque qui sert de date à un événement et rappelle un souvenir heureux ou triste : *jour, fête, service —*. = S. m. : *c'est aujourd'hui l'— de sa naissance. Le glorieux — de cette victoire.* = Service qu'on fait pour un mort au retour annuel du jour de son décès.

ANNONAL, vil. de France (Ardèche), patrie de Boissyd'Anglas, des frères Montgolfier.

ANNONCE, s. f., avis par lequel on fait savoir quelque chose au public : *faire une — dans les journaux. Feuille d'ANNONCES. Mercure en fit l'— (La F.)*

ANNONCER, v. a., faire savoir quelque chose à quelqu'un : — une bonne, une mauvaise nouvelle. — *quelqu'un*, prévenir qu'il demande à être reçu : *on m'ANNONÇA, et j'attendis deux grandes heures dans l'antichambre (Les.)* = Publier, notifier : — une vente, une fête, un spectacle. || *Tout ANNONCE d'un Dieu l'éternelle existence (Volt.)* = Avertir de, prédire : *l'hirondelle ANNONCE le retour du printemps. Les prophètes ont ANNONCÉ la venue du Messie (Ac.)*

= Expliquer la parole de Dieu, prêcher : — *l'Évangile aux pauvres et aux petits (Pasc.)* || Être le signe, la marque, le présage : *les manières de ce jeune homme ANNONCENT une bonne éducation (Ac.)* || Faire espérer, promettre : *tout semblait — le succès de cette entreprise. Cela ne nous ANNONCE rien de bon. Ir. : cela nous en ANNONCE de belles!* = *Cette entreprise s'ANNONÇAIT bien, elle a mal tourné (Ac.)*

ANNONCEUR, s. m., acteur qui annonçait autrefois le spectacle du lendemain.

ANNONCIADIE, s. f., ordre de religieuses : le convent de l'—. = Religieuse de cet ordre.

ANNONCIATION, s. f., message de l'ange Gabriel à la Vierge pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation. = Jour où l'Église célèbre ce mystère.

ANNOTATEUR, s. m., celui qui fait des notes, des annotations sur un texte.

ANNOTATION, s. f., note ou remarque faite sur un texte pour en expliquer divers passages : *DES ANNOTATIONS curieuses sur Homère.* = Dr. anc., inventaire de biens saisis par autorité de justice.

ANNOTER, v. a., faire des notes, des remarques sur un texte : — *les œuvres de Tacite.* = Dr. anc., dresser l'inventaire des biens saisis par autorité de justice.

ANNUAIRE, s. m., ouvrage qui paraît chaque année, et qui donne des renseignements sur une science, sur le commerce, etc.

ANNUEL, LE, adj., qui dure un an : *le consulat à Rome était — (Ac.)* = Qui a lieu tous les ans : *fête ANNUELLE.* = Qui est payé ou perçu par année : *droit —, rente ANNUELLE.* = *Plantes ANNUELLES*, qui naissent et meurent dans le cours d'une année.

ANNUEL, s. m., messe que l'on dit tous les jours, pendant une année, pour une personne défunte.

ANNUUELLEMENT, adv., par chaque année : *il tire — dix mille francs de revenu de cette terre (Ac.)*

ANNUITÉ, s. f., somme payée pendant plusieurs années et qui libère le débiteur de sa dette : *l'— n'est autre chose que l'amortissement simple.* = *Annuités*, engagement productif d'intérêts, mis en circulation par le Trésor.

ANNULAIRE, adj., qui ressemble à un anneau : *forme —.* = Propre à recevoir un anneau : *doigt — ou l'—, s.*, le quatrième doigt, où l'on met l'anneau. = *Éclipse —*, éclipse de soleil pendant laquelle il ne reste de son disque qu'un anneau lumineux.

ANNULLATION, s. f., action d'annuler : — *d'un acte, d'une vente, d'un traité.*

ANNULER, v. a., rendre nul : — *un acte, un traité.* V. RÉVOQUER.

ANOBIL, E, adj. et subst., qu'on a fait noble : *les nouveaux ANOBILS sont quelquefois plus fiers que les anciens nobles (Ac.)*

ANOBLIR, v. a., faire noble, donner un titre de noblesse : *il y avait autrefois des charges qui ANOBLISSAIENT (Ac.)* = S'—, v. pr., acheter des titres de noblesse.

ANOBLISSEMENT, s. m., action d'anoblir, émission du privilège des nobles : *lettres d'—.*

ANODIN, E, adj., qui calme les douleurs : *des remèdes ANODINS.* || Ir. *Vers —*, vers médiocres. = S. m., remède anodin.

ANOMAL, E, adj., irrégulier, qui s'écarte de la règle : *les êtres ANOMAUX (Buff.)* = *Maladie ANOMALE*, dont la marche n'est pas régulière.

ANOMALIE, s. f., irrégularité : *les ANOMALIES du langage.* = Distance du lieu vrai d'une planète à son apogée. = *L'— d'une maladie*, l'irrégularité dans ses périodes. = Hist. nat., monstruosité.

ANOMALISTIQUE, adj., se dit du temps que met la terre ou une planète à revenir au même point de son orbite : *année —.*

ANON, s. m., petit âne.

ANONNEMENT, s. m., action d'anonner.

ANONNER, v. n., réciter ou lire avec difficulté : *il ne fait qu'—.* = V. a. : — *une leçon.*

ANONYME, adj., qui est sans nom, dont le nom n'est pas connu : *auteur, ouvrage —. Lettre —*, non signée. = S. m. : *Il a publié cet ouvrage sous le voile de l'— (Ac.)*, il n'y a pas mis son nom.

ANORDIR, v. n., approcher du nord, en parlant du vent : *se diriger du côté du nord.*

ANORMAL, E, adj., contraire aux règles.

ANSE, s. f., partie saillante, d'ordinaire recourbée, de certains objets, qui sert à les saisir, à les porter : — *d'un panier. Prendre un pot par l'—.* = Prov. : *faire danser l'— du panier*, se dit d'une cuisinière qui gagne sur les achats. = Petite baie qui entre peu dans les terres.

ANSELME (saint), archevêque de Cantorbéry, un des plus grands docteurs du moyen âge.

ANSPACH, principauté et vil. de Bavière.

ANSÉTIQUE. V. HANSÉTIQUE.

ANSPECT, s. m., barre pour remuer les fardeaux. = Levier pour la manœuvre des canons.

ANTAGONISME, s. m., résistance que s'opposent deux forces contraires. = Action des muscles qui agissent en sens inverse : *l'— est une opposition de fonctions entre deux ou plusieurs organes.* = Opposition d'idées, de doctrines : *ces deux savants vivent dans un — continué*

ANTAGONISTE, s. m., celui qui lutte pour faire prévaloir ses idées, ses prétentions : *vous avez en lui, en elle un redoutable —. (Ac.)* = Adj. : *nus-*

cles **ANTAGONISTES**, qui ont des fonctions opposées.
V. ENNEMI.

ANTALCIDAS, général lacédémonien qui conclut avec la Perse, en 387, le honteux traité qui porte son nom.

ANTAR (romain d'), c'est l'Iliade de l'Arabie.

ANTAN, s. m., vieux et poét., l'an passé : *mais où sont les neiges d'— ?* (Villon).

ANTARCTIQUE, adj., qui est opposé au pôle arctique ou septentrional : *pôle —*.

ANTÉCÉDEMMENT, adv., antérieurement, précédemment ; peu us.

ANTÉCÉDENT, E, adj., qui précède dans l'ordre des temps : *Procédure ANTÉCÉDENTE*.

ANTÉCÉDENT, s. m., fait précédent, antérieur par rapport à un autre fait : *Pour décider cette question, nous avons des ANTÉCÉDENTS*. = *Les — d'une personne*, les faits principaux de sa vie passée. *Il a de bons, de mauvais —*. = Gramm., tout mot auquel le pro. qui, lequel, etc., se rapporte. = Math., le premier des deux termes d'un rapport.

ANTÉCESSEUR, s. m., titre donné autrefois à un professeur en droit dans une université.

ANTECHRIST, s. m., l'ennemi du Christ. = Imposteur qui doit venir à la fin des temps pour chercher à corrompre les fidèles.

ANTÉDILUVIEN, NE, adj., qui a existé avant le déluge : *animaux ANTÉDILUVIENS*. || Fam., antique.

ANTENNE, s. f., vergue longue et mobile qui soutient la voile triangulaire de certains bâtiments. = Hist. nat., appendices articulés et mobiles que certains insectes portent sur la tête, et que l'on regarde comme des organes du toucher.

ANTÉOCCUPATION, s. f., **V. PROLEPSE**.

ANTÉPENULTIÈME, adj. et s. f., qui précède la pénultième.

ANTÉRIEUR, E, adj., qui précède. Il exprime un rapport de lieu et de temps : *un fait —. Ma dette est ANTÉRIEURE à la sienne*. = Gramm., *Passé —, futur —*, temps qui exprime une action passée antérieurement à une autre action.

ANTÉRIEUREMENT, adv., précédemment.

ANTÉRIORITÉ, s. f., priorité de temps : — *d'une découverte, d'une invention*.

ANTHÈRE, s. f., sommet des étamines : *l'— contient la poussière fécondante des végétaux* (Ac.)

ANTHOLOGIE, s. f., choix, collection de fleurs ; peu us. au propre. || Recueil de petites pièces de vers choisis : *l'— française, grecque*.

ANTHRAX, s. m., tumeur inflammatoire affectant le tissu cellulaire sous-cutané, et se terminant toujours par la gangrène.

ANTHROPOLOGIE, s. f., histoire naturelle de l'homme : *l'— s'applique à déterminer et à classer les diverses races humaines*. (Ac.) = Science de la structure et des fonctions du corps humain. = Traité de l'économie morale de l'homme.

ANTHROPOMANCIE, s. f., divination faite par l'inspection des entrailles d'une victime humaine.

ANTHROPOMORPHISME, s. m., doctrine de ceux qui attribuent à Dieu une forme humaine.

ANTHROPOMORPHISTE, s. m., ancien sectaire, qui attribuait à Dieu une forme humaine.

ANTHROPOPHAGE, adj. et s. m., qui mange de la chair humaine : *peuple —*.

ANTHROPOPHAGIE, s. f., habitude de manger de la chair humaine.

ANTIPOLECTIQUE, adj., se dit des remèdes pour combattre ou prévenir l'apoplexie.

ANTIBES, ch.-l. de canton (Alpes-Maritimes).

ANTICHAMBRE, s. f., pièce d'entrée d'un appartement. *Faire —*, attendre le moment d'être introduit. *Faire faire —*, faire attendre quelqu'un avant de le recevoir. *Propos d'—*, propos de laquais.

ANTICHRÉSE, s. f., abandon des revenus d'une propriété pour les intérêts d'un emprunt : *l'— est à l'immuable ce que le gage est au meuble*.

ANTICHRÉTIEN, NE, adj., opposé à la religion chrétienne : *marines ANTICHRÉTIENNES*.

ANTICIPATION, s. f., action de faire une chose avant l'époque déterminée : — *de paiement*. = Espèce d'emprunt remboursable sur les perceptions à faire. = Usurpation faite sur un droit, un bien. = *Par —*, loc. adv., avant le temps.

ANTICIPÉ, E, adj., qui arrive, qu'on éprouve d'avance : *Une joie, une vieillesse ANTICIPÉE*.

ANTICIPER, v. a., prévenir, devancer une époque : — *le temps, le terme, un paiement*. — *un appel*, faire assigner l'appelant. = **V. n.**, empiéter, usurper : — *sur les droits de quelqu'un*. — *sur son voisin*. || — *sur ses revenus*, en dépenser une partie d'avance. — *sur les faits*, donner à un fait une date antérieure à celle qu'il a.

ANTIDARTREUX, EUSE, adj. et s. m., se dit des remèdes contre les dartres.

ANTIDATE, s. f., fausse date, antérieure à la date véritable.

ANTIDATER, v. a., mettre une date antérieure à celle du jour où l'on écrit : — *une lettre, un acte*.

ANTIDOTE, s. m., contre-poison. || Préservatif : *il n'y a pas de meilleur — contre l'ennui que le travail* (Ac.)

ANTIENNE, s. f., espèce de verset que le chanteur dit avant un cantique, et qui se répète après tout entier : *entonner une —*. || *Chanter toujours la même —*, répéter toujours la même chose.

ANTIÉBRILE, adj. **V. FÉBRIFUGE**.

ANTIGONE, un des généraux et des successeurs d'Alexandre. Il fut un moment maître de la plus grande partie de l'Asie ; tué à Ipsus (301). = **ANTIGONE**, fille d'Œdipe et de Jocaste. || **S. f.**, modèle de piété filiale.

ANTILAITÉUX, EUSE, adj., propre à faire passer le lait et à guérir les maladies qu'il cause.

ANTI-LIBAN, une des chaînes du Liban.

ANTILLES (LES), archipel entre l'Amér. du N. et celle du S., dans l'Océan Atlantique.

ANTOLOGIE, s. f., contradiction d'idées entre les diverses parties d'un discours ou d'un ouvrage.

ANTILOPE, s. f., genre de ruminants à cornes creuses : *les gazelles appartiennent au genre des ANTILOPES* (Ac.)

ANTIMOINE, s. m., métal d'un blanc bleuâtre, cassant, pulvérisable et d'une texture lamelleuse.

ANTIMONIAL, E, ou **ANTIMONIÉ**, ÉE, adj., qui appartient à l'antimoine, qui contient de l'antimoine.

ANTINOMIE, s. f., contradiction réelle ou apparente entre deux lois : *concilier des antinomies*.

ANTIOCHE, vil. de Syrie. Patrie de saint Jean Chrysostome.

ANTIOCHUS, nom patronymique porté par treize rois de Syrie, descendants de Séleucus.

ANTIPAPE, s. m., celui qui oppose son autorité comme pape à celle du pape canoniquement élu : *dans le grand schisme d'Occident, on a vu en même temps deux ANTIPIPES* (Ac.)

ANTIPATER, lieutenant de Philippe et d'Alexandre.

ANTI-PATHIE, s. f., aversion naturelle : *l'intérieur des familles est souvent troublé par des ANTI-PATHIES* (La Br.) || Se dit des choses qui n'ont pas

d'affinité : *l'eau et l'huile ont de V* — (Ac.) || Opposition désagréable de couleurs. V. HAINE.

ANTIPATHIQUE, adj., contraire, opposé : *des caractères, des humeurs* ANTIPATHIQUES. = Fam. : *cet homme m'est* —, j'ai de l'antipathie pour lui.

ANTIPÉRISTASE, s. f., action de deux qualités contraires, dont l'une augmente la force de l'autre. = Action de deux forces morales qui se combattent.

ANTIPESTILENTIEL, LE, adj., se dit des remèdes et des préservatifs contre la peste.

ANTIPILOSOPHIQUE, adj., opposé à la philosophie.

ANTIPILOGISTIQUE, adj., propre à combattre l'inflammation.

ANTIPIONAIRE ou **ANTIIPHONIER**, s. m., livre d'église où se trouvent notés les antiphones.

ANTIPIRASE, s. f., figure, emploi d'un mot ou d'une phrase dans un sens contraire à sa véritable signification. En parlant d'un fripon, on dit par — : *cet honnête homme* (Ac.)

ANTIPODE, s. m., celui qui habite un point de la terre diamétralement opposé à celui où l'on est : *ces peuples sont nos* ANTIPODES. || Fam. *Cet homme est l'— du bon sens*, déraisonne. = Se dit des lieux : *tel pays est l'— ou — de tel autre. Aller aux* ANTIPODES ; *fam. Je voudrais que cet homme fût aux* —, bien loin.

ANTIPTORIQUE, adj. et s. m., se dit des médicaments employés contre la gale.

ANTIPTOSE, s. f., gramm., emploi d'un cas pour un autre.

ANTIPUTRIDE, adj. et s. V. ANTISEPTIQUE.

ANTIPTYRIQUE, adj., propre à combattre la supuration.

ANTIQUAILLE, s. f., chose antique, de peu de valeur : *ces meubles sont des* ANTIQUAILLES, sont vieux, usés.

ANTIQUAIRE, s. m., homme qui se connaît aux monuments antiques.

ANTIQUE, adj., très-ancien, ce qui subsiste depuis un temps très-reculé : *monnaie* —, *statue* —. *Les mœurs antiques* (Boss.) *Des abus ne sont pas saints pour être* — (La H.) = D'une grande probité : *homme d'une vertu* —. || *de mœurs* —, qui a le caractère de l'antiquité : *ouvrage d'une simplicité, d'une majesté* — (Ac.) = Passé de mode : *meubles* — ; *ir.*, en parlant des personnes : *c'est une beauté* —. *Il a l'air* —. = S. m., se dit des ouvrages de l'antiquité : *Étudier l'—*. *Cela est dessiné d'après l'—*. = S. f., ce qui nous reste de l'antiquité, armes, médailles, vases, statues : — *très-curieuse. Le cabinet des* — (Ac.) = *A l'—*, loc. adv., d'une façon antique, à l'ancienne mode. V. VIEUX.

ANTIQUITÉ, s. f., ancienneté très-reculée : *temps vénérable par son* — (Ac.) = Les temps, les siècles éloignés : *les héros, les sages de l'—*. = Collectiv., les hommes qui ont vécu dans des siècles fort éloignés du nôtre : *vous ne verrez rien de pareil dans toute l'—*. || Se dit des monuments de l'antiquité : *On voit près de cette ville une belle* — ; dans ce sens, on l'emploie surtout au pl. : *Pétude des* ANTIQUITÉS. *Les — de Rome* (Ac.) = Connaissance de l'antiquité sous le rapport des usages, des langues, etc.

ANTISCIENS, s. m. pl., géogr. anc., peuples qui habitent sous la même longitude, les uns en deçà, les autres au delà de l'équateur, et dont à midi les ombres sont opposées.

ANTISCORBUTIQUE, adj., propre à guérir le scorbut : *plante, sirop* —. = S. m. : *un* — (Ac.)

ANTISEPTIQUE, adj. et s., propre à arrêter les progrès de la gangrène, de la pourriture.

ANTISOCIAL, E, adj., qui tend à la dissolution de la société : *doctrine* ANTISOCIALE.

ANTISPASMODIQUE, adj., qui sert contre les spasmes : *potion* —. = S. m.

ANTISTHÉNES, philosophe grec, chef de la secte des Cyniques.

ANTISTROPHE, s. f., seconde strophe de la poésie lyrique dans les chœurs de la tragédie grecque. = Renversement de deux termes : *le serviteur du maître* ou *le maître du serviteur*.

ANTITHÈSE, s. f., opposition de pensées ou de mots : *petit dans le grand, et grand dans le petit*.

ANTITHÉTIQUE, adj., qui tient de l'antithèse, rempli d'antithèses : *style* —.

ANTIUM, vil. de l'ancien Latium. C'est sur l'emplacement qu'elle occupait, dans les ruines du palais de Néron, qu'on a trouvé, en 1503, l'Apollon du Belvédère.

ANTIVERMINEUX, EUSE, adj. V. VERMIFUGE.

ANTOINE (MARC-), lieutenant de César et triumvir avec Lépidé et Octave. Vaincu par ce dernier à Actium, il se réfugia à Alexandrie et s'y donna la mort.

ANTONIN LE PIEUX, sage empereur romain, adopté par Adrien, auquel il succéda. Son règne (138-161 ap. J.-C.) fut si heureux que ses successeurs voulurent porter son nom.

ANTONOMASE, s. f., substitution d'un nom commun à un nom propre, ou d'un nom propre à un nom commun : *l'orateur romain pour Cicéron, un Zoïle pour un méchant critique*.

ANTRE, s. m., caverne profondément enfoncée et cachée : *l'— d'un lion*. = Lieu où il est dangereux de pénétrer : *je le trainai hors de son — ténébreux* (Fén.) V. CAVERNE.

ANTRUSTION, s. m., volontaire qui chez les Germains suivait les princes dans leurs entreprises.

ANUIER (S^o), v. pr., s'exposer à être surpris en route par la nuit; peu us.

ANUS, s. m., orifice du rectum : *appliquer des sangsues à l'—*.

ANVERS, v. de Belgique, ch.-l. de la p. de son nom.

ANXIÉTÉ, s. f., état d'angoisse, tourment d'esprit : *cette longue et pénible — me suivait partout* (J.-J.) = Méd., agitation, avec sentiment de gêne et de resserrement au cœur. V. TRANSE.

ANXIEUX, SE, adj. méd., qui exprime l'anxiété.

AORISTE, s. m., temps de la conjugaison grecque qui répond à notre passé indéfini.

AORTE, s. f., principale artère du corps humain qui naît du ventricule gauche du cœur : *l'— pectorale, abdominale*. = Adj., *l'artère* —.

AORTIQUE, adj., qui a rapport à l'aorte. *Système* —, ensemble des artères fournies par l'aorte.

AOSTE ou **CITÉ D'AOSTE**, vil. des États sardes dans la vallée de son nom.

AOÛT, s. m. (pron. oût), huitième mois de l'année. || L'—, la moisson : *avant l'AOÛT, foi d'animal* (La F.) = *La mi-août*, le quinzième jour du mois d'août. *Nuit du 4 — 1789*, où la noblesse et le clergé firent un abandon volontaire de leurs privilèges. *Journée du 10 — 1792*, qui fit passer Louis XVI des Tuileries à la prison du Temple.

AOÛTER, v. a., ne s'emploie qu'au part. passé. *Aoûté*, E, marié par la chaleur du mois d'août.

AOÛTERON, s. m., journalier loué pour les travaux de la moisson; vieux.

APAGOGIE, s. f., preuve d'une proposition par l'absurdité de la proposition contraire.

APAISEMENT, s. m., action d'apaiser, état de ce qui est apaisé : *l'— des passions, des troubles, etc.*

APAISSER, v. a., ramener à un état paisible : — un *furieux*. || Calmer l'agitation, la violence de quelque chose : — *les murmures, une sédition, les troubles. — la colère, la douleur, le désespoir. — la faim, la soif. — les flots.* = S'—, v. pr., se calmer.

§ **APAISSER**, **CALMER**, **PACIFIER**. On *apaise* ce qui est irrité, emporté. On *calme* ce qui est agité, troublé. On *pacifie* ce qui est en guerre.

APANAGE, s. m., terres ou revenu que les souverains assignent à leurs puînés : *donner en —. Ces APANAGES sont reversibles à la couronne.* || Ce qui est le propre de quelqu'un : *la raison est l'— de l'homme (Ac.) Les grâces et la beauté sont l'— de la femme (Buff.)* || Conséquences d'une chose : *les infirmités sont le triste — de la nature humaine (Ac.)*

APANAGER, v. a., donner un apanage à : — un prince. Un prince *APANAGÉ*.

APANAGISTE, adj. et s., qui a un apanage.

À-PART. V. PART.

APARTE, s. m., ce qu'un acteur prononce à part sur le théâtre : *les APARTÉS doivent être rares et courts (Ac.) L'abus des APARTÉS jette de la froideur dans une scène (La H.)* = Adv. : *ce vers doit être dit —.*

APATHIE, s. f., état d'engourdissement des facultés morales. || Indolence, insensibilité de cœur : *tomber dans l'—.* S'endormir dans les bras de l'— (Did.) Tirer, réveiller quelqu'un de son —.

APATHIQUE, adj., qui est insensible à tout.

APELLES, peintre célèbre de l'antiquité dont il ne nous est rien resté.

APENNINS, chaîne de montagnes qui traverse l'Italie du N.-O. au S.-E.

APESPIE, s. f., mauvaise digestion.

APERCEVABLE, adj., qui peut être aperçu.

APERCEVOIR, v. a., commencer à voir, voir d'une manière imparfaite : *Je ne fis que l'—, et il disparut.* || Saisir par l'esprit, comprendre : — *les beautés et les défauts dans une composition littéraire.* = Remarquer, reconnaître comme évident : *on est mort avant qu'on ait APERÇU qu'on pouvait mourir (Fléch.)* = Suivi d'un infinitif, voir : *J'APERÇOIS venir sa mortelle ennemie (Rac.)* = Abs., recevoir la perception : *le premier et le moindre degré de connaissance, c'est d'— (Cond.)* = S'—, v. pr., se voir rapidement : *ils se sont APERÇUS de loin.* = Remarquer : *ils se sont APERÇUS de l'erreur (Ac.)* V. VOIR.

APERÇU, s. m., vue rapide, coup d'œil jeté sur quelqu'un : *je n'ai sur cet objet qu'un — (Ac.)* = Exposé sommaire : — *de la pièce.* = Estimation approximative : *il nous a fait le compte par —.*

APÉRITIF, **IVE**, adj., qui ouvre l'appétit ; qui rétablit la liberté dans les voies biliaires, etc. : *tisane APÉRITIVE.* = S. m., les APÉRITIFS.

APÉTALE, adj., qui est sans pétales. = S. f. pl., les APÉTALES.

APERTISSER, v. a., rendre plus petit, accourcir : — un bâton. On dit plus ordinairement : **RAPETISSER.** = v. n., devenir plus court. On dit mieux : **raccourcir.** = S'—, v. pr., devenir plus court.

APHÉLIE, s. m., point de l'orbite d'une planète où elle est le plus éloignée du soleil : *l'— de la terre.* = Adj. f. : *la terre est — (Ac.)*

APHÉRESE, s. f., retranchement d'une syllabe ou d'une lettre au commencement d'un mot. = Chir., action de retrancher du corps une partie quelconque.

APHONIE, s. f., perte plus ou moins complète de la voix.

APHORISME, s. m., maxime ou sentence en peu de mots : *les APHORISMES d'Hippocrate.*

APHRODITE, s. f., un des noms de Vénus. = Genre d'annélides dorsibranches.

APHITHE, s. m., petit ulcère blanchâtre sur la muqueuse de la bouche et du tube digestif.

APHYLLE, adj., dépourvu de feuilles.

API, s. m., petite pomme ordinaire, colorée d'un rouge très-vif : *des pommes d'—.*

APICULTURE, s. f., éducation des abeilles.

APIS, taureau sacré qu'adoraient les Égyptiens. = Constellation méridionale.

APITOYER, v. a., toucher de pitié : *rien ne peut l'—.* = S'—, v. pr., compatir, témoigner sa pitié : *s'— sur des maux imaginaires (Voll.)*

APLAIGNER, v. a., faire sortir la laine de la surface du drap et en diriger les brins du même côté.

APLANIR, v. a., rendre uni ou plane ce qui était inégal, niveler : — *un chemin, des allées.* || Rendre facile, lever : — *les obstacles, les difficultés.*

= S'—, v. pr., *les dieux veulent que les montagnes s'APLANISSENT (Féé.)*

APLANISSEMENT, s. m., action d'aplanir ; état de ce qui est aplani : *l'— des allées d'un jardin.*

APLATIR, v. a., rendre plat : *cette surface est trop bombée, il faudrait un peu l'— (Ac.)* = S'—, devenir plat : *la balle vint s'— contre la muraille.*

APLATISSEMENT, s. m., action d'aplatir ; état de ce qui est aplati : *l'— de la terre aux pôles.*

APLATISSEUR, s. m., celui qui aplatit. || Ir. **LES APLATISSEURS du globe terrestre (Volt.)**

APLATISSOIR, s. m., instrument pour aplatir.

APLATISSOIRE, s. f., couple de cylindres pour aplatir le fer.

APLET, s. m., filet pour prendre le hareng et des poissons de la même grosseur.

APLOMB, s. m., ligne perpendiculaire au plan de l'horizon : *ce mur tient bien son — (Ac.)* || Assurance dans la manière de se présenter, d'agir, de parler : *ce jeune homme manque d'—.* = Peint. : *cet artiste pêche par les APLOMBES (Ac.)* = D'APLOMB, loc. adv., perpendiculairement : *cette ligne tombe d'—.* = Être D'APLOMB, être ferme sur ses jambes. *Retomber d'—, en équilibre.*

APOCALYPSE, s. f., livre canonique qui contient les révélations faites à saint Jean dans l'île de Patmos : *Les figures de l'—.* || *Style d'—, style obscur.* || Fam. : *c'est le cheval de l'—, se dit d'un mauvais cheval.*

APOCALYPTIQUE, adj., dans le genre de l'apocalypse, difficile à comprendre : *style —.*

APOCOPE, s. f., suppression d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot = Chir. ; fracture dans laquelle une partie de l'os a été enlevée.

APOCRISAIRE, s. m., fonctionnaire chargé de l'expédition des édités des empereurs grecs ; messenger de l'empereur. = Autrefois, nonce du pape ou du patriarche.

APOCRYPHE, adj. supposé, dont l'autorité est douteuse : *auteur, nouvelle —.*

APOCYNACÉES ou **APOCYNÉES**, s. f. pl., famille de plantes dicotylédones et monopétales, remplies d'un suc laiteux.

APODE, adj., sans pieds, se dit des poissons qui n'ont pas de nageoires ventrales.

APOGÉE, s. m., point où une planète se trouve à la plus grande distance de la terre : *l'— du soleil.* || Le degré le plus élevé : *il est à l'— de la gloire.*

APOGRAPHE, s. m., copie d'un écrit original par opposition à *autographe.*

APOLLINAIRE, adj., se dit des jeux qu'on célébrait à Rome en l'honneur d'Apollon.

APOLLON, le dieu des beaux-arts et de la poésie; le dieu du Parnasse : *les favoris d'—*, les poètes. = Espèce de théorbe. = Grand papillon de jour qui habite les Alpes.

APOLLONIES, s. f. pl., fêtes consacrées à Apollon.

APOLLONIUS DE RHODES, poète épique grec que Virgile a imité dans le IV^e chant de son *Énéide*.

APOLOGÉTIQUE, adj., qui contient une apologie; écrit à la louange de quelqu'un : *discours —*. = S. m., l'—, la défense des chrétiens par Tertullien.

APOLOGIE, s. f., discours pour défendre ou justifier : *faire une —*, *écrire l'— de quelqu'un*. || Approbation : *la piété fera l'— de sa conduite* (Mass.)

§ **APOLOGIE, DÉFENSE, JUSTIFICATION**. L'*apologie* répond à des reproches généraux; la *défense* à une accusation expresse et précise. L'une s'adresse au public et l'autre aux juges. La *justification* est le but de l'une et de l'autre; on emploie encore ce dernier mot pour exprimer une démonstration complète ou l'assurance du succès.

APOLOGISTE, s. m., celui qui fait l'apologie de quelqu'un ou de quelque chose : *Un — maladroit*.

APOLOGUE, s. m., fable ou récit allégorique : les *APOLOGUES de La Fontaine* (Volt.)

APONEVROSE, s. f., membrane blanche, luisante, très-résistante, qui tantôt enveloppe les muscles, tantôt fournit un point d'attache aux faisceaux musculaires : — *brachiale, tibiale*.

APOPIHTEGME, s. m., parole mémorable d'un personnage illustre : les *APOPIHTEGMES des sept sages de la Grèce*. Ir., *ne parler que par —*, d'une manière sentencieuse.

APOPHYSE, s. f., partie saillante des os.

APOPLECTIQUE, adj., qui appartient à l'apoplexie. = Disposé à l'apoplexie, sujet à des attaques d'apoplexie. = S. m. : un —.

APOPLEXIE, s. f., privation subite des sensations et du mouvement : — *foudroyante*. *Coup d'—*.

APOSTOPÈSE, s. f. V. RÉTICENCE.

APOSTASE, s. f., formation d'un abcès.

APOSTASIE, s. f., changement de religion et surtout abandon de la foi chrétienne : *tomber dans l'—*. = Action d'un religieux qui renonce à ses vœux; abandon d'une doctrine, d'un parti.

APOSTASIER, v. n., renoncer à sa foi religieuse. || Abs., abandonner un parti.

APOSTAT, adj. et s. m., celui qui a changé de religion, renié ses vœux ou abandonné ses opinions politiques : *chrétien, moine —*. *Julien l'—*.

APOSTÈME, s. m. V. APOSTUME.

APOSTER, v. a., poster quelqu'un dans un endroit pour observer ou pour exécuter quelque mauvais dessein : — *des espions, des assassins*.

APOSTILLE, s. f., annotation en marge, addition au bas d'un écrit : *l'— d'une lettre*. = Recommandation ajoutée à une pétition, à un mémoire : *donner, refuser une —*.

APOSTILLER, v. a., mettre une apostille.

APOSTOLAT, s. m., ministère d'apôtre. || Propagation de doctrine.

APOSTOLIQUE, adj., qui procède des apôtres : *doctrine —*. = Qui tient des apôtres, digne des apôtres : *des hommes APOSTOLIQUES, vie, zèle —*. = Qui émane du saint-siège : *bref, nonce —*.

APOSTOLIQUÉMENT, adv., à la manière des apôtres : *prêcher —* (La Br.)

APOSTROPHE, s. f., figure par laquelle l'orateur s'interrompt tout à coup pour adresser la parole à des objets présents ou absents. || Trait mortifiant adressé à quelqu'un : *vigoureuse —*. || Fam. coup violent : *une — au milieu de la face*. = Gramm., petit signe (') qui marque l'éllision.

APOSTROPHIER, v. a., adresser directement la parole. || Adresser de vives remontrances à quelqu'un, le mortifier : *il l'APOSTROPHIA en pleine rue*. || Fam. : — *quelqu'un d'un soufflet, d'un coup de bâton*, lui appliquer un soufflet, un coup de bâton.

APOSTUME, s. m., abcès, tumeur.

APOSTUMER, v. n., suppurer; peu us.

APOTHÈME, s. m., perpendiculaire menée du centre d'un polygone régulier à un de ses côtés. || Nom donné à un précipité brun qui se forme peu à peu dans les dissolutions des extraits végétaux.

APOTHÉOSE, s. f., déification des empereurs romains et des héros de la fable : *l'— d'Auguste, d'Énée*. || Honneurs extraordinaires dispensés par l'opinion publique. V. DÉIFICATION.

APOTHECAIRE, s. m., celui qui prépare ou vend des drogues ou médicaments. Aujourd'hui, *pharmacien* est plus us. || *Mémoire d'—*, compte sur lequel il y a beaucoup à rabattre. *Faire de son corps une boutique d'—*, prendre trop de drogues.

APOTHECAIRERIE, s. f., magasin ou officine de drogues d'apothicaire. On dit plus souvent *pharmacie*. = Art de l'apothicaire.

APOTOME, s. m., différence de deux quantités incommensurables.

APÔTRE, s. m., nom donné aux douze disciples que Jésus-Christ chargea de prêcher l'Évangile : *les princes des APÔTRES saint Pierre et saint Paul*. = Nom donné aux douze pauvres à qui on lave les pieds le jeudi saint. = Celui qui le premier a prêché la foi dans un pays : *saint Denis est l'— de Paris* (Ac.) || Celui qui propage une doctrine, une opinion : *les — de l'erreur, de l'incrédulité* (Id.) Ir. : *faire le bon —*, contrefaire l'homme de bien.

APÔZÈME, s. m., décoction chargée de substances végétales à laquelle on ajoute des sels, des sirops, etc.

APPARAÎTRE, v. n., devenir visible, se rendre visible : *Dieu APPARUT à Moïse dans le buisson ardent*. *Un spectre lui APPARUT*. *Le spectre lui a APPARU la nuit*. *Il a tressailli quand le spectre lui est APPARU*. = Se montrer soudainement : *ces génies extraordinaires qui APPARAISSENT à de longs intervalles* (Ac.). = V. IMPERS. *Il APPARAÎT de loin en loin des hommes supérieurs*. = Dr. : *s'il vous APPARAÎT que cela soit*. = Chancell. *Faire — de ses pouvoirs*, communiquer ou notifier ses pouvoirs selon les formes.

APPARAT, s. m., éclat, pompe; ir., ostentation; *discours d'—*. *Il met de l'— dans ses moindres actions*. = Petit dictionnaire français-latin à l'usage des commençants; vieux.

APPARAUX, s. m. pl., mar., l'ensemble des agrès, voiles, vergues, ancrés, etc., et en outre l'artillerie d'un vaisseau.

APPAREIL, s. m., apprêts, préparatifs faits avec solennité, avec pompe; *grand —, lugubre —, l'— de la fête, de la mort; de grands APPAREILS*. *Les cultes sont à la religion ce que l'— est au pouvoir* (Napol.) = Assemblage d'instruments propres à une expérience, à une opération : — *chimique, chirurgical*. = Bandes et compresses qu'on met sur une blessure : *mettre, lever le premier —*. = *Haut ou grand —, bas —*, les diverses méthodes suivant lesquelles on pratique la lithotomie. = Assemblage d'organes qui concourent à une même fonction : — *respiratoire*. = Art de tracer la pose des pierres, hauteur des assises : *une assise de bas, de haut —*.

APPAREILLAGE, s. m., préparatifs pour mettre à la voile.

APPAREILLEMENT, s. m., action d'appareiller deux objets et surtout deux animaux.

APPAREILLER, v. a., mettre ensemble des choses pareilles, des animaux de même espèce : — *des tableaux, des chevaux*. = Tracer les épreuves sur un plan, etc. = V. n., mettre à la voile : *Toute la flotte* APPAREILLA. = S'—, v. pr., se joindre à un de ses pareils : *gens dignes de s'—*; ir.

APPAREILLEUR, s. m., chef ouvrier qui trace la coupe de la pierre.

APPAREMMENT, adv., selon les apparences, vraisemblablement : *il viendra* —. On dit aussi : — *qu'il viendra* (Ac.)

APPARENCE, s. f., ce qui apparaît, les dehors d'une chose, forme extérieure : *cette maison a belle* —. *Il ne faut pas se fier à l'—*. Les APPARENCEs sont trompeuses. Sous l'— de la vertu. Elle prit d'une souris l'—. (La F.) Sauver les —, faire en sorte qu'il ne paraisse rien de blâmable; le moule récompense plus souvent les — du mérite que le mérite même (La Roch.) = Trace, vestige : *il ne reste à cette femme aucune — de beauté* (Ac.) = Vraisemblance, probabilité : *il a réussi contre toute* —. *Quand les hommes éclairés disputent longtemps, il y a grande* — que la question n'est pas claire (Volt.) = En —, loc. adv., extérieurement, d'après ce qui paraît : *en — ils sont bons amis, en réalité ils se détestent* (Ac.)

APPARENT, E, adj., visible, manifeste : *du bien — on ne lui en connaît point*. = Remarquable, considérable : *il a la maison la plus APPARENTE de la ville* (Ac.) = Spécieux, qui n'est pas tel qu'il paraît être : un prétexte —, des torts APPARENTS.

APPARENTER, v. a., donner à quelqu'un des parents par alliance : *tâchez de bien — votre fille* (Ac.) = S'—, s'allier à quelqu'un, entrer dans une famille : *s'— à la noblesse, à la bourgeoisie*.

APPARIEMENT ou **APPARIMENT**, s. m., action d'apparier.

APPARIER, v. a., assortir par paire ou couple : — *des gants, des chevaux, des tourterelles*. = S'—, v. pr. : *dans ce mois les pigeons s'APPARIENT* (Ac.)

APPARITEUR, s. m., sergent d'une cour ecclésiastique. = Huissier attaché à une faculté; bedeau de l'ancienne Université.

APPARITION, s. f., manifestation subite d'un objet jusqu'alors invisible, fantôme : l'— *d'une comète, des esprits, des spectres*. Vous croyez aux APPARITIONS. = Par ext. : *il n'y a fait qu'une* —, il n'y est resté que peu de temps.

APPAROIR, v. impers., il n'est us. qu'à l'inf. et à la 3^e pers. du sing. du prés. de l'ind., apparaître, être constant ou manifeste : *il APPERT par jugement du tribunal*. S'il vous APPERT que cela soit.

APPARTEMENT, s. m., logement composé de plusieurs pièces : un grand et bel —, de petits APPARTEMENTS. = Autrefois, cercle chez le roi : *il y eut ce jour-là — aux Tuileries, à Versailles*.

APPARTENANCE, s. f., ce qui appartient à une chose : maison avec toutes ses APPARTENANCES.

APPARTENANT, E, adj., qui appartient de bon droit : une maison à lui APPARTENANTE (Ac.)

APPARTENIR, v. n., être la propriété légitime de quelqu'un : *cette maison n'APPARTIENT. Cette maison, APPARTENANT à mon père, me reviendra un jour de droit*. = Être le droit, le privilège ou la prérogative de quelqu'un : le droit de grâce APPARTIENT au souverain. = Être le propre, le caractère particulier de : la perfection n'APPARTIENT qu'à Dieu seul. Ils ont attribué aux corps ce qui n'APPARTIENT qu'aux es-

prits (Pasc.) = Faire partie ou dépendre de; être de la famille de, être attaché à quelqu'un : *cet animal, cette plante APPARTIENT à tel genre* (Ac.) *Je ne sais pas ce que laquais vous APPARTINT* (Ac.) = Avoir une relation nécessaire, se rapporter à : *cette question APPARTIENT à la philosophie, au droit public*. = Il APPARTIENT, v. impers., il convient à : *il n'— qu'aux grands hommes d'avoir des défauts* (La Roch.) = Par antiphrase : *il vous — bien de vous plaindre, il vous sied mal de vous plaindre*. = Dr., *ainsi qu'il APPARTIENDRA*, selon qu'il sera convenable. A tous ceux qu'il APPARTIENDRA, qui y auront intérêt. = S'—, v. pr., être son propre maître : *l'homme sage et libre s'APPARTIENT* (Boiste).

APPAS, s. m. pl., charmes extérieures; attraits qui captivent : *les dames prennent souvent leurs — sur leur toilette* (Girard). *Le jeu a de grands — pour lui. La gloire a des — qui charment les grands cœurs* (Corn.)

§ **APPAS, ATTRAITs, CHARMES**. Une femme étale ses appas; elle plaît par ses attraits; elle ravit ou elle touche par ses charmes.

APPÂT, s. m., pâture mise à un hameçon ou dans un piège : *les vers, les moucheron sont de bons — pour prendre les poissons*. || Ce qui attire : *l'intérêt est un grand — pour bien des gens. Quittez ces vains plaisirs dont l'APPÂT vous abuse* (Boil.)

§ **APPÂT, AMORCE, LEURRE**. Le premier désigne quelque chose d'utile et d'important; le second, quelque chose de petit et d'agréable; aussi dit-on mieux l'appât du gain, de l'or, du butin, et l'amorce du plaisir. Le leurre est un appât spécieux, faux, décevant.

APPÂTER, v. a., attirer avec un appât : — *des oiseaux, des poissons*. = Mettre le manger dans le bec des petits oiseaux; fam. : — un paralytique.

APPAUMÉ, E, adj., se dit d'un écu chargé d'une main qui est étendue et qui montre la paume.

APPAUVIR, v. a., rendre pauvre, réduire à la pauvreté : *le luxe APPAUVRIT une nation* (Fén.) *A force de polir une langue, on finit par l'—*. || — un terrain, l'épuiser, en diminuer la fertilité. = S'—, v. pr., devenir pauvre : *un État s'enrichit par la paix et s'APPAUVRIT par la guerre. Le sang s'APPAUVRIT, se décolore*.

APPAUVRISSMENT, s. m., diminution progressive de fortune ou de ressources : l'— *d'une famille*. || L'— *du sol, du sang, d'une langue*.

APPEAU, s. m., sifflet imitant le cri des oiseaux et servant à les attirer dans un piège. = Oiseau dressé à attirer les autres.

APPEL, s. m., action d'appeler avec la voix ou autrement : *ce cri est un —* (Ac.) = Chasse, — *de langue*, action d'exciter un cheval ou un chien en donnant de la langue. || *Faire un — à la charité publique*, réclamer des secours. = Vérification de présence des membres d'une assemblée, d'un corps : *manquer à l'—*. *Faire l'— nominal*, pour que chaque membre d'une assemblée donne son vote. = Signal donné par la troupe ou le tambour : *battre l'—*. *On sonna l'—*. = Eserime, attaque faite par un simple battement du pied. || Provocation en duel. On dit mieux : *cartel, défi*. = Action d'appeler sous les drapeaux : *L'APPEL de 1863. L'— se fera au mois de mars*. = Financ., *faire un — de fonds*, demander le versement de nouveaux fonds. = Dr., recours à un juge supérieur. *Acte d'—*. *Cour d'—*. — *comme d'abus*. V. ABUS. || *J'ai toujours regardé comme un acte criminel l'— des étrangers* (Napol.)

APPELANT, E, adj., dr., qui appelle d'un ju-

gement : *il est —, elle est APPELANTE — de ce jugement.* = S. L' — et l'intimé. = Oiseau qui sert à appeler les autres.

APPELER, v. a., donner un nom à une personne, à une chose : Dieu APPELA le premier homme Adam.

= Désigner par le nom : J'APPELLE un chat un chat, et Rollet un fripon (Boil.); fam. = Désigner les personnes et les choses par les noms qui leur conviennent

donner un titre d'honneur. On APPELLE avec raison l'histoire la sage conseillère des rois (Boss.)

= Prononcer à haute voix les noms de ceux qui doivent être présents : — les soldats du poste, les témoins. Par ext. : — les lettres de l'alphabet. =

Dr. : — une cause, les noms des parties. = Se servir de la voix ou de quelque signe pour faire venir quelqu'un : *ne pouvant plus l'— de la voix, il l'APPELlait encore des yeux* (Ac.) La brebis APPELLE son agneau. — des oiseaux au moyen d'un appel; — du secours, au secours, à son secours. || Recourir à : il APPELLE à son secours le manège, la brigue (J.-J.)

= Mander, faire venir, citer. — un médecin, un confesseur. — en justice, en témoignage : Dieu APPELA les eaux pour punir la terre couverte de crimes (Boss.) Par ext. : Dieu l'a APPELLÉ à lui, il est mort. — sous les drapeaux, sommer de se rendre à l'armée. || — en duel, provoquer à un combat singulier. — sur quelqu'un le mépris, la haine du monde, les bénédictions du ciel. = Convoquer : Polyeucte m'appelle à cet heureux trépas (Corn.) = Réclamer, commander : le crime APPELLE la vengeance de Dieu (Ac.)

|| Inviter, exciter : le beau temps m'APPELLE à la chasse. || Nommer à un emploi : — à une chaire. =

Prédestiner, destiner : tout l'appelait à la conquête du monde (Fén.) Beaucoup d'APPELÉS, et peu d'élus. =

V. n., avoir recours à un tribunal supérieur : J'APPELLERAI de ce jugement; — comme d'abus. V. ABUS. — de, en —, ne pas se soumettre : J'en APPELLE à votre témoignage; fam. Il en a APPELÉ, il a échappé à une grande maladie. = Être appelé : je m'APPELLE Charles. = Fam., cela s'APPELLE parler, voilà qui s'APPELLE parler (Ac.), c'est parler avec fermeté. || Se donner un titre : il s'APPELLE depuis César.

APPELLATIF, IVE, adj.; gramm., qui appartient à toute une espèce : nom APPELLATIF. On dit plus ord. : nom commun.

APPELLATION, s. f., action d'appeler à haute voix : — des lettres. = Dr., appel d'un jugement : le jugement sera exécuté nonobstant opposition ou —.

APPENDICE, s. m., ce qui semble adhérer ou ajouté, prolongement d'une partie principale : — membraneux. = Supplément à la fin d'un ouvrage.

APPENDICULE, s. f., petit appendice.

APPENDRE, v. a., pendre, suspendre à une voûte, à un mur, à un pilier d'église : des étendards APPENDUS aux voûtes de l'église des Invalides.

APPENTIS, s. m., toit en auvent appuyé à un mur : se mettre à l'abri de la pluie sous un — (Ac.)

APPENZELL, vil. et cant. de Suisse.

APPERT (IL). V. APPAROIR.

APPESANTIR, v. a., rendre plus pesant : l'eau qui avait pénétré leurs habits les avait APPESANTIS (Fén.) Un sommeil gracieux avait sous ses pavots APPESANTIS mes yeux (Boil.) || Dieu a APPESANTI sa main, son bras sur ce peuple, il lui a envoyé des châtimens. =

Par ext., en parlant du corps, rendre moins propre au mouvement, à l'action : l'âge lui a APPESANTI la main, l'esprit. = S'—, v. pr. : devenir pesant, lourd : le corps et l'esprit s'APPESANTISSENT par l'oisiveté. || S'— sur un sujet, sur les détails, s'y arrêter trop longtemps.

APPESANTISSEMENT, s. m., état d'une personne appesantie au physique ou au moral.

APPÉTENCE, s. f., désir instinctif d'une chose.

APPÊTER, v. a., désirer vivement par instinct, par besoin : l'estomac APPÊTE les aliments (Buff.)

APPÊTISSANT, E, adj., qui excite l'appétit : mets —. Viande APPÊTISSANTE. Cela n'est guère —. || Fam., attrayant.

APPÉTIT, s. m., inclination qui nous porte vers un objet pour la satisfaction des sens : — charnel, — pour la chair. Contenter ses APPÉTITS sensuels. || Désir excessif, passion ardente : — désordonné des richesses, des grandeurs. || Envie de manger : avoir de l'—. Être en —. Manger avec —. Bon —, souhait qu'on adresse à quelqu'un qui va manger. || Homme de bon —, à qui tout semble bon. L'— vient en mangeant, plus on a, plus on veut avoir.

APPLAUDIR, v. n., battre des mains en signe d'approbation : dans les deux continents Zaïre est APPLAUDIE (La H.) || Donner son approbation : J'APPLAUDIS à votre conduite, à votre dévouement. =

V. a., accueillir par des applaudissements : — un acteur, une pièce, un discours, une tirade. = S'—, v. pr., se féliciter, s'estimer heureux. Il n'y a pas de quoi l'—. Il s'APPLAUDIT beaucoup de son choix.

APPLAUDISSEMENT, s. m., approbation manifestée par des battements des mains ou par des acclamations : son discours fut suivi de grands APPLAUDISSEMENTS. || Suffrage éclatant : l'imitation est de tous les — le plus flatteur (Mass.)

APPLAUDISSEUR, s. m., celui qui applaudit. APPLAUDISSEURS payés, à gages; en mauv. part.

APPLICABLE, adj., qui doit ou peut être appliqué : — à une dépense, à un sujet, à une personne. Une loi — aux étrangers, aux mineurs.

APPLICATION, s. f., action d'appliquer, de superposer une chose sur une autre : l'— d'un enduit sur un mur, des couleurs sur une toile. || Action d'appliquer un principe, une maxime, un texte, une loi à quelqu'un ou à quelque chose. Cette — est juste, heureuse, fautive. || Emploi d'une chose : l'— d'un remède, d'un procédé. L'— de la chimie aux arts industriels. — d'une somme à telle ou telle dépense (Ac.) || Attention soutenue : mettre toute son —.

APPLIQUÉ, s. f., ornement appliqué sur des meubles : or d'—. Pièces d'— (Ac.)

APPLIQUÉ, E, adj., qui s'applique, studieux.

APPLIQUER, v. a., mettre une chose sur une autre, de manière qu'elle y adhère ou y laisse une empreinte : — un emplâtre sur l'estomac, de la broderie sur une étoffe, un cachet sur de la cire. — sa bouche, ses lèvres sur un objet. Abs., — un baiser. || Fam. — un soufflet. — à la question, mettre à la torture. || — son attention, son esprit. Abs. L'étude APPLIQUÉ, exige une attention soutenue. || Employer, consacrer. — un procédé, un remède. — une somme d'argent à bâtir. — l'astronomie à la géographie; — un passage, une règle, une loi à un cas particulier. = S'—, v. pr., apporter un soin extrême à quelque chose, s'— au travail, à l'étude, aux sciences. Il s'APPLIQUÉ à me contrarier. || S'attribuer, prendre pour soi, s'approprier : Il s'APPLIQUÉ toutes les louanges qu'on donne à la valeur (Ac.)

APPOINT, s. m., somme ou monnaie nécessaire pour compléter le solde d'un compte.

APPOINTEMENT, s. m., règlement sur une affaire, pour parvenir à la juger par rapport. =

S. m. pl., salaire annuel attaché à un emploi : *toucher de faibles, de gros* APPONTEMENTS.

§ **APPOINTEMENTS. ÉMOLUMENTS, HONORAIRES, GAGES, TRAITEMENT.** Les émoluments sont les profits casuels, les avantages accidentels d'une place. Les honoraires sont le prix de services rendus par des personnes qui exercent des professions libérales. Les appointements et le traitement sont le prix de fonctions publiques ou administratives. Les gages sont attachés au service des domestiques.

APPOINTER, v. a., régler par un appointement en justice. = Donner des appointements : — un commis. — un homme d'une garde, d'une corvée, la lui imposer pour punition.

APPORT, s. m., lieu, marché où l'on apporte les denrées : *APPORT-Paris*, place du Châtelet; vieux. — *d'actes, de pièces.* = Biens qu'un époux apporte dans la communauté. = Comm., mise de fonds.

APPORTER, v. a., porter d'un lieu dans celui où est la personne qui parle ou dont on parle : — *des livres, des lettres, des denrées.* Par ext., fournir pour sa part : *dans cette société, l'un apporte son industrie, l'autre ses capitaux* (Ac.) || — *la pair. la justice.* = Employer, mettre : — *du zèle, des soins à l'examen d'une affaire.* — *remède, remède à une chose.* — *des facilités, des obstacles,* rendre l'exécution facile, difficile. = Citer, alléguer : — *des raisons, des preuves.* = Causer, produire : *la guerre n'apporte jamais que du dommage* (Ac.)

APPOSER, v. a., appliquer, mettre : — *le sceau impérial sur un acte; — un cachet sur un certificat* (Ac.) = Dr. : — *le scellé, les scellés sur une porte; — sa signature à un acte, le siguer.* || Insérer : — *une clause à un contrat.*

APPOSITION, s. f., action d'apposer : — *des scellés, du sceau, d'une signature.* = Rapprochement, réunion des corps de même nature : *l'— des minéraux.* = Gramm., complément explicatif, ex. : *Attila, le fléau de Dieu.*

APPRECIABLE, adj., qui peut être apprécié par les sens : *quantité, son* —.

APPRECIATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui apprécie : *juste — du mérite* (Ac.)

APPRECIATIF, **IVE**, adj., qui marque l'appréciation : *dresser un état — des marchandises.*

APPRECIATION, s. f., estimation de la valeur d'une chose : — *d'un mobilier, du mérite de quelqu'un.* || *Juste — de nos forces, d'un fait historique.*

APPRECIER, v. a., estimer, évaluer une chose, en fixer le prix : — *des meubles, une propriété.* || — *un ouvrage, un avis, le mérite d'une personne, la moralité d'une action.* = S'—, v. pr., être apprécié ou appréciable : *cela peut s'—.* V. ESTIMER.

APPREHENDER, v. a., saisir : — *au corps.* = Craindre, redouter : — *le jugement du public, la mort; — de ou que...* V. CRAINDRE.

APPREHENSIF, **IVE**, adj., timide, éraillif.

APPREHENSION, s. f., vague inquiétude ou crainte : *être, vivre dans l'—.* L'— *de la mort.* = Log., simple perception de l'esprit. V. CRAINTE.

APPRENDRE, v. a., acquérir quelque connaissance : — *une langue, la grammaire, la musique, l'art de la guerre.* Abs., *On apprend toute sa vie. Qui sait écouter, sait —* (Girard). = Retenir dans sa mémoire : — *quelque chose par cœur.* — *une leçon, des vers, un rôle.* = Contracter l'habitude de, s'habituer à quelque chose : *n'apprenez-vous jamais à vous taire?* (Ac.) *J'avais un extrême désir d'— à distinguer le vrai d'avec le faux* (Desc.) || Enseigner, instruire, faire connaître : *c'est lui qui m'a appris ce*

que je sais. Prov., *les bêtes nous apprennent à vivre.* *Les guerres d'Asie apprennent le luxe aux Romains* (Boss.) — *à parler à quelqu'un, le forcer de parler avec plus de retenue.* = Être informé ou averti : *Qu'est-ce que j'apprends? J'ai appris sa mort avec beaucoup de peine.* APPRENEZ *qu'il est parti hier.* = S'—, v. pr., être appris, s'apprendre l'un à l'autre : *les usages de la société s'apprennent en fréquentant le monde* (Ac.) V. ÉTUDIER.

§ **APPRENDRE, ENSEIGNER, INSTRUIRE, FAIRE SAVOIR, INFORMER.** On nous apprend ce que nous ignorons, ce qui nous était inconnu ou caché; on nous enseigne les choses dont on nous donne des leçons, les langues, les arts, les sciences; on nous instruit de ce que nous devons faire, de nos devoirs et de nos intérêts; on nous fait savoir, par lettre ou par message, ce qui s'est passé loin de nous; on nous informe de ce qui peut nous intéresser.

APPRENTI, **E**, s., celui, celle qui apprend un métier, qui est en apprentissage. || Personne peu habile dans son état : un — *à la guerre.* *Il fait le docteur, il n'est qu'un —* (Ac.); dans ce sens il est aussi adj. : *nos apprentis rimeurs* (La H.)

APPRENTISSAGE, s. m., action d'apprendre un métier; temps qu'on met à l'apprendre; *mettre un garçon, une fille en —.* L'— *de la vie, de la politique.* *Faire l'— du métier des armes, de la guerre.*

APPRÊT, s. m., préparatifs (dans ce sens on l'emploie au pl.) : *faire les apprêts d'une fête, d'un festin.* = Manière d'appêtrer les cuirs, les étoffes, les toiles. = Substance, matière qui sert à apprêter : *se servir pour — de la chaux, de la colle.* || Affectation : *un esprit plein d'—* (Ac.) *Il y a trop d'— dans son style.* = Préparation des mets, assaisonnement des viandes. = Peinture sur verre; vieux.

APPRÊTÉ, **E**, adj., préparé. || Affecté, qui manque de naturel : *air, langage* —. V. AFFECTÉ.

APPRÊTER, v. a., préparer, mettre en état : — *ce qu'il faut pour un voyage.* — *le dîner.* — *à manger*, ou abs., —, préparer les mets, — *les cuirs, les couleurs.* — *à rire,* se rendre ridicule. = S'—, v. pr., se préparer, se mettre en état de faire quelque chose : *s'— à partir.* *Je m'en vais seul au temple, où leur hymne s'apprête* (Rac.) = Abs., *je vais m'apprêter, m'habiller.*

APPRÊTEUR, s. m., celui qui fait la préparation, qui donne l'apprêt.

APPRIVOISEMENT, s. m., action d'apprivoiser.

APPRIVOISER, v. a., dompter la férocité, rendre moins farouche : — *un sauvage, un lion, des oiseaux* (Ac.) || Rendre traitable : — *l'envie* (La H.) = S'—, v. pr., *l'ours s'apprivoise aisément* (Buff.) || Se familiariser : *s'— avec le danger; fam.*

APPRIS, **E**, adj., ne s'emploie qu'avec les adv. *bien, mal; un homme mal —; ou s.; un mal —, un homme sans éducation, sans usage.*

APPROBATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui approuve une chose : *une pareille conduite n'aura guère d'—.* *Elle est grande APPROBATRICE de tout ce qui est nouveau* (Ac.) = Adj. : *geste, sourire* —.

APPROBATIF, **IVE**, adj., qui marque l'approbation.

APPROBATION, s. f., action d'approuver, assentiment : *donner, refuser son —.* *Autrefois les livres étaient imprimés avec — et privilège* (Ac.) || Jugement favorable, suffrage, faveur. *Il a l'— de tous les honnêtes gens.* *L'estime et l'— dont vous jouissez dans le monde* (Fléch.)

§ **APPROBATION, AGRÈMENT, CONSENTEMENT.** C'est après l'examen d'un livre qu'autrefois les censeurs donnaient leur approbation ou leur autorisation pour

l'imprimer et le publier. Nous donnons notre agrément à une chose qui nous plaît et nous convient. Le consentement tient à une conformité de vues et de volontés.

APPROBATIVEMENT, adv., d'une manière approbative.

APPROCHANT, E, adj., qui offre de la ressemblance, de l'analogie : *Deux couleurs fort APPROCHANTES l'une de l'autre* (Ac.) *Un homme — des dieux* (La F.) *Une vieillesse APPROCHANTE de l'enfance.*

APPROCHANT, adv., à peu près, environ ; fam. : **APPROCHANT DE**, loc. adv., *il est — de huit heures, ou bien il est huit heures ou —* (Ac.).

APPROCHE, s. f., mouvement vers une personne ou une chose : à l'— de l'ennemi, de la nuit, du danger, de la mort. Aux APPROCHES de l'hiver (Ac.) = Accès d'une place forte, d'un camp. Les —, travaux continués jusqu'à la ville assiégée : les — de cette place coûtèrent bien du monde (Ac.) || *Lunette d'—*, lunette qui, agrandissant l'angle visuel, semble rapprocher les objets. *Grefte en — ou par —*, par le rapprochement de deux branches. = Impr., espace entre les lettres ; réunion fautive de deux mots.

APPROCHER, v. a., mettre ou placer auprès : — une table, une chaise ; — le canon de la place. || Avoir accès auprès de quelqu'un : — les grands, les puissants du jour. On ne saurait l'—, il est d'un accès difficile. Il l'a APPROCHÉ de lui, il l'a admis dans son intimité. = V. n., être proche, s'avancer : *Ponde APPROCHE* (Rac.) || *Le temps, la mort APPROCHE* (Mass.) *Le monde s'enfuit et l'éternité APPROCHE* (Id.) = Abs., *approchez*. || Avoir du rapport, de la ressemblance avec, être près d'atteindre : *plus une aristocratie APPROCHERA de la démocratie, plus elle sera parfaite* (Mont.) *Vous n'en APPROCHER point* (La F.) *C'est la boule qui a le plus APPROCHÉ du but.* = S'—, v. pr., venir proche de quelqu'un ou de quelque chose, se mettre près de : *APPROCHE-TOI du feu.* *En s'APPROCHANT des grands, on s'étonne de les trouver si petits* (Boiste). = Être proche ou sur le point d'arriver : *la nuit s'APPROCHE.* *L'éternité s'APPROCHE* (Fléch.) V. **ABORDER**.

APPROFONDIR, v. a., rendre plus profond, creuser plus avant : — un fossé, un puits, un canal. || Pénétrer dans la connaissance de quelque chose : — une science, une question, un sujet. — les hommes (La Br.) = S'—, v. pr. : *les mystères de la vie ne doivent pas trop s'—* (Boiste). V. **CREUSER**.

APPROFONDISSEMENT, s. m., action d'approfondir.

APPROPRIATION, s. f., action de s'approprier une chose : — d'une terre. = Chim., disposition de deux corps à se combiner par le concours d'un troisième.

APPROPRIER, v. a., rendre propre à quelque chose, adapter : — son discours aux circonstances. *Il faut — les lois aux mœurs, aux opinions, aux temps et même aux climats* (Mont.) = Mettre en état de propreté : — une chambre, une maison. = S'—, v. pr., usurper la propriété, s'attribuer une chose comme acquise de droit : *les hommes souffrent avec peine qu'on leur ôte ce qu'ils se sont en quelque sorte APPROPRIÉ par l'espérance* (Vauv.)

APPROUVÉ, adj. inv., se met au bas d'un acte qu'on approuve après lecture et examen : — l'écriture ci-dessus.

APPROUVER, v. a., donner son approbation, son assentiment, autoriser par un témoignage authentique : — un contrat, un ouvrage. *Le conseil de*

l'Université a APPROUVÉ cet ouvrage. Le pape APPROUVA cette doctrine. Je ne puis que T'APPROUVER.

|| Juger louable, digne d'estime, louer : *J'APPROUVE vos sentiments. J'APPROUVE son style, mais non pas ses idées* (Ac.) *Dieu APPROUVE ceux qu'il remplit de son esprit* (Pasc.) = S'—, v. pr. : *les hommes n'ont qu'une faible pente à s'— réciproquement* (La Br.)

APPROVISIONNEMENT, s. m., action d'approvisionner : — d'une ville. = Amas de provisions nécessaires pour la subsistance : *nous avons fait nos APPROVISIONNEMENTS pour l'hiver.*

APPROVISIONNER, v. a., faire un approvisionnement, fournir les provisions nécessaires à la subsistance : — une ville. = S'—, v. pr. : *Je me suis APPROVISIONNÉ de bois et de charbon.*

APPROXIMATIF, IVE, adj., fait par approximation : *calcul —, estimation APPROXIMATIVE.*

APPROXIMATION, s. f., opération par laquelle on obtient la valeur approchée d'une quantité : *Méthode d'—.* *Trouver l'inconnue par —.* = Certain degré d'exactitude dans le langage, dans les idées et dans les jugements. = *Par —*, loc. adv., d'une manière plus ou moins exacte : *juger par —.*

APPROXIMATIVEMENT, adv., d'une façon plus ou moins exacte, par approximation.

APPUI, s. m., soutien, support : *mettre un —, des APPUIS à un mur, donner un — à un arbre* (Ac.) *Sur quel roseau fragile a-t-il mis son —* (Rac.) — d'une fenêtre, d'une balustrade. *A hauteur d'—*, à la hauteur ordinaire du coude. = — ou point d'— d'un levier. || Aide, protection : *le plus sûr — de l'homme est Dieu ; tu seras l'— de ma vieillesse.* = Manège, *ce cheval a l'— lourd*, il pèse à la main ; *il n'a point d'—*, il a la bouche trop sensible. = Gramm., intensité marquée de la voix sur une syllabe : *l'accent tonique marque un — de la voix sur la voyelle qui le porte* (Ac.) = *A l'— de* : loc. adv. et prépos. : à l'— de ma demande ; *pièces à l'— d'un compte, ou abs., pièces à l'—.*

§ **APPUI, AIDE, ASSISTANCE, SECOURS.** L'appui et l'aide se donnent à la faiblesse ; l'assistance et le secours au besoin. L'appui est permanent, l'aide accidentelle. L'assistance est bienfaisante, elle tire de peine, elle soulage ; le secours est salutaire, il arrache au péril, à la mort.

APPUI-MAIN, s. m., baguette sur laquelle le peintre appuie la main qui tient le pinceau.

APPUYÉ, adj. inv., formule d'assentiment à une proposition.

APPUYER, v. a., soutenir à l'aide d'un appui : — une muraille par des piliers ; — une édifice par des arcs-boutants (Ac.) — une échelle contre le mur. — sur, poser sur, pour soutenir : — ses mains, ses bras, ses coudes sur une table (Ac.) || — une demande. — sa défense sur sa faiblesse. = Tenir, diriger contre : — un pistolet, un poignard sur la poitrine. || Manège : — l'épéron à son cheval, et ellipt., — des deux, appuyer les deux épérons à un cheval. || Fortifier, soutenir : — son opinion sur de bonnes raisons, — ses prétentions de titres bien en règle. || **APPUYA** ses paroles par de longs serments. || Chasse : — les chiens, les animer du cor et de la voix. = V. n., poser, être soutenu ; peser fortement sur quelque chose : *les murs sur lesquels le plancher APPUYE.* *Pour bien écrire, il ne faut pas —.* || Insister : — sur un fait, sur une raison. *Coulez légèrement sur ces objets, de peur d'y enfoncer en APPUYANT* (Pasc.) — sur une note, sur un mot ; — sur la droite ou à droite, se porter du côté droit.

|| = *S'* — contre la muraille (Ac.) *Je trouve que vous appuyez un peu trop sur l'argent* (Mol.) *S' — sur l'autorité ou le crédit, ou s' — de l'autorité ou du crédit de quelqu'un* (Ac.)

APRAXINE, feld-maréchal des armées russes sous Élisabeth, remporta sur les Prussiens la victoire de Jägerndorf.

ÂPRE, adj., qui a des aspérités : *un chemin — et raboteux*. = Rude : — *au toucher*. Par anal. : *le feu, le froid est —*. = Qui a de l'âpreté : *les nêfles sont fort ÂPRES au goût*. = Dur à l'oreille : *une voix rude et —* (Ac.) || Dur, sévère, violent : *caractère, humeur —*. || Avide, cupide : *homme — à l'argent, au gain*. On dit d'un chien vorace et au fig. d'un homme avide d'argent et de places : *Il est — à la curée*.

ÂPREMENT, adv., avec âpreté, d'une manière âpre : *il l'a réprimandé —*.

APRÈS, prép., exprime un rapport de temps, d'ordre, de lieu : — *le déluge, — la naissance de Jésus-Christ, Tibère fut empereur — Auguste*. Prov. : — *la pluie le beau temps*, la joie succède souvent à la tristesse. — *moi la fin du monde*, arrive après moi ce qui voudra. = Marque d'infériorité : *L'argent vient — l'or et la platine*. *Il faut placer la gloire — la vertu*. = Suivant, à l'exemple de, conformément à : — *tous les historiens*. = À la poursuite de : *les chiens courent — le lièvre* (Ac.) *Courir — les honneurs*. Ellipt., *les honneurs suivent l'homme qui court* — (Mass.) = Fam., Être après quelqu'un, se mettre après quelqu'un, l'observer, le harceler ; être — *quelque chose*, être occupé de quelque chose. *Attendre — quelque chose*, la désirer vivement. *Ne pas attendre — quelque chose*, pouvoir s'en passer. = *Après*, expression interrog., pour engager celui qui s'interrompt à continuer : *il vous a dit qu'il me connaissait? —*. = *D'après*, loc. prép., conformément à, selon : *j'ai peint la vérité d' — nature* (La Br.) = *D' —*, loc. adv., qui vient après, d'ensuite : *le jour, la semaine d' —*. = *Après cela*, loc. adv., puisqu'il en est ainsi : *faisons, — des projets de fortune* (Mass.) = *Après quoi*, loc. adv., ensuite, après cela : *travaillez, — vous vous reposerez*. = *Après tout*, loc. adv., tout bien considéré : *quel mal y a-t-il à cela? — Après coup*, loc. adv., trop tard : *il est venu —*. = *Ci-après*, loc. adv., ensuite, un peu plus loin : *comme on verra —*. = *Après que*, loc. conj., gouverne l'ind. : — *que vous eûtes chanté, il se retira*. = *Après* se met devant les verbes au passé de l'infinitif : — *avoir chanté*. Fam., — *boire*, pour — *avoir bu*.

APRÈS-DEMAIN, adv., le second jour après celui où l'on est : *il doit revenir —*. S., *si le lendemain est incertain, l' — est encore moins sûr* (Ac.)

APRÈS-DINÉE, s. f., temps depuis le dîner jusqu'au soir : *il passe ses APRÈS-DINÉES en famille*.

APRÈS-MIDI, s. f., temps de midi jusqu'au soir : *une de ces après-midi*. Il a été du masc.

APRÈS-SOUPÉE, s. f., temps entre le souper et le coucher : *les bonnes APRÈS-SOUPÉES d'autrefois*.

ÂPRÊTÉ, s. f., qualité de ce qui est âpre : — *du froid, des chemins, des fruits*. || — *d'âme, d'esprit, des mœurs* (J.-J.), — *à l'argent, au gain*.

A PRIORI, A PROPOS. V. PRIORI, PROPOS.

APRON, s. m., poisson d'eau douce du genre des perches.

APSIDE. V. ABSIDE.

APT, s.-préf. du départ. de Vaucluse.

APTE, adj., qui a les qualités requises : — *à posséder, à succéder* (Ac.) = Qui a de la dis-

position pour quelque chose : — *à apprendre*.

APTÈRE, adj. et s. m., sans ailes : *des insectes APTÈRES*, ou des aptères.

APTITUDE, s. f., disposition naturelle : — *aux mathématiques* (Ac.) = *à profiter des occasions* (Vauv.) || Dr., capacité légale : — *à tester*.

APULÉE ou **APPLÉE** (Lucius), romancier latin auquel La Fontaine a emprunté le charmant sujet de Psyché.

APULIE ou **LA POUILLE**, anc. p. de l'Italie mérid.

APUREMENT, s. m., vérification définitive d'un compte par laquelle le comptable est reconnu quitte.

APURER, v. a., opérer l'apurement d'un compte.

APYRE, adj., inaltérable et infusible au feu.

APYRÉTIQUE, adj., non accompagné de fièvre.

APYREXIE, s. f., absence de fièvre ; intervalle des accès de fièvre intermittente.

AQUARELLE (pron. *akoua* dans ce mot et dans les quatre suivants), s. f., dessin au lavis, avec des couleurs transparentes délayées dans l'eau.

AQUARELLISTE, s. m., peintre à l'aquarelle.

AQUATILE, adj., qui vit dans l'eau : *plante —*.

AQUA-TINTA, s. f. inv., gravure à l'eau-forte, imitant le dessin au lavis.

AQUATIQUE, adj., qui est le plus souvent dans l'eau : *oiseaux, plantes AQUATIQUES* (La. F.), ou sous l'eau, *le peuple —*. || Marécageux : *terre —*.

AQUÉDUC, s. m., canal en pierre pour conduire l'eau. = Anat., conduit : — *du vestibule, du limaçon*, parties de l'oreille.

AQUEUX, EUSE, adj., qui contient beaucoup d'eau ou qui en est formé : *humeur AQUEUSE de l'œil*.

AQUILA, vil. du roy. de Naples.

AQUILAIRE, s. f., nom de la plante qui fournit le parfum appelé bois d'aigle.

AQUILÉE, vil. du Frioul (Illyrie, en Autriche).

AQUILIN, adj., d'aigle ; courbé en bec d'aigle.

AQUILON, s. m., vent du Nord : *le froid —*. || Poét., tout vent froid et violent.

AQUILONNAIRE, adj., d'aquilon, boréal.

AQUITAINE, anc. p. située au S.-O. de la Gaule.

ARA, s. m., gros perroquet à longue queue.

ARABAT (FLÈCHE D'), langue de terre qui sépare la mer Patrie de la mer d'Azof.

ARABE, s. m., originaire d'Arabie. || Usurier, éréancier dur et exigeant. = Langue des Arabes. = **ARABE**, adj., d'Arabie, qui a rapport aux Arabes : *cheval —, chiffres ARABES*, les dix signes de numération, du calcul.

ARABESQUE, adj., à la manière des Arabes : *architecture —*. = S. m., genre, style arabesque.

ARABESQUES, s. f. pl., ornements en rinceaux, feuillages entrelacés.

ARABETTE, s. f., plante crucifère.

ARABIE, s. f., grand pays de l'Asie occidentale. = **ARABIQUE**, adj., qui est de l'Arabie : *gomme —*.

ARABLE, adj., labourable : *terre —*.

ARACHNIDES, s. f. pl., animaux dépourvus d'ailes et d'antennes.

ARACHNOÏDE, s. f., une des trois membranes qui servent d'enveloppe à l'encéphale.

ARACK, s. m., liqueur spiritueuse du riz.

ARAGO (Dominique-François), célèbre savant de notre siècle, mort en 1853.

ARAGON, s. m., riv. et anc. p. d'Espagne, qui formait autrefois un roy. indépendant. = **ARAGONAIS**, s. et adj., du pays d'Aragon.

ARAGMITE, s. m., espèce de spath calcaire.

ARAIGNÉE, s. f., insecte aptère, qui tire de son corps des fils d'une extrême ténuité, dont il forme une toile pour prendre d'autres insectes. || Ellipt., pour toile d'araignée : *ôtez toutes les ARAIGNÉES* (La F.) *Pattes d' —*, doigts effilés et décharnés. || *Toile d' —*,

tissu mince et peu solide. = Mar., amas de poules.
= Astr., cercle de l'astrolabe percé à jour. = Hist. nat., — de mer, poisson, coquillage univalve.

ARAIRE, s. m., charrue sans avant-train.

ARAL, grand lac d'Asie.

ARALIACÉES, s. f. pl., famille des ombellifères, dont les semences sont enfermées dans un péricarpe.

ARAMER, v. a., mettre du drap sur un rouleau pour l'allonger.

ARANDA (comte d'), premier ministre sous le roi d'Espagne Charles III. Il expulsa les jésuites.

ARARAT, montagne d'Arménie. Suivant la tradition, l'arche de Noé s'y arrêta.

ARASEMENT, s. m., action d'araser. = Dernière assise d'un mur. = Pièces de bois égales en hauteur et en saillie.

ARASER, v. a., mettre de niveau les parties d'un mur ou d'un bâtiment.

ARATOIRE, adj., qui sert ou qui se rapporte à l'agriculture : *instruments ARATOIRES.*

ARATUS (272-213), célèbre chef de la ligue achéenne. = Poète grec, auteur d'un poème sur l'astronomie.

ARAUCANIE, contrée de l'Amérique du S., au S. du Chili, entre les Andes et l'océan Pacifique.

ARBALÈTE, s. f., arme de trait, arc d'acier monté sur un fût qui reçoit le trait ou la balle. = Par anal. : *un cheval en —*, attelé seul en avant des deux chevaux de limon d'une voiture.

ARBALÉTRIER, s. m., soldat armé d'une arbalète. = *Arbalétriers*, pièces de bois formant le comble d'un bâtiment.

ARBELLES (bataille d'), gagnée par Alexandre sur Darius.

ARBITRAGE, s. m., jugement par arbitres : *mettre quelque chose en —, se soumettre à l'—* (Ac.) = Calcul fondé sur la comparaison du change des différentes places.

ARBITRAIRE, adj., qui est produit par la seule volonté et le caprice : *la grâce est naturelle, l'agrément est —.* = Laisser à l'appréciation, à la décision du juge : *amende, peine —.* = Despotique : *exercer un pouvoir —.* = S. m. : *il est victime de l'—* (Ac.)

ARBITRAIREMENT, adv., d'une façon arbitraire.

ARBITRAL, E, ce qui est prononcé par arbitres : *jugement —, sentence ARBITRALE.*

ARBITRALEMENT, adv., par arbitres.

ARBITRATION, s. f., estimation en gros.

ARBITRE, s. m., personne chargée de décider un différend entre deux parties : *l'— est un médiateur et non un juge. Prendre, nommer quelqu'un pour —.* || Maître absolu : *Dieu est l'— de la vie et de la mort, l'— du monde* (Ac.) *Se constituer l'— du goût* (Volt.) *Il vous fait de mon sort l'— souveraine* (Rac.) = franc, libre —, faculté laissée à l'âme de prendre une détermination.

ARBITRER, v. a., estimer, régler comme arbitre : *Domages, frais ARBITRÉS.*

ARBORER, v. a., planter quelque chose, droit comme un arbre : — *la croix, un drapeau, un étendard*; Mar., — *un pavillon*, le hisser, le déployer. || — *Vétendard de la révolte.*

ARBORESCENT, E, adj., se dit d'une plante à tige ligneuse qui affecte le port d'un arbre.

ARBORISATION, s. f., agrégation de cristaux représentant une espèce de petit arbre. Dessin figurant des arbrisseaux que présente la coupe de certaines pierres.

ARBORISÉ, E, adj., qui représente des arborisations : *Pierre ARBORISÉE.*

ARBOUSE, s. f., fruit de l'arbusier.

ARBOUSIER, s. m., arbrisseau dont les fruits ou baies ressemblent à des cerises.

ARBRE, s. m., végétal ligneux et vivace dont la tige épaisse, non ramifiée dans le bas, est couronnée de branches, de rameaux et de feuilles à son sommet : *Un jardin tout peuplé d'ARBRES verts* (Boil.) — *de vie, — de la science du bien et du mal*, arbre planté au milieu du paradis terrestre. — *de la croix*, la croix où fut attaché Notre-Seigneur. *Entre l'— et l'ecorce, il ne faut pas mettre le doigt*, il est imprudent de se mêler d'un débat de famille. || — *généalogique*, figure en forme d'arbre, d'où sortent comme d'un tronc les diverses branches d'une famille. || Puissance : *il ne leur restait qu'à considérer de quel côté allait tomber ce grand — ébranlé par tant de maux et frappé de tant de coups à sa racine* (Boss.) = Chim., — *de Diane*, amalgame d'argent qui se dépose en petites aiguilles prismatiques qui représentent un arbrisseau. = Mar., mât. = Mécan., axe ou principale pièce d'une roue ou d'une machine : — *d'une grue, d'un moulin, d'un pressoir. — d'une balance*, verge de fer à laquelle est suspendu le fléau. — *de presse*, pièce entre la vis et le pivot.

ARBRISSEAU, s. m., plante dont la tige ligneuse se ramifie sur sa base, et s'éleve peu.

ARBUTHNOT (Jean), médecin et littérateur écossais, publia en 1712 *l'Histoire de John Bull*, dont le héros a personnifié depuis la race anglaise.

ARBUSTE, s. m., plante dont la tige ligneuse n'atteint pas trois fois la hauteur du corps d'un homme et se ramifie près de sa base.

ARC, s. m., arme de trait formée d'une verge qu'on courbe en demi-cercle au moyen d'une corde, et qui sert à lancer des flèches : *tendre un —, tirer de l'—* (Ac.) || *Il faut détendre l'—*; il faut donner du relâche à l'esprit. *Avoir plusieurs cordes à son —*, plusieurs moyens de réussir. = Archit., courbure : — *d'une voûte*, plein cintre; *de triomphe*, sorte de portique monumental érigé pour consacrer le souvenir de quelque fait d'armes glorieux. = Géom., portion d'une ligne courbe, et particul. de la circonférence du cercle. Ast., — *diurne, nocturne*, portion de cercle parcourue par un astre au-dessus ou au-dessous de l'horizon.

ARCADE, s. f., ouverture en forme d'arc. Partie courbée en arc : *les ARCADES de la rue de Rivoli*. Par anal. : *des ARCADES de verdure.* = Anat., — *alvéolaires.*

ARCADIE, s. f., p. du Péloponèse.

ARCANE, s. m., ancienne opération mystérieuse d'alchimiste. Aujourd'hui remède secret.

ARCANSON, s. m., galipot liquéfié dans des chaudières, filtré et coulé dans des moules creusés au milieu du sable pour lui donner la forme de pains.

ARCASSE, s. f., partie extérieure de la poupe d'un navire. = Mousse d'une poulie.

ARC-BOUTANT, s. m., pilier extérieur en forme de demi-arc, servant à soutenir le mur d'un édifice. = Pièce de bois ou barre de fer servant de soutien. = Mar., petit mât ferré pour repousser un vaisseau qui vient à l'abordage. || *L'— d'un parti*, son principal soutien.

ARC-BOUTER, v. a., appuyer ou soutenir par un arc-boutant.

ARC-DOUBLEAU, s. m., sorte de bandeau en saillie sous la courbure d'une voûte.

ARCEAU, s. m., courbure d'une voûte, partie cintrée d'une porte ou d'une fenêtre. = Ornement en

forme de trèfle. = Chir., demi-cercle de bois qu'on place dans un lit pour garantir un membre fracturé de la pesanteur de la couverture.

ARC-EN-CIEL, s. m., météore lumineux consistant en un ou plusieurs arcs concentriques formés de bandes colorées, qui a lieu quand le soleil, ou quelquefois la pleine lune darde ses rayons sur un nuage près de se résoudre en pluie. *Depuis le déluge, l'— a été un signe de la clémence de Dieu* (Boss.)

ARC-EN-TERRE, s. m., iris que forme la réfraction des rayons solaires par la pluie ou la rosée.

ARCHAÏSME, s. m., mot ou tour de phrase antique, tombé en désuétude. = Affectation de mots ou de tours vieillies.

ARCHAL, s. m., fil de laiton passé par la filière.

ARCHANGE, s. m., ange d'un ordre supérieur.

ARCHANGEL, vil. et gouvern. de Russie.

ARCHANGÉLIQUE, adj., qui tient de l'archange. = S. f., bot., sous-genre du genre angélique de la famille des ombellifères.

ARCHE, s. f., voûte d'un pont : *les eaux ont emporté deux ARCHES du pont*. = Vaisseau de refuge : *l'— de Noé*, ou simplement *l'— flotta sur les eaux*. || Fam., *cette maison-là est une — de Noé*, elle est habitée par des gens de toute espèce. || *Être hors de l'—*, hors de l'Église. *L'— d'alliance, l'— du Seigneur, l'— sainte*, coffre qui renfermait les tables de la loi. *C'est l'— sainte*, il n'y faut pas toucher. = Coquille bivalve qui ressemble à un navire. = *sépulcrale*, erucel.

ARCHÉE, s. f. et m., principe de la vie, force vitale : *l'— principale est, d'après van Helmont, un principe immatériel*; peu us.

ARCHÉOLOGIE, s. f., science, étude de l'antiquité. = Traité dogmatique des principes fondamentaux de la science de l'homme.

ARCHÉOLOGIQUE, adj., qui a rapport à l'archéologie.

ARCHÉOLOGUE, s. m., celui qui est versé dans l'archéologie.

ARCHIER, s. m., soldat armé de l'arc : *frances archers*, milice créée par Charles VII. = Anc. officier subalterne de justice et de police : — *du guct*.

ARCHET, s. m., baguette tendue par des crins, qui sert à jouer du violon, de la basse, etc. : *coup d'—*. = Châssis en arceau qu'on place au-dessus du berceau des enfants. = Nom de différents outils dont la forme approche de celle d'un arc. = Outil à l'usage des tourneurs. = Outil servant en lithotritie, à la perforation du calcul.

ARCHÉTYPE, s. m., modèle sur lequel on fait un ouvrage. = Ancien étalon des monnaies, des poids et des mesures. = Adj., *les idées ARCHÉTYPES*, les formes modèles des choses dans la philosophie de Platon.

ARCHEVÊCHÉ, s. m., territoire sous la juridiction d'un archevêque. = Diocèse et palais d'un archevêque. = Dignité d'archevêque.

ARCHEVÊQUE, s. m., prélat métropolitain ayant un certain nombre d'évêques pour suffragants.

ARCHICANCELIER, s. m., grand chancelier.

ARCHIDIACONAT, s. m., dignité d'archidiacone.

ARCHIDIACRE, s. m., diacre supérieur, vicaire général investi par l'évêque de ses pouvoirs sur les curés de son diocèse.

ARCHIDOCÉSAIN, E, adj., qui dépend d'un archevêché.

ARCHIDUC, s. m., premier duc, titre des princes de la maison d'Autriche.

ARCHIDUCHÉ, s. m., seigneurie d'un archiduc : *l'— d'Autriche*.

ARCHIDUCHESSE, s. f., femme d'un archiduc. Titre donné aux filles ou aux sœurs de l'empereur d'Autriche.

ARCHIÉPISCOPAL, E, adj., qui appartient à l'archevêque : *dignité ARCHIÉPISCOPALE*.

ARCHIÉPISCOPAT, s. m., dignité d'archevêque.

ARCHIFOU, **FOLLE**, adj. et s. fam., fou et folle à l'excès.

ARCHILOQUE, de Paros, poète ionien du VI^e siècle av. J.-C., l'un des plus célèbres lyriques grecs.

ARCHIMANDRITAT, s. m., dignité, bénéfice d'un archimandrite.

ARCHIMANDRITE, s. m., supérieur d'un couvent grec; abbé d'un monastère de premier ordre.

ARCHIMÈDE, célèbre géomètre de Syracuse.

ARCHINOBLE, adj. fam., très-noble, se dit d'un homme infatué de sa noblesse.

ARCHIPATELIN, E, adj. et s., fourbe très-adroit : *c'étaient deux ARCHIPATELINS* (La F.)

ARCHIPEL, s. m., étendue de mer parsemée de groupes d'îles : — *du Mexique*. = Portion de la Méditerranée entre la Grèce et la Turquie, et que les anciens appelaient *mer Égée*.

ARCHI POMPE, s. f., mar., retranchement à fond de cale pour conserver les pompes.

ARCHIPRESBYTÉRAL, E, adj., qui concerne l'archiprêtre.

ARCHIPRÊTRE, s. m., prêtre désigné par l'évêque pour être le chef de tous les autres.

ARCHI PRÊTRE, s. m., dignité d'archiprêtre. = Sa juridiction.

ARCHITECTE, s. m., celui qui exerce l'art de bâtir, qui fait les plans et les devis des maisons. || *L'— de l'univers*, Dieu (Ac.) *Le puissant* — (Boss.)

§ **ARCHITECTE**, **ENTREPRENEUR**. *L'architecte* dresse les plans de l'édifice. *L'entrepreneur* bâtit l'édifice d'après les plans de l'*architecte*.

• **ARCHITECTONOGRAPHE**, s. m., celui qui fait la description d'un bâtiment.

ARCHITECTONOGRAPHIE, s. f., description d'un bâtiment.

ARCHITECTURAL, E, adj., qui a rapport à l'architecture : *decorations, façades ARCHITECTURALES*.

ARCHITECTURE, s. f., art de construire suivant la destination et le caractère des édifices; ordonnance d'un bâtiment. = *L'— ancienne, moderne, gothique*. *L'— navale, hydraulique, militaire*, art de construire les vaisseaux, les machines hydrauliques, les places de guerre.

ARCHITRAVE, s. f., partie principale de l'entablement entre la frise et le chapiteau.

ARCHITRAVÉE, s. f., corniche accompagnée d'une architrave.

ARCHITRÉSORIER, s. m., dignité dont l'électeur palatin était revêtu dans l'empire d'Allemagne.

Sous Napoléon I^{er}, il y avait un architrésorier dont les fonctions étaient à peu près honorifiques : c'était le troisième grand dignitaire de la couronne.

ARCHITRICLIN, s. m., celui qui anciennement était chargé de l'ordonnance d'un festin. || Fam., celui qui organise un repas.

ARCHIVES, s. f. pl., anciens titres, chartres, documents historiques : — *publiques, nationales*; *les — de la couronne*, lieu où les archives sont déposées. || *Fouiller dans les — de l'antiquité* (La Br.) *Les — du monde* (Buff.) = Lieu où sont déposés les anciennes minutes, les actes, les procès. || *Les — du génie, du savoir*, les Bibliothèques (Ac.)

ARCHIVISTE, s. m., qui est préposé à la garde des archives. — *paléographe*, titre que reçoit, après examen, un élève de l'École des chartes.

ARCHIVOLTE, s. f., bandeau en saillie qui suit le cintre d'une arcade et va d'une imposte à l'autre.

ARCHONTAT, s. m., dignité d'archonte. — Temps d'exercice de cette magistrature.

ARCHONTE, s. m., titre des principaux magistrats d'Athènes après l'abolition de la royauté.

ARCHURE, s. f., espèce de cage cintrée dans laquelle on enferme les meules d'un moulin à farine.

ARCIS-SUR-AUBE, s.-préf. du départ. de l'Aube. Le 1^{er} mars 1814 Napoléon y tint tête aux alliés.

ARCOLE, vil. d'Italie, près de Vérone. Bonaparte y battit les Autrichiens en 1796.

ARÇON, s. m., chacune des deux pièces de bois cintrées qui forment le corps de la selle : *être ferme dans, sur les arçons*, se tenir bien en selle. || Dé fendre ses opinions avec énergie. *Perdre, vider les* —, tomber, être renversé de cheval. || Être embar rassé, déconcerté. — Instrument en forme d'archet de violon qui sert aux chapeliers, bourreliers et ouvriers qui travaillent le poil, la laine ou le coton. — Sarmant de vigne que l'on courbe en cercle de manière à ramener son extrémité vers sa base pour lui faire produire plus de fruit.

ARÇONNER, v. a., battre la laine, la bourre, le coton avec l'arçon.

ARCTIQUE, adj., septentrional, situé du côté de la constellation de l'Ourse : *terres ARCTIQUES*.

ARCTURE, s. f., nom d'une étoile de la grande Ourse.

ARDASSE, s. f., soie grossière de Perse.

ARDASSINE, s. f., belle soie de Perse.

ARDECHE, riv. de France, donne son nom à un départ.

ARDEMENT, adv., avec ardeur.

ARDENNES, forêt et départ. au N.-E. de la France.

ARDENT, E, adj., qui est en feu, enflammé : *brasier, charbon, feu* — ; *fournaise ARDENTE*. || *L'œil* — (La Br.) — Qui brûle, qui enflamme : *verre, miroir* — (Ac.) || Très-chaud : *un soleil* — (Boss.) *Chapelle ardente*, luminaire nombreux qui brûle autour d'un cercueil. — *Chambre ardente*, tribunal qui condamnait au feu les empoisonneurs. || Violent, véhément : *désir* — (Boss.) *L'ardente soif du gain* (Boil.) *D'ARDENTS transports* (Volt.) || Plein d'avenir, passionné, actif : *cet* — *vainqueur* (Fén.) *Cheval trop* —, qu'on a peine à contenir. — *pour le plaisir* (Mass.) = Roux : *cheveux d'un blond* —.

ARDENT, s. m., exhalaison enflammée. — Malade attaqué d'une espèce d'érésipèle ou de charbon pestilentiel qui fit de grands ravages au XII^e siècle.

ARDER ou **ARDRE**. V. BRÛLER.

ARDEUR, s. f., chaleur vive et pénétrante : *l'— du feu de l'éte* (Fén.) — *d'estomac*. *LES ARDEURS de la canicule* (Ac.) || Empressement extrême, vivacité : *l'— au travail*. *l'— du combat étincelle dans ses yeux* (Boil.) || Chaleur, fougue : *s'il a toute l'— d'un soldat, il n'a point le discernement d'un capitaine* (Fén.) || Amour violent : *il sait mes ardeurs insensées ; l'— dont je suis embrasée* (Rac.) || Feu de l'imagination : *dans l'— qui m'inspire* (Boil.)

ARDILON, s. m., pointe servant d'arrêt dans une boucle. — Impr., nom de deux pointes qui servent à fixer la feuille sur le tympan.

ARDOISE, s. f., schiste argileux de couleur bleuâtre qui se sépare par feuilles et est propre à couvrir les maisons : *exploiter l'—*. *Tablette d'— sur laquelle on écrit, dessine, calcule*.

ARDOISÉ, E, adj., de la couleur de l'ardoise.

ARDOISER, v. a., couvrir d'ardoises.

ARDOISIÈRE, s. f., carrière d'où l'on tire l'ardoise. *LES ARDOISIÈRES d'Angers*.

ARDU, E, adj., d'un abord difficile. *Un sentier* — ; peu us. *Travail* —, *question ARDUE*.

ARE, s. m., mesure de superficie de cent mètres carrés.

ARÉC, s. m., genre de la famille des palmiers ; son fruit, l'amande qu'il renferme.

ARÉFACTION, s. f., dessiccation des médicaments qu'on veut réduire en poudre.

ARÈNE, s. f., sable : *les brûlantes ARÈNES de la Libye* (Ac.) — Partie sablée de l'amphithéâtre où se livraient les combats de gladiateurs et de bêtes féroces. Poét., champ clos : *descendre dans l'—*, se présenter au combat, accepter un défi, une discussion. — Pl. amphithéâtre romain dont les restes subsistent encore : *les ARÈNES de Nîmes*.

ARÉNEUX, SE, adj. V. SABLONNEUX.

ARENG, s. m., palmier des Molouques.

ARENBERG, bourg et château d'Allemagne érigé en duché en 1644. — *COMTE d'—*, plus connu sous le nom de *Prince de la Mark*, correspondait avec Mirabeau.

ARÉOLE, s. f., petite aire, petite surface. — Cercle qui se forme autour des boutons de la vaccine, etc. — Anat., petit espace que laissent entre eux les faisceaux de fibres, les lamelles ou les vaisseaux dans certains tissus et dans quelques organes. — Phys., cercle irisé qui entoure la lune. — Bot., ride ou rugosité peu apparente.

ARÉOLÉ, E, adj., entouré d'une aréole. — Bot. marqué d'inégalités ou de rides peu sensibles.

ARÉOMÈTRE, s. m., instrument destiné à faire connaître la densité des liquides ; pèse-liqueur.

ARÉOPAGE, s. m., ancien tribunal d'Athènes qui siégeait sur la colline de Mars. || Assemblée de magistrats intègres. = Ir., *plaisant* —.

ARÉOPAGITE, s. m., membre de l'aréopage.

ARÉOSTYLE, s. m., se dit des colonnes placées à une grande distance les unes des autres.

ARÉOTECTONIQUE, s. f., partie de la science de l'ingénieur qui traite de l'attaque et de la défense des places.

ARÉOTIQUE, adj., qui a la propriété de raréfier.

ARÈTE, s. f., petite pièce osseuse qui soutient la chair de certains poissons. — Squelette entier du poisson. — Angle saillant formé par deux faces : *poutre taillée à vive* —, dont les angles sont bien marqués. — Barbe d'épi : — *du blé*. — Croûte écaillante qui vient aux jambes des chevaux, depuis le jarret jusqu'au boulet, appelée aussi *queue de rat* par les vétérinaires. — Ligne courbe qui sépare les versants principaux d'une chaîne de montagnes où se trouvent les pics les plus élevés.

ARÈTIER, s. m., pièce de charpente formant l'arête d'un toit, l'angle d'un comble.

ARÉTIN (Pierre), poète italien tristement célèbre par ses écrits licencieux et satiriques.

ARGELÈS, s.-préf. du départ. des Hautes-Pyrénées.

ARGÈMONE, s. f., genre de plantes de la famille des papavéracées.

ARGENT, s. m., métal blanc très-malléable, le plus estimé après l'or et le platine ; monnaie faite de ce métal : *Voulez-vous être payé en or ou en* — ? — *blanc*, argent monnayé. — En général, toute sorte de valeur numérique ou de monnaie de quelque métal que ce soit : *à force de sentir son* — *grossir dans son coffre* (La Br.) — *comptant*, qu'on paye de suite. — *mignon*, en réserve pour quelque objet de fan-

taisie. — *courant*, espèces ayant cours. — *mort*, qui ne rapporte rien. || Fortune, richesse : *avoir beaucoup d'—*. || *Prendre quelque chose pour — comptant*, y croire trop légèrement. *Point d'—, point de Suisse*, rien pour rien. *Y aller bon jeu bon —*, agir franchement, sans arrière-pensée. *Je ne sais de quelle couleur est son — (Les)*, je n'ai jamais reçu de l'argent de lui. *Avoir le temps et P'—*, tout à souhait. *Un bourreau d'—*, homme excessivement dépensier. — *fulminant ou ammoniac d'—*, qui fait explosion au moindre frottement. — *vif ou — argent*, nom donné autrefois au mercure.

ARGENTÉ, E, adj., qui a l'éclat de l'argent.

ARGENTER, v. a., couvrir de feuilles d'argent ou d'une solution d'argent : — *des flambeaux, une coupe, un vase. — le bois, sur bois*. || Donner l'éclat, la blancheur de l'argent : *la lune ARGENTAIT les floes*. = S'—, être argenté, recevoir le reflet de l'argent : *ce lac s'ARGENTE aux rayons de la lune*.

ARGENTERIE, s. f., vaisselle et autres ustensiles d'argent.

ARGENTEUR, s. m., ouvrier qui argente.

ARGENTEUX, EUSE, adj. pop., qui a beaucoup d'argent ; peu us.

ARGENTIER, s. m., celui qui garde l'argenterie. = Officier qui distribuait certains dons d'argent et qui veillait aux costumes du roi et de la cour. = Autrefois orfèvre, banquier, trésorier.

ARGENTIN, E, adj., qui résonne comme l'argent ou qui en a l'éclat : *voix, couleur ARGENTINE*.

ARGENTINE (République). V. PLATA.

ARGENTINE, s. f., plante de la famille des rosacées. = Poisson de la famille des salmonés.

ARGENTURE, s. f., art, action d'argenter. = Couche d'argent appliquée sur divers objets.

ARGILE, s. f., terre molle et grasse, nommée aussi terre glaise : *un vase d'—*. || Poét. *L'homme, cette frêle —*.

ARGILEUX, EUSE, adj., qui tient de l'argile.

ARGINUSES, groupe de cinq petites îles de la mer Égée, entre la côte O. de l'Asie Mineure et l'île de Lesbos. Victoire navale des Athéniens sur les Spartiates en 406 av. J.-C.

ARGO, s. m., nom du navire qui transporta dans la Colchide Jason et ses compagnons. = Constellation de l'hémisphère austral. = **ARGONAUTES**, nom des princes grecs qui entreprirent la conquête de la toison d'or.

ARGOLIDE, p. de l'ancienne Grèce, forme aujourd'hui avec la Corinthe une p. du roy. de Grèce.

ARGON, s. m., bâton en demi-cercle pour prendre des oiseaux.

ARGONAUTE, s. m., mollusque céphalopode, le *nautilus* ou *pompile* des anciens, dont la coquille univalve a un peu la forme d'une nacelle.

ARGONNE (forêt d'), dont une partie subsiste de Toul à Mézières, célèbre par la défense de Dumouriez (sept. 1792).

ARGOS, cap. de l'Argolide, une des plus anciennes villes de la Grèce. = Nom de la Grèce dans Homère. = Un des anciens noms du Péloponèse.

ARGOT, s. m., langage de convention, particulier aux vagabonds, fions et voleurs. = Par ext., langage propre à certaines professions : *P'— des conlisses, de la chicane*. = Extrémité d'une branche morte.

ARGOTER, v. a., couper la partie morte d'une branche.

ARGOTIER, s. m.; pop., qui parle l'argot.

ARGOUSIN, s. m., bas officier des bagnes, chargé de la garde des forçats.

ARGOVIE, cant. de la Suisse.

ARGUE, s. f., machine propre à tirer et à dégrossir les lingots d'or, d'argent, etc.

ARGUER, v. a., accuser : — *un acte de faux (Ac.)* = Tirer une conséquence : *QU'ARGUEZ-vous de cela?* || V. n., vous ARGUEZ mal à propos de ce fait.

ARGUMENT, s. m., raisonnement dont on tire une conséquence ; motif concluant : — *en forme*. — *ad hominem*, qui s'attaque directement à la personne à qui on l'adresse. || Conjecture, présomption *j'en tire un grand — contre lui (Ac.)* = **ASTR.**, quantité de laquelle dépend une équation ou une circonstance du mouvement d'une planète : — *de latitude ou d'inclinaison. — annuel*, distance du soleil à l'apogée de la lune. = Petit résumé d'un chapitre, d'un discours, d'un livre. V. SOMMAIRE.

ARGUMENTANT, s. m., celui qui argumente dans un concours.

ARGUMENTATEUR, s. m., celui qui se plaît à argumenter. Ne se dit qu'en mauvaise part.

ARGUMENTATION, s. f., action, art d'argumenter : *les règles de P'— oratoire*.

ARGUMENTER, v. n., se servir d'arguments pour soutenir ou réfuter une proposition. — *d'une chose*, en tirer des conséquences. = *P'acte dont on ARGUMENTE est nul dans la forme et au fond (Ac.)*.

ARGUS, s. m., personnage auquel la fable donnait cent yeux. || Homme clairvoyant, difficile à tromper; surveillant, espion : *il a des yeux d'—*. = Nom de différents genres de poissons, de papillons et de coquillages sur lesquels on trouve des taches semblables à des yeux. = Serpent du Brésil. = Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés.

ARGUTIE, s. f., argument sophistique, raisonnement pointilleux, subtilité de langage.

ARGUTIEUX, EUSE, adj., occupé d'arguties.

ARGYRASPIDES, s. m. pl., soldats d'Alexandre qui portaient des boucliers d'argent.

ARIA, s. m.; fam., embarras, amas confus d'objets : *faire beaucoup d'— pour peu de chose*.

ARIDE, adj., qui manque d'humidité; stérile; *terre —. Sables, rochers ARIDES*. || *Esprit —*, qui ne produit rien; *sujet —*, qui ne prête pas aux développements; *âme, cœur —*, insensible.

§ **ARIDE, SEC**. Ce qui est *aride* manque naturellement d'humidité; ce qui est *sec* en manque par accident et pour un certain temps. *Un auteur ARIDE a peu de génie, peu d'invention; un écrivain sec a peu de cette imagination qui sait embellir les idées (Volt.)*

ARIDITÉ, s. f., caractère de ce qui est aride; sécheresse permanente, stérilité : *P'— du désert, des rochers*. || — *de l'esprit, du cœur, d'un sujet*. = Méd., — *de la langue, de la peau*.

ARIÈGE, riv. et départ. au S.-O. de la France.

ARIETTE, s. f., petit air léger, tenant le milieu entre la romance et la chanson.

ARILLE, s. f., enveloppe incomplète de certaines graines, distincte du péricarpe.

ARIMANON, s. m., perruche à queue courte.

ARISTE (LUDOVICO ARISTO, dit L'), poète italien du xvi^e siècle, auteur du *Roland furieux*, et justement surnommé le *divin*.

ARISTARQUE, grammairien d'Alexandrie, célèbre par ses remarques sévères mais justes sur Homère, Pindare et autres. || Critique sévère; ir., *faire P'—, se poser en —*.

ARISTIDE, célèbre Athénien, rival de Thémistocle.

ARISTOCRATE, s. et adj., noble, partisan de l'aristocratie. = Pendant la révolution française, tout homme en dehors de la classe du peuple ou opposé à la révolution.

ARISTOCRATIE, s. f., gouvernement où le pouvoir réside dans les mains des nobles ou des personnes les plus considérables de l'État. = Classe

noble. Les gens les plus considérables dans une classe : *V* — de la naissance, du talent.

ARISTOCRATIQUE, adj., qui appartient à l'aristocratie. Se prend quelquefois en mauv. part.

ARISTOCRATIQUEMENT, adv., d'une manière aristocratique.

ARISTOGITON, V. HARMODIUS.

ARISTOLOCHE, s. f., plante dont le calice, en forme de cornet, est renflé à sa base.

ARISTOPHANE, poète comique grec du v^e siècle av. J.-C. Molière seul a pu l'égalier et le surpasser quelquefois.

ARISTOTE, philosophe grec, chef de l'école péripatéticienne et précepteur d'Alexandre. = ARISTOTÉLICIEN, NE, adj., conforme à la doctrine d'Aristote. = S. m., partisan de cette doctrine. = ARISTOTÉLISME, s. m., philosophie d'Aristote.

ARITHMANCIE, V. ARITHMOMANCIE.

ARITHMÉTICIEN, NE, s., qui sait l'arithmétique.

ARITHMÉTIQUE, s. f., science des nombres, art de calculer : *apprendre, enseigner V* —. *Traité d'* —. = Adj., fondé sur les nombres. *Rapport — de deux quantités*, leur différence. *Proportion —*, égalité de deux rapports —. *Progression —*, celle où la différence entre chaque terme est constante.

ARITHMÉTIQUEMENT, adv., d'une manière arithmétique.

ARITHMOMANCIE, s. f., divination par les nombres.

ARIUS, fameux hérésiarque et chef de secte du iv^e siècle. Il niait la divinité de J.-C. = ARIANISME, hérésie d'Arius. = ARIEN, NE, s. et adj., de la secte d'Arius.

ARKANSAS, riv. et p. des États-Unis.

ARLEQUIN, s. m., personnage de l'ancienne comédie italienne qui porte un masque noir, un costume fait de pièces de toutes couleurs et une batte à la ceinture en guise d'arme. = Aujourd'hui personne masquée qui porte ce costume; bouffon; homme qui change de principes à tout moment. || *Habit d'* —, un tout formé de parties disparates. = Espèce de colibri. = Pop., mélange de restes de viandes.

ARLEQUINADE, s. f., bouffonnerie d'arlequin.

|| Fam., action ridicule, procédé choquant. = Pièce de théâtre où Arlequin joue le principal rôle.

ARLEQUINE, s. f., danse et air sur lequel on exécute cette danse. = Femme habillée en arlequin.

ARLES, s.-prét. du départ. des Bouches-du-Rhône.

ARMADA, flotte de 135 vaisseaux que Philippe II envoya contre l'Angleterre en 1588.

ARMADILLE, s. f., petite flotte qu'entretenait l'Espagne pour empêcher les étrangers de faire le commerce avec ses colonies du nouveau monde. = Frégate légère qui faisait partie de cette flotte. = Crustacé peu différent du cloporte.

ARMAGNAC, p. de France qui forme le départ. du Gers. = *Armagnac* (comte d'), partisan du duc d'Orléans pendant les troubles du règne de Charles VI.

ARMARINTIIE, s. f., plante ombellifère à fleurs rouges, et d'une forte odeur aromatique.

ARIMATEUR, s. m., qui arme et équipe à ses frais un navire pour le commerce. = Celui qui est chargé de la surveillance de l'armement. = Celui qui allègre un vaisseau et le charge de marchandises qu'il expédie à un port de commerce. = Capitaine d'un navire armé en course : *Duguay-Trouin était fils d'un —*. = Autrefois, vaisseau armé pour la course.

§ **ARIMATEUR, CORSAIRE, PIRATE**. *L'armateur* arme pour le commerce; le *corsaire* arme pour la course contre l'ennemi de son pays; le *pirate* arme pour son compte et court les mers pour piller.

ARMATURE, s. f., assemblage de barres ou de

liens de métal pour soutenir ou contenir un ouvrage de mécanique, de charpente, de maçonnerie, d'un modèle de sculpture, de terre, d'une figure coulée en bronze. = Phys. On donne ce nom aux plaques métalliques qui font partie des condensateurs, et notamment de la bouteille de Leyde.

ARME, s. f., instrument pour attaquer ou pour se défendre : — *blanche* (baïonnette, épée, sabre); — *de jet, de trait*; — *à feu* (fusil, pistolet, etc.) = *Homme d'armes*, cavalier armé de toutes pièces. *Recourir aux —*, au combat. *Prendre les armes*, s'armer pour l'attaque ou la défense. *Aux —*, cri d'alarme. *Appel aux —*. *Porter, présenter les —*, saluer quand on est sous les armes. *Poser les —*, *mettre bas les —*, se rendre, faire la paix. *Rendre les — au vainqueur*, se déclarer vaincu. *Faire passer par les —*, faire fusiller. = ARMES, la profession des armes, de la guerre : *l'Italie exercée aux — par tant de guerres* (Boss.). *Faire ses premières —*, sa première campagne. *Fait d'* —, exploit guerrier. *Suspension d'* —, trêve, cessation momentanée des hostilités. = Escr., *faire, tirer des —*, s'exercer à l'escrime. *Maitre d'* —, celui qui enseigne l'escrime. *Salle d'* —, salle où sont rangées des armes, lieu consacré aux exercices d'escrime. *Être sous les —*, être armé. || Être préparé à quelque chose. || ARME et ARMES, les diverses espèces de troupes, infanterie, cavalerie, gⁿie, artillerie, etc. *Dans quelle — servez-vous?* = ARMES, armure : *endosser, revêtir ses —*. || Tout ce qui sert à combattre les erreurs, les préjugés, etc. *L'— du ridicule est puissante en France* (Volt.) *Les — de la raison, de l'éloquence* (Ac.). = Blas. *les — de France, de Pèlo*. — *parlantes*, dont le sens est facile à deviner.

ARMÉ, E, adj., muni d'armes : *un homme bien —*. — *jusqu'aux dents*, tant qu'on peut l'être. || Fam., *être — contre le froid*. — *du glaive de la justice*. — *de patience*. = Garni, hérissé de : *sa massue armée de pointes de fer* (Fén.) = *A main armée*; loc. adv., les armes à la main, de force.

ARMÉE, s. f., réunion de troupes de toutes armes sous les ordres d'un chef. Abs. : *force — d'un État*, les militaires. *Le Dieu des ARMÉES*, Dieu, dans l'Écriture. *Mettre l'— sur le pied de guerre*, sur le pied de paix. — *d'Italie*, la partie de l'armée qui est en expédition en Italie. — *d'observation*, chargée d'observer les opérations de l'ennemi. — *de réserve*, placée en arrière ligne. *Être aîné de l'—*, des militaires. || Fam., multitude : — *d'employés*.

ARMELINE, s. f., peau d'hermine très-fine et très-blanche qui vient de la Laponie.

ARMEMENT, s. m., action d'armer, de pourvoir des armes nécessaires; l'ensemble des objets qui servent à armer : — *d'une troupe, d'une place*. = Préparatifs, appareil de guerre : *grand, formidable* — (Ac.). = Mar., ce qui sert à armer ou à équiper un vaisseau. *Il y a dix vaisseaux en —*.

ARMÉNIE, vaste contrée de l'Asie occidentale.

ARMER, v. a., pourvoir d'armes; revêtir d'armes défensives : — *de pied en cap, de toutes pièces*. — *quelqu'un chevalier*, le recevoir dans l'ordre de la chevalerie. — *un bâtiment, une flotte*, l'équiper. — *une place*, garnir ses remparts de canons. = Lever des troupes, exciter à prendre les armes : *Il arma toute la Suède* (Volt.) *Il arma les peuples contre lui* (Mass.). *Toute l'Europe arme*. || Abs., soulever, irriter : *ses vices ont armé tous les honnêtes gens contre lui*. || Prémunir, fortifier : *la philosophie nous arme contre la pauvreté* (La Br.) || Garantir, — *un arbre*,

l'entourer d'épines. = Mettre une chose en état de servir : — *un pistolet, une carabine*, tendre le ressort qui met le chien de la batterie en état de s'abattre : — *un canon*, y mettre le boulet. = Mus., — *la clé*, indiquer le ton par le nombre de dièzes et de bémols voulu. = S'—, v. pr., se munir d'armes, prendre les armes : s'— *d'une carabine, d'une épée*. || *Chacun s'ARME au hasard du livre qu'il rencontre* (Boil.). = Se prémunir contre, se munir de : s'— *contre le froid*. S'— *d'un bâton*. || S'— *de courage et de patience* (La Br.) = Manège. *Ce cheval s'arme contre son cavalier*, il n'obéit pas à la main.

ARMET, s. m., armure de tête, casque des chevaliers errants : — *de Mambrin*.

ARMIDE, héroïne et magicienne créée par l'imagination de Torquato Tasso qui lui fait jouer un grand rôle dans la *Jérusalem délivrée*. || Enchanteresse : *palais d'—, jardin d'—*, palais magnifique, jardin enchanteur.

ARMILLAIRE, adj. *Sphère —*, sphère représentant les cercles imaginaires de la sphère céleste.

ARMILLES, s. f. pl., petites moulures qui entourent le chapiteau dorique.

ARMINIANISME, s. m., doctrine religieuse d'Arminius ou d'Harmensen, protestant de Hollande, qui s'éloigne dans certains points du calvinisme. = **ARMINIEN**, NE, s. et adj., sectateur d'Arminius; qui suit la doctrine d'Arminius.

ARMINIUS. V. HERMANN.

ARMISTICE, s. m., suspension d'armes.

ARMOIRE, s. f., meuble garni de tablettes et fermé par une ou deux portes.

ARMOIRIES, s. f. pl., les armes, les attributs distinctifs d'une famille.

ARMOISE, s. f., genre de plantes dont plusieurs espèces sont toniques. On donne à l'— commune le nom d'*herbe de la Saint-Jean*.

ARMOISIN, s. m., taffetas léger et peu lustré.

ARMON, s. m., une des deux pièces du train d'un carrosse entre lesquelles s'attache le gros bout du timon.

ARMORIAL, s. m., livre contenant les armoiries de la noblesse d'un pays.

ARMORIER, v. a., appliquer, peindre, graver des armoiries sur quelque chose : *faire — une voiture, de la vaisselle*, etc.

ARMORIQUE, ancienne p. des Gaules qui comprenait la Bretagne et une partie de la Normandie. = **ARMORICAIN**, E, adj. et s., qui appartient à l'Armorique, à ses habitants.

ARMORISTE, s. m., celui qui fait des armoiries, qui sait et enseigne le blason.

ARMURE, s. f., les armes défensives qui couvrent le corps, comme le casque, la cuirasse, etc. = Plusieurs assemblages de lames de fer doux qu'on associe aux aimants naturels et qui en augmentent la force. = Ferrure nécessaire à une machine quelconque. = Disposition des liées pour la fabrication d'une étoffe. = Enveloppe d'une rame de papier.

ARMURIER, s. m., celui qui fabrique ou qui vend des armes.

ARNAULD (Antoine), théologien, janséniste célèbre par ses luttes contre les jésuites, ami de Bossuet et de Boileau.

ARNICA, s. m., genre de plantes qui passe pour un excellent sternutatoire.

ARNO, riv. de Toscane.

AROMATE, s. m., toute substance du règne végétal qui exhale une odeur forte et agréable.

§ **AROMATE, PARFUM**. L'*aromate* désigne la substance d'où s'élève l'odeur, et *parfum* l'odeur même, la senteur, le fumeur qui s'élève de la substance.

AROMATIQUE, adj., qui est de la nature des aromates : *plantes AROMATIQUES; boisson, huile —*.

AROMATISATION, s. f., action d'aromatiser.

AROMATISER, v. a., mêler des aromates à une substance quelconque.

AROME, s. m., principe odorant d'un grand nombre de substances végétales : *mêlé au café, le sucre en fait ressortir l'—*.

ARONDE, s. f., hirondelle. *Queue d'—*, entaille en queue d'hirondelle.

ARPÈGE, s. m., manière de frapper rapidement les sons d'un accord.

ARPÈGEMENT, s. m., Action d'arpéger; résultat de cette action.

ARPÉGER, v. a., faire des arpèges.

ARPENT, s. m., mesure de terre contenant cent perches carrées.

ARPEMENT, s. m., mesurage des terres. = Science de les mesurer.

ARPENTER, v. a., mesurer les terres par arpent. || Fam., parcourir un espace à grands pas.

ARPEUR, s. m., celui dont la profession est de mesurer les terres : — *juré*.

ARPEUR, s. et adj. f., espèce de chenille qui marche très-vite, et qu'on appelle aussi géomètre : *une —, une chenille —*.

ARQUEBUSE, s. f., coups d'arquebuse. = Eau d'— ou eau vulnérable spiritueuse, pour guérir les plaies faites par les armes à feu.

ARQUEBUSE, s. f., ancienne arme à feu, à rouet, à croc ou à mèche, à vent. = Jeu de l'—, exercice de tir, dans lequel le fusil remplace aujourd'hui l'arquebuse; on le dit aussi du lieu où l'on s'assemble pour cet exercice.

ARQUEBUSER, v. a., tuer à coups d'arquebuse.

ARQUEBUSERIE, s. f., profession de celui qui fait des armes à feu portatives. = Magasin ou commerce d'arquebuses. = Corps des arquebusiers.

ARQUEBUSIER, s. m., soldat qui était armé d'une arquebuse : — à pied, à cheval. = Celui qui fait partie d'une compagnie de bourgeois qui se livrent au jeu de l'arquebuse. = Celui qui fait et vend des arquebuses ou armes à feu portatives.

ARQUER, v. a., courber en arc. = V. n., fléchir, devenir courbe. = S'—, se courber en arc.

ARQUES (Seine-Inférieure). Henri IV défait les ligueurs commandés par le duc de Mayenne, le 21 sept. 1589.

ARRACHEMENT, s. m., action d'arracher : — *d'une voûte*, endroit où elle commence à se former en cintre.

ARRACHE-PIED (d'), loc. adv., fam., sans discontinuer : *travailler d'—*.

ARRACHER, v. a., ôter ou enlever avec effort : — *une racine, une plante, une dent, un ongle, un clou*.

= Ôter de force, ravir : — *un enfant des bras de sa mère*. || Ôter, enlever, séparer, : *un simple dépit est souvent la cause qui nous ARRACHE au monde* (Mass.)

— à la mort. || Obtenir avec peine, de force : — *de l'argent, un secret*. On ne peut lui — *un parole*. || Détourner de : — à l'étude (Ac.) = S'—, v. pr., arracher à soi-même : — *une dent, les cheveux*. || Arracher l'un à l'autre : *ils s'ARRACHÈRENT les cheveux* (La Br.) = S'— de ou à : s'— *d'un lieu*,

le quitter avec peine : *ils s'ARRACHÈRENT aux délices de la cour* (Mass.) || Fam., s'— *les yeux*, se disputer avec une grande violence. s'— *une épine du pied*,

sortir d'un grand embarras. On dit d'un homme ou d'un ouvrage fort recherché : *on se L'ARRACHE*.

ARRACHEUR, s. m., celui qui arrache : — *de dents, de cors*. || Fam. : *il ment comme un — de dents*, il ment effrontément.

ARRACHIS, s. m., enlèvement frauduleux du plant des arbres. = Plant arraché.

ARRAISONNER, v. a., chercher à amener quelqu'un par des raisons à un avis, à une opinion; vieux.

ARRANGEMENT, s. m., action d'arranger, ordre dans lequel on place les choses : — *des tableaux, des meubles*. || — *des mots, des idées*. = **Ordre** dans la défense. = Conciliation, mesures prises pour arriver à un but : *il a pris des ARRANGEMENTS avec ses créanciers*.

ARRANGER, v. a., mettre en ordre : — *des papiers, des livres*. *La manière dont on ARRANGE ordinairement les trois monarchies est visiblement fautive* (Boss.) = Mettre dans un meilleur état : *j'ai bien fait — ma maison*. = Disposer convenablement : — *ses idées, ses paroles*. || — *ses pièces et ses batteries* (La Br.) || Régler : — *sa vie, son temps, sa dépense, ses affaires*. = Terminer à l'amiable : — *une affaire, une querelle*; ir. et fam., bien — *quelqu'un*, le maltraiter, lui causer du dommage : *la pluie vous a bien ARRANGÉ* (Ac.) = Convenir, satisfaire, fam. : *cela m'ARRANGE; cela ne m'ARRANGE pas*. = Préparer : *cette scène avait été ARRANGÉE entre eux*. = S'—, v. pr., se placer en ordre : *quinze cents chambres s'ARRANGEAIENT autour de douze salles* (Boss.) *Le français oblige les mots à s'— dans l'ordre naturel des idées* (Volt.) = Se mettre dans une position convenable : *il s'ARRANGE dans son fauteuil pour dormir* (Ac.) || Prendre ses mesures, se préparer pour : *Je m'ARRANGE pour faire ce petit voyage*. S'— *pour réussir* (Ac.) || Fam. : ARRANGEZ-VOUS comme il vous plaira, faites ce que vous voudrez. *Cette femme ne sait pas s'—, elle s'habille mal*. = S'accorder pour faire quelque chose en commun; terminer à l'amiable : *il vaut mieux s'— que de plaider*. = S'accommoder de : *il s'ARRANGE de tout*.

§ **ARRANGER, RANGER**. *Arranger*, c'est assigner aux choses une place convenable; *ranger*, c'est mettre les choses à leur place. *C'est en RANGEANT ses livres que l'on ARRANGE sa bibliothèque*. On ARRANGE une fois, on RANGE tous les jours (Guizot).

ARRAS, ch.-l. du départ. du Pas-de-Calais. = *Traité d'—*; il y en a deux fort importants : le premier, signé en 1435, entre Charles VII et Philippe le Bon, le second, en 1432, entre Louis XI et Maximilien d'Autriche.

ARRETEMENT, s. m., action de donner ou de prendre à rente. = La chose qu'on prend à rente.

ARRETER, v. a., donner ou prendre à rente.

ARRÉRAGER, v. n., s'accumuler, en parlant des arrérages d'une rente.

ARRÉRAGES, s. m. pl., revenus arriérés, ce qui est dû d'une rente, d'une redevance.

ARRESTATION, s. f., action d'arrêter quelqu'un; état de celui qui est arrêté : *mettre en —; être en —; en état d'—*.

ARRÊT, s. m., jugement d'une cour souveraine : *un — met fin à un procès*. || *Dès que les yeux de l'homme s'ouvrent à la lumière, l'— de mort lui est prononcé* (Mass.) = Saisie d'une personne, de ses biens. *Maison d'—*, lieu de détention, prison. = **Arrêts**, m. pl., défense faite à un militaire de s'éloigner d'un endroit déterminé : *condamner aux —; garder, rompre, lever les —; — forcés*, défense absolue de sortir. = Manège, action du cheval qui s'arrête, action de la main qui l'arrête : *temps d'—*. || *Il n'a point d'—; c'est un esprit sans —* (Ac.), c'est un homme inconstant, léger, volage. = Chasse : *un chien d'—*, qui arrête le gibier. *Le chien est en —*. = Mar., **arrêt de vaisseaux**, défense de sortir du port. = Pièce du harnais où un chevalier appuyait

sa lance : *mettre sa lance en —* (Ac.) = Petite pièce qui arrête le mouvement d'une montre; le pêne d'une serrure; le ressort d'une arme à feu. = Ganse à l'extrémité d'une ouverture pour empêcher que le linge ne se déchire. = Mus., *point d'—*. V. **POINT D'ORGUE**. V. **ARRÊTÉ**.

ARRÊTÉ, s. m., résolution d'une assemblée délibérante. = Décision d'une administration judiciaire ou administrative. = **Arrêté de compte**, réglemeut définitif d'un compte.

§ **ARRÊT, ARRÊTÉ**. On rend des *arrêts*, on prend des *arrêts*; les premiers se cassent; les seconds se rapportent quand il y a lieu.

ARRÊTE-BOEUF, s. m., plante légumineuse, papilionacée, ainsi appelée à cause de la résistance que ses racines opposent au soc de la charrue.

ARRÊTÉ, E, adj., fixe, ferme : *il resta quelque temps sans croyance arrêtée* (Mignet).

ARRÊTER, v. a., suspendre le mouvement, le cours, le développement : — *un coursier, une voiture, une montre, une hémorragie, des pleurs*. || — *la colère* (Volt.) — *les progrès*. = Affermir : *un volet, une persienne*. || Fixer : *nous n'osions — nos regards sur l'abîme* (Barth.) = Faire cesser, réprimer : — *les poursuites, les frais, — la licence, — le cours* (Boil.) || Interrompre : *en cet endroit, Mentor ARRÊTA Idoménee*. (Fén.) = Priver de la liberté, se saisir de : *le roi veut qu'on l'ARRÊTE* (Fléch.) = Chasse, *le chien a ARRÊTÉ une compagnie de perdrix* (Ac.) Abs. : *ce chien ARRÊTE bien*. || Empêcher d'agir, retenir : *aucune considération ne peut l'—* (Ac.) = Par ext. : — *un domestique, un logement moyennant des arrhes*. = Régler, conclure. — *un compte, un marché*. || Décider : *voilà ce qui a été arrêté*. = V. n., cesser de marcher, faire halte : *dites au cocher d'—*. Nous ARRÊTAMES dans cet endroit. Abs. : ARRÊTE. = Cesser d'agir : *il travaille sans — une minute*. = S'—, v. pr., suspendre sa marche. *L'un et l'autre s'ARRÊTANT au passage, se menacent des yeux* (Boil.) *Le soleil s'ARRÊTA au milieu du ciel* (Boss.) || *Ma montre s'est ARRÊTÉE*; fam., s'— *en bon chemin*, renoncer à une entreprise dont le succès semblait assuré. = Interrompre un voyage, cesser d'agir : s'— *trois jours dans un endroit*. || *Il s'ARRÊTA au milieu de son discours*. Abs. : *l'ambitieux ne s'ARRÊTE jamais*. || Se fixer, se déterminer : *je m'ARRÊTE à cette étoffe*. || Faire attention à : *quoi! vous vous ARRÊTEZ aux songes d'une femme* (Corn.)

ARRHES, s. f. pl., argent donné pour garantir l'exécution d'un marché. || Gage : — *d'amitié*.

ARRIEN (Flavius), historien grec qui vivait sous l'empereur Adrien.

ARRIGHI, V. PADOUÉ.

ARRIÈRE, prép. et adv., loin, au loin : — *moi, Satan*. — *les médisans* (Ac.) *Aller vent ARRIÈRE*, vent en poupe. = *En ARRIÈRE*, loc. adv. *aller, rester en —*. *Il le loue en présence, et le déchire en —* (Ac.) = *Derrière*, en l'absence de. *En — de*, loc., prép. : *en — du corps de logis, en — de la ligne de bataille*. *Par peloton, en arrière, à droite, à gauche*. *Être en —, être en retard*.

ARRIÈRE, s. m.; mar., moitié de la longueur d'un bâtiment depuis le grand mât jusqu'à la poupe.

ARRIÉRÉ, E, adj., en retard : *payement —*. Par ext. : *enfant fort —*, peu instruit pour son âge. *Pays — en civilisation*. = **ARRIÉRÉ**, s. m., ce qui reste dû. = Travail en retard.

ARRIÈRE-BAN, s. m., autrefois convocation des nobles en masse pour suivre le roi à la guerre :

convoquer le ban et l'—. = Corps de la noblesse. = Appel des jeunes gens de la réserve.

ARRIÈRE-BEC, s. m., éperon d'aval d'une pile de pont.

ARRIÈRE-BOUCHE, s. f. V. PHARYNX.

ARRIÈRE-BOUTIQUE, s. f., pièce de plain-pied en arrière de la boutique.

ARRIÈRE-CORPS, s. m., partie d'un bâtiment en retraite d'une autre.

ARRIÈRE-COUR, s. f., petite cour sur l'arrière, servant à dégager et à éclairer les appartements.

ARRIÈRE-FIEF, s. m., fief mouvant d'un autre fief.

ARRIÈRE-GARDE, s. f., la partie d'une garde qui ferme la marche. || Fam., ceux qui suivent.

ARRIÈRE-GOÛT, s. m., goût qui revient après certains aliments ou certaines liqueurs.

ARRIÈRE-MAIN, s. m., coup du revers de la main, particulier au jeu de paume : *un bel —*. On dit : *avoir l'— belle*, jouer bien du revers de la raquette (Ac.) = Le train de derrière du cheval.

ARRIÈRE-NEVEU, s. m., fils du neveu ou de la nièce par rapport à l'oncle : *il a des ARRIÈRE-NEVEUX*. = Nos —, la postérité la plus reculée.

ARRIÈRE-PENSÉE, s. f., pensée que l'on dissimule, d'ordinaire dans une mauvaise intention.

ARRIÈRE-PETIT-FILS, s. m., **ARRIÈRE-PETITE-FILLE**, s. f., le fils, la fille du petit-fils ou de la petite-fille : *Louis XV était — petit-fils de Louis XIV*. = **ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS**, s. m. pl., enfants du petit-fils ou de la petite-fille : *il se plaisait au milieu de ses enfants, petits-enfants et —* (Chat.)

ARRIÈRE-PLAN, s. m. V. PLAN.

ARRIÈRE-POINT, s. m., point d'aiguille qui empêche sur celui qu'on vient de faire.

ARRIÉRER, v. a., retarder : — *un paiement*. = S'—, v. pr., rester en arrière : *l'infanterie s'ARRIÉRÉ*. = Ne pas payer aux échéances convenues.

ARRIÈRE-SAISON, s. f., automne, fin de l'automne, commencement de l'hiver. || Commencement de la vieillesse. = Temps qui précède la récolte, les vendanges.

ARRIÈRE-TRAIN, s. m., croupe et membres postérieurs de l'animal.

ARRIÈRE-VASSAL, s. m., celui qui relevait du vassal d'un autre seigneur.

ARRIÈRE-VOUSSURE, s. f., voûte qui couronne l'embrasure d'une porte ou d'une fenêtre.

ARRIMAGE, s. m., action d'arrimer, arrangement de la cargaison d'un vaisseau.

ARRIMER, v. a., arranger une cargaison.

ARRIMEUR, s. m., préposé à l'arrimage.

ARRISER, v. a., prendre des ris, détendre la surface des voiles pour se garantir d'un grain : — *les vergues*. On dit aussi par abréviation : *Riser*.

ARRIVAGE, s. m., abord des navires, des bateaux dans un port. = Arrivée des marchandises par les voitures d'eau : *l'— des grains*.

ARRIVANT, E, s., personne qui arrive dans un lieu : *le premier —, la première ARRIVANTE*.

ARRIVÉE, s. f., action d'arriver ; venue d'une personne, d'un objet dans un endroit : à *l'— de la reine* (Boss.) = Temps où quelqu'un ou quelque chose arrive : — *du courrier*.

ARRIVER, v. a., aborder, toucher la rive : nous ARRIVÂMES à une plage déserte (Ac.) — à bon port ; || Atteindre son but. = Parvenir à un but, au terme de sa course : *enfin, elle ARRIVE à Brest* (Boss.) Elle n'ARRIVE à Végèse que dans un char (La Br.)

|| — *aux honneurs, à une profonde vertu, à la félicité* (Pasc.) Abs. : *la tortue ARRIVA la première* (La F.) = En parlant des choses : *une grande quantité de blés est ARRIVÉE à Marseille*. || Les idées n'ARRIVENT en foule (Ac.) Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire ARRIVENT aisément (Boil.) = Avoir accès auprès de quelqu'un : *Je n'ai pu — jusqu'au secrétaire du ministre* (Les.) = Venir, approcher : *il ARRIVE à grands pas*. Abs. : *la nuit ARRIVE*. = Avoir lieu : *un peu après ARRIVA le déluge de Deucalion* (Boss.) Un malheur n'ARRIVE jamais seul. = Réussir : *il ARRIVE avec de la protection*. — à ses fins, ou abs. : *avec de la patience on ARRIVE*. = V. imp. : *il est ARRIVÉ un grand malheur* (Ac.) S'il ARRIVE que vous condamnerez cette action (Volt.) Il en ARRIVERA ce qu'il pourra, peu m'importe le résultat.

ARROCHE, s. f., plante potagère qu'on nomme aussi *bonne-dame, belle-dame*.

ARROGANCEMENT, adv., avec arrogance.

ARROGANCE, s. f., prétention hardie, conduite impérieuse et insultante : à quelques-uns *l'— tient lieu de grandeur* (La Br.) *La mort foulant aux pieds l'— humaine* (Boss.)

ARROGANT, E, adj., qui affecte des airs hautains et déplacés : *Juba était — jusqu'à l'insolence* (Roll.) *Ton, langage —*. = S., ces ARROGANTS, à leur dommage, apprendront un autre langage (Malth.)

§ **ARROGANT, ROGUE, INSOLENT**. *Rogue* ne diffère pas essentiellement d'*arrogant*, mais il est du style familier, et marque plus de rudesse. *Insolent* dit plus que les deux autres et indique un orgueil poussé jusqu'à ses dernières limites.

ARROGER (S'), v. pr., s'attribuer quelque chose mal à propos. : — *un pouvoir, un droit*. *Les nobles se sont arrogé tout l'honneur national* (B. de St-P.)

ARROI, s. m., train, équipage ; vieux ; n'est us. que dans *être en mauvais —*. V. DÉSARROI.

ARRONDIR, v. a., rendre rond ; donner à une chose la forme circulaire : — *un corps, une boule, ses bras*. || — *son champ, sa fortune*, l'augmenter. — *une phrase, une période*, lui donner du nombre, de l'harmonie. — *un cap, une île*, naviguer tout autour. || Peint., — *une figure*, en faire sentir les contours et les saillies. = S'—, v. pr., prendre une forme ronde. *Sa taille s'ARRONDIR*, se dit d'une femme enceinte. || Il s'ARRONDIR, il s'enrichit.

ARRONDISSEMENT, s. m., action d'arrondir, état d'un objet arrondi : — *du globe*. || — *d'une période*, arrangement harmonieux des membres qui la composent. = Circonscription administrative, division municipale : *Paris a aujourd'hui vingt ARRONDISSEMENTS*.

ARROSAGE, s. m., irrigation, action de conduire des eaux courantes sur des terres pour les humecter. = Eau qu'on verse dans les mortiers pour lier le salpêtre, le soufre et le charbon.

ARROSEMENT, s. m., action d'arroser des fleurs, des plantes, des prés, des routes. = Rétribution qu'un joueur doit à tous les autres.

ARROSER, v. a., humecter avec de l'eau ou un autre liquide : — *des fleurs, des prés, un jardin, les rues, une promenade*. || — *de la viande qui rôtit*, répandre dessus du jus ou du beurre. — *une terre de la sueur des hommes* (J.-J.) — *son pain de larmes*, vivre dans la misère. = Circuler à travers un pays, et le fertiliser en parl. d'une eau courante : les *rivières* qui ARROSENT la terre (Boss.) || — *des créanciers*, leur distribuer des à-compte pour les apai-

ser. || Distribuer au jeu de l'argent ou des jetons.

ARROSOIR, s. m., vase pour arroser.

ARROW-ROOT (mot angl.), s. m., fécula extraite du rhizome des *maranta indica*.

ARRUGIE, s. f., canal pour l'écoulement des eaux d'une mine.

ARS, s. m. pl., les quatre membres du cheval.

ARSACIDES, ancienne dynastie des rois Parthes.

ARSENAL, s. m., dépôt, magasin d'armes et de munitions de guerre : — formidable. En France, il existe des ARSENALS de trois sortes : d'artillerie, de génie et maritime. || L' — de la toilette, — des idées nouvelles.

ARSÉNIATE, s. m., sel formé par la combinaison de l'acide arsénique avec une base quelconque.

ARSENIC, s. m., corps solide, gris d'acier, qui, chauffé, se volatilise en répandant une odeur d'ail : l' — est un poison très-dangereux (Ac.).

ARSENICAL, E, adj., formé par l'arsenic, qui contient de l'arsenic : préparation arsenicale.

ARSÉNIQUEUX, adj. : acide — ou oxyde blanc d'arsenic, acide vénéneux, souvent employé sous le nom d'arsenic blanc, de mort aux rats.

ARSÉNIQUE, adj., se dit d'un acide composé d'arsenic et d'oxygène.

ARSÉNITE, s. m., combinaison de l'acide arsénieux avec une base quelconque.

ARSIN, adj. m., se dit du bois sur pied qui a été ravagé par le feu : bois —.

ART, s. m., méthode pour exécuter quelque chose selon certaines règles : l' — militaire ; l' — de parler ; l' — d'écrire. || Profession, métier, talent : l' — de la guerre ; les maîtres de l' —, les plus habiles dans leur profession. *Ouvrage fait sans —. Un chef-d'œuvre de l' —* (Boss.) = Science, adresse, habileté, artifice : — de commander, de convaincre, de plaire, de feindre. L' — perce dans tout ce qu'il dit (Ac.) Le plus grand — est de cacher l' — (Did.) Nous ne pouvons nier qu'il n'y ait de l' — dans la nature (Boss.) = Titre donné à certains ouvrages didactiques : l' — poétique d'Horace, de Boileau.

= Arts au pl., sans épithète et abs., se dit des arts libéraux et mécaniques : *L'école des Arts et Métiers. Les beaux-arts ou simpl. les arts* : la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la danse. || *Les arts d'agrément*, le dessin, la musique et la danse, considérés au point de vue de l'amusement : les — s'épuisent pour diversifier les plaisirs (Mass.) = Autrefois, les humanités et la philosophie : *faculté des — ; maître es —.*

§ **ART, MÉTIER, PROFESSION, PARTI.** L'art fait l'artiste, le métier l'ouvrier. La critique est bien rarement un art pour ceux qui en font un métier (La H.) Celui qui a telle profession est connu du public pour se livrer à telle sorte de travail. Il a une enseigne, un atelier, des ouvrages de commande (La Br.) En France, l'ancienne noblesse a souvent pris le parti de la robe. Presque tous les autres États ignorent qu'il y ait de la grandeur dans cette profession (Volt.)

ARTAXERCE, nom de trois rois de Perse. Le premier (Longue-Main) accueillit Thémistocle à sa cour et accorda à Cimon la liberté des villes grecques de l'Asie. Le deuxième (Mnémon) vainquit Cyrus le Jeune à Cunaxa et conclut le traité d'Antalcidas. Le troisième (Ochus), prince cruel et impie, fut assassiné par Bagoas, un de ses généraux.

ARTEMISE, reine d'Halicarnasse, se distingua contre les Grecs à Salamine.

ARTEMISUM (promontoire d'), cap au N. de l'Eubée, où la tempête détruisit une partie des vaisseaux de Xercès en 480.

ARTÈRE, s. f., vaisseau destiné à porter le sang

soit du cœur aux poumons, soit du cœur à toutes les parties du corps.

ARTÉRIEL, LE, adj., qui appartient aux artères : canal —.

ARTÉRIOLE, s. f., petite artère.

ARTÉRIOLOGIE, s. f., traité des artères.

ARTÉRIOSTÉOSE, s. f., incrustation calcaire des artères.

ARTÉRIOTOMIE, s. f., opération qui consiste à ouvrir une artère pour en tirer du sang.

ARTÉSIEEN, adj. V. PUTS.

ARTÉSIEEN, NE, s. et adj., qui est de la p. d'Artois.

ARTEVELD, nom de deux célèbres brasseurs de Gard, le père et le fils. Le premier, après avoir essayé de rendre l'indépendance à sa patrie, que se disputait la France et l'Angleterre, périt dans une émeute en 1345. Le second, devenu régent et comme souverain de la Flandre, fut tué à la bataille de Rosebecque, en 1382.

ARTHUR ou **ARTHUS**, chef des Bretons de la Grande-Bretagne, luttait contre les Anglo-Saxons envahisseurs. Ses exploits fabuleux ont servi de texte aux nombreux romans dits de la Table-Ronde.

ARTHRITE, s. f., inflammation articulaire.

ARTHRITIQUE, adj., qui a rapport aux articulations : douleurs ARTHRITQUES.

ARTHRODYNIE, s. f., douleur vague et indéterminée des articulations.

ARTICHAUT, s. m., plante potagère qui, dans l'état sauvage, a le port de nos chardons. || Pièce de serrurerie hérissée de pointes. = Pièce d'artifice.

ARTICLE, s. m., articulation mobile, jointure de deux os qui jouent l'un sur l'autre. Par anal., les différentes sections du corps des insectes ; portion d'une tige comprise entre les nœuds. || Partie qui forme les divisions d'un traité, d'un contrat, d'un acte, d'une loi, d'un compte, etc. : discuter un — de loi. Les ARTICLES d'un journal, d'un dictionnaire. Dresser les — d'un contrat de mariage. = Passage d'un titre, d'un écrit : je passe à un autre — de votre lettre (Volt.) || Sujet, matière : quant à l' — de votre libraire (Id.) C'est un autre —, fam., c'est une autre affaire, c'est différent. — de foi, point de croyance. Croire une chose comme — de foi, fam., la croire fermement. = A l' — de la mort, au moment de mourir. = Comm., objet : nous ne tenons pas ces ARTICLES. || Gramm., mot qui sert à déterminer le subst. L' — est susceptible de genre et de nombre.

ARTICULAIRE, adj., qui appartient à quelque articulation : artères et veines ARTICULAIRES.

ARTICULATION, s. f., assemblage et mode de connexion de deux ou de plusieurs pièces osseuses, qu'elles soient ou non mobiles l'une sur l'autre : l'entorse est une altération des ARTICULATIONS. = Hist. nat. : les — des antennes. = Son articulé de la voix. = Manière de prononcer les syllabes, les mots : avoir l' — nette, libre (Ac.) || Dr., énonciation des faits, article par article.

ARTICULER, v. a., prononcer : — des sons, des mots ; il articule mal (La Br.) = Dr., énoncer par article : — des faits. || — un fait, l'affirmer. = S' —, v. pr., se joindre par articulation : la tête s'ARTICULE au cervelet (Ac.) = Se prononcer : cette lettre s'ARTICULE difficilement.

ARTICULE, s. m. pl., l'un des quatre grands embranchements du règne animal.

ARTIFICE, s. m., art, industrie, mécanisme, tout est ménagé dans le corps humain avec un — merveilleux (Boss.) Ne vivre que par —, à force de soin et de régime. || L' — du style. = Action artificieuse, ruse : l'humilité n'est souvent qu'un — de l'orgueil

(Vauv.) *homme sans* — = Composition pyrotechnique qui s'enflamme facilement : *feud* '—.

ARTIFICIEL, LE, adj., qui se fait par art, opposé à naturel : *fleurs ARTIFICIELLES* ; *mémoire ARTIFICIELLE*, mnémonique, méthode imaginée pour retenir ce qu'on apprend. = *jour* —, espace de temps depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

ARTIFICIELLEMENT, adv., avec artifice.

ARTIFICIER, s. m., fabricant de feux d'artifice.

ARTIFICIEUSEMENT, adv., d'une manière artificieuse.

ARTIFICIEUX, EUSE, adj., plein d'artifice, de ruse : *homme* — ; *conduite ARTIFICIEUSE*.

ARTILLÉ, E, adj., garni de ses canons.

ARTILLERIE, s. f., matériel de guerre, comme canons, bombes, boulets : — *de siège* ; *parc d'—*. *Pièce d'—*, canon, obusier. = *Troupes employées au service de l'artillerie* : *corps d'—*. *École d'—*, où l'on forme des artilleurs.

ARTILLEUR, s. m., militaire attaché au service de l'artillerie.

ARTIMON, s. m., mât de l'arrière, le plus petit ou le troisième mât d'un grand bâtiment.

ARTISAN, s. m., celui qui exerce un art mécanique, un métier : — *habile*. *Des ARTISANS grossiers* (Boil.) *À l'œuvre on connaît l'—* (La F.), on juge le mérite d'un ouvrier par son travail. || *Auteur, cause* : — *de sa fortune*. *Nous sommes presque toujours les — de nos disgrâces* (Volt.) — *de ruses* (La Br.) — *d'iniquité* (Mirab.) V. **OUVRIER**.

ARTISON, s. m., nom donné aux insectes qui rongent les bois, les pelletteries et les étoffes.

ARTISONNÉ, E, adj., rongé par les artisans.

ARTISTE, s., celui, celle qui exerce un art libéral. *Un grand —, une jeune —, — dramatique, acteur, actrice*. Par ext. : *la nature est le premier des ARTISTES*. *Il est né —*, il a le goût d'un artiste. = Se dit de plusieurs professions : — *pédicure*.

ARTISTEMENT, adv., avec art : *un verre — taillé* (Pasc.) *Six vers — rangés* (Boil.)

ARTISTIQUE, adj., qui concerne les arts, qui appartient aux arts, aux artistes : *réunion —*.

ARTOIS, ancienne p. du N. de la France.

ARUM, plante qui donne une fécula nutritive, et dont la racine est regardée comme fébrifuge.

ARUNDEL (marbres d'), tables de marbre rapportées de Grèce en Angleterre et contenant des listes chronologiques parmi lesquelles se trouve la Chronique de Paros.

ARUSPICE, s. m., ancien prêtre romain qui examinait les entrailles des victimes pour en tirer des présages.

ARZEL, s. m., marque blanche qu'ont certains chevaux aux pieds de derrière.

AS, s. m., chez les anciens Romains, poids et mesure dont la valeur a souvent varié. = Partie du dé ou de la carte marquée d'un seul point.

ASBESTE, s. m. V. **AMIANTE**.

ASCALON, v. de la Palestine où les chrétiens de la première croisade remportèrent une grande victoire en 1099.

ASCARIDE, s. m., genre de vers intestinaux.

ASCENDANCE, s. f., filiation d'une ligne ascendante. = Astr., mouvement d'une planète qui s'élève sur l'horizon. = Math., raison d'une progression dont les termes vont en croissant.

ASCENDANT, E, adj., qui va en montant : *mouvement —*. *Aorte ASCENDANTE*. = Astr., qui monte sur l'horizon : *astre —*, qui monte sur l'horizon au moment de la naissance d'une personne. *Ligne —*, série des parents dont on descend en ligne directe. *Progression —*, qui va en croissant. *Harmonie —*, produite par une suite de quintes en montant.

ASCENDANT, s. m., mouvement d'une planète au-dessus de l'horizon ; degré du signe qui monte sur l'horizon. = Astrol., se disait du lever d'un astre et de l'influence qu'il exerçait sur la destinée d'un homme. || Par ext., inclination, penchant : *son — l'emportera* (Mol.) || Supériorité, influence, autorité : *l'— du génie, de la vertu* (Ac.) *Ils prennent sur leur maître un — qu'ils ne perdent plus* (La Br.) = *Personne dont on descend en droite ligne*.

ASCENSION, s. f., action de monter, de gravir : *la première — au mont Blanc a été faite par de Saussure*. = Action de monter, de s'élever dans l'air : — *du ballon, d'un aérostat*. — *de l'eau dans une pompe*. — *du baromètre*, élévation du mercure dans le baromètre. — *droite ou oblique d'un astre*, le point de l'équateur qui se lève avec cet astre dans la sphère droite ou oblique. || *L'— de Notre-Seigneur J.-C.*, son élévation miraculeuse ; jour où l'Église célèbre ce mystère. = *Tableau représentant J.-C. montant au ciel*.

ASCENSION, île de l'océan Atlantique, dépendant de l'Afrique et appartenant aux Anglais, découverte par les Portugais le jour de l'Ascension, le 20 mai 1501.

ASCENSIONNEL, LE, adj., qui s'élève : *force ASCENSIONNELLE*, par laquelle un corps tend à s'élever.

ASCÈTE, s., peu us., personne qui se consacre entièrement aux exercices de piété.

ASCÉTIQUE, adj., qui a rapport aux exercices de la vie spirituelle : *auteur, ouvrage —*. = S. m., celui qui mène une vie ascétique : *les extases des ASCÉTIQUES*. = *Ouvrage ascétique* : *les — de saint Basile*.

ASCÉTISME, s. m., pratique rigoureuse de la vertu philosophique ou religieuse.

ASCIENS, s. m. pl., nom donné aux habitants de la zone torride qui n'ont pas d'ombre le jour de l'année où le soleil tombe perpendiculairement sur leurs têtes.

ASCITE, s. f., hydropisie abdominale ; amas de sérosité dans la cavité du péritoine.

ASCITIQUE, adj., qui a rapport à l'ascite.

ASCLÉPIADE, adj. et s. m., se dit d'un vers grec ou latin formé d'un spondée, de deux coriambes et d'un iambe.

ASCLÉPIADE, s. f., plante appelée aussi *domptevenin*, aujourd'hui rangée parmi les apéritifs et les diurétiques. = *Asclépiadées*, s. f. pl., herbes, arbustes sarmenteux laticésifs.

ASDRUBAL, nom de plusieurs généraux carthaginois.

ASIARCHAT, s. m., magistrature qui donnait le droit de présider aux jeux sacrés célébrés par les villes grecques d'Asie.

ASJARQUE, s. m., magistrat revêtu de l'asiarchat.

ASIE MINEURE. V. **ANATOLIE**. = **ASIE**, s. f., une des cinq parties du monde. = **ASIATIQUE**, adj., qui appartient à l'Asie, qui habite l'Asie. || *Luxe —, mœurs ASIATIQUES*, excessif, efféminées. = S., habitant de l'Asie.

ASILE ou **ASYLE**, s. m., lieu sacré qui offrait un refuge inviolable. Par ext., tout lieu où l'on était à l'abri des poursuites : *les grands criminels ne méritent point d'—* (Mont.) || *Refuge, protection, secours* : *le Seigneur est mon —* (P.-R.) *Le trône n'est élevé que pour être l'— de ceux qui viennent implorer votre justice* (Mass.) = *Retraite, demeure* : *un malheureux sans —* (Ac.) || *L'— de la vertu, de la paix, des plaisirs* (Mass.) = *Salle d'—*, établissement où l'on admet pendant le jour les enfants en bas âge que leurs parents ne peuvent surveiller.

§ **ASILE, REFUGE**. On est en sûreté dans l'*asile* ; on se met en sûreté dans le *refuge*. Dans l'*asile* on est hors de

danger; dans un *refuge* on échappe à la poursuite. On part en tout temps est un *asile*; dans la tempête, c'est un *refuge*.

ASINE, adj., *bête* —, âne ou ânesse; peu us.

ASPECT, s. m., vue d'une personne ou d'une chose: *V* — de ces beaux lieux (Barth.) || *L* — du danger (Fén.) *L* — de la mort (Boss.) = Manière dont un objet s'offre à la vue: *le soleil dont V* — riant nous appelle et nous console (J.-J.) *Au premier* —, au premier abord. = Faces diverses, points de vue différents sous lesquels une chose se présente: *examiner un objet sous tous ses ASPECTS*. = Astrol., situation des planètes par rapport à l'influence qu'on leur attribue sur notre destinée: *cette affaire se présente sous un triste* —. V. *Vue*.

ASPERGE, s. f., plante potagère.

ASPERGER, v. a., arroser légèrement avec un objet qu'on a trempé dans l'eau ou quelque autre liquide: — *d'eau bénite*. Dans quelques sacrifices on ASPERGEAIT le peuple avec le sang de la victime.

ASPERGÈS (pron. l's), s. m., fam., goupillon à jeter de l'eau bénite. = Moment de l'aspersion.

ASPÉRITÉ, s. f., état de ce qui est rude et raboteux: *V* — d'une pierre. || *L* — du style. = Au pl., petites élévations qui rendent une surface rude et inégale: *chemin couvert d'ASPÉRITÉS*. || *Style plein d'* —.

ASPERSON, s. f., action d'asperger.

ASPERSON, s. m., goupillon d'eau bénite.

ASPÉRULE, s. f., genre de plantes rubiacées.

ASPHALTE, s. m., bitume solide, sec, friable, inflammable, presque inodore à froid. On le trouve particulièrement à la surface de la mer Morte.

ASPHALTITE (lac). V. *MER MORTE*.

ASPHODELE, s. m., plante liliacée.

ASPHYXIE, s. f., suspension des phénomènes de la respiration, et par suite celle des fonctions cérébrales, de là circulation et de toutes les autres fonctions: — *par submersion, par strangulation*.

ASPHYXIÉ, E, adj. et s., frappé d'asphyxie.

ASPHYXIER, v. a., causer, déterminer l'asphyxie. = *S'* —, se donner la mort par asphyxie.

ASPIC, s. m., serpent venimeux de l'espèce des vipères. || *Langue d'* —, méchante langue, femme médisante. = Nom vulgaire de la grande lavande: *huile d'* —, = Plat composé de filets de volaille, de gibier ou de poissons, recouverts de gelée.

ASPIDOPHORE, adj., se dit d'un poisson pourvu d'un bouclier ou tégument écailleux.

ASPIRANT, E, adj., qui aspire: *pompe ASPIRANTE*. = *ASPIRANT*, E, s., personne qui aspire à une fonction, un emploi, à être reçu dans un corps: — *de marine*. *ASPIRANTE au titre d'instituteur*.

ASPIRATION, s. f., action d'aspirer l'air extérieur. = Action de la pompe aspirante. = Manière de prononcer en poussant l'air au dehors: || Mouvement de l'âme vers le bien et vers Dieu: *de nobles ASPIRATIONS*; *des* — *vers un monde meilleur*.

ASPIRAUX, s. m. pl., trous pratiqués aux fourneaux des laboratoires.

ASPIRER, v. a., attirer l'air extérieur dans ses poumons: — *une grande quantité d'air et l'expirer aussitôt*. Abs. — *avec force*. = Élever l'eau en faisant le vide: *le tuyau de cette pompe ASPIRE l'eau d'un puits*. = Prononcer de la gorge: *il y a certains mots où il faut* — l'h. = V. n., prétendre, tendre à: — *aux honneurs, aux grandeurs*. — *au ciel* (Pasc.) — *à la paix* (Boss.) *Et monté sur la faite, il ASPIRE à descendre* (Corn.)

§ **ASPIRER, PRÉTENDRE**. Si on veut s'épargner bien

des regrets, bien des déceptions, il faut *n'aspirer* qu'aux choses auxquelles on peut *prétendre*. On *aspire* à la faveur, on *prétend* à ce dont on se juge digne.

ASPRE, s. m., petite monnaie de compte chez les Turcs.

ASSA ou **ASA**, s. f., l' — *dulcis* est le benjoin, *assa-fetida*, gomme résine qui est d'une odeur alliée forte et fétide, d'une saveur âcre et repoussante, puissant antispasmodique.

ASSAILLANT, s. m., agresseur. = Celui qui dans un tournoi combattait contre le tenant.

ASSAILLIR, v. a., attaquer, fondre sur: — *les ennemis*. *Une furieuse tempête nous ASSAILLIT* (Ac.) || *Elle a mis fin aux plus grands périls dont une âme chrétienne puisse être ASSAILLIE* (Boss.)

ASSAINIR, v. a., rendre sain, plus sain: — *une maison, une prison, une ville*. = *S'* —, être assaini: *les vallées s'ASSAINISSENT par la culture*.

ASSAINISSEMENT, s. m., action d'assainir, état de ce qui est assaini: — *d'un pays marécageux*.

ASSAISONNEMENT, s. m., ce qui sert à assaisonner: *le poivre, le sel, le vinaigre, sont les ASSAISONNEMENTS les plus ordinaires*. = Action, manière d'assaisonner. || *L'imagination peut seule donner aux plaisirs V* — *qui en fait tout le prix* (Cond.)

ASSAISONNER, v. a., accommoder à l'aide de certains ingrédients: — *une salade*. || *Il possède l'art d'* — *les grâces* (Mass.)

ASSASSIN, s. m., celui qui assassine, qui tue traîtreusement: *payer un* —. *Crier à V* —, appeler du secours. || Ir., et dans le style commun on emploie quelquefois le fém. *ASSASSINE*: *que dit-elle de moi, cette gente* —? (Mol.) S'emploie aussi ir. pour désigner un médecin: *savant hâbleur, dit-on, et célèbre* — (Boil.) || *Petite mouche que les femmes se mettaient autrefois au-dessous de l'œil*. = Au pl., nom donné à des sectaires fanatiques du moyen âge qui, sur un ordre d'Hassan, leur chef, allaient sans hésiter donner la mort à tous ceux qu'il désignait.

ASSASSIN, E, adj., qui assassine, ne s'emploie qu'en poésie; et au fig. *fer* —, *aillade ASSASSINE*.

ASSASSINANT, E, adj.; fam., insipide: *des redites ASSASSINANTES*. || Cruel: *rigueur ASSASSINANTE* (Mol.)

ASSASSINAT, s. m., meurtre commis avec guet-apens: *le jour fatal est pris pour tant d'ASSASSINATS* (Rac.) || — *juridique*, condamnation capitale dictée par la haine. || Par ext., violence odieuse; acte, discours qui porte un grand préjudice: *la calomnie est un* — (Ac.)

ASSASSINER, v. a., commettre un meurtre, tuer de guet-apens: — *un voyageur*. *On ne s'avise guère d'* — *que ses ennemis* (Pasc.) || Par ext., accabler d'outrages violents, excéder de coups violents par trahison, porter un grand préjudice: *calomnier un homme de la sorte, c'est V* — (Ac.) || Importuner, fatiguer à l'excès: — *les gens de compliments, de vers*. *Songez que je vous ASSASSINERAI jusqu'à ce que vous m'ayez tenu parole* (La F.)

ASSAUT, s. m., attaque de vive force pour emporter un poste, une place de guerre: *aller, monter à V* —, *prendre d'* —. *LES ASSAUTS de la tempête, de la maladie, de l'adversité*. || Sollicitation vive et pressante: *céder, résister aux ASSAUTS*. *Ce n'est qu'en ces* — *qu'éclate la vertu* (Corn.) = Escrime, exercice au fleuret. || — *d'esprit, de coquetterie, d'éloquence*.

ASSÈCHEMENT, s. m., action d'assécher; état de ce qui est asséché: *V* — *des terres*.

ASSÉCHER, v. a., mettre à sec: — *les routes* (B. de St-P.) = V. n., être à sec, *roche ASSÉCHÉE*.

ASSEMBLAGE, s. m., réunion de choses ou de personnes : — de lettres, de syllabes ; — de gens de toute espèce. || — de qualités (Pasc.) ; de vices, de vertus. — *éclatant* (Volt.) = Menuis., union de plusieurs pièces rapportées et jointes de manière à former un tout : — à tenons et à mortaises. *Bois d'—*. = Impr., action de réunir des feuilles d'un volume dans l'ordre de leur signature. *Atelier d'—*.

ASSEMBLÉE, s. f., réunion d'un certain nombre de personnes dans un même lieu : grande, nombreuse —. = Réunion de personnes formant corps : — nationale, législative, des États. *Il appartient à plusieurs ASSEMBLÉES savantes* (La Br.) Par anal., — de famille, de créanciers. — de fidèles, l'église. = Chasse; lieu où l'on se rend et où l'on déjeune avant d'aller au *laisser-courre*. = Société, cercle : *Il me tarde de voir notre — ouverte* (Mol.) = Milit., appel au son du tambour ou de la trompette.

ASSEMBLER, v. a., mettre ensemble, réunir : — des matériaux. — des soldats, le peuple. *J'y consens*, ASSEMBLONS le chapitre (Boil.) = Mécan., — les pièces d'une montre. — des pièces de charpente. = Impr., — les feuilles, les volumes. = S'—, v. pr., se réunir, se former en assemblée. || *La haine, le mépris, courent moit tout S'ASSEMBLE* (Volt.) = Prov., qui se ressemble, s'ASSEMBLE.

§ **ASSEMBLER, JOINDRE, UNIR**. *Assembler* des objets, c'est seulement les mettre les uns près des autres ; les joindre, c'est faire qu'ils se touchent, qu'ils soient contigus et adhérents ; les unir, c'est les confondre, n'en faire qu'une seule et même chose.

ASSEMBLEUR, EUSE, s., ouvrier, ouvrière qui fait l'assemblage.

ASSENER, v. a., appliquer un coup, frapper juste : *Il lui ASSENA un violent coup de bâton*. *Il m'ASSENA son poing au milieu du visage* (Scar.)

ASSENTIMENT, s. m., acquiescement, approbation : *l'évidence force l'— des gens éclairés* (Ac.)

§ **ASSENTIMENT, CONSENTEMENT**. Frappé de la vérité d'une proposition, vous y donnez votre assentiment ; mais vous donnez votre consentement au mariage de votre fils lorsqu'il a votre assentiment et celui des autres.

ASSEOIR, v. a., mettre sur un siège : — un enfant. *Faire — quelqu'un à sa table*, l'y admettre. = Poser solidement : — les fondements d'une maison. — un camp. — un cheval, le dresser à galoper. || *Fonder, établir : — un gouvernement sur les bases d'une sage liberté* (Ac.) — un jugement, sa croyance (Pasc.) = S'—, v. pr., se mettre sur son séant : — par terre. || *S'— sur le trône, monter au trône*. *Les chagrins montent sur le trône, et vont s'— à côté des souverains* (Mass.) *Je m'ASSIEDS à sa table* (La F.) || Se percher, en parl. des oiseaux.

ASSERMENTER, v. a., lier par serment : — un fonctionnaire public. || *Prêtres ASSERMENTÉS*, qui, sous la Révolution, avaient prêté serment à la constitution civile du clergé.

ASSERTION, s. f., proposition qu'on avance comme vraie : — vraie, fausse, hasardée.

ASSERVIR, v. a., réduire à l'état de servitude, de dépendance absolue : — son pays. || — la fortune, son génie (Boil.) = S'—, v. pr., se soumettre : *s'— aux lois du vainqueur, aux caprices de la mode*.

ASSERVISSANT, E, adj., qui asservit : *joug —*.

ASSERVISSANT, s. m., action d'asservir : *contribuer à l'— de sa patrie*. = État de servitude : *tenir un peuple dans l'—* (Ac.) || *L'— des esprits. — aux usages, à la mode, aux idées reçues* (Volt.)

ASSERVISSÉUR, s. m., celui qui asservit : *Gré-*

goire VII, le grand — des rois et des consciences (Villem.)

ASSESEUR, s. m., magistrat adjoint à un juge principal. = Électeur qui aide le président d'un bureau d'élection.

ASSEZ, adv., autant qu'il faut : *c'est —, c'en est —*. *L'avare n'a jamais —* (Ac.) *Celui qui aime le travail a' — de soi-même* (La Br.) = Il est quelquefois augmentatif, quelquefois diminutif du sens : *cela est — bien, — bon*. *Voilà qui est — plaisant*. *Suis-je — malheureux!* = Explétif dans — peu, — souvent : *c'est un homme d'— peu d'esprit* (Ac.) dans le style soutenu et en poésie : — et trop longtemps mon amitié l'accable (Rac.)

§ **ASSEZ, SUFFISAMMENT**. *J'ai assez d'argent, j'ai ce qui me faut*. *J'avais SUFFISAMMENT d'argent pour faire commodément ma route* (J.-J.) *L'avare n'en a jamais assez*; le prodigue jamais suffisamment.

ASSIDU, E, adj., exact à se trouver où son devoir l'appelle : *magistrat — aux audiences*. = Qui s'applique continuellement à quelque chose : — au travail, à l'oraison, à la prière (Fléch.) = Qui rend des soins continuels à : — auprès du prince. *Toi qui fus de mes premiers ans la compagne ASSIDUE* (Rac.) = En parlant des choses, constant, fréquent : *travail —, visites ASSIDUES*.

ASSIDUITÉ, s. f., exactitude à se trouver où le devoir appelle : — d'un commis à son bureau, d'un courtisan auprès du prince. = Application continue : *l'— au travail, à la prière*. = ASSIDUITÉS auprès d'une femme, soins empressés qu'on lui rend.

ASSIDÛMENT, adv., d'une manière assidue : *faire — sa cour* (La Br.)

ASSIÉGEANT, E, adj. et s., qui assiège : *l'armée ASSIÉGEANTE*. *Les assiégeants, l'ASSIÉGEANT et l'assiégé*.

ASSIÉGÉS, s. m. pl., ceux qu'on assiège.

ASSIÉGER, v. a., faire le siège d'une place forte : *le roi ASSIÉGEA Dôle en personne* (Volt.) || *La foule ASSIÈGE les bureaux du théâtre*. = Environner, en toquer : *les flammes ASSIÉGEAIENT leur dernier refuge*. || Importuner, obséder, poursuivre : *les créanciers, les sollicitateurs l'ASSIÈGENT*. *Les discours flatteurs ASSIÈGENT le trône* (Mass.)

§ **ASSIÉGER, OBSÉDER**. Un sollicitateur assiège un ministre à qui il veut arracher une grâce ; un ministre ou un favori obsède le prince qu'il veut gouverner.

ASSIENTE ou **ASSIENTO**, désigne les traités conclus successivement par l'Espagne avec les diverses puissances de l'Europe en vue de permettre le monopole de la traite des nègres dans ses colonies d'Amérique.

ASSIETTE, s. f., manière dont on est assis ou placé. || Position d'un corps sur un autre : — d'une pierre, d'une poutre. = Situation d'une maison, d'une ville, etc. : *château bâti à mi-côte et dans une fort belle —*. *L'— d'un camp*. || *L'— d'un impôt*, sa répartition. *L'— d'une rente*, le fonds sur lequel elle est établie. || Disposition de l'esprit : *il n'est pas dans son — ordinaire ou naturelle*, ou simplement dans son —. = Pièce de vaisselle servant à manger à table : — plate, creuse, blanche. Par ext., ce que contient une assiette. || Fam., piquer l'—, manger habituellement chez les autres. *Piqueur d'ASSIETTES*, ou pique —, parasite.

§ **ASSIETTE, SITUATION, POSITION**. *La vraie ASSIETTE de l'âme est lorsqu'elle est maîtresse des mouvements du cerveau* (Boss.) Quand on n'est pas dans une situation aisée, on n'est pas dans une position à faire du bien aux autres. Un pays est dans telle situation, et sa position est bien ou mal indiquée sur la carte.

ASSIETÉE, s. f., ce que contient une assiette.

ASSIGNABLE, adj., qui peut être assigné.

ASSIGNAT, s. m., constitution d'une rente affectée au paiement d'une dette. = Papier-monnaie émis pendant la révolution française.

ASSIGNATION, s. f., destination d'un fonds au paiement d'une dette. = Mandat de paiement. = Ajournement à comparaître par-devant le juge. = Exploit qui indique le jour. || Rendez-vous.

ASSIGNER, v. a., affecter un fonds ou des deniers au paiement d'une rente ou d'une dette : *les dettes que vous avez assignées sur le mariage de ma fille* (Mol.) = Citer par un exploit à comparaître en justice : — *des témoins*. = Indiquer, déterminer, fixer : *reste à la place que la nature l'a assignée*. On ne peut — *de limites à l'art* (Barth.)

§ **ASSIGNER, DÉSIGNER**. En Égypte, chaque profession avait son canton qui lui était assigné (Boss.) *David avait désigné le lieu du temple que bâtit Salomon* (Id.)

ASSIMILABLE, adj., susceptible d'être assimilé.

ASSIMILATION, s. f., action d'assimiler, de présenter plusieurs choses comme semblables. = Action par laquelle un corps s'approprie et transforme en sa propre substance la matière dont il se nourrit.

ASSIMILER, v. a., rendre semblable, présenter comme semblable : *Piroguerie ASSIMILE l'homme à la brute*. — *l'enfance à la vieillesse* (Buff.) Comparer : *on ne peut — ce cas à aucun autre* (Ac.) || Élever au rang : *Cincinnatus qu'aux Dieux le triomphe ASSIMILE* (C. Del.) = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

ASSIS, s. m., voter par — et levé, en se levant ou en restant assis.

ASSISE, s. f., rang de pierres posées horizontalement pour élever une muraille. = Espèce de banc régulier formé par les masses minérales déposées successivement par les eaux. *Bâtir par ASSISES réglées*, avec des pierres de même hauteur, et dont le milieu supporte les joints montants de l'assise inférieure. = **ASSISES**, s. f. pl., session d'une cour criminelle : *tenir, présider les —*. *Cour d'—*, tribunal criminel. = Assemblée, séance extraordinaire des officiers des seigneurs de fief.

ASSISTANCE, s. f., présence : *le droit d'— du curé, du juge de paix*. = Réunion de personnes qui assistent à quelque chose. = Conseil d'un ordre religieux ; État où les maisons d'un ordre religieux sont situées. = Aide, appui : *la justice doit une — particulière aux faibles*, (Boss.) = Au pl., libéralités : *elle leur obtenait des soulagements et des ASSISTANCES considérables* (Fléch.) V. **APPU**.

ASSISTANT, E, adj., qui assiste, qui aide un autre : *les prêtres, les évêques —*. = S., religieux chargé d'aider le supérieur général dans ses fonctions : *être — ou un des ASSISTANTS du supérieur*. L'**ASSISTANTE** ou *une des ASSISTANTES de la supérieure*. = **ASSISTANTS**, s. m. pl., personnes présentes en un lieu : *un des —*.

ASSISTER, v. n., être présent à : — *aux débats, à la messe, au mariage, à une fête, à un spectacle*. — *à un jugement*, signifie quelquefois faire partie du tribunal qui prononce un jugement. || Il s'emploie aussi sans régime : *les esprits bienheureux qui ASSISTENT devant Dieu* (Pasc.) = V. a., aider, prêter assistance : — *les pauvres, les malheureux*. — *un criminel, le préparer à la mort, lui donner les consolations de la religion*. — *quelqu'un de sa bourse, de son crédit*. = Fam., que Dieu vous assiste, se dit à un pauvre auquel on ne peut ou ne veut rien don-

ner. Se disait autrefois à ceux qui éternuaient. = Accompagner : *se faire — par le commissaire*.

ASSOCIATION, s. f., action de faire entrer en société, réunion de personnes dans un but, un intérêt commun : — *commerciale, littéraire, religieuse, politique*. — *de bienfaisance*. En parl. des choses, rapprochement : — *d'idées, d'intérêts*.

ASSOCIÉ, E, s., individu associé : *j'ai deux ASSOCIÉS*. Il a sa sœur pour ASSOCIÉE.

ASSOCIER, v. a., faire entrer en société, donner ou prendre pour compagne, pour allié : — *à un commerce, à une entreprise, à des travaux*. — *quelqu'un à ses dangers* (Ac.) — *quelqu'un à sa gloire* (Fléch.) = Rapprocher, joindre : *l'intérêt qui ASSOCIE deux personnes* (Ac.) — *Vagréable à l'utile* (J.-J.) = S'—, v. pr., *faire société avec son fils, son neveu*. || Il ne faut pas s'— *avec des mauvais sujets, il ne faut pas en faire sa société*. S'— *aux périls, à la gloire de quelqu'un*. Je dois m'ASSOCIER à votre malheur (Mont.)

ASSOLEMENT, s. m., partage de terres labourables en grandes portions, ou soles, pour y alterner les cultures,

ASSOLER, v. a., diviser des terres par soles.

ASSOMBRIR, v. a., rendre sombre : *d'épais nuages ASSOMBRISSENT le ciel*. = S'—, v. pr., devenir sombre : *le temps s'ASSOMBRIT*. || *Tout sourit à la jeunesse, tout s'ASSOMBRIT pour la vieillesse* (Mirab.)

ASSOMMANT, E, adj. || Fam., fatigant, ennuyeux à l'excès : *lecture ASSOMMANTE*. Rien n'est plus — *que les gens raisonnables* (Dest.)

ASSOMMER, v. a., tuer en frappant avec quelque chose de pesant : — *à coups de bâton, de pierres*. — *un bœuf*. On ASSOMMA la pauvre bête (La F.) = Accabler de coups. || Importuner, fatiguer à l'excès : *un bavard qui vous ASSOMME*. *Moi, qu'un froid écrit ASSOMME* (Mol.) = S'—, v. pr. : *il ne s'agit que de s'— comme des chiens enragés* (Napol.)

ASSOMMEUR, s. m., celui qui assomme.

ASSOMMOIR, s. m., bâton garni à une extrémité d'une balle de plomb ; canne plombée ou fort lourde. || *Coup d'—*, événement affreux, malheur inattendu. = Piège disposé à assommer les renards, blaireaux, etc., qui s'y prennent.

ASSOMPTION, s. f., élévation de la Vierge au ciel. = Jour auquel l'Église en célèbre la fête. = Tableau représentant l'assomption de la Vierge.

ASSOMPTION (L'), v. cap. du Paraguay.

ASSOMPTION (L'), île dans le golfe Saint-Laurent.

ASSONANCE, s. f., ressemblance approximative de son dans les finales des mots.

ASSONANT, E, adj., qui produit une assonance.

ASSORTIMENT, s. m., convenance de plusieurs choses entre elles : *l'— de ces couleurs est agréable* (Ac.) = Assemblage de choses qui vont ensemble : — *de fleurs, de couleurs*. = Imprim., supplément de tous les caractères nécessaires à un genre de composition : = *Liures d'—*, qu'un libraire prend chez ses confrères.

ASSORTIR, v. a., réunir des choses qui vont ensemble : — *des fleurs, des couleurs*. — *les convives, les caractères, les époux*. = Approvisionner des marchandises nécessaires : — *une boutique, un magasin*. = V. n., convenir : *cette garniture ASSORTIT bien à la robe, avec la robe*. = S'—, v. pr. : *ces meubles ne s'ASSORTISSENT pas ensemble*. || *Leurs caractères s'ASSORTISSENT bien*.

ASSORTISSANT, E, adj., qui s'assortit.

ASSOTER, v. a.; fam., infatuer d'une sottise : *cette petite fille l'a ASSOTÉ*. = S'—, v. pr.,

prendre un sot amour, un sot attachement; peu us.

ASSOUIPIR, v. a., endormir à demi, disposer au sommeil: *un discours monotone ASSOUIPIE les auditeurs* (Ac.) || *Les passions que la nature même AVAIT ASSOUIPIES* (Mass.) || Suspendre, affaiblir: *remède dont l'effet ASSOUIPI la douleur* (La H.) || Empêcher l'éclat: — *une affaire, une querelle, les haines, les passions.* = S'—, v. pr., se laisser aller au sommeil: *et jusques au souper, se courbe et s'ASSOUIPI* (Boil.) || Se calmer, s'affaiblir: *les haines s'ASSOUIPISENT avec le temps.*

ASSOUISSANT, E, adj., qui assoupi: *vapeurs ASSOUISSANTES, lecture ASSOUISSANTE* (J.-J.)

ASSOUPISSEMENT, s. m., état voisin du sommeil. *Un — léthargique.* || Grande négligence de ses devoirs, de ses intérêts.

ASSOULIR, v. a., rendre souple, flexible: — *une étoffe, un ressort.* || — *des peuples sauvages* (Boss.) = S'—, v. pr.: *ce n'est qu'à l'aide d'un long travail que les jarrets du danseur s'ASSOULISSENT* (Volt.) || *Cette humeur a fini par s'—.*

ASSOURDIR, v. a., causer une surdité passagère, étourdir: *le bruit du canon l'avait ASSOURDI* (Ac.) || *Il criait à nous —.* = Peint., diminuer la lumière de certaines parties dans les demi-teintes.

ASSOURDISSANT, E, adj., qui assourdit.

ASSOUVIR, v. a., apaiser une faim vorace: *on ne peut — cet enfant. — ses yeux, ses regards d'une chose. Il a un désir de gloire qu'il ne peut —* (Ac.) — *son avarice, sa haine, sa vengeance.* = S'—, v. pr., se rassasier: *S'— de carnage, de sang.* = *L'ambitieux ne peut s'— d'honneurs, ni le voluptueux de richesses* (Boss.) *Barbare, ASSOUVIS-TOI du sang de la patrie* (Volt.)

ASSOUVISSEMENT, s. m., action d'assouvir: *L'— de la faim.* || *L'— de nos passions* (Lévis.)

ASSUJETTRIR, v. a., rendre sujet, soumettre: — *un pays, un peuple.* *Philippe ASSUJETTIT toute la Grèce* (Boss.) || — *les passions à la raison, et la raison à la justice.* = Astreindre, obliger à: *les règles de l'art ASSUJETTISSENT l'ouvrier* (Ac.) = Fixer une chose dans un lieu. — *un banc, un mat, une table.* = S'—, v. pr., — *aux usages.* *S'— à l'ordre du grade militaire* (Volt.) V. SOUMETTRE.

ASSUJETTISSANT, E, adj., qui tient dans une grande sujétion: *devoirs assujettissants* (Volt.)

ASSUJETTISSEMENT, s. m., État de dépendance: *L'— d'un pays.* || Sujétion, contrainte: *les tristes ASSUJETTISSEMENTS de la grandeur* (Ac.) *L'— aux modes, aux usages* (La Br.) *Il s'applaudissait sans cesse de l'— des devoirs* (Mass.)

ASSUMER, v. a., prendre, ne s'emploie qu'au figuré: — *sur soi la responsabilité d'un acte.*

ASSURANCE, s. f., certitude: *un temps auquel nous n'avons aucune — d'arriver* (Pasc.) = Confiance, sécurité: *prenez cette étoffe en toute —* (Ac.) = Garantie, promesse: *et pour toute —, il ne prend que ma foi* (Corn.) = Fermété: *montrer de l'—.* *Perdre son —.* *Une noble, une mâle —.* = Sûreté: *par là, vous croyez être en —* (Pasc.); vieux: = Acte par lequel un assureur s'engage au remboursement des pertes que pourra faire l'assuré: — *d'un navire.* — *contre l'incendie, la grêle.* — *maritime.* — *mutuelle.* *Compagnie d'ASSURANCES.* = Mar., coup de canon pour faire reconnaître le pavillon.

ASSUREMENT, adv., certainement, sûrement: — *il radotait* (La F.)

ASSURÉ, E, adj., qui est certain de quelque chose: *je suis — de ce fait.* || Qui ne peut manquer: *un*

succès —. V. ÉVIDENT. || Ferme, décidé: *d'un pas —* (Fén.) *Un air —.* || Où l'on est à l'abri: *un port —.* || Sûr: *une existence ASSURÉE.* || Fam., en mauv. part: *un — menteur, voleur.* = ASSURÉ, s. m., celui qui a fait assurer: *l'assureur et l'—.*

ASSURER, v. a., affermir, rendre sûr ou stable: — *un échafaudage, une muraille.* — *la main,* la rendre ferme et sûre. — *la bouche d'un cheval,* l'accoutumer à souffrir le mors. || — *sa contenance.* V. RASSURER. || Rendre sûr et certain: — *la paix, le succès, le bonheur, des droits à la reconnaissance.* = Garantir ou transmettre par un acte: — *une créance, une rente.* — *tous ses biens à son neveu après sa mort.* Par ext., — *aux malheureux la vie ou le salut* (Mass.) — *des vivres à une armée.* = S'engager à rembourser certains objets perdus ou détruits par un sinistre: — *des maisons contre l'incendie, les récoltes contre la grêle* (Ac.) *Faire — ou — sa maison.* = Donner pour sûr, certifier: *d'où vient qu'Agamemnon m'ASSURAIT le contraire?* (Rac.) = Engager à croire, rendre certain: — *quelqu'un de son dévouement.* *Son intérêt nous ASSURE de son silence.* = Mar., ASSURER son pavillon, le faire reconnaître. = S'—, v. pr., avoir la certitude, être persuadé: *qui peut s'— d'être toujours heureux?* (La F.) || Établir sa confiance, se procurer la certitude de quelque chose: *Oui, je m'ASSURE en ta clémence* (J.-B. R.) *S'— de quelqu'un, s'— de sa bienveillance, de sa protection.* = *S'— de quelqu'un, de sa personne,* l'arrêter. *S'— de quelque chose,* s'en rendre maître, s'en procurer la jouissance: *ASSUREZ-vous d'un cheval.* V. AFFIRMER.

§ ASSURER, AFFERMIR, CONSOLIDER, ARRÊTER, FIXER, ATTACHER. On assure ce qu'on met en sûreté, ce qu'on garantit, ce qu'on préserve; on affermit ce qu'on rend ferme, inébranlable; on consolide ce qu'on rend solide, indestructible; on arrête ce dont on empêche le mouvement; on fixe ce qu'on arrête invariablement, à demeure; on attache ce qu'on rend stable en le liant ou en le joignant à autre chose.

ASSUREUR, s. m., celui qui assure des maisons, des marchandises, etc., contre des sinistres.

ASSYRIE, ancien empire d'Asie. = ASSYRIEN, NE, s. et adj., qui habitait l'Assyrie.

ASTARÉ, divinité phénic., l'Astaroth de l'Écriture.

ASTER, s. m., plante vivace à fleurs radiées, de la famille des corymbifères.

ASTÉRIE, s. f., nom d'un genre d'invertébrés radiaires échinodermes, aussi appelés *étoiles de mer.*

ASTÉRISME, s. m., assemblage d'étoiles.

ASTÉRISQUE, s. m., signe figurant une étoile et indiquant un renvoi.

ASTÉROÏDE, s. m., petite planète.

ASTHÉNIE, s. f., manque de force, débilité.

ASTHMATIQUE, adj., affecté de l'asthme. = S. m., un vieil —.

ASTHME, s. m., respiration difficile.

ASTIC, s. m., gros os de cheval, de mulet ou d'âne, employé par les cordonniers pour lisser les semelles. = Polissoir de bois pour polir les gibernes.

ASTICOT, s. m., larve d'insecte servant d'appât.

ASTICOTER, v. a.; fam., contrarier, tourmenter pour des bagatelles.

ASTOME, adj., qui n'a point de bouche.

ASTORGA, v. d'Espagne dans la p. de Léon.

ASTRACHAN ou **ASTRAKAN**, vil. et gouv. de Russie.

ASTRAGALE, s. m., os court situé à la partie supérieure et moyenne du tarse. = Moulure qui couronne la partie supérieure d'une colonne. = Plante

légumineuse dont quelques espèces fournissent la gomme adragant.

ASTRAL, E, adj., qui appartient aux astres, qui offre quelque rapport avec les astres : *lampe* ASTRALE, qui éclaire les objets de haut en bas.

ASTRE, s. m., tout corps céleste : *V'— du jour*, le soleil. *L'— de la nuit*, la lune. Les ASTRES *roulent dans le firmament* (Pasc.) || Astrol., être né sous un — favorable ou ennemi, être ou heureux ou malheureux. *Sous quel — ennemi faut-il que je sois né!* (Rac.) || Poét., personnage illustre : *qu'est-ce qu'un souverain né avec une valeur bouillante?* un — mal-faisant (Mass.) || Fam., en parl. d'une femme d'une grande beauté : *elle est belle comme un —*.

ASTRÉE, s. f., déesse de la justice. = Constellation de la Vierge. = Espèce de polype dont la surface est parsemée d'étoiles.

ASTREINDRE, v. a., obliger, assujettir strictement : — à un travail, à un règlement sévère, à prendre les armes (Boss.) = S'—, v. pr., aux règles. Être ASTREINT à se lever de bonne heure.

ASTRICTION, s. f., effet produit par une substance astringente.

ASTRINGENT, E, adj., qui a la propriété de resserrer. = S. m. : des ASTRINGENTS.

ASTROÏTE, s. f. V. ASTRÉE; polype.

ASTROLABE, s. m., instrument dont on se servait autrefois pour mesurer la hauteur des astres. *L'— planisphère* était un globe terrestre où étaient projetés les cercles de la sphère.

ASTROLOGIE, s. f., ou — judiciaire, art chimerique de lire l'avenir dans les astres. *L'— naturelle* se rattache à la physique.

ASTROLOGIQUE, adj., qui appartient à l'astrologie : *prédiction —*.

ASTROLOGUE, s. m., celui qui s'adonne à l'astrologie : un — un jour se laissa choir au fond d'un puits (La F.)

ASTRONOME, s. m., celui qui connaît et pratique l'astronomie. = Adj. : *peuple —* (Bailly).

ASTRONOMIE, s. f., science des astres, de leur nature et de leurs mouvements : — physique, qui s'élève des phénomènes à la détermination de leurs causes. — nautique, qui se rapporte à la navigation. = Traité de cette science : — de Francœur.

ASTRONOMIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à l'astronomie.

ASTRONOMIQUEMENT, adv., selon les principes de l'astronomie.

ASTUCE, s. f., finesse qui tend à nuire : *aller par — à des fins qu'on cache avec soin* (J.-J.)

ASTUCIEUSEMENT, adv., avec astuce.

ASTUCIEUX, EUSE, adj., qui a de l'astuce.

ASTURIEN, mont. et p. du N. de l'Espagne. = Prince des —, titre de l'héritier présomptif de la couronne d'Espagne.

ASYLE. V. ASILE.

ASYMPTOTE, s. f., ligne droite qui s'approche continuellement d'une courbe sans pouvoir jamais la rencontrer.

ATARAXIE, s. f., philos., tranquillité morale, état paisible de l'âme, selon les stoïciens.

ATAxie, s. f., désordre, irrégularité dans la marche d'une maladie.

ATAXIQUE, adj., qui a rapport à l'ataxie.

ATÉ, déesse malfaisante chez les Grecs, discorde chez les Latins.

ATELIER, s. m., lieu où travaillent des ouvriers; lieu de travail d'un peintre, d'un sculpteur; tous

les ouvriers ou élèves d'un atelier : un chef d'— . *L'— d'Ingres*.

ATELLANES, s. f. pl., pièces bouffonnes en usage sur le théâtre des anciens Romains, qui furent inventées à Atella, ville du pays des Osques, anciens peuples du Latium.

ATERMOIEMENT, s. m., délai accordé à un débiteur par ses créanciers. Il prévient la déclaration de faillite, et s'appelle aujourd'hui *concordat*.

ATERMOYER, v. a., prolonger, reculer le terme d'un paiement : — un billet, une lettre de change. = S'—, faire un atermolement.

ATHALIE, reine de Juda (907-870); ses crimes et sa mort ont fourni à Racine le sujet de sa plus belle tragédie.

ATHÉE, s. m., celui qui nie l'existence de Dieu : *le spectacle de la nature est mort aux yeux de V'—* (J.-J.) = Adj. : un prince — serait le fléau du genre humain (Volt.) On a dit que *V'État était —!* (Guizot).

ATHÉISME, s. m., négation de l'existence de Dieu : *ce n'est pas le fanatisme qui est à craindre maintenant, c'est V'—* (Napol.)

ATHÉNÉE, s. m., lieu, chez les anciens, où se faisaient des leçons publiques sur les beaux-arts. = Aujourd'hui établissement où des savants et des gens de lettres font des cours ou des lectures. = ATHÉNÉES, s. f. pl., nom de certaines fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Minerve.

ATHÈNES, vil. capitale de l'Attique et du roy. actuel de Grèce. = ATHÉNIEN, NE, s. et adj., qui est d'Athènes.

ATHLÈTE, s. m., celui qui combattait dans les jeux solennels de l'ancienne Grèce. = Par ext., homme robuste et adroit aux exercices du corps. || Les ATHLÈTES *de la foi*, de J.-C., les martyrs.

ATHLÉTIQUE, adj., qui est propre à l'athlète : *force —*. = S. f., art des athlètes.

ATHLOTHÈTE, s. m., celui qui présidait chez les Grecs aux jeux gymnastiques.

ATHOS, mont et promontoire de la Turquie d'Europe.

ATLANTE, s. m., cariatide, figure d'homme qui tient lieu de colonne.

ATLANTES, s. m. pl., nom d'une nation africaine, dont le pays actuel est *Bournou*.

ATLANTIQUE (L'), grand océan entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. = Adj., *mer, océan*; se dit des contrées voisines de l'Atlas, des peuples qui les habitent et des langues qui s'y parlent. = *Format —*, se dit d'un seul grand feuillet en deux pages. On dit aujourd'hui plus ordinairement *format in-plano*.

ATLAS, géant qui, selon la Fable, changé en montagne et condamné à porter sur ses épaules la sphère céleste pour avoir pris le parti des Titans, donne son nom à une chaîne de montagnes au N.-O. de l'Afrique. || *D'un nain faire un —* (Boil.)

ATLAS, s. m., recueil de cartes géographiques. = Tout recueil de cartes, de planches, de tableaux, etc., joint à un ouvrage : *V'— du Voyage d'Anacharsis*. = Anat., première vertèbre du cou qui supporte la tête. = Sorte de grand papier.

ATMOSPHÈRE, s. f., masse d'air qui environne le globe terrestre. = Air d'un pays, d'une contrée, d'un lieu : *V'— de Londres, de Paris*. || — *de vices et de corruption*. = Tout fluide subtil et élastique qui enveloppe un corps : — des planètes. = Mesure de forces dans les machines.

ATMOSPHÉRIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à l'atmosphère : *air —, chemin de fer —*.

ATOLE, s. f., bouillie faite de farine d'orge.

ATOME, s. m., corps que sa petitesse rend invisible. = Corpuseule qui voltige dans l'air et que l'on aperçoit à certains effets de lumière. || *Toute la terre n'est qu'un — suspendu en l'air* (Boss.) Les

hommes sont des ATOMES sur le globe, qui n'est lui-même qu'un — (Buff.)

ATOMISME, s. m., système de la formation du monde par les atomes.

ATOMISTIQUE, adj., philosophie —, atomisme.

ATONIE, s. f., défaut de ton, faiblesse d'un organe contractile.

ATONIQUE, adj., qui résulte de l'atonie.

ATOUR, s. m., parure des femmes; us. surtout au plur., se parer de superbes ATOURS (Rac.)

ATOÛT, s. m., carte de la couleur et de l'espèce de celle qui retourne : je coupe et je fais —. Les ATOÛTS emportent les autres cartes (Ac.)

ATRABILAIRE, adj., mélancolique, hypocondre : l'esprit le plus — (Volt.) = S. m., un —.

ÂTRE, s. m., foyer, endroit de la cheminée où l'on fait le feu : — noir, enfumé.

ATRIDES. On désigne sous ce nom les petits-fils d'Atrée, Ménélas et Agamemnon.

ATROCE, adj., excessif, horrible, cruel, inhumain : douleur —; crime, vengeance —; caractère —. || Fam. : temps —, très-mauvais.

ATROCEMENT, adv., avec atrocité; peu us.

ATROCITÉ, s. f., excès cruel : — d'un crime, des supplices. = Action atroce : commettre des ATROCITÉS. = Caractère atroce : l'— de l'âme, du caractère; — d'un tyran.

ATROPHIE, s. f., amaigrissement, dépérissement causé par un défaut de nutrition.

ATROPHÉ, E, adj., excessivement amaigri.

ATROPHIER (s'), v. pr., perdre de son embonpoint, amaigrir.

ATROPOS, l'une des trois Parques : les oiseaux d'—.

ATTABLER (s'), v. pr., fam., se mettre à table pour longtemps : s'— pour jouer aux dés, aux échecs. = Attabler, v. a., faire assoir à table.

ATTACHANT, E, adj., qui attache.

ATTACHE, s. f., tout ce qui sert à attacher, comme lien, courroie, etc. : mettre, tenir un chien à l'—. Chien d'—, qu'on tient attaché pendant le jour. || Être toujours à l'—, être très-assujéti par ses occupations. — de diamants, assemblage de diamants mis en œuvre et qui forme agrafe. Lettres d'—, que le roi donnait pour exécuter les bulles du pape. = Pièce de bois qui sert d'axe au moulin à vent. = L'endroit où l'extrémité d'un muscle s'attache. || Tout ce qui attache l'esprit ou charme le cœur; affection : une malheureuse —. D'ailleurs, pour cet enfant leur — est visible (Rac.)

ATTACHÉ, E, adj., lié, joint : un traitement — à une fonction. V. ADHÉRENT. || Fidèle, dévoué : — à la foi de ses pères (Mass.) — à tous ses devoirs (Fléch.) || Adonné, appliqué à : — à une science. — aux richesses (Boss.) L'homme — au crime (Boil.) || Dépendant de : — au service de quelqu'un. = Attaché, s. m. : un — d'ambassade.

ATTACHEMENT, s. m., sentiment qui attache, sentiment d'affection : — sincère. || Application : grand — au travail (Fléch.) V. AMITIÉ.

ATTACHER, v. a., fixer une chose à une autre au moyen d'une attache, d'un lien, d'un don, etc. : — un cheval à un poteau; — un chien à la chaîne. || — quelqu'un à son service, à son parti; — son sort à celui d'un autre; — ses regards, ses yeux sur quelque chose. Les dieux ont ATTACHÉ presque autant de malheurs à la liberté qu'à la servitude (Mont.) — du prix, de l'importance à quelque chose. || Faire dépendre : je répons d'une vie où j'ATTACHE la mienne (Rac.) Il a ATTACHÉ de l'honneur et de la

gloire à une action extravagante (La Br.) || Donner, attribuer : — un sens, une idée à un mot. Les hommes ont ATTACHÉ des noms pompeux à toutes les entreprises des passions (Mass.) || Emouvoir, toucher : le jeu L'ATTACHE plus qu'il ne faut. Abs., intéresser, appliquer : cette lecture ATTACHE. L'étude des mathématiques ATTACHE beaucoup. = S'—, v. pr. : la boue s'ATTACHE aux habits. Le lierre s'ATTACHE à l'ormeau. Les choses de la terre ne méritent pas qu'on s'y ATTACHE (Nic.) Abs. : le cœur s'ATTACHE. || S'— à quelqu'un, prendre de l'affection pour lui; se consacrer à son service; le chien s'ATTACHE à son maître. = S'— aux pas de quelqu'un, le suivre continuellement. Le remords s'ATTACHE au crime. || S'appliquer à quelque chose; tenir à quelque chose : s'— à remplir ses devoirs, à son opinion. V. LIER.

ATTAQUABLE, adj., qui peut être attaqué.

ATTAQUANT, s. m., assaillant; peu us.

ATTAQUE, s. f., action d'attaquer : vive —. Fausse —, attaque simulée pour tromper l'ennemi. || Rendre vaines toutes les ATTAQUES de ses douleurs (Boss.) = Assaut : aller à l'—. || Aggression, atteinte : repousser les — de l'auteur des Lettres (Pasc.) Les — contre la société. || Reproche couvert : j'oppose à la fausseté de vos — la vérité de mes défenses (Beaum.) = Accès : — de goutte. Des — de nerfs.

ATTAQUER, v. a., assaillir, provoquer : — l'ennemi, une place. || La moquerie ATTAQUE l'homme dans son dernier retranchement (La Br.) || Décrier, censurer : Marius ne cessait d'— l'orgueil de la noblesse (Boss.) || — quelqu'un en justice, lui intenter une action judiciaire. — un acte, en contester la validité. || Porter atteinte à quelqu'un; altérer, ronger : — la vertu, l'honneur, les mœurs, la religion. — quelqu'un dans son honneur, dans sa réputation. La rouille ATTAQUE le fer. || Atteindre, en parlant d'une maladie : le croup n'ATTAQUE quère que les enfants. = Mus. : — la corde, la faire vibrer fortement. Bien — la note, passer d'une note basse à une note élevée en l'entonnant avec justesse. — un cheval, le piquer avec les éperons. = Mar. : — une île, un cap, s'en approcher pour les reconnaître. — un pâté, fam., l'enlamer. = S'—, v. pr. : ils s'ATTAQUÈRENT l'un l'autre avec impétuosité (Fén.) S'— à quelqu'un, le provoquer : s'— à plus fort que soi. || S'— aux plus louables actions (St-Evr.)

ATTARDER, v. a., mettre en retard. = S'—, v. pr., se mettre en retard.

ATTEINDRE, v. a., frapper de loin : — quelqu'un d'un coup de pierre, de pistolet. La balle L'ATTEIGNIT au front. || — son but, réussir. || Porter atteinte, léser : on ne sait pas les maux dont mon cœur est ATTEINT (Corn.) Accusé atteint, contre lequel il y a de forts indices. = Arriver à un terme, gagner un endroit : nous ATTEINDRONS l'aube avant la nuit. = Joindre en marchant : nous ATTEIGNÎMES l'ennemi, le vaisseau ennemi. || Parvenir à : — le but. — l'âge de raison (Pasc.) L'on craint la vieillesse que l'on n'est pas sûr de pouvoir — (La Br.) = Égaler : il osait se flatter d'— Racine (Ac.) = V. n., toucher à quelque chose avec effort : — au plafond. || — au sublime, à la perfection, à un modèle. Un mortel ne peut — à la divinité (Volt.)

ATTEINTE, s. f., coup dont on est atteint : rude, légère —. C'est mourir deux fois que subir tes ATTEINTES (La F.) Donner, porter — à l'honneur de quelqu'un. || Attaque d'une maladie : une — de goutte. || — mortelle, impression vive et douloureuse. = Hors d'—, loc. adv., à l'abri des poursuites :

être hors d'—, hors de la portée (Pasc.) = Blessure que se fait un cheval à la partie interne du boulet, soit avec un de ses fers, soit de toute autre manière.

ATTELAGÉ, s. m., bêtes de somme attelées ensemble : *l'— suait, soufflait, était rendu* (La F.)

ATTELER, v. a., attacher ensemble des animaux de trait à : — *des chevaux à un carrosse*. *Il ATTELE son char, en montant fièrement* (Boil.), et par ext., — *deux hommes à une litière* (La Br.) = S'—, v. pr., se dit des gens qui s'attachent à une voiture pour la traîner.

ATTELLE, s. f., planche du collier des chevaux de harnais ; syn. D'ÉCLISSE.

ATTELOIRE, s. f., cheville au timon d'une charrette pour arrêter les traits des chevaux.

ATTENANT, E, adj., contigu, proche : *maison attenante*. = Prép. ; vieux, *il loge tout — le palais, du palais, au palais*. = Adv. : *je demeure tout —*.

ATTENDRE, v. a., être dans l'attente de quelqu'un ou de quelque chose. *J'ATTENDS le Sauveur que vous m'avez promis* (Pasc.) *Les peuples n'ATTENDAIENT plus que la mort ou la servitude* (Fléch.) *Il n'est pas poli de se faire — de pied ferme, ne pas craindre*. = *C'est là que je L'ATTENDS, j'aurai raison de lui, l'avantage sera pour moi*. = Fam. et ir., *ATTENDEZ-moi sous forme*, il ne faut pas compter sur moi. *Le dîner ATTEND, est prêt*. || Espérer : *vous N'ATTENDEZ plus rien après cette vie* (Mass.) = Être réservé : *quelle gloire L'ATTEND* (Fén.) *La misère ATTEND les dissipateurs* (Ac.) || Différer, remettre à un autre moment : *ATTENDONS la fin* (La F.) || *La valeur N'ATTEND pas le nombre des années* (Corn.)

— à, différer jusqu'à, remettre à : *il ATTEND au printemps, à la belle saison*. — après, avoir besoin de quelqu'un ou de quelque chose : *il ATTEND après vous, après des chevaux*. — de, espérer, se promettre : *N'ATTENDEZ ni vérité, ni consolation des hommes* (Pasc.) = S'— à, compter sur : *je m'y ATTENDAIS*. = Ir., *ATTENDEZ-vous quelqu'un?* *ATTENDEZ-vous à cela, n'y comptez pas*. || Prévoir : *il faut s'— à tout dans ce monde*. = En ATTENDANT, loc. adv., jusqu'à tel moment : *en —, je lirai cette lettre*. = En — que, loc. conj., jusqu'à ce que. *En — qu'il vienne*. V. ESPÉRER.

ATTENDRIER, v. a., rendre tendre et facile à manger : *il faut battre la morue pour l'—*. || Rendre sensible, émouvoir : *ses larmes m'ont ATTENDRI*. *Laissez-vous —*. = S'—, v. pr., devenir tendre, être attendri. || *Peut-être a-t-il un cœur facile à s'—* (Rac.)

ATTENDRISSANT, E, adj., qui attendrit, qui émeut : *spectacle —*. *Paroles ATTENDRISSANTES*.

ATTENDRISSÉMENT, s. m., sentiment qui attendrit ; état d'une âme attendrie : *verser des larmes d'—*.

ATTENDU, part. du v. attendre, employé comme prép., eu égard à : — *son âge*. = *Attendu que*, loc. conj., puisque : — *que l'acte renferme cette clause*.

ATTENTAT, s. m., entreprise, attaque criminelle : *venger la raison des ATTENTATS d'un sot* (Boil.)

ATTENTATOIRE, adj., qui porte atteinte : — à la propriété, aux droits, aux lois.

ATTENTE, s. f., état de celui qui attend, temps pendant lequel on attend : *elle passa la nuit dans l'—*. (Boss.) *Quel tourment que l'—!* || Espérance : *il a rempli notre —*. *Répondre à l'—, tromper l'—* (Volt.) = *Salle d'—*, où l'on attend jusqu'à ce qu'on soit introduit. *Pierre d'—*, en saillie au bout d'un mur. || Chose qui sert de commencement.

ATTENTER, v. n., commettre un attentat : — à la vie de son ennemi (Pasc.) — *contre l'État, sur la personne, sur les droits de quelqu'un*. *Il n'est point permis d'— à ses jours* (Barth.)

ATTENTIF, IVE, adj., qui a de l'attention, de l'application : — à ses discours, à ses devoirs. *Prêter une oreille ATTENTIVE*. *ATTENTIFS nuit et jour pour ne rien laisser au hasard* (Fén.) || *Homme —, rempli d'égards, de politesse* (Ac.)

ATTENTION, s. f., application d'esprit : *faire, prêter —*. *Étudier avec —* (Boss.) *Attirer, captiver, fixer l'—*. — au commandement, prenez garde à vous. || Soin obligant, prévenance : — *delicate*. *Les plus petites ATTENTIONS n'échappaient pas à la bonté de son cœur* (Mass.) V. ÉGARDS. = *Faute d'—*, loc. adv., par manque d'attention. V. SOIN.

ATTENTIONNÉ, E, adj., qui a des attentions, des prévenances ; fam.

ATTENTIVEMENT, adv., avec attention.

ATTÉNUANT, E, adj., qui atténue, qui rend plus ténu, plus fluide. *Remèdes ATTÉNUANTS, et s., les —*. = Dr., qui diminue la gravité : *circonstances ATTÉNUANTES*.

ATTÉNUATION, s. f., affaiblissement, diminution de forces. Action des remèdes atténuants. = Diminution des charges contre un accusé.

ATTÉNUER, v. a, rendre maigre, diminuer l'embonpoint et les forces. = Rendre ténu, plus fluide : — *les humeurs*. || Diminuer, rendre moins grave : *son repentir a ATTÉNUÉ sa faute*. *Ce délit est ATTÉNUÉ par les circonstances*. = S'—, v. pr., s'affaiblir, devenir plus ténu, s'amincir. || Rendre moins grave.

§ **ATTÉNER, EXTÉNER**. Les jeunes, les veilles, les fatigues atténuent ; les débauches et les maladies exténuent.

ATTERRAGE ou **ATTÉRAGE**, s. m., voisinage de la terre ; lieu où un vaisseau peut prendre terre.

ATTERRER, v. a., renverser par terre. || *Antiochus rendait témoignage de la puissance de Dieu, dont le bras l'ATTERRAIT* (Boss.) = Ruiner, accabler, jeter dans l'abattement : *les Goths achevèrent d'ATTERRER la puissance des Romains* (Ac.) *Cette nouvelle PATERRA, les a tous ATERRÉS*. = V. n., mar., Découvrir, reconnaître un parage : *nous ATERRÂMES sur cette côte*.

ATTERRIR ou **ATTÉRIR**, v. n., prendre terre.

ATTERRISSAGE, s. m., action d'atterrir.

ATTERRISSEMENT ou **ATTÉRISSEMENT**, s. m., dépôt de matières terreuses que la mer ou les fleuves forment sur leurs bords.

ATTESTATION, s. f., certificat, témoignage verbal ou écrit.

ATTESTER, v. a., certifier, assurer la vérité d'un fait : *le curé a ATTESTÉ qu'il les avait mariés* (Ac.) *La voix de l'univers ATTESTE la puissance de Dieu* (Boss.) = Servir de témoignage, prouver : *ses larmes ATTESTENT son repentir* (Ac.) = Prendre à témoin : — *le ciel, les dieux*. V. CERTIFIER.

ATTICISME, s. m., délicatesse de langage, finesse de goût particulier aux Athéniens. || Style pur et élégant : *joindre aux plus belles et plus hautes connaissances l'— des Grecs et l'urbanité des Romains* (La Br.) = Forme particulière au dialecte attique.

ATTICISTE, s. m., nom donné aux auteurs grecs qui ont imité le style des écrivains attiques.

ATTIÉDIR, v. a., rendre tiède ce qui est chaud : — *l'eau trop chaude avec de l'eau froide*. || Diminuer l'ardeur : — *l'amitié* (J.-J.) *Sa ferveur s'ATTIÉDIT*.

ATTIÉDISSEMENT, s. m., état d'une chose attiédie : *l'— de l'amitié, de la dévotion*.

ATTIFER, v. a.; fam., coiffer avec une recherche ridicule. = S'—, v. pr., *cette femme est longtemps à s'—*.

ATTIFET, s. m., ornement de tête pour les femmes; vieux et peu us.

ATTILA, roi des Huns, qu'il entraîna au pillage de l'empire romain. Vaincu à Châlons-sur-Marne en 451, il mourut de débauche deux ans après.

ATTIQUE (L'), p. de l'Achaïe, en Grèce. = **ATTIQUE**, adj., conforme à la manière et au goût des anciens Athéniens; goût, finesse — **Auteurs ATTIQUES**, ou les **ATTIQUES**. *Sel—*, plaisanterie fine et délicate.

ATTIQUE, s. f., petit étage qui est au-dessus de la corniche supérieure d'un édifice.

ATTIQUEMENT, adv., dans le dialecte attique.

ATTRISIBLE, adj., susceptible d'être attiré: *matière — à ou par l'aimant* (Buff.)

ATTRIAGE, s. m., action d'attirer: *cordes d'—*, qui soutiennent les poids.

ATTRAIL, s. m., collect., quantité de choses diverses, nécessaires pour certains usages: — *de guerre, de chasse. — de la cuisine, de l'imprimerie.* = Fam., bagage superflu: *qu'étais-il besoin de tant d'—?* *Le vain — des magnificences humaines* (Mass.)

ATTRIRANT, E, adj., qui attire, qui plaît: *esprit —*. Mots **ATTRIRANTS** (Boil.)

ATTIREUR, v. a., tirer à soi: *l'aimant ATTIRE le fer.* || *La pièce nouvelle ATTIRE la foule.* — les regards (Fléch.) — *quelqu'un à son parti* (Volt.) || Procureur, entraîneur ou amener: — *la confiance, l'estime, l'admiration* (Mass.) = Provoquer: *la faiblesse ATTIRE l'insulte et le dédain* (Helv.) *La ruine de la Syrie ATTIRA celle de la Judée* (Boss.) = S'—, v. pr., exercer une attraction réciproque. || Attirer à soi: *s'— des malheurs* (Ac.), *le respect, l'admiration* (Barth.) *L'homme n'a guère de maux que ceux qu'il s'est attirés lui-même* (J.-J.)

ATTISER, v. a., approcher les tisons pour les faire brûler. — *le feu*; aggraver le mal: — *le feu de la guerre, de la sédition* (Mass.)

ATTISEUR, s. m.; fam., celui qui attise.

ATTISOIR, s. m., barre de fer crochue pour attiser le feu.

ATTIRÉ, E, adj., dont on se sert habituellement: *marchand —*; en mauv. part, *témoin —*, à gages.

ATTITUDE, s. f., situation durable du corps, position qu'il conserve pendant un certain laps de temps: — *martiale. Forcer, exagérer les ATTITUDES* — (La Br.) || L'— *formidable de la France* (Volt.)

§ **ATTITUDE. POSTURE.** L'attitude de l'homme, dit Buffon, présente l'image du commandement, sa tête regarde le ciel et présente une force auguste sur laquelle est imprimé le caractère de sa dignité. La posture sert plutôt à déterminer si on est debout, assis ou couché.

ATTORNEY, membre du corps judiciaire en Angleterre; ses fonctions répondent à celles de nos avoués. — *général*, magistrat qui représente le souverain devant les tribunaux et présente les bills devant la cour de l'Échiquier.

ATTOUCHEMENT, s. m., action de toucher: — *illicite.* = Géom., *point d'ATTOUCHEMENT*, où une ligne en touche une autre.

ATTRACTIF, IVE, adj., qui a la propriété d'attirer: *l'aimant a une force ATTRACTIVE.*

ATTRACTION, s. f., action d'attirer, force qui attire: — *magnétique du fer.*

ATTRACTIONNAIRE, adj. et s., partisan du système de l'attraction newtonienne; vieux.

ATTRAIRE, v. a., attirer par un appât; vieux.

ATTRAIT, s. m., ce qui attire, plaît: l'— *du plaisir, pour le plaisir.* L'— *des voluptés* (Pasc.) ||

ATTRAITIS de la beauté, de la pudeur, de l'innocence de la grâce. De grâces et d'— je sais qu'elle est parée (Mol.) V. APPAS.

ATTRAPE, s. f.; fam., ruse plaisante. = **ATTRAPE-lourdaud**, **ATTRAPE-nigaud**, ruse grossière, bonne à tromper des sots. — *mouche*, syn. vulg. de **GORE-MOUCHE**.

ATTRAPER, v. a., prendre à une trappe, à un piège: — *un loup à une traînée, un renard à un piège. Que je vous y ATTRAPE*, fam., que je vous prenne sur le fait. || *Duper, tromper: se laisser — par un fripon* (Ac.) *Bien fin qui pourra l'—*. = **Attraper**, atteindre en courant, obtenir par hasard ou par ruse. — *un papillon, les voleurs, le gros lot. Le pendard de Scapin m'a ATTRAPÉ cinq cents écus* (Mol.) Abs., **ATTRAPE qui peut.** || Saisir, pénétrer: — *la ressemblance de quelqu'un. — le sens, la pensée d'un auteur.* || Fam., gagner: — *un rhume, une maladie.* || Recevoir: — *des coups, une balle.* = Se tromper l'un l'autre. = Fam., se frapper, se heurter: *s'— la tête. S'— à une porte.*

ATTRAPEUR, EUSE, s.; fam., celui, celle qui attrape: un — *de successions.*

ATTRAYANT, E, adj., qui a de l'attrait, qui charme: *un air —* (La F.) *Discours —. Profession ATTRAYANTE.* V. AGRÉABLE.

ATTREMPER, v. a., donner la trempe, recuire.

ATTRIBUER, v. a., assigner, conférer: — *des droits, des émoluments à une place.* || *Imputer: — au mérite un effet du hasard. Peut-on m'— ces sottises étranges?* (Boil.) = Appliquer à une personne ce qui a été dit ou écrit par une autre: *on ATTRIBUAIT à Vespasien ce que Jacob avait dit du Christ* (Boss.) = S'—, v. pr.: *un droit, un privilège. S'— une victoire, l'ouvrage d'autrui.* V. IMPUTER.

ATTRIBUT, s. m., ce qui est propre à un être ou à une chose: *le droit de faire grâce est un des principaux ATTRIBUTS de la souveraineté* (Ac.) = *Signe, symbole: l'aigle et la foudre sont les — de Jupiter.* = Terme qui indique ce qui s'affirme ou se nie du sujet d'une proposition.

ATTRIBUTIF, IVE, adj., qui attribue. *arrêté — de juridiction* (Ac.)

ATTRIBUTION, s. f., prérogative. = Droit de connaître d'une affaire. *Cela est dans les ATTRIBUTIONS du tribunal de commerce.* = Par ext.: *cela sort de mes —*, cela n'est pas de ma compétence.

ATTRISTANT, E, adj., qui attriste: *ces souvenirs ATTRISTANTS* (La H.)

ATTRISTER, v. a., rendre triste, affliger: — *l'âme d'un ami.* || *L'aigle vient de ses noirs frimas ATTRISTER la nature* (Boil.) = S'—, v. pr.: *il s'ATTRISTE et se désespère pour un refus* (La Br.)

ATTRITION, s. f., broiement; écorchure superficielle résultant d'un frottement. || Théol., regret d'avoir offensé Dieu.

§ **ATTRITION. CONTRITION.** L'attrition désigne une contrition imparfaite, inspirée par la crainte des peines de l'enfer. La contrition est la douleur profonde qu'un cœur ressent d'avoir offensé Dieu.

ATTOUPEMENT, s. m., rassemblement tumultueux de gens sans autorité et sans aveu.

ATTOUPER, v. a., rassembler en troupe: — *tous les faïnèants, tous les vagabonds pour faire une sédition* (Ac.) = S'—, v. pr.: *les hommes s'ATTOUPEMENT, parce qu'ils ont des passions* (Rivar.)

AU, article contracté de à et le. Il s'emploie avec les subst. masc. qui commencent par une consonne ou une h aspirée: *obéir AU roi. Marcher AU hasard.*

== AUX, pour à les, s'emploie avec tous les subst. du pl. : *aller AUX champs. Commander AUX hommes.*

AUBADE, s. f., concert donné d'ordinaire vers l'aube du jour sous les fenêtres de quelqu'un. == Bruit discordant, vacarme pour faire avanée : *chacun d'eux s'éveilla bien surpris d'une telle* — (La F.)

AUBAIN, s. m., étranger non naturalisé ; peu us.

AUBAINE, s. f., succession aux biens d'un étranger non naturalisé. || Profit inespéré : *bonne* —.

AUBE, s. f., point du jour : *se lever avant l'—, ou l'— du jour.* == Vêtement de toile blanche que portent les prêtres par-dessous la chasuble. == Mar., temps qui s'écoule entre le souper de l'équipage et le premier quart. == Planché fixée à la circonférence d'une roue hydraulique.

AUBE (L'), riv. et départ. du N.-E. de la France.

AUBÉPINE, s. f., épine blanche, arbuste du genre néflier dont les baies sont astringentes : *l'— est en fleur, on est entré dans le printemps.*

AUBÈRE, adj., se dit du mélange de poils rouges et de poils blancs : *cheval* —. == S. m., robe d'un cheval aubère : *l'— clair, foncé.*

AUBERGE, s. f., maison où les voyageurs logent et mangent en payant : *descendre à l'—.* *Tenir* —. || Fam., recevoir le monde à sa table : *prendre la maison de quelqu'un pour une* —, s'y installer ou y dîner souvent sans être invité.

AUBERGINE, s. f., nom vulgaire de la morelle mélongène.

AUBERGISTE, s., personne qui tient auberge.

AUBIER, s. m., faux bois ou bois tendre et blanchâtre entre l'écorce et le corps de l'arbre. == Nom vulgaire du viorne à bois dur.

AUBIFOIN, s. m., plante qui croît parmi les blés et qu'on appelle *bleuet*.

AUBIGNÉ (Théodore-Agrippa d'), ami de Henri IV, historien et poète satirique plein d'énergie et d'obscurité, grand-père de M^{me} de Maintenon.

AUBIN, s. m., allure qui tient à la fois de l'amble et du galop.

AUBINER, v. a., aller l'aubin.

AUBUSSON, s.-préf. du départ. de la Creuse, renommée pour ses tapis.

AUCH, ch.-l. du départ. du Gers.

AUCUN, E, adj., pas un, nul : *je ne connais — de ses amis* (Ac.) || Il s'emploie comme pro. indéf. dans le sens de personne : — *n'est prophète chez soi* (La F.) == Il se met quelquefois au plur. :

AUCUNS soins ; AUCUNES dispositions ; dans le style naïf, pour quelques-uns : — croiront que j'en suis amoureux (Ac.) V. NUL.

AUCUNEMENT, adv., nullement.

AUDACE, s. f., hardiesse extrême : *les impies attaquent Dieu avec une — insensée* (Boss.) == *Noble, heureuse* — (Rac.) || Intrépidité, en bonne part : *généreuse, héroïque* — (Ac.) == *Payer* l'—, se tirer d'un mauvais pas à force d'audace. V. HARDIESSE.

AUDACIEUSEMENT, adv., avec une extrême hardiesse : *parler, répondre* —. == Avec intrépidité : *il se jeta — au milieu des ennemis* (Ac.)

AUDACIEUX, EUSE, adj., qui a de l'audace, une hardiesse extrême : *un de ces esprits remuants et —* (Boss.) ; *front* — (Rac.) == Intrévide : *génie, projet, paradoxe* —. == S., *si quelque — allait, pour son malheur, lui dessiller les yeux?* (Boil.)

AUDE (L'), riv. et départ. du S. de la France.

AUDIENGE, s. f., attention qu'on donne à celui qui parle : *prêtez-moi — ; un moment d'—* ; vieux. == Temps qu'une personne consacre à écouter ceux qu'elle admet auprès d'elle : *accorder une* —. — *de*

congé. == Séance des juges ; lieu où se tient l'audience : *lever l'—, Salle d'—*. || Ceux qui assistent à l'audience : *un prince aussi grand que celui qui honore cette* — (Boss.) == Cour souveraine d'Espagne.

AUDIENCIER, adj. et s. : *huissier* —, qui appelle les causes : *grand* —, officier de la chancellerie chargé des rapports.

AUDITEUR, s. m., celui qui écoute en public un discours, une lecture, etc. : == *Disciple* : — *bénévole*, favorablement disposé et qui ne s'astreint pas à l'assiduité. == Officier de judicature qui assiste aux audiences, mais qui n'a pas voix délibérative : == Adj. : *jugé* —. == Titre de certaines charges : — *des comptes ; — au conseil d'État.*

AUDITIF, IVE, adj., qui concerne l'ouïe : *le conduit* — ; artères AUDITIVES.

AUDITION, s. f., action d'entendre ; sensation qui nous fait percevoir les sons : *à la première* — ; == Dr. : — *des témoins.* — *de compte*, examen d'un compte.

AUDITOIRE, s. m., lieu où l'on se réunit pour entendre des orateurs, des professeurs, où l'on plaide dans les tribunaux. == Assemblée de personnes qui écoutent un discours ou une lecture : *l'— éclata en sanglots* (Volt.)

AUERSTÄDT, vge de Prusse où Davoust battit les Prussiens en 1806. == *Duc d'—*, Davoust.

AUGE, s. f., pierre ou pièce de bois creusée pour faire manger et boire les chevaux et bestiaux. == Vaisseau de bois dans lequel les maçons délayent leur plâtre. == Rigole qui conduit l'eau du moulin sur la roue, d'un aqueduc au réservoir. == Espace entre les deux branches de la mâchoire inférieure du cheval.

AUGE, petite contrée de Normandie (Calvados) renommée pour ses pâturages et ses bestiaux.

AUGÉE, s. f., ce que peut contenir une auge.

AUGELET, s. m., fosse en forme de petite auge où l'on plante la vigne. == Cuiller de fer pour ôter l'écume du sel.

AUGEREAU, soldat de fortune que Napoléon fit duc de Castiglione et maréchal d'empire pour sa belle conduite dans la première campagne d'Italie.

AUGET, s. m., petite auge où l'on met la nourriture des oiseaux. == Petit vaisseau attaché autour de certaines roues hydrauliques. == Extrémité de la trémie d'un moulin. == Petit canal de bois dans lequel on place le saucisson qui sert à mettre le feu aux mines. == Bassin des gouttières de plomb.

AUGIAS, roi d'Élide, dont Hercule, dit la Pable, en détournant l'Alphée, nettoya en un jour les étables. || *Nettoyer les écuries d'Augias*, faire un travail désagréable, presque impossible à exécuter.

AUGMENT, s. m., Dr. : — *de dot*, ce que la loi accordait à une veuve sur les biens de son mari : == *Gramm. grecque, — syllabique*, addition d'une syllabe au commencement d'un temps de verbe : — *temporel*, changement d'une brève en longue. == Méd., période d'accroissement des maladies.

AUGMENTATIF, IVE, adj., se dit de certaines particules et terminaisons servant à augmenter le sens des mots. == *Augmentatif*, s. m., mot dont le sens est augmenté par une terminaison particulière : *lourdaut est un — de lourd.*

AUGMENTATION, s. f., accroissement : — *de gages, de prix, de salaire.* == Élévation du prix : *l'— des vins a produit celle des eaux-de-vie* (Volt.)

AUGMENTER, v. a., accroître, agrandir : — *le priv.* — *ses connaissances* (Pasc.) — *un domestique, un ouvrier*, augmenter ses gages, son salaire. == V. n., croître en quantité, en qualité, en inten-

sité : ses richesses AUGMENTENT. *Le froid va en AUGMENTANT. Mon mal AUGMENTE à le vouloir guérir* (Corn.) = Hausser de prix : *le vin AUGMENTE.* = S'—, v. pr., *mon mal s'AUGMENTE* (Ac.)

AUGSBOURG, v. de Bavière, ch.-l. du cercle de Souabe.

AUGURAL, E, adj., relatif aux augures, aux présages : *bâton —, livre —.*

AUGURE, s. m., présage, signe par lequel on juge de l'avenir : *J'en accepte l'— et j'ose l'espérer* (Corn.) || Fam. : *oiseau de bon —*, se dit d'un homme dont la présence annonce une bonne nouvelle. On dit dans le sens contraire : *oiseau de mauvais —.* = Anc., celui dont la charge était de tirer des présages du vol et du chant des oiseaux. V. PRÉSAGE.

AUGURER, v. a., tirer un présage de l'observation de certains signes, former une idée favorable ou défavorable : *Je n'en AUGURE rien de bon, rien de mauvais* (Ac.) V. PRÉSUMER.

AUGUSTE, adj., digne de respect ; noble, imposant : *dans ce temple —* (Ac.) *A ton — nom tout s'ouvrira d'abord* (Boil.) *Un — monarque* (Pasc.) *Lieu simple et —* (J.-J.) = S. m., titre déféré à Oclave, et porté depuis par les empereurs romains. || Prince qui protégea les lettres : *pour chanter un AUGUSTE, il faut être un Virgile* (Boil.) = Le mois d'août, suivant Voltaire.

AUGUSTIN (saint), le plus célèbre des Pères de l'Église latine, né à Tagoste, en Afrique, en 354, et mort en 430. = AUGUSTIN, E, s., religieux, religieuse qui suit la règle de Saint-Augustin. = AUGUSTINIEN, adj. et s. m., nom donné aux théologiens qui sur les questions de la grâce, du libre arbitre, suivaient la doctrine de saint Augustin.

AUJOURD'HUI, adv. qui signifie le jour où l'on est : *la fête, la journée d'—* (Ac.) *Voilà tout ce que vous aurez pour —* (Pasc.) = S. m. : *nous avons tout — pour prendre nos mesures* (Ac.) *D'— en huit, en quinze*, dans huit jours, dans quinze jours à partir d'aujourd'hui. = A présent, au temps où nous sommes : *sur le trône et demain dans la boue* (Corn.) = D'—, loc. adv., de ce jour : *ce n'est pas d'— que je sais qui je suis* (Corn.)

AULIDE ou **AULIS**, vil. de l'ancienne Grèce où se réunit la flotte qui devait aller faire le siège de Troie.

AULIQUE, s. f., thèse que soutenait autrefois un étudiant en théologie pour être reçu docteur.

AULIQUE, adj., se dit du tribunal ou du conseil de certains souverains : *conseil, conseiller —.*

AULNE, **AULNÉE**. V. AUNE, AUNÉE.

AUMAILLAGE, s. f., filet pour pêcher des sèches et des barbus.

AUMAILLES, adj. et s. f. pl., se disait des animaux qu'on nourrit pour l'engrais.

AUMALE, nom d'un ancien duché (Seine-Inférieure) ; = Vil. de la p. française d'Alger.

AUMÔNE, s. f., ce qu'on donne aux pauvres par charité : *Donner, faire l'—, des AUMÔNES.* || *Faire à quelqu'un l'— d'une chose*, la lui donner comme par charité : *faites-moi l'— d'un regard* (Les.) = Ancienne peine pécuniaire au profit des pauvres.

AUMÔNER, v. a., vieux, payer une somme aux pauvres en vertu d'une condamnation.

AUMÔNERIE, s. f., charge d'aumônier. = Bénéfice affecté à la distribution des aumônes.

AUMÔNIER, s. m., ecclésiastique chargé de la distribution des aumônes. = Prêtre chargé de l'instruction religieuse dans certains corps ou établissements : *l'— d'un régiment, d'un lycée.*

AUMÔNIÈRE, s. f., bourse qu'on portait autrefois à la ceinture.

AUMUSSE, s. f., fourrure que les chanoines portaient pliée sur le bras.

AUNAGE, s. m., mesurage à l'aune. = Nombre d'aunes d'une pièce d'étoffe.

AUNAIE, s. f., lieu planté d'aunes.

AUNE, s. f., mesure ancienne qui a sept pouces environ de plus que le mètre. = Bâton qui a cette longueur, et qui sert à mesurer ; la chose mesurée : *vendre à l'—.* || *Les hommes ne se mesurent pas à l'—*, il ne faut pas juger de leur mérite par leur taille. *Mesurer les autres à son —*, juger d'autrui par soi-même. *Savoir ce qu'en vaut l'—*, connaître les difficultés de quelque chose par expérience. *Tout du long de l'—*, loc. adv., excessivement.

AUNE, s. f., arbre de la famille des amentacées, dont l'écorce est astringente et tonique : *l'— croît dans les lieux humides. Qui ne connaît la charmante ballade du roi des AUNES de Gœthe?*

AUNÉE, s. f., plante médicinale, dont la racine est aromatique et amère.

AUNER, v. a., mesurer du drap.

AUNEUR, s. m., officier autrefois préposé à l'inspection de l'aunage.

AUNIS, la plus petite p. de l'anc. France. Elle a formé le N.-O. du départ. de la Charente-Inférieure.

AUPARAVANT, adv., marque priorité de temps. *Saint Augustin a dit la même chose douze cents ans —* (Pasc.)

AUPRÈS, prép., près, marque voisinage, proximité : *la rivière passe — de cette ville. Tout —, extrêmement près.* = Marque l'assiduité auprès d'une personne. *Être bien — du prince*, être dans ses bonnes grâces. *Je vois qu'il a voulu me perdre — de vous* (Corn.) = En comparaison de : *la terre n'est qu'un point — du reste de l'univers* (Ac.) *Que sont vos malheurs — de ceux que j'ai soufferts?* (Fén.) = Adv., — *coulait une source d'eau vive.* V. PRÈS.

AURAY, v. de France (Morbihan).

AURÉOLE, s. f., cercle lumineux dont les peintres entourent ordinairement la tête des saints. || *Degré de gloire qui distingue les saints dans le ciel : une — de gloire et de vertu* (Fléch.) = Bruant, oiseau de Sibérie de l'ordre des sylvains.

AURICULAIRE, adj., qui a rapport, qui appartient à l'oreille. *Conduit, nerf —. Doigt —, le petit doigt qu'on peut introduire dans l'oreille.* = *Témoin —, qui a entendu de ses propres oreilles.* = *Confession —, qui se fait à l'oreille du prêtre.*

AURICULE, s. f., oreille externe, ou pavillon de l'oreille. = Bot., appendice arrondi à la base des pétales, des étamines de certaines plantes.

AURIFÈRE, adj., qui porte, qui contient de l'or.

AURIFIQUE, adj., qui change en or. *Ils croyaient que cette baguette était douée d'une vertu —* (Volt.)

AURILLAC, ch.-l. du départ. du Cantal.

AURIPÈNE, adj., aux ailes de couleur d'or.

AURIQUE, adj., se dit des voiles qui ont quatre côtés ou ralingues sans être carrées.

AUROCHS, s. m., espèce de bison d'Europe que l'on rencontrait autrefois dans les forêts de la Germanie ; il est devenu très-rare.

AURONE, s. f.; bot., espèce d'armoise. L'— mâle a une odeur agréable, ce qui lui a fait donner le nom de *citronnelle*. L'— femelle est la *santoline*.

AUORE, s. f., lueur brillante et rosée qui précède le lever du soleil : *tous les objets paraissent sombres aux premières lueurs de l'—* (Fén.) || L'— *boréale*, météore qui fait paraître le ciel lumineux du côté du nord. = L'aube, le jour. *Se lever*

avant V — ; poét., *la mouche éphémère ne voit point deux aurores* (B. de St-P.) = La divinité : V — *aux doigts de rose. Les pleurs de V —*, la rosée du matin. || Commencement d'une chose : V — *de ce beau règne. L'amour embellit V — et le soir de la vie* (St-Lamb.) || Poét., le levant, les pays situés à l'orient. *Du couchant à V —* (Boil.) = Adj. et *invar.*, d'un jaune doré. *Ruban, soie —*, = S., *couleur d' —* ou — = Papillon du jour; bot., *renoncule jaune*; nom d'un œillet violet.

AURURE, s. m., alliage d'or et d'un autre métal.

AUSCULTATION, s. f., action d'écouter, de prêter l'oreille pour percevoir les sons.

AUSCULTER, v. a., pratiquer l'auscultation.

AUSPICE, s. m., manière de consulter ou de connaître l'avenir : *les Grecs et les Romains attachaient beaucoup d'importance aux AUSPICES*. || *Sous d'heureux —*, sous de tristes ou fâcheux AUSPICES, dans des circonstances qui présagent des événements heureux ou malheureux. = *Sous les — de quelqu'un*, avec l'appui, sous la direction de quelqu'un. *Vous marchiez au camp sous mes —* (Rac.) Ce mot ne s'emploie d'ordinaire qu'au pluriel.

AUSSI, adv., pareillement, de même. *Comme la république avait son faible, la monarchie des Césars avait — le sien* (Boss.) = Encore, de plus : *le temps, qui change tout, change — nos humeurs* (Boil.) = C'est pourquoi, à cause de cela : *ces étoffes sont belles, — coûtent-elles cher?* (Ac.) = Adv. de comp., autant, tellement : *il est — sage que vaillant. Comment un homme — sage a-t-il fait une pareille faute?* (Ac.) *En exposant une vie — précieuse que la vôtre* (Boss.) — bien, loc. conj., d'ailleurs, au surplus : *je n'ai que faire de l'en prier, — bien ne m'écouterait-il pas* (Ac.) — bien que, loc. conj., de même que : *la patience s'affaiblit — bien que celui qui souffre* (Fléch.) — peu, loc. conj., pas plus : *ils ont — peu d'argent l'un que l'autre. Leurs paroles — solides qu'elles semblaient magnifiques* (Boss.)

AUSSIÈRE, s. f., corde ou cordage composé de plusieurs faisceaux de fil.

AUSSITÔT, adv., dans le moment même, sur l'heure. *J'irai —. Il frappe, et le tyran tombe — sans vie* (Corn.) = **AUSSITÔT** répété exprime la promptitude d'une action : *— dit, — fait, — que*, loc. conj., dès que : *— qu'il m'aperçut, il vint à moi* (Pasc.) = En même temps que : *délaissée — que mise au monde* (Boss.) = Par ellipsis, — *voilà votre lettre reçue, tout de suite après votre lettre reçue. Aussi tôt, aussi vite.*

AUSTER, s. m. (pron. 3^r), vent du midi. = Poét., le *pluvieux, l'humide —* (Ac.)

AUSTÈRE, adj., acerbe, avide : *savoir, vin —*. || Rigoureux, qui mortifie les sens et l'esprit; peu us. Sévère, rude. = *Pénitence, vie —. Un ordre pieux et —* (Mass.) *Je ne puis pas vous affranchir d'une — tutelle* (Rac.) *Une — vertu* (Fléch.) = En parlant des arts, qui a un caractère grave : *composition, genre —*. V. SÉVÈRE.

AUSTÈREMENT, adv., avec austérité.

AUSTÉRITÉ, s. f., rigueur, mortification des sens et de l'esprit : *pratiquer de grandes AUSTÉRITÉS*. = Sévérité, gravité : V — *de Caton. Son — ne vaut-elle pas mieux que la flatterie des courtisans?* (Fén.) = En parlant des arts : V — *d'un dessin.*

AUSTERLITZ, v. en Moravie (Autriche), célèbre par la bataille dite d'Austerlitz ou des trois Empereurs, en 1805 (2 décembre), où Napoléon batit l'armée austro-russe, commandée par François II et Alexandre 1^{er}.

AUSTRAL, E, adj., opposé à *boréal*, méridional : *l'hémisphère —. Terres AUSTRALES.*

AUSTRALASIE ou **AUSTRALIE**, l'une des quatre divisions de l'Océanie.

AUSTRALIE, continent de l'Océanie, appelé aussi *Nouvelle-Hollande*.

AUSTRASIE, ancien roy. franc à l'E. de la Neustrie.

AUSTRO-RUSSE, adj., qui se compose d'Autrichiens et de Russes; qui a rapport à ces deux peuples : *armée, traité —*.

AUTAN, s. m., vent du midi. = Poét., vent violent : V — *furieux. Braver les AUTANS.*

AUTANT, adv., exprime l'égalité : *ce diamant vaut — que ce rubis. De qui ne peut-on pas en dire —?* (Boss.) *Qui peut vous en promettre — de son petit-fils?* (La Br.) Prov. : — *lui pend à l'oreille*, la même chose peut lui arriver : — *en emporte le vent*, se dit des promesses, des menaces sans effet. — *que*, en aussi grande quantité : *vous pourriez manger — qu'il vous plairait* (Pasc.) = *Qu' — que*, selon que, à proportion : *jamais on n'est grand qu' — que l'on est juste* (Boil.) = **D'AUTANT**, loc. adv., dans la même proportion : *donnez-moi cent écus, vous serez quitte d' —*. = Fam., à la charge d' —, à la condition de rendre la pareille. = **D' — plus, d' — moins**, loc. adv. : *honneur d' — plus grand, que la faveur n'y eut aucune part* (Mass.) = **D' — que**, loc. conj., parce que, vu que : *d' — que vous avez mis votre espérance en la calomnie* (Pasc.)

AUTEL, s. m., table destinée principalement aux sacrifices, à la célébration d'un culte : *dresser, élever un —. Consacrer des AUTELS. Monter à V —. Maître —, grand —*, le principal autel. *Le sacrifice de V —, la messe*. || *Élever — contre —*, faire un schisme : *Luther éleva — contre —* (Boss.) Former une entreprise rivale. = Au pl., la religion, le culte : *il soutient par son zèle les AUTELS que l'hérésie avait ébranlés* (Fén.) || Par ext., honneurs extraordinaires : *mériter des AUTELS*. = Astr., constellation de l'hémisphère austral.

AUTEUR, s. m., première cause d'une chose : *V — de l'univers* (Mass.) *La mort m'avait ravi les AUTEURS de mes jours* (Rac.) nom père et ma mère. = Inventeur; — *d'une découverte*, d'un système. || Par ext. : — *d'un crime*, celui qui l'a commis. = Celui qui a fait un ouvrage de littérature, de science ou d'art : *les — sacrés, profanes, anciens, modernes. Il faut plus que de l'esprit pour être —* (La Br.) = Se dit aussi des femmes : *elles veulent écrire et devenir AUTEURS* (Mol.) = Adj. : *femme —*. || Par ext., ouvrage d'un auteur : *connaître à fond ses — grecs et latins*. || La personne dont on tient une nouvelle : *c'est mon —*. = Dr., celui de qui on tient quelque droit. V. ÉCRIVAIN.

AUTHENTICITÉ, s. f., qualité de ce qui est authentique : V — *des livres sacrés. J'ai des soupçons sur V — de cette lettre* (Volt.)

AUTHENTIQUE, adj., revêtu de toutes les formes requises : *acte, contrat, pièce —*. = Certain, incontestable : *fait, histoire —* (Volt.) = Notable, éclatant : *témoignage —* (Boss.) = S. f., **L'AUTHENTIQUE d'une pièce**, l'original; vieux et peu us. V. ÉVIDENT.

AUTHENTIQUEMENT, adv., d'une manière authentique.

AUTOBIOGRAPHIE, néol., s. f., vie, biographie d'un individu écrite par lui-même.

AUTOCHTHONE, s. m., originaire du pays même, synonyme d'aborigène. = Adj., *peuple —*.

AUTOCRATIE, s. m., **AUTOCRATICE**, s. f.,

celui, celle dont la puissance ne relève d'aucune autre : — de toutes les Russies.

AUTOCRATIE, s. f., gouvernement d'un seul avec une autorité absolue. = Méd., — de la nature, empire de la nature sur la durée de la maladie.

AUTOCRATIQUE, adj., relatif à l'autocratie : gouvernement —. = Méd., spontané.

AUTO-DA-FÉ, s. m. inv., supplice du feu : *éteindre les —*. || Destruction par le feu : *les produits de l'Angleterre nous arrivaient par la contrebande malgré les — dont ils étaient l'objet* (Blanqui).

AUTOGRAPHE, adj., écrit de la main même de l'auteur : *lettre, manuscrit —*. = S. m., un —.

AUTOGRAPHIE, s. f., reproduction exacte de l'écriture d'un auteur.

AUTOGRAPHER, v. a., reproduire un manuscrit au moyen de l'autographie.

AUTOGRAPHIQUE, adj., qui a rapport à l'autographie : *art, procédé, établissement —*.

AUTOMATE, s. m., machine qui se meut par ressorts. = Machine qui excite le mouvement des corps animés. || Personne stupide. *Le sot est un —, il est machine, il est ressort* (La Br.) = Adj. : *le flûteur — de Vaucanson*.

AUTOMATIQUE, adj., machinal, qui se meut sans la participation de la volonté.

AUTOMATISME, s. m., mouvement machinal.

AUTOMÉDON, conducteur du char d'Apollon et écuyer de son fils Pyrrhus. = S. m., celui qui est habile à conduire un char ou un coursier.

AUTOMNAL, E, adj., qui appartient à l'automne.

AUTOMNE, s. m. et f. (le m. s'emploie de préférence en prose ou quand l'adj. précède le s.), saison de l'année qui s'étend du jour où le soleil atteint l'équateur à celui où il arrive au tropique, du 22 septembre au 21 ou 22 décembre : *V — prochain* (Volt.) *Un bel —. L' — a été pluvieuse* (Ac.) || *L' — de la vie*, l'âge qui précède la vieillesse : *il était dans son —* (Les.)

AUTONOME, adj., se dit des villes de la Grèce qui, sous la domination romaine, avaient conservé et droit de se gouverner par elles-mêmes.

AUTONOMIE, s. f., liberté dont jouissaient, sous les Romains, les villes grecques qui avaient conservé le droit de se gouverner par leurs propres lois.

AUTOPLASTIE, s. f., chir., restauration d'un membre mutilé au moyen de parties empruntées à une autre région sur le même individu.

AUTOPSIE, s. f., vision intuitive, état dans lequel, suivant les païens, l'âme entrait en commerce intime avec la Divinité. = Inspection, examen attentif que l'on fait soi-même. = Ouverture d'un cadavre pour reconnaître les causes de la mort : *qu'on saine mes restes d'une sacrilège —* (Chat.) = Examen de toutes les parties d'un cadavre, et, par ext., description de l'état de ces différentes parties.

AUTORISATION, s. f., action par laquelle on autorise : *demander, accorder V —*. = Écrit, acte portant autorisation. V. APPROBATION.

AUTORISER, v. a., donner autorité, pouvoir. — *les magistrats* (Ac.); vieux dans ce sens. = Accorder la permission, le droit de faire quelque chose. = Mettre en droit, engager, donner un prétexte à quelque chose : *une femme ne peut contracter, si son mari ne l'autorise. A ne vous rien cacher, son amour m'autorise* (Corn.) — *les excès, le meurtre* (Boss.) *L'exemple des grands autorise le vice* (Mass.)

S' —, v. pr., acquérir de l'autorité. = S'appuyer

sur une autorité : *il s'autorise de votre exemple pour agir de la sorte* (Ac.)

AUTORITÉ, s. f., pouvoir légitime, droit de commander : *V — paternelle, suprême, des lois. L' — de l'Église* (Fléché.) Par ext. : *V — de la raison, des anciens* (Pasc.) *Prendre un ton d' —. Faire une chose de son — priée, sans en avoir le droit. De quelle — prétendez-vous ?* (Barth.) *De pleine —, d'un droit incontestable. Coup d' —, mesure contre les lois : d' —, d'une manière impérieuse.* = Pouvoir souverain, l'administration publique, le gouvernement : *les agents, les actes de V —. Les AUTORITÉS civiles et militaires, les magistrats et officiers investis du pouvoir.* = Crédit, considération, influence : *il vieillit sans déchoir de son —* (La Br.) || En parlant des choses : *V — de ses paroles. L' — de ses jugements* (Boss.) = Opinion d'un auteur : *il cite V — d'Aristote* (Pasc.), et abs., *il cite ses —. Faire —, faire loi, servir de règle.* V. PUISSANCE.

AUTOEUR, prép., exprime l'idée d'une chose qui en entoure une autre ou qui tourne à l'entour : *vous ne faites que tourner — de moi* (Sév.) *La terre est emportée — du soleil* (Pasc.) = Près de, auprès de : *que vois-je — de moi, que des amis vendus ?* (Rac.) *Ils ne pouvaient souffrir AUTOEUR d'eux aucune domination* (Boss.) = AUTOEUR, adv., *ici —, dans le voisinage. Tout AUTOEUR, loc. adv., de tous côtés.*

AUTOEUR, s. m., oiseau de proie du genre des oiseaux diurnes, voisin du milan. = Écorce originaire de l'Inde, ressemblant à la cannelle, et servant à la teinture en rouge.

À AUTOEUR, A L'ENTOUR s'emploie comme adverb et comme prépositions. Ce qui est ou va *autour* est ou va contre, tout près; ce qui est ou va *à l'entour* se trouve ou se meut plus loin, aux environs. On peut dire d'une table, dans un festin, que les convives sont *autour*, et que les serviteurs tournent *à l'entour*. Combinés avec *de*, ces mots jouent le rôle de prép. Ex. : *autour de la table; à l'entour de ce pin* (La F.) *Autour du cerveau* (Boss.)

AUTOUSERIE, s. f., art de dresser des autours.

AUTOUSERIER, s. m., qui dresse des autours.

AUTRE, adj. indéfini, marque, distinction, différence, opposition : *cette — patrie qui nous attend après la mort* (Boss.) *AUTRES temps, AUTRES mœurs. C'est un tout — homme.* || Fam., *c'est une — paire de manches, c'est bien différent.* = Marque la ressemblance, la conformité : *il le regarde comme un — lui-même. Un — César* (Boss.) *Élie devant cette — Jézabel* (Rac.) = Nouveau : *tu croiras les calmer par d' — barbaries* (Rac.) = Pro. indéf., une personne indéterminée, une chose quelconque : *j'aime mieux que vous l'appreniez d'un — que de moi* (Ac.) *Nous ne voulons jamais ressembler aux —* (Mass.) = Explét. pour renforcer : *nous —, vous —.* = L' —, corrélatif de l'un : *l'un vaut V —. L'un dans V —, ou l'un portant V —, en compensant l'un avec l'autre. Il n'en fait jamais d' —, il fait toujours des sottises. En voici bien d'une —, voici quelque chose de plus surprenant.* = Fam. : *à d'autres, contez cela à de plus crédules. Comme dit V —, cet —, comme on dit.* = Pop. : *ah! cet —!* pour dire qu'on ne croit pas à ses paroles. = Fam. : *parler de choses et d'autres*, parler de diverses choses indifférentes. *Autre chose* s'emploie au masculin quand il est pris dans un sens absolu : *quelque chose est promis, autre chose est accordé.*

AUTREFOIS, adv.; anciennement, au temps passé : — *on croyait aux sorciers. Les hommes d' —, par oppos. à ceux d'aujourd'hui. Ces superbes cour-*

siers qu'on voyait — pleins d'une ardeur si noble.
V. ANGIENNEMENT.

AUTREMENT, adv., d'une autre façon : *il n'agit pas — qu'il parle. Cet historien rapporte le fait tout —. Il parle — qu'il n'agit. La prudence des dieux — en dispose* (Corn.) = Sinon, sans quoi : *obéissez, — je vous casse.* = *Tout —*, loc. adv., beaucoup plus : *la joie de faire le bien est tout — douce et touchante que la joie de le recevoir* (Mass.) = Fam., *pas —*, loc. adv., guère, peu : *il n'est pas — satisfait de votre réponse.*

AUTRICHE, empire d'Allemagne. = **AUTRICHIEN**, **NE**, s. et adj., né en Autriche.

AUTRUCHE, s. f., le plus grand des oiseaux, du genre de l'ordre des échassiers : *des œufs, des plumes d'—*. || Pop., homme grand, lourd et stupide. = Fam. : *il a un estomac d'—*, il digère tout.

AUTRUI, pro. indéf., les autres, le prochain : *Ne fais pas à — ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait à toi-même. Le mal d'— n'est rien quand nous parlons du nôtre* (La F.).

AUTUN, s.-préf. du départ. de Saône-et-Loire.

AUVENT, s. m., petit toit en saillie pour garantir les boutiques de la pluie.

AUVERGNE, anc. p. du centre de la France. = **AUVERGNAT**, **E**, s. et adj., d'Auvergne.

AUVERNAT, s. m., gros vin rouge d'Orléans. || Raisin noir appelé *pineau* en Auvergne.

AUXERRE, ch.-l. du départ. de l'Yonne.

AUXILIAIRE, adj. et s. m., qui aide, dont on tire du secours : *armée — ; troupes AUXILIAIRES ; un puissant —*. = Gramm. : *verbe —*, qui sert à former les temps composés d'un autre verbe. = S. m. : *le français a deux —, avoir et être.*

AUXONNE, ch.-l. de canton du départ. de la Côte-d'Or ; vil. de guerre.

AVA, pays et v. de l'empire birman.

AVACHIR (S'), v. pron., pop., devenir mou, lâche en parlant des étoffes ; se déformer en parlant des chaussures, etc.

AVAL, s. m., le côté ou la direction que suit le courant d'une rivière par opposition à l'amont. *Pays d'—*, où l'eau arrive en suivant le courant. = *A-vau-l'eau*, loc. adv. pour *aval-l'eau*, suivant le courant de l'eau. || Fam., *aller —*, en désordre.

AVAL, s. m., obligation mise au bas d'un effet, par laquelle on en garantit le montant, s'il n'est pas acquitté par le souscripteur.

AVALAGE, s. m., action de faire descendre un bateau sur une rivière. = Prix qu'on paye pour la descente de ce bateau.

AVALAISON ou **AVALASSE**, s. f., chute d'eau impétueuse formée par des pluies torrentielles.

AVALANCHE, s. f., masse de neige détachée d'une montagne et qui roule avec fracas dans la vallée. Par analogie : *une — de terre, de pierres.*

AVALANT, **E**, adj., qui suit le fil de l'eau. = S. m., bateau qui descend le courant.

AVALER, v. a., faire aller en aval, descendre : *— un bateau, lui faire suivre le courant, et abs. : le bateau AVALE.* — *du vin dans une cave ; peu us.* = Faire descendre dans l'estomac. || Consommer, absorber, convoiter : *— un œuf, une arête, — les morceaux sans les mâcher, manger avidement. — la nourriture de cent familles* (La Br.) || *Ils AVALENT l'histoire des yeux* (La F.) || *— le calice jusqu'à la lie, subir de grandes humiliations, essuyer de grands revers. — des couleurs, subir les plus grandes mortifications. — l'iniquité comme l'eau* (Mass.), faire le mal avec indiffé-

rence. = Fam. : *— un bouillon, faire une perte.* || Fam. : *faire —, faire accroire ; faire endurer : on lui en fera — bien d'autres.* || *— quelqu'un*, le regarder d'un air furieux = **S'**—, être avalé, descendre dans l'estomac. || Fam. : *on dirait qu'ils vont s'—*. = Pendre, descendre trop bas : *le ventre de cette jument s'AVALE.*

AVALEUR, **EUSE**, s. fam. et ir., personne qui avale avidement : *— de charrettes ferrées, fanfaron, matamore.*

AVALÉES, s. f. pl., laines qui s'enlèvent des peaux de mouton achetées des bouchers.

AVALLON, s.-préf. du départ. de l'Yonne.

AVALOIRE, s. f., grand gosier. Pop. : *quelle — il a !* || Pièce du harnais qui s'applique aux cuisses du cheval, un peu au-dessus de la queue.

AVANÇAGE, s. m., permission donnée aux voitures publiques de stationner au delà du terrain qui leur est réservé.

AVANCE, s. f., partie du bâtiment qui dépasse ou fait saillie sur l'alignement : *abattre une —*. = Espace de chemin parcouru avant un autre : *j'ai de l'— sur lui. Prendre l'—, partir en avant.* = Ce qui est préparé ou fait pour un ouvrage : *je me trouve avoir une grande —*. = Démarche faite en vue d'un accommodement, d'une liaison : *il a fait les premières AVANCES* (Ac.) || *Je ne lui fis ni déclaration ni —* (La Br.) = Somme prêtée, paiement anticipé : *faire une — de dix mille francs ; être en — avec quelqu'un.*

§ D'AVANCE, PAR AVANCE. Celui qui paye d'*avance* paye avant le temps ; mais celui qui paye *par avance* a un motif particulier : il craint peut-être qu'à l'échéance il ne se trouve avoir dépensé l'argent qu'il possède aujourd'hui.

§ AVANCE, AVANCEMENT. Une science a plus ou moins d'*avance* sur une autre, c'est une qualité qu'elle possède : on travaille à son *avancement* en lui faisant faire des progrès.

AVANCÉ, **E**, adj., qui est en avant ; qui avance : *ouvrage —, sentinelle AVANCÉE. Le nez est la partie la plus — du visage* (Buff.) = Qui approche de sa fin, de sa conclusion : *jour, travail — ; nuit, affaire —*. = Qui a fait des progrès, perfectionné : *jeune homme — ; civilisation —*. = Être — en âge ; être dans un âge —, être vieux. = Qui est sur le point de se gêner : *viande —*.

AVANCÉE, s. f., corps de garde avancé, poste établi en avant de la porte d'une place forte.

AVANCEMENT, s. m., action d'avancer, progrès : *l'— d'un ouvrage, d'une machine, d'une maison.* || *L'— dans un écolier* (Ac.) *L'— des belles-lettres* (Fléch.) = Action de monter en grade : *— rapide ; solliciter, obtenir de l'—*. = Établissement de fortune. = Dr., — *d'hoirie*, ce qu'on donne par avance à son héritier. V. **AVANCE**.

AVANCER, v. a., porter, pousser en avant : *— la chaise, la table, le bras, le pied.* = Rapprocher : **AVANCEZ-MOI** un fauteuil. = Mettre en avance, rendre plus prochain, hâter : *— le départ, le dîner ; — une montre.* || Accélérer : *— la mort. — la fin de sa misère* (Rac.) — *son bonheur* (Id.) *La chateaur AVANCE les fruits. La réflexion AVANCE le jugement.* || Faire faire des progrès à quelque chose : *— sa besogne. — un ouvrage* (Boss.) = Procurer de l'avancement : *— un employé.* = Payer par avance ; fournir des fonds : *— un terme. Il se fait rembourser des frais qu'il n'AVANCE pas* (La Br.) = Affirmer, donner comme vrai : *ce n'est pas un fait qu'on AVANCE en l'air* (Boss.) *Je n'AVANCE rien que je ne prouve* (Pasc.) =

V. n., aller en avant : *l'armée avance*. Par ext., approcher : *avancez donc*. = Être en avance, aller trop vite : *cette montre avance*. = Sortir de l'alignement, être en saillie : *ce toit avance*, et par anal. : *vous avez avancé de plus de deux mètres sur mon terrain*. || Faire des progrès; obtenir de l'avancement : — *dans l'étude*; — *en sagesse*. *C'est une carrière où l'on n'avance que lentement*. || — *en âge*, devenir vieux. = En parlant des choses : *voilà un travail qui n'avance point*. *La civilisation n'avance guère dans ce pays* (Ac.) = S'—, v. pr., aller en avant, marcher contre : *Il s'avance vers les Chaldéens* (Boss.) = S'écouler : *le jour, la saison s'avance*. (Ac.) = Faire saillie : *ce promontoire s'avance très-loin dans la mer*. = Obtenir de l'avancement, faire des progrès. S'— *dans le monde*, y obtenir des succès. = S'engager, faire des promesses : *il ne faut pas trop s'—*.

AVANIE, s. f., affront¹ public : — *sanglante*.

§ **AVANIE, INCARTEDE, ALGARADE**. *L'avanie*, outre son caractère de publicité, est humiliante; *l'incartade* est brusque et imprévue; *l'algarade* est taquine et hors de propos.

AVANT, prép. qui marque priorité de temps, d'ordre et de situation : — *l'heure*. *J'ai vu cela — vous*. *La méthode dont on se servait — nous* (Pasc.) *La maison où il loge est — l'église* (Ac.) — *tout*; — *toutes choses*, d'abord, de préférence à toute autre chose. = Adv. de lieu et de temps : *n'allons pas si — dans les bois*. *Il a veillé bien — dans la nuit*. || *Le sang et la fureur m'emportent trop —* (Corn.) = D'—, loc. adv. : *la nuit d'—*. = En —, loc. adv. : *aller, se pencher en —*. || *Mettre —*, alléguer. *Se mettre —*, se produire, se mettre en évidence. *En —*, loc. interj. : — *marche!* —, *mes amis!* = *Avant que*, loc. conj., demande le subj. : — *qu'il vienne*. — *qu'il montât sur le trône* (Boss.) = — *de*, — *que de*, loc. prép., demandent l'inf. : *Moïse mourut — d'avoir pu passer le Jourdain* (Mass.) — *que de partir pour se rendre à l'armée* (Volt.)

AVANT, s. m., partie du vaisseau du côté de la proue : *les canons de l'—*. *Aller de l'—*, faire du chemin. || S'engager hardiment dans une affaire.

AVANTAGE, s. m., profit, bénéfice : *on lui a fait de grands avantages*. *L'homme tire — de l'expérience de ses prédécesseurs* (Pasc.) = Supériorité : *abuser de ses —*. *Raconter quelque chose à l'— de quelqu'un*, d'une manière qui lui soit favorable. || Succès militaire : *La France s'affaiblissait par ses propres —* (Mass.) = Mar., avoir l'— du vent, être favorisé par le vent. = Dr., libéralité, ce qui est donné au delà de ce qu'accorde la loi : *il a fait des — à sa femme, au détriment de ses enfants* (Ac.) = Ce qu'on rend au jeu à un adversaire moins fort pour égaliser les chances. **V. UTILITÉ.**

AVANTAGER, v. a., donner des avantages à quelqu'un, lui faire un avantage : *la nature l'a avantagé de beaucoup de qualités précieuses* (Ac.) = S'—, se faire de mutuels avantages par contrat.

AVANTAGEUSEMENT, adv., d'une manière avantageuse ou favorable.

AVANTAGEUX, EUSE, adj., qui apporte des avantages : *parti, traité —*. = Qui sied bien; *toilette avantageuse*. = Qui est à l'avantage de quelqu'un, qui prévient favorablement : *taille, mine —*. || Prèsomptueux, suffisant : *avoir, prendre un air, un ton —*. **V. SUFFISANT.**

AVANT-BEC, s. m., éperon d'une pile de pont du côté opposé au courant.

AVANT-BRAS, s. m., partie du bras qui s'étend du coude au poignet.

AVANT-CORPS, s. m., corps de bâtiment en saillie.

AVANT-COUR, s. f., cour qui précède la cour principale.

AVANT-COUREUR, s. m., celui qui précède quelqu'un pour l'annoncer. || Présage : *funeste — de la chute des rois* (Rac.)

AVANT-COURRIÈRE, s. f., celle qui précède, qui devance. Poét. : *l'— du jour, l'aurore*.

AVANT-DERNIER, ÈRE, adj. et s., qui est avant le dernier, pénultième : *l'— jour*.

AVANT-GARDE, s. f., partie d'une armée qui marche en avant. || *Être à l'— des partis réformateurs* (Mignet) *Les abeilles — des laboureurs* (Chat.)

AVANT-GOÛT, s. m., goût qu'on a par avance de quelque chose d'agréable; ne s'emploie qu'au fig.

AVANT-HIER, adv. de temps, l'avant-veille du jour où l'on est : *ce n'est que d'— que je vous ai vu* (Volt.)

AVANT-MAIN, s. m., se dit au jeu de paume d'un coup de devant de la raquette ou du battoir. = La partie antérieure du corps du cheval.

AVANT-PIED, s. m., le métatars. = Dessus du pied de la botte.

AVANT-PORT, s. m., partie d'un port qui précède l'enceinte principale.

AVANT-POSTE, s. m., poste avancé, le plus près de l'ennemi.

AVANT-PROJET, s. m., appréciation sommaire des frais que doit coûter et des produits que peut rapporter une entreprise. = Esquisse rapide que l'on trace d'une œuvre d'art, pour la soumettre à qui de droit.

AVANT-PROPOS, s. m., préface, discours en tête d'un livre.

AVANT-QUART, s. m., coup que quelques horloges sonnent avant l'heure, la demie ou le quart.

AVANT-SCÈNE, s. f., anciennement, la partie du théâtre où jouaient les acteurs. = Partie du théâtre entre le rideau et la rampe. = Loge placée sur l'avant-scène. = Événement antérieur à celui qui forme l'action d'une pièce de théâtre.

AVANT-TOIT, s. m., toit en saillie.

AVANT-TRAIN, s. m., train qui comprend les deux roues de devant et le timon d'une voiture. = Train qu'on ajoute à l'affût d'un canon pour le traîner. = Le poitrail et les jambes de devant du cheval.

AVANT-VEILLE, s. f., jour qui précède la veille.

AVARE, adj. et s., qui aime trop l'argent : *un vieillard —*. || *Leurs mains avares* (Fléch.) || Économe : — *du temps, du sang de ses soldats* (Ac.) *Un — idolâtre et fou de son argent* (Boil.)

§ **AVARE, AVARICIEUX**. *Avare* se dit d'un homme possédé de la passion même de l'avarice, et *avaricieux* lorsqu'il n'est question que d'un acte ou d'un trait particulier de cette passion. D'un autre côté, *avaricieux* exprime une idée plus minutieuse d'avarice; aussi ne prend-on jamais ce mot en bonne part comme il arrive pour son synonyme.

AVARES, descendants d'un peuple d'origine tartare de la nation hunnique, habitant sur le versant du Caucase.

AVARICE, s. f., amour désordonné de l'argent, des richesses : *l'— consiste à aimer les richesses pour les richesses* (Pasc.)

AVARICIEUX, EUSE, adj. et s.; fam., d'une avarice sordide : *la peste soit de l'avarice et des avaricieux* (Mol.) **V. AVARE.**

AVARIE, s. f., dommage arrivé à un navire ou

à son chargement. = Dommage arrivé à des marchandises en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit = Droit qui se paye pour l'entretien d'un port par le vaisseau qui y mouille.

AVARIÉ, E, adj., endommagé par suite d'une avarie : *café, sucre* —. *Marchandises AVARIÉES*.

AVARIER (S'), v. pr., se gâter par des avaries. **A-VAU-L'EAU**, loc. adv. V. AVAL.

AVÉ ou **AVE MARIA** (mot lat.), s. m. inv., salutation angélique, prière à la Vierge : *cela n'a duré qu'un* —, que fort peu de temps. = Grains du chapelet sur lequel on dit l'avé. = Endroit du sermon où le prédicateur ayant fini son exorde implore le secours du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge.

AVEC, prép., ensemble, conjointement : *il est venu — lui. Je veux vivre — elle, — elle expirer* (Corn.) = Abs.; fam., sans complément : *il a pris mon manteau, et s'en est allé* — (Ac.) = Il se joint aux mots qui indiquent la manière, la relation, la matière, l'instrument : *se conduire — prudence. — un air de compassion* (Fén.) *Ils sont poètes — un docteur, et géomètres — un poète* (La Br.) *Se lever — le soleil. Sortir — armes et bagages. Attacher — une épingle. Racheter — de l'or et de l'argent* (Mass.) = Contre, malgré; sauf : *la France était en guerre — la Russie* (Ac.) *On est étonné — tout son esprit de se trouver la dupe* (La Br.) — *tout le respect que je vous dois* (Ac.) = Comme, de même que : *je veux croire — vous que tout est apaisé* (Corn.) *Il apprenait — la vertu la science d'obéir et de commander.* = A l'aide de, par le moyen de : — *les arts d'agrément on arrive à tout* (Did.) = D' —, sert à donner plus de force : *distinguer un ami d' — un flatteur.*

AVECQUE, prép., avec : *tous les jours je me couche — le soleil* (Boil.); vieux.

AVEINDRE, v. a.; vieux, tirer une chose d'un endroit où elle se trouve.

AVEINE, s. f. V. AVOINE.

AVELANÈDE, s. f., cupule ou godet qui entoure la base de certaines espèces de glands.

AVELINE, s. f., grosse noisette (d'Avella, aujourd'hui *Avellino*, petite ville du pays de Naples).

AVELINIER, s. m., espèce de coudrier qui porte les avelines.

AVENAGE, s. m.; vieux, redevance en avoine.

AVENANT, E, adj.; dr., venant à arriver : — *le décès du donataire.* = Qui tombe en partage : *portion AVENANTE.* || A qui l'on trouve belle façon, bonne grâce : *personne —. Des manières AVENANTES. De taille* — (La F.) = À L'AVENANT, loc. adv., en conformité, de même, pareillement. *Dépense en habits, en chevaux et en toutes choses —.* = A l' — de, loc. prép. : *le dessert fut à l' — du diner* (Ac.)

AVÈNEMENT, s. m., venue, arrivée (Sév.); peu us., ne se dit guère que de l'élévation à une dignité suprême : — *au trône, au pontificat*; et abs. : à son —. *Droit de jockey* —, impôt que les rois de France levaient autrefois sur leurs sujets, en montant sur le trône. = En parlant du Messie, le temps auquel il s'est manifesté aux hommes, et le temps où il viendra pour les juger.

AVENIR (Advenir), v. n. et impers.; fam., arriver par accident : *il AVINT que. S'il AVENAIT que. Il en AVIENDRA ce qu'il pourra* (Ac.)

AVENIR, s. m., temps à venir, temps futur : *le passé et le présent nous garantissaient l' —* (Boss.) *L' — est dans le sein de Dieu* (Napol.) || Bien-être, état

de fortune à venir : *assurer un — à ses enfants* (Ac.) *Avoir de l' —, être plein d' —*, se dit de quelqu'un qui promet beaucoup, qui peut espérer de parvenir. || La postérité : *que dira l' — ? L' — vous contemple* (Ac.) = A l' —, loc. adv., désormais : *les plaisirs que vous goûterez à l' —* (Mass.)

AVÈNT, s. m., temps pendant lequel on se prépare, dans l'Église catholique, à célébrer la fête de Noël : *les quatre semaines de l' —. Les AVÈNTS de Noël. Prêcher l' —*, pendant la durée de l'Avènt. || Livre qui contient les sermons prêchés pendant l'Avènt.

AVÈNTURE, s. f., ce qui arrive inopinément : — *heureuse, comique, fâcheuse. Dire la bonne —, prédire ce qui doit arriver.* = Entreprise hasardeuse, intrigue amoureuse : *courir après les AVÈNTURES. Tenter l' —.* || Hasard. *C'est grande —, si je n'en viens pas à bout* (Ac.) *Prêter à la grosse —, risquer une somme sur un navire de commerce.* = *Mal d' —*, nom vulgaire du panaris. = A l' —, loc. adv., au hasard. *Écrire un mot à l' —* (Pasc.) = *D' —, par —, loc. adv., par hasard. D' — passent trois bons marchands* (La F.) V. ÈVÈNEMENT.

AVÈNTURER, v. a., risquer, mettre à l'aventure : — *son argent, sa fortune. Affaire AVÈNTURÉE*, qui offre peu de chances de succès. = S' —, v. pr., se hasarder, s'exposer. V. HASARDER.

AVÈNTUREUX, EUSE, adj., qui s'aventure, qui hasarde : *esprit, caractère, homme —.* = Abandonné au hasard : *vie, existence AVÈNTUREUSE.*

AVÈNTURIER, s. m., celui qui aime les aventures et s'engage dans toutes sortes d'entreprises : *c'était un — qui s'était donné à Nestor* (Fén.) = Nom qu'on donnait à de hardis pirates des mers de l'Amérique, nommés aussi *boucaniers, sibustiers.* = Fam., AVÈNTURIER, AVÈNTURIÈRE, s., se dit d'une personne qui est sans état, sans fortune, et qui vit d'intrigues. = Adj., aventureux. *Des apparitions de gens hardis et AVÈNTURIERS* (La Br.)

AVÈNTURINE, s. f., quartz coloré en rouge ou en jaune, et parsemé de paillettes brillantes. = Composition imitant l'aventurine. = Adj., de la couleur de l'aventurine : *étoffe —.*

AVÈNU, E, adj., ne s'emploie guère qu'avec l'adv. non : *regardez la chose comme non AVÈNUE*, comme n'ayant pas eu lieu.

AVÈNUE, s. f., chemin par lequel on arrive en un lieu : — *du palais, du port, des montagnes.* = Allée d'arbres qui conduit à une habitation. = Toute allée d'arbres en ligne droite. || *Les AVÈNUES du pouvoir. Elle ferma toutes les — de son cœur* (Fléch.)

AVÉRER, v. a., constater : *un fait AVÉRÉ.*

AVÈRNE, lac du pays de Naples, entre Pouzzole et Baïa, de la surface duquel s'exhalaient autrefois des émanations pestilentielles. || Poét., Enfer.

AVÈRRHOËS, philosophe arabe du XII^e siècle, célèbre commentateur d'Aristote.

AVÈRSE, s. f., pluie subite et abondante : *essuyer, recevoir une —.* = A VÈRSE, loc. adv., abondamment, ne se dit que dans cette phrase : *il pleut —.*

AVÈRSION, s. f., violent dégoût, répugnance extrême pour quelque chose : *avoir de l' — pour. Prendre en —. Il le regarda avec —* (Fén.) *La peur fait vaincre l' —* (La F.) V. ÉLOIGNEMENT.

AVERTI, E, adj., informé, prévenu : *homme —. Se tenir pour —, être bien sur ses gardes. Un bon — en vaut deux*, celui qui a été prévenu doit être doublement sur ses gardes.

AVERTIN, s. m., maladie qui rend furieux;

n'est plus us. = Maladie des bestiaux. V. **TOURNIS**.

AVERTIR, v. a., donner avis, informer, prévenir : — les parents. — du danger par un cri, un geste, une lettre. — qu'il a été trop loin. On vint l'— pour un sacrifice qu'il devait faire (Fén.) || — un cheval, l'exciter lorsqu'il se néglige.

AVERTISSEMENT, s. m., avis, conseil : *sourde à tous les sages AVERTISSEMENTS* (Boss.) || — du ciel, événement devant inspirer de sérieuses réflexions. = Préface à la tête d'un livre. = Avis d'un percepteur pour le paiement de l'impôt. = Polit. : — domé à un journal.

AVESNES, s.-préf. du départ. du Nord.

AVEU, s. m., déclaration par laquelle on reconnaît avoir dit ou fait une chose : arracher des **AVEUX**. *Il fait l'— de sa paresse* (La B.) = Témoignage : la jalousie est comme un — contraint du mérite (La Br.) = Approbation, consentement : mais je crains que ce don n'ait jamais son — (Corn.) = Acte établissant une vassalité. || *Homme sans —*, vagabond sans feu ni lieu.

AVEUGLE, adj., privé de la vue. — de naissance. || *Le sort, la fortune est —*, favorise souvent ceux qui ne le méritent pas. || Celui dont la raison est troublée par une passion. = Qui manque de discernement : *la colère, la haine, l'ambition rendent les hommes aveugles. Une — jureur* (Corn.) *Une passion —* (Fén.) — *sur ses défauts*. = S., personne privée de la vue. *Rendre la lumière aux aveugles* (Mass.) *L'estropié marcha, l'— ouvrit les yeux* (Boil.) || *Crier comme un — qui a perdu son bâton*, crier bien fort pour peu de chose. *Juger d'une chose comme un — des couleurs*, sans y rien connaître. *Prov., au royaume des —, les borgnes sont rois*, les gens médiocres brillent parmi les ignorants. = *A l'—*, en —, loc. adv., sans voir clair, sans discernement : *je me livre en — au transport qui m'entraîne* (Rac.)

AVEUGLEMENT, s. m., privation de la vue, cécité. || Privation des lumières, de la raison : *être frappé d'—*. *Quel — de ne pas se laisser convaincre!* (La Br.) *N'accusez point ici mon choix d'—* (Rac.)

AVEUGLÉMENT, adv., à l'aveugle, sans discernement, sans réflexion : *ils s'abandonnèrent — à leurs passions* (Pasc.) *Suivons — ma triste destinée* (Corn.)

AVEUGLE-NÉ, E, s., aveugle de naissance.

AVEUGLER, v. a., rendre aveugle; par ext., éblouir, troubler la vue : *les éclairs nous aveuglent* (Ac.) || Priver de l'usage de la raison : *l'ambition nous aveugle* (Barth.) *AVEUGLÉ par le désir du gain* (Pasc.) = S'—, se priver du sens de la vue; ne s'emploie guère qu'au fig. S'— *sur ses propres défauts*.

AVEUGLETTE (A L'), loc. adv., sans voir clair, à tâtons; fam.

AVEYRON, riv. et départ. de France.

AVI, s. m., action d'une chaleur trop vive qui saisit le four, qui brûle le pain.

AVICENNE, médecin et philosophe arabe du xi^e siècle.

AVICULE, s. f., genre de mollusques acéphales qui renferme l'animal fournissant les perles.

AVIDE, adj., qui a un désir immodéré de boire et de manger. || Très-désireux de : — de science, du bien d'autrui. — de touanges (La Br.) — de gloire (Boss.) — de sang, de carnage, qui se plaît à répandre le sang. || Cupide : *un homme —* (La Br.) *Des lèvres, des mains, des regards AVIDES. Des yeux —* (Barth.)

AVIDEMENT, adv., avec avidité : *manger —*. || *Courir — aux honneurs* (Ac.)

AVIDITÉ, s. f., désir immodéré : *manger avec —*. || — du gain, des honneurs. L'— de tout *apprendre et de tout savoir* (Fléch.)

AVIGNON, ch.-l. du départ. de Vaucluse, anc. cap. du comtat de même nom, et pendant quelque temps résidence des papes.

AVILA, vil. et p. d'Espagne.

AVILIR, v. a., rendre vil, méprisable, dégrader : — son caractère, sa dignité. *Leurs traits sont altérés, et leur contenance est AVILIE* (La Br.), et abs. : *la lâcheté AVILIT*. || Déprécier : — la marchandise. = S'—, v. pr., se rendre vil : *il ne craint pas de s'— en s'abaissant* (Mass.)

AVILISSANT, E, adj., qui avilit : *État —, dépendance AVILISSANTE*.

AVILISSEMENT, s. m., état de ce qui est avili : — de l'autorité. *Se garantir de l'— de la pauvreté* (La Roch.) = Bassesse de conduite : *vos places rappellent sans cesse les AVILISSEMENTS qui les ont mérités* (Mass.) || Dépréciation : — des marchandises.

AVINER, v. a., imbiber de vin : — une cuve, des futailles. || Être **AVINÉ**, être dans l'ivresse. *Avoir les jambes AVINÉES*, chanceler par suite d'ivresse.

AVIRON, s. m., rame dont on se sert pour faire aller les bateaux sur les rivières : *coup d'—*. *Les petits bateaux n'ont que des AVIRONS, les grands bateaux ont des rames*. = Nom donné aux pattes de quelques insectes aquatiques.

AVIS, s. m., opinion, sentiment : *dire, donner son —*. *Changer d'—*. *A mon —*. *Sauf meilleur —*. *Nous ne trouvons guère de gens de bon sens que ceux qui sont de notre —* (La Roch.) = Suffrage, opinion d'un tribunal, d'une assemblée : *aller aux —* (Ac.) *Les — sont partagés*. = Délibération, conseil : *Les avocats ont donné leur —*. — de parents, de médecins. = Instruction, conseil : — amical, charitable, paternel (Ac.) *Les — du ciel* (Mass.) *Donneur d'—*, se dit d'un homme qui donne des conseils sans qu'on lui en demande. = Avertissement, nouvelles diverses : — au public. *Lettre d'—*, lettre d'un négociant à un correspondant. — au lecteur, avertissement en tête d'un livre. || Conseil ou reproche adressé d'une manière indirecte et générale.

AVISÉ, E, adj., clairvoyant, fin : *un homme sage et —*. = Un mal —, où un malavisé.

§ **AVISÉ, PRUDENT, CIRCONSPÉCT**. L'homme avisé est ingénieux à découvrir les inconvénients, les pièges, et à trouver des expédients pour y échapper; l'homme prudent procède avec poids et mesure, et emploie les moyens convenables. L'homme *circospect* prend garde à toutes les circonstances et ne néglige rien.

AVISER, v. a., donner avis, éclairer; prov. : *un fou AVISE bien un sage. Un verre de vin AVISE bien un homme* (Ac.) = Comm., donner avis par écrit : — son correspondant. = Apercevoir d'assez loin; fam. : *si pour mon malheur, il m'eût AVISÉ* (Mol.) = V. n., faire attention, prendre garde à, imaginer : — aux moyens de faire quelque chose. *AVISONS aux lieux qu'il nous faut habiter* (La F.). = S'—, v. pr., songer, faire attention à quelque chose : *ils s'en sont AVISÉS trop tard*. = Prov. : *on ne s'AVISE jamais de tout*. = Inventer, imaginer : *il s'AVISA d'un bon expédient* (Ac.) || Prendre une résolution étrange : *il s'est AVISÉ de quitter la cour* (La Br.) || Être assez hardi, assez téméraire pour : *AVISÉZ-VOUS de faire cela. Ne vous en avisez pas* (Ac.)

AVISO, s. m., petit bâtiment léger qui porte les dé pêches.

AVITAILLEMENT, s. m., action d'avitailler.
= Approvisionnement de vivres et de munitions.
AVITAILLER, v. a., mettre des vivres et des munitions dans une place qui court risque d'être assiégée, dans un vaisseau qui va partir.

AVIVAGE, s. m., première façon que les miroitiers donnent à la feuille d'étain pour qu'elle reçoive le vif argent. = Opération par laquelle on avive la couleur du coton teint à la garance.

AVIVER, v. a., donner de la vivacité, de l'éclat : — *une couleur, des métaux*. = Rendre le feu plus ardent. || — *l'esprit, l'âme*.

AVIVES, s. f. pl., glandes à la gorge des chevaux. = Engorgement de ces glandes.

AVIVOIR, s. m., instrument pour étendre l'or amalgamé.

AVOCASSER, v. a., t. de mépris, exercer obscurément le métier d'avocat.

AVOCASSERIE, s. f.; ir., métier d'avocat.

AVOCASSER, ÈRE, adj. ir., qui a rapport aux avocats, qui les concerne.

AVOCAT, s. m., celui qui fait profession de plaider en justice : — *consultant*, qui donne seulement son avis. — *général*, membre du ministère public qui porte la parole dans l'intérêt de la loi. || Celui qui intercède pour un autre, qui défend ses intérêts; dans ce sens, il fait *avocate* au fém.; *l'avocate des pécheurs*, la Vierge.

AVOCATOIRE, adj. f., se dit d'une lettre par laquelle un souverain revendique quelqu'un de ses sujets passé sous une domination étrangère.

AVOINE, s. f., plante de la famille des graminées : *semier de l'*. = Grain qu'elle produit : *donner de l'* — *aux chevaux*. Un *picotin d'* —. *Balle d'* —, pellicule qui enveloppe le grain. = Au pl., avoine sur pied : *voilà un beau temps pour les AVOINES*. On dit par ext. : *acheter des — de différentes espèces*.

AVOIR, v. a., posséder, être en possession de : — *une maison, des terres, des champs, une grande fortune*. J'AI des biens en foule (Boil.) — un emploi, — de quoi vivre. = Pop., — de quoi, être dans l'aisance. || — *des vertus, des vices, — de l'ambition* (Pasc.) — *du mérite, de l'esprit, — de la beauté* (La Br.) — *quinze ans*. Il A bon pied, bon œil. = On l'applique aussi aux animaux et aux choses : *ce cheval a une belle écurie*. Un loup N'AVAIT que les os et la peau (La F.) Les autels ONT leurs ministres, la loi A ses défenseurs (Boss.) = Se dit des diverses relations entre les personnes et les animaux : — *une nombreuse parenté*. J'AI pour aïeul le père et le maître des dieux (Rac.) = Éprouver, ressentir : — *mal à la tête*. — *la fièvre*. QU'AVEZ-vous donc, que vous ne mangez point? (Boil.) = Être d'une certaine hauteur, d'une certaine étendue : *cette colonne a douze mètres de haut*. Cette pièce de terre A vingt-cinq arpents. = Voir, rencontrer : N'AVONS-nous pas des gens qui croient à de pareilles absurdités? (Ac.) = Se procurer, obtenir, recevoir : *hé! qui jamais du ciel eut des regards plus doux?* (Rac.) — à cœur, tenir beaucoup à. — à cœur, dans le cœur : ainsi N'AYANT au cœur nul dessein pour Clitandre (Mol.) = Suivi d'un infinitif, il marque la nécessité, l'obligation, la volonté de faire ce qui est exprimé par l'infinitif : J'AI à faire une commission. J'AI des ordres à donner. Vous N'AVEZ qu'à vouloir. Je N'AI rien à répliquer, je ne trouve rien à répliquer. Pour connaître Dieu, vous N'AVEZ qu'à lever les yeux en haut (Mass.) = En — à, en vouloir à quelqu'un, être irrité contre lui. — *beau dire, beau faire*, quoi qu'on

dise, quoi qu'on fasse. *L' — belle*; fam., avoir une belle occasion pour réussir. = Y —, être, exister. Il y A un mois qu'il est parti. Il n'y A rien que je ne fasse pour vous. Il y en A, il y a des gens; fam. Tant y A, quoi qu'il en soit. Eu égard à, en considération de. V. ÉGARD.

§ **AVOIR, POSSÉDER**. On a par le fait; on possède par le droit. On a les avantages dont on est doué; on possède l'art et les talents qu'on a ou qu'on fait valoir à un degré supérieur, dans lesquels on excelle.

AVOIR, s. m., ce qu'on possède de bien : *voilà tout mon —*. = Bien, propriété : *cette maison est un bel —*. = Comm., la partie d'un compte où l'on porte les sommes dues. *Doit et —*, actif et passif.

AVOIRA, s. m., palmier épineux de Guinée.

AVOISINANT, E, adj., qui avoisine, qui est auprès : *maisons avoisinantes*.

AVOISINÉ, E, adj. Être bien, mal —, avoir de bons, de mauvais voisins.

AVOISINER, v. a., être dans le voisinage d'un lieu : *les terres qui avoisinent la forêt*.

AVON, riv. d'Angleterre dans le comté de Warwick. || *Le cygne de l'Avon*, Shakespeare, né à Stratford sur l'Avon.

AVORTEMENT, s. m., action d'avorter. = Accouchement avant terme.

AVORTER, v. n., accoucher avant terme; mettre bas avant terme. = Ne pas parvenir à leur maturité : *fruit, talent avorté*. || Ne pas réussir : *ce projet avorta* (La Br.)

AVORTON, s. m., fœtus ou animal né avant terme. = Plante ou fruit qui n'est pas arrivé à son développement. || Petit homme mal fait. || Ouvrage d'esprit fait à la hâte et sans soin.

AVOUÉ, s. m., officier de justice, autrefois appelé procureur, chargé de représenter les parties devant les tribunaux. = Seigneur qui était le défenseur des droits d'une église.

AVOUEUR, v. a., faire l'avou de : *confesser, — le fait, le crime, — son ignorance, ses fautes* (Boss.) — *un amour légitime* (Corn.) Abs. : *il a fini par —*. = Convenir d'un fait, reconnaître comme vrai : *il faut — que la sagesse des hommes n'est que jolie devant Dieu* (Pasc.) || Reconnaître comme sien : — *un ouvrage*, s'en déclarer l'auteur. — *un enfant*, s'en reconnaître le père. — *pour sa fille* (Corn.) Les couplets AVOUÉS par Rousseau (Volt.) || Approuver, ratifier : J'AVOUE d'avance tout ce que vous ferez en mon nom. — *une personne*, approuver ce qu'elle a fait. La morale, la piété AVOUE cette action, cette action est conforme à la morale, à la piété. Le vice audacieux des hommes AVOUÉ (Boil.) = S' —, v. pr. se reconnaître, se confesser : *cela peut s' —*. S' — *coupable*; s' — *vaincu*. La vanité est une chose qui ne s'AVOUE jamais. = S' — *de quelqu'un*, en appeler à son témoignage.

AVOYER, s. m., titre du premier magistrat dans quelques cantons suisses.

AVRANCHES, s.-préf. du départ. de la Manche.

AVRIL, s. m., quatrième mois de l'année. || *En l' — de mes jours* (Racan), à la fleur de mon âge. = *Poisson d' —*, pop., maquereau; prov., *donner un poisson d' — à quelqu'un*, faire faire à quelqu'un une démarche inutile pour se moquer de lui.

AXE, s. m., ligne droite, réelle ou imaginaire, qui passe ou qui est censée passer par le centre d'un corps auquel elle sert comme d'essieu : — *d'une roue, d'une sphère*. || Ligne qu'on suppose passer par le centre de la terre et par les deux pôles : *l' — du monde, de la terre, et par ext., l' — d'une courbe,*

d'une parabole. = Bot., pédoncule autour duquel sont attachées plusieurs fleurs. = Anat., seconde vertèbre du cou.

AXILLAIRE, adj.; qui appartient à l'aisselle.

AXIOME, s. m., vérité évidente par elle-même; principe incontestable : — *de mathématiques.*

AXIS, s. m., anat., seconde vertèbre du cou. = Espèce de cerf de l'Inde.

AXONGE, s. f., graisse de porc préparée.

AYANT CAUSE, s. m., celui auquel les droits d'une personne ont été transmis par un acte.

AYANT DROIT, s. m., qui a droit ou intérêt.

AYE-AYE, s. m. V. *СНЕІОМЫС.*

AYMON (les quatre fils), guerriers d'une renommée populaire au moyen âge et dont la légende est venue jusqu'à nous.

AYRI, s. m., palmier du Brésil.

AZEROLE, s. f., petit fruit aigret de l'azerolier.

AZEROLIER, s. m., arbuste de la famille des rosacées dont les fruits se mangent dans le Midi.

AZIMUT, s. m., angle que fait avec le méridien un cercle vertical passant par le soleil ou par une étoile. = Ce cercle vertical même.

AZIMUTAL, E. adj., qui représente ou qui mesure les azimuts : *cercle* —.

AZINCOURT, vge (Pas-de-Calais) célèbre par une victoire des Anglais sur les Français en 1415.

AZOF, mer, ou plutôt vaste golfe formé par les eaux de la mer Noire, appelé anciennement *Palus-Méotis*. = Ville de Russie à l'embouchure du Don dans la mer d'Azof.

AZOTATE, s. m., nom générique des combinaisons de l'acide azotique avec les bases salifiables.

AZOTE, s. m., corps simple gazeux, qui forme les quatre cinquièmes de l'air atmosphérique. = Adj. : *gaz* —.

AZOTÉ, E. adj., qui contient de l'azote.

AZTÈQUES, peuple qui habitait le Mexique lors de l'arrivée des Européens dans ce pays.

AZUR, s. m., minéral dont on fait un bleu fort beau. = Verre bleu pulvérisé et préparé pour servir à la peinture. = Bleu clair; poét. : *V— des cieux, des mers, des flots. Un ciel d'—; des yeux d'—.* Blas. : *V— est un des neuf émaux des armoiries.* = *Pierre d'—, lapis-lazuli.*

AZURÉ, E. adj., de couleur d'azur : *lambris* —; *teinte AZURÉE.* || *La voûte* —, le ciel. *Les plaines AZURÉES*, la mer. *L'ombre et le jour luttèrent dans les champs AZURÉS* (La F.)

AZYME, adj., sans levain : *pains AZYMES*, pains que les juifs mangent dans le temps de leur pâque. = S. m. pl. : *la fête des* —.

B

B, s. m., seconde lettre de l'alphabet, la première des consonnes, indiquait autrefois la seconde feuille d'un ouvrage. Sur les monnaies, il désigne qu'elles ont été frappées à Rouen.

BAAL ou **BEL**, principale divinité mâle des Phéniciens et des Babyloniens.

BABA, s. m., gâteau dans lequel il entre du raisin de Corinthe, du safran, de la crème, etc.

BABEL, nom oriental de Babylone. = *Tour de —*, élevée par les descendants de Noé que Dieu punit de leur orgueil en confondant leurs langages. « Assemblée où l'on ne s'entend pas.

BAB-EL-MANDEB, détroit qui fait communiquer la mer Rouge à celle d'Oman.

BABOUF (surnommé **GRACCHUS**), chef d'une secte socialiste qui prit de lui le nom de *Babouisme*. Il fut exécuté en 1797.

BABEURRE, s. m., liqueur séreuse et blanche que l'on fait avec le beurre après qu'il a été battu.

BABIL, s. m., abondance de paroles inutiles : *écouter au maillet le — de sa nourrice* (J.-J.) || *Gazouillement de quelques oiseaux.*

§ **BABIL**, **CAQUET**. Le premier désigne la multitude des paroles; le second, le bruit qu'elles font. *Le babil* est voisin de l'indiscrétion; le *caquet* touche de près à la suffisance et à la médisance.

BABILLAGE, s. m., action de babiller.

BABILLARD, E. adj. et s., qui aime à parler beaucoup; indiscret : *je ne hais rien tant que les BABILLARDS* (Regn.) = Se dit aussi des oiseaux : *hirondelle BABILLARDE*; et du chien qui aboie hors de propos.

§ **BABILLARD**, **BAVARD**. Le premier exprime un défaut, qui n'est que ridicule ou ennuyeux. Le second marque un défaut qui choque par les prétentions et l'importance que se donne le *bavard*.

BABILLEMENT, s. m., volubilité de paroles.

BABILLER, v. n., parler beaucoup à propos de rien. = Se dit du chien qui donne de la voix ou de certains oiseaux qui crient.

§ **BABILLER**, **JASER**, **BAVARDER**, **CAQUETER**, **JABOTER**. *Babiller*, c'est causer beaucoup; *jaser*, causer volontiers et à son aise; *bavarder*, causer hors de propos; *caqueter*, causer avec bruit et malignement; *jaboter*, causer sans bruit et à part.

BABINES, s. f. pl., lèvres pendantes de certains animaux || *S'en lécher les —*, trouver une chose très-bonne. *S'en donner par les —*, se bien régaler; manger son bien; pop.

BABIOLE, s. f., jouet d'enfant. || *Surtout au pl.* : choses puériles, sans importance.

BÂBORD, s. m., côté gauche d'un bâtiment vu de l'arrière : *avirons de —*, avirons de gauche.

BABOUCHE, s. f., sorte de pantoufle en cuir et pointue, d'un grand usage en Orient.

BABOUIN, s. m., gros singe féroce et lascif. || *Figure ridicule autrefois peinte sur le mur d'un corps de garde : faire baisser le —*, prov., forcer à subir une légère humiliation.

BABOUIN, s., enfant badin et étourdi; fam.

BABOUVISMES. V. *BABOUF*.

BABOUVISTES, partisans de Babouf.

BABRIAS ou **BABRIUS**, fabuliste grec.

BABYLONE, ancienne cap. de l'Assyrie. || *Monde, siècle corrompu.*

BAC, s. m., grand bateau plat qui va du bord d'une rivière à l'autre au moyen d'un câble. || *Cuve de pierre où l'on fait germer les grains.* = Grand baquet à l'usage des brasseurs et des raffineurs.

BACCALAURÉAT, s. m., premier degré qu'on obtient dans une faculté, grade de bachelier.

BACCARAT, ch.-l. de cant. de la Meurthe, manufacture de cristaux. = S. m., sorte de jeu de cartes.

BACCHANAL, s. m., grand bruit, tapage; fam.
BACCHARIDE ou **BACCHANTE**, s. f., plante de la famille des corymbifères.

BACCHIE, s. f., couleur rouge avinée que l'on remarque sur le visage des ivrognes.

BACCHUS, dieu du vin. || *Jus, liqueur de —*, le vin. = **BACCHANALES**, fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Bacchus. || **BACCHANALE**, s. f. sing., orgie bruyante; peu us. = Désordre politique. = Peint., représentation d'une danse de bacchantes et de satyres. = Danse bruyante et tumultueuse. = **BACCHANTE**, prêtresse de Bacchus. || S. f., femme que les plaisirs exaltent outre mesure.

BACCIFÈRE, adj.; bot., qui porte des baies.

BACCIFORME, adj.; bot., en forme de baie.

BACCIOCHI (Félix), Corse, beau-frère de Napoléon, fait prince de Lucques et de Piombino en 1805.

BACCIVORES, s. m. pl., oiseaux sylvains, qui se nourrissent de baies.

BACH, nom d'une famille de musiciens allemands célèbres, qui vécurent au xvii^e et au xviii^e siècle.

BÂCHE, s. f., grosse pièce de toile ou de cuir que l'on étend sur les charrettes, les voitures et les bateaux, pour garantir les marchandises de la pluie. = Cuvette qui reçoit l'eau d'une pompe aspirante. = Grande caisse vitrée pour mettre les plantes à l'abri du froid et pour faire venir des primeurs.

BACHELETTE, s. f., jeune et jolie fille; vieux mot du style marotique.

BACHELIER, s. m., jeune et gentil garçon; vieux. = Celui qui est promu au baccalauréat. = Se disait autrefois du gentilhomme qui faisait ses premiers pas dans la carrière militaire.

BÂCHER, v. a., couvrir d'une bâche.

BACHI-BOUZOUKS, troupes irrégulières de la Turquie.

BACHIQUE, adj., qui concerne, qui regarde Bacchus. = Qui a trait aux plaisirs de la table. = Peint. : *genre —*, qui consiste à représenter des scènes de buveurs.

BACHOT, s. m., petit bateau de transport sur les rivières, à l'usage des piétons.

BACHOTAGE, s. m., emploi d'un bachoteur. = Droit sur les bachots.

BACHOTEUR, s. m., conducteur d'un bachot.

BACILE, s. f., plante ombellifère, vulgairement appelée *perce-pierre* ou *passe-pierre*.

BÂCLAGE, s. m., arrangement, disposition des bateaux dans un port pour faciliter la vente des cargaisons. = Droit payé à cet effet. = Fermeture d'un port ou d'une rivière par des chaînes, des bateaux.

BÂCLER, v. a., fermer intérieurement avec une barre : — *une porte, une croisée*. — *un port*, le fermer avec des chaînes. — *un bateau*, le mettre dans un lieu commode du port. || Expédier à la hâte : *vous avez donc ce soir BÂCLÉ trois mariages* (Volt.) *C'est une affaire BÂCLÉE*, arrêtée, conclue.

BÂCON (Roger), moine savant du moyen âge auquel on attribue l'invention de la poudre à canon, mort en 1294.

BÂCON (François), célèbre philosophe anglais, créateur de la philosophie et des sciences modernes (1560-1626). = **BACONISME**, s. m., système, doctrine de Bacon.

BACTRES, anc. cap. des premiers rois de Perse et de la p. du même nom. = **BACTRIANE**, nom donné par les anciens à une portion de l'Asie centrale.

BADAJOZ, vil. d'Espagne, cap. de la p. du même nom.

BADAMIER, s. m., plante ou arbrisseau exotique dont une variété produit des amandes douces, une autre le benjoin, une autre le vernis appelé *laque*.

BADAUD, E, s. et adj., se dit d'une personne désœuvrée qui regarde naïvement tout ce qui lui semble curieux ou nouveau. V. **NIAS**.

BADAUDER, v. n., faire le badaud.

BADAUDERIE, s. f., action ou propos de badaud.

BADE ou **BADEN**, vil. d'Allemagne, dans le grand-duché du même nom, très-fréquentée pendant la saison des eaux. = **BADE** (grand-duché de), un des États de la confédération germanique.

BADERNE, s. f., grosse tresse de vieux fil de caret qui sert, sur les vaisseaux, à soutenir les animaux contre le roulis.

BADIANE, s. f., genre de plantes dont une espèce porte les fruits odorants avec lesquels on fait l'anisette de Hollande.

BADIGEON, s. m., couleur jaunâtre ou grise dont on peint les murailles.

BADIGEONNAGE, s. m., travail, ouvrage du badigeonneur.

BADIGEONNER, v. a., colorer avec du badigeon. = Remplir avec du badigeon les creux d'une sculpture ou d'un ouvrage de menuiserie.

BADIGEONNEUR, s. m., celui qui badigeonne.

BADIN, E, adj., qui est gai, porté au rire, à la plaisanterie : *esprit —*. *Lettre BADINE* (Sév.) *Air, ton, style —*. = S., *un vieux —* (J.-J.)

§ **BADIN**, **FOLÂTRE**. On a l'esprit *badin* et l'humeur *folâtre*. Pour savoir être *badin*, il faut manier la plaisanterie avec malice, grâce et finesse; pour pouvoir être *folâtre*, il faut être dans la force et la vivacité de l'âge.

BADINAGE, s. m., action ou propos de badin. = Toute chose dite, faite ou écrite d'une manière gaie et plaisante : *le talent de plaire aux femmes consiste dans une espèce de —* (Mont.) || Façon de badiner : *imitons de Marot l'élégant —* (Boil.) = *Ce travail n'est pour lui qu'un —*, lui coûte peu de peine. = Au pl., joyeux ébats : *les nymphes, par d'innocents BADINAGES, se jouaient dans les forêts* (Buff.)

BADINE, s. f., baguette mince et légère, = Au pl., pincettes fort légères.

BADINER, v. n., faire le badin; plaisanter, folâtrer avec grâce et enjouement : *la véritable grandeur joue et badine, mais avec dignité* (La Br.) = Parler ou écrire d'une manière enjouée : *que tu BADINES savamment* (Boil.) = Ne pas parler sérieusement. *Il ne badine pas*; fam., il est fort sérieux, très-sévère. = S'agiter au moindre mouvement, en parlant des parures : *cette dentelle ne doit pas être si tendue, il faut qu'elle badine un peu* (Ac.)

BADINERIE, s. f., ce qu'on dit ou ce qu'on fait dans l'intention de badiner : *tomber dans la —* (Boil.)

BAFFIN (baie ou mer de), grand golfe dans l'Océan Atlantique, le long de la côte N.-E. de l'Amér. du N.

BAFOUER, v. a., se moquer de quelqu'un d'une manière outrageante; livrer à la risée : *je l'ai fait — de Paris jusqu'à Vienne* (Volt.) V. **SIFFLER**.

BÂFRE, s. f., repas abondant; action de manger beaucoup; triv.

BÂFRER, v. n., manger avidement; triv.

BÂFREUR, **EUSE**, s., celui, celle qui mange beaucoup, avec glotonnerie; triv.

BAGAGE, s. m., équipage de voyage ou de guerre. || *Plier —*, décamper, déménager sans rien dire; mourir; fam. = Mobilier de peu de valeur. = Ouvrages d'un auteur : *plus le — sera gros, plus j'aurai de peine à aller à la postérité* (Volt.)

BAGARRE, s. f., encombrement causé par l'embarras de voiture ou par une querelle. || *Se tirer, se sauver de la —*, se tirer d'une situation embarrassante, s'échapper d'un débat tumultueux.

BAGASSE ou **BAGACE**, s. f., canne à sucre qu'on a passée au moulin pour en extraire le suc. = Tiges d'indigotier qu'on retire de la canne après la fermentation. = Sorte de juron provençal.

BAGASSIER, s. m., grand arbre de la Guiane.

BAGATELLE, s. f., chose de peu de valeur et d'utilité : *il ne lui manque aucune de ces curieuses BAGATELLES que l'on porte sur soi* (La Br.) || Occupation ou discours frivole; affaire de peu d'importance : *s'amuser à des —, dire des —; Il est difficile d'exprimer la — qui les a fait rompre* (La Br.) = Ouvrage d'esprit court et frivole. = *S'amuser à la —* (Ac.), s'occuper de toute autre chose que de ses devoirs. *Aimer la —, ne songer qu'à la —* (Id.), n'être occupé que d'amourettes. = Interj., qui exprime le peu de cas que l'on fait d'une menace.

§ **BAGATELLE, BRIMBORION**. *Bagatelle* est de tous les styles, et se dit bien des ouvrages de l'esprit. *Brimborion* ne se dit que dans le langage familier.

§ **BAGATELLE, MINUTIE, GENTILLESSE, NIAISERIE, VÉTILLE, MISÈRE, RIEN**. *Bagatelle*, diminutif de *bague*, indique toujours un objet, une affaire frivole, qui n'a ni poids ni solidité. *Minutie* exprime une certaine manière d'agir, ou de petits détails qui ne méritent pas qu'on s'y applique. La *gentillesse* est une jolie bagatelle; la *niaiserie*, une bagatelle puérile; la *vétille*, une bagatelle minutieuse en fait de raisonnements ou d'affaires; la *misère*, une bagatelle misérable, quelque chose qui ne mérite même pas qu'on y prenne garde; les *riens* sont des bagatelles d'une importance tout à fait nulle.

BAGDAD, vil. de la Turquie d'Asie, sur le Tigre, cap. d'un pachalik du même nom.

BAGNE, s. m., lieu où l'on enferme, en Turquie, les esclaves après le travail. = Ensemble de constructions où vivent et travaillent les forçats.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE, petite vil. des Hautes-Pyrénées; eaux minérales.

BAGNÈRES-DE-LUCHON, petite vil. de la Haute-Garonne; eaux minérales.

BAGOUT, s. m., bavardage; triv.

BAGRATION, général russe qui se distingua par une belle retraite après la bataille d'Austerlitz, et prit part aux grandes luttes de Smolensk et de la Moskowa; mort en 1812.

BAGRE, s. m., poisson du genre silure.

BAGUE, s. f., petit anneau de métal qu'on porte au doigt, et qui est souvent orné d'une ou de plusieurs pierres. || *C'est une — au doigt* (Ac.), c'est un objet de prix dont il est facile de faire de l'argent; c'est un emploi qui donne peu de fatigue. *Bagues et bijoux*, bijoux que la femme peut reprendre après la mort de son mari; vieux. = Anneau suspendu à un poteau, et qu'il s'agit d'enlever au passage et en courant. *Jeu de —*, machine tournant sur pivot, et emportant dans son mouvement rapide et circulaire des joueurs qui doivent enlever des anneaux à la pointe d'un stylet. || *Sortir BAGUES sauvées*, se tirer heureusement d'un mauvais pas.

BAGUENAUDE, s. f., fruit du baguenaudier, qui fait du bruit quand on le crève en le pressant.

BAGUENAUDEUR, v. n., s'amuser à des riens, comme les enfants qui font claquer des baguenaudes.

BAGUENAUDIER, s. m., arbrisseau à fleurs légumineuses. = Celui qui baguenaude. = Jeu que font les enfants avec des anneaux.

BAGUER, v. a.; l. de couture, faufiler; peu us.

BAGUETTE, s. f., tige mince et flexible de bois, de fer ou d'autre matière. || *Commander, mener à la —*, commander avec hauteur, mener à sa fantaisie. — *de fusil, de pistolet*, qui sert à enfoncer et à presser la charge dans le canon. — *de fusée*, qui la fait monter en ligne droite. — *de tambour*, les deux petits bâtons avec lesquels on bat la caisse. — *magique*, dont étaient censés se servir les magiciens et les fées. — *divinatoire*, branche de coudrier avec laquelle certaines gens prétendent découvrir les

sources, la trace des voleurs, etc. = Archit., petite moulure ronde. *Passer par les BAGUETTES*, en administrer un certain nombre de coups, châtimement militaire abandonné, en France, depuis 1788.

BAGUIER, s. m., coffre ou coupe pour mettre des bagues; sorte d'écrin.

BAUI interj., marque le doute, la surprise.

BAHAMA (archipel de) ou **ILES LUCAYES**, dans l'Atlantique, à l'E. de Cuba.

BAHIA, vil. et p. du Brésil.

BAHUT, s. m., coffre à couvercle voûté. = Arch., appui taillé en —, dont le haut est bombé.

BAHUTIER, s. m., artisan qui fait des bahuts.

BAI, E, adj., d'un rouge brun : *cheval —, poil —*. = S. m., cheval bai; se dit aussi de sa robe : — *fauve*, — *châtain*.

BAIE, s. f., petit golfe. = Ouverture pratiquée pour faire une porte, une fenêtre. = Petit fruit mou et charnu, qui renferme des pepins ou des noyaux. || Tromperie pour rire; vieux.

BAIES, vil. du roy. de Naples, bien déchue de son ancienne splendeur.

BAGNADE, s. f., action de se baigner; peu us.

BAGNER, v. a., faire prendre un bain à : — *un enfant, une partie malade* (Ac.) = Se dit des mers et des rivières par rapport aux lieux qu'elles entourent ou qu'elles arrosent : *colline qu'un lac BAGNE à sa base* (Lamart.) || Mouiller : — *de son sang*, — *de larmes*. *Les larmes dont il BAGNA son trône* (Mass.) = V. n., être plongé, tremper : *il faut que le chanvre BAGNE quelque temps dans l'eau*. — *dans le sang*, en perdre beaucoup; — *dans son sang*, en être couvert. = Se —, v. pr., prendre un bain. || *Se — dans le sang, dans les larmes*, prendre plaisir à le verser, à les répandre.

BAGNEUR, EUSE, s., celui, celle qui se baigne. = Qui tient un bain public; qui y est employé.

BAGNOIR, s. m., endroit d'une rivière où l'on va se baigner; peu us. On dit mieux BAIN.

BAGNOIRE, s. f., vaisseau ou cuve où l'on se baigne. = Petite loge de rez-de-chaussée au niveau du parterre. = Espèce de coquille.

BAÏKAL, grand lac du N. de l'Asie.

BAIL, s. m., contrat par lequel on transfère à quelqu'un la jouissance d'un immeuble pour un temps limité et moyennant un certain prix. || *Je n'ai pas fait de bail*, je n'ai pas contracté d'engagement à cet égard. *Il a fait un nouveau — avec la vie*, se dit d'un vieillard guéri d'une grave maladie.

BAILE ou **BAYLE**, s. m., titre que portait autrefois l'ambassadeur de Venise à Constantinople.

BAILLARGE, s. f., variété d'orge.

BAILLE, s. f., demi-futaille en forme de baquet.

BAILLE-BLE, s. m.; inv., tringle qui fait tomber le grain sur la meule du moulin.

BAILLEMENT, s. m., action de bâiller. Il est quelquefois synonyme de *hiatus*.

BAILLER, v. n., ouvrir la bouche en écartant beaucoup les mâchoires pour faire une profonde et quelquefois sonore inspiration suivie d'une expiration prolongée. || S'entrouvrir, être mal joint : *cette hûtre BAILLE*. *La fenêtre BAILLE*.

BAILLER, v. a., donner. || *Vous me la BAILLEZ belle*, vous voulez m'en faire accroire; fam. et vieux.

BAILLET, adj. m., cheval —, qui a le poil d'un rouge blanchâtre.

BAILLEUL, s. m., celui qui fait profession de remettre les membres démis ou fracturés.

BAILLEUR, EUSE, s., celui, celle qui bâille souvent.

BAILLEUR, ERESSE, s., celui, celle qui donne à bail. — *de fonds*, qui fournit l'argent.

BAILLI, s. m., ancien officier judiciaire; il en existe encore en Suisse et en Allemagne qui sont de véritables gouverneurs. = Celui qui venait après le grand prieur, dans l'ordre de Malte.

BAILLIAGE, s. m., tribunal que présidait le bailli; étendue de sa juridiction; lieu où il siégeait. = En Allemagne et en Suisse, district administré par un bailli. = Dignité de bailli, dans l'ordre de Malte.

BAILLIVE ou **BAILLIE** (La F.), s. f., la femme d'un bailli.

BAILLON, s. m., ce qu'on met de force dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de crier, dans la gueule d'un animal pour l'empêcher de mordre. = Méd., tampon de liège ou de linge que l'on met entre les mâchoires du malade pour lui tenir la bouche ouverte pendant une opération.

BAILLONNER, v. a., mettre un bâillon. — *une porte*, la fermer en dehors avec une pièce de bois. || Réduire au silence; empêcher d'écrire ou de parler.

BAILLOQUES, s. f. pl., plumes d'autruche.

BAILLY (Jean-Sylvain), savant et littérateur, membre de la Constituante et maire de Paris, après la prise de la Bastille; mis à mort en 1793.

BAIN, s. m., immersion et séjour plus ou moins prolongé dans l'eau ou dans quelque autre fluide. — *de siège*, où l'on ne plonge que la partie inférieure du corps. = Eau, liquide dans lequel on se plonge : *membres délicats par le — assouplis* (A. de M.) — *russe*, bain de vapeur. = Vase dans lequel on se baigne : *remplir, vider le —*. = Endroit d'une rivière où l'on va se baigner; bateau préparé à cet effet. = Au pl., établissement public où l'on peut prendre des bains. = Sources d'eaux chaudes où l'on va se baigner; lieux où elles se trouvent : *bains de Hombourg, de Bade*. = Chim., substance dans laquelle on plonge un vase : — *marie*, au pl. *bains-marie*, vase plein d'eau chaude, dans lequel on introduit le tube dont on veut faire chauffer le contenu.

BAIN (Ordre du), ordre de chevalerie en Angleterre, institué par Henri IV en 1399.

BAÏONNETTE, s. f., arme qui s'adapte au bout du fusil : *charger, enlever à la —*. || Au pl., soldats : *subir le joug des BAÏONNETTES étrangères*.

BAÏOQUE, s. f., monnaie des États romains qui vaut un peu plus d'un sou.

BAÏRAM, nom de deux grandes fêtes chez les musulmans. L'une se célèbre après le Ramadan et l'autre trois mois après.

BAIREUTH, vil. de Bavière, cap. d'un ancien margraviat du même nom.

BAISEMAIN, s. m., hommage que le vassal rendait à son seigneur en lui baisant la main. = Cérémonie encore usitée en Espagne : *un — suivit le couronnement* (Mérim.) = S. m. pl., civilités, compliments; il est aussi du f., à *belles BAISEMAINS*, loc. adv., avec empressement et reconnaissance.

BAISEMENT, s. m., action de baiser; ne se dit que de l'action de baiser les pieds du pape.

BAISER, v. a., appliquer les lèvres sur : — *la main d'une femme* (Ac.) — *son fils au front*. — *la croix, la terre*. || — *les mains*, saluer ou refuser d'être du même avis. = Faire acte de soumission, d'obéissance : — *ses fers* (Mass.) — *une main qui me perce cœur* (Rac.) || — *la terre*, se dit des productions e l'esprit qui n'ont ni élévation ni noblesse : *ses vers BAISENT la terre et rampent tristement* (Boil.) = Toucher, caresser : *le zéphyr BAISE les fleurs. Les flots de la mer venaient — le rivage*. = Se —, v.

pr., se donner mutuellement des baisers. || Se toucher, en parlant des choses : *il n'avait à son feu que deux pauvres tisons qui se BAISENT* (Ac.)

BAISER, s. m., application des lèvres sur un corps quelconque : *prendre, donner un — d'amitié*. — *de paix*, donné en signe de réconciliation. — *de Judas*, baiser de traître. || Se dit de l'influence des astres et du vent sur les plantes, les fleurs, etc. : *fleur épanouie sous les BAIERS du zéphyr*. — *Lamourette*. V. LAMOURETTE.

BAISER, EUSE, s., celui, celle qui se plaît à baiser; fam.

BAISOTTER, v. a., baiser souvent : *cette mère est toujours à — son enfant*; fam.

BAISSE, s. f., diminution de prix; se dit surtout, par opposition à *hausse*, de la diminution de taux dans les fonds publics et dans la valeur fictive des marchandises : *jouer à la baisse*, spéculer sur la dépréciation des effets publics.

BAISSÉ, E (part. passé du v. baisser), s'emploie adjectiv. : *Pœil morne maintenant et la tête BAISSÉE* (Rac.) *Les ennemis vinrent à nous tête —* (Ac.), courageusement. *Donner tête — dans une affaire*, l'entreprendre avec résolution, sans examen.

BAISSER, v. a., rendre plus bas, diminuer la hauteur : — *un mur, une maison*. = Placer plus bas : — *un tableau, un plancher*. = Pousser ou tirer de haut en bas : *la déesse BAISSA son voile* (Fén.) — *les yeux, regarder en bas*. — *la tête*, l'incliner vers la terre; tous deux, au fig., signifient souvent s'humilier : *les étrangers sont venus — les yeux devant la gloire de votre majesté* (Mass.) *Alexandre BAISSA sa tête orgueilleuse devant le Dieu des armées* (Id.) || — *l'oreille*, paraître découragé. — *pavillon devant quelqu'un*, lui céder. = Diminuer l'intensité de : — *la voix*. — *le ton*, devenir moins arrogant. — *un instrument de musique*, le mettre à un ton plus bas. — *le prix d'une marchandise*, la vendre moins cher. = V. n., aller en diminuant, en s'affaiblissant : *la rivière BAISSÉ*; *sa voix a BAISSÉ*. || *Son esprit BAISSÉ* (Boss.) = Diminuer de valeur : *les marchandises BAISSERONT*. = Se —, v. pr., se courber.

§ **BAISSER, ABAISSER**. Le premier est quelquefois neutre, le second jamais; de plus, *baisser* une chose, c'est la mettre plus bas qu'elle n'était; *l'abaisser*, c'est la faire descendre jusqu'à une autre ou plus bas qu'une autre. D'ailleurs, *baisser* désigne une action qu'on fait sans peine et souvent; c'est un terme général. *Abaisser* signale quelque chose de remarquable et de particulier.

BAISSER, s. m., celui qui joue à la baisse.

BAISSIÈRE, s. f., reste de vin ou de tout autre liquide qui est par-dessus la lie.

BAISSOIR, s. m., réservoir d'eau des salines.

BAISURE, s. f., endroit par lequel deux pains se sont touchés dans le four.

BAJAZET, nom de deux sultans des Turcs. Le premier, surnommé *Ilderim* (l'éclair) à cause de la rapidité de ses conquêtes, fut cependant vaincu par Tamerlan. Le second, fils de Mahomet II, combattit et chassa de l'empire son frère Zizim qui lui disputait le trône. Il eut un règne plus long que glorieux. Le Bajazet sur lequel Racine a composé sa tragédie était fils d'Achmet 1^{er} et frère d'Amurat IV.

BAJŒUE, s. f., partie de la tête du cochon et d'autres quadrupèdes, de l'œil à la mâchoire.

BAJOYER, s. m., paroi latérale d'une écluse.

BAL, s. m., assemblée où l'on danse. *La reine du —*, celle à qui on en fait les honneurs. || *Donner le — à; ir., maltraiter. Mettre le — en train*, entamer une affaire, une discussion.

BALADIN, s. m., danseur ou saltimbanque qui

cherche à faire rire par ses gestes et ses paroles. || Personne qui, en société, cherche à faire rire par des bouffonneries; dans ce sens on dit aussi *baladine* au f.

BALADINAGE, s. m., plaisanterie bouffonne et de mauvais goût : *les lettres de Voiture sont un — de l'esprit* (Volt.)

BALAFRE, s. f., taillade au visage, et plus sottivement cicatrice qui en résulte.

BALAFRÉ, adj., qui a une balafre. = S. m., *Guise le BALAFRÉ fut assassiné par ordre de Henri III.*

BALAKLAVA, petit port sur la mer Noire, occupé par l'armée franco-anglaise pendant la guerre de Crimée.

BALAFRER, v. a., faire une balafre.

BALAI, s. m., instrument pour enlever les ordures et la poussière. *Manche à —*, bâton par lequel on tient le balai. *Donner un coup de — à une chambre*, en balayer les plus grosses ordures. || *Rôtir le —*, passer sa vie dans un emploi obscur; se dit aussi d'une femme qui vit ou qui a vécu dans le libertinage. = Queue des chiens, des oiseaux. || *Faire — neuf*, montrer d'abord beaucoup de zèle.

BALAIS, adj. m. : *rubis —*, dont la couleur est mêlée de rouge et d'orangé.

BALANCE, s. f., instrument pour peser. || Emblème de la justice. *Mettre, peser dans la —*, mettre en parallèle : *peser les deux harangues dans la — de l'équité et de la raison* (Volt.) *En —*, en comparaison; dans l'incertitude. *La victoire a été longtemps en —*, bien disputée de part et d'autre. *Tenir la — égale*, être impartial, équitable. *Emporter la —*, avoir la préférence, la supériorité. *Faire pencher la — pour*, se prononcer en faveur de. = Chiffre qui représente la différence de compte entre le débiteur et le créancier. = Clôture du livre de compte; équilibre entre la recette et la dépense. *Ne pas faire entrer dans la —*, ne pas tenir compte. = Équilibre : — *de l'Europe*. — *du commerce*, rapport entre les exportations et les importations. = Astr., le septième signe du zodiaque.

BALANCÉ, s. m., pas de danse où le corps se balance d'un pied sur l'autre.

BALANCELLE, s. f., petite embarcation pointue des deux bouts, qui porte un mât avec une grande voile à antenne.

BALANCEMENT, s. m., mouvement d'un corps qui penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; qui monte et descend alternativement : — *d'une voiture, d'un bateau*; — *d'une lanterne*. || Hésitation. = Peint., disposition symétrique de masses, de groupes qui se répondent.

BALANCER, v. a., mouvoir tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; faire monter et descendre alternativement : — *ses bras*. — *l'encensoir*. = Tenir en équilibre : *un danseur de corde qui ne BALANCE pas bien son corps* (Ac.) || *La maison de France et celle d'Autriche dont Dieu se sert pour — les choses humaines* (Boss.) = Compenser : *ses moindres vertus BALANCENT tous ses vices* (Boil.) = Examiner scrupuleusement; empêcher de prévaloir; égaliser en importance, en mérite : — *les suites d'une rupture*. *Surpasser Euripide et — Cornille* (Boil.) = Rendre incertain : — *la victoire*. = Peint., distribuer avec symétrie : — *les groupes*. = Établir la balance de : — *un compte*. = V. n., aller tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : *la mer BALANCE par des oscillations régulières* (Barth.) || Être irrésolu : *je ne BALANCE pas, je veux être peuple* (La Br.) — *entre le ciel et la terre* (Mass.) = Exécuter un balancé. =

Se —, v. pr., pencher son corps à droite et à gauche; monter et descendre alternativement. || Se compenser, s'égaliser. = Se dit aussi d'un oiseau qui se tient en l'air sans presque remuer les ailes.

§ **BALANCER. HÉSITER**. Le premier marque l'incertitude; le second, l'irrésolution. Celui qui *balance* délibère encore; celui qui *hésite* n'a pas de force dans la volonté ou recule devant l'exécution.

BALANCIER, s. m., artisan qui fait ou vend des balances. = Pièce dont le mouvement d'oscillation sert à régler le mouvement général de toutes les pièces d'une machine. = Machine pour frapper la monnaie, les médailles. = Long bâton qui sert aux danseurs de corde pour se tenir en équilibre.

BALANCINE, s. f., corde qui soutient l'extrémité d'une vergue. — *de chaloupe*, manœuvre ou corde qui sert à soutenir le gui.

BALANÇOIRE, s. f., pièce de bois, en équilibre sur un point d'appui, sur laquelle deux personnes, placées l'une à chaque bout, peuvent se balancer. = Nom de divers instruments destinés au même usage.

BALANDRAN ou **BALANDRAS**, s. m., ancien manteau : *sous son — fait qu'il sue* (La F.)

BALANE, **BALANIDE** ou **BALANITE**, s. m., mollusque vulgairement nommé *gland de mer*.

BALANDRE, s. f., sorte de bâtiment de mer.

BALANITE, s. m., arbre épineux originaire du centre de l'Afrique. = Syn. de **BALANE**.

BALASSE, s. f., pailleasse remplie de balle d'avoine. = Jarre de terre poreuse où l'on met rafraîchir l'eau.

BALATAS, s. m., gros arbre de la Guinée,

BALATON, grand lac de Hongrie.

BALAUSTE, s. f., fleur desséchée du balaustier.

BALAUSTIER, s. m., grenadier sauvage.

BALAYAGE, s. m., action de balayer; frais qu'elle occasionne : — *des voies publiques*.

BALAYER, v. a., nettoyer, enlever avec un balai : — *une cour*; — *les ordures*. || *Traîner à terre : la queue de sa robe BALAYE le plancher* (Ac.) || — *l'ennemi*, le mettre en fuite, l'expulser. — *la mer*, la purger de pirates. *Le vent BALAYE le ciel, les nuages*, fait disparaître les nuages du ciel. = On disait autrefois *balier* et *ballier* : *lui qui BALLIE le matin sa chambre* (La Br.)

BALAYEUR, **EUSE**, s., personne qui balaye.

BALAYURES, s. f. pl., ordures amassées avec un balai. — *de mer*, ce qu'elle jette sur ses bords.

BALBECK, vil. de la Turquie d'Asie, au pied de l'Anti-Liban; ruines magnifiques.

BALBI (Adrien), géographe vénitien, mort en 1848.

BALBO (Cesare), homme d'État et historien piémontais, mort en 1853.

BALBUTIE, s. f., vice de prononciation qui produit le balbutiement : *la — des premiers âges* (Did.) peu us.

BALBUTIEMENT, s. m., action de balbutier; vice de prononciation qui fait qu'on balbutie.

BALBUTIER, v. n., articuler imparfaitement les mots; hésiter en parlant : *quand l'enfant commence à —* (J.-J.) *Je BALBUTIAIS sans lui pouvoir répondre* (Chaf.) || Prononcer confusément : *je vois qu'il a BALBUTIE des mots dont il n'a aucune idée* (Voll.)

§ **BALBUTIER, BÉGAYER, BREDOUILLER**. Au propre, les deux premiers diffèrent comme un défaut passer et un vice permanent. Au fig., on *balbutie* par inexpérience ou embarras momentané, on *bégaye* par ignorance ou incapacité. *Bredouiller*, c'est parler tort vite et n'émettre que des sons confus et indistincts.

BALBUZAR, s. m., espèce d'aigle pêcheur.

BALCON, s. m., saillie entourée d'une balustrade.

au-devant d'une fenêtre ou sur la façade d'un bâtiment. = Petite galerie à côté de l'avant-scène. = Galerie couverte sur les grands vaisseaux. = Se dit aussi de la grille qui sert d'appui à un balcon ou qui garnit l'embrasure d'une fenêtre.

BALDAQUIN, s. m., espèce de dais qui surmonte un trône, un autel. = Ciel de lit demi-circulaire. On dit aussi *le — d'un catafalque* (Ac.)

BÂLE, vil. et ancien canton du N.-O. de la Suisse. Il se tint à Bâle, de 1431 à 1443, un célèbre concile général. Depuis 1833, le canton de Bâle a été divisé en deux cantons indépendants : Bâle-Ville et Bâle-Campagne.

BALÉARES, îles de la Méditerranée, près de la côte occidentale de l'Espagne.

BALEINE, s. f., mammifère cétacé, le plus gros des poissons et même des animaux. = Fanon ou barbe de la baleine qui sert à divers usages : *un busc de — ; un parapluie garni de baleines*. = Constellation de l'hémisphère austral.

BALEINÉ, E, adj., garni de baleines.

BALEINEAU, s. m., petit de la baleine.

BALEINIER, adj. et s. m., navire pour la pêche de la baleine. = Pêcheur de baleines. = Artisan qui prépare ou vend des fanons de baleine.

BALEINIÈRE, s. f., embarcation ou canot de forme longue, étroite et légère.

BALENAS, s. m., pènis de la baleine.

BALEVRE, s. f., excédant d'une pierre sur une autre, près d'un joint. = Éclat près d'un joint, occasionné dans la pierre par une trop grande pression. = Bavures ou inégalités du métal sur une pièce qu'on vient de fondre.

BÂLI ou **PÂLI**, s. m., langue savante de tous les peuples indo-chinois.

BALISAGE, s. m., action de placer des balises.

BALISE, s. f., objet apparent placé à l'entrée ou à l'intérieur des ports, à l'embouchure des rivières, pour indiquer les endroits dangereux. = Bouée indiquant l'endroit où se trouve un filet de fond. = Espace laissé libre sur le bord des rivières pour le halage des bateaux. = Fruit du balisier.

BALISER, v. a., garnir de balises : — *un port*.

BALISEUR, s. m., celui qui place ou qui surveille des balises.

BALISIER, s. m., arbrisseau originaire des Indes, dont les fleurs sont d'un rouge vif.

BALISTE, s. f., machine de guerre des anciens pour lancer des pierres ou des traits. = Genre de poissons couverts d'écaillés et remarquables par la vivacité de leurs couleurs.

BALISTIQUE, s. f., art de calculer le jet des projectiles. = Adj. des deux genres : *art —*.

BALIVAGE, s. m., choix et marque, pendant l'été, des arbres qui doivent être conservés dans les coupes de l'hiver suivant.

BALIVEAU, s. m., nom des jeunes arbres qu'on laisse sur pied lors de la coupe des taillis.

BALIVERNE, s. f., propos frivole ou occupation futile; s'emploie surtout au pl.; *fam.*

BALIVERNER, v. n., s'occuper de balivernes. = V. a., amuser avec des balivernes : *me — avec vos contes bleus* (Reg.)

BALKANS (monts), chaîne de montagnes qui traverse le N. de la Turquie d'Europe.

BALLADE, s. f. (ne pron. qu'un *l* dans ce mot et les suivants), ancienne poésie française, dont les couplets étaient sur les mêmes rimes, et se terminaient par le même vers : *la — à mon goût est une chose fade* (Mol.) = Aujourd'hui, petit poème naïf

et mélancolique. || *C'est le refrain de la —*, c'est un mot qui revient sans cesse.

BALLANCHE (Pierre-Simon), philosophe humanitaire et mystique, mort en 1847.

BALLANT, E, adj., flottant; se dit de tout corps lâche que le vent ou toute autre cause fait balancer : *câble —, voile BALLANTE; marcher les bras BALLANTS*. = **BALLANT**, s. m., partie lâche d'un cordage. = **Balancement** : *donner du — à un grappin*.

BALLARIN, s. m., espèce de faucon.

BALLAST, s. m., sable ou pierres qui portent les pièces de bois sur lesquelles sont posés les rails.

BALLE, s. f., lest d'un vaisseau. = Petite pelote ronde composée de matières plus ou moins élastiques et qui sert à divers jeux. || *Prendre la — au bond*, saisir vivement l'occasion favorable. *Renvoyer la —*, se décharger sur un autre d'un soin, d'un travail, d'un embarras; répliquer avec vivacité. *Se renvoyer la —*, soutenir la conversation par des traits vifs, animés. *Enfant de la —*, pop., enfant du maître d'un jeu de paume, et par ext., toute personne élevée dans la profession de son père. = Petite boule sphérique ou conique, le plus souvent de plomb, pour charger les armes à feu : *le ridicule glisse sur eux comme les balles de fusil sur un sanglier* (Champf.) **BALLES ramées**, deux balles réunies par un fil de fer. || — *perdues*, efforts inutiles. = Gros paquet de marchandises recouvert de toile. = Instrument avec lequel on applique l'encre sur les caractères. = Paillette qui recouvre le grain, et s'en sépare quand on le vanne : — *d'avoine*.

BALLEE, v. n., danser en chœur; vieux : *il sait danser, —, faire des tours de toute sorte* (La F.)

BALLET, s. m., représentation théâtrale où l'action est figurée par les gestes et les attitudes des danseurs. = Divertissement de danse à la fin d'une pièce ou d'un acte.

BALLON, s. m., vessie remplie d'air et recouverte de peau, avec laquelle on joue. || — *aérostatique*, ou simplement **BALLON**. V. **AÉROSTAT**. — *captif*, aérostat retenu avec une corde; vessie remplie d'un fluide plus léger que l'air, et qui, retenue par un fil, s'élève dans l'air. || *Enflé comme un —*, rempli d'orgueil. — *d'essai*, ouvrage publié dans l'intention de pressentir le goût du public. = Grand vase de forme sphérique qui sert de récipient dans les opérations de chimie. = Sommet arrondi d'une montagne. = Bâtiment à plusieurs rames chez les Siamois.

BALLONNE, E, adj., méd., gonflé par des gaz.

BALLONNEMENT, s. m., distension du ventre causée par l'accumulation des gaz.

BALLONNER, v. a., distendre, enfler comme un ballon. = V. n. et se —, v. pr., se distendre.

BALLONNIER, s. m., celui qui fait, qui vend des ballons à jouer.

BALLOT, s. m., paquet de marchandises. || *C'est là ton vrai —*, c'est ce qui te convient.

BALLOTTADE, s. f., saut qu'on fait faire à un cheval entre deux piliers.

BALLOTTAGE, s. m., dernier tour de scrutin pour choisir entre deux candidats qui ont eu le plus de voix dans un scrutin précédent.

BALLOTTE, s. f., vaisseau de bois dans lequel on porte la vendange à la cuve. = Petite boule pour voler ou pour tirer au sort; peu us. = Plante labiée, qu'on nomme aussi *marrube noir*.

BALLOTTEMENT, s. m., action de ballotter; mouvement d'un corps qui ballotte.

BALLOTTER, v. a., remuer, secouer en tous

sens : *la mer nous a ballottés pendant trois jours* (Ac.) = Procéder à un ballottage. || — *une affaire*, la discuter et l'examiner sous tous les rapports. — *quelqu'un*, se jouer de lui. = V. n., être agité, secoué en tous sens : *ce violon ballotte dans son étui*. || *Nous nous laissons — par le vent des idées* (A. Thierry.)

BALNEABLE, adj. : *eau —*, bonne pour le bain.

BALNÉOGRAPHIE, s. f., néol., traité sur les bains.

BALOURD, E, s., personne grossière et stupide.

BALOURDISE, s. f., caractère d'un balourd ; chose dite ou faite sans esprit ni à-propos.

BALSAMIER, s. m., arbrisseau de la famille des térébinthacées. V. BAUMIER.

BALSAMINE, s. f., plante des bois et des jardins dont les capsules lancent leurs graines sitôt qu'on en froisse l'extrémité.

BALSAMIQUE, adj., qui a quelque une des vertus, des propriétés du baume : *odeur —*. *Air —*, imprégné de parfums.

BALSAMITE, s. f. V. TANAISIE.

BALTADJI, s. m. (mot turc, porte-hache), employé inférieur, garde intérieur du séraï.

BALTIMORE, vil. et port des États-Unis (Maryland). = S. m., oiseau de l'Amérique du Nord, de la famille des tisserands. = Plante à fleur radiée qui croît dans le Maryland.

BALTIQUE (mer), grand golfe de l'Europe formé par la mer du Nord, entre le Danemark, la Suède, la Prusse et la Russie.

BALUE (Jean de la), ministre de Louis XI, enfermé pendant onze ans dans une cage de fer.

BALUSTRADE, s. f., assemblage de petits piliers servant de clôture, de garde-fou, d'ornement.

BALUSTRE, s. m., petit pilier ordinairement façonné. — *de chapiteau*, ce qui forme la volute dans une colonne ionique. || Petite et riche balustrade : *là, ce balcon s'enferme en un — d'or* (Boil.).

BALZAC, vge de la Charente. = Guez DE —, écrivain célèbre de la première moitié du XVIII^e siècle. = HONORÉ DE —, fécond et remarquable romancier, mort en 1850.

BALZAN, adj. m. : *cheval —*, noir ou brun, et qui a des taches blanches aux pieds.

BALZANE, s. f., marque de poils blancs qui vient aux pieds de certains chevaux.

BAMBIN, s. m., petit enfant ; fam.

BAMBOCHADE, s. f., peinture, tableau de scènes grotesques ou burlesques.

BAMBOCHE, s. f., grande marionnette. || Personne petite et contrefaite. = Jeune tige de bambou dont on fait des cannes légères. = Débauche gaie ; triv. = Au pl., fredaines, folies.

BAMBOCHER, v. n., faire des bamboches ; triv.

BAMBOCHEUR, EUSE, s., celui, celle qui aime à bambocher ; triv.

BAMBOU, s. m., roseau très-grand qui croît dans les Indes. = Canne faite avec la tige de ce roseau.

BAN, s. m., mandement public, proclamation solennelle. — *de vendange*, proclamation du jour où elle s'ouvrira. — *de mariage*, publication faite à la paroisse d'une promesse de mariage ; affiche apposée à la mairie annonçant un prochain mariage. = *Battre un —*, publier à son de trompe ou de tambour. = Convocation de vaisseau que faisait le suzerain féodal en cas de guerre. — *et arrière-BAN*, tout le corps de la noblesse, et par ext., tous les citoyens en état de porter les armes. || *Convoquer le — et l'arrière —*, faire appel à tous ceux dont on espère quelque secours ; convoquer toute une série de gens. *Four à —, moulin à —*, auquel le seigneur avait

droit d'assujettir tous ceux qui étaient dans l'étendue de sa seigneurie. = Bannissement : *rompre son —*, revenir aux lieux d'où l'on a été exilé. *Mettre au — de l'Empire*, proscrire et déclarer déchu de ses droits et dignités. = Titre de quelques gouverneurs de provinces soumises à l'Autriche : — *de Croatie*.

BANAL, E, adj., auquel étaient assujettis tous les habitants d'une seigneurie. = Qui sert à tout le monde : *four —*. || Fort commun ; trivial ou insignifiant : *des sophistes du temps adulateur* — (Gilb.)

BANALITÉ, s. f., qualité de ce qui est banal : — *d'un moulin*. || — *du style* ; *dire des BANALITÉS*.

BANANE, s. f., fruit du bananier.

BANANIER, s. m., gros roseau spongieux des Indes, dont le fruit est nourrissant.

BANAT, s. m., province frontière de la Hongrie gouvernée par un ban : *le — de Temesvar*.

BANC (pron. *ban*), s. m., long siège où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble : — *de bois, de pierre, de gaçon*. || **BANCS de l'école**, bancs sur lesquels s'asseyent les écoliers, et par ext., l'école, le collège, la faculté : *être sur les —*, être écolier ou étudiant. *Se mettre sur les —*, se disposer à discuter une question dans les formes. — *de l'œuvre*, place réservée dans l'église aux marguilliers et aux fabriciens. — *des évêques*, celui qu'ils occupent dans la chambre des Lords en Angleterre ; se dit de ces évêques mêmes : *tout le — des évêques vota contre le bill* (Ac.) = Banquettes où siègent les avocats dans les tribunaux ; place où l'on fait asseoir l'accusé. =

Planche recouverte de cuir, sur laquelle plusieurs rameurs étaient assis. = Méd., — *d'Hippocrate*, machine qu'il avait inventée pour la réduction des luxations et des fractures de la jambe. = Grand amas : — *de sable, de poissons, de glace, de pierre*. = Métiers, — *à tirer*, machine pour tirer les fils de métal. = Nom donné à différents établis.

BANCAL, E, adj., qui a les jambes torses. = S. : *il y a plusieurs BANCALS dans ce quartier*. = Sabre recourbé : *armé d'un —*.

BANCHE, s. f., banc de marne argileuse ; roches souch-marines qui se feuilletent aisément. = Table rectangulaire qui sert à porter les moules chez les maçons piseurs.

BANCO, adj., (mot ital.), s'emploie pour distinguer les valeurs en banque des valeurs courantes. || *Faire —*, tenir tout l'argent qu'il y a sur son jeu.

BANCOUL, s. m., noix du bancoulier.

BANCOULIER, s. m., arbre des Indes orientales, famille des euphorbiacées.

BANCROCHE, adj. et s., bancal ; rachitique.

BANDAGE, s. m., bandes destinées à maintenir un appareil sur une partie du corps ; action de les appliquer. = Bande d'acier élastique pour contenir les hernies. = Bande de fer qui entoure extérieurement une roue.

BANDAGISTE, s. m., fabricant ou marchand de bandages. = Adj. : *chirurgien —*, qui fait et applique des bandages herniaires.

BANDE, s. f., lien plat et large pour bander, serrer ou envelopper : — *de fer, de papier* ; — *d'une saignée*. = Tout morceau d'étoffe, de métal, de cuir, etc., plus long que large, quelle qu'en soit la destination. — *de velours, de grzon, de terre*.

DES BANDES lumineuses s'étendaient à l'horizon (Ac.) = Rebord d'un billard. = Côté d'un vaisseau : *donner à la —*, pencher, tomber sur le côté. *Mettre un vaisseau à la —*, le coucher sur le flanc. = Large raie transversale d'une autre couleur que celle du

fond. = Blas., pièce qui coupe transversalement l'écu. = Membre d'architecture allongé, mais qui a peu de saillie et de hauteur. = Extrême limite,lisière. = Étendard (vieux). || Réunion d'individus qui sont ou vont ensemble : — de *corbeaux*, — de *voleurs*. *Faire — à part*, se séparer d'une société, prendre des intérêts différents des siens. — *noire*, compagnie de spéculateurs qui, au commencement de ce siècle, achetait les grandes propriétés pour en vendre les matériaux. = Troupe de soldats : *c'est toi que veut pour chef leur généreuse* — (Corn.) *Ces vieilles BANDES wallones et espagnoles qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors* (Boss.) V. BARRE et TROUPE.

BANDEAU, s. m., bande d'étoffe qui ceint le front et la tête : — *virginal*. — *de veuve*, de religieuse. — *royal*, diadème dont les rois ceignaient autrefois leur tête. = Bande que l'on applique sur les yeux : *la Justice, l'Amour et la Fortune ont toujours eu un — sur les yeux*. || Aveuglement moral produit par l'ignorance ou les passions : *le — fatal qui fermait ses yeux à la vérité* (Fléché.) = Bande en saillie sur le nu du mur autour d'une porte ou d'une fenêtre. = Bande mince.

BANDELETTE, s. f., petite bande dont les prêtres païens ceignaient leur front ou dont on ornait les victimes, et par ext., toute petite bande. = Petite moulure plus étroite que la plate-bande.

BANDER, v. a., lier et serrer avec une bande : — *une plaie, le front*. = Couvrir avec un bandeau : — *les yeux*. = Tendre avec effort : — *un arc, un ressort*. || — *son esprit*, s'appliquer fortement. — *la balle*, l'enlever avec la raquette et l'envoyer dans les filets. = Au trictrac : — *les dames*, en mettre un trop grand nombre sur la même flèche. = Archit., assembler les voussours. = V. n., être tendu : *cette corde BANDE trop* (Ac.) = Se —, v. pr., se roidir contre : *les bourgeois se sont BANDÉS contre cette mesure* (Ac.); *vieux*. = Pouvoir être bandé.

BANDEREAU, s. m., cordon qui sert à porter une trompette en bandoulière.

BANDEROLE, s. f., espèce d'étendard pour orner les mâts d'un navire; petite bande d'étoffe attachée à un objet quelconque en guise d'ornement. = Bretelle du fusil ou de la giberne.

BANDIÈRE, s. f., bannière de soie; vieux. = *Front de —*, ligne des étendards et des drapeaux à la tête d'un camp.

BANDIT, s. m., malfaiteur, vagabond qui fait souvent partie d'une bande de voleurs; se dit par ext. des gens sans aveu. *Être fait comme un —*, avoir le visage défilé et les vêtements en désordre.

BANDITISME, s. m., néol., existence de nombreux bandits qui désolent impunément un pays : *le gouvernement de Napoléon III poursuit l'extinction du — en Corse*.

BANDOULIER, s. m., nom qu'on donnait aux voleurs dans les Pyrénées.

BANDOULIÈRE, s. f., bande de cuir ou d'étoffe au moyen de laquelle on suspend une arme à l'épaule. || *Donner la —, ôter la —*, établir garde-chasse, destituer de cette fonction. = Poisson des mers des Indes.

BANGI, s. m., chanvre des Indes qui sert aux mêmes usages que le tabac.

BANIANS, Indiens orientaux qui professent la doctrine de la météempsycose. = *Figurer des —*, arbre de l'Inde et de la Perse dont les branches, pendant jusqu'à terre, y prennent racine et produisent de nouveaux troncs.

BANK-NOTE, s. f. (mot angl.), billet de banque

d'Angleterre : *il tira de sa poche un paquet de BANK-NOTES* (Mérim.)

BANKOK, vil. cap. du roy. de Siam.

BANLIEUE, s. f., étendue de pays qui entoure une ville et qui en dépend.

BANNE, s. f., grande toile étendue sur les bateaux, sur les charrettes, etc., pour les garantir de la pluie et du soleil. = Pièce de toile qu'on étend sur l'avant d'une boutique. = Grand et long panier d'osier. = Voiture ou tombereau de transport.

BANNEAU, s. m., petite banne. = Voiture à deux roues traînée par des hommes.

BANNER, v. a., couvrir d'une banne.

BANNERET, s. m., seigneur qui avait droit de bannière à l'armée. = Adj. : *seigneur —*.

BANNETON, s. m., petit panier sans anses, revêtu intérieurement d'une toile, dans lequel on met lever le pain rond. = Coffre percé pour conserver le poisson dans l'eau.

BANNETTE, s. f., petit panier d'osier.

BANNI, s. m., personne exilée en vertu d'une condamnation : *obtenir le rappel des BANNIS*.

BANNIÈRE, s. f., drapeau carré d'un seigneur de fief, sous lequel se rangeaient ses vassaux à la guerre. — *de France*, drapeau de nos anciens rois. *Se ranger sous la — de*, se ranger du parti de. = Étendard d'église ou de confrérie : *ils se tournaient vers leur —, où Jésus-Christ était peint* (Pasc.) *Recevoir avec la croix et la —, avec appareil*. *Il a fallu l'aller chercher avec la croix et la —* (Ac.), il s'est laissé décider difficilement. *Voiles en —*, que le vent fait voltiger autour de leurs vergues.

BANNIR, v. a., condamner par autorité de justice à sortir d'un pays : *M^{me} Le Féron est BANNIE de la vicomté de Paris* (Sév.) || Classifier, éloigner, exclure : *ces hommes corrompus qu'on devrait — de la société* (Pasc.) *Je crois qu'il n'y a rien qu'il faille — de la conversation* (Sév.) = Éloigner de son âme, de son esprit, de sa mémoire : *BANNISSEZ une crainte mortelle* (Corn.) *Se —, s'expatrier, s'éloigner de V. PROSCRIRE*.

BANNISSABLE, adj., qui mérite d'être banni.

BANNISSEMENT, s. m., exil infligé par une condamnation : *ils viennent de faire pendre un homme qui méritait le —* (La Br.)

BANQUE, s. f., commerce d'argent qui se fait d'une place à l'autre par le moyen de lettres de change. *Maison de —*, maison où l'on fait ce commerce; négociants associés à cet effet. = Caisse publique où les particuliers peuvent négocier leurs effets, ou déposer leur argent pour en tirer un intérêt. *Billet de —*, payable à vue sur cette caisse. = Somme d'argent que celui qui tient le jeu a devant lui. *Faire la —*, tenir le jeu contre les autres. *Faire sauter la —*, gagner tout l'argent que le banquier a devant lui. = Paiement qui se fait aux ouvriers chaque semaine. *Livre de —*, livre où l'on établit la somme due à l'ouvrier, d'après son travail. = Troupe de bateleurs; éloquence qu'ils déploient dans leurs annonces; triv.

BANQUEROUTE, s. f., faillite causée par la témérité ou par la mauvaise foi. — *frauduleuse*, celle où le failli frustré volontairement ses créanciers. || *Faire — à ses créanciers*, ne pas les payer. — *à l'honneur*, violer un engagement sacré. — *à quelqu'un*, lui manquer de parole.

BANQUEROUTIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait banqueroute.

BANQUET, s. m., repas somptueux et nombreux : — *des dieux*. = Repas où les convives s'as-

semblent dans un but politique, ou pour fêter un personnage : *la révolution de 1848 commença par des BANQUETS.* || — *sacré* (Boss.), la sainte communion. *Au — de la vie* (Gilbert). *Dans ce grand — de la nature* (Buff.) = Man., petite branche de la bride au-dessous de l'œil.

BANQUETER, v. n., assister à des banquets. || Faire bonne chère; fam. et peu us.

BANQUETEUR, s. m., celui qui aime à banqueter.

BANQUETTE, s. f., petit banc généralement rembourré. || *Jouer devant les BANQUETTES*, devant un petit nombre de spectateurs. = Trottoir peu élevé sur un pont, dans une rue. = Marchepied de terre construit sur les remparts, derrière un parapet. = Sentier qui longe un aqueduc des deux côtés.

BANQUIER, s. m., celui qui fait la banque.

BANQUISE, s. f., amas de glaces dans les mers du Nord.

BANQUISTE, s. m., charlatan, bateleur; fam.

BANS, s. m. pl., vénéral, lits de chiens.

BANSE, s. f., grande manne d'osier pour transporter les marchandises.

BANTAM, vil. et roy. de l'île de Java.

BANTRY, baie au S.-O. de l'Irlande.

BAOBAB, s. m., arbre gigantesque, de la famille des malvacées, qui croît en Afrique et dans l'Amérique du Sud.

BAPTÊME (ne pron. pas le *p* dans ce mot et les quatre suivants), s. m., celui des sacrements de l'Église par lequel on est fait chrétien : *répandre sur son front l'eau sainte du —* (Volt.) || — *de sang*, régénération par le martyre. — *des cloches*, d'un vaisseau, cérémonie par laquelle on le bénit et on les nomme. || — *des tropiques*, cérémonie burlesque dans laquelle on jette de l'eau sur ceux qui passent la ligne pour la première fois.

BAPTISER, v. a., conférer le baptême. — *une cloche*, un vaisseau, les bénir et leur donner un nom. || — *un passant*, jeter de l'eau sur lui. = Donner un nom, un surnom ou un sobriquet : *BAPTISANT son chagrin du nom de piété* (Boil.) *Ils se font — sous les noms de César, d'Auguste* (La Br.) — *le vin*, y mettre de l'eau. || *Enfant difficile à —*, se dit d'une entreprise difficile; fam.

BAPTISMAL, E, adj., qui appartient au baptême. *Fonts BAPTISMAUX*, où l'on baptise.

BAPTISTAIRE, adj., qui concerne le baptême. = S. m., registre ou extrait qui constate le baptême.

BAPTISTÈRE, s. m., local, dans une église, destiné à l'administration du baptême. = Édifice que l'on réservait autrefois tout entier pour le même usage.

BAQUET, s. m., petit cuvier de bois dont les bords sont très-bas. — *magnétique*, caisse fermée te garnie de pointes de fer dont se servait Mesmer.

BAQUETER, v. a., retirer avec une écope ou une pelle l'eau d'un bateau ou d'un vase.

BAQUETURES, s. f. pl., vin qui tombe d'un tonneau en perce dans un baquet placé au-dessous.

BAR ou **BARS**, s. m., poisson estimé qu'on nomme aussi *lup*, *loubine* ou *perche de mer*.

BAR (duché de) ou **BARROIS**, anc. et petite p. de France, presque toujours réunie à la Lorraine.

BARAGOUIN, s. m., jargon qui tient à une mauvaise prononciation. || *Langue qu'on ne comprend pas : leur terrible — est indéchiffrable à mon oreille* (J.-J.); fam. V. **PATOIS**.

BARAGOUINAGE, s. m., manière de parler embrouillée et difficile à comprendre.

BARAGOUINER, v. n., embrouiller son langage : *nous BARAGOUINIONS à qui mieux mieux* (V. H.) || Se dit en mauv. part de ceux qui parlent une langue qu'on n'entend pas. = V. a., mal articuler, prononcer d'une façon inintelligible : — *un discours*, = Mal parler une langue : — *l'anglais*.

BARAGOUINEUR, EUSE, s., celui, celle qui baragouine.

BARAQUE, s. f., petite maison en planches improvisée par les soldats en campagne. = Petite boutique en planches sur une promenade ou dans un atelier. || Mauvaise petite maison. = Maison où les domestiques sont mal; atelier où l'on ne fait que des ouvrages de peu de valeur. V. **MAISONNETTE**.

BARAQUEMENT, s. m., action de se baraquier; réunion de baraques.

BARAQUER, v. n. (art milit.), construire des baraques. = V. a., y loger des soldats. = Se —, v. pr., se construire des baraques, s'y loger.

BARATERIE, s. f., fraude par laquelle le patron, le capitaine d'un navire ou son équipage nuisent aux intérêts des armateurs ou des assureurs.

BARATTE, s. f., grand vase de bois où l'on bat la crème dont on fait le beurre.

BARATTER, v. a., battre dans une baratte.

BARBACANE, s. f., ouvrage avancé d'une place d'où les soldats tirent à couvert. = Ouverture pratiquée à un mur de terrasse pour l'écoulement des eaux; on l'appelle aussi *chantepleur*.

BARBACOLE, s. m., magister de village; maître d'école; fam. et peu us.

BARBADE (LA), une des Antilles.

BARBANÈGRE, général de brigade qui se distingua en 1815. Avec 500 invalides, il défendit Huingue contre 25,000 Autrichiens.

BARBARE, adj., se disait de tout étranger chez les Grecs et chez les Romains. || Cruel, inhumain : *pare —; cœur, main —. Action, coutume —*, qui marque de la cruauté. *Peuple, pays —*, qui n'est pas civilisé. = Qui manque de goût, de grâce ou de correction : *œuvre, poème, style —*. = Rude, rigoureux : *musique, climat —*. = S., *songez qu'une — en son sein l'a porté* (Rac.) = Au pl. m., peuples qui envahirent l'empire romain.

BARBAREMENT, adv., d'une façon barbare.

BARBARIE ou **ÉTATS BARBARESQUES**, vaste région au N. de l'Afrique. = **BARBARESQUE**, adj., qui appartient aux peuples de la Barbarie : *navire —*.

BARBARIE, s. f., état d'un peuple non civilisé; ignorance des sciences et des arts : *comment tant de peuples ont-ils passé tour à tour de la politesse à la — ?* (Volt.) = Cruauté, inhumanité; actes qu'elles font commettre : *quelle horrible barbarie que de voir un peuple qui se joue de la vie d'un autre* (Fén.) *Une — de sang-froid qui va percer votre frère absent* (Mass.) *Commence des BARBARIES*. = Manque de règles, état grossier d'un art, d'une science : *avant Corneille, notre théâtre était encore dans la —* (Ac.)

§ **BARBARIE, CRUAUTÉ, FÉROCITÉ, INHUMANITÉ**. La première tient à l'état des mœurs; la seconde à une disposition naturellement sanguinaire. La férocité est une cruauté ou une barbarie tougueuse et pleine de rage. *L'inhumanité* consiste à ne pas se laisser toucher par les prières ou par les souffrances de ses semblables.

BARBARIN, s. m., nom générique des poissons dont les mâchoires sont garnies de barbillons.

BARBARISME, s. m., faute de langage qui consiste dans l'emploi d'un mot étranger à la langue, inusité, ou pris dans un sens contraire au bon usage.

BARBAROUX, avocat de Marseille, député à la Convention; exécuté à Bordeaux en 1794.

BARBASTELLE, s. f., espèce de chauve-souris.

BARBE, s. f., poil du menton et des joues: *jours de* —, où l'on se fait la barbe. || *Une jeune* —, un jeune homme. *Une* — *grise*, un vieillard. *A la* — *de quelqu'un*, en sa présence et malgré lui. *Faire la* — *à quelqu'un*, le raser; || l'emporter sur lui ou se jouer de lui. *Rire dans sa* —, éprouver une satisfaction maligne et intérieure. = Longs poils qu'ont certains animaux sous la mâchoire inférieure ou de chaque côté de la gueule: — *de la chèvre, du chat.* — *de coq*, nom donné aux deux petits morceaux de chair rouge qui pendent sous son bec. = Petites plumes qu'on voit sous le bec de certains oiseaux. **BARBES de plume**, filaments qui se trouvent de chaque côté du tuyau. = Petite arête ou cartilage qui sert de nageoire aux poissons plats. — *de baleine*, crins qui garnissent l'extrémité de ses fanons. = Partie de la mâchoire du cheval où appuie la gourmette. = Poil des étoffes usées ou non ébarbées. = Duvet formé par la moisissure. = Particules attachées à une pièce, à un ouvrage de métal. = Partie dentelée du pêne d'une serrure. = Filets longs et minces attachés à certaines plantes. — *d'un bonnet*, bande de mousseline ou de dentelle placée sur certains bonnets de femme. = Rayons d'une comète du côté opposé à la queue. = Mar., — *d'un bordage*, partie de l'avant; *sainte* —, chambre des canoniers; endroit où l'on met la poudre: *tirer le canon en* —, le pointer par-dessus le parapet. = Se dit de plusieurs plantes: — *de bouc*, salisifs sauvage. — *de capucin*, chicorée sauvage, produit d'une culture artificielle qu'on mange en salade. — *de chèvre*, espèce de spirée. — *de Jupiter*, petit arbrisseau à feuilles argentées. — *de moine*, plante parasite à tiges rougeâtres. — *de renard*, astragale épineuse.

BARBE, s. m., cheval de Barbarie. = Adj., *cheval, jument* —.

BARBEAU, s. m., poisson d'eau douce qui doit son nom aux quatre filaments qui pendent de sa mâchoire supérieure. = Nom vulgaire du bluet des champs. = Adj.: *bleu* —, bleu clair.

BARBELE, E, adj., hérissé de pointes; se dit surtout des traits dont le fer est garni de pointes.

BARBEROUSSE, nom porté par deux frères, célèbres pirates barbaresques. Le second, amiral de Soliman II, secourut François I^{er} contre Charles-Quint.

BARBET, TE, s., chien à poil long et frisé, qui va à l'eau. *Crotté comme un* —; fam., se dit d'un homme qui s'est fort crotté. = Adj., *chien* —.

BARBETTE, s. f., sorte de guimpe dont les religieuses se couvrent le sein. = Plate-forme, batterie sans embrasure, d'où l'on tire le canon à découvert. = Bosse d'embarcation dans la Méditerranée.

BARBEYER ou **FASIER**, v. n., se dit d'une voile que le vent rase et agite sans la remplir.

BARBEZIEUX, s.-préf. du départ. de la Charente.

BARBICAN, s. m., oiseau de l'ordre des grimpeurs, qui habite l'Afrique.

BARBICHE, s. f.; néol., partie de la barbe qu'on laisse pousser à l'extrémité du menton; barbe petite et peu fournie. = Nom vulgaire de la nielle.

BARBICHON, s. m., petit chien barbet.

BARBIER, s. m., celui dont le métier est de faire la barbe. || *Un* — *rase l'autre*, deux personnes qui ont le même état, les mêmes intérêts, se soutiennent réciproquement.

BARBIFIER, v. a., raser, faire la barbe; fam. = Se —, se faire la barbe; fam.

BARBIGÈRE, adj.; bot., qui a de la barbe, velu.

BARBILLE, s. f., filament aux flans des monnaies.

BARBILLON, s. m., barbe charnue qui fait partie du corps de certains poissons. = Petit barbeau, poisson. = Petite languette de l'hameçon, pour empêcher le poisson de se décrocher. = Au pl., replis membraneux situés sous la langue des bœufs et des chevaux.

BARBION, s. m., oiseau barbu des pays chauds.

BARBIPÈDE, adj.; zool., qui a les pieds garnis de poils.

BARBITON, s. m., nom d'un ancien instrument de musique dont la forme est inconnue.

BARBON, s. m., terme de mépris pour désigner un vieillard. *Faire le* —, être trop sérieux pour son âge. = Bot., genre de plantes graminées.

BARBONNE, s. f., poisson de mer qui ressemble à la perche, et qui en a le goût.

BARBOTAGE, s. m., eau mêlée de son qu'on donne aux animaux pour les rafraîchir.

BARBOTE, s. f., poisson d'eau douce qui ressemble à la lotte. = Nom vulgaire de la vesce.

BARBOTER, v. n., fouiller l'eau ou la bourbe avec le bec. || Agiter l'eau avec les mains. = Marcher dans la boue. = Se dit d'un vaisseau qui avance peu et dont l'avant plonge fréquemment. = V. a., prononcer entre ses dents et confusément: *grondant entre mes dents, je BARBOTE une excuse* (Reg.)

BARBOTEUR, s. m., canard domestique. = Adj. f. **EUSE**, malpropre, de mauvaise vie.

BARBOTÈRE, s. f., mare d'eau où les canards barbotent. = Baquet où l'on met le barbotage.

BARBOTINE, s. f., nom vulgaire de l'*armoïse de Judée*. = Poudre vermifuge faite avec la graine de cette plante.

BARBOUILLAGE, s. m., action de barbouiller, d'enduire grossièrement d'une couleur. = Mauvaise peinture, méchant tableau. = Écriture mal formée et illisible. = Récit confus et embrouillé.

BARBOUILLÉE, s. f., n'est usité que dans ce prov.: *se moquer de la* —, dire des extravagances; se moquer de tout, quand on a réussi.

BARBOUILLER, v. a., appliquer grossièrement des couleurs sur: — *un mur*. || Peindre sans goût: — *un dessin*. *Tous les ans il BARBOUILLE au Capitole les effigies des nouveaux capitouls* (Marm.) — *salement les décorations du théâtre* (Vitet). || Souiller, tacher, salir: — *le visage d'encre*. — *du papier*, écrire d'une manière illisible. || Salir, perdre du papier, écrire beaucoup: *il a fallu* — *bien du papier pour ce procès* (Ac.) = Composer un méchant ouvrage: *poltras-tu les vers que je BARBOUILLE?* (Volt.)

— *une affaire, un récit*, les embrouiller. = Mal prononcer: — *un compliment*, et abs.: *il a BARBOUILLE tout le long de son discours* (Ac.) — *le cœur*, le soulever, au propre et au fig. = Se —, v. pr., s'enduire le visage: *se* — *de farine, de suie*. = Se tacher. || Manquer de mémoire. || *Se* — *de grec et de latin*, faire dans sa tête un amas confus de grec et de latin.

Le temps se BARBOUILLE, se couvre de nuages.

BARBOUILLEUR, s. m., celui qui barbouille.

BARBOUQUET, s. m., maladie des bêtes à laine, appelée aussi *noir-museum*.

BARBU, E, adj., qui a de la barbe: *cette femme est BARBU comme un homme* (Ac.); se dit aussi des animaux et des plantes. || *Enfance* —, sottise de

vieillard. = S. m., oiseau grimpeur des pays chauds.

= S. f., poisson de mer qui ressemble au turbot.
BARBULES, s. f. pl., petits crochets cornés qui garnissent les barbes des plumes des oiseaux.

BARBUQUET, s. m. V. BARBOUQUET.

BARCA, vaste contrée déserte de l'Afrique entre l'Égypte, le Sahara et la Méditerranée.

BARCALON, s. m., premier ministre du roi de Siam.

BARCAROLLE, s. f., chanson de gondoliers. = Air sur lequel on chante.

BARCELONNE, vil. d'Espagne, anc. cap. de la Catalogne.

BARCELONNETTE, s.-préf. des Basses-Alpes.

BARCELONNETTE, s. f., berceau d'enfant que l'on peut mouvoir sans peine.

BARCLAY DE TOLLY, général russe qui commanda pendant toute la campagne de 1814; mort en 1818.

BARD, s. m., forte civière qui sert à transporter les pierres et les moellons.

BARDANE, s. f., genre de la famille des flosculeuses, croissant partout sans culture dans les climats tempérés. On l'appelle vulgairement *glouteron*.

BARDE, s. m., nom des anciens poètes gaulois et bretons. || Poète héroïque ou lyrique. = **BARDISME**, s. m., genre de poésie et de musique des bardes. = **BARDIR**, s. m., chant de guerre composé par les bardes : *ils entonnent le — à la louange de leurs héros* (Chat.)

BARDE, s. f., ancienne armure qui couvrait le poitrail et les flancs des chevaux. = Longue selle faite de grosses toiles bourrées. = Mince tranche de lard dont on garnit les viandes qu'on met rôti.

BARDEAU, s. m., planche mince qui sert aux couvreurs pour soutenir les ardoises ou les tuiles; dans les appartements, il sert de support aux carreaux.

BARDÉE, s. f., ensemble des bardes de lard dont on garnit le rôti. = Eau qu'on jette dans les cuiviers pour faire le salpêtre ou pour le raffiner.

BARDELLE, s. f., selle grossière faite de grosse toile et de bourre.

BARDER, v. a., couvrir de l'armure appelée barde. = Envelopper de bardes de lard. = Charger des pierres, du bois, etc., sur un bard. || — *quelqu'un de ridicules*, l'en couvrir. *Le — de cordons, de croix*. les lui prodiguer. = Se —, v. pr., être bardé; se couvrir.

BARDEUR, s. m., porteur de bard.

BARDI ou **BARDIS**, s. m., plancher léger qui sert à divers usages sur les vaisseaux.

BARDOT, s. m., mulet provenant de l'accouplement du cheval et de l'ânesse. = Petit mulet qui, chargé de provisions, marche à la tête des autres. || Homme ou animal auquel on fait faire tout le travail ou qu'on prend pour sujet de toutes les plaisanteries : *l'âne est le jouet, le plastron, le — des rustres* (Buff.)

BARDOTTIER, s. m., plante qu'on appelle aussi *nattier* ou *bois à natte*.

BARÈGE, s. m., étoffe de laine non croisée.

BARÈGES, vge de France (Hautes-Pyrénées); célèbres eaux minérales sulfureuses.

BARÈME, s. m., livre de calculs et de comptes faits; pour l'usage du petit commerce.

BARGE, s. f., bateau à fond plat portant une voile carrée. = Oiseau qui se rapproche beaucoup de la bécasse. = Meule de foin. = Tas de menu bois.

BARGUIGNAGE, s. m., hésitation à prendre un parti : *point tant de —* (Ac.); très-fam.

BARGUIGNER, v. n., ne pouvoir se décider à prendre un parti : *à quoi bon tant — ?* (Mol.)

BARGUIGNEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui a l'habitude de barguigner.

BARI, vil. et p. du roy. de Naples.

BARICOT, s. m., fruit du haricotier; liqueur qu'on en extrait.

BARICOTIER, s. m., arbre de Madagascar.

BARIGEL ou **BARISEL**, nom que porte le chef des archers à Rome et à Modène.

BARIGOULE, s. f., sorte de champignon comestible. = Préparation culinaire de l'artichaut.

BARIL, s. m., petit tonneau. — *d'huile, de vin*, rempli d'huile, de vin. = Mesure égale à la contenance d'un baril. = Art milit., — *ardent*, rempli de matières combustibles. — *foudroyant*, rempli de grenades.

BARILLARD, s. m., ouvrier qui travaille aux futailles dans les arsenaux; se disait autrefois de l'officier préposé au soin des liquides.

BAZILLE, s. f., nom donné à plusieurs plantes marines dont on extrait de la soude; soude qu'on en extrait.

BARILLET, s. m., petit baril. = Nom donné à plusieurs sortes de tambours ou caisses dans les métiers. = Cavité située derrière le tambour de l'oreille. = Petit baril de poche qui contient l'échelle en parchemin sur laquelle on mesure, dans les ports, la circonférence des cordages. = Coquille univalve.

BARIOLAGE, s. m., assemblage bizarre de couleurs. || — *d'idées*; fam.

BARIOLER, v. a., peindre de couleurs diverses et bizarrement assemblées. || — *son style*, écrire sans unité, sans goût.

BARIOLORE, s. f., réunion de couleurs mal assorties.

BIURIUM, s. m. V. **BIURIUM**.

BAR-LE-DUC, ch.-l. du départ. de la Meuse.

BARIL, s. m., nœud qu'on fait aux deux bouts d'une pièce de soie.

BARLONG, **GUE**, adj., plus long d'un côté que de l'autre.

BARNABITE, adj. et s., nom donné aux clercs réguliers de la congrégation de Saint-Paul.

BARNAVE, avocat de Grenoble et député à la Constituante; exécuté en 1793.

BARNE, s. f., lieu où l'on fait le sel.

BARNEVELDT, homme d'État hollandais auquel Maurice de Nassau, qu'il avait fait nommer stathouder, fit trancher la tête en 1619.

BAROMÈTRE, s. m., instrument qui indique les variations de l'atmosphère par le plus ou moins de pression de l'air sur une colonne de mercure.

BAROMÉTRIQUE, adj., qui a rapport au baromètre : *vide —. Observations BAROMÉTRIQUES*.

BARON, **NE**, s., titre de noblesse qui, inférieur à celui de comte, est supérieur à celui de chevalier. = Possesseur d'une baronnie. = Au pl. m., ce mot désignait jadis toute la haute noblesse.

BARONNAGE, s. m., état, qualité de baron; fam. = Ancien ordre des barons.

BARONNET, s. m., titre héréditaire de noblesse en Angleterre, qui tient le milieu entre la pairie et la chevalerie.

BARONNIAL, **E**, adj., qui a rapport, qui appartient à un baron ou qui dépend d'une baronnie : *droits BARONNIAUX*.

BARONNIE, s. f., domaine qu'on possédait à titre de baron; ce n'est plus aujourd'hui qu'un titre de noblesse, sans aucun privilège.

BAROQUE, adj., se dit au propre des perles qui ne sont pas parfaitement rondes. || Bizarre, informe,

irrégulier : meuble, style —. *Musique* —, pleine de dissonances. *Esprit* —, fantasque. = S. m., genre, style baroque : *le — est une nuance du bizarre.*

BAROSCOPE, s. m., sorte de baromètre sensible aux plus légères variations de l'atmosphère.

BAROTTE, s. f., vaisseau de bois cerclé de fer, pour la vendange.

BARQUE, s. f., nom générique des bâtiments de mer ou de rivière qui ont peu de capacité. || *Conduire la —*, diriger une entreprise. *Bien conduire sa —*, bien mener ses affaires. *La — de Caron ou la — à Caron*; pop., barque dans laquelle, suivant la Fable, Caron faisait traverser le Styx aux âmes qui arrivaient aux enfers. = Bassin carré des brasseurs.

BARQUEROLLE, s. f., canot de plaisance sur l'Adriatique. = Petit bâtiment sans mât qui ne va jamais en haute mer.

BARQUETTE, s. f., petite barque.

BARRAGE, s. m., action de barrer une rue, une rivière, un port; barrière employée à cet usage; droit qu'on payait autrefois pour la franchir. = Obstacle opposé à un cours d'eau pour en exhausser le niveau en amont.

BARRAGER, s. m., celui qui perçoit le droit de barrage.

BARRAS (comte de), officier débauché avant la Révolution qui se jeta dans la politique et devint un des membres les plus influents du Directoire. Le 18 brumaire le fit retomber dans l'obscurité.

BARRE, s. f., pièce de bois ou de métal plus longue que large. || *Cet homme est une —, une — de fer*; prov., d'un caractère inflexible, inébranlable. = Pièce de fer posée en travers des chenets pour retenir les tisons. = Morceau de bois cylindrique qui sépare deux chevaux dans une écurie. = Essieu de fer pour conduire deux roues à la fois. = Pièce de bois qui tient réunies les planches d'une porte, d'un contrevent, ou les douves du fond d'un tonneau. = *d'appui*, bande de fer ou de bois pour s'appuyer dans une rampe d'escalier, dans un balcon. = Lingot d'or ou d'argent. || *C'est de l'or en —*, se dit de tout ce qui présente un avantage assuré et une réalisation facile. = Trait de plume ou de crayon que l'on fait pour biffer, souligner, séparer, etc. = Mus., trait perpendiculaire à la fin de chaque mesure. = Traits parallèles qu'on fait tracer aux enfants pour commencer à leur apprendre à écrire. = Blas., trait qui traverse obliquement l'écu. = Barrière qui ferme l'enceinte où siègent les membres d'un tribunal, d'une assemblée politique, et derrière laquelle se placent les défenseurs et les accusés. = Mar., — *de gouvernail*, levier qui sert à le faire mouvoir; le mot **BARRE** entre dans tous les commandements adressés au timonier, et s'applique encore à plusieurs pièces du vaisseau. = Amas de sable ou de rochers à l'entrée d'une rivière, d'un port. = Vague formée par le choc des eaux d'un fleuve contre celles de la mer. = Au pl., Parties de la bouche du cheval sur lesquelles porte le mors. = Jeu de course entre des jeunes gens partagés en deux camps. || *Nous jouons aux BARRES*, nous courons l'un après l'autre sans nous rencontrer. *J'ai — sur vous*, j'ai l'avantage sur vous. *Ne faire que toucher BARRES*, s'arrêter à peine dans un endroit.

§ **BARRE, BANDE, LISIÈRE**. La *barre* manque surtout de largeur et la *bande* d'épaisseur. La *lisière* est une bande qui termine l'objet dont elle fait partie.

BARRÉ, E, adj., qui est fermé par une barre, marqué de barres : *écu —*, coupé par des barres.

BARREAU, s. m., petite barre qui sert de clôture : — *d'une fenêtre, d'une prison*. **BARREAUX** *d'une chaise*, petits bâtons qui servent à en maintenir les montants. — *magnétique*, barre d'acier aimantée. — *d'une presse*, qui en fait mouvoir la vis.

BARREAU, s. m., place où se tiennent les avocats pour plaider : *on a souvent confondu, en parlant des anciens, le — avec la tribune* (Marm.) || Profession d'avocat : *ses parents le destinent au —* (Ac.) = Tout le corps des avocats : *le — français est à son apogée au XVI^e siècle* (Lerminier). = *Éloquence, style du —*, propre aux débats judiciaires.

BARREMENT, s. m., action de barrer les veines d'un cheval pour arrêter l'écoulement des humeurs.

BARRER, v. a., fermer avec une barre : — *une porte*. = Fermer, obstruer : — *une rue, l'entrée d'un port*. *Une large rivière leur BARRAIT le chemin* (B. de St-P.) || — *le chemin à quelqu'un*, l'empêcher de passer ou de réussir. = Garnir de barres : — *le fond d'une futaille*. — *les chevaux*, les séparer par des barres. = Tirer une ou plusieurs barres sur des mots écrits, pour les effacer ou les annuler. — *la veine d'un cheval*, la lui fermer.

BARRETTE, s. f., bonnet de cardinal.

BARREUR, adj. et s. m., nom donné au chien qui devance le gibier et lui barre le chemin.

BARRICADE, s. f., retranchement fait à la hâte avec des pavés, des charrettes, des arbres, etc.; chaînes que l'on tendait dans les rues : *voir tendre des chaînes et faire des BARRICADES pour le seul plaisir d'en dire ou d'en apprendre la nouvelle* (La Br.)

Journée des —, révolte contre l'autorité royale en 1533 et en 1648. = Au pl., émeutes qui ont précédé les révolutions de 1830 et de 1848.

BARRICADEUR, v. a., fermer, défendre par des barricades : — *les rues*. — *une porte*, mettre derrière tout ce qu'on peut pour empêcher de l'ouvrir : *les gardes du corps essayent de — les portes* (Mérim.) = Se — v. pr., élever des barricades devant soi; s'enfermer dans un endroit pour s'y défendre. || S'enfermer pour ne voir personne.

BARRIÈRE, s. f., assemblage de pièces de bois qui ferment une porte, un passage : *et la garde qui veille aux BARRIÈRES du Louvre* (Malh.) = Entrée, porte d'une ville; lieu où l'on perçoit les droits d'octroi, d'entrée ou de péage. || Tout obstacle qui sépare, empêche de passer ou sert de défense : *les places démantelées n'opposaient qu'une — impuissante aux barbares* (Am. Thierry). *Vous avez opposé à ma justice une — qui l'a arrêtée* (Bourd.) = Enceinte, cirque préparé pour les tournois et les courses : *regarder de loin, assis sur la —* (Boil.)

§ **BARRIÈRE, TRAVERSE, ENTRAVES**. Le premier indique un obstacle élevé, qui arrête ou sépare; le second, un obstacle fâcheux qui trouble le bonheur ou empêche de réussir. Les *entraves* sont des empêchements qui gênent la liberté d'action.

BARRIQUAUT, s. m., petite barrique; ce qu'elle peut contenir.

BARRIQUE, s. f., futaille dont la contenance varie, et qui sert à expédier différentes sortes de marchandises; ce qu'elle peut contenir = Mesure de liquide qui tient le quart d'un tonneau. || *Gros comme une —*; prov., excessivement gros; triv.

BARRIT, s. m., cri de l'éléphant.

BARROIR, s. m., tarière des tonneliers.

BARROIS, V. BAR.

BARROT, s. m., petit baril d'anchois salés.

BARRY (comtesse du), maîtresse de Louis XV.

BAR-SUR-AUBE, s.-préf. du départ. de l'Aube.

BAR-SUR-SEINE, s.-préf. du départ. de l'Aube.

BART (Jean), célèbre marin français du xviii^e siècle.

BARTAVELLE, s. f., grosse perdrix rouge.

BARTHÉLEMY (l'abbé), écrivain du xviii^e siècle, auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*.

BARTHÉLEMY (massacre de la Saint-), massacre des protestants qui eut lieu en France le 24 août 1572.

BARYTE, s. f., le plus pesant des oxydes terreux, solide, d'un blanc gris, caustique et inodore.

BARYTON, s. m., voix d'homme tenant le milieu entre la voix de basse et celle de ténor. = Celui qui possède cette sorte de voix. = Instrument de musique à cordes et à archet qui n'est plus en usage. = Adj. : *mot* —, mot grec marqué d'un accent grave sur la dernière syllabe.

BARYUM, s. m., métal qui a la couleur et l'éclat de l'argent, mais qui se ternit au contact de l'air.

BAS, SE, adj., moins élevé que d'ordinaire ou que d'autres choses de même nature : *siège, pays* —; *les —côtés d'une église; ce —monde. Qui ne vole au sommet rampe au plus —degré* (Boil.) = Qui est inférieur à son état ordinaire : *la rivière est BASSE; un son trop —. —de terre, —sur ses jambes* (Buff.) se dit d'un quadrupède qui a les jambes courtes. || *Parler à voix BASSE*, de manière à n'être entendu que de très-près; *vue* —, qui ne distingue les objets que de très-près; *messe* —, non chantée. || *Avoir l'oreille* —, être confus, humilié de ce qu'on nous a dit ou fait. *Faire main* —, s'emparer de, ne pas faire quartier. || Critiquer sans ménagement. *Le jour est* —, près de finir; *le temps est* —, chargé de nuages rapprochés de la terre. *En —âge*, dans la première enfance. = Qui est inférieur à d'autres en rang, en dignité ou en valeur : — *clergé*; — *peuple*, *BASSES cartes*. || — *empire*, époque de la décadence de l'empire romain. *La Chambre* —, la Chambre des communes en Angleterre. — *prix*. *Les fonds sont* —, ont diminué de valeur, et au fig., nous n'avons plus d'argent. || Qui manque d'élévation, de dignité, de noblesse : *s'il est pour me trahir des esprits assez* — (Corn.) *Des parasites — et flatteurs* (Fén.) *Des railleries BASSES et indignes de la vérité* (Pasc.) = Qui avilit et dégrade : *se livrer aux —ces les plus* —. *Figure* —, qui annonce d'ignobles sentiments. = Ignoble, trivial : *mot* —; *pensee* —; *style* —. *Cette manière — de plaisanter* (La Br.) *BASSE latinité*, latinité corrompue, de mauvais goût.

§ **BAS, VIL, ABJECT** Le premier indique la situation, l'état d'un objet; le second marque l'opinion qu'on en a; le troisième est le superlatif des deux autres.

BAS, s. m., la partie la moins élevée d'un objet considéré en lui-même ou comparativement à un autre objet : *les noms sont au — de cette page* (Pasc.) *Le vin est au —*, le tonneau est presque vide. || *Avoir des hauts et des —*, des inégalités de caractère, des changements de fortune. = Ce qui est vil, méprisable : *le fond est le même chez les grands que dans les conditions les plus ravalées, tout le —, tout l'indigne s'y trouvent* (La Br.)

BAS, adv., dans la partie basse, inférieure : *un étage plus —*. || Dans une condition humble : *plus ils se trouvent —, moins ils se croient à leur place* (Mass.) *Mettre un peu plus haut ou un peu plus — le régime d'Artaxerce* (Boss.), un peu avant ou un peu après telle date. *Jouer, chanter* —, au-dessous du ton; *parler* —, à voix basse; *tout* —, dans le fond de son cœur. *A bas*, par terre. *Se jeter à — de son lit*, se lever précipitamment. *Être à —*, être ruiné; *mettre à —*, ruiner. *Ce malade est bien —*, il approche de sa fin. *A —*, terme de commandement

pour *ôtez*; cri d'improbation : *à — le tyran!* *En —*, opposé à en haut; *la tête en bas*, la tête la première. || *Traiter de haut en —*, avec dureté ou dédain. = *Ici* —, dans ce monde : *rien ici — n'est plus grand que la vertu* (Mass.) *Là* —, opposé à là-haut, signifie aussi au loin. *Chapeau —*, avec respect. *Mettre — les armes*, les déposer, s'avouer vaincu; on dit de même : *mettre pavillon* —. *Mettre* —, faire un ou plusieurs petits, en parlant des animaux; se dépouiller de son bois, en parlant du cerf. *Jeter* —, dépouiller : *jetant — sa robe de classe* (La F.)

BAS, s. m., vêtement qui sert à couvrir le pied et la jambe : *cela lui va comme un — de soie*, prov., lui convient parfaitement.

BASALTE, s. m., roche volcanique très-dure et vitrifiable.

BASALTIQUE, adj., formé de basalte.

BASANE, s. f., peau de mouton tannée qui sert pour la carrosserie et la reliure.

BASANÉ, E, adj., noirâtre, hâlé : *teint* —.

BAS-BLEU, s. m., femme qui vise à la réputation de savante ou qui se mêle d'écrire.

BAS-BORD, s. m., œuvres mortes d'un vaisseau, lorsqu'elles sont peu élevées au-dessus de l'eau.

BASCULE, s. f., machine dont un des bouts s'élève quand on pèse sur l'autre : — *d'un pont-levis*. *Faire la —*, faire un mouvement semblable à celui de la bascule. *Pont à —*, appareil qui sert à peser les grosses voitures chargées. *Jeu de —*, V. BALANÇOIRE. = Barre de fer qui sert de fermeture aux vantaux de porte ou d'armoire. = Levier qui fait mouvoir, dans une horloge, le marteau du timbre. = Bateau à coffret pour porter ou pour garder le poisson vivant. || *Système de —*, application pratique de la pondération des pouvoirs.

BASE, s. f., partie d'un corps qui lui sert de fondement et d'appui, et, par ext., tout ce qui sert de soutien ou d'appui à un autre corps : — *d'une montagne*; — *d'une colonne, d'un clocher*. *La mode qui fait de la tête des femmes la — d'un édifice à plusieurs étages* (La Br.) || Appui, soutien; principe fondamental : *son honneur est la — de son crédit* (Volt.) *Lui seul de la nature est la — et l'appui* (Boil.) *La contradiction semble faire la — de notre nature* (Volt.) *Votre livre manque de —*. = Chim., toute substance qui, dans une combinaison donnée, joue le rôle électro-positif. — *salifiable*, substance susceptible de saturer les propriétés des acides avec lesquelles elle se combine. = Tout ce qui entre dans une combinaison comme élément principal : *le cacao est la — du chocolat. — d'une roche, d'un terrain*; celle des parties constituantes qui y prédomine par la quantité ou la qualité. = Géom., partie la plus basse d'une figure; ligne droite sur le terrain, sur laquelle on construit la triangulation. = Arith., nombre sur lequel roule un système de numération : *dix est la — du système décimal*. = Bot., point par lequel un organe tient à son support. V. FONDAMENT.

BASER, v. a., donner pour base, pour fondement; ne s'emploie qu'au fig. : *ce système est BASÉ sur des faits constants* (Villem.) = Se —, v. pr., se fonder s'appuyer sur : *se — sur des faits certains*.

BAS-FOND, s. m., terrain bas et enfoncé. || Des *BAS-FONDS du parterre un bravo général s'éleva* (Beaum.) = Endroit du fond de la mer au-dessus duquel un vaisseau peut passer sans danger : *les hauts-fonds sont dangereux et les — ne le sont pas* (Ac.)

BASILAIRE, adj., se dit de toute partie qui est placée, qui prend naissance à la base d'une autre-

BASILE (saint), condisciple de Julien l'apostat et de saint Grégoire de Nazianze, évêque de Césarée et l'un des pères de l'Église grecque, mort en 379.

BASILIC, s. m., sorte de lézard dont le regard passait autrefois pour être mortel. || *Des yeux de —*, qui expriment le dépit et le courroux. = Plante herbacée et aromatique, de la famille des labiées.

BASILICATE, p. du roy. de Naples, anc. *Lucanie*.

BASILICON ou **BASILICUM**, s. m., pharm., onguent suppuratif qui a de grandes vertus.

BASILIQUE, s. f., chez les anciens, palais des rois; édifice public où l'on rendait la justice et où se traitaient les affaires commerciales. — Église bâtie sur le modèle de ces édifices.

BASILIQUES, s. f. pl., lois romaines traduites en grec et publiées par l'empereur Léon le philosophe, qui leur donna le nom de son père, Basile le Macédonien.

BASIN, s. m., étoffe croisée dont la chaîne est de fil et la trame de coton.

BASIQUE, adj., chim., qui a les caractères d'une base : *corps —*. *Sel —*, qui contient un excès de base.

BASOCHE, s. f., association des clercs du Parlement.

BASQUE (pays), ancien petit pays, situé à l'extrémité O. des Pyrénées. = Nom du peuple qui l'habitait; langue qu'il parlait. || *Courir comme un —*, fort vite. V. **TAMBOUR**.

BASQUE, s. f., pan d'étoffe qui forme la partie découpée et tombante de certains vêtements : *être toujours pendu à la — de*, ne pas quitter d'un pas.

BASQUINE, s. f., sorte de jupe espagnole.

BAS-RELIEF, s. m., sculpture formant une faible saillie sur un fond uni.

BASSAM (**GRAND**), vil. de la Nigritie maritime, comptoir français depuis 1843.

BASSANO, vil. de la Vénétie, sur la Brenta. Victoire de Napoléon sur les Autrichiens en 1796. = **DUC DE —**, Maret, ministre secrétaire d'État sous l'empire.

BASSE, s. f., nom générique donné à toute espèce de voix ou d'instrument qui, dans un morceau de musique, fait entendre les sons les plus graves du diapason. *Voix de —*, voix d'homme la plus grave; on appelle aussi **BASSE**, celui qui est doué de cette espèce de voix. = Instrument de musique à cordes et de grande dimension. = Au pl., cordes graves de certains instruments.

BASSE-CONTRE, s. f., voix du même timbre, mais moins aiguë et plus grave que la basse-taille. = Partie qu'elle exécute.

BASSE-COUR, s. f., cour où l'on met le fumier, où l'on enferme les volailles, et par ext., cour entourée de bâtiments dans lesquels on tient les instruments de labourage et les bestiaux. = Dans les villes, cour destinée aux écuries et aux remises.

BASSE-FOSSE, s. f., cachot souterrain. *Cul de —*, cachot très-obscure et très-profond.

BASSE-LISSE, s. f., tapisserie dont la chaîne est tendue horizontalement.

BASSE-LISSIER, ÈRE, s., celui, celle qui travaille à la basse-lisse.

BASSEMENT, adv., avec bassesse.

BASSER, v. a., imbiber la chaîne d'une étoffe avec une colle savonneuse.

BASSESE, s. f., vice qui porte à des sentiments et à des actes indignes d'un honnête homme : *— de cœur, d'âme. Il était humble sans —* (Fléché.) = Action basse : *faire une —*. *Que de BASSESSES pour parvenir!* (Mass.) = Qualité de ce qui est bas : *la — de la débauche et de la dissolution* (Id.) = Se dit aussi de l'obscurité de la naissance : *triumpher de la — et de la pauvreté de son père* (La Br.) = Abaissement naturel : *que l'âme doit être péné-*

trée de sa — et de son néant (Boss.) = Emploi d'expressions vulgaires et triviales : *quoi que vous écriviez, évitez la —* (Boil.) V. **ABAISSEMENT**.

BASSET, adj et s. m., chien de chasse à jambes courtes et à pattes cambrées en dedans : *chien —*. *un —*. || Petit homme qui a les jambes et les cuisses trop courtes pour sa taille; *fam.*

BASSE-TAILLE, s. f., synonyme de *baryton* et quelquefois de *basse*.

BASSE-TERRE, s. f., sol d'une île peu élevée au-dessus du niveau de la mer.

BASSE-TERRE (la), vil. cap. de la Guadeloupe.

BASSETTE, s. f., sorte de jeu de cartes.

BASSICOT, s. m., caisse de bois pour enlever les blocs d'ardoise de la carrière.

BASSIERS, s. m. pl., amas de sable dans les rivières, qui empêche la navigation.

BASSIN, s. m., plat creux, de forme ronde ou ovale : *— de cuivre*; *— à laver les mains*. = Plat où l'on reçoit les offrandes à l'église. *Cracher au ou dans le —*, contribuer à quelque dépense; *triv.* = Plat échancré dont se servent les barbiers. *— oculaire*, petit vase pour se laver l'œil. *— de balance*, chacun de ses plateaux. = Grand vase large et profond qui sert dans les métiers à différents usages. = Disque de cuivre jaune fondu qui sert aux opticiens pour tailler ou polir les verres. = Espace ordinairement entouré de sable, dans lequel les maçons détrempe la chaux. = Petite pièce d'eau, ordinairement bordée de pierre ou de marbre. = Cavité destinée, par utilité ou par agrément, à recevoir et à contenir l'eau. = Partie d'un port où les vaisseaux trouvent un abri sûr. *— de radoub*, grande enceinte que l'on vide ou que l'on remplit à volonté, et dans laquelle on radoub les vaisseaux. = Géol., dépression à la surface du sol, vers le centre de laquelle coulent et convergent les eaux qui tombent dans un certain rayon : *la Beotie est comme un grand —* (Barth.) = Réunion de terrains qui détermine le caractère d'une contrée. = Ensemble de contrées d'où découlent les rivières qui alimentent un fleuve, les fleuves et rivières qui alimentent une mer. || *La Méditerranée a l'inappréciable avantage d'être le — même de la civilisation* (V. H.)

= Anat., partie du squelette des vertébrés qui sert de point d'attache aux os des membres postérieurs.

BASSINAGE, s. m., façon que le boulanger donne à la pâte pour la bien pénétrer d'eau.

BASSINE, s. f., vase de cuivre rouge, large et profond. = Vase rond et peu profond qui sert à l'évaporation dans les opérations chimiques.

BASSINER, v. a., chauffer avec une bassinoire : *— un lit*. = Laver légèrement avec un liquide tiède ou chaud pour nettoyer et amollir : *— une plaie*. = Arroser la farine ou la pâte; arroser légèrement une plante, le gazon, etc.

BASSINET, s. m., partie de la platine d'un fusil où l'on met l'amorce. || Casque léger que portaient les hommes d'armes. = Plante vulgairement nommée *bouton d'or*. = Anat., réservoir membraneux placé à la partie postérieure de la scissure du rein.

BASSINOIRE, s. f., bassin de métal dont on se sert pour chauffer un lit.

BASSON, s. m., instrument de musique en bois, à vent et à anche. = Celui qui en joue; on l'appelle aussi *bassoniste*.

BASSORA, vil. commerçante de la Turquie d'Asie, sur le Schot-El-Arab (Euphrate).

BASTA (mot Ital.), interj., assez, il suffit.

BASTE, interj., peu m'importe, allons donc, passe pour cela.

BASTE, s. m., l'as de trèfle au jeu de l'hombre, au quadrille. = S. f., panier qu'on attache au bât d'une bête de somme. = Vaisseau de bois pour le transport de la vendange. = Étoffe de la Chine.

BASTERNE, s. f., litière fermée, à l'usage des femmes, chez les Romains. = Chariot tiré par deux bœufs, à l'usage des rois Mérovingiens.

BASTIA, s.-préf. du départ. de la Corse, cour d'appel.

BASTIDE, s. f., mot qui en provençal signifie *maison de campagne*, et qui sert de nom à un grand nombre de localités.

BASTILLE, s. f., château petit et flanqué de tours; petit fort élevé pour le siège d'une place.

BASTILLE (la), prison d'État à Paris, détruite depuis 1793.

BASTILLÉ, E, adj.; blas., garni de tours.

BASTINGAGE, s. m., action de tendre des bastingues. = Parapet fait avec des bastingues.

BASTINGUE, s. f., toile matelassée qu'on tend autour du plat-bord d'un vaisseau pour garantir les matelots qui sont sur le pont du feu de l'ennemi.

BASTINGUER, v. a., tendre des bastingues. Se —, v. pr., se défendre à l'aide d'un bastingue.

BASTION, s. m., grande masse de terre revêtue de gazon et de pierre en avant d'une place forte.

BASTIONNER, v. a., garnir de bastions.

BASTONNADE, s. f., peine qui consiste dans l'application d'un certain nombre de coups de bâton.

BASTRINGUE, s. m., bal de guinguette; triv.

BAS-VENTRE, s. m., partie inférieure du ventre. V. ABDOMEN.

BÂT, s. m., selle de bois garnie de cuir pour les bêtes de somme. *Cheval de —*, destiné à porter les fardeaux; || sot, lourdaud; individu chargé de la grosse besogne. || *Il sait où le — le blesse*, il sait ce qui le chagrine.

BATACLAN, s. m., attirail, équipage embarrassant; pop. : *renvoyer tout son —*.

BATAILLE, s. f., combat général entre deux armées. — *rangée*, où deux armées sont rangées en ordre. — *navale*, entre deux flottes. = Ordre, disposition d'une armée prête à combattre, d'une troupe déployée. *Corps de —*, partie de l'armée entre les deux ailes. *Champ de —*, théâtre du combat. || *Savoir bien choisir son champ de —*, prendre le temps et l'occasion favorable. *Cheval de —*, principe sur lequel on s'appuie le plus fortement. *Sergent de —* (La F.), officier chargé de ranger les troupes en bataille. = Tableau représentant une bataille. = Jeu de cartes fort simple.

§ **BATAILLE, COMBAT, ACTION**. Entre les deux premiers il y a d'abord la différence du général au particulier; puis *bataille* est plutôt comme un objet qu'on donne, qu'on livre, qu'on dispute, qu'on gagne; tandis que *combat* marque mieux le fait, sa durée et son caractère : *la reine fit donner le signal du combat et gagna la bataille* (Boss.) Le mot *action* est général, indéterminé, et se dit de tout engagement, quel qu'en soit le résultat ou l'importance.

BATAILLER, v. n., livrer bataille, se battre longtemps; vieux. || Disputer avec chaleur et ténacité.

BATAILLEUR, EUSE, s. et adj., qui aime les combats ou les disputes : *humeur batailleur*.

BATAILLON, s. m., division d'un régiment de pied : *le — s'arrête pour mourir* (C. Del.) || Au pl., armée, troupe nombreuse : *il se précipita au milieu des bataillons ennemis* (Ac.) — *de grues* (Boil.)

BATARA, s. m., genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, de la famille des pies-grièches.

BÂTARD, E, adj. et s., né hors mariage : *enfant —. Le — d'Orléans*. = Non cultivé, sauvage : *plante bâtarde*. = Mar., semblable. || Qui n'est pas de la bonne, de la véritable espèce; qui tient de deux espèces : *fruit —; oiseau —*. || *Genre —*, en littérature. *Écriture BÂTARDE*, ou s. f., BÂTARDE, qui tient de la ronde et de la coulée. *Porte —*, qui tient de la porte cochère et de la porte ordinaire. = S. m., ver qui sert d'appât.

BÂTARDE, s. f., grande voile d'une galère.

BÂTARDEAU, s. m., digue de pieux et de terre pour détourner un cours d'eau. = Massif de maçonnerie pour retenir l'eau d'un fossé. = Échafaud de planches pour empêcher l'eau d'envahir le pont d'un navire qu'on radoube.

BÂTARDIÈRE, s. f., pépinière d'arbres greffés.

BÂTARDISE, s. f., état de celui qui est bâlard.

BATAVE, s. m., ancien et poétique nom des Hollandais. = Adj. : *race —. Batavique*, adj., *larme —*, petite boule de verre fondu et refroidi subitement dans l'eau. Elle fut inventée à Leyde, en Hollande.

BATAVIA, vil. et p. de l'île de Java.

BÂTE, s. f., cercle d'une boîte de montre qui porte le mouvement. = Ce qui forme les côtés et le contour d'une tabatière.

BÂTÉ, adj. m., *âne —*, lourdaud; très-fam.

BATEAU, s. m., embarcation à voiles ou à rames dont on se sert dans les ports, sur les côtes de la mer et dans les rivières. — *à vapeur*, qui est mù par la vapeur. — *poste*, sorte de bateau long et étroit sur les rivières, qui va fort vite. — *plongeur*, qui peut naviguer sous l'eau. — *plat*, sorte de vaste chaloupe destinée au transport des troupes. *Pont de —*, pont formé de bateaux reliés ensemble et recouverts d'un plancher. || Le contenu d'un bateau : — *de sel, de blé*. = Bois de menuiserie qui forme le corps d'un carosse. *Lit en —*, auquel on a donné la forme d'un bateau. || *Arriver en trois bateaux* (La F.), avec grand fracas, en nombreuse compagnie.

BATELAGE, s. m., action de porter sur des bateaux. = Tour de bateleur; vieux.

BATELÉE, s. f., la charge d'un bateau.

BATELET, s. m., petit bateau.

BATELEUR, EUSE, s., celui, celle qui amuse la populace sur les places publiques. = S. m., aigle du S. de l'Afrique. = S. f., alouette du même pays.

BATELIER, ÈRE, s., celui, celle qui a pour profession de conduire un bateau.

BÂTER, v. a., charger d'un bât.

BATH, vil. d'Angleterre, cap. du comté de Somerset, renommée pour ses eaux minérales et ses fabriques de papier.

BATHORI, famille noble de Transylvanie qui a donné plusieurs *waywodes* à cet État et un roi à la Pologne.

BÂTI, s. m., disposition des pièces d'un vêtement faufilées et non cousues. = Fil pour ce travail.

BÂTI, E, adj., *homme mal —*, mal fait. || *Il est ainsi —*, tel est son caractère; fam.

BÂTIER, s. m., celui qui fait et vend des bâts.

BATIFOLAGE, s. m., action de batifoler; fam.

BATIFOLER, v. n., folâtrer à la manière des enfants; fam.

BÂTIMENT, s. m., édifice quelconque, et partie. édifice que l'on construit. = Toute espèce de navire, barque ou vaisseau : — *ras*, non ponté.

BÂTINE, s. f., selle rembourrée de poils, et couverte d'une grosse toile.

BÂTIR, v. a., construire un bâtiment ou le faire construire : — *une maison, un palais, une église*. *Salomon bâtit le temple sur le modèle du tabernacle* (Boss.) = Élever des constructions quelconques : *les*

superbes remparts que Minerve a bâtis (Rac.), et abs., *passé encore de — ; mais planter à cet âge!* (La F.) = Se dit aussi des animaux : *les abeilles bâtissent chacune leur cellule* (Buff.) || Préparer, établir, fonder : *le perpétuel ouvrage de la vie est de — la mort* (Mont.) — *sa fortune, sa renommée* (Corn.) — *un système* (Cond.) — *en l'air*, se repaître de vaines espérances. — *sur' e sable*, fonder un établissement sur quelque chose de peu solide. — *des châteaux en Espagne*, se repaître de chimères. = Assembler les pièces d'un vêtement en les faulant ensemble. = Se —, bâtir pour soi, être bâti.

§ **BÂTIR, CONSTRUIRE, ÉDIFIER.** *Bâtir* est le terme général et s'emploie pour toutes les constructions. *Construire* se dit mieux des bâtiments importants ou faits avec art. Au fig., on *bâtit* en entassant des matériaux; on *construit* en les disposant. *Édifier*, peu us. au propre, s'emploie en général lorsqu'il s'agit de monuments durables; il est parfois opposé à détruire.

BÂTISSÉ, s. f., tout ce qui concerne la maçonnerie d'un bâtiment.

BÂTISSÉUR, s. m., celui qui a la passion de faire bâtir. = Mauvais architecte; fam.

BÂTISSOIR, s. m., cercle de fer pour assembler les douves d'une futaille.

BATISTE, s. f., espèce de toile de lin très-fine.

BÂTON, s. m., long morceau de bois cylindrique qu'on peut tenir à la main : *s'appuyer sur un —*. *Je le ferais mourir sous le —* (Mol.) *Professeur de —*, celui qui montre à le manier avec dextérité.

Toute substance mise sous forme de petit bâton : — *de cire, d'ivoire, de sucre d'orge*, etc. — *électrique*, qui s'électrise par le frottement. — *de mesure*, celui que tient à la main un chef d'orchestre. — *de commandement*, que portaient autrefois certains officiers. — *de maréchal*, insigne du maréchalat, et au fig. dignité de maréchal. — *pastoral*, crosse d'un évêque. — *de perroquet*, bâton garni de petites traverses sur lesquelles se perche cet oiseau. || Maison qui n'a qu'une pièce à chaque étage. = Archit., moule usitée dans la base des colonnes. || — *de vieillesse*, personne qui aide et soutient un vieillard. = Au pl., traits longs et droits que font ceux qui commencent à écrire. = *Volée de coups de —*, grand nombre de coups de bâton donnés de suite. *Mettre des bâtons dans les roues*, susciter des obstacles, empêcher de réussir. = *A — rompus*, à plusieurs reprises. *Tour du —*, profits illicites et secrets d'une charge ou d'une commission. *Sortir d'une place le — à la main*, en sortir pauvre. *Sauter le —*, faire quelque chose malgré soi. *Mener le — haut*, traiter avec dédain et dureté.

BÂTONNER, v. a., donner des coups de bâton. = Biffer, rayer : — *un article*.

BÂTONNET, s. m., petit bâton taillé en pointe par les deux bouts, et qui sert à un jeu d'enfants.

BÂTONNIER, s. m., chef électif de l'ordre des avocats. = Chef d'une confrérie et qui en porte le bâton; il fait au f., BÂTONNIÈRE.

BÂTONNISTE, s. m., celui qui sait jouer du bâton.

BATRACHOMYOMACHIE (mot grec, combat des grenouilles et des rats), s. f., poème héroï-comique attribué à Homère.

BATRACIENS, s. m. pl., ordre de reptiles ayant pour type le genre grenouille.

BATTAGE, s. m., action de battre; action de battre le blé; temps qu'on y emploie. = Préparation donnée aux laines avant la fabrication du drap.

BATTANT, s. m., massue ou marteau de fer

suspendu à l'intérieur d'une cloche, qui la frappe et la fait résonner. = Morceau de bois où s'assemblent les traverses : *porte à deux BATTANTS*. = Pièce d'un métier à ourdir avec laquelle on frappe la trame pour la serrer, et qui porte le peigne entre lequel passent les fils de la chaîne. — *d'un pavillon*, partie qui flotte en l'air.

BATTANT, E, adj., qui aime à battre, qui bat : *je ne suis pas —, de peur d'être battu* (Mol.) *Porte BATTANTE*, qui se referme d'elle-même. *Métier —*, en activité. *Pluie —*, averse. — *neuf*, tout neuf; fam. *Mener — ou tambour —*, vite, sans ménagement, en conservant l'avantage. || *Sortir tambour —, mèche allumée*, avec une partie des honneurs de la guerre. — *l'œil, s. m.*, coiffure de femme négligée, dont la garniture retombe en partie sur les yeux. = Au pl., s. m., *les BATTANTS et les battus*.

BATTE, s. f., masse de bois garnie d'un manche qui sert à battre. = Sabre de bois d'Arlequin. — *à beurre*, qui sert à battre le beurre. — *à bœuf*, bâton pour battre les gros bestiaux quand ils sont tués et soufflés.

BATTÉE, s. f., ce qu'un papetier, un relieur peuvent battre à la fois de papier.

BATTELEMENT, s. m., rang de tuiles doubles au bord d'un toit.

BATTEMENT, s. m., action de battre : — *de mains*, marque d'applaudissement. || Applaudissement. — *d'ailes*, mouvement et bruit des ailes d'un oiseau. = Contraction et dilatation alternatives du cœur et des artères : — *du poulx*. = Archit., tringle de bois ou de fer qui cache l'endroit où se joignent les battants d'une porte. = Attaque, à l'escrime, en frappant l'épée de son adversaire. = Mouvement de danse que l'on fait d'une jambe en se soutenant sur l'autre.

BATTERIE, s. f., querelle accompagnée de coups. = Pièces d'artillerie disposées pour tirer; emplacement préparé pour les recevoir. || Compagnie d'artillerie et son matériel. = Rangée de canons qui sont à bord d'un vaisseau : *ce vaisseau a trois BATTERIES*. || Plans, moyens, combinaisons : *nous avons préparé une bonne — pour renverser ce dessein ridicule* (Mol.) *Dresser ses —*, prendre ses mesures pour tâcher de réussir. *Changer de —*, prendre d'autres moyens. *Démonter les — de quelqu'un*, déjouer ses plans. = Se disait autrefois de la pièce du fusil qui couvrait le bassin. — *de cuisine*, les ustensiles qui servent à la cuisine. — *électrique*, assemblage de plusieurs bouteilles de Leyde. = Différentes manières de pincer les instruments à corde ou de battre le tambour.

BATTEUR, s. m., celui qui bat, qui frappe : *c'est un grand — de gens*, fam. || — *de pavés*, qui va de côté et d'autre sans but arrêté, vagabond. — *d'estrade*, cavalier en reconnaissance. || Coureur de grands chemins. = T. de métiers, nom donné aux ouvriers dont l'emploi est de battre, d'écraser : — *de plâtre, de soude, d'or*. — *en grange*, qui bat et vanne le grain. = Homme qu'on emploie à la chaise pour battre le bois et en faire sortir le gibier.

BATTHYANI, noble et riche famille de la Hongrie dont le dernier représentant, *Louis de —*, a été fusillé en 1849 par les troupes du prince Windischgraetz.

BATTITURES, s. f. pl., écailles ou parcelles qui se détachent d'un métal que l'on forge.

BATTOIR, s. m., palette à manche long ou court pour jouer à la paume, battre le linge, etc.

BATTOLOGIE, s. f., gramm., répétition dans les mêmes termes ou dans des termes équivalents

BATTRE, v. a., donner des coups pour faire du mal : — *un homme, un chien. Enfants qui BATTENT leur nourrice* (La Br.) — *comme plâtre* (Sév.), avec excès. — *de baguettes*, frapper un soldat avec des verges. || — *un homme à terre*, accabler quelqu'un qui n'a plus la force de se défendre. = Avoir le dessus, faire éprouver des pertes : — *les ennemis. Les ennemis supérieurs peuvent vous — et entrer en France* (Fén.) — *à plate couture*, complètement. = Gagner au jeu. = T. d'artil. : — *en brèche*, tirer contre une muraille ou un rempart, et d'assez près pour y faire brèche, et par ext., *il tient que la France EST BATTUE en ruine par la plume de cet écrivain* (Mol.) || — *un système, un raisonnement, quelqu'un, de raisons sans réplique*, le réfuter victorieusement. = Frapper sur : — *les murailles d'une ville avec le bélier* (Boss.) — *un tapis, un habit, pour en faire sortir la poussière ; — le briquet, pour en tirer des étincelles. — le tambour, la caisse, frapper dessus avec des baguettes ; — la diane, éveiller les soldats en battant du tambour ; — la marche, la retraite, la charge*, etc. — *l'or, l'argent*, pour les réduire en feuilles ; — *le plâtre, pour l'écraser ; — une allée, pour l'aplanir ; — le fer, pour le forger*. || — *le fer quand il est chaud*, poursuivre vivement une affaire bien engagée. — *le bois, la plaine, une forêt, les buissons*, les parcourir pour y chercher des ennemis, des voleurs, du gibier. || — *la campagne*, divaguer, déraisonner, répondre vaguement, perdre le fil de son discours : *quel esprit ne BAT la campagne ? Qui ne fait châteaux en Espagne ?* (La F.) Il a BATTU les buissons et un autre a pris les oiseaux ; prov., il s'est donné beaucoup de peine et un autre en a profité. — *du pays, parcourir beaucoup de lieux*. || Parler de beaucoup de choses. — *le pavé*, aller et venir par désœuvrement. — *le ruisseau*, pour épouvanter le poisson et le faire donner dans les filets. || — *l'eau avec un bâton*, se donner une peine inutile. — *monnaie*, en fabriquer ou la faire frapper à son effigie ; || se procurer de l'argent. = Se porter contre avec impétuosité : *les ondes noires BATAIENT le flanc du navire* (Fén.) = Agiter, mêler : — *les œufs, la crème, les cartes. — la semelle*, pour se réchauffer. = V. n., être agité d'un mouvement régulier ou par quelque vive impression : *son poulx BAT, ma montre ne BAT plus. Le cœur me BATAIT d'impatience* (J.-J.) || *Le cœur, le poulx lui BAT* (Ac.), il a peur. *Tant que le cœur me BATTRA*, tant que je vivrai. — *des mains*, applaudir. — *des ailes*, les agiter. || — *de l'aile*, être blessé. Ne — *que d'une aile*, être mal dans ses affaires. — *froid*, traiter avec froideur. — *en retraite*, se retirer du combat ; cesser une discussion ; se dédire ; se retirer du monde. = Venir frapper : *la rivière BAT au pied de la montagne*. = Être en activité, en mouvement. = Se —, v. pr., se frapper soi-même ; combattre, se porter des coups l'un à l'autre : *c'est ici le vergier où vous vous BATTIEZ avec ma cousin ; à coups de pêches* (J.-J.) *Le lion se BAT les flancs avec sa queue*. || Se — *les flancs*, faire beaucoup d'efforts. = Se — *l'œil ou s'en — l'œil*, ne pas se soucier de ; triv.

§ **BATTRE. FRAPPER.** *Battre*, c'est frapper à coups redoublés ; tandis que *frapper*, c'est donner un coup. Avec le premier on ne désigne pas d'ordinaire l'endroit du corps où sont appliqués les coups ; avec le second on a l'habitude de préciser la place qui reçoit l'impression.

BATTU, E, part. pas. de **BATTRE** ; s'emploie aussi comme adj. : *avoir les oreilles BATTUES et rebattues*

d'une affaire, être fatigué d'en entendre parler. Ne pas se tenir pour —, n'en pas démordre, quoiqu'on ait eu le dessous. *Chemin* —, très-fréquenté. *Marcher par des chemins BATTUS* (La Br.), dire ce qui a été dit ; s'attacher aux usages établis. — *de Poisseau* (Ste-B.), découragé, rebuté par une suite de mauvais succès, de traverses. || Affaibli par des maladies. = **BATTU, s. m.** : *les battants et les BATTUS. Les — paient l'amende* ; prov., souvent ceux qui avaient droit à une réparation sont réprimandés.

BATTUE, s. f., action de battre les bois avec bruit pour en faire sortir le gibier. = Bruit que fait le pied du cheval sur le sol. = Creux dans la bourbe où le poisson s'enfoncé pendant l'hiver.

BATTURE, s. f., espèce de dorure faite avec du miel, de l'eau de colle et du vinaigre. = Haut-fond de roches.

BATZ ou BATZEN, s. m., monnaie d'Allemagne valant de 14 à 15 centimes.

BAU, s. m., poutre qui va d'un flanc à l'autre du navire.

BAUBI ou BAUBIS, s. m., sorte de chien de chasse.

BAUD, s. m., chien courant pour la chasse du cerf.

BAUDET, s. m., âne. || Homme stupide. = Au pl., tréteaux des scieurs de long.

BAUDAIR, v. a., exciter du cor et de la voix.

BAUDOIN ou BAUDOIN, nom de deux empereurs chrétiens de Constantinople et de cinq rois de Jérusalem.

BAUDRIER, s. m., large bande de cuir, de buffle ou d'étoffe qu'on met en écharpe, et qui sert à porter l'épée ou le sabre. — *d'Orion*, nom de trois étoiles placées au milieu de cette constellation. — *de Neptune*, nom vulgaire du fucus saccharin.

BAUDRUCHE, s. f., membrane très-fine qui tapisse le gros intestin du bœuf et que l'on prépare pour le commerce et pour les bateurs d'or.

BAUGE, s. f., gîte du sanglier ; nid de l'écurieuil. = Mortier fait de terre grasse et de paille. || Lit très-sale.

BAUGÉ, s.-préf. du départ. de Maine-et-Loire.

BAUGUE ou BAQUE, s. f., algues que la Méditerranée rejette sur les côtes.

BAUME, s. m., nom donné aux résines qui découlent de certains arbres, et qu'on emploie dans les médicaments comme stimulant ou comme parfum. || *Sa réputation fleur comme* —, est excellente. = Nom donné à une foule de médicaments qui n'ont avec le baume de commun que le nom. || Consolation, adoucissement : *sa présence est un — qui calme tous mes maux* (Ac.)

BAUME, s. f., mot provençal signifiant grotte ou caverne. *La sainte* —, grotte du départ. du Var, où l'on prétend que se retira sainte Madeleine.

BAUME-LES-DAMES, s.-préf. du départ. du Doubs.

BAUMIER, s. m., nom vulgaire de tout arbre, de toute plante qui donne du baume.

BAUQUIN, s. m., bout de la canne du verrier.

BAUTZEN, vil. de Saxe près de laquelle Napoléon battit les Russes et les Prussiens en 1813.

BAVARD, E, adj. et s., qui parle sans mesure, sans retenue. V. **BABILLARD**.

BAVARDAGE, s. m., action de bavarder ; propos ou écrits frivoles ; indiscrétion.

BAVARDER, v. n., parler sans mesure et hors de propos ; commettre des indiscrétions. V. **BABILLER**.

BAVARDERIE, s. f., défaut, propos du bavard.

BAVARDINER, v. n., causer de niaiseries : *nous n'avons fait que* — (Sév.); peu us.

BAVARDEISE, s. f., motque Voltaire et Rousseau ont employé pour signifier propos de bavard.

BAVAROIS, E, adj. et s., de la Bavière. = **BAVAROISE**, s. f., boisson composée d'une infusion de thé et de sirop de capillaire.

BAVE, s. f., salive épaisse qui sort de la bouche, surtout chez les enfants et les vieillards. = Salive écumeuse de certains animaux et des hydrophobes. = Liqueur gluante que jette le limaçon.

BAVER, v. n., jeter de la bave. || Déborder en ne coulant pas droit; se dit du métal en fusion.

BAVETTE, s. f., morceau de toile qu'on attache sur la poitrine des enfants pour recevoir leur bave. || Être à la —, être fort jeune. || *Tailler une —, bavarder; fam.*

BAVEUX, EUSE, adj., qui bave. || *Omelette BAVEUSE*, molle et peu cuite. *Lettres BAVEUSES*, trop chargées d'encre et qui ne s'impriment pas bien.

BAVIÈRE, roy. d'Allemagne, entre le Tyrol et l'Autriche.

BAVOCHÈRE, E, adj., qui n'est pas net : *planche, épreuve BAVOCHÉE*.

BAVOCHER, v. n., imprimer sans netteté.

BAVOCHURE, s. f., défaut de ce qui est bavoché.

BAVOLET, s. m., coiffure de villageoise. = Partie de la coiffure des femmes qui descend sur le chignon.

BAVURE, s. f., petite trace que laissent les joints du moule sur une pièce coulée.

BAYADÈRE, s. f., danseuse et chanteuse indienne.

BIARD (Pierre du Terrail, seigneur de), surnommé le chevalier sans peur et sans reproche, un des héros les plus populaires de la France (1476-1524).

BAYER, v. n. (pron. *béyé*), regarder avec étonnement et la bouche ouverte : — *aux corneilles*, regarder niaisement en l'air. || — *après quelque chose*, la désirer avec ardeur.

BAYEUX, s.-préf. du départ. du Calvados.

BAYLE (Pierre), philosophe sceptique et grand critique du XVIII^e siècle.

BAYLEN, bourg d'Espagne où le général Dupont capitula en 1808.

BAYONNE, vil. et port de France, au confluent de la Nive et de l'Adour, s.-préf. du dép. des Basses-Pyrénées.

BAZAC, s. m., beau et fin coton de Jérusalem.

BAZAR, s. m., marché public dans l'Orient. = Lieux couverts où se tiennent certains de nos marchands.

BAZAS, s.-préf. du départ. de la Gironde.

BDELLIUM, s. m., gomme-résine de l'Arabie.

BÉANT, E, adj., ouvert démesurément : *il vomit de ses trois GUEULES BÉANTES un sang noir* (Fén.) || *Gouffre —. Être ou rester bouche —*, très-étonné, très-attentif.

BÉARN, anc. p. du S.-O. de la France. = **BÉARNAIS**, E, adj. et s., qui est du Béarn : *le —*, Henri IV.

BÉAT, E, adj. et s., hypocrite avec un air de béatitude : *air, ton —. Pour BÉATE partout le peuple la renommée* (Régn.)

BÉATIFICATION, s. f., cérémonie par laquelle le pape béatifie; ses effets. V. CANONISATION.

BÉATIFIÉ, v. a., mettre au nombre des bienheureux. || Mettre au nombre des béatitudes : *cette pauvreté évangélique que J.-C. a BÉATIFIÉE* (Bourd.) = Rendre très-heureux; peu us.

BÉATIFIQUE, adj., qui rend heureux, bienheureux : *vision —*; se dit quelquel fois ir.

BÉATILLES, s. f. pl., menues choses délicates qu'on met dans les pâtés, les tourtes.

BÉATITUDE, s. f., grand bonheur : *on s'imagina que la vraie — est dans l'argent* (Pasc.) = Félicité dont jouissent les élus dans le ciel. = Titre d'honneur donné au pape.

BEAU ou **BEL**, fém., **BELLE**, adj. (*bel* ne s'emploie que devant les noms m. s. commençant par une voyelle ou une *h* muette, excepté à la fin de ces noms propres, Philippe le *bel*, Charles le *bel*), dont les proportions, les formes et les couleurs plaisent aux yeux et font naître l'admiration; se dit aussi de l'esprit et de ses conceptions : *un enfant — comme le jour; un — visage; une — prairie. Rien n'est — que le vrai* (Boil.) *Le — sexe*, les femmes. *Le — monde*, la société la plus brillante; personnes élégantes, bien mises : *j'ai vu là beaucoup de — monde* (Ac.) *Ma — enfant, ma — amie*, et abs., *ma —*, termes d'affection et de tendresse qu'on adresse à une femme. = Pur, serein, agréable : — *jour; — temps; — saison. Les BEAUX jours*, le temps de l'année le plus agréable. || La jeunesse; on dit aussi dans ce sens *le — âge. Un — âge*, un âge avancé. *Un — jour, un — matin*, inopinément. *Il y a — jour, il y a — temps que*, il y a longtemps que. = Qui possède une qualité à un degré supérieur : — *chanteur, parleur, joueur. = Ir. et fam. : voilà un — parleur, un homme qui ne dit rien qui vaille. Notre — raison a tout corrompu* (Pasc.) — *équipée*, sottise ou maladresse. *Il fera — quand vous me reverrez*, je ne reviendrai plus. *Il ferait — voir*, il serait étrange. = Sert à marquer le blâme, le mépris : *un — coquin; vous me la baillez BELLE*, vous voulez m'en faire accroire. *J'en ai appris de BELLES sur votre compte*, on m'a appris vos sottises. *L'éclapper BELLE*, se tirer heureusement d'un mauvais pas. = Il est aussi quelquefois expletif : à — *dents; à — deniers comptants. = Bon, avantageux, favorable : un — poste; un — debut; une — affaire. = Bien-séant, honnête, glorieux, généreux, élevé : il est — à un jeune homme d'être modeste* (Marm.) — *nom; — mort; — caractère; — dévouement; — revenu; — somme. = BEAU, s. m., ce qui est beau : nous faisons cas du —, nous méprisons l'utile* (La F.) = Ce qui élève l'âme : *le — est la splendeur du vrai* (Fav.-Collard) = Philos., une des idées nécessaires et absolues. = *Faire le —, se pavaner; un —, un fat. = BELLE, s. f., une femme qui a de la beauté : il était aux pieds de sa —* (Ac.) *Aimer les BELLES*, avoir du penchant à la galanterie; il est quelquefois ir. = T. de jeu : *jouer la —*, la partie qui décide de tout.

§ **BEAU, JOLI**. Nous avons de ce qui est *beau* une haute idée; ce qui est *joli* ne nous cause qu'un plaisir et un attrait. Le *beau* dans les arts ne peut être produit et apprécié que par une raison supérieure; il suffit d'avoir de l'esprit pour produire et sentir le *joli*.

BEAU, adv., bien, comme il faut : *ce cheval porte —*, il porte bien sa tête. = *En —*, loc. adv., sous une forme, une couleur favorable : *voir en —, peindre en —*. || *Tout —*, loc. adv., doucement, contentez-vous. = *Bel et —*, loc. adv., comme il faut, tout à fait. *De plus BELLE*, tout de nouveau. *Avoir —*, faire de vains efforts, prendre une peine inutile : *j'ai — te le crier, mon zèle est indiscret* (La F.) *L'autorité du prince a — désarmer le glaive, elle ne désarme pas le cœur* (Mass.) *De plus — en plus —*, en progression croissante.

BEAUCAIRE, vil. de France (Gard) où se tient au mois de juillet une grande foire annuelle.

BEAUCE, anc. pays de France, dépendant de l'Orléanais. = **BAUCRON**, ONNE, adj., de Beauce ou de la Beauce

BEUCOUP, adv., en nombre, en quantité plus ou moins considérable, tant au physique qu'au moral : *il n'y a pas — d'argent chez les gens de lettres* (Vauv.) *Vous leur fîtes, Seigneur, en les croquant, — d'honneur* (La F.) = Il s'emploie sans régime, lorsque ce régime se devine facilement : *il demande — pour avoir peu* (La Br.) = Marque l'intensité, la prolongation ou la fréquence d'une action : *il travaille — pour ne rien faire qui vaille* (Pasc.) = Adverbe de prix : *cette femme croit valoir — quand elle s'est chargée d'or* (Boss.) **A** — **près**, il s'en faut de beaucoup. = **Ir** . en petite quantité, à peine : *c'est — qu'il sorte quelquefois de ses méditations* (La Br.) = **De** —, inlinément : *vous lui êtes de — supérieur*.

BEAU-FILS, s. m., **BELLE-FILLE**, s. f., fils, fille du mari ou de la femme qu'on épouse; se disent quelquefois pour gendre et bru.

BEAUFORT, ch.-l. de canton (Maine-et-Loire). = **Duc DE** —, fils naturel de Henri IV et qui joua un grand rôle dans la Fronde. = **Comté de** —, nom de deux comtés des États-Unis, l'un dans la Caroline du N., l'autre dans la Caroline du S.

BEAU-FRÈRE, s. m., **BELLE-SŒUR**, s. f., celui ou celle dont on a épousé le frère ou la sœur, ou qui a épousé notre frère ou notre sœur.

BEAUMAIS (Alexandre), général français, né à la Martinique et condamné à mort en 1794, premier époux de Joséphine, père d'Hortense et d'Éugène. = **EUGÈNE DE** —, fils adoptif de Napoléon et vice-roi d'Italie de 1805 à 1814, mort en 1824. = **HORTENSE DE** —, épouse de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et mère de l'empereur Napoléon III.

BEAUJEU, ch.-l. de canton (Rhône). = **ANNE DE** —, fille de Louis XI et régente de France pendant la minorité de Charles VIII.

BEAULOIS, ancien pays de France, dans le Lyonnais.

BEAULIEU, s.-préf. du départ. de la Corrèze. = **BARON DE** —, général autrichien battu par Bonaparte à Montenotte et à Lodi.

BEAUMARCHAIS, auteur dramatique mort en 1799. Outre ses pièces, il a laissé des mémoires judiciaires pleins de verve et de malice.

BEAUNE, s.-préf. du départ. de la Côte-d'Or.

BEAU-PARTIR, s. m., vigueur avec laquelle un cheval part et arrive en ligne droite à son arrêt.

BEAU-PÈRE, s. m., **BELLE-MÈRE**, s. f., celui, celle qui a épousé notre père ou notre mère, ou dont nous avons épousé l'enfant.

BEAUPRÉ, s. m., mât couché sur l'éperon, sur la proue du vaisseau.

BEAUPRÉAU, s.-préf. du départ. de Maine-et-Loire.

BEAUTÉ, s. f., réunion des qualités qui rendent beau un être ou un objet : *le visage est le siège principal de la —* (Buff.) *La — du paon, la — du pays, du ciel, du climat.* || Personne qui est belle : *quel nombreux essaim d'innocentes beautés* (Rac.) = Les femmes belles en général : *rendre hommage à la —* (Ac.) = Se dit des ouvrages de l'esprit et des facultés qui les produisent : — *du style, des pensées, d'un poème.* = Détails qui concourent à former la beauté d'un tout : *toutes les — de détail sont des ornements perdus au théâtre* (Vôlt.) = Agréments, appas, charmes : *les — d'une ville; cette femme a mille —* (Ac.) = Titre de certains livres composés de beaux traits d'histoire : *les — de l'histoire de France.* = Singularité : *pour la — du fait* (Mol.)

BEAUVAIS, ch.-l. du départ. de l'Oise.

BÉBÉ, nain de Stanislas, roi de Pologne. || S. m., personne de petite taille. = Femme déguisée en enfant.

BÉBY, s. m., toile de coton d'Alep.

BEC, s. m., partie saillante et dure qui tient lieu de bouche aux oiseaux. || *Avoir — et ongles*, savoir

se défendre. || *Bouche et langue de l'homme : ce gibier vous passera loin du —.* *Avoir bon —*, parler avec vivacité, hardiesse, malice. *Avoir le — bien affilé*, savoir bien répondre. *Coup de —*; trait piquant. *Se prendre de —*; triv., se quereller. *Mener par le —*, gouverner. *Tenir quelqu'un le — dans l'eau*, l'amuser de vaines promesses. *Caquet bon —*, nom de la pie; || femme bavarde; fam. || Ce qui a la forme d'un bec : — *de plume, d'aiguère, de navire*, etc. = **Chacune** des pointes d'une ancre. = **Partie d'une lampe** par où sort la mèche. = **Pointe de terre** au confluent de deux rivières : *le — d'Ambez.* = **BEC-COURBÉ**, s. m., sorte d'oiseau aquatique. = **CROCHE**, s. m., le jeune ibis rouge. = **croquis**, s. m., oiseau sylvain granivore. — **D'ÂNE**, s. m., outil de menuisier, de serrurier; instrument de chifurgie servant à retirer les balles d'une plaie. — **DE-CANE**, s. m., serrure sans clef, qui s'ouvre au moyen d'un bouton. — **DE-CORBIN**, s. m., instrument, outil courbé et terminé en pointe; *canne à — de-corbin*, dont la poignée a cette forme. = Instrument de chirurgie pour retirer des plaies les corps étrangers et nuisibles. — **DE-CROSSE**, s. m., partie recourbée du fusil des fantassins. — **DE-GRUE**, s. m., espèce de géranium. — **DE-LIÈVRE**, s. m., difformité qui consiste dans la division verticale de la lèvre supérieure; || celui qui a cette difformité. — **DE-PERROQUET**, s. m., nom vulgaire de plusieurs coquilles univalves. — **EN-CISEAUX**, s. m., oiseau de l'ordre des palmipèdes. — **FIN**, s. m., nom sous lequel on comprend tous les passereaux qui ont le bec droit et fin. = — **OUVERT**, s. m., genre de hérons que l'on rencontre dans l'Inde et dans l'Afrique.

BÉCARD, s. m., saumon mâle.

BÉCARRE, s. f., pie-grièche de la Guiane.

BÉCARRE, s. m., signe que l'on met devant une note de musique haussée ou baissée d'un demi-ton, pour la rétablir dans son ton naturel. = Adj., marqué d'un bécarre.

BECCARIA, publiciste et économiste italien du xviii^e siècle. = Savant physicien italien de la même époque.

BÉCASSE, s. f., passereau longirostre, de l'ordre des échassiers. || *C'est une —*, se dit d'une femme sans esprit; triv. *Brider la —*, attraper, tromper quelqu'un. = Outil de vannier. = Nom vulgaire de quelques poissons et de plusieurs coquilles.

BÉCASSEAU, s. m., espèce de petite bécasse. = Petit de la bécasse ou de la bécassine.

BÉCASSINE, s. f., oiseau de passage, plus petit que la bécasse, et qui lui ressemble. || *Tirer la —*, ou à la —; prov., cacher sa supériorité, son adresse.

BECCIFIGUE, s. m., espèce de gobe-mouches de notre pays. = **BECCIFIGES**, s. m. pl., petits oiseaux à bec menu d'un goût fin et délicat.

BÉCHAMEL ou **BÉCHAMELLE**, s. f., espèce de sauce blanche.

BÉCHARD, s. m., houe à deux branches larges et pointues.

BÊCHE, s. f., outil de jardinage, en forme de pelle plate.

BÊCHER, v. a., remuer la terre avec une bêche.

BÊCHET, s. m., espèce de chameau.

BÊCHIQUE, adj., que l'on emploie contre la toux. = S. m., remède bêchique.

BEC-JAUNE (pr. *béjaune*). s. m., jeune oiseau; || se disait autrefois de l'apprenti qui devenait ouvrier, des jeunes étudiants reçus dans la corporation par leurs aînés. = Régal payé en cette circonstance. =

bienvenue que doit payer tout nouveau venu dans un corps.

BECKET (Thomas), archevêque de Cantorbéry, assassiné à l'instigation du roi d'Angleterre, Henri II, en 1170.

BEQUÉE ou **BÉQUÉE**, s. f., quantité de nourriture qu'un oiseau peut prendre avec le bec, pour la donner à ses petits. = Nourriture que l'oiseleur introduit dans le bec d'un jeune oiseau.

BEQUETER ou **BÉQUETER**, v. a., donner des coups de bec; || manger; pop. = Se —, v. pr., se battre ou se caresser avec le bec.

BEQUILLON, s. m., bec d'un jeune oiseau de proie.

BEDAINE, s. f., gros ventre; fam.

BEDEAU, s. m., bas officier d'une église, portant verge ou masse. = Se disait autrefois de l'employé de l'Université qu'on appelle aujourd'hui *appariteur*.

BEDFORT, vil. et comté en Angleterre et aux États-Unis.

BEDON, s. m., vieux mot qui signifiait tambour. || Gros —; fam., gros et gras.

BÉDOUIN, **INE**, s. et adj., Arabe du désert, ordinairement adonné au brigandage. = Langue qu'il parle.

BÉE, s. f. (vieux mot), risée, moquerie; || espoir, désir. = Il n'est plus usité que dans cette locution : *tonneau à gueule —*, défoncé par un bout. Synonyme d'*ABÈE*. V. ce mot.

BEEFSTEAK (pron. *biftech*), s. m., morceau de filet de bœuf qu'on coupe par tranches, et qu'on fait cuire sur le gril.

BÉER, v. n. et défectif, tenir la bouche ouverte, regarder avec curiosité : *aller dans la rue pour — comme les autres* (Sév.) = Désirer avec ardeur : *qui ne BÉE point après la faveur des princes?* (Mont.)

BEETHOVEN, compositeur allemand mort en 1827, auteur d'admirables symphonies.

BEFFROI, s. m., tour ou clocher d'où l'on fait le guet, et où il y a une cloche pour sonner l'alarme; la cloche elle-même ou la charpente qui la porte. = Grive de la Guiane.

BÉFORT ou **BELFORT**, s.-préf. du départ. du Haut-Rhin. = *Trouée de —*, espace dépourvu de défenses naturelles entre les Vosges et le Jura, par où les alliés pénétrèrent en France en 1814.

BÉGALEMENT, s. m., défaut de celui qui bégaie. = Vice de prononciation. = Premiers essais que fait l'enfant pour exprimer ses pensées.

BÉGAYER, v. n., articuler mal les mots, les couper en les prononçant, ou répéter plusieurs fois la même syllabe. || Commencer à parler : *les enfants commencent à — à douze ou quinze mois* (Buff.) = Parler d'une manière vague ou imparfaite de ce qu'on ne sait pas bien : *en BÉGAYANT, prêcher la vérité* (Boil.) = V. a., prononcer d'un ton mal assuré : *au sortir du berceau j'ai BÉGAYÉ des vers* (Volt.)

V. **BALGOTIER**.

BEGLER-BEY ou **BEYLER-BEY** (mot turc, prince des princes), s. m., titre donné au vice-roi ou gouverneur de la Roumélie.

BÉGU, **È**, adj., se dit d'un cheval qui marque après avoir passé l'âge.

BÉGUE, adj. et s., qui bégaie en parlant.

BÉGUETTES, s. f. pl., pinces de serrurier.

BÉGUEULE, s. f., terme injurieux qui se dit fam. d'une femme prude avec hauteur, ou dédaigneuse avec impertinence. *Faire la —*, affecter ridiculement la modestie et la vertu. = Adj. : *cette femme est bien —* (Ac.)

BÉGUELERIE, s. f., caractère, conduite d'une bégueule : *on ne peut supporter sa —*.

BÉGUIN, s. m., capuchon que portaient les bé-

guines. = Coiffe pour les enfants, qu'on leur attache sous le menton avec une petite bride.

BÉGUINAGE, s. m., couvent de béguines. = Dévotion puérile et affectée.

BÉGUINE, s. f.; au moyen âge, on donnait ce nom à des religieuses dont l'ordre fut supprimé sous Louis XI. Elles se sont conservées dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XVIII^e siècle; il en existe même encore à Tongres. || Dévote minutieuse ou fausse.

BÉGUM, s. f., titre d'honneur des princesses de l'Hindoustan.

BÈHÈNE, s. f., corde avec laquelle on attache les vaches dans l'étable.

BEHRING ou **BÉRING**, navigateur danois du XVIII^e siècle. = *Détroit de —*, qui unit l'Océan Pacifique à l'Océan glacial Arctique. = *Mer de —*, au N.-O. de l'Asie.

BEIGE, adj., se dit de la laine qui a sa couleur naturelle. = S. f., serge faite avec cette laine.

BEIGNET, s. m., pâte frite dans laquelle se trouve un morceau de fruit, le plus souvent de pomme.

BEIRA, p. centrale du Portugal.

BEIRAM. V. **BAIRAM**.

BÉJAUNE. V. **BEC-JAUNE**.

BEL, **BELLE**. V. **BEAU**.

BÉLANDRE, s. f., petit bâtiment de transport, à fond plat. = Caisson à rideaux qui sert à transporter les militaires malades.

BÉLANT, **E**, adj., qui bêle. = *Bœuf saignant, mouton —*; prov., il ne faut pas trop faire rôtir la viande de bœuf, ni celle de mouton.

BÉLEMENT, s. m., cri naturel des bœliers, des moutons, des agneaux, des brebis et des chèvres.

BÉLEMNITE, s. f., genre de coquilles fossiles en forme de doigt ou de fer de lance.

BÉLER, v. n., pousser des bêlements.

BEL-ESPRIT, s. m., personne qui affiche son esprit ou qui affecte d'en avoir : *il n'y a pas de gens plus méprisables que les petits BEAUX-ESPRITS* (Mont.) = Écrivain spirituel. = Adj. : *homme, femme —*.

BELETTE, s. f., petit mammifère sauvage et carnassier : *dame — au long corsage* (La F.)

BELGE, adj., de la Belgique ou qui y a rapport. # S., habitant, habitante de ce pays.

BELGIQUE, roy. d'Europe au N.-E. de la France.

BELGRADE, vil. forte de la Turquie d'Europe.

BÉLIAL, divinité des Sidoniens. # Dans la Bible, ce mot désigne le démon : *les enfants de —*, les impies.

BÉLIER, s. m., mâle de la brebis. = Signe du zodiaque où le soleil est au mois de mars. = Machine de guerre, chez les anciens, pour renverser les murailles. — *hydraulique*, machine pour élever l'eau d'une rivière au moyen de la force même du courant.

BÉLIÈRE, s. f., sonnette du bélier qui conduit le troupeau. = Anneau auquel on suspend une lampe d'église ou le battant d'une cloche. = Anneau d'une pendeloque, d'un pendentif d'oreille; anneau auquel est suspendu le fourreau d'un sabre.

BÉLISAIRE, général de l'empereur d'Orient Justinien II. Après avoir chassé les Vandales de l'Afrique et les Goths de l'Italie, il fut disgracié et réduit, selon la légende, à mendier son pain. # *Être réduit au sort de —*, mendier.

BÉLITRE, s. m., homme vil et misérable.

BELLAC, s.-préf. du départ. de la Haute-Vienne.

BELLADONE, **BELLA-DONA** ou **BELLE-DAME**, s. f., plante vénéneuse de la famille des solanées. = Papillon du chardon.

BELLÂTRE, adj. et s., qui a un faux air de beauté, une beauté mêlée de fadeur.

BELLE-CHEVREUSE, s. f., variété de pêche.

BELLE-DE-JOUR, s. f., espèce de liseron ou de convolvulus à fleurs bleues et blanches.

BELLE-DE-NUIT, s. f., plante exotique à fleurs rouges ou jaunes.

BELLE-DE-ONZE-HEURES, s. f., plante de la famille des lilacées.

BELLE-FILLE. V. **BEAU-FILS**.

BELLE-ÎLE, ile sur les côtes de la Bretagne.

BELLEMENT, adv., doucement, avec modération.

BELLE-MÈRE. V. **BEAU-PÈRE**.

BELLES-LETTRES. V. **LETTRES**.

BELLE-SOEUR. V. **BEAU-FRÈRE**.

BELLEVILLE, commune de Paris, autrefois dans la banlieue. On y opposa une vive résistance aux alliés en 1814.

BELLEY, s.-préf. du départ. de l'Ain.

BELLECANT, s. m., nom donné à la trigle, poisson des côtes de France.

BELLEGÉRANT, E, adj., qui est en guerre.

BELLINI, compositeur de musique italien, mort en 1835.

BELLIQUEUX, EUSE, adj., qui aime la guerre ou la lutte; martial, courageux : *prince, peuple* —. *L'humeur de l'Égypte n'était pas BELLIQUEUSE* (Boss.) = Qui excelle dans l'art de la guerre : *les peuples les plus — cédaient aux Romains* (Id.)

BELLISSIME (superlatif de *bel*), adj., très-beau; fam. = S. f., variété de poire et de tulipe.

BELLON, s. m., grand cuvier de pressoir à cidre. || Cuve à raisins. = Maladie d'entraîles causée par les exhalaisons des mines de plomb.

BELLONE, déesse de la guerre; la guerre. = S. f., variété de liège.

BELLOT, E, adj. et s., petit enfant mignon.

BELLOTTE, s. f., chène d'Afrique à glands doux.

BELLUNE, vil. et p. de la Vénétie. = Duc DE —, Victor Perrin, plus connu sous le nom de maréchal Victor. Il se distingua dans toutes les campagnes de l'Empire et resta fidèle à Louis XVIII pendant les Cent-Jours. Mort en 1841.

BELNEAU, s. m., tombereau pour le transport du fumier.

BÉLOTTER, v. n., ne se dit qu'en parlant du cri de la belette.

BÉLOUTCHISTAN, vaste contrée et État de l'Asie méridionale.

BELOUZE, s. f., pièce montée sur le tour du potier d'étain.

BELT, nom de deux détroits de la mer Baltique.

BÉLUGA, s. m., cachalot des mers du Nord.

BELVÉDER ou **BELVÉDÈRE**, s. m., petit pavillon au haut d'une maison, au fond d'un jardin ou d'un parc. = Petit pavillon, berceau ou terrasse sur une hauteur, d'où la vue s'étend au loin.

BELVISIE, s. f., genre de plantes cryptogames, voisin des fougères.

BELZÉBUT, nom du démon, du malin esprit. = S. m., singe du genre atèle.

BEM, général polonais qui s'est fort signalé dans la dernière guerre de la Hongrie contre l'Autriche; mort en 1850.

BEMBO (Pierre), cardinal et écrivain cicéronien du commencement du xvi^e siècle.

BÉMOL, s. m., caractère de musique qu'on met devant une note pour la baisser d'un demi-ton.

BÉMOLISER, v. a., marquer d'un bémol.

BEN, s. m., arbre des Indes, dont les noix donnent une huile employée dans la parfumerie.

BÉNARDE, s. f., serrure qui peut s'ouvrir des deux côtés. = Adj. f. : *clef, serrure* —.

BÉNARÈS, vil. sainte des Hindous, dans l'Hindoustan anglais (présidence du Pendjab).

BÉNATE, s. f., caisse d'osier en usage dans les salines; son contenu : *une — de sel*.

BÉNAUT, s. m., baquet cerclé, avec deux mains de bois.

BÉNÉDICTITÉ (mot lat.), s. m.; inv., prière qu'on fait avant le repas.

BÉNÉDICTIN, IVE, s., religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît. || *C'est un vrai* —, un homme savant et laborieux. = **BÉNÉDICTINS** (ordre des), fondé au vi^e siècle par saint Benoît de Nursia. Aucun ordre religieux n'a fourni à l'Église ni au monde savant plus de personnages célèbres; supprimé en France en 1790.

BÉNÉDICTION, s. f., action de bénir : — *d'une église, des drapeaux*. = Acte par lequel un ministre du culte bénit les assistants en faisant sur eux le signe de la croix : — *épiscopale*. — *nuptiale*, cérémonie religieuse du mariage. = Acte par lequel les parents appellent sur leurs enfants la protection divine : *la solennelle — que Jacob reçut d'Isaac* (Boss.) = Grâce, faveur particulière du ciel. || *Maison, pays de —*, où tout abonde. *Il a été battu, que c'est une —*; fam. et ir., à outrance. = Au pl., vœux en faveur de quelqu'un; actions de grâces : *les airs retentissent de leurs BÉNÉDICTIONS* (Mass.)

BÉNÉFICE, s. m., grand profit; gain fait dans une entreprise commerciale. *Représentation à —*, donnée au profit de quelqu'un. = Privilège accordé par la loi ou par le prince : — *d'âge*, privilège accordé à un mineur de gouverner ses biens avant sa majorité. — *d'inventaire*, à un héritier de ne payer les dettes et les charges que jusqu'à concurrence des biens qu'il a recueillis. || *Par ou sous — d'inventaire*, jusqu'à plus ample information. = Nom que l'on donnait, au moyen âge, aux terres que les chefs d'armée distribuaient à leurs compagnons d'armes. = Dignité, titre ecclésiastique, accompagné d'un revenu. — *à charge d'âmes*, dont le titulaire devait administrer les sacrements. || *Il faut prendre le — avec les charges*, il faut subir les inconvénients d'une chose qui nous est avantageuse. = Lieu où est l'église et le bien du bénéfice. V. **GAIN**.

BÉNÉFICENCE, s. f., mot inventé par J.-J. Rousseau; syn. de BIENFAISANCE.

BÉNÉFICIALE, adj., qui peut procurer du bénéfice : *entreprise, commerce* —; peu us.

BÉNÉFICIAIRE, adj. et s., qui accepte un héritage sous bénéfice d'inventaire. = Au bénéfice de qui on donne une représentation théâtrale.

BÉNÉFICIAL, E, adj., qui concerne les bénéfices ecclésiastiques : *matières BÉNÉFICIALES* (Ac.)

BÉNÉFICIATURE, s. f., bénéfice accordé aux fonctionnaires ecclésiastiques inférieurs.

BÉNÉFICIER, s. m., celui qui a un bénéfice ecclésiastique : *le — n'est pas propriétaire* (Fleury).

BÉNÉFICHER, v. n., faire quelque profit. = Tirer le métal du minerai.

BENÊT, s. et adj. m., homme bon jusqu'à la bêtise : — *qu'on se promettait de mener par le nez* (Did.) V. **NIAS**.

BÉNÉVENT, vil. forte d'Italie. = **PRINCE DE —**, V. **TALLEYRAND**.

BÉNÉVOLE, adj., qui est ou que l'on suppose favorablement disposé : *lecteur, auditeur, public* —.

BÉNÉVOLEMENT, adv., volontiers, par un sentiment de bienveillance : *accorder* —.

BENGALE, p. de l'empire Mogol dans l'Hindoustan, appartenant à l'Angleterre. = *Présidence du —*, la plus riche des quatre grandes divisions de l'Hindoustan anglais. = *Golfe du —*, portion de l'océan Indien comprise entre les deux presqu'îles de l'Inde.

BENGALI, s. m., idiome parlé dans le Bengale. = Petit oiseau granivore de ce pays.

BENGUELA, contrée et roy. d'Afrique, au S. de la Guinée. Les Portugais y possèdent plusieurs comptoirs.

BÉNI, E, part. pas. du verbe bénir, et qui en a toutes les acceptions, excepté celle que nous indiquons la première. V. **BÉNIR**.

BÉNIGNEMENT, adv., avec bénignité.

BÉNIGNITÉ, s. f., grande bonté; se dit des choses qui exercent une influence salutaire: — *du soleil* (J.-J.) = Appliqué aux personnes, ce mot désigne une bonté facile et quelquefois softe.

BÉNIN, IGNE, adj., plein de douceur et d'humanité: *naturel* —. *Mari* —, trop facile. = Dont l'influence est favorable: *astre* —. = Qui n'offre rien d'alarmant, qui agit sans violence: *fièvre bénigne*, *remède* —.

BÉNIN, petit roy. d'Afrique, au N. de la Guinée.

BÉNIR, v. a., consacrer au culte avec les cérémonies religieuses: — *une église*. — *un mariage*, *des époux*, les marier suivant le rit religieux. = Faire des prières pour attirer la bénédiction du ciel: — *des armes*, *des drapeaux*. — *les assistants*, faire sur eux le signe de la croix. = Appeler la protection de Dieu sur: *Isaac bénit Jacob au préjudice d'Ésaü* (Boss.) || Louer avec reconnaissance; rendre grâces: — *la mémoire de quelqu'un* (Ac.) — *Dieu*, le ciel. = Se féliciter de: *vous me faites — les malheurs qui m'ont attiré de tels amis* (J.-J.) = Combler de faveurs, faire prospérer: *Dieu bénissait ses travaux* (Fléch.) *Dieu vous bénisse!* façon polie de parler à quelqu'un qui éternue, à un pauvre auquel on n'a rien à donner; || ir., se dit à quelqu'un dont on est mécontent.

BÉNISSABLE, adj., néol., qui peut être béni.

BÉNIT, E, part. pas. du verbe bénir, mais seulement dans le sens que nous avons indiqué le premier. V. **BÉNIR**.

BÉNITIER, s. m., vase ou bassin qui contient de l'eau bénite. || *Se démener comme un diable dans un —*, s'agiter beaucoup. = Coquille univalve.

BENJAMIN, dernier fils de Jacob et de Rachel, tendrement aimé de son père. || S. m., enfant préféré, gâté, plus aimé de ses parents que ses frères ou sœurs; fam.

BENJOIN, s. m., résine aromatique. d'une espèce d'aliboufier.

BENNE, s. f., sorte de chariot. = Vaisseau de bois pour porter la vendange, la houille, etc.

BENNINGSEN (comte de), général russe battu par Napoléon à Eylau et à Friedland.

BENOÎT, E, adj., saint, dévot: *un — personnage*, iron.

BENOÎTE, s. f., genre de plantes de la famille des rosacées.

BENTHAM (Jérémie), publiciste et philosophe anglais.

BENTHEIM, vil. cap. du comté de Hanovre. = Nom de plusieurs principautés d'Allemagne.

BENTINCK, noble famille d'Angleterre dont plusieurs membres ont rempli des postes importants.

BENZINE, s. f., liquide oléagineux, incolore et transparent qui sert à dégraisser.

BENZOATE, s. m., sel formé par l'union de l'acide benzoïque avec une base salifiable.

BENZOÏQUE, adj., *acide* —, qu'on trouve dans le benjoin et dans plusieurs substances végétales.

BÉOTIE, contrée et p. du N.-E. de la Grèce. = **BÉOTIQUE**, s. m., titre que portait le premier magistrat chez les Béotiens. = **BÉOTIEN**, NE, adj., qui est de la Béotie ou qui s'y rapporte. || **Lourd** et illettré. = **BÉOTISME**, s. m., néol., stupidité de Béotien.

BÉQUET, s. m., petite pièce ajoutée à un sou-

lier. = Petit papier écrit, et ajouté à une copie, à une épreuve.

BÉQUILLARD, s. m., vieillard à béquilles; fam.

BÉQUILLE, s. f., bâton surmonté d'une petite traverse, sur lequel on s'appuie pour marcher. = Petit instrument de jardinage.

BÉQUILLER, v. n., marcher avec une béquille. = V. a., labourer légèrement avec la béquille.

BER, s. m., appareil de charpente et de cordages qui supporte un bâtiment en construction.

BÉRANGER (Pierre-Jean de), célèbre poète et chansonnier français de notre siècle.

BERBER, nom d'un peuple indigène du N. et du centre de l'Afrique.

BERBÉRIDÉES, s. f. pl., famille de plantes qui a pour type le genre berberis.

BERBERIS, s. m., plante fort commune dans les haies, à fleurs rouges et acides, *épine-vinette*.

BERCAIL, s. m., inv., lieu où l'on enferme les troupeaux. || Giron de l'Église catholique: *ramener au —*, un hérétique dans le sein de l'Église; || *quelqu'un à des sentiments de piété*; ramener dans la maison paternelle.

§ **BERCAIL**, **BERGERIE**. Le premier désigne l'étable même où sont enfermés les troupeaux; tandis que le second s'applique à tout le quartier d'une ferme destiné au berger et à ses troupeaux.

BERCE, s. f., genre de plantes ombellifères dont la plus connue est la *branche* —, ursine bâtarde. = S. m., petit oiseau à plumage cendré.

BERCEAU, s. m., petit lit mobile d'enfant à la mamelle. || La plus tendre enfance: *il n'y a d'amours survivant au tombeau que celles qui sont nées au —* (B. de St-P.) || Source, commencement d'une chose; lieu où elle a commencé: — *du monde*. *Les arts étaient encore au —* (Ac.) *Mayence a été le — de l'imprimerie* (V. H.) *Le château de Habsbourg, le — de la maison d'Autriche* (id.) = Charmille ou treillage en voûte, sur lequel on fait monter des plantes ou de la vigne: *allée en —*, allée couverte. = Voûte en plein cintre. — *d'eau*, formé par deux rangées de jets obliques qui se croisent.

BERCELLE, s. f., pince d'émailleur.

BERCELONNETTE, s. f. V. **BARCELONNETTE**.

BERGER, v. a., balancer, remuer le berceau d'un enfant pour l'endormir. || Endormir: *cela me berce* (Did.) || Agiter doucement: *le flot que j'ai franchi revient pour me —* (Lam.) = Leurrer, amuser: *quelque sot espoir dont leur orgueil les berce* (Boil.) — *de sornettes*, amuser avec des contes frivoles. *On m'a bercé de ces contes-là*, on me les a mille fois répétés. = Se —, v. pron., se flatter vainement, s'abandonner à des idées chimériques: *j'aime à me — dans mes châteaux en Espagne* (J.-J.) = S'agiter doucement; se dit des chevaux qui se balancent en marchant.

BERCEUSE, s. f., femme chargée de bercer un enfant; chanson faite pour endormir un enfant. = Air sur lequel on la chante.

BERCY, bourg au S.-E. de Paris, aujourd'hui annexé; grand entrepôt et commerce de vins.

BÉRÉSINA, riv. de la Russie d'Europe, tristement célèbre par le passage désastreux des Français en 1812.

BÉRET, s. m., coiffure des paysans basques. = Sorte de toque de laine, ronde et plate.

BERG, ancien grand-duché d'Allemagne, aujourd'hui enclavé dans la Prusse. = *Grand-duc de —*, V. **MÉRAT**.

BERGAME, vil. forte du roy. d'Italie. = Ancienne tannerie de peu de valeur.

BERGAMOTE, s. f., poire fondante d'un très-

bon goût. = Orange très-odorante. = Petite boîte doublée avec des écorces de cette orange.

BERGE, s. f., bord relevé ou escarpé d'une rivière, d'un fossé, d'un chemin. = Rochers élevés à pic au-dessus de l'eau. = Châloupe étroite.

BERGER, **ÈRE**, s., celui, celle qui a la garde et le soin d'un troupeau de bêtes ovines; par ext., quelconque est chargé de conduire un troupeau : *telle qu'une BERGÈRE aux plus beaux jours de fête* (Boil.) || Amant, amante, dans la poésie pastorale et d'opéra-comique : *l'heure du —*, le moment favorable aux amants. *Étoile du —*, planète de Vénus.

§ **BERGER**, **PASTEUR**, **PÂTRE**. Le berger garde proprement et seulement des moutons et des brebis. Les deux autres désignent des gardiens de toute espèce de bestiaux. Quand ils sont synonymes, *berger* est le mot commun, *pasteur* le mot relevé, et *pâtre* le mot bas.

BERGEN, vil. et port de la Norvège. = Vge de Hollande où Brune battit les Anglo-Russes en 1799.

BERGERAC, s.-préf. du départ. de la Dordogne.

BERGÈRE, s. f., grand fauteuil à coussins.

BERGERETTE, s. f., jeune bergère, poët. et badin. = Vin mixtionné avec du miel.

BERGERIE, s. f., étable pour les bêtes ovines. || *Enfermer le loup dans la —*, laisser quelqu'un dans un lieu où il peut faire aisément beaucoup de mal.

BERGERON, s. m., petite casaque des gens qui travaillent sur les ports.

BERGERONNETTE, s. f., joli petit oiseau au bec droit et fin et à longue queue.

BÉRICHON, s. m., nom vulgaire du troglodyte.

BERLE, s. f., genre de plantes ombellifères; le *resson sauvage* et la *grisole* en sont des espèces.

BERLIN, vil. cap. du roy. de Prusse.

BERLINE, s. f., sorte de carrosse.

BERLINGOT, s. m., petite berline coupée.

BERLOQUE ou **BRELOQUE**, s. f., batterie de tambour qui annonce les repas, les distributions, etc. || *Battre la —*, divaguer, déraisonner; fam.

BERLUE, s. f., éblouissement passager. || *Avoir la —*, mal voir, juger mal des choses; fam.

BERME, s. f., chemin étroit entre le pied du rempart et le fossé, entre une levée et le bord d'un canal ou d'un fossé.

BERMUDES (LES), archipel de l'océan Atlantique, dépendant de l'Amérique du Nord.

BERMUDIENNE, s. f., genre de plantes irridées.

BERNABLE, adj., digne d'être berné; fam.

BERNADOTTE. V. CHARLES XIV.

BERNARD (saint), grand prédicateur du XII^e siècle.

BERNARD, duc de Saxe-Weimar, lieutenant de Gustave-Adolphe, mort en 1639.

BERNARD (grand Saint-, petit Saint-), deux montagnes des Alpes sur chacune desquelles se trouve un couvent et un hospice pour les voyageurs.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, auteur de l'admirable petit roman de *Paul et Virginie*, des *Études de la Nature*, etc.; mort en 1814.

BERNARDIN, **E**, adj. et s., de l'ordre de saint Bernard.

BERNAY, s.-préf. du départ. de l'Eure.

BERNE, vil. et cant. de la Suisse.

BERNE, s. f., mauvais tour qui consiste à faire sauter quelqu'un en l'air sur une couverture qu'on tient tendue pour le recevoir et le renvoyer. || Railerie, moquerie. = Mar. : *mettre le pavillon en —*, le plier en signe de deuil ou de détresse.

BERNEMENT, s. m., action de berner. || Moquerie; fam. et peu us.

BERNER, v. a., faire sauter en l'air avec une couverture. || Se moquer de; fam.

BERNEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui berne.

BERNICLES, s. f. pl. (vieux mot), sonnettes, riens. = Espèce de supplice chez les Sarrasins.

BERNIQUE, interj., exprime la déception : *je croyais le trouver chez lui, mais —!* (Ac.)

BERNIQUET, s. m., bahut pour mettre le son. || *Mettre, réduire, envoyer au —*, ruiner; pop.

BERRE, ch.-l. de canton des Bouches-du-Rhône, sur l'étang du même nom.

BERRI ou **BERRY**, anc. p. du centre de la France. = **BERRICHON**, ONNE, s. et adj., qui est du Berri; qui y rapport.

BERTAVELLE, s. f., nasse de jonc.

BERTHE, nom de plusieurs princesses du moyen âge. = *Au temps où la reine — flait*, il y a très-longtemps.

BERTHIER (Alexandre), lieutenant et ami de Napoléon qui lui donna les titres de prince de Neuchâtel et de Wagram; mort en 1815.

BERTRAND (comte), général de l'Empire, qui suivit Napoléon à l'île d'Elbe et à Sainte-Hélène.

BÉRUSE, s. f., sorte d'étoffe de Lyon.

BERWICK, fils naturel du duc d'York (depuis Jacques II) et de la sœur de Marlborough, fait maréchal par Louis XIV; il remporta en Espagne l'importante victoire d'Almaza.

BÉRYL, s. m., variété d'émeraude.

BESACE, s. f., sac ouvert par le milieu et fermé par les deux bouts, formant ainsi deux poches. || *Être réduit à la —*, être ruiné; fam. V. **BISSAC**.

BESACIER, s. m., celui qui porte besace; fam. || *Le fabricantur souverain nous créa BESACIERS tous de même manière* (La F.)

BESAIGRE, adj., se dit d'un vin, d'une liqueur qui tourne à l'aigre. = S. m., saveur qui approche de celle du vinaigre.

BESAIGUÉ, s. f., outil de charpentier, taillaht par les deux bouts. = Marteau de vitrier. = Outil de cordonnier pour polir.

BESANCON, ch.-l. du départ. du Doubs, anc. cap. de la Franche-Comté.

BESANT, s. m., monnaie du Bas-Empire importée en France vers le XII^e siècle. = Blas., pièce de monnaie que les paladins mettaient sur leur écu au retour de la croisade.

BESÉT, s. m., le coup de deux as au tric-trac.

BESI, s. m., mot qui entre dans le nom de plusieurs espèces de poires : — *d'Heri*, — *de la Motte*.

BÉSICLES, s. f. pl., lunettes à branches qu'on met sur le nez : *en venir à bout à grand renfort de —* (P.-L. C.) || *Prenez vos —*, examinez mieux.

BÉSIGUE, s. m., jeu de cartes, qu'on joue d'ordinaire avec deux jeux de piquet.

BESOCHE, s. f., pioche élargie par un bout et pointe de l'autre. = Bèche de pépiniériste.

BESOGNE, s. f., ouvrage, travail que l'on a ou que l'on a eu besoin de faire. *S'endormir sur la —*, travailler nonchalamment. *Aller vite en —*, faire beaucoup d'ouvrage, || agir avec précipitation. *Faire plus de bruit que de —*, parler plus qu'on n'agit. *Donner bien de la —* à, susciter des embarras, des ennuis à. = Autrement, petites hardes qu'on portait avec soi, et par ext., ressource : *le galant, pour toute —*, avait un brouet clair (La F.)

BESOIGNEUX, **EUSE**, adj., qui est dans le besoin, dans la gêne; fam.

BESOIN, s. m., rapport des êtres avec les choses qui leur sont nécessaires : *nous sommes conformés pour avoir — de nourriture* (Cond.) = Chose qui est l'objet du besoin : *le tabac est devenu pour lui un —* (Ac.) || *La pureté de l'âme est le — de la vie* (Mme de Duras). = Malaise, inquiétude qui résulte de la privation d'un objet nécessaire ou regardé comme tel, et qui nous pousse à le rechercher : *les*

BESOINS de l'homme varient avec les habitudes (B. de St.-P.). *Tout désir est un —, une douleur commencée* (Volt.) = Se dit aussi au moral : *L'amour suffit pour occuper le cœur, et n'a pas — de variété* (Duel.) *Avoir — de*, suivi d'un infinitif, être dans l'obligation, dans la nécessité de : *malheur à qui a — de lire des livres pour être honnête homme* (D'Al.). *Le pouvoir absolu n'a pas — de mentir* (Napol.) *Est-il —, qu'est-il — ? est-il —, qu'est-il nécessaire ?* = Faim, indigence : *nous étions épuisés de fatigue et de —* (B. de St.-P.) *Se trouver dans le —. Soyez compatissants aux BESOINS des pauvres* (Mass.) *Si l'on ne pourvoit à leurs —* (Bourd.) — *naturel*, ou abs. **BESOIN**, besoin du corps qui résulte de la digestion. = Péril, circonstance difficile : *le — de l'État défend de plus attendre* (Mass.) *Quel important — vous a fait devancer l'aurore ?* (Rac.) = *Au —, s'il le faut.*
V. PAUVRETÉ.

BESSARABIE, p. au S. de la Russie d'Europe.

BESSARION, cardinal du xv^e siècle qui contribua puissamment à la renaissance des lettres.

BESSIÈRES, intrépide lieutenant de Napoléon, qui le fit maréchal d'empire et *duc d'Istrie*.

BESSIN, ancien petit pays de France, qui faisait partie de la Basse-Normandie.

BESSON, NE (vieux mot), adj. et s., jumeau.

BESTIAIRE, s. m., gladiateur romain qui combattait dans l'arène contre les bêtes féroces.

BESTIAL, E, adj., qui tient de la bête.

BESTIALEMENT, adv., comme une bête.

BESTIALITÉ, s. f., acte ou vice qui nous ravale au rang des bêtes.

BESTIASSE, s. f., personne stupide; triv.

BESTIAUX, s. m. pl., nom qui comprend tous les quadrupèdes domestiques qui servent à la nourriture de l'homme et à la culture des terres.

BESTIOLE, s. f., petite bête; || jeune fille de peu d'esprit; fam.

BÊTA, s. m., personne très-bête; triv.

BÉTAIL, s. m. sing., même sens que **BESTIAUX**.

BÊTE, s. f., tout animal privé de raison : *du temps que les BÊTES parlaient* (La F.) — *sauvage*, ni privée ni apprivoisée. — *farouche*, difficile à apprivoiser. — *féroce*, qui aime le carnage. — *noire*, loup, sanglier. || *C'est ma — noire*, c'est ce que je hais le plus. *Remonter sur sa —*, reprendre un avantage qu'on avait perdu, recouvrer la santé, un emploi, etc. *Faire la —*, affecter la bêtise; et refuser quelque chose mal à propos. = Au pl., animaux féroces qu'on faisait combattre dans le cirque : *être condamné aux —*; || se dit d'un ouvrage, d'un auteur jugé par des critiques ignorants; fam. et ir. = Chasse, l'animal que l'on chasse à cor et à cri : *lancer la —*. = Vermine, chenilles. || Personne qui n'a guère d'esprit, de bon sens, de goût, d'intelligence : *c'est la — du bon Dieu*, on lui fait croire tout ce qu'on veut. — *brute*, personne qui ne recherche que les plaisirs des sens; — *féroce*, que la colère aveugle. = Sorte de jeu. — *ombrée*, autre sorte de jeu; somme que dépose le perdant. = Adj., qui manque d'intelligence, sot, stupide : *ah! que le monde est —* (Volt.) *Air, réponse —.*

§ **BÊTE, ÂNE, BUSE, BUTOR, CRUCHE, MÂCHOIRE, GANACHE**. Ces mots sont synonymes en tant que dénominations injurieuses appliquées aux gens sans esprit. Le premier est le plus général et le moins fort. *Âne* désigne un individu ignorant et sot, bien qu'il ait étudié. « On appelle *buse*, dit Voitaire, un homme très-simple, qui se laisse surprendre. » Le *butor* manque de finesse et com- met des maladrotes. *Cruche* exprime le comble de la stupi-

dité. *Ganache* renchérit sur *mâchoire*; ce sont deux expressions triviales, qu'on applique aux gens ineptes.

BÉTÉL, s. m., plante, dont les Indiens mâchent les feuilles. = Masticatoire, dont les feuilles de bétel sont le principal ingrédient.

BÊTEMENT, adv., d'une manière bête.

BETHLÉEM, petite vil. de la Palestine où naquit Jésus-Christ.

BÉTHULIE, vil. de Palestine près de laquelle Judith tua Holopherne.

BÉTHUNE, s.-préf. du départ. du Pas-de-Calais.

BÉTIQUE, ancien nom de l'Andalousie.

BÉTISE, s. f., défaut d'intelligence et de jugement. = Actions ou discours qui portent le caractère de ce défaut. || Chose insignifiante ou ridicule.

BÉTLION, s. m.; mar., bec de l'éperon.

BÉTOINE, s. f., plante labiée et médicinale.

BÉTOIRES, s. m. pl., creux naturels au bord ou dans le fond d'une rivière. = Troux creusés dans les champs pour l'écoulement des eaux.

BÉTON, s. m., mortier qui se durcit dans l'eau.

BETTE, s. f., plante potagère dont les feuilles sont émollientes.

BETTERAVE, s. f., sorte de bête dont les racines grosses, charnues et sucrées, portent le même nom : *sucre de —*, qu'on extrait de cette racine. || *Nez comme une —*, rouge et bourgeonné; triv.

BÉTULACÉES, s. f. pl., famille d'arbrisseaux, qui comprend le bouleau et l'aune.

BÉTUSE, s. f., tonneau pour transporter le poisson vivant. = Coffre à avoine.

BEUGLEMENT, s. m., cri des animaux de l'espèce bovine; syn. de *Mugissement*, qui est plus us.

BEUGLER, v. n., pousser des beuglements. || Jeter de hauts cris; très-fam.

BEURRE, s. m., substance alimentaire et grasse qu'on extrait de la crème en la battant. — *noir*, fondu et noirci dans une poêle de fer. || *Promettre à quelqu'un plus de — que de pain*, plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir. = Toute substance grasse et concrète que l'on extrait des végétaux. = Nom de plusieurs préparations culinaires dont le beurre fait la base. — *d'ail, d'anchois*, etc. — *de roche*, masse jaunâtre composée de divers corps.

BEURRÉ, s. m., sorte de poire fondante.

BEURRÉE, s. f., tranche de pain beurrée.

BEURRER, v. a., étendre du beurre sur.

BEURRERIE, s. f., lieu où l'on fait, où l'on conserve le beurre.

BEURRIER, s. m., vase où l'on sert le Beurre.

BEURRIER, ÈRE, s., celui, celle qui vend du beurre. || *Il faut envoyer ce livre à la BEURRIÈRE*, se dit d'un livre qui ne se vend pas.

BEUVANTE, s. f., droit que se réserve le maître d'un navire lorsqu'il le donne à fret.

BÉVUE, s. f., méprise grossière, erreur où l'on tombe par ignorance, par inadvertance : *tourde —. La médecine... dont la terre s'empresse de couvrir les BÉVUES* (Beaum.) **V. MÉPRISE.**

BEY, s. m., gouverneur de province ou de ville en Turquie. = Titre purement honorifique.

BEYLICR, S. M., gouvernement d'un bey.

BEYLE (Henri). **V. STENDHAL.**

BEYROUTH, vil. de la Turquie d'Asie (Syrie).

BÈZE (Théodore de), ami et successeur de Calvin.

BEZEAU, s. m., bois coupé obliquement.

BEZESTIN ou **BEZESTAN**, s. m., marché public et couvert en Turquie.

BÉZIERS, s.-préf. du départ. de l'Hérault.

BÉZOARD, s. m., synon. d'**BÉGAGROPIE**.

BIAS, s. m., obliquité, ligne oblique, sens oblique : *couper une étoffe du bon —*, du bon sens. || Moyen détourné, tour ingénieux employé pour réussir : *ce mariage, on cherchera des — pour le rompre* (Mol.) = Bande d'étoffe coupée de biais pour servir de liséré. *De — en —*, obliquement. || *Prendre un homme de —*, le gagner avec habileté.

BLAISÉMENT, s. m., action de blaiser ; peu us. **BLAISER**, v. n., être ou aller de biais. || User de détours ; ne pas heurter de front : *il y a des hommes qu'il ne faut prendre qu'en BLAISANT* (Mol.)

BIARITZ ou **BIARRITZ**, vge des Basses-Pyrénées, sur le golfe de Gascogne ; établissement de bains très-fréquenté.

BIAS, l'un des sept sages de la Grèce, né à Priène, en Ionie, vers 500 av. J.-C.

BIASSE, s. f., soie crue du Levant.

BIBERACH, vil. de Wurtemberg, patrie de Wieland ; victoires des Français sur les Autrichiens en 1796 et 1800.

BIBERON, s. m., petit vase garni d'un tube pour faire boire les malades, les enfants.

BIBERON, NE, s., personne qui aime à boire.

BIBLE, s. f., recueil des saintes Écritures, l'Ancien et le Nouveau Testament.

BIBLIATRIQUE, néol., s. f., art de restaurer les livres.

BIBLIOGRAPHE, s. m., celui qui connaît bien les livres, qui est versé dans la bibliographie.

BIBLIOGRAPHIE, s. f., connaissance des livres, de leurs éditions et de leurs prix.

BIBLIOGRAPHIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la bibliographie.

BIBLIOGRAPHIEMENT, adv., selon l'ordre ou les règles de la bibliographie.

BIBLIOLITHE, s. m., schiste dont les lames ont l'aspect des feuillets d'un livre.

BIBLIOMANCIE, s. f., divination par la Bible.

BIBLIOMANE, s. m., qui a la passion des livres.

BIBLIOMANIE, s. f., passion des livres.

BIBLIOMAPPE, s. f., atlas de cartes géographiques accompagnées d'un texte explicatif.

BIBLIOPHILE, s. m., celui qui aime les livres.

BIBLIOPHILIE, s. f., amour des livres fondé sur la connaissance de leur valeur.

BIBLIOTHECAIRE, s. m., celui qui a la garde, la conservation et le soin d'une bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE, s. f., lieu où l'on tient rangés en ordre un certain nombre de livres. || Armoire, ouvrage de menuiserie destiné à les recevoir. = Collection de livres ou d'extraits de livres. || — *vivante*, — *ambulante*, homme qui a beaucoup lu et beaucoup retenu. — *renversée*, homme d'une érudition confuse. || — *blème*, recueil de romans et de contes populaires ; on dit dans le même sens : — *des voyages*.

BIBLIQUE, adj., qui appartient ou qui a rapport à la Bible : *société —*, établie chez les protestants pour la propagation de la Bible. *Style —*, dans lequel on imite celui de la Bible.

BIBUS, s. m., terme de mépris, de dédain, synonyme de RIEN ; fort peu usité.

BICAP-SULAIRE, adj., qui a deux capsules.

BICARBONATE, s. m., sel dans lequel l'acide carbonique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BICARBONÉ, E, adj., se dit de l'hydrogène qui contient deux fois plus de carbone que l'hydrogène carboné.

BICEPS, s. m., anat., nom de deux muscles, l'un au bras et l'autre à la cuisse, qui ont chacun deux attaches à leur partie supérieure.

BICÈTRE, vge à 2 kilomètres de Paris ; maison de vagabonds et d'aliénés. || *C'est un échappé de —*, un fou. || *Il va nous faire encor quelque nouveau —* (Mol.), quelque malheur, quelque coup de tête.

BICHAT, anatomiste et physiologiste célèbre, mort en 1802, à l'âge de 32 ans.

BICHE, s. f., femelle du cerf. || Expression très-familière d'amitié en s'adressant à une jeune personne. = *Pied-de —*, instrument de dentiste. Tout objet dont l'extrémité ressemble à un pied-de-biche. *Table à pieds-de —*, dont les pieds sont légèrement recourbés en dehors par le bas.

BICHET, s. m., ancienne mesure pour les grains (environ 40 litres). = Ce qu'elle contenait ; — *de terre*, étendue qu'on pouvait ensemençer avec un bichet de blé.

BICHETTE, s. f., petite biche. = Terme familier adressé à une petite fille.

BICHON, NE, s., jolie race de chiens. = Mot d'amitié parlant à un enfant.

BICHONNER, v. a., friser, boucler la chevelure. || Attifer, pomponner, parer avec soin. = *Se —*, v. pr., s'attifer, se pomponner ; très-fam.

BICOLORE, adj., de deux couleurs.

BICONCAVE, adj., opt., se dit d'un verre concave des deux côtés.

BICONJUGUÉ, adj. f., dont chacune des pétioles secondaires porte une paire de feuilles.

BICONVEXE, adj., convexe des deux côtés.

BICOQUE, s. f., petite ville, place mal fortifiée. = Petite ou chétive maison.

BICORNE, adj., qui est terminé par ou garni de deux pointes semblables à des cornes. = *Bicornes*, s. f. pl., famille de plantes dont les étamines sont garnies de deux larges pointes.

BIDASSO, riv. entre la France et l'Espagne. Elle forme, vers son embouchure, l'île des Faisans, où fut conclu, en 1659, le traité des Pyrénées.

BIDENT, s. m., oiseau de proie du Brésil. = Genre de la famille des composées, plante annuelle, vulg. *chanvre aquatique*. = Fourche à deux dents.

BIDENTÉ, E, adj., se dit des animaux qui ont deux dents à la bouche ou une double échancrure au bec. et dans les végétaux, d'un organe quelconque terminé par deux saillies en forme de dent.

BIDET, s. m., petit cheval de selle. = Meuble de garde-robe. || *Pousser son —*, aller son train, faire ses affaires : *poussez votre — vous dis-je, et laissez faire* (Mol.)

BIDON, s. m., broc de bois qui contient de 4 à 5 litres ; seau de fer-blanc dans lequel les soldats mettent l'eau ou tout autre liquide.

BIEF, V. BIEZ.

BIELLE, s. f., forte tige ou levier qui sert à communiquer le mouvement.

BIEN, s. m., tout ce qui procure du plaisir, du contentement : 1° ce qui contribue au bonheur : *nul — sans mal, nul plaisir sans alarme* (La F.) *Nul — sans peine*, prov., tout ce qui est avantageux coûte à acquérir. = 2° Bienfait, faveur, service : *faites du — à ceux qui vous haïssent* (Fléch.) *Il a une puissance absolue pour faire le bien* (Fén.) *Vouloir du — à ou le bien de*, avoir l'intention d'obliger : *notre amitié ne veut que votre —* (Corn.) *Le — public, le — général*, l'avantage, le bien-être, l'intérêt de tous ; on dit dans le même sens : *le — du pays, de l'État, le — commun. Dire du — de, parler avantageusement de : voulez-vous qu'on dise du — de vous, n'en dites point* (Pasc.) = 3° Influence avantageuse des choses les unes sur les autres : *la*

pluie fera du — aux prairies. || *On tire ce — de la perfidie des femmes, qu'elle guérit de la jalousie* (La Br.) = 4° Accomplissement du devoir; obéissance aux ordres de Dieu : *Pordre et le — ne sont qu'une seule et même chose* (Jouff.); dans ce sens il est souvent opposé à mal : *le premier pas vers le — est de ne pas faire le mal* (J.-J.) *Homme de —*, homme d'honneur, honnête homme. = 5° Propriété territoriale ou mobilière; valeurs qui la représentent : *la force nous est donnée pour conserver notre — et non pour usurper celui d'autrui* (Boss.) *Il vit dans son —, sûr son —* (Ac.) || *Je mets au rang des BIENS l'esprit et le savoir* (Boil.) = 6° Avantages, honneurs, talents, plaisirs : BIENS terrestres, passagers ; — du corps, de l'âme, de l'esprit. = 7° Personne à la possession ou à l'existence de laquelle on a attaché son bonheur : *voir son — aux mains de son rival* (Corn.) = Au pl., qualités de l'objet aimé : *hélas! tant de — que nous possédions il y a quelques heures nous sont enlevés à jamais* (Fén.) *En tout —, tout honneur*, à bonne fin, à bonne intention.

BIEN, adv., marque un certain degré de perfection : *il n'est pas vrai qu'on puisse — écrire quand on souffre* (Chal.) *Être —*, avoir de la fortune, des avantages physiques. *Le malade est —*, sa santé n'inspire plus de craintes. *Être — avec quelqu'un*, avoir avec lui des rapports d'intimité, vivre en bonne intelligence. *Je le veux —*, j'y consens. *C'est — à vous de*, il vous convient. = Exprime l'assentiment, l'approbation : *c'est —. Fort —!* *le trait est bon* (Boil.) = Formellement, expressément : *vous voilà — averti*. = Environ, à peu près : *il y a — vingt ans*. = Suffisamment, généralement : *un soldat — récompensé* (La F.) = Il est quelquefois explétif ou ironique : *je sais —; je vois —. Fort —, ne vous gênez pas*. = Pris substantivement : *le mieux est l'ennemi du —*. **BIEN DE**, beaucoup de, une foule de : *on fait — des fautes quand on est jeune* (La Roch.) *A —, loc.*, adv., heureusement. *En —*, d'une manière avantageuse. *Tant — que mal, que — que mal*, ni bien ni mal. = Interj., sert pour attirer l'attention, pour encourager : *hé —! eh —!* **BIEN! bien!** TRÈS-BIEN! Marque adhésion, consentement : *eh —, madame, eh — ils seront satisfaits* (Mol.)

BIEN-AIMÉ, E, adj., aimé beaucoup, plus que les autres : *fils —*. = S. : *Joseph était le — de son père* (Pasc.) || *Amant, maîtresse*.

BIEN-ÊTRE, s. m., tout ce qui rend l'existence agréable et commode; existence agréable et commode. = Bon état du corps et de l'esprit : *il éprouve un — inexprimable* (Barth.) V. BONHEUR.

BIEN-FAIRE ou **BIENFAIRE**, v. n., faire le bien; faire de bonnes œuvres; peu us. = S. m., *le — vaut mieux que le bien-dire*.

BIENFAISANCE, s. f., inclination à faire du bien aux autres : *la — est l'élément de toute âme honnête* (Brucey). = Pratique des bienfaits. *Bu-reux de —*, pour la distribution de secours à domicile.

§ **BIENFAISANCE, BIENVEILLANCE**. La *bien-faisance* consiste à faire et la *bienveillance* à vouloir du bien aux autres. Comme inclinations, la *bienfaisance* est une disposition à être utile, et la *bienveillance* une disposition à être agréable. La première peut entraîner à des sacrifices; la seconde est capable tout au plus de démarches.

BIENFAISANT, E, adj., qui aime à faire du bien aux autres et qui en fait : *tout mortel — ap-proche de Dieu même* (Volt.) || *Se dit des choses dont*

l'action ou l'influence est salutaire, utile : *rosée, chaleur, nature BIENFAISANTE*.

BIENFAIT, s. m., bien qu'on fait à quelqu'un, office, faveur : *les BIENFAITS qui ne ramènent pas un ennemi ne servent qu'à l'aigrir* (Duel.) || *Utilité, avan-tages que nous retirons des choses*. V. SERVICE.

BIENFAITEUR, TRICE, s., celui, celle qui a fait du bien, qui rend service : *le vrai — cède à son penchant naturel qui le porte à obliger* (Duel.)

BIEN-FONDS, s. m., biens immeubles.

BIENHEUREUX, EUSE, adj., très-heureux : — *sont ceux qui pleurent* (Pasc.) = Se dit aussi des choses qui nous rendent heureux : *ce — signé de notre rédemption* (Boss.) = S'emploie ir. : — *Scudéry, dont la fertile plume* (Boil.) = Qui jouit ou dans lequel on jouit de la béatitude éternelle : *le séjour des âmes BIENHEUREUSES* (Fén.) *Du séjour — de la Divinité* (Rac.) = Qui a été béatifié. = S., saint ou sainte. || *Il a l'air d'un —*, se dit d'un homme qui a une figure vénérable ou réjouie.

BIENNAL, E, adj., qui dure deux ans.

BIEN PUBLIC (ligue du), formée en 1465 par les seigneurs contre Louis XI.

BIEN QUE, loc. conj., quoique.

BIENŒANCE, s. f., respect des autres, conformément aux usages de la société : *choquer, olesser la —; connaître, observer les lois de la —*. = Con-venance : *ils regardent comme une — de leur rang d'autoriser par leur présence les plaisirs publics* (Mass.) *Cet emploi est à votre —* (Ac.) = BIENŒANCES oratoires, ton, geste, expression, style et tenue qui conviennent le mieux au sujet et à l'auditoire. *Par droit de —*, sans autre droit que celui de sa propre convenance.

BIENŒANT, E, adj., qu'il sied bien de dire, de faire : *il est — aux jeunes gens de respecter la vieillesse*. *Trait d'humanité — à ce grand homme* (Pasc.)

BIENTÔT, adv., dans peu de temps : *tout ce que je sais, c'est que je dois — mourir* (Pasc.) = En peu de temps : *les mœurs des grands forment — les mœurs publiques* (Mass.) *Cela est — dit*; fam., plus facile à dire qu'à faire. *A —, loc. adv.*, formule par laquelle on exprime à une personne que l'on quitte le désir ou l'espérance de la revoir bientôt.

BIENVEILLANCE, s. f., sentiment qui nous porte à vouloir du bien aux autres; bonne volonté, disposition favorable d'un supérieur à l'égard de son inférieur. V. BIENFAISANCE.

BIENVEILLANT, E, adj., qui a notice de la bienveillance : *disposition BIENVEILLANTE*. *Le désir d'être — le rendait prodigue de promesses*.

BIENVENU, E, adj., qu'on accueille avec plaisir : *c'est un homme qui est — partout* (Ac.) = S., madame, soyez la BIENVENUE.

BIENVENUE, s. f., bonne, heureuse arrivée : *ma — au jour me rit dans tous les yeux* (A. Ch.) = Repas offert aux membres d'une société dans laquelle on a été admis : *payer sa —*.

BIÈRE, s. f., coffre de bois pour mettre un mort.

BIÈRE, s. f., boisson fermentée faite avec du houblon et de l'orge : — *de mars*, brassée dans le mois de mars. || *Ce n'est pas de la petite —*; pop., ce n'est pas une chose insignifiante.

BIÈVRE ou **RIVIÈRE DES GOBELINS**, petite riv. qui se jette dans la Seine à Paris.

BIÈZ, ou **BIEF**, s. m., canal qui conduit l'eau dans quelque élévation pour la faire tomber sur la roue d'un moulin.

BIFÈRE, adj.; bot. qui produit des fruits ou des fleurs deux fois par an.

BIFFER, v. a., rayer d'autorité, avec colère : *le roi cassa cet arrêt, et ordonna que la minute serait biffée.* (Volt.) || *J'ai biffé ce traître du registre de mes amis* (Les.) = Effacer, corriger : *j'ai biffé dix lignes* (J.-J.) V. EFFACER.

BIFIDE, adj.; bot., fendu en deux parties séparées par un angle aigu : *feuille* —.

BIFLORE, adj.; bot., qui porte deux fleurs, ou dont les fleurs sont deux à deux.

BIFTER. V. BEEFSTEAK.

BIFURCATION, s. f., endroit où une chose se fourche et se divise en deux; division en deux branches : — *d'un chemin.* || — *des études*, séparation qui se fait entre des élèves jusque-là réunis, dont les uns se consacrent plus spécialement aux sciences et les autres aux lettres.

BIFURQUER (SE), v. pr., fourcher, se diviser en deux : *la tige de cette plante se bifurque.*

BIGAME, adj., qui est marié à deux personnes en même temps. = S., ce — *écrit un petit livre sur la légitimité de la bigamie* (Volt.)

BIGAMIE, s. f., crime qui consiste à être marié avec deux personnes à la fois.

BIGARADE, s. f., orange aigre et amère.

BIGARADIER, s. m., arbre qui porte des bigarades.

BIGARREAU, s. m., sorte de grosse cerise.

BIGARREAUTIER, s. m., arbre qui porte des bigarreaux.

BIGARRER, v. a., rassembler sur un fond quelconque des couleurs tranchantes ou mal assorties. || — *ses ouvrages de citations, de mots grecs et latins, les en surcharger.*

BIGARRURE, s. f., variété de couleurs tranchantes ou mal assorties. || *La — de l'habit d'arlequin* (Vitet). || Mélange disparate : *la bassesse et la — du style défigurent la plupart des épitres de Rousseau* (Marm.) V. DIFFÉRENCE.

BIGAUT, s. m., houe à crochets pour le binage des vignes.

BIGÉMINÉ, E, adj.; bot., dont le pétiole se divise en deux pétioles secondaires portant chacun une paire de folioles. *Fleurs bigéminées*, placées deux à deux sur un même pédoncule.

BIGLE, adj., qui a un œil ou les deux yeux tournés en dedans. = S. m., espèce de chien de chasse de race anglaise.

BIGLER, v. n., être bigle, loucher.

BIGNON (baron), diplomate et écrivain du premier empire, mort en 1841.

BIGNONE ou **BIGNONIE**, s. f., arbre ou arbrisseau de la zone tropicale.

BIGORNE, s. f., enclume dont un bout est terminé en pointe; ce bout de l'enclume. = Outil ayant la forme d'un T. = Petit coquillage univalve.

BIGORNEAU, s. m., petite bigorne.

BIGORNER, v. a., façonner sur la bigorne.

BIGORRE (comté de), ancien pays de France, dans la Gascogne, dont Tarbes était la capitale.

BIGOT DE PRÉAMENEU, un des auteurs du Code Napoléon, mort en 1825.

BIGOT, E, adj., qui attache une grande importance aux menues pratiques de la dévotion. = S., hypocrite, sot et faible d'esprit : *un — orgueilleux couvre tous ses défauts d'une sainte apparence* (Boil.)

§ **BIGOT**. **CAGOT**. **CAFARD**. Le premier est le moins injurieux des trois et signifie souvent *dénot puériel*. Le *cagot*

est un hypocrite en capuchon ou en haillons; le *cafard*, un hypocrite fanatique et méchant.

BIGOTERIE, s. f., dévotion outrée; pratique minutieuse et puéride des pratiques extérieures du culte : *traiter la sincère piété de —* (Boss.)

BIGOTISME, s. m., caractère, vice du bigot : *il remuait, par le moyen des prédicants, les passions du — protestant* (St-S.)

BIGUE, s. f., petit mât employé comme levier. = Réunion de deux de ces petits mâts servant à mâter et à démâter les gros bâtiments.

BIGOURNEAU, s. m., nom vulgaire du vignot, coquillage fort commun.

BIJON, s. m., gomme-résine qu'on extrait par incision du mélèze. = Térébenthine commune.

BIJOU, s. m., petit et précieux ouvrage de luxe qui sert à la parure d'une personne, à l'ornement d'une chambre, d'un meuble : *le coco fournit une coque très-dure dont on façonne des vases et mille petits bijoux* (Volt.) || *Enfant charmant; jolie maison; petit ouvrage délicatement travaillé; joli petit animal : Poiseau-mouche, ce — de la nature* (Buff.)

BIJOUTERIE, s. f., profession, commerce, marchandises du bijoutier.

BIJOUTIER, IÈRE, s., celui, celle qui fait et qui vend des bijoux.

BIJUGUÉ, E, adj., se dit d'une feuille composée, qui a deux paires de folioles opposées deux à deux.

BILAN, s. m., état indiquant la situation de l'actif et du passif d'un négociant en faillite : *déposer son —*, se déclarer en état de faillite. = Balance établissant le rapport qui existe entre le passif et l'actif et la véritable situation commerciale.

BILATÉRAL, E, adj.; bot., se dit des parties d'une plante disposées des deux côtés d'un organe central. = *Animal* —, qu'on peut partager en deux moitiés similaires. = *Contrat* —, qui assigne des obligations aux deux parties contractantes.

BILBAO, vil. d'Espagne, ch.-l. de la p. de Biscaye.

BILBOQUET, s. m., jouet de bois ou d'ivoire composé d'une boule et d'un petit bâton, à l'une des extrémités duquel on doit fixer la boule, ou la tenir en équilibre sur l'autre. || *Jeu du bilboquet.* = Petite figure qui, de quelque façon qu'on la tourne, se replace toujours debout au moyen du plomb mis dans ses jambes. || *Homme frivole et léger.* = *Ouvrage d'imprimerie de peu d'importance.*

BILE, s. f., humeur secrétée par le foie : *sa réplétion et sa —* (La Br.) *Échauffer la —.* || *Colère : Mon flegme est philosophe autant que votre —* (Mol.) V. COLÈRE.

BILÉDULGÉRID, **BELAD-EL-DJÉRID** ou **BELUD-EL-DJÉRID** (terre des palmiers), contrée de l'Afrique, entre l'Atlas et le Sahara.

BILIAIRE, adj., qui a rapport à la bile.

BILIEUX, **EUSE**, adj., qui tient à la bile : *maladie bilieuse.* = Qui abonde en bile : *tempérament —.* || *Morose et colère : je suis — comme tous les diables* (Mol.) = S., les — *sont irascibles.*

BILL, s. m., projet de loi ou acte du parlement d'Angleterre. = Décret, loi quelconque en Angleterre et aux États-Unis. — *d'indemnité*, accordé par le parlement anglais à un ministre dont la gestion est répréhensible. — *d'attainder*, qui permet au gouvernement anglais d'arrêter les suspects. *Alien* —, dirigé contre les étrangers factieux.

BILLARD, s. m., jeu qui consiste à faire courir des billes sur une table recouverte d'un tapis vert et

garnie de rebords ou bandes. = La table sur laquelle on joue; la salle où elle se trouve.

BILLARDER, v. n., manquer à l'une des règles du jeu de billard. = Se dit d'un cheval qui, en marchant, jette ses jambes de devant en dehors.

BILLAUD-VARENNES, féroce conventionnel, déporté à Cayenne en 1795, et mort en 1819 à Port-au-Prince.

BILLE, s. f., petite boule de pierre, de marbre, de métal, etc., qui sert à des jeux d'enfant. = Boule d'ivoire qui sert au jeu de billard. = Bâton pour tordre les soies, les peaux, serrer les cordes des ballots. **BILLE de bois**, pièce de bois destinée à être équarrie. = Gros bâton courbe auquel sont attachés les traits des chevaux qui remorquent les bateaux sur les rivières. = Rejeton qui pousse au pied d'un arbre, et qu'on enlève pour le planter.

BILLEBARER, v. a., bigarrer par un mélange bizarre de diverses couleurs; vieux et peu us.

BILLEBAUDE, s. f., confusion, désordre. = *A la —*, loc. adv., sans ordre; fam.

BILLER, v. a., serrer, tordre avec une bille de bois ou de fer. = Atteler un cheval à un bateau. = Pousser à droite ou à gauche une pièce de bois en équilibre sur un point d'appui.

BILLET, s. m., petite lettre sans façon : — *doux*, d'amour, de galanterie. = Annonce, petite circulaire écrite à la main ou imprimée : — *de faire part, de mariage*. = Carte pour entrer dans un lieu, pour voyager en chemin de fer : — *de spectacle*. = Bulletin, papier servant à voter : — *blanc*, sur lequel il n'y a rien d'écrit. = Petits rouleaux de papier avec lesquels on tire au sort. — *de loterie*, bulletin qu'on délivre à ceux qui mettent à une loterie. — *de logement*, donné aux soldats en route ou en campagne, pour aller loger chez les bourgeois. — *de garde*, par lequel on avertit un garde national du jour et de l'heure de son service. — *de confession*, délivré par le prêtre à la personne qu'il a entendue en confession. — *de santé*, attestation d'un officier de santé ou d'un magistrat, en temps de peste, pour certifier qu'un voyageur ne vient pas d'un lieu suspect. = Engagement par écrit de payer ou de faire payer une somme déterminée. = **BILLET de banque**, papier de crédit qui tient lieu d'argent monnayé.

BILLETTE, s. f., petite enseigne ou écriteau qui, dans les lieux de péage, avertissait les passants d'avoir à acquitter les droits. = Acquit, délivré par la douane, du droit de sortie des marchandises.

BILLEVESÉE, s. f., discours frivole, conte vain et ridicule; idées creuses, chimériques; fig. et fam.

BILLION, s. m., mille millions.

BILLON, s. m., monnaie de cuivre pur ou mêlé avec un peu d'argent. = Monnaie décriée ou défectueuse; lieu où on la porte. || *Mettre au —*, ne faire aucun cas. = Ados que forme la charrue à droite et à gauche du sillon. = Pièce de sapin équarrie.

BILLONNAGE, s. m., action de faire des billons avec la charrue; l'ouvrage qui en résulte.

BILLOT, s. m., grosse pièce de bois cylindrique ou taillée carrément, dont la partie supérieure présente une surface plane. = Bloc de bois sur lequel on décapitait : *J'en mettrais ma tête, ma main sur le —*; fam., je le garantirais au péril de ma tête, de ma main. = Livre gros et court. = Morceau de bois qu'on attache à la longe d'un cheval. = Traverse de bois attachée au cou d'un chien pour l'empêcher de chasser, d'une vache ou d'un bœuf pour les empêcher de sortir du pâturage.

BILLOTÉE, s. f., lots, tas de poissons destinés

à être vendus ensemble. *A la —*, loc. adv., par tas.

BILOBÉ, E, adj.; bot., partagé en deux lobes.

BILOCLAIRE, adj.; bot., qui a, qui présente deux lobes ou cavités.

BILOQUER, v. a., — *un champ*, y faire un premier labour très-profond avant l'hiver.

BIMANE, adj., qui a deux mains : *de tous les animaux, l'homme est le seul qui soit* — (Buff.)

BIMBELOT, s. m., jouet d'enfant.

BIMBELOTERIE, s. f., fabrication ou commerce de jouets. = Marchandises qui consistent en jouets.

BIMBELOTIER, s. m., fabricant, marchand de bimbelots, de petits objets de fantaisie.

BINAGE, s. m., action d'un prêtre qui, en vertu d'une autorisation, dit deux messes le même jour. = Seconde façon qu'on donne aux vignes et aux terres labourables.

BINAIRE, adj.; arith., composé de deux unités. *Arithmétique* —, qui n'emploie que deux caractères. = Chim., qui est formé de deux corps simples.

BINARD, s. m., charriot à quatre roues d'égale hauteur pour le transport des blocs de pierre.

BINER, v. a. et n., faire un binage.

BINET, s. m., petit ustensile qu'on met dans le chandelier pour brûler la chandelle ou la bougie jusqu'au bout. = Petite charrue légère.

BINETTE, s. f., petite pioche pour biner la terre. || *Pop.*, visage ridicule : *quelle — !*

BINOCHON, s. m., outil pour sarcler l'oignon.

BINOCLE, s. m., lunette ou lorgnette à double tube, qui rapproche et grossit les objets.

BINOCLAIRE, adj., qui sert aux deux yeux : *lorgnon, télescope* —.

BINÔME, s. m.; alg., quantité composée de deux parties ou de deux termes liés ensemble par les signes +, —.

BINOT ou **BINOIR**, s. m., charrue très-légère pour enterrer le grain avant le dernier labour.

BINOTIS, s. m., façon donnée à la terre avec le binot.

BIOGAPHE, s. m., auteur qui a écrit une ou plusieurs vies particulières de personnages célèbres.

BIOGRAPHIE, s. f., histoire de la vie d'un individu. = Science et écrits relatifs à ce genre d'ouvrages. = Recueil de vies particulières.

BIOGRAPHIQUE, adj., qui tient, qui appartient à la biographie; composé de biographies.

BIOLOGIE, s. f., partie de la physiologie qui traite de la vie en général.

BIOLOGIQUE, adj., relatif à la biologie.

BIOLOGISTE ou **BIOLOGUE**, s., personne qui s'occupe de biologie.

BION, poète bucolique grec, né à Smyrne au 11^e siècle av. J.-C.

BIOT, astronome et physicien français, mort en 1862.

BIOXYDE, s. m., oxyde au second degré d'oxydation.

BIPARTI, E, adj.; bot., se dit de toute partie d'un végétal divisée en deux au delà du milieu.

BIPARTIBLE, adj.; bot., qui peut se diviser spontanément en deux parties.

BIPÈDE, adj., se dit des animaux à deux pieds. = S. : *l'homme est un —*. = Deux des pieds ou des pattes d'un animal : — *antérieur, postérieur, latéral*. = Reptile de la famille des lézards.

BIPENNE, s. f., antique hache à deux tranchants.

BIPHORE, s. m., mollusque acéphale sans coquille et phosphorescent.

BIPOLAIRE, adj.; phys., muni de deux pôles.

BIPOLARITÉ, s. f., état d'un corps électrique qui manifeste deux pôles opposés.

BIQUE, s. f., nom vulgaire de la chèvre.

BIQUET, s. m., nom vulgaire du chevreau. = Trébuchet qui sert à peser de l'or ou de l'argent.

BIQUETER, v. a., peser avec le biquet. = V. n., mettre bas, en parlant de la chèvre.

BIRAMBROT, s. m., sorte de soupe qu'on fait en Hollande avec de la bière, du sucre, etc.

BIRE, s. f., engin ou instrument d'osier pour prendre des poissons.

BIRÈME, s. f., ancienne galère qui avait deux rangs de rames de chaque côté.

BIREN (Ernest-Jean de), fils d'un paysan de la Courlande qui devint le favori et le premier ministre de l'impératrice de Russie Anne. Mort en 1772.

BIRIBI, s. m., sorte de jeu de hasard.

BIRLOIR, s. m., tourniquet pour tenir ouvert et levé le châssis d'une fenêtre.

BIRMAN (empire) ou **D'AVA**, dans la partie occidentale de la presqu'île de l'Indo-Chine.

BIRMINGHAM, l'une des principales villes manufacturières de l'Angleterre, au centre de ce pays.

BIRON, petit vge de France (Dordogne). = *Armand de Gontaut, baron de —*, ami de Henri IV et parrain de Richelieu. = *Charles de Gontaut, duc de —*, fils du précédent, conspira contre Henri IV, son bienfaiteur, et fut décapité en 1602. Un autre **BIRON**, plus connu sous le nom de *duc de Lauzun*, eut une jeunesse fort dissipée, suivit La Fayette en Amérique et périt sur l'échafaud révolutionnaire.

BIROTINE, s. f., sorte de soie du Levant.

BIS, **E**, adj., brun, brune; se dit du pain et de la pâte. = **Bis**, s. m., couleur brune.

BIS, adv. (mot lat. *deux fois*): *crier —*, demander, en criant bis, que l'on répète ce que l'on vient de dire ou de chanter. *Numéro 4 bis*, numéro 4 répété. = **S. m.**: *ce couplet a eu les honneurs du —* (Ac.)

BISAGE, s. m., façon donnée à une étoffe avant de la teindre d'une nouvelle couleur.

BISAÏEUL, **E**, s., le père, la mère de l'aïeul ou de l'aïeule.

BISAILLE, s. f., la dernière et la plus bise des farines. = Mélange de pois gris et de vesces pour nourrir les pigeons et la volaille.

BISANNUEL, **LE** (pron. les deux n), adj., qui dure deux ans ou qui revient tous les deux ans.

BISBILLE, s. f., petite querelle qui a lieu pour des futilités, dispute légère qui est assoupie dans le moment; fam.

BISCAÏEN, s. m., gros mousquet à longue portée. = Petit boulet de fer.

BISCAYE, p. du N. de l'Espagne, une des trois anciennes provinces basques.

BISCHE, adj. m., se dit d'un œuf couvé et fracturé avant l'éclosion.

BISCHOF ou **BISHOP** (mot allem. et angl.), s. m., boisson composée de vin sucré, de citron, etc.

BISCORNU, **E**, adj., qui a une forme irrégulière, baroque. || *Esprit, ouvrage, style —*.

BISCOTIN, s. m., petit biscuit dur et cassant.

BISCOTTE, s. f., tranche de pain séchée au four. = En Provence, marron séché au four.

BISCUIT, s. m., pain en forme de galette mince, très-dur, qui se conserve longtemps, et dont on fait provision pour les voyages sur mer. || *S'embarquer sans —*, prov., s'engager dans une entreprise sans avoir ce qu'il faut pour y réussir. = Pâtisserie légère et délicate faite avec des œufs, de la farine, du sucre, etc. = Pâte de porcelaine d'un blanc mat, sans peinture ni couverture. = Cailloux qui se trouvent dans la chaux. = Tuile trop cuite. =

Pièces de brique mises en fusion et attachées les unes aux autres. — *de cire*, sorte de lampion pour les illuminations. — *de mer*, os de sèche.

BISE, s. f., vent sec et froid qui souffle du nord-est pendant l'hiver. || *Hiver : quand la — fut venue* (La F.) *Être frappé du vent de —*, prov., être atteint d'un malheur, être en danger de ruine.

BISEAU, s. m., extrémité ou bord coupé en talus. = Outil d'acier dont le tranchant forme un angle aigu. = Morceau de bois entourant les pages de caractères d'imprimerie. = Petit morceau d'étain ou de plomb taillé en sifflet qui recouvre les tuyaux de l'orgue. = Principales faces qui environnent la table d'un brillant. = Syn. de **BAISURE**.

BISEAUTER, v. a., — *des cartes*, enlever de chaque côté de certaines cartes d'un jeu une bandelette aigüe, afin de pouvoir les reconnaître : *se servir de cartes BISEAUTÉES*.

BISER, v. n., dégénérer, noircir, en parlant des grains. = V. a., retenir.

BISET, s. m., pigeon de roche. || Garde national qui fait son service sans uniforme. = Grosse étoffe bise anciennement en usage. = Adj. : *un pigeon —*.

BISETTE, s. f., petite dentelle de bas prix.

BISEXE ou **BISEXUÉ**, **E**, ou **BISEXUEL**, **LE**, adj., bot., qui réunit les deux genres.

BISMUTH, s. m., métal blanc et fragile, formé de grandes lames brillantes.

BISON, s. m., taureau sauvage de l'Amérique qui a une bosse dorsale.

BISONNE, s. f., sorte de toile bise qui sert à faire des doublures.

BISONTIN, **E**, s. et adj., habitant de Besançon; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants.

BISQUAIN ou **BISQUIN**, s. m., peau de mouton garnie de sa laine et préparée par le mégissier.

BISQUE, s. f., sorte de potage très-épicé et autrefois très en faveur : *teint dont la couleur fleurie semblait d'ortolans seuls et de bisques nourrie* (Boil.) = Au jeu de paume, avantage qu'un joueur fait à un autre en lui donnant quinze points. || *Avoir quinze et —*; *fam.*, un grand avantage. *Il lui donnerait quinze et —*, il lui est de beaucoup supérieur.

BISQUER, v. p., pester, avoir du dépit; pop.

BISSAC, s. m., sorte de sac long, ouvert par le milieu et fermé par les deux bouts. || *Être au —*, être réduit à la mendicité.

§ **BISSAC**, **BESACE**. Il n'y a presque pas de différence de sens entre ces deux mots. Pourtant on peut dire que *bissac* désigne une *besace* petite, à l'usage de l'ouvrier et du paysan aussi bien que du mendiant.

BISSECTION, s. f., géom., division en deux parties égales.

BISSER, v. n. et a.; néol., crier bis; faire répéter un morceau de musique, un chant, une tirade.

BISSEXTÉ, s. m., jour ajouté tous les quatre ans au mois de février.

BISSEXTIL, **E**, adj., se dit de l'année de 366 jours, où se rencontre le bissexté.

BISTORTE, s. f., plante des montagnes, à racines tortues et repliées, qu'on fait manger aux bestiaux.

BISTOURI, s. m., instrument de chirurgie qui a la forme d'un petit couteau.

BISTOURNER, v. a., tourner, courber dans un sens contraire, de manière à déformer; *fam.* = *Tordre certains vaisseaux d'un animal pour le rendre incapable de procréer.* = *Se —*, v. pr., se contourner, se déformer; *pop.*

BISTRE, s. m., suite détrempée. = Couleur d'un brun roussâtre faite avec cette suie.

BISTRER, v. a., donner la couleur du bistre, peindre en bistre.

BITHYNIÉ, contrée du N.-O. de l'anc. Asie Mineure.

BITORD, s. m., petit cordage composé de fils de caret goudronnés et tortillés ensemble.

BITTE, s. f., pièces de charpente placées sur l'avant d'un navire pour amarrer les câbles qui tiennent aux ancrés jetées au fond de la mer. = Pièce de bois placée sur le devant d'un bateau foneet.

BITTER, v. n. ou a., tourner le câble sur la tête de la bittle.

BITTON, s. m., pièce de bois pour amarrer un vaisseau.

BITTURE, s. f., portion d'un câble qui doit filer librement avec l'ancre quand on la jette.

BITUME, s. m., matière inflammable, liquide et jaunâtre, ou solide, noirâtre et huileuse, qui se trouve principalement dans le sein de la terre.

BITUMINEUX, **EUSE**, adj., qui contient du bitume ou qui en a les qualités.

BIVAC ou **BIVOUC**, s. m., se disait autrefois d'une garde extraordinaire faite la nuit en plein air. = Station que fait en plein air une troupe, une armée en campagne, pour prendre du repos. = Lieu où elle se repose; la troupe elle-même.

BIVALVE, s. m., se dit des coquillages qui ont deux valves ou coquilles réunies par une charnière. Adj, *coquille* —; et par ext., *fruit* —.

BIVAQUER ou **BIVOVAQUER**, v. n., camper en plein air. || Passer la nuit en plein air, à la belle étoile; fam.

BIVEAU, s. m., équerre stable. = Sorte de compas en équerre à branches mobiles.

BIVIAIRE, adj., se dit des carrefours d'une forêt où aboutissent deux chemins.

BIVIAL, **E**, adj., se dit quelquefois d'un chemin qui se partage en deux; peu us.

BIVOIE, s. f., chemin fourchu; lieu où deux chemins aboutissent.

BIZARRE, adj., étrange, fantasque, extravagant *personne, esprit* — (Pasc.) *Humeur* — (Boil.) *Je sais bien que ma conduite a l'air* — (J.-J.) = Extraordinaire: *couleur, habit, mode, destinée* —. = S. m., chose, personne bizarre: *donner dans le* —. *Un* — (Boil.) V. CAPRICIEUX.

BIZARREMENT, adv., d'une manière bizarre.

BIZARRERIE, s. f., caractère de ce qui est bizarre. = Singularité, *humeur bizarre* ou extravagante. || — *de votre humeur* (Mass.) — *de l'esprit humain* (Pasc.) *Il fallait essayer les BIZARRERIES d'un peuple flatté* (Boss.)

BIZE, s. m., outil de buis servant aux cordonniers à régler la trépointe du derrière d'un soulier.

BLAFARD, **E**, adj., d'un blanc terne, en parlant de la lumière et des couleurs: *teint* —. *Homme* —. *La BLAFARDE Cythie* (la lune). V. PÂLE.

BLAGUE, s. f., vessie ou sac dans lequel les fumeurs mettent leur tabac. || Pop., fanfaronnade, mensonge impudent.

BLAGUER, v. n., pop., dire des blagues, mentir pour le plaisir de mentir.

BLAGUEUR, **EUSE**, s. et adj., pop., personne qui blague, qui se plaît à blaguer.

BLAIREAU, s. m., bête carnassière à museau de chien qui se creuse un terrier. = Pinceau à barbe. = Brosse à l'usage du doreur.

BLÂMABLE, adj., digne de blâme, répréhensi-

ble: *jamais leur passion n'y voit rien de* — (Mol.)

BLÂME, s. m., sentiment ou discours par lequel on reprend, on désapprouve: *encourir le* — (Boss.) = Autrefois, réprimande faite par le juge.

BLÂMER, v. a., désapprouver, reprendre: *tout louer est d'un sot, tout — est d'un fat* (J. Ch.) *Toutes les fausses beautés que nous BLÂMONS dans Cicéron ont des imitateurs en grand nombre* (Pasc.) *Je ne puis te — d'avoir fui l'infamie* (Corn.) = Ancien dr., infliger une réprimande publique: *la cour pourrait...* — *par arrêté tes vers* (Volt.)

BLANC (cap), cap de l'État de Tunis. Cap de l'Afrique occidentale, sur la côte de Sahara.

BLANC (mont), le pic le plus élevé des Alpes, dont le sommet est couvert de neiges éternelles.

BLANC, **CHE**, adj., qui est de la couleur de la neige: *sucre* —. *Son cou était plus — que la neige* (Fén.) *Des dents BLANCHES. Cheveux BLANCS*, blanchis par l'âge. || Innocent, fam.: *vous n'êtes pas —, vous courez risque d'être condamné. Les jugements de cour vous rendront — ou noir* (La F.) || Par opposition à noir, il signifie quelquefois pur, *heureux: mêle une page blanche à sa funèbre histoire* (Lam.)

= Par analogie, tout ce qui se rapproche du blanc: *pain, vin* —; *viande* —, viande de volaille. || Propre, qui n'est pas sale: *linge* —. *Papier* —, sur lequel il n'y a rien d'écrit. *Carte BLANCHE*, toute carte sur laquelle il n'y a point de figure. || *Donner carte — à quelqu'un*, le laisser maître de faire ce qu'il jugera à propos. *Nuit* —, qu'on passe sans dormir. *Sauce* —, faite avec de la farine et du beurre qu'on n'a pas fait roussir. *De l'argent* —, de la monnaie en argent. || *Drapeau* —, celui qu'arbovent des assiégés qui demandent à capituler. || *Les défenseurs du drapeau* —, les légitimistes. V. ARME, EAU, FER, GELEE, MAGIE, etc.

BLANC, s. m., couleur blanche: *le* — *est le symbole de l'innocence*. = Substance blanche qui sert à peindre: — *de céruse*, de plomb. *Cette femme met du* —, du blanc de fard. — *de chaux*, eau dans laquelle on a délayé de la chaux et qui sert à peindre les murailles. || *Aller, passer du* — *au noir*, d'une extrémité à l'autre. *Saigner quelqu'un jusqu'au* —, jusqu'à ce que le sang perde sa couleur; || le ruiner. = *Vouer un enfant au* —, faire vœu de le vêtir de blanc jusqu'à un certain âge.

— *d'œuf*, partie glaireuse de l'œuf. — *de l'œil*, la cornée. — *de poulet*, la chair qui tient à l'estomac. = Espace réservé dans un écrit. = Impr., distance plus grande que les espaces ordinaires: *le nom est en* — (Mariv.) = Marque blanche qui sert de but: *tirer au* —. V. BUT. = Au jeu de domino, la moitié du dé sur laquelle il n'y a aucun point de marqué. = Anc., monnaie de cinq deniers. On dit encore *six BLANCS* pour deux sous six deniers. = Nom par lequel on désigne le menu poisson blanc qui sert d'appât. = BLANC, BLANCHE, s., personne au teint blanc, par opposition aux nègres et aux hommes de couleur. = Sous la première république française, on appelait *blancs* les défenseurs du drapeau blanc, de la royauté, en Vendée.

BLANC-BEC, s. m.; fam. et ir., jeune homme sans expérience.

BLANC DE BALEINE, s. m., matière blanche et cristalline employée dans la fabrication de la bougie, et qu'on retire du cerveau de certains cachalots.

BLANC D'ESPAGNE, s. m., espèce de craie blanche, très-friable.

BLANCHAILLE, s. f., menu poisson blanc.

BLANCHÂTRE, adj., tirant sur le blanc.

BLANCHE, s. f.; mus., note qui vaut deux noires. = Bille blanche au billard. = Adj. : *reine* —, veuve d'un roi de France au moyen âge.

BLANCHE (mer), grand golfe formé par l'Océan glacial Arctique, sur la côte septentrionale de la Russie d'Europe.

BLANCHE DE CASTILLE, mère de Saint-Louis, gouverna sagement la France pendant la minorité de son fils.

BLANCHEMENT, adv., proprement; n'est us. que dans : *tenir les enfants le plus — possible*.

BLANCHET, s. m., gros drap blanc dont on garnit le tympan d'une presse pour rendre le foulage plus égal, et pour garantir le caractère. = Morceau d'étoffe de laine pour filtrer les liquides épais. = Drap blanc pour passer la clairée dans les raffineries. = Poisson du genre du salmone.

BLANCHET, TE, adj., diminutif de blanc : *sa main BLANCHE*; peu us.

BLANCHEUR, s. f., couleur blanche, qualité de ce qui est blanc : *on y voit la — des lis, mêlée de roses naissantes* (Fén.) *Une couronne de fleurs rouges relevait la — de son teint* (B. de St-P.) *Aux premières BLANCHEURS de l'aube* (Chat.)

BLANCHIMENT, s. m., action de blanchir la toile; le sucre, etc.; procédé employé pour blanchir.

BLANCHIR, v. a., rendre blanc. — *de la toile, le teint*. = Couvrir de quelque chose de blanc : — *d'écumee*, se dit des flots. — *le mors*, se dit des chevaux. || *Entreprendre de — un nègre*, une chose impossible. = Couvrir d'une couleur, d'une teinte blanche : — *un mur*. — *son habit contre le mur*. || *Et du temple déjà l'aube a BLANCHI le faite* (Rac.) = Rendre propre, nettoyer : — *du linge*. On dit aussi : *elle me BLANCHIT*, elle blanchit mon linge. Abs., *elle BLANCHIT bien*. || Disculper, justifier : *son avocat a su le — entièrement*. || Par ext., dégrossir, donner de l'éclat : — *une planche, un chaudron*. = Cuis., donner une première cuisson : — *des légumes*. *Faire — de la salade*, la faire devenir blanche en la liant. = V. n., devenir blanc : *cette toile a BLANCHI*. *Ses cheveux commencent à —*. || Vieillir : *il a beaucoup BLANCHI*. || — *sous le harnais* (La H.) — *sur les livres*. = SE —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

BLANCHISSAGE, s. m., action de blanchir.

BLANCHISSANT, E, adj., qui blanchit, qui paraît blanc : *les flots BLANCHISSANTS* (Rac.)

BLANCHISSERIE, s. f., endroit où l'on blanchit la toile, le linge, etc.

BLANCHISSEUR, EUSE, s., personne qui blanchit la toile, le linge, etc.

BLANC-MANGER, s. m., gelée animale combinée avec une émulsion d'amandes douces, de l'eau de fleurs d'oranger, etc.

BLANQUE, s. f., jeu en forme de loterie.

BLANQUETTE, s. f., espèce de raisin qu'on appelle aussi *chasselas doré*; petit vin blanc du Languedoc fait avec ce raisin. = Ragout de viande à la sauce blanche. = Poire à la peau blanche.

BLASÉ, ÉE, adj., émuoussé, altéré par les excès.

BLASER, v. a., émuousser, user le goût : *les liqueurs fortes BLASENT le palais*. || *Publiez BLASÉ* (Chamf.) *Les excès l'ont BLASÉ*. = SE —, v. pr. : *il s'EST BLASÉ sur les plaisirs* (Ac.)

BLASON, s. m., science des armoiries; assemblage de tout ce qui constitue l'écu armorial : *vous mettez la grandeur dans les BLASONS* (Volt.)

BLASONNER, v. a., peindre ou expliquer les armoiries. || Fam., critiquer, vilipender.

BLASPHEMATEUR, s. et adj., celui qui blas-

phème : *inexorable au repentir d'un —* (Fléch.)

BLASPHEMATOIRE, adj., qui contient des blasphèmes : *discours, écrit —*.

BLASPHEME, s. m., parole qui outrage la Divinité, la religion. : *les railleries du maître deviennent bientôt des BLASPHEMES dans la bouche du courtisan* (Mass.) || *Propos déplacé ou injurieux : mais ne soutenez point et horrible —* (Boil.)

BLASPHEMER, v. n., proférer un blasphème, des blasphèmes : — *contre la religion* (Mass.) || *Tenir des propos malveillants, injurieux*. = V. a. : *les impies BLASPHEMENT la religion chrétienne* (Pasc.) — *le nom du Tout-Puissant* (Rac.)

BLATIER ou **BLADIER**, s. m., marchand de blé; ne se dit que des marchands nomades qui transportent du blé d'un marché à l'autre.

BLATTE, s. f., insecte de l'ordre des orthoptères coureurs, dont le *cafard* et le *cancrelat* sont des espèces.

BLAUDE, V. BLOUSE.

BLAYE, vil. de France (Gironde). Sa citadelle a servi de prison à la duchesse de Berry.

BLÉ, s. m., nom du froment ordinaire. = Tout grain farineux dont on fait le pain; plante qui le produit : *les grands BLÉS*, le froment et le seigle; *les petits BLÉS*, l'orge et l'avoine; — *noir*, sarrasin; — *de Turquie*, maïs. || *Manger son — en herbe*, dépenser son revenu par avance. = Une pièce de blé : *se cacher dans un —*. = Le grain : *halle aux —*. *Les — sont chers, et la misère est grande* (Volt.)

BLÉCHE, adj. et s., t. de mépris, homme mou, faible de caractère; fan.

BLEIME, s. f., irritation de la chair du pied des chevaux et des bœufs, due à une contusion de la sole des talons, et quelquefois de celle des quartiers.

BLÈME, adj., très-pâle : *notre malade avait la face —* (La F.) *Teint —*. Plus défait et plus — que n'est un pénitent sur la fin du carême (Boil.) V. PÂLE.

BLÉMIR, v. n., devenir blême, pâlir; peu us.

BLENDE, s. f., sulfure de zinc.

BLÈSER, v. n., avoir le vice de prononciation appelé *blésité* : *sous Louis XIV il était à la mode de —*.

BLÉSITÉ, s. f., vice de prononciation par lequel on substitue une consonne douce à une plus dure.

BLESSANT, E, adj., qui blesse, offensant : *un discours —, des paroles BLESSANTES*.

BLESSÉ, E, adj., qui a reçu une blessure : *cœur — de l'amour divin* (Boss.) || Offensé; affligé : *auteur médiocre dont l'amour-propre est —* (La H.) = S. m. : *Avoir soin des BLESSÉS*.

BLESSER, v. a., causer une lésion : *poursuivi par Pyrrhus qu'il avait BLESSÉ* (Boss.) *L'amour a BLESSÉ le cœur de la déesse* (Fén.) = Confusionner, écorcher, incommoder : *le joug BLESSE les bœufs*. *Ces souliers me BLESSENT*. V. BÂT. || Offenser, choquer : — *les convenances*. *La vérité BLESSE son oreille* (La Br.) *Aucun mot ne le BLESSE* (Boil.) || Causer un préjudice, un dommage : *tout ce qui BLESSE les intérêts des hommes* (Volt.) || Ne pas observer, pécher contre : — *toutes les formes de la justice* (Pasc.) *Puissent ces discours licencieux ne jamais — l'innocence de vos oreilles!* (Mass.) — *la pureté de la langue* (La Br.) = SE —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

BLESSURE, s. f., toute lésion locale produite par une violence extérieure : *guérir une —*. *Ses BLESSURES se sont rouvertes*. || *Les — faites à la vanité, à l'amour-propre, à l'honneur*. || Douleurs profondes causées par une passion, tourments : *je sais*

que vos regards vont rouvrir mes BLESSURES (Rac.)

§ BLESSURE, PLAIE. La blessure est toujours un effet, la suite d'un coup. La plaie peut provenir d'une cause intérieure, de la malignité des humeurs, par exemple.

BLETTE, adj. f., se dit d'un fruit trop mûr dont la chair est tout à fait molle : *poire, nêfle* —.

BLETTE ou **BLÈTE**, s. f., espèce d'amarante, plante potagère qu'on appelle aussi *carde-poirée*.

BLEU, E, adj., de la couleur du ciel sans nuages : *des yeux bleus. Satin* —. *Conte* —, récit fabuleux. || Se dit de la couleur que certaines contusions font prendre à la peau : *j'ai conservé une marque BLEUE au bras*. = *Cordon* —, large ruban que portaient les chevaliers du Saint-Esprit; chevalier de cet ordre; || excellente cuisinière. = S. m., couleur bleue : — *de ciel. Teindre en* —. *J'ai des bleus*, des marques bleues. — *de Prusse*, nom donné au prussiate de fer. = *Mettre un brochet, une carpe au* —, les faire cuire au court bouillon. = **BLEUS**, s. m. pl., nom donné par les Vendéens aux soldats de la république.

BLEUÂTRE, adj., tirant sur le bleu : *flamme* —.

BLEUET, s. m. V. **BLEUT**.

BLEUIR, v. a., rendre bleu : — *un métal*. = V. n. et se —, v. pr., devenir bleu.

BLIN, s. m., pièce de bois pour assembler les pièces des mâts et faire glisser un vaisseau sur son ber.

BLINDAGE, s. m., action de blinder. = Assemblage de blindes.

BLINDER, v. a., garantir une tranchée au moyen de blindes. = — *un vaisseau*, couvrir le pont ou les bords de vieux câbles, pour le garantir de l'effet des bombes.

BLINDES, s. f. pl., pièces de bois soutenant les fascines d'une tranchée, et servant à mettre les travailleurs ou les canonniers à couvert.

BLOC, s. m., masse pesante, gros morceau de pierre, de marbre ou de fer, etc. : *un — de bois, de lave*. — *de plomb*, billot dont les graveurs se servent pour fixer leurs planches. = Assemblage de diverses choses, et principalement de marchandises. = *En* —, loc. adv., en gros, en totalité.

BLOCAGE, s. m., menu moellon, petites pierres servant à remplir les fondations et à paver des routes. = Impr., lettre renversée ou retournée, et qui tient provisoirement la place de la lettre qui manque. = Action de bloquer une bille au billard.

BLOCKHAUS, s. m., fortin élevé, construit en bois et isolé sur une éminence.

BLOCUS, s. m., investissement d'une ville, d'un port, pour empêcher l'entrée d'aucun secours d'hommes ou de vivres. = État de blocus, défense d'entrer sur un territoire : — *continental*.

BLOIS, ch.-l. du départ. de Loir-et-Cher. Ce fut dans cette ville que se tinrent les états généraux, en 1577 et en 1588, et qu'Henri III fit assassiner les Guise.

BLOND, E, adj., d'une couleur entre le doré et le châtain clair : *poil* —. *Sa blonde chevelure. Elle arracha ses beaux cheveux blonds* (Fén.) || *Les — épis*. = S. m., la couleur blonde : *des cheveux d'un — doré, cendré*. — *ardent*, qui tire sur le roux. = *Personne blonde : un beau —, une jolie blonde*. = **BLONDE**, s. f., dentelle de soie.

BLONDEL DE NIESLES, troubadour du xii^e siècle, connu pour son attachement à Richard Cœur-de-Lion.

BLONDIN, E, s., personne qui a les cheveux blonds. || Fam., jeune fat qui courtise les dames : *les coquettes aiment fort les blondins* (Mol.)

BLONDIR, v. n., en parlant des céréales, devenir blond; jaunir; vieux.

BLONDISSANT, E, adj., qui blondit.

BLOQUÉ, s. m., coup par lequel on a bloqué la bille de son adversaire.

BLOQUER, v. a., faire le blocus de : — *une ville, un port*. = Remplir de blocage. = Mettre une lettre renversée à la place de la bonne lettre qui manque. = Faire entrer une bille dans une blouse.

BLOTTIR (SE), v. pr., s'accroupir : *le chat se blottit dans une huche* (La F.) V. **TAPIR (SE)**.

BLOUSE, s. f., chacun des trous d'un billard. = Sarrau ou souquenille de grosse toile que portent les charretiers. = Tout vêtement qui a cette forme.

BLOUSER, v. a., faire entrer dans la blouse du billard. || Fam., tromper, induire en erreur. = Se —, v. pr., mettre sa bille dans la blouse. || Se tromper : *il s'est complètement blousé*; très-fam.

BLUCHER, feld-maréchal prussien qui, avec Wellington, battit Napoléon à Waterloo.

BLUET ou **BLEUT**, s. m., centauree, plante à fleurs bleues qui croît dans les blés.

BLUETTE, s. f., petite étincelle. || Trait d'esprit. || Petit ouvrage d'esprit sans prétention.

BLUTER, v. a., passer la farine au blutoir.

BLUTERIE, s. f., lieu où l'on blute la farine.

BLUTOIR ou **BLUTEAU**, s. m., long tamis de crin, en forme de cylindre, pour passer la farine.

BOA, s. m., serpent de la plus grosse espèce, sans venin. = Fourrure étroite et longue que les dames portent autour du cou.

BOABDIL, dernier roi de Grenade. Après la conquête de cette ville par Ferdinand et Isabelle, il se retira en Afrique.

BOBÈCHE, s. f., petite pièce mobile et évasée qu'on adapte aux chandeliers.

BOBÈCHE, parodiste qui a donné son nom à tous les paillasses qui sont venus après lui. = S. m., farceur, mauvais plaisant.

BOBINE, s. f., petit cylindre de bois rond et à rebords pour dévider du fil, de la soie, etc.

BOBINER, v. a., dévider sur une bobine.

BOBINEUSE, s. f., ouvrière qui dévide sur des bobines.

BOBO, s. m., mot enfantin, mal léger.

BOCAGE, s. m., petit bois sans culture et ombragé : *un nombre infini d'oiseaux faisaient résonner ces bocages de leurs doux chants* (Fén.)

BOCAGE (LE), pays de la Vendée, aujourd'hui sillonné de routes stratégiques, où se sont passés, en 1793, 1815, 1832, les guerres dites de la Vendée.

BOCAGER, ÈRE, adj., qui hante les bois, les bocages; qui appartient aux bocages : *nymphes bocagères* (Malfilâtre); poét.

BOCAL, s. m., vase à large ouverture et à cou très-court. : *un — de cerises à l'eau-de-vie. Des bocaux d'huile*. = Globe de verre rempli d'eau pour concentrer la lumière sur un seul point. = Embouchure d'un cor, d'une trompette.

BOCARD, s. m., moulin à pilons pour écraser la mine avant de la fondre.

BOCARDER, v. a., passer au bocard.

BOCCACE, auteur du *Décameron*, véritable créateur de la prose italienne, mort en 1375.

BODRUCHE. V. **BAUDRUCHE**.

BOËRHAAVE, célèbre médecin et professeur de l'Université de Leyde, mort en 1738.

BOEUF (pron. *bœu* au pl.), s. m., genre de quadrupède domestique ruminant, à cornes creuses, dont le taureau est le mâle entier : *une couple de bœufs. Le —, au pas tardif a la force en partage* (Rosset). *Sans le —, les pauvres et les riches auraient beaucoup de peine à vivre* (Buff.) *Le — gras*, que les bouchers promènent au carnaval. || *Mettre la*

charrue devant les BŒUFS, commencer par où l'on devrait finir. *C'est un — pour le travail*, ou simpl. : *c'est un —*, c'est un homme qui ne recule pas devant un travail long et pénible. = Employé pour taureau : *le — Apis*. = Chair de bœuf; morceau de bœuf : — *à la mode*, assaisonné avec des carottes et cuit dans son jus. || Fam. : *c'est la pièce de —*, cela revient tous les jours. V. OËIL DE BŒUF ET NERF.

BOG, rivière importante de la Pologne, affluent de la Vistule.

BOGHEI, s. m. (mot angl., pron. *bogué*), petit cabriolet découvert.

BOGOTA (SANTA-FÉ DE), anc., cap. de la Colombie, aujourd'hui cap. de la Nouvelle-Grenade.

BOHÈME, ancien roy., fait aujourd'hui partie des États de l'Autriche. = **BOHÈME** ou **BOHEMIEN**, **VB**, adj., qui appartient à la Bohême ou à ses habitants. = **3.**, personne née en Bohême. || Personne qui mène une vie errante et déréglée. On dit par ext., *vie de —*. *La — littéraire*.

BOÏARD. V. **BOYARD**.

BOILEAU (Nicolas Despréaux), un des grands poètes du siècle de Louis XIV, législateur du Parnasse français; mort en 1711.

BOIRE, v. a., avaler un liquide. — *de l'eau, du vin*. — *une rasade, un rouge bord*; fam., un verre plein de vin. *Je bois mon vin sans eau* (Bér.) || — *la joie à pleine coupe* (Boil.) — *le calice jusqu'à la lie* (Mass.), subir toutes les humiliations. — *le coup, le vin de l'étrier*, avant de partir. *Il n'y a pas de l'eau à —*, se dit d'un marché où il n'y a rien à gagner. || Absorber : *la terre, le papier, l'éponge boit l'eau*. = Abs. : *ce papier boit*. = *Le roi boit! la reine boit!* acclamation usitée au repas du jour des Rois, quand le roi ou la reine de la fête boivent. — *à la santé de quelqu'un*, — *à quelqu'un*, faire des vœux pour quelqu'un en buvant. *Donner à —*, tenir un cabaret. *Chanson à —*, chanson de table. *Donner pour —*, une gratification en sus du salaire. = Abs. : — *avec excès*, s'enivrer. — *sec*, boire beaucoup; fam. — *comme une éponge, comme un trou, comme un Templier*, boire excessivement. || Prov., *qui a bu boira*, quand on a un défaut, on ne s'en corrige pas. *Avoir toute honte vue*, n'avoir plus honte de rien. = Se —, v. pr. : *le café se boit chaud*.

BOIRE, s. m., ce qu'on boit. || Fam. : *il en perd, il en oublie le — et le manger*, il est entièrement absorbé par cette occupation, par cette passion.

BOIS, s. m., substance dure et compacte des arbres. || *Faire flèche de tout —*, mettre tout en œuvre pour se tirer d'affaire. — *Être du — dont on fait les généraux, les ministres*, etc., avoir les qualités qu'exigent ces diverses fonctions. *Il est du — dont on fait les flûtes*, se dit d'un homme complaisant qui ne contredit personne. *Il ne faut pas mettre le doigt entre le — et l'écorce*, il ne faut pas se mêler des différends qui s'élèvent entre mari et femme, frère et sœur, etc. *Trouver visage de —*, ne pas trouver la personne que l'on cherche. = Bois à brûler. — *flotté*, venu en train ou à flot perdu. — *neuf*, transporté par voiture ou par bateau. || *On verra de quel — je me chauffe*, de quoi je suis capable. = Lieu planté d'arbres : *le — de Boulogne, de Vincennes*. *Aller au —*. *Vivre dans les —*. *Mes seuls gémissements font retentir les —* (Rac.) *Les hôtes des —*, les animaux qui vivent dans les bois, et surtout les oiseaux : *vous êtes le phénix des hôtes de ces —* (La F.) — *sacrés*, consacrés à des divinités. || *Être volé comme dans un —*, avec audace, sans pouvoir se défendre. = Les arbres en général, menues branches,

rejets : *cette vigne a trop de —, il faut la tailler* (Ac.) = Partie d'un objet fait de bois : *le — d'une lance*. *Un — de lit*. || Dames, au tric-trac, quilles, au jeu de quilles. = Cornes rameuses des animaux du genre cerf : *le — du cerf pousse, croît et se compose comme le — d'un arbre* (Buff.)

BOISAGE, s. m., tout le bois dont on s'est servi pour boiser. = Action de boiser un navire.

BOISÉ, **E**, adj., garni de bois : *pays —; terre boisée*. = Garni de boiseries ; *appartement —*.

BOISER, v. a., garnir de boiserie, de menuiserie : *faire — un rez-de-chaussée*. = Construire la carcasse d'un navire.

BOISEMENT, s. m., action de boiser, de planter des bois. = État d'un pays boisé.

BOISERIE, s. f., bois plat dont on revêt les murs d'un appartement : — *en chêne*. *Panneaux de —*.

BOISEUX, **EUSE**, adj., de la nature du bois.

BOIS-LE-DUC, ch.-l. de la p. de Brabant septentrional.

BOISILIER, s. m., mar., coupeur de bois.

BOISSEAU, s. m., ancienne mesure pour les corps solides : *le — de Paris contenait environ dix kilogrammes*. || *Mettre la lumière sous le —*, cacher la vérité aux hommes; refuser de les éclairer.

BOISSELEÉ, s. f., ce qu'un boisseau peut contenir. — *de terre*, espace de terre qu'on peut ensemencher avec un boisseau de blé.

BOISSELIER, s. m., celui qui fait des boisseaux et d'autres ustensiles de bois.

BOISSELLERIE, s. f., métier, commerce du boisselier. = Objets qu'il fabrique.

BOISSON, s. f., tout ce qu'on boit : *le petit-lait, tiré du lait de vache, est la — ordinaire en Islande* (Buff.) = Dans un sens plus restreint, vin, bière, cidre, etc. : *acheter du vin pour sa —* (Ac.) || Fam. : *adonné à la —*, habitué à s'enivrer. *Être pris de —*, être ivre. = Eau passée sur le marc de la vendange. = Tout liquide formé d'eau versée sur une substance végétale qu'on laisse fermenter.

BOISSY-D'ANGLAS, président de la Convention au 1^{er} prairial an III et sénateur sous l'Empire; mort en 1826.

BOITE, s. f., état du vin bon à boire.

BOÎTE, s. f., ustensile à couvercle servant à renfermer quelque chose : — *de carton, de fer-blanc*. — *à lettres*, espèce de tronc dans lequel on dépose les lettres que la poste fait parvenir à leur adresse. — *de montre*, partie d'une montre dans laquelle le mouvement est renfermé. || *On dirait qu'elle sort d'une —*, se dit d'une personne dont la toilette est très-soignée. = Tabatière. = Ce que contient une boîte : — *de bonbons, de plumes*. = Petit mortier de fonte qui sert dans les réjouissances publiques. = Anat. : — *du crâne*, cavité osseuse qui renferme le crâne. — *d'une tortue*, la carapace et le plastron.

BOÏTER, v. n., incliner plus d'un côté que de l'autre en marchant : *je connais une femme qui marche assez bien, mais qui boîte dès qu'on la regarde* (Mont.)

§ **BOÏTER, CLOCHER**. *Clocher* ou *boïter bas* ne s'emploie guère que dans un sens fam. et fig. : *ceux qui veulent gloser doivent bien regarder chez eux s'il n'y a rien qui cloche* (Mol.)

BOÏTEUX, **EUSE**, adj., qui boite : *un cheval —*.

|| En parlant des choses qui ont un pied plus court que les autres : *quatre tabourets —* (La F.) *Paix boïteuse*, se dit de la paix mal assurée conclue avec les calvinistes en 1568. || *Ruban —*, qui n'a de dessin que sur un de ses bords, ou dont les bords sont de couleur différente. *Châle —*, qui n'a une

large bordure que d'un côté. || *Vers* —, qui n'a pas la mesure. = S., personne qui boîte.

BOÏTIER, s. m., boîte qui, dans les hôpitaux, sert à contenir les compresses, les bandes, la charpie et certains instruments.

BOIVIN, s. m., mar., cordage qui tient la bouée.

BOL ou **BOLUS**, s. m., petite boule molle composée de divisions médicinales. — *alimentaire*, boule ou masse des aliments après la mastication.

BOL, s. m., terre argileuse employée autrefois en médecine : — *d'Arménie*, argile ocreuse rouge.

BOL, s. m., coupe demi-sphérique. = Ce qu'un bol peut contenir : *un — de punch, de lait*.

BOLAIRE, adj., de la nature du bol d'Arménie.

BOLÉRO, s. m., air espagnol servant à la fois de chanson et d'air de danse.

BOLESLAS, nom commun à six ducs ou rois de Pologne.

BOLET, s. m., champignon à chapeau conique et poreux en dessous.

BOLEYN (Anne de) ou **BOULEN**, femme de Henri VIII et mère de la célèbre Elisabeth, décapitée en 1536.

BOLINGBROKE, homme d'État et écrivain anglais, ami de Swift et de Pope et adversaire de Walpole, mourut en 1751. Il avait résidé plusieurs années en France, où il fut, en incréduité, le précurseur de Voltaire.

BOLIVAR, fondateur de l'indépendance des républiques de l'Amérique du S., mort en 1830.

BOLIVIE ou **HAUT-PÉROU**, État de l'Amérique méridionale.

BOLOGNE, vil. des États de l'Église. = **BOLONAIS**, E., adj. et s., qui est de Bologne. = *École bolonaise*, académie de peinture, fondée par Louis Carrache et ses deux cousins, Annibal et Augustin Carrache, d'où sortirent Le Dominiquin, Le Guide et l'Albane.

BOLUS. V. **BOL**.

BOMBANCE, s. f., fam., chère abondante et extraordinaire : *faire —*.

BOMBARDE, s. f., machine de guerre employée autrefois pour lancer de grosses pierres. = Galiote à bombes, chaloupe canonnière. = Jeu d'orgues très-bruyant. = Gueule d'un four à briques.

BOMBARDEMENT, s. m., action de jeter des bombes, de bombarder.

BOMBARDER, v. a., lancer des bombes sur : — *une place*. || — *quelqu'un*, le lancer comme une bombe, le faire entrer de force : *elle y bombardarda Mme d'Arpajon à l'étonnement de toute la cour* (St-S.)

BOMBARDIER, s. m., artiller qui lance des bombes.

BOMBASIN ou **BOMBASINE**, s. m., étoffe de soie. = Futaine sans envers.

BOMBAY, vil. de l'Inde anglaise, cap. de la présidence de son nom, située dans une petite île.

BOMBE, s. f., globe de fer creux rempli de poudre qui, lancé avec un mortier, éclate en tombant. *Lancer des bombes*. || Fam. : *la — va crever*, ou ellipt. : *gare la — !* il va arriver quelque malheur ; le complot est près d'éclater. *Tomber comme une —*, arriver à l'improviste.

BOMBEMENT, s. m., état de ce qui est bombé ; convexité : — *d'un verre, d'un panier*.

BOMBER, v. a., rendre convexe : — *une route, un ouvrage de sculpture*. = V. n., être convexe : *boiserie, plancher qui bombe*. Verre **BOMBÉ**.

BOMBEUR, s. m., celui qui fabrique ou qui vend des verres bombés.

BOMBYX, s. m., nom du genre de l'insecte lépidoptère nocturne dont la chenille est connue sous le nom de *ver à soie*.

BON, **NE**, adj., qui a toutes les qualités conformes à sa nature et à sa destination, au physique et

au moral : — *pays, blé, vin, cheval, fils*. = Ce qui produit l'effet qu'on en attend : — *arsenic*. *BONNE ciguë*. *Se donner du — temps, du loisir*. = Miséricordieux, clément : *que Dieu est — !* (Boss.) = Bienveillant, humain : *celui-là est — qui fait du bien aux autres* (La Br.) *Être de BONNE composition*, d'un caractère facile. *Il est — prince, — enfant, commode à vivre*. || *Crédule, simple, facile à tromper* : *un — homme ; de BONNES gens*. *La — dupe*. = Conforme à la raison, à la justice : *le — droit ; la — foi ; de BONNES mœurs*. *Elle eut de BONNES inclinations* (Fléch.) || *Être de — compte, sincère*. = Qui excelle dans une profession, recommandable : *un — ouvrier ; de bons écrivains ; une — maison de commerce*. Par anal. : *un — chien de chasse*. || *Avoir — pied, — œil*, être actif et vigilant. *A — entendre, salut*. Ir. : *Taisez-vous, BONNE pièce* (Mol.) = Utile, propre à : — *à tout ; — pour les sots*. *C'est n'être — à rien que de n'être — qu'à soi* (Voll.) *A quelque chose malheur est —*. *Toute vérité n'est pas BONNE à dire*. = Avantageux, favorable : *une BONNE nouvelle*. *Il n'est pas toujours — d'avoir un haut emploi* (La F.) *Prendre les choses en — part*, dans un sens favorable. = Solide, bien établi, en parlant de la fortune : *il a huit mille BONNES livres de rente* (Mol.) = *A quoi — ? pourquoi. A quoi — ce mystère ?* (Rac.) = Fort, vigoureux, considérable : *une BONNE gélée ; un — soufflet ; une BONNE somme*. = Quelquefois il sert à donner plus de force : *c'est cent BONNES lieues que nous avons faites* (Sév.) = Aimable, agréable, plaisant : *être de BONNE humeur ; faire BONNE mine*. *Un — mot*. || *Faire contre fortune — cœur*, se montrer ferme dans le malheur. = Ir. : *la bailler BONNE, tromper ; la garder BONNE, garder rancune*. = *Les BONNS*, s. m. pl., les gens de bien, par opposit. à *les méchants* : *remplir les — d'amour et les méchants d'effroi* (Corn.) *Dieu fait luire son soleil sur les — et sur les méchants* (Boss.) = Comm., bon à payer : — *pour deux mille francs* ; par anal., se dit d'un billet de spectacle : —, *pour une, pour deux personnes*. = Impr., ellipt. : — *à tirer*, se dit d'une feuille qui peut être tirée. = *Une BONNE fois*, sérieusement, une fois pour toutes. *De BONNE main*, de bonne part.

BON, adv. *Sentir —*, avoir une odeur agréable. *Il fait — ici*, on y est à son aise, la température y est douce. *Tenir —*, résister fermement. *Trouver —*, approuver. *Coûter —*, coûter cher. *Il ne fait pas — avoir affaire à lui* ; il n'est pas commode ; il y a des désagréments, des dangers à craindre pour ceux qui ont affaire à lui. = *Tout de BON*, loc. adv., sérieusement : *non : tout de —, quittez toutes ces incartades* (Mol.) = *Box*, interj., marque le contentement, l'approbation : *ah ! —, en voici un fort à propos* (Mol.) = Se dit quelquefois par antiphrase, pour se plaindre, pour marquer du mécontentement : *il m'a trompé, c'est —, je m'en souviendrai*. **BON ! BON !** *il faut apprendre à vivre à la jeunesse* (Reg.)

BON, s. m., ce qui est bon : *le — et l'honnête ne dépendent pas du jugement des hommes* (J.-J.) = Bonnes qualités d'une personne, d'une chose : *cet homme a du —* (Ac.) = Ce qui résulte d'une chose, l'important, le — *de Paffaire*. *Le — de l'histoire, du conte*, fam., ce qu'il y a de plaisant. = Autorisation de payer une somme, de livrer des marchandises : — *sur le trésor, — de pain*.

BON (cap), cap sur la côte de l'État de Tunis.

BONACE, s. f., calme de la mer après un orage.

BONALD (DE), écrivain politique et religieux du commencement de ce siècle; mort en 1840.

BONAPARTE, famille corse originaire d'Italie. Elle doit son illustration à Napoléon Bonaparte, qui devint empereur des Français. Les membres les plus connus de cette famille sont : Bonaparte (Charles), juge à Ajaccio et député de la noblesse de Corse en 1779, mort en 1785. = Bonaparte (M^{me} Lætitia Ramolino), femme du précédent, née à Ajaccio et morte à Rome en 1836. = Bonaparte (Napoléon). V. NAPOLÉON I^{er}. = Bonaparte (Joseph), frère aîné de Napoléon I^{er}, qui fut roi de Naples, puis roi d'Espagne. = Bonaparte (Lucien), prince de Canino, frère de Napoléon, mort à Rome en 1840. = Bonaparte (Jérôme), frère de Napoléon, qu'il fit roi de Westphalie; mort en 1860. = Bonaparte (Louis), autre frère, qu'il fit roi de Hollande. Celui-ci est le père de Charles-Louis Napoléon III, empereur des Français. = BONAPARTISTE, s. m., partisan de Bonaparte ou de sa famille.

BONASSE, adj., simple, sans malice; fam.

BONBON, s. m., expression enfantine, *bon, bon*, passé dans le langage ordinaire pour désigner les sucreries fabriquées par les confiseurs.

BONBONNIÈRE, s. f., boîte à bonbons. || Fam., petite maison jolite et commode.

BONCHAMP (marquis de), un des chefs les plus remarquables de l'insurrection de la Vendée.

BON-CHRÉTIEN, s. m., grosse poire.

BOND, s. m., saut d'un corps par suite d'un choc violent contre un autre corps : *faire faux* —, dévier en bondissant; || manquer à un engagement. = *Prendre la balle au* —, au moment où elle bondit; || faire une chose au moment opportun. = Saut, mouvement brusque : *n'aller que par sauts et par bonds*, n'agir que par boutades. *Homme tout à sauts et à bonds* (St-S.)

BONDE, s. f., pièce de bois qui sert à retenir l'eau d'un étang. = Trou rond par lequel on remplit un tonneau. = Tampon de bois qui le ferme; dans ce sens, on dit plus souvent *bondon*.

BONDER, v. a.; mar., charger un navire autant qu'il peut l'être.

BONDIR, v. n., faire un ou plusieurs bonds : *l'eau, la balle, le cheval bondit*. = Sauter, s'élaner : *leurs pieds légers bondissent en cadence* (Del.) || *Cela fait — le cœur*, le soulève.

BONDISSANT, E, adj., qui bondit : *les agneaux bondissants*; *les bondissantes eaux*. (Volt.)

BONDISSEMENT, s. m., mouvement de ce qui bondit; *le — des agneaux*. || — *de cœur*, nausée.

BONDON, s. m., morceau de bois rond qui bouche la bonde d'un tonneau. = Fromage de Neufchâtel qui a la forme d'un bondon.

BONDONNER, v. a., boucher avec un bondon.

BONDONNIÈRE, s. f., instrument pour percer une bonde à un tonneau.

BONDONU, roy. de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie.

BONDRÉE, s. f., oiseau de proie qui tient le milieu entre le milan et la buse.

BONDY, vge du départ. de la Seine dont la forêt fut longtemps un repaire de voleurs.

BONE, vil. forte de l'Algérie, dans la p. de Constantine.

BONHEUR, s. m., chance heureuse : *croiraie le — que ta bouche m'annonce* (Rac.) *Il a certains petits bonheurs qui n'appartiennent qu'à lui* (Sév.) *Jouer de —*, réussir contre son attente. *Au petit —*, fam., arrive ce qu'il pourra. = Bien-être, état heureux : *le — d'une vie tranquille* (Fén.) *Le — des mechants comme un torrent s'écoule* (Rac.) *Le — naît souvent au sein du malheur même* (Chén.) = Par ext. : *avoir le — de*, forme de civilité. = *L'air —*, loc. adv., heureusement.

BONHEUR, PLAISIR, BIEN-ÊTRE, BÉATITUDE, PROSPÉRITÉ, FÉLICITÉ. Le bonheur se forme d'une suite ou d'une somme de plaisirs. Le plaisir est le bonheur d'un instant. Le bien-être est le bonheur physique. La béatitude est le bonheur destiné dans l'autre vie à ceux qui auront pratiqué la vertu dans celle-ci. La prospérité est un bonheur visible, extérieur; la félicité un bonheur intérieur, un contentement de l'âme.

BONHOMIE, s. f., bonté de cœur unie à une grande simplicité de manières : *Ariste est d'une — aimable* (La Br.) = Simplicité d'esprit, extrême érudition : *il est d'une — qui fait pitié* (Ac.)

BONHOMME, s. m., homme d'une bonté, d'une simplicité poussée jusqu'à la faiblesse. *Racine, Boileau, Chapelle appelaient La Fontaine le —. Faire le —*, affecter une bonté, une simplicité contraire à sa nature. Dans ce sens, on dit : *un faux —. Les faux bonshommes*. = *Un petit —*, un enfant. || Fam., *petit — vit encore*, mon allumette n'est pas encore éteinte. *aller son petit — de chemin*, s'occuper tranquillement de ses affaires.

BONI, s. m., somme restée en caisse dans une opération, et sur l'épargne de laquelle on n'avait pas compté. = Ce qui revient sur un gage qu'on a laissé vendre au Mont-de-Piété.

BONIFACE, nom qu'ont porté neuf papes au moyen âge. Le plus célèbre est BONIFACE VIII, qui lutta contre Philippe le Bel, et essaya vainement de faire triompher les idées de Grégoire VII.

BONIFACIO, vil. de Corse. = *Détroit de —*, entre la Corse et la Sardaigne.

BONIFICATION, s. f., amélioration, augmentation du produit d'une affaire.

BONIFIER, v. a., mettre en meilleur état : — *une terre*. = Suppléer un déficit. = Se —, v. pr., s'améliorer : *le vin se bonifie en vieillissant*.

BONITE, s. f., poisson de mer, à peu près de la grosseur de la dorade.

BONJOUR, s. m., salut du matin : *je vous souhaite le —*. = Ellipt. : —, monsieur. — à monsieur N., fam., faites-lui mes compliments.

BON-MOT, s. m. V. BON.

BONN, vil. et université de Prusse, p. rhénane.

BONNE, s. f., domestique, femme de service : *elle ne voit pas qu'elle n'est que leur nourrice et leur —, et non pas leur mère* (Buff.)

BONNE-ESPÉRANCE (cap de), cap au S. de l'Afrique.

BONNEMENT, adv., de bonne foi; avec simplicité, naïvement : *j'y vais tout —*.

BONNET, s. m., coiffure ronde ou carrée, sans rebords. — *de coton, de soie*. = Coiffure à l'usage des femmes. — *de gaze, de tulle*. — *carré*, coiffure des prêtres, des avocats, des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. || *Prendre le —*, se faire recevoir docteur. *Prendre une chose sous son —*, imaginer un fait sans fondement. *Avoir la tête près du —*, se fâcher aisément. *Où sont donc ces esprits si vifs, si brillants, ces têtes si près du —?* (Sév.) *Metre son — de travers*, montrer de l'humeur. *Jeter son — par-dessus les moulins*, braver l'opinion, les bienséances. *Être triste comme un — de nuit*, l'être beaucoup. *C'est — blanc et blanc —*, l'un vaut l'autre. *Ce sont deux têtes dans un —*, ils sont toujours du même avis. || *Gros —*, personnage important dans son corps. — *rouge*, coiffure de laine rouge que portaient les ardents révolutionnaires (et que portent encore les galériens condamnés pour un certain temps). — *vert*, que l'on était obligé de porter quand on avait fait cession de biens : *prêts à porter le — vert* (La F.) — *phrygien*, coiffure de la liberté. = En terme d'arts, ce qui couvre la par-

tie supérieure d'un instrument, d'une machine. = Hist. nat. second estomac des ruminants.

BONNETER, v. a.; vieux, saluer fréquemment.

BONNETERIE, s. f., ouvrage, métier, commerce du bonnetier.

BONNETIER, s. m., celui qui fait ou qui vend des bonnets, des bas, etc.

BONNETTE, s. f., petite coiffure d'enfant. = Fortifié, ouvrage saillant à deux faces avec parapet et palissade. = Mar., petites voiles qu'on ajoute aux grands pour présenter une plus grande surface au vent.

BONSOIR, s. m., salut du soir : *je vous souhaite le —*; ou ellipt., — *monsieur*. || Fam., pour dire qu'une affaire est manquée : *tout est dit, —, n'en parlons plus* (Ac.) *Dire — à la compagnie*, pop., mourir.

BONTÉ, s. f., qualité de ce qui est bon, et, en parlant des personnes, disposition à faire le bien, à se montrer indulgent : *la — d'un ouvrage* (Volt.) *Lorsque Dieu forma le cœur, il y mit premièrement la —* (Boss.) *La — est un goût à faire le bien et à pardonner le mal* (Vauv.) = Acte de bienveillance, de politesse : *je n'ai pu sans envie apprendre vos BONTÉS pour Pheureuse Octavie* (Rac.) = Ir. Comment, *vous avez eu la — de faire cela?* || Faiblesse, trop grande facilité à céder : *trop de — dans les parents cause la perte des enfants* (Perrault.) = Un des attributs divins : *ne désespérez point de la — céleste* (Lucis).

S. BONTÉ, DOUCEUR, HUMANITÉ, SENSIBILITÉ. La *bonté* est un penchant naturel à faire le bien, qui produit entre les hommes un échange de services. La *douceur* est une qualité qui influe sur l'humeur et entretient la société par le liant qu'elle met dans les relations. Nous éprouvons de l'*humanité* à l'égard de tous les hommes indifféremment et par cela seul qu'ils sont hommes; nous n'avons de *sensibilité* que pour ceux dont les maux présents nous frappent et nous émeuvent.

BONZE, s. m., prêtre chinois ou japonais.

BOQUET, s. m., outil de saunier pour enlever la boue des marais salants. = Pelle creuse du jardinier.

BOQUILLON, s. m., bûcheron (La F.); vieux.

BORATE, s. m., sel formé par la combinaison de l'acide borique avec les bases salifiables.

BORAX, s. m., borate neutre de soude.

BORD, s. m., extrémité d'une surface, ce qui la termine : — *d'un verre*, — *d'un chapeau*, — *d'un chemin*, *d'un précipice*. || *Avoir un mot sur le — des lèvres*, être sur le point de se le rappeler et de le prononcer. *Avoir le cœur sur le bord des lèvres*, être franc. *Être sur le — de sa fosse*, être au — *du tombeau*, être extrêmement vieux. *Être sur le — du précipice*, dans un grand danger, près de sa perte. = Rivage, terrain qui est le long de la mer, d'un fleuve, d'un lac : *le — de l'eau*. *Les BORDS du Rhin*, *du lac de Côme*. *Une île escarpée et sans BORDS* (Boil.) = S. m. pl., contrées environnées d'eau : *les BORDS africains* (Boil.) || *Les sombres —* (Rac.), *les BORDS du Coccyte*, l'enfer. = Galon ou ruban pour border. = Mar., chaque côté d'un bâtiment. *Vaisseau de haut —*, grand bâtiment. *Vaisseau de bas —*, petit bâtiment plat. *Virer de —*, changer de direction; || changer de parti. *Être du bord de quelqu'un*, être de son parti, de son opinion. = Le vaisseau même : *monter, venir à —*; *prendre quelqu'un sur son —*. = Bordée : *courir — sur —*, luvoyer à petites bordées. = **BORD à BORD**, loc. prép., jusqu'aux bords, tout contre les bords : *la rivière au — du quai*.

Mettre du vin au — du verre. = **A pleins BORDS**, loc. adv., même sens; se dit souvent au fig. : *la démocratie coule à pleins —* (Royer-Collard).

§ BORD, COTE, RIVE, RIVAGE. Le *bord* et la *côte* sont plus ou moins escarpés. La *rive* et le *rivage* sont plutôt plats; ils vont et s'étendent en pente douce jusqu'à l'eau, et celle-ci les couvre quand elle déborde.

BORDAGE, s. m.; mar., planches épaisses qui revêtent d'un bout à l'autre le corps d'un bâtiment.

BORDÉ, s. m., galon d'or, d'argent ou de soie, qui sert à border les vêtements, les meubles.

BORDEAUX, ch.-l. du départ. de la Gironde. = S. m., vin récolté aux environs de cette ville. = **BORDELAIS**, s., adj. et s., de Bordeaux; personne qui habite cette ville. = S. m., pays de Bordeaux. = *Duc de —*, Y. CHAMBORD.

BORDÉE, s. f., décharge simultanée de tous les canons d'un même côté du vaisseau : *lâcher, essuyer une —*. || *Une — d'injures*, ou simpl., *une —*; fam., beaucoup d'injures dites très-rapidement et presque à la fois. = Chemin que fait un bâtiment qui luvoye : *courir des BORDÉES*. = Syn. de **QUART**.

BORDER, v. a., garnir le bord : — *un chapeau, des souliers*; et par ext. : — *un champ de fossés, de haies*. — *un lit*, enfermer le bord de la couverture et des draps sous le premier matelas. = Mar., — *un bâtiment*, revêtir sa membrure de bordages. — *un vaisseau ennemi*, le suivre de côté pour l'observer. — *une voile*, la tendre par le bas. — *un parterre*, le garnir d'une bordure. = S'étendre le long de : *des précipices BORDAIENT notre route* (Ac.) *Des îles BORDÉES de hauts peupliers*. *Les troupes BORDENT la haie*. = Côtoyer; vieux.

BORDEREAU, s. m., état des espèces diverses qui composent une somme. — *de caisse*. — *de compte*, récapitulation et balance du débit et du crédit. — *d'un agent de change*, écrit constatant les opérations qu'il a faites. — *d'inscription*, titre de créance remis au conservateur des hypothèques pour qu'il soit enregistré.

BORDEU, grand médecin du XVIII^e siècle, écureur de Bichat.

BORDIER, s. m., vaisseau qui a un côté plus fort que l'autre. = Adj., *vaisseau —*.

BORDIGUE, s. f., enceinte formée avec des chaînes, des perches, sur le bord de la mer, pour prendre du poisson, ou pour retenir le poisson vivant.

BORDURE, s. f., ce qui borde, ce qui garnit ou renforce le bord de quelque chose : — *d'un chapeau, d'un châle*. — *de gazon*. = Cadre : — *d'un tableau*. = Lisière : — *d'un bois, d'une forêt*.

BORE, s. m., corps simple, métalloïde qui se présente sous la forme d'un brun verdâtre.

BORÉAL, E, adj., du côté du nord : *pôle —*.

BORÉE, s. m., vent du nord; poét.

BORGHÈSE (Pauline), sœur de Napoléon, mariée d'abord au général Duphot, puis au général Leclerc; enfin au prince Borghèse, fut une des plus belles femmes de son temps.

BORGIA, famille noble d'Italie, originaire d'Espagne, qui a eu toute son illustration au XVI^e siècle. = **ALEXANDRE —**, pape sous le nom d'Alexandre VI. = **CÉSAR —**, son fils, duc de Valentinois, aventurier célèbre.

BORGNE, adj., qui n'a qu'un œil ou qui ne voit que d'un œil : *homme, femme, cheval —*. || Obscur, sans apparence : *maison —*. *Cabaret —*, peu fréquenté, mal famé. = S. m., un —.

BORGNESE, s. f., femme, fille borgne; pop.

BORIQUE, adj., composé de bore et d'oxygène.

BORNIDA, riv. des Etats sardes, affluent du Tanaro.

BORNAGE, s. m., action de planter des bornes.

pour marquer les limites d'un champ, d'une propriété.

BORNE, s. f., ce qui marque la limite entre deux champs ou deux États : les BORNES de leur héritage étaient pour eux les BORNES de leurs désirs (Fléch.) = Grosse pierre qu'on met à l'encoignure d'une maison, ou le long d'une route. = Par anal., BORNE-fontaine. Il est là planté comme une — ; fam., il ne bouge pas. = S. f. pl., limites d'un État : étendre les BORNES de son empire (Ac.) || Les BORNES de la justice (Fléch.) = Abs. : cela passe toutes les BORNES, cela va trop loin.

BORNÉ, E, adj., qui a des bornes, qui est limité : pouvoir — (Pasc.) Vue BORNÉE (Ac.) Esprit, homme —, de peu d'intelligence. Connaissances BORNÉES, de peu d'étendue. Vues BORNÉES, étroites. Fortune —, médiocre.

BORNÉO, vil. et roy. de l'Océanie.

BORNER, v. a., mettre des bornes pour marquer des limites : — un champ, un vignoble. = Servir de borne, limiter, mettre fin à : des coteaux riants BORNAIENT agréablement la vue (Mont.) = S'applique aux personnes par rapport à leurs propriétés : il est BORNÉ au levant par une chaîne de montagnes. || Restreindre, modérer : — son ambition, ses désirs, ses espérances. Ne BORNE pas ta gloire à venger un affront (Corn.) = Se —, v. pr., se prescrire des bornes, se restreindre : se — au strict nécessaire. || Se contenter de : il se BORNE à le voir (La Br.)

BORNHOLM, île de la mer Baltique.

BORNOU, roy. d'Afrique.

BORNOYER, v. a., regarder d'un œil en fermant l'autre, pour juger d'un alignement. = Placer des jalons de distance en distance pour planter des arbres, pour bâtir un mur, etc.

BORODINO, vil. de Russie, près de laquelle se livra, en 1812, la bataille de la Moskowa.

BORRAGINÉES, s. f. pl., famille de plantes qui a pour type le genre bourrache.

BORROMÉE (Saint Charles), cardinal, archevêque de Milan, fit rédiger le *Catéchisme de Trente*, se dévoua, pendant la peste de 1576, au soulagement des pauvres et des malades, et mourut en 1584.

BORROMÉES (îles), groupes d'îles dans le lac Majeur.

BORYSTHÈNE, fl. de la Russie d'Europe, appelé aujourd'hui Dniéper.

BOSAN, s. m., breuvage ture fait avec du millet bouilli dans de l'eau.

BOSEL, s. m., moule ronde à la base des colonnes, appelée aussi *toze*.

BOSNIE, p. de la Turquie, au N. O.

BOSPHORE DE THRACE ou **LE BOSPHORE**, détroit entre l'Asie et l'Europe, qui joint la mer de Marmara à la mer Noire. = *Βοσπορος cimmérien*, anc. nom du détroit d'Iémekelet.

BOSQUET, s. m., petit bois; touffe d'arbres : les BOSQUETS de Versailles.

BOSSAGE, s. m., saillie laissée à la surface d'un ouvrage de pierre ou de bois, soit pour servir d'ornement, soit pour y faire quelque sculpture.

BOSSE, s. f., saillie résultant d'une déformation de la colonne vertébrale des côtes ou du sternum. = Grosseur naturelle que quelques animaux ont sur le dos : la — d'un chameau, d'un bison. = Protubérance du crâne, considérée comme indice des penchants, des dispositions morales : la — du vol, des mathématiques. = Enflure, tumeur occasionnée par une contusion : se faire une — au front. || Fam., ne demander que plaie et —, souhaiter qu'il y ait des querelles. = Anat., éminence arrondie à la surface des os plats : — frontale. = Élévation sur une surface qui

devrait être unie : un pompier vêtu de BOSSES d'or (Del.) = Modèle de plâtre, figure moulée : dessiner d'après la —. Ouvrage de ronde —, de plein relief, statue. Ouvrage de demi —, en bas-reliefs, dont certaines parties sont saillantes. Vaisselle en —, vaisselle travaillée en relief, par opposition à vaisselle plate. Serrure en —, en saillie à l'intérieur d'une porte. = Au jeu de paume, partie du mur qui renvoie la balle. || Donner dans la —, être dupe. = Mar., cordage très-court servant à tendre un câble.

BOSSELAGE, s. m., travail en bosse sur la vaisselle d'argent.

BOSSELER, v. a., travailler en bosse : — de la vaisselle. = Se —, v. pr., être bossué : cette écuelle s'est BOSSELÉE en tombant (Ac.) = Se dit adjectiv. des feuilles qui ont des éminences ou des saillies creuses en dessous : les feuilles de chou sont BOSSELÉES.

BOSSELURE, s. f., ciselure naturelle que l'on voit sur certaines feuilles.

BOSSER, v. a.; mar., retenir, fixer, arrêter avec des bosses : — un câble.

BOSSETTE, s. f., ornement en forme de bosse aux deux côtés du mors d'un cheval.

BOSSOIR, s. m., chacune des deux grosses pièces de bois, en saillie à l'avant du bâtiment, qui servent à suspendre et à hisser les ancres.

BOSSU, E, adj., qui a une bosse au dos ou à la poitrine. — par devant et par derrière. = Montueux, inégal : terrain —; peu us. = Subst., personne bossue : deux vieilles BOSSUES qui montraient à lire aux enfants (Chat.) || Prov. : rire comme un —, aux éclats, de bon cœur.

BOSSUER, v. a., faire par accident des bosses à de la vaisselle, à de l'argenterie : — un casque. = Se —, v. pr., être bossué.

BOSSUET, surnommé l'*Aigle de Meaux*, un des plus éloquents orateurs et des plus grands écrivains du siècle de Louis XIV ; mort en 1704.

BOSTANGI, s. m., jardinier du séraï. = Soldat d'un des corps de la milice turque.

BOSTON, s. m., jeu de cartes qui se joue à quatre. Faire —, faire toutes les levées à ce jeu.

BOSTON, vil. d'Angleterre. = Vil. et beau port des États-Unis, cap. de l'État de Massachusetts.

BOT, adj. m. (pron. *bo*), il n'est usité que dans cette locut. : pied —, pied contrefait. = S. m., un pied —, homme qui a un pied contrefait.

BOTANIQUE, s. f., science qui a pour objet la connaissance des végétaux, de leurs caractères et de leur classification.

BOTANIQUE, adj., qui a rapport à la botanique : jardin —. Système — (B. de St-P.)

BOTANISTE, s. m., celui qui cultive la botanique, qui est savant en botanique.

BOTANY-BAY, baie de l'Océan Pacifique et vil. de la Nouvelle-Hollande, où les Anglais deportent leurs criminels.

BOTHNIE, golfe et p. de Suède.

BOTTE, s. f., assemblage de choses de même nature liées ensemble en forme de faisceau : — de paille, de foin ; — de radis, d'asperges. — de soie, écheveaux de soie liés ensemble. || Fam., grande quantité : une — de lettres, de papiers.

BOTTE, s. f., chaussure de cuir qui enferme le pied et la jambe, et quelquefois une partie de la cuisse : les Lappones ont pendant l'hiver des bottes de cuir de renne (Reg.) || Prendre ses BOTTES de sept lieues, se disposer à faire beaucoup de chemin et à le faire rapidement : l'esprit de tout rêveur chausse les — de sept lieues (V. II.) || Avoir du foin dans ses BOTTES, avoir des ressources, être à son aise.

Graisser ses —, triv., se préparer à mourir. *A propos de* —, sans motif. || Fam., la terre qui s'attache à la chaussure dans un terrain gras ou dans la neige. || *Serrer la* —, serrer les flanes du cheval pour l'exciter à avancer. = Tonneau : — *de vin*.

BOTTE, s. f., coup de fleuret ou d'épée porté à celui contre qui on se bat : *parer une* —. || Fam. : *pousser, porter une* — à quelqu'un, lui faire une demande embarrassante ; l'attaquer d'une manière imprévue ; le desservir, lui nuire.

BOTTELAGE, s. m., action de lier en bottes de la paille, du foin, etc.

BOTTELER, v. a., lier en bottes.

BOTTELEUR, s. m., celui qui fait des bottes de paille, de foin, etc.

BOTTER, v. a., pourvoir de bottes ou faire des bottes à quelqu'un. Abs. : *ce cordonnier BOTTE bien*. || *Singe BOTTE*, homme mal fait, embarrassé dans son accoutrement. = Se —, v. pr., mettre ses bottes. || Fam., amasser beaucoup de terre ou de neige autour de ses pieds en marchant.

BOTTERIE, s. f., boutique, atelier, commerce du bottier.

BOTTIER, s. m., cordonnier qui fait des bottes.

BOTILLON, s. m., petite botte d'herbes, de racines que l'on apporte au marché.

BOTTINE, s. f., petite botte courte et légère.

BOUC, s. m., le mâle de la chèvre : *ai-je besoin du sang des boucs et des génisses?* (Rac.) || *Puer comme un* —, sentir très-mauvais. — *émissaire*, homme à qui on impute tous les torts, par allusion au bouc qui était chargé de malédictions et chassé dans le désert par les Juifs. = *Dieu séparera les brebis des boucs* (Évangile), les bons des méchants. = Peau de bouc remplie d'huile ou de vin.

BOUCAN, s. m., lieu où les Caraïbes fument leurs viandes. = Gril de bois sur lequel ils le fument. || Pop., bruit, vacarme.

BOUCANNER, v. a., faire sécher de la viande ou du poisson à la fumée. = V. n., aller à la chasse des bœufs sauvages.

BOUCANIER, s. m., celui qui va à la chasse des bœufs sauvages. = Nom donné autrefois à des aventuriers qui vivaient de chasse et de piraterie. = Gros et long fusil dont on se servait pour cette chasse.

BOUCAR ou **BOUCAROS**, s. m., terre odorante et rougeâtre des Indes dont on fait des pots, des vases, etc.

BOUCASSIN, s. m., espèce de futaine employée pour doublures.

BOUCAUT, s. m., tonneau servant à renfermer certaines marchandises sèches : — *de sucre, de café*.

BOUCHE, s. f., ensemble de la cavité située à la partie inférieure de la face, et dans laquelle se trouve logée la langue ; orifice extérieur de cette cavité ; partie extérieure de la bouche : *ouvrir, fermer la* —. Par anal. : *la* — *d'un cheval, d'un âne*, || *Faire la petite* —, faire le difficile, le dédaigneux. *Faire la* — *en cœur*, fam., affecter des airs de mignardise. = Organe de la voix ; || paroles : *mon cœur démentait ma* — *à tous moments* (Rac.) *N'oser ouvrir la* —, n'oser parler. V. **FERMER**. *Dire de* —, de vive voix. = Ellipt. : — *close, cousue*, gardez le silence sur ce point. *Aller, passer, voter de* — *en* —, se répandre rapidement dans le public. *La déesse aux cent bouches*, la renommée. || Nourriture : *provisions de* —. = *Les officiers de la* —, ou simpl., *la bouche*, les gens proposés à la table du souverain. || *Personne à nourrir* : *on fit sortir de la*

place toutes les BOUCHES inutiles (Ac.) *Être sur sa* —, être gourmand. *Prendre sur sa* —, épargner sur sa nourriture. *Pour la bonne* —, pour la fin. *Laisser quelqu'un sur la bonne* —, le laisser dans une attente agréable. *Cela fait venir l'eau à la* —, cela excite l'appétit, le désir. *Avoir la* — *mauvaise, sèche, amère, pâteuse*, y éprouver une sensation d'amertume, de sécheresse. = **Manège** : *ce cheval est fort en* — ; *il n'a point de* —, il n'obéit point au mors. = Se dit de plusieurs sortes d'ouvertures : — *d'un canon, d'un volcan, d'un four*. — *à feu, canon, mortier*. — *de chaleur*, ouverture pratiquée sur les côtés d'une cheminée ou d'un poêle au moyen de laquelle la chaleur se répand dans l'appartement. = Au pl., embouchures par lesquelles les grands fleuves se jettent dans la mer : *les BOUCHES du Rhône*.

BOUCHÉ, E, adj., fam., être — ; avoir l'esprit —, manquer d'intelligence.

BOUCHÉE, s. f., morceau d'aliment solide qu'on met dans la bouche en une seule fois : — *de pain*. || *Il n'en fit qu'une* —, il le mangea avidement. *Il ne ferait de moi qu'une* — ; *il m'avalerait en quatre bouchées*, il m'aurait bientôt vaincu.

BOUCHER, v. a, fermer une ouverture : — *une porte, une bouteille*. — *les terriers* (Buff.) || Fam. : — *un trou*, payer une dette, parer à une difficulté. — *un passage, une rue*, y faire obstacle à la libre circulation. — *la vue d'une maison*, la masquer par un arbre, un mur. — *les vues d'une maison*, en murer les fenêtres. *Vous me BUCHEZ la vue*, vous m'empêchez de voir. = Se —, v. pr., se fermer : *l'ouverture s'est BUCHEE*. = Se — *le nez*, se garantir contre une mauvaise odeur. || Se — *les yeux, les oreilles*, ne vouloir point voir, ne pas vouloir entendre : *la cruelle qu'elle est se bouche les oreilles et nous laisse crier* (Malh.)

BOUCHER, s. m., celui qui tue les bestiaux et en vend la chair crue. || Fam., homme cruel ; chirurgien ignorant et maladroit.

BOUCHÈRE, s. f., celle qui vend de la viande crue ; femme d'un boucher.

BOUCHERIE, s. f., endroit où l'on tue les bestiaux. = Étal, commerce du boucher. || *Tuerie, massacre* : *ce ne fut point un combat, mais une* — (Roll.) *Les Suisses avaient fait une horrible* — *de lansquenets, quoiqu'ils eussent mis les armes bas* (Boss.) V. **CARNAGE**.

BOUCHES-DU-RHÔNE, départ. de France, au S.

BOUCHE-TROU, s. m., triv. et méprisant, celui qui remplit accidentellement un emploi vacant, qui n'est bon qu'à faire nombre.

BOUCHOIR, s. m., plaque de tôle servant à fermer la bouche d'un four.

BOUCHON, s. m., ce qui sert à boucher une bouteille, un flacon, etc. : — *de liège, de cristal*. = Particul., bouchon de liège : *faire sauter le* —, faire partir avec bruit le bouchon d'une bouteille de vin mousseux. || Fam. et vieux, terme de caresse : *mon petit* — (Mol.) — *de paille, de foin*, poignée de paille, de foin tortillée qu'on attache à la queue d'un cheval à vendre. — *de linge*, paquet de linge tortillé. = Rameau de verdure servant d'enseigne à un cabaret. || Cabaret : — *de village*.

BOUCHONNER, v. a., mettre en bouchon, en paquet. — *un cheval*, le nettoyer avec un bouchon de paille. || Fam., caresser : — *un enfant*.

BOUCHONNIER, s. m., celui qui fait ou vend des bouchons de liège.

BOUCLE, s. f. anneau de métal avec un ou plusieurs ardidons : — *d'or*. **BOUCLES de souliers**. = Anneau porté comme ornement : *des BOUCLES d'oreilles*. = Mèche de cheveux formant un anneau. = Mar., gros anneau de fer où l'on attache un cordage. = Petit cercle en forme d'anneau, qui sert d'ornement à une moulure ronde. = Maladie du cochon et du bouf caractérisée par un bubon qui se développe dans l'intérieur de la bouche et y porte la gangrène. = Aiguillon de certains poissons.

BOUCLÉ, E, adj. (v. **BOUCLE**) : *des souliers BOUCLÉS*; *des cheveux BOUCLÉS*. = Se dit des poissons armés de pointes recourbées : *raie BOUCLÉE*.

BOUCLER, v. a., attacher avec une boucle : — *une cravate, des souliers*. = Mettre en boucles : — *des cheveux*. Abs. : *ses cheveux BOUCLENT*.

BOUCLIER, s. m., arme qu'on portait au bras gauche et dont on se servait pour se couvrir le corps : *les Étrusques avaient des BOUCLIERS ciselés d'or* (Michelet). *C'est la nation qui les éleva sur le — militaire et les proclama souverains* (Mass.) || Défense, protection, défenseur : *faire un — de son corps à quelqu'un*, parer les coups qu'on lui porte. *Le — du pays, des lois* (Fléch.) || Se dit de tout ce qui protège, défend : *c'était la prière qui devait vous servir de — pour repousser les attaques du démon* (Bourd.) *Levée de BOUCLIERS, démonstration armée*. || Grande démonstration sans résultat.

§ **BOUCLIER, REMPART**. Au fig., ces mots signifient quelque chose qui sert de défense; mais le *bouclier* est faible en comparaison du *rempart*. L'un ne préserve que d'une manière incomplète, l'autre met à couvert de toutes sortes de dangers.

BOUCON, s. m., pop., vieux, mets ou breuvage empoisonné.

BOUDDHA, signifiait dans l'Inde ancienne savant, c'est-à-dire possédant la parfaite science. = **BOUDDHISME**, s. m., doctrine religieuse, en Asie, qui met le salut dans la vie ascétique et contemplative. = **BOUDDHISTE**, s. m., celui qui professe le bouddhisme.

BOUDER, v. n. et v. a., faire une mine triste et chagrine, en parlant des enfants; témoigner de l'humeur par son silence et par un air mécontent : *cet enfant BOUDE toujours*. — *quelqu'un ou contre quelqu'un*. || Fam. : — *contre son ventre*, refuser de manger par dépit; || se priver, par dépit, d'une chose agréable. = V. n., au jeu de domino, n'avoir pas de dé à poser. || *Ne pas —*, être toujours prêt à repousser une attaque. = Se —, v. pr., se faire mutuellement mauvaise mine.

BOUDERIE, s. f., action de boudier; état d'une personne qui boude : *j'ai eu un petit moment de —*, mais l'explication a bientôt tout raccommode (Volt.) *Prendre en pique et en —* (St-S.)

BOUDEUR, EUSE, adj., qui boude habituellement : *enfant —*. = Qui exprime le mécontentement : *mine BOUDEUSE*. = S., *c'est un ennuyeux —*.

BOUDIN, s. m., boyau rempli de sang et de graisse de porc : — *noir*. — *blanc*, fait avec du lait et un hachis de blanc de volaille. = Se dit de plusieurs choses qui, par leur forme, ressemblent plus ou moins au boudin : *un — de tabac*, rouleau de feuilles de tabac; — *de cheveux*, boucle de cheveux en spirale. = Fusée avec laquelle on met le feu à la mine. = Petit porte-manteau en cuir et de forme ronde qu'on attache sur le dos d'un cheval. = Le gros cordon de la base d'une colonne.

BOUDINE, s. f., masse formant un nœud au milieu d'un plateau de verre.

BOUDINIÈRE, s. f., ustensile de charcutier pour faire le boudin.

BOUDJOU, s. m., monnaie d'Alger qui vaut 1 fr. 86 c.

BOUDOIR, s. m., petit cabinet de retraite qui fait partie de l'appartement d'une dame.

BOUE, s. f., fange des rues et des chemins : *tomber dans la —*. *Dans les villes qui sont pavées de grès les BOUES sont toujours noires* (Buff.) || *Maison faite de — et de crachat*, peu solide. *Se traîner dans la —* (Mass.), se déshonorer. *Traîner quelqu'un dans la —*, le diffamer. *Des âmes de —; pétries de —* (La Br.), des âmes basses et viles. *J'avoue que ce discours fait plaisir à mon âme de —* (Sév.) *Nous sommes tous sortis de la même —* (Mass.) *Tous les bourgeois voudront marcher sur les traces des financiers qu'ils ont vus sortir de la —* (Fén.) = Dépôt qui se forme dans l'encrier. = S. f. pl., limon qui se trouve près de certaines eaux minérales : *les BOUES de Saint-Amand*. V. LIMON.

BOUÉE, s. f., mar., baril ou tout corps flottant pour indiquer une ancre, un écueil. — *de sauvetage*, plateau de liège qu'on jette à un homme en danger de périr.

BOUEUR, FUSE, s., celui, celle qui enlève les boues des rues.

BOUEUX, EUSE, adj., plein de boue : *chemin —*.

BOUFFANT, E, adj., qui bouffe, qui paraît gonflé : *étouffe BOUFFANTE*. = S. f., petit panier qui servait aux femmes à faire bouffer leurs jupes; guimpe gaufrée que portaient autrefois les femmes.

BOUFFANT, s. m., partie bouffante de la manche d'une robe.

BOUFFARDE, s. f., pipe grossière; triv.

BOUFFE, s. m., bouffon; acteur qui joue dans les opéras italiens. = Abs. : *les BOUFFES*, théâtre italien à Paris. = Chien à poil long, fin et frisé.

BOUFFÉE, s. f., souffle de vent, brusque courant de vapeur : — *de fumée, de chaleur*. — *d'ail, de vin*, imprégnée de l'odeur de l'ail, du vin. *Lancer des BOUFFÉES de tabac*, faire sortir en fumant, par la bouche, la fumée du tabac. || Accès subit et passager : — *de fièvre* (Sév.) — *de générosité, d'orgueil*.

BOUFFER, v. n., enfler, gonfler ses joues en soufflant; peu us. || — *de colère*, montrer sa colère en gonflant les joues. || Pop., manger avec avidité. = Se gonfler, se soutenir en parlant d'une étoffe qui ne s'aplatit pas. = Se dit de la pâte qui enfle dans le four par l'effet de la chaleur. = Se dit du plâtre qui gonfle, et d'un mur dont les parois s'éloignent l'une de l'autre en laissant un vide au milieu. = V. a. : — *une bête*, la souffler quand elle est tuée, pour rendre la chair plus belle.

BOUFFETTE, s. f., petite houppé; neud de ruban un peu renflé.

BOUFFI, E, adj., gonflé : *gros visage —; joues BOUFFIES*. || — *d'orgueil, de vanité, de colère*. (Boil.) *Style —, ampoulé*. V. GONFLÉ.

BOUFFIR, v. a., rendre enflé, ne se dit qu'en parlant des chairs : *un coup d'air lui a BOUFFI les joues*. = V. n., devenir enflé.

BOUFFISSURE, s. f., enflure des chairs. || — *de style*, emploi de termes ampoulés.

BOUFFLERS (maréchal de), célèbre défenseur de Lille en 1708.

BOUFFOIR, s. m., gros soufflet pour bouffer les animaux.

BOUFFON, s. m., personnage dont l'emploi est de faire rire : *Triboulet fut le — de François I^{er}*. ||

Celui qui cherche à amuser par des plaisanteries. *Servir de* —, de sujet de moquerie. = BOUFFONNE, s. f.; fam., petite fille gaie et enjouée.

BOUFFON, NE, adj., plaisant, facétieux : *personnage* —, *humeur* BOUFFONNE. = BOUFFON, s. m., genre bouffon ou bas comique : *distinguer le naïf du plat et du* — (Boil.)

BOUFFONNER, v. n., dire ou faire des bouffonneries.

BOUFFONNERIE, s. f., plaisanterie exagérée ou grotesque : *voir naître et éclore le bon sens du sein de la BOUFFONNERIE* (La Br.) V. PLAISANTERIE.

BOUG (BUG), riv. d'Europe, affluent de la Vistule, non loin de Varsovie en Pologne. = Boue, anc. Hypanis, riv. de Russie, affluent droit du Dniéper.

BOUGAINVILLE, célèbre navigateur français. = Plante du Brésil qu'il apporta en France. = Ile de l'Océanie (Polynésie) que Bougainville découvrit en 1768.

BOUGE, s. m., petit réduit; cabinet de décharge. = Logement obscur et malpropre. = Cabaret du plus bas étage.

BOUGEOR, s. m., chandelier très-bas avec un manche ou un anneau.

BOUGER, v. n., se mouvoir, remuer : *tu es mort, si tu BOUGES* (Beaum.) || Fam., *ne — d'un lieu, y être fort assidu : je n'ai pas bougé de ce séjour* (Sév.) || S'agiter d'une manière hostile : *les mécontents n'osèrent pas* — (Ac.)

BOUGIE, s. f., chandelle de cire. *Pain de* —, chandelle de cire, mince et flexible, qui se plie en rond. *Aux bougies*, à la lumière des bougies. = Petit cylindre flexible qu'on introduit dans l'urètre soit pour le dilater, soit pour porter un caustique sur quelque point de sa surface.

BOUGIE, vil. d'Atrique, en Algérie, sur la Méditerranée, d'où la France tirait autrefois beaucoup de cire.

BOUGIER, v. a., arrêter les effluves d'une étoffe avec de la cire fondue.

BOUGON, NE, adj. et s.; pop., qui a l'habitude de bougonner : *vieillard* —.

BOUGONNER, v. n.; pop., gronder entre ses dents. = V. a., réprimander.

BOUGRAN, s. m., grosse toile gommée.

BOUILLANT, E, adj., qui bout : *eau, huile bouillante*. || Très-chaud. *Vif, ardent, pétulant : sang* —. — *de colère* (Volt.) — *de courage* (Boil.)

BOUILLE, s. f., longue perche pour troubler l'eau et chasser le poisson vers le filet. = Mesure de charbon, de bois, de braise.

BOUILLER, v. a., troubler l'eau avec une bouille.

BOUILLEUR, s. m., ouvrier qui convertit le vin en eau-de-vie. = Chaudière d'une machine à vapeur.

BOUILLI, S, s. m., viande cuite dans l'eau, et qui a servi à faire du bouillon. Se dit particul. du bœuf.

BOUILLI, adj. m., se dit du cuir de vache endurci à force de bouillir.

BOUILLIE, s. f., aliment fait de lait et de farine ou de féculé bouillis ensemble. On dit par ext. d'une viande trop cuite : *elle s'en va en* —. || Prov., *faire de la — pour les chats, se donner de la peine pour rien*. = Chiffons bouillis et réduits en pâte liquide, dont on fait le papier et le carton.

BOUILLIR, v. n. et irr., se dit des liquides mis en ébullition par la chaleur ou la fermentation : *l'eau, le café* bout. Par ext., se dit des choses que l'on fait cuire dans un liquide : *faire — de la viande, des marons*. || *Le sang* bout dans les veines de ce jeune homme, il est plein d'ardeur. *La tête* me bout, mon front brûle. — *d'impatience*, éprouver une extrême impatience. = Se dit du vaisseau dans lequel on fait

bouillir quelque chose : *le pot, la marmite* bout. || *Cela* fait — *la marmite*, procure les moyens de vivre. *Faire — le sang*, causer une vive impatience.

BOUILLOIRE, s. f., vaisseau pour faire bouillir de l'eau.

BOUILLON, s. m., bulle qui se forme à la surface d'un liquide qui bout : *de l'eau qui bout à gros, à petits bouillons*. = Ondes que forme un liquide qui s'échappe en bouillonnant : *un ruisseau qui, se précipitant du haut d'un rocher, tombait à gros — pleins d'écume* (Fén.) *Le sang coule à gros* — (Id.) || *Et d'un sang un peu chaud réprime les* — (Mol.)

Les — de la colère (Boil.) = Eau dans laquelle on a fait bouillir de la viande ou des herbes : — *de bœuf, aux herbes*. — *coupé*, affaibli par un mélange d'eau. || Plis bouffants qu'on fait faire à certains vêtements. = Bulle d'air dans le verre, dans les métaux fondus. = Première préparation qu'on fait subir aux draps qui doivent être teints en écarlate.

BOUILLON, vil. et principauté du Luxembourg. = *Godofroy de* —, chef de la première croisade et premier roi chrétien de Jérusalem. = *Henri de La Tour d'Auvergne, duc de* —, prince rennaissant qui se révolta sous Henri IV, puis sous Louis XIII, et fut le père de Turenne.

BOUILLON-BLANC, s. m., plante bisannuelle très-commune, dont les fleurs sont employées comme pectorales, et les feuilles comme émoullientes.

BOUILLONNANT, E, adj., qui bouillonne.

BOUILLONNEMENT, s. m., mouvement, agitation d'un liquide qui bouillonne.

BOUILLONNER, v. n., s'agiter, s'élever en formant des bouillons : *l'eau commence à* —. || — *de colère, de fureur*. = V. a., faire des bouillons à une étoffe : — *un ruban, une colerette*.

BOUILLOTTE, s. f. V. BOUILLOIRE, = Sorte de jeu de cartes, brélan à quatre ou cinq personnes.

BOUKHARA, vil. d'Asie, cap. de la Boukharie.

BOUKHAREST ou **BUCHAREST**, cap. de la Valachie.

BOUKHARIE, État de l'Asie centrale, dans la Tartarie.

BOULAIE, s. f., lieu planté de bouleaux.

BOULANGER, ÈRE, s., celui, celle qui fait et vend du pain. = Adj. m., *garçon* —. = **BOULANGÈRE**, s. f., espèce de danse en rond, et air sur lequel elle s'exécute.

BOULANGER, v. a., pétrir, faire cuire le pain.

BOULANGERIE, s. f., art de faire le pain. = Lieu, établissement où se fait le pain. = Commerce et fonds de boulanger.

BOULAY (de la Meurthe), nom de deux communes d'État estimables, le père et le fils, attachés à la fortune l'un de Napoléon 1^{er}, l'autre de Napoléon III.

BOULE, s. f., corps rond en tous sens : — *de bois*. — *de neige*, nom donné à une espèce de viorne, dont les fleurs blanches sont rassemblées en boules. || *Rond comme une* —, gros et replet. = *Jeu de* —, jeu où l'on fait rouler une boule vers un but ou contre des quilles. *Tenir pied à* —, tenir le pied à l'endroit même où la boule s'est arrêtée. || Tenir ferme, être assidu. = Boule dont on se sert dans les assemblées délibérantes, dans les examens, pour donner son avis : — *blanche*, — *noire*. — *de mars* ou *de Nancy*, boule faite avec le tartrate de potasse et de fer. A — *vue*, loc. adv., précipitamment, sans attention; vieux et peu us.

BOULEAU, s. m., genre de plantes amentacées dont l'espèce *bouleau blanc* contient une sève abondante, d'une saveur douce, sucrée et aigrelette, avec laquelle on prépare dans le Nord une liqueur alcoolique au moyen de la fermentation.

BOULEDOGUE, s. m., chien trapu à mâchoires

proéminentes et temporaux volumineux, meilleur pour le combat que pour la garde.

BOULEE, s. f., résidu du suif fondu.

BOULER, v. n., enfler la gorge, en parl. des pigeons. = Enfler, en parl. du pain. = V. a., battre l'eau avec un bouloir.

BOULET, s. m., boule de fer fondu dont on charge les canons : un — de vingt-quatre livres ou de vingt-quatre. — rouge, sur lequel on fait rougir au feu. || Tirer à — rouge, qu'on fait rougir au feu. || Tirer à — rouge, qu'on fait rougir au feu. || Tirer d'une manière offensante, lui parler ou l'attaquer violemment = Peine infamante qui consiste à traîner le boulet. = Articulation du canon avec le paturon de la jambe du cheval.

BOULETÉ ou **BOUTÉ**, adj. m., se dit du cheval quand le tendon du muscle fléchisseur est rétracté.

BOULETTE, s. f., petite boule. = Chair ou pâte hachée arrondie en boule. || Fam., légère erreur ou bévue.

BOULEUX, s. m., cheval trapu et propre seulement à un service de fatigue. || Fam. : bon —, homme médiocre, mais qui remplit bien sa tâche.

BOULEVARD ou **BOULEVART**, s. m., terre-plein d'un rempart; terrain d'un bastion ou d'une courtine. = Promenade plantée d'arbres autour et à l'intérieur d'une ville. || Place forte qui met un pays à couvert de l'invasion des ennemis. = Tout ce qui sert de sauvegarde : ce héros fut le — de la chrétienté (Ac.) V. **REMPART**.

BOULEVERSEMENT, s. m., action de bouleverser; désordre, confusion. || Les bouleversements qui renversent les empires. Les — de mon âme (Volt.)

BOULEVERSER, v. a., apporter le désordre ou la confusion dans quelque chose : il a tout bouleversé dans ma chambre. || Troubler, agiter : — les sens, l'esprit (Ac.) — l'Europe (Volt.) L'art de — les États (Pasc.) Je ne sais pas ce qu'il a, il est tout bouleversé. = Se —, v. pr. : on dirait que le monde entier doit se — pour nous ménager un plaisir (Mass.)

BOULIER, s. m., filet qu'on tend dans les étangs salés.

BOULIMIE, s. f., faim excessive, envie de manger plus d'aliments qu'on ne peut en digérer.

BOULIN, s. m., trou pratiqué dans un colombier pour que les pigeons y nichent. = Pot de terre qui leur sert de retraite. = Trou fait à un mur pour placer des échafaudages. = Pièces de bois qui portent les échafaudages.

BOULINE, s. f., cordage amarré vers le milieu de chaque côté d'une voile carrée, pour lui faire prendre le vent de côté. Aller à la —, tenir le plus près du vent, recevoir le vent de biais, en mettant les voiles de côté à l'aide des boulines. || Courir la —, se disait d'un châtiment qui consistait à faire passer le condamné entre deux haies de matelots qui le frappaient avec des garettes, peine abolie depuis 1848.

BOULINER, v. a., haler la bouline. = V. n., aller à la bouline, naviguer avec un vent de biais.

BOULINGRIN, s. m., pièce de gazon, tapis de verdure dans un jardin.

BOULOGNE-SUR-MER, s.-préf. du départ. du Pas-de-Calais, célèbre par le traité entre Henri VIII et François I^{er}, qui rendit cette ville à la France, et par le camp que Napoléon y fit former en 1803, lorsqu'il projetait d'opérer une descente en Angleterre. = **BOULONNAIS**, anc. comté de France. = **BOULONNAIS**, e, adj. et s., personne née à Boulogne; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

BOULOIR, s. m., instrument à long manche qui sert à remuer la chaux et à la mêler avec du sable ou du ciment.

BOULON, s. m., cheville de fer à tête ronde, avec une clavette ou un écron au bout.

BOULONNER, v. a., arrêter avec un boulon.

BOULOT, TE, adj. et s., se dit d'une personne petite et grosse; pop.

BOUQUE, s. f., passe, canal, détroit; vieux.

BOUQUER, v. n., faire — quelqu'un, le forcer à faire quelque chose qui lui déplaît ou l'empêcher de faire ce qui lui plaît : moi seul j'ai fait — toute la faculté (Reg.)

BOUQUET, s. m., assemblage de fleurs liées ensemble : un — de violettes; faire, offrir un —. Par ext., un — de bois, une touffe de bois. Rhodes sort comme un — de verdure du sein des flots (Lam.) || Petite pièce de vers adressée à une personne le jour de sa fête, ou cadeau qu'on lui fait à cette occasion. = Par ext., assemblage de certaines choses liées ensemble : — de persil, de cerises; — de perles, de diamants. = Globe de fusées ou girandole qui termine un feu d'artifice. || Chose agréable qu'on réserve pour la fin. || Parfum : le — du vin de Bourgogne. Un vin qui porte au nez un — qui petite (Boil.) = Bouquet ou noir museau, espèce de dardre qui affecte le museau de la brebis.

BOUQUETIER, s. m., vase à fleurs. = Celui qui fait ou vend des bouquets.

BOUQUETIÈRE, s. f., celle qui fait et vend des bouquets de fleurs.

BOUQUETIN, s. m., mammifère du genre des chèvres; bouc sauvage.

BOUQUIN, s. m., vieux bouc : cornet à —, sorte de trompe recourbée faite ordinairement d'une corne. = Lièvre, lapin mâle. = Vieux livre dont on fait peu de cas.

BOUQUINER, v. n., chercher de vieux livres d'occasion. = Consulter de vieux livres.

BOUQUINERIE, s. f., amas de bouquins; commerce de vieux livres; boutique de bouquiniste; fam.

BOUQUINEUR, s. m., celui qui recherche de vieux livres, qui aime à bouquiner.

BOUQUINISTE, s. m., celui qui achète et vend de vieux livres.

BOURACAN, s. m., gros camelot.

BOURBE, s. f., boue ou vase qui forme le fond des eaux croupissantes : Marius, poursuivi, fut obligé de se jeter dans un marais, où il passa la nuit enseveli et enfoncé dans la — jusqu'au cou (Vertot.) || Je me flatte que votre ami, M. de La Chalotais, sortira brillant comme un cygne de la — où on l'a fourré (Volt.) V. LIMON.

BOURBE (la), hôpital de Paris pour les femmes indigentes ou détenues, qui sont sur le point d'accoucher.

BOURBEUX, EUSE, adj., plein de bourbe : eau, citerne bourbeuse; étang, fossé —.

BOURBIER, s. m., lieu creux plein de bourbe : tomber dans un —. || Affaire embarrassée : il s'est mis dans un — d'où il aura peine à se tirer (Ac.) || Le — du vice.

BOURBILLON, s. m., corps filamenteux et blanchâtre qui se trouve au centre d'un furoncle.

BOURBON (île), dans la mer des Indes, entre Madagascar et l'île Maurice; elle appartient à la France.

BOURBON (maison de). Plusieurs familles nobles, principières et royales ont porté ce titre, emprunté au Bourbonnais, qu'elles possédaient en fief ou en apanage. La maison de Bourbon occupait encore, il y a quelques années, les trônes de France, de Naples et d'Espagne. Les Bourbons de

France ont perdu la couronne, la branche aînée en la personne de Charles X en 1830, et la branche cadette avec Louis-Philippe en 1848. Ils avaient Henri IV pour commun ancêtre. = CHARLES, *duc de —*, plus connu sous le nom de *connétable de Bourbon*, prit les armes contre François I^{er}, son souverain légitime, et fut tué au siège de Rome en 1527. = *BOURBONNIEN*, ENNE, adj. et s., nom que l'on donne quelquefois aux partisans des Bourbons. = Adj., *nez —*, gros et aquilin, tel que l'ont eu plusieurs Bourbons.

BOURBONNAIS (le), anc. p. du centre de la France.

BOURBONNE-LES-BAINS (Haute-Marne), eaux thermales connues des Romains et très-fréquentées aujourd'hui.

BOURBON-VENDÉE, nom donné en 1815 au ch.-l. du départ. de la Vendée, Napoléon-Vendée, bâti en 1805, sur les ruines de l'anc. forteresse de la Roche-sur-Yon.

BOURCETTE, s. f. V. MÂCHE.

BOURDAINE ou **BOURGÈNE**, s. f., arbrisseau dont l'écorce est purgative, et dont le bois fournit un charbon excellent pour la fabrication de la poudre à canon.

BOURDALOU, s. m., tresse qu'on attache avec une boucle autour de la forme d'un chapeau. = Vase de nuit de forme oblongue.

BOURDALOUE, célèbre Jésuite qui prêcha pendant les plus belles années de Louis XIV. Il fut le fondateur de l'éloquence chrétienne, et il a mérité d'être appelé *le prédicateur des rois et le roi des prédicateurs*.

BOURDE, s. f., pop., mensonge, défaite. = Fausse nouvelle débitée par plaisanterie : *conter des BOURDES*.

BOURDILLON, s. m., bois de chêne refendu pour faire des futailles.

BOURDIN, s. m., pêche ronde et colorée qui se mange en septembre.

BOURDON, s. m., insecte de la famille des abeilles. = Abeille mâle. = Ton qui sert de basse continue dans certains instruments. — *d'orgue*, celui des jeux de l'orgue qui fait la basse. *Faux —*, musique dont toutes les parties se chantent note contre note. = Grosse cloche : — *de Notre-Dame*. = Impr., omission d'un ou de plusieurs mots. = Long bâton que les pèlerins portent dans leurs voyages; meuble d'armoiries qui représente un bâton de pèlerin. || *Planter le — en quelque lieu*, s'y fixer, s'y établir.

BOURDONNANT, E, adj., doué de la faculté de bourdonner : *des animaux ailés*, BOURDONNANTS, *un peu longs* (La F.)

BOURDONNEMENT, s. m., bruit que font entendre, en volant, les bourdons, les mouches et quelques petits oiseaux : *le — de Poiseau-mouche, de l'abeille*. *La mouche prétend les animer par son —* (La F.) || Murmure sourd et confus de voix. = Bruit qu'à la suite d'une hallucination on croit entendre : — *d'oreille*, — *dans l'oreille*.

BOURDONNER, v. n., bruire comme les bourdons : *une mouche bourdonne à ses oreilles* (Pasc.) || Faire entendre un murmure confus, et souvent en signe de désapprobation. = V. a., chanter à demi-voix, entre ses dents : — *de vieux airs*. || Fam., faire entendre une chose avec impertinence : *n'entendrais-je donc plus — d'autre chose parmi vous?* (La Br.)

BOURDONNET, s. m., rouleau de charpie de forme oblongue, pour tamponner une plaie.

BOURG, s. m., grand village avec marché : *là plus d'un — fameux par son antique nom* (Boil.)

BOURGADE, s. f., petit bourg, village dont les maisons sont disséminées.

BOURGÈNE, s. f. V. BOURDAINE.

BOURGEAIS, E, s., citoyen, habitant d'une ville : *un bon —*; *de petits bourgeois*. = Collect.,

tout le corps des bourgeois; patron ou maître chez lequel un ouvrier travaille. = Roturier, par opposition à noble et à militaire : *c'est un bourgeois* (La Br.) = BOURGEOIS, E, adj., qui a rapport à la bourgeoisie : *habit —*, par opposit. aux divers costumes officiels. *Des habitudes BOURGEOISES* (Mol.) *Maison BOURGEOISE*, simple et bien tenue, ou par opposit. à *maison garnie, hôtel*. *Voiture BOURGEOISE*, particulière, par opposit. à voiture publique. *Cuisine BOURGEOISE*, bonne, mais sans grands apprêts. *Comédie BOURGEOISE*, théâtre d'amateurs. = Commun, sans dignité, mesquin : *ce nom est bien —* (Ac.) *Avoir l'air, le ton —* (Boil.) || *A la bourgeoise*, loc. adv., manière fort simple d'apprêter les viandes.

BOURGEOISEMENT, adv., d'une manière bourgeoise, en simple bourgeois.

BOURGEOISIE, s. f., qualité de bourgeois : *droit de —*. || *Donner droit de — à un mot*. l'adopter sans langue. = Collect., le corps des bourgeois : *la — fit des représentations*. *S'allier à la —*.

BOURGEON, s. m., petit corps ovoïde, conique ou arrondi, naissant sur les branches des arbres, aux aisselles des feuilles ou à l'extrémité des rameaux. = Nouveau jet de la vigne. || Bouton rouge tuberculeux qui vient au visage.

BOURGEONNE, E, adj., qui a des bourgeois au visage : *cet homme est —*; *nez —*.

BOURGEONNEMENT, s. m., ensemble de phénomènes qui accompagnent la formation et le développement des bourgeois.

BOURGEONNER, v. n., pousser des bourgeois : *au printemps tout commence à —*. || *Le front lui BOURGEONNE*, il commence à y avoir des bourgeois.

BOURGERON, s. m., blouse courte des ouvriers.

BOURGES, anc. cap. du Berry, ch.-l. du départ. du Cher. Charles VII y tint sa cour pendant l'invasion des Anglais, ce qui le fit surnommer le *Roi de Bourges*. Patrie de Louis XI, de Jacques Cœur, de Bourdaloue.

BOURGMESTRE (pron. *bourguemestre*), s. m., titre du premier magistrat de quelques villes d'Allemagne, de Hollande, etc.

BOURGOGNE, anc. prov. de France. = S. m., vin qu'on récolte en Bourgogne. = BOURGOGNON, NE, adj., de Bourgogne. = S., personne qui habite la Bourgogne. = S. m., raisin de ce pays.

BOURGUIGNONS (faction des), parti contraire à celui des Armagnacs, sous le règne de Charles VI, et qui avait pour chef Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

BOURLE, s. f., employé par Molière dans le sens de BOURDE.

BOURMONT, noble vendéen qui, après s'être rallié à Napoléon, le trahit en 1815. Il eut l'honneur de commander l'expédition qui fit la conquête d'Alger.

BOURNOUS ou **BURNOUS**, s. m., manteau de laine blanc et à capuchon.

BOURRACHE, s. f., plante de la famille des borraginées, qu'on emploie comme tisane.

BOURRADE, s. f., atteinte donnée par le chien au lièvre qu'il court. = Coup de crosse de fusil; coup de poing. || Attaque soudaine, vive repartie.

BOURRAS, s. m., espèce de bure, de gros drap. *Toile de —*, faite avec le chanvre le plus grossier.

BOURRASQUE, s. f., tourbillon de vent impétueux et de peu de durée. || Mouvement d'humeur brusque et passager : *d'une cabale affreuse essuyer les BOURRASQUES* (Piron).

BOURRE, s. f., amas de poils détachés de la peau des bœufs, des chevaux, servant à garnir des selles, des tabourets. = — *de laine* ou — *lanice*. la partie la plus grossière de la laine; — *de soie*.

la partie la plus grossière du cocon, qui ne se dévide pas. || Fam., chose inutile, remplissage. = Ce qu'on met par-dessus la charge des armes à feu pour la maintenir. = Duvet qui couvre les bourgeons.

BOURREAU, s. m., exécuteur de la justice criminelle, des hautes œuvres : *mourir par la main du —*. *Je craignais moins les BOURREAU que ses larmes* (Corn.) || *Insolent comme un valet de —*, au suprême degré. || Homme cruel, barbare ; persécuteur acharné : *toi-même de ton sang devenir le —* (Rac.) — *de votre fille* (Id.) || Tourment, supplice intérieur : *il y a autant de BOURREAU qu'il y a de désirs violents* (Fén.) || — *d'argent*, grand dissipateur. || Fam., coquin, terme de reproche, expression d'humeur : — *me feras-tu toujours frapper deux heures à la porte?* (Brueys.)

BOURRÉE, s. f., fagot de menues branches. = Danse vive et gaie. = Air à deux temps sur lequel on l'exécute : *chantez-moi la — d'Auvergne*.

BOURRELER, v. a., tourmenter cruellement ; ne s'emploie qu'au moral : *la conscience BOURRELÉE*. *Les libertins, BOURRELÉS qu'ils sont par leur conscience, ne sont jamais tranquilles* (La Roch.)

BOURRELET ou **BOURLET**, s. m., coussin rond rempli de bourre ou de crin : *mettre un — sur sa tête pour porter des fagots*. = Gaine étroite et longue remplie de bourre ou de crin qu'on adapte aux bords intérieurs des portes et des fenêtres qui joignent mal. = Enflure autour des reins de l'hydropique. = Renflement circulaire qui se forme à la tige d'une plante ; tout renflement arrondi. = Rebord à l'extrémité d'un canon du côté de la bouche. = Entrelacement de cordes autour des mâts.

BOURRELIER, s. m., celui qui fait et vend des harnais.

BOURRELLE, s. f., femme du bourreau ; vieux.

BOURRE, v. a., remplir de bourre. **V. REMBOURRER**. = Enfoncer la bourre d'une arme à feu : — *un fusil, un canon*. || — *un enfant*, le faire trop manger. = Donner une bourrade à un lièvre, en parl. d'un chican. = Donner des coups de crosse de fusil ; maltraiter. = Se —, v. pr., fam., se maltraiter de coups ou de paroles ; se —, manger avec excès de quelque chose : se — *de pain, de viande*.

BOURRICHE, s. f., panier oblong sans anse dont on se sert pour transporter du poisson, de la volaille, du gibier. = Son contenu : *il m'a envoyé une — de volaille*, et abusiv., *une — d'huitres*.

BOURRIER, s. m., mélange de paille et de blé battu. = Rogner de cuir.

BOURRIQUE, s. f., ânesse : *eh quoi ! charger ainsi cette pauvre — !* (La F.) = Mauvais petit cheval. || Pop., personne très-ignorante : *quelle — !* = Sorte de civière à l'usage des maçons, des carriers. = Chevalet de couvreur.

BOURRIQUET, s. m., petit ânon ; âne de petite taille. = Civière de maçon, de carrier ; chevalet de couvreur. = Tourniquet de mineur pour monter les fardeaux à la surface du sol.

BOURRU, E, adj. chargé de bourre ; trouble : *fil — ; vin —*, grossier et épais. || Brusque et chagrin : *esprit — ; moine —*. **V. MOINE**. = S., homme bourru : *votre père est un — fessé* (Mol.) *Le — bienfaisant de Goldoni*. **V. CAPRICIEUX**.

BOURSE, s. f., espèce de sac dans lequel on met l'argent qu'on porte sur soi : *je rapporte une grosse — toute pleine d'or* (La F.) *Coupeur de —*, filou plein de dextérité. *Demander la — ou la vie*, sommer quelqu'un de livrer sa bourse avec menace de

le tuer, s'il résiste. || *Argent : avoir la — ; tenir la —, les cordons de la —*, avoir le maniement de l'argent. Fam. : *sans — délier*, sans rien dépenser. *Faire — commune*, mettre son argent en commun. || Somme évaluée à 500 piastres dans le Levant. || Pension gratuite accordée à un élève : *une — entière, une demi—*. || Lieu public où s'assemblent les négociants, les banquiers pour affaires de commerce : *bruits de —*. || Par ext., les affaires qu'on traite à la Bourse, les négociants qui s'y réunissent : *la — a été agitée*. *Le cours de la —*, le cours des effets publics. *Pendant la —*, pendant le temps que se font les affaires à la Bourse. || Petit sac de taffetas noir dans lequel on renfermait autrefois ses cheveux : *une queue à —*. || Petit sac pour faire la quête dans une église. || Poche placée à l'entrée d'un terrier pour prendre des lapins. = Bourgeois courts et coniques qui se trouvent souvent sur les pommiers et les poiriers. = Membrane qui enveloppe les champignons. = Anat., f. pl., nom vulgaire du scrotum. = Chir., bandages en forme de poche.

BOURSCAUT, s. m., petite bourse. || Petite somme mise en réserve, petite économie.

BOURSIER, s. m., celui qui jouit d'une bourse dans un lycée ou une école publique. = Celui qui fréquente la Bourse, qui y fait des affaires.

BOURSIER, ÈRE, s., celui, celle qui tient la dépense dans quelques communautés.

BOURSILLER, v. n., fam., contribuer chacun d'une petite somme pour une dépense commune.

BOURSOUFLAGE, s. m., enflure. Il ne se dit qu'au figuré : *style plein de —*.

BOURSOUFLE, v. a., rendre enflé. = Se —, v. pr., enfler. = Chim., augmenter de volume par l'effet du feu ou de la fermentation.

BOURSOUFLÉ, E, adj., enflé, replet : *visage —*. || Ampoulé : *style —*. **V. EMPHATIQUE**. = S., homme gras et replet, qui a de grosses joues.

BOURSOULEMENT, s. m., chim., augmentation de volume par l'effet du feu ou de la fermentation.

BOURSOULURE, s. f., enflure : — *au visage*. || — *du style*.

BOUSCULEMENT, s. m., fam., action de bousculer ; résultat de cette action.

BOUSCULER, v. a., fam., mettre sens dessus-dessous : *on a bousculé tous mes livres*. = Pousser en tous sens : *nous fâmes horriblement bousculés dans la foule* (Ac.) = Se —, v. pr., se pousser les uns les autres.

BOUSE, s. f., fiente de bœuf ou de vache.

BOUSILLAGE, s. m., mélange de chaume et de terre détrempée. || Tout ouvrage mal fait.

BOUSILLER, v. n., maçonner en bousillage. || **V. a.**, fam., travailler mal, gâcher.

BOUSILLEUR, EUSE, s., personne qui travaille en bousillage. || Fam., qui travaille mal.

BOUSIN, s. m., surface tendre de la pierre de taille || Pop., tapage ; lieu où l'on en fait.

BOUSSA, vil. d'Afrique (Nigritie). Près de cette ville périt le voyageur anglais Mungo-Park.

BOUSSAC, s.-préf. du départ. de la Creuse.

BOUSSOLE, s. f., cadran au centre duquel est fixée une aiguille mobile dont la pointe aimantée se dirige vers le nord : *le principal usage de la — est sur mer*. || Guide, conducteur : *l'expérience est la — du philosophe* (Cond.) *Le renard a toujours son odorant pour —* (Buff.).

BOUSTROPHÉDON, s. m., manière d'écrire al-

ternativement de droite à gauche et de gauche à droite, comme un bœuf laboure un champ.

BOUT, s. m., extrémité d'un corps, d'un espace : le — d'un bâton, d'un mât, d'un champ. Le — de l'univers (Boil.) || Être logé au — du monde, dans un quartier fort éloigné. || Fam. : c'est tout le — du monde, tout au plus. N'être pas au —, avoir encore des choses pénibles à supporter. Savoir sur le — du doigt, parfaitement. Avoir un mot sur le — de la langue, l'oublier quand on allait le dire. Être au — de son rôle, ne savoir plus que faire ni que dire. Le haut —, la place la plus honorable; le bas —, la moins honorable. Joindre les deux bouts, avoir tout juste de quoi subsister. Rire du — des dents, sans en avoir envie; du — des lèvres, à contre-cœur. Montrer le — de l'oreille, laisser pénétrer sa pensée, ses desseins. = Petite partie d'une chose : un — de ruban, de bougie. — de manche, manche postiche allant du coude au poignet. || Entendre un — de messe. Un — de rôle, un rôle peu important. Un — d'homme, un petit homme. = Objet allongé, extrémité d'une chose : un — de boudin; mettre un — à une aune. || Terme, fin : au — d'une semaine. Le — de l'an, service funéraire célébré un an après le décès de quelqu'un. Être au — de sa carrière (La Br.) Être au — de son argent, de sa patience. = La proue d'un vaisseau : avoir vent de —, aller contre le vent. = Au — de, loc. prép., après. = A — de, loc. prép. : venir à — d'une chose, réussir, voir la fin d'une chose. Venir à — de quelqu'un, triompher de la résistance de quelqu'un. = A —, loc. adv. : être à —, être épuisé : ma douceur est à — (Rac.) Mettre quelqu'un à —; pousser quelqu'un à —, réduire quelqu'un à ne savoir plus que faire ni que dire : esprits poussés à — par tant d'injustices (Boss.) L'époux était à — (La F.), perdait patience. = Bout à bout, loc. adv. : coudre deux bandes de toile —, les joindre par leurs extrémités. Mettre — à —, additionner; se dit des choses qui n'ont d'importance qu'ajoutées les unes aux autres. = D'un — à l'autre, loc. adv., du commencement à la fin, entièrement, d'un — du monde, de la terre à l'autre, par toute la terre : lorsqu'il allait d'un — de la terre à l'autre abatte les monstres (Fén.) Remplissez l'univers... que les Romains pressés de l'un à l'autre — (Rac.) = A tout — de champ, loc. adv., à tout propos. = Au — du compte, après tout. = A — portant, loc. adv., le bout de l'arme près de l'objet qu'on vise.

BOU, EXTRÉMITÉ, FIN. Le bout répond à un autre bout; l'extrémité répond au centre; la fin au commencement. Bout donne l'idée d'une chose, tandis que fin rappelle une action.

BOUTADE, s. f., caprice; saillie d'esprit et d'humeur : n'agir, ne travailler que par BOUTADES. Une satire fade, d'un plaisant du pays insipide — (Boil.) = Ancien droit sur la vente des vins.

BOUTANT, adj., ne s'emploie qu'avec arc et pilier. V. ARC-BOUTANT.

BOUTARGUE, s. m., œufs de poisson salés et confits dans le vinaigre.

BOUT-D'AILE, s. m., extrémité d'un oiseau bon à manger. = BOUTS-D'AILE, plumes du bout de l'aile des oies, dont on se sert pour écrire.

BOUT-DE-L'AN. V. BOUT.

BOUTÉ, **É**, adj., se dit d'un cheval qui a les jambes droites du genou à la couronne.

BOUTE-EN-TRAIN, s. m., petit oiseau qui sert

à faire chanter les autres. || Homme qui met les autres en train, en gaieté.

BOUTE-FEU, s. m., inv., bâton garni à son extrémité d'une mèche pour mettre le feu au canon. || Personne qui excite des désordres, qui suscite des querelles : les — à la sédition.

BOUTEILLE, s. f., vase à goulot étroit pour les liquides : — de verre, de terre, de grès. Le ventre d'une —. Boucher, déboucher une —. Boire une —, le vin qu'elle contient. || Fam. : c'est la — à l'encre, c'est une affaire obscure, embrouillée. = La liqueur contenue dans une bouteille : — de vin, de bière. || Aimer la —, aimer à boire; payer —, payer à boire. = — de Leyde, appareil électrique qui consiste en une ou plusieurs bouteilles garnies à l'intérieur et au dehors d'une armure métallique. = BOUTELLES, s. f. pl., lieux d'aisances d'un vaisseau, ordinairement placés à la poupe.

BOUTEILLER, s. m. V. BOUTILLIER.

BOUTER, v. a., mettre; vieux mot usité seulement en mar. : — à l'eau, faire sortir du port. — au large, pousser au large. = — un cuir, ôter la chair restée après la peau. = V. n., se dit d'un vin qui pousse au gras.

BOUTEROLLE, s. f., garniture du bout d'un fourreau d'épée; sa représentation dans le blason. = Poignon de lapidaire. = Outil de bijoutier et de boutonier. = Ouverture à la clé d'une serrure pour le passage des gardes.

BOUTE-ROUE, s., f., borne qui préserve les angles des édifices du choc des roues.

BOUTE-SELLE, s. m., signal donné avec la trompette pour avertir les cavaliers de monter à cheval : sonner le —.

BOUTEUX, s. m., grande truble au bout d'un bâton fourchu, pour pêcher des écrevisses.

BOUTILLIER, s. m., échanton; officier qui a l'intendance du vin de la table d'un prince : le grand — de France.

BOUTIQUE, s. f., lieu où l'on expose des marchandises pour les vendre : Molière resta jusqu'à quatorze ans dans la — de son père (Volt.) = Fonds de boutique : céder sa —. || Fermer —, quitter sa profession. = Lieu où un artisan travaille : — de tailleur, de cordonnier. || Fam., maison mal tenue et mal gérée. = Bateau de pêcheur disposé pour conserver le poisson vivant; coffre percé de trous, servant au même usage.

BOUTIQUIER, s. m., artisan ou marchand qui est en boutique. Se dit souvent ir. : c'est un —.

BOUTIS, s. m., endroit où un sanglier a fouillé avec son hutoir. = Traces de cette fouille.

BOUTISSE, s. f., pierre placée dans le mur suivant sa longueur, et qu'on ne voit, à l'extérieur, que dans sa largeur.

BOUTOIR, s. m., outil de corroyeur. = Outil de maréchal pour parer les pieds des chevaux. = Groin de sanglier. || Coup de —, attaque soudaine, trait d'humeur; épigramme blessante.

BOUTON, s. m., bourgeon qui commence à se former, et qui donne naissance aux branches, aux feuilles ou aux fleurs : — à feuilles, à fruit. La plante ouvre ses tendres boutons (Fén.) = Fleur non épanouie : — d'aillet, de rose. = Par anal., petite tumeur arrondie qui se forme sur la peau : visage couvert de boutons. = Petite pièce arrondie, de métal ou d'étoffe, servant à attacher les différentes parties d'un vêtement : — d'habit, de chemise. Moutle de —. = Bijou qui a la même destination :

— *d'or, de diamant.* || Fam. : *serrer le — à quelqu'un*, le presser vivement. = Ce qui ressemble à un bouton : — *de serrure, de porte, de fleuret.* = Bout du sein, de la mamelle. = Pointe de métal mise au bout du canon d'une arme à feu pour servir de point de mire. = — *de feu, cautère* dont l'extrémité cautérisante se termine en forme d'olive. = Chir., instrument pour l'opération de la taille. = Petite portion d'or ou d'argent qui reste après l'opération de la coupelle. = Bot. : — *d'or*, nom de la *renoncule acre*, commune dans les prés. — *d'argent*, nom de plusieurs plantes à fleurs blanches.

BOUTONNÉ, E, adj., dont les boutons sont fermés; qui a poussé des boutons : *habit, gilet* — ; *plante boutonée.* || Fam., qui ne laisse pas pénétrer sa pensée : *un homme toujours* —.

BOUTONNER, v. n., en parl. des plantes, commencer à pousser des boutons : *l'arbre boutonne.* = V. a., attacher avec des boutons : — *un habit, un gilet.* = Se —, v. pr., mettre ses boutons.

BOUTONNERIE, s. f., fabrication, fabrique de boutons; marchandise, commerce du boutonnier.

BOUTONNET, s. m., petit bouton : *leur — a la couleur des roses* (Volt.)

BOUTONNIER, s. f., celui qui fait ou qui vend des boutons.

BOUTONNIÈRE, s. f., petite fente faite à un vêtement pour y passer un bouton : *porter une fleur, un ruban à sa —.* || *Faire une — à quelqu'un*, lui faire une blessure avec une arme tranchante.

BOUTOU, s. m., massue plate et longue, arme dont se servent les Caraïbes.

BOUTS-RIMÉS, s. m. pl., rimes données pour faire des vers. = *Un bout-rimé*, petite pièce de vers composée sur des rimes données.

BOUTURE, s. f., branche d'un arbre ou d'une plante vivace que l'on coupe et que l'on plante en terre pour qu'elle prenne racine.

BOUVARD, s. m., marteau qui servait à frapper les monnaies avant l'invention du balancier.

BOUVART ou **BOUVEAU**, s. m., jeune bœuf.

BOUVERIE, s. f., étable à bœufs; habitation destinée aux bœufs, dans le voisinage d'un marché.

BOUVET, s. m., rabot à faire des rainures.

BOUVIER, ÈRE, s., celui, celle qui garde, qui conduit les bœufs. || Fam., *c'est un vrai —*, un homme grossier.

BOUVIER, s. m., constellation de l'hémisphère boréal. = Nom vulgaire du *gobe-mouches*.

BOUVIÈRE, s. f., petit poisson du genre des cyprins.

BOUVILION, s. m., jeune bœuf; peu us.

BOUVINES, bourg du département du Nord, près de Lille, célèbre par la victoire que Philippe-Auguste remporta sur les Anglais et l'empereur Othon en 1214.

BOUVREUIL, s. m., oiseau de l'ordre des passereaux. Il a le dos cendré, le ventre rouge et la calotte noire.

BOVINE, adj. f., de la famille du bœuf : *la race —*, les bœufs, les vaches, les taureaux.

BOXE, s. f., sorte de pugilat très-usité en Angleterre : *la — anglaise, la — française.*

BOXER, v. n., et se —, v. pr., se battre d'après les règles de la boxe. || Se battre à coups de poings.

BOXEUR, s. m., celui qui boxe ou qui fait métier de boxer.

BOYARD, s. m., nom qu'on donne aux anciens feudataires de Russie, de Transylvanie.

BOYAU, s. m., intestin : *on tire avantage du*

lait, de la peau et même des BOYAUX de la brebis (Buff.) || Pop., *aimer quelqu'un comme ses petits BOYAUX*, l'aimer excessivement. *Rendre ses —*, pop., vomir abondamment. || *Corde à BOYAUX*, faite de boyaux d'animaux, et préparée pour les instruments à cordes. V. **RÂCLER**. = Conduit de cuir, adapté à une machine hydraulique. || Chemin étroit et tortueux dans une tranchée. || Fam., espace long et étroit : *cette salle n'est qu'un —*. = Ventre, flanc du cheval. V. **VISCÈRES**.

BOYAUDERIE, s. f., lieu où l'on nettoie et où l'on prépare les boyaux employés dans les arts. = Commerce du boyaudier.

BOYAUDIER, s. m., celui qui prépare et file des cordes à boyau.

BOYER, célèbre chirurgien et professeur de médecine, mort en 1833.

BOYNE, riv. d'Irlande, sur les bords de laquelle Guillaume III battit Jacques II en 1690.

BRABANT, p. des Pays-Bas. = **BRABANÇON**, NE, s., personne du Brabant. = **BRABANÇONS**, anciens mercenaires des Anglais et des Français. = *Brabançonne*, chanson patriotique belge de 1830.

BRACELET, s. m., ornement que, dans l'antiquité, les hommes et les femmes mariés portaient au bras, et qui aujourd'hui sert à la parure des femmes : — *en or. — de corail, de perles, de diamants.*

BRACHIAL, E, adj., qui appartient au bras : *muscle —. Artère BRACHIALE. Nerfs BRACHIAUX.*

BRACHIOPODES, s. m. pl., mollusques sans tête apparente, revêtus de coquilles bivalves et dépourvus de locomotion.

BRACHYOURS, s. m. pl., genre de crustacés qui renferme l'araignée de mer, le crabe, etc.

BRACON, s. m., appui qui soutient une porte d'écluse. = Espèce de vantaux. = Genre d'insectes nuancés de couleurs vives et qu'on voit, pendant la belle saison, voltiger sur les fleurs.

BRACONNAGE, s. m., action de braconner.

BRACONNER, v. n., chasser furtivement sur les terres d'autrui. = Chasser en temps prohibé.

BRACONNIER, s. m., celui qui braconne. || Fam., celui qui tue beaucoup de gibier.

BRACTÉE, s. f., petite feuille distincte des autres, placée au point d'insertion des fleurs, et qui les recouvre avant leur développement.

BRAGANCE, vil. forte du Portugal (**TRAS-OS-MONTES**), qui a donné son nom à la famille régnante de Portugal, montée sur le trône en la personne de Jean IV, huitième duc de Bragance.

BRAGUE, s. f., cordage qui sert à borner le recul d'un canon.

BRAGUETTE, s. f. V. **BRAYETTE**.

BRAHMANE, **BRAME**, **BRAMINE**, s. m., prêtre indien qui professe la doctrine des Vedas ou livres sacrés. = *Brahmanique*, adj., qui appartient, qui a rapport aux brahmanes. = *Brahmanisme*, s. m., religion de Brahma; doctrine des brahmanes.

BRAI, s. m., suc résineux qu'on tire du pin et du sapin. = Résine dont on extrait la térébenthine.

BRAIE, s. f., linge dont on enveloppe le derrière des enfants; vieux. Aujourd'hui on dit *couche, lange*. = S. f. pl., anc., culotte, caleçon : *il s'en est tiré, il en est sorti les BRAIES nettes*; fig. et prov., se dit d'un homme qui s'est tiré heureusement d'une mauvaise affaire. = Moreau de grosse toile goudronnée pour garnir le vide aux étambrais des mâts, du gouvernail et des pompes. = Impr., feuille de papier découpée aux endroits où la feuille doit mar-

quer. = Au pl., pièces de bois sur le palier d'un moulin à vent pour soulager les meules.

BRAILLARD, E, adj.; fam., qui crie ou qui parle fort haut. = S. : *de grands BRAILLARDS* (Mol.)

BRAILLE, s. f., pelle pour remuer les harengs qu'on sale.

BRAILLEMENT, s. m., façon de parler, cri de celui qui braille. = Cri importun d'un animal.

BRAILLER, v. n., parler très-haut, crier à tue-tête. = Crier sans suivre de voie, en parlant du chien. = V. a., remuer les harengs avec la braille.

BRAILLEUR, EUSE, adj., qui braille, qui ne fait que brailler. = S. Un BRAILLEUR, une BRAILLEUSE : *diable soit des BRAILLEURS* (Mol.)

BRAIMENT, s. m., cri de l'âne.

BRAIRE, v. n., crier, en parlant de l'âne : *dés qu'il approche de l'écurie, l'âne BRAIT* (Buff.) || Fam., crier, chanter en brillant.

BRAISE, s. f., menus charbons ardents ou éteints : *du bois qui fait de la bonne —. — Être sur la —, avoir les pieds sur la —;* fam., être dans la plus vive impatience : *quand je garde un secret j'ai les pieds sur la —* (Dest.) *Le rendre chaud comme —;* prov., se venger promptement de quelque tort qu'on a reçu.

BRAISER, v. a., faire cuire de la viande à la braise : *gigot BRAISÉ.*

BRAISIER, s. m., huche où le boulanger met la braise quand elle est étouffée.

BRAISIÈRE, s. f., grand étouffoir à braise. = Vaisseau dans lequel on fait cuire certaines viandes à la braise.

BRAME. V. BRAHMANE.

BRAMER, v. n., crier, en parl. du cerf.

BRAN, s. m.; pop. et bas, matière fécale; vieux.

BRANCARD, s. m., civière à bras pour transporter un malade, des meubles ou des objets fragiles. = Les deux pièces de bois ou de fer d'une voiture entre lesquelles est placé le cheval qui la traîne. = Dans une voiture à quatre roues, la pièce qui unit les deux trains.

BRANCHIAGE, s. m., l'ensemble des branches d'un arbre.

BRANCHE, s. f., bois qui sort du tronc d'un arbre, et qui s'allonge comme un bras : *nous tenons dans une main l'épée, et dans l'autre une — d'olivier* (Fén.) || *L'Église étendait tous les jours ses BRANCHES par toute la terre* (Boss.) *S'accroche à toutes les —, recourir à tous les moyens pour sortir d'embaras.* Prov., *être comme l'oiseau sur la —, dans une position incertaine.* || Tout ce qui offre quelque analogie avec les branches des arbres : *les BRANCHES du bois de cerf, d'un lustre.* || *Les — d'un fleuve, les petits affluents de ce fleuve. Les — d'une montagne. Les — d'une mine, les filons qui partent du filon principal.* = Anat., *les — d'une artère, d'un nerf.* || Les familles issues d'une même souche : *la — aînée, la — cadette.* || Les différentes parties d'une chose, d'une science, d'un art : *cette — du commerce du monde fut anéantie* (Volt.) *La libéralité est une — de la générosité* (Vauv.) = Dans un flambeau, chacune des parties qui portent une bougie. = Chacune des deux parties d'un mors auxquelles on attache la bride. = Chacune des deux parties des lunettes qui s'appliquent le long des tempes. = Chacune des deux parties qui composent les ciseaux.

BRANCHER, v. a., attacher, pendre à une branche d'arbre; peu us. = V. n., percher sur des branches d'arbre : *un faisan BRANCHÉ.* || Fam. : *un mousse branché sur une vergue* (Ac.)

BRANCHE-URSINE, s. f., nom vulgaire de plusieurs plantes, l'acanthé, le chardon, etc.

BRANCHIES, s. f. pl., organes respiratoires de tous les animaux qui vivent dans l'eau.

BRANCHIOPODES, s. m. pl., petits crustacés d'eau douce.

BRANCHU, E, adj., qui a beaucoup de branches : *un arbre —.*

BRANDADE, s. f., ragoût de morue à la provençale, avec de la crème, de l'huile et de l'ail.

BRANDE, s. f., sorte de bruyère, arbuste rabougri qui croît dans des campagnes incultes. = Lieux incultes où croissent ces arbres. = Nom donné par les bûcherons aux menues branches d'un arbre.

BRANDEBOURG, s. m., ornement en broderie ou en galon sur un vêtement. = S. f., ancienne casaque à longues manches, à la mode sous Louis XIV.

BRANDEBOURG, ancien état de l'empire germanique dont les électeurs ont fondé la monarchie prussienne. = BRANDEBOURGEOIS, E, s. et adj., du pays de Brandebourg.

BRANDEVIN, s. m., eau-de-vie de vin; vin brûlé; peu us.

BRANDEVINIER, ÈRE, s., celui, celle qui vend du brandevin dans un camp, dans une garnison, on dit aujourd'hui *cantinier.*

BRANDILLEMENT, s. m., mouvement de quel qu'un qui se balance; fam.

BRANDILLER, v. a.; fam., mouvoir, agiter de çà et de là. = V. n.; et se —, v. pr., se balancer à l'aide d'une corde, d'une escarpolette, etc.

BRANDILLOIRE, s. f., balançoire formée avec une corde ou des branches; peu us.

BRANDIR, v. a., secouer, agiter dans sa main une lance, un épéu, une épée, etc., comme si l'on se préparait à frapper : *je sais — mon large cimetière* (Volt.)

BRANDON, s. m., tison allumé; flambeau fait de paille tortillée. || *Les BRANDONS de la discorde, de la guerre civile.* = Paille tortillée au bout d'un bâton planté aux extrémités d'un champ, pour indiquer qu'il est saisi; c'est de là que vient l'expression de *saisie-brandon.* V. SAISIE.

BRANDONNER, v. a., planter des brandons aux extrémités d'un champ saisi.

BRANLANT, E, adj., qui branle, qui penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : *la tête BRANLANTE.* || *Château —, se dit d'une chose peu solide, d'une personne mal assurée sur ses jambes.*

BRANLE, s. m., mouvement de ce qui branle, oscillation : — *d'une cloche. Sonner en —, à la volée.* || *Au — de sa roue la fortune ennemie et me berce et me joue* (Regn.) = Première impulsion donnée à quelqu'un ou à quelque chose : *la France commençait à donner le — aux affaires de l'Europe* (Boss.) = Fam., *se mettre en —, en mouvement, pour faire quelque chose.* = Ancienne danse de village : *mener le —;* || se mettre à la tête, donner l'exemple. = Espèce de hamac; vieux. = Vol d'un oiseau qui tourne en battant des ailes.

BRANLE-BAS, s. m., action de détendre les branles ou harnacs pour se disposer au combat. || Fam., signal d'une crise; bouleversement.

BRANLEMENT, s. m., mouvement de ce qui branle : — *d'une cloche; — de tête.*

BRANLER, v. a., mouvoir, agiter, faire aller deçà et delà : — *la tête, les jambes.* = V. n., pencher de côté et d'autre, osciller, remuer : — *dans le manche, — au manche, être menacé dans sa position, dans sa fortune.*

BRANLOIRE, s. f., planche en bascule pour se soulever tour à tour.

BRANTOME, chroniqueur du xvi^e siècle, célèbre par la naïveté et la vanité gasconne qui perce dans son style.

BRAQUE, s. m., chien de chasse à poil ras. || Jeune homme étourdi, écervelé : *c'est un —*. = Adj., *chien —, homme —*.

BRAQUEMART, s. m., ancienne épée courte et large; style badin : *un — flamboyant*.

BRAQUEMENT, s. m., action de braquer; état de ce qui est braqué : — *des canons* (Ac.); peu us.

BRAQUER, v. a., tourner, placer dans une direction déterminée : — *un canon*. Par ext. : — *un lorgnon, une lunette*. || — *ses regards sur quelqu'un ou sur quelque chose*.

BRAQUES, s. f. pl.; vieux. Pinces d'une écrevisse.

BRAS, s. m., membre du corps qui tient à l'épaule; partie qui s'étend de l'épaule au coude : *les deux bras*. *Le — droit, le — gauche*. *Il tenait entre ses bras le corps de son fils* (Fén.) || *Languir dans les bras du repos* (Volt.) *Avoir un — de fer, fort, vigoureux*. *Arrêter le — de quelqu'un*, l'empêcher de frapper, de punir : *la fidélité du seul Mardoc'ée arrêta le — prêt à tomber sur les innocents* (Mass.) *Avoir le bras long*; fam., beaucoup de crédit. *Faire de grands bras*, de grands gestes; *faire les beaux bras*, se donner de grands airs.

A **BRAS ouverts**, avec empressement. *Avoir quelqu'un sur les —*, à sa charge. *Avoir une armée sur les —*, avoir à la combattre. *Avoir beaucoup d'affaires sur les bras*, en être accablé. *Demeurer les bras croisés*, rester sans rien faire. *Ne vivre que de ses bras*, de son travail. *Passer des — du sommeil dans ceux de la mort* (Barth.) *Cela vous coupe — et jambes*, cela vous ôte tout moyen d'agir. *Les — m'en tombent*, ma surprise est extrême. *Tendre les — à quelqu'un*, lui faire accueil, le secourir, lui demander du secours. *Lever le — contre*, menacer : *et même contre Dieuève son — perfide* (Rac.) *Se jeter dans, entre les bras de quelqu'un*, se mettre sous sa protection. *Appeler quelqu'un mousigneur gros comme le —*, lui donner ce titre à tout instant et avec affectation.

|| *Personne qui travaille, force, pouvoir : avoir plusieurs — à son service* (Pasc.) *Les terres exigent un grand nombre de —* (J.-J.) *Combien est puissant le — de Dieu* (Boss.) *L'univers a craint leurs — victorieux* (Rac.) *Être le — droit de quelqu'un*, son aide, son appui. *Aurait-il refusé son — à ses voisins, à ses allies?* (Boss.) *Le — séculier*, la puissance temporelle. || Ce qui a de l'analogie avec le bras : — *de mer*, partie entre deux terres. — *d'un fleuve*. — *de fauteuil*, les côtés servant d'appui pour les bras. *Les bras d'une balance, d'un levier, d'un brancard, d'une brouette, etc.* *Les — d'une baleine*, ses nageoires. *Le — d'un aviron*, la partie par laquelle on le tient. *Les — d'une vergue*, les cordages amarrés à l'extrémité d'une vergue. = Loc. adv. : *à —, ou à force de —, à tour de —*, de toute sa force. *À — raccourci*, hors de mesure, de toute la force du bras. — *dessus, — dessous*, en se donnant le bras. *À — le corps*, par le milieu du corps.

BRASER, v. a., souder ensemble deux pièces de fer, d'acier ou de cuivre.

BRASIER, s. m., feu de charbons ardents. || *Sa tête est un —*, il est dans une grande exaltation. = Grand bassin de métal où l'on met de la braise pour échauffer une chambre.

BRASILLEMENT, s. m., effet de la mer qui bra-

sille, qui réfléchit les rayons du soleil, de la lune.

BRASSILLER, v. a., faire griller sur de la braise. = V. n., se dit de la mer qui, frappée obliquement par les rayons du soleil ou de la lune, présente à sa surface comme une traînée de lumière.

BRASQUE, s. m., enduit d'argile et de charbon pilé pour les fourneaux de fondeur.

BRASQUER, v. a., enduire de brasque la surface des creusets.

BRASSADE, s. f., filet à grandes mailles.

BRASSAGE, s. m., action de brasser; art du brasseur. = Façon donnée aux métaux; droit que l'on paye pour les droits de fabrication des monnaies.

BRASSARD, s. m., partie de l'ancienne armure qui garantissait le bras. = Garniture de cuir pour couvrir le bras au jeu de ballon. = Ornement, indique qu'on porte au bras.

BRASSE, s. f., mesure de la longueur de deux bras étendus : *la — marine est de cinq pieds* (Ac.) = *Nager à la —*, en étendant les bras l'un après l'autre au-dessus de l'eau.

BRASSÉE, s. f., ce que les bras peuvent entourer et contenir : *emporter une — de bois, de foin*.

BRASSER, v. a., remuer à force de bras des liquides pour les mélanger : — *de l'or et de l'argent fondu dans le creuset*. — *de la bière*, faire de la bière. || Fam., tramer secrètement : — *une trahison* (Ac.) *Mme d'Alègre m'avertit de la dangereuse cabale qui se brassait de longue main* (St-S.) *Méchante femme, à ton mari tu brassais un tel tour!* (La F.) V. **OURDIR**. = Mar., mouvoir les cordages pour changer la direction de la voile.

BRASSERIE, s. f., lieu où l'on fait de la bière. = Se dit abusiv. d'un lieu où l'on vend de la bière au détail.

BRASEUR, EUSE, s., celui qui fait de la bière et qui en vend en gros.

BRASSIAGE, s. m., mesurage à la brasse. = La quantité de brasses d'eau que l'on trouve avec la sonde dans un endroit quelconque de la mer.

BRASSIÈRE, s. f., petite camisole d'enfant. = S. f. pl., espèce de bretelle qui sert à maintenir le corps de l'enfant en marchant. || Fam., lisières.

BRASSIN, s. m., cuve à bière. = Quantité de bière que la cuve contient. = Quantité de savon que l'on cuit à la fois.

BRASURE, s. f., endroit où deux pièces de métal sont brasées, fondues.

BRAVACHIE, s. m.; fam., faux brave, fanfaron.

BRAVADE, s. f., action, parole par laquelle on brave quelqu'un; fanfaronnade.

BRAVE, adj., qui a de la valeur, du courage, de l'honneur : *un — soldat* (Ac.), *de braves officiers* (Boss.) *On ne peut deshonorer un — homme* (Volt.) *Un homme —*, qui a de la bravoure, qui ne craint pas le danger : *Cromwel était — sans doute; les loups le sont aussi* (Volt.) = Fam., bon, honnête, poli : — *homme, — femme*. *Je voulais laisser à l'aubergiste ma veste en gage; ce — homme la refusa* (J.-J.) S'emploie quand on s'adresse à un homme du peuple : *approchez, — homme*. = S. m., homme vaillant : *nos braves ne reculerent pas* (Ac.) *Il est de faux dévots ainsi que de faux braves* (Mol.) = Fam., en parl. à un inférieur : *mon —*. Ir. *Nos braves s'accrochant, se prennent aux cheveux* (Boil.) = Interj., sert à encourager : *BRAVE! allons, animez-vous* (Dest.)

BRAVEMENT, adv., avec bravoure : *il monta*

— à l'assaut (Ac.) = Fam., habilement, adroitement : *il s'est — tiré de cette affaire.*

BRAVER, v. a., délier, traiter avec hauteur : *tu me BRAVES, Cinna* (Corn.) *Ce Dieu que tu BRAVAIS en nos mains l'a livrée* (Rac.) || *Affronter* : — *le danger, la mort, l'infamie. Vous triomphez, cruelle, et BRAVEZ ma douleur* (Rac.) *Le latin dans les mots BRAVE l'honnêteté* (Boil.)

BRAVO (mot ital.) interj., dont on se sert pour applaudir; très-bien. On dit aussi : *bravissimo*, parfaitement. = S. m., applaudissement.

BRAVO, s. m. (pl. *bravi*), assassin à gages.

BRAVOURE, s. f., valeur éclatante : *déployer une grande —. Il poussa la — jusqu'à la témérité* (Les.) = Au pl., actions de valeur; ir., et peu us. || *Mus.* : air de —, air d'une exécution difficile, et dans lequel le chanteur déploie tout son talent. V. **CŒUR**.

BRAYER, v. a.; mar., enduire de brai.

BRAYETTE, s. f., fente de devant des anciennes culottes et des pantalons modernes : *fermer, boutonner sa —. Deux estafiers à brillantes BRAYETTES* (Volt.)

BRAYON, s. m., piège pour prendre les bêtes puantes.

BRÉANT ou **BRUANT**, s. m., oiseau jaune de la grosseur du moineau franc et de l'ordre des sylvains.

BREBIS, s. f., quadrupède à laine, femelle du bélier. — *blanche, bétante; troupeau de BREBIS. La — est sans ressource et sans défense* (Buff.) || — *galeuse*, personne dont la société est pernicieuse. *Faire un repas de —, manger sans boire. A — tondue, Dieu mesure le vent, Dieu proportionne nos afflictions à nos forces.* || *Ouille* : *le bon pasteur donne sa vie pour ses BREBIS* (Ac.)

BRÈCHE, s. f., ouverture faite à un mur, à une haie : *monter à la —. Entrer par la —. Battre en —, tirer avec de l'artillerie contre une muraille.* || *Battre en — un raisonnement* : || *Faire une — à un pâté*, l'entamer, en manger une partie. = Cassure, fracture au tranchant d'une lame : *une — à un couteau, à une serpe.* || *Tort, dommage* : *les BRÈCHES que le temps avait faites à la discipline* (Fléch.)

BRÈCHE, s. f., sorte de marbre formé d'un amas de cailloux divers.

BRÈCHE-DENT, adj., qui a perdu une ou plusieurs dents de devant. = S. : *un —, une —.*

BRECHET, s. m., extrémité inférieure du sternum des oiseaux.

BREDA, vil. de Hollande (Brabant septentrional).

BREDI-BREDA, loc. adv.; fam., à la hâte, précipitamment.

BREDINDIN, s. m.; t. de mar., palan pour enlever de médiocres fardeaux.

BRÉDISSURE, s. f., impossibilité d'écartier les mâchoires par l'adhérence de la partie interne des joues avec les gencives.

BREDOUILLE, s. f., au jeu de triétraç, marque qui indique qu'on a pris tous ses points ou trous sans que l'adversaire ait rien marqué : *avoir la —. Gagner la petite, la grande —.* = Adj., *gagner la partie —, en faisant douze trous de suite.* || Fam., *sortir — d'un lieu*, sans y avoir fait ce qu'on s'était proposé. *Revenir de la chasse —, sans avoir rien tué ni pris.*

BREDOUILLEMENT, s. m.; fam., action de bredouiller.

BREDOILLER, v. n., parler avec précipitation, d'une façon peu distincte. = V. a., — *des sottises* (La Br.) V. **BALBUTIER**.

BREDOUILLEUR, **EUSE**, s.; fam., personne qui bredouille.

BREF, **BREVE**, adj., court, de peu de durée : *assigner quelqu'un à bref délai. Faire une réponse brève. Parlez, mais surtout soyez bref* (Mol.), expliquez-vous en peu de mots. *Un orateur ne doit se permettre que de BRÈVES digressions* (Boil.) *Pépin le BREF*, de petite taille. = Qu'on prononce vite : *voyelle brève*. = *BRÈVE*, s. f., voyelle ou syllabe brève : *l'iambe est composé d'une — et d'une longue.* = **BREF**, adv., enfin, en un mot : —, *il a tort.*

BREF, s. m., lettre pastorale d'un pape : — *apostolique*. = Petit livre indiquant l'office de chaque jour. = Mar., congé ou permission de naviguer.

BREGIN, **BREGIER**, **BRÈGE**, s. m., filet à mailles étroites.

BRÉHAIGNE, adj., stérile, en parl. des animaux. *Carpe —, qui n'a ni œufs ni lait.*

BRELAN, s. m., jeu qui se joue avec trois cartes. *Avoir —, avoir trois cartes de même figure ou du même point.* — *carré*, quand la carte retournée et les trois cartes d'un joueur sont de même espèce. || *Maison de jeu, tripot.*

BRELANDER, v. n.; fam. et en mauv. part, jouer sans cesse aux cartes.

BRELE, s. f., radeau plus court et plus étroit qu'un train ordinaire.

BRELOQUE, s. f., curiosité ou bijou de peu de valeur. = Cachet et petits bijoux qu'on attache aux chaînes de montre. = Art milit., V. **BERLOQUE**.

BRELUÇME, s. f., droguet de fil et de laine.

BRÈME, s. f., poisson d'eau douce du genre cyprin.

BRÈME, une des quatre villes libres de la confédération germanique, sur le Weser, dans le Hanovre.

BRESCIA, vil. forte de la Lombardie, au pied des Alpes.

BRESIL, vaste contrée de l'Amérique du Sud, gouvernée par un empereur constitutionnel. = *Bois du —, bois rouge pour la teinture.* = **BRÉSILIEN**, **NE**, adj., du Brésil. = S., habitant, habitante du Brésil.

BRESILLER, v. a.; fam., rompre, couper en petits morceaux. = *Teindre avec du bois du Brésil.*

BRESILLET, s. m., l'espèce de bois du Brésil la moins estimée.

BRESLAU, vil. de la monarchie prussienne, cap. de la Silésie.

BRESSE, anc. p. de France dans le gouv. de Bourgogne.

BRESSURE, s.-préf. du départ. des Deux-Sèvres.

BREST, s.-préf. et port du départ. du Finistère.

BRESTE, s. f., chasse à la glu avec un appât.

BRETAGNE, anc. p. de France. = *Grande —, grande île de l'Europe dans l'Océan Atlantique. Elle comprend l'Angleterre, l'Écosse et la principauté de Galles.* = *Nouvelle —, contrée au N. de l'Amérique.* = **BRETON**, **NE**, adj., qui est de la Bretagne. = S., habitant, habitante de ce pays.

BRETAILLER, v. n.; fam. et en mauv. part, fréquenter les salles d'armes. = *Tirer l'épée à la moindre occasion.*

BRETAILLEUR, s. m., celui qui bretteille, qui est toujours prêt à mettre l'épée à la main.

BRETAUDEF, v. a., tondre inégalement. — *un cheval, lui couper les oreilles; vieux.* || — *les cheveux de quelqu'un, les lui couper trop courts.*

BRETELLE, s. f., lumière ou angle de cuir ou d'étoffe pour porter diverses choses sur les épaules. = *Courroie qu'on attache à un fusil pour le porter en bandoulière.* = *Lanières ou sangles élastiques passées sur les épaules pour soutenir le pantalon.*

BRETIQNY, petite vil. du départ. d'Eure-et-Loir. Il y fut signé, en 1360, un traité honteux par le roi Jean.

BRETTE, s. f., ancienne longue épée à la bréttonne.

BRETTÉ, E, adj., se dit d'un outil qui a des dents : *marteau* —.

BRETTER ou **BRETELER**, v. a., tailler, gratter avec un outil à dents : — *une pierre*.

BRETTEUR, s. m.; fam., celui qui aime à se battre à l'épée, à ferrailer.

BREUIL, s. m., bois taillés ou buissons formés de haies, servant de retraite aux animaux.

BREUVAGE, s. m., boisson, liqueur à boire : *qui te rend si hardi de troubler mon* — ? (La F.) = Potion médicinale. = Mélange d'eau et de vin.

BREVET, s. m., expédition non scellée, par laquelle le roi accordait autrefois une grâce ou un titre : — *de duc*. *Duc à* —, duc à vie, par opposition au duc héréditaire. = Titre ou diplôme délivré au nom d'un gouvernement, d'un souverain : — *de capitaine*. — *d'invention*, qui assure pendant un certain nombre d'années à un inventeur la propriété et l'exploitation de sa découverte. — *de capacité*, délivré à la personne qui a subi convenablement certains examens. || Ir., *donner à quelqu'un un* — *d'étourdi*, *le fou*. = *Acte en* —, acte dont le notaire ne garde pas la minute.

BREVETÉ, adj., celui, celle qui a un brevet : *un inventeur* —. = S. : *un* —, *une* —.

BREVETER, v. a., donner un brevet : — *un inventeur*. *Se faire* — *par le gouvernement*.

BREVIARE, s. m., livre qui contient l'office que les prêtres doivent dire tous les jours : — *de Paris*. = L'office même que les prêtres disent chaque jour. || Fam., livre dont on fait sa lecture habituelle.

BRÉZÉ (maison de), très-ancienne famille d'Anjou.

BRIANÇON, s.-préf. du départ. des Hautes-Alpes.

BRIBE, s. f.; fam., gros morceau de pain. = S. f. pl., par ext., restes d'un repas. || Citations faites sans discernement : *des BRIBES de grec*, *de latin*.

BRIC-À-BRAC, s. m. inv., objets vieux et de hasard, comme cuivres, ferrailles, etc. : *marchand de* —.

BRICK, s. m., bâtiment à deux mâts, dont le plus grand est incliné vers l'arrière.

BRICOLE, s. f., partie du harnais d'un cheval de trait contre laquelle s'appuie son poitrail. = Longe ou lanière de cuir à l'usage de ceux qui portent des fardeaux suspendus. = Sangle qui sert à soulever les glaces d'une voiture. = Rebond d'une balle sur un mur, d'une bille sur une bande de billard : *coup de* —, qui consiste à toucher la bande avant la bille. || Fam., *jouer de* —, user de moyens détournés. = Espèce de filet pour le poisson. = S. f. pl., rets pour prendre des cerfs, des daims. = *De* — ou *par* —, loc. adv., indirectement, d'une manière imprévue.

BRICOLER, v. n., jouer de bricole. || Fam., biauxer, tergiverser. = Se dit d'un chien qui s'écarte de la piste, d'un cheval qui passe adroitement entre les arbres, les buissons.

BRICOLIER, s. m., cheval attelé à côté du cheval du brancard d'une chaise de poste.

BRIDAINE, célèbre missionnaire du XVIII^e siècle.

BRIDE, s. f., partie du harnais, composée de la tête, du mors et des rênes : *mettre la* — *à un cheval*. = Rênes : *mener un cheval par la* —. *Je voudrais qu'un seigneur... par la* — *guidât son superbe coursier* (Rac.) || Fam., *tenir quelqu'un en* —, le contenir, le diriger. *Tenir la* — *haute*, *courte à quelqu'un*, le traiter avec quelque sévérité. *Aller* — *en main*, procéder avec circonspection. *Lâcher la*

— *à ses passions*, s'y abandonner entièrement. *Mettre à quelqu'un la* — *sur le cou*, lui laisser toute liberté d'agir : *j'userai sagement de cette* — *qu'on m'a mise sur le cou* (Sév.) *Aller à toute* —, à — *abatue*, agir sans réserve ni retenue. = Lien pour retenir certaines coiffures : *BRIDES d'un bonnet*, *d'un chapeau de femme*. = Points qu'on fait aux extrémités d'une boutonnière, à l'ouverture d'une chemise. = Lien de fer pour empêcher une pièce de bois de se fendre. = Partie de la platine d'une arme à feu.

BRIDÉ, E, adj., à qui l'on a mis une bride : *cheval* — *et scellé*. *Oison* —, oison auquel on a passé une plume dans les ouvertures de la partie supérieure du bec pour l'empêcher d'entrer dans les lieux fermés de haies. || *Personne niaise et sotté*.

BRIDER, v. a., mettre la bride à un cheval, à un âne, etc. : — *un cheval*, ou abs., *il est temps de* —, il faut partir. || *Chacun BRIDERA SA BÊTE*, se conduira comme il l'entend. — *son âne par la queue*, prov. et très-fam., s'y prendre maladroitement pour faire quelque chose. || *Serrer étroitement* : *ce béguin BRIDE trop votre enfant*. = Fam., lier par des obligations, réprimer : *la crainte BRIDE mes sentiments* (Mol.)

BRIDON, s. m., bride légère avec un mors brisé.

BRIE, s. f., barre de bois pour battre la pâte du boulanger ou du pâtissier.

BRIE, anc. p. de France comprise entre l'île-de-France et la Champagne. = S. m., fromage de ce pays.

BRIEF, ÈVE, adj., court, de peu de durée : *citer à trois BRIEFS jours*; vieux et peu us.

BRIENNE, vil. de France (Aube), célèbre par l'école où fut élevé Napoléon. Combat opiniâtre entre les Français et les alliés (29 janvier 1814).

BRIENNE (famille de), une des plus anciennes et des plus célèbres de France. = *LOUIS DE* — (le cardinal) fut contrôleur général des finances après Calonne et avant Necker (1787-1788); mais ne montra dans ce poste qu'indécision et incapacité.

BRIEUC (SAINT-), ch.-l. du départ. des Côtes-du-Nord.

BRIÈVEMENT, adv., en peu de mots.

BRIÈVETE, s. f., courte durée : *la* — *du temps*, *de la vie*. *La* — *des syllabes* (Volt.) || *Concision* : *trop de* — *obscurcit un discours* (Pasc.)

BRIFER, v. a., manger avidement; pop.

BRIGADE, s. f., corps de troupes composé de deux régiments : — *d'infanterie*, *de cavalerie*; *général de* —. = Escouade de gendarmes sous les ordres d'un sous-officier. = Se disait autrefois d'une escouade de cavaliers. = Un certain nombre d'ouvriers et de matelots réunis pour travailler.

BRIGADIER, s. m., sous-officier de cavalerie et de gendarmerie, dont le grade correspond à celui de caporal dans l'infanterie. = Celui qui dirige une brigade d'ouvriers. = *Mar.*, le premier des matelots d'une embarcation.

BRIGAND, s. m., voleur de grands chemins : *une troupe*, *un chef de BRIGANDS*; *des BRIGANDS ravageaient la province* (Les.) *Les compagnies de* — *qui s'étaient formées à la faveur de la licence et du désordre des guerres* (Roll.) *Voit-on les loups* —, *comme nous inhumains*? (Boil.) || Celui qui commet des exactions, homme sanguinaire. V. **VOLEUR**.

BRIGANDAGE, s. m., vol à main armée. || *Exaction*, *déprédation* : *l'administration dégénéra en* — (Reg.)

BRIGANDEAU, s. m., fam., petit brigand; se dit d'un agent d'affaires qui vole ses clients.

BRIGANDER, v. n., fam., se livrer au brigandage, se conduire en brigand.

BRIGANTIN, s. m., petit bâtiment à un ou deux mâts et qui n'a qu'un pont.

BRIGANTINE, s. f., petit bâtiment en usage dans la Méditerranée. = Voile du brigantin.

BRIGHTON, vil. d'Angleterre (comté de Sussex). Bains de mer très-fréquentés.

BRIGNOLES, s.-préf. du départ. du Var, avec un château des anciens comtes de Provence. = **BRIGNOLE**, s. f., prune desséchée qu'on tire de Brignoles.

BRIGOT, s. m., bois de chauffage plus court et moins gros que le bois ordinaire.

BRIGUE, s. f., menée secrète pour obtenir quelque chose au moyen d'agents intéressés : *celui qui sent sa faiblesse appelle la — à son secours* (J.-J.) *Et s'il est par — un rang à disputer* (Mol.) = Cabale, faction : *chaque avait sa — et de puissants suffrages* (Rac.) *La — est forte* (Mol.) V. CABALE.

BRIGUER, v. a., tâcher d'obtenir par brigue : *on BRIGUE les honneurs sans les mériter* (Fléch.) *Les charges furent BRIGUÉES avec fureur* (Boss.) = Rechercher, solliciter : *— la faveur, la protection. — des récompenses* (Volt.) || *On BRIGUERAIT en foule une si belle mort* (Corn.)

BRIGUEUR, s. m., vieux, qui brigue : — *d'éloges* (Balzac).

BRILLAMMENT, adv., d'une manière brillante.

BRILLANT, E, adj., qui brille, qui a beaucoup d'éclat : — *comme un soleil* (Ac.) *Le ciel est parsemé d'étoiles BRILLANTES* (Fén.) = Qui frappe les regards par le luxe, la magnificence : *parure, fête BRILLANTE*. || *Doux, agréable : à tes songes BRILLANTS que j'aime à me livrer* (Del.), et par ext. — *de santé, de gloire. Une jeunesse toute — d'espérances* (Mass.).

= Qui frappe l'oreille d'une manière agréable et éclatante : *une musique, une voix — ; des sons BRILLANTS*. || Très-remarquable dans son genre, qui saisit l'esprit, frappe l'imagination : *succès —, victoire BRILLANTE ; un style —, des pensées BRILLANTES*. Règne — (Boss.) *Des événements BRILLANTS* (Mass.) *Des autels BRILLANTS d'or* (Volt.)

BRILLANT, s. m., éclat, lustre : *le — de l'or, d'une pierre précieuse* (Ac.) || *Il faut dans le savoir préférer l'utile au —* (Girard.) = Diamant taillé à facettes. = *Faux BRILLANTS, faux diamants*. || Pensées éclatantes, mais dépourvues de justesse : *rechercher un — et un feu d'esprit qui égale* (Boss.) *Les petits BRILLANTS des Isocrates* (Volt.) V. LUSTRE.

BRILLANTER, v. a., tailler un diamant à facettes : || — *son style*, le charger de faux ornements.

BRILLER, v. n., jeter une lumière étincelante, réfléchir la lumière : *le soleil BRILLE* (Rac.) *Le diamant, l'acier BRILLENT de mille feux*. || *La joie BRILLE dans ses regards*, ses regards expriment la joie qu'il éprouve. *Faire —*, montrer aux yeux : *en faisant avant tout — l'or à sa vue* (Boil.) || *Faire — la vérité aux yeux de quelqu'un*, la lui faire connaître. = Avoir de l'éclat, attirer les regards par la beauté, la pompe : *sous leur voile BRILLAIENT des yeux pleins d'étincelles* (La F.) || *Frapper l'âme, l'imagination ; se faire remarquer : le désir de — nuit au talent de plaire* (La H.) *Une héroïque ardeur BRILLAIT sur son visage* (Rac.) || En parlant des personnes, exceller : *tel BRILLE au second rang qui s'éclipse au premier* (Volt.) = Chasse, se dit d'un chien qui quête bien et bat beaucoup de pays.

BRIMBALE, s. f., levier qui sert à faire mouvoir une pompe.

BRIMBALER, v. a. ; fam., agiter par un branle continu, se dit particulièrement des cloches.

BRIMBORION, s. m., objet, meuble de peu de valeur : *cent BRIMBORIONS dont l'aspect m'importune* (Mol.) V. BAGATELLE.

BRIN, s. m., produit d'une graine sorti de terre : — *d'herbe. Oter les mauvaises herbes — à —* (Ac.) = Pousse grêle et allongée d'une plante : *un — de myrthe*. = Toute partie de certaines choses longues et ténues : *un — de soie, de barbe. Sur notre fourmière nous nous disputons un — de paille* (Volt.) = Dans une phrase négative, la moindre quantité : *ces pauvres gens n'ont pas un — de paille pour se coucher* (Ac.) || Fam. : *j'ai un petit — d'espérance* (Sév.) = S'est dit pour peu ou pas du tout : *ne l'attends pas que je l'aide un seul —* (La F.) *Un petit — d'impétuosité* (Sév.) = Tige d'arbre longue et droite : *voilà un beau — d'arbre*. = Bois de —, arbre qui n'a pas été scié. || *Un beau — de fille*, fille grande et bien faite.

BRINDE, s. f. ; fam., coup qu'on boit à la santé de quelqu'un, toast : *boire des BRINDES*. || *Être dans les —*, être ivre ; très-fam.

BRINDES, vil. du pays de Naples, sur l'Adriatique, anc. Brundisium, célèbre sous les Romains. Virgile y mourut.

BRINDILLE, s. f., petite branche mince et courte.

BRINGUE, s. f., petit cheval mal bâti. || Pop. : *grande —*, grande femme mal bâtie et décharnée.

BRINVILLIERS (marquise de), célèbre empoisonneuse jugée et exécutée à Paris en 1676.

BRIO (mot ital.), s. m., entrain, vivacité, fougue, élan : *elle a chanté cet air avec un — merveilleux. Sa conversation est pleine de —*.

BRIOCHE, s. f., espèce de pâtisserie faite de fleur de farine, d'œufs et de beurre. || Pop., bécue : *quelle — ! Faire des BRIOCHEs, des sottises*.

BRION, s. m., mousse qui croît sur l'écorce des arbres et qu'on employait autrefois comme astringent et diurétique.

BRIQUE, s. f., terre argileuse pétrie, puis séchée au soleil et cuite au feu. = Par anal., ce qui en a la forme : — *de savon*.

BRIQUET, s. m., pièce d'acier pour tirer du feu d'un caillou : *battre le —*. = Se dit de divers appareils au moyen desquels on obtient du feu : — *chimique, phosphorique*. || Fam., sabre court, à l'usage de l'infanterie.

BRIQUETAGE, s. m., maçonnerie de briques. = Enduit qui imite la brique.

BRIQUETÉ, E, adj., qui a la couleur rougeâtre de la brique.

BRIQUETER, v. a., appliquer sur un mur un enduit imitant la brique.

BRIQUETERIE, s. f., lieu où l'on fait de la brique. = Art, commerce du briquetier.

BRIQUETIER, s. m., celui qui fait ou qui vend de la brique.

BRIQUETTE, s. f., petite masse combustible faite de bouille ou de tourbe.

BRIS, s. m., rupture, faite avec violence, d'un scellé ou d'une porte fermée : — *de scellés, de porte, de prison*. = Mar., en parlant des débris d'un vaisseau échoué sur la côte ou contre les rochers : *droit de —*.

BRISANT, s. m., écueil à fleur d'eau contre lequel se brisent les vagues de la mer. Ce mot s'emploie le plus souvent au pl. = Se dit aussi d'un corps quelconque sur lequel la mer vient se briser.

BRISCAMBILLE, s. f. V. BRUSQUEMBILLE.

BRISE, s. f., vent qui souffle sans violence : — *de terre, de mer*. — *carabinée*, assez violente pour être dangereuse aux petits navires.

BRISÉ, E, adj., mis en pièces : *un verre* —. *Des idoles BRISÉES* (Boss.) = Las, ércinté : *le corps* — ; — *de fatigue*. = Qui se brise, qui peut se plier sur lui même : *un lit* —. = Archit., *comble* —, dont la partie supérieure forme égoût. = Blas. : *chevron* —, dont la tête est séparée.

BRISÉES, s. f. pl., branches rompues par le chasseur pour reconnaître l'endroit où est la bête. = Branches qu'on coupe dans un taillis ou à de grands arbres, pour marquer les bornes des coupes. || *Aller sur les — de quelqu'un*, entrer en concurrence avec lui. *Suivre les — de quelqu'un*, son exemple.

BRISE-GLACE, s. m., rang de pieux devant des piles de pont pour arrêter et briser les glaces.

BRISEMENT, s. m., action de briser : — *des carreaux, des images, des autels*. = Choc violent des flots qui se brisent contre un rocher, une digue. || — *de cœur*, douleur profonde; vif repentir.

BRISÉS, nom patronymique d'Hippodamie, fille de Brisés, célèbre par l'amour d'Achille, dans l'*Illiade*.

BRISE-MOTTES, s. m., gros cylindre qui sert à briser les mottes de terre.

BRISER, v. a., rompre, mettre en pièces : — *une porte, une glace : les hérétiques BRISELLENT les images*. || — *les liens de l'amitié* (Volt.) — *le joug* ; — *ses fers, ses chaînes*, s'affranchir. — *l'orgueil* (Boil.) — *le cœur*, affliger profondément. = Abs., fam., **BRISONS là ou là-dessus**, n'en parlons plus. = Fatiguer, causer une lassitude extrême : *ce cheval a un train rude qui m'a tout BRISÉ* (Ac.) = V. n., se briser, surtout en parlant des lames : *la mer, la lame BRISE sur la jetée*. = Se —, v. pr., être mis en pièces : *le navire alla se — contre un écueil*. || *Tous les ressorts de mon âme se sont BRISÉS* (La H.) = Se heurter contre, échouer : *ce sont d'affreux écueils où les joueurs viennent se —* (La Br.) = Se —, se dit de certains ouvrages de bois ou de fer dont les pièces ou parties se plient l'une sur l'autre : *ces volets se BRISENT*. = Se —, phys., se réfracter. V. **CASSER**.

BRISE-SCELLÉ, s. m., peu us., celui qui brise un scellé pour s'approprier quelque chose.

BRISE-TOUT, s. m., inv., fam., enfant qui brise tout ce qui tombe sous sa main.

BRISEUR, s. m., celui qui brise : *les iconoclastes ou BRISEURS d'images*.

BRISE-VENT, s. m., clôture destinée à garantir les arbres ou les plantes contre le vent.

BRISGAU (le), pays d'Allemagne, entre le Rhin et la forêt Noire. Depuis 1805, il est partagé entre le roy. de Wurtemberg et le grand-duché de Bade.

BRISIS, s. m., angle d'un comble brisé.

BRISKA, s. m., calèche très-légère qui a pris le nom d'un chariot léger dont on se sert en Russie et en Pologne.

BRISOIR, s. m., instrument pour briser le chanvre ou la paille.

BRISQUE, s. f., jeu de cartes. = Chaque as et chaque dix à ce jeu ; toute carte de la couleur qui est atout.

BRISSAC (CONDÉ), une des plus anciennes et des plus illustres familles de France.

BRISSOT, membre de la Convention, lié avec les Girondins, qui prirent de lui le surnom de *Brissotins* ; il vota contre la mort de Louis XVI et périt sur l'échafaud en 1793.

BRISTOL, vil. d'Angleterre (Somerset), un des ports les plus commerçants des îles Britanniques. = Vil. de l'Amérique du Nord. = *Canal de —*, golfe à l'O. de l'Angleterre.

BRISURE, s. f., partie brisée, cassée. = Toute partie d'un ouvrage qui se replie sur une autre au moyen de charnières.

BRITANNICUS, fils de l'empereur Claude et de Messaline, empoisonné par ordre de Néron. Sa mort a fourni à Racine le sujet de la belle tragédie de ce nom.

BRITANNIQUES (îles). On comprend sous ce nom les trois roy. d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. = **BRITANNICOR**, adj., d'Angleterre. Des Anglais : *la morgue* —.

BRIVES-LA-GAILLARDE, s.-préf. du départ. de la Corrèze.

BROC, s. m., vase de bois à anse et à bec évasé dont on se sert pour tirer et transporter du vin. = Ce qu'un broc peut contenir. = *De bric et de —*, loc. adv., de çà et de là, d'une manière et d'une autre.

BROCANTAGE, s. m., action de brocanter. = Commerce du brocanteur.

BROCANTEUR, v. n., acheter, revendre ou troquer des marchandises de hasard.

BROCANTEUR, EUSE, s., celui, celle qui brocante.

BROCARD, s. m., moquerie, raillerie piquante ; fam. : *heureux ceux qui sont intrepides contre tous les BROCARDS des libertins* (Fén.) *Braver tous les — de la malignité* (Volt.) = Syn. de **BROQUART**.

BROCARDER, v. a. ; fam., piquer par des paroles plaisantes et ironiques.

BROCARDEUR, EUSE, s., personne qui dit, qui lance des brocards.

BROCART, s. m., étoffe de soie brochée d'or ou d'argent.

BROCATELLE, s. f., toile brochée de fleurs ou de figures saillantes. = Marbre de plusieurs couleurs sur un fond jaune ou rougeâtre.

BROCHAGE, s. m., action de brocher des livres. = Résultat de cette action.

BROCHANT, adj., inv. || **Blas.**, se dit des pièces qui passent sur d'autres. || **Fam.**, peu us., — *sur le tout*, loc. adv., par-dessus, de plus.

BROCHE, s. f., verge de fer longue et pointue qu'on passe au travers de la viande qu'on veut faire rôtir : *un agneau cuit à la —* (La F.) *Tourner la —*. *Donner encore un tour, quelques tours de —*, quand on ne croit pas la viande assez cuite. = Petite verge de fer qu'on adapte à un rouet ou à un métier à filer. = Aiguille à tricoter. = Grosse épingle à l'usage des femmes. = Baguette de bois pour enfiler les chandelles, les harengs. = Cheville pour boucher le trou d'un tonneau. = Petite verge de fer placée au milieu d'un carton où l'on tire au blanc. = Pointe de fer d'une serrure qui entre dans le trou d'une clé forcée. = Sorte de clou à l'usage des cordonniers. = T. de chasse, au pl., premier bois du chevreuil ; défenses du sanglier.

BROCHÉE, s. f., quantité de viande qu'on fait rôtir à une broche en une fois.

BROCHER, v. a., passer des fils d'or, de soie, etc., en différents sens dans une étoffe : — *une étoffe d'or et d'argent, de soie*. = Plier, coudre les feuilles d'un livre, et les couvrir d'un papier. = Faire un travail, un ouvrage à la hâte. = Fixer les fers d'un cheval en enfouant les clous à coups de brochoir. = Fixer avec des broches, se dit du cordonnier. = — *de la tuile*, la mettre en pile sur les lattes de la couverture.

BROCHET, s. m., poisson d'eau douce à tête longue, de la famille des ésoques.

BROCHETON, s. m., petit brochet.

BROCHETTE, s. f., petite broche de fer qui sert à maintenir les grosses pièces de viande. = Petite broche de fer, d'argent ou de bois pour faire rôtir de petites pièces : *des goujons, des rognons à*

la —. — *d'ortolans*. = Petit bâton pour faire manger les petits oiseaux : *élever des oiseaux à la —*. || Fam. : *élever un enfant à la —*, avec un soin extrême.

BROCHEUR, EUSE, s., celui, celle qui broche des livres.

BROCHOIR, s. m., marceau dont se servent les maréchaux pour ferrer les chevaux.

BROCHURE, s. f., action de brocher des livres. **V. BROCHAGE.** = État de brocheur. = Petit ouvrage broché de peu d'étendue : — *politique*.

BROCKEN, appelé par le peuple *Blomsberg*, dans la p. prussienne de Saxe; c'est le point culminant du Harz. La tradition a vu dans les brouillards et les nuages qui l'enveloppent des danses de sorcières.

BROCOLI, s. m., chou d'Italie.

BRODEQUIN, s. m., chaussure antique qui couvre le pied et une partie de la jambe. = Sorte de pantoufle à l'usage des acteurs qui jouaient la comédie. || *Chausser le —*, composer une comédie; jouer la comédie. = Sorte de bottine lacée ou boutonnée. = *Brodequins*, au pl., se disait d'une torture ou question que l'on faisait autrefois subir aux accusés et qui s'appliquait de différentes manières.

BRODER, v. a., travailler avec l'aiguille sur une étoffe et y faire des ouvrages en relief : — *une fleur, un mouchoir, — au crochet. Porter un habit brodé.* || Amplifier, embellir un récit : — *une histoire, une nouvelle*, et abs. : *vous brodez trop*.

BRODERIE, s. f., ouvrage que l'on fait en brochant; art de broder : *des étoffes ornées de broderies* (Fén.) || Détails ajoutés à un récit pour l'embellir : *il y a plus de — que de vérité dans ce qu'il nous raconte*. = Mus., ornement ajouté au chant.

BRODEUR, EUSE, s., celui, celle qui brode. || Prov. et fam. : *autant pour le —*, on n'en croit rien.

BROGLIE, famille originaire du Piémont, qui a fourni beaucoup d'hommes distingués.

BROIE, s. f., instrument pour briser le chanvre ou le lin, et pour en détacher la filasse.

BROIEMENT ou **BROIEMENT, s. m.**, action de broyer.

BROME, s. m., corps simple, métalloïde liquide à la température ordinaire et dont l'odeur est infecte.

BRONCHER, v. n., faire un faux pas, chopper : *l'éléphant est une monture très-douce, car il ne bronche jamais* (Buff.) || *Il n'y a si bon cheval qui ne bronche*, le plus habile se trompe.

§ **BRONCHER, TRÉBUCHER.** Au propre et au fig., broncher signifie faire un faux pas, se tromper; *trébucher*, c'est broncher jusqu'à courir le risque de tomber.

BRONCHES, s. f. pl., vaisseaux de la trachée-artère, par lesquels l'air pénètre dans les poumons.

BRONCHIQUE, adj., qui a rapport, qui appartient aux bronches : *affection —*.

BRONCHITE, s. f., inflammation de la muqueuse des bronches.

BRONCHOTOMIE, s. f., opération chirurgicale pratiquée sur le canal aérien.

BRONZE, s. m., alliage de cuivre, d'étain et de zinc : *statue de —*. || *Cœur de —*, homme dur, insensible. = Toute sculpture en bronze. *Un — antique*. || Canon : *du — enflammé les foudres meurtrières* (Millev.) = Monnaie des anciens, frappée en bronze : *grand, petit —*, grandes, petites médailles.

BRONZER, v. a., peindre en couleur de bronze : — *une statue, un vase, — un canon de fusil*, lui donner une couleur bleuâtre. = Se —, v. pr., prendre la teinte du bronze. || Devenir dur comme le bronze, s'endurcir : *arrivé à trente ans, il faut que*

le cœur se brise ou qu'il se bronze (Chamfort).

BROQUART, s. m., bête fauve d'un an.

BROQUETTE, s. f., petit clou à tête large. = Quantité de ces clous : *acheter de la —*.

BROSSAGE, s. m., action de brosser.

BROSSE, s. f., ustensile fait de touffes de poils ou de crins, et servant pour les vêtements ou la toilette : — *à habits, — à dents*. = Pinceau : *peindre à la —; à la grosse —*, grossièrement.

BROSSER, v. a., nettoyer, frotter avec une brosse : — *des habits, des meubles*. Par ext. : — *quelqu'un*, brosser les vêtements qu'il a sur lui. || Pop., le gagner au jeu, le battre. = Se —, v. pr., se nettoyer avec une brosse : *se — les cheveux*.

BROSSER, v. n., chasser à course, à cheval ou à pied, au travers des bois les plus épais.

BROSSERIE, s. f., marchandise, commerce du brossier; objets qu'il fabrique.

BROSSEUR, s. m., domestique qui nettoie les habits, la chaussure. = Soldat qui, pour une faible rétribution, rend certains services domestiques à un officier.

BROU, s. m., enveloppe verte de la noix. = — *de noir*, liqueur faite avec le brou de la noix.

BROUÉE, s. f., brume, brouillard; peu us.

BROUET, s. m., bouillon au lait et au sucré. = Mets des anciens Spartiates. || Méchant ragout : *le galant, pour toute besogne, avait un — clair* (La F.)

BROUETTE, s. f., petit tombereau à une roue, qu'on pousse devant soi. = Chaise à deux roues traînée par une personne.

BROUETTER, v. a., transporter, mener dans une brouette. **V. BROUETTE.**

BROUETTEUR, s. m., celui qui traîne une personne dans une brouette ou vinaigrette.

BROUETTER, s. m., celui qui transporte des terres ou des fardeaux dans une brouette.

BROUHABA, s. m.; fam., bruit confus d'approbation ou d'improbation. = Bruit étourdissant.

BROUILLAMINI, s. m.; fam., désordre, confusion : *il y a là dedans trop de —* (Mol.)

BROUILLARD, s. m., vapeur qui flotte dans l'atmosphère et trouble la transparence de l'air : *un épais — obscurcit le ciel* (Fén.) || Obscurité : *un esprit plein de BROUILLARDS*, dont les idées sont confuses; fam., être dans les BROUILLARDS, n'avoir pas les idées bien nettes par suite de l'ivresse. = Registre, livre de commerce où l'on inscrit les affaires à mesure qu'elles se font. On le nomme aussi *brouillon, main courante*. = Adj., papier —, papier non collé qui boit, dont on se sert pour sécher l'écriture fraîche ou pour filtrer les liquides.

BROUILLE, s. f.; fam., querelle, brouillerie : *il y a de la — dans le ménage* (Ac.)

BROUILLE, E, adj., mélange : *des œufs BROUILLÉS*.

|| Confus : *mes idées sont toutes BROUILLÉES là-dessus*. || En brouille : *des amis, des ménages BROUILLÉS*. *Les cartes sont BROUILLÉES*, il faut s'attendre à une guerre, à un procès; fam. *Il est — avec le bon sens*, dépourvu de raison; — *avec l'argent*, sans argent.

BROUILLEMENT, s. m., mélange, confusion; fam.

BROUILLER, v. a., mêler, mettre pêle-mêle : — *des œufs, des papiers, des cartes*. || Mettre du désordre dans les affaires ou dans les idées. || Semer la mésintelligence : — *deux amis*; — *les cartes*; fam., semer la discorde. = Se —, v. pr., dans les mêmes sens qu'à l'actif. || *Se — avec la justice*, s'exposer à être poursuivi par elle.

§ BROUILLER, EMBROUILLER. *Brouiller*, c'est déranger, simplement; *embrouiller*, c'est obscurcir les choses en les déranger. On *embrouille* des questions, on ne les *brouille* pas. On *brouille* des personnes, on ne les *embrouille* pas. Ce qui est *brouillé* n'est pas en ordre et d'accord; ce qui est *embroûillé* n'est pas net et clair.

BROUILLERIE, s. f., petite brouille de peu de durée et qui survient entre des gens ordinairement amis : on a admiré dans le *Dépit amoureux* la scène de la — (Volt.) Une — d'une heure est une si grande affaire! (J.-J.)

BROUILLON, NE, adj. et s., qui brouille, qui met du désordre dans les affaires : vous savez que nous trouvons le temps un vrai —, rangeant, dérangeant toutes choses (Sév.) Par ext. : un — politique.

BROUILLON, s. m., première ébauche d'une lettre, d'un travail. = Le papier sur lequel on a écrit le brouillon. = V. BROUILLARD.

BROUIR, v. a., se dit du soleil qui brûle les productions végétales attendries par une gelée.

BROUSSURE, s. f., brûlure des jeunes bourgeons et des fleurs par le soleil, après une gelée.

BROUSSAILLES, s. f. pl., touffes de buissons épineux tels que ronces, genêts, etc. || Fam., s'échapper par les —, comme on peut.

BROUSSAIS, célèbre médecin, chef de l'école physiologique, mort à Paris en 1838.

BROUSSE, vil. de Turquie (Anatolie), où réside l'ancien émîr de Constantine, Abd-el-Kader, mis en liberté par Napoléon III.

BROUSSIN, s. m., excroissance de la tige ou des branches de certains arbres.

BROUT, s. m., pousse des jeunes tailles au printemps. = Pâturage des bêtes fauves.

BROUTANT, E, adj., qui broute. On appelle bêtes *BROUTANTES* le cerf, le daim, le chamois, etc.

BROUTER, v. a., paître l'herbe dans les prés, manger le brout dans les bois : les moutons *BROUTENT l'herbe*, les chèvres *BROUTENT les feuilles des jeunes arbres*. || Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle *BROUTE* (La F.), il faut demeurer dans l'endroit où on est établi.

BROUTILLES, s. f. pl., menues branches dont on fait des fagots. || Fam., choses de peu de valeur : c'est quand il est en pleines *broussailles* ou — *philologiques* qu'il se met le plus à *scintiller* (Ste-B.)

BROYER v. a., écraser, réduire en poudre : — des couleurs. Les dents servent à — les aliments (Ac.) || — du noir, se laisser aller à des pensées tristes et sombres; fam.

BROYEUR, s. m., celui qui broie.

BROYON, s. m., molette dont on se servait autrefois pour broyer le noir de l'encre d'imprimerie. = Pilon en bois qui sert à broyer et mêler la chaux.

BRU, s. f., femme du fils par rapport au père et à la mère de ce fils : sois la mère de celle qui doit être ta — (J.-J.) On dit plus souvent : *belle-fille*.

BRUANT. V. BRÉANT.

BRUCE (Robert), d'abord comte de Garrick, puis roi d'Écosse sous le nom de Robert I^{er}, et reconnu comme tel en 1329 par Édouard III.

BRUCE (Jacques), célèbre voyageur écossais, a contribué à faire connaître l' Abyssinie, surtout pour l'histoire naturelle.

BRUCELLES, s. f. pl., petites pincettes très-flexibles.

BRUEYS (DE), poète et théologien, connu par son *Avocat Patelin*, qu'il écrivit avec son ami Palaprat.

BRUEYS (Frédéric de), contre-amiral français, tué sur son vaisseau à la défaite d'Aboukir, en 1798, commandait la flotte qui conduisit en Égypte l'armée de Bonaparte.

BRUGES, vil. de Belgique, ch.-l. de la Flandre occidentale.

BRUGNON, s. m., espèce de pêche, dont la chair est ferme et la peau lisse.

BRUNE, s. f., pluie fine et froide.

BRUINER, v. impers., se dit de la bruine qui tombe : il *BRUINE*. = *BRUINÉ*, E, adj., se dit du blé gâté par la bruine.

BRUIR, v. a., assoupir : — une étoffe.

BRUIRE, v. n. et défaut., produire un son confus, murmurer : le vent *BRUVAIT dans la forêt* (Marm.) Les serpents à sonnettes *BRUISSENT de toutes parts* (Chat.) On entend — les vagues.

BRUISSEMENT, s. m., bruit confus : le — des vagues (Volt.) — d'un *carrosse* (La Br.)

BRUIT, s. m., sensation que produit dans l'organe de l'ouïe toute agitation de l'air; mélange de sons : — de l'eau, du tonnerre, du canon. Il prête l'oreille au moindre — (Fén.) || Tapage, vacarme : — effroyable. Loin du —, loin du commerce et du tumulte du monde. || Querelle, mouvement séditieux : il y a eu du — dans cette ville (Ac.) || Éclat : le — que ses actions font dans le monde (Boss.) || Nouvelle qui court dans le public : il y a des bruits de guerre. Au — de votre mort justement explorée (Rac.) Il n'est bruit que de cette aventure, on en parle beaucoup. = Loc. adv., sans —, tout doucement, modestement.

A grand —, d'une manière éclatante; avec ostentation; à petit —, sans éclat.

BRÛLABLE, adj., qui peut ou qui doit être brûlé : livre — (Volt.); peu us.

BRÛLANT, E, adj., qui brûle, très-chaud : au milieu des étés *BRÛLANTS* (Fléch.) || Vif, ardent : un zèle — (Boil.) Un œil — de rage (Volt.)

BRÛLÉ, s. m., odeur, goût de ce qui est brûlé.

BRÛLÉ, E, adj., trop cuit, qui a l'odeur du brûlé : du pain —. Vin —, chauffé avec des épices. || Fam., cerveau —, homme extravagant.

BRÛLE-GUEULE, s. m.; pop.. pipe à très-court tuyau.

BRÛLEMENT, s. m., action de brûler; état de ce qui brûle; destruction par le feu.

BRÛLE-POURPOINT (À), loc. adv.; fam., à bout portant. || En face.

BRÛLER, v. a., consumer par le feu ou par une substance corrosive : — une maison, des papiers, des corps. L'eau-forte *BRÛLE* le linge. || Quelque ambition qui me *BRÛLE* (Rac.) || En parl. de l'action et de l'impression du feu sur la peau : le feu me *BRÛLE* les jambes. = Faire du feu de quelque chose : — du bois, du charbon de terre. = Incendier, mettre le feu à : *BRÛLS* ce Capitole où j'étais attendu (Rac.) || — ses vaisseaux, s'engager dans une affaire de manière à ne pas pouvoir reculer. — une étape, passer outre sans s'y arrêter. — la politesse à quel qu'un, le quitter brusquement. = Faire subir le supplice du feu : l'inquisition *BRÛL* les hérétiques. = Se servir d'une chose pour s'éclairer : — de la chandelle, du gaz. — du café, le torrifier avant de le moudre. = Mettre un liquide sur le feu pour le distiller : — de l'eau-de-vie, du vin. — des parfums, pour répandre une bonne odeur. — l'amorce d'un fusil, d'un pistolet, en tirant le coup. || Sans — une amorce, sans tirer un seul coup de fusil. — la cervelle à quelqu'un, le tuer avec une arme à feu tirée à bout portant. || Échauffer, dessécher : la fièvre le *BRÛLE*. || — le papier, écrire avec une grande chaleur. — le pavé, courir très-vite à cheval ou en voiture. || Dessécher, en parl. des plantes, des fruits, etc.

La gelée BRÛLE la racine des arbres. Le soleil lui a BRÛLÉ le teint, l'a noirci. = Abs., échauffer fortement : **le soleil BRÛLE.** — **des terres,** réduire en cendres les plantes qui couvrent le sol, pour en former un engrais. || — **une carte,** la retirer du jeu parce qu'elle a été vue. = V. n., être dans un état de combustion : **le bois scié BRÛLE mieux que le bois vert.** = Être allumé : **des lampes précieuses BRÛLENT dans le sanctuaire** (Fléch.) = Être frappé par un feu trop vif : **le rôti BRÛLE.** || **Avoir excessivement chaud : mou front BRÛLE. Mes mains BRÛLENT.** || **Ses pieds lui BRÛLENT,** il est impatient de sortir, de s'en aller. || Être possédé d'une grande passion : — **d'amour, d'ambition** (Volt.) **BRÛLÉ de plus de feux que je n'en ai jamais** (Rac.) = Abs., être enflammé d'amour : **vous BRÛLEZ, ô malheureux jeune homme! sans le savoir** (Fén.) || Désirer ardemment : **je BRÛLE de revoir l'Italie.** — **à petit feu,** attendre avec impatience ; fam. **Le tapis BRÛLE,** mettez au jeu. = A certains jeux d'enfants : **vous BRÛLEZ,** vous êtes près de l'objet que vous cherchez. || Vous approchez du but, vous êtes sur le point de deviner. = Se —, v. pr. : **Scévola se BRÛLA la main qui avait manqué Porseina** (Boss.) = Se — à la main, à la jambe, y être atteint par un corps très-chaud || Prov. : **se — à la chandelle,** courir soi-même à sa perte. = Abs., se consumer.

BRÛLERIE, s. f., action de brûler. = Atelier où l'on distille le vin pour en obtenir l'eau-de-vie.

BRÛLE-TOUT, s. m., sorte de bobèche dont on se sert pour brûler les bouts de bougie.

BRÛLEUR, s. m., incendiaire ; peu us. || Prov. : **être fait comme un — de maisons,** être mal habillé et tout en désordre. = Ouvrier qui brûle le vin pour en extraire l'alcool.

BRÛLOT, s. m., bâtiment chargé de matières inflammables, et destiné à incendier des vaisseaux ennemis. || Homme ardent, boute-feu. || Fam., morceau très-épicé qui brûle la bouche.

BRÛLURE, s. f., lésion produite sur une partie vivante par l'action du feu ou d'un corps fortement chauffé = Altération produite sur les plantes soit par le soleil, soit par la gelée ou par le vent.

BRUMAIRE, s. m., deuxième mois du calendrier républicain en France, du 22 octobre au 20 novembre. = **Coup d'État du 18 —,** par lequel Bonaparte renversa le Directoire.

BRUMAL, E, adj., d'hiver, qui appartient à l'hiver ; peu us.

BRUME, s. f., brouillard épais.

BRUMEUX, EUSE, adj., couvert de brume, de brouillard : **temps —, saison BRUMEUSE.**

BRUN, E, adj., d'une couleur foncée tirant sur le noir : **son teint devenait plus —** (Fén.) = Qui a le teint, les cheveux bruns. || **Il commence à faire —,** la nuit approche. = S., personne qui a le teint, les cheveux bruns : **un beau —, une belle BRUNE.**

BRUN, s. m., couleur brune.

BRUNÂTRE, adj., qui tire sur le brun.

BRUNE, s. f., chute du jour : **à la —, sur la —,** vers le soir.

BRUNE, maréchal de l'Empire, fut assassiné quelque temps après la bataille de Waterloo par la populace royaliste d'Avignon.

BRUNHAUT, reine d'Austrasie, ennemie de Frédégonde, fut attachée, par l'ordre de Clotaire II, à la queue d'un cheval indompté (613).

BRUNET, TE, s., petit brun, petite brune.

BRUNI, s. m., poli d'une pièce d'orfèvrerie.

BRUNIR, v. a., rendre brun : le soleil l'a BRUNI. = Peindre en brun : **faire — une voiture.** = Rendre brillant par le poli : — **de l'or, de l'argent,** =

V. n., et se —, v. pr., devenir brun : **il a BRUNI. Son teint s'est BRUNI au soleil.**

BRUNISSAGE, s. m., action de brunir, de polir. **BRUNISSEUR, EUSE,** s., celui, celle qui brunit les ouvrages d'or et d'argent.

BRUNISSOIR, s. m., outil qui sert à brunir.

BRUNISURE, s. f., poli d'un ouvrage qui a été bruni. = Art du brunisseur. = Action de brunir par la teinture les nuances des étoffes.

BRUNN, anc. ch.-l. du gov. de Moravie et du cercle de son nom, vil. de l'Autriche, célèbre par sa citadelle du Spielberg, où fut enfermé Silvio Pellico.

BRUNNEN, vge suisse, dans le canton de Schwitz, célèbre par l'alliance conclue en 1315 entre les cantons de Schwitz, d'Uri et d'Unterwalden contre l'Autriche, alliance qui fut l'origine de l'indépendance de la Suisse.

BRUNO (saint), fondateur de l'ordre des Chartreux.

BRUNSWICK (duché de), État de la Confédération germanique, situé entre les États de Prusse, de Hanovre, d'Anhalt et de Hesse.

BRUSQUE, adj., prompt et rude : **homme, femme, ton —.** = Subit, inattendu : **attaque —** (Mont.) **Mouvements BRUSQUES** (Buff.)

BRUSQUEMBILLE, s. f., jeu de cartes qui peut se jouer à deux, trois, quatre ou cinq personnes.

BRUSQUEMENT, adv., d'une manière brusque.

BRUSQUER, v. a., traiter d'une manière brusque ou rude : — **tout le monde.** || — **une affaire,** la faire vite, sans examen. — **la fortune,** tenter de s'enrichir par des moyens prompts et hasardeux. — **une place,** l'emporter d'emblée. **C'est un dénouement un peu BRUSQUÉ,** amené sans préparation.

BRUSQUERIE, s. f., caractère d'une personne brusque : **il gardait ce ton de — même dans la louange** (La H.) = Parole, action brusque.

BRUT, E (pron. le t), adj., qui est dans son état naturel ou primitif : **matière BRUTE. La nature BRUTE est hideuse** (Boss.) = Qui n'a pas été dégrossi, façonné, raffiné : **statue encore BRUTE. Marbre, diamant —; sucre —. Le monde — sera longtemps un composé d'ours et de singes** (Volt.) = Hist. nat. : **corps BRUTS,** les minéraux, par opposition aux animaux, aux végétaux, qu'on appelle **corps organisés.** = Privé de raison : **bête BRUTE.** || Fam., sans culture, grossier, stupide : **c'est une bête BRUTE.** = **Produit —,** totalité d'une production, d'un impôt, avant la déduction des frais.

BRUT, adv., ellipt. pour en poids —, opposé à net : **cette caisse pèse — vingt kilogrammes.**

BRUTAL, E, adj., qui tient de la brute : **un instinct —** (Fén.) || Grossier, féroce : **sa BRUTALE fureur. Ces esprits BRUTAUX** (Vaug.) **Leurs vœux BRUTAUX** (Mirab.) = S., quel — ! **En voilà une BRUTALE ! La valeur seule ne fait que des BRUTAUX, la raison fait les braves** (Fleury).

BRUTALEMENT, adv., d'une manière brutale : **parler, agir —.** || Avec férocité : **se voir tuer — par des gens emportés** (Fén.)

BRUTALISER, v. a. ; fam., traiter avec brutalité, durement = V. n., vivre à la manière des brutes : **le moyen de penser au mariage, puisqu'on y passe toute sa vie à — avec un homme** (Mol.) ; peu us.

BRUTALITÉ, s. f., vice du brutal ; passion brutale : **assouvir sa —. L'aveugle — d'Holopherne** (Boss.) = Action ou parole brutale : **les BRUTALITÉS de Commode, fils de Marc-Aurèle** (Boss.) = Férocité, inhumanité : **nous avons horreur de cette — qui va follement ravager les provinces** (Fén.)

BRUTE, s. f., animal privé de raison : **l'instinct qui tient lieu de raison aux BRUTES** (Ac.) **Il y a proba-**

blement une distance immense entre l'homme et la — (Volt.) || Personne privée d'esprit et de raison : c'est une —, une vraie —. = Adj. : O homme, qui te fâches de n'être pas une bête — ! (Boss.)

BRUTUS, surnom de deux Romains illustres. Le premier chassa les Tarquins de Rome et condamna à mort ses deux fils, coupables d'avoir conspiré le rétablissement de la royauté. Le second fut *Marius Junius*, l'un des meurtriers de Jules César. On l'a surnommé *le dernier des Romains*. = On désigne aussi par ce nom des républicains du caractère de Brutus.

BRUXELLES, cap. du roy. de Belgique. = **BRUXELLOIS**, **x**, adj. et s., qui est de Bruxelles.

BRUYANMENT, adv., avec grand bruit.

BRUYANT, **E**, adj., qui fait du bruit ; où il se fait beaucoup de bruit : *voix, musique, personne bruyante*. *Des enfants bruyants*. *Assemblée, rue bruyante*. *La colère est bruyante dans ses emportements* (J.-J.) *La plus — popularité s'attachait à son nom* (Guizot). = Qui cherche à attirer l'attention par le bruit qu'il fait : *il n'y a de bruyantes que les folles* (J.-J.)

BRUYÈRE, s. f., genre de plante monopétale qui croît dans des terres incultes : *la ronce, la —, la mousse sauvage* (Del.) = Lieu où croît la bruyère : *plante de —, qui ne vient que dans la terre de bruyère, terre mêlée de sable et de débris de végétaux*. **V. Coq.**

BRUYACÉES, s. f. pl., famille de végétaux vulg. désignés sous le nom de *mousses*.

BRYONE, s. f., plante cucurbitacée.

BUANDERIE, s. f., lieu où l'on fait la buée, la lessive.

BUANDIER, **ÈRE**, adj., celui, celle qui fait le premier blanchiment des toiles neuves. = *Buandière*, s. f., femme chargée des lessives dans les grands établissements.

BUBALE, s. m., antilope d'Afrique, animal farouche et dangereux, appelé aussi *Vache de Barbarie*.

BUBE, s. f., pustule qui vient sur la peau.

BUBON, s. m., tumeur inflammatoire des ganglions. = Bot., genre de plantes ombellifères.

BUBONOCÈLE, s. m., hernie inguinale.

BUCCAL, **E**, adj., qui appartient à la bouche, et particulièrement à la face interne des joues : *nerf —, glandes buccales ou molaires*.

BUCCIN, s. m., genre de mollusques à coquille univalve en forme de cornet.

BUCCINATEUR, adj. et s. m., se dit du muscle situé dans l'épaisseur de la joue.

BUCENTAURE, s. m., espèce de centaure qui avait le corps d'un bœuf. = Vaisseau que montait le doge de Venise quand, le jour de l'Ascension, il jetait un anneau dans l'Adriatique pour marquer qu'il l'épousait.

BUCÉPHALE, s. m., nom donné au cheval d'Alexandre. = Cheval de parade ou de bataille. **Il r.**, rosse, âne : *il (l'âne) sert de — à la beauté peureuse* (Del.)

BUCHAREST. **V. BUKHAREST.**

BÛCHE, s. f. morceau de gros bois de chauffage : — de Noël ; — économique. *Mettez une — au feu*. || Fam., personne stupide : *c'est une —, une vraie — que cet homme-là*. = Prov. : *il ne se remue non plus qu'une —, il n'a aucune activité*.

BÛCHER, s. m., lieu où l'on serre le bois à brûler. = Pile de bois sur laquelle on mettait anciennement les corps morts pour les brûler : *a-t-il reçu de toi les honneurs du — ?* (Corn.) = Amas de bois sur lequel on plaçait les juifs, les hérétiques, condamnés au supplice du feu : *on n'éclaira pas les esprits à la lueur des bûchers* (Marm.)

BÛCHER, **v. a.**, dégrossir une pièce de bois, la

travailler grossièrement. || Pop., abs., travailler rudement. = Se —, **v. pr.**, pop., se battre.

BÛCHERON, s. m., celui qui abat du bois dans une forêt : *un pauvre bûcheron tout couvert de ramée* (La F.)

BÛCHETTE, s. f., petite bûche. = Petit brin de bois ou de paille : *brûlez donc, voici deux bûchettes* (La F.)

BUCKINGHAM, cap. du comté de ce nom (Angleterre). **BUCKINGHAM**, George Villiers, duc de —, célèbre par la faveur dont il jouit auprès de Jacques I^{er} et de Charles I^{er}, fut assassiné en 1628.

BUCOLIQUE, adj., pastoral : *genre — ; poète, poésie —*. **BUCOLIQUES**, s. f. pl., poésies pastorales, églogues, idylles : *les — de Virgile*. || Fam., rames de chosés sans valeur : *emportez vos —*.

BUDE ou **OFEN**, cap. du roy. de Hongrie et du comitat de Pesh.

BUDE (Guill.), célèbre helléniste, appelé par Érasme *le Prodige de la France*, décida François I^{er} à fonder le Collège de France.

BUDGET, s. m., état annuel des dépenses à faire et des fonds affectés à ces dépenses : *le — de la guerre, de la marine*. = Abs., le budget de l'État : *discuter, voter le —*. = Dépenses et revenus d'un particulier, d'une famille : *cela dépasse mon — ; fam.*

BUDGÉTAIRE, adj., qui a rapport au budget.

BUÉE, s. f., lessive. = Par ext., vapeur humide qui se dégage d'un liquide en ébullition.

BUÉNO-S-AYRES, république et vil. de l'Amérique méridionale.

BUFFET, s. m., armoire pour le linge de table, la vaisselle, etc. = Table sur laquelle on pose la vaisselle et tout ce qui est nécessaire au repas. = Lieu où sont servis des mets, des vins, des liqueurs. = La menuiserie où sont renfermés les orgues.

BUFFLE, s. m., espèce du genre bœuf, facile à conduire au moyen de l'anneau nasal : *le — a le corps plus gros et plus court que le bœuf* (Buff.) || Fam., homme stupide. = Cuir de buffle et de quelques autres animaux : *ceinturon de —*. || Justaucorps de buffle que portaient les gens de guerre en guise de cuirasse.

BUFFLETERIE, s. f., les diverses bandes de buffle qui font partie de l'équipement d'un soldat.

BUFFLETIER, s. m., ouvrier qui fait de la buffleterie.

BUFFLETON ou **BUFFLON**, s. m., jeune buffle.

BUFFLONNE ou **BUFFLESSE**, s. f., femelle du buffle.

BUFFON, célèbre naturaliste et l'un des écrivains dont la réputation européenne augmenta la gloire de la France, même après le beau siècle de Louis XIV.

BUGEAUD (maréchal), duc d'Isly, vainqueur d'Abd-el-Kader et gouverneur général de l'Algérie, regut des Arabes le surnom de *Grand* (El-Kebir) ; mort en 1849.

BUGLE, s. f., plante labiée, légèrement astringente, employée autrefois comme vulnéraire.

BUGLE, s. m., mus., clairon à clé.

BUGLOSE ou **BUGLOSSE**, s. f., plante de la famille des borraginées.

BUGRANE, s. f., **V. ARRÊTE-BOEUF.**

BUIS, s. m., arbrisseau toujours vert, d'un grand usage dans la tableterie : *les feuilles du — sont purgatives, son bois et sa racine sudorifiques*. *Un rameau de — sec trempait dans l'eau bénite* (Lam.) = Bois de cet arbrisseau, instruments faits de ce bois : *le — au gré du tour prend une forme heureuse* (Del.) *Et deux fois de sa main le — tombe en morceaux* (Boil.) = Outil du cordonnier pour lisser. —

BUISSON, s. m., touffe d'arbrisseaux sauvages et épineux : — *épais, fleuri, Dieu apparut à Moïse dans un — ardent* (Ac.) || *Se sauver à travers les buissons*, chercher des échappatoires pour se tirer d'une discussion pressante. = Bois de peu d'étendue. = *Arbre en —*, ou abs., —, arbre nain auquel on a donné la forme d'un buisson.

BUISSONNEUX, **EUSE**, adj., couvert de buissons : *roches BUISSONNEUSES* (Del.)

BUISSONNIER, **ÈRE**, adj., qui habite les buissons. Se dit des lapins qui n'ont point de terrier. = *Écoles BUISSONNIÈRES*, écoles que, sous Henri II, les luthériens de Paris tenaient à la campagne, de crainte d'être découverts. || Fam., *faire l'école buissonnière*, se promener au lieu d'aller à l'école.

BULBE, s. f. ou m., oignon de plante : — *du lis*.

BULBE, s. m., anat., renflement ovoïde; partie globuleuse : — *d'un poil, d'une dent, d'un œil*.

BULBEUX, **EUSE**, adj., qui est pourvu d'une bulbe ou qui forme bulbe : *plante BULBEUSE*.

BULL (John), taureau, sobriquet donné au peuple anglais pour marquer son opiniâtreté. V. **ARBURTHNOT**.

BULLAIRE, s. m., recueil des bulles des papes. = Écrivain qui copiait les bulles du pape.

BULGARIE, p. de la Turquie d'Europe.

BULLE, s. f., globule d'air qui s'élève à la surface d'un liquide : — *d'eau*. — *d'air*, petite quantité d'air enfermée dans une matière coulée. — *de savon*, petit globe transparent et rempli d'air qu'on forme avec un chalumeau trempé dans l'eau de savon. = Méd., soulèvement de l'épiderme formé par l'accumulation d'un liquide séreux. = Petite boule de métal que les jeunes Romains portaient au cou jusqu'à dix-sept ans.

BULLE, s. f., lettre du pape expédiée en parchemin et scellée en plomb, avec un sceau de figure ronde, portant d'un côté les têtes de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre le nom du pape : *fulminer une — d'excommunication*. || Constitution de quelques empereurs. — *d'or*, constitution de Charles IV qui réglait la forme de l'élection des empereurs d'Allemagne. = S. f. pl., provisions d'un bénéfice : *les BULLES d'une abbaye* (Ac.)

BULLÉ, **E**, adj., authentique : *acte —*; n'est us. qu'en terme de chancellerie.

BULLETTIN, s. m., papier sur lequel on écrit son vote dans une élection ou une délibération : *mettre son — dans l'urne*. = Compte journalier de l'état d'une chose, d'une personne : — *de la santé d'un prince*; — *de la Bourse*; **BULLETINS de la grande armée**. = Certificat de dépôt de pièces. — *des lois*, recueil officiel des lois et ordonnances. — *de garnison*. V. **BILLET DE LOGEMENT**.

BULOW, général prussien qui, après s'être distingué en 1813, eut une grande part aux batailles de Leipsick et de Waterloo.

BUPLÈVRE, s. m., plante ombellifère.

BUPRESTE, s. m., insecte coléoptère remarquable par l'éclat de ses couleurs.

BURALISTE, s., personne préposée à un bureau de paiement, de distribution, de recette, de débit de tabac, de timbres, etc.

BURAT, s. m., étoffe commune de laine.

BURATINE, s. f., étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de laine.

BURE, s. f., grosse étoffe de laine : *être vêtu de —*. || Prov. : *n'avoir ni — ni buron*, ne rien posséder au monde. = Puits profonds dans une mine. = Partie supérieure d'un fourneau de forge.

BUREAU, s. m., table sur laquelle on écrit, on met des papiers. = Grande table à tiroirs et à tablettes. || *L'affaire est sur le —*, on s'en occupe. = Siège d'une administration, lieu où l'on expédie des affaires, où l'on travaille, où l'on délibère : *les BUREAUX d'un ministère, de la police*; — *d'un journal*. *Garçon de —*, employé subalterne attaché au service d'un bureau. = Endroit où l'on prend des billets d'entrée : *les BUREAUX d'un théâtre*. = Établissement public : — *de poste, des messageries*, — *restant*, bureau où restent les paquets et les lettres jusqu'à ce que celui à qui ils sont adressés vienne les réclamer. = Personnes employées dans un bureau : *chaque — se compose d'un chef, d'un sous-chef et d'un certain nombre d'employés*. || Personnes tirées d'une assemblée et qui se réunissent pour un travail particulier. || Fam. : *prendre l'air du —*, chercher à connaître l'opinion des membres qui le composent; s'informer de l'état d'une affaire. || Le président et les secrétaires d'une commission, d'une assemblée : *nommer le —*. — *de charité*, lieu où se font les distributions de secours aux indigents. — *de bienfaisance*, réunion des administrateurs chargés de la direction des bureaux de charité. — *de placement*, où l'on se charge de placer des employés, des domestiques. || — *d'esprit*, ir., se dit d'une société où l'on s'occupe prétentieusement de littérature : *là du faux bel esprit se tiennent les BUREAUX* (Boil.) — *d'adresses*. V. **ADRESSE**.

BUREAUCRATE, s. m.; fam., personne de bureau, puissante dans les bureaux. = Qui se plaît dans le travail des bureaux.

BUREAUCRATIE, s. f., autorité, pouvoir des bureaux. = Gens de bureau. = Influence abusive des commis dans l'administration.

BUREAUCRATIQUE, adj. propre aux gens de bureau : *genre, style —*.

BURETTE, s. f., petit vase à goulot où l'on met du vinaigre, de l'huile, etc. = Se dit des petits vases où l'on met l'eau et le vin pour dire la messe.

BURGALESE, s. f., laine qu'on tire de Burgos.

BURGANDINE, s. f., belle espèce de nacre.

BURGAU, s. m., mollusque des Antilles, qui fournit la burgandine.

BURGOS, p. d'Espagne, avec une cap. de même nom.

BURGRAVE, s. m., ancien titre de dignité en Allemagne, chef d'un château impérial; plus tard administrateur d'une ville : *l'empereur détruisit les burgraves* (V. H.)

BURGRAVIAT, s. m., dignité de burgrave.

BURIDAN, philosophe du moyen âge, plus connu par son sophisme de l'âne que par ses commentaires sur Aristote. Il supposait qu'un âne, placé entre deux picotins d'avoine, devait mourir de faim s'il n'était pas doué du libre arbitre. || *Je suis comme l'âne de Buridan*, je suis dans une grande incertitude.

BURIN, s. m., instrument d'acier qui sert à graver. || *Le — de l'histoire. Qui me donnera le — que Job désirait pour graver sur l'airain et sur le marbre cette parole?* (Boss.) = L'art du graveur, la manière de graver. = Estampe gravée au burin. = Nom donné à divers outils des arts mécaniques.

BURINER, v. a., travailler au burin, graver. || Écrire dans la perfection. || Écrire d'une manière énergique et profonde : *Tacite n'écrivait pas, il burinait* (Ac.)

BURKE, célèbre orateur anglais, mort en 1797.

BURLESQUE, adj., d'une bouffonnerie outrée : *le style —, vers BURLESQUES. Un poème —* (Boil.) = Bizarre, extravagant : *un accoutrement —* (L'H.)

== S. m., se dit du genre, du style burlesque : *le — nous vient des italiens* (Marm.)

BURLESQUEMENT, adv., d'une manière burlesque.

BURNOUF, professeur de l'Université de France, auteur de grammaires et de traductions remarquables. = *Eugène* —, fils du précédent, orientaliste de génie, mort en 1852.

BURNOUS, s. m. V. BOURNOUS.

BURON, s. m., cabane, chaumière (en Auvergne) où l'on fait du fromage.

BURSAL, E, adj., qui a pour objet les impôts : *des cédits BURSAUX*.

BUSARD, s. m., oiseau de proie de la forme des autours.

BUSC, s. m., lame d'acier ou de baleine qui sert à maintenir le devant d'un corset.

BUSE, s. f., oiseau de proie du genre des faucons, qui passe pour être très-stupide. || *C'est une —, ce n'est qu'une* — se dit d'une personne sottie et propre à rien : *il faut être — pour aller vivre en Angleterre mal voulu du peuple anglais* (J.-J.) *Je vois qu'on vous abuse, et que votre neveu vous prend pour une* — (Dest.) V. BÊTE.

BUSON, s. m., buse de la Guyane.

BUSQUER, v. a., mettre un buse : *un corset, un enfant*. = Revêtir d'un assemblage de charpentes. = Raccourcir une robe par devant.

BUSSANG, bourg du départ. des Vosges, renommé pour ses eaux minérales ferrugineuses.

BUSSY-RABUTIN, gentilhomme bel-esprit, parent de M^{me} de Sévigné.

BUSTE, s. m., sculpture ou peinture représentant la tête, les épaules et la poitrine d'une personne : *— antique, de bronze, de marbre. Il s'est fait peindre en —*. = La partie supérieure du corps d'une personne.

BUT, s. m., point où l'on vise : *frapper, toucher, manquer le —. — en blanc*. = Terme où l'on s'efforce de parvenir : *arriver le premier au —*. || La fin que l'on se propose : *aller droit au —. Celui qui passe le —, le manque aussi bien que celui qui n'y arrive pas* (Montaig.) = A — loc., adv., sans avantage de part et d'autre : *nous sommes à —. De — en blanc*, inconsidérément, brusquement.

BUT, VUES, DESSEIN. On se propose un *but*, on y tend : on y parvient, on l'atteint, on le contrarie. *Tout le but de l'homme est d'être heureux* (Boss.) Quand on a des *vues* sur une chose, on ne laisse pas d'y songer ; quand on a le *dessein* de se les procurer, on s'en occupe et on y travaille d'une manière plus décidée et plus sérieuse.

BUTANT, adj., qui soutient la poussée d'une voûte, etc. : *arc —*. On dit micux *arc-boutant*.

BUTE, s. f., outil pour couper la corne des chevaux.

BUTÉE ou **BUTTÉE**, s. f. V. CULÉE.

BUTER, v. n., frapper au but ; vieux. || Fam., tendre à une fin : *si je suivais mon goût je savrais où —* (La F.) = V. a., soutenir par un pilier *boutant* : *— un mur, une voûte*. = Se —, v. pr., se fixer, s'opiniâtrer à. = *Se — l'un contre l'autre*, être en opposition d'idées, de sentiments.

BUTIN, s. m., ce qu'on prend sur l'ennemi : *faire du —, partager le —. Ces soldats revenaient chargés d'un — immense* (Boil.) || Pop., profit, richesse : *tout fait nombre, dit l'homme en voyant son*

— (La F.) || Ce dont on s'empare comme d'une conquête, ce qu'on obtient par des recherches : *un précieux —. Poét., le — de l'abeille, de la fourmi. La diligente abeille qui du — des fleurs va composer son miel* (Boil.) V. PROIE.

BUTINER, v. n., faire du butin. || Poét., *les abeilles vont — sur les fleurs* (Ac.) = V. a., poét., *les fleurs que l'abeille BUTINE* (Ac.) = — des fleurs, les cueillir à la dérochée.

BUTOIR, s. m., couteau de corroyeur.

BUTOME, s. m., jonc fleuri.

BUTOR, s. m., oiseau de proie du genre du héron, qui vit dans les marécages. || Fam., homme stupide, grossier : *peste soit du gros —!* (Mol.) Il s'emploie au f. : *voyez cette maladroite, cette bouverie, cette BUTORDE!* (Mol.) V. BÊTE.

BUTORDERIE, s. f., employé par Voltaire dans le sens de : action, caractère de butor.

BUTTAGE, s. m., action de butter.

BUTTE, s. f., petit tertre, petite élévation de terre : *monter sur une —*. = Petite colline : *la — Montmartre, Chaumont*. = Élévation de terre où l'on place le but pour tirer et viser : *la — du polygone, pour le tir de l'artillerie* (Ac.) || *Etre en — à, être exposé à : être en — à la raillerie, aux outrages, à la calomnie*.

BUTTÉE, s. f. V. CULÉE.

BUTTER, v. a., garnir, entourer de terre : *— un arbre, une plante*. = V. n., broncher, faire un faux pas : *ce cheval BUTTE beaucoup. Il était tellement ivre qu'il BUTTAIT à chaque pas*.

BUTTOIR, s. m., espèce de charrie pour butter les plantes.

BUTYREUX, EUSE, adj., qui est de la nature du beurre : *les parties BUTYREUSES du lait*.

BUVABLE, adj., qui peut être bu ; fam., on dit plutôt *potable*.

BUVANT, E, adj., qui boit ; fam., *il est bien —, bien mangeant*, il est en bonne santé.

BUVARD, s. m., cahier de papier brouillard, servant à faire sécher l'encre d'une écriture fraîche.

BUVETIER, s. m., celui qui tient buvette.

BUVETTE, s. f., cabaret près du palais, où les avocats allaient se rafraîchir ; vieux. = Pavillon, lieu où l'on prend des rafraîchissements.

BUVEUR, EUSE, s. et adj., celui, celle qui boit, qui aime à boire : *— de vin, de bière, d'eau*. Abs. et fam. : *c'est un —, un grand —*. = *Une BUVEUSE, une coquette, la troisième avare parfaite* (La F.) = Personne qui boit des eaux minérales.

BUVOTTER, v. n. ; fam., boire à petits coups et fréquemment.

BYRON (lord), célèbre poète anglais, défenseur de la cause grecque, mort à Missolonghi. = *Byronien, ne*, adj., se dit du style de ce poète.

BYSSUS (pron. l's) ou **BYSSE**, s. m., matière dont les anciens se servaient pour fabriquer leurs étoffes les plus précieuses. = Aujourd'hui espèce de soie brune. = Sorte de filaments qui sortent en touffes de la coquille de certains mollusques.

BYZANCE, anc. nom de Constantinople. = *BYZANTIN, e*, adj., et s., de Byzance. || *Art, empire — ; les historiens BYZANTINS, ou s., les BYZANTINS*.

C

C (pron. *ce*), s. m., seconde consonne et troisième lettre de l'alphabet. = Il exprime le nombre cent dans les chiffres romains.

C' et **C'**, mis pour **CE**, pron. dém. : *c'est aujourd'hui, ç'a été longtemps.*

ÇA, contracté et familier pour *cela* : *aimez-vous — ? — vous va bien.*

ÇÀ, adv. de lieu, ici : *venez —*; fam. — *et là*, loc. adv., de côté et d'autre; *qui —, qui là*, les uns d'un côté, les autres d'un autre. *En —*, t. de palais, jusqu'à présent : *depuis quinze ou vingt ans en —* (Rac.); vieux. = Interj., sert à exciter, à encourager : — *déjeunons, dit-il* (La F.) *Ah —, or —, même sens.*

CAB, s. m., cabriolet que le cocher conduit à grandes guides par-dessus la tête des voyageurs.

CABA ou **KA'ABA**, temple de la Mecque où les Arabes adoraient tous leurs dieux et même des idoles, Mahomet y restaura, en 630, le culte d'un Dieu unique.

CABALANT, E, adj., qui aime à cabaler.

CABALE, s. f., tradition juive sur l'interprétation de la Bible. = Art chimérique de commercer avec les génies élémentaires, les sylphes, les gnomes, etc. = Parti politique, association de personnes concourant à un même dessein; se prend en mauv. part : *la — sacrilège qui a crucifié J.-C.* (Boss.) = Manœuvres sourdes de personnes envieuses, mécontentes ou ambitieuses : *Mazarin se défendit contre les CABALES des courtisans* (Fén.) *Qui pourrait cependant t'exprimer les — que formait en ce lieu ce peuple de rivaux?* (Rac.) = Ceux qui, au théâtre, cabalent pour ou contre la pièce ou les acteurs : *la — remplissait le parterre* (Ac.) *Les cris d'une — impuissante* (Volt.).

§ **CABALE**, **BRIGUE**. *La cabale* a pour but de renverser quelqu'un, tandis que *la brigue* se propose plutôt l'élévation d'une personne que sa chute. *La cabale* est plus vile que *la brigue*; c'est un mot de dénigrement appliqué à un parti qu'on veut avilir.

CABALE (Ministère de la), en anglais *Cabal*, ministère de Charles II, qui déshonora l'Angleterre (1669-1674).

CABALER, v. n., chercher à réussir par de sourdes menées; se dit en mauv. part : *le roi de Suède fut réduit à — à la cour ottomane* (Volt.).

CABALETTE, s. f., phrase musicale courte et animée, placée à la fin d'un air ou d'un morceau d'ensemble.

CABALEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui cabale.

CABALISTE, s. m., savant qui entend bien l'interprétation mystique de l'Ancien Testament. = Celui qui s'occupe de magie cabalistique.

CABALISTIQUE, adj., qui appartient à la cabale des Juifs ou à la fausse science appelée cabale.

CABAN, s. m., surtout, capote ou manteau garni d'un capuchon.

CABANAGE, s. m., action de cabaner. = Endroit où l'on établit des cabanes. = Lieux de campement de certains sauvages de l'Amérique.

CABANE, s. f., petite et misérable maison des champs : *ô vous qui habitez sous le chaume et dans les CABANES* ! (La Br.) — *de berger*, maisonnette en planches, fixe ou mobile, où le pâtre se met à l'abri de la pluie et du vent. = Petit réduit sur un

navire pour abriter les mariniers ou pour coucher les bas officiers. = Bateau couvert pour le transport des marchandises sur certaines rivières. = Petite hutte où se tiennent les chasseurs à l'affût.

§ **CABANE**, **CHAUMIÈRE**. *La cabane* est pire que *la chaumière*. Dans celle-ci il peut régner encore une certaine aisance; la misère seule habite *la cabane*.

CABANER, v. n., se mettre sous des cabanes. = Mar., clavirer, sombrer, et v. a., mettre sens dessus dessous. — *une ancre*, la mettre en travers sur une chaloupe. = Se —, v. pr., se loger dans des cabanes.

CABANIS, médecin et physiologiste qui attribuait les faits intellectuels et moraux à l'action des organes; mort en 1808.

CABANON, s. m., cachot obscur dans lequel on renferme certains criminels. = Loge étroite où l'on retient un fou furieux.

CABARET, s. m., lieu où l'on vend du vin en détail et où l'on sert à manger : — *borgne*, de mauvaise apparence. = Plateau à bords relevés sur lequel on met des tasses pour prendre du thé, du café; assortiment de tasses qui le garnissent. = Espèce de pinson ou de gros-bec. = Plante herbacée qu'on nomme aussi *oreillette*.

§ **CABARET**, **TAVERNE**, **GARGOTE**, **GUINGUETTE**. Le premier est le terme le plus général et le moins bas. *La taverne* est un cabaret ignoble, hanté par les ivrognes et la canaille. *La gargote* est un mauvais restaurant où l'on mange mal et malproprement. *La guinguette* est un cabaret hors de la ville où le peuple va boire et danser les jours de fête.

CABARETIER, **ÈRE**, s., personne qui tient un cabaret : *la dame Brelandière qui des joueurs chez soi se fait CABARETIÈRE* (Boil.)

CABAS, s. m., sorte de panier de jonc, de feuilles de palmier ou de sparterie, dans lequel on empile des fruits secs. = Petit panier fait de tresses de paille avec lequel les femmes vont au marché. = Vieille voiture; vieux chapeau de femme; ir.

CABESTAN, s. m., tourniquet pour rouler et dérouler un câble et que l'on fait tourner avec des leviers : *virer le —. Les barres du —.*

CABIAI, s. m., mammifère rongeur de l'Amérique méridionale.

CABILLAUD ou **CABELIAU**, s. m., petite morue; nom vulgaire de la morue.

CABINE, s. f., petite chambre placée à l'arrière de certains navires de commerce.

CABINET, s. m., petite chambre ordinairement contiguë à une plus grande. = Chambre retirée où l'on peut travailler ou causer en paix : *les grandes pensées viennent dans le silence du —. Homme de —*, que sa profession oblige à des travaux intellectuels et sédentaires. *Sommet bon à mettre au —* (Mol.), indigne de voir le jour, de recevoir les honneurs de l'impression. = Pièce spécialement destinée à recevoir les clients : — *d'affaires*; se dit aussi de l'établissement, des papiers et de la clientèle d'un agent d'affaires. || Conseil, ministère d'un souverain constitutionnel, et par ext., gouvernement : *le — des Tuileries*. *Question de —*, qui intéresse l'existence du ministère. = Lieu où sont réunis des objets d'art, des instruments de science, des collections d'animaux, de plantes, etc., ces collections elles-

mêmes : — de médailles, de physique, d'histoire naturelle. — de lecture, lieu où, pour une faible rétribution, on peut lire les journaux, revues, brochures et ouvrages divers, et même les louer pour les emporter à domicile. = Petite chambre de restaurant. = Lieu couvert de verdure dans un jardin. = Lieux d'aisances. — d'orgue, espèce d'armoire qui le contient. — noir, nom donné autrefois à un bureau spécial et secret de l'administration des postes, où l'on décachetait les lettres.

CÂBLE, s. m., gros cordage pour amarrer les vaisseaux, tenir les ancres, élever ou réunir de pesants fardeaux. = Cordage de fils de fer pour les ponts suspendus. || *Filer du* —, fam., gagner du temps, différer de se prononcer, de prendre un parti.

CÂBLEAU, s. m., corde qui sert d'amarré pour mouiller la chaloupe. = Longue corde pour tirer les bateaux qui remontent une rivière.

CÂBLER, v. a., réunir et tordre plusieurs cordes ensemble pour en faire une seule appelée *cable*.

CABOCHE, s. f., sorte de clou à tête large. || Tête d'homme ; intelligence, fam. : *vous avez la — un peu dure* (Mol.)

§ **CABOCHE, TÊTE**. On dira de quelqu'un qui a un gros bon sens, un gros bon jugement : *il a une bonne cabocher*. Si l'on disait qu'il a une bonne *tête*, cela signifierait qu'il est fort intelligent et d'un jugement solide. De là le mot de Villaret sur le maréchal d'Uxelles : *j'ai toujours entendu dire que c'était une bonne cabocher ; mais personne n'a jamais osé dire que ce fut une bonne tête* (D'Al.)

CABOCHIENS, nom que prirent les artisans de Paris, soulevés sous Charles VI en faveur des Bourguignons contre les Armagnacs.

CABOCHON, s. m., genre de coquilles univalves, en cône oblique. = Pierre fine polie et non taillée. = Adj., *rubis* —.

CABOSSE, s. f., gousse qui renferme le cacao.

CABOT, s. m., nom vulg. du gobie et du muge.

CABOTAGE, s. m., navigation de cap en cap, le long des côtes ; navigation marchande dans une même mer. = Connaissance de tout ce qui concerne cette navigation.

CABOTER, v. n., faire le cabotage.

CABOTEUR et **CABOTIER**, s. m., marin, navire qui fait le cabotage.

CABOTIN, E, s., terme de mépris, comédien de théâtre ambulante. || Comédien de peu de talent.

CABOTINAGE, s. m., métier, jeu de cabotin.

CABOTINER, v. n., faire le métier de cabotin.

CABOUL, riv., p. et vil. de l'Afghanistan.

CABRE, s. f., espèce de chèvre ou machine pour enlever, tirer les fardeaux.

CABRER (SE), v. pr., se dresser sur ses pieds de devant, en parlant des chevaux. || V. n. et pr., s'effaroucher, s'emporter devant un obstacle ou une résistance : *il y a des naturels toujours rétifs que la vérité fait* — (Mol.) *Caractère toujours prêt à se* — (Volt.)

CABRERA, une des petites îles Baléares ; des soldats français y furent cruellement détenus pendant les guerres de la Péninsule.

CABRI, s. m., jeune chevreau.

CABRIOLE, s. f., saut agile et élevé comme celui d'une chèvre. = Saut que fait le cheval et dans lequel il détache la ruade avant de retomber à terre.

CABRIOLER, v. n., faire des cabrioles.

CABRIOLET, s. m., voiture légère à deux roues et à un seul cheval. = Petit fauteuil.

CABRIOLEUR, EUSE, s., celui, celle qui fait, qui aime à faire des cabrioles.

CABRION, s. m., madrier employé, sur les vaisseaux, à consolider les canons et les caisses.

CABRON, s. m., peau de cabri.

CABUS, adj. m. : *chou* —, chou pommé.

CABYLIE. V. **KABYLIE**.

CACA, s. m., excrément des petits enfants.

CACABER, v. n., crier, en parl. de la perdrix.

CACADE, s. f., décharge de ventre ; triv. || Démarche qui avorte, entreprise qui échoue par l'imprudence, la sottise ou la lâcheté de son auteur ; fam. et bas.

CACALIE, s. f., plante corymbifère.

CACAO, s. m., amande ou fève du cacaoyer, dont on fait le chocolat.

CACAOYER ou **CACAOÏER**, s. m., arbre de la famille des malvacées, qui produit le cacao.

CACAOYÈRE ou **CACAOÏÈRE**, s. f., lieu planté de cacaoyers.

CACARDER, v. n., crier, en parl. de l'oie. = Imiter le cri de l'oie.

CACATOIS, s. m., perroquet des îles Moluques. = Voile légère de toile fine placée au-dessus du mât de perroquet ; mâti qui la supporte.

CACHALOT, s. m., genre de mammifères de l'ordre des cétacés, dont la tête est plus forte que celle de la baleine, et qui n'ont pas de fanons.

CACHE, s. f., lieu secret propre à cacher quelque'un ou quelque chose. = Monnaie de la Chine et du Japon.

CACHE, E, adj., *esprit* —, dissimulé. *Vie cachée*, solitaire et retirée. *C'est un trésor* —, c'est une personne dont le mérite supérieur, la vertu, les qualités, ne sont pas connus.

CACHE-CACHE, s. m., jeu d'enfant. V. **CLIGNE-MUSETTE**.

CACHECTIQUE, adj., attaqué de cachexie. = Qui appartient, qui a rapport à la cachexie ou qui en guérit. = S. m., remède propre à combattre, à prévenir la cachexie.

CACHE-ENTRÉE, s. m. inv., petite pièce de fer qui couvre l'entrée d'une serrure.

CACHEMENT, s. m., action, manière de cacher ou de se cacher : *des femmes qui, par leurs détournements de tête et leurs cachevements de visage, firent dire cent sottises de leur conduite* (Mol.) ; inus.

CACHEMIRE, vil. cap. de la p. du même nom, dans l'Hindoustan. = *Châle* de —, ou abs., *cachemire*, s. m., châle fabriqué dans cette province avec le duvet des chèvres nourries sur le Tibet.

CACHE-NEZ, s. m. inv., cravate épaisse ou d'un tissu chaud, pour garantir du froid le bas du visage.

CACHE-POT (À), loc. adv., *vendre du vin à* —, sans payer les droits.

CACHER, v. a., mettre quelque'un ou quelque chose dans un lieu où on ne puisse pas les voir ni les découvrir facilement. — *un proscrit, un trésor, des papiers importants*. || *Sa venue en ces lieux cache quelque mystère* (Corn.) = Couvrir, ne pas laisser voir : *et de Jérusalem, l'herbe cache les murs* (Rac.) *La prudence ne cache ni l'âge ni la laideur* (La Br.) || — *son jeu*, ne pas laisser soupçonner les moyens qu'on met en œuvre pour réussir. = Dissimuler, ne pas faire connaître : — *son nom*. *Je cachai ma race et mon pays* (Rac.) — *sa vie*, vivre obscur et isolé. = Taire, ne pas dire : *apprenez un secret que je ne puis* — (Corn.) = Se —, v. pr., se dérober aux regards : *où me* — ? (Rac.) et au fig. : *le vice est réduit à se* — (Mass.) = Ne pas se faire remarquer ; s'effacer :

le poète doit se — pour ne laisser paraître que le héros (Volt.) Se — de quelqu'un, lui cacher ce qu'on est, ce qu'on fait. Se — à soi-même, vouloir s'ignorer. Se — de quelque chose, n'en pas convenir, rougir de l'avouer. = Dérober sa conduite aux regards : quiconque aime à se —, a tôt ou tard raison de se — (J.-J.) = Être caché : le raisin ne pouvait se — sous les feuilles (Fén.) V. TAIRE.

CACHERON, s. m., petite ficelle fabriquée avec du chanvre grossier.

CACHET, s. m., petit sceau qu'on applique sur de la cire ou sur quelque autre matière pour fermer une lettre, un paquet, et y mettre une marque distinctive. = Empreinte du cachet ou matière qui la porte : briser le — d'une lettre. Lettre de —. V. LETTRE. || Caractère particulier, manière de faire qui distingue le travail d'un ouvrier, l'ouvrage d'un auteur : le — de la médiocrité en tout genre est de ne pas savoir se décider (Say). Porter le —, avoir le caractère particulier qui distingue telle ou telle chose : tout portait le — d'une propreté vraiment anglaise (H. de B.) = Petite carte sur laquelle on met son nom, son cachet ou quelque signe particulier, et qui sert à constater combien de fois on a fait une chose : courir le —. V. COURIR.

CACHETER, v. a., fermer en apposant un cachet. = Se —, v. pr., être cacheté.

CACHETTE, s. f., petite cache. = En —, loc. adv., en secret, à la dérobée.

CACHEXIE, s. f., état morbide dans lequel toute l'habitude du corps est gravement altérée; affaiblissement général et progressif des forces vitales.

CACHI, s. m., pierre blanche, semblable à l'albâtre, qu'on trouve dans les mines d'argent.

CACHIMENT, s. m., fruit du cachimentier.

CACHIMENTIER, s. m., arbre des Antilles.

CACHINBO, s. m., fourneau de terre garni d'un brin de fougère, dont les nègres se servent pour fumer.

CACHOT, s. m., cellule de prison étroite, obscure et souterraine : dans un — affreux abandonné vingt ans (Volt.) || Lieu où l'on se trouve à l'étroit : ce petit — où l'homme se trouve logé, c'est-à-dire ce monde visible (Pasc.)

CACHOTTERIE, s. f., façon mystérieuse d'agir ou de parler, qu'on emploie pour cacher des choses peu importantes; fam.

CACHOTTIER, ÈRE, adj. et s., celui, celle qui fait un mystère des moindres choses.

CACHOU, s. m., substance sèche, d'un rouge noirâtre, d'une saveur astringente, qu'on tire de l'arbre *acacia-catechu*.

CACHOUDE ou **CACHONDÉ**, s. m., mélange de cachou, de sucre et de substances aromatiques dont les Orientaux forment des pastilles pour se parfumer l'haleine et dissiper l'odeur que laisse le tabac.

CACHUCHA, s. f., danse espagnole vive et gracieuse, accompagnée de gestes passionnés.

CACIQUE, nom que les indigènes de l'Amérique du Sud donnaient à leurs gouverneurs de province, à leurs généraux et à leurs princes, avant l'arrivée des Espagnols.

CACHUNDÉ, s. m., pastille composée de plusieurs substances aromatiques et stimulantes, que les Indous emploient comme masticatoire.

CACOCYME, adj., se dit d'un vieillard que l'affaiblissement et la langueur rendent souffrant et sensible aux moindres causes de maladie : les vieillards CACOCYMES qui ont besoin de mettre du baume et de la tranquillité dans leur sang (Volt.) Votre

corps — n'est point fait, croyez-moi, pour ce genre d'escrime (Reg.) || Bizarre, bourru : esprit —, vieillard —. = S. m., homme cacochyme.

CACOCYMIÉ, s. f., état maladif du cacochyme. || Bizarrerie d'humeur ou de caractère.

CACODYLE, s. m., substance liquide composée de carbone, d'hydrogène et d'arsenic.

CACOTHÈME, adj., méd., qui est de mauvaise nature : ulcère —.

CACOGRAPHIE, s. f., orthographe vicieuse. = Recueil de phrases où les règles de l'orthographe ont été violées à dessein.

CACOGRAPHIQUE, adj., qui concerne la cacographie.

CACOLET, s. m., panier à dossier garni de cousins, que l'on place sur le dos des mulets pour voyager dans certains pays de montagnes.

CACOLOGIE, s. f., manière vicieuse de construire les phrases; locution vicieuse. = Recueil, exemples de locutions vicieuses.

CACOLOGIQUE, adj., qui a rapport à la cacologie.

CACOPHONIE, s. f., bruit, son désagréable produit par des instruments ou des voix qui ne sont pas d'accord. || Bruit confus et inintelligible que font les voix de plusieurs personnes parlant ou criant à la fois. = Union d'idées bizarres et discordantes. = Choc rude et désagréable des syllabes ou des mots :

Et les moindres défauts de ce grossier génie
Sont ou le pléonasme ou la — (Mol.)

CACTIER, s. m., genre de plantes, dont les principales espèces sont le figuier d'Inde et le nopal.

CACTUS, s. m. V. CACTIER.

C-À-D, abréviation de *c'est-à-dire*.

CADABA, s. m., genre d'arbrisseaux de la famille des capparidées.

CADASTRAL, E, adj., relatif au cadastre.

CADASTRE, s. m., système d'opérations qui a pour but de déterminer la quantité et la qualité des biens-fonds d'un pays, pour arriver à l'assiette et à la répartition de l'impôt foncier. = Registre qui contient l'état du pays arrêté d'après ces opérations.

CADASTRER, v. a. et n., estimer la valeur, mesurer l'étendue d'une terre, et en lever le plan pour l'insérer au cadastre.

CADAVÉREUX, EUSE, adj., qui a la couleur ou l'odeur d'un cadavre.

CADAVÉRIQUE, adj., relatif au cadavre.

CADAVRE, s. m., corps privé de vie : tous les raffinements dont nous nous servons suffisent à peine pour nous déguiser les CADAVRES qu'il nous faut manger pour nous assouvir (Mass.) = Corps de l'homme après la mort : devenir —, la pâture des vers (Id.) || Se dit des villes, des empires : les — des cités, leurs ruines. Les — des bois, les arbres morts. C'est un — ambulante, se dit d'une personne qu'on voit aller et venir avec toutes les apparences d'un mort prochaine.

CADE, s. m., baril dont on se sert dans les salines. = Dans l'antiquité, grand vase de terre où l'on mettait du vin. = Nom vulgaire du genévrier dans le Midi : huile de —, huile fétide qu'on en extrait et dont on fait usage dans l'art vétérinaire.

CADEAU, s. m., autrefois, repas ou fête donnés surtout à des femmes. = Petit présent, don que l'on fait à quelqu'un dans la vue de lui plaire, de lui être agréable : les CADEAUX sout un petit commerce d'amitié fort agréable quand ils sont réciproques (J.-J.)

Ir. Quel — *il nous a fait!* = Grand trait de plume, fort hardi, dont les habiles maîtres d'écriture encadrent leurs exemples. V. **Dox**.

CADÉDIS, interj., sorte de jurement gascon dans l'ancienne comédie.

CADENAS, s. m., petite serrure mobile qui sert à fermer une porte, une malle, au moyen d'un anneau passé soit dans un autre anneau, soit dans deux pitons. = Sorte de coffret dans lequel on serrait le couteau, la fourchette, la cuiller du roi et des princes.

CADENASSER, v. a., fermer avec un cadenas.

CADENCE, s. f., mesure du son qui règle le mouvement de la personne qui danse : *ajuster ses pas à la — d'un air* (Pasc.) = Mouvement égal et réglé du pas militaire. = Terminaison d'une phrase musicale sur un repos momentané ou complet; formule harmonique annonçant l'approche du repos musical. = Agréable mesure d'un style dont le mouvement flatte l'oreille et l'esprit : *ayez pour la — une oreille sévère* (Boil.) = Égalité et précision dans les mouvements d'un cheval.

CADENCÉ, E, adj., qui se fait en cadence : *pas —*. || **Homme —**, qui fait tout avec mesure et précision; fam. et peu us.

CADENCER, v. a., conformer ses mouvements à la cadence : — *ses pas, le pas*. = Faire des cadences; suivre la mesure, battre le temps bien égaux. = Donner du nombre et une tournure harmonieuse à son style : *d'une mesure CADENCÉE je connais le charme enchanteur* (Volt.)

CADÈNE, s. f., chaîne de fer à laquelle on attache les forçats; vieux. — *de haubans*, chaîne de fer pour amarrer et rider les haubans contre le bordage.

CADENETTE, s. f., longue tresse de cheveux partant du milieu du crâne, que portaient autrefois nos soldats.

CADET, TE, adj., puîné, puînée; qui est né le second ou après un autre. *Branche CADETTE d'une maison*, issue d'un enfant cadet. = S., le second ou le plus jeune des enfants d'une famille : *une aînée, en tous lieux, parle avant sa CADETTE* (Bours.) *C'est te — de toute la famille*. = La moins âgée de deux personnes, qu'elles soient parentes ou non; personne entrée après une autre dans une société, une compagnie : *je suis son — pour l'âge, mais il est le mien dans la compagnie*. *C'est un — de bon appetit*; prov., c'est un jeune homme qui aime à faire de la dépense. *C'est un fier —*, c'est un jeune homme résolu. = Se dit parfois ir. : *c'est un fameux — que son fils*; fam.

CADET, s. m., se disait dans l'ancienne noblesse de l'enfant qui n'avait de la succession paternelle qu'une faible part, appelée *légitime* = Gentilhomme qui faisait ses premières armes d'abord comme simple soldat, puis ensuite comme officier inférieur. = *Corps des CADETS*, compagnie de cadets gentilshommes que forma Louvois en 1682, pour en faire une pépinière d'officiers : *éprise d'un —, ivre d'un mousquetaire* (Boil.)

CADETTE, s. f., pierre de taille bonne pour le pavage. = Une des deux grandes queues du billard.

CADETTER, v. a., paver avec des cadettes.

CADI, s. m., magistrat turc du 4^e ordre.

CADIS, s. m., serge de laine étroite et de bas prix.

CADIX, vil d'Espagne, dans la p. de son nom; premier port militaire de l'Espagne.

CADMÉE citadelle de Thèbes bâtie par Cadmus. || Nom donné quelquefois à la ville tout entière.

CADMÉEN, NE, adj., qui vient de Cadmus : *les seize CADMÉENNES*, les seize lettres de l'alphabet apporté, dit-on, par Cadmus, de la Phénicie dans la Grèce.

CADMIE, s. f., suite métallique ou oxyde de zinc

qui, pendant la fonte de ce métal, s'attache aux parois intérieures du fourneau.

CADOLE, s. f., loquet d'une porte; pêne qui s'ouvre et se ferme à l'aide d'un bouton.

CADORE, bourg de la Vénétie. = *Duc de —*, titre donné par Napoléon à Champagny, qui l'avait servi en qualité d'ambassadeur et de ministre.

CADOUAL (Georges), chef royaliste de la Vendée, exécuté en 1804 pour avoir voulu assassiner le premier Consul.

CADRAN, s. m., surface où sont marquées les divisions du temps dans les horloges, les montres, etc. — *solaire*, qui marque l'heure par l'ombre d'un style projetée tour à tour sur les diverses lignes qui divisent la surface du cadran. Se dit quelquelfois abs. : *regarder l'heure à un —*. || **Archit.**, décoration extérieure d'une horloge enrichie d'ornements d'architecture et de sculpture. = Étau dont se servent les joailliers et les lapidaires. = Sorte de coquille univalve.

CADRAMURE, s. f., ou **CADRAN**, s. m., maladie des arbres qui en détériore le bas.

CADRAT, s. m., petit morceau de fonte plus bas que les lettres. On s'en sert, dans les imprimeries, pour marquer le blanc des lignes courtes et les grands intervalles.

CADRATIN, s. m., petit cadrat large de deux chiffres. *Demi —*, large d'un chiffre.

CADRATURE, s. f., horlogerie, assemblage de pièces qui font marcher les aiguilles.

CADRE, s. m., bordure de bois ou d'autre matière qui entoure un tableau; par ext., toute bordure dont on entoure un objet. || *Malheur à celui qui, pour paraître, a besoin d'un — doré* (J.-J.) = Espèce de hamac servant de lit sur les bâtiments. = **Litt.**, plan et agencement des différentes parties d'un ouvrage. = Tableau de formation des divisions et subdivisions dont se compose un corps d'armée : — *d'une compagnie, des officiers, de l'état-major*. = Tous les employés d'une administration : *rayez quelqu'un des CADRES*, le destituer de son emploi. = Partie du châssis qui supporte la locomotive.

CADRER, v. a., faire un carré proportionnel. = V. n., être en rapport, avoir de la convenance : *ette loi CADRE bien mal avec l'opinion des hommes* (La Br.) *Cela ne CADRE point à mes vues* (Did.) *Faire — un compte*, faire que la somme des totaux partiels soit égale à celle du total général.

CADUC, UQUE, adj., vieux, cassé, qui perd chaque jour de ses forces : *vieillard —*; *âge —*. *Ils le laissaient avec leur père pour être le soutien de sa CADUCUE vieillesse* (Boss.) = Qui menace ruine : *maison vieille et CADUCUE* (Ac.) = Dr., legs qui ne peut avoir son effet. *Voix CADUCUE*, qui n'est pas compléte dans un scrutin. *Mal —*, épilepsie. = Se dit aussi des parties végétales qui ne durent pas autant que la plante à laquelle elles appartiennent.

CADUCÉE, s. m., baguette entourée de deux serpents qui servait d'attribut à Mercure. = Bâton fleurdelisé que portaient les hérauts d'armes.

CADUCITÉ, s. f., état d'une personne caduque : *la — commence à l'âge de soixante et dix ans* (Buff.) = État de ce qui est caduc : — *d'une maison, d'un legs*. || — *des choses humaines*.

§ **CADUCITÉ, DÉCRÉPITUDE**. Le premier est plus général et se dit des choses aussi bien que de l'homme. Le second marque une caducité infirme et délabrée, et ne se dit que de l'homme.

CÆCUM (mot lat.), s. m., première portion du gros intestin.

CAEN, ch.-l. du départ. du Calvados.

CÆRE, vil. de l'anc. Étrurie sur l'emplacement de laquelle on a trouvé beaucoup de monuments et de vases étrusques.

CAFARD, E, adj. et s., hypocrite fourbe et méchant : *Dieu fasse paix à tous les honnêtes CAFARDS qui suivent l'intolérance du prophète de la Mecque, toujours prêt à massacrer saintement le genre humain* (J.-J.) = Adj. : air — ; ton —. || *Damas* —, mêlé de soie et de fleur. V. BIGOT.

CAFARDERIE, s. f., défaut du cafard.

CAFARDEISE, s. f., action du cafard.

CAFÉ, s. f., graine contenue dans le fruit du caféier. = Infusion faite avec cette graine torréfiée et pulvérisée : *prendre une tasse de —. Essence de —*, principe aromatique extrait du café et concentré sous forme liquide. = Lieu public où l'on vend du café et d'autres liqueurs. = Moment où l'on prend le café après les repas : *ne m'attendez pas pour dîner ; je viendrai seulement au —* (Ac.) *Couleur — ou de —*, couleur de café au lait.

CAFÉIER, **CAFÉYER** et **CAFIER**, s. m., arbrisseau originaire de l' Abyssinie, de la famille des rubiacés, dont la baie ou fruit renferme la graine appelée *café*.

CAFÉIÈRE, s. f., lieu planté de caféiers.

CAFÉINE, s. f., principe cristallisable découvert dans le café.

CAFETAN ou **CAFTAN**, s. m., robe de distinction en usage chez les Turcs.

CAFETIER, s. m., celui qui tient un café.

CAFETIÈRE, s. f., vase qui sert à faire ou à contenir du café. = Femme qui tient un café ; on dit mieux *limonadière*.

CAFFA, **KEFA** ou **THÉODÉSIE**, vil. de la Russie d'Europe, sur le détroit de même nom, entre la mer Noire et la mer d'Azof.

CAFFARELLI DU FALGA, général de brigade qui commanda le génie pendant la campagne d'Égypte, où il mourut, en 1799. Plusieurs de ses frères furent utilement employés sous l'Empire dans les diverses branches de l'administration et parvinrent à d'assez hauts emplois.

CAFRE, s. m., habitant de la Cafretrie.

CAFRIÈRE, vaste contrée de l'Afrique australe.

CAGE, s. f., petite loge à jour faite de fils de fer ou de petits bâtons d'osier pour tenir des oiseaux enfermés. = Loge de grande dimension, garnie de solides barreaux, où l'on renferme des animaux sauvages. — *de bord*, grosse caisse à jour dans laquelle on loge et on entretient les volailles sur un navire. **CAGES DE FER**, genre de supplice et d'incarcération infligé à diverses époques par Alexandre, Tamerlan, Louis XI, etc. || Maison étroite et isolée ; maison ouverte à tous les vents ; maison dans laquelle, d'une pièce à une autre, on entend tout ce qui se dit. = Montre garnie de fil d'archal, où les orfèvres étalent leurs marchandises. = Treillis d'osier qu'on met devant une fenêtre pour voir au dehors sans être vu. — *de moulin à vent*, assemblage de charpente en manière de pavillon pour exposer au vent les ailes du moulin. — *de clocher*, assemblage de charpente, ordinairement revêtu de plomb et d'ardoises, à l'intérieur duquel se trouve la cloche. — *d'un bâtiment*, les quatre gros murs. — *d'un escalier*, murs ou pans de bois qui l'enferment. = Pêche, filet en forme de nasse. = Treillis placé à la bonde d'un étang. || Prison : *mettre en — ; être en — ; sortir de —*.

CAGÉE, s. f., tous les oiseaux enfermés dans une même cage : *vendre la cage et la —*.

CAGLIARI, vil. cap. de l'île de Sardaigne.

CAGLIOSTRO, aventurier et charlatan célèbre de la fin du XVIII^e siècle.

CAGNARD, s. m., autrefois, lieu malpropre, chenil. = Tente, sur les navires, pour abriter les matelots de quart contre le mauvais temps. = Fourneau dont se servent les fabricants de cire.

CAGNARDE, E, adj., paresseux et lâche : *c'était un homme bien — ; mener une vie CAGNARDE*. = S., personne cagnarde ; fam.

CAGNARDER, v. n., vivre dans la paresse ; fam.

CAGNARDISE, s. f., lâche paresse ; fam.

CAGNEUX, **EUSE**, adj., qui a les genoux et les jambes tournées en dedans ; se dit aussi des genoux et des jambes : *genoux, pieds —*. = S. : *les pays où l'on emmaillotte les enfants fourmillent de bossus, de noués et de —* (J.-J.)

CAGNOTTE, s. f., argent prélevé sur les mises des joueurs au profit de la personne qui tient la maison où l'on joue.

CAGOT, E, adj., qui a une dévotion fausse ou mal entendue. = Qui annonce du cagotisme : *air — ; ton —* (Ac.) = S., personne cagote. V. BIGOT.

CAGOTS, s. m. pl., nom donné au moyen âge à des crétiens répandus dans le voisinage des Pyrénées qui passaient pour lepreux et hérétiques.

CAGOTERIE, s. f., action, manière d'agir du cagot.

CAGOTISME, s. m., caractère du cagot.

CAGUE, s. f., petit bâtiment hollandais qui sert principalement dans les rivières.

CAHIER, s. m., assemblage de feuilles de papier ou de parchemin sur lesquelles on peut écrire. = Écrit qu'un professeur dicte à ses élèves. — *de philosophie, d'histoire*. — *des charges*, état des clauses et conditions d'une adjudication publique.

CAHIERS, s. m. pl., autrefois, rédaction des doléances et des vœux de la nation, remis aux députés des états généraux par leurs commettants.

CAHIN-CAHA, loc. adv., tant bien que mal, plutôt tôt mal que bien, difficilement : *— j'avais plouté ma bête* (La F.)

CAHORS, ch.-l. du départ. du Lot.

CAHOT, s. m., saut que fait une voiture en roulant sur un terrain inégal, sur un chemin pierreux ou mal uni. = Par ext., chemin difficile. || Obstacle, contrariété, retard dans une affaire.

CAHOTAGE, s. m., suite ou répétition de cahots, mouvement causé par des cahots : *je ne puis souffrir le — d'une voiture* (Ac.)

CAHOTANT, E, adj., qui fait faire des cahots : *chemin —*. = Qui cahote : *char —*.

CAHOTEMENT, s. m., employé par Montesquieu et par Beaumarchais au lieu de *cahotage*.

CAHOTER, v. a., causer des cahots. || Tourmenter, balloter : *il fut longtemps CAHOTÉ par la fortune* (Ac.) = V. n., éprouver des cahots : *cette voiture CAHOTÉ beaucoup, elle est mal suspendue* (Id.)

CAHUTE, s. f., cabane informe et grossière, habitée par de pauvres paysans ou des pâtres.

CAÏC ou **CAÏQUE**, s. m., petit canot de l'Archipel, allant à la voile et à l'aviron. = Barque longue et légère dont on se sert dans le Levant et sur la mer Noire.

CAÏD, s. m., sorte de juge dans les États barbaresques.

CAÏDJI, s. m., batelier de caïque.

CAÏEU, s. m., petit bulbe ou oignon produit par un autre bulbe et qui en produit d'autres à son tour. = Rejeton d'un oignon à fleur ; sa fleur.

CAILLE, s. f., oiseau de passage de la famille des perdrix, au plumage tacheté de gris et de blanc, dont la chair est grasse et délicate.

CAILLÉ, E, adj., passé de l'état liquide à l'état

de masse molle et tremblante : *lait, sang* —. = S. m., lait caillé.

CAILLEBOTTE, s. f., masse de lait caillé. = Vase où on met le caillé. = Morceau de bois que l'on cloue sur un côté du navire pour remplir un vide. = Adent des jumelles avec leur mât.

CAILLEBOTTER, v. a., mettre, réduire en caillots. = Se —, v. pr., être mis en caillots.

CAILLEBOTIS, s. m., panneau à jour, servant à fermer les écoutilles d'un navire.

CAILLE-LAIT ou **GAILLET**, s. m., plante de la famille des rubiacées à laquelle on attribuait la propriété de faire cailler le lait.

CAILLEMENT, s. m., état du lait, du sang qui se caille, qui est caillé.

CAILLER, v. a., épaissir en coagulant : *la présure caille le lait*. = Se —, v. pr., s'épaissir en se coagulant : *le lait, le sang se caille*. = Ellipt., *cela fait — le lait*.

CAILLETAGE, s. m., bavardage de caillette.

CAILLETEAU, s. m., jeune caille.

CAILLETER, v. n., faire la caillette, bavarder.

CAILLETTE, s. f., quatrième estomac des ruminants, ainsi nommé parce que le liquide acide dont il est humecté a la propriété de faire cailler le lait ; ce liquide, ainsi employé, prend le nom de *présure*. = S. f., personne frivole et babillarde : *on a dit de Mme de Sévigné qu'elle était une — (Suard). Cet homme est une franche — (Ac.)*; très-fan.

CAILLÉ, célèbre voyageur, né en 1799, qui parcourut l'intérieur de l'Afrique et dont Jomard a publié la relation en 1830.

CAILLOT, s. m., petite masse de sang caillé.

CAILLOTIS, s. m., espèce de soude dont les morceaux sont aussi durs que des cailloux.

CAILLOT-ROSAT, s. m., poire pierreuse dont l'odeur rappelle celle de la rose.

CAILLOU, s. m., nom vulgaire de toutes les pierres siliceuses ; se dit surtout des morceaux de pierre arrondis naturellement ou par suite d'un long frottement : *chaque grain de sable peut être considéré comme un petit — (Buff.) Chemin plein de CAILLOUX. Dur comme un —. || C'est un — que le cœur d'un intendant (Les.)* = Nom vulgaire de plusieurs pierres susceptibles de poli qu'on emploie dans la fausse bijouterie.

CAILLOUASSE, s. f., pierre meulière blanche, luisante, dense et en forme de moellon.

CAILLOUTAGE, s. m., action de caillouter ; amas de cailloux. = Ouvrage fait de cailloux.

CAILOUTER, v. a., garnir de cailloux : — *une route*, pour lui donner de la solidité.

CAILOUTEUR, s. m., ouvrier qui cailloute. = Ouvrier qui taille les pierres à fusil.

CAILOUTEUX, **EUSE**, adj., rempli de cailloux.

CAILLOUTIS, s. m., mélange de sable et de petits cailloux pour couvrir un chemin. = Empiècement entre les deux rails, sur les chemins de fer dits américains.

CAÏMACAN, s. m., lieutenant du grand vizir.

CAÏMAN, s. m., crocodile d'Amérique.

CAÏN, premier fils d'Adam et d'Ève, meurtrier de son frère Abel.

CAÏNITES, secte du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne qui prétendait réhabiliter Caïn et d'autres grands coupables.

CAÏPHÉ, grand prêtre des Juifs qui poursuivait avec passion Jésus-Christ. *Être renvoyé de — à Pilate*, d'un tribunal à l'autre.

CAÏQUE. V. **CAÏC**.

CAIRE (le), cap. de l'Égypte, sur la rive droite du Nil.

CAÏRE, s. m., écorce du fruit du cacaotier.

CAÏSE, s. f., boîte ou coffre de bois qui sert à l'emballage et au transport des marchandises ; ce qu'elle contient. = Coffre ouvert, de forme carrée ou rectangulaire, dans lequel on met des arbres, des arbustes ou des plantes, dans lequel on fait des semis. = Coffre-fort dans lequel les banquiers, les négociants, etc., renferment leur argent et leurs valeurs. *Tenir la —*, avoir le maniemement de l'argent. *Livre de —*, sur lequel on inscrit les sommes perçues ou déboursées. = Lieu, bureau de recette et de paiement. = Administration publique qui reçoit des fonds : — *d'épargne, d'amortissement*. = Tous les fonds qu'un banquier, qu'une administration peut avoir à sa disposition : *faire l'état de la —, ou faire sa —*, vérifier ce qu'on a de fonds en caisse. = Fonds destinés ou affectés à certaines dépenses, au paiement de certaines pensions : — *militaire, — d'un régiment. Il s'est sauvé en emportant la —. — des pensions, des retraites*. = Corps d'une voiture ; coffre sous le siège. = Papier plié en quatre, avec rebords, dans lequel on fait cuire les biscuits. = Tambour : *battre la —* ; || publier une nouvelle ; chercher de l'argent à emprunter ; tâcher de se faire des partisans. *Grosse —*, espèce de gros tambour. = Anat., — *du tambour ou du tympan*, cavité de l'oreille qui renferme les osselets. = Horlog., pièce d'une pendule, d'une montre, qui renferme le mouvement.

CAÏSSIER, ÈRE, s., celui, celle qui tient la caisse chez un banquier ou dans une administration.

CAÏSSON, s. m., grand chariot long et recouvert pour transporter les vivres et les munitions de l'armée. = Sorte de coffre ou de banquette servant d'armoire sur les navires. = Petit coffre à l'arrière d'une voiture ou sous les pieds des voyageurs. = Compariments symétriques et relevés en bosse, dont on décore les plafonds.

CAÏEPUT (pron. *caïepu*), s. m., huile odorante, extraite des feuilles du *melaleuca cajeputi*, arbrisseau des Moluques.

CAÏETAN, nom de deux cardinaux. Le premier essaya vainement de ramener Luther à la foi catholique ; le second fut légat de Sixte-Quint à Paris sous la Ligue.

CAÏJOLER, v. a., flatter, louer dans le but d'obtenir quelque chose : *ce n'est pas mon métier de — personne (La F.)* = Chercher à séduire : *voir — sa femme et n'en témoigner rien (Mol.)* = V. n., crier, en parl. du geai ; imiter le cri du geai. *Ce navire CAÏJOLE*, va contre le vent à l'aide du courant, se laisse aller doucement à la dérive ou à la voile.

§ **CAÏJOLER**, **FLAGORNER**, **AMADOUER**. Celui qui *cajole* est aimable et doux ; celui qui *flagorne*, bas et grossier ; celui qui *amadoue*, habile et subtil.

CAÏJOLERIE, s. f., flatterie adroite et intéressée. = Langage adulateur adressé aux femmes.

CAÏJOLEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui *cajole*.

CAÏL, s. m., durillon qu'on a aux pieds ou aux mains. = Chir., soudure naturelle des deux fragments d'un os fracturé.

CALABA, s. m., arbre de l'Inde, de la famille des guttifères.

CALABRE, anc. p. du roy. de Naples à l'extrémité S.-O. de l'Italie.

CALADE ou **CHALADE**, s. f., terrain en pente, par où l'on fait souvent descendre un cheval pour le dresser à plier les hanches et à former son arrêt.

CALAIS, ch.-l. de canton du dép. du Pas-de-Calais ; ville

célèbre par le siège qu'elle soutint en 1347 contre Édouard III, roi d'Angleterre.

CALAIS (SAINT-), s.-préf. du départ. de la Sarthe.

CALAISSON, s. f., tirant d'eau d'un bâtiment, qui varie en raison de sa charge.

CALALOU, s. m., courge de la Guiane. = Potage des colonies fait avec différentes herbes.

CALAMBOUR, s. m., variété d'aloès.

CALAMENT, s. m., plante labiée, odorante, qu'on emploie en médecine.

CALAMINE, s. f., silicate de zinc.

CALAMITE, s. f., espèce de gomme résine, qui est la qualité de storax la moins estimée. — *blanche*, espèce d'argile blanche. = Plante fossile.

CALAMITÉ, s. f., grand malheur public : *le Seigneur nous envoie vous annoncer des CALAMITÉS funestes* (Mass.) = Grande infortune qui accable un individu : *cette princesse a soutenu ces — avec constance* (Boss.) = Contrariété, déplaisir excessif : *sa vue est pour moi une —*; ir.

§ **CALAMITÉ, CATASTROPHE, DÉSASTRÉ**. Le premier se dit surtout d'un grand malheur qui frappe également sur tous, comme la famine, la peste, une inondation. Le second s'applique mieux à un événement qui bouleverse tout un ordre de choses, l'existence d'un individu, l'état d'un peuple. Le troisième représente un dégât universel, une ruine complète.

CALAMITEUX, EUSE, adj., qui abonde en calamités; ne se dit que des choses : *temps, règne —*.

CALANDRAGE, s. m., action de calandrer les étoffes; résultat de cette action.

CALANDRE, s. f., machine cylindrique pour lustrer les étoffes. = Espèce d'aloëtte. = Insecte qui ronge le blé dans les greniers.

CALANDRER, v. a., passer à la calandre.

CALANDREUR, s. m., ouvrier qui calandre.

CALANGUE ou **CARANGUE**, s. f., petite baie entourée de terres hautes où s'abritent les bateaux.

CALAO, s. m., grand passereau syndactyle de l'Afrique et des Indes.

CALAPPE, s. m., crustacé comestible, ayant pour type le *crabe honteux* ou *coq de mer*.

CALAS, protestant né près de Castres. Il fut injustement accusé, en 1764, d'avoir assassiné son fils, et condamné au supplice de la roue par le Parlement de Toulouse. Son procès a fait beaucoup de bruit au XVIII^e siècle. Voltaire fit réhabiliter la mémoire de cet infortuné.

CALATRAYA, vil. d'Espagne (p. de Ciudad-Réal), aujourd'hui ruinée et déserte. = *Ordre de —*, ordre religieux et militaire, fondé en 1218.

CALAURIE, petite île à l'E. de la Grèce. Démosthène s'y empoisonna.

CALCAIRE, adj., qui contient de la chaux. = S. m., terrain calcaire.

CALCANÉUM (mot lat.), s. m., os du talon.

CALCÉDOINE, s. f., sorte d'agate d'une couleur laiteuse et légèrement bleuâtre.

CALCÉDOINEUX ou **CALCÉDONIEUX, EUSE**, adj., se dit des pierres précieuses qui ont quelques taches blanches.

CALCÉOLAIRE, s. f., plante annuelle dont on cultive plusieurs variétés dans les jardins d'Europe.

CALCÉOLE, s. f., coquille bivalve et fossile.

CALCHAS, devin grec qui assista au siège de Troie.

CALCINABLE, adj., susceptible d'être calciné.

CALCINATION, s. f., action de calciner; ses effets : *par la simple — l'on augmente le poids du plomb de plus d'un quart* (Buff.)

CALCINER, v. a., réduire des pierres calcaires en chaux par l'action du feu. = Soumettre à une chaleur très-élevée; brûler en noircissant. = Se —,

v. pr., être réduit en poussière par l'action du feu.

CALCIUM, s. m., corps simple, métal qui, combiné avec l'oxygène, forme la chaux.

CALCUL, s. m., ensemble des opérations qu'on peut faire sur les quantités : *le mathématicien, dans son —, estime l'argent par la quantité* (Buff.) = *Se tromper dans son —*, commettre une erreur de compte; || s'abuser, se méprendre. *De — fait, tout bien compté.* = Moyens que l'on combine pour réussir : *mon choix est une affaire de —* (J.-J.) = Concrétion pierreuse qui se forme principalement dans la vessie.

CALCULABLE, adj., qui peut se calculer.

CALCULATEUR, TRICE, s., celui, celle qui s'occupe de calcul. || Personne habile à calculer ses moyens de réussir. = Adj., esprit —. = **CALCULATEUR**, s. m., instrument pour calculer.

CALCULER, v. a., faire le calcul de : — *le prix d'une chose*, et abs. : *il calcule bien.* || Combiner, raisonner, supputer d'avance : *l'adroît joueur calcule un hasard incertain* (Del.) — *les conséquences d'une action, les chances de succès*; et abs. : *les bons cœurs ne calculent jamais* (La Br.)

CALCULEUX, EUSE, adj., qui est de la nature de la concrétion appelée *calcul*. = S., personne atteinte du calcul vésical.

CALCUTTA, vil. cap. de tout l'Hindoustan anglais, sur la rive gauche de l'Hougly.

CALDERON DE LA BARCA, poète dramatique espagnol du XVII^e siècle.

CALDERON, s. m., cétacé peu connu.

CALDIERO, vge de la Vénétie. Bonaparte y fut repoussé par Alvinzi en 1796.

CALÉ, s. f., morceau de bois ou d'autre matière qu'on place sous un objet pour le mettre de niveau, le faire tenir d'aplomb. = Fond intérieur d'un bâtiment. — *flottante*, ponton qui sert pour carène ou radouber les navires. = Abri entre deux pointes de terre ou de rocher : *le vaisseau, battu de la tempête, se sauva dans une —* (Ac.); peu us. = Talus pratiqué sur le rivage. = *de construction*, où l'on construit les bâtiments. = Partie d'un quai, dans un port à marée, formant une rampe. *Suppliee de la —*, qui consiste à suspendre le coupable à la vergue du grand mât, et à le plonger plusieurs fois dans la mer. = Morceau de plomb attaché à l'extrémité d'une ligne pour la faire aller au fond. = Coin de bois ou de fer pour fixer les rails dans les coussinets. || *Être à fond de —*; pop., n'avoir plus d'argent ni de crédit.

CALÉ, E, adj., qui a de l'aisance; triv.

CALEBASSE, s. f., fruit du calabassier. = Gourde : *chaque voyageur était pourvu d'une —* (Ac.)

CALEBASSIER, s. m., arbre de la famille des solanées, dont le fruit ressemble à la courge.

CALÈCHE, s. f., voiture à quatre roues, très-légère, et ordinairement découverte.

CALÉÇON, s. m., sorte de pantalon de dessous qui couvre depuis la ceinture jusqu'au genou, ou jusqu'à la cheville. — *de bain*, caleçon très-court, à l'usage des baigneurs.

CALÉDONIE, ancien nom de l'Écosse. = *Canal de —*, canal d'Écosse qui joint l'Atlantique à la mer du Nord. = *NOUVELLE —*, contrée de l'Amérique du Nord, dans la Nouvelle-Bretagne; île importante de l'océan Pacifique.

CALÉFACTEUR, s. m., appareil économique pour la cuisson des aliments. = Adj., *appareil —*.

CALÉFACTION, s. f., action de chauffer par le feu; chaleur produite par le feu.

CALE-HAUBAN ou **CALHAUBAN**, s. m., cordage qui sert à maintenir le mât de hune.

CALEMBOUR, s. m., jeu de mots fondé sur une équivoque, sur une similitude de sons.

CALEMBOURISTE, s. m., faiseur de calembours.

CALEMBREDAINE, s. f., bourde, vains propos servant de faux-fuyant; fam.

CALENCAR, s. m., sorte de toile peinte des Indes.

CALENDAIRE, s. m., registre tenu autrefois dans les églises.

CALENDER, moine ture et persan dont la règle se rapproche de celle de nos capucins.

CALENDES, s. f. pl., premier jour de chaque mois chez les anciens Romains. *Renvoyer aux — grecques*, à un temps qui n'arrivera jamais (les Grecs n'avaient point de calendes).

CALENDRIER, s. m., livre ou tableau indiquant la succession des jours pendant une année. *Vieux —*, dont on se servait avant Grégoire XIII; *nouveau —*, ou — *grégorien*, qui date de la réforme opérée sous ce pape, en 1582; — *républicain*, établi par la Convention, qui data l'ère républicaine du 22 sept. 1792. — *universel et perpétuel*, tableau qui sert à former à volonté le calendrier d'une année. — *de Flore*, tableau de la floraison des végétaux.

§ **CALENDRIER, ALMANACH.** L'*almanach* est un petit livre qui contient, de plus que le *calendrier*, des observations astronomiques, l'indication des foires, des prescriptions plus ou moins erronées sur l'emploi du temps, quelquefois même de petits traités littéraires ou scientifiques.

CALENTURE, s. f., espèce de délire furieux, maladie qui s'empare quelquefois des navigateurs sous la zone torride.

CALEPIN, s. m., anc. dictionnaire: *fournir un — complet* (Boil.) = Carnet où l'on inscrit ses rendez-vous d'affaires, ses échéances de paiement, des notes pour son usage.

CALER, v. a., mettre de niveau, assujettir au moyen d'une cale: — *les pieds d'une table, une poutre*. = Abaisser les mâts de hune ou de perroquet le long du mât qui les porte. = V. n., enfoncer dans l'eau, en parl. d'un navire. || — *la voile*; fam., rabattre de ses prétentions. = Impr., ne pas travailler; fam. = Se taire ou se cacher; triv.

CALFAT, s. m., ouvrier employé au calfatage des bâtiments.

CALFATAGE, s. m., action de calfater; travail du calfat.

CALFATER, v. a., boucher les fentes d'un navire avec des étoupes enduites de goudron et de poix.

CALFEUTRAGE, s. m., travail de celui qui calfeutre.

CALFEUTRER, v. a., boucher les fentes d'une porte, d'une fenêtre. = Se —, v. pr., s'enfermer chaudement; fam. || Ne recevoir personne.

CALIBRE, s. m., diamètre intérieur du tube de l'arme à feu. = Grosseur du projectile de l'arme à feu. = Instrument qui sert à mesurer les dimensions d'un corps. = Modèle fait pour la construction, et sur lequel on détermine toutes les proportions. = Profil découpé sur du métal ou sur du bois, qui sert à façonner les corniches de plâtre ou de stuc. = Espace compris entre les deux platines qui renferment les roues d'une montre.

CALIBRER, v. a., donner la grosseur avec un calibre; mesurer le calibre.

CALICE, s. m., coupe dans laquelle on consacre le vin eucharistique. || *Boire le —, avaler le —, souffrir des peines, des humiliations: boire le —*

jusqu'à la lie, souffrir une humiliation complète, une douleur longue et cruelle. = Enveloppe qui, dans la fleur, renferme le pistil et les étamines.

CALICÉ, E, adj., bot., entouré d'un calice.

CALICINAL, E, adj., bot., qui appartient, qui tient au calice.

CALICOT, s. m., toile de coton moins fine que la percale. || *Commis marchand*; pop.

CALICULE, s. m., petit calice qui entoure le calice de certaines fleurs.

CALICULÉ, E, adj., qui a un calicule.

CALICUT, vil. de l'Indoustan anglais, ch.-l. du distr. de son nom (jadis de la p. de Malabar).

CALIFAT, s. m., dignité des califes; étendue de territoire soumise à leur autorité. = Durée de leur règne.

CALIFE, s. m., nom donné aux successeurs de Mahomet dans les diverses contrées de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe: *le — était un pontife-roi* (Volt.) Les **CALIFES** ont disparu depuis 1516.

CALIFORNIE (NOUVELLE ou HAUTE-), un des États-Unis de l'Amérique du Nord, devenu très-important depuis la découverte des *placers*. = **VIEILLE ou BASSE —**, au S. de la Nouvelle-Californie, un des territoires de la Confédération mexicaine. = *Golfe de —*, golfe du grand Océan, à l'O. de l'Amérique du Nord, appelé aussi *mer Vermeille*.

CALIFOURCHON, s. m., plaisir, manie; *la science des livres est le plus aimable de mes CALIFOURCHONS* (Ch. Nod.); peu us. = **A —**, loc. adv., jambe de çà, jambe de là, comme quand on est à cheval: *le conducteur de Péléphant se met à — sur le cou* (Buff.)

CALIGE, s. f., sandale garnie de clous que porta l'infanterie romaine jusqu'à Constantin. = S. m., petit érustacé, appelé aussi *pou de poisson*.

CALIGULA, troisième empereur romain, successeur de Tibère, dont il surpassa les cruautés.

CÂLIN, E, adj., doucereux et caressant: *enfant —; ton —*. = S. m., personne câline ou cajolée; fam. = Niais et indolent: *faire le —*, fam.; dans ce sens il n'est us. qu'au masculin.

CALINER, v. a., caresser avec douceur. = Se —, v. pr., se dorloter, prendre ses aises; fam.

CALINERIE, s. f., conduite, action d'une personne câline: *Marivaux a fait très-bien jouer tous les ressorts de coquetterie, de perfidie et de — féminines* (Ste-B.)

CALIXTE, nom porté par trois papes, l'un dans les premiers siècles de l'Église, les deux autres au moyen âge.

CALLE (la), petite vil. de l'Algérie (p. de Constantine), au fond d'une vaste baie.

CALLET, mathématicien du xviii^e siècle. = *Tables de —*, tables de logarithmes qu'il a perfectionnées.

CALLEUX, **EUSE**, adj., où il y a des callosités.

CALLICRATIDAS, général lacédémonien, successeur de Lysandre. Il fut battu aux Arginuses par Conon en 406 av. J.-C.

CALLIGRAPHIE, s. m., celui qui a une belle écriture; se disait autrefois du copiste qui mettait au net.

CALLIGRAPHIE, s. f., art du calligraphe.

CALLIGRAPHIQUE, adj., qui a rapport à la calligraphie.

CALLIMAQUE, littérateur et poète grec du m^e siècle av. J.-C. imité par Catulle.

CALLOPE, muse de la poésie épique et de l'éloquence.

CALLIPÉDIE, s. f., art chimérique d'avoir de beaux enfants.

CALLISTHÈNE, philosophe grec, enfermé par Alexandre dans une cage de fer, puis mis à mort en Bactriane.

CALLOSITÉ, s. f., endurissement de l'épiderme. = Induration qui survient sur les bords des ulcères. = Partie rugueuse et dépourvue de poils

chez certains animaux. = Renflement aride et raboteux des plantes et des arbres.

CALLOT (Jacques), célèbre graveur du xvi^e siècle, qui a surtout représenté des gueux. *Figure à la —*, grotesque. =

CALLOTS, s. m. pl., gravures de Calot :

CALMANDE, s. f., étoffe de laine lustrée d'un côté.

CALMANT, E, adj., qui calme, qui adoucit : *potion CALMANTE*. = S. m., remède adoucissant.

CALMAR ou **CORNET**, s. m., poisson du genre des sèches. = Couleuvre d'Amérique.

CALMAR, vil. forte et port de Suède. = *Union de —*, acte par lequel les députés de la Suède, de la Norvège et du Danemark déclarèrent l'union perpétuelle des trois pays sous le sceptre de Marguerite de Valdemar (1397).

CALME, adj., exempt de trouble et d'agitation : *mer, air, temps, nuit —*. || *J'ai l'esprit très — en ce moment* (J.-J.) = Inaccessible aux impressions, plein de sang-froid : *sourd au bruit des canons*, — *au sein de l'horreur* (Volt.) = Sans agitation, sans douleur organique : *le roi que j'ai laissé plus — dans son lit* (Rac.) = S. m., situation exempte de trouble et d'agitation : *par moi Jérusalem goûte un — profond* (Rac.) *Ils affectent le — au milieu du trouble* (Volt.) = État de la mer qui n'est point agitée, de l'air dans dans son repos parfait : *un — heureux nous remet dans le port* (Corn.) — *plat*, cessation complète du vent. = Intervalle qui sépare les crises d'une maladie ; suspension des douleurs physiques : *le malade éprouve du —*. V. TRANQUILLE et TRANQUILLITÉ.

CALMER, v. a., rendre calme : — *les flots, la tempête*. || *J'ai cru que des présents CALMERAIENT son courroux* (Rac.) = Adoucir, diminuer, rendre plus supportable : — *les douleurs, le chagrin*. *Les premiers rayons du soleil CALMÈRENT un peu mes inquiétudes* (Les.) = V. n., devenir calme, en parlant de la mer ou de l'atmosphère : *la mer a beaucoup CALMÉ* (Ac.) = Se —, v. pr., revenir au calme, s'apaiser : *Dieu commande aux vents et à la mer de se —* (Mass.) *La fureur des factions commence à se —* (Volt.) = Diminuer, s'affaiblir : *son mal s'est un peu CALMÉ*. V. APAISER.

CALMET (dom), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, érudit et savant historien, mort en 1757.

CALOMEL ou **CALOMÉLAS**, s. m., protochlorure de mercure.

CALOMNIATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui calomnie : *les vertus qu'on a réellement périssent-elles sous les mensonges d'un — ?* (J.-J.) = Adj. : *être ouvertement perfide*, — (La Br.)

CALOMNIE, s. f., fausse imputation qui blesse la réputation, l'honneur de quelqu'un : *tel trait de — est plus cruel que le poignard d'un assassin* (Did.) = Les calomnieurs : *j'inventai des couleurs, j'armai la —* (Rac.)

CALOMNIER, v. a., attaquer, blesser l'honneur de quelqu'un par de fausses imputations : — *les gens de bien*, et abs. : *votre intention est de mentir et de —* (Pasc.) = Se dit aussi des choses : — *la vertu*. *La conscience des mourants CALOMNIE leur vie* (Vauv.), ils se reprochent plus de fautes qu'ils n'en ont commis. = Se —, v. pr., se calomnier mutuellement ; se calomnier soi-même.

CALOMNIEUSEMENT, adv., avec calomnie.

CALOMNIEUX, **EUSE**, adj., qui contient une ou plusieurs calomnies : *discours —*.

CALONNE (de), ministre présomptueux et prodigue de Louis XVI, mort en 1802.

CALORICITÉ, s. f., propriété qu'ont les corps vivants de développer de la chaleur.

CALORIE, s. f., unité qui sert à mesurer le pouvoir calorifique des corps.

CALORIFÈRE, adj., qui transmet la chaleur : *corps, appareil, tuyau —*. = S. m., appareil propre à chauffer à la fois plusieurs pièces au moyen de tuyaux partant d'un même foyer.

CALORIFICATION, s. f., production de la chaleur par un être organisé.

CALORIFIQUE, adj., qui produit de la chaleur.

CALORIMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer le calorifique spécifique des corps.

CALORIMÉTRIE, s. f., mesure du calorifique des corps.

CALORIQUE, s. m., fluide impondérable qui est le principe de la chaleur.

CALOTTE, s. f., petit bonnet qui ne couvre d'ordinaire que le sommet de la tête : — *rouge*, celle que portent les cardinaux. || *Le pape lui a donné la —*, l'a fait cardinal. = Matières qu'on applique sur la tête pour le traitement de diverses maladies : — *de glace, de flanelle*. = Coup donné sur la tête avec la main. || *Sous la — des cieus*, sous le ciel, dans le monde entier. = Anat. : *la — du crâne*, la partie supérieure. = Archit., petite voûte sphérique de peu d'élevation. *Regiment de la —*, société burlesque de beaux esprits railleurs sous Louis XIV.

CALOTTER, v. a., donner des coups à quelqu'un sur la tête avec le plat de la main ; fam.

CALOTTIN, s. m., injure inventée sous la Révolution contre les ecclésiastiques ; triv.

CALOYER ou **CALOGER**, s. m., moine grec de l'ordre de Saint-Basile.

CALOYÈRE, s. f., religieuse grecque.

CALPÉ, ancien nom de la montagne de Gibraltar, l'une des colonies d'Hercule.

CALQUE, s. m., copie d'un dessin faite sur un papier transparent. || Servile imitation d'un ouvrage.

CALQUER, v. a., prendre le trait d'un dessin en suivant exactement ses contours avec une pointe. — *une lettre*, en faire le fac-similé. || Imiter avec trop d'exactitude ou de servilité.

CALQUOIR, s. m., instrument dont la pointe est émoussée ou arrondie, et qui sert pour calquer.

CALUMET, s. m., nom vulgaire d'un roseau dont les nègres font des tuyaux de pipe. = Grande pipe que présentent en signe de paix les sauvages de l'Amérique du Nord.

CALUS, s. m., soudure naturelle qui rejoint les fragments d'un os rompu. = Durillon ; peu us. = Endurcissement de la peau. || Endurcissement d'esprit et de cœur qui se forme par la longue habitude : *l'impie se fait un — contre les remords de sa conscience* (Ac.)

CALYADOS, chaîne de rochers dans la Manche, près des côtes du départ, qui porte le même nom.

CALVAIRE ou **GOLGOTHA**, montagne voisine de Jérusalem où Jésus-Christ fut crucifié. = S. m., petite élévation où l'on plante une croix. = Suite de stations dans une église. = **FILLES DU —**, religieuses de la règle de Saint-Benoît. Un de leurs couvents occupait à Paris l'emplacement actuel des rues Neuve-de-Bretagne et Neuve-de-Ménilmontant.

CALVI, s.-préf. de la Corse.

CALVILLE, s. m., espèce de pomme : *voilà de beau —* ; on dit aussi *pomme de —*.

CALVIN (Jean), célèbre réformateur du xvi^e siècle, législateur despotique de la démocratie genevoise. = **CALVINISME**, s. m., doctrine religieuse de Calvin. = Les sectateurs de cette doctrine. = **CALVINISTE**, adj. et s., qui appartient à Calvin, à sa doctrine ou à ses sectateurs. = Personne qui suit la religion de Calvin.

CALVITIE, s. f., absence de cheveux; chute des cheveux; état d'une tête chauve. — *des paupières*, absence ou chute des cils qui les bordent.

CALYDON, vil. d'Étolie, célèbre par les ravages du sanglier que tua Méléagre.

CALYPSO, déesse de l'île d'Ogygie, qui aima Ulysse et le retint trois ans auprès d'elle.

CAMAÏEU, s. m., pierre fine de deux couleurs. = Peinture d'une seule couleur. || Composition d'un style uniforme; peu us.

CAMAILLE, s. m., petit manteau ou collet à capuchon que portent sur les épaules les évêques et les chanoines. *Donner le —*, élever au rang de chanoine.

CAMALDULÉ, adj. et s., nom d'un ordre de religieux bénédictins dont la vie était purement contemplative. = Maison de cet ordre.

CAMARADE, s., celui, celle qui vit avec une autre personne dans une intimité familière : — *d'école, de lit*; et abs. : *ce gladiateur s'échappa avec soixante-dix de ses CAMARADES* (Vert.) = Se dit aussi des animaux : *un animal avertit ses — que la proie est trouvée ou perdue* (Pasc.) || — *de fortune, de malheur*; on dit mieux compagnon. = Il se prend quelquefois adject. dans le sens de réuni à : *que le bon soit toujours — du beau* (La F.) = Ami : *nous ne sommes plus CAMARADES. Je m'associai des —* (Volt.) = Terme de familiarité qu'on emploie en s'adressant à un inférieur V. COMPAGNON.

CAMARADERIE, s. f., relation, intimité entre camarades. || Coterie d'auteurs qui se soutiennent, de personnes qui, ayant les mêmes vues, cherchent à se faire valoir réciproquement.

CAMARD, E, adj. et s., qui a le nez plat et court; on dit aussi : *nez —*. || *La CAMARDE*, la mort; fam. et vieux. V. CAMUS.

CAMARGUE, île ou delta à l'embouchure du Rhône.

CAMARILLA, s. f., nom donné en Espagne et, par ext., dans les autres États monarchiques, au conseil privé du prince. = Toute coterie de courtisans qui a de l'influence sur le prince.

CAMBACÉRÈS, membre de la Convention, puis du Conseil des Cinq-Cents, choisi par Bonaparte comme deuxième consul, ministre, archichancelier, duc de Parme et prince sous l'Empire. Grand jurisconsulte; homme d'État plein de sagesse; mort en 1824.

CAMBIUM, s. m., suc des végétaux qui circule entre le bois et l'écorce.

CAMBOGE ou **CAMBODGE**, contrée de l'Asie entre la Cochinchine et le roy. de Siam.

CAMBON (Joseph), membre de la Convention, créateur du Grand-Livre de la dette publique.

CAMBOUIS, s. m., vieux oing dont on a graissé des essieux, des roues de voiture, des axes de machines, et qui est devenu noir par le frottement.

CAMBRAI, s.-préf. du départ. du Nord. = *Ligue de —*, coalition de 1508 entre Jules II, Louis XII, Maximilien et Ferdinand le Catholique, pour abaisser Venise. = *PAIX DE —*, appelée aussi *Paix des Dames*, signée en 1529 par Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche.

CAMBRÉ, E, adj., courbé légèrement en arc : *piéd —. Taille CAMBRÉE*, qui fait un léger creux aux reins. *Personne —*, qui a la taille cambrée.

CAMBRER, v. a., courber légèrement en arc : — *le bois, un soulier*. = Se —, v. pr., être cambré, en parlant des choses; porter la poitrine en avant, en parlant des personnes.

CAMBRAISINE, s. f., sorte de toile de lin fine et blanche qu'on fabriquait autrefois à Cambrai.

CAMBRÉSIS, ancien petit pays de France (p. de Flandre) dont Cambrai était la cap.

CAMBRIDGE, vil. d'Angleterre, cap. du comté de ce nom, célèbre université.

CAMBRONNE, brave général français que sa conduite à Waterloo a rendu célèbre.

CAMBRURE, s. f., courbure en forme d'arc.

CAMBUSE, s. f., endroit d'un vaisseau où l'on tient et où l'on distribue les provisions.

CAMBUSIER, s. m., celui qui garde et distribue les vivres sur un vaisseau.

CAMBUSE, père du grand Cyrus. = Fils et successeur de Cyrus.

CAME, s. f., saillie ou dent implantée à la surface d'une roue ou d'un arbre tournant.

CAMÉE, s. m., pierre fine composée de différentes couches de diverses couleurs, et gravée en relief. = Peint., tableau de grisaille.

CAMÉLÉE, s. f., petit arbrisseau du midi de l'Europe, toujours vert, et regardé autrefois comme un purgatif.

CAMÉLÉON, s. m., petit reptile qui ressemble à nos lézards et a la faculté de changer subitement de couleur. || Homme changeant d'opinion et de conduite suivant les circonstances; il est aussi adj. : *peuple —, peuple singe du maître* (La F.) = — *minéral*, manganate de potasse. = L'une des 12 constellations méridionales.

CAMÉLÉOPARD, s. m., ancien nom de la girafe.

CAMÉLIEN, NE, adj., qui tient du chameau.

CAMÉLIENS, s. m. pl., famille des mammifères ayant pour type le genre chameau.

CAMÉLINE, s. f., plante dont les graines contiennent une huile grasse.

CAMELLIA ou **CAMÉLIA**, s. m., plante du Japon dont les fleurs sont très-belles. = Fleur du camélia.

CAMELOT, s. m., étoffe de poil de chèvre.

CAMELOTE ou **CAMELOTTE**, s. f., marchandise de pacotille. || Ouvrage mal fait; livre mal imprimé.

CAMERERA (mot espag.), s. f., camériste. — *major*, première femme de charge du palais en Espagne et en Portugal.

CAMÉRIER, s. m., officier de la chambre du pape.

CAMÉRIÈRE, s. f. V. CAMÉRISTE.

CAMÉRIER, s. m., arbrisseau voisin du chèvrefeuille.

CAMÉRISTE, s. f., dame de la chambre d'une princesse dans les cours du Midi. || Se dit quelquefois en parl. d'une simple femme de chambre.

CAMERLINGAT, s. m., dignité de camerlingue.

CAMERLINGUE, s. m., cardinal qui administre les finances et la justice, et qui gouverne l'État pendant la vacance du saint-siège.

CAMILLE, sœur des trois Horaces. = Patricien romain qui battit les Gaulois en 389 av. J.-C.

CAMION, s. m., très-petite épingle. = Voiture à quatre roues, longue et très-basse, pour les transports.

CAMIONNAGE, s. m., transport des marchandises sur des camions. = Frais de ce transport.

CAMIONNEUR, s. m., celui qui traîne ou qui conduit un camion.

CAMISADE, s. f., se disait autrefois d'une expédition nocturne faite par des soldats qui mettaient une chemise par-dessus leurs vêtements.

CAMISARDS, calvinistes des Cévennes insurgés sous Louis XIV.

CAMISOLE, s. f., vêtement de femme court et à manches. — *de force*, gilet à longues manches qu'on met quelquefois aux condamnés et aux fous.

CAMOENS (Luiz de), célèbre poète épique du Portugal, auteur du poème *les Lusitades*.

CAMOMILLE, s. f., plante herbacée, à fleurs odorantes, dont on fait usage en médecine.

CAMOUFLET, s. m., fumée épaisse qu'on envoie au nez de quelqu'un avec un cornet de papier allumé. = Pétaud exécuté dans une contre-mine pour asphyxier les mineurs ennemis. || Sanglant affront : *donner, recevoir un —*; fam.

CAMOURLOT, s. m., mastie servant à remplir les joints des dalles et des carreaux de terre cuite.

CAMP, s. m., espace de terrain où une armée dresse des tentes ou construit des baraques pour s'y loger en ordre ou pour s'y retrancher : *déjà frémis-sait dans son — l'ennemi confus* (Fléch.) = Armée campée : *tout le — immobile l'écoutait avec frayeur* (Rac.) = Les armées en général : *vivre dans les CAMPS* (Ac.) || *L'alarme est au —*, se dit d'une réunion en proie à l'inquiétude : *je mets l'alarme au —* (La F.) — *volant*, corps, ordinairement de cavalerie, qui tient la campagne pour observer l'ennemi. || *Être en — volant*, être toujours prêt à partir d'un lieu. — **DU DRAP D'OR**, nom donné à la plaine entre Guines et Ardres, où François Ier et Henri VIII se rencontrèrent en 1520.

CAMPAGNARD, E, adj. et s., habitant des champs, qui n'a la politesse ni les manières aisées du grand monde : *gentilhomme —*. || Se dit aussi des choses : *manières CAMPAGNARDES*.

CAMPAGNE, s. f., étendue de pays plat et découvert : *battre la —*, pour faire lever le gibier ou pour rencontrer l'ennemi. || Parler à tort et à travers, sortir du sujet, répondre vaguement à une question embarrassante, à une objection que l'on ne sait point réfuter; extravaguer. || *Les CAMPAGNES humides*; fig. et poét., la mer. *Les — de l'air*, les airs. = Les champs : *les — fertiles. La — est belle*, la récolte promet d'être abondante. = Tout ce qui est hors des villes : *aller à la —. C'est le peuple de la — qui fait la nation* (J.-J.) *Partie de —*, partie de plaisir que l'on va faire à la campagne. = Mouvement d'une armée; opération ou suite d'opérations militaires; temps qu'on met à les accomplir : *ouvrir la —, entrer en —. Il a déjà fait trois —. Des cette première —, il passa pour un grand militaire* (Boss.) *Pièce de —*, petite pièce d'artillerie. || *Mettre des gens en —*, les faire agir pour le succès d'une affaire. *Se mettre en —*, aller soi-même à la découverte, entamer une affaire. *Il a fait une belle —*; ir., il a fait des courses, des démarches inutiles. = Saison propre aux travaux de certains ouvriers : *cette maison sera bâtie dans trois —* (Ac.) = Jeu, *case de —*, faite contre les règles; *paroli de —*, marqué indûment.

CAMPAGNOL, s. m., espèce de rat des champs. — *volant*, espèce de chauve-souris.

CAMPAN, ch.-l. de canton des Hautes-Pyrénées, près d'une vallée célèbre par ses beautés naturelles. || S. m., marbre veiné de blanc et de vert qu'on tire de cette vallée.

CAMPANAIRE, adj., qui a rapport aux cloches. *Échelle —*, qui sert à régler les dimensions d'une cloche.

CAMPANE, s. f., ouvrage de soie, d'or, d'argent filé, avec de petits ornements en forme de clochettes. = Corps du chapiteau corinthien et du chapiteau composite. = Ornement de sculpture d'où pendent des houpes en forme de clochettes.

CAMPANELLA, philosophe italien, précurseur de Bacon; mort en 1639.

CAMPANIE, p. de l'Italie ancienne, aujourd'hui *Terre de Labour*.

CAMPANIFORME, adj.; bot., qui a la forme d'une cloche.

CAMPANILE, s. m., tour bâtie près d'une église, et qui souvent n'en fait pas partie, dans laquelle sont suspendues des cloches. = Petit clocher à jour.

CAMPANULACÉES, s. f. pl., famille de végétaux tirant son nom du genre campanule.

CAMPANULE, s. f., genre de plantes dont la plupart des espèces ont des fleurs en forme de cloches.

CAMPANULÉ, E, adj., synonyme de campaniforme.

CAMPÉ, E, adj. : *être bien — sur ses jambes*, être solide. *Vous voilà bien —*; ir. et fam., vous voilà dans un grand embarras.

CAMPÈCHE, vil. forte du Mexique, à l'embouchure du Rio de San-Francisco. = *Bois de —*, ou *CAMPÈCHE*, s. m., bois de teinture qu'on exporte de cette ville.

CAMPEMENT, s. m., action de camper; le camp même : *matériel, effets de —*. = Détachement envoyé à l'avance pour tracer le camp.

CAMPER, v. n., faire un camp, dresser des tentes ou construire des baraques pour s'y loger : *ce lieu de dévotion a été, comme tous les autres, fort maltraité des armées qui ont CAMPÉ aux environs* (Reg.) || Ne faire qu'une courte station : *nous n'avons fait que — dans cet endroit* (Ac.) = N'avoir point de logis fixe, assuré; fam. || — *là quelqu'un*, le laisser dans une situation difficile. — *un soufflet à quelqu'un*, le lui appliquer. = V. a., faire camper : *ce général a CAMPÉ son armée entre la montagne et la rivière* (Ac.) = Se —, v. pr., s'établir dans un camp; || se placer dans ou sur, s'établir en un lieu : *le jeune homme se CAMPE en une église* (La F.) = Escrime, se mettre en garde. = Se dit aussi du cheval qui se met en position d'uriner.

CAMPERCIE, s. f., barre de bois qui traverse le métier des ouvriers tapissiers de basse lisse.

CAMPHORATE, s. m., sel formé par la combinaison de l'acide camphorique avec une base.

CAMPHORIQUE, adj., *acide —*, produit par l'action de l'acide nitrique à chaud sur le camphre.

CAMPHRE, s. m., substance concrète, blanche et demi-transparente, d'une odeur forte et d'une saveur amère, qu'on extrait surtout d'une espèce de laurier.

CAMPHRÉ, E, adj., qui contient du camphre.

CAMPHRÉE, s. f., plante du midi de la France, dont les feuilles ont l'odeur du camphre.

CAMPHRER, v. a., mettre du camphre dans.

CAMPHRIER, s. m., laurier qui produit le camphre.

CAMPINE, vaste territoire de Belgique. = S. f., sorte de petite poularde fine.

CAMPISTRON, faible imitateur de Racine, mort en 1723.

CAMPO-FORMIO, vge de la Vénétie où Bonaparte signa un traité avec l'Autriche en 1797.

CAMPOS (pron. *campô*), s. m., congé donné à des écoliers; repos, relâche qu'on prend; fam.

CAMPO-SANTO, s. m., nom par lequel on désigne en Italie certains cimetières remarquables.

CAMUS, E, adj., se dit d'un nez court et plat : *nez —*. = Qui a le nez camus : *des docteurs déclarent qu'on peut être — sans avoir de nez* (Volt.) *Fille CAMUSE*. || *Être —*, trompé dans son attente. *Rendre —*, réduire au silence; fam. = S., personne camus.

§ **CAMUS, CAMARD**. Le second est un mot familier qui ne se dit que des personnes et qui marque un défaut. Le

premier se dit aussi des animaux et n'exprime qu'un caractère naturel, sans y ajouter une pensée de dénigrement.

CANADA, contrée du N. de l'Amérique septentrionale, appartenant à l'Angleterre.

CANAILLE, s. f., terme de mépris qui désigne les gens vils et grossiers : *il fut insulté par la* — (Ac.) = Les gens obscurs et pauvres : *le plancher pour le beau monde, et la — derrière* (Beaum.) = Se dit, en badinant, d'une troupe d'enfants criards : *faites taire cette petite* —. || Terme de mépris qu'on peut appliquer à des gens de toute condition : *ces CANAILLES de domestiques me laissent toujours seul* (Ac.) = Adj. : *le peuple de Paris est moins — que les autres peuples* (Mariv.)

CANAL, s. m., conduit par où l'eau passe : les CANAUX de la fontaine sont rompus (Ac.) = Voies naturelles par lesquelles les eaux, les vapeurs, les gaz circulent au sein de la terre. = Lit, cours naturel d'une rivière : *semblable à ces fleuves qui se creusent un nouveau* — (Fléch.) = Cours d'eau creusé de main d'homme dans l'intérêt de la salubrité, de l'agriculture ou du commerce. — *de dérivation*, qui sert à détourner une partie des eaux d'une rivière. — *latéral*, alimenté par les eaux d'un fleuve dont il suit le cours. = Pièce d'eau étroite et longue dans un jardin. = Portion de mer resserrée entre deux terres. || *Faire* —, s'éloigner de terre, perdre la côte de vue. = Anat., conduit ou cavité étroite et allongée qui donne passage à un liquide ou à un organe : — *alimentaire*, par lequel passent les aliments : — *de Purètre*, canal par où sort l'urine. || Voie, moyen, entremise : *les sacrements sont les CANAUX par lesquels Dieu répand ses grâces* (Ac.) *Te voit-il chez un homme d'affaires par le — d'une coquette* (Les.)

CANALICULE, s. m., petit canal. = Petite rainure de certaines feuilles.

CANALICULÉ, E, adj., se dit des parties d'un animal ou d'une plante creusées en forme de canal.

CANALISABLE, adj., susceptible d'être canalisé.

CANALISATION, s. f., action de canaliser, d'ouvrir des canaux ; résultat de cette action. = Établissement d'un canal. = Système de communications par les canaux.

CANALISER, v. a., ouvrir des canaux dans un pays. = Transformer en canal : — *une rivière*.

CANAMELLE ou **CANNAMELLE**, s. f., genre de plantes, dont la canne à sucre est une espèce.

CANAPÉ, s. m., sorte de grand siège à dossier, où plusieurs personnes peuvent être assises ensemble. || Secte des doctrinaires ; ir.

CANARD, s. m., oiseau aquatique de la famille des palmipèdes : *mouillé comme un —* ; fam., très-mouillé. *Chien —*, chien barbet. || Nom donné à certains imprimés que l'on crie dans les rues ; nouvelle fausse. *Bois —*, bois flotté, à bûches perdues, qui tombe au fond de l'eau ou reste sur les bords. *Bâtiment —*, qui tangué beaucoup, et dont l'avant plonge trop. = Son désagréable et discordant que laisse échapper un chanteur ou un musicien jouant d'un instrument à vent. = Pop., morceau de sucre trempé dans l'eau-de-vie.

CANARDER, v. a., tirer sur l'ennemi d un lieu où l'on est à couvert. = V. n. ; mar., plonger de l'avant. = Mus., faire entendre un son discordant et criard ; fam.

CANARDERIE, s. f., lieu où l'on élève des canards.

CANARDIÈRE, s. f., lieu couvert pour prendre des canards sauvages. = Long fusil pour les tirer. =

Ouverture dans une muraille pour tirer à couvert sur l'ennemi.

CANARI, s. m., serin des Canaries. = Arbre de la famille des térébinthacées, = Vase dans lequel on donne à boire aux oiseaux.

CANARIES (Iles), archipel de l'océan Atlantique, appartenant à l'Espagne, au N.-O. de l'Afrique.

CANASSE ou **CANASTRE**, s. m., boîte dans laquelle on apporte le thé de la Chine.

CANCALE, ch.-l. de canton (Ille-et-Vilaine), sur la côte O. de la baie de même nom ; pêche abondante d'huîtres estimées.

CANCAN, s. m., bruit, bavardage à propos de rien ; commérage, médisance. = Sorte de danse inconvenante.

CANCANER, v. n., faire des cancans.

CANCANIER, ÈRE, s., celui, celle qui aime à faire des cancans ; fam. et pop.

CANCER, s. m., nom générique donné aux tumeurs qui désorganisent les tissus où elles se développent et s'étendent progressivement sans jamais rétrograder. || *L'ambition est un — qui dévore le cœur*. = Astr., quatrième signe du zodiaque, appelé aussi *Écrevisse*. *Tropique du —*, tropique septentrional. — *de Galien*, bandage pour la tête.

CANCÉREUX, EUSE, adj., qui est de la nature du cancer ; qui appartient au cancer.

CANCRE, s. m., crabe, écrevisse de mer. || T. de mépris, homme sans fortune ; peu us., homme d'une avarice sordide. = Écolier qui ne fait aucun progrès.

CANCRELAT, s. m., sorte de scarabée petit et vorace, fort commun dans nos colonies et sur les vaisseaux qui voyagent dans les Indes.

CANDALE, s. f., jupe de toile à l'usage des nègres du Sénégal.

CANDÉLABRE, s. m., grand support de bronze ou de marbre destiné, chez les anciens, à porter la lampe ou les lampes qui éclairaient de vastes enceintes. = Grand chandelier fait à l'antique, et ordinairement à plusieurs branches. = Archit., couronnement en forme de balustre qui figure une torchère.

CANDELETTE, s. f., corde garnie d'un crampon de fer, qui sert à accrocher l'anneau d'une ancre. = Gros palan.

CANDEUR, s. f., innocence et naïveté du jeune âge : *que la — de votre innocence soit colorée par la pudeur modeste et timide* (Boss.) = Sincérité d'une âme pure : *avec quelle — elle ouvrit son cœur au roi!* (Fléch.) *L'apologie composée par Lysias ne convenait point à la droiture et à la — de Socrate* (Fén.)

§ **CANDEUR, INNOCENCE**. Le premier dit-plus que le second : avec de la candeur, non-seulement on ne commet pas le mal, mais on ne le soupçonne même pas ; avec de l'innocence, on ne fait qu'ignorer le mal et ne pas le commettre.

CANDI, s. m., sucre purifié et cristallisé. = Fruit confit et recouvert de sucre candi.

CANDIDAT, s. m., celui qui, chez les Romains, brigait une magistrature vêtu d'une robe blanche. = Personne qui postule un emploi, un grade, un titre, une dignité : — *à la députation*.

CANDIDATURE, s. f., état du candidat ; brigade d'une fonction, d'une dignité : *poser sa —*.

CANDIDE, adj., qui a de la candeur : *homme —*. *Caractère —*. = Qui annonce ou qui prouve de la candeur : *air —*, *procédé —*. V. SIMPLE.

CANDIDEMENT, adv., avec candeur.

CANDIE, la plus considérable des îles de l'archipel grec,

avec une cap. de même nom; c'est l'ancienne Crète. = **CANDIOTE**, adj. et s., habitant de Candie; qui est né dans cette île; qui concerne l'île de Candie ou ses habitants. = S. f., danse qui leur est particulière.

CANDIR, v. a., purifier et faire cristalliser; ne se dit que du sucre et des fruits confits que l'on recouvre d'une couche de sucre candi. = V. n., et se —, v. pr., devenir candi.

CANDOLLE, célèbre botaniste genevois, mort en 1841.

CANE, s. f., femelle du canard. *Marcher comme une* —; fam., se balancer en marchant. || *Faire la* —; pop., manquer de courage dans une occasion où il faudrait en montrer.

CANEFICIER, s. m., arbre qui produit la casse.

CANEPETIÈRE, s. f., petite outarde.

CANÉPHORE, s. f., jeune fille qui, chez les anciens, portait dans des corbeilles les objets destinés au sacrifice. = Statue portant une corbeille sur la tête, qui orne les édifices. = S. m., arbrisseau de Madagascar.

CANÉPHORIES, s. f. pl., fêtes, chez les anciens, où figuraient les canéphores.

CANEPIN, s. m., écorce d'arbre sur laquelle écrivaient les anciens. = Épiderme de peau d'agneau ou de chevreau dont on se sert pour éprouver les lancettes de chirurgie.

CANESOU ou **CANEZOU**, s. m., léger corsage sans manches qu'on met par-dessus une robe.

CANETON, s. m., jeune canard.

CANETTE, s. f., petite cane. = Mesure pour les liquides, et principalement pour la bière. = Quantité de bière que contient une canette.

CANEVAS, s. m., grosse toile écrue et claire pour faire des ouvrages de tapisserie à l'aiguille: *elle n'avait au monde sa pareille à manier* — (La F.) *Tracer un* —, y faire un dessin. = Ebauche, cadre, plan d'un ouvrage d'esprit: *les pièces de l'ancien théâtre italien n'étaient que de simples* — (Ac.) = Paroles qu'on adapte à un air. = Sens, récit, fond, renseignements qu'on peut ou qu'on doit amplifier: *voilà le — de ce que je vous supplie de vouloir dire pour moi à cette dame* (Rac.) V. ÉBAUCHE.

CANGUE, s. f., supplice usité en Asie et surtout en Chine, sorte de carcan portatif.

CANICHE, s., chien barbet. = Adj., *chien* —.

CANICHON, s. m., jeune canard encore couvert de duvet. = Espèce de petit barbet.

CANICULAIRE, adj., se dit du temps pendant lequel la constellation du Chien se lève avec le soleil.

CANICULE, s. f., la plus brillante des étoiles fixes, appelée aussi *étoile du Chien*. = Temps pendant lequel elle se lève avec le soleil (24 juillet-23 août): *pendant les chaleurs de la* — (La Br.)

CANIF, s. m., petite lame d'acier emmanchée de bois, d'ivoire, etc., pour tailler des plumes.

CANIGOU, l'un des plus hauts sommets des Pyrénées, au S.-O. de Perpignan.

CANIN, E, adj., qui tient du chien: *race CANINE; faim* —, excessive. *Dent* —, dent pointue placée entre les molaires et les incisives. = CANINE, s. f., dent canine.

CANINO (prince de). V. BONAPARTE (Lucien).

CANITIE, s. f., blancheur des poils, des cheveux.

CANIVEAU, s. m., pierre creusée dans le milieu pour faire écouler l'eau. = Canal, conduit pavé de ces pierres.

CANJA, s. m., petit bâtiment à quelle recourbée, dont on se sert sur le Nil.

CANDJIAR, s. m. V. KANDJAR.

CANNABINE, s. f., sorte d'ortie qui a quelque ressemblance avec le chanvre.

CANNAGE, s. m., mesurage des étoffes à la canne, ancienne mesure.

CANNAIE, s. f., lieu planté de cannes.

CANNE, s. f., roseau de diverses espèces, à tige articulée, creuse ou spongieuse. — à *sucre*, roseau dont la moelle fournit le sucre. = Jone, bâton sur lequel on s'appuie en marchant. = Ancienne mesure de longueur qui variait suivant les pays. = Longue tige de fer, percée dans toute sa longueur, pour souffler le verre. — à *vent*, sarbacane. — à *épee*, garnie d'une lame cachée à l'intérieur. — à *parapluie*, grosse canne creuse qui renferme un parapluie. = Sorte de jone dont on fait des sièges. — à *pêcher*, longue tige à laquelle on adapte une ligne. — *gnomonique*, instrument qui marquer l'heure en donnant les hauteurs du soleil.

CANNBERGE, s. f., nom vulgaire de l'airelle.

CANNELAS, s. m., dragée faite avec de la cannelle: — *de Verdun*.

CANNELÉ, s. m., sorte d'étoffe de soie.

CANNELER, v. a., orner de cannelures: — *un pilastre, une colonne*. Tige **CANNELÉE**.

CANNELLE, s. f., écorce odoriférante du laurier appelé *cinnamome* par les anciens. = Robinet de cuivre que l'on met à un fût pour le vider.

CANNELIER, s. m., laurier dont l'écorce est connue sous le nom de cannelle.

CANNELON, s. m., moule de fer-blanc cannelé pour les fromages glacés.

CANNELURE, s. f., cavité ou rainure longitudinale partant du fût d'une colonne et aboutissant à sa base. = Stries profondes sur la tige de certaines plantes. = Gouttière ou sillon sur divers instruments.

CANNES, ch.-l. de canton (Var), sur la plage où débarqua Napoléon au retour de l'île d'Elbe. = Petite ville d'Apulie. Annibal y fit éprouver aux Romains une grande défaite en 216.

CANNETILLE, s. f., petite lame d'or ou d'argent fortifiée pour soutenir les ornements de chapeaux.

CANNIBALES, s. m. pl., nom donné par les Espagnols aux Caraïbes anthropophages. || **CANNIBALE**, s. m., homme cruel et féroce.

CANNING (George), homme d'état anglais qui donna une impulsion libérale à la politique de son pays de 1822 à 1827.

CANON, s. m., pièce d'artillerie, en forme de cône tronqué, qui sert à lancer les boulets et d'autres projectiles meurtriers: *cent pièces de — tonnèrent sur elles à leur arrivée* (Boss.) = Tous les canons d'une armée ou d'une place de guerre: *se tenir sous le — de la place* (Ac.) *Ne pas attendre le —*, se rendre avant d'être attaqué dans les formes. = Tube d'une arme à feu: *le — d'un pistolet*. = Tube qui en a la forme: — *d'une scripue, d'une cief, d'une serrure*. = Verre de vin pris sur le comptoir: *boire un —*; pop. = Impr., sorte de gros caractère. = Partie de mors qui entre dans la bouche du cheval. = **CANONS**, s. m. pl., sorte de toile, souvent ornée de dentelles, que l'on attachait au-dessous du genou sous Louis XIV.

CANON, s. m., loi, règle de la discipline ecclésiastique; décision des conciles. — *de la messe*, paroles dites à voix basse par l'officiant depuis la Préface jusqu'à la Communion. — *pascal*, table des fêtes mobiles. = Liste des saints reconnus et canonisés. = Liste d'auteurs classiques grecs dressée par Aristophane de Byzance et Aristarque. = Mus., fu-

gue continue. = Adj., *droit* —, science du droit ecclésiastique. V. DÉCISION.

CANONIAL, E, adj., qui concerne les canons de l'Église; qui est réglé par ces canons. *Heures CANONIALES*, partie du Bréviaire qu'on récite à certaines heures. = Qui a rapport à un chanoine ou à un canonicat.

CANONICAT, s. m., bénéfice de chanoine. || Emploi avantageux qui exige peu de travail.

CANONICITÉ, s. f., qualité de ce qui est canonic.

CANONIQUE, adj., conforme aux canons de l'Église : *livres CANONIQUES*, livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, que l'Église regarde comme inspirés de Dieu. || Conforme aux bonnes mœurs, aux bonnes règles : *ce que vous avez fait là n'est pas trop* — ; fam.

CANONIQUEMENT, adv., selon les canons.

CANONISATION, s. f., déclaration solennelle par laquelle le pape déclare qu'un nouveau saint sera inscrit dans le canon.

§ **BÉATIFICATION, CANONISATION**. La première n'est qu'un préliminaire, un acheminement à la seconde. Par la *béatification*, le pape autorise le culte provisoire d'un bienheureux; par la *canonisation*, il établit définitivement ce culte et l'impose à tous les fidèles.

CANONISER, v. a., proclamer sainte une personne défunte. || Se dit aussi des choses : *J.-C a CANONISÉ la pauvreté* (Bourd.) = Déclarer louable : — une *action* (Ac.) = Louer avec excès; peu us.

CANONISTE, s. m., celui qui est versé dans le droit canon : *n'en doutez point, leur dit ce savant* — (Boil.)

CANONNADE, s. f., décharge de plusieurs canons tirés à la fois ou successivement.

CANONNAGE, s. m., art du canonier : *marin exercé au* — (Ac.)

CANONNER, v. a., battre à coups de canon : — *un fort*. = Se —, v. pr., être canoné; se battre mutuellement à coups de canon.

CANONNERIE, s. f., endroit d'une fonderie où l'on ne fabrique que des canons.

CANONNIER, s. m., celui dont le métier est de servir le canon. = Celui qui, dans les manufactures d'armes, forge les canons de fusils, de pistolets, etc. *Maître* —, qui dirige le service de l'artillerie sur un vaisseau.

CANONNIÈRE, s. f., petite tente sans muraille : *une* — *sert ordinairement à quatre soldats* (Ac.) = Petit bâtiment de guerre d'un faible tirant d'eau; on dit aussi *chaloupe* —. = Petit tube de sureau ou d'autre bois qui sert de jouet aux enfants.

CANOPE, ancien nom d'Aboukir. = *Bataille de* —, perdue par Menou en 1801. = *CANOPEs*, s. m. pl., vases égyptiens en argile, fabriqués à Canope et quelquefois destinés à contenir les viscères des morts.

CANOT, s. m., petit bateau fait d'écorce ou d'un tronç d'arbre. || Petite chaloupe ou petit bateau au service d'un grand bâtiment.

CANOTIER, s. m., mateiot qui conduit un canot. = Nom donné à ceux qui vont sur les rivières dans de petites barques.

CANOVA (Antoine), sculpteur italien, mort en 1822.

CANT (mot angl.), s. m., médisance ou pruderie pédantesque.

CANTABLE (mot ital.), s. m., inv., morceau de musique d'une mélodie facile et gracieuse : *elles chantaient au piano un* — *de Cimarosa* (Chat.)

CANTABRES (monts), prolongement occidental des Pyrénées à travers les Asturies. = *CANTABRES*, s. m. pl., au-

ancien peuple montagnard de l'Espagne dont les Basques se disent les descendants.

CANTAL, massif de montagnes au centre de la France qui donne son nom à un départ. = S. m., fromage fort médiocre qu'on fait en Auvergne.

CANTALOUPE, s. m., melon fort estimé, à côtes saillantes et très-rugueuses.

CANTATE, s. f., petit poème lyrique voisin de l'ode : *les CANTATES de J.-B. Rousseau*. = Pièce de musique vocale composée sur un petit poème qui porte le même nom.

CANTATILLE, s. f., petite cantate.

CANTATRICE, s. f., chanteuse habile et célèbre.

CANTHARIDE, s. f., insecte coléoptère qui, réduit en poudre, sert à faire des vésicatoires = Adj., *mouche* —, même sens.

CANTHUS, s. m., commissure des paupières. = Angle d'un vase par lequel on fait couler le liquide qu'il renferme.

CANTILÈNE, s. f., chant d'une mélodie douce et mélancolique.

CANTINE, s. f., coffret à compartiments pour porter des liquides en voyage. = Lieu où l'on vend du vin, des liqueurs, du tabac, des comestibles dans une caserne, dans une prison.

CANTINIER, ÈRE, s., celui, celle qui tient une cantine. V. BRANDEVINIER.

CANTIQUÉ, s. m., hymne en l'honneur de la Divinité. — *spirituel*, composé sur des sujets de dévotion. — *des CANTIQUES*, poème mystique attribué à Salomon.

CANTON, s. m., certaine étendue d'un pays, d'une ville, considérée comme séparée et distincte du reste : *le voyageur arrive en un certain* — (La F.) = En France, subdivision administrative d'un arrondissement, composée d'un certain nombre de communes. = Chacun des 22 États qui composent la république helvétique.

CANTON, vil. et port de la Chine, cap. de la p. du même nom, entrepôt de l'empire pour le commerce extérieur.

CANTONADE, s. f., coin du théâtre ou du fond de la scène : *parler à la* —, à une personne qui est censée dans la coulisse.

CANTONAL, E, adj., du canton; qui a rapport au canton : *assemblée, administration CANTONALE*.

CANTONNÉ, E, adj., se dit d'un édifice dont les encadrements sont ornés d'une colonne, d'un pilastre, d'un corps qui excède le nu du mur.

CANTONNEMENT, s. m., se dit des troupes qui sont cantonnées dans quelque lieu, de l'action de les cantonner, et du lieu où elles sont cantonnées.

CANTONNER, v. a., distribuer, établir des troupes dans des lieux rapprochés. = V. n., être en cantonnement : *les troupes CANTONNENT sur les frontières*. = Se —, v. pr., se retirer dans un canton pour y être en sûreté : *Sertorius se CANTONNA dans l'Espagne* (Boss.). se dit surtout d'une petite troupe qui se fortifie dans un lieu favorable pour résister à une troupe plus forte : *les bourgeois se CANTONNÈRENT contre les troupes* (Ac.)

CANTONNIER, s. m., ouvrier chargé de réparer et d'entretenir les routes. = Ouvrier qui stationne sur le parcours d'un chemin de fer.

CANTONNIÈRE, s. f., tenture qui couvre les pieds d'un lit à colonnes, et passe par-dessus les rideaux. = Tenture qui recouvre le haut des rideaux d'une fenêtre.

CANTORBÈRY, vil. d'Angleterre, cap. du comté de Kent, célèbre archevêché.

CANULE, s. f., petit tuyau adapté au bout d'une

seringue. = Robinet de bois qu'on met à un tonneau. = Instrument de chirurgie dont la forme varie, et qu'on fait de différentes matières.

CANUT, s. m., nom vulgaire donné aux ouvriers en soie des fabriques de Lyon.

CANZONE (mot ital., *chanson*), s. m. ou f., genre de poésie que Pétrarque a perfectionné.

CAOLIN, s. m., terre à porcelaine.

CAOUTCHOUC, s. m., gomme élastique, suc coagulé de certaines plantes de l'Inde et de l'Amérique. = Chaussure, vêtement, etc., faits de cette matière. — *minéral*, bitume élastique.

CAP, s. m., signifiait autrefois tête; d'où est venu la loc. *armé de pied en* —, des pieds à la tête. = Promontoire, pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer : *doubler un* —, passer près d'un cap en longeant la côte. — de *Bonne-Espérance*, formant l'extrémité sud de l'Afrique. *Colonie du* —, ou le —, colonie anglaise au sud de l'Afrique; vil., cap. de cette colonie. — *Corse*, établissement anglais sur la côte de Guinée. = Proue, avant d'un bâtiment, considéré par rapport à sa direction : *où est le* —? vers quel point de la boussole est dirigé notre avant. *Virer pour* —, faire décrire au vaisseau une évolution complète sur lui-même, pour prendre une route exactement opposée à celle qu'il suivait. — de *monton*, bloc de bois où passent les rides de haubans. = Bot., excroissance qui vient au tronc des bouleaux. = *Carde-More*, s. m., se dit de la couleur d'un cheval à poil rouan, à tête et à pieds noirs; pl., *CAPS-de-More*.

CAPABLE, adj., se dit de la capacité intérieure des choses : *cette salle est — de contenir tant de personnes* (Ac.) = Qui est en état de faire une chose; qui a les qualités requises pour produire certains effets : *une foi — de transporter les montagnes* (Fléch.) *La seule pensée d'un procès serait — de me faire fuir jusqu'aux Indes* (Mol.) = En parl. des personnes, qui a la puissance, la force, l'aptitude, l'habileté requise pour faire une chose : — *des plus grandes affaires* (Boss.) — *de donner des conseils dans un âge où les autres sont à peine CAPABLES d'en recevoir* (Fléch.) = Digne de : *l'homme arraché à lui-même devient — d'adorer Dieu* (Boss.) = Qui a la capacité légale : — *de recevoir, de contracter*. = Abs., habile, intelligent : *leur jalousie éloigne des sujets* — (Mass.) *Air* —, affectation d'habileté, de capacité; air présomptueux. *Faire le* —, faire l'homme habile, entendu.

§ **CAPABLE, HABILE, ADROIT, INDUSTRIEUX, INGÉNIEUX, INTELLIGENT, EXTENDU**. Le *capable* peut et l'*habile* exécute. L'*adroit* est celui qui montre de l'habileté dans une circonstance particulière. L'*ingénieur* invente avec habileté. L'*industriel* est tout à la fois adroit et inventif. L'homme *intelligent* comprend les circonstances d'une affaire, une théorie quelconque, en vertu d'une faculté naturelle; l'homme *entendu* n'est devenu propre à comprendre les détails d'un service, les finesses d'un métier qu'à force de leçons ou d'expérience.

CAPACITÉ, s. f., étendue, volume d'une chose qui en contient ou peut en contenir une autre : — *de l'estomac, d'un vase*. *Mesures de* —, qui servent à déterminer le volume des liquides et des matières sèches. || *Étendre la* — *de son âme, afin que Dieu la puisse remplir* (Fléch.) = Aptitude de l'homme à connaître et à pratiquer certaines choses : *le roi a estimé la* — *de cette princesse* (Boss.) = Étendue, portée de l'esprit ou des connaissances : *ce qui passe la* — *de notre faible raison* (Id.) = Faculté passive de l'âme, qui consiste à recevoir et à subir les impressions du dehors : *l'homme a en lui la* — *de con-*

naitre la vérité (Pasc.) = Habileté légale : — *de succéder, de se marier*. — *electorale*. *Brevet de* —, qu'on délève aux personnes reconnues capables de donner l'instruction primaire. = Propriété qu'a un corps d'absorber une certaine quantité de fluide. — *de saturation d'un acide*, quantité d'oxygène qui doit se trouver dans une base pour que, unie à cet acide, elle forme un sel neutre.

§ **CAPACITÉ, DISPOSITION, VOCATION**. *Capacité* s'emploie surtout pour exprimer l'aptitude à faire de grandes choses, à remplir de hauts emplois, dès que se présente l'occasion favorable. *Disposition* se dit mieux d'une aptitude vague, d'une puissance éloignée qui ne donne encore que des espérances et demande à être cultivée. La *vocation* est un attrait du dehors qui invite à faire une chose, à suivre une carrière.

CAPADE, s. f., la quantité de laine ou de poil nécessaire pour faire un chapeau.

CAPARAÇON, s. m., couverture d'étoffe pour les chevaux.

CAPARAÇONNER, v. a., couvrir d'un caparaçon.

CAPE, s. f., ancien manteau à capuchon : *le soir il sort dans sa — d'hiver* (V. H.) = Vêtement dont les femmes de quelques provinces se couvrent la tête. || *Rire sous* —, éprouver une satisfaction maligne qu'on semble dissimuler : *je riais souvent sous — de l'embaras extrême de mon père et de ma mère* (St-S.) *Vendre sous* —, sous le manteau. *Il n'a que la* — *et l'épée*, qu'un mérite apparent et superficiel. *Roman de* — *et d'épée*, tout rempli d'aventures et de duels. *Mettre à la* —, *être en* —, se dit d'un vaisseau qui, pour éviter la tempête ou le vent contraire, conserve peu de voiles, brasse ses verges obliquement au vent, et tient la barre sous le vent afin de présenter le travers.

CAPEER, v. n.; mar., mettre à la cape, et s'y tenir tant que dure un coup de vent.

CAPELAN ou **CAPLAN**, s. m., petit poisson de mer dont la chair est assez bonne, et qui sert d'appât pour la pêche de la morue.

CAPELER, v. a., boucler un cordage autour d'un mât ou au bout d'une vergue.

CAPELET, s. m., loupe ou tumeur à la pointe du jarret d'un cheval. = Myrte très-odorant.

CAPELINE, s. f., sorte de bandage qui ressemble à un capuchon. = Anc. chapeau de femme.

CAPENDU, s. m., nom d'une pomme fort rouge et d'un goût agréable.

CAPET, surnom de Hugues, premier roi de la troisième race, qui, de lui, a pris le nom de capétienne. = **CAPÉTIENS**, s. m. pl., tous les rois de la troisième race; ils se subdivisent en trois branches : les *Capétiens* proprement dits (987-1328); les *Valois* (1328-1539); les *Bourbons* (1589-1792 et 1815-1848).

CAPHARNAUM, vil. de la Judée, séjour habituel de Jésus-Christ pendant les trois années de sa prédication. = S. m., lieu de désordre et de débauches. = Endroit où plusieurs objets sont péle-mêle.

CAPIDJI, s. m., portier du sérail. = — **BASCHI**, chef des portiers et des chambellans du sultan.

CAPILLAIRE, adj., qui a la finesse, la ténuité d'un cheveu. **PHÉNOMÈNES CAPILLAIRES**, ceux que l'on observe quand on plonge un tube délié dans un vase contenant un liquide. *Tube* —, dont le diamètre ne dépasse pas un millimètre. = Bot., *racine, feuille* —, fort allongée et ténue. = S. m., plante dont les feuilles sont employées en médecine; c'est une espèce de fougère : *sirop de* —.

CAPILLARITÉ, s. f., état, nature de ce qui est capillaire. = Force qui produit les phénomènes capillaires; ensemble de ces phénomènes.

CAPILOTADE, s. f., ragout fait d'abatis de volailles et de restes de viande cuite. || *Mettre en —*, accabler de coups; déchirer par des médisances.

CAPISCOL, s. m., nom qu'on donnait autrefois, dans le Midi, à l'ecclésiastique chargé de conduire le chœur et de veiller à l'observance des cérémonies.

CAPITAINE, s. m., chef, général d'armée qui a les qualités et les connaissances nécessaires pour la conduite de la guerre: *Louvois persuadait à Louis XIV qu'il était plus grand — qu'aucun de ses généraux* (St-S.). = Officier qui commande une compagnie: — *d'infanterie, de dragons, — de vaisseau*, officier qui a rang de colonel, et qui peut commander un vaisseau ou une frégate de première ligne. — *de frégate*, officier de mer qui a rang de lieutenant-colonel. = Commandant d'un navire du commerce: — *au long cours, au cabotage, — général*, gouverneur d'une capitainerie générale en Espagne. — *de port*, officier chargé de la police maritime d'un port de commerce. — *d'armes*, officier que Philippe le Long établit dans certaines villes pour défendre les bourgeois contre les vexations des seigneurs.

CAPITAINERIE, s. f., nom qu'on donnait en France à une division territoriale qui relevait de la juridiction d'un capitaine d'armes. = Étendue de la juridiction du capitaine des chasses. — *générale*, circonscription territoriale en Espagne, qui répond à nos divisions militaires.

CAPITAL, E, adj., principal, fondamental: *ville CAPITALE, point —; maxime —*. = Qui est de la plus haute importance: *tout devient — dans la bouche du souverain* (Mass.) *Peine —*, peine de mort; *crime —*, qui mérite cette peine. = D'une grande beauté, d'un grand prix: *tableau, dessin —. Ennemi, peché —*, mortel. *Couleurs CAPITALES*, qui servent à former les autres. *Lettres —*, majuscules.

CAPITAL, s. m., la chose la plus importante: *vous en faites sérieusement le — de votre défense* (Pasc.) = Somme qui produit un intérêt: *il a payé les intérêts, mais il doit encore le —* (Ac.) = Apport commercial destiné à rapporter des bénéfices: *cette société est fondée au — de trois millions*. = Ensemble des sommes en circulation, des valeurs disponibles: *en temps de révolution, les CAPITAUX se cachent. Faire appel au —*.

CAPITALE, s. f., on dit aussi: *ville —*, ville principale d'un Etat, l'une province, siège du gouvernement ou de l'administration: *Londres est la — de l'Angleterre*. = Lettre majuscule.

CAPITALISATION, néol. s. f., action de capitaliser: *la — des intérêts a doublé la somme*.

CAPITALISER v. a, convertir en capital; accumuler de manière à former un capital.

CAPITALISTE, s. m., celui qui dispose d'un capital quelconque dont il tire profit.

CAPITAN, s. m., personnage fanfaron de nos anciennes comédies. *Faire le —, prendre des airs de —*, affecter une bravoure qu'on n'a pas.

CAPITANATE, fertile p. du roy. de Naples.

CAPITANE, adj. et s. f., nom qu'on donnait autrefois à la principale palère d'une flotte.

CAPITAN-PACHA, grand amiral des Turcs.

CAPITATION, s. f., impôt par tête.

CAPITEL, s. m., lessive des savonniers.

CAPITEUX, ECUSE, adj., qui porte à la tête, qui enivre facilement.

CAPITOLE, mont et forteresse de l'ancienne Rome et, par ext., temple de Jupiter dans cette forteresse. || Se prend, dans le style élevé et dans la poésie, pour Rome et pour la puissance romaine. = Nom donné sous les empereurs aux

temples des différentes villes et surtout des colonies romaines: *le — de Toulouse est aujourd'hui l'hôtel de ville*. = **CAPITOLIN**, E, adj., qui appartenait au Capitole: *Jupiter —*, dont le temple était bâti dans cette forteresse. *Mont —*, la montagne qui le portait. *Jeux CAPITOLINS*, institués par Camille en souvenir de la prétendue défaite des Gaulois. *Fastes —*, tables chronologiques qui portent les noms des consuls depuis l'an de Rome 244 (509 avant J.-C.) = **CAPITOUT**, s. m., nom que portaient avant 1789 les échevins ou magistrats municipaux de Toulouse. = **CAPITOULAT**, s. m., dignité de capitoul.

CAPITON, s. m., bourre qu'on tire de dessus le cocon, et dont on fait une soie grossière.

CAPITONNÉ, E, adj., se dit d'un meuble rembourré et piqué.

CAPITULAIRE, adj., qui appartient à un chapitre de chanoines ou de religieux.

CAPITULAIREMENT, adv., en chapitre.

CAPITULAIRES, s. m. pl. lois ou ordonnances émanées de nos anciens rois, sous les deux premières races.

CAPITULANT, adj. et s. m., qui a voix au chapitre: *chanoine —; les CAPITULANTS sont assemblés*. = Cantons suisses qui fournissaient des soldats à l'étranger: *canton —*.

CAPITULATION, s. f., traité qu'on fait pour la reddition d'une place, d'un poste, ou pour mettre bas les armes: *violenter la —; signer une — avantageuse*. = Action de capituler. = Convention en vertu de laquelle les sujets d'une puissance jouissent de certains privilèges dans les États d'une autre. = Conditions que signaient, avant d'être reconnus, les empereurs élus en Allemagne avant 1792. = Moyens de rapprochement et de conciliation dans une affaire: *on finit par l'amener à une —* (Ac.) — *de conscience*, excuse, raisons spécieuses par lesquelles on fait taire les scrupules de sa conscience.

CAPITULE, s. m., petit chapitre, versets de l'Écriture que l'on récite avant l'hymne. = Assemblage de fleurs disposées en bouquet.

CAPITULÉ, E, adj., se dit des fleurs assemblées en capitule.

CAPITULER, v. n., traiter de la reddition d'une place, d'un poste: *la ville CAPITULA après huit jours de tranchée ouverte* (La Br.) *Ville qui CAPITULE est à demi rendue*; prov., on est bien près d'accepter les propositions que l'on consent à écouter. = En venir à un accommodement, à une transaction: *il demande à —*. || — *avec sa conscience*, composer avec elle.

CAPOC, s. m., sorte de ouate.

CAPO D'ISTRIA, vil. forte des États autrichiens, sur le golfe de Trieste. = *Comte de —*, homme d'État, issu d'une famille originaire de cette ville, qui fut d'abord ministre de l'empereur Alexandre, puis dirigea les Grecs insurgés en 1827 et fut assassiné en 1831.

CAPON, s. m., hypocrite souple et coquin: *faire le —*; peu us. = Lâche et poltron; pop. = Enfant qui rapporte: *joueur qui triche*; pop. = Mar., fort palan qui sert à hisser l'ancre.

CAPONNER, v. n., faire le capon. = V. a., lever une ancre au moyen d'un capon.

CAPONNIÈRE, s. f., galerie entre les ouvrages d'une place. = Logement pratiqué dans un fossé, d'où les soldats tirent à couvert.

CAPORAL, s. m., bas-officier du moindre grade dans l'infanterie. *Le petit —*, sobriquet populaire de Napoléon 1^{er}.

CAPOT, adj. inv., se dit, au piquet, d'un joueur qui ne fait aucune levée: *il est —. Faire —; faire toutes les levées*. || *Être ou demeurer —*, rester confus.

et interdit; fam. : *elle est demeurée bien* CAPOT (Ac.) = Frustré dans son espérance : *cette nouvelle n'a rendu* —. = Mar., *faire* —, chavirer, ne se dit que des petits navires. V. CAPOTE.

CAPOTE, s. f., grand manteau d'étoffe grossière, auquel est attaché un capuchon : *les sergentines ont une — pour se garantir de la pluie*; on disait autrefois *capot*. = Vêtement large et long des soldats en petite tenue. = Sorte de chapeau de femme, fait d'étoffe. = Le dessus d'une voiture qui, d'ordinaire, se replie en forme de soufflet.

CAPOUÉ, vil. du roy. de Naples, près de laquelle se trouvent les ruines de l'ancienne *Capoue*, dont les délices énervèrent l'armée d'Annibal, après sa victoire de Cannes. **CAPPADOCE**, anc. p. de l'Asie Mineure qui fut pendant quelques siècles gouvernée par des rois.

CAPPARIDÉES, s. f. pl., famille de végétaux, plantes et arbres, dont le câprier est le type.

CAPRAIRE, s. m., arbrisseau des Antilles, dont les chèvres sont très-friandes.

CÂPRE, s. f., bouton floral du câprier, que l'on confit dans le vinaigre.

CAPRÉE, aujourd'hui **CAPRI**, île de la Méditerranée, dans le golfe de Naples. Tibère y passa ses dernières années dans la débauche.

CAPRÉOLÉ, E, adj., se dit des parties des plantes contournées comme les vrilles de la vigne.

CAPRICE, s. m., détermination arbitraire et irrésolue de la volonté : *l'enfant traitera de — toute volonté contraire à la sienne* (J.-J.) || Les **CAPRICES** du hasard, de la fortune, leur inconstance. = Inégalité, bizarrerie : *le — de notre humeur est bizarre* (La Roch.) || Amour passager; objet de cet amour. = Saillie d'esprit, de talent; œuvre spontanée et légère d'un artiste habitué à des productions plus importantes; composition musicale due à l'inspiration : *cet organiste a joué un fort beau —* (Ac.)

§ **CAPRICE**, **FANTAISIE**, **HUMEUR**. On montre du caprice dans ce qu'on veut, dans ce qu'on résout, de la fantaisie dans ce qu'on désire, de l'humeur contre ce qu'on repousse. Avec des caprices et des fantaisies, on n'agit pas raisonnablement; avec de l'humeur, on n'est pas aimable.

CAPRICIEUSEMENT, adv., avec ou par caprice.

CAPRICIEUX, **EUSE**, adj., sujet aux caprices, fantasque : *enfant —, femme CAPRICIEUSE, cheval —*. || **Fortune —**. = S., personne qui a des caprices.

§ **CAPRICIEUX**, **FANTASQUE**, **QUINTEUX**, **BOURRU**, **BIZARRE**, **HÉTÉROCLITE**. Entre les deux premiers, même différence qu'entre caprice et fantaisie. L'homme *quinieux* a des accès d'humeur; le *bourru* brusque, et le *bizarre* étonne tout le monde. *Hétéroclite* se dit surtout du langage; appliqué à l'homme, il indique un défaut de forme plutôt que de caractère.

CAPRICORNE, s. m., insecte coléoptère aux longues antennes, qui vit dans le tronc des arbres. = 10^e signe du zodiaque. *Tropique du —*, du midi.

CÂPRIER, s. m., arbrisseau qui porte les câpres.

CAPRIFICATION, s. f., moyen plus ou moins ingénieux de hâter la maturation des figues.

CAPRIFOLIACÉES, s. f. pl., famille de plantes dont font partie le chèvrefeuille, le sureau, le viorne et le laurier-tin.

CAPRISANT, E, adj. : *pouls —*, dur, inégal, sautillant. *Fièvre CAPRISANTE*, où le pouls est caprisant.

CAPROMYS, s. m., gros rat de Cuba, dont se nourrissent les indigènes de cette île.

CAPRON ou **CAPERON**, s. m., grosse fraise peu savoureuse.

CAPRONIER, s. m., fraisier qui produit les caprons.

CAPSULAIRE, adj.; bot. et anat., qui a rapport avec, qui appartient à une capsule; qui forme capsule. = S. m., ver intestinal.

CAPSULE, s. f., fruit et graine qui s'ouvrent d'eux-mêmes à leur maturité. = Enveloppe sèche qui renferme les semences de certaines plantes. = Petit cube de cuivre ouvert d'un côté, qui renferme de la poudre fulminante, et qu'on place sur la cheminée d'un fusil à piston. = Anat., se dit de certaines parties en forme de sac ou de poche, et de certaines enveloppes membraneuses. = Chim., vase en forme de calotte pour faire évaporer les liquides.

CAPTAL, ancien titre des seigneurs d'Aquitaine. Ces seigneurs ayant pris des titres plus connus en France, il ne resta plus que les **CAPTALS** de Buch et de Traïna.

CAPTATEUR, **TRICE**, s., dr.; celui, celle qui, par flatterie et par ruse, veut obtenir ou obtient un avantage auquel il n'a pas droit; peu us.

CAPTATION, s. f.; dr., manœuvres coupables pour se procurer un avantage.

CAPTATOIRE, adj., obtenu par captation. *Manœuvre —*, employée artificieusement pour surprendre un testament, une donation.

CAPTER, v. a., obtenir par insinuation, par fourberie : *prodigier tant d'avances, de caresses, de cajoleries pour — ma confiance et mon amitié* (J.-J.) — *la faveur, la bienveillance de. — quelqu'un, le gagner adroitement*. V. **CAPTIVER**.

CAPTIEUX EUSE, adj., qui tend à tromper par de fausses apparences; ne se dit que des raisonnements, des discours, et des hommes qui en font de propres à tromper : *mettre dans un traité de paix des termes ambigus et —* (Fén.) V. **TROMPEUR**.

CAPTIF, **IVE**, adj., chez les anciens, prisonnier de guerre réduit à l'esclavage : *peuple —, emmener les femmes CAPTIVES*, et par ext. : *Babylone devient CAPTIVE des Mèdes* (Boss.) = Réduit à l'esclavage par les mahométans : — *au rivage du Maure* (Bér.) || Prisonnier : *Louis IX — inspira de l'estime à ses vainqueurs* (Ac.) *Oiseau —*. = Asservi à, fortement attaché à : *âme — de son corps, des sens et des plaisirs* (Boss.) = Qui est dans une grande contrainte, fort gêné dans ses mouvements : *la mer est — sous ses dagues* (Fléch.) *Tenir ses enfants CAPTIFS*. *Ballon —*, retenu par une corde. *Ce spectacle tenait mon attention —*, vivement excitée. = S., dans les trois premiers sens : *elle est votre CAPTIVE* (Rac.) V. **ESCLAVE**.

CAPTIVER, v. a., réussir à gagner : *je suis bien sûr de — sa bienveillance* (Les.) — *les esprits, l'attention, les cœurs*. = Gagner par adresse et tromperie : *il est tel qu'il faut pour tromper les yeux du peuple et pour — ses suffrages* (Vauv.) = Soumettre : — *l'orgueil humain sous l'autorité de l'Église* (Boss.) = Se —, v. pr., s'assujettir, se contraindre; peu us.

§ **CAPTIVER**, **CAPTER**. Le premier marque l'effet, le succès obtenu; le second indique l'effort, les tentatives pour réussir.

CAPTIVITÉ, s. f., état du captif; privation de la liberté : *quitte les vêtements de ta —* (Rac.) = Détention en prison. = Grande sujétion; asservissement : *Pâme déliurée de la — des sens* (Boss.)

CAPTURE, s. f., arrestation d'une personne par ordre de justice, pour dette ou pour crime. = Action de faire un butin sur l'ennemi; se dit surtout des navires; objet ainsi capturé. = Saisie de marchandises prohibées : *faire une riche —*.

CAPTURER, v. a., faire la capture de.

CAPUCE ou **CAPUCHON**, s. m., partie du vêtement de certains religieux pour couvrir la tête.

Prendre le —, se faire moine. = Partie de certaines fleurs semblable à un capuchon.

CAPUCHONNÉ, E, adj., qui a un capuchon.

CAPUCIN, E, s., religieux de l'un des ordres fondés par saint François. || *C'est un —*, c'est un homme qui affecte une dévotion outrée. — *de carte*, carte pliée et coupée de manière à se tenir droite, et dont la partie supérieure ressemble un peu à un capuchon. = Singe du genre saki.

CAPUCINADE, s. f., plat discours de morale ou de dévotion; fam. || Acte de dévotion affectée; pop.

CAPUCINE, s. f., plante potagère et d'ornement; sa fleur. = Anneau qui retient un canon de fusil sur son bois. = Adj. f., *câpres* CAPUCINES, boutons à fleurs de capucine confits dans le vinaigre. *Couleur —*, d'aurore foncé.

CAPUCINIÈRE, s. f., maison de capucins, ir.

CAPUT-MORTUUM (mots latins), s. m., anc. chim., résidu fixe d'une opération; vieux et peu us. || Derniers vestiges d'une doctrine surannée : *c'est le — des théories sensualistes*.

CAQUAGE, s. m., façon qu'on donne aux harengs lorsqu'on veut les saler.

CAQUE, s. f., baril où l'on empile les harengs. || *La — sent toujours le hareng*; prov., on se ressent toujours des lieux où l'on a été, de ses impressions de jeunesse. = Baril à poudre ou à salpêtre.

CAQUER, v. a., préparer pour mettre en caque.

CAQUET, s. m., bruit que font les poules au moment de pondre; babil d'un oiseau. || Babil bruyant et frivole : *combien d'hommes, avec des gestes faconnés, un petit — et un air capable, n'ont ni sens ni conduite* (Fén.) = Au pl., Discours malins; propos médians : *à tous les sots CAQUETS n'ayons donc nul égard* (Mol.) — *bon bec*. V. BEC. || *Rabattre, rabaisser le — à quelqu'un*, le forcer de cesser des propos insolents, indiscrets ou présomptueux. — *de l'accouchée*, banalités qu'on débite pour amuser une nouvelle accouchée. V. LABIL.

CAQUETAGE, s. m., action de caqueter; avan-lanche de caquets.

CAQUÈTE ou **CAQUETTE**, s. f., baril où les marchandes de poisson mettent des carpes.

CAQUETER, v. n., se dit des petits cris que poussent les poules avant de pondre. || Dire des riens ou médire. V. BABILLER.

CAQUETERIE, s. f., habitude de caqueter; au pl., bavardages inutiles; fam. et peu us.

CAQUETEUR, EUSE, s., celui, celle qui a le défaut de caqueter.

CAQUEUR, EUSE, s., celui, celle qui caque le hareng.

CAQUEUX, EUSE, adj. et s., nom donné aux mendiants errants de la Bretagne.

CAR, conj., annonce la preuve, la raison, l'explication de ce qui précède : *il me fit mille caresses*, — *il m'aime beaucoup*. = S. m., inv.: *que ferons-nous, messieurs, de — et de pourquoi?* (St-Év.) *Voilà bien des si et des —*, bien des difficultés.

CARABE, s. m., insecte coléoptère carnassier.

CARABÉ, s. m., ambre jaune ou succin.

CARABIN, s. m., t. de mépris, étudiant en médecine ou en chirurgie. = Pièce d'un gant de peau.

CARABINE, s. f., fusil à canon rayé. = Fusil court dont la carabine est armée.

CARABINÉ, E, adj., mar. : *vent —*, violent, mais non tempétueux. *Brise* CARABINÉE. V. BRISE.

CARABINER, v. a., rayer le canon d'une ca-

rabine. || T. de jeu, hasarder quelque coup, comme en passant et sans s'attacher au jeu.

CARABINIER, s. m., ancien soldat d'élite de l'infanterie légère armé d'une carabine. = *Régiment de —*, régiment de grosse cavalerie qui n'a ni carabine ni mousqueton.

CARABIQUES, s. m. pl., famille de coléoptères dont le carabe est le type.

CARACAL, s. m., sorte de chat sauvage.

CARACALLA, empereur romain fort et féroce qui, entre autres victimes, immola son frère Géta et le jurisconsulte Papinien; mort en 217 ap. J.-C.

CARACAS, vil. cap. de la république de Vénézuéla; donne son nom à une p. de cet État.

CARACO, s. m., vêtement de femme court et large, qu'on porte sur les épaules.

CARACOL, s. m., archit., *escalier en —*, en spirale, en colimaçon.

CARACOLE, s. f., mouvement en rond ou en demi-rond qu'on fait exécuter à un cheval.

CARACOLER, v. n., faire des caracoles; se dit du cheval et du cavalier.

CARACOLER, v. n., crier; se dit du cri du pigeon mâle.

CARACTÈRE, s. m., empreinte, marque, signe, figure pour représenter d'une manière sensible les objets de la pensée. = Forme de lettres ou autres figures dont on se sert dans l'écriture, l'impression, les sciences ou la musique. **CARACTÈRES** *d'imprimerie*, types dont on se sert pour l'impression. = *Physionomie morale et particulière d'un individu* : *le — est aux âmes ce que la physionomie est au corps* (Ducl.) = *Disposition habituelle de l'âme, de l'esprit d'un individu, d'une nation* : *mon — est sérieux* (Volt.) *Le — des Français demande du sérieux dans le souverain* (La Br.) = Force d'âme, fermeté, énergie : *c'est un homme de —*. *L'inflexibilité de son —* (Volt.) = *Qualités visibles qui attirent le respect à ceux qui sont revêtus de dignités importantes ou sacrées* : — *d'ambassadeur, d'évêque, de savant*; se dit aussi des choses : *de la vertu le sacré —* (Rac.) = *Ce qui est propre à une chose, ce qui la distingue des autres* : *la vérité a un — inimitable, c'est l'évidence* (Marm.) *L'éloquence de Bourdaloue a un tout autre — que celle de Massillon* (Ac.) = *Face, aspect* : *l'affaire, la maladie prend un — grave*. = *Traits par lesquels l'artiste représente une personne ou un objet particulier* : *l'impression des CARACTÈRES moraux est la plus importante partie de l'art. Comédie de —*, qui se propose avant tout de peindre un ou plusieurs caractères. *Tête de —*, expressive. *Danse de —*, qui consiste en attitudes expressives et nobles. = *Expression, physionomie* : *ces têtes sont d'un agréable —* (Did.) || Effet d'un sacrement : *le — du baptême*. = *Ce qui distingue un animal, une substance, une plante, etc., des autres* : *il faut bien se garder de juger de la nature des êtres par un seul —* (Buff.) = Au pl., titre de certains ouvrages qui ont pour objet la peinture des hommes ou des mœurs : *les CARACTÈRES de La Bruyère*.

CARACTÉRISER, v. a., décrire un caractère de manière qu'on le distingue de tout autre : *les mœurs plus que les lois CARACTÉRISENT une nation* (La F.) = *Constituer un caractère, le caractère de* : *candeur qui CARACTÉRISA toujours les grandes âmes* (Mass.) — *une figure*, lui donner du caractère. = *Servir de caractéristique* : *la lettre s CARACTÉRISE la seconde personne du singulier des verbes*. = *Se —*, v. pr., montrer son caractère.

CARACTÉRISTIQUE, adj., qui caractérise, qui distingue une personne ou une chose : *trait, signe* —. *Chacun est peint sous ses traits* **CARACTÉRISTIQUES** (Nis.) = Gramm., *lettre* —, qui se conserve dans toutes les modifications d'un mot; qui désigne spécialement un mode, un temps.

CARAFE, s. f., large bouteille de verre ou de cristal dans laquelle on met ordinairement de l'eau; son contenu : *boire une — de limonade*.

CARAFFA, nom d'une illustre famille napolitaine qui a donné le jour au pape Paul IV (1555-1559) et à plusieurs généraux distingués.

CARAFON, s. m., petite carafe; son contenu. = Vase de liège ou de bois où l'on met de la glace et un flacon de liqueur que l'on veut faire rafraîchir.

CARAGNE, s. f., sorte de gomme-résine.

CARAÏBES, anciens habitants des Antilles. = *Mer des —*, mer des Antilles.

CARAÏSME, s. m., secte, opinion des Caraïbes.

CARAÏTES, s. m. pl., nom des Juifs qui suivent la lettre de l'Écriture et rejettent le Talmud.

CARAMANIE, grande p. ou eyalet au centre de la Turquie d'Asie.

CARAMBOLAGE, s. m., action de caramboler.

CARAMBOLER, v. n., toucher du même coup, au jeu de billard, les deux billes avec la sienne.

CARAMEL, s. m., sucre fondu au feu.

CARAMÉLISATION, s. f., réduction du sucre en caramel.

CARAMÉLISER, v. a., réduire en caramel.

CARAPACE, s. f., test, bouclier supérieur ou dorsal des tortues. = Appareil plus ou moins osseux qui protège le corps d'une foule d'autres animaux.

CARAQUE, s. m., cacao de Caracas. = S. f., navire employé par les Portugais à la navigation des Indes orientales et du Brésil.

CARAT, s. m., partie d'or fin que l'on supposait contenue dans chacune des 24 parties d'un or quelconque : *il n'y a point, dans le commerce, d'or à 24 CARATS, complètement pur. Or à 20 CARATS, où il entre 4 parties d'alliage sur 24.* || *Sot, impertinent à 24 CARATS, au suprême degré.* = Poids de 4 grains (0,22 centigrammes) pour peser les diamants, les perles. = Petits diamants qui se vendent au poids.

CARATCH, s. m., tribut, capitation que les chrétiens et les juifs payaient naguère encore au sultan.

CARATURE, s. f., mélange d'or et d'argent, et quelquefois de mercure, dont on fait les aiguilles d'essai pour l'or.

CARAVANE, s. f., troupe de marchands, de voyageurs ou de pèlerins qui traversent ensemble, avec ou sans escorte, les déserts de l'Afrique et de l'Arabie. = Troupe de pèlerins mahométans qui vont tous les ans à la Mecque. = Réunion de navires marchands qui vont de Smyrne à Constantinople. = Personnes qui se réunissent pour faire une excursion; fam. = **CARAVANES**, s. f. pl., campagnes sur mer que les chevaliers de Malte étaient tenus de faire contre les Turcs. || *Faire ses CARAVANES*, mener une vie dissipée; peu us.

CARAVANIER, s. m., conducteur des bêtes de somme dans les caravanes.

CARAVANSÉRAIL, s. m., bâtiment public destiné à loger les caravanes.

CARAVELLE, s. f., gros vaisseau de guerre turc. = Petit bâtiment portugais à voiles pointues.

CARBATINE, s. f., peau de bête fraîchement écorchée.

CARBET, s. m., grande case commune des sauvages aux Antilles, qui servait à leurs assemblées. ||

Case publique sur la plage, qui, dans les colonies, sert d'abri aux matelots de corvée.

CARBONARISME, s. m., association, principes des carbonari. = **CARBONARO** (pl. *carbonari*, mot ital. qui signifie *charbonnier*), s. m., membre d'une société secrète qui poursuivait, en Italie, le triomphe des idées démocratiques; on a aussi donné ce nom aux membres de certaines sociétés démocratiques et secrètes dans d'autres pays.

CARBONATE, s. m., sel formé par la combinaison de l'acide carbonique avec une base.

CARBONE, s. m., substance combustible, l'un des principes constituants des animaux et des végétaux. C'est un corps simple qui, à l'état pur, n'est autre que le *diamant*.

CARBONIQUE, adj. m., *acide* —, formé de carbone et d'oxygène.

CARBONISATION, s. f., transformation en charbon d'une matière végétale ou animale.

CARBONISER, v. a., réduire en charbon. = Se —, v. pr., être réduit en charbon.

CARBONNADE, s. f., cuisson des viandes sur les charbons; viande grillée sur les charbons.

CARBONNÉ, E, adj., qui contient du carbone.

CARBONNIFÈRE, adj.; ehim., qui contient, qui renferme du charbon, de la houille.

CARBOSULFURE, s. m., combinaison du carbure de soufre avec un alcali.

CARBURATION, s. f., combinaison du fer et du carbone qui produit l'acier et les fontes.

CARBURE, s. m., nom générique des composés auxquels le carbone donne naissance en s'unissant aux métalloïdes et aux métaux.

CARCAILLER, v. n., crier; se dit de la caille.

CARCAISE, s. f., fourneau employé, dans les manufactures de glaces et de cristaux, à réduire les creusets et à préparer les frites.

CARCAN, s. m., collier de fer avec lequel on attachait certains condamnés à un poteau; peine infamante qui a disparu du Code.

CARCASSE, s. f., charpente osseuse du corps d'un animal dépouillé de sa chair. — *d'une volaille*, le corps sans les membres. = Charpente d'un navire, se dit surtout des débris d'un navire échoué. = Assemblage de fils de fer recouverts d'un cordonnet, sur lequel les modistes montent certaines coiffures de femmes. = Charpente d'une construction quelconque, d'un ustensile d'osier, d'un feu d'artifice. || *Personne fort maigre; triv.* On dit aussi dans ce dernier sens : *il n'a que la —*.

CARCASSONNE, ch.-l. du départ. de l'Aude.

CARCEL, s. f., lampe à rouages inventée par Carcel; on dit mieux : *lampe* —.

CARCINOMATEUX, EUSE, adj., qui est de la nature du carcinome ou cancer.

CARCINOME, s. m. V. **CANCER**.

CARDAGE, s. m., action de carder.

CARDAMINE, s. f., plante crucifère, appelée aussi *resson élégant*.

CARDAMOME, s. m., fruit du genre amome.

CARDASSE, s. f., peigne à carder la bourre de soie. = Espèce de cactus qui produit la figue de Barbarie. = Nom vulgaire du nopal.

CARDE, s. f., machine garnie de chardons dont on se sert pour peigner le drap. = Peigne de carder. = Côte médiane des feuilles de certaines plantes, qui est bonne à manger.

CARDÉE, s. f., morceau de laine cardée qu'on lève de dessus les cardes. = Ce qu'on peut carder de laine à la fois.

CARDER, v. a., peigner, démêler avec des cardes. = Se —, pouvoir être cardé.

CARDÈRE, s. f., plante dipsacée qui produit les chardons dont on garnit les cardes.

CARDERIE, s. f., atelier où l'on carde. = Fabrique de cardes de fer.

CARDEUR, **EUSE**, s., ouvrier, ouvrière qui carde.

CARDIA, s. m., orifice supérieur de l'estomac; désignait autrefois le cœur.

CARDIACÉS, s. m. pl., mollusques bivalves qui vivent enfoncés dans le sable ou dans la vase.

CARDIAIRE, adj.; anat., qui a rapport ou qui se trouve au cœur.

CARDIALGIE, s. f. V. GASTRALGIE.

CARDIAQUE, adj., relatif au cœur : *veine, nerf* —. Remède —. V. CORDIAL.

CARDIER, s. m., celui qui fabrique ou qui vend des cardes.

CARDINAL, s. m., prêtre du sacré collège. — *in petto*, nommé et non encore institué. = Oiseau d'un beau plumage rouge : *je m'aveillai aux chants des CARDINAUX* (Chat.)

CARDINAL, E, adj., premier, principal, le plus important ou le plus considérable : *points CARDINAUX*, l'est, le sud, l'ouest et le nord. *Vents* —, qui soufflent de chacun de ces points. *Vertus CARDINALES*, la prudence, la justice, la force et la tempérance. *Points — du zodiaque*, le Bélier, le Cancer, la Balance et le Capricorne. *Adjectif* —, qui désigne une quantité sans marquer l'ordre; on dit aussi : *nombre* —.

CARDINALAT, s. m., dignité de cardinal.

CARDINALE, s. f., plante du genre lobélie.

CARDITE, s. f., inflammation du cœur.

CARDON, s. m., espèce d'artichaut.

CARDUACÉ, E, adj., qui ressemble au chardon. **CARDUACÉES**, s. f. pl.; bot., une des grandes sections de la famille des Synanthérées ou Composées.

CARÈME, s. m., temps d'abstinence et de jeûne chez les chrétiens; il commence le mercredi des Cendres et finit à Pâques : *rompre le —*, cesser d'observer l'abstinence ou le jeûne prescrits pendant ce temps. || *Face de —*, visage pâle et défilé. = Sermons prêchés pendant le carême : *le petit — de Massillon*. *Arriver comme marcé en —*, fort à propos. *Arriver comme mars en —*, se dit de ce qui arrive toujours en certain endroit, à une certaine heure.

CARÈME-PRENANT, s. m., inv., les trois derniers jours gras, et surtout le mardi. = Gens masqués qui courent les rues à cette époque. = Personne vêtue d'une façon extravagante.

CARÉNAGE, s. m., travail qui a pour but de réparer la carène d'un vaisseau; lieu où l'on peut l'exécuter : *bassin de —*. *Le bâtiment est au —*.

CARENCE, s. f.; dr., *procès-verbal de —*, qui constate l'insolvabilité d'un débiteur ou d'une succession, l'absence d'un individu.

CARÈNE, s. f., la quille et les flancs d'un navire jusqu'à la ligne de flottaison : *mettre un navire en —*, le coucher sur le flanc. = Syn. de carénage. = Bot., pétale inférieur des fleurs papillonacées; arête de la surface inférieure de certaines fleurs.

CARÈNE, E, adj., se dit des parties d'une plante qui ont la forme d'une carène.

CARFNER, v. a., réparer, radouber la carène d'un navire.

CARESSANT, E, adj., qui aime à caresser : *enfant, chien* —. || *Honneur CARESSANTE* (Voll.)

CARESSÉ, s. f., témoignage extérieur d'affection : *je vous vois accabler un homme de CARESSES* (Mol.);

se dit aussi des animaux : *votre chien m'a fait beaucoup de —*. *Son ail affectueux implore une —* (Del.) || Action de flatter de la main : *faire des — à un cheval*. || *Il ne faut pas se fier aux — de la Fortune* (Ac.)

CARESSER, v. a., flatter de la main; faire des caresses à : — *un enfant, un cheval*. = Flatter, cajoler : *quel avantage a-t-on qu'un homme vous CARESSE?* (Mol.) = *Effleurer doucement* : — *sa moustache*. || *Le zephyr CARESSE les fleurs* (Volt.) — *la révolte et flatter l'imposture* (Id.) — *une chimère*, s'y complaire. — *le nu*; peint., le faire sentir sous les vêtements. = Se —, v. pr., se donner mutuellement des témoignages extérieurs d'affection.

§ **CARESSER**, **FLATTER**. Au propre, *caresser*, c'est témoigner son affection par des embrassements; *flatter*, c'est seulement toucher de la main. Au fig., *caresser*, c'est traiter quelqu'un comme un objet qu'on chérit et dont on veut toucher le cœur; *flatter*, c'est marquer de l'estime ou feindre d'en avoir pour quelqu'un et lui adresser des éloges pour toucher son amour-propre.

CARET, s. m., sorte de tortue de mer. = Déviatoire à l'usage des cordiers. *Fil de —*, dont on fait des cordages pour la marine.

CARGAISON, s. f., ensemble de toutes les marchandises qui forment la charge d'un navire de commerce. = Bordereau qui en contient la liste.

CARGUE, s. f., corde légère qui sert à relever les voiles sur les vergues.

CARGUER, v. a., relever, retrousser au-dessus de la vergue : — *une voile*. = Pencher sur le côté en naviguant.

CARI ou **CARRY**, s. m., sauce ou mets importé de l'Inde, et fortement épicé.

CARIACOU, s. m., boisson fermentée de la Guiane. = Chevreuil ou cerf du même pays.

CARIATIDE, ou mieux **CARYATIDE**, s. f., figure sculptée servant de colonne, et soutenant sur sa tête une corniche ou une architrave.

CARICATURE, s. f., image ou sculpture satirique, dans laquelle l'artiste a représenté en charge les personnes ou les objets qu'il veut ridiculiser. = Par ext., personnage d'une pièce dont l'artiste a trop exagéré les ridicules. || Personne contrefaite ou ridiculement accouturée.

CARICATURER, v. n., faire des caricatures. = V. a., faire la caricature de quelqu'un.

CARICATURISTE, néol., s. m., artiste qui fait des caricatures.

CARICK. V. CARL.

CARIE, s. f., ulcération des os. = Maladie des végétaux et des bois de construction.

CARIE, ancienne p. de l'Asie Mineure, au S.-O.

CARIER, v. a., gâter, pourrir par l'effet de la carie. = Se —, v. pr., être attaqué de la carie.

CARIEUR, **EUSE**, adj., relatif à la carie.

CARIGNAN, vil. d'Italie, sur la rive gauche du Pô; elle a donné son nom à la famille de Savoie qui règne aujourd'hui sur le roy. d'Italie. = *Prince de —*, titre que porte toujours le fils aîné de cette maison.

CARILLON, s. m., réunion de cloches accordées à différents tons : *le — de Bruges*. = Battement de ces cloches; air qu'elles jouent, et par ext., tout battement de cloches à coups précipités, avec une sorte de mesure et d'accord. || Tapage, grand bruit : *quand la maîtresse du logis verra ce désordre, elle fera un beau —* (Ac.) *Siffler à double, à triple —*, très-fort, excessivement. *Horloge, pendule, montre à —*, qui sonne des airs. — *electricum*, composé de timbres que font résonner deux petites boules de métal mises

en mouvement par l'électricité. = Barre de fer de 18 à 20 millim. carrés.

CARILLONNÉE, adj. f. : fête —, grande fête.

CARILLONNEMENT, s. m., action de carillonner.

CARILLONNER, v. n., sonner un carillon; sonner très fort. || Faire grand bruit; crier.

CARILLONNEUR, s. m., celui qui carillonne. = Espèce de merle de la Guiane.

CARINTHIE (duché de), p. d'Autriche arrosée par la Drave et traversée par les Alpes Noriques et Carniques.

CARISEL, s. m., grosse toie claire qui sert de canevas pour la tapisserie.

CARLETTE, s. f., ardoise qu'on tire de l'Anjou.

CARLIN, s. m., petit chien au nez écrasé, au poil ras. = Monnaie d'or ou d'argent d'Italie.

CARLINE, s. f., plante de la famille des Synanthérées ou Composées.

CARLINGUE, s. f., assemblage de pièces de bois de chêne au fond d'un navire. — de *cabestan*, de *mat*, pièces qui en maintiennent le pied.

CARLISTE, s., nom donné en France, après 1830, aux membres du parti légitimiste. = Partisan de l'infant d'Espagne don Carlos.

CARLOS (don), nom de trois princes espagnols célèbres. L'un, prince de Viane, fils de Jean II d'Aragon et de Blanche de Navarre, se vit disputer la Navarre par son propre père et mourut empoisonné par la seconde femme de Jean II (1461). L'autre, fils de Philippe II, fut accusé de conspiration et mourut subitement (1563). Le troisième, exclu de la succession d'Espagne par le testament de son frère Ferdinand VII, a plusieurs fois tenté sans succès de reconquérir le trône à la faveur d'une guerre civile.

CARLOVINGIENS, deuxième race des rois francs, qui tire son nom de Charlemagne. *Les — ont régné depuis 752 jusqu'en 877.*

CARLSRUHE, vil. cap. du grand-duché de Bade.

CARMAGNOLE, s. f., habit veste porté par les ouvriers pendant la révolution française. = Chanson révolutionnaire qu'on chantaient en dansant.

CARME, s. m., religieux de l'ordre du mont Carmel. = *Eau des carmes*. V. MÉLISSE. = *Carmes*, s. m. pl., coup, au jeu de trictrac, où l'on amène les deux quatre.

CARMELE, montagne fameuse de la Palestine, où résida le prophète Élie.

CARMÉLINE, s. f., laine qu'on tire de la vigogne.

CARMÉLITE, s. f., religieuse assujettie à la même règle que les Carmes.

CARMIN, s. m., matière colorante d'un rouge éclatant : *vos traits... n'avaient de rose, hélas ! qu'un peu trop de carmin* (A. Ch.) || *Lèvres de —*, d'un rouge très-vif. = Fard, rouge. = Adj. inv., d'un beau rouge : *le cotibri à gorge* — (Buff.)

CARMINATIF, *IVE*, adj., se dit des remèdes qui ont la propriété d'expulser les vents. = *CARMINATIF*, s. m., remède qui a cette propriété.

CARMINER, v. a., peindre, enluminer avec du carmin. || Rougir, faire rougir.

CARNAC, vge du Morbihan près duquel se trouve un beau monument celtique.

CARNAGE, s. m., action de tailler en pièces, de répandre le sang : *prolonger les horreurs de la guerre et multiplier les carnages* (Fén.) *D'un — récent sa queue est toute teinte* (La F.) = Chair d'animaux tués à la chasse : *les tigres vivent de —*. *Nous avons fait un vrai — de lieures et de perdrix.*

§ **CARNAGE**, **BOUCHERIE**, **MASSACRE**, **TUERIE**. *Carnage* est un terme énergique qui peint la destruction de la vie, furieuse, acharnée. *Boucherie* se dit de la destruction d'individus sans défiance et rassemblés dans un même lieu. *Massacre* marque l'action de tuer en masse, de n'épargner personne, de faire périr un grand nombre de gens. *Tuerie*

est un terme moins noble; il ne se dit guère que des meurtres qui arrivent dans une grande bagarre.

CARNASSIER, **ÈRE**, adj., qui se nourrit de chair; qui en est avide : *animal —*. = Qui mange beaucoup de chair, de viande : *les peuples du Nord sont plus carnassiers que ceux du Midi*. = *CARNASSIERS*, s. m. pl., ordre de mammifères qui se nourrissent de chair crue. = Famille d'insectes coléoptères.

§ **CARNASSIER**, **CARNIVORE**. Le second est un terme scientifique; il indique seulement la nature de l'alimentation. Le premier représente toujours l'animal ou l'homme comme ayant le goût, la passion de la chair.

CARNASSIÈRE, s. f., petit sac, ordinairement en filet, pour mettre le gibier tué à la chasse.

CARNATION, s. f., couleur des chairs, teint du visage. = Peint., représentation des chairs de l'homme par le coloris.

CARNAVAL, s. m., temps de fêtes et de divertissements qui précède le carême.

CARNE, s. f., angle extérieur d'une pierre, d'une table, d'une plume taillée.

CARNÉ, *E*, adj., couleur de chair.

CARNELE, s. f., bordure qui accompagne la légende de certaines monnaies.

CARNET, s. m., petit livre ou cahier portatif de comptes ou de notes : — *d'échéances*, livre sur lequel les négociants inscrivent la date des divers effets qu'ils ont à payer.

CARNIER, s. m. V. **CARNASSIÈRE**.

CARNIFICATION, s. f., altération morbide qui donne à certains tissus la consistance des parties charnues.

CARNIFIER (SE), v. pr., subir la carnification.

CARNIOLE (duché de), p. des États autrichiens, arrosée par la Save et traversée par les Alpes Carniques.

CARNIVORE, adj. et s., se dit d'un animal qui se nourrit de chair. V. **CARNASSIER**.

CARNOT, célèbre conventionnel et membre du Comité de Salut public qui organisa et dirigea les grandes campagnes de la Revolution; mort en 1823.

CAROLIN, *E*, adj., qui se rapporte à Charlemagne ou à ses actes. = *Loi CAROLINE*, code de procédure que Charles-Quint donna à l'Allemagne en 1532.

CAROLIN, s. m., monnaie d'argent de Suède. || Monnaie d'or de Cologne et de Wurtemberg.

CAROLINE (Bonaparte), V. **MURAT**.

CAROLINE, nom de deux des États-Unis de l'Amérique du Nord, la Caroline du Nord et la Caroline du Sud. = **CAROLINES** (les) ou *Novelles-Philippines*, vaste archipel de l'océan Pacifique.

CAROLUS, s. m., ancienne monnaie de billon de France valant 10 deniers. = Ancienne monnaie d'or d'Angleterre valant 13 livres 15 sous de France.

CARON, s. m., bande de lard sans maigre. = Mélange d'orge et de froment semés dans un même champ.

CARON, nocher qui faisait traverser aux âmes les fleuves des enfers, suivant la mythologie.

CARONADE ou **CARRONADE**, s. f., courte pièce d'artillerie qui tient le milieu entre le canon et le mortier.

CARONCULE, s. f., méd., petit morceau de chair en forme de tubercule. = Bot., renflement à la surface de certaines graines.

CAROTIDE, adj. et s. f., nom qu'on donne à chacune des deux artères qui portent le sang au cerveau.

CAROTIDIEN, *NE*, ou **CAROTIDAL**, *E*, adj., qui a rapport aux carotides.

CAROTIQUE, adj., méd., qui est relatif au carus; assoupissant.

CAROTTE, s. f., plante potagère de la famille des ombellifères; sa racine. || — *de tabac*, assemblage de feuilles de tabac roulées en forme de carotte. = Ruse vulgaire pour obtenir de quelqu'un ce qu'il ne voulait pas donner; pop.

CAROTTER, v. n., jouer mesquinement; peu us. = V. a., — *quelqu'un*, en obtenir de l'argent par ruse; pop.

CAROTTEUR, EUSE, CAROTTIER, IÈRE, s., personne qui joue petit jeu; qui en carotte une autre, qui a l'habitude de carotter; pop.

CAROUBE, s. m., fruit du caroubier.

CAROUBIER, s. m., arbre du Midi, de la famille des légumineuses.

CAROUGE, s. m., bois du caroubier. = Passe-reau d'Amérique à bec droit.

CARPATHOS, petite île, entre Rhodes et la Crète, qui fit donner le nom de Carpathienne à la partie de la Méditerranée qui l'entoure.

CARPE, s. f., poisson d'eau douce du genre cyprin. || *Saut de —*, que les saltimbanques exécutent en se mettant à plat ventre et en s'élevant ensuite horizontalement. *Faire la — pâmée*, feindre de se trouver mal; fam. et peu us.

CARPE, s. m., nom scientifique du poignet.

CARPEAU, s. m., petit de la carpe.

CARPENTRAS, s.-préf. du départ. de Vaucluse, anc. cap. du Haut-Comtat Venaissin.

CARPETTE, s. f., petite carpe. = Gros drap rayé pour emballage.

CARPILLON, s. m., fretin de la carpe.

CARPOLITHÉ, s. m., fruit pétrifié.

CARPOLOGIE, néol., s. f., partie de la botanique qui a pour objet spécial l'étude des fruits.

CARQUOIS, s. m., étui à flèches. || *Vider son —*, lancer beaucoup d'épigrammes.

CARRACHE, nom de trois peintres italiens au *xvi^e* siècle, sortis de la même famille, et dont l'un, Annibal, a laissé plusieurs tableaux que l'on regarde comme des chefs-d'œuvre.

CARRARE, vil. forte d'Italie, anc. cap. de la principauté de son nom, dans le duché de Massa. = S. m., marbre qu'on tire des environs de cette ville.

CARRÉ, s. f., haut on bout d'un chapeau, d'un soulier, d'un habit qui se termine carrément. || *Il a une boune —*, de fortes épaules; pop. = Mise doublée par le joueur qui s'assure la priorité.

CARRÉ, E, adj., se dit proprement de toute surface plane ayant quatre angles droits, et, par ext., de toute surface ayant quatre côtés plus ou moins égaux et quatre angles plus ou moins droits: *table, chambre, plaine CARRÉE; bonnet —*, à quatre et même à trois côtés que portaient autrefois les docteurs. || *Épaules CARRÉES*, larges. *C'est une tête —*, c'est un homme qui a beaucoup de solidité et de justesse dans le jugement. *Partie —*, partie de plaisir entre deux hommes et deux femmes; fam. = Arith., *mètre —*, surface carrée d'un mètre de côté; *nombre —*, produit d'un nombre multiplié par lui-même; on dit mieux, — *d'un nombre; racine —*, nombre qui, multiplié par lui-même, produit un certain nombre carré déterminé.

CARRÉ, s. m., figure, surface carrée. — *long*. **V. RECTANGLE.** = Espace de terre, en forme de carré, planté de légumes ou de fleurs: *un — de pois, de tulipes.* = Palier: *loger sur le même —*. = Arith., — *d'un nombre*, produit de ce nombre multiplié par lui-même: *16 est le — de 4.* = Morceau d'acier qui sert à frapper les monnaies, les médailles. = — *de mouton*, ou *haut côté*, le quartier de devant, sans le collet et l'épaulé. = Anat., nom

de plusieurs musées dont la figure se rapproche de celle du carré: *le — de la cnisse.* = Art milit., formation en bataille à quatre fronts: *troupe de soldats disposés en carré*, de manière à faire face de quatre côtés: *enfoncer un — d'infanterie.* = Filet pour la pêche. = Dimension de papier employé pour l'impression. — *de papier*, morceau de papier carré: *écrire une note sur un — de papier* (Ac.) = Chambre commune, sur les vaisseaux, autour de laquelle sont rangées les cabines des officiers et qui leur sert de salle à manger.

CARREAU, s. m., pavé plat de terre cuite, de pierre, de marbre, etc., pour paver un plancher, une surface quelconque; sol. plancher ainsi pavé. *Coucher sur le —*, sur le plancher. *Coucher, étendre quelqu'un sur le —*, le renverser de manière qu'il ne puisse se relever, le tuer ou le blesser à mort. *Demeurer sur le —*, être tué sur la place. || — *de vitre* ou —, pièce de verre à angles droits qu'on place aux fenêtres et à certaines portes. = Cousin carré pour s'asseoir ou se mettre à genoux: *qu'un fastueux — soit vu sous vos genoux* (Boil.) = Se dit pour carré quand il s'agit de plusieurs carrés formant un assemblage symétrique: *étoffe à carreaux, mouchoir à —*. = Instrument de fer avec lequel les tailleurs rabattent les coutures. = Grosse lime rude et carrée. = Maladie qui gonfle le ventre des enfants. = Une des couleurs du jeu de cartes, marquée par de petits losanges rouges. || Au pl., style poét., la foudre: *du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux* (Boil.); peu us.

CARRÉE, s. f., châssis qui sert de fond aux cadres ou lits des officiers et des maîtres sur un vaisseau. = Nom que l'on donnait autrefois à une note de musique, à cause de sa forme.

CARREFOUR, s. m., lieu où aboutissent plusieurs rues, allées ou chemins.

CARREL (Armand), publiciste remarquable qui rédigea avec talent le journal *le National*; tué en duel en 1836.

CARRÉLAGE, s. m., action de carreler; ouvrage du carreleur. = Assemblage des carreaux qui couvrent un plancher.

CARRELER, v. a., paver avec des carreaux: — *une salle.* = Racommoder de vieux souliers; ne se dit que des savetiers.

CARRELET, s. m., filet pour la pêche en forme de nappe carrée. = Filet léger pour prendre les oiseaux. = Petite carte sans manche dont se servent les chapeliers. = Grosse aiguille à l'usage des bourreliers, des emballers, etc. = Épée dont la lame est à trois carrés ou faces. = Petit châssis qui retient le blanchet au travers duquel les pharmaciens passent les liqueurs. = Poisson de mer plat et tacheté.

CARRELETTE, s. f., lime plate et fine.

CARRELEUR, s. m., celui qui carrele.

CARRELIER, s. m., ouvrier qui façonne et tuit des carreaux pour les planchers.

CARRELURE, s. f., semelles neuves qu'on met à de vieilles chaussures.

CARRÉMENT, adv., en carré, à angle droit: *couper une étoffe —*. || Nettement, sans détour: *poser la question —*. = Solidement: *il s'établit plus — que jamais sur sa chaise* (A. de Vigny).

CARRER, v. a., rendre carré: — *une pierre.* = Former une troupe en carré. = Géom., trouver un carré équivalent à une surface curviligne. — *un nombre, une quantité*, les élever au carré en les multipliant par eux-mêmes. = Se —, v. pr., jeu, s'assurer la prio-

rité en doublant sa mise. || Affecter un maintien arrogant et prétentieux.

CARRICK, s. m., redingote à collet ample ou à plusieurs collets, en usage en Angleterre il y a un demi-siècle.

CARRIER, s. m., ouvrier qui extrait la pierre des carrières. = Entrepreneur qui fait ouvrir et exploite une carrière pour en tirer de la pierre.

CARRIER (J.-B.) l'un des hommes les plus sanguinaires de 93 ; il ordonna les *noyades de Nantes*, où il était procureur, et fut exécuté en 1794.

CARRIÈRE, s. f., lieu fermé de barrières et disposé pour les courses : *il excelle à conduire un char dans la* — (Rac.) = Étendue de terrain que l'on peut faire parcourir à un cheval sans qu'il perde haleine : *ce cheval a bien fourni sa* — (Ac.) *Donner — à un cheval*, lui lâcher la bride ; || *à son imagination, à son esprit, à ses passions*, leur laisser pleine liberté. *Se donner* —, se réjouir, contenter le désir que l'on a de dire ou de faire quelque chose. *Se donner — aux dépens de*, plaisanter sans ménagement. = Mouvement périodique et apparent des astres : *le dieu* (le soleil), *poursuivant sa* — (L. de P.) || Cours de la vie, temps pendant lequel on exerce un emploi, une charge : *Louis XIV n'aspirait qu'à achever en paix sa longue* — (Volt.) = Profession, état qu'on embrasse ; occupations auxquelles on se livre : *suivre la — des armes*. || *La — de la gloire, de l'honneur, des sciences*. *Je vous ouvrirai une belle* —, je vous fournirai des occasions de vous distinguer. *Newton a ouvert une — immense à l'avancement de la philosophie* (D'Al.) = Lieu d'où l'on extrait la pierre, le marbre, etc. = Peine infligée, chez les anciens, à certains condamnés que l'on forçait de travailler aux carrières. || *Que l'on me ramène aux CARRIÈRES* ; fam., je n'en démandrai pas. — *des fruits*, sorte de concrétions pierreuses qui se trouvent dans certains fruits.

CARRIOLE, s. f., petite charrette couverte et suspendue, plus solide qu'élégante.

CARROCCIO, s. m., char sacré ou porte-étendard des armées chrétiennes au moyen âge.

CARROSSABLE, adj., se dit d'une route, d'un chemin où les voitures peuvent passer.

CARROSSE, s. m., grande voiture à quatre roues fermée et suspendue : *rouler* —. || *Cheval de* —, homme brutal et grossier.

CARROSSÉE, s. f., toutes les personnes que contient un carrosse ; fam.

CARROSSIER, s. m., art, travail du carrossier.

CARROSSIER, s. m., fabricant de carrosses. = Cheval de carrosse.

CARRUSEL, s. m., sorte de tournoi, de fête militaire qui consiste en une suite d'exercices à cheval. = Lieu où elle se donne. *Place du* —, place de Paris entre les Tuileries et le Louvre.

CARRURE, s. f., largeur du dos à l'endroit des épaules ; se dit aussi d'un habit : *cet habit est trop large de* — (Ac.)

CARTIUC, s. m., cordage léger qu'on installe provisoirement pour un usage momentané.

CARTE, s. f., petit rectangle de carton portant d'un côté une figure ou certains signes conventionnels, et qui sert à jouer à certains jeux. — *blanche*, qui n'a que des points sans figure. *Être le premier, le dernier en cartes*, le premier, le dernier à jouer. *Faire — égales*, autant de levées que l'adversaire. *Le dessous des CARTES*, le côté qui reste caché quand on donne ou que l'on coupe. || *Connaître le dessous*

des —, les ressorts cachés d'une affaire, le but secret d'une entreprise. *Brouiller les* —, mettre quelque part le trouble, la désunion. *Jouer — sur table*, agir ouvertement, franchement. *Château de* —, figures de petites maisons que font les enfants avec des cartes, et au fig., jolie, mais peu solide maison de campagne. *Tirer les* —, prédire l'avenir d'après leur disposition fortuite. = Quelquesfois, au pl., somme laissée en paiement des frais du jeu : *les CARTES valent beaucoup aux domestiques de cette maison* (Ac.) = Petit carton ou papier sur lequel on écrit, on imprime. — *de visite*, ou abs., —, petit carré de papier ou de carton sur lequel on a écrit ou fait graver son nom, qu'on laisse aux personnes que l'on est allé visiter et que l'on n'a pas rencontrées. = Carré de papier qui confère certains droits, certains privilèges : — *d'électeur, d'étudiant*. *Donner — blanche à quelqu'un*, lui donner plein pouvoir, autoriser par avance tout ce qu'il jugera convenable de dire ou de faire. = Représentation sur une surface plane de la configuration du globe ou de quelque une de ses parties. — *universelle*. V. MAPPEMONDE. — *itinéraire*, qui marque les routes et les stations des postes. — *hydrographique ou marine*, de la mer, des îles ou des côtes. — *astronomique ou céleste*, qui représente les constellations. || Connaissance géographique d'un pays : *je possède ma — de France*, j'en connais bien tous les détails. *Perdre la* — ; fam. et fig., se troubler, ne plus savoir ce que l'on fait. — *généalogique*, représentant toute la généalogie d'une famille. *Poûter la* — ; mar., trouver sur la carte le point du globe ou le cercle de latitude auquel le vaisseau doit être arrivé. = Liste des mets qu'on trouve dans un restaurant ; mémoire, addition de la dépense d'un repas : *payer la* —.

CARTEL, s. m., lettre qu'on envoie à quelqu'un pour le défier à un combat singulier, à une lutte dans un tournoi. = Accord fait entre les États pour la rançon des prisonniers. = Petit cartouche qui sert dans les décorations des frises ; ornement quelconque employé dans la bordure d'un tableau, dans les couronnements des trumeaux, des cheminées. = Boîte de pendule en forme de cul-de-lampe, qui s'applique contre le mur ; la pendule qu'elle contient.

CARTELLE, s. f., grosse planche qui porte les meules d'un moulin. = Peau d'âne préparée pour qu'on y puisse noter la musique au crayon, et l'effacer ensuite. = **CARTELLES**. s. f. pl., petites planches très minces : *on debite par — les bois recherchés dont se servent les ebenistes*.

CARTESIANISME, s. m., philosophie de Descartes. = **CARTESIEN**, s. m., partisan de cette philosophie. = **CARTESIEN**, *ne*, adj., qui y appartient ou qui y a rapport.

CARTHAGE, anc. vil. d'Afrique riche et commerçante, longtemps rivale de Rome.

CARTHAGÈNE, vil. forte et port d'Espagne. = Vil. et port de la Nouvelle-Grenade.

CARTHAGINOIS, adj., qui appartient à Carthage ou à ses habitants : *armée CARTHAGINOISE*. = S., habitant de Carthage ; personne née dans cette ville.

CARTHAME, s. m., plante composée dont les fleurs servent à faire le fard ou vermillon d'Espagne.

CARTIER, s. m., fabricant ou marchand de cartes. = Papier qui sert à fabriquer les cartes ; on dit aussi : *papier* —.

CARTIER (Jacques), navigateur français qui, en 1534-1535, explora les pays que traverse le Saint-Laurent, et prit possession du Canada au nom de la France.

CARTILAGE, s. m., tissu blanc, élastique, moins dur que les os, qu'il entoure d'ordinaire.

CARTILAGINEUX, EUSE, adj., de la nature des cartilages. = **CARTILAGINEUX**, s. m. pl., poissons qui ont des cartilages au lieu d'arêtes.

CARTISANE, s. f., nom qu'on donne à de petits morceaux de carton fin autour desquels on a tortillé de la soie, de l'argent ou de l'or, et qui font relief dans les dentelles et les broderies.

CARTOGRAPHIE, s. m., celui qui dresse et rédige des cartes géographiques.

CARTOGRAPHIE, s. f., art de tracer des cartes géographiques. = Recueil de ces cartes.

CARTOMANCIE, s. f., art de prédire l'avenir au moyen des cartes.

CARTOMANCIEN, NE, s., celui, celle qui exerce la cartomancie.

CARTON, s. m., carte épaisse, faite de pâte ou de feuilles de papier collées ensemble. || Pâte dont on fait le carton : *masque, nez de* —. = Boîte faite de carton pour serrer des papiers, des étoffes : — *de bureau, — de rubans*. || *Cette demande est restée dans les CARTONS*, elle n'a point eu de réponse. — *de dessin*, grand portefeuille de carton dans lequel on serre les dessins. = Dessin exécuté sur un fort papier ou sur du carton pour servir de patron à divers ouvrages. = Feuille de carton ou de fer-blanc pour tracer le profil des corniches et des autres moulures. — *Pierre*, carton fort dur avec lequel on fait des ornements d'architecture. = Impr., toute partie détachée d'une feuille; feuillet d'impression qu'on refait pour corriger une erreur ou pour faire quelques changements : *je conseilerais de faire des CARTONS au lieu d'errata* (Voll.) = Maculature bien unie sur laquelle on colle des hausses pour remédier à l'inégalité du foulage de certaines presses.

CARTONNAGE, s. m., art de faire du carton ; produits de cet art; action de cartonner un livre; prix de ce travail.

CARTONNER, v. a., relier un livre en carton. = Séparer par un carton ou par un vélin chacune des pièces d'étoffe que l'on va presser et catir.

CARTONNERIE, s. f., art du cartonnier; manufacture de carton.

CARTONNEUR, EUSE, s., ouvrier, ouvrière qui cartonne des livres.

CARTONNIER, s. m., fabricant ou marchand de carton, d'objets en carton.

CARTOUCHE, célèbre voleur rompu vif en 1721 : *c'est un* —; pop., c'est un déterminé voleur.

CARTOUCHE, s. f., charge pour le canon, composée de la poudre et du boulet, et enfermée dans une boîte de fort papier, de carton ou de fer-blanc. || Charge entière d'une arme à feu portative, enveloppée dans un rouleau de papier.

CARTOUCHE, s. m., ornement de sculpture ou de dessin pour encadrer une inscription, une devise, des armoiries, etc.

CARTOUCHIER, s. m., et **CARTOUCHIÈRE**, s. f., giberne de marin; petit coffre où le soldat met ses cartouches.

CARTULAIRE, s. m., registre sur lequel on inscrivait autrefois les chartes concernant un pays, une église, une communauté ou même une seule personne. = Officier de l'église préposé à la garde, à la conservation du cartulaire.

CARUS (pron. l's), s. m., méd., assoupissement profond et morbide, caractérisé par une insensibilité complète, qui résiste à tous les stimulants.

CARVELLE, s. f., clou long et à tête carrée servant pour les constructions maritimes.

CARVI ou **CARUM**, s. m., plante ombellifère que la culture rend comestible.

CARYA ou **CARYÆ**, vil. de l'ancienne Laconie, consacrée à Diane. Dans les fêtes de cette déesse les jeunes filles formaient des danses appelées *Caryatides* ou *Cariatides*. V. ce dernier mot.

CARYBDE, V. **CEARYBDE**.

CARYOCAR, s. m., grand arbre d'Amérique dont les noix, bonnes à manger, donnent aussi une huile abondante.

CARYOPHYLLÉES, s. f. pl., famille de plantes herbacées, ayant pour type le genre ajaillet.

CARYOPHYLLIE, s. f., genre de madrépores de la famille des lithophytes.

CAS, s. m., événement fortuit, circonstance qui peut se présenter : *quand on raisonne, on doit prévoir surtout les — les plus naturels* (St-S.) = Fait, conjoncture, événement : *cas n'est pas là le — dont il s'agit. En — de mort. En ce —, je vous félicite* (J.-J.) = Situation d'une personne par rapport à un fait qui la touche : *un honnête homme en pareil* — (La F.) = Matière, fait, condition stipulée qui s'exécute lorsqu'il arrive une chose prévue : *ce — n'a pas été prévu par la loi* (Ac.) = Position, possibilité, capacité : *je voudrais être dans le — de vous obliger* (id.) = Estime : *faire — des honnêtes gens* (Les.) *On ne fait pas grand — de ce qu'il dit* (Ac.) = Dr., fait, action, crime : *Tibère n'appliqua point cette loi aux — pour lesquels elle avait été faite* (Mont.) *La bigamie est un — pendable* (Mol.) *Tous vilains —, tous mauvais — sont niables*; prov., la crainte du châtiment nous porte à nier toute faute grave. **CAS redhibitoires**, vices de l'objet vendu qui annullent le contrat. — *fortuit*, occasionné par une force majeure qu'on ne peut ni prévoir ni empêcher. *Il sent son — verveux, son — va mal, son — n'est pas net*, loc. fam., pour désigner quelque'un qui court des dangers, qui a commis des fautes, dont les affaires vont mal. — *de conscience*, question, difficulté sur ce que l'Église permet ou défend. **CAS réservés**, dont le pape ou l'évêque se réserve l'absolution. || *Je m'en fais un — de conscience*, un véritable scrupule. = Désinence des mots qui se déclinent. = Excrément; pop. et bas. = *En ce —, loc. adv.*, alors. *En tout —, loc. adv.*, quoi qu'il arrive. = *Au — que, loc. conj.*, dans le cas où. *En — que, loc. conj.*, si par hasard.

§ **CAS. CIRCONSTANCE, CONJONCTURE, OCCASION. OCCURRENCE**. Le premier se dit plutôt dans l'ordre des idées que dans celui des faits. Les *conjonctures* sont des complications d'événements, d'affaires ou d'intérêts; les *circonstances* ont avec le fait un rapport plus étroit, elles en sont des particularités; l'*occasion* est une circonstance ou une conjoncture de temps favorable; l'*occurrence* est une occasion toujours fortuite et quelquefois fâcheuse.

CAS, SE, adj., vieux mot qui signifiait cassé, enroulé : *il parlait d'un ton —* (La F.) *L'autre brillait d'un ton —* (Volt.)

CASANIER, ÈRE, adj. et s., qui aime à rester chez lui : *ie suis devenu — depuis quelque temps*. = Se dit aussi des choses : *vie, humeur CASANIERE*. || *Indolence efféminée et —* (J.-J.)

CASANOVA DE SEINGALT (Jean-Jacques), aventurier vénitien du XVIII^e siècle qui fut lié avec Rousseau, Voltaire, Souwaroff, le grand Frédéric et Catherine II. Deux de ses frères s'acquirent quelque réputation dans la peinture.

CASAQUE, s. f., surtout à larges manches. || *Tourner —*, changer de parti; fam.

CASAQUIN, s. m., petite casaque à l'usage des femmes du peuple ou de la campagne. || *Donner sur le — à quelqu'un*, le battre.

CASBAH, s. f., forteresse qui défend une ville dans l'Afrique septentrionale.

CASAUBON (Isaac), protestant modéré et profond érudit du *xvi^e* siècle.

CASCADE, s. f., chute considérable d'un cours d'eau : *la — du Niagara*. = Chute artificielle d'un courant d'eau : *la — de St-Cloud*. || *Ce discours est plein de cascades, ne va que par cascades*, est sans liaison, sans ordre. *Il est arrivé là do — en —*, d'événement en événement, sans plan arrêté ni suivi.

CASCARILLE, s. f., écorce aromatique, astringente et tonique d'un arbrisseau de l'Amérique.

CASCATELLE, s. f., petite cascade.

CASE, s. f., cabane qu'habitent les esclaves dans les colonies et en Amérique. || *Patron de la —*; fam., le maître de la maison ou celui qui y exerce toute l'autorité. = Se dit aussi des divisions pratiquées dans un rayon, un tiroir, une boîte. = Divisions d'un registre formées par des lignes qui coupent les colonnes transversalement. = Chacun des carrés d'un échiquier ou d'un jeu de dames; au trictrac, chacune des places marquées par une flèche.

CASÉUX, **EUSE**, adj., de la nature du fromage.

CASÉINE, s. f.; chimie, un des principes immédiats du lait qui lui doit ses propriétés nutritives.

CASEMATE, s. f., constructions voûtées et à l'épreuve de la bombe, qui servent dans les citadelles à abriter les provisions, les munitions et les malades. = Triple plate-forme garnie de canons pour défendre le passage du fossé. = Petite lutte où logent des prisonniers.

CASEMATÉ, **E**, adj., garni de casemates.

CASER, v. n., au jeu de trictrac, placer deux dames sur la même flèche. = V. a., mettre dans des cases; serrer. || — *quelqu'un*, lui procurer une place. Se —, v. pr., trouver une place; s'établir dans un lieu tant bien que mal.

CASEREL, s. m., ou **CASERETTE**, s. f., vase percé de trous, ou petit panier dans lequel on met égoutter le fromage; forme pour faire des fromages.

CASERNE, s. f., édifice pour loger des soldats; || tous les soldats logés dans une caserne.

CASERNEMENT, s. m., action de caserner.

CASERNER, v. a. et n., loger dans des casernes.

CASÉUM (mot lat.), s. m., chim., substance contenue dans le lait et qui constitue le fromage frais.

CASIASQUIER, s. m., surintendant de la justice militaire chez les Turcs.

CASIER, s. m., ouvrage de menuiserie, divisé en cases pour recevoir des cartons, des papiers.

CASILLEUX, **EUSE**, adj., se dit du verre qui se casse quand on veut le couper avec le diamant.

CASIMIR, s. m., drap léger et croisé de laine ou de coton.

CASIMIR, nom qu'ont porté cinq rois de Pologne. Le dernier, jésuite et cardinal avant de monter sur le trône, abdiqua en 1667, et vint mourir en France dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés, que Louis XIV lui avait donnée.

CASINO, s. m., lieu où l'on se réunit pour lire, causer ou se livrer aux plaisirs.

CASOAR, s. m., oiseau de l'ordre des échassiers.

CASPIENNE (mer), mer intérieure de l'Asie, séparée de la mer Noire par l'isthme du Caucase. = *Province —*, p. russe au S. du Caucase. = *Portes Caspiennes*, défilé entre les anciennes provinces d'Hyrcanie et de Parthie.

CASQUE, s. m., armure défensive qui couvre la tête. || Se prend métaphoriquement pour la carrière militaire : *aujourd'hui dans un — et demain dans un froc* (Boil.) = Proéminence calleuse qui se trouve sur la tête de certains oiseaux. = Genre de coquilles

univalvées. = Bot., lèvre supérieure des corolles latérales et pennées.

CASQUETTE, s. f., coiffure d'homme faite d'étoffe ou de peau, souvent garnie d'une visière.

CASSADE, s. f., renvi avec vilain jeu, à certains jeux de cartes. || Mensonge fait pour plaisanter; jeu et fam.

CASSANO, bourg sur l'Adda; victoire de Vendôme sur le prince Eugène en 1705; délaité de Moreau par Souwaroff en 1799.

CASSANDRE, fille de Priam et d'Hécube, qui avait reçu le don de prophétie. = Fils d'Antipater, mêlé à toutes les luttes des successeurs d'Alexandre. = Personnage vieux et ridicule de l'ancienne comédie italienne. = S. m., vieillard facile à duper.

CASSANT, **E**, adj., qui se casse aisément; qui est sujet à se casser : *la trempe à l'eau froide rend le fer —* (Buff.) *Poire cassante*, qui se brise et ne fond pas sous la dent. || Dont le caractère, le ton est rude et impérieux.

CASSATION, s. f., acte juridique par lequel on casse un jugement, on annule un acte, une procédure. = Décision qui annule un jugement en dernier ressort. *Se pourvoir en —*, demander à la cour suprême de justice qu'elle casse un jugement en dernier ressort. *Cour de —*, tribunal suprême chargé d'assurer l'exacte application des lois et de maintenir l'uniformité de la jurisprudence.

CASSAVE, s. f., farine de manioc dont on fait du pain en Amérique; elle porte en Europe le nom de *sagou blanc* ou *tapioca*.

CASSE, s. f., action de briser; dommage qui en résulte : *les domestiques répondent de la —*.

CASSE, s. f., caisse plate à petits compartiments où sont placés les caractères d'imprimerie. = Bassin pour recevoir le métal en fusion. = Poëlon de cuivre avec lequel on puise de l'eau dans un seau. = Plante de la famille des légumineuses, employée en médecine comme purgatif. = Pulpe des fruits du canéfier.

CASSE-EAU, s. m., moitié d'une casse d'imprimerie. = Casse particulière où l'on met certains caractères. = **CASSEAUX**, s. m. pl., cylindre de bois employé pour la castration des animaux.

CASSE-COU, s. m. inv., endroit où il est aisé de tomber si l'on n'y prend garde. || Écuyer chargé de dompter les chevaux jeunes ou vieux; tout homme qui monte à cheval avec plus de hardiesse que d'habileté. = Diplôme peu prudent, qui va trop vite en besogne = Sorte d'échelle double soutenue seulement par une queue. = Interj., cri que l'on pousse au jeu de colin-maillard pour avertir celui qui a les yeux bandés.

CASSE-CROÛTE, s. m. inv., instrument pour broyer la croûte du pain.

CASSE-CUL, s. m. inv., chute sur le derrière; triv. = Sorte de jeu d'enfant.

CASSEL, vil. cap. de la Hesse électorale.

CASSEMENT, s. m., opération par laquelle on casse les branches d'un arbre à fruit pour faire changer un bouton à bois en un bouton à fruit. || — *de tête*, fatigue produite par un bruit insupportable ou par une application excessive; se dit aussi du bruit et de l'affaire à laquelle on s'applique.

CASSE-MOTTE, s. m. inv., instrument d'agriculture pour briser les mottes de terre.

CASSE-NOISETTE ou **CASSE-NOIX**, s. m. inv., petit instrument dont le nom indique l'usage. = Oiseau brun, tacheté de blanc sur tout le corps, qui forme un des genres de la famille des corbeaux.

CASSER, v. a., mettre en morceaux un corps

fragile : *Diogène* **CASSA** son *écuelle comme un meuble qui lui était inutile* (Fén.) || — *les bras, les jambes, bras et jambes*, décourager, abatre. Qui **CASSE** *les verres les paye*; prov., qui fait le dommage doit le réparer; qui commet une faute doit en porter la peine. On d't encore : *payer les pots cassés*, supporter la perte, la responsabilité d'un accident, d'une affaire malheureuse. — *la tête*, tuer en frappant à la tête, et au fig., assourdir, étourdir. = Affaiblir, ruiner la santé : *les fatigues de la guerre l'ont fort cassé* (Ac.) *Voix cassée*, affaiblie, éteinte. = Annuler : — un jugement, un décret, un testament, un mariage. = Destituer, dégrader : — un sergent. || — *aux gages*, priver de sa confiance. = V. n., se rompre, être cassant : *la branche cassée*. = Se —, v. p. se prend dans tous les sens précédents. || *Se — le cou*, se tuer en tombant; ruiner ses affaires, sa fortune. *Se — le nez*, heurter du visage contre quelque chose : *au bout de cet escalier est un mur à se — le nez* (Mérim.) || Ne pas réussir : *tel élève reussit à rendre un petit croquis spirituellement touché, et se casse le nez quand il veut entreprendre un tableau* (Grimm). On dit aussi : *avoir le nez cassé*.

§ **CASSER, ROMPRE, BRISER, FRACASSER**. On casse en frappant, en choquant, en laissant tomber des objets qui ne peuvent ployer; on rompt en faisant céder ou succomber sous le poids, sous les efforts, des corps ordinairement flexibles. Ce qui est cassé devient presque toujours hors d'usage; ce qui est rompu sert quelquefois bien mieux. Les deux derniers sont des augmentatifs; ils signifient, casser, rompre en mille morceaux. Fracasser, c'est briser en faisant beaucoup de bruit, du fracas.

CASSEROLE, s. f., poëlon de métal.

CASSE-TÊTE, s. m. inv., masse dont s'arment les sauvages d'Amérique || Bruit continu et fatigant; occupation, travail, jeu qui demande une grande contention d'esprit. — *chinois*, jeu qui consiste à former des figures avec de petits polygones de bois ou de métal. = Vin fumeux qui porte à la tête.

CASSETIN, s. m., compartiment d'une casse d'imprimerie.

CASSETTE, s. f., petit coffre où l'on serre des objets précieux et de peu de volume. = Trésor particulier du souverain. = Petite boîte à compartiments, à l'usage des tailleurs.

CASSEUR, EUSE, adj. et s., celui, celle qui casse fréquemment. || — *d'assiettes*, tapageur, querelleur. — *de raquettes*, homme fort et vigoureux.

CASSICAN, s. m., corbeau des terres australes.

CASSIDAIRE, s. f., genre de coquilles univalves.

CASSIDE, s. f., genre d'insectes coléoptères.

CASSIE, s. f., acacia de l'Inde, acclimatée en Europe, dont les fleurs ont un parfum suave.

CASSIER, s. m., synonyme de *cauficier*. = Armoire où l'on met les casses d'imprimerie.

CASSIN, s. m., châssis élevé au-dessus du métier des tisserands.

CASSIN (mont), montagne du S. de l'Italie, au sommet de laquelle se trouve une célèbre abbaye de bénédictins.

CASSINE, s. f., maison détachée au milieu des champs, où l'on peut s'embusquer, se retrancher. = Maison mal tenue ou de chétive apparence.

CASSINI, nom d'une famille d'astronomes distingués originaires de Nice.

CASSIODORE, ministre de Théodoric le Grand, d'Amalasonthe et de Théodat; il a laissé de précieux documents sur l'histoire des Goths en Italie.

CASSIOPÉE, s. f., constellation boréale.

CASSIQUE, s. m., oiseau de l'ordre des passe-reaux et de la famille des coriostres.

CASSIS, s. m., groseillier à fruit noir; son fruit. = Ratafia qu'on en fait.

CASSIUS (Cains), beau-frère de Brutus, avec lequel il conspira contre César.

CASSOLETTTE, s. f., petite boîte d'or ou d'argent où l'on renferme des parfums. = Petit réchaud pour faire brûler ou évaporer des parfums; odeur qui s'en exhale. || Mauvaise odeur; ir. = Archit., petit vase sculpté d'où semblent s'élever des flammes.

CASSOLLE, s. f., réchaud pour chauffer la colle.

CASSON, s. m., pain informe de sucre fin. = Noyau brisé de cacao.

CASSONADE, s. f., sucre grossièrement raffiné.

CASSURE, s. f., endroit où un objet est cassé; aspect d'acier minéral brisé. = Fente qui se fait à une lame d'acier qu'on trempe.

CASTAGNETTES, s. f. pl., instrument de musique formé de deux petits morceaux de bois creusés qui s'attachent aux doigts au moyen de cordons.

CASTAGNEUX, s. m., petit oiseau de rivière.

CASTE, s. f., se dit des catégories, des classes entre lesquelles une nation est partagée par la loi civile et religieuse. || Classe distinguée du reste de la nation : *l'esprit de —*; *préjugé de —*; se dit presque toujours en mauvaise part.

CASTEL, s. m., vieux et poëtiq., syn. de château.

CASTELLANE, s.-préf. du départ. des Basses-Alpes.

CASTELNAUDARY, s.-préf. du départ. de l'Aude.

CASTELOGNE, s. f., couverture de laine très-fine pour le lit.

CASTEL-SARRAZIN, s.-préf. du départ. de Tarn-et-Garonne.

CASTIGLIONE, petite vil. près de Mantoue; Bonaparte y battit les Autrichiens en 1796. = *Duc de —*. V. **AUGEREAU**.

CASTILLE, s. f., petite querelle.

CASTILLE, anc. p. d'Espagne, divisée en Vieille-Castille, cap. Burgos, et Nouvelle-Castille, cap. Madrid. Elle forma un roy. indépendant jusqu'en 1480. = **CASTILLAN**, s, adj. et s., qui est de la Castille qui regarde la Castille ou ses habitants; personne qui habite la Castille ou qui y est née. = *Castillan*, s. m., espagnol parlé dans la Castille.

CASTINE, s. l., pierre calcaire d'un gris blanchâtre que l'on mêle, dans les hauts fourneaux, au minerai de fer pour en faciliter la fusion.

CASTOR, s. m., genre de mammifères de l'ordre des rongeurs; peau de cet animal. || Chapeau qui se fait avec le poil de cet animal. *Demi—*, chapeau fait avec du poil de castor et d'autres poils ou de la laine.

CASTOR et **POLLUX**, noms de deux héros mythologiques, frères d'Hélène. = S. m., météore qui apparaît quelquefois au haut des mâts et qu'on nomme aussi feu Saint-Elme. = Constellation des Gémeaux.

CASTORÉUM (mol lat.), s. m., médicament antispasmodique sécrété par les glandes abdominales du castor.

CASTORINE, s. f., étoffe de laine soyeuse.

CASTRAMÉTATION, s. f., art de tracer les camps militaires; se dit surtout des anciens.

CASTRAT, s. m., élanneur qu'on a mutilé dans son enfance pour empêcher la mutation de sa voix à l'âge de puberté.

CASTRATION, s. f., action de châtrer. = Opération par laquelle on ôte à une plante la faculté de produire des semences.

CASTRES, s.-préf. du départ. du Tarn.

CASTRO (Guilhem de), poète dramatique espagnol, mort en 1631, auquel Corneille a emprunté le sujet et quelques détails de sa tragédie du *Cid*.

CASUALITÉ, s. f., qualité de ce qui est incertain, de ce qui n'a rien d'assuré.

CASUEL, LE, adj., fortuit, accidentel, qui peut arriver, ou n'arriver pas. || **CASUEL**, s. m., ce qu'on retire de casuel d'un emploi, d'une propriété : *le — d'une cure en surpasse quelquefois le traitement.*

CASUELLEMENT, adv., par hasard, peu us.

CASUISTE, s. m., théologien qui décide des cas de conscience : *le meilleur de tous les CASUISTES est la conscience (J.-J.)*

CASUISTIQUE, s. f., partie de la théologie morale qui s'occupe des cas de conscience.

CATACHRESE, s. f., sorte de métaphore qui consiste dans l'abus d'un terme, par exemple : *aller à cheval sur un âne, sur un bâton.*

CATACLYSME, s. m., grande inondation, déluge. || Bouversement complet dans la nature physique ou dans le corps social.

CATACOMBES, s. f. pl., excavations souterraines où les anciens ensevelissaient leurs morts.

CATACOUSTIQUE, s. f., partie de l'acoustique qui a pour objet l'étude de la réflexion du son. = Adj., qui concerne cette partie de la science.

CATADIOPTRIQUE, s. f., partie de l'optique qui traite des effets réunis de la lumière réfléchie et de la lumière réfractée. = Adj., se dit d'un instrument qui fait voir les rayons réfléchis et réfractés.

CATADOUPE ou **CATADUPE**, s. f., cataracte, chute d'un fleuve : peu us.

CATAPALQUE, s. m., décoration funèbre sous laquelle on place un cercueil.

CATAGMATIQUE, adj., t. de méd., propre à favoriser la consolidation des fractures.

CATAIRE, s. f., genre de plantes labiées, d'une forte mais peu agréable odeur.

CATALAN, E, adj., de la Catalogne; qui appartient à ce pays ou à ses habitants; personne qui habite ce pays ou qui y est née. = *Catalan*, s. m., dialecte parlé dans la Catalogne.

CATALAUNIQUE (champs), nom donné à la plaine au milieu de laquelle s'éleva Châlons-sur-Marne, et où Attila fut défait par Aélius et par les Français en 451.

CATALECTES, s. m. pl., recueil de fragments, de morceaux détachés d'auteurs anciens.

CATALECTIQUE, adj., se dit d'un vers grec ou latin auquel il manque une syllabe.

CATALEPSIE, s. f., atonie qui cause la perte instantanée du sentiment et du mouvement.

CATALEPTIQUE, adj., atteint de catalepsie. = Qui appartient, qui a rapport à la catalepsie. = S. m., malade cataleptique.

CATALOGNE, anc. p. au N.-E. de l'Espagne; elle forme aujourd'hui une capitainerie générale.

CATALOGUE, s. m., liste raisonnée, dénombrement accompagné d'explication : — *de livres, des plantes, des saints. Il lui montre sa bibliothèque, et lui en fait le détail circonstancié comme un — de librairie (La H.) — d'étoiles*, table où sont indiquées les positions des étoiles fixes à une époque donnée.

CATALOGUER, v. a., dresser le catalogue d'une collection; inscrire dans un catalogue.

CATALPA, s. m., genre d'arbrisseau de la famille des bignoniacées.

CATAPHONIQUE, s. f. V. CATACOUSTIQUE.

CATAPLASME, s. m., médicament externe, ordinairement composé de pulpes, de poudres ou de farines cuites et délayées dans un liquide.

CATAPUCE, s. f., nom vulgaire de l'euphorbe épurge.

CATAPULTE, s. f., machine de guerre des anciens pour lancer des traits ou des pierres.

CATARACTE, s. f., chute d'eau bruyante et considérable qui interromp la navigation d'un fleuve : *les CATARACTES du Nil, du Niagara.* = Dans la Bible, pluies diluviennes, torrentielles; réservoir d'où elles tombent : *les — du ciel.* = Méd., opacité du cristallin qui cause la diminution ou la perte de la vue : *faire l'opération de la —.*

CATARACTER (SE), v. pr.; méd., se dit du cristallin qui commence à s'obscurcir.

CATARRHAL, E, adj., qui appartient, qui a rapport au catarrhe.

CATARRIE, s. m., inflammation aiguë ou chronique d'une membrane muqueuse, accompagnée d'une sécrétion plus abondante. = Gros rhume.

CATARRIEUX, EUSE, adj., qui est sujet aux catarrhes : *vieillesse CATARRHEUSE.*

CATASTASE, s. f., mot qui indiquait autrefois la troisième partie d'une tragédie, le nœud de l'intrigue. = Méd. anc., habitude extérieure du corps.

CATASTROPHE, s. f., dernier et principal événement d'une tragédie, d'un roman dont le dénouement est funeste. = Grand malheur, accident fatal : *l'invasion des barbares fut une — (J.-J.)* = Fin déplorable : *tout le monde connaît la — de Fouquet (Voll.)*. V. DÉNOÛMENT et CALAMITÉ.

CATEAU, s. f., fille de ferme ou d'auberge. || Fille malpropre ou de mauvaise vie; friv.

CATEAU-CAMBRÉSIS, ch.-l. de canton (Nord), où fut conclue la paix entre Henri II, roi de France, Philippe II, roi d'Espagne, et la reine d'Angleterre, Élisabeth, en 1559.

CATÉCHISER, v. r., apprendre à quelqu'un les principaux points du dogme : — *les enfants.* || Endoctriner; fam. || Bien instruire quelqu'un de ce qu'il doit faire ou dire; fam.

CATÉCHISME, s. m., instruction religieuse sur les principes et les mystères de la foi : *aller au —.* || Livre qui contient cette instruction : *lire le —.* *Faire le — à quelqu'un*, l'endoctriner, lui apprendre ce qu'il doit dire ou faire. = Titre de certains ouvrages qui contiennent les éléments, l'abrégé d'une science : — *d'économie politique.*

CATÉCHISTE, s. m., celui qui enseigne le catéchisme aux enfants.

CATÉCHU, s. m. V. CACHOU.

CATÉCHUMÈNE (pron. *téku*). s., personne que l'on instruit pour la préparer au baptême.

CATÉGORIE, s. f.; log., classe d'idées ou d'êtres de même nature, de même genre : *dieux et rois mettent, quoi qu'on leur die, tout en même — (La F.)* || **CATÉGORIES politiques**, nom donné en 1815 à une proposition de proscription par classes de coupables. = Nature, caractère : *ces deux choses ne sont pas de même —. Bœuf de troisième —. Ces gens-là sont de même —;* se prend souvent en mauv. part.

CATÉGORIQUE, adj., qui est selon la raison; clair, précis : *réponse —.*

CATÉGORIQUEMENT, adv., par catégories : *ranger —.* || D'une manière claire, précise : *répondre — à ce qu'on vous demande.*

CATHARES, s. m. pl., nom donné ir. à des sectaires qui affeciaient une grande pureté.

CATHARTIQUE, adj. et s. m., se dit des remèdes qui purgent doucement.

CATHEDRA (EX-), loc. adv., expression empruntée du latin, et qui s'applique aux décrets que le pape adresse à tous les fidèles.

CATHÉDRALE, s. f., église épiscopale d'un diocèse, d'une ville. = Adj. f. : *église* —.

CATHÉDRANT, s. m., vieux mot qui désignait celui qui présidait à une thèse de théologie ou de philosophie.

CATHÉRÉTIQUE, adj., propre à la cautérisation.

CATHERINE, nom de plusieurs reines célèbres dans l'histoire moderne. — *de Médecis*, femme de Henri II, qui jona surtout un grand rôle sous le règne de Charles IX et d'Henri III, ses fils. = *Catherine I^{re}*, impératrice de Russie, épouse de Pierre le Grand, après lequel elle régna deux ans. — *II* ou la *Grande* —, femme de Pierre III, qu'elle détrôna et fit étouffer. Son règne (1762-1796) fut la plus glorieuse période de l'histoire de la Russie.

CATHÉTER, s. m., sonde creuse pour faciliter l'écoulement des urines.

CATHOLICISME, s. m., religion catholique.

CATHOLICITÉ, s. f., doctrine catholique; conformité d'une opinion, d'une croyance, avec cette doctrine. = Étendue de l'Église catholique.

CATHOLICON, s. m., électuaire purgatif dont la rhubarbe et le sénéforment la base.

CATHOLICOS, s. m., titre que prennent les patriarches de l'Église arménienne.

CATHOLIQUE, adj., qui est universel; se dit surtout de la religion romaine et de ce qui y a rapport: *foi* —, *pays* —. *Sa Majesté* —, le roi d'Espagne. *Canton* —, *canton suisse*, qui suit la religion catholique. || *Remède* —, auquel on attribue la vertu de guérir toutes les maladies. *Fourneau* —, employé en chimie à toutes sortes d'opérations. *Cadran* —, qui indique les heures à toute élévation du pôle. || Conforme à la morale, à la règle, à la raison *Cela n'est pas trop* —; fam. = S., personne qui professe le catholicisme.

CATHOLIQUEMENT, adv., d'une manière conforme aux règles du catholicisme.

CATI, s. m., apprêt qui rend les étoffes plus fermes et plus lustrées.

CATILINA, conspirateur romain dont les sinistres projets furent dévoilés par Cicéron et qui se fit tuer avec tous ses partisans en 61 av. J.-C. = *CATILINAIRES*, s. f. pl., nom donné aux quatre discours de Cicéron contre Catilina.

CATILLAC, s. m., variété de poire.

CATIMINI (EN), loc. adv., en cachette.

CATIN, s. f., femme de mauvaise vie; triv.

CATIN, s. m., bassin qui reçoit le métal fondu.

CATINAT, maréchal de France, mort en 1712, vainqueur du duc de Savoie à Staffarde et à Marseille.

CATHR, v. a. : — *une étoffe*, lui donner le catif.

CATISSAGE, s. m., action de donner le catif.

CATISSEUR, s. m., ouvrier qui catif les étoffes.

CATOGAN ou **CADOGAN**, s. m., sorte de coiffure militaire qui fut remplacée par la queue en 1792; c'était un nœud qui retroussait les cheveux et les attachait près de la tête.

CATON, nom de deux illustres Romains; le premier, — *l'Ancien* ou *le Censeur*, célèbre par la rigidité de ses mœurs et par sa haine contre Carthage; le second, — *d'Utique*, luttait contre César pour maintenir la république et se donna la mort en 46 av. J.-C. = S. m., homme sage ou qui affecte de l'être: *ne peuplez nos salons que de sages sans morgue et non pas de Catons* (C. Del.)

CATOPTRIQUE, s. f., partie de l'optique qui traite de la réflexion de la lumière. = Adj., qui a rapport à cette partie de la science.

CATTARO, vil. forte de la Dalmatie. = *Golfe ou Bouches du* —, rade importante et très-sûre de l'Adriatique.

CATTÉGAT (le), détroit entre la Suède et le Danemark.

CATTY, s. m., unité de poids pour les métaux fins, en usage en Asie, qui vaut un peu plus de 600 grammes.

CAUCALIDE, s. f., plante ombellifère qui croît dans les b. é.

CAUC. ALINÉES, s. f. pl., tribu de la famille des ombellifères, dont la caucalide est le type.

CAUCASE, vaste chaîne de montagnes qui sépare l'Europe de l'Asie. = *Lieutenance du* —, grande p. méridionale de l'empire russe.

CAUCHE, s. f., anse où les aloès se tiennent pendant la chaleur du jour.

CAUCHEMAR, s. m., sentiment de suffocation qui survient pendant le sommeil, et qui produit le réveil en sursaut après une anxiété extrême. || Personne ou chose très-ennuyeuse, très-importune.

CAUCHER, s. m., assemblage de feuilles de vélin où l'on enferme l'or battu.

CAUCHOIS, E, adj., du pays de Caux (en Normandie) = *Pigeons* —, gros pigeons.

CAUDAL, E, adj., qui a rapport à la queue. *Appendice* —, prolongement aminci qui termine le corps des animaux.

CAUDATAIRE, s. m., celui qui porte la queue de la robe d'un cardinal. = Adj., *gentilhomme* —.

CAUDÉ, E, adj., *animal* —, qui a la queue très-longue. *Étoile CAUDÉE*, comète. *Graine* —, terminée par un filet flexible et velu.

CAUDEBEC, ch.-l. de canton (Seine-Inférieure). = S. m., chapeau de laine qu'on y fabriquait: *chez le chapelier, au coin de notre place, autour d'un —, j'en ai lu la préface* (Boil.)

CAUDIFFÈRE ou **CAUDIGÈRE**, adj., qui porte une queue; qui est terminé par une queue.

CAUDIMANE, adj., qui se sert de sa queue comme d'une main. = S. m., dénomination sous laquelle on a compris les singes du nouveau continent.

CAUDINES (rouches), défilé du Samnium, célèbre par l'échec que les Romains y éprouvèrent en 322 av. J.-C. = S. f. pl., traité honteux, conditions humiliantes imposées à des vaincus; situation très-difficile.

CAULAINCOURT, V. VICENCE.

CAULESCENT, E, adj., *hot.*, pourvu d'une tige.

CAULICOLES, s. f. pl., plantes parasites. = Partie du chapeau corinthien en forme de tige et de cornet d'où naissent les volutes et les hélices.

CAULIFÈRE, adj.; bot., muni d'une tige.

CAULINAIRE, adj.; bot., qui naît sur la tige.

CAURIS ou **CORIS**, s. m., petite coquille qui sert de monnaie en Afrique et dans l'Inde.

CAUS (Salomon de), ingénieur français, mort en 1630, auquel on doit la découverte des propriétés de la vapeur comme force motrice.

CAUSAL, E, adj., qui annonce un rapport de cause à effet. = Gramm. V. CAUSATIF.

CAUSALITÉ, s. f., manière dont une cause agit; rapport de la cause à l'effet.

CAUSANT, E, adj. verbal, qui produit un effet: *toutes choses sont causées* ou *CAUSANTES* (Pasc.) = Qui aime à causer: *'e ne suis pas si CAUSANTE qu'à Paris* (Sév.); fam. et peu us.

CAUSATIF, IVE, adj.; gramm., qui rend compte de ce qui précède: *vu que, car, etc., sont des termes CAUSATIFS*; peu us.

CAUSE, s. f., ce qui fait qu'une chose est ou a lieu: *Dieu est la — universelle* (Ac.) — *finale*, désignée par Dieu à produire un effet; || ce qu'on se propose pour but: *la gloire de Dieu doit être la — finale de toutes nos actions* (Ac.) = Tout ce qui produit un effet: *d'une — si belle, il faut souffrir l'effet* (Corn.) *De vos douleurs la — m'est connue* (Rac.) Être —, être la —, occasionner: *sa mère, qui le gouvernait, fut — de sa perte* (Boss.) *Si de son arrivée Amibal est la —* (Corn.) = Motif, sujet, raison, occasion:

maître souverain de la vie des hommes, il ne la leur ôte jamais sans — (Pasc.) *Je ne le ferai point, et pour* —, parce que j'en ai des raisons suffisantes. = Motif pour lequel une personne se décide à contracter : *il n'y a pas d'obligation valable sans* —. A ces —, par les motifs qui viennent d'être indiqués. = Procès qui se plaide et qui se juge à l'audience; intérêt d'une partie aux prises avec celui d'un adversaire : *tous deux, avec dépens, veulent gagner leur* — (Boil.) *Mettre hors de* —, exclusion du procès. *Avocat sans* —, qui n'en a pas à plaider. *En tout état de* —, quel que soit l'état du procès, de la chose dont il s'agit. || *Parler avec connaissance de* —, agir en connaissance de —, parler, agir avec pleine connaissance de ce qu'on dit, de ce qu'on fait. *Gain de* —, avantage qu'on obtient dans un procès, et par ext., dans une discussion. = Intérêt, parti : *la* — de Dieu, la bonne —. *La* — du peuple, de la royauté. *Servir sa* — et venger ses injures (Rac.) *Prendre fait et* — pour, se déclarer pour, prendre le parti de. *Faire* — commune avec, unir ses intérêts à, se liquer avec. A — que, loc. conj., parce que : *il n'obéit aux lois qu'à* — qu'il les croit justes (Pasc.); peu us. A — de, en considération de, pour l'amour de : *je lui pardonne à* — de vous.

CAUSER, v. a., occasionner, être cause de : — un malheur, du chagrin. *Deux fois, du monde entier j'ai CAUSÉ la disgrâce* (Corn.) *Que's sont les elements qui CAUSENT ce changement?* (Buff.)

CAUSER, v. n., s'entretenir familièrement : *tout caractère, en CAUSANT, se déploie* (Volt.) — de choses et d'autres, de la pluie et du beau temps, de diverses choses, de sujets peu importants. — *littérature, politique, théâtre*. parler, s'entretenir de ces matières. = Parler inconsiderément, avec indiscretion : *ne lui confiez rien, il aime trop à* —. || Parler avec malignité : *voulez-vous empêcher qu'on ne CAUSE?* (Mol.)

CAUSERIE, s. f., entretien familier, babil. Au pl., propos indiscrets : *il a gâté son affaire par ses CAUSERIES* (Sév.) = Titre de certains ouvrages de critique : *les* — du lundi, par M. Ste-Beuve.

CAUSEUR, **EUSE**, adj., qui aime à causer : *femme CAUSEUSE*. = S. : *laissons aux CAUSEURS une pleine licence* (Mol.)

CAUSEUSE, s. f., sorte de petit canapé.

CAUSTICITÉ, s. f., propriété qu'ont certaines substances de brûler et de désorganiser les matières animales. = Impression que font ces corps sur l'organe du goût. || Penchant à la satire; trait mordant, intention satirique.

CAUSTIQUE, adj., qui a de la causticité : *remède* —. || *Homme* —, *humeur* —. *Caractère* — et mordant (D'Al.) *Les nombreux ouvrages du moraliste Lucien prouvent de l'esprit, de la finesse et de la gaieté* — (La H.) = S. m., substance, remède caustique. = Homme dont les traits sont mordants, malins : *les mots railleurs d'un* — (J.-J.) V. SATIRIQUE.

CAUSTIQUE, s. f., courbe à laquelle sont tangents les rayons lumineux, réfléchis ou réfractés par une autre courbe.

CAUSTIQUEMENT, néol., adv., d'une façon mordante.

CAUTELEUSEMENT, adv., avec ruse, avec finesse; se dit en mauv. part.

CAUTELEUX, **EUSE**, adj., fin, rusé; se prend en mauv. part.

CAUTERE, s. m., substance qui brûle ou désorganise les parties vivantes sur lesquelles on l'applique. — *actuel*, fer rougi au feu. = Plaie qui ré-

sulte de l'application d'un cautère, et dont on entretient la suppuration. || *C'est un* — *sur une jambe de bois*; fam., se dit d'un remède qui ne peut servir à rien.

CAUTERETS, bourg des Hautes-Pyrénées, renommé pour ses eaux thermales et sulfureuses.

CAUTÉRISATION, s. f., action de cautériser; effet qui en résulte.

CAUTÉRISER, v. a., appliquer un caustique à; brûler au moyen d'un caustique. || *Endurcir*, rendre insensible : *le crime, à son dernier degré, est un poison qui CAUTÉRISÉ la conscience* (Chat.) *Je ne crois pas qu'une âme CAUTÉRISÉE sût contrefaire une telle assurance* (Mont.)

CAUTION, s. f., personne qui répond pour une autre, qui s'engage à satisfaire à l'obligation contractée par une autre dans le cas où celle-ci n'y satisferait pas : *on s'assura de ce prince, dont le pape et le roi d'Espagne se rendirent* — (Boss.) || *Être* —, se rendre — d'une chose, assurer qu'elle est vraie, qu'elle est arrivée ou qu'elle arrivera. *Il est sujet à* —, il ne faut pas trop se fier à lui; on dit de même : *cette histoire est sujette à* —, il ne faut pas y croire. = Cautionnement, sûreté qu'on donne pour l'exécution d'un engagement : *fournir* —.

§ **CAUTION**, **GARANT**, **RÉPONDANT**. La *caution* regarde l'avenir; elle vient à l'appui d'une promesse et en assure l'exécution; elle s'applique aux personnes et les rend dignes de confiance. On est *garant* des choses présentes ou passées pour les rendre sûres, solides ou certaines. *Répondant* est un terme moins judiciaire, et se dit surtout de celui qui rend bon témoignage de la moralité d'un autre.

CAUTIONNEMENT, s. m., acte par lequel on s'oblige pour un autre : *signer un* —. = Somme ou propriété qu'on engage pour la sûreté d'une promesse, comme garantie d'une bonne et fidèle gestion ou de la responsabilité à laquelle on est soumis : *les immeubles qui servent de* —. *Le* — *d'un journal, d'un percepteur*. *Fournir un* —.

CAUTIONNER, v. a., servir de caution à, se rendre caution de : — un ami pour 10,000 francs.

CAVAGNOLE, s. m., ancien jeu de hasard.

CAVALCADE, s. f., marche pompeuse de gens à cheval. = Promenade que font à cheval plusieurs personnes réunies.

CAVALCADOUR, adj. m. : *écuyer* —, qui, chez les princes, a la surveillance des équipages et des chevaux de l'écurie.

CAVALE, s. f., femelle du cheval, juvenc.

CAVALERIE, s. f., ensemble des troupes qui servent à cheval : *grosse* —, pesamment armée.

CAVALET, s. m., couvercle de la lunette dans une verrerie.

CAVALIER, s. m., homme à cheval. || Qui sait monter à cheval : *c'est un bon* —, *un beau* —; au f., **CAVALIÈRE**. = Militaire qui sert dans la cavalerie : *cette compagnie est de cinquante CAVALIERS* (Ac.) = Se disait autrefois d'un gentilhomme qui suivait la profession des armes : *il me paraît un* — *accompli* (Lcs.) = Homme, par opposition à dame ou demoiselle : *les CAVALIERS étaient moins nombreux que les danseuses*. = *Donner la main à son* —. Une des pièces du jeu des échecs. = Terre élevée pour placer l'artillerie. = Papier du format entre le carré et le grand raisin; on dit aussi : *papier* —.

CAVALIER (Jean), chef des Camisards. = **CAVALIERS**, nom donné aux partisans de la royauté en Angleterre pendant la lutte du Parlement contre Charles 1^{er}.

CAVALIER, **IÈRE** adj., dégagé, libre : *avoir*

Pair —. || Brusque et hautain; inconvenant ou leste : *ce procédé est un peu* —.

CAVALIÈREMENT, adv., d'une façon cavalière.

CAVATINE, s. f., ce mol., qui se disait autrefois d'un air court et chanté par un seul musicien, s'appliquant aujourd'hui à tout morceau de chant qui fournit au virtuose les moyens de déployer son talent.

CAVE, s. f., lieu souterrain, ordinairement voûté, où l'on conserve le vin, les provisions. || Quantité et qualité des vins qu'elle renferme : *avoir une bonne —, une — de gourme*. = Caisse ou coffret à compartiments où l'on met des flacons de liqueurs. = Coffre pratiqué sous la banquette d'une voiture. = Fonds d'argent que chaque joueur met devant soi à certains jeux. || *Aller de la — au grenier*, prov., déraisonner, passer sans motif d'un sujet à un autre.

CAVE, adj., creux : *ail —; veines caves*, les deux veines qui rapportent à l'oreille droite du cœur le sang de tout le corps. *Lune, mois —*, de 29 jours. *Année —*, année lunaire de 353 jours.

CAVEAU, s. m., petite cave. = Petite cave pratiquée sous les églises, dans les cimetières, pour servir de sépulture. = Nom de plusieurs sociétés gastronomiques de Paris où l'on cultiva la chanson.

CAVECE, E, adj., qui a la tête noire, en parlant d'un cheval.

CAVEÇON ou **CAVESSON**, s. m., bride compliquée qu'on met aux chevaux pour les dresser. || Frein : *cette droite raison que le ciel leur donna comme un sûr* — (Reg.)

CAVÉE, s. f., t. de vénéric, chemin creux.

CAVELÉE, s. f., mesure pour le tan.

CAVER, v. a., creuser, miner : *la rivière a cavé son lit*; et, abs., *la rivière a cavé sous la pile de ce pont* (Ac.) *L'eau qui tombe goutte à goutte cave la pierre*, || un effort faible, mais continu, triomphe des plus grandes difficultés. = T. de j-u, mettre, engager une certaine somme. — *au plus fort*, égaliser la mise la plus forte, || porter tout à l'extrême. = Se —, v. pr., s'emploie dans tous les sens de l'actif.

CAVERNE, s. f., lieu vaste et profond sous des rochers ou sous terre : *un dragon gardait un trésor sous une profonde* — (Fén.) || Lieu qui sert de refuge, de rendez-vous à des malfaiteurs : — *de voleurs*.

§ **CAVERNE**. **GROTTE**. **ANTRE**. **TANIÈRE**. *La caverne* est une cavité profonde où l'on peut se cacher; la *grotte* une cavité curieuse ou agréable que l'on va visiter, où l'on se retire par plaisir; un *antre* une cavité obscure qui inspire l'effroi, l'horreur, où habite souvent une bête féroce; la *tanière* est plutôt un trou, un terrier, la demeure d'une bête sauvage ou la hutte misérable de quelques pauvres gens.

CAVERNEUX, **EUSE**, adj., plein de cavernes : *montagnes cavernieuses*. = Creux, profond comme une caverne : *rocher, tronc* —. || *Voix* —, sourde et rude. = Anat., qui renferme de petites cavités où qui est d'un tissu vasculaire spongieux.

CAVERNOSITÉ, s. f., creux, enfoncement d'un corps caverneux; peu us.

CAVESSINE, s. f., petit caveçon.

CAVET, s. m., moulure concave, formée d'une portion de circonférence.

CAVIAIRES, adj. f. pl. : *victimes* —, se disait des animaux dont la queue et les parties voisines étaient consacrées aux dieux.

CAVIAR, s. m., œufs d'esturgeon salés.

CAVILLATION, s. f., sophisme, fausse subtilité; dérision, moquerie; peu us.

CAVIN, s. m., géol., lieu bas; petite fondrière.

CAVITÉ, s. f., état de ce qui est creux; vide

dans un corps solide. = Anat., toute partie creuse.

CAVOUR, ministre du roi actuel de Piémont; son habile politique n'a pas peu contribué à réunir presque toute l'Italie sous le sceptre de Victor-Emmanuel; mort en 1861.

CAYENNE, île de l'Amérique du Sud, dans l'Océan Atlantique. = Vil. forte de la Guyane française, ch.-l. de la colonie et de l'île de son nom.

CAYLA (comtesse du), fille de l'avocat Talon et amie intime du roi Louis XVIII. Ce prince lui donna le château de Saint-Ouen; morte en 1850.

CAZALÈS, le plus éloquent défenseur de la monarchie sous la Constituante.

CE, **CET**, s. m., **CETTE** s. f., **CES**, pl. des deux genres, adj. dém., qui sert à présenter aux yeux ou à l'esprit la personne ou la chose dont on parle : *CET habit, CETTE maison, CES jardins, CE peuplier, CE hameau, CE jour, CE triste jour, frappe encor ma mémoire* (Rac.)

CE, **C'**, pro. dém. inv., qui se dit pour la personne ou la chose dont on parle : *CE fut un grand homme que Charlemagne; c'est votre père que je vois; CE que je vous dis, c'est un beau spectacle, C'est pourquoi, telle est la cause, la raison, le motif pour lequel, C'est-à-dire, à savoir, V. DIRE et SAVOIR, Il est quelquefois explicatif : quand CE vient à, quand vint le moment, quand il fut question de; un tien vaut, CE dit-on, mieux que deux tu l'auras; fam., et peu us. dans ce sens. || T. de pratique et de chancellerie : en vertu de CE que dessus; nonobstant lettres à CE contrares. = Pro. de la 3^e pers. : chez eux, ces hommes sont des despotes; à la cour, CE sont des valets (La Br.)*

CÉANS, adv., ici dedans, en ce logis : *si son clerc vient* — (Rac.); fam. et vieux.

CECI, pro. dém. inv., qui indique les objets les plus rapprochés, les faits les plus récents : *CECI est délicat, Nous verrons la fin de tout* —. *CECI, cela*, tantôt une chose, tantôt une autre. || *C'était* —, *c'était cela* (La F.), elle alléguait tantôt un prétexte, tantôt un autre.

CÉCIDOMYÈ, s. f., genre d'insectes diptères.

CÉCILIE, s. f., genre de batraciens qui n'ont pas d'yeux où qui les ont cachés sous des téguments.

CÉCITÉ, s. f., privation de la vue; état d'une personne aveugle. || Personne aveugle : *il soigne le malheur, conduit la* — (Del.); peu us.

CÉCROPS, Égyptien de Saïs auquel on attribue la fondation d'Athènes vers le xvii^e siècle av. J.-C. = S. m., genre de crustacés de l'ordre des branchipodes.

CÉCUBE, anc. territoire d'Italie, entre Terracine et Gaète, célèbre par ses vins.

CÉDANT, **E**, s., personne qui cède son droit : *le — et le cessionnaire*.

CÉDER, v. a., abandonner, laisser à un autre : *un grand cœur cède un trône, et le cède avec gloire* (Rac.) = Dr., transporter une chose à une autre personne, lui en donner la propriété : — *un cheval, ses droits, son commerce*. = V. n., ne plus résister, se soumettre, cesser de contredire : — *à la force, au mal, à son penchant : je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages* (Mall.) = Se reconnaître, être reconnu inférieur à un autre : *nous ne le cédon*s à personne (Mol.); se dit aussi des choses : *les haines particulières cédaient à la haine générale* (Volt.) = Plier, s'affaisser : — *sous le poids, Cette poutre commence à —*. || — *à la douleur*. = Acquiescer, ne pas s'opposer : *il jaut — à nos supérieurs, Le Dieu lui-même cède au torrent qui l'entraîne* (Boil.)

CÉDILLE, s. f., petit signe qu'on met sous le c pour en adoucir la prononciation devant a, o, u : *venez çà; récitez la leçon; vous m'avez bien reçu*.

CÉDRAT, s. m., espèce de citronnier; son fruit.

CÈDRE, s. m., bel arbre conifère toujours vert, qui acquiert une très-grande hauteur : *Liban, dépouille-toi de tes CÈDRES antiques* (Rac.) || Le bois de cet arbre : un *coffret* de —.

CÉDREL, s. m., l'acajou à planches, grand et bel arbre de l'Amérique méridionale.

CÉDRIE, s. f., résine du cèdre.

CÉDULE, s. f., écrit, billet sous seing privé par lequel on reconnaissait devoir une somme; vieux.

CEINDRE, v. a., entourer, environner : — une ville de murailles, de fossés. = Serrer, entourer quelque partie du corps, les reins ou la tête : le front *ceint d'une couronne de laurier* (Rol.) || — le *diadème, la tiare, se faire roi, pontife.* — *l'épée à un chevalier, la lui mettre au côté.* = Se —, v. pr., se — d'une écharpe, d'une corde, la serrer autour de son corps; on dit aussi se — le corps, les reins. || Se — le front d'un diadème, devenir roi ou reine.

CEINTRAGE, s. m., ensemble de cordages avec lesquels on ceint un bâtiment qui menace de s'ouvrir; action de le ceindre.

CEINTRER, v. a., serrer un ceintrage autour de la carène d'un bâtiment.

CEINTURE, s. f., ruban, cordon, bande de cuir, etc., dont on se ceint le milieu du corps. || Bonne renommée vaut mieux que — dorée; prov., la réputation vaut mieux que les richesses. || Être pendu à la — de quelqu'un, l'accompagner, le suivre partout. = Partie d'un vêtement que l'on serre autour des reins : — d'un pantalon. = Espèce de sac dont on se ceint les reins et qui sert de bourse : avoir la — bien garnie, porter beaucoup d'argent sur soi. = Endroit du corps où se met la ceinture : avoir de l'eau jusqu'à la —. = Tout ce qui entoure, enferme, fortifie : — de murailles, de haies. = Archit., petite moulure carrée au haut et au bas du fût d'une colonne. — de *Vénus*, qui, selon les poètes, avait le don de charmer les cœurs : on dirait qu'*Homère ait à Vénus dérobé sa* — (Boil.)

CEINTURETTE, s. f., petite bande de cuir qui entoure le cor de chasse.

CEINTURIER, s. m., fabricant ou marchand de ceintures, de baudriers, etc.

CEINTURON, s. m., ceinture de cuir pour suspendre l'épée, le sabre, le couteau de chasse, etc.

CELA, pro. dém., se dit par opposition à ceci, pour indiquer, de deux objets, le plus éloigné, de deux faits, le moins récent : *je n'aime pas ceci, donnez-moi de* —. Il s'emploie souvent sans idée d'opposition pour désigner un objet présent, un fait actuel, ce dont on parle ou dont on va parler : — même est un bien que je goûte aujourd'hui (La F.) — dit, maître loup s'enfuit (Id.) C'est —, c'est bien —, se dit à une personne qui prouve par ses paroles ou par ses actions qu'elle a bien compris ce qu'on lui a dit ou prescrit; c'est aussi une forme d'acquiescement à une proposition qu'on nous fait. Comme —, ni bien ni mal; plutôt bien que mal. Il est comme —, c'est son caractère. Pour —, pour cette raison. = Il se dit aussi des personnes, mais familièrement, sur le ton du mépris : voyez donc ce gamin, — se croit un homme. Il est quelquefois accompagné de de ou de que : il y a — de commun entre la vie des hommes et celle des saints (Pasc.) Ses plaies ont — qu'elles peuvent être sondées jusqu'au fond (Boss.) V. CECI.

CÉLADON, un des héros du roman de l'*Astrée*. || Homme à beaux sentiments; ir. = Adj., vert pâle : ruban —.

CÉLATION, s. f.; méd. lég., action de celer : — de grossesse; vieux.

CÉLÈBES, île de l'océan Pacifique sur laquelle les Hollandais exercent une autorité nominale.

CÉLÉBRANT, s. m., le prêtre qui dit la messe, qui officie dans une cérémonie.

CÉLÉBRATION, s. f., action de célébrer.

CÉLÈBRE, adj., celui, celle, ce dont on parle beaucoup ou souvent : — orateur, philosophe. Secte, université —. Son nom fut — dans toute la Grèce (Fén.) Pierre Ronsard, — par ses poésies (Rac.) Des tyrans d'Israël les CÉLÈBRES disgrâces (Boss.)

CÉLÉBRER, v. a., accomplir solennellement; ne se dit que d'un acte important ou sacré : — un mariage. — la messe, la dire; se dit aussi abs. : ce prêtre n'a pas encore CÉLÉBRÉ. = Solenniser : ils CÉLÉBRAIENT le Sabbat et les fêtes établies par les lois de Moïse (Boss.) — la fête d'un ami, des jeux, le retour d'un fils. = Exalter, publier avec éclat, louer avec pompe et solennité : les enfants apprenent à — les Dieux. Comment n'aimerais-je pas la religion, moi qui l'ai toujours CÉLÉBRÉE? (Volt.) Chacun CÉLÉBRAIT ses vertus (Vert.) Se —, v. pr., être célébré.

§ **CÉLÉBRER, PRÉCONISER, PRÊCHER, PRÔNER**. Le premier se prend en bonne, le second en mauv. part. *Prôner* se dit des choses peu importantes ou ridicules, des personnes de peu de valeur. *Prêcher*, qui a le même sens, ne se dit que des choses.

CÉLÉBRITÉ, s. f., grande réputation acquise par les talents de l'esprit : *l'Art poétique mit le comble à la* — de Boileau (Marm.) = Grande réputation dans l'histoire : le règne de Sixte-Quint a plus de — que celui de Grégoire XIII (Volt.) = Personne célèbre; néol. : c'est une — de notre époque.

CELER, v. a., taire, cacher avec soin, ne pas laisser connaître : — un dessein, un secret, son bonheur. *Soupirs d'autant plus doux qu'il les fallait* — (Rac.) = Se —, v. pr., être tu, être caché; se cacher, s'enfermer : et votre heureux larcin ne se peut plus — (Rac.) Se faire —, faire dire qu'on n'est pas chez soi. V. TAIRE.

CÉLÉRI, s. m., plante potagère ombellifère.

CÉLÉRIFÈRE, s. m. V. VÉLOCIFÈRE.

CÉLÉRIGRADES, s. m. pl., ordre de mammifères rongeurs, remarquables pour leur agilité.

CÉLERIN, s. m., espèce de grosse sardine.

CÉLÉRITÉ, s. f., grande promptitude dans l'exécution : agir avec —. = Grande vitesse : le vol de l'épervier, qui est le plus vite des oiseaux, n'aurait pu égaler la — de sa course (Fén.) = Prompte expédition : l'épargne du combustible et la — du travail (Buff.) V. VITESSE.

CÉLESTE, adj., qui appartient au ciel : corps —. Gloire —. || Divin, qui vient de Dieu : colère, joie —. = Par hyperbole, ce qui est excellent, extraordinaire : voix, visage, créature —. Voûte —, le ciel. Flambeau —, un astre. Le Père —, Dieu. = Le — empire, la Chine. Bleu —, couleur du ciel serein. Musique —, se dit de certains registres de l'orgue qui produisent des sons doux et voilés.

CÉLESTIN, nom qu'ont porté plusieurs papes. = CÉLESTINS, s. m. pl., religieux de la congrégation de Saint-Bernard, institués par le pape Célestin V.

CÉLÉSYRIE, ancienne p. de la Syrie.

CÉLIAQUE, adj.; méd., se dit d'un flux de ventre dans lequel les aliments sortent à demi digérés. Artère —, une des artères du bas-ventre.

CÉLIBAT, s. m., état d'une personne qui n'a jamais été mariée : le — des prêtres (Fleury).

CÉLIBATAIRE, s. m., celui qui vit dans le célibat : *un vieux* —.

CÉLIUS (mont), une des sept collines sur lesquelles Rome était bâtie.

CELLAMARE, ambassadeur d'Espagne à la cour du Régent, contre lequel il organisa une conspiration qui échoua.

CELLE, pro. dém. V. CELUI.

CELLE, s. f., vieux mot qui signifiait *cellule*, *petit couvent*, et que l'on retrouve dans le nom de plusieurs villes et d'un petit château des environs de Paris, la *CELLE-Saint-Cloud*.

CELLÉPORE, s. m., genre de polypiers flexibles et cellulifères.

CELLÉRIER, ÈRE, s., personne chargée du soin des provisions de bouche dans un couvent.

CELLIER, s. m., lieu ordinairement voûté, situé au rez-de-chaussée d'une maison, dans lequel on serre le vin et les provisions.

CELLINI (Benvenuto), peintre, sculpteur et graveur florentin du *xvi^e* siècle.

CELLULAIRE, adj., qui a des cellules; qui est divisé par cellules : *tissu* —. = Anat., formé de filaments déliés et entrelacés formant des espèces de loges ou cellules. || *Voiture, prison* —, divisée en compartiments étroits. *Système* —, système d'après lequel les prisonniers sont enfermés isolément, chacun dans sa cellule.

CELLULE, s. f., petite chambre de religieux ou de religieuse. = Petit logement pour chaque cardinal pendant la durée du conclave. || Retraite. petite chambre. = Se dit aussi des petites loges que présente le tissu cellulaire. = Bot., capsule où sont logées les semences. = Alvéole des abeilles.

CELLULEUX, UEUSE, adj., divisé en cellules; ne se dit qu'en termes de botanique ou d'anatomie.

CELTE, nom générique donné par les anciens à tous les peuples de race indo-germanique, et particulièrement aux habitants de la Gaule. = S. m., langue que parlaient ces peuples et dont il reste quelques vestiges dans le bas-breton.

CELTIBÈRES, nom donné aux peuples, Celtes et Ibères, qui occupaient le N.-O. de la péninsule ibérique.

CELTIQUE, partie de la Gaule qui comprenait tout l'E. et le S. de ce pays. = Adj., qui concerne les Celtes : *langue* —, *monument* —.

CELU, CELLE, pro. dém. (pl. *ceux, celles*), se dit des personnes et des choses qu'on veut montrer, désigner, indiquer, rappeler : *CELU qui régné dans les Cieux* (Boss.) *Une femme insensible est celle qui n'a point encore vu CELUI qu'elle doit aimer* (La Br.) *Malheur à CEUX qui rennent le fond d'une nation!* (Riv.) = Il est quelquefois sous-entendu : *le bonheur des enfants ainsi que des hommes consiste dans l'usage de leur liberté* (J.-J.), *pour ainsi que CELUI des Voyez si mes regards sont d'un juge sévère* (Rac.).

CELU-CI, CELLE-CI, pro. dém., indique la personne ou la chose qu'on a près de soi, et que l'on montre, que l'on désigne : *voulez-vous un livre? prenez CELU-CI*. Il est souvent opposé à *celui-là, celle-là*, quand il s'agit de deux, de plusieurs personnes ou choses, et il désigne la plus rapprochée, celle dont on a parlé en dernier lieu : *Corneille nous assujettit à ses caractères et à ses idées; Racine se conforme aux nôtres; CELU-LÀ peint les hommes comme ils devraient être; CELU-CI les peint tels qu'ils sont* (La Br.) Les deux pronoms s'emploient aussi dans l'énumération des personnes et des choses : *on la vit essuyer les larmes de CELU-CI, pourvoir aux besoins de CELU-LÀ... elle revenait CEUX-CI, répondait honnêtement à CEUX-LÀ* (Féché) = *CELU-LÀ, CELLE-LÀ*, pro. dém., opposé au précédent. Il est ordinairement séparé du relatif qui le suit par le

verbe dont il est le sujet : *CELU-LÀ est riche, qui reçoit plus qu'il ne consomme* (La Br.)

CÉMENT, s. m., poudre de charbon de bois dans laquelle on chauffe des barres de fer pour leur donner les propriétés de l'acier.

CÉMENTATION, s. f., opération dans laquelle on fait chauffer à une température élevée des barres de fer contenues dans des caisses remplies de charbon de bois pulvérisé.

CÉMENTATOIRE, adj., relatif à la cémentation.

CÉMENTER, v. a., soumettre à la cémentation.

CÉNACLE, s. m., salle à manger, réfectoire, dans le langage de l'Écriture || S'est dit ironiquement d'une réunion d'hommes de lettres, et particulièrement de poètes romantiques, qui professaient une grande admiration les uns pour les autres.

CENDRE, s. f., poudre qui reste du bois et des autres matières combustibles, après qu'elles ont été consumées par le feu. || *Reduire une maison en CENDRES*, la brûler entièrement. *Mettre une ville, un pays en* —, à feu et à sang. *Feu caché sous la* —, passion qui n'est pas bien éteinte. *Feu qui couve sous la* —, qui dort sous la —, désir de vengeance qu'on dissimule, en attendant l'instant de le satisfaire. = *CENDRES bénites*, dont le prêtre marque les fidèles en forme de croix, le premier jour du Carême. *Mercredi des* —, *le jour des* —, jour où se fait cette cérémonie. || *Prendre la* — *et le cilice*, faire pénitence. = Chim. et arts, poudre ou résidu produit par la combustion ou par une décomposition analogue. — *de plomb*, le menu plomb dont on se sert pour tirer sur le petit gibier. = Les restes de ceux qui ne sont plus : *le tombeau qu'à ta* — *ont élevé mes soins* (Rac.) || *Il ne faut pas remuer, troubler les* — *des morts*, il ne faut pas chercher leurs actions pour flétrir leur mémoire. *Venger la* — *ou les* — *de quelqu'un*, venger sa mort. *Renatre de ses* —, se dit d'une chose qui reparait, qui se rétablit après avoir été presque totalement détruite. = Humiliation, douleur, pénitence, mortification : *à ces vains ornements je préfère la* — (Rac.)

CENDRÉ, È, adj., couleur de cendre : *cheveux CENDRÉS, d'un blond* —. *Lumière CENDRÉE*, que répand la lune nouvelle.

CENDRÉE, s. f., très-petit plomb pour la chasse.

CENDREUR, v. a., donner une couleur de cendre.

CENDREUX, UEUSE, adj., couvert de cendres.

CENDRIER, s. m., partie inférieure du fourneau où tombent les cendres. = Vase dans lequel on les met. = Marchand de cendres.

CENDRILLON, s. f., petite fille qui ne quitte pas le coin du feu. = Servante malpropre.

CENDRURE, s. f., petits trous qu'on voit quelquefois sur le mauvais acier.

CÈNE, s. f., souper que fit Jésus-Christ avec ses apôtres la veille de la Passion. = Cérémonie du jeudi saint dans laquelle le prêtre sert à manger à treize pauvres ou à treize enfants, après leur avoir lavé les pieds. = Communion sous les deux espèces que font les protestants.

CÉNELLE, s. f., fruit du houx, de l'aubépine.

CÉNELLE (mont), montagne qui sépare la France du Piémont, les Alpes cottiennes des Alpes grecques.

CÉNOBITE, s. m., moine qui vit en communauté. || Se dit des personnes qui vivent ensemble et retirées du monde : *ces trois frères vivent comme des CÉNOBITES* (Ac.)

CÉNOBITIQUE, adj., de cénobite : *vie* —.

CÉNOTAPHE, s. m., tombeau vide élevé à la mémoire d'un mort.

CENS, s. m., dénombrement des citoyens qui avait lieu tous les cinq ans à Rome. = Redevance que payaient annuellement certains biens au seigneur du fief. = Quotité d'impositions nécessaire pour jouir de certains droits politiques.

CENSÉ, E, adj., regardé comme, réputé : *celui qui n'a pas fait sa fortune à la cour est — ne l'avoir pas dû faire* (La Br.)

CENSEUR, s. m., magistrat romain qui faisait les cens et avait droit d'inspection sur les mœurs et la conduite des citoyens. || Celui qui censure, blâme, critique la conduite, les ouvrages des autres. = Employé que le pouvoir prépose à l'examen des livres, brochures, journaux, pièces de théâtre, etc. — *d'un lycée*, ou abs. —, fonctionnaire qui surveille les études et la discipline.

CENSIER, adj. m., *seigneur* —, à qui le cens était dû. = *Livre* — ou **CENSIER**, s. m., livre où s'enregistrait le cens.

CENSITAIRE, adj. et s., qui paye le cens.

CENSORIAL, E, adj., relatif à la censure.

CENSURABLE, adj., qui peut être censuré, qui mérite de l'être : *proposition —, conduite —*.

CENSURE, s. f., dignité et fonction de censeur chez les Romains. = Correction, répréhension : *il y a de petits défauts que l'on abandonne volontiers à la —* (La Br.) = Blâme : *s'exposer à la — des hommes* (Mass.) = Examen qu'un gouvernement fait faire des ouvrages avant d'en permettre la publication ou la représentation; le comité des personnes proposées à cet examen; lieu où elles s'assemblent. = Jugement qui porte condamnation, en matière de dogme : *calomnies qui ont mérité la — de l'archevêque de Paris* (Pasc.) = Excommunication, interdiction, suspension d'exercice et de charge infligée à un ecclésiastique. = Peine disciplinaire prononcée par un corps de magistrats, d'avocats, d'officiers ministériels contre ceux d'entre eux qui ont manqué aux devoirs de leur profession.

CENSURER, v. a., blâmer publiquement : *le monde ne CENSURE les religieux que quand ils viennent à oublier ce qu'ils sont* (Bourd.) = Déclarer erroné, dangereux, condamner : *la Sorbonne CENSURA tel livre* (Ac.) Et abs. : *ils ont jugé plus facile de — que de repartir* (Pasc.) = Infliger une peine disciplinaire : *la cour a CENSURÉ deux de ses membres* (Ac.) = Déclarer mauvais : *termes CENSURÉS par l'Académie* (Fén.) *Scudéry CENSURAIT en maître les vers de Corneille* (La H.)

§ **CENSURER**, **CRITIQUER**. Le premier s'applique surtout aux défauts de moralité ou de conduite, aux doctrines dangereuses; le second tombe plutôt sur ce qui blesse le goût ou la vérité. Celui qui *censure* exerce une sorte d'autorité et rend comme des arrêts; celui qui *critique* ne fait que rendre compte de ses impressions.

CENT, adj. numéral, nombre qui contient dix fois dix. — *hommes*, — *écus*. *Louis XII avait donné pour l'investissement de Milan — mille ecus d'or* (Volt.) *On m'apporta chez moi douze CENTS francs* (J.-J.) = Nombre indéterminé, grand nombre : *veiller — rois dans leurs fers endormis* (Rac.) = Comm. et fin. : *vingt pour —, dix pour —, pour —*, profit, intérêt, escompte qui est avec le capital prêté comme cinq, dix, cent sont à cent. || *Çaquit — pour —*, beaucoup. *Guerre de — ans*, de 1337 à 1453, entre la France et l'Angleterre. — *jours*, temps écoulé entre le retour de Napoléon de l'île d'Elbe et sa seconde abdication (26 mars-28 juin 1815). = Centième : *en l'an du Christ mil sept — quatre-vingt* (Bér.) =

S. m., centaine : *un — d'aufs*. *Un — pesant*, cinquante kilogrammes. *Jouer un — de piquet*, une partie de cent points au piquet.

CENTAINE, s. f., nombre de cent ou environ : *une — de francs*. || *Par ou à CENTAINES*, en grand nombre. = Brin de fil ou de soie par lequel tous les fils d'un écheveau sont liés ensemble.

CENTAURE, s. m., monstre de la mythologie moitié homme et moitié cheval. = Constellation méridionale. || Se dit quelquefois des jeunes gens passionnés pour l'équitation.

CENTAURÉE, s. f., genre de plantes de la famille des syanthérées.

CENTENAIRE, adj., qui a cent ans; qui contient cent ans : *un homme, un arbre —*; *prescription, possession —*. S., personne âgée de cent ans.

CENTENIER, s. m., officier qui commandait une troupe de cent hommes.

CENTÉSIMAL, E, adj., se dit des valeurs ou nombres compris entre 1 et 99, considérés collectivement. *Division CENTÉSIMALE*, celle où l'échelle des parties est divisée en cent.

CENTIARE, s. m., mesure de surface qui vaut la centième partie de l'are, un mètre carré.

CENTIÈME, adj. num. ord. de cent : *la — partie*, chaque partie d'un tout divisé en 100 parties égales. = S. m., *Paupmentation a etc d'un —*.

CENTIGRADE, adj., divisé en 100 degrés.

CENTIGRAMME, s. m., un centième de gramme.

CENTILITRE, s. m., un centième de litre.

CENTIME, s. m., un centième de franc.

CENTIMÈTRE, s. m., un centième de mètre.

CENTINOËDE, s. f. V. **RENOUÉE**.

CENTISTÈRE, s. m., un centième de stère.

CENTON, s. m., se disait autrefois de tout vêtement fait de plusieurs morceaux de couleur différente. = Ouvrage de poésie fait de lambeaux pris dans divers auteurs. = Ouvrage rempli de morceaux empruntés.

CENTRAL, E, adj., qui est au centre : *point —*. *Force CENTRALE*, par laquelle un corps qui se meut tend à s'éloigner ou à s'approcher d'un autre. *Feu —*, supposé au centre de la terre. = Placé à peu près au centre : *province —*; *quartier —*. || Principal : *bureau —*.

CENTRALISATEUR, **TRICE**, néol.; adj., et s., agent, partisan de la centralisation administrative.

CENTRALISATION, néol.; s. f., action de réunir au même centre. = Concentration du gouvernement, de l'administration, de l'autorité dans la capitale ou dans quelques villes principales.

CENTRALISER, v. a., réunir dans un même centre. = Se —, v. pr., être centralisé.

CENTRE, s. m., point où se rencontrent tous les diamètres d'une surface, d'un solide réguliers. || Le milieu d'un espace quelconque : *autour du soleil est le — de l'univers* (La Br.) — *d'une armée, d'une troupe*, partie qui est entre les deux ailes dans l'ordre en bataille. — *d'une assemblée*, ou abs., *le —*, le milieu, la partie située entre le côté droit et le côté gauche; les membres qui y siègent; leur couleur politique. = Lieu où les choses tendent naturellement : — *d'attraction, d'équilibre*. || *Chaque chose tend à son —* (Ac.) *N'être pas dans son —*, se trouver dépaycé, mal à l'aise. || Siège principal : *Londres, judis barbare, est le — des arts* (Volt.); se dit aussi de la personne ou de la chose à laquelle plusieurs autres sont subordonnées : *Charlemagne fit d'Aix-la-Chapelle le — de sa domination*. *Nous nous établissons comme le — des créatures qui nous*

environnement (Mass.) = Anat., le — ou les CENTRES nerveux, l'encéphale et la moelle épinière.

CENTRER, v. a. : — une *lunette*, la disposer de manière que toutes les parties du champ soient semblables et situées de la même manière par rapport à son axe.

CENTRIFUGE, adj., t. de phys. et d'astr., qui tend à éloigner d'un centre : *force* —.

CENTRIPÈTE, adj., t. de phys. et d'astr., qui tend à approcher d'un centre : *force* —.

CENTRIQUE, s. m., genre de poissons cartilagineux à museau très-allongé.

CENTROBARIQUE, adj., qui dépend du centre de gravité. *Méthode* —, qui détermine la mesure des corps par le mouvement des centres de gravité.

CENT-SUISSES, s. m. pl., corps de la garde des rois de France qui était composé de cent Suisses : un —, un soldat de ce corps.

CENTUMVIR, s. m., magistrat faisant partie, à Rome, d'un tribunal de cent membres, qui devaient juger les affaires peu importantes.

CENTUMVIRAL E, adj., relatif aux centumvirs.

CENTUMVIRAT, s. m., dignité de centumvir.

CENTUPLE, adj., qui vaut cent fois autant : un nombre — d'un autre. = S. m., *l'aumône est un bien qui rapporte ici-bas même au* — (Mass.)

CENTUPLER, v. a., rendre cent fois plus grand : — ses *benefices*, un nombre. = Se —, v. pr., devenir cent fois plus grand, plus nombreux.

CENTURIATEUR, s. m., se dit de certains historiens allemands qui ont divisé leurs ouvrages par siècles.

CENTURIE, s. f., division politique de cent hommes, chez les anciens Romains. = Corps de 100 hommes; il y en avait 6 par cohorte, 60 par légion. *CENTURIES de Nostradamus*, prédictions de cet astrologue rangées par centaines de quatrains ou de sixains.

CENTURION, s. m., officier romain qui commandait la centurie.

CEP, s. m., pied de vigne. = Au pl., ancien instrument de torture : *avoir les CEPs aux pieds*.

CÉPACÉ, E, adj., qui a l'odeur ou la forme de l'oignon.

CÉPAGE, s. m., ébranchage de la vigne. = Sarcement employé comme plant ou bouture.

CÉPÉE, s. f., touffe de tiges de bois qui sortent d'une même souche, d'un même tronc.

CEPENDANT, conj., pendant ce temps : — *l'empire romain était desolé* (Boss.) = Pourtant, toutefois : *quel teint!* —, à l'entendre, il se soutient à peine (Boil.) — que, tandis que : — *que mon front au Caucase pareil* (La F.); vieux et poétique.

§ **CEPENDANT, POURTANT**. Le premier annonce une proposition contradictoire, destructive de la précédente. Le second se met devant une proposition que ce qui précède ne faisait pas prévoir : *quoique Scythe et barbare, elle a POURTANT aimé* (Rac.) *Aventure étrange et qui POURTANT est vraie* (La F.)

CÉPHALALGIE, s. f., méd., mal de tête.

CÉPHALE, s. m., petit papillon diurne. = Poisson du genre tétrodon.

CÉPHALÉE, s. f., méd., mal de tête violent ou chronique.

CÉPHALIQUE, adj. : *veine* —, veine du bras qu'on croyait autrefois venir de la tête. *Remède* —, contre le mal de tête.

CÉPHALITE, s. f., inflammation du cerveau.

CÉPHALOÏDE, adj., bot., se dit des plantes dont le sommet a la forme sphérique.

CÉPHALOPODES, s. m. pl., première classe des mollusques; elle comprend tous les mollusques dont la tête est garnie d'appendices ou tentacules flexibles qui servent à l'animal d'organes de préhension et de locomotion.

CÉPHALOTE, adj., hist. nat. : qui a une grosse tête : *fourmi* —. S. m., genre de chauves-souris.

CÉPHÉE, s. m., constellation de l'hémisphère septentrional.

CÉRAISTE, s. m., genre de plantes de la famille des Caryophyllées.

CÉRAMIQUE, s. m., nom de deux quartiers d'Athènes : l'un, à l'intérieur, était une splendide promenade; l'autre, qui était un faubourg, renfermait les jardins de l'Académie. = Adj., se dit de l'art de fabriquer des vases : *les Étrusques excellent dans l'art* —. = S. f., cet art même.

CÉRASTE, s. m., vipère d'Égypte, qui a sur la tête deux éminences en forme de cornes, et dont la morsure est dangereuse.

CÉRAT, s. m., onguent ou pommade faite ordinairement d'huile et de cire.

CÉRÈRE, s. m.; myth., chien à trois têtes, préposé à la garde des enfers. || Portier, géolier, gardien brutal et intraitable; très-fam.

CERCEAU, s. m., cercle de tonneau. || Cercle de bois léger que les enfants chassent devant eux avec un bâton. = Bois courbé en forme de berceau sur les voitures, les barques, les cabinets de verdure. = Sorte de filet pour prendre les oiseaux. = Cercle qui sert aux porteurs d'eau à soutenir leurs seaux.

CERCLAGE, s. m., action de cercler. *Bois de* —, propre à faire des cerceaux.

CERCLE, s. m., géom., surface plane limitée par la circonférence. = Se dit improprement pour circonférence : *tracer un* —. *Le* — *décrit par Saturne* (La Br.) *Quadrature du* —, détermination d'un carré dont la surface serait rigoureusement égale à celle d'un cercle donné. || *Chercher la quadrature du* —, tenter quelque chose d'à peu près impossible. = Pièce de métal circulaire qu'on met autour d'une chose pour la serrer, la lier ou l'orner : — *de tonneau*; *vin en CERCLÉS*, contenu dans des tonneaux; *boite à* — *d'or*. || Ligne circulaire fictive qui sert à représenter les divisions de la sphère et le mouvement des astres; pièces de forme circulaire qui entrent dans la composition de la sphère armillaire. = Instruments de forme circulaire, en usage dans les sciences et dans les arts : — *d'arpenteur*. = Toute disposition d'objets qui offre quelque rapport avec un cercle : *rauger des chaises en* —. *On fit* — *autour de lui*. = Se disait jadis de la réunion des dames qui se réunissaient autour de la reine : *cette duchesse était au* — (Ac.) = Toute réunion ou assemblée d'hommes et de femmes qui se tient dans les maisons des particuliers et dans un but de plaisir : *il s'insinue dans un* — *de personnes respectables* (La Br.); se dit plus particulièrement aujourd'hui d'un lieu où une certaine classe d'hommes vont jouer, fumer et lire les journaux. || Sphère, étendue, limites : *étendre le* — *de ses idées*. *Le* — *de son esprit était étroit* (Déd.) = Se dit aussi des choses qui reviennent périodiquement, qui se succèdent continuellement : *ah! la vie est pour nous un* — *de douleurs* (Volt.) — *de Popilius*, cercle que Popilius traça autour de Ptolémée, roi d'Égypte, lui enjoignant de n'en pas sortir sans se déclarer pour la paix ou pour la guerre. = Log., — *vicieux*, sophisme qui consiste à supposer démontré ce que l'on doit prouver, et à donner ensuite pour

preuve ce qu'on a supposé. = Se disait autrefois des divisions administratives de l'empire germanique : *les dix cercles de l'Empire; l'armée des —*.

CERCLER, v. a., garnir de cercles.

CERCOPE, s. m., insecte du genre des cigales.

CERCOPITHÈQUE, s. m., singe à longue queue.

CERCUEIL, s. m., caisse où l'on enferme un mort. || Se dit pour tombeau : *gémir sur un —* (Boil.) *Que du trône au — le passage est terrible* (Rac.)

CERDAGNE, ancien pays situé sur les deux versants des Pyrénées, dont une partie appartient aujourd'hui à la France et l'autre à l'Espagne.

CÉRÉALE, adj. f., se dit des plantes qui produisent les grains dont on se sert pour faire du pain : *le froment, l'orge, le seigle sont des plantes CÉRÉALES; graine —*. = S. f. : *quel est le prix des —?*

CÉRÉBELLITE, s. f., inflammation du cervelet.

CÉRÉBRAL, E, adj., qui appartient, qui a rapport au cerveau; qui affecte le cerveau : *vaisseau —; fièvre CÉRÉBRALE*.

CÉRÉBRO-SPINAL, adj. m.; anat. : *système —, l'encéphale et la moelle épinière*.

CÉRÉMONIAL, s. m. inv., usage réglé dans chaque cour et dans chaque pays touchant les cérémonies religieuses ou politiques. = Livre qui en contient l'ordre et les règles. = Cérémonies qui se pratiquent entre simples particuliers par devoir ou par politesse. *Être fort sur le —*, bien connaître les règles de la politesse; tenir à ce qu'on les observe.

CÉRÉMONIE, s. f., forme extérieure et régulière du culte : *mêler l'esprit du monde à une — de religion* (Fléch.) = Formalités pompeuses dans certaines circonstances solennelles : *voilà les CÉRÉMONIES qu'on fait pour les riches* (Buff.) *Grand maître des —, officier qui les préside. En —, avec —, avec pompe, avec grand appareil : Cléopâtre lui présenta en — la coupe empoisonnée* (Boss.) = Actes de civilité qu'échangent entre eux les simples particuliers; civilités importunes et gênantes : *rien ne me fâche tant que les —* (Mol.) = Simagrées, leurre pour tromper : *que servent les meilleures institutions quand elles dégèrent en pures —?* (Boss.) *Faire des —, des difficultés, des façons avant de consentir. Sans —, librement, sans façon*.

CÉRÉMONIEUX, EUSE, adj., qui fait trop de cérémonies; qui a une politesse affectée, importune.

CÈRES, s. f., t. de myth., fille de Saturne et de Rhée, déesse qui présidait aux moissons. || La moisson, le blé. = Planète située entre Mars et Jupiter.

CÉRET, s.-préf. du départ. des Pyrénées-Orientales.

CERF, s. m., quadrupède de l'ordre des ruminants, aux cornes branchues.

CERFEUIL, s. m., plante potagère de la famille des ombellifères.

CERF-VOLANT, s. m., gros insecte volant. = Jouet d'enfant en forme de grande raquette, fait avec du papier étendu et collé sur des baguettes, qu'on abandonne au caprice du vent en le retenant avec une ficelle.

CÉRIGO, une des îles Ioniennes; c'est l'anc. *Cythère*.

CÉRINE, s. f., substance particulière qu'on extrait de la cire.

CÉRINTHE ou **CÉRINTHÉE**, s. f., genre de plantes borraginées, fort agréables aux abeilles.

CERISAIE, s. f., lieu planté de cerisiers.

CERISE, s. f., petit fruit rouge à noyau, dont la chair est fort aqueuse et la peau très-mince. = Adj., de la couleur de ce fruit. || *Rouge —, rouge très-vif et un peu clair*.

CERISIER, s. m., arbre qui porte des cerises.

CÉRISOLES, vge du Piémont où le duc d'Enghien battit les impériaux en 1544.

CÉRITHE, s. m., genre de coquilles univalves.

CÉRIUM, s. m., corps simple, métallique, qui se présente sous la forme pulvérulente.

CERNE, s. m., rond tracé sur la terre, sur le sable, etc. = Cercle livide qui se forme autour d'une plaie, autour des yeux fatigués; vieux. = Cercles concentriques du bois qui indiquent l'âge d'un arbre.

CERNÉ, adj. m. : *avoir les yeux CERNÉS, fatigués, battus, entourés d'un cercle bleuâtre*.

CERNEAU, s. m., moitié du dedans d'une noix, tirée de sa coque encore verte.

CERNER, v. a., faire un cercle autour de : — *l'écorce d'un arbre. — des noix*, détacher le cerneau de sa coque. — *un arbre au pied*, y creuser la terre.

|| Investir, entourer de tous côtés : — *une place, un camp, une maison, l'ennemi. — quelqu'un*, l'entourer de gens, de conseils, pour s'assurer de lui; peu us. = Se —, v. pr., s'entourer d'un cercle : *ses yeux se CERNENT*.

CERNIER, s. m., poisson du genre percoides qui a la forme d'un serran et dont le dos est garni d'une crête bifurquée et très-âpre.

CÉROÏDE, adj.; minér., qui a l'apparence de la cire.

CÉRON, s. m. V. SURON.

CÉROPLASTIQUE, s. f., art de mouler en cire.

CERTAIN, E, adj., sûr, vrai, indubitable; ne se dit que des choses : *quand le mal est —, la plainte ni la peur ne changent le destin* (La F.) *Tenir pour —; il est — que*. = Préfix, déterminé : *ils s'assemblent tous les jours à une CERTAINE heure* (La Br.) =

Qui est assuré d'une chose, qui en a la certitude; se dit des personnes : *je suis — de réussir*. = Se dit, dans un sens vague, des personnes ou des choses qu'on ne veut pas déterminer : — *renard gascon* (La F.) **CERTAINS maris faits d'un — modèle** (Mol.) =

Se dit aussi pour *quelque*, et alors il se place toujours devant le substantif : *chacun s'entend toujours par — côtés favorables* (Mass.) = Il a encore un sens restrictif : *cet homme a un — mérite, jouit d'une — réputation*. = Placé devant un nom propre, il marque le dédain : *j'appris qu'un — Cléon s'était permis de répandre ce bruit* (Ac.) = **CERTAIN**, s. m., ce qui est sûr, assuré : *il ne faut pas quitter le — pour l'incertain*. V. ÉVIDENT.

CERTAINEMENT, adv., assurément, indubitablement, sans mentir : *j'aurai — grande joie à le voir* (Mol.) *La prétendue lettre du roi de Prusse est — de D'Alembert* (J.-J.) V. CERTES.

CERTES, adv., en vérité, très-certainement. —, *il n'y a point pour l'honneur un meilleur parti que la vertu* (La Br.) *Tout se fait par raison dans les arbres, mais — cette raison n'est pas dans les arbres* (Boss.)

§ **CERTES, CERTAINEMENT**. Le premier signifie que la chose est certaine en soi; le second, qu'on l'affirme telle.

CERTIFICAT, s. m., écrit faisant foi de quelque chose : — *de capacité, de bonne vie et mœurs. — de vie*, qui constate l'existence d'un individu.

CERTIFICATEUR, s. m., celui qui certifie une caution, un billet, une promesse. = Adj. m. : *notaire —, chargé de délivrer un certificat de vie*.

CERTIFICATION, s. f., attestation apposée au bas d'un écrit; vieux et peu us.

CERTIFIER, v. a., témoigner, assurer qu'une chose est vraie. — *une caution*, s'en rendre garant. Se —, v. pr., être certifié.

§ **CERTIFIER, ATTESTER**. On atteste ce dont on a

été témoin; on *certifie* ce dont on a acquis la certitude de quelque manière que ce soit.

CERTITUDE, s. f., assurance pleine et entière : *doyme fondé sur la — d'un avenir* (Mass.) *Depuis ce temps, l'histoire d'Égypte, jusque-là mêlée de fables, commence à avoir de la —* (Boss.) = Philos., adhésion complète que nous donnons à une proposition, à un fait dont nous avons reconnu la vérité. = Stabilité : *il n'y a aucune — dans les choses du monde.*

CÉRUMEN (pron. *cérumène*), s. m., matière onctueuse et jaunâtre qui se forme dans l'oreille.

CÉRUMINEUX, EUSE, adj., qui sécrète le cérumen ou qui y a rapport.

CÉRUSE, s. f., carbonate de plomb.

CERVAISON, s. f., temps où le cerf est gras et bon à chasser.

CERVANTES, célèbre auteur espagnol, auteur de *Don Quichotte*; mort en 1616.

CERVEAU, s. m., substance molle enfermée dans la cavité du crâne, que l'on regarde comme l'organe de la pensée. || Esprit, jugement, entendement : *cet homme n'a jamais pu rien tirer de son —* (Ac.) *S'almabquer le —*, se fatiguer l'esprit à de vaines recherches. — *timbré, félé*, personne un peu folle. — *brûlé*, imagination ardente qui porte tout à l'excès. — *creux*, sot ou visionnaire.

CERVELAS, s. m., sorte de saucisson.

CERVELET, s. m., partie de l'encéphale, placée au-dessous de la partie postérieure du cerveau.

CERVELLE, s. f., synonyme de cerveau : *se brûler la —*, se tuer en se tirant une arme à feu dans la tête. || *Tête sans —*, sans bon sens. *Cela lui trotte dans la —*, cette idée le préoccupe. = Cervelle des animaux destinée à servir de mets : *manger des CERVELLES*. — *de palmier*, moelle douce qui se trouve dans le tronc de certains palmiers.

CERVICAL, E, adj.; anat., qui appartient, qui a rapport au cou.

CERVIER, adj. m. V. LYNX.

CERVOISE, s. f., anc. boisson faite avec du grain et des herbes; la bière est une espèce de cervoise.

CES, adj. dém. V. Ce.

CÉSAR (Jules), général et dictateur romain, l'un des plus grands hommes de l'histoire, assassiné l'an 44 av. J.-C. || S. m., titre porté par les empereurs et les princes romains : *les douze CÉSARS*. = Souverain : *il représente les droits de Dieu sans blesser ceux de —* (Boss.) = Guerrier, conquérant; homme plein de courage : *gens fuyant les hasards; peuple antipode des CÉSARS* (La F).

CÉSARÉE, vil. de l'ancienne Palestine, au bord de la mer. = Vil. cap. de l'anc. Cappadoce.

CÉSARS (les douze). On désigne sous ce nom Jules César et les onze empereurs qui régnèrent après lui, Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien.

CÉSARIENNE, adj.; méd. : *opération —*, incision pour tirer un enfant du sein de sa mère.

CESSANT, E, adj., qui cesse; il n'est usité que dans certaines locutions, comme : *toute affaire CESSANTE*, sans tarder.

CESSATION, s. f., discontinuation, interruption : — *de travail. La — des hostilités.*

CESSÉ, s. f., répit. Il s'emploie sans article : *n'avoir point de —, travailler sans repos ni —*, ne point se donner de repos, ne pas suspendre un instant son travail. *Sans —*, loc. adv., continuellement : *sans — en écrivant variez vos discours* (Boil.)

CESSER, v. a.; discontinuer, interrompre : *la mort a CESSÉ ses ravages* (Vauv.) *CESSE de vaincre, ou je CESSÉ d'écrire* (Boil.) *Faire —*, mettre fin à. =

V. n., s'arrêter, ne pas se poursuivre, ne pas se prolonger davantage : *le charme CESSÉ, le bonheur s'enfuit* (Mass.) *Et du dieu d'Israël les fêtes sont CESSÉES* (Rac.)

§ **CESSER, FINIR, DISCONTINUER**. *Finir* est le plus général et se dit toujours d'une chose que l'on a commencée. *Cesser* se dit d'une action forte et vive dont on se désiste, dont on se relâche. *Discontinuer*, c'est finir ou cesser momentanément, pour reprendre ensuite.

CESSIBLE, adj., qui peut être cédé.

CESSION, s. f., action de céder; transport ou abandon qu'on fait à quelqu'un de ce qu'on possède.

CESSIONNAIRE, s., celui, celle qui a reçu, accepté une cession.

CESTE, s. m., gantelet dont les anciens athlètes se servaient dans le pugilat. = Ceinture de Vénus. = Zool., genre d'acalèphes libres.

CÉSURE, s. f., repos qui, dans les vers alexandrins français, se trouve après la sixième syllabe, et après la quatrième dans les vers de dix syllabes. = En grec et en latin, syllabe longue qui finit un mot et commence un pied.

CET. V. Ce.

CÉTACÉ, E, adj., qui est du genre de la baleine. = **CÉTACÉS**, s. m. pl., ordre de grands mammifères qui vivent dans la mer, comme les baleines, les dauphins, etc.

CÉTINE, s. f., substance grasse et solide qui se trouve dans la tête de plusieurs cétacés.

CETTE, adj. dém. f. V. Ce.

CETTE, ch.-l. de cant. de l'Hérault; port de mer assez important.

CETTIGNE, vil. cap. du Monténégro.

CEUTA, vil. d'Afrique, située en face de Gibraltar; elle appartient à l'Espagne.

CEUX. V. CELUI.

CÉVADILLE, s. f., graine qu'on emploie pour détruire la vermine de la tête.

CÉVENNES, montagnes qui s'étendent du S.-O. au centre de la France. V. CAMISARDS.

CEYLAN, grande île de l'Asie, appartenant à l'Angleterre. C'est la Taprobane des anciens.

CEYLANITE, s. m., substance pierreuse de couleur noire, qu'on trouve à Ceylan.

CHABANNES (Antoine de), comte de Dammartin, bon capitaine de Charles VII et de Louis XI, sous Charles VIII, fut gouverneur de l'île-de-France et de Paris. = *Jacques de —*. V. LA PALICE.

CHABASIE, s. f., silicate alumineux.

CHABIN, s. m., produit du bouc et de la brebis.

CHABLAGE, s. m., action de diriger les gros bateaux dans les endroits difficiles des rivières.

CHABLE, s. m., grosse corde passée dans une poulie pour soulever un fardeau.

CHABLEAU, s. m., corde pour tirer les bateaux.

CHABLER, v. a., attacher un câble pour lever un fardeau. = Diriger le bateau avec un câble. = Serrer, maintenir par le moyen d'un câble.

CHABLIS, ch.-l. de cant. de l'Yonne. = S. m., vin blanc qu'on y récolte. = Branches, bois abattu par le vent.

CHABOT, s. m., poisson de rivière à tête grosse et plate, peu estimé : *ne faites jamais présent ni don, si ce n'est d'un — pour avoir un gardon* (Régn.).

CHABOT (Philippe de), amiral sous François 1^{er}. = François —, exalté révolutionnaire qui avait d'abord été capucin, membre de la Convention, exécuté en 1794.

CHACAL, s. m., quadrupède carnassier du genre chien, dont le naturel est très-féroce.

CHACUN, E, pro. indéf. (inus. au pl.), chaque personne, chaque chose : *deux hommes uniques — dans leur caractère* (Mass.) — *de tes rubans me coûte*

une sentence (Rac.) = Toute personne, qui que ce soit : — *prend son plaisir où il le trouve*; prov.

CHAFOUIN, E, s., personne petite, maigre et laide. = Adj. : *mine CHAFOUINE*.

CHAGRIN, s. m., peine d'esprit, aigreur causée par les contrariétés : *noyer son — dans le vin* (Ac.) *Mourir de —. Un sage adoucit ses CHAGRINS en les supportant en silence* (Jouffroy). = Déplaisir : *j'ai appris cela avec —*. || Colère, dépit, humeur : *pourquoi témoigner un — bizarre contre les fautes d'autrui?* (St-Evr.) *J'affectai les — d'une injuste marâtre* (Rac.) = Contrariétés, ennuis, surtout au pl. : *oui, Lamignon, je fais les — de la ville* (Boil.) V. TRISTESSE.

CHAGRIN, E, adj., qui a du chagrin : *il est si — depuis quelque temps, qu'on ne le reconnaît plus* (Ac.) = Mélancolique : *caractère —, humeur CHAGRINE*. || De mauvaise humeur : *il se lève déconcerté et —* (La Br.) = Qui cause du chagrin : *pensée —*.

CHAGRIN, s. m., espèce de cuir grenu : *étui, peau de —*. || *Peau de —, rude, dure*. = Étoffe de soie mouchetée.

CHAGRINANT, E, adj., qui cause du chagrin.

CHAGRINEMENT, adv., avec ennui : *je passe la vie à Paris — quelquefois* (Sév.); peu us.

CHAGRINER, v. a., rendre chagrin, causer du chagrin à : *Phèdre ici vous CHAGRINE et blesse votre vue* (Rac.) = Se —, v. pr., s'abandonner au chagrin : *pourquoi vous — d'avance?* (Beaum.)

CHAGRINER, v. a., rendre une peau grenue, lui donner l'apparence du chagrin. *Peau CHAGRINÉE*, qui a l'apparence de la peau de chagrin. = Se —, v. pr., être converti en chagrin.

CHAH ou SCHAH, s. m., titre que portent les rois de Perse.

CHAÏLOT, vge réuni à la ville de Paris depuis 1659, et près duquel se trouvait la manufacture de tapis de la Saconnerie qu'on a réunie depuis à celle des Gobelins.

CHAÎNE, s. f., suite d'anneaux de métal passés les uns dans les autres. *Mettre la —, enchaîner*. Se disait autrefois de la peine des galères et des gens qui y étaient condamnés. || Servitude, captivité : *échapper aux CHAÎNES et au glaive des infidèles* (Fléch.) = Esclavage où l'on est réduit par les passions et surtout par l'amour : *cet amant se plaît dans ses CHAÎNES* (Ac.) *Les — du péché*, ce qui nous retient dans la mauvaise voie. = Engagement, liaison, attachement des sens et de l'esprit, parenté, tout ce qui attache l'homme à son semblable : *du sang qui nous unit je sais l'étroite —* (Rac.) = Continuité d'objets qui forment un tout, un ensemble : — *de montagnes, — d'étangs*, suite d'étangs qui se communiquent. || *La — des êtres* (J.-J.) = Enchaînement, liaison, continuité, succession : *des siècles écoulés la — recommence* (Tissot). *La — des idées, des devoirs, des loix*, etc. = Suite de personnes rangées de façon à se transmettre rapidement de main en main un objet quelconque. — *électrique*, suite de personnes qui, se tenant par la main, ou tenant la main à une même chaîne, ressentent toutes en même temps la commotion électrique. = Mesure pour arpenter. = Fils tendus entre lesquels glisse la trame. = Pilier de terre qui soutient un mur. = Assemblage de pierres, de barres de fer ou de pièces de bois qui consolide les édifices. = Figure dans laquelle les danseurs se donnent la main. = Chaîne de fer ou barrière de corps flottants qui ferme l'entrée d'un port. V. LIEN.

CHAÎNÉ, E, adj., formé de parties attachées bout à bout : *câble —*.

CHAÎNER, v. a., mesurer un terrain, une route, à l'aide d'une chaîne.

CHAÎNETIER, s. m., ouvrier qui fait des agrafes et toutes sortes de petites chaînes.

CHAÎNETTE, s. f., petite chaîne. *Points de —*, sorte de broderie en points noués. = Partie du harnais des chevaux de carrosse qui sert à soutenir et à reculer le timon.

CHAÎNON, s. m., anneau, boucle d'une chaîne. || Ce qui relie les objets entre eux.

CHAIR, s. f., substance molle et sanguine qui est entre la peau et les os de l'homme et des animaux. *En — et en os*, en vie; on le dit aussi des cadavres bien conservés. *Être de — et d'os*, vivant et sensible. || *Masse de —*, se dit d'une personne dont le corps est gros et pesant, et dont souvent l'esprit est lourd. = *La peau*, en parlant des personnes : *avoir la — douce, blanche, rude*. = Toutes les parties musculaires des animaux considérées comme aliment : *j'aime à voir aux lapins me — blanche et molle* (Boil.) = Se dit aussi de la pulpe des fruits et de quelques plantes : *il ouvre cette prune, vous en donne une moitié et prend l'autre : quelle — ! dit-il* (La Br.) *Mortifier la —, cuisine*, la garder quelque temps avant de la manger, pour la rendre plus tendre. || *On ne sait s'il est — ou poisson*, se dit d'une personne sans caractère, qui flotte, par faiblesse, entre deux partis. *Donner la — de poule*, faire frissonner. *Hacher menu comme — à pâté*, mettre en pièces, hacher par morceaux. *Avoir de la —*, se dit même du fer, quand sa cassure est inégale et paraît d'un brun noirâtre. = Dans le style de l'Écriture, corps humain, nature humaine : *la noblesse du chrétien n'est pas dans le sang qu'il tire de ses ancêtres; la — qui le fait naître ne sert à rien* (Mass.); se prend aussi pour tous les êtres vivants. = L'homme terrestre opposé à l'homme spirituel : *l'esprit nous élève, mais le poids de la — nous abaisse* (Nic.) = L'homme porté au péché : *les desirs de la —* (Mass.); il est, dans ce sens, souvent joint au mot sang : *quel Dieu de — et de sang nous formons-nous?* (Id.) *La — et le sang* désignent encore la parenté, les liens de famille : *la — et le sang l'attachaient auprès d'une mère* (Fléch.) = La concupiscence : *la — est un cheval fougueux qu'il faut dompter par la tempérance et le travail* (St-Evr.) *Le péché de la —*, le péché d'impureté. *Les œuvres de la —*, les débauches, les impudicités, tous les actes du vice. = Au pl., t. de peint. et de sculpt., toute imitation de la chair de l'homme : *ce peintre rend bien les CHAIRS. Couleur de —*, d'un rouge pâle.

§ CHAIR, VIANDE. Le second ne se dit que de la chair qui sert à la nourriture et souvent même de la chair coupée, ou apprêtée pour être servie à ceux qui s'en nourrissent.

CHAIRE, s. f., tribune élevée dans laquelle se place le prédicateur dans les églises : *monter en —; descendre de —. Interdire la — à quelqu'un*, lui défendre de prêcher. *La — de vérité*, où l'on prêché l'Évangile. || *Être assis dans la — de mensonge, de pestilence*, professer l'hérésie. = Prédication, éloquence sacrée : *le plus grand orateur dont la — se vante* (Boil.) *L'éloquence de la —*. = Siège de l'évêque ou haut du chœur. — *de Saint-Pierre*, siège apostolique, dignité pontificale. = Tribune où se place le professeur pour faire sa leçon dans les écoles. || Place de professeur : — *de droit; occuper une — au Collège de France*.

CHAISE, s. f., siège à dossier et sans bras : — *de bois, de paille, de velours*. —, ou *chaire curule*,

chaire d'ivoire sur laquelle siégeaient les principaux magistrats et les sénateurs de Rome. — *a porteurs*, siège fermé et couvert dans lequel on se fait porter par deux hommes. — *de poste* ou —, voiture légère pour courir la poste : *l'essieu de sa — vient-il à se rompre, tout vole à son secours* (J.-J.) — *longue*, espèce de lit ou de canapé qui n'a de dossier qu'à l'une de ses extrémités. — *percée*, siège sur lequel on se met pour satisfaire aux besoins naturels. — Archit., assemblage de quatre fortes pièces de charpente sur lequel on établit la cage d'un clocher, d'un campanile, d'un moulin à vent.

CHASSE (François de La), jésuite, confesseur de Louis XIV. = *Cimetière du Père La —*, cimetière de l'Est à Paris, établi sur un emplacement qui avait appartenu à ce jésuite.

CHASSIER, s. m., ouvrier qui fait des chaises.

CHALAN ou **CHALAND**, s. m., grand bateau plat pour le transport des marchandises.

CHALAND, E, adj., celui, celle qui se fournit d'ordinaire chez un même marchand. = S., acheteur : *attirer les CHALANDS*.

CHALANDISE, s. f., *so* disait autrefois pour l'ensemble des pratiques d'un marchand : *l'enseigne fait la —* (La F.)

CHALAZE ou **CHALAZÉE**, s. f., petite tumeur au bord des paupières. = Chacun des deux cordons qui tiennent le jaune suspendu dans l'œuf. = Cordon saillant formé dans quelques graines par les vaisseaux qui, venant du pélicarpe, leur apportent la nourriture.

CHALCÉDOINE (pron. *Cal*, ainsi que dans les dix mots suivants), anc. vil. de l'Asie Mineure (Bithynie).

CHALCIDE, s. m., genre de reptiles de l'ordre des sauriens. = Genre d'insectes hyménoptères.

CHALCIDIQUE, presqu'île au S. de la Macédoine.

CHALCIDITES, s. m. pl., famille d'insectes hyménoptères ayant pour type le genre chalcide.

CHALCIS, anc. cap. de l'île d'Eubée, appelée aujourd'hui *Négrepont*.

CHALCOGRAPHE, s. m., graveur sur métaux.

CHALCOGRAPHIE, s. f., gravure sur métaux.

CHALCOPYRITE, s. f., pyrite cuivreuse.

CHALDAÏQUE, adj., qui a rapport aux Chaldéens.

CHALDÉE, anc. p. de l'Asie, arrosée par le Tigre et l'Euphrate.

CHALDÉEN, NE, s. et adj., habitant de la Chaldée. n Qui concerne ce pays ou ses habitants. = **CHALDÉEN**, s. m., langue des habitants de la Chaldée. = **CHALDÉENS**, s. m. pl., prêtres savants de Babylone.

CHÂLE, s. m., vêtement long ou carré qui sert aux deux sexes dans l'Orient. = Grande pièce d'étoffe dont les femmes se couvrent les épaules. — *boiteux*, qui n'a une large bordure qu'à un des bouts.

CHALET, s. m., en Suisse, cabane de paysan ; cabane où l'on fabrique les fromages. = Petite maison en bois à toit saillant construite sur le modèle des chalets suisses.

CHALEUR, s. f., agent qui s'échappe des corps, et qui est la cause des sensations de chaud et de froid : — *du soleil, du feu. La — naturelle est plus élevée dans les oiseaux que dans les mammifères* (Buff.) = Sensation produite par un corps chaud : *vive, forte, douce —*. = Certaines sensations de chaleur, ordinairement incommodes : — *de la fièvre. — sèche*, qui enlève à la peau sa souplesse ordinaire. = Température produite par l'action du soleil : *la — est étouffante*. = Au pl., l'époque la plus chaude de l'année : *j'irai à la campagne pendant les CHALEURS*. || Ardeur, feu, véhémence des passions : *dans la — d'un premier mouvement* (Corn.) *La —*

d'un coupable transport (Rac.) = Se dit aussi du style, du langage : *la — du style en est comme l'âme et la vie* (Marm.). *Parler avec —. Dans la — du combat*, au fort du combat. — *de foie*, mouvement de colère rapide et passager. *Être, devenir en —*, se dit des animaux qui cherchent à s'accoupler.

CHALEUREUSEMENT, adv., avec chaleur ; ne s'emploie qu'au figuré.

CHALEUREUX, EUSE, adj., plein de chaleur, de vivacité, de véhémence ; n'est us. qu'au fig.

CHALOIR, v. n. et impers. : importer : *que me CHAUT si le Nord s'entre-pille* (La F.) ; vieux.

CHALON, s. m., filet pour la pêche de rivière ; c'est un engin prohibé.

CHÂLONS-SUR-SAONE, s.-préf. du départ. de Saône-et-Loire.

CHÂLONS-SUR-MARNE, ch.-l. du dép. de la Marne.

CHALOUPÉ, s. f., petit et léger bâtiment à voiles ou à rames. — *canonnière*, petit bâtiment à fond plat, armé d'un ou de plusieurs canons.

CHALUMEAU, s. m., tuyau de paille, de roseau, de métal, qui sert à sucer quelque liquide en aspirant. = Tuyau recourbé, de cuivre, d'argent ou de verre, pour diriger la flamme sur les objets qu'on veut souder, échauffer ou fondre. || Instrument à vent qui entre dans une musique champêtre : *au milieu de Paris enfler mes CHALUMEAUX* (Boil.)

CHALUS, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, autrefois défendu par un château fort, à l'attaque duquel fut tué Richard Cœur-de-Lion.

CHAM, fils de Noé, fut maudit par son père.

CHAMADE, s. f., signe que les assiégés font avec la trompette, le tambour ou un drapeau blanc, pour parlementer. || *Battre la —*, se rendre, céder.

CHAMAILLER, v. n. ; et se —, v. pr., se quereller ; disputer avec grand bruit ; fan.

CHAMAILLIS, s. m., querelle bruyante.

CHAMAN, s. m., prêtre du chamanisme.

CHAMANISME, s. m., religion idolâtre qui reconnaît un Être suprême et créateur, mais indifférent aux actions humaines.

CHAMARRAS, s. m. ; bot., germandrée aquatique.

CHAMARRER, v. a., orner d'une manière ridicule, surcharger d'ornements de couleurs tranchantes ou disparates : — *un habit de galons*. || *Un grand seigneur tout CHAMARRÉ d'orueil* (Volt.), qui en est bouffi. *Style CHAMARRÉ de métaphores, d'antithèses*, qui en est tout rempli. *Style CHAMARRÉ*, bizarre.

CHAMARRURE, s. f., réunion de couleurs disparates. || Défaut d'un style chamarré.

CHAMBELLAN, s. m., officier de la chambre d'un souverain ;

CHAMBERTIN, célèbre coteau de la Haute-Bourgogne. = S. m., vin qu'il produit.

CHAMBÉRY, ch.-l. du départ. de la Savoie, anc. cap. du duché de Savoie.

CHAMBORD, vge dans le départ. de Loir-et-Cher, avec un beau château appartenant au duc de Bordeaux (petit-fils de Charles X), qui, depuis 1830, porte le titre de comte de Chambord.

CHAMBOURIN, s. m., sorte de pierre qui sert à faire le faux cristal.

CHAMBRANLE, s. m. ; archit., ornement de bois ou de pierre qui encadre une porte, une fenêtre, une cheminée.

CHAMBRE, s. f., se dit de la plupart des pièces d'une maison, et principalement de celle où l'on couche : *garder la —*, être malade au point de ne pouvoir sortir. Sert aussi à désigner les personnes

et les choses qui servent à la chambre : *valet, femme de —, robe de —. Travailler en —, se dit d'un ouvrier qui ne tient pas boutique.* = Sur les vaisseaux, certains retranchements où couchent les officiers, où se tient le conseil, etc. — *du capitaine.* — *du conseil.* = Abs., *la —*, la chambre du souverain : *gentilhomme de la —.* || Certaines assemblées législatives; réunion de personnes qui s'assemblent pour discuter ou délibérer : — *des députés, — des Communes ou — basse, — des lords ou — haute. — des pairs.* Les CHAMBRES, se disait de la chambre des pairs et de celle des députés; se dit aujourd'hui du Sénat et du Corps législatif. = Section ou division de certains tribunaux : *cette affaire doit se plaider devant la 3^e —. Il a parlé devant les CHAMBRES assemblées.* — *ardente*, tribunal qui jugeait autrefois les criminels d'État, les malfaisants, les empoisonneurs, etc. = Assemblée qui s'occupe d'intérêts particuliers ou de ce qui est relatif à la discipline d'un corps : — *de commerce, — des avoués.* = Chasse : — *du ccrf*, endroit où il se repose pendant le jour. = Piège pour prendre les loups et les renards. = Opt., — *obscur* ou *noire*, châssis portatif, à l'intérieur duquel se trouve un carton où viennent se peindre les objets extérieurs. = Cavité accidentelle ou pratiquée à dessein : — *d'une cloche, d'un canon*, vide qui s'est fait à la fonte lorsque la matière n'a pas coulé également partout. — *d'un mortier, d'un obusier, d'une mine*, espace pratiqué pour mettre la poudre. — *d'écluse*, espace compris entre les deux portes d'une écluse. = T. de vitrier, rainure de plomb qui tient le verre dans les panneaux vitrés. = Anat. : — *de l'œil*, nom donné aux deux cavités remplies par l'humour aqueuse, qui communiquent ensemble par l'ouverture de la pupille.

CHAMBRÉ, E, adj., se dit des pièces d'artillerie qui ont des chambres.

CHAMBRÉE, s. f., nombre de soldats logeant et mangeant ensemble. = Ouvriers, personnes logeant dans la même chambre. = Se disait autrefois du nombre de spectateurs que peut contenir une salle de spectacle, du produit de la recette : *ces deux représentations vaudront deux bonnes CHAMBRÉES aux comédiens* (Volt.). = Division d'une carrière d'ardoise.

CHAMBRER, v. n., loger dans la même chambre; vieux. || — *quelqu'un*, le tenir enfermé par une sorte de violence ou de séduction; le tirer à l'écart, l'entretenir en particulier.

CHAMBRETTE, s. f., petite chambre; fam.

CHAMBRIER, s. m., officier claustral qui avait soin des revenus d'un monastère, d'un chapitre. || *Grand —*, officier qui avait l'intendance de la chambre du roi, appelé plus tard *grand chambellan*.

CHAMBRIÈRE, s. f., femme de chambre; fam. = Bâton terminé par des lanières de cuir pour châtier les chevaux. = Bâton mobile placé sous la charrette pour supporter la charge et soutenir les brancards dans une position horizontale. = Ruban avec lequel la fileuse retient sa quenouille.

CHAMEAU, s. m., quadrupède ruminant qui a deux bosses sur le dos. = Ponton qui sert à soulever un navire pour lui faire franchir de petits fonds.

CHAMELIER, s. m., conducteur de chameaux.

CHAMELLE, s. f., femelle du chameau.

CHAMFORT, écrivain spirituel et mordant, mort en 1794. Il s'est fait, par quelques bons mots, une réputation que ne méritaient ni ses talents ni son caractère.

CHAMILLARD, ministre incapable de Louis XIV pendant la dernière et désastreuse partie de son règne.

CHAMILLY (marquis de), maréchal de France sous Louis XIV; il doit sa réputation d'abord à sa belle défense de Grave, qu'il ne rendit au prince d'Orange qu'après 93 jours de siège, ensuite à la passion qu'il inspira à une religieuse du Portugal, qui lui adressa les lettres éloquentes connues sous le nom de *Lettres portugaises*.

CHAMISSO (Adalbert de), poète et publiciste allemand, mort en 1838.

CHAMOIS, s. m., espèce d'antilope. || Sa peau préparée. = *Couleur —*, d'un jaune très-clair.

CHAMOISERIE, s. f., travail du chamoiseur; lieu où il le fait; marchandise qu'il a préparée.

CHAMOISEUR, s. m., ouvrier qui prépare les peaux de chamois.

CHAMOUX, bourg de France (Haute-Savoie), près d'une vallée célèbre par ses beautés naturelles.

CHAMP, s. m., étendue, pièce ouverte de terre labourable : *labourer, moissonner un — de blé.* || *Cultiver, féconder le — de l'histoire* (Volt.). *En plein —*, au milieu de la campagne, loin de toute habitation. — *de Mars*, lieu consacré à des exercices militaires. — *de mars, — de mai*, assemblées militaires et politiques que les chefs de la nation franque tenaient au mois de mars ou de mai. — *de bataille*, lieu où elle se livre. || — *du repos*, cimetière. — *d'asile*, nom donné à une colonie que des réfugiés français tentèrent d'établir au Texas, sous la Restauration. — *clos*, lieu fermé de barrières pour les joutes, les tournois et les combats singuliers. *Prendre du —*, de l'espace pour mieux fournir sa carrière. *Laisser à quelqu'un le — libre*, ne point s'opposer à ses prétentions, ne pas lutter contre lui. *Donner un — libre à sa colère, à son imagination*, s'y abandonner. = *Carrière* : *l'Inde sembla m'ouvrir un — digne de moi* (Rac.). *Le — d'honneur*, le lieu où l'on combat; || les combats, la guerre : *mourir au — d'honneur*. = Au pl., toutes sortes de terres : *fleur des CHAMPS. A travers un —*, hors des routes battues; || *se sauver à travers un —*. V. **BUISSON**. = Tous les lieux qui ne sont point dans les villes ou dans les faubourgs : *loger aux — et à la ville* (La Br.). || *Être aux —*, être inquiet; *mettre aux —*, fâcher, mettre dans l'inquiétude. *Battre aux —*, battre le pas ordinaire, soit pour rendre les honneurs, soit pour se mettre en marche. *Avoir un œil aux — et l'autre à la ville*; prov. et fam., penser à tout. *Prendre la clef des —*, s'échapper, s'enfuir. = Au s., il désigne encore le fond sur lequel on représente quelque chose (*le — d'un tableau, d'une médaille*), et l'étendue qu'embrasse une lunette d'approche. *Mettre, poser de — des pierres, des briques*, sur leur face la moins large. = *Sur-le —*, loc. adv., sur l'heure même, sans délai, sans préparation. *A tout bout de —*, loc. adv., à chaque instant, à tout propos : *citer du latin à tout bout de —*.

CHAMPAGNE, anc. p. du N.-E. de la France. = S. m., vin qu'elle produit. = **PHILIPPE DE —**, peintre distingué du xviii^e siècle, originaire de Bruxelles.

CHAMPAGNY (de). V. **CADORE**.

CHAMPART, s. m., droit qu'avaient certains seigneurs de prendre une certaine quotité de fruits avant l'enlèvement de la récolte.

CHAMPAUBERT, vge du départ. de la Marne, où Napoléon 1^{er} battit les Russes en 1814.

CHAMPEAUX (Guillaume de), philosophe du xii^e siècle, d'abord maître, puis rival d'Abélard.

CHAMPENOIS, E, adj. et s., qui est né dans la Champagne; qui a rapport à ce pays.

CHAMPÈTRE, adj., qui appartient, qui a rapport aux champs : *vie —, travail —*. = Éloigné des villes : *lieu, séjour —. Garde —*, agent préposé à la garde

des propriétés rurales et des récoltes. || *Avoir des goûts* CHAMPÊTRES; aimer à vivre aux champs.

CHAMPIGNON, s. m., plante cryptogame, spongieuse ou coriace, n'ayant pas d'organes sexuels apparents. || *Pousser comme un —*, grandir très-rapidement; se dit au physique et au moral, mais fam. = Support, ordinairement de bois, dont le haut a la forme d'une calotte, et sur lequel on pose des chapeaux, des bonnets, des perruques. = Exercissance de chair spongieuse qui se forme dans les plaies. = Sorte de bouton de feu qui se forme au lumignon d'une chandelle, à la mèche d'une lampe. — *marin* ou *anémone de mer*, espèce de zoophyte.

CHAMPIGNONNIÈRE, s. f., couche de fumier préparée pour faire venir des champignons.

CHAMPION, s. m., celui qui combattait en champ clos pour sa querelle ou pour celle d'autrui. || Tout combattant; souvent ir. = Défenseur : — *de la foi*. *Les idées nouvelles dont il était le —* (Chat.) **CHAMPIONNE**, s. f.; fam. et peu us., employé par Molière : *tous viennent sur mes pas, hors les deux* CHAMPIONNES.

CHAMPIONNET, général de la République et du Consulat. Nommé commandant en chef de l'armée d'Italie en 1798, il s'empara de Naples et y établit la république; il mourut en 1800.

CHAMPLAIN, voyageur français qu'Henri IV envoya fonder des établissements dans le N. de l'Amérique. Il y bâtit Québec et reconnut le lac qui porte son nom.

CHAMPLURE, s. f., maladie des arbres produite par la grêle ou par la gelée.

CHAMPOLLION, savant archéologue auquel on doit l'interprétation de plusieurs hiéroglyphes; mort en 1832.

CHAMPS ÉLYSÉES, s. m. pl., lieu des enfers où, suivant les païens, les âmes des héros et des sages goûtaient un repos éternel. = Vaste promenade de Paris, à l'O. et à la suite du jardin des Tuileries, dont elle est séparée par la place de la Concorde.

CHANAAN, un des fils de Cham. = *Terre de —*, ancien nom de la Palestine et de la Phénicie.

CHANCE, s. f., événement heureux ou malheureux qui peut résulter d'un ordre de choses donné : *il avait vu la guerre civile, il en savait les CHANCES* (Guizot). = Probabilité pour ou contre : *j'ai deux — pour moi*. = Bonheur : *Être en —*. || Désgrâce, malheur : *contes sa — à quelqu'un*. *Bonne*, — souhait qu'on fait à quelqu'un qui va entreprendre quelque chose de difficile.

CHANCELANT, E, adj., peu assuré : *démarche —*. || *Santé, fortune* CHANCELANTE. = Trône —.

CHANCELER, v. n., être peu ferme sur ses pieds, sur sa base : *nous rentrons le soir sans —* (Grimm). *Cet édifice* CHANCELLE. || N'être pas ferme dans un parti, dans une résolution; être caduc : — *dans ses répons* (La Br.) *Sa vertu, sa haine* CHANCELLE (Mont.) *Ma mémoire* CHANCELLE, *la vigueur de mon esprit est usée* (Roll.)

§ **CHANCELER, VACILLER**. Ce qui *chancelle* risque de tomber. Ce qui *vacille* n'est pas fixe, aurait besoin d'être assujéti dans sa position.

CHANCELIER, s. m., officier chargé de garder les sceaux d'un prince ou d'une société. = Chef suprême de la justice; dignité abolie. — *de l'échiquier*, un des juges de la cour des finances en Angleterre. *Grand — d'Angleterre*, chef de la justice et membre du conseil privé; jusqu'en 1850, il était en même temps président de la chambre haute.

CHANCELIERÈRE, s. f., femme du chancelier; peu us. = Boîte ou petit sac garni de fourrure, pour tenir les pieds chauds.

CHANCELLEMENT, s. m., mouvement de ce qui menace de tomber; peu us.

CHANCELLERIE, s. f., bureaux, hôtel du chancelier : — *de la Légion d'honneur*. = Ministère de la justice; demeure du garde des sceaux.

CHANCEUX, EUSE, adj., qui a une heureuse chance. || *Voilà un homme bien —*; fam. et ir., se dit de quelqu'un à qui rien ne réussit. = Dont le résultat est incertain : *toute gloire humaine est* CHANCEUSE (Ste-B.)

CHANCIR, v. n.; et se —, v. pr., commencer à moisir, en parl. des aliments.

CHANCISSURE, s. f., faible moisissure.

CHANCRE, s. m., ulcère qui ronge les chairs. = Maladie des arbres, qui réduit le bois en pourriture. || *Plaie sociale*.

CHANCREUX, EUSE, adj., qui tient de la nature du chancre. = Attaqué du chancre.

CHANDELLEUR, s. f., fête de la présentation de Jésus-Christ au temple, et de la purification de la Vierge.

CHANDELIER, s. m., celui qui fait ou vend de la chandelle. = Ustensile qui sert à porter la chandelle, la bougie ou les cierges.

CHANDELLE, s. f., mèche recouverte de suif, ou de suif et de cire, et qui est propre à l'éclairage. || *Se brûler à la —*. V. BRÛLER. *Il doit une belle — à Dieu*, il est échappé comme par miracle d'un grand péril. *Economie de bouts de CHANDELLE*, épargne sordide et de petites choses. *Brûler la — par les deux bouts*, dissiper son bien de plusieurs manières; se livrer à plusieurs sortes d'excess. *C'est une — qui s'éteint*, se dit d'une personne qui meurt de vieillesse. *La — brûle*, le temps presse. *Le jeu n'en vaut pas la —*, la dépense excède le profit. *Voir mille —*, avoir un grand éblouissement. — *romaine*, pièce d'artifice qui lance des feux d'un éclat très-vif. = Pièce de bois ou de fer placée verticalement pour servir d'étau.

CHANDERNAGOR, vil. de l'Inde, sur l'Hougly, appartenant à la France.

CHANDOS (Jean), capitaine anglais du xiv^e siècle, lieutenant général des provinces françaises de l'Angleterre, fit Du Guesclin prisonnier à Auray, en 1364, et mourut en 1369.

CHANFREIN, s. m., partie antérieure de la tête d'un cheval, qui s'étend des yeux aux naseaux. = Plan oblique que l'on forme en abattant l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois.

CHANFREINER, v. a., tailler en chanfrein.

CHANGE, s. m., troc d'une chose contre une autre : *perdre, gagner au —*. || *Rendre le —*, rendre la pareille. = Commerce d'un changeur de monnaie; lieu où il se fait. = Négociation par laquelle une personne, moyennant un prix convenu, cède à une autre les fonds dont elle dispose dans un endroit autre que celui où se fait l'opération; prix qu'un banquier reçoit pour sa participation au contrat de change. *Lettre de —*, billet qu'il souscrit au profit du preneur. *Cours du —*, différence entre la valeur nominale et la valeur commerciale d'un papier, d'une monnaie. = Intérêt de l'argent qu'on prête selon le cours de la place. = Vénér., ruse d'une bête fauve qui cherche à échapper aux chiens ou aux chasseurs en faisant lever une autre bête : *la bête donne le —*. *Les chiens prennent le —*, quittent la bête lancée pour courir celle qu'elle a fait lever. || *Prendre le —*, se tromper, se laisser tromper. *Donner le —*, tromper, détourner du but, causer une méprise : *mille passions ardentes donnent le — aux remords* (J.-J.) V. TROMPER.

CHANGEANT, E, adj., variable, qui change facilement, inconstant : *temps, esprit —*; *couleur*

CHANGEANTE, qui présente des reflets différents selon les différentes expositions. *Étoffe* —, de couleur changeante.

§ **CHANGEANT, VARIABLE, INCONSTANT.** Le temps *changeant* est susceptible de devenir froid ou chaud, sec ou humide; le temps *variable* peut produire du vent ou de la pluie; le temps *inconstant* se modifie subitement, comme par caprice. Un esprit est *changeant* quant à sa manière d'être; *variable*, quant à sa manière d'agir; *inconstant*, eu égard à son peu de fixité.

CHANGEMENT, s. m., action de changer; passage d'un état à un autre : *tel deuil n'est bien souvent qu'un — d'habits* (La F.) *Je n'ai jamais aimé le — pour le* — (Chal.) = Mutation : *il a reçu son — ; il y a des CHANGEMENTS dans les bureaux.* — *de main*, passage du cheval par une ligne diagonale sur toute la longueur du manège. — *de jambe*, danse, mouvement qui consiste à s'enlever en faisant passer devant la jambe qui était derrière.

§ **CHANGEMENT, VARIATION, MUTATION.** Le *changement* est une modification de l'état des choses qui sont; il produit en elles une autre manière d'être. La *variation* est un changement du cours des choses qui vont ou se font; elle en modifie la direction. La *mutation* est un changement de place.

CHANGER, v. a., céder une chose pour une autre : — *ses tableaux contre des meubles* (Ac.) = Remplacer un objet par un autre : — *un enfant en nourrice, les draps d'un lit.* = Rendre une chose différente de ce qu'elle était : *le temps qui change tout change aussi les humeurs* (Boil.) = Convertir une chose en une autre : — *l'eau en vin. Vous avez changé mes pleurs en joie* (La H.) || — *son cheval borgne contre un aveugle*, une chose défectueuse contre une autre plus défectueuse encore. — *quelqu'un*, changer le linge qu'il a sur lui : *cet enfant a mouillé ses langes, il faut le —.* = Donner en monnaie la valeur d'une pièce d'or ou d'argent : — *un louis*; se dit aussi des billets de banque. = V. n., quitter une chose pour une autre : *vous avez besoin de — d'air* (M^{me} de Staël.) || — *de vie, de conduite, de langage.* — *de batterie*, se servir de quelque nouveau moyen dans un affaire, le premier n'ayant pas réussi. — *de note*, de façon d'agir ou de parler. = Abs., changer de linge : *je suis tout mouillé, je rentre pour —.* = Changer d'état : *le temps va —.* *Tout change dans la nature* (Buff.) *Je ne voudrais pas — avec lui*, je ne voudrais pas être à sa place. = Se renouveler : *le sénat change tous les ans* (Barth.) || Changer de mœurs, de caractère, d'aspect : *ce jeune homme est changé à son avantage.* Comme vous êtes *changé*, ou ne vous reconnait plus. — *à vue d'œil*, rapidement. — *du tout au tout, du blanc au noir*, entièrement. *Il aime à —*, il est inconstant dans ses goûts, dans ses affections. = Se —, v. pr., être changé : *leur férocité se change en respect* (Fléch.) || *Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?* (Rac.) = Se corriger, prendre une nouvelle forme : *le monde par vos soins ne se changera pas* (Mol.) *L'ancienne religion se pouvait —* (Boss.)

§ **CHANGER, ÉCHANGER, TROQUER, PERMUTER.** *Changer* est le terme le plus général et peut exprimer une action involontaire; il est de tous les styles. *Échanger* est du style noble, et se dit surtout du haut commerce. *Troquer* est vulgaire et familier; il ne se dit que de l'échange des denrées ou des valeurs médiocres. *Permuter* signifie seulement faire un échange d'emploi.

CHANGEUR, EUSE, s., personne qui fait le change des monnaies.

CHANLATTE, s. f., planche taillée en biseau,

et placée à l'extrémité des chevrons d'un comble pour soutenir l'égoût de la couverture.

CHANNING, écrivain et prédicateur américain, mort en 1842. Il joignait la tendresse de cœur de Fénelon à la tolérance la plus large.

CHANOINE, s. m., membre d'un chapitre ou conseil ecclésiastique d'un évêque. || *Vie de —*, douce et tranquille.

CHANOINESSE, s. f., celle qui possède une prébende dans un chapitre de filles.

CHANOINIE, s. f., vieux synon. de canonieat.

CHANSON, s. f., pièce de vers simples, aisés et naturels que l'on chante sur un air, et dont les stances se nomment couplets : *il faut même en chansons du bon sens et de l'art* (Boil.); se dit aussi du chant des oiseaux. || Sornettes, discours frivoles : *il nous conte des chansons. Vous dites là d'inutiles* — (Mol.) *Les maux les plus cruels ne sont que des — près de ceux qu'aux maris cause la jalousie* (La F.) *Je ne me paye pas de —*, je veux des effets et non des paroles. *N'avoir qu'une —*, répéter toujours la même chose; on dit dans le même sens, *c'est toujours la même —.* *Voilà bien une autre —*, une chose à laquelle on ne s'attendait pas. *En France tout finit par des —*, par des quolibets, des plaisanteries. **CHANSONS DE GESTE**, poèmes ou romans du moyen âge sur les exploits des gens de guerre.

CHANSONNER, v. a., — *quelqu'un*, faire une ou plusieurs chansons contre lui : *j'ai chansonné les gens du roi* (Bér.)

CHANSONNET, s. m., nom vulgaire de l'étourneau.

CHANSONNETTE, s. f., petite chanson.

CHANSONNIER, s. m., faiseur de chansons. = Recueil de chansons : *le — des dames.* = Adj. : *poète —.* *L'enjouement badin de votre attesse chansonnier* (Volt.)

CHANT, s. m., élévation et inflexion de voix sur différents tons, avec modulation : *sont-ce là les hommes aimés du ciel dont j'ai entendu les chants?* (Chal.); se dit aussi des oiseaux : *le — du rossignol.* || — *de sirène*, langage trompeur; — *du cygne*, dernière œuvre d'un artiste. = Toute musique qui peut s'exécuter avec la voix : *il a fait les paroles, un autre a fait le —* (Ac.) = Mélodie : *ce morceau manque de —.* *Plain —*, chant ordinaire de l'Église. = Pièce de poésie qui peut se chanter : — *nuptial, funèbre, guerrier.* — Au pl., se dit de toute composition en vers : *j'ai des chants pour toutes les gloires* (C. Del.) = Chaque division d'un poème : *relisez le sixième — de l'Iliade.*

CHANTAGE, s. m., pêche dans laquelle on fait du bruit pour pousser le poisson dans les filets. || Néol., moyens détournés d'obliger quelqu'un à donner de l'argent : *ce journaliste pratique le —.*

CHANTAL (M^{me} de), amie de saint François de Sales, fondatrice de l'ordre de la Visitation et grand'mère de madame de Sévigné.

CHANTANT, E, adj., facile à chanter; propre à être mis en chant : *air, vers —.* *Langue chantante*, dont la prosodie est musicale. *Déclamation —*, trop voisine du chant. *Café —*, où l'on chante.

CHANTEAU, s. m., morceau coupé à un grand pain. = Morceau de pain béni envoyé à celui qui doit le rendre la fois suivante. = Pièce du fond d'un tonneau. = Morceau d'étoffe coupé à une plus grande pièce.

CHANTELOUP, hameau près d'Amboise, où Louis XV exila le duc de Choiseul, qui y possédait un château.

CHANTEPLEURE, s. f., entonnoir à long tuyau

percé de trous. = Fente dans un mur pour l'écoulement des eaux. = Vaisseau pour fouler le raisin.

CHANTER, v. n., former avec la voix des sons variés, selon les règles de la musique : — avec goût ; — en cœur, en musique ; il se dit aussi des oiseaux, de la cigale, etc. — à livre ouvert, à la première inspection des notes. || Faire — sur un autre ton, ou faire —, faire changer de langage, de conduite, réduire à la raison. C'est comme si vous chantiez ; pop., tout ce que vous pourrez dire ou faire sera inutile. = Exécuter la partie mélodieuse d'un morceau de musique : la basse seule CHANTE dans ce morceau (Ac.) = Réciter, déclamer sur un ton qui approche du chant. = V. a., exécuter une partie ou un morceau de musique vocale : — un air, des vers, la messe. — toujours la même chanson, répéter toujours la même chose. — poulilles à quelqu'un, lui faire des reproches. — la palinodie, dire le contraire de ce qu'on avait soutenu d'abord. = Célébrer dans un poème : je CHANTE ce héros qui régna sur la France (Volt.) Je CHANTERAI la guerre que firent les Titans (La F.) — ses amours. = Dire : que me CHANTEZ-VOUS là ? très-fam. = Célébrer : Homère a CHANTÉ la colère d'Achille (Ac.) — victoire, se glorifier du succès. = Se —, v. pr., être chanté.

CHANTERELLE, s. f., corde d'un instrument de musique qui a le son le plus aigu. = Oiseau qui sert d'appau. = Sorte de champignon.

CHANTEUR, EUSE, s., personne qui chante souvent ou qui fait métier de chanter : — des rues, de l'Opéra. = Adj., oiseau —, qui a la voix plus ou moins harmonieuse. = CHANTEURS, s. m. pl., famille d'oiseaux sylvains. V. CHANTRE.

CHANTIER, s. m., grande enceinte où l'on entasse des piles de gros bois. = Lieu où l'on décharge le bois ou la pierre pour les travailler. = Endroit où l'on construit des vaisseaux. = Nom donné aux pièces de charpente ou aux blocs de pierre sur lesquels on appuie, on place de lourds objets qu'on veut travailler ou fixer. || Mettre, avoir un ouvrage sur le —, le commencer, y travailler.

CHANTIGNOLE, s. f., pièce de bois qui soutient les pannes d'une charpente.

CHANTILLY, bourg de l'Oise ; château qu'habita le grand Condé.

CHANTONNER, v. a. et n., chanter à demi-voix.

CHANTOURNÉ, s. m., pièce de bois bien travaillée, ou couverte d'étoffe, qui se met entre le dossier et le chevet d'un lit.

CHANTOURNER, v. a., travailler une pièce de bois, de métal ou de marbre, suivant un profil donné.

CHANTRE, s. m., celui dont la fonction est de chanter au service divin : ils laissaient à des CHANTRES gagés le soin de louer Dieu (Boil.) = Celui qui préside au chant, qui dirige le chœur dans une église. || Poète ; oiseau : le — de Thrace, Orphée ; les — ailés. Le rossignol est le — des bois (Buff.)

§ **CHANTRE**, **CHANTEUR**. Le premier se dit pour le chant sacré ; le second pour le chant profane. Au fig., le premier seul est usité.

CHANTRERIE, s. f., dignité, office de chantre dans une église cathédrale ou collégiale.

CHANVRE, s. m., plante dioïque qui produit le chènevis, et dont l'écorce sert à faire de la filasse ; la filasse même : toile de —.

CHANVRIÈRE, s. f., synonyme peu us. de chènevis : quand la — fut verte (La F.)

CHAOS, s. m., état confus où toutes choses étaient au moment de la création : engendrer le monde des

germes du — (Lam.) || Confusion ; amas de choses embrouillées : ils ont défigurè l'histoire du monde par un — de siècles innombrables (Mass.) Quelle chimère est-ce donc que l'homme ! quel — ! quel sujet de contradiction ! (Pasc.)

CHAPE, s. f., vêtement d'église en forme de manteau. = Habit des cardinaux composé d'un capuce doublé d'hermine et d'un grand manteau. = Couverture d'un alambic. || Sous —, en cachette ; vous menez sous — un train que je hais fort (Mol.) = Se dit, dans les métiers, de certaines choses qui s'appliquent sur d'autres, qui servent à les couvrir, à les envelopper. — d'une boucle, partie par laquelle elle tient au soulier, à la ceinture. = Trou percé dans une pièce de bois, de fer, pour recevoir les extrémités d'un essieu, d'un axe quelconque.

CHAPEAU, s. m., coiffure d'homme dont la forme est très-variables : garder son — sur la tête. Oter son — à quelqu'un, lui donner un coup de —, le saluer en se découvrant la tête. — bas ! découvrez-vous. || — rouge, dignité de cardinal. = Certaines coiffures de femme dont les formes sont très-variées : — de velours, de soie, de paille, à fleurs. — de fleurs, ou abs., bouquet, couronne de fleurs qu'on met sur la tête de la mariée. = Partie supérieure d'un champignon, lorsqu'elle affecte la forme d'un disque. || Homme, par opposition à femme : il y avait là plusieurs femmes et pas un —.

CHAPEAU CHINOIS, s. m., instrument de musique qui consiste en un disque de cuivre garni de clochettes et fixé au bout d'un manche.

CHAPE-CHUTE, s. f., aubaine : messer loup attendait — à la porte (L. F.) ; fam. et vieux.

CHAPELAIN, s. m., bénéficiaire titulaire d'une chapelle. || Prêtre dont la fonction est de dire la messe dans une chapelle de prince. = Aumônier.

CHAPELER, v. a., — du pain, couper le dessus de la croûte pour faire de la chapelure.

CHAPELET, s. m., certain nombre de grains enfilés, sur lesquels on dit certaines prières. || Défiler son —, dire tout ce qu'on sait ; faire à quelqu'un tous les reproches qu'on a à lui faire. = Machine hydraulique formée d'une chaîne et de godets.

CHAPELIER, ÈRE, s., celui, celle qui fabrique ou vend des chapeaux.

CHAPELLE, s. f., petite église ; lieu où l'on conserve des reliques, où l'on dit la messe dans une église, dans une communauté, dans une maison. — ardente, appareil funèbre qui environne le corps ou la représentation du corps d'un défunt. || Tenir —, assister en cérémonie à l'office divin ; se dit du pape, de l'empereur d'Autriche et du roi d'Espagne. = Petite chapelle faite par des enfants. || Jouer à la —, s'occuper sérieusement de choses inutiles ou frivoles. = Mar., faire —, virer de bord vent devant. = Vote du four des boulangers ou des pâtisseries.

CHAPELLE, poète épicien du xvii^e siècle, connu par la relation du Voyage en Provence et en Languedoc, qu'il fit avec son ami Bachaumont.

CHAPELLÉNIE, s. f., bénéfice d'un chapelain.

CHAPELLERIE, s. f., fabrication des chapeaux ; maison où elle se fait ; commerce des chapeaux ; marchandises que vend le chapelier.

CHAPELURE, s. f., ce qu'on ôte du pain en le chapelant ; croûte de pain râpée ou pulvérisée.

CHAPERON, s. m., ancienne coiffure à bourrelet et à queue à l'usage des hommes et des femmes. || Bourrelet circulaire placé sur l'épaule gauche d'une robe de magistrat, de professeur, et d'où pendent

des bandes d'étoffe garnies d'hermine à leur extrémité. — *de mailles*, coiffure de fer qui emboîtait le heaume quand le chevalier combattait. || Personne âgée ou grave qui accompagne une jeune personne pour la déceinte : *il me sert de —, il a une mine sans conséquence* (Les.) = Cuivre qui couvre la lumière d'un canon pour la garantir de la pluie. = Archit., faite d'un mur de clôture, en forme de toit, pour l'écoulement des eaux. = Partie du corps des insectes à laquelle s'attache la lèvre supérieure.

CHAPERONNER, v. a., couvrir d'un chaperon : — *un mur, un canon*. V. CHAPERON. — *un faucon*, lui couvrir la tête d'une coiffe de cuir. || — *une jeune personne*, lui servir de chaperon.

CHAPIER, s. m., celui qui porte chape. = Armure pour les chapes. = Fabricant de chapes.

CHAPITEAU, s. m., partie du haut de la colonne qui pose sur le fût. = Partie des fleurs qui en a la forme. = Corniche, couronnement d'un ouvrage de menuiserie. = Couverture mobile d'un moulin à vent. = Partie supérieure d'un alambic.

CHAPITRAL, E, pl. m., **AUX**, adj., qui appartient au chapitre, qui concerne le chapitre d'une église.

CHAPITRE, s. m., division d'un livre, d'un compte : *un — du budget*. || *Elle ouvre son cœur, même sur les CHAPITRES les plus délicats* (Sév.) = Sujet, matière dont on parle : *nous avons bien causé sur ce —* (Id.) *Parler sur le — de quelqu'un*, sur son compte. = Corps des chanoines d'une église : *faire administrer les sièges vacants par les CHAPITRES* (Thiers). = Assemblées où ils traitent de leurs affaires. || *Avoir voix au —*, du crédit dans une compagnie. = Assemblée de religieuses.

CHAPITRER, v. a., réprimander en plein chapitre ; || réprimander un peu sévèrement.

CHAPON, s. m., coq châtre que l'on engraisse. = Crôte de pain frottée d'ail qu'on met dans la salade. = Gros morceau de pain qu'on met bouillir dans le pot, et qu'on sert sur un potage maigre.

CHAPONNEAU, s. m., jeune ou petit chapon.

CHAPONNER, v. a., — *un coq*, le châtrer.

CHAPTAL, savant chimiste, ministre de l'intérieur sous le Consulat ; mort en 1832.

CHAQUE, adj. ind. sing., désigne la totalité des individus de l'espèce exprimée par le nom qui le suit, en y ajoutant une idée de particularité : — *homme a son génie* (Volt.) — *idée*. — *condition*.

CHAR, s. m., voiture à deux roues chez les anciens : *il excelle à conduire un — dans la carrière* (Rac.) — *de triomphe*, qui servait à la cérémonie du triomphe. || — *du soleil, de la lune, du jour, de la nuit*, formules poétiques surannées pour désigner le soleil et la lune. — *numéroté*, fiacre. = Une voiture quelconque : — *rustique*. — *de deuil* ou — *funèbre*, corbillard. || Domination, puissance : *le — de la fortune*. *Enchaîner la victoire à son —* (Ac.) = *S'attacher au — de*, suivre le sort, la fortune de. — *à bancs*, voiture légère garnie de bancs.

CHARABIA, s. m., onomatopée populaire pour désigner le patois des Auvergnats ou les Auvergnats eux-mêmes. || Tout autre idiomme barbare.

CHARACIN, s. m., espèce de saumon.

CHARADE, s. f., sorte d'énigme qui consiste à décomposer un mot en parties qui, isolées, aient un sens. — *en action*, jeu qui consiste à animer, à représenter les objets signifiés par les diverses parties de la charade : *jouer des CHARADES*.

CHARANÇON, s. m., insecte qui ronge les grains de blé dans les greniers.

CHARANÇONNÉ, E, adj., blé —, attaqué, dévasté par les charançons.

CHARBON, s. m., morceau de bois entièrement embrasé qui ne jette plus de flamme. || *Être sur les CHARBONS*, éprouver une vive impatience, être dans une grande inquiétude. *Il brûle comme un —*, il a une grosse fièvre. *Amasser des — ardents sur la tête de son ennemi* (style biblique), attirer sur lui la vengeance divine en lui rendant le bien pour le mal. = Braise éteinte : *rallumer les —* ; *écrire avec du —* ; *noir comme du —* (Mont.) || Bois éteint avant son entière combustion : *sac de —*. = Matières animales noircies et calcinées par le feu : — *animal*. — *de terre*, charbon minéral. = Maladie des céréales. = Tumeur inflammatoire et gangréneuse qui attaque certains animaux domestiques et l'homme.

CHARBONNÉ, E, adj., blé —, attaqué par le charbon.

CHARBONNÉE, s. f., morceau de porc ou de bœuf grillé sur le charbon. = Couche, lit de charbon.

CHARBONNER, v. a., noircir, écrire avec du charbon : — *de ses vers les murs d'un cabaret* (Boil.) = V. n., former du charbon, noircir : *la lampe CHARBONNE*. = Se —, v. pr., être réduit en charbon.

CHARBONNERIE, s. f., association des carbonari.

CHARBONNEUX, EUSE, adj., t. de méd., qui est de la nature du charbon.

CHARBONNIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait ou vend du charbon. || — *est maître chez soi* ; prov., chacun est maître dans sa maison. = S. m., coffre à charbon. = Navire employé au transport du charbon. = Carbonaro. = S. f., lieu où l'on fait du charbon. = Nom vulgaire d'une espèce de mésange.

CHARBOUILLET, v. a., *la nielle a charbouillet les blés*, les a attaqués, noircis.

CHARBUCLÉ, s. f., nielle des blés.

CHARCUTER, v. a., couper malproprement de la viande à table. || Couper maladroitement, ou à tort et à travers, les chairs d'un malade.

CHARCUTERIE, s. f., état, commerce, marchandise du charcutier.

CHARCUTIER, ÈRE, s., celui, celle qui prépare, qui vend de la chair de porc diversement arrangée.

CHARDIN (Jean), voyageur, mort en 1713 ; il a laissé de son voyage en Perse un récit exact et intéressant.

CHARDON, s. m., plante épineuse très-abondante, de la famille des composées : — *à foulon, à bonnetier*, qui sert à carder la laine, à lustrer le drap. = Poisson du genre de la raie.

CHARDONNER, v. a. : — *le drap*, en faire ressortir le poil avec des chardons.

CHARDONNET, s. m., joli petit oiseau du genre moineau, dont la tête est rouge et noire.

CHARDONNETTE ou **CARDONNETTE**, s. f., espèce d'artichaut sauvage.

CHARDONNIÈRE, s. f., champ de chardons.

CHARENTE, riv. de France qui se jette dans l'Océan. = *La —*, départ. de l'O. de la France, ch.-l. Angoulême. = *La — Inférieure*, départ. situé à l'O. du précédent, ch.-l. La Rochelle.

CHARENTON, ch.-l. de canton (Seine), à 8 kilom. de Paris ; célèbre maison d'aliénés.

CHARLETTE (de la Contrie), chef vendéen fusillé en 1795.

CHARGE, s. f., ce que porte d'ordinaire, ce que peut ou doit porter un homme, un animal, un objet : *c'est une chose étonnante de voir quelle était la — des soldats romains* (Roll.) — *d'un âne, d'un cheval, d'une charrette, d'un vaisseau*. = Une certaine quantité d'une chose : — *de blé, de bois*. || *Une — de coups de bâton* ; fam. et pop. = Action

de charger un bâtiment de commerce : son *navire est en — pour les Indes*. = Dépense ; ce qui l'occasionne : les réparations sont à ma —. C'est une grande — que beaucoup d'enfants (Ac.) Être à — à quelqu'un, lui causer de la dépense ou de la gêne. Être à la — de quelqu'un, être nourri, entretenu par lui. = Obligation onéreuse ou gênante : loin de regarder ses devoirs comme une —, il en fait son bonheur (J.-J.) Les CHARGES d'une succession ; cahier des —. Cette nouvelle — pèsera sur l'industrie. A la —, ou à — de, à condition, avec l'obligation de. *Bénéfice à — d'âmes*, V. BÉNÉFICE. A la — d'autant, à la condition que vous en ferez autant. = Dettes, impôts : les — de l'État, les — publiques. = Tout emploi public, important, qui fait qu'on assume une responsabilité : — de notaire, d'agent de change. Plusieurs rois d'Europe ont réuni en leurs personnes toutes les grandes — de l'État (Mont.) Ceux-là étaient exclus des CHARGES (Fén.) = Ordre, commission, garde : donner — à quelqu'un de. Femme de —, chargée de veiller au linge, à la vaisselle, etc. = Preuve, indice contre un accusé : il y a contre lui des — accablantes ; il se met souvent au pl. dans ce sens. Témoins à —, contre l'accusé. = Batterie de tambour, sonnerie de trompette pour avancer sur l'ennemi : battre, sonner la —. Comme il sonna la — il sonna la victoire (La F.) = Attaque, choc de deux troupes, surtout de cavalerie : exécuter, soutenir une —. || Revenir à la —, réitérer ses démarches, ses instances, ses reproches. = Quantité de poudre qu'on met dans un canon, dans un mortier, pour lancer un boulet, une bombe. — d'une mine, ce qu'il faut de poudre pour la faire éclater. — d'une bouteille de Leyde, d'une batterie électrique, quantité de fluide qui peut s'accumuler à leur surface. = Action, manière de charger une arme à feu : — en douze temps. = Représentation exagérée d'un personnage dans un roman, dans une pièce de théâtre, dans une peinture ou un dessin. || Faire une — à quelqu'un ; fam., une plaisanterie de mauvais goût. = Application d'un emplâtre sur la partie malade d'un animal. V. EMPLOI.

CHARGÉ D'AFFAIRES, s. m., celui qui, à défaut d'ambassadeur ou de ministre plénipotentiaire, est chargé de veiller aux intérêts de son gouvernement dans une cour étrangère.

CHARGEMENT, s. m., tout ce qui est chargé sur un vaisseau. = Cargaison d'un navire de commerce ; action de le charger ; acte qui constate la quantité de marchandises composant le chargement ; dans ce sens, on dit mieux *cargaison*. = Action de faire constater, sur les registres de la poste, l'envoi d'une lettre, d'un paquet : bureau des CHARGEMENTS.

CHARGEUR, s. m., ouvrier pour charger un canon sans gargousses. = Sallette à trois pieds pour charger une hotte.

CHARGER, v. a., mettre une charge sur : — un crocheteur, un cheval. — une voûte, y joindre le poids des matériaux nécessaires pour en contenir l'effort. — un navire, — des marchandises sur un navire. || — un homme de coups ; d'injures, le battre avec excès ; lui dire beaucoup d'injures. = Mettre sur, couvrir avec profusion : — des bagages sur une charrette. — une table de mets. Des cristaux pompeux CHARGÉS de fleurs (J.-J.) || — un ouvrage de citations, — sa mémoire de détails inutiles, sa conscience d'une faute, — quelqu'un d'imprécations. — un peuple d'impôts. — un compte, en exagérer le total. = Donner ordre, commission de ; laisser le soin, la con-

duite de : lui-même il m'a CHARGÉ de conduire vos pas (Rac.) = Peser sur, fatiguer par son poids : cette poutre charge trop le mur ; ce mets charge l'estomac. || — un mot, écrire un mot sur un autre sans effacer ce dernier. — un registre, ses livres, y porter la recette et la dépense. — une lettre, y enfermer des valeurs dont on fait constater l'envoi sur les registres de la poste. = Déposer contre quelqu'un ; accuser : tous les témoins ont CHARGÉ l'accusé. Il osa le — d'avoir commis à son attentat (Volt.) = Exagérer, ajouter à la vérité : — son rôle, un récit, une description. = Représenter grotesquement : — un caractère, un portrait, et abs. : cet acteur charge trop. Ce que vous dites là n'est pas possible, vous chargez (Ac.) = Mettre la charge dans une arme à feu : — son fusil, — à balle. — une pipe, la remplir de tabac, — une bouteille de Leyde, y accumuler une quantité considérable d'électricité. — un pinceau de couleur, une plume d'encre, en prendre tant qu'ils en peuvent tenir. = Attaquer avec impétuosité : on le vit — trois fois les ennemis (Fléch.), et abs. : nous chargeâmes vigoureusement. = Se —, v. pr., s'attaquer réciproquement avec impétuosité : s'accuser réciproquement. Se — de quelqu'un, s'engager à le nourrir, à l'élever. || Se — d'un crime, d'une faute, en prendre la responsabilité. Le temps se charge, les nuages s'amoncellent. = Être chargé. V. tous les autres sens de l'actif.

CHARGEUR, s. m., celui qui charge des fardeaux. = L'artilleur qui charge le canon. = Propriétaire d'une cargaison.

CHARIOT, s. m., voiture à quatre roues pour transporter les fardeaux ; il est quelquefois synon. de char. = Machine de bois, portée sur des roulettes, dans laquelle on place des enfants pour qu'ils s'exercent à marcher seuls. = Machine en bois, portée sur des roulettes, dont se servent les cordiers. = Constellation de la grande ou de la petite Ourse.

CHARITABLE, adj., qui a de la charité pour son prochain ; qui aime à faire l'aumône : il est bon d'être —, mais envers qui ? (La F.) = Qui part d'un principe de charité : avis, secours —.

CHARITABLEMENT, adv., avec charité. || *Avertir —, malignement ; ir.*

CHARITÉ, s. f., amour de Dieu pour lui-même et comme notre souverain bien : le feu de cette — puissante qui détache le cœur du monde (Fléch.) = Amour qu'on a pour le prochain en vue de Dieu : la guerre civile est un des plus grands crimes qu'on peut commettre contre la — (Pasc.) = Amour que Dieu porte à l'homme. = Aumône, secours donné aux pauvres : un simple refus est moins accablant qu'une — sèche et jarouche (Mass.) = Indulgence, commisération : nous devons une grande reconnaissance à ceux qui nous avertissent publiquement et avec — de nos défauts (Volt.) — bien ordonnée commence par soi-même ; prov., il faut d'abord penser à soi. || Prêter une —, des CHARITÉS à quelqu'un ; ir., lui attribuer des propos, des actes blâmables dont il est innocent. Sœurs de —, religieuses vouées au soulagement des pauvres et des malades. Bureau de —, lieu où l'on distribue des secours aux pauvres ; ensemble de personnes qui président à ces distributions. Dames de —, dames qui vont quêter pour les pauvres.

CHARITÉ (la), s.-préf. du départ. de la Nièvre.

CHARIVARI, s. m., bruit tumultueux de poêles, chaudrons, instruments discordants, etc., accompagné de cris et de huées qu'on fait à la porte de

quelqu'un en signe de mépris ou de désapprobation. || Grand bruit confus; musique bruyante et discordante : *ce n'était pas un concert, mais un vrai* —.

CHARIVARIQUE, adj., qui regarde le charivari; qui est de la nature du charivari; accompagné de charivari : *on lui fit une réception* —.

CHARLATAN, s. m., vendeur de drogues, d'orviétan, sur les places publiques. — Médecin hâbleur, qui se vante de guérir toutes les maladies. || Tout individu qui cherche à en imposer, à se faire valoir par un grand étalage de paroles.

CHARLATANERIE, s. f., état, profession de charlatan. || Manœuvre artificieuse pour tromper : *toute — est indigne d'une honnête femme* (J.-J.)

CHARLATANISME, s. m., caractère du charlatan. || Moyens employés pour tromper : *n'y a-t-il pas un peu de — dans Socrate, avec son démon familier?* (Volt.) || Affectation de mérite, de talent, de vertu.

CHARLES, nom commun à un très-grand nombre de personnages historiques.

Princes français : **CHARLES 1^{er}** ou CHARLEMAGNE, fils de Pépin le Bref, renversa le royaume des Lombards en Italie, soumit les Saxons, et fut couronné empereur d'Occident en 800; mort à Aix-la-Chapelle en 814. || *Faire* CHARLEMAGNE, se retirer du jeu après avoir gagné, sans terminer la partie. — **CHARLES V**, dit le Sage, fils du roi Jean, secondé par d'habiles ministres et de grands capitaines, reprit sur les Anglais la Normandie et la Guyenne; mort en 1380. **CHARLES VI**, fils et successeur du précédent, vit, pendant sa minorité, le royaume désolé par les fautes de ses oncles, devint fou de bonne heure, et mourut en 1422. **CHARLES VII** (1422-1461) chassa les Anglais de France, grâce à l'héroïsme de Jeanne d'Arc, signala par une sage administration les dernières années de son règne, et se laissa mourir de faim dans la crainte d'être empoisonné par son fils, qui fut Louis XI. **CHARLES VIII** (1483-1498), fils et successeur de Louis XI, abandonna la politique de son père pour aller en Italie tenter des conquêtes inutiles. **CHARLES IX** (1560-1574), successeur de son frère François II, se laissa égarer par sa mère, Catherine de Médicis, et signa le massacre de la Saint-Barthélemi. **CHARLES X** (1824-1830) succéda à Louis XVIII, son frère, et perdit le trône à la révolution de 1830; mort en 1836. **CHARLES-MARTEL**, duc d'Austrasie, régna sur la France, avec le simple titre de maire du palais, tandis que s'éteignaient les derniers Mérovingiens. Il est célèbre par la victoire de Poitiers (732) qu'il remporta sur les Sarrasins; mort en 741. **CHARLES LE TÉMÉRAIRE**, fils de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, auquel il succéda en 1467. Son règne fut rempli par des luttes malheureuses qu'il soutint contre Louis XI, contre ses sujets révoltés, contre les Suisses, qui le battirent à Granson et à Morat, et enfin contre la Lorraine; il fut tué au siège de Nancy, en 1477. **CHARLES D'ANJOU**, frère de saint Louis, conquit le royaume de Naples; mais sa cruauté souleva les Siciliens, qui massacrèrent les Français à Palerme. Ce massacre est connu sous le nom de *Vépres siciliennes*.

Princes anglais : **CHARLES 1^{er}**, roi d'Angleterre, célèbre par sa lutte contre le Parlement, fut exécuté en 1649. **CHARLES II**, son fils, fut restauré par Monk en 1660. Son règne ne fut signalé que par des conspirations et par une grande dissolution des mœurs.

Princes allemands et espagnols : **CHARLES LE GROS**, fils de Louis le Germanique, faillit un moment réunir sous son autorité tout l'ancien empire de Charlemagne; mais, ayant acheté la paix des Normands, il fut déposé en 887. **CHARLES V** ou **CHARLES-QUINT**, roi d'Espagne (1516), après la mort de son aïeul, Ferdinand le Catholique, fut élu empereur d'Allemagne en 1519, et soutint contre François 1^{er}, roi de France, une lutte funeste aux deux princes et à l'Europe. Il lutta avec des succès divers contre les musulmans et contre les protestants. Fatigué de l'empire, il abdiqua en 1555, et alla mourir en Espagne, en 1558. **CHARLES VI**, deuxième fils de l'empereur Léopold 1^{er}, disputa vainement, n'étant qu'archiduc, la couronne d'Espagne à Philippe V, puis remplaça Joseph 1^{er}, son frère, sur le trône de l'Allemagne. Sous son règne, le prince Eugène défait les Turcs à

Péterwardein et à Belgrade, et conclut avec eux le traité de Passarowitz (1718); Charles VI essaya ensuite d'assurer sa succession à sa fille Marie-Thérèse et mourut en 1740, après avoir fait signer sa *pragmatique* aux puissances européennes. **CHARLES** (l'archiduc), troisième fils de l'empereur Léopold II, battit plusieurs fois les généraux de la République et du Directoire français. Battu à son tour par Napoléon, il ne reparut plus à la tête des armées et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort (1847). **CHARLES II**, roi d'Espagne, mourut en 1701, laissant ses États au petit-fils de Louis XIV, ce qui occasionna la guerre de la succession. **CHARLES III**, fils de Philippe V, régna d'abord sur Parme, puis sur les Deux-Siciles, et fut appelé au trône d'Espagne en 1759, qu'il occupa jusqu'à sa mort (1788). Il signala son règne par d'utiles réformes. **CHARLES IV**, fils du précédent, se laissa gouverner par Godoy, favori de sa femme, et fut dépouillé du trône par Napoléon en 1808.

Rois de Suède : On compte 14 rois de Suède du nom de Charles; mais les 6 premiers n'ont rien fait d'authentique, et les règnes de *Charles VII*, *Charles VIII* et *Charles IX* sont peu remarquables. **CHARLES X GUSTAVE** (1654-1660) monta sur le trône après l'abdication de Christine, et se signala par de grands succès sur les Polonais et en Danemark. **CHARLES XI** (1660-1697) accomplit de sages réformes. **CHARLES XII** (1697-1708) fut un grand homme de guerre. Il plaça Stanislas Leczinski sur le trône de Pologne et battit plusieurs fois les Russes. Mais le génie de Pierre le Grand arrêta ses conquêtes. Battu à Pultava (1709), Charles se retira chez les Turcs, où il resta cinq ans, et vint se faire tuer au siège de Frédéricshall. **CHARLES XIII**, porté au trône par la révolution de 1809, sut se maintenir en paix au milieu des crises européennes; il adopta le général français Bernadotte. **CHARLES XIV** ou **CHARLES-JEAN**, général BERNADOTTE, se distingua dans toutes les campagnes de la République et de l'empire français, devint un des meilleurs lieutenants de Napoléon, qui le nomma prince de Ponte-Corvo, et fut élu prince royal de Suède sous Charles XII, qui l'adopta. Dès lors, il embrassa la religion et les intérêts de sa nouvelle patrie, contribua puissamment à la chute de Napoléon, et devint roi en 1818; il n'est mort qu'en 1844.

Princes de Sardovie : **CHARLES-EMMANUEL 1^{er}**, dit le Grand, épousa la fille de Philippe II, roi d'Espagne, et prit parti contre la France. Henri IV lui enleva le Bugey, le Valromey et le pays de Gex. **CHARLES-ALBERT** (1831-1849) porta sur le trône un caractère noble et chevaleresque et des vues patriotiques. En 1848, il voulut délivrer l'Italie des Autrichiens : après quelques succès, il fut battu à Novare et abdiqua en faveur de son fils Victor-Emmanuel, aujourd'hui roi d'Italie.

CHARLET, peintre et dessinateur fécond et populaire, mort en 1845. Il a tracé avec le crayon la véritable histoire du soldat de la République et de l'Empire.

CHARLOTTE, s. f., marmelade de pommes qu'on entoure de morceaux de pain grillés. — *russe*, faite avec de la crème et des biscuits.

CHARMANT, E, adj., qui plaît extrêmement par des qualités qui captivent le cœur, ravissent l'esprit : *le sourire le plus — errait sur sa bouche ingénue* (Parny). *Jerusalem renaît plus CHARMANTE et plus belle* (Rac.) *Comment ne trouves-tu ? — charmante* (Reg.) V. AGRÉABLE.

CHALUME, s. m., ce qu'on suppose fait par art magique pour séduire : *rompre un —*. *Les Juifs, au moyen âge, vendaient des philtres et des CHARMES* (Volt.) || *Dieu avait préparé un — innocent au roi d'Angleterre dans les agréments infinis de la reine son épouse* (Boss.) = Ce qui plaît, ce qui attire : *connaître les — de la prospérité, de la faveur et de Populence* (Mass.) *De ce fatal honneur vous ignorez le — empoisonneur* (Rac.) Se dit aussi des lieux : *ces lieux si pleins de tristes —* (Lam.) = Illusion : *le — cesse, le bonheur s'envole* (Mass.) = Au pl., appas, beauté : *elles joignaient aux — du corps tous ceux de l'esprit* (Fén.) || *Les — de la vertu, de la poésie*. V. MAGIE et APPAS.

CHARME, s. m., arbre fort commun dans nos forêts et dans nos parcs; son bois sert aux charrons et au chauffage.

CHARMER, v. a., jeter un charme sur, ensorceler; fasciner : *le serpent CHARME sa proie. On croit que ce berger sait — les loupes.* || Plaire extrêmement, ravir en admiration : *un Dieu si bon ne peut-il vous — ? (Rac.) Grâce qui me CHARME toujours (Id.) — la douleur, l'ennui, la peine, en suspendre le sentiment. — les loisirs, les faire passer agréablement. = Causer une vive satisfaction : vous me CHARMEZ en me disant cela. J'en suis CHARMÉ.*

§ **CHARMER, ENCHANTER, RAVIR.** Nous trouvons délicieux ce qui nous charme; nous sommes émerveillés de ce qui nous enchante; on ravit l'âme ou le cœur, on les fait bondir, tressaillir, ou on les entraîne : *mon cœur en est RAVI; mes sens en sont CHARMÉS (Mol.)*

CHARMILLE, s. f., petit charme; réunion de petits charmes, sur un même terrain, disposés en palissade, en haie ou en allée.

CHARMOIE, s. f., lieu planté de charmes.

CHARNAIGRE, s. m., race de chiens métis issus du lévrier et du chien courant.

CHARNEL, LE, adj., qui a rapport aux sens, à la chair : *plaisir —. Homme —, sensuel, par opposition à spirituel.*

CHARNELLEMENT, adv., selon la chair; comme un homme charnel.

CHARNIER, s. m., cimetière couvert; amas d'ossements. = Lieu où l'on conserve les viandes salées. = Tonneau d'eau réservée à la boisson de l'équipage. = Botte d'échalas.

CHARNIÈRE, s. f., assemblage mobile de deux pièces de métal ou de bois enclavées l'une dans l'autre, et jointes par une broche. = Partie qui réunit les deux valves d'une coquille. = Outil du graveur sur pierres, pour percer les trous.

CHARNON, s. m., petit cylindre creux qui fait partie de la charnière d'une boîte.

CHARNU, E, adj., formé de chair : *masse CHARNE.* = Bien fourni de chair : *main —; se dit aussi des feuilles et des fruits.*

CHARNURE, s. f., la chair de l'homme, considérée suivant les différentes qualités qu'elle a.

CHAROGNE, s. f., corps de bête morte, exposé et corrompu : *puer comme une — (Ac.)*

CHAROLAIS, anc. pays de France (Bourgogne). = Comté de —. V. CHARLES LE TÈMÉRAIRE.

CHAROLLES, s.-préf. du départ. de Saône-et-Loire.

CHARPENTE, s. f., assemblage de pièces de bois servant à élever une construction ou en faisant partie. *Bois de —, propre à la construction.* || Structure du corps humain. = Plan d'un ouvrage d'esprit; se dit surtout en parl. d'une pièce de théâtre.

CHARPENTER, V. A., équarrir des pièces de bois; peu us. || Couper d'une manière maladroitte : *le chirurgien lui a tout CHARPENTÉ les bras (Ac.)* = Tracer le plan, le cadre, disposer les parties principales d'un ouvrage : *il sait bien — une pièce. Voilà un homme bien CHARPENTÉ, bien constitué, qui a de gros membres.*

CHARPENTERIE, s. f., profession, travail de charpentier. = Charpentes mises en œuvre.

CHARPENTIER, s. m., ouvrier qui taille et assemble des pièces de bois pour les constructions.

CHARPIE, s. f., filaments de vieux linge qui servent pour les pansements. || *Cette viande est en —, elle est trop cuite.*

CHARRÉE, s. f., cendre qui a servi à la lessive.

CHARRÉTÉE, s. f., la charge d'une charrette.

CHARRÉTIER, ÈRE, s., personne qui conduit une charrette, un chariot. *Jurer comme un —, très-fort et grossièrement.* = Adj. : *chemin —, par lequel peuvent passer les charrettes.*

CHARRÈTE, s. f., voiture propre à porter des fardeaux, qui a ordinairement deux timons et deux ridelles : — *à bras*, petite charrette traînée par un ou deux hommes.

CHARRIAGE, s. m., action de charrier. = Prix du transport.

CHARRIER, s. m., pièce de grosse toile qu'on met sur le cuvier, et dans laquelle on met la cendre.

CHARRIER, V. A., voiturier dans une charrette, dans un chariot. || — *droit*, se bien conduire; fam. = Entraîner dans son cours : — *du sable, du limon, de l'or. La mer commence à — des glaces (Buff.)*, et abs. : *le Seine sera bientôt prise, car elle CHARRIE.*

CHARROI, s. m., transport par chariot. = Charrette, tombereau : *on a requis tant de CHARROIS par village (Ac.)* = Corps de troupes chargé de transporter les bagages et l'artillerie; vieux.

CHARRON, s. m., ouvrier, artisan qui fait des trains de carrosses, des chariots, des charrettes.

CHARRONNAGE, s. m., art, ouvrage du charron : *bois de —, bois dont il se sert.*

CHARROYER, V. A., faire le charroi de.

CHARRUE, s. f., machine à labourer la terre, tirée par des chevaux ou par des bœufs. || *Tirer la —; fam., avoir beaucoup de peine. Mettre la — devant les bœufs*, commencer par où l'on devrait finir. — *mal attelée*, associés qui ne s'entendent pas. = Étendue de terre qu'on peut mettre en valeur avec une charrue.

CHARTE, s. f., ancien titre, lettre patente; loi fondamentale, constitution : *la grande —, accordée en 1215 aux barons anglais par Jean sans Terre : la — constitutionnelle*, ou abs. : *la —, octroyée par Louis XVIII en 1814, modifiée en 1830, et abolie en 1848. École des CHARTES*, où l'on enseigne à déchiffrer les vieilles chartes et manuscrits. = *partie*, acte par lequel on loue, on affrète un navire.

CHARTIL, s. m., grande et longue charrette pour le transport des gerbes.

CHARTISTE, s. m., partisan d'une charte, et spécialement de celle de don Pedro en Portugal.

CHARTON, s. m., vieux synon. de charretier, employé par La Fontaine.

CHARTRE, s. f., prison; vieux : — *privée*, lieu où l'on retient quelqu'un en prison sans autorité de justice. = Méd., dépérissement.

CHARTRES, ch.-l. du départ. d'Eure-et-Loir.

CHARTREUX, EUSE, s., religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Bruno. = **CHARTREUX**, adj. et s. m., chat qui a le poil d'un gris bleuâtre. = **CHARTREUX**, s. f., couvent de chartreux; liqueur qu'on y fabrique. || Maisonnette au milieu des champs. = Mets composé d'un mélange de légumes.

CHARTRIER, s. m., archives, recueil de chartes; gardien des chartes.

CHARYBDE, s. m., gouffre situé dans le détroit de Sicile, vis-à-vis d'un écueil appelé Scylla. || *Tomber de — en Scylla*, tomber d'un mal dans un autre.

CHAS (pron. *châ*), s. m., trou d'une aiguille.

CHASSE, s. f., boîte où sont renfermées les reliques d'un saint. || *Parée comme une —, outre mesure.* = Chose qui en tient une autre enchâssée. = Tige de fer qui porte le fléau d'une balance.

CHASSÉ, s. f., poursuite des bêtes sauvages : *la — du renard demande moins d'appareil que celle*

du loup (Buff.) *Donner la* — à, poursuivre. *Donner* —, se dit d'un vaisseau qui en poursuit un autre; *recevoir, prendre une* —, fuir à pleines voiles. — *au chien lévrier, au furet, à l'oiseau*, faite à l'aide de ces animaux. *Montre, habit de* —, qui servent pour la chasse. = Chasseurs, chiens, équipages de la chasse : *la* — *a passé par là* (Ac.) = Le gibier que l'on prend : *vivre de sa* —. = Art de poursuivre les animaux : *il entend bien la* —. *Rompre la* —, la troubler ou l'interrompre tout à fait. = Partie d'une terre, d'un domaine réservée pour la chasse : *les CHASSES royales*. = Air de chasse : *sonner une* —. = Espace laissé libre pour faciliter l'action d'une machine, le mouvement en avant d'une voiture. = Jeu de paume, lieu où la balle tombe du premier bond : — *morte*, coup perdu; || affaire commencée que l'on ne poursuit pas. *Écluses de* —, destinées à nettoyer un port, un chenal, un bassin. *Huitres de* —, celles qu'apportent les chasse-marée. = Écoulement rapide de l'eau pour écarter ce qui obstrue son cours. = Inclinaison en dehors des dents d'une scie. = Impr., nombre de lignes que chaque page de copie renferme de plus qu'une page d'impression.

CHASSÉ, s. m., pas de danse qui s'exécute en allant de côté, à droite ou à gauche.

CHASSE-COUSINS, s. m. inv., mauvais vin; || tout ce qui peut éloigner les parasites et les importuns. = Fleuret fermé qui ne plie pas.

CHASSELAS, s. m., sorte de raisin blanc.

CHASSE-MARÉE, s. m. inv., voiturier qui apporte la marée; sa voiture. = Petit bâtiment à deux mâts, et très-bon marcheur.

CHASSE-MOUCHES, s. m. inv., petit balai pour chasser les mouches. || Filet dont on couvre les chevaux pendant les chaleurs.

CHASSE-PIERRES, s. m. inv., appareil fixé en avant des roues d'une locomotive pour écarter des rails tout corps étranger.

CHASSE-POIGNÉE ou **CHASSE-POMMEAU**, s. m., outil de fourbisseur.

CHASSE-POINTES, s. m., outil pour chasser les pointes, les goupilles d'une machine.

CHASSER, v. a., mettre dehors avec violence, forcer à sortir de quelque lieu : — *les chiens, les mouches*. On *va CHASSÉ* du collège. || *L'ardeur de s'enrichir CHASSA la bonne foi* (Boil.) *Le jour vint — les ténébres*. = Éloigner, écarter, bannir : — *l'ennui, les chagrins, les mauvaises pensées*, et par exagération : *les maçons le CHASSENT de chez lui*. || *La faim CHASSE le loup hors du bois*, la nécessité nous force à agir contre notre gré. = Dissiper : — *le mauvais air; le vent CHASSE les nuages*. = Pousser en avant : *comme la poudre et la paille légère que le vent CHASSE devant lui* (Rac.) = Congédier : — *un domestique*. *Pardou si je vous CHASSE, mais il faut que je sorte*; fam. et par exagération. = Mener, pousser devant soi : — *un troupeau de moutons, — l'ennemi*. || *Un clou CHASSE l'autre*; prov., une nouvelle passion en fait oublier une vieille. = Poursuivre, tâcher de prendre : — *le cerf, un navire*. = V. n., poursuivre le gibier : — *au fusil*, || — *au plat*, aimer à manger le gibier; — *sur les terres d'autrui*, empiéter sur les droits des autres. *Nos chiens ne CHASSENT pas ensemble*, nous sommes brouillés; fam. *Bon chien CHASSE de race*, on a les mœurs, les vertus et les vices de sa famille; se prend souvent en mauv. part quand on parle d'une femme. = Mar., v. a., — *un navire*, le poursuivre. — *la terre*, s'en approcher, la reconnaître. — *sur ses ancres, sur un bâtiment, à la côte*,

se dit d'un bâtiment qui entraîne ses ancres, qui va tomber sur un autre, se jeter à la côte. = V. n., porter loin, en parl. des armes; rouler facilement, en parl. d'une voiture. = Impr., occuper beaucoup d'espace, en parl. d'un caractère; espacer beaucoup les lignes, les lettres. = Danse, exécuter le pas appelé *chassé*. = Se —, v. pr., s'expulser l'un l'autre. = Être pris à la chasse.

CHASSERESSE, s. et adj., synonym. poét. de chasseuse : *la jeune* — (Delil.) *Diane* —.

CHASSEUR, EUSE, s., celui qui chasse actuellement, ou qui aime à chasser : *nous avons rencontré les CHASSEURS*. *C'est un — adroit*. = **CHASSEUR**, s. m., domestique, vêtu de la livrée de ses maîtres, qui monte derrière la voiture. = Soldat d'infanterie légère. *Les — d'Afrique*, corps de cavalerie légère. — *à cheval*. = Bâtiment qui en poursuit un autre; il est aussi adj. dans ce sens : *le vaisseau* —.

CHASSIE, s. f., humeur gluante qui s'amasse sur le bord des paupières et les colle.

CHASSIEUX, EUSE, adj., qui a de la chassie : *œil* —. = S., personne aux yeux chassieux.

CHASSIS, s. m., ouvrage de menuiserie composé de carrés dans lesquels on met des vitres, de la toile ou du papier pour s'abriter contre le vent, les injures de l'air, etc. — *dormant*, cadre immobile d'une fenêtre. = Sorte de cadre sur lequel on attache, on applique une toile, un tableau, etc. = Assemblage de fer ou de bois qui environne et contient quelque chose. = Métier sur lequel on étend de la toile pour broder, des réseaux pour y faire de la dentelle, etc. — *d'imprimerie*, cadre de fer qui contient les caractères assemblés en pages et serrés avec des coins. = Partie d'une table qui soutient le dessus. = Jardin., vitrage pour couvrir les plantes. — *de pierre*, dalle de pierre percée pour en recevoir une autre. — ou *coulisses*, décoration théâtrale qui forme les deux côtés de la scène.

CHASSOIR, s. m., morceau de bois au moyen duquel le tonnellier chasse le cerceau sur la futaille.

CHASTE, adj., qui s'abstient des plaisirs d'un amour illicite : — *épouse*. = Pur, éloigné de tout ce qui blesse la pudeur, la modestie : *d'un — amour, pourquoi vous effrayer?* (Rac.) *Ame —, oreille —. La langue française est la plus — de toutes* (Desmahis).

CHASTEMENT, adv., avec chasteté : *vivre* —.

CHASTETÉ, s. f., vertu qui consiste à être chaste : *la vraie — de l'homme est de rougir du péché* (Boss.) = Continence volontaire et vertueuse : *faire vœu de —. Les corps des vierges sont purifiés et ennoblis par la —* (Id.)

CHASUBLE, s. f., ornement que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe.

CHASUBLIER, s. m., celui qui fait ou vend des ornements d'église.

CHAT, TE, s., animal domestique à ongles rétractiles, qui prend les rats et les souris. || *C'est une CHATTE*, se dit d'une femme très-friande. *A bon — bon rat*, ruse contre ruse. — *échaudé craint l'eau froide*, une faute rend circonspect. *La nuit, tous les CHATS sont gris*, on ne distingue pas la beauté de la laideur. *Il n'y a pas un —*, il n'y a personne. *Achever — en poche*, de confiance. *Appeler un — un —*, les choses par leur nom. *Réveiller le — qui dort*, une affaire assoupie. *Il n'y a pas là de quoi fouetter un —*, la faute est bien légère. *Jeter le — aux jambes à quelqu'un*, ou un — *dans les jambes de quelqu'un*, lui susciter un embarras. *Avoir un — dans la gorge*, ne pouvoir chanter; toutes ces loc. sont prov.

et fam. = Zool., genre de quadrupèdes carnivores appelés *feliens*. = Bot., au pl., folles fleurs des noyers, des coudriers, des saules, etc.

CHÂTAIGNE, s. f., fruit du châtaignier. = Excroissance cornée à la jambe des chevaux.

CHÂTAIGNERAIE, s. f., lieu planté de châtaigniers.

CHÂTAIGNIER, s. m., arbre du genre de la famille des cupulifères ou corylacées, dont le fruit consiste en une sorte de capsule couverte de piquants qui renferme une ou plusieurs nucules nommées *châtaignes*. = Bois de cet arbre.

CHÂTAIN, adj. m., couleur de châtaigne : *poil* — ; *cheveux* CHÂTAINS. = S. m., *cheveux d'un* — *clair* ; il ne se met au pl., que lorsqu'il est suivi de plusieurs adjectifs : *les cheveux de cette petite fille étaient CHÂTAINS, bruns et fins* (Buff.)

CHAT-CERVIER, s. m., lynx du Canada.

CHÂTEAU, s. m., forteresse environnée de fossés et de gros murs flanqués de tours et de bastions. = Habitation seigneuriale située à la campagne. = Résidence royale : *le — de Saint-Cloud* ; *le — des Tuileries* ; et abs., *il est invité au —*. || CHÂTEAUX en Espagne, jets en l'air, rêves chimériques. — *de cartes*, petit édifice que les enfants s'amuse à construire avec des cartes ; || petite maison peu solide. = Archit., — *d'eau*, bâtiment qui contient un réservoir d'où partent des conduites pour distribuer l'eau à plusieurs fontaines ; se dit aussi de certaines fontaines à cascades.

CHÂTEAUBRIAND (François-René, vicomte de), le plus illustre écrivain français, jusqu'à ce jour, du XIX^e siècle. Ses meilleurs ouvrages sont : *Atala*, *René*, *le Génie du christianisme*, *les Martyrs*, *l'Itinéraire* et *les Mémoires*. Il est mort en 1848.

CHÂTEAUBRIANT, s.-préf. du départ. de la Loire-Inférieure. = *Édit de —*, rendu par Henri II, en 1531, contre les protestants.

CHÂTEAU-CHINON, s.-préf. du départ. de la Nièvre.

CHÂTEAUDUX, s.-préf. du départ. de l'Eure-et-Loir.

CHÂTEAU-GONTIER, s.-préf. du dép. de la Mayenne.

CHÂTEAU-LAFITTE, vignoble renommé de la Gironde.

CHÂTEAULIN, s.-préf. du départ. du Finistère.

CHÂTEAU-MARGAUX, bon vignoble de la Gironde.

CHÂTEAU-RENAUD, excellent amiral sous Louis XIV.

CHÂTEAUROUX, ch.-l. du départ. de l'Indre. = *Duchesse de —*, maîtresse de Louis XV, morte en 1744.

CHÂTEAU-SALINS, s.-préf. du départ. de la Meurthe.

CHÂTEAU-THIERRY, s.-préf. du départ. de l'Aisne.

CHATÉE ou **CHATTÉE**, s. f., portée d'une chatte.

CHÂTEL (Jean), fils d'un drapier, tenta d'assassiner Henri IV en 1594.

CHÂTELAIN, E, s., personne qui possédait un château avec droit de justice. = Officier qui rendait la justice sur les terres d'un seigneur. = Adj., *seigneur, juge* —. *Chaîne CHÂTELAIN*, à laquelle pend un trousseau de clefs et que les dames portent à leur ceinture ; il est aussi s. : *une —*.

CHÂTELET, s. m., ancien petit château. *Grand et petit —*, anciennes prisons de Paris ; juridiction qu'on y exerçait ; juges qui l'exerçaient. = Partie du métier du rubanier qui soutient les hautes lices.

CHÂTELLENIE, s. f., seigneurie et juridiction d'un seigneur châtelain ; étendue de pays placée sous sa juridiction.

CHÂTELLERAULT, s.-préf. du départ. de la Vienne.

CHATHAM (lord). V. **PITT**.

CHAT-HUANT, s. m. (pronon. cha-uant), sorte de chouette : *une souris tomba du bec d'un —* (La F.)

CHÂTIABLE, adj., qui doit, qui peut être châtié.

CHÂTIER, v. a., punir pour corriger, faire su-

bir une peine à quelqu'un pour le rendre meilleur : — *un écolier*. Ou CHÂTIE un homme qui a failli, parce qu'on veut lui faire connaître sa faute pour la corriger (Boss.) || Retoucher avec attention pour rendre pur : — *son style, sa prose, ses vers*. = Réprimander, flétrir ; on devrait — sans pitié ce commerce honteux de semblant d'amitié (Mol.)

CHATIÈRE, s. f., trou pratiqué à une porte ou sous une porte pour laisser passer les chats. = Piège pour prendre les chats.

CHÂTILLON-SUR-SEINE, s.-préf. du départ. de la Côte-d'Or.

CHÂTIMENT, s. m., peine que l'on fait subir à quelqu'un pour lui faire expier une ou plusieurs fautes ; supplice : *il faut des CHÂTIMENTS dont l'univers frémissent* (Rac.)

CHATOIEMENT, s. m., effet produit sur la vue par une surface chatoyante ; cause qui le produit.

CHATON, s. m., petit chat. = Partie d'une bague dans laquelle une pierre précieuse est enchâssée ; la pierre elle-même. = Assemblage de fleurs unisexuelles, disposées en épi autour d'un axe commun ; c'est un mode d'inflorescence propre à certains arbres.

CHATONNER, v. a., encastrier dans un chaton.

CHATOUILLEMENT (Il m.), s. m., action de chatouiller ; sensation qui en résulte. || Impression agréable reçue par les sens.

CHATOUILLER (Il m.), v. a., causer, par un attouchement léger, un mouvement involontaire, un tressaillement qui provoque ordinairement à rire. — *un cheval*, le piquer légèrement. || Flatter doucement les sens ou l'esprit : *ce vin CHATOUILLE le palais* ; *cette musique CHATOUILLE agréablement l'oreille*. *Ce nom de roi des rois...* CHATOUILLAIT de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse (Rac.) = Se —, v. pr., se causer un chatouillement. || Se — pour se faire rire, fam., s'exciter à la joie pour un faible sujet, ou sans sujet.

CHATOUILLEUX, EUSE (Il m.), adj., qui est fort sensible au chatouillement. || Qui se fâche aisément. *Affaire CHATOUILLEUSE*, fort délicate. *Chaval —*, très-sensible à l'éperon, ombrageux. = Agréable, flatteur : *de tes vers la — amorce* (L. Rac.)

CHATOYANT, E, adj., qui chatoie : *couleur CHATOYANTE* ; *étoffe —*. || *Style —*, semé de faux brillants. = **CHATOYANTE**, s. f., pierre qui chatoie.

CHATOYER, v. n., changer de couleur, produire des reflets variés, selon les différents aspects. || *Ce style CHATOIE*, il est chargé de faux brillants.

CHÂTRE (LA), s.-préf. du départ. de l'Indre.

CHÂTRER, v. a., rendre impropre à la génération. || — *un livre*, en faire disparaître ce qui peut choquer la morale, les lois, la religion, le bon goût. = Enlever les rejets superflus, les parties inutiles d'une plante. — *une roue*, ôter une faible partie des jantes pour en resserrer les rais.

CHÂTREUR, EUSE, s., celui, celle qui fait métier de châtrer les animaux.

CHATTEMITE, s. f., personne qui trompe par une feinte douceur : *un chat faisant la —* (La F.) *Les renards, autres CHATTEMITES* (Volt.) V. **PATELIN**.

CHATTER, v. n., se dit d'une chatte qui met bas.

CHATTERIE, s. f., friandise qu'on donne aux enfants. || Faus. caresse.

CHATTERTON (Thomas), poète anglais du XVIII^e siècle qui s'empoisonna à l'âge de 18 ans.

CHAUCER (Geoffroy), le plus ancien des poètes classiques anglais, mort en 1400.

CHAUD, E, adj., qui a, qui donne, qui produit de la chaleur : *le soleil est — aujourd'hui*. Fer — ; cendres CHAUDES. || *Pleurer à — larmes*, excessivement. = Qui fait éprouver de la chaleur : *temps, climat — ; vêtement — ; vin —*. = Qui éprouve de la chaleur : *pieds CHAUDS*. || *Plein de feu, ardent, passionné ; tempérament, ami, orateur, style — ; ton —*, coloris brillant et vigoureux. *Elle ne trouve rien de trop — dans le service de Dieu* (Sév.), rien de difficile pour son ardeur. = Vif, animé, sanglant : *l'affaire fut CHAUDE*; *alarme —*, grande et soudaine. = Prompt, qui se met facilement en colère : *il est —*. *Les Méridionaux ont le sang —*. = Récent : *les plaisanteries ne sont bonnes que quand elles sont servies toutes —* (Volt.) V. FER et MAIN.

CHAUD, s. m., la chaleur qui est dans quelqu'un ou quelque chose; chaleur excessive : *il fait un — mortel* (Sév.) || *Cela ne fait ni — ni froid*, est indifférent. || *Il faisait — à ce combat*, la lutte a été sanglante. *Souffler le — et le froid* (La F.), être tour à tour d'avis contraires.

CHAUD, adv., chaudement : *boire, se tenir —*. Tout —, tout de suite.

CHAUDE, s. f., action de faire chauffer le fer suffisamment pour être forgé, et de le forger. = Degré de cuisson qu'on donne à la matière du verre. = Feu violent dans une usine. *Sur la —*, loc. adv., au premier moment; *à la —*, loc. adv., tandis que le métal est chaud. || *Sur l'heure*, fam. et vieux : *je reçois une de vos lettres; j'y fais une réponse à la —* (Sév.) *On attaque l'ennemi à la —* (Ac.)

CHAUDEAU, s. m., bouillon, lait de poule chaud; toute boisson chaude; vieux.

CHAUEMENT, adv., de manière à conserver la chaleur : *se vêtir —*. || Avec ardeur, avec vivacité : *poursuivre une affaire —*.

CHAUDER, v. a., — *un champ*, y répandre de la chaux.

CHAUDIÈRE, s. f., grand vase, ordinairement de cuivre, pour faire chauffer, cuire ou bouillir; contenu d'une chaudière. = Vase fermé, dans une machine à vapeur, où l'eau se transforme en vapeur.

CHAUDRON, s. m., vase de cuivre, muni d'une anse, servant surtout pour la cuisine.

CHAUDRONNÉE, s. f., contenu d'un chaudron.

CHAUDRONNERIE, s. f., art, commerce, marchandise, fabrique du chaudronnier.

CHAUDRONNIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait ou vend des ustensiles de cuisine, de cuivre ou de fer. = Adj., *maître, ouvrier —*.

CHAUFFAGE, s. m., application aux divers besoins de l'homme de la chaleur produite par la combustion : — *au bois, au gaz*. = Matières combustibles employés pour chauffer : *le — est cher cette année*. Bois de —. = Ce que l'on consomme annuellement pour se chauffer. = Action et manière de chauffer : *le — d'un four, d'une machine*. Droit de —, droit de faire couper dans une forêt une certaine quantité de bois.

CHAUFFE, s. f., fourneau où brûle le combustible employé à la fonte des pièces. = Opération entière de la distillation. = Chemin de fer, *surface de —*, portion de la surface d'une chaudière qui reçoit l'action de la chaleur développée par le foyer.

CHAUFFE-ASSIETTES, s. m. inv., ustensile qui sert à chauffer les assiettes ou à les tenir chaudes.

CHAUFFE-LINGE, s. m. inv., panier d'osier placé sur un poêle pour chauffer le linge.

CHAUFFE-LIT, s. m. inv., bassinoire.

CHAUFFE-PIEDS, s. m. inv., chauffeurette.

CHAUFFER, v. a., rendre chaud : — *le four, des draps*. — *du bois*, lui donner un certain degré de chaleur pour le courber ou le redresser. — *la carène d'un vaisseau*, pour tuer les vers, faire fondre le vieux brai, et découvrir les défauts. || — *un poste*, le canonner vivement. — *quelqu'un*, l'attaquer vivement par des raisonnements ou des plaisanteries; lui faire la cour; triv. — *une affaire*, la suivre avec activité, en presser la conclusion. = V. n. : *ce bois chauffe plus que tel autre*, il donne plus de chaleur. = Recevoir plus de chaleur : *le four chauffe*. || S'échauffer, s'animer : *cela chauffe*. *Ce n'est pas pour vous que le four chauffe*; prov., ce qui se prépare ne vous est pas destiné. = Se —, v. pr., se tenir près du feu pour en recevoir de la chaleur. || *On saura, on verra de quel bois je me chauffe*; prov., de quoi je suis capable, quel homme je suis. *On verra de quel bois nous nous chauffons quand on s'attaque à ceux qui nous peuvent appartenir* (Mol.) *Ne pas se — du même bois*, n'avoir pas les mêmes sentiments, les mêmes opinions.

CHAUFFERETTE, s. f., vase ou petit coffre pour se chauffer les pieds. = Coffre de bois, garni de tôle à l'intérieur, pour redresser le poil du velours.

CHAUFFERIE, s. f., forge destinée à forger le fer qu'on veut réduire en barres.

CHAUFFEUR, s. m., ouvrier chargé d'entretenir le feu d'une forge, d'une machine à vapeur. = Adj., *ouvrier —*. = Il s'est dit de certains brigands de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e qui exposaient à un feu violent les pieds de leurs victimes, pour les forcer à leur livrer leur argent.

CHAUFFOIR, s. m., salle où l'on se chauffe en commun. || Linge chaud pour essuyer un malade en sueur; linge de précaution pour les femmes.

CHAUFFURE, s. f., défaut du fer ou de l'acier qui s'écaille pour avoir été trop chauffé.

CHAUFOUR, s. m., four à chaux.

CHAUFOURNIER, s. m., ouvrier qui fait la chaux.

CHAULAGE, s. m., action de chauler.

CHAULER, v. a. : — *le blé*, le faire passer à l'eau de chaux ou au sulfate de cuivre avant de le semer, pour le préserver de la carie, du charbon.

CHAULIEU (de), poète aimable, mort en 1720, dont les écrits ne justifient pas la réputation.

CHAUMAGE, s. m., action de couper le chaume; époque où on le coupe.

CHAUME, s. m., tige des graminées. = Partie de la tige des blés qui reste dans le champ quand on les a coupés; champ où le chaume est encore sur pied. || Paille qui couvre beaucoup de constructions rurales : *le pauvre en sa cabane, où le — le couvre* (Malh.) = Chaumière : *on parlera de sa gloire sous le — bien longtemps* (Bér.)

CHAUMER, v. a. et n., couper, arracher du chaume : — *un champ, dans un champ*.

CHAUMIÈRE, s. f., petite maison couverte de chaume : *la — du pauvre* (J.-J.) V. CABANE.

CHAUMINE, s. f., petite chaumière.

CHAUMONT, ch.-l. du départ. de la Haute-Marne.

CHAUSANT, E, adj., qu'on chasse facilement : *un bas de soie est plus — qu'un bas de fil*.

CHAUSSE, s. f., pièce d'étoffe que les membres de l'Université portent sur leur robe à l'épaule. = Poche de drap en forme d'entournoir pour passer et

clarifier les liquides ; on l'appelle quelquefois — *d'Hippocrate*. — *d'aisances*, tuyau des latrines.

CHAUSSEE, s. f., levée de terre pour retenir l'eau d'un étang, d'une rivière. = Levée qu'on fait dans les lieux bas et humides pour servir de chemin de passage. = Partie bombée d'une rue ou d'un chemin sur laquelle passent les voitures. = Route construite en France par les anciens Romains. **V. PONT** et **REZ-DE-CHAUSSEE**.

CHAUSSE-PIEDS, s. m. inv., instrument de corne ou de cuir pour chausser un soulier.

CHAUSSER, v. a., loger le pied ou la jambe dans : — *ses souliers, ses bas, et aussi : — des bas, des bottes à quelqu'un.* || — *le cothurne*, faire des tragédies ; les jouer ; prendre le style tragique. — *le brodequin*, faire des comédies ou en jouer ; prendre le style comique. — *un enfant*, lui mettre sa chaussure. — *les étriers*, y enfoncer les pieds trop avant. *S'enfuir un pied CHAUSSÉ l'autre non* ; prov., en toute hâte, sans prendre le temps de s'habiller. || — *les éperons à quelqu'un*, les lui mettre en le faisant chevalier. = Fournir de chaussures : *ce cordonnier me CHAUSSÉ depuis longtemps*, et abs. : *il CHAUSSÉ bien*, il fait bien la chaussure. *Ces bottines rous CHAUSSENT parfaitement*, vont bien à votre pied, à votre jambe. *Cette personne n'est pas aisée à —*, il est difficile de lui faire des chaussures qui lui aillent bien ; || on ne la persuade pas aisément ; fam. *Être chaussé d'une opinion*, y tenir avec entêtement : *comme avec passion un chacun est chaussé de son opinion* (Mol.) = Agric. : — *un arbre, une plante*, en entourer le pied de terre. = **V. n.**, mettre une chaussure de telle ou telle grandeur : — *étroit, très-large*. = **Se —**, mettre sa chaussure. || *Se — une opinion, une idée dans la tête, ou se — la tête pour une personne*, s'en entêter, s'en enticher ; fam.

CHAUSSES, s. f. pl., ancien vêtement qui allait de la ceinture aux genoux. || *Tirer ses —*, s'enfuir. = **Se disait aussi pour bas : une paire de —**.

CHAUSSE-TRAPE, s. f., petite pièce de fer qui présente toujours une pointe de quelque manière qu'on la jette, et qu'on sème aux abords d'un camp, d'un gué, pour enfermer les hommes et les chevaux de l'ennemi. = Piège à renards et autres bêtes puantes. = Genre de plantes cinarocéphales.

CHAUSSETTE, s. f., sorte de demi-bas.

CHAUSON, s. m., chaussure de fil, de laine, qui ne couvre que le pied. = Soulier léger et flexible pour danser, faire des armes, jouer à la paume. = Sorte de pâtisserie aux pommes.

CHAUSURE, s. f., tout vêtement qui recouvre le pied et quelquefois une partie de la jambe. || *Trouver — à son pied* ; prov., ce qu'il faut, ce qui convient. = Somme qu'on dépense annuellement pour se chauffer.

CHAUT, **V. CHALOIR**.

CHAUVE, adj., qui n'a plus ou presque plus de cheveux : *homme — ; tête —*. || *L'occasion est —* ; prov., il ne faut pas la laisser échapper.

CHAUVE-SOURIS, s. f., mammifère volant et nocturne, qui a des ailes membraneuses et ressemble à une souris pour la forme et la grosseur.

CHAUVINISME, s. m., néol., admiration exagérée pour la gloire militaire ; patriotisme outré.

CHAUVIR, v. n. : — *des oreilles*, les dresser, les serrer contre la tête : *je CHAUVIR de l'oreille* (Rég.) ; se dit des chevaux, des mulets et des ânes.

CHAUX, s. f., protoxyde de calcium, terre alcaline qui se rencontre toujours combinée avec des

acides. = Pierre calcaire que l'on a fait cuire dans un four. — *vive*, qui n'a pas été imprégnée d'eau. — *éteinte*, qu'on a imbibée d'eau. — *hydraulique*, qui se durcit promptement sous l'eau. *Eau de —, lait de —*, eau dans laquelle on a délayé de la chaux.

CHAVIRER, v. n., se dit d'un bateau qui tourne sur lui-même, de manière à montrer sa quille au-dessus de l'eau : *nous CHAVIRAMES à l'entrée du port*.

CHEBEC ou **CHEBER**, s. m., petit navire à voiles et à rames, en usage dans la Méditerranée.

CHEF, s. m., tête ; ne se dit plus que des reliques : *le — de saint Denis*, ou, en parl. de **J.-C.** : *la marque effroyable de royauté dont on l'a couronné déchiré son — auguste* (Mass.) = Terme de badinage : *le — couronné de lauriers* (Ac.) *Je vous ai vu le — plus lourd qu'à l'ordinaire* (Reg.) = Celui qui est à la tête d'un corps, d'une certaine quantité d'hommes réunis, et qui les commande : *l'empereur est le — de l'État. — d'armée, du jury. L'homme de la nature est le — et le roi* (Boil.)

L'exemple des CHEFS encourage le soldat. — d'escadre, contre-amiral. — *d'école*, celui dont les doctrines sont admises par des élèves qui les propagent. — *de parti*, celui qui dirige un parti, une faction contre l'autorité légitime. *Le — des mécontents* (La Br.) *En —*, en qualité de chef : *commander en — ; ingénier, greffier en —*, le premier ingénieur d'un département ou d'un service, le premier greffier d'un tribunal. — *de pièce*, canonier qui pointe la pièce et commande la manœuvre. — *de file*. **V. FILE.** — *de cuisine, d'office, d'atelier, d'orchestre*, qui les dirige. — *d'emploi*, acteur qui joue en chef les rôles de son emploi. = Article, point principal, objet essentiel d'une discussion, d'une affaire : — *d'accusation. Sa doctrine se réduit à trois CHEFS. Il est lésé dans quelques —* (La Br.) *Crime de lèse-majesté au premier —*, attentat contre la personne du souverain. — *d'une étoffe*, bout par lequel on commence à la fabriquer. — *d'une bande, d'un bandage*, une des extrémités. = Blas., pièce au haut de l'écu. = Morceau de pâte qu'on réserve pour former le levain de la fournée suivante. = *De son —*, loc. adv., de son propre mouvement, de son autorité privée : *il a fait cela de son —. Ses secrétaires ne faisaient rien de leur —* (Rémusat). Quand il est question d'héritages, de succession, de son —, signifie de son côté, par soi-même : *succéder de son —* (Ac.) *Du — de quelqu'un*, comme exerçant les droits de quelqu'un : *il a eu cette terre du — de sa femme*.

CHEF-D'OEUVRE (pron. *ché-d'œuvre*), s. m., ouvrage que faisait un artisan afin de passer maître dans sa profession : *aucun artisan n'est agrégé à une société sans faire son —* (La Br.) = Ouvrage parfait en son genre : *les CHEFS-D'OEUVRE des arts, les — de Corneille. Le panégyrique d'Agricola est le — de Tacite, qui n'a fait que des —* (La H.) *Ce palais est un — d'architecture* (Ac.) || *Un — de perfidie. Vous avez fait là un beau — ; ir. — de stupidité*.

CHEFFERIE, s. f., circonscription militaire placée sous l'autorité d'un officier de génie.

CHEF-LIEU, s. m., ville principale d'une division administrative : — *de département ou de préfecture*, siège principal de l'administration départementale : *visiter les CHEFS-LIEUX et les sous-préfectures*.

CHEIK, **CHEICK** ou **SCHEIK**, s. m., chef de tribu chez les Arabes.

CHÉIROMYS (pron. *kéiromys*), s. m., petit quadrupède qui se rapproche de l'écureuil.

CHÉIROPTÈRES (pron. *kéiroptères*), s. m. pl., famille de mammifères carnassiers, dont les pieds de devant sont unis à ceux de derrière par une membrane qui fait l'office d'aile.

CHELEM, s. m., coup qui consiste à faire toutes les levées au whist ou au boston.

CHÉLIDOINE (pron. *kélidoine*), s. f., genre de plantes de la famille des papavéracées. = Pierre précieuse, analogue à l'agate, appelée aussi *Pierre d'hirondelle*. = Zool., hirondelle de mer.

CHÉLONÉE, s. f., genre de tortues marines.

CHÉLONIENS, s. m. pl., ordre de reptiles comprenant tous les genres de tortues.

CHEMIN, s. m., voie, route pour aller d'un lieu à un autre : les rivières sont des CHEMINS qui marchent et qui portent où l'on veut aller (Pasc.) — de ronde, entre le rempart et la muraille, ou entre les bâtiments d'une prison et le mur de clôture, ou encore en dedans du mur d'octroi. — couvert, le long des fossés d'une place forte. — de fer, dont la voie est formée par deux lignes parallèles de barres de fer. = Ligne ou voie qu'on parcourt ou qu'on peut parcourir pour aller d'un lieu à un autre : nous fîmes le — à pied. Il a repris le — de son village. Ce cheval connaît le — de l'écurie. Nous arrivâmes par un — étroit et scabreux à Bethléem (Chat.) =

Vitesse d'un navire sous voiles : ce vaisseau fait beaucoup de —. || — de St-Jacques, nom vulgaire de la voie lactée. = Espace parcouru : les charrettes faisaient à peine en un mois le — qu'elles font aujourd'hui en une semaine (Volt.) Faire bien du — (Ac.), au propre et au fig., arriver loin de son point de départ. || Faire son —, arriver à la fortune, aux honneurs. Aller le droit —, agir sans détours. Suivre le grand —, le — battu, se conformer aux usages établis. Montrer le — à quelqu'un, lui donner l'exemple. Demeurer en —, à mi —, ne pas venir à bout d'une entreprise. Trouver quelqu'un sur son —, l'avoir pour rival, pour ennemi. Trouver une pierre sur son —, rencontrer quelque obstacle. A tous nos démêlés coups — (Mol.), arrêtons-en le cours. Faire voir du —, causer des embarras. Il ne faut pas aller par deux, par quatre CHEMINS, il faut s'expliquer franchement. Être sur le — de quelqu'un, l'empêcher de réussir. Cette affaire est en bon —, en train de réussir. — faisant, par occasion, en même temps. Tous — vont à Rome (La F.), ou tout — mène à Rome; prov., divers moyens conduisent au même but. = Voie : le — est ouvert au repentir (Rac.) En — de, en voie de : il est fort riche, et en — de le devenir bien davantage. || Moyen qui mène à une fin : le — de l'honneur, de la vertu, de la fortune. Aucun — de fleurs ne conduit à la gloire (La F.) Voilà par quel — vos coups doivent passer (Rac.) = Assemblage de règles pour traîner les moulures. = Tapis, toile cirée qui recouvre un escalier, une antichambre. = Ouverture d'une carrière. V. VOIE.

CHEMINÉE, s. f., foyer où l'on fait du feu : noir comme la —. = Partie de la cheminée qui avance dans la chambre : — de marbre, de pierre. || Sous la —, sous le manteau de la —, en cachette : un arrangement fait sous la — (Volt.) = Partie du tuyau de la cheminée qui s'élève au-dessus du toit : chute d'une —. Il faut faire une croix à la —; prov., se dit lorsque arrive un fait rare, inattendu. = Partie d'une arme à piston où se met la capsule.

CHEMINEMENT, s. m., marche progressive des travaux offensifs d'un siège.

CHEMINER, v. n., avancer dans un chemin en marchant : deux mulets CHEMINAIENT (La F.) || — droit, se bien conduire. = Faire du chemin; aller à ses fins, être en train de réussir : voyez dans quel sentier la vertu chemine (Boss.) Le temps CHEMINE toujours; cet homme sait —; notre affaire CHEMINE. Cela CHEMINE bien, se dit d'un ouvrage, d'un livre dont les parties sont bien disposées, bien liées.

CHEMISE, s. f., vêtement de linge qu'on porte sur la peau, et qui prend depuis le cou et les épaules jusqu'aux genoux : — de toile, de coton, de percale. Être en —, n'avoir que sa chemise sur soi. Vendre, engager, jouer, manger jusqu'à sa —, tout ce qu'on a : j'y vendrai ma —, et je veux rien ou tout (Rac.) — de mailles, faite de petits anneaux d'acier, et qu'on portait sous l'habit comme arme défensive. — ardente, vêtement enduit de soufre qu'on mettait à un criminel condamné à être brûlé vif. = Feuille de papier, sac de toile ou de peau qui sert à renfermer des papiers ou des marchandises précieuses. = Crépi, revêtement de maçonnerie, enveloppe de mortier, etc. = Couverture en paille que l'on met sur les ruches d'abeilles. — d'une bastion, muraille de maçonnerie dont il est revêtu. = Revêtement en planches.

CHEMISERIE, s. f., fabrique de chemises; magasin où l'on en vend; profession du chemisier.

CHEMISSETTE, s. f., petite chemise qu'on met sur la chemise, et qui descend jusqu'aux hanches. = Morceau de toile ou de coton qui simule le devant d'une chemise.

CHEMISIER, ÈRE, s., celui, celle qui vend ou confectionne des chemises.

CHÉMOSIS (pron. *kémosiss*), s. m., ophthalmie accompagnée d'un gonflement de la conjonctive.

CHÉNAIE, s. f., lieu planté de chênes.

CHENAL, s. m., courant d'eau bordé de terres au moyen duquel les vaisseaux entrent dans certains ports. || Courant d'eau pratiqué pour l'usage d'un moulin, d'une usine. = Passage étroit entre des récifs, des bancs de sable, des îles, etc. = Archit. Syn. de CHÉNEAU.

CHENAPAN, s. m., mauvais sujet; pop.

CHÈNE, s. m., arbre de la famille des corylacées, qui porte le gland : est-ce en deux jours que le gland devient — ? (La F.) = Bois de chêne : buffet, bibliothèque de —. — vert. V. YEUSE.

CHÉNEAU, s. m., jeune chêne.

CHÉNEAU, s. m., tuyau qui conduit les eaux du toit dans la gouttière ou dans le tuyau de descente.

CHÉNE-DOLLÉ, poète ami de Chateaubriand, auteur du *Génie de l'homme*; mort en 1833.

CHENET, s. m., ustensile de fer ou de fonte qu'on place par paire dans les cheminées et sur lequel on met le bois : les pieds sur les chenets (Reg.)

CHÉNETEAU, s. m., jeune chêne en baliveau.

CHÉNEVIÈRE, s. f., champ semé de chénévis.

CHÉNEVIS, s. m., graine du chanvre.

CHÉNEVOTTE, s. f., tige ligneuse du chanvre quand elle est sèche et dépouillée de la filasse.

CHÉNEVOTTER, v. n., se dit de la vigne quand elle pousse du bois faible comme des chénévottes.

CHÉNIER (André de), poète français, fils d'une Grecque célèbre par sa beauté et son esprit, régénéra la poésie française par une heureuse imitation des gracieux poèmes de l'anthologie grecque; il mourut sur l'échafaud en 1794, à peine âgé de 32 ans. = MARIE-JOSEPH DE —, frère puîné du précédent, cultiva comme lui la poésie, mais avec moins d'originalité; mort en 1811.

CHENIL, s. m., logement des chiens de chasse.

|| Logement sale. = Bâtiment où logent les équipages de chasse, les officiers de la vénerie.

CHEVILLE, s. f., larve d'un papillon, insecte reptile qui ronge les feuilles des arbres. || *Laid comme une —*, d'une laideur repoussante. *C'est plat —*, une *méchante —*, une personne qui se plait à mal faire; se dit aussi d'un importun. = Tissu de soie velouté dont on se sert dans les broderies. = Crinière à poil court qui surmonte le casque des pompiers.

CHEVILLETTE, s. f., plante légumineuse.

CHEXOPODÉES (pron. ké), s. f., pl., famille de plantes à feuilles palmées, la plupart sauvages; l'épinard et la betterave en sont des espèces potagères.

CHENU, E, adj., qui est tout blanc de vieillesse: *vieillard —*; *tête chevue*. || *Arbre —*, dont la cime est dépouillée: *ces arbres cheus semblent toucher les cieux* (La F.) *Mont —*, dont le sommet est couvert de neige. *Vieillesse —* (Boil.)

CHEPTEL, s. m., contrat par lequel une des parties donne à l'autre des bestiaux à garder, nourrir et soigner sous les conditions convenues entre elles. = Bestiaux ainsi confiés.

CHEQUE, s. m., fraction détachée du compte courant et payable au porteur, qui constate le crédit d'un particulier sur une banque.

CHER, **CHÈRE**, adj., tendrement aimé, auquel on tient beaucoup: *que son peuple lui soit aussi — qu'il est lui-même — à son peuple* (Mass.) *Les livres saints furent la plus chère étude de saint Bernard* (Id.) = Il s'emploie dans certaines loc. fam.: *mon — monsieur*; et s., *mon —*, ma —. = Qui coûte beaucoup: *les diamants sont toujours chers*. || Précieux: *mais le temps est trop — pour le perdre en paroles* (Corn.) = Qui vend à haut prix: *ce marchand-là est —* (Ac.) = Adv., *vendre, acheter —*. || *Je lui vendrai bien — ce bonheur qu'il ignore* (Rac.) *Vendre bien — sa vie*, se bien défendre avant de succomber. *Il me le payera —*, je le ferai repentir de ce qu'il m'a fait.

CHER, riv. et départ. du centre de la France.

CHERBOURG, s.-préf. du départ. de la Manche, grand port militaire.

CHERCHER, v. a., se donner du mouvement, de la peine, du soin pour trouver: — un *livre, un ami*, et abs., *cherchez et vous trouverez*. || *Ne cherchez plus d'autre Dieu visible* (Boss.) *Il cherche trop les secours et les assistances des hommes* (Fléch.) = Tâcher de se procurer, faire effort pour obtenir: — *une rime*. || — *la gloire, la fortune*; — *son salut dans la fuite* (Rac.) — *son pain, mendier*. — *femme, à se marier*. — *noise, querelle*, engager une dispute, une querelle, = *Trouver: j'irai vous — au bout du monde*. || *Les honneurs vont — l'homme sage* (Mass.) *Aller — quelqu'un*, se rendre auprès de lui. *Venir, aller, envoyer — quelque chose*, venir, etc., en un lieu pour y prendre ou y recevoir quelque chose. — à, *tâcher, s'efforcer de: il faut — seulement à penser et à parler juste* (La Br.) = Tâcher de découvrir: — *la vérité, la solution d'un problème*. Et par tout l'univers **CHERCHONS-LUI** des vengeurs (Rac.) = Épier: *il cherchait l'occasion de succéder à sa puissance* (Boss.) = Tendre vers: *Paiguille gémante cherche le Nord*. || *L'eau cherche un passage*. — *midi à quatorze heures*; prov., des difficultés où il n'y en a point. — *une aiguille dans une botte de foin*; prov., une chose très-difficile à trouver. = Se —, v. pr.: *lasse de vains honneurs et, me cherchant moi-même* (Rac.) = Se chercher l'un l'autre: *ils sont toujours à se —*.

CHERCHEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui cherche: *chercheuse d'esprit*, femme pédante et prétentieuse. = *Chercheur*, s. m., petite lunette à court foyer adaptée au télescope.

CHÈRE, s. f., tout ce qui regarde les mets et la manière de les préparer: *bonne, mauvaise —*. *Faire — lie* (La F.), vivre bien et galement. *Il n'est — que de vilain*, quand un avare se met en frais, nul n'est plus fastueux que lui.

CHÈREMENT, adv., avec tendresse: *l'Église garde — la mémoire de cette reine* (Boss.) = A haut prix: *vendre, acheter —*. || *Vendre — sa vie*, tuer ou blesser beaucoup d'ennemis avant de périr.

CHÉRIF, s. m., descendant de Mahomet. || Prince chez les Arabes.

CHÉRIR, v. a., aimer tendrement: — un *enfant, la mémoire de quelqu'un*. || Ne pas dédaigner: *il chérît la critique* (Boil.) *J.-C. et ses disciples ont chéri l'abaissement et les souffrances* (Volt.) Se —, v. pr., s'aimer tendrement l'un l'autre. V. **AIMER**.

CHÉRISSABLE, adj., digne d'être chéri.

CHÉRONÉE, vil. de Béotie, patrie de Plutarque; victoire de Philippe sur les Athéniens, 338, et de Sylla sur Archelaüs, général de Mithridate, 87 av. J.-C.

CHERSONÈSE, nom donné par les anciens à quatre presqu'îles: 1° *la — de Thrace*, au S. de ce pays; 2° *la — taurique*, Crimée; 3° *la — cimrique*, péninsule danoise; 4° *la — d'or*, delta péninsulaire de l'Iraouaddy.

CHERTÉ, s. f., haut prix des marchandises.

CHÉRUBIN, s. m., ange du second chœur de la première hiérarchie, = Art, tête d'enfant avec des ailes qui figure un ange. || Jeune et joli enfant: *il a une face de —*, le visage rond et les joues colorées.

CHÉRUBINI, célèbre compositeur de musique dramatique et religieuse, mort en 1842.

CHERVI ou **CHERVIS**, s. m., plante de la famille des ombellifères dont la racine sert d'aliment.

CHESAPEAK, baie formée par l'Atlantique, sur la côte orientale des États-Unis.

CHESTER, vil. d'Angleterre, cap. du comté de son nom. = S. m., fromage qui en vient.

CHÉTIF, **IVE**, adj., qui a peu de valeur, peu d'importance, peu de forces: — *patrimoine, emploi; être —*. *Chétive monnaie de cuivre* (Volt.) || — *aumône* (Boss.) — *mine*, air souffrant, malade.

CHÉTIVEMENT, adv., d'une manière chétive.

CHÉTODON, s. m., genre de poissons qui ont des dents très-fines.

CHEVAL, s. m., mammifère solipède à quatre pieds, qui hennit, et qui est propre à porter et à tirer: *le — du roi fut tué sous lui* (Volt.) *Sa main sur ses chevaux laissait flotter les rênes* (Rac.) *Tirer à quatre —*, écarteler. *Homme de —*, bon ou beau cavalier. *Mettre quelqu'un à —* signifie quelquefois lui enseigner l'équitation. *Loger à pied et à —*, héberger les voyageurs à pied et ceux qui vont à cheval. || *Fière de —*, violente. *Médecine de —*, très-forte. V. **BATAILLE**. — *de trompette*, homme que les cris et les menaces n'effrayent pas. *C'est un — pour le travail*, c'est un homme qui travaille beaucoup. — *de carrosse*, homme stupide ou brutal. — *de bât*, homme chargé du travail le plus pénible. — *échappé*, jeune homme ardent et emporté. = A —, à califourchon: *être à — sur un mur, sur un bâton* (Ac.) || *Être à — sur*, se prévaloir, ne pas démoder de. *Être à — sur les principes, sur les règles*, les connaître parfaitement. *Être à — sur un fleuve*, se dit d'une armée qui en occupe les deux rives. *Écrire une lettre à —*, pleine de hauteur, de menaces. *Monter sur ses grands —*, se mettre en co-

ère. *Il n'est bon — qui ne bronche*, prov., les plus habiles font des fautes. *Troquer, changer son — borgne contre un aveugle*. V. CHANGER. — Au pl., se dit quelquefois pour cavaliers : *il avait dix mille hommes de pied avec deux mille CHEVAUX* (Boss.) — *de frise*, solive de bois armée de pointes qui sert à défendre une brèche ou à couvrir un bataillon contre la cavalerie. — *fendu*, jeu où un enfant se tient courbé pour que les autres sautent sur lui. — *de vapeur*, unité employée pour mesurer la force d'une machine à vapeur ; c'est le poids de 75 kilogrammes élevés à la hauteur d'un mètre par seconde.

CHEVALEMENT, s. m., état pour soutenir un bâtiment qu'on reprend en sous-œuvre.

CHEVALER, v. a., élayer avec des chevalements : — *un mur*. = Se servir du chevalet.

CHEVALERESQUE, adj., digne de la chevalerie.

CHEVALERESQUEMENT, adv., d'une manière chevaleresque : *il a agi —* ; peu us.

CHEVALERIE, s. f., rang, qualité de chevalier. = Corps des anciens chevaliers. *Ordre de —*, distinction honorifique instituée par divers souverains. = Se prend quelquefois en mauv. part, dans le sens d'entreprises romanesques : *le roman de don Quichotte a guéri les Espagnols du fol entêtement de la —* (Ac.) *La — errante*, les chevaliers errants.

CHEVALET, s. m., instrument de torture chez les anciens. = Petit morceau de bois mince qui tient élevées les cordes d'un violon, d'une basse, etc. = Instrument de bois pour soutenir un tableau auquel on travaille. *Tableau de —*, petit et fait avec son. = Tréteau de scieur de long ; se dit en général de ce qui sert, dans les métiers, à tenir l'ouvrage élevé ou baissé, pour travailler plus commodément.

CHEVALIER, s. m., membre d'un corps d'élite pour la garde des rois de Sparte. = Citoyen du second des trois ordres de la république romaine. = Celui qui avait reçu l'ordre de chevalerie ; qui avait été reçu dans un ordre militaire ou religieux : *il fut armé —*. Les CHEVALIERS de Malte. — *errant*, qui courait le monde, en quête d'aventures. = Titre qui désignait le plus infime degré de la noblesse, et venait après celui de baron. = Titre que portent ceux qui ont été décorés d'un ordre : — *de la Légion d'honneur*, *de la Jarretière*. — *d'honneur*, officier qui donne la main aux princesses quand elles marchent. || *Se faire le — de quelqu'un*, prendre chaudement sa défense. *Être le — d'une dame*, lui rendre des soins. — *d'industrie*, homme qui vit d'adresse, d'expédients. = Genre d'oiseaux voyageurs de l'ordre des échassiers. = Genre de poissons.

CHEVALIÈRE, s. f., large bague d'or ornée d'un chaton du même métal.

CHEVALINE, adj. f., bête —, un cheval ou une jument. *Race —*, race de chevaux.

CHEVANCE, s. f., le bien qu'on a : *grossir sa —*. *Rendre sa — à lui-même sacrée* (La F.) ; vieux.

CHEVAUCHANT, E, adj., se dit des parties qui empiètent l'une sur l'autre, des feuilles qui s'emboîtent réciproquement les unes dans les autres.

CHEVAUCHÉE, s. f., voyage à cheval, vieux.

CHEVAUCHER, v. n., aller à cheval : *après avoir CHEVAUCHÉ une heure sur un terrain inégal, nous arriâmes à quelques mesures* (Chat.) ; vieux. — *court, long*, se servir d'étriers courts ou longs. = Parcourir à cheval un certain espace de terrain : *Clovis et d'autres rois barbares concèdent à un saint évêque tout ce qu'il pourra — sur un âne pendant que le roi fait sa méridienne* (Michelet). = Se dit des

choses qui se croisent, qui vont l'une sur l'autre : les typographes le disent des mots qui vont de travers, des bouts de ligne non parallèles.

CHEVAUCHEUR, s. m., voyageur ou soldat à cheval.

CHEVAU-LÉGERS, s. m. pl., compagnies de cavalerie légère qui faisaient partie de la maison du roi : *les — du roi, de la reine*. Un CHEVAU-LÉGER, un cavalier de ces compagnies.

CHEVÈCHE, s. f., espèce de chouette.

CHEVECIER, s. m., celui qui, dans quelques églises, est chargé du soin du chœur.

CHEVELU, E, adj., qui porte de longs cheveux.

Roi —, mérovingien. *Gaule CHEVELUE*, partie septentrionale de la Gaule. || *Comète —*, qui jette des rayons en forme de chevelure. *Cuir —*, peau qui couvre le crâne et donne naissance aux cheveux. || *Arbre, mont —*, couvert de feuilles, de forêts. = *Graine —*, qui porte une touffe de longs poils déliés. *Racine —*, composée de filaments fort déliés. = *CHEVELU*, s. m., filaments attachés aux racines.

CHEVELURE, s. f., ensemble de cheveux dont la tête est couverte. — *noire, blonde* ; *peigner sa —*. *Jupiter secoue sa —*, il ébranle l'Olympe (Fén.) || Feuilles des arbres, des plantes ; rayons de certaines comètes. — *de Bérénice*, constellation boréale.

CHEVER, v. a., creuser en dessous une pierre précieuse pour en adoucir la teinte. = Rendre concave une pièce de métal forgée.

CHEVET, s. m., traversin, long oreiller qui se met à la tête du lit : *il s'endorit aussitôt qu'il a la tête sur le —* (Ac.) *Au —*, près du lit. = Tout ce qui sert à appuyer la tête pour dormir : *une pierre lui servait de —*. *L'incurosité est un — bien doux* (Montaigne) = Archet., prolongement de l'abside d'une église, qui contient d'ordinaire la chapelle dédiée à la Vierge. = Billot qui, placé sous le derrière de l'affût d'un canon, en soutient la culasse.

CHEVÈTRE, s. m., licou ; vieux. = Pièce de bois dans laquelle on emboîte les soliveaux d'un plancher. = Bandage pour la mâchoire inférieure. = Barre de fer qui soutient les solives coupées à l'endroit de la cheminée.

CHEVEU, s. m., poil de la tête humaine. *Coiffée en CHEVEUX*, se dit d'une femme qui n'a d'autre coiffure que ses cheveux. *Faux —*, qui ne tiennent pas à la tête, comme ceux des perruques. || *Ils étaient près de se prendre aux —*, de se battre. *S'arracher les —*, être en proie à un violent désespoir. *Faire dresser les —*, inspirer de l'horreur, de l'effroi. *Prendre l'occasion aux —*, en profiter dès qu'elle se présente. *Fendre un — en quatre*, subtiliser. *Cette comparaison est tirée par les —*, elle est forcée. *Il ne s'en faut pas de l'épaisseur d'un —*, il s'en faut bien peu ; toutes ces locutions sont familières. = Nom donné à différents végétaux ou à celles de leurs parties qui affectent la forme capillaire.

CHEVILLAGE (ll m.), s. m., action de cheviller ; opération qui consiste à cheviller la charpente d'un vaisseau.

CHEVILLE, s. f., morceau de métal ou de bois façonné de manière à boucher un trou. — *ouvrière*, grosse cheville qui joint le train de devant d'un carrosse avec l'arrière-train. || Principal agent ou mobile d'une affaire : *vous connaissez un homme qui est la — ouvrière du gouvernement* (Les.) = Tout ce qui n'est mis dans un vers que pour la mesure ou la rime. — *du pied*, ou MALLÉOLE, partie de l'os de la jambe qui forme saillie aux deux côtés du

ped. || *Il ne lui va pas à la* —, il est beaucoup plus petit que lui; il lui est bien inférieur. — *à tourniquet*, bâton passé dans une corde pour serrer la charge d'une charrette. *Cheval en* —, placé devant le limonier. = Vén., syn. de CHEVILLER.

CHEVILLER (*Il m.*), v. a., joindre, assembler avec des chevilles : — *un meuble*. || — *des vers*, y mettre des mots qui n'ajoutent rien au sens. *Avoir l'âme chevillée dans le corps*, ne pas succomber à de graves maladies, à des blessures dangereuses. = Vén., *tête de cerf bien chevillée*, qui a beaucoup d'andouillers bien rangés.

CHEVILLETTE (*Il m.*), s. f., petite cheville.

CHEVILLON (*Il m.*), s. m., petit bâton tourné placé au dos d'une chaise.

CHEVILLURE (*Il m.*), s. f., chacun des andouillers du cerf, après le second.

CHEVRE, s. f., femelle du bouc. || *Prendre la* —, se fâcher, s'irriter tout à coup, sans raison : *nos avocats prennent la* — *facilement* (Brueys). *Ménager la* — *et le chou*, ménager des intérêts contraires. *Vin qui fait danser les chevres*, dur et acide. *Pied-de-* —, levier de fer dont une extrémité est faite en pied de chèvre. V. BROUTER. = Machine pour élever des fardeaux.

CHEVREAU, s. m., petit de la chèvre. = Sa peau ou celle de la chèvre, préparée : *gants de* —.

CHEVRE-FEUILLE (*Il m.*), s. m., arbrisseau grimpant, à fleurs odoriférantes.

CHEVRE-PIEDS, adj. et s. m. inv., se dit des satyres, des faunes à *pied de chèvre*; peu us.

CHEVRETTE, s. f., femelle du chevreuil. = Trépid de fer pour soutenir la poêle sur le feu.

CHEVREUIL, s. m., espèce de cerf, n'ayant que deux andouillers, dont la chair est fort estimée.

CHEVRIER, **IERE**, s., celui, celle qui mène paître les chevres.

CHEVRILLARD (*Il m.*), s. m., faon de chevette.

CHEVROLLE, s. f., espèce de cloporte.

CHEVRON, s. m., pièce de bois sur laquelle on cloue les lattes qui supportent les tuiles, les ardoises d'un toit. = Deux morceaux de galon placés en angle sur la manche gauche de l'habit que portent les militaires, autres que les officiers, après un certain temps de service. = Blas., assemblage de deux pièces, dont la pointe est tournée du côté de l'écu.

CHEVRONNER, v. a., garnir de chevrons.

CHEVROTAIN, s. m., mammifère ruminant qui n'a ni bois ni cornes.

CHEVROTANT, **E**, adj., *voix chevrotante*, qui tremblote comme celle de la chèvre.

CHEVROTEMENT, s. m., action de chevrotter en chantant.

CHEVROTIER, v. n., mettre bas; se dit de la chèvre. = Chanter ou parler d'une voix tremblotante : *ma voix chevrote un peu, mais son timbre résonne* (C. Del.)

CHEVROTIN, s. m., peau de chevreau corroyée.

CHEVROTINE, s. f., petite balle, gros plomb pour tirer le chevreuil, les bêtes fauves.

CHEZ (pron. ché devant une consonne et chez devant une voyelle ou une h muette), prép., au logis de : *il me conduisit* — *son beau-frère* (Pasc.) = Dans le pays natal, dans le lieu qu'on habite : *la guerre se fait* — *vous et à vos dépens* (Id.) = Parmi : — *nous le soldat est brave* (La Br.) — *nous*, se dit aussi pour dans notre famille. = En, dans : *le mérite* — *eux devance Page* (La Br.) — *les amis, tout s'ex-cuse*; *tout passe* (La F.) = Au service de : *cette*

femme de chambre est — *une comtesse*. = Cette prép., jointe à un pro. pers., forme un substantif : *aimer son* — *soi*. *Ils sentent leurs bourgeois qui ont pignon sur rue, et toujours un* — *moi à la bouche* (Pasc.) *Il n'est point de petit* — *soi* (Ducis).

CHIAOUX, s. m., huissier ture.

CHIASSE, s. f., écume des métaux. — *de mouche*, de ver, excréments de la mouche, du ver. || *Personne ou chose vile, méprisable*; triv.

CHIBOU, s. m., grand arbre des Antilles.

CHIBOUQUE, s. f., pipe à long tuyau.

CHIC, s. m., terme usité dans les ateliers pour exprimer une certaine habileté, un vrai bonheur d'expression dans le coup de pinceau; fam.

CHICANE, s. f., abus des formalités de la procédure; se dit, par dénigrement, des procès en général : *aimer la* —. *Gens de* —, huissiers et avoués. = Subtilité captieuse en matière de procès : *vous nous cherchez des chicanes* (Ac.) || Contestation trop subtile ou de mauvaise foi : *on m'a fait cent* — *pour mes Éléments de Newton* (Volt.) = Querelle que rien ne justifie : *il me cherche toujours* —.

CHICANER, v. n., user de chicane en procès. || Se servir de subtilités captieuses, de détours, de contestations; élever des prétentions mal fondées : *Pesprit de pédanterie met son plus grand plaisir à* — *sur les petites choses* (Nic.) = V. a., tenter, sans raison valable, un procès à quelqu'un : *il chicane tous ses voisins*. — *le terrain*, le disputer pied à pied, en combattant. — *sa vie*, la bien défendre devant un tribunal. = Reprendre, critiquer mal à propos : *personne ne le chicane là-dessus* (Les.) = Tourmenter sans motif; chagriner : — *ses domestiques*. *Cette affaire ne laisse pas de le* — (Ac.) — *le vent*, mar., gouverner au plus près du vent. = Se —, v. pr., se chercher mutuellement querelle.

CHICANERIE, s. f., tour de chicane.

CHICANEUR, **EUSE**, adj. et s., qui aime à chicaner : *mon* — *s'oppose à l'exécution* (Rac.)

CHICANIER, **ERE**, adj. et s., qui a l'habitude de chicaner sur des vétilles; fam.

CHICARD, **E**, adj.; néol., beau, soigné : *habileté*, *bal* —; triv.

CHICHE, adj., trop ménager. || *Être* — *de ses paroles*, de ses pas, parler peu, n'aimer pas à faire des démarches pour les autres. = Peu abondant : *la moisson sera* — (Ac.) *Pois* —, sorte de gros pois; se dit de la plante et de sa semence.

§ **CHICHE**, **MESQUIN**. Le *chiche* épargne trop absolument; le *mesquin* ne dépense pas assez, eu égard à sa fortune, à sa condition.

CHICHEMENT, adv., d'une manière chiche.

CHICON, s. m., laitue romaine, salade.

CHICORACÉES, s. f. pl., famille de plantes composées dont le type est la chicorée.

CHICORÉE, s. f., plante potagère. *Café de* —, fait avec la racine torréfiée de cette plante.

CHICOT, s. m., reste d'un arbre, d'une dent incomplètement arrachés. = Petit morceau de bois mort qui tient encore à la branche ou qui est rompu.

CHICOTER, v. n., contester sur des bagatelles; triv. = Grignoter; triv.

CHICOTIN, s. m., suc amer de la coloquinte : *amer comme* —; très-fam. || *Dragées de* — ou *chicotins*, s. m. pl., dragées très-amères.

CHIC-EN-LIT, s. m. inv., personne masquée et malpropre; à la —! cri par lequel les polissons de Paris poursuivent dans les rues, en carnaval, les individus masqués.

CHIEN, NE, s., quadrupède qui aboie, le plus intelligent et le plus familier des animaux domestiques : — de berger, de garde, de chasse. *Cet aveugle est conduit par un* — (Ac.) — *traître, qui mord sans aboyer.* — *savant, dressé à certains exercices ingénieux. Rompre les CHIENS, les arrêter, les détourner de la voie.* || Arrêter à temps une conversation dont on craint les suites; fam. *C'est le — de Jean de Nivelles, il s'enfuit quand on l'appelle, se dit d'un homme qui s'en va quand on le prie de rester. Il fait un temps à ne pas mettre un — dehors, il pleut à verse.* V. CHASSER. *Ils s'entendent, ils s'accordent comme — et chats, très-mal, pas du tout. Ils m'ont reçu comme un — dans un jeu de quilles, très-mal.* || — *hargneux à toujours l'oreille déchirée, il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs. Saint Roch et son —, deux personnes inséparables. Faire le — couchant, tâcher de gagner quelqu'un par de basses flatteries. Quand on veut noyer son —, on dit qu'il a la rage, on trouve aisément un prétexte quand on veut nuire à quelqu'un. Être comme un — à l'attache, dans une continuelle sujétion. N'en pas donner sa part aux —, compter sur le succès d'une affaire; tenir beaucoup à quelque chose. Jeter sa langue aux —, renoncer à deviner. Ils sont deux — après un os, deux personnes qui convoitent le même avantage. Cela ne vaut pas les quatre fers d'un —, n'est d'aucune valeur. Entre — et loup, à la brune : on soupe pendant l'entre — et loup (Sév.) = Se dit, par dénigrement, des personnes et des choses : ces CHIENS de bureaux, ces — de commis (Volt.) *C'est ce — de Barbin qui me hait* (Sév.) — de métier ou métier de —; mourir comme un —; mener une vie de —, etc. = La queue du — et les — de chasse, constellations boréales; le grand —, et le petit —, constellations australes. = Se dit du genre de mammifères auquel appartient le chien. — de mer, poisson de mer cartilagineux dont la peau sert de polissoir aux menuisiers. = Pièce d'une arme à feu qui tient la pierre ou qui s'abat sur la capsule. = Brosse de chiendent à l'usage des blanchisseuses; triv. = Brouette pour les mines.*

CHIENDENT, s. m., plante graminée qui a de nombreuses et longues racines, et dont on fait de la tisane. Elle sert de purgatif aux chiens.

CHIEN-LOUP, s. m., loup qui tient du chien.

CHIEN-VOLANT, s. m. V. GALÉOPITHÈQUE.

CHIER, v. n., se décharger le ventre des gros excréments; bas. || V. a. : *il ne chie pas du musc*; triv.

CHIEUR, EUSE, s., celui, celle qui chie.

CHIFFE, s. f., étoffe faible ou mauvaise. || *Il est mou comme —*; fam., il est d'un caractère faible.

CHIFFON, s. m., morceau de vieux linge, de vieux drap. || *Cette femme n'est vêtue que de CHIFFONS, elle est très-mal vêtue. — de papier, morceau de papier froissé ou déchiré.* = Écrit sans valeur : *des — ramassés dans la plus sale ordure* (Boil.) = Ajustement de femme qui ne sert qu'à la parure : *elle se ruine en CHIFFONS.* = Terme injurieux adressé à une femme; terme très-familier et affectueux adressé par une mère à sa jeune fille.

CHIFFONNAGE, s. m., action de chiffonner.

CHIFFONNE, adj. f., *branche —, grêle, mal constituée, et qui nuit à l'arbre.*

CHIFFONNER, v. a., froisser : — un papier, une robe. || Contrariet : *cet inintelligible propos me CHIFFONNE la cervelle* (Did.) *Mine CHIFFONNÉE, mi-*

nois CHIFFONNÉE, visage peu régulier, mais qui n'est pas sans agrément.

CHIFFONNIER, ÈRE, s., celui, celle qui ramasse des chiffons ou qui en fait trafic. || Colporteur de nouvelles. = Meuble à plusieurs tiroirs pour servir les morceaux d'étoffe, les ouvrages d'aiguille.

CHIFFRE, s. m., caractère dont on se sert pour marquer les nombres. = Total auquel s'élève un compte, une dépense. || *C'est un zéro en —, un homme de nulle valeur.* = Arrangement de deux ou plusieurs lettres initiales, de noms entrelacés : *graver un — sur un cachet.* = Écriture secrète et de convention; manière de parler convenue entre plusieurs personnes, et que les autres ne comprennent pas. = Étiquette de papier ou de carton attachée aux marchandises et qui en indique le prix d'achat et de vente, au moyen de chiffres conventionnels.

CHIFFRER, v. n., calculer au moyen de chiffres : *apprendre à —.* = V. a., marquer avec des chiffres : — *les pages d'un registre.* = Écrire en chiffres : — *une dépêche.* = Noter avec des chiffres les accords qui correspondent aux notes de la basse.

CHIFFREUR, EUSE, s., personne qui sait bien chiffrer, qui compte bien par écrit; pop.

CHIGNON, s. m., derrière du cou; partie de la chevelure retroussée sur la tête.

CHILDÉBERT, nom qu'ont porté trois rois mérovingiens.

CHILDERIC, nom qu'ont porté trois rois mérovingiens.

CHILI, État de l'Amérique du S., le long des côtes du grand Océan.

CHILIARQUE (pron. *ki*), s. m., officier grec qui commandait 1,000 hommes; colonel, chez les Grecs modernes.

CHILOPODES (pron. *ki*), s. m. pl., famille de crustacés de l'ordre des myriapodes.

CHILPÉRIC I^{er}, roi franc, fils de Clotaire I^{er}, fut avec raison surnommé le Néron de son siècle; il mourut assassiné par les ordres de sa femme Frédégonde, en 584. = II, fils de Childéric II. Vaincu par Charles-Martel, il ne conserva de la royauté que le titre.

CHIMBORAZO, montagne de l'Amérique du S.

CHIMÈRE, s. f., monstre fabuleux qui avait la tête d'un lion, le corps d'une chèvre et la queue d'un dragon. || Imagination vaine et sans fondement; idée fausse : *on passe sa vie à changer de —* (Marm.) *La — de l'égalité est la plus dangereuse de toutes dans une société policée* (Rayn.) = Genre de poissons et de coquilles bivalves. V. ILLUSION.

CHIMÉRIQUE, adj., qui se repaît de chimères : *esprit —.* = Qui n'a aucun fondement : *crainte, espoir —. L'égalité est à la fois la chose la plus naturelle et la plus —* (Volt.) V. IMAGINAIRE.

CHIMIE, s. f., science qui a pour objet la composition et la décomposition des corps, et l'action réciproque qu'ils exercent les uns sur les autres.

CHIMIQUE, adj., qui appartient à la chimie.

CHIMIQUEMENT, adv., d'après les lois de la chimie; sous le rapport chimique.

CHIMISTE, s. m., celui qui s'occupe de chimie; qui est versé dans la chimie.

CHIMPANZÉ ou **CHIMPANSE**, s. m., espèce de singe noir, fort semblable à l'homme.

CHINA. V. SQUINE.

CHINAGE, s. m., action, art de chiner.

CHINCHILLA, s. m., animal rongeur dont la fourrure est estimée. = Sa fourrure. = Couleur d'un gris ondulé de blanc.

CHINE, vaste et puissant empire de l'Asie orientale. = **CHINOIS**, s., adj., de la Chine : *costume —. Tapissierie CHINOISE.* Ombres CHINOISES, spectacle d'enfant, qui consiste à faire passer derrière un transparent des figures découpées.

= S., habitant, habitante de la Chine. = **CHINOIS**, s. m., langue que l'on parle en Chine. = Petite orange verte conservée dans l'eau-de-vie. = Terme de mépris : où *est-il allé, ce — là?* très-fam.

CHINER, v. a., donner des couleurs variées aux fils d'une étoffe avant de la tisser, de façon que l'étoffe fabriquée présente un certain dessin.

CHINOISERIE, s. f., objet d'art imité des Chinois. || Bêtise, futilité.

CHINON, s.-préf. du départ. d'Indre-et-Loire.

CHINURE, s. f., état, apparence d'une étoffe chinée. = Étoffe chinée.

CHIO, ancienne *Chios*, île de l'archipel, sur la côte O. de l'Asie Mineure.

CHIGURME, s. f., autrefois, tous les forçats qui ramaient sur une galère; aujourd'hui, tous les forçats renfermés dans un bagne.

CHIPAGE, s. m., opération qui consiste à faire tremper les peaux que l'on veut tanner dans une dissolution de tan.

CHIPEAU, s. m. V. RIDELLE.

CHIPER, v. a., donner le chipage. || Dérober un objet de peu de valeur; pop.

CHIPEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui chipe, qui aime à chiper, qui en a l'habitude.

CHIPIE, s. f., terme injurieux donné à une femme acariâtre; triv.

CHIPOTER, v. n., faire lentement, peu à peu et à diverses reprises, ce qu'on a à faire : *la vie est trop courte pour* — (Volt.)

CHIPOTIER, **ÈRE**, s., celui, celle qui chipote, qui aime à chipoter.

CHIQUE, s. f., espèce de ciron qui saute comme la puce, et qui pénètre sous les pieds. = Morceau de tabac que l'on mâche : *une — de tabac qui lui enflait la joue* (Chat.) = Cocon dans lequel le ver est mort; soie qui en provient. = Très-petite tasse. = Petite boule de pierre ou de marbre servant de jouet aux enfants.

CHIQUENAUDE, s. f., coup donné avec un doigt plié et roidi contre le pouce, que l'on lâche sur le visage, sur le nez de quelqu'un.

CHIUER, v. n., mâcher du tabac en feuilles. || Boire, manger; triv. = Faire lentement; pop.

CHIQUET, s. m., petite partie d'un tout : *boire un — de vin*, un petit coup; fam. — à —, loc. adv., peu à peu, par petites parcelles.

CHIQUEUR, s. m., celui qui chique.

CHIRAGRE, s. f. (pron. *ki* dans ce mot et dans les six suivants); méd., goutte qui attaque les mains. = S. et adj. des deux genres, personne qui en est atteinte; peu us.

CHIRITE, s. f., stalactite en forme de main.

CHIROGRAFAIRE, adj. : *créancier* —, qui n'a pour titre qu'un acte sous seing privé, et ne peut prendre hypothèque.

CHIROGRAPHE, s. m., acte, diplôme revêtu de la signature autographe. = Charte-partie sur laquelle le même acte est écrit deux fois.

CHIROLOGIE, s. f., art de parler par signes.

CHIROMANCIE, s. f., art prétendu de deviner, de prédire par l'inspection de la main.

CHIROMANCIEN, **NE**, s., celui, celle qui pratique la chiromancie.

CHIRON, s. m., ver qui attaque les olives.

CHIRONECTE, s. m., sarigue aquatique.

CHIRONIEN (pron. *ki*), adj. m. : *ulcère* —, infecté, difficile à cicatriser.

CHRONOMIE (pron. *ki*), s. f., art du geste, chez les anciens.

CHIRURGICAL, **E**, adj., qui appartient à la chirurgie; qui concerne la chirurgie.

CHIRURGIE, s. f., partie de la médecine qui traite des lésions sensibles à l'extérieur du corps et des opérations manuelles servant à la guérison.

CHIRURGIEN, s. m., celui qui exerce la chirurgie. — *major*, chirurgien en chef d'un régiment, d'un vaisseau, etc.

CHIRURGIQUE, adj. V. CHIRURGICAL.

CHISTE (pron. *kiste*). V. KYSTE.

CHIURE, s. f., excréments des mouches.

CHLAMYDE (pron. *kl*), ainsi que pour tous les mots commençant par *chl.*), s. f., vêtement pour la guerre et pour la chasse, chez les anciens.

CHLORATE, s. m., sel formé par la combinaison de l'acide chlorique avec une base.

CHLORE, s. m., gaz jaune-verdâtre, d'une saveur et d'une odeur forte et désagréable.

CHLORÉ, **E**, adj., qui contient du chlore.

CHLOREUX, **EUSE**, adj., qui a rapport au chlore.

CHLORHYDRATE, s. m., sel formé par la combinaison de l'acide chlorhydrique avec une base.

CHLORHYDRIQUE, adj. m., se dit de l'hydrogène produit par l'union de l'hydrogène avec le chlore : *acide* —.

CHLORIQUE, adj., se dit d'un acide formé par la combinaison du chlore avec l'oxygène.

CHLORITE, s. m., genre de sels formés par la combinaison de l'acide chlorureux avec une base. = S. f., minéral d'un noir foncé, silicate alumineux hydraté, à base de magnésie et de protoxyde de fer.

CHLOROFORME, s. m., substance liquide et incolore qu'on obtient en traitant l'alcool par le chlorure de chaux; on l'emploie en chirurgie comme agent anesthésique.

CHLOROFORMIQUE, adj., qui a rapport au chloroforme; qui est causé par le chloroforme.

CHLOROFORMISATION, s. f., action de chloroformiser; état d'insensibilité qui en résulte.

CHLOROFORMISER, v. a., mettre, au moyen du chloroforme, dans un état d'insensibilité générale : — *quelqu'un avant de l'opérer*.

CHLOROPHANE, s. f., variété de fluorine de Sibérie, qui jette, en brûlant, une lumière verte.

CHLOROSE, s. f., maladie des pâles couleurs.

CHLOROTIQUE, adj., qui est affecté de la chlorose; qui tient à la chlorose. = S. f. : *une* —.

CHLORURE, s. m., corps résultant de la combinaison du chlore avec les corps simples autres que l'oxygène et l'hydrogène.

CHOC, s. m., heurt d'un corps contre un autre : *au — des verres on tirait au sort les royaumes éphémères* (Chat.) — *des éléments* (St-Lambert). || Rencontre et combat de deux corps de troupes : *les ennemis s'enfuirent au premier* —. = Conflit, opposition : *la lumière jaillit quelquefois du — des opinions* (Ac.) = Malheur, disgrâce : *il tourne au moindre vent, il tombe au moindre* — (Boil.)

CHOCOLAT, s. m., pâte alimentaire et dure, préparée avec des amandes de cacao, du sucre et des aromates. = Boisson qu'on en fait. = Adj. : *couleur* —, brun-rouge foncé.

CHOCOLATIER, **ÈRE**, s., celui, celle qui fabrique du chocolat. = S. f., cafetière dans laquelle on prépare le chocolat au lait ou à l'eau.

CHOEUR (pron. *keur*), s. m., ensemble de personnages qui, dans certaines tragédies, s'intéressent

à l'action, et expriment par des chants les sentiments qu'ils éprouvent. = Ce qu'ils chantent. = Morceau de musique à plusieurs parties chanté par toutes les voix. = Ensemble de personnes qui chantent ou dansent ensemble. = Partie d'une église séparée de la nef et rapprochée du maître-autel. = Ceux qui y chantent. V. ENFANT. = Religieuses, dames du —, les religieuses proprement dites, pour les distinguer des sœurs converses. = Ordre ou rang des anges qui chantent les louanges de Dieu. = En —, loc. adv., en chantant tout ensemble.

CHOIR, v. n. et défect., n'est guère us. qu'au prés. de l'infinif et au part. passé; tomber: *un astrologue se laissa* — (La F.) *Un monde est chu tout au travers de notre tourbillon* (Mol.) *Tirez la cheville, et la bobinette* CHIERRA (Perrault). V. TOMBER.

CHOISEUL-STAINVILLE (duc de), ministre remarquable de Louis XV; sa disgrâce, en 1770, lui valut une véritable popularité; mort en 1785.

CHOISI, E, adj., qui excelle en quelque chose, qui est au-dessus des autres: *œuvres choisies*. Soldats choisis. = Fin et délicat: *cette dévotion s'est réservée un commerce délicat* et — (St-Évr.)

CHOISIR, v. a., prendre entre plusieurs personnes ou plusieurs choses celle qui convient le mieux; préférer une chose, une personne à une ou à plusieurs autres: *Dieu a choisi ce peuple* (Pasc.) *Roxane, qu'Amurat a choisie entre tant de beautés* (Rac.) *C'est à vous de — mon amour ou ma haine* (Corn.) — de l'œil, fixer son regard sur l'objet qu'on préfère. = Se —, v. pr., élire pour soi: *est-ce au peuple, madame, à se — un maître?* (Rac.) = Être choisi. = Se choisir l'un l'autre, les uns les autres.

§ **CHOISIR, OPTER, ÉLIRE, PRÉFÉRER, AIMER MIEUX, ADOPTER, TRIER**. Le premier exprime l'idée pure et simple de se déterminer en faveur d'une chose plutôt que de telle autre; *opter*, c'est choisir entre deux ou trois choses, deux ou trois personnes, et être forcé de se décider pour l'une d'elles; *élire*, c'est être plusieurs à choisir un seul, qui doit occuper une place, remplir une fonction; *préférer*, c'est choisir spéculativement, juger qu'une chose est douée des qualités qui la désigneraient à notre choix, si nous avions à nous décider: *aimer mieux* a presque le même sens; mais d'ordinaire, on *préfère* par raison, et toujours on *aime mieux* par goût. *Adopter*, c'est choisir une chose qui appartient à un autre, la faire, ou tâcher de la faire sienne. *Trier*, c'est choisir certaines choses ou des personnes de peu de valeur que l'on sépare du milieu où elles se trouvent.

CHOIX, s. m., action de choisir: *faire — d'un ministre éclairé* (Fén.) = Discernement: *tel est le — qu'il faut mettre dans ce qu'on cueille* (J.-J.) = Objet choisi: *on voit les amants vanter toujours leur —* (Mol.) = Faculté de choisir: *si Dieu avait donné le —, ou de mourir, ou de toujours vivre* (La Br.) = Ce qu'il y a de meilleur, l'élite: — de livres, de marchandises; livres; marchandises de —.

§ **CHOIX, ÉLECTION**. D'ordinaire, le *choix* se fait par un seul homme, l'*élection* par plusieurs. Cependant on peut employer le mot *choix* dans ce dernier sens; mais alors il désigne l'objet choisi; tandis qu'*élection* s'applique mieux au fait: *Louis XIV était attentif à conserver la liberté des élections* (à l'Académie) et *empressé à approuver les bons choix* (D'Al.)

CHOLÉRA ou **CHOLÉRA-MORBUS** (pron. *ko*, ainsi que dans les deux mots suivants), s. m., maladie redoutable, sporadique ou épidémique, caractérisée par des vomissements fréquents et des selles répétées de matière bilieuse.

CHOLÉRINE, s. f., diarrhée très-commune en temps de choléra.

CHOLÉRIQUE, adj., bilieux: *tempérament —*. Qui appartient au choléra: *fièvre —*. = S. m.,

personne atteinte du choléra: *salle des cholériques*.

CHÔMABLE, adj., *fête* —, qui doit être chômée.

CHÔMAGE, s. m., temps que l'on passe sans travailler: *on ne paye pas aux ouvriers les jours de —* (Ac.) — *d'un moulin, d'une usine*.

CHÔMER, v. n., ne rien faire, faute de travail ou par paresse: *c'est dommage de laisser — un si bon ouvrier* (Ac.) *Je ne crois pas qu'en ce poste je chôme* (La F.) = Manquer de: *n'épargnez pas le bois, vous n'en chômez pas* (Ac.) = Se dit des choses qu'on laisse sans emploi: *laisser — le canal, le moulin*. Ces terres chôment, on ne les ensemence pas. = V. a., fêter en ne travaillant pas: — *une fête, un saint*. || *Il ne faut pas — les fêtes d'avance*; prov., il faut se garder de se réjouir ou de s'affliger d'une chose qui n'est pas encore arrivée. *C'est un saint qu'on ne chôme plus*, c'est un homme qui a perdu tout son crédit, toute son autorité.

CHOPE, s. f., petite mesure de bière; grand verre où on la boit; || son contenu: *boire une —*.

CHOPINE, s. f., ancienne petite mesure pour les liquides, contenant un peu plus d'un demi-litre. = Son contenu: *boire une —, payer —. Mettre pinte sur —*; prov., faire débauche de vin.

CHOPINER, v. n., boire souvent du vin; pop.

CHOPINETTE, s. f., petite chopine; se dit aussi pour chopine. = Cylindre de pompe placé sous le piston et percé par en bas.

CHOPPEMENT, s. m., action de chopper; peu us.

CHOPPER, v. n., faire un faux pas en heurtant du pied contre quelque chose. || *Il a choppé lourdement*, il a fait une faute grossière; vieux et peu us.

CHOQUANT, E, adj., offensant, brusque, désagréable, déplaisant: *homme, air —*.

CHOQUARD, s. m., corbeau des montagnes, d'un noir intense.

CHOQUER, v. a., donner contre: — *un meuble, une personne*. *Il ne voit point d'écueil qu'il ne l'aille —* (Reg.) || Offenser: *gardez-vous de — la délicatesse de son humeur* (St-Évr.) = Déplaire: — *la vue, l'oreille*. *Ce mot m'a choqué*. = Être contraire à: *des décrets qui choquent vos sentiments* (Pasc.) *Cela choque le bon sens*. = V. n., boire ensemble: *voulez-vous — avec moi?* on dit aussi: — *les verres*. *Les vieux choquaient l'épée; enfants, choquez les verres* (V. H.) = Se —, v. pr., se heurter réciproquement: *deux corps qui se choquent fortuitement* (La Br.) = Combattre: *les deux armées se choquèrent avec impétuosité* (Boss.) = Se heurter contre: *se — la tête contre le mur*. = S'offenser: *c'est un homme qui se choque de tout* (Ac.)

§ **CHOQUER, HEURTER**. Au propre, comme au fig., *choquer* exprime une idée plus faible, un coup moins violent, une plus légère offense.

CHORAÏQUE (pron. *ko*, ainsi que dans les treize mots suivants), adj., vers grec ou latin où se trouvent des chœurs.

CHORÉE, s. m., synonyme de TROCHÉE. = S. f., maladie nommée aussi *danse de Saint-Guy*.

CHORÉGE, s. m., celui qui, chez les Grecs, dirigeait le spectacle ou en réglait la dépense.

CHORÉGRAPHE, s. m., celui qui s'occupe de chorégraphie.

CHORÉGRAPHIE, s. f., art de noter les pas et les figures de danse, de composer des ballets.

CHORÉGRAPHIQUE, adj., qui appartient à la chorégraphie.

CHORÉVÈQUE, s. m., nom des vicaires épiscopaux jusqu'à la fin du XI^e siècle.

CHORIAMBE, s. m., pied de vers grec ou latin formé d'un iambe et d'un trochée.

CHORISTE, s., personne qui chante dans les chœurs de l'opéra et dans ceux d'une église.

CHOROGAPHE, s. m., auteur de cartes chorographiques.

CHOROGRAPHIE, s. f., description, représentation graphique d'un pays.

CHOROGRAPHIQUE, adj., qui appartient à la chorographie.

CHOROÏDE, s. f., membrane inférieure de l'œil placée entre la sclérotique et la rétine.

CHORUS, s. m. (mot lat.) : *faire* —, répéter en chœur ce qui vient d'être chanté à une seule voix ; || être du même avis ; donner son assentiment à ce qu'un autre ou d'autres ont dit.

CHOSE, s. f., tout ce qui est, tout ce qui existe, excepté Dieu : *toutes les choses sont sorties du néant* (Pasc.) = Tout être inanimé, réel ou idéal ; tout ce qui peut se dire ou se faire : *Dieu a créé toutes —, C'est le destin des — humaines de n'avoir qu'une durée courte et rapide* (Mass.) *L'espérance est la dernière — qui nous quitte* (J.-J.) || Possession, bien : *tant s'agiter pour des — que le hasard distribue* (Mass.) = Affaire, action, entreprise : *qui fit jamais de plus grandes — ?* (Flécl.) = Événement : *savoir avec exactitude les — anciennes* (La Br.) = Situation d'un particulier, d'un Etat : *les — ont bien changé depuis votre départ.* = Opposé à nom, à mot, il signifie objet, réalité, fait : *rien n'est plus commun que le nom, rien n'est plus rare que la —* (La F.) *Si les paroles nous manquent, les — parleront assez d'elles-mêmes* (Boss.) = Idées, faits contenus dans un ouvrage, par opposition au style, aux mots : *le plaisir de la critique nous ôte celui d'être vivement touchés de très-belles —* (La Br.) *Ouvrage, style vide de —.* **QUELQUE**, s. m., une chose quelconque : *quand vous avez résolu QUELQUE chose, exécutez-le avec vigueur* (Fén.) = S. f., quelle que soit la chose : *QUELQUE chose qu'il m'ait dite, je n'ai pu le croire* (Marm.) = Mot explétif dont on se sert pour désigner quelqu'un dont on ne connaît pas ou dont on a oublié le nom : *M. le vicomte de chose... Foin ! je ne me souviens jamais comment ils baragouinent ce nom-là* (Mol.) *La — publique, l'État. Sur toute —, avant tout, principalement.* **AUTRE** et **PRE**. *Le fond des —, leurs ressorts cachés, ce qu'elles ont de plus intime : aller au fond des —, ne pas s'en tenir à un examen superficiel. Être tout —, en proie à un malaise que l'on ne sait comment expliquer.*

CHOU, s. m., plante potagère de la famille des crucifères : *planter des CHOUX ; soupe aux —.* || *Aller planter des —, se retirer à la campagne. Envoyer quelqu'un planter ses —, le priver de son emploi. Il s'y entend comme à ramer des —, nullement. Faire ses — gras de quelque chose, en faire ses délices, son profit. Il en fait comme des — de son jardin, il en dispose en maître. Faire chou blanc, ne rien abattre au jeu de quilles ; ne faire aucune levée au jeu de cartes ; perdre une partie sans avoir eu aucun avantage.* = Espèce de pâtisserie fort légère et soufflée. = *Mon —, mon petit —, terme de familiarité et de tendresse. — ! — là ! cri de chasse pour exciter le chien à quêter.* **V. CHÈVRE.** — *fleur*, dont les pédoncules floraux forment à leur extrémité une masse charnue, grenue et blanche, recherchée comme légume. — *marin*, crambé marin. — *de Bruxelles*, qui produit de petites têtes

vertes fort recherchées des gourmets. — *navet*, — *rave*, dont les racines charnues servent surtout à la nourriture des bestiaux. — *palmiste*, bourgeon terminal de quelques palmiers.

CHOUAN, s. m., nom donné d'abord aux paysans bas-bretons insurgés contre la République ; insurgé royaliste des départements de l'Ouest. = **CHOUANNER**, v. n., guerroier à la manière des chouans, en guérillas, par bandes. = **CHOUANNERIE**, s. f., insurrection, guerre des chouans ; l'ensemble des chouans.

CHOUQ, CHOUCAS, s. m., espèce de corbeau.

CHOUCROUTE, s. f., mets fait avec des choux cabus blancs fermentés et assaisonnés.

CHOUETTE, s. f., oiseau de proie nocturne. || *Il est leur —*, se dit d'un homme qui est l'objet ordinaire des railleries d'une société. *Faire la —*, jouer seul contre deux ou plusieurs personnes.

CHOUPILE, s. m., chien qui ne quête que sous le fusil, bon pour la chasse au tir.

CHOUQUET, s. m., pièce de bois qui relie les mâts supérieurs aux mâts inférieurs.

CHOURTRA, s. m., genre de gallinacés assez semblable à la bartavelle, mais plus fort et de couleur jaunâtre.

CHOUSAN ou **CHUSAN**, île de la Chine, qui domine l'embouchure du Yang-Tsé-Kiang et la route du Japon.

CHOYER, v. a., conserver, ménager avec soin, avec tendresse : — *ses bijoux, ses enfants.* || *quelqu'un, chercher à lui plaire à force de prévenances.* Se —, v. pr., se ménager soi-même.

CHRÈME, s. m., huile pour certains sacrements.

CHRÈMEAU, s. m., petit bonnet qu'on met sur la tête de l'enfant après le baptême.

CHRÈSE, s. f., partie de la mélépée, chez les Grecs, qui se rapportait à la mélodie.

CHRESTOMATHIE, s. f., choix de morceaux d'auteurs réputés classiques.

CHRÉTIEN, NE, adj., qui est baptisé et qui fait profession de la foi de J.-C. : *roi — ; vierge CHRÉTIENNE.* Il est aussi s. : *les CHRÉTIENS d'Orient.* = Qui est conforme à la loi évangélique : *vie, simplicité —.* || *Cela n'est pas —, n'est pas conforme à la justice, à la morale.* **V. BON-CHRÉTIEN.**

CHRÉTIENNEMENT, adv., en bon chrétien.

CHRÉTIENNE, s. f., l'ensemble des chrétiens, des pays où domine la religion chrétienne : *les infidèles menaçaient la —* (Ac.) || *Marcher sur la —, avoir les souliers et les bas percés ; pop.*

CHRIE, s. f., amplification qu'on faisait autrefois sur un mot ou sur un fait mémorable.

CHRIST (pron. *Krist*, et *Kri* dans J.-C.), le Messie, le Rédempteur : *la venue du —.* || S. m., figure de Notre-Seigneur attaché à la croix : *voilà un beau —.* = *Ordre du —*, ordre militaire du Portugal.

CHRISTE-MARINE, s. f., nom donné à des plantes ombellifères dont les feuilles se mangent confites dans le vinaigre.

CHRISTIAN, nom qu'ont porté huit rois de Danemark.

CHRISTIANIA, vil. cap. du roy. de Norvège.

CHRISTIANISME, s. m., loi et religion de J.-C.

CHRISTINE, reine de Suède, fille de Gustave-Adolphe, auquel elle succéda en 1632. Après avoir signalé son règne par la protection éclairée qu'elle accorda aux lettres et aux arts, elle abdiqua en 1654, et se retira à Rome, où elle mourut en 1689.

CHRISTINOS, nom donné en Espagne, après Ferdinand VII, aux partisans de Marie-Christine, veuve de ce prince. Ils eurent pour adversaires les carlistes.

CHRISTOPHE (SAINT-), île des Antilles anglaises.

CHROMATE, s. m., sel formé par la combinaison de l'acide chromique avec une base.

CHROMATIQUE, adj., mus., qui procède par plusieurs demi-tons consécutifs. *Genre* — ; *gamme* —. = S. des deux genres, composition qui procède par demi-tons : *vous êtes insensible au* — (Dancourt). *Les Italiens n'ont pas inventé la* — (Rameau). = S. f.; peint., syn. de **COLORIS**.

CHROMATIQUEMENT, adv., par demi-tons.

CHROME, s. m., corps simple, métallique, fragile, susceptible pourtant de poli et d'éclat.

CHROMIQUE, adj., qui vient du chrome, qui a rapport au chrome : *sel* — ; *acide* —.

CHRONICITÉ, s. f., qualité d'une maladie chronique : *des maladies qui passent à l'état de* — (Ac.)

CHRONIQUE, s. f., histoire rédigée suivant l'ordre des temps. = Premières traditions écrites d'un peuple. || — *scandaleuse*, récit des aventures scandaleuses ; propos médisants.

CHRONIQUE, adj., se dit des maladies qui durent longtemps et dont les périodes se succèdent avec lenteur : *maladie* —, par oppos. à *maladie aiguë*.

CHRONIQUEUR, s. m., auteur de chroniques.

CHRONOGRAMME, s. m., inscription dont certaines lettres, considérées comme chiffres romains, donnent la date de l'événement que rappelle l'inscription.

CHRONOLOGIE, s. f., science des temps, des époques historiques ; partie de l'histoire qui s'occupe de l'ordre et de la date des événements.

CHRONOLOGIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la chronologie : *abrégé, table* —.

CHRONOLOGIQUEMENT, adv., suivant l'ordre, la méthode chronologique.

CHRONOLOGISTE, s. m., celui qui sait, qui enseigne la chronologie, ou qui en fait des tables.

CHRONOMETRE, s. m., tout instrument qui sert à mesurer le temps. = Montre de précision pour les marins et les astronomes.

CHRONOMÉTRIE, s. f., art de mesurer le temps.

CHRONOMÉTRIQUE, adj., qui concerne la chronométrie : *observation* —.

CHRYSALIDE, s. f., nymphe des lépidoptères, forme que prennent ces insectes pour passer de l'état de chenille à celui de papillon.

CHRYSALIDER (SE), v. pr., se changer en chrysalide.

CHRYSANTHÈME, s. m., genre de plantes de la famille des composées ; on en cultive plusieurs espèces dans les jardins pour leurs fleurs d'un beau violet ou d'un jaune doré.

CHRYSOCALQUE ou **CHRYSOCALQUE**, s. m., alliage de cuivre et de zinc qui offre plus ou moins l'apparence de l'or : *chaîne de* —.

CHRYSOCHLORE, s. m., taupe dont la peau est d'un vert doré changeant.

CHRYSOCOLLE, s. f., espèce de silicate de cuivre hydraté que l'eau détache des mines.

CHRYSOCOME, s. f., genre de plantes composées, dont les fleurs sont d'un jaune doré.

CHRYSOLITHE, s. f., nom donné par les lapidaires à plusieurs pierres précieuses et jaunes.

CHRYSOMELE, s. f., genre d'insectes coléoptères, au corps arrondi, vivant sur les plantes.

CHRYSOPRASE, s. f., sorte d'agate d'un vert clair avec des paillettes d'or.

CHUCHOTEMENT, s. m., action de chuchoter.

CHUCHOTER, v. n. et a., parler bas à l'oreille : *ils ne font que* —. *Il me chuchota quelques mots à l'oreille* ; fam.

CHUCHOTERIE, s. f., entretien de personnes qui se parlent à l'oreille.

CHUCHOTEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui aime à chuchoter, qui en a l'habitude.

CHUT (pron. le t), interj., silence !

CHUTE, s. f., mouvement d'une personne, d'une chose qui tombe : *le ciel et la terre peuvent être renversés sans entraîner le sage dans leur* — (La Br.) = Action de tomber de plus ou moins haut : *faire une* — ; se dit aussi de certaines parties du corps qui peuvent se séparer et tomber, et d'autres qui abandonnent leur situation naturelle : *la* — *des cheveux*, *la* — *de la paupière supérieure*. — *des feuilles*, saison où elles tombent. — *d'eau*, cascade ; pente d'une conduite d'eau. — *du jour*, moment où la nuit arrive. — *du rideau*, mouvement du rideau lorsqu'on le baisse pour cacher la scène aux spectateurs. ||

Faute : *une* — *toujours attire une autre* — (Boil.) — *du premier homme*, — *des anges rebelles*. =

Disgrâce : *la faveur met l'homme au-dessus de si ; égaux*, et sa — *au-dessous* (La Br.) = Abaissement soudain ; ruine, fin malheureuse : *la* — *d'un empire* (Ac.) — *d'une pièce de théâtre*, son mauvais succès.

= Litt., pensée qui termine une petite pièce de poésie : *la* — *en est jolie, amoureuse, admirable* (Mol.) — *d'une période*, membre qui la termine. —

de reins, dans les arts plastiques, ligne qui la termine le tronc du haut de la cuisse. V. **DÉCADENCE**.

CHUTER, v. n., tomber, en parl. d'une pièce de théâtre. = V. a., accueillir par des *chut*, siffler : *on a chuté la pièce et les acteurs*.

CHYLE, s. m., liquide blanchâtre qui est séparé des aliments pendant l'acte de la digestion, et qui sert à former le sang.

CHYLIFÈRE, adj. : *vaisseau* —, qui s'empare du chyle pendant la digestion, et le conduit au cana thoracique.

CHYLIFICATION, s. f., formation du chyle par suite de la digestion.

CHYPRE (île de), dans la Méditerranée, entre l'Asie Mineure et la Syrie.

CI, adv. de lieu et de temps, sert à désigner le lieu où se trouve celui qui parle, ou du moins quel que lieu voisin ; il se met après le substantif et le pronom : *cet homme-ci, celui-ci*, et avant, le part., l'adv. et la prép. : *ci-joint, ci-dessus, ci-après*. Il est souvent opposé à là : *de-ci, de-là, par-ci, par-là*, de côté et d'autre. = Se place, dans les comptes, avant l'énonciation de la somme en chiffres : *deux mètres de drap à 20 fr., ci. . . 40 fr.* V. **DEVANT**.

CIBAUDIÈRE, s. f. sorte de filet pour la pêche.

CIBLE, s. f., planche ou châssis, objet quelconque contre lequel on tire avec une arme à feu.

CIBOIRE, s. m., vase où l'on conserve les hosties consacrées pour la communion des fidèles.

CIBOULE, s. f., plante potagère et bisannuelle du genre de l'ail.

CIBOULETTE, s. f., plante du genre de l'ail, qu'on appelle aussi *appétit* ou *civette*.

CICADAIRE, s. m. pl., famille d'insectes hémiptères, dont la cigale est le type.

CICATRICE, s. f., tissu nouveau qui unit deux portions d'un même tissu précédemment séparées par une violence extérieure ou par un état morbide particulier. = Marque d'une ancienne blessure : *montrer ses cicatrices* ; || se dit aussi des atteintes portées à l'honneur, à la réputation, de tout ce qui affecte profondément notre âme : *les blessures de la calomnie se ferment, mais la* — *reste*. = Marque

plus ou moins apparente que laissent après leur chute les feuilles sur la tige.

CICATRICULE, s. f., petite cicatrice. = Tache blanche qu'on remarque au sommet du jaune d'œuf, après la fécondation, et qui contient le rudiment de l'oiseau. = Trace que le funicule laisse sur la graine après que celle-ci s'est détachée du végétal.

CICATRISABLE, adj., qui peut être cicatrisé.

CICATRISANT, E, adj. et s., se dit de certains remèdes par lesquels on provoque la formation d'une cicatrice : *il n'y a pas de CICATRISANTS proprement dits* (Littré).

CICATRISATION, s. f., formation d'une cicatrice à la surface d'une plaie, d'un ulcère.

CICATRISER, v. a., fermer : — *une plaie*, en parl. des remèdes, = Faire des cicatrices, laisser des traces : *la petite vérole lui a CICATRISÉ le visage* (Ac.) || *O ma patrie, soulève enfin ton front CICATRISÉ* (Bér.) = Se dit ir. des choses déchirées : *si mon habit partout CICATRISÉ ne me rendait du peuple et des grands méprisé* (Régn.) = Se —, v. pr., se dit d'une plaie qui se ferme.

CICÉRO, s. m., caractère d'imprimerie qui est entre le saint-augustin et la philosophie ; on dit aujourd'hui du *onze*.

CICÉROLE, s. f., pois chiche.

CICÉRON (Marcus-Tullius), grand orateur romain, né à Arpinum, l'an 647 de Rome (107 av. J.-C.), mort l'an 709 (43 av. J.-C.). Son éloquence lui valut le consulat (63 av. J.-C.). Il sauva Rome des fureurs de Catilina et mérita le surnom de *Père de la Patrie*. Partisan de Pompée, il fut accueilli avec bienveillance par César, devenu dictateur, et commit la faute de se réjouir du meurtre de ce grand homme. Après avoir embrassé le parti d'Octave, il fut sacrifié par ce dernier aux rancunes d'Antoine, et périt victime des proscriptions des triumvirs. Outre ses chefs-d'œuvre d'éloquence, les *Verrines*, les *Catilinaires* et la *Milionième*, il a laissé, sur la philosophie et sur l'art oratoire, d'admirables traités.

CICÉROSE (mot ital.), s. m. inv., celui qui montre aux étrangers les curiosités d'une ville.

CICÉRONIEN, NE, adj., imité de Cicéron : *période CICÉRONIENNE*.

CICUTAIRE, s. f., espèce de ciguë.

CICUTIN, s. m., ou **CICUTINE**, s. f., principe actif de la ciguë.

CID (Rodrigo Bias de Bivar, surnommé le), célèbre héros espagnol du 11^e siècle; Corneille l'a immortalisé par sa tragédie. = S. m., chef : *ils l'ont nommé leur —* (Corn.)

CIDRE, s. m., boisson fermentée extraite des pommes, des poires ou des fruits du cornier.

CIEL, s. m., espace indéfini où se meuvent les astres; partie de cet espace qui s'étend au-dessus de nos têtes : *les astres brillent au —* (La Br.) || *Il cachait dans les CIEUX son front audacieux* (Rac.) *Élever jusqu'aux —*, louer extraordinairement. = Séjour de la Divinité et des bienheureux : *gagner le —, aspirer au —. L'âme quitte la terre et monte au —* (Pasc.) || *Voir les — ouverts*, entrevoir un grand bonheur. *Être ravi au 3^e, au 7^e —*, être dans une très-grande joie. = Dieu même, la Providence, la volonté divine : *grâce au —; le — m'est témoin. La colère du —. Les mariages sont faits au —*; prov., ils sont résolus par la Providence. *Remuer — et terre*, employer tous les moyens possibles pour réussir. = Les astres : *les influences du —. S'il ne sent point du — l'influence secrète* (Boil.) = Climat, pays : *virre sous un — étranger. L'Italie est sous un des plus beaux CIEUX de l'Europe.* = L'air, l'atmosphère : — *serain; rosee du —. Le feu du —, la foudre. Un — d'airain*, un temps sec et aride. *Couleur bleu de*

—, d'un bleu tendre. = Partie d'une peinture, d'une décoration, qui représente l'air : *faire les CIEUX au gré de Vernet* (Did.) = Partie supérieure d'un lit, d'une carrière : *carrière à — ouvert*, qui s'exploite sans puits ni souterrain. = Interj. exprimant l'admiration, la joie, la crainte, etc. : *il ne vit plus, ô CIEL!* (Corn.) — *! quel nombreux essaim d'innocentes beautés* (Rac.) V. la grammaire.

§ **CIEL**, **PARADIS**. Le premier se dit du lieu où l'on est heureux; le second désigne plutôt l'état des bienheureux et les félicités dont ils jouissent. C'est ce qui fait qu'on dit le *paradis*, et non pas le *ciel* des mahométans.

CIERGE, s. m., longue chandelle de cire employée dans les cérémonies de l'église : — *pascal*, gros cierge que l'on bénit le samedi saint, et que l'on allume à tous les offices depuis ce jour. || *Droit comme un —*, très-droit. = Nom donné à plusieurs végétaux affectant la forme pyramidale.

CIGALE, s. f., insecte hémiptère, aux ailes transparentes et agréablement colorées; le mâle fait entendre un bruit aigu et monotone pendant les chaleurs : *la — enrôlée importune les champs* (Del.)

CIGARE, s. m., petit cylindre formé d'une feuille de tabac roulée sur elle-même, ou de plusieurs brins de tabac parallèles, enveloppés d'une feuille.

CIGARETTE, s. f., petit cigare formé de brins de tabac roulés dans un petit morceau de papier. = Préparation de campbre ou d'autres substances mises sous forme de petits cigares.

CIGOGNE, s. f., gros oiseau blanc ou noir de l'ordre des échassiers : *la — au long bec* (La F.)

CIGOGNEAU, s. m., petit de la cigogne.

CIGUË, s. f., genre de plantes vénéneuses. = Poison qu'on en extrait : *boire la —*.

CIL, s. m., poil qui garnit le bord des paupières. = Poils roides qui garnissent le corps de certains insectes; qui bordent certaines parties des plantes.

CILIAIRE, adj., garni de cils. = Qui a rapport aux cils. = S. f., genre de mousses.

CILICE, s. m., large ceinture ou espèce de scapulaire fait de poil de chèvre ou de crin de cheval, que l'on porte sur la peau par mortification.

CILICIE, ancienne contrée de l'Asie Mineure, vis-à-vis l'île de Chypre.

CILIÉ, E, adj., se dit des parties de plantes ou d'insectes garnies de cils.

CILLEMENT (ll m.), s. m. contraction involontaire, convulsive et synchronique des paupières.

CILLER (ll m.), v. a. et n., fermer et rouvrir instantanément les yeux : *il ne fait que — les yeux. On ne peut regarder le soleil sans —* (Ac.) || *Persone n'ose — devant lui*, faire le moindre mouvement = V. n., se dit des chevaux qui commencent à avoir des poils blancs aux paupières.

CIMABUE (Giovanni), peintre florentin du 13^e siècle.

CIMAROSA (Dominique), fécond et célèbre compositeur de musique, né à Naples en 1754, mort en 1801.

CIMBRES, peuple celtique ou celto-scythe, qui, chassé du N. de l'Europe par un débordement de la Baltique, essaya, avec les Teutons, d'envahir l'Italie, et fut exterminé par Marius près de Verceil (101 av. J.-C.)

CIME, s. f., partie la plus élancée d'un corps ou d'un objet terminé en pointe : — *d'un rocher, d'un clocher, d'une montagne, d'un arbre. Sur la — d'un roc* (Boil.) || *La double —*, le Parnasse. V. **SOMMET**.

CIMENT, s. m., sable ou brique écrasée dont on fait du mortier; ce mortier même. = Toute matière gluante et tenace propre à lier entre elles des pierres, des briques, etc. || *D'un — éternel ton Église est bâtie* (Boil.) *A chaux et à —*, très-solidement, irrévocablement.

cablement. — *romain*, sorte de chaux hydraulique.

CIMENTER, v. a., lier avec du ciment : — *le bassin d'une fontaine*. || Affermir, consolider : — *toutes les parties d'un empire (Mont.) — une union, une alliance, l'amitié*. V. AFFERMIR.

CIMETERRE, s. m., sorte de coutelas à manche dont la lame est très-large et recourbée.

CIMETIÈRE, s. m., local consacré à l'inhumation publique des habitants d'une ville, d'un quartier, d'un village : *la vallée de Josaphat semble avoir toujours servi de — à Jérusalem (Chat.)* || Lieu où il meurt beaucoup de monde : *fait des champs d'alentour de vastes CIMETIÈRES (La F.)*

CIMICAIRE, s. f., plante de la famille des renonculacées, dont l'odeur est très-forte.

CIMIER, s. m., ornement qui forme la partie la plus élevée d'un casque terminé en pointe : *sur son — où flotte un panache (Del.)* || Partie charnue et recherchée de la croupe du bœuf ou du cerf.

CIMOLÉE ou **CIMOLITHE**, s. f., terre argileuse dont les anciens faisaient grand usage. *Matière CIMOLÉE*, dépôt gras qui se forme sur les meules à aiguiser; on l'appelle aussi *boue des couteliers*.

CINABRE, s. m., sulfure rouge de mercure.

CINARA, s. f.; bot., le genre artichaut.

CINAROCÉPHALES, s. f., famille de plantes plus ou moins voisines de l'artichaut.

CINCENELLE, s. f., cordage pour haler les bateaux.

CINCHONACÉES, s. f. pl., grande famille de végétaux, qui comprend le quinquina et le caféier.

CINCINNATI, vill. des États-Unis, sur l'Ohio.

CINCINNATUS, Romain célèbre par la simplicité de ses mœurs. Il fut deux fois dictateur.

CINÉAS, ami de Pyrrhus, roi d'Épire. Ce prince l'envoya à Rome en qualité d'ambassadeur.

CINÉRAIRE, adj., se dit d'une urne qui renferme les cendres d'un mort. = S. f., genre de plantes à fleurs composées.

CINÉRATION, s. f. V. INCINÉRATION.

CINGLAGE, s. m., se disait du chemin qu'un navire fait ou peut faire en 24 heures et du loyer des gens de mer. = Opération qui consiste à battre le fer sortant des feux d'affinerie.

CINGLE, s. m., poisson d'eau douce du genre apon, qui vit dans le Danube et ses affluents.

CINGLER, v. n., naviguer, se dit en parl. de la route vers laquelle on gouverne : *nous CINGLÂMES à l'Est (Ac.)*. = V. a., frapper avec quelque chose de délié et de pliant : — *le visage d'un coup de cravache*, et par analogie : *la grêle, le vent, la pluie CINGLAIENT le visage*. = Forger ou corroyer le fer.

CINNAMOME, s. m., nom donné par les anciens à un aromate, qu'on croit être la myrrhe ou la cannelle. On le récoltait sur les bords de la mer Rouge.

CINQ (pron. le q devant une voyelle ou une h muette), adj. num. inv., nombre impair entre quatre et six; se dit pour cinquième : *tome —, Charles —*. = S. m., le nombre cinq : *le produit de — multiplié par quatre*. = Le cinquième jour : *le — du mois, le — de juillet*. = Carte à jouer; face du dé marquée de cinq points.

CINQ-MARS, favori de Louis XIII, conspira contre Richelieu, qui le fit exécuter à Lyon, en 1642.

CINQUANTAINE, s. f., nombre de cinquante ou environ : *j'ai gagné une — de francs*. = Age de cinquante ans : *j'ai passé la —*. *Faire la —*, célébrer le cinquantième anniversaire d'un mariage, d'une entrée dans un corps.

CINQUANTE, adj. num. inv., cinq fois dix. = Cinquantième : *page —*. = S. m., — *multiplié par deux égale cent*.

CINQUANTENIER, s. m., celui qui commandait autrefois cinquante hommes de milice ou de police.

CINQUANTIÈME, adj. num. ord. de cinquante. = S. m., cinquantième partie d'un tout.

CINQUIÈME, adj. num. ord. de cinq. = Cinquième partie d'un tout : *vous en aurez le —*. = Personne qui occupe le cinquième rang, la cinquième place : *il est le —; elle est la —*. = S. f., cinquième classe d'un collège : *il fait sa —*. *Professeur de —*. S. m., cinquième étage : *habiter le —*.

CINQUIÈMEMENT, adv., en cinquième lieu.

CINTRAGE, s. m., opération de la pose d'un cintre en charpente.

CINTRE, s. m., forme d'une arcade ou d'une voûte à peu près en demi-cercle. || Appareil de charpente pour bâtir une voûte. *Loges du —*, les loges les plus rapprochées du plafond dans un théâtre.

CINTREUR, v. a., bâtir en cintre.

CIOTAT (la), ch.-l. de cant. et port des Bouches-du-Rhône, entre Marseille et Toulon.

CIOUTAT, s. m., chasselas de la Ciotat.

CIPAYE, s. m., soldat indien à la solde du gouvernement anglais.

CIPOLIN, s. m., marbre vert à veines blanches.

CIPPE, s. m., petite colonne cylindrique ou quadrangulaire qui servait, chez les anciens, à marquer les distances ou à décorer les tombeaux.

CIRAGE, s. m., composition qu'on étend sur la chaussure pour la rendre noire et luisante. = Action de cirer; résultat de cette action. || Cire appliquée sur une étoffe ou sur un parquet.

CIRCAËTE, s. m., oiseau du genre de l'aigle.

CIRASSIE, contrée de l'Asie, dans l'isthme caucasien. Les Circassiennes sont renommées pour leur beauté. = *Circassienne*, s. f., étoffe de laine croisée.

CIRCÉ, célèbre magicienne qui retint quelque temps Ulysse dans son île d'Éta.

CIRCÉE, s. f., plante de la famille des onagracées, appelée aussi *herbe aux sorciers*.

CIRCINAL, E, et **CIRCINÉ**, E, adj., se dit des feuilles roulées sur elles-mêmes, de haut en bas.

CIRCOMPOLAIRE, adj., qui environne les pôles terrestres : *région, mer —*.

CIRCONCIRE, v. a. et irr., couper le prépuce à : *les Juifs font — leurs enfants mâles (Ac.)*

CIRCONCIS, s. m., qui a subi la circoncision.

CIRCONCISION, action de circoncire. || Fête en mémoire de la circoncision de J.-C. = Dans le style biblique, — *du cœur, des lèvres*, retranchement des mauvais désirs, des paroles contre la charité ou la pudeur.

CIRCONFÉRENCE, s. f., ligne courbe qui renferme un cercle. = Contour d'une courbe quelconque; enceinte : *cette ville enferme plusieurs jardins dans sa — (Ac.)* || Espace plus ou moins circulaire et indéterminé : *Rome faisait sentir sa puissance sans pouvoir l'étendre et dans une — très-petite (Mont.)* = Surface extérieure du corps : *le sang est porté du centre à la — par les artères (Ac.)*

CIRCONFLEXE, adj., se dit de l'accent \wedge , que l'on met sur certaines voyelles longues, et des voyelles qui en sont marquées : *un à —*. = En grec, nom que l'on donne aux verbes contractes.

CIRCONLOCUTION, s. f., circuit de paroles, tour dont on se sert pour dire en plus de mots ce que l'on aurait pu dire en moins : *les CIRCONLOCUTIONS sont la marque d'une langue pauvre (Volt.)*

Sans chercher de vaines excuses à votre faute, ni de longues — pour l'envelopper (Boss.) V. PÉRIPHRASE.

CIRCONSCRIPTION, s. f., ce qui borne, ce qui limite l'étendue d'un corps. || Division administrative, militaire, ecclésiastique, judiciaire, etc., d'un territoire. = Action de circonscrire une figure à un cercle ou un cercle à un polygone.

CIRCONSCRIRE, v. a., donner des limites à, mettre des bornes autour de : *Dieu est un être infini qui ne se peut — ni par les lieux ni par les temps* (Ac.) || — *ses idées, ses vues.* = Géom., — *une figure à un cercle*, tracer une figure dont les côtés touchent le cercle. || *Terrain, pouvoir CIRCONSCRIT*, très-limité. *Tumeur CIRCONSCRITE*, bien distincte des parties auxquelles elle est contiguë.

CIRCONSPÉCT, E, adj., qui a ou qui annonce de la circonspection : *homme — ; conduite CIRCONSPÉCTE. Plus vous êtes élevé, plus vous devez être religieux et — sur la réputation de vos frères* (Mass.) V. AVISÉ.

CIRCONSPÉCTION, s. f., prudence qu'on observe dans les paroles ou dans les actions, dans la crainte de mal faire : *la — mesure toutes les paroles du sage* (Boss.) V. MÉNAGEMENT.

CIRCONSTANCE, s. f., particularité d'un fait : *ils ont prédit jusqu'aux CIRCONSTANCES de la vie de J.-C.* (Pasc.) = Occasion, situation actuelle des choses : *changer de convictions suivant les —* (Mérin.) || Accessoires : *on est quelquefois obligé de subir les — et dépendances de l'amitié* (Sév.) — *et dépendances d'une terre, d'une affaire. Loi de —*, faite pour parer à un danger présent et momentané. *Pièce de —*, inspirée par les passions du moment. = Dr., — *aggravante*, qui augmente la criminalité du fait. V. ATTÉNUANT et CAS.

CIRCONSTANCIEL, LE, adj., qui est, qui tient de la circonstance. = Gramm., *complément —*, qui exprime une circonstance de temps, de lieu, etc.

CIRCONSTANCIER, v. a., marquer, détailler les circonstances de : — *une affaire, un fait. Il particularise et CIRCONSTANCIE toutes choses* (Boss.)

CIRCONVALLATION, s. f., ceinture défensive dans laquelle campe une armée de siège.

CIRCONVENIR, v. a., employer des moyens artificieux pour déterminer quelqu'un à faire ce qu'on souhaite : — *ses juges. Il a été CIRCONVENU par sa famille. Il s'est laissé —* (Ac.)

CIRCONVOISIN, E, adj.; environnant; us, seulement au pl. : *lieux, pays CIRCONVOISINS.*

CIRCONVOLUTION, s. f., succession de tours faits autour d'un centre commun. = Géom., syn. de RÉVOLUTION : *cône formé par la — d'un triangle.*

CIRCUIT, s. m., tour, enceinte : *le — des murs, de la ville. Cette ville a une grande lieue de —* (Ac.) || Détour : *j'ai fait un grand — pour venir ici.* || — *de paroles* (J.-J.), tout ce qu'on dit avant de venir au fait. V. TOUR.

CIRCULAIRE, adj., qui a rapport au cercle ou qui en a la forme : *figure — ; mouvement —.* || *Lettre —*, adressée à différentes personnes pour le même sujet et dans les mêmes termes. = S. f. : *le ministre de la justice a adressé une — à tous les procureurs généraux.*

CIRCULAIREMENT, adv., en rond.

CIRCULANT, E, adj., qui est en circulation.

CIRCULATEUR, s. m., partisan de la circulation du sang : *j'ai contre les CIRULATEURS soutenu une thèse* (Mol.); peu us.

CIRCULATION, s. f., mouvement de ce qui

circule : — *du sang, de la sève.* || Faculté d'aller et de venir : *des barricades empêchaient la —. La — est fort active dans cette rue*, il y passe beaucoup de monde; on dit de même : *la — de l'air.* = Mouvement des choses qui passent de main en main : — *des marchandises, des capitaux. Mettre un écrit en —*, le répandre, le livrer au public; on dit aussi : *arrêter la — d'un écrit.* || *Mettre en — des idées nouvelles* (Ac.), les répandre dans le public.

CIRCULATOIRE, adj., qui appartient, qui a rapport à la circulation du sang.

CIRCULER, v. n., se mouvoir circulairement : *les lois de l'attraction font — les mondes autour du soleil* (Virey); se dit particulièrement des liquides que leur mouvement ramène au point de départ : *le sang CIRCULE dans les veines. La sève CIRCULE dans les plantes.* || *Un feu dévorant CIRCULE dans mes veines* (Ac.) = Aller et venir : *on peut — à Paise dans cette rue. Une foule active CIRCULAIT dans ces routes aujourd'hui solitaires* (Volney). = Aller en ligne courbe : *une eau limpide CIRCULANT parmi les fleurs* (J.-J.) = Passer de main en main : *faire — des billets.* = Se propager, se répandre : *ce bruit CIRCULE depuis hier dans la ville* (Ac.)

CIRCUMNAVIGATION, s. f., voyage autour du monde; on dit aussi *voyage de —.*

CIRE, s. f., matière molle et jaunâtre avec laquelle les abeilles construisent les gâteaux de leurs ruches. || *Jaune comme —*, très-pâle. — *molle*, personne qui reçoit facilement les impressions qu'on lui donne. = Bougie qu'on brûle dans les appartements; lumineux d'une église. = Humeur visqueuse des oreilles. — *à cacheter* ou — *d'Espagne*, mélange de substances résineuses qu'on vend en bâtons, et qui joint de la double propriété de fondre à une faible chaleur et d'adhérer fortement aux corps sur lesquels on l'applique. — *à sceller*, qui se ramollit facilement et sert à poser les scellés. = Membrane épaisse qui entoure la base du bec de certains oiseaux de proie.

CIRER, v. a., frotter ou enduire de cire, de cirage : — *du fil, des souliers. Toile CIRÉE*, enduite d'une sorte de vernis qui la rend imperméable.

CIRIER, s. m., celui qui travaille la cire. = Nom générique de plusieurs arbuscules qui produisent une espèce de cire. = Nom vulg. de plusieurs espèces de champignons couleur de cire.

CIROËNE, s. m., emplâtre tonique, formé principalement de cire et de vin.

CIRON, s. m., nom vulgaire donné à plusieurs insectes microscopiques : *l'homme ne saurait forger un —, et forge des dieux à douzaine* (Mont.) || *Cela n'est pas plus gros qu'un —*, se dit par exagération d'une chose très-petite.

CIRQUE, s. m., vaste enceinte de forme oblongue destinée aux jeux publics chez les Romains. = Enceinte circulaire et couverte, destinée au spectacle donné par des écuers. = Géol., vaste espace circulaire entouré de rochers ou de collines.

CIRRE ou **CIRRHE**, s. m. V. VRILLE.

CIRRÉ, E, adj., bot., fait en forme de vrille.

CIRREUX, **EUSE**, adj., bot., garni de vrilles.

CIRSAKAS, s. m., étoffe des Indes, soie et coton.

CIRSE, s. m., genre de plantes composées garnies de piquants comme les chardons.

CIRURE, s. f., enduit de cire préparée.

CIS, s. m., genre d'insectes xylophages.

CISAILLE (*Il m.*), s. f., gros et forts ciseaux pour couper les métaux. = Rognures de monnaie.

CISAILLER (*Il m.*), v. a., couper avec les cisailles les pièces fausses ou légères.

CISALPIN, E, adj., qui est en deçà des Alpes. = **GAULRE CISALPINE**, nom donné par les Romains à l'Italie du N., occupée en partie par des Gaulois. = *République cisalpine*, fondée en 1797 par Bonaparte avec les provinces qui se trouvent autour de Milan; elle devint *république italienne* (1802), et se fonda dans le *Royaume d'Italie* (1805).

CISEAU, s. m., instrument taillé en biseau à l'une de ses extrémités, et dont on se sert pour travailler le bois, la pierre, le fer, etc. || *Manière de travailler du sculpteur : ce sculpteur a le — hardi, délicat.* = **CISEAUX**, s. m. pl., instrument de fer composé de deux branches mobiles, tranchantes en dedans, et jointes ensemble par une vis ou par un clou : *mettre les — dans une étoffe*; se dit quelquefois au sing. : *le chirurgien lui a donné trois coups de CISEAU.* || *Faire un livre à coups de —*, en copiant d'autres livres. *Les — d'Atropos*, poét., ce qui donne la mort.

CISELER, v. a., sculpter avec le ciselet des figures, des ornements sur les métaux.

CISELET, s. m., petit et long ciseau.

CISELEUR, s. m., artiste dont le métier est de ciseler les métaux et particulièrement le cuivre.

CISELURE, s. f., art de ciseler, travail du ciseleur. = Petit bord qu'on fait avec le ciseau au parrément d'une pierre pour la dresser.

CISERON, s. m., variété de pois chiche.

CISOIRES, s. f. pl., gros ciseau dont le manche est attaché et monté sur un pied.

CISTE, s. f., corbeille qui servait aux mystères de Cérès, d'Isis, etc. = S. m., genre de plantes, type de la famille des cistinées.

CISTINÉES, s. f. pl., famille de plantes dicotylédones dont le ciste est le type.

CISTOPHORE, s. m., médaille ou monnaie antique représentant une corbeille. = S. f., jeune fille qui portait la ciste. = Adj., *médaille —*.

CISTRE, s. m., instrument à cordes fort usité en Italie et qui a la forme d'un luth.

CITADELLE, s. f., forteresse qui commande une ville : *bâtir, raser une —*. *La garnison d'une — (Ac.)* || *Un arbre à des dindons servait de — (La F.) — flottante, vaisseau.* = Maison bien barricadée.

CITADIN, E, s., habitant d'une ville, par opposition à *campagnard* : *je suis roi : deviendrai-je un — d'Ithaque?* (La F.) = Dans certaines villes d'Italie, citoyen qui ne faisait pas partie de la noblesse : *les CITADINS avaient peu de part au gouvernement de la république de Venise (Ac.)*

CITADINE, s. f., sorte de voiture de place.

CITATEUR, s. m., celui qui aime à faire des citations en parlant ou en écrivant; peu us.

CITATION, s. f., acte par lequel on appelle quelqu'un devant le magistrat; acte par lequel on assigne un témoin. || Action de citer, allégation d'un passage, d'une autorité, dans la conversation ou dans un livre : *un dictionnaire sans CITATIONS est un squelette (Volt.) Ce livre fourmille de —*.

CITÉ, s. f., contrée ou portion de territoire dont les habitants se gouvernent par leurs propres lois : *c'est toujours un mal d'unir plusieurs villes en une seule — (J.-J.)* = Ensemble des citoyens d'un état libre. *Droit de —*, aptitude à jouir de droits politiques qui leur sont attribués. || Ville puissante ou ancienne : *le Seigneur a détruit la reine des CITÉS (Rac.) Une — plus grosse que Paris (La F.) La — sainte, Jérusalem — Rome. La — de Dieu, la —*

céleste, le *séjour des bienheureux.* = Partie la plus ancienne de certaines villes, et où se trouve la principale église. = Ensemble de maisons ayant sur la rue une entrée commune : *la — Trévise.*

CÎTEAUX, hameau près de Dijon. = *Ordre de —*, ancienne et importante congrégation de Bénédictins.

CITER, v. a., assigner à comparaître devant un juge; appeler comme témoin. || Alléguer, rapporter : — *des faits, une loi, un vers*; on dit aussi : — *les auteurs. Là-dessus il CITA Virgile et Cicéron (La F.)* et abs., *la manie de — est familière aux pédants.* = Nommer celui de qui l'on tient un fait, une nouvelle : — *son auteur. Ne CITEZ personne.* = Signaler, indiquer comme digne d'être remarqué : *on ne peut — tous ceux qui se distinguent. On a cité de vous plusieurs traits de bravoure.*

§ **CITER, ALLÉguer, RAPPORTER, PRODUIRE.** On cite pour établir, pour s'autoriser, au lieu qu'on allègue pour se défendre, s'excuser ou se justifier. *Rapporter*, c'est citer ou alléguer après d'autres : *je ne RAPPORTE point les passages qui ont été tant de fois cités (Boss.) Produire*, c'est alléguer quelque chose de secret ou qu'on a gardé en réserve jusque-là.

CITÉRIEUR, E, adj., qui est en deçà, de notre côté : *l'Inde CITÉRIEURE est en deçà du Gange (Ac.)*

CITERNE, s. f., réservoir pratiqué sous terre pour recevoir et garder l'eau de pluie.

CITERNEAU, s. m., petite chambre qui précède la citerne et où les eaux s'épurent et se filtrent.

CITHARE, s. f., instrument de musique des anciens, assez semblable à la guitare.

CITOYEN, NE, s. m., membre d'un État, d'une cité, d'une société civile : *CITOYENS et étrangers pouvaient prétendre à la couronne de Pologne (Volt.)* = Celui qui jouit des droits politiques : *exercer les droits de — (Ac.)* || Tout individu considéré sous le rapport de son amour pour le pays : *c'est un bon, un mauvais —*. = Tout habitant d'une ville, d'une cité : *le domicile des — doit être inviolable.* = Appellation qui, pendant quelque temps, sous la République, remplaça les mots de *monsieur, madame.* = Adj., populaire; dévoué à son pays : *un roi —, un héros — (Thomas).*

CITRATE, s. m., sel formé par l'acide citrique combiné avec une base.

CITRIN, E, adj., qui a la couleur du citron.

CITRIQUE, adj. m., *acide —*, qu'on extrait du citron et de quelques autres fruits acides.

CITRON, s. m., fruit du citronnier. || Adj. inv., d'un jaune pâle : *robe —, taffetas —*.

CITRONNAT, s. m., conserve de citron.

CITRONNELLE, s. f., nom que l'on donne à certaines plantes dont les feuilles sentent le citron.

CITRONNER, v. a., imbiber de jus de citron; aromatiser avec du citron : *tisane CITRONNÉE.*

CITRONNIER, s. m., arbre de la famille des hespéridées, à fleurs odoriférantes, qui porte des citrons. = Bois qu'il fournit.

CITROUILLE (*Il m.*), s. f., plante potagère rampante et cucurbitacée. = Son fruit. || Fruit insipide.

CITULE, s. f., poisson de couleur argentée, aux nageoires jaunes, de la famille des scombéroïdes.

CIVADIÈRE, s. f., voile carrée qui se grée sous le mât de beaupré : *vergue de —*.

CIVE ou **CIVETTE**, s. f., nom vulgaire d'une petite espèce d'oignon, qui a le goût de la ciboule.

CIVET, s. m., ragot fait de chair de lièvre, où la cive entre comme assaisonnement.

CIVETTE, s. f., mammifère de la famille des carnassiers digitigrades, qui a sous l'anus une pe-

tite poche où s'amasse une sorte de pommade odorante appelée aussi *civette*. = Bot. V. CIVE.

CIVIERE, s. f., petit brancard à bras pour le transport des fardeaux, des malades à l'hôpital.

CIVIL, E, adj., qui regarde et qui concerne les citoyens : *vie civile, société, guerre*. — *Mort* —, privation de tous les droits civils, peine abolie en France. *État* —, condition d'un enfant légitime, naturel ou adoptif, dont les parents sont morts ou vivants ; *actes, registres de l'état* —, actes, registres qui constatent l'état civil des personnes. *Droit CIVIL*, ensemble des lois qui règlent l'état des personnes, les biens et les diverses manières d'acquérir la propriété ; au pl., droits dont la jouissance est garantie à tout Français par la loi civile. = Se dit par opposition à criminel : *le — et le criminel ; procédure*. — *Partie* —, celle qui demande en justice des dommages-intérêts. = Se dit encore par opposition à militaire, à ecclésiastique : *fonctionnaire* —, *le — et le militaire*. = Astr., *années civiles*, celles dont on fait usage dans la chronologie. || Bien élevé, honnête, poli : *il est — à l'égard de tout le monde. Il y a des termes tout à la fois CIVILS et hautains* (La Br.) *Inviter d'une façon fort* — (La F.)

CIVILEMENT, adv., en matière civile, en droit civil : *juger* —. *Être — responsable*, être responsable du dommage causé par une personne sur laquelle on a autorité. *Être mort* —, être frappé de mort civile. || *Honnêtement, avec politesse : recevoir, traîner, agir* —.

CIVILISABLE, adj., susceptible d'être civilisé.

CIVILISATEUR, TRICE, adj., qui civilise, qui porte à la civilisation : *peuple* — ; *opinion, idée CIVILISATRICE*.

CIVILISATION, s. f., action de civiliser : *la — d'un peuple est un ouvrage long et difficile* (Rac.) = *État de ce qui est civilisé : — avancée* (Ac.)

CIVILISER, v. a., rendre civil et sociable, polir les mœurs ; améliorer l'état intellectuel, moral et matériel d'un peuple, d'un pays : *le christianisme a civilisé les barbares*. = Se —, v. pr., devenir plus poli, plus sociable : *ces peuples ne se CIVILISERENT que lentement* (Ac.) || *Il se civilise*, se dit d'un homme qui prend des manières plus douces, plus affables, qui s'habitue au monde. *Cette affaire se civilise* (Ac.), elle s'apaise ; peu us.

CIVILITÉ, s. f., honnêteté, courtoisie, manière honnête de vivre et de converser dans le monde : *les règles de la —* ; se dit aussi de tout témoignage de bienveillance ou d'égard ; complément, parole honnête et obligeante : *souffrez que je réponde à vos CIVILITÉS* (Corn.) *Prevenir par ses —* (La Br.)

CIVIQUE, adj., qui concerne le citoyen : *droit* —. = Qui dénote le bon citoyen : *vertu* —. *Couronne* —, décernée, chez les Romains, à celui qui avait sauvé un citoyen dans le combat.

CIVISME, s. m., générosité, dévouement pour ses concitoyens ; zèle du bien public : *le — est l'élément vital des démocraties* (Mont.) V. PATRIOTISME.

CIVITA-VECCHIA, port franc et port militaire des États de l'Église, ch.-l. de délégation.

CIVRAY, s.-préf. du départ. de la Vienne.

CLABAUD, s. m., chien de chasse qui donne de la voix sans être sur les traces de la bête.

CLABAUDAGE, s. m., bruit que font plusieurs chiens en donnant de la voix ; || vaine criallerie.

CLABAUDER, v. n., aboyer fréquemment et mal à propos : *voilà maint basset CLABAUDANT* (La F.) || *Crier mal à propos, sans sujet : — contre ses amis*.

CLABAUDERIE, s. f., criallerie importune et sans sujet : *vous nous étourdissez de vos CLABAUDERIES* ; il est fam. ainsi que les deux précédents.

CLABAUDEUR, EUSE, s., celui, celle qui clabauda, qui aime à clabauder ; au propre et au fig.

CLAIE, s. f., ouvrage à claire voie, en forme de carré long, fait de brins d'osier ou de branches entrelacées : *passer du sable, de la terre à la —. Faire sécher des raisins sur une —. Autrefois on traînait sur la — ceux qui avaient été tués en duel ou qui s'étaient donné la mort* (Ac.) = Clôture pour enfermer les troupeaux quand ils parquent.

CLAIR, E, adj., qui éclaire bien ou qui fait bien éclairé : *feu* — ; *voilà un salon fort —. Il fait —, il fait jour, on y voit bien*. = Poli ou transparent : *argenterie bien CLAIRE ; verre* —. || Peu foncé ou couleur : *teint* —. *Cheveux CLAIR-brun, châtains* —. *Voix* —, nette, aiguë et sonore. = Qui n'est point trouble : *routes bordées d'une eau limpide et —* (J.-J.) = Pur, serein, sans nuage : *ciel, temps* —. || Heureux, favorable : *tous les jours se levaient CLAIRS et sereins pour eux* (Rac.) = Qui a peu de consistance, qui n'est pas épais : *le galant avait un brouet —* (La F.) ; *eau* —. *Il n'y fera que de l'eau* — ; prov. et fig., il n'y réussira pas. = Qui n'est pas serré, dont le tissu est lâche, dont les parties ne sont pas très-rapprochées : *toile* —. *Il a les cheveux —. Vos blés sont —.* || Intelligible, aisé à comprendre : *des prophéties magnifiques et plus CLAIRES que le soleil* (Boss.) *Est-ce CLAIR ?* (De Broglie). *Cet auteur n'est pas toujours —. Cet homme a l'esprit, le jugement —, beaucoup de netteté dans l'esprit, dans le jugement*. = Évident, manifeste : *mon droit est — comme le jour. Profit tout —. Argent —, qu'on peut toucher quand on veut. C'est mon bien le plus —, ce que je possède de plus sûr, de plus net. Ce procédé n'est pas —, est équivoque. Votre affaire n'est pas CLAIRE, est embrouillée.*

§ **CLAIR, ÉVIDENT, MANIFESTE**. On ne peut pas en pas voir, ne pas comprendre ce qui est clair, et ne pas admettre ce qui est évident. Ce qui est manifeste se produit ou paraît à découvert, sans que rien le dissimule.

CLAIR, s. m. : — *de lune ou de la lune*, clarté, lumière de la lune. || *Tableau qui représente une vue prise au clair de la lune*. = Au pl., parties les plus éclairées d'un tableau ; parties claires d'une étoffe. *Tirer du vin au —, le mettre en bouteilles quand il a été bien reposé. || Tirer au — une difficulté, une affaire, un fait*, le dégager de tout ce qu'il présente d'obscur. *Il y a dans ce tableau des CLAIRS admirables. Il n'y a plus que les — à mettre à cette tapisserie ; elle est presque achevée.*

CLAIR, adv., clairement, distinctement : *voir* —. *Eutendre* — ; peu us. || *Voir* —, avoir l'esprit pénétrant ; être au fait de : *nous voyons — dans votre constitution* (Mol.) *Je commence à voir — dans cet avis des cieux* (Rac.) — et net, franchement, sans détours ; tous frais déduits : *je vous le dis — et net. Cent beaux écus bien comptés, CLAIR et net* (La F.) *Semer —, jeter une faible quantité de semence, eu égard à l'étendue de terre qu'on a à ensemencer. Parler —, avec une voix grêle et aiguë.*

CLAIRAUT (Claude), géomètre distingué du XVIII^e siècle.

CLAIRÇAGE, s. m., épuration du sucre brût de betterave.

CLAIRCE, s. f., sirop de sucre brût décoloré et clarifié avec du sang et des œufs.

CLAIRÉE, s. f., sucre clarifié et prêt à être cuit.

CLAIREMENT, adv., d'une manière claire, intel

ligible : *ce que l'on conçoit bien s'énonce* — (Boil.)
 || Évidemment, manifestement : *on voit — qu'ils sont exempts de toute erreur* (Pasc.) = Franchement : *expliquez-vous* — (Ac.)

CLAIRET, s. m., vin léger et un peu clair; on dit aussi : *vin* —. || Nom donné par les joailliers à une pierre dont la couleur est trop faible.

CLAIRETTE, s. f., variété de raisin. = Nom de la mâche cultivée. = Maladie des vers à soie dans laquelle ils deviennent demi-transparents.

CLAIRE-VOIE, s. f., ouverture pratiquée dans le bas du mur d'un jardin, d'un parc, et fermée par une grille ou par un saut-de-loup : à —, à jour : *porte à —, panier à —*. Se dit, par ext., d'un tissu qui n'est pas serré : *toile faite à —. Semer à —*, de manière que les graines tombent éloignées le plus possible les unes des autres.

CLAIRÈRE, s. f., endroit d'une forêt tout à fait dégarni d'arbres. = Endroit d'une toile, d'une étoffe, qui est plus clair que le reste.

CLAIR-OBSCUR, s. m.; peint., imitation des effets que produit la lumière sur les surfaces qu'elle éclaire inégalement : *Rembrandt a tout sacrifié à la magie du —. Dessin de —*, dont la couleur unique est rehaussée de blanc. || Effets de la lumière sur les corps qu'elle frappe : *un sculpteur, un architecte doivent avoir égard aux effets du —* (Ac.)

CLAIRON (M^{lle}), célèbre actrice du XVIII^e siècle; elle excella surtout dans la tragédie.

CLAIRON, s. m., sorte de trompette à son aigu et perçant; musicien qui en joue. = Jeu d'anche en étain qu'on emploie dans les orgues. = Genre d'insectes coléoptères dont les larves dévorent celles des abeilles, = Mar., se disait autrefois pour *clairci*, ou endroit du ciel qui paraît clair dans une nuit obscure.

CLAIR-SEMÉ, E, adj., qui n'est pas bien serré : *les soies de l'éléphant sont très-CLAIR-SEMÉES sur le corps* (Buff.) || *La population est — dans ce pays. Les beautés sont — dans ce poème* (Ac.)

CLAIR-SUR-EPTE (SAINT-), bourg de la Normandie. Charles le Simple (913) y signa le traité par lequel il donnait à Rollon, chef des Normands, la main de sa fille Giselle et la Neustrie, qui portait déjà le nom de Normandie.

CLAIRVAUX, bourg du départ. de l'Aube. Saint Bernard y avait fondé une abbaye de bénédictins qui devint fort célèbre et dont les bâtiments ont été convertis en une maison centrale de détention.

CLAIRVOYANCE, s. f., pénétration et sagacité dans les affaires : *homme d'une — remarquable* (Volt.)

CLAIRVOYANT, E, adj., doué de pénétration, qui voit clair dans les affaires : *il était si discret, que de plus CLAIRVOYANTS auraient pu s'y méprendre* (J.-J.) *Zèle — à découvrir le mal qui échappe à tous les autres yeux* (Mass.) *La ruine totale des Juifs, qui a suivi de si près la mort de J.-C., fait entendre aux moins — l'accomplissement de la prophétie* (Boss.) = Il ne s'emploie plus guère qu'au fig.

§ **CLAIRVOYANT**, INTELLIGENT. L'homme clairvoyant sait deviner, prévoir, bien voir les choses; l'homme intelligent sait les tourner à son profit, manier les hommes avec dextérité et se tirer de tout avec adresse.

CLAMECY, s.-préf. du départ. de la Nièvre.

CLAMEUR, s. f., cris confus de plusieurs personnes réunies : *résister aux CLAMEURS d'un peuple irrité* (Boss.) — *publique*, manifestation de l'indignation publique. = Injure, outrage : *les — de la cabale* (Volt.) *Les — des sots. || Malgré les — de l'hypocrisie intéressée* (D'Al.) V. Cri.

CLAMEUX, EUSE, adj., employé par Buffon

comme synon. de *criard*. *Classe* —, qui se fait avec grand bruit, pour effrayer et traquer le gibier.

CLAMP, s. m., pièce de bois pour jumeler un mât.

CLAMPIN, E, adj., traînard ou boiteux; vieux. || Fainéant, mauvais ouvrier. = S. : *c'est un —*; pop.

CLAN, s. m., agglomération de familles, en Écosse et en Irlande, qui descendent toutes d'une souche unique et sont commandées par un seul chef.

CLANDESTIN, E, adj., qui se fait en cachette et contre les lois : *mariage* —. || Caché, secret : *un rapport — n'est pas d'un honnête homme* (Gresset). = **CLANDESTINE**, s. f., petite plante parasite qui croît sous la mousse et à la racine des arbres.

CLANDESTINEMENT, adv., d'une manière clandestine, en cachette : *se marier, se réunir* —.

CLANDESTINITÉ, s. f., vice d'une chose faite en secret et contre la loi.

CLAPET, s. m., petite soupape qui se lève et se baisse par le moyen d'une charnière.

CLAPIER, s. m., petit trou dans lequel les lapins se retirent. = Cage où l'on nourrit des lapins. || *Lapin de —*, ou —, mauvais lapin : *en lapin de gareine ériger nos CLAPIERS* (Boil.) = Chir., abcès profond, d'où le pus s'écoule difficilement.

CLAPIR, v. n., crier, en parl. du lapin.

CLAPIR (SE), v. pr., se blottir, se cacher dans un trou; se dit surtout des lapins.

CLAPOTAGE ou **CLAPOTIS**, s. m., agitation légère des vagues qui se croisent et s'entre-choquent.

CLAPOTANT, E, adj., qui clapote.

CLAPOTER, v. n., éprouver l'agitation qu'on nomme clapotage : *la mer CLAPOTE*.

CLAPOTEUSE, adj. f. : *mer —*, agitée par de petites lames courtes et rapides.

CLAPOTIS. V. CLAPOTAGE.

CLAPPEMENT, s. m., bruit aigu que fait la langue en se détachant brusquement du palais.

CLAQUADE, s. f., coups répétés : *il a reçu une vigoureuse —*; fam.

CLAQUE, s. f., coup du plat de la main sur un corps retentissant. = Applaudissement donné en frappant un plat de la main contre l'autre. = Troupe de claqueurs, d'applaudisseurs salariés dans les théâtres. = Double soulier imparfait que l'on met par-dessus la chaussure ordinaire pour se garantir de l'humidité ou de la boue.

CLAQUE, s. m., chapeau qu'on peut aplatir et porter sous le bras.

CLAQUE-BOIS, s. m., instrument de musique composé d'une série de morceaux de bois durs et sonores, que l'on frappe avec une baguette.

CLAQUÉDENT, s. m., t. de mépris, se dit d'un pauvre misérable qui tremble de froid; pop.

CLAQUEMENT, s. m., bruit sec causé par le choc de deux corps : *un — de mains, des dents. Le — du bec de la cigogne*. = Action de claquer, de faire claquer : *— du fouet*, lorsqu'on en frappe l'air.

CLAQUEMURER, v. a., renfermer dans une étroite prison. = Se —, v. pr., se tenir renfermé; fam. = Se borner à, se renfermer dans : *se — aux choses du ménage* (Mol.)

CLAQUER, v. n., faire entendre, produire un claquement : *— des dents; ses dents CLAQUENT. Voilà un fouet qui CLAQUE bien. || Faire — son fouet*, affecter d'avoir de l'autorité, du crédit : *et je faisais — mon fouet tout comme un autre* (Rac.) = V. a., — *quelqu'un*, lui appliquer des claques; || l'applaudir : *le parterre favorable m'a CLAQUÉ* (Volt.)

CLAQUET, s. m., petite latte qui est sur la

trémie d'un moulin, et qui claque continuellement : *la langue lui va comme un — de moulin*; pop.

CLAQUETER, v. n., crier; se dit de la cigogne.

CLAQUETTE, s. f., livre formé de deux planchettes que l'on frappe l'une contre l'autre pour donner aux enfants le signal des différents exercices.

CLAUQUEUR, s. m., se dit, par mépris, d'un applaudisseur à gages dans les théâtres; fam.

CLARETTE, s. f., petit vin blanc mousseux.

CLARIÈRE, s. f.; mar., ouverture, passage entre les banquettes et les gros amas de glaces.

CLARIFICATION, s. f., action de clarifier, de séparer d'un liquide les matières étrangères qui troublent sa transparence : *la — d'un sirop*.

CLARIFIÉ, v. a., rendre claire une liqueur trouble : — *le vin*. = Purifier une substance fluide pour la rendre plus liquide : — *du sucre, un sirop*. = Se —, v. pr., devenir clair, en parl. d'un liquide.

CLARINE, s. f., clochette pendue au cou des animaux qu'on fait paître dans les forêts.

CLARINETTE, s. f., instrument de musique à vent et à anche. = Celui qui en joue : *ce musicien est une bonne —*; on dit aussi : *clarinettiste*.

CLARKE (Guillaume), duc de Feltre, ministre de la guerre sous Napoléon, de 1807 à 1814.

CLARTÉ, s. f., effet, qualité de la lumière à l'aide de laquelle on distingue nettement les objets : *la — du jour, du soleil, du feu*. = La lumière elle-même : *jouir de la — des cieus* (Barth.) = Lumière du soleil : *tous les jours sa — succède à l'ombre noire* (La F.) || Au pl., étoiles, planètes : *les noms et les vertus de ces CLARTÉS errantes* (La F.) = Transparence : *la — du verre, de l'eau*. = Tout ce qui éclaire l'esprit : *aux CLARTÉS des chrétiens son âme s'est ouverte* (Volt.) = Lumières : *de vos propres — me prêter le secours* (Rac.) = Netteté de l'esprit, des idées, du style : *la — orne les pensées profondes* (Vauv.) *De son tour heureux imitez la —* (Boil.) *Le génie de notre langue est la —* (Volt.) V. LUEUR.

CLASSE, s. f., ordre suivant lequel on range, on distribue diverses personnes ou diverses choses : *les citoyens distribués en certaines CLASSES* (Boss.) *Les naturalistes ont divisé chaque règne en —*. || Rang établi par la diversité et l'inégalité des conditions : *la — moyenne, les — inférieures*. = Personnes ou choses qui ont entre elles des rapports communs de goût, de mœurs, de profession, de fortune : *ce livre convient à toutes les — de lecteurs*. *C'est un savant de première —*, du premier mérite. = Division des élèves selon leur degré d'instruction : *faire ses —*, ses études. *Rentrée des —*, époque où finissent les vacances. = Lieu, salle où les écoliers de chaque classe se réunissent pour recevoir les leçons de leur professeur : *entrer en —*. || Temps que les écoliers passent avec leur professeur : *au commencement de la —*, pendant la —. = Écoliers qui composent la classe : *cette — aura congé demain*. = Tous les hommes qui appartiennent à une même conscription : *on n'appellera sous les drapeaux que la moitié de la —* = Enrôlement de marins : *butreaux des —*, où se fait l'inscription maritime.

CLASSÈMENT, s. m., action de classer, de mettre dans un certain ordre; état de ce qui est classé.

CLASSER, v. a., ranger, distribuer par classes : — *des plantes, des élèves, des matelots*. = Mettre dans un certain ordre : — *des papiers*. = Indiquer, assigner la classe à laquelle une personne ou une chose appartient ou doit appartenir : — *des plantes*, et abs. : *c'est comme malgré lui que l'observateur*

CLASSE (Cuv.) = Se —, v. pr., être classé; prendre rang : *ces plantes se CLASSENT fort aisément*. *Ce peintre, par son tableau, s'est CLASSÉ parmi les grands artistes de notre temps*.

CLASSEUR, s. m., portefeuille à compartiments pour classer des papiers.

CLASSIFICATEUR, s. m., savant qui s'occupe de classification, surtout dans les sciences naturelles.

CLASSIFICATION, s. f., distribution régulière de diverses choses suivant un plan quelconque : — *naturelle, artificielle*. *Une bonne — est indispensable en histoire naturelle* (Cuv.) || Action de classer.

CLASSIQUE, adj., se dit des auteurs qui sont devenus modèles et qui font autorité dans une langue ou dans les matières qu'ils traitent. *Terre —*, pays qui a produit de grands auteurs et au fig. : *ce pays est la terre — de la liberté*. = Ce qui rappelle la manière antique; ce qui est conforme aux règles strictes de l'art : *les productions de cet artiste ont le mérite de l'originalité unie à toute la pureté* — (Ac.) = Ce qui a rapport aux classes des collèges : *livre —*, études CLASSIQUES. = Se dit d'un écrivain qui suit les règles établies par les auteurs classiques, et de ses ouvrages : *écrivain, poésie* —. = S. m., ouvrage, auteur, genre classique. *Les CLASSIQUES et les romantiques, les partisans du genre classique et ceux du genre romantique*.

CLAUDE, quatrième empereur romain, se laissa gouverner par sa femme Messaline et par ses affranchis. Il mourut empoisonné, dit-on, par Agrippine, sa seconde femme. = S. m., sot, imbécile : *c'est un —*; pop.

CLAUDE (SAINT-), s.-préf. du départ. du Jura.

CLAUDE (*prune de reine*), s. f., inv., sorte de prune blanche, introduite en France par Claude, fille de Louis XII, et première femme de François 1^{er}.

CLAUDICATION, s. f., action de boiter.

CLAUDIUS (APPIUS), décemvir, se rendit odieux par son orgueil et sa tyrannie. Le meurtre de Virginie souleva contre lui les Romains, qui abolirent le décemvirat et jetèrent Appius en prison, où il se donna la mort, 449 av. J.-C. = **CLAUDIUS** (Appius-Cæcus), censeur, 314 av. J.-C., fit construire la voie Appienne.

CLAUSE, s. f., disposition particulière d'un contrat, d'un édit, d'un acte, d'un testament. = Espèce de formule : *ils mettent ordinairement dans leurs lettres cette —* : *si ita est* (Pasc.)

CLAUSEL (Bertrand), général du premier Empire, fait maréchal de France en 1831, mourut en 1842.

CLAUSTRAL, E, adj., qui appartient au cloître.

CLAUSTRATION, s. f.; néol., action d'enfermer, d'être renfermé dans un lieu étroit et resserré.

CLAVEAU, s. m., **CLAVELÉE**, s. f., maladie des bêtes à laine, sorte de petite vérole caractérisée par des clous ou boutons.

CLAVEAU, s. m., pierre taillée en coin qui ferme et soutient une voûte plate.

CLAVECIN, s. m., instrument de musique, à un ou plusieurs claviers, dont les cordes sont de métal et doubles : *je touche passablement du —* (Did.)

CLAVECINISTE, s., personne qui joue du clavecin : *c'est un bon, c'est une excellente —*.

CLAVELE, E, adj., qui a le claveau.

CLAVETTE, s. f., espèce de clou plat qu'on insère dans l'ouverture d'un boulon, d'une cheville, pour les arrêter.

CLAVICORNES, s. m. pl., genre d'insectes coléoptères, qui ont les antennes en massue.

CLAVICULAIRE, adj., qui appartient, qui a rapport à la clavicle.

CLAVICULE, s. f., anat., os pair qui s'articule

avec le sternum et avec l'omoplate et qui sert d'arc-boutant à l'épaule. = Petite clé.

CLAVICULÉ, E, adj., zool., pourvu de clavicules : *animaux CLAVICULÉS.*

CLAVIER, s. m., anneau qui retient plusieurs clés ravier. = Ensemble des touches de l'orgue, du piano, et d'autres instruments de musique : *le — s'animaît sous ses doigts (Vigée).* || *Présenter quelque'un au —, lui mettre les doigts sur le —, lui donner les premières leçons d'orgue, de piano, etc. Cet instrument a un — fort étendu, il peut donner beaucoup d'accords. Cette voix parcourt tout le —, elle peut donner toutes les notes des trois octaves. Posséder son —, le connaître à fond.*

CLAVIFORME, adj., bot. et zool., qui est en forme de massue.

CLAYMORE, s. f., grande et large épée des Écossais. || *Cri de guerre des anciens Écossais.*

CLAYON, s. m., petite claie pour faire égoutter les fromages. = Claie ronde sur laquelle les pâtisseries portent diverses pâtisseries.

CLAYONNAGE, s. m., assemblage de pieux et de branches d'arbre entrelacés, pour soutenir des terres et les empêcher de s'érouler.

CLÉ ou CLEF, s. f., instrument de fer ou d'acier, pour ouvrir et fermer une serrure : *ne donnez-vous pas des millions d'or pour avoir une — du Paradis? (Pasc.) Fausse —, clé contrefaite.* || *Sous —, dans un lieu fermé à clé. Mettre la — sous la porte, déménager furtivement et sans payer. Avoir la — des champs, la liberté d'aller où l'on veut. Donner la — des champs, la liberté. V. CHAMP. Les CLÉS de St-Pierre, l'autorité du St-Siège. Les — des trésors de l'Église, le pouvoir d'accorder des indulgences. Les — du Paradis, la puissance de lier et de délier.*

= *Place forte de la frontière : Strasbourg est une des — de la France.* = *Connaissance, science qui prépare à l'étude d'une autre : les langues sont la — des sciences (La Br.) = Explication de ce qu'il y a de caché, d'obscur dans un ouvrage, dans un système ; on dit dans le même sens : la — d'une affaire. — des fêtes mobiles, indication du jour où elles tombent. — de chiffre, alphabet de convention pour les dépêches secrètes. = Mus., signe qui indique l'intonation des notes par sa figure ou sa position ; petites soupapes métalliques qui ouvrent ou ferment certains trous des instruments à vent. = Instrument qui sert à monter une montre, une pendule. = Archit., — de voûte, pierre du milieu, qui ferme la voûte ; || point capital d'une affaire ; objet ou personnage important. = En général, on donne ce nom, dans les arts et dans les métiers, aux outils et aux parties d'appareil qui servent à ouvrir et à fermer, à monter et à descendre, à tendre et à détendre. = Vén., les — de meute, les meilleurs chiens.*

CLÉIDOMANCIE, s. f., sorte de divination qui se pratique avec une clé et une bible.

CLÉMATITE, s. f., genre de plantes grimpances de la famille des renonculacées.

CLÉMENT, s. f., vertu qui consiste à pardonner les offenses et à modérer les châtements ; ne se dit que de Dieu et des dépositaires de l'autorité : *partout du nouveau prince on vantait la — (Rac.) = Indulgence d'un père pour ses enfants : on doit toujours espérer en la — d'un père (Ac.)*

CLÉMENT, E, adj., porté à la clémence.

CLÉMENT, nom qu'ont porté 14 papes. Les plus remarquables sont : Clément V, qui abolit l'ordre des Templiers en 1312 ; Clément VII, qui se ligua avec les princes d'Ita-

lie, François I^{er} et Henri VIII contre Charles-Quint, et vit Rome saccagée par les troupes du comte de Bourbon en 1527 ; Clément XI, qui donna la bulle *Unigenitus*, et Clément XIV, qui abolit l'ordre des Jésuites en 1773.

CLÉMENTINES, s. f. pl., collection des décrétales de Clément V. || *Recueil de pièces faussement attribuées à saint Clément, premier pape de ce nom.*

CLÉMONÈNES, sculpteur athénien du 1^{er} siècle av. J.-C., auquel on attribue la *Vénus de Médicis.*

CLÉOPÂTRE, reine d'Égypte, célèbre par sa beauté et par ses crimes. Elle fut aimée de César et d'Antoine.

CLEPHTES ou KLEPHTES, montagnards libres du nord de la Grèce.

CLEPSINE, s. f., espèce de sangsue.

CLEPSYDRE, s. f., horloge d'eau dont les anciens se servaient pour mesurer le temps. = Machine hydraulique des anciens.

CLERC (pron. cler), s. m., celui qui est entré dans l'état ecclésiastique en recevant la tonsure ; en ce sens il est opposé à *laïque.* || *Il n'est pas grand — en cette matière, pas très-entendu. = Celui qui travaille dans l'étude d'un officier ministériel : — d'avoué, d'huissier, de notaire. Pas de —, faute commise dans une affaire par ignorance ou par imprudence ; peine perdue. = Adj., qui connaît les lois. la chicane (La F.) = Un loup quelque peu — prouva par sa harangue (La F.)*

CLERGE, s. m., le corps des ecclésiastiques : *le bourgeois, le manant, le —, la noblesse (Boil.) Bossuet fut l'ornement de l'épiscopat, le — de France s'en fera honneur dans tous les siècles (Mass.) = Corps des ecclésiastiques d'une ville, d'une église.*

CLERGIE, s. f., privilège établi autrefois en faveur de tout lettré et qui existe encore pour certains cas en Angleterre : *le criminel qui sait lire demande le bénéfice de — (Volt.)*

CLÉRICAL, E, adj., qui appartient au clergé. *vie CLÉRICALE (Bourd.) Parti —, se dit en mauv. part de la partie du clergé et des catholiques auxquels on attribue des idées et des projets contraires au progrès, à la civilisation et à la liberté.*

CLÉRICALEMENT, adv., d'une manière cléricale, suivant les règles cléricales : *vivre —.*

CLÉRICATURE, s. f., état ou condition du clerc, de l'ecclésiastique : *privileges de —.*

CLERMONT (en Beauvaisis), s.-pref. du dép. de l'Oise. CLERMONT-FERRAND, ch.-l. du départ. de Puy-de-Dôme. Le pape Urbain II y prêcha la prem. croisée.

CLÈVES, vil. des États prussiens, près du Rhin. = Ancien duché dans le cercle de Westphalie.

CLIC=CLAC, interj., mimologisme qui peint le bruit d'un coup de fouet ou celui d'un corps sonore qui se brise.

CLICHAGE, s. m., impr., art ou action de cliquer : *les procédés du — varient.*

CLICHÉ, s. m., impr., planche, matrice obtenue par le clichage. = Empreinte d'un coin de médaille dans une masse de métal en fusion.

CLICHER, v. a., impr., transformer en une masse solide et unique une page composée en caractères mobiles : — un ouvrage classique. = Prononcer avec difficulté le j et le ch.

CLICHEUR, s. m., ouvrier qui fait des clichés.

CLICHY, prison pour dettes à Paris. = Club de —, formé, après le 9 thermidor, par les royalistes de toutes nuances, et fermé en 1797.

CLIENT, E, s., personne qui confie ses intérêts à un avocat, à un notaire, à un homme d'affaires. = Celui, celle qui confie à un médecin, à un chirurgien, le soin de sa santé. = Synon. de CAALAND. = CLIENTS, s. m. pl., ceux qui, chez les Romains,

se mettaient sous la protection d'un patricien : *mes — sont nombreux, mes vassaux plus encor* (C. Del.)

CLIENTÈLE, s. f., tous les clients d'un avocat, d'un médecin, etc. = Tous les clients d'un patron, chez les Romains ; protection que le patron accordait à ses clients : *il était sous la — de Scipion* (Ac.)

CLIFOIRE, s. f., petite seringue de bureau.

CLIGNEMENT, s. m., mouvement involontaire de la paupière qui se ferme à demi. = Habitude ou action de cligner les yeux. **CLIGNEMENTS d'yeux**, signes faits en clignant volontairement les yeux : *malgré les — d'yeux de mon guide, je mis la conversation sur les voleurs de grand chemin* (Mérim.)

CLIGNE-BUSETTE, s. f., jeu d'enfants où l'un d'eux cherche les autres, qui se sont cachés en divers endroits, tandis qu'il fermait les yeux.

CLIGNER v. a., fermer à demi : — *l'œil, les yeux*. — *de l'œil*, faire signe de l'œil à quelqu'un.

CLIGNOTANT, E, adj., qui a l'habitude de clignoter. **Membrane CLIGNOTANTE**, placée entre le globe de l'œil et la paupière de certains animaux, et qu'ils étendent devant leur prunelle pour se garantir d'une lumière trop vive.

CLIGNOTEMENT, s. m., action, habitude de clignoter.

CLIGNOTER, v. n., fermer fréquemment les paupières par un mouvement involontaire et spasmodique : *il ne fait que — ; — des yeux*.

CLIMAT, s. m., géogr., obliquité de la sphère relativement à l'horizon, qui est la cause de l'inégalité du jour et de la nuit et qui permet de déterminer la situation des lieux à la surface de la terre. = Modifications atmosphériques dont nos organes sont affectés d'une manière sensible, suivant la situation géographique et l'altitude des pays : *le — influe sur les caractères* (Mont.) = Synon. de pays, région, contrée : *quel — renfermait un si rare trésor ?* (Rac.) *Voguer vers de lointains climats* (Del.)

CLIMATÉRIQUE, adj., qui a rapport au climat : *influence*. — *An. année* —, chaque septième année de la vie humaine. || *Les États ont leurs années CLIMATÉRIQUES aussi bien que les hommes* (Volt.) = Se dit des époques de la vie où surviennent de grands changements dans la constitution : *la puberté est une époque* — (Ac.)

CLIMATOLOGIE, s. f., traité des climats.

CLIN s. m., mouvement très-rapide de la paupière qu'on baisse et qu'on relève au même instant. Il se joint toujours au mot œil : *se faire obéir par un ou d'un — d'œil* (Ac.) *Faire un — d'œil à quelqu'un*, lui faire signe de l'œil. *En un, en moins d'un — d'œil*, en un moment, en fort peu de temps. *C'est l'affaire d'un — d'œil*, d'un moment.

CLINCAILLE, s. f. V. QUINCAILLE.

CLINCHE ou **CLENCHE**, s. f., loquet d'une porte ; partie extérieure du loquet sur laquelle on appuie pour le soulever.

CLINIQUE, adj., qui a rapport au lit. *Médecine* —, qui s'exerce au lit des malades. *Malade* —, qui garde le lit. = S. f., méd., enseignement qui se fait auprès du lit des malades. = S. m., secte de chrétiens qui recevaient le baptême au lit de mort.

CLINOPODE, s. m., basilic sauvage ; genre de plantes labiées dont les feuilles ont, pour ainsi dire, la forme du pied d'un lit.

CLINQUANT, s. m., petite lame d'or ou d'argent qu'on met dans les broderies ; || petites lames ou feuilles de cuivre doré ou argenté qui brillent beaucoup : *les habits de théâtre sont ordinairement*

chargés de — (Ac.) || *Faussez beautés d'un ouvrage, pensées brillantes, mais sans solidité : préférer le — du Tasse à tout l'or de Virgile* (Boil.)

CLIO, s. f., muse de l'histoire. = S. m., genre de mollusques ptéropodes.

CLIPPER (mot anglais, pron. *clipeur*), s. m., long navire d'un fort tonnage et d'une marche rapide.

CLIQUART, s. m., sorte de pierre calcaire très-estimée à Paris pour les constructions.

CLIQUE, s. f., société de gens qui s'unissent pour cabaler, pour tromper ; très-fam.

CLIQUET, s. m., petit levier qui empêche une roue qui tourne dans un sens de se mouvoir dans un autre.

CLIQUETER, v. n., faire un bruit qui ressemble à celui du claquet d'un moulin en mouvement.

CLIQUETIS, s. m., bruit que font les armes quand on les choque les unes contre les autres : — *d'épées*, et par ext., — *de chaînes, des verres*. || — *de mots, de phrases*, suite de mots, de phrases sonores, mais vides de sens.

CLIQUETTE, s. f., sorte d'instrument fait de deux os, de deux morceaux de bois ou de brique qu'on met entre les doigts et qu'on fait claquer en cadence par de brusques mouvements de la main. = Pierre trouée attachée à certains filets pour les faire plonger.

CLISSE, s. f., synon. de CLAVON et d'ÉCLISSE.

CLISSER, v. a., garnir de brins d'osier : — *une bouteille*. = Garnir, entourer d'une éclisse.

CLISSON (Olivier de), comte de France qui remplaça Duguesclin et aida Charles V à chasser les Anglais. Un gentilhomme breton. Pierre de Craon, l'ayant blessé comme il sortait d'une fête que Charles VI lui avait donnée à l'hôtel Saint-Paul, le roi voulut le venger et devint fou dans une expédition contre le duc de Bretagne qui avait recueilli l'assassin, et refusa de le livrer.

CLITORE ou **CLITORIE**, s. f., genre de plantes légumineuses, herbacées et grimpantes de l'Amérique.

CLIVAGE, s. m., action de cliver. = Cassure à surface plane que présente le diamant. = Fissure plane qu'on observe dans certains cristaux.

CLIVE (Robert, lord), fondateur de la puissance anglaise dans l'Inde, mort en 1774.

CLIVER, v. a., — *un diamant*, le fendre suivant ses joints naturels, au lieu de le scier.

CLOAQUE, s. f., chez les Romains, conduit souterrain destiné à recevoir les eaux et les immondices d'une ville. = S. m., lieu destiné à recevoir les immondices. = Endroit malpropre, infect ou malsain ; personne sale et puante. || *C'est un — de vices ; — d'impureté*, se dit d'une personne souillée de vices, d'impuretés. = Anat., poche qui, chez certains animaux, est située à l'extrémité du tube intestinal, et qui n'a qu'une issue au dehors.

CLOCHE, s. f., instrument de métal, ordinairement de fonte, creux, évasé, et dont on tire du son au moyen d'un battant suspendu à l'intérieur ou d'un marteau placé à l'extérieur : *sonner, tinter les cloches*. *Oh ! quel cœur si mal fait n'a tressailli au bruit des — de son lieu natal* (Chat.) || *N'étre pas sujet au coup de —*, être libre et maître de son temps. *Qui n'entend qu'une — n'entend qu'un son*, on ne peut bien juger d'une affaire si l'on n'entend qu'une des parties intéressées. *Faire sonner la grosse* —, faire parler ou agir celui qui a le plus de crédit dans une affaire. Ces façons de parler sont familières. = Ustensile, en forme de cloche, qui sert à faire cuire des fruits. = Ustensile d'argent dont on recouvre les mets pour les empêcher de se refroidir.

== Calotte de verre qu'on met sur certaines plantes pour les garantir du froid. = Vase de cristal pour recueillir et mesurer les gaz. — *de plongeur*, grosse machine de fonte sous laquelle on peut rester quelque temps sous l'eau. *Fleurs en* —, monopétales et en forme de cloche. = Nom vulgaire de l'ampoule ou vessie qui se forme sous l'épiderme.

CLOCHEMENT, s. m., action de boîter bas.

CLOCHE-PIED (A), loc. adv., sur un seul pied : *aller, courir, sauter, jouer à* —.

CLOCHER, s. m., construction en maçonnerie ou en charpente, élevée ordinairement au-dessus d'une église, et dans laquelle sont suspendues les cloches. || *Il n'a jamais perdu de vue le* — *de son village*; fam., il n'a pas l'expérience que donnent les voyages. *Course au* —, ou steeple-chase, course à travers champs dans laquelle les concurrents parcourent au grand galop l'espace qui les sépare du but, en franchissant tous les obstacles que présente le terrain; il se dit quelquefois au fig. de la poursuite ardente d'un même avantage par plusieurs concurrents. = Paroisse : *il y a tant de CLOCHERS en France*. || Pays natal : *parler pour sou* —. *Intérêts, influences, rivalités de* —, qui n'ont pour théâtre, qui ne regardent qu'une petite portion du territoire.

CLOCHER, v. n., boîter bas en marchant : — *du pied droit, du côté gauche*. || *Ce vers CLOCHE*, la mesure n'y est pas. *Ce raisonnement CLOCHE*, il a quelque chose de défectueux. *Il n'y a point de comparaison qui ne CLOCHE*, qui soit exacte. = V. a., mettre sous cloche : — *des fleurs*. V. **BOITER**.

CLOCHETON, s. m., petit clocher.

CLOCHETTE, s. f., petite cloche. = Sonnette qu'on attache au cou des bestiaux : *le tintement lointain des CLOCHETTES d'un troupeau*. = Nom vulgaire de plusieurs plantes dont la corolle ressemble à une cloche.

CLOISON, s. f., mur, peu épais, de bois ou de maçonnerie qui sépare les diverses pièces d'un appartement : *ma chambre n'est séparée des autres que par une* — *fort mince* (Mont.) = Anat., membrane qui sépare deux cavités ou les deux parties d'une cavité. = Bot., lame qui sépare en plusieurs loges la cavité de l'ovaire ou du fruit.

CLOISONNAGE, s. m., ouvrage de cloison.

CLOISONNÉ, E, adj., bot. et zool., dont les parties sont séparées par une cloison.

CLOÎTRE, s. m., partie du monastère, en forme de galerie, autour de laquelle sont les cellules, et qui entoure une cour ou un jardin : *se promener sous le* —. = Monastère : *elle a pratiqué des vertus que l'on n'apprend que dans les CLOÎTRES* (Fléch.) || Vie monastique : *les douceurs du* — (Pasc.) *Achever dans le* — *une vie déjà avancée* (Fén.) *Le* — *n'avait pas vu de vertu plus consommée* (Mass.) = Encinte de maisons où logeaient les chanoines : le — *Notre-Dame*.

§ **CLOÎTRE, MONASTÈRE, COUVENT**. L'idée propre de *cloître* est celle de prison volontaire où l'on vit séparé du monde. Le *monastère* est plutôt un lieu de solitude et d'isolement où l'on peut s'occuper en paix de l'affaire de son salut. Le mot *couvent* est moins noble et plus moderne : il désigne plus particulièrement les monastères modernes qui, n'ayant pas de grands revenus, conservent avec le monde beaucoup de rapports, de relations.

CLOÎTRER, v. a., enfermer dans un cloître; contraître à prendre l'habit monastique. || Enfermer, empêcher de sortir. = Se —, v. pr., se retirer dans un couvent; || s'enfermer, se tenir renfermé chez soi. *Religieuse CLOÎTRÉE*, qui ne peut sortir de l'enceinte du couvent.

CLOÎTRIER, s. m., religieux fixé à demeure dans un monastère.

CLONIQUE, adj., m'éd., spasmodique.

CLOPIN-CLOPANT, loc. adv., en clopinant; fam. : — *comme ils peuvent* (La F.)

CLOPINER, v. n., marcher avec peine et en clochant un peu; fam.

CLOPORTE, s. m., insecte très-commun dans les lieux humides et obscurs. = *de mer*, nom vulgaire d'un petit crustacé isopode.

CLOQUE, s. f., maladie qui attaque les feuilles des arbres et surtout celles du pêcher.

CLORE, v. a. et irr., fermer hermétiquement, faire que ce qui était ouvert ne le soit plus : — *les passages, une porte, les volets, la bouche, les yeux d'un mourant*. || — *l'œil*, dormir. — *la bouche à quelqu'un*, l'empêcher de parler ou le réduire à ne pouvoir répondre. = Enfermer, environner d'une haie, d'un mur, d'un fossé : — *un jardin, un parc*. — *une ville de murs*. = Arrêter, terminer : — *un compte, une marche* = Déclarer terminé : — *une discussion, la session des chambres*. = V. n., *cette porte ne clôt pas*. = Se —, v. pr., être clore; entourer sa propriété d'une clôture. V. **FERMER**.

CLOS, s. m., espace de terre cultivé et fermé de murailles, de haies, de fossés, etc. : un — *de vigne*.

CLOS, E, adj., fermé : *point d'argent, point de Suisse, et ma porte était CLOSE* (Rac.) V. **HUIS** et **CHAMP**. || *Avoir les yeux* —, être mort. *Se tenir* — *et couvert*, en lieu de sûreté; se dit aussi pour cacher ses pensées et ses desseins. *Bouche* —, que la chose soit secrète. *Lettres CLOSES*, secret qu'on ne peut, qu'on ne doit pas pénétrer. *Nuit* —, moment où il commence à faire tout à fait nuit.

CLOSEAU, s. m., ou **CLOSERIE**, s. f., petit clos.

CLOSTERCAMP, vge de la Prusse rhénane, célèbre par le combat où d'Assas se dévoua pour sauver l'armée française en 1760.

CLOS-VOUGEOT, vignoble célèbre de la Côte-d'Or, près de Dijon. = S. m., vin qu'il produit.

CLOTAIRE, nom de quatre rois francs de la première race. Les deux premiers régnerent sur toute la France.

CLOTHE, celle des Parques qui tenait la quenouille. = S. f., genre d'araignée.

CLOTILDE (sainte), épouse de Clovis.

CLÔTURE, s. f., enceinte de murailles, de haies, etc. : *mur de* —. *Faire une* — *autour d'un bois*. || Tout le circuit d'une maison religieuse : *une retraite profonde, une* — *impenétrable* (Boss.) = Réclusion monastique : *un sot mari vaut mieux qu'une étroite* — (Dest.) = Action d'arrêter, de terminer, fin : *la* — *d'un compte, d'une liste, des débats, de la session*. *Demander la* —, demander la fin d'une séance, d'une délibération. = Dernière représentation de l'année, de la saison théâtrale. = Annonce de la fermeture d'un établissement public.

CLÔTURER, v. a., clore, fermer : — *un compte, un registre, un inventaire, les débats*.

CLOU, s. m., petit morceau de fer ou d'autre métal, à tête et à pointe. || *Il ne manque pas un* — *à cette maison*, il n'y manque rien. *Gras comme un cent de clous*, très-maigre. *River le* — *à quelqu'un*, lui répondre de manière à ce qu'il ne puisse pas répliquer. V. **CESSER**. = Mont-de-piété : *mettre au* —; pop. = Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons. — *de girofle*, bouton du giroffier, épice qui a la forme d'un clou. = Furoncle.

CLOUAGE, s. m., action de clouer.

CLOUCOURDE, s. f., plante de couleur gris-bleu, qui croît parmi les blés.

CLOUD (saint), fils de Clodomir, qui échappa au meurtre de ses frères et se retira dans une retraite près de Paris. = Bourg de Seine-et-Oise, remarquable par son parc et son château, qui font partie des domaines de la couronne.

CLOUEMENT, s. m., action de clouer; se dit surtout de la mise en croix de Jésus-Christ.

CLOUER, v. a., fixer, attacher avec des clous : — *une caisse, des planches*. || Fixer un objet sur ou contre un autre : *un trait perça son bouctier et le lui clova sur la poitrine* (Ac.) = Fixer, assujettir à rester quelque part : *son emploi le clove à Paris; la maladie le clove dans son lit*. = Se —, v. pr., être cloué. = Se renfermer : *il a voulu se — dans son cabinet*. || *Il ne faut pas se — si fort à ses lueurs et complexions* (Montaigne.)

CLOUTER, v. a., garnir, orner de petits clous d'or ou d'argent : — *un étui, une boîte*.

CLOUTERIE, s. f., fabrique de clous; commerce, marchandise de cloutier.

CLOUTIER, s. m., fabricant, marchand de clous.

CLOUTIÈRE, s. f., boîte à compartiments, dans laquelle on place les clous de diverses grosseurs.

CLOVIS, véritable fondateur de la monarchie franque; mort en 511.

CLOWN (pron. *clonn*), s. m., mot anglais qui signifie bouffon, paillasse.

CLOYÈRE, s. f., sorte de panier dans lequel on met les huîtres. = Ce qu'il contient.

CLUB, s. m., assemblée de personnes qui se réunissent pour causer, lire, s'entretenir des affaires politiques ou jouer. = Lieu où elles se réunissent.

CLUBISTE, s. m., membre d'un club.

CLUNY, ch.-l. de canton du département de Saône-et-Loire, a été une célèbre abbaye de bénédictins.

CLUPE, s. m., famille de poissons qui comprend le hareng, la sardine, l'anchois, etc.

CLYSOIR, s. m., instrument fait de toile imperméable pour administrer des lavements.

CLYSOPOMPE, s. m., petite pompe aspirante et foulante dont on se sert pour administrer ou prendre des lavements.

CLYSTÈRE, s. m., synonyme plaisant et burlesque de lavement. V. LAVEMENT.

CLYSTÉRISER, v. a., donner un clystère à.

CLYTEMNESTRE, sœur d'Hélène, mariée à Agamemnon. Elle assassina son mari quand il revint du siège de Troie, et fut elle-même assassinée par son fils Oreste.

CNÉMIDE, s. f., jambière ou bottine défensive que portaient les soldats grecs.

COACCUSÉ, E, s., personne qui est accusée avec une ou plusieurs autres.

COACQUÉREUR, adj. et s., qui acquiert avec un ou plusieurs autres.

COACTIF, IVE, adj., qui a le droit, le pouvoir de contraindre : *la puissance spirituelle est une puissance non coactive* (Fén.)

COACTION, s. f., contrainte, violence qui ôte la liberté du choix.

COADJUTEUR, s. m., ecclésiastique adjoint à un prélat pour l'aider dans ses fonctions, et qui souvent lui succède. || Fonctionnaire suppléant. = Adj., se dit du religieux qui dirige le monastère en l'absence du supérieur : *père —*.

COADJUTORERIE, s. f., charge de coadjuteur ou de coadjutrice.

COADJUTRICE, s. f., religieuse adjointe à la supérieure pour l'aider dans ses fonctions et lui succéder. = Femme qui en aide une autre dans ses fonctions. || *Vous êtes par là les ministres de la mi-*

séricorde de Dieu, vous en êtes les coopératrices et les COADJUTRICES (Bourd.)

COAGULANT, E, adj., qui coagule. = S. m., substance coagulante.

COAGULATION, s. f., état d'une chose coagulée; action par laquelle elle se coagule.

COAGULER, v. a., cailler, figer, faire qu'un liquide s'épaississe et se change en une masse molle et tremblante : — *le sang*. = Se —, v. pr. : *l'albumine se coagule par la chaleur*.

COAGULUM, s. m., caillot, partie caillée d'un liquide. || Ce qui coagule.

COALESCENCE, s. f.; méd., soudure spontanée de deux parties auparavant séparées.

COALISER, v. a., engager dans une coalition; réunir contre : — *des princes, des ouvriers*. *Tout ce qui unit les hommes les coalise* (Nap.) = Se —, v. pr., former une coalition, se liquer contre.

COALITION, s. f., ligue formée entre un grand nombre d'individus ou d'États pour atteindre un but commun : *la — des puissances européennes pour renverser Napoléon*. *Former une —. La — des ouvriers, des patrons*. V. ALLIANCE.

COAPTATION, s. f., action d'adapter ensemble les deux bouts d'un os fracturé, ou de remettre à sa place un os luxé.

COASSEMENT, s. m., cri des grenouilles, des crapauds : *le — des reptiles* (Buff.)

COASSER, v. n., crier, en parl. des grenouilles, des crapauds; quelques auteurs emploient **CROSSER** dans le même sens.

COASSOCIÉ, E, adj. et s., associé, associée avec un ou plusieurs autres.

COATI, s. m., genre de mammifères carnassiers de l'Amérique, assez voisin des ours.

COBALT, s. m., métal d'un gris d'acier clair, semblable au platine quand il est poli, dur, cassant et peu malléable, dont l'oxyde sert à colorer en bleu le verre et la porcelaine.

COBOEA ou **COBÉE**, s. f., plante grimpante à grandes fleurs bleues et campanulées.

COBE, s. m.; mar., petit bout de corde joint à la ralingue de la voile.

COBLENTZ, cap. de la Prusse rhénane, au confluent de la Moselle et du Rhin. Elle fut, en 1790, le rendez-vous des émigrés.

COGAGNE, s. f., contrée fabuleuse où la nature prodigue ses trésors sans y être sollicitée par le travail de l'homme. || *Paris est pour le riche un pays de —* (Boil.) *Mât de —*, mât lisse et élevé qu'on plante en terre, et au haut duquel sont suspendus des prix pour ceux qui, en y grimpeant, parviennent à les atteindre.

COCARDE, s. f., morceau d'étoffe taillé en rond et plissé du centre à la circonférence, que les militaires portent au chapeau : — *blanche, tricolore*. *Prendre la —*, entrer au service. = Nœud de ruban ou d'étoffe qui sert d'ornement aux femmes.

COCASSE, adj., plaisant, ridicule, risible : *homme, histoire —*; *triv*.

COCCINELLE, s. f., insecte coléoptère, sorte de scarabée, vulgairement appelé *bête à Dieu*.

COCCOLITHIE, s. m., minéral vert et granuleux.

COCCYGIEN, NE, adj.; anat., qui appartient au **COCCYX**.

COCCYX, s. m., petit os situé à la partie inférieure et postérieure du bassin.

COCHE, s. m., chariot couvert et non suspendu dans lequel on voyageait autrefois. || Personnes qui

se trouvaient dans le coche : *le — a couché dans telle ville.* || *Manquer le —*, laisser échapper une occasion favorable; vieux. *Faire la mouche du —*, l'empressé, l'important. = Grand bateau couvert qui portait les voyageurs et les marchandises.

COCHE, s. f., entaille faite à un corps solide, et particulièrement à une taille ou morceau de bois long : *la — d'une arbalète*, qui sert à arrêter la corde et à la tenir bandée. *La — d'une flèche*, l'entaille du gros bout, dans laquelle entre la corde de l'arc. = Synon. de **TRUË**.

COCHELET, s. m., tout petit coq.

COCHENILLAGE, s. m., décoction de cochenille pour teindre en cramoisi ou en écarlate.

COCHENILLE, s. f., genre d'insectes hémiptères qui fournit le principe colorant de l'écarlate. = Teinture de cochenille.

COCHENILLER, v. a., teindre à la cochenille.

COCHENILLIER, s. m., nom vulgaire du nopal, sur lequel vit la cochenille.

COCHER, v. a., faire une coche, une entaille. = Mettre la corde dans la coche de la flèche.

CÔCHER, v. n., se dit du coq et des autres oiseaux quand ils couvrent leurs femelles; peu us.

COCHER, s. m., celui qui conduit un carrosse, une voiture. = Constellation boréale.

COCHÈRE, adj. f. : *porte —*, sous laquelle les voitures peuvent passer.

COCHET, s. m., jeune coq.

COCHEVIS, s. m., alouette huppée.

COCHIN, petit État de l'Hindoustan, sur la côte de Malabar.

COCHINCHINE ou **ANNAM** (empire d'), État de l'Asie orientale, occupant l'E. de l'Indo-Chine. La France et l'Espagne y ont envoyé une armée pour venger le massacre des missionnaires catholiques.

COCHLÉARIA, s. m., genre de plantes crucifères et anticorbutiques.

COCHON, s. m., mammifère de la famille des pachydermes, dont la peau est garnie de soies, la chair bonne à manger, et qu'on peut réduire facilement en domesticité; porc, pourceau. — *de lait*, qui tette encore. — *d'Inde*, petit quadrupède rongeur. || *Avoir des yeux de —*; fam., très-petits. *Sale comme un —*; triv., fort malpropre. *Il semble que nous ayons gardé les cochons ensemble*; prov., se dit à un inférieur trop familier. || Homme sale, malpropre ou fort gras; triv. = Homme d'un caractère bas, d'une avarice sordide; triv. = Quantité de scories qui bouchent les fourneaux d'une forge.

COCHONNAILLE, s. f., chair de cochon; triv.

COCHONNÉE, s. f., portée d'une truie.

COCHONNER, v. n., mettre bas; se dit de la truie. || V. a., faire salement ou grossièrement; triv.

COCHONNERIE, s. f., malpropreté, saleté; choses sales, sans valeur. = Action ou propos indécent.

COCHONNET, s. m., petit cochon. = Sorte de dé à douze faces numérotées. = Sorte de but que les joueurs de boule ou de palet jettent devant eux.

COCO, s. m., fruit du cocotier. || *C'est un fameux —*; pop., c'est un homme qui s'en fait accroître. = Boisson faite avec de l'eau et du bois de réglisse que l'on vend dans les rues.

COCON, s. m., tissu soyeux que se filent les chenilles pour s'y transformer en chrysalides; se dit particulièrement de celui du ver à soie.

COCONNIÈRE, s. f. V. **MAGNANERIE**.

COCOTIER, s. m., arbre de la famille des palmiers, qui croît sous les tropiques.

COCOTTE, s. f., petite poule en papier que font les enfants pour s'amuser. = Vase pour faire cuire les œufs à la coque.

COCQUARD, s. m., métis provenant du croisement du faisan mâle avec la poule.

COCRÈTE, s. m., genre de plantes de la famille des rhinantoïdes, vulg. crête-de-coq.

COCTION, s. f., action soutenue de la chaleur sur les matières animales ou végétales; effet de cette action. = Action de faire cuire dans un liquide. = Digestion des aliments dans l'estomac. = Clabotation des humeurs. — *des métaux*, dernier degré de leur formation dans le sein de la terre.

COCU, s. m., celui dont la femme est infidèle; se dit aujourd'hui par dérision et très-fam.

COCUAGE, s. m., état d'un homme dont la femme est infidèle; très-fam.

COCYTE, s. m., un des cinq prétendus fleuves des enfers; l'Enfer même. = Douleur que produit un animalcule venimeux placé sous la peau.

CODA (mot ital.), s. f.; mus., certain nombre de mesures ajoutées à un morceau pour le terminer d'une façon plus brillante.

CODE, s. m., corps de loi renfermant un système complet de législation sur une matière déterminée : — *civil, pénal, de commerce*. = Certains ouvrages de droit traitant d'une matière spéciale : — *des chasses, des maires, des propriétaires*. || Ouvrage qui renferme un corps de doctrine, un ensemble de préceptes relatifs à une matière quelconque : *ce livre est un — de morale* (Ac.) = Recueil de lois fait par ordre des empereurs romains; compilation des ordonnances des anciens rois de France; quelques ordonnances particulières de Louis XIV. || Lois, préceptes : *le simple sens commun nous tiendrait lieu de —* (La F.)

CODÉBITEUR, **TRICE**, s., personne qui a contracté une dette conjointement avec une autre.

CODÉMANDEUR, **DERESE**, s., personne qui forme une demande avec une autre.

CODÉTENTEUR, **TRICE**, s., personne qui retient avec une autre ce qui ne leur appartient pas.

CODÉTENU, **E**, s., personne détenue avec une ou plusieurs autres.

CODEX, s. m., recueil de formules pharmaceutiques. || Recueil de formules adoptées par la faculté de médecine de Paris.

CODICILLAIRE, adj., contenu dans un codicille : *disposition, clause —*.

CODICILLE, s. m., addition faite à un testament pour le changer ou pour le modifier.

CODIFICATION, s. f., réunion en un Code de lois éparses auparavant.

CODIFIER, v. a., former un Code d'une réunion de lois.

CODILLE, s. m.; t. du jeu de l'homme, du tri, du quadrille : *faire —*, gagner sans avoir fait jouer.

CODONATAIRE, adj., donataire avec un autre.

COBRUS, dernier roi d'Athènes, se fit tuer, en 1095 av. J.-C., pour assurer la victoire aux siens. Le gouvernement des archontes lui succéda.

COEFFICIENT, s. m.; algèb., quantité qui en précède une autre immédiatement, et qui la multiplie. = Adj. : *quantité COEFFICIENTE*.

COÉGAL, **E**, adj., égal à un autre; ne se dit que de la Sainte-Trinité : *le Fils est — au Père*.

COEMPTION, s. f.; dr. romain, achat réciproque; mode du mariage plébéen.

COENDOU, s. m., genre de mammifères rongeurs,

COENOPTÉRIDE, s. f., genre de fongères.

COERCIBLE, adj.; phys., qui peut être resserré dans un moindre espace : *gaz* —.

COERCITIF, IVE, adj., qui a le pouvoir de contraindre : *moyen* —.

COERCITION, s. f., droit, pouvoir, action de contraindre à obéir à la loi.

COÉTERNEL, LE, adj., qui existe de toute éternité avec un autre : *le Verbe est — au Père* (Ac.)

COEUR, s. m., organe creux et musculaire qui est le principal agent de la circulation du sang, et qui est placé dans la poitrine : *le — a cesse de battre*.

|| *Tant que le — me battra*, tant que je vivrai. || Partie de la poitrine où se trouve le cœur : *il mit la main sur mon — et le sentit palpiter* (Volt.) = *Estomac* : *serrement de —*; *avoir mal au —*. *Faire mal au —*, inspirer du dégoût. *Mal de —*, envie de vomir. || Le cœur considéré comme le siège des passions, l'organe de la sensibilité : *avoir le — navré de douleur*. *Le — lui saigne*. *Cela fend le —*. *J'en veux avoir le — net*, je veux savoir ce qui en est. *Je l'ai sur le —*, *cela me tient au —*, j'en ai du ressentiment. *La plaie qui blesse le — ne peut trouver son remède que dans le — même* (Mass.) = Affection, faculté de l'âme qui rend capable d'amour, d'amitié, de zèle : *vous voyez que mon — entend le vôtre* (J.-J.) *Songez à regagner le — de votre époux* (Corn.) || *Son — commence à parler*, la passion de l'amour commence à naître en lui. *Prendre une chose à —*, s'en affecter vivement ou vouloir la faire réussir. *De bon —*, *de grand —*, loc. adv., volontiers, avec plaisir; *à contre —*, loc. adv., contre son gré. = Disposition habituelle de l'âme, naturel :

Burrhus conduit son —, *Scnèque son esprit* (Rac.) *La pureté du —*, *l'impulsion du —*. *Ami de —*, sincère. *Avoir bon —*. = Fermeté, courage : *Rodrigue, as tu du —?* (Corn.) *Manquer de —*. = *C'est un homme de —*. — *presomptueux, téméraire*. *Faire contre mauvaise fortune bon —*, déployer du courage dans l'adversité. = L'intérieur, le fond de l'âme : *langage, secrets du —*. *Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon —* (Rac.); il est quelquefois opposé à *bouche* : *que la bouche et le — sont peu d'intelligence* (Id.) *Ouvrir son —*, faire voir le fond de sa pensée, confier ses secrets, ses chagrins ou ses plaisirs cachés. *Parler à — ouvert*, franchement. — à —, avec une franchise, une confiance réciproque. *Ouvrir les cœurs*, les rendre sensibles, se les gagner : *il parlait, et les — s'ouvraient tous à sa voix* (Andrieux) *Trouver le chemin du —*, le moyen de se faire aimer. *Se donner au — joie* ou *à — joie d'une chose*; prov., en jouir pleinement et librement, s'en rassasier. *Avoir le — sur les lèvres*, *sur la main*, être franc et sincère. V. **BUCHE**, **GAÏÉTÉ**, **TÊTE**. = Une des quatre couleurs du jeu de cartes : *roi, dame de —*; se dit aussi de certains ornements en forme de cœur : *une croix d'or surmontée d'un —*. = Milieu, centre d'une chose : *un — de salade*. — *d'une pomme*. *Je veux qu'elle me voie au — de ses États* (Corn.) *Au — de Phivex*. = *de poirier, de chêne*, partie intérieure du bois de ces arbres. — *de cheminée* le milieu, la plaque de la cheminée. Par —, loc. adv., de mémoire : *savoir un homme par —*, connaître parfaitement son caractère, ses habitudes; *dîner par —*, être forcé de se passer de dîner. En —, en forme de cœur.

§ **COEUR**, **COURAGE**, **VALEUR**, **VAILLANCE**, **BRAVOURE**, **INTÉPRETÉ**, **HARDIESSE**. Le cœur désigne l'agent, le principe, et courage la manifestation au

dehors de cet agent : *l'homme de cœur se conduit avec courage* (Lafaye). *Valeur et vaillance* designent le courage des guerriers, des héros qu'anime le désir de la gloire; la *vaillance* annonce la grandeur du courage, et la *valeur* la grandeur des exploits. La *bravoure* tient plus au tempérament; elle est plus impétueuse, plus emportée; c'est la qualité d'un soldat. *L'intépreté* est un courage passif et la *hardiesse* un courage actif et entreprenant.

CEUR (Jacques), fils d'un orfèvre de Bourges, devint argentier de Charles VII, et mourut exilé à Chio, en 1461.

COEXISTANT, E, adj., qui coexiste.

COEXISTENCE, s. f., existence simultanée de plusieurs choses; simultanété.

COEXISTER, v. n., exister ensemble, en même temps : *les luthériens soutiennent que le pain et le vin coexistent dans l'Eucharistie avec le corps et le sang de J.-C.* (Ac.)

COFFINER, v. n., courber, voûter. = *Se —*, v. pr., se voûter; se friser, se rouler en cornet.

COFFRE, s. m., sorte de meuble en forme de caisse pour serrer des hardes, de l'argent : *les coffres de l'État*, le trésor public. || *Rire comme un —*; prov., à gorge déployée. — *Jort*, armoire solide et bien fermée, presque toujours de fer, dans laquelle on serre ce qu'on a de plus précieux. — *d'autel*, la table de l'autel, avec l'armoire qu'elle recouvre. — *d'un carrosse*, partie sur laquelle on met les coussins pour s'asseoir, et qui a un couvercle. = La capacité de la cage thoracique : *avoir un bon —*; très fam., un bon estomac, une bonne poitrine. = Ventre de certains animaux. = Assemblage de pièces de bois et de madriers formant une caisse sans fond. = Nom de deux genres de poissons et de plusieurs coquilles.

COFFRER, v. a., mettre dans un coffre; inus, || *Emprisonner : à leur arrivée, on les coffra à la Bastille* (Chat.); fam. *Il s'est laissé —*.

COFFRET, s. m., petit coffre.

COFFRETIER, s. m. V. **LAYETIER**.

COGNAC, s.-préf. du départ. de la Charente. = S. m., eau-de-vie distillée, de bonne qualité.

COGNASSE, s. f., coing sauvage.

COGNASSIER, s. m., arbre qui porte les coings.

COGNAT (pron. *cog-na*), s. m.; dr. romain, parent par les femmes.

COGNATION (pron. *cog-na*), s. f.; dr. romain, lien de parenté entre les cognats.

COGNEE, s. f., outil tranchant en forme de hache : *la — d'un bûcheron*. || *Mettre la — à l'arbre*, commencer une entreprise. *Jeter le manche après la —*; prov. et fam., abandonner une entreprise par dégoût, par découragement. V. **MANCHE**.

COGNEZ-ÉTU, s. m. inv., homme qui se donne beaucoup de peine pour ne rien faire; pop.

COGNER, v. a., frapper sur un objet pour l'enfoncer : — *un clou, une cheville*. = V. n., frapper : — *sur le plancher, contre la muraille, à une porte*. || *Nous tâchons de — dans la tête de votre fils l'envie de connaître un peu ce qui s'est passé avant lui* (Sév.) — *que l'on*; triv., le battre, le maltraiter. || *Se — la tête contre le mur*, entreprendre une chose impossible.

COGNITION (pron. *cog-ni-tion*), s. f., acte par lequel on acquiert une connaissance.

COGNOIR, s. m., impr. V. **DÉCOGNOIR**.

COHABITATION, s. f., état d deux personnes, et surtout de deux époux qui vivent ensemble. = Commerce licite de deux personnes libres.

COHABITER, v. n., vivre ensemble.

COHÉRENCE, s. f., liaison, union, connexion

de deux corps ou des parties d'un même corps.

COHÉRENT, E, adj., qui a de la cohérence.

COHÉRITER, v. n., être cohéritier.

COHÉRITIER, ÈRE, adj., celui, celle qui hérite avec une ou plusieurs autres personnes.

COHÉSION, s. f., force qui unit les molécules des corps, et les retient en une même masse.

COHIBITION, s. f., empêchement.

COHOBATION, s. f., action de cohober.

COHOBER, v. a.; chimie, distiller plusieurs fois une liqueur sur son résidu.

COHORTE, s. f., corps d'infanterie romaine qui était de cinq à six cents hommes. || Au pl., troupe de gens de guerre: *ta valeur... valla d'un regard leurs cohortes craintives* (Boil.) = Troupe: *des assassins la nombreuse* — (Volt.) *Que fait autour de votre porte cette soupirante* — ? (La F.)

COHUE, s. f., assemblée tumultueuse, confuse; grande foule: *ce n'est qu'une* —. *Votre complaisance un peu moins étendue de tant de soupirants chasseraient la* — (Mol.)

COI, **COI.E**, adj., calme, paisible: *crois-moi, ne quitte point ces ombrages si cois* (La F.); inus. *Se tenir, demeurer* —, tranquille.

COIFFÉ, s. f., ajustement de tête à l'usage des femmes. — *de chapeau*, morceau de toile, de tafetas ou de papier dont on garnit l'intérieur d'un chapeau. = Nom vulgaire de *d'annions* qui recouvre la tête de certains enfants au moment de la naissance. = Organe qui recouvre l'opercule et quelquefois l'urne entière des mousses, comme un éteignoir. = Morceau de toile que les matelots appliquent sur le bout de certains gros cordages stationnaires, pour les garantir de l'eau.

COIFFÉ, E, adj., entiché, enthousiasmé: — *d'une personne, d'une opinion. C'est un goût vif dont je me sens* — (Volt.) *Né* —, sous une heureuse étoile: *il faut que je sois né* — pour être tombe entre vos mains (Les.) *Chien bien* —, à longues oreilles. *Cheval bien* —, qui a les oreilles petites et placées vers le haut de la tête. *Il aimerait une chèvre coiffée*; prov., se dit d'un homme qui est amoureux de toutes les femmes.

COIFFER, v. a., couvrir la tête: *il me coiffa d'un grand chapeau* (Ac.) — *quelqu'un d'une chose*, la lui jeter, la lui appliquer sur la tête: *il le coiffa d'un seau d'eau*. || — *quelqu'un d'une opinion*, la lui faire adopter. = Orner, parer la tête; arranger, friser les cheveux: — *une femme en cheveux*, et abs.: *ce perruquier coiffe bien*. || — *une bouteille*, mettre une enveloppe par-dessus le bouchon pour empêcher que le vin ou la liqueur ne s'évapore. || — *sainte Catherine*, rester vieille fille = *Vén.*, saisir aux oreilles: *le tigre ne peut* — le rhinocéros sans risquer d'être éventré (Buff.) = *V. n.*, aller bien ou mal à l'air du visage: *ce bonnet vous coiffe bien*. = *Se* —, v. pr. arranger sa chevelure. || *Se* — de *quelqu'un, d'une opinion* s'en enticher. *Se* — le cerveau, s'enivrer; on dit aussi abs. dans ce sens: *se* —.

COIFFEUR, EUSE s., celui, celle qui fait métier de couper, de friser, d'arranger les cheveux.

COIFFURE, s. f., ce qui sert à couvrir ou à orner la tête. = Art, manière d'arranger les cheveux. = Les cheveux mêmes, bien ou mal arrangés.

COIMBRE, vil. de Portugal, cap. de la p. de Beira, université, ancienne résidence des rois.

COIN, s. m., angle, endroit où se rencontrent deux surfaces soit en dedans, soit en dehors: *le* — *d'un mur, d'une rue, d'un champ*, et abs.: *la maison*

du —, du coin de la rue où l'on demeure, où l'on se trouve: *vous, dont le Parnasse est tantôt à Bicêtre et tantôt au cabaret du* — (Volt.); fam. = Commissure: *les coins de la bouche, le* — *de l'œil*. || *Regarder, observer du* — *de l'œil*, à la dérobée.

Les quatre — *de la terre, de la France, de la ville*, les extrémités de la terre, de la France, etc., les plus éloignées entre elles. *Les quatre* —, je n'ouïs plus personnes courent d'un coin à l'autre d'un espace carré, tandis qu'une cinquième cherche à trouver un coin vide pour s'en emparer. *Le* — *du feu*, l'un des côtés de la cheminée. *Ne bouger du* — *du feu, du* — *de son feu*, rester toujours chez soi. = Au triètrac, dernière case à la droite du joueur, à la paume, *tenir son* —, défendre seul son côté. || *Tenir son* — *dans un cercle*, s'y faire estimer ou distinguer. = Petite partie d'une maison d'un appartement, d'un terrain: *il ne me faut qu'un petit* — où je puisse m'établir. *Un vieux noir cultivait avec elle un petit* — *de ce canton* (B. de St-P) *Ce* — *de terre suffit à mes besoins. Mourir au* — *d'un bois, d'une haie*, sans secours et sans assistance. = Endroit qui n'est pas exposé à la vue, lieu retiré et peu fréquenté: *je les aperçus qui viciaient dans un* —. *Il vit tranquille dans un* — *de sa province* (Ac.) = Meuble en forme d'armoire qu'on place dans les angles des chambres. = Prisme triangulaire, ordinairement de fer, pour soulever les corps, et surtout pour les fendre ou les diviser. = Morceau d'acier gravé en creux pour marquer la monnaie, les médailles. || *Frappé, marqué au bon* —, se dit d'un ouvrage qui est un des meilleurs en son genre: *toi qui sais à quel* — *se marquent les bons vers* (Boil.) *Marqué au* — *de*, qui porte le caractère de: *il fallait que tout fût marqué au* — *de l'immortalité sous le règne de Louis* (Mass.) = Poignon pour marquer la vaiselle. = Partie d'un bas dessinée en pointe, et dont l'extrémité inférieure répond à la cheville. = Celles des dents incisives du cheval qui sont le plus près des crochets, de chaque côté de la bouche. — *du roi, de la reine*, nom de deux factions musicales en France, au XVIII^e siècle.

COÏNCIDENCE, s. f., géom., égalité parfaite de deux figures. || Rapports de faits ou de circonstances concourant au même résultat ou arrivant en même temps: *plusieurs écrivains ont remarqué l'heureuse* — *de la découverte de l'imprimerie avec l'émigration des lettres grecques* (Villem.)

COÏNCIDENT, E, adj., qui coïncide.

COÏNCIDER, v. n. géom., se confondre de manière à ne former qu'une seule ligne, une seule surface. || Arriver en même temps; avoir quelque rapport, quelque analogie.

COING, s. m., fruit du cognassier, sorte de poire jaune, acide et très-parfumée dont on fait des confitures. || *Jeune comme un* —, très-jaune.

COÏNTERESSÉ, s. m., celui qui a avec un autre un intérêt commun dans une affaire.

COÏLE, s. m., carbon cellulaire et métalloïde provenant de la fermentation de la bouille.

COL, s. m., partie du corps qui joint la tête aux épaules; n'est dit plus dans ce sens que par euphonie. *V. Col.* — *du fumeur, de l'aumerus*, partie rétrécie qui se voit au-dessous de la tête de ces os. — *de chemise*, partie de la chemise qui entoure le cou, *faur* —, col de chemise rapporté, qui se fixe autour du cou au moyen de cordons, de boutons. = Ornement de lingerie que les femmes se mettent autour du cou et sur les épaules. = Esèce de cravate à boucle ou à boutons. — *de cravate*, ce qu'on

met dans une cravate pour qu'elle ne plisse pas. = Passage étroit entre deux montagnes : *le — de Tende*.
V. PAS. = Partie la plus étroite d'une bouteille, d'un vase : *on sertit, pour l'embarasser, en vase à long — et d'étroite embouchure* (La F.)

COLACHON, s. m., instrument de musique, en forme de luth, autrefois en usage en Italie.

COLARIN, s. m., astragale de la partie supérieure du fût dans la colonne toscane et dans la dorique romaine.

COLAS, s. m., homme stupide; triv.

COLATURE, s. f., sorte de filtration à l'élanine pour débarrasser un liquide de quelques impuretés. = Le liquide ainsi filtré.

COLBACH, s. m., bonnet à poil en forme de cône tronqué renversé, en usage dans quelques corps de cavalerie légère et pour les tambours-majors de l'infanterie.

COLBERT, ministre de Louis XIV, mort en 1683. épuisé de travail, laissa la réputation justement acquise du plus grand homme d'état qu'ait eu la France.

COLCHIDE, contrée d'Asie (la Mingrétie), où les Argonautes allèrent chercher la toison d'or.

COLCHIQUE, s. m., genre de plantes milolées à fleurs tubuleuses et à bulbe vénéneux; une des espèces est connue sous le nom de *tue-chien*.

COLCOTAR, s. m., peroxyde rouge de fer provenant de la calcination du sulfate de fer.

COLÉGATAIRE, s., celui ou celle qui est légataire avec un ou plusieurs autres.

COLÉOPTÈRE, s. m., ordre de la classe des insectes comprenant tous ceux qui ont quatre ailes, dont les deux supérieures sont en forme d'étui, et recouvrent les inférieures. = Adj., *insecte —*.

COLÈRE, s. f., émoti on subite et violente de l'âme offensée; se dit des hommes et des animaux : *quelle ardente — allumait de ce roi le visage sévère* (Rac.) *Se mettre en —, s'irriter.* = Se dit en parl. des animaux : *l'ours est très-susceptible de —, et sa — tient toujours de la fureur* (Buff.) || *La — de Dieu, du Ciel, la — celeste, le juste courroux de Dieu contre les pécheurs. La — de la mer, des flots, des vents, l'agitation de la mer, le déchainement des vents.* = Au pl., accès de colère; fam. : *il se met dans des COLÈRES étonnables.*

§ COLÈRE, EMPORTEMENT, COURROUX, DÉPIT, IRE, BILE. Le premier est le mot ordinaire, le terme général. L'emportement est une colère qui se produit au dehors par des effets : *leur colère ne va pas jusqu'à l'emportement* (Bourd.) Le courroux est la colère d'un être puissant ou terrible; le dépit est un petit emportement, plus vif que violent, d'une personne piquée. Ire est un vieux mot, noble autrefois, familier ou burlesque aujourd'hui. Enfin la bile n'est que le symbole physiologique de la colère; il est du style familier et ne s'emploie que dans : *émouvoir, échauffer, remuer la —, etc.*

COLÈRE, adj., qui est sujet à la colère : *tant que les enfants ne rencontrent de résistance que dans les choses, ils ne deviennent ni mutins ni COLÈRES* (J.-J.) *S'il est vrai que les riches soient —* (La Br.)

COLERET, s. m., filet étroit que deux hommes traînent dans les eaux peu profondes d'une rivière.

COLÉRIQUE, adj., enclin à la colère : *homme, humeur, caractère —*. V. **COLERF**

COLIADE, s. f., genre de lépidoptères diurnes.

COLIBRI, s. m., joli petit oiseau d'Amérique, voisin et proche parent de l'oiseau-mouche.

COLICITANT, E, adj. et s., se dit de deux ou de plusieurs héritiers, ou propriétaires, au nom desquels se fait une vente en licitation *aroué des COLICITANTS*; on dit aussi *avoué —*.

COLIFICHET, s. m., petit objet de fantaisie, sans utilité réelle, qui ne sert qu'à l'ornement. || Tout ornement placé mal à propos dans un ouvrage d'art ou d'esprit. = Sorte de pâtisserie sèche et légère pour les oiseaux. = Mus., fioritures, ornements de chant déplacés ou trop répétés.

COLIGNY (Gaspard de), amiral de France et chef des Huguenots, fut blessé d'un coup d'arquebuse, 22 août 1572, en sortant du Louvre, et périt, deux jours après, dans les massacres de la Saint-Barthélemy.

COLIMAÇON, s. m. V. **LIMAÇON**.

COLIN, s. m., section du genre perdrix.

COLIN-MAILLARD, s. m., sorte de jeu où l'un des joueurs poursuit les autres, les yeux bandés, jusqu'à ce qu'il en ait saisi et reconnu un qui prend sa place. = Celui qui a les yeux bandés.

COLIN-TAMPON, s. m. : *je m'en soucie comme de —, comme de rien*; fam.

COLIOU, s. m., passereau d'Afrique du genre des cinoristes.

COLIQUE, s. f., douleur de ventre plus ou moins vive et qui redouble par intervalles.

COLIS, s. m., caisse, balle ou ballot de marchan-dises qu'on transporte d'un lieu à un autre.

COLISÉE, s. m., le plus grand amphithéâtre de l'ancienne Rome.

COLISMARDE, s. f., épée de combat à l'allemande, à longue lame.

COLLABORATEUR, TRICE, s., celui, celle qui travaille de concert avec un autre, qui l'aide dans ses fonctions, dans l'exercice de son emploi; se dit surtout en parlant des œuvres littéraires.

COLLABORATION, s. f., aide, travail du collaborateur = Travail en commun pour une œuvre littéraire : *il fit ce drame en — avec Scribe*.

COLLABORER, v. n., travailler avec une ou plusieurs personnes à un ouvrage d'esprit.

COLLAGE, s. m., action de coller, résultat de cette action. = Action de coller du papier de tenture dans les appartements, des affiches sur les murs. = Action de coller le vin.

COLLANT, E, adj., se dit des vêtements fort justes et qui dessinent les formes.

COLLATÉRAL, E, adj., hors de la ligne directe de parenté, *parent, héritier —*. Ligne **COLLATÉRALE**. *Nef —*, des bas côtés d'une église. = Géogr., *points COLLATÉRAUX*, qui sont au milieu de deux points cardinaux. = S., *parent collatéral*.

COLLATEUR, s. m., celui qui a le droit de conférer une bénéfice : — *d'une cure, d'un prieuré*.

COLLATIF, IVE, adj., qui se confère : *bénéfice —; dignité COLLATIVE*.

COLLATION, s. f., droit, action de conférer un bénéfice. = Confrontation d'une copie avec l'original. = Repas léger que les catholiques doivent faire les jours de jeûne, au lieu de souper. || Tout repas fait dans l'après-dîner ou la nuit.

COLLATIONNER, v. a., confronter une copie avec l'original, deux éditions d'un même livre ou deux écrits ensemble, pour s'assurer de leur conformité. = V. n., faire le repas appelé *collation*.

COLLE, s. f., matière gluante qui, molle ou liquide, sert à joindre deux surfaces et à les unir fortement ensemble : — *à bouche; — de poisson*. || *Menterie : il nous a conté une —; pop.* = Examen périodique ou préliminaire que l'on fait passer aux élèves d'une institution.

COLLECTE, s. f., quête pour une œuvre de bienfaisance ou pour un objet d'intérêt commun. =

Oraison que le prêtre dit à la messe, avant l'épître.

COLLECTEUR, s. m., celui qui était autrefois chargé de percevoir l'impôt. = Phys., — *d'électricité*. V. ÉLECTROPHORE. = Bot., houppe de poils qui garnit le style des fleurs composées.

COLLECTIF, **IVE**, adj., se dit des noms communs qui, bien qu'au singulier, présentent à l'esprit l'idée de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, comme *foule*, *multitude*, *quantité*. = Qui renferme, qui embrasse plusieurs personnes ou plusieurs choses : *un être* ; — *un tout* —. *L'homme à demi sauvage ne connaissait pas sa puissance COLLECTIVE* (Buff.) *Sens* —, *valeur* —, sens, valeur d'un mot au singulier qui sert à désigner une classe d'objets. *D'une manière COLLECTIVE*, en considérant les objets dont on parle comme ne formant qu'un tout. = S. m., nom collectif.

COLLECTION, s. f., réunion, assemblage de choses de même espèce ou qui ont quelque rapport entre elles : — *de livres*, *de tableaux*. = Recueil, compilation d'ouvrages qui traitent de la même matière ou appartiennent au même genre : — *de classiques latins*, *de mémoires sur l'histoire de France*.

§ **COLLECTION**, **RECUEIL**, **COMPILATION**. Le premier se dit surtout d'objets qui ne sont pas de nature à composer un tout, et le second de ceux qui peuvent se fonder ensemble. Toutefois, on se sert des deux mots en parlant des mêmes choses : *collection* ou *recueil* de lois, de plantes, de poésies. Mais alors *collection* s'emploie quand il s'agit d'objets importants ou très-nombreux, et *recueil* s'il n'est question que d'objets peu étendus ou moins importants. La *compilation* est un recueil littéraire de morceaux fondus ensemble, de manière à former un ouvrage.

COLLECTIONNER, v. a., réunir en collection.

COLLECTIONNEUR, s. m., celui qui collectionne : — *de livres*, *d'estampes*, *d'autographes*.

COLLECTIVEMENT, adv., d'une manière collective, dans un sens collectif : *mot pris* —.

COLLE-FORTE, s. f., gélatine extraite des substances animales, dont on se sert pour coller.

COLLÈGE, s. m., compagnie de personnes notables revêtues de la même dignité : *le — des cardinaux* ou *le sacré* —. — *electoral*, assemblée d'électeurs convoqués pour élire un député. || Établissement public où l'on enseigne les langues, les lettres et les sciences ; l'ensemble des écoliers qui s'y trouvent : *monsieur est frais émoulu du —* (Mol.)

V. ÉMOUDRE. *Cela sent le —*, cela a un air de pédanterie. *Amitié de —*, formée au collège ; on dit de même : *amis de —*. *Il sent encore son —*, il conserve dans le monde les manières d'un écolier. — *de France*, grand établissement d'enseignement supérieur à Paris.

COLLÉGIAL, **E**, adj., qui tient, qui appartient au collège ; qui sent le collège. *Église COLLÉGALE*, desservie par un chapitre de chanoines sans siège épiscopal. = S. f., *une* —.

COLLÉGIEN, s. m., écolier qui va au collège.

COLLÈGUE, s. m., celui qui a la même dignité, qui remplit les mêmes fonctions qu'un autre : *Maximilien tâcha en vain de retirer Diocletien, son —, du jardin qu'il cultivait à Salone* (Boss.)

COLLER, v. a., joindre, faire tenir avec de la colle : — *une gravure sur du carton*, *une affiche contre un mur*, et par ext., *le sang avait COLLÉ ses cheveux* (Ac.) || Appliquer : *au seuil de ce parvis elles COLLENT leurs bouches* (Del.) = Enduire, imprégner de colle : — *du papier*, pour empêcher qu'il ne boive ; — *du vin*, *des liqueurs*, les clarifier au moyen de blancs d'œufs, de colle de poisson, etc.

— *une bille*, la pousser de manière qu'elle s'arrête contre la bande du billard. || — *des élèves*, leur faire passer un examen préparatoire ; fam. = V. n., s'appliquer exactement sur le corps, de manière à dessiner les formes : *votre pantalon COLLE bien*. = Se —, v. pr., être collé ; s'adapter. || S'appliquer contre une chose : *se — contre un mur*, *à une porte*, s'y tenir droit et immobile ; se dit aussi des choses qui adhèrent fortement l'une à l'autre : *la fatale tunique S'ÉTAIT COLLÉE sur sa peau* (Fén.)

COLLERETTE, s. f., petit collet de lingé que les femmes mettent autour du cou, et qui de ~~se~~ sur les épaules et sur le sein. = Pol., involucre des ombellifères semblable au vêtement qui porte ce nom : *la — des champignons*.

COLLET, s. m., partie de l'habillement qui est autour du cou : — *d'habit* ; — *brodé*. = Morceau d'étoffe taillé en rond, cousu au collet et qui tombe sur les épaules : — *de manteau* ; *redingote à —*. = Pièce de toile fine qu'on mettait autrefois autour du cou et qu'on appelait aussi rabat. || **PETITS COLLETS** ; fam. et vieux, abbés. *Prendre, quitter le petit —*, la profession ecclésiastique. — *monté*, personnage d'une gravité outrée ; se dit aussi d'une prude. || *Sauter au — de quelqu'un* ; *saisir quelqu'un au —*, le saisir au cou pour lui faire violence, l'arrêter et le faire prisonnier. *Prêter le — à*, être prêt à combattre ou à disputer contre. = Boucherie : — *de mouton*, *de veau*, la partie inférieure de leur cou. = Sorte de lacs à prendre des lièvres, des lapins et des oiseaux. = Partie de la plante entre la racine et la tige. = Espèce de champignon du genre agaric.

COLLETER, v. a., saisir quelqu'un au collet pour lui faire violence. = V. n., tendre des collets. = Se —, v. pr., se battre en se prenant mutuellement au collet.

COLLETEUR, s. m., celui qui tend des collets pour prendre le gibier.

COLLEUR, s. m., celui qui colle du papier sur les murs d'un appartement ; celui qui colle les affiches. || Celui qui conte des colles, des bourdes ; triv. = Professeur spécialement chargé d'examiner, d'interroger les élèves dans certaines institutions de Paris ; fam.

COLLIER, s. m., rangée de perles, de pierres précieuses, etc., que les femmes portent au cou en guise d'ornement. = Chaîne d'or que portent au cou les chevaliers de certains ordres. = Cercle de fer, d'argent ou de cuir que l'on met autour du cou de certains animaux et même des esclaves : *le — dont je suis attache de ce que vous voyez est peut-être la cause* (La F.) — *de force*, garni de pointes en dedans pour dresser les chiens d'arrêt. = Partie du harnais, faite de bois et rembourrée, qu'on met au cou des chevaux de charrette ou de labour. *Cheval de —*, propre à tirer ; *cheval franc du —*, qui tire de lui-même, sans qu'il soit besoin de lui donner des coups de fouet. || *Être franc du —*, être toujours prêt à faire ce que le devoir ou l'honneur exigent. — *de misère*, travail pénible et assujettissant. *Donner un coup de —*, faire un vigoureux effort. = Marque naturelle et circulaire autour du cou de certains animaux : *la tourterelle à — est un peu plus grosse que la tourterelle commune* (Buff.) = Cercle de fer qui sert à consolider une pièce, à en maintenir plusieurs ensemble. = Barbe qu'on porte longue autour du visage : *il porte la moustache et le —*. = Archit., astragale taillé en perles, en olives ou en patenôtres.

COLLIGER, v. a., faire des collections des endroits notables d'un livre.

COLLINE, s. f., petite montagne en pente douce.

|| *La double* —, le Parnasse; poët.

COLLISION, s. f., choc de deux corps. || Lutte meurtrière entre plusieurs personnes, entre deux factions : *des causes de — naissent du contact des territoires et de l'opposition des intérêts* (Mignet).

COLLOCACION, s. f., dr., inscription des créanciers dans l'ordre où ils doivent être payés; rang d'inscription : — *utile*, celle qui assure le paiement au créancier. — *de l'argent*, emploi qu'on en fait en le plaçant. = Somme pour laquelle un créancier est colloqué : *recevoir le montant de sa —*.

COLLODION, s. m., substance transparente et insoluble dans l'eau, tirée, par évaporation, d'une dissolution éthérée de fulmi-coton.

COLLODIONNÉ, E, adj., préparé au moyen du collodion : *photographie sur verre —*.

COLLOQUE, s. m., conférence tenue entre deux ou plusieurs personnes : *Diderot et Grimm avaient eu de fréquents et secrets COLLOQUES avec M^{me} Levasseur* (J.-J.) = Conférence religieuse : *le — de Poissy*, en 1561, entre les catholiques et les protestants. = Secrets entretiens d'une âme fidèle avec Dieu. = Au pl., titre de certains ouvrages en forme de dialogue : *les — d'Érasme*.

§ **COLLOQUE**. CONFÉRENCE. DIALOGUE. Le premier désigne un entretien qui roule sur des sujets de morale ou de religion ; le second un entretien entre personnes assemblées, pour traiter en commun d'un intérêt général ; le troisième un entretien littéraire ou philosophique.

COLLOQUER, v. a., mettre en une place; fam.: *on a de la peine à le —*. — *un soufflet, un coup de poing*; pop., les donner, les appliquer. = Ranger les créanciers dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés sur le prix de la vente faite en justice à leur profit. = Se —, v. pr., se placer; fam.

COLLOT D'HERBOIS, sanguinaire conventionnel, mort à Cayenne, où on le deporta en 1796.

COLLUDER, v. n.; f. de palais, s'entendre avec la partie adverse au préjudice d'un tiers.

COLLUSION, s. f., action de colluder; résultat qu'elle a. = Intelligence secrète, dans une affaire, pour tromper un tiers.

COLUSOIRE, adj., fait par collusion.

COLUSOIREMENT, adv., d'une façon collusive : *acte fait, arrêté rendu —*.

COLLYRE, s. m., médicament topique que l'on emploie contre les maux d'yeux.

COLMAR, ch.-l. du départ. du Haut-Rhin.

COLMATAGE, s. m., alluvion artificielle amenant l'exhaussement des terrains bas et marécageux au moyen d'eaux bourbeuses détournées de leurs cours.

COLOGNE, grande et importante vil. de Prusse, dans la p. du Rhin, bâtie sur ce fleuve, anc. cap. de l'électorat ecclésiastique de son nom. = *Eau de —*, alcoolat composé dans lequel domine le parfum de l'huile volatile de citron.

COLOMB (Christophe), célèbre navigateur, né à Gênes en 1441, mort à Seville dans le dénuement et le chagrin, en 1506, après avoir découvert l'Amérique pour le compte de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle.

COLOMBAGE s. m., rang de solives posées à plomb dans une cloison de charpente.

COLOMBE, s. f., nom poétique du pigeon : *Vénus vole dans son char attelé de COLOMBES* (Fén.) *Le Saint-Esprit descend sous la figure pacifique d'une —* (Boss.) || Jeune fille pure et candide : *c'est lui qui rassembla ces COLOMBES timides, éparses en cent lieux* (Rac.) V. PIGEON.

COLOMBELLE, s. f., genre de coquilles univalves. = Impr., flet qui sépare deux colonnes.

COLOMBIE, ancienne république de l'Amérique du S., au N du Brésil et du Pérou. Elle s'est divisée, en 1831, en trois États, la Nouvelle-Grenade, la république de l'Équateur et celle de Venezuela.

COLOMBIER, s. m., bâtiment en forme de tour ronde ou carrée où l'on nourrit des pigeons. = Papier d'un grand format. = Impr., trop grand espace entre les mots. = Mar., forte épontille qui fait partie du ber d'un bâtiment en construction.

COLOMBINE, s. f., fiente de pigeon employée comme engrais. = Fiente de volailles.

COLOMBINE, personnage de la comédie italienne. C'est la fille qui joue le rôle d'amoureuse.

COLON, s. m., portion du gros intestin qui s'étend depuis le *cæcum* jusqu'au *rectum*.

COLON, s. m., habitant d'une colonie. = Celui qui cultive, qui habite une terre : *le pays manque de colons*. — *partiaire*, qui partage avec le propriétaire les produits de sa ferme V. AGRICULTEUR.

COLONEL, s. m., officier supérieur qui commande un régiment : — *d'état-major*, qui a le grade de colonel. — *général*, titre que portait avant 1830 le général chargé du commandement de toutes les troupes de la même arme ou du même uniforme.

COLONELLE, s. f., se disait autrefois de la première compagnie d'un régiment commandée par le colonel lui-même. = Femme du colonel; peu us.

COLONIAL, E, adj., relatif aux colonies : *régime —*. Règlements COLONIAUX. = Qui vient des colonies : *denrées COLONIALES*.

COLONIE, s. f., réunion d'hommes sortis d'un pays pour aller en habiter un autre : *Marseille fut fondée par une — de Phocéens*. = Population qui s'est formée, et qui se perpétue dans le lieu de leur établissement : *la mollesse de l'Asie avait corrompu les colonies grecques* (Boss.) = Lieu, pays habité par une colonie : *la Martinique est une — française*. = Les —, les Antilles françaises. = Établissement agricole créé pour l'éducation et la moralisation d'enfants pauvres ou de jeunes détenus : *la — de Mettray*.

COLONISABLE, adj., susceptible d'être colonisé.

COLONISATEUR, TRICE; néol., adj., qui tend à coloniser; qui y est propre : *système —; peuple —*.

COLONISATION, s. f., action de fonder une ou plusieurs colonies; son résultat.

COLONISER, v. a., transformer en colonie; établir une ou plusieurs colonies dans : — *l'Algérie*. = Établir dans une colonie : — *des soldats*.

COLONNA, famille illustre des États romains, célèbre par sa lutte contre les *Orsini*. Elle a fourni à l'Église et à l'armée plusieurs personnages distingués.

COLONNADE, s. f., suite de colonnes symétriquement disposées servant à l'ornement d'un édifice, d'une place : *la — du Louvre, de la Madeleine*.

COLONNE, s. f., pilier circulaire, ordinairement destiné à soutenir un entablement ou à décorer les édifices : *les COLONNES de l'État, de l'Église*, ceux qui en sont les plus fermes soutiens; se dit aussi des choses : *la justice et la paix sont les — d'un empire* (Ac.) *Les — d'Hercule*, les deux montagnes du détroit de Gibraltar. *Les — d'un lit*, les piliers qui en soutiennent le ciel. = Pilier isolé servant de monument historique : — *Vendôme, la — de Juillet*.

milliaire born qui, placée sur les grands chemins, indique les distances. = Chaque portion d'une page, d'un écrit divisé de haut en bas en deux ou plusieurs parties : *voyez à la 2^e — de la page 20 de votre dictionnaire*. *Les — d'un journal*. *Les — d'un registre*,

d'un tableau, les compartiments indiqués par des lignes longitudinales. Une — de chiffres, une rangée de chiffres placés les uns au-dessous des autres. = Disposition des troupes dans un ordre qui a peu de front et beaucoup de profondeur : *serrec, déployer la —*. = Chacune des divisions d'une armée en mouvement : *tandis que la première — attaquait de front les janissaires, la seconde les prenait en flanc* (Thiers) ; il se dit aussi des vaisseaux. — *vertébrale*, assemblage des vingt-quatre vertèbres. = Phys., certaine quantité de matière fluide cylindrique qui a une hauteur et une base déterminées réellement ou par la pensée : — *d'air, d'eau, de mercure*.

COLONNETTE, s. f.; archit., petite colonne.

COLOPHANE, s. f., résidu de la térébenthine distillée ; on en frotte les crins de l'archet d'un instrument de musique.

COLOQUINTE, s. f., concombre amer.

COLORADO (RIO-), nom donné à trois fleuves de l'Amérique, qui coulent, l'un dans la Plata, l'autre au Mexique et le troisième au Texas.

COLORANT, E, adj., qui colore : *principe —*.

COLORATION, s. f., effet que produisent les couleurs ; changement d'un corps qui se colore.

COLORÉ, E, adj., haut en couleur : *vin —*. *Teint —*, vermeil, rouge. || *Style —*, plein d'images. *Raisons, excuses colorées*, spécieuses : *vous nous payez ici d'images colorées* (Mol.) = Bot., dont la couleur n'est pas naturelle.

COLORER, v. a., donner la couleur, de la couleur : — *le verre*. *Le soleil colore les fruits* (Ac.) *Cette noble pudeur colorait son visage* (Rac.) || *L'imagination des Arabes grossit et colore tout* (Lam.) = Donner une belle apparence à quelque chose de mauvais : *cherchant à — leurs desseins sanguinaires* (Rac.) = Se —, v. pr., prendre de la couleur : *les nuages se coloraient d'une teinte pourprée* (Ac.)

COLORIAGE, s. m., art de colorier, d'enluminer ; l'enluminure elle-même ; la profession, le travail de l'enluminer.

COLORIER, v. a., appliquer des couleurs sur une estampe, sur un dessin : — *des gravures*. *Planche, figure colorée*.

COLORIS, s. m., effet résultant du mélange et de l'emploi des couleurs dans un tableau : *l'éclat, la vigueur du —*. || *Toutes les richesses du — s'étalent à la fois sur la surface de la terre* (J.-J.) = Se dit, par ext., du teint, des fruits : *le — du teint* ; *des pêches d'un beau —*. || *Éclat et vigueur du style et des pensées : c'est à l'imagination à fournir des tours qui donnent un — vrai à chaque pensée* (Cond.)

COLORISATION, s. f., manifestation d'une couleur quelconque dans une substance.

COLORISTE, s. m., se dit d'un peintre, en parl. de sa manière d'employer les couleurs : *un bon, un mauvais —* ; || se dit aussi d'un écrivain : *Saluste et Tite-Live sont de bien plus grands coloristes que Thucydide et Herodote* (La H.) = Celui qui colorie des estampes, des gravures. Dans ce sens, il s'emploie aussi au féminin : *une habile —*.

COLOSSAL, E, adj., qui surpasse de beaucoup les proportions ordinaires : *monument —*. || *Fortune colossale*. *Empire —*.

COLOSSE, s. m., statue gigantesque : *le — de Rhodes*. || Homme, animal grand et fort : *cet homme est un —*. *Dame journal trouva le cirou trop petit, se croyant pour elle un —* (La F.) || Empire, souverain très-puissant : *ce — effrayant l'empire romain dont le monde est foulé* (Volt.) *Ces colosses d'or-*

ueil, de puissance, qu'on ne voyait qu'à force de lever la tête (1 a Br.)

COLOSTRUM, s. m., premier lait que sécrètent les mamelles après l'accouchement.

COLPORTAGE, s. m., action de colporter, profession de colporteur. *Commission du —*, chargée d'examiner les livres qui doivent être colportés.

COLPORTER, v. a., porter avec soi dans les villes et les campagnes des marchandises pour les vendre. || — *une nouvelle, une histoire*, la répandre en la racontant de côté et d'autre.

COLPORTEUR, EUSE, s., celui, celle qui fait métier de colporter. = Celui, celle qui crie et vend dans les rues les bulletins, les arrêts, les journaux. || Celui, celle qui colporte des nouvelles.

COLUMBIA, district fédéral des États Unis dont Washington est la cap. = Vil. cap. de la Caroline du S.

COLUMELLE, le plus savant agronome de l'antiquité, vécut dans le premier siècle de l'ère chrétienne.

COLUMELLE, s. f., axe solide sur lequel s'enroule une coquille spirale. = Axe central de l'urne des mousses, qui part du centre du pédoncule.

COLURE, s. m., nom de deux grands cercles de la sphère dont l'un passe par les équinoxes, l'autre par les solstices.

COLYBES, s. m. pl., pâte composée de légumes et de grains que l'on offre dans l'Église grecque.

COLZA, s. m., variété de chou dont la graine donne de l'huile.

COMA, s. m., assoupissement profond, sommeil lourd et pesant de certains malades.

COMATEUX, EUSE, adj., qui appartient, qui a rapport au coma.

COMBAT, s. m., action par laquelle on attaque ou on se déiend : *l'émotion que donne l'ardeur du —* (Fléch.) — *singulier*, duel, combat d'homme à homme. — *naval*, entre des forces navales ennemies. = Lutte des animaux qui se battent ou que l'on fait battre : — *de taureaux, de coqs*. Être hors de —, ne pouvoir plus continuer de combattre ; on dit de même : *mettre hors de —*. || La guerre : *le Dieu que nous servons est le Dieu des combats* (Rac.) = Jeux publics des anciens, qui consistaient en différents exercices de force et d'adresse : *le premier — fut celui de la lutte* (Fén.) || Lutte, contestation quelconque : — *d'esprit, de civilité, de générosité*. *Ce fut un — à qui lui ferait ce petit présent* (Roll.) *Avez-vous évité les combats d'opinion entre vos disciples?* (Fén.) = État de trouble, d'agitation : *la vie de l'homme est un — perpétuel* (Ac.) = Lutte de sentiments intérieurs : *origoureux — d'un cœur irresolu!* (Corn.) = Opposition, lutte de certaines choses entre elles : *dans tous les — de la vérité contre l'erreur* (Pasc.) *Le — des éléments, des vents*. V. BATAILLE et CONFLIT.

COMBATIVITÉ, s. f ; n'ol., pe chant ou faculté affective qui porte l'homme à la lutte, aux combats, et qui, suivant les physiologistes, se reconnaît à une certaine bosse du crâne.

COMBATTANT, s. m., homme de guerre marchant en campagne sous les ordres d'un chef : *on dit que Thèbes pouvait faire sortir ensemble dix mille combattants par charme de ses portes* (Pöss.) = Celui qui prend part à un combat : *trois fois le jeune vainqueur s'efforça de rompre ces intrépides —* (Id.) *Le combat finit faute de —* ; prov. se dit du bal, du jeu, etc., quand tout le monde se retire. = Oiseau de l'ordre des échassiers, plus petit que la bécassine, célèbre par les combats furieux que les mâles se livrent entre eux au printemps.

COMBATTRE, v. a., attaquer un ennemi; soutenir ou repousser son attaque : — *les bêtes farouches*; — à outrance, à l'arme blanche, de loin. || — un mal, une maladie, employer les remèdes que l'on croit propres à les faire cesser; on dit dans le même sens : *ce remède pourra — le mal.* = S'emploie au fig., tant au sens physique qu'au sens moral : — *les philosophes, les hérétiques, les difficultés, les obstacles, les passions. Ceux dont il COMBATTAIT les erreurs* (Mias.) *Ne faudra-t-il — encor vos cruautés?* (Rac.) *La religion qui COMBAT tous nos plaisirs* (Pasc.) = Faire la guerre : — *les ennemis de son pays*; — pour ses foyers, et abs. : *qu'Abner puisse du moins mourir en COMBATTANT* (Rac.) || Pour ne la plus aimer, j'ai cent fois COMBATTU (Id.) = Lutter : — *contre les vents, contre la soif, ou — la soif, la faim.* = Faire assaut : *quand vous COMBATEZ gracieusement avec vos compagnes de charmes, de douceur et d'enjouement* (Mont.) — *en soi-même, peser les raisons pour ou contre avant de se décider.* = Être en opposition, tendre à se détruire : *ce principe subsiste encore malgré toutes les passions qui le COMBATTENT* (Voll.) = Se —, v. pr., se battre l'un contre l'autre; être opposé l'un à l'autre : *ces deux armées COMBATTIRENT avec acharnement.* || *Une ambition et une dévotion qui ne se COMBATTENT jamais* (Volt.)

COMBIEN, adv. de quantité, quelle quantité, quel nombre : — *avez-vous d'années lorsque vous fîmes connaissance?* (Mol.); il indique aussi une quantité, un nombre considérable : *je sais — ils ont de piété et de lumière* (Pasc.) — *contre le ciel il vomit de blasphèmes!* (Corn.) = Abs., quelle quantité? quel nombre? quelle somme? — *vous dois-je? — êtes-vous? — m'en avez-vous donné?* = Quel degré, quel prix : — *d'attachement* (Mass.) — *faut-il que la chose vaille pour nous porter à cette extrémité?* (Pasc.) = À quel point : — *a-t-elle été maîtresse de son cœur!* (Boss.) — *ce temps encore est cher à ma mémoire!* (Rac.) *Je sais — tu hais cette volupté cruelle* (J.-J.) *De —, de quelle quantité, de quel degré, de quel nombre, etc.* = S. m. : *la physique donne le —, et la métaphysique le comment* (Buff.) *En être sur le —, sur le prix.*

COMBINABLE, adj., qui peut être combiné.

COMBINAISON, s. f., assemblage et disposition de deux ou plusieurs choses dans un certain ordre : — *de lettres, de chiffres, de cartes, de couleurs, d'idées.* || Mesure prise en vue du succès d'une entreprise : *les COMBINAISONS de la politique. De sages COMBINAISONS firent réussir l'entreprise* (Cond.) = Art de combiner, de calculer pour parvenir à un résultat : *l'histoire attribue presque toujours aux individus, comme aux gouvernements, plus de — qu'ils n'en ont* (Mme de Staël.) = Chim., union intime de plusieurs substances en une seule. = Math., réunion de plusieurs objets en groupes composés d'un nombre quelconque de ces objets.

COMBINATEUR, TRICE, s., celui, celle qui combine : *des éléments divers puissants COMBINATEURS* (Del.) *Puissant — de mots*; peu us.

COMBINÉ, s. m.; chim., produit d'une combinaison; composition, mélange : *le salpêtre est un — de potasse et d'acide nitrique.*

COMBINÉ, E, adj., composé de plusieurs éléments : *une armée —; flotte COMBINÉE.*

COMBINER, v. a., faire une combinaison; arranger dans un certain ordre : — *des lettres, des chiffres, des cartes, des idées.* = Coordonner, disposer en vue d'un résultat : — *un plan, une opéra-*

tion. = Chim., unir des substances qui ont de l'affinité : — *le cuivre avec d'autres métaux.* = Se —, v. pr., être combiné : *nos idées se COMBINENT de plusieurs manières. Le cuivre peut se — avec plusieurs autres métaux* (Ac.)

COMBLE, s. m., sommet d'un édifice, charpente couronnant un édifice : *monter sur le —. Être logé sous le —. Le couvreur se glorifie d'avoir monté sur de hauts COMBLES* (La Br.) || Le point le plus élevé, le dernier degré : *le — des honneurs. O — de misères!* (Rac.) *Le — du malheur et de la honte* (Volt.) *Être au — de ses vœux* (Ac.) *De fond en —, entièrement : ruiner une ville de fond en —* (Boss.) = Ce qui peut tenir au-dessus des bords d'une mesure déjà pleine : *le — d'un boisseau.* = Loc. adv., pour — *de malheur.*

§ **COMBLE, FAÎTE**. Le premier comprend l'ensemble des pièces qui terminent et couvrent un édifice; le second ne désigne que la pièce la plus élevée.

COMBLE, adj., plein jusqu'au comble, rempli par-dessus les bords : *mesure —.* || *Salle —, remplie de monde. Tout était —.* || Fig., *la mesure est —, il n'a plus de pardon à espérer.*

COMBLÉ, E, adj., rempli, chargé de : *un carrosse — de laquais et devant et derrière* (Mol.) || — *d'honneurs et de richesses* (Les.) = Ellipt., — (de joie), ravi, enchanté (J.-J.)

COMBLEAU, s. m., fort cordage propre à soulever ou à traîner le canon.

COMBLER, v. a., remplir par-dessus les bords : — *un boisseau, une mesure.* || — *la mesure, s'ôter par une dernière faute tout espoir de pardon : de toutes les horreurs, va, COMBLE la mesure* (Rac.) || Mettre le comble à : *ou plutôt il fallait, COMBLANT ta perfidie* (Rac.) || Acceptable, en bonne part : — *de biens, de politesses. — de javeurs et de gloire* (Pasc.) *Il COMBLA de présents tous les grands de sa cour* (Rac.) = *de bienfaits* (Mass.), ou ellipt., *vous me COMBLEZ.* = Remplir un vide : — *un fossé, || — un déficit.* Par ext., — *les desirs, les vœux de quelqu'un. Il vi-vrait, et sa vie eût COMBLÉ nos souhaits* (Volt.)

COMBLÈTE, s. f.; vén., fente qui est au milieu du pied du cerf.

COMBRIÈRE, s. f., filet à prendre des thons et autres gros poissons.

COMBUGER, v. a., emplir d'eau des futailles pour les imberber, avant de les employer.

COMBURANT E, adj., se dit de tout corps qui donne lieu au phénomène de la combustion. = Méd., se dit de tout agent qui peut déterminer la brûlure. = S. m., un —.

COMBUSTIBILITÉ, s. f., propriété de brûler.

COMBUSTIBLE, adj., qui a la propriété de brûler au feu : *matière —; le soufre, la poix, le bois sec sont très-COMBUSTIBLES.* = S. m., toute matière dont on fait du feu : *le bois et le charbon sont des COMBUSTIBLES. La rareté, la cherté du —.*

COMBUSTION, s. f., combinaison de deux corps avec dégagement de calorique et de lumière. = Action de brûler : *l'air est indispensable à la —. La — des cadavres.* = Incendie : *la — d'une maison, d'une église.* || Conflagration : *toute l'Europe était alors en —* (Volt.)

COME, vil. et p. de la Lombardie, dans le gouv. de Milan. La ville de Côme est s. tuée sur le lac du même nom, près des frontières de la Suisse. Patrie des deux Plinè et du physicien Volta.

COMÉDIE, s. f., pièce de théâtre dont le but est d'instruire et d'amuser par la peinture des ri-

dicules de la société : les **COMÉDIES** d'*Aristophane*, de *Térence*, de *Plaute*, de *Molière*. De toutes les **COMÉDIES**, celles de *Molière* sont à peu près les seules que l'on aime à relire (La H.). La haute —, la peinture des mœurs et des caractères. — de caractère, celle qui offre la peinture d'un caractère. || *Prov.*, c'est le secret de la —, tout le monde sait cela. = Art de composer des comédies. = Représentation d'une pièce : *donner, voir, jouer la —*. || Fait plaisant et ridicule : *c'était une — de les entendre*. *Donner la — au public*, s'exposer à la risée publique. *Jouer la —*, feindre des sentiments qu'on n'a pas. = Théâtre où l'on joue la comédie : *la — française*. On dit aujourd'hui *Théâtre-Français*. || Tous les comédiens de ce théâtre : *toute la — paraît dans la cérémonie du Malade imaginaire*.

COMÉDIEN, NE, s., personne qui joue dans les comédies, par opposition au tragédien. = Acteur : *bon, mauvais —*. *Troupe de COMÉDIENS*. || Hypocrite qui feint des sentiments qu'il n'a pas. V. ACTEUR.

COMESTIBLE, s. m., qui sert à la nourriture de l'homme : *distribution de COMESTIBLES*. = Adj. : *dentrées COMESTIBLES*.

COMÉTAIRE, adj., qui a rapport aux comètes.
COMÈTE, s. f., astre qui décrit autour du soleil des orbites excessivement allongés. = Fusée à queue lumineuse. = Ruban étroit et gommé. = Sorte de jeu de cartes. = Blas., étoile à queue ondoyante.

COMICES, s. m. pl., assemblées du peuple romain pour élire les magistrats, faire les lois et les plébiscites : — *par curies, par centuries, par tribus*. — *agricoles* associations libres formées en France dans le but d'améliorer les procédés agricoles et les races d'animaux domestiques. = Assemblées électorales.

COMIQUE, adj., qui a rapport à la comédie : *pièce, style —, poète —*. || Plaisant, qui fait rire : *aventure —; le Roman — de Scarron; l'Arioste et ses fables COMIQUES* (Boil.) = S. m., la comédie, le genre comique : *le haut, le bas —*. *Cette situation est du meilleur —*. || Ce qui est comique : *cela aurait été le — qui naît de l'embaras du misanthrope* (J.-J.) = Auteur comique ; acteur chargé de représenter les personnages comiques : *Molière était un excellent — comme acteur et comme auteur*. || Ce qu'il y a de plaisant : *le — de l'aventure est que...* || *Fam.*, c'est le — de la troupe, se dit d'une personne qui divertit une société par ses plaisanteries.

COMIQUEMENT, adv., d'une manière comique.

COMITAT, s. m., nom donné aux circonscriptions établies en Hongrie et en Transylvanie et qui sont administrées par un comte.

COMITE, s. m., officier proposé à la chiourme d'une galère : *le — cut ordre de ne pas me ménager* (Les.); vieux et peu us.

COMITÉ, s. m., réunion de personnes chargées de l'examen, de la discussion de certaines affaires : *le président, les membres du —*. *Le — de salut public*, — de sûreté générale. *La chambre s'est formée en — secret* (Ac.) — *historique de la langue et de la littérature françaises*. — *de lecture*, devant lequel on lit les pièces présentées, et qui juge si elles doivent être admises. = *Petit —*, société intime et peu nombreuse : *diner en petit —; fam.*

COMMA, s. m.; mus., la huitième partie d'un ton ou la moitié d'un quart de ton ; on n'en fait usage que dans la théorie. = Ponctuation qui se marque avec deux points l'un au-dessus de l'autre.

COMMANDANT, s. m., celui qui commande des troupes ou dans une place : *le grand principe de*

Paul-Émile était qu'un —, plus que tout autre, doit écouter les conseils (Roll.) = Chef de bataillon ou d'escadron. = *Mar.*, — *d'escadre*. || Chef : *tout parti demande un —* (Corn.) = Adj., *capitaine, officier —; vaisseau —*.

COMMANDANTE, s. f., femme du commandant : *je suis très-inquiet de l'état de madame la —* (J.-J.)

COMMANDE, s. f., charge imposée à un fabricant ou à un ouvrier de livrer des marchandises ou de l'ouvrage à une époque déterminée : — *de drap, de meubles, d'un habit*. *Ouvrage de —*, fait par suite d'une commande. || *Maladie, joie de —, feinte*.

COMMANDEMENT, s. m., ordre donné par celui qui commande : — *verbal, par écrit*. *J'obéis à vos COMMANDEMENTS*. = Ordre bref donné à haute voix pour faire exécuter certains mouvements : *attention au —*. || Loi, précepte : *les commandements de l'Église*. *Accomplir les COMMANDEMENTS de Dieu* (Pasc.) = Autorité. pouvoir de commander : *prendre le —, aspirer au —*. *Il lui donna le —* (Boss.) — *d'une place, d'une province*. *Bâton de —*. *Secrétaire des COMMANDEMENTS*, principal secrétaire d'un prince. || *Avoir à son —*, à sa disposition ; *avoir une chose à —*, l'avoir à souhait = *Manière de commander : avoir le — doux, rude*. *Être absolu dans son —*. = *Dr.*, exploit par lequel un huissier, en vertu d'un jugement ou d'un titre, commande au nom de la justice, de satisfaire à certaines obligations.

§ **COMMANDEMENT, ORDRE, PRÉCEPTÉ, IN-JONCTION, PRESCRIPTION**. Celui qui a le *commandement* donne un *ordre*. On obéit au *commandement*, on exécute l'*ordre*. Le *précepté* est d'un précepteur, d'un homme qui enseigne ; il s'impose à nous en vertu d'un principe religieux ou philosophique. L'*injonction* est un *commandement* ou un *ordre* exprès, émané de l'autorité, auquel il faut se soumettre. La *prescription* est un *ordre* précis ou une ordonnance de médecin, qu'il faut exécuter à la lettre.

COMMANDER, v. a., ordonner ou enjoindre d'avoir à faire quelque chose : *ce que la loi COMMANDE* (Fléch.) *Je leur ai COMMANDE de cacher mon injure* (Rac.) || *L'honneur nous COMMANDE ces sacrifices* (Ac.) = Inspirer, imposer : — *l'admiration, le respect, l'obéissance*. = Faire une commande, donner des ordres pour qu'une chose soit faite. — *un tableau, un habit, des bottes, un dîner*. = Avoir le commandement de : — *une armée, une flotte, un régiment, une escadre*. = Prescrire, donner l'ordre d'exécuter quelque chose : — *l'attaque, la retraite, le feu*; et abs., *COMMANDEZ et vous serez obéi*. = Désigner pour un service particulier : — *un certain nombre d'hommes pour un coup de main*. = Dominer par son élévation : *ce fort COMMANDE la ville, à la ville*. = V. n., avoir l'autorité, exercer l'autorité : *un prince COMMANDE à ses sujets*. — *en roi, en maître*. *Se rendre digne de — en obéissant* (Fléch.) — *dans une ville, sur mer*. || — *à ses passions*, les maîtriser. = Se —, v. pr., avoir empire sur soi-même : *celui qui sait se — peut — aux autres* (Volt.) || Être imposé : *l'amitié ne se COMMANDE pas plus que l'estime* (Volt.)

COMMANDERIE, s. f., bénéfice affecté à un ordre militaire : — *de Malte*.

COMMANDEUR, s. m., chevalier pourvu d'une commanderie dans les anciens ordres militaires : *grand — de Malte*. = Titre d'un grade élevé dans plusieurs ordres de chevalerie : — *de la Légion d'honneur, de l'ordre du Bain*.

COMMANDITAIRE, s. m., actionnaire autre que le gérant, dans une société en commandite. = Adj., *associé —*.

COMMANDITE, s. f., société commerciale dans laquelle les uns mettent leurs fonds et les autres leur industrie : *fonder une société en* —.

COMMANDITER, v. a., verser des fonds dans une société en commandite, sans contracter aucune obligation commerciale : — *un négociant, une banque*. — *une industrie nouvelle*.

COMME, adv., de quelle manière, par rapport à l'effet : *voyez — cet habit est bien fait*. = Combien, à quel point : — *il est bon, méchant, coupable, change*. — *il travaille!* = En qualité de : — *homme; — roi; — ton ami*. = Par exemple : *on préfère follement ce qui plaît à ce qui est utile*. — *l'esprit au bon sens, les grâces à la vertu* (Boiste). = Autant que : *nous devons la vérité aux grands — aux petits* (Mass.) = Tel que : *un homme — lui, une âme — la sième* (Boss.) = Fam. : *il est — cela*, c'est son caractère. — *cela*, ni bien ni mal. — *quoi?* de quelle manière? = De même, de la même manière que : *faites — lui*. *Froid — un marbre*. *J'ai combattu — un autre* (Volt.) *Parler — un livre; et par ext., regardez la chose — faite*. = On s'en sert pour citer une autorité : — *tout le monde dit*. — *disait saint Augustin* (Mass.) = Presque, pour ainsi dire : *être — insensé; — mort*. *Les lettres, que nos troubles et nos malheurs avaient — bannies* (Mass.) = Vieux syn. de COMMENT.

COMME, conj., ainsi que, de même que. Dans les phrases conjonctives il a pour corrélatif *ainsi*, quelquefois aussi : — *l'orgueil est la source de tous les vices, ainsi l'humilité est le fondement de toutes les vertus*. — *il est inconstant dans ses projets, aussi voit-on qu'il réussit rarement en quelque chose* (Ac.); peu us. = Par concision, on retranche quelquefois le corrélatif : — *on fait son lit, on se couche*. = Tant que : *rien n'encourage les artistes et les gens de lettres — de voir les talents en honneur* (Ac.) = Quand, lorsque, pendant que : — *il était sur le point de combattre* (Boss.) = Puisque, vu que : — *je suis ici, j'y reste*. — *il est parti et qu'il pourrait peut-être ne plus revenir*. = *Comme si*, loc. conj. : *on fait un crime de contredire les anciens, — s'ils n'avaient pas laissé de vérités à connaître* (Pasc.)

COMMÉMORATION, s. f., mention que l'Église fait d'un saint le jour consacré à la fête d'un autre.

COMMÉMORATIF, IVE, adj., qui rappelle le souvenir : *fête COMMÉMORATIVE*.

COMMÉMORATION, s. f., cérémonie établie pour rappeler le souvenir d'un événement important : *instituer une fête en — d'une victoire*. — *des morts*, fête annuelle que l'Église célèbre, le 2 novembre, en l'honneur des morts.

COMMENÇANT, E, s., personne qui commence, qui en est aux premiers éléments.

COMMENCEMENT, s. m., action de commencer; première partie d'une chose : *bon, mauvais* —. *Le — d'une année, d'un livre*. *Les COMMENCEMENTS d'un règne* (Mass.) *Au —, au commencement du monde : nous voyons vu l'âme au — faite par la puissance de Dieu* (Boss.) = Prov. : *il y a — à tout*, on ne peut bien faire tout d'abord. = Premier principe : *Dieu est le — et la fin de toutes choses* (Ac.) = Au pl., éléments ou premières études d'une science, d'un art : *les — sont difficiles*.

§ **COMMENCEMENT, NAISSANCE, ORIGINE, SOURCE** Le commencement est opposé à la fin, la naissance à la mort. On remonte à l'origine, on recourt à la source.

COMMENCER, v. a., donner commencement à

quelque chose : — *un ouvrage, une lettre, un discours, un tableau*. *Il faut finir ce qu'on a COMMENCÉ*. = Faire pour la première fois; en être au commencement : — *un métier, une carrière; — l'année*. *Cet enfant COMMENCE à lire, à écrire*. *L'orateur COMMENÇAIT de parler*. *Il COMMENÇA de régner en sacrifiant son repos* (Fléch.) *Je COMMENCE à rougir de mon oisiveté* (Rac.) — *par, faire une chose qui doit servir de prélude à une autre : les hommes COMMENCENT par l'amour et finissent par l'ambition* (La Br.) = Donner ou prendre les premières leçons : — *un élève; on dit dans le même sens : — un chien, un cheval*. — *une étude, le piano, le dessin*. = Abs. : *quand COMMENÇONS-NOUS? Il a bien, mal COMMENCÉ*. = V. n., prendre commencement : *le spectacle COMMENCE à six heures; à la fuite de Mahomet commence la fameuse hégire* (Boss.) = *Il commence, v. impers.* : *il — à faire jour*.

COMMENDATAIRE, adj. et s., abbé —, pourvu d'une commende. V. COMMENDE.

COMMENDE, s. f., bénéfice qui était censé n'avoir été confié qu'en dépôt à celui qui le possédait, et qui n'y exerçait que le pouvoir temporel.

COMMENDÉ, v. a., vieux, employé par La Fontaine dans le sens de recommander.

COMMENSAL, s. m., celui qui mange habituellement à la même table avec un autre : *c'est mon —; nous sommes COMMENSALX*. = Se disait autrefois des officiers de la maison du roi qui mangeaient à la cour en temps de service.

COMMENSURABILITÉ, s. f., rapport numérique de deux grandeurs qui ont une mesure commune. = Propriété de ce qui est commensurable.

COMMENSURABLE, adj., se dit de deux grandeurs qui ont une mesure commune.

COMMENT, adv., de quelle manière; par quel moyen? *royez — il travaille*. *Je ne sais pas — il vit, — il peut subsister*. — *se faire aimer sans perdre un peu de l'autorité?* (Fléch.) = Pourquoi, par quelle raison? — *s'est-il adressé à moi plutôt qu'à un autre?* (Ac.) = Interj., marque la surprise : — *! vous voilà? — donc? qu'est-ce que cela veut dire?* = S. m ; fam., manière dont une chose s'est faite : *savoir le pourquoi et le — d'une chose*.

COMMENTAIRE, s. m., remarque, observation sur le texte d'un livre ou d'un passage : — *sur Aristote*. *Faire un —*. || Fam., *cela n'a pas besoin de —, n'a pas besoin d'explication*. *Point de —, en voilà assez*. || Interprétation plus ou moins maligne donnée à la conduite ou aux discours d'autrui : *cela a donné lieu à bien des COMMENTAIRES*. = S. pl., nom donné à certains récits historiques : *les COMMENTAIRES de César*. V. GLOSE et HISTOIRE.

COMMENTATEUR, s. m., celui qui commente.

COMMENTER, v. a., faire un commentaire, des remarques sur un ouvrage : — *la Bible, Homère*. *Le grand Corneille COMMENTÉ par Voltaire est sans doute une époque remarquable dans l'histoire littéraire* (La H.) || Abs., ajouter malignement à la vérité de quelque chose : *le fait est vrai, mais il COMMENTE un peu*. = V. n., — *sur quelque chose*, l'interpréter malignement. = Se —, v. pr., être commenté : *ce fait peut se — de diverses manières*.

COMMÉRAGE, s. m., propos, conduite de commerce; fan.

COMMÉRÇABLE, adj., qui peut être négocié dans le commerce; on dit mieux *negociable*.

COMMERCANT, E, adj., qui fait le commerce : *peuple —; ville COMMERCANTE*, où il se fait beau-

coup de commerce. = S. m. *un bon, un riche* —.

COMMERCE, s. m., échange d'argent et de marchandises : — *en gros, en détail. Faire le — avec l'étranger. L'homme rapproche les espaces par le —, et les temps par le crédit* (Rivarol). = Le corps des commerçants : *le haut, le moyen* —. || Relations de société ou d'affaires; intimité de rapports : *le — du monde, de la vie. On est d'un meilleur — par le cœur que par l'esprit* (La Br.) *Homme d'un — sûr*, sur lequel on peut compter. — *de lettres, correspondance suivie*. || En mauv. parl, intrigue, pratique déshonnête : *un — infâme. Ce — honteux de semblants d'amitié* (Mol.) = Sorte de jeu de cartes.

§ **COMMERCE, NÉGOCE, TRAFIC**. Il y a *commerce* partout où il y a échange; mais il n'y a *négoce* qu'où il y a calcul, entreprise, spéculation. *Trafic* marque un commerce petit, uniquement inspiré par l'intérêt. Il se prend souvent en mauv. part et indique un gain trop fort, ou résultant de la vente d'une chose qu'il n'est pas permis de vendre.

COMMERCER, v. n., faire le commerce.

COMMERCIAL, E, adj., qui appartient au commerce : *règlements, agents commerciaux. Affaires, entreprises commerciales*.

COMMERCIALEMENT, adv., à la manière des commerçants. = En matière de commerce.

COMMERCEY, s.-pref. du départ. de la Meuse.

COMMÈRE, s. f., celle qui a tenu un enfant sur les fonts baptismaux. On la désigne ainsi par rapport au parrain, au père et à la mère. || Femme bavarde et médisante : *des bruits de —*. || *Cet homme est une vraie —* (Volt.); fam. *C'est une bonne —, une femme adroite et entreprenante que rien n'in- timide*. Se dit aussi des animaux dans la fable : *et retint à dîner — la cigogne* (La F.)

COMMÉRER, v. n., fréquenter les commères; agir ou parler en commère.

COMMETTANT, s. m., celui qui commet à un autre le soin de ses affaires privées ou politiques : *agir dans l'intérêt de ses COMMETTANTS* (Ac.)

COMMETTRE, v. a., faire, en parlant d'un acte répréhensible : — *une faute, un péché, un délit, un crime. — des choses atroces* (Volt.) *L'homicide est un des plus graves attentats qu'on puisse — contre Dieu* (Pasc.) || Préposer, employer : — *quelqu'un à la garde des prisonniers. — un rapporteur, un juge chargé de faire un rapport sur une affaire.* = Confier : *il COMMIT à nos soins ce dépôt précieux* (Rac.) *Tu m'as COMMISS ton sort, je l'en rendrai bon compte* (Corn.) = Exposer, compromettre : — *la fortune de l'État. — deux personnes l'une avec l'autre, les exposer à se brouiller.* = Se —, v. pr., être commis, s'accomplir : *que de friponneries, que d'in- famies, que de méchancetés se COMMETTENT dans ces lieux-là!* (Les.) = S'exposer à quelque désagrément, se compromettre : *se — à la furie de l'Océan* (Boss.) *Vous prendrez vos mesures pour ne plus vous —* (Fén.) *Des généraux d'armée ne se COMMETTENT point avec un aventurier* (Corn.)

COMMINATOIRE, adj., qui renferme la menace d'une peine en cas de contravention : *clause —*.

COMMINES (Philippe de), célèbre politique et historien, né à Commines (Flandre). Il a laissé des Mémoires sur les règnes de Louis XI et de Charles VIII.

COMMINGES, anc. comté de la p. de Gascogne.

COMMIS, s. m., agent d'une administration, d'une maison de commerce ou de banque : *le premier —. — de l'octroi, des douanes. — voyageur, qui voyage pour placer des marchandises*.

COMMISÉRATION, s. f., part ou intérêt qu'on prend à la misère d'un autre, quand on a soi-même

été malheureux : *l'homme qui ne connaîtrait pas la douleur ne connaîtrait ni l'attendrissement de l'humanité ni la douceur de la —* (J.-J.) V. Pitié.

COMMISSAIRE, s. m., celui qui est commis pour remplir une fonction particulière et ordinairement temporaire : *rapport des COMMISSAIRES. — d'une fête, d'un bal*, celui qui est chargé d'en diriger les préparatifs et d'en faire les honneurs. = Titre de divers fonctionnaires : — *de marine. — de police* ou simplement —, officier public chargé de faire observer les règlements de police. — *priseur*, officier ministériel qui préside aux enchères publiques. *Juge —*, commis à certaines instructions, à certaines opérations. = Membre d'un bureau de bienfaisance : — *des pauvres*.

COMMISSARIAT, s. m., emploi, fonction de commissaire : *obtenir un —. — Durée de ces fonctions.* = Bureau d'un commissaire.

COMMISSION, s. f., fonctions commises; charge donnée à quelqu'un de faire quelque chose : *s'acquitter d'une —. Le lui demandai ce que pouvait valoir la — de m'étrangler* (Volt.) = Charge d'acheter, de faire quelque emplette : *je perdis tout l'argent que j'avais amassé en faisant des COMMISSIONS* (Les.) = Réunion de commissaires : — *d'enquête. Rapport de la —. — Mandement, ordre de l'autorité donnant certaine charge, conférant certain grade : — verbale, — par écrit. Obtenir — d'un juge. — rogatoire*, pouvoir donné à un juge de procéder à certaine instruction. — *militaire*, tribunal d'exception. = *Mar.*, lettre de marque. = Course dont on charge un domestique, un commissionnaire. = Profession de celui qui se charge de l'achat, du placement des marchandises pour le compte d'un autre : *maison de —. Faire la —. Payer un pour ceux de —*.

COMMISSIONNAIRE, s. m., celui qui achète ou vend pour le compte d'un autre : *rembourser un — de ses avances. — de roulage*, celui qui se charge de faire transporter les marchandises par voiture. — *chargeur*, qui les expédie par bateau. = Homme qui stationne aux coins des rues et attend les commissions du public.

COMMISSIONNER, v. a., délivrer à quelqu'un une commission par laquelle on l'autorise à faire quelque chose : — *un agent, un chargé d'affaires*.

COMMISSOIRE, adj. *pacte —*, clause d'un contrat de vente stipulant résiliation en cas d'inexactitude de paiement dans le délai déterminé.

COMMISSURE, s. f.; anat., ligne et point de jonction de certaines parties : *la — des lèvres*.

COMMITIMUS (mot lat.), s. m., nom que l'on donnait à des lettres de chancellerie qui autorisaient les plaideurs à faire juger par certains tribunaux de Paris les procès qu'ils avaient devant d'autres juridictions. = Commission spéciale donnée à certains huissiers de signifier certains actes.

COMMITTITUR (mot lat.), s. m., ordonnance qui commettait un juge pour instruire une affaire.

COMMODAT, s. m., prêt gratuit, remboursable en nature à terme fixe.

COMMODOE, adj., d'un usage facile : *habit, meuble, maison —. || Vie —, douce et agréable. Lieu, moment —, favorable, bien choisi. Personne —, facile à vivre : laborieux valet du plus — maître* (Boil.) *Humeur, amitié —* (Boss.), qui se prête aux volontés des autres. || *Trop indulgent : père, mère, mari —. Ce n'est pas un homme —, il est sévère, exigeant, hautain.* = Relâché : *morale dévotion —. Votre doctrine est bien —* (Pasc.) || *C'est —, voilà*

qui est —, se dit iron. et fam. de ce qui est contraire à l'usage, aux règles ordinaires.

COMMODOE, s. f., meuble carré à tiroirs, servant à serrer du linge, des habits : — en noyer.

COMMODOE (Lucius), empereur romain, fils de Marc-Aurèle. Après s'être livré aux plus honteux excès, il fut empoisonné en 192 de J.-G.

COMMODOËMENT, adv., d'une manière commode : le secret d'entrer et de sortir plus — que par la porte (La Br.) Désirer des grandeurs pour offenser Dieu ou l'État plus — (Pasc.)

COMMODITÉ, s. f., chose, état, situation, moyen commode : maison, meuble d'une grande —. Nous suivons l'ère vulgaire pour une plus grande — (Boss.)

Maison où l'on trouve toutes ses commodités. Avoir une chose à sa —, l'avoir sur la main. Avoir la — de la promenade. || Prov., on n'a pas toutes ses commodités en cette vie. = Temps opportun ; occasion : faites cela à votre — (Ac.) Il vous fera tenir l'argent par la première — (La F.) Cette dernière acception a vieilli. = **COMMODITÉS**, abs. lieux d'aisances.

COMMODORE, s. m., titre du capitaine commandant une petite division de bâtiments de guerre chez les Anglais, les Américains, etc.

COMMOTION, s. f., ébranlement, secousse : — d'un tremblement de terre. || — politique. Cette nouvelle causa une grande —. — électrique, secousse produite par une décharge électrique. = Méd., ébranlement, lésion des fonctions d'un organe.

COMMUABLE, adj., qui peut être commué.

COMMUER, v. a.; dr., diminuer. — une peine, la rendre moindre. On dit aussi : — un vœu.

COMMUN, E, adj., qui appartient à tous ou à plusieurs : le soleil, l'air, la lumière sont communs aux hommes. = Dont la jouissance est accordée à plusieurs ; qui se fait dans l'intérêt de plusieurs ou de tous : chemin, passage, escalier, puits —. Cour commune. V. SENS. || Sa cause à tous les rois n'est-elle pas — ? (Rac.) La maison —, l'hôtel de ville. Le travail —. Faire bourse commune. La vie commune, la vie en société, celle des communautés. Ils n'ont rien de —, ils ne se ressemblent pas, ils n'ont aucun rapport ensemble. Il ne faut rien avoir de — avec les méchants, il ne faut pas avoir de rapport avec eux. = Général, public : la voix, l'opinion commune ; d'une commune voix. La voix — de l'Europe égalait ces deux hommes (Boss.) D'un — accord. Droit —, applicable à tout le monde. = Gramm. : nom —, qui désigne les êtres de la même espèce. Lieux communs, moyens connus ; réflexions générales ; idées usées, rebattues. = Ordinaire ; abondant : rien n'est si — que. Se croire un personnage est fort — en France (La F.) Ces sacrifices étaient communs dès le temps de Moïse (Boss.) Les melons sont fort communs cette année (Ac.) = Médiocre, de peu de valeur : un auteur — (Ac.) Étoffe de laine des plus communes (Les.) Rien de plus — que le sujet de cette pièce. Année commune, loc. adv., bon an, mal an ; l'une portant l'autre. || Dépourvu de distinction, de noblesse : un air —, une figure —. Les fonctions les plus communes devenaient des actes de religion (Mass.)

§ **COMMUN, ORDINAIRE, VULGAIRE, TRIVIAL.**

Un homme commun ou ordinaire n'a rien de brillant, ou tient le milieu dans la classe des hommes pour la taille, la force, la beauté, l'intelligence. Un homme vulgaire ou trivial manque positivement de noblesse dans les sentiments ou dans les idées. Le langage commun est celui que tiennent un certain nombre de gens. Le langage ordinaire est celui dont on a coutume de se servir. On dit langage vulgaire

par opposition à langue savante ; ce qui implique du dédain, sans doute, mais non pas autant que langage trivial, qui exprime quelque chose de très-bas, un langage de carrefour.

COMMUN, s. m., société entre plusieurs personnes : prendre une dépense sur le —. L'homme oisif vit sur le —. En —, loc. adv., en société, ensemble : travailler, vivre en —. Leurs biens étaient en — (La Br.) = Le plus grand nombre : si la pensée publique vous élève au-dessus du — des hommes (Pasc.) Le — des fidèles. = Les basses classes ; dans les grandes maisons, les domestiques inférieurs : homme, écrivain du —, homme, écrivain du peuple ; || qui n'a pas grand mérite : écrivain du — et poète vulgaire (Boil.) ; se dit aussi des choses : ouvrage qui n'est pas du —. Le — des martyrs, les martyrs pour lesquels l'Église prie en masse. || Il est du — des martyrs, c'est un homme ordinaire. = Les —, les bâtiments affectés au service d'une grande maison, tels que cuisines, écuries, remises, etc. = **LES COMMUNS**, pour les commodités, les lieux d'aisances.

COMMUNAL, E, qui appartient à une commune. instituteur —. Propriété communale. Biens communaux ou communaux, s. m. pl., pâturages communs aux habitants d'une commune. = Biens appartenant à une commune.

COMMUNAUTÉ, s. f., société soumise à une règle commune : — religieuse, — de prêtres, de religieuses. = Maison religieuse où l'on vit en communauté : la cloche de la —. Visiter la —. = Droit, société formée dans un intérêt commun : régime de la —, société de biens entre des époux. || — d'idées, de sentiments, de plaisirs, de peines. = Corporation ; généralité des habitants d'une ville, d'un village : la — des notaires. Les communautés de la province, l'intérêt de la — ; vieux.

COMMUNE, s. f., ancien, association formée par les habitants d'une localité pour se soustraire au joug de leur seigneur : on attribue à Louis le Gros l'affranchissement des communes. = Aujourd'hui, partie du territoire administrée par un maire : la — est une subdivision du canton. — rurale. Il y a tant de feux dans cette — (Ac.) = Par ext., maison commune, hôtel de ville, mairie ; population rurale : se rendre à la —, assembler les communes. = La chambre des communes, ou les communes, la chambre basse du parlement anglais.

COMMUNÈMENT, adv., ordinairement : cela se pratique —. — parlant, selon l'opinion commune ou selon la façon de parler ordinaire.

COMMUNIANT, E, s., celui, celle qui communie.

COMMUNICABLE, adj., qui peut être communiqué, dont on peut faire part : droit avantage —. = Qui peut être mis en communication : appartenements, rivières communicables.

COMMUNICANT, E, adj., qui établit une communication : artère communicante.

COMMUNICATIF, IVE, adj., qui se communique, se transmet facilement : le rire est — (Ac.) = Qui aime à faire part aux autres de ses idées, de ses affaires : homme peu —, femme communicative.

COMMUNICATION, s. f., action de communiquer ; résultat de cette action : — d'une maladie, des biens, des idées. Pai — à vous faire (Ac.) Donner — d'une chose, d'une lettre à quelqu'un, lui en faire part. — d'actes, de pièces à la partie adverse. = Rapports, commerce, correspondance : être en — avec quelqu'un. Intercepter les communications. = Passage d'un lieu à un autre : — d'une chambre à l'autre ; faciliter les communications. Escalier,

de —, lignes de —, entre deux corps d'armée.

COMMUNIER, v. n., recevoir la communion, le sacrement de l'Eucharistie : — à Pâques. = V. a., administrer le saint Sacrement : — un mourant.

COMMUNION, s. f., union de plusieurs personnes dans la même foi : la — des fidèles. — des saints. = Réception de l'Eucharistie : faire sa première —. = Antienne, verset que le chœur chante pendant que le prêtre communie.

COMMUNIQUER, v. a., rendre commun à, transmettre : le soleil COMMUNIQUE sa chaleur à la terre. — sa maladie à un autre. || — son savoir, son zèle, sa gaieté. = Donner connaissance de : — des actes, des pièces, des renseignements. Je leur COMMUNIQUEI à tous deux mon nouveau projet (Les.) = V. n., être en rapport, avoir des relations : — avec l'accusé, avec les ennemis, avec des savants. Ils ne pouvaient ni — entre eux ni enseigner leurs dogmes (Boss.) = Conduire, aboutir : cette porte COMMUNIQUE au jardin. = Se —, v. pr. : Dieu s'est COMMUNIQUE aux hommes (Pasc.) Se — ses pensées (Mass.) Il y a quelque chose de contagieux dans la façon de penser qui se COMMUNIQUE d'un esprit à l'autre (Volt.) Ces pièces se COMMUNIQUENT. || Se rendre familier, s'ouvrir à quelqu'un : les uns se livrent autant que les autres se COMMUNIQUENT peu (Mont.)

COMMUNIQUÉ, s. m., néol., communication officielle faite aux journaux, aux revues politiques.

COMMUNISME, s. m., doctrine de la communauté des biens, des ennemis du principe de la propriété individuelle, du droit de succession, etc.

COMMUNISTE, s. m., partisan du communisme.

COMMUTATIF, **IVE**, adj., qui concerne l'échange : contrat —, justice COMMUTATIVE.

COMMUTATION, s. f., changement d'une peine en une moins grande : obtenir une — de peine.

COMMÈNE, anc. et illustre famille du Bas-Empire, qui a régné à Constantinople (1057-1185) et à Trébizonde (1204-1462). Quelques branches de cette famille ont persisté jusqu'à nos jours.

COMORES (îles), situées au N. du canal de Mozambique. En 1843, la France y prit possession de Mayotte.

COMORIN, cap situé à l'extrémité S. de l'Hindoustan.

COMPACTÉ, s. f., état de ce qui est compacte.

COMPACT, s. m., nom donné à certaines conventions faites avec le pape, ou confirmées par lui.

COMPACTE, adj., dense, serré : corps, substance —. || Majorité —, nombreuse. = Libr., édition —, qui renferme beaucoup de matière en peu d'espace.

COMPAGNE, s. f., celle qui accompagne une autre personne, qui partage son sort : les COMPAGNES d'Esther s'avancent vers ce lieu (Rac.) Toi qui... fus de mes premiers ans la — assidue (Id.) || Chose naturellement liée à une autre : l'adulation, la — éternelle des rois (Mass.) = Femme, par rapport à son mari : prendre, se choisir une — ; à l'homme il faut une — (Vol.) Se dit aussi des femelles des oiseaux : la tourterelle gémit quand elle a perdu sa — (Ac.)

COMPAGNIE, s. f., réunion de personnes rassemblées pour le plaisir d'être ensemble : une nombreuse —. Être adorable en —. || Personnes formant une société habituelle : la bonne —, la société des gens distingués par leur éducation et leur bon ton. Les mauvaises COMPAGNIES l'ont perdu. Ah ! ah ! je vous trouve en bonne — (Mol.) ; ir. = Se dit d'une ou de plusieurs personnes qui en accompagnent une autre : demoiselle de —. Tenir, faire — à quelqu'un, rester avec lui, l'entretenir. = On le dit aussi en parlant de certains animaux : une — de perdrix. Il était

plus aisé de rencontrer une — de loups qu'une société d'hommes (Volt.) On voit sur les étangs ces sarcelles par COMPAGNIES de dix à douze (Buff.) = Association commerciale ou industrielle : la — des Indes. — d'assurances. Les actionnaires d'une —. Règle de —, opération d'arithmétique pour déterminer le gain ou la perte de chacun des membres d'une société. = Réunion de personnes formant un corps : — savante. Je veux assembler les comédiens et vous présenter à leur — (Les.) La — de Jésus, l'ordre des Jésuites. = Troupe commandée par un capitaine : — d'infanterie, de cavalerie. — franche, troupe irrégulière qui n'est incorporée dans aucun régiment. Grandes COMPAGNIES, troupes d'aventuriers qui, vers le milieu du XIV^e siècle, désolèrent la France. = De —, loc. adv., ensemble : renard allait de — avec son ami bouc (La F.) V. TROUPE.

COMPAGNON, s. m., celui qui en accompagne un autre, et partage sa bonne ou sa mauvaise fortune : les COMPAGNONS d'Énée, d'Ulysse. Illustres COMPAGNONS de mon funeste sort (Volt.) — d'armes, — de gloire. || L'ennui est un triste —. Se dit quelquefois en parl. des animaux : le chien, cet ami, ce — de l'homme. = Aide, ouvrier qui travaille pour un maître : — tailleur, — menuisier. S'élever de simple — au rang de chef d'atelier. = Ouvrier qui fait partie d'une société d'artisans, rixe entre les COMPAGNONS. Les COMPAGNONS du devoir. La mère des COMPAGNONS, femme qui loge et nourrit les compagnons sans ouvrage aux frais de la société à laquelle ils appartiennent. = Homme éveillé, gaillard : un bon —. Les bons COMPAGNONS sont presque toujours mauvaise compagnie (Boiste.) = Un égal : traiter de pair à — ; ne pouvoir souffrir ni maître ni —. Ce chien vivra de pair à — avec monsieur, avec madame (La F.)

§ **COMPAGNON, CAMARADE**. Le second, moins noble que le premier, marque une intimité plus familière et se dit de gens du commun qui vivent entre eux sur le pied d'égalité.

COMPAGNONNAGE, s. m., anc., sous le régime des maîtrises et des jurandes, deuxième degré pour arriver à la maîtrise.

Il fallait faire cinq ans d'apprentissage, cinq ans de compagnonnage et produire un chef-d'œuvre pour devenir maître.

COMPARABLE, adj., qui peut être comparé à ou avec : à de si grands esprits te crois-tu-? (Piron.) Peut-il être un malheur au nôtre — ? (Andrieux.)

COMPARAISON, s. f., action de comparer ; résultat de cette action : faites — de leurs beautés avec les vôtres (La F.) Il n'y a rien que l'esprit humain fasse si souvent que des COMPARAISONS (Cond.) = Dr., — de deux écritures, confrontation de pièces pour savoir si elles sont de la même main. Pièces de —, pièces reconnues authentiques qu'on compare avec d'autres qui sont contestées. = Ce qui peut servir de modèle. = Discours par lequel on marque la ressemblance entre deux personnes ou deux choses : une chose est belle sans — ou hors de —, elle est excellente, sans pareille. Quelle — de la lune au soleil pour la grandeur ? (Boss.) — n'est pas raison, une comparaison ne prouve rien. Trêve de —, point de —, laissons là ces comparaisons. Sans —, loc. adv., sans vouloir établir une comparaison. = Gramm., adverbe de —, qui exprime une idée de comparaison, comme plus, moins, aussi, etc. = Par —, loc. adv., relativement, par rapport à : mais ce sont des péchés légers, légers par —, je l'avoue (Pasc.) En —, loc. prép., au prix, à l'égard : regretter ce que

l'on aime, est un bien en — de vivre avec ce que l'on hait (La Br.) *C'est un aigle en — des autrs.*

COMPARAÏTRE, v. n., paraître devant un juge, un tribunal : *être assigné à — devant le juge. Il a comparu en justice. — devant Dieu* (Fléch.)

COMPARANT, E, adj. et s., personne qui comparait en justice ou devant un notaire.

COMPARATIF, IVE, adj., qui établit une comparaison : *état, tableau. — Des idées comparatives* (J.-J.) = S. m., celui des trois degrés de signification qui établit un rapport de comparaison.

COMPARATIVEMENT, adv., par comparaison à quelque chose : *cette maison est belle, — à telle autre.*

COMPARÉE, adj. f., anatomie —, science qui établit certains rapports ou différences entre la structure de l'homme et celle des animaux.

COMPARER, v. a., examiner les rapports et les différences entre deux personnes ou deux choses : — *Homère et Virgile. — Virgile à Homère. Qu'on tremble en comparant l'offense et le supplice* (Rac.) — *la vie du juste avec celle du pécheur. = Égaler, mettre sur la même ligne; assimiler : quel est le roi de France qu'on puisse — à Louis XIV sous toutes les faces?* (Nap.) *Il a raison de nous — à des eaux courantes* (Boss.) — *des écritures, les confronter pour s'assurer si elles sont de la même main. = Math. : — des équations, les réduire en une seule. = Se —, v. pr., être comparé; s'assimiler : ces deux choses ne peuvent se —. COMPAREZ-VOUS, si vous l'osez, au grand Richelieu* (La Br.)

COMPARISON, s. f. V. COMPARUTION.

COMPAROIR, v. n., comparaître en justice : *être assigné à —; n'est us. qu'à l'infinitif.*

COMPARE, s. m. et f., personnage muet figurant au théâtre : *un —, une — de l'Opéra.*

COMPARTIMENT, s. m., combinaison de lignes ou de formes disposées avec symétrie : *les compartiments d'un tapis, d'une broderie. = Case, division : boîte, tiroir à compartiments. = Dorures à petits fers sur le plat ou sur le dos des livres.*

COMPARUTION, s. f., action de comparaître en justice : *mandat de —. Faire acte de —.*

COMPAS, s. m., instrument de mathématiques à deux branches pointues, et réunies par une charnière : *tracer, faire une figure avec le —. Décrire un cercle, un demi-cercle avec le —. || Avoir le — dans l'œil, mesurer à l'œil avec beaucoup de précision; fam. Faire tout par règle et par —, ou par — et par mesure, avec une grande exactitude. || Au — du devoir il règle son courage* (Rég.) — *de proportion, instrument à deux branches plates portant certaines divisions. = Mar., boussole.*

COMPASSÉ, E, adj., d'une régularité minutieuse; affecté : *être — dans ses actions, dans son style, dans ses manières. Démarche COMPASSÉE.*

COMPASSEMENT, s. m., action de compasser; inus. au propre. || Régularité froide et trop étudiée.

COMPASSER, v. a., mesurer avec le compas ; — *les degrés, les distances d'une carte. = Disposer dans de justes proportions. — un parterre, des allées; peu us. || Régler avec une exactitude minutieuse : — ses démarches. — des mots* (Volt.)

COMPASSION, s. f., mouvement de l'âme qui se rend sensible aux maux d'autrui : *avoir — de quelqu'un, être touché de —. Jugez, par mes malheurs, de la — que j'ai pour les vôtres* (Fén.) *Votre —, lui répondit l'arbuste, part d'un bon naturel* (La F.) *Faire —, être digne de pitié. || En parl. des choses : cela fait —, c'est pitoyable. V. PITIÉ.*

COMPATERNITÉ, s. f., alliance spirituelle entre le parrain et la marraine et les parents d'un enfant.

COMPATIBILITÉ, s. f., qualité, état de ce qui est compatible, de ce qui peut se concilier : — *d'humeur, de deux fonctions.*

COMPATIBLE, adj., qui peut compatir, s'accorder avec un autre : *ces deux caractères ne sont pas compatibles* (Ac.) *Deux places —. Bonheur — avec la fragilité de la condition humaine* (J.-J.)

COMPATIR, v. n., s'émouvoir, avoir compassion des maux d'autrui : — *à la douleur, aux peines d'autrui. — aux autres* (Fléch.) = *Supporter avec indulgence les défauts de son prochain : — à la faiblesse humaine. || S'accorder, se concilier : l'esprit de Dieu ne peut — à celui du monde* (Ac.)

COMPATISSANT, E, adj., qui compatit aux maux d'autrui : *cœur, homme. — Soyez touché de leur misère, — à leurs besoins* (Mass.) = *Qui exprime la compassion : soins, regards compatissants.*

COMPATRIOTE, s., personne du même pays qu'une autre, qui a la même patrie : *c'est moi —. Vous le dites avec les étrangers comme avec vos compatriotes* (La Br.)

COMPENDIEUSEMENT, adv., en peu de mots, brièvement : — *énoncer, expliquer* (Rac.)

COMPENDIEUX, EUSE, adj., qui est abrégé : *les formules algébriques ne sont pas la vérité, mais une expression compendieuse de la vérité* (Boss.)

COMPENDIUM (mot lat.), s. m., abrégé : — *de philosophie, de logique.*

COMPENSATEUR, TRICE, adj., qui donne, qui établit des compensations. = *Compensateur, s. m., horlog., mécanisme de compensation : le — s'applique surtout aux horloges marines et aux chronomètres. = Adj., pendule COMPENSATEUR.*

COMPENSATION, s. f., action de compenser, effet de cette action. = *Libération réciproque entre deux personnes créancières l'une de l'autre. = Par ext., dédommagement d'un mal par un bien, d'un inconvénient par un avantage. = Se dit d'un mécanisme appliqué aux horloges marines pour remédier à l'effet de la chaleur sur la spirale. Pendule de —, pendule formé de tiges de cuivre et de tiges d'acier pour atténuer l'effet produit par la dilatation des métaux.*

COMPENSATOIRE, adj., qui fait compensation.

COMPENSER, v. a., balancer la valeur, le prix de deux choses. — *les dépens, les faire payer par les deux parties. || Réparer le mal par le bien : le gain d'une année COMPENSE les pertes d'une autre* (Ac.) *Rien ne COMPENSE la perte de l'honneur. = Se —, v. pr. il est protégé, mais il est esclave; cela se COMPENSE* (La Br.) *Le bien avec le mal ici-bas se COMPENSE* (Picard).

COMPÉRAGE, s. m., relation, affinité spirituelle entre le parrain et la marraine, et entre chacun d'eux et le père et la mère de l'enfant. = *Connivence dans un acte de charlatanisme.*

COMPÈRE, s. m., le parrain, par rapport à la marraine et aux père et mère de l'enfant ; il désigne aussi le père, relativement au parrain et à la marraine. || *Prov., tout se fait par —, par faveur, par protection. || Fam., un rusé —, un homme adroit. || Un bon, un gros —, un homme joyeux. || Celui qui est d'intelligence avec un escamoteur, et en général toute personne qui en seconde une autre pour faire quelque supercherie : il faut des COMPÈRES, sans cela la pièce ne s'achèverait pas* (Napol.)

COMPÈRE-LORIOT, s. m., nom vulgaire du

loriot commun, espèce de passereau. = Bouton qui vient au bord de la paupière et qu'on nomme ordinairement *orgelet* ou *orgeolet*.

COMPÉTEMENT, adv., d'une manière compétente, régulière; peu us.

COMPÉTENCE, s. f., droit de connaître d'une affaire contentieuse : *décliner la — d'un tribunal*. = Attribution de certains magistrats. || *Cela n'est point de sa —*, il n'est point en état d'en juger. = Concurrence : *entrer en — avec. De —*, loc. adv., de mise : *cet habit-là n'est pas de —* (Reg.)

COMPÉTENT, E, adj., qui appartient, qui revient à : *portion COMPÉTENTE*; peu us. = Se dit d'un juge, d'un tribunal qui a le droit de connaître d'une affaire : *le tribunal s'est déclaré —. Partie COMPÉTENTE*, qui a qualité pour être partie au procès. *Age —*, requis, voulu. || Capable de bien juger : *je ne suis pas — en cette matière : Être juge —*.

COMPÉTER, v. n., revenir, appartenir en vertu de certains droits. = Être de la compétence; peu us.

COMPÉTITEUR, s. m., celui qui recherche, qui brigue le même emploi, la même dignité qu'un autre : *ils étaient deux COMPÉTITEURS à l'empire* (Boss.) Le fém. **COMPÉTITRICE** a été quelquefois employé.

COMPÉTITION, s. f., néol., connaissance d'une affaire. = Brigue commune.

COMPIÈGNE, s.-préf. du départ. de l'Oise.

COMPILATEUR, s. m., celui qui compile : *comme les COMPILATEURS ne pensent point, ils rapportent ce que les autres ont pensé* (La Br.)

COMPILATION, s. f., action de compiler. = Ouvrage composé d'extraits de divers auteurs : *l'histoire ancienne de Rollin est encore la meilleure — qu'on ait en aucune langue* (Volt.) V. COLLECTION.

COMPILER, v. a., rassembler des extraits de divers auteurs : *passer sa vie à —* (Ac.) = *Le droit romain compilé par Justinien*.

COMPITALES, s. f. pl., fêtes célébrées à Rome dans les carrefours en l'honneur des dieux lares.

COMPLAINTE, s. f., chanson populaire sur quelque événement tragique ou pieux. = Dr., vieux syn. de PLAINTÉ. = Au pl., lamentations.

COMPLAIRE, v. n., s'accommoder au goût, à l'humeur de quelqu'un pour lui être agréable : *je ne cherche qu'à — à monsieur en toute chose* (Mol.) = Se —, v. pr., se plaire, s'admirer soi-même en ses propres ouvrages : *des endroits qui paraissent admirables à leur auteur, et où il se complait davantage* (La Br.) = Trouver du plaisir à : *Dieu se COMPLAÎT à voir ces grands combats d'un cœur sensible* (Volt.)

COMPLAISamment, adv., avec complaisance.

COMPLAISANCE, s. f., désir de plaire, de se rendre agréable : *faire une chose par —* (Ac.) *La — nous rend coupables de tous les vices des autres* (Mass.) *Acte de —. Excès de —. Mille COMPLAISANCES criminelles* (Id.) = Se dit en forme de politesse : *ayez la —, soyez assez bon*. || Plaisir, satisfaction qu'on éprouve à la vue des personnes qu'on aime : *parler de quelqu'un avec —* (Ac.) *Jeter des regards de — sur quelqu'un*. Par ext., *se regarder avec —; avoir une grande — pour tout ce qu'on fait*, être fort satisfait de sa personne, de son mérite. || Dans le style de l'Écriture, au pl., amour, affection : *c'est toi, mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes COMPLAISANCES* (Évang.)

§ **COMPLAISANCE, DÉFÉRENCE, CONDESCENDANCE**. La *complaisance* est le désir de plaire, de gagner la faveur de quelqu'un. La *déférence* consiste dans un hommage rendu à une supériorité quelconque, à l'âge, à la

dignité, au mérite, au rang. La *condescendance* est le fait de celui qui condescend, qui descend au niveau d'un inférieur, qui se fait son égal. La *complaisance* tient plus de la politesse; la *déférence*, de l'honnêteté; la *condescendance*, de l'affabilité, de la popularité.

COMPLAISANT, E, adj., qui cherche à complaire à, qui a de la complaisance pour un autre : *homme —. Ces mêmes gens si COMPLAISANTS* (La Br.) *Les dieux, à vos désirs toujours si COMPLAISANTS* (Rac.) = S., personne qui se prête à tout par intérêt, qui favorise une intrigue amoureuse : *les gens en place souffrent à peine des amis et ne veulent que des COMPLAISANTS* (Ducl.)

COMPLANT, s. m., lieu planté d'arbres, de vignes : — *d'arbres dans un parc*; peu us.

COMPLANTER, v. a. — *un champ*, y planter des arbres, des vignes; n'est us. qu'au part. passé.

COMPLÈMENT, s. m., ce qu'on ajoute à une chose pour la compléter : *ce volume forme le — de l'ouvrage* (Ac.) = Géom., ce qui manque à un angle pour compléter l'angle droit. = Astr., distance d'une étoile au zénith. = Gramm., tout mot joint à un autre pour en compléter le sens : — *direct, indirect. — du verbe, de la préposition*.

COMPLÉMENTAIRE, adj., qui sert à compléter : *somme —. Jours COMPLÉMENTAIRES*, qui, dans le calendrier républicain, complétaient l'année composée de douze mois de trente jours.

COMPLÈT, ÈTE, adj., qui a toutes ses parties, auquel il ne manque rien : *ouvrage, appartement —. Somme COMPLÈTE. Jamais victoire ne fut plus COMPLÈTE* (Volt.) = S. m., nombre fixé pour être complet : *ce régiment est au —. V. ENTIER*.

COMPLÈTEMENT, adv., d'une manière complète : — *ridicule* (Sév.)

COMPLÈTEMENT, s. m., action de mettre au complet : *le — des hommes d'un régiment* (Ac.)

COMPLÉTER, v. a., rendre complet : — *un ouvrage, une collection, une somme*. || Mettre le comble à, achever, rendre complet : — *le bonheur, la ruine*. = Se —, v. pr., être complété : *la somme se COMPLÉTERA bientôt*. = Prendre les livraisons destinées à compléter un ouvrage.

COMPLÉTIF, IVE, adj., gramm., qui sert de complément : *phrase COMPLÉTIVE*; peu us.

COMPLEXE, adj., qui résulte de l'assemblage de plusieurs choses, opposé à *simple* : *terme, idée, question —*. = Arith., *nombre COMPLEXE*, nombres composés d'unités d'espèces différentes. = Alg., *quantité —*, composée de plusieurs parties.

COMPLEXION, s. f., réunion des conditions physiques extérieures et sensibles propres à un individu; constitution du corps : *n'aura-t-on pas pituité de cette — délicate?* (Boss.) || Humeur, caractère : *et nous pourrions avoir telles COMPLEXIONS que tous deux du marché nous nous repentirions* (Mol.)

COMPLEXITÉ, s. f., état de ce qui est complexe.

COMPLICATION, s. f., concours de choses de nature différente : — *de crimes, de maux; — de maladies, de symptômes*. = Abs., affection qui survient pendant le cours d'une autre déjà déclarée : *une — de maladies douloureuses le conduisit au tombeau* (Volt.) = Assemblage de parties membranées ayant entre elles des rapports difficiles à saisir : *machine d'une grande —. — des incidents d'un drame, des aventures d'un roman*.

COMPLICE, adj., qui participe au délit, à l'exécution d'un crime : *se rendre — d'une mauvaise action, d'un crime*. = S., un —; une —. *Dé-*

clarer, dénoncer ses **COMPLICES**. Tu fais les dieux — de ta haine (La H.)

COMPLICITÉ, s. f., participation au délit, au crime d'un autre : — *évidente, prouvée*.

COMPLIES, s. f. pl., dernière partie de l'office divin ; elle se dit le soir après vêpres : *chanter* —.

COMPLIMENT, s. m., paroles civiles, affectueuses ou obligeantes : — *de félicitations, de condoléance. Faire — à quelqu'un, le louer : plusieurs lui ont fait — de sa fermeté* (Sév.) *Entre en propos et lui fait — sur son embonpoint qu'il admire* (La F.) = Se dit ir. à quelqu'un qui a fait une maladresse, une faute : *je vous en fais mon —*. = Paroles désobligeantes : *un mauvais, un sot* —. **COMPLIMENTS de la place Maubert**, invectives grossières ; très-fam. = Paroles cérémonieuses : *laissons là les COMPLIMENTS*. = Discours solennel adressé à une personne revêtue d'une autorité : *faire — au prince, au préfet, au gouverneur*. = Petit discours, en prose ou en vers, que récite ou que présente un enfant : — *du jour de l'an*. = *Sans —*, loc. adv., franchement, sans flatterie. *Par —*, loc. adv., par politesse.

COMPLIMENTER, v. a., faire un compliment, des compliments : — *un prince, un préfet ; — quelqu'un sur son mariage. L'ambassadeur COMPLIMENTA Stanislas sur son avènement à la couronne* (Volt.) = Abs., faire des civilités : *perdre son temps à —*.

COMPLIMENTEUR, **EUSE**, s. et adj., qui fait des compliments : *un grand —*.

COMPLIQUER, v. a., former un tout dont on distingue difficilement les diverses parties : *vous avez trop COMPLIQUÉ cette machine* (Ac.) *Calcul compliqué*, difficile à effectuer. || Rendre difficile à démêler, à comprendre : — *une question, une affaire, une intrigue*. = Se —, v. pr., devenir complexe : *l'affaire se COMPLIQUE*. *Va maladie se COMPLIQUE de plus en plus*.

COMPLIT, s. m., union sourde et coupable entre deux ou plusieurs personnes : *tramer, déjouer, découvrir un —. Des méchants arrêter les COMPLITS* (Rac.) *Deux jacobins de Flandre formèrent le — d'assassiner Henri IV* (Volt.)

COMPLOTER, v. a., faire un complot : — *la perte de quelqu'un*. = Abs., — *ensemble*.

COMPOSITION, s. f., douleur profonde d'avoir offensé Dieu : *on vit ce grand roi porter aux pieds des autels la — et l'humilité d'un pénitent* (Mass.)

COMPONENDE, s. f., composition sur les droits de la cour de Rome pour les dispenses. = Office de la cour de Rome dépendant du dataire.

COMPORTE, v. a., permettre, souffrir, en parl. des choses : *la dignité du magistrat ne COMPORTE pas qu'il s'abaisse jusque-là* (Ac.) *Aucune situation ne COMPORTE ni l'orgueil ni l'insolence* (Napol.) = Se —, v. pr., se conduire, en user d'une certaine manière : *ils se sont bien mal COMPORTEs*. = Être, exister dans tel état : *acheter un immeuble tel qu'il se COMPORTE ; peu us*.

COMPOSANT, adj. et s. m. ; chim., se dit des corps qui servent à en composer d'autres.

COMPOSÉ, **E**, adj., formé de deux ou plusieurs mots : *des substantifs, des verbes composés*. || *Homme —*, qui affecte un air grave et sérieux. On dit dans le même sens : *visage, langage* —. *Il n'y a que les sottés qui se persuadent d'attraper des hommes par des airs composés* (Reg.) V. **AFFECTÉ**.

COMPOSÉ, s. m., tout formé de la réunion de deux ou de plusieurs parties : *toute faction est un — de dupes et de fripons* (Napol.) = Chim., corps

formé de deux ou plusieurs éléments : *le sucre est un — d'oxygène, d'hydrogène et de carbone* (Ac.) = Gramm., tout formé d'un autre mot : *combattre est un — de battre* (Ac.)

COMPOSEES, s. f. pl., grande famille de plantes monopétales, dont les fleurs ou capitules se composent d'un grand nombre de petites fleurs insérées sur un réceptacle commun.

COMPOSER, v. a., former un tout de diverses parties : *faire partie d'un tout ; — un remède avec plusieurs substances. Les pièces qui COMPOSENT une machine. Eux seuls, ils COMPOSAIENT toute leur république* (La F.) = Par ext., créer, inventer, en parl. des ouvrages d'esprit : — *un air, un discours, un poème, un tableau. — un opéra. La rivière au bord de laquelle il a COMPOSÉ ses vers* (Pasc.) = Abs. : — *de tête. — avec soin ; la femme qui COMPOSE en fait plus qu'il ne faut* (Mol.) = Impr., assembler des caractères pour former des mots. — *un mot, une page, une feuille*. || — *sa mine, son maintien, ses traits, prendre un air, un maintien propre à la circonstance*. || Arranger, régler : — *ses mœurs. Des sottises du temps je COMPOSE mon fiel* (Boil.) = V. n., faire un devoir de composition : — *pour les places, pour les prix. — en version, en thème*. = Capituler : *il ne faut jamais — avec ses sujets* (P.-L. C.) = Entrer en accommodement : — *avec ses créanciers, — de ses droits*. || On ne **COMPOSE point** avec sa conscience (Ac.) = Se —, v. pr., être composé : *maison qui se COMPOSE de trois pavillons*. || En parl. des personnes, prendre un maintien grave, un air modeste : *les jeunes personnes se COMPOSENT* (La Br.)

COMPOSITE, adj., se dit d'un ordre d'architecture, composé de l'ordre corinthien et de l'ordre ionique, et par ext., de tout ordre composé de plusieurs autres : *chapiteau —*. || S. m., ordre composite. *Nombre —*, exactement divisible.

COMPOSITEUR, s. m., celui qui compose en musique : *bon, savant, célèbre —. — italien*. = Impr., celui qui assemble les caractères pour former les mots, les lignes, les pages. = Dr. : *amiable —*, celui qui termine un différend à l'amiable.

COMPOSITION, s. f., action de composer quelque chose : — *d'une machine, d'un médicament, d'un ouvrage, d'un tableau, d'un morceau de musique*. = Manière dont une chose est composée : *une — savante, piquante. Parties qui entrent dans la — du corps humain*. = Formation d'un corps par l'effet de l'affinité ou du mélange : *la poudre à canon est une des plus simples COMPOSITIONS de la chimie*. || Préparation faite pour imiter les métaux précieux ou les pierres fines : *ce n'est pas de l'or, c'est une —*. = Devoir que font les élèves pour concourir aux places et aux prix : *il a fait une bonne, une mauvaise —*. = Travail de l'esprit qui compose ; l'ouvrage même : *la — d'un air, d'un tableau*. = Mus., art d'inventer des chants, des accords, et de les écrire d'une manière conforme aux règles : *s'adonner à la —*. = Impr., assemblage de caractères pour en former des mots, des lignes et des pages : *une page de —*. = Dr., accord entre deux parties : *entrer en —. Venir à —*. || *Personne de bonne —*, qui accorde facilement ce qu'on lui demande. *Je trouve déjà qu'il faut que votre mal soit de bonne — pour souffrir tous vos voyages de Versailles* (Sév.) = Capitulation.

COMPOSTELLE (Saint-Jacques de). V. **SANTIAGO**.

COMPOSTEUR, s. m. ; impr., instrument qui sert au compositeur pour former des lignes toujours égales, d'après une longueur déterminée.

COMPOTE, s. f., fruits cuits à l'eau et au sucre : — de pommes. = Manière d'accommoder les pigeons : — de pigeons. || Fam. En —, trop cuit : viande en —. || En —, tout meurtri : tête en — ; pop.

COMPOTIER, s. m., plat creux dans lequel on sert des compotes de fruits : — de porcelaine.

COMPRÉHENSIBLE, adj., qui peut être compris, intelligible : cela n'est pas —.

COMPRÉHENSION, s. f., faculté de comprendre : avoir la — facile, dure. = Connaissance entière et parfaite : la — des mystères est réservée à l'autre vie (Ac.) = Faculté d'embrasser dans son esprit : avec cette prodigieuse — de tout le détail et du plan universel de la guerre (Boss.) = Log., totalité des idées renfermées sous un nom générique.

COMPRENDRE, v. a., contenir, renfermer en soi : l'univers comprend tout ce qui est (Ac.) La géométrie comprend un grand nombre de principes (Pasc.) = Faire entrer dans une énumération, mentionner : il a compris dans sa quittance tout ce qui lui était dû. L'Étrurie fut comprise dans les proscriptions de Sylla. Je comprends l'avarice parmi les vices les plus odieux (Fén.) || Avoir l'intelligence, saisir le sens, se rendre compte de quelque chose : la plupart des hommes estiment ce qu'ils ne comprennent pas (Mol.) — le sens d'un texte. — une langue sans pouvoir la parler. Je ne puis me faire —. Un oracle jamais ne se laisse — (Corn.) **COMPRENEZ-VOUS** une telle conduite, un tel langage? Madame, à ce discours je ne puis rien — (Rac.) Il comprit que l'inconstance de la nation avait besoin d'un frein (Mass.) — quelqu'un, se rendre raison de ses discours, de sa conduite ; et abs., **COMPRENEZ-VOUS**? Je ne comprends pas. Y compris, en y comprenant. Non compris, sans y comprendre. = Se —, v. pr. : cela se comprend. Ils ne peuvent se —. Les hommes ne se comprennent pas les uns les autres (Vauv.) V. ENTENDRE.

COMPRESSE, s. f., linge fin, sans ourlets ni lisères, ordinairement replié plusieurs fois sur lui-même, qu'on applique sur les plaies.

COMPRESSEUR, s. m., instrument pour comprimer les nerfs, les vaisseaux ou un canal quelconque.

COMPRESSIBILITÉ, s. f., propriété d'un corps qui, par la pression ou la percussion, peut subir une réduction de volume.

COMPRESSIBLE, adj., qui peut être comprimé, réduit de volume par la pression. || Le langage diplomatique est — comme l'air (Marm.)

COMPRESSIF, **IVE**, adj., qui sert à exercer une compression : bandage, appareil —.

COMPRESSION, s. f., action de comprimer ; effet qui en résulte : la — de l'air, des gaz. Fontaine, pompe de —. || Action d'étouffer toute expansion d'idées : ils prennent le silence de la crainte et de la — pour la tranquillité (Séguir).

COMPRIMER, v. a., presser un corps de manière à en réduire le volume : — l'air, un ressort. — une artère avec un bandage (Ac.) || Empêcher d'agir, dompter : — les partis, les factions. Persuader les esprits vaut mieux que les — (Rémusat). Le part. passé **COMPRIMÉ**, e, s'emploie adjectiv. pour désigner un corps dont la forme semble avoir été modifiée ou déterminée par une pression latérale : la gousse de l'arbre de Judée est comprimée. = Se —, v. pr., être comprimé : l'air peut se —. || Les factions se compriment difficilement (Volt.)

COMPROMETTRE, v. n., passer un compromis : — sur un procès ; peu us. = V. n., exposer à des désagréments, mettre dans l'embarras : on l'a

compromis par un faux zèle (Ac.) Vous allez me —. || Exposer à quelque atteinte, à quelque échec : — les intérêts de quelqu'un. — sa dignité, sa réputation, ses intérêts. = Se —, v. pr. : il craint de se —. Il y a des amitiés circonspectes qui craignent de se — (J.-J.)

COMPROMIS, e, adj., qui a subi une atteinte, un échec : un homme —, une femme **COMPROMISE**.

COMPROMIS, s. m., acte par lequel on promet de s'en rapporter au jugement d'arbitres : signer un —. Mettre en —. || Mettre quelqu'un en —, le compromettre. = Syn. abusif de TRANSACTION.

COMPTABILITÉ, s. f., action, art de tenir des comptes en règle : entendre parfaitement la —. = Partie d'une administration qui s'occupe des comptes : il est dans la — ; bureau de —.

COMPTABLE, adj., qui est chargé et tenu de rendre des comptes : agent —. Place, emploi —, qui impose l'obligation de rendre compte ; pièce, quittance —, qui sert à rendre compte. Il est de tout son sang — à la patrie (Corn.) = S. m. : un bon —.

COMPTANT, adj. m., il ne s'emploie guère que dans ces loc. : argent —, deniers comptants, argent en espèces payé sur-le-champ. || Fam. : c'est de l'argent —, c'est une chose sûre, qui ne peut manquer. Prendre une chose pour argent —, s'en rapporter, croire trop légèrement à ce qu'on dit. = S. m., argent comptant : acheter, vendre au —. = Adv., payer —, en espèces ; || rendre sur-le-champ les bons ou mauvais offices qu'on a reçus.

COMPTE, s. m., action de compter, nombre de choses comptées : faire un —. J'ai trouvé le — de mon argent. — rond, sans fraction. Prov. : les bons comptes font les bons amis. Erreur n'est pas —. = État d'une dépense, d'une recette. = État d'opération tenu dans une forme régulière. Soldier un —, le régler. Faire le — à un domestique, lui donner son —, lui payer ce qui lui est dû en le congédiant. || Fam. Donner à quelqu'un son —, le traiter comme il le mérite. Mettre en ligne de —, écrire qu'on a reçu ou payé telle somme ; fig., prendre en considération. — courant, le crédit et le débit d'un compte. Avoir un — ouvert avec ou chez quelqu'un, prendre à crédit chez lui. Être loin de —, se tromper dans son calcul. || Ils sont loin de —, ils ne sont pas près de tomber d'accord. Être de bon —, loyal et accommodant dans les affaires d'intérêt ; fig. être loyal et juste, convenir franchement de quelque chose. || Trouver son — à quelque chose, avoir du profit, trouver un avantage à quelque chose. = Ce qui concerne une personne : je suis fort inquiet sur son —. Qu'avez-vous appris sur son — ? Parler sur le — de quelqu'un, parler de lui en bien ou en mal. Mettre quelque chose sur le — de quelqu'un, lui attribuer une chose plus ou moins blâmable. Tenir — à quelqu'un de quelque chose, au propre, le dédommager d'une perte ; au fig., lui savoir gré de sa conduite. Tenir — de quelque chose, en faire cas, en savoir gré, l'avoir en considération. Prendre une chose sur son —, se charger de la faire exécuter, la prendre sur sa responsabilité. || Récit, rapport, explication : demander d'une affaire. Rendre — de sa conduite (Volt.) J'en dois —, madame, à l'empire romain (Rac.) Rendre — d'un ouvrage, l'apprécier en l'annonçant. || Je n'ai point de — à vous rendre (Ac.) Se rendre — de quelque chose, en pénétrer la cause, l'intention. Vous me rendrez bon — de votre conduite, je saurai vous en faire repentir. = Explication, raison de ce qu'on a fait ou dit : Dieu nous demandera — de

toutes nos actions. = Loc. adv. : à —, à valoir, en déduction. = A-COMPTÉ, s. m. V. ce mot. A bon —, à bon marché; à votre —, selon vous, selon votre manière de voir : *je suis donc bien coupable, Alceste, à votre —?* (Mol.) A ce — ou à ce — là, d'après ce raisonnement. Au bout du —, après tout.

COMPTE, E, adj., qui est calculé, mesuré : *marcher à pas comptés*, lentement et gravement. *Tout —, tout rabattu*, loc. adv., bien pesé, bien examiné.

COMPTER, v. a., calculer, nombrer; mettre en compte : — *un à un. — de l'argent. — et recompter. — une somme à quelqu'un, la lui payer.* || — *les jours, les heures, les moments*, attendre avec impatience. — *ses pas*, marcher lentement. Tu **COMPTE** les moments que tu perds avec moi (Rac.) — *douze années de service*, avoir passé douze ans sous les drapeaux. = Abs. et poét. : — *tant d'années, tant de printemps*, être âgé de tant d'années. || Tenir compte : — *quelque chose à quelqu'un. Dieu nous COMPTERA un soupir et un verre d'eau donné en son nom* (Boss.) || Mettre, avoir au nombre de : — *quelqu'un parmi ses amis. — des hommes célèbres parmi ses aïeux.* || Marquer : — *ses années par des victoires, des conquêtes.* || — *pour*, réputer, regarder comme : *un homme est maître de la vie des autres quand il COMTE pour rien la sienne* (Fén.) Il ne **COMTE** pour rien, il n'a aucune influence. — *comme*, regarder comme : **COMPTONS** comme un pur néant tout ce qui finit (Boss.) = V. n., calculer, il sait lire, écrire et **COMPTER**. = Prov., qui **COMTE** sans son hôte **COMTE** deux fois. = Faire nombre : *beaux ou laids, tous les jours COMPTENT : mettez-les à profit* (St-Evr.) = Arrêter un compte : *nous COMPTONS tous les soirs. — sur*, avoir confiance. — *sur les succès* (Mass.)

Je COMTE sur vous dans cette occasion, et j'y **COMPTERAI** même quand vous m'aimeriez moins (J.-J.) — *avec*, prendre en sérieuse considération. = — *que*, estimer, croire. **COMPTÉZ** que vous me trouverez toujours prêt à vous servir (Ac.) || Se proposer : *je COMTE partir d'aujourd'hui en huit; à — de demain, à partir de demain.* = Se —, v. pr., se comprendre dans une énumération : *oublier de se —. COMPTONS-nous, voyons, combien sommes-nous.* = Être compté : *la danse peut se — parmi les arts* (Volt.) *Je ne me COMTE point pour un de vos sujets* (Corn.)

COMPTE-RENDU, s. m., résumé d'une opération; exposé d'un fait ou d'une question.

COMPTEUR, EUSE, s., celui, celle qui compte. **COMPTEUR**, s. m., instrument destiné à évaluer les fractions de secondes dans les observations astronomiques. = Appareil qui sert à compter le temps, la vitesse de certaines machines, la quantité de gaz qu'on brûle dans un établissement, etc.

COMPTOIR, s. m., sorte de bureau à un ou plusieurs tiroirs pour étaler les marchandises, compter et encaisser l'argent. = Dans une administration ou une grande maison de commerce, l'endroit où se font les recettes et les paiements. = Agence de commerce d'une nation dans un pays éloigné.

COMPULSER, v. a., prendre communication d'un registre, d'un acte public; examiner des papiers et des livres : — *les anciens auteurs.*

COMPULSOIRE, s. m., anc. dr., action de compulser, de se faire communiquer les registres d'un officier public, en vertu d'une ordonnance.

COMPUT, s. m., ensemble des calculs qui ont pour but de régler les fêtes mobiles.

COMPUTATION, s. f., supputation de temps relative au calendrier.

COMPUTER, v. a., calculer : *Napoléon ne sut ni — les jours, ni prévoir l'effet des climats* (Chat.)

COMPUTISTE, s. m., celui qui est chargé de la composition du calendrier ecclésiastique.

COMTAL, E, adj., qui appartient à un comte ou à une comtesse : *couronne COMTALE.*

COMTAT, s. m., comté : *le — Venaisin ou simple —, le comté d'Avignon, qui appartenait longtemps aux papes et dont Carpentras était la cap.*

COMTE, s. m., autrefois, seigneur de la suite du roi. = Possesseur d'un comté; titre d'un rang au-dessus de celui de baron : *les COMTES de Toulouse. — palatin.* V. PALATIN.

COMTE, s. m., titre d'une terre dont le seigneur porte la qualité de comte. Il était autrefois fém. On dit encore : *la Franche-Comté.*

COMTESSE, s. f., la femme d'un comte ou celle qui, de son chef, possède un comté.

COMTOIS, E, s. m., personne qui habite la Franche-Comté, ou qui y est né.

COMUS, dieu subalterne de la joie, de la bonne chère.

CONCASSER, v. a., briser, broyer dans un mortier : — *de la camelle, du poivre. Des os CONCASSÉS.*

CONCAVE, adj., creux et arrondi; se dit de toute surface dont le milieu est plus déprimé que les bords : *miroir —.*

CONCAVITÉ, s. f., la partie ou le côté concave, le creux : *les CONCAVITÉS du cerveau.*

CONCÉDER, v. a., accorder, en parlant de droits, de privilèges : — *une ligne de chemin de fer. Droit, privilège CONCÉDÉ.*

CONCENTRATION, s. f., action de concentrer, de se concentrer : *la — de la chaleur.* || — *de l'autorité, du pouvoir dans les mains d'un seul.*

CONCENTRÉ, E, adj., chim. : *acide —; dissolution CONCENTRÉE.* V. **CONCENTRER.** || Être —, être peu communicatif, ne pas laisser pénétrer ses intentions : *chagrin —; douleur CONCENTRÉE.*

CONCENTRER, v. a., réunir au centre : — *les rayons solaires.* = Chim., — *un liquide, un sel*, les dépouiller des parties d'eau qui les affaiblissent. || — *le pouvoir, l'autorité. Il est dangereux de — toutes ses affections sur un seul objet* (Boiste) — *sa douleur, la renfermer en soi. — sa haine, sa colère, sa fureur, la contenir, la cacher. — ses forces, rassembler les divers corps de troupes sur un même point.* = Se —, v. pr. : *les rayons du soleil se CONCENTRENT dans le foyer d'un miroir ardent* (Ac.) *Toutes mes idées se CONCENTRENT sur ce seul objet* (Id.) *Je serais malheureuse si j'étais obligée de me —.*

CONCENTRIQUE, adj., se dit des lignes courbes qui ont un même centre : *cercles —.*

CONCEPT, s. m., idée, simple vue de l'esprit.

CONCEPTION, s. f., action par laquelle un être vivant est conçu. = Théol., fête de la — *de la Vierge.* || Faculté de comprendre, de concevoir les choses : *avoir la — vive, facile, dure.* = Création de l'esprit : *l'invention des chiffres est une belle —. Nous avons beau enfler nos CONCEPTIONS, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité des choses* (Pasc.) = Ir., *mettre en œuvre ses rares CONCEPTIONS* (La Br.) V. ENTENDEMENT et IMAGINATION.

CONCEPTION (la) ou **LA MOCHA**, vil. du Chili, ch.-l. de la p. du même nom.

CONCERNANT, prép., touchant, relativement à : *une loi — tel objet.*

CONCERNER, v. a. et défaut, avoir rapport à :

cela vous CONCERNE. Ce qui me CONCERNE, c'est le plaisir (Volt.) Usité seulement à la 3^e pers.

CONCERNER, REGARDER, TOUCHER. Ce qui vous *concerne* a simplement trait à vous. Ce qui vous *regarde* ou vous *touche* ou vous intéresse. Ce qui vous *touche* est aussi près de vous que possible, et même en contact avec vous.

CONCERT, s. m., harmonie de voix ou d'instruments. = Réunion de musiciens qui jouent ou qui chantent; musique qu'ils exécutent: *donner un —. Un — d'amateurs. Sans doute leur — va commencer la fête (Rac.)* Un — *spirituel*, où l'on n'exécute que des symphonies et de la musique religieuse. = Réunion des instruments et des voix: *ce — de voix de femmes n'est pas non plus sans douceur (J.-J.)* || Un — *de louanges, d'acclamations.* = Au pl., et poét., les chants d'un poète, d'un oiseau: *prétez l'oreille à mes concerts. Redoublons nos concerts (Mol.)* || **Union**, accord; bonne intelligence entre des personnes ou des gouvernements qui tendent à une même fin: *le — des grandes puissances de l'Europe. Le — règne entre les éléments, et les hommes sont dans le chaos (J.-J.)* = *De —*, loc. adv., d'intelligence; avec ensemble: *agir de —. Tous mes sots à l'envi détonent de — (Boil.)*

CONCERTANT, E, s., celui celle qui chante ou exécute sa partie dans un concert. = Adj., *duo —; symphonie CONCERTANTE.*

CONCERTÉ, E, adj., combiné: *plan, dessein —; mesures CONCERTÉES.* = Étudié, affecté: *un air — (La Br.)* Elle est trop *CONCERTÉE dans ses manières.*

CONCERTEUR, v. a. et abs., répéter ensemble un morceau de musique pour le bien exécuter en public; vieux. || Conférer plusieurs ensemble pour l'exécution d'une affaire: *les mesures étaient si bien CONCERTÉES (J.-J.)* = Ajuster, régler, composer: *pour — là-dessus son maintien et ses pas (Mass.)* = Se —, v. pr., s'entendre pour agir de concert: *les deux avares se CONCERTENT pour faire leur coup la nuit (Grimm.)*

CONCERTO, s. m. (mot ital.), morceau exécuté par un ou plusieurs instruments avec accompagnement d'orchestre: *exécuter un —.*

CONCESSION, s. f., don, octroi de quelque droit ou privilège: *d'une mine; d'une ligne de chemin de fer.* = Terres concédées: *temporaire d'un terrain. Les CONCESSIONS se vendaient plus ou moins cher selon la bonté du sol (Chat.)* — à perpétuité, cession de terrain dans un cimetière. || Ce que l'on accorde à quelqu'un dans un débat, dans une contestation: *faire des CONCESSIONS à son adversaire. Pour vivre ensemble, il faut se faire des CONCESSIONS mutuelles.* || Rhét., figure par laquelle on accorde à son adversaire un point contestable pour en tirer avantage.

CONCESSIONNAIRE, s., celui, celle qui a obtenu une concession. = Adj., *société —.*

CONCETTI (mot ital.), s. m. pl., pensées brillantes, mais dépourvues de justesse. Ce mot, dont le sing. est *conchetto*, ne se prend pas en mauvaise part chez les Italiens comme chez nous.

CONCEVABLE, adj., qu'on peut concevoir: *cela est-il —? (Ac.)* Une *bonté qui n'est pas — (Mol.)*

CONCEVOIR, v. a., devenir enceinte: *la Vierge a conçu Notre-Seigneur (Ac.)* || Se dit des personnes et des choses: *ces enfants que l'Église a conçus et portés des enfances dans ses flancs (Pasc.)* || Il a conçu le mal et enfanté le crime (La H.) || Ressentir, recevoir une impression: *— de l'espérance; des soupçons; de la jalousie, de la haine.* = Exprimer

en certains termes: *il faut prendre garde que les lois soient conçues de manière qu'elles ne choquent point la nature des choses (Mont.)* || Créer, imaginer, comprendre, entendre: *— une idée, un projet. Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement (Boil.)* Un esprit prompt à — *les matières les plus élevées (Fléch.)* CONCEVEZ-VOUS un pareil procédé? (Ac.), et abs., —: *il conçoit facilement, avec peine.* || Exprimer: *cette clause n'est pas conçue en termes assez précis.* = Se —, v. pr., *cela ne se conçoit pas. V. ENTENDRE.*

CONCHITE, s. f., espèce de coquille fossilée. Inflammation du pavillon de l'oreille.

CONCHYLOGIE, s. f., traité des coquilles.

CONCHYLOGISTE, s. m., celui qui s'occupe de conchyliologie.

CONCIERGE, s. m., celui, celle qui a la garde d'un hôtel, d'un château, d'une prison; par ext., portier d'une maison: *parlez au —.*

CONCIERGERIE, s. f., charge de garder un château, un hôtel, une prison. = Logement du concierge. = Prison du palais de justice de Paris.

CONCILE, s. m., assemblée d'évêques et de docteurs de l'Église catholique pour statuer sur des questions de doctrine, de discipline. = Décrets, canons faits dans un concile.

Il y a trois sortes de conciles: 1^o le concile provincial, convoqué par l'évêque métropolitain; 2^o le concile national, composé de tous les évêques d'une nation; 3^o le concile œcuménique ou général, où sont appelés tous les évêques du monde chrétien. Depuis le concile de Trente, les constitutions des papes ont suppléé aux décisions des conciles.

CONCILIABLE, adj., qui se concilie avec une autre chose: *ces qualités ne sont pas CONCILIABLES.*

CONCILIABULE, s. m., assemblée des prélats schismatiques ou convoqués irrégulièrement. = Réunion secrète, illicite et dangereuse.

CONCILIAIRE, adj., qui appartient au concile: *des discussions CONCILIAIRES (Boss.)*

CONCILIANT, E, adj., qui est propre à concilier: *esprit —. Je suis CONCILIANTE (Sév.)*

CONCILIATEUR, TRICE, s. et adj., celui, celle qui concilie: *saint Louis était le — des princes chrétiens (Ac.)* Éloquence *CONCILIATRICE (Marin.)*

CONCILIATION, s. f., action de concilier: *travailler à la — des esprits (Ac.)* = Invitation à comparaître, comparaison devant le juge de paix, avant tout procès: *appeler en —.* Action de faire accorder des textes et des lois qui paraissent en opposition.

CONCILIER, v. a., mettre d'accord: *— les parties, les cœurs, les esprits, les intérêts, les nations. — des lois, des auteurs, les faire concorder: pour concilier le sens d'un auteur, il faut — tous les passages contraires (Pasc.)* || Acquérir, gagner: *sa douceur et son affabilité nous ont CONCILIÉ ces nations (Mass.)* = Se — v. pr., s'accorder: *ces gens-là ne pourront jamais se —.* = Acquérir, gagner: *se — les bonnes grâces de quelqu'un. Il leur en coûte si peu de se — les cœurs (Mass.)* V. ACCORDER.

CONCINI (maréchal d'Ancre), favori de Marie de Médicis, après être arrivé aux plus hautes dignités, fut assassiné, en 1617, au sortir du Louvre, et son cadavre traîné dans les rues par la populace.

CONCIS, E, adj., serré, nerveux: *style, auteur —.* Les formes *CONCISES du style de La Bruyère (Marm.)*

§ **CONCIS, PRÉCIS, SUCCINCT, LACONIQUE.** On est *concis* quand on exprime vivement sa pensée avec le moins de mots possible. On est *précis* quand on l'exprime d'une manière claire et exacte. Une narration *concise* est

vive et serrée; une narration *succincte* est substantielle et sobre de détails. On traite de *laconique* une personne qui répond par un seul mot ou qui s'exprime par sentences.

CONCISION, s. f., qualité de ce qui est concis: *Tacite et Montesquieu sont des modèles de* — (Ac.)

CONCITOYEN, NE, s., qui est de la même ville, du même État qu'un autre: *j'aime mieux renoncer à l'empire que de répandre le sang de mes CONCITOYENS* (Vaugelas). || *Le lièvre et la perdrix CONCITOYENS d'un champ* (La F.)

CONCLAVE, s. m., réunion des cardinaux assemblés pour élire un pape. = Local où cette réunion a lieu. = Temps pendant lequel elle dure.

CONCLAVISTE, s. m., ecclésiastique ou laïque qui s'enferme au conclave avec un cardinal.

CONCLUANT, E, adj., qui conclut, qui prouve ce qu'on veut prouver: *argument* — (Pasc.)

CONCLURE, v. a., arrêter, régler définitivement: — *un marché, un traité, une affaire, un mariage. C'est une affaire CONCLUE*. = Terminer: — *un discours, un récit, et abs., CONCLUEZ*. = Prouver: *cette impuissance ne CONCLUT rien autre chose que la faiblesse de notre raison* (Pasc.) = Abs., déduire, inférer, tirer une conséquence: *qu'en voulez-vous — ? Doit-on — qu'un homme est coupable parce qu'il est accusé ?* (Lam.) = V. n., donner une conclusion, ses conclusions; donner son avis: *l'avocat général a CONCLU à la mort. Les juges ont CONCLU à ce que l'accusé fût absous*. = Se —, v. pr., être conclu: *en même temps que cette paix se CONCLUT* (Boss.) = Être déduit: *les principes se sentent, les propositions se CONCLUENT* (Pasc.)

CONCLUSIF, IVE, adj., qui marque conclusion: *conjonction CONCLUSIVE*.

CONCLUSION, s. f., arrangement définitif: — *d'une affaire, d'un mariage, d'un traité*. = Fin, dénoûment: — *d'un discours, d'un roman*. = Déduction, conséquence d'un argument: *un principe dont on peut tirer d'aussi commodes CONCLUSIONS* (Pasc.) *La majeure est inepte, la mineure impertinente et la — ridicule* (Mol.) *Belle — et digne de l'exorde* (Rac.) = Fam., pris adverb. pour enfin, bref; —, *je n'en ferai rien* (Ac.) = Au pl., demandes des parties, réquisitions du ministère public: *prendre des CONCLUSIONS*. V. CONSÉQUENCE.

CONCOMBRE, s. m., plante potagère de la famille des cucurbitacées: *les fruits du — sont allongés, cylindriques, lisses et blanchâtres*.

CONCOMITANCE, s. f., coexistence, simultanéité d'une chose accessoire avec la principale.

CONCOMITANT, E, adj., qui accompagne, qui se produit en même temps: *symptômes CONCOMITANTS*. *Grâce CONCOMITANTE*, que Dieu nous donne pendant le cours de nos actions.

CONCORDANCE, s. f., accord de plusieurs choses: — *des témoignages*. — *des Écritures, des Évangiles*. = Ouvrage qui établit cet accord: *la — de la Bible*, index des mots de la Bible. — *des calendriers*. = Gramm., accord des mots entre eux.

CONCORDANT, E, adj., qui concorde, qui s'accorde: *vers, témoignages CONCORDANTS*.

CONCORDANT, E, s. m., voix qui est entre la taille et la basse-taille; celui qui la possède; baryton.

CONCORDAT, s. m., accord, traité fait entre le pape et un souverain concernant les affaires religieuses de l'État. = Arrangement d'un failli avec ses créanciers. — Abs., le concordat de 1801, conclu entre le premier consul et le saint-siège pour le rétablissement du culte catholique en France.

CONCORDATAIRE, adj., qui approuve le concordat: *prélat* —. = Adj. et s., failli qui a obtenu un concordat de ses créanciers.

CONCORDE, s. f., union des cœurs, harmonie entre les esprits: *la — et l'union sont rétablies parmi nous* (Mass.) = Divinité allégorique: *le temple de la CONCORDE avait été construit à Rome par Camille, en mémoire de la réconciliation qu'il avait opérée entre les patriciens et les plébéiens*.

CONCORDER, v. n., vivre en bonne intelligence, s'accorder. || Être d'accord: *ces témoignages ne CONCORDERENT guère. Il vous sera difficile de faire CONCORDER ces deux articles de la loi*.

CONCOURIR, v. n., coopérer, agir conjointement: — *à une entreprise, au succès d'une affaire. — à la gloire de la vérité* (Pasc.) || *Dans l'univers physique, le mal CONCOURT au bien et rien ne nuit à la nature* (Buff.) = Tendre à une même fin: *tout a CONCOURU à sa fortune, à sa perte. La sagesse de Dieu fait — tous les événements et nos passions mêmes à ses desseins* (Mass.) = Être ou entrer en concurrence: *être admis à —. — pour une chaire, pour les prix*; se dit aussi des ouvrages présentés par ceux qui concourent. = Géom., se rencontrer, se réunir. = Se rendre ensemble dans un endroit: *les canaux par où les richesses CONCOURENT dans les villes* (Cond.); peu us.

CONCOURS, s. m., action de concourir, de coopérer: *le — de l'air avec l'eau décompose le bois. Le — de l'État*. = Rencontre, rapprochement: *fuyez des mauvais sons le — odieux* (Boil.) = Géom.: *le centre d'un cercle est le point de — de tous ses rayons*. || — *de circonstances favorables, heureuses*. = Affluence: *grand — de monde, de peuple, de spectateurs*. = Lutte de concurrents pour une place, un prix, etc.: *mettre au — une chaire de médecine, de droit. — général*, qui a lieu tous les ans entre l'élite des lycées de Paris et de celui de Versailles.

CONCRET, ÈTE, adj.; log., opposé à *abstrait*, exprime une qualité considérée dans un sujet: *terme* —. = Gramm., *verbe* —, qui comprend le verbe être et un attribut. = Arith., *nombre* —, qui exprime l'espèce d'unités. = Chim., se dit des substances qui ont une consistance plus ou moins solide: *le camphre est une huile volatile CONCRÈTE*. On dit aussi subst.: *l'abstrait et le CONCRET*.

CONCRÉTION, s. f., action de s'épaissir, de se solidifier: — *du lait, de l'huile*. = Réunion de parties formant une masse solide: — *pierreuse*.

CONCUBINAGE, s. m., commerce illégitime d'un homme et d'une femme non mariés.

CONCUBINE, s. f., femme illégitime.

CONCUPISCEANCE, s. f., goût immodéré pour les jouissances sensuelles: *la — de la chair* (Ac.) *Être maîtrisé par une aveugle* — (Bourd.) *La — consiste dans cette pente violente au mal que nous apportons en naissant. La convoitise, la cupidité et l'avidité sont de mauvais désirs, qui ont pour principe la —* (Lafaye). || Penchant, inclination naturelle vers un bien sensible: *aimer Dieu par rapport à notre félicité propre, c'est l'aimer d'un amour de —* (Fén.)

CONCUPISCIBLE, adj., ne s'emploie guère que dans: *appétit* —, faculté par laquelle l'âme se porte vers ce qu'elle considère comme un bien.

CONCURREMMENT, adv., par concurrence; conjointement, ensemble; en même rang.

CONCURRENCE, s. f., prétention de deux ou plusieurs personnes au même emploi; leurs efforts pour atteindre un même but: *être, entrer, se trou-*

ver en —. || *Nul intérêt n'était jamais entré, dans sa grande âme, en — avec la vérité* (Mass.) = *Entreprise rivale*. = Rivalité entre marchands ou fabricants, ou droits égaux entre établissements : *c'est la — qui met un prix juste aux marchandises* (Mont.) *La — tourne au profit des consommateurs* (Ac.) = Droit, égalité de droit entre plusieurs personnes : *exercer une hypothèque en —. Dépenser, s'obliger jusqu'à —, à la — de, jusqu'à ce que telle somme soit remplie, acquittée.*

CONCURRENT, E, s., personne qui concourt au même but avec une autre : *quelle foule de CONCURRENTS faut-il percer pour en venir là?* (Mass.) *Celui qui a fait le moins de sottises l'emporte sur ses —* (Grimm). *Les — en viennent aux mains* (Barth.) = Adj., actions harmoniques et CONCURRENTES ; peu us.

CONCUSSION, s. f., malversation dans l'administration ou la manutention des deniers publics.

CONCUSSIONNAIRE, s. m., celui qui se rend coupable de concussion. = Adj., ministre —.

CONDAMNABLE, adj., qui mérite d'être condamné ou blâmé sévèrement : *homme —, action, opinion, conduite —. O d'un si grand service, oubli trop —!* (Rac.)

CONDAMNATION, s. f., action de condamner ; jugement qui condamne : *prononcer —. — à une peine infamante. — par corps, qui ordonne l'emprisonnement de la personne condamnée. — par défaut, qui est prononcée en matière civile contre celui qui ne paraît pas en justice.* || *La — de nos goûts, de nos opinions* (La Roch.) = Peine infligée : *subir sa —. Payer les CONDAMNATIONS, le montant d'un jugement, amende, frais, etc. Passer —, se désister de sa demande ; fig., avouer qu'on a tort.* || *Se dit des choses qui impliquent blâme, désapprobation : la mort de Jésus-Christ n'est qu'une — éclatante des passions des grands et des puissants de la terre* (Mass.)

CONDAMNÉ, E, adj. et s., qui a subi une condamnation ou qui a été condamné à une peine quelconque : *jeunes CONDAMNÉS ; CONDAMNÉS politiques.*

CONDAMNER, v. a., prononcer un jugement contre quelqu'un : *— quelqu'un à mort, à la mort, à la réclusion, aux dépens, à l'amende. Ne CONDAMNONS personne avant que de l'entendre* (Corn.) || *Voilà des preuves qui vous CONDAMNENT* (Ac.), qui prouvent votre culpabilité. *Cet aveu vous CONDAMNE.* || *Astreindre, réduire : je suis CONDAMNÉ au silence, à me taire. Les grands sont CONDAMNÉS à tous les envuis de l'étiquette* (Ac.) *Des terres CONDAMNÉES à une éternelle stérilité* (Barth.) *Je CONDAMNE et deteste tous les sens impies qu'on a voulu donner à cet ouvrage* (Fén.) || *Blâmer sévèrement, désapprouver, interdire : — une opinion* (Boss.) — *un livre, un ouvrage. On doit se regarder soi-même un peu longtemps avant que de songer à — les gens* (Mol.) *O ciel ! si notre amour est CONDAMNÉ de toi* (Rac.) = Servir de preuve contre : *ce fer qui dans tes mains aide à te —* (Id.) || *Regarder comme coupable : il ne faut pas CONDAMNER notre prochain sans être assuré qu'il est coupable* (Pasc.) — *un malade, déclarer qu'il ne guérira pas. — une porte, une fenêtre, la fermer de manière à en interdire l'usage.* = Se —, v. pr., s'astreindre : *se — à des travaux pénibles, à un silence perpétuel* (La Br.) = Prononcer sa propre condamnation : *il se CONDAMNA lui-même en avouant ses torts* (Ac.)

CONDÉ (princes de), branche de la maison de Bourbon. Né en 1530, Louis 1^{er}, oncle de Henri IV, fut le moteur secret de la conspiration d'Amboise ; la mort de François II lui sauva la vie. Il fut tué en 1569 à la bataille de Jarnac.

= Louis II, surnommé le grand Condé, né en 1621, gagna à 22 ans la bataille de Rocroi sur les Espagnols. Plus tard, chef de la Fronde, il combattit contre la France et ne rentra dans son pays qu'à la paix des Pyrénées. Il mourut à Chantilly, en 1686. = Louis III, le dernier prince de cette famille, et le père du malheureux duc d'Enghien, né en 1756, fit toutes les campagnes de l'émigration. Revenu en France à la seconde restauration, il reconnut le gouvernement de Louis-Philippe, et se retira à Chantilly, en compagnie de la baronne de Feuchères. On le trouva, quelques jours après (27 août 1830), pendu dans son appartement.

CONDENSABILITÉ, s. f., propriété que possèdent les corps de pouvoir être condensés.

CONDENSABLE, adj., qui peut être condensé.

CONDENSATEUR, s. m., — électrique, instrument inventé par Volta pour rendre sensibles de très-petites quantités d'électricité en les accumulant. — *de forces*, appareil qui accumule les efforts successifs d'un moteur, pour les dépenser ensuite selon le besoin. — *pneumatique*, tout appareil propre à condenser l'air dans un espace donné.

CONDENSATION, s. f., action de condenser. = Résultat de cette action : — *de la vapeur d'eau.*

CONDENSER, v. a., rapprocher les molécules d'un corps, le rendre plus dense : *le chaud raréfie les corps, le froid les CONDENSE* (Ac.) *L'eau ne peut être CONDENSÉE que sous l'effort d'une grande pression.* = Se —, v. pr., être condensé : *les vapeurs se CONDENSENT lorsqu'elles reprennent l'état liquide.*

CONDENSEUR, s. m., récipient destiné à faire passer à l'état liquide toutes les vapeurs qu'il reçoit.

CONDESCENDANCE, s. f., facilité de se prêter aux volontés d'un autre, surtout d'un inférieur : *lâche, coupable —. Les sénateurs avaient pour le peuple une juste —* (Boss.) || *Faiblesse : abandonnez votre politique de —, rentrez dans la voie de la fermeté* (Berryer). V. COMPLAISANCE.

CONDESCENDANT, E, adj., qui condescend aux volontés de quelqu'un : *caractère, esprit —.*

CONDESCENDRE, v. n., se prêter aux vœux d'un autre : *c'est une chose à laquelle je ne CONDESCENDRAI jamais. J'y donne les mains moyennant qu'un tel y condescende* (La Br.) — *aux goûts, aux désirs de quelqu'un.* || Tolérer, en parl. des défauts de quelqu'un : — *aux fantaisies d'un enfant.*

CONDILLAC (Étienne-Bonnet de), célèbre philosophe, frère de Mably, disciple de Bacon et de Locke, chef de l'école sensualiste, né en 1715, mort en 1780. = **CONDILLACIEN**, s. m., partisan de Condillac. = **CONDILLACISME**, s. m., système de ce philosophe, qui ramène toutes les facultés de l'âme à la pure sensation.

CONDIMENT, s. m., assaisonnement : *le poivre, le sel, l'ail sont des CONDIMENTS ; vieux.*

CONDISCIPLE, s. m., compagnon d'étude : *nous étions CONDISCIPLES, votre père et moi* (Ac.)

CONDIT, s. m., toute substance végétale pénétrée et recouverte de sucre cristallisé.

CONDITION, s. f., nature et état d'une personne ou d'une chose : *les misères de notre —. Tout instruit l'homme de sa —* (Pasc.) = Qualité requise : *les CONDITIONS nécessaires pour qu'une action soit bonne* (Pasc.) = Rang dans la société : *être de grande, de médiocre, de basse —. Personne de —, personne noble ; homme de —, qui appartient à une classe distinguée de la société. La monarchie tient essentiellement à l'inégalité des CONDITIONS. La mort égale pour jamais toutes les CONDITIONS différentes* (Boss.) = Profession, état de vie : *toutes les CONDITIONS ont leurs désagréments. Notre — jamais ne nous contente* (La F.) *Cette — me parut plus rude que la mort* (Fén.) = Domesticité, état de domes-

tique : être, entrer en —. = Position dans une affaire : je vous ferai votre — si bonne, que vous serez forcé d'accepter. Faire ses CONDITIONS, stipuler d'avance ses avantages. = Clause, charge, obligation : — avantageuse, onéreuse, équitable ; — expresse, tacite. Imposer des CONDITIONS trop dures, c'est dispenser de les remplir (Boiste). — sine qua non, de rigueur. Vendre quelque chose sous —, s'engager à reprendre la chose si elle ne convient pas. = A — de, loc. prép., à la charge de : à — de ne pas jouer (Pasc.) ; à — que, loc. conj., pourvu que : à — qu'on tiendrait le concile (Boss.)

CONDITION, s. f., lieu destiné à la dessiccation des soies dans les villes : la — de Lyon fut établie par un décret du 23 germinal an XIII.

CONDITIONNEL, **LE**, adj., soumis à certaines conditions : cela est —. Cette clause, cette promesse est CONDITIONNELLE. = Mode —, ou abs. : le —. S. m., mode d'un verbe qui exprime l'existence ou l'action comme subordonnée à une condition.

CONDITIONNELLEMENT, adv., sous certaines conditions : s'obliger, promettre —.

CONDITIONNER, v. a., donner à une chose les conditions requises : bien — une étoffe, des marchandises. — une soie, la soumettre à la dessiccation. || Sottise bien CONDITIONNÉE, bien grande.

CONDOLÉANCE, s. f., témoignage de la part que l'on prend à la douleur de quelqu'un : compliment, lettre de —.

CONDOM, s.-préf. du départ. du Gers. Autrefois cap. du Condomois ; elle avait un évêché dont Bossuet fut titulaire.

CONDOR, s. m., espèce de vautour du Pérou.

CONDORCET (marquis de), géomètre et philosophe distingué, qui, poursuivi avec les Girondins, s'empoisonna.

CONDOTTIERI, s. m. pl., nom qu'au moyen âge on donnait en Italie aux soldats mercenaires. = Bandits des Apennins au xvii^e siècle. Au sing. on dit *condottiere*.

CONDOULOIR (SE), v. pr. ; vieux, ne s'emploie qu'à l'infin. : se — avec quelqu'un, lui témoigner la part que l'on prend à son déplaisir.

CONDUCTEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui conduit ; agent qui dirige des travaux : — d'ombibus, de diligence, d'une barque, d'un troupeau, des ponts et chaussées. || Livre qui sert de guide : — de Pétranger dans Paris. || Le — de la jeunesse. Le — d'un grand peuple (Mass.) Veulent les immortels, CONDUCTEURS de ma langue (La F.) = Corps qui transmet le fluide électrique ou le calorique. = Cylindre métallique placé au-devant de la machine électrique, et à la surface duquel l'électricité se rassemble. = Adj. : fil —, puissance CONDUCTRICE.

CONDUCTIBILITÉ, s. f., propriété dont jouissent les corps conductibles.

CONDUCTIBLE, adj., qui peut transmettre le calorique, l'électricité : le fer est très —.

CONDUCTION, s. f. ; dr. rom., action de prendre à loyer. = Passage du calorique d'une particule à une autre dans un même corps.

CONDUIRE, v. a., diriger la marche de : — un troupeau, un aveugle, des étrangers, une armée par des défilés. Laissez-vous — où on prétend vous mener (Mol.) Dieu CONDUIT le monde selon les desseins cachés de sa providence (Fléch.) Des hommes CONDUITS par la sagesse divine (Pasc.) — du vin, des vivres. = Accompagner, emmener, faire aller devant soi : j'ai affaire dans ce quartier, je vous y CONDIRAI. — quelqu'un en prison, à l'échafaud ; le berger CONDUIT les brebis aux champs. || Amener : par quel enchaînement le ciel a-t-il CONDUIT ce grand événe-

ment? (Rac.) = Avoir le commandement, la direction : — une armée, une flotte, une guerre, une construction, des travaux. Savoir — sa maison, l'art de — les peuples (Mass.) || — un dessein, une entreprise (Fléch.) — la barque ; fam., avoir la direction d'une affaire. Bien — sa barque, diriger habilement ses affaires. — une femme à l'autel, l'épouser. — des eaux, les amener au moyen de canaux ou de conduits. — une ligne, la faire passer par un certain point. || L'intrigue de cette pièce est bien CONDUITE, ses incidents sont bien ménagés. = Mener, en parl. d'un chemin : la rue de Rivoli conduit à la place du Carrousel. || La vertu CONDUIT au bonheur. = Se —, v. pr., se comporter, se déterminer : âge où l'on ignore l'art de se — soi-même (Mass.) CONDUISEZ-vous bien. = Être conduit ; se laisser guider par : ce dessein s'EST CONDUIT avec plus de mystère (Rac.) La plupart des femmes se CONDUISENT par le cœur (La Br.) V. GUIDER.

CONDUIT, s. m., tuyau ou canal par où passe un liquide ou un fluide : — de bois, de pierre. = Anat. : — auditif. CONDUITS nourriciers des os.

CONDUITE, s. f., action de conduire : la — d'un troupeau, d'un aveugle, d'un convoi. || — d'un ouvrage, d'un poème, d'une intrigue. = Action d'accompagner avec célérité : il fut chargé de la — du prince. Ses camarades lui ont fait la —. = Manière de se comporter, de se gouverner : avoir une bonne —. Homme sage dans sa — (Volt.) et abs., avoir de la —, manquer de —. = Certaine façon d'agir : il est piqué des CONDUITES malhonnêtes (Sév.) = Direction, gestion, commandement : — des travaux, des affaires, des troupes. Le roi lui donna la — de son fils (Fléch.) = Suite de tuyaux qui conduisent les eaux d'un lieu à un autre, aequeduc.

CONDYLE, s. m. ; anat., nœud ou éminence d'une articulation : les CONDYLES du fémur.

CÔNE, s. m., solide dont la base est un cercle : les pains de sucre sont faits en —. — d'ombre, ombre en forme de cône, projetée par une lumière. = Bot., se dit du fruit des pins, des sapins, qui se nomme aussi *strobile*. = Genre de coquilles univalves. = Moule ou vase en forme de cône.

CONEGLIANO, vil. du gouv. de Venise. Le titre de due de — fut donné par Napoléon au maréchal Monecy.

CONFABULATION, s. f. ; fam. et vieux, entretien familier, causerie.

CONFABULER, v. n. ; fam., s'entretenir familièrement ; vieux et peu us.

CONFECTION, s. f., action de faire, de confectionner, d'exécuter : — d'un canal, d'un chemin. = Achèvement : jusqu'à parfaite et entière —. = Fabrication en grand de vêtements qu'on vend tout faits ; manière de confectionner. = Lieu où l'on vend des habits confectionnés. = Dr., action de dresser, d'établir : la — de l'inventaire, des listes électtorales. = Pharm., préparation pharmaceutique composée de plusieurs substances en poudre et de sirop ou de miel.

CONFECTIONNER, v. a., faire, achever, dresser : — une machine, un acte, des listes. = Se dit particul. des vêtements que l'on fait par avance et sans prendre mesure à chaque individu : ces habits, ces souliers sont bien, mal CONFECTIONNÉS. = Se —, v. pr., être confectionné : c'est ici que se confectionnent ces objets.

CONFECTIONNEUR, **EUSE**, s., néol., celui, celle qui confectionne : — d'habits.

CONFÉDÉRATIF, IVE, adj., qui concerne une confédération : *pacte, traité* —.

CONFÉDÉRATION, s. f., alliance entre des États indépendants : *entrer en —, former une —. La — suisse.* = Ligue secrète de citoyens mécontents : *la — de Bar est célèbre dans l'histoire de Pologne.*

La *Confédération du Rhin*, formée en 1806 sous la protection de l'empereur des Français, et dissoute à la suite des événements de 1814 et de 1815, se reforma sous le nom de *Confédération germanique*.

CONFÉDÉRÉ, E, adj., celui, celle qui appartient à une confédération : *les États CONFÉDÉRÉS du Rhin. Abandonner, secourir ses CONFÉDÉRÉS.*

CONFÉDÉRÉS, nom donné aux Américains des États-Unis du S., depuis qu'ils ont pris les armes contre le N.

CONFÉDÉRER (SE), v. pr., s'unir par confédération : *les nobles Polonais se confédérèrent.* || *Les âmes honnêtes ne peuvent pas se — contre les hommes faux et pervers (Barth.)*

CONFÉRENCE, s. f., comparaison faite entre deux choses pour voir en quoi elles s'accordent et en quoi elles diffèrent : — *des ordonnances, des textes.* = Action de conférer avec quelqu'un en vue d'éclaircir une question, d'arranger une affaire : — *diplomatique. Ils ont eu une longue —.* = Réunion où les jeunes avocats s'exercent à la discussion. = Instruction religieuse ; dissertation prononcée en public : *les CONFÉRENCES de Massillon.* = Enseignement à l'École normale supérieure ; *maître de CONFÉRENCES*, nom donné aux professeurs de l'École normale de Paris.

CONFÉRER, v. a., comparer, mettre ensemble : — *une loi avec une autre, une copie avec l'original. — des lois, des passages.* = Donner, accorder : — *des bénéfices, des charges, des grâces, des privilèges (Ac.) — le baptême (Pasc.) Les honneurs ne sont pas toujours CONFÉRÉS au mérite.* = V. n., s'entendre avec quelqu'un, traiter d'une affaire dans une conférence : *ils vont sur nos débats — avec moi (Corn.)*

CONFESSE, s. f., confession faite à un prêtre ; il s'emploie sans article : *aller, retourner à —.*

CONFESSER, v. a., avouer, convenir d'une chose : — *la vérité, sa faute, son crime. — une erreur (Boss.) De lui CONFESSAI que je n'y voyais aucune différence (Pasc.)* || *J'ai tort, je le CONFESSE.* = Faire profession publique en fait de religion : — *Jésus-Christ, la religion (Pasc.)* = Déclarer ses péchés : — *ses péchés à Dieu, à un prêtre (Ac.) Péché CONFESSÉ est à moitié pardonné ; prov. l'aveu d'une faute en atténue la culpabilité.* = Entendre en confession : *le prêtre qui l'a CONFESSÉ.* = Obtenir un aveu, un renseignement ; *fam., c'est le diable à —, se dit d'un aveu difficile à obtenir et d'une chose difficile à faire.* = Se —, v. pr., s'avouer, se reconnaître : *il se CONFESSA prodigue (Boil.)* = Faire sa confession au prêtre : *se — d'un péché (Pasc.), et abs., se — une fois Pan.*

CONFESSEUR, s. m., saint qui, sans subir le martyre, a souffert pour la foi : *les CONFESSEURS et les martyrs.* = Prêtre à qui l'on se confesse ; prêtre qui a le pouvoir de confesser et d'absoudre : *comme à mon — vous ouvrant ma pensée (Régn.)* = Adj., *quatre évêques — et martyrs.*

CONFESSION, s. f., aveu, déclaration que l'on fait de quelque chose : — *sincère, — d'une faute, d'un crime.* = Dr., aveu de la partie adverse. = Théol., profession de foi : *signer une — de foi. La — d'Augsbourg, les 28 articles rédigés par Mélancthon et présentés à Charles-Quint à Augsbourg en*

1530. = Déclaration de ses péchés : — *auriculaire, — publique. La — est aussi ancienne que la société civile (Volt.) Billet de —, qui atteste qu'une personne s'est confessée.* = *Confessions, s. f. pl.*, mémoires dans lesquels un auteur fait l'aveu des erreurs de sa vie : *les — de S. Augustin, les — de J.-J. Rousseau.*

CONFESSIONNAL, s. m., siège, espèce de niche où se place le prêtre pour entendre la confession des pécheurs.

CONFESSIONNISTE, s. m., luthérien qui suit la confession d'Augsbourg.

CONFIANCE, s. f., foi ou ferme espérance en quelqu'un, en quelque chose : *mettre sa — en Dieu (Fléch.) Mettre sa — dans les richesses (Boss.) Point de — plus mal placée qu'en nous-mêmes (Boiste).* = Assurance fondée sur la discrétion, les vertus de quelqu'un : *votre — m'honore (Ac.) Toute — est dangereuse si elle n'est entière (La Br.) Homme de —, personne de —, en qui l'on se confie entièrement.* = Sécurité, sentiment d'assurance : *les soldats marchent avec — sous ses étendards (Boss.)* = Présomption : *être plein de — en soi. La — de plaire est souvent un moyen de déplaire (La Roch.)* De —, loc. adv., dans un sentiment de confiance.

CONFIAIT, E, adj., porté à la confiance : *caractère — ; âme CONFIAITE.* = Présomptueux : *homme — et plein de lui-même ; air —.*

CONFIDEMENT, adv., en confiance : *je vous en ai tantôt parlé — (Corn.)*

CONFIDENCE, s. f., communication d'un secret : *faire une —, des CONFIDENCES à quelqu'un. Un échange de CONFIDENCES. Une — prouve aussi souvent de l'indiscrétion que de la confiance (Arnault).* Fausse —, prétendue révélation qu'on fait à quelqu'un pour lui donner le change. = Confiance intime : *entrer, être bien avant dans la — de quelqu'un. Je puis l'instruire au moins, combien sa — entre un sujet et lui doit laisser de — (Rac.)* = En —, loc. adv., sous le sceau du secret.

CONFIDENT, E, s., celui, celle à qui l'on confie ses secrets, ses pensées intimes : *c'est un — discret. Sa plus chère CONFIDENTE. Ses plus intimes CONFIDENTS ont ignoré ses amours (Boss.)* || Poët. : *un geste, — de notre intelligence (Rac.) Rochers, — de mes peines (Ac.)* = Théât., personnage secondaire : *jouer les CONFIDENTS.*

CONFIDENTIEL, LE, adj., qui se communique en confiance : *avis —. Note CONFIDENTIELLE.*

CONFIDENTIELLEMENT, adv., en confiance, d'une manière confidentielle : *cela est dit —.*

CONFIER, v. a., commettre quelque chose au soin, à la fidélité, à la discrétion de quelqu'un : — *un dépôt, un secret à quelqu'un (Boss.) — la défense d'une place à un général. Toute révélation d'un secret est la faute de celui qui l'a CONFIE (La Br.)* || — *des semences à la terre. — sa destinée au hasard d'une bataille (Barth.)* || Communiquer : *je vous CONFIE mes craintes, mes peines, mes soupçons. Il est dangereux de — certaines choses au papier, de les consigner par écrit.* = Se —, v. pr., être confié. = Se faire des confidences mutuelles : *ils se CONFIAIENT leurs pensées (La F.)* = S'en remettre à : *se — à un ami. Se — au hasard, se — en Dieu, en ses forces. Sur l'équité des dieux osons nous — (Rac.)*

CONFIGURATION, s. f., forme extérieure des corps ; ensemble des surfaces qui les bornent : *la — de la terre, du sol, des cristaux.*

CONFIGURER, v. a., donner une certaine con

figuration ; figurer l'ensemble d'un corps ; peu us.

CONFINER, v. n., toucher aux confins, aux limites : *la France CONFINE avec l'Espagne* (Ac.) *Ce territoire CONFINAIT aux deux royaumes* (Boss.) = Reléguer : *on déposa le patriarche et on le CONFINA pour le reste de ses jours dans un cloître* (Volt.) || *Les mathématiques CONFINENT l'intelligence dans une seule étude* (Andrieux). = Se —, v. pr., se retirer dans un lieu écarté : *au bout de l'univers, va, cours te* — (Rac.) *Se — dans une solitude*. V. RELÉGUER.

CONFINS, s. m. pl., parties d'un pays limitrophes d'un autre. || *Aux — de la terre, aux extrémités de la terre, au bout du monde*.

CONFIRE, v. a., faire cuire des fruits, des légumes dans un liquide qui les pénètre et les conserve : — *des cerises, des coings*. — *au sucre*.

CONFIRMATIF, **IVE**, adj., qui confirme : *un édit du roi — des arrêts du parlement* (Did.) *Lettres patentes CONFIRMATIVES d'un privilège*.

CONFIRMATION, s. f., action de confirmer, d'assurer une chose : *la — d'un privilège. Ce fait mérite —*. = Ratification par décision nouvelle : *la — d'un jugement*. = Sacrement de l'Église qui permet dans la grâce du baptême : *donner, recevoir la —*. = Rhétor., partie du discours dans laquelle l'orateur développe ses preuves.

CONFIRMER, v. a., rendre ferme, affermir, consolider : *je suis bien aise du succès de son ouvrage, c'est au temps à le'* — (Volt.) *Ce choix CONFIRME la voix du peuple* (La Br.) — *le peuple dans cette foi* (Boss.) = Ratifier, sanctionner : *la cour d'appel a CONFIRMÉ le jugement rendu en première instance. Le pape CONFIRME les décisions du concile* (Boss.) = Prouver, démontrer, attester : *vérité CONFIRMÉE par l'expérience de tous les siècles* (Mass.) = Assurer à quelqu'un la possession d'une chose : *Charlemagne CONFIRMA au saint-siège les donations du roi son père* (Boss.) = Dr., — *une donation, y acquiescer*. = Théol., conférer le sacrement de confirmation : *les enfants ont été CONFIRMÉS par l'archevêque de Paris* || Fam., — *quelqu'un, lui donner un soufflet*. = Se —, v. pr., s'affermir : *je me CONFIRME dans cette pensée* (La Br.) = Devenir certain : *ce bruit, cette nouvelle ne se CONFIRME pas*. V. AFFIRMER.

CONFISCABLE, adj., qui peut être confisqué.

CONFISCATION, s. f., action de confisquer, d'adjuger au fisc : *la — des marchandises de contrebande. Les CONFISCATIONS tournent au profit du trésor public* (Barth.) = Biens confisqués.

CONFISERIE, s. f., art et commerce du confiseur. = Magasin, atelier de confiseur.

CONFISEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui fait et vend des fruits confits, des bonbons et sucreries diverses. = Adj., marchand —.

CONFISQUER, v. a., adjuger au fisc pour cause de crime ou de contravention : *ses biens furent confisqués au profit de l'État*. = Saisir des marchandises au profit d'un tiers. = Par anal., prendre à un élève un objet dont l'usage n'est pas autorisé.

CONFIT, **E**, adj., cuit au sucre : *fruits CONFITS ; pêches, cerises CONFITES. Des fruits CONFITS sur l'arbre, cuits par le soleil*. || Être — *en dévotion*, affecter des airs et des pratiques de sainteté. — *en douceurs et plaisirs* (Mol.) — *en tendresse* (La F.) *C'est un homme —, perdu, ruiné ; pop.*

CONFITEUR (mot lat.), s. m., prière de foi et de contrition à l'usage des catholiques.

CONFITURE, s. f., fruits confits dans le sucre. S'emploie surtout au pl. : *un pot de CONFITURES*.

CONFLAGRATION, s. f., embrasement général *la — du globe terrestre* (Buff.) || *Au milieu de cette — générale, il prit le parti de la modération* (Ac.)

CONFANS, dit **L'ARCHEVÊQUE**, hameau près du confluent de la Seine et de la Marne, Louis XI y conclut une série de traités le 5 octobre 1465 avec les princes qui avaient pris part à la ligue du Bien public.

CONFLIT, s. m., choc, combat : *le pigeon profité du — des volants* (La F.) || *Au milieu d'un — tumultueux de grands et petits intérêts* (Fléch.) — **Dr.**, contestation sur la juridiction, la compétence : *traité des CONFLITS*.

§ **CONFLIT, LUTTE, COMBAT, GUERRE**. *Conflit*, au propre, signifie le choc de deux armées qui se rencontrent ; au fig., il marque une lutte ardente, une rude mêlée. *La lutte* est une rivalité hostile entre deux partis ou deux nations. *Le combat* est une lutte vive et courte, à laquelle plusieurs personnes prennent part. *La guerre* est quelque chose de plus général, un ensemble d'hostilités et de combats.

CONFLUENT, s. m., endroit où se joignent deux rivières : *le — de la Seine et de la Marne*.

CONFLUENT, **E**, adj et s. m. ; méd., qui coule ensemble, qui vient en foule : *variole CONFLUENTE, très-abondante*. = Bot., *feuilles CONFLUENTES*, qui paraissent se toucher sur la tige.

CONFLUER, v. n., se réunir dans le même lit, en parlant de deux rivières : *la Dordogne CONFLUE avec la Garonne, la Saône avec le Rhône*.

CONFOLENS, s.-préf. du départ. de la Charente.

CONFONDRE, v. a., mêler, réunir pêle-mêle : *deux fleuves qui CONFONDENT leurs eaux* (Ac.) *La mort CONFONDRA vos cendres* (Mass.) || Ne pas distinguer une personne, une chose d'avec une autre ; mettre au même rang ; unir : — *l'innocent et le coupable* (Ac.) *Trouve-t-on quelqu'un qui CONFONDE la sagesse avec la folie ?* (Vauv.) *CONFONDONS nos droits, nos intérêts*. = Réunir, assembler : — *sur lui seul leurs avides regards* (Rac.) || Causer du trouble, humilier, réduire à l'impuissance : *leur nombre m'épouvante et confond ma raison* (Corn.) *Vous me CONFONDEZ par vos louanges* (Ac.) *O Dieu ! CONFONDONS l'audace et l'imposture* (Rac.) — *les plus habiles philosophes* (Pasc.) — *notre orgueil* (Corn.) — *un calomniateur, un ennemi*. = Se —, v. pr., se mêler, se réunir : *chez elles la vérité et la fiction se CONFONDENT* (Boiste). *Ils vont tous se — dans ce gouffre infini du néant* (Boss.) = Se troubler : *dès vos premiers regards je l'ai vu se —* (Rac.) || Fam., se — en excuses, les multiplier à l'infini.

CONFONDU, **E**, adj., mêlé, réuni pêle-mêle : *objets CONFONDUS ; personnes CONFONDUES*. || *Atterré, interdit ; il demeura — de cette réponse*.

CONFORMATION, s. f., disposition naturelle des différentes parties du corps : *la — de nos organes* (Buff.) *Vice de —, dérangement, anomalie dans la disposition de ces parties*.

CONFORME, adj., qui a la même forme, qui est semblable : *copie — à l'original*. = Qui s'accorde avec : *un gouvernement — à la nature* (Mont.) *Politique — au génie du prince* (Volt.) = Qui convient à : *mener une vie — à son état, à son goût* (Id.)

CONFORME, **E**, adj., qui a une certaine conformation : *corps bien ou mal —*.

CONFORMÉMENT, adv., d'une manière conforme ; en conséquence de : — *à vos ordres*.

CONFORMER, v. a., rendre conforme, accorder avec ou sur : — *sa vie à la doctrine de l'Évangile* (Ac.) = Donner la forme : *les eaux ont CONFORMÉ la surface du globe, et les volcans l'ont DÉFORMÉE* (Boiste). = Se —, v. pr., s'accommoder à :

se régler sur : *se — à la volonté de quelqu'un. Se — à la coutume, aux circonstances.* CONFORMEZ-VOUS *au temps, CONFORMEZ-VOUS aux lieux* (Volt.) = Se modeler sur : *conformons-nous à ce saint roi* (Fléché.); peu us.

CONFORMISTE, s., celui ou celle qui professe la religion anglicane, par oppos. aux NON-CONFORMISTES, nom sous lequel on désigne tous ceux qui appartiennent à une autre communion.

CONFORMITÉ, s. f., qualité de ce qui est conforme, rapport de similitude : — *de sentiments, de goûts. La — d'opinions maintient la paix intérieure* (Boiste). = Soumission : — *à la volonté de Dieu* (Sév.); peu us. *En — de, loc. prép., conformément à.*

CONFORT ou **COMFORT**, s. m., secours, assistance; vieux. = Néol., bien-être matériel, aisances de la vie, mot emprunté aux Anglais.

CONFORTABLE, adj., néol., qui procure du confort : *vie, nourriture —.* = S. m., *le —.*

CONFORTABLEMENT, adv., d'une manière confortable : *être assis, logé —.*

CONFORTANT, E, adj., fortifiant : *remède —.* || S. m., *prendre un —.*

CONFORTATIF, IVE, adj., syn. du précédent.

CONFORTATION, s. f., méd., action de fortifier, de conforter : *estomac qui a besoin de —.*

CONFORTER, v. a., méd., fortifier, donner du ton : — *l'estomac.* || Consoler, relever le moral : *dés douceurs fort propres en ces lieux à — les cœurs* (Corn.)

CONFRACTERNITÉ, s. f., relations amicales entre les membres d'une même compagnie, d'un même corps, les personnes d'un même état.

CONFÈRE, s. m., chacun des membres d'une confrérie, d'une même compagnie, d'un même corps.

CONFÉRIE, s. f., association en vue d'une œuvre de piété. || Ir., en parl. d'un homme qui vient de se marier : *il s'est enrôlé dans la grande —.*

CONFRONTATION, s. f., action de confronter : *la — de l'accusé avec les témoins. — des écritures, des passages, des textes.*

CONFRONTER, v. a., mettre des témoins, des accusés en présence les uns des autres : — *les témoins à l'accusé, avec l'accusé.* = Comparer une chose avec une autre : — *la copie à l'original. — deux écritures, deux étoffes l'une avec l'autre.*

CONFUCIUS, dont le vrai nom est Kong-Fou-Tsena, célèbre philosophe chinois, né l'an 551 av. J.-C., forma beaucoup de disciples et s'appliqua à corriger les mœurs par l'autorité de ses maximes et de ses exemples.

CONFUS, E, adj., confondu l'un avec l'autre; qu'on ne peut distinguer : *amas, assemblage —. Mille voix CONFUSES* (Corn.) *Un bruit — s'élève* (Rac.) || Obscur, embrouillé, incertain : *discours, esprit —. Débrouiller l'art — de nos vieux romanciers* (Boil.) *Souvenir —.* || Embarrassé, déconcerté : *je suis — de vos bontés. Il se retire — de sa méprise.*

CONFUSÉMENT, adv., d'une manière confuse : *j'en ai entendu parler —. Des meubles — arrangés; || des connaissances — entassées.*

CONFUSION, s. f., mélange confus : *la — des pouvoirs* (Ac.) *La — des langues* (Boss.) || Défaut d'ordre, de régularité au physique et au moral : *la — se mit dans les rangs* (Ac.) — *des idées, des lois* (Boss.) || Désordres d'un État, troubles publics : *Alexandre mourut plein des tristes images de la — qui devait suivre sa mort* (Boss.) *Les temps de —* (Id.) = Méprise, action de prendre une chose pour une autre : *la — des mots entraîne la — des idées, des choses et des personnes* (Boiste). || Trouble, embarras

causé par la honte, la pudeur ou le remords : *il a eu la — de ne pouvoir répondre à cet argument* (Pasc.) *La — peinte sur leurs visages* (Mass.) *D'où naît dans ses conseils cette —?* (Rac.) = Abondance. V. PRO-FUSION. = *En —, loc. adv., confusément, sans ordre; à la — de, loc. prép., à la honte de.*

CONGE, s. m., ancienne mesure des liquides chez les Grecs et les Romains. = Vaisseau de bois ou de métal pour mesurer le minéral.

CONGÉ, s. m., libération temporaire ou définitive du service militaire : *être en —. Obtenir un —. Accorder des CONGÉS à des officiers.* = Permission de s'absenter donnée à un militaire, à un membre d'une assemblée, etc. : *il a demandé un —.* || *Prendre — de quelqu'un, lui dire adieu, se retirer, s'éloigner; audience de —, celle qu'un ambassadeur obtient avant son départ.* = Se dit aussi d'un domestique qu'on renvoie ou qui quitte son maître : *donner à un domestique son —. Il a demandé son —.* || *Donner à quelqu'un son —, cesser de le recevoir, repousser ses prétentions.* = Acte par lequel un propriétaire ou un locataire signifie un terme à une location : *recevoir —.* = Permis de l'octroi pour le transport d'une marchandise qui a payé les droits. = Mar., autorisation donnée à un bâtiment de commerce de prendre la mer. = Dr. : — *faute de plaider*, défaut que le défendeur prend à l'audience contre la partie adverse qui ne se présente pas. = Exemption accordée aux élèves d'aller en classe le jour où ils y vont d'ordinaire : *les élèves ont eu trois jours de —. Que ferez-vous pendant les congés?* = Archit., moulure creuse en forme de quart de cercle; outil qui sert à la former.

CONGÉABLE, adj., se dit d'un domaine affermé pour un temps indéfini, et dont le propriétaire peut toujours reprendre la jouissance.

CONGÉDIER, v. a., donner à quelqu'un son congé : — *un domestique.* = Renvoyer : — *un ambassadeur, une assemblée. Le cruel! de quel œil il m'a congédié* (Corn.) = Licencier : — *une armée.*

CONGÉLABLE, adj., qui peut se congeler.

CONGÉLATEUR, s. m., appareil propre à faire de la glace, à frapper l'eau, le vin, etc.

CONGÉLATION, s. f., état d'un liquide qui se congèle; réduction d'un liquide à l'état solide par la soustraction d'une partie de son calorique latent : *la — de l'eau a lieu à zéro.* = Stalactite ou concrétion calcaire qui se forme dans certaines grottes.

CONGELER, v. a., faire passer un liquide à l'état solide, à l'état de glace : *le grand froid CONGÈLE l'eau. — des fruits, les mettre à la glace.* || Fixer, coaguler : — *un sirop.* = Se —, v. pr., se convertir en glace; se figer, se coaguler.

CONGÈRE, adj., qui est de même genre, de même espèce : *plantes, muscles CONGÈRES.*

CONGENIAL, E, ou **CONGÉNIAL**, E, adj.; méd., héréditaire : *affection, aptitude CONGÉNIALE, qu'on apporte en naissant.*

CONGESTION, s. f.; méd., accumulation d'un liquide dans un organe : — *sanguine, cérébrale.*

CONGESTIONNÉ, E, adj., qui est le siège d'une congestion : *la tête est encore un peu CONGESTIONNÉE.*

CONGESTIONNER, v. a., méd., déterminer une congestion : *l'opium CONGESTIONNE le cerveau.*

CONGIAIRE, s. m., distribution extraordinaire d'argent ou de vivres que les empereurs romains faisaient au peuple ou aux soldats.

CONGLOBATION, s. f., accumulation de preuves, d'arguments pour démontrer une proposition.

CONGLOMÉRATION, s. f., action de conglomérer; état des substances conglomérées.

CONGLOMÉRER, v. a.; physiol., amasser en tas, en pelotons : *glandes CONGLOMÉRÉES*, réunies en grappe sous une même membrane.

CONGLUTINANT, E, adj., se dit des remèdes qui ont la vertu de consolider les plaies.

CONGLUTINATION, s. f., action par laquelle une chose est rendue gluante, visqueuse. = Réunion des parties au moyen d'une lympe emplastique.

CONGLUTINER, v. a., rendre un liquide gluant et visqueux. = Réunir des parties séparées au moyen de conglutinants.

CONGO, roy. de l'Afrique occidentale, dans la Guinée et sur l'Océan Atlantique.

CONGRATULATION, s. f. : *compliment de —*, action de congratuler; vieux et très-fam.

CONGRATULER, v. a.; fam., féliciter quelqu'un, se réjouir avec lui de quelque chose d'heureux. = Se —, v. pr., se féliciter réciproquement.

CONGRE, s. m., poisson semblable à l'anguille de mer, mais beaucoup plus gros.

CONGRÉGATIONNISTE, s. m., membre d'une congrégation laïque dirigée par des ecclésiastiques.

CONGRÉGATION, s. f., corporation de religieux vivant sous la même règle, ou de séculiers soumis aux mêmes pratiques de dévotion : — *d'hommes, de filles*. — *de l'Oratoire*. = Confrérie religieuse : — *de la Vierge*. — *des fidèles*, l'Église romaine. = Assemblée de cardinaux et de prélats chargés de régler certaines affaires en cour de Rome : — *de la propagande*. = S'est dit abs., sous la Restauration, d'une association religieuse et politique qui passait pour être dirigée par les Jésuites.

CONGRÉGATIONNALISTE, s. m., membre d'une secte fort répandue aux États-Unis, dont la doctrine se rapproche beaucoup de celle des indépendants d'Écosse. = Adj., *église* —.

CONGRÈS, s. m., assemblée de ministres plénipotentiaires chargés de traiter de la paix ou de régler des questions de droit international : *assembler, ouvrir un —*. — *de Rastadt, de Vienne, de Vérone*. = Sénat et chambre des représentants des États-Unis. || — *scientifique*. — *de la paix*.

CONGRÈVE (William), officier anglais d'artillerie, né en 1772 et mort en 1828. Les fusées qui portent son nom, renouvelées et perfectionnées par lui, furent employées pour la première fois par les Anglais en 1806, à Boulogne.

CONGRU, E, adj.; théol. et dr., suffisant, convenable : *grâce CONGRUE*. *Portion CONGRUE*, pension annuelle que celui qui percevait la dime payait au curé pour sa subsistance. || *Mettre quelqu'un à la portion CONGRUE*, le payer, le nourrir le moins qu'on peut. = Correct, précis; fam. et vieux.

CONGRUISTE, s. m., partisan de la grâce congrue. = Adj. : *doctrine, théologie* —.

CONGRUÏTE, s. f., efficacité de la grâce qui agit sans détruire le libre arbitre.

CONGRUMENT, adv., d'une manière congrue, correcte : *parler* — (Mol.) = Pertinement : *parler d'une affaire* (Ac.); vieux, ir. et peu us.

CONI, vil. des États sardes, au confluent de la Stura et du Gezzo, ch.-l. de la division de son nom.

CONFÈRE, adj.; bot., qui porte des fruits en forme de cône : *plantes CONFÈRES*. = S. f. pl., *la famille des CONFÈRES*.

CONIQUE, adj., qui a la forme d'un cône : *ca-dran, miroir* —. *Sections CONIQUES*.

CONIROSTRE, adj., qui a le bec conique. =

CONIROSTRES, s. m. pl., famille de passereaux.

CONJECTURAL, E, adj., qui repose sur des conjectures : *art* —, *science CONJECTURALE*.

CONJECTURALEMENT, adv., par conjecture.

CONJECTURE, s. f., jugement fondé sur des probabilités, opinion établie sur des apparences : *forte, faible* —. *La physionomie n'est pas une règle donnée pour juger des hommes : elle nous peut servir de* — (La Br.) = Hypothèse.

CONJECTURER, v. a., inférer par conjecture, juger sur des probabilités : — *qu'une chose arrivera* (Ac.) et abs., *Part de — a ses règles* (Cond.)

CONJOINDRE, v. a., unir par mariage : *il ne faut pas que l'homme sépare ce que Dieu a CONJOINT*.

CONJOINT, E, adj., joint, uni; se dit particul. de l'homme et de la femme unis par le mariage : *tous les avantages qu'un homme et une femme CONJOINTS peuvent se faire* (Mol.) = Arith. : *règle CONJOINTE*, opération pour déterminer le rapport de deux nombres dont les rapports avec d'autres nombres sont connus. = Mus. : *degrés CONJOINTS*, deux notes qui se suivent sans intervalle. = Bot., *feuilles, étamines CONJOINTES*, qui paraissent comme soudées ensemble. = S. m., chacun des époux par rapport à l'autre : *quand les CONJOINTS se passent leurs sottises* (La F.) *Le — survivant*.

CONJOINTEMENT, adv., ensemble, de concert : *agir — avec quelqu'un*. *On les accoutumait à faire toutes sortes d'évolutions, tantôt séparément de l'in-fanterie, tantôt — avec elle* (Barth.)

CONJONCTIF, IVE; adj., gramm., qui sert à unir : *pronom* —. V. relatif. = S. m., nom que quelques grammairiens donnent au subjonctif. = Pronom conjonctif, qui sert à lier deux propositions.

CONJONCTION, s. f., union, surtout celle de l'homme et de la femme : — *par mariage*, — *illicite*. = Gramm. mot invariable qui lie deux propositions ou deux mots. = Astr., rencontre apparente de deux planètes dans le même degré du zodiaque.

CONJONCTIVE, s. f.; anat., membrane muqueuse et transparente qui unit le globe de l'œil aux paupières, vulg. *blanc de l'œil*.

CONJONCTURE, s. f., rencontre de circonstances, complication d'événements : *heureuse, triste* —. *Profiter de la —*. *Dans ces CONJONCTURES fatales* (Boss.) *Il y a peu de — où il faille tout dire ou tout cacher* (La Br.)

CONJUGABLE, adj., qui peut être conjugué.

CONJUGAISON, s. f., manière de conjuguer un verbe; il y en a quatre en français. = Série des différentes terminaisons d'un verbe selon le mode, le temps, le nombre et la personne. = Anat. : — *des nerfs*, réunion de deux nerfs.

CONJUGAL, E, adj., qui concerne l'union entre le mari et la femme : *lien* —, *foi CONJUGALE* (Corn.) *Une femme, toujours à son devoir fidèle, par des soins CONJUGAUX me marquera son zèle* (Reg.)

CONJUGALEMENT, adv., selon l'union qui doit exister entre le mari et la femme; *vivre* —; peu us.

CONJUGUÉ, E, adj.; anat., *nerfs CONJUGUÉS*, qui ont la même origine et les mêmes fonctions. = Bot., *feuilles CONJUGUÉES*, composées de folioles disposées par paires des deux côtés du pétiole.

CONJUGUER, v. a.; gramm., réciter ou écrire les différentes inflexions des modes, des temps, des personnes et des nombres d'un verbe : — *un verbe*, et abs., *savoir* —. = Se —, v. pr., être conjugué : *ce verbe se CONJUGUE avec l'auxiliaire avoir*.

CONJUNGO (mot lat.), s. m., formule qui dans les cérémonies catholiques prononce le mariage : =

Le mariage lui-même; pop. || Écriture sans ponctuation et sans espace, dans la diplomatie.

CONJURATEUR, s. m., celui qui forme, qui conduit une conjuration; peu us. = Magicien qui prétendait savoir conjurer le démon et les tempêtes.

CONJURATION, s. f., ligue ou coalition d'hommes liés par serment dans le but de détrôner un souverain, de renverser un gouvernement; *tramer, découvrir, révéler une —. La — d'Amboise. L'indiscrétion du chef fit découvrir la — (Volt.). Athalie accourue au bruit pour dissiper la — fut arrachée de l'enclos du temple et massacrée (Boss.). Une nouvelle — de cent peuples qui frémissent autour de nous (Bourd.)* = Paroles magiques pour conjurer les démons, les tempêtes. = Exorcisme, prière pour éloigner le démon. = S. pl., prières instantes.

CONJURÉ, s. m., celui qui fait partie d'une conjuration; *un chef de CONJURÉS (Corn.)*

CONJURER, v. a., jurer ensemble la perte de quelqu'un ou de quelque chose; *ils ont CONJURÉ votre perte (Ac.) — la ruine de l'État (Fléch.) Si elles avaient CONJURÉ avec Genève d'abolir cette foi de l'Église (Pasc.)* = V. n., tramer une conjuration; *Cinna CONJURA contre Auguste. || — contre quelqu'un, se concerter avec d'autres contre les intérêts de quelqu'un. = Se —, v. pr. : tout le monde s'est CONJURÉ contre moi.*

CONJURER, v. a., exorciser, détourner un malheur par quelque pratique magique; *il avait, disait-il, le secret de — la fièvre, les orages (Ac.) — le diable, les tempêtes. || — la colère céleste, la détourner par ses prières. — l'orage, détourner un péril, un malheur. Il ne peut — sa triste destinée. = Prier avec instance : il le CONJURA de faire naître les occasions de lui rendre service (La Br.) Ils CONJURAIENT ce Dieu de veiller sur vos jours (Rac.)*

CONNAISSABLE, adj., aisé à connaître; *il a tellement embelli sa maison, qu'elle n'est plus —; peu us. Pour rendre le Messie — aux bons et méconnaissable aux méchants (Pasc.)*

CONNAISSANCE, s. f., exercice de la faculté par laquelle l'âme discerne les objets; *perdre toute —. Reprendre —. L'ivresse m'ôta le peu de — qui me restait (J.-J.) Être en âge de —, dans l'âge où l'on agit avec discernement. = Intelligence, lumières de la raison, perception; sachant combien sa — s'est obscurcie par les passions (Pasc.) La — du bien et du mal. La — de Dieu, des hommes, du cœur humain. Avoir — d'une chose, en connaître les détails, les circonstances. Prendre — d'une chose, l'examiner, s'en faire rendre compte. Parler, agir en —, avec — de cause, pertinement, avec une entière connaissance. Avoir — d'un pays, en connaître la situation, l'étendue. Avoir — d'un navire, l'apercevoir en mer. = Dr., droit de connaître d'une affaire; *la — de ce crime appartient à tel tribunal. Il a pris — de l'affaire. = Au pl., lumières acquises, savoir, instruction; il a de vastes, de profondes CONNAISSANCES. Les CONNAISSANCES humaines sont bornées. Ne pouvant se résoudre à renoncer à aucune sorte de —, ils les embrassent toutes et n'en possèdent aucune (La Br.) = Familiarité, relation de société; je veux faire avec vous plus ample —. C'est beaucoup tirer de notre ami, si, étant monté en faveur, il est encore de notre — (La Br.) = Personne que l'on connaît; c'est une — de mon père. On prend pour des amis de simples CONNAISSANCES (Gresset). Être en pays de —, avec des personnes que l'on connaît, et au fig., avec des choses qui ne nous sont pas**

étrangères; *dans une bibliothèque, il se trouve en pays de —. = T. de chasse, marques, indices de l'âge et de la grosseur de la bête. V. IDÉE.*

CONNAISSEMENT, s. m., état explicatif, déclaration des marchandises en charge sur un navire.

CONNAISSEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui se connaît à quelque chose; *être — en chevaux, en tableaux. Une bonne CONNAISSEUSE en fait de toilette. Le parterre n'est pas toujours composé de CONNAISSEURS sévères et délicats (Volt.) Il veut faire le —; ir.*

CONNAÎTRE, v. a., avoir une notion, une idée d'une personne ou d'une chose; *— quelqu'un de vue, de réputation. Ne — Dieu que de cette sorte, ce n'est pas le — (Pasc.) Nourri dans le sérail, j'en CONNAIS les détours (Rac.)* = Abs., s'instruire, s'éclairer; *il a le désir de —. C'est bon à —, à savoir. = Savoir, avoir appris par l'étude; — le grec, les mathématiques. = Savoir, avoir appris par oui-dire; comment avez-vous CONNU cette affaire? = Avoir une grande pratique de quelque chose, être au courant de; — le monde, les livres, — le chemin, — une ville, — toutes les ruses du métier. Il fallait un homme qui CONNÛT l'esprit de la nation (Boss.)* = Avoir des relations de société avec quelqu'un; *je ne CONNAIS personne dans cette ville. V. ADAM. Je ne CONNAIS autre; fam., c'est lui que je connais le plus. Faire — quelqu'un, dire qui il est; || le démasquer, lui acquérir de la réputation; cet ouvrage l'a fait —. Se faire —, décliner son nom; appeler sur soi l'attention; partout où votre génie se fait — (Boss.)* || Discerner, distinguer, reconnaître, apprécier; *— le bien et le mal. Le chien CONNAÎT bien son maître. Je ne le CONNAIS plus, ce n'est plus le même homme. Il apprend à — quelle est la vertu des souffrances (Boss.) Je vous CONNAISSAIS mal (Corn.) Que je vous CONNAISSAIS bien, mon père! (Pasc.)* || Ressentir, éprouver, jouir de; *il n'a jamais CONNU la crainte. — l'inquiétude, la souffrance (Mol.) Il ne CONNAISSAIT plus le sommeil (Boss.)* || Admettre, reconnaître, se soumettre; *ne point — de supérieur. Ce cheval CONNAÎT la bride, les éperons. Une place qui ne CONNAISSAIT pas encore de vainqueur (Fléch.) Il ne CONNAÎT pas cette timide politique (Id.)* — ses devoirs, ne point s'en écarter. Dans le sens contraire; *ne plus — de lois, de règle, de frein. Il ne CONNAÎT plus rien, sa passion l'emporte. || Ne plus — quelqu'un, ne plus lui parler, détourner les yeux en le voyant. Ne — que, tenir exclusivement à, ne considérer que; je ne CONNAIS que l'honneur. = V. n.; dr., avoir caractère pour juger de certaines matières; ce juge CONNAÎT des matières civiles et criminelles. = Se —, v. pr., être de connaissance; ces jeunes gens se CONNAISSENT depuis longtemps. = Connaître son caractère, ses défauts; sentir sa dignité; CONNAIS-toi toi-même. Apprends à te —, et descends en toi-même (Corn.) Ne point se —, oublier qui l'on est. = Se posséder; un roi qui sait se — (Boss.) Ne plus se —, être hors de soi. Se — en ou à, pouvoir bien juger d'une matière; se — en musique, en peinture. Pour en parler, vous y CONNAISSEZ-vous? (Boil.) Vous CONNAISSEZ-vous à cela? Je m'y CONNAIS mieux que vous.*

CONNAUGHT, la plus petite des quatre p. de l'Irlande, ch.-l. Galway.

CONNECTICUT, fl. qui donne son nom à un des États-Unis. Il est remarquable par plusieurs cataractes. = Un des États de l'Amérique du N. dont Hartford et New-Haven sont les ch.-l.

CONNÉTABLE, s. m., autrefois comte de l'étable, chef des écuries du roi; dans la suite, commandant

général des armées : *Vépée de* —. = Titre héréditaire en certains pays. = S. f., la femme d'un connétable : *madame la CONNÉTABLE*.

Cette charge a été supprimée en 1627. En 1805, Napoléon nomma son frère Louis *grand connétable*, et le maréchal Berthier *vice-connétable*.

CONNÉTABLE, s. f., autrefois juridiction du connétable. = Juridiction des maréchaux de France. = Bâtiment où habitait le connétable.

CONNEXE, adj., qui est lié avec une autre chose : *cause — à une autre. Affaires CONNEXES*.

CONNEXION, s. f., liaison effective, qui est établie sur la nature des choses, et fondée sur un rapport de connexité : *on ne voit pas la — de ces deux idées. Dieu a ordonné pour la — de toutes les choses que les plus grandes fussent soutenues par les plus petites (Boss.) V. RAPPORT*.

CONNEXITÉ, s. f., rapport, liaison qui est dans les choses : *il y a une grande — entre la morale et la jurisprudence (Ac.)* = Disposition qu'ont certaines choses à être jointes.

CONVIVENCE, s. f., complicité par tolérance, et dissimulation d'un mal : *la — du magistrat, des juges. Agir de —. On accusait l'autorité municipale de secrète — avec le gouvernement (Thiers)*.

CONVIVENT, E, adj.; bot., se dit des parties qui tendent à se rapprocher.

CONVIVER, v. n., participer au mal en le tolérant et en le dissimulant : *— avec quelqu'un, à quelque chose*.

CONNU, E, adj., ce qu'on connaît : *le monde —. Prov., — comme le loup blanc*, extrêmement connu. *La volonté m'est connue par ses actes, non par sa nature (J.-J.)* = Qui a quelque célébrité : *né dans Paris, de magistrats CONNUS (Boil.)* = S. m., *aller du — à l'inconnu*.

CONOÏDE, adj. et s. m., qui est en forme de cône.

CONON, général athénien, battu par Lysandre à Egospotamos, 405 ans av. J.-C.

CONQUE, s. f., grande coquille : *Vénus portée dans une — marine. C'est la barque d'Hermès ou la — d'Isis (V. H.)* = Coquille en spirale, dont les tritons se servaient comme de trompe. = Anat., cavité de l'oreille où est le conduit auditif.

CONQUÉRANT, E, s., qui fait ou qui a fait des conquêtes : *Guillaume le —. Tout cède à ce redoutable — (Boss.) Zénobie fut une illustre CONQUÉRANTE*. = Adj., *roi — (Volt.) Les nations CONQUÉRANTES*. || *Avoir l'air —*, se dit d'une personne qui arrive avec une toilette dont elle semble tirer avantage.

CONQUÉRIR, v. a., soumettre, acquérir par les armes : *— de nouveaux États (La Br.) César a conquis les Gaules. Alexandre voulut tout — pour tout conserver (Mont.)* = Abs., *l'art de régner et de —. Est-ce pour — que le Ciel fit les rois? (Lamotte.)* || *— l'estime, l'amitié, son rang dans le monde. — l'opinion (La H.) — les cœurs (Volt.) — le Ciel*. = Se —, v. pr., pouvoir être conquis. || *Acquérir : il s'est CONQUIS l'estime générale (Volt.)*.

CONQUET, s. m., bien acquis durant la communauté des époux, et qui ne vient point de succession.

CONQUET (le), vil. et port sur l'Océan (Finistère). Non loin de là se trouve le cap Saint-Mathieu, la pointe la plus occidentale de la France.

CONQUÊTE, s. f., action de conquérir; pays conquis : *il fit la — de la Terre Sainte (Boss.) La Grèce devint sa — (Barth.)* || *Les paisibles CONQUÊTES de la religion (Mass.) Faire la — de quelqu'un, du cœur de quelqu'un*, s'en faire aimer.

CONRADIN, dernier rejeton de la famille des Hohens-

taufen. Ayant voulu disputer le roy. de Naples à Charles d'Anjou, il fut pris et mis à mort en 1268.

CONSACRANT ou **CONSÉCRATEUR**, adj. et s. m., se dit d'un évêque qui a mission d'en sacrer un autre; le premier est le plus us.

CONSACRÉ, E, adj., voué, sacré : *temple — à Jupiter. Autel — à la Vierge; hostie CONSACRÉE*. = Attribué, affecté à : *fonds CONSACRÉS à une dépense*. = Adopté, établi : *une expression CONSACRÉE par l'usage; mots, termes —*.

CONSACRER, v. a., dédier à Dieu, à quelque divinité avec certaines cérémonies : *— un autel, une église; — des victimes (Fléch.)* = Faire, à la messe, la consécration du pain et du vin. — *une hostie*. = Donner, dévouer : *— à Dieu sa liberté (Fléch.) Elles consacrent à Dieu leur vie (Pasc.)* || *Destiner à quelqu'un, à quelque chose, employer à un certain usage : — une somme au soulagement des pauvres (Ac.) — sa vie à l'étude. La France à qui il avait consacré ses méditations et ses veilles (La Br.) Les artistes lui CONSACRÈRENT leurs talents (Volt.)* || *Rendre durable, sanctionner : un monument fut élevé pour — le souvenir de cette victoire.* || *Rendre saint, donner un caractère sacré : le sang des martyrs a CONSACRÉ ces lieux. Tant d'ouvrages que le temps a CONSACRÉS (Mass.)* = Abs., *le génie crée, le vulgaire consacre*. = Se —, v. pr., se vouer à : *le désir qu'elles avaient de se — à Dieu (Fléch.) Se — à l'étude des langues*. = S'attribuer, se réserver : *les dépouilles que le Seigneur s'était CONSACRÉES (Mass.)*

CONSANGUIN, E, adj., parent du côté paternel : *frère —; sœur CONSANGUINE*.

CONSANGUINITÉ, s. f., parenté du côté du père : *les degrés de —*. = Dr. rom., toute espèce de parenté. Se dit seulement en matière de mariage.

CONSCIENCE, s. f., sentiment intérieur par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait : *une — tranquille (Boss.) La — est le meilleur titre de morale que nous ayons (Pasc.) La vie de l'homme est un sommeil dont il n'a pas — (Jouffroy). Il ne faut jamais capituler, transiger avec sa — (Ac.) La — est la voix de l'âme, les passions sont la voix du corps (J.-J.) Avoir de la —, être un homme de —, être incapable de manquer à la probité. N'avoir point de —, ne se faire scrupule de rien. En ce sens on dit iron. : avoir la — large. Dire tout ce qu'on a sur la —, les choses pénibles que l'on retenait avec peine dans son cœur. Fam., *j'en ai la — nette*, je n'ai point cela à me reprocher. *Mettre la main sur la —, examiner si l'on a fait tort à quelqu'un.* || *Fam., se mettre quelque chose sur la —, boire, manger quelque chose. Ellipt., la main sur la —, en toute sincérité.* = Philos., faculté qui nous révèle la notion du devoir, la distinction du bien et du mal, l'obligation morale, etc. = *Scrupule : je me ferais — d'avoir commerce avec un homme si décrié (Ac.) C'est, ce serait —, c'est, ce serait mal : ce serait — que de vous laisser faire une telle alliance (Mol.)* = Connaissance qu'on a d'une chose par le sentiment intérieur : *les hommes ont la — de leur liberté (Ac.) Il a la — de son talent.* || *Secret du cœur : sonder les CONSCIENCES. Dévoiler sa —. Faire son examen de —.* || Ensemble des pensées, des croyances et des actions qui intéressent la foi religieuse : *liberté de —*. = Impr., travail à la journée; les compositeurs qui travaillent à la journée; lieu où ils travaillent. = *En —, en bonne —, loc. adv., en vérité, de**

bonne foi. = *En sûreté de* —, à l'abri des reproches que peut faire la conscience.

CONSCIENCIEUSEMENT, adv., d'une manière consciencieuse : *agir* —.

CONSCIENCIEUX, **EUSE**, adj., qui a de la conscience, à qui l'on peut se fier : *homme* —. = Qui annonce une conscience délicate, qui est fait en conscience : *juger d'une manière CONSCIENCIEUSE. Travail* —. *Voilà, parbleu! un des plus honnêtes et des plus — avocats que j'aie jamais vus* (Brueys).

§ **CONSCIENCIEUX**, **SCRUPULEUX**. Le premier ne se prend jamais qu'en bonne part; le second, comme *minutieux*, auquel il ressemble fort, annonce quelquefois un défaut, celui de regarder à des bagatelles, tandis qu'on néglige des choses importantes.

CONSCIENT, **E**, adj.; **phil.**, qui a la conscience d'un fait qui se passe en lui; peu us.

CONSCRIPTION, s. f., inscription des citoyens appelés au service militaire par la voie du tirage au sort; recrutement : *tirer à la* —. = *Levée des hommes qui ont atteint l'âge requis.*

CONSCRIT, s. m., jeune homme inscrit au rôle de la conscription. = *Soldat nouvellement incorporé.* || *Fam.*, *on me prend pour un* —, pour un homme sans expérience, pour un novice. = *Adj. m. pl.*, *les pères CONSCRITS*, les sénateurs de l'ancienne Rome, inscrits sur un même rôle.

CONSCRATEUR, s. et adj. m. V. **CONSACRANT**.

CONSÉCRATION, s. f., action de consacrer : *la — d'un calice, d'un temple.* = *Action du prêtre qui consacre le pain et le vin : les paroles de la —.*

CONSÉCUTIF, **IVE**, adj., qui se suit sans interruption ou dans l'ordre des temps : *trois jours CONSÉCUTIFS; guerres CONSÉCUTIVES.* = *Méd.*, qui succède à une maladie : *accidents CONSÉCUTIFS.*

CONSÉCUTIVEMENT, adv., de suite, d'une manière consécutive.

CONSEIL, s. m., instruction donnée à quelqu'un pour le diriger dans sa conduite : un — *désintéressé, prudent, salutaire. Donner, recevoir un —. Nous n'agissons que par vos CONSEILS* (Mass.) || *Ne prendre — que de soi-même, agir à sa tête. Écouter les CONSEILS de la raison, de l'intérêt, de la vengeance* (Marm.) *Prov.*, *la nuit porte —*, il faut se donner le temps de la réflexion. *Être de bon —*, donner de bons conseils. || *Résolution, parti; délibération : je ne sais quel — prendre* (Ac.) *Pour prendre en ce désordre un — salutaire* (Corn.) *La valeur dans les combats, la prudence dans les CONSEILS* (Fléch.) = *Résolution éclairée par la réflexion; vues qui dirigent quelqu'un : les CONSEILS ne font pas moins que le courage dans les grands périls* (Boss.) *La justice préside à tous ses CONSEILS.* || *Personnes qu'on consulte, défenseur, avocat : tout accusé a le droit de se choisir un —* (Ac.) — *judiciaire*, personne nommée pour assister un prodige dans certains actes. || *Assemblée qui dirige certaines affaires publiques ou privées : Thémistocle était l'âme de leur —* (Barth.) *Le — d'État. Le — des ministres. Le — privé, conseil particulier d'un souverain. — de préfecture, tribunal administratif dont on peut appeler au conseil d'État. — de guerre, assemblée d'officiers généraux délibérant sur le parti à prendre dans une circonstance grave; juridiction militaire. — de prud'hommes.* = *Dr.*, — *de famille*, assemblée de parents qui règle ce qui concerne la tutelle ou l'interdiction. = *Séance d'un conseil; lieu où elle se tient. Tenir —*, se consulter sur ce qu'il convient

de faire. *Chambre du —*, chambre où les juges se retirent pour délibérer.

CONSEILLER, v. a., donner un conseil, des conseils : *bien, mal — quelqu'un.* = *Engager à faire quelque chose : — la guerre, la paix. Aimez qu'on vous CONSEILLE et non pas qu'on vous loue* (Boil.) *Il ne faut — ni les sots ni les fous.*

CONSEILLER, **ÈRE**, s., celui, celle qui donne conseil : *bon, mauvais —.* — *très-sensé d'un roi très-imprudent* (Boil.) || *Le désespoir est un mauvais —. La passion est une CONSEILLÈRE dangereuse* (Ac.) *L'histoire qu'on appelle avec raison la sage — des rois* (Boss.) *Le miroir est le — muet dont se servent nos dames* (La F.) = *Membre d'un conseil : — d'État; — de préfecture.*

CONSEILLER, **E**, s. m., celui qui donne des conseils; vieux. || *Prov.* : *les CONSEILLERS ne sont pas les payeurs; ceux qui donnent des conseils sont peu jaloux d'en courir les risques.*

CONSENTANT, **E**, adj.; **dr.**, qui consent : *le mari est —. La femme est CONSENTANTE.*

CONSETEMENT, s. m., action de consentir à quelque chose : — *verbal, par écrit. — tacite, volontaire, forcé. Donner, refuser son —.* = *Accord des opinions : — unanime. V. ASSENTIMENT.*

CONSENTIR, v. n., partager le sentiment de quelqu'un, acquiescer à la volonté de quelqu'un : *je ne puis — à ce mariage. Je CONSENS qu'il parte, qu'il le fasse. IL CONSENT à vivre* (La Br.) *IL CONSENT d'être gouverné par ses amis* (Id.) *César lui-même ici CONSENT de vous entendre* (Rac.) *Prov.* : *qui ne dit mot CONSENT.* = *Accorder, admettre : je CONSENS qu'on blâme mon goût* (Fén.) = *Mar.*, se dit d'un mâ, d'une pièce solide qui fléchit sous un effort. = *V. a.*; **dr.**, autoriser : — *un impôt, — une vente.*

§ **CONSENTIR**, **ACQUIESCER**, **SOUSCRIRE**, **AC-CÉDER**. On consent quelquefois sans plaisir, malgré soi; on acquiesce toujours de bon cœur. *Souscrire*, c'est consentir ou acquiescer à quelque chose d'exprimé, soit par écrit, soit de vive voix. *Accéder* est du langage diplomatique; il signifie entrer dans des engagements déjà contractés par d'autres, ou s'incliner devant une volonté supérieure.

CONSÉQUEMENT, adv., d'une manière conséquente : *agir, parler* —. = *En conséquence, par une suite naturelle : conduire l'affaire — à ce qui avait été décidé. Il a trahi, — on l'a mis à mort.*

CONCLUSION, s. f., conclusion déduite d'une proposition, d'un fait : *tirer une —. Les prémisses et les CONSÉQUENCES d'un syllogisme. Quelle — déduisez-vous de ce fait?* = *Suites qu'une chose peut avoir : les CONSÉQUENCES dangereuses d'une conduite précipitée* (Fléch.) *Cela tire à —*, on pourrait s'en prévaloir pour quelque chose de pareil. || *Importance : une affaire d'une telle —* (Boss.) *Chose sans —*, peu importante. *Ce qu'il dit, ce qu'il fait est sans —.* = *En —*, loc. adv., conséquemment, conformément à. = *En — de*, loc. prép., *en — de vos avis.*

§ **CONSÉQUENCE**, **CONCLUSION**. Ce qui légitime une conséquence, c'est sa connexité avec un principe évident; et ce qui fait la force d'une conclusion, c'est qu'on a su établir de la connexion entre elle et les propositions d'où on la tire.

CONSÉQUENT, **E**, adj., qui raisonne ou agit conséquemment : *être — dans sa conduite, dans ses discours. En politique et en religion, peu d'hommes sont CONSÉQUENTS.* = *Qui est d'accord avec quelque chose : une conduite CONSÉQUENTE à ses principes.*

CONSÉQUENT, s. m.; **log.**, seconde proposition d'un enthymème, par opposition à *antécédent*. =

Math., second terme d'une raison ou d'un rapport. = *Par* —, loc. adv., en conséquence.

CONSEQUENTE, s. f.; mus., la deuxième partie d'une fugue.

CONSERVATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui conserve : Dieu est le créateur et le — de toutes choses (Ac.) = Titre de certains fonctionnaires ou employés, préposés à la garde de certaines choses : — d'une bibliothèque, du cabinet des médailles. = Adj. : pouvoir —. Lois CONSERVATRICES.

CONSERVATION, s. f., action de conserver, de maintenir dans le même état : — de la santé, de la vie. Des organes destinés à notre — (Buff.) Sans la —, tous les êtres retomberaient dans le néant (Trév.) = Etat de ce qui est conservé : tableaux, médailles d'une belle —. — des fruits, des légumes. = Charge de conservateur : — forestière, division d'un territoire placée sous la surveillance d'un conservateur des forêts. La — des hypothèques.

CONSERVATOIRE, adj.; dr., qui conserve : une opposition, un scellé sont des actes CONSERVATOIRES.

CONSERVATOIRE, s. m., se dit de certains établissements d'instruction publique : — des arts et métiers, établissement où sont exposés des modèles de machines, d'instruments, et où l'on fait des cours gratuits sur les sciences appliquées aux arts et à l'industrie. Le — de musique, ou abs., le —, école où l'on forme des sujets pour la musique, le chant, la déclamation.

CONSERVE, s. f., sorte de confiture sèche faite de substances végétales et de sucre : — de fruits, de fleurs d'orange. = Mets cuits et conservés : — de petits pois, de sardines. = Mar., navire qui fait route avec un autre pour le secourir ou en être secouru : Aller, naviguer de —, faire route ensemble. = Mil., pièce de fortification nommée aussi contre-garde.

CONSERVES, s. f. pl., lunettes qui grossissent peu les objets et conservent la vue.

CONSERVER, v. a., maintenir en bon état : — des fruits, des habits, des meubles, la vue, la santé. = Avoir en garde : — un dépôt. || Garder intact, maintenir sans tache : l'histoire CONSERVE la mémoire des grands hommes (Ac.) — sa réputation, la gloire de ses ancêtres (Pasc.) CONSERVEZ à chacun son propre caractère (Boil.) L'Église a conservé les fiançailles qui remontent à une grande antiquité (Chat.) Les doux zéphirs CONSERVAIENT en ce lieu une délicieuse fraîcheur (Fén.) = Continuer d'avoir, garder : — son emploi, sa fortune, — ses amis, ses conquêtes (Boss.) — ses anciens domestiques. Ne pas pouvoir — d'enfants, les perdre à un certain âge. || Fam. : — toute sa tête, ses facultés dans un âge avancé. CONSERVEZ-moi vos bontés (Volt.) = Maintenir : — ses droits, — la paix, la tranquillité. = Abs., mettre en réserve : ce n'est pas tout que d'acquérir, il faut encore savoir —. La peine d'acquérir, le soin de — (La F.) Jeune, on CONSERVE pour la vieillesse, vieux, on épargne pour la mort (La Br.) = Se —, v. pr., se garder : ces fruits se sont bien CONSERVÉS. = Se maintenir : cet usage s'est toujours CONSERVÉ (Ac.) = Conserver à soi, pour soi. || Ménager : un père doit se — pour ses enfants, un chef pour ses soldats. || Avoir soin de sa santé, garder sa fraîcheur, sa vigueur : cette femme s'est bien CONSERVÉE. = Se maintenir dans un certain état : se — pur des idolâtries de ses frères (Boss.)

CONSIDÉRABLE, adj., digne de considération, éminent : c'est un personnage fort —. = Grand, important : dépense —. Armée —. Ouvrage —.

CONSIDÉRABLEMENT, adv., beaucoup, en quantité considérable : il a gagné, perdu — dans cette affaire. Ce travail est — avancé (Ac.)

CONSIDÉRANT, s. m., motif qui précède le dispositif d'une loi, d'un arrêt : certains CONSIDÉRANTS ont pallié bien des iniquités (Boiste).

CONSIDÉRATION, s. f., action par laquelle on considère, on examine quelque chose : cela demande une sérieuse —. || Circonspection dans sa conduite : il n'apporte aucune — dans ce qu'il dit, dans ce qu'il fait. = Importance : ceci doit être de peu de — pour vous. = Raison, motif : cette — me retient (Barth.) = Égard, estime qu'on accorde à l'âge, à la vertu, au rang : si l'on vous pardonne, c'est par — pour votre père. Ses parents s'étaient acquis beaucoup de — dans la robe (Volt.) V. ÉGARDS. Prendre en —, faire entrer en —. = Formule de politesse par laquelle on termine une lettre : je suis avec —, avec une parfaite —. = Au pl., pensées, réflexions sur un sujet : les CONSIDÉRATIONS de Ducloux sur les mœurs de son siècle. = En — de, loc. prép., eu égard à : en — des services que vous lui avez rendus (Volt.)

CONSIDÉRÉ, E, adj., qui jouit de l'estime publique : personnages CONSIDÉRÉS, familles CONSIDÉRÉES.

CONSIDÉRÉMENT, adv., avec circonspection.

CONSIDÉRER, v. a., regarder attentivement : — un tableau, un édifice. CONSIDÉREZ ces lieux où vous prîtes naissance (Rac.) = Examiner avec soin : — une affaire sous tous ses aspects. CONSIDÉREZ avec attention la chute des Juifs (Boss.) || Traiter de, en parlant d'une science : l'hygiène CONSIDÈRE l'homme dans l'état sain. || Apprécier, peser : tout bien CONSIDÉRÉ. En CONSIDÉRANT le prix du temps (La Br.) = Tenir compte de, avoir égard à : CONSIDÉREZ les longs services qu'il vous a rendus (Ac.) CONSIDÉREZ l'honneur qui doit en rejaiillir (Rac.) = Estimer, faire cas de : c'est un homme que je considère beaucoup. = Juger, regarder : il CONSIDÈRE ses soldats comme ses frères (Fléch.) = Se —, v. pr., se regarder, s'examiner : l'âme se mire pour ainsi dire, et se CONSIDÈRE dans le corps (Boss.) = Avoir de l'estime l'un pour l'autre; être considéré : ils se CONSIDÈRENT beaucoup. Il est juste d'ailleurs que tout se CONSIDÈRE (Corn.) Le naturel de chacun se CONSIDÈRE en deux manières (Pasc.)

CONSIGNATAIRE, s. m., celui qui est préposé à la réception et à la garde des dépôts et consignations. = Celui à qui on adresse un navire ou des marchandises, pour qu'il les reçoive en dépôt, ou qu'il en opère le placement et la vente.

CONSIGNATEUR, s. m., celui qui consigne des marchandises dans une maison de commission.

CONSIGNATION, s. f., dépôt d'une somme ou d'un autre objet entre les mains d'une personne publique : — judiciaire. La caisse des dépôts et consignations, bureau où l'on fait ces dépôts. Action d'adresser des marchandises à un consignataire.

CONSIGNE, s. f., ordre, instruction qu'on donne à une sentinelle, à un chef de poste concernant l'objet de sa surveillance : observer, forcer, violer la —. || Instruction qu'on donne à toute personne chargée de garder l'entrée de quelque endroit public. = Punition militaire, défense de sortir. = Détail des objets contenus dans un corps de garde.

CONSIGNE, s. m. et adj., se dit d'un portier aposté à la porte d'une place de guerre pour tenir registre de toutes les personnes qui s'y présentent.

CONSIGNER, v. a., déposer une somme en ga-

rantie ou pour qu'elle soit délivrée en temps opportun : — *une somme, une amende.* = Comm. mar., adresser un navire ou des marchandises à un consignataire. = Mettre des marchandises en dépôt comme nantissement d'une somme empruntée. || Inscrire, citer, rapporter dans un écrit. — *un fait, une action, — une circonstance au procès-verbal.* *Son aventure est consignée dans une romance en vieux langage* (A. Martin). — *des troupes, leur donner l'ordre de ne point sortir de leur caserne. — quelqu'un, donner consigne pour qu'il ne sorte pas ou qu'il ne soit pas reçu : il a été consigné pour trois jours. Je l'ai consigné à ma porte.*

CONSISTANCE, s. f., état d'un corps liquide qui a perdu de sa fluidité en s'épaississant : *cette gelée n'a pas assez de —* (Ac.) = État résistant d'un corps : *la cire a moins de — que la résine.* || Stabilité, solidité : *esprit sans —, homme sans —, sans considération ni crédit : cette nouvelle prend de la —, commence à se confirmer.* = Dr., ce qui compose une chose, son contenu : *la — d'une terre.*

CONSISTANT, E, adj., qui consiste en, qui est formé de : *domaine — en bois, prés, terres labourables, etc.* = Solide, fixe : *les corps consistants.*

CONSISTER, v. n., être composé de, avoir son essence, ses propriétés constituantes : *son revenu consiste en rentes, en blés. Le parfait bonheur consiste à rendre les hommes heureux* (J.-J.). *La libéralité consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos* (La Br.). *L'art de persuader consiste autant en celui de faire qu'en celui de convaincre* (Pasc.).

CONSISTOIRE, s. m., assemblée de cardinaux convoquée par le pape. = Assemblée de ministres protestants. — *israélite*, conseil qui dirige les affaires relatives à la religion juive. = Lieu où se tient cette assemblée.

CONSISTORIAL, E, adj., qui appartient à un consistoire : *église, école, décision consistoriale. Benefices consistoriaux.*

CONSISTORIALEMENT, adv., en consistoire ; selon les formes du consistoire.

CONSOLABLE, adj., qui peut être consolé : *cette jeune veuve n'est pas —.*

CONSOLANT, E, adj., qui console, qui est propre à consoler : *nouvelle, promesse consolante. Vérité consolante* (Mass.). *Il est — de n'avoir pas de reproches à se faire* (Marm.) = Fam. et ir., se dit d'une personne qui prévoit des choses affligeantes : *vous n'êtes pas —.*

CONSOLATEUR, TRICE, s., celui, celle qui console : *Dieu est le — de nos âmes, le — des malheureux. Elle est le CONSOLATRICE des affligés.* = Adj. : *l'esprit —, les anges CONSOLATEURS* (Fléch.).

CONSOLATION, s. f., soulagement donné à l'affliction de quelqu'un : *être privé de toute —. Un grand sujet de —. Écrire une lettre de —. C'est en Dieu que nous devons chercher de la —* (Pasc.) || Raisons que l'on emploie pour consoler : *adresser, recevoir des CONSOLATIONS. Repousser les CONSOLATIONS de ses amis.* || La personne ou la chose qui apporte de la consolation : *vous êtes ma seule —. La mort était la — de tout le peuple* (Fén.). *Les rêves ont toujours été la — des malheureux* (Boiste). *Le malheur des autres est une faible —* (Brueys). || Sujet de satisfaction : *c'est une grande — pour un père de voir ses enfants se porter au bien* (Ac.) = A certains jeux de cartes, tribut que paye celui qui perd : *fiche de —, || léger adoucissement à une dis-*

grâce. || Pop. : *débit de —, boutique de marchand de liqueurs au détail.*

CONSOLE, s. f.; archit., pièce saillante et ornée qui soutient une corniche, un balcon. = Meuble en forme de console sur lequel on pose des vases, des bronzes, etc. = Partie qui couronne une harpe. = Partie d'une pièce de bois taillée en pointe.

CONSOLER, v. a., soulager, adoucir l'affliction de quelqu'un : — *les affligés, les malades, — la douleur, les ennuis. Peu de chose nous console, parce que peu de chose nous afflige* (Pasc.). *Ma fille, ton bonheur me console de tout* (Rac.). *Celui dont les malheurs attirent l'attention est à moitié consolé* (Duel.) = Abs. : *ayons recours à celui qui console, à Dieu* (Ac.). *L'égoïste ne console point, il n'est point consolé* (Millevoje). = Se —, v. pr. : *Callyps ne pouvait se — du départ d'Ulysse* (Fén.). *Se — d'une perte* (Mass.) et abs. : *on fait beaucoup de bruit, puis on se console* (La F.) = Se procurer de mutuelles consolations.

CONSOLIDABLE, adj., qui peut être consolidé.

CONSOLIDANT, E, adj.; méd., qui tend à consolider les parties divisées d'une plaie, d'une fracture. = S. m., remède consolidant.

CONSOLIDATION, s. f., action de consolider, d'affermir : — *d'un terrain mouvant.* = Méd. : — *d'une fracture.* = Financ., action de consolider la dette publique; état d'une dette consolidée. = Dr. : — *de l'usufruit à la propriété*, réunion de l'un à l'autre.

CONSOLIDÉ, E, adj., ce qu'on a affermi : *terrain —. Tiers —, rente du tiers de la dette publique consolidée par l'inscription au grand-livre.* = S. m., rente sur l'État réduite et garantie. *Les CONSOLIDÉS*, sorte de fonds constitués à la manière anglaise.

CONSOLIDER, v. a., rendre solide, affermir : — *un terrain mouvant, un mur, une maison.* || — *un traité, une union.* = Chir., réunir les lèvres d'une plaie, les parties d'une fracture. = Financ., assigner un fonds pour garantir le paiement d'une dette publique. = Dr. : — *l'usufruit à la propriété*, l'y réunir. = Se —, v. pr., s'affermir : *sa santé se CONSOLIDE.* || Se —, s'affermir mutuellement.

CONSUMMATEUR, TRICE, s. et adj., personne qui achète pour consommer : *la concurrence des producteurs est avantageuse aux CONSOMMATEURS* (Ac.). *L'accroissement des classes CONSOMMATRICES n'est un avantage ni pour l'État ni pour elles.* = S. m., théol., celui qui perfectionne : *Jésus-Christ est l'auteur et le — de notre foi* (Ac.).

CONSUMMATION, s. f., action de consommer ; emploi, achat, vente de produits, de marchandises : *faire une grande — de bois, de blé, de viande, de sel. La production s'accroît en raison de la —. Dans la mer la — tourne au profit de la reproduction* (Buff.) = Accomplissement, achèvement : *la — du mariage, la cohabitation des époux : la — du sacrifice* (Fléch.). *La — des siècles, des temps, la fin du monde : il leur promet d'être avec eux jusqu'à la — des siècles* (Boss.)

CONSUMMÉ, E, adj., achevé, accompli : *ouvrage —, affaire CONSUMMÉE.* = Cuis., *soupe bien CONSUMMÉE, qui a cuit longtemps.* || Parfait, éprouvé : *se conduire avec une sagesse CONSUMMÉE* (Mont.). *Un homme — en science, dans un art. Un artiste —. Un scélérat —. Les courtisans CONSUMMÉS méprisent l'idole qu'ils semblent adorer, et sont toujours prêts à la briser* (Napol.) = CONSOMMÉ, s. m., bouillon succulent d'une viande fort euite : *il ne faudra ni table*

bien servie, ni **CONSUMMÉS exquis, ni orges mondés perpétuels...** (Mol.)

CONSUMMER, v. a., parfaire, achever : — un ouvrage, une affaire, un sacrifice. = — un crime. *Égypte CONSUMMA ses forfaits* (Volt.) *Votre prospérité CONSUMMA votre orgueil* (Mass.) = Dr., — son droit, l'exercer. — le mariage. = Employer, user : — du charbon, du bois, de la viande, du vin. = Abs. : on **CONSUMME beaucoup dans cette maison.** = Par ext., se dit des choses qui en absorbent d'autres : ces confitures **CONSONNENT beaucoup de sucre** (Ac.) *Faire — de la viande, la faire tellement cuire que presque tout le suc passe dans le bouillon.* = Se —, v. pr., être consommé, s'employer : vos provisions se **CONSONNENT vite.** *Le crime s'est CONSUMÉ.*

§ **CONSUMMER, CONSUMER.** L'un et l'autre ont le sens et la signification d'achever; mais l'un achève d'une manière utile et souvent en perfectionnant, tandis que l'autre achève toujours en détruisant. Les habitants d'un pays **consumment** tous les produits dans l'année; tandis qu'une grande armée a bientôt **consumé** toutes les récoltes du pays qu'elle occupe. L'un **consomme** sa vie dans le travail, tandis que l'autre la **consume** dans l'oisiveté.

CONSUMPTIF, IVE, adj.; méd., caustique qui détruit. = S. m., remède consomptif; peu us.

CONSUMPTOR, s. f., action de se consumer : *la — du bois.* *La — des espèces sacramentelles dans l'Eucharistie.* = Méd., diminution lente et progressive des forces, surtout dans la phthisie pulmonaire : *tomber en —, déperir de plus en plus.*

CONSONNANCE, s. f., mus., accord de deux sons simultanés : *il n'y a dans l'harmonie que des CONSONNANCES et des dissonances.* **CONSONNANCES parfaites et imparfaites.** = Gramm., ressemblance des sens dans la terminaison des mots : *les rimes sont des CONSONNANCES qu'on doit éviter en prose.*

CONSONNANT, E, adj.; mus., qui produit une consonnance, qui est formé par des consonnances : *accord —.* = Gramm., qui présente une consonnance.

CONSONNE, s. f.; gramm., lettre qui ne se prononce qu'à l'aide d'une voyelle. = Adj. : *lettre —.*

CONSONNER, V. N.; mus., former une consonnance; peu us.

CONSORTS, s. m. pl.; dr., ceux qui sont intéressés dans une même affaire. || Gens liés à un chef de parti, de cabale; se prend en mauv. part.

CONSOUDE, s. f.; bot., plante de la famille des borraginées : *la grande —. La — officinale.*

CONSPIRANT, E, adj.; mécan., qui concourt au même effet : *forces CONSPIRANTES.*

CONSPIRATEUR, s. m., celui qui conspire contre un pouvoir établi; qui agit en faveur de quelqu'un.

CONSPIRATION, s. f., association d'individus animés du même esprit, de la même volonté, soit en bien, soit en mal : *la — est timide et se cache. — contre l'État, contre le prince; faire une — en faveur de quelqu'un. La — faite en faveur des Tarquins* (Mont.) || *Une sainte — de tous les désirs de mon âme à une fin éternellement immuable* (Boss.) = Cabale, complot : — *contre vos intérêts* (Mol.) *On dirait qu'il s'agit d'une —* (J.-J.) *L'indulgence pour le vice est une — contre la vertu* (Barth.)

CONSPIRER, v. n., être uni d'esprit et de volonté pour l'exécution d'un dessein bon ou mauvais : — *au bien public. — contre l'État, contre le prince. — pour le rétablissement de l'ordre.* = Abs., faire une conspiration contre l'État. || Concourir à : *tout CONSPIRE à mon bonheur; tout CONSPIRE à me nuire* (Rac.) *Un bon citoyen se laisse conduire par les lois et CONSPIRE avec elles au bien public* (Boss.) = V. a.,

méditer, projeter : — *la perte, la ruine de quelqu'un. — la ruine de l'État.* = Se —, être conspiré : *voire ruine se CONSPIRE.*

CONSPUER, v. a., cracher sur quelque chose; inusité au propre. || Honnir publiquement : *il fut CONSPUÉ partout où on le rencontra. La fortune réduit souvent les grands de la terre à implorer le secours de cette populace qu'ils CONSPUAIENT* (Boiste).

CONSTABLE, s. m., officier de police en Angleterre : *le bâton de — est l'arme de la loi* (C. Del.)

CONSTAMMENT, adv., avec constance, fermeté : *aimer —, souffrir —.* = Toujours, invariablement : *les astres suivent — la route qui leur fut tracée.*

CONSTANCE, s. f., qualité d'une personne qui ne change pas; durée des sentiments; fidélité dans l'amour : *la — est la chimère de l'amour* (Vauv.) *La — dans les affections* (Buff.) = Fermeté d'âme : *il y a du courage à souffrir avec — les maux qu'on ne peut éviter* (J.-J.) = Persévérance, courage : *Dieu éprouve ses élus par les afflictions, et leur donne occasion de lui marquer par leur — leur fidélité* (Bourd.) || Fam., patience : *vous avez bien de la — d'attendre si longtemps.*

CONSTANCE, vil. du grand-duché de Bade (fit jusqu'en 1805 partie de la Suisse), sur le lac du même nom. Le Rhin traverse ce lac dans toute sa longueur. = Vil. d'Afrique, dans la colonie du Cap, célèbre par ses vins délicieux. = *Concile de —*, convoqué en 1414 par l'empereur Sigismond. Jean Huss et Jérôme de Prague y furent condamnés à être brûlés vifs.

CONSTANCE, empereur romain après l'abdication de Dioclétien, partagea l'empire avec Galérius en 305, et fut le père de Constantin.

CONSTANT, E, adj., qui ne change pas : *on est — dans ses sentiments, dans ses affections, dans ses goûts. Un cœur —.* = Qui a de la constance, de la fermeté : — *dans le malheur, dans les tourments, dans l'adversité.* = Persévérant : — *dans ses desseins* (Ac.) = Durable, continu : *bonheur —* (Corn.) *Des vents CONSTANTS. Des quantités CONSTANTES*, qui demeurent toujours les mêmes. = Certain, avéré : *le fait est —* (Gresset).

CONSTANT (Benjamin), écrivain et orateur politique distingué, mort en 1830.

CONSTANTIN I^{er}, transporta l'empire à Byzance, qu'il appela de son nom Constantinople. Il mourut en 337. Après lui, douze empereurs portèrent le même nom. Le dernier, Constantin XII, mourut sur la brèche de sa capitale, assiégée en 1483 par Mahomet II, qui s'en empara et qui mit fin à l'empire grec.

CONSTANTINE, vil. et p. de l'Algérie.

CONSTANTINOPLE, vil. d'Europe, cap. de l'empire ottoman. = *Canal de —*, ancien Bosphore de Thrace, détroit qui sépare l'Asie de l'Europe et unit la mer Noire à la mer de Marmara.

CONSTATATION, s. f., action de constater : *la — d'un fait, d'une parole.*

CONSTATER, v. a., établir la vérité d'un fait : *tout CONSTATE que le droit est de votre côté.* = Consigner dans un acte ou dans un écrit : — *un délit par procès-verbal* (Ac.)

CONSTELLATION, s. f., assemblage d'un certain nombre d'étoiles fixes : *la — du Bélier. Les douze CONSTELLATIONS du zodiaque.* || Fig., être né sous une heureuse —, avoir du bonheur.

CONSTELLÉ, E, adj., fait sous l'influence supposée de certaines constellations : *anneau —; pierre CONSTELLÉE.* = Néol. poét., parsemé d'étoiles.

CONSTERNATION, s. f., abattement, stupeur : *l'alarme et la — étaient partout* (Volt.) *Ils avaient passé rapidement de la — la plus profonde à la plus insolente présomption* (Barth.)

CONSTERNÉ, E, adj., abattu, stupéfait : *air —*.

Des enfants de Lévi la troupe consternée (Rac.)

CONSTERNER, v. a., frapper de stupeur, abatre : *cette nouvelle CONSTERNA le peuple* (Barth.)

CONSTIPANT, E, adj., qui constipe.

CONSTIPATION, s. f., difficulté d'aller à la selle.

CONSTIPÉ, E, adj., qui va difficilement à la selle. = S., *il a la mine d'un —*.

CONSTIPER, v. a., causer la constipation.

CONSTITUANT, E, adj., qui constitue; se dit des choses qui en constituent d'autres : *parties CONSTITUANTES*. = Dr., se dit d'une personne qui donne procuration, qui établit une rente en faveur d'une autre. = *L'Assemblée CONSTITUANTE*, ou abs., la *CONSTITUANTE*, la première assemblée législative de la révolution française. = S. m., membre de l'Assemblée constituante.

CONSTITUER, v. a., former un tout, en parlant des choses qui en font partie : *l'âme et le corps CONSTITUENT l'homme* (Ac.) *Les bords du Nil constituent toute l'Égypte* (Thiers). = Faire l'essence d'une chose : *ce qui CONSTITUE le drame poétique, c'est l'action*. = Dr., établir dans tel ou tel état, placer par acte authentique : *une dot, une pension, une rente. Vouloir me — sa dot de toutes les dépenses qu'elle ne fera pas* (Mol.) — *quelqu'un avoué, juge*. = Placer, mettre : *Copernic a CONSTITUÉ le soleil au centre du monde*. Dr., — *quelqu'un prisonnier*. || — *quelqu'un en frais, en dépense*. = Se —, v. pr., s'établir : *se — en société*. *Se — juge dans sa propre cause*. *Se — partie civile dans un procès criminel*. *Se — prisonnier*. || *Se — en frais*. = Se donner une constitution; s'organiser : *un vieux peuple se CONSTITUE difficilement*. = *Le Corps législatif s'est CONSTITUÉ*.

CONSTITUTIF, IVE, adj., qui constitue essentiellement une chose, un droit : *partie CONSTITUTIVE*. *Titre — de propriété* (Ac.)

CONSTITUTION, s. f., assemblage de plusieurs parties qui forment un tout : *la — des parties du corps humain*. — *d'un discours* (J.-J.) *La — du monde*. = Manière d'être d'une chose : *la — de l'air* ou — *atmosphérique*. = État général de l'organisation particulière de chaque individu : — *forte, robuste, faible, délicate*. = Forme d'un gouvernement; charte, loi fondamentale qui détermine cette forme : — *monarchique*. *La France a eu successivement plusieurs CONSTITUTIONS. Donner une —. Violter la —*. = Dr. rom. et canon., ordonnance, loi : *les CONSTITUTIONS des empereurs*. *La — civile du clergé*. = Dr., Établissement, institution : — *d'une rente, — d'un avoué*, déclaration que tel avoué occupera pour telle partie dans un procès.

CONSTITUTIONNALITÉ, s. f., qualité de ce qui est constitutionnel.

CONSTITUTIONNEL, LE, adj., soumis à une constitution : *roi, gouvernement —*. = Conforme à la constitution : *lois CONSTITUTIONNELLES*. = Partisan de la constitution : *parti —*, et subst., *un —*. = Méd., qui tient à la constitution de l'individu : *maladie CONSTITUTIONNELLE*.

CONSTITUTIONNELLEMENT, adv., d'une manière constitutionnelle : *gouverner —*.

CONSTRICTEUR, adj. et s. m.; anat., qui resserre en agissant circulairement : *muscles CONSTRICTEURS*. *Les CONSTRICTEURS du pharynx*.

CONSTRUCTION, s. f. V. RESSERREMENT.

CONSTRINGENT, E, adj.; méd., qui resserre.

CONSTRUCTEUR, s. et adj. m., celui qui cons-

truit, qui connaît l'art de construire : — *d'un pont, d'un vaisseau, d'un instrument*. Ingénieur —.

CONSTRUCTION, s. f., action de construire; art de construire : — *d'un édifice, d'une route, d'une machine, d'un vaisseau. Vaisseau en —. Entendre la —*. || — *d'un poème, d'une pièce*. = Édifice, bâtisse : *de vastes CONSTRUCTIONS*. = Géom., ligne, figure qu'on trace pour arriver à une démonstration : — *d'une équation*. = Gram., arrangement des mots selon les règles de la langue : — *grammaticale, vicieuse*. — *grecque*. *Faire la —*, disposer suivant l'ordre direct et analytique les mots d'une phrase qui renferme une inversion.

CONSTRUIRE, v. a., disposer des matériaux avec art, se livrer à la structure : *un édifice, un vaisseau, une ville, une machine, un pont, une route. Les oiseaux d'aujourd'hui CONSTRUISENT leurs nids comme aux premiers jours de la création* (La H.) *Il a fallu six cents siècles à la nature pour construire ses grands ouvrages* (Buff.) || — *un poème, une pièce*. = Géom., — *une figure, un triangle, une carte*. = Gram., — *une phrase*, ranger les mots suivant les règles de la langue : *voici une période bien mal CONSTRUITE; tantôt cherchant la fin d'un vers que je construis* (Boil.) = Se —, v. pr., construire pour soi : *la justice s'est CONSTRUIT un sanctuaire éternel* (Boss.) = Être construit : *pendant que ce palais se CONSTRUIT*. V. BÂTIR.

CONSUBSTANTIALITÉ, s. f.; théol., unité et identité de substance : *les ariens niaient la — du Fils avec le Père* (Ac.)

CONSUBSTANTIATION, s. f., manière dont les luthériens entendent la présence réelle.

CONSUBSTANTIEL, LE, adj.; théol., un et identique par la substance. Il se dit des trois personnes de la Trinité.

CONSUBSTANTIEMENT, adv.; théol., d'une manière consubstantielle.

CONSUL, s. m., nom des deux magistrats qui avaient la principale autorité dans la république romaine : *Rome tient des consuls sa gloire et sa puissance* (Corn.) = Un des trois magistrats auxquels la constitution de l'an VIII (1799) avait confié le gouvernement de la république française. = Nom qu'on donne aux juges de commerce; leur juridiction. = Agent chargé de protéger ses nationaux dans les pays et surtout dans les ports étrangers : — *français*.

CONSULAIRE, adj., qui appartient aux consuls : *dignité —. Faisceaux CONSULAIRES*. *Homme —*, qui avait été consul. *Famille —*, qui comptait quelqu'un de ses membres parmi les anciens consuls. *Gouvernement —*, celui des trois consuls sous la république française. *Juridiction —*, celle des juges-consuls. = S. m., *un —*, qui avait été consul à Rome.

CONSULAIREMENT, adv., à la manière des juges-consuls.

CONSULAT, s. m., dignité de consul : *demande, briguer le —*. = Le temps ou l'exercice de cette charge. = Gouvernement consulaire en France; le temps qu'il a duré. = Charge de consul de commerce en pays étranger; son siège : *je vais au — d'Angleterre*.

CONSULTANT, adj. m., qui donne avis et conseil : *avocat, médecin —*. = S. m., *il était au nombre des CONSULTANTS*. = S., **CONSULTANT, E**, personne qui consulte un avocat, un médecin.

CONSULTATIF, IVE, adj., qui est institué pour donner des avis : *comité — de l'artillerie*. *Avoir voix CONSULTATIVE*, droit de dire son avis.

CONSULTATION, s. f., conférence où l'on débattre. = Avis motivé d'un ou de plusieurs avocats sur une question de droit, d'un ou de plusieurs médecins sur une maladie. = Le lieu et le temps consacrés aux consultations.

CONSULTE, s. f., assemblée administrative; conseils en Italie et dans quelques cantons suisses.

CONSULTEUR, v. a., demander ou prendre conseil de quelqu'un : — *un ami, un avocat, un médecin, un expert.* — *sur une affaire, une maladie.* = Examiner attentivement pour chercher des indices : — *les astres, les faits, les livres, l'histoire.* — *son miroir, s'y regarder attentivement.* *Un bon mari ne loue et ne blâme rien sans avoir consulté les yeux et le visage de sa femme (La Br.)* || — *son cœur, son goût, ses intérêts, sa conscience, la justice; — ses forces, examiner si l'on est capable de faire quelque chose.* = V. n., conférer, délibérer seul ou avec d'autres : — *avec ses amis.* *Je n'ai point consulté pour suivre mon devoir (Corn.)* = Se —, prendre conseil de soi-même : *pour la dernière fois je me suis consulté. P'es-tu bien consulté? (Rac.)*

CONSULTEUR, s. m., docteur commis par le pape pour donner son avis sur des matières de foi.

CONSUMABLE, adj., qui peut être consumé.

CONSUMANT, E, adj., qui consume : *un feu —.*

CONSUMER, v. a., réduire à rien, détruire : *la rouille consume le fer. Le feu du ciel qui doit — ce vaste univers (Fléch.).* || — *son bien, son patrimoine. Le temps, qui consume tout, détruit nos erreurs mêmes (Mont.) Celui-là est riche qui reçoit plus qu'il ne consume (La Br.)* || *La douleur, les chagrins et les ennuis le consomment.* = Se —, v. pr., épuiser ses forces : *il se consume en procès.* = Être consumé : *vos jours prêts à se — (Rac.)* = Abs., cet homme se consume, il dépérit. V. CONSOMMER.

CONTACT, s. m, attouchement, état de deux corps qui se touchent : *le — de deux corps. Point de —; — immédiat. Le toucher n'est qu'un — de superficie (Buff.)* || Rapport, liaison : *dès que le commerce eut mis ces peuples en — avec les nations civilisées (Mont.)*

CONTADIN, s. m., paysan : *à l'aide, contadins, aux armes!* (La F.)

CONTAGIEUX, EUSE, adj., qui se communique par le toucher ou qui transmet la contagion : *air —, maladie contagieuse.* || Qui se communique par la fréquentation ou l'exemple : *un exemple, un vice —; une erreur contagieuse. L'air — du monde, (Fléch.) Les préjugés d'opinions sont plus — que ceux d'intérêts (La H.) Il y a des folies qui se prennent comme des maladies contagieuses (La Roch.)* = Par ext., le rire est — (Ac.)

CONTAGION, s. f., transmission d'une maladie par l'effet d'un contact médiat ou immédiat : *ce mal se prend par — (Ac.)* = Maladie contagieuse. || *La — du vice, des mauvaises mœurs. L'ennui est une — qui se répand dans toutes les classes. La jalousie est le vice et comme la — universelle des cours (Mass.)*

CONTAMINATION, s. f.; vieux. V. SOUILLURE.

CONTAMINER, v. a.; vieux, souiller.

CONTE, s. m., récit d'une aventure imaginaire : — *fort plaisant, — de fées. Réciter un —. Ce n'est pas une histoire véritable, c'est un —. Le — fait passer le précepte avec lui (La F.) Les contes de Perrault.* = Par ext., discours ou récit peu vraisem-

blable : *à d'autres de tels contes!* — *de bonne femme, — bleu, — à dormir debout.* = Mensonge : — *en l'air. Diseur de contes.* = V. FABLE.

CONTEMPLATEUR, TRICE, s., celui, celle qui contemple, qui observe attentivement : — *des secrets de la nature, des merveilles de Dieu.*

CONTEMPLATIF, IVE, adj., qui se plaît dans la contemplation; livré à la contemplation : *esprit —. Vie contemplative. Extases contemplatives (Boss.)* = S., personne vouée à la vie d'oraison et de méditation : *les extases des contemplatifs.*

CONTEMPLATION, s. f., action de contempler : *Profonde —. Être en — devant une statue. La — des merveilles de la nature.* = Extase mystique : *est-elle appelée à la —, elle prend l'essor et va se perdre dans l'abîme des grandeurs et des perfections de Dieu (Fléch.)*

CONTEMPLER, v. a., considérer attentivement : — *le ciel, les astres.* || Examiner par la pensée : — *la vérité (Fléch.) — les choses divines.* || Soldats, du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplant (Napol.) = Abs., méditer : *c'est un homme qui passe sa vie à —.* = Se —, v. pr., se considérer soi-même avec complaisance : *pour vous mieux —, demeurez au désert (La F.) Le Verbe que Dieu engendre éternellement en se contemplant lui-même (Boss.)*

CONTEMPORAIN, E, adj., qui est du même temps : *les auteurs contemporains. Historien —, qui écrit les événements de son temps. L'histoire contemporaine.* = S. : combattre les préjugés de ses contemporains (Volt.) *Elle fut la contemporaine de ces grands hommes (Ac.)* Les contemporains produisent les éloges, la postérité fait justice (DucL.)

CONTEMPORANÉITÉ, s. f.; peu us., existence simultanée, à une certaine époque.

CONTEMPTEUR, s. m., celui qui méprise ce que les autres honorent : — *de toute religion, des dieux. Contempteurs de la vertu (La Br.)*

CONTEMPTEBLE, adj., méprisable; peu us.

CONTENANCE, s. f., capacité : *la — d'un vase. Ce navire est de la — de tant de tonneaux.* = Étendue, superficie : *ce parc est de la — de cent hectares (Ac.)* = Maintien, posture : *porter quelque chose par —, pour se donner un maintien. Je ne suis plus embarrassé de ma — avec ces messieurs (Les.) Saint Louis glace les ennemis par la fierté de sa — (Mass.) Faire une laide — (Fén.) Épaminondas se présenta de front au péril sans changer de — (Roll.) Faire bonne —, témoigner de la fermeté : si les stoïciens n'étaient pas insensibles à la douleur, ils faisaient du moins bonne — (St-Evr.) Ne savoir qu'elle — tenir, être embarrassé. Perdre —, se troubler. V. MAINTIEN.*

CONTENANT, E, adj., qui contient, qui renferme en soi : *cette bouteille est la partie contenant, et la liqueur est la chose contenue.* = S. : le — et le contenu.

CONTENDANT, E, adj., qui est en concurrence avec un autre : *les princes contendants. Les parties contendantes.* = S. : trois contendants.

CONTENIR, v. a., avoir une certaine capacité ou contenance, une certaine étendue : *le setier de Paris contenait douze boisseaux. Cette salle de spectacle peut — plus de deux mille personnes. L'Olympe ne peut plus — tant de têtes (La F.)* = Renfermer : *ce parc contient une grande quantité de gibier.* Par ext. : *son ouvrage contient toutes les opinions de Descartes. Le moindre grain de sable contient*

un très-grand nombre d'atomes. = Retenir dans certaines bornes : ces diques ont été faites pour — la rivière dans son lit. || Maintenir dans la soumission : — le peuple (Corn.) Il avait de la peine à — ses soldats (Boss.) || Maintenir dans le calme, réprimer : — ses passions, sa ferveur, son indignation. Les larmes lui coulent des yeux, le moyen de les — ? (La Br.) Pourrait-il — l'horreur qu'il a pour moi ? (Rac.) Abs. : il est plus aisé d'opprimer que de —. = Se —, v. pr. : se — dans les bornes d'une sage modération (Fléché.) **CONTENEZ-VOUS**, on vous regarde. || Se modérer sur les choses préjudiciables à la santé : il est plus facile de s'abstenir que de se — (Ac.)

CONTENT, E, adj., qui est satisfait : homme —. Vivre —. Il a le cœur, l'esprit —. Avoir l'air, le visage — (Ac.) = Satisfait de quelqu'un, de quelque chose : qui vit — de rien possède toute chose (Boil.) Ceux qui ne sont CONTENTS de personne sont ceux mêmes dont personne n'est — (La Br.) || Je suis — de moi, j'ai fait ce que je désirais faire. || Qui a bonne opinion de lui : il est toujours — de lui-même (La Br.) Être — de sa personne, de sa petite personne, s'estimer beaucoup. Être — de, approuver : les savants ont été CONTENTS de son latin (Fléché.) Le Sénat ne fut pas — jusqu'à ce qu'il eût aboli la mémoire d'un si infâme jugement (Boss.)

CONTENTEMENT, s. m., état d'un esprit content, satisfaction : la gaieté amène le — de soi et de ses autres. Ses enfants lui donnent du —, toutes sortes de CONTENTEMENTS. = Prov. : — passe richesse. Vivre sans procès, est-ce — ? (Rac.)

CONTENTER, v. a., satisfaire, rendre content : on ne CONTENTE personne quand on prétend — tout le monde (de Retz). — tout le monde et son père (La F.) Les grandeurs irritent plus les passions qu'elles ne les CONTENTENT (Fén.) L'estime de cinq ou six personnes qui nous environnent nous amuse, nous CONTENTE (Pasc.) || Plaire, donner de la satisfaction ; apaiser : ce jeune homme CONTENTE bien ses maîtres. Il ira se plaindre partout si on ne le CONTENTE pas. — ses désirs, ses passions. **CONTENTEZ VOTRE SOIF SANGUINAIRE** (Rac.) = Se —, v. pr., satisfaire son envie, ses désirs : il faut enfin que je me CONTENTE. || S'accommoder de, se borner à : je me CONTENTE de cette raison. Il faut se — d'une honnête médiocrité. **CONTENTEZ-VOUS DE M'AVOIR TROMPÉ UNES FOIS**. La nature ne s'est pas CONTENTÉE d'établir l'ordre, elle a pris des mesures certaines pour que rien ne pût la troubler (J.-J.)

CONTENTIEUSEMENT, adv.; peu us., par voie contentieuse, avec débat.

CONTENTIEUX, EUSE, adj., qui est en débat, qui est ou qui peut être disputé : affaire CONTENTIEUSE. = Qui aime à disputer : esprit —. = S. m. collect., affaires contentieuses : bureau du —.

CONTENTIF, adj. m.; chir. : bandage —, qui sert à maintenir en place un appareil.

CONTENTION, s. f., application opiniâtre et continue : une trop forte — de l'esprit peut altérer la santé. L'ambitieux travaille beaucoup, fait de violentes CONTENTIONS d'esprit et de corps, et se consume de veilles (Bourd.) = Débat, dispute : il est ennemi de toute — (Ac.) Et parmi leurs CONTENTIONS faisons en bonne paix vivre les deux Sosies (Mol.) = Chaleur, dans la dispute, Vieux dans ce sens.

CONTENTU, s. m., ce qui est renfermé dans quelque chose : le — d'un vase, d'un flacon. || — d'un billet, d'une lettre, d'un arrêté.

CONTER, v. a., faire le récit de quelque chose, narrer : — des histoires, des fables. Il faut que je vous CONTE ce que j'ai fait (Sév.) = Abs. : les vieillards aiment à —. || Dire : — ses raisons. Que me contez-vous là ? fam. — ses peines, se plaindre. — des sonnettes, en — de belles, dire des choses vaines, frivoles. Il nous en CONTE. En — à une femme, lui dire des douceurs, des galanteries. Poët. : Ariane aux rochers **CONTANT** ses injustices (Rac.)

§ **CONTER, RACONTER, NARRER**. On conte pour l'amusement ; on raconte pour l'instruction. Quand on narre, on montre plus ou moins de talent comme orateur ou comme écrivain (Lafaye).

CONTESTABLE, adj., qui peut être contesté : cela n'est pas —. Principe, maxime —.

CONTESTANT, E, adj., qui conteste en justice : parties CONTESTANTES. = S. m., les CONTESTANTS.

CONTESTATION, s. f., action de contester un droit, une prérogative, un intérêt : être en —. Perdre le temps en CONTESTATIONS. Terminer une —.

§ **CONTESTATION, DÉMÊLÉ, DIFFÉREND**. Contestation marque une opposition complète entre les paroles d'une personne qui affirme et celles d'une autre personne qui nie ou affirme le contraire. Il marque aussi, comme les deux autres, le sujet qui divise deux individus ou deux États ; mais, dans ce cas, il se considère comme un fait, tandis que *différend* et *démêlé* expriment mieux la chose contestée. Ces deux derniers se distinguent par le résultat à obtenir : le *différend* demande une décision, et le *démêlé* un dénoûment.

CONTESTE, s. f., contestation, débat ; peu us. = Sans —, loc. adv., sans contredit.

CONTESTER, v. a., ne pas reconnaître, attaquer le droit ou la prétention de quelqu'un à une chose : — à quelqu'un ses droits, sa qualité. = Nier la vérité d'un fait, la justesse d'un principe : le conseil de Louis XIV déféra à des autorités qu'il aurait pu — (Volt.) = V. n., débattre, élever une contestation : à l'égard de la dent il falloit — (La F.) = Se —, v. pr., être contesté : l'esprit se CONTESTE moins que le génie (Boiste). = Se refuser mutuellement : se — la supériorité. Tel et tel corps se CONTESTENT l'un à l'autre la préséance (La Br.)

CONTEUR, EUSE, s., celui, celle qui fait un conte, qui narre une histoire : — agréable, ennuyeux. Les CONTEURS d'histoires ressemblent aux gens qui vivent d'emprunt ; leur crédit ne dure pas (Lévis). = Abs. et fam., celui, celle qui débite de fausses nouvelles : c'est un —. C'est une CONTEUSE. Un — de sonnettes, qui raconte des choses ridicules ou ennuyeuses. = Adj. : un vieillard —. La vieillesse CONTEUSE et l'enfance folâtre (Del.)

CONTEXTE, s. m., texte d'un acte dont les dispositions s'enchaînent sans lacune, sans intervalle : les actes notariés doivent être écrits en un seul et même — (Ac.) Texte quelconque considéré par rapport à l'ensemble des idées qu'il présente.

CONTEXTURE, s. f., au propre, manière dont une chose est tissée. || Enchaînement des diverses parties d'un corps, d'un tout : la — des muscles, des os, des fibres, des animaux ; la — d'un drap. || Je sens avec déplaisir toutes les fautes qui sont dans la — de cette pièce (Volt.)

CONTI (maison de), branche cadette de la maison de Bourbon-Condé, qui commença en 1629 avec Aunaud de Bourbon, frère cadet du grand Condé, et s'éteignit avec Louis-François-Joseph de Conti, exilé après le 18 fructidor.

CONTIGU, È, adj., se dit des choses qui se touchent : chambres CONTIGUES. Ma maison est CONTIGUE à la vôtre. = Géom., angles CONTIGUS, qui ont un côté commun.

CONTIGUITÉ, s. f., état de deux choses qui se touchent. = Anat., les os, dans les articulations mobiles sont réunis par — (Ac.)

CONTINENCE, s. f., abstention des plaisirs charnels : la — de Scipion. Platon passa toute sa vie dans le célibat, et se tint toujours dans les règles de la — et de la sobriété la plus exacte (Fén.)

CONTINENT, E, adj., qui observe la continence. = Méd. : continu : fièvre CONTINENTE.

CONTINENT, s. m. ; géogr., grande étendue de terre : l'ancien — comprend l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Le nouveau —, l'Amérique. = La terre ferme, par rapport aux îles voisines : passer, sur le —. || L'Europe, par rapport à l'Angleterre et à quelques autres îles : voyager sur le —.

CONTINENTAL, E, adj., qui appartient aux continents ; au continent européen : le blocus —. Les puissances CONTINENTALES.

CONTINGENCE, s. f., possibilité qu'une chose arrive ou n'arrive pas : — des événements. Selon la — des affaires. = Géom. : angle de —, formé par une ligne droite et une courbe, ou par deux courbes.

CONTINGENT, E, adj., casuel, éventuel : tout ce qui est — est sujet au changement. Le produit de ces mines est si peu assuré, si —, qu'il serait fort imprudent d'établir un fourneau dans ce lieu (Buff.) Chose CONTINGENTE, sur laquelle il ne faut pas compter. = Phil., opposé à nécessaire : proposition CONTINGENTE, celle qui énonce une chose qui peut être ou n'être pas. = Dr. : portion CONTINGENTE, la part de chacun dans un partage ou dans une contribution. = S. m., la part que chacun doit fournir ou recevoir : chaque département contribue pour un certain — en hommes et en argent.

CONTINU, E, adj., dont les parties se tiennent ou se suivent sans division : quantité, étendue CONTINUE. = Qui n'est pas interrompu dans sa durée : bruit —, travail —, pluie, fièvre CONTINUE. Dix ans de guerre CONTINUE. Un bonheur — rendrait l'homme superbe (Mol.) = Math. : proportion CONTINUE, celle où le conséquent du premier rapport est l'antécédent du second. = Mus. : basse CONTINUE, la partie du chant qui est la plus basse, et qui se fait entendre pendant tout le morceau. = S. m. ; phil., ce qui est divisible : le — est divisible à l'infini (Ac.) ; à la CONTINUE, loc. adv., à la longue ; peu us.

§ **CONTINU**, CONTINUEL. Une fièvre continue ne cesse point, tandis qu'une fièvre continue est intermittente et revient périodiquement.

CONTINUATEUR, s. m., celui qui continue l'ouvrage d'un autre.

CONTINUATION, s. f., action de continuer ; durée prolongée : — d'un ouvrage, d'une histoire. — de la guerre (Fléch.) — des pluies. = Prolongement : — d'un mur (Ac.)

CONTINUEL, LE, adj., qui se succède, qui revient sans cesse ou fréquemment : changement —, pluie CONTINUELLE. Un enchaînement — de crimes monstrueux (Fén.) V. CONTINU et ÉTERNEL.

CONTINUELLEMENT, adv., toujours, sans cesse : changer, travailler, jouer, se disputer —. Ainsi les morts et les vivants se remplacent — (Mass.)

CONTINUER, v. a., poursuivre ce qui est commencé : — un travail, un ouvrage, une lecture, un voyage, un régime. = Prolonger, étendre : — un mur, un bail. = Maintenir quelqu'un dans un emploi ; lui conserver la possession de quelque chose : — la pension de quelqu'un. Il lui continua ses bienfaits. = V. n., ne pas cesser, désirer : la résistance

(Boss.) CONTINUEZ, je vous prie. = Persévérer : CONTINUEZ à bien faire. Je CONTINUERAI de vous avertir de ce qui se passe (Pasc.) Seigneur, CONTINUEZ, la victoire est à vous (Rac.) Pendant que les sanglots éclataient de toutes parts, il CONTINUAIT à donner ses ordres (Boss.) = V. n., s'étendre, se prolonger : ces montagnes CONTINENT. = Durer : la pluie CONTINUE. = Se —, v. pr., être continué : ce sacrifice se CONTINUE par la vie et s'accomplit à la mort (Pasc.) = Se prolonger : la chaîne de montagnes se CONTINUE jusqu'à la mer.

CONTINUITÉ, s. f., liaison non interrompue des parties d'un tout : la — des parties. La mémoire nous fait sentir la — de nos maux (J.-J.) = Méd., toute division de parties auparavant continues : Solution de —, = Durée continue : la — de ce bruit n'importe.

§ **CONTINUITÉ**, CONTINUATION. Ils marquent tous une absence d'interruption. Mais la continuité a lieu entre les choses qui sont continues, et la continuation entre les choses que l'on continue.

CONTINUËMENT, adv., sans aucune interruption.

CONTONDANT, E, adj., chir., qui fait des contusions : un instrument —.

CONTORSION, s. f., crispation, violent mouvement des muscles, des membres : la colique cause de cruelles CONTORSIONS. || Geste ou mouvement déréglé : faire des CONTORSIONS en parlant. Et je ne hais rien tant que les — de tous ces grands faiseurs de protestations (Mol.) || Attitude forcée, expression outrée dans une figure : le peintre, en voulant donner de l'expression à ses figures, ne leur fait faire quelquefois que des — (Dider.)

CONTOUR, s. m., trait, ligne qui termine une figure : les CONTOURS de toutes les parties du corps humain (Buff.) De gracieux CONTOURS. Par ext. : les — d'une draperie. = Circuit : le — de Paris, d'une colonne. C'est là que la nature, dans une étendue de trente lieues de —, étale sa richesse avec toute sa simplicité (Rayn.)

CONTOURNÉ, E, adj., tourné de travers, déformé : jambes CONTOURNÉES. Taille CONTOURNÉE. || Dépourvu de naturel, forcé : phrase CONTOURNÉE.

CONTOURNEMENT, s. m., action de contourner ; manière dont une chose est contournée.

CONTOURNER, v. a., donner à une figure le contour qu'elle doit avoir ; arrondir : — des volutes (Ac.) — des vases. = Anat., tourner autour de : ce muscle CONTOURNE telle partie. = Déformer, tourner de travers : ce misérable CONTOURNAIT les jambes de son enfant. = Se —, v. pr. : cet arbre se CONTOURNE. Ses jambes se sont CONTOURNÉES.

CONTRACTANT, E, adj., dr., qui contracte : les parties CONTRACTANTES. = S. : les CONTRACTANTS.

CONTRACTE, adj., gramm., se dit des mots soumis à la contraction : verbes CONTRACTÉS.

CONTRACTER, v. a., faire une convention, s'engager par contrat avec quelqu'un : — une alliance, un mariage ; — mariage, — des obligations, et abs., un mineur ne peut —. — des dettes, s'engager. — des obligations envers quelqu'un, accepter de quelqu'un des services qui engagent. || Se dit aussi des habitudes et des vices qu'on prend : — de bonnes, de mauvaises habitudes. Il y a des vices que nous apportons en naissant, il y en a d'autres que nous CONTRACTONS (La Br.) L'oisiveté et l'indocilité sont les deux défauts les plus dangereux pour les jeunes filles, et dont on guérit le moins quand on les a CONTRACTÉS (J.-J.) || — une maladie, la gagner.

Par ext. : *ce vin a contracté un goût désagréable.*
 = Resserer, réduire à une moindre dimension : *le froid contracte les membres du corps. La fureur contracte les muscles du visage* (Ac.) = Gramm., réunir deux voyelles ou deux syllabes en une seule. = Se —, v. pr., se resserer : *les muscles causent le mouvement des parties en se contractant.* = Être contracté. = Gramm., se réunir par la contraction.

CONTRACTIF, IVE, adj.; méd., qui provoque une contraction, un resserrement.

CONTRACTILE, adj.; anat., susceptible de contraction : *la fibre musculaire est —.*

CONTRACTILITÉ, s. f., faculté que certains tissus organiques ont de se contracter.

CONTRACTION, s. f., resserrement du volume d'un corps; raccourcissement, rétrécissement : — *des nerfs, des muscles. Force de —.* = Gramm., réduction de deux voyelles ou de deux syllabes en une seule : *du pour de le est une —.*

CONTRACTUEL, LE, adj., stipulé par contrat.

CONTRACTURE, s. f., état de rigidité auquel les muscles arrivent progressivement à la suite de rhumatismes, de convulsions. = Archit., rétrécissement dans la partie supérieure d'une colonne.

CONTRADICTEUR, s. m., celui qui contredit : *les CONTRADICTEURS attaquent plus de vérités que d'erreurs* (Boiste). *Il n'a pas trouvé de —.* = Dr., l'avocat de la partie adverse. *Legitime —*, celui qui a qualité ou droit d'intervenir pour contredire.

CONTRADICTION, s. f., action de contredire : *son avis passa sans —. Les grands n'aiment pas la —.* = Opposition aux opinions des autres : *esprit de —, disposition à contredire; personne qui se plaît à contredire.* || Opposition à un sentiment, à une doctrine : *les CONTRADICTIONS ne l'ont pas rebuté* (Volt.) || Opposition, incompatibilité entre deux ou plusieurs choses : *être ou n'être pas implique —. Il n'y a point de — dans la nature* (Vauv.) *Une des manières dont nous accordons ces — apparentes est par l'interprétation* (Pasc.)

CONTRADICTOIRE, adj., qui implique contradiction; qui est en contradiction avec : *oui et non sont des termes CONTRADICTOIRES. Ce sont des nouvelles tout à fait —.* = Dr., se dit de tout ce qui se fait ou s'instruit dans un procès en présence des parties intéressées : *jugement, arrêté —*, rendu sur les plaidoiries ou les productions respectives des parties.

CONTRADICTOIREMENT, adv., d'une manière contradictoire; après avoir entendu les parties.

CONTRAINABLE, adj.; dr., qui peut être contraint par quelque voie de droit.

CONTRAINANT, E, adj., gênant : *je vous plains des compagnies CONTRAINANTES que vous avez eues* (Sév.); peu us.

CONTRAINDRE, v. a., imposer sa volonté à quelqu'un par la pression, l'obsession, la persécution : *la nécessité l'y a CONTRAINT. Il CONTRAINT l'impératrice de l'épouser* (Boss.) || Prov. : *la nécessité CONTRAINT la loi, elle oblige à passer par-dessus la loi. La force de la coutume CONTRAINT les mœurs* (Mass.) *Ces choses CONTRAignent bien moins l'éloquence qu'elles ne la fixent* (Id.) = Forcer par voie de justice. Gêner, tenir en contrainte : — *par corps, par saisie de bien. Je ne prétends pas vous —.* || — *son naturel, ses goûts, son humeur* (Pasc.) **CONTRAINDREZ-VOUS César jusque dans ses amours?** (Rac.) = Se —, v. pr., se gêner, se retenir : *les hypocrites se CONTRAignent. La pensée ne peut se —. Ne vous*

CONTRAIGNEZ pas pour moi, je vous prie (Ac.) *Il est des moments où l'on doit se —* (Dest.) V. OBLIGER.

CONTRAIER, E, adj., gêné, forcé; *air, mouvement —. Manières CONTRAINTEES.* || *Discours, style —. Un vacu —* (La Br.) *Un silence —* (Fléchi.)

CONTRAINTE, s. f., violence par laquelle on oblige quelqu'un à faire quelque chose malgré lui : *user de —, employer la —. La — et l'amour ne vont pas mal ensemble, et le plaisir ne se commande pas* (J.-J.) = État de celui qui est contraint. *Dure —, — extrême. La soumission sera sans murmure, parce qu'elle sera sans —* (Mass.) *La — morale.* = Retenue imposée par le respect : *la — qu'inspirent les bienséances. La prudence et la discrétion tiennent toujours en — l'amour de la vérité* (Boss.) || Gêne, obstacle : *la — de la rime, de la mesure* (La Br.) = Acte judiciaire pour contraindre. = Mandement décerné contre celui qui doit au fisc : — *par corps, droit de faire emprisonner; action d'arrêter, d'emprisonner en vertu de ce droit.*

CONTRAIRE, adj., opposé : *le froid et le chaud sont CONTRAIRES. Ils ne savent s'ils trouveront un Dieu propice ou —* (Boss.) = Qui n'est pas conforme à : *cela est — à la loi de Dieu; — à la raison, à la vérité.* = Nuisible, défavorable : *le vin m'est —. Il m'a toujours été —* (Ac.) *Avoir le vent —.* = En contradiction; droit contradictoire : *en cela, vous êtes — à vous-même. Les parties sont CONTRAIRES en fait.* = S. m., l'opposé : *le — de ce que l'on craint ou de ce que l'on espère arrive presque toujours* (Boiste). *Aller au — d'une chose, y contredire, agir contrairement.* = S. m. pl., choses opposées entre elles : *deux CONTRAIRES ne peuvent subsister ensemble. C'est des CONTRAIRES que résulte l'harmonie du monde* (B. de St-P.) = Log., propositions qui se détruisent : *par la raison des CONTRAIRES.* = *Au —, bien au —, tout au —*, loc. adv., tout autrement; loin de là.

CONTRAIREMENT, adv., en opposition : — *à l'esprit de la loi.*

CONTRALTO (mot ital.), s. m.; mus., haute-contre, la plus grave des voix de femme.

CONTRAPONTISTE, s. m., compositeur qui connaît les règles du contre-point.

CONTRARIANT, E, adj., qui aime à contrarier : *homme, esprit —; humeur CONTRARIANTE. Événements CONTRARIANTS, de nature à contrarier.*

CONTRARIÉ, E, adj., de mauvaise humeur.

CONTRARIER, v. a., dire ou faire le contraire de ce que les autres disent ou font : *il me CONTRARIE toujours* (Ac.) *Ads., il se plaît à —.* || Faire obstacle, s'opposer : *ce qui nous CONTRARIE prépare souvent notre bien. Nous écoutons avec défiance les censeurs qui contrarient nos penchants* (Séguir.) || *Vos concurrents vous supplantent, les éléments vous contrarient* (Mass.) — *la nature, c'est ranier contre le courant.* = Se —, v. pr., être en contradiction avec soi-même. Être opposé, se contredire : *ces deux mouvements, ces deux idées se contrarient. Ces deux hommes se CONTRARIENT sans cesse.*

CONTRARIÉTÉ, s. f., opposition entre des choses contraires : *la — qui existe entre le froid et le chaud. — d'opinions, d'intérêts, de volontés, d'humeurs. — d'arrêts. Pensant à la — des esprits, des goûts et des sentiments, je suis étonné de voir sept ou huit personnes se rassembler sous un même toit* (La Br.) || Empêchement, obstacle : *si j'ai réussi, ce n'est pas sans beaucoup de CONTRARIÉTÉS* (Ac.) ||

Chose qui contrarie : *je l'attends, et il ne vient pas, quelle* — !

CONTRASTE, s. m., opposition frappante entre deux objets : — *d'ombre et de lumière* ; — *de sentiments, de caractères. Il force et exagère une passion, un —, des attitudes* (La Br.) *Cet écrivain possède l'art des CONTRASTES. Il est très-ordinaire aux compositeurs qui manquent d'invention d'abuser du —* (J.-J.) *Le rôle de l'imposteur et celui d'Ariste font — dans le Tartufe* (Volt.)

CONTRASTÉ, E, adj., qui forme contraste : *des caractères bien CONTRASTÉS. Des figures bien CONTRASTÉES* (Ac.)

CONTRASTER, v. n., être en contraste, en opposition : *les lumières et les ombres de ce tableau CONTRASTENT bien* (Ac.) = V. a., mettre en contraste. = — *les figures, les têtes.*

CONTRAT, s. m., convention écrite, traité notarié : — *d'acquisition, de vente, de mariage.* = Toute convention entre deux ou plusieurs personnes. = — *social*, exposé des droits et des devoirs d'un peuple. = Jeu, sorte de fiche carrée à laquelle on donne la valeur de dix fiches longues. V. CONVENTION.

CONTRAVENTION, s. f., infraction à une loi, à une ordonnance ; violation d'un contrat : — *aux lois.* = Infraction à un règlement de police : *ce n'est pas un délit, ce n'est qu'une —.*

CONTRÉ, prép., en opposition à : *marcher — l'ennemi. Donner de la tête — une muraille. Agir — ses intérêts. Aller — vent et marée*, poursuivre ses desseins malgré les difficultés. *Faire une sortie — quelqu'un, l'attaquer.* = Malgré, nonobstant : — *le témoignage du genre humain* (Boss.) = Proche de, près : *j'étais assis — le mur. Nous voici — la maison* (Mass.) *Les voici aux prises, pieds — pieds, mains — mains* (Fén.) = *Tout —*, loc. adv., tout près. = Adv., par opposition : *parler pour et —. Vous êtes pour, moi je suis —.* = S. m., l'opposé, le contraire : *soutenir le pour et le —.* = Jeu de billard, rencontre de deux billes. = *Par —*, loc. adv., du moins, en compensation : *s'il est pauvre, — il est honnête.* = *Ci —*, loc. adv. V. Ci.

CONTRE-ALLÉE, s. f., allée latérale et parallèle à une allée principale.

CONTRE-AMIRAL, s. m., troisième grade d'officier général dans la marine. = Le vaisseau que monte le contre-amiral.

CONTRE-APPEL, s. m.; eser., le contraire de l'appel. = Mil., second appel.

CONTRE-APPROCHES, s. f. pl., travaux que les assiégés établissent contre ceux des assiégeants.

CONTRE-BALANCER, v. a., égaler par le poids, se dit de deux forces dont l'une balance l'autre : *un poids qui en CONTRE-BALANCE un autre.* || *La puissance de Crassus CONTRE-BALANÇAIT celle de Pompée* (Boss.) || *Ses bonnes qualités CONTRE-BALANÇENT ses défauts* (Ac.) = Se —, v. pr., s'équilibrer ; être contre-balancé : *dans un gouvernement bien constitué les pouvoirs doivent se —.*

CONTREBANDE, s. f., action d'introduire en fraude dans un pays des marchandises prohibées : *faire la —.* = Marchandises de contrebande : *un bâtiment chargé de —* (Ac.) || *Fam., un homme de —*, à qui l'on ne se fie pas. *Je suis la plus méchante, mais pas assez pour être de —* (Sév.) Être de —, être dans une société où l'on n'a pas le droit de se trouver.

CONTREBANDIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait la contrebande.

CONTRE-BAS (EN), loc. adv., archit., de haut en bas ; en dessous d'un objet.

CONTRE-BASSE, s. f., grosse basse dont le son est d'une octave au-dessous de la basse ordinaire.

CONTRE-BASSISTE, s. m., celui qui joue de la contre-basse.

CONTRE-BASSON, s. m., instrument qui donne l'octave basse du basson. = Celui qui joue de cet instrument.

CONTRE-BATTERIE, s. f., batterie dressée pour en battre ou pour en protéger une autre. || Moyens employés pour déjouer des menées hostiles.

CONTRE-BIAIS (À), loc. adv., à contre-sens.

CONTRE-BOUTANT, s. m., pièce de bois ou pilier de pierre qui sert d'appui. = Adj., *mur —.*

CONTRE-BOUTER, v. a., appuyer un mur par un étai, par un pilier ou par un autre mur posé à angle droit.

CONTRE-CALQUER, v. a., faire la contre-épreuve d'un calque. = Calquer un calque en le retournant pour obtenir le dessin en sens contraire. = Se —, v. pr., être contre-calqué.

CONTRE-CARRER, v. a., s'opposer directement à quelqu'un, à ses projets : *serviteurs et valets, tous prennent l'habitude de le —* (Dest.) *Dès ce soir je veux pour la —, vous marier tous deux* (Mol.) = Se —, v. pr., contrarier les projets l'un de l'autre.

CONTRE-CHÂSSIS, s. m., châssis de verre ou de papier qu'on met devant un châssis ordinaire.

CONTRE-CLÉ ou **CONTRE-CLEF**, s. f., voussoir posé à droite ou à gauche d'une clé de voûte.

CONTRE-COEUR, s. m., plaque de fer contre laquelle on applique le bois à brûler ; plaque attachée contre le fond de cheminée pour conserver et renvoyer la chaleur.

CONTRE-COEUR (À), loc. adv., bien malgré soi ; avec répugnance.

CONTRE-COUP, s. m., répercussion d'un corps sur un autre. = Bill., *ce — m'a été favorable.* || *C'est Dieu qui frappe ces grands coups dont le — porte si loin* (Boss.) = Chir., lésion produite par un coup dans la partie opposée à celle qui a été atteinte : *il fut blessé au front et mourut du —* (Ac.) || Événement arrivé par suite qu'à l'occasion d'un autre : *il y a des louanges qui font voir par — des défauts en ceux qu'on loue* (La Roch.)

CONTRE-COURANT, s. m., courant qui se fait en sens contraire.

CONTREDANSE, s. f., danse qui s'exécute ordinairement par plusieurs couples se faisant face. = Air de contredanse.

CONTRE-DATER, v. a. m., mettre à une lettre une autre date que l'on avait mise d'abord.

CONTRE-DIGUE, s. f., digue qui en renforce une autre. = Ouvrage destiné à en garantir un autre.

CONTREDIRE, v. a., dire le contraire, contester : — *quelqu'un* ; — *une proposition. Nous faisons tous les jours l'apologie des maximes du monde, tandis que notre cœur CONTREDIT en secret nos décisions* (Mass.) = Abs., *il n'ouvre la bouche que pour —* (La Br.) = Contrarier, désapprouver : *ma mère empoisonnée pour avoir CONTREDIT mon indigne hyménée* (Corn.) = Être en opposition, ne pas répondre à, se dit des choses : *ce règlement CONTREDIT la nature* (Volt.) = Dr., faire des écritures pour combattre les raisons et les moyens de la partie adverse. = Se —, v. pr., être en opposition avec

soi-même : *vous vous contredisez.* = *Se —*, être opposé : *les hommes se contredisent mutuellement. Tout cela est vrai, mais ne se contredit pas* (Pasc.)

CONTREDISANT, E, adj., qui aime à contredire : *esprit, humeur contredisante* (Ac.) = *Dr.*, qui fournit des contredits. = *S. m.*, *cette preuve est incontestable, et il la faut défendre contre tous les contredisants* (Boss.)

CONTREDIT, S. m., réponse en opposition à ce qui a été dit. = *Au pl.*, écritures en réponse aux moyens de la partie adverse. = *Sans —*, loc. adv., certainement, assurément : *mais vous êtes, sans —, le plus à plaindre des deux* (J.-J.)

CONTREE, S. f., étendue de pays relativement à son aspect : — *fertile, peuplée, déserte. Vous possédez des Grecs la plus riche —* (Rac.) = Pays considéré matériellement, eu égard à ce qui le compose ou à ce qu'il contient : *les Açores, les Canaries, etc., paraissent être les restes des anciens continents qui réunissaient nos contrées à l'Amérique* (Buff.) V. PAYS.

CONTRE-ÉCHANGE, S. m.; *dr.*, échange mutuel. **CONTRE-ENQUÊTE, S. f.**, enquête opposée à celle de la partie adverse.

CONTRE-ÉPAULETTE, S. f., corps d'épaulette dépourvu de franges.

CONTRE-ÉPREUVE, S. f., estampe ou dessin qu'on tire sur une estampe fraîchement imprimée ou sur un dessin au crayon, et qui reproduit les mêmes traits, mais en sens contraire : *tirer une —; des contre-épreuves.* || *Pâle —*, faible imitation. = *Note sur la proposition contraire à celle qui a été d'abord mise aux voix. Par ext.*, moyen de vérification de comptes. *J'emploie de telles —, que je ne puis être volé de beaucoup* (Napol.)

CONTRE-ÉPREUVER, V. a., faire une autre épreuve.

CONTRE-ESCARPE, V. CONTRESCARPE.

CONTRE-ESPALIER, S. m., rangée d'arbres taillés en espalier et plantés vis-à-vis d'un espalier.

CONTRE-ÉTRAVE, S. f., pièce de bois courbe liant l'étrave à la quille.

CONTREFAÇON, S. f., action de contrefaire quelque chose au préjudice d'un auteur ou inventeur : — *d'un ouvrage, d'une machine. Il a été condamné pour —.* = *Ouvrage contrefait.* V. CONTREFACTION.

CONTREFACTEUR, S. m., celui qui se rend coupable de contrefaçon.

CONTREFACTION, S. f., droit, contrefaçon des effets publics, des monnaies, des poinçons, des sceaux de l'État. = *Faux en écriture privée.*

CONTREFAIRE, V. a., imiter la voix et les gestes de quelqu'un : — *un acteur, le chant du rossignol. Je le contrefais à merveille.* || *Feindre d'être ce qu'on n'est pas : — l'homme de bien* (Ac.) *Il y a dans la véritable vertu une candeur et une ingénuité que rien ne peut —* (J.-J.) || *Déguiser une chose pour qu'elle ne soit pas reconnue : — sa voix, son écriture.* = *Défigurer, rendre difforme : les convulsions lui ont contrefait tout le visage* (Ac.) = *imiter par contrefaçon, commettre le crime de faux : — un livre, une monnaie, un billet de banque, l'écriture, la signature de quelqu'un.* = *Se —*, v. pr. se rendre difforme. = *Feindre, déguiser son caractère. Rien ne me coûte plus que de me —* (Dest.) *Les méchants se contrefont* (Volt.) = *Être contrefait : les billets de banque ne se contrefont pas facilement.*

CONTREFAISEUR, S. m., celui qui imite. qui contrefait : *point de quartier à ce — de gens* (Mol.)

CONTREFAIT, E, adj., ce qui a été imité ou reproduit en fraude : *ouvrage —; une monnaie contrefaite.* || *Feint : des caresses contrefaites* (La Br.) = *Difforme : un homme —; une taille contrefaite.*

CONTRE-FICHE, S. f., pièce de bois posée obliquement contre un pan de bois ou contre un mur pour le soutenir.

CONTRE-FINESSE, finesse opposée à une autre.

CONTRE-FORT, S. m., mur contre-boutant, servant d'appui à un autre. = *Mil.*, — *de forteresse*, sorte de contre-fort en forme de trapèze, qui est enfoncé dans l'escarpe. = *Pièce de cuir dont on renforce le derrière d'un soulier, d'une botte.* = *Par ext.*, tout ce qui sert d'appui.

CONTRE-FOSSE, S. m., avant-fossé d'une forteresse.

CONTRE-FUGUE, S. f., mus., fugue dont la marche est contraire à celle d'une autre.

CONTRE-GARDE, S. f., ouvrage construit autour d'un bastion, d'une demi-lune, d'une pile de pont, etc.

CONTRE-HACHER, V. a., croiser des hachures par d'autres hachures.

CONTRE-HACHURE, S. f., hachure qui en croise d'autres.

CONTRE-HÂTIER, S. m., grand chenet de cuisine, garni de crochets et de chevilles.

CONTRE-HAUT (EN), loc. adv., en dessus d'un objet. = *De bas en haut.*

CONTRE-JOUR, S. m., endroit où le jour ne donne pas en plein. = *Jour opposé à celui d'un tableau.* = *A —*, loc. adv., dans un jour contraire, défavorable.

CONTRE-JUMELLES, S. f. pl., pavés qui, dans les ruisseaux, se joignent deux à deux.

CONTRE-LATTE, S. f., latte posée perpendiculairement entre deux chevrons.

CONTRE-LATTER, V. a., garnir de contre-lattes : — *une cloison.*

CONTRE-LETTRE, S. f., acte secret par lequel on déroge à ce qui a été stipulé dans un acte public.

CONTRE-MAILLER, V. a., doubler les mailles d'un filet de pêche.

CONTRE-MAÎTRE, S. m., mar., troisième officier de manœuvre à bord. = *Celui qui dirige les ouvriers dans une manufacture ou dans un grand atelier.*

CONTREMANDER, V. a., révoquer la demande ou la commande qu'on avait faite : — *un costume, un dîner, un bal, une voiture.*

CONTRE-MANŒUVRE, S. f., changement subit de disposition sur le terrain, un jour d'action.

CONTRE-MARCHE, S. f., mouvement d'une armée contraire à un mouvement contraire. = *Évolution par laquelle une colonne fait volte-face.* = *Mar.*, évolution par laquelle un vaisseau ou une escadre vire de bord. = *Pièce qui soutient une marche d'escalier.*

CONTRE-MARÉE, S. f., marée opposée à la marée ordinaire.

CONTRE-MARQUE, S. f., seconde marque apposée à des marchandises, à des ouvrages d'or et d'argent. = *Second billet qu'on délivre au théâtre à ceux qui sortent pour rentrer : Hébert était vendeur de contre-marques à la porte des spectacles* (Mich.)

CONTRE-MARQUER, V. a., apposer une seconde

marque à ces marchandises, à des ouvrages d'or ou d'argent.

CONTRE-MINE, s. f., ouvrage souterrain fait pour détruire la mine de l'ennemi ou en empêcher l'effet. = Mine pratiquée sous les dehors d'une place pour faire sauter les assaillants. || Fam., Ruse opposée à une autre.

CONTRE-MINER, v. a., faire des contre-mines : — *un bastion*. || — *les menées de quelqu'un*, leur opposer d'autres menées, les déjouer.

CONTRE-MINEUR, s. m., celui qui travaille à une contre-mine.

CONTRE-MOT, s. m.; mil., second mot d'ordre donné de peur que le premier ne soit connu des ennemis.

CONTRE-MUR, s. m., mur bâti le long d'un autre pour le soutenir et fortifier.

CONTRE-MURER, v. a., faire un contre-mur : — *un mur mitoyen, des contre-cœurs de cheminée*.

CONTRE-ORDRE, s. m., révocation d'un ordre : *donner, recevoir* —. = Ordre contraire à un ordre antérieur.

CONTRE-PARTIE, s. f.; mus., partie de musique opposée à une autre. = Partie du second dessus. || Opinion, sentiment contraire. = — *d'un compte*, registre tenu par le directeur d'un bureau pour la vérification des autres registres.

CONTRE-PESER, v. a. V. CONTRE-BALANCER.

CONTRE-PIED, s. m., chasse, voie que la bête a suivie et qu'elle a quittée pour en prendre une autre : *lorsque le veneur ne peut juger par le pied, il est obligé de suivre le — de la bête* (Buff.) || Fam., le contraire d'une chose : *les flatteurs prennent le — des vieillards : ils louent le présent et blâment le passé* (Bayle).

CONTRE-PLATINE, s. f., porte-vis sur laquelle porte la tête des vis qui fixent la platine d'un fusil.

CONTRE-POIDS, s. m., poids qui contre-balance ou modère l'action d'une force opposée : — *d'horloge*. *Cela servira de —*. || *La crainte de Dieu est un puissant — à nos mauvaises inclinations. La Providence sait donner aux classes les plus élevées leur —* (Boss.) = Balancier ; peu us.

CONTRE-POIL, s. m., le rebours du poil. || *Qu'est-ce que la raison ? Le — de l'opinion du vulgaire* (M^{le} Gournay). = A —, loc. adv., dans un sens opposé au poil : *étriller un cheval à —*. || *Prendre quelqu'un à —*, agir avec lui de manière à le choquer. *Prendre une affaire à —*, dans le sens le moins naturel et le moins favorable.

CONTRE-POINT, s. m., mus., art de composer à deux ou plusieurs parties. = Composition faite selon les règles du contre-point.

CONTRE-POINTER, v. a., piquer une étoffe des deux côtés. = Opposer une batterie à une autre.

CONTRE-POISON, s. m., spécifique contre un poison, antidote : *les CONTRE-POISONS doivent pouvoir être pris à grande dose sans danger* (Orfila). || *L'attrait de la vie domestique est le meilleur — des mauvaises mœurs* (J.-J.)

CONTRE-PORTE, s. f., seconde porte d'une place forte. = Seconde porte pour garantir une pièce du froid et du vent.

CONTRE-RÉVOLUTION, s. f., révolution qui tend à détruire les résultats politiques de celle qui l'a précédée.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE, adj., favorable à la contre-révolution : *esprit — ; doctrines,*

passions CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES. = S. m., partisan de la contre-révolution.

CONTRE-RUSE, s. f., ruse opposée à une autre.

CONTRE-SAISON (À), loc. adv., hors de saison.

CONTRE-SABORD, s. m.; mar., fenêtre pour fermer le sabord.

CONTRE-SALUT, s. m.; mar., salut qu'on rend sans délai en faisant tirer le canon.

CONTRE-SANGLON, s. m., courroie clouée sur l'arçon de la selle, qui sert à arrêter la boucle de la sangle.

CONTRESCARPE, s. f., pente du mur extérieur du fossé qui fait face à l'escarpe. = Le chemin couvert et le glacis.

CONTRE-SCÈL, s. m., petit sceau apposé sur le tiret du parchemin qui attache les lettres scellées en chancellerie.

CONTRE-SCELLER, v. a., mettre le contre-scel à des lettres.

CONTRE-SEING, s. m., signature de celui qui contre-signe : *cette ordonnance porte le — du ministre*.

CONTRE-SENS, s. m., sens contraire au sens naturel : *vous prenez le — de mes paroles* (Ac.) = Interprétation contraire au sens véritable d'un texte : *il u fait plusieurs — dans sa version*. = Manière de lire, de prononcer en désaccord avec le sens des paroles : *sa manière de lire est un véritable —* (Ac.) || Chose contraire à l'usage, au bon sens. = Sens contraire à celui qu'un objet doit avoir. = A —, loc. adv., dans le sens opposé : *une dentelle cousue à —* (Ac.) *Notre imperfection nous fait prendre pour ainsi dire le zèle des supérieurs à —* (Bourd.)

CONTRE-SIGNATAIRE, s. m., se dit de celui qui contre-signe un acte. = Adj. : *ministre —*

CONTRE-SIGNER, v. a., signer en second après celui dont un acte émane : — *une ordonnance, un brevet*. = — *une lettre*, mettre sur l'adresse le nom de celui qui l'envoie : *le secrétaire général a CONTRESIGNÉ cette lettre*.

CONTRE-TAILLE, s. f., taille qui croise la première taille d'une gravure. = Taille que les boulangers gardent entre leurs mains pour contrôler celle qu'ils laissent à leurs pratiques.

CONTRE-TEMPS, s. m., accident inopiné qui nuit au succès d'une affaire : *il a essuyé bien des —*. *Il est des — qu'il faut qu'un sage essuie* (Rac.) = Temps mal pris pour dire ou faire quelque chose : *le — serait étrange de chercher des roses sous la neige* (Pasc.) = Mus., action d'appuyer sur le temps faible d'une mesure. = Danse, saut joint à des pas mesurés. = A —, loc. adv., mal à propos, en prenant mal son temps : *je fais tout à —* (Boil.)

CONTRE-TERRASSE, s. f., terrasse appuyée contre une autre plus élevée.

CONTRE-TIRER, v. a., faire la contre-épreuve d'une épreuve. = Calquer.

CONTRE-VAL (À), loc. adv., en descendant la rivière.

CONTREVALATION, s. f., retranchement fait autour d'une place assiégée pour empêcher les sorties de la garnison.

CONNREVENANT, E, s., celui, celle qui contrevient.

CONTREVENIR, v. n., aller contre la voie tracée; agir contrairement à une ordonnance ou à une obligation : *il a CONTREVENU aux commandements de Dieu*. — *aux règlements de police*. — *à une clause du contrat, du traité*.

CONTREVENT, s. f., volet de bois qui se ferme à l'extérieur d'une fenêtre.

CONTRE-VÉRITÉ, s. f., ce qu'on dit dans un sens contraire à celui que l'on veut faire entendre : *dire qu'un poltron est brave, c'est dire une —*.

CONTRE-VIRER, v. a.; mar., tourner en sens contraire.

CONTRE-VISITE, s. f., seconde visite de lieux. = Seconde visite de police ou de commis pour empêcher les fraudes qui pourraient avoir été faites dans les visites ordonnées par les règlements.

CONTRIBUABLE, s. m., personne qui contribue au paiement des impositions : *être inscrit sur le rôle des CONTRIBUABLES*.

CONTRIBUER, v. n., payer sa part d'une dépense ou d'une charge commune : — pour un tiers, pour un quart dans une dépense. — pour l'entretien des routes. = Abs., payer une somme à l'ennemi pour se garantir du pillage : *tout le pays CONTRIBUA. Il a fait — toute la ville.* || Aider, avoir part à un résultat : *cette découverte CONTRIBUA beaucoup aux progrès de l'art. Ne pas blâmer les abus, c'est — à les perpétuer* (C. Fée). *Il n'y a rien à la cour de si méprisable qu'un homme qui ne peut — en rien à notre fortune* (La Br.)

CONTRIBUTIF, IVE, adj., néol., qui a rapport à la contribution.

CONTRIBUTION, s. f., ce que chacun donne pour sa part dans une dépense ou une charge commune, surtout en matière d'impôt : — foncière, celle qui est perçue sur un immeuble. — personnelle, qui est levée sur les personnes. CONTRIBUTIONS directes, impôts directement établis sur les biens ou sur les personnes. — indirectes, impôts établis sur les objets de consommation. — mobilière, en proportion du loyer. = La part proportionnelle que paye chacun des cohéritiers : — aux dettes d'une succession. = Perte que subit un créancier quand les biens du débiteur ne suffisent pas pour acquitter la totalité de ses dettes. = — de guerre, impôt exigé pour satisfaire aux besoins de la guerre ou somme payée à l'ennemi pour se garantir du pillage : *mettre tout le pays à —*. || Mettre à —, faire contribuer d'une manière quelconque ; exploiter : *mettre ses amis à —. Mettre la curiosité publique à —. Il a mis à — tous les auteurs qui se sont occupés de cette matière* (Ac.) Toutes les sciences ont été mises à — pour rehausser et conserver convenablement les jouissances du goût (Brillat-Savar.)

V. IMPÔT.
CONTRISTER, v. a., rendre triste, causer du chagrin : *pourquoi CONTRISTERAI-JE mon âme à considérer de si grands maux?* (J.-J.) *S'il est digne de cet aveu, son âme en sera CONTRISTÉE, et vous l'aurez affligé sans raison* (Id.)

CONTRIT, E, adj.; théol., qui a un grand regret de ses péchés : *un cœur — et humilié* (Fléch.)

CONTRITION, s. f., vif regret d'avoir offensé Dieu : — parfaite, imparfaite. V. ATTRITION.

CONTRÔLE, s. m., registre double qu'on tient pour la vérification d'un autre : — du sceau, des finances. = Vérification : *être chargé du — d'une caisse.* || Fam., critique, censure : *vous ne pouvez exercer aucun — sur lui* (Ac.) = Marque sur les ouvrages d'or et d'argent, faisant foi qu'ils ont payé les droits et qu'ils sont au titre fixé par la loi ; bureaux du contrôle : *il faut aller au —*. = Bureau où se tiennent les contrôleurs d'un théâtre : *on refusa son billet au —*. = État nominatif des person-

nes qui appartiennent à un corps, à une troupe : *être porté sur le —*. Rayer quelqu'un des CONTRÔLES de l'armée.

CONTRÔLER, v. a., inscrire sur le contrôle : — des pièces, des exploits. = Vérifier : — le monnayage. = Mettre la marque ou le contrôle sur les ouvrages d'or ou d'argent : *faire — sa vaiselle.* || Critiquer, censurer : *courage! monsieur l'avocat, CONTRÔLEZ bien mes actions* (Brueys). *Car il CONTRÔLE tout, ce critique zélé, et tout ce qu'il contrôle est fort bien contrôlé* (Mol.) = Se —, être contrôlé : *tous les bijoux se CONTRÔLENT à la Monnaie.*

CONTRÔLEUR, s. m., fonctionnaire chargé de tenir registre de certaines choses ou de faire une vérification : — de comptabilité; — des contributions directes, indirectes, etc. L'ancien — général des finances a été remplacé par le ministre des finances. = Celui qui est placé à la porte des théâtres pour recevoir et vérifier les billets. || Fam., celui qui critique, censure les actions des autres. En ce sens, on dit aussi : une CONTRÔLEUSE.

CONTROUVÉ, E, adj., inventé par malice : *fait —, histoire CONTROUVÉE. Tout ce que j'ai dit est faux et —* (Mézer.)

CONTROUVER, v. a., inventer par malice, dans le but de nuire : *l'imagination invente les faits, la fourberie les CONTROUVE* (Boiste). Abs. : *voyez le peuple, il CONTROUVE, il augmente* (La Br.)

CONTROVERSE, s. f., dispute ou discussion suivie sur des doctrines philosophiques ou religieuses. Dans les CONTROVERSES, on cherche plus à faire vaincre le parti que la vérité (Bayle). = Matières de controverse : *étudier, prêcher la —*. || Débat : *cela est hors de —. Les — particulières d'un fait* (Pasc.)

CONTROVERSE, E, adj., débattu, disputé de part et d'autre : *point —. Matière CONTROVERSÉE.*

CONTROVERSER, v. a., discuter : — une doctrine. = Abs., soutenir une controverse.

CONTROVERSISTE, s. m., celui qui traite des matières de controverse.

CONTUMACE, s. f., refus, défaut que fait un prévenu de comparaître devant le tribunal où il est déferé : *être jugé, condamné par —*.

CONTUMACER, v. a.; peu us., poursuivre par contumace.

CONTUMAX ou **CONTUMACE**, adj., se dit d'un accusé qui fait défaut. = S. m., accusé ou prévenu qui est en état de contumace.

CONFUS, E, adj., meurtri, froissé : *muscle —, plaie CONFUSE.*

CONFUSION, s. f., lésion causée par un contact violent avec des corps contondants sans solution de continuité à la peau : *légère, forte, profonde —*.

CONFUSIONNER, v. a., faire des contusions. = Se —, v. pr., se faire des contusions.

CONVAINCANT, E, adj., qui est de nature à convaincre : *argument —, preuve, raison CONVAINCANTE* (Pasc.) *Il est aussi — dans ses discours que redoutable par ses armes* (Boss.)

CONVAINCARE, v. a., forcer d'avouer ou de reconnaître ce que l'on parle à raison : — *quelqu'un d'une vérité. — un infidèle. — l'esprit, les sens* (Pasc.) = *Que ce tombeau nous CONVAINCQUE de notre néant* (Boss.) Abs. : *la véritable victoire des orateurs chrétiens n'est pas de —, c'est bien plutôt de persuader* (L. H.) = Prouver à quelqu'un le fait dont il est coupable : — *un accusé du crime qui lui est imputé* (Ac.) *Sa doctrine fut CONVAINCQUE d'erreur.* = Se —, v. pr., s'assurer de la vérité d'une chose : *il se CON-*

VAINCRA par expérience. *Ils trouvent plus court de juger sur ce qu'on leur dit que de l'approfondir et de s'en — (Mass.) Se — par ses propres yeux (Ac.)*

§ **CONVAINCRE, PERSUADER.** Pour convaincre on a recours au raisonnement, tandis que pour *persuader* il faut agir sur le cœur, sur le sentiment.

CONVALESCENCE, s. f., état d'une personne qui relève de maladie : *entrer en —. Sa — a été longue. Oh! que l'âme jouit dans la —!* (St-Lamb.)

CONVALESCENT, E, adj., qui relève de maladie. = S., personne convalescente.

CONVENABLE, adj., qui convient, qui est conforme à, proportionné : *mariage —, moment —. Récompense — à son mérite. Desseins CONVENABLES à la situation de l'empire (Boss.)* = Conforme aux convenances, décent, à propos. *Pour le moment, cette démarche ne serait pas —. Vos lettres m'inspirent des projets de retraite CONVENABLES à mes maximes et à mon âge (J.-J.)*

CONVENABLEMENT, adv., d'une manière convenable : *agir —.*

CONVENANCE, s. f., rapport, conformité. — *de goût, de fortune, de caractère, d'humeur. Faire un mariage de —. La — du style consiste à n'employer que des idées propres au sujet (D'Alemb.)* = Bien-séance, décence : *raisons de —. Il faut respecter les CONVENANCES. Le mérite de la — est dans ce qu'on dit et dans ce qu'on ne dit pas (M^{me} Necker).* Le défaut d'éducation et de sensibilité se reconnaît à l'oubli des —. = Commodité, utilité particulière : *cette maison est à ma —. Il m'a fallu payer la —.*

CONVENANT, E, adj., bienséant; vieux.

CONVENANT, s. m. V. COVENANT.

CONVENIR, v. n., demeurer d'accord : *il est CONVENU lui-même de sa méprise (Ac.) Qui CONVIENT de ses torts commence à en avoir moins (Boiste).* = S'accorder, s'entendre sur quelque chose, faire un accord, une convention : *CONVENONS d'abord de nos faits. — du prix de quelque chose. Ils sont CONVENUS d'attaquer l'ennemi le même jour. On demande pourquoi les hommes n'ont pas voulu — entre eux des mêmes usages et d'un même culte (La B.)* = Être conforme à quelque chose. *Cela CONVIENT à ce que vous disiez.* = Être propre, convenable à : *il ne vous CONVIENT pas de parler si fièrement (Ac.) Cette place m'aurait bien CONVENU. La raillerie ne CONVIENT pas à ceux qui sont élevés au-dessus des autres (Fléch.) La venue de ce roi promis CONVENAIT au temps d'Hérode (Boss.)* = V. *impers.* abs. être à propos, être à la convenance, plaire; être bienséant : *il CONVIENT plus souvent de se taire que de parler.* = Se —, v. pr., s'accorder, être d'accord. *Nos goûts, nos caractères se CONVIENNENT parfaitement (Ac.)*

§ **CONVENIR, REVENIR.** Ce qui me convient me plaît, parce qu'il répond à mes besoins. Ce qui me revient me plaît par je ne sais quoi d'agréable et de piquant, et dont l'appréciation dépend plus de l'humeur que du jugement.

CONVENTICULE, s. m., petite assemblée secrète et illicite.

CONVENTION, s. f., accord, pacte fait entre deux ou plusieurs personnes : — *verbale, tacite, écrite.* = Clause, condition : *voici quelles ont été nos CONVENTIONS (Ac.) CONVENTIONS matrimoniales*, ou abs. *CONVENTIONS*, articles stipulés entre époux par contrat de mariage. = De —, loc. adv., admis, convenu : *langage, monnaie, signe de —.*

§ **CONVENTION, ACCORD, CONTRAT, PACTE, TRAITÉ, MARCHÉ.** Le premier est le plus général; il exprime le genre dont les autres ne sont que des espèces. L'accord est une convention entre ennemis, adversaires ou ri-

vaux. Le *contrat* est une convention expresse et authentique, revêtue d'un caractère légal. Le *pacte* est un contrat absolu et immuable qui doit demeurer en vigueur pendant toute la vie d'un homme, d'une famille, d'une nation. Le *traité* est un contrat que l'on passe après avoir négocié; il ne se dit que des choses importantes. Le *marché* est une convention de marchands ou faite à propos de marchandises plus ou moins importantes.

CONVENTION, s. f., assemblée des représentants d'un peuple chargée d'établir une constitution ou de la modifier : *la — nationale*, ou simplement *la —*, l'assemblée qui constitua la France en république en 1792. = Local où la Convention tenait ses séances.

CONVENTIONNEL, LE, adj., qui résulte d'une convention : *cette monnaie n'a qu'une valeur CONVENTIONNELLE. Qu'est-ce qu'une beauté —, qui n'est sensible qu'aux yeux des envieux, et qui n'est beauté que parce qu'il leur plaît qu'elle le soit? (J.-J.)* = Qui appartient à la convention : *parti —.* = S. m., membre de la Convention nationale.

CONVENTIONNELLEMENT, adv., sous convention.

CONVENTUALITÉ, s. f., état d'une maison religieuse où l'on vit sous une règle.

CONVENTUEL, LE, adj., qui est du couvent : *assemblée, messe CONVENTUELLE.* = *Un religieux —*, et subst. : *un —*, celui qui était à demeure dans le couvent.

CONVENTUELLEMENT, adv., selon les règles du couvent.

CONVERGENCE, s. f.; géom. et phys., direction de lignes convergente vers un même point : *la — des rayons lumineux.*

CONVERGENT, E, adj.; géom. et phys. : *lignes CONVERGENTES.*

CONVERGER, v. n.; géom. et phys., se dit des lignes et des rayons qui tendent vers un même point.

CONVERS, E, adj., employé aux œuvres serviles d'un couvent : *frère —, sœur CONVERSE.* On l'emploie aussi subst. : *ils interrogèrent toutes les religieuses, même les CONVERSES (Rac.)* = Géom., *proposition CONVERSE*, celle qui, déduite d'une autre, lui sert à son tour de principe. = Log., *une proposition est CONVERSE d'une autre*, quand l'attribut de la première sert de sujet à la seconde, et réciproquement.

CONVERSATION, s. f., action ou manière de converser; causerie ou échange de paroles entre deux ou plusieurs personnes : *Sa — est amusante, enjouée. A Paris, le ton de la — est coulant et naturel (J.-J.) Vous n'êtes pas à la —, vous n'y prenez pas part. L'esprit de la — consiste bien moins à en montrer beaucoup qu'à en faire trouver aux autres (La Br.)*

§ **CONVERSATION, ENTRETEN.** *Conversation* recarde le fait ou la forme; *entretien*, le fond ou la matière. Bourdaloue, du haut de la chaire, dit à ses auditeurs : « Vous ne mettez presque nulle différence entre nos plus solides *entretiens* et ces vides *conversations* où la coutume dans le monde vous engage. »

CONVERSE, S, s. f.; log. et géom., proposition converse. V. *CONVERS.*

CONVERSER, v. n., échanger des paroles avec quelqu'un : *celui qui ne sait pas bien écouter et répondre ne sait pas — (Boiste).* || *Il aimait dans sa solitude à — avec les grands hommes de l'antiquité (Ac.) L'habitude de — avec soi-même tend toujours à rendre l'homme meilleur (Dumars.)* = Milit., faire une conversation.

CONVERSION, s. f., transmutation : — des *métaux*. = Changement dans la forme et la valeur : — des *espèces*; — des *toises en mètres*. = Financ., élévation ou abaissement du taux des rentes : — du *quatre et demi en trois*. = Dr., changement d'un acte en un autre : — d'une *obligation en rente*. = Mil., changement de front : — à *droite*, à *gauche*. *Quart de* —. = Log., changement d'une proposition en la proposition converse. = Théol. et mor., changement de croyance, de mœurs, de mal en bien : — des *âmes*, des *pêcheurs*, des *hérétiques*, — de *saint Paul*. — de *Constantin au christianisme*. La — du monde était réservée au Christ (Boss.)

CONVERSIONISTE, s. m., partisan de la conversion des rentes.

CONVERTI, E, adj., celui, celle qui a embrassé la vraie foi, qui a amendé sa vie : un *pêcheur* —. = S., un *nouveau* —. Une *nouvelle* CONVERTIE. || Vous *prêchez un* —, vous cherchez à convaincre un homme qui est de votre avis.

CONVERTIBLE, adj., se dit d'une chose qui peut être convertie en une autre : on a cru longtemps que certains *métaux* étaient CONVERTIBLES en or (Ac.) Ce *billet* est — en *argent*. = Log. : proposition —, susceptible de devenir la converse d'une autre.

CONVERTIR, v. a., transmuier, changer une substance en une autre : aux *noces de Cana*, Jésus-Christ CONVERTIT l'eau en vin (Ac.) La vertu CONVERTIT tout en bien, et le vice tout en mal (Boil.) || Changer une chose contre une autre : le *rustre* CONVERTIT en *monnaie* ses *chapons*, sa *volaille* (La F.) = Changer le taux de la rente. || Faire changer quelqu'un de croyance, de mœurs, de mal en bien : — les *païens*, les *idolâtres*. Douze *pêcheurs* entreprennent de — le monde entier (Boss.) Abs. : la *manie* de —. = Se —, v. pr. : les *aliments* se CONVERTISSENT en *chyle* dans notre *estomac*. Tout ce qu'il touchait se CONVERTISSAIT en or. Ces *peuples* se sont CONVERTIS à la *foi*. = Log. : deux propositions se CONVERTISSENT lorsque l'une est la converse de l'autre.

CONVERTISSEMENT, s. m., changement : — des *espèces de monnaie*, d'un *billet en or*, en *argent*.

CONVERTISSEUR, s. m., celui qui cherche à convertir quelqu'un à sa religion : on n'a jamais vu de CONVERTISSEURS si *zélés* (Volt.) = Qui se charge des convertissements en matière d'affaires et de monnaie.

CONVEXE, adj., se dit d'une surface sphériquement bombée : *miroir*, *verre* —. = Géom., le côté — d'une *parabole*, d'une *ellipse*. La *surface* de la terre est — (Arago).

CONVEXITÉ, s. f., la courbe d'un corps ou d'une surface convexe : la — d'un *globe*.

CONVICTION, s. f., acquiescement fondé sur des preuves irrésistibles. *Agir par* —. *L'évidence* peut seule donner une véritable —. Ces *arguments* emportent — (La Br.) = Action de convaincre ; preuve. *Pièces de* —.

CONVIÉ, E, adj., celui, celle qu'on a prié de prendre part à un festin : *personne* CONVIEE. = S. : les CONVIEÉS à la *fête* retournent à leur *village* (Chat.)

CONVIER, v. a., prier de prendre part à une fête : — à un *festin*, à des *noces*, à une *cérémonie*. On *convie* des *amis*, on *invite* des *gens de connaissance*. || Engager, exciter : *soyons amis*, *Cinna*, c'est moi qui t'en CONVIE (Corn.) A le *sauver enfin* c'est moi qui vous CONVIE (Rac.) V. INVITER.

CONVIVE, s., personne qui se trouve à un festin.

Tous les CONVIVES étaient de bonne humeur; fam., c'est un bon, un aimable —, homme agréable à table. || Au *banquet de la vie*, infortuné —, j'apparus un jour, et je meurs (Gib.)

CONVIVIAL, E, adj.; néol., qui a rapport aux festins.

CONVOCABLE, adj., qui peut, qui doit être convoqué.

CONVOCATION, s. f., action de convoquer : — d'une *assemblée*. *Lettre*, *billet de* —. — des *colèges électoraux*.

CONVOI, s. m., transport du défunt de la maison mortuaire à sa dernière demeure : *aller*, *assister* au —. Être du —. = Cortège qui accompagne le corps jusqu'au lieu de sa sépulture. D'un *superbe* — *plaindre peu la dépense* (Boil.) = Mil., transport de vivres, de munitions sous la protection d'une escorte : il est entré un grand — dans la *place*. = Escorte qui accompagne un convoi : ce — a été *battu*. = Suite de voitures marchant ensemble sur un chemin de fer : *mettre deux locomotives pour remorquer un* —. = Mar., bâtiments qui naviguent de conserve; vaisseaux qui les escortent. Le — de *Smyrne*, des *Indes*.

CONVOITABLE, adj., qui peut être convoité; peu us.

CONVOITER, v. a., désirer excessivement ou quelque chose de défendu : — les *richesses*, le *bien d'autrui* (Ac.) De son *trésor* il CONVOITAIT les *charmes* (Andrieux). J'appris ainsi qu'il n'était pas si terrible de voler; et je tirai bientôt si bon parti de ma science, que rien de ce que je CONVOITAIS n'était à ma portée en sûreté (J.-J.) = Se —, être convoité. V. VOULOIR.

CONVOITEUX, EUSE, adj., qui convoite : — d'*honneurs*, de *gloire*, de *richesses* (Ac.) = S. : cette part du récit s'adresse aux CONVOITEUX (La F.)

CONVOITISE, s. f., désir immodéré et illicite de posséder : — des *richesses*, des *honneurs*. La — *timide* et *secrète*, regarde d'un œil d'envie ce qu'ont les autres. La — n'a rien de si propre que d'être *ingrate* (Mont.)

CONVOLER, v. n.; dr., se remarier. — en *secondes*, en *troisièmes noces*. = Ir. et vieux, se marier. — dans les *bras d'un homme* (Mol.)

CONVOLUTÉ, E, adj.; bot., se dit des parties roulées en cornet.

CONVOLVULUS, s. m.; bot. V. LISERON.

CONVOQUER, v. a., appeler à une réunion, enjoinde de se réunir, de s'assembler : — les *chambres*, — une *assemblée de créanciers*. Les *empereurs* CONVOQUAIENT ces *grandes assemblées* par l'autorité qu'ils avaient sur les *évêques* (Boss.) = Se —, v. pr., être convoqué.

CONVOYER, v. a.; mil. et mar., accompagner, escorter : — un *train d'artillerie*, des *navires marchands*. = Se —, v. pr., être convoyé.

CONVOYEUR, adj. et s. m., bâtiment qui en convoie d'autres.

CONVULSÉ, E, adj.; méd., contracté par des convulsions : *Muscle* —.

CONVULSIF, IVE, adj.; méd., accompagné de convulsions, ou analogue aux convulsions : *tout* CONVULSIF, qui peut donner des convulsions.

CONVULSION, s. f., contraction involontaire des muscles avec des secousses plus ou moins violentes : *tomber en* —. — *épileptique*; être sujet à des CONVULSIONS. || Violent mouvement causé par les passions : les CONVULSIONS de la *fièvre* et du *désespoir* (Barth.) On ne s'y dit *bonjour* que par — (Reg.)

|| Grands troubles dans les États ou dans le monde physique : *les passions des hommes sont plus funestes au genre humain que les — de la nature.*

CONVULSIONNAIRE, adj. et s., qui a des convulsions. = Fanatique auquel une grande exaltation religieuse causait, dit-on, des convulsions.

CONVULSIVEMENT, adv., d'une manière convulsive : *s'agiter* —.

COOBLIGÉ, E, adj. et s., qui est obligé avec un ou plusieurs autres en vertu d'un contrat.

COOK (James), célèbre navigateur anglais, né en 1728, à Martin (York), et mort assassiné en 1779 dans une des îles Sandwich, lors de son troisième voyage autour du monde. = Détrôit de —, dans l'océan Pacifique austral. Les Anglais donnent aussi ce nom au détroit de Behring.

COOPER (James Fenimore), romancier qu'on a surnommé le Walter Scott américain et qui se distingue par ses études de femmes, ses tableaux de mœurs et ses paysages.

COOPÉRATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui coopère à quelque chose : les COOPÉRATEURS de l'épiscopat (Boss.) = Adj. : *quand la mort eut séparé de l'âme un corps soumis et — à ses volontés* (Pasc.)

COOPÉRATION, s. f., action de coopérer.

COOPÉRER, v. a., opérer conjointement avec quelqu'un, travailler à la même œuvre : — au succès d'une entreprise, à la conversion de quelqu'un. Tout enfin doit — à la formation et à l'accroissement de cette sainte Jérusalem (Mass.)

COOPTATION, s. f., action de coopter. = Admission dans un corps par suite de dispenses.

COOPTER, v. a.; peu us., admettre quelqu'un dans un corps en le dispensant des conditions ordinairement exigées.

COORDINATION, s. f., action de coordonner ; état des choses coordonnées.

COORDONNÉES, s. f. pl.; géom., se dit de deux lignes droites qui servent à déterminer un point.

COORDONNER, v. a., disposer des choses dans un certain ordre selon leurs rapports : le Créateur a COORDONNÉ tous les êtres (Ac.) Les solennités du christianisme sont coordonnées d'une manière admirable aux scènes de la nature (Chat.) = Se —, v. pr., être coordonné. Tout dans ce système se COORDONNE parfaitement.

COPAHIER, s. m. V. COPAÏER.

COPAHU, s. m., baume ou térébenthine qu'on tire par incision d'un arbre du Brésil appelé copaiër.

COPAÏER, s. m., arbre du Brésil dont on tire la térébenthine de copahu.

COPAÏN, s. m.; néol. de collège, fam., celui qui partage, copartageant : *c'est mon* —.

COPAL, s. m., ou **COPALE**, s. f., nom mexicain des résines brûlées dans les temples : *la résine du — n'est plus employée que pour les vernis.*

COPARTAGEANT, E, adj. et s., qui partage avec d'autres; qui a droit à un partage.

COPEAU, s. m., éclat, morceau de bois enlevé avec la hache ou le rabot, d'une pièce qu'on met en œuvre : gros, menus COPEAUX. Les pauvres gens se chauffent des — qu'ils ramassent dans les bois, dans les ateliers (J.-J.) Vin de —, vin nouveau dans lequel on fait tremper des copeaux pour l'éclaircir.

COPECK, s. m., monnaie russe de la valeur de cinq centimes.

COPENHAGUE, cap. du roy. de Danemark.

COPERMUTANT, s. m., chacun de ceux qui permutent ou qui font un échange.

COPERMUTATION, s. f., action de copermuter.

COPERNIC (Nicolas), célèbre astronome, né à Thorn (Prusse), en 1473, et mort en 1543, s'est immortalisé par

la publication de l'exposé du système planétaire, tel qu'il est admis aujourd'hui. = COPERNICIEN, NE, adj., qui appartient à Copernic. = S., personne qui croit au système de Copernic.

COPHTE ou **COPTE**, s. m., chrétien d'Égypte, de la secte des jacobites. = Ancienne langue des Égyptiens. = Adj. : un moine —, la langue — (Ac.)

COPIÉ, s. f., écrit fait d'après un modèle : — fidèle, exacte. — d'un manuscrit, d'un acte. Prendre — d'une pièce. Vos COPIÉS ne sont pas encore commencés, mais elles vont l'être (J.-J.) = Devoir d'un écolier mis au net : — lisible. Ramasser, classer les COPIÉS. = Reproduction d'un ouvrage d'art : — du Titien. Ce n'est pas un original, ce n'est qu'une —. = Portrait. Vous voulez que je vous fasse une — d'un original que vous connaissez (Fléch.) = Imitation : ce roman n'est qu'une pâle — de tel ouvrage (Ac.) || Personne qui s'attache à reproduire les manières d'une autre : cet acteur s'était fait la — de Talma. Un original sans —, un homme qui porte la singularité jusqu'au ridicule. = Impr., manuscrit, texte d'après lequel travaille le compositeur : je n'ai pas assez de — pour achever la feuille.

COPIER, v. a., faire une copie : — un texte, un acte. — un dessin, un devoir, — de la musique. = Reproduire une œuvre d'art : — un tableau, une statue, un bas-relief. || Prendre pour modèle, imiter : Molière n'est si vrai, que parce qu'il a toujours copié la nature. — un auteur, un peintre, imiter son style, sa manière. Nous copions les vices des grands (Mass.) La ville croirait dégénérer en ne copiant pas les mœurs de la cour (Id.) || Répéter ce qui a déjà été dit par un autre. || Contrefaire par dérision : cet homme a un grand talent pour — les gens (Ac.) = Se —, v. pr., être copié. = Se répéter, ne pas varier ses sujets, sa manière. || Répéter la même chose l'un après l'autre.

COPIEUSEMENT, adv., d'une manière copieuse.

COPIEUX, **EUSE**, adj., abondant : dîner, repas —. Une selle COPIEUSE.

COPISTE, s. m., celui qui copie : un bon, mauvais —. Une faute de —. Un livre qui a passé par les mains de tant de COPISTES (Boss.) Des — allaient écrire sous sa dictée pour vendre ses traités (Font.) || Imitateur : ce n'est qu'un —, se dit d'un peintre qui ne fait que copier les tableaux des autres.

COPPET, bourg de Suisse (Vaud). Beau château qu'habitèrent monsieur et madame Necker, et leur fille, M^{me} de Staël. Il renferme leurs tombeaux.

COPROPRIÉTAIRE, s., personne qui possède une propriété par indivis avec une ou plusieurs personnes.

COPROPRIÉTÉ, s. f., propriété commune entre deux ou plusieurs personnes.

COPTE. V. COPHTE.

COPTER, v. a., frapper le battant d'une cloche d'un seul côté; vieux.

COPULATIF, **IVE**, adj., qui sert à lier les mots, les membres des phrases : conjonction COPULATIVE.

COPULATION, s. f. V. ACCOUPLEMENT.

COPULE, s. f.; log., mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut.

COQ, s. m., le mâle de la poule et de plusieurs autres gallinacés : le chant du —. Combat de coqs. Le — est le symbole de la vigilance et de l'activité. — d'Inde, — faisan, — de la perdrix. — de bruyère ou des bois, espèce de coq sauvage. || Fam., rouge comme un —, extrêmement rouge. || Au chant du —, au point du jour; fam. La poule ne doit point chanter devant le — (Mol.) Être comme un — en pâte, avoir toutes ses aises. || Fam., personnage le plus

riche ou le plus important d'un lieu : *le — du vil-lage*. = Figure d'un coq sur la pointe d'un clocher. = Pièce qui couvre et maintient le balancier d'une horloge.

COQ GAULOIS. Cet emblème des Français ne remonte pas au delà de l'invention du blason. Il fut l'effet d'un jeu de mots, *Gallus*, signifiant en latin *coq* et *Gaulois* tout ensemble. La première médaille où se voit un coq fut frappée à la naissance de Louis XIII. Cet emblème a décoré les dra-peaux français pendant les deux républiques françaises et sous le règne de Louis-Philippe.

COQ, s. m., cuisinier à bord des grands bâti-ments. = Ouvrier qui fait chauffer le goudron dans les corderies.

COQ-À-L'ÂNE, s. m., discours sans liaison (où l'on saute du coq à l'âne) : *faire des COQ-À-L'ÂNE*. Répondre par des COQ-À-L'ÂNE.

COQUE, s. f., enveloppe extérieure de l'œuf : *les poulets courent au sortir de la —* (Ac.) *Des œufs à la —*, légèrement cuits dans leur coque même. *Ne faire que sortir de la —*, être encore très-jeune. *Sentant encore la vile — d'où il était sorti* (St-S.) = Enveloppe ligneuse de certains fruits : — *d'amandes, de noix*. — *du Levant*, fruit d'un arbre des Indes qui envire les poissons. = Enveloppe où s'enferme la chrysalide. = Mar., corps d'un bâtiment sans mâts et sans grément : *la — d'un navire*. = Nœud de **ruban**. — *de cheveau*, cheveau tourné en coque.

COQUECIGRUE, s. f., oiseau aquatique. || Bali-verne, conte en l'air ; fam. : *à la venue des COQUE-CIGRUES*, jamais. *Conte des —, des — de mer* (Sév.) *Raisonné comme une —* sans réflexion. On trouve dans Rabelais : *le plaisant —*.

COQUELICOT, s. m., petit pavot des champs d'un rouge éclatant.

COQUELOURDE, s. f., espèce d'anémone.

COQUELUCHE, s. f., capuchon de femme ; vieux. || Fam., personne fort recherchée : *la — de la cour, de la ville*, etc. *Lorsque vous étiez la — ou l'enté-ment de certaines femmes* (La Br.) = Toux violente et convulsive, revenant par quintes.

COQUEMAR, s. m., pot à anse qui sert à faire chauffer de l'eau.

COQUEREAU, s. m. ; mar., espèce de petit navire.

COQUERICO, s. m. ; pop., chant du coq.

COQUET, s. m., petit bateau qui amène des mar-chandises de Normandie à Paris.

COQUET, TE, adj., qui cherche à plaire : *homme —, femme COQUETTE*. *Une femme COQUETTE se sou-cie peu d'être aimée ; il lui suffit d'être trouvée ai-mable et de passer pour belle* (La Br.) || Frais, joli : *un meuble, un ruban —. Une maison COQUETTE*. = S. f., une COQUETTE. *Une franche —. Une vieille —. Une — est un monstre à fuir* (Volt.) *La — tendit ses lacs* (Boil.)

COQUETER, v. n. ; fam., faire le coquet, la co-quette.

COQUETIER, s. m., marchand d'œufs et de vo-lailles. = Ustensile où l'on met l'œuf que l'on mange à la coque.

COQUÉTISME, s. m., la théorie ou la science de la coquette : *savante comme tu l'es, tu devrais te mettre à montrer le — en ville ; tu serais bientôt riche* (Reg.) ; peu us.

COQUETTERIE, s. f., le désir, l'art de plaire ; désir d'inspirer de l'amour sans en ressentir soi-même : *user de —. La — est un dérèglement de l'esprit* (La Br.) *Ma faute, en cela, ressemblait à la — des honnêtes femmes* (J.-J.) = Manières, paroles

d'une personne coquette : *dire, faire des COQUET-TERIES à quelqu'un. L'insinuante — affectera le lan-gage de la tendresse* (J.-J.) || Affectation ; élégance de manières et de style : *c'est par une espèce de — que les personnes qui ont une très-jolie voix se font prier pour chanter* (Ac.)

COQUILLAGE, s. m., mollusque revêtu d'une coquille. = La coquille même.

COQUILLART, s. m., pierre calcaire, parsemée de coquilles.

COQUILLE, s. f., enveloppe dure des mollusques. — *univalve, bivalve, multivalve*. — *de terre. Les huitres ne peuvent qu'ouvrir et fermer leurs COQUILLES* (Buff.) || *Ne faire que sortir de sa —*, être très-jeune et sans expérience. *Revenir dans sa —*, reculer, abandonner une entreprise téméraire. *Bien vendre. ne pas donner ses —*, tirer un grand profit d'une opération ou d'un service. *Je rentre maintenant dans ma — et je me borne à attendre avec impatience le mémoire que vous me promettez* (Volt.) = Coque vide d'œuf, d'amande, de noix : *quand on a fini de manger un œuf à la coque, l'usage est de briser la —* (Ac.) = Archit., objets en forme de coquille : *vase en —, — d'escalier*, l'intrados de la voûte rampante d'un escalier tournant = Espèce de four-neau économique pour cuire la viande. = Impr., lettre mise pour une autre. = Papier collé dont la marque est une coquille. Dans ce sens, il est aussi adj. : *papier —*.

COQUILLER, v. n., se dit de la pâte, de la croûte de pain qui se boursoufle.

COQUILLEUX, EUSE, adj., rempli de coquilles. *Pierres COQUILLEUSES* (Buff.)

COQUILLIER, s. m., collection de coquilles. = Lieu où on les rassemble.

COQUILLIER, ÈRE, adj., qui renferme des co-quilles fossiles : *le calcaire —*.

COQUIMBO, vil. et p. du Chili.

COQUIN, E, s., personne vile, capable des actions les plus lâches et les plus infâmes : *ces quatre CO-QUINS en voulaient à mes jours* (Beaum.) *Un cœur bas, un ténébreux —* (Boil.) *Une COQUINE*, une femme de mauvaise vie. = Apostrophe injurieuse, terme de colère. : *pourquoi ce bruit, — ?* (La F.) *Te tairas-tu, COQUINE ?* (Mol.) = Fam. et par plaisanterie : *un heureux —, petit —. Mon — de neveu*. = Adj. ; fam. : *vie COQUINE*, vie inoccupée, fainéante.

COQUINERIE, s. f. ; fam., action de coquin : *faire une —*. = Caractère du coquin : *sa — est bien connue*.

COQUINET, s. m., petit coquin, petit voleur.

COR, s. m., tumeur épidermique, dure et cir-conscrite au-dessus des articulations, des phalanges et de la plante du pied : *couper, extirper un —. Silius Italicus se laissa mourir de faim pour ne plus endurer les douleurs d'un — qu'il avait au pied* (Brueys). = Instrument à vent en cuivre, contourné en spirale : *donner, jouer, sonner du —. — de chasse. Chasser à — et à cri*, avec le cor et les chiens. || *Demander à — et à cri*, vivement, avec grand bruit. = Synon. d'andouiller. *Un cerf dix cors*.

CORAIL, s. m., production marine calcaire en forme d'arbuscule, d'un rouge éclatant : — *rouge, blanc, noir. Des bracelets de —. Collection de CO-RAUX. Le — s'attache aux rochers* (Buff.) || *Lèvres de —, fraîches et vermeilles*.

CORAILLEUR, s. m., celui qui va à la pêche du corail. = Adj. : *bateau, pêcheur —*.

CORALIOÏDE, adj., qui appartient au corail, qui est de la nature du corail.

CORALLIGÈNE, adj. : *polype* —, qui forme le corail.

CORALLINE, s. f., plante cryptogame de la classe des algues, caractérisée par des tiges et rameaux articulés. = Coquillage bivalve, nommé vulgairement *peigne sanguiné*. — de CONSE. V. MOUSSE.

CORAN, s. m., livre qui contient la loi de Mahomet. On dit aussi *Alcoran*.

CORBEAU, s. m., gros oiseau noir carnassier : *le — a été longtemps regardé comme un oiseau de mauvais augure. Le croassement du —. Mille CORBEAUX funèbres, de ces murs désertés habitent les ténèbres* (Boil.) || *Noir comme un —*, entièrement noir. || Homme envieux, jaloux. = Archit., pierre ou pièce de fer ou de bois mise en saillie pour soutenir une poutre. = Astr., constellation de l'hémisphère austral. = Mar., grappin d'abordage.

CORBEIL, s.-préf. du départ. de Seine-et-Oise. = Prov. *prendre — pour Paris*, se tromper grossièrement.

CORBEILLE, s. f., sorte de panier d'osier, évasé et léger : *une — de fleurs, de fruits*. || — *de mariage*, présent de noce, composé de parures et de bijoux que le futur envoie à sa fiancée. = Jardin. et archit., ornement en forme de corbeille. *A pleine —*, avec profusion : *vous versez les fleurs à pleine — dans nos vallons et sur nos forêts* (B. de St-P.)

CORBILLARD, s. m., char funèbre : *deux jeunes gens suivaient le — du pauvre* (Andrieux). = Nom donné autrefois au coche d'eau de Paris à Corbeil.

CORBILLARD ou **CORBILLOT**, s. m., le petit du corbeau.

CORBILLON, s. m., sorte de petite corbeille. = Jeu de société, où l'on doit répondre par un mot rimaire.

CORBIN, s. m., corbeau. = *Canne à bec de —. Nez en bec à —*, nez crochu.

CORBLEU, interj., sorte de juron.

CORDAGE, s. m., toute corde qui sert au gréement, à la manœuvre d'un navire, etc. : — *de chanvre*. — *goudronné. Il faut bien du — dans un équipage d'artillerie*. = Manière de mesurer le bois à la corde.

CORDAY (Charlotte), républicaine ardente qui poignarda Marat et monta sur l'échafaud le 17 juillet 1793, avec une fermeté vraiment héroïque.

CORDE, s. f., tortis fait de chanvre, ou de coton, ou de crin ou d'autres matières flexibles : *la — d'une cloche, d'un puits. Attacher quelqu'un avec une —. Être attaché, suspendu par une —*. || Supplée de la potence : *il mérite la —. La — au cou*, dans l'attitude d'un criminel. *Mettre la — au cou de quelqu'un*, causer sa ruine. *Un homme de sac et de —*, un vrai scélérat, un homme capable de tout. *Avoir de la — de pendu dans sa poche*, être constamment heureux. || *Avoir plus d'une — à son arc*, avoir plus d'un moyen de se tirer d'affaire. || Mus., fil de boyau ou de métal : — *métallique*. — *d'une harpe, d'un violon. Instrument à cordes*. Poét. : *il y a bien longtemps que je n'ai monté la — de ma lyre* (Volt.) || Point important d'une affaire : *ne touchez pas cette — là. Il a touché la — sensible*. || Chacune des notes qui composent la voix d'un chanteur : *il manque de force dans les basses cordes*. || Accord : *la — fondamentale*. = Gros câble tendu en l'air sur lequel dansent les bateleurs : *un danseur de —*. || *Danser sur la —*, être dans une situation périlleuse. = Tissu d'une étoffe :

ce drap à la — fine. Ce drap s'use, on voit la —. Son habit est usé jusqu'à la —. || Fam. : *cela est usé jusqu'à la —*, rebattu à satiété. *Montrer la —*, laisser voir le mauvais état de ses affaires. = Ligne droite qui se termine aux deux extrémités d'un arc de cercle. = Tabac roulé et lié. = Ancienne mesure de bois à brûler d'environ quatre stères : *une — de bois. Bois de —*, bois neuf.

CORDEAU, s. m., petite corde pour mesurer et aligner : *des allées, des rues tirées au —*.

CORDELER, v. a., tresser ou tordre en forme de corde.

CORDELETTE, petite corde.

CORDELIER, ÈRE, s. m., religieux, religieuse qui suivait la règle de saint François d'Assise et portait une ceinture de corde.

CORDELIERS (club des), nom d'une société politique qui depuis 1790 tint ses séances dans la chapelle du couvent des Cordeliers.

CORDELIÈRE, s. f., corde à plusieurs nœuds. = Archit., baguette sculptée en forme de corde. = Tordage servant de ceinture. = Rangée de vignettes dont on entoure une page.

CORDELLE, s. f., cordage dont on se sert pour le halage des bâtiments, des bateaux.

CORDER, v. a., tordre en corde : — *du chanvre*. Par ext. : — *du tabac*, rouler ensemble des feuilles. — *un ballot, le ficeler*. — *Mesurer à la corde : — du bois. Ce bois n'est pas bien corré*.

CORDERIE, s. f., atelier où l'on fabrique des cordes. = L'art du cordier. = Commerce de la corderie ; magasin où l'on s'erre les cordes.

CORDIAL, E, adj., réconfortant : *remède —. potion cordiale*. || Qui part du cœur : *son accueil fut très —. Invitation cordiale* (Ac.) = S. m., potion fortifiante : *prendre des cordiaux*.

CORDIALEMENT, adv., d'une manière cordiale, avec cordialité : *est-ce là agir — ?* (Pase.) || Fam., excessivement, de grand cœur : *haïr quelqu'un —*.

CORDIALITÉ, s. f., affection tendre et sincère : *parler, agir avec —*.

CORDIER, ÈRE, s., celui, celle qui fabrique ou vend de la corde : *la Belle cordière. On dit par railerie que les cordiers gagnent leur vie à reculons* (Trév.)

CORDIFORME, adj.; bot., qui a la forme d'un cœur.

CORDILLÈRES. V. ANDES.

CORDON, s. m., une des parties dont la corde est composée : *une corde à trois cordons*. = Sorte de petite corde. = Tissu, ruban qui sert à attacher, à retenir quelque chose : — *de fil, de laine, de soie*. — *de montre. Les portiers tirent le — pour ouvrir*. || *Tenir les — de la bourse*, avoir le maniement de l'argent dans le ménage. *N'être pas digne de nouer les — des souliers de quelqu'un*, lui être très-inférieur en mérite. = Lacet de soie, instrument de mort chez les Turcs. = Cordelette bénite que portaient les membres de certaines confréries. = Corde garnie de nœuds dont se ceignent certains religieux. *Le — rouge était l'insigne du grade de commandeur de l'ordre de Saint-Louis*. = Sorte de ruban qu'on met autour de la forme d'un chapeau : *un vieux chapeau, de — dépouillé* (Boil.) = Large ruban, insigne de certains grades dans les ordres de chevalerie : *le grand — de la Légion d'honneur*. = Blas., marque qui accompagne l'écusson d'un dignitaire ecclésiastique. — *bleu*, large ruban que portaient les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. || Fam. : *un — bleu*, une cuisinière très-ha-

ble. = Rangée d'objets placés à la file sur la même ligne. — *de lampions*. || — *de gazon*, bordure étroite de gazon. = *Archit.*, grosse moulure qui règne autour d'un bâtiment ou d'une muraille. = *Bord* façonné autour d'une pièce de monnaie. = *Anat. et bot.*, certaines parties qui ressemblent à une petite corde. = *Suite de postes* établis qui sont à portée de communiquer entre eux ou d'empêcher certaines communications : — *sanitaire*, ligne militaire établie pour empêcher la propagation de la peste ou de quelque mal épidémique.

CORDONNER, v. a., tortiller en forme de cordon : — *du lin, de la soie*. — *des cheveux*, les tresser, les entourer d'un ruban.

CORDONNERIE, s. f., métier, commerce de cordonnier. = *Atelier de cordonnier*. = *Lieu* où l'on vend des souliers, des bottes. = *Dans les garnisons et les collèges*, le lieu où se confectionne, où sont déposées les chaussures des soldats, des élèves.

CORDONNET, s. m., petit cordon pour attacher ou enfiler quelque chose. = *Petit cordon de broderie*. = *Soie* torse à coudre. = *Ganse* de soie ou de fil ferrée par un bout. = *Empreinte* de la tranche des pièces d'or et d'argent.

CORDONNIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait ou vend des chaussures : — *pour homme, pour femme*. *Lisez mon nom, vous le pouvez, messieurs, non — Pa mis autour de ma semelle* (La F.) *Prov.*, les cordonniers sont les plus mal chaussés, en néglige ordinairement ce qu'on peut se procurer sans peine.

CORDOUAN, s. m., cuir de chèvre tanné de Cordoue. = *Cuir* qui se prépare aujourd'hui à Larisse et à Salonique.

CORDOUAN (Tour de), phare élevé à l'embouchure de la Gironde, dans l'océan Atlantique, non loin de Bordeaux et près de Royan.

CORDOUE, vil. d'Espagne, cap. de la p. de son nom, dans l'anc. Andalousie, sur la rive droite du Guadalquivir.

CORDOVA, vil. des États de la Plata, ch.-l. de l'état de son nom. = *Vil. du Mexique*, au S.-O. de Vera-Cruz.

CORÉE, roy. et grande presqu'île de la Chine.

CORÉSENT, s. m., prince qui partage avec un autre les fonctions de régent : *Monsieur espérait obtenir le titre de — avec la reine Anne d'Autriche*.

CORELIGIONNAIRE, s., qui professe la même religion qu'un autre.

CORFOU, une des îles Ioniennes placées sous le protectorat de l'Angleterre. Elle se trouve à l'entrée du canal d'Otrante et de la mer Adriatique. = *Vil. et cap. de l'île* de ce nom. = *CORFIOTE*, habitant de Corfou.

CORIACE, adj., dur (à mâcher) comme du cuir : *ce bœuf est —*. || *Fam.*, avare, dont on a de la peine à tirer quelque chose : *c'est un homme très —*.

CORIAÇÉ, E, adj., qui a la ténacité du cuir.

CORIANDE, s. f., plante ombellifère aromatique.

CORINDON, s. m., pierre précieuse, la plus dure après le diamant.

CORINE ou **CORINNE**, s. f., espèce de gazelle.

CORINNE, femme poète, née à Tanagre, en Béotie, sur-nommée la *Muse lyrique*, vivait vers 470 av. J.-C. Rivale de Pindare, elle lui enleva cinq fois la palme dans les jeux de la Grèce. Il ne reste d'elle que quelques fragments. Nous avons de M^{me} de Staël un roman intitulé *Corinne*.

CORINTHE, anc. vil. de la Grèce, sur l'isthme de son nom, cap. de la Corinthe. Aujourd'hui Corinthe est le ch.-l. du district de Kordos (p. d'Argolide). Quelques barques y viennent faire le commerce des raisins dits de Corinthe. = *CORINTHIEN*, NE, adj., architecte de Corinthe : *l'ordre — convient aux temples* (Ac.) *Colonne CORINTHIENNE*. = S., habitant de Corinthe : *Épître de saint Paul aux CORINTHIENS*. = S. m., ordre corinthien.

CORIAN (C. Marcius), général romain, battu les Volques à diverses reprises, leur prit Corioles (493 av. J.-C., l'an 259 de Rome), ce qui lui valut le surnom de Coriolan. Exilé de Rome, il y revint à la tête d'une armée de Volques. Les prières de sa mère Véturie et de sa femme Volumnie l'engagèrent à se retirer. Le sénat romain, en souvenir de cet acte, fit élever un temple à la *Fortune féminine*. Le Poussin a représenté cette scène, et il existe des tragédies sur Coriolan par Shakspeare, Thomson, La Harpe, Ségur, etc.

CORK, vil. d'Irlande, cap. du comté du même nom, le plus grand et le plus au S. du pays.

CORME, s. f., fruit du cormier.

CORMIER, s. f., nom vulgaire du sorbier domestique.

CORMORAN, s. m., oiseau aquatique de l'ordre des palmipèdes : *le nom de — vient de corbeau marin* (Buff.).

CORNAC, s. m., conducteur d'éléphants. || *Fam.*, personne chargée d'en diriger une autre; celui qui prône un écrivain dans le monde.

CORNAGE, s. m., sifflement particulier du cheval qui a l'haleine courte.

CORNALINE, s. f., agate demi-transparente : *il y a des CORNALINES de plusieurs couleurs*.

CORNARD ou **CORNEUR**, adj., atteint de cornage, qui a la respiration courte, en parl. du cheval.

CORNARO (les), famille patricienne de Venise.

CORNE, s. f., excroissance dure au front de certains animaux : les CORNES, dans les bœufs, les chèvres, etc., sont creuses en dedans (Buff.). *Son front large est armé de — menaçantes* (Rac.) *Par anal.* : les — *du limaçon*. *Les bêtes à —*, les bœufs, les vaches, les chèvres. || *Montrer les —*, se mettre en état de défense. *Attaquer, prendre le taureau par les —*, entamer une affaire par le côté le plus difficile. *Faire les — à quelqu'un*, se moquer de quelqu'un, le narguer. Dans un sens analogue : *je ne veux point porter des — si je puis* (Mol.) = Substance cornée; partie dure qui est au pied du cheval, du mulet, de l'âne : *peigne, tabatière de —*. *La — des pieds du cheval est traversée par des clous* (Buff.) || Instrument en corne pour mettre ses souliers. || Ce qui a quelque ressemblance avec des cornes : les — *d'un bonnet carré, d'un croissant; chapeau à trois —*. *Faire une — à un livre*, y faire une marque en pliant le coin d'une page. = Mus., cornet rustique dont se servent les vachers. = *Archit.*, — *de bélier*, ornement qui sert de volute dans un chapiteau ionique. — *d'abondance*, ornement en forme de corne remplie de productions de la terre. = *Fort.*, ouvrage à —, double demi-bastion établi en avant du corps de place. = — *d'artimon*, vergue qui porte la voile du mât de ce nom. = *Hist. nat.*, — *d'Ammon*, genre de coquilles fossiles en forme de corne de bélier.

CORNÉ, E, adj., de la nature, de l'apparence de la corne.

CORNÉE, s. f., tunique extérieure et la plus épaisse de l'œil.

CORNEILLE, s. f., oiseau de petite espèce du genre corbeau : *le cri de la —*. *Une bande de CORNEILLES*.

CORNEILLE (Pierre), surnommé le *Grand*, né à Rouen, en 1606, mort en 1684, à Paris, auteur immortel du *Cid*, fut le père de la tragédie et de la comédie classique en France. = *CORNEILLE* (Thomas), frère du précédent et poète médiocre. = *CORNÉLIEN*, NE, adj., se dit du style de P. Corneille et des vers faits dans le goût de ceux de ce grand poète.

CORNÉLIE, fille de Scipion l'Africain et mère des Gracques. = *CORNÉLIE*, fille de Métellus Scipion, mariée au jeune

Crassus, puis à Pompée. Elle accompagna celui-ci après la défaite de Pharsale, fut témoin de sa mort sur la côte d'Égypte, et se réfugia à Chypre.

CORNÉLIUS NÉPOS, historien latin, contemporain et ami de Cicéron. Il nous reste de lui des fragments des *Vies des hommes illustres*.

CORNEMENT, s. m., V. TINTEMENT.

CORNEMUSE, s. f., instrument à vent composé de deux tuyaux et d'une outre servant de réservoir d'air : *tout vos jeunes vassaux des deux sexes sont en bas avec les violons et les CORNEMUSES* (Beaum.)

CORNER, v. a., sonner du cornet ou d'une trompe. || Sonner mal du cor. = Parler dans un cornet à l'oreille de quelqu'un. || Répéter sans cesse la même chose — *aux oreilles* (Ac.) = Se dit des oreilles qui bourdonnent : *les oreilles me CORNENT*. || Fam., *les oreilles ont bien dû vous* —, on a bien souvent parlé de vous. = V. a., — *les chiens*, les exciter au son du cor. || — *quelque chose partout*, publier, redire quelque chose en tous lieux. = Se —, v. pr., prendre la forme d'une corne.

CORNET, s. m., petite trompe rustique, petit cor : — *du vacher, à bouquin*. — *à piston*, trompette d'harmonie. — *acoustique*, instrument au moyen duquel on se fait entendre de quelqu'un qui a l'oreille dure. = Papier roulé en cône : *un — de bonbons*. = Pâtiss., espèce d'oublies en forme de cône. = Petit godet en corne ou en cuir dans lequel on agite les dés avant de les jeter. = Énierier portatif qui se ferme au moyen d'un couvercle à vis.

CORNETTE, s. f., sorte de coiffe de femme à deux pointes ou cornes : — *de nuit*. = Mar., sorte de long pavillon à deux pointes, marque du commandement d'une division de trois bâtiments au moins. = Ancien., étendard de compagnie de cavalerie ; cette compagnie même : — *blanche*, ancien 1^{er} régiment de cheval-légers de France. = S. m., l'officier qui portait l'étendard appelé *cornette*.

CORNEUR, s. m., fam., celui qui donne du cor.

CORNEUR, adj. m. V. CORNARD.

CORNICHE, s. f., archit., ornement composé de moulures en saillie au-dessus de la frise, autour du plafond, au haut d'une porte, d'une cheminée : — *de bois, de plâtre, de marbre*. — *de couronnement*.

CORNICHE, route de Nice à Gênes, pratiquée à mi-côte de rochers escarpés et souvent suspendue au-dessus d'abîmes à pic, le long de la mer.

CORNICHON, s. m., petite corne : *les CORNICHONS d'un chevreau*. = Petit concombre que l'on fait confire dans le vinaigre : *du bauf aux* —.

CORNIER, adj. m., archit., qui est à l'angle, au coin des corps de bâtiment : *pilastre* — ; *arbre* —, qui marque le coin d'une coupe en forêt.

CORNIÈRE, s. f., canal à la jointure de deux pentes de toit pour en recevoir les eaux. = Adj., *jointure* —, point où viennent se réunir deux pentes de toit. = S. f., pl., impr., *CORNIÈRES*, équerres de fer attachées aux angles du maibre d'une presse pour fixer et maintenir la forme.

CORNILLAS, s. m., petit d'une corneille.

CORNISTE, s. m., celui qui joue du cor : *c'est le premier — du régiment*. = Adj., *musicien* —.

CORNOAILLES, anc. pays de France (Basse-Bretagne), compris aujourd'hui dans les départ. des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan.

CORNOUAILLES (en angl. *Cornwall*), comté d'Angleterre.

CORNOUAILLES (Nouveau-), contrée de l'Amérique du Nord, dans la Nouvelle-Calédonie, sur l'océan Pacifique. Ce pays est habité par des tribus indiennes.

CORNOUILLE, s. f., fruit du cornouiller.

CORNOUILLER, s. m., arbrisseau de la famille des caprifoliacées, dont les fruits aigrelets et rougeâtres sont de la grosseur d'une olive.

CORNU, E, adj., qui a des cornes : *satyre* — ; *bête CORNUE*. = Qui a plusieurs angles ou coins saillants : *montagnes CORNUES* (Volt.) *Cheval* —, qui a les os des hanches très-saillants. || *Raisons* —, bizarres. *Visions* —, idées folles, extravagantes.

CORNUE, s. f., vaisseau ou de verre ou de grès dont on se sert en chimie pour certaines distillations.

CORNUET, s. m., pâtisserie ayant la forme de deux petites cornes. = Nom vulgaire du *bident*.

COROGNE (la), v. d'Espagne, cap. de la p. de son nom.

COROLLAIRE, s. m., ce qu'on ajoute pour fortifier les raisons dont on s'est servi. = Mathém., conséquence qu'on tire d'une proposition déjà démontrée. = Adj., *proposition* —.

COROLLAIRE, adj., bot., qui dépend de la corolle ; se dit d'une espèce de vrille formée par un pétale ou un segment de la corolle.

COROLLE, s. f., enveloppe immédiate des étamines et du pistil.

COROMANDEL (côte de), une partie de la côte E. de l'Indoustan, sur le golfe du Bengale.

CORON, vil. de la Morée, au S., sur la côte O. du golfe de son nom.

CORONAIRE, adj., se dit des deux artères qui partent de l'aorte et portent le sang dans le cœur.

CORONAL, E, adj., anat., os —, chacun des deux os qui forment la partie antérieure du front. = S. m., *le* —.

CORONER, s. m., fonctionnaire anglais, élu à vie par les francs tenanciers de chaque comté. Avec l'assistance de douze jurés, il fait une enquête dans tous les cas de mort violente ou non naturelle.

CORONILLE, s. f., genre de plantes légumineuses dont les fleurs sont disposées en couronne.

CORPORAL, s. m., linge béni que le prêtre étend sur l'autel pour y placer le calice et l'hostie.

CORPORATION, s. f., association dont les membres sont unis par les mêmes droits, les mêmes devoirs : *les corporations en France n'ont plus d'existence légale*. = En Angleterre, corps des citoyens ; membres d'une municipalité.

CORPORÉITÉ, s. f., qualité de ce qui est corporel ; ce qui constitue un corps.

CORPOREL, LE, adj., qui a un corps : *Dieu n'est pas —*. = Qui appartient au corps ou qui le concerne. *Peine CORPORELLE*. *La voix est une chose —* (Boss.) *Les infirmes CORPORELLES* (Fléch.)

CORPORELLEMENT, adv., d'une manière corporelle : *punir —*. = Matériellement, par opposition à spirituellement : *recevoir le corps de J.-C. réellement et —*.

CORPORIFIÉ, v. a., théol., donner un corps à ce qui est esprit : — *les âmes*. = Chim., fixer une masse solide : *fixer et — le mercure*.

CORPS, s. m., toute substance qui, dans la nature, frappe nos sens par des qualités spéciales : *tout — a trois dimensions : longueur, largeur et profondeur* (Ac.) — *céleste*, astre. *Le diamant est le plus dur de tous les CORPS*. || *Prendre l'ombre pour le —*, l'apparence pour la réalité. = La partie matérielle d'un être animé, particulièrement de l'homme : *tout est ménagé dans le — humain avec un artifice merveilleux* (Boss.) *Toutes les grâces sont répandues sur son —* (Fén.) = Se dit aussi du corps des animaux : *demoiselle belette au — long et fluet* (La F.) *Saisir un homme au —*, l'arrêter pour le me-

ner en prison. *Lutter* — à —, en se saisissant mutuellement par le corps; à son — *défendant*, malgré soi, à regret; à — *perdu*, sans considérer ni craindre le danger. *Le vaisseau a péri — et biens*, tout a péri. *Avoir le diable au —*, être d'une audace extrême. *Se tuer le — et l'âme*, se donner beaucoup de mal sans résultat. || *Drôle de —*, homme plaisant, original. = Cadavre : *ensevelir, embaumer un —. Que de — entassés, que de membres épars* (Rac.) = Théol., en parlant du sacrement de l'Eucharistie : *c'était de leurs mains qu'elle recevait le — du Fils de Dieu* (Fléch.) = La personne du prince : *les gardes du —*. = Dr., se dit de la personne par opposition à ses biens : *la contrainte par —. Séparation de — et de biens*. = — *du délit*, fait matériel qui constate le crime. = La partie du corps entre le cou et les hanches : *avoir les jambes trop courtes par rapport au —*. = Partie des vêtements destinés à couvrir la partie supérieure du corps : — *de jupe*. = La principale partie d'une chose : *le — d'un vaisseau, d'une pompe, d'un carrosse, d'un violon. Le — de l'acte, de la lettre*. = Épaisseur ou consistance d'une chose : *cette étoffe n'a pas de —. Ce vin a du —, de la force. Prendre du —, de l'embonpoint. Faire —*, se dit des choses unies ou adhérentes. || *Ce qui domine dans sa conduite, ce qui fait comme le — de toute notre vie* (Mass.) = Réunion de personnes vivant sous les mêmes lois; corporations, etc. : *les — de l'État. Le — législatif. Le — diplomatique. Repas de —. Esprit de —. Demandez aux chrétiens si les Césars pouvaient être de leurs —* (Boss.) = Mil., — *d'armée*; — *d'infanterie, de cavalerie. Rejoindre son —*, son régiment. *C'est une lettre de son cousin qui sert dans le même —* (Beaum.) *Le — du génie. Le — d'artillerie. — de garde*, petite troupe qui monte la garde; lieu où elle se tient. || *Plaisanteries de corps de garde*, plaisanteries grossières. Fam., *c'est un — sans âme*, se dit d'une compagnie, d'un parti qui n'a ni chef ni direction. = Collection, recueil de pièces : *le — du droit civil. Le — de doctrine*, ensemble de principes d'une science. *Un — de logis*, partie de maison formant une habitation séparée. = Impr., dimension d'un caractère.

CORPULENCE, s. f., grandeur et grosseur de la taille; embonpoint.

CORPULENT, E, adj., qui a de la corpulence : *un homme —, une femme CORPULENTE*.

CORPUSCULAIRE, adj., relatif aux corpuscules ou atomes.

CORPUSCULE, s. m., corps d'une extrême ténuité et qu'on suppose invisible : *les atomes sont des CORPUSCULES*.

CORRECT, E, adj., exact, régulier : *écriture, copie CORRECTE. Je suis dans la résolution de faire incessamment une édition CORRECTE du poème auquel je travaille toujours dans ma retraite* (Volt.) = Sans faute, conforme aux règles : *dessin —, phrase CORRECTE*.

CORRECTEMENT, adv., d'une manière correcte : *parler, écrire —. Parlons plus —* (Boss.)

CORRECTEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui corrige, reprend. = Celui, celle qui inflige une punition. = Impr., *correcteur*, s. m., celui qui corrige les épreuves. = Titre de dignité chez quelques religieux. = Adj., *le père —* (Ac.)

CORRECTIF, s. m., ce qui corrige, adoucit, tempère : *le sucre est le — du citron* (Ac.) || Expression qui adoucit ce que le langage peut avoir de

trop fort ou de trop hardi. *Un orateur ne doit point hasarder un mot barbare ou nouveau sans quelque — ou adoucissement* (Bourd.) = Adj., *correctif, ive* : phrase CORRECTIVE.

CORRECTION, s. f., action de corriger ou de changer ce qui est incorrect, contraire à la morale : — *d'une phrase, d'un discours, d'un dessin*; — *des abus, des défauts, des erreurs, des mœurs*. = Forme correcte : — *du style, du dessin. La plus grande — est devenue le caractère distinctif de leur style* (Cond.) || Réprimande, admonestation, punition : — *fraternelle* (Volt.) *Ils trouvent trop d'orgueil dans ces CORRECTIONS-là* (Mol.) *Insulter une — aux enfants. Maison de —*, prison où l'on enferme ceux qui ont commis des délits graves. = Impr., — *des épreuves*, indication des fautes faites par le compositeur et des changements à faire au texte. || Théât., *recevoir une pièce à —*. = Figure par laquelle l'auteur semble se reprendre pour dire plus ou moins que ce qu'il a dit : *sa fortune, que dis-je? sa vertu l'élève au plus haut degré. Peut-être serait-il touché de nos misères... Mais non, jamais son cœur n'a connu la pitié* (Rac.) = *Sauf —*, loc. adv. : *je maintiens, sauf —, que cela est faux*. = Pharm., opération par laquelle on affaiblit l'énergie d'un médicament.

CORRECTIONNEL, LE, adj., se dit des peines qu'on applique aux actes qualifiés de délits et des tribunaux qui en connaissent : *peine CORRECTIONNELLE. Tribunal de police CORRECTIONNELLE*.

CORRECTIONNELLEMENT, adv., d'une manière correctionnelle : *juger —*.

CORRÈGE (Antonio Allegri, dit le), peintre italien, né en 1494, à Correggio (duché de Modène), et mort en 1534, fondateur de l'école de Lombardie.

CORRÉGIDOR, s. m., en Espagne, premier officier de justice d'une ville.

CORRÉLATIF, **IVE**, adj., qui marque relation d'un mot ou d'une chose à une autre : *le mouvement et le repos sont des termes CORRÉLATIFS et opposés*. = S. m., le CORRÉLATIF d'une proposition.

CORRÉLATION, s. f., relation, rapport qui existe entre deux choses.

CORRESPONDANCE, s. f., rapport de corrélation ou de réciprocité : *il y a — entre les angles saillants et les angles rentrants de deux montagnes voisines* (Buff.) *Il y a — de sentiments entre deux personnes qui s'aiment l'une l'autre* (Fén.) = Relation commerciale : *le négociant a des CORRESPONDANCES dans toutes les villes de l'Europe* (Ac.) || Relations avec diverses personnes : *je n'ai jamais eu aucune — avec cet homme. Entretenir — avec des savants* (Ac.) = Commerce de lettres; ces lettres mêmes : — *littéraire, politique, diplomatique. La — des amis double leur existence* (J.-J.) *La — d'Héloïse et d'Abélard*. = Communication d'un lieu à un autre : *la — entre ces deux villes a lieu par le chemin de fer. Voiture de —. Prendre la —. Une — d'omnibus*.

CORRESPONDANT, E, adj., se dit des choses qui se correspondent : *angles CORRESPONDANTS. Lignes CORRESPONDANTES. Membre — d'une société*.

CORRESPONDANT, s. m., celui avec qui on entretient un commerce de lettres pour affaires ou pour nouvelles : *j'ai à Rome un — digne de foi. J'étais logé chez un —* (Volt.) = Qui est en relation avec un corps savant : — *de l'Académie* (Buff.) = Celui qui est chargé de veiller sur un jeune homme éloigné de sa famille. = S. f., *correspondante*, celle avec qui on entretient un commerce de lettres.

CORRESPONDRE, v. a., se dit des choses qui sont en rapport et s'accordent avec d'autres : *l'aile gauche de cet édifice ne CORRESPOND pas avec l'aile droite* (Ac.) || Être conforme à : *la fortune CORRESPOND à mes vœux*. = Avoir des communications d'un lieu à un autre : *cette pièce CORRESPOND au salon par un corridor*. = Entretenir une correspondance : *il a longtemps CORRESPONDU avec tous les savants de l'Europe*. = Se —, v. pr., se rapporter, avoir communication : *ces deux pavillons se CORRESPONDENT* (Ac.) Alors les institutions des deux peuples se fussent CORRESPONDU en dépit de toute chose (Las Cases).

CORRÈZE (la), départ. du centre de la France, ch.-l. Tulle. = **CORRÈZE**, riv. qui se jette dans la Vézère et qui a donné son nom au départ. qu'elle arrose.

CORRIDOR, s. m., passage qui conduit à une ou plusieurs pièces : *un long —. Ici s'offre un perron, là règne un —* (Boil.).

CORRIGÉ, s. m., devoir corrigé donné par le professeur : *un recueil de CORRIGÉS*.

CORRIGER, v. a., produire un changement en mieux, redresser le mal : *on CORRIGE un défaut ou quelque chose de défectueux. En CORRIGEANT on fait disparaître ce qu'il y a de mauvais. — les abus, les mœurs. Molière a CORRIGÉ les vices de son temps* (Volt.) = Reprendre, châtier : *c'est au père à — ses enfants*. Abs., une remontrance qui CORRIGE (Fléclh.) = Rendre correct : *— un devoir, un thème, un dessin, un ouvrage, un plan. En CORRIGEANT ainsi la fortune ennemie* (Boil.) || Réparer : *— l'injustice du sort. Un de ces exemplaires si religieusement CORRIGÉS* (Boss.) = Tempérer, adoucir l'effet d'une substance : *on CORRIGE l'acidité du citron par le sucre*. = Se —, v. pr., s'amender : *les gens heureux ne se CORRIGENT guère* (La Roch.) *On se CORRIGE quelquefois mieux par la vue du mal que par l'exemple du bien* (Pasc.) *Je ne puis souffrir que les vieilles gens disent : Je suis trop vieux pour me —* (Sév.) = Se —, être tempéré. *La crudité de l'eau se CORRIGE par quelques gouttes de vin*. V. REPRENDRE et REVOIR.

§ **CORRIGER, AMENDER, RÉFORMER**. *Corriger*, c'est faire disparaître un défaut, un vice, quelque chose de défectueux ; *amender*, c'est fortifier la tendance au bien, faire subir un changement favorable ; *réformer*, c'est introduire un grand et radical changement dans toute une classe d'hommes ou de choses.

CORRIGIBLE, adj., qui peut être corrigé, en parlant des personnes : *cet enfant n'est pas —*.

CORROBORANT, E, adj.; dr., qui corrobore, fortifie une preuve. = Méd., aliment : *remède —*. = S. m., un —.

CORROBORATIF, IVE, adj. V. CORROBORANT. **CORROBORATION**, s. f., méd., action de corrobore, de fortifier.

CORROBORER, v. a., méd., fortifier : *le vin CORROBORE l'estomac* (Ac.) || Servir de preuve, confirmer : *vos paroles ne font que — mon opinion*. = Se —, v. pr., se fortifier. || Se confirmer.

CORRODANT, E, adj., qui corrode. = S. m., *Peau-forte est un —*.

CORRODER, v. a., ronger, en parlant d'un caustique. = Se —, v. pr., être rongé, brûlé par un caustique.

CORROI, s. m., dernière préparation donnée au cuir. = Terre glaise dont on garnit les parois d'un bassin pour empêcher l'infiltration des eaux.

CORROMPRE, v. a., vicier, décomposer, empestier : *la fièvre CORROMPT la masse du sang. Ces*

miasmes CORROMPENT l'air. || Fi du plaisir que la crainte peut — (La F.) || Dépraver : *— l'âme, les mœurs* (Pasc.) *Un auteur vertueux ne CORROMPT point le cœur* (Boil.) || Altérer, dénaturer : *— un texte. — la loi du Seigneur* (Pasc.) || Détourner de la bonne voie, séduire par don ou promesse : *— un juge, un témoin, une femme*. || Troubler : *la condition la plus heureuse a ses amertumes qui en CORROMPENT la félicité* (Mass.) = Se —, v. pr., se gâter, se putréfier : *cette viande s'est CORROMPUE*. || *Le goût se CORROMPT avec les mœurs. L'homme CORROMPU se fait gloire du mal dont il devrait rougir. Nous nous trouvons CORROMPUS avant d'avoir pu connaître ce que nous sommes* (Mass.) = V. SÉDUIRE et DÉPRAYER.

CORROSIF, IVE, adj., qui corrode, qui ronge les corps : *sublimé —; substance CORROSIVE*. = S. m., employer des CORROSIFS. || *L'humeur est un — qui use le cœur et dépolit les mœurs* (Rayn.)

CORROSION, s. f., action ou effet des substances corrosives. = État des objets corrodés.

CORROYAGE, s. m., art du corroyeur. = Dernière préparation que le corroyeur donne au cuir. = Opération qu'on fait subir à l'acier avec lequel on veut confectionner des objets qui exigent une qualité supérieure.

CORROYER, v. a., donner le dernier apprêt aux cuirs : *— des peaux de vache. — un bassin, le garnir d'un corroi. — du fer, le battre à chaud; souder ensemble plusieurs tiges de fer au marteau. — de l'acier, lui faire subir l'opération du corroyage. — du bois, le dégrossir extérieurement. — du mortier, mêler ou gâcher ensemble du sable et de la chaux.*

CORROYEUR, s. m., celui qui corroie les cuirs. Adj., *apprenti —*.

CORRUGATEUR, adj. et s. m., anat., muscle qui en se contractant fait froncer le sourcil.

CORRUPTEUR, TRICE, s., celui, celle qui corrompt : *un vil —. Les CORRUPTEURS du langage. Les — des mœurs publiques* (Mass.) = Celui, celle qui par dons ou promesses détourne quelqu'un du chemin de la vertu. = Adj., *chant, langage —. Une doctrine CORRUPTIVE. Un gouvernement — doit conduire une nation au despotisme ou à la liberté, selon qu'elle est ou n'est pas corrompue* (J.-J.)

CORRUPTIBILITÉ, s. f., état, nature de ce qui est corruptible.

CORRUPTIBLE, adj., sujet à corruption : *un corps, —; une matière —. Il n'y a que l'âme raisonnable qui ne soit pas — parce qu'elle est spirituelle* (Boss.) || Qu'on peut corrompre, en parlant des personnes : *juge —*.

CORRUPTION, s. f., action de se corrompre; putréfaction, décomposition : *la — de la viande, de l'air, du sang*. || Dépravation : *la — des mœurs, du siècle* (Mass.) = Théol., *la — profonde de notre nature* (Boss.) = Moyen employé pour détourner quelqu'un de son devoir : *les largesses de César étaient plutôt des CORRUPTIONS que des libéralités* (St-Évrem.) *Ce juge est soupçonné de —, de s'être laissé corrompre*. || Altération d'un texte, du langage, du goût : *ce mot se dit par — pour tel autre*.

CORS, s. m. pl., chasse et blas., cornes qui sortent des perches du cerf : *cerf dix —, cerf de moyen âge*.

CORSAGE, s. m. le buste ou la taille depuis les hanches jusqu'aux épaules : *joli, beau —. Un fourbe assez haut de —* (La F.) = Il se dit aussi du cheval,

du cerf, etc. : *dame belette au long* — (La F.) = Partie d'une robe qui embrasse le corsage.

CORSAIRE, s. m., celui qui commande un bâtiment armé en course. Par ext., se dit aussi des pirates barbaresques : *les corsaires d'Alger*. || Homme âpre au gain, impitoyable : *endurcis-toi le cœur, sois Arabe, corsaire* (Boil.) Prov., à —, — et demi. Adj., *capitaine* —. = Navire qui fait la course contre l'ennemi avec autorisation du gouvernement.

V. ARMATEUR.

CORSE (la), île et départ. de France, dans la Méditerranée; cédée à Louis XV par les Génois en 1768. = S. et adj., habitant de la Corse.

CORSE, E, adj., délicat, succulent : *repas* —. **CORSELET**, s. m., léger corps de cuirasse que portaient les piquiers. = Hist nat., partie du corps des insectes qui correspond au thorax des vertèbres. Par ext., *le* — *d'une écrivain*.

CORSER, v. a., aller bien au corps, en parlant d'un corset. = Se —, v. pr., mettre un corset.

CORSET, s. m., partie du vêtement des femmes garni de baleine, destiné à maintenir la taille. = Le corps d'une cotte de villageoise.

CORSETIER, IÈRE, s., ouvrier, ouvrière qui fabrique des corsets.

CORSO (mot ital.), course de chevaux sans cavaliers et lente promenade des équipages dans les principales rues d'une ville : le — de Rome est le principal théâtre des divertissements du carnaval.

CORTÈGE, s. m., suite de personnes qui accompagnent quelqu'un en cérémonie : *le* — *d'un prince*. *Le* — *funèbre*. *Faire* —; *grossir le* —. = Fam., toute suite nombreuse : *il arriva suivi d'un* — *d'enfants* (Ac.) || *Les infirmités sont le* — *de la vieillesse* (Id.) *Les prôneurs sont nécessaires au mérite comme le* — *à la puissance* (Suard).

CORTÈS, s. f. pl., nom donné en Espagne et en Portugal aux assemblées qui partagent avec le roi ou la reine le pouvoir législatif.

CORTEZ (Fernand), conquérant du Mexique, né en 1485, à Médelin (Estramadure), mort en 1554. On doit à Spontini un opéra de ce nom.

CORTICAL, E, adj., qui appartient à l'écorce. = Anat., se dit de la substance externe et grise du cerveau qui enveloppe la substance blanche, dite médullaire.

CORTONE, anc. *Crotone*, vil. et port du roy. de Naples. = Vil. de Toscane.

CORUSCATION, s. f., vif éclat de certaines lumières : *la* — *d'un météore*.

CORVÉABLE, adj., qui est sujet aux corvées *selon d'anciennes coutumes féodales, le peuple était réputé taillable et* — *à merci* (Ac.) *Les Français ne sont plus CORVÉABLES* (Anquet.) = S. m. : *les CORVÉABLES*.

CORVÉE, s. f., impôt féodal en nature, consistant en travaux sur les terres du seigneur, dus à celui-ci par les manants. *La révolution a aboli les CORVÉES*. = Mil., se dit de certains travaux que font tour à tour les soldats d'une compagnie : *il a été appointé de* — *par punition*. || Travail obligé et gratuit; chose désagréable qu'on est requis de faire : *je vais donc faire cette petite* — (Sév.)

CORVETTE, s. f., bâtiment de guerre entre le brick et la frégate.

CORVIN (Matthieu), roi de Hongrie, fut élu en 1458, à l'âge de 15 ans, et mourut en 1490. Comme guerrier et comme législateur, il fut l'homme le plus illustre de son temps.

CORYBANTE, s. m., prêtre de Cybèle.

CORYDON, s. m., nom de berger.

CORYMBE, s. m., disposition de fleurs ou de fruits dont les pédoncules s'élevaient à la même hauteur, quoique partant de points différents.

CORYMBIFÈRE, adj., qui porte sa fleur en corymbe. = **CORYMBIFÈRES**, s. f. pl., famille de plantes à fleurs composées.

CORYPHÉE, s. m., celui qui dirigeait les chœurs dans les pièces de théâtre grec. = Chef des chœurs dans nos opéras. || Homme éminent dans son art. || Chef d'une secte, d'un parti, d'une société.

CORYZA, s. m., inflammation catarrhale de la membrane muqueuse des fosses nasales. On l'appelle vulgairement *rhume de cerveau*.

COS ou **STANGHO**, île de la Turquie d'Asie, l'une des Sporades dans l'Archipel grec. Elle fut la patrie d'Hippocrate et d'Apelles.

COSAQUE, s. m., nom d'un peuple de la Russie méridionale, descendant d'un mélange de Slaves et de Tartares. Ils forment aujourd'hui trois bandes : les Cosaques du Don, de l'Oural et de l'Ukraine. Il y a aussi en Turquie des Cosaques émigrés des *Zaporogues*. En Russie, ils fournissent aux armées une sorte de cavalerie légère. = S. m., fig., homme dur et intraitable : *un vrai* —. = Fam. : *en* —, *à la* —, rudement. = **COSAQUE**, s. f., danse des Cosaques.

COSÉCANTE, s. f., géom., la sécante du complément d'un angle.

COSENZA, anc. *Sentonia*, vil. du roy. de Naples, cb.-l. de la Calabre citérieure. C'est devant ses murs, en 411, que mourut Alarich.

COSINUS, s. m.; géom., sinus du complément d'un angle.

COSME DE MÉDICIS. V. **MÉDICIS**.

COSMÉTIQUE, adj., propre à embellir la peau : *savon* —. = S. m. : *le plus parfait de tous les COSMÉTIQUES est l'eau pure d'une fontaine limpide*. = S. f., partie de l'hygiène qui traite de l'usage des cosmétiques : *Criton d'Athènes et la reine Cléopâtre avaient, dit-on, écrit sur la* —.

COSMIQUE, adj.; astr., se dit du lever ou du coucher d'une étoile quand il arrive au moment où le soleil se lève. *Matière* —, matière à divers degrés de densité que plusieurs astronomes supposent avoir donné naissance, par sa condensation, aux différents corps célestes, et que beaucoup pensent constituer actuellement les *Nébuluses*.

COSMOGONIE, s. f., système sur la formation de l'univers : *les premiers systèmes des philosophes sur les causes de toutes choses sont des COSMOGONIES* (Virey).

COSMOGONIQUE, adj., qui a rapport à la cosmogonie.

COSMOGRAPHE, s. m., celui qui traite de la cosmographie.

COSMOGRAPHIE, s. f., description du monde physique : *la* — *à deux parties* : *l'astronomie et la géographie*.

COSMOGRAPHIQUE, adj., qui a rapport à la cosmographie.

COSMOLOGIE, s. f., science des lois générales du monde physique.

COSMOLOGIQUE, adj., qui a rapport à la cosmologie.

COSMOPOLITE, s. m., celui qui se regarde comme citoyen de l'univers. || Fam., celui qui adopte facilement les usages des pays où il se trouve. = Adj. : *philosophe* —. = S. f., femme cosmopolite.

COSMOPOLITISME, s. m.; néol., doctrine qui supprime les limites de la patrie.

COSMORAMA, s. m., tableau du monde. = Es pèce d'optique, suite de tableaux représentant les

principales villes du monde. = Lieu où on les voit.

COSNE, s.-préf. du départ. de la Nièvre.

COSSÉ, s. f., gousse ou enveloppe de certaines graines légumineuses : — *de pois, de haricots*, etc. = Fruit de quelques arbrustes : — *de genêt*.

COSSÉ DE GENÊT, ordre militaire institué par Saint-Louis à l'occasion de son mariage avec Marguerite de Provence et qui subsistait encore au temps de Charles VI. Les chevaliers de cet ordre portaient un collier de cosses de genêt entrelacées de fleurs de lis d'or.

COSSER, v. n., et se —, v. pr., se heurter la tête l'un contre l'autre, en parl. des béliers.

COSSON, s. m., espèce de charançon qui ronge le blé, les pois, etc. = Nouveau sarment que pousse la vigne après la taille.

COSSU, E, adj., qui a beaucoup de cosses : *pois bien cossus. Fèves bien cossues*. || Pop., à son aise, riche : *homme — ; femme cossue*. On dit encore d'un homme qui dit des choses invraisemblables : *qu'il en conte de bien cossues*.

COSTAL, E, adj., anat., qui appartient aux côtes : *nerfs costaux. Vertèbres costales*.

COSTUME (mot ital.), s. m., coutumes, mœurs qui forment le caractère propre d'un pays : *observer la fidélité au — des temps* (Ac.) = Peint., fidélité à reproduire les meubles, les armes, les habits du temps. = Manière de s'habiller ; habillement spécial ou de cérémonie : *le — français. Le — militaire. — de bal, de théâtre. Le — des femmes basques est assez pittoresque. En grand —, en petit —*.

COSTUMÉ, E, adj., vêtu selon le costume : — *en débardeur. Bal —*.

COSTUMER, v. a., habiller selon le costume ; revêtir d'un costume particulier. = Se —, v. pr. : *cet acteur se costume bien* (Ac.)

COSTUMIER, s. m., celui qui fait, loue ou vend des costumes de théâtre, de bal, etc. = Celui qui a la garde des costumes dans un théâtre.

COTANGENTE, s. f.; géom., tangente du complément d'un angle.

COTE, s. f., la part que chacun doit payer : *payer sa — ou sa — part. La — personnelle. — mal taillée*, compte approximatif, que l'on a arrêté sans discuter rigoureusement ce qui devait revenir à chacun. = Indication du prix des effets publics, du change, etc. = Marque alphabétique servant à classer les pièces d'un dossier, d'un inventaire, etc.

CÔTE, s. f., nom donné à vingt-quatre os recourbés en forme d'ares, qui concourent à former les parois latérales de la poitrine : — *froissée, brisée. — de balcine. Vraies côtes*, celles qui aboutissent au sternum. || *Se tenir les — de rire*, se pâmer de rire. *On lui compterait les —*, se dit d'une personne très-maigre. || Race, extraction, descendance : *je hais de voir si visiblement la — d'Adam dans votre personne* (Sév.) *Nous sommes tous de la — d'Adam*; nous avons tous une même origine. *Est-ce que nous sommes, nous autres, de la — de Saint-Louis* (Mol.) *Rompre les — à quelqu'un*, le battre à outrance. *Marcher — à —*, tout à côté l'un de l'autre. = Par anal., on dit : — *de melon, d'une feuille*. = Mar. : *les — d'un vaisseau*, pièces jointes à la quille. = Archit., se dit des listels qui séparent les cannelures d'une colonne. = Mar., rivage de la mer : — *basse, sablonneuse. Les côtes de l'Océan. Les habitants des côtes*. = Approches de la terre jusqu'à une certaine distance au large : — *pleine d'écueils. Ce bâtiment ne quitte pas les côtes. L'abord de cette mer est dangereux; les vents*

contraires y précipitent les vaisseaux sur les — voisines (Barth.) *Nettoyer les — des corsaires dont elles sont infestées* (Ac.) = Parages qui avoisinent la mer : *les — du Péloponèse semblaient s'avancer dans la mer pour venir au-devant de nous* (Fén.) = Penchant d'une montagne, d'une colline, montée d'une route : — *plantée de vignes, de bois*. || *A mi —*, loc. adv., vers le milieu du penchant d'une colline. V. BORD.

CÔTÉ, s. m., la partie droite ou gauche du corps, de l'aisselle à la hanche : *un point de —. L'épée se porte au — gauche. Se coucher sur le — droit. Tandis que le médecin n'est pas encore à vos côtés* (Boss.) *Chaque jour, à ma table, à mes — assis, je prétends vous traiter comme mon propre fils* (Rac.) || *Être sur le —*; fam., être blessé ou malade au point de ne pouvoir se remuer que très-difficilement. = Partie latérale; *les — d'une armoire. Un des — de la cheminée. Les côtés du chemin. Les bas-côtés d'une église. Le — droit, le — gauche d'une assemblée*, celui qui est à la droite ou à la gauche du président. = Face, aspect d'un objet : *les — d'une pyramide. De quelque — que vous regardiez l'affaire* (Ac.) *Le génie des Français est de saisir vivement le — ridicule des choses les plus sérieuses* (Voltaire); on le dit aussi des personnes : *mais, eût-on d'autre part cent bonnes qualités, on regarde les gens par leurs méchants côtés* (Mol.) = Direction : *venez-vous de mon — ? De quel — vient le vent ?* || *Ne savoir plus de quel — tourner*, que faire, que devenir. *Le — faible d'une personne*, son défaut habituel. *Le — faible d'une chose*, ce qu'elle a de défectueux. *De mon —*, pour ma part, quant à moi : *d'un —*, d'une part; *de tous —*, de toutes parts : *je n'ai rien à craindre de ce —* (Ac.) || Ligne de parenté, parti : *parents du — du père, de la mère. Il se met toujours du — du plus fort. Se ranger du — de la justice. — A — de, loc. prép., tout auprès : ma chambre est à — de la sienne. Mettez-vous à — de moi. || Passer à — d'une question*, éviter de la résoudre. = *A —*, loc. adv. : *donner à —*, s'éloigner du but. *Tout père frappe à —* (La F.) = *De —*, loc. adv., obliquement, en biais, de travers : *regarder de —*, avec un œil tourné de côté, || avec dédain. *Mettre de l'argent de —*, en réserve. *Se mettre, se ranger de —*, se mettre à l'écart. *Laissons cela de —*, n'en parlons pas. *On l'a mis de —*, on l'a écarté, on lui a ôté sa place. *Mettre un habit de —*, cesser de s'en servir. *Du — de, loc. prép.*, pour ce qui concerne : *attendrir du — de l'argent l'homme dont il est question* (Mol.) *De l'autre —*, dans la pièce voisine.

CÔTEAU, s. m., petite colline; penchant d'une colline : *des coteaux toujours verts. Près des — fleuris d'ou part la source de la Nevaise* (J.-J.)

CÔTEAUX (ordre des), société de gourmets au XVII^e siècle. La Bruyère et Boileau en parlent.

COTE-D'OR (la), départ. de l'E. de la France, ch.-l. Dijon. = *Côte-d'Or*, petite chaîne de collines, séparant les bassins de la Seine et de la Loire de celui de la Saône. = *Côte d'Or*, partie de la Guinée septentrionale, entre la côte d'Ivoire à l'O. et la côte des Esclaves à l'E.

CÔTELETTE, s. f., petite côte de mouton, de veau, de porc frais.

COTENTIN (le), anc. petit pays fertile de France (basse Normandie), avait pour cap. Coutances et fait aujourd'hui partie du départ. de la Manche.

COTER, v. a., indiquer la cote du prix d'une marchandise, du taux d'une valeur : — *le prix du café, du sucre. — le cours des effets publics. La rente a été cotée au pair*. = Noter avec des lettres ou des chiffres : — *les pièces d'un procès* (Ac.) =

Marquer le numéro : — *un chapitre, un article.*

COTERIE, s. f., association de certains corps d'état. = Compagnie de personnes qui vivent entre elles familièrement, ou qui agissent dans un intérêt commun : — *littéraire, philosophique.*

CÔTE-ROTIÈRE, côte sur les bords du Rhône, dont les vins sont fort estimés. = S. m., vin qu'elle produit.

CÔTES-DU-NORD, départ. de l'O. de la France.

COTHURNE, s. m., chaussure dont se servaient autrefois les acteurs dans la tragédie. || *Chausser le* —, jouer ou composer des tragédies. || Enfler son style : *mais quoi, je chausse ici le* — *tragique* (Boil.)

CÔTIER, ÈRE, adj.; mar., qui a rapport aux côtes : *navigation côtière.* = Qui navigue sur les mêmes côtes; qui connaît bien les côtes : *pilote* —. = S. m., pilote, bâtiment côtier.

COTINGA, s. m., genre d'oiseaux, de la taille du merle, qui habitent surtout le Brésil et la Guiane.

COTIGNAC, s. m., confiture de coings.

COTILLON, s. m., cotte ou jupe de dessous. = Jupe des paysannes. = Danse. = Air pour cette danse.

COTIR, v. a., meurtrir, en parl. des fruits.

COTISATION, s. f., action de cotiser, de se cotiser. = Contribution par quote-part.

COTISER, v. a., régler la cotisation de quelqu'un. = Se —, v. pr., fixer sa part. = Donner chacun selon ses moyens de quoi faire une somme.

COTISSURE, s. f., meurtrissure faite à des fruits.

COTON, s. m., duvet fin et soyeux qui enveloppe les graines du cotonnier : *chemise de* —. *Bien des femmes se donnent un embonpoint de* — (Mont.) || *Élever un enfant dans du* —, trop mollement. = Duvet à la surface des fruits de certaines plantes. || Poil follet au menton des jeunes gens. *Jeter son* —, se dit de certaines étoffes qui se couvrent d'une sorte de bourre. || Fam. : *jeter un vilain* —, *fler un mauvais* —, baisser, dépérir, en parl. de la santé; perdre son crédit, être mal dans ses affaires. — *poudre*, nom vulg. du PYROXYLE.

COTONNADE, s. f., toute sorte d'étoffe de coton.

COTONNÉ, E, adj., couvert de coton, qui ressemble au coton. = Court et frisé : *cheveux COTONNÉS comme ceux des nègres.*

COTONNER (SE), v. pr., et —, v. n., il se dit des choses qui se couvrent d'une sorte de coton ou duvet. = Se dit aussi des fruits dont la pulpe devient molle et spongieuse.

COTONNERIE, s. f., culture du coton. = Champ où croît le cotonnier.

COTONNEUX, EUSE, adj., couvert de coton ou de duvet : *tige COTONNEUSE.* = Mou, spongieux, en parl. des fruits et des légumineuses : *artichauts COTONNEUX. Pomme, poire COTONNEUSE.*

COTONNIER, s. m., arbuste qui produit le coton. = **COTONNIER**, ÈRE, adj., qui a pour objet la fabrication des produits si variés dont le coton forme la matière première : *industrie COTONNIÈRE.*

COTONNINE, s. f., toile de très-gros coton, à faire des voiles.

COTOPAXI, volcan du Chili.

CÔTOYER, v. a., aller côte à côte de quelqu'un. = Aller le long d'une côte, d'un rivage. || — *une forêt.* — *une armée double en force est une opération bien difficile* (Napol.)

COTRE, s. m.; mar. V. CUTTER.

COTRET, s. m., fagot de bois court et menu : *brûler des COTRETS.* || Fam. : *huile de* —, coups de bâton; pop. : *sec comme un* —, extrêmement maigre.

COTTA (Jean-Frédéric), né à Tubingue en 1764, mort en 1832, célèbre libraire, dota la Bavière de la presse à vapeur et établit la navigation à vapeur sur le lac de Constance.

COTTAGE (mot angl.), s. m., petite maison de campagne d'une simplicité élégante.

COTTE, s. f., jupe de paysanne plissée par le haut à la ceinture. = — *d'armes*, que les hommes d'armes portaient par-dessus la cuirasse. — *de mailles*, chemise de mailles ou anneaux de fer, et qui servait d'arme défensive.

COTUTEUR, s. m., celui qui est chargé d'une tutelle avec un autre.

COTYLE, s. m., anat., cavité d'un os qui reçoit la tête d'un autre os. = Ancienne mesure grecque pour les liquides, valant en litres 0,26. L'Académie le fait du féminin dans ce dernier sens.

COTYLÉDON, s. m., lobe pulpeux des semences. = Genre de plantes à feuilles charnues et concaves.

COTYLEDONÉ, E, adj., se dit des végétaux pourvus de cotylédons.

COTYLOÏDE, adj.; anat. : *cavité* —, cavité de l'os iliaque, dans laquelle est logée la tête du fémur.

COTYS, nom de plusieurs rois de Thrace, de Cappadoce et du Bosphore.

COU (V. COL), s. m., partie du corps qui joint la tête aux épaules : *le* — *d'un homme, d'un cheval. La nuque du* —. — *de cygne.* — *de grue*, long et grêle. *Le héron au long bec, emmanché d'un long* — (La F.) *La longueur du* — *semble être un des attributs de la stupidité* (Buff.) || *Sauter, se jeter au* — *de quelqu'un*, l'embrasser avec tendresse. *Prendre ses jambes à son* —, marcher rapidement ou s'enfuir. *Se casser, se rompre le* —, se blesser en tombant; perdre ses avantages, se ruiner : — *de cygne*, partie courbée de l'avant-train d'une voiture. *Le* — *ou le col d'une bouteille*, la partie longue et étroite qui lui sert d'embouchure.

COUARD, E, adj.; fam., lâche, poltron : *les chiens COUARDES mordent et déchirent dans la maison les peaux des bêtes sauvages qu'ils n'ont osé attaquer aux champs* (Charron). = S. m. : *c'est un franc* — (Ac.)

COUARDE, s. f.; fam., lâcheté, poltronnerie : *ma* — *est extrême d'avoir eu le moindre effroi* (La F.) *Insulter à leur* — (J.-J.) V. LÂCHETÉ.

COUCHAGE, s. m., ce que l'on paye pour la couchée. = Litière. = Jardin., action de mettre des graines en couche.

COUCHANT, adj. m., qui se couche : *chien* —, qui se couche sur le ventre quand il sent le gibier. || *Faire le chien* —, prendre un air humble et soumis pour obtenir quelque chose. *Soleil* —, près de disparaître sous l'horizon, || puissance à son déclin.

COUCHANT, s. m., partie occidentale de la terre; Occident : *du levant au* —. *Cette maison est exposée au* —. *Sa chaleur se répand du* — à l'*Pauvre* (Rac.) || Vieillesse, déclin : *être, toucher à son* —.

COUCHE, s. f., lit dans le style soutenu : — *nuptiale.* || Mariage : *Dieu a béni leur* —. *Les fruits de sa* —, ses enfants. *Il va du dieu des morts déshonorer la* — (Rac.) = Enfantement : — *heureuse. Fausse* —, enfantement avant terme. *Femme en* — ou *en couches.* = Abs. : *les COUCHES*, temps depuis l'enfantement jusqu'aux relevailles. = Lingé dont on enveloppe les enfants au maillot. = Jardin., planche de terreau, de fumier, servant à élever les plantes qui ont besoin de chaleur : *semer, venir sur* —. = Géol., se dit des lits superposés dont se compose un terrain : *une* — *de sable, de grès, de houille.* ||

— de beurre, de sel, de sucre. = Bot., — *ligueuse*, cercle concentrique du tronc d'un arbre : le nombre des — *ligueuses* est ordinairement le même que celui des années de l'arbre (Ac.) = Maçon., substance étendue sur une autre : — *de plâtre, de mortier*. = Étendu pour peindre, dorer, bronzer : *donner trois couches de blanc à l'huile, en détrempe*.

COUCHÉE, s. f., endroit où l'on couche en voyage. = Le prix du souper et du logement.

COUCHER, v. a., étendre tout de son long sur la terre, sur un lit, etc. : *il le couche sur l'herbe. — une statue par terre, un blessé sur un matelas. || — quelqu'un sur le carreau, l'étendre sur la place mort ou grièvement blessé. || — quelque chose par écrit, l'insérer dans un acte. Le vieil officier de son côté se piquait de savoir bien — par écrit (Lcs.) || — en joue. V. JOUE. = Déshabiller, mettre au lit : — un enfant. Les plus proches parents couchent la mariée. Tout le monde est couché. = Incliner, pencher, rabattre quelque chose : — son écriture. — le poil d'un chapeau (Ac.) La pluie et le vent couchent les blés. = Étendre en couche : — une couleur, de l'or, de l'argent sur du cuir. = V. n., se reposer pendant la nuit, loger ou passer la nuit : — sur la plume, sur un matelas, dans un lit de fer. — à la dure. Il couche sur le coton et le duvet (La Br.) Il couche souvent en ville, à la campagne. J'ai couché à la belle étoile, en plein air, dans la rue. = Se —, v. pr., s'étendre tout de son long ; se mettre au lit : *il se coucha sur l'herbe, sous un arbre. Je me suis couché à deux heures du matin. || Le soleil ne doit jamais se — sur notre colère ; il ne doit jamais se — plus de sept fois sur votre affliction (Fléch.) || Allez vous — ; pop., vous m'ennuyez, laissez-moi tranquille. = Prov. : comme on fait son lit, on se couche, il faut subir les conséquences de sa conduite. = Disparaître de dessus l'horizon, en parlant des astres : le soleil venait de se — (J.-J.)**

COUCHER, s. m., action de se coucher, de se mettre au lit. = Le moment de se coucher : *le — du roi*, ou simplement le —, réception qui précédait le coucher du roi. *Le petit —*, même réception plus intime. = Astr., moment où un astre disparaît sous l'horizon. = Couchée ; manière dont on couche ; lit.

COUCHETTE, s. f., bois de lit ; petit lit.

COUCHEUR, EUSE, s., celui, celle qui couche avec une autre personne. || *Mauvais —*, homme difficile à vivre.

COUCHIS, s. m., couche sur laquelle on établit le pavé d'un pont de bois.

COUCHOIR, s. m., outil du relieur ou du doreur pour appliquer les feuilles d'or.

COUCI-COUCI, loc. adv. ; fam., à peu près ; comme ci, comme ça.

COUCOU, s. m., oiseau voyageur du genre des pies : *le — était consacré à Jupiter. || Pop., homme dont la femme est infidèle. = Jouet d'enfant imitant le chant du coucou. = Pendule de bois, espèce de réveille-matin. = Petite voiture publique à deux roues, employée autrefois dans les environs de Paris.*

COUDE, s. m., partie extérieure de l'articulation du bras : *il était appuyé sur le —. Rentrez les coudes. || Pop. : hausser le —, boire beaucoup. = Partie de la manche qui correspond au coude : votre habit a les coudes percés. || Angle saillant, brusque changement de direction : la Seine fait un — au Pecq. Le pont du Gard se cache dans le — de deux montagnes (Nisard).*

COUDÉE, s. f., mesure prise depuis le coude jus-

qu'au bout du doigt du milieu : *la — a environ un demi-mètre. Avoir ses coudées franches*, avoir la liberté du mouvement des bras. || *Je veux avoir mes coudées franches (La Br.)*, ne pas être gêné.

COU-DE-PIED, s. m., partie la plus élevée du pied, partie antérieure de son articulation avec la jambe.

COUDER, v. a., plier, courber en forme de coude : — une barre de fer, une branche de vigne. — une manche, lui donner la forme du coude.

COUDOIEMENT, s. m., action de coudoyer.

COUDOYER, v. a., heurter quelqu'un du coude. = Se —, v. pr. : *il est impossible de ne pas se —.*

COUDRAIE, s. f., lieu planté de coudriers.

COUDRE, s. m. V. COUDRIER.

COUDRE, v. a., attacher avec une aiguille et du fil ou de la soie : — un bouton à un habit. — un cahier. — une plaie. Abs. : *elle coud bien. Il faut apprendre à —. || On ne sait quelle pièce y —, quel remède y apporter. Assembler sans art : — dix passages d'auteurs différents (La H.) Je sais — une rime au bout de quelques vers (Boil.) = Prov., — la peau du renard à celle du lion, joindre, la ruse à la force. || Être tout cousu d'or, d'écus, être fort riche, avoir beaucoup d'argent comptant. Oui, de pareils discours, et les dépenses que vous faites, seront cause qu'un de ces jours on me viendra couper la gorge, dans la pensée que je suis tout cousu de pistoles (Mol.) Avoir le visage tout cousu de petite vérole, fort marqué de petite vérole. Ce cheval a les flancs cousus, il est maigre et efflanqué.*

COUDRER, v. a., brasser les cuirs avec le tan.

COUDRETTE, s. f., petite coudraie.

COUDRIER, s. m., noisetier.

COUENNE, s. f., peau épaisse et dure du porc : — de lard. = Méd., concrétion d'un blanc jaunâtre, comme membraneuse, qui se forme à la surface du caillot lorsqu'on laisse reposer le sang provenant d'une saignée.

COUENNEUX, EUSE, adj. ; méd., couvert d'une couenne : *sang —.*

COUETTE, s. f., lit de plume ; vieux.

COUFFE, s. f., sorte de panier pour la pêche.

COUFFIN, s. m., panier fait de feuilles de palmier nain.

COUGUAR ou **COUGUARD**, s. m., espèce de chat sauvage d'Amérique.

COULAGE, s. m., partie du liquide qui s'échappe d'un tonneau. = Action de couler la lessive. || Déchet, perte, diminution de quantité et de qualité.

COULAMMENT, adv., d'une manière coulante, facile, qui n'a rien de rude.

COULANT, E, adj., qui coule : *ruisseau —, eau, encre coulante*. Par ext. : *naud —, qui se serre et se desserre sans se dénouer. || Vin —, léger et agréable à boire. || Naturel, aisé : style, ton —. Prose, musique coulante. Vers coulants. Homme — en affaires, accommodant.*

COULANT, s. m., anneau de fer ou d'acier pour serrer ou desserrer quelque chose. = Pierre fine que les femmes portent au cou, et qu'elles peuvent hausser ou baisser au moyen d'un ruban.

COULÉ, s. m. ; mus., passage qui se fait d'une note à une autre en les liant par le même coup de langue, de gosier ou d'archet. = Sorte de pas de danse. = Tout ouvrage jeté en moule ; premières teintes d'une ébauche.

COULÉ, E, adj. ; fam., perdu, ruiné : *un homme —.*

COULÉE, s. f., écriture penchée, dont toutes les lettres se tiennent, et dont tous les jambages sont droits. On dit aussi adj., *écriture coulée*. = Chemin étroit que suit le cerf, le lièvre, etc., pour se rendre dans son réduit. = Ouverture d'un creuset de forge pour la sortie de la fonte. = Phys., flot de verre ou de métal à l'état de fusion.

COULEMENT, s. m.; phys., mouvement des liquides qui suivent leur pente. = Escr. : — *d'épée*, attaque en glissant son épée tout le long de celle de son adversaire.

COULER, v. n., fluier, suivre sa pente, en parl. l'une eau vive, d'un liquide : *ce ruisseau, cette fontaine coule doucement dans la prairie. Le sang coulait à flots de sa blessure. Il écrirait volontiers que la Seine coule à Paris* (La Br.) *Je n'ai jamais vu — de larmes sans être attendri* (Mont.) || *Le temps coule rapidement.* = Circuler : *le sang, à votre gré, coule trop lentement* (Rac.) || *Songe au sang qui coule dans tes veines* (Volt.) = S'échapper, en parl. d'un liquide, laisser échapper : *le vin coule du tonneau. La chandelle coule. Le suif fond trop vite et coule sur les côtés. Ce tonneau coule.* || *La douce persuasion coulait de ses lèvres* (Fén.) — *de source*, venir en abondance, sans embarras : *cela coule de source*, est dit ou écrit avec naturel. || Passer, en parl. du temps : *sa vie est destinée à — dans les ris, le plaisir et l'abondance* (La Br.) = Se dit du raisin et de certains fruits qui se dessèchent et tombent : *la vigne, les melons ont coulé.* = S'échapper par quelque fente : *cette cloche a coulé.* = Glisser, s'échapper ; glisser le long de : *l'échelle coula. Il saisit la corde, et se laissa — jusqu'à terre* (Ac.) — *bas*, — *à fond*, se dit d'un vaisseau qui s'enfoncé dans l'eau. = Pénétrer dans un endroit : *il coula dans le jardin le long de la muraille.* || — *sur un fait, une circonstance*, en parler légèrement. = Danse, glisser : *la danse consiste à savoir bien — et pirouetter.* = Jeu de billard, faire glisser sa bille le long d'une bande, lui faire décrire une légère courbe. = V. a., passer un liquide à travers un linge, un filtre : — *un bouillon.* — *la lessive*, la répandre sur du linge dans une cuve. || V. a., faire passer, glisser adroitement : — *une pièce fausse*, — *de mauvaises marchandises.* *Il lui coula deux mots à l'oreille. Combien de fois a-t-elle fait — jusqu'à vous ses consolations et ses aumônes* (Fléch.) = Mar. : — *bas un vaisseau à coups de canon.* || — *à fond un sujet*, l'épuiser : — *à fond une affaire*, l'expédier, la terminer. — *un homme*, le perdre, le ruiner. — *quelqu'un à fond dans sa dispute*, le réduire au silence. || Passer : — *d'heureux jours. La douce chose de — ses jours dans le sein d'une tranquille amitié* (J.-J.) = Mus., exécuter des notes en les liant. = Danse, exécuter en glissant : — *un pas.* = Fondre, jeter en moule : — *un canon, un bronze, une statue.* = Archit. : — *les joints des dalles*, y verser du plomb fondu. = Se —, v. pr., se glisser doucement : *il se coula à terre le long du mur.* || Se ruiner, se perdre de réputation : *il s'est coulé complètement*; très-fam.

COULEUR, s. f., impression que produit la lumière diversement réfléchiée par les objets : — *rouge, blanche, jaune, noire, claire, foncée. Assortir les couleurs. Les diverses nuances d'une même —. Homme de —, mulâtre.* = En parl. des vêtements, toute autre couleur que le blanc et le noir : *une robe de —.* = Teint, couleur du visage : *être haut en —, avoir la figure très-colorée. Changer de —, pâlir. Reprendre —, perdre sa pâleur, revenir à la vie.*

Les vives — s'effacent (Fén.) Fig., rentrer en faveur, rétablir sa fortune. = Il se dit du pain ou de la viande qui se colore en cuisant : *ce pain, ce rôti prend —.* || *Cette affaire prend —*, se dessine, commence à bien aller. = Fam. : *voir tout — de rose, tout en beau. Je ne connais pas la — de son argent*, se dit de quelqu'un qui ne paie pas ce qu'il doit. || Apparence trompeuse, semblant : *le mensonge se revêt des — de la vérité*; fam. : *monter une —, faire voir des — à quelqu'un*, le tromper. = Coloris, matière ou substance colorante : *broyer, étendre des —.* *Ce tableau est d'une bonne —.* — *locale*, propre à chaque objet, indépendamment de la distribution particulière de la lumière et des ombres ; || reproduction exacte de la physionomie d'un peuple, d'un pays, d'une époque, etc. = Éclat : *son style n'a pas de —.* || Dehors spécieux, prétexte : *quelle — donner à cette démarche? Donner de belles — aux fautes que vous pourrez faire* (Mol.) = Se dit de l'impression que les choses font sur nous selon notre état moral : *aux yeux du mélancolique, tout revêt de sombres couleurs* (Ac.) = Cartes, le rouge et le noir, et chacune des quatre marques, pique, trèfle, carreau, cœur : *je n'ai point de cette —* || Opinion politique : *quelle est la — de ce journal?* = Au pl., livrée : *faire, par les couleurs, distinguer ses valets* (Boil.) || *Porter les — d'une dame*, les couleurs qu'elle affectionne. = Drapeau, pavillon : *les couleurs nationales. Montrer ses —, hisser son pavillon.* = Il se prend au masc. dans les expressions suivantes : *le — de rose, de chair.* Après un substantif, il s'emploie comme adj. invariable : *un ruban — de feu. Des rubans — de feu.*

§ **COULEUR, COLORIS.** La couleur se considère comme cause d'impression, et le coloris comme un effet résultant d'un mélange de couleurs.

COULEUVRE, s. f., reptile non venimeux de la famille des serpents : *la — verte et jaune. La — à quatre raies.* — *vipérine.* || Fam., dégoût, chagrin : *résous-toi, pauvre époux, à vivre de COULEUVRES* (Boil.) V. AVALER.

COULEUVREAU, s. m., le petit de la couleuvre. **COULEVRINE** ou **COULEVRINE**, s. f.; anc., bouche à feu, à tir direct, ainsi nommée à cause de sa forme allongée qui lui donnait quelque ressemblance avec une couleuvre.

COULIS, s. m., suc d'une substance consommée par une cuisson lente : — *de chapon, de perdrix, de pois, d'écrevisses.* = Plâtre ou mortier gâché assez clair pour couler dans les joints.

COULIS (Coolis), s. m., nom donné dans les Indes aux Hindous de basse classe qui se mettent en service comme portefaix, domestiques.

COULIS, adj. m., se dit du vent qui se glisse à travers les fentes et les trous : *il vient un vent — par cette porte* (Ac.)

COULISSE, s. f., rainure par laquelle on fait couler ou glisser un châssis, une porte, une fenêtre, un volet : *faire, graisser une —.* || Fam. : *faire les yeux en —, regarder en —, faire les yeux doux en regardant de côté.* = Décoration mobile de théâtre : *le feu prit aux COULISSES.* = *Les coulisses*, partie du théâtre où se tiennent les acteurs qui ne sont pas en scène. || Théâtre : *il sait ce qui se passe dans les —.* *Intrigue, langage, propos de —.* = Rempli qu'on fait à un vêtement pour le serrer au moyen de cordons : *passer un lacet dans une —.* = Impr., — ou — *de galée*, planche mince qui sert à faire couler les pages sur le marbre. || Lieu de la Bourse

où se tiennent les coulissiers; réunion des coulissiers.

COULISSEAU, s. m., petite coulisse. = Languette ayant une rainure en saillie pour placer des tiroirs.

COULISSIER, s. m., celui qui fait des affaires à la Bourse, hors du parquet des agents de change, avant ou après l'heure des négociations. = Ir., celui qui fréquente les coulisses du théâtre.

COULOIR, s. m., étamine ou écuelle à fond de toile par où l'on coule le lait qu'on vient de traire. = Archit., passage de dégagement d'une chambre à une autre. = Passage pratiqué derrière les loges dans les salles de spectacle : *il se promenait dans les COULOIRS.*

COULOIRE, s. f., vaisseau à fond d'étamine par où s'écoule la partie la plus liquide de certaines préparations : — de pressoir.

COULOMMIERS, s.-préf. du départ. de Seine-et-Marne.

COULPE, s. f.; vieux, théol., faute, tache du péché qui prive le pécheur de la grâce de Dieu.

COULURE, s. f., se dit des grains de la grappe qui tombent ou se dessèchent. = Mouvement d'une chose, d'un liquide qui coule.

COUP, s. m., choc, impression que fait un corps sur un autre en le frappant : *donner, recevoir un —. Un — de bâton, de marteau, de pierre, de fouet. Faire le — de poing, se battre à coups de poing.* = Blessure : *un écuyer et son cheval furent percés de coups (Volt.) Vous vouliez que ma main portât les premiers coups (Rac.) Un — d'épée, de sabre. Un — mortel. Le — de la mort. Le — de grâce, celui par lequel le bourreau achevait le patient.* || La ruine de quelqu'un : *ce fut son — de grâce.* || Attaque, atteinte : *vous m'avez porté de rudes coups. Frapper de grands —. Porter un — décisif. — de foudre, de massue. Détourner un —, faire échouer un dessein. Manquer son —, ne pas réussir. Faire d'une pierre deux —, exécuter deux choses par la même occasion.* Par ext. : — de dent, de bec, de patte. — de pied de l'âne, insulte adressée à un homme jadis puissant et incapable d'en tirer vengeance. || Chance favorable, événement heureux : — de bonheur, coup du ciel. Dieu l'a relevé par des — extraordinaires de sa puissance (Pasc.) || Événement fatal : *cette défaite porta un coup funeste à sa gloire. C'est dans le jeu qu'on voit les plus grands — du sort (Mol.)* = Charge, décharge d'une arme à feu : — de feu, — de fusil, — de canon. Avoir deux coups à tirer. Blesse d'un — de pistolet. = Son que rendent certains corps par le choc : *au premier — de tambour, de cloche, de sonnette.* = Action rapide d'un organe, d'un instrument, etc. : un — d'œil, un — de langue, un — d'archet, — de peigne, — de balai. Par ext. : — de chapeau, salut fait en passant. — de main, attaque faite à l'improviste. || Fam. : *donner à quelqu'un un — de main, de collier, d'épaule, lui venir en aide.* = Effet subit d'une chose : — d'air, de vent. — de soleil. — de sang. = Cuis. : — de feu. || Moment de presse. = Action, résolution : — de tête, de désespoir. *Vous avez fait là un beau —. Un mauvais —, une mauvaise action. — d'essai, ce qu'on fait pour la première fois. — d'éclat, action brillante. — de maître, action habilement conçue et exécutée : mes pareils à deux fois ne se font point connaître, et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître (Corn.) — d'État, mesure inconstitutionnelle prise dans des circonstances difficiles. — de théâtre, changement subit de décora-*

tion; événement imprévu. || Fois; moment : un —, deux —, trois —. *Il a réussi du premier — (Ac.) D'un seul — il prenait une ville (Fléché.)* = Quantité que l'on boit en une fois : un — de vin, d'eau-de-vie. *Boire un grand —. Boire à petits coups, peu à la fois, mais souvent. = Manière de jouer, chance au jeu : un beau —, un — hardi, heureux.* = Loc. adv. : à — sûr, avec certitude de gain, de succès : *tout à —, soudain. Tout d'un —, en une fois, du premier coup. — sur —, sans interruption, successivement. Après —, la chose étant faite, quand il n'est plus temps. Encore un —, encore une fois; pour le —, pour cette fois; à tous coups, chaque fois, à tout propos.*

COUPABLE, adj., qui a commis un délit, un crime : *l'accusé a été déclaré —. Ils sont COUPABLES devant Dieu des désordres publics (Mass.) Ai-je pu mettre au jour un enfant si — ? (Rac.)* = Qui a commis un acte plus ou moins répréhensible : *être — de négligence, de paresse.* || On le dit aussi des choses : *dessein, pensée —. Conscience —. C'est sa — défiance qui le rend malheureux (J.-J.)* = S., les remords tourmentent le —. *Ils ont frappé l'innocent et le —. Il n'est point ici-bas de — en repos (Boil.) Une — aimée est bientôt innocente (Mol.)* = Fam., et par plaisanterie : *le — est devant vous.*

COUPAGE, s. m., action de couper, surtout un liquide : *le — du vin.*

COUPANT, e, adj., qui coupe : un couteau, instrument —. Une herbe coupante.

COUPANT, s. m.; néol., tranchant : *le — d'un sabre.* = Bord de l'ongle du sanglier.

COUPE, s. f., action ou façon de couper, de tailler : — des blés, des foins. — des cheuveux. *Ce tailleur a la — bonne. J'ai acheté ce melon à la —. — de bois, étendue de bois coupé ou à couper. Mettre des bois en — réglée.* = Endroit où une chose a été coupée : *la — d'un tronc d'arbre. Ce drap est venu à la —. || La — d'un ouvrage, d'une pièce de théâtre, la manière dont les parties en sont distribuées. La — de ces vers est heureuse. Bossuet connaissait parfaitement la — du style (Cond.)* = Archit., représentation d'un édifice, d'un vaisseau : — perpendiculaire d'un moulin. — horizontale d'un navire. = Art, manière de tailler les pierres : *cet ouvrier entend bien la — des pierres.* = Manière de découper les étoffes, les cuirs. = Séparation qu'on fait en deux parties du jeu de cartes qu'un joueur a mêlé : *c'est un escroc qui fait sauter la — (Hamilton).* || Action de mettre atout sur une carte quand on n'a pas de la couleur de cette carte. *Être sous la — de quelqu'un, être à la droite du joueur. || Être sous la dépendance de quelqu'un, exposé à son ressentiment.* = Manière de nager en fendant l'eau rapidement.

COUPE, s. f., tasse, vase d'ordinaire plus large que profond : — d'or, d'argent, de vermeil, de cristal, de porcelaine. || Poét., recevez de ma main la — nuptiale (Corn.) *Il but sans pâlir la — de la mort (Volt.) — de délices, du plaisir; — du malheur.* || La communion sous l'espèce du vin. = Archit., — de bassin-fontaine, petit bassin en marbre ou en pierre recevant l'eau du jet. = Astr., constellation de l'hémisphère méridional.

COUPÉ, s. m., danse, mouvement de celui qui, en dansant, se jette sur un pied et passe l'autre devant ou derrière.

COUPÉ, s. m., voiture dont la caisse n'a qu'un fond : *monter dans un —.* = On dit aussi adject.,

en carrosse —. = Compartiment intérieur d'une diligence : *j'ai arrêté une place dans le* —.

COUPE-GORGE, s. m., maison mal famée où l'on court risque d'être volé ou assassiné : *il vous a fallu passer par un* — (Ac.) || *Le monde est un* —, *il n'y a que fraude et trahison* (St-Evr.) *Tirons-nous de ce bois et de ce* — (Mol.) = Jeu de lansquenets, coup par lequel le joueur amène sa carte la première, et perd la main du premier coup.

COUPE-JARRET, s. m., brigand, assassin de profession : *une bande de COUPE-JARRETS*.

COUPELLATION, s. f., opération par laquelle on sépare l'argent des autres métaux avec lesquels il est uni, excepté de l'or : *la — laisse donc l'or encore allié d'argent* (Buff.)

COUELLE, s. f.; chim., petit vase fait avec des os calcinés, réduits en poudre, puis délayés dans de l'eau, et dont on se sert pour la coupellation. || *Mettre, passer à la* —, soumettre à une épreuve rigoureuse, examiner sévèrement.

COUELLER, v. a.; chim., passer un métal à la couelle.

COUPER, v. a., diviser avec un instrument tranchant : — *du pain, de la viande, du papier*. — *avec un couteau, un canif, des ciseaux, une hache, un sabre*. = Retrancher, enlever une partie d'une chose : — *un rocher, une montagne, un bras*. || — *bras et jambes à quelqu'un*, lui ôter tout moyen d'agir. *Une tête coupée en fait renaitre mille* (Corn.) — *le mal à sa racine*, l'attaquer à sa source et l'extirper. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*, le supplanter. = Barrer, détourner, intercepter : — *un passage, une route*. — *le cours d'une rivière*. — *les communications*. || — *le chemin à quelqu'un*, le lui barrer. — *les vivres à quelqu'un*, refuser de subvenir plus longtemps à ses dépenses. — *l'ennemi*, se placer entre ses différents corps d'armée. = Tailler d'une certaine façon : — *les pierres*; — *un habit, une robe, un manteau*. = Séparer, diviser, se croiser avec : *le fleuve coupe la ville en deux parties égales*. — *l'eau du courant*, aller en travers ou en remontant. — *le feu*, braver l'action du feu. || — *la parole à quelqu'un*, l'interrompre. *Les sanglots, les soupirs lui coupent la voix*, l'empêchent de parler. Fam., *la parole à ce mot lui coupa la parole* (Corn.) = Fam., — *la bourse à quelqu'un*, la lui voler adroitement. || *Il s'est laissé — la bourse pour avoir la paix*. = Se dit du froid lorsqu'il fait gercer les lèvres : *avoir les lèvres coupées par le froid*. *Le vent coupe le visage*, fouette dans le visage. = Mus., — *les sons*, marquer un silence d'un son à l'autre. = Cartes, séparer les jeux en deux paquets; *prendre avec un atout lorsqu'on n'a pas la couleur demandée. = Absol., mêler un liquide avec un autre, le tempérer : — *du lait, du vin*. = Établir des divisions; abrégé : — *une phrase; une comédie, une pièce de théâtre*. *Cette strophe est bien coupée*, les repos y sont bien ménagés. = V. n., être tranchant : *ce couteau coupe bien*. *Ce rasoir ne coupe pas*. = Faire une entaille, une incision : — *dans le vif*, jusque dans la chair vive. || Prendre des mesures énergiques; se dit en parl. d'abus qu'on veut faire cesser, de relations qu'on veut briser, d'habitudes dont on veut se défaire. = Abrégé : — *à travers champs*, prendre le chemin le plus court : — *court*, abrégé; faire cesser. = Se —, v. pr., se blesser avec un instrument tranchant. = Couper pour soi. = Pouvoir être coupé : *dans le roc qui cède et se coupe aisément* (Boil.) = S'entre-croiser. = Se fen-

dre, en parl. des étoffes, de la peau, de la chair d'une personne, d'un cheval. || Se contredire, se démentir soi-même dans ses discours, dans ses réponses.

COUPERET, s. m., sorte de long couteau ou de hache pour trancher ou hacher la viande.

COUPEROSE, s. f., nom ancien de divers sulfates : *l'acide sulfurique donnait avec le fer la — verte, avec le cuivre la — bleue, avec le zinc la — blanche*. = Méd., petite pustule au visage entourée d'une auréole rosée.

COUPEROSÉ, E, adj., plein de couperose, rouge et bourgeonné : *visage* —.

COUPE-TÊTE, s. m., jeu où les enfants sautent tour à tour les uns par-dessus les autres : *ils jouent à* —. || Pop. : *le surnom de — a été donné à un des hommes les plus féroces de notre révolution de 93*.

COUPEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui coupe des étoffes ou des cuirs dans un atelier. = Qui coupe les grappes en vendange. = Joueur, au lansquenets. || — *de bourses*, filou qui dérobe adroitement l'argent qu'on a sur soi.

COUPLE, s. m., le mari et la femme, deux personnes unies par l'amour ou par tout autre sentiment : *un — d'amants, d'amis, de fripons*. *Il faut voir du logis sorti ce — illustre* (Boil.) *Jamais — ne fut si bien assorti qu'eux* (La F.) = Se dit aussi des animaux : — *de pigeons, de tourterelles, de chiens, de chevaux*. = Mar., deux côtés d'un navire qui s'élèvent d'un même point de la quille et sont opposés l'un à l'autre. V. ACCOUPLEMENT.

COUPLE, s. f., se dit de deux personnes ou de deux choses de même espèce unies accidentellement : *une — d'œufs, de pigeons, de pêches, de serviettes, d'écus*. *Je suis bien aise que vous ayez cet automne une — de beaux-frères* (Sév.) = Lien qui attache ensemble deux chiens : *ils vont bien en* —.

§ **COUPLE, PAIRE**. On dit une couple de bœufs quand on ne considère que le nombre, et une paire quand il s'agit de bœufs destinés à unir leur force et à travailler l'un avec l'autre.

COUPLÉ, E, adj., attachés ensemble : *chiens couplés*.

COUPLET, s. m., stance d'une chanson, et par ext., au pl., chanson : *cette chanson n'a que deux couplets*. *Chantez-nous vos couplets*. *Faire des — contre quelqu'un*. = Théât., tirade, morceau de quelque étendue. = Serr., deux pattes de fer à queue d'aronde unies par une charnière.

COUPLETER, v. a.; fam., faire des couplets contre quelqu'un; peu us.

COUPLÉTIER, s. m., fam., faiseur de couplets; chansonnier médiocre; vieux.

COUPOIR, s. m., instrument propre à couper et à rogner les corps durs.

COUPOLE, s. f., vouûte sphérique d'un dôme ressemblant à une coupe renversée : *la — d'une église, de Saint-Pierre de Rome*.

COUPON, s. m., reste d'une pièce d'étoffe : — *de drap, de toile*. = Papier de crédit : — *d'action*, chacune des parties d'une action, divisée entre deux ou plusieurs personnes : — *d'intérêts*, promesse d'intérêts jointe à une action et qu'on en détache à l'échéance indiquée. = Théât., — *de loge*, chacun des billets qui donnent entrée dans une même loge.

COUPURE, s. f., incision, division faite par un instrument tranchant : *cette — a été faite avec un canif*. — *légère au doigt, à la main*. || Suppression, retranchement dans un ouvrage littéraire : *on*

a fait plusieurs coupures à cette pièce. = Fortific., retranchement, fossé derrière une brèche. = Rigole qu'on pratique pour faciliter l'écoulement des eaux : *il a fait saigner son étang par des —.*

COUR, s. f., espace découvert entouré de murs ou de bâtiments : — *d'entrée*; — *intérieure*, de derrière. *Maison entre — et jardin.* — *d'honneur*, la principale cour d'un château, d'un palais.

COUR, s. f., siège de justice, tribunal supérieur : — *d'assises*, impériale; — *de cassation*; — *des comptes*; *haute* —, tribunal exceptionnel de haute justice. *Mettre hors de —*, renvoyer les parties. = Lieu où siège une cour de justice. = Les juges mêmes : *prêter serment devant la —.*

COUR, s. f., le palais du prince : *aller à la —.* *Être bien en —*, être en faveur. *Ma — fut ta prison*, mes faveurs tes liens (Corn.) = Le prince et son conseil; le gouvernement du prince dans ses rapports diplomatiques : *la — de France.* *Les trois cours du Nord ont résolu de faire alliance.* = Les principaux seigneurs qui accompagnent le prince : *un homme de —*, un homme qui a toutes les manières de la cour. *La — de Louis XIV représentait la galanterie* (Volt.) *Un ami de —*, qui ne l'est qu'en apparence. *De l'eau bénite de —*, vaines protestations de service et d'amitié. — *plénière*, grande assemblée de vassaux que convoquaient les anciens rois de France. || Fam., — *du roi Pétaud*, endroit où chacun commande et où tout est confusion. = Suite, entourage de certains grands seigneurs. || Respect, hommage, assiduités : *faire la — aux grands*, à ses juges. *Faire la — aux dames* (Volt.) *Je n'ai fait ma — qu'à la vérité*, je n'ai dédié ce livre qu'à elle (Id.) *Un homme qui fait la — est maître de son geste, de ses yeux et de son visage* (La Br.)

COURAGE, s. m., disposition à braver le danger, à supporter les maux; force morale en face du péril : *noble —.* *Le — fait la force des faibles* (Fén.) *Il supporte l'adversité avec —* (Mass.) = Il se dit aussi en parlant des animaux hardis : *ce chien a bien du —* (Ac.) *le — du lion* (Buff.) || Fam., *prendre son — à deux mains*, faire effort pour s'affermir dans une résolution. || Zèle, ardeur : *prendre, perdre —*; *travailler avec —.* *Enflammer, relever les courages.* || Dureté de cœur : *le traître eut le — de livrer son meilleur ami* (Ac.) || Homme courageux : *les grands — ne se laissent point abattre par l'adversité* (Ac.) *Tu peux bien sans rougir aimer un grand —* (Corn.) = Interjection pour animer, pour exciter : *du —! allons, —!*

COURAGEUSEMENT, adv., avec courage : *il affronte — le péril* (Mass.)

COURAGEUX, **EUSE**, adj., qui a du courage, de la fermeté; qui dénote du courage : *homme —*; *réponse courageuse* (Volt.) *Se montrer — dans le malheur.* *Un — dévouement* (Barth.)

COURAILLER, v. n.; fam., courir ça et là. = Pop., vivre dans la débauche.

COURALIN, s. m., espèce de petite pirogue en usage dans les colonies occidentales.

COURAMMENT, adv., d'une manière courante, avec facilité : *écrire, lire, parler —.*

COURANT, E, adj., qui court : *chien —*, qui suit le gibier à la piste. *Eau COURANTE*, qui coule toujours. || Mar., *manœuvres COURANTES*, les cordages qui servent constamment à la manœuvre. || Qui a cours : *monnaie COURANTE.* *Prix —.* || Qui est en cours : *mois, terme —.* || Ordinaire, habituel : *être chargé des affaires COURANTES.* *Compté —*, état in-

diquant le débit et le crédit. *Main COURANTE.* V. MAIN. || Se dit des mesures en longueur : *toise COURANTE.* || Impr., *titre —*, qui se répète en haut de chaque page. = *Tout —*, loc. adv., en se hâtant. || Sans hésiter.

COURANT, s. m., le cours, la direction d'une eau vive, de la mer : *suivre le —.* *Il y a sur cette côte des COURANTS très-dangereux* (Ac.) *Le — de l'eau*, le fil de l'eau. *Un agneau se désalterait dans le — d'une onde pure* (La F.) *Le — est fort.* Par anal., — *d'air*, vent qui, traversant un espace resserré, souffle d'une manière uniforme et continue. || La période du temps qui court : *le — de la semaine, du mois, de l'année.* || En matière de rente, de loyer, le terme qui court : *je vous remets les arrérages, sans préjudice du —.* || *Le — des affaires*, les affaires ordinaires. *Mettre, tenir quelqu'un au — d'une chose*, la lui apprendre, l'informer de l'état des choses. *Se tenir au —*, ne pas laisser de travail en retard. *Se mettre au —*, achever tout le travail qui était en retard.

COURANTE, s. f., espèce de danse grave : *on ne danse plus la —.* = Air sur lequel on l'exécutait. = Espèce d'écriture cursive. = Pop., dévoiement, diarrhée.

COURBATU, E, adj., se dit d'un cheval qui n'a pas le mouvement des jambes libre. = Se dit quelquefois des personnes harassées à la suite d'un exercice très-violent, d'une fatigue excessive.

COURBATURE, s. f., malaise d'un cheval courbatu. = Par ext., lassitude accompagnée de douleurs dans les muscles.

COURBATURE, E, adj., qui a une courbature : *personne COURBATUREE.*

COURBATUREUR, v. a., donner, causer la courbature : *cette longue course m'a tout COURBATURE.*

COURBE, adj., formé en arc : *ligne, surface —.* = S. f., ligne courbe : *décrire une —.* = Archit., pièce de bois cintrée. = Sorte de tumeur dure qui vient aux jambes des chevaux.

COURBER, v. a., rendre courbe ce qui était droit : — *un arc, un bâton.* *La vieillesse l'a COURBÉ.* || Incliner, baisser, abaisser : *l'homme COURBE la tête sous le joug de l'opinion.* *Vous avez jusqu'ici résisté sans — le dos* (La F.) *On le vit — ses épaules royales sous ces fardeaux de charité et de miséricorde chrétienne* (Fléch.) = V. n., ployer, plier, fléchir : — *sous le faix.* *Il COURBAIT sous les fruits* (La F.) = Se —, v. pr., devenir courbe : *cette poutre se COURBE.* = Plier le corps, s'incliner : *tout se COURBE devant cet homme* (Ac.)

COURBETTE, s. f., mouvement d'un cheval qui lève les pieds de devant et se rabat aussitôt. *Faire faire des COURBETTES à un cheval.* || Au pl., politesses, attentions basses et intéressées : *faire des COURBETTES, ramper devant quelqu'un.* *Ce fade personnage, en ses façons discrètes, me donne la colique à force de —* (Dest.)

COURBURE, s. f., état, forme d'une chose courbée : *la — d'un arc.* = Géom., quantité dont une courbe s'écarte de la ligne droite.

COURCAILLET, s. m., le cri des cailles. = Appeau pour les imiter.

COURCET, s. m., grande serpe pour tailler les arbres.

COURÉE, s. f.; mar., mélange de suif, de soufre et de résine dont on enduit la carène des bâtiments.

COUREUR, s. m., celui qui est léger à la course : *un bon, mauvais —.* = Athlète qui lutte à la course.

|| Homme qui va et vient sans cesse d'un endroit à un autre : *ce n'est qu'un* — ; fam. : — *de bals, de fêtes, de spectacles*. || Libertain. = Valet qui accompagne à pied la voiture. = Cheval de selle qui court bien. = Au pl., cavaliers détachés pour reconnaître l'ennemi.

COUREUSE, s. f.; fam., femme, jeune fille légère à la course. || Pop., femme de mauvaise vie.

COURGE, s. f.; bot., plante rampante de la famille des cucurbitacées. = Fruit de cette plante.

COURIER (Paul-Louis), écrivain politique et savant helléniste, né en 1772, mort assassiné en 1825.

COURIR, v. n. et irr., aller vite sans s'arrêter; jouter à la course. Par anal., marcher vite, se dépêcher : — *légèrement, de toute sa force. Il a couru toute la journée. Ce cheval n'a pas couru cette année. Rien ne sert de —, il faut partir à point* (La F.) *Marchez, COUREZ, volez où l'honneur vous appelle* (Boil.) Il se dit aussi des choses : *ces nuages courent avec une grande vitesse. Faire — une boule.*

|| **MON argent court à sa fin.** — à la fortune, à sa perte. — *aux armes.* — sur les brisées de quelqu'un, entrer en concurrence avec lui. — sur le marché de quelqu'un, offrir un prix plus élevé pour l'emporter sur lui. — Aller de côté et d'autre; faire des courses : *il est toujours à — par monts et par vaux.* Par anal. : — pour ses affaires. — après quelqu'un ou quelque chose, aller à sa recherche. — après l'argent, chercher à en gagner. — après les honneurs, les richesses, les plaisirs (Fléch.) *Il y a un sentiment de liberté à suivre ses caprices, et tout au contraire de servitude à — après son établissement* (La Br.) — après des fantômes, se livrer à de vaines espérances.

|| Faire quelque chose avec trop de hâte : *il a écrit cela en couurant.* || Couler : *l'eau qui court. Les fleuves courent à la mer. Cette affreuse sueur qui court sur son visage* (Corn.) || S'écouler, en parl. du temps : *le temps court insensiblement. Par le temps qui court, dans les circonstances actuelles.* = Se dit des intérêts, des loyers, des gages : *la rente court de tel jour. Ses gages courent depuis deux mois.* = Circuler, se propager, se dit des bruits, des écrits, etc. : *il court des bruits fâcheux sur son compte. Il court des bruits de guerre. On fait — toutes sortes de bruits. Cette maladie court depuis plus d'un mois. Il mourut, mille bruits en courent à ma honte* (Rac.)

Vous pouvez voir un temps vos écrits estimés, de main en main — par la ville semés (Boil.) || Être en vogue; avoir cours. *La mode qui court. L'or court partout.* || S'étendre, se prolonger : *ces montagnes courent du Nord au Sud.* = Mar. : — sur un vaisseau, le poursuivre. = V. a., poursuivre à la course : — *le cerf, le lièvre.* || — *les places, les honneurs, les richesses.* Prov. : *il ne faut pas — deux lièvres à la fois. Nous étions une troupe assez bien assortie qui, pour — un cerf, avaient hier fait partie* (Mol.) — *le cachet, donner des leçons en ville.* = Parcourir, fréquenter : — *les rues, les bals, les sociétés.* — *le monde, voyager.* — *la poste, voyager en poste.* Par ext. : — *la carrière des armes, des lettres.* — *des dangers, des périls* (Boss.), y être exposé. — *risque, être en danger.* = Être répandu, propagé, recherché : *en France, l'esprit court les rues. Cette nouvelle court les salons, les rues. Il est très-couru dans le monde.* = Se dit de courses, d'expéditions rapides : — *la mer, le plat pays* (Ac.) *Cette mer où tu cours est fameuse en naufrages* (Boil.)

COURLANDE (la), p. de la Russie d'Europe, cap Mitau.

COURLIS ou **COURLIEU**, s. m., oiseau aquatique du genre des échassiers, bon à manger.

COURONNE, s. f., ornement de tête fait de feuillage ou de fleurs : — *de laurier, de chêne, de lierre, d'olivier, de cyprès, de myrte, de roses.* || Prix, récompense : *cet élève a obtenu trois couronnes au grand concours. La — du martyr, des saints. Il devait recevoir de vous la — de la justice* (Fléch.) = Ornement de tête, signe de dignité : *la — impériale, royale, ducale. La triple —, la tiare du pape.* || Souveraineté : *aspirer à la —. Mettre la — sur la tête de quelqu'un, l'élever au trône. La — d'épines, celle qu'on mit sur la tête de Jésus-Christ.* || Ce qui cause un vif déplaisir, une profonde douleur : *ma destinée était d'être je ne sais quel homme public, coiffé de trois ou quatre petits bonnets de lauriers et d'une trentaine de couronnes d'épines* (Volt.) || État monarchique : *saint Grégoire a donné cet éloge singulier à la — de France, qu'elle est au-dessus des autres couronnes du monde* (Boss.) = Le souverain même. *Domaine de la —.* || Ce qui a la forme d'une couronne : — *d'un lit.* = Tonsure des gens d'église. = Anat., partie supérieure des dents; partie de la jambe du cheval qui est au-dessus du sabot. = Astr., constellation : — *australe, septentrionale.* = Hist. nat., nom de plusieurs plantes, dont les fleurs ont quelque ressemblance avec une couronne. = Touffe de feuilles qui surmonte le fruit de l'ananas : — *de terre, le lierre terrestre.* = Sorte de papier qui a pour marque une couronne. = Adj. : *papier —.* = Monnaie d'argent d'Angleterre et de divers autres États.

COURONNEMENT, s. m., action de couronner : — *de l'empereur, du roi, du pape.* = Tableau qui représente cette cérémonie. = Archit., ornement qui termine un édifice ou l'une de ses parties. || Achèvement : — *de l'œuvre* (Ac.) *Tel fut le — d'une si belle vie* (Boss.) = Mar. : *le — d'un vaisseau, la partie qui est au-dessus de la poupe.* = Milit., action d'occuper une hauteur. = Blas., ornement au-dessus d'un écusson. = Bot., état d'un arbre couronné.

COURONNER, v. a., mettre une couronne sur la tête de quelqu'un; orner d'une couronne : — *de fleurs, de roses, de lauriers. Les anciens couronnaient les victimes* (Ac.) *Chez les anciens, des fleurs couronnaient les coupes du banquet.* = Mettre la couronne sur la tête d'un souverain : — *un roi, un pape. Charlemagne se fit — roi d'Italie* (Boss.) *Croit-on que le ciel n'ait donné qu'aux têtes couronnées de l'esprit et de la raison?* (La F.) || Honorer, récompenser : *le ciel n'avait mis ensemble tant de grandeur qu'afin de — la modestie de cette princesse* (Fléch.) || Décerner un prix, une couronne : — *un ouvrage.* — *les vertus, le mérite* (Mass.) *Oui, je veux — une flamme si belle* (Corn.) || Entourer, dominer : *les montagnes qui couronnaient cette plaine. Des batteries redoutables couronnaient toutes les hauteurs* (Ac.) || Former le couronnement : *les statues, dont le toit est couronné* (Barth.) || Achever, accomplir, réaliser : *cette dernière action a couronné toutes les autres.* — *des vœux* (J.-J.) = Se —, v. pr., s'orner la tête de couronnes : *les anciens se couronnaient de fleurs dans les festins.* || S'orner, s'embellir : *ces arbres se couronnent de fleurs.* Par ext. : *se — de gloire en bravant les supplices* (Corn.) || Jardin. : *cet arbre se couronne, se dit d'un arbre qui vieillit et dont la tête se dessèche.* || *Ce cheval s'est couronné, s'est blessé au genou.*

COURRE, v. a., il n'est us. qu'à l'infin. : pour suivre la bête : — *le cerf. La chasse à —. Je vous donnerai le divertissement de — un lièvre* (Mol.)

COURRE, s. m., endroit où l'on place les lévriers quand on chasse le sanglier, le loup ou le renard.

COURRIER, s. m., celui qui court la poste pour porter des dépêches : — *de cabinet. Les COURRIERS venaient l'un sur l'autre annoncer au roi que l'ennemi entrain dans la ville* (Boss.) = Tout homme qui court la poste à cheval : *il lui dépêcha — sur — ; fam. : — de malheur*, qui annonce une mauvaise nouvelle. = La malle-poste : *voyager par le —. = Comm., lettres qu'on envoie ou qu'on reçoit par le même ordinaire de la poste : j'ai mon — à faire. Répondre — par —.*

COURRIÈRE, s. f., celle qui court ; poét. : *des nuits la blanche —* (Volt.) *La Renommée, enfin, cette prompte —* (Boil.) *La — du jour, l'aurore* (Millev.)

COURROIE, s. f., bande étroite de cuir : *nouer, serrer, lâcher la —. Attacher avec des COURROIES.* || Fam., *serrer la — à quelqu'un*, restreindre ses ressources. *Allonger la —*, étendre les profits au delà de ce qui est permis ; donner plus de liberté.

COURROUCER, v. a., mettre en courroux, irriter : — *un père. Ses yeux, auparavant si fiers, si COURROUCÉS mêlaient des pleurs de joie aux pleurs que j'ai versés* (Volt.) — *un lion, un tigre* (Ac.) || *Déchaîner la tempête et — les eaux* (Del.) = Se —, v. pr. : *à la mer se COURROUCE. C'est contre le péché que son cœur se COURROUCE* (Mol.)

COURROUX, s. m., colère d'un supérieur : *le — de Dieu, d'un prince, d'un père. Entrer, se mettre en —. Je reconnais mon sang à ce noble —* (Corn.) *Dieu parle et d'un mortel vous craignez le — !* (Rac.) Par anal. : *le — du lion, du tigre, de l'éléphant.* || *Le — de la mer. La montagne en — vomissait des torrents de lave.* V. COLÈRE.

COURS, s. m., mouvement des eaux : — *lent, rapide, impétueux.* = Direction d'une eau courante : *détourner le — d'un ruisseau, d'une rivière. Donner — à l'eau, lui procurer un écoulement.* || *Donner — à ses larmes, les laisser couler. Donner — à ses transports, à sa fureur.* = Étendue d'eau : *une rivière navigable dans tout son —. Un — d'eau, un ruisseau, une rivière.* || *D'un — précipité sur la brèche ils s'élançent* (Volt.) || — *du sang, — de ventre, diarrhée.* = Astr., mouvement des astres : *le — du soleil, de la lune.* || Développement, enchaînement de certaines choses : *le — des saisons, des événements. Le — de la vie. Le — sanglant de la guerre* (Del.) *Le — naturel des choses fut interverti dans cette affaire* (Volt.) *Pour guider d'un vaisseau le — audacieux* (Rosset). = Enseignement suivi sur les principes d'une science : — *de chimie, de physique.* = Traité spécial sur un enseignement : *il a publié un — de littérature.* = Durée et heure du cours : *le — est de deux heures, et il a lieu de une heure à trois.* = Études universitaires : *il a fini ses — de droit, de médecine.* = Comm., vente, prix, valeur sur le marché : *il a acheté les marchandises au — de la place. — de la Bourse. — du change, de la rente. — des intérêts. Donner — à une monnaie étrangère.* Par anal. : *donner — à un bruit, à une opinion* (Ac.) *Les manières polies donnent — au mérite* (La Br.) || *Crédit, faveur, vogue : la satire a peu de — dans les grandes villes* (J.-J.) || *Durée : pendant le — du mois, de la semaine. Voyage de long —.* || Étendue d'une chose en longueur : *une tapisserie de vingt mètres de —. = Archit. : — d'as-*

sises, rang continu de pierres dans une bâtisse. = Lieu de promenade près de certaines villes.

COURSE, s. f., action, mouvement de celui qui court : *une — soutenue. Aller au pas de —. Prendre un lièvre à la —.* = Joute où l'on s'efforce de gagner de vitesse : — *à pied, en char. Aller aux COURSES de chevaux. — au clocher, à travers champs, haies et fossés.* = Espace à parcourir ou parcouru : *j'ai fait une longue —. Achever sa —. Prendre un fauc à la —.* || Poét., marche du temps, des astres : *le soleil recommence chaque jour sa — majestueuse* (Mass.) *Le temps fuit d'une — précipitée* (Boss.) || Carrière : *la mort arrêta ce grand homme au milieu de sa —* (Ac.) || Cours : *ce fleuve, grossi dans sa — par mille ruisseaux étrangers* (Mass.) = Expédition qu'une troupe fait en pays ennemi en vue du butin ; expédition de corsaires : *aller en —. Armer un navire en —. Les Scythes ont plutôt fait des — que des conquêtes* (Boss.) = Espace parcouru par une pièce mobile d'une machine : *la — de piston d'une machine à vapeur.*

COURSIER, s. m., grand et beau cheval de course, de bataille : *noble —. Monter un — fougueux* (Ac.) *Ses superbes COURSIERS* (Rac.) = Cheval : *on mène un — ombrageux à l'objet qui l'effraie, afin qu'il n'en soit plus effrayé* (J.-J.) || Fam., âne, mulet : — *à longues oreilles* (La F.) = Mar., canon de chasse placé à l'avant.

COURSIERE, s. f., pont-levis qui fait communiquer deux vaisseaux pendant le combat.

COURSIVE, s. f., planches qui règnent le long du plat-bord de chaque côté de certains bâtiments, et permettent de passer de l'avant à l'arrière.

COURSON, s. m., jardin, branche de vigne taillée et raccourcie à trois ou quatre yeux.

COURT, E, adj., qui a peu de longueur ; il est opposé à long : *bâton —, herbe COURTE. Cheveux COURTS.* = Qui a la taille petite : *la trop COURTE beauté monta sur des patins* (Boil.) = Qui est de peu de durée : *en hiver, les jours sont COURTS. La prospérité des méchants est COURTE* (Fén.) *Avoir l'haleine COURTE*, être obligé de respirer souvent. *Vue COURTE*, qui ne voit pas de loin. || *Avec des vues si COURTES ils ne percent point à travers le ciel* (Boss.) *Être — d'argent, de mémoire*, en manquer. Prov. : *COURTE et bonne*, disent les dissipateurs en parl. de la vie. *Revenir avec sa COURTE honte*, sans avoir réussi. *Faire la COURTE échelle*, monter les uns sur les autres pour aider quelqu'un à atteindre un point élevé. = Bref, de peu d'étendue : *votre lettre est beaucoup trop COURTE. Je n'ai pas eu le loisir de la faire plus COURTE* (Pasc.) *Mais les ouvrages les plus courts sont toujours les meilleurs* (La F.) = Prompt, facile : *il se sert des moyens les plus courts pour arriver* (La Br.) = S. m. : *savoir le — et le long d'une affaire*, en connaître les détails et les causes : *votre plus —, ellipt., pour votre chemin le plus court.* || *Le plus —, ce qu'il y a de plus simple, de plus facile.* = Adv. : *couper les cheveux très —, trop —. Demeuré —, rester —, manquer de mémoire. Couper —. V. COUPER. Se trouver —, être arrêté soudain dans une entreprise faute de ressource. = Tout —, loc. adv., sans ajouter un mot : *dites donc monsieur tout —. Que ne dites-vous mon âme tout — ?* (Volt.)*

COURTAGE, s. m., profession, entremise ou négociation de courtier : *droit de —, ou simpl. : —, prime qui sert de rétribution au courtier.*

COURTAUD, E, s., personne de taille courte et ramassée : *un gros —* (Ac.) = Ir., garçon de bou-

tiqne : *cela est bon pour les COURTAUDS. Il n'est crocheteur ni — de boutique qui n'estime à vertu l'art où sa main s'applique* (Reg.) = Cheval à qui l'on a coupé la queue et les oreilles. = Adj. : *cheval —, chien —.*

COURTAUDER, v. a.; fam., couper la queue (d'un cheval).

COURT-BOUILLON, s. m., manière d'apprêter le poisson en le faisant cuire dans de l'eau avec du vinaigre, du sel et du beurre : *brochet au —.*

COURT-BOUTON, s. m., cheville de bois qui attache les bœufs au timon.

COURTE-BOTTE, s. m.; pop., homme de petite taille.

COURTE-IALEINE, s. f., respiration courte, vulgairement, synonyme d'asthme.

COURTENAY, vil. du Loiret, a donné son nom à la maison de Courtenay, de laquelle sont sortis trois empereurs de Constantinople.

COURTE-PAILLE, s. f., paille courte, entremêlée de plus longues, pour tirer au sort.

COURTE-POINTE, s. f., couverture de parade d'un lit.

COURTE-QUEUE, s. f., espèce de cerise. = Espèce de tortue à queue courte.

COURTIER, s. m.; comm., celui qui, moyennant une prime, s'entremet pour la vente et l'achat des marchandises, pour les opérations de bourse, etc. : — *marron*, celui qui exerce sans brevet. = Ir. : COURTIER, COURTIERE de mariages, personne qui se mêle de faire des mariages.

COURTIL, s. m., petit jardin appartenant à une maison de paysan; vieux.

COURTILIÈRE, s. f., taupe-grillon, insecte qui vit sous terre, et qui ravage les jardins.

COURTILLE, s. f., jardin : *vin de —*, mauvais vin; vieux.

COURTILLE, partie de la commune de Belleville (Seing) où se trouvent des cabarets très-fréquentés. = *Descente de la —*, rentrée dans Paris des masques qui ont passé la nuit à la Courtille.

COURTINE, s. f., rideau de lit; vieux.

COURTINE, s. f.; fort., mur du rempart qui unit deux bastions.

COURTISAN, s. m., celui qui est attaché à la cour, qui fréquente la cour : *un vieux —. Si ce financier manque son coup, les COURTISANS disent de lui : c'est un malotru* (La Br.) || Celui qui courtise, qui fait sa cour ou flatte dans un but d'intérêt : *cet homme n'a point d'amis, il n'a que des COURTISANS.*

COURTISANE, s. f., femme galante, de mœurs déréglées : *Lais et Phryné furent deux COURTISANES fameuses de l'antiquité. Dans les affaires pressantes, les particuliers et les républiques vouaient à Vénus des courtisanes* (Boss.) = Femme de mauvaise vie, prostituée.

COURTISANESQUE, adj.; néol., du courtisan : *dé fiance —.*

COURTISANERIE, s. f., art de courtiser, science du courtisan. || Adulation, bassesse de courtisan.

COURTISER, v. a., faire sa cour à quelqu'un dans des vues intéressées : — *un prince, un ministre*. Fam. : — *une femme. C'est votre lot, vous COURTISEZ des belles, et moi des rois : j'ai bien plus tort que vous* (Volt.) || — *les muses*, s'adonner à la poésie.

COURT-JOINTÉ, E, adj., se dit du cheval dont les articulations inférieures sont trop courtes.

COURTOIS, E, adj., affable, gracieux : *il a des façons peu COURTOISES* (Ac.) *Un cheval —* (La F.) =

Armes COURTOISES, celles des tournois, dont le tranchant et la pointe étaient émoussés. V. HONNÊTE.

COURTOISEMENT, adv., d'une manière courtoise : *il le reçut très —.*

COURTOISIE, s. f., affabilité, politesse. = Bon office.

COURTON, s. m., troisième qualité de filasse que l'on tire du chanvre.

COURT-PENDU, s. m. V. CAPENDU.

COURTRAI ou **COURTRAY**, vil. forte de Belgique, célèbre par deux batailles : l'une (1302), appelée la *Journée des éperons*, où 4,000 éperons tombèrent au pouvoir des Flamands, et où le comte d'Artois et le connétable de France périrent; l'autre (1794), où les troupes de la République française remportèrent une victoire sur les Autrichiens.

COURT-VÊTU, E, adj., qui a des vêtements courts : *légère et COURT-VÊTUE, elle allait à grands pas* (La F.)

COURU, E, adj., que l'on court ou poursuit : *un cerf, un lièvre —.* = Recherché ; à la mode : *un prédicateur, spectacle —.*

COUSEUSE, s. f., ouvrière qui coud.

COUSIN, s. m., moucheron : *la piqûre et le bourdonnement du — sont fort importants.*

COUSIN, E, s., se dit des parents issus de frères ou de sœurs : *c'est mon —, ma COUSINE*. **COUSINS GERMAINS**, issus de germains. || *Mon —*, titre que le roi de France donnait dans ses lettres aux princes du sang, aux cardinaux, aux ducs, aux pairs, aux maréchaux; fam. : *si vous faites cela, nous ne serons plus COUSINS, bons amis.*

COUSIN (Jean), né en 1530, mort en 1589, à la fois peintre, sculpteur, graveur et écrivain didactique, et s'adonna particulièrement à la peinture sur verre et mérita le surnom de *Michel-Ange français*.

COUSINAGE, s. m.; fam., parenté entre cousins; tous les parents.

COUSINER, v. a.; fam., traiter quelqu'un de cousin. = V. n., faire le parasite sous prétexte de cousinage : *ne pas — ensemble*, se dit de deux personnes d'humeur incompatible.

COUSINIÈRE, s. f., rideau de gaze dont on entoure un lit pour se défendre des cousins.

COUSOIR, s. m., instrument de relieur pour coudre les livres. = Instrument des gantiers pour coudre les gants.

COUSSIN, s. m., espèce de sac rembourré de plume ou de crin, pour s'appuyer ou s'asseoir dessus : — *de voiture, de canapé, de lit.* = Tout ce qui a la forme d'un coussin.

COUSSINET, s. m., petit coussin : — *de senteur. — de selle, de cuirasse.* = Bourrelet circulaire que l'on met sur sa tête pour porter un fardeau. *Perrette sur sa tête ayant un pot au lait, bien posé sur un —* (La F.) = Rond de fauteuil. = Architrave, partie latérale du chapiteau ionique. = Pièce de fonte sur laquelle porte un rail de chemin de fer. = Mécan., support sur lequel l'arbre tourne.

COUSTOU (Nicolas), statuaire français, né à Lyon en 1658, mort en 1733, décora Paris, Versailles et Marly de plusieurs morceaux précieux. Son frère Guillaume et son neveu du même nom excellèrent aussi dans le même art.

COÛT, s. m.; dr., ce que coûte une chose : *le — d'un acte, d'un exploit, d'une assurance*. Prov., *le — fait perdre le goût, le prix élevé d'une chose en fait perdre l'envie.*

COUTANCES, s.-préf. du départ. de la Manche, anc. cité des Gaulois; les Romains y bâtirent un aqueduc dit les *Piliers*, dont on voit les restes considérables.

CÔTANT, adj. m., ne s'emploie que dans cette

location : *prix* —, le prix qu'une chose a coûté.

COUTEAU, s. m., lame emmanchée fixe ou mobile pour couper : — *ébréché, époinaté*; — *pliant*; — *de table, de poche, de cuisine*. — *à deux tranchants*, qui coupe des deux côtés. — *de chasse*, long coutelas qui portent les chasseurs. *Boîte à COUTEAUX*.

|| *Être sous le* —; *avoir le* — *sur la gorge*, être contraint par force ou par menace. *Être à COU-TEAUX tirés*; *en être aux* — *tirés*, être en inimitié ouverte. *Jouer des* —, se battre. || *Poignard : il enfonça le* — *dans le sein qui l'avait nourri*. *Du perfide* —, *comme eux il fut frappé* (Rac.) = Il se dit de divers instruments qui servent à couper, à tailler, etc. : — *à papier*; — *de palette*; — *à amputation, à cataracte*.

COUTEL, s. m., serpe dont on se sert pour couper les roseaux.

COUTELAS, s. m., sorte d'épée courte et large qui ne tranche que d'un côté : — *de Damas*. *Furieuse, elle approche avec un* — *de ce fils qui lui tendait les bras* (Volt.) = Grand couteau de cuisine; couteau de chasse. = Outil de papetier propre à rogner.

COUTELIER, ÈRE, s., celui, celle qui fabrique ou qui vend des couteaux, des ciseaux, des rasoirs, etc.

COUTELIÈRE, s. f., étui à couteaux de table; mieuux, *boîte à couteaux*.

COUPELLERIE, s. f., l'art du coutelier. = Fabrique de couteaux; boutique de coutelier. = Objets de coutellerie.

COÛTER, v. n., être acheté à un certain prix : *combien vous COÛTE cette maison? Cette chose COÛTE plus qu'elle ne vaut*. || *Considérez le prix que vous avez COÛTÉ* (Corn.) = Par ext., il se dit des choses dont on est prodigue : *l'argent ne lui COÛTE guère*. *Les promesses ne lui COÛTENT rien*. = État pénible, difficile : *pourquoi veut-on que les prodiges COÛTENT tant à Dieu?* (Boss.) = V. a., fig., être cause de quelque perte, d'un sacrifice : *la place, à l'emporter, COÛTERA bien des têtes* (Corn.) *L'ignorance est un état qui ne COÛTE aucune peine* (La Br.) = Abs., — *cher*, revenir à un prix élevé. *Rien ne lui COÛTE*, il ne regarde à aucun sacrifice. *Fam., COÛTE que COÛTE*, à quelquel prix que ce soit; || *quoi qu'il puisse arriver*. = V. impers., il *coûte, il en coûte*, il est pénible : *il COÛTE de renoncer à ses anciennes habitudes*. *Il m'en COÛTE de vous faire ces reproches* (Rac.) *Il COÛTE moins de s'enrichir de mille vertus que de se corriger d'un seul défaut* (La Br.)

COÛTEUX, **EUSE**, adj., qui cause de grandes dépenses : *le goût des tableaux est* — (Ac.)

COUTHON, conventionnel sanguinaire exécuté en 1794 après la chute de Robespierre.

COUTIER, s. m., ouvrier qui fait des coutils.

COUTIL, s. m., toile forte et serrée, propre à faire des lits de plume, des taies d'oreiller, etc. : — *de Bruxelles, de Flandre*.

COUTRE, s. m., fer tranchant adapté à la charrue pour fendre la terre. = Fer dont on se sert pour fendre le bois à échelas.

COUTRIER, s. m., charrue dont on se sert dans le Midi pour labourer profondément et retourner la terre.

COÛTUME, s. f., habitude passée dans les mœurs, dans l'usage de la vie : *bonne, mauvaise* —. *Se défait d'une* —. *La* — *est la raison des sots* (Pasc.) *Prov., une fois n'est pas* —. *Il avait — de faire cela*. *Les Anglais ont la* — *de finir presque tous*

leurs actes par une comparaison (Volt.) = Droit particulier à un pays, consacré par l'usage : — *de Paris, de Bretagne*. = Recueil du droit coutumier d'un pays. = Certains droits ou péages qui se payaient à l'entrée des villes. = *De* —, loc. adv., à l'ordinaire : *il s'est levé plus tard que de* —. V. HABITUDE.

COUTUMIER, ÈRE, adj., qui a coutume de faire quelque chose : *il est — de mentir*. *Il est — du fait*, en parlant d'une habitude blâmable. = Qui appartient à la coutume d'un pays : *droit* —; *pays* —, où la coutume tient lieu de loi. = S. m., livre qui contient la coutume d'une ville, d'une province : *le* — *de Normandie*.

COUTURE, s. f., assemblage de deux pièces d'étoffe ou de cuir fait avec l'aiguille ou avec l'alène : — *plate, ronde*. — *en surjet*, à grands points. *Rabatre les COUTURES*, les replier et aplatir sous le carreau. || *Rabatre les prétentions* de quelqu'un. || *Batre quelqu'un à plate* —, complètement. = L'art de coudre, manière de coudre : *elle a appris la* —. *Belle* —. || *Cicatrice produite par une balafre; marque de petite vérole; il a une grande* — *au visage*. *il a le visage tout plein de COUTURES* (Ac.) = Mar., vide qui se trouve entre deux bordages et qu'on remplit d'étoupes.

COUTURÉ, É, adj., marqué de cicatrices ou de petite vérole : *visage tout* —.

COUTURIER, s. m., celui qui fait métier de coudre. Jusqu'au xvi^e siècle les tailleurs s'appelaient *couturiers*. = Anat., un des muscles de la jambe, ainsi appelé parce qu'il sert à faire plier la jambe en dedans, comme le font les tailleurs lorsqu'ils travaillent. = Adj., *muscle* —.

COUTURIÈRE, s. f., ouvrière qui fait métier de coudre du linge, des vêtements : — *en robes*.

COUVAIN, s. m., amas d'œufs d'abeilles ou d'autres insectes.

COUVAISON, s. f., temps où couvent les poules et les autres oiseaux de basse-cour.

COUVÉE, s. f., quantité d'œufs qu'une femelle d'oiseau couve en même temps : *la poule et toute sa* —. || *Fam. et ir.*, race, engance : *toute cette* — *ne vaut rien*. *Quelle joie de voir partir une* — *de Provençaux tels que vous me les nommez* (Sév.)

COUVENT, s. m., maison religieuse de l'un et de l'autre sexe : — *de capucins*; — *du Sacré-Cœur*. *Entrer dans un* —. = Les religieux, les religieuses qui composent la communauté. V. CLOÎTRE.

COUVER, v. a., se tenir sur les œufs pour les faire éclore : *les oiseaux COUVENT leurs œufs*. — *dans un four, dans le fumier*. || — *des yeux*, regarder avec plaisir, avec affection : *elle couve des yeux son fils, sa fille*. *Plus la mort approche, plus il COUVE des yeux son misérable trésor* (Mass.) || *Cacher, méditer* : — *d'affreux projets* (Mass.) *L'Océan couve la tempête* (Del.) *Il couve une maladie*, il porte en lui le germe d'une maladie. = V. n., faire en secret des progrès, en parlant du feu, des humeurs : *le feu COUVE sous la cendre*. || *C'est un feu qui COUVE sous la cendre*, une passion, un désir de vengeance. = Se —, v. pr. impers., se tramer : *il se COUVE quelque chose de dangereux*.

COUVERCLE, s. m., le dessus mobile qui couvre certains vaisseaux : *le* — *d'un pot, d'une boîte, d'une marmite*.

COUVERT, s. m., tout ce dont on couvre une table : *linge, cuillers, fourchettes, les mets non compris : mettre, ôter le* —. = Ce qui se met à la place de chacun, comme assiette, serviette, cuiller,

fourchette. = La cuiller, la fourchette réunies : *un — d'argent, de vermeil*. Par ext., étui garni d'un couvert et du rouleau. = Abri, logement : *le vivre et le —, que faut-il davantage?* (La F.) = Ombre que donne un massif d'arbres : *il espère qu'en moins de vingt années le jeune bois lui donnera un beau —* (La Br.) = Enveloppe, adresse d'un paquet : *cette lettre est arrivée sous le — du ministre*. = Terrain couvert de plantes où le gibier peut se cacher. = *A —*, loc. adv., à l'abri, || en sûreté : *mettre à — une partie de son bien* (Pasc.) = *A — de*, loc. prép. : *à — de la pluie*.

COUVERT, E, adj., vêtu : *il était bien —*. Par ext., *il resta —*, il garda son chapeau sur la tête. **Statue COUVERTE d'un voile.** = Qui donne de l'ombre : *allée COUVERTE*, taillée en berceau. **Pays —**, boisé. *Se tenir clos et —*, se tenir en lieu de sûreté. = **Vin —**, épais, très-chargé en couleur. **Drap —**, qui n'a pas été tondu d'assez près. = Chargé, rempli de : *une table COUVERTE de mets*. — *de blessures*. **Temps —**, chargé de nuages. || — *de gloire, d'infamie*. || Dissimulé, caché : *ennemi —* (Pasc.) **Haine COUVERTE**; **mots COUVERTS**, ambigus, à double sens.

COUVERTE, s. f., émail dont on recouvre une pièce de porcelaine. = Châssis sur la forme du papetier. = Enveloppe extérieure des toiles qui viennent du Levant. = **Mar.**, pont ou tillac; toiture d'un bâtiment désarmé. = **Mil.**, couverture.

COUVERTURE, s. f., tout ce qui sert à couvrir : — *de fauteuil, de canapé*; — *d'un livre*; — *d'une maison*; — *d'une voiture, d'une charrette*. **La — d'un lit**, ou abs., *la —*, *Faire la —*, replier le drap et la couverture du lit. *Il est mauvais coucheur, il tire toute la — à lui*. || *Tirer la — à soi*, de son côté, prendre plus que sa part. || **Prétexte**, masque : *l'hypocrisie sert de — au vice, à bien des crimes*. = **Comm.**, caution donnée pour assurer un paiement.

COUVERTURIER, s. m., celui qui fait ou vend des couvertures de lit.

COUVERT, s. m., petit pot de cuivre ou de terre dans lequel on met de la braise pour tenir lieu de chaufferette.

COUVEUSE, s. f., poule qui couve. = **Adj.**, poule —.

COUVI, adj. m., se dit des œufs à demi couvés, gâtés.

COUVOIR, s. m., appareil pour l'incubation artificielle des œufs.

COUVRE-CHEF, s. m.; fam., bonnet, chapeau. = **Chir.**, bandage qui enveloppe la tête.

COUVRE-FEU, s. m., ustensile pour couvrir le feu et le conserver. = Coup de cloche qui marquait l'heure de se retirer chez soi et de se coucher : *sonner le —*. = *Le — fut établi par Guillaume le Conquérant*. = Signal de retraite donné autrefois dans les places de guerre.

COUVRE-PIEDS, s. m., petite couverture qui sert à couvrir les pieds : — *piqué*. = Sorte de courte-pointe qu'on met sur un lit pour ornement.

COUVRE-PLAT, s. m., sorte de couvercle qu'on met sur un plat.

COUVREUR, s. m., celui qui fait ou répare les couvertures de maison.

COUVRIER, v. a., placer, étendre une chose sur une autre pour la garantir ou la cacher : — *une voiture avec la bâche*. — *un livre, un tableau, un canapé*. *Le voile qui COUVRAIT le sanctuaire* (Boss.) Par ext., — *le feu*, mettre dessus des cendres, du

poussier pour le conserver. = Mettre le couvercle; garnir d'un toit : — *la marmite, une maison en tuiles, en ardoises*. || **Garantir, vêtir : le pauvre en sa cabane où le chaume le COUVRE**. — *la nudité du pauvre*. || **Protéger, défendre : Dieu nous COUVRE de son bouclier (Mass.) *L'armée qui nous COUVRAIT des ennemis était invincible* (La Br.) = **Mil.**, — *une place, la défendre*. = **Mar.**, *le pavillon COUVRE la marchandise*. = **Répandre à profusion : — de fleurs**. — *un habit d'or, de broderies*. — *de boue*. — *la mer des vaisseaux* (Fléch.) || — *quelqu'un de gloire, d'honneur, de honte, d'infamie* (Pasc.) — *un discours d'applaudissements* (Ac.) = Mettre des vêtements chauds, des couvertures à quelqu'un. || **Cacher, dissimuler : — sa marche, ses desseins**. **Dieu a COUVERT la vérité d'un voile** (Pasc.) || **Excuser, pallier : on veut — ses fautes (La Br.) *Voulez-vous — son attentat?* (Volt.) *La charité COUVRE tout* (Mass.) || **Empêcher d'entendre, étouffer : les cris des vainqueurs COUVRIRENT les plaintes des blessés (J.-J.) || **Être répandu sur : la pâleur COUVRAIT son visage**. *L'idolâtrie COUVRAIT toute la terre* (Boss.) = **Jeu**, — *une carte*, mettre de l'argent dessus. Par ext., **comm.**, indemniser : *le produit de la recette n'a pas COUVERT les frais* (Ac.) = **Dr.**, — *la prescription*, l'interrompt : — *une enchère*, enchérir au-dessus de quelqu'un. — *une nullité*, l'écartier de manière qu'elle ne puisse plus être opposée. = **Se —**, v. pr., mettre dessus, s'envelopper : *se — d'un manteau; se — la tête, le visage*. Abs., **COUVREZ-VOUS bien, il fait froid**. **COUVREZ-VOUS**, mettez votre chapeau, votre bonnet. = **Se vêtir, se parer : se — d'un habillement modeste; se — de diamants**. || **Se — de gloire, de lauriers, de honte, de boue**. = **Se —**, être revêtu, couvert, voilé : *les champs se COUVRaient d'épis* (Fén.) *Le temps, le ciel se COUVRE de nuages*, ou abs., *le temps se COUVRE*. *Son front se COUVRIT d'une aimable rougeur* (Rac.) || **Mil.**, se mettre à l'abri : *se — d'un bois, d'une rivière; se — par des retranchements*. *Se — de son épée*, se mettre bien en garde. || **Se prévaloir de; se cacher sous : se — du prétexte de la religion (Boss.) *Le vice cherche quelquefois à se — des apparences de la vertu* (Ac.)********

COVENANT, s. m., lieue ou convention que firent les Écossais pour maintenir leur religion telle qu'elle était en 1580 : *signer, refuser le —*. Le Covenant, renouvelé en 1637 contre Charles I^{er} et signé en 1650 par Charles II, son fils, fut aboli en 1661, et une tentative pour le rétablir en 1679 amena la déroute des derniers **Covenantaires** au pont de Bothwell. — **COVENANTAIRE**, s. m., partisan du Covenant.

COVENDEUR, EUSE, s. m., celui, celle qui vend avec un autre une chose possédée en commun.

COVENTRY, vil. d'Angleterre, dans le comté de Warwick. Marie Stuart y fut prisonnière. Coventry s'étant pendant la révolution déclarée pour le Parlement, Charles II en fit raser les murs.

COPEL, nom de quatre célèbres peintres français du xvii^e siècle.

COYSEVON (Antoine), sculpteur, né en 1640, mort en 1720, a été surnommé le *Van Dyck* de la sculpture. Ses plus belles œuvres sont à Paris. On voit aux Tuileries les chevaux ailés de la porte du jardin, le Flûteur et une Flore, etc.

COYTHIER (Jacques), médecin de Louis XI, disgracié après la mort de ce prince.

CRABE, s. m., genre de crustacés. Nom français du genre *cancer*, de Linné. = Petit crustacé appartenant au genre *pinnothère* : *le —, qui se loge dans l'intérieur de la coquille des moules et de quelques mollusques bivalves, n'est nullement vénéneux, et*

c'est à tort qu'on lui attribue les accidents que produisent quelquefois les moulés.

CRABIER, s. m., espèce de héron d'Amérique qui se nourrit de crabes.

CRAC, s. m., mot qui exprime le bruit d'une chose dure qui se rompt, se heurte. = Interj. fam., qui sert à exprimer la soudaineté d'un fait : — ! *le voilà parti* (Ac.) —, *au premier assaut elle emporte la place* (Dest.).

CRACHIAT, s. m., matière évacuée par la bouche après les efforts de l'expectoration. || Fam. : *maison faite de boue et de —*, bâtie de matériaux très-peu solides. = Plaque, marque distinctive des grades supérieurs des ordres de chevalerie.

CRACHÉ, E, adj.; pop., d'une ressemblance parfaite : *c'est son père tout —*. *Frère, dit l'un, ah! vous ne sauriez faire que cet enfant ou vous soit tout —* (La F.) *En le voyant, l'esprit le plus bouché y reconnaît mon portrait tout —* (Volt.)

CRACHEMENT, s. m., action de cracher; expectoration : — *de sang*.

CRACHER, v. a., rejeter de la bouche la salive ou les mucosités de la poitrine : *ne faire que —*. || — *au nez, au visage de quelqu'un*, l'insulter. *C'est à — dessus*. Fam. : — *au bassin*, donner de l'argent pour contribuer à quelque chose. || Se dit d'une plume mal taillée qui éclabousse : *cette plume crache*. Par ext., se dit d'une arme à feu quand la poudre et les étincelles jaillissent hors du bassinet. = V. a., expectorer, rejeter de sa bouche : — *de la salive, du sang*. — *ses poumons*. || — *du grec, du latin*, en citer à tout bout de champ. *Ces animaux-là ne sauraient s'empêcher de — du latin* (Brueys). — *des injures*, se répandre en injures. *Ce qu'il crache en l'air lui retombe sur le nez*, se dit d'un homme qui dit ou fait une chose à son désavantage.

CRACHEUR, EUSE, s., celui, celle qui ne fait que cracher.

CRACHOIR, s. m., sorte de vase où l'on crache.

CRACHOTEMENT, s. m., action de crachoter.

CRACHOTER, v. n., cracher peu à la fois, mais souvent.

CRACOVIE, jusqu'en 1632 cap. de la Pologne, est aujourd'hui incorporée dans les États autrichiens (Gallicie).

CRAIE, s. f., pierre calcaire blanche, tendre et friable : *tracer à la —*.

CRAINdre, v. a., appréhender un mal qui peut arriver : *je ne vous crains pas*; — *la contagion, un malheur, la mort*. Il est **CRAINt**, *ménagé, obéi, quelquefois aimé* (La Br.) *Ses discours crains de chaque lecteur* (Boil.) *Je CRAIGNAIS d'être découvert* (Pasc.) *Je crains qu'il ne soit malade* (Sév.) *Je CRAIGNAIS beaucoup moins ses bourreaux que ses larmes* (Corn.) *Ne CRAIGNEZ pas que je me livre à mes douleurs* (Fléch.) *Qui rit d'autrui doit — qu'en revanche on rie aussi de lui* (Mol.) *Faire —*, donner sujet de craindre : *sa valeur le fit — de ses ennemis* (Boss.) *Se faire —*, inspirer de la crainte : *comment se faire —, sans se mettre en danger d'être haï*? (Fléch.) = Respecter, réserver : *je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte* (Rac.) Fam. : *il ne craint ni Dieu ni diable*. Par ext. : *ce cheval craint l'éperon*. = Abs. : *je crains à force de désirer* (Pasc.) *Si j'espère beaucoup, je crains beaucoup aussi* (Corn.) *Les mutins sont domptés, je cesse de —* (Id.) = Hésiter : *ne craignez pas de le dire* (Boss.) = Se —, v. pr. : *le sage se craint lui-même*. Mais il se craint, dit-il, soi-même plus que tous (Rac.)

§ CRAINDRE, APPRÉHENDER, REDOUTER, AVOIR PEUR. On craint par un sentiment d'aversion pour le mal dans l'idée qu'il peut arriver. On appréhende par un mouvement de désir pour le bien, dans l'idée qu'il peut manquer. On redoute ce qui est supérieur ou ce qui provient d'une cause supérieure qui fait trembler. On a peur par un faible d'esprit pour le soin de sa conservation dans l'idée qu'il y a du danger.

CRAINTE, s. f., appréhension d'un mal, sentiment de respect : *la — est l'attribut naturel de l'homme* (Volt.) *La — domme aux bêtes de l'esprit* (La F.) *La — de la mort*. La — *qu'inspire la majesté* (Fléch.) *La — de sa mort me fait déjà mourir* (Corn.) — *filiale*. *Ea — servile*, qui naît de la seule peur du châtement. *Que de craintes, ma sœur, que de troubles mortels* (Rac.) = *De — de, ou simplem. — de, loc. prépos.*, dans l'appréhension de : *de — de passer pour un méchant homme*. *On y parle peu, de — de se reprendre* (La Br.) Fam. : — *d'accident, de malheur*. = *De — que, loc. conj.*, de peur que. *Clarisse le pria de parler plus bas, de — que son père ne l'entendit* (Volt.)

CRAINTIF, IVE, adj., qui craint, qui est sujet à la crainte : *naturel —*. *Et depuis quand, madame, êtes-vous si craintive?* (Rac.)

CRAINTIVEMENT, adv., avec crainte.

CRAMOISI, E, adj., rouge foncé : *velours —*. *Rose cramoisie*. || Fam. : *devenir tout —*, rougir de honte ou de colère. = S. m., couleur de rouge foncé : *teindre en —*.

CRAMPE, s. f., contraction spasmodique et douloureuse de certains muscles, particul. aux cuisses, à la jambe, au mollet.

CRAMPON, s. m., fer d'attache à tête recourbée : *attacher, sceller, mettre un —*. = Bout de fer recourbé d'un cheval pour l'empêcher de glisser. = Gâche de verrou. = Bot., appendice par lequel certaines plantes s'accrochent aux corps voisins.

CRAMPONNER, v. a., attacher avec un crampon : — *une pièce de bois*. — *des fers de cheval*, y faire des crampons. — *un cheval*, le ferrer à crampons. = Se —, v. pr., s'accrocher. || Fam., s'attacher à quelqu'un ou à quelque chose. *Je me cramponne après le premier que j'attrape* (Piron). || Fam., se — *à la vie*.

CRAMPONNET, s. m., petit crampon. = Partie de la serrure dans laquelle se met le pêne.

CRAN, s. m., entaille faite dans un corps dur pour y accrocher ou y arrêter quelque chose : *les crans d'une cremailière*. || *Monter d'un —*, parvenir à un emploi plus élevé; *baissier d'un —*, diminuer, en parl. de la fortune, de la réputation. = Impr., petite cannelure ménagée sur le côté du corps des lettres.

CRANACH (Lucas), peintre et graveur distingué, né en 1472, à Cranach, près de Bamberg, et mort en 1533.

CRÂNE, s. m., la boîte osseuse du cerveau. *On a même trouvé des crânes entiers et des mâchoires de poissons garnies de leurs dents* (Buff.) || **Esprit**, intelligence : *lisez bien ces quatre feuillets, et allez reposer vos — fatigués sur leurs oreillers* (Grimm). || **Pop.**, homme hardi, rodomont et bravache : *faire le —*. = Adj. : *avoir l'air —* (Ac.)

CRÂNEMENT, adv.; pop., en crâne, hardiment.

CRÂNERIE, s. f., caractère, acte de crâne; bravade : *ses crâneries ne sont que ridicules*.

CRANMER (Thomas), né en 1489, l'un des promoteurs de la réforme en Angleterre. Élevé à l'archevêché de Cantorbéry, il fit déclarer nul le mariage de Henri VIII et bénit sa nouvelle union avec Anne de Boileyn. Arrêté plus tard

comme traître et hérétique, il monta sur le bûcher en 1556.

CRANOLOGIE ou **CRANIOLOGIE**, s. f., description ou examen des divers points de la surface extérieure du crâne, à l'effet d'en déduire la connaissance des dispositions intellectuelles, et les penchans de l'individu soumis à cette investigation.

CRANOLOGUE ou **CRANOLOGISTE**, s. m., celui qui est partisan de la cranologie ou du système du docteur Gall.

CRAONNE, vil. de France (Aisne), Napoléon I^{er} y battit les armées alliées, les 6 et 7 mars 1814.

CRAPAUD, s. m., genre de reptile amphibie de l'ordre des batraciens, qui ressemble à la grenouille. || Pop. : *sauter comme un —*, lourdement. *Un vilain —*, un petit homme excessivement laid. = Mar., forte bande de fer qui supporte la barre du gouvernail. = Artil., affût de mortier, plat et sans roue.

CRAPAUDAILLE, s. f. V. CRÉPODAILLE.

CRAPAUDIÈRE, s. f., lieu rempli de crapauds. = Terrain bas, humide et malpropre.

CRAPAUDINE, s. f., dent molaire des poissons fossiles. = Plaque de plomb qu'on met à l'entrée d'un tuyau de bassin ou de réservoir pour empêcher les crapauds d'y entrer. = Soupape de décharge au fond d'un bassin, d'un réservoir, d'une baignoire. = Fer creux, dans lequel pénètre le gond d'une porte. = Boîte de métal qui reçoit le pivot d'un arbre vertical. = Genre de plantes labiées. = Maladie au pied du cheval. = Manière d'accommoder les pigeons : *pigeons à la —*.

CRAPELET, s. m., jeune crapaud.

CRAPOUSSIN, E, s.; pop., personne grosse, courte et mal faite.

CRAPULE, s. f.; pop., basse et grossière débauche : *Antoine fut débauché jusqu'à la —* (Cond.) = Excès d'une vie livrée à la gourmandise et à l'ivrognerie : *les vices nous quittent, on ne se dégage jamais de la —* (Ducl.) = Par ext., gens crapuleux.

CRAPIULER, v. n.; pop. Vivre dans la crapule.

CRAPULEUSEMENT, adv., d'une manière crapuleuse.

CRAPULEUX, EUSE, adj.; pop., livré à la crapule : *homme —*. = Qui a rapport à la crapule : *vie CRAPULEUSE*. = S., personne livrée à la crapule.

CRAQUE, s. f.; pop., mensonge, hablerie.

CRAQUELIN, s. m., sorte de biscuit qui craque sous la dent : — *au beurre*.

CRAQUEMENT, s. m., bruit que font certains corps en craquant : — *d'une poutre, des mâts*.

CRAQUER, v. n., produire un bruit sec en éclatant ou en se rompant : *le lit, le plancher CRAQUE*. *Le biscuit craque sous la dent*. || Pop., dire des mensonges : *cet homme ne fait que —*.

CRAQUERIE, z. f.; pop., hablerie, mensonge, conte en vue de tromper.

CRAQUETER, v. n., craquer souvent et à petit bruit : *jetez du sel dans le feu, vous l'entendrez —*. = Se dit du cri de la cigogne et de la grue.

CRAQUERUR, EUSE, s.; pop., habilleur, menteur.

CRÂSE, s. f., contraction de plusieurs voyelles produisant un changement de son et d'orthographe. = Méd., mélange des parties constituantes; constitution : — *du sang, des humeurs*.

CRASSANE, s. f., sorte de poire d'hiver.

CRASSE, s. f., salété qui s'amasse sur la peau, dans le poil de l'homme ou de l'animal : — *de la tête, des mains, des pieds*. Par anal. : — *du linge, des habits, des meubles*. *Dans la — du frac logea la vanité* (Boil.) || — *de Pécole, du collège, man-*

que de formes polies. || Condition sociale très-basse : *être né dans la —*. *Vivre dans la —*; dans une avarice sordide. = Écume des métaux en fusion; scorie qui se sépare des métaux quand on les fond.

CRASSE, adj. f., épais, grossier : *humeur — et visqueuse* (Ac.) || *Ignorance —*, grossière.

CRASSER, v. a., remplir, couvrir de crasse. = Se —, v. pr., se remplir de crasse.

CRASSEUX, EUSE, adj.; fam., couvert de crasse. *Visage —*. *Mains CRASSEUSES*. *Deux marmitons —* (Boil.) || Sordidement avare : *peut-on être — à ce point?* = S. : *un vilain —*. *Il vit en —*.

CRASSUS, surnom propre à la famille Licinia. = Publius LICINIUS CRASSUS, jurisconsulte romain, souverain pontife, l'an 131 av. J.-C. = Lucius LICINIUS CRASSUS, célèbre orateur. = Marcus LICINIUS CRASSUS, surnommé *le Riche*, à cause de son opulence, fut préteur l'an 71 av. J.-C., et triompha avec Pompée et César en 61. Ayant fait une expédition contre les Parthes, il y fut battu et y perdit la vie.

CRATÈRE, s. m., vase à boire en forme de coupe chez les anciens. = Bouche d'un volcan. = Ouverture supérieure d'un fourneau de verrerie.

CRATÈS, de Thèbes, philosophe cynique du 1^{er} siècle av. J.-C., disciple de Diogène.

CRATICULER, v. a. V. GRATICULER.

CRAVACHE, s. f., fouet de cavalier formé d'une badine courte et flexible.

CRAVACHER, v. a., frapper avec une cravache : *il l'a CRAVACHÉ d'importance*.

CRAVAN, s. m., oiseau aquatique, noir de plumage, et de la grosseur d'un canard. = Coquillage qui s'attache à la carène des navires.

CRAVATE, s. m., cheval de Croatie. = Adj. : *cheval —*. = Soldat de cavalerie légère : *royal —*.

CRAVATE, s. f., pièce d'étoffe légère que les hommes se mettent autour du cou : — *blanche, noire, de mousseline, de batiste, de soie*. *Naud de —*. — *d'un drapeau*, sorte d'écharpe brodée dont on orne la hampe d'un drapeau.

CRAVATER, v. a., mettre une cravate à quelqu'un. = Se —, v. pr., mettre sa cravate. = *Être cravaté*, avoir sa cravate mise. || Être raide dans son attitude.

CRAYEUX, EUSE, adj., qui contient de la craie. *Sol, terrain —*.

CRAYON, s. m., substance terreuse, pierreuse ou minérale propre à écrire, à tracer ou à dessiner : — *noir, blanc, rouge*. *Marquer avec du —*. = Petite baguette de bois ou de métal remplie de mine de plomb : — *à coulisse*. *Une note tracée au —*. *Les lignes que j'ai tracées au —* (Pasc.) || Instrument propre à peindre par les discours : *muses, pour le tracer cherchez tous vos CRAYONS* (Boil.) || La manière de dessiner : — *large, aisé, facile, ferme, moelleux*. || Dessin fait au crayon : *les CRAYONS de cet artiste sont fort estimés*. = Première ou rapide esquisse d'un tableau, d'un ouvrage d'esprit. V. ÉBAUCHE.

CRAYONNER, v. a., tracer, dessiner au crayon : — *une tête, un tableau*. *Ce portrait n'est que CRAYONNÉ*. || Ébaucher, esquisser : *je vais vous — le caractère de cet homme*. *Ce Corneille qui CRAYONNA l'âme d'Auguste, de Cinna, de Pompée et de Cornélie* (Voll.)

CRAYONNEUR, EUSE, s., personne qui dessine ou peint mal; ne se dit que par dénigrement.

CRAYONNEUX, EUSE, adj., de la nature du crayon : *terre, pierre CRAYONNEUSE*.

CRÉANCE, s. f., croyance constante : *cela ne mérite aucune —* (Ac.) *Seigneur, à vos soupçons donnez moins de —* (Rac.) = Confiance qu'on inspire : *vous avez perdu toute — dans les esprits* (Pasc.) =

Instruction secrète d'un souverain à son ministre : *lettres de —*, par lesquelles un ambassadeur justifie de sa mission. Par anal. : *lettre de —*, lettre par laquelle un banquier ou un négociant autorise quelqu'un à toucher de l'argent selon ses besoins. || Chasse : *chien de bonne —*, dont les indications sont sûres. V. For.

CRÉANCE, s. f., dette active fondée sur un titre : *sa — est bonne. On lui conteste sa —* (Ac.) = Titre de la créance : — *hypothécaire, privilégiée, solidaire.*

CRÉANCIER, ÈRE, s., celui, celle qui a une créance sur quelqu'un : — *de l'État. Il nous a donné ses biens pour frustrer ses CRÉANCIERS* (Pasc.) *Et bravant des sergents la timide cohorte, laisse les — se morfondre à la porte* (Boil.)

CRÉAT, s. m., sous-écuyer dans une école d'équitation.

CRÉATEUR, s. m., celui qui crée, Dieu : *le — du ciel et de la terre. Le souverain — de toutes choses. Abs. : je vois partout les marques du —* (Pasc.) || *L'inventeur ou l'auteur de quelque chose : Honnête est regardé comme le créateur de l'épopée* (Ac.)

CRÉATEUR, TRICE, adj., qui crée : *le Dieu —. Le génie —. La divinité, la puissance CRÉATRICE.*

CRÉATINE, s. f., matière renfermée dans le tissu musculaire.

CRÉATION, s. f., action de Dieu qui crée : *la — du monde. Abs. : la —. L'univers, l'ensemble des êtres créés : les merveilles de la —.* || Se dit d'un ouvrage d'art, d'esprit, de ce que l'homme invente et fonde : *grande et belle —. — d'un mot, d'un genre en littérature, en peinture. — d'un rôle.* || Établissement, institution : — *d'une usine, d'une rente, d'un corps de cavalerie. Les sénateurs consentirent à la — de trois nouveaux magistrats* (Boss.)

CRÉATURE, s. f., être créé : — *animée, inanimée. L'homme est la plus excellente —, et en même temps la plus misérable* (Pasc.) = Individu de l'espèce humaine : *bonne —. Quelle jolie, charmante —, en parl. d'une femme ou d'un enfant. Fam. : cet homme est la meilleure — du monde. Ir. : étrange, sotté, vile —. Je n'ai point de termes pour qualifier une si extravagante —* (Pasc.) = Personne qui tient sa fortune ou son élévation d'une autre : *c'est la — du ministre. Les CRÉATURES de Tarquin* (Boss.) = Se dit aussi en parl. d'une femme de mauvaise vie.

CRÉBILLON, né à Dijon en 1694 mort à Paris en 1762, le plus original et le plus tragique des poètes qui se partagent l'héritage de Corneille et de Racine.

CRÉCELLE, s. f., moulinet de bois qui produit un son aigre, et dont on se servait le jeudi saint en guise de cloche : *prenons du jeudi saint la bruyante —* (Boil.) = Jouet d'enfant. = Instrument dont se servaient les lépreux pour avertir de leur approche.

CRÉCERELLE, s. f., oiseau de proie à voix très-aiguë.

CRÈCHE, s. f., mangeoire qui se place sous le râtelier : — *des chevaux, des mulets, des bœufs, des brebis.* = Abs. : *la — ou la sainte —*, où Jésus-Christ fut mis au moment de sa naissance, dans l'étable de Bethléem. = Asile pour les petits enfants.

CRÉCY, s. f., bot., variété de carotte très-estimée, ainsi appelée du nom du lieu où elle croît en abondance : *potage à la — ou potage —.*

CRÉCY-EN-PONTHIEU, vil. du départ. de la Somme, célèbre par la bataille qu'y perdit Philippe VI de Valois

contre les Anglais en 1346. L'armée anglaise avait des canons dont on fit usage pour la première fois.

CRÉDENCE, s. f., petite table placée de chaque côté de l'autel où l'on met les burettes servant à la messe. = Autrefois, l'endroit où l'on mettait les provisions de bouche dans un séminaire ou collège. = Buffet, office, garde-manger.

CRÉDENCIER, s. m., celui qui, dans un séminaire ou collège, gardait et distribuait les provisions de bouche.

CRÉDIBILITÉ, s. f., ce qui rend une chose digne de croyance.

CRÉDIT, s. m., réputation de solvabilité : *le — est l'âme du commerce et seul vivifie l'industrie* (Say). *Le — public*, confiance qu'on a dans un gouvernement sous le rapport du placement des fonds : — *mobilier*, institution qui a pour objet de prêter aux possesseurs de valeurs mobilières. *Le — foncier*, institution qui prête aux propriétaires d'immeubles. *Acheter à —*, sans payer. || *Fam. : je ne suis point d'humeur à aimer à — et à faire tous les frais* (Mol.) *Faire —, donner à — : la Joubert me faisait —; les avances étaient petites, et quand j'avais emporté mon livre, je ne songeais plus à rien* (J.-J.) = *Fam., faire — de la main à la bourse*, ne livrer sa marchandise que contre paiement. *Prov. : — est mort, on ne prête plus, on ne vend que contre argent* = *Comm.*, confiance dont jouissent certains effets sur la place : *les actions de la Banque ont un grand —. Sa fortune lui donne du rang, du —, de l'autorité* (La Br.) = *Par opposition à débit*, se dit d'un compte où l'on porte ce qui est dû à quelqu'un, ou ce qu'on a reçu de lui : *porter un article au côté du —.* = *Somme que l'on peut toucher chez un banquier : ouvrir un — à quelqu'un*, l'autoriser à toucher une certaine somme dans une caisse désignée. *Lettre de —*, au moyen de laquelle le porteur peut toucher de l'argent de celui à qui elle est adressée. = *Somme portée au budget de l'État, d'une administration, pour couvrir une dépense prévue.* = *Caution : prêter son — à quelqu'un.* || *Influence, autorité : jouir d'un grand — auprès de quelqu'un. Avoir beaucoup ou peu de —.* On dit aussi : *mettre une nouvelle en —, la répandre, lui donner de l'autorité, la mettre en faveur.* V. FAVEUR et INFLUENCE.

CRÉDITER, v. a., porter un article au crédit d'un compte : *je vous ai CRÉDITÉ des quinze cents francs que vous m'avez versés. Être CRÉDITÉ sur une ville*, avoir un crédit, des lettres de crédit sur une ville.

CRÉDITEUR, s. m., celui qui a des sommes portées à son crédit sur les livres d'un négociant.

CREDO, s. m., le premier mot et le nom du symbole des apôtres en latin.

CRÉDULE, adj., qui croit trop facilement : *homme, femme —. Le malheur est — Et toi, — amante que charme l'apparence* (Corn.) *Trop CRÉDULES esprits que sa flamme a trompés* (Rac.) = S. m., homme crédule.

CRÉDULITÉ, s. f., facilité à croire sur un fondement très-léger : *une sotté —. Ils se jouaient tous deux de ma —* (Rac.) *Il y a dans le cœur humain un fonds inépuisable de — et de superstition* (Grimm).

CRÉER, v. a., tirer du néant; donner l'être : *Dieu CRÉA le monde* (Buff.) *Quand l'univers CRÉÉ s'échappa de ses mains* (C. Del.) *Si la nature est matière, elle ne peut avoir CRÉÉ mon esprit* (La Br.) *Celui-là semble — les pensées d'autrui* (Id.) = *Inventer, imaginer en parl. de l'homme : — des mots,*

des ressources. — un art, une science (La Br.) Abs. : le génie CRÉE, l'esprit arrange. || Susciter, produire : de nouveaux besoins CRÉENT de nouvelles industries (Ac.) || Fonder, organiser, constituer : — une ville, une administration, une armée, une marine, une académie. — des rentes, des actions. — un rôle, être le premier à le jouer. || Nommer : on le CRÉA consul. = Se CRÉER, v. pr., créer à soi : se — des ressources, des chimères, des besoins, des embarras.

CRÉMAILLÈRE, s. f., ustensile de cuisine en fer, muni de crans, qu'on met dans la cheminée au-dessus du feu pour y suspendre les chaudrons, les marmites : hausser, baisser la —. || Fam., pendre la —, donner un repas pour célébrer une installation dans un nouveau logement. = Mécan., pièce munie de crans qui sert à relever ou à baisser une partie mobile. Se dit de beaucoup d'instruments analogues.

CRÉMAILLON, s. m., petite crémaillère qui s'accroche à une plus grande.

CRÈME, s. f., la partie la plus grasse du lait, celle d'où l'on extrait le beurre : fromage à la —. = Mets composé de lait et d'œufs. — à la vanille, à la fleur d'orange. — frottée ou battue. || Discours plus brillant que solide. = Se dit aussi de certaines liqueurs : — de moka, de menthe, des îles. || Ce qu'il y a de meilleur en certaines choses : il a extrait toute la — de cet auteur. La — des honnêtes gens (Ac.) — de tartre, tartrate de potasse ou tartre purifié. — de chaux, pellicule qui se forme à la surface de l'eau de chaux.

CRÈMENT, s. m.; gramm., accroissement de syllabes dans les mots à inflexions.

CRÉMER, v. n., se couvrir de crème, en parlant du lait : en été le lait CRÈME plus vite qu'en hiver.

CRÈMERIE, s. f., établissement où l'on vend de la crème, du lait, du fromage, des œufs; petit restaurant.

CRÈMEUX, EUSE, adj., qui a beaucoup de crème : lait —.

CRÉMIER, ÈRE, s., celui, celle qui vend de la crème, du lait, des fromages.

CRÉMONE, vil. de la Lombardie, ch.-l. de la p. de ce nom, bâtie au confluent du Pô et de l'Adda. = Province entre celles de Brescia, de Lodi, de Mantoue et le Pô. = S. m., violon fabriqué à Crémone. = CRÉMONAIS, E, adj. et s., qui est de Crémone.

CRÉNAGE, s. m., action de créner des caractères d'imprimerie.

CRÈNE, E, adj.; bot., à dents arrondies.

CRÉNEAU, s. m., ouverture dentelée au haut du mur d'un château fort ou d'un rempart : les CRÉNEAUX d'une tour. Les CRÉNEAUX faisaient saillie sur le pied de la muraille (Ac.) = Ouverture étroite dans les murs d'un fort pour pouvoir faire feu sans s'exposer. = Intervalle entre deux hommes, deux pelotons dans l'ordre de bataille.

CRÉNELAGE, s. m., action de créneler. = Cordon fait sur l'épaisseur d'une pièce de monnaie.

CRÉNELER, v. a., couronner de créneaux : — une muraille. = Par anal., — une roue, lui faire des dents. = Faire un cordon sur l'épaisseur d'une monnaie.

CRÉNELÉ, E, adj., qui a des créneaux : un fort —; une muraille CRÉNELÉE.

CRÉNELURE, s. f., dentelure en forme de créneau : des feuilles bordées de CRÉNELURES.

CRÉNER, v. a., évider la partie qui déborde le corps d'une lettre.

CRÉNULE, E, adj; bot., qui a de petites crénelures.

CRÉOLE, s., blanc, blanche originaire des colonies : un —; une —. = Adj., jeune femme —.

CRÉON, frère de Jocaste, s'empara du trône de Thèbes après la mort de Laïus et le céda à Œdipe, vainqueur du sphinx. = CRÉON, roi de Corinthe, père de Créuse, qui épousa Jason, quand celui-ci eut répudié Médée. = CRÉON, roi de Thèbes, délivré de ses ennemis par Hécube, lui donna pour épouse sa fille Mégare.

CRÉOSOTE, s. f.; chim., substance caustique dont l'odeur rappelle celle de la fumée de certains bois : la — est un spécifique contre la carie des dents.

CRÈPE, s. m., étoffe claire et légère, frisée, faite de laine fine ou de soie écruë : — rose, blanc, noir. Robe, voile de —. — lisse. — de Chine. = Abs., porter un —, en signe de deuil, un crêpe noir au chapeau, au bras ou à l'épée. || Poét., obscurité : le — de la nuit. Dès que l'ombre tranquille viendra d'un — noir envelopper la ville (Boil.)

CRÈPE, s. f., mince galette de pâte légère cuite à la poêle.

CRÉPÉ, E, adj., V. CRÉPER. Cheveux CRÉPÉS; étoffe CRÉPÉE.

CRÉPER, v. a., friser en manière de crêpe : — une étoffe; — des cheveux. = Se —, v. pr., ses cheveux commencent à se — (Ac.)

CRÉPI, s. m., enduit de plâtre ou de mortier sur un mur.

CRÉPIDE, s. f., espèce de chaussure qui était ferrée et qui ne couvrait pas tout le pied.

CRÉPIN (SAINT-), s. m., pop.; sac contenant les outils d'un cordonnier qui court le pays. || Perdre tout son saint —, tout ce qu'on possède.

CRÉPINE, s. f., frange tissée et ouvragée par le haut. = — d'or et d'argent. — de soie. = Tissu de graisse qui couvre la panse de l'agneau.

CRÉPIR, v. a., faire un crépi, enduire un mur de plâtre ou de mortier. = — une maison, une muraille. = — du cuir, lui donner le grain. — le crin, le faire bouillir pour qu'il frise.

CRÉPISSURE, s. f., action de crépir. = Le crépi.

CRÉPITANT, E, adj., qui produit un bruit de crépitation. = Se dit du bruit que fait entendre la respiration au premier degré de la pneumonie.

CRÉPITATION, s. f., bruit du feu, d'une flamme qui pétille. = Bruit que produisent par leur frottement les fragments d'un os fracturé.

CRÉPODAILLE, s. f., crêpe fort délié et très clair.

CRÉPON, s. m., crêpe épais et frisé.

CRÈPS, s. m., jeu de dés qui nous vient d'Angleterre. = Sorte de crépon.

CRÈPU, E, adj., crépé, très-frisé : les nègres ont les cheveux CRÈPUS. = Bot., feuille CRÈPUE, dont le bord est ondulé.

CRÉPUSCULAIRE, adj., qui appartient au crépuscule : lumière —. = Cercle —, cercle de la sphère qui passe par le degré où cesse le crépuscule.

CRÉPUSCULE, s. m., leur faible qui précède le lever du soleil ou qui succède à son coucher : — du matin, du soir. Les CRÉPUSCULES d'hiver sont moins longs que ceux d'été.

CRÉQUI (la maison de), une des plus illustres familles de l'Artois dont le berceau fut le village de Crèqui (Pas-de-Calais), remonte, dit-on, au ix^e siècle, et s'éteignit en 1801.

CRÉQUIER, s. m., prunier sauvage.

CRÉSSANE, s. f. V. CRASSANE.

CRESCENDO, adv.; mus., en renforçant progressivement les sons de la voix ou de l'instrument.

|| Fam., en augmentant. = S. m., augmentation graduée des sons de la voix et des instruments.

CRESPY-EN-LAONNAIS (Aisne), petite vil. près de Meaux, célèbre par le traité de Crespy, qui, en 1544, mit fin à la guerre entre François 1^{er} et Charles-Quint, dans laquelle ce dernier, de concert avec le roi Henri VIII, avait envahi la France.

CRESSON, s. m., plante aquatique de la famille des crucifères. — *sauvage*; — *de fontaine*; — *alénois* (cresson des jardins), plante antiscorbutique et qui se mange en salade.

CRESSONNIÈRE, s. f., lieu baigné d'eau vive où croît le cresson.

CRÉSUS, roi de Lydie renommé pour ses grandes richesses. || S. m.; fam., homme extrêmement riche.

CRÉTACÉ, E, adj., de la nature de la craie, foriné de craie.

CRÈTE, s. f., excroissance charnue que les coqs et quelques autres gallinacées ont sur leur tête : *pâté*, *potage de CRÈTES de coq*. || *Lever la —*, faire le présomptueux. *Baisser la —*, perdre son orgueil. *Rabaisser la — à quelqu'un*, l'humilier. = Proéminence charnue sur la tête de quelques reptiles. = Huppe qui orne la tête de certains oiseaux. = Rangée d'arêtes sur la tête de certains poissons : — *de morue*. = Par anal., cime, sommet : la — *d'un toit*, *d'une montagne*, *d'un casque*. *J'ai vu, dans les tempêtes, les couleurs de l'arc-en-ciel sur la — des flots* (B. de St-P.) *Les membres fougueux de la Convention siegeaient au sommet de la montagne, sur sa —*. = Fortifié, partie supérieure du glacier qui forme le parapet du chemin couvert. = **CRÈTE-DE-COQ**, s. f.; hist. nat., nom vulgaire d'une variété de l'amaranthe. = Coquille bivalve du genre des huîtres.

CRÈTE, aujourd'hui *Candie*, île de la Méditerranée, célèbre dans la Fable et dans l'histoire ancienne. Elle eut, dit-on, 100 villes; de là le surnom d'*Hécatompolis* qu'on lui applique. = **CRÉTOIS**, E, s., habitant de la Crète. = Adj., *archer —*.

CRÈTE, E, adj., qui a une crête : *coq bien —*.

CRÉTELER, v. n., se dit du cri de la poule qui vient de pondre.

CRÉTIN, s. m., goîtreux des Alpes, d'un idiotisme complet. || Fam., homme extrêmement stupide. = Adj., *un enfant —*. *Les hommes CRÉTINS portent des jupons au lieu de culottes* (Virey).

CRÉTINISER, v. a., néol., pop., rendre crétin, = Se —, devenir crétin.

CRÉTINISME, s. m., infirmité, état des crétins.

CRETONNE, s. f., toile blanche et forte qui se fabrique en Normandie.

CRETONS, s. m. pl., résidu de la fonte du sulf et de la graisse d'animaux dont on fait des pains pour nourrir les chiens.

CREUSE, riv. et départ. du centre de la France.

CRÉUSE, naïade, fille de la Terre. = **CRÉUSE**, fille d'Hécube et de Priam et femme d'Énée. Elle disparut pendant l'incendie de Troie. = **CRÉUSS**, fille de Créon, roi de Corinthe et fiancée à Jason. Médée lui envoya une boîte d'où sortit une flamme qui la dévora.

CREUSEMENT, s. m., action de creuser.

CREUSER, v. a., rendre creux, pratiquer une cavité : — *la terre*, *un puits*, *une pierre*, *un tronc d'arbre*. || — *sa fosse*, *avancer sa mort* par des excès. *A force de ragôts et de mets succulents, il CREUSE son tombeau lui-même avec les dents* (Reg.) || *Approfondir* : — *une question*, *une matière abstraite*. = V. n., faire un creux : — *sous terre*, *dans un roc*. || — *dans une science* (Ac.) — *dans les abîmes de l'éternité* (Volt.) = Se —, v. pr., devenir

creux : *ses joues se CREUSENT*. = Se —, creuser pour soi : *quelques animaux se CREUSENT des demeures souterraines* (Buff.) || Se — *le cerveau*, se donner beaucoup de mal pour découvrir ou pour comprendre.

§ **CREUSER. APPROFONDIR**. *Creuser* se dit au propre et au fig. *Approfondir* ne se dit qu'au fig. On *creuse* pour trouver la vérité; on *approfondit* la vérité que l'on a trouvée.

CREUSET, s. m., vaisseau en terre ou en métal pour fondre des métaux : *passer par le —*. || Essai, épreuve : *l'erreur s'évapore au — de la raison*. *Sa main est un — où l'argent se fond* (Sév.) *L'âme s'épure au — des revers* (de St-Ange).

CREUSOT (le), commune du départ. de Saône-et-Loire, où se trouvent de grandes usines métallurgiques et une célèbre manufacture de cristaux.

CREUTZER, s. m., petite monnaie allemande, le 60^e du florin; monnaie d'Autriche, de Suisse, dont la valeur varie selon les lieux.

CREUX, EUSE, adj., qui a une cavité intérieure : *arbre, bâton —*; *assiette, dent CREUSE*. = Profond : *chemin, fossé —*. Les — *vallons* (Fén.) = Cave : *avoir les yeux —, les joues CREUSES*, maigres. || *Avoir le ventre —*, n'avoir pas mangé depuis longtemps. *Vienne CREUSE*, peu substantielle. *Se repaître de viandes CREUSES*, de vaines espérances. || Peu solide, chimérique : *raisonnement —*; *idée, pensée CREUSE*. *Un esprit —*. *Une tête CREUSE*, un homme qui a peu de bon sens, un visionnaire. *Ils n'ont embrassé que l'image — d'une vertu fantastique* (Pasc.) || *Il n'y en a pas pour sa dent CREUSE*, se dit d'un repas insuffisant servi à quelqu'un qui a bon appétit, d'un gain peu considérable que fait un individu fort avide ou fort dépensier. = Adv., *sonner —*, se dit du son que rendent les corps creux et vides. *Songer —*, rêver à des choses vides de sens, à des chimères.

CREUX, s. m., cavité, partie concave : *le — d'un arbre*, *d'un rocher*, *d'une colonne*. — *de la main*, *de l'estomac*. = Moule pour certaines figures en relief : — *de plâtre*. || *Chant, avoir un beau —*, une voix qui descend fort bas; très-fam.

CREVASSE, s. f., fente, déchirure à la surface des corps : *une — à la terre*, *à la muraille*. *Une — à la peau, aux lèvres, aux mains*. V. **GERÇURE**. = Fente qui survient au pli du paturon et au boulet chez les chevaux et les bêtes asines.

CREVASSER, v. a., faire, occasionner des crevasses : *la grande sécheresse fait — la terre*. = Se —, v. pr., *la terre se CREVASSE*.

CRÈVE-COEUR, s. m.; ir., grand déplaisir mêlé de dépit.

CREVER, v. a., faire éclater, faire rompre avec effort : — *un fusil*, *un canon*, *une digue*. *Et la foudre qui va partir toute prête à crever la nue* (Corn.) || Fam., — *un cheval*, le fatiguer à le rendre fourbu, à le faire mourir. = Pop., faire manger à l'excès : — *quelqu'un de bonne chère*. || Fam., — *les yeux*, se dit de quelque chose qu'on a sous les yeux et qu'on n'aperçoit pas. || Fam., *cela CRÈVE les yeux*, c'est évident. — *le cœur*, exciter une compassion vive et subite. = Se —, v. pr.; pop. : *se — de travail*, travailler avec excès; *se — de boire et de manger*, ou simpl. *se —*, manger à se rendre malade, ou à en mourir : *il mange tant qu'il se CRÈVE* (Fén.) = V. n. (prend avoir et être), se rompre, éclater par explosion, se déchirer, aboutir : *la bombe, la digue CREVA*. *Le nuage est près de —*. *Ce sac CRÈVERA si vous l'em-*

plissez tant. L'abcès va bientôt — || Mourir, en parlant des bêtes : *le poison fait — les rats. C'est une médecine à faire — un cheval* (Ac.) = Jeu de cartes, perdre pour avoir trop de points. || Pop., — *de chaud, de faim, de soif*, avoir extrêmement chaud, faim, soif. — *d'embonpoint*, être excessivement gras. — *dans sa peau*, même sens. || Éprouver un violent dépit qu'on s'efforce de dissimuler. On dit de même : — *d'envie, de rage, de dépit, d'orgueil*, être rempli d'envie, etc. = *Faire — du riz*, le faire gonfler à l'eau bouillante ou à sa vapeur.

CREVETTE, s. f., petite écrevisse de mer, appelée aussi chevrette ou salicoque.

CRIS, s. m., son distinct poussé avec plus ou moins d'effort : *pousser un — perçant, des CRIS douloureux, un — d'horreur* (Ac.) *Un — de joie* (Boil.) || *Jeter les hauts CRIS*, se récrier, se plaindre amèrement. = *Gémissement, plainte* : *il écoute les cris de son peuple* (Boss.) || *Voix intérieure* : *le — de la nature, du sang, de la conscience. Le — de la nature est d'être heureux* (J.-J.) = Appel, signal pour avertir : — *d'alarme, de guerre, de ralliement. — du vitrier, du ramoneur, des marchands ambulants dans les rues. Tout le peuple à grands — demanda Nicomède* (Corn.) = Clameur. *les — d'une cabale impuissante* (Volt.) — *public*, opinion vivement prononcée dans le public pour ou contre quelqu'un. = *Voix propre à chaque animal* : *le — du chien, de l'aigle. Le — de la corneille annonce de la pluie* (Ac.) || *Bruit strident* : *le — de la scie* (Boil.) = Acclamation.

CRIS, CLAMEUR. Le cri est quelque chose de distinct, la clameur quelque chose de confus. On dit les cris de l'opprimé (Ac.) et les clameurs de la cabale (Volt.) ou de la colonnie (J.-J.) Le sage respecte le cri public et méprise les clameurs des sots.

CRIAILLER, v. n.; fam., crier, gronder fréquemment après quelqu'un : *elle CRIAILLE tantôt après son mari, tantôt après son enfant, tantôt après sa servante.*

CRIAILLERIE, s. f., cris incessants et d'ordinaire sans sujet : *je suis las de toutes vos CRIAILLERIES* (Ac.) *On n'entendait point l'étourdissante — des enfants européens; ces jeunes sauvages bondissaient comme des chevreuils, et ils étaient muets comme eux* (Chat.)

CRIAILLEUR, EUSE, s., celui, celle qui crieaille : *non-seulement il faut crier, mais il faut faire crier les CRIAILLEURS en faveur de la vérité.* (Volt.)

CRIANTE, E, adj., qui excite à se plaindre hautement : *cela est —. Une injustice CRIANTE. Avoir pour un neveu des procédés CRIANTS* (Dufresny).

CRIARD, E, adj., qui crie souvent : *homme, enfant —. Femme CRIARDE.* = Qui a un cri aigre, désagréable : *son —. Voix CRIARDE. Piano, instrument —. Le geai, la corneille sont des oiseaux CRIARDS.* || Qui gronde sans cesse et à grand bruit. Par ext. : *dette CRIARDE*, dette contractée pour fourniture de première nécessité, qui fait crier le créancier. = Pop., s., personne criarde.

CRIBLE, s. m., instrument percé de trous, et destiné à nettoyer les grains des ordures avec lesquelles ils sont mêlés. || *Percé comme un —*, de tous les côtés, de part en part. *Je suis percé comme un —*, et le secret d'un mensonge s'évare chez moi de tous côtés (Bruyès).

CRIBLE, E, adj., percé en beaucoup d'endroits : *drapeau — de balles. Soldat — de blessures. Maison, voile CRIBLEE de boulets.* || — *de dettes, de ridicules*, se dit de quelqu'un qui en a beaucoup.

CRIBLER, v. a., passer par le crible : — *du blé, du sable.* = Percer en beaucoup d'endroits : — *de balles, de blessures.* || Fam., accabler : — *quelqu'un de questions.*

CRIBLEUR, EUSE, s., celui, celle qui crible.

CRIBLURE, s. f., le mauvais grain, tout ce qui passe au crible.

CRIBRATION, s. f.; chim., opération par laquelle on sépare à l'aide d'un tamis les parties les plus ténues des médicaments d'avec les plus grossières.

CRIC-CRIC, s. m., grillon domestique.

CRIC, s. m., machine, formant levier, pour soulever des fardeaux. = Terme qui, comme onomatopée, exprime le bruit d'une chose qu'on déchire.

CRIC-CRAC, onomatopée qui exprime le bruit que font certains corps solides en se brisant ou en se déchirant.

CRICRI, s. m., perroquet d'Amérique

CRID, s. m., poignard des Malais.

CRITÉE, s. f., proclamation judiciaire pour annoncer la vente d'un navire saisi; vente publique, à l'enchère.

CRIER, v. n., pousser un cri, jeter des cris : *ils sortirent tous ensemble CRIANT comme des furieux* (Boss.) *A ces mots, on CRIA haro sur le baudet* (La F.) — *à tue-tête.* || *Quelle plaintive voix CRIE au fond de mon cœur?* (Rac.) || *Rendre un son aigre* : *cette porte CRIE. L'essieu CRIE et se rompt* (Rac.) = *Parler fort haut ou trop haut* : *cette femme ne chante pas, elle CRIE* (Ac.) || *Discuter avec aigreur*; gronder, réprimander : *ô temps! ô mœurs! j'ai beau —* (La F.) *Elle a bien CRIÉ après lui* (Rac.) || *Se plaindre avec bruit* : — *à l'irjustice* (Pasc.) — *au scandale.* — *vers Dieu*, implorer sa pitié. = *Proférer un cri d'alarme, de ralliement, une acclamation* : — *au feu, au secours... J'entends — au meurtre, on m'assassine* (Boil.) *Tout le monde CRIA Vivat.* = *Aller dire, annoncer, avertir avec instance* : *je le CRIERAI sur les toits* (Ac.) *On a CRIÉ à son de trompe que chacun eût à rendre ses armes* (Id.) *On lui CRIE qu'il faut se rendre* (Boss.) = *Faire entendre des cris de douleur* : — *comme un perdu, comme un beau diable* (Ac.) Fam. : *il CRIE comme si on l'écorchait, comme un aveugle qui a perdu son bâton.* = V. a., exposer vivement un besoin : — *merci, miséricorde. Elle alla — famine* (La F.) — *vengeance, faire appel à la vengeance.* = *Publier à cri, annoncer à son de trompe* : — *du beurre, des fruits*; — *des effets perdus.* = *Mettre aux enchères.* = Se —, v. pr., être crié : *tout ce qui peut intéresser le public se CRIE dans les rues.*

CRIERIE, s. f., bruit que quelqu'un fait en criant, en grondant, ou que font plusieurs personnes qui sont en contestation.

CRIEUR, EUSE, s., celui, celle qui aime à crier; qui crie ses marchandises dans la rue. = **CRIEUR**, s. m., celui qui proclame les ordonnances, annonce les enchères : *le — public. Un — de bulletins.*

CRILLON, célèbre capitaine, né en 1541, en Provence, mort en 1615, lieutenant et ami de Henri IV.

CRIME, s. m., acte coupable qui entraîne une condamnation afflictive ou infamante : — *de meurtre, de trahison, de lèse-majesté. Commettre un —. On vit alors des CRIMES atroces et inouïs* (Barth.) || *Péché mortel* : *le pêcheur fait pénitence de ses CRIMES* (Ac.) = Acte répréhensible, faute : *l'ingratitude est un —. Manger l'herbe d'autrui! quel — abominable!* (La F.) *Faire un — à quelqu'un de quelque chose*, l'en blâmer, et souvent injustement : *son mérite et son rang ont fait jusqu'ici tout son —* (Mol.)

|| Vie criminelle; celui qui est criminel : *être endurci dans le* —. *Le — va la tête levée* (Mass.)

CRIMÉE (la), anc. Chersonnèse Taurique, presque au S. de la Russie d'Europe, unie au continent par l'isthme de Pérékop.

CRIMINALISER, v. a., faire d'un procès civil un procès criminel : — *une affaire*.

CRIMINALISTE, s. m., celui qui a écrit sur les matières criminelles.

CRIMINALITÉ, s. f., état, qualité de ce qui est criminel : *la — d'un acte*.

CRIMINEL, **LE**, adj., coupable d'un ou de plusieurs crimes : *homme* —. || Se dit de ce qui appartient de ce qui a rapport à un criminel : *grâces à Dieu, ces mains ne sont pas CRIMINELLES* (Rac.) = *Condamnable, illicite : une passion CRIMINELLE* (Fasc.) *Des desirs CRIMINELS* (Mass.) *Une vie CRIMINELLE, passée dans le crime*. = *Dr.*, celui qui connaît des crimes : *juge, tribunal* —. = *Personne qui a commis un crime : juger, condamner un —*. = **CRIMINEL**, s. m., juridiction criminelle.

CRIMINELLEMENT, adv., d'une manière criminelle : *agir* —. = *Au criminel : poursuivre* —.

CRIN, s. m., poil long et rude du cou et de la queue des chevaux et de quelques autres animaux : *tresser, peigner le — d'un cheval. Les CRINS d'un lion. Des coursiers attentifs le — s'est hérissé* (Rac.) *Cheval à tous CRINS, qui a tous ses crins*. || *Pop.* : *se prendre aux CRINS, aux cheveux*. = *Quantité de crins crépis ou frisés dont on rembourse des meubles, des matelas*. = *Crin droit dont les luthiers garnissent les archets*.

CRIN-CRIN, s. m.; fam., onomatopée pour désigner un mauvais violon.

CRINIER, s. m., celui qui travaille le crin.

CRINIÈRE, s. f., les crins du cou d'un cheval, d'un lion : *longue* —. *Le lion porte une —, ou plutôt un long poil* (Buff.) || — *d'un casque*. || *Vilaine chevelure : vilaine* —. *Ce nouvel Adonis à la blonde* — (Boil.) = *Toile qui accompagne le caparaçon, et qui couvre le cou et la tête d'un cheval*.

CRINOLINE, s. f., étoffe de crin dont on fait des cols, des saes, etc. = *Jupon de crinoline ou garni de baleines, très-ample*.

CRINON, s. m., petit ver, fin comme un cheveu, qui s'engendre sous la peau.

CRIQUE, s. f.; mar., petite baie, où de petits bâtiments peuvent se mettre à l'abri.

CRIQUET, s. m., espèce de sauterelle volante. || *Petit cheval faible et de vil prix*. || *Pop.*, homme maigre et de petite taille.

CRISE, s. f.; méd., changement en bien ou en mal qui survient dans le cours d'une maladie : — *salutaire*. — *nervense*. || *Moment périlleux ou décisif; perturbation qui dérange le cours ordinaire des choses* : — *commerciale. Il laissa les affaires dans une grande — en Italie* (Volt.). *J'ai proposé, j'ai bravé une — pour faire accepter une expédition* (Thiers).

CRISPATION, s. f.; méd., contraction de certains muscles, spasme de la peau, des membranes. = *Contraction des choses qui se resserrent par l'action de la chaleur ou par une autre cause*. || *Fam.*, grande impatience ou grand déplaisir : *la vue de cet homme lui donne des crispations* (Ac.)

CRISPER, v. a., causer des crispations : *le froid CRISPE la peau*. || *Causer une vive impatience*. = *Se —, v. pr.*, se contracter, se ressermer.

CRISPIN, s. m., nom d'un valet plaisant de l'ancienne comédie.

CRISSER, v. n., produire un son aigre en faisant glisser les dents les unes sur les autres.

CRISTAL, s. m., pierre dure et transparente, verre fin. = *Tout corps cristallisé* : — *de roche*. *Par anal.*, sorte de verre transparent : — *de Bohême, de Venise*. || *Le liquide — des caux* (Marm.)

CRISTALLERIE, s. f., art de fabriquer des objets en cristal. — *Fabrique de cristaux*.

CRISTALLIN, E, adj., de la nature du cristal. || *Transparent comme du cristal*.

CRISTALLIN, s. m; anat., corps lenticulaire transparent, placé entre l'humeur aqueuse et le corps vitré, à la réunion des deux tiers postérieurs de l'œil avec son tiers antérieur. = *Se disait de chacun des yeux transparents et concentriques qui, suivant Ptolémée, enveloppaient la terre*.

CRISTALLISATION, s. f., action de cristalliser ou de se cristalliser. = *État d'une substance cristallisée*. = *Chose cristallisée*.

CRISTALLISER, v. a., transformer en cristal : — *en sucre* (Ac.) *Le soufre s'unit avec le bismuth par la fusion, et leur composé se présente comme le cinabre et l'antimoine en aiguilles CRISTALLISÉES* (Buff.) = *V. n.*, se former en cristaux : *faire — un sel* (Ac.) = *Se —, v. pr.*, se condenser en cristal.

CRISTALLOGRAPHIE, s. f., science qui étudie les formes cristallines et les lois auxquelles elles sont assujetties.

CRISTALLOÏDE, s. f.; anat., capsule cristalline ou du cristallin.

CRITERIUM, s. m.; phil., marque à laquelle on reconnaît l'essence des choses : *l'évidence est le — de la vérité* (Ac.)

CRITHE, s. m. V. ORGELET.

CRITIAS, le premier des trente tyrans d'Athènes, avait été disciple de Socrate, dont il devint le plus grand ennemi.

CRITIQUEABLE, adj., qu'on peut critiquer.

CRITIQUE, adj.; méd., qui annonce une crise : *signe, pous, jour* —. || *Difficile, décisif : instant* —; *position* —. *Les moments CRITIQUES de la vie* (Ac.) = *Qui concerne la critique, l'examen d'un ouvrage d'esprit ou d'art : dissertation* —, *observation* —. || *Disposé à critiquer, à censurer : humeur* —. *Gardez-vous, dira l'un, de cet esprit* — (Boil.)

CRITIQUE, s. f., l'art, le talent de juger des productions littéraires, des ouvrages d'art : *les règles de la —. La — est aisée, et l'art est difficile* (Dest.) *La — souvent n'est pas une science; c'est un métier où il faut plus de science que d'esprit, plus de travail que de capacité, plus d'habitude que de génie* (La Br.) = *Jugement porté sur un ouvrage*.

Par ext., ce qui fait ressortir les défauts de quelque chose : — *sévère, juste, ingénieuse. C'est au temps seul à établir la réputation des pièces et à faire tomber les CRITIQUES* (Volt.) *Sa conduite est une — de la vôtre* (Ac.) || *Blâme, censure maligne : rien n'est à l'abri de sa —. La jeunesse sans expérience se livre à une — présomptueuse* (Volt.) = *Ceux qui critiquent : la — lui a reproché telle chose* (Ac.)

CRITIQUE, s. m., celui qui juge des ouvrages d'esprit ou d'art : *bon, sévère* —. *Soyez-vous à vous-même un sévère* — (Boil.) *Le — doit être impartial* (Volt.) || *Censeur qui trouve à redire à tout*.

CRITIQUER, v. a., exercer la critique contre des ouvrages d'esprit ou d'art : *il est aisé de — un auteur, mais difficile de l'appécier* (Vauv.) = *Blâmer, trouver à redire à* : — *une personne, la conduite de quelqu'un. — tout le monde. L'homme indocte CRITIQUE le discours du prédicateur et le livre du phi-*

losophe (La Br.) = Abs., se plaire à —. *Il faut — avec goût et censurer avec modération (Laveaux).*
V. CENSURER.

CRITIQUEUR, s. m.; fam., celui qui a la manie de critiquer : *un — naît du matin au soir (La Br.)*
Les CRITIQUEURS sont un peuple sévère (La F.)

CRITON, un des disciples les plus zélés de Socrate, assista aux derniers moments de son maître.

CROASSANT, E, adj., qui croasse. Se dit surtout au fig. : *la gent CROASSANTE.*

CROASSEMENT, s. m., le cri des corbeaux. || Fam., cri, chant désagréable : *faites-nous donc grâce de vos CROASSEMENTS.*

CROASSER, v. n., crier, en parl. des corbeaux. || Pousser des cris discordants, chanter mal : *ses rivaux obscurois autour de lui CROASSENT (Boil.)*

CROATIE (la), contrée d'Europe, au N. du golfe de Venise. La plus grande partie appartient à l'Autriche; le reste dépend de la Turquie et est réuni à la Bosnie. = **CROATE**, s. et adj., qui est de la Croatie.

CROC, s. m. (pron. *cro*), grappin de fer ou de bois auquel on attache quelque chose : *pendez la viande à ce —.* || *Mettre, pendre ses armes au —*, quitter le métier des armes. *Mettre son ouvrage au —*, l'interrompre pendant quelque temps. = Longue perche terminée par une pointe de fer avec un crochet : — *de batelier*. = Harpon; nom de divers outils. = Dent pointue ou recourbée de certains animaux. = Pop., suppl. de mauvais lieux, de tripots.
V. ESCROC. = Fam., moustache recourbée en forme de croc : *ce gognard a une belle paire de crocs.*

CROC (pron. *cro*), adv., onomatopée. Bruit que font des choses dures et sèches sous la dent quand on les mâche.

CROC-EN-JAMBE, s. m., manière de passer le pied entre les jambes d'un autre pour le faire tomber : *donner, recevoir le —.* *D'un — après je le renverserai sur l'herbe (Scarron).* || Manière adroite de supplanter quelqu'un.

CROCHE, adj.; vieux. **V. TORTU.**

CROCHE, s. f.; mus., note qui a une queue terminée par un crochet : *une — vaut le quart d'une blanche ou la moitié d'une noire.* Double, triple, quadruple —, notes qui n'ont que la moitié, le quart, le huitième de la valeur d'une croche. = Au pl., tenailles dont se sert le forgeron pour tenir sur l'enclume les barres de fer rouges.

CROCHET, s. m., petit croc; instrument recourbé : — *de fer, de bois, de cuivre.* — *de volet, de porte.* Clou à —, dont la tête a la forme d'un crochet. = Outils qui ont la forme d'un crochet : *broder au —*, avec une aiguille à pointe recourbée. || *Faire un —*, changer subitement de chemin en prenant de côté; se dit aussi du chemin : *la route fait un — en cet endroit.* — *de serrurier*, petite branche de fer recourbée dont on se sert pour ouvrir les portes. = Chacune des extrémités d'une espagnolette : — *de chiffonnier*, bâton armé d'un petit pic en fer. = Instrument dont on se sert pour peser. = Impr., sorte de parenthèse en ligne brisée. = Trait qui se met à la queue de certaines notes de musique. = Dent aiguë du cheval, du chien et de quelques autres animaux. = Petite mèche de cheveux frisés, arrondie et collée sur le front ou sur les tempes. **CROCHETS** d'un commissionnaire, d'un portefaix, châssis en bois qu'ils s'attachent sur le dos avec des bretelles pour porter leurs fardeaux. || *Être sur les CROCHETS, vivre aux CROCHETS de quelqu'un, vivre à ses dépens.*

CROCHETAGE, s. m., action de crocheter.

CROCHETÉE, s. f.; néol., ce que peuvent contenir les crochets d'un portefaix : *une — de bois.*

CROCHETER, v. a. ouvrir avec un crochet : — *une serrure, une porte, une armoire.* *J'ai cru entendre des voleurs qui CROCHETAIENT ma porte (Brueys).*

CROCHETEUR, s. m., portefaix qui fait usage de crochets. || Homme grossier, sans éducation : *il n'appartient qu'aux CROCHETEURS de battre leurs femmes (Trév.)* = Celui qui crochète pour voler : — *de serrures, de portes.*

CROCHETON, s. m., chacune des petites branches des crochets de portefaix.

CROCHU, E, adj., recourbé en crochet : *un fer —.* *Un nez, un bec —.* || *Avoir les mains CROCHUES, être enclin au vol.*

CROCODILE, s. m., espèce de grand reptile amphibie de la famille des lézards : *les CROCODILES du Nil.* *Le — ferme, dit-on, de gémir pour attirer sa proie (Ac.)* || *Larmes de —*, larmes hypocrites versées dans le dessein de tromper.

CROCOTTE, s. f., espèce d'hyène. = Métis du loup et du chien.

CROCUS, s. m. **V. SAFRAN.** = Genre de plantes de la famille des iridées.

CROIRE, v. a., tenir une chose pour vraie, y ajouter foi : *je crois fermement qu'il existe un Dieu (Ac.)* *L'homme défiant ne croit que ce qu'il voit.* — *Dieu, l'Évangile, l'Impie, tu ne CROYAIS pas la religion (Fén.)* Par ext. : — *une chose comme l'Évangile, la croire fermement.* Fam. : *j'aime mieux le — que d'y aller voir*, se dit des choses que l'on ne tient pas à vérifier. Abs. : *il ne faut pas — légèrement.* *Faire — une chose*, la rendre vraisemblable; la faire croire : *nous serions coupables de faire — une fausseté (Pasc.)* *Mais la chose, pour être CRUE, mérite bien d'être vue (La F.)* *Faire — que*, donner à penser que. = Ajouter foi, suivre un avis : **CROYEZ-vous cet homme-là? il faut l'en —**, puisqu'il parle contre lui-même (Mass.) *En crois-tu mes soupçons? (Rac.)* *Mais c'est trop que d'en — un Romain sur sa foi (Corn.)* = Penser, présumer, s'imaginer : *le monde vous croit heureux (Mass.)* *Il CROYAIT éviter la mort (Fléch.)* *Vous ne sauriez — combien cela me contrarie (Ac.)* *Je crus que j'allais mourir.* = Abs. et explét., être d'avis : *tu feras bien, je crois, de ne pas sortir.* = **V. n.**, accorder créance, être convaincu de l'existence de quelqu'un, de quelque chose : *il ne faut pas être si facile à —.* — *en Dieu.* — *à la magie, aux revenants, aux astrologues.* Par ext. : — *à la vertu, à l'honneur, à la foi des serments, au bonheur.* = Se —, v. pr., avoir certaine opinion de soi; s'imaginer : *il se croit habile, invincible.* *Les grands se CROIENT tout permis (Mass.)* = Se —, s'en —, s'en rapporter à soi-même : *mais si je m'en CROYAIS, je ne la verrais pas (Rac.)* = Être cru : *cela ne peut se —.*

CROISADE, s. f., nom donné aux expéditions entreprises pour la délivrance des chrétiens d'Orient et la conquête de la Terre sainte : *prêcher la —.* *Les CROISADES coûtèrent à l'Europe plus de deux millions d'habitants (Volt.)* Par anal. : *la — contre les Albigeois.* || — *pour la propagation, pour le triomphe d'une idée.*

CROISÉ, E, adj., en forme de croix : *bas CROISÉS.* *Jambes CROISÉES.* || *Rester, se tenir les bras —*, rester oisif. = *Étoffe CROISÉE*, dont les fils sont croisés. *Feux —*, feux convergents qui prennent en écharpe les points battus. *Rimes —*, qui alternent, au lieu d'aller par couple.

CROISÉ, s. m., celui qui prenait la croix pour combattre les infidèles. = Étoffe à fils croisés.

CROISÉE, s. f., ouverture par laquelle l'air et la lumière pénètrent dans une pièce : les **CROISÉES** étaient autrefois divisées en forme de croix. = Châssis vitré qui forme une croisée : ouvrir la —. = Petits bâtons croisés au haut d'une ruche. = Horl., rayons qui maintiennent le centre d'une roue.

CROISEMENT, s. m., action de deux corps qui se croisent : le — de deux chemins. Le — du fer, l'action de croiser deux fleurets, deux épées. = Action d'accoupler des animaux de races différentes. = Disposition diagonale des rails, qui permet aux convois de passer d'une voie sur une autre.

CROISER, v. a., disposer deux choses en croix : — les bras, les jambes. — le fer, se mettre en garde ; se battre à l'épée. — la baïonnette, en présenter la pointe en avant. Par ext. : — les soies, les fils, les tordre légèrement au moulin. = Traverser, couper, en parlant d'une ligne, d'une route : je le vis devant moi qui croisait le chemin (Ac.) Un lièvre croisa le chemin. || — quelqu'un, le traverser dans ses desseins. = Marquer d'une croix, biffer : — certains articles d'un compte. — les races, accoupler des animaux de races différentes. = V. n., avoir un côté qui passe sur l'autre, en parl. des vêtements : cette redingote ne croise pas bien. = Mar., faire des courses en mer ; aller et venir dans les mêmes parages : — au large. L'escadre croise dans la Baltique. — devant un port. La flotte du czar croisait sur les côtes de la Suède (Voll.) = Se —, v. pr., se couper, se traverser, allant l'un d'un côté, l'autre de l'autre : nos lettres se sont croisées. Nous nous croisons en route. Ici, les deux lignes du chemin de fer se croisent. || Des intrigues qui se mêlent et se croisent (Ac.) Les deux gloires se croisent (Fén.) = S'engager dans une croisade : saint Louis se croisa deux fois.

CROISSETTE, s. f.; blas., petite croix. = Mar., barre de perroquet. = Esc., fleuret de maître d'armes.

CROISEUR, s. m., vaisseau ; capitaine en croisière. = Adj. : un bâtiment —.

CROISIÈRE, s. f.; mar., action des navires qui sont en observation dans certains parages : tenir la —. La — a duré six mois. = Parages où l'on croise : le golfe de Gascogne est une mauvaise —. = Vaisseaux qui croisent. = Chem. de fer, partie à double voie, où les wagons qui vont en sens contraire peuvent se croiser. || Obstacle : les **CROISIÈRES** que tous ses desseins se font les uns aux autres (St-S.). inus.

CROISILLE, s. f., petite pièce de bois placée sur le rouet des fleurs, et qui porte les molettes.

CROISILLON, s. m., traverse d'une croix ou d'une croisée. = Se dit des morceaux de charpente qui se croisent perpendiculairement.

CROISSANCE, s. f., développement progressif du corps, partiel, en hauteur, d'où résulte la taille plus ou moins élevée : — d'un homme, d'un cheval, d'un arbre. Age, fièvre de —. Si les **CROISSANCES** sont irrégulières ou entravées, il en peut résulter des difformités monstrueuses (Virey).

CROISSANT, s. m., la figure, l'aspect de la nouvelle lune jusqu'à son premier quartier : la lune est à son —. Les cornes du —. Les yeux attachés au ciel, où le — de la lune errait dans les nuages, je réfléchissais sur ma destinée (Chat.) = Instrument de jardinier en forme de faucille. = Les armes de l'empire turc représentant un croissant : le — arboré ou

la croix était adorée (Boss.) || Le Turc ; l'empire turc : abattre le — (Ac.) Faire pâlir le — (Boil.) = Tout ce qui a la forme du croissant. Branches de fer où de cuivre pour soutenir les rideaux d'une fenêtre ou pour soutenir la pelle et les pinцettes dans une cheminée.

CROISSANT, E, adj., qui croît en intensité, en nombre ou qualité : un bruit —, un impôt —, une quantité, une proportion **CROISSANTE**.

CROISURE, s. f., tissu d'une étoffe croisée. || Action de croiser les vers : la diversité de la mesure et de — des vers que j'y ai mêlés, me donne occasion de tâcher à les justifier (Corn.)

CROÏT, s. m., augmentation d'un troupeau par la naissance des petits : le — m'en appartient (La F.)

CROÏTRE, v. n., se développer soit en hauteur, soit en largeur ; devenir plus grand : — à vue d'œil. Un roi enfant qui n'a pas eu le temps de — et de mûrir sous vos yeux (Mass.) || Les vertus **CROÏSSENT** comme les plantes, à la rosée du ciel (Barth.) = Augmenter : les jours **CROÏSSENT**. La rivière a crû de trois décimètres cette nuit. || Mon malheur **CROÏSSAIT** toujours (Fén.) Je vois mes honneurs — et tomber mon crédit (Rac.) Prov. : ne faire que — et embellir ; se prend souvent ir. = Pousser, en parl. des végétaux : l'hysope croît dans les plus profondes vallées (Mass.) || Il y croît (il croît à Paris) des badauds autant et plus qu'ailleurs (Corn.) = Se répandre, se propager ; multiplier : le bruit de la guerre **CROÏT** tous les jours. Ses desirs **CROÏSSENT** avec les richesses (Boss.) = V. a.; poét., peu us., augmenter, accroître : cet honneur va — son audace : m'ordonner du repos, c'est — mes malheurs (Corn.)

CROIX, s. f., sorte de gibet auquel on attachait autrefois les malfaiteurs : la — a été sanctifiée par la mort de Jésus-Christ. Le supplice de la — fut inventé par Constantin. Par ext., le bois même où Jésus-Christ fut attaché : la vraie, la sainte —. Il allait au Calvaire portant sa — sur ses épaules (Boss.) || Mettre une injure, une disgrâce au pied de la —, s'y résigner, pardonner pour l'amour de Dieu. || Le christianisme : le triomphe de la —. || Peine, affliction : chacun a sa — dans ce monde. Maintenant elle a préféré la — au trône (Boss.) = Figure représentant la croix de Jésus-Christ : élever, planter la —. On place une —, on dresse un autel (Fléch.) — d'évêque. || Aller au-devant de quelqu'un avec la — et la bannière, recevoir quelqu'un avec beaucoup de cérémonies. Prendre la —, s'engager dans une croisade. Signe de la —, signe que les chrétiens font avec la main en forme de croix. — de par Dieu ou de Jésus, alphabet avec une croix au commencement : ... Eh! messieurs, sais-je lire? Je n'ai jamais appris que ma — de par Dieu (La F.) — latine, celle dont la branche inférieure est plus longue que les trois autres. — grecque, celle dont les quatre branches sont d'égale longueur. — de Saint-André, celle dont les branches sont disposées en X. = Marque en forme de croix : mettre les jambes en —. || Fam. : il faut faire la —, faire une — à la cheminée, se dit quand quelqu'un fait une chose qui ne lui est pas habituelle. = Décoration de divers ordres de chevalerie : la — de la Légion d'honneur, la — de Malte. = Le côté d'une pièce opposé à la face en certaines monnaies : jouer à — ou pile. || Fam. : n'avoir ni — ni pile, être sans argent.

CROIX (SAINTE-), île dans la mer des Antilles. = Vil. du Maroc.

CROMORNE, s. m., tuyau de jeu d'orgue à l'unisson de la trompette.

CROMWELL (Olivier), né en 1599, contribua puissamment à la chute et au jugement de Charles I^{er} (1649); il proclama la république dont il fut reconnu chef sous le nom de protecteur et régna en souverain absolu. Il mourut en 1658. Richard, son fils, ne conserva l'autorité que pendant quelques mois et mourut en 1719.

CROQUANT, **E**, adj., qui croque (sous la dent) : biscuit —. *Croûtes croquantes sous la dent* (Mol.) = S. f., croquante, tourte croquante.

CROQUANT, **s. m.**; ancien, homme armé d'un croc. || Ir., homme sans consistance; gueux, misérable : *et là-dessus, passe un certain — qui marchait les pieds nus* (La F.)

CROQUANTS, paysans de la Guyenne qui se révoltèrent sous Henri IV et sous Louis XIII.

CROQUE-AU-SEL (À LA), loc. adv., sans autre assaisonnement que le sel.

CROQUE-EN-BOUCHE, **s. m.**, pâtisserie croquante de fruits glacés.

CROQUE-MITAIN, **s. m.**, personnage fictif qui sert d'épouvantail aux enfants.

CROQUE-MORT, **s. m.**; pop., porteur chargé de transporter les morts au cimetière, et de les descendre dans la tombe. || *Figure de —*, lugubre.

CROQUE-NOTE, **s. m.**; ir., musicien qui exécute sans goût : *un — lit la musique la plus énergique sans y rien comprendre* (Cast. Blazo).

CROQUER, **v. a.**, manger des choses qui font du bruit sous la dent : — *des pralines, des croûtes*. = Par ext., manger avidement, dévorer : *il croque un poulet en moins de rien*. || Fam., faire le croquis d'un tableau, d'un portrait, d'un roman : — *un groupe de pêcheurs. Je gâte cette pièce par la grossièreté dont je la croque* (Sév.) || — *le marmot*, attendre longtemps et avec impatience. *Un enfant gentil à —*, extrêmement gentil. = Mus., fam. : — *une note*, la passer. = V. n., se dit des choses dures qui croquent sous la dent : *ce pain d'épice croque bien sous la dent*.

CROQUET, **s. m.**, pâtisserie sèche qui croque sous la dent.

CROQUETTE, **s. f.**, boulette de riz, de pâte de pommes de terre frites dans la poêle.

CROQUEUR, **EUSE**, **s.**; fam., celui, celle qui croque quelque chose : *un vieux renard, mais des plus fins, grand — de poules* (La F.)

CROQUIGNOLE, **s. f.**, pâtisserie dure et croquante. = Chiquenaude. || Fam., *j'ai prêté aujourd'hui mon visage à Sophocle, pour recevoir des croquignoles* (Volt.)

CROQUIS, **s. m.**, esquisse faite à la hâte : — *d'un dessin, d'un groupe*. = Premier jet d'un ouvrage d'esprit : — *d'un poème*. V. ÉBAUCHE.

CROSSE, **s. f.**, bâton pastoral d'un évêque : *le pape et les cardinaux-évêques ne se servent jamais de — à Rome* (Fleury). = Partie recourbée d'une tête de canne, d'un bois de fusil : *des coups de —*. = Bâton courbé par le bout dont les enfants se servent pour pousser une pierre, une balle : *les jeunes filles, armées d'une — recourbée, imitent les divers ouvrages du labour* (Chat.)

CROSSÉ, **E**, adj., qui a droit de porter la crosse : *abbé — et mitré*.

CROSSER, **v. n.**, jouer à la crosse, pousser avec la crosse. = V. a. : — *une balle, une pierre*. || Pop., traiter durement, avec mépris.

CROSSETTE, **s. f.**, branche de vigne, de figuier, etc., avec un peu de bois de l'année précédente, qui sert à faire des boutures.

CROSSEUR, **s. m.**; fam., celui qui joue à la crosse. || Moqueur, médisant.

CROSSILLON, **s. m.**, extrémité recourbée d'une crosse de fusil.

CROTALE, **s. m.**, genre de serpents, vulg. *serpents à sonnettes*. = Espèce de castagnettes qu'agitaient en dansant les prêtres de Cybèle.

CROTONE, anc. vil. d'Italie (Brutium), dans la mer Ionienne, aujourd'hui Cortone, vil. du roy. de Naples.

CROTTE, **s. f.**, boue des rues, des chemins, délayée par la pluie : *il fait bien de la —*. || Pop. : *être dans la —*, dans une position basse et misérable. = Fiente grenue de certains animaux : *CROTTES de brebis, de chèvre, de lapin*, etc.

CROTTÉ, **E**, adj., couvert de crotte : *un habit —. Il fait bien — dans les rues* (Ac.), les rues sont bien sales. *Il y fait un peu — ; mais nous avons la chaise* (Mol.) Fam., *être — comme un barbet, jusqu'à l'échine*. || Pop., *un poète —*, un poète misérable. *L'Amour est nu, mais il n'est pas —* (La F.)

CROTTER, **v. a.**, salir avec de la crotte : — *son pantalon, ses habits*. = Se —, v. pr. : *vous vous êtes bien crotté*.

CROTTIN, **s. m.**, crotte ou fiente de cheval, de mouton et de quelques autres animaux.

CROULANT, **E**, adj., qui croule ou est prêt à crouler : *édifice — ; des murs croulants* (Volt.)

CROULEMENT, **s. m.**, chute de ce qui s'affaisse, de ce qui croule.

CROULER, **v. n.**, tomber en s'affaissant, s'affaissant avec fracas : *votre maison va —. Du haut de la montagne une pierre a roulé, et sur son frêle appui le colosse a croulé* (Del.) || *L'empire croulait de toutes parts. Cette objection fait — tout votre système* (Ac.) = Se —, v. pr., succomber dans une entreprise, faire de mauvaises affaires.

CROULIER, **ÈRE**, adj., se dit du sol, de la terre dont le fonds est mouvant.

CROUP, **s. m.**, espèce d'angine, inflammation de la membrane muqueuse du canal de la respiration.

CROUPADE, **s. f.**, saut du cheval plus relevé que la courbette.

CROUPAL, **E**, adj., qui caractérise le croup.

CROUPE, **s. f.**, la partie élevée du train de derrière du cheval et de quelques autres animaux : — *de mulet*, croupe pointue, aiguë. *Monter en —*, monter à cheval derrière la personne qui est en selle. *Prendre en —*. || *Le souci monte en — et galope avec lui* (Boil.) *Toujours un double ennemi allait en — avec lui* (La F.) = Partie élevée d'une montagne qui se prolonge. = Partie arrondie du comble qui surmonte le chevet d'une église.

CROUPE, **E**, adj., cheval bien —, qui a une belle croupe.

CROUPI, **E**, adj., corrompu, pourri : *c'est vraiment de l'air inflammable tout pareil à celui qui sort des marais et de toutes les eaux croupies* (Buff.)

CROUPIER, **s. m.**, associé au jeu avec lequel qu'un qui tient la carte ou le dé. = Celui qui assiste le banquier au jeu de la bassette, l'avertit des cartes qui passent, paie les pontes et retire avec un râteau l'argent que ceux-ci ont perdu. Par ext., — *de bourse*, celui qui, à l'époque de la livraison ou de la liquidation, paye ou reçoit la portion qui incombe à l'agent de change sur les différences subies par le cours des effets publics.

CROUPIÈRE, **s. f.**, longe de cuir attachée à la selle ou au bât que l'on passe sous la queue d'un cheval ou d'un mulet : *attacher, mettre la —*. ||

Tailler des CROUPIÈRES à quelqu'un, poursuivre quelqu'un vivement, lui susciter des embarras.

CROUPION, s. m.; fam., nom vulgaire de la partie postérieure du bassin formée par le bas du sacrum et par l'os coccyx. = Croupe d'une valaille.

CROUPION, nom donné au Long Parlement anglais, qui, après avoir été épuré par Pride, fut dissous par Cromwell en 1653.

CROUPIR, v. n., se dit des eaux dormantes qui se corrompent : *si j'y laisse — le mauvais air, il en faudra écarter mes enfants ou exposer leur vie* (J.-J.) = Se dit aussi des matières qui se putréfient, et des enfants et des malades qu'on ne change pas : *ne pas laisser — un enfant, un malade dans la saleté.* || Vivre dans un état honteux : — *dans l'oisiveté, dans le vice. Nous aimons mieux — dans notre ignorance que de chercher à en sortir* (Boss.)

CROUPISSANT, E, adj., qui croupit : *marais CROUPISSANTS. Eaux CROUPISSANTES.*

CROUSTILLANT, E (ll m.), adj., se dit des aliments qui croquent sous la dent.

CROUSTILLE (ll m.), s. f., petite croûte.

CROUSTILLER (ll m.), v. n., fam., manger lentement de petites croûtes.

CROUSTILLEUX, EUSE (ll m.), adj., plaisant, lesté, très-libre; ne s'emploie qu'au fig. : *conte —.*

CROÛTE, s. f., partie extérieure du pain durcie par la cuisson : — *dure, brûlée. — de dessus, de dessous.* || Fam., *casser la —, une — avec quelqu'un, manger avec lui sans façon.* = Abs., gros morceau de pain où il y a plus de croûte que de mie et qu'on a fait mitonner avec du bouillon : *une — au pot. Servir des CROÛTES.* = Pâte qui renferme la viande d'un pâté, d'une tourte : — *d'un pâté. — feuilletée.* = Tout ce qui s'attache sur quelque chose et s'y durcit : *dans la sécheresse il se forme sur la terre une — qui la rend difficile à labourer. — de lait, qui se forme sur la tête et le visage des enfants à la mamelle.* || Fam., vieux tableau noirci geré par le temps; mauvais tableau. = Pop., homme qui tient trop aux anciens usages : *vieille —.*

CROÛTELETTE, s. f. V. CROUSTILLE.

CROÛTIER, s. m.; pop., mauvais peintre.

CROÛTON, s. m., morceau de pain qui est presque tout croûte. = Petit morceau de pain grillé dans le beurre : *potage, purée aux CROÛTONS.* || Pop., mauvais peintre; personne arriérée.

CROYABLE, adj., qui peut être cru, en parlant des choses; qui doit être cru en parlant des personnes : *cela n'est pas —* (Ac.) *Ils ne sont pas moins CROYABLES que vous* (Pasc.)

CROYANCE, s. f., persuasion déterminée par l'examen de la chose à croire; action d'ajouter foi : *j'ai la ferme — que notre entreprise aura un succès complet. Ce que vous dites mérite toute —.* = Opinion. attente : *cela est arrivé contre la — de tout le monde* (Ac.) *Quittez cette espérance que deux fois en un jour il change de —* (Corn.) = Ce qu'on croit en fait de religion : *l'Église n'a point changé de —* (Boss.) V. Foi.

CROYANT, E, s., celui, celle qui croit en ce que sa religion enseigne : *Abraham, père de tous les CROYANTS* (Boss.) *Les Turcs se qualifient de vrais CROYANTS.* = Adj. : *n'épousez de femmes idolâtres que quand elles sont CROYANTES* (Volt.)

CRU, s. m., terroir considéré quant à la qualité de ses produits : *ce joint est de mon —. Ce vin-là est d'un excellent —. Vin du —, fait avec le raisin du pays où on le consomme.* Prov., *il faut se dé-*

fier du vin du —. || Fam., *cela est de votre —, c'est de votre invention.* = *Aceroisement : ces arbres ont bien poussé, voilà le — de cette année* (Ac.)

CRU, E, adj., qui n'est pas cuit : *cela se mange —. Chair, viande CRUE. Pomme CRUE.* || Ce qui n'a pas subi de préparation : *cuir —; métal —; soie CRUE.* || D'une digestion difficile : *ce fruit est bien — sur l'estomac. L'eau CRUE n'est pas favorable à la digestion* (Ac.) *Eau CRUE, eau chargée de sels et que ne peut dissoudre le savon.* = Méd., qui n'a pas été suffisamment élaboré par la chaleur naturelle : *humeurs CRUES.* || Choquant, leste, informé : *les traductions de la Bible de ces temps sont aussi CRUES et plus indécentes que le texte* (Chat.) *J'ai mis ma pensée toute CRUE sur le papier.* = Peint., un ton —, qui ne se fond pas avec les autres. *Couleur CRUE, trop tranchante.* = A —, loc. adv., sur la peau nue : *monter un cheval à —.*

CRUAUTÉ, s. f., penchant à verser du sang, à faire souffrir ou à voir souffrir : *sa — n'a point de bornes. — d'un tyran, d'un tigre. Il y a de la — à tuer un homme pour un soufflet* (Pasc.) *L'orgueil se tourne aisément en —* (Boss.) = Action cruelle : *les CRUAUTÉS d'Auguste* (Corn.) *Va par tes — mériter ta fortune* (Boil.) = Acte rigoureux, injuste : *il y aurait de la — à séparer ces deux amants.* || Insensibilité, rigueur : *que parlez-vous du Scythe et de me —?* (Rac.) || La — du destin, de la fortune. *Partout entouré des — du sort* (Volt.) V. BARBARIE.

CRUCHE, s. f., vase de terre ou de grès, à anse, qui a le ventre large et le cou étroit : *grande, petite —. Mettre, verser de l'eau dans une —. Il l'avale d'un trait, et chacun l'imitant, la — au large ventre est vide en un instant* (Boil.) *Prov., tant va la — à l'eau qu'à la fin elle se casse,* à force de s'exposer au danger on finit par y succomber. = Quantité de liquide contenue dans une cruche : *une — d'eau, d'huile.* || Pop., personne stupide.

CRUCHÉE, s. f., ce que contient une cruche : *une — de vin, d'huile.*

CRUCHON, s. m., petite cruche : *un — de bière.*

CRUCIAL, E, adj., qui est fait en croix : *incision CRUCIALE.*

CRUCIFÈRE, adj., bot., qui a une corolle à pétales disposés en forme de croix. *Colonne —, surmontée d'une croix.* = S. f., plante crucifère.

CRUCIFIÉ, E, adj., attaché à la croix, à une croix : *un Dieu — passe pour folie* (Pasc.) *Je préche la gloire de Jésus-Christ —* (Boss.) = S. m., le —, Jésus-Christ.

CRUCIFIEMENT ou **CRUCIFÈMENT**, s. m., action de crucifier. = Supplice de la croix. — *Tableau représentant Jésus-Christ sur la croix : une copie du — de Rubens.* || Mortification : *elle porte la chasteté jusqu'au — de la chair* (Fléché.)

CRUCIFIER, v. a., attacher à la croix, infliger le supplice de la croix : *les outrages des Juifs le CRUCIFIÈRE encore une fois* (Boss.) || Mortifier ses passions, immoler : *il faut tout — pour suivre Jésus-Christ* (Boss.) *Se faire — pour quelqu'un, pour quelque chose, être capable de tout lui sacrifier.*

CRUCIFIX, s. m., image ou représentation de J.-C. attaché à la croix : *un — d'or, d'argent, d'ivoire, de bois. Elle colla ses lèvres sur le —.*

CRUCIFIXION, s. f. V. CRUCIFIEMENT.

CRUCIFORME, adj.; bot., en forme de croix.

CRUDITÉ, s. f., qualité de ce qui est cru; se dit de la viande qui n'est pas cuite, des fruits qui ne sont pas murs. = Aliments crus, de difficile di-

gestion : *manger des CRUDITÉS.* = Méd., *la — des humeurs*, leur élaboration imparfaite. = Peint., effet tranchant des tons crus. || Expression trop libre, graveure : *dire des —*.

CRUË, s. f., élévation dans le niveau des eaux d'une rivière : *la — de la Seine, du Nil. Les grandes CRUËS arrivent ordinairement à la fin de l'hiver.* = Croissance : *la — d'un enfant, d'un arbre.*

CRUEL, LE, adj., qui se plaît à verser le sang, à faire souffrir : *un homme — ; une femme CRUELLE.* *Un — tyran.* Par ext., *un tigre —*. || *Son plus — ennemi*, le plus acharné. = Qui a un caractère de cruauté, en parlant des choses : *un ordre —. Une guerre CRUELLE*, sanglante. = Sévère, inflexible : *Père —*. || Rigoureux : *devoir —. Une peine CRUELLE.* = Dououreux, insupportable : *c'est une chose CRUELLE que d'être abandonné de ses amis (Ac.) La vie me paraît le plus — des supplices (Barth.) Destin, sort —*, tout à fait contraire. || Fâcheux, ennuyeux. Dans ce sens il précède toujours le subst. : *un — homme ; une CRUELLE femme.* = Insensible, en parlant d'une femme : *beauté CRUELLE.* = S., personne cruelle. || Personne qui reste insensible à l'amour qu'elle inspire. *Va, —, va mourir, tu ne m'aimas jamais (Corn.) Jamais surintendant ne trouva de CRUELLES (Boil.)*

CRUELLEMENT, adv., d'une manière cruelle, avec cruauté : *son peuple — affligé par les Égyptiens (Boss.)* = Par exagér., excessivement.

CRUMENT, adv., sans ménagement, d'une manière crue, brusque.

CRURAL, E, adj et s. m., qui appartient à la cuisse : *le — ou le muscle —. Arcade CRURALE.*

CRUSADE ou **CRUZADE**, s. f., monnaie du Portugal et du Brésil valant environ 3 francs.

CRUSCA (académie de la), société littéraire de Florence.

CRUSTACÉ, E, adj., en forme de croûtes : *dartre CRUSTACÉE.*

CRUSTACÉS, s. m. pl., animaux articulés, invertébrés, à pieds articulés, et respirant par des branchies, comme les crabes, les écrevisses, les cloportes.

CRUZADE, s. f. V. CRUSADE.

CRYPTE, s. f., chapelle souterraine. = Souterrain d'église où l'on enterrait les morts. = Lieu caché où les premiers chrétiens se retiraient pour célébrer leurs mystères. = Anat., orifice de glandes en grappe simple.

CRYPTOGAME, adj. et s. m., se dit des plantes dont les organes sexuels sont peu apparents ou cachés, ou peu connus.

CRYPTOGAMIE, s. f., classe des plantes cryptogames.

CRYPTOGRAPHIE, s. f., art d'écrire en caractères secrets et de convention.

CTÉSIPHON, architecte grec qui traça le plan du temple de Diane à Éphèse. = CRÉSIPHON, Athénien, en faveur duquel son ami Démosthène prononça la belle harangue sur la Couronne.

CUBA, île d'Amérique, la plus grande des Antilles, appartenant à l'Espagne.

CUBAGE ou **CUBATURE**, s. f., action de cuber. = Méthode de cuber. = Quantité d'unités cubiques que renferme un volume donné.

CUBE, s. m., géom., corps solide à six faces qui sont des carrés égaux. = Arith., produit du carré par sa racine : *le — est la troisième puissance d'un nombre.* = Adj., : *mètre, pied —*, cube dont chaque arête est égale à un mètre ou à un pied, et dont chaque face est un mètre carré, un pied carré.

CUBER, v. a.; géom., évaluer le cubage ou le volume cubique d'un solide. = Arith., élever un nombre au cube, à sa troisième puissance. = Se —, v. pr., être cubé, mesuré.

CUBIQUE, adj.; géom., qui appartient au cube : *figure, forme —.* = Arith., *racine —*, le nombre qui, élevé au cube, donne le nombre proposé.

CUBITAL, E, adj., qui appartient au coude : *nerf —, artère CUBITALE. Muscles CUBITAUX.*

CUBITAL, s. m., banquette pour appuyer les bras, les coudes.

CUBITUS, s. m.; anat., le premier os de l'avant-bras qui s'étend du coude au corps.

CUBOÏDE, adj. et s. m., qui a la forme d'un cube; se dit d'un os du pied.

CUBZAC, vil. du départ. de la Gironde, avec un pont de chaînes sous lequel passent les vaisseaux tout matés. On y voit les restes d'un château du XII^e ou XIII^e siècle, connu sous le nom de château des *Quatre Fils Aymon*.

CUCULLE, s. f., capuchon, scapulaire, vêtement que portaient quelques religieux.

CUCURBITACÉ, E, adj., se dit des plantes herbacées dont les fruits ressemblent à ceux de la courge. = CUCURBITACÉES, s. f., pl., *les melons, les concombres, les citrouilles sont des —.*

CUCURBITE, s. f., partie de l'alambic qui s'introduit dans le fourneau et dans laquelle on met la matière à distiller.

CUEILLAGE, s. m., action de cueillir les fruits; saison où on les cueille. = Action d'enlever avec la sarbacane le verre en fusion.

CUEILLAISSON, s. f., action de cueillir.

CUEILLETTE, s. f., récolte de certains fruits : *la — des olives, des poires, des olives.* = Produit d'une quête. = Mar., *charger un navire à la —, en —*, le charger de marchandises appartenant à divers chargeurs.

CUEILLIR, v. a., détacher de leur tige des fruits, des fleurs ou des feuilles : *des pommes, des raisins, des roses, des fraises.* — *un bouquet, cueillir des fleurs pour en former un bouquet. Les fruits à la discrétion des promoteurs ne seraient ni comptés, ni CUEILLIS par mon jardinier (J.-J.)* || — *des lauriers, remporter la victoire. Fam. : — un baiser.* = Prendre le fer en fusion avec une sarbacane. = Se —, v. pr., être cueilli : *c'est en cette saison que se CUEILLENT les pommes.*

CUEILLOIR, s. m., panier où l'on met la cueillette; instrument, espèce de cisaille pour cueillir les fruits qui ne sont pas à la portée de la main.

CUENÇA, vil. forte d'Espagne, cap. de la p. de son nom, dans la Nouvelle-Castille.

CUENCA (Santa Anna de), vil. de la république de l'Équateur. C'est près de cette ville que La Condamine mesura un arc du méridien.

CUIDER, v. a., vieux mot employé par Marot, Régnier, La Fontaine, etc., dans le sens de croire, penser : *tel CUIDE engeigner autrui qui souvent s'engeigne soi-même (La F.)*

CUILLER ou **CUILLÈRE**, s. f., ustensile de table dont on se sert pour manger ou servir les aliments peu consistants : *— de bois, d'argent; — à soupe, à café.* = Outil qui a la forme d'une cuiller : *— à brai. — à fondre du plomb.* = Tarière de sabotier. = Foret acéré et coupant servant à percer les pompes. = Bot. : *pétale, feuille en —.*

CUILLEREE, s. f., ce que contient une cuiller.

CUILLERISTE, s. m., celui qui fait des cuillers.

CUILLERON, s. m., partie creuse d'une cuiller. = Bot., pétale, feuille en cuiller.

CUIR, s. m., peau épaisse et dense de certains animaux : — de vache, du cheval. *L'éléphant est invincible par la seule résistance de sa masse, par l'épaisseur du — qui le couvre* (Buff.) Par ext. : — *chevelu*, la peau qui couvre le crâne et où naissent les cheveux; *entre — et chair*, sous la peau. *Pester entre — et chair*, sans oser le faire paraître. = Peau séparée de la chair et corroyée : — *bouilli*, cuit et préparé pour différents usages. — *cru*, qui n'est pas encore tanné. — à rasoirs, bande de cuir préparé pour donner le fil aux rasoirs. — de laine, étoffe de laine croisée et très-forte. || Pop., vice de langage qui consiste à prononcer à la fin d'un mot qu'on lie à un autre un *t* pour un *s*, ou un *s* pour un *t* : *faire un —, des CUIRS*.

CUIRASSE, s. f., armure de fer qui couvre le corps : *la — est une arme défensive qui nous vient de l'antiquité. Endosser la —, prendre le parti des armes : il prit, quitta, reprit la — et la chaire* (Volt.) = *Le défaut de la —*, l'endroit où le corps n'est pas défendu par la cuirasse. || Le côté faible, sensible ou vulnérable.

CUIRASSÉ, E, adj., couvert d'une cuirasse. || *Bâtiment, frégate —, revêtus d'une lame de fer à l'épreuve du canon. Fam., préparé à toute attaque ou surprise : il l'a trouvé bien —. Par ext. : — contre la douleur.* || Endurci aux affronts, qui n'éprouve plus de remords. *C'est un homme dont la conscience est CUIRASSÉE* (Ac.) || Qui ne communique ni sa pensée ni son secret.

CUIRASSER, v. a., revêtir d'une cuirasse. = Se —, v. pr., s'armer contre; se dit surtout au fig. : *se — contre la douleur, les revers.*

CUIRASSIER, s. m., cavalier armé d'une cuirasse : *régiment, escadron de CUIRASSIERS.*

CUIRE, v. a., préparer les aliments par le moyen du feu, de la chaleur : — de la viande, des légumes. — des côtelettes, des pommes au four. — du pain. Abs. : *ce boulanger cuit tous les jours.* = Se dit de la préparation donnée à certaines choses par l'action du feu : — de la chaux, de la brique, du plâtre. — du fil, de la soie. = Opérer la cuisson en parl. du feu, de la chaleur : un *trop grand feu brûle une viande au lieu de la —. La chaleur naturelle de ces eaux est telle, qu'elles cuisent un œuf en moins de cinq minutes.* || Fam. : *le soleil me cuit le dos.* Abs. : *le soleil est si ardent, qu'on cuit dans la campagne.* || Mûrir : *c'est le soleil qui cuit tous les fruits. Venez mettre — d'autres pensées* (Sév.) = V. n., être préparé par le moyen du feu : *le souper cuit. Il faut que cette viande cuise à petit feu dans son jus. Mettre des raisins — au four, au soleil.* Par ext. : *ces poits cuisent bien.* = Causer une douleur âpre, piquante : *la main me cuit. Les yeux me cuisent.* Prov. : *trop gratter cuit, trop parler nuit.* = En —, v. impers. et fig. : *il vous en cuira*, vous vous en repentirez. = Se —, v. pr., être cuit.

CUISANT, E, adj., âpre, aigu, brûlant : *froid —, peines, douleurs CUISANTES.* || *Je sens au fond du cœur mille remords CUISANTS* (Corn.)

CUISINE, s. f., endroit de la maison où l'on fait cuire des aliments : *batterie de cuisine. Chef, garçon de —.* || Fam. : *du latin de —, latin mauvais et plat.* = Le personnel de la cuisine, l'ordinaire, la chère qu'on fait dans une maison; les dépenses de la cuisine. || *Grandes maisons se font par petites CUISINES* (Reg.) = L'art et la manière d'apprendre les mets : *elle fait bien la —. — française, allemande. — bourgeoise.* = Sorte de boîte dans laquelle on

portait autrefois ses épices avec soi. || Ir., manière de disposer les objets de littérature, d'art : *je n'entends rien à la nouvelle —* (Volt.)

CUISINER, v. a., faire la cuisine : *elle CUISINE assez bien. Aimer à —.*

CUISINIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait la cuisine; personne que l'on prend à gages dans une maison pour y faire la cuisine : un *habile —. Une bonne CUISINIÈRE. C'est un homme qui doit toute sa réputation à son —. Celui qui vit très-sobrement n'attend pas d'un — le plaisir de ses repas* (Boiste). = *Le Parfait Cuisinier. La Cuisinière bourgeoise*, ouvrages où l'on traite de l'art culinaire.

CUISINIÈRE, s. f., ustensile en fer blanc où l'on met la viande rôtir à la broche.

CUISSARD, s. m., partie de l'armure qui couvrait les cuisses de l'homme d'armes.

CUISSART, s. m., instrument destiné à remplacer le membre inférieur après l'amputation de la cuisse.

CUISSE, s. f., partie du membre abdominal qui s'étend depuis le bassin jusqu'au genou : *la — d'un homme, d'une femme, d'un cheval. Une — de poulet.* || *Une — de noir*, un des quartiers de la noix.

CUISSE-MADAME, s. f., sorte de poire allongée dont la peau est jaune et rouge.

CUISSIÈRE, s. f., morceau de peau qui garantit la cuisse gauche d'un tambour.

CUISSON, s. f., action de cuire; état de ce qui est cuit : *pain de —, pain de ménage.* || Douleur d'un mal qui cuit : *éprouver des CUISSONS.*

CUISSOT, s. m.; t. de chasse, cuisse de cerf, de chevreuil, de sanglier. = Cuisse de bœuf.

CUISTRE, s. m.; fam., valet de collége; vieux. = Homme grossier et pédant : un —, en son taudis, compose une satire (Volt.)

CUIT, E, adj., opposé à cru : *du pain —, du vin —. Une pomme CUITE. Vase de terre CUITE.* || *Avoir du pain —, avoir une fortune assurée.*

CUITE, s. f., cuisson donnée à la chaux, au plâtre, à la brique, à la porcelaine : *la première, la seconde —.* = Ce qu'on cuit en une fois.

CUIVRE, s. m., métal d'un rouge orangé, plus dense mais moins dur que le fer : *le — est le plus sonore de tous les métaux. — jaune.* V. LAITON. = Planche gravée sur cuivre : *acheter les CUIVRES d'un ouvrage.* = Instrument à vent dont le corps est métallique : *il y a trop de — dans cet orchestre.* = Monnaie de cuivre.

CUIVRÉ, E, adj., qui a la couleur du cuivre : *teint —. Peau CUIVRÉE.*

CUIVRER, v. a., revêtir de cuivre en feuilles.

CUIVREUX, EUSE, adj., qui a rapport au cuivre; qui est formé de cuivre; qui a le son du cuivre; qui a la couleur du cuivre.

CUIVROT, s. m., poule de laiton à laquelle s'adaptent les pièces qu'on veut tourner.

CUJAS (Jacques), célèbre jurisconsulte, surnommé *le Papinien* de son siècle, né à Toulouse en 1520, mort en 1590. On lui a élevé une statue à Toulouse en 1850.

CUL, s. m.; pop., derrière de l'homme et de quelques animaux : *être assis sur son — comme un singe.* || *Demeurer entre deux selles le — par terre, échouer dans la poursuite de deux choses. Jouer à — levé*, les uns après les autres, en prenant la place de celui qui perd. = Par ext., la base, le fond de certains objets : *le — d'un tonneau, d'un verre, d'une bouteille. — d'artichaut*, la partie charnue qui porte le foie.

CULASSE, s. f., le fond du canon d'une arme à feu : *adapter, démonter une* —.

CUL-BLANC, s. m., nom vulgaire du bécasseau et de plusieurs autres oiseaux.

CULBUTE, s. f., saut qui consiste à faire un tour sur soi-même en mettant la tête en bas et les jambes en haut, pour retomber de l'autre côté. || *Au bout du fossé la* —; prov. et fam.; se dit quand on se conduit avec légèreté sans songer aux suites.

CULBUTER, v. a., renverser violemment, faire faire la culbute. || Milit., renverser, repousser avec perte : *la cavalerie prit les ennemis en flanc et les culbuta*. || Faire tomber, ruiner : *cette compagnie a culbuté toutes les compagnies rivales*. = V. n., tomber, faire la culbute. || Fam., tomber; être ruiné, tomber dans la disgrâce. = Se —, v. pr., se faire faire la culbute les uns aux autres.

CULBUTIS, s. m., amas confus de choses culbutées; fam.

CUL-DE-JATTE, s. m.; fam., personne estropiée qui n'a ni jambes ni cuisses ou qui ne peut s'en servir.

CUL-DE-LAMPE, s. m.; archit., ornement de lambris ou de voûte en forme de fond de lampe. = Impr., vignette, fleuron.

CUL-DE-SAC, s. m., petite rue sans issue; impasse. || Place, poste où l'on ne peut avoir d'avancement.

CULÉE, s. f.; archit., massif de pierres qui soutient la poussée de la première et de la dernière arche d'un pont. = Rang de pieux pour soutenir les terres. = Mar., choc de la quille d'un vaisseau sur le sable.

CULER, v. n.; mar., aller en arrière, reculer.

CULERON, s. m., partie de la croupière sur laquelle pose la queue du cheval.

CULIÈRE, s. f., sangle de cuir qu'on attache au derrière du cheval pour maintenir les harnais. = Archit., pierre creuse qui reçoit les eaux d'un tuyau de descente et les conduit dans le ruisseau.

CULINAIRE, adj., qui a trait à la cuisine.

CULLEN (William), célèbre médecin anglais, né en 1712, mort en 1790. Chef d'école, attribuant le principal rôle au système nerveux.

CULLODEN (Champs de), en Écosse, dans le comté d'Inverness, célèbres par la victoire du duc de Cumberland sur le prétendant Charles-Édouard (1746).

CULMINANT, adj. m., le plus haut, le plus élevé. *Point* —, point du ciel où un astre atteint sa plus grande hauteur sur l'horizon. = Par ext., la partie la plus élevée de certaines choses : *le point d'une chaîne de montagnes, d'un édifice*. || Le plus haut degré : *le point d'une question, d'une période*.

CULMINATION, s. f.; astr., passage d'une étoile au point le plus élevé de sa course.

CULMINER, v. n.; astr., atteindre son point culminant, le méridien, en parl. d'un astre.

CULOT, s. m.; chim., masse métallique qui se trouve au fond du creuset après la fusion. = Le dernier écos d'une portée, d'une couvée. = Résidu noirâtre qui s'amasse au fond d'une pipe; teinte noirâtre qu'acquiert une pipe lorsqu'elle sert depuis longtemps. = Partie inférieure d'une lampe d'église. = Archit., ornement du chapiteau corinthien.

CULOTTE, s. f., vêtement d'homme qui couvre depuis la ceinture jusqu'au-dessous des genoux : — *courte*. — *à boucles*. On dit souvent abusivement *culottes* pour pantalon. || En parl. d'une femme : *elle porte la* —, elle est plus maîtresse que son

mari. = Cuis. — *de basif*, le derrière du cimeter. = Morceau de métal rond et creux qu'on attache au bout de la poignée d'un pistolet. || — *de peau*, vieux soldat; ne se dit que par dénigrement. = Au domino et à d'autres jeux, perte continue de toutes les parties : *qu'elle* —! très-fam.

CULOTTÉ, E, adj. (V. le mot suivant) : *homme, enfant* —. *Pipe culottée*.

CULOTTER, v. n., faire des culottes, des pantalons : *ce tailleur culotte bien*. = V. a., mettre, attacher la culotte à quelqu'un. = Noircir, en fumant longtemps, la partie extérieure et le bas du fourneau d'une pipe. = Se —, v. pr., mettre sa culotte, son pantalon. || En parl. d'une pipe, se couvrir d'une teinte noirâtre; fam.

CULOTTIER, ERE, s., celui, celle qui fait, qui vend des culottes de peau, des gants, etc.

CULPABILITÉ, s. f., état de celui qui est coupable ou réputé coupable : *sa* — *est prouvée*.

CULTE, s. m., honneur qu'on rend à Dieu par des actes de religion, de piété : *le* — *de Dieu, le* — *divin*. *L'idolâtrie rendait à la créature le* — *que le créateur s'était réservé à lui seul* (Mass.) *La religion plus pure, le* — *parfait, c'est l'amour et l'obéissance* (Fén.) = Religion; les cérémonies religieuses : *abolir, rétablir un* —. *Changer de* —. *Renoncer au* — *de ses pères*. *Le* — *des idoles, des faux dieux*. *La liberté des CULTES*. *Les ministres du* —, les prêtres. || Vénération profonde : *le* — *des grands hommes*. *Il vouait un* — *à sa mère* (Ac.) || *Se vouer au* — *des Muses*, s'adonner à la poésie, aux arts libéraux.

CULTIVABLE, adj., susceptible de culture : *cette terre n'est pas* —. *Les pays les plus aisément cultivables sont nécessairement les premiers peuples et les premiers florissants* (Volt.)

CULTIVATEUR, s. m., celui qui cultive la terre ou qui en dirige la culture : *nous devons toutes ces productions au travail du* — (Cond.) *Heureux* —! *que je te porte envie* (Col. d'Harleville). = Adj. : *les peuples cultivateurs*. Certains auteurs emploient le fém. **CULTIVATRICE**.

CULTIVER, v. a., labourer, rendre la terre meuble et fertile : — *un champ, des terres*. Par anal., — *la vigne, — des fruits*. *J'ai un plaisir inestimable à vous voir — pour vos enfants les fruits que j'ai cultivés moi-même* (B. de St-P.) || Former, développer : — *un esprit, sa mémoire, sa raison, son goût* (d'Ag.) — *la poésie, la musique. — les arts, les sciences*. *Il cultivait les Muses dont il était chéri* (Fén.) || Entretenir des relations avec quelqu'un : *CULTIVEZ vos amis, soyez homme de foi* (Boil.) *Il est doux de voir ses amis par goût et par estime, il est pénible de les — par intérêt* (La Br.) *C'est une connaissance qu'il faut* —. = Se —, v. pr., être cultivé : *la terre se cultive bien dans ce pays*.

CULTURE, s. f., action de cultiver la terre, de soigner les plantes : *la* — *des champs*. *La* — *du blé, du tabac, de la vigne, des fleurs*. *Rien ne profite sans* —. *Grande* —, exploitation d'un vaste terrain, d'une grande propriété d'après les meilleurs procédés. = Soins donnés aux productions naturelles qui ne viennent pas de la terre : — *des abeilles, de la soie*. *Cette dispersion causa la ruine de la* — *de la soie* (Reg.) || Soins donnés à l'éducation, à l'instruction : *la* — *de l'esprit, des lettres, des arts, des sciences*. *Un esprit sans* — (Volt.) *La véritable éloquence suppose l'exercice et la* — *du génie* (Buff.)

CUMBERLAND, comté du N. de l'Angleterre, cap. Carlisle. = **CUMBERLAND**, comté de la Nouvelle-Hollande, cap. Sydney.

CUMBERLAND (Guillaume-Auguste, duc de), troisième fils de George II, roi d'Angleterre. Il perdit, contre le maréchal de Saxe la bataille de Fontenoy (1745) et défait le prétendant Charles-Édouard à Culloden (1746). Vaincu pendant la guerre de Sept ans, il se retira à Windsor. On lui a élevé une statue sur l'une des places de Londres.

CUMES, anc. vil. de Campanie, eut une Sibylle célèbre. Cécéron posséda aux environs un domaine appelé *Cumanum*. Elle fut détruite en 1203 par les Napolitains.

CUMIN, s. m.; bot., plante ombellifère d'Afrique : *le — est plus gros et plus allongé que l'anis. Les Allemands mettent du — dans leur pain pour l'aromatiser.*

CUMUL, s. m., possession ou jouissance simultanée de plusieurs emplois ou traitements.

CUMULARD, s. m.; fam., fonctionnaire qui occupe simultanément plusieurs emplois.

CUMULATIF, **IVE**, adj; dr., qui se fait par cumul; qui résulte de l'accumulation.

CUMULATIVEMENT, adv., par cumul.

CUMULER, v. a., occuper plusieurs places en même temps : — *des traitements* Abs., il **CUMULE** — *Se —*, v. pr. : *ces emplois ne peuvent se —.*

CUNÉIFORME, adj.; anat., qui a la forme d'un coin : *os —* = Bot. : *feuille, pétale —* = *Écriture —*, écriture des anciens Perses et Médus.

CUNETTE, s. f.; fortific., espèce de canal pratiqué au fond d'un fossé.

CUPIDE, adj., qui a de la cupidité; âpre au gain : *un homme —* — *d'honneurs. Une — ardeur.* = S. m. : *le —.*

CUPIDITÉ, s. f., passion violente de posséder; amour effréné du gain et des richesses : — *insatiable. Victime de leurs cupidités injustes* (Mass.)

CUPIDON, dieu du Dérir chez les Romains; *Imeros* des Grecs, distinct de l'Amour ou Éros. = S. m., joli enfant. Il iron., homme qui se croit beau.

CUPULE, s. f.; bot., sorte de godet formé de bractées soudées entre elles, et formant la base des fleurs ou des fruits : *le gland, la noisette, la châtaigne se développent dans une —.*

CURABLE, adj., qui peut être guéri.

CURAGAÛ, s. m., liqueur qui se fait avec de l'eau-de-vie, de l'écorce d'oranges amères et du sucre, et qui doit son nom à Curaçao.

CURACAO, île de l'archipel des Antilles, appartenant aux Hollandais, et située près des côtes de la Nouvelle-Grenade.

CURAGE, s. m., action de curer, d'enlever la vase : *le — d'un puits, d'un canal, d'un port. Les frais de —.* Les **CURAGES**, boues retirées. = Bot., nom de la persicaire ou poire d'eau.

CURARE, s. m., poison avec lequel les indigènes de l'Amérique mérid. empoisonnent leurs flèches.

CURATELLE, s. f., charge de curateur.

CURATEUR, s. m., celui qui est chargé de veiller aux intérêts d'un mineur émancipé, d'assister un majeur interdit, ou de régir les biens d'une succession vacante.

CURATIF, **IVE**, adj., propre à guérir : *moyen —. Méthode CURATIVE.* = S. m., remède curatif.

CURATION, s. f.; méd., ensemble des moyens employés pour obtenir la guérison d'une maladie.

CURATRICE, s. f., celle qui est chargée d'une curatelle : *elle est — de son mari, de ses enfants.*

CURCUMA, s. m.; bot., safran des Indes.

CURE, s. f., soin, souci : *le meunier n'en a —* (La F.); vieux = Méd., traitement, guérison d'une maladie : *il fait d'aussi belles cures que de beaux discours* (Mol.)

CURE, s. f., charge ecclésiastique, direction

spirituelle d'une paroisse. || Avantages qui y sont attachés. = L. presbytère, l'habitation du curé.

CURÉ, s. m., prêtre pourvu d'une cure : — *de village; — d'une paroisse.* = Fam., *c'est Gros-Jean qui remontre à son —*, se dit d'un ignorant qui prétend donner des leçons à un plus habile que lui.

CURE-DENT, s. m., instrument pour curer les dents : *on doit préférer à tous les autres les cures-dents de plume ou d'écaille très-mince.*

CURÉE, s. f., partie de la bête que l'on donne aux chiens après la chasse : *faire —. Sonner la —. Mettre les chiens en —*, les exciter en leur donnant curée. || Fam., *être âpre à la —*, être avide de gain.

CURE-MÔLE, s. m., machine établie sur un ponton pour curer un port.

CURE-OREILLE, s. m., petit instrument pour enlever la sérosité des oreilles.

CURER, v. a., nettoyer quelque chose de creux, enlever ce qui s'y est amassé : — *un fossé, un puits, un port, la charrue*, la débarrasser de la terre qui s'y attache. = *Se —*, v. pr., se nettoyer : *se — les dents, les oreilles.*

CURETTE, s. f., outil destiné au nettoyage des armes. Syn. de **CROIR**.

CUREUR, s. m., celui qui cure, nettoie les puits, les égouts.

CURIACES (les trois), combattirent contre trois jeunes Romains, les *Horaes*, et lurent vaincus l'an de Rome 65.

CURIAL, **E**, adj., qui concerne la cure, ou le curé : *fonction CURIALE. Droits CURIAUX. La maison CURIALE*, le presbytère.

CURIE, s. f., une des divisions du peuple romain, la dixième partie de la tribu.

CURIEUSEMENT, adv., avec curiosité, soigneusement : *il dit — ce que tout le monde sait* (Volt.)

CURIEUX, **EUSE**, ad., qui a grande envie de voir, de savoir, d'apprendre : — *de nouvelles; de s'instruire. Les anciens Romains étaient peu — de vers et de musique* (Volt.) || Qui recherche des objets rares et précieux : — *de beaux tableaux, de vieux livres.* = Indiscret, qui cherche à pénétrer ce qui ne le regarde pas : *il est —. il écoute aux portes* (Ac.) = En parlant des choses, ce qui est inspiré par la curiosité : *un regard —; un désir —.* = Rare, surprenant, étrange, en parlant des choses : *un livre, un travail —. Une médaille curieuse. Un récit — à entendre. Il me semble que ce procès est assez —* (Volt.) = S., les — *sont insupportables. Il faut pmir cette petite curieuse.* = S. m., amateur de curiosités : *le cabinet d'un —* (Ac.) = S. m., chose remarquable : *le — de l'affaire est que...*

CURION, s. m., chef de curie. = Prêtre qui présidait aux sacrifices d'une curie.

CURIOSITÉ, s. f., désir, besoin de voir, de savoir, d'apprendre : *noble —. Entretenir, satisfaire sa —. Donner un but à la —. Je suis déjà dévorée de —* (Sév.) = Indiscrétion, désir blâmable de pénétrer les secrets d'autrui : *il eut la — d'écouter à la porte. La — naît de la jalousie* (Mol.) = Goût prononcé pour les choses rares. Par ext., chose rare : *objet de —. On montre cela comme une —*. || Fam., chose qui mérite l'attention des curieux : *c'est une — que de voir cela.* = Au pl., collection de choses rares : *cabinet magasin de curiosités.*

CURLE, s. f., ronnet de corlier.

CURME, s. m., boisson fermentée faite avec de l'orge, en usage dans quelques pays du Nord.

CUROIR, s. m., bâton pour débarrasser la char-
re de la terre qui s'y amasse.

CURSEUR, s. m ; géom., petit corps qui glisse
dans une coulisse pratiquée au milieu d'une règle ou
d'un compas. = Astr., fil qui traverse le champ
d'un micromètre, et qui sert à mesurer le diamètre
apparent d'un astre.

CURSIF, **IVE**, adj., ce qui est écrit à la main
courante : *caractères CURSIFS*. = *Écriture CURSIVE*.
= S. f., la CURSIVE.

CURTIUS (Marius), jeune patricien romain qui, l'an 390
de Rome, se devoua aux dieux infernaux pour sa patrie.

CURULE, adj., se dit de la chaise d'ivoire à
l'usage de certains magistrats de l'ancienne Rome :
chaise —. *Les magistrats CURULES étaient les consuls, les censeurs, les édiles*.

CURURES, s. f. pl. V. CURAGES.

CURVATEUR, adj. et s., qui courbe : *le mus-
cle — ou le — du coccyx*.

CURVILIGNE, adj.; géom., formé par des lignes
courbes : *figure* —.

CUSCO, vil. du Pérou, sur le Guataaay. Cette ville fut la
cap. du roy. des Incas. Pizarre s'en empara en 1534.

CUSCUTE, s. f.; bot., plante parasite qui croît
principalement sur le trèfle, la luzerne et le thym.

CUSPIDÉ, **E**, adj.; bot., terminé en pointe :
feuille CUSPIDÉE.

CUSTINE (Adam-Philippe, comte de), lieutenant général
des armées françaises et député aux états généraux, né à
Metz, en 1740, il fut exécuté en 1793 pour avoir mal dé-
fendu Mayence contre les Prussiens.

CUSTODE, s. m., nom donné aux supérieurs de
certains ordres religieux, capucins, cordeliers et
autres. = Officier chargé de veiller chez les Romains
à ce qu'il n'y eût pas de fraude dans le vote pour
l'élection des magistrats.

CUSTODE, s. f., rideau à côté du maître-autel.
= Pavillon qu'on met sur le saint ciboire.

CUTANÉ, **E**, adj.; méd., qui appartient à la
peau : *maladie CUTANÉE*.

CUTTER (mot anglais, pronon. *côtre*), s. m.;
mar., petit navire de guerre qui n'a qu'un mât per-
pendiculaire et un beaupré.

CUVAGE, s. m., endroit où l'on met les cuves.
= Action de cuver le vin.

CUVE, s. f., grand vaisseau de bois avec un seul
fond : — de *vendange*, de *brasseur*. — *cerclée en
fer*. — *d'indigo*, de *cochenille*. — *fumante* (Del.). =
Fortific., *fossés à fond de —*, fossés d'une ville qui
sont revêtus des deux côtés à pied droit.

CUVEAU, s. m., petite cuve; baquet.

CUVÉE, s. f., quantité de vin qui est mise à la
fois dans une ou plusieurs cuves : *il a fait tant de
CUVÉES de vin*. *Ce vin est de la première, de la se-
conde* —. || Fam., *seconde* —, nouvelle façon.

CUVELAGE, s. m., action de cuveler; effet qui
en résulte.

CUVELER, v. a., revêtir de planches l'intérieur
d'un puits, d'une mine que l'on creuse, pour pré-
venir les éboulements.

CUVER, v. n., demeurer dans la cuve, fermen-
ter dans la grappe, en parlant du moût. = V. a.;
fam., — *son vin*, dissiper son ivresse en dormant. ||
*Ces fiers Bretons, ayant bu tristement, CUAIENT leur
vin, dormaient profondément* (Volt.) || Donner à la
colère le temps de s'apaiser.

CUVETTE, s. f., petit cuve; vase à larges bords
évasés, pour se laver : — de *faïence*, de *porcelaine*.
= Fossé d'irrigation entre deux arbres. = Archit.,
vaisseau de plomb destiné à recevoir les eaux d'un

chêneau, et à les conduire dans les tuyaux de des-
cente. — *d'un baromètre*, la partie inférieure du
tube où se met le mercure. *Marbre à —*, marbre
qui recouvre un meuble et qui est entouré d'un
petit rebord. = Pièce qui recouvre le mouvement
de certaines montres.

CUVIER, s. m., cuve pour la lessive.

CUVIER (Georges), naturaliste célèbre, surnommé l'A-
ristote du XIX^e siècle, né en 1769, mort en 1832, a rendu
d'immenses services à la science. Il a donné à la zoologie
une classification naturelle et il a fait faire à l'anatomie com-
parée un pas immense. = CUVIER (Frédéric), son frère,
mort en 1838, s'occupa aussi d'histoire naturelle et publia
plusieurs ouvrages pleins d'érudition et écrits avec une grande
pureté de style.

CYANOGENÈ, s. m., corps gazeux, composé de
carbone et d'azote.

CYATHE, s. m., petit vase de festin chez les
anciens Grecs et Romains, dont les échansons se
servaient pour remplir les coupes d'ivoire.

CYBÈLE, déesse de la Terre, fille du Ciel et de Vesta,
sœur et femme de Saturne, et mère de tous les dieux du
premier ordre.

CYCLADES, groupe d'îles de l'Archipel, situées autour
de Délos, qui appartiennent aujourd'hui à la Grèce.

CYCLAME ou **CYCLAMEN**, s. m.; bot., plante
à racines acres que les cochons cherchent, et
nommée pour cette raison *pain de porceau*.

CYCLE, s. m., période ou révolution toujours
égale d'un certain nombre d'années : *les CYCLES
sont un des principaux éléments du calendrier*. *Le —
solaire est de vingt-huit ans*. *Le — lunaire est de
dix-neuf ans*. = — *épique*, période des temps fa-
buleux.

CYCLIQUE, adj., qui se rapporte à un cycle :
année —. *Poètes CYCLIQUES*, poètes antérieurs à Ho-
mère, dont les œuvres formaient une histoire des
temps fabuleux de la Grèce. = *Poesies CYCLIQUES*,
les vers de ces poètes.

CYCLOÏDE, s. f.; géom., ligne courbe que décrit
un point de la circonférence d'un cercle qui avance
en roulant sur un plan.

CYCLOPE, s. m., nom donné à une race de
géants qui n'avaient qu'un œil rond au milieu du
front : *les CYCLOPES habitaient la Sicile ou Lemnos,
et travaillaient sous les ordres de Vulcain*. || Fam.,
forgeron, serrurier. || Ir., *borgne*.

CYCLOPÉEN, **NE**, adj., se dit des monuments
des temps les plus reculés attribués aux Pélasges.

CYDNUS, riv. de Cilicie, affluent de la Méditerranée,
passait à Tarse. Alexandre le Grand, pour s'y être baigné
couvert de sueur, faillit perdre la vie. On dit que l'empereur
Frédéric Barberousse se noya dans la même rivière.

CYGNE, s. m., oiseau palmipède, aquatique, du
genre de l'oie : *le — au cou flexible*. *La blancheur
du —*. *Les anciens croyaient que le — chantaient mé-
lodieusement lorsqu'il était près de mourir* (Ac.) *Le
— de la Nouvelle-Hollande est entièrement noir*. ||
Avoir la blancheur du —, être d'une extrême blan-
cheur. *Le chant du —*, la dernière composition d'un
musicien, d'un poète distingué. || Orateur, poète,
musicien illustre : *le — de Cambrai*, Fénelon; *le
— de Mantoue*, Virgile; *le — de Vienne*, Mozart. =
Constellation de l'hémisphère septentrional.

CYGNE (ordre du), association charitable fondée en 1443
par Frédéric II, électeur de Brandebourg, et renouvelée en
1843. Le roi de Prusse en est le grand maître.

CYLINDRE, s. m., solide ayant les côtés perpen-
diculaires et une section circulaire. = Grand rou-
leau mù par une mécanique et employé dans les
fabriques à différents usages. = Rouleau dont on se

sert pour éraiser les moites, pour aplanir les allées. = Rouleau armé de lames de fer qui sert à broyer, à allonger les chiffons. = Vase de métal qu'on remplit de braise, et qu'on plonge dans un bain pour maintenir l'eau chaude.

CYLINDRER, v. a., donner la forme d'un cylindre. = Faire passer au cylindre : — *une allée, une avenue*.

CYLINDRIQUE, adj., en forme de cylindre.

CYLINDROÏDE, s. m., corps solide qui approche de la figure d'un cylindre. = Adj. : *solide* —.

CYMAÏSE, s. f., moulure qui forme la partie supérieure d'une corniche.

CYMBALE, s. f., instrument de musique militaire consistant en deux plateaux de cuivre, concaves au milieu, et que l'on frappe l'un contre l'autre.

CYMBALIER, s. m., celui qui joue des cymbales.

CYNIQUE, adj., se dit d'une secte de philosophes qui affectaient de braver les convenances : *Diogène, philosophe* —, *disciple d'Antisthène*. || Impudent, obscène : *discours* — (Volt.) = Méd., *spasme* —, mouvement convulsif des muscles des joues. = S. m., philosophe de la secte cynique. || Homme obscène.

CYNISME, s. m., doctrine, philosophie des cyniques. || Impudent, obscénité : *cet homme affecte un — révoltant* (La H.).

CYNOCÉPHALE, s. m., nom donné à un singe qui a la tête conformée comme le museau du chien. = Mythol., un des animaux sacrés des Égyptiens, consacré au dieu Hermès.

CYNOGLOSSE, s. f.; bot., plante borraginée nommée vulgairement *langue-de-chien*.

CYPRE, V. CHYPRE.

CYPRES, s. m., arbre conifère toujours vert, à rameaux dressés contre la tige : *les anciens avaient fait du — le symbole de la mort. Ces noirs — à la nuit consacrés* (J.-B. R.) || Poét., mort, deuil : *les — funèbres. Changer les lauriers en —, changer les myrtes en —*, changer la victoire, la pompe nuptiale en pompe funèbre.

CYPRINS, s. m. pl., genre de poissons de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, dont la carpe est le type.

CYR (SAINT-), vge (Seine-et-Oise), célèbre par la maison de l'Institut de Saint-Louis qu'y fonda M^{me} de Maintenon et qui depuis est devenue l'*École spéciale militaire*.

CYRÈNE, cap. de l'anc. Cyrénaïque, au N. de l'Afrique, sur les bords de la Méditerranée.

CYRUS, roi des Mèdes, fils de Cambyse et de Mandane, né vers l'an 599 av. J.-C., rendit l'indépendance à la Perse. Il défait Crésus, et s'empara de Babylone, où régnait Balthazar. On ignore quelle fut la fin de ce conquérant. Selon Xénophon, il mourut paisiblement au milieu de ses enfants. = **CYRUS LE JEUNE**, fils de Darius Nothus, fut vaincu et tué par Artaxerce, son frère, qu'il avait voulu détrôner, 401 av. J.-C. = **CYROPÉDIE** (la), ouvrage de Xénophon; c'est un roman sur l'éducation du grand Cyrus.

CYTHÈRE, île de la mer de Crète, consacrée à Vénus, qui en tirait le surnom de *Cythérée*. C'est aujourd'hui Cérigo.

CYTISE, s. m.; bot., genre de plantes légumineuses dont plusieurs sont cultivées dans les jardins à cause de leur beauté.

CZAR ou **TZAR**, s. m., titre qu'on donne au souverain de Russie.

CZARINE, s. f., titre de l'impératrice de Russie.

CZAROWITZ, s. m., fils de czar.

CZARTORYSKI, nom d'une famille polonaise illustre, issue des Jagellons au xiv^e siècle et tirant son nom de la ville de Czartorysk, en Volhynie.

D

D (prononc. *dé*), s. m., quatrième lettre de l'alphabet et la troisième des consonnes, vaut 500 comme lettre numérale. Surmonté d'un trait, **D** vaut 5000. = Abréviation de *DOM*. = Placé après N, il veut dire *dame* : N.-D., *Notre-Dame*. Dans les inscriptions latines, il est mis pour *Deo* : D. O. M., *Deo optimo maximo*, au Dieu très-hon et très-grand.

D, V. DE.

DA, particule qui se joint quelquefois à *oui* ou à *nenni*, pour en augmenter la force : *oui-da, nenni-da*.

D'ABORD, loc. adv. V. **ABORD**.

D'ACCORD, loc. adv. V. **ACCORD**.

DACIE, contrée de la Germanie qui s'étendait au N. du Danube.

DACIER, savant philologue, mort en 1722. = **ANN-LEFÈVRE** —, sa femme, traduisit Homère.

DACRYDION ou **DACRYDIUM**, s. m., genre d'arbres conifères, de la famille des taxinées.

DACTYLE, s. m., pied de vers grec ou latin, composé d'une longue et de deux brèves. = Genre de plantes graminées dont on fait des gazons dans les jardins.

DACTYLIOMANCIE, s. f., sorte de divination, chez les anciens, qui se faisait au moyen d'anneaux.

DACTYLION, s. m., petit instrument que l'on adapte à un piano pour donner plus d'extension à

la main et d'agilité aux doigts. = Méd., adhérence de deux ou plusieurs doigts.

DACTYLIOTHÈQUE, s. f., collection ou cabinet d'anneaux ou de pierres gravées. = S. m., celui qui en est le gardien.

DACTYLOGIE, s. f., art de converser au moyen de signes faits par les doigts.

DACTYLOPTÈRES, s. m. pl., genre de poissons appelés aussi *poissons volants*.

DADA, s. m., dans le langage enfantin. = Bâton sur lequel chevauchent les enfants. || *C'est son —*, son idée fixe, sa manie; *fam*.

DADAIS, s. m., homme dont l'attitude dénote la niaiserie, la sottise : *un grand — qu'on veut lui bailler pour époux* (La F.); *fam*.

DAGHESTAN ou **GOVERNEMENT DE DERBENT**, p. montagneuse de l'empire russe, à l'O. de la mer Caspienne. Ce pays est divisé en plusieurs petits États qui reconnaissent presque tous l'autorité de la Russie, surtout depuis la soumission de Schamyl en 1859.

DAGOBERT, nom de trois rois francs, de la race des Mérovingiens. = **Auguste** —, général français, mort en 1794.

DAGUE, s. f., espèce d'épée très-courte. || *Fin comme une — de plomb*; prov., esprit lourd qui veut faire le fin. = Outil de relieur pour ratisser les peaux de veau. = Au pl., premier bois qui vient au cerf âgé d'un an.

DAGUERRÉOTYPE, s. m., appareil à l'aide duquel on fixe les images de la chambre obscure sur une planche de cuivre plaquée d'argent. = Instrument destiné à reproduire ces images.

DAGUERRÉOTYPER, v. a., reproduire l'image d'un objet, d'une personne au moyen du daguerréotype : — un *payage*. *Il s'est fait* —.

DAGUESSEAU (Henri-François), magistrat et ministre plein de modération et de fermeté qui a laissé, sous le titre d'*Instructions à mes enfants*, un cours complet d'éducation judiciaire; mort en 1751.

DAGUET, s. m., jeune cerf qui en est à son premier bois.

DAHLIA, s. m., plante de la famille des composées, recherchée pour ses belles fleurs. = Fleur du dahlia.

DAHOMÉY, roy. de la Guinée supérieure.

DAIGNER, v. a., avoir pour agréable, condescendre à; il est toujours suivi d'un inf. : *DAIGNEZ vous asseoir*. *Et ne DAIGNERAIT pas au moins baisser les yeux* (Rac.) *Aussitôt qu'il me voit il DAIGNE me connaître* (La Br.) *Je prie Dieu qu'il — leur faire connaître combien est fausse la lumière qui les conduit* (Boss.)

D'AILLEURS, loc. adv. V. **AILLEURS**.

DAIM, s. m., quadrupède ruminant, espèce de cerf à bois plats. = Sa peau.

DAIM (Olivier le), barbier et ambassadeur de Louis XI, pendu en 1484.

DAINE, s. f., femelle du daim.

DAIR ou **DAÏRI**, souverain pontife du Japon.

DAIS, s. m., ouvrage d'architecture et de sculpture qui sert à couvrir et à couronner un autel, un trône, une chaire. || Espèce de pavillon portatif en soie, soutenu par deux ou quatre petites colonnes, sous lequel on porte processionnellement le saint Sacrement, et sous lequel on place les princes, les prélats, etc., lorsqu'ils font une entrée solennelle. = Voûte couverte de feuillage : *sous un — de feuillage et sur un trône de gazon* (Fléché.) = Lieu élevé où se placent les souverains pour les cérémonies : *va jusque sous le — faire pâlir le vice* (Boil.) = Espèce de baldachin, de ciel de lit, d'une forme carrée ou circulaire : *un lit somptueux qu'un — pompeux couronne* (Del.)

DALAYRAC, compositeur de musique, mort en 1809.

DALBERGIE, s. f., genre de plantes légumineuses.

DALBERGIEES, s. f. pl., tribu de plantes légumineuses papilionacées dont la dalbergie est le type.

DALÉCARLIE, anc. p. de Suède, voisine de la Norvège. Gustave Vasa y trouva un refuge.

DALILA, célèbre courtisane de la tribu de Dan; aimée de Samson, elle le trahit et le livra aux Philistins.

DALLAGE, s. m., action de paver avec des dalles. = Pavé de dalles.

DALLE, s. f., mince tablette de pierre ou de marbre dont on pave des terrasses, des trottoirs, des églises, etc. = Synon. de **DARNE**.

DALLER, v. a., paver, couvrir de dalles.

DALMATIE, p. importante des États autrichiens, le long de l'Adriatique. = *Duc de —*. V. **SOUULT**. = **DALMATE**, adj. et s., qui appartient à la Dalmatie ou à ses habitants. = Habitant de la Dalmatie.

DALMATIQUE, s. f., tunique à longues manches que portent, à l'autel, les diaeres, les sous-diaeres et les évêques.

DALOT, s. m., trou, canal pour faire écouler les eaux hors du navire.

DAM, s. m.; vieux, préjudicé : *si vous vous êtes ma! expliqué, ce sera à votre —* (Math.) *C'est à leur*

— *et non pas au mien* (J.-J.) *Il y vint à son —* (La F.) = **THÉOL.**, *peine du —*, privation de la vue de Dieu que subissent les damnés.

DAMAN, s. m., mammifère de l'ordre des pachydermes, de la taille de la marmotte, et dont la fourrure est précieuse.

DAMAS, vil. et éyalet importants de la Syrie. = S. m., étoffe de soie qu'on en tirait autrefois et qu'on fabrique aujourd'hui à Lyon et à Nîmes. = Étoffe de laine damassée. = Lame de sabre d'un acier très-fin, qu'on tire de Damas et des environs. = Prune d'un goût exquis.

DAMASQUINER, v. a., incruster des filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier : — *une épée d'or*, *d'argent*. *Cuirasse DAMASQUINÉE*.

DAMASQUINERIE, s. f., art du damasquiner.

DAMASQUINEUR, s. m., celui qui damasquine.

DAMASQUINURE, s. f., ouvrage du damasquiner; travail de ce qui est damasquiné.

DAMASSÉ, s. m.,inge damassé.

DAMASSER, v. a., fabriquer en façon de Damas, avec des dessins : — *une étoffe*.

DAMASSEUR, **EUË**, s., celui, celle qui fabrique du linge damassé.

DAMASSURE, s. f., dessin que l'on a figuré sur la toile damassée en tissant.

DAME, s. f., titre qu'on donnait aux femmes nobles : *les DAMES de France*, les filles du roi. *Notre —*, la sainte Vierge. = Femme à laquelle un chevalier avait voué sa foi et dont il portait les couleurs : *rompre une lance pour sa —*; par ext., femme à qui l'on rend des hommages assidus : *être fidèle à sa —*. = Femme de qualité : *haute et puissante —* (Rac.) = Titre d'honneur ou d'office donné à certaines femmes : — *d'honneur* ou *d'atours*. = Femme mariée à un bourgeois : *faire la —*, *la grande —*; ir. = Toute personne du sexe : *il y avait à ce bal trois cavaliers pour une —*. *Course pour les DAMES*, se dit, au jeu de bague, de la première course, qui ne compte pas pour le prix. = Religieuse ou chanoinesse de certaines abbayes : *les — de Fontevrault*; *les — du Sacré-Cœur*. — *du chœur*, qui siège dans les hautes stalles. — *de CHARITÉ*, V. ce mot. *Les — de la halle*, les marchandes de la halle, admises auprès du souverain et des princes dans certaines circonstances. = Joint à un nom propre, il est familier et badin : — *Françoise*; — *bélette*; — *nature*. = Figure du jeu de cartes : — *de pique*, *de cœur*. = Pièce ronde ou plate du jeu de trictrac; au pl., jeu dans lequel on se sert exclusivement de ces pièces : *aller à —*, pousser un pion au dernier rang des cases de son adversaire; on appelle *dame* ce pion ainsi poussé, sur lequel on en met aussitôt un autre pour le distinguer. = La pièce la plus importante après le roi, au jeu d'échecs; on l'appelle aussi la reine. = Instrument de paveur, qu'on nomme aussi demoiselle. *Belle —*, papillon du genre nymphale. — *d'onze heures*, plante lilacée dont les fleurs blanches ont les pétales verts. = Nom vulgaire de plusieurs petits oiseaux. = Digue qui, dans un canal, sépare la partie occupée par les eaux de celle où l'on travaille encore. = Interj., marque l'affirmation, la surprise; pop.

DAME-DAME, s. f., espèce de brouette.

DAME-JEANNE, s. f., grosse bouteille de verre ou de grès, souvent couverte d'osier.

DAMER, v. a., mettre un pion, au jeu de dames, sur le pion arrivé à dame. || — *le pion à quelqu'un*, l'emporter sur lui ou le supplanter.

DAMERET, adj., qui cherche à plaire aux da-

mes : *peindre Caton galant et Brutus* — (Boil.) = S. m., homme efféminé qui prend une parure et des manières propres à plaire aux dames : *un vieux —. Qui fait le — dans un corps tout cassé* (Mol.)

DAMETTE, s. f., nom vulgaire d'un oiseau qu'on appelle aussi bergeronnette à collier.

DAMIENS, misérable qui tenta d'assassiner Louis XV en 1757.

DAMIER, s. m., surface plane divisée en carreaux alternativement blancs et noirs pour jouer aux dames et aux échecs. = Nom vulg. d'un oiseau et d'une coquille tachetés en forme de damier.

DAMIETTE, vil. de la Basse-Égypte, à l'embouchure orientale du Nil.

DAMMARTIN (comte de). V. CHABANNES.

DAMNABLE, adj., qui peut attirer la damnation éternelle : *la simonie est honteuse et —* (Pasc.) || Pénitencieux, abouissable : *maxime, dessin, art —*.

DAMNABLEMENT, adv., d'une façon condamnable ; peu us.

DAMNATION, s. f., punition, supplice des damnés : *est-ce un article de foi qu'il faille croire sur peine de — ?* (Pasc.) = Sorte de jurement dont on a abusé dans les romans et drames modernes.

DAMNÉ, E, adj. et s., celui ou celle qui souffre la damnation : *les DAMNÉS ne se haïssent pas moins les uns les autres qu'ils ne haïssent les démons* (Boss.) || *Souffrir comme un —*, horriblement. *C'est son âme DAMNÉE*, se dit d'une personne qui sert aveuglément les passions d'une autre. = Se dit fam. de quelqu'un qui nous fait éprouver une vive contrariété.

DAMNER, v. a., condamner aux peines, punir des peines de l'enfer : *Dieu DAMNERA les méchants* (Ac.) = Juger, déclarer digne des peines de l'enfer : *— tous les humains de sa pleine puissance* (Boil.) = Causer la damnation : *la mollesse et Poivivète DAMNERONT ceux qui habiteront les grandes villes* (Mass.) || *Faire —*, importuner, tourmenter à l'excès ; fam. *Dieu me DAMNE !* sorte de jurement : *Dieu me DAMNE ! voilà son portrait véritable* (Mol.) = Se —, v. pr., s'exposer à la damnation, la mériter.

DAMNOLÈS, courtisan de Denys l'Ancien, que celui-ci fit un jour asséoir à sa place, après avoir fait suspendre au-dessus de sa tête une épée retenue par un crin de cheval. La terreur qu'éprouva Damoclès le guérit de la manie qu'il avait auparavant de vanter le bonheur du rang suprême.

DAMOISEAU ou **DAMOISEL**, s. m., nom qu'on donnait autrefois au jeune gentilhomme qui aspirait à devenir chevalier. || Jeune homme qui fait le galant et qui se donne pour réussir auprès des dames.

DAMOISILLE, s. f., titre qui appartenait autrefois aux filles de qualité ou aux femmes de petite noblesse dans les actes publics.

DAMON et **PYTHIAS**, pythagoriciens qui vivaient à Syracuse sous Denys le Jeune, et que leur amitié a rendus célèbres.

DANAË, jeune fille que Jupiter séduisit en pénétrant auprès d'elle sous la forme d'une pluie d'or.

DANAÏDES, filles de Danaüs, au nombre de 50, qui, pour avoir tué leurs maris, étaient condamnées, suivant la Fable, à remplir dans les Enfers un tonneau sans fond. *C'est le tonneau des —*, c'est une entreprise où l'on dépense beaucoup sans aboutir à rien = **DANAÏDE**, s. f. V. **TURBINE**.

DANDIN, s. m., homme dont la démarche dénote la misère, la sottise. = Personnage de la farce au moyen âge, juge ridicule. = Paysan enrichi et vaniteux d'une pièce de Molière.

DANDINEMENT, s. m., action de dandiner ; mouvement de celui qui se dandine.

DANDINER, v. n., balancer son corps en mar-

chant. = **Se —**, v. pr., mêmes sens : *il marche en se DANDINANT* (Ac.)

DANDOLO, célèbre famille patricienne de Venise.

DANDY (mot angl.), s. m., homme qui affecte une trop grande recherche dans sa toilette.

DANEEROG, s. m., ordre de chevalerie en Danemark.

DANEMARK, roy. du N. de l'Europe, composé d'un archipel et d'une presqu'île.

DANGEAU (marquis de), aide-de-camp et courtisan de Louis XIV. Il a laissé en manuscrit un volumineux *Journal de la cour de Louis XIV*, qu'on n'a publié qu'en 1854.

DANGER, s. m., situation où l'on craint un mal, où l'on court quelque risque : *mettre tant de fois ton Rodrigue en —* (Corn.) = Péril, risque : *les DANGERS que je vais courir* (J.-J.) *Le trop d'attention qu'on a pour le — fait le plus souvent qu'on y tombe* (La F.) = Inconvénient : *quel — y a-t-il à l'avertir ?* (Ac.) *Je n'y vois aucun —*.

§ **DANGER. PÉRIL, RISQUE, HASARD** Le premier est le terme général ; *péril* se dit des cas où la vie est intéressée. Les deux derniers désignent des dangers possibles, mais éventuels, qui inspirent de l'inquiétude. Ils diffèrent en ce que les risques peuvent être prévus et calculés, tandis que les hasards sont toujours incertains.

DANGEREUSEMENT, adv., avec danger ; d'une manière dangereuse : *— malade, blessé*.

DANGEREUX, EUSE, adj., qui met en danger : *le calme — succédant aux orages* (Boil.) = Qui fait ou peut faire beaucoup de mal ; se dit des personnes et des choses : *liaison DANGEREUSE, livre — ; homme —*, à qui on ne peut se fier. = *Habile à se faire aimer des femmes : — séducteur*. V. **MAUVAIS**.

DANIEL, l'un des quatre grands prophètes, fut mené captif à Babylone, étant encore fort jeune, et y parvint aux plus hautes dignités.

DANOIS, E, adj., qui est du Danemark. = S., habitant du Danemark. = **DANOIS**, s. m., langue danoise. = Chien de chasse ou de garde originaire du Danemark.

DANS, prép., exprime le rapport qui existe entre deux choses dont l'une contient l'autre : *presque tous les hommes policés demeurent — des maisons* (Mont.) || *Que de travers entrent — la tête d'un sot !* (Ducl.) *Entrer — les ordres. Prendre quelqu'un — ses bras*. = Marque la durée, l'époque : *et ce jour effroyable arrive — dix jours* (Rac.) || *Les hommes insolents — la prospérité sont toujours faibles et tremblants — la disgrâce* (Fén.) = Exprime des rapports de circonstance, d'état, de situation, de disposition morale ou physique : *— le doute, abs-tiens-toi. Viure — les plaisirs. — l'amitié comme — l'amour, on est souvent plus heureux par les choses qu'on ignore que par celles que l'on sait* (La Roch.) = Il exprime encore le but, l'intention : *— l'espoir d'élever Béatrice à l'empire* (Rac.) *Il fait cela — le dessein de s'établir* (Ac.) V. **À**.

DANSANT, E, adj., propre à faire danser : *musique DANSANTE*. = Où l'on danse : *soirée —*. = Se dit quelquefois des personnes qui aiment à danser : *jamais je n'ai vu une petite fille si —* (Sév.)

DANSE, s. f., mouvements du corps qui se font en cadence, et qui consistent surtout en pas réglés et mesurés par le son de la voix ou des instruments. || *N'avoir pas le cœur à la —*, être inquiet, chagrin. *Entrer en —*, se mêler à ceux qui dansent pour danser avec eux ; || s'engager dans une entreprise à laquelle on n'avait pas encore pris part. *Mener la —*, conduire les danseurs ; || être l'âme ou le bras d'une entreprise. = Action, manière de danser : *arriver pendant la — ; avoir une — gracieuse*. = Réunion de danseurs ; lieu où l'on danse. = Ensemble de mouvements et de pas qui composent une danse par-

teuillère : *la polka est une — trop atigante.* || — *des morts.* V. MACABRE. — *de Saint-Guy ou de Saint-Weit*, maladie caractérisée par des mouvements convulsifs. — *de corde*, qu'on exécute sur une corde, à une certaine distance du sol. = Correction manuelle : *planquez-lui une bonne —*; fam., se dit aussi de l'action de battre les ennemis, et de là vient l'expression fig. : *il n'a pas l'air à la —*, il ne paraît pas courageux.

DANSER, v. n., mouvoir le corps en cadence et à pas mesurés, au son de la voix ou des instruments. || *Mon cœur DANSE de joie*, j' prouve un plaisir très-vif. *Ne savoir sur quel pied —*, ne savoir que faire, que devenir. *Faire — quelqu'un*, le malmenner. = — *sur la corde*, exécuter des pas mesurés, des tours de force sur une corde tendue; || se trouver dans une situation difficile. = V. a., exécuter une danse : — *la bourrée.* || *Il la DANSERA; je la lui ferai —*; pop., je me vengerai de lui. *Se —*, être dansé; convulser : la danse, en parl. d'un air.

DANSEUR, EUSE, s., personne qui danse. = Dont la profession est de danser : — *de l'Opera*, — *de corde.* = Adj., *chien —*, qui voltige et ne suit pas exactement la voie de l'animal qu'il chasse.

DANTE ALIGHIERI, illustre poète florentin (1265-1321), auteur de la *Divine Comédie*. = DANTESCUE, adj., se dit de ce qui imite ou rappelle le style et la manière de Dante.

DANTON, célèbre conventionnel, exécuté en 1794.

DANTZIG ou DANTZICK, vil. forte et commerçante de la Prusse, à l'embouchure de la Vistule, produit des eaux-de-vie renommées.

DANUBE, le plus grand fleuve de l'Europe après le Volga. Il prend sa source dans la Souabe et se jette dans la mer Noire. = DANUBIEN, NE, adj., voisin du Danube.

DAPHNÉ, s. m., arbuste dont les tiges servent à faire les chapeaux de paille blanche.

DAPHNIE, s. f., crustacé de couleur rouge, de la famille des branchiopodes, qu'on trouve en grand nombre dans les flaques d'eau.

DAPHNOÏDES, s. f. pl., famille de plantes ayant pour type le genre daphné.

D'APRÈS, loc. adv. et prép. V. APRÈS.

DARD, s. m., bâton terminé par une pointe de fer qu'on lançait avec la main : — *lance d'une main sûre* (Rac.) || Trait malin, mordant sarcasme : *il décoche un — qui porte coup* (Pasc.); peu us. = Aiguillon d'insecte; langue de serpent. = Pistil ou partie femelle d'une fleur. = Garniture de fer qui renforce le bout inférieur d'un fourreau de sabre. = Archil., ornement en forme de fer de flèche qui sépare les oses. = Petit poisson, vulg. *vandoise*.

DARDANELLES (détroit des), petit détroit qui fait communiquer l'Archipel avec la mer de Marmara et sépare l'Europe de l'Asie.

DARDER, v. a., frapper, blesser avec un dard : — *une baléine* (Ac.) || *Le pic DARDE au cœur des arbres une langue ejilée* (Buff.) *Le dragon DARDAIT sa langue contre la peau de Roland* (Les.) *Liqueur DARDEE par les genives des vipères irritées* (Volt.); se dit aussi au sens moral et fig. : — *une epigramme.* = Lancer à plomb : *que le soleil DARDE sur moi ses feux* (Marm.) = Hortlic., se dit d'un arbre qui pousse des branches horizontales.

DARDILLE (Il m.), s. f., queue d'un œillet.

DARDILLER (Il m.), v. n., pousser son dard ou sa dardille, en parl. de l'œillet.

DARDILLON (Il m.), s. m., languette pointue d'un hameçon.

DARFOUR, roy. de Nigritie.

DARIEN (golfe de), dans la mer des Antilles. = *Isthme de —*, isthme de Panama.

DARIOLE, s. f., p.-lissierie à la crème.

DARIQUE, s. f., monnaie d'or ou d'argent des anciens Perses. frappée sous l'un des Darius.

DARIUS, nom de trois rois de Perse; — *I^{er}*, fils d'Hystaspes, dont les lieutenants furent battus à Marathon; — *II*, Ochus ou Nothus, fils naturel d'Artaxerces I^{er} et successeur de Sogdian; — *III*, Codoman, dernier roi de Perse. Il fut vaincu par Alexandre et assassiné par Bessus.

DARMSTADT, cap. du grand-duché de Hesse-Darmstadt.

DARNE, s. f., tranche de saumon, d'aloë, etc.

DARNLEY, cousin et époux de Marie Stuart, qui le fit assassiner.

DARSE, s. f., partie intérieure d'un port, fermée avec une chaîne, où l'on conserve et répare les navires; ne se dit guère que dans la Méditerranée.

DARTRE, s. f., nom vulgaire de plusieurs maladies cutanées, caractérisées par des boutons ou des pustules qui causent des malaises, et qui se recouvrent de croûtes ou d'ulcérations.

DARTREUX, EUSE, adj., qui est de la nature des dartres. = S., personne qui a des dartres.

DARU (comte), homme d'État et littérateur qui a écrit une remarquable *Histoire de Venise*; mort en 1829.

DASCHKOF (princesse), intrigante et savante fille du comte Vorontzof. Elle contribua puissamment à la révolution de 1762, qui plaça Catherine II sur le trône; morte en 1810.

DASYPODE, s. f., genre d'insectes hyménoptères.

DASYVURE, adj.: zool., qui a la queue veuve. = Bot., qui a les fleurs di-posées en épis velus. = DASYVRES, s. f. pl., mammifères didelpes ou marsupiaux de la Nouvelle-Hollande.

DATAIRE, s. m., président de la daterie.

DATE, s. f., indication du temps et du lieu où une lettre a été écrite, ou un acte a été passé : *la — d'une lettre, d'un contrat. J'ai reçu votre lettre en — du 8 juin. Prendre —*, indiquer, constater l'époque où une chose se fera; il se dit aussi dans le sens de prendre rang, en faisant constater la priorité de sa demande, de son inscription dans les circonstances où la priorité peut constituer un droit. = Temps précis où un événement s'est passé : *la — d'un événement.* = Indication de ce temps : *l'art de vérifier les DATES. Erreur de —*. = Chiffre qui indique la date : *la — est illisible.* || *Amitié de fraîche, de vieille —*, récente, ancienne.

DATER, v. a., mettre la date à : — *une lettre, un jugement.* = V. n., prendre jour, commencer à compter à partir d'une époque : *DATONS du premier de ce mois pour mes appointements* (Ac.); à — *de ce jour.* = Avoir en lieu, avoir commencé d'exister à telle ou telle époque : *l'invention de l'imprimerie DATE du XV^e siècle* (Ac.) *La science du droit dans l'Europe moderne ne DATE que du XII^e siècle* (Lermnier.) || *Cet homme ne DATE pas d'hier, il DATE de loin*; fam., il est très-âgé. = Faire époque : *cet événement DATERA dans l'Histoire.*

DATERIE, s. f., division de la chancellerie romaine où l'on expédie les actes pour les bénéfices, les dispenses. = Office de dataire.

DATIF, s. m., troisième cas de la déclinaison latine, et quatrième cas de la déclinaison grecque; il marque le plus souvent l'attribution, et caractérise, avec l'abatif, un grand nombre de régimes indirects. = DATIF, IVE, adj.; dr., tutelle DATIVE, conférée judiciairement.

DATION, s. f.; dr., — *en payement*, payement effectué en nature.

DATTE, s. f., fruit du datlier.

DATTIER, s. m., arbre de la famille des pal-

miers, dont le fruit est savoureux, nourrissant et peut se conserver.

DATURA, s. m., genre de plantes de la famille des solanées, essentiellement vénéneuses, dont les fleurs ont un parfum suave.

DATURINE, s. f., substance alcaline, vénéneuse et narcotique, extraite de la graine du datura.

DAUBE, s. f., assaisonnement de haut goût pour certaines viandes. = Viande ainsi préparée.

DAUBENTON, compatriote, ami et collaborateur de Buffon. Il mourut en 1799.

DAUBER, v. a., battre à coups de poings; pop. || Railler quelqu'un, mal parler de lui: *le loup DAUBE, au coucher du roi, son camarade absent* (La F.); et abs.: *de tout temps votre langue a DAUBÉ d'importance* (Mol.) = Se —, v. pr., se battre à coups de poings; || se déchirer à coups de langue.

DAUBEUR, s. m., railleur et médisant: *les DAUBEURS ont leur tour* (La F.); fam. et peu us.

DAUBIÈRE, s. f., vase pour cuire la daube.

DAUMESNIL (Pierre), dit *la Jambe de bois*, brave général du premier Empire, que son énergique attitude, en 1814, a rendu populaire; mort en 1832.

DAUN, bon général autrichien, renommé pour sa prudence et sa lenteur, battu plusieurs fois le grand Frédéric.

DAUNOU (François), savant oratorien et membre de la Convention, organisa l'Institut avec Lakanal, fut depuis membre du Tribunal, archiviste de l'Empire, rédacteur du *Journal des Savants*, secrétaire de l'Académie des Inscriptions et professeur au Collège de France; mort en 1840.

DAUPHIN, s. m., genre de céteacés dont la tête est petite, et qui sont privés de fanons. = Pierre dans laquelle on a creusé un trou pour le passage de l'eau. = Constellation de l'hémisphère septentrional. = Sorte de papier. = Titre porté par les fils aînés des rois de France depuis 1349 jusqu'en 1830. V. DAUPHINÉ.

DAUPHIN, E, adj., se dit des éditions d'auteurs latins faites pour l'usage du dauphin, fils de Louis XIV. = Se dit aussi des auteurs qui ont travaillé à ces éditions. = DAUPHIN, s. m., chacun des ouvrages de cette collection.

DAUPHINE, s. f., titre que portaient les femmes des dauphins de France.

DAUPHINÉ, anc. et grande p. de France, entre le Rhône, la Provence et les Alpes. Elle fut cédée au roi de France en 1349, à la condition que l'aîné des enfants de France porterait le titre de *dauphin*.

DAURADE, s. f., poisson d'un beau jaune doré, très-commun dans la Méditerranée.

D'AUTANT, loc. adv. V. AUTANT.

DAVANTAGE, adv. comparatif qui marque la supériorité; *ce qui se rapproche le plus de nos maîtres est toujours ce qui nous plaît* — (Volt) = Plus: *je n'en dirai pas* —. = Plus longtemps: *il ne faut pas différer* — (Corn.) = De plus: *que désirez-vous* —? (Boss.) V. PLUS.

DAVID, second roi des Juifs, remplaça Saül et fut le père de Salomon. Tour à tour coupable et repentant, il composa des hymnes ou psaumes admirables. = **DAVID** (Jacques-Louis), homme politique et peintre remarquable de la Révolution et de l'Empire. Il régénéra la peinture en France par l'imitation des formes pures et sévères des bas-reliefs antiques; mort en 1825.

DAVIER, s. m., instrument pour arracher les dents. = Barre de fer attachée à la pièce qu'on veut forger, au moyen d'anneaux et de crampons qui permettent de transporter facilement cette pièce sur l'enclume. = Outil de tonnelier pour faire entrer les cerceaux.

DAVOUST, duc d'Auerstädt et prince d'Eckmühl, fut un

des plus grands hommes de guerre du premier Empire; mort en 1823.

DAVY (sir Humphry), chimiste anglais à qui l'on doit une lampe de sûreté pour les mines.

DAX, s.-pref. du départ. des Landes.

DÉ, prép. (*d'*; du pour de le, des pour de les), exprime: 1° un rapport de possession, propriété, appartenance: *le livre — Paul, la bonté — Dieu. La beauté — la femme. Les habitants — Paris. Le sujet d'un discours. La lumière du soleil. C'est là le fait d'un ignorant*. = 2° Un rapport d'origine, de cause; l'instrument, la destination, l'objet, le but, la profession, la nature, la qualité, la matière: *les Fables — La Fontaine. Le vent du nord. Les malheurs — la guerre. Un signe — tête. Une salle — spectacle. Un maître — danse. Un homme — talent. Un vase — terre*. = 3° Un rapport de temps, d'époque, de durée, de valeur, de dimension, de quantité, de distance, du contenant au contenu: *je ne veux — trois mois rentrer à la maison* (Rac.) *Je serai chez vous — cinq heures à six. La guerre — Trente ans. Le labeur d'une année* (La F.) *Une pièce — vingt francs. Un homme — six pieds. Une armée — vingt mille hommes. Ils étaient — vingt à vingt-cinq. — Paris à Rome. Une tasse — ccfse*. = 4° Rapport de la partie à l'ensemble: *le bout du doigt. Le tiers — la somme*. = 5° Un rapport de qualification: *arc — triomphe. Lettres d'amour. Les dévots — cœur* (Mol.) *Maladie d'esprit*. = 6° Le rapport du nom, de l'adjectif, de l'adverbe de quantité ou du verbe avec leur régime circonstanciel: *un menteur est toujours prodigue — serments* (Corn.) *Une heure — prospérité fait oublier une amitié — vingt années* (Bourd.) *Tirer avantage — ses talents* (Volt.) *Rien ne sert — courir* (La F.) *Tant — bontés ont lieu de me confondre* (Rac.) = 7° Un rapport de séparation, d'éloignement: *il n'y a personne qui ne sorte d'avec lui très-satisfait* (La Br.) = 8° Il précède quelquefois un infinitif complément d'un verbe sous-entendu: *pleurs — couler, soupirs d'être poussés, regards d'être au ciel adressés* (La F.) = 9° Il est souvent explétif, et forme un gallicisme: *quel chien — mettez. Mais un fripon d'enfant* (La F.) *Voici mon étourdi — maître* (Dest.) = 10° Se place entre certains verbes actifs et l'infinitif qui leur sert de régime: *negliger d'écrire; conseiller — partir*. = 11° Est purement indéterminé au commencement des phrases et devant certains régimes directs: *d'immenses roches pendaient en ruine au-dessus — ma tête* (J.-J.) *Donnez-moi du pain. Obtenir des renseignements. Il a été des années sans venir*. = 12° Se place entre le nom commun d'une chose et le mot ou l'expression qui la particularise: *la ville — Paris. La comédie du Misanthrope. Le cri — vive le Roi!* = 13° Est elliptique: *je n'ai que faire — vos dons* (Mol.) *On dirait d'un fou*, on le prendrait pour un fou. *Dire d'un, puis d'un autre*; fam., changer d'avis et de sentiments. *Si j'étais que — vous*, si j'étais à votre place. *Il n'est roi que — nom*, etc. *De par*, loc. prép., en vertu de l'ordre donné par: — *par le roi*.

DÉ, s. m., petit cube dont les six faces sont marquées d'un nombre différent de points, depuis un jusqu'à six, et qui sert à jouer: *avoir le —*, être le premier à jouer: *à vous le —*, à vous de jouer; || c'est à vous à répondre. *Tenir le —*, diriger la conversation à son gré. *Le — en est jete*, le parti en est pris. *Coup de —*, de hasard: *tout est coup de — dans le monde* (Volt.) = Partie cubique d'un pié-

destal. = Cube de pierre qu'on met sous un poteau, sous un vase, sous une colonne, etc., pour les isoler de terre. = Petit cylindre de métal ou d'ivoire qu'on met au bout d'un doigt pour pousser l'aiguille à coudre; on dit aussi : — à coudre.

DÉALBATION, s. f., opération chimique qui consiste à blanchir certaines substances par l'action du feu. = Syn. d'ÉTIOLEMENT.

DÉBÂCHIER, v. a., ôter la bâche de : — une voiture, une charrette.

DÉBÂCLAGE, s. m., action de débâcler.

DÉBÂCLE, s. f., rupture, ordinairement subite, des glaces d'une rivière. = Sortie d'un port des navires qui l'encombrent. || Changement subit et imprévu qui amène, dans une affaire, le désordre ou la ruine : *cet accident commença la — de sa fortune.*

DÉBÂCLEMENT, s. m., moment de débâcler un port; peu us.

DÉBÂCLER, v. a., débarrasser un port, une rivière, etc., des bateaux vides qui l'encombrent. || Ouvrir ce qui était bâclé : — une porte, une fenêtre; pop. = V. n., se dit d'une rivière gelée lorsque la glace vient à se rompre. || Se dit des personnes importunes lorsqu'elles nous débarrassent de leur présence : *ces garnements ont enfin DÉBÂCLÉ*; peu us.

DÉBÂCLEUR, s. m., celui qui est chargé de faire débâcler un port, une rivière.

DÉBAGOUER, v. n., vomir; triv. = V. a.; fig. et bas, dire indistinctement tout ce qui vient à la bouche, déblâter : *il DÉBAGOULA tout ce qu'il avait sur le cœur* (Volt.)

DÉBALLAGE, s. m., action de déballer. = Marchandises étalées pour quelques jours.

DÉBALLER, v. a., défaire une balle de marchandises pour les en retirer.

DÉBANDADE, s. f., action de se débander; confusion, désordre qui en résulte : *croit-on que des discours de tribune arrêteront une — ?* (Napol.) A la —, loc. adv., confusément et sans ordre : *laisser tout à la —*, abandonner au hasard le soin de ses affaires; on dit de même : *tout va à la —*.

DÉBANDEMENT, s. m., action des troupes qui se débloquent; effet qui en résulte.

DÉBANDER, v. a., ôter une bande, un bandage de : — une plaie. = Détendre : — un arc, une corde. Se —, v. pr., se disperser, rompre ses rangs avec désordre : *toute l'armée se DÉBANDA.* = Se détendre. || Se — l'esprit, lui donner quelque repos pour chasser la fatigue causée par une grande application.

DÉBANQUER, v. a., gagner tout l'argent qu'un banquier a devant lui. = V. n., se dit d'un bâtiment qui quitte le banc de Terre-Neuve.

DÉBAPTISER, v. a., priver quelqu'un des avantages du baptême : *il se ferait plutôt — que de faire telle chose* (Ac.); fam. || Changer le nom de : — quelqu'un par méprise (Id.) = Se —, v. pr., changer de nom : *qui diable vous a fait aussi vous aviser, à quarante-deux ans, de vous — ?* (Mol.)

DÉBARBOILLER (ll m.), v. a., nettoyer, ôter ce qui saïit : — le visage d'un enfant ou — un enfant. = Se —, v. pr., se laver le visage; || se tirer d'une affaire difficile.

DÉBARCADÈRE, s. m., espèce de cale ou jetée qui, du rivage, s'avance un peu dans la mer, ou dans un fleuve, et qui sert à l'embarquement et au débarquement. = Côté de la gare, dans un chemin de fer, où les voyageurs descendent de wagon, et où arrivent les marchandises.

DÉBARDAGE, s. m., action de débarder.

DÉBARDER, v. a., tirer le bois des bateaux ou des trains et le porter sur le rivage. = Transporter le bois hors du taillis où il a été coupé.

DÉBARDEUR, s. m., celui qui débärde. || Déguisement de carnaval qui a quelque rapport avec le costume des débardeurs; celui ou celle qui porte ce déguisement.

DÉBARQUEMENT, s. m., action de débarquer. Troupes de —, destinées à être débarquées, à faire une descente sur une côte.

DÉBARQUER, v. a., faire passer sur le rivage les personnes ou les choses que contient un navire, un bateau. = V. n., quitter le navire, le bateau, et descendre à terre : *nous débarquâmes à Toulon.* Au —, loc. adv., au moment même du débarquement : *attendre, recevoir, arrêter au —.* = Arriver quelque part : *en descendant de voiture, il vint — chez nous.* || DÉBARQUÉ, s. m. : *nouveau DÉBARQUÉ*, homme nouvellement arrivé de l'étranger ou de la province.

DÉBARRAS, s. m., cessation d'embarras. Délivrance de ce qui causait de l'embarras. || Départ, perte d'une personne gênante : *si je m'étais noyé, le bon — pour moi et pour les autres* (Chat.)

DÉBARRASSER, v. a., ôter ce qui embarrasse : — un chemin, un homme. || Délivrer d'un embarras, d'une gêne : *il faut me — de cette affaire. Mon esprit est DÉBARRASSÉ d'inquiétude.* = Se —, v. pr., se délivrer d'un embarras, au propre et au fig. : *c'est un poids qui l'accable, et dont il ne saurait se —* (Mass.) DÉBARRASSEZ-VOUS de tous ces importuns.

§ **DÉBARRASSER, DÉGAGER, DÉPÊTRER.** On se débarrasse de ce qui gêne; on se dégage de ce qui lie. Dépêtrer se dit familièrement dans les deux sens : *se — d'un accoutrement* (Volt.) *Nous faisons nos efforts pour — mon fils d'un engagement si dangereux* (Sév.)

DÉBARRER, v. a., ôter la barre de : — une porte. || Décider entre plusieurs personnes dont les avis sont partagés : — les juges d'une chambre; vieux. On dit aujourd'hui *départager*.

DÉBARRICADER, v. a., débarrasser d'une barricade : — une rue; peu us. — une porte.

DÉBAT, s. m., discussion passionnée, quelquefois bruyante et tumultueuse : *apaiser un —; à eux, entre eux le —*, qu'ils s'arrangent; je ne veux point me mêler de leur affaire. = Discussion sur une chose en délibération : *mettre une question en —.* || Au pl., discussions des assemblées politiques; partie publique de l'instruction judiciaire.

DÉBÂTER, v. a., ôter le bât à : — un âne.

DÉBÂTIR, v. a., défaire les bâtis d'un travail de couture. = Détruire une construction; peu us.

DÉBATTRE, v. a., discuter avec chaleur et vivacité : *de grands intérêts à —* (Marm.) — une opinion, et abs. : *celui qui annonce le royaume des cieux ne DÉBAT point, ne crie point* (J.-J.) Cause importante à la religion et vivement DÉBATTUE (Fén.) || — un compte, en contester l'exactitude. = Se —, v. pr., être débattu : *cette affaire doit se — entre nous.* = S'agiter vivement, faire de grands efforts pour résister, pour se dégager : *il râlait et se DÉBATTAIT contre la mort* (Mérim.)

DÉBAUCHE, s. f., dérèglement dans la jouissance des plaisirs des sens; abus qu'on fait de ces plaisirs : *l'impudicité s'appelle brutalité quand elle court ouvertement à la —* (Boss.) Sodome et Gomorrhe avaient attiré l'indignation de Dieu par l'exès de leurs DÉBAUCHES (Mass.) = Plaisir ou excès de table : *nous fîmes ensemble la —* (Les.) || — d'esprit, d'i-

magination, usage déréglé, abus de ces facultés ; ouvrage peu sérieux d'art ou de littérature.

DÉBAUCHÉ, E, s., personne livrée à la débauche.

DÉBAUCHER, v. a., jeter dans la débauche : — *une fille* — *les enfants de famille* (Mol.) = Entraîner à une partie de plaisir : *laissez-vous* — (Ac.) = Corrompre la fidélité : *manœuvres pour* — *les soldats* (Guizot). — *un domestique*, l'engager à quitter son maître pour passer au service d'un autre. — *un ouvrier*, lui faire quitter son travail ; le remercier, lui refuser du travail, par opposition à **EMBAUCHER**. = Se —, v. pr., se jeter dans la débauche.

DÉBAUCHEUR, EUSE, s., celui, celle qui débauche, qui excite à la débauche.

DÉBET (mot lat.), s. m., ce qui reste dû après l'arrêté d'un compte ; reliquat à solder après la balance entre l'actif et le passif.

DÉBÎFFÉ, E, adj. : *visage, estomac* —, fatigué par la maladie ou par quelque excès ; fam.

DÉBILE, adj., faible, affaibli : *enfant, vieillard* —. *Corps, estomac* —. *Plante* —. || *Esprit* —. *Voix frêle et* — (La Br.) V. FAIBLE.

DÉBILÉMENT, adv., d'une manière débile.

DÉBILITANT, E, adj., se dit de tout ce qui tend à affaiblir les organes, les forces. = S. m., remède débilitant : *la diète est un* —.

DÉBILITATION, s. f., affaiblissement : — *des nerfs, des forces du corps*.

DÉBILITÉ, s. f., état de ce qui est débile : *sa* — *n'aura jamais assez d'appuis* (J.-J.) || — *d'esprit*.

DÉBILITER, v. a., rendre débile : — *l'estomac, la vue, le corps*. || — *l'esprit, le cœur*.

DÉBILARDER (ll m.), v. a., dégrossir une pièce de bois. = Oter la pierre qui tenait une caisse, une pièce en équilibre.

DÉBILLER (ll m.), v. a., détacher les chevaux qui tirent les bateaux sur une rivière.

DÉBÎNE, s. f., misère qui arrive par accident ; pop.

DÉBINER, v. a., — *la vigne*, lui donner un second et léger labour. || — *quelqu'un ou contre quelqu'un*, le dénigrer ; pop.

DÉBIT, s. m., vente en détail d'une marchandise : — *de tabac, de liqueurs*. = Vente prompte et facile : *ce vin est de* —, *de bon* —, *de mauvais* —. *Le bon marché facilite le* —. = Endroit où l'on vend : *il y a un* — *de tabac au coin de la rue*. = Droit de vendre certains produits dont le gouvernement s'est réservé le monopole : *il a obtenu un* — *de poudre*. = Exploitation du bois selon sa destination. = Compte des articles fournis, des sommes payées à quelqu'un, par opposition à *crédit*. = Manière de parler, de réciter, de déclamer, de chanter, etc. : *le* — *d'un orateur, d'un comédien*.

DÉBITANT, E, s., marchand, marchande qui vend au détail : *un* — *de vin, de tabac*.

DÉBITER, v. a., vendre en détail ; vendre promptement et facilement. || Raconter, répandre : *si J.-C. eût débité des fables, il n'y eût point eu de Juif qui n'en eût pu reconnaître l'imposture* (Pasc.) *La manière dont Esope a débité sa morale* (La F.) — *des injures*, en dire beaucoup. = Exploiter le bois, le marbre ; l'approprier à diverses destinations. || — *un auteur*, vendre ses ouvrages. — *de l'ouvrage*, en faire beaucoup. = Réciter, déclamer : — *un rôle, une tirade*. = Fournir une certaine quantité d'eau : *cette fontaine débite 300 litres par heure*. = Porter au débit d'un compte. = Se —, v. pr., être débité, dans tous les sens de l'actif.

DÉBITEUR, EUSE, s., personne qui débite : — *de nouvelles, de mensonges*.

DÉBITEUR, TRICE, s., personne qui doit à une autre. = Adj. m., *compte* —, qui se trouve à la page du débit.

DÉBLAI, s. m., enlèvement des terres pour mettre un terrain de niveau, pour creuser un fossé, etc. = Terres ainsi enlevées.

DÉBLAÏEMENT, s. m., action de déblayer.

DÉBLÂTERER, v. n., parler longtemps et violemment contre quelqu'un.

DÉBLAYER, v. a., enlever ; se dit des terres, des décombres : — *une cour, une maison*, en enlever ce qui encombre. || — *le terrain*, faciliter l'exécution d'un projet, d'une entreprise, en faisant disparaître les obstacles.

DÉBLOQUER, s. m. ; impr., action de débloquer.

DÉBLOCUS, s. m., levée d'un blocus : *la réunion de Hoche et de Pichegru amena le* — *de Landan* (Thiers).

DÉBLOQUÉ, v. a., faire lever le blocus de : — *une ville*. = Impr., ôter les lettres retournées ou renversées, et les remplacer. = Se —, v. pr., être débloqué.

DÉBOIRE, s. m., mauvais goût que laisse dans la bouche une liqueur aigre ou amère : *le pauvre enfant, à qui l'on avait fait prendre médecine, en a eue encore le* — *à la bouche* (J.-J.) || Mortification causée par l'insucrés ; dégoût.

DÉBOISEMENT, s. m., action de déboiser ; résultat de cette action : *le* — *des montagnes*.

DÉBOISER, v. a., arracher, détruire les bois de : — *un pays* = Se —, v. pr., être déboisé.

DÉBOÏEMENT, s. m., synonyme vulgaire et peu us. de LUXATION.

DÉBOÏTER, v. a., luxer : *une chute lui a débotté le genou* (Ac.) = Déjoindre : — *une porte*. — *des tuyaux*, qui sont entrés l'un dans l'autre. = Se —, v. pr., se luxer, se déjoindre.

DÉBONDER, v. a., lâcher, ôter la bonde : — *un tonneau, un étang*. || Se dit quelquefois de l'action d'un purgatif : *cette médecine l'a débondé* (Ac.) ; fam. = V. n., sortir avec impétuosité, avec abondance : *l'an débonda par cette ouverture*. || *Ses pleurs débondèrent à la fin* (Ac.) *J'ai le cœur plein, il faut que je débonde* (Voll.) = Évacuer abondamment par le bas. = Se —, v. pr., se vider par un écoulement rapide.

DÉBONDONNEMENT, s. m., action de débondonner.

DÉBONDONNER, v. a., ôter le bondon à : — *un tonneau*, pour le remplir.

DÉBONNAIRE, adj., bon et faible : *roi* —. || *Mari* —, qui voit et souffre l'inconduite de sa femme, faute de caractère ; ir.

DÉBONNAIREMENT, adv., avec bonté, avec douceur : *le vainqueur le traita* — (Ac.)

DÉBONNAIRETÉ, s. f., bonté inhumaine, qui ne se rebute pas et rend le bien pour le mal : *il crut qu'en se montrant clément jusqu'à la* — *il se ferait aimer et obéir* (Mérim.)

DÉBORA, prophétesse qui gouverna les Juifs, avec le titre de Juge, au xiv^e siècle av. J.-C. Elle a composé un très beau chant de guerre.

DÉBORD, s. m., partie de la route qui borde le payé. = Méd., vieux syn. de DÉBORDEMENT.

DÉBORDÉ, E, adj., fort dissolu : *siècle, jeune homme* —. *Conduite DÉBORDÉE*.

DÉBORDEMENT, s. m., épanchement, irruption

d'un fleuve hors de son lit, de ses bords : *la cause du — du Nil vient des pluies qui tombent en Éthiopie* (Buff.) = Flux extraordinaire, évacuation abondante de quelque humeur : — *de bile*. = Irruption d'un peuple barbare ou conquérant : *le — des barbares dans ou sur l'empire romain* (Ac.) || *L'effroyable — de mille sectes bizarres* (Boss.) = Profusion extrême, désordonnée : *c'est un — de louanges* (La Br.) = Dissolution des mœurs, dérèglement : *ses DÉBORDEMENTS allèrent à l'exces* (Boss.)

DÉBORDER, v. a., enlever le bord, la bordure : — *un chapeau, un manteau*. = Dépasse le bord d'une autre chose : *il faut que la dentelle DÉBORDE un peu la passe du chapeau. La première ligne des ennemis DÉBORDAIT la nôtre*. || Aller au delà, dépasser : *les événements nous DÉBORDENT*. = V. n., et se —, v. pr., sortit de ses bords, faire irruption : *la rivière DÉBORDE, se DÉBORDE. La bile DÉBORNE, se DÉBORDE*. || *Les mauvaises mœurs DÉBORDENT et menacent de tout envahir* (Bourd.) = Se détacher d'un vaisseau qu'on avait abordé. || *Se — en injures contre quelqu'un*, l'en accabler.

DÉBORDOIR, s. m., outil de tonnelier et de plombier. = Bassin dans lequel l'opticien façonne les verres de lunettes.

DÉBOSSULER, v. a., enlever les bosses de.

DÉBOTTER, v. a., tirer les bottes à. = Se —, v. pr., se les tirer à soi-même. = S. m., moment où quelqu'un se débotte ou se fait débottes : *le — du roi*. || Moment où quelqu'un arrive de voyage : dans ces deux sens on écrit aussi DÉBOTTÉ.

DÉBOUCHÉ, s. m., issue d'un défilé, d'une vallée : *au — des montagnes*. || Moyen d'écouler un produit : *Carthage entreprenait des coupétes pour ouvrir des DÉBOUCHÉS à ses marchandises* (Miel elet.) = Lieu où l'on exporte des marchandises : *l'Amérique est un de nos meilleurs —* (Say.) = Expédient : *trouver un — pour se tirer d'affaires* (Ac.) ; peu us.

DÉBOUCHEMENT, s. m., action de déboucher. = Synon. peu us. de DÉBOUCHÉ.

DÉBOUCHER, v. a., ôter ce qui bouche : — *une bouteille*. = Enlever ce qui obstrue ou encombre : *j'attends que ces messieurs aient DÉBOUCHÉ la porte* (Mol.) || Ouvrir l'esprit : *il n'est pas intelligent, vous aurez de la peine à le —*. = V. n., sortir, passer d'un lieu resserré dans un autre plus ouvert : — *des montagnes dans la plaine*. = Avoir son embouchure : *le Rhône DÉBOUCHE dans la Méditerranée*. || *Cette rue DÉBOUCHE sur la place*.

DÉBOUCHOIR, s. m., outil de lapidaire.

DÉBOUCLER, v. a., défaire la boucle ou les boucles de : — *une ceinture, des souliers*. = Dé-rang r, défaire les boucles d'une chevelure : — *des cheveux*. = Se —, v. pr., être débouclé

DÉBOUILLI (Il m.), s. m., action de débouillir.

DÉBOUILLIR (Il m.), v. a., faire bouillir une étoffe pour en éprouver ou en enlever la couleur.

DÉBOUILLISSAGE, s. m. V. DÉBOUILLI.

DÉBOUCHEMENT, s. m., canal, détroit, passage resserré entre des îles. = Action de déboucher.

DÉBOUQUER, v. n., sortir d'un débouquement.

DÉBOURBAGE, s. m., action de débourber le minéral.

DÉBOURBER, v. a., ôter la bourbe de : — *un canal*. = Tirer de la bourbe : — *une voiture. — du poisson*, lui enlever le goût de la bourbe. || — *quelqu'un*, le tirer d'embaras.

DÉBOURGEISER, v. a., corriger du ton, des

allures d'un bourgeois : *je n'ai pas mon pareil pour — un enfant de famille* (Rég.) ; peu us.

DÉBOURSER, v. a., ôter la bourbe de : — *un fusil*. — *une pipe*, en retirer le tabac. || — *un jeune homme*, le former aux usages du monde. — *un cheval*, l'assouplir.

DÉBOURS, s. m., avance d'argent ; vieux.

DÉBOURSÉ, s. m., argent payé pour frais, pour avances : *rendre à quelqu'un ses DÉBOURSÉS*.

DÉBOURSEMENT, s. m., action de déboursier.

DÉBOURSER, v. a., tirer de sa bourse, de sa caisse pour payer : *acheter sans rien —. Monsieur mon trésorier, DÉBOURSEZ, le temps presse* (Volt.)

DÉBOUT, adv., droit sur ses pieds : *se tenir —. Être —, être levé* ; || se porter mieux. *Dormir —, être accablé de sommeil. Mettre un tonneau —, sur un de ses fonds*. || *Passer —, se dit des marchandises qu'on ne décharge point aux douanes. Passe —, permission donnée par la douane ou par l'octroi de transporter ces marchandises. Être —, subsister encore : ils vivent cependant, et leur temple est —* (Rac.) *Mieux vaut goujat — qu'empereur enterré* (La F.) *Être, rester —, tenir ferme, ne pas se laisser renverser : on le croyait ruine, et il est encore —. || Être —, être hors du lit. être levé : ici, tout le monde est — dès la pointe du jour*. = Mar., *avoir le vent —, tout à fait contraire*. = Interj., *lève-toi, levez-vous : — ! dit l'Avarice, il est temps de marcher* (Boil.)

§ **DÉBOUT, DROIT**. Droit marque une position plus exactement verticale et renchérit sur *débout*

DÉBOUTER, v. a., déclarer déchu d'une demande en justice.

DÉBOUTONNER, v. a., ôter, défaire le bouton ou les boutons de : — *son gilet. — un fleuret*. = Se —, v. pr., être déboutonné ; déboutonner ses vêtements. || Parler librement et sans réserve ; fam. *Rire, manger à ventre DÉBOUTONNÉ* ; pop., avec excès.

DÉBRAILLER (SE) (Il m.), v. pr., se découvrir indécemment la poitrine : *avoir l'air DÉBRAILLÉ, porter des habits négligemment attachés*.

DÉBREDOUILLER (Il m.), v. a. ; au jeu de friction, ôter la bredouille, empêcher que l'adversaire ne puisse gagner partie double ou quadruple

DÉBRIDEMENT, s. m., action d'ôter la bride. = Chir., action de débrider une plaie.

DÉBRIDER, v. a., ôter la bride à : — *un mulet. Faire dix lieues sans —* (Ac.) || *Sans —, tout de suite et sans interruption*. = Faire, expédier avec précipitation : — *une affaire, son bréviaire*. = Chir. : — *une plaie, une hernie*, couper les parties qui la resserrent, l'étranglent trop.

DÉBRIS, s. m., fragment d'un objet brisé : *les — d'un meuble, d'une statue, d'un navire*. = Dégât, objets cassés : *on donna tout à l'hôte pour le —* (Les.) ; vieux. = Restes : *les — d'un souper* ; fam. || — *de sa fortune* (J.-J.) — *de cette gloire humaine* (Mass.) *Pour sauver les — de sa vertu fragile* (Rac.) = Ce qui reste d'un objet, d'une chose collective dont l'ensemble a été détruit : *du — d'Ilion s'était construit un bourg* (La F.) *Extirminer les — des rebelles* (Mérin.) *Les glorieux — de la grande armée. Les royaumes formés du — de l'empire d'Alexandre* (Boss.) V. DÉCOMBRES.

DÉBROCHER, v. a. : — *un livre*, diviser par feuilles un livre broché. = Se —, v. pr., se dit d'un livre mal broché dont les feuilles se séparent.

DÉBROUILLEMENT, s. m., action de débrouiller un objet, d'éclaircir l'aire.

DÉBROUILLER, v. a., démêler : — *du fil*. — Remettre en ordre ce qui était en confusion : — *des papiers, une comptabilité*. || Éclaircir : *affaire bien difficile à —* (Grimm). *Il y a, dit-on, de grands génies qui meurent avant d'avoir DÉBROUILLÉ leurs idées*. — Se —, v. pr., être débrouillé, remis en ordre; s'éclaircir : *que le trouble toujours... à son comble arrivé, se DÉBROUILLE sans peine* (Boil.)

DÉBROUILLEUR, EUSE, s., celui, celle qui débrouille, qui aide à débrouiller.

DÉBRUTIR, v. a., dégrossir, ôter à un corps ce qu'il a de rude et de brut : — *un diamant*.

DÉBRUTISSEMENT, s. m., action de débrutir; résultat de cette action.

DÉBUCHER, v. a., faire sortir d'un bois. — *un cerf*. — V. n., sortir du bois. — S. m., moment où la bête débuche; fanfare que l'on sonne en ce moment; dans ce sens, on écrit aussi *débuché*.

DÉBUSQUEMENT, s. m., action de débusquer.

DÉBUSQUER, v. a., chasser d'un poste, d'une position. — *l'ennemi*. || — *quelqu'un*, le supplanter.

DÉBUT, s. m., premier coup aux jeux de boule, de mail, de billard. || Commencement : *que le —, la fin repondent au milieu* (Boil.) = Premier ouvrage d'un auteur : *la Thébaïde a été le — de Racine*. — Premier pas dans une carrière. || Se dit particulièrement d'un acteur qui paraît pour la première fois sur la scène, ou qui joue sur un nouveau théâtre : *le — de cet acteur a été fort brillant. La première chanteuse a terminé ses DÉBUTS*. || *Il n'en est pas à son —*, ce n'est pas la première fois qu'il fait cela.

DÉBUTANT, E, s., celui, celle qui débute, qui paraît pour la première fois sur le théâtre.

DÉBUTER, v. a. : — *une boule*, la chasser d'au-delà du but. — V. n., jouer le premier coup : — *par un coup brillant*. || Commencer; faire les premiers pas dans une carrière : *dans le crime, il suffit qu'une fois on DÉBUTE* (Boil.) — *dans le monde*, y paraître pour la première fois. — Commencer un ouvrage, un discours. — Jouer pour la première fois sur un théâtre.

DÉÇÀ, prép., de ce côté-ci, par opposition à *delà* : *DÉÇÀ et delà la rivière, les habitudes et le langage diffèrent beaucoup*. — Adv. : *jambe —, jambe delà*, à califourchon. — *En — de*, loc. prép., de ce côté-ci de : *en — du pont*. *En —*, loc. adv. : *nous ne sommes jamais chez nous; nous sommes en — ou bien au delà* (Montaigne). *DÉÇÀ et delà*, d'un côté et de l'autre : *la navette du tissand va — et delà* (Ac.) = De côté et d'autre : *aller — et delà*.

DÉCACHETER, v. a., ouvrir ce qui est cacheté : — *une lettre, un paquet*. — Se —, v. pr. : *notre paquet ne s'est pas DÉCACHÉTÉ tout seul*.

DÉCADAIRE, adj., qui a rapport aux décades du calendrier républicain. = Qui a lieu à chaque décade. *Histoire —*, en dix livres.

DÉCADE, s. f., partie d'ouvrage en dix livres : *les DÉCADES de Tite-Live*. = Espace de dix jours; nom donné à chacune des trois divisions du mois dans le calendrier républicain.

DÉCADENASSER, v. a., ôter le cadenas de.

DÉCADENCE, s. f., commencement de ruine; état de ce qui tend à la ruine : *cette maison tombe en —* (Ac.) || Se dit de tout ce qui décroît, de tout ce qui va en déclinant : — *du royaume de Juda* (Boss.) — *des maux publics* (Mass.) *Un État qui est dans sa —* (Mont.) = Se dit encore de tout ce qui tend vers un état pire : — *des lettres, des arts*.

§ **DÉCADENCE, RUINE, CHUTE, RENVERSE-**

MENT. La ruine et la chute sont ordinairement l'effet ou le complément de la décadence. La ruine est moins soudaine que la chute et marque une destruction plus complète. *Renversement* a plus de rapport à la cause qu'à l'effet, et se dit surtout des choses morales : *le RENVERSEMENT des lois, de la religion, d'un système*.

DÉCADI, s. m., dixième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

DÉCAÈDRE, adj., se dit d'un solide qui a dix côtés ou faces. — S. m. : *un —*.

DÉCAGONE, s. m.; géom., figure qui a dix angles et dix côtés. — Adj. : *bassin —*.

DÉCAGRAMME, s. m., poids de dix grammes.

DÉCAGYNE, s. f., ordre de plantes qui ont dix pistils (dans le système de Linné).

DÉCAISSER, v. a., tirer d'une caisse.

DÉCALITRE, s. m., mesure de dix litres.

DÉCALOBÉ, E, adj., bot., qui a dix lobes.

DÉCALOGUE, s. m., les dix commandements que Dieu donna à Moïse sur le Sinaï.

DÉCALOTTER, v. a., ôter la calotte, le dessus.

DÉCALQUE, s. m., action de décalquer. = Opération par laquelle on retrace sur la planche le calque d'un dessin que l'on veut graver.

DÉCALQUER, v. a., reporter le calque d'un dessin, d'un tableau sur une matière quelconque.

DÉCAMÉRON, s. m., ouvrage contenant le récit de ce qui s'est fait ou dit en dix jours : *le — de Boccace*.

DÉCAMÈTRE, s. m., mesure de longueur égale à 10 mètres, qui vaut cinq toises et neuf pouces.

DÉCAMPEMENT, s. m., action de décamper; levée d'un camp.

DÉCAMPER, v. n., lever le camp. || Se retirer précipitamment; s'enfuir; fam.

DÉCAN ou **DEKHAH**, contrée au S. de l'Inde, comprise entre la mer d'Arabie et le golfe du Bengale; elle est au pouvoir des Anglais.

DÉCANAL, E, adj., qui appartient au doyen ou au décanat : *juridiction DÉCANALE*.

DÉCANAT, s. m., dignité de doyen; durée, exercice des fonctions de doyen.

DÉCANORIE, s. f., classe du système de Linné, comprenant les plantes qui ont dix étamines.

DÉCANONISER, v. a., rayer de la liste, retrancher du canon des saints; peu us.

DÉCANTATION, s. f., action de décantier.

DÉCANTER, v. a., transvaser doucement une liqueur au fond de laquelle il s'est fait un dépôt. — Se —, v. pr., être décanté.

DÉCAPAGE, s. m., action de décapier.

DÉCAPER, v. n., débarrasser un métal de la rouille qui s'est formée à sa surface. = Passer un cap, un golfe en dedans duquel on naviguait.

DÉCAPITATION, s. f., action de décapiter, de trancher la tête.

DÉCAPITER, v. a., couper, trancher la tête à : — *un criminel*. — *un chien*.

DÉCAPODE, adj. : *crustacé —*, qui a dix pieds. = **DÉCAPODES**, s. m. pl., ordre de crustacés ayant dix pattes ambulatoires.

DÉCAPUCHONNER, v. a., ôter le capuchon à. — Se —, v. pr., ôter son capuchon.

DÉCARBONATÉ, E, adj., qui a perdu l'acide carbonique avec lequel il était combiné.

DÉCARBURATION, s. f., opération par laquelle on enlève au fer le carbone qu'il contient.

DÉCARBURER, v. a., soumettre à la décarburation. — Se —, v. pr., perdre son carbone :

l'acier se DÉCARBURE à une haute température.

DÉCARRELAGE, s. m., action de décarreler; résultat de cette action.

DÉCARRELER, v. a. : — *une chambre*, en enlever le carrelage.

DÉCASTÈRE, s. m., mesure pour les solides, qui vaut 10 stères ou mètres cubes.

DÉCASTYLE, s. m., édifice qui a dix colonnes de front. = Adj., *ce temple était* —.

DÉCASYLLABE et **DÉCASYLLABIQUE**, adj., se dit d'un vers français de dix syllabes.

DÉCATIR, v. a. : — *une étoffe*, en ôter le cati.

DÉCATISSAGE, s. m., action de décatir une étoffe, d'en enlever l'appât; effet de cette action.

DÉCATISSEUR, s. m., celui qui décatit.

DÉCAVER, v. a. : — *un joueur*, lui gagner toute sa mise. = Se —, v. pr., perdre sa mise.

DÉCÉDER, v. n., mourir de mort naturelle; ne se dit que des personnes : *il a ou il est DÉCÉDÉ.*

DÉCEINDRE, v. a., ôter la ceinture à : **DÉCEINT**, *déchau*, sans éperons (Michalet).

DÉCELEMENT, s. m., action de déceler.

DÉCELER, v. a., faire connaître, découvrir ce qui était caché : — *un crime*, la retraite d'un coupable. *Ne me DÉCELE point* (A. Ch.) = Être l'indice de : *beautés qui DÉCELENT le génie* (Barth.) = Se —, v. pr., être décelé; se découvrir, se dévoiler soi-même : *un menteur qui n'a pas de mémoire se DÉCELE d'abord* (Dest.) || *La jalousie éclaire, et l'amour se DÉCELE* (Volt.) V. DÉCOUVRIR.

DÉCEMBRE, s. m., dernier mois de l'année.

DÉCEMMENT, adv., avec décence, d'une manière honnête. || Convenablement : —, *vous ne pouvez sortir ainsi.*

DÉCEMVR, s. m., chacun des dix citoyens qui furent chargés, à Rome, de rédiger un code de lois, 451 av. J.-C.

DÉCEMVRAL, E, adj., qui appartient aux décevirs.

DÉCEMVRAT, s. m., dignité de décevir. || Temps pendant lequel Rome fut soumise aux décevirs; gouvernement déceviral.

DÉCENCE, s. f., conformité de la conduite, des paroles, de la mise, avec les lieux, les temps, les personnes; se dit particulièrement de la bienséance, en ce qui regarde la pudeur : *cette femme est toujours vêtue avec beaucoup de* — (Ac.) = Bienséance dans le langage, les manières. = Rhét., accord de la contenance, des gestes et de la voix de l'orateur avec la nature du sujet qu'il traite.

DÉCENNAL, E, adj., qui dure dix ans. = Qui revient tous les dix ans : *jeux DÉCENNAUX.*

DÉCENT, E, adj., conforme à la décence, aux règles de la bienséance : *habit, maintien, langage* —. = Conforme à la pudeur : *leurs délassements mêmes doivent avoir je ne sais quoi de* — (Mass.)

DÉCENTRALISATEUR, **TRICE**; néol., adj., qui aime, qui demande ou qui opère la décentralisation : *parti* —; peu us.

DÉCENTRALISATION, s. f.; néol., action de détruire la centralisation; système politique ennemi de la centralisation.

DÉCENTRALISER, v. a.; néol., opérer la décentralisation des pouvoirs, de l'administration.

DÉCEPTION, s. f., tromperie, surprise désagréable. || Désappointement, mécompte.

DÉCERCLER, v. a., ôter les cerceles, les cerceaux de : — *un tonneau, une cuve.*

DÉCERNER, v. a., accorder, donner par autorité publique, se dit des honneurs et des récompenses : *le Sénat lui DÉCERNA des honneurs jusqu'alors inouïs dans*

Rome (Boss.) || Se dit des prix que donnent solennellement certaines compagnies : *l'Académie française lui a DÉCERNÉ le prix d'éloquence, de vertu.* — *la palme à quelqu'un*, proclamer sa supériorité sur ses rivaux. = Édicter, en parl. des peines portées par la loi : *c'est un délit contre lequel la loi ne DÉCERNE aucune peine.* = Se —, v. pr., être décerné; s'accorder à soi-même : *Domitien vaincu ne s'en DÉCERNA pas moins les honneurs du triomphe* (Chaf.)

DÉCÈS, s. m., mort naturelle d'une personne : *un testament n'a de force que par le* — *de celui qui teste* (Boss.) *Le roi de Danemark, Frédéric III, fut élu roi par le* — *de son aïe* (Reg.) *Acte de* —, qui le constate légalement. V. MORT.

DÉCEVANT, E, adj., qui trompe, qui séduit : *ri-je pu résister au charme* —? (Rac.)

DÉCEVOIR, v. a., séduire, abuser par quelque chose de spécieux et d'engageant : *cruelle, quand ma foi vous a-t-elle DÉCÉU?* (Rac.) *Le plus souvent, l'apparence DÉÇOIT* (Mol.)

DÉCHAÎNEMENT, s. m., emportement extrême qui se traduit par des discours violents ou injurieux : *le* — *contre la raison et les lettres est plus violent que jamais* (D'Al.) || — *des vents, des flots.* = Gotit passionné : *et ce* — *qu'on a pour l'opéra* (La F.); vieux.

DÉCHAÎNER, v. a., ôter la chaîne ou les chaînes à : — *un captif, un chien.* || Exciter, soulever : *il les DÉCHAÎNA les uns contre les autres* (Ac.) = Se —, v. pr., se dégarer de ses chaînes. || S'emporter sans mesure; déclamer avec emportement : *Zoile contre Homère en vain se DÉCHAÎNA* (Piron). *On vous voit en tous lieux vous* — *sur moi* (Mol.) = Souffler avec violence : *les vents se DÉCHAÎNÈRENT avec furie* (Fén.)

DÉCHANTER, v. n., changer d'avis, de manière de parler; baisser le ton; chanter la palinodie; rabattre de ses prétentions; fam. || Chanter faux.

DÉCHAPERONNÉ, E, adj. : *mur* —, dont le chaperon est ruiné.

DÉCHAPERONNER, v. a., ôter le chaperon à.

DÉCHARGE, s. f., action d'ôter de dessus des bateaux, des charrettes, des bêtes de somme, etc., les marchandises dont ils sont chargés. = Acte par lequel on libère quelqu'un d'une obligation, d'une redevance; acte par lequel on se désiste des prétentions qu'on pourrait avoir contre quelqu'un. = Ce que les témoins disent en faveur d'un accusé; ne s'emploie que dans certaines loc. : *témoins à* —. *Parler à la* — *de. Dire pour sa* —. || Allègement, soulagement : *ce fut une* — *considérable pour l'État.* *La* — *de la conscience.* = Certain nombre de coups d'armes à feu tirés ensemble : — *d'artillerie. Leur effroyable* — *met nos soldats en furie* (Boss.) *Le peuple fit une triple* — *de mousqueterie* (Les.) || — *de coups de bâton.* || Écoulement des eaux d'un bassin, d'un canal; ouverture par où elles s'échappent; bassin qui les reçoit. = Lieu d'une maison où l'on serre les choses qui ne sont pas d'un usage habituel : *cabinet de* —. = Construction destinée à soulager quelque partie d'un édifice du poids qui pèse sur elle. = Impr., feuille de papier que l'on presse sur une forme typographique, pour en sécher les caractères. = Poignon qui, appliqué sur une pièce d'argenterie, justifie de l'acquit des droits.

DÉCHARGEMENT, s. m., action de décharger; se dit surtout des navires, des voitures.

DÉCHARGEUR, s. m., synonyme de DÉCHARGE, dans le sens d'ouverture par où s'épanche l'eau. = Cylindre de bois autour duquel le tisserand roule la toile à mesure qu'il la fabrique.

DÉCHARGER, v. a., ôter la charge, le fardeau d'une voiture, d'un bateau, etc. : — *du bile*, — *un navire*, *un portefaix*. = Alléger, en ôtant ce qui surcharge : — *le plancher*; || sortir d'une chambre. — *son estomac*, *son ventre*, par quelque évacuation. || — *sa conscience*, en disant ou en faisant ce que l'on croit nécessaire pour mettre sa responsabilité à couvert. = Soulager d'une charge trop grande : *ils DÉCHARGÈRENT le menu peuple de tout impôt* (Boss.) || — *son cœur*, découvrir, avouer les sentiments de douleur ou de crainte qu'on a longtemps renfermés en soi-même. — *sa rate*, *sa colère*, *sa bile*, donner un libre cours à sa colère, à sa mauvaise humeur. — *un accusé*, témoigner en sa faveur; *le — d'une accusation*, l'en déclarer innocent, et abs., *tels arrêtés nous DÉCHARGÈRENT et nous renvoient absous* (La Br.) — *quelqu'un d'une obligation*, d'une dette, l'en déclarer quitte. = Dispenser quelqu'un d'une chose qui lui pèse : *le magistrat DÉCHARGE le prince du soin de juger les peuples* (Boss.) = Tirer, faire partir le coup : — *une arme*; signifie aussi en retirer la charge avec un tire-bourre. || Assener : *il lui DÉCHARGEA un coup de poing sur la tête*. = Impr. : — *des balles*, *des formes*, ôter l'encre qui se trouve dessus. = V. n., maculer : *cette encre DÉCHARGE beaucoup*. = Se —, v. pr., employé dans tous les sens de l'actif : *se — sur quelqu'un d'une chose*, s'en remettre à lui. || *Dieu se décharge sur les grands du soin des faibles et des petits* (Mass.) = Se déteindre, perdre son lustre, en parl. d'une étoffe.

DÉCHARGEUR, s. m., celui qui décharge les marchandises; qui veille au déchargement.

DÉCHARNER, v. a., ôter la chair à : — *un cadavre*; peu us. = Amaigrir excessivement : *la maladie l'a DÉCHARNÉ*. || *Style DÉCHARNÉ*, trop sec, trop nu, trop pauvre. *Sol —*, stérile.

DÉCHARPIR, v. a., employé par Molière dans le sens de séparer des gens qui se battent.

DÉCHASSÉ, s. m., pas de danse que l'on fait vers la gauche, par opposit. au *chassé*.

DÉCHASSER, v. a., — *une cheville*, la faire sortir de force. = V. n., faire un déchassé. = Se —, v. pr., se dit d'une cheville qui est chassée hors de son trou.

DÉCHAUMAGE, s. m., action de déchaumer.

DÉCHAUMER, v. a., — *une terre*, la retourner avec la bêche ou la charrue pour enlever ce qui reste de chaume après la moisson. = Défricher.

DÉCHAUSSEMENT, s. m., façon qu'on donne aux arbres et aux vignes en les labourant au pied et en ôtant quelque peu de la terre qui recouvre leurs racines. = État d'un mur déchaussé. = Action de déchausser une dent; état des dents déchaussées par l'âge ou par la maladie.

DÉCHAUSSER, v. a., ôter la chaussure à : — *un enfant*. || *N'être pas digne de — quelqu'un*, lui être bien inférieur; fam. — *un mur*, enlever la terre qui est autour de ses fondations. — *un arbre*, en faire le déchaussement. — *une dent*, détacher du collet d'une dent qu'on veut arracher la gencive qui y est adhérente; se dit aussi des dents dont la racine n'est plus recouverte : *le scorbut lui avait DÉCHAUSSÉ les dents*. = Se —, v. pr., ôter ses chaussures, ses bas, ses souliers. = Découvrir ses racines, en parlant des arbres et des dents.

DÉCHAUSSOIR, s. m., instrument de dentiste pour déchausser les dents.

DÉCHAUX, adj., synonym. du participe *déchaussé* : *hélas! s'ils sont cassés de gages, aller leur sau-*

dra tous DESCHAUX (Villon); vieux. V. DÉCHAUSSER.

DÉCHÉANCE, s. f., perte légale d'un droit ou d'une faculté, par suite de non-usage ou pour défaut d'accomplissement d'une formalité : — *de privilège*; *sous peine de —*. || Perte du trône : *les États de Suède prononcèrent sa —* (Mérim.) = Décadence, diminution : *on ne connaît le défaut que comme une — de la perfection* (Boss.)

DÉCHET, s. m., diminution qu'une chose éprouve en quantité, en qualité ou en valeur. = Perte sur les métaux mis en fusion. || *Son autorité a éprouvé un grand —* (Voll.) *Il y a du —*, prov., du mécompte.

DÉCHEVELER, v. a., — *quelqu'un*, lui mettre les cheveux dans un grand désordre.

DÉCHEVILLER (ll m.), v. a., ôter les chevilles qui lient ensemble deux pièces de bois.

DÉCHIFFRABLE, adj., que l'on peut déchiffrer.

DÉCHIFFREMENT, s. m., action de déchiffrer; résultat de cette action : — *d'une lettre*.

DÉCHIFFRER, v. a., expliquer un chiffre, ce qui est écrit en chiffre : — *une correspondance secrète*. || Lire une écriture presque illisible : — *une lettre*, *des inscriptions*. || *J'écris si vite que j'ai souvent peine à me — moi-même* (Boss.) = Lire de la musique à première vue : *cette enfant DÉCHIFFRE toute espèce de musique*, et abs., *elle DÉCHIFFRE bien*. = Deviner le sens d'une chose obscure, démêler ce qui est embrouillé : — *une affaire*, *une intrigue*, et par anal., *ils passent leur vie à — les langues* (La Br.) — *quelqu'un*, le pénétrer, le deviner, le faire connaître. = Se —, v. pr., être déchiffré.

DÉCHIFFREUR, **EUSE**, s., celui qui sait déchiffrer, qui déchiffre.

DÉCHIQUETER, v. a., tailler menu, en petits morceaux : — *la chair*, *une étoffe*. || — *un livre*, le critiquer impitoyablement. — *une voiture*, en défaire toutes les parties.

DÉCHIQUETEUR, s. m., celui qui déchiquette.

DÉCHIRAGE, s. m., action de dépecer un train de bois ou des bateaux hors de service.

DÉCHIRANT, **E**, adj., qui navre, qui déchire le cœur : *spectacle —*; *criés DÉCHIRANTS*.

DÉCHIREMENT, s. m., action de déchirer, de rompre, de mettre en pièces; résultat de cette action. = Chir., solution de continuité produite par une trop forte extension || — *d'entrailles*, colique violente. — *de cœur*, douleur poignante. = Au pl., guerres intestines, troubles civils : *les longs DÉCHIREMENTS auxquels l'Italie fut en proie* (Ecn.)

DÉCHIRER, v. a., diviser en morceaux sans se servir d'un instrument tranchant : *le tigre DÉCHIRE sa proie* (Buff.) *De mon fils DÉCHIRÉ juir la sanglante image* (Rac.) — *ses vêtements*, *son sein*. — *la cartouche*, déchirer avec les dents l'extrémité par laquelle on doit l'introduire dans le canon du fusil. — *des bateaux*, les dépecer. || — *l'âme*, le cœur, causer une affliction profonde; on dit de même, *cela me DÉCHIRE* (Boss.) = Diffamer : *sa mémoire fut DÉCHIRÉE* (Id.) — *quelqu'un à belles dents*, en médire outrageusement. = Troubler : *pourquoi nous — par des guerres civiles?* (Corn.) *Les remords qui DÉCHIRENT ses entrailles* (Fén.) = Démembrer : *DÉCHIRANT à l'envi ce superbe héritage* (Volt) *Rome se vit DÉCHIRÉE dans le même temps par les fureurs de Marius et de Sylla* (Boss.) — *la terre*, les entrailles, *le sein de la terre*; poét., *la labourer*. || *Elle n'est pas trop DÉCHIRÉE*; fam., se dit d'une femme assez jolie. *Chien largement à toujours l'oraille DÉCHIRÉE*, prov., il arrive toujours

quelque accident aux gens querelleurs. = Fendre : — *les aïrs*. — *les oreilles*, les affecter désagréablement, en parlant d'un son aigre et criard. = Se —, v. pr., être déchiré; déchirer son corps, un de ses membres : *le mal'heureux lion se DÉCHIRE lui-même* (La F.); et avec le sens réciproque : *vous voyez deux chiens qui se DÉCHIRENT* (La Br.) || Médire les uns des autres : *que gagnent les auteurs en se DÉCHIRANT?* (Volt.) *Il ne se DÉCHIRE pas*; ir., il dit du bien de lui-même.

DÉCHIREUR, EUSE, s., celui, celle qui déchire souvent ses vêtements; fam. = S. m., celui qui achète des bateaux hors de service pour les dépecer; ouvrier qu'il emploie à ce travail.

DÉCHIRURE, s. f., rupture faite en déchirant. **DÉCHOIR**, v. n. et irr., tomber dans un état moindre, pire, moins brillant : — *de son rang, de son crédit*. *Je suis triste d'être DÉCHU de tes bonnes grâces* (La Br.) *Vos ennemis DÉCHUS de leur vaine espérance* (Rac.) *Il a DÉCHU de jour en jour* (Ac.) = Être affaibli par l'âge : *il vieillit sans —* (La Br.) = Diminuer, en parlant des choses : *sa fortune commence à —*. || *Dans la decadence de l'empire romain, l'éloquence commença bientôt à —* (Ac.)

DÉCHOUER, v. a., — un bâtiment, relever un bâtiment échoué et le remettre à flot.

DÉCIARE, s. m., dixième partie de l'are.

DÉCIDÉ, E, adj., d'un caractère ferme et hardi : *la sagesse qui vient du Ciel nous rend plus DÉCIDÉS et plus tranquilles* (Mass.) = Marqué : *elle reçoit l'encens de tout le monde. mais elle n'accorde à personne une préférence DÉCIDÉE* (M^{me} de Staël).

DÉCIDÉMENT, adv., d'une façon décidée : *prendre — son parti*. || S'emploie abs. pour indiquer une résolution bien arrêtée, la conviction où l'on est de quelque chose : — *je me marie*. — *vous êtes fou*.

DÉCIDER, v. a., porter son jugement sur une chose douteuse ou contestée; résoudre une difficulté : *L'Église DÉCIDE les points de foi avec une autorité divine* (l'asc.) *Dans un quart d'heure il DÉCIDA trois questions de morale* (Mont.); et abs., *il ne lui fallait pour — que le temps qu'il faut pour entendre* (Mass.) = Terminer : *ils DÉCIDENT leur querelle à Pharsale* (Boss.) = Déterminer : *cette raison m'a DÉCIDÉ à partir* (Ac.) = V. n., ordonner, disposer de : *il faudra — du destin de l'État* (Rac.) *Son sort DÉCIDERA du mien* (Id.) = Porter un jugement sur : — *du mérite et du prix des auteurs* (Boil.), et abs., *les sens DÉCIDENT de tout* (La Br.) = Prendre parti : *je ne DÉCIDE point entre Genève et Rome* (Volt.) = Se —, v. pr., être décidé : *tout se DÉCIDAIT par l'intérêt et par la force* (Boss.) = Prendre une résolution : *allons! DÉCIDEZ-VOUS*. = Incliner, pencher vers, donner la préférence à : *la victoire s'est DÉCIDÉE pour nos armes*. V. JUGER.

§ **DÉCIDER. RÉSOUDRE. DÉTERMINER**. Le premier se dit proprement d'un acte de l'esprit, le second d'un acte de la volonté. Quand ils sont synonymes, *décider* marque une détermination prompte; *résoudre*, une détermination lente et méditée. *Déterminer* marque seulement le commencement de l'action exprimée par les deux autres.

DÉCIDEUR, s. m., employé par Voltaire dans le sens d'homme qui tranche les questions.

DÉCIDU, E, adj., se dit de toute partie d'un végétal qui se détache après avoir acquis tout son développement.

DÉCIGRAMME, s. m., dixième de gramme.

DÉCILITRE, s. m., dixième partie du litre.

DÉCIMAL, E, adj., qui précède par 10 et par

multiples ou sous-multiples de ce nombre : *système —*. **Fractions DÉCIMALES**, qui ont pour dénominateur 10 ou l'un de ses multiples. = DÉCIMALE, s. f., fraction décimale.

DÉCIMATION, s. f., action de décimer.

DÉCIME, s. m., dixième partie du franc. = S. f., contribution de la dixième partie des revenus ecclésiastiques. = Au pl. f., ce que payaient annuellement au roi les bénéficiers.

DÉCIMER, v. a., mettre à mort ou frapper de quelque autre peine une personne sur dix dans une masse réputée coupable : — un *régiment*. || Se dit d'une maladie, d'un fléau qui fait périr un grand nombre de personnes : *le cholera, depuis un demi-siècle, a plusieurs fois DÉCIMÉ la population de Paris*, et, abs., *la mort DÉCIMAIT autour de lui* (Villem.)

DÉCIMÈTRE, s. m., dixième partie du mètre, mesure de longueur.

DÉCIMO, adv., dixièmement; on l'écrit ordinairement ainsi : 10°.

DÉCINTRER, s. m., action de décintrer.

DÉCINTRER, v. a., — une *voûte*, ôter les cintres qu'on avait placés pour la construire.

DÉCIRER, v. a., ôter la cire de : — un *parquet*.

DÉCISIF, IVE, adj., qui fait cesser l'indécision; qui décide ou termine : *miracles DÉCISIFS* (Pasc.) *combat*. || En parlant des personnes, qui décide hardiment, plein de confiance en ses lumières et en sa capacité : *ils sont hardis, DÉCISIFS avec ceux qui ne savent rien* (La Br.), et dans le même sens : *il paraissait vain, et il avait l'esprit —* (Les.) *Rien n'est si — que l'ignorance* (J.-J.) V. TRANCHANT.

DÉCISION, s. f., action et manière de décider : *question si épineuse et d'une si pénible —* (La Br.) = Résolution, jugement : — *d'une question*. *Les DÉCISIONS d'un tribunal*. = Acte émanant des conciles ou de l'Église; matières que les conciles ou l'Église ont décidées : *doctrine contraire aux DÉCISIONS de l'Église* (Fén.) *Constantin reçut la — du concile avec respect* (Boss.)

§ **DÉCISIONS. CANONS. DÉCRETS**. Ces trois mots se sont synonymes que dans le dernier sens que nous venons d'indiquer. Les *décisions* déterminent ce qu'on doit croire, et les *canons* ce qu'on doit faire; *décret* se dit de l'un et de l'autre, et marque l'autorité dont ils sont revêtus.

DÉCISIVEMENT, adv., d'une manière décisive.

DÉCISOIRE, adj., *serment —*, qui doit terminer toute contestation, tout procès.

DÉCISTÈRE, s. m., dixième partie du stère.

DÉCIUS MUS, nom de trois illustres plebéiens romains qui se dévouèrent successivement pour le salut de la république. = **DÉCIUS** ou **DÉCE**, empereur romain (249-251), fut un des plus cruels persécuteurs des chrétiens.

DÉCLAMATEUR, s. m., celui qui déclame; se dit des anciens rhéteurs, et de tout orateur emphatique et boursofflé : — *anonreux de paroles* (Boil.) = Adj. m., *un style — arrêté* l'action (La Br.)

DÉCLAMATION, s. f., action, manière, art de déclamer : *la — est au rang des beaux-arts* (Volt.) = Pièce d'éloquence que l'on composait pour être déclamée : — *de collège*. = Emploi affecté de termes pompeux, de figures déplacées : *tomber dans la —* (Volt.) || Exagération dans les louanges, les plaintes. = Invective, discours injurieux : *l'Académie avait écouté en silence cette insolente —, et le public l'avait applaudie* (Marm.)

DÉCLAMATOIRE, adj., qui appartient à la déclamation : *art —*. || Rempli de déclamations : *style —*; en ce sens, il se prend en mau. part.

DÉCLAMER, v. a., prononcer, réciter à haute

voix avec le ton et les gestes convenables : — *un rôle avec âme* (Volt.), et abs. : *pour — parfaitement, il ne lui manque que de parler avec la bouche* (La Br.) = V. n., invectiver, parler avec chaleur contre quelqu'un ou quelque chose : *je commençai à — contre le monde* (Les.)

DÉCLARATEUR, s. m.; néol., celui qui déclare, qui proclame : *loin que le tribunal censorial soit l'arbitre de l'opinion du peuple, il n'en est que le —* (J.-J.) ; peu us.

DÉCLARATIF, **IVE**, adj.; dr., qui contient une déclaration : *acte, titre —*.

DÉCLARATION, s. f., action de déclarer; discours, acte, écrit par lequel on déclare : — *publique*; *il a fait sa — devant le juge. — de guerre*, manifeste diplomatique, accompagné du rappel des ambassadeurs, par lequel les souverains et les États se dénoncent l'état de guerre. = Aveu : *la — de nos fautes au tribunal de la pénitence* (Pasc.) = Aveu de son amour : *il ne lui fait ni avance ni —* (La Br.) = Dénombrement, état, mémoire détaillé.

DÉCLARATOIRE, adj., se dit d'un acte par lequel on déclare juridiquement quelque chose.

DÉCLARER, v. a., faire connaître, manifester : *afin de vous — nettement ma pensée* (Bourd.) || *Osez au roi — qui vous êtes* (Rac.) *J'ai DÉCLARÉ ma honte aux yeux de mon vainqueur* (Id.) = Proclamer : *Socrate, vous que l'oracle a DÉCLARÉ le plus sage des hommes* (B. de St-P.) — *la guerre*, déclarer qu'on va prendre les armes et commencer les hostilités. — *son mariage*, le rendre public. = Prononcer par autorité publique : — *innocent, coupable*. = Révéler, dénoncer : — *un complot, ses complices*. || *Un tonnerre effroyable DÉCLARA la volonté des dieux* (Fén.) = Faire connaître quelqu'un : *je leur DÉCLARERAI l'héritier de leurs maîtres* (Rac.) *Partisan, protecteur DÉCLARÉ*, public, manifeste. = Se —, v. pr., se manifester : *l'orage se DÉCLARE. Notre ennemi cruel devant vous se DÉCLARE* (Rac.) = Se faire connaître; s'expliquer, faire connaître ses intentions; avouer son amour. = Se prononcer, prendre parti : *que Rome se DÉCLARE ou pour ou contre vous* (Corn.) *En public, en secret contre nous DÉCLARÉE* (Rac.)

§ **DÉCLARER, DÉNONCER**. Qu'il s'agisse de donner un avis ou de prononcer un arrêt, *déclarer* se dira toujours de toutes sortes de choses, tandis que *dénoncer* ne s'appliquera qu'à celles qui sont criminelles ou suspectes.

DÉCLASSEMENT, s. m., action de déclasser; état des personnes ou des choses déclassées.

DÉCLASSER, v. a., déranger ce qui est classé; se dit des personnes et des choses. || *C'est une personne DÉCLASSÉE*, qui n'a pas dans la société le rang qu'elle mérite ou prétend mériter. = Rayer le nom d'un marin du registre des classes.

DÉCLIC, s. m., échappement d'un cliquet, d'un ressort qui, étant détendu, laisse entrer en mouvement une machine quelconque.

DÉCLIMATER, v. a., changer de climat : — *un animal, une plante*. || — *quelqu'un*, lui faire perdre les habitudes du monde au milieu duquel il a vécu.

DÉCLIN, s. m., état de ce qui va baissant, de ce qui penche vers sa fin : *le — du jour, le — de la vie*. *Cependant Claudius penchait vers son —* (Rac.) *On devient sérieux au — des beaux jours* (Volt.) = État de ce qui perd de sa force, de son éclat, de sa fraîcheur : — *du mal*. *La philosophie nous console du — de nos forces ou de notre beauté* (La Br.); il se met parfois au pl. : *Rome alors commença à déchoir par des DÉCLINS d'abord imperceptibles* (Roll.)

DÉCLINABLE, adj.; gramm.: qui peut être décliner; nom, adjectif —.

DÉCLINAISON, s. f.; gramm., manière de décliner, de faire passer les mots déclinaibles par tous les cas. = Astr., distance d'un astre à l'équateur. = Inclinaison plus ou moins grande d'un cadran par rapport à l'un des points cardinaux. — *de l'aiguille aimantée*, angle compris entre le méridien magnétique et le méridien astronomique.

DÉCLINANT, **E**, adj., qui est sur son déclin : *l'idée de la nature DÉCLINANTE efface tout notre plaisir* (J.-J.) *Cadran, plan —*, oblique au méridien.

DÉCLINATEUR, s. m., instrument qui sert à déterminer la déclinaison du plan d'un cadran. = Instrument en forme de boussole pour lever des plans; on l'appelle aussi DÉCLINATOIRE.

DÉCLINATOIRE, s. m., boussole qui sert à estimer la déclinaison de l'aiguille aimantée. = Acte qu'on signifie, moyen qu'on allègue pour décliner une juridiction. = Adj. : *exception —*.

DÉCLINER, v. n., pencher vers sa fin, déchoir, s'affaiblir : *j'ai vu mes tristes journées — vers leur penchant* (J.-B. R.) *La maladie, la santé, la beauté, l'esprit, les forces DÉCLINENT*. || *La religion DÉCLINE*, perd de son influence. = S'écarter du nord vrai, en parl. de l'aiguille aimantée; s'éloigner de l'équateur, en parl. d'un astre. = V. a., faire passer un mot déclinaible par tous ses cas ou désinencés : — *un nom*. || — *son nom*, dire qui l'on est. = Dr., ne pas reconnaître, ne pas accepter : — *la compétence du tribunal civil*. || *Je DÉCLINE un tel honneur*. = Se —, v. pr., être déclinaible. = Bot. : *péduncule DÉCLINÉ*, tiges DÉCLINÉES, qui tombent en arcs.

DÉCLIQUER, v. a. : — *une machine*, en lâcher le déclie.

DÉCLIVE, adj., qui va en pente.

DÉCLIVITÉ, s. f., situation de ce qui est en pente : *la — d'un terrain*.

DÉCLOÏTRER, v. a., tirer, faire sortir du cloître. = Se —, v. pr., renoncer à la vie religieuse.

DÉCLORE, v. a., enlever la clôture de : — *un pré*. *Ce parc est DÉCLOS*.

DÉCLOUER, v. a., ôter, arracher les clous de : — *une caisse*. = Se —, v. pr., être décloué; perdre ses clous : *cette planche se DÉCLOUE* (Ac.)

DÉCOIEMENT, s. m., action de décocher.

DÉCOCHER, v. a., tirer : — *une flèche, un trait*, avec l'arbalète ou quelque autre machine. || — *une épigramme*. — *un trait de satire*, les lancer contre quelqu'un; on dit de même : — *un compliment*, lorsqu'il est ironique.

DÉCOCONNER, v. a., détacher le cocon du ver à soie des corps sur lesquels il est appliqué.

DÉCOCTÉ, s. m., produit d'une décoction.

DÉCOCTION, s. f., action qui consiste à faire bouillir dans un liquide des substances médicamenteuses pour en extraire certaines parties; employé abusivement comme synonyme de DÉCOCTÉ.

DÉCOGNOIR, s. m., coin de bois pour serrer ou desserrer les formes typographiques.

DÉCOIFFER, v. a., ôter ce qui coiffe; défaire la coiffure de : — *un enfant*. = Déranger les cheveux, les mettre en désordre : *le vent l'a toute DÉCOIFFÉE* (Ac.) || — *une bouteille*, ôter l'enveloppe qui en entoure le bouchon; la boire; fam. = Se —, v. pr., ôter, déranger sa coiffure; se mettre réciproquement les cheveux en désordre.

DÉCOLLATION, s. f., action par laquelle on coupe le cou; peu us. : *la — de saint Jean* (Ac.), se

dit du martyre de ce saint, et du tableau qui représente ce supplice.

DÉCOLLEMENT, s. m., action de décoller, de se décoller. = État de ce qui est décollé.

DÉCOLLER, v. a.; vieux synon. de DÉCAPITER. = Séparer, détacher ce qui était collé : — *une bille*, l'éloigner de la bande du billard. = Se —, v. pr., cesser d'être collé, décoller sa bille; fam.

DÉCOLLETER, v. a., découvrir la gorge et les épaules. = V. n., se dit d'un vêtement dont le collet se rabat et n'embrasse pas le cou. = Se —, v. pr., se découvrir la gorge et les épaules.

DÉCOLORATION, s. f., action d'enlever ou d'affaiblir la couleur naturelle d'un corps. = Perte totale ou partielle de la couleur naturelle.

DÉCOLORER, v. a., enlever, altérer la couleur de : *le vinaigre DÉCOLORE les lèvres* (Ac.) || *Style DÉCOLORÉ*, qui n'a pas d'éclat. = Se —, v. pr., perdre sa couleur : *ce tableau se DÉCOLORE*.

DÉCOMBANT, E, adj., se dit des tiges qui, après s'être un peu élevées, retombent ensuite par débilité. = Se dit aussi des étamines, lorsqu'elles sont déclinées, qu'elles retombent en arc.

DÉCOMBRER, v. a., ôter, enlever les décombres de : — *une cour*.

DÉCOMBRES, s. m. pl., restes de démolition : *ce sont des — d'un bâtiment gothique ruiné* (Volt.) || *Les — de la barbarie* (Id.) *Débarrasser les beaux siècles de la Grèce et de Rome des — qui les couvraient* (La H.)

§ **DÉCOMBRES, DÉBRIS, RUINES**. Le premier est vulgaire, et désigne toujours quelque chose de vil ou de gênant. *Débris* exprime le résultat d'une destruction violente et *ruines*, l'effet de l'action successive du temps. De plus, *débris* se dit de toutes sortes d'objets, petits ou grands, tandis que *ruines* ne s'applique qu'aux édifices considérables.

DÉCOMMANDER, v. a., contremander une demande, une commande; annuler un ordre par un ordre contraire. = Se —, v. pr., être décommandé ou annulé.

DÉCOMPLÉTER, v. a., rendre incomplet.

DÉCOMPOSABLE, adj., susceptible d'être décomposé : *corps, mot* —.

DÉCOMPOSANT, E, adj., qui décompose.

DÉCOMPOSER, v. a., séparer les éléments, les parties dont une chose est composée; analyser : — *un corps, un sel, la lumière, un discours, un mot*, etc., les analyser. = Convertir, diviser : — *un polygone en triangles*. || Altérer profondément : *la chaleur DÉCOMPOSE les matières animales. La mort avait DÉCOMPOSÉ ses traits* (Ac.) = Se —, v. pr., être décomposé, se dissoudre. || Éprouver une grande altération : *à cette vue, son visage se DÉCOMPOSA*.

DÉCOMPOSITION, s. f., séparation des éléments, des parties qui composent un corps : — *du sang, de la bile*, sorte de dissolution qu'ils subissent dans certains accidents de la vie. — *du visage, des traits*, altération complète dans l'expression de la physionomie. || Analyse des éléments constitutifs d'une idée, d'un discours, d'un mot.

DÉCOMPTE, s. m., retenue, déduction d'une somme sur une autre plus forte dont on est débiteur; ce qui reste à payer, déductions faites. || *Trouver du — dans une affaire*, reconnaître qu'elle n'est pas aussi avantageuse qu'on l'avait espéré.

DÉCOMPTER, v. a., faire le décompte de. || V. n., rabattre de l'opinion que l'on avait conçue d'une personne ou d'une chose; voir tomber ses illusions ou diminuer ses espérances. = Démarquer, perdre

ses points au jeu toutes les fois que l'adversaire en compte. = Mus., faire passer la voix par tous les degrés qui séparent un intervalle.

DÉCONCERTEMENT, s. m., état de celui qui est déconcerté; peu us. et fam.

DÉCONCERTER, v. a., troubler l'harmonie de : — *tout un orchestre*; peu us. || Faire perdre contenance à : *cette réponse le DÉCONCERTA. Ils ne sont pas même DÉCONCERTÉS à l'aspect du grand nombre* (Buff.) = Rompre les mesures, les projets de : *cette victoire DÉCONCERTA les alliés* (Ac.) *La plus légère douleur DÉCONCERTA toute leur félicité* (Mass.) = Se —, v. pr., se troubler, perdre contenance : *il ne se DÉCONCERTA pas facilement* = Ne plus former un tout : *à la mort, la machine se DÉCONCERTA* (Fén.)

DÉCONFÈS, adj. m. : *mourir* —, sans s'être confessé. = S., un —.

DÉCONFIRE, v. a., défaire entièrement dans une bataille; vieux. || — *quelqu'un*, l'interdire, le décontenancer : *vous voilà tout DÉCONFIT*; fam.

DÉCONFITURE, s. f., entière défaite d'une armée; vieux. || Grande consommation ou grand carnage : — *de gibier, de pâtés*. = Ruine complète d'un négociant; état d'un débiteur dont les biens ne suffisent pas à payer les dettes.

DÉCONFORTER, v. a., décourager, abattre : *elle n'est nullement DÉCONFORTÉE* (Sév.); peu us.

DÉCONSEILLER, v. a., conseiller de ne pas faire : — *une affaire, une chose à quelqu'un. Je ne lui conseille ni ne lui DÉCONSEILLE cette entreprise* (Ac.) On dit aussi : — *quelqu'un*; fam.

DÉCONSIDÉRATION, s. f., perte ou manque de considération; défaveur : *tomber en —*.

DÉCONSIDÉRER, v. a., faire perdre la considération, l'estime à : — *un rival. Ce corps est DÉCONSIDÉRÉ depuis qu'il a montré tant de faiblesse* (Ac.) = Se —, v. pr., se perdre de réputation, agir de manière à s'attirer le mépris : se — *par une mésalliance, par une mauvaise action*.

DÉCONSTRUCTION, s. f., action de déconstruire une machine, un édifice, une phrase.

DÉCONSTRUIRE, v. a., désassembler les parties d'un tout : *la poésie française DÉCONSTRUITE ressemble souvent à de l'excellente prose* (La H.) = Se —, v. pr., être déconstruit : *une langue parvenue à sa perfection s'est DÉCONSTRUITE et altérée d'elle-même* (Villem.)

DÉCONTENANCER, v. a., faire perdre contenance à. = Se —, v. pr., perdre contenance.

DÉCONVENUE, s. f., désagrément provenant d'une surprise, d'une espérance trompée.

DÉCOR, s. m., ce qui sert à décorer. = Ensemble des décorations d'un théâtre, surtout au pluriel.

DÉCORATEUR, s. m., celui qui fait ou peint des décorations, des décors. || Adj. : *peintre —*.

DÉCORATIF, IVE, adj., qui sert à décorer; qui décore bien : *peintures DÉCORATIVES*.

DÉCORATION, s. f., embellissement, ornement de sculpture, de peinture ou d'architecture : *la — d'un salon*. || *Ils donnèrent, par leur piété, aux autels, leur véritable —* (Boss.) || Se dit des personnes et des choses personnifiées : *être la principale — d'une cour. La fierté a toujours été la vaine — de la médiocrité* (Mass.) = Représentation, au théâtre, des lieux où l'action est censée se passer; au pl., toiles peintes qui servent à cet effet : *changement de —. Le feu prit aux DÉCORATIONS* (Ac.) = Marque, insigne d'honneur, de dignité : *les — n'ajoutent pas au mérite des hommes* (Volt.) *Postuler, obtenir la —*.

DÉCORDER, v. a. — *une corde*, la détortiller; séparer les petites cordes dont elle est composée.

DÉCORÉ, s. m., celui qui a reçu une décoration.

DÉCORER, v. a., donner les ornements convenables à; exécuter des ornements dans ou sur : — *un temple, un édifice*. || Être ou faire l'ornement de : *la grâce décorait son front et ses discours* (A. Ch.). *Tous les génies qui ont décoré le siècle de Louis XIV* (Volt.) = Honorer d'une décoration, revêtir d'un titre, d'une dignité : — *de l'ordre du Bain*, et abs. donner la croix de la Légion d'honneur : *l'empereur le décora sur le champ de bataille*. || Cacher sous des dehors trompeurs, déguiser : *vices décorés du nom de vertus* (J.-J.) = Se —, v. pr., s'embellir : *d'une aimable pudeur son front se décora*. = Se — *d'un titre qu'on n'a pas mérité* (Ac.) V. ORNER.

DÉCORNER, v. a., ôter ou rabattre les cornes faites aux pages d'un livre. = Enlever les cornes de : *il fait un vent à — les banfs*; pop.

DÉCORTICATION, s. f., action de décortiquer; effet qu'elle produit.

DÉCORTIQUER, v. a., enlever l'écorce, la première enveloppe de : — *un arbre, un fruit*.

DÉCORUM, s. m. inv., décence propre aux conditions élevées : *garder, blesser le —*; inus. au pl. *Garder le — de la divinité* (Mol.); ir.

DÉCOUCHER, v. n., coucher hors de chez soi, hors de son lit. || V. a., — *quelqu'un*, lui faire quitter son lit; être cause qu'il le quitte. = Se —, v. pr., se lever : *et dès le point du jour je m'étais décoché* (Mol.); vieux.

DÉCOUDRE, v. a., défaire les coutures de : — *un habit*. || Faire une blessure en long, qui déchire : *le sanglier a décoché le ventre à un de nos chiens* (Ac.); vieux. = V. n. : *en —*, en venir aux mains ou à de grosses paroles dans une discussion : *il veut plaider, il faut en —* (Ac.), et par ext. : *en — aux cartes, aux échecs*. = Se —, v. pr., se détacher par les coutures : *cette doublure se décoche*. || *Leur amitié commence à se —*, à se refroidir; peu us.

DÉCOULEMENT, s. m., flux, mouvement de ce qui découle peu à peu; vieux.

DÉCOULER, v. n., couler peu à peu, de suite et de haut en bas : *la sueur qui découle de son visage*. || *La raillerie, l'injure, l'insulte leur découlent des lèvres* (La Br.) = Sortir, naître, se déduire : *de ce principe découle plusieurs conséquences* (Ac.)

§ DÉCOULER, DÉRIVER, ÉMANER. Ce qui *découle* descend ou tombe en droite ligne; ce qui *dérive* suit une autre direction que celle du courant d'où il vient. *Émaner* se dit mieux des fluides; il exprime une émission plutôt qu'un écoulement, et se dit seul au fig. de ce qui part du pouvoir.

DÉCOUPAGE, s. m., action de découper.

DÉCOUPER, v. a., couper par tranches, dépecer par morceaux : — *une étoffe, — une volaille*, et abs. : *je ne sais pas —*. || *Chacun des petits États qui découpent l'Italie* (Sism.) = Tailler sur mesure ou sur patron : — *une robe, — une image, une estampe*, les détacher de leur cadre. — *un parterre*, y former des dessins. — *la pâte*, la couper avec un instrument ou avec la main.

DÉCOUPEUR, EUSE, s., personne qui découpe, qui travaille en découpeure.

DÉCOUPLÉ, E, adj., vigoureux et de belle taille : *jeune homme large d'épaules, bien —* (Mérin.)

DÉCOUPLE ou **DÉCOUPLER**, s. m., action de découpler les chiens; moment où on les découple.

DÉCOUPLER, v. a., — *des chiens*, détacher des chiens accouplés, c'est-à-dire attachés deux à deux.

Abs. : *dès qu'on fut arrivé sur la bruyère, on décooupla* (Ac.) || Lâcher : — *des gens après quelqu'un*.

DÉCOUPOIR, s. m., instrument pour faire des découpages. = Ciseau pour découper.

DÉCOUPURE, s. f., action de découper une étoffe, du papier, etc.; résultat de cette action. = La chose découpée. || Bot., division des bords d'une partie mince et foliacée.

DÉCOURAGEMENT, E, adj., propre à décourager : *obstacle —. Maître —. Perfection décourageante*. *Il est — de rebattre en vain des sujets utiles*. *Cet événement fut — pour sa vertu* (J.-J.)

DÉCOURAGEMENT, s. m., perte de courage; abattement de cœur.

DÉCOURAGER, v. a., ôter le courage à; abattre l'énergie de : — *ses concitoyens et favoriser l'ennemi* (Mass.) = Oter l'envie de faire quelque chose : *exciter la terreur et — la cupidité* (Mérin.) = Se —, v. pr., perdre courage : *se — au moindre obstacle*.

DÉCOURBER, v. a., faire disparaître la courbure de : — *un bâton, une tige de fer*.

DÉCOURONNER (néol.), v. a., priver de la couronne : *rois, arbres décoouonnés*. = Balayer une hauteur, en chasser les troupes ou s'emparer des fortifications qui la défendent.

DÉCOURS, s. m., décroissement de la lune. || Déclin d'une maladie : *je n'ai point passé de — sans prendre au moins deux pilules* (Sév.); peu us.

DÉCOUSU, E, adj., qui est sans suite et sans liaison : *style —; propos décousés*. = **DÉCOUSU**, s. m., défaut de suite et de liaison.

DÉCOUSURE, s. f., endroit décochu.

DÉCOUVERT, s. m., ce qu'on a payé. || Valeurs vendues qu'on n'est pas en mesure de livrer. = Synon. de DÉFICIT.

DÉCOUVERT (A), loc. adv., sans être couvert; sans que rien garantisse du feu de l'ennemi : *combattre à —* || Clairement, manifestement : *voulant paraître à — à ceux qui le cherchent de tout leur cœur* (Pasc.) Être à —, n'avoir aucun gage de sa créance. *Vendre à —*, sans avoir en sa possession l'objet vendu.

DÉCOUVERT, E, adj., *pays —*, peu boisé. *Allée décoouverte*, dont les arbres ne font point le dôme, ne se rejoignent point par le haut.

DÉCOUVERTE, s. f., action de découvrir; la chose même qu'on a découverte : *la — d'un pays, d'un secret, d'un complot, d'une vérité*. *Belle —!* ir. = Invention d'une chose utile ou difficile à trouver dans les sciences ou dans les arts : *éblouir les esprits par de nouvelles découvertes* (Mass.) || *Celui qui se jette dans le peuple ou dans la province, y fait bientôt d'étranges —* (La Br.) = Action de reconnaître le pays ennemi : *envoyé à la —*.

§ DÉCOUVERTE, INVENTION. Par l'observation, on découvre ce qui est; par l'imagination ou le génie, on invente ce qui n'était pas encore. Ainsi la découverte est une conquête de l'esprit humain, l'invention en est une production : *que nous a servi la découverte de tant de peuples et l'invention de la boussole?* (Mont.)

DÉCOUVRIR, v. a., ôter ce qui couvre : — *un vase, une maison, sa tête*. = Laisser voir ou même trop voir : — *ses épaules; — son jeu, ses cartes*; || ses intentions, ses projets et les moyens d'exécution. = Oter ce qui cachait ou protégeait : — *une place, une frontière*, la dégarnir de troupes. = Aux échecs et aux dames, — *une pièce*, c'est la dégarnir des pièces destinées à la couvrir. || — *son cœur*, confier ses sentiments. = Faire une invention dans les sciences;

trouver ce qui est caché, ignoré, inconnu, un pays nouveau : — *l'aluminium* ; — *des sources, un trésor, l'Amérique*. = Parvenir à connaître : il DÉCOUVRAIT les entreprises les plus cachées (Boss.) — *la vérité, un complot*, etc. = Apercevoir de loin ou d'un lieu élevé : *du haut de la montagne on DÉCOUVRAIT une quantité surprenante d'îles* (Barth.) = Trouver quelqu'un qui se cache. = Révéler, faire connaître ; être l'indice de : *à Calchas je vais tout* — (Rac.) *Cela DÉCOUVRE assez l'esprit de votre société* (Pasc.) = S'apercevoir : on DÉCOUVRE que le lustre qui vient de la flatterie est superficielle (Boss.) = Chercher à savoir. = Se —, v. pr., être découvert, trouvé, aperçu, connu ; ôter ce dont on est couvert. *Le ciel se DÉCOUVRE*, devient serain. || Se faire connaître ; se confier. = T. d'escrime, ne pas se bien tenir en garde ; s'exposer.

§ DÉCOUVRIRE, RÉVÉLER, DÉVOILER, DÉCELER, ÉVENTER. Le premier est le plus général ; le second se dit bien des choses mystérieuses ou qu'on a intérêt à cacher ; le troisième se dit mieux des faussetés ou fourberies. *Déceler*, qui a ordinairement pour sujet un nom de choses, signifie découvrir quelqu'un qui s'efforce de ne pas être vu ou quelque chose qu'on cache avec soin. *Éventer* s'est dit primitivement d'une mine dont on prévient l'explosion, et il s'applique, dans un sens analogue, aux entreprises secrètes que l'on fait échouer. V. TROUVER et VOIR.

DÉCRAMPILLER, v. a., — *la soie*, la démêler, après qu'elle a été teinte.

DÉCRAMPONNER, v. a., enlever les crampons de. || — *quelqu'un*, lui faire lâcher prise.

DÉCRASSER, v. a., ôter la crasse de : — *la tête d'un enfant*. || — *quelqu'un*, lui enseigner ces premiers éléments des connaissances qu'on ne peut ignorer sans honte : *on le mit quelque temps au collège pour le — un peu* (Ac.) = Former aux habitudes du monde : *jamais la cour ne le DÉCRASSERA* (La F.) = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif ; fam.

DÉCRÉDITÈMENT, s. m., action de décréditer ; perte du crédit ; peu us.

DÉCRÉDITER, v. a., ôter, faire perdre le crédit à : *la mauvaise foi DÉCRÉDITE un négociant* (Ac.) || Faire perdre à quelqu'un le crédit, la considération, la confiance dont il jouissait : *unissons-nous pour le —* (La Br.) et par ext., *voilà ce qui a DÉCRÉDITÉ ces doctrines* (Ac.) = Se —, v. pr., *un négociant s'est DÉCRÉDITÉ*. || *Celui qui n'observerait pas les bienséances se DÉCRÉDITERAIT* (Mont.)

DÉCRÉPIT, E, adj., vieux et cassé.

DÉCRÉPITATION, s. f., pétilllement que certains sels font entendre quand on les jette sur des charbons ardents.

DÉCRÉPITER, v. n., faire entendre une décrépitation.

DÉCRÉPITUDE, s. f., état de vieillesse extrême et infirme : *la — suit la caducité* (Buff.) V. CADUCITÉ.

DECRÈS (Denis), amiral français, mort assassiné par son valet de chambre en 1820, fut ministre de la marine depuis 1802 jusqu'à la chute de l'Empire.

DECRESCENDO, adv. ; mus., en diminuant l'intensité des sons. || *Ses affaires vont —* ; fam., en décroissant. = S. m., un —, par oppos. à *crescendo*.

DÉCRET, s. m., décision de l'autorité supérieure, de la volonté divine. = Acte de l'autorité ecclésiastique : *le pape avait confirmé* ces DÉCRETS *des conciles* (Boss.) = Loi particulière et qui n'est pas toujours obligatoire. V. DÉCISION et LOI.

DÉCRÉTALE, s. f., lettre écrite par les anciens papes pour résoudre certaines questions. = Au pl., collection, recueil des décrétales.

DÉCRÉTER, v. a., ordonner par un décret : *nous avons DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit* (Ac.) — *des mesures énergiques*. = Lancer un décret contre : — *quelqu'un de prise de corps*.

DÉCREUSAGE, s. m., opération par laquelle on blanchit et on dégomme la soie.

DÉCREUSER, v. a., faire subir le décreusage à : — *la soie, le fil*.

DÉCRI, s. m., proclamation pour défendre le cours d'une monnaie, le débit d'une marchandise : *oh ! que je sais au roi bon gré de ces DÉCRIS !* (Mol.) *Le — des monnaies*. || Perte de crédit, de réputation ; action d'enlever le crédit, de crier contre quelqu'un : *quel —, quel avilissement pour le prince, dans l'opinion des cours étrangères !* (Mass.)

DÉCRIER, v. a., défendre par un cri public, par une proclamation, le cours, le débit ou l'usage d'une chose ; vieux et peu us. || Parler contre, ôter la réputation, le crédit : — *les absents*. *Des auteurs DÉCRIÉS il prend en main la cause* (Boil.) *Ils DÉCRIENT la vertu par la faveur même dont ils l'honorent* (Mass.) = Se —, v. pr., se perdre de réputation.

§ DÉCRIER, DIFFAMER. *Diffamer*, c'est *décrier* dans le monde, au loin, partout ; il emporte souvent une idée de calomnie.

DÉCRIRE, v. a., représenter, peindre par la parole, par la plume : — *un animal, une plante, un édifice, un pays, une bataille*. || *Quelles mœurs étranges ne DÉCRIT-IL pas ?* (La Br.) = Donner une idée générale : *il y a certaines choses qu'on ne définit pas aisément ; on se contente de les —* (Ac.) = Tracer : — *une courbe, un cercle*, et par ext. : *l'orbite qu'une planète DÉCRIT autour du soleil*. = Se —, v. pr., être décrit : *cela ne peut se —*. = Se peindre soi-même : *il se DÉCRIVAIT lui-même sans y penser* (Fléch.)

DÉCROCHEMENT, s. m., action de décrocher. DÉCROCHER, v. a., ôter, détacher ce qui était accroché : — *un jambon, un tableau*. = Se —, v. pr., se détacher.

DÉCROCHOIR, s. m., outil pour décrocher.

DÉCROIRE, v. n., ne pas croire ; fam. et peu us.

DÉCROISEMENT, s. m., action de décroiser ou de se décroiser ; état de ce qui est décroisé.

DÉCROISER, v. a., déranter ce qui était croisé.

DÉCROISSANCE, s. f., synonyme de DÉCROISSEMENT ; il est le corrélatif de *croissance*.

DÉCROISSANT, E, adj., qui va en décroissant.

DÉCROISSEMENT, s. m., diminution progressive : — *de la lune, des jours*. *Près du déluge se range le — de la vie humaine* (Boss.)

DÉCROÎT, s. m., décroissement de la lune lorsqu'elle entre dans son dernier quartier.

DÉCROÎTRE, v. n., diminuer progressivement, au propre et au fig. : *dans les choses humaines, tout ce qui ne croit pas est prêt à —* (Chat.)

DÉCROTAGE, s. m., action de décroter.

DÉCROTTER, v. a., ôter la crotte de. = Se —, v. pr., se pôler ; être décroûté.

DÉCROTTEUR, EUSE, s., celui, celle qui décrote, qui fait mêler de décroter les chaussures.

DÉCROTTOIR, s. m., lame de fer, boîte garnie de brosses fixes que l'on place à l'entrée des maisons ou des appartements.

DÉCROTTOIRE, s. f., brosse pour décroter.

DÉCRUE, s. f., quantité dont une chose a décréu ; ne se dit que des eaux.

DÉCRUER, v. a. V. DÉCREUSER.

DÉCRUMENT, s. m. V. DÉCREUSAGE.

DÉCRUSEMENT, s. m., action de décruser.

DÉCRUSER, v. a., — des cocous, les mettre dans l'eau bouillante avant de les dévider.

DÉCUBITUS (mot lat.), s. m., attitude que l'on prend quand on est couché.

DÉCUIRE, v. a., corriger l'excès de la cuisson ; se dit des confitures et des sirops trop cuits dans lesquels on met de l'eau pour les rendre plus liquides.

DÉCUMANE (porte), située au fond d'un camp romain.

DÉCUPLE, s. m., dix fois autant : *porter au —*. Adj., dix fois aussi grand : *nombre — d'un autre*.

DÉCOPLER, v. a., rendre dix fois aussi grand : — *son bien en peu de temps*. — Se —, v. pr., être décuplé : *ses revenus se sont DÉCOPLÉS*.

DÉCURIE, s. f., dixième partie d'une centurie ; subdivision de la milice romaine.

DÉCURION, s. m., chef d'une décurie civile ou militaire.

DÉCURRENCE, s. f.; bot., état d'un organe qui est décurrent.

DÉCURRENT, E, adj., se dit des feuilles dont le limbe se prolonge le long de la tige.

DÉCURSIF, IVE, adj. : *feuille DÉCURSIVE*, dont le pétiole, collé à la tige, produit une ligne saillante. *Style —*, qui descend en rampant sur un des côtés de l'ovaire.

DÉCURTATION, s. f., maladie des arbres appelée aussi *couonnement*, qui en attaque la cime.

DÉCUSSION, s. f.; anal., croisement en forme d'X : *la — des nerfs optiques*.

DÉCUSSÉ, E, ou **DÉCUSSATIF**, IVE, adj.; bot., disposé en croix ou en sautoir.

DÉCUVER, v. a., tirer de la cuve.

DÉDAIGNER, v. a., traiter avec dédain, marquer du dédain à : *les grands DÉDAIGNENT les gens d'esprit* (La Br.) = Regarder comme indigne de soi : *cette fierté d'âme qui DÉDAIGNE les serviles bien-séances* (J.-J.) = Repousser, refuser avec dédain : *j'ai DÉDAIGNÉ pour toi les vœux de tous nos princes* (Rac.) = Regarder comme indigne de ses desirs : — *le pouvoir, les richesses*. — *de se venger*.

DÉDAIGNEUSEMENT, adv., avec dédain.

DÉDAIGNEUX, EUSE, adj., qui a du dédain ; qui marque du dédain : *du lecteur — honorables esclaves* (Boil.) *Air, regard, caractère —*. = Qui dédaigne de : *tout monarque indolent, — de s'instruire* (Volt.) = S. : *faire le —*. *Les précieuses font dessus tout les DÉDAIGNEUSES* (La F.)

DÉDAIN, s. m., mépris exprimé par l'air et le ton : *elle n'écoute plus les autres qu'avec un souris de —* (St-Evr.) *Essuyer les DÉDAINS d'un grand seigneur* (Ac.) *Prendre en —*, mépriser.

DÉDALE, habile architecte, né à Athènes, construisit le Labyrinthe de Crète. = S. m., lieu où l'on se perd, au propre et au fig. : *au lieu de sortir du —, je m'y enfonçai* (Chat.) *L'hirondelle semble décrire au milieu des airs un — mobile et fugitif* (Buff.) *Les Anglais ont fait de leurs lois un — immense où la mémoire et la raison se perdent également* (J.-J.) — *d'aventures merveilleuses* (La H.) — *ténébreux d'édits absurdes et bizarres* (Marm.) *Le — des cœurs* (La F.) V. LABYRINTHE.

DÉDALLER, v. a., enlever les dalles de : — *un trottoir*. = Se —, v. pr., être dédallé.

DÉDAMER, v. n., déplacer une des dames du premier rang.

DÉDAMNER, v. a., tirer de l'enfer : *l'art facile et récent de — nos pères* (L. Rac.); peu us.

DÉDANS, adv. de lieu, dans l'intérieur : *entrez là —*. || *Être —*, en prison ; *mettre —*, abuser, tromper. *Donner —*, se laisser abuser ou tromper ;

ces loc. sont pop. = *Au —*, loc. adv., même sens : *le nid des moineaux est composé de foin au dehors, et de plumes au —* (Buff.) || Dans l'État : *il donnait à la France la gloire au dehors et l'unité au —* (Nis.) = Dans le cœur : *le combat qu'elle soutient au — contre tant de tentations* (Boss.) = *En —*, loc. adv., à l'intérieur : *la porte était fermée en —* (Ac.) = *En — de, au — de*, loc. prép. : *le crédit était épuisé en — et en dehors du royaume* (Volt.) *Sa gloire était affermie au — et au dehors du royaume* (Id.) || *Esprits en —*, timide et qui n'ose pas se produire ; sornois ou hypocrite. *Mettre les pieds en —*, de manière que les pointes soient plus rapprochées que les talons. = S. m., partie intérieure, au propre et au fig. : *le — d'une maison*; || *le — du royaume*. = Galerie d'un jeu de paume. = Côté sur lequel le cheval tourne.

DÉDICACE, s. f., inauguration solennelle d'un édifice, d'un lieu consacré au culte : *faire la — d'une église*. = Fête annuelle en mémoire de cette cérémonie. || Hommage qu'un auteur fait à quelqu'un de son ouvrage par une lettre ou une inscription placée en tête du livre.

DÉDICATOIRE, adj. : *épître —*, qui contient une dédicace, la dédicace d'un ouvrage.

DÉDIER, v. a., mettre sous la protection d'une divinité, sous l'invocation d'un saint ; consacrer au culte : — *un temple à Jupiter*. *Les Athéniens DÉDIENT une chapelle à Socrate* (Roll.) || *Dans ces jours solennels à l'orgueil DÉDIÉS* (Rac.) — *quelqu'un au Seigneur*, le lui offrir comme une propriété sainte. = Faire publiquement hommage à quelqu'un d'un ouvrage, d'un livre.

DÉDIRE, v. a., désavouer quelqu'un de ce qu'il a dit ou fait pour nous : *n'allez pas me —*. *Vous n'en serez pas DÉDIT*. = Se —, v. pr., revenir sur ce qu'on a dit ou promis : *de tout ce que j'ai dit, je me DÉDIS ici* (Mol.) *Ne pouvoir plus s'en —*, être trop engagé dans une affaire pour y renoncer.

DÉDIT, s. m., révocation d'une parole donnée ; fam. et peu us. || Somme à payer par celui qui n'exécute pas une convention : *il y a un — de vingt mille francs*. = Acte où ce dédit est stipulé : *vous pouvez maintenant déchirer le —*.

DÉDOLER, v. n.; chir., couper de manière à n'enlever qu'une couche très-mince.

DÉDOMMAGEMENT, s. m., réparation de dommage ; compensation : *je trouve au fond de mon cœur le — de toutes mes pertes* (J.-J.) *Les lièvres paraissent avoir les yeux mauvais ; ils ont, comme par —, l'ouïe très-fine* (Buff.)

§ **DÉDOMMAGEMENT**, INDEMNITÉ. Le premier est de la langue commune et se dit de tout ce qui compense tant bien que mal le dommage éprouvé ; le second est un terme de palais et désigne une somme d'argent destinée à réparer exactement le tort.

DÉDOMMAGER, v. a., réparer un dommage, fournir un dédommagement : — *quelqu'un des pertes qu'il a faites*. || *Un moment de plaisir les — d'une année entière de souffrances* (Mass.) = Se —, v. pr. : *se — d'un côté de ce qu'on a perdu de l'autre* (Ac.)

DÉDORER, v. a., enlever, effacer la dorure de : — *un cadre*. = Se —, v. pr., perdre sa dorure.

DÉDOUBLAGE, s. m., action d'enlever le doublage d'un bâtiment.

DÉDOUBLEMENT, s. m., action de dédoubler.

DÉDOUBLER, v. a., ôter la doublure de : — *un habit*. — *un navire*, en enlever le doublage. || — *les rangs*, faire mettre sur un seul rang les soldats,

les individus qui étaient sur deux rangs. — une pierre, la parler en deux pierres égales; on dit dans le même sens au fig. : — un *régiment, une compagnie*. = Se —, v. pr., être dédoublé : *les carrés se DÉDOUBLÈRENT* (Thiers).

DÉDUCTIF, IVE, adj., *méthode DÉDUCTIVE*, qui procède par déduction.

DÉDUCTION, s. f., soustraction, retranchement d'une somme fait à une autre : — *faite de ce que vous avez payé, vous devez encore vingt francs.* = Rabais : *faire une — sur un mémoire.* = Raisonnement par lequel on tire d'une idée générale les idées particulières qu'elle renferme; il est opposé à **INDUCTION**. = Conséquence de ce raisonnement : *cette — est fautive. Qu'opposer à cette rigoureuse — ?*

DÉDUIRE, v. a., retrancher une somme d'une autre : *il faut — vos frais pour connaître votre bénéfice.* Il faut en —, il y a beaucoup à rabattre de ce qu'il dit; fam. = Inférer comme conséquence, raisonner par déduction : *il excelle à analyser et à — les parties compliquées de son sujet* (Ste-B.) = Raconter, exposer avec détail : *d'un récit ennuyeux il m'a DÉDUIST sa cause* (La F.) *J'ai été fort ébranlé de toutes ces raisons qu'il m'a DÉDUITES fort au long* (Volt.)

DÉE, fleuve d'Angleterre qui a sa source dans le comté de Galles et se jette, au-dessous de Chester, dans la mer d'Irlande, par un estuaire de 22 kilom.

DÉESSE, s. f., divinité fabuleuse du sexe féminin : *belle comme une —* (Fén.)

DÉFÂCHER, v. n., *il ne DÉFÂCHE point*, il est toujours en colère. = Se —, v. pr., s'apaiser.

DÉFAILLANCE (ll m.), s. f., faiblesse, évanouissement produit par la diminution soudaine de l'action du cœur : *tomber en —. — de nature*; pop., état de faiblesse extrême résultant de l'âge, des maladies, etc. || Diminution, affaiblissement : *dans la — totale des facultés de leur âme* (Mass.) = Au pl., faiblesses, chutes morales de l'homme : *il n'est pas d'homme qui n'ait ses DÉFAILLANCES.*

DÉFAILLANT, E (ll m.), adj., qui s'affaiblit; qui est d'une extrême faiblesse : *trois fois le fer échappe à sa main DÉFAILLANTE* (Volt.) = Dr., qui manque, qui fait défaut. = S., même sens : *le —.*

DÉFAILLIR, v. n., manquer, faire défaut; vieux et peu us. || S'éteindre : *la famille royale était DÉFAILLIE* (Boss.) = Dépérir, s'affaiblir : *je rends grâce à Dieu de voir — mon corps avant mon esprit* (Id.) = Tomber en défaillance : *je me sens —. || Je sens — mon âme à cette idée horrible* (J.-J.)

DÉFAIRE, v. a., détruire ce qu'on a fait, ce qui est fait : — *un nœud, une malle*; et abs. : *il n'est occupé qu'à faire et à —.* || Rompre ce qui a été conchlu : — *un marché, un mariage.* = Exténuer : *comme vous voilà DÉFAIT!* = Faire mourir : *cette malheureuse a DÉFAIT son enfant* (Ac.); pop. = Batre complètement, mettre en déroute : *il DÉFIT trois préteurs* (Corn.) = Débarrasser, délivrer : **DÉFAITES-moi de cet importun** (Ac.) *Vous m'avez DÉFAIT des préjugés de mon éducation* (Les.) = Se —, v. pr., se désaccoutumer, se corriger de : *politesse dont ils ne se DÉFONT jamais* (La Br.) = Vendre : *se — de sa marchandise.* = Abandonner, renoncer à; congédier, mettre dehors : *sa vue embarrassait; il fallut s'en —* (Boil.) || **DÉFAITES-VOUS de cette haine que vous avez pour les détails** (Sév.) = Faire mourir : *si tu prétends régner, DÉFAIS-TOI de tous deux* (Corn.) V. VAINGRE.

DÉFAITE, s. f., perte d'une bataille, le contraire d'une victoire : *terminer la guerre par une entière et prompte —* (Fléch.) || Insuccès en amour. = Faci-

lité de se défaire : *marchandise de bonne —.* || *Fille de bonne —, facile à marier.* = Mauvaise excuse, prétexte artificieux : *on ne m'aveugle point par de vaines DÉFAITES* (Mol.)

§ **DÉFAITE, DÉROUTE**. La *déroute* est une *défaite* de troupes mises en désordre et fuyant à la débandade. Il y a aussi *déroute* quand les soldats, saisis d'épouvante, s'enfuient au premier choc.

DÉFALCATION, s. f., déduction, soustraction.

DÉFALQUER, v. a., retrancher, déduire d'une somme, d'une quantité quelconque.

DÉFAUSSER (SE), v. pr., se débarrasser, à certains jeux, d'une ou de plusieurs cartes qu'on regarde comme inutiles.

DÉFAUT, s. m., imperfection physique : *il n'y a nuls DÉFAUTS du corps qui ne soient aperçus des enfants* (La Br.) = Imperfection morale : *nous n'avons nos petits — que pour faire comprendre que nous n'en avons pas de plus grands* (La Roch.) ; se prend quelquefois en bonne part : *grand roi, c'est mon —, je ne saurais louer* (Boil.) = Manque, privation, absence : — *d'esprit, de mémoire, d'expérience.* *Qu'on ne nous reproche plus le — de clarté* (Pasc.), et abs. : *si je pêche par excès, ils pêchent par —* (Chat.) = Ce qui est contraire aux règles de l'art, du goût : *elle pénétrait les — les plus cachés des ouvrages d'esprit* (Fléch.) *Un sonnet sans —* (Boil.) = Défectuosité : *cette pièce de porcelaine a un —* (Ac.) = Endroit où deux parties d'une chose s'attachent ensemble : *le — des côtes.* *Le — de la cuirasse*, || le côté faible d'une personne ou d'une chose. = Dr., refus de comparaître ou de plaider, après assignation : *il a fait —.* = État des chiens qui ont perdu la voie de la bête : *met les chiens en —* (La F.) || *Les fautes des sots sont quelquefois si difficiles à prévoir, qu'elles mettent les sages en —* (La Br.) = A — *de* ou *au — de*, loc. prép., au lieu, à la place de : *au — de l'homme, il offrit son encens à la bête* (Mass.) ; à — *de vin, nous boirons de l'eau* (Ac.)

DÉFAVEUR, s. f., manque, perte, cessation de faveur : *pendant la faveur de la fortune, il faut se préparer à sa —* (Montaig.) = État d'une personne ou d'une chose qui n'est pas ou n'est plus en faveur : *Buffon voyait que l'école encyclopédique était en — à la cour* (Marm.)

DÉFAVORABLE, adj., qui n'est pas favorable.

DÉFAVORABLEMENT, adv., d'une manière défavorable : *juger, traiter —.*

DÉFÉCATION, s. f., déperution d'une liqueur par la chute spontanée des parties qui la rendaient trouble. = Excrétion des matières fécales.

DÉFECTIF, IVE, adj.; gramm., qui n'est pas usité à tous les temps et à tous les modes.

DÉFECTION, s. f., action d'abandonner le parti auquel on est lié : *à — des troupes, des alliés.* *Faire —.* || *Que fera Dieu pour la punir de sa —* (Boss.)

DÉFECTUEUSEMENT, adv., d'une manière déféctueuse, incomplète : *parler, écrire —.*

DÉFECTUEUX, EUSE, adj., qui a des défauts ou qui manque de certaines qualités : *ouvrage —. Il a le goût —* (La Br.) *Que de vocations DÉFECTUEUSES!* (Mass.) = Dr., qui manque des formalités requises. = Synon. de **DÉFECTIF**.

DÉFECTUOSITÉ, s. f., défaut léger, extérieur, superficiel : *avoir une — dans la taille* (Ac.) || *Dans la Henriade, les DÉFECTUOSITÉS sont légères et en petit nombre* (La H.)

DÉFENDABLE, adj., qui peut être défendu : *ce poste n'est pas —. Cette partie n'est pas —.*

DÉFENDEUR, ÉRESSE, s., celui, celle qu'on appelle en justice pour se défendre d'une accusation.

DÉFENDRE, v. a., mettre à couvert contre quelque chose de fâcheux une personne ou une chose attaquée : — *sa patrie, son prince, un ami, sa liberté, sa vie. J'ai votre fille ensemble et ma gloire à — (Rac.)* = Soutenir, prendre la défense de : *Arnault défendit le Jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence (Volt.) Les martyrs ont DÉFENDU la foi chrétienne (Bourd.)* = Empêcher l'ennemi d'entrer dans ou d'approcher de : *mille foudres qui portent la mort partout DÉFENDENT l'approche du camp (Mass.)* = Garantir : *je vous DÉFENDRAIS de l'orage (La F.)* || *La gloire DÉFEND de quelques faiblesses (Boss.)* = Interdire, prohiber : *les lois à tout profane en DÉFENDENT l'entrée (Rac.) — le vin à un malade. Ève mangea du fruit DÉFENDU.* = Enjoindre de ne pas faire : — *de sortir, de travailler. Je DÉFENDS qu'on prenne les armes (Volt.) ; à son corps DÉFENDANT, en défendant sa vie ; || à contre-cœur, = V. n. ; dr., présenter des moyens de défense. = Se —, v. pr., employé dans tous les sens de l'actif. = Nier avoir dit ou fait : il s'en DÉFEND comme d'un meurtre (Sév.) Je ne m'en DÉFENDS pas (Rac.) = S'excuser, refuser de faire : il ne peut se — de vous accompagner (Sév.)*

§ **DÉFENDRE, SOUTENIR, PROTÉGER.** L'action de défendre est plus déclarée, plus ardente, plus forte ; celle de soutenir, plus constante. Protéger se dit d'un supérieur, d'un plus puissant, qui couvre le faible comme d'une égide.

DÉFENDU ou **DÉFENS**, s. m., bois en —, dont la coupe est interdite au propriétaire, ou dans laquelle il n'est pas permis de faire entrer des bestiaux. = Temps pendant lequel le pacage est interdit dans une forêt.

DÉFÈNSTRATION (DE PRAGUE), acte de violence commis, le 23 mai 1618, par les Bohémiens insurgés sur les gouverneurs impériaux, et qui fut le prélude de la guerre de Trente ans.

DÉFENSE, s. f., action de défendre ou de se défendre ; protection, appui, soutien donné à quelqu'un ou à quelque chose contre une agression : *il n'a pour sa — que les pleurs de sa mère et que son innocence (Rac.)* *Se mettre en —, en état de se défendre. = Ce qu'on dit ou ce qu'on écrit pour défendre ou pour se défendre : publier sa — ; se dit même de la personne ou de la chose qui défend : soyez ma —.* = Action de défendre une place, une position contre l'ennemi : *ce général a fait une belle — (Ac.)* || *Sa vertu n'a pas fait une longue —, n'a pas longtemps résisté. = Tout ce qui sert à garantir les ouvrages et les soldats d'une place, d'un fort, surtout au pl. || Place de —, qui, par sa position naturelle, est propre à soutenir un siège. = Jugement qu'on obtient pour empêcher l'exécution d'une chose. = Exposition et développement des moyens employés pour défendre une cause : la — est préparée par un avoué et présentée par un avocat. = Prohibition, interdiction : passion qui s'irrite par la — (Boss.) — de passer, de chasser. = Parties du corps des animaux qui leur servent d'armes défensives : les DÉFENSES des sangliers croissent pendant toute la vie de ces animaux (Buff.)* V. APOLOGIE.

DÉFENSEUR, s. m., celui qui défend, qui protège, qui soutient : — *de la foi, de la patrie, du trône. Ces héros qu'Albe et Rome ont pris pour DÉFENSEURS (Corn.)* = Celui qui défend une cause devant un tribunal. — *d'office, choisi par le président pour défendre un accusé qui n'a pas fait choix*

d'un défenseur. — *officieux, qui défend les accusés devant un conseil de guerre.*

DÉFENSIF, IVE, adj., fait pour défendre : *arme, ligne DÉFENSIVE.* = **DÉFENSIF**, s. m., ce qui sert à défendre une place. = **DÉFENSIVE**, s. f., état de défense, disposition à se défendre : *se tenir sur la —.*

DÉFÉQUER, v. a., opérer la défécation, ôter la lie de : — *une liqueur.*

DÉFÉRANT, E, adj., qui a de la déférence : *personne, humeur DÉFÉRANTE ; peu us.*

DÉFÉRENCE, s. f., condescendance mêlée d'égards que l'on a pour un supérieur : *rendre les DÉFÉRENCES qu'un fils doit à son père (Mol.) Luther, qui avait parlé aux évêques avec quelque sorte de —, se repent de sa modestie (Boss.)* V. COMPLAISANCE et ÉGARDS.

DÉFÉRENT, s. m., cercle imaginaire dont la terre serait le centre, employé par les anciens astronomes. = Marque des monnaies.

DÉFÉRER, v. a., décerner, donner : — *des honneurs, la couronne.* = Dénoncer : — *quelqu'un à la justice.* — *le serment à quelqu'un, s'en rapporter à son serment. = V. n., condescendre, céder ; se conformer : — à l'âge, à la dignité ; à l'avis, au jugement de quelqu'un. — aux lois de l'Église (Pasc.)*

DÉFERLER, v. a., — *les voiles, les déployer.* = V. n., se dit des vagues qui se déploient avec impétuosité et se brisent en écume.

DÉFERRER, v. a., ôter le fer, les fers à : — *un cheval, les forçats.* = Oter le fer dont une chose est garnie : — *une porte, une caisse.* || — *quelqu'un, le déconcerter.* = Se —, v. pr., perdre son fer, sa ferrure. || Se déconcerter.

DÉFET, s. m., se dit des feuilles dépareillées d'une édition, qui ne peuvent servir à former des exemplaires complets.

DÉFEULLER, v. a., — *un arbre, en enlever ou en faire tomber les feuilles.* = Se —, v. pr., perdre ses feuilles.

DÉFI, s. m., provocation à un combat singulier : *quand je suis seul, je fais au plus brave un — (La F.) Répondre à un —.* || Provocation à un jeu, à une lutte. *Mettre quelqu'un au —, le défier de.*

DÉFIANCE, s. f., soupçon, crainte d'être trompé, surpris : *marquer de la —. Qui promet trop inspire la — (La Br.) Notre — justifie la tromperie d'autrui (La Roch.) — est mère de sûreté ; prov., on ne saurait trop être sur ses gardes. = Manque de confiance dans ses forces, ses talents, sa vertu : il a été charmé de la — où vous êtes de vous-même (Volt.)*

DÉFIANT, E, adj., soupçonneux, qui craint toujours d'être trompé : *ce prince si — était ainsi plein d'une aveugle confiance pour cette méchante femme (Fén.) Peu — et facile à manier (Buff.)*

DÉFICIT, s. m., ce qui manque à certaines choses ; se dit de l'argent qui manque à une caisse, de l'excédant du passif sur l'actif, et enfin d'un état de finances dans lequel les recettes ne font pas face aux dépenses : *creuser un —, combler le —.*

DÉFIER, v. a., faire un défi à, provoquer : — *quelqu'un au combat, à la paume, à boire (Ac.)* || Ne pas craindre, braver : *dans quelque temps que la mort vienne, je la DÉFIE (J.-J.)* || *Son ouvrage eût pu — la durée des siècles (Mass.)* = Déclarer à quelqu'un qu'on ne le croit pas capable de faire ou de dire quelque chose : *je vous DÉFIE de prouver ce que vous avancez ; et dans un sens plus doux : il ne DÉFIE d'être plus votre serviteur que moi (Ac.)* || *Il ne faut jamais — un fou, se dit en parlant d'un homme*

à qui l'on propose quelque chose d'extravagant, et que l'on croit assez fou pour oser l'entreprendre. = V. pr., se provoquer réciproquement. = Avoir de la défiance : DÉFIONS-nous d'une philosophie en paroles (J.-J.) Je me DÉFIE des gens surnois; et abs.: allons retrouver Calypso, mais DÉFIEZ-vous (Fén.), tenez-vous sur vos gardes. Se — de soi-même, avoir peu de confiance en ses propres forces, en son talent. = Se douter, prévoir : je ne me DÉFIAIS pas de ce qui est arrivé. = Tâcher, par des précautions, d'éviter ou de diminuer un accident; fam.

DÉFIGURER, v. a., gâter la figure, le visage : la petite vérole, sans la —, l'a rendue méconnaissable (St-Sim.) = Changer la forme : — une statue. || Ils DÉFIGURÈNT le langage, ne pouvant l'embellir (Volt.) = Altérer, changer en mal, dénaturer : ils ont DÉFIGURÉ l'histoire du monde (Mass.) Si pâle et si DÉFIGURÉ, qu'on l'eût pris pour un mort fraîchement déterré (Dest.) = Se —, v. pr., devenir difforme; se gêner le visage : ses traits changent, son visage se DÉFIGURE (Mass.) Elle se DÉFIGURA pour n'être pas exposée à la brutalité du vainqueur (Ac.)

DÉFILÉ, s. m., passage ou chemin étroit dans des montagnes : Alexandre battit toujours les Perses en plaine et en — (Fén.) Le — des Thermopyles. || Situation embarrassante dont il est difficile de sortir. = Synon. du s. DÉFILER.

§ **DÉFILÉ**, **GORGE**. Le premier est surtout un terme de guerre; le second s'emploie pour désigner un enfoncement, un orifice quelconque, sans l'idée particulière de passage dangereux pour une armée.

DÉFILER, v. a., ôter le fil passé dans : — des perles, un collier. || — son chapelet, dire en détail et sans s'arrêter tout ce qu'on sait de quelqu'un ou de quelque chose. = V. n., aller à la file, l'un après l'autre, ou sur un petit front. = Passer successivement devant un supérieur : après la revue, les troupes ont DÉFILÉ devant l'empereur. || — la parade, ou abs. —; fam., mourir successivement. = S. m., action de défilier, de faire défilier.

DÉFINI, **E**, adj., passé —, qui marque un temps tout à fait écoulé. Article —, le, la, les.

DÉFINI, s. m.; phil., ce qui est défini : le — et l'indéfini. Une bonne définition doit convenir à tout le —, et rien qu'au —.

DÉFINIR, v. a., expliquer clairement la nature et les qualités, le genre et l'espèce d'une chose : on DÉFINIT l'homme un animal raisonnable, une intelligence servie par des organes, etc. Je DÉFINIS la cour un pays où les gens sont ce qu'il plaît au prince (La F.) — un mot, en préciser le sens et l'acception : qu'est-ce que le sublime? il ne paraît pas qu'on l'ait DÉFINI (La Br.), et abs. : l'esprit d'un auteur consiste à bien — et à bien peindre (Id.) = Marquer, déterminer : Dieu a DÉFINI le temps et le lieu auxquels cela arrivera (Ac.); peu us. = Décider, régler : le concile a DÉFINI que; peu us. = Se —, v. pr., être défini; se définir soi-même.

DÉFINISSABLE, adj., que l'on peut définir.

DÉFINISSEUR, s. m., celui qui aime beaucoup à définir : Locke est un grand — (Napol.)

DÉFINITEUR, s. m., religieux qui, dans certains ordres, assiste le général ou le provincial dans l'administration des affaires de l'ordre.

DÉFINITIF, **IVE**, adj., qui termine complètement : règlement, traité —. = Qui décide le fond d'un procès : arrêté, jugement —. En DÉFINITIVE, loc. adv., par jugement définitif. || Décidément.

DÉFINITION, s. f., explication de la nature

d'une chose, du sens d'un mot : il y a des idées plus claires que toutes les DÉFINITIONS qu'on en peut donner (Cond.) || Théol., décision.

DÉFINITIVEMENT, adv., d'une manière définitive; en dernier résultat. Juger —, au fond, par jugement définitif.

DÉFLAGRATION, s. f.; chim., combustion rapide, accompagnée d'un dégagement de chaleur, d'une flamme vive et d'un pétilement.

DÉFLÉCHIR, v. n., se détourner de sa direction naturelle; changer de direction. = Bot., retomber en se courbant en arc.

DÉFLEGMATION, s. f., action de déflegmer

DÉFLEGMER, v. a.; chim., — un corps, de l'esprit-de-vin, en enlever la partie aqueuse.

DÉFLEURAIISON, s. f., chute ou époque de la chute des fleurs.

DÉFLEURIR, v. a., faire tomber la fleur de : — un abricotier. = Oter le velouté de : vous touchez ces prunes, vous les DÉFLEURISSEZ (Ac.) = V. n., et se —, v. pr., perdre sa fleur.

DÉFLEXION, s. f., changement de direction : la — des rayons lumineux.

DÉFLORER, v. a., — une matière, un sujet, leur ôter ce qu'ils ont de neuf, de piquant.

DÉFOLIATION, s. f., chute des feuilles des plantes ligneuses; époque où elle a lieu.

DÉFONCEMENT, s. m., action de défoncer; résultat de cette action : — d'un terrain.

DÉFONCER, v. a., ôter le fond de : — un tonneau. — un terrain, le creuser, le fouiller profondément. = Effondrer : les petits chemins qu'il fallait suivre étaient DÉFONCÉS (Thiers). — un cuir de vache, le fouler aux pieds après l'avoir mouillé.

DÉFORMATION, s. f., altération de la forme primitive et naturelle de quelque partie du corps.

DÉFORMER, v. a., ôter ou gêner la forme de : — un chapeau. || — le cœur, le caractère. = Se —, v. pr., perdre sa forme naturelle.

DÉFOURNER, v. a., tirer du four.

DÉFRAYER, v. a., payer la dépense de : — ses amis. || — la compagnie, l'amuser à ses dépens. = Occuper, entretenir : au moment où Corneille parut, trois genres d'ouvrages dramatiques DÉFRAYAIENT le théâtre (Nis.)

DÉFRICHEMENT, s. m., ensemble de travaux qui rendent un terrain inculte propre à la culture. = Terrain défriché.

DÉFRICHER, v. a., rendre propre à la culture une terre auparavant inculte. || — une langue, commencer à la polir, et par ext. : — le champ de la littérature (Volt.) — une matière, une question, les débrouiller, les éclaircir.

DÉFRICHEUR, s. m., celui qui défriche.

DÉFRISER, v. a., défaire la frisure. || Tromper l'attente de; très-fam. = Se —, v. pr. : en jouant, vous vous êtes DÉFRISÉ.

DÉFRONCER, v. a., défaire les plis d'une étoffe froncée. || — le sourcil, prendre un air serein.

DÉFROQUE, s. f., dépouille d'un moine, d'un religieux; petit mobilier et pécule qu'il laisse à sa mort. = Meubles ou habits de peu de valeur; fam.

DÉFROQUER, v. a., faire quitter le froc. = Se —, v. pr., le quitter soi-même; peu us.

DÉFTERDAR-EFFENDI, s. m., ancien titre du ministre des finances en Turquie et en Perse.

DÉFUNT, **E**, adj., qui est mort récemment : de ta DÉFUNTE mère est-ce là la leçon? (Rac.) = S., prier Dieu pour les DÉFUNTS.

DÉGAGEMENT, s. m., action de dégager, de se dégager; résultat de cette action; se dit au propre et au fig. : — *des effets déposés au mont-de-piété, de sa parole, de la voie publique, de chaleur.* = Escr., action de dégager le fer. = Archit., corridor, passage qui sert à la commodité des pièces d'un appartement; dans le même sens, *porte, escalier de* —.

DÉGAGER, v. a., retirer une chose qui avait été donnée en gage : — *sa montre*; se dit aussi d'un immeuble hypothéqué : — *ses terres.* || *Qu'il achève et DÉGAGE sa foi* (Corn.) — *sa parole*, signifie également satisfaire à sa parole, et retirer sa parole. — *quelqu'un de sa parole, de sa responsabilité*, le dispenser de tenir sa parole, l'affranchir de la responsabilité qui pesait sur lui. — *son cœur*, rompre une liaison amoureuse : *ce sensible outrage, de vos indignes fers à jamais me DÉGAGE* (Mol.) — *un soldat*, lui faire obtenir ou lui accorder son congé. = Débarrasser une chose de ce qui l'obstrue : — *un passage, la voie publique.* — *la tête, la poitrine*, rendre plus libre le jeu de ces organes. — *un appartement*, y pratiquer des dégagements. — *la taille*, la faire ressortir d'une manière avantageuse. || *Comment — notre âme de toutes les illusions de notre esprit?* (Buff.) = Tirer d'embarras, de danger : — *quelqu'un de dessous son cheval. La multitude se précipite sur lui, et ses amis eurent grand-peine à le —* (Guizot). — *la place* (Thiers). — *un vaisseau*, le délivrer de la poursuite de vaisseaux ennemis. = Escr., — *le fer*, ou abs., détacher son arme de celle de l'adversaire. = Chim., séparer une substance d'une autre; se dit aussi des émanations que produisent certaines substances : *ces marais DÉGAGENT des miasmes.* — *une inconnue*, déterminer la quantité inconnue que renferme une formule algébrique. = V. n., détacher vivement, en faisant un pas de danse, une jambe ou un pied de l'autre. = Se —, v. pr., — *d'une promesse, d'un attachement. Ma tête se DÉGAGE*, et tous les autres sens de l'actif. = Se débarrasser de quelqu'un : *ils vous expliquent en peu de paroles et ne songent qu'à se — de vous* (La Br.) V. DÉBARRASSER.

DÉGAÎNE, s. f., façon de se tenir et de marcher; il est très-fam., ir., et se prend en mauv. part.

DÉGAÏNER, v. a., tirer de la gaïne, du fourreau; mettre l'épée à la main : *il est toujours prêt à —.* || S. m., *il est brave jusqu'au —*, se dit d'un fanfaron ou de quelqu'un qui promet beaucoup et ne tient pas sa parole.

DÉGAÏNEUR, s. m., qui aime à dégaïner; peu us.

DÉGANTER, v. a., ôter les gants à : *veuillez me —.* = Se —, v. pr., se les ôter à soi-même.

DÉGARNIR, v. a., ôter ce qui garnit : — *une robe, un appartement.* — *une place*, en retirer une partie de la garnison ou des munitions. — *le centre, les ailes d'une armée*, diminuer le nombre des troupes qui les forment. On dit dans le même sens — *un vaisseau, les frontières, un arbre.* = Se —, v. pr., se vêtir plus légèrement. || Se dessaisir de son argent comptant; se. = Devenir moins touffu; perdre ses cheveux; se vider de spectateurs.

DÉGASCONNER, v. a., faire perdre l'accent gascon : *Malherbe contribua beaucoup à — la cour* (Balzac). = Se —, v. pr., s'en défaire.

DÉGÂT, s. m., ravage, détriment considérable causé à une propriété par force majeure ou accident : *la grêle a fait de grands DÉGÂTS. L'ennemi a fait un grand —. Faire le —*, dévaster. || Consommation

de vivres faite sans ordre ni économie : *on fait un grand — de vin dans cette maison* (Ac.)

DÉGAUCHIR, v. a., dresser une surface inégale, en enlever ce qu'elle a d'irrégulier : — *une pierre, une pièce de bois.* || Rendre moins gauche. = Se —, v. pr., être dégauchi. || Être corrigé ou se corriger de sa gaucherie.

DÉGAUCHISSAGE ou **DÉGAUCHISSEMENT**, s. m., action de dégauchir une surface.

DÉGEL, s. m., fonte de la glace, de la neige, par suite de l'élévation de la température. = Adoucissement de la température.

DÉGELÉE, s. f., volée de coups; pop.

DÉGELER, v. a., faire fondre ce qui est gelé : *le vent du Sud a DÉGELÉ la rivière.* = V. n., et se —, v. pr., cesser d'être gelé : *la Seine DÉGELE.* = V. imp., il DÉGÈLE.

DÉGÉNÉRATION, s. f., action de dégénérer; état de ce qui dégénère : — *du sang, des animaux.* = Altération du tissu d'un organe, changement de ce tissu en une substance morbide.

DÉGÉNÉRER, v. n., s'abâtardir, devenir inférieur, par rapport au genre, avec le temps ou par reproduction : *les races des moutons d'Espagne ont DÉGÉNÉRÉ en Angleterre* (Ac.) *Tout DÉGÉNÈRE entre les mains de l'homme* (J.-J.) = Être inférieur, sous le rapport physique, moral ou intellectuel, à ceux dont on est sorti : *il n'avait pas DÉGÉNÉRÉ du courage de ses aïeux* (Mérin.) — *dans l'esprit de quelqu'un*, baisser dans son estime. — *en*, changer de bien en mal : *le courage DÉGÉNÈRE en présomption* (Mass.) *Le style pompeux DÉGÉNÈRE quelquefois en galimatias* (Ac.) = Se changer en une maladie plus ou moins violente : *ce rhume DÉGÉNÈRE en catarrhe.*

DÉGÉNÉRESCENCE, s. f. V. DÉGÉNÉRATION.

DÉGÉNÉRESCENT, E, adj., qui dégénère.

DÉGÉRANDÉ, E, adj., se dit d'une personne qui semble désolée, tant sa contenance et sa démarche sont mal assurées : *cette femme est toute DÉGÉRANDÉE.* || Qui manque d'ensemble, d'enchaînement : *vous verrez que la pièce n'est pas si —* (Volt.) *Des conduites aussi DÉGÉRANDÉES que les nôtres* (Sév.)

DÉGLUER, v. a., ôter la glu de. || Oter la chassie des yeux. = Se —, v. pr., se débarrasser de la glu. || Oter la chassie de ses yeux.

DÉGLUTITION, s. f., action d'avaler; passage des aliments de la bouche dans l'estomac.

DÉGO, bourg des États sardes, sur la Bormida, fut le théâtre d'une des premières victoires de Bonaparte en Italie.

DÉGOBILLER, v. a., synon. triv. de VOMIR.

DÉGOBILLIS, s. m., matières vomies; triv.

DÉGOISER, v. a., dire vite et avec volubilité : — *tout ce qu'on sait*, et abs. : *comme il aime à —!*

DÉGOMMAGE, s. m., opération par laquelle on dégomme la soie.

DÉGOMMER, v. a., — *la soie*, la décreuser. || — *quelqu'un*, le destituer d'un emploi, d'un poste; pop. = Le faire mourir; triv.

DÉGONFLEMENT, s. m., diminution ou cessation du gonflement; état de ce qui est dégonflé.

DÉGONFLER, v. a., faire cesser le gonflement de : — *un ballon.* || — *le cœur, la rate.* = Se —, v. pr., être dégonflé.

DÉGORGEMENT, s. m., écoulement des eaux, des immondices, etc., d'un endroit où elles étaient retenues : — *d'un égout.* = Sortie d'humeurs qui engorgeaient les tissus. = Action de débarrasser

certaines matières des corps étrangers : — des draps, des cuirs, des laines.

DÉGORGEOR, s. m., instrument pour dégorger la lumière d'un canon. = Lieu dans lequel se dégorge les eaux.

DÉGORGER, v. a., déboucher, débarrasser ce qui est engorgé : — un égout, un canal, et abs. : *si cet égout vient à —, il infectera tout le quartier* (Ac.) = Expulser de sa gorge : la mère DÉGORGE la nourriture à ses petits comme font les femelles des serins (Buff.) = Nettoyer, dépouiller de toute matière superflue ou étrangère : — la soie, le drap. = V. n., faire — des sangsues, leur faire rendre le sang qu'elles ont pris. *Faire — du poisson*, le mettre dans de l'eau de rivière pour lui faire perdre son goût de bourbe ou de marée. = Se —, v. pr., épancher ses eaux, se vider. || *La foule des courtisans dont la maison d'un ministre se DÉGORGE* (La Br.) = En parl. du poisson, perdre dans l'eau claire son goût de bourbe.

DÉGOTER, v. a., supplanter. || *L'emporter sur : j'ai peur qu'on me DÉGOTE la Russie* (Volt.); fam.

DÉGOURDI, E, adj., qui a perdu sa lourdeur, sa gaucherie, sa timidité. = S., personne dégourdie.

DÉGOURDIR, v. a., redonner du mouvement, de la chaleur à ce qui était engourdi : — ses mains. || *Faire — de l'eau*, la faire chauffer légèrement. — *quelqu'un*, lui faire perdre sa gaucherie, sa timidité. = Se —, v. pr., reprendre la chaleur, le mouvement. || Se débarrasser de sa gaucherie.

DÉGOURDISSEMENT, s. m., cessation de l'engourdissement; action de dégourdir ou de se dégourdir : *le — des bras, des jambes*.

DÉGOUT, s. m., manque de goût, d'appétit; répugnance, aversion pour les aliments : *il a un si grand —, qu'il ne peut manger de rien. Il a du — pour le poisson* (Ac.) || Éloignement, aversion pour une personne ou pour une chose; personne ou chose qui en est l'objet : *qui pourrait dire avec quel — elle posséda tous les biens que le monde estime?* (Fléch.) *Elle veut encore plaire au monde quand elle n'en est plus que la risée et le —* (Mass.) = Au pl., tristesse de l'âme rassasiée ou dégue : *combien de DÉGOUTS et d'ennuis ne pourrait-on pas s'épargner?* (Vauv.) *Villeroi vint en Italie donner des ordres au maréchal de Catinat, et des — au duc de Savoie* (Volt.)

V. ÉLOIGNEMENT.

DÉGOUTANT, E, adj., dont l'aspect inspire le dégoût : *mets —*. || Qui inspire de l'aversion : *la rouge les rend affreux et DÉGOUTANTES* (La Br.) *Vers, poème —, sale ou grossier*. = Qui cause du déplaisir, qui décourage : *cela est —*.

§ **DÉGOUTANT, FASTIDIEUX**. Ces deux mots n'ont quelque rapport de sens que lorsqu'on les applique aux œuvres de l'esprit. *Dégoutant* se dit de celles qui soulèvent le cœur par leur sale immoralité ou par leur rudesse; *fastidieux*, de celles qui ennuient, qui lassent par trop de monotonie ou de longueur.

DÉGOUTÉ, E, adj., *il n'est pas —*, se dit de quelqu'un qui aspire à une chose difficile à obtenir. = S., faire le —, le délicat.

DÉGOUTER, v. a., ôter le goût, faire perdre l'appétit à : *si vous lui donnez tant à manger, vous le DÉGOUTEREZ* (Ac.) *Que sert, quand on est DÉGOUTÉ, l'abondance des mets et leur délicatesse?* (La F.) = Inspirer de la répugnance pour un aliment : *ils m'ont DÉGOUTÉ du poisson*. || — de, inspirer de l'éloignement, de l'aversion pour : *la ville DÉGOUTÉ de la province* (La Br.) *Ame DÉGOUTÉE du monde* (Boss.)

= Fatiguer : *la prolixité DÉGOUTÉ le lecteur* (Volt.) = Se —, v. pr., prendre du dégoût; prendre en dégoût, en aversion : *heureux ceux qui se DÉGOUTENT des plaisirs violents* (Fén.) *On se DÉGOUTÉ insensiblement des malheurs* (Volt.) *On se DÉGOUTÉ de soi-même et on n'ose changer* (Mass.)

DÉGOUTANT, E, adj., qui dégoutte, humide : *les ronces DÉGOUTANTES portent de ses cheveux les dénouilles saignantes* (Rac.)

DÉGOUTTER, v. n., couler goutte à goutte : *le jus et les sauces lui DÉGOUTENT du menton et de la barbe* (La Br.); se dit aussi des choses d'où tombent les gouttes : *les cheveux lui DÉGOUTENT de sueur*, et abs. : *ce toit DÉGOUTTE*. || Être imbu de : *ils DÉGOUTENT l'orgueil, l'arrogance* (La Br.)

DÉGRADANT, E, adj., qui avilit, qui fait perdre la considération : *vice —. Conduite DÉGRADANTE*.

DÉGRADATION, s. f., peine qui consiste dans la privation d'un grade, d'une dignité, d'un rang : — *civique*, privation des droits de citoyen. — *militaire*, qui consiste à arracher à un officier ou sous-officier les insignes de son grade, à un soldat les insignes du costume militaire, et à les déclarer incapables de servir dans l'armée. || *Avilissement : la — des âmes est une suite de la servitude* (Ac.) = Acte par lequel on détériore une propriété; état d'un objet détérioré, délabré. = Peint., diminution progressive de la lumière, des ombres, des couleurs. || *Vous me faisiez passer par une — d'honnêteté dont vos entretiens étaient le thermomètre* (Beaum.)

DÉGRADER, v. a., condamner, soumettre à la dégradation : — un officier. || *Rabaisser le rang, la dignité, la réputation : c'est la mode aujourd'hui de — les grands hommes* (Volt.) *Les gens de lettres ne doivent pas — la noble indépendance de leur état* (D'Al.) *Les plus grands rois, DÉGRADÉS à jamais par les maux de la mort* (Boss.) || *Avilir : — son âne par la bassesse* (J.-J.) — *la poésie par un trafic honteux de la louange* (Barth.) *L'ignorance DÉGRADE l'homme* (M^{me} de Staël) = *Détériorer, endommager : palais superbes que le temps va — et détruire* (Mass.) = *Affaiblir insensiblement la lumière, les ombres, les couleurs d'un tableau*. = Se —, v. pr., perdre la considération dont on jouissait, s'avilir : *c'est se — que de louer un homme que l'on méprise* (J.-J.) = Se détériorer. V. DÉPRIMER.

DÉGRADER, v. a., détacher une chose agraffée ou retenue par une agrafe : — une robe, une ceinture. = Se —, v. pr., être dégrafé; se détacher.

DÉGRAISSAGE ou **DÉGRAISSEMENT**, s. m., action de dégraisser de la laine, une étoffe.

DÉGRAISSER, v. a., ôter la graisse de : — la viande. || — *quelqu'un*, lui enlever une partie de ses richesses; pop. = *Appauvrir : les contrôleurs généraux des finances ont DÉGRAISSÉ le royaume* (Ducl.) = *Enlever la graisse, l'huile, les taches de : — les cheveux, la laine, un habit. — les terres, leur enlever leurs principes fertilisants*. = Se —, v. pr., dans toutes les acceptions de l'actif.

DÉGRAISSEUR, s. m., celui qui dégraisse les habits, les étoffes. = *Espèce de moulin pour dégraisser la laine; on dit aussi DÉGRAISSOIR*.

DÉGRAS, s. m., mélange d'huile de poisson et d'acide nitrique pour préparer les cuirs.

DÉGRAVELER, v. a., — un tuyau, le débarrasser du gravier, du sédiment qui l'obstrue.

DÉGRAVOIEMENT ou **DÉGRAVEMENT**, s. m., effet d'une eau courante qui dégravoie, qui déchasse des murs, des pilotis, etc.

DÉGRAVOYER, v. a., dégrader, déchausser les murs, les pilonis, en parlant d'un courant d'eau.

DÉGRÉ, s. m., marche d'un escalier : *il a presque vu la tour de Babel, il en compte les DEGRÉS* (La Br.); se dit aussi de l'escalier d'un monument : *il trouve un carrosse au bas du grand* — (Id.) = Au pl., marches qui servent d'entrée et de soutassement aux grands édifices. = Différents grades qu'il faut franchir pour arriver au faite des honneurs, des charges, des dignités : *il a passé par tous les — avant d'arriver à ce poste éminent* (Marm.) || *Les proscriptions et les guerres civiles sont les — sanglants dont Auguste a fait choix pour monter sur le trône* (Corn.) = Grades conférés dans les universités ou les facultés; il vieillit dans ce sens. = Différence de plus ou de moins, au propre et au fig. : — *de chaleur, de froid*. || *Du dernier — de la honte, elle a su monter au premier — de l'honneur* (J.-J.) = Astr., la 360^e partie de la circonférence. V. LATITUDE et LONGITUDE. — *denoblesse*. V. QUARTIER. = Chacune des divisions du baromètre et du thermomètre. = *Équation du premier, du second* —, dans laquelle l'inconnue est à la première, à la deuxième puissance. = Proximité ou éloignement entre parents, par rapport à la tige commune. = Intervalle entre les sons de deux notes. — *de juridiction*, chacun des tribunaux devant lesquels une même affaire peut être successivement portée. = Gramm., — *de comparaison ou de signification*, le positif, le comparatif et le superlatif. = *Par DEGRÉS*, loc. adv., graduellement, successivement, pas à pas : *j'approchai par — de l'oreille des rois* (Rac.) V. ESCALIER.

§ DEGRÉ. MARCHÉ. On monte les degrés et l'on se tient sur les marches. Un usurpateur escalade les degrés du trône; un prince royal est assis sur les marches du trône. *Degré*, qui signifie aussi escalier, suppose un certain nombre, une suite de ces parties superposées en étage, tandis qu'il n'y a jamais que quelques marches. Enfin le premier se dit mieux au fig., et le second est du langage commun.

DÉGRÈMENT, s. m., action de dégréer. = État d'un bâtiment dépourvu de son gréement.

DÉGRÉER, v. a., — *un bâtiment*, lui ôter toutes les choses nécessaires à la manœuvre.

DÉGRÈVEMENT, s. m., action de dégréver. = Somme dont on est dégrévé.

DÉGRÉVER, v. a., diminuer les charges qui pèsent sur une propriété; se dit spécialement en parl. d'impôts : — *la propriété foncière*; se dit aussi des personnes : — *les petits contribuables*.

DÉGRINGOLADE, s. f., action de dégringoler.

DÉGRINGOLER, v. a., descendre avec précipitation, et souvent malgré soi : — *un escalier*. = V. n., rouler de haut en bas : — *dans un précipice*. || *Nos ministres DÉGRINGOLANT l'un après l'autre* (Volt.)

DÉGRISEMENT, s. m., passage de l'état d'ivresse ou d'exaltation à un état calme; fam.

DÉGRISER, v. a., dissiper l'ivresse de : — *quelqu'un*, et abs. : *l'ammoniaque, dit-on, a la propriété de —*. || Dissiper les illusions : *cet échec l'a un peu DÉGRISÉ* (Ac.) = Se —, v. pr., dans les deux sens : *les hommes qui s'estimaient le plus de loin se DÉGRISENT souvent les uns des autres en s'approchant* (Montaign.) fam.

DÉGROSSAGE, s. m., action de dégrosser.

DÉGROSSER, v. a., — *un lingot*, l'amincir pour le passer ensuite à la filière.

DÉGROSSI, s. m., première ébauche d'un ouvrage de sculpture. = Laminoir des plombiers.

DÉGROSSIR, v. a., donner une première façon

à une matière, à un ouvrage : — *une pièce de bois, un bloc de marbre*. — *une épreuve*; impr.; en corriger les fautes les plus grossières. || *Nous ne considérons le monde que comme encore informe, et à peine DÉGROSSI* (Volt.) — *une figure*, en indiquer grossièrement les principaux traits en enlevant le plus gros du marbre, de la pierre, etc., d'où elle doit être tirée. — *un jeune homme*, lui enseigner les premiers éléments, le dénâiser. — *un ouvrage d'esprit*, l'ébaucher. || — *une affaire*, la débrouiller. = Se —, v. pr., être dégrossi.

DÉGROSSISSAGE, s. m., action de dégrossir.

DÉGUENILLÉ, E (Il m.), adj., dont les vêtements sont en lambeaux : *je paraissais — au milieu des enfants fiers de leurs habits neufs* (Chat.)

DÉGUERPIR, v. n., abandonner, quitter un lieu à la hâte, et souvent malgré soi : — *d'une maison*, et abs., *il a été contraint de —*; fam. || — *de la vie* (Chat.) = V. a.; prat., abandonner la possession de : — *un héritage*; peu us.

DÉGUERPISSEMENT, s. m., abandonnement de la possession d'un immeuble.

DÉGUEULER, v. n., vomir, par suite d'un excès de débauche; pop. et bas.

DÉGUIGNONNER, v. a., faire cesser le guignon, la mauvaise chance : — *quelqu'un*; fam.

DÉGUISÉ, E, s., personne déguisée.

DÉGUISÉMENT, s. m., action de déguiser ou de se déguiser; ce qui sert à déguiser; état d'une personne déguisée. || *Fausse apparence : prendre toutes sortes de DÉGUISÉMENTS* (Ac.) = Dissimulation, artifice pour cacher la vérité : *parler sans —*. *Les hommes droits et simples agissent sans —* (Fén.) *Toute sa vie n'a été qu'une suite de DÉGUISÉMENTS* (Mass.)

DÉGUISER, v. a., travestir une personne de manière à la rendre méconnaissable : *on le DÉGUISA en femme* (Ac.) = Rendre méconnaissable : *ce faux nez suffit pour vous —*. || — *sa voix, son écriture, parler, écrire de manière à n'être pas reconnu; on dit dans le même sens : — son style, son nom. — les mets, les viandes*, les apprêter de manière qu'il soit difficile de les reconnaître. || Cacher sous des apparences trompeuses : *il nous DÉGUISAIT la honte de nos passions sous des noms spécieux* (Mass.) *Haine, ambition DÉGUISÉE*. *On ne me verra point — ma pensée* (Boil.) *Seigneur, je ne vous puis — ma surprise* (Rac.) *Et sous un front serein DÉGUISANT mes alarmes* (Id.) = Présenter une chose autrement qu'elle n'est : — *les faits, la vérité*. = Se —, v. pr., se travestir; se cacher. || *Ce n'est point avec toi que mon cœur se DÉGUISÉ* (Rac.) = Se déguiser à soi-même : *se — ses propres faiblesses* (Mass.)

§ DÉGUISER, MASQUER, TRAVESTIR. Le premier est le plus général des trois. *Masquer*, c'est déguiser par l'application d'un masque. *Travestir*, c'est déguiser en revêtant d'habits d'un autre sexe ou d'une autre condition. Au fig., celui qui se déguise est faux; celui qui se masque en impose sur ses sentiments; celui qui se travestit prend des airs qui ne lui sont pas naturels.

DÉGUSTATEUR, s. m., employé chargé de vérifier et de constater la qualité des boissons. = Adj., courtier —. *Appareil —*.

DÉGUSTATION, s. f., action de déguster.

DÉGUSTER, v. a., goûter pour connaître la qualité : — *du vin*, de l'eau-de-vie.

DÉHALER, v. a., faire disparaître l'impression que le hâle a produite sur le teint = Se —, v. pr., s'ôter le hâle : *garder la chambre pour se —*.

DÉHANCHÉ, E, adj., qui a les hanches dislo-

quées. || Qui n'est pas ferme sur ses hanches; fam.

DÉHANCHER, v. a., disloquer les hanches; peu us. = Se —, v. pr., se les disloquer. || Se dandinier avec mauvaise grâce : *prenez bien garde, vous, à vous — comme il faut et à faire bien des façons* (Mol.) **DÉHANCHE-TOI un peu; reverse ta tête sur les épaules (C. Del.)**

DÉHARNACHEMENT, s. m., action de déharnacher; peu us.

DÉHARNACHER, v. a., retirer le harnais à : — *un cheval de trait*.

DÉHISCENCE, s. f.; bot., action par laquelle un organe s'ouvre de lui-même. = État d'un organe entr'ouvert de lui-même.

DÉHISCENT, E, adj.; bot., se dit des organes qui s'ouvrent naturellement.

DEHLY ou **DELIHY**, vil. forte de l'Hindoustan anglais, présidence du Pendjab, anc. cap. du roy, de même nom, fut, jusqu'en 1857, la résidence du Grand-Mogol, que les Anglais tenaient sous leur dépendance.

DÉHONTE, E, adj., sans pudeur : *ils sont menteurs et déhontés*. = S. : *c'est une déhontée*.

DÉHONTER, v. a.; vieux, déshonorer : *venir de guet-apens — une fille* (Corn.)

DEHORS, adv., hors du lieu, hors de la chose dont il s'agit; il est opposé à dedans : *je suis resté tout le jour —*. || *Mettre quelqu'un —*, le chasser, lui donner son congé. *Ce bâtiment va mettre —*, va prendre le large. *La mer est grosse —*, hors du port, de la rade. *Toutes voiles —*, déployées. = Au —, loc. adv., à l'extérieur : *la mort, cachée au dedans, laisse voir au — des signes toujours infaillibles* (Mass.) Au — *le Spartiate était ambitieux* (J.-J.) Au — *de*, loc. prép., à l'extérieur de : *il protège la religion au dedans et au — du royaume* (Boss.) = Par —, loc. prép. et adv., par l'extérieur : *faites le tour par —*. *Passer par — la ville*. = De —, loc. adv., de l'extérieur. *En —*, loc. adv., et en — *de*, loc. prép., hors de la partie intérieure : *la porte s'ouvre en —*. *Marcher les pieds en —*, les pointes des pieds plus écartées que les talons. *Sa maison est en — de la ville*. || *Être en —, tout en —*, d'une extrême franchise. *Cela est en — de la question*, n'a pas rapport à la question. = DEHORS, s. m., partie extérieure d'une chose : *l'autel du tabernacle était revêtu d'or pur, les — en étaient brillants* (Mass.) *Les — d'une maison*, ce qui l'entoure ou la précède. *Les — d'une place de guerre*, les fortifications extérieures. = T. de manège, côté opposé à celui sur lequel le cheval tourne. || *Jambe, rène du —*, du côté du mur du manège. || Au pl., apparences : *garder, sauver les —*. *Souvent de beaux — cachent des âmes basses* (Corn.); autrefois, il était fort us. au sing. dans ce sens : *je me parai comme eux d'un — sage* (Les.) *Cette mine modeste et ce sage — que dément tout le reste* (Mol.)

DÉICIDE, adj., meurtrier de Dieu; se dit des Juifs qui ont mis à mort Jésus-Christ et des instruments dont ils se servirent : *la lance —*. = S. m., crime des Juifs déicides. = Chacun des Juifs qui l'ont commis. || Crime d'un chrétien qui communique en état de péché mortel.

DÉIFICATION, s. f., action de déifier, de mettre au rang des dieux : *la — d'Hercule*.

§ **DÉIFICATION, APOTHÉOSE**. Le premier indique un fait; le second une cérémonie solennelle.

DÉIFIER, v. a., mettre au rang des dieux. || Louer, vénérer à l'égal des dieux : *vous tremblez tous, ô rois qu'on DÉIFIER!* (Bér.) = Se —, v. pr., se

faire passer pour un dieu : *à force de forfaits tu T'ES DÉIFIÉ* (Volt.)

DÉILÉPHILE, s. m., genre de lépidoptères crucifères.

DÉISME, s. m., système de philosophie basé sur la croyance à un Dieu unique et à l'immortalité de l'âme, mais sans culte ni révélation.

DÉISTE, s., partisan du déisme. = Adj., *philosophe, système, philosophie —*.

DÉITE, s. f., divinité, dieu ou déesse de la Fable; poét. : *les DÉITES infernales*.

DÉJA, adv. de temps, dès cette heure, sitôt : *et du temple — l'aube blanchit le faite* (Rac.) *Quoi! —!* = S'emploie aussi en parl. du passé ou de l'avenir : *— frémissait dans son camp l'ennemi confus* (Fléch.) *Ce ducabauch sera — vieux à trente ans*. = Auparavant : *je vous ai — dit*.

DÉJANIRE, femme d'Hercule, dont elle causa involontairement la mort.

DÉJECTION, s. f., évacuation, par le bas, des matières fécales. = Au pl., matières évacuées. || Matières vomies par un volcan.

DÉJETER (SE), v. pr., s'écarter de sa direction naturelle ou de la position donnée; se dit surtout du bois qui se courbe, se disjoint ou gauchit. = Se dit, par ext., de certaines parties du corps : *la colonne vertébrale s'est un peu DÉJETÉE*.

DÉJEUNER, v. n., faire le repas du matin : — *de café, d'une côtelette, — avec des amis*.

DÉJEUNER ou **DÉJEUNÉ**, s. m., repas du matin; mets qui le composent; plateau qui les contient. — *à la fourchette*, où l'on mange de la viande. — *dîner*, qui se fait plus tard qu'à l'ordinaire et qui tient lieu de dîner. || *Il n'en a pas pour un —*, se dit d'un prodigue qui se dépêche de manger son bien. *Il n'y en a pas pour un —*, se dit d'une affaire que l'on peut promptement expédier. — *de soleil*, étoffe dont la couleur est peu solide.

DÉJOINDRE, v. a., faire que ce qui était joint ne le soit plus : *le soleil a DÉJOINT ces ais* (Ac.) = Se —, v. pr., *ces pierres commencent à se —*.

DÉJOUER, v. a., faire manquer, faire échouer un projet, un dessein nuisible : — *un complot*; on dit aussi : — *quelqu'un*. = V. n., jouer plus mal qu'à l'ordinaire; fam. = T. de mar., flotter au gré des vents, en parlant d'un voilier.

DÉJUC, s. m., temps du lever des oiseaux.

DÉJUCHER, v. a., faire abandonner le juchoir; || faire quitter un lieu élevé. = V. n. et se —, v. pr., quitter le juchoir, l'endroit où on est juché; se dit des poules et des oiseaux.

DÉJUGER, v. a., revenir sur ce qui avait été jugé, prendre une décision contraire à une décision antérieure. = Se —, v. pr., prendre une résolution, rendre un arrêt tout contraire à ce qui avait été décidé, jugé antérieurement.

DELA, prép., plus loin, de l'autre côté : — *la rivière, les monts*. En ce sens, il est souvent précédé de *au*, par : *au — des mers, Par — le cap de Bonne-Espérance*. || Les locutions suivantes marquent qu'une chose est dépassée : *il a réussi au — de ses espérances. Le P. Bourdaloue a prêché aujourd'hui au — de tous les plus beaux sermons qu'il ait jamais faits* (Sév.) *Agrippine promet par — son pouvoir* (Rac.) = Au —, par —, loc. adv., encore plus : *je lui ai rendu ce que je lui devais et au —*. *Je l'ai satisfait, et par —* (Ac.) = En —, loc. adv., plus loin : *tenez-vous un peu en —*. *Deçà et —*, de côté et d'autre. V. DEÇÀ.

DÉLABREMENT, s. m., état d'une chose délabrée; le — d'un édifice; || — de la santé.

DÉLABRER, v. a., mettre hors d'état de servir : — une machine. *Vêtements DÉLABRÉS. Aller s'ensevelir dans un château DÉLABRÉ (Volt.)* || Ruiner, détériorer : — sa fortune. *Les veilles ont DÉLABRÉ ma santé. Ses héritiers ne DÉLABRENT pas mal sa réputation (Brueys). Vos affaires étaient fort DÉLABRÉES (Mol.)* = Se —, tomber en ruine; || se ruiner.

DÉLACER, v. a., défaire ce qui est lacé, retirer un lacet passé dans des œillets : — un corset. — une femme, défaire le lacet de son corset, de sa robe. Se —, v. pr., se délacer soi-même; être délacé.

DÉLAT, s. m., temps accordé pour faire une chose; remise à un autre temps; retardement.

DÉLAITEMENT, s. m., action de délayer.

DÉLAISSEMENT, s. m., manque de tout secours, de toute assistance : *Agar leur raconte son — (Lamen.)* = État d'une personne délaissée : *visiter, secourir le pauvre en son —. Dr., abandon volontaire d'une chose, fait dans l'intention de se libérer des charges qui pèsent sur elle.*

DÉLAISSER, v. a., laisser sans secours, à l'abandon; se retirer de : *ô Dieu! dans ce péril m'auriez-vous DÉLAISSÉ? (Rac.) Furioux de me voir fêté, et lui DÉLAISSÉ, tout ambassadeur qu'il était (J.-J.)* = Discontinuer, renoncer à : — des poursuites, une œuvre interrompue (Barth.) = Renoncer à la possession de : — un héritage. V. ABANDONNER.

DÉLAMBRÉ, célèbre astronome, mort en 1822.

DÉLARDEMENT, s. m., action de délarder; résultat de cette action.

DÉLARDER, v. a., enlever une partie du lit d'une pierre. = Couper obliquement le dessous d'une marche d'escalier. = Abattre les arêtes d'une pièce de bois.

DÉLASSEMENT, s. m., repos, relâche après le travail : *il ne se donnait d'autre — que de changer de travail (Cuv.)* = Objet propre à délasser le corps ou l'esprit : *tout est — pour un cœur innocent (Mass.)*

DÉLASSER, v. a., ôter la lassitude : — mes membres fatigués (Chat.), et abs. : *la lecture DÉLASSE.* = Se —, v. pr., prendre du relâche; se remettre d'une fatigue : *c'était pour lui se — que de pouvoir être utile aux peuples (Fléché.)*

DÉLATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui dénonce, qui fait l'odieux métier de dénoncer secrètement : *quand les DÉLATEURS sont récompensés, on ne manque plus de coupables (Malesh.)* = Adj., *flambeau* —; poète.

DÉLATION, s. f., dénonciation odieuse faite secrètement, dans des vues d'intérêt.

DÉLATTIR, v. a., — une toiture, en ôter, en enlever les lattes.

DÉLAVER, v. a., enlever ou affaiblir avec de l'eau une couleur étendue sur le papier : — un dessin. — le foin, le laisser exposé, pendant la fenaison, à la pluie ou à de fortes rosées. = Se —, v. pr., devenir plus pâle, en parl. d'une couleur; être exposé à la pluie ou à la rosée, en parl. du foin.

DÉLAVIGNE (Casimir), poète dramatique, mort en 1843. Fidèle à la tradition classique, il a pourtant fait quelques concessions aux idées romantiques. *Les Messéniennes, l'École des Vieillards et Louis XI* sont ses meilleurs ouvrages.

DÉLAWARE, fleuve des États-Unis, passe à Philadelphie et se jette dans l'Atlantique. = Un des États-Unis de l'Amérique du Nord.

DÉLAYANT, E, adj.; méd., qui augmente la liquidité du sang et des humeurs. = S., un —.

DÉLAYER, v. a., détremper dans un liquide : — une couleur, de la farine. || *La solitude et le repos DÉLAYENT un peu les idées (Sév.)* = Exprimer longuement et avec diffusion : — sa pensée.

DÉLEATEUR (mot lat.), s. m. inv.; impr., signe correctif, indiquant qu'il faut supprimer.

DÉLÉBILE, adj., qui peut s'effacer, qui s'efface facilement : *encre* —. || *Caractère* —.

DÉLECTABLE, adj., qui affecte agréablement le goût, les sens : *mets, plaisir* —. = Qui plaît beaucoup : *instant, lieu* —. V. AGRÉABLE.

DÉLECTATION, s. f., plaisir qu'on savoure avec sensualité : *manger avec* —.

DÉLECTER, v. a., causer de la délectation; n'est guère usité que dans le style ascétique. = Se —, v. pr., trouver; prendre beaucoup de plaisir : *se — à peindre, à l'étude.*

DÉLÉGATAIRE, adj. et s., celui, celle à qui on délègue une chose, qui est porteur d'une délégation.

DÉLÉGATION, s. f., action de déléguer, de donner commission à quelqu'un d'agir au nom d'un autre. = Transport d'une dette. — *de pouvoir*, acte par lequel on délègue son pouvoir.

DÉLÉGATOIRE, adj., qui contient une délégation : *rescrit* —.

DÉLÉGUÉ, s. m., celui qui a reçu une délégation : *les DÉLÉGUÉS des colonies.*

DÉLÉGUER, v. a., envoyer, commettre quelqu'un avec pouvoir d'agir, d'examiner, de discuter, etc., pour un autre ou pour d'autres : — un juge pour faire une vérification. — son autorité, en investir quelqu'un. — ses pouvoirs à un inférieur (Chat.) — une dette, charger quelqu'un de la payer.

DÉLESTAGE, s. m., action de délester.

DÉLESTER, v. a., décharger du lest : — un bâtiment, un ballon.

DÉLESTER, s. m., celui qui est employé à délester un bâtiment. = Adj., *bateau* —.

DÉLÉTÈRE, adj., qui attaque la santé ou la vie : *substance, influence* —. *Charbon, gaz* —.

DÉLIBATION, s. f.; dr., prélèvement. = Délail, article par article.

DÉLIBÉRANT, E, adj., qui délibère.

DÉLIBÉRATIF, **IVE**, adj.; rhét., se dit d'un genre d'éloquence qui a pour objet de persuader ou de dissuader sur une affaire publique mise en délibération. = *Voix DÉLIBÉRATIVE*, droit de suffrage.

DÉLIBÉRATION, s. f., discussion entre plusieurs personnes sur une question à résoudre, sur une résolution à prendre. || Examen qu'on fait soi-même d'une question : *ne se décider qu'après mûre —.* || Décision, résolution : *par — du conseil.*

DÉLIBÉRÉ, s. m.; dr., délibération des juges dans la chambre du conseil.

DÉLIBÉRÉ, E, adj., aisé, libre, déterminé : *Giton a la marche ferme et DÉLIBÉRÉE (La Br.)* *De propos* —, loc. adv., à dessein, exprès, après y avoir pensé; se prend en mauv. part : *jamais, de propos —, vous ne vous exposerez à mal faire (J.-J.)*

DÉLIBÉRÈMENT, adv., d'une manière décidée; hardiment, résolument.

DÉLIBÉRER, v. n., examiner en soi-même ou avec d'autres : — sur une affaire. || *Il n'y a pas à — (Ac.)*, il ne faut pas hésiter. = V. a., résoudre, se déterminer à : *j'ai DÉLIBÉRÉ d'aller vous voir.*

DÉLICAT, E, adj., agréable au goût : *mets, vin* —. = Travaillé avec art, avec un soin minutieux, avec une grande légèreté : *ouvrage* —, et par ext.,

pinceau —. *Que d'un art — les pièces assorties* (Boil.)
 = Qui juge finement de ce qui concerne les sens ou l'esprit : *goût, esprit* —. *Connaisseur sévère et* — (Volt.) || Exprimé ou fait d'une manière ingénieuse : *P'appât d'une flatterie DÉLICATE* (Boss.) *Plaisir* —, où l'esprit et le cœur ont plus de part que les sens. = Serupuleux, difficile en fait de goût, de probité, de bienséance : *elle avait dans le cœur des sentiments DÉLICATS* (Mérim.) *Vous êtes — et facile à piquer* (La F.) = Embarrassant, périlleux, difficile : *situation DÉLICATE. Il est fort — de plaisanter avec un supérieur* (Sév.) *Je demande comment je dois me conduire dans un pas si* — (Volt.) *Poste* —, difficile à remplir. = Faible, qui exige des ménagements, frêle : *tempérament* —. *Cet enfant est fort —. Il ne faut qu'un rien pour stérir une fleur si DÉLICATE.* = DÉLICAT, s. m., personne délicate : *les DÉLICATS sont malheureux* (La F.) V. AGRÉABLE.

§ **DÉLICAT, FIN, SUBTIL, DÉLIÉ.** Le premier exprime une qualité du sentiment; les trois autres, une qualité de l'esprit. *Fin* indique une grande pénétration d'esprit; *subtil*, de la finesse dans le raisonnement; *délié*, de la finesse dans les affaires. Chacun d'eux désigne une qualité voisine d'un défaut.

DÉLICATEMENT, adv., avec délicatesse.

DÉLICATER, v. a., traiter avec ménagement, accoutumer à la mollesse. = Se —, v. pr., avoir trop de petits soins pour sa personne; peu us.

DÉLICATESSE, s. f., qualité de ce qui est délicat : — *de la peau, — du vin. Poisson recherché pour la — de sa chair* (Lacép.) || *Il s'était interdit toutes les DÉLICATESSES de la table* (Volt.), tous les mets délicats. = Soin extrême, adresse, légèreté avec laquelle une chose est ou doit être faite : — *de pinceau, d'exécution.* || Ce qui est senti ou exprimé d'une manière délicate; aptitude à juger finement de ce qui concerne les sens ou l'esprit : — *d'une pensée, du langage. Les DÉLICATESSES d'une langue, ses nuances les plus fines. Procédé plein de —. La — est la finesse du sentiment; la finesse est la — de l'esprit* (Marm.) = Susceptibilité scrupuleuse en fait de probité, de sentiment, de bienséance : *la — est pour les âmes élevées un devoir plus impérieux encore que la justice* (M^{me} de Staël). *J'approuve la — de son scrupule* (Rac.) = Sensibilité extrême; facilité à être blessé de la moindre chose : *il est d'une extrême — sur le point d'honneur. Nous sommes en —, un peu brouillés.* = Faiblesse, débilité : *la — de sa complexion.* = Mollesse : *dompter par la pénitence la — des sens et de la nature* (Boss.) *On force la terre et les saisons pour fournir à leur —* (La Br.)

§ **DÉLICATESSE, FINESSE, SUBTILITÉ.** Ces trois mots ne sont synonymes que dans le sens d'habileté de l'esprit à produire certaines choses. *La délicatesse* cache sous le voile des paroles ce que certaines choses ont de rebutant; *la finesse* emploie des termes qui laissent beaucoup à entendre. *La subtilité* est une finesse de raisonnement souvent excessive et qui touche de près à la chicanerie.

DÉLICE, s. m., ce qui procure un grand plaisir aux sens ou à l'esprit : *c'est un — pour certaines personnes de boire à la glace* (Guizot). *Son cœur s'attendrit pour elle, naguère sa vie et son seul —* (Chat.) = **DÉLICES**, s. f. pl., grands plaisirs, d'une douceur extrême, et qui peuvent amollir : *les — de la royauté, du paradis, de la table, du cœur.* || Objet d'amour; cause de la félicité publique : *les — de Rome en devinrent l'horreur* (Rac.) *De Rome, pour un temps, Cains fut les —* (Id.) = *Faire ses — de, se complaire dans : nous faisons nos chastes — de la sainte Écriture* (Boss.)

DÉLICIEUSEMENT, adv., avec délices.

DÉLICIEUX, EUSE, adj., qui procure des délices; se dit des personnes et des choses : *vin, mets, séjour —; acteur* —. V. AGRÉABLE.

DÉLICOTER (SE), v. pr., se dit d'un cheval qui se défait de son licou : *cheval DÉLICOTÉ.*

DÉLIÉ, E, adj., mince, grêle, menu : *taille DÉLIÉE.* || *Fin, subtil en affaires : esprit —; se dit quelquefois en mauv. part.* = **DÉLIÉ**, s. m., partie mince d'une lettre : *la lettre O a deux pleins et deux DÉLIÉS.* V. DÉLICAT et PETIT.

DÉLIER, v. a., détacher, défaire ce qui lie, ce qui est lié : — *des cordons, un paquet, les mains.* || *Pour — les nœuds qui l'attachaient encore au monde* (Fléch.) || *Dégager d'une obligation : — quelqu'un d'un serment, de sa parole.* — *les péchés, les absoudre; et abs., l'Église a le pouvoir de lier et de —* (Ac.) = Se —, v. pr., détacher ses liens. || *Appréhender de pouvoir se — un jour et de devenir libres* (La Br.)

DÉLIES, s. f. pl., fêtes en l'honneur d'Apollon, que l'on célébrait tous les cinq ans à Délos.

DÉLIGATION, s. f., application méthodique des bandages ou des appareils sur les plaies.

DÉLILLE (Jacques), poète français, mort en 1813, auteur d'une traduction en vers de Virgile et de plusieurs poèmes descriptifs.

DÉLIMITATION, s. f., action de délimiter; résultat de cette action : *la — des frontières.*

DÉLIMITER, v. a., fixer, tracer les limites de : — *un héritage, la frontière de deux États.*

DÉLINÉATION, s. f., action de tracer au simple trait le contour d'un objet. = Figure qui en résulte.

DÉLINQUANT, E, s., celui, celle qui a commis un délit; s'emploie surtout au masculin.

DÉLIQUESCENCE, s. f., propriété qu'ont certains corps d'absorber la vapeur de l'air et de se dissoudre dans le liquide qu'elle forme.

DÉLIQUESCENT, E, adj., qui tombe ou qui peut tomber en déliquescence.

DÉLIQUUM (m. lat.), s. m., état d'un corps devenu liquide par déliquescence.

DÉLIRANT, E, adj., qui a le délire, qui fait délirer. || *Imagination DÉLIRANTE, désordonnée. C'est —; fam., cela excite un fou rire.*

DÉLIRE, s. m., état d'un malade qui, dans l'ardeur de la fièvre, bat la campagne. || *Folle exaltation produite dans l'esprit par les passions : le — de l'amour; se prend quelquefois en bonne part : — poétique, un beau —* (Ac.) = Folie, extravagance : *les opinions de Platon ne paraissent qu'un —* (Cond.) *Ce n'est pas là de la raison, c'est du —* (Ac.)

§ **DÉLIRE, ÉGAREMENT, FOLIE, DÉMENCE, MANIE.** *Folie* est le terme le plus général; il appartient au langage commun et peut ne marquer que de la légèreté ou de l'imprudence. *Démence*, qui est du langage médical, exprime toujours la privation formelle de la raison. *Manie* désigne une *démence* imparfaite, intermittente ou relative à un seul objet. *Le délire et l'égarément* ne sont que des folies passagères. L'un exprime l'exaltation du cerveau; l'autre, le désordre de la physionomie.

DÉLIRER, v. n., être en délire, avoir le délire. || — *de joie, de colère.*

DÉLIRIUM TREMENS (mots latins), s. m.; méd., délire avec agitation et tremblement des membres.

DÉLISSER, v. a., défaire ce qui était lisse.

DÉLIT, s. m., infraction plus ou moins grave à la loi. *Le corps du —, ce qui le constate. Pris, surpris en flagrant —, sur le fait.* = Dr., infraction

à la loi, moins grave que le crime et plus grave que la contravention.

DÉLIT, s. m., côté d'une pierre opposé au sens de sa stratification : *le granit n'a ni lit ni —*.

DÉLITER, v. a., poser en délit : — *une pierre*. = Enlever de leur lit de feuillage : — *des vers à soie*. = Se —, v. pr., *cette pierre se DÉLITE*, se fend naturellement dans le sens de ses couches.

DÉLITESCENCE, s. f., disparition subite d'une tumeur, d'une éruption.

DÉLIVRANCE, s. f., action par laquelle on délivre ; état d'une personne ou d'une chose délivrée : — *d'un captif, d'une ville*. || Dr., action de remettre quelque chose entre les mains de quelqu'un : *la — d'un legs. Je ne payerai qu'après — des pièces*.

DÉLIVRER, v. a., mettre en liberté : — *les captifs*. = Affranchir de quelque mal : — *une ville de la peste, une âme du purgatoire* (Ac.) = Débarrasser de quelque chose ou de quelqu'un d'incommode : *me voilà DÉLIVRÉE d'un grand fardeau* (Mol.) *D'un fantôme odieux, soldats, DÉLIVREZ-VOUS!* (Rac.) || Livrer, remettre entre les mains de quelqu'un : — *une somme, l'expédition d'un acte. — un ouvrage, le rendre terminé*. = Accoucher. = Se —, v. pr., se mettre en liberté. || S'affranchir, se débarrasser de : *j'ai appris à me — des esquinancies* (J.-J.)

§ **DÉLIVRER, AFFRANCHIR**. On délivre les prisonniers ; on affranchit les esclaves. Au fig., on délivre de tout ce qui nuit à la liberté naturelle ; on affranchit de tout ce qui gêne la liberté morale ou civile. On peut délivrer de toutes sortes de manières et par tous les moyens ; on ne peut affranchir que par un acte d'autorité et de puissance.

DÉLOGEMENT, s. m., action de déloger, de décamper, de partir d'une étape ; vieux et peu us.

DÉLOGER, v. a., faire quitter à quelqu'un son logement. || Chasser d'un poste : *ils chargèrent tous ensemble et DÉLOGÈRENT les Autrichiens* (Thiers). = V. n., partir d'un logement : *il nous a fallu — à mi-terme*. = Partir d'un lieu, d'une position ; disparaître : *vous avez ma place, je vous en ferai bien —* (Ac.) || *Elle vit chaque jour — quelques ris, quelques jeux, puis l'amour* (La F.) — *sans tambour ni trompette*, secrètement, sans faire de bruit.

DÉLORME (Philibert), célèbre architecte français, mort en 1777. Il travailla aux constructions de Fontainebleau, bâtit Anet, Meudon et les Tuileries.

DÉLORME (Marion), courtisane du xvii^e siècle, partagea l'empire de la mode avec son amie Ninon de Lenclos, et eut une existence fort romanesque.

DÉLOS, une des Cyclades, au N. de Naxos, célèbre par la naissance d'Apollon et de Diane. = **DÉLIQUE**, adj., qui appartient à Délos.

DÉLOYAL, E, adj., qui manque de loyauté : *un ami — peut trahir ton dessein* (Corn.) || Qui manque de la déloyauté ; *procédé —*. V. INFIDÈLE.

DÉLOYALEMENT, adv., d'une manière déloyale.

DÉLOYAUTÉ, s. f., lâche infidélité ; perfidie à l'égard d'un bienfaiteur.

DÉLPHEN, vil. de l'ancienne Grèce, sur le versant S.-O. du Parnasse, renfermait un temple d'Apollon.

DÉLPHINIENS, s. m. pl., famille de cétaqués ayant pour type le genre dauphin.

DELTA, s. m., nom de la 4^e lettre de l'alphabet grec ; sa forme est celle d'un triangle. = Sorte d'île comprise entre les bras d'un fleuve qui se bifurque vers son embouchure : *le — du Nil*.

DELTOÏDE, adj., qui a la forme triangulaire d'un delta. = S. m., muscle qui fait lever le bras.

DÉLUGE, s. m., débordement universel des eaux. || Grande inondation. || Grande quantité d'eau pluviale. || Grande quantité, grand nombre : — *de feu,*

de sang, de larmes, de paroles. Un — de mots sur un desert d'idées (Volt.) *Pour Louis XIV, ce fut un — de flatteries* (Id.) *Après moi le —, que m'importe ce qui arrivera après ma mort*.

DÉLURÉ, E, adj., dégoûdi ; pop.

DÉLUSTRER, v. a., ôter le lustre de : — *un drap*. = Se —, v. pr., perdre son lustre.

DÉLUTER, v. a. : — *un vase, en ôter le lut*.

DÉMAGOGIE, s. f., exagération, abus de la démocratie. = Faction populaire ; envie d'y dominer. = Domination tyrannique du peuple.

DÉMAGOGIQUE, adj., qui appartient à la démagogie ou aux démagogues.

DÉMAGOGUE, s. m., membre d'une faction populaire ; partisan de la démagogie. = Celui qui courtise le peuple afin d'arriver à le dominer. = Adj., syn. de **DÉMAGOGIQUE**.

DÉMAIGRIR, v. a., — *une pierre, une poutre*, retrancher quelque chose de leur volume.

DÉMAIGRISSEMENT, s. m., action de démaigrir ; état d'une chose démaigrie.

DÉMAILLER, v. a., défaire les mailles de : — *un bas*. = Mar., détacher.

DÉMAILLOTER, v. a., ôter du maillot : — *un enfant*. = Se —, v. pr., défaire son maillot.

DÉMADE, orateur grec, mis à mort par Cassandre.

DÉMAIN, adv. de temps, le jour qui suit celui où l'on est : *il fera — ce qu'il fait aujourd'hui, et ce qu'il fit hier* (La Br.) || *Aujourd'hui sur le trône et — dans la boue* (Corn.) = A une époque peu éloignée, sous très-peu de temps : *des biens que la mort va lui ravir —* (Mass.) *Et déjà remuant sa vengeance à —* (Rac.) *Aujourd'hui pour —, loc. fam., d'un moment à l'autre, à l'improviste*. = S. m., — *est un jour de fête* (Ac.)

DÉMANCHÉ, s. m. ; mus., démanchement.

DÉMANCHÉMENT, s. m., action de démancher ; état de ce qui est démanché.

DÉMANCHER, v. a., ôter le manche de : — *une cognée*. || *Ma machine n'est pas encore DÉMANCHÉE* (Sév.) *Homme DÉMANCHÉ*, qui se tient ou se présente mal. = Mus., v. n., glisser la main le long du manche du violon pour en tirer des sons plus aigus. = Se —, v. pr., se séparer de son manche. || Se désunir, aller mal, clocher. = Se donner beaucoup de mouvement, de tracés ; pop.

DÉMANDE, s. f., action de demander : *il a fait sa — par écrit*. = Écrit qui contient une demande : *j'ai apostillé votre —*. || Démarche par laquelle on demande une fille en mariage à ses parents : *c'est le père du jeune homme qui a fait la —*. = Chose demandée : *on vous accorde votre —*. = Question : *catéchisme par DEMANDES et par réponses* (Ac.) *Belle —!* fam. et iron., sans aucun doute. = Action intentée en justice. = Commande, recherche d'un produit : *l'offre dépasse la —; à la — générale, à la sollicitation du public*.

DÉMANDER, v. a., prier, solliciter quelqu'un d'accorder quelque chose : — *un emploi, à boire, l'hospitalité. — au ciel qu'il exauce nos vœux. — pardon, grâce; — compte. V. COMPTE et BOURSE. Mais dites promptement ce que vous DEMANDEZ* (Rac.) — *son pain, sa vie, l'aumône*. || — *un prêtre, un médecin, prier qu'on aille les chercher; et dans le même sens: ma belle maman m'a dit que vous me DEMANDEZ* (Mol.) — *le dessert, ses gants*. = Exiger : *il fit une action qui DEMANDAIT de la tête et du courage* (Volt.) *Dieu nous DEMANDE que nous secourions nos semblables* (Fléch.) *Je ne vous DEMANDE point, monsieur,*

de secret sur cette lettre (J.-J.) = Demander en mariage. = Avoir besoin de : *la vigne ne DEMANDE que du beau temps. Cet habit en DEMANDE un autre*, il est usé. || *Ne — que plaie et bosse*, se plaie dans les querelles, les procès. *Ne — qu'a*, n'avoir d'autre désir que de. *Ne — pas mieux*, être content, consentir volontiers. = Faire savoir que l'on a besoin de : — *un commis, vingt-cinq mille francs sur hypothèque*. = Former une demande en justice. = Chercher quelqu'un pour le voir, lui parler : *on est venu vous —*. = S'enquérir, interroger : *si vous me DEMANDEZ comment tant de factions opposées ont pu conspirer ensemble* (Boss.) DEMANDEZ-MOI pourquoi, se dit en parlant de quelque chose dont on ne saurait rendre raison : DEMANDEZ-MOI pourquoi il s'est mis en colère (Ac.) = T. de jeu de cartes, annoncer en quelle couleur on veut jouer et combien on compte faire de levées. = Demander de nouvelles cartes en remplacement de celles que l'on écarte. = Se —, v. pr., se demander à soi-même, être demandé.

§ DEMANDER, QUESTIONNER, INTERROGER. Demander ne s'emploie pas absolument et n'a pas de sens précis ; questionner, c'est demander par curiosité ; interroger, c'est demander avec autorité, comme il convient à un juge, à un supérieur, à un maître, à un père.

DEMANDEUR, EUSE, s., celui, celle qui demande, qui a l'habitude de demander.

DEMANDEUR, ERESSE, s., celui, celle qui intente un procès, qui forme une demande en justice.

DÉMANGEAISON, s. f., sensation désagréable qu'on éprouve entre cuir et chair et qui excite à se gratter. || Envie, désir immodéré : — *pour la critique* (Fén.) — *de parler, d'écrire*, fam.

DÉMANGER, v. n., éprouver, causer une démangeaison : *la tête lui DÉMANGE* (Ac.) || *Les poings, les mains, les doigts, la langue, les pieds lui DÉMANGENT*, il a grande envie de se battre, de frapper, d'écrire, de parler, d'aller. || *Gratter quelqu'un où il lui DÉMANGE*, faire quelque chose qui le flatte ; prov.

DÉMANTELEMENT, s. m., action de démanteler ; état d'une place démantelée.

DÉMANTELER, v. a., abattre les murailles, les fortifications de : — *une ville*. || *Sans dents ni griffes, le voilà comme place DÉMANTELÉE* (La F.)

DÉMANTIBULER, v. a., démonter, mettre en pièces : — *une machine, une pendule* ; fam. = Se —, v. pr., il crie à se — la mâchoire.

DÉMARCATIION, s. f., ligne de —, qui sépare deux États, deux contrées. || Ce qui sépare les droits de deux corps, de deux puissances : *tracer une ligne de — entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Mettre des lignes de — entre les hommes* (M^{me} Necker).

DÉMARCHE, s. f., façon de marcher : *la lune qui lui DÉMARCHE leur — altière* (Boil.) || Manière d'agir ; tentative auprès de quelqu'un : *toutes ses DÉMARCHES sont mesurées* (La Br.) *Pour obtenir cet emploi, il vous faudra faire bien des —*. = Syn. de marche : *il pénètre, dès sa première —, jusque dans le cœur d'une province* (La F.) V. MARCHER.

DÉMARIER, v. a., séparer juridiquement deux époux. = Se —, v. pr., se séparer de son conjoint : *je voulais me —* (Fén.)

DÉMARQUE, s. m., magistrat qui était à la tête d'un dème ou bourg de l'Attique.

DÉMARQUER, v. a., ôter la marque de : — *un livre*. = Effacer ce qu'on avait marqué : *veillez — vos points*. = V. n., ne plus marquer son âge, en parlant d'un cheval. = Se —, v. pr., être démarqué.

DÉMARRAGE, s. m., déplacement d'un navire que l'on démarre ou dont le mauvais temps a rompu les amarres.

DÉMARRER, v. a., détacher ce qui est amarré : — *un vaisseau, des anons*. = V. n., quitter le port ; avoir ses amarres rompues par le mauvais temps. || Changer de place, quitter un lieu ; fam : *on m'assommera plutôt que de me faire — d'ici* (Dest.)

DÉMASQUER, v. a., enlever le masque à ; peu us. || — *quelqu'un*, le faire connaître tel qu'il est : — *un imposteur. Vous êtes DÉMASQUÉ, vous n'êtes plus à craindre* (Gresset). — *le vice*, lui ôter les fausses apparences de la vertu. || Ôter ce qui masque : — *une batterie*. = Se —, v. pr., ôter son masque ; || se faire connaître pour ce qu'on est.

DÉMASTIQUER, v. a., enlever le mastie de : — *les vitres d'une fenêtre*. = Se —, v. pr., se détacher : *ce châssis se DÉMASTIQUE*.

DÉMÂTER, v. a., ôter les mâts d'un vaisseau. = Abattre le mât ou les mâts de : — *un vaisseau à coups de canon*. || — *quelqu'un*, le déconcerter ; fam. = V. n. et se —, v. pr., perdre ses mâts.

DÉMÉA, grand lac de l'Abyssinie.

DÉMÊ, s. m., bourg ou canton, dans l'ancien Attique.

DÉMÊLE, s. m., contestation, débat, querelle sur des matières embrouillées. V. CONTESTATION.

DÉMÊLEMENT, s. m., action de démêler.

DÉMÊLER, v. a., séparer des choses qui sont mêlées ensemble : — *les cheveux, un écheveau de soie*. || Débrouiller, éclaircir : *il DÉMÊLAIT toutes les intrigues* (Boss.) *Il n'est pas aisé à —*, se dit de quelqu'un dont il est difficile de connaître le caractère et les intentions. = Apercevoir, distinguer une personne ou une chose confondue avec d'autres : *j'enus beaucoup de peine à le — dans la foule* (Ac.) || *Lu postérité, qui ne peut plus guère — la vérité du mensonge* (Volt.) — *les voies de la bête*, distinguer les nouvelles traces des anciennes. = Contester, débattre : *nous n'avons plus aucune affaire à — ensemble* (Les.) *Votre honneur n'a rien à — la dedans*. = Se —, v. pr., se débrouiller, au propre et au fig. || Se tirer, se dégager de : *se — d'un combat, d'une affaire embrouillée*. = Se distinguer d'avec : *Pâne d'Alain ne se DÉMÊLE plus de celle du grand Condé* (Pasc.) V. DISTINGUER.

DÉMÊLOIR, s. m., machine qui sert à démêler. = Peigne à dents espacées.

DÉMÈMBREMENT, s. m., action de démembrer ; état d'une chose démembrée ; ne se dit qu'au fig. : *le — de l'empire romain*. || Chose qui a été démembrée, détachée d'une autre : *cet État est un — de l'ancien empire d'Allemagne*.

DÉMÈMBRER, v. a., mettre un corps en pièces ; en séparer, en déchirer les membres : *on DÉMÈMBRE messire Loup* (La F.) || — *mon ouvrage par propositions détachées* (Boss.) — *un royaume. Ce fief a été DÉMÈMBRÉ de tel duché* (Ac.) — *une administration, un ministère*, en détacher plusieurs attributions.

DÉMÉNAGEMENT, s. m., transport des meubles d'un logis à un autre.

DÉMÉNAGER, v. a., transporter du logis que l'on quitte à celui que l'on va occuper : — *ses meubles*, et abs. : — *sans payer. Tremblante pour ses œufs, la femme DÉMÉNAGE* (La F.) = V. n., changer de logement, sortir par force du lieu où l'on se trouve ; fam. || *Sa raison, sa tête DÉMÉNAGE* ; fam., se dit de quelqu'un qui perd la raison, et surtout d'un vieillard qui tombe en enfance.

DÉMENCE, s. f., dérangement de l'intelligence ;

privation de la raison : en 1392, *Charles VI tomba tout à fait en* — (Cond.) || Grande et fâcheuse folie, extravagance : *toutes les guerres de François 1^{er} en Italie sont conduites avec* — (Volt.) V. DÉLIRE.

DÉMENER (SE), v. pr., se remuer violemment : *se — comme un possédé* (Ac.) || Se donner beaucoup de mouvement, beaucoup de peine : *se — pour le succès d'une affaire*; fam.

DÉMENTI, s. m., paroles par lesquelles on nie en face à quelqu'un la vérité de ce qu'il avance : *donner, recevoir un —*. || Se dit des choses qui se trouvent contraires à une assertion, à une conjecture : *ces faits donnent un — formel à votre assertion* (Ac.) || Désappointement, affront de ne pas réussir : *je n'en aurai pas le —*.

DÉMENTIR, v. a., dire à quelqu'un ou de quelqu'un qu'il a menti ; dire le contraire de ce qu'il a dit : *ose me —* (Corn.) = Nier la vérité, l'exactitude d'une chose, déclarer qu'elle est fautive : *DÉMENS cet écrit* (Rac.) **DÉMENTANT le faux bruit de sa mort (Id.) = Contredire : *il aime mieux — tout le genre humain que de se départir d'une opinion monstrueuse* (La Br.) = Ne pas confirmer : *espérances que l'événement a toujours DÉMENTIES* (Mass.) = Parler, agir d'une manière indigne de : *tu m'as fait — l'honneur de ma naissance* (Corn.); et avec un nom de choses pour sujet : *leurs actions DÉMENTENT leurs discours* (J.-J.) Se dit aussi, dans le même sens, d'une chose mauvaise, odieuse : *vous ne DÉMENTEZ point une race funeste* (Rac.) = Se —, v. pr., se contredire soi-même ; manquer à sa parole. || S'écarter de son caractère ; changer de nature : *les hommes les plus vertueux se DÉMENTENT* (Vauv.) *Je vois dans le système du monde un ordre qui ne se DÉMENT point* (J.-J.) *Je me flatte que vos bontés ne se DÉMENTIRONT jamais* (Volt.)**

DÉMÉRITE, s. m., ce qui fait perdre l'estime, attire le blâme, expose à perdre la bienveillance.

DÉMÉRITER, v. n., faire ou dire quelque chose qui prive de l'estime, de l'affection : — *de quelqu'un, auprès de quelqu'un, de sa patrie*. = Faire quelque chose qui prive de la grâce de Dieu : *l'homme est libre de mériter et de —*.

DÉMÉSURÉ, E, adj., trop étendu ou trop gros : *chemin d'une longueur DÉMÉSURÉE. Les lièvres ont l'oreille d'une longueur —* (Buff.) *Un nombre —* || Qui dépasse les bornes raisonnables : *envie — de rire* (Sév.) *L'ambition est une passion — de se pousser et de s'élever* (Bourd.) *Hauteur —* (Fén.)

§ **DÉMÉSURÉ**, ÉNORME. Le premier ne regarde que la dimension et ne se prend pas toujours en mauvaise part ; le second se rapporte plutôt à la circonférence, au volume, et emporte une idée de difformité.

DÉMÉSUREMENT, adv., d'une manière démesurée : *on s'échauffe — ; faute de s'entendre* (Boss.)

DÉMÉTRIS, nom de deux rois de Macédoine. Le premier, *Poliocète*, perdit, avec son père Antigone, la bataille d'Ipsus, régna sur la Macédoine de 295 à 287, et, détrôné par Lysimaque et Pyrrhus, alla mourir en Asie, en 283. = *Démétrius II*, petit-fils de Poliocète, régna sans gloire, de 243 à 233. = Nom de trois rois de Syrie : — *Soter*, fils d'Antiochus Épiphanes, assassiné en 164. — *Nicanor*, fait prisonnier par les Parthes, et tué dans une bataille en 127. — *Eucérus*, mort en captivité chez les Parthes en 87 av. J.-C. = *DÉMÉTRIS DE PHALÈRE*, disciple de Théophraste, gouverna sagement Athènes, de 318 à 308, puis se retira à Alexandrie et mourut dans la Haute-Égypte, en 283.

DÉMÉTRIUS (faux), quatre imposteurs se donnèrent pour Démétrius V Iwanovitch, tsar de Russie.

DÉMETTRE, v. a., disloquer, déplacer un os : — *la jambe, l'épaule*. = Se —, v. pr. : *se — le*

bras. = Quitter un emploi, une charge, une dignité : *il s'EST, en plein sénat, DÉMIS de sa puissance* (Corn.) V. ABDIQUER.

DÉMEUBLEMENT, s. m., action de démeubler ; état de ce qui est démeublé.

DÉMEUBLER, v. a., dégarnir de meubles : — *une chambre*. = Se —, v. pr., s'en dégarnir.

DÉMEURANT, E, adj. et s.; dr., qui réside. = **DÉMEURANT**, s. m., ce qui reste : *le — des rats* (La F.); vieux et inus. = *Au —*, loc. adv.; fam., au reste : *au —, le meilleur fils du monde* (Marot).

DÉMEURE, s. f., lieu qu'on habite d'ordinaire : *Samos est leur patrie et Rhodes leur —* (La F.) = Action d'habiter d'une manière stable : *il fixa sa — à Crotone* (Roll.) = Durée de cette action : *il n'a pas fait longue — à la campagne* (Ac.) || — *sélesté, éternelle, le ciel*. = Lieu où les animaux se retirent : *cet antre était la — d'un lion* = Dr., mettre quelqu'un en —, le sommer de remplir une obligation, un engagement. *Mise en —*, sommation de faire telle ou telle chose. *Être en — de*, en mesure de. *Il y a péril en la —*, le moindre retard peut porter préjudice. *A —*, loc. adv., d'une manière stable : *fixer à —*.

§ **DÉMEURE, DOMICILE, RÉSIDENCE, SÉJOUR**. *Demeure* est le mot ordinaire; *domicile* est un terme noble et légal. *Résidence* et *séjour* ne désignent qu'une demeure et un domicile accidentels et passagers; *résidence* exprime un séjour assez long, et se dit particulièrement du séjour que fait dans le lieu de ses fonctions un évêque, un magistrat, un prince; *séjour* fait songer aux sentiments qu'on éprouve dans le lieu où l'on demeure ainsi quelque temps : *séjour de délices, séjour d'horreur et de désolation*.

DÉMEURER, v. n., avoir sa demeure en quelque lieu : *l'un DÉMEURE au Marais, et l'autre aux Incuvables* (Boil.) *Il a DÉMEURÉ longtemps à la Chine* (Buff.) || *Dormez votre sommeil, riches de la terre, et DÉMEUREZ dans votre poussière* (Boss.) = Ne pas quitter un lieu : *vous, Cinna, DÉMEUREZ* (Corn.) || *Tarder, mettre un certain temps à faire une chose : la voiture DÉMEURA au milieu du chemin* (Ac.) — *huit jours à faire un court travail. — court, manquer de mémoire au milieu d'un discours. En — là, ou — en chemin*, ne pas avoir le succès qu'on espérait ou qu'on faisait espérer ; ne pas pousser plus loin une affaire ; n'avoir pas de suites, n'être pas continué, en parl. des choses : *l'affaire en EST DÉMEURÉE* *là*. *DÉMEURONS-en là, cessons. — sur son appétit, ne pas le satisfaire complètement. — sur la bonne bouche, ne plus rien prendre après une chose qui laisse un goût agréable. Ne pas — en reste, rendre la pareille. || — sur la place, être tué ; on dit de même : trois mille hommes DÉMEURÈRENT sur le champ de bataille. = Rester, être pendant plus ou moins de temps, ou d'une manière définitive : madame, je me tais et DÉMEURE immobile* (Rac.) *Nous DÉMEURÂMES les maîtres du champ de bataille* (Mass.) — *d'accord, convenir. = Être permanent, subsister : ce qui est écrit dans les cœurs DÉMEURE toujours* (J.-J.) *Si j'étais né catholique, je DÉMEURERAI catholique* (Id.) — *sur le cœur, sur l'estomac*, se dit d'un aliment dont la digestion ne se fait pas, et au fig., de quelque chose dont on conserve du ressentiment. = V. unip. : *il ne lui est pas DÉMEURÉ de quoi se faire enterrer* (La Br.)

§ **DÉMEURER, RESTER**. *Qui demeure* ne quitte pas un lieu ; *qui reste* ne suit pas les autres quand ils s'en vont. Le premier exprime d'ailleurs une plus longue durée.

DEMI, E, adj., qui est la moitié d'une chose : — *cercle, heure, aune, douzaine, etc.; quatre lieues*

et DEMIE. = Il a quelquefois un sens diminutif, ou renferme une idée de dénigrement : — *jour*, — *souçon*, — *savant*, — *talent*. *Entendre à — mot*, comprendre ce qu'un autre dit en peu de mots ou en termes obscurs. = Adv., à moitié, presque : — *nu*. — *mort*. A —, à moitié, en partie, imparfaitement : *ils ne nous connaissaient qu'à —*. *La Providence ne fait rien à —* (Thiers).

DEMI-BAIN, s. m., bain dans lequel on a de l'eau jusqu'au ventre.

DEMI-BARBARE, adj., à moitié barbare.

DEMI-BEC, s. m., poisson du genre brochet, famille des ésoques.

DEMI-BOURSE. V. BOURSE.

DEMI-BRIGADE, s. f., régiment; n'est plus us.

DEMI-CERCLE, s. m., moitié du cercle.

DEMI-DEUIL, s. m., vêtement de deuil où le blanc est mêlé au noir. = Papillon de jour.

DEMI-DIEU, s. m., personnage de la mythologie ou des temps héroïques qui participait de la nature de l'homme et de celle des dieux.

DEMIE, s. f., ellipt. pour *demi-heure* : *cette horloge sonne les heures et les DEMIES*.

DÉMIELLER, v. a. : — *la cire*, en enlever tout le miel qu'elle peut contenir.

DEMI-FIN, E, adj., se dit des marchandises d'une qualité inférieure, d'une trame ou d'une matière moins précieuse. = **DEMI-FIN**, s. m., écriture dont les caractères sont un peu plus gros que ceux de l'écriture ordinaire. = Galon, frange ou broderie de cuivre doré ou argenté.

DEMI-FORTUNE, s. f., voiture bourgeoise à quatre roues, tirée par un seul cheval.

DEMI-FRÈRE, s. m., celui qui n'est frère que du côté maternel ou du côté paternel.

DEMI-LUNE, s. f., ouvrage de fortification qui présente vers la campagne un angle flanqué, saillant et formé de deux faces. = Place demi-circulaire.

DEMI-MESURE, s. f., moitié d'une mesure. || Mesure qui manque de force, d'énergie : *on ne gouverne pas une nation par des DEMI-MESURES* (Montaig.)

DEMI-NÉGLIGÉ, s. m., négligé un peu paré.

DEMI-PAON, s. m., nom vulgaire d'un genre de papillons nocturnes.

DEMI-PAUSE, s. f.; mus., silence qui dure une demi-mesure. = Signe qui le représente.

DEMI-PENSION, s. f., ce que paie un demi-pensionnaire. = Maison où l'on ne reçoit que des demi-pensionnaires.

DEMI-PENSIONNAIRE, s. m., élève externe qui prend ses repas avec les pensionnaires. = Personne qui ne prend que le dîner dans une pension bourgeoise : *nous n'avons que des DEMI-PENSIONNAIRES*.

DEMI-SETIER, s. f., petite mesure pour les liquides valant un peu moins d'un litre. = Le liquide qu'elle contient : *boire un — à son repas*.

DEMI-SOLDE, s. f. : *soldat en —*, qui ne touche qu'une partie de la solde et n'est pas en activité, bien que son nom figure sur les cadres.

DEMI-SOUPIR, s. m.; mus., silence dont la durée est celle d'une croche. = Signe qui le représente.

DÉMISSION, s. f., action de se démettre; acte par lequel on se démet d'une charge, d'un emploi, d'une dignité : *donner, demander, recevoir sa —*.

DÉMISSIONNAIRE, adj., qui a donné sa démission. = S., un —.

DÉMISSOIRE, s. m. V. DIMISSOIRE.

DEMI-TASSE, s. f., petite tasse pour prendre du café; ce qu'elle contient.

DEMI-TEINTE, s. f., ton de couleur moyenne entre la lumière et l'ombre.

DEMI-TON, s. m.; mus., moitié d'un ton.

DEMI-TOUR, s. m., mouvement par lequel on fait face du côté où l'on tournait le dos.

DÉMIURGE ou **DEMIORGOS** (mot grec), s. m., nom par lequel les platoniciens désignent le Créateur.

DÉMOCRATE, s. m., partisan de la démocratie.

DÉMOCRATIE, s. f., gouvernement où le peuple exerce la souveraineté.

DÉMOCRATIQUE, adj., qui concerne la démocratie ou les démocrates : *opinion, État —*.

DÉMOCRATIQUEMENT, adv., d'une manière démocratique; en démocratie.

DÉMOCRATISER (néol.), v. a., rendre démocratique, conduire à la démocratie : — *toute l'Italie*.

DÉMOCRITE, philosophe d'Abdère, mort en 361 av. J.-C., riait sans cesse de la folie des hommes et expliquait le monde par la théorie des atomes se mouvant dans le vide.

DEMOISELLE, s. f., fille d'honnête famille, non mariée : *MADemoiselle d'Adhémar est la plus aimable enfant que j'aie jamais vue* (Sév.); se disait autrefois d'une fille née de parents nobles : *ah! qu'une femme — est une étrange affaire* (Mol.) = Pièce de bois cylindrique et ferrée par un bout qui sert à enfoncer le pavé. = Nom vulgaire de la libellule. — *de Numidie*, oiseau de l'espèce des grues.

DÉMOLIR, v. a., détruire, abattre pièce à pièce : — *un mur, une maison*. || — *une réputation usurpée*. — *un gouvernement*. = Se —, v. pr., être démoli.

§ **DÉMOLIR, RASER, DÉMANTELER**. Le premier n'indique absolument que l'action de défaire la masse formée par des matériaux, action qui peut avoir un but utile : *les Athéniens avaient démoli leurs maisons pour en construire des vaisseaux* (Roll.) *Raser* implique une idée de vengeance, de punition, et exprime l'action de faire disparaître complètement. *Démanteler* indique plutôt l'intention de préserver l'avenir en détruisant les fortifications ou les murailles derrière lesquelles l'ennemi pourrait s'abriter.

DÉMOLISSEUR, s. m., ouvrier employé à démolir. = Entrepreneur qui achète de vieux édifices pour les démolir. || Celui qui veut détruire les institutions sociales : *ces DÉMOLISSEURS intrépides qui croyaient à la hâte un nouveau plan sur des débris* (Mirab.)

DÉMOLITION, s. f., action de démolir. = Au pl., décombres, matériaux qui proviennent des constructions qu'on démolit.

DÉMON, s. m., esprit invisible qui, selon les anciens, présidait aux actes des hommes ou à quelque partie de la nature ; — *de Socrate*. Le — *des bois, des eaux*. || — *de la jalousie, des combats*. = Chef des anges déchus, et par ext., ange déchû : *les DÉMONS et ceux qui les adorent* (Rac.) = Personne méchante ou enfant turbulent. *Faire le —*, tourmenter ceux qui nous entourent. V. **DIABLE**.

DÉMONÉTISATION, s. f., action de démonétiser; état de ce qui est démonétisé.

DÉMONÉTISER, v. a., — *des espèces, des assignats*, déclarer qu'ils n'auront plus cours légal.

DÉMONIAQUE, adj., possédé du démon. || Colère, passionné. = S., *c'est une vraie —*. *On édit dit d'un —, quand il récitait ses vers* (Boil.)

DÉMONOGRAPHIE, s. m., auteur d'écrits sur les démons.

DÉMONOLÂTRIE, s. f., culte du démon.

DÉMONOMANIE, s. f., folie où l'on se croit possédé du démon. = Traité sur les démons.

DÉMONSTRATEUR, s. m., celui qui démontre, qui fait une démonstration : — *de physique* ; peu us.

DÉMONSTRATIF, IVE, adj., qui démontre ou sert à démontrer. = Se dit, en rhét., du genre d'éloquence qui a pour objet la louange ou le blâme. = Gramm., qui sert à indiquer, à montrer, à représenter à l'esprit. = Qui donne des signes extérieurs de bons sentiments ; se dit aussi de ces sentiments et de ces signes : *enfant peu* — *Geste* — = **DÉMONSTRATIF**, s. m. ; rhét., genre démonstratif.

DÉMONSTRATION, s. f., action de démontrer ; raisonnement qui prouve d'une manière convaincante et évidente : *sans la* —, *une vérité reste une hypothèse dans les sciences* (Mignet). || Preuve : *l'expérience est la* — des **DÉMONSTRATIONS** (Vauv.) = Leçon d'un professeur ; peu us. = Manœuvre militaire pour tromper l'ennemi. = Au pl., signes extérieurs par lesquels on manifeste ses sentiments : *des* — *de joie*. *Nous nous embrassâmes avec mille* — *d'amitié* (Les.), et abs. : *je ne puis croire qu'il y ait du venin caché dans son cœur avec toutes les* — *qu'il nous fait* (Sév.)

DÉMONSTRATIVEMENT, adj., d'une manière démonstrative, convaincante.

DÉMONTAGE, s. m., action de démonter.

DÉMONTER, v. a., ôter la monture à, renverser de dessus sa monture : — *un cavalier*. || Troubler, déconcerter : *il ne se laisse pas* — *facilement*. *Ce ministre a démonté la politique des ennemis* (Ac.) *La machine commence à se* — ; fam., se dit de tout ce qui commence à se désorganiser, à ne plus aller si bien qu'auparavant. *Bâiller à se* — *la mâchoire* ; fam., très-fort. = Mettre à l'état de repos les ressorts, les rouages d'une machine. — *un canon*, le descendre de l'affût ou le mettre, à coups de canon, hors d'état de servir. — *des diamants*, les retirer du chaton, de la garniture qui les retiennent. = Désassembler les parties dont se compose un tout. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

DÉMONSTRABLE, adj., qu'on peut démontrer.

DÉMONTRER, v. a., prouver d'une manière évidente, convaincante : — *une proposition*. = Fournir la preuve, l'indice de : *ces faits démontrent la nécessité d'une réforme* (Ac.) = Enseigner en mettant sous les yeux : — *l'anatomie sur un cadavre*. = Se —, v. pr., être ou pouvoir être démontré : — *un axiome ne peut se* —.

DÉMORALISATEUR, TRICE, adj. et s., qui démoralise : *exemple* —. *C'est un* —.

DÉMORALISATION, s. f., action de démoraliser ; état de ce qui est démoralisé.

DÉMORALISER, v. a., corrompre les mœurs ; rendre immoral. || Faire perdre courage. = Se —, v. pr., dans les deux sens.

DÉMORALISEUR, s. V. **DÉMORALISATEUR**.

DÉMORDRE, v. n., lâcher ce qu'on tient avec les dents ; se dit particulièrement des chiens et des loups. || Se départir de quelque dessein ; se désister de quelque affaire : *je ne suis pas homme à* — *jamais d'un pouce de mes prétentions* (Mol.)

DÉMOSTHÈNE, le plus fameux et le plus grand des orateurs grecs ; mort en 322 av. J.-C.

DÉMOUCHETER, v. a., — *un fleuret*, le dé-garnir de son bouton ; l'aiguiser. = Se —, v. pr., être démoucheté.

DÉMUNIR, v. a., dégarnir de ce qui munit : — *une place*. = Se —, v. pr., se priver d'une chose dont on peut avoir besoin, qu'on avait mise en réserve.

DÉMURER, v. a., dégarnir de ce qui murait : — *une fenêtre, une porte*.

DÉMUSELER, v. a., enlever la muselière à : — *son chien*. || — *le lion populaire*.

DENAIN, vil. du département du Nord. Villars y sauva la France en 1712.

DÉNAIRE, adj., vieux synon. de **DÉCIMAL**.

DÉNANTIR, v. a., démunir d'un nantissement ; enlever à quelqu'un ce dont il est nanti. = Se —, v. pr., abandonner un nantissement, un gage ; se dépourvoir de ce qu'on a.

DÉNATIONALISER (néol.), v. a., faire perdre le caractère national à : — *un peuple*. = Se —, v. pr., perdre ce caractère.

DÉNATTER, v. a., défaire ce qui était natté : — *des cheveux*.

DÉNATURALISATION (néol.), s. f., action de dénaturiser. = Son effet.

DÉNATURALISER (néol.), v. a., priver du droit de naturalisation ; peu us.

DÉNATURER, v. a., changer la nature ou les qualités essentielles d'une chose : — *l'alcool*. — *des objets volés pour les rendre méconnaissables*. — *un mot*, en changer l'acceptation, la signification. — *une phrase*, le sens d'un passage, l'aiténer, l'interpréter autrement qu'il ne doit l'être. — *un fait*, le présenter d'une manière contraire à la vérité. — *une question*, en changer l'état. — *un bien*, convertir un immeuble en valeurs mobilières. || Ôter les sentiments naturels, gâter la nature : *Lycurgue a dénaturé le cœur de l'homme* (J.-J.) *Père, fils dénaturé*, qui manque d'affection et de tendresse pour ses enfants, pour son père. *Opinion dénaturée*, qui est contraire aux sentiments naturels d'affection ou d'humanité. = Se —, v. pr., gâter sa nature, perdre son naturel. = Être altéré : *souvent les faits se dénaturent quand ils passent par plusieurs bouches* (Ac.)

DENDÉRAH, bourg de la haute Égypte, fameux par son temple où se trouvait le planisphère connu sous le nom de *Zodiaque de Dendérah*.

DENDRITE, s. f., empreinte de végétaux que l'on observe sur certaines pierres. = Pierre qui porte cette empreinte. = Arbre fossile.

DENDROBATE, s. m., sorte de crapaud qui se tient sur les arbres.

DENDROÏDE ou **DENDRITIQUE**, adj. ; bot., qui a la forme d'un petit arbre.

DENDROPHIS, s. m., petite couleuvre des contrées équatoriales qui se tient sur les arbres.

DENDROMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer la hauteur des arbres. = Instrument qui sert à résoudre graphiquement les problèmes de trigonométrie rectiligne.

DÉNÉGATION, s. f., action de nier vivement, surtout en justice : *il persiste dans sa* —.

DÉNÉRAL, s. m., plaque ronde servant de modèle au monnayeur.

DÉNI, s. m., refus d'une chose légitimement due : — *d'aliments*. — *de justice*.

DÉNIAISEMENT, s. m., action de déniaiser ; état de celui qui est déniaisé ; fam.

DÉNIAISER, v. a., rendre moins niais, ôter la niaiserie. || Duper : *les filons l'ont déniaisé*. = Se —, v. pr., devenir plus adroit, plus rusé : *il se déniaisera dans vos bureaux* (Les.)

DÉNICHER, v. a., ôter de la niche : — *une statue*. || — *un saint*, prouver qu'il n'avait pas mérité d'être canonisé. = Ôter du nid : — *des oiseaux*. || Trouver difficilement et à force de recherches : —

un débiteur. = Faire sortir par force, débusquer : — *les ennemis d'un bois.* = V. n., abandonner le nid : *les oiseaux* ont DÉNICHÉ; || se dit en parlant de personnes qui se sont évadées, de choses qui ont été enlevées : DÉNICHONS de céans et sans cérémonie (Mol.) Trouver l'oiseau DÉNICHÉ; fam. = S'enfuir, s'échapper : *les ennemis* DÉNICHÈRENT dès le matin.

DÉNICHEUR, s. m., celui qui enlève de la niche ou du nid. || — *de merles*, homme adroit et habile à profiter de l'occasion favorable. — *de saints*, qui scrute la vie des grands personnages pour combattre l'admiration exagérée que l'on a pour eux.

DENIER, s. m., monnaie romaine d'argent qui valut d'abord 10 as et fut tard 16 : Judas vendit Notre-Seigneur pour trente DENIERS. = Ancienne monnaie française qui valait le tiers d'un liard : *ne pas avoir un — vaillant.* || — à Dieu, arrhes d'une location. — de Saint-Pierre, ancien tribut que l'Angleterre payait à la cour de Rome; on l'a fait revivre de nos jours, dans les pays catholiques, sous forme de don volontaire. Le — de la veuve, les aumônes que fait une personne qui n'est pas riche. || Somme quelconque, surtout au pl. : *payer de ses DENIERS.* Les — publics. = Fraction quelconque d'un revenu ou d'un capital, prélevée au profit de quelqu'un : *payer à l'État le quinzième — de son revenu.* = Taux d'un capital placé à intérêt : *placer son argent au — vingt*, de manière à retirer annuellement 1 denier sur 20 (5 pour 100) : *cent francs au DENIER cinq, combien font-ils? ... vingt livres* (Boil.); ces deux sens ont vieilli.

DÉNIER, v. a., soutenir qu'une chose n'est pas vraie; us. surtout en droit : — *une dette*; — *un dépôt*. || Refuser ce que l'on devrait accorder : *pour obtenir les vents que le ciel vous DÉNIE* (Rac.)

DÉNIGRANT, E, adj., qui exprime le dénigrement; qui aime à dénigrer : *propos —*; *homme —*.

DÉNIGREMENT, s. m., action de dénigrer : *ce mot ne s'emploie que par —*. = État de mépris : *Fengouement disparaît*; le — *lui succède* (Chat.)

DÉNIGRER, v. a., chercher à diminuer ou à détruire la bonne opinion que les autres ont de quelqu'un ou de quelque chose : *le monde se plaira toujours à — les gens de bien* (Volt.) — *les ouvrages d'un auteur.* Les gens de latin des sots sont DÉNIGRÉS (Régn.)

§ **DÉNIGRER**, NOIRCIR. Le premier marque une œuvre de critique; le second une œuvre de censure. Qui *dénigre* veut nuire; qui *noircit* veut perdre.

DENIGREUR, s. m., néol., celui qui dénigre.

DENIS (SAINT-), s.-préf. du départ. de la Seine; célèbre abbaye, tombeau des anciens rois de France. = Cap. de l'île Bourbon.

DENIZATION, s. f., lettres de —, lettres patentes que le souverain, en Angleterre, accorde à un étranger qui veut résider dans le royaume.

DÉNOMBREMENT, s. m., compte détaillé, liste numérale des objets d'une même classe, des individus d'une même cité : *tons les cinq ans on faisait, à Rome, le — des citoyens* (Ac.) — *des vaisseaux d'une flotte*. || *Aristote fait le — de toutes les vertus* (Volt.) Là se trouve la condamnation de cet hérésiarque et le — de ses erreurs (Boss.)

DÉNOMBRER, v. a., faire le dénombrement de : — *la population, une ville*; peu us.

DÉNOMINATEUR, s. m., celui des deux termes d'une fraction qui indique en combien de parties on suppose l'unité divisée.

DÉNOMINATIF, IVE, adj., qui sert à nommer.

— **DÉNOMINATION**, s. f., désignation d'une per-

sonne ou d'une chose au moyen d'un nom : *donner à quelqu'un une — jéttrissante* (Barth.)

DÉNOMMER, v. a., nommer dans un acte : *on doit — toutes les parties dans un contrat.*

DENON (baron), amateur éclairé des lettres et des beaux-arts, que Napoléon nomma directeur général des musées; mort en 1825.

DÉNONCER, v. a., déclarer, publier avec menace : Dieu DÉNONCE à Salomon qu'il le punira dans la personne de son fils (Boss.) *L'aruspice, sur le triste aspect des entrailles, DÉNONÇA à Galba d'actuelles embûches et un ennemi domestique* (J.-J.) — *la guerre.* = Signaler quelqu'un ou révéler quelque chose à la justice, à un supérieur : — *un crime, le coupable.* Chacun, vous DÉNONÇANT à la haine publique (Gilbert). = Dr., faire une signification extrajudiciaire. V. DÉCLARER.

DÉNONCIATEUR, TRICE, s., celui, celle qui dénonce un crime. un coupable.

DÉNONCIATION, s. f., action de dénoncer, de publier solennellement. = Révélation officielle ou officieuse, faite au magistrat, à l'autorité, à un supérieur. || Dr., signification extrajudiciaire. — de nouvel œuvre, action possessoire pour s'opposer à la continuation d'une entreprise.

DÉNOTER, v. a., désigner, signaler par des indices clairs, certains, précis. || Marquer, indiquer, être le signe de : *tout en lui DÉNOTAIT un ambitieux* (Mérin.) Ces phrases DÉNOTENT une disette de pensées (Mme du Dessand.)

DÉNOUABLE, adj., que l'on peut dénouer

DÉNOUER, v. a., défaire un nœud; détacher ce qui est retenu par un nœud : — *des cordons*; — *sa ceinture*. || — *un hymen*, le rompre ou l'empêcher de se conclure. = Rendre plus souple, plus agile : — *les membres*. || — *la langue*, apprendre à parler à un enfant, et par ext., décider quelqu'un à rompre le silence. = Débrouiller, éclaircir : — *une intrigue, une affaire*. = Se —, v. pr., être dénoué. = Se développer, s'assouplir : *cet enfant commence à se —*. Ce jeune homme était lourd et pesant, mais il commence à se — (Ac.) = Se démêler, se développer : *l'intrigue se DÉNOUE heureusement*.

DÉNOUËMENT et **DÉNOUËMENT**, s. m., solution, fin : *je me suis attendu au — de vos longues aventures* (J.-J.) = Incident qui termine une pièce de théâtre, un roman, etc. : *cette scène est inutile au — de la pièce* (Volt.) — *d'une affaire, d'une intrigue*, manière dont elle se termine.

§ **DÉNOUËMENT**, CATASTROPHE. Le premier de ces termes se dit mieux de la comédie; le second de la tragédie. D'ailleurs, même quand ils sont synonymes, catastrophe désigne toujours un événement funeste et sanglant, le coup final, tandis que dénouement indique la manière dont le poète fait cesser l'intrigue et satisfait la curiosité de l'esprit.

DENRÉE, s. f., marchandise de peu de prix. = Marchandise qui se vend en détail ou se débite pour les besoins de la vie, et qui est un produit du sol : *le seul encouragement des cultivateurs est le commerce des DENRÉES* (Volt.) V. SUBSISTANCES.

DENSE, adj., dont les parties, les molécules sont fort rapprochées : *la terre est plus — que le soleil* (Volt.); se dit en physique d'un corps quelconque, pour exprimer le rapport de sa masse à son volume : *l'or est le plus pesant et par conséquent le plus — des métaux* (Buff.); se dit aussi des fleurs et des feuilles quand elles sont nombreuses et serrées.

DENSITÉ, s. f., qualité de ce qui est dense. = Phys., quantité de matière que contient un corps sous un volume donné.

DENT, s. f., chacun des petits os recouverts d'émail qui sont enclassés dans les mâchoires, et qui servent à la mastication. — *de lait*, du premier âge. || *Avoir une — de lait contre quelqu'un*, lui garder rancune depuis longtemps. — *de sagesse*, nom donné aux quatre dernières, qui ne pousse que de 20 à 30 ans. **FausSES DENTS**, dents artificielles qu'on met à la place de celles qui manquent. || *N'avoir pas de quoi mettre sous la —*, n'avoir rien à manger. *Ne pas perdre un coup de —*, manger sans que rien puisse interrompre. || *Déchirer quelqu'un à belles —*, médire outrageusement de lui. *Être sur les —*, être harassé de fatigue; on dit de même : *mettre sur les —*, harasser de fatigue. *Avoir les — longues*, être affamé. *Parler entre ses —*, peu distinctement. *Être armé jusqu'aux —*, plus qu'on a coutume de l'être. || *Je n'en perdrai pas un coup de —*, se dit pour faire entendre qu'on s'inquiète peu des menaces de quelqu'un, ou de quelque danger que l'on a à redouter. *Montrer les — à quelqu'un*, lui résister en face; toutes ces locutions sont du style familier. **V. ARRACHEUR, CREUX, DESSERRER, LUNE, MORS, OËIL.** == **DENTS d'éléphant**, ses défenses, soit entières, soit en morceaux. || — *de-loup*, outil formé d'une dent de loup ou de chien fixée au bout d'un manche; cheville pour arrêter la soupente d'une voiture. == Pointe ou saillie en forme de dent : *les — d'une scie, d'une herse, d'un râteau, d'une roue d'horloge. Couteau qui a des —*, dont le tranchant est ébréché. *Broderie, découpeure à — de loup*, qui forme une suite d'angles aigus. — *de-chien*, plante de la famille des lis. — *de-lion*, plante de la famille des composées, pissenlit. == Nom donné, en Suisse et en Savoie, au sommet d'une montagne, lorsqu'il est abrupt et de forme conique.

DENTAIRE, adj., qui a rapport aux dents. == S. f., plante crucifère dont la racine est dentée.

DENTAL, E, adj., se dit de certaines consonnes, telles que D et T, qui se prononcent à l'aide des dents. == **DENTALE**, s. f., consonne dentale. == Mollusque dont la coquille est un cône allongé, cylindrique ou polygonal.

DENTÉ, E, adj., qui a des pointes en forme de dents : *roue, feuille DENTÉE*.

DENTÉE, s. f., coup de dent qu'un chien donne au gibier. == Coup des défenses d'un sanglier.

DENTELAIRE, s. f.; bot., nom vulgaire de la plombagine.

DENTELÉ, E, adj., découpé en forme de dents.

DENTELIÈRE, s. f., ouvrière en dentelles.

DENTELLE, s. f., tissu à jour et à mailles très-fines fait ordinairement avec du fil de lin, et quelquefois avec des fils de soie, d'or ou d'argent. == Au pl., objets de parure faits ou ornés de dentelle. || Ornements autour d'une page d'impression ou du titre d'un chapitre. == Dessin ouvragé que le relieur fait sur le plat de la couverture d'un livre. == Zool., espèce de tortue. — *de mer*, nom donné à plusieurs polypes.

DENTELURE, s. f., ouvrage de sculpture dentelé. == Au pl., découpures en forme de dents.

DENTEX, s. m., genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sparoides.

DENTICULE, s. m.; bot., dent très-fine et très-serrée. == Au pl., archit., ornement en dents équerries.

DENTICULÉ, E, adj., garni de denticules.

DENTIER, s. m., série de dents artificielles

montées sur une même pièce. == Outil pour diviser les pains de savon en loves.

DENTIFORME, adj., en forme de dent.

DENTIFRICE, adj., se dit des substances dont on se sert pour nettoyer les dents. == S., les **DENTIFRICES altèrent l'émail des dents**.

DENTIROSTRES, s. m. pl., passereaux au bec dentelé.

DENTISTE, s. m., celui qui soigne ou arrache les dents. == Adj., *chirurgien* —.

DENTITION, s. f., série de phénomènes qui ont lieu pendant l'évolution et la sortie des dents.

DENTURE, s. f., ordre dans lequel les dents sont rangées. == Ensemble des dents d'une roue.

DÉNUATION, s. f., état d'une partie dépouillée de ses enveloppes naturelles.

DÉNUDER, v. a., opérer la dénudation de : — *un os, le crâne*. == Dépouiller de la peau, de l'écorce : — *un animal, un arbre*. == Se —, v. pr., perdre son enveloppe.

DÉNUÉ, E, adj., complètement dépourvu : — *d'argent, de biens, de tout*. || — *de mérites, de vertus* (Bourd.) *Cette étude, DÉNUÉE d'intérêt, ne nous donne pas plus de plaisir que d'instruction* (J.-J.) == S. m., pauvre, sans ressources; peu us.

§ **DÉNUÉ, DÉPOURVU, DESTITUÉ**. *Dépourvu* exprime un manque moins absolu que *dénué*. *Destitué* signifie *dépourvu* par délaissement, à qui on n'accorde pas une force d'emprunt. Nous sommes *dénués* et *dépourvus* de ce que nous n'avons pas, *destitués* de ce qu'on ne nous prête pas.

DÉNUER, v. a., dépouiller, priver entièrement des choses nécessaires ou jugées telles. == Se —, v. pr., *se — du nécessaire pour ses enfants* (Ac.)

DÉNUËMENT ou **DÉNUÈMENT**, s. m., privation absolue des choses nécessaires ou jugées telles.

DENYS, *l'Ancien*, tyran de Syracuse (405-368), enrichit et agrandit sa patrie, enleva aux Carthaginois plusieurs villes importantes de la Sicile, et protégea les lettres et les arts. == **DENYS**, le Jeune, fils du précédent, lui succéda sous la tutelle de son beau-frère Dion. Deux fois chassé de Syracuse, il finit, en 343, par devenir maître d'école à Corinthe. == **DENYS**, d'Halicarnasse, rhéteur et historien grec, contemporain de l'empereur Auguste, composa une *Histoire ancienne de Rome*, en 20 livres, dont il ne reste que les 11 premiers, et plusieurs ouvrages de critique littéraire.

DÉPAQUETER, v. a., défaire un paquet, ce qui est mis en paquet : — *des marchandises*.

DÉPAREILLER, v. a., séparer des choses pareilles : — *des chevaux, les volumes d'un ouvrage*; s'emploie surtout au part. pas. : *mouchoirs DÉPAREILLÉS*. *Ouvrage DÉPAREILLÉ*, dont il manque un ou plusieurs volumes; dont tous les volumes ne sont pas de la même édition, du même format.

DÉPARER, v. a., ôter ce qui pare : — *un autel*; peu us. || Rendre moins agréable, nuire au bon effet de : *ce pavillon DÉPARE toute la maison*. || *Ces taches légères ne peuvent — un ouvrage* (Ac.) *Son style est surchargé d'ornements qui le DÉPARENT* (Barth.) — *la marchandise*, enlever le dessus du panier.

DÉPARIER, v. a., ôter l'une des deux choses qui font la paire : — *des gants, des souliers*. == Séparer l'un de l'autre le mâle et la femelle de quelques animaux : — *des pigeons*.

DÉPARLER, v. n., cesser de parler; ne s'emploie guère qu'avec la négation : *certaines gens ne DÉPARLENT pas* (Reg.); fam.

DÉPART, s. m., action de partir : *dans l'ombre de la nuit cache bien ton —* (Corn.) *Être sur son —*, sur le point de partir. *Point de —*, état primitif où l'on s'est trouvé; principe qui sert de base à un

raisonnement. = Opération par laquelle on sépare, au moyen de l'acide azotique, deux substances métalliques qui étaient mêlées ensemble.

DÉPARTAGER, v. a., faire cesser le partage des opinions : nommer un arbitre pour — les voix.

DÉPARTEMENT, s. m., répartition entre les divers ministères des attributions qui les constituent ; division administrative. || *Cela n'est pas de son* —, cela n'est pas de sa compétence, dans ses attributions ; il n'y entend rien. = Chacune des principales divisions administratives de la France. || Au pl., la province : *Paris et les DÉPARTEMENTS*.

DÉPARTEMENTAL, E, adj., qui a rapport au département : *gendarmérie DÉPARTEMENTALE*.

DÉPARTIR, v. a., partager entre plusieurs personnes : — *une somme, son bien*. || Accorder : *du Ciel la prudence infinie DÉPART à chaque peuple un différent génie* (Corn.) = Se —, v. pr., se désister : — *de ses prétentions*. = S'écarter : *se — de son devoir, du culte de ses pères* (Mass.) Y. DISTRIBUER.

DÉPASSER, v. a., retirer ce qui était passé : — *un cordon*. = Passer au delà, aller plus loin que : — *le but*. || — *ses pouvoirs*. = Devancer : — *quelqu'un sur la route*. || Excéder : *mon Dieu! toujours vos dons DÉPASSENT vos promesses* (Lamart.) = Être supérieur ; être d'une plus grande taille, plus long : *cette race des Alexandre et des César qui DÉPASSE la stature de l'espèce humaine* (Chal.) Vous me DÉPASSEZ de toute la tête. = Sortir de l'alignement. = Se —, v. pr., se devancer l'un l'autre. = Sortir, en parlant de ce qui est passé dans quelque chose.

DÉPAVAGE, s. m., action de dépaver.

DÉPAVER, v. a., ôter le pavé de : — *une rue*. = Se —, v. pr., perdre son pavage.

DÉPAYSER, v. a., faire changer de pays. || Dérouter, désorienter : *il était si DÉPAYSE qu'il n'eût pu retrouver son chemin*. = *Les curieux* (Volt.) || Rompre le fil des idées de quelqu'un ; le mettre sur un sujet qu'il ne connaît pas, qu'il n'a pas préparé. = Se —, v. pr., sortir de son pays, || de ses habitudes.

DÉPECEMENT, s. m., action de dépecer.

DÉPECER, v. a., couper en morceaux. || — *un État*, le démembrer. = Se —, v. pr., être dépecé.

DÉPECEUR, s. m., celui qui dépece.

DÉPÊCHE, s. f., lettre concernant les affaires publiques : — *d'un ambassadeur*. || Avis qu'une personne transmet à une autre par un courrier spécial ou par le télégraphe. = Au pl.; fam. et même ir., lettre d'un banquier à son correspondant ; lettre quelconque : *avez-vous terminé vos DÉPÊCHES?* (Ac.)

DÉPÊCHER, v. a., envoyer en diligence porter un ordre : — *un courrier*. = Expédier quelque chose ou quelqu'un de pressé ; faire promptement, hâter. || Se défaire de quelqu'un en le tuant ; fam. : *c'est un homme expéditif qui aime à — les malades* (Mol.) = Se —, v. pr., se hâter.

§ DÉPÊCHER, EXPÉDIER. Le premier est relatif au sujet de l'action ; le second, à la personne ou à la chose sur laquelle tombe l'action. Ainsi *expédier* une besogne, c'est délivrer de souci celui pour qui on la fait ; *dépêcher* une besogne, c'est se délivrer soi-même du souci qu'elle donne.

DÉPEINDRE, v. a., représenter par le discours, décrire : *c'est un beau sujet de réflexion que l'état où vous le DÉPEIGNEZ* (Sév.) = Se —, v. pr., être dépeint. = Se représenter soi-même.

DÉPENAILLÉ, E (H. m.), adj., couvert de haillons, et par ext., dont la mise est d'une extrême négligence. || *Visage* — ; fam., flétri, défait.

DÉPENAILLEMENT (H. m.), s. m., état d'une personne ou d'une chose dépenaillée.

DÉPENDANCE, s. f., état d'une personne qui ne peut agir sans l'aveu ou la permission d'une autre : *le pupille est dans la — de son tuteur. L'âme attachée à Dieu sent continuellement sa —* (Boss.) = Rapport intime entre certaines choses : *l'étroite — qui unit toutes nos facultés* (Ac.) = Terre qui relève d'une autre. = Au pl., ce qui appartient ou a rapport à : *les — d'un héritage. Je connais cette affaire et toutes ses —*.

DÉPENDANT, E, adj., qui est sous la dépendance, soumis : *cette âme si superbe est enfin DÉPENDANTE* (Rac.) *L'homme est faible quand il est —* (J.-J.) = S. m., on veut des DÉPENDANTS (La Br.)

DÉPENDRE, v. a., détacher un objet pendu ou suspendu : — *un tableau*. = V. n., être sous la dépendance de : *il vit comme s'il ne DÉPENDAIT que de lui-même* (Mass.) ; et abs. : *les faibles veulent — pour être protégés* (Vauv.) *Il faut suer, veiller, —, pour avoir un peu de fortune* (La Br.) = Être au pouvoir, à la disposition de : *il s'agit d'une grâce qui DÉPEND entièrement de vous* (Volt.) ; et impers. : *il ne DÉPEND pas de moi, qui suis une fois, de n'être plus* (La Br.) = Se rattacher à : *dans les choses qui DÉPENDRONT de notre métier* (Mol.) || Être attaché à : *cette vie précieuse dont la sienne DÉPENDAIT* (Boss.) = Provenir, procéder, découler, être l'effet, la conséquence de : *nos sentiments DÉPENDENT de nos idées* (J.-J.) *L'effet DÉPEND de la cause* (Ac.) Notre honneur DÉPEND de notre conduite (Fén.) = Appartenir à, relever, faire partie de : *cette terre DÉPEND de la mienne*. = Tenir à : *le salut de l'État DÉPEND-IL d'une citadelle de plus ou de moins?* (La Br.)

DÉPENDRE, v. a., dépenser ; vieux et inus. : *ami à pendre et à —, ou à vendre et à —, tout dévoué ; il était mon valet à pendre et à —* (Régn.)

DÉPENS, s. m. pl., dépense, frais, ne se dit que des frais du contentieux d'un procès : *il a été condamné à l'amende et aux —*. || *Aux — de, loc., prép., aux frais, au détriment de : tout flatteur vit aux — de celui qui l'écoute* (La F.) || *Apprendre, devenir sage à ses —, à la suite de quelque sévère leçon de l'expérience. — Aux — de, au prix de : il va vous obéir aux — de sa vie* (Corn.) ; au détriment de : *racheter sa vie aux — de sa vertu* (Mass.) *Son esprit brille aux — de sa mémoire* (Les.)

DÉPENSE, s. f., emploi d'argent à quelque chose que ce puisse être : *l'état seul, et non le bien, règle sa —* (La Br.) *Faire de la —, dépenser beaucoup. Se mettre en —, dépenser plus qu'à l'ordinaire : || vous deviez... ne vous pas mettre en — pour ne me donner que l'espoir* (Mol.) = Emploi intempestif ou inutile d'une chose précieuse : — *de temps, d'esprit, d'imagination, d'érudition, etc.* = Lieu où l'on serre les provisions et les différents objets pour le service de la table. = Cambuse, endroit d'un navire où se fait la distribution des vivres. = Emploi du dépensier ; sa demeure. = État, compte détaillé de ce que l'on dépense. **DÉPENSES publiques** ; *budget des —, ce que l'État dépense annuellement ; ce qui est alloué pour subvenir aux besoins publics. — d'eau, quantité d'eau que débite une source.*

DÉPENSER, v. a., employer de l'argent à quelque chose : **DÉPENSAnt de ville en ville l'argent qui me restait** (Les.) ; et abs. : — *n'est pas jouir* (Droz). || — *son temps, sa santé, sa vie. DÉPENSEZ votre loisir à écouter les discours des sages* (Barth.)

DÉPENSIER, IÈRE, adj., qui dépense beaucoup ;

qui aime beaucoup à dépenser. = S., personne dépensière. = Celui, celle qui est chargée de la dépense dans une communauté religieuse.

DÉPÉDITION, s. f., perte qui entraîne le dépérissement : — *de forces*. = Diminution dans le produit. = Chim., déchet : — *de substance*.

DÉPÉRIR, v. n., être en voie de destruction, de décadence ou de ruine : *en santé DÉPÉRIT tous les jours* (Volt.) *Je DÉPÉRISSAIS à vue d'œil* (Chat.) || Se détériorer : *ces monuments DÉPÉRISSENT*. *Je sens de jour en jour — mon génie* (Boil.)

DÉPÉRISSEMENT, s. m., état de ce qui dépérit.

DÉPERSUADER, v. a., ôter à quelqu'un la persuasion où il est de quelque chose : *Je crois si décidément le contraire, que vous aurez de la peine à me —* (J.-J.)

DÉPÊTRER, v. a., tirer d'un bourbier, d'un endroit où les pieds sont embarrassés : — *un cheval*. || Débarrasser, délivrer : — *quelqu'un d'un sollicitateur, d'un fol engagement*; fam. = Se —, v. pr., se débarrasser de : *se — d'un accoutrement*, || *d'un importun*; fam. V. DÉBARRASSER.

DÉPEUPEMENT, s. m., action de dépeupler un pays. = État d'un pays dépeuplé.

DÉPEULER, v. a., dégarner d'habitants : — *une ville*. || — *un étang, une garenne*, en tirer beaucoup de poissons, beaucoup de lapins. — *une forêt, une pépinière*, en tirer beaucoup d'arbres ou de plants. Se —, v. pr., *cette ville commence à se —*. || *Votre colombier se DÉPEUPLE*.

DÉPHLOGISTIQUÉ, E, adj., chim., privé ou dégagé de principes inflammables.

DÉPIÉCER, v. a., synonyme de DÉPECER.

DÉPLAGE, s. m., opération qui consiste à séparer du cuir le poil et l'épiderme.

DÉPLATIF, IVE, adj., synonyme de DÉPILATOIRE.

DÉPILATION, s. f., action de dépiler, de faire tomber le poil et les cheveux; résultat de cette action.

DÉPILATOIRE, adj., qui sert à faire tomber le poil, les cheveux : *onguent, pommade —*. = S. m., *appliquer un bon —*.

DÉPILER, v. a., ôter le poil, les cheveux; les faire tomber. = Se —, v. pr., perdre son poil.

DÉPINGLAGE, s. m., action de dépingler.

DÉPINGLER, v. a., — *une toile*, enlever les épingles qui la tiennent tendue par les bords.

DÉPIQUAGE, s. m., battage du grain par le moyen d'animaux qui foulent les gerbes.

DÉPIQUER, v. a., — *le blé, le seigle*, faire sortir le grain de l'épi par le dépiquage. — *une étoffe*, en défaire les piqûres. — *quelqu'un*, mettre fin à son dépit, à son humeur : *le gain de ce procès l'a un peu DÉPIQUÉ de toutes ses pertes* (Ac.) = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif : *je m'occupe du temps passé pour me — du temps présent* (Volt.)

DÉPISTER, v. a., découvrir à la piste : — *un lièvre*. || Découvrir le lieu où quelqu'un se cache : — *un débiteur, des voleurs*. = Découvrir les fourberies de quelqu'un, en épiant ses démarches : — *un intrigant*. = Apprendre, à force de démarches, une chose tenue secrète : — *une intrigue*. || Faire perdre la trace à : — *les recors, un créancier*.

DÉPIT, s. m., petit emportement d'une personne piquée : *un simple — est souvent toute la raison qui nous attache au monde* (Mass.) *En — de, malgré. En — du sort, de la fortune*, malgré tous les obstacles. *En — du bon sens*, très-mal. *Faire des vers en — de Minerve*, de méchants vers. V. COLÈRE.

DÉPITER, v. a., causer du dépit à : *la perte DÉPITE les joueurs*; et abs., *cela est bien fait pour*

— = Se —, v. pr., concevoir du dépit, se fâcher.

DÉPLACÉ, E, adj., qui n'est pas à la place qui convient : *dans ce nouveau poste, il paraît —*. = Qui n'est pas dans le milieu qui lui convient : *elle dut se trouver bien DÉPLACÉE dans ce monde-là* (Ac.) *Il y a dans cette pièce bien des traits brillants, mais la plupart DÉPLACÉS*. = Inconvenant; qui ne sied pas : *tenir des propos —. Fiéreté —*.

DÉPLACEMENT, s. m., action de déplacer ou de se déplacer : *le — d'un meuble, d'un mot, d'un employé. Ce — m'est onéreux*.

DÉPLACER, v. a., ôter de sa place : — *des meubles*. *Ne DÉPLACEZ personne pour moi*. || Priver quelqu'un de son emploi. = Transporter d'un lieu dans un autre : *pour vendre vos meubles, il faudra les —*. — *la question, le point de la question*, les changer. = Se —, v. pr., changer de place, de demeure : *il est dur de se — à cinquante ans* (D'Al.)

DÉPLAIRE, v. n., être désagréable à la vue ou aux autres sens : *son visage me DÉPLAÎT*. *Je sais que tout DÉPLAÎT aux yeux d'une captive* (Rac.) = Ne pas faire plaisir : *l'orateur plaît aux uns, DÉPLAÎT aux autres* (La Br.) = Offenser, fâcher : *la crainte de — à Dieu* (Mass.) *Je ne pus m'empêcher de vous glisser un petit mot sur le malheur que j'avais de vous AVOIR DÉPLU* (Volt.) = Blesser, offusquer : *tout me DÉPLAÎT et me blesse les yeux* (Boil.) ; et abs., *excès d'un amour qui craint de —* (Boss.) *Ne vous DÉPLAÎSE ! ne vous en DÉPLAÎSE ! n'en DÉPLAÎSE !* loc. iron. et fam. pour marquer l'opposition, la contradiction : *n'en DÉPLAÎSE au bon Pétrone* (La F.) *Nuit et jour à tout venant je chantaïs, ne vous DÉPLAÎSE* (Id.) *N'en DÉPLAÎSE à votre austère honneur* (Mol.) = V. impers. : *il me DÉPLAÎT fort d'être obligé de sortir*. = Se —, v. pr., s'ennuyer, se trouver mal à l'aise. = Être à charge l'un à l'autre.

DÉPLAISANCE, s. f., éloignement, répugnance, dégoût : *prendre quelqu'un en —*; peu us.

DÉPLAISANT, E, adj., qui déplaît : *homme, visage, séjour —*. Rien n'est plus — *que...*

DÉPLAISIR, s. m., peine légère et peu durable qui nous vient d'une contrariété : *j'entre dans tous vos DÉPLAISIRS* (Sév.)

§ **DÉPLAISIR MÉCONTENTEMENT**. Le déplaisir peut nous venir de partout; le mécontentement nous est toujours causé par des personnes dont nous avons droit d'attendre mieux.

DE PLANO (mots lat.), loc. adv.; dr., sans qu'il soit besoin de jugement; de suite.

DÉPLANTATION, s. f., action de déplanter.

DÉPLANTER, v. a., ôter de terre pour planter ailleurs : — *un arbre*. — *un parterre*, arracher ce qui s'y trouve planté.

DÉPLANTOIR, s. m., outil pour déplanter.

DÉPLÂTRER, v. a., ôter le plâtre de.

DÉPLÂTIF, IVE, adj., méd., qui a pour effet de diminuer la quantité des liquides du corps.

DÉPLIER, v. a., ouvrir, étendre ce qui était plié : — *sa serviette*. || Étaler : — *des marchandises*; et abs., *la pluie a empêché les marchands de — sur la place*. = Se —, v. pr. : *votre cravate se DÉPLIE*. || Se dérouler : *devant le juge terrible l'histoire se DÉPLIERA tout entière* (Mass.)

DÉPLISSAGE, s. m., action de déplisser

DÉPLISSER, v. a., défaire les plis de : — *une chemise*. = Se —, v. pr., perdre ses plis.

DÉPLOIEMENT, s. m., action de déployer; état de ce qui est déployé. || *Faire un grand — de forces*.

DÉPLOMBER, v. a., enlever les plombs que la

douane a mis sur un ballot. = Oter le morceau de plomb inséré dans le creux d'une dent.

DÉPLORABLE, adj., que l'on doit déplorer, fâcheux, regrettable : *état, accident, erreur* — Digne de pitié : *que le sort de la condition humaine est* — (D'Al.) V. PITOYABLE.

DÉPLORABLEMENT, adv., d'une manière déplorable : *se conduire* — *Il a plaidé* — très-mal.

DÉPLORER, v. a., plaindre avec grande pitié, avec regret amer, avec larmes; ne se dit en prose que des choses : *je veux dans un seul malheur — toutes les calamités humaines* (Boss.)

DÉPLOYÉ, E, adj., rire à gorge DÉPLOYÉE, aux éclats, de toute sa force; fam.

DÉPLOYER, v. a., ouvrir, étendre ce qui était ployé : — *les drapeaux, les voiles*. || Mettre dans tout son jour, montrer : — *son éloquence, ses ressources*. Le cardinal DÉPLOYA, dans sa vengeance, toute sa rigueur hautaine (Volt.) = Étaler : *je n'ai qu'à — l'appareil des supplices* (Corn.) — *un grand luxe*. — *une armée*, lui faire occuper plus de terrain. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif : *déjà dans les vaisseaux la voile se DÉPLOIE* (Rac.) || *Tout caractère en causant se DÉPLOIE* (Volt.) *L'armée se DÉPLOIE dans la plaine* (Ac.)

DÉPLUMER, v. a., ôter les plumes à : — *un oiseau*. || Dépouiller : *ces gens font métier de — les nouveaux débarqués*. = Se —, v. pr., perdre ou s'arracher les plumes.

DÉPOLARISATION, s. f., action de détruire l'état qui constitue la polarisation.

DÉPOLARISER, v. a., détruire ou faire cesser l'état de polarisation.

DÉPOLIR, v. a., ôter le poli de : — *une glace*. = Se —, v. pr., perdre le poli.

DÉPOLISSAGE, s. m., action de dépolir.

DÉPONENT, adj. m., se dit des verbes latins dont la forme est passive et la signification active.

DÉPOPULARISATION, s. f., perte de la popularité, de la faveur populaire.

DÉPOPULARISER, v. a., faire perdre l'affection, la faveur populaire : *on veut le* —.

DÉPOPULATION, s. f., état d'un pays dépeuplé ou dont la population diminue.

DÉPORT, s. m., acte par lequel un juge se réuse lui-même. = Délai, retardement. = T. de bourse, opération inverse du report. V. ce mot; emprunt de titres sur dépôt de numéraire. = Différence en moins entre le prix d'une valeur à terme et le prix de cette même valeur au comptant. = Sans —, loc. adv., sans délai, sur-le-champ; peu us.

DÉPORTATION, s. f., bannissement perpétuel chez les Romains. = Peine afflictive et infamante qui vient, dans le Code, après la mort et les travaux forcés à perpétuité. — *simple*, exil perpétuel dans un lieu situé hors du territoire continental de la France. — *dans une enceinte fortifiée*, ce même exil aggravé d'une sorte de réclusion.

DÉPORTÉ, s. m., condamné à la déportation.

DÉPORTEMENTS, s. m. pl., conduite irrégulière, mœurs déréglées : *chasser quelqu'un pour ses* —. Vos — lui blessent la visière (Mol.)

DÉPORTER, v. a., punir de la déportation; faire subir la déportation. = Se —, v. pr., se désister, se départir : *se — d'une accusation*.

DÉPOSANT, E, adj., qui dépose devant un juge. = S., les DÉPOSANTS sont en contradiction. = Celui qui dépose de l'argent à une caisse publique.

DÉPOSER, v. a., poser une chose que l'on por-

fait : — *un fardeau*. || Se dépouiller, se défaire de : *quand ce prince visitait ses amis, il semblait — sa grandeur en entrant* (Ac.) = Destituer, priver, dépouiller d'une dignité, d'une charge importante : *je puis faire les rois, je puis les* — (Rac.) = Se démettre, abdiquer : *Sylla DÉPOSA la dictature* (Ac.) || *Déposer tout ressentiment. Les tigres DÉPOSAIENT leur fureur à ses pieds* (Barth.) — *le voile, le masque*, parler, agir franchement. = Placer, mettre en un lieu pour quelque temps : — *son chapeau dans l'antichambre*. = Mettre à demeure pour toujours : — *un cadavre dans le tombeau*. = Donner pour garantie; mettre en dépôt, confier : — *une somme*. — *un testament chez le notaire*. = Faire sa déposition comme témoin; attester : *témoins qui DÉPOSENT tous de la même vérité* (Boss.), et par ext., *cela DÉPOSE en votre faveur*. = Former un dépôt, un sédiment : *ce vin a DÉPOSÉ beaucoup de lie, et abs., les urines du malade DÉPOSENT* (Ac.) = Oter, enlever ce qui était posé : — *un châssis, un tuyau*.

DÉPOSITAIRE, s., celui ou celle à qui l'on confie un dépôt : — *des trésors de son maître* (La Br.) || — *d'un secret, des lois*; se dit aussi des choses : *ce cabinet... des secrets de Titus est le* — (Rac.) *Ministres de la vérité, et dont les lèvres en sont les DÉPOSITAIRES sacrées* (Mass.) = Celui, celle qui, dans une communauté religieuse, a la garde de l'argent, des archives. = Adj., *il fut seul — de cet affreux secret* (J.-J.) *L'ordre dont elle seule était* — (Rac.)

DÉPOSITION, s. f., destitution, privation d'une fonction, d'une dignité inamovible et élevée. = Ce qui a été témoin déclaré devant le juge.

DÉPOSSÉDER, v. a., ôter la possession de quelque chose à quelqu'un.

DÉPOSSESSION, s. f., action de déposséder; état d'une personne dépossédée.

DÉPOSTER, v. a., chasser d'un poste.

DÉPÔT, s. m., action de confier quelque chose à quelqu'un, de déposer une chose en quelque endroit : *faire le* — *d'un testament entre les mains d'un notaire*. Le — *du corps dans ce caveau n'est que provisoire* (Ac.) = Ce qu'on a déposé, confié : *nier u.* —. || *Prêt à rendre, avec sa grande âme, le sacré — de l'autorité si bien confié à ses soins* (Boss.) = Convention, contrat par lequel on fait un dépôt; lieu où l'on dépose certains objets : *la caisse des dépôts et consignations*. = Quantité considérable de marchandises rassemblées dans un lieu; lieu où elles sont rassemblées. = Lieu où se forment et s'exercent les recrues; partie d'un régiment qui ne fait pas campagne. — *de mendicité*, lieu où on détient, on nourrit et on fait travailler les mendiants. = Abécès formé par des matières sorties de leurs voies naturelles. = Sédiment que des liquides laissent au fond d'un vase. = Masse de roches ou de substances minérales qu'on croit avoir été déposées par les eaux.

DÉPOTEMENT, s. m., action de déposer.

DÉPOTER, v. a., — *une plante*, l'ôter du pot où elle est. — *une liqueur*, la changer de vase.

DÉPOUDRER, v. a., enlever la poudre, la poussière de : — *les cheveux, un habit*.

DÉPOUILLE, s. f., peau que les serpents et d'autres animaux rejettent à certaines époques. = Peau détachée d'une bête féroce; poët. : *la — d'un lion*. || *La — des arbres, des vergers*, les feuilles, les fruits : *de la — de nos bois l'automne avait jonché la terre* (Millevoje). = Corps d'une personne après sa mort : *les tristes DÉPOUILLES d'une illustre morte* (Fléché.) *Quitter sa — mortelle*, mourir; poët. =

Vêtements d'une personne morte. || Charge, dignité vacante par la mort d'une personne; biens qu'elle laisse : *le fils se revêt des — du père. C'était un homme qui occupait beaucoup de places; les ambitieux auront là une riche — à se partager* (Ac.) = Ce dont on s'empare au préjudice d'autrui : *homme chargé du sang et de la — des peuples* (Mass.) || *C'est un gueux revêtu des — d'Horace* (Boil.) = Au pl., tout ce qu'on enlève à l'ennemi dans une bataille : *il revint, après neuf ans, chargé des — de tous les peuples vaincus* (Boss.) DÉPOUILLES opimes, nom donné chez les Romains à l'armure ravie au général ennemi tué sur le champ de bataille, et que l'on suspendait dans le temple de Jupiter Férétrien.

DÉPOUILLEMENT, s. m., action de dépouiller ou de se dépouiller : *j'ai promis de faire le — de toute cette noire intrigue* (Beaum.) *L'entier — des biens et du désir de les posséder* (Fléch.) = Extrait, examen, analyse d'un dossier, d'un registre, d'un compte, d'un inventaire. — *du scrutin*, action de compléter les bulletins, les boules qui indiquent les votes.

DÉPOULLER, v. a., ôter la peau à : — *un lièvre*, et par ext., — *un arbre de son écorce. Elle s'en va de fleurs — le rivage* (Boil.) = Mettre à nu la chair ou même les os : *Peau bouillante lui a DÉPOUILLÉ toute la jambe.* = Enlever avec violence, ôter par force : *les voleurs le DÉPOUILLÈRENT de tout ce qu'il avait sur lui. Je le DÉPOUILLERAI de son patrimoine* (La Br.) = Quitter, déposer : — *ses habits.* || — *toute pudeur, ses préjugés. DÉPOUILLÉ de toutes les affections du monde* (Fléch.) — *le vieil homme*; théol., se défaire des inclinations de la nature déchue, corrompue, et famil., renoncer à ses vieilles habitudes. = Abjurer, renoncer à : *non, il faut à tes yeux — l'artifice* (Rac.) *Avez-vous DÉPOUILLÉ cette haine si vive?* (Id.) = Faire l'examen, donner l'extrait d'un compte, d'un registre, d'un inventaire : — *des dossiers. — le scrutin, compter les bulletins, les boules qui indiquent les votes.* = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif : *l'âme se DÉPOUILLE de tout ce qu'il y a en elle de terrestre* (Boss.) = Se priver du nécessaire en faveur de quelqu'un : *se — pour ses enfants.*

DÉPOURVOIR, v. a., n'est guère us. qu'à l'inf. et au pas. déf., priver, dégarner de ce qui est nécessaire : — *une citadelle de munitions.* = Se —, v. pr., se priver soi-même du nécessaire.

DÉPOURVU, E, adj., qui manque, qui n'a guère de : *on verra si nous sommes aussi DÉPOURVUS d'adresse que nous le disons* (Bourd.) || *Me croyez-vous de sens si DÉPOURVUE* (La F.) = Au —, loc. adv., inopinément, sans être préparé : *si vous me prenez au —, vous aurez un mauvais dîner.* V. DÉNÉ.

DÉPRAVATION, s. f., action de dépraver, et plus souvent, état de ce qui est dépravé : *la — du goût, de l'appétit. La — de l'esprit, des mœurs.*

DÉPRAVER, v. a., altérer les fonctions du corps. || Rendre mauvais : — *la jeunesse, le goût.* = Se —, v. pr., devenir déréglé : *le Français est le seul peuple dont les mœurs peuvent se — sans que le fond du cœur se corrompe* (Duel.) *On ne se DÉPRAVE pas tout d'un coup* (J.-J.) *Goût, siècle DÉPRAVÉ.* V. VICIEUX.

§ **DÉPRAVER, PERVERTIR, GÂTER, CORROMPRE.** On déprave et on pervertit l'esprit, le jugement; on gâte et on corrompt le cœur. *Pervertir et corrompre ne sont que des augmentatifs de dépraver et de gâter.*

DÉPRÉCATIF, IVE, adj.; théol., en forme de prière : *formule DÉPRÉCATIVE.*

DÉPRÉCATION, s. f., prière humble et soumise

pour obtenir le pardon d'une faute. = Rhét., figure oratoire par laquelle on souhaite du bien ou du mal à quelqu'un.

DÉPRÉCIATEUR, TRICE, adj. et s.; néol., qui déprécie : *s'ériger en — de tout le monde.*

DÉPRÉCIATION, s. f., action de déprécier; état d'une chose dépréciée : *la — des valeurs.*

DÉPRÉCIER, v. a., rabaisser le mérite, la valeur, le prix : — *un auteur, une belle action, un ouvrage, une marchandise.* = Se —, v. pr., perdre de sa valeur, de son prix; se rabaisser soi-même, ou les uns les autres : *se — avec acharnement.*

DÉPRÉDATEUR, TRICE, s., celui, celle qui fait ou qui tolère des déprédations : *les Scythes ont été les DÉPRÉDATEURS de l'Asie* (Volt.) = Adj., ministre, peuple —.

DÉPRÉDATION, s. f., pillage, vol avec dégât; se dit particul. des malversations commises dans l'administration ou la régie de quelque chose : *la — des biens d'un mineur, dans les finances.*

DÉPRENDRE, v. a., séparer des animaux qui se battent. = Se —, v. pr., se dégager, se détacher. || *Voulant sans cesse se fixer dans les créatures, et sans cesse obligé de s'en —* (Mass.)

DÉPREOCCUPER, v. a.; néol., tirer d'une préoccupation; peu us.

DÉPRESSER, v. a., ôter de la presse : — *un livre.* || — *un drap*, affaiblir le lustre que lui a donné la presse.

DÉPRESSION, s. f., abaissement par la pression. || *La — de l'âme* (J.-J.) = Méd. et hist. nat., enfoncement, affaissement naturel ou accidentel de quelque partie du corps : *la — des os du crâne, des joues.* = Opération de la cataracte par abaissement. = Affaissement d'un liquide dans un tube qu'il ne mouille pas : *la — du mercure dans un tube capillaire.* = Abaissement de l'horizon visuel au-dessous de l'horizon vrai. = Diminution des forces qui veulent être relevées par les toniques et les excitants. || Blâme, mépris : *parler d'une personne sans louer et sans —* (J.-J.); néol.

DÉPRIER, v. a., contremander une invitation

DÉPRIMÉ, E, adj., qui est comme écrasé, comme aplati : *bec —, graine, coquille DÉPRIMÉE. Pous —,* tellement faible, qu'il disparaît sous la moindre pression du doigt.

DÉPRIMER, v. a., abaisser en pesant dessus; peu us. || Rabaisser le prix, la valeur, le mérite : *on trouve dans cet écrivain une affectation d'élever saint Chrysostome pour — saint Augustin* (Boss.) = Se —, v. pr., *les envieux se DÉPRIMENT les uns les autres.*

§ **DÉPRIMER, DÉPRISER, DÉGRADER.** *Dégrader*, c'est faire perdre le grade, le rang, la dignité, l'honneur; *déprimer et dépriser*, c'est faire perdre le prix, la valeur, le mérite. *On dégrade par des faits; on déprime et on déprise par des discours. Déprimer* dit plus que *dépriser* et marque une grande envie de nuire.

DÉPRISER, v. a., mettre une chose au-dessous de sa valeur réelle : — *une marchandise.* || *Je ne parle pas ainsi pour — le mâle et puissant génie de Corneille* (Volt.) = Se —, v. pr., s'estimer moins qu'on ne vaut. V. DÉPRIMER.

DE PROFUNDIS (mots lat.), s. m., psaume pour les morts qui commence par les mots *de profundis.*

DÉPROMETTRE, v. a., retirer une promesse, revenir sur une chose promise; peu us.

DEPUIS, prép., exprime une idée de point de départ et une idée de progression; il se place devant les noms de temps, de lieu, d'ordre : — *plus de*

deux mille ans on ne parle que d'Alexandre (Boss.) Que de choses, — Varron, que Varron a ignorées! (La Br.) — le Rhin jusqu'à l'Océan. — le premier jusqu'au dernier. — peu, depuis peu de temps. — quand? depuis quel temps? = DEPUIS que, loc. conj., depuis le temps que : le monde, — qu'il est monde, se plaint qu'il s'ennuie (Mass.) = DEPUIS, adv. de temps, à compter de cette époque, de ce temps : il suivit — la même règle (Boss.)

DÉPURATIF, IVE, adj., méd., propre à dépurifier le sang. = S. m., médicament dépuratif.

DÉPURATION, s. f., action de dépurifier; résultat de cette action : la — du sang, des métaux.

DÉPURATOIRE, adj., qui sert à dépurifier.

DÉPURER, v. a., rendre pur ou plus pur : — le sang, les humeurs, un liquide. = Se —, v. pr., devenir pur ou plus pur.

DÉPUTATION, s. f., envoi de députés; personnes envoyées comme députés; charge de député : accepter, refuser la —.

DÉPUTÉ, s. m., envoyé d'un souverain, d'une ville, d'une nation, d'une assemblée, pour remplir, seul ou avec d'autres, une mission particulière auprès de quelqu'un : Athènes envoya trois DÉPUTÉS à Lacédémone (Ac.) = Celui qui est nommé, envoyé pour faire partie d'une assemblée où l'on s'occupe des intérêts généraux d'un pays. V. AMBASSADEUR.

DÉPUTER, v. a., envoyer en députation, ou comme député : les hommes que la province DÉPUTA (Ac.), et abs. : ils DÉPUTÈRENT au roi pour le supplier (Volt.)

DÉRACINEMENT, s. m., action de déraciner; état de ce qui est déraciné.

DÉRACINER, v. a., arracher de terre avec ses racines : — un arbre, et par ext. : — une dent, un cor. || Extirper, faire disparaître : — les abus. — un mal, le guérir radicalement. = Se —, v. pr., dans les deux sens. V. EXTIRPER.

DÉRADER, v. n., se dit d'un bâtiment qui est forcé, par le gros temps, de quitter la rade.

DÉRAIDER, v. a., rendre moins raide; faire cesser la raideur. V. DÉROIDER.

DÉRAILLEMENT (ll m.), s. m., action de dérailler; résultat de cette action.

DÉRAILLER (ll m.), v. n., sortir des rails; se dit d'un wagon, d'un convoi de chemin de fer.

DÉRAISON, s. f., défaut, manque de raison. = Manière de penser ou d'agir déraisonnable : sa raison est comme à l'envers; c'est la — elle-même en personne (Fén.) La — me pique (Sév.)

DÉRAISONNABLE, adj., qui n'est pas raisonnable : personne —. = Qui n'est pas conforme à la raison, au bon sens : fantaisie, conduite —.

DÉRAISONNABLEMENT, adv., sans raison.

DÉRAISONNEMENT, s. m.; néol., action de déraisonner; effet de cette action.

DÉRAISONNER, v. n., tenir des discours dénués de raison; ne pas mettre de logique dans ses paroles : la passion fait souvent —.

DÉRANGEMENT, s. m., action de déranger; état de ce qui est dérangé. = Altération des fonctions organiques ou intellectuelles : — de la santé. — d'esprit, et par ext., — de fortune.

DÉRANGER, v. a., ôter de son rang, de sa place : — des meubles, des livres. — une chambre, ôter de leur place habituelle les objets qui s'y trouvent. = Troubler le mécanisme de : — une montre. = Obliger à se déplacer : — quelqu'un, les dames. = Altérer les fonctions organiques ou les facultés

intellectuelles : les plaisirs de la table avaient DÉRANGÉ sa santé (Volt.) — le cerveau, la tête. — quelqu'un, l'interrompre dans ses occupations, le troubler dans ses habitudes, dans ses affaires; le chagriner, le contrarier; le détourner de sa vie régulière; déranger un peu sa santé. = Interverti. l'ordre, renverser, troubler : cet orage va — le temps (Ac.) — les projets, la fortune. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif; particul., négliger ses affaires pour se livrer aux plaisirs.

DÉRAPER, v. n., se dit de l'ancre qui se détache du fond de la mer.

DÉRATÉ, E, s., personne fort gaie et fort étourdie; peu us. Courir comme un —, très-vite.

DÉRATER, v. a., ôter la rate à : — un chien.

DERBENT, vil. de la Russie d'Europe, cap. du Daghestan.

DERBY, vil. et comté d'Angleterre, entre Londres et Manchester, patrie de Richardson. Les lords Stanley portent le titre de comte de Derby.

DÉRECHIEF, adv., de nouveau, une autre fois : le voilà — en danger de sa vie (La F.); vieux.

DÉRÉGLÉ, E, adj., qui ne fonctionne pas d'une manière régulière, ou qui n'est pas réglé : pouls —. Machine DÉRÉGLÉE. Appétit, goût, esprit —. Désirs DÉRÉGLÉS, sans bornes. = Contraire aux règles de l'honnêteté et de la morale : conduite, vie, mœurs DÉRÉGLÉES. Inclinations DÉRÉGLÉES qui leur viennent de la bassesse de leur éducation (Mass.)

DÉRÈGLEMENT, s. m., état de ce qui est hors du cours ordinaire de la nature ou des règles de l'art : — du pouls, d'une montre, des saisons, et par ext. : — de l'esprit. || Désordre dans la conduite, violation des règles de la morale : l'abondance avait introduit trop de — dans les mœurs (Boss.) S'abandonner à de honteux DÉRÈGLEMENTS.

DÉRÉGLÉMENT, adv., d'une manière déréglée.

DÉRÉGLER, v. a., mettre hors de la règle, des règles de l'art, de l'état normal. || Mettre dans le désordre; vieux et peu us. = Se —, v. pr., se déranger : c'est un tempérament délicat qui se DÉRÈGLE (Flécl.) || Mener une vie contraire à la morale; se dit aussi des choses : ses mœurs se sont DÉRÉGLÉES (Mass.)

DÉRIDER, v. a., faire passer les rides : pommade pour — la peau. || — quelqu'un, lui faire perdre son air sombre, sévère, le gayer; on dit dans un sens analogue, cette plaisanterie DÉRIDA le front des juges (Ac.) = Se —, v. pr., perdre ses rides. || Devenir gai : peut-être boudera-t-il un instant, mais, croyez-moi, il ne tardera pas à se —, et comme il vira! (Vilet.)

DÉRISION, s. f., moquerie qui consiste à tourner en ridicule : et tout le peuple même, avec —, observant la rougeur qui couvrait mon visage (Rac.) Des hommes vils et ignorants font des DÉRISIONS publiques d'une doctrine descendue du ciel, et on applaudit à l'impiété! (Mass.) || Parole, action tellement déplacée qu'elle frise la moquerie : c'est une — amère, que de prêcher l'abstinence à des gens dépourvus de tout (Ac.) V. RAILLERIE.

DÉRISOIRE, adj., qui tient de la dérision : langage —. = Fait par dérision : démarche —.

DÉRIVATIF, IVE, adj., méd., qui sert à opérer une dérivation : topique —. = S. m., un —.

DÉRIVATION, s. f., action de dériver, de détourner; détour que l'on fait prendre aux eaux : canal de —. — d'un fleuve. = Méd., action d'attirer le sang ou les humeurs vers une partie pour les détourner d'une autre; où ils pourraient causer des

accidents. = Origine qu'un mot tire d'un autre; manière dont les mots se tirent les uns des autres.

DÉRIVE, s. f., déviation qu'éprouve un bâtiment dans sa route par l'effet du vent ou des courants. *S'en aller à la —*, se dit des navires abandonnés au gré du vent, des courants.

DÉRIVÉ, s. m., mot qui dérive d'un autre.

DÉRIVER, v. n., s'éloigner du bord. du rivage : *il est temps de partir*; **DÉRIVER** (Ac.) = Aller à la dérive : — *au gré de l'eau et des brises* (Chat.) = Se dit des eaux que l'on détourne de leur cours naturel : *faire — les eaux d'un fleuve dans un canal*. || Venir, provenir : *les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses* (Mont.) = Tirer son origine : *le mot latin tradere dont traite DÉRIVE, n'a point d'autre signification* (Volt.) = Méd., opérer la dérivation. = Métiers, ôter, limer la rivure. = Se —, v. pr., dans les acceptions de l'actif.

DÉRIVETTE, s. f., sorte de pêche, faite avec des manets, au gré des courants.

DERMATOLOGIE, s. f., syn. de **DERMOLOGIE**.

DERMATOSE, s. f., nom générique des maladies spéciales de la peau.

DERME, s. m., tissu qui constitue le corps et presque toute l'épaisseur de la peau.

DERMESTE, s. m., genre de coléoptères dont les larves causent de grands dégâts dans les pelleteries et dans les collections d'histoire naturelle.

DERMOLOGIE, s. f., traité sur la peau.

DERNIER, ÈRE. adj., qui est, qui vient après tous les autres, après lequel il n'y en a point d'autre : *voir le — Romain à sou — soupir* (Corn.) *Voilà le — avec qui me restait à vous faire* (J.-J.) *C'est le — homme à qui...*, c'est l'homme auquel je voudrais le moins... = Le plus récent : *dans la DERNIÈRE guerre. L'année, la semaine DERNIÈRE, le mois —, l'année, la semaine, le mois qui a précédé immédiatement l'année, etc.*, où l'on est; on dit de même, *dimanche, lundi —, l'été —*. || Ce qu'il y a d'extrême dans un genre, soit en bien, soit en mal : *ce — point de gloire et de réputation* (Mass.) *Cela est du — ridicule. Homme du — ordre* (La Br.) *C'est le — des hommes, le plus vil, le plus méprisable*; on dit aussi d'une femme dans le même sens : *c'est la — des créatures*. = Le plus reculé : *le souvenir s'en conservera jusqu'à la — postérité* (Mass.) = Le plus grand : *les DERNIÈRES épreuves de l'adversité* (Boss.) = S., personne ou chose qui vient après toutes les autres. = Jeu, être le — en cartes, le dernier à jouer. *Aux DERNIERS les bons*, ce qui reste après le choix des autres est souvent le meilleur. *Brutus et Cassius furent les DERNIERS des Romains*, les derniers qui méritèrent le nom de Romains. = Celui, celle dont on vient de parler : *il y a plus d'outils que d'ouvriers, et de ces DERNIERS plus de mauvais que d'excellents* (La Br.) = **DERNIER**, s. m., au jeu de paume, chacune des deux parties de la galerie les plus éloignées de la corde. *Ne vouloir jamais avoir le —*, à certains jeux de main, ne vouloir pas souffrir d'être touché le dernier; || vouloir toujours avoir la réplique, fam.

DERNIÈREMENT, adv., depuis peu.

DÉROBÉ, E. adj., escalier —, par lequel on peut entrer et sortir sans être vu. = *A la DÉROBÉE*, loc. adv., secrètement, avec une sorte de mystère : *il se montrait peu et ne sortait, pour ainsi dire, qu'à la —* (Thiers). *Jeter un coup d'œil à la —*.

DÉROBER, v. a., ôter la robe, l'enveloppe de : — *des sèves de marais. Fèves DÉROBÉES*.

DÉROBER, v. a., voler furtivement, en prenant soin d'échapper aux regards : *on m'a DÉROBÉ mon argent* (Mol.) *Lui-même fut surpris une nuit en venant — l'avoine de ses chevaux* (Id.) || **DÉROBONS** quelque chose à la gloire de notre héros (Fléch.) = **Sous-traire** : — *un criminel à la mort* (Ac.) || *Je prie le ciel de te — à tous les dangers* (Mont.) — *un secret, le surprendre adroitement* = **Cacher** : — *un mystère, un crime, sa marche*. = **Prendre à ou sur** : — *une heure au travail. Un tison brûlant qu'il avait DÉROBÉ de l'âtre* (P.-L. C.) — *un baiser* (Ac.) *Il n'y a rien de bon dans son livre que ce qu'il a DÉROBÉ* (Id.) = **Cacher**, empêcher de voir : *nuage de poussière qui DÉROBAIT peu à peu aux yeux des hommes la terre et le ciel* (Fén.) || *L'avenir nous DÉROBE le présent, et l'idéal la réalité* (La Roch.) = **Se —, v. pr.**, se retirer furtivement, sans dire mot : *se — d'un salon*. = **Se soustraire**, échapper à : *heureux d'avoir pu se — à la cour* (La Br.) || *Les causes de ce phénomène se DÉROBENT à l'intelligence humaine* (Ac.) = **Manège**, se dit d'un cheval qui, par un mouvement irrégulier, s'échappe de dessous son cavalier. || *Et mes genoux tremblants se DÉROBENT sous moi* (Rac.)

DÉROCHER, v. a., décrasser à l'eau-forte.

DÉROGATION, s. f., modification apportée à une loi, à un édit, à une convention : — *expresse. — à la loi, à un droit*. V. **ABROGATION**.

DÉROGATOIRE, adj., qui contient une dérogation : *acte, clause —*.

DÉROGEANCE, s. f., action par laquelle on perdait les droits et privilèges attachés à la noblesse.

DÉROGEANT, E. adj., qui constitue une dérogation : *des actions DÉROGEANTES à la noblesse* (Ac.)

DÉROGEE, v. n., modifier une loi, une convention; s'en écarter, y faire quelque disposition contraire : *Pédit était formel; on voulut bien y — en ma faveur* (J.-J.) || *Faire quelque chose qui soit indigne de son rang, de sa dignité, de son caractère, de sa réputation; Pon ne me verra point — à mon titre* (La Br.) — *à la noblesse*, ou abs. —, faire quelque chose qui entraîne la perte des privilèges attachés à la noblesse. = **Condescendre**, s'abaisser, se dit ir. : *il consentit à — jusque-là*.

DÉROIDIR, v. a., se dit, dans le style soutenu, dans le sens de *déra'dir*.

DÉROUGIR, v. a., ôter la rougeur ou la couleur rouge : *ce cosmétique lui a DÉROUGÉ le teint*. = V. n., et se —, v. pr., perdre sa couleur rouge.

DÉROUILLEMENT (Il m.), s. m., action de dérouiller; état de ce qui est dérouillé.

DÉROULLER (Il m.), v. a., ôter la rouille de. = **Polir**, former : — *un jeune homme*; fam. = **Se —**, v. pr., au propre et au fig. = **Se remettre à une chose que l'on n'a pas faite depuis longtemps**.

DÉROULEMENT, s. m., action de dérouler.

DÉROULER, v. a., étendre ce qui était roulé : — *une carte géographique*. || **Montrer successivement** : *il DÉROULAIT à nos yeux le tableau des événements de cette grande époque* (Ac.) = **Se —, v. pr.**, *les vagues se DÉROULAIENT sur la plage* (Id.) || *Des savanes se DÉROULENT à perte de vue* (Chat.)

DÉROUTE, s. f., fuite de troupes défaites ou épouvantées : *ils demeurèrent inbranlables au milieu de tout le reste en —* (Boss.) || **Renversement, désordre des affaires de quelqu'un; pousse par le jeu jusqu'à une — universelle (Mass.) *Mettre en —, supplanter, réduire au silence ou à l'inaction; combien de galants va-t-il mettre en —!* (Id.) V. **DÉFAITE**.**

DÉROUTER, v. a., détourner quelqu'un de sa

route, lui faire perdre son chemin; || rompre ses mesures, le déconcerter. = Se —, v. pr., s'égarer de sa route; || se déconcerter.

DERRIÈRE, s. m., partie postérieure, côté opposé au devant : *le — d'une maison, les DERRIÈRES d'une armée.* || Porte de —, faux-fuyant; *il avait toujours des voies obliques et se conservait partout des portes de —* (St-S.) V. SENS. = Le postérieur de l'homme ou d'un animal : *il vous dira que j'eus le — fort écorché d'avoir couru un cerf avec M^{me} de Sully* (Sév.) = Prép., se dit, par opposition, à devant, de ce qui est après quelqu'un ou quelque chose : — *la maison. Il s'enfuit sans regarder derrière lui.* || Au-dessous, dans un rang inférieur : *laisser quelqu'un — soi.* = Adv., du côté opposé au devant, en arrière, après : *qu'importe que cela soit devant ou — ?* (Ac.) *Fuir sans regarder — soi* (La Br.) *Eucharis demeurait —, tout interdite* (Fén.)

DERVIS ou **DERVICHE**, s. m., religieux musulman.

DES, article contracté pour de les. = S'emploie par ellipse devant le sujet ou l'attribut, et même devant le complément direct : *des princesses la désirent à l'envi pour favorite* (Fléch.) *Les usurpateurs sont toujours DES tyrans* (Volt.) *Il n'avait pas DES outils à revendre* (La F.)

DÉS, prép. de temps et de lieu, depuis, à partir de : — *aujourd'hui. L'homme, — sa naissance, a le sentiment du plaisir et de la douleur* (Marm.) = Pas plus tard que : — *demain vous partirez.* — *lors, loc. adv., depuis ce temps, à partir de cette époque : il annonçait — lors ce qu'il serait un jour* (Ac.) = Par conséquent : *vous n'y serez pas; — lors qu'irai-je y faire? — que, loc. conj., aussitôt que : je vous renverrai à Ithaque — que la guerre sera finie* (Fén.) = Du moment que, puisque : — *que vous l'affirmez.*

DÉSABONNER, v. a., supprimer, faire cesser un abonnement. = Se —, v. pr., cesser son abonnement. V. ABONNEMENT.

DÉSABONNEMENT, s. m., cessation de l'abonnement ou des abonnements.

DÉSABUSEMENT, s. m., action de désabuser; état d'une personne désabusée : *il avait gardé quelque chose de tranchant, même avec un fond de doute et de —* (Ste-B.)

DÉSABUSER, v. a., tirer d'illusion, faire cesser la prévention ou l'attachement : *je ne viens pas ici vous — des grandeurs humaines* (Mass.) *Si mon père, un jour désabusé, plaint le malheur d'un fils fausement accusé* (Rac.) = Se —, v. pr., perdre l'illusion qui causait l'attachement ou la prévention : *désabusez-vous de la pensée dont vous vous flattez* (Boss.), et abs., *les souverains savent rarement se — et conviennent de leur méprise* (Mass.)

DÉSACCORD, s. m., manque d'accord dans les instruments ou dans les voix. || Différence d'opinions ou de sentiments : — *entre les paroles et les actions* (Chat.)

DÉSACCORDER, v. a., détruire l'accord d'un instrument de musique : — *un piano.* = Se —, v. pr., perdre l'accord : *mon violon se désaccorde.*

DÉSACCOUPLER, v. a., séparer des choses accouplées : — *des draps de lit, des chiens.* = Se —, v. pr., *vos chiens se sont désaccouplés.*

DÉSACCOUTUMANCE, s. f., perte de quelque habitude, de quelque coutume; vieux.

DÉSACCOUTUMER, v. a., faire perdre une habitude à : — *quelqu'un de boire.* — *du vice.* = Se —, v. pr., perdre l'habitude : *se — de quelqu'un,*

cesser de le fréquenter, de se plaire avec lui.

DÉSACHALANDAGE, s. m., perte des chalands; état d'une boutique désachalandée.

DÉSACHALANDER, v. a., éloigner les chalands de : — *une boutique.* = Faire perdre les pratiques à : — *un marchand.*

DÉSACFECTION, s. f.; néol., cessation, perte de l'affection : *la — générale des provinces.*

DÉSACFECTIONNEMENT, s. m.; néol., perte, refroidissement de l'affection, de l'amour.

DÉSACFECTIONNER, v. a., ôter, faire perdre l'affection; cesser d'avoir de l'affection pour; peu us. = Se —, v. pr., perdre toute affection pour. *Se — quelqu'un, s'attirer sa désaffection.*

DÉSACFFLEURER, v. n., et se —, v. pr., avoir une saillie différente, en parl. de deux corps placés l'un près de l'autre.

DÉSACFFOURCHER, v. a.; mar., lever l'ancre d'affourche.

DÉSAGRÉABLE, adj., qui n'est point agréable, qui déplaît; se dit des personnes et des choses, au physique et au moral : *personne, affaire —.*

DÉSAGRÉABLEMENT, adv., d'une manière désagréable : *surprendre, affecter —.*

DÉSAGRÉER, v. n., ne pas agréer, déplaire; peu us. = V. a.; mar., ôter les agrès de : — *un vaisseau, et neutralement : cette frégate a désagréeé, a perdu ses agrès.*

DÉSAGRÉGATION, s. f., séparation des parties d'un minéral par l'action d'une force quelconque qui le réduit en grains ou en poussière.

DÉSAGRÉGER, v. a., séparer, désassembler les parties, les molécules d'un corps.

DÉSAGRÉMENT, s. m., chose désagréable; sujet de chagrin, d'ennui, de dégoût : *les dettes sont de vieux péchés qui n'ont que des désagréments* (Sév.) = Défaut extérieur d'une personne : *cette tache au visage est un grand —* (Ac.); fam. et peu us.

DÉSAIMER, v. a., cesser d'aimer : *il faut, pour en être venu à ce point, avoir aimé bien des fois, désaimé, puis aimé encore* (Michélet); peu us.

DESAIX, brave général de la République et du Consulat, conquit la Haute-Égypte, et mérita le surnom de *Sultan juste*, que lui donnèrent les habitants. Revenu en France après la convention d'El-Arisch, il prit part à la bataille de Marengo, et périt au milieu d'une décharge qui décida de la victoire (14 juin 1800).

DÉSJUSTEMENT, s. m., action de défaire l'ajustement d'une machine.

DÉSJUSTER, v. a., déranger ce qui est ajusté. = Se —, v. pr., cesser d'être ajusté.

DÉSALTÉRER, v. a., apaiser la soif : *rien ne désaltère mieux que l'eau pure avec quelques gouttes de vinaigre.* || *La rosée désaltère la nature* (Fén.) = Se —, v. pr., étancher sa soif : *un agneau se désaltérait dans le courant d'une onde pure* (La F.)

DÉSAMARRER, v. a. V. DÉMARRER.

DÉSANCHER, v. a., ôter l'anche d'un instrument à vent.

DÉSANCHER, v. n., lever l'ancre.

DÉSAPPARIER, v. a. V. DÉPARIER.

DÉSAPPOINTEMENT, s. m., mécompte, contrariété qu'on éprouve quand on est trompé dans ses espérances, dans ses prévisions.

DÉSAPPOINTER, v. a., rayer de l'état des officiers ou soldats entretenus. || — *une pièce d'étoffe, couper les points de fil qui en tiennent les plis en état.* || Tromper les espérances, les prévisions : *ce contre-temps nous a désappointés.*

DÉSAPPRENDRE, v. a., oublier ce qu'on avait appris. = Se —, v. pr., être désappris.

DÉSAPPROBATEUR, **TRICE**, adj., qui désapprouve; qui marque la désapprobation: *esprit —; silence —*. = **DÉSAPPROBATEUR**, s. m., celui qui désapprouve, qui a le caractère désapprobateur.

DÉSAPPROBATION, s. f., action de désapprouver: *manifestar sa —*.

DÉSAPPROPRIATION, s. f., action de se dépouiller du droit de propriété. || *La parfaite — du cœur qui donne tout à Dieu et ne veut plus rien avoir de propre* (Boss.)

DÉSAPPROUVER, v. a., trouver mauvais, ne pas donner son assentiment à: *les vieillards ne peuvent encore — des choses qui servaient à leurs passions* (La Br.) *Richelieu désapprouva Polyucte* (Volt.), et abs.: *elles n'approuvent et ne désapprouvent qu'après avoir consulté ses yeux* (La Br.) *Je ne désapprouve pas que vous preniez ce parti* (Ac.) = Se —, v. pr., être désapprouvé; se désapprouver soi-même: *il est rare qu'on se désapprouve*.

§ **DÉSAPPROUVER**, **IMPROUVER**, **RÉPROUVER**. *Désapprouver*, c'est blâmer hautement ce qui déplaît, ce qui est contraire au goût, désagréable. *Improver*, c'est blâmer indirectement, à part soi, ce qu'on juge mauvais, dangereux, nuisible. *Réprover*, c'est blâmer avec aversion ce qui répugne ou révolte.

DÉSARÇONNER, v. a., mettre hors des arçons, jeter hors de la selle: *son cheval l'a désarçonné*. || Mettre hors d'état de répondre, déconcerter; fam., *il eut bientôt désarçonné son adversaire* (Ac.)

DÉSARGENTER, v. a., ôter l'argent d'un objet argenté. || Dégarnir d'argent comptant. = Se —, v. pr., ces flambeaux commencent à se —. = Se démunir d'argent; fam. et peu us.

DÉSARMEMENT, s. m., action de faire rendre ou d'enlever les armes à ceux qui en sont détenteurs: *on procéda au — de tous les régiments qui s'étaient mutinés*. = Licenciement des gens de guerre: *les places ne furent rendues qu'après le —* (Ac.) || Action de désarmer un vaisseau. = Action par laquelle on fait sauter l'épée de son adversaire.

DÉSARMER, v. a., ôter l'armure, les armes à: *après le combat, il se fit — par son écuyer* (Ac.) = Enlever, arracher à quelqu'un ses armes: — un voleur, une garnison. = Obliger quelqu'un à rendre, à livrer ses armes: *on désarma la garde nationale*. — un vaisseau, le dégarnir de son artillerie, de ses agrès, de son équipage. = Faire sauter l'épée de: *il se contenta de — son adversaire*. — un fusil, mettre la batterie à l'état de repos. || Fléchir, apaiser: *ses pleurs me désarmèrent* (Ac.) *Quel soin ne prit-il pas de — cette multitude irritée* (Fléch.) *Et vous pouvez d'un mot — sa colère* (Corn.) = V. n., poser les armes, mettre les troupes sur le pied de paix: *toutes les puissances ont désarmé*; se dit aussi d'un vaisseau qu'on désarme: *la flotte doit —*. = Se —, v. pr., quitter ses armes, son armure. || S'apaiser, s'adoucir.

DÉSARROI, s. m., désordre, confusion dans les affaires, renversement de fortune, grand dérangement: *affaires, armée en —*. *Nous venons de déménager, tout est chez nous dans le —* (Ac.); fam.

DÉSARTICULATION, s. f., amputation d'un membre dans son articulation. || Action d'isoler les uns des autres les divers os du squelette.

DÉSARTICULER, v. a., pratiquer la désarticulation de: — un os, un squelette.

DÉSASSEMBLER, v. a., séparer ce qui est joint

par assemblage. = Se —, v. pr., se déjoindre.

DÉSASSIMILATION, s. f., phénomène physiologique par lequel les principes constitutifs des êtres vivants se séparent au bout d'un certain temps de ces derniers, et passent à l'état de résidus.

DÉSASSIMILER (SE), v. pr., se dit des éléments organiques qui se séparent des tissus dont ils faisaient partie.

DÉSASSOCIER, v. a., détruire l'association; rompre la société de. = Se —, v. pr., renoncer mutuellement à l'association qu'on avait formée.

DÉSASSORTIMENT, s. m., état, contraste de choses mal assorties: *la barbe faite, avec de grosses bottes crottées, est un — tout à fait ridicule* (Sév.)

DÉSASSORTIR, v. a., séparer des objets assortis: — des livres, des bronzes.

DÉSASTRE, s. m., grand malheur, grand dégât, ruine totale et irréparable: *le tremblement de terre de Lisbonne fut un —* (J.-J.) V. CALAMITÉ.

DÉSASTREUSEMENT, adv., d'une manière désastreuse.

DÉSASTREUX, **EUSE**, adj., qui cause la ruine, la perte; ne se dit que des choses: *ô nuit effroyable, nuit désastreuse!* (Boss.) *Sa tentative eut une issue —* (Les.) *Les temps —* (Joubert).

DÉSATTRISTER, v. a., faire cesser la tristesse de: — un ami. = Se —, v. pr., chasser son chagrin: *laissez-lui le loisir de se —* (Mol.)

DÉSÀUGIERS, aimable auteur de chansons et de vaudevilles pleins de gaieté; mort en 1827.

DÉSAVANTAGE, s. m., ce qui est pour quelqu'un une cause d'infériorité, en quelque genre que ce soit: *le — du poste, des armes*. *Notre vaisseau avait le — du vent*. = Infériorité: *dans cette rencontre, nous eûmes le —*. = Préjudice, dommage: *cette affaire a tourné à leur —*. *Voir quelqu'un à son —, se présenter à son —, sous un aspect, sous un jour défavorable*.

DÉSAVANTAGER, v. a., faire subir un désavantage. || Diminuer la part d'un héritier en augmentant celle des autres.

DÉSAVANTAGEUSEMENT, adv., d'une manière désavantageuse: *qui de vous l'ouït jamais parler — de personne?* (Fléch.)

DÉSAVANTAGEUX, **EUSE**, adj., qui cause ou peut causer du désavantage, du préjudice.

DÉSÀVEU, s. m., action, acte par lequel on désavoue ce qu'un autre a fait ou dit en notre nom: *il exigea de ce prince un — formel de la conduite tenue par son ambassadeur* (Ac.) — de paternité, acte par lequel un mari refuse de reconnaître l'enfant dont sa femme est accouchée. = Dénégation, rétractation: *qui pouvait croire à sa sincérité après tant d'aveux et de désaveux contraires* (Mérin.) || Condamnation: *sa vie entière est un — des principes qu'on lui suppose* (Ac.)

DÉSÀVEUGLER, v. a., détourner d'une erreur, guérir d'une passion aveugle.

DÉSÀVOUCABLE, adj., que l'on peut ou que l'on doit désavouer; peu us.

DÉSÀVOUER, v. a., nier avoir dit ou fait quelque chose: *vous l'avez dit, vous n'oseriez le —* (Ac.) = Ne pas reconnaître, ne pas admettre: — hardiment les choses les plus évidentes (Pasc.) *Ces listes que je désavoue* (La Br.) *Si vous étiez coupable d'une telle action, je vous désavouerais pour mon fils* (Ac.); et par ext.: *Horace et Anacréon n'auraient pas désavoué la naïveté amoureuse de ces deux chansons* (La H.) = Ne pas accepter la responsabi-

Hé de ce qu'un autre a fait en notre nom : *le roi désavoua tout, comme fait contre ses ordres* (Boss.) — *un ambassadeur.* = Condamner, renier, désapprouver : *la religion désavoue les œuvres les plus saintes qu'on substitue au devoir* (Mass.)

DÉSCARTES (René), grand philosophe et savant français, mort en 1650, à Stockholm, où il avait fui les tracasseries des théologiens. Son système philosophique est connu sous le nom de cartésianisme.

DÉSCELLER, v. a., arracher ce qui était scellé : — *des gonds* (Ac.) = Oter le sceau d'un acte, d'un titre. = Se —, v. pr., être descellé dans toutes les acceptions du verbe actif.

DESCENDANCE, s. f., extraction ; filiation ; postérité : *sa — des rois de Juda* (Mass.)

DESCENDANT, E, adj., qui descend, par opposition à *montant*. *Marée descendante*. *Garde —*, celle qu'on relève. = Anat., *muscles descendants*. = Mus., *gamme descendante*, qui va de l'aigu au grave. = Arith., *progression —*, dont les nombres vont en décroissant. = Astr., *signes descendants*, ceux par lesquels le soleil passe du solstice d'été au solstice d'hiver. = Général., *ligne —*, ceux qui sont issus directement d'une personne.

DESCENDANT, E, s., celui, celle qui descend d'une personne, d'une famille : — *de Henri IV*. *Descendante de Cornéille*. = **DESCENDANTS**, s. m. pl., postérité : *ne vous reposez pas sur vos —* (La Br.)

DESCENDRE, v. n., aller de haut en bas : — *d'une montagne*. — *en courant, d'un arbre, de cheval, de voiture* ; et abs., — *au tombeau, dans la tombe, au cercueil*, mourir. — *du trône*, se démettre de l'autorité royale, être détrôné. = *Déchoir* : *tyran, descend du trône, et fais place à ton maître* (Corn.) Abs., *plus on est élevé en dignité, plus il faut craindre de —* (Volt.) — *en soi-même*, interroger sa conscience. — *dans le détail d'une affaire*, s'y appliquer avec une minutieuse attention. || *Venir de, émaner : une doctrine descendue du ciel*. = Mar., — *à terre*, débarquer pour un moment ; faire une irruption : *les Goths, les Lombards descendirent en Italie* (Ac.) = *Loger, en voyage, mettre pied à terre* : *Il descendit à l'hôtel du Lion d'or*. Par ext., *la justice a descendu chez lui* (Ac.) = Se dit des choses qui tombent, qui s'abaissent : *la marée descend*. *Le thermomètre a descendu de 4 degrés depuis hier*. = S'étendre jusqu'en bas, pendre : *les cheveux lui descendent jusqu'à la ceinture*. *Son menton sur son sein descend à triple étage* (Boil.) || S'étendre : *la corruption ne tarda pas à — des hautes classes parmi le peuple* (Barth.) = Aller en pente : *ce sentier descend vers le village*. || S'abaisser, s'humilier : *il descendit jusqu'à la prière* (Ac.) *Quoi ! je pourrais — à ce lâche artifice* (Corn.) = Mus., passer de l'aigu au grave : — *d'un ton, d'une quinte*. || Tirer son origine, être issu : *la gloire de — d'une race royale* (Mass.) = V. a., Suivre le cours, la pente : — *une rivière, une montagne, l'escalier*. = — *la garde*, en être relevé. || Fam., mourir. = *Déposer à terre* : — *un passager, un tableau*.

DESCENSION, s. f. ; astr., — *droite*, — *oblique d'un astre*, distance contre le point équinoxial et celui de l'équateur dans la sphère droite ou oblique. = Artill., courbe que trace la bombe en descendant.

DESCENSIONNEL, LE, adj., qui affecte le mouvement de haut en bas.

DESCENTE, s. f., action de descendre ou de faire descendre : *la — de Notre-Seigneur aux en-*

fers (Ac.) *La — dans un puits, dans une carrière.* — *d'un aérostat*. || *Peint.*, — *de croix*. = Pente par laquelle on descend : — *d'une montagne, d'une colline, d'un escalier*. Par ext., : *aller voir quelqu'un à la — de la voiture* ; à son arrivée. = Archit., tuyau d'écoulement pour les eaux de pluie ou de ménage. = Irruption, débarquement : *la — des Maures en Espagne*. *La — en Angleterre*. = Visite d'un lieu par autorité de justice. = *Hernie*. = Action de l'oiseau qui fond sur sa proie : *un tiercelet de faucon... et qui fait une belle — sur la perdrix* (La Br.)

DESCRIPTIF, IVE, adj., qui a pour objet de décrire : *poème —*. *Anatomie, géométrie descriptive*.

DESCRIPTION, s. f., discours par lequel on décrit, on dépeint : *la — d'une maison, d'un palais, d'une plante, d'un animal, d'une tempête*. Il charge ses descriptions en s'appesantissant sur les détails (La Br.) *Soyez riche et pompeux dans vos descriptions* (Boil.) = État, ouvrage dans lequel on décrit : — *de la France*. = Inventaire, état détaillé : — *des meubles*.

DÉSÉCHOUER, v. a., remettre un navire à flot.

DÉSEBALLAGE, s. m., action de déseballer.

DÉSEMBALLER, v. a. V. DÉBALLER.

DÉSEMBARGO, s. m., cessation de l'embargo.

DÉSEMBARQUEMENT, s. m., action de débarquer.

DÉSEMBARQUER, v. a., tirer hors du vaisseau avant le départ ou avant l'arrivée à destination.

DÉSEMBARRASSER, v. a., tirer d'embaras.

DÉSEMBELLIR, v. a., diminuer la beauté de.

DÉSEMBOURBER, v. a., tirer hors de la bourbe : — *une charrette, une voiture*. = Se —, sortir de la bourbe.

DÉSEMANCHER, v. a., ôter le manche. = Se —, ôter son manche ; être désemanché.

DÉSEMPARER, v. n., quitter le lieu où l'on est : — *de la ville, du camp, de la place* ; et abs., sans —, sans quitter la place, sur-le-champ. = V. a. même acception : — *la ville* ; peu us. = Mar., — *un vaisseau*, le mettre hors d'état de servir, de tenir la mer.

DÉSEMPENNÉ, E, adj., vieux, dégarnir de ses plumes : *fleche désempennée*. Prov., *il va comme un trait —*, tout de travers.

DÉSEMPESER, v. a., ôter l'emploi du linge en le faisant tremper : — *un col, un bonnet, une manchette*. = Se —, v. pr., *mon jabot s'est tout désempesé* (Ac.)

DÉSEMPLEIR, v. a., vider en partie, ôter ce qui remplit trop : — *un coffre, une caisse*. = V. n., *sa maison ne désemploit pas*, est toujours pleine. = Se —, v. pr., devenir moins plein : *ma bourse se désemploit*.

DÉSENAMOURÉ, adj., employé par Molière dans le sens de guéri de l'amour ; inus.

DÉSENCHANTEMENT, s. m., action de désenchanter ; état de ce qui est désenchanté : *la possession amène le —*.

DÉSENCHANTER, v. a., rompre un charme, un enchantement ; peu us. au propre. || Guérir d'un engouement, d'une passion : — *quelqu'un*. — *les cœurs des voluptés du monde* (Del.) = Se —, v. pr., se guérir d'un engouement.

DÉSENCHANTEUR, adj. et s. m., qui désenchante : *les yeux désenchanteurs de la réalité* (Del.)

DÉSENCHASSER, v. a., tirer une relique de sa châsse, une pierre précieuse de son chaton.

DÉSENCLouer, v. a., arracher, retirer un

clou : — *un cheval*, ôter un clou qui le faisait boiter. — *un canon*, ôter le clou qui obstruait la lumière.

DÉSENCOMBREMMENT, s. m., action de désencombrer ; état d'un objet, d'un lieu désencombré.

DÉSENCOMBRER, v. a., faire cesser l'encombrement : — *la voie publique*.

DÉSENCROÛTEMENT, s. m. ; phil. cartésienne, action de désencroûter : — *des tourbillons*.

DÉSENCROÛTER, v. a. ; phil., opérer le désencroûtement || Fam., déniaiser, dégourdir.

DÉSENFILER, v. a., défaire ce qui était enfilé : — *des perles, les grains d'un chapelet*. = Se —, v. pr., *ces perles se sont DÉSENFILÉES* (Ac.)

DÉSENFLEUR, v. a., ôter l'enflure : — *un ballon, des outres*, = V. n., et se — v. pr., devenir moins enflé ; *le bras du malade DÉSENFLEU ou se DÉSENFLE*.

DÉSENFLEURE, s. f., diminution ou cessation d'enflure.

DÉSENFUMER, v. a., chasser la fumée d'un lieu : — *une chambre*. || Raviver les couleurs ternies par la fumée.

DÉSENGAGER, v. a., désenrôler, || dégager. = Se —, v. pr., mêmes acceptions.

DÉSENGRENER, v. a., dégager ce qui est engrené : — *les rouages d'une machine*.

DÉSENVIVRE, v. a., faire passer l'ivresse : *le sommeil l'a DÉSENVIVÉ* (Ac.) || Abs., *l'expérience DÉSENVIVRE*. = Se —, v. pr., cesser d'être ivre, sortir de l'ivresse. || Fam., *se — d'une chimère*.

DÉSENLAIDIR, v. a., diminuer la laideur, rendre moins laid. = V. n. et se —, v. pr., devenir moins laid.

DÉSENNUYER, v. a., dissiper, chasser l'ennui : *rien ne peut le —*. Abs., *la lecture DÉSENNUIE* (Ac.) = Se —, v. pr., chasser l'ennui qu'on éprouve.

DÉSENRAYER, v. a., débarrasser une roue de ce qui la tenait enrayée. Abs., DÉSENRAYONS.

DÉSENRHUMER, v. a., faire cesser le rhume : *le sirop de gomme m'a DÉSENRHUMÉ*. = V. n. et se —, v. pr., devenir moins enrhumé.

DÉSENRÔLER, v. a., ôter, rayer du rôle ; cesser un enrôlement. = Se — v. pr., être désenrôlé.

DÉSENGROUVER, v. a., faire cesser l'engrouement : *le sirop de mères l'a DÉSENGROUÉ* (Ac.)

DÉSENSEVELIR, v. a., ôter le linceul qui ensevelissait un mort.

DÉSENSORCELER, v. a., délivrer de l'ensorcellement. || — *quelqu'un d'une passion*.

DÉSENSORCELEMENT, s. m., action de désensorceler.

DÉSENTÊTER, v. a., faire cesser l'entêtement, la prévention.

DÉSENVENIMER, v. a., ôter le venin. || Fam., — *tes esprits, la critique*.

DÉSEPIRONNER, v. a., ôter les éperons.

DÉSERGOTER, v. a., fendre l'ergot d'un cheval. = Couper les ergots d'un coq.

DÉSERT, E, adj., inhabité. || Peu fréquenté : *lieu, pays —*. Ville DÉSERTE. *Ils habitent une contrée — et solitaire* (La Br.) = Inculte : *champs DÉSERTS*. *Campagnes DÉSERTES*. || Qui semble désert : *dans l'Orient — quel devint mon ennui* (Rac.) || Vide, privé ; poét. : *la terre est DÉSERTE des premières vertus* (Lebrun). V. INHABITÉ.

DÉSERT, s. m., lieu désert, pays inculte : *les DÉSERTS de la Lybie, de la Thébaine*. || Lieu peu habité, retiré : *Pon fit venir au —* (Port-Royal des Champs) *ce livre qui parlait de vous* (Rac.) || Depuis

votre départ, Paris est un — pour moi (Sév.) || Fam. : *parler, prêcher dans le —*, sans être écouté.

DÉSERTER, v. a., abandonner un lieu, le fuir : — *un pays à cause du choléra, de la peste*. — *la maison paternelle*. = Milit., abandonner son drapeau. — *le service, les drapeaux*. Abs. : *il a DÉSERTE*. || — *la bonne cause, la religion*. — *son poste*, l'abandonner. = V. n., — *devant l'ennemi*. — *à l'ennemi*, se dit des transfuges. || Abs. : *tout, jusqu'à sa servante, est prêt à —* (Boil.)

DÉSERTEUR, s. m., militaire qui déserte : *arrêter, punir un —*. || Celui qui abandonne un parti, une cause : — *du bon droit, de la bonne cause*. — *de nos lois* (Volt.) — *de nos autels* (Rac.) *Je vous ramène votre —* (Ac.), l'ami qui vous avait quittés.

§ **DÉSERTEUR, TRANSFUGE**. Le déserteur qui abandonne son drapeau et se sauve est un lâche. Le transfuge qui s'enfuit et passe dans le parti opposé est un traître.

DÉSERTION, s. f., action de désertir : *malgré l'infâme — de la milice même* (Boss.) || Changement de parti. || Fam., action d'abandonner une société : *nous ne vous pardonnerons pas votre —* (Ac.)

DÉSÉSPÉRANT, E, adj., qui jette dans le désespoir, qui cause un grand chagrin : *un enfant —*. *Pensée, nouvelle DÉSÉSPÉRANTE*. *Que d'images effrayantes et DÉSÉSPÉRANTES* (Bourd.)

DÉSÉSPÉRÉ, E, adj., qui est en proie au désespoir : *un homme —, une famille, une mère DÉSÉSPÉRÉE*. || Fâché, contrarié : *je suis — de vous importuner* (Volt.) = Qui ne laisse aucun espoir : *affaire, maladie DÉSÉSPÉRÉE*. || Dont on ne peut rien attendre, incorrigible : *un jeune homme —, un joueur —*. || Extrême, inspiré par le désespoir. *Un parti —*. = S., *agir, se battre en —*. || Par ext., *crier comme un —*.

DÉSÉSPÉRÉMENT, adv., fam., avec excès, éperdument : *il est — amoureux* (Ac.)

DÉSÉSPÉRER, v. n., cesser d'espérer : — *du succès d'une affaire*. Ne DÉSÉSPÉrons de rien. — *d'un malade*, désespérer de sa guérison. — *d'un jeune homme*, ne pas espérer qu'il se corrige. Abs., *il faut espérer peu et ne — jamais* (La Mothe). = V. a., réduire au désespoir, causer une vive douleur : *cet enfant me DÉSÉSPÈRE*, il ne fait aucun progrès. *Son crime seul n'est pas ce qui me DÉSÉSPÈRE* (Rac.) = Se —, v. pr., se livrer au désespoir ; s'affliger vivement : *il crie et se DÉSÉSPÈRE* (La Br.)

DÉSÉSPOIR, s. m., perte de toute espérance : *l'espérance naît quelquefois du —* (Vaugel.) *La honte suit toujours un lâche —* (Créb.) || Ce qui désespère, ce qui est inimitable : *l'Iliade d'Homère est le — de tous les poètes* (Ac.) || Être au —, être bien fâché, contrarié. *Faire une chose en — de cause*, essayer d'une dernière ressource sur laquelle on ne compte pas. = Abattement, désolation : *tomber dans le —*. *Cette nouvelle l'a plongé dans le —*. *Partout on voit le — et la douleur* (Boss.) *O rage ! ô — ! ô vieillesse ennemie!* (Corn.) V. ABATTEMENT.

DÉSÉSTIMER, v. a. V. MÉSESTIMER.

DÉSÈZE (Romain), avocat, né à Bordeaux en 1750, défenseur de Louis XVI ; mort en 1829.

DÉSENETTES (René-Nicolas, baron), né en 1742, à Aleuon, mort en 1837, médecin en chef des armées françaises, s'inocula la peste en Égypte pour prouver qu'elle n'était pas contagieuse.

DÉSHABILLÉ, s. m., vêtement négligé que les femmes portent dans leur intérieur : — *simple, élégant, — du matin*. || Fam. : *se montrer en —, sans*

DÉSHABILLER, v. a., ôter à quelqu'un ses ha-

bits : — un enfant, un malade. = Se —, v. pr., ôter ses habits. || Se mettre en déshabillé.

DÉSHABITÉ, E, adj., qui n'est plus habité : maison DÉSHABITÉE (Ac.)

DÉSHABITUER, v. a., faire perdre l'habitude. = Se —, v. pr., perdre l'habitude.

DÉSHÉRENCE, s. f., défaut d'héritiers, par suite duquel la succession revient à l'État : droit de —. Ce bien est tombé en — (Ac.)

DÉSHÉRITER, v. a., priver de l'héritage, de la succession : — ses enfants. Il vient — ses fils par son retour (Corn.) || Priver de : il voit avec douleur tous ces infortunés DÉSHÉRITÉS du ciel (Del.)

DÉSHEURER, v. a.; fam.; peu us.; dé ranger les heures de certaines occupations habituelles.

DÉSHONNÊTE, adj., contraire à la bienséance ou à la pudeur : parole, action —.

DÉSHONNÊTEMENT, adv., d'une manière déshonnête : agir, parler —.

DÉSHONNEUR, s. m., perte de l'honneur; honte, opprobre, avilissement : le — est pour le vice (Barth.) On voit des femmes infortunées porter avec ostentation sur leur front leur — et leur ignominie (Mass.) V. HONTE.

DÉSHONORABLE, adj., qui cause du déshonneur; peu us.

DÉSHONORANT, E, adj., qui déshonore : langage, affront —, action, conduite DÉSHONORANTE.

DÉSHONORER, v. a., ôter l'honneur de quelqu'un, le priver de la considération : — quelqu'un par ses actions, par ses discours. || Se dit des choses : ne DÉSHONORONS pas par nos larmes une si belle victoire (Boss.) = Flétrir, dégrader : — son ami, son rang. — ses ancêtres, faire déshonneur à leur mémoire. || Abs. : le ridicule DÉSHONORE plus que le déshonneur aux yeux des fous (La Roch.) = Se —, v. pr. : les erreurs par lesquelles l'homme abusé se DÉSHONORE lui-même (Boss.) V. DÉGRIGER.

DÉSHOULIÈRES (M^{me}), poète du xvii^e siècle; elle a laissé quelques idylles un peu maniérées dans leur naïveté sentimentale.

DÉSIGNATIF, IVE, adj., qui désigne et distingue.

DÉSIGNATION, s. f., action de désigner, d'indiquer d'une manière précise : — d'une personne, d'un lieu. = Choix, nomination : la — de son successeur (Ac.)

DÉSIGNER, v. a., indiquer par des signes de manière à faire reconnaître : — la personne, les lieux. Il n'y avait aucun de vos prédécesseurs qu'on ne désignât par quelque ouvrage fameux (La Br.) = Être le signe, la marque : la mine DÉSIGNE les biens de la fortune (Id.) = Signaler : — quelqu'un à la haine publique (Ac.) = Choisir, nommer d'avance : — pour son successeur, pour son exécuteur testamentaire. — pour une place. Jésus-Christ désigna saint Pierre personnellement (Boss.) = Se —, v. pr., être désigné, se dénoter soi-même : il se DÉSIGNA à ceux qui le cherchaient.

DÉSILLUSIONNER, v. a., faire cesser les illusions; éclairer. = Se —, v. pr., perdre ses illusions, être désillusionné.

DÉSINCORPORER, v. a., séparer une chose de celle avec laquelle elle avait été incorporée.

DÉSINENCE, s. f.; gramm., terminaison des mots. = Bot., manière dont se termine un organe.

DÉSINFATUER, v. a.; fam., désabuser une personne infatuée; faire revenir quelqu'un d'une prévention aveugle : — quelqu'un d'une personne, d'une

chimère. = Se —, v. pr., il ne voit plus cette personne, il s'en est DÉSINFATUÉ (Ac.)

DÉSINFECTANT, E, adj., qui désinfecte. = S. m., substance qui désinfecte.

DÉSINFECTER, v. a., ôter l'infection, purger de miasmes putrides : — les salles d'un hôpital, — des hardes, du linge. — l'air, le purifier.

DÉSINFECTION, s. f., action de désinfecter, d'enlever les miasmes méphitiques.

DÉSINTÉRESSÉ, E, adj., qui ne fait rien par un mobile d'intérêt : homme —, femme DÉSINTÉRESSÉE. La mode d'être — ne viendra point (Fonten.) On dit de même : action, conduite DÉSINTÉRESSÉE. Conseils DÉSINTÉRESSÉS. = Qui n'a aucun intérêt à quelque chose : — dans une affaire, dans une spéculation.

DÉSINTÉRESSEMENT, s. m., oubli, détachement de tout intérêt propre : faire preuve de — (Ac.) Je me désiferais de son — (Fléch.)

DÉSINTÉRESSER, v. a., mettre hors d'intérêt en indemnisant, en dédommageant : — des créanciers, un associé. = Faire perdre l'intérêt qu'on prenait à quelqu'un ou à quelque chose. = Se —, v. pr., être désintéressé, se mettre hors d'intérêt : un honnête homme se DÉSINTÉRESSE sur les éloges, de l'estime, de la reconnaissance qui lui manquent quelquefois (La Br.)

DÉSINVESTIR, v. a., cesser d'investir : — une ville. || Enlever, retirer la connaissance d'une chose, le droit d'examiner cette chose.

DÉSINVITER, v. a., révoquer une invitation.

DÉSINVOLTURE, s. f., tournure pleine de laisser aller : certains gens aiment les DÉSINVOLTURES et les grâces un peu risquées.

DÉSIR, s. m., mouvement spontané de l'âme qui aspire à un bien ou à ce qu'elle regarde comme un bien : — vif, ardent, aveugle. Le — de plaire. Régler ses DÉSIRES (La F.) Cet hymen comblera vos — (Mol.) Il marche sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles — (Boss.) Prévenir tous les — n'est pas l'art de les contenter, mais de les éteindre (J.-J.) = Souhait, demande : se rendre au — de quelqu'un. Je satisfais à vos plus tendres — quand je célèbre ce monarque (Boss.)

DÉSIRABLE, adj., qui excite le désir, qui mérite d'être désiré : un bien —, une situation — (Ac.) La santé est le premier de tous les biens DÉSI RABLES (Ac.) Sa douce et — présence (Boss.)

DÉSIRADE (la), île française des petites Antilles, au N.-O. de la Guadeloupe, dont elle dépend.

DÉSIRÉ, E, adj. V. DÉSI RER. Enfant, jour —, port — (Fén.) Heure, joie DÉSIRÉE. Cette gloire tant — (Boss.) = S. m. : Louis XVIII le DÉSIRÉ.

DÉSIRER, v. a., avoir envie de quelque chose, porter ses désirs vers un bien qu'on n'a pas : — la santé, les plaisirs, les honneurs, les richesses. Ce n'est pas être heureux que de n'avoir plus rien à — (Mass.) Elle DÉSIRAIT avec ardeur de connaître la vérité (Boss.) Abs. : la vie est courte et emmyeuse; elle se passe toute à — (La Br.) Se faire —, ne pas se rendre à l'empressement que les autres ont de nous voir. Ne rien laisser à —, être achevé dans son genre. = Faire des vœux, souhaiter : je vous DÉSIRE toutes sortes de prospérités (Ac.) — rendre un peuple heureux (Volt.) Je DÉSIRE le voir, l'entendre (Ac.) Se —, v. pr., être désiré, s'attirer mutuellement. V. VOULOIR.

DÉSIREUX, EUSE, adj., qui désire avec ardeur :

— de gloire, d'honneurs. — de s'instruire (Volt.) — de l'honneur d'une si belle tombe (Malh.)

DÉSISTEMENT, s. m., action de se désister; acte par lequel on se désiste.

DÉSISTER (SE), v. pr., se départir d'une chose, renoncer à une poursuite : se — d'une demande, d'une plainte, de ses prétentions. Abs. La raison qui cède et se DÉSISTE (La Br.)

DESMOULINS (Camille), camarade de collège de Robespierre, publia le *Vieux Cordelier*, vota la mort de Louis XVI, et périt avec Danton sur l'échafaud, le 5 avril 1794.

DÉSÔBÉIR, v. n., ne pas obéir : — au prince, à la loi. Abs. : — un peu n'est pas un si grand crime (Corn.) = Forme passive : je ne veux pas être DÉSÔBÉI (Ac.) Un général presque toujours désobéi par ses officiers (Mont.)

DÉSÔBÉISSANCE, s. f., action de désobéir; refus, défaut d'obéissance : — au prince, aux lois. Le châtiment de leur — (Mass.) Être puni pour des DÉSÔBÉISSANCES.

DÉSÔBÉISSANT, E, adj., qui désobéit : fille DÉSÔBÉISSANTE. = S., celui qui désobéit : Dieu punit les DÉSÔBÉISSANTS.

DÉSÔBLIGEAMMENT, adv., d'une manière désobligeante.

DÉSÔBLIGEANCE, s. f., disposition à désobliger : rien n'a pu vaincre sa —.

DÉSÔBLIGEANT, E, adj., qui désoblige : un homme —. Un procédé —. Femme, action DÉSÔBLIGEANTE. Il n'est pas le seul qui fasse des comparaisons si DÉSÔBLIGEANTES (La Br.)

DÉSÔBLIGEANTE, s. f.; vieux, voiture étroite qui ne peut contenir que deux personnes.

DÉSÔBLIGER, v. a., causer de la peine, du déplaisir à quelqu'un; rendre un mauvais office : il n'est pas encore assis qu'il a, à son insu, DÉSÔBLIGÉ toute l'assemblée (La Br.) = Se —, v. pr., se rendre de mauvais offices les uns aux autres.

DÉSÔBSTRUANT, E, adj.; méd., qui désobstrue. = S. m., ce remède est un bon — (Ac.)

DÉSÔBSTRUCTIF, IVE, adj. V. DÉSÔBSTRUANT.

DÉSÔBSTRUCTION, s. f., action de désobstruer.

DÉSÔBSTRUER, v. a., débarrasser de ce qui obstrue, bouche, encombre : — un canal, un passage. = Méd., faire cesser une obstruction.

DÉSÔCCUPATION, s. f.; peu us., état d'une personne désoccupée.

DÉSÔCCUPÉ, E, adj., qui est sans occupation : l'homme — a du loisir. Il y a une classe de sottes gens, fades, oisifs, DÉSÔCCUPÉS; ils pèsent aux autres (La Br.)

DÉSÔEUVRÉ, E, adj., qui ne fait rien parce qu'il ne veut rien faire : le temps pèse aux gens DÉSÔEUVRÉS (La Br.) L'homme — est toujours oisif. = S., on voit rarement ici de ces tas de DÉSÔEUVRÉS qu'on appelle bonne compagnie (J.-J.)

DÉSÔEUVREMENT, s. m., état d'une personne désoccupée : vivre, se complaire dans le —. Il faut tout prévoir pour prévenir le — et l'ennui (J.-J.)

DÉSÔLANT, E, adj., qui désole, qui cause une affliction extrême : une nouvelle DÉSÔLANTE. Des pensées, des maximes DÉSÔLANTES. || Contrariant; insupportable, en parlant des personnes : il se fait bien attendre, cela est —. Elle est DÉSÔLANTE avec ses caprices (Ac.)

DÉSÔLATEUR, s. m., celui qui désole, ravage : ce conquérant fut le — de l'Asie (Ac.) = DÉSÔLATEUR, TRICE, adj., qui cause de la désolation : un

calme —. Le choléra —. La peste, la famine DÉSÔLATRICE.

DÉSÔLATION, s. f., extrême affliction : toute la famille était plongée dans la —. || Destruction, ravage, ruine entière : la peste a causé une grande — dans ce pays (Ac.) = Contrariété excessive : je suis dans la — de ne pas avoir réussi.

DÉSÔLER, v. a., causer une grande affliction : comme si quelque tragique événement avait DÉSÔLÉ sa famille (Boss.) || Dévaster, ravager, détruire : les sciences et les arts ont consolé la terre pendant que les guerres les DÉSÔLAIENT (Volt.) = Importuner, ennuyer : le froid me DÉSÔLE; les mouches, les cousins nous DÉSÔLENT; l'hiver nous DÉSÔLE (Volt.) = Contrariété excessivement : ce retard me DÉSÔLE. = Se —, v. pr., se livrer à une grande affliction : une épouse à leurs yeux se DÉSÔLE (Boil.) Sa mère se DÉSÔLAIT de son absence (Ac.) Que de princes se DÉSÔLENT pour la perte d'un pays qu'ils n'ont jamais vu! (J.-J.) V. RAVAGER.

DÉSÔPILANT, E, adj., qui désopile. || Fam., qui fait beaucoup rire.

DÉSÔPILATIF, IVE, adj.; méd. V. DÉSÔPILANT. Les agents DÉSÔPILATIFS sont les mêmes que les agents désobstruants (Barbier).

DÉSÔPILATION, s. f., guérison d'une obstruction; effet de cette action.

DÉSÔPILER, v. a., désobstruer. || Fam. — la rate, faire beaucoup rire; se — la rate, rire, se réjouir beaucoup.

DÉSÔRDONNÉ, E, adj., qui est sans ordre, livré à désordre; dérangé : maison DÉSÔRDONNÉE. Mener une vie — (Ac.) Toutes les passions DÉSÔRDONNÉES des hommes (Fléch.) || Excessif : un appétit —. Passion — pour la chasse.

DÉSÔRDONNEMENT, adv.; peu us., d'une manière désordonnée.

DÉSÔRDONNER, v. a., peu us., mettre en désordre : une raison hardie de l'état social DÉSÔRDONNE les rangs (Del.) = Se —, v. pr., sortir de l'ordre, se dé ranger.

DÉSÔRDRE, s. m., manque d'ordre, dérangement; confusion : le — d'un appartement. Ses vêtements étaient en — (Ac.) Elles sentent le — où elles sont, s'ajustent en leur présence (La Br.) Le mal général ne peut être que dans le — (J.-J.) = Dégât, pillage : commettre des DÉSÔRDRES. Les troupes ont passé sans faire aucun — (Ac.) = Trouble, agitation, égarement : le — des passions, des sens, des idées. = Discorde, dissension intestine : cette famille était fort unie; un misérable intérêt y a mis le — (Ac.) Ainsi de toutes parts les — arrivent (Boil.) = Dérèglement des mœurs : vivre dans le —. S'abandonner, se livrer à tous les —. Elle partage ses faveurs en imitant ses — (Mass.)

DÉSÔRGANISATEUR, TRICE, adj.; néol., qui désorganise : esprit —. Principes DÉSÔRGANISATEURS. Passions DÉSÔRGANISATRICES. = S. m., réprimer les tentatives des DÉSÔRGANISATEURS.

DÉSÔRGANISATION, s. f., action de désorganiser; résultat de cette action. = Destruction d'un organe. || — de la société, — politique.

DÉSÔRGANISER, v. a., détruire l'organisation, les organes : — les corps. || — un corps politique, une administration. = Se —, v. pr., être désorganisé, au propre et au fig.

DÉSÔRIENTER, v. a., faire perdre la connaissance du côté où le soleil se lève; faire perdre la direction, le chemin à suivre : la brume acheva de

nous — (Ac.) || Embarrasser, dérouter : *cette nouvelle* me DÉSORIENTE (Volt.) *Une coquetterie maligne et railleuse* DÉSORIENTE encore plus les soupirants que le silence et le mépris (J.-J.)

DÉSORMAIS, adv. de temps, à partir de ce moment-ci, à l'avenir : *qui pourrait — se fier à vous ?* (Mass.)

DÉSOSSERMENT, s. m., action de désosser.

DÉSOSSER, v. a., ôter les os de quelque animal : — *un lièvre*, pour mettre la chair en hachis.

DÉSOXYDATION, s. f.; chim., action de désoxyder.

DÉSOXYDER, v. a., dégager d'une substance l'oxygène qu'elle contient. = Se —, v. pr., perdre son oxygène.

DÉSOXYGÉNATION, s. f. V. DÉSOXYDATION.

DÉSOXYGÈNER, v. a. V. DÉSOXYDER.

DESPOTE, s. m., ancien titre que portèrent les empereurs grecs, et qu'ils donnèrent plus tard à leurs fils, à leurs parents; ancien titre des gouverneurs de certains Etats tributaires de la Turquie : — *de Serbie, de Valachie*. = Prince qui gouverne avec une autorité arbitraire et absolue : *les DESPOTES de l'Asie*. || Personne qui tyrannise ceux qui l'entourent : *ce n'est pas un père, c'est un —. Quel — que cette femme* (Ac.) = Adj., roi —. || *Femme, enfant* —.

DESPOTIQUE, adj., absolu et arbitraire; tyrannique : *dans le gouvernement — un seul homme entraîne tout par sa volonté* (Mont.)

DESPOTIQUEMENT, adv., d'une manière despotique : *gouverner* —.

DESPOUISME, s. m., pouvoir absolu et arbitraire : *le — est un état violent qui semble ne pouvoir durer* (Volt.) || Tyrannie, abus de pouvoir.

DESPUATION, s. f.; chim., action de despuer : — *des sirops, des gelées*.

DESPUER, v. a.; chim., ôter l'écume d'un liquide en ébullition; clarifier.

DESSAISIR (SE), v. pr., céder, abandonner à un autre ce qu'on avait en sa possession : *ils se sont DESSAISIS de leur propriété*. || *Se — du pouvoir, de l'autorité*.

DESSAISIR, v. a., changer l'ordre des cultures et des semailles.

DESSAISSEMENT, s. m., action de dessaisir; résultat de cette action.

DESSALON, s. f., action de dessaler.

DESSALÉ, E, adj. et s.; pop., fig., rusé : *un homme —. Taisez-vous, vous êtes une DESSALÉE* (Mol.)

DESSALER, v. a., enlever le sel dont une chose est imprégnée : — *des harengs, de la morue*. — *l'eau de la mer en la distillant* (Ac.)

DESSALINES, noir, partisan de Toussaint Louverture, se fit proclamer, en 1804, empereur d'Haïti, sous le nom de Jacques I^{er}, et périt dans une embuscade en 1806.

DESSANGLER, v. a., lâcher ou défaire la sangle d'un cheval, d'un mulet, etc.

DESSAU, vil. cap. du duché d'Anhalt-Dessau, sur la rive gauche de la Mulde.

DESSÉCHANT, E, adj., qui dessèche : *vent* —.

DESSÉCHÈMENT, s. m., action de dessécher : *le — d'un marais*. = État d'une chose desséchée : — *des pommons, de l'estomac*. || — *de l'esprit*.

DESSÉCHER, v. a., rendre sec en enlevant aux corps leur humidité naturelle : — *la terre*. *C'est une fleur que le soleil a DESSÉCHÉE* (Boss.) — *les plantes pour les conserver dans un herbier* (Ac.) || — *l'esprit, l'imagination*. *Ce cerveau est bientôt DESSÉ-*

CHÉ; il n'y a que le cœur d'inépuisable (Volt.) = Dissiper l'humidité : *cela DESSÉCHE le poulmon, le cerveau*. *La soif trop prolongée DESSÉCHE la langue* (Fournier). = Mettre à sec : — *un étang, un marais*.

|| Exténuer, amaigrir : *un corps que les veilles ont DESSÉCHÉ* (Ac.) = Se —, v. pr., devenir sec : *dans la vieillesse les parties du corps se DESSÉCHENT* (Buff.) || *Il se DESSÉCHAIT et se consumait d'inquiétudes* (Fén.)

DESSEIN, s. m., intention qu'on a d'exécuter quelque chose : *grand, noble* —. *Former, concevoir, exécuter un —. Le Ciel parfois seconde un — téméraire* (Mol.) *Venir à bout de ses DESSEINS*. *Les — que Dieu a sur son peuple* (Boss.) *Il y a du — à cela* (Ac.) || Plan d'un ouvrage : *selon le — éternel de son divin architecte* (Boss.) = A —, loc. adv., tout exprès, avec une intention toute particulière. = A —, loc. prép. et conj., afin de, afin que. V. BUT.

§ DESSEIN, PROJET, PLAN, ENTREPRISE. *Le Dessein* est précis et regarde quelque chose de prochain; *le projet* se rapporte à l'avenir et est plus vague et moins déterminé; *le plan* annonce toujours une distribution de parties, un système, quelque chose de vaste, de compliqué en général. *L'entreprise* suppose un commencement d'action, et rappelle parfois le sens d'*entreprenant*, et signifie quelque chose de hardi ou d'audacieux.

DESSELLER, v. a., ôter la selle à un cheval, à un mulet, etc.

DESSEMELER, v. a., ôter la semelle : *mes souliers sont DESSEMELÉS*. = Se —, v. pr., être dessemelé.

DESSERRE, s. f.; fam., usité seulement dans cette phrase : *être dur à la —*, se dessaisir avec peine de son argent : *je sais qu'à la — vous êtes dur* (La Br.)

DESSERRER, v. a., relâcher ce qui est serré : — *un lien, un nœud* (Ac.) — *les dents à quelqu'un*, lui faire ouvrir de force les deux mâchoires. || *Ne pas — les dents*, ne pas dire un mot. || *Fam.*, — *un coup d'épée, un soufflet*, l'appliquer soudainement et avec violence. = Se —, v. pr., se relâcher, en parlant d'un nœud, d'une tresse, d'un corset, etc.

DESSERT, s. m., ce qu'on sert à la fin d'un repas : *le — se compose de fruits, de pâtisserie, de confitures, de fromage*. *Un — sans fromage est une belle à qui il manque un œil* (Brill.-Sav.) = Moment de manger le dessert.

DESSERTÉ, s. f., mets qu'on a desservis ; *la — de la table est aux domestiques*. *Faire donner la — aux pauvres*. = Fonction du desservant attaché au service d'une cure, d'une chapelle.

DESSERTIER, v. a., ôter, enlever la sertissure; dégager un brillant de son chaton, un médaillon de sa monture.

DESSERVANT, s. m., prêtre qui dessert une cure, une chapelle.

DESSERVIR, v. a., enlever les plats de dessus la table : — *les mets, la table*, et abs., *DESSERVEZ*. || Rendre un mauvais service à quelqu'un auprès d'un autre, auprès d'un supérieur : *il est très-possible qu'on vous ait DESSERVI* (Volt.) = Faire le service d'une cure, d'une chapelle : — *une cure à la place du titulaire*. *Depuis vingt ans, de la vierge céleste il DESSERVAIT la chapelle modeste* (Millevoye). = Se —, v. pr., se rendre de mauvais offices.

DESSICATIF, IVE, adj.; méd., qui dessèche les plaies ou ulcères : *onguent* —. = Peint., qui sèche les couleurs : *huile DESSICATIVE*. = S. m., un bon —.

DESSICCATION, s. f., évaporation ou consomp-

tion de l'humidité superflue qui se trouve dans un corps : — *des substances animales ou végétales*.

DESSILLER, v. a., séparer les paupières qui étaient jointes ou collées ensemble. || — *les yeux de ou à quelqu'un*, le détromper, le désabuser. *Mes yeux sont DESSILLÉS*; le crime est confondu (Rac.) = Se —, v. pr., être dessillé : *mes paupières se DESSILLÈRENT*. || *Mes yeux se sont DESSILLÉS*.

DESSIN, s. m., représentation au crayon, à la plume ou au pinceau d'un objet, d'une ou de plusieurs figures, d'un paysage, etc. : — *au trait, au lavis*. — *colorié*. **DESSINS** de Callot, de Michel-Ange. = Art de dessiner : *apprendre, montrer le —*. *Les arts du —*, la peinture, la gravure, la sculpture, l'architecture. = Figure d'ornement sur une étoffe : le — *d'une indienne*. *Papier de tenture d'un — élégant*. = Déléination des figures, des contours; ordonnance générale d'un tableau. *C'est le — qui donne la forme aux êtres* (Did.) = Plan d'un bâtiment, d'un ouvrage d'architecture.

DESSINATEUR, **TRICE**, s. m., personne qui exerce l'art du dessin; le fém. est peu us. : *habile —*. = Se dit aussi du peintre par opposit. à *coloriste* : *Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci ont été de grands DESSINATEURS*.

DESSINER, v. a., faire le dessin de quelque chose, représenter avec des traits la forme d'un objet sensible : — *une figure*. — *un plan, un paysage, une tête, une église, des arabes-pes*. — *d'après nature*. = Tracer le contour des figures d'un tableau; indiquer les formes : — *un jardin*. *Un manteau dont les contours DESSINENT le corps* (Barth.) || — *le plan d'une histoire, l'ouverture d'un opéra*. *Il ne faut jamais que les caractères comiques soient DESSINÉS à demi* (La II.) = V. n., étudier, savoir le dessin : — *au crayon, à la plume*. *Ce peintre colorie mieux qu'il ne DESSINE*. = Se —, v. pr.; être dessiné. = Ressortir, se détacher dans le lointain : *un vaisseau qui se DESSINE à l'horizon*. = Acquérir des contours saillants; faire ressortir la beauté des formes.

DESSOLER, v. a., ôter la sole d'un cheval, d'un mulet. = Changer l'ordre des cultures, l'assolement d'une terre.

DESSOLURE, s. f., opération par laquelle on dessole un cheval. = Changement de mode d'assolement.

DESSOUCI, s. m., absence de souci : — *de la vie* (Did.). vieux.

DESSOUDER, v. a., ôter la soudure, détacher des parties soudées. = Se —, v. pr., être dessoudé.

DESSOUFRER, v. a., ôter le soufre : — *le charbon de terre*. = Se —, v. pr., être dessouffré, perdre son soufre.

DESSOÛLER, v. a.; triv., dissiper l'ivresse. = V. n., cesser d'être ivre : *il ne DESSOÛLE jamais*. = Se —, v. pr., être dessouillé.

DESSOUS, adv. de lieu, exprime une idée de situation inférieure, et marque qu'une chose est sous une autre : *être, mettre, cacher —*. *On le cherchait sur le lit, il était —*. = Opposé à dessus, il s'emploie comme prép. : *ôter de — la table*. = *Là —*, loc. adv., sous cela : *vous n'avez pas nettoyé là —*. || *Il y a quelque piège là —*. *Ci —*, au-dessous : *dans le tableau ci —*. *En —*, du côté inférieur : *un pain brûlé en —* (Ac.) *Regarder en —*, en baissant les yeux. || *Être en —*, être dissimulé. = *Par —*, prép. et adv., sous, en dessous de : *par — ses vêtements*. = *Au —*, loc. adv., plus bas : *la rivière coule au —*. *Le thermomètre est au — de zéro*. *Il loge au — de*

moi. = *Au — de*, loc. prép., plus bas : *plus à vingt pas au — d'elle* (La F.) || Inférieur à, par le mérite, le rang, le nombre, etc. : *au — du médiocre*. *Au — de son concurrent, au — de la taille moyenne*. *Au — du cours*. *Au — de vingt et un ans*. *Il regarde cette place comme au — de lui*.

DESSOUS, s. m., partie inférieure, le côté, l'endroit qui est sous le dessus : *le — d'une table, d'une tasse, d'un panier, d'une étoffe*. || *Le — des cartes*, les ressorts secrets d'une affaire. Abs. : *un —*, quelque chose de caché dont il faut se méfier. *Avoir le —*, avoir le désavantage.

DESSUS, adv., l'opposé de dessous; situation d'une chose placée sur une autre : *être, monter, placer —*. *J'éleverai la colonne, j'écrirai —* (Boss.) = *Là —*, loc. adv., sur cela : *mettre ce livre là —* (Ac.) = *Sur ce point*. *Passons là —*. *Je passe là —*, et prends au pis la chose (Mol.) = Après cela : *je suis partie là —* (Sév.) = *Ci —*, adv., plus haut : *comme nous Pavons dit ci —*. = *De —*, loc. prép. : *ôtez cela de — la table*. = *Par —*, prép. et adv., au delà, sur : *sauter par — une corde*. *Il mit un manteau par — son habit*. || *En avoir par — la tête*, être fatigué, dégoûté de quelque chose. || *Outre, plus que* : *donner quelque chose par — le marché*. = *Par — tout*, loc. adv., avant tout, sur tout, principalement. = *Au —*, loc. adv., plus haut : *au — étaient écrits ces mots* (Ac.) *Ses domestiques logent au —*. || *Je ne connais rien qui soit au —*, rien de préférable ou de supérieur. = *Au —*, loc. prép., plus haut que : *au — de la porte, au — de l'horizon, au — des nuages*. || *L'entreprise est forte et au — de vos* (La Br.) *Être au — de sa place, au — de ses affaires*. *Se mettre au — de la flatterie, de l'opinion*.

DESSUS, s. m., partie supérieure d'une chose : *le — de la tête, du bras, d'une table, d'une étoffe*. = Se dit de diverses choses qui se mettent sous d'autres : *un — de porte, de table*. = *Mar.* : *le — du vent*, l'avantage du vent. || *Avoir le —*, l'emporter. *Prendre le —*, recouvrer ses forces, en parl. d'un malade. *La valeur de la nation reprend le —* (Mass.) = *Mus.*, la partie la plus haute, par opposition à la basse; la personne qui chante le dessus.

DESTIN, s. m., enchaînement inconnu des choses : *le — immuable*. *Les arrêts du —*, *les mortels peuvent lire* (La F.) *Ose accuser le — d'injustice* (Corn.) = Destinée, sort : *on ne peut fuir son —*. *Souffrez que j'accomplisse ce que les DESTINS ont marqué* (Fén.) *Le — ennemi*. *Les DESTINS favorables*. || Poét., vie, existence : *abrégé, prolonger, trancher son —, ses DESTINS*.

DESTIN, **DESTINÉE**, **FATALITÉ**, **ÉTOILE**. *Le destin* est la cause, le personnage, le dieu; la *destinée* est l'effet, la détermination, ce qui a été arrêté par le *destin*. La *fatalité* est un terme abstrait qui exprime la qualité essentielle du *destin* et de la *destinée*, d'être contraires au libre arbitre. *L'étoile* rappelle un préjugé décrédité aujourd'hui, l'influence des astres sur les événements de la vie humaine. Il est familier et ne s'emploie plus que par plaisanterie.

DESTINATAIRE, s., celui, celle à qui une lettre, un paquet est destiné, adressé.

DESTINATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui fait un envoi, qui adresse une lettre à quelqu'un.

DESTINATION, s. f., ce à quoi une personne ou une chose est destinée, réservée : *la — de l'homme ici-bas*. *Faire la — d'une somme*. *Toute leur grandeur consiste à remplir leur —* (Mass.) = *Disposition déterminée*. = *Lieu où l'on doit se rendre,*

où une chose est adressée : *arriver à sa* — *Partir pour sa* — *La* — *d'une lettre, d'une caisse.*

DESTINÉE, s. f., destin, effet du destin : *fatale, cruelle* — *Le cours des DESTINÉES* (Ac.) *La* — *se joue des faibles mortels* (Volt.) *On rencontre sa* — *par le chemin qu'on prend pour l'éviter* (La F.) = Sort particulier d'une personne ou d'une chose : *accomplir, remplir ses* — (Ac.) *C'est la* — *des grands hommes d'être attaqués par l'envie* (Fléch.) *Dieu tient nos* — *entre ses mains* (Mass.) = Vie, existence : *vous pouvez d'un seul mot trancher ma* — (Corn.)

V. DESTIN.

DESTINER, v. a., fixer, déterminer la destination de quelqu'un ou de quelque chose : — *quelqu'un au barreau, aux lettres, aux arts. Savons-nous à quoi le ciel nous DESTINE?* (Ac.) = Préparer, réserver : *je sais, à son retour, l'accueil qu'il me DESTINE* (Rac.) *Dieu qui lui DESTINAIT d'autres couronnes* (Fléch.) *Le joug que vous leur DESTINEZ* (Corn.) = Se —, v. pr. : *se* — *aux armes, à la diplomatie.*

DESTITUÉ, E, adj., dénué, dépourvu de : *une crainte DESTITUÉE de fondement* (Ac.) *Je suis seul, et* — *de toute ressource humaine* (Fén.) **V. DÉNUÉ.**

DESTITUER, v. a., priver quelqu'un d'un emploi : — *un préfet, un maire, un commis.*

DESTITUTION, s. f., action de destituer, de priver quelqu'un d'un emploi : *recevoir sa* —.

DESTOUCHES, poète et auteur dramatique du second ordre, né en 1680, mort en 1754. Ses deux chefs-d'œuvre sont le *Dissipateur* et la *Fausse Agnès*.

DESTRIER, s. m.; vieux, coursier; cheval de main ou de bataille : *un* — *à la haute encolure* (Millevoey).

DESTRUCTEUR, **TRICE**, adj., qui détruit : *un animal, fléau* — *Esprit* — *C'était une nation bien DESTRUCTRICE que celle des Goths* (Mont.) || **Système** — *Loi qui devient* — *du corps politique* (Id.) = S., le fém. est peu us. : *il lui paraît plus glorieux d'être le* — *de ses voisins que le père de son peuple* (Mass.) || *Le* — *de l'hérésie, des abus.*

DESTRUCTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui peut être détruit.

DESTRUCTIBLE, adj., qui peut être détruit.

DESTRUCTIF, **IVE**, adj., qui détruit, qui cause la destruction : *principe, préjugé, vice* — *Cause, doctrine, politique DESTRUCTIVE.*

DESTRUCTION, s. f., ruine totale : — *d'une ville. La* — *du temple de Jérusalem.* || **Anéantissement** : *la* — *d'une famille. La* — *de la morale.*

DÉSUÉTUDE, s. f., anéantissement par le non-usage, en parl. des lois, des coutumes, des locutions : *cette loi, cette coutume, cette expression est tombée en* — *La* — *entraîne l'abrogation.*

DÉSUNI, E, adj.; fig. : *cheval* —, qui a mauvaise allure, qui galope à faux.

DÉSUNION, s. f., séparation des parties d'un tout : *la* — *de deux causes. — de deux terres* (Ac.) || **Mésintelligence** : *mettre la* — *dans une famille. La diversité des intérêts cause la* — (Id.)

DÉSUNIR, v. a., séparer ce qui était uni. || **Rompre la bonne intelligence** : *c'est l'intérêt qui unit et DÉSUNIT les princes* (Ac.) *Le sort pourra bien nous séparer, mais jamais nous* — (J.-J.) *Le devoir DÉSUNIT l'amitié la plus forte* (Corn.) = Se —, v. pr., se séparer. || Entrer en mésintelligence.

DÉTACHEMENT, s. m., état de celui qui est détaché d'un sentiment, d'une passion, etc. : — *du monde* (Fléch.); — *des plaisirs* (Boss.) = Milit.,

partie d'une troupe détachée d'un corps plus considérable : *former un* — *Commander un* —.

DÉTACHER, v. a., dégager d'une attache; défaire ce qui était attaché; ôter ce qui attache : — *un chien, un cheval, un prisonnier. — les raisins d'une vigne. — une tapisserie, un ruban, une épingle* : = Séparer, tenir écarté : — *les bras du corps.* = Mus., isoler : — *les notes du texte par un filet* (Ac.) — *des notes, les séparer par de courts silences.* || Inspirer le détachement : — *quelqu'un du monde, des plaisirs, des passions.* || Faire abandonner : — *quelqu'un d'un parti, d'une alliance, d'une femme, d'une étude. J'ai travaillé toute ma vie à me* — *de ce corps mortel* (Boss.) = Séparer ce qui était réuni; extraire : — *une ferme d'une propriété; — une scène d'un acte; — un épisode d'une histoire. Des pages DÉTACHÉES d'un ouvrage, d'un poème.* = Milit., envoyer une partie d'une troupe en détachement : — *cinquante hommes; — une escadre d'une flotte; — des gendarmes contre quelqu'un, les mettre à sa poursuite.* = Peint., faire ressortir le relief des objets. = Fam. : — *un soufflet, un coup de pied, l'appliquer soudain avec force.* = Se —, v. pr., à toutes les acceptions du verbe actif.

DÉTACHER, v. a., enlever les taches : — *un habit, une robe.*

DÉTAIL, s. m., action de détailler. Vente de marchandise en petit nombre, par petites quantités : *faire le* — *Magasin de gros et de* —. = Énumération de parties : *les DÉTAILS d'un compte. Le* — *des calculs me fatigue* (Volt.) = Récit circonstancié d'une affaire, d'un événement : *raconter sans entrer, sans descendre dans le* — (Ac.) = Circonstances, particularités de quelque chose. Points divers d'une affaire : *j'écarte des DÉTAILS dont je n'adoucirais pas l'ennui en partageant avec vous* (Barth.) *Il a l'esprit de* — *C'est un homme de* — *La science des* —, *ou une diligente attention aux moindres besoins de la république, est une partie essentielle d'un bon gouvernement* (La Br.) = En littérat. et dans les arts, il se dit des diverses parties d'un ensemble : *il excelle dans les* — *Les beautés de* — *Il charge ses descriptions, s'appesantit sur les* — (La Br.) *Malheur aux* —, *c'est une vermine qui tue les grands ouvrages* (Volt.) = En —, loc. adv., par partie. *Vendre en* —. = Dans toutes les parties : *raconter, examiner une affaire en* —. = Peu à peu, partie par partie : *il perdait toutes ses facultés, et mourait pour ainsi dire en* — (Ac.)

DÉTAILLANT, E, adj. et s., qui vend en détail : *un marchand* — *Un* — *Une DÉTAILLANTE.*

DÉTAILLER, v. a., couper en pièces, distribuer par parties; vendre en détail : — *un boeuf, un mouton. — du vin, des étoffes.* Abs. : *ce marchand ne DÉTAILLE pas.* = Faire un récit circonstancié. *Il nous a DÉTAILLÉ toute l'histoire* (Ac.) — *les beautés d'un ouvrage* (Barth.) *Je ne ferai point une critique DÉTAILLÉE de cette pièce* (Volt.) = Se —, v. pr., se couper, se vendre en détail. || Être raconté en détail.

DÉTAILLISTE, s. m.; néol., celui qui excelle dans la peinture des détails.

DÉTALAGE, s. m., action de détalier des marchandises : *procéder au* —.

DÉTALER, v. a., resserrer, remballer la marchandise qui était étalée : — *un magasin.* = Abs. : *tous les marchands ont DÉTALÉ.* = V. n.; mar., être fin voilier : *ce navire DÉTALE bien.* = Mauége, courir avec grâce : *cette bête DÉTALE légèrement.* || Pop.,

décamper, s'enfuir : *comme il DÉTALE (Ac.) Il met sur pied sa bête, et la fait — (La F.)*

DÉTALANER, v. n. ; mar., ôter le câble d'une ancre.

DÉTEINDRE, v. a., faire perdre la couleur, la teinte. = V. n., et se —, v. pr., perdre la couleur. || Pop., varier dans sa conduite, dans ses opinions. || Fam. : *son entourage DÉTEINT sur lui, il subit l'influence de son entourage.*

DÉTELAGE, s. m., action de dételer.

DÉTELER, v. a., détacher l'attelage de la charrue, de la voiture : — *les chevaux, les bœufs, les mules. Tout ce peuple qu'il voit DÉTALANT ses coursiers (La Br.) Abs. : il faut —.*

DÉTENDAGE, s. m.; néol., action de détendre la chaîne d'une étoffe. = Action de détendre le papier qu'on a fait sécher.

DÉTENDRE, v. a., détacher ce qui était étendu, déployé : — *des rideaux, un lit. — des tapisseries.* = Par anal. : — *un mur, une chambre, en ôter les tentures.* Abs. : *on commence à —.* = Relâcher ce qui était tendu : — *un arc, une corde, un ressort.* || — *l'arc, donner relâche à son esprit. — son esprit, son imagination, ses facultés.* = Se —, v. pr., cesser d'être tendu, se relâcher : *des ressorts qui se DÉTENDENT. || Mon esprit aussitôt commence à se — (Boil.)*

DÉTENIR, v. a., retenir ce qui n'est pas à soi : — *le bien d'autrui.* = Tenir prisonnier : *on l'a DÉTENU arbitrairement pendant huit jours.* || *Nous sommes DÉTENUS dans cette demeure mortelle (Boss.)*

DÉTENTE, s. f., pièce de la batterie d'une arme à feu qui sert à détendre le ressort : *presser la —. Lâcher, faire partir la —.* || *Être dur à la —, ne pas lâcher son argent.* = Action d'un ressort qui se détend. || On le dit aussi de la vapeur qui agit par détente, c'est-à-dire qui perd de sa force à mesure que l'espace qui la contient s'agrandit. = Petit levier qui fait détendre ou partir la sonnerie d'une pendule.

DÉTENTEUR, **TRICE**, s.; dr., celui, celle qui détient, qui possède de fait ou de droit.

DÉTENTION, s. f.; dr., action de détenir, de garder en sa possession. = État d'une chose saisie par autorité de justice. = État de celui qui est détenu en prison; temps pendant lequel il y reste.

DÉTENU, **E**, s., se dit d'une personne emprisonnée par autorité de justice : *un — pour dettes. Les jeunes DÉTENUS.*

DÉTÉRGENT, **E**, adj. V. DÉTERSIF.

DÉTÉRGER, v. a.; méd., nettoyer, purifier : — *un ulcère, une plaie.*

DÉTÉRIORATION, s. f., action de détériorer; état de ce qui se détériore.

DÉTÉRIORER, v. a., user, dégrader, rendre pire : — *une habitation, un édifice, un héritage. On a laissé — ces marchands (Ac.) || Il n'est jamais permis de — une âme humaine pour l'avantage des autres (J.-J.)* = Se —, v. pr., s'user, se dégrader.

DÉTÉRMINANT, **E**, adj., qui détermine : *motif, conseil —. Raison, cause DÉTERMINANTE. Il y a de ces mots DÉTERMINANTS qui font juger de l'esprit d'un homme (Pasc.)*

DÉTÉRMINATIF, **IVE**, adj.; gramm., qui détermine ou précise la signification d'un mot : *adjectif —.* = S. m., le — *d'un mot.*

DÉTÉRMINATION, s. f., phys., tendance, direction d'un corps vers un côté plutôt que vers un autre : *la — du mouvement peut varier, bien que la*

force du mouvement reste la même. = Résolution prise après délibération, après hésitation : *Locke est le premier qui ait remarqué que l'inquiétude causée par la privation d'un objet est le principe de nos DÉTERMINATIONS (Cond.)* = Math., action de déterminer les inconnues d'un problème.

DÉTÉRMINÉ, **E**, adj., qui a des termes circonscrits, une expression précise : *idée, quantité DÉTERMINÉE. Problème —.* || Fixe, arrêté : *je veux même avancer l'heure — (Rac.)* || Consummé, adonné à : *chasseur, joueur —.* || Résolu, intrépide : *soldat —. Air, maintien —.* = S. m., homme audacieux, entêté.

DÉTÉRMINEMENT, adv., absolument. = Exprimément. = Courageusement.

DÉTÉRMINER, v. a., fixer les bornes, les limites de quelque chose : — *l'étendue d'un terrain, d'un champ.* = Fixer l'étendue, la signification des mots : — *le sens des expressions (Cond.)* = Reconnaître, indiquer la solution d'un problème : — *la pesanteur de l'air.* = Fixer, régler, décider : — *la marche à suivre (Ac.) Le concile DÉTERMINA que... Dieu DÉTERMINE les limites qu'il veut donner aux malheureux progrès de l'erreur (Boss.)* = Faire prendre à quelqu'un une résolution. = Abs., prendre une résolution, résoudre. = Occasionner, produire : — *le succès d'une affaire.* = Donner une qualité à ce qui de soi-même n'a pas plutôt cette qualité que telle autre : *qu'est-ce qui DÉTERMINE ce corps à se mouvoir en ligne courbe plutôt qu'en ligne droite? (Ac.)* = Se —, v. pr., prendre un parti, se résoudre à : *la prudence ne permet pas de se — légèrement (J.-J.)*

DÉTERRÉ, s. m., corps exhumé : *avoir le visage d'un —.*

DÉTERRER, v. a., tirer de terre ce qui s'y trouve enfoui : — *un trésor, un corps mort. Faire — le corps.* || Découvrir une chose ou une personne cachée ou difficile à trouver : — *des malfaiteurs. Venez me trouver dans quelques jours, je vous aurai peut-être déjà DÉTERRÉ un poste convenable (Les.)* = Se —, v. pr., être détérré, être découvert.

DÉTERSIF, **IVE**, adj.; méd., propre à nettoyer les plaies et les ulcères. = S. m., un bon —.

DÉTÉSTABLE, adj., qui doit être détesté : *homme, femme —. Crime —. pensée. Opinions DÉTESTABLES. — flatteurs (Rac.) Ces — feux de ton ambition (Corn.)* || Par exagération, très-mauvais en son genre : *du vin —. Un temps —. Ouvrage, musique —. Qui dit froid écrivain dit — auteur (Boil.)* = S. m., il est vrai, je la trouve —, morbleu! du dernier —, ce qu'on appelle — (Mol.)

§ **DÉTÉSTABLE**, **ABOMINABLE**, **EXÉCRABLE**. Tous les trois indiquent quelque chose de très-odieux. Un crime détestable est tout ce qu'il y a de plus blâmable, de plus répréhensible; un crime abominable, tout ce qu'il y a de plus impie, de plus dénaturé ou de plus inhumain; un crime exécrable, tout ce qu'il y a de plus horrible, de plus révoltant.

DÉTÉSTABLEMENT, adv., d'une manière détestable; très-mal.

DÉTÉSTATION, s. f., témoignage d'horreur : — *du péché. Elle fut rejetée avec — par tout le concile (Rac.)*; ne s'emploie qu'en morale chrétienne.

DÉTÉSTER, v. a., avoir en horreur : — *quelqu'un. — le péché, le vice. Se faire — de tout le monde. Loin de — son crime (Mass.) Si vous êtes méchant, vous serez DÉTÉSTÉ.* || Fam., ne pouvoir endurer, supporter : — *le froid, le chaud, la pluie.*

— les flatteurs, l'étiquette, les visites. Je respecte autant l'un que je DÉTESTE l'autre (Corn.) = Se —, v. pr., avoir horreur de ses fautes : il se DÉTESTE lui-même. || Ne pouvoir se supporter : ces deux femmes se DÉTESTENT.

DÉTIRER, v. a., étendre en tirant : — du linge, des dentelles. = Se —, v. pr., étendre ses bras engourdis par le sommeil ou par quelque autre cause.

DÉTISER, v. a., séparer les tisons qui brûlent.

DÉTISER, v. a., défaire un tissu. = Se —, v. pr., être dé tissé.

DÉTONATION, s. f., action de détoner. Bruit dû à l'ébranlement subit de l'air par le dégagement instantané d'un volume considérable de gaz : — du canon, du tonnerre. || Explosion.

DÉTONER, v. n., s'enflammer avec explosion : faire — de la poudre, du gaz.

DÉTONNER, v. n.; mus., sortir du ton, manquer à la justesse des intonations : il y a des musiciens qui ne DÉTONNENT jamais (J.-J.)

DÉTORDRE, v. a., défaire ce qui était tordu : — du linge, une corde. = Se —, v. pr., se remettre dans son premier état, en parlant d'une chose tordue.

DÉTORQUER, v. a.; peu us., donner un sens forcé : — un passage.

DÉTORS, E, adj., qui est détordu, qui n'est plus tors : des fils —, de la soie DÉTORSE.

DÉTORTILLER, v. a., défaire ce qui était tortillé : — des cordons, des rubans.

DÉTOUR, s. m., endroit qui va en tournant ; sinuosité : le — d'une rue. Les DÉTOURS d'une rivière, d'un labyrinthe. = Chemin qui s'écarte de la ligne droite : faire beaucoup de —. || Biais, subterfuge : parler sans —, franchement. Je vous le répéterai sans — (J.-J.) Prendre un —. Connaître les tours et — de quelqu'un. Les — du cœur, les replis secrets du cœur. Je connais tes — et devine tes ruses (Corn.)

DÉTOURNÉ, E, adj., écarté, peu fréquenté : chemin, sentier —. Rue DÉTOURNÉE. || Indirect ; caché : reproche —. Voie DÉTOURNÉE. Il y a, pour arriver aux dignités, ce qu'on appelle la grande voie, le chemin battu ; il y a le chemin — ou de traverse qui est le plus court (La Br.)

DÉTOURNEMENT, s. m., action de détourner ; peu us. : leurs DÉTOURNEMENTS de tête (Mol.) || Action de soustraire frauduleusement : — de fonds, de titres, de papiers, d'effets, de mineurs.

DÉTOURNER, v. a., écarter du chemin, faire prendre une autre direction : — quelqu'un de sa route. — un cours d'eau, les eaux d'une rivière. || — quelqu'un du droit chemin, le faire dévier du chemin de l'honneur. — du devoir, du travail. ||

ABS. : les cabarets DÉTOURNENT l'ouvrier. = Tourner d'un autre côté : — les yeux. — la pensée d'un objet désagréable (Ac.) — la colère de Dieu. — l'attention, les soupçons. — un coup, un fléau. || — le sens d'un mot, d'une loi, leur donner une signification forcée. || Dissuader : — quelqu'un du mal.

La plus grande peine qu'on ait avec eux est de les — de l'usure (Pasc.) **ABS.** : Leur exemple peut — de a vertu (Mass.) = Soustraire frauduleusement : — des papiers, des fonds. — les revenus publics. ||

Un jour, un coq DÉTOURNA une perle (La F.) = Chasse : — le cerf, tourner autour de l'endroit où le cerf est entré, et s'assurer qu'il n'en est pas sorti. = V. n., tourner, quitter la direction qu'on suivait. — à droite, à gauche. = Se —, v. pr., s'écarter de son

chemin. || Se — de son travail. Un homme qui ne se DÉTOURNA jamais de son devoir (Fléch.) = Se tourner d'un autre côté : il se DÉTOURNA avec dégoût, avec horreur. V. ÉCARTER.

DÉTRACTER, v. a., parler mal de quelqu'un ou de quelque chose : — les hommes supérieurs, — la vertu.

DÉTRACTEUR, s. m., celui qui détracte, qui rabaisse le mérite de quelqu'un ou de quelque chose : fuir les DÉTRACTEURS comme la peste. Les — des anciens. La langue du — est un feu dévorant qui fétrit tout ce qu'il touche (Mass.) = Adj. m., un esprit —.

DÉTRACTION, s. f., action de détracter ; médisance : être enclin à la —. La — contre le prochain est contraire à la charité (Ac.) Crime de la — (Mass.)

DÉTRAQUER, s. m., action de détraquer ; état de ce qui est détraqué : la scène qu'il nous a donnée l'année dernière annonçait quelque — dans cette cervelle. (Grimm.)

DÉTRAQUER, v. a., faire perdre à un cheval ses bonnes allures : — un cheval. = Dé ranger les ressorts, le mécanisme : — un tourne-broche, une pendule, une montre, une machine. || Fam., troubler : — l'esprit, le cerveau, l'estomac. = Se —, v. pr., se dit dans toutes les acceptions du verbe actif.

DÉTREMPE, s. f.; peint., couleur délayée avec de l'eau et de la colle. = Peinture en détrempe.

DÉTREMPER, v. a., délayer : — de la farine, de la chaux. = — l'acier, lui faire perdre sa trempe en le faisant rougir au feu. || Fam. : — l'esprit, lui ôter l'énergie. = Se —, être délayé. = Perdre sa trempe. || Perdre son énergie.

DÉTRESSE, s. f., angoisse causée par un besoin ou un danger pressant : je vous conjure de ne pas me rebuter dans la — où je me trouve (Volt.) = Mar., signal de —, celui que fait un vaisseau qui est en péril.

DÉTRIMENT, s. m.; hist. nat., débris des corps : le — des corps organisés (Buff.) En ce sens, on dit mieux : détritus. = Désavantage, perte : causer, recevoir un — considérable. Se jeter dans tous les excès au — de sa santé. On est naturellement porté à abuser du pouvoir, même à son — (La H.) V. DOMMAGE.

DÉTRIPLER, v. a.; milit., réduire de trois à deux : — les files.

DÉTRITER, v. a., broyer, écraser des graines, particul. des olives, pour en exprimer l'huile.

DÉTRITUS, s. m., résidu ou débris d'une substance, ou d'un corps quelconque désorganisé.

DÉTROIT, s. m., bras de mer resserré entre deux terres : — des Dardanelles, de Gibraltar. = Désfilé, passage resserré entre des montagnes : — des Thermopyles. = District : quand les chiens étrangers passent en quelque endroit qui n'est pas de leur DÉTROIT, je laisse à penser quelle fête (La F.); vieux.

DÉTROIT, vil. des États-Unis, cap. de l'État de Michigan, sur la riv. du même nom.

DÉTROMPER, v. a., tirer d'erreur, désabuser : — un ami. Il n'est de malheureux que les cœurs DÉTROMPÉS (Volt.) Que l'expérience du passé vous DÉTROMPÉ (Mass.) **ABS.** : avant d'instruire il faut — (Mont.) = V. n. : la ville dégoûte de la province, la cour DÉTROMPÉ de la ville et guérit de la cour (La Br.) = Se —, v. pr., se désabuser : les hommes réunis tardent peu à se — (Duch.)

DÉTRONEMENT, s. m., action de détronner. = État d'un roi détroné.

DÉTRÔNER, v. a., déposséder, chasser du trône. *un roi. Quiconque flatte ses maîtres les trahit; la perfidie qui les trompe est aussi criminelle que celle qui les détrône* (Mass.) || *La vérité finit toujours par — l'erreur.*

DÉTROUSSEMENT, s. m.; fam., action de détrousser. || Vol à main armée.

DÉTROUSSER, v. a., laisser ou faire retomber ce qui était troussé : — *sa robe.* || *Voler, enlever par violence sur la voie publique.* = Se —, v. pr., être détroussé, détrousser son vêtement.

DÉTROUSSEUR, s. m., celui qui détroussé, qui vole avec violence; vieux.

DÉTRUIRE, v. a., faire tomber ou abattre une construction : — *un édifice, une ville de foud en comble* (Ac.) = Faire disparaître, ruiner, anéantir : — *un empire, une grande fortune, la beauté. — les animaux nuisibles. Les veilles ont détruit sa santé* (Buff.) *Les missions du Paraguay sont tout à fait détruites* (Chat.) || Abs. : *—*quelqu'un dans l'esprit d'un autre, le décrédir entièrement : montrer aux nations Mithridate détruit* (Rac.) = Se —, v. pr., tomber en ruine : *ces maisons se détruisent d'elles-mêmes* (Boss.) = Se donner la mort : *malheur sur l'homme qui se détruit.* || *Les hommes ont échéré de siècle en siècle sur la manière de se — réciproquement* (La Br.) *Leurs projets se détruisent les uns les autres* (Mass.)

§ **DÉTRUIRE, EXTERMINER, ANÉANTIR.** Un État qui en a conquis un autre, ou détruit la société et la disperse dans d'autres, ou extermine tous les citoyens (Mont.) Mais celui qui anéantit ou réduit à néant une chose, fait plus que la détruire, il la supprime et en fait disparaître jusqu'à la matière même.

DETTE, s. f., ce que l'on doit, chose due : *avoir, faire des DETTES. Il s'est noyé de DETTES* (La Br.) *Prov., qui paye ses — s'enrichit. — d'honneur, se dit particulier.* d'une dette contractée au jeu. — *véreuse, celle dont le remboursement n'est pas sûr. — actives, sommes à recevoir; — passives, sommes à payer. Dette publique, dettes de l'État.* V. FLOTTANT. *Avouer sa —, avouer qu'on doit.* || Fam., *avouer qu'on a tort.* || Devoir indispensable : *acquitter la — de la reconnaissance. La — de la piété filiale est une — sacrée. Payer sa — à la nature, mourir.* = Prison où l'on enferme les débiteurs passibles de la contrainte par corps.

DETTEUR, s. m.; vieux, débiteur : *je connais maint — qui tous les jours se sauve par un escalier dérobé* (La F.)

DETTINGEN, vge de Bavière, sur le Mein. Défaite des Français en 1743.

DEUCALION, roi de Thessalie au xvi^e siècle av. J.-C. Sous son règne eut lieu le déluge qui porte son nom.

DEUIL, s. m., profonde tristesse causée par une grande calamité, par la perte de quelqu'un : *être plongé dans le —. Cet Alexandre qui remplit la terre d'admiration et de —* (Barth.) *Quand il mourut, le peuple en témoigna un grand —* (Id.) *Le — de ma tendre mère allait finir* (J.-J.) || Poét. : le — de la nature (Del.), aspect triste de la nature pendant l'hiver. || Fam. : *faire son — d'une chose, n'y plus compter, se résigner à sa perte.* = Par ext., habits, crêpes, tentures noires, signes extérieurs de deuil : *Grand, petit —. Prendre le —; vêtu de —.* = Dépense faite pour prendre le deuil; le temps du deuil : *le — d'une veuve dure un an.* = Cortège de parents et d'amis qui assistent aux funérailles : *conduire; suivre le —.*

DEUS EX MACHINA (mots lat.), loc. subst., dieu de la machine. Intervention peu naturelle au moyen de laquelle on amène le dénouement d'une pièce.

DEUTÉRONOME, s. m., nom du cinquième livre du Pentateuque.

DEUX, adj. numér., nombre double de l'unité : — *frères, — sœurs. — sûretés valent mieux qu'une* (La F.) *Partager en —, en deux parties. Piquer des —, appuyer en même temps les deux éperons.* || Fam. : *n'en faire ni un ni —, se décider sur-le-champ.* = Petit nombre indéterminé : *il n'est qu'à — pas d'ici* (Ac.) *Si tu veux enfin qu'en — mots je m'explique* (Corn.) = Deuxième : *Henri —. Tome —* = S. m., le nombre deux : *le — du mois ou simpl. le —, le deuxième jour. — et — font quatre.* = Chiffre qui représente le nombre deux : *ajouter, effacer un —.* = Carté à jouer : *le — de cœur, de trèfle. Le double —, le domino sur lequel le point de deux est répété. Au tric-trac : amener le double —.* = A —, loc. adv., deux ensemble : *travailler à —. — à —, loc. adv., par couples qui se suivent.*

DEUXIÈME, adj. ordin., second : *le — mois de l'année; le — étage.* = S. m., personne ou chose qui occupe le deuxième rang. = Deuxième étage.

DEUXIÈMEMENT, adv., en second lieu.

DEUX-POINTS, s. m., signe de ponctuation. = Nom donné autrefois aux grandes capitales fondées sur le double du corps du caractère ordinaire.

DEUX-PONTS, vil. de Bavière, cercle du Rhin, anc. cap. du duché de Deux-Ponts.

DEUX-SÈVRES (les), départ. de l'O. de la France.

DEUX-SICILES (les), roy. du midi de l'Italie, formé du roy. de Naples et de l'île de Sicile.

DÉVALER, v. n.; peu us., descendre ou faire descendre quelque chose : — *d'un escalier.* = V. a.; pop., faire descendre : — *du vin à la cave.*

DÉVALISER, v. a., voler à quelqu'un sa valise, ses hardes, son argent : — *quelqu'un au coin d'un bois. — les passants* (J.-J.) = Se —, v. pr., être dévalisé. = Se voler réciproquement.

DEVANÇER, v. a., aller en avant de; gagner les devants : *un coureur le DEVANCE. Les hommes qui sont exercés à la course DEVANÇENT les chevaux* (Buff.) = Précéder par sa diligence; avoir le pas sur : *j'allais vous voir, mais vous m'avez DEVANCÉ* (Ac.) — *quelqu'un dans une cérémonie.* = Venir avant, paraître avant; vivre avant, précéder : *l'aurore DEVANCE le soleil. Les générations qui nous ont DEVANCÉS. Seigneur, la reine vient, et je l'ai DEVANCÉE* (Rac.) || Dépasse, surpasser : *un écolier qui DEVANCE ses condisciples. Le mérite chez eux DEVANCE l'âge* (La Br.) *Son génie a DEVANCÉ son siècle* (Ac.) V. PRÉCÉDER.

DEVANCIER, IÈRE, s., celui, celle qui a précédé quelqu'un dans une carrière, dans la vie : *je tiens cela de mon —, de mes DEVANCIERS.* Il signifie aussi, au pl., ancêtres, aïeux : *imitz l'exemple de vos illustres* — (Ac.) = Adj., *c'est une sorte de respect que nous devons aux siècles* — (La H.)

DEVANT, prép. de lieu, vis-à-vis, en face, à l'opposite : — *soi; — le miroir; — le feu. Mettre le siège — une ville* (Volt.) *Passer — quelqu'un.* || *Avoir du temps — soi, avoir du temps de reste pour faire quelque chose.* = En présence des il le jure — Dieu. *Bas et rampant — les grand; (Fléché.)* || Être — Dieu, être mort. Par ext., aux yeux de : *trouver grâce — Dieu.* = Prép. d'ordre, par opposition à après : *c'est mon ancien, il mar-*

che — moi (Ac.) = Du côté antérieur : *se promener — la maison* (Id.) = Adv., marque une idée de priorité : *courir* —. Prov., *les premiers vont* —, les plus diligents ont l'avantage. = Auparavant, autrefois : *je suis Gros-Jean, comme* —. = *Ci* —, précédemment : *un tel, demeurant ci — rue du Four*. Cette locution a été employée adj. et subst., sous la Révolution, pour désigner les personnes que leur position attachait à l'ancien régime : *un ci — noble*, ou abs., *un ci* —. = *Par* —, loc. adv. : *se mettre par* —. = *Par* —, loc. prép. : *par — nous, notaire*. = *Au — de*, loc. prép., à la rencontre : *aller au — d'un ami*. *Je volai au — de la séduction* (Barth.) || Prévenir : *aller au — d'une objection*. *J'allai au — de ses désirs*. *On va pour vous au — de la sollicitation* (La Br.)

DÉVANT, s. m., partie antérieure : *le — de la tête*. = Ce qui se met ou ce qui est sur le devant : *un — d'autel*. *Bâtit, loger sur le —*. = Prendre le —, les DEVANTS, partir avant quelqu'un ou le devancer en route. || Prendre les DEVANTS sur quelqu'un, prévenir quelqu'un, le gagner de diligence dans une affaire.

DÉVANTIÈRE, s. m.; fam. et vieux, tablier des femmes du peuple.

DÉVANTIÈRE, s. f., sorte de jupe fendue que portent les femmes quand elles montent à cheval à la manière des hommes.

DÉVANTURE, s. f., face antérieure : — *d'une maison*. = Revêtement en boiserie : *faire la — d'une boutique, d'une alcôve, d'un appui de croisée*.

DÉVASTATEUR, **TRICE**, adj., qui dévaste : *un fleuve, torrent* —; *une armée DÉVASTATRICE*. = S., *Attila le — du monde*.

DÉVASTATION, s. f., action de dévaster; état d'un lieu dévasté : *la — est fille de la guerre*.

DÉVASTER, v. a., rendre désert par la destruction : *Charles DÉVASTAIT la Pologne* (Volt.) *Il voit d'un œil triste la terre DÉVASTÉE* (Buff.) || Corps, visage DÉVASTÉ; néol., amaigri, ruiné par la souffrance ou les passions. V. RAVAGER.

DÉVELOPPÉE, s. f.; géom., courbe dont le développement en forme une autre.

DÉVELOPPEMENT, s. m., action de développer ou de se développer : *le — d'une étoffe, d'une tapisserie roulée*. = Croissance des corps organisés ou inorganiques : — *d'un bourgeon, d'une fleur, du corps humain*. Par anal., — *du poulx, d'une tumeur*. = Accroissement, perfectionnement : *le — de nos facultés... est l'éducation de la nature* (J.-J.) = Exposition détaillée : *cette question demande de longs DÉVELOPPEMENTS*. || — *d'une situation, d'un caractère, d'un roman de mœurs*.

DÉVELOPPER, v. a., ôter l'enveloppe; déployer, étendre : — *un paquet*. — *un habit, du drap, du linge*. || Donner de l'accroissement, de la force : *la chaleur DÉVELOPPE le germe confié à la terre*. *Des exercices propres à — le corps*. — *les facultés de l'âme, les talents* (Barth.) — *un corps, d'armée*, lui faire occuper un espace plus étendu. || Débrouiller, éclaircir, expliquer : — *une difficulté, le fil d'un complot*. — *un sujet, un caractère*. — *les principes d'un art* (Cond.) — *le secret des cabinets* (Boss.) — *toutes les ruses d'une politique perfide* (Volt.) = Archit., représenter sur un plan les diverses faces d'un objet. = Se —, v. pr., être développé; sortir de son enveloppe. || Prendre de l'accroissement : *les organes se DÉVELOPPENT lentement* (J.-J.) || *Dans cette pièce les caractères se DÉ-*

VELOPPENT bien. = S'étendre : *du haut de la colline la ville se DÉVELOPPAIT à nous*. V. ÉCLAIRCIR.

DÉVENIR, v. n. (prend l'auxiliaire être dans ses temps composés), commencer à être ce qu'on n'était pas; passer d'un état à un autre : — *grand, riche*. *le grand DEVIENT petit, le riche DEVIENT pauvre* (J.-J.) *Toute ma grandeur me DEVIENT insipide* (Rac.) *De son frère et son roi, je DEVIENS son sujet* (Corn.) — *à rien*, se réduire excessivement, dépérir, maigrir extrêmement. = Avoir tel sort, tel résultat, telle issue : *qu'est-il DEVENU? Que sont DEVENUS vos serments? Qu'est DEVENUE votre patience? Que DEVIENDRONT ces beaux titres dont votre orgueil est flatté?* (Boss.) *Je ne sais ce que tout ceci DEVIENDRA! Qu'est devenue telle personne?* où est-elle allée? où a-t-elle passé? *Ne savoir que —, quel parti prendre*. = Ressentir une impression : *que DEVINS-je au récit du crime de ma mère?* (Rac.) = Être regardé comme : *un scélérat heureux DEVIENT le plus grand homme de son siècle* (Mass.)

DÉVENTER, v. a.; mar., disposer les voiles de manière qu'elles ne reçoivent plus le vent.

DÉVERGONDAGE, s. m., absence de honte, de pudeur; libertinage éhonté. || — *d'esprit*; — *du style*. — *politique, littéraire*.

DÉVERGONDÉ, E, adj., qui n'a aucune pudeur; qui affiche le libertinage : *un jeune —*. = S., *quel —!* *Quelle DÉVERGONDÉE!*

DÉVERGUER, v. a.; mar., séparer une voile de sa vergue. = Se —, v. pr., être dévergué.

DÉVERROUILLER, v. a., ôter le verrou de : — *une porte*.

DÉVERS, prép.; vieux, vers, du côté de; près de : — *Paris je m'en revins à pied* (Volt.) = *Par* —, loc. prép., en la possession de : *garder par — soi*. = Dr., *par — le jugé*, devant le juge, au tribunal du juge.

DÉVERS, E, adj., qui n'est pas d'aplomb, qui penche, qui est déversé : *mur —*. *Colonne DÉVERSE*. = S. m., pente, gauchissement d'un mur, d'une pièce de bois.

DÉVERSER, v. n., se répandre, s'épancher, en parlant du trop plein d'un étang, d'un canal. = Pencher, incliner, n'être pas d'aplomb : *un mur qui DÉVERSE*. = V. a., courber : — *une pièce de bois*. || Répandre, jeter : — *le mépris, l'opprobre*. *On citait à la cour des anecdotes et des mots de nature à — l'odieux et le ridicule sur cette liaison* (Lamart.) = Se —, v. pr., être déversé.

DÉVERSOIR, s. m., endroit par où s'épanche le trop plein des eaux, d'un canal, du conduit d'un moulin.

DÉVESTITURE, s. f., dépossession.

DÉVETIR, v. a., ôter les vêtements. = Se —, v. pr., abs., se dégarnir d'habits : *il est dangereux de se — trop tôt* (Ac.) *Les pères conscrisits, DÉVÊTUS de leurs longues robes* (Balzac) = Se dessaisir : *se — d'un bien, d'un héritage*.

DÉVÊTISSEMENT, s. m.; dr., dessaisissement.

DÉVIATION, s. f., action de dévier; changement dans la direction naturelle : — *de la colonne vertébrale*. || Écart, variation : — *des principes*.

DÉVIDAGE, s. m., action de dévider.

DÉVIDER, v. a., mettre en écheveau ou en peloton : — *le fil*. — *un écheveau de soie*. || *Le passé est un écheveau bien difficile à —* (Sév.)

DÉVIDEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui dévide.

DÉVIDOIR, s. m., instrument pour dévider.

DÉVIER, v. n., être détourné de sa direction :

— de son chemin (Ac.) = Être détourné de la direction naturelle : la colonne vertébrale qui vient à —. || — des principes de la justice. = Se —, v. pr., se — de la véritable route.

DEVIN, DEVINERESSE, s., celui, celle qui prétend deviner l'avenir, découvrir les choses secrètes ou cachées : le — du village. Les **DEVINS** sont des imposteurs (Ac.) || Je ne suis pas —, je ne comprends pas ce qu'on veut dire. = **DEVIN**, s. m., hist. nat., espèce de python, serpent de la plus grande taille connue.

§ **DEVIN, PROPHÈTE**. Le devin n'a aucun caractère sacré, tandis que le prophète est ou prétend être inspiré de Dieu. Le devin découvre ce qui est caché; le prophète prédit ce qui doit arriver.

DEVINER, v. a., découvrir ce qui est caché; prédire l'avenir : on ne saurait — l'avenir. Abs., l'art de — est une chimère (Ac.) = Présumer, juger par voie de conjecture : — la pensée d'une personne. On aime bien à — les autres, mais on n'aime pas à être deviné (La Roch.) Il n'y a point d'analogie qui puisse nous faire — les secrets de la nature (Cond.) = Pénétrer, reconnaître : s'il était question d'en — l'auteur, je trouverais aisément le mot de cette énigme (Volt.) Abs. : DEVINE si tu peux (Corn.) Je vous le donne à — en dix, en cent. DEVINEZ le reste, jugez du reste. = Se —, v. pr., se comprendre, pénétrer les desseins l'un de l'autre : cela se DEVINE. Les âmes tendres se DEVINENT les unes les autres (Sév.) Les coquins se DEVINENT (Duel.)

DEVINEUR, EUSE, s. f.; fam., se dit en plaisantant pour devin, devineresse : chez la DEVINEUSE on courait (La F.)

DEVIS, s. m.; archit., description détaillée de toutes les parties d'une construction projetée : faire, donner un —. Travaux conformes au —. = Propos, entretien familier; vieux : contes et joyeux — de Bonaventure des Périers.

DÉVISAGER, v. a., déchirer le visage : les griffes du chat l'ont dévisagé. || Fam., regarder fixement. = Se —, v. pr., ces deux femmes furieuses se sont dévisagées.

DEVISE, s. f., figure emblématique avec une sentence qui l'explique : dans la — on distingue le corps et l'âme : le corps, c'est la figure, l'âme, ce sont les mots. Conservez ma —, elle est chère à mon cœur. (Volt.) = Sentence ou maxime sans figure : la — du chevalier Bayard était sans peur et sans reproche. || Plutôt souffrir que mourir, c'est la — des hommes (La F.) V. SYMBOLE.

DEVISER, v. n.; fam., s'entretenir familièrement avec quelqu'un : nos voyageurs DEVISAIENT en chemin (Volt.)

DÉVISSER, v. a., ôter la vis ou les vis : — une serrure, la platine d'un fusil. = Séparer une chose d'une autre à laquelle elle s'adapte à vis. = Se —, v. pr., sortir de la vis, perdre ses vis.

DÉVOIEMENT, s. m., diarrhée, flux de ventre. = Archit., déviation de la ligne droite; inclinaison d'un tuyau de cheminée ou d'un tuyau de descente.

DÉVOILEMENT, s. m., action de dévoiler; inus. au propre. || — des mystères. — des secrets du cœur.

DÉVOILER, v. a., ôter, lever un voile : — une femme, une statue. || — une religieuse, la relever de ses vœux. || Découvrir, révéler ce qui était secret : — un secret, un mystère, une intrigue. Il compte — tous ces mystères d'iniquité (Vol.) Qui vous a DÉVOILÉ, seigneur, votre naissance? (Crab.) = Se —,

v. pr., ôter son voile. || Se découvrir; apparaître : le mystère se DÉVOILE (Ac.) Sa bassesse se DÉVOILE (Marm.) Un autre monde moral se DÉVOILAIT à mes regards (J.-J.) V. DÉCOUVRIR.

DEVOIR, v. a., avoir des dettes, être obligé de payer quelque chose, soit en argent, soit en denrées : — une somme de trois cents francs. — plusieurs journées de travail. Fénelon mourut sans argent et sans — un sou (St-S.) Tu dois de tous côtés et tu DEVRAS longtemps (Reg.) Abs. et prov. : — plus qu'on n'est gros. — à Dieu et au diable, au tiers et au quart. Qui doit a tort. = Être obligé à quelque chose par les lois, les convenances : — le respect à son père, obéissance à la loi, amour à sa femme et à ses enfants, des égards à ses semblables. — une visite à un ami. Je sais ce que je vous dois (Mol.) || Je vous DEVAIS cet avis salutaire (Corn.) = Être redevable à : nous DEVONS la vie à nos parents. Les Français DOIVENT à Colbert leur industrie et leur commerce (Volt.) || Il se dit aussi des maux : nous leur DEVONS tous nos malheurs (Mont.) = Marque, vraisemblance, certitude : la campagne DOIT déjà être belle. Tout DOIT finir avec nous. (Mass.) Nous DEVONS tous mourir. = Indique l'intention de faire quelque chose : dans un mois je DOIS partir pour l'Italie. = Indique un résultat, un effet : un seul jour perdu DEVRAIT donc nous laisser des regrets (Mass.) = Falloir : le calme de nos jours DEVRAIT-IL être précédé de tant d'orages? (Boss.) Dussé-je, quand il me faudrait : dussé-je après dix ans voir mon palais en cendre (Rac.) = V. IMPERS., il doit être, il doit y avoir : il DOIT y avoir du charme dans la solitude. = Se —, v. pr., se — à soi-même de respecter les bienséances. = Se — à sa famille, à ses amis, à sa patrie. Un prince se DOIT à ses sujets (Mass.)

DEVOIR, s. m., ce à quoi l'on est obligé par la loi ou la morale, par les convenances : remplir son —. Négliger, trahir ses DEVOIRS. Les — d'un chrétien, d'un soldat. Remplir ses — d'homme et de chrétien (Fén.) Ramener quelqu'un à son — Rentrer dans son —, dans la soumission où l'on doit se tenir. Se mettre en — de faire une chose, s'y disposer. = Au pl., civilités, respects, hommages. Rendre ses — à quelqu'un, lui présenter ses hommages, lui faire une visite de politesse. Derniers —, honneurs funèbres : rendre les derniers — à un père, à une mère, à un ami. = Tout travail qu'on donne à faire à un écolier : — facile, difficile, bien fait, mal fait. Avez-vous fini vos —? = Féod., — seigneuriaux, droits que le vassal devait à son seigneur.

§ **DÉVOIR, OBLIGATION**. Devoir est absolu; obligation, relatif. On doit immoler le bonheur au DEVOIR (J.-J.) Ce sont les OBLIGATIONS d'une âme innocente de remplir avec courage les DEVOIRS pénibles de son état (Mass.)

DÉVOLE, s. f.; jeu de cartes, manque ou perte de la vole; coup où celui qui fait jouer ne fait aucune levée.

DÉVOLER, v. n.; jeu de cartes, manquer ou perdre la vole; être en dévole.

DÉVOLU, E, adj.; dr., qui est transféré, échu, acquis par droit : héritage — à la ligne maternelle. Terre DÉVOLUE à la couronne.

DÉVOLU, s. m., provision pour un bénéfice vacant par l'incapacité du collataire : prendre obtenir un —. || Jeter son — sur quelqu'un, sur quelque chose, y arrêter ses vues, y fixer son choix.

DÉVOLUTAIRE, s. m., celui qui a obtenu un dévolu.

DÉVOLUTIF, IVE, adj.; dr., qui fait qu'une chose passe d'une personne à une autre.

DÉVOLUTION, s. f., transmission légale d'un droit, d'un bien : par droit de —.

DEVON, comté du S.-O. de l'Angleterre, cap. Exeter.

DEVONSHIRE (ducs de), nom d'une famille anglaise.

DÉVORANT, E, adj., qui dévore, qui mange avec avidité : *un lion* —. || Qui détruit, qui consume : *un air* —, *une flamme DÉVORANTE. Vous êtes le loup* — (Mass.) || Excessif : *appétit, mal* —, *soif, faim DÉVORANTE. Des soucis DÉVORANTS* (La F.) = S.; fam. : *un* —, *une DÉVORANTE*, personne qui a une faim excessive.

DÉVORER, v. a., déchirer sa proie avec les dents : *le loup se prépare à — le troupeau* (Mass.) = Manger entièrement, en parl. des animaux destructeurs : *les chenilles ont tout DÉVORÉ. Les oiseaux DÉVORENT tous nos raisins* (Ac.) = Manger avidement : *il me présente quelques fruits que je DÉVORAI* (Les.), et abs. : *cet homme ne mange pas, il DÉVORE*. || Dissiper : — *sa fortune*. || Par anal., détruire, consumer : *le temps DÉVORE tout. La flamme DÉVORAIT ceux que la mort avait moissonnés* (Barth.). *La faim, la fièvre, l'ambition le DÉVORE. L'ennui, le chagrin, les regrets le DÉVORENT* (Marm.) — *un livre*, le lire avec avidité. — *des yeux*, convoiter avidement. — *ses chagrins, ses larmes*, les contenir avec effort, ne pas les laisser paraître. — *une injure, un affront* (Volt.) — *l'espace*, le parcourir avec avidité. = Se — v. pr. : *ces lions et ces tigres se sont DÉVORÉS*. || *Ils se déchirent, ils se DÉVORENT* (Mass.) || Causer sa propre perte : *il ne vous reste plus qu'à vous — vous-même*.

DÉVOREUR, s. m.; fam., celui qui dévore, n'est pas usité au propre. || *Un — de livres*.

DÉVOTE, E, adj., dévoué au service de Dieu, attaché aux pratiques religieuses : *un homme* —, *une femme DÉVOTE. Une de mes plus grandes envies serait d'être DÉVOTE* (Sév.) Par ext. : *air, maintien* —. *Ame, prière DÉVOTE*. = S'emploie quelquefois par dénigrement : *Louis XI fut un prince cruel et —* (Ac.) = S. : *un* —, *une DÉVOTE. Il est de faux DÉVOTS ainsi que de faux braves* (Mol.) *Elle joue toutes sortes de choses : elle joue la DÉVOTE, la capable, la peureuse* (Sév.) = *DÉVOTE*, s. f., femme sous la direction d'un confesseur. V. HYPOCRITE.

DÉVOTEMENT, adv., d'une manière dévote.

DÉVOTEUSEMENT, adv.; vieux, d'une manière dévoteuse.

DÉVOTIEUX, EUSE, adj., rempli de dévotion, qui pousse la dévotion à l'excès.

DÉVOTION, s. f., attachement au culte de Dieu, aux pratiques religieuses : *une vraie* —. — *fervente*. = Pratiques de dévotion : *il est en —* (Ac.) *Faire ses DÉVOTIONS*, faire des actes extérieurs de religion; communier : *elle redouble ses — toujours assidues* (Boss.) *Livres de —*, livres qui servent aux exercices de dévotion. || Dévouement : *être à la — de quelqu'un*, lui être entièrement dévoué. *Ma — pour vous est sans bornes* (Volt.) V. RELIGION.

DÉVOUÉ, E, adj., qui a de l'attachement : *un ami* —, *une femme DÉVOUÉE*. || Forme de politesse par laquelle on termine des lettres adressées à des égaux ou même à des inférieurs : *votre bien* —, *votre tout* —.

DÉVOUEMENT ou DÉVOÛEMENT, s. m., action de se dévouer, d'exposer sa vie à un grand danger ou à une mort certaine : — *de Codrus*. — *d'une sœur de charité*. = Attachement, disposition à ser-

vir, abandonnement entier aux volontés, au service d'un autre : — *sans bornes. Témoiner au roi son* — (Mass.) *Compter sur le — d'un ami. — d'un guerrier pour sa patrie*. = Formule de politesse : *croyez à mon entier* —.

DÉVOUER, v. a., vouer, consacrer à, livrer à : *il a DÉVOUÉ ses enfants au service de la patrie* (Ac.) *Pendant cinq ans il DÉVOUA sa tête aux fureurs civiles* (Boss.) *Ils ne sont ni courtisans ni DÉVOUÉS à la faveur* (La Br.) — *quelqu'un à la haine, à l'exécution publique*. = Se —, v. pr. *Se — à la patrie, à ses amis* (Mass.) *Je me DÉVOUE à ces dieux immortels* (Rac.) V. VOUER.

DÉVOYÉ, E, s., qui n'est pas dans la voie du salut : *ramener les DÉVOYÉS*.

DÉVOYER, v. a., détourner de la voie, du chemin à suivre. = Par ext. : — *un conduit, un tuyau de cheminée*. = V. n., avoir le dévoiement, la diarrhée. = Se —, v. pr., se détourner de la ligne droite; s'égarer. || Fam. : *se — du chemin de la vérité*.

DEXTÉRITÉ, s. f., adresse des mains : — *d'un opérateur, d'un jongleur*. || Habileté, art : — *dans le maniement des affaires publiques. Il avait autant d'audace pour exécuter un projet, que de — pour le conduire* (Volt.) V. HABILITÉ.

DEXTRE, s. f.; vieux, la main droite, le côté droit : *sa — vengeresse* (Boil.)

DEXTREMENT, adv.; vieux, avec dextérité.

DEXTRINE, s. f.; chim., substance qu'on retire de l'orge mondé, et qui remplace la gomme dans certaines industries.

DEY, s. m., titre que portait le chef de l'État d'Alger.

DIA, interj., cri des charretiers pour faire aller leurs chevaux à gauche, par opposition à *hue, huhau*, pour les faire aller à droite. || Prov. et pop. : *il n'entend ni à — ni à huhau*, on ne saurait lui faire entendre raison.

DIABÈTE ou DIABETÈS, s. m., méd., excrétion d'urine abondante contenant une matière saccharine.

DIABÉTIQUE, adj., qui tient du diabète : *affection* —.

DIABLE, s. m.; théol., esprit malin, ange déchu et ennemi du genre humain : — *de l'enfer, être possédé du —*. || — ou — *incarné*, homme méchant, homme hardi. *Ne craindre ni Dieu ni —*, n'être arrêté par aucune crainte. *Avoir le — au corps*, être vif, passionné. *Faire le — à quatre*, faire grand bruit, grand tumulte. *Tirer le — par la queue*, avoir de la peine à vivre. *Grand —*, homme très-grand, d'une mine peu avantageuse. *Petit —*, enfant turbulent. *Pauvre —*, pauvre hère, misérable. *Bon —*, homme facile, d'un bon caractère : *cet homme me paraît un assez bon —* (Volt.) *N'être pas si — que l'on est noir*, n'être pas aussi méchant qu'on le paraît. *La beauté du —*, les seuls attraits de la jeunesse. *Avoir de l'esprit en —*, un esprit de tous les DIABLES, avoir beaucoup d'esprit. *C'est le —, c'est là le —*, se dit de ce qu'une chose présente de fâcheux. *Le — n'y verrait goutte*, se dit d'une affaire très-embrouillée. = Ce mot entre dans certaines phrases qui expriment l'humeur, la colère : *Qu'il s'en aille au —, à tous les DIABLES. Au — l'important. Être au —*, on ne sait où, fort loin. *S'en aller au —, à tous les DIABLES*, être perdu sans retour. *Ma santé s'en va au —* (Volt.) *Se donner à tous les DIABLES*, éprouver une très-grande impatience. *Cela ne vaut pas le —*, cela ne vaut pas grand-chose. *C'est un désordre du —* (Sév.), désordre excessif. *Il fait un vent du —*,

très-violent; fam. — *d'homme*, — *de femme*, personne bizarre, difficile à mener. *Une — d'affaire*, affaire difficile, compliquée. = Adj. : *ce chat, le plus — des chats* (La F.) = *A la —*, loc. adv., à la hâte, sans soin : *cela est fait à la —*. *Homme fait à la —*, très-mal mis. = *En —*, loc. adv., fort, extrêmement : *grapper en —*. *Cela tient en —*. || **DIABLE!** interj. et loc. exclam. : *que — avez-vous fait? A quoi — emploie-t-il son temps? —! comme vous y allez! Où — va-t-il prendre tout ce qu'il dit?* (Ac.) = Chariot bas, à quatre ou à deux grosses roues, pour transporter des fardeaux. = Toupie double, très-bruyante. = Se dit de certains animaux, de certaines machines.

§ **DIABLE, DÉMON.** Le *diable* est l'antagoniste de Dieu, celui dont le nom propre est *Satan*. Un *démon* tient du diable et en est l'agent ou en partage les fonctions. Au fig., *diable* dénote de la méchanceté, et *démon* de la malice, ou même de l'esprit simplement. De plus, le *diable* désigne le personnage, et *démon* son esprit.

DIABLEMENT, adv.; fam., en diable, excessivement : — *laid, entêté*.

DIABLERIE, s. f., maléfice, sortilège; ensorcellement : *de nos jours, on ne croit plus aux DIABLERIES.* = Machination secrète : *il y a quelque — là-dessous*. = Ancien spectacle, pièce populaire où le diable jouait ordinairement le principal rôle.

DIABLESSE, s. f., femme méchante, acariâtre : *quelle —!* = Fam., en bonne part : *bonne, pauvre —*. = Adj. : *une femme —*. *Je veux une vertu qui ne soit point —* (Mol.)

DIABLOTEAU ou **DIABLOTIN**, s. m.; fam., petit diable : *je veux d'ici renvoyer ce —, c'est un jeune novice qui n'a rien vu* (La F.) = Petite figure de diable : *des DIABLOTTINS qui tentent saint Antoine*. || Petit enfant vif et espiègle. || Dragée de chocolat couverte de nonpareille.

DIABOLIQUE, adj., qui vient du diable : *pensée —*. || Méchant, pernicieux : *esprit, artifice —*. *Intrigue, invention —*. || Fam., difficile, impraticable : *chemin —, affaire —*.

DIABOLIQUEMENT, adv., d'une manière diabolique, avec une méchanceté extrême.

DIACHYLON ou **DIACHYLUM**, s. m., emplâtre résolutif fait du suc de certaines plantes.

DIACODE, s. m., sirop préparé avec des têtes de pavot blanc. || Adj. : *sirop —*.

DIAGONAL, E, adj., qui a rapport au diacre.

DIACONAT, s. m., office de diacre, le second des ordres sacrés.

DIACONESSE ou **DIACONISSE**, s. f., nom donné aux veuves et aux filles à qui étaient réservées certaines fonctions dans l'église primitive.

DIACONISER, v. a., faire diacre, conférer le diaconat.

DIACOUSTIQUE, s. f., partie de l'acoustique qui a pour objet la réfraction des sons.

DIACRE, s. m., celui qui est revêtu du second des ordres sacrés : *c'est au — à chanter l'évangile*.

DIACRITIQUE, adj.; gramm. et paléogr., se dit de toute marque qui sert à distinguer une lettre d'une autre, à indiquer sa prononciation, etc.

DIADELPHIE, adj.; bot., se dit des étamines réunies par leurs filets en deux faisceaux égaux.

DIADELPHIE, s. f., classe de plantes à étamines diadelphes.

DIADELPHIQUE, adj. V. **DIADELPHIE**.

DIADÈME, s. m., bandeau royal, signe de la royauté : *prendre, ceindre le —*. || Poét., royauté.

= Parure pour les femmes, en forme de diadème.

DIAGNOSE, s. f.; méd., connaissance fournie par l'ensemble des signes diagnostiques.

DIAGNOSTIC, s. m., partie de la médecine qui a pour objet la distinction des maladies.

DIAGNOSTIQUE, adj., se dit des signes qui font connaître la nature des maladies.

DIAGNOSTIQUER, v. a., établir le diagnostic.

DIAGOMÈTRE, s. m., appareil qui se compose d'une pile sèche et d'une aiguille aimantée, et qui est propre à mesurer les électricités les plus faibles.

DIAGONAL, E, adj.; géom., qui va d'un angle à l'autre dans une figure rectiligne : *ligne DIAGONALE*. = **DIAGONALE**, s. f., ligne diagonale.

DIAGONALEMENT, adv., en diagonale.

DIAGRAMME, s. m.; géom., construction de lignes servant à démontrer une proposition.

DIAGRAPHIE, s. m., instrument servant à donner en petit l'image d'un objet plus grand.

DIABRE, adj., qui ne dure qu'un jour : *fièvre —*.

DIALECTE, s. m., forme particulière que présente la langue nationale dans une ville ou une province : *la langue grecque a différents dialectes*. V. **LANGUE**.

DIALECTICIEN, s. m., celui qui sait ou qui enseigne la dialectique, qui raisonne méthodiquement.

DIALECTIQUE, s. f., art de raisonner avec justesse, avec méthode.

DIALECTIQUEMENT, adv., selon les formes de la dialectique.

DIALOGIQUE, adj., en forme de dialogue.

DIALOGISME, s. m., art, genre du dialogue.

DIALOGUE, s. m., ouvrage littéraire en forme de conversation : *les DIALOGUES de Platon, de Cicéron*. *Les — des morts*. = Entretien entre deux ou plusieurs personnes. = Manière dont un auteur dramatique fait parler ses personnages : — *vif, naturel* (Volt.)

DIALOGUER, v. n., parler, écrire, chanter en dialogue. = Faire parler entre eux plusieurs personnages : *il entend ce que personne n'entend, c'est l'art de —* (Volt.) = V. a., mettre en dialogue : — *une scène*. = Se —, v. pr., être mis en dialogue.

DIALOGUEUR, s. m., celui qui écrit en forme de dialogue.

DIAMANT, s. m., pierre précieuse, la plus brillante et la plus dure de toutes : — *brut*, qui n'a pas été taillé. — *faux*, pierre qui imite le diamant. — *brillant*, taillé à facettes par-dessus et par-dessous. *Éclate-t-il d'or et de diamants* (Fléché) *Le feu des — serpente en longs éclairs* (Thom.) || *C'est un —, se dit d'un petit ouvrage d'art ou de littérature d'une exécution parfaite. Ce poème est plein de — brillants* (Volt.) = Outil de vitrier, de miroitier, qui consiste en une pointe de diamant fixée à une manche, et qui sert à couper les verres et les glaces.

DIAMANTAIRE, s. m., celui qui vend ou qui taille les diamants. On dit plus souvent *lapidaire*. = Adj., qui se rapproche du diamant, en parlant de l'éclat des pierres précieuses.

DIAMANTÉ, E, adj., couvert de diamants : *bracelet —*. *Parure DIAMANTÉE*. || Qui brille comme le diamant : *flots DIAMANTÉS*.

DIAMÉTRAL, E, adj., qui appartient au diamètre : *ligne DIAMÉTRALE*.

DIAMÉTRALEMENT, adv., d'une extrémité du diamètre à l'autre. || Tout à fait, entièrement : *deux hommes — opposés. Des routes — opposées*.

DIAMÈTRE, s. m.; géom., ligne droite qui

coupe un cercle. une sphère en deux parties. = Toute ligne droite, étendue d'une extrémité à l'autre d'une surface quelconque : *la terre est un globe d'environ trois mille lieues de —* (Buff.) — *de la terre.* — *de la tête.* — *d'une colonne.* Les **DIAMÈTRES** du bassin.

DIANDRE, adj., qui contient deux étamines.

DIANDRIE, s. f., classe de plantes à deux étamines.

DIANDRIQUE, adj. V. **DIANDRE**.

DIANE, s. f.; poét., la lune. || Batterie de tambour qui se fait à la pointe du jour : *battre la —*.

DIANE, l'Artemis des Grecs, fille de Jupiter et de Latone, déesse de la chasse et de la pêche, présentée sous trois aspects : *Diane, Hécate et Phébé*. = **DIANE** DE POITIERS, née en 1499, veuve en 1531 de Louis de Brézé, comte de Maulévrier, fut l'une des maîtresses de François 1^{er} et la favorite de Henri II, qui la créa duchesse de Valentinois; elle mourut au château d'Anet en 1566. = **DIANE** DE FRANCE, née en 1538, fille légitimée de Henri II et d'une Piémontaise nommée Philippe Duc, épousa successivement Horace Farnèse, duc de Castro, et le maréchal de Montmorency; elle mourut en 1619.

DIANTRE, s. m.; fam., employé par euphémisme pour *diable* : *que — ? Que — veut-on qu'il fasse ?* (Sév.) *Ah! te voilà, Crispin, et d'où — viens-tu ?* (Mol.) *Au — soit l'impertun.*

DIAPALME, s. m., emplâtre astringent et résolutif : *cerat —*.

DIAPASME, s. m., espèce de poudre parfumée employée autrefois comme cosmétique chez les Grecs.

DIAPASON, s. m.; mus., étendue des notes d'une voix ou d'un instrument, du son le plus grave au plus aigu : *chaque voix a un — particulier.* = Instrument d'acier à deux branches qui donne le *la*, et qui sert de régulateur aux autres instruments. || — *politique.*

DIAPÉDÈSE, s. m.; méd., hémorrhagie cutanée.

DIAPHANE, adj.; phys., opposé à *opaque*, qui laisse passer la lumière, qui la transmet : *le corps — n'intercepte pas le jour. Le cristal est —*. || *Transparent* : *l'air, voile —, enveloppe la terre.*

§ **DIAPHANE, TRANSPARENT.** Le verre est *diaphane* et *transparent*; la gaze n'est que *transparente*. L'eau, celle de la mer par exemple, est *diaphane* de sa nature; elle n'est *transparente* que quand on veut exprimer qu'elle laisse voir ce qui est au-dessous.

DIAPHANITÉ, s. f., qualité de ce qui est *diaphane* : *la — de l'air, de l'eau, du verre, du diamant.*

DIAPHRAGMATIQUE, adj., qui a rapport au diaphragme.

DIAPHRAGME, s. m.: anat., muscle impair, aplati, à peu près circulaire, qui forme une cloison entre le thorax et l'abdomen. = Bot., cloison qui sépare un fruit capsulaire. = Cloison mobile au moyen de laquelle on intercepte la communication entre les deux parties d'un récipient.

DIAPRÉE, s. f., prune violette.

DIAPRER, v. a., poét., varier de plusieurs couleurs : — *une porcelaine. Ils arrivèrent dans un pré tout bordé de ruisseaux et de fleurs* **DIAPRÉ** (La F.) = Se —, v. pr., *au printemps on voit les prairies se — de fleurs.*

DIAPRUN, s. m., nom d'un électuaire purgatif qui avait pour excipient la pulpe des pruneaux.

DIAPRURE, s. f., vieux, variété de couleurs : — *des prairies, de la nacre.*

DIARBÉKIR, grande p. de la Turquie d'Asie, entre le Tigre et l'Euphrate, voisine des lieux où la tradition place le *paradis terrestre*.

DIARRHÉE, s. f., cours de ventre, dévoiement.

DIASTASE, s. f.; chir., luxation qui consiste dans l'écartement de deux os qui étaient contigus. = Chim., principe immédiat trouvé dans la germination des graines céréales; des tubercules de pommes de terre, etc.

DIASTOLE, s. f., dilatation du cœur et des artères, par opposition à la *syssole*.

DIASTYLE, s. m.; archit., entre-colonnement égal à trois diamètres de colonnes.

DIATHÈSE, s. f., disposition d'une personne à être atteinte de plusieurs affections de même nature.

DIATONIQUE, adj.; mus., qui procède par tons naturels et par demi-tons : *chant, gamme —*. = S. m., le —, par oppos. au *chromatique*.

DIATONIQUEMENT, adv., par degrés diatoniques.

DIATRIBE, s. f., examen ou dissertation critique. = Par ext., critique amère et violente : *les DIATRIBES de Fréron*. || Discours ou écrit violent.

DIAX ou **DIAS** (Barthélemy), voyageur portugais qui découvrit et doubla en 1486 le fameux cap des Tempêtes, nommé plus tard, par le roi Jean II, cap de Bonne-Espérance.

DICHORÉE, s. m., pied d'un vers grec ou latin, composé de deux brèves.

DICOTYLÉDONE, adj.; bot., qui a deux lobes ou cotylédons. = S. f., les **DICOTYLÉDONES**.

DICTAME, s. m., plante aromatique et vulnérable qu'on tire de *Dictamnus* ou *Dictyna*, ville de la Crète. || Sentiment intérieur de bien-être : *ma raison par la bouche a reçu son —* (Corn.) *Son indifférence est un puissant —* (É. Augier).

DICTATEUR, s. m., magistrat souverain qu'on nommait à Rome dans des circonstances extraordinaires : *Jules César fut le dernier —*. || Magistrat investi d'un pouvoir absolu. || Fam., *ton de —*, absolu, impérieux.

DICTATORIAL, adj., qui appartient au dictateur : *pouvoir —*.

DICTATURE, s. f., dignité, autorité de dictateur. || Domination absolue, souveraine.

DICTÉE, s. f., action de dicter : *écrire sous la —*. *Faire une — à quelqu'un.* = Ce qu'on dicte : *cette — est remplie de fautes d'orthographe.*

DICTER, v. a., prononcer à haute voix ce qu'on fait écrire à mesure : — *une lettre à un secrétaire, un devoir à des élèves*. || Abs. : *César DICTAIT, dit-on, à quatre secrétaires en même temps*. || Suggérer, fournir : — *à un accusé ce qu'il doit répondre*. || Inspirer : *la conscience nous DICTE notre devoir. Toutes ses paroles étaient DICTÉES par la sagesse* (Mass.) || Prescrire, imposer : — *des lois, des conditions. Ce ne sont point ici des lois que je viens —* (D'Al.)

DICTION, s. f., choix et arrangement des mots : — *élégante, pure, vicieuse. Les grâces de la —, soit en éloquence, soit en poésie, dépendent du choix des mots et de l'harmonie des phrases* (Volt.) = Manière de dire, d'accentuer la parole : — *lourde, traînante, théâtrale*. V. **ÉLOCUTION**.

DICTIONNAIRE, s. m., recueil des diction ou des mots d'une langue, des termes d'une science, d'un art, avec leur signification, et rangés d'ordinaire par ordre alphabétique : — *français. — latin. — de médecine. — des arts et métiers. Le — de l'Académie française fut conçu par Chapelain, le premier homme de la littérature sous la minorité de Louis XIV* (Rivar.) || *Un — vivant*, un homme très-érudit.

§ **DICTIONNAIRE, VOCABULAIRE, GLOSSAIRE** : *Dictionnaire* est de ces trois termes celui dont la signification

tion est la plus étendue, mais qui exprime l'idée commune à tous les trois, lorsqu'il se prend dans l'acception étroite de ses deux synonymes. Le *vocabulaire* est moindre que le *dictionnaire* et ne donne que les mots ou *vocables* d'un idiome, sans explications, avec de courtes définitions. Un *glossaire* est un *dictionnaire érudit* et ne renferme que des mots peu connus, barbares ou surannés.

DICTON, s. m., mot ou sentence qui a passé en proverbe : — *populaire*. *Il y a là dedans des dictions assez jolis* (Mol.) = Raillerie, mot piquant : à *chacun son* —.

DICTUM (mot lat.), s. m.; vieux, dispositif d'un arrêt, d'une sentence.

DIDACTIQUE, adj., qui est propre à enseigner, à instruire : *genre, terme, ouvrage, poème* —. *Une épître — ne respire point la passion* (Volt.) = S. m., le *genre, le langage* —. = S. f., l'art d'enseigner.

DIDACTIQUEMENT, adv., d'une manière didactique : *procéder* —.

DIDACTYLE, adj. des deux genres et s. m., qui n'a que deux doigts à chaque pied, comme le bœuf, le mouton, la chèvre.

DIDASCALIE, s. f., art d'enseigner les doctrines, les préceptes, les règles.

DIDELPHE, adj., et s., qui a deux matrices. — se dit d'un groupe d'animaux dont les femelles présentent une poche cutanée abdominale, soutenue par deux os *marsupiaux*, à la face postérieure ou supérieure de laquelle se trouvent les mamelles.

DIDEROT (Denis), l'un des plus hardis et des plus ardents adeptes de la philosophie du XVIII^e siècle, né à Langres, en 1713, mort en 1783.

DIDODÉCAÈDRE, adj., épithète donnée à une variété de cristaux dont la surface est composée de vingt-quatre faces.

DIDON, sœur du roi de Tyr, Pygmalion, jeta, vers 880, les premiers fondements de Carthage. Virgile, reculant de trois siècles l'existence de cette princesse, en a fait la contemporaine et l'amante d'Énée.

DIDOT, famille d'imprimeurs-libraires français qui ont porté la typographie à un haut degré de perfection.

DIDYME, anc. vil. de l'Asie Mineure, près de Milet, renommée par son oracle d'Apollon, le plus célèbre après celui de Delphes.

DIDYME, adj.; bot., qui est composé de deux parties ou deux lobes arrondis par un point de leur périphérie : *les étamines de la mercuriale ont des antères didymes* (Ac.)

DIDYNAME, adj.; bot., se dit des fleurs pourvues de quatre étamines, deux longues et deux courtes.

DIDYNAMIE, s. f., classe de plantes didynamiques, la quatorzième du système de Linné.

DIE, s.-préf. du départ. de la Drôme.

DIÉ (SAINT-), s.-préf. du départ. des Vosges.

DIEBITSCH, surnommé *Zabalkanski*, feld-maréchal russe, né en 1785, mort du choléra en 1831, après la sanglante bataille d'ostrolenka qu'il avait livrée aux Polonais.

DIÈMEN (terre de), grande île anglaise au S. du continent d'Australie.

DIEPPE, s.-préf. du départ. de la Seine-Inférieure. Port sur la Manche. Patrie de Duquesne.

DIÈRESE, s. f.; gramm., l'opposé de *synthèse*, division d'une diphthongue en deux syllabes. = Chir., procédé usité pour diviser les tissus organiques.

DIÈSE, s. m.; mus., signe qui hausse d'un demi-ton la note qu'il précède. *Double* —, signe qui hausse d'un ton la note qu'il précède. = Adj., *note* — (pour note diésée), haussée d'un demi-ton.

DIÈSER, v. a., marquer une note d'un dièse, la hausser d'un demi-ton.

DIÈTE, s. f., manière de vie réglée, régime propre à conserver ou à rétablir la santé : *prescrire la —, lactée, végétale*. = Abstinence, privation de nourriture imposée à un malade : *mettre à la —; faire —*. = Nom des assemblées nationales dans divers pays étrangers : *la — de l'Empire; la — germanique; la — helvétique*. **DIÈTES provinciales**. = Assemblée de tous les chapitres de certains ordres religieux. = Dr., vieux, vacation.

DIÉTÉTIQUE, s. f.; méd., diète mise en principes; hygiène. = Adj. V. **HYGIÉNIQUE**.

DIÉTINE, s. f., assemblée particulière de la noblesse polonaise, des palatinats.

DIÉU, s. m., l'Être suprême, objet d'un culte particulier : *si — n'existait pas, il faudrait l'inventer* (Volt.) *Le bon —*, se dit souvent pour Dieu. Par ext., l'hostie, le viatique. *Avec l'aide de —; — aidant; s'il plaît à —*, exprime le désir qu'on a de réussir. — *merci, grâce à —*, heureusement. *Plaise, plutôt à —, que — veuille*, loc. qui exprime le désir. — *m'en est témoin*, formule d'affirmation.

= Divinité du paganisme : *les dieux de la Fable*. *Les douze grands —. Sacrifier aux —. Celui qui blesse la vérité offense les —* (Fén.) || *Jurer ses grands —*, faire de grandes protestations. *Les — de la terre*, les rois, les puissants du jour. Poét., *l'amitié d'un grand homme est un bienfait des —* (Volt.) || *Objet du culte : son fils est son —. L'argent est le — que surtout il révère* (Mol.) *L'aristote est mon —* (Volt.) *Faire un — de son ventre*, être excessivement gourmand. = *Comme un —*, loc. adv., très-bien, parfaitement : *il chante comme un —*. = Interj., — ! *Mon — ! Bon — ! Grand — ! Juste — ! Jour de —, je saurai vous froter les oreilles* (Mol.)

DIÉU ou **D'YEU**, île dans l'Océan Atlantique, sur la côte de France (Vendée). Le comte d'Artois (Charles X) tenta, en 1795, d'y débarquer avec les Anglais.

DIÉUDONNÉ, s. m., surnom donné à quelques enfants, surtout à des fils de princes.

DIFAMANT, E, adj., qui diffame, qui attaque la réputation : *des faits difamants* (Bourd.) *Des actions difamantes* (Cond.) V. **INFAMANT**.

DIFAMATEUR, s. m., celui qui diffame par des paroles ou des écrits : *un lâche, un insigne* —. = **DIFAMATRICE**, s. f.

DIFAMATION, s. f., peu us., action de diffamer. = *Propos difamants : la — est une lâcheté et un crime*. *Plainte en —*.

DIFAMATOIRE, adj., qui porte le caractère de la diffamation; qui tend à diffamer : *discours, libelle* —.

DIFFAMER, v. a., décrier, porter atteinte à la réputation : — *quelqu'un*. *Il l'a diffamé*. *Je vois ma mémoire diffamée*. *Écouter ton amour, obéir à ta voix, c'était m'en rendre indigne et — ton choix* (Corn.) *Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous* (Boil.) = Se —, v. pr., se décrier, se perdre de réputation soi-même ou les uns les autres. V. **DÉCRIER**.

DIFFÉREMENT, adv., d'une manière différente : *agir, parler* —. *Les grands agissent — des petits*.

DIFFÉRENCE, s. f., qualité distinctive qui empêche la confusion : — *de grandeur, de longueur, de sexe, d'âge*. *Faire la — entre deux personnes, deux choses, les distinguer*. *Entre le bon sens et le bon goût il y a la — de la cause à son effet* (La Br.) *Faire la — d'un ami d'avec un flatteur* (Fléch.) = Log., qualité essentielle qui distingue entre elles les espèces d'un même genre. = Excès de grandeur,

de longueur, de quantité d'une chose sur une autre.

§ **DIFFÉRENCE, DIVERSITÉ, VARIÉTÉ, BIGARRURE.** L'esprit, par la comparaison qu'il fait des choses, établit des *différences* entre elles. Le goût, par le changement qu'il cherche dans ces choses, y veut de la *diversité*. L'imagination, pour dissiper l'ennui de l'uniformité, trouve de la *variété* dans une pluralité de choses agréables, mais dissemblantes; le caprice, par l'assemblage mal assorti des choses, se plaît dans la *bigarrure*.

DIFFÉRENCIER, v. a., indiquer la différence : une *bonne définition doit — le genre de l'espèce* (Ac.) *Toutes ces divisions si retournées, si DIFFÉRENCIÉS* (La Br.) = Se —, v. pr., être différencié.

DIFFÉREND, s. m., indique qu'on diffère, qu'on est divisé; contestation; chose contestée : *juger un — ; accommoder des DIFFÉRENDs* (J.-J.) *Arbitre de tous les DIFFÉRENDs de ses voisins* (Fléch.) *Partager le — par la moitié*. V. CONTESTATION.

DIFFÉRENT, E, adj., qui diffère, dissemblable : *des mœurs, des opinions DIFFÉRENTes*. *Des hommes DIFFÉRENTs de sentiments* (J.-J.) *Elle parut à la cour si DIFFÉRENTE d'elle-même* (Boss.); fam. : *cela est —, bien —*, c'est bien autre chose que ce qu'on disait. = Au pl., pour plusieurs : — *personnes*. *Ce mot a — acceptions*.

DIFFÉRENTIEL, LE, adj.; math., qui procède par différences : *calcul —*. *Quantité DIFFÉRENTIELLE*. = **DIFFÉRENTIELLE**, s. f., quantité différentielle.

DIFFÉRENTIER, v. a.; math., procéder par différences : — *une quantité variable*, en prendre l'accroissement infiniment petit.

DIFFÉRER, v. a., retarder, remettre à un autre temps : — *une affaire, un paiement, son départ*. *Ils DIFFÉRÈNT leur conversion* (Corn.) = V. n., *j'ai DIFFÉRÉ à le dire — de partir*. *Ne DIFFÉRÈZ point d'y aller* (Ac.) *Prov. : ce qui est DIFFÉRÉ n'est pas perdu*. = Se —, v. pr., être différé : *le temps presse, et votre heur d'autant plus se DIFFÈRE* (Corn.)

DIFFÉRER, v. n., être différent de nature, de caractère : *un homme ivre ne DIFFÈRE point de la bête* (Ac.) *Abs. : comme nos intérêts, nos sentiments DIFFÈRENT* (Corn.) = N'être pas du même avis : — *de sentiment, d'opinion*.

DIFFICILE, adj., qui n'est pas facile : *un ouvrage —, travail —*. *Une entreprise — à exécuter*. *Il est — de bien écrire*. *Rien n'est plus — à dire aux hommes que la vérité* (Volt.) || *Cet homme est bien —*. — *à vivre*, peu accommodant, d'un caractère peu liant. *Caractère —* (La Br.) *Auteur, passage —*, difficile à comprendre. *Temps DIFFICILES*, temps de gêne, de calamités. — *sur les aliments*, délicat, trop exigeant. = S., personne exigeante : *faire le, la —*. = S. m., chose difficile : *le —, le plus —, voilà le plus — fait* (Mass.)

DIFFICILEMENT, adv., avec difficulté, avec peine : *on change — d'habitudes* (Ac.) *La police et les arts s'établissent —* (Volt.)

DIFFICULTÉ, s. f., ce qui rend une chose difficile, ce qu'elle a de difficile : — *des chemins, d'une opération*. *Je sens plus que jamais la — de mon entreprise* (Boss.) = Manque de facilité : *parler avec —*. *Éprouver de la — à marcher* (Ac.) = Empêchement, obstacle : *je n'y vois point de —* (Id.) *Tant de DIFFICULTÉS ne firent qu'animer sa constance* (Fléch.) = Objection : *élever, proposer, résoudre une —*. *Faire une —, des — sur quelque chose*, alléguer des raisons contre. *Ne faire — de rien, répugner à —* (rien) = Obscurité, doute : *un auteur latin plein de —*. *Argumenter sur des —* (Villem.) = Contestation légère; fam. : *les deux frères ont eu quelque — en*

semble (Ac.) = *Sans —, loc. adv., aisément : c'est ce que vous comprendrez sans —* (Boss.) || Certainement; volontiers.

§ **DIFFICULTÉ, OBSTACLE, EMPÊCHEMENT, EMBARRAS.** Les *difficultés* tiennent à la chose même dont il s'agit, au lieu que les *obstacles* y sont étrangers et consistent dans des objets qui se trouvent sur la route et l'obstruent. Les *difficultés* et les *obstacles* nous ôtent le pouvoir d'exécuter une entreprise; les *empêchements* nous ôtent la faculté d'agir à notre gré. *L'embarras* est comme un diminutif. La *difficulté* rebute; l'*obstacle* et l'*empêchement* arrêtent; mais l'*embarras* incommode seulement.

DIFFICULTUEUX, EUSE, adj., qui élève ou fait des difficultés sur tout : *un homme —, caractère, esprit —*. *Une femme DIFFICULTUEUSE*. || Rigide : *ah! ma comtesse n'est pas —* (Les.)

DIFFORME, adj., qui n'a pas une forme régulière : *corps, visage, —*. *Maison, bâtiment —*. || Par ext., laid : *il paraît — auprès de son portrait* (La Br.) || *Rien de plus — que le vice* (Ac.) V. LAID.

DIFFORMER, v. a., ôter, altérer, gêner la forme. Se dit surtout des monnaies : — *les coins, les médailles*.

DIFFORMITÉ, s. f., vice de conformation; défaut dans les proportions : *DIFFORMITÉS de la taille; — d'un bâtiment*. || — *du vice* (Ac.) *C'est une grande — dans la nature qu'un vieillard amoureux* (La Br.)

DIFFRACTIF, IVE, adj., qui produit le phénomène de la diffraction.

DIFFRACTION, s. f., phénomène qui consiste dans les inflexions que les rayons lumineux éprouvent, lorsqu'en passant près des extrémités du corps ils s'écartent de leur route directe.

DIFFUS, E, adj., étendu de côté et d'autre, qui manque de cohésion, de netteté; phys. : *objets —*. *Lumière DIFFUSE*. = Trop étendu, opposé de précis : *langage, style —*. || *Le cœur est toujours un peu —* (Volt.) = Bot., qui s'étale lâchement, sans direction fixe : *rameaux —, tige —*.

§ **DIFFUS, PROLIXE.** Le *diffus* pêche par des écarts, le *prolix* par des longueurs. *Diffus* annonce plutôt une superfluité de mots, et *prolix* une superfluité de circonstances dans ce qu'on raconte.

DIFFUSÈMENT, adv., d'une manière diffuse : *parler, écrire —*.

DIFFUSIBLE, adj. et s. m., se dit des substances qui, comme l'alcool et l'éther, excitent tous les tissus d'une manière passagère, et réagissent promptement sur le cerveau : *agents, médicaments DIFFUSIBLES*.

DIFFUSION, s. f.; phys., action de se répandre, de s'étendre : — *de la lumière, du son*. || — *des biens, des richesses*. = Manque de cohésion, de précision : — *des idées, — du langage, du style*.

DIGASTRIQUE, adj.; qui a deux portions charnues ou comme deux ventres réunis par un tendon intermédiaire, en parl. de certains muscles. = S. m. *Le — abaisse la mâchoire inférieure ou élève l'os hyoïde* (Nysten).

DIGÉRANT, E, adj., qui a la propriété de digérer : *action DIGÉRANTE*.

DIGÉRER, v. a., faire ou opérer la digestion : — *des aliments*. *Abs. : — bien, mal*. *Prov. : c'est un estomac d'autruche, il DIGÉRERAIT du fer*. || Examiner, étudier à fond, mettre en ordre. Se rendre compte de quelque chose : — *une affaire, un projet, un ouvrage, une lecture*. *Des extraits mal DIGÉRÉS et souvent tracés à la hâte* (La Br.) || Fam., endurer, supporter patiemment quelque chose de fâcheux : — *un affront, une injure*. Par anal. : *celui est dur à*

—, difficile à croire. = V. n.; chim., cuire à petit feu. = Se —, v. pr., être digéré, au propre et au fig. : *les passions qui se laissent goûter et — sont médiocres* (Mont.)

DIGESTE, s. m., recueil des décisions des empereurs romains dressé sous Justinien par son chancelier Trébonien : *le Digeste est divisé en cinquante livres* (Ac.) || Recueil, livre distribué dans un bel ordre : *Tertullien donne le nom de — à l'Évangile de saint Luc.*

DIGESTEUR, s. m.; chim., vase de fonte hermétiquement fermé, propre à cuire promptement les viandes et à dissoudre la gélatine des os.

DIGESTIBLE, adj., qui est facile à digérer.

DIGESTIF, **IVE**, adj., qui sert à la digestion, qui facilite la digestion : *appareil, tube —. Pastilles DIGESTIVES.* = Qui active la suppuration des plaies. *Onguent —, ou s., le — ou le — simple.* = S. m., qui aide à la digestion : *l'eau de Seltz est un —* (Ac.)

DIGESTION, s. f., coction, élaboration des aliments dans l'estomac : — *facile, laborieuse. Le mouvement facilite la —* (Barth.) *La — nécessite l'action de plusieurs organes.* || *L'esprit sans le jugement fait de mauvaises DIGESTIONS* (Boiste); fam. : *affront de dure —*, difficile à supporter. *Cela est de dure —*, cela est difficile à croire. = Chim., infusion, coction d'une substance à la vapeur pour extraire les parties solubles.

DIGITAL, **E**, adj.; anat., qui appartient aux doigts : *nerfs DIGITAUX, artères, veines DIGITALES.*

DIGITALE, s. f., genre de plantes de la famille des scrofulariées, ainsi appelées parce que leur corolle ressemble à un doigt de gant ou à un dé à coudre : *sirop de —; à haute dose la — est un poison narcotique.*

DIGITÉ, **E**, adj.; bot., se dit des feuilles composées de plus de trois folioles immédiatement fixées au sommet d'un pétiole commun.

DIGITIGRADES, adj. et s. m. pl., se dit des carnaisses qui marchent sur l'extrémité des doigts, et partiel. sur la deuxième phalange.

DIGNE, adj., qui a de la dignité, de l'élevation; grave, s'emploie abs. et quelquefois ir. : *homme, caractère —. Ton —. Des manières DIGNES.* = Qui mérite en bien ou en mal : — *de confiance, d'estime. — de récompense, de punition. — de mort, du dernier supplice. Sort — d'envie. Fait — de croyance.* = Abs. : *Alexandre, en mourant, dit qu'il laissait son empire au plus —.* = Probe, honnête, estimable. Dans ce sens, il se place ordinairement avant le subst. : *un — magistrat, ministre, serviteur.* = Marque un rapport de conformité, de convenance : *un fils — de son père. Un sujet — de votre plume. Une joie — du cœur* (Mass.) *Il montra partout une vertu — de sa naissance* (Boss.) *L'honneur de le louer m'est un trop — prix* (Boil.) = Être digne de, mériter : *il n'est pas — de votre pitié, de votre amitié* (Volt.) V. MÉRITER.

DIGNE, ch.-l. du départ. des Basses-Alpes.

DIGNEMENT, adv., d'une manière digne, convenable : *remercier, récompenser —. Jouissez longtemps d'une vie si — occupée* (Volt.)

DIGNITAIRE, s. m., personne revêtue d'une dignité : *les grands DIGNITAIRES de l'État.*

DIGNITÉ, s. f., noblesse, gravité dans les manières, dans le discours : *ses manières sont pleines de —. Un air de —. La — de mère et d'épouse régnait sur tous ses charmes* (J.-J.) = Fonction éminente dans l'État, dans l'Église, etc. : *la — impé-*

riale, royale, épiscopale. Les grandes DIGNITÉS de l'Empire français. Les — sont comme les rochers escarpés : les aigles ou les reptiles peuvent seuls y parvenir (M^{me} Necker.) || Caractère de grandeur, de majesté, respect qu'on se doit à soi-même : *la — du souverain. Souviens-toi de ton nom, soutiens ta —* (Corn.) Ir. : *prendre, se donner des airs, de petits airs de —. Affecter la — magistrale* (J.-J.) V. MAJESTÉ.

DIGON, s. m., bâton qui porte une flamme ou un pavillon et qu'on attache au bout d'une vergue.

DIGRESSER, v. n., faire des digressions; peu us.

DIGRESSION, s. f., ce qui, dans un discours, s'écarte du sujet principal : *faire une longue, une courte —. S'égarer, se jeter, se perdre dans des DIGRESSIONS continuelles.* = Astr., éloignement apparent des planètes par rapport au soleil.

DIGUE, s. f., massif ou levée en terre ou en maçonnerie pour contenir des eaux : *élever, rompre, couper une —. Les plus importantes DIGUES sont celles de la Hollande et de la Loire.* || Frein : *les passions rompirent les — de la justice et de la raison* (Fléch.) *A ce torrent opposer tant de —* (Boil.)

DIGUER, v. a.; néol., faire une digue.

DIGYNE, adj.; bot., qui a deux pistils distincts ou un style surmonté de deux stigmates.

DIGYNIE, s. f., ordre de plantes digynes.

DIJON, ch.-l. du départ. de la Côte-d'Or.

DILACÉRATION, s. f.; chir., action de dilacérer; déchirement.

DILACÉRER, v. a.; chir., déchirer, mettre en pièces : — *un tissu, les chairs.*

DILAPIDATEUR, **TRICE**, adj., qui dilapide, qui dépense follement : *ministre —.* || S., personne qui dilapide : *c'est un —.*

DILAPIDATION, s. f., action de dilapider; dépense folle et désordonnée : — *des deniers publics.*

DILAPIDER, v. a., dépenser follement et avec désordre : — *une grande fortune. — les finances.*

= Voler, dépenser les deniers de l'État. V. DISSIPER.

DILATABILITÉ, s. f., propriété qu'ont les corps de changer de volume par l'influence de la chaleur, de s'agrandir quand on les chauffe, de se resserrer lorsqu'on les refroidit.

DILATABLE, adj., qui est susceptible de dilatation : *de tous les corps, l'air est le plus —.*

DILATANT, **E**, adj. et s. V. DILATATEUR.

DILATATEUR ou **DILATATOIRE**, adj. et s. m., se dit des corps ou des instruments qui servent à dilater ou à tenir libres certaines ouvertures ou plaies : *muscle —.*

DILATATION, s. f., action de dilater, de se dilater; état de ce qui se dilate. = Chir., agrandissement accidentel ou contre nature d'un canal ou d'une ouverture.

DILATER, v. a., élargir ou étendre; augmenter le volume d'un corps par l'écartement des molécules. || Mettre à l'aise : *heureux ceux à qui Dieu daigne — le cœur* (Boss.) = Se —, v. pr. : *l'air se DILATE par la chaleur.* || *Temps heureux où le cœur se DILATE* (Fléch.)

DILATOIRE, adj.; dr., qui fait différer une affaire, gagner du temps : *moyen, exception —.*

DILAYER, v. a.; vieux. V. DIFFÉRER.

DILECTION, s. f.; théol., charité, amour : — *du prochain. Les DILECTIONS du cœur.* = Terme dont le pape et l'empereur d'Autriche se servaient en écrivant à certains princes : *salut et —.*

DILEMME, s. m.; log., argument qui contient

deux ou plusieurs propositions dont on laisse le choix à l'adversaire pour le convaincre également, quelle que soit celle qu'il adopte : — *sans réplique* (Ac.)

DILETTANTE (mot ital.), s. m., amateur de musique : *les DILETTANTI se donnent rendez-vous au Théâtre-Italien* (Cast. Blaze).

DILETTANTISME, s. m., amour passionné pour la musique.

DILIGEMENT, adv., avec promptitude ou diligence; avec soin : *travailler —*; *examiner —*.

DILIGENCE, s. f., promptitude, vitesse : *user de —*. *Faire —*, se dépêcher. *J'ai fait toutes mes DILIGENCES pour le trouver* (Ac.) *Tout dépend du secret et de la —* (Rac.) = Soins, exactitude : *ah! quittez d'un censeur la triste —* (Rac.) = Dr., poursuite : *faire ses —*; à la —, à la requête. = Voiture publique de voyage : *prendre la —*. || Fam. : — *embourbée*, personne excessivement lente.

DILIGENT, E, adj., prompt; expéditif; laborieux : *messager —*, *ouvrière DILIGENTE*. *Ecolier, chasseur —*. La DILIGENTE abeille. *Sous leurs pas DILIGENTS le chemin disparaît* (Boil.) = Fait avec attention : *la chose allait à bien par son soin —* (La F.)

DILIGENTE, s. f., espèce de voiture omnibus.

DILIGENTER, v. a., faire agir avec promptitude, presser : — *quelqu'un*. — *une affaire*. = Abs., mettre de l'activité : DILIGENTEZ. = Se —, v. pr.; fam., se hâter; vieux et peu us.

DILUCIDER, v. a., éclaircir : — *une question embrouillée, difficile*.

DILUVIEN, NE, adj., qui a rapport au déluge : *les eaux DILUVIENNES*; *terains DILUVIENS*.

DIMANCHE, s. m., jour du Seigneur; premier jour de la semaine, consacré au service de Dieu : *le — de Pâques*. — *gras*, dimanche qui précède le mercredi des Cendres. Prov. : *tel qui rit vendredi, — pleurera*.

DÎME, s. f., ancienne contribution, originairement la dixième partie des fruits ou des revenus qu'on payait à l'église ou aux seigneurs.

DIMENSION, s. f., étendue des corps : *les corps ont trois DIMENSIONS, longueur, largeur et profondeur*. = Algèb., degré d'une puissance ou d'une équation. || Fam., *prendre ses —* dans une affaire, prendre les mesures nécessaires pour réussir. = Financ., *timbre de —*, dont le prix est en raison de la grandeur du papier employé.

DÎMER, v. n., lever la dime, avoir droit à la dime : — *dans un champ, dans un village*. = V. a., soumettre à la dime : — *un champ, une terre*.

DÎMÈTRE, adj.; poésie, qui est de deux mesures ou quatre pieds : *vers —*. = S. m., vers dimètre.

DÎMEUR, s. m., celui qui prélevait la dime.

DIMINUER, v. a., rendre moindre, rendre plus petit; réduire : — *la hauteur, l'épaisseur, la longueur*. — *une colonne*. — *sa dépense*. || Affaiblir, rabaisser : *les excès DIMINUENT les forces vitales*. *Nous DIMINUONS, nous obscurissons l'éclat de leurs talents* (Mass.) = V. n., devenir moins abondant, moins nombreux, baisser, s'affaiblir : *les eaux de la rivière DIMINUENT*. *Le nombre des végétaux DIMINUE en allant vers le pôle* (Chat.) *Les jours DIMINUENT*. *Ma santé DIMINUE tous les jours* (Volt.) = Se —, v. pr., devenir moindre : *sa vie en même temps s'est DIMINUÉE* (Boss.)

DIMINUTIF, IVE, adj., qui diminue, qui adoucit la force d'un mot : *terme —*, *expression diminutive*. = S. m., *fillette est le — de fille*. = Chose qui est

en petit ce qu'une autre est en grand : *ce jardin est un — des Tuileries* (Ac.)

DIMINUTION, s. f., amoindrissement, réduction, rabais : — *des impôts, des taxes*. — *des dépenses*. — *dans les prix*. *Ce marchand ne fait aucune —*. || Affaiblissement : — *des forces*. — *de l'autorité*, — *de la puissance*. *Il souffre des accroissements et des DIMINUTIONS* (La Br.) = Archit., rétrécissement graduel : — *des colonnes*.

DIMISSOIRE, s. m., lettres par lesquelles un évêque consent qu'un de ses diocésains soit consacré par un autre évêque.

DIMISSORIAL, E, adj., qui contient un dimissoire : *lettres DIMISSORIALES*.

DINAGAPOUR, vil. de l'Hindoustan (Bengale), ch.-l. du district de son nom.

DINAN, s. préf. du départ. des Côtes-du-Nord.

DINANDERIE, s. f., ustensiles en cuivre jaune (qu'on fabriquait à Dinant, en Belgique).

DINANDIER, s. m., fabricant, marchand de dinanderie.

DINAPOUR, vil. de l'Hindoustan anglais (Calcutta), sur la rive droite du Gange.

DÎNATOIRE, adj., qui a rapport au dîner : *déjeuner —*, qui tient lieu de dîner.

DINDE, s. f., poule d'Inde, femelle du dindon : — *aux truffes*. || Fam., femme stupide. = S. m., abusivement, dindon, coq d'Inde : *manger du —*.

DINDON, s. m., coq d'Inde, de l'ordre des gallinacés : *garder les DINDONS*. || Fam., homme stupide : *être le —*, *le — de la farce*, être la dupe.

DINDONNEAU, s. m., petit dindon, petite dinde.

DINDONNIER, ÈRE, s., celui, celle qui garde les dindons.

DÎNÉE, s. f., repas et dépense qu'on fait à dîner en voyage. = Lieu où l'on dîne en voyage.

DÎNER ou **DÎNÉ**, s. m., repas vers le milieu ou vers la fin du jour : *faire un bon —*. *Après —*, *après le —*. = Tout ce qui compose le dîner; la nourriture qu'on prend : *son — lui a fait mal*. *Le souper tue la moitié de Paris, et le — l'autre* (Mont.)

DÎNER, v. n., prendre un repas vers le milieu ou vers la fin du jour : — *chez soi, en ville*. — *avec un ami*. — *d'une tranche de bœuf*. *L'oiseau n'est plus, vous en avez DÎNÉ* (La F.) *Aujourd'hui on DÎNE à l'heure où soupaient nos aïeux*. *Qui dort DÎNE*. *S'il ne vient pas à l'heure, il DÎNERA par cœur*, il se passera de dîner.

DÎNETTE, s. f., petit repas, ordinairement simulé, que font les enfants entre eux ou avec leur poupée : *faire la —*.

DÎNEUR, s. m.; fam., celui qui assiste à un dîner comme convive. = Celui dont le dîner est le principal repas : *un beau —*, un grand mangeur. = DÎNEUSE, s. f., femme qui est d'un dîner.

DIOCÉSAIN, E, adj., celui, celle qui est du diocèse : *clergé —*. *Évêque —*. *Liturgie DIOCÉSAIN*. = S., personne qui habite un diocèse : *mandement d'un évêque à ses DIOCÉSAINS*.

DIOCÈSE, s. m., étendue de pays sous la direction d'un évêque : — *de Paris*. = Ancien nom donné aux provinces de l'Empire romain.

DIODÉTÈNE (C.-Valérius-Aurélius), empereur romain (284-305), tenu sa gloire par la persécution des chrétiens, et abdiqua pour se retirer à Salone.

DIODORE DE SICILE, célèbre historien grec, contemporain de César et d'Auguste, a publié une *Bibliothèque historique* en 40 livres, qui s'étend jusqu'aux guerres de César dans les Gaules.

DIOGÈNE LE CYNIQUE, chef de la secte philoso-

phique à laquelle il a donné son surnom. Un tonneau lui servait de demeure. Alexandre vint l'y visiter. Il mourut l'an 323 av. J.-C.

DIOGÈNE LAERCE, philosophe épicurien, contemporain de Septime-Sévère et de Caracalla.

DIOMÈDE, l'un des plus braves guerriers qui s'illustrèrent au siège de Troie. — **DIOMÈDE**, roi de Thrace, nourrissait ses chevaux de chair humaine. Hercule le vainquit et le fit dévorer par ces mêmes chevaux.

DION CASSIUS, historien, né à Nicée, en Bithynie, au ^{III}^e siècle. — **DION CHRYSOSTOME**, orateur et philosophe, né à Pruse, en Bithynie, florissait à Rome sous Domitien et sous Trajan. — **DION DE SYRACUSE**, parent de Denys, tyran de Syracuse, fut disciple et ami de Platon.

DIONYSIAQUES ou **DIONYSIES**, fêtes célébrées en Attique en l'honneur de Bacchus.

DIOPTRIQUE, s. f., partie de la physique qui traite de la réfraction de la lumière. || Adj. : *télescope* —.

DIORAMA, s. m., exposition de tableaux tendus sur un plan droit vertical, et disposés de manière à modifier habilement le jeu de la lumière.

DIOSCURES, nom sous lequel on désigne Castor et Pollux, qui passaient pour fils de Jupiter et de Léda.

DIPÉTALE, adj., qui a deux pétales.

DIPHTHONGUE, s. f.; gramm., syllabe composée de deux sons différents et simultanés. — Par ext., réunion de deux voyelles, qui dans la prononciation ne forment qu'un son unique.

DIPLOMATE, s. m., celui qui est versé dans la diplomatie ou chargé d'une fonction diplomatique. || Adj., qui entend bien la diplomatie.

DIPLOMATIE, s. f., science des relations extérieures des peuples et des gouvernements : *être dans la — ; étudier la — ; se destiner à la —*. || *Faire de la —*, user d'adresse.

DIPLOMATIQUE, s. f., art de reconnaître l'authenticité des diplômes et des chartes : *la —, science toute moderne, créée par les bénédictins, est enseignée à l'École des chartes*. — Adj., qui appartient à la diplomatie : *agent —. Corps —*, ambassadeurs, chargés d'affaires, résidant auprès d'une puissance étrangère. || *Air —, mystérieux. Langage —*, à double entente.

DIPLOMATIQUEMENT, adv., d'une manière diplomatique, || avec adresse.

DIPLOME, s. m., adresse; ancienne charte, acte ou titre public émané des princes et seigneurs. — Acte délivré par l'Université, par une faculté ou par une société littéraire conférant un titre ou un grade : — *de bachelier, de licencié, de docteur*.

DIPTÈRE, s. m.; hist. nat., nom des insectes à deux ailes, comme les mouches, les taons, les cousins, etc. — Archit., espèce de temple, chez les Grecs et les Romains, avec une double aile de chaque côté.

DIPTYQUES, s. m. pl., tablettes à écrire chez les anciens Romains et composées de deux feuilles. — Registres où l'on inscrivait le nom des consuls et des principaux magistrats. — Catalogue de noms de saints ou de martyrs en usage jusqu'au commencement du ^{IX}^e siècle, dont il devait être fait mémoire à la messe, en diverses circonstances. On lisait aussi à l'office les noms des vivants ou des morts pour qui il se célébrait.

DIRE, v. a., énoncer, exprimer par la parole : — *son opinion. Seul il savait —, et taire ce qu'il fallait* (Boss.) *Il me semble qu'on DIT les choses plus finement qu'on ne peut les écrire* (La Br.) *L'art de bien —*, l'éloquence. || Poét., parler; raconter : *je dis, et l'on me crut* (Boil.) *Quiconque ne voit guère n'a guère à — aussi* (La F.) *A-t-il bientôt DIT ?* aura-

t-il bientôt fini de parler? Prov. : *qui ne dit mot, consent, se faire, c'est consentir*. — Prononcer, faire entendre; exprimer par écrit : *je ne dis plus qu'un mot* (Rac.) *Vous dites là-dessus, dans votre ouvrage, d'excellentes choses. Votre lettre, qui dit beaucoup, en fait entendre davantage* (Volt.) — Réciter, raconter : — *sa leçon ; — la messe, la célébrer*. || *Ce chanteur DIT bien la romance. Je vous ai DIT tout ce qui s'est passé. On DIT, le bruit court ; et subst., c'est un on DIT. Poét. : je DIRAI les exploits de ton règne paisible* (Boil.) *Qui pourra le — à la postérité?* (Boss.) — Penser, croire : *qu'en dis-tu ? Je ne sais que — de cela. On DIRAIT, à l'entendre, qu'il peut tout faire* (Ac.) *Se moquer du qu'en DIRA-T-ON*, de l'opinion. — Ce verbe se met souvent en apostrophe ou entre parenthèses pour donner plus de rapidité : *je crains Dieu, DITES-VOUS, sa vérité me touche* (Rac.) *Un tien vaut, ce DIT-ON, mieux que deux tu l'auras* (La F.) — Avertir, prévenir : *allez lui — de venir me parler. Qu'on lui DISE que je l'attends*. — Faire entendre, insinuer, exprimer une opinion : *que veux-tu — ? Qu'est-ce à — ? Que DIRAIT-ON de vous?* (Rac.) — Indiquer, exprimer, manifester; signifier, en parlant des choses : *tous ces ornements ne DISENT rien. Cette femme a de beaux yeux, mais ils ne DISENT rien* (Ac.) *Leur silence vous en DIT assez* (Id.) *Mes pleurs et mes soupirs vous DIRONT mieux le reste* (Corn.) *Cela ne DIT rien au cœur, cela ne le touche pas*. — Affirmer, prétendre : *il DIT n'avoir jamais été en Angleterre*. — Abs., *cela va sans —, il va sans — que...* cela se comprend si bien qu'il n'est pas nécessaire de le stipuler. *DISONS-LE, puisqu'il faut le —. Cela soit DIT en passant. Disons mieux, loc. qui, s'intercalant dans les discours, peut donner plus de force à la pensée. Trouver à dire : il y a, il y aurait bien à —, à blâmer, à reprendre. Il n'y a pas à —, à faire des observations. Si le cœur vous en DIT, si vous en avez envie. C'est-à — que, loc. conj. qui annonce l'explication de ce qui vient d'être dit. — Se —, v. pr., être dit : *ces choses ne se DISENT pas. Ce mot ne se DIT plus. Cela se DIT partout*. — Dire à soi-même : *on se DIT en son cœur : je suis, et il n'y a que moi sur la terre* (Boss.) — Se faire passer pour : *il se DIT médecin, le parent d'un prince. Quelques auteurs qui se DISENT ecclésiastiques et théologiens* (Boss.)*

DIRE, s. m.; dr., ce qu'on avance, ce qu'on déclare : *le — du défendeur, des témoins*. — Assertion, avis : *c'est le — de tout le monde. Au — des experts*, selon leur avis; à — *d'experts*, en vertu d'une décision d'experts. *Le bien faire vaut mieux que le bien —*, une bonne action vaut mieux qu'un beau discours.

DIRECTE, E, adj., qui est en ligne droite, qui ne fait aucun détour : *chemin — ; route, voie DIRECTE. Tout corps en mouvement tend à se mouvoir en ligne —* (Cond.) *Communication, correspondance*. — || *Immédiat : reproche — ; attaque —. Argument — ; preuve —*. — Optique, astron., *rayon — ; mouvement —*. — Dr., *ligne —*, celle des ascendants et des descendants. — Gramm., *régime —*, celui qui complète la signification du verbe sans le secours d'aucune préposition. *Discours —*, où l'on parle à la première personne. — Malhém. : *la raison — des deux quantités*, le rapport de la première quantité à la seconde, dans l'ordre direct où elles sont énoncées.

DIRECTEMENT, adv., d'une manière directe ou immédiate; sans intermédiaire : *jamais Louis XI n'allait — à son but ; correspondre — avec quel-*

qu'un. = Positivement, entièrement : *les deux pôles sont — opposés* (Ac.) *Cette maison est — en face du palais.*

DIRECTEUR, TRICE, s., celui, celle qui dirige une administration : — *de la Banque*; — *d'un théâtre.* — *de l'Académie française*, son président. = — *de conscience*, ou abs., ecclésiastique qui dirige la conscience d'une personne. = Membre du Directoire exécutif.

DIRECTION, s. f., ligne suivant laquelle un corps se meut. = Tendance à se porter vers un point déterminé : *la — d'un oiseau qui vole.* *Suivre la même —.* *Les grands fleuves prennent leur — vers la mer* (Buff.) Être dans la — *d'un objet, l'avoir en face.* || Prendre une bonne, une mauvaise —, adopter une bonne manière de se conduire. = Action de diriger; conduite en chef, administration : *avoir la — d'une affaire, d'un établissement.* *Je te remets l'entière — de ma conduite* (J.-J.) *La — générale des postes.* = Circonscription ou étendue d'une administration. — *d'une conscience*, charge de conduire une âme dans la voie du salut. = Place d'un directeur : *solliciter, obtenir une —.* = Phys. : — *de l'aimant*, propriété qu'a l'aimant de se tourner dans une direction déterminée lorsqu'il est libre de se mouvoir.

DIRECTOIRE, s. m., conseil chargé d'une direction publique : *le — fédéral de la Suisse.* = *Le — exécutif*, ou abs., le —, pouvoir exécutif, créé par la Constitution de l'an III, et qui régît la République française du 27 octobre 1795 au 11 novembre 1799. = Livre qui règle l'office pour toute l'année.

DIRECTORAT, s. m., dignité, fonctions de directeur; leur durée.

DIRECTORIAL, E, adj., qui concerne le Directoire; qui appartient à un directeur : *arrêté, pouvoir —.* *Députés directoriaux.*

DIRIGEANT, E, adj., qui dirige : *ministre —.*

DIRIGER, v. a., tourner d'un côté; faire prendre une direction : — *ses pas vers un endroit, ses regards sur un objet.* *Qui dirige chez moi Pif et le chèreuseuil* (Boil.) || — *les événements* (Volt.) — *son attention sur quelque chose.* = Conduire, guider, administrer : — *quelqu'un*; — *un char, une entreprise, des travaux, un théâtre, une maison de banque.* || Régler : — *des études.* — *ses passions* (Buff.) — *les opinions des hommes* (Volt.) *De bons sentiments mal dirigés font faire aux enfants le premier pas vers le mal* (J.-J.) = Être le directeur, le confesseur : — *la conscience de quelqu'un.* = Se —, v. pr., prendre une direction : *il se dirigea vers la ville, vers le jardin.* *Nous traversâmes des bois d'oliviers en nous dirigeant au midi* (Chat.) = Être dirigé : *le style du cadran solaire horizontal doit se — au nord.*

DIRIMANT, E, adj., qui rompt, qui annule : *empêchement —*, qui entraîne la nullité d'un mariage.

DISCALE, s. f.; comm., déchet dans le poids d'une marchandise produit par l'évaporation.

DISCALER, v. n., éprouver du déchet dans le poids, en parl. des marchandises : *cette soie a discalé de deux onces.*

DISCERNEMENT, s. m., action, faculté de discerner : *on ne saurait faire de loin le — des couleurs* (Ac.) *Pour faire le terrible — des bones et des brebis* (Mass.) || Faculté de juger, d'apprécier : *esprit de —.* *Agir avec, sans —.* *Il dut au travail un — exquis* (La Br.) *Le — du juste et de l'injuste.*

Celui qui commet un crime ne peut être puni s'il a agi sans — (Merlin).

§ **DISCERNEMENT, JUGEMENT.** Le discernement n'a rapport qu'à la théorie; le jugement regarde la pratique. Il faut du discernement dans les arts, dans la critique; il faut du jugement dans les démarches et dans les affaires de la vie.

DISCERNER, v. a., découvrir ou voir distinctement : *à peine la vue peut-elle atteindre à — la partie du ciel qui les sépare* (Fén.) || Faire la distinction : — *le vrai du faux, le flatteur d'avec l'ami.* — *le vrai mérite* (La Br.) = Se —, être discerné : *le vrai, l'utile et l'agréable réunis ne se discernent plus du beau, c'est le beau lui-même* (Id.) V. DISTINGUER.

DISCIPLE, s. m., celui qui apprend d'un autre quelque science ou quelque art libéral : *on me croit son — et je le tiens à gloire* (Corn.) *Les disciples de Platon.* Par anal., *les disciples d'Apollon, les poètes.* *Les — de Jésus-Christ, les apôtres.* *Les — de la vérité, de la foi* (Mass.) V. ÉCOLIER.

DISCIPLINABLE, adj., capable d'être discipliné, docile : *l'éléphant est de tous les animaux le plus —.*

DISCIPLINAIRE, adj., qui concerne la discipline : *peine —.*

DISCIPLINE, s. f., instruction et direction morale : *le caprice des enfants n'est jamais l'ouvrage de la nature, mais d'une mauvaise —* (J.-J.) = Règle de conduite, lois qui régissent certains corps : *la — ecclésiastique; la — militaire; la — du collège.* *La — fait la force des armées. Il sut faire garder la — aux gens de guerre* (Boss.) Par ext., *la — des mœurs périt* (Mass.) = Instrument de flagellation, coups de cet instrument : *donner, recevoir la —.*

DISCIPLINER, v. a., régler : — *sa maison, un couvent.* = Soumettre à la discipline : — *les jeunes gens, les militaires.* = Donner la discipline. = Se —, v. pr., être discipliné, se soumettre à la discipline. = Se donner des coups de discipline.

DISCOBOLE, s. et adj. m., athlète qui faisait profession de lancer le disque et d'en disputer le prix dans les jeux de la Grèce : *un —.* *Un athlète —.*

DISCOÏDAL, E, adj., qui a de la ressemblance avec un disque.

DISCOÏDE, adj., qui a la forme d'un disque. = Bot. qui a deux faces aplaties parallèles.

DISCONTINU, E, adj., qui n'est pas continu.

DISCONTINUATION, s. f., interruption, cessation pour un temps.

DISCONTINUER, v. a., interrompre momentanément : — *un travail*; — *des études.* Abs., — *d. travailler. Parler sans —.* = V. n., cesser, en parlant des choses : *la pluie, la guerre n'a pas discontinué.* V. CESSER.

DISCONTINUITÉ, s. f., manque de continuité.

DISCONVENANCE, s. f., défaut de convenance : — *de style.* = Disproportion : — *d'âge, d'humeur.*

DISCONVENIR, v. n., ne pas convenir de quelque chose : — *d'un fait.* *Vous ne sauriez — que ce remède ne soit meilleur que tous les autres* (Sév.)

DISCORD, s. m.; vieux, désaccord : *chacun s'échauffe en ce —* (Corn.)

DISCORD, adj. m.; mus., qui n'est pas d'accord : *instrument —.*

DISCORDANCE, s. f., caractère de ce qui est discordant : — *des sons, des couleurs, des parties d'un édifice.* || — *des esprits, dans les opinions.*

DISCORDANT, E, adj., qui n'est pas d'accord qui manque d'harmonie : *piano —; voix discord-*

DANTE, *Conteurs DISCORDANTES*. || *Caractères, pouvoirs DISCORDANTS. Humeurs DISCORDANTES.*

DISCORDE, s. f., opposé de *concorde*, division des cœurs, dissentiment : *semer la —*. *La — est partout* (Volt.) *Vous qui livrez la terre aux DISCORDES civiles* (Corn.) *Ma fuite arrêtera vos — fatales* (Rac.) = Déesse fabuleuse, cause des dissensions : *la — à l'aspect du calme qui l'offense fait siffler ses serpents* (Boil.) || Fam., *pomme de —*, sujet ou occasion de discorde.

DISCORDER, v. n.; mus., être discordant. || Être en désaccord. Se dit de caractères, des humeurs.

DISCOURS, s. m., personne qui parle et promet beaucoup. **V. PARLEUR**. = Personne qui dit agréablement et qui affecte de bien parler : *il fait le beau —*. = Adj. : *son amitié n'est pas de ces passions DISCOURSIVES qui s'évaporent en beaux sentiments* (Fléch.)

DISCOURIR, v. n., parler avec étendue sur quelque matière : — *sur l'immortalité de l'âme* (Ac.) *Il DISCOURT des mœurs de cette cour* (La Br.) Abs. : *pour bien parler, il ne faut pas trop —*. *Sans tant —, occupons-nous de vous* (Sév.)

DISCOURS, s. m., suite de paroles préparées pour exprimer sa pensée : *si j'ai de l'amour pour la vertu, je le dois aux impressions que ses — faisaient sur moi* (Mont.) = Composition oratoire : — *écrit*. *Le — que je fis à l'Académie* (La Br.) *Le — de Bossuet sur l'Histoire universelle*. = Propos de conversation, entretien : *les — de l'amitié, de l'envie; des — pleins d'extravagances. Brisons-là ce —* (Mol.) = Gramm., *les dix parties du —*, les différentes espèces de mots. = Fam., vaines paroles : *vous me promettez monts et merveilles, — que tout cela, ce n'est que —* (Ac.)

§ **DISCOURS, HARANGUE, ORAISON**. *Discours* est le genre; *harangue* et *oraison* sont des espèces. Le *discours* traite d'un sujet important ou frivole. La *harangue* est un discours d'apparat. L'*oraison* est le discours oratoire des anciens.

DISCOURTOIS, E, adj., qui manque de courtoisie : *parle, est-ce toi, — chevalier?* (Volt.)

DISCOURTOISIE, s. f., manque de politesse : *ce serait une notable — de faillir à vous trouver chez vous* (Montaig.)

DISCRÉDIT, s. m., diminution de crédit : *tomber dans le —*. — *d'un ministre, des billets d'un négociant*. || — *d'un système, d'une opinion*.

DISCRÉDITER, v. a., faire tomber en discrédit; rendre le crédit difficile : — *une marchandise, un papier-monnaie*.

DISCRET, ÈTE, adj., retenu dans ses paroles et dans ses actions : *être — sans être mystérieux*; fam., *en sage et discrète personne*. Par anal. : *sa conduite a été fort —*. = Qui sait garder un secret : *un homme —, une femme —*. *Choisissez des confidentes DISCRETS* (Rac.) || Père —, mère —, religieux, religieuse qui assiste au conseil du supérieur, de la supérieure. = Math., *quantité —*, qui se compose de parties séparées. = Méd., *variole —*, dont les pustules sont distinctes et séparées les unes des autres.

DISCRÈTEMENT, adv., avec discrétion, réserve : *parler, agir —*.

DISCRÉTION, s. f., retenue judicieuse dans les paroles et les actions : *agir avec —*. || *Se mettre à la — de quelqu'un*, se livrer entièrement à sa volonté. *S'en remettre à la — de quelqu'un*, s'en rapporter à son jugement dans une affaire. = Habitude de garder le silence : *fiez-vous à ma —* (Volt.) =

Enjeu indéterminé qu'on laisse à la volonté de celui qui gagne : *gagner, perdre une —*. = **A —**, loc. adv., autant qu'on veut : *pour le pain, vous en aurez à —* (Ac.) *Se rendre à —*, se mettre à la merci du vainqueur. *Vivre à —*, se dit des soldats qui se font donner ce qu'ils veulent là où ils sont logés.

§ **DISCRÉTION, RÉSERVE, RETENUE**. La *discrétion* nous impose certaines règles de prudence vis-à-vis de nos semblables. La *réserve* nous porte à agir avec circonspection. La *retenue* nous apprend à gouverner et à réprimer nos penchants et nos passions.

DISCRÉTIONNAIRE, adj.; dr., *pouvoir —*, faculté donnée à un juge de décider en certains cas, selon sa volonté particulière.

DISCRÉTOIRE, s. m., lieu consacré aux assemblées des supérieurs de certaines communautés. = Cette assemblée elle-même.

DISCULPATION, s. f., action de disculper. = État de la personne disculpée.

DISCULPER, v. a., justifier d'une faute imputée : *cette dernière action l'a pleinement DISCULPÉ dans le public*. — *un homme d'un travers ridicule* (La Br.) *Quoi qu'il arrive, la nourrice est DISCULPÉE* (J.-J.) = Se —, v. pr., se justifier d'une faute.

DISCURSIF, IVE, adj.; log., qui tire une proposition d'une autre par le raisonnement. = Qui emploie les règles de la dialectique : *la théologie est essentiellement DISCURSIVE* (Fén.) = En style de dévotion, agité, inquiet : *actes empressés et DISCURSIFS* (Id.)

DISCUSSION, s. f., action de discuter; examen critique : — *littéraire*; — *d'un projet de loi*. *La doctrine des uns exige la —, celle des autres la soumission* (J.-J.) = Débat, contestation : *ils ont eu une — au jeu*. *Leur activité se nourrit des éternelles et subtiles DISCUSSIONS de leurs intérêts* (Barth.) = Dr., recherche des biens d'un débiteur pour les faire vendre en justice.

DISCUTABLE, adj., qui peut être discuté.

DISCUTER, v. a., examiner une question, en débattre le pour et le contre : — *une affaire, une question*. — *un point de droit, un projet de loi*. *Le merveilleux disparaît dès qu'on le DISCUTE* (Volt.) Abs. : *DISCUTONS et ne disputons pas*. = Dr., — *les biens d'un débiteur*, les rechercher pour les faire vendre en justice.

DISERT, E, adj., qui parle avec facilité et élégance : *homme —*. *Il est plus — qu'il n'est éloquent*. = Qui est dit ou fait avec élégance : *un discours —*. *Conversation DISERTE*.

DISERTEMENT, adv., d'une manière diserte.

DISETTE, s. f., manque de vivres, et particul. des subsistances de première nécessité : *une — affreuse*. *Année de —*. || — *de mots, d'idées, de talents*. *Il n'y a point, pour une nation, de pire — que celle des hommes* (J.-J.) = Pauvreté, indigence : *la — au teint blême* (Boil.) **V. PAUVRETÉ**.

§ **DISETTE, FAMINE**. *Disette* exprime une grande rareté et une grande cherté de vivres, au lieu que *famine* indique qu'ils sont épuisés et qu'on n'en trouve plus à aucun prix. La *famine*, produite par la *disette*, rappelle la faim, ses souffrances et même le genre de mort qui en est la suite.

DISETTEUX, EUSE, adj.; vieux et peu us., qui manque des choses nécessaires : *la vie pauvre et DISETTEUSE des sauvages* (Rayn.)

DISEUR, EUSE, s., celui, celle qui dit : *un — de bons mots* (La Br.) *Un prétendu bel esprit, un — de riens* (J.-J.) *DISEUSE de bonne aventure*, femme qui prédit l'avenir. *Vous n'êtes point une —, vous êtes assez sincère* (Sév.) *Toutes ces DISEUSES*

de grands mots sont plus grandes faiseuses encore, crois-moi (Mirab.) Un beau —, un homme qui affecte de bien dire.

DISGRÂCE, s. f., perte des bonnes grâces d'une personne puissante : *tomber en* — (Ac.), et par anal. : *ce jeune homme a encouru la — de son père.* = Infortune, malheur : *chaque homme s'instruit par les DISGRÂCES* (Duel.) *Se mettre au-dessus des —* (Mass.) *Ne plaignons plus ses — qui font maintenant sa félicité* (Boss.) = Mauvaise grâce.

DISGRACIÉ, E, adj., qui n'est plus en faveur : *courtisan, ministre* —. *Rien n'est bien d'un homme* — (La Br.) = S. m., les DISGRACIÉS occupent souvent les autres du récit de leurs DISGRÂCES (Ac.)

DISGRACIER, v. a., priver de ses bonnes grâces : *son imprudence le fit* —. *Le roi l'a DISGRACIÉ* (Ac.) || *La nature l'a DISGRACIÉ. Il est DISGRACIÉ de la nature*, ou abs. DISGRACIÉ, il a un aspect désagréable.

DISGRACIEUSEMENT, adv., d'une manière disgracieuse.

DISGRACIEUX, EUSE, adj., qui manque de grâce, qui est désagréable à la vue : *femme DISGRACIEUSE*. || Désagréable, fâcheux : *événement* —, *aventure DISGRACIEUSE*.

DISJOINDRE, v. a., séparer ce qui était joint. = Dr., séparer deux ou plusieurs causes. = Se —, v. pr., cesser d'être joint.

DISJONCTIF, IVE, adj.; gramm., se dit des mots qui séparent les idées tout en unissant les expressions : *mot* —. *Les conjonctions DISJONCTIVES sont : ou, soit, ni.* = S., un —. *La DISJONCTIVE.*

DISJONCTION, s. f., séparation de deux choses qui étaient jointes. = Dr., séparation de deux causes.

DISLOCATION, s. f., luxation d'un os. = Séparation des pièces d'une machine. || Démembrement : — *d'un État.* — *d'une armée*, répartition de ses corps en divers cantonnements.

DISLOQUER, v. a., démettre, déboîter, en parl. des os, des membres du corps. Par anal. : — *une machine.* || — *une armée*, la diviser, en réduire les cadres. = Se —, v. pr., se déboîter, se démettre : *il s'est DISLOQUÉ le bras.* || Être DISLOQUÉ, tout DISLOQUÉ, être infirme d'un ou de plusieurs membres par suite de dislocation.

DISPARAÎTRE, v. n., cesser de paraître, se dérober à la vue, devenir invisible : *la comète a DISPARU. Bientôt le rivage DISPARUT à nos yeux* (Ac.) *Que de peuples ont DISPARU de la terre!* (Mass.) || Être effacé, éclipsé : *tout DISPARAIT dans Rome auprès de sa grandeur* (Rac.) = Se retirer, s'éloigner : *il sait — le moment qui précède celui où il serait de trop quelque part* (La Br.) || — *du monde, de la scène du monde*, cesser d'y jouer un rôle. || Ne plus se trouver : *mon prapriété a DISPARU.*

DISPARATE, s. f., manque de rapport, de conformité, de parité : *ses actions et ses discours forment une étrange* — (Ac.) = Adj. : ornements, choses bien DISPARATES.

DISPARITÉ, s. f., inégalité, différence entre des choses qu'on compare.

DISPARITION, s. f., action de disparaître : *la — d'une comète. Sa subite — alarma sa famille* (Ac.) *La — de cet astre jetait l'effroi dans le cœur des peuples sauvages* (B. de St-P.)

DISPENDIEUX, EUSE, adj., qui occasionne beaucoup de dépenses : *voyage* —.

DISPENSARE, s. m.; méd., ouvrage où se trouvent les formules des préparations officinales. =

Établissement de charité où on donne des consultations et où on distribue gratuitement des médicaments.

DISPENSATEUR, TRICE, s., celui, celle qui dispense ou distribue : *le — des grâces, le — des finances du prince* (La Br.) *Bonne, sage DISPENSATRICE.* = Celui qui ordonne, règle : *le souverain — des choses humaines* (Mass.)

DISPENSATION, s. f., distribution, répartition : *la — des aumônes, des grâces, des récompenses. La — que Dieu fait de ses biens* (La Br.)

DISPENSE, s. f., exemption de la règle ordinaire : — *d'âge.* — *de bans.* *On n'a point pour la mort de DISPENSES de Rome* (Mol.) = Permission qu'on donne par dérogation à la règle : — *d'épouser une parents.*

DISPENSER, v. a., départir, distribuer : — *des grâces* (Boss.) *Il DISPENSE des lois* (Corn.) *Dieu DISPENSE les biens et les maux selon les forces et les faiblesses des hommes* (Fléch.) *Tu dispenses avec justice tes châtimens et tes bienfaits* (Rac.) *Il leur DISPENSE avec mesure et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits* (Id.) = Exempter de la règle ordinaire : — *du jeûne.* || **DISPENSEZ-MOI** de faire telle chose. *Je vous DISPENSE de raconter cette action* (La Br.) = Se —, v. pr., s'exempter : *elle s'en est DISPENSÉE. Nous querrellons les malheureux pour nous — de les plaindre* (Vauv.)

DISPERSER, v. a., jeter çà et là, répandre : — *de l'argent, des pièces de monnaie.* || *Le printemps nous DISPERSE et l'hiver nous rallie* (Del.) = Envoyer en divers lieux ; séparer : — *des troupes dans différents villages. Sa bibliothèque va être DISPERSÉE* (Ac.) *Et cent mille Romains, en cent lieux DISPERSÉS* (Rac.) = Mettre en désordre, en fuite : — *les ennemis* (Volt.) = Se —, v. pr., *les nuages se DISPERSENT. Les ouailles se sont DISPERSÉES* (La Br.)

DISPERSION, s. f., action de disperser ; état de ce qui est dispersé : *la — d'une armée, d'une flotte.* = DISPERSIONS, parties dispersées : *qu'importe que les — d'Israël se rassemblent* (Mass.) = Phys., *la — de la lumière.*

DISPONDÉE, s. m., double spondée.

DISPONIBILITÉ, s. f., qualité, état de ce qui est disponible : — *de biens.* = État de tous les fonctionnaires qui sont écartés de la position qu'ils occupaient, et qui attendent un autre emploi : *mettre quelqu'un en —.* = Milit., *être en —,* en non-activité, mais pouvant être rappelé sous les drapeaux.

DISPONIBLE, adj., dont on peut disposer : *cette somme est —. J'ai cent francs de DISPONIBLES.* = En état de disponibilité ; en parl. des personnes.

DISPOS, adj. m., agile, alerte : *toujours frais et —. Les danseurs de corde, les sauteurs et les voltigeurs doivent être fort —* (Trév.)

DISPOSÉ, E, adj., en tel ou tel état de santé : *je me sens bien, mal* —. = Prêt, décidé à : *être — à quelque chose.* = Intentionné : *être bien ou mal — pour quelqu'un.*

DISPOSER, v. a., arranger, placer d'une certaine manière : — *avec goût, avec art. Dieu, en créant le monde, a DISPOSÉ toutes choses dans cet ordre admirable où nous les voyons* (Boss.) = Préparer à ou pour : *cette salle fut DISPOSÉE pour le spectacle, pour la réception du prince.* — *quelqu'un à la mort.* = Engager à : *DISPOSEZ vos amis à bien faire* (Corn.) = Faire ce que l'on veut de quelqu'un ou de quelque chose : *Dieu DISPOSE des empires* (Mass.) *Dieu a DISPOSÉ de lui, l'a appelé à lui.* Prov. : *l'homme*

propose, Dieu DISPOSE. = Donner, aliéner : *les mineurs ne peuvent — de leur bien* (Ac.) Par anal. : *l'homme* DISPOSE des éléments par son industrie (Buff.) DISPOSEZ de moi pour vous servir. = Se —, v. pr., se préparer : *il se disposait à partir.* = Se placer, s'arranger d'une certaine manière : *les troupes se disposent en bataille.* = Être préparé : *tout se dispose pour recevoir M. le duc* (Sév.) V. PRÉPARER.

DISPOSITIF, s. m.; dr., partie d'une loi, d'une ordonnance, d'un arrêté qui en contient les dispositions.

DISPOSITION, s. f., action de disposer, d'arranger, de placer en un certain ordre : — *des organes, des parties du corps, d'une machine, de la bataille.* || — *des figures d'un tableau, d'un bas-relief.* = Situation : *l'effroyable — des lieux* (Boss.) = Faculté, droit de disposer : *tout est à votre —.* *Il est entièrement à ma —.* = État de la santé : *il est en bonne, en mauvaise —.* || — *des esprits, des affaires.* *Il a de bonnes dispositions pour vous.* = Aptitude; inclination : *il est doué des plus heureuses —.* *Il a des — pour la musique.* || Propension : *trop d'indulgence pour le coupable annonce une grande — à Pétre* (La Br.) = Résolution : *je le confirmerai dans ces — louables* (J.-J.) = Dessein : *quand je suis entré, il était en — de sortir.* || Préparatifs : *faire ses — pour partir.* = Dr., action de disposer de son bien : — *testamentaire, — entre-vifs.* || Point réglé par une loi, par un arrêté : *la loi des douze Tables contient des — très-cruelles* (Mont.) = Rhét., arrangement d'une œuvre littéraire : — *des scènes d'une pièce. — d'un discours, d'un poème.* = Méd. : *voilà un pouls qui marque de la — à la fièvre.*

DISPROPORTION, s. f., défaut de proportion, d'égalité, de convenance : — *d'âge, de talents, de fortune.*

DISPROPORTIONNÉ, E, adj., qui manque de proportion, d'égalité, de convenance : *âge, partage, mariage —.* *Des conditions étrangement DISPROPORTIONNÉES* (La Br.)

DISPROPORTIONNER, v. a., ôter les proportions : — *les conditions.*

DISPUTABLE, adj., qui peut être disputé, contesté : *cela n'est pas —.*

DISPUTAILLER, v. n.; fam., disputer souvent et sur des choses peu importantes.

DISPUTANT, E, adj., qui a l'habitude de disputer. = S., *j'ai dit aux disputants* (Volt.)

DISPUTATION, s. f.; néol., argumentation véhémente de la tribune et du barreau.

DISPUTE, s. f., débat entre des personnes qui diffèrent d'avis : *les opinions divergentes produisent la —.* *On s'instruit par la —* (La Br.) *Connaissez-vous un homme plus foudroyant dans la —?* (J.-J.) *LES DISPUTES de l'école.* = Querelle : *il fut tué dans une —.*

§ **DISPUTE, DISCUSSION, CONTROVERSE.** La dispute est un combat en paroles, un combat d'opinions. La discussion, une dispute réfléchie et exacte qui a rapport aux affaires. La controverse est une dispute suivie, réglée sur des sujets religieux ou philosophiques.

DISPUTER, v. n., raisonner pour ou contre sur divers objets; être en débat avec quelqu'un : — *contre quelqu'un.* *Les savants disputent et disputent* (Volt.) *Je ne dispute point avec des gens qui font un livre tous les mois* (Malh.) — *sur la pointe d'une aiguille, sur des choses sans importance.* || Rivaliser, lutter : *ils osent — avec vous de faste et de*

magnificence (Mass.) = V. a., lutter pour acquérir ou pour conserver quelque chose : — *un prix, une place. — sa vie. — l'empire du monde* (Boss.) *La victoire fut longtemps disputée.* || — *le terrain,* se défendre pied à pied, et au fig., soutenir ses opinions, ses intérêts. — *le pas,* prétendre passer le premier. *Le — à quelqu'un,* prétendre l'égaliser. = Contester, refuser : *les races futures disputent à la plupart des souverains les titres et les honneurs que leur siècle leur aura déferés* (Boss.) = Se —, v. pr. *Se — le prix.* *Deux rivaux se disputent sa main.* *Les sauvages se disputent leurs forêts, les nomades leurs pâturages* (Cuv.) || Se quereller : *ils passent leur vie à se —.* Se dit aussi des choses : *mille objets divers se disputaient nos regards* (Ac.)

§ **DISPUTER, SE DISPUTER.** On dispute avec calme sur une chose. On se dispute à propos d'une chose avec violence, avec animosité, quelquefois jusqu'à en venir aux coups.

DISPUTEUR, EUSE, adj.; fam., qui aime à disputer, à contredire : *un esprit —* (J.-J.) *La disputeuse ville d'Alexandrie* (Volt.) = S., querelleur, querelleuse; peu us.

DISQUE, s. m., espèce de palet très-pesant que les anciens s'exerçaient à lancer. = Corps apparent d'un astre : *le — du soleil, de la lune.* || Toute chose ayant la forme d'un disque. = Bot., centre d'une fleur radiée.

DISQUISITION, s. f., recherche exacte d'une vérité : — *philosophique, mathématique.*

DISSECTEUR, s. m., instrument pour disséquer.

DISSECTION, s. f., action de disséquer. = État d'un corps disséqué.

DISSEMBLABLE, adj., qui n'est pas semblable; qui diffère de beaucoup.

DISSEMBLANCE, s. f., manque de ressemblance.

DISSÉMINATION, s. f., action de disséminer : — *des graines.* || Dispersion.

DISSÉMINER, v. a., répandre çà et là; éparpiller : — *des graines, des troupes.* || — *des erreurs.*

DISSENSION, s. f., discorde, querelle suscitée par la diversité des sentiments, des intérêts : — *domestique.* *DISSENSIONS civiles.* *La médisance jeta la — dans les cœurs* (Mass.)

DISSÉNTIMENT, s. m., différence de sentiments et d'opinions : *on peut être en — sans être en dissension.* = S. pl., prétentions opposées : *les DISSÉNTIMENTS font naître les dissensions.*

DISSÉQUER, v. a., ouvrir, diviser les parties d'un cadavre ou d'une plante pour en étudier la structure. || — *un discours, un ouvrage, en faire l'analyse, la critique.*

DISSÉQUEUR, s. m., celui qui dissèque.

DISSERTATEUR, s. m., celui qui disserte : *ennuyeux —.*

DISSERTATION, s. f., examen attentif, de vive voix ou par écrit, d'une question d'histoire, de philosophie, etc. : *madame Dacier se disposait à faire une — bien longue et bien froide pour prouver que l'Amphitryon de Plaute est supérieur à celui de Molière* (Volt.)

DISSERTER, v. n., faire une dissertation; parler avec méthode sur un point particulier d'une science, d'un art : — *sur le bien et le mal.*

DISSIDENCE, s. f., scission; grave différence d'opinions : — *fâcheuse.*

DISSIDENT, E, adj., qui fait scission, qui est en dissidence : *faction, secte DISSIDENTE.* = S., *les presbytériens sont des DISSIDENTS en Angleterre* (Ac.)

DISSIMILAIRE, adj., peu us., qui est d'un autre genre, d'une autre espèce.

DISSIMILITUDE, s. f.; rhét., dissemblance.

DISSIMULATEUR, **TRICE**, s.; peu us., celui, celle qui dissimule.

DISSIMULATION, s. f., action de dissimuler; art de cacher ses desseins, ses sentiments : *la — est indigne d'un honnête homme* (Fén.) *Élisabeth, reine d'Angleterre, mettait la — au nombre des qualités nécessaires à un souverain pour régner* (Volt.)

DISSIMULÉ, **E**, adj., qui est accoutumé à dissimuler : *homme, caractère —*. = S., personne dissimulée.

DISSIMULER, v. a., celer, cacher, ne pas laisser apercevoir ses sentiments, ses desseins : — *sa haine. — sa faiblesse, ses défauts* (Fléch.) Abs., *qui ne sait pas —, ne sait pas régner* (Louis XI). = Faire semblant de ne pas remarquer : — *un affront, une injure*. = Cacher ou rendre moins apparent : *cette robe dissimule les défauts de la taille* (Ac.) = Se —, v. pr., se cacher à soi-même : *il y a des jalousies que nous nous dissimulons par fierté* (Mass.) = Être caché : *sa joie lui échappe, et ne peut plus se —* (La Br.)

DISSIPATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui gaspille sa fortune mal à propos : *on fait le — ruiné*. = Adj., *un homme —, une femme dissipatrice*. V. PRODIGUE.

DISSIPATION, s. f., évaporation, déperdition : — *des esprits, de la lumière*; peu us. = Action de dissiper; dépenses folles : — *des biens, des finances*. *Se ruiner par ses dissipations*. = Distraction; vie dissipée : *il vous faut de la —* (Volt.) *Vivre dans la —*.

DISSIPÉ, **E**, adj., peu capable d'application : *esprit —*. = Adonné aux plaisirs : *mener une vie dissipée*.

DISSIPER, v. a., éparpiller, faire évanouir : *le soleil dissipe les nuages, les brouillards, les ténèbres*. *Comme le vent dans l'air dissipe la fumée* (Rac.) || — *les doutes, les illusions*. = Défaire, disperser : — *une armée, une faction*. = Consumer en folles dépenses : — *son bien, son patrimoine*. || — *son temps, sa jeunesse*. = Distraire, récréer : — *l'ennui, les esprits*. *Je n'ai jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'ait dissipé* (Mont.) Abs., *le jeu, la danse, la promenade dissipe*. = Se —, v. pr., être dissipé, se disperser : *le brouillard s'est dissipé*. *La foule se dissipe*. || *Mes craintes se dissipèrent*. *Les préjugés sont lents à se —*.

§ **DISSIPER, GASPILLER, DILAPIDER**. Les trois mots signifient dépenser d'une manière blâmable. On *dissipe* un bien en le détruisant d'une façon quelconque. On *gaspille* celui qu'on administre mal, et on *dilapide* de grands biens, les finances de l'État, le Trésor public, une belle dot.

DISSOLU, **E**, adj., livré à la dissolution, à la débauche : *homme —; femme dissolue*. Par anal., *vie dissolue; mœurs dissolues*.

DISSOLUBLE, adj., qui peut se dissoudre : *l'iode est — dans l'eau*.

DISSOLEMENT, adv., d'une manière dissolue.

DISSOLUTIF, **IVE**, adj. V. DISSOLVANT.

DISSOLUTION, s. f., séparation des parties d'un corps qui se dissout : *la — de la potasse, des végétaux*. *Tomber en —*. = Chim., action de dissoudre une substance dans ou par une autre : *mettre en —, faire une —. — de savon*. = Rupture, ruine : — *d'une société, de la communauté, d'un mariage. — du corps et de l'âme, séparation du corps et de*

l'âme. *L'État parut menacé d'une entière —*. || Dérglement des mœurs : *être plongé dans la —*. *Des villes célèbres par leurs dissolutions* (Bass.)

DISSOLVANT, **E**, adj.; chim., qui a la propriété de dissoudre : *corps —*. *L'action dissolvante de l'eau*. = S., m. *Buvez de l'eau abondamment, c'est un — universel* (Les.) || *L'agiotage est le — le plus actif de la morale et de la fortune publique* (Rayn.)

DISSONANCE, s. f.; mus., faux accord : *la septième est une —* (Ac.) || — *dans le style*, mélange disparate du sérieux et du badin, du noble et du trivial.

DISSONANT, **E**, adj.; mus., qui forme dissonance : *notes dissonantes*.

DISSONER, v. n.; mus., former dissonance.

DISSOUDRE, v. a., diviser un corps solide ; opérer la division des molécules d'un corps : *l'eau dissout le sucre*. *L'humidité dissout le sel*. *L'eau régale dissout l'or* (Buff.) = Méd., — *un engorgement*. || — *un mariage, une communauté. — une assemblée politique, le corps social. — une société* (La Br.) *Après la mort d'Alexandre, son empire fut dissous*. = Se —, v. pr., être dissous : *le sucre se dissout dans l'eau*. *Le mariage se dissout par la mort de l'un des conjoints* (Ac.)

DISSUADER, v. a., détourner par la persuasion : — *quelqu'un de l'exécution d'un projet*. *Si le premier me persuade d'abord, l'autre me dissuade tôt après, de telle sorte que je ne sais auquel des deux je dois donner tort ou raison* (Henri IV).

DISSUASION, s. f., action de dissuader; peu us.

DISSYLLABE, adj.; gramm., qui est de deux syllabes. = S. m., mot de deux syllabes.

DISSYLLABIQUE, adj.; gramm., qui a deux syllabes : *vers —*.

DISTANCE, s. f., espace, intervalle d'un lieu ou d'un temps : *ceux que la — des temps et des lieux éloigne de nos regards* (Mass.) *Tenir à —, empêcher d'approcher*. || Repousser la familiarité par une froide réserve : *ce prince sait tenir à — ceux qui l'approchent*. || Différence, inégalité : *du Créateur à la créature la — est infinie*. *L'amour rapproche les distances* (Ac.) *Vous savez combien votre puissance entre l'empire et vous avait mis de —* (Rac.)

DISTANCER, v. a., néol., mettre à une certaine distance : — *des arbres*. = Se dit d'un cheval qui, dans la course, en dépasse un autre : *ce cheval a distancé tous les autres*.

DISTANT, **E**, adj., éloigné de, en parlant des lieux, des époques.

DISTENDRE, v. a., causer une tension violente : — *des muscles, des nerfs*. = Se —, v. pr., *quand la peau se distend* (Ac.)

DISTENSION, s. f., action de distendre; état des corps qui éprouvent une tension violente. = Méd. Tiraillement, en sens opposé, des parties ligamenteuses d'une articulation, qui, portée à un certain degré, constitue l'*entorse*.

DISTILLABLE, adj., qui peut subir la distillation.

DISTILLATEUR, s. m., celui qui distille les liqueurs.

DISTILLATION, s. f., action, art de distiller : *la — se fait au moyen d'alambics, de cornues*. = Chose distillée.

DISTILLATOIRE, adj., qui appartient à la distillation : *vase, opération —*.

DISTILLÉ, **E**, adj., fig., fait avec beaucoup de soin, perlé.

DISTILLER, v. a.; chim., dégager les principes volatils d'une substance pour en recueillir les parties fixes : — de *l'eau-de-vie*. || *Poét.*, *allez piller le miel que l'abeille distille* (Boil.) || Épancher, répandre, verser : *le fiel que sa bouche distille*. Il *distille sa rage en ces tristes adieux* (Boil.) = V. n., couler goutte à goutte : *ils sont réservés à la vengeance qui distille sur eux goutte à goutte* (Fléch.)

DISTILLERIE, s. f., établissement où l'on distille. = Art, commerce du distillateur.

DISTINCT, E, adj., différent, facile à distinguer : *tout est — dans la nature*. = Clair, net : *un son —* ; *une voix distincte*. Notions distinctes.

DISTINCTEMENT, adv., d'une manière distincte, nette : *prononcer —*.

DISTINCTIF, IVE, adj., qui distingue, qui sert à faire reconnaître : *signe —* ; *marque distinctive*.

DISTINCTION, s. f., action de distinguer, de séparer : *écrire sans — de chapitres* (Ac.) = Marque distinctive : *les distinctions extérieures empêchent qu'on ne confonde l'une avec l'autre* (La Br.) = Différence entre des personnes et des choses : *le mérite met de la — entre les personnes*. = Ce qui établit une préférence, une prérogative : *la — des rangs*. *Aimer les —*. *Un officier de —*, distingué par son mérite. *Une personne de —*, personne noble. *Avoir de la —*, des manières distinguées. = Égard : *recevoir des marques de — et d'amitié*. = Log., explication des sens divers d'une proposition : *leurs — sur l'apparence et la réalité des corps sont des chimères* (J.-J.)

DISTINGUÉ, E, adj., éminent : *homme —* ; *naissance distinguée*. = Qui n'est pas commun : *air —* ; *manières distinguées*.

DISTINGUER, v. a., marquer par des caractères distinctifs *la nature a distingué les diverses races d'hommes* (Fén.) *C'est la raison qui distingue l'homme des autres animaux* (Ac.) = Reconnaître par l'action des sens : — *les voix, les odeurs*. = Discerner par l'opération de l'esprit : — *le juste et l'injuste, l'ami et l'ennemi*. *Ce savant ne savait pas — le maïs d'avec le blé*. — *la sensation du sentiment* (Buff.) = Séparer, marquer la différence : — *les temps, les qualités, les lieux*. = Élever au-dessus de, tirer d'une classe commune : *la vertu et le mérite distinguent les hommes* (Ac.) *Vos succès vous distinguent encore plus du peuple que votre sang* (Mass.) = Traiter avec distinction : *il veut être distingué et préféré* (Fléch.) = Log. : *votre proposition est trop générale* : *distinguons*. = Se —, v. pr., être distingué, être remarqué : *se — dans les lettres* (La H.) *Le mérite se distingue aisément*. *Se — des autres animaux* (La Br.) *Ils n'ont aucun moyen de se —, ni par leur naissance, ni par leur grandeur, ni par leur esprit* (Boss.)

§ **DISTINGUER, DISCERNER, DÉMÊLER**. On distingue de des signes ou de des caractères visibles ; on *discerne* ce qui est caché ou délicat, ce qu'on n'aperçoit qu'avec de la finesse et de la sagacité. On *démêle* ce qui est embrouillé, confondu et comme perdu au milieu d'autres objets.

DISTIQUE, s. m., deux vers formant un sens complet. = Adj., bot., se dit des feuilles, des fleurs, des rameaux disposés sur deux rangs opposés.

DISTORS, SE, adj., qui est de travers ou contourné : *os —, régions articulaires distorses*.

DISTORS, TE, adj.; hist. nat., qui est de travers : *coquille distorte*.

DISTORSION, s. f., déplacement violent de certaine partie du corps : — *d'un bras*.

DISTRACTION, s. f., démembrement, séparation d'une partie d'avec son tout : *demande en —*. = Inattention, inapplication : *faire une chose par —*. *Avoir des distractions*. *Voilà une — un peu forte* (Ac.) = Caractère du distrait : *la — dont la vanité se fait gloire n'est souvent que la faiblesse d'une tête de linotte* (La Br.) = Moyen de se distraire de la douleur, de l'ennui : *chercher, trouver des —*. *La lecture est la meilleure —*.

DISTRAIRE, v. a., séparer, ôter une partie d'un tout : *sur cette somme il faut — tant* (Ac.) — *quelqu'un de ses juges naturels*, le traduire devant une justice exceptionnelle. || Détourner l'esprit de ce qui l'occupait : *il ne faut pas — les gens qui travaillent*. *L'avez-vous vu — sa foi par un regard curieux ou par une parole indiscrète?* (Fléch.) || Détourner l'esprit d'une pensée triste : — *les affligés*. *Il chercha par toutes sortes de moyens à la — de sa douleur* (Ac.) = Se —, v. pr., rien ne peut le — *de ses occupations*. *Il faut vous — un peu*.

§ **DISTRAIRE, DIVERTIR, DÉTOURNER**. On *distrait* en faisant cesser l'application de l'esprit ; on *divertit* en faisant cesser la préoccupation ; mais on *détourne* en faisant abandonner un projet ou un devoir.

DISTRAIT, E, adj., inappliqué, peu attentif : *homme, enfant —* ; *femme distraite*. = Qui annonce de la distraction : *un air —*. *Des regards distraits*. = S., *la Bruyère a peint le — dans ses Caractères*. *Le — de Regnard*. V. **ABSTRAIT**.

DISTRIBUER, v. a., partager entre plusieurs, départir : — *des aumônes, des secours*. — *des vivres aux soldats, des prix à des écoliers*. = Répartir en disant : — *l'eau dans les différents quartiers de la ville*. = Dispenser : — *des grâces, des travaux*. *Ces rares talents que Dieu distribue aux hommes extraordinaires* (Boss.) = Dr. : — *un procès*, commettre un juge pour l'examiner. = Diviser et disposer en certain ordre : — *les parties d'un sujet, les ornements d'un édifice* (Ac.) — *un appartement*, affecter chacune des pièces à un usage particulier. = Impr., remplacer dans leurs cases les différents caractères après le tirage. = Peint. : — *les groupes, les lumières*, les arranger de manière qu'il en résulte un grand effet. = Se —, v. pr., se partager : *se — la besogne, les rôles*. = Se répandre, être distribué : *le sang se distribue du cœur dans les artères*. *Le médiateur par qui se distribuent les bienfaits* (Fléch.)

§ **DISTRIBUER, DISPENSER, PARTAGER, DÉPARTIR, RÉPARTIR**. On *distribue* et on *dispense* bien, en disposant les choses, les unes ici, les autres là, comme il convient, avec ordre ; on *partage*, on *départ* et on *répartit* bien, en donnant à chacun autant qu'il faut, en procédant équitablement, avec justice.

DISTRIBUTEUR, TRICE, s., celui, celle qui distribue, qui dispense : — *des grâces, des récompenses*. *Cette gloire dont le démon est le véritable —* (Pasc.)

DISTRIBUTIF, IVE, adj., qui distribue, dispense : *la justice distributive*. = Gramm., par opposition à *collectif* : *sens —*.

DISTRIBUTION, s. f., action de distribuer, de répartir, de dispenser : *la — de vivres, des prix, — du travail, des rôles, — des postes et des emplois* (La Br.) *La — du sang dans les artères*. *Je supplie Votre Majesté de faire la — de cet or à ces braves Espagnols dont la valeur vous a conservé tant d'États en un jour* (Volt.) = Dr., répartition entre les créanciers. = Division, disposition, ordonnance : *la — des parties d'un discours*. *La — d'une matière par*

chapitres. La — d'un appartement. = Peint. : *la — des jours et des ombres dans un tableau* (Ac.) = Impr., action de répartir les caractères dans leurs cassetins après le tirage.

DISTRIBUTIVEMENT, adv., qui est pris dans un sens distributif.

DISTRICT, s. m.; dr. anc., étendue d'une juridiction. || *Cela n'est pas de mon —*, de ma compétence. = Ancienne subdivision territoriale d'un département : *chef-lieu de —*.

DISTYLE, adj.; bot., qui a deux styles.

DIT, s. m., mot, maxime notable : *un — mémorable. Les dits et gestes des anciens.* || Fam. : *avoir son — et son dédit*, être sujet à revenir sur sa promesse. *Tout Normand a son — et son dédit* (La F.) = Réciit, fable; vieux.

DIT, E, adj., conclu, convenu : *c'est une chose dite. Voilà qui est —. A l'heure dite* (La F.) *C'est bientôt —*, ce n'est pas aussi facile à faire qu'à dire. = Surnommé : *Charles V — le Sage.* = Dr., dont on a déjà parlé : *le — sieur, la dite dame.*

DITHÉISME, s. m.; phil., système qui admet deux maîtres de l'univers, dont l'un est le principe du bien, l'autre celui du mal.

DITHYRAMBE, s. m.; anc., poème lyrique en l'honneur de Bacchus. = Poème qui respire l'enthousiasme, et qui diffère de l'ode par l'irrégularité des stances : *le — de Delille sur l'immortalité.*

DITHYRAMBIQUE, adj., qui appartient au dithyrambe : *chant —*.

DITO (mot ital.), adv., inv., déjà dit, énoncé.

DITON, s. m.; mus., intervalle composé d'un ton et d'un demi-ton.

DIURÉTIQUE, adj.; méd., qui augmente la sécrétion de l'urine. = S. m., un bon —.

DIURNAL, s. m., livre d'office canonial, extrait du bréviaire qui renferme les heures du jour.

DIURNE, adj., qui se fait dans un jour : *le mouvement — de la terre, des astres.* = Hist. nat., de jour : *les plantes diurnes. Les lépidoptères —.* = **DIURNES**, s. m. pl., nom donné aux oiseaux de proie qui volent et chassent le jour. = Papillons de jour.

DIVA (mot ital.), adj. et s. f.; néol., divine.

DIVAGATEUR, TRICE, adj.; néol., qui divague : *orateur —.* = S. m., un —.

DIVAGATION, s. f., action de vaguer ou de laisser vaguer çà et là. || Action de divaguer, de s'écarter de son sujet; rêverie incohérente : *se jeter, se perdre dans des divagations interminables.*

DIVAGUER, v. n., errer çà et là : *laisser — un fou, un animal malfaisant.* || Parler à tort et à travers, s'écarter de son sujet : *il ne fait que —* (Ac.)

DIVAN, s. m., tribunal, assemblée de notables en Turquie : *le — impérial*, ou simpl. *le —*, le conseil du grand seigneur, la Porte Ottomane, le gouvernement ture. = Sofa sans dossier. = Adj., *Café —*, ou abs, *divan*, s., café garni de divans.

DIVE, adj. f.; vieux, divine : *Ja — bouteille* (Rabelais).

DIVERGENCE, s. f., situation de deux lignes qui vont en s'écartant : *la — des rayons lumineux.* || Différence : *— d'opinions, d'idées.*

DIVERGENT, E, adj., se dit des lignes, des rayons qui vont en s'écartant l'un de l'autre : *rayons divergents. Lignes divergentes. Rameaux —. Folioles —.* || Différent : *opinions —.*

DIVERGER, v. n., partir d'un point et avancer en s'écartant de plus en plus : *les lignes, les rayons, les rameaux qui divergent.* || Se dit en parl. des

opinions contraires. = V. a., faire diverger : *le son diverge ses rayons* (Lebrun).

DIVERS, E, adj., différent, dissemblable, varié : *les — sens d'un mot* (Ac.) = En opposition : *la fable offre à l'esprit mille agréments* — (Boil.) *Tout en nous est —* (La F.) || Inconstant : *le goût, partout —, marche sans règle sûre* (Gress.) = Au pl., plusieurs : *il a parlé à diverses personnes* (Ac.) *Je parle en un même jour dans — tribunaux* (La Br.)

DIVERSEMENT, adv., de diverses manières : *la même erreur les fait errer* — (Boil.)

DIVERSIFIER, v. a., varier, changer : *— des attitudes, des figures.* — *les lectures, la conversation. La diversité des lieux ne fait que — nos malheurs* (Mass.) = Se —, v. pr., nuances qui se **DIVERSIFIENT** à l'infini (Ac.)

DIVERSION, s. f., action de détourner. = Attaque de l'ennemi pour détourner ses forces d'un autre point mieux défendu : *faire une —.* || *Faire — à sa douleur, à ses chagrins. On redouble les plaisirs et les excès pour faire —* (Mass.)

DIVERSITÉ, s. f., rapport d'opposition, différence, variété : *la — est l'opposé de l'uniformité.* — *d'occupations, de sentiments, d'opinions.* —, *c'est ma devise* (La F.) V. DIFFÉRENCE.

DIVERTIR, v. a., détourner, distraire : *— quelqu'un d'un dessein, de ses occupations;* peu us. = Détourner, s'approprier illégalement : *— des papiers, des deniers.* — *les fonds de l'État.* || Récréer, amuser : *ses railleries m'ont divertit* (Volt.) *Les femmes veulent qu'on les divertisse.* = Se —, v. pr., s'amuser : *se — à jouer. Se — au bal, au spectacle. Se — aux dépens de quelqu'un, le tourner en ridicule, se moquer de lui.* V. DISTRAIRE.

DIVERTISSANT, E, adj., qui récréé et divertit ; *homme, conte, spectacle —, fête divertissante.*

DIVERTISSEMENT, s. m., plaisir qui divertit, qui fait diversion : *les divertissements du carnaval. Venise était la ville des divertissements* (Volt.) = Intermédiaires de danse et de chant dans un opéra. = Soustraction frauduleuse; vieux.

DIVIDENDE, s. m.; arith., quantité à diviser : *le quotient exprime combien de fois le — contient le diviseur.* = Comm., portion d'intérêt revenant à chaque associé ou créancier; répartition : *toucher son —.* *Cette faillite ne présente qu'un — de cinq pour cent* (Ac.)

DIVIN, E, adj., qui est de Dieu ou d'un dieu, qui appartient à Dieu, à un dieu : *un être —; la loi divine. La bonté, la grâce, la puissance, la providence —.* = Qui se rapporte à Dieu, à un dieu : *culte, service —, Honneurs divins. L'orgue — exhale un son religieux* (Del.) || Sublime, excellent, parfait en son genre : *ouvrage —, beauté —. Charme —. Invention —. Le — Homère.* || Délicieux : *je l'ai vu quelquefois à des soupers — retenu pour un mois* (Gress.)

DIVINATEUR, TRICE, adj., qui devine, qui pressent : *sens, instinct —. Astrologie divinatrice.*

DIVINATION, s. f., art prétendu de deviner, de prédire l'avenir : *les livres de — ne sont que des livres d'irréligion* (Did.) = Moyens employés pour deviner et prédire : *la — par le vol des oiseaux, par l'inspection des entrailles.*

DIVINATOIRE, adj., qui a rapport à la divination : *art, baguette, science —. Moyens, pratiques divinatoires.*

DIVINEMENT, adv., par la vertu divine : *— inspiré.* || Excellamment, parfaitement : *parler, écrire*

— *Votre Majesté juge — bien de toutes choses* (Sév.)

DIVINISER, v. a., reconnaître pour divin, mettre au rang des dieux : — *un oracle*, — *un héros*. *Que l'Italie ait divinisé le Dante, cet excès d'enthousiasme est naturel et excusable* (La H.) || *Exalter outre mesure : dès ses premières œuvres, l'imprimerie fut divinisée* (Crapelet).

DIVINITÉ, s. f., nature, essence divine : *la — du Verbe* (Ac.) = Dieu : *honorer la —*. *Quelle idée avons-nous de la — ?* (Mass.) = Se dit des dieux païens : *les divinités fabuleuses*, — *du Styx*. *La multitude des — égale celle des passions* (Id.) Déesse : — *des fleurs, de la chasse*. || *Très-belle femme*; femme qu'on adore : *c'est une —*. *Vous êtes ma —*.

DIVIS, s. m.; dr., opposé à indivis, partage : *demande le —*; peu us.

DIVISER, v. a., séparer par parties : — *un corps, un mot, une armée, un sermon*. = Dr., séparer, disjoindre : *il est impossible de — ce qui est indivisible* (Beaum.) = Abs., établir des divisions : *l'esprit humain a la fureur de — et de classer* (Thom.) = Math., faire la division : — *une quantité, un nombre, une grandeur par une autre*, chercher combien de fois une quantité est contenue dans une autre. || *Semer la désunion, la discorde* : — *les esprits, les cœurs, les familles, les peuples*. *Ils sont divisés d'intérêt* (Volt.) Abs., — *pour régner était la maxime favorite de Mazarin*. = Se —, v. pr., se partager : *c'est ainsi qu'ils se sont divisés en tant de sectes* (Boss.) || Être divisé; cesser d'être uni : *là, le fleuve se divise en deux branches principales*. *Comment cette famille si unie s'est-elle divisée ?* V. SÉPARER.

DIVISEUR, s. m.; math., quantité par laquelle on en divise une autre : *quand on divise cent par dix, dix est le — et cent est le dividende* (Ac.) = Adj., le nombre —.

DIVISIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui peut être divisé : — *des matières, des nombres*.

DIVISIBLE, adj., qui peut être divisé.

DIVISION, s. f., action de diviser; séparation, partage : *la — des parties d'un corps, d'un héritage, d'un discours, d'une somme d'argent*. *La — de la France en départements*. Par anal. : *dix membres de la Chambre ont demandé la — de la question*, qu'on vota séparément sur chaque article de la loi. = Math., opération pour trouver combien de fois une quantité est contenue dans une autre. || Désunion, discorde : *semer la —* (Ac.) *La — se mit en Égypte* (Boss.) *Fouenter les divisions intestines*. = Milit., corps composé de plusieurs brigades; réunion de deux compagnies ou pelotons : *général de —*. *Former, rompre les —*. — *militaire*, circonscription de places sous le commandement d'un même chef militaire : *Paris est dans la première —*. = Mar., partie d'une armée navale. = Réunion de bureaux sous la direction d'un chef : *chef de —*. = Partie d'un tout : *les — d'un ouvrage*, — *d'un calice*. *Corolle à cinq —*. = Impr., tiret, trait d'union.

DIVISIONNAIRE, adj. de division : *inspecteur —*, *capitaine —*, qui dirige les mouvements d'une division.

DIVORCE, s. m., rupture légale du mariage, du vivant des époux : *le — était en usage parmi les Juifs et parmi les Romains* (Ac.) || Désunion, séparation : *il est en — avec tout le monde*. *Pourquoi mettre le — entre l'esprit et les sens ?* (St-Évr.) || Renoncement volontaire : *il a fait — avec les plaisirs, avec le monde* (Ac.)

DIVORCER, v. n., faire divorcer : *ils ont divorcé*.

Elle a divorcé d'avec lui. || Fam. : *plus d'un grave politique divorcé avec le bon sens* (Étienne).

DIVULGATION, s. f., révélation faite mal à propos : — *d'un secret*.

DIVULGUER, v. a., révéler mal à propos : — *les secrets d'un ami*, *D'un bienfait divulgué l'amour-propre s'offense* (Favart).

DIVULSION, s. f.; méd.; action d'arracher, de séparer avec violence; arrachement.

DIX, adj. numér. (on pron. di devant une consonne et une h aspirée, et diz devant une voyelle), nombre formé de deux fois cinq : *neuf, plus un, égale —*. — *arbres*, — *hommes*. *Et de trois.... Quand nous serons à —, nous ferons une croix* (Mol.) = En compos. : — *sept*, — *huit*, — *neuf*, — *sept cents*. = Pour dixième : *tonne —*; *Léon —*. = *Le — du mois*. = Nom de certaines cartes marquées de dix points : *le — de trèfle*.

DIX (les), conseil de dix citoyens à Athènes après l'expulsion des Trente, 403 av. J.-C. = **DIX** (Conseil des), tribunal secret de la république vénitienne. = **DIX MILLE** (Retraite des), qui dura 122 jours, de Canaxa à Cotyera, est racontée dans l'*Anabase* de Xénophon.

DIX-HUIT, adj. numér., nombre formé de deux fois neuf : — *hommes*. = Pour dix-huitième : *Louis —*. = S. m. : *le — du mois*.

DIX-HUIT (IN-), s. m., format d'un livre dans lequel la feuille, placée en dix-huit parties, forme trente-six pages.

DIX-HUITIÈME, adj., nombre ordin. de dix-huit : *la — page*. = S. m., dix-huitième partie d'un tout. = S. f.; mus., intervalle de dix-sept degrés diatoniques. = Jeu, une série de huit cartes d'une même couleur.

DIXIÈME, adj., nombre ordin. de dix : *le — jour*. *Il est arrivé lui —*. *Le — ciel ne tourne que pour lui* (Boil.) = S. m., dixième partie d'un tout : *avoir droit à un —*. = S. f.; mus., intervalle qui comprend neuf degrés conjoints.

DIXIÈME (impôt du), impôt levé par les rois de France dans les besoins pressants de l'État. = Dr. actuel. Décime par franc perçu en sus des droits d'enregistrement. On l'appelle encore *décime de guerre*.

DIXIÈMEMENT, adv., en dixième lieu.

DIX-NEUF, adj. numér., nombre formé de dix et de neuf : — *frances*. = Pour dix-neuvième. = S. m., l'appellation du nombre dix-neuf lui-même.

DIX-NEUVIÈME, adj., timbre ordin. de dix-neuf. = S. m., dix-neuvième partie d'un tout. = S. f., mus., intervalle qui comprend dix-huit degrés conjoints.

DIX-SEPT, adj. numér. formé de dix et de sept : — *femmes*. = Pour dix-septième. = S. m., le nombre dix-sept.

DIX-SEPTIÈME, adj., nombre ordin. de dix-sept. = S. m., dix-septième partie d'un tout. = S. f.; mus., intervalle qui comprend dix-sept sons diatoniques, en comptant les deux extrêmes. = Jeu, suite de dix-sept cartes de la même couleur.

DIZAIN, s. m., petite pièce composée de dix vers; poème composé de stances de dix vers. = Chapelet composé de dix grains. = Paquet de dix jeux de cartes. = Monnaie frappée sous Charles VIII, valant dix deniers.

DIZAINE, s. f., total composé de dix personnes ou de dix choses : *une — de personnes, d'écus*. || Nombre approximatif. = Nombre composé de dix unités. = Anc., décurie.

DIZAINIER, s. m., chef de dix hommes; espèce

d'officiers municipaux, à Paris, qui veillaient à la sûreté de la ville.

DIZEAU, s. m., tas de dix gerbes de blé, de dix bottes de foin.

DIZIER (SAINT-), anc. vil. fortifiée de France (Haute-Marne). En 1544, Charles-Quint n'y entra qu'après deux mois de siège. Les alliés firent défauts sous ses murs par Napoléon 1^{er} (27 janvier et 26 mars 1814).

DJEDDAH, vil. d'Arabie, sert de port à la Mecque. Les Musulmans y ont massacré les consuls anglais et français en 1858.

DJINNS, génies malfaisants, suivant la légende des Arabes et des Persans.

DNIÉPER ou **DNIEPR**, anc. *Borystène*, fleuve de la Russie d'Europe, le plus grand après le Volga et le Danube.

DNIESTER ou **DNIESTR**, fl. d'Autriche et de Russie.

DO, s. m., nom que l'on donne quelquefois à la note *ut*, à l'imitation des Italiens.

DOBRUDCHA (la), vaste plaine de la Bulgarie turque, couverte de marais pestilentiels. L'armée anglo-française y perdit beaucoup de monde lors de l'expédition de Crimée.

DOCILE, adj., qui a de la disposition à se laisser instruire, à recevoir une direction : *un élève —. Quel esprit avez-vous trouvé plus — ?* (Boss.) = Par anal., se dit des animaux : *chien, cheval —. Bœuf — au joug* (Ac.) *Les coursiers du soleil à sa voix sont DOCILES* (Boil.) || *Caractère, humeur —. Il rendit ses passions — à la raison* (Mass.) V. FLEXIBLE. = S. m. *Le — et le faible sont susceptibles d'impressions* (La Br.)

DOCILEMENT, adv., avec docilité.

DOCILITÉ, s. f., disposition naturelle à se laisser diriger : *je reçois vos avis avec la — d'un enfant, et vous donne les miens avec le zèle d'un père* (J.-J.) *Le peuple se façonne à la —* (Volt.) V. DOUCEUR.

DOCIMASIE ou **DOCIMASTIQUE**, s. f., chim., art de déterminer, par des essais en petit et variés, la nature et la proportion du métal contenu dans un minerai. = Méd., épreuve qu'on fait subir aux poumons pour constater la viabilité d'un enfant.

DOCK, s. m., vaste bassin entouré de quais, servant d'entrepôt aux marchandises débarquées.

DOCTE, adj., érudit : — *antiquaire, jurisconsulte. Et vous, doctes interprètes des lois* (Boss.) || S. m., les DOCTES. On dit mieux, les savants.

DOCTEMENT, adv., d'une manière docte, sagement : *traiter — une matière.*

DOCTEUR, s. m., celui qui est promu au plus haut degré de la Faculté : — *en droit, en théologie, — es lettres, es sciences.* Abs., docteur en médecine, médecin : *consulter son —.* = Maître qui enseigne. || Ir. : *le monde est peuplé de docteurs* (Volt.) *Un — est souvent un grand sot* (Dest.) || Savant : *il est — en cette science. Vos — vous conduisent dans l'erreur* (Boss.) *Les femmes — ne sont pas de mon goût* (Mol.) = Fam., ir., *faire le —, prendre le ton de —, se donner un air capable : il n'y a pas si petit écolier qui ne s'érige en —* (P.-L. Cour.)

DOCTORAL, E, adj., qui appartient au doctorat : *robe DOCTORALE. Faut-il avoir reçu le bonnet — ?* (Boil.) || Iron., air, ton —, tranchant, plein de suffisance.

DOCTORALEMENT, adv., d'un ton doctoral.

DOCTORAT, s. m., premier degré d'une Faculté ; grade de docteur.

DOCTORERIE, s. f., ensemble des actes qu'on fait en théologie pour être reçu docteur. || Fam. et ir., société de docteurs.

DOCTORESSE, s. f.; fam., ir., femme qui affecte

de l'érudition : *ce motif est nul pour tous vos docteurs et doctresses* (J.-J.)

DOCTRINAIRE, s. m., prêtre ou élève séculier de la doctrine chrétienne. = Néol., homme politique ayant pour but, pour doctrine, l'établissement et la conservation du gouvernement constitutionnel. || Ir., homme à doctrines fixes, absolues ; pédant.

DOCTRINAL, E, adj., se dit des avis qu'émettaient les docteurs des Universités, les théologiens en matière de doctrine, de dogme ou de mœurs.

DOCTRINE, s. f., savoir, érudition : *il éclaira toute l'Église par sa —* (Boss.) = Système d'enseignement : — *de l'Évangile, de Socrate, de Platon.* *Fausse doctrine, erreurs.* = Point de croyance, opinion : *la — de la météorologie. — de l'immortalité de l'âme* (Volt.) || — *chrétienne, congrégation religieuse qui enseigne et catéchise.* = Polit., système qui, rejetant le principe du droit divin, y substitue la souveraineté de la raison. V. SAVOIR.

DOCUMENT, s. m., titre, preuve ou renseignement écrit : *un — précieux. Fournir des documents.*

DODÉCAÈDRE, s. m.; géom., solide régulier, formé de douze pentagones égaux.

DODÉCAGONE, s. m., figure rectiligne qui a douze côtés. = Place fortifiée et entourée de douze bastions.

DODELINER, v. a., remuer légèrement le berceau des enfants pour les endormir. = — *la tête, la remuer doucement. Lui-même se berçait en DODELINANT la tête* (Rabelais.) = V. n., — *de la tête.*

DODINER, v. a., bercer : — *un enfant.* || Fam., caresser. = Se —, v. pr.; fam., se balancer en marchant ; on dit mieux *se dandiner.* || Par ext., avoir beaucoup de soin de sa personne. = V. n.; horl., osciller.

DODO, s. m., lit, dans le langage enfantin : *faire —, dormir. Aller à —, aller se coucher.*

DODONE, vil. d'Épire, sanctuaire du culte pélasgique, avait un oracle de Jupiter, l'un des plus célèbres et des plus anciens de la Grèce. Les prophéties étaient rendues par un chêne nommé *fatidique.*

DODU, E, adj.; fam., gras, potelé : *ces pigeons sont DODUS, mangez sur ma parole* (Boil.)

DOGARESSE, s. f., femme d'un doge.

DOGAT, s. m., dignité du doge, durée du gouvernement du doge : *le — de Venise était à vie* (Ac.)

DOGE, s. m., chef ou premier magistrat des anciennes républiques de Venise et de Gènes.

DOGMATIQUE, adj., qui a rapport au dogme : *fait, terme —. Style —. Philosophie —.* || Qui dogmatise, qui s'exprime d'une manière tranchante : *un esprit —. La profonde ignorance inspire un ton —* (La Br.) = S. m., le style dogmatique. = Se dit aussi des personnes : *les DOGMATIQUES décidaient présomptueusement de tout* (Boil.) = S. f., science des dogmes philosophiques et religieux.

DOGMATIQUEMENT, adv., d'une manière dogmatique. || D'un ton tranchant.

DOGMATISER, v. n., enseigner une doctrine fautive. || Parler d'un ton tranchant : — *en vers, et rimer par chapitres* (Boil.)

DOGMATISEUR, s. m.; ir., celui qui prend le ton dogmatique.

DOGMATISME, s. m., disposition à établir des dogmes, opposé à *scepticisme.*

DOGMATISTE, adj. s. m., celui qui établit des dogmes.

DOGME, s. m., point de doctrine, principe établi :

DOGME religieux. philosophique. *Le — de l'immortalité de l'âme affecte prodigieusement les hommes (Mont.) La vie à venir, le bonheur des justes, le châtiement des méchants, voilà les — positifs (J.-J.)* = Ensemble des dogmes, d'une religion : *discuter sur le — (Ac.) Bossuet fut l'oracle du — (La H.)*

DOGRE, s. m., bâtiment qui fait la pêche du hareng et du maquereau dans les mers du Nord.

DOGUE, s. m., gros chien de garde à nez retroussé, aux lèvres épaisses et pendantes. || *Fam.* : *être d'une humeur de —*, être maussade, hargneux.

DOGUIN, E, s., petit dogue.

DOIGT, s. m., chacune des parties mobiles et distinctes qui terminent la main ou le pied de l'homme. — Se dit aussi des parties analogues dans les animaux : *avoir les doigts longs, courts. Remuer les —. Les oiseaux se servent de leurs — beaucoup plus que les quadrupèdes (Buff.) Par anal. : les — d'un gant. || Le — de Dieu, la puissance de Dieu. Montrer quelqu'un au —, s'en moquer publiquement. Donner sur les —, réprimer, châtier. Se mordre les —, se repentir d'une chose. Mettre le — dessus, deviner. Savoir une chose sur le bout du —, parfaitement. Je sais mon Don Juan sur le bout du — (Mol.) Ce sont les deux — de la main, deux amis inséparables. La vraie épreuve du courage n'est que dans le danger que l'on touche du — (La F.) Se boucher les yeux en ouvrant les —, faire semblant de ne pas voir et regarder avec attention. Faire un — de cour à une femme, lui faire la cour pendant un moment. = Hauteur équivalente à un travers de doigt : un — de vin. L'épée lui entra de deux — dans le corps (Ac.) || Être à deux — de sa perte, en être très-près. = Astr., deuxième partie du diamètre apparent du soleil ou de la lune.*

DOIGTER ou **DOIGTÉ**, s. m., manière de poser la main sur le clavier. = Méthode, manière de doigter.

DOIGTER, v. n., faire agir les doigts comme il convient pour jouer de certains instruments. = V. a., indiquer le doigter convenable.

DOIGTIER, s. m., espèce de fourreau en forme de doigt de gant, dont on revêt un doigt malade : un — de cuir. = Dé de cuivre de passementier.

DOIT, s. m.; comm., ce qu'on doit, le passif. Opposé à avoir, l'actif. *Le — et l'avoir*, le passif et l'actif dans le grand-livre d'un négociant.

DOITE, s. f., grosseur des écheveaux du tisserand.

DOITÉE, s. f., petite quantité de fil; aiguillée qui sert aux fileuses pour régler la grosseur du fil.

DOL, s. m.; dr., tromperie : sans — ni fraude.

DOLCE (mot ital.), adv., mus., doux, doucement.

DOLE, s.-préf. du départ. du Jura.

DOLE (la), un des plus hauts sommets du Jura.

DOLÉANCES, s. f. pl., plaintes : faire, conter ses —. = Demandes et représentations contenues dans les cahiers des états généraux ou provinciaux : l'usage des — fut supprimé en 1789.

DOLEMMENT, adv., d'une manière dolente.

DOLENT, E, adj.; fam. et ir., qui se plaint : un air, un ton —. = S., se dit des personnes : faire le —, la DOLENTE.

DOLER, v. a., unir, aplanir avec la doloire.

DOLGOROUKI (les princes), famille russe qui possédait autrefois une partie de l'Ukraine.

DOLMAN, s. m., espèce de longue robe turque qui descend jusqu'aux pieds.

DOLLAR, s. m., monnaie des États-Unis, qui vaut un peu plus de cinq francs.

DOLMAN, s. m., veste ou surtout que portent les hussards en grande tenue.

DOLMEN, s. m., monument druidique ou celtique formé d'une grande pierre plate placée sur deux pierres dressées perpendiculairement.

DOLOIRE, s. f., instrument de tonnelier à lame fort large, qui sert à réduire l'épaisseur du bois. = Instrument de maçon pour corroyer la chaux. = Chir., bandage roulé obliquement.

DOM ou **DON**, s. m., titre d'honneur usité en Espagne et en Portugal; on l'applique aussi aux religieux de certains ordres. || Ir., — *pourceau raisonnait en subtil personnage* (La F.)

DOMAINE, s. m., propriété territoriale; biens fonds. Abs., les biens de l'État. *Le — de la couronne*, les biens de la liste civile. *Le — privé*, les biens particuliers du prince. = — *public*, qui appartient à tous. *Être, tomber dans le — public*, se dit des productions des auteurs, des artistes, qui cessent d'appartenir à leurs héritiers après un certain temps. || Étendue des objets sur lesquels s'exerce une science, un art, une faculté : *le — de l'éloquence, de la peinture.* || Puissance, empire : *nos pensées, qui n'ont pas Dieu pour objet, sont du — de la mort* (Boss.) *Cela n'est pas de mon —*, de ma compétence.

DOMANIAL, E, adj., qui est du domaine de l'État : droit —. *Biens DOMANIAUX.*

DOMAT (Jean), savant juriconsulte, né en 1625, mort en 1695, a laissé un beau traité de législation dans son livre des *Lois civiles dans leur ordre naturel.*

DÔME, s. m., voûte demi-sphérique au-dessus d'un édifice : *le — du Panthéon.* || Berceau : — *de verdure.* = Se dit de divers objets en forme de dôme.

DOMESTICITÉ, s. f., condition d'une personne qui est au service d'une autre. = Tous les domestiques d'une maison. = État des animaux asservis par l'homme : *la plupart des animaux dégèrent dans la —* (Buff.)

DOMESTIQUE, adj., qui appartient à la maison, à la famille : *le bonheur —. Affaires DOMESTIQUES.* = Opposé à étranger : *trouble, guerre —.* = En parlant des animaux, apprivoisé : *trois lapins, animaux —* (Boil.) = Qui appartient à la domesticité : *emploi, état —* (Ac.) = S. m., intérieur d'une famille : *il vit heureux dans son —.* = Personne payée pour le service de la maison : *un bon, une bonne — est chose rare à Paris.* = S. m., collect., les gens de service : *il a un nombreux —.* V. SERVITEUR.

DOMESTIQUEMENT, adv., en qualité de domestique. = Fam. et vieux; dans la familiarité.

DOMFRONT, s.-préf. du départ. de l'Orne.

DOMICILE, s. m., habitation ordinaire de quelqu'un : *violation de —. — réel*, lieu où l'on habite. — *politique*, lieu où l'on exerce ses droits politiques. *Faire élection de — dans un endroit. Un homme qui n'a ni rentes ni —* (La Br.) = A —, loc. adv., à la demeure de la personne à laquelle ce dont on parle est adressé ou porté : *bains à —.* Exploit. : *signifié à —.* V. DEMEURE.

DOMICILIAIRE, adj., qui concerne le domicile : *visite —*, faite par autorité de justice au domicile de quelqu'un.

DOMICILIÉ, E, adj., qui a un domicile fixe : *homme — dans cette commune.* = Par anal. en parl. des animaux : *la perdrix DOMICILIÉE et la*

caille passagère y nourrissent également leurs petits (B. de St-P.) = S., personne domiciliée.

DOMINANT, E, adj., qui domine, qui prévaut : goût — ; religion, idée, passion DOMINANTE. Qualités DOMINANTES.

DOMINANTE, s. f.; mus., note qui fait la quinte au-dessus de la tonique ou fondamentale.

DOMINATEUR, TRICE, s., celui, celle qui domine, qui a une autorité suprême : *Alexandre, le — de toute l'Asie. C'est à juste titre que parmi ses contemporains Cicéron a passé pour le — du barreau* (La H.) = Adj., pouvoir, esprit —. Force DOMINATRICE. *Colbert rendit la France — des mers* (Volt.)

DOMINATION, s. f., empire, autorité souveraine : — paternelle, tyrannique. *Esprit de —*. || *La dévotion s'attribue une espèce de — qu'elle exerce tous les jours avec un empire tyrannique* (St-Evr.) = S. pl., Anges du premier ordre de la seconde hiérarchie céleste. V. EMPIRE.

DOMINER, v. n., exercer la domination, une puissance souveraine sur : *cette puissance DOMINE sur les mers* (Ac.) Abs.. aimer à —. *Dieu ne veut point d'un cœur où le monde DOMINE* (Corn.) = Avoir la prépondérance : *siècle pervers où l'ambition DOMINE* (Fléch.) = Être le plus fort, tenir en respect : *la citadelle DOMINE sur la ville*. || Être le plus apparent, ce qu'il y a de plus saillant : *cette figure DOMINE dans le tableau* (Ac.) *J'aime surtout que le poivre DOMINE* (Boil.) = V. a., surpasser en élévation : *des collines DOMINENT la ville*. || Maîtriser, l'emporter sur : *et je ne souffre pas que d'autres me DOMINENT* (Corn.) *L'ambition DOMINE ce grand homme* (Mass.)

DOMINGUE (SAINT-). V. HAÏTI.

DOMINICAIN, E, s., religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique.

DOMINICAL, E, adj., qui appartient au Seigneur de l'Oratoire DOMINICALE. = Du dimanche : lettre DOMINICALE. = S. f., la DOMINICALE. sermon du dimanche, hors de l'Avent et du carême : les DOMINICALES de Bourdaloue (Ac.)

DOMINIQUE (la), une des Antilles anglaises, ainsi nommée parce qu'elle fut découverte un dimanche, en 1493, par Christophe Colomb. = DOMINIQUE DE GUZMAN (saint), fondateur de l'ordre des frères dominicains, né en 1170, à Calahorra (Vieille-Castille), mort en 1221, à Bologne.

DOMINIQUIN (le), célèbre peintre bolonais, né en 1581, mort à Naples en 1641.

DOMINO, s. m., capuchon noir que les ecclésiastiques mettent aux offices pendant l'hiver. On dit plus souvent *camail*. = Habit de bal qui consiste en une robe avec un capuchon. Par ext., la personne qui porte ce costume : — noir, rose. = Jeu composé de vingt-huit pièces plates d'os ou d'ivoire recouvertes de bois noir et marquées d'un certain nombre de points : *faire —*, ou, ellipt., —, placer son dernier domino. = Chacune des pièces de ce jeu.

DOMINOTERIE, s. f., toutes sortes de papiers marbrés, imprimés et coloriés servant aux jeux tels que le loto, l'oie, etc. = Industrie du dominotier.

DOMINOTIER, s. m., marchand de dominoterie.

DOMITIEN, empereur romain, fils de Vespasien, et le dernier des douze Césars, assassiné l'an 96.

DOMMAGE, s. m., préjudice causé à quelqu'un, à quelque chose de bon ou d'utile qu'on avait : *faire, recevoir, éprouver un grand —*. *Tout homme qui contribue de quelque manière que ce soit à un — doit le réparer* (Mont.) = Perte : *ils mirent en commun le gain et le —* (La F.) || *C'est —, grand —, quel —!* c'est fâcheux, très-fâcheux. || Iron., *il ne m'accuse*

pas, c'est — (Ac.) = Dr., DOMMAGES et intérêts ou DOMMAGES-intérêts, indemnité due à quelqu'un pour le dommage qui lui a été causé.

§ **DOMMAGE. PERTE. TORT. PRÉJUDICE. DÉTRIMENT**. Le *dommage* est partiel et consiste dans un déchet; on répare le *dommage* ou la chose endommagée. La *perte* est totale et consiste dans la suppression; on remplace la *perte* ou la chose perdue. Le *tort* indique toute espèce de perte, de dérangement dans la fortune, dans la réputation, dans les projets, etc. Le *préjudice* et le *détriment* se rapportent à un mal ultérieur, plus ou moins éloigné. Le *préjudice* implique ainsi que *tort* l'idée d'usurpation, de violation d'un droit, au lieu que *détriment* exprime seulement comme *dommage* une détérioration, un désavantage, une perte.

DOMMAGEABLE, adj., qui cause ou porte dommage : *son bois, — ornement, l'arrêta à chaque moment* (La F.) *Grâce — à l'État* (Mass.)

DOMPTABLE, adj., qui peut être dompté, soumis à la discipline : *ce cheval n'est pas —*.

DOMPTER, v. a., réduire sous l'obéissance, maîtriser : — un peuple, des nations. || *Apprivoiser, soumettre des animaux : l'homme a opposé les animaux aux animaux, subjuguant les uns par adresse, domptant les autres par la force* (Buff.) — ses passions (Rac.) *Les Égyptiens domptèrent le Nil* (Rayn.) = Se —, v. pr., être dompté : *apprendre à se —* (Ac.)

DOMPTEUR, s. m., celui qui dompte : — des peuples, des animaux. *Hercule, le — des monstres*.

DOMREMY ou **DAMREMY**, vge du départ. des Vosges, lieu de naissance de Jeanne d'Arc.

DON, s. m., présent, gratification : *faire, recevoir un —*. *J'ai toujours pour suspects les dons des ennemis* (Corn.) = Dr., donation : — mutuel entre époux. || Poét., dons de la terre, ses productions. — de la fortune, richesses. *Les — de Cérès, les moissons*. = Avantage naturel, qualité : *la beauté est un — de la nature. Le — de la parole; — de plaire*. Fam. : *avoir le — des larmes, pleurer à volonté*.

§ **DON, PRÉSENT, GRATIFICATION, CADEAU**. Le *don* est fait par un supérieur qui n'est tenu à rien et qui donne pour donner. Le *présent* se fait par amitié, par reconnaissance ou dans des vues d'intérêt. La raison est un *don*, et l'amitié un *présent* du ciel. La *gratification* est ce qu'on donne de son plein gré, un *don* en argent, en sus des sommes dues pour service. Le *cadeau* est un petit *présent* qui a pour objet de plaire, d'être agréable.

DON, s. m., **DONA**, s. f., titres d'honneur particuliers aux nobles d'Espagne et de Portugal : — *Juan d'Autriche*. **DONA** *Inès de Castro*.

DON, grand fleuve de Russie, se jette dans la mer d'Azof. = **DON**, gov. du S. de la Russie, habité par des Cosaques.

DONATAIRE, s., celui ou celle à qui une donation est faite.

DONATEUR, TRICE, s., celui, celle qui fait, qui a fait une donation.

DONATION, s. f., don fait par acte public : — *entre-vifs*. = Acte qui constate le don.

DONATISTE, s. m., hérétique sectaire de Donat, évêque schismatique d'Afrique.

DONC, conj., par conséquent, marque la conclusion qu'on tire d'un raisonnement : *je pense, — j'existe* (Desc.) = Sert à indiquer qu'une chose est ou doit être le résultat d'une autre : *si ce n'est toi, c'est — ton frère*? (La F.) = Sert à rendre plus pressante une demande, une injonction, et à indiquer l'étonnement, la douleur : *mais dites-nous — comment la chose s'est passée? Qu'avez-vous —? Je suis — destiné à vous survivre!* Iron., *allons —!*

DONCQUES, conj., ancienne forme de *donc*.

DONDON, s. f.; pop., femme qui a beaucoup d'embonpoint et de fraîcheur : *une grosse —*.

DONIZETTI, compositeur de musique, né à Bergame en 1797, mort en 1848, frappé d'aliénation mentale.

DONJON, s. m., tour crénelée ajoutée à un château qu'elle domine : le — de Vincennes (Ac.) = Petit pavillon élevé au comble d'une maison. = Tournelle sur une plate-forme.

DONJONNÉ, E, adj.; blas., qui a un donjon : château —, tournelle DONJONNÉE.

DONNANT, E, adj., qui aime à donner : il n'est pas —. Abs. et fam., *donnant* et *donnant*, ne donner une chose qu'en recevant une autre chose en échange.

DONNE, s. f.; jeu, action de donner, de distribuer les cartes : à qui la — ? Perdre sa —.

DONNÉE, s. f.; fam., action de donner; ce que l'on donne. || Prov., *c'est une —*, c'est une excellente affaire. = Notion, supposition sur laquelle on fonde un raisonnement : en partant de cette — (Ac.) = Au pl., renseignements : avoir des DONNÉES sur une affaire. = Littér., sujet principal, idée fondamentale d'une œuvre littéraire : — dramatique. = Math., quantité connue qui sert à la solution d'un problème.

DONNER, v. a., faire don de quelque chose : — l'aumône, — des étrennes. La façon de — vaut mieux que ce qu'on DONNE (CORN.) = Abs., — de bonne grâce. *C'est peu de — si l'on ne sait offrir* (Andrieux). = Accorder : — une permission, la préférence, un délai, une audience. = Livrer, remettre à quelqu'un : — une lettre, un paquet au messager. = Confier : — un livre en dépôt. = Consacrer, faire le sacrifice de : — tout son temps à l'étude. *Vous devez — quelques-unes de vos pensées à des réflexions sérieuses* (La F.) — sa vie, son sang pour la patrie. = Causer, procurer : cela m'a DONNÉ mauvaise opinion de son cœur (Volt.) = Attribuer : à qui en DONNE-t-on la faute ? Quel âge DONNEZ-vous à cette dame ? quel âge croyez-vous qu'elle ait ? = Apporter, présenter : DONNEZ-nous à boire, à manger (Ac.) Il me DONNA la main pour me conduire au salon. = Représenter : on DONNE ce soir un joli spectacle. Par anal., — des fêtes, des bals, des assauts. = Communiquer : — ses goûts à quelqu'un. Ce ressort DONNE le mouvement à toute la machine. Les Espagnols t'ont DONNÉ leur fureur (Volt.) || — un bon tour à quelque chose, l'expliquer d'une manière favorable; l'exprimer heureusement; on dit, par analog. : — un tour piquant à sa pensée (Ac.) — un mauvais tour, interpréter dans un sens défavorable. = Montrer, manifester : — signe de vie, des marques d'embarras, d'amitié. = Fournir, produire, mettre au jour : ces arbres DONNENT de l'ombre. Cette école a DONNÉ des peintres célèbres (Ac.) Sa femme lui a DONNÉ un garçon. = Administrer, appliquer, infliger : — des remèdes, des coups, une punition. — à penser. = Fournir matière à : — à croire, à penser, à rire. || — bien de l'exercice, susciter des embarras. — à entendre, insinuer, faire comprendre. — à choisir, laisser la liberté de choisir. = Offrir un prix : que me DONNEZ-vous de ce cheval, de ces marchandises ? = Imposer, fixer : — ordre, des lois; — les dimensions d'un objet (Ac.) = Garantir : je vous le DONNE pour un honnête homme (J.-J.) Par anal., — parole, engager sa foi, donner rendez-vous. — des paroles, amuser par des paroles. — les mains à, consentir. — sa main, épouser. = Modifier une chose dans sa forme : — de la pente à un terrain, de l'ampleur à une robe. = Jeu, distribuer : — les cartes, ou abs., —. = V. n., se livrer à : — dans le luxe, dans le vice. Puis-

que vous y DONNEZ dans ces vices du temps (Mol.) = Heurter contre : — contre un écueil. Par anal., — dans le piège. || Ne savoir où — de la tête, ne savoir que faire, que devenir. = Charger dans un combat; darder ses rayons : la cavalerie n'a pas DONNÉ. Le soleil DONNE à plomb. = V. impers., être permis, possible : il n'est pas DONNÉ à l'homme de plaire à tout le monde. = Se —, v. pr., se vouer, s'attacher à : se — à Dieu. Une fois qu'il s'est DONNÉ, c'est pour toujours (Flécl.) = Se procurer : il faut savoir se — des heures d'une solitude effective (Boss.) Fam., *je veux ce soir me — le spectacle*. Se — en spectacle, s'offrir, s'exposer à tous les regards; se faire à dessein remarquer par quelque chose d'extraordinaire. Se — du bon temps, mener joyeuse vie. *S'en — à cœur joie*, ou abs., *s'en —*, en jouir pleinement, s'en rassasier. = Prendre, affecter : se — des airs de grandeur. Se — pour savant, pour habile, se faire passer pour tel. = Être DONNÉ à l'esprit, le courage ne se DONNE pas. = Se livrer : la bataille d'Austerlitz se DONNA le 2 décembre 1805.

DONNER, s. m., manière, action de donner : comme le — est de qualité ambitieuse et de prérogative, aussi est l'accepter qualité de soumission (Montaig.)

§ **DONNER, PRÉSENTER, OFFRIR**. Nous donnons ce qu'on reçoit; nous présentons et nous offrons pour donner, en vue de donner, afin qu'on reçoive. Présenter marque plutôt l'action de la main et offrir celle du cœur. Vous présentez un bouquet; vous offrez des services. Nous présentons de la nourriture à un animal domestique; nous offrons nos hommages à Dieu ou à une personne vénérée.

DONNEUR, EUSE, s., celui, celle qui donne. Ne se dit guère qu'ir. : — d'eau bénite de cour. — d'avis. Vous êtes un — insupportable (J.-J.) = Comm. : — d'aval, d'ordre, qui passe son ordre au dos d'une lettre de change.

DON QUICHOTTE, héros d'un roman espagnol de Michel Cervantes, type de la chevalerie errante. Il iron., défenseur, champion des dames. || Par anal. : défenseur d'une erreur, d'un parti. = DON QUICHOTTISME, manie ridicule qui ressemble à celle dont était possédé don Quichotte.

DONT, pron. relatif, des deux genres et des deux nombres, s'emploie pour de qui, duquel, de laquelle, de quoi, desquels, desquelles : j'approuve la manière — vous distribuez votre temps et vos études (Rac.) Arrière ceux — la bouche souffle le chaud et le froid (La F.)

DONZELLE, s. f.; fam. et ir., fille, femme d'une moralité équivoque. = Espèce de poisson qui ressemble à l'anguille.

DORADE, s. f., poisson de mer à écailles dorées. = Constellation australe.

DORAGE, s. m., action de dorer. = Action de faire paraître le chapeau plus fin à l'extérieur. = Couche de jaune d'œuf sur la pâtisserie, pour la dorer.

DORAT (Jean), poète français du xvi^e siècle, l'un des membres de la Pléiade, surnommé le *Pindare français*. = Dorat (Claude-Joseph), auteur de poésies légères, mort en 1780.

DORDOGNE (la), riv. et départ. de France, dont le ch.-l. est Périgueux.

DORDRECHT, vil. de la Hollande méridionale, où se tint, en 1572, l'assemblée dite *Union de Dordrecht*, dans laquelle on nomma le prince d'Orange *stathouder*. Elle est surtout célèbre par le synode protestant qui s'y assembla en 1618-1619.

DORÉ, E, adj., recouvert d'or : argent —. Ceinture dorée. || Jeunesse dorée. Maison dorée. Palais

DORÉS (Fén.) = Par anal., jaune ou tirant sur le jaune : *maisons dorées. Des cheveux d'un blond —. Des fruits dorés.* || Riche, brillant : *un avenir —; fam., avoir la langue —, l'art de séduire.*

DORÉNAVANT, adv. de temps, désormais, à l'avenir : *mais que —, on me blâme, on me loue... j'en veux faire à ma tête* (La F.)

DORER, v. a., couvrir d'or moulu ou d'or en feuilles : — *de la vaisselle, — un calice, — le bois, le papier, un livre sur tranche.* || — *la pitule*, adoucir par de belles paroles l'amertume d'un refus, d'une disgrâce. || Couvrir de reflets dorés : *le soleil dorait le sommet des montagnes* (Fén.) *Le soleil DORE les moissons, les fait mûrir, les jaunit.* == Étendre du jaune d'œuf sur de la pâtisserie. == Se —, v. pr. : *les moissons, les raisins se DORENT.* == Être doré : *le bois se DORE aisément.*

DOREUR, **EUSE**, s., celui, celle qui travaille en dorure : — *sur bois, sur cuir.*

DORIA, famille dont l'illustration remonte aux premiers temps de la république de Gènes.

DORIDE, petit pays montagneux de la Grèce, entre l'Éta et le Parnasse, berceau des Doriens. == Partie de la Carie (Asie Mineure) habitée par les Doriens. == **DORIENS**, nom de l'un des quatre peuples qui envahirent la Grèce un siècle après la guerre de Troie. Ils s'établirent dans le Péloponèse. == **DORIEN**, ne, adj., propre aux Doriens : *le dialecte —. Mus., le mode —.* == **DORIQUE**, adj., dorien; gramm. : *dialecte —.* == Archit. : *ordre —, frise —.* == S. m.; archit. : *le —.*

DORLOTER, v. a., traiter délicatement : — *un enfant.* == Se —, v. pr., *aimer à se —.*

DORMANT, **Ê**, adj., qui dort. Ne se dit guère qu'au fig. : *eau dormante*, qui n'a point de cours. *Verre, châssis —*, qui ne s'ouvre point. *Pêne —*, ne s'ouvrant, ne se fermant qu'avec la clé. == S. m., châssis fixe et immobile : *poser, sceller un —. Un — de croisée.* == Mar., cordage à demeure.

DORMEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui dort beaucoup, qui aime à dormir.

DORMEUSE, s. f., chaise longue où l'on peut dormir; voiture de voyage dans laquelle on peut s'étendre comme dans un lit.

DORMIR, v. n., être dans le sommeil, reposer : — *d'un sommeil paisible. — la grasse matinée*, se lever bien tard. *Contes à — debout*, ennuyeux. — *debout*, avoir une grande envie de dormir. || Prov. *il ne faut pas éveiller le chat qui dort*, réveiller une affaire assoupie. — *sur l'une et l'autre oreille.* — *sur les deux oreilles*, être plein de sécurité. || Poét., être paisible, se reposer, couvrir : *la mer dort; le sommeil descend en paix du ciel* (Ste-B.) *La foudre DORT encore* (Lam.) *La mer qui vient — sur la grève argentée* (Id.) *Ses rayons affaiblis DORMENT sur le gazon* (Id.) *Le feu, qui semble éteint DORT souvent sous la cendre* (Corn.) Prov. : *il n'est, comme on dit, pire eau que l'eau qui dort.* — *comme une marmotte, comme un sabot*, d'un sommeil profond. || Ne point agir quand on devrait le faire : *tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers* (Volt.) *Les guerriers amollis laissent — leurs lances* (Del.) *Laisser — un ouvrage*, le garder quelque temps pour le revoir plus tard. *Laisser — des fonds, des capitaux*, ne pas les faire valoir. || Poét., être mort : *les uns et les autres DORMIRENT ensemble dans la même poussière* (Fléch.) == V. a. : — *un bon somme.* *DORNEZ votre sommeil, riches de la terre, et demeurez dans votre poussière* (Boss.) == S. m., le sommeil : *perdre le —. Le vrai — ne fut fait que pour eux* (La F.)

DORMITIF, **IVE**, adj., qui fait dormir : *potion*

DORMITIVE. == S. m. : *l'opium est un dangereux —* (Ac.); on dit mieux *soporatif*. || *Bons DORMITIFS en or comme en argent* (La F.)

DORSAL, **E**, adj., qui appartient au dos : *épine dorsale. Muscles DORSAUX.*

DORTOIR, s. m., salle commune où sont les lits dans un collège, dans une communauté religieuse : *c'est là qu'en un DORTOIR elle* (la mollesse) *fait son séjour* (Boil.)

DORURE, s. f., action, art de dorer. == Or appliqué sur les objets. == Objets dorés.

DOS, s. m. (prononce. *do*), partie postérieure du tronc, depuis la dernière vertèbre cervicale jusqu'à la dernière lombaire : *le — d'un homme, d'un cheval. L'épine du —*, la colonne vertébrale. || Fam., *faire le gros —*, l'homme capable, l'important. *Avoir bon —*, être en état de tout supporter. *Mettre des gens — à —*, les renvoyer sans donner l'avantage ni à l'un ni à l'autre. *Avoir, porter quelqu'un sur son —*, en être obsédé, ennuyé. *Tourner le — dans une bataille, fuir devant Pennemi; || s'éloigner un moment : vous n'aurez pas tourné le —, qu'il recommencera de plus belle. Le — du pied, de la main, le côté extérieur. Le — du nez*, le sommet. Chez les poissons, les reptiles et les insectes, la partie opposée au ventre, la partie supérieure de leur corps : *le — d'un brochet, d'un serpent, d'un hanneton.* == La partie postérieure de certaines choses : *le — d'un habit, d'une chaise, d'un livre. Le — d'un billet, d'un acte, le revers. Le — d'un rasoir*, la partie opposée au tranchant. || Surface : *le — de la plaine liquide* (Rac.) == *En — d'âne*, loc. adv., se dit d'une chose plus longue que large et qui va en s'inclinant des deux côtés à partir de la ligne médiane : *pont, toit en — d'âne.*

DOSAGE, s. m.; chim., détermination de la quantité de gaz que contient un corps qu'on a à analyser.

DOSE, s. f., quantité d'un médicament, soit simple, soit composé, qui doit être administré en une seule fois; quantité déterminée des ingrédients qui entrent dans un médicament : *fixer, augmenter la —. Prendre un remède en plusieurs DOSES.* == Quantité d'une chose quelconque : *de sucre, de poivre.* || Fam. : — *d'amour-propre. Un petit grain de folie ou une grande — de philosophie* (Volt.)

DOSER, v. a., indiquer, régler, mettre la dose prescrite pour un médicament.

DOSSIER, s. m., dos de certains sièges : — *d'un fauteuil, d'un canapé, d'un lit, d'une voiture.* == Carton ou chemise qui renferme les papiers concernant une affaire : *examiner, dépouiller un —.*

DOSSIÈRE, s. f., partie du harnais qui porte sur le dos du cheval et maintient les brancards.

DOT, s. f., inv., bien qu'une femme apporte à son mari : *elles ne doivent porter pour — à leurs maris qu'un grand fonds de vertus* (Barth.) == Ce qu'on donne à une fille en mariage. == Bien qu'une femme apporte au couvent en se faisant religieuse.

DOTAL, **E**, adj., relatif à la dot : *constitution dotale. Deniers DOTAUX. Régime —*, régime d'association sous lequel la dot de la femme n'est pas la propriété commune des époux.

DOTATION, s. f., action de doter; revenu assigné : *faire une —, des DOTATIONS. La — de la couronne, de la Légion d'honneur.*

DOTER, v. a., donner une dot : — *sa fille. — des filles pauvres*, leur procurer un établissement. == Assigner une dotation, un revenu à un établisse-

ment, à un corps, etc. : — *une église, un hospice.*
 Douer : *les grâces dont la nature l'avait dotée* (Ac.)

D'OU, adv., marque une idée d'extraction, de sortie, et par ext. de cause : *la carrière — vous tirez ces pierres. — venez-vous? — vient cette terreur?*

DOUAI, s.-préf. du départ. du Nord.

DOUAIRE, s. m., bien que le mari donne à sa femme pour qu'elle en jouisse en cas de survie.

DOUARIÈRE, s. f., veuve qui jouit d'un douaire. Ne se dit que des personnes d'un rang élevé. — Par ir. vieille veuve, vieille femme à prétentions. = Adj., *reine, princesse* —.

DOUANE, s. f., administration chargée de percevoir les droits à l'entrée et à la sortie des marchandises. = Bureaux de cette administration. = Droit perçu.

DOUANIER, s. m., commis de la douane.

DOUANIER, ÈRE, adj., qui a rapport à la douane : *tarif — ; taxe douanière.*

DOUAR, s. m., sorte de village arabe formé de tentes disposées en cercle.

DOUBLAGE, s. m.; mar., revêtement de la carène d'un vaisseau en feuilles de cuivre. = Impr., répétition plus ou moins imparfaite de quelques lettres ou de quelques mots sur l'impression.

DOUBLANT, E, adj., propre à doubler un rôle, un acteur : *les acteurs DOUBLANTS ont tâché de jouer en dédommager* (Grimm); peu us.

DOUBLE, adj., opposé à *simple*, qui vaut, qui pèse, qui contient deux fois autant : — *portion, — paye, — louis, — décalitre.* = Se dit de deux choses semblables ou de même nature : — *porte, — croisée; acte —, fait en deux exemplaires. — malheur, — autorité.* = Plus fort; qui a une plus grande vertu : — *bière. Encre —.* || Dissimulé, faux : *âme, esprit —. Mot à — seus, à — entente, susceptible de deux interprétations.* Fam. : *un — fripon, — coquin, un grand fripon, un grand coquin.* = Mus. : — *croche*, note à deux barres ou crochets. *Intervalle —*, qui excède l'étendue de l'octave. = Comm. : — *emploi*, partie employée deux fois en recette ou en dépense. *Cela fait — emploi*, fait inutilement répétition. || *A — entente*, à deux sens différents. = Méd., *fièvre —*, dont les accès sont deux fois plus fréquents. = S. m., quantité deux fois plus grande : *payer, perdre le —. Jouer quitte ou —.* = Objet pareil : *avoir des DOUBLES dans sa bibliothèque. — d'un corps de lois. Mettre une chose en —, en plusieurs DOUBLES*, la replier sur elle-même. = Acteur, actrice qui remplace le chef d'emploi : *la pièce a été jouée par les —* (Ac.); on dit mieux *doublure*. = Copie d'un écrit, d'un tableau. = Monnaie qui valait deux deniers. = Adv. : *voir —*, comme si les objets étaient doubles. *Payer —*, deux fois le prix ordinaire. || *Au —, en —, loc. adv.*, une fois plus : *il m'a fait une sottise, il me la paiera au —.*

DOUBLÉ, s. m.; t. de billard, bille faite après avoir frappé contre une bande. = Orfévr., synonyme de **PLAQUE**.

DOUBLEAU, s. m., solive plus forte que les autres. = Adj. V. **ARC-DOUBLEAU**.

DOUBLEMENT, adv., de deux manières, à double titre : — *récompensé, puni.*

DOUBLEMENT, s. m., action de doubler : — *des consonnes.* = Milit. : — *des files, des rangs.*

DOUBLER, v. a., mettre le double, porter au double, accroître d'une fois autant : — *son bien,*

son capital. — le nombre, la dépense. = Milit. : — *le pas, marcher plus vite. — les rangs, les files.* || **IL DOUBLE** et *renforce les biens qui l'attachent à la vie* (La Br.) = Mar. : — *un cap, le franchir. — un vaisseau, le passer de vitesse.* = Garnir d'une **doublure** : — *une robe, un habit, un manteau, un vaisseau.* = Mettre en double : — *du fil, une serviette.* = Théât., remplir un rôle en l'absence du chef d'emploi : — *un rôle. — un acteur.* = Au jeu de billard, — *une bille, la faire au doublé. — une classe*, en suivre les cours une seconde année. = V. n., augmenter du double; devenir double : *leur nombre a plus que DOUBLÉ.* = Se —, v. pr., être doublé. = Devenir double.

DOUBLET, s. m., faux brillant formé de deux morceaux de cristal, avec une feuille colorée entre deux. = Trietrac, les deux dés amenant le même point : *gagner par des DOUBLETS.*

DOUBLETTE, s. f.; mus., un des jeux de l'orgue qui sonne l'octave au-dessus du prestant.

DOUBLEUR, EUSE, s., celui, celle qui double la soie, la laine, le coton sur le rouet. = S. m., celui qui fait du plaqué. = Phys., instrument qui indique l'état d'un volume d'air donné, son électricité positive ou négative.

DOUBLON, s. m., monnaie d'or espagnole. = Impr., faute qui consiste dans la répétition du même mot ou de la même phrase.

DOUBLURE, s. f., étoffe dont un habit, un manteau est doublé. = Plaque d'or ou d'argent dont on garnit une tabatière d'écaïlle, de bois, etc. || Prov. : *fin contre fin n'est pas bon à faire —*, ne cherchez pas à tromper aussi fin que vous. = Théât., celui qui joue un rôle en l'absence du chef d'emploi.

DOUBS (le), départ. frontière de France, ainsi appelé d'une riv. du même nom.

DOUCE-AMÈRE, s. f.; bot., plante du genre de la morèle.

DOUCEÂTRE, adj., d'une douceur fade.

DOUCEMENT, adv., d'une manière douce, délicate, légère : *frapper, frotter, marcher —.* = *A voix basse, sans bruit : ils parlaient —. Je me suis — esquivé sans rien dire* (Mol.) = D'une manière calme, paisible : *nous nous expliquâmes —* (Ac.) *Monsieur le chancelier sommeillait —* (Sév.) = Lentement : *si vous allez si —, vous n'arriveriez pas à temps. Aller — en besogne, travailler mollement; || mener une affaire avec prudence, sans rien précipiter. = Avec bonté : en user — avec quelqu'un. = Agréablement, commodément : passer le temps — avec ses amis* (Id.) = Médiocrement bien : *se porter tout —.* = Interj. qu'on emploie pour avertir : —, *monsieur, vous ne songez pas que vous êtes malade* (Mol.)

DOUCEUREUX, EUSE, adj., qui est doux, sans être agréable : *fruit —. Un vin rouge et vermeil, mais fade et —* (Boil.) || *Il est fin, cauteleux, —* (La Br.) *Il a des manières DOUCEUREUSES.* = S., je laisse aux — *le langage affecté* (Boil.)

DOUCET, TE, adj., diminut. de doux; ne se dit que des personnes.

DOUCETTE, s. f.; bot., sorte de mâche.

DOUCETEMENT, adv.; fam., tout doucement.

DOUCEUR, s. f., qualité de ce qui est doux au goût, saveur douce : *la — du sucre, du miel, — des fruits.* = Qualité de ce qui est doux aux autres sens : — *de l'air, de la peau.* || *La — de ses paroles* (Volt.) *Prendre quelqu'un par la —. Un homme d'une — admirable* (Boss.) *Les DOUCEURS de l'amitié, de la paix.* Prov., *plus fait — que violence.* = Expressio

de bonté : — *du visage, du regard.* = Agrément, jouissance : *les — de la vie. La — du sommeil* (Fén.) *La guerre a ses —, l'hymen a ses alarmes* (La F.) = Parole flatteuse, propos galant : *écrire un petit mot de —* (Volt.) *Conte, dire des — à une femme.* = Friandises : *donner des — à un enfant.* = Petit profit : *cela lui a valu des —.* = Grand plaisir, agrément : *la — de vaincre et de dominer corrompt bientôt dans les Romains ce que l'équité naturelle leur avait donné de droiture* (Boss.) = En —, loc. adv., doucement, peu à peu. || Avec ménagement. *Prendre les choses en —,* ne pas se formaliser, ne point s'offenser de ce qu'il peut y avoir de désobligeant dans les procédés ou les paroles de quelqu'un. V. BONTÉ.

§ **DOUCEUR, DOCILITÉ.** Avec de la *douceur* on est modéré, paisible, on ne commet pas d'excès; avec de la *docilité* on ne résiste pas, on se soumet aux idées, aux avis, à la direction des autres.

DOUCHE, s. f., colonne de liquide dirigée sur une partie du corps : *donner, recevoir une —.* || *Avoir besoin d'une —,* se dit d'une personne qui ne veut pas entendre raison.

DOUCHER, v. a., donner la douche à : — *le bras, le genou. Se faire —.*

DOUCINE, s. f., mouleure ondoyante, concave par le haut et convexe par le bas.

DOUCIR, v. a., donner le poli à une glace avant de l'étamer.

DOUÉ, E, adj., doté, pourvu, ne s'emploie qu'accompagné d'un complément ou d'un modificatif : *un homme — d'un bon caractère, une femme DOUÉE d'une grande beauté. Elle est — de tous les dons du ciel. Un enfant heureusement — (par la nature). Pourrait-on espérer de captiver jamais un génie — de si brillantes ailes!* (M^{me} de Staël).

DOUELLE, s. f., archit., partie courbe d'une voûte. = Parement intérieur ou extérieur d'un voussoir. = Tonn., douve.

DOUER, v. a.; dr., peu us., assigner un douaire à celle qu'on épouse. = Gratifier, avantager, favoriser : *Dieu l'a DOUÉ d'une grande vertu. La nature, en le DOUANT d'un très-bel esprit, le fit naître difforme et laid de visage* (La F.)

DOUGLAS, vil. et port d'Angleterre, dans l'île de Man. = **DOUGLAS** (comtes de), ancienne et puissante famille d'Écosse qui se signala surtout dans les guerres acharnées que ce pays eut à soutenir contre l'Angleterre.

DOUILLE, s. f., partie creuse et cylindrique de certains instruments en fer, qui sert à les adapter à un autre corps : — *d'une bêche, d'une baïonnette.*

DOUILLET, TE, adj., doux et mollet; tendre et délicat : *fauteuil, lit, oreiller —; peau DOUILLETTE.* || *Un amour-propre aussi — que le sien* (Mariv.), aussi irritable. || En parl. des personnes, trop délicat : *homme —, femme —.* = S., *faire le —, la DOUILLETTE.*

DOUILLETTE, s. f., par-dessus de soie ouaté. **DOUILLETTEMENT,** adv., d'une manière douillette : — *couché sur un bon lit.*

DOULENS ou **DOULLENS** (Somme), vil. et citadelle qui sert de prison aux condamnés politiques.

DOULEUR, s. f., effet d'un mal physique : *sentir, éprouver une —, des DOULEURS dans quelque partie du corps.* || Peine d'esprit ou de cœur : — *vive, amère, cuisante. Être plongé dans la —. Il n'y a de véritable mal dans la vie que les grandes DOULEURS* (Sév.) || Infortune : *connaître l'amour et ses folles —* (Rac.) *La tragédie en pleurs d'OEdipe tout sanglant fit parler les —* (Boil.) V. MAL.

DOULOUREUSEMENT, adv., avec douleur, d'un ton douloureux.

DOULOUREUX, EUSE, adj., qui cause de la douleur, qui exprime la douleur : *un mal —, des cris —. La goutte la plus DOULOUREUSE* (La Br.) || Qui cause de la peine; pénible : *souvenir —. Un si — devoir* (J.-J.) *Un geste, sentiments —.*

DOUTE. s. m., hésitation sur un choix à faire, sur un parti à prendre : *il flotte dans un — insupportable* (J.-J.) *Prov. : dans le — abstiens-toi. Je vous supplie de résoudre mes DOUTES* (Volt.) = Soupçon, crainte : *mettre, révoquer en —. Former, concevoir des —. Dans le — mortel dont je suis agité* (Rac.) = Scrupule : *lui seul éclaircira vos — ridicules* (Boil.) = méthodique, système de Descartes, qui consiste à rejeter provisoirement ce qui n'est pas prouvé. = effectif, scepticisme. = *Sans —, loc. adv., assurément, selon toutes les apparences : cette leçon vaut bien un fromage sans —* (La F.) *Iron. : admirable — pour envelopper une dupe* (La Br.)

DOUTER, v. n., être dans le doute : *DOUTERIEZ-vous de mon zèle? Les uns DOUTAIENT de tout, les autres croyaient tout savoir* (Mass.) *BOUTEZ-vous d'une paix dont je fais mon ouvrage?* (Rac.) = N'avoir point la foi : *On DOUTE de Dieu dans une pleine santé comme on DOUTE que ce soit pécher* (Boss.) *Abs. : plus on DOUTE, plus Dieu permet que les doutes augmentent* (Mass.) = Ne pas croire possible, ne pas avoir de confiance, avoir de la défiance : *on dit qu'il a réussi, j'en DOUTE. Tu oses — de ton ami? JE DOUTE de tout. Les étourdis ne DOUENT de rien* (Volt.) *DOUTES-tu qu'il ne veuille implorer ma clémence?* (Rac.) = Se —, v. pr., pressentir, soupçonner : *se — de la méchanceté de quelqu'un. Il y avait des choses dont il ne se DOUAIT pas* (La Br.) *Bien des gens ne se DOUENT pas de votre mérite* (Id.)

DOUTEUR, EUSE, s.; néol., celui, celle qui doute : *ils se déclarent DOUTEURS et non docteurs* (Volt.) = Adj., *je suis un peu —* (Id.)

DOUTEUSEMENT, adv., avec doute; peu us.

DOUTEUX, EUSE, adj., ce dont il y a lieu de douter, incertain : *la victoire fut longtemps DOUTEUSE.* (Volt.) = Ambigu, équivoque : *réponse —. Jour —, lumière —, qui permet à peine de distinguer les objets.* = Gramm., nom —, dont le genre n'est pas bien déterminé; *voyelle —, qu'on peut faire à volonté longue ou brève.* = Se dit des personnes dont on n'est pas sûr : *trois membres du comité sont pour nous; les autres sont —* (Ac.) = S. m., chose douteuse : *gardons-nous de mêler le — au certain* (Volt.) V. INCERTAIN.

DOUVAIN, s. m., pièce de bois destinée à la fabrication des douves.

DOUVE, s. f., planche qui entre dans la construction des tonneaux. = Renoncule des marais, très-nuisible aux bestiaux.

DOUVRES, vil. d'Angleterre (comté de Kent), sur le Pas-de-Calais. Chemin de fer pour Londres; paquebots à vapeur pour Calais.

DOUX, OUCE, adj., d'un goût, d'une saveur agréable : *le lait, le miel, le sucre sont —. Eau DOUCE,* celle des rivières et des fleuves, par opposit. à celle de la mer qui est salée. *Sauce trop —, qui n'est pas assez assaisonnée.* = Se dit de ce qui flatte les sens, de ce qui est calme, tranquille : *une — odeur, voix —. Un jour —. Un temps —. Le — sommeil.* || Se dit de ce qui flatte l'esprit, le cœur. — *souvenir. — espoir. Le fruit du travail est le plus — des plaisirs* (Vauv.) *Une — conversation. De*

— *tiens*. || Paisible, tempéré, supportable : *vie* — ; *de* — *loisirs* ; — *climat*, — *chaleur*. *Un supplice trop* — (Rac.) *Ma mort sera* —, *si je ne meurs pas sans vous avoir vu* (Volt.) || Facile, aisé, qui n'est pas rude : *style* — ; *morale* — ; *voiture* —, *pente* —. *Escalier, cheval* —. || En parlant du caractère humain, traitable : *nature* —. *Peuple* —. *Des hommes* — *et intelligents*. *Il y a des animaux plus ou moins* —. = Gramm. grec. : *esprit* —, signe en forme de virgule placé sur les lettres qui ne doivent pas être aspirées. = Qui indique la douceur : *regard* —. *De douces paroles*, des paroles obligeantes, affectueuses, ou des propos tendres, galants. *Faire les yeux* —, regarder avec amour. || Malléable, peu cassant : *métal* —. = Adv., doucement : *filer* —, être soumis, ne rien répliquer. *Tout* — ! loc. interj., fam., doucement ; on s'en sert pour reprendre quelqu'un qui s'emporte, qui s'oublie : *tout* —, *vous dis-je* (Mol.) = S. m., ce qui est doux au goût : *je ne bois que du* —. || *Passer du grave au* — (Boil.) V. AGRÉABLE.

DOUZAIN, s. m., petite monnaie de cuivre allié d'argent qui valait douze deniers (cinq centimes).

DOUZAIN, s. f., nombre de douze : *une* — *de serviettes*. *Chaque poule peut faire éclore environ deux DOUZAINES d'aufs de perdrix* (Buff.) = Quantité indéterminée approchant de douze : *une* — *d'amis*, *de convives*, *de livres*. *Il est venu une* — *de fois*. = *A la* —, loc. adv., de peu de valeur, fam., *un poëte à la* —. *Il ne s'en trouve pas*, *il n'y en a pas treize à la* —, il ne s'en trouve pas communément.

DOUZE, adj. num., dix et deux : — *hommes*. = *Douzième* : *page* —. *Numéro* —. *Charles* —. = S. m., le — *du mois*. *Sa lettre est renvoyée au comité des* — *pour en constater l'authenticité* (Thiers). = *In* —. V. IX.

DOUZIÈME, adj. numér. ord. de douze : *le* — *mois* ; — *partie*. = S., *le, la* — *sur la liste* ; *le, la* — *de sa classe*. = La douzième partie d'un tout.

DOUZIÈMENT, adv., en douzième lieu.

DOWN, comté maritime de l'Irlande, p. d'Ulster.

DOXOLOGIE, s. f., prière pour la grandeur et la majesté de Dieu.

DOYEN, s. m., le plus ancien de son corps : *le* — *des notaires*. *Le* — *d'âge*. *Chacun fut de Pavis de M. le* — (La F.) = Titre du directeur d'une faculté dans l'université : *le* — *de la Faculté des lettres*, *de l'École de médecine*. = Titre de dignité ecclésiastique : — *d'un chapitre*.

DOYENNE, s. f., la femme la plus âgée : *elle est votre* —. = Supérieurs de certains chapitres, de certaines abbayes : *adressez-vous à madame la* —.

DOYENNÉ, s. m., dignité de doyen dans une église. = Habitation du doyen : *la rue du* —. = Poire d'automne fondante : *poire de* —, ou *un* —.

DRACIME, s. f., monnaie grecque qui était d'argent et qui pesait la huitième partie d'une once. = Un gros, huitième partie de l'once.

DRACON, législateur athénien, vivait vers la 29^e olympiade, environ 600 ans av. J.-C. Ses lois criminelles furent si rigoureuses que l'orateur Démodé les disait écrites avec du sang.

DRAGAGE, s. m., action de draguer.

DRAGÉE, s. f., amande recouverte de sucre très-fin et durci : *boîte de DRAGÉES*. *Vert-Vert tombant sur un tas de* —, en noir *cyprès vit ses roses changées* (Gress.) || Fam., *tenir la* — *haute à quel-qu'un*, lui faire bien payer ce qu'il désire ou le lui

faire bien attendre. *Avaler la* —, se résigner à quelque chose de fâcheux. = Menu plomb de chasse. = Agric., mélange de grains qu'on laisse croître en herbe pour la nourriture des bestiaux.

DRAGEOIR, s. m., boîte d'or, d'argent ou de vermeil dans laquelle on servait autrefois, à la table du roi et des grands, des épices et des dragées. = Sorte de bonbonnière qu'on portait sur soi.

DRAGEON, s. m., rejeton qui naît de la racine d'un arbre ou d'une plante.

DRAGEONNER, v. n., se dit des plantes ou des arbres qui poussent des dragéons.

DRAGON, s. m., animal fabuleux qu'on représente avec des griffes, des ailes et une queue de serpent : — *de Colchide*, *des Hespérides*. || *Un vrai* —, femme turbulente et acariâtre. *Un petit* —, enfant mutin et déterminé. *Un* — *de vertu*, femme d'une vertu austère et farouche. *Ces DRAGONS de vertu*, *ces honnêtes diablesses* (Mol.) = Surveillant, argus qui veille sur la conduite d'une femme : *afin qu'elle eût quelque valable excuse pour éloigner son* — *quelque temps* (La F.) || Souci, chagrin, remords : *je me fais des DRAGONS aussi bien que les autres* (Sév.) ; vieux. = Soldat de cavalerie coiffé d'un casque et armé d'un petit fusil de munition avec lequel il manœuvrait quelquefois à pied comme le fantassin. = Espèce de lézard de l'Inde muni d'ailes membranées. = Tache qui vient à la prunelle des hommes et des chevaux. = Astr., constellation de l'hémisphère boréal. = Anc. étendard : — *des anciens Saxons*. — *rouge*, des anciens Bretons.

DRAGONNADES, s. f. pl., persécutions exercées contre les protestants par les dragons sous Louis XIV après la révocation de l'Édit de Nantes.

DRAGONNE, s. f., cordon ou galon qui orne la poignée d'une épée : — *de laine*, *de cuir*. || Fam., — *de vertu*. *Tu vas faire la* — *comme à ton ordinaire* (Dancourt).

DRAGUE, s. f., sorte de pelle recourbée qui sert à tirer du sable des rivières et à curer les puits. = Grain cuit qui demeure dans le bassin après avoir servi à faire la bière. = Grand filet attaché à un appareil en fer qu'on emploie pour retirer de l'eau les effets submergés ou pour pêcher des coquillages.

DRAGUER, v. a., nettoyer un chenal, un port avec la drague ou le bateau dragueur. = Traîner une drague sur le fond de la mer avec une embarcation. = Prendre des coquillages.

DRAGUETTE, s. f., petite drague.

DRAGUEUR, s. m., bateau qui porte une machine propre à draguer. = Bateau destiné à la pêche du hareng, de la morue. = Adj., *bateau* —.

DRAGUIGNAN, ch.-l. du départ. du Var.

DRAIN, s. m., rigole servant au drainage.

DRAINAGE, s. m., action de drainer ; résultat de cette action.

DRAINE, s. f., espèce de grive.

DRAINER, v. a., assainir et rendre fertile en faisant couler l'eau au moyen de rigoles souterraines.

DRAINETTE, s. f., filet dont on se sert à la dérive pour prendre de petits poissons.

DRAINEUR, s. m., celui qui draine.

DRAISIENNE ou **DRAISINE**, s. f., petite voiture composée de trois roues ; deux derrière, liées par un essieu, l'autre devant.

DRAKE (Francis), célèbre marin anglais, né en 1545, mort en 1595 ; a importé les pommes de terre en Europe.

DRAMATIQUE, adj., qui appartient au drame,

au théâtre : *l'art* —. *Forme, genre, œuvre* —. *Auteur, artiste, poète* —. = Ce qui émeut le spectateur : *récit, sujet, situation* —; *style* —. *Homère est éminemment* —. = S. m., le genre, la forme dramatique. = Ce qui excite l'émotion : *il y a bien du* — dans ce discours, dans cette scène.

DRAMATIQUEMENT, adv., d'une manière dramatique : *jouer un rôle* —.

DRAMATISER, v. a.; néol., rendre dramatique. || Donner trop d'importance à quelque chose.

DRAMATURGE, s. m., auteur de drames qui tiennent à la fois de la comédie et de la tragédie; ne se dit guère que par dénigrement.

DRAMATURGIE, s. f., science des règles qui doivent présider à la composition d'une pièce de théâtre et à sa mise en scène. = Histoire du théâtre; catalogue raisonné de pièces dramatiques.

DRAME, s. m., toute pièce de théâtre. = Pièce de théâtre en vers ou en prose, et d'un genre mixte entre la tragédie et la comédie : les **DRAMES** de *Shakspeare*, de *Caldéron*. — *lyrique*, opéra, opéra-comique : *c'est à Monsigny, je crois, qu'on doit le genre du* — *lyrique* (Halévy). || Événement émouvant; suite d'événements terribles; catastrophe politique : *il était un des acteurs de ce terrible* —.

DRAP, s. m., étoffe de laine : *bon* —, — *fin, gros* —, — *de Louviers, d'Elbeuf. Habit de* —. *Une pièce de* —. — *d'or, de soie, tissu d'or, de soie.* — *mortuaire*, grand drap noir qui couvre le cercueil ou le cénotaphe, au service des morts : *la femme sur le* — *mortuaire alla coller sa lèvre* (Soumet). || *Tailleur en plein* —, faire quelque chose en pleine liberté. = Grande pièce de toile qui garnit un lit : *une paire de DRAPS. Des* — *blancs. Se mettre entre deux* —; fam., se mettre au lit. || *Être dans de beaux* —, dans une fâcheuse position. = Linceul : *le* — *lugubre qui va l'envelopper dans le tombeau* (Mass.)

DRAPANT, s. m., celui qui fabrique des draps de laine. = Adj., *drapier* —, fabricant de draps.

DRAPÉ, E, adj., qui imite le drap : *bas* —. = Couvert de drap : *carrosse* —. = Bot., couvert de poils courts et serrés : *les fruits de la pivoine sont DRAPÉS*.

DRAPÉAU, s. m., pièce d'étoffe ou de soie attachée à une hampe pour donner un signal, pour indiquer un point de ralliement ou pour faire reconnaître la nation qui l'arbore; enseigne d'une troupe, bannière militaire. — *national*. — *du régiment*. — *tricolore*. *Porter le* —. *Être sous le* —, sous les **DRAPÉAUX**, en activité de service. *Partout où est le* —, là est la France (Napol.) *Vos soldats consternés désertent leurs drapeaux* (Volt.) || *Se ranger sous les* — *de quelqu'un*, prendre parti pour lui. || *Mais de la vérité rigide encore plus vivement épris, sous ses* — *seuls tu te ranges* (J.-B. R.)

DRAPÉAU, s. m.; vieux. V. **CHIFFON**. = **DRAPÉAUX**, vieux synonyme de **LANGES**.

DRAPER, v. a., recouvrir de drap, particulièrement une voiture, en signe de deuil : — *un carrosse*, et *abs.*, *le roi DRAPÉ de violet* (Ac.) = Disposer des draperies : — *des rideaux*, — *un lit, une fenêtre*. || Disposer avec grâce : — *son manteau, sa robe*. || Fam., dire beaucoup de mal de quelqu'un : *on l'a bien DRAPÉ*. *On dit qu'on l'a DRAPÉ dans certaine satire* (Boil.) = V. n., représenter les vêtements flottants d'une figure : *le talent de bien* — *est très-rare* (Ac.) = Se —, v. pr., en parlant des acteurs : *se* — *à l'antique*. *Talma se DRAPAIT par-*

faitement. || Fam., faire parade : *se* — *de sa vertu* ou *de sa vertu*. = Abs., faire l'important.

DRAPERIE, s. f., manufacture de draps. = Commerce du drapier; article de ce commerce : — *de Sédan*. *Vendre de la* —. = Représentation de vêtements flottants : *il faut que les DRAPERIES indiquent les formes, accusent le nu* (Ac.) = Ornaments de tapisserie, tenture à grands plis.

DRAPIER, **ÈRE**, s., celui, celle qui fabrique ou qui vend des draps. = Adj., *marchand* —.

DRAPIÈRE, s. f., grosse épingle courte dont les marchands se servent pour fermer leurs ballots.

DRASTIQUE, adj.; méd., efficace. Se dit des purgatifs les plus énergiques. = S. m., un —.

DRAYE, riv. d'Autriche, prend sa source à l'extrémité E. du Tyrol et se jette dans le Danube.

DRAYER, v. a., écharner, enlever de la peau de l'animal la chair qui y est restée.

DRAYOIRE, s. f., couteau pour drayer.

DRAYURE, s. f., rognure de cuir tanné.

DRÈCHE, s. f., marc de l'orge qui a servi à faire la bière : *on se sert de la* — *comme engrais*.

DRÈGE, s. f., filet de pêche ou grand tramail; pêche faite avec ce filet. = Peigne pour séparer la graine du lin de sa tige.

DRÉGER, v. a., séparer le lin de sa graine avec la drège.

DRELIN, s. m., onomatopée; fam., bruit d'une sonnette. = Interj., *drelin! drelin! din, din!*

DRENTHE (la), p. de Hollande, ch.-l. Assen.

DRESDE, cap. du roy. de Saxe, sur les deux rives de l'Elbe. On l'a surnommée la *Florence de l'Allemagne*. Elle fut souvent ravagée par les armées, notamment dans la guerre de Sept ans et dans la campagne de 1813.

DRESSE, s. f., morceau de cuir entre les selles d'un soulier pour le redresser.

DRESSÉ, E, adj.; bot., qui est perpendiculaire au plan de sa base : *tige, feuille DRESSÉE*. *Calice* —. *Rameaux DRESSÉS*. = Façonné, formé, instruit, en parlant des animaux : *cheval, chien* —.

DRESSER, v. a., lever et tenir droit : — *la tête*, — *un mat*. *Ce cheval DRESSE les oreilles* (Ac.) || *Cela fait* — *les cheveux*, cela fait horreur. *Les cheveux cependant me DRESSAIENT à la tête* (Boil.) = Élever, ériger : — *un autel, un trophée, des statues*. — *un échafaud, un bâcher* (Corn.) = Monter, tendre, établir : — *un lit, une tente, une batterie de canons*. || — *ses batteries*. V. **BATTERIE**. — *un piège, des embûches à quelqu'un*. *C'est le premier piège qu'il DRESSA à leur innocence* (Mass.) = Mettre en état, préparer, disposer : — *un buffet*, — *une volaille pour la mettre à la broche* (Ac.) — *un plat, le dessert*. = Unir, aplanir, rendre droit : — *une planche, une pierre, une règle*. — *une allée, la niveler*. || — *le plan d'un ouvrage, une carte de géographie*. — *un contrat, un protocole, la minute d'un acte, les articles d'un traité*. || Instruire, former, façonner : — *un écolier*, — *des soldats à la manœuvre*. — *un cheval, un chien*. = Mar., diriger en droite ligne : — *la barre du gouvernail*. — *sa route vers le nord*. = Se —, v. pr., se mettre, se tenir droit ou levé : *se* — *sur la pointe du pied*. *Ce cheval se DRESSE sur les pieds de derrière*. || *Je vis ses cheveux se* — *sur sa tête* (Barth.) || S'ériger : *se* — *des autels* (La H.) *On se DRESSE un triomphe secret à soi-même* (Fléch.) || Se former à; être dressé : *se* — *à l'étude*. *Ces chiens se DRESSENT bien à la chasse*.

DRESSOIR, s. m., espèce d'étagère pour la vais-

selle, les cristaux. = Buffet pour faire égoutter les plats, les assiettes.

DREUX, s.-préf. du départ. d'Eure-et-Loire. Tombeau de la famille d'Orléans.

DREUX (Robert I^{er}, comte de), cinquième fils de Louis VI, prit part à la deuxième croisade, en 1147, et mourut en 1188. = **DREUX** (Philippe de), évêque de Beauvais, prélat belliqueux, se croisa deux fois, combattit contre les Anglais, et se signala à la journée de Bouvines, en 1214. = **DREUX** (Pierre de), surnommé *Mauclerc*, issu de la même famille et tige des ducs de Bretagne. = **DREUX** (bataille de), livrée le 19 décembre 1562, entre les catholiques et les protestants : les deux chefs, le connétable de Montmorency, du côté des catholiques, et le prince de Condé, du côté des protestants, y furent faits prisonniers. = **DREUX-Brézé** (Henri Évrard, marquis de), grand maître des cérémonies sous Louis XVI.

DRILLE, s. f., chiffon pour faire du papier ; s'emploie surtout au pl. = Instrument pour tourner un foret d'horloger et de sculpteur.

DRILLE, s. m. ; vieux et fam., soldat, compagnon : *bon —*, bon vivant. || *Vieux —*, vieux libérin.

DRILLER, v. n., courir, aller vite : *toute la cour DRILLE vers la Guienne* (Scarron) ; vieux.

DRISSE, s. f., cordage qui sert à élever ou à dresser une voile ou une flamme.

DROGMAN, s. m., interprète à Constantinople et dans les échelles du Levant.

DROGUE, s. f., ingrédient propre à la teinture, à la chimie, à la pharmacie. = Matière première qui sert à préparer des médicaments : *vous allez mettre des DROGUES que vous ne connaissez pas dans des corps que vous connaissez encore moins* (Volt.) || *Faire bien valoir sa —*, faire valoir ce qu'on fait, ce qu'on vend. = Fam., chose mauvaise en son genre : *ce n'est que de la —*. || Triv., homme, femme de rien. = Nom d'un jeu de cartes, morceau de bois fourchu que le perdant est forcé de mettre sur son nez.

DROGUER, v. a., donner des drogues, médicamenter : *le sage Locke recommande fortement de ne jamais — les enfants* (J.-J.) || Falsifier : — *du vin*. = V. n., jouer à la drogue. || Pop., attendre longtemps, se morfondre : *il m'a fait — deux heures*. = Se —, v. pr., se médicamenter : *il se DROGUE trop*.

DROGUERIE, s. f., commerce de drogues ; les articles de ce commerce.

DROGUET, s. m., étoffe faite de laine et de fil ou de laine et de coton.

DROGUEUR, s. m. ; ir., médecin qui aime à droguer ; vieux.

DROGUIER, s. m., boîte où l'on serre les drogues. = Collection d'échantillons de médicaments simples ; armoire, cabinet où ils sont placés.

DROGUISTE, s. m., marchand de drogues. = Adj., marchand, épiciier —.

DROIT, E, adj., se dit des parties dont la direction est de haut en bas ou de bas en haut, quand le corps est debout : *ligne DROITE. Le — chemin*, le chemin le plus court. || *Le chemin de l'honneur. || Vrai, honnête, juste : avoir le cœur —, une intention —. Un cœur — est le premier organe de la vérité* (J.-J.) || Sain, judicieux : *esprit, sens —. La — raison est sa conseillère* (Volt.) = Géom., debout, perpendiculaire : *mur —. Angle —*, formé par deux lignes perpendiculaires. *Sphère —*, celle où l'équateur et les parallèles coupent l'horizon à angle droit. = Adv., en droite ligne, directement : *aller — au but. — aux ondes du Styx elle mena sa sœur* (La F.) || *Marcher —*, suivre la ligne du devoir : *un cœur qui marche — dans la justice et dans la vérité* (Mass.)

= Judiciaire : *je vous prie de me mander si je pense —* (Sév.)

DROIT, E, adj., opposé à gauche : *le côté —. La main DROITE. Le pied —. La rive —*, celle qui est à la droite de celui qui descend le courant. || *Le bras —*, l'agent principal. = **DROITE**, s. f., côté droit, la main, l'aile droite : *prendre sur la —. Donner la — à quelqu'un*, le placer à sa droite pour lui faire honneur. *La — d'une assemblée ; la — d'une armée*. = Géom., ligne droite. = *A —*, loc. adv., du côté droit : *tourner à —. Prenez à —. A — et à gauche*, de tous côtés : *frapper à — et à gauche. Il entend à — et à gauche différents propos sur son compte* (J.-J.) *Qu'un pillard prenne à — et à gauche, rien de plus naturel* (Id.)

DROIT, s. m., faculté reconnue, naturelle ou légale, d'exiger quelque chose, d'en jouir, d'en disposer, d'y prétendre : *soutenir, revendiquer ses DROITS. Il n'y a point de — contre le —*. || Ce qui est juste ; justice : *j'ai pour moi la raison, le bon —, l'équité* (Mol.) *Faire — à chacun. Agir selon la rigueur du —*. || *Donner — à quelqu'un*, lui donner raison. *Faire — à une demande*, l'accorder. = Législation, jurisprudence, science des lois : — *naturel. Étudier le —. École de —. Docteur en —. Un point de —*. || Ce qui donne une influence, une autorité morale : *les DROITS du sang, de la nature, de l'amitié*. = Prérogative, privilège, pouvoir : — *de chasse, de pêche, de vie et de mort. Le — du plus fort*. || Prétention fondée : *avoir —, exercer ses —*. = Impôt, taxe : *il y a un — à payer. Payer, frauder les —. — d'octroi, de douane, d'enregistrement. Les — réunis*, l'administration des contributions indirectes. = *d'entrée*. = Salaire alloué à quelqu'un par une taxe, par un règlement : — *de présence*. Prov. : *où il n'y a rien, le roi perd ses —*, il est inutile de demander à un homme insolvable le paiement de ce qu'il doit. = *De —, de plein —*, sans qu'il y ait matière à contester. *A qui de —, par qui de —*, à qui l'on doit s'adresser, recourir. = *A — ou à tort*, loc. adv., justement ou injustement. *A bon —, avec raison et justice : c'est à bon — que je me plains*.

DROITEMENT, adv., d'une manière droite, équitable, avec droiture : *agir, penser —*.

DROITIER, ÈRE, adj., opposé à gauche, qui se sert habituellement de la main droite. = S., un —, une DROITIÈRE.

DROITURE, s. f., pureté d'intention, franchise de la vertu : *agir avec —. La — est une habitude des sentiers de la vertu* (Vauv.) || Rectitude : *conservez bien la — de votre esprit* (Sév.) = En —, loc. adv. ; fam., directement, en droite ligne : *votre paquet est venu en —* (Volt.) *On a voulu faire un chemin qui conduisit de Lyon à Genève en —* (Id.) V. JUSTICE.

DROLATIQUE, adj., plaisant, qui fait rire ; malicieux : *discours, conte —*.

DRÔLE, adj., plaisant, original : *voilà qui est —* (Ac.) *Un homme —, une femme —*. || Étrange, singulier : *j'ai une — d'idée dans la tête* (Volt.) = Gai, amusant : *un conte fort —. Vous m'ennuyez beaucoup, si vous vous croyez —* (V. H.) *Ce Beaumarchais ne peut être un empoisonneur, il est trop —* (Volt.) *Cette — de nation* (Id.) ; fam.

DRÔLE, s. m., homme fin, adroit, fripon : *c'est un — bien rusé. Vous n'êtes qu'un —. Et le — eut lapé le tout en un moment* (La F.) = Homme plaisant, original : *d'Aubigné était un beau et grand*

—, très-découplé de corps et d'esprit (St-S.) Un petit —, un enfant éveillé, malicieux : *voilà le plus pressant petit — qui soit au monde* (Brueys).

DRÔLEMENT, adv.; fam., d'une manière drôle, plaisante : *parler —*.

DRÔLERIE, s. f.; fam., chose drôle, plaisante; trait de bouffonnerie : *il nous a conté mille DRÔLERIES*. — Chose de peu de valeur, bagatelle.

DRÔLESSE, s. f., femme effrontée, coquine.

DROMADAIRE, s. m., espèce de chameau qui n'a qu'une bosse et qui court très-vite.

DROME, s. m.; mar., réunion de mâts, de vergues, etc., embarqués pour servir de rechange.

DRÔME (la), riv. et départ. de France, ch.-l. Valence.

DRONTHEIM, vil. de Norvège, ch.-l. du diocèse du même nom. Les rois de Norvège y étaient couronnés.

DROSCHKI, s. m., voiture russe; espèce de banc en forme de bât d'âne, monté sur quatre petites roues, et garni d'un dossier.

DROSSE, s. f., cordage tourné sur le cylindre de la roue du gouvernail pour le faire mouvoir.

DROSSER, v. a.; mar., entraîner.

DROUET, maître de poste à Sainte-Menehould, fit arrêter à Varennes Louis XVI fuyant de Paris avec sa famille. — **DROUET-D'ERLON**, général du premier Empire, dont l'indécision fut très-funeste à la bataille de Ligny.

DROUINE, s. f., havresac du chaudronnier ambulante, dans lequel il serre ses outils.

DROUINEUR, s. m., chaudronnier qui court la campagne et qui porte une drouine sur le dos.

DROUOT, brave et pieux aide de camp de Napoléon, qu'il suivit à l'île d'Elbe; mort en 1847.

DRU, E, adj., fort, vigoureux, en parl. des petits oiseaux prêts à s'envoler du nid. || Fam., vif, gai; peu us. — Épais, serré, se dit des blés. *Pluie DREUE et menue*, serrée et fine. — Adv., d'une manière serrée, en grande quantité : *il pleut —*. Prov., *les coups lui pleuvaient sur le dos — comme grêle*.

DRUIDE, s. m., ancien prêtre Gaulois. — **DRUIDESSE**, s. f., prêtresse des Gaulois. — **DRUIDIQUE**, adj., qui a rapport aux druides : *autel, arbre —*. — **DRUIDISME**, s. m., religion des druides.

DRUPACÉES, s. f. pl., famille d'arbres ou d'arbrisseaux qui comprend plusieurs sortes de pruniers, de lauriers, de cerisiers qui ont des propriétés astringentes et fébrifuges.

DRUPE, s. m.; bot., fruit charnu, tel que la pêche, la prune, qui renferme un noyau.

DRUSES, peuple de Syrie qui habite le versant occidental du Liban et presque tout l'Anti-Liban.

DRUSUS (M. Livius), tribun du peuple, 192 av. J.-C., fut opposé par le sénat à C. Gracchus, dont il détruisit l'influence. Il obtint le consulat, 112 av. J.-C. — **DRUSUS** (Cl. Néron), fils de Livie et frère puîné de Tibère, fut adopté par Auguste. Il eut pour fils le célèbre Germanicus.

DRYADE, s. f.; myth., nymphe des bois, qui mourait avec l'arbre auquel elle était attachée.

DRYDEN (J.), poète anglais, né en 1631, mort en 1701. Ses œuvres en prose sont des modèles de fine et vive critique.

DU, art. m., contracté, pour *de*, se met devant les mots commençant par une consonne ou une h aspirée : — *trône, — héros. Quelquefois — bon or je sépare le faux* (Boil.).

DŪ, s. m., ce qui est dû : *demandez, réclamer son —*. — Devoir, obligation; peu us.

DUALISME, s. m., doctrine qui admet deux principes, le génie du bien et celui du mal en lutte perpétuelle l'un avec l'autre.

DUALISTE, s. m., partisan du dualisme. = Adj., qui appartient au dualisme.

DUALITÉ, s. f.; phil., caractère de ce qui est double en soi : *la — de l'être humain*. = Double élément. = Gramm., usage du duel.

DUBITATIF, IVE, adj., qui exprime le doute : *proposition, conjonction DUBITATIVE*.

DUBITATION, s. f.; rhét., forme dubitative, doute que feint l'orateur pour aller au-devant des objections qu'on pourra lui faire.

DUBLIN, vil. cap. de l'Irlande.

DUBOIS (Guillaume), cardinal, né en 1656, mort en 1723, premier ministre du duc d'Orléans, régent de France.

DUBOIS (le baron Antoine), professeur à la Faculté de médecine de Paris, mort en 1837, fit partie de l'expédition d'Égypte et créa l'hospice qui porte son nom.

DUC, s. m., souverain, noble qui possède un duché. = Titre le plus élevé dans la noblesse de France : *ils laissaient passer Cornélie, les DUCS et pairs, le chancelier et les cordons bleus d'Italie* (Volt.) = Titre de quelques princes souverains : *le — de Saxe-Cobourg. Le grand — de Russie, l'héritier présomptif de la couronne de Russie*.

DUC, s. m., oiseau nocturne de la famille des chouettes : *les fauconniers portaient des DUCS pour attirer les corneilles, les milans* (Ac.)

DUCAL, E, adj., qui appartient, qui est propre à un duc : *palais, manteau —. Couronne DUCALE*.

DUCALES, s. f. pl., lettres patentes de l'ancien sénat de Venise.

DUCANGE (Charles Dufresne), historien et glossateur français du XVII^e siècle. = **DUCANOE** (Victor), romancier et auteur dramatique, né en 1783, mort en 1833.

DUCAT, s. m., monnaie d'or fin dont la valeur varie de 10 à 12 fr., selon les pays. = Monnaie d'argent qui vaut de 4 à 5 fr. = Adj., or —, qui est au titre des ducats.

DUCATON, s. m., ducat d'argent : *Il y a aussi des demi-DUCATONS et des quarts de —. Mais le moindre — ferait bien mieux mon affaire* (La F.)

DU CHÂTELET (la marquise), cultiva les sciences et fut l'amie de Voltaire.

DUCHÉ, s. m., principauté à laquelle le titre de duc était attaché : *les anciens DUCHÉS d'Orléans et de Bretagne. Il n'y a plus de DUCHÉS en France. Un — pairie*. On disait aussi : *une — pairie*.

DUCHESNOIS (Josephine), célèbre tragédienne, née à Valenciennes, morte à Paris en 1835.

DUCHESSE, s. f., femme d'un duc; celle qui possède un duché : *voilà, madame la —, ce que vous avez et ce qui me manque* (J.-J.) = Sorte de lit de repos à dossier.

DUCIS, poète tragique, successeur de Voltaire à l'Académie française, mourut pauvre et indépendant.

DUCLOS (Charles Pineau), né en Bretagne, en 1704, mort à Paris en 1772, historiographe de France et membre de l'Académie française, composa des Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

DUCOS (le comte Roger), député à la Convention nationale, membre du Conseil des Anciens et du Directoire. Au 18 brumaire il se réunit à Bonaparte, et proclama troisième consul provisoire, devint sénateur et comte sous l'Empire.

DUCTILE, adj., qui peut être tiré, battu, étendu sans se rompre : *l'or est le plus — de tous les métaux* (Ac.)

DUCTILITÉ, s. f., propriété qu'ont les corps ductiles : *Pétain diminue la — du cuivre* (Buff.) *La — augmente avec la température* (Péclet).

DU DEFANT (M^{me}), femme célèbre par sa beauté et son esprit, tint, au XVIII^e siècle, un des salons littéraires les plus fréquentés; écrivain sec, mais distingué.

DUÈGNE, s. f., gouvernante chargée de veiller sur la conduite d'une jeune personne. = Ir., vieille femme. = Théât., emploi de duègne.

DUEL, s. m., combat singulier : *se battre en —*, *appeler quelqu'un en —*. *Le — est le triomphe de la mode* (La Br.) *Sa fermeté, à laquelle nous voyons céder jusqu'à la fureur des DUELS* (Boss.) = Gramm. grecque et sanscrite, nombre qui, dans les déclins. et les conjug., sert à désigner deux personnes ou deux choses.

DUELLISTE, s. m., celui qui a l'habitude de se battre en duel : *un — de profession*. = Adj. : *un soldat —*.

DUERO ou **DOURO**, riv. d'Espagne et de Portugal, se jette dans l'Océan, non loin d'Oporto.

DUFRESNOY (A^{me}), morte en 1825, auteur d'élégies qui lui ont valu le nom de *Sapho française*.

DUGAZON (Henri Gourgaud, dit), comédien remarquable par le jeu de sa physiognomie, mort en 1809. = **ΔΟΥΛΟΝ** (Louise Lefèvre), sa femme, célèbre actrice de l'Opéra-Comique, morte en 1821, jouait avec tant de perfection, qu'elle a donné son nom à plusieurs rôles.

DUGUAY-TROUIN (René), illustre marin français, né à Saint-Malo en 1673, mort à Paris en 1736.

DU GUESCLIN, comte de France, chassa entièrement les Anglais de la Normandie, de la Guienne et du Poitou, et mourut en 1380.

DUIRE, v. n. ; vieux, ne s'emploie qu'à la troisième pers. du sing. du prés. de l'ind., convenir à quelqu'un. Être à la convenance de : *tout DUIT aux gens heureux* (La F.) *Tout me convient, tout me plaît, tout me DUIT* (Volt.)

DULAURE (Jacques), archéologue et historien, né en 1755, mort en 1835.

DULCIFICATION, s. f., action de dulcifier. = Résultat de cette action.

DULCIFIER, v. a., tempérer par quelque mélange l'aéreté d'un liquide. || Fam., adoucir : *quelque petit clystère DULCIFIANTE*. *Voilà tout mon courroux déjà DULCIFIE* (Mol.) ; vieux.

DULCINÉE, s. f. ; ir., la femme qui est l'objet de la passion de quelqu'un, par allusion à la dame des pensées de don Quichotte.

DULIE, s. f., culte de —, respect, honneur rendu aux anges et aux saints.

DUMENT, adv. ; dr. en due forme : — *averti, constaté, atteint, convaincu*.

DUMBARTON, vil. forte et comté d'Écosse.

DUMFRIES, comté du S. de l'Écosse.

DUMONT D'URVILLE, célèbre navigateur français et contre-amiral, mort en 1844.

DUMOURIEZ, ministre de la guerre en 1792, chargé après le 10 août du commandement de l'armée du Nord, fit la belle campagne de l'Argonne, remporta les victoires de Valmy, de Jemmapes, et conquit la Belgique. Ayant irrité, par sa hauteur, la Convention, il passa à l'étranger et mourut en Angleterre en 1823.

DUNA, fl. de la Russie, se jette dans le golfe de Riga.

DUNBAR, vil. maritime d'Écosse, sur le golfe de Forth. = **DUNBAR** (William), célèbre poète écossais du xv^e siècle.

DUNCAN, nom de deux rois d'Écosse, l'un assassiné en 1040 et l'autre en 1090. = **DUNCAN**, nom d'un marin écossais qui prit la flotte hollandaise au Texel en 1747.

DUNE, s. f., monticule de sable mobile sur les bords de la mer : *les DUNES de la Gascogne*.

DUNES, les eaux de la côte anglaise du comté de Kent jusque vers l'embouchure de la Tamise. = On donne aussi le nom de *Dunes* à la côte française près de Dunkerque. = *Bataille des —*, gagnée par Turenne sur l'armée espagnole commandée par le prince de Condé (1658).

DUNETTE, s. f. ; mar., demi-gaillard qui forme la partie la plus élevée de l'arrière du vaisseau.

DUNKERQUE, vil. et port de France (Nord), fondée en 960 au milieu des dunes. = **DUNKERQUOIS**, s. adj. et s., qui est de Dunkerque ; habitant de cette ville.

DUNOIS, dit le *Bâtard d'Orléans*, fils naturel de Louis

de France, né à Paris en 1402, mort en 1468. Il partagea l'honneur de défendre Orléans avec Jeanne d'Arc, et reprit Paris, occupé par les Anglais, qu'il chassa aussi de la Normandie et de la Guienne.

DUO (mot lat.), s. m., morceau fait pour être chanté par deux voix ou exécuté par deux instruments : — *de violon, de flûte*. *Chanter un —, de beaux DUOS*. || Fam., — *d'injures, de compliments, échange d'injures, de compliments*.

DUODÉCIMAL, s. adj., qui se compte, se divise par douze : *calcul —*.

DUODENUM (mot lat.), s. m. ; anat., première portion de l'intestin grêle, ainsi appelée, parce que sa longueur est d'environ douze travers de doigt.

DUODI, s. m., deuxième jour de la décade dans le calendrier républicain.

DUPE, s. f., personne qui a été trompée, jouée, ou qui est facile à tromper : *une bonne, vraie, franche —*. *Prendre quelqu'un pour sa —*. *Ils ont fait bien des DUPES* (Ac.) *Le temps des prophètes est passé, celui des — ne passera point* (Grimm). On dit : *ils en furent la —*, s'il s'agit de plusieurs personnes trompées en même temps ; *ils en furent les —*, si ces personnes ont été dupées successivement. *Être la — d'une affaire*, n'y pas trouver son compte. Par ext. : *être la — de sa bonne foi* (Ac.) = Adj. : *il faut choisir d'être — ou fripon* (Volt.)

DUPES (Journée des), 11 novembre 1630. Richelieu y triompha de la cabale de ses ennemis.

DUPER, v. a., tromper, en faisant accroire une chose fautive : *il s'est laissé — comme un sot*. *Ce sont deux fourbes qui s'entendent pour vous —* (Les.) *Se —*, se tromper soi-même. *V. TROMPER*.

DUPERIE, s. f., tromperie, fourberie : *les DUPERIES réciproques font le comique de Dancourt* (Marm.) || *Sottise* ; ce qui fait que l'on est dupe : *prendre tant de peine pour rien, c'est une —* (Ac.)

DUPEUR, **EUSE**, s., personne qui dupe : *le monde, avec plaisir, voit les DUPEURS DUPÉS* (Volt.) *C'est un — d'oreilles* ; fam., se dit d'un écrivain, d'un poète, d'un orateur, dont le style ou le langage flatte l'oreille de manière à empêcher de juger ce qu'il écrit ou ce qu'il dit.

DUPLICATA, s. m., double d'un acte, d'une lettre, d'un écrit quelconque. = *Par —*, loc. adv., *faire une quittance par —*.

DUPPLICATIF, **IVE**, adj., qui double, qui opère la duplication.

DUPPLICATION, s. f., action de doubler une quantité, un volume : — *du cube*.

DUPPLICATURE, s. f., renversement d'une chose plate et mince sur elle-même.

DUPPLICITÉ, s. f., état de ce qui est double et devrait être simple : *il y a — d'action dans cette tragédie* (Ac.) || *Mauvaise foi : la — du cœur*. — *dans les paroles, dans les actions*. *La — est une imposture qui a deux faces* (Vauv.) *Une — indigne, qui loue en face et déchire en arrière* (Mass.)

DUPLIQUE, s. f. ; dr., réponse à une réplique : *les DUPLIQUES furent abolies par l'ordonnance de 1667* (Ac.)

DUPLIQUER, v. n., fournir des duplicques : *la duchesse du Maine ne se rebuta point, et se mit à répliquer, à —* (St-S.)

DUPRAT (Antoine), cardinal, chancelier de France sous François I^{er} ; mort en 1463.

DUPUYTREN (le baron Guillaume), chirurgien célèbre, né en 1777, mort en 1835. Il légua 200,000 francs à la Faculté de médecine pour fonder une chaire d'anatomie pathologique et le musée qui porte son nom.

DUQUEL, pron. relat., m. sing. V. LEQUEL.

DUQUESNE, célèbre marin, né à Dieppe en 1610, mort en 1688, battit les Anglais et les Espagnols, bombardarda Alger (1682-1683), força le dey à rendre tous les esclaves chrétiens, bombardarda aussi Gènes et contraignit le doge à venir s'humilier devant Louis XIV (1684).

DUR, E, adj., solide, difficile à entamer, à pénétrer : — comme marbre, comme fer. = Opposé à mou, à tendre : un lit — ; du pain —. Un œuf — ; viande DURE. || Rude, insensible : un cœur —. Cet homme est — et sec. On dit que les vieillards sont DURS ; mais j'ai le malheur d'être sensible, comme si je n'avais que vingt ans (Volt.) Par ext., avoir les traits DURS, des manières DURES. *Style* —, qui manque d'harmonie. *Les tons de ce tableau sont* —, manquent de délicatesse. = Qui oppose de la résistance, qui résiste : cette serrure est DURE. Ce fusil est — à la détente. V. DÉTENTE. Être — d'oreille ; avoir l'oreille — ; avoir la tête —, entendre, comprendre difficilement. = Pénible, affligeant, rigoureux : une — nécessité. Un climat —. Il est plus — d'appréhender la mort que de la souffrir (La Br.) Les temps sont —, on a bien de la peine à vivre par le temps qui court. Homme — au travail et à la peine, qui ne craint pas la fatigue. = S. m., ce qui est ferme et solide : le — est le contraire du moelleux. || Quand l'un veut du mou, l'autre veut du —, ils ne s'accordent pas. C'est un — à cuire, se dit d'un homme qui a vieilli dans le travail, dans la carrière des armes. Coucher sur la —, sur le sol. = DUR, adv., entendre —, difficilement, être un peu sourd.

DURABLE, adj., capable de durer longtemps : ouvrage, paix —. Le monde n'a rien de solide, rien de — (Fléché.) Des feux si peu DURABLES (Rac.)

§ **DURABLE**, PERMANENT, STABLE. Ce qui est durable ne cesse pas de sitôt ; ce qui est permanent ne cesse jamais ou ne cesse pas pour reprendre ensuite ; ce qui est stable ne bouge pas.

DURACINE, s. f., pêche dont la chair est plus ferme que celle des autres pêches.

DURANCE (la), riv. de France, qui va des Alpes au Rhône, après un parcours de 330 kilom.

DURANDAL, épée merveilleuse du paladin Roland.

DURANGO, un des États de la Confédération mexicaine.

DURANT, prép., pendant tout le temps, toute la durée : — l'hiver. — la belle saison. Il s'était réfugié en France — les malheurs de sa maison (Boss.) — que l'empereur s'efforçait de faire recevoir son intérim dans la ville (Id.) = Se met quelquefois après son régime : sa vie —. V. PENDANT.

DURCIR, v. a., rendre dur : la grande chaleur DURCIT la terre. = V. n., devenir dur : le chêne DURCIT dans l'eau. Faire — des œufs. Le givre, les frimas sont des brouillards DURCIS (Del.) = Se —, v. pr. : la pierre se DURCIT au soleil. Toutes les glaises se DURCISSENT au feu (Buff.)

DURCISSEMENT, s. m., action de durcir. = État de ce qui se durcit ou est durci.

DURÉE, s. f., espace de temps que dure quelque chose : la — du monde, de la vie. La — d'une étoffe. Le règne de ce prince fut de courte —. Il n'est rien ici-bas d'éternelle — (Malh.) = Abs., succession non-interrrompue des moments : l'étendue et la —.

§ **DURÉE**, TEMPS. La durée est, comme l'espace, une chose indéfinie, illimitée, sans bornes ; le temps, au contraire, est particulier ; c'est une portion de la durée.

DUREMENT, adv., d'une manière dure : être couché —. || Avec dureté : parler, traiter —.

DURE-MÈRE, s. f. ; anat., la plus extérieure des trois membranes qui enveloppent le cerveau.

DURER, v. n., continuer d'être, d'exister : cer-

taines fleurs ne DURENT qu'un jour (Ac.) Un homme à la mode DURE peu, car les modes passent (La Br.) Votre amitié DURERA-t-elle ? Il faut faire vie qui DURE, il faut ménager son bien, sa santé. = Abs., durer longtemps : l'absence de ce qu'on aime, quelque peu qu'elle DURE, a toujours trop DURÉ (Mol.) = Se dit des choses qui ne s'usent pas vite : voilà une étoffe qui DURE. || Le temps me DURE, me paraît long. || Ne pouvoir — en place, être très-inquiet, très-tourmenté. = Fam. : ne pouvoir — avec quelqu'un, ne pouvoir vivre avec lui.

DURER (Albert), artiste célèbre, né à Nuremberg, en 1471, mort en 1528, se distingua également comme peintre et comme graveur.

DURÉT, TE, adj., un peu dur.

DURÉTÉ, s. f., qualité de ce qui est dur : — du fer, du marbre, du diamant ; — d'un lit : — du pain. || Rudesse, inhumanité, excessive sévérité, expression rude : — du cœur. Vous avez trop de — pour les pauvres. L'indulgence pour soi et la — pour les autres n'est qu'un seul et même vice (La Br.) Vous voyez la — de sa physionomie. La — de cette réponse le consterna (Ac.) || — d'oreille, difficulté d'entendre. || — de style, — des contours, manque d'élégance, d'harmonie. = Chir., tumeur durcie : elle a une — au sein. = Au pl., paroles dures, offensantes.

DURHAM, cité-comté au N.-E. de l'Angleterre, avec une cap. du même nom. = S. m., bœuf qu'on y élève.

DURILLON, s. m., petit calus qui se forme aux pieds et aux mains.

DURIUSCULE, adj., un peu dur ; ir. et peu us. **DURLACH**, vil. du grand-duché de Bade, sur la Pfalz, non loin de Carlsruhe.

DUROC (duc de Frioul), grand maréchal du palais de Napoléon, né à Pont-à-Mousson, en 1772, mort à Wurtschen, en 1813, atteint d'un boulet de canon.

DU SOMMERARD (Alexandre), savant antiquaire, né en 1779, mort en 1842, a jeté les premières bases de la belle collection d'antiquités nationales renfermées aujourd'hui au Musée des Thermes ou de Cluny.

DUSSELDORF, vil. des États prussiens (p. du Rhin), sur la Dussel et la rive droite du Rhin.

DUMVIR, s. m., titre donné à d'anciens magistrats ou juges romains : DUMVIRS coloniaux ou municipaux. — fromentaires. V. FROMENTAIRE.

DUMVIRAT, s. m., dignité, charge de dumvir. = Temps de son exercice.

DUVAL (Alexandre-Vincent Pineux), né à Rennes en 1767, mort en 1842, auteur dramatique médiocre et fécond.

DUVET, s. m., plume des plus légères qui garnit le dessous du corps des oiseaux : — tendre, chaud, léger. = Lit de plume : là... règne sur le — une heureuse indolence (Boil.) || Poils déliés et soyeux qui entourent certains fruits : les pêches sont couvertes d'un petit — (Ac.) = Premières plumes qui poussent aux oiseaux nouvellement éclos. || Premier poil qui vient au menton et aux joues d'un jeune homme.

DUVETÉUX, EUSE, adj., qui a beaucoup de duvet, qui en est couvert.

DWINA (la), fleuve de la Russie d'Europe, se jette dans la mer Blanche.

DYCK (Antoine van), peintre distingué, né à Anvers (1599), mort à Londres (1641).

DYLE (la), riv. de Belgique, prend sa source dans le Brabant. = DYLE (départ. de la), anc. départ. de l'empire français (de 1804 à 1814). Il était divisé en trois arrondissements : Bruxelles, Louvain et Nivelles.

DYNAMIE, s. f., force capable d'élever en un temps donné un poids de 1 kilog. à 1 mèt. de hauteur.

DYNAMIQUE, s. f., partie des mathématiques appliquée au calcul des mouvements et des forces mécaniques. = Adj., pouvoir —. Électricité —, en

mouvement, qui chemine dans les corps et donne lieu aux courants électriques.

DYNAMISME, s. m., physiol., ensemble des forces qui animent un organisme vivant.

DYNAMOMÈTRE, s. m., instrument qui sert à évaluer en poids la force et les effets d'un moteur.

DYNASTE, s. m.; anc.; nom qui désignait un homme investi d'un pouvoir souverain, mais trop peu important pour qu'on lui donnât le titre de roi.

DYNASTIE, s. f., succession, suite de souverains d'une même famille : *le fondateur d'une* —. *La — des Bourbons*.

DYNASTIQUE, adj., qui concerne une dynastie,

et particul. la dynastie régnante : *opposition* —, celle que des partisans de la dynastie régnante faisaient aux derniers ministres de Louis-Philippe. = S. m., partisan d'une dynastie.

DYSPEPSIE, s. f., nom sous lequel certains médecins désignent la gastralgie, d'autres la diacrise ou affection de l'estomac.

DYSSENTERIE, s. f.; méd., maladie caractérisée par une espèce de flux de ventre sanguinolent.

DYSSENTERIQUE, adj.; méd., qui appartient à la dyssentérie : *flux* —.

DYSURIE, s. f.; méd., difficulté d'uriner. = Douleur en urinant.

E

E, s. m., cinquième lettre de l'alphabet et seconde des voyelles; cinquième lettre dominicale. = En géographie, il s'emploie pour *Est*; il se met aussi, par abréviation, pour *Excellence*, *Éminence*. = Sur les anciennes monnaies, il indique qu'elles ont été frappées à Tours.

ÉACIDES, surnom donné aux descendants d'Éaque, Pélée, Achille, Pyrrhus, etc.

ÉAQUE, roi d'Égine, que sa justice avait fait placer, suivant la mythologie, parmi les juges des Enfers.

EAU, s. f., substance liquide et transparente, sans odeur ni saveur, qui se solidifie par le froid, se vaporise par la chaleur; qui, jaillissant par des sources, du sein de la terre, forme les fontaines, les rivières, les fleuves; qui enfin recouvre une partie de notre planète sous le nom d'Océan; c'était un des quatre éléments des anciens. — *douce*, celle qui est bonne à boire; se dit en général de toutes les eaux autres que l'eau de la mer. — *battue*, qu'on a versée plusieurs fois d'un vase dans un autre. — *minérale*, qui tient en suspension ou en solution des substances minérales et possède des propriétés médicamenteuses. = *Pluie* : *il tombe de l'—*. *Nous arrivons de l'—*. *Le ciel se fond tout en —* (Boil.) = Eau considérée comme servant aux besoins de l'homme : — *froide*, *chaude*. *Verre d'—*, quantité d'eau que contient un verre; se dit quelquefois pour verre d'eau sucrée et parfumée de fleur d'orange. — *rougie*, mêlée d'un peu de vin. *Voie d'—*, les deux seaux pleins d'un porteur d'eau. *Il n'y a pas de l'eau à boire*, il n'y a rien à gagner. *Mettez de l'— dans son vin*, modérer ses prétentions, ses emportements. *Il se noierait dans un verre d'—*, se dit de quelqu'un qui est embarrassé de la moindre affaire, et aussi de quelqu'un qui est si maladroit ou si malheureux que rien ne lui réussit. *C'est le feu et l'—*, se dit de deux caractères opposés, de deux personnes ennemies. — *lustrale*, qui servait aux lustrations et aux ablutions. — *bénite*, que l'on a consacrée au culte par une cérémonie religieuse. V. Cour. = Toute masse d'eau considérable, rivière, étang, lac, mer, etc. : *au bord de l'—*, *tomber dans l'—*. *Il se jette dans l'— l'épée à la main* (Mass.) *Le fil de l'—*, le courant d'une rivière. *Les EAUX sont basses*, le niveau des eaux est très-bas; || se dit d'un homme à qui l'argent commence à manquer. || *Battre l'—*, faire des efforts inutiles. *C'est un coup d'épée dans l'—*, une tentative sans succès. *Revenir sur l'—*, rétablir ses affaires. *Cette affaire est tombée dans l'—*, n'a pas été continuée.

Naquer entre deux EAUX, se conduire de manière à ne mécontenter aucun des deux partis que l'on ménage. *Il n'est pire — que l'eau qui dort*; prov., il faut se défier des gens sournois; toutes ces loc. sont du style familier. V. BEC, FLEUR, PÊCHER, et d'autres mots qui forment avec *eau* certains idiotismes. = Au pl., eaux jaillissantes : *aller à Versailles voir jouer les EAUX*. = Eaux minérales; lieux où l'on va les prendre : *prendre les —*. *Aller aux — Je crois à la vertu des — et plus encore à la douceur consolante d'être avec vous* (Sév.) = *Voie d'—*, ouverture accidentelle faite à la carène d'un vaisseau et qui laisse pénétrer l'eau : *ce navire a une voie d'—*. *Il fait — de plusieurs côtés*, il a plusieurs voies d'eau. *Les — d'un navire*, celles qui sont dans le sillage du navire. *Mettez à l'—*, lancer du chantier, pour faire flotter, une barque, une pièce de bois, etc. = *Sueur* : *je suis tout en —* || *Suer sang et —*, se donner beaucoup de peine. = *Suc de certains fruits, des légumes* : *cette pêche a une — fort agréable*. || *Faire venir l'— à la bouche*, donner envie de quelque chose. = *Humeurs, sérosités qui se trouvent dans le corps de l'homme*; urine. = *Nom donné à certaines préparations chimiques* : — *seconde*, — *de chaux*. = Liqueur artificielle : — *de Cologne, de violette*, etc. — *de Javelle*, solution de chlorate de potasse dans l'eau. — *forte*, acide nitrique; gravure faite au moyen de cet acide. — *régale*, mélange d'acide nitrique et d'acide muriatique. — *blanche*, faite avec de l'extrait de Saturne.

EAU-DE-VIE, s. f., liqueur spiritueuse tirée, par distillation, du vin, du cidre, des grains, etc.

EAUX ET FORÊTS, s. f. pl., administration chargée de la surveillance et de la conservation des forêts de l'État, de la police des rivières, etc.; sa juridiction.

ÉBAHIR (S'), v. pr., s'étonner très-fort, éprouver une vive surprise : *je m'ÉBAHIS à la pompe du style* (Chat.); il est surtout usité au part. pas. : *vous voilà tout ÉBAHI*. *Les poissons ÉBAHIS les regardent passer* (Boil.) V. ABASOURDI.

ÉBAHISSEMENT, s. m., étonnement extrême; surprise qui va jusqu'à la stupéfaction.

ÉBARBAGE, s. m., action d'ébarber; effet qui en résulte.

ÉBARBER, v. a., ôter les parties excédantes et superflues de certaines choses : — *des plumes, du papier*. = Enlever avec un outil ce qui reste au bord de la taille d'une gravure, afin que le trait paraisse plus net.

ÉBARBOIR, s. m., outil pour ébarber.

ÉBARBURE, s. f., petites lèvres ou barbes que chaque coup de burin forme sur la planche de gravure.

ÉBARDOIR, s. m., outil de menuisier; sorte de grattoir à trois ou à quatre côtés.

ÉBAT, s. m., mener les chiens à V—, à la promenade. = Prendre ses ÉBATS; fam., se réjouir, se divertir en sautant, en courant.

ÉBATEMENT, s. m., vieux syn. d'ÉBAT. = Jeu de balancement d'une voiture dans ses brancards.

ÉBATTRE (S'), v. pr., se réjouir, se divertir, surtout en se donnant du mouvement; fam.

ÉBAUBI, E, adj., ridiculement stupéfait; pop. et ir. : *je suis toute ÉBAUBIE et je tombe des nues* (Mol.) *J'en suis encore tout* — V. ABSOURDI.

ÉBAUCHAGE, s. m., action d'ébaucher.

ÉBAUCHE, s. f., tableau, ouvrage auquel on a donné la première forme ou mis la première main : *ce n'est là qu'une — du personnage; et, pour en achever le portrait, il faudrait bien d'autres coups de pinceau* (Mol.) *Cette comédie n'est qu'une — que je n'ai eu le temps ni la volonté d'achever* (Volt.) = Production informe et grossière; premier essai d'un ouvrage : *la Pharsale n'est que l'— d'un beau poème par le style* (Marm.) *Ce n'est encore que l'— d'une législation* (Rayn.) || Indice, marque : *dans les amusements mêmes de son enfance, on découvre presque les ÉBAUCHES de ses grandes qualités* (Mass.); peu us.

§ **ÉBAUCHE**, ESQUISSE. CRAYON, CROQUIS, CANEVAS. *L'esquisse est antérieure ou postérieure au tableau; c'en est la première idée ou la copie. Le crayon est une esquisse légère, et le croquis une mauvaise petite esquisse faite en courant. Le canevass est un premier jet, un cadre qu'on a préparé soi-même ou reçu d'un autre, et qu'il s'agit de broder ou de remplir.*

ÉBAUCHER, v. a., faire l'ébauche de : — une statue, un poème. *Pour mon confrère Pours, on ne l'a qu'ÉBAUCHÉ* (La F.) = Commencer, préparer, dégrossir : *la nature ÉBAUCHE, par un acte unique, la forme primitive de tout être vivant* (Buff.)

ÉBAUCHOIR, s. m., outil de sculpteur pour ébaucher. = Ciseau servant à ébaucher les mortaises.

ÉBAUDIR (S'), v. pr., se réjouir avec excès en dansant, en sautant d'une façon bruyante : *pour n'avoir pas l'air d'un parent malheureux, je m'ÉBAUSSI* à la noce (Chat.) *Pour donner aux badauds sujet de s'—* (Corn.); vieux.

ÉBÉNACÉES, s. f. pl., famille de végétaux qui ont pour type le genre ébène.

ÉBÈNE, s. f., nom générique de plusieurs sortes de bois, ordinairement durs et noirs, produits par divers arbres de la famille des ébénacées. || Couleur d'un très-beau noir : *des cheveux d'—*. *Deux chevreaux dont la robe a des taches d'—* (Tissot).

ÉBÈNER, v. a., donner à du bois la couleur et l'apparence de l'ébène.

ÉBÈNIER, s. m., nom de l'un des arbres qui portent l'ébène. *Faux* — ou — *des Alpes*, arbrisseau cultivé dans les jardins d'agrément, du genre cytise, et de la famille des légumineuses.

ÉBÉNISTE, s. m., ouvrier qui travaille à la fabrication des meubles de bois précieux.

ÉBÉNISTERIE, s. f., métier, art de l'ébéniste. || Ouvrages que fait l'ébéniste.

ÉBLÉ, l'un des plus célèbres généraux d'artillerie sous la République et sous le premier empire. Il s'est immortalisé par son dévouement au passage de la Bérézina.

ÉBLOUIR, v. a., frapper les yeux d'un éclat trop vif qu'ils ne peuvent supporter : *la blancheur de la*

neige ÉBLOUISAIT nos regards (Ac.) *Mes yeux sont ÉBLOUIS du jour que je revois* (Rac.) || Frapper les yeux, surprendre l'esprit par quelque chose de vif, de brillant, de précieux : *c'est une beauté qui ÉBLOUIT* (Ac.) *Les actions pompeuses qui ÉBLOUISSENT les hommes* (Boss.) *Inventez des raisons qui puissent l'—* (Rac.) = Tenter, séduire, tromper : *les grandeurs l'ont ÉBLOUI* (Ac.) *Ou ne m'ÉBLOUIT pas d'une apparence vaine* (Boil.) = S'—, v. pr., être ébloui.

ÉBLOUISSANT, E, adj., qui éblouit : *beauté, toilette, neige ÉBLOUISSANTE. Teint, style* —.

ÉBLOUISSEMENT, s. m., trouble momentané de la vue causé par une lumière trop vive, par une congestion sanguine ou par l'approche d'une défaillance : *il m'a pris tout à coup un —* (Mol.) || *Le premier — du pouvoir* (Lamart.)

ÉBORGNAGE, s. m., opération qui consiste à supprimer le bourgeon après la chute des feuilles et avant que la sève se mette en mouvement.

ÉBORGNER, v. a., rendre borgne, et, par ext., faire grand mal à l'œil : — *un passant*. — *un arbre*, lui faire l'éborgnage. = S'—, v. pr., se crever un œil. || *Se faire beaucoup de mal à l'œil*.

ÉBOTTER, v. a., — *un arbre*, en ôter toutes les petites branches et n'y laisser que les plus grosses, taillées fort court.

ÉBOUILLIR, v. n., diminuer à force de bouillir; ne s'emploie guère qu'à l'infin. et au partic. pas.

ÉBOULEMENT, s. m., chute d'une chose qui s'éboule; état de ce qui est éboulé.

ÉBOULER, v. n.; peu us., et s'—, v. pr., tomber en s'affaissant; se dit des amas de terre et des constructions : *la terre s'ÉBOULAIT et bouchait la rigole* (J.-J.) *La muraille s'EST ÉBOULÉE*.

ÉBOULIS, s. m., amas de choses ébouillées.

ÉBOURGEONNEMENT, s. m., manière, action d'ébourgeonner : *ce jardinier entend bien l'—*.

ÉBOURGEONNER, v. a., ôter à un arbre les bourgeons superflus pour donner aux autres plus de vigueur et obtenir de meilleurs fruits.

ÉBOURIFFANT, E, adj.; néol. et fam., extraordinaire, incroyable : *succès* —.

ÉBOURIFFÉ, E, adj., qui a les cheveux ou la coiffure en désordre : *tête, personne ÉBOURIFFÉE*; fam. || Troublé, agité : *vous avez l'air tout —*. *L'enfant, — de s'entendre sauver roi, recula jusque dans les jambes du baron de Damas* (Chat.)

ÉBOURIFFER, v. a., mettre les cheveux en désordre. || Surprendre fort, rendre interdit.

ÉBOURRER, v. a., ôter la bourre des peaux.

ÉBOUSINER, v. a., ôter le bousin, la croûte tendre d'une pierre.

ÉBRANCHEMENT, s. m., action d'ébrancher; résultat de cette action.

ÉBRANCHER, v. a., dépouiller un arbre d'une partie de ses branches en les coupant ou en les rompant : *le vent a tout ÉBRANCHÉ ce chêne*.

ÉBRANLEMENT, s. m., secousse, action par laquelle une chose est ébranlée : *l'— d'une muraille, du cerveau. La sensation n'est qu'un — dans les sens* (Buff.) || — *de la fortune, du pouvoir. L'— de mes passions* (Fén.) = État d'une personne ébranlée : *si près de voir sur soi fondre de tels orages, l'— sied bien aux plus fermes courages* (Corn.); peu us.

ÉBRANLER, v. a., donner des secousses à; diminuer la solidité de : — *un mur, un édifice*. || — *les trônes, les États*. — *la confiance, la vertu*. = Exciter, enflammer : *ils ÉBRANLAIENT puissamment les imaginations et allumaient dans tous les cœurs la*

soif ardente des combats (Barth.) = Affaiblir : n'ÉBRANLER point des résolutions dont dépend le repos de mes jours (J.-J.) = Étonner, émuover, fléchir : il déchire mon âme et ne l'ÉBRANLE pas (Corn.) || *Les vents des tentations passent par-dessus ces âmes sans les —* (Boss.) — les airs (Delil.), les agiter. = S'—, v. pr., être ébranlé : les voûtes du temple s'ÉBRANLÈRENT (Ac.) || *Une fermeté qui ne s'ÉBRANLE jamais* (Id.) = Se mettre en mouvement : l'ennemi s'ÉBRANLE sur toute la ligne (Thiers).

ÉBRASEMENT, s. m., action d'ébraser ; résultat de cette action.

ÉBRASER, v. a., élargir en dedans la baie d'une porte, d'une croisée, suivant un plan oblique.

ÈBRE, fl. d'Espagne qui prend sa source dans la province de Santander, arrose Tudela, Saragosse, Tortose, et se jette dans la Méditerranée.

ÈBRÈCHER, v. a., faire une petite brèche à : — un couteau. || Diminuer, amoindrir : — sa fortune. = S'—, v. pr., ce couteau s'est ÈBRÈCHÉ. S'— une dent, s'en casser une partie.

ÈBRENER, v. a., — un enfant ; pop., le nettoyer, le rendre propre.

ÈBRIÉTÉ, s. f. ; méd., ivresse légère.

ÈBROIN, maire du palais de Neustrie de 659 à 681, fut enfermé pendant près de 3 ans au monastère de Luxeuil.

ÈBROUDAGE, s. m., action d'ébrouder.

ÈBROUDIR, v. a., passer un fil métallique à travers la filière, afin de l'amincir.

ÈBROUEMENT, s. m., respiration rapide et convulsive, éternement de certains animaux domestiques. = Ronflement d'un cheval effrayé.

ÈBROUER, v. a., — une étoffe, la toile, les passer dans l'eau. = S'—, v. pr., t. de manège, faire entendre un ébrouement.

ÈBRUITER, v. a., divulguer, rendre public : — une nouvelle. = S'—, v. pr., se répandre dans le public : cette histoire ne s'ÈBRUITA que lentement.

ÈBUARD, s. m., coin de bois fort dur qui sert à fendre des bûches.

ÈBULLITION, s. f., état, mouvement d'un liquide qui, soumis à l'action de la chaleur, passe à l'état de vapeur. = Éruption cutanée, passagère et apyrétique. V. FERMENTATION.

ÈCACHER, v. a., écraser, froisser, briser en pressant : — une noix, un colimaçon. Nez ÈCACHÉ, camus. = Aplatis ou pétrir.

ÈCAILLAGE, s. m., action d'ouvrir les huîtres. = État d'une poterie, d'une peinture qui s'écaille.

ÈCAILLE, s. f., lame mince et aplatie qui recouvre la peau de certains poissons. = Plaque de forme variable qui garnit le corps de beaucoup de reptiles, ainsi que de certains mammifères, les pattes des oiseaux, les ailes des lépidoptères. = Valve de certains mollusques tels que les huîtres. = Lamelle d'épiderme qui se détache d'elle-même dans certaines maladies de la peau : || les ÈCAILLES lui sont tombées des yeux, ses yeux sont dessillés. Ce tableau tombe par ÈCAILLES, les couleurs, les vernis se gercent et se détachent par petites plaques. = Bot., petite lame mince, sèche et coriace qui couvre, accompagne ou protège certaines parties des plantes. = Petit ornement d'architecture en forme d'écaille de poisson. = Abs., substance cornée qui recouvre la carapace des tortues, et dont on fait une foule d'ustensiles divers : tabatière, peigne d'—.

ÈCAILLÉ, E, adj. ; zool., couvert d'écailles.

ÈCAILLER, v. a., enlever les écailles de : — une carpe. — des huîtres, les ouvrir. = Couvrir de

dessins ou de ciselures en forme d'écailles. = Gratter le plomb jusqu'au vif pour le souder. = S'—, v. pr., être écaillé, s'ouvrir ; se détacher par parcelles.

ÈCAILLER, ÈRE, s., celui, celle qui vend, qui ouvre des huîtres.

ÈCAILLEUX, ÈUSE, adj., qui s'enlève par écailles : peau, ardoise ÈCAILLEUSE. = Qui est revêtu d'écailles : le corps de ce mammifère est — (Ac.)

ÈCAILLURE, s. f., mince parcelle qu'on enlève de la surface du plomb avec le grattoir.

ÈCALE, s. f., enveloppe extérieure qui renferme la coque dure de certains fruits : — de noix. = Peau qui se détache des pois quand ils cuisent. = Coquille d'œuf. = Espèce de fosse où se place l'ouvrier monnayeur qui pose les flanes sur le carré.

ÈCALER, v. a., ôter l'écale de : — des noix. = S'—, v. pr., se dépouiller de son écale.

ÈCANG, s. m., instrument pour écanguer.

ÈCANGUER, v. a., broyer ; faire tomber la paille du lin, du chanvre et d'autres plantes semblables.

ÈCANGUEUR, s. m., ouvrier qui écangué.

ÈCARBOULLER, v. a., écorelier, écraser : — la figure ; pop. = S'—, v. pr., sa cervelle s'est ÈCARBOULLÉE ; pop.

ÈCARLATE, s. f., couleur rouge et fort vive ; étoffe teinte de cette couleur. || Yeux bordés d'— (Ac.), très-rouges. = Adj. : drap, robe —.

ÈCARLATIN, s. m., étoffe de laine rouge. = Espèce de cidre du Cotentin.

ÈCARQUILLEMENT (l m.), s. m., action d'écarquiller ; fam.

ÈCARQUILLER (l m.), v. a., écarter, ouvrir : — les jambes, les yeux. = S'—, v. pr., être écarquillé : ses yeux, ses jambes s'ÈCARQUILLEN ; fam.

ÈCARRIR, ÈCARRISSAGE, ÈCARRISSEUR. V. ÈQUARRIR, ÈQUARRISSAGE, etc.

ÈCART, s. m., action de s'écarter : en faisant un —, j'évitai le coup qui m'était porté. Son cheval eut peur, fit un — et le jeta dans le fossé (Ac.) || Je sortis de chez le traître en faisant des ÈCARTS de poitrine, comme un homme fort content de sa personne (Les.) = Digression, divagation : les — de l'esprit, de l'imagination. Les — de la raison humaine (J.-J.) = Action par laquelle on s'éloigne des règles de la morale ou de la bienséance : les ÈCARTS de la jeunesse. = Blessure que se fait un cheval par un mouvement trop violent des muscles locomoteurs. = Action d'écarter les jambes dans la danse ou dans la gymnastique. = Cartes que l'on met de côté à certains jeux. = A l'—, loc. adv., en un lieu écarté, détourné, à part : mener, tirer quelqu'un à l'— ; se tenir à l'—. || Il se tenait à l'— de toute affaire, encore plus de toute intrigue (Font.) Mettre à l'—, réserver : il met à l'— une partie de son revenu pour les besoins imprévus (Ac.) || Faire abstraction : mettons cette considération à l'—. Mettre quelqu'un à l'—, ne pas le faire participer à quelque avantage. = Blas., partie de l'écu partagé en quatre.

ÈCARTABLE, adj., qui peut ou qui doit être écarté ; ne se dit que du jeu.

ÈCARTE, E, adj., isolé, détourné, solitaire : pays, chemin —. Elle-même a choisi cet endroit — (Rac.) Bords ÈCARTÉS. Du Cyrus un volume — (Boil.) = ÈCARTÉ, s. m., nom d'un jeu de cartes qui se joue ordinairement à deux.

ÈCARTELEMENT, s. m., action d'écarter ; supplice qui en résulte. = Partage des armoiries en quatre parties.

ÈCARTELER, v. a., séparer en quatre, mettre

en quatre quartiers un criminel en le tirant à quatre chevaux. = Blas., partager l'écu en quatre.

ÉCARTELEURE, s. f.; blas., division de l'écu en quatre parties.

ÉCARTEMENT, s. m., action d'écarter, de séparer, de s'écarter ou de se séparer; résultat de cette action. = Séparation, disjonction de certaines choses qui doivent être jointes.

ÉCARTER, v. a., éloigner l'une de l'autre les choses qui sont jointes ou rapprochées: — *les jambes*. = Disperser, dissiper: *l'aiglon ÉCARTE les nuages* (Rac.) || — *les soupçons, d'injustes méfiances*. = Empêcher d'approcher, tenir à distance: *laissez-moi de l'autel — une mère* (Id.) = Oter ce qui couvre, ce qui cache, ce qui gêne: — *un voile, les cheveux qui couvrent le visage, les branches qui empêchent de passer, la foule*. || Préserver de: *le travail ÉCARTE l'ennui, le vice et la misère* (Volt.) = Éloigner, chasser: — *les fâcheux, les importuns*. *Quand vous avez trouvé des flatteurs, les avez-vous ÉCARTÉS?* (Fén.) = Rejeter, repousser: *commençons par — les délibérations inutiles* (J.-J.) — *une pétition, une demande en justice*. = Mettre à l'écart, laisser de côté: *on croirait voir une conjuration de valets pour — les maîtres* (Chamfort). = Détourner: — *quelqu'un de son chemin*. = Eparpiller: *ce fusil ÉCARTE le plomb*, et abs., il ÉCARTE. = À certains jeux de cartes, mettre à part, se défaire de certaines cartes. = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif: *la foule, autour de vous ou s'ÉCARTE ou s'empresse* (Rac.) *Il ne s'ÉCARTE jamais de cette règle* (Mass.) *La chèvre aime à s'— dans les solitudes* (Buff.), etc.

§ **ÉCARTER, ÉLOIGNER, DÉTOURNER, SÉPARER**. Ce qu'on *écarte* est mis à moindre distance que ce qu'on *éloigne*. *Détourner*, c'est *écarter* ou *éloigner* du but; *séparer*, c'est *écarter* ou *éloigner* ce qui est joint ou réuni.

ÉCATIR, v. a. V. **CATIR**.

ÉCATISSAGE, s. m. V. **CATISSAGE**.

ÉCATISSEUR, s. m. V. **CATISSEUR**.

ÉCATOIR, s. m., ciselet de fourbisseur.

ÉCAVECADE, s. f., secousse donnée à la tête du cheval avec le caveau.

ECBALIE, s. f., ou **ECBALIUM**, s. m., genre de cucurbitacées qui croissent dans les terrains incultes du midi de la France.

ECBATANE, aujourd'hui *Hamadan*, anc. cap. de la Médie et résidence d'été des rois de Perse.

ECCE HOMO (mot lat.), s. m., tableau ou statue représentant Jésus-Christ couronné d'épines. || Homme fort pâle et fort maigre; fam.

ECCHYMOSE (pron. *ékimose*), s. f., tache de la peau, qui résulte de l'extravasation du sang dans le tissu cellulaire.

ECCLÉSIASTE, s. m., livre de l'Ancien Testament, attribué à Salomon.

ECCLÉSIASTIQUE, adj., qui regarde l'Église ou le clergé: *auteur, dignité*. — *Vie*. — *Division*. — celle d'après laquelle un pays est partagé suivant la juridiction des ministres du culte. = **ECCLÉSIASTIQUE**, s. m., membre du clergé. = Titre du cinquième des livres sapientiaux.

ECCLÉSIASTIQUEMENT, adv., en ecclésiastique.

ECCOPROTIQUE, adj., synonyme de **LAXATIF**.

ÉCERVELÉ, E, adj., qui a l'esprit léger, qui n'a pas de cervelle: *tête ÉCERVELÉE*. = S., c'est un franc —. V. **ÉTOURDI**.

ÉCHAFAUD, s. m., construction provisoire, en bois de charpente, pour faciliter l'exécution ou la réparation des édifices. = Amphithéâtre en gradins

pour ceux qui assistent à quelque cérémonie publique. = Plate-forme dressée pour l'exécution ou l'exposition des criminels. || *Peine capitale: le crime fait la honte et non pas l'—* (Th. Corn.) = Grand treillis de bois sur lequel on fait sécher la morue.

ÉCHAFAUDAGE, s. m., action d'établir des échafauds pour bâtir, réparer, peindre, etc.; assemblage de ces échafauds. || Grands préparatifs faits pour peu de chose. || Assemblage de preuves, de raisonnements inutiles qui ne prouvent rien: *la vraie philosophie renverse l'— du philosophisme* (Boss.)

ÉCHAFAUDER, v. n., dresser des échafauds pour bâtir, peindre, etc. = V. a., en mauv. part, faire un grand étalage d'esprit et d'érudition à propos de futilités: — *des systèmes*. = S'—, v. pr., préparer l'échafaudage sur lequel on veut travailler. || *Ces charlatans furent longs à s'—* (Ac.), mirent beaucoup de temps à se préparer pour ne rien faire.

ÉCHALAS, s. m., perche mince ou bâton fiché en terre pour servir, aux arbustes, d'appui contre le vent. || Grande personne maigre: *se tenir droit comme un —*, affecter de se tenir droit et roide.

ÉCHALASSEMENT, s. m., action d'échalasser.

ÉCHALASSER, v. a., garnir d'échalas.

ÉCHALIER, s. m., haie sèche.

ÉCHALOTE, s. f., espèce d'ail, d'une saveur moins forte que l'ail ordinaire.

ÉCHAMPEAU, s. m., bout de ligne auquel on attache l'hameçon pour pêcher la morue.

ÉCHAMPIR, v. a., synonyme de **RÉCHAMPIR**.

ÉCHANCRER, v. a., tailler, évider, couper en forme de croissant, de segment de cercle; se dit des toffes, de la toile, du cuir, du bois, etc. || Se dit aussi de la lune: *le temps... avait... ÉCHANCRÉ de l'astre au front d'argent la face circulaire* (La F.) Le part. passé **ÉCHANCRÉ**, E, s'emploie adjectif. en zool. et en bot., et se dit des organes qui présentent sur leurs bords ou à leur sommet des sinuosités peu profondes: *le demi-bec de cet oiseau est ÉCHANCRÉ à son extrémité* (Buff.)

ÉCHANCRURE, s. f., coupure, découpeure faite en arc, en demi-cercle: l'— *d'une manche*.

ÉCHANGE, s. m., acte par lequel on transfère à quelqu'un la propriété d'une chose, et l'on acquiert comme équivalent la propriété d'une autre chose: *commerce d'— ou par —*, où l'on fait seulement échange de marchandises, sans employer la monnaie. — *de prisonniers*, remise réciproque des prisonniers faits de part et d'autre. || Remise, communication ou envoi réciproque, surtout dans le langage diplomatique: — *de courriers et de notes*. = Réciprocité: — *de bons procédés, de compliments, d'injures*. En — *de*, en retour, à la place de: *il m'a donné son cœur en — du mien* (Scarron).

ÉCHANGEABLE, adj., qui peut être échangé: *produit, valeur*. — *Prisonnier — contre un autre*.

ÉCHANGER, v. a., faire un échange: — *un objet contre un autre*. — *les prisonniers*. || Dans le langage diplomatique, se remettre, se communiquer, s'envoyer réciproquement: *les plénipotentiaires ont ÉCHANGÉ leurs pouvoirs*. = Se dire, se rendre réciproquement: — *des compliments, des menaces, des services*, et par ext.: — *des coups de canon*. = S'—, v. pr., être échangé. V. **CHANGER**.

ÉCHANGISTE, s. m., celui qui a consenti un échange; t. d'économie politique.

ÉCHANSON, s. m., officier chargé de servir à boire à un roi, à un prince. || *Soyez notre —*, servez-nous à boire; fam.

ÉCHANSONNERIE, s. f., corps des échamsons. || Lieu où l'on tient les vins d'un prince.

ÉCHANT, s. m., intervalle entre deux rangées de vigne qu'on ensemeince ou qu'on plante.

ÉCHANTIGNOLLE, s. f., morceau de bois qui, dans un comble, soutient le tasseau d'une panne. = Morceau de bois enmortaisé pour recevoir en dessous l'essieu d'une voiture.

ÉCHANTILLON, s. m., petite portion prise sur un objet de commerce pour en faire apprécier la qualité et la valeur : *juger de la pièce par l'—*. *L'— d'une étoffe* (Ac.) || *Milan a des ÉCHANTILLONS de tout ce qui fait la beauté et le charme de l'Italie* (St-M. Gir.) *Juger de la pièce par l'—*; prov., de quelqu'un ou de quelque chose par le peu qu'on en sait ou qu'on en a vu. || Fragment d'ouvrage. = Marque, preuve : *donner un — de son savoir-faire, de son caractère. Si j'ai fait tant de princes et de rois, c'était pour donner à l'univers un — de ma puissance* (Napol.) = Forme, dimensions d'usage général pour certaines espèces de matériaux : *brique, pavé d'—*. = Force, dimension des pièces de bois qui servent aux constructions navales. = Contre-partie de la taille sur laquelle sont marquées les ventes à crédit.

ÉCHANTILLONNER, v. a., confronter un poids, une mesure avec son étalon. || Couper, faire des échantillons. = Commencer une tapisserie pour en indiquer le dessin et les couleurs.

ÉCHANVRE, v. a., enlever de la filasse les plus grosses chèveottes.

ÉCHIAPPADE, s. f.; t. de graveur, accident qui arrive lorsque l'outil échappe et va tracer un sillon sur une partie déjà gravée.

ÉCHAPPATOIRE, s. f., défaite, moyen adroit et subtil pour se tirer d'embaras : *en voyant l'inévitable censure de leurs sentiments, ils ont voulu se préparer quelque —* (Boss.)

ÉCHAPPÉ, E, adj. et s., cheval — de barbe, engendré d'un barbe et d'une cavale du pays. Par anal., on dit d'un homme : *c'est un — de Juif*, de race juive. *Un — d'Ésope*, un homme laid, petit et bossu. || *C'est un cheval —*, un jeune homme indocile, emporté. — *de galères, de prison, coquin. — des Petites-Maisons, de Charenton, fou.*

ÉCHAPPÉE, s. f., action inconsidérée, déraisonnable : *c'est une — de jeune homme*; fam. *Faire par ÉCHAPPÉES*, par intervalles, en se dérobant à ses occupations ordinaires. = Espace ménagé pour le tournant des voitures à leur entrée dans une cour ou dans une remise; espace compris entre les marches d'un escalier tournant et le dessous de la révolution supérieure. || — *de lumière*, lumière qu'on suppose passer entre deux corps très-rapprochés et qui va éclairer quelque partie du tableau. — *de vue*, vue resserrée entre des montagnes, des bois, des maisons. — *de beau temps*, moment pendant lequel le ciel s'éclaircit. A l'—; fam., à la dérobée.

ÉCHAPPEMENT, s. m., mécanisme par lequel le régulateur reçoit le mouvement de la dernière roue de la machine et modère le mouvement de cette roue. = Archit., échappée. = Action de sortir avec force : l'— *de la vapeur. Tuyau d'—*, par lequel elle sort.

ÉCHAPPER, v. n., se sauver, s'esquiver, se tirer de quelque circonstance fâcheuse : — *des mains de l'ennemi, de prison, du naufrage, de maladie*, et abs., *le prince est ÉCHAPPÉ* (Corn.) || Se soustraire, se dérober à, être préservé de : — *à la fureur des enne-*

mis, au danger, à la mort, à la honte, au châtement. Depuis qu'à Pharaon ce peuple est ÉCHAPPÉ (Rac.) *Néron m'ÉCHAPPERA si ce frein ne l'arrête* (Id.) *Les oiseaux seuls ont ÉCHAPPÉ à la domination de l'homme* (Buff.) = N'être pas aperçu, n'être pas compris : *rien n'ÉCHAPPE aux regards de notre curieuse* (Rac.) *Leurs vices, obscurs comme leurs noms, ont ÉCHAPPÉ à l'histoire* (Mass.) *Que de choses ÉCHAPPENT à notre pénetration! Le véritable sens du texte a ÉCHAPPÉ à ce traducteur.* = Ne pouvoir être connu, pénétré : *vous changiez de caractère, de sentiment, vous ÉCHAPPIEZ à tout le monde* (Mass.) = Se dit d'une chose qui d'elle-même sort d'un endroit où elle était retenue : *la redoutable épée ÉCHAPPE de ses mains* (Volt.) || *Le secret le plus intime ÉCHAPPAIT du fond de son cœur* (Fén.) *La patience m'ÉCHAPPE*, ma patience est à bout. *Ce mot m'a ÉCHAPPÉ*, est sorti de ma mémoire. *Ce mot m'est ÉCHAPPÉ*, je l'ai prononcé sans y prendre garde. = Disparaître, être enlevé malgré quelqu'un : *la vie nous ÉCHAPPE* (Volt.) *Les richesses nous ÉCHAPPENT par leur fragilité* (Fléch.) *Laisser —*, laisser sortir, rendre à la liberté, avec ou sans intention : *laisser — un oiseau, un prisonnier. Laisser — un cri, des sanglots*, les pousser involontairement. *Laisser — des fautes, des négligences*, les commettre par faiblesse ou inadver-tance. *Laisser — l'occasion*, ne pas en profiter. = V. imp. : *s'il m'ÉCHAPPAIT un mot, c'est fait de votre vie* (Rac.) *Il lui ÉCHAPPE de parler contre ses intérêts* (La Br.) = V. a., éviter : — *la potence, la côte. Il ne l'ÉCHAPPERA pas* (Ac.) *L'— belle*, sortir heureusement d'un grand péril. = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif : *un essaim d'abeilles qui venait de s'— d'une ruche* (Barth.) *Son secret s'ÉCHAPPA de son cœur* (Fén.), etc. = Quitter momentanément une occupation habituelle : *si je puis m'— un instant, j'irai vous voir.* = S'emporter inconsidérément à dire ou à faire quelque chose contre la raison ou la bienséance : *il s'est ÉCHAPPÉ jusqu'à injurier ce vieillard.* V. S'ENFUIR.

ÉCHARDE, s. f., épine, piquant de chardon ou petit éclat de bois qui entre dans la chair : *il m'est entré une — sous l'ongle.*

ÉCHARDONNAGE, s. m., action d'échardonner.

ÉCHARDONNER, v. a., extirper, couper les chardons : — *un champ, un jardin.*

ÉCHARDONNET, ou **ÉCHARDONNOIR**, s. m., houlette tranchante pour échardonner.

ÉCHARNER, v. a., enlever la chair qui est restée à un cuir, à une peau de bête.

ÉCHARNOIR, s. m., couteau pour écharner.

ÉCHARNURE, s. f., reste de chair enlevé du cuir. || Façon donnée au cuir en l'écharnant.

ÉCHARPE, s. f., large bande d'étoffe légère que l'on porte en ceinture ou en bandoulière. || *Changer d'—*, de parti; on dit aujourd'hui *changer de co-carde*. = Châle très-étroit et d'un tissu fort léger que les femmes portent sur leurs épaules et ramènent sous leurs bras. || *L'— d'Iris*, poét., l'arc-en-ciel. = Bande passée autour du cou pour soutenir le bras : *porter le bras en —*. || Cordage qui maintient un fardeau monté avec une grue. *En —*, loc. adv., obliquement, de biais : *coup de sabre donné en —*. *Le canon tirait en —*. *Le grand cordon de plusieurs ordres se porte en —*, de l'épaule droite au côté gauche. || *Avoir l'esprit en —* (Mol.), être distrait. = **ÉCHARPE**, s. m., nom vulg. de plusieurs poissons. **ÉCHARPER**, v. a., faire une large entaille, une grande blessure avec une coutelas, avec un sabre. ||

Détruire presque entièrement : *notre régiment fut écharpé.* = V. n. ; milit., attaquer, marcher diagonalement ou en écharpe.

ÉCHARPILLER, v. a., écharper avec rage, avec acharnement ; piller, voler.

ÉCHASSE, s. f., nom donné à chacune des deux perches, garnies en dedans d'une espèce d'étrier où l'on pose le pied afin d'être plus élevé en marchant : *marcher avec, danser sur des ÉCHASSES.* || *Être monté sur des —, avoir les jambes trop longues ; parler avec emphase ou affecter de grands airs ; fam. = ÉCHASSES d'échafaud, longues perches sur lesquelles on établit un échafaud de maçon. = Genre d'oiseaux dont les jambes sont nues, grêles et hautes, et qui vivent dans les marais.*

ÉCHASSERS, s. m. pl., ordre d'oiseaux qui croquent tous les oiseaux de rivage.

ÉCHABOULÉ, E, adj., qui a des échaoulements.

ÉCHABOULURE, s. f., nom vulgaire des petites élevures rouges, accompagnées d'une vive démangeaison, qui surviennent à la peau en été.

ÉCHAUDÉ, s. m., pâtisserie sèche et très-légère. = Rue, carrefour, vieux.

ÉCHAUDER, v. a. laver avec, passer à l'eau bouillante : — *une cruche, une volaille.* = Jeter de l'eau chaude sur : — *la pâte.* = Brûler avec un liquide bouillant : *le maladroit m'a échaudé.* || V. CHAT. Attraper, faire éprouver une perte ou une déception dans une affaire : *il a été échaudé dans cette affaire. Il craint de s'— (Ac.)*

ÉCHAUDOIR, s. m., lieu où l'on échaude ; chaudière pour échauder. = Partie de l'abattoir où les bouchers lavent à l'eau chaude les têtes, les pieds de veau, de mouton, etc.

ÉCHAUDURE, s. f., brûlure causée par un liquide bouillant.

ÉCHAUFFAISON, s. f., indisposition qui se manifeste par une légère éruption à la peau ; pop.

ÉCHAUFFANT, E, adj., qui échauffe ; se dit des aliments, des remèdes, de la manière de vivre : *mets, régime —.* = S. m., évitez les ÉCHAUFFANTS.

ÉCHAUFFÉ, s. m., odeur causée par une chaleur excessive ou par la fermentation : *sentir l'—.*

ÉCHAUFFÉE, s. f., première opération des sauniers pour chauffer le fourneau.

ÉCHAUFFEMENT, s. m., action d'échauffer ; résultat de cette action. = Méd., augmentation de chaleur dans l'économie animale ; légère inflammation de certains organes.

ÉCHAUFFER, v. a., donner de la chaleur, rendre chaud : *il faut faire bon feu dans cette chambre pour l'— (Ac.), et abs., la marche ÉCHAUFFE.* = Causer un excès de chaleur animale : *les épiceries ÉCHAUFFENT le sang.* || — *le sang, la bile, impatienter, mettre en colère. — les oreilles, irriter par des paroles malsonnantes, offensantes.* || Enflammer, exciter : *la lumière qui éclaire son esprit ÉCHAUFFE son cœur (Volt.) = T. de chasse, suivre avec ardeur : — la voie. = V. n., et s'—, v. pr., devenir chaud, entrer en fermentation. Il s'emploie encore dans tous les sens de l'actif, et peut même avoir un régime direct : sitôt que l'on dispute, on s'ÉCHAUFFE la vanité (J.-J.) La dispute, le jeu s'ÉCHAUFFE, on commence à disputer, à jouer avec chaleur.*

ÉCHAUFFOUREE, s. f., entreprise mal concertée ou malheureuse. || Léger combat, rencontre imprévue et sans importance.

ÉCHAUFFURE, s. f., rougeur qui vient sur la peau dans une échauffaison.

ÉCHAUGUETTE, s. f., petite guérite en pierres que l'on construisait souvent en saillie à l'extérieur des tours, ou aux angles et aux portes de l'intérieur.

ÉCHAU ou **ÉCHEAUX**, s. m., fossé, rigole pour recevoir les eaux qui ont arrosé une prairie.

ÉCHÉABLE, adj., qui peut, qui doit échoir : *billet, dette — à telle époque.*

ÉCHÉANCE, s. f., terme où une promesse quelconque de faire ou de payer doit être effectuée.

ÉCHEC, s. m., terme employé au jeu d'échecs lorsqu'on attaque le roi, et qu'on le force à se retirer ou à se couvrir. — *et mat*, coup par lequel le roi, mis en échec, ne peut ni se retirer ni se couvrir. || *Être — et mat*, perdu sans ressource. = Perte considérable éprouvée par des troupes : *c'était beaucoup de se tenir sur la défensive après un si rude — (Volt.) Tenir une armée en —, paralyser ses mouvements. Tenir en — une place, la menacer d'un siège ; — une population, empêcher qu'elle ne se soulève ; — quelqu'un, l'empêcher d'agir ; — la raison, les lumières de quelqu'un, comprimer, paralyser ses facultés intellectuelles. = Dommage, insuccès, atteinte : *le premier — de l'adversité renversa tout cet édifice de philosophie (Mass.) — à l'autorité, à la fortune, à la réputation, etc.**

ÉCHECS, s. m. pl., jeu qui se joue à deux sur un damier de 64 cases : *je n'aime pas le jeu des —, parce qu'il n'est pas assez jeu (Montaigne) = Ensemble des pièces avec lesquelles on joue.*

ÉCHÉE, s. f., quantité de fil que l'on place à la fois sur le tour ou sur le dévidoir.

ÉCHEES, s. f. pl., vases d'airain que l'on plaçait sous les gradins des théâtres pour répercuter la voix des acteurs.

ÉCHELETTE, s. f., petite échelle attachée à côté du bât d'une bête de somme, et à laquelle on peut suspendre des boîtes de foin, de paille. = Ridelle placée aux extrémités d'une charrette pour en retenir la charge. = Vulg. grimpeau de muraille.

ÉCRELIER, s. m., échelle formée d'une seule pièce de bois traversée par des échelons.

ÉCHELLE, s. f., instrument composé de deux montants de bois unis par des bâtons, dont on se sert pour monter et pour descendre. || *Tenir l'— à quelqu'un, l'aider à s'élever. Faire la courte — à quelqu'un, se dit d'une ou de plusieurs personnes qui montent les unes sur les autres pour aider quelqu'un à escalader un mur, à atteindre un point élevé, et, au fig., lui faciliter les moyens d'arriver à son but. Faire monter à l'— ; pop., mettre volontairement quelqu'un en colère. Après vous, après cela, il faut tirer l'—, on ne saurait mieux faire ; fam. Sentir l'— (Mol.), mériter la potence ; vieux. || Tout ce qui sert pour s'élever en dignité : *son — céleste, à lui, fut unê croix (Lamartine) — sociale, hiérarchie sociale, ensemble des diverses conditions sociales. — des êtres, gradation des êtres dans l'ordre universel. = Géom. et géogr., ligne divisée et subdivisée en plusieurs parties égales, servant de commune mesure aux parties d'un plan, d'une carte géographique, ou servant à indiquer le rapport des distances, des dimensions marquées sur la carte, sur le plan, avec les distances, les dimensions réelles. Opérer, travailler sur une grande, sur une vaste —, sur un grand nombre d'objets ou sur des objets importants ; on dit, dans le sens contraire : *opérer, travailler sur une petite —.* || Mar., tout escalier fixe ou volant. = Succession des sons de la gamme : — *musicale. — d'un baromètre, d'un thermomètre, série des di-***

visions ou degrés qu'on trace sur ces instruments pour mesurer la dilatation ou la compression des liquides qu'ils renferment. = Tableau indiquant les variations successives de hausse ou de baisse des valeurs commerciales. — *double*, formée de deux échelles réunies par le haut. — *de corde*, formée de cordes, et qui s'attache avec un crochet de fer à l'endroit où l'on veut monter. — *de Jacob*, échelle mystérieuse que Jacob vit en songe dans les champs de la Mésopotamie. = Bot., paléme bleue. = ÉCHELLES du *Levant*, ports orientaux de la Méditerranée. *Faire* — ou mieux *escaler*, relâcher dans quelqu'un de ces ports; se dit en général de tout bâtiment qui relâche successivement dans les ports qu'il rencontre le long de sa route.

ÉCHELON, s. m., degré, bâton d'échelle. || Ce qui sert à s'élever d'un rang, d'un grade, à un rang, un grade plus haut : *monter un* — (Ac.) *D'— en* —, loc. adv., en passant par tous les degrés intermédiaires. || *Disposer des troupes par* ÉCHELONS, *les former en* ÉCHELONS, sur divers plans, de manière que les unes puissent soutenir et remplacer successivement les autres.

ÉCHELONNER, v. a., ranger en échelons : — *des troupes*. = S'—, v. pr., se disposer en échelons.

ÉCHENAL, **ÉCHENEAU** ou **ÉCHENO**, s. m., gouttière en bois pour recevoir l'eau des toits. = Rigole servant de conduit au métal fondu pour couler une cloche, un canon.

ÉCHÉNÉIDE ou **ÉCHÉNÉIS**, s. m., genre de poissons dont la tête est garnie d'une plaque à lames dentelées ou épineuses, avec lesquelles ces poissons se fixent aux rochers ou aux vaisseaux.

ÉCHENILLAGE, s. m., action d'écheniller.

ÉCHENILLER, v. a., enlever, détruire les chenilles. — *des pommiers*, un verger.

ÉCHENILLEUR, s. m., ouvrier qui échenille. = Espèce de passereau qui vit de chenilles.

ÉCHENILLOIR, s. m., outil pour écheniller.

ÉCHEVEAU, s. m., assemblage de fils pliés et tournés les uns sur les autres au moyen du dévidoir : — *de fil*, *de coton*, *de laine*, *de soie*.

ÉCHEVELÉ, **E**, adj., qui a les cheveux épars et en désordre : *elle accourt l'œil en feu*, *la tête ÉCHEVELÉE* (Rac.) || Désordonné, sans règle : *style* —.

ÉCHEVETTE, s. f., petit écheveau, dix fois plus petit que l'écheveau ordinaire.

ÉCHEVIN, s. m., ancien magistrat municipal, électif et temporaire, qui était chargé d'une partie de l'administration judiciaire et de la police de la commune. = Magistrat adjoint au bourgmestre dans les villes des Pays-Bas.

ÉCHEVINAGE, s. m., charge d'échevin; durée, exercice de cette fonction.

ÉCHIDNÉ, s. m., genre de mammifères de l'ordre des monotrèmes.

ÉCHIFFE ou **ÉCHIFFRE**, s. m., mur qui sert d'appui à un escalier et en soutient la charpente.

ÉCHIGNOLE, s. f., bobine qui sert à dévider le fil ou la soie du passementier.

ÉCHIMYS, s. m. V. ÉCHYOMYS.

ÉCHINE, s. f., partie du corps qui s'étend depuis les épaules jusqu'au erouption : *le long de ton — je grimperai* (La F.) || *Crotté jusqu'à l'—*, très-erotté. || *Longue, maigre* —, personne grande et maigre. || *l'— très-flexible*, c'est un homme souple, rampant. = Moulure principale du chapiteau dorique.

ÉCHINÉE, s. f., morceau du dos d'un cochon.

ÉCHINER, v. a., — *quelqu'un*, lui rompre l'é-

chine. || **L'assommer**, le battre outrageusement. = S'—, v. pr., se donner beaucoup de peine; pop.

ÉCHINIDES (pron. *éki* pour ce mot et pour les cinq suivants), s. m. pl., genre d'animaux dont l'oursin est le type.

ÉCHINOCACTÉES, s. f. pl.; bot., genre de cactacées.

ÉCHINOCOQUE, s. m., genre de vers intestinaux de l'ordre des vésiculaires.

ÉCHINODERMES ou **ÉCHINODERMAIRES**, s. m. pl., classe d'animaux rayonnés qui habitent les mers des contrées chaudes; l'oursin, le hérissin, l'étoile de mer, etc., en font partie.

ÉCHINOMYS, s. m., espèce de rat.

ÉCHINORHYNQUE, s. m., genre de vers intestinaux dont le corps est en forme de sac.

ÉCHIQUIER, s. m., damier pour jouer aux échecs, divisé en 64 cases. *En* —, loc. adv., de manière à former plusieurs carrés qui se croisent dans tous les sens. *Chancelier de l'—*; *cour de l'—*; *chambre de l'—*; *billets de l'—*, ministre des finances, principal tribunal d'appel, cour des comptes, bons du trésor en Angleterre. = Ordre des troupes ou des vaisseaux, en marche ou en bataille, disposés à peu près comme les carrés d'un damier. = Filet pour prendre les petits poissons, les papillons. = Papillon à ailes bigarrées.

ÉCHITE, s. m., genre de plantes de la famille des apocynées.

ÉCHO (pron. *éco*), s. m., son réfléchi par un corps solide, de sorte que l'oreille l'entend une seconde fois; ce qui produit cette répétition; lieu où elle se fait. || Personne qui répète ce qu'un autre a dit : *il n'est que l'— de quelqu'un qu'il vient de quitter* (La Br.) *Shakespeare, fidèle — des passions et du génie des temps barbares* (Villem.) *Il y a de l'— en France quand on prononce les mots d'honneur et de patrie* (Foy). *Vers en* —, dont la dernière syllabe se répète et complète le sens. = Mus., répétition adoucie ou affaiblie d'une ou de plusieurs notes. = Archit., voûte qui fait écho. = Peint., échos de lumière, rappels de lumière à des places différentes.

ÉCHO, nymphe, fille de l'Air et de la Terre : *Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse; c'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse* (Boil.)

ÉCHOIR, v. n. et irr., être dévolu par le sort ou arriver par cas fortuit : *la domination ÉCHUT partout à la force brutale* (Guizot). *Le cas ÉCHÉANT*, si l'occasion s'en présente. = Se dit aussi du temps préfix auquel on doit faire certaines choses, payer certaines créances, remplir une obligation, et des choses mêmes qui doivent se faire : *cette lettre de change est ÉCHUE* (Ac.) = Rencontrer fortuitement, ne se dit que des personnes, et se construit avec *bien*, *mal* : *je suis mal ÉCHU*; *fam.* et *vieux*.

ÉCHOMETRE (pron. *éco*), s. m., règle pour mesurer la durée, les intervalles, les rapports des sons.

ÉCHOPPE, s. f., petite boutique en appentis adossée ordinairement contre un mur : *travailler dans une misérable* —. = *Burin à pointe plate et tranchante pour travailler les métaux*.

ÉCHOPPER, v. a., enlever avec l'échoppe les inégalités du métal sortant du moule.

ÉCHOUAGE, s. m., situation d'un navire qui, faute d'eau pour flotter, porte sur le fond. || *Lieu d'—*, où un navire peut être échoué sans danger.

ÉCHOUEMENT, s. m., action d'échouer un bâtiment. || Accident arrivé au navire qui demeure engagé sur un banc de sable ou sur un rocher.

ÉCHOUER, v. n., toucher le fond volontairement ou par accident, de manière à ne pouvoir flotter ; donner contre un écueil ou un rocher : *les flots irrités font — le vaisseau* (Fléch.) || Se dit aussi des baleines : *cette baleine avait ÉCHOUÉ à la côte.* || *C'est une réputation ÉCHOUÉE.* = Ne pas réussir : *vous n'ÉCHOUEREZ pas dans votre négociation* (Volt.) *Faire — des entreprises glorieuses* (Mass.), en empêcher le succès. *Sa fortune ÉCHOUA contre Rhodes* (Volt.) = V. a., et s'—, v. pr., mettre en échouage et s'y mettre : *ce pilote ÉCHOUA son bâtiment ; il aimait mieux s'— que de se laisser prendre* (Ac.)

ÉCLIMER, v. a., synonyme d'ÉTETER. = Blas. : *chevron ÉCLIMÉ, dont on a coupé la pointe.*

ÉCLONIE, s. f., espèce d'algue, vulgairement appelée *trompette marine.*

ECKMÜHL, bourg de Bavière, près de Ratisbonne. Napoléon, secondé par Davout (nommé depuis prince d'Eckmühl), y battit l'archiduc Charles, en 1809.

ÉCLABOUSSEMENT, s. m., action d'éclabousser.

ÉCLABOUSSER, v. a., faire jaillir de la boue sur : *Guénaud, sur son cheval. en passant m'ÉCLABOUSSE* (Boil.) || *Ce parvenu — tout le monde ; fam., éteint un luxe insolent.*

ÉCLABOUSSURE, s. f., boue que l'on fait jaillir sur. || Désagrément qui arrive par contre-coup.

ÉCLAIR, s. m., éclat de lumière vif et subit qui se manifeste dans l'atmosphère : l'— *précède ordinairement la foudre.* = Apparition subite et instantanée de lumière : *à travers une pluie, un — de soleil* (C. Del.) *Comme l'—, comme un —, très-rapidement, très-promptement : il paraît en un moment comme un — dans les pays les plus éloignés* (Boss.) || Tout ce qui n'a qu'un instant de durée : *nos douleurs sont des siècles, nos plaisirs sont des ÉCLAIRS* (Lemontey.) *Il y a dans cet ouvrage quelques — de génie.* = Feu du diamant || Éclat, vivacité du regard : *des — de ses yeux l'œil était ébloui* (Rac.) *Les — qui partaient de vos yeux* (Id.) = Chim., lumière étincelante et mobile qui paraît à la surface du bouton d'or ou d'argent qui reste sur la coupelle.

ÉCLAIRAGE, s. m., action d'éclairer ; ses effets ; son prix. = Action de se procurer une lumière artificielle suivant certains procédés : — *à l'huile, au gaz, à la lumière électrique ; entreprise de l'—.*

ÉCLAIRCIE, s. f., endroit clair ou rayon de soleil dans un ciel chargé de brume ou de nuages. || Espace découvert dans un bois.

ÉCLAIRCIR, v. a., rendre clair ou plus clair : — *le temps, la vue.* = Donner du lustre, de la pureté, de l'éclat : — *des armes, la voix, le teint.* = Rendre moins foncé, en parl. des couleurs ; rendre moins épais, en parl. d'un liquide. = Rendre moins serré, diminuer le nombre : — *les arbres d'une forêt. La mort a ÉCLAIRCIS nos rangs.* || Rendre clair : *toutes ces hypothèses n'ont point ÉCLAIRCIS les idées* (Buff.) = Rendre évident, intelligible ; faire disparaître : — *un fait ; — un doute, une accusation.* — *quelqu'un de quelque chose, l'en instruire.* = Rendre moins sombre : *ÉCLAIRCISSEZ ce front où la tristesse est peinte* (Rac.) = S'—, v. pr., devenir clair : *le temps s'ÉCLAIRCIT.* || *L'horizon commence à s'—, l'avenir paraît moins inquiétant, l'espérance renaît.* = S'instruire : *en voulant s'— de bonne foi, il s'éclaircissait dans les ténèbres de la métaphysique* (J.-J.) *Quoi ! de vos sentiments je ne peux m'—* (Rac.) = S'entendre, s'expliquer : *c'est principalement faute de s'— qu'il y a tant de querelles* (Volt.)

§ ÉCLAIRCIR, EXPLIQUER, DÉVELOPPER. On *éclaircit* ce qui est obscur, douteux ou peu connu ; on *explique* ce qui est caché ou non compris ; on *développe* ce qui est trop réduit ou abrégé : *la mort de Jésus-Christ devient la plus grande preuve des vérités de l'Écriture ; c'est elle qui en DÉVELOPPE les prédictions, qui en ÉCLAIRCIT les obscurités, qui en EXPLIQUE les figures* (Mass.)

ÉCLAIRCISSEMENT, s. m., explication de ce qui est obscur, mal connu : *je n'entendais pas ce passage, mais vous m'en avez domé l'—* (Ac.) — *d'un doute, d'une difficulté.* = Démonstration, preuve : l'— *de mon innocence* (Volt.) = Explication donnée ou demandée à quelqu'un sur un fait qui a offensé : *épargnez à mon cœur cet —* (Corn.)

ÉCLAIRE, s. f. ; bot., grande —, grande chéli-doine. Petite —, renouële ficiaire.

ÉCLAIRÉ, E, adj., qui a des lumières, des connaissances, de l'expérience : *homme, esprit, juge, jugement, amateur, public* —. *Tout ÉCLAIRÉ qu'elle était, elle n'a point présumé de ses connaissances* (Boss.) *Ceux qui étaient ÉCLAIRÉS parmi les païens adoraient une divinité suprême* (Mont.) V. INSTRUIT.

ÉCLAIRER, v. a., illuminer, répandre de la clarté sur : *cette terre est un million de fois plus petite que le soleil qui l'ÉCLAIRE* (Buff.), et abs. : *il est des lumières qui éblouissent au lieu d'—* (Fléch.) = Marcher, se tenir auprès de quelqu'un avec une lumière pour qu'il y voie clair : *dites à un domestique de venir nous —* (Ac.) || Donner de l'intelligence, instruire, faire voir clair en quelque chose : *pour rendre les hommes meilleurs, il ne faut que les —* (Ducl.) *La saine physique a ÉCLAIRÉ les arts nécessaires* (Volt.) *Souffrons que la raison ÉCLAIRE enfin nos âmes* (Corn.) — *sa marche*, faire parcourir et examiner les lieux où l'on veut se porter. = Peint., distribuer la lumière dans un tableau. = Épier, surveiller : *cet homme est suspect ; on ÉCLAIRE ses actions* (Ac.) ; peu us. = V. n., briller, étinceler : *les yeux des chats, les vers luisants ÉCLAIRENT pendant la nuit* (Id.) = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif. = V. impers., faire des éclairs : *il ÉCLAIRE.*

ÉCLAIREUR, s. m., soldat envoyé à la découverte. = Bâtiment de guerre qu'on a détaché pour éclairer la marche d'une flotte.

ÉCLAMÉ, adj. m., se dit d'un oiseau qui a la patte ou l'aile cassée.

ÉCLAMPSIE, s. f., convulsion, sorte d'épilepsie des enfants ; elle se rencontre quelquefois aussi chez les femmes avant l'accouchement.

ÉCLANCHE, s. f., épaule de mouton, cuisse, gigot séparé du corps de l'animal.

ÉCLAT, s. m., fragment, partie détachée avec violence d'un corps dur : — *de bois, de lance, de verre, de pierre, etc.* *L'entrépidé Hippolyte voit voler en — tout son char fracassé* (Rac.) || Son, bruit qui se fait entendre tout à coup : un — *de tonnerre. Les ÉCLATS de la foudre. — de voix, de rire. Rire aux ÉCLATS.* = Rumcur, bruit, scandale : *cette affaire fait grand —.* || Se dit de tout ce qui a du retentissement, qui frappe l'attention du public : *dans les occasions d'—, l'homme est comme sur le théâtre* (Mass.) = Se dit de tout ce qui produit sur la vue une vive impression : — *du soleil, du feu, des diamants, de la neige, des armes. Je ne puis soutenir l'— de sa beauté* (Lamart.) *Même elle avait encor cet — emprunté* (Rac.), du fard. = Coloris, effet brillant du style, des pensées : *Nicole dit que l'éloquence et la facilité de parler donnent un certain — aux pensées* (Sév.) = Pompe, faste, gloire, célébrité : *parait-*

tre à la Cour avec —. Ses vertus rehaussaient l'— de sa naissance (Barth.) V. LUMIÈRE.

ÉCLATANT, E, adj., qui a, qui jette de l'éclat : *soleil —. Lumière ÉCLATANTE*. || *Leur histoire brille de noms illustres et de faits ÉCLATANTS* (Barth.) *Sur d'— succès ma puissance établie* (Rac.) — de beauté, de jeunesse. = Manifeste; évident : *des marques ÉCLATANTES de piété* (Fléch.) = Qui a beaucoup d'importance, de grandeur : *mérite, service, malheur —, et par ext., les vices — passent à la postérité* (Mass.) = Bruyant, sonore : *le bruit — des trompettes. Alors on entendit une voix ÉCLATANTE*. = Qui a de la sonorité : *une — voûte* (J.-B. R.)

ÉCLATER, v. n., se rompre, se briser avec violence et par éclats : *la chaudière a ÉCLATÉ*. = Retentir, faire du bruit, du fracas : *le tonnerre vient d'—* (Ac.) — de rire, rire aux éclats, d'une façon bruyante. || — en injures, en menaces, s'emporter, se répandre en injures, en menaces, et abs. : *un homme ÉCLATE contre une femme qu'il n'aime plus* (La Br.) || Se montrer, se manifester : *les menaces, la fureur guerrière et la cruelle vengeance ÉCLATENT dans leurs yeux farouches* (Fén.) = Brillier, resplendir, avoir de l'éclat : *cet oiseau, dont le plumage ÉCLATE des plus vives couleurs* (Buff.) *L'or ÉCLATE en ses vêtements* (Rac.) || *Dis-lui par quels exploits leurs noms ont ÉCLATÉ* (Id.) = S'—, v. pr., se briser en éclats. || La Fontaine a dit : *le premier qui les vit, d'rire s'ÉCLATA, pour éclata de rire*.

ÉCLECTIQUE, adj., qui a rapport, qui appartient à l'éclectisme ou qui le professe. = S. m., partisan de l'éclectisme.

ÉCLECTISME, s. m., méthode, doctrine philosophique dont le but est de concilier les opinions qui paraissent les plus conformes à la vérité.

ÉCLIMÈTRE, s. m., instrument dont on se sert pour lever des plans.

ÉCLIPSE, s. f., disparition apparente et momentanée d'un astre : — de soleil, de lune. || Obscurcissement momentané de l'intelligence, de la gloire : *ce temps de désordre et de trouble où les astres les plus brillants souffrirent presque tous quelque —* (Fléch.) = Absence : *il fit une — de plus d'un mois*.

ÉCLIPSER, v. a., cacher, couvrir en totalité ou en partie : *la lune ÉCLIPSE quelquefois le soleil* (Ac.) || Effacer, surpasser : *Corneille ÉCLIPSA tous les poètes tragiques qui l'avaient précédé* (Volt.) || Faire disparaître, obscurcir : *du flambeau de mes jours, je vois déjà la lumière ÉCLIPSÉE* (Parny). *Ces jours si beaux et sitôt ÉCLIPSÉS* (Malfilâtre). *Leurs grands ÉCLIPSÉS s'anéantiront à nos yeux* (J.-B. R.) = S'—, v. pr., être éclipsé ; || s'obscurcir, disparaître : *Pétoile qui guidait les mages s'ÉCLIPSA à la cour d'Hérode* (Fléch.) *Je me suis ÉCLIPSÉ dès l'ouverture du bal*. = Perdre de sa gloire, de sa réputation, être surpassé : *tel brille au second rang, qui s'ÉCLIPSE au premier* (Volt.) V. OBSCURCIR.

ÉCLIPTIQUE, s. f., orbe elliptique que le soleil paraît décrire annuellement autour de la terre considérée comme fixe. = Adj., conjonction, qui a rapport aux éclipses. *Les pleines lunes ne sont pas toutes ÉCLIPTIQUES*, il n'y a pas toujours éclipse de lune lorsque cet astre est dans son plein.

ÉCLISSE, s. f., lame de bois flexible que l'on applique, garnie de linge, le long d'un membre fracturé pour prévenir le déplacement des fragments. = Rond d'osier sur lequel on met égoutter le fromage. = Osier fendu, bois de fente pour faire des seaux, des tambours, etc.

ÉCLISSER, v. a., maintenir au moyen d'éclisses : — le bras, la jambe.

ÉCLOPÉ ou **ÉCLOPPÉ**, E. adj., qui marche avec peine ou en boitant : *vieillard, soldat —; cheval —; fan.* = S., personne éclopée.

ÉCLORE, v. n. et irr.; ne s'emploie qu'à la 3^e pers., sorti de l'œuf : *les serins ÉCLOSENT au bout de treize ou quatorze jours* (Buff.) = S'ouvrir, s'épanouir, en parl. des fleurs : *la rose qui vient d'— n'est pas plus fraîche que vous* (J.-J.) || *Le bel âge n'est qu'une fleur qui sera presque aussitôt séchée qu'ÉCLOSE* (Fén.) = Luire, en parl. du jour : *le jour que tu fais — est le dernier de nos jours* (J.-B.-R.) = Naître, sortir, se produire : *ma vie à peine a commencé d'—* (Rac.) *Quelque jour de votre paupière peut-être une larme ÉCLORA* (V. H.) = Arriver, commencer : *celle-ci prévoyait jusqu'aux moindres orages, et devant qu'ils fussent ÉCLOS, les annonçait aux matelots* (La F.) *Faire —, produire, développer : dès que l'impression fait — un poète* (Boil.) *Une douce chaleur féconde, anime et fait — tous les germes de la vie* (Buff.) *Faire — des projets, des talents*.

ÉCLOSION, s. f., action d'éclorre; sortie des petits hors de l'œuf; épanouissement d'un fleur.

ÉCLUSE, s. f., ouvrage de maçonnerie ou de charpente pour retenir ou pour lâcher l'eau; porte de l'écluse : *ouvrir, fermer l'—*. = Sorte de paré séparé de la mer par un mur en pierres sèches dans lequel on parque des huîtres, d'autres coquillages, et quelquefois du poisson.

ÉCLUSÉE, s. f., quantité d'eau qui coule pendant que l'écluse reste ouverte. = Train de bois peu large et qui peut franchir les écluses.

ÉCLUSER, v. a., fermer par une écluse; garnir d'écluses : — un canal. — un bateau, le faire passer par une écluse.

ÉCLUSIER, s. m., celui qui gouverne une écluse. **ÉCOBUAGE**, s. m., action d'écobuer; mélange de terres, de racines et de branches brûlées ensemble pour activer la végétation.

ÉCOBUE, s. f., sorte de houe large et tranchante pour écobuer.

ÉCOBUER, v. a., écroûter la surface du sol, et brûler sur place les tranches de gazon ainsi enlevées.

ÉCOFRAI ou **ÉCOFROI**, s. m., grosse table sur laquelle plusieurs artisans taillent leur ouvrage.

ÉCOINÇON ou **ÉCOINSON**, s. m., pièce de maçonnerie ou de menuiserie qui dissimule les angles que forment les murs d'une chambre. = Pierre qui fait le coin de l'embrasure d'une porte, d'une fenêtre.

ÉCOLÂTRE, s. m., ecclésiastique qui dirigeait autrefois l'école attachée à l'église cathédrale.

ÉCOLE, s. f., lieu, établissement où l'on enseigne un ou plusieurs arts, une ou plusieurs sciences; se dit particulièrement des établissements d'instruction élémentaire. *Faire l'— buissonnière*, ne pas aller en classe; || manquer à quelque exercice, à une fonction que l'on doit remplir avec d'autres personnes. *Prendre le chemin de l'— ou des écoliers*, le plus long. = Tous les élèves et professeurs d'une école : *mettre en rumeur toute l'—*; || *Être à bonne —, avec des gens capables de bien instruire; se prend quelquefois en mauv. part.* = Enseignement de la théologie et de la philosophie scolastique : *la philosophie moderne a banni le langage de l'—* (Ac.) = Secte, doctrine de quelque philosophe ou docteur célèbre : *l'— d'Épicure, d'Hippocrate*. = Secte littéraire : *l'— romantique*. = Manière spéciale en littérature et dans les beaux-arts; groupe d'artistes

qui suivent les principes ou imitent la manière d'un maître : *P* — de Racine, de Raphaël, de Mozart. *L* — française; se dit encore dans l'histoire et les sciences morales et politiques : *P* — fataliste, doctrinaire, du libre-échange. *Faire* —, avoir beaucoup d'imitateurs. || *Renvoyer quelqu'un à P* —; prov., lui faire sentir son ignorance. *Il faut aller à votre — pour apprendre cela*, il faut apprendre cela de vous. || *Tout ce qui forme, instruit, donne de l'expérience: il s'était formé à P* — des plus grands généraux (Ac.) *Les bienséances sont comme la première — de la vertu* (Mass.) *Souvent on devient sage à P* — du malheur. = Jeu de tric-trac : *faire une —*, oublier de marquer les points qu'on a gagnés ou en marquer mal à propos. || *Faire une bêtise*, commettre une faute par ignorance ou étourderie; fam.

ÉCOLIER, IÈRE, s., celui, celle qui va, qui est à l'école, au collège. || Disciple, apprenti : *je me maintiens P* — de la sagesse (St-Evr.) *Vallez pas de l'amour devenir l'ÉCOLIÈRE* (La F.) = Novice en quelque chose : *ce n'est qu'un — en géométrie. Vous n'êtes qu'un — auprès de lui* (St-Evr.) *Faute d'* —, qui marque beaucoup d'inexpérience ou d'incapacité. *Tour d'* —, malice, espièglerie. *Contenance, ton d'* —, air gauche, ton monotone. = Adj. m., *papier* —, de qualité inférieure.

ÉCOLIER, ÉLÈVE, DISCIPLE. Le premier indique un enfant ou un tout jeune homme, et implique l'inexpérience; le second désigne un jeune homme qui suit les leçons d'une faculté, d'un maître distingué; le troisième, le plus noble des trois, se rapporte à la croyance et non à la science, et marque adhésion aux principes d'un maître célèbre, soit qu'on l'ait entendu lui-même, soit qu'on n'en ait connu la doctrine que par les livres ou par tradition.

ÉCOLLETER, v. a., arrondir, façonner une pièce d'orfèvrerie sur la bigorne.

ÉCONDUIRE, v. a., conduire au dehors, repousser : — *un lion rarement se pratique* (La F.) = Refuser avec ménagement; congédier : *ÉCONDUIT, il insiste; repousse, il tient bon* (P.-L. C.) *La conscience se rebute à force d'être ÉCONDUITE* (J.-J.)

ÉCONOMAT, s. m., emploi d'économie; ses attributions; lieu où se tient l'économie, où il a ses bureaux. — Administration des revenus d'un bénéfice vacant.

ÉCONOME, adj., qui sait épargner la dépense. || *Être — de paroles, de louanges*, ne pas les prodiguer. = S., celui, celle qui a soin de la conduite d'un ménage, de la dépense d'une maison; particul. celui qui, dans un collège, un hospice, etc., est chargé de la recette et de la dépense, de toute l'administration matérielle. = Autrefois, administrateur des revenus d'un bénéfice vacant.

ÉCONOMIE, s. f., ordre dans la conduite d'un ménage, dans l'administration d'un bien : *on voit régner chez lui une — admirable* (Ac.) = Épargne dans la dépense; ce qui est épargné, mis en réserve : *donner aux pauvres le fruit de ses ÉCONOMIES*. || — *de bouts de chandelles*, épargnes sordides en de petites choses. = Harmonie des parties, des qualités; sage emploi; dispensation, distribution régulière des parties : — *d'un tableau, d'un discours. Ce n'est pas assez d'avoir de grandes qualités, il faut en avoir P* — (La Roch.) *L* — *de la création. — domestique*, administration intérieure de la maison, des affaires privées; art de les diriger; se dit aussi pour les usages domestiques en général. — *politique*, science qui traite des intérêts et des ressources de la société. = Ensemble des lois qui régissent l'organisation des animaux et des végétaux; ordre et en-

chainement des phénomènes que l'on observe dans les corps organisés.

§ ÉCONOMIE, MÉNAGE. Le premier est plus noble, plus usité, et s'applique à des intérêts plus importants. *Ménage*, rare dans ce sens, ne se dit que des petites fortunes.

ÉCONOMIQUE, adj., qui concerne l'économie : *c'est une belle chose que la science* — (Did.) = Qui épargne la dépense : *procédé, mesure* —. = S. f., science de l'administration intérieure d'un État; peu us.

ÉCONOMIQUEMENT, adv., avec économie

ÉCONOMISER, v. a., administrer avec économie; peu us. || — *son temps, sa vie, ses forces*. en régulariser sagement l'emploi. = Épargner, mettre en réserve : — *le bois, le quart de son revenu*, et abs. : — *sur ses revenus* (Ac.)

ÉCONOMISTE, s. m., celui qui s'occupe spécialement d'économie politique.

ÉCOPE ou **ESCOPE**, s. f., pelle creuse en bois pour puiser de l'eau et la rejeter à une petite distance : *vider un bateau avec une —*.

ÉCOPERCHÉ et **ESCOPERCHÉ**, s. f., pièce de bois portant une poulie à son extrémité et servant à soulever des fardeaux.

ÉCORCE, s. f., bot., partie extérieure de la tige dans les végétaux phanérogames; dans le langage ordinaire, se dit surtout de l'enveloppe extérieure des végétaux ligneux qui recouvre immédiatement le bois. = Enveloppe de certains fruits : *P* — *d'une orange, d'un marron. — du globe terrestre*, ensemble de couches et amas de matières minérales qui le recouvrent extérieurement. || Superficie, apparence : *le peuple qui voit tout seulement par P* — (Corn.) *L* — *de la politesse* (La Br.) V. Bois.

ÉCORCEMENT, s. m., action d'enlever l'écorce des arbres, des grains, etc. : *on doit défendre P* — *pour les bois taillis* (Buff.)

ÉCORCER, v. a., ôter l'écorce de : — *un arbre, une orange*. = *S'* —, v. pr., perdre son écorce; s'en laisser dépouiller.

ÉCORCHÉ, s. m., homme ou animal dépouillé de sa peau, et dont les muscles sont à découvert.

ÉCORCHÉE, s. f., coquillage très-élégant, appelé *cône strié* par les naturalistes.

ÉCORCHER, v. a., dépouiller un animal de sa peau : — *un cheval, un lapin, une anguille*. || *Autant vaut celui qui tient que celui qui écorche*; prov., le complice d'un crime est aussi coupable que celui qui en est l'auteur. *Il crie comme si on l'écorchait*, beaucoup pour peu de chose. *Il crie avant qu'on l'écorche*, il se plaint avant de sentir le mal; fam. et prov. || Emporter, déchirer un morceau de la peau d'un animal ou d'une personne : *vous m'avez écorché la jambe*, et par ext., *les charrettes, en passant, ont écorché cet arbre* (Ac.) = Faire une impression désagréable sur : — *le palais, les oreilles*. = Faire payer trop cher : — *ses pratiques*. — *une langue*, le parler mal. — *un nom*, le mal prononcer. = *S'* —, v. pr., être écorché; se faire une écorchure.

ÉCORCHERIE, s. f., lieu où l'on écorche les bêtes. || Vol, concussion; peu us.

ÉCORCHEUR, s. m., celui dont le métier est d'écorcher les bêtes mortes. = Marchand qui fait payer trop cher; fam. || *Les ÉCORCHEURS*, bandes de soldats ou plutôt de brigands qui, au xv^e siècle, désolèrent plusieurs provinces de la France.

ÉCORCHURE, s. f., plaie légère de la peau.

ÉCORNER, v. a., rompre la corne ou les cornes à un animal. || Casser, abattre, émousser un angle,

des angles : — *une table, un livre.* || Diminuer, ôter une partie de : — *sa fortune.* = S'—, v. pr., se rompre une corne ou les cornes.

ÉCORNFILER, v. a., prendre part à un repas auquel on n'est pas invité : — *un dîner*; fam.

ÉCORNFILERIE, s. f., action d'écornifiler; fam. et peu us.

ÉCORNFLEUR, EUSE, s., parasite effronté : *aussitôt que l'on eut servi, tout aussitôt nous fut ravi par ces franches ÉCORNFLEUSES* (Scarron), les Harpies; fam. L'— *étant à demi-quart de lieue* (La F.) || Celui, celle qui cherche à surprendre : — *de veuve* (Voit.) V. PARASITE.

ÉCORNURE, s. f., éclat emporté de l'angle d'un meuble, d'une pierre.

ÉCOSSE, anc. roy. des îles Britanniques, au N. de l'Angleterre, à laquelle elle est réunie depuis 1707. = *Nouvelle* —, ou *Acadie*, contrée de l'Amérique du N., qui appartient aux Anglais. = ÉCOSSAIS, E, adj. et s., qui est d'Écosse. = ÉCOSSAISE, s. f., sorte d'étoffe à carreaux.

ÉCOSSER, v. a., ôter la cosse, les cosses : — *des pois, des haricots.*

ÉCOSEUR, EUSE, s., celui, celle qui écosse.

ÉCOT, s. m., quote-part due par chaque convive pour un repas commun. || *Payer son* —, divertir les convives, faire plaisir aux gens. = Compagnie de gens qui mangent ensemble dans une auberge : *parlez à votre* —; prov., se dit à une personne qui se mêle de parler à des gens qui ne lui adressent point la parole = Tronc d'arbre où il reste encore des bouts de branches coupées.

ÉCÔTAGE, s. m., action d'écôter.

ÉCÔTER, v. a., ôter les côtes des feuilles de tabac. = Travailler le fil de fer dans la seconde machine de tréfilerie.

ÉCOUANE, s. f., lime plate à larges sillons.

ÉCOUANER, v. a., limer avec une écouane.

ÉCOUEN, ch.-l. de canton du départ. de Seine-et-Oise, succursale de la maison d'éducation de la Légion d'honneur.

ÉCOULEMENT, s. m., action d'écouler ou de s'écouler. || Exportation, vente, débit des marchandises, des produits du sol : *ouvrir un marché qui facilite l'— des produits, des marchandises* (Ac.) = Se dit aussi d'une foule, du peuple, qui se retire d'un lieu, d'une enceinte qu'il remplit.

ÉCOULER, v. a., débiter, vendre, exporter : — *des denrées.* = V. n., et s'—, v. pr., couler d'un lieu dans un autre : *laissez s'— les eaux, la foule.* = S'—, v. pr., passer, diminuer, se dissiper, se perdre : *combien de siècles se sont ÉCOULÉS!* (La Br.) *Le bonheur des méchants comme un torrent s'ÉCOULE* (Rac.) || Se vendre, être exporté, en parl. des marchandises, des produits.

ÉCOUPE ou **ÉCOUPEE**, s. f., balai pour nettoyer un vaisseau. = Large pelle de fer.

ÉCOURGEON, s. m. V. ESCOURGEON.

ÉCOURTER, v. a., rogner, couper trop court : — *des cheveux, une robe.* — *un chien, un cheval*, leur couper la queue ou les oreilles : *le pauvre ÉCOURTRÉ ne put être entendu* (La F.) || Ne pas donner les développements nécessaires ; *j'insiste encore sur le cinquième acte. Il est si ÉCOURTRÉ, qu'il ne nous a fait aucun effet* (Volt.) — *une préface, un billet.* On ne trouve dans Mably que des idées ÉCOURTÉES (Chat.)

ÉCOUTANT, E, adj., qui écoute : *avocat* —; fam. et ir., qui ne plaide pas. = S. m., auditeur : *ce beau discours ravit les ÉCOUTANTS*; peu us.

ÉCOUTE, s. f., lieu où l'on écoute sans être vu ; tribune fermée par des jalousies. || *Être aux ÉCOUTES*;

fam., être attentif à ce qui se dit ou se fait, afin d'en profiter; espionner. = Cordage pour tendre la voile au vent. = Galerie souterraine d'où l'on peut entendre si le mineur ennemi travaille et chemine. = Adj. f., *sœur* —, religieuse qui accompagne au parler une autre religieuse ou une pensionnaire.

ÉCOUTER, v. a., prêter l'oreille pour entendre ; ouïr avec attention : *votre âme, en m'ÉCOUTANT, paraît tout interdite* (Rac.), et abs. : *on se rend agréable quand on ÉCOUTE volentiers et sans jalousie, et qu'on laisse avoir de l'esprit aux autres* (St-Evr.) = Donner audience à : *notre sage magistrat ÉCOUTAIT également le riche et le pauvre* (Boss.) = Se prêter, se montrer favorable à : — *des propositions d'accommodement* (Volt.) || Suivre les avis, les conseils de : *ÉCOUTEZ votre conscience, elle vous dicte votre devoir* (J.-J.) = Obéir aux impulsions de : — *la voix de la nature, les mouvements de son cœur.* N'— *que son cœur.* || Exaucer : *il remercia Neptune d'avoir ÉCOUTÉ ses vœux* (Fén.) = Prendre plaisir, ajouter foi à ce que dit un autre ; se laisser gagner par ses paroles : — *les flatteurs, un séducteur, les diseurs de bonne aventure.* = Épier les discours des autres : *le sort de ceux qui ÉCOUTENT est d'entendre rarement leur éloge* (Beaum.) N'— *que d'une oreille, ne prêter qu'une médiocre attention ; à l'impératif, il s'emploie souvent pour appeler quelqu'un ou pour réveiller son attention : Bajazet, ÉCOUTEZ, je sens que je vous aime* (Rac.) = S'—, v. pr.; s'— *parler, parler avec lenteur et affectation.* S'— *trop, se trop inquiéter de sa santé ; fam.*

§ **ÉCOUTER, ENTENDRE, OUIR.** On n'écoute que ce qu'on veut entendre, tandis qu'on entend tout ce qui frappe l'oreille. Ouïr est un vieux mot, usité seulement à l'inf. et au prétérit défini, qui signifie percevoir des sons d'une manière confuse ou vague.

ÉCOUTEUR, EUSE, s., celui, celle qui écoute, qui cherche à pénétrer les secrets d'autrui; fam.

ÉCOUTEUX, adj. m., *cheval* —, qui se laisse distraire par ce qu'il voit ou ce qu'il entend; vieux.

ÉCOUTILLE, s. f., ouverture carrée pratiquée au pont d'un bâtiment pour descendre dans l'intérieur.

ÉCOUTOIR, s. m., cornet acoustique : *déjà pour secourir son oreille peu sûre, Orgon vers lui tourne son* — (Del.) ; peu us.

ÉCOUVETTE, s. f., petit balai avec lequel le maréchal ramasse le charbon dans le foyer et l'humecte d'eau. = Longue brosse à manche pour asperger d'eau les plaques qui chauffent les étoffes pendant le pressage.

ÉCOUVILLON, s. m., vieux linge attaché à un long bâton avec lequel les boulangers nettoient leur four. = Bâton garni d'une brosse cylindrique pour nettoyer et bourrer les canons.

ÉCOUVILLONNER, v. a., nettoyer avec l'écouvillon : — *le four, un canon.*

ÉCRAN, s. m., sorte de petit meuble dont on se sert pour se garantir de l'ardeur du feu. = Cercle de bois couvert d'une toile dont les verriers s'entourent la tête. || *La résine est un — sur lequel viennent se peindre les objets extérieurs* (Arago).

ÉCRANCHER, v. a., effacer les faux plis du drap.

ÉCRASANT, E, adj., qui fatigue extrêmement : *travail, fardeau* —. || Excessif, orgueilleux : *luxe* —. *L'insolence de la politesse froide est plus ÉCRASANTE cent fois que la hauteur* (Le prince de Ligne).

ÉCRASÉ, E, adj., trop aplati, trop court : *nez, monument* —, *taille ÉCRASÉE.*

ÉCRASEMENT, s. m., action d'écraser ; état de

ce qui est écrasé : l'— de l'amour-propre (M^{me} de Maintenon); peu us.

ÉCRASER, v. a., aplatis, broyer quelque chose par un grand poids, une forte pression ou un choc violent : — le raisin, le grain. Casse la tête à l'homme en ÉCRASANT la mouche (La F.) Il te peut en tombant — sous sa chute (Corn.) Ce cochon a ÉCRASÉ un enfant. || Détruire, anéantir, réduire à rien : détournons les tempêtes qui menacent d'— l'empire des sultans (J.-J.) = Ruiner, accabler, ôter toute ressource : — un peuple d'impôts. — quelqu'un de travail. = Avoir un grand avantage sur; faire paraître plus petit : — quelqu'un dans une discussion. Sa beauté ÉCRASAIT celle des autres femmes. Ce dôme est trop élevé, il ÉCRASE le reste du monument. = Perdre, déconcréter : il faut d'une main soutenir l'innocence, et de l'autre — le crime (Volt.) = S'—, v. pr., être écrasé. = S'aplatir; se meurtrir : ce fruit s'EST ÉCRASÉ en tombant.

ÉCRÉMER, v. a., ôter la crème de dessus : — le lait. || Oter le dessus d'une chose, en enlever ce qu'il y a de meilleur.

ÉCRÉMOIRE, s. f., morceau de corne ou de fer-blanc avec lequel les artificiers rassemblent les matières broyées.

ÉCRÉNAGE, s. m., action d'écréner.

ÉCRÉNER, v. a., évider le dessous d'une lettre.

ÉCRÊTER, v. a., enlever, détruire la crête, le sommet d'un mur, d'un bastion.

ÉCREVISSE, s. f., animal de la race des crustacés, qui, selon l'opinion vulgaire, marche habituellement à reculons : les sages quelquefois, ainsi que l'—, marchent à reculons (La F.) Buisson d'ÉCREVISSES, plat d'écrevisses arrangées en morceau avec de la verdure. || Être rouge comme une —, avoir le visage très-rouge. = Un des signes du Zodiaque, appelé aussi *Cancer*. = Grande tenaille pour porter sur l'enclume les lopins de fer rouge. = Pierre à chaux qui a pris une couleur rouge pendant la calcination.

ÉCRIER (S'), v. pr., faire un grand cri, pousser une exclamation : s'— d'admiration, de frayeur; peu us. = Dire à haute voix : *Démo, hile se lamente et s'ÉCRIE : tout est perdu* (La Br.)

ÉCRILLE, s. f., claie pour retenir le poisson à la décharge d'un étang.

ÉCRIN, s. m., petit coffret où l'on met des bagues, des pierres. || Ce qu'il contient.

ÉCRIRE, v. a., tracer des lettres, des caractères, des signes; dans ce sens, il s'emploie abs. : il sait lire et —. = Représenter, indiquer, noter au moyen de lettres, caractères ou signes : — son nom, sa dépense, un air, un morceau de musique, et abs. : Grétry, Rossini ont beaucoup ÉCRIT. = Orthographe : comment faut-il — ce mot? = S'engager par écrit : il ne suffit pas de donner des paroles, il faut — (Ac.) || Imprimer, empreindre profondément : Dieu a ÉCRIT sa loi dans nos cœurs. Les rides ont ÉCRIT son âge sur son front (La Br.) = Composer, exprimer des pensées, des sentiments, etc., soit qu'on les écrive soi-même, soit qu'on les fasse écrire par un autre : — une lettre, un discours, un poème. — des volumes, beaucoup. = Se dit, dans un sens particulier, de la manière d'exprimer sa pensée, du style : peu d'auteurs ont également bien ÉCRIT en vers et en prose (Marm.) Qui ne sut se borner ne sut jamais — (Boil.) = Envoyer une lettre, faire savoir, mander par lettre : il fut assez hardi pour — à Calais contre le cardinal (Volt.) Vous aimez mieux

m'— vos sentiments que vous n'aimez à me les dire (Sév.), et abs. : je vous ÉCRIRAI, je vous donnerai mon adresse (J.-J.) — de bonne encre, de la bonne encre à quelqu'un, d'un ton ferme et sévère. || Avancer une proposition, enseigner une doctrine par écrit : Aristote a ÉCRIT que les animaux... (Ac.) = Dr., exposer ses raisons par écrit. || Il est, il était ÉCRIT que..., il est, il était décidé que, il devait arriver que. = S'—, v. pr., se mettre, s'exprimer par écrit : tout ce qui se dit ne s'ÉCRIT pas. S'— à la porte de quelqu'un, écrire son nom chez le concierge de quelqu'un pour lui faire savoir qu'on est venu. = S'orthographe : ce mot s'ÉCRIT ainsi. = Être composé : un livre d'histoire ne doit pas s'— comme un roman.

ÉCRIT, s. m., ce qui est écrit; papier, parchemin sur lequel il y a quelque chose d'écrit : il tira un — de sa poche. Mettre en —, écrire, prendre note de. Exposer, rédiger, mettre par —, exposer, noter au moyen de l'écriture; on dit familièrement, *coucher par —*. = Acte contenant des conventions. = Ouvrage d'esprit, de littérature : il n'est beauté dans nos ÉCRITS dont vous ne connaissiez jusques aux moindres traces (La F.) Preuve par —, qui résulte d'un écrit, par opposit. à preuve testimoniale.

ÉCRIT, E, m. j., couvert d'écriture : feuille de papier ÉCRITE des deux côtés. || Marqué, empreint : ses malheurs sur son front sont ÉCRITS (Régny.)

ÉCRITEAU, s. m., inscription en grosses lettres sur un morceau de papier, de carton ou de bois, destinée à être exposée pendant quelque temps aux regards du public.

ÉCRITOIRE, s. f., petit ustensile contenant l'encrier et ce qu'il faut pour écrire : — bien garnie. = Synon. abusif d'ENCRIER.

ÉCRITURE, s. f., représentation des idées au moyen de caractères, de signes : — alphabétique, hiéroglyphique. || Caractères écrits : — lisible, indéchiffrable, lâche, serrée. = Manière de former les caractères : avoir une belle —. || — sainte, les saintes ÉCRITURES, ou simplement l'—, les ÉCRITURES, l'Ancien et le Nouveau Testament : la majesté des ÉCRITURES m'étonne (J.-J.) = Dr., pièce écrite. = ÉCRITURES de commerce, ensemble des livres exposant l'actif et le passif d'un banquier, d'un négociant. = ÉCRITURES, lettres, livres et registres d'un négociant ou d'un industriel : tenir les —.

ÉCRITURE, MAIN. Le premier désigne la manière dont on écrit, dont on a écrit; le second indique l'aptitude à écrire de telle ou telle manière : je suis satisfait de ton écriture; mais je t'avoue que je ne serais pas fâché d'avoir de cette main-là une copie de mes ouvrages (Les.)

ÉCRIVAILLER, v. a.; néol., écrire vite et mal : — des romans, et abs. : il ne fait qu'—.

ÉCRIVAILLERIE, s. f., manie d'écrire beaucoup : l'— est le symptôme d'un siècle débordé (Mont.)

ÉCRIVAILLEUR, s. m., synonyme d'ÉCRIVASSIER.

ÉCRIVAIN, s. m., maître à écrire. — public, celui qui écrit, pour le public, des lettres, des mémoires, etc. = Celui qui, sur un vaisseau, est chargé des écritures. = Auteur qui compose des livres : il n'y a aucun — médiocre qui n'ait de l'esprit (Volt.) = Abs., auteur distingué par les qualités du style : il faut de solides études pour former un — (Ac.); se dit aussi d'une femme : M^{me} de Sévigné est un de nos grands ÉCRIVAINS.

ÉCRIVAIN, AUTEUR. Dans l'écrivain on considère surtout le style; dans l'auteur on songe plutôt à la pensée.

ÉCRIVASSIER, ÎRE, s., auteur qui écrit beaucoup et très-mal; peu us.

ÉCROU, s. m., trou fileté par lequel passe une vis. = Morceau de métal ou de bois dans lequel on a pratiqué un trou cylindrique destiné à recevoir les pas en relief d'une vis. = Article du registre des emprisonnements, portant le nom du prisonnier, la date de son incarcération, etc.

ÉCROUELLES, s. f. pl., maladie lymphatique caractérisée par la tuméfaction des glandes du cou, et par l'altération des fluides qui les pénètrent.

ÉCROUELLEUX, **EUSE**, adj. V. SCROFULEUX.

ÉCROUER, v. a., inscrire sur le registre d'écrour. || Incarcérer.

ÉCROUIR, v. a., battre un métal à froid pour le rendre plus dense et plus élastique.

ÉCROUISSAGE, s. m., action d'écrourir.

ÉCROUISSEMENT, s. m., résultat de l'action d'écrourir; synonym. d'ÉCROUISSAGE.

ÉCROULEMENT, s. m., chute, éboulement de rochers, de murailles. || Ruine: *P— de toute la fortune d'un tyran* (Mass.)

ÉCROULER (S'), v. pr., tomber en s'affaissant et avec fracas: *cet édifice vint tout d'un coup à s'—*. Avec ellipse du pron.: *vous ferez — la maison* (Ac.) || *Il n'y aurait plus de sûreté pour personne, et la société s'ÉCROULERAIT par ses fondements* (J.-J.) = Périr: *toi: passe, tout s'ÉCROULE à nos yeux* (Mass.)

ÉCROÛTER, v. a., ôter la croûte de: — *le pain*, — *la terre*, en détacher la surface par tranches minces que l'on soumet ensuite à l'incinération.

ÉCRU, **E**, adj., qui n'a pas été lavé, passé à l'eau bouillante: *fil —, soie ÉCRUE*. *Toile —, qui n'a pas été blanchie*.

ECTHILPSE, s. f., élision d'une syllabe terminée par une *m* dans les vers latins.

ECTHYMA, s. m., éruption de pustules auxquelles succède une croûte plus ou moins épaisse.

ECTILLOTIQUE, adj. et s. m. V. EPILATOIRE.

ECTROPION, s. m., éraîlement de la paupière; renversement en dehors qui empêche la paupière de recouvrir l'œil.

ECTYLOTIQUE, adj. et s. m., propre à consumer les durillons, à détruire les callosités.

ÉCU, s. m., bouclier de nos anciens chevaliers. = Blas, fond ou champ sur lequel on représente les figures des armoiries. || Nom de diverses monnaies d'argent, et quelquefois d'or. || Se dit familièrement d'une pièce de cinq francs: *j'ai changé mes louis d'or en écus de cent sous*. = Valeur de trois francs: *cent écus, trois cents francs*. || Argent, richesse: *la boulangerie a des écus*. || *Voici le reste de nos —, se dit, en plaisantant, d'une personne qu'on voit arriver avec plaisir dans une compagnie. C'est le père aux —; fam., c'est un homme qui a beaucoup d'argent comptant. — de Sobieski, petite constellation de l'hémisphère austral*.

ÉCUGE, s. m., droit que l'on payait au seigneur pour s'exempter du service militaire ou pour s'y faire remplacer.

ÉCUBIER, s. m., trou rond où passent les câbles à l'avant d'un bâtiment.

ÉCUEIL, s. m., rocher dans la mer, ordinairement à fleur d'eau. *Relever un —, prendre note d'un écueil qui n'est pas indiqué sur les cartes marines*. || Chose dangereuse pour la vertu, la réputation, l'honneur, la fortune, etc.: *le premier — de notre innocence, c'est le plaisir* (Mass.) *Toi qui... des ÉCUEILS de la Cour as sauvé ta vertu* (Boil.) *La fausse gloire est P— de la vanité* (La Br.)

ÉCUELLE, s. f., pièce de vaisselle, en forme de petit vase, dans laquelle on met du bouillon, des

liquides: — *de terre, d'étain*. || *Mettre tout par ÉCUELLES; prov., ne rien épargner pour faire grande chère à quelqu'un*. = Plaque de fer sur laquelle tourne le pivot du cabestan.

ÉCUELLÉE, s. f., plein une écuelle.

ÉCUISSER, v. a., — *un arbre*, le rompre en l'abattant.

ÉCULER, v. a., rabattre, en marchant, le talon de sa chaussure; *vous avez ÉCULÉ vos souliers. Vos bottes sont ÉCULÉES*. = S'—, v. pr.: *un soulier trop étroit s'ÉCULE facilement*.

ÉCUMANT, **E**, adj., qui écume accidentellement: *l'onde était ÉCUMANTE sous les coups des rames immobrables* (Fén.) *Nos yeux étaient pleins de fureur et nos bouches ÉCUMANTES* (Les.) = Animé à l'exces: — *de colère, de rage*.

ÉCUME, s. f., mousse blanchâtre qui surnage sur un liquide agité ou en fermentation: *P— de la mer, des flots. La soupe faite avec de bonnes viandes jette peu d'—* (Ac.) = Scorie des métaux en fusion. = Sueur qui s'amasse sur le corps d'un cheval. = Bave de certains animaux échauffés ou en colère: *ils rougissent le mors d'une sanglante —* (Rac.); se dit aussi de l'homme. || *Ramas de gens vils et méprisables: P— de la société. — de mer, terre magnésienne, blanche et fort tendre, dont on fait des pipes estimées*.

ÉCUMER, v. n., jeter de l'écume, se couvrir d'écume: *la mer ÉCUME. Le quadrupède ÉCUME et son ail étincelle* (La F.) = V. a., ôter l'écume de: — *le pot, les confitures*. || — *les marmites*, vivre en parasite. — *les mers*, exercer la piraterie. || Purifier, nettoyer: *je voudrais — votre cœur, comme j'ÉCUMAIS votre chambre des fâcheux dont je la voyais remplie* (Sév.); fam.

ÉCUMEUR, s. m., celui qui écume; ne s'emploie qu'au fig.: *un fripon de libraire, des beaux-esprits — mercenaire* (Volt.) — *de mer, corsaire. — littéraire, celui qui s'empare de ce qu'ont écrit les autres. — de marmites, parasite*.

ÉCUMEUX, **EUSE**, adj., qui écume toujours et par nature: *les ruisseaux bondissants et —* (Fén.) *Bouche ÉCUMEUSE, qui bave de l'écume*.

ÉCUMOIRE, s. f., cuiller plate percée de petits trous et servant à écumer. = Cuiller pour enlever la crasse des métaux fondus.

ÉCURAGE, s. m., action d'écurer.

ÉCURER, v. a., nettoyer, frotter, éclaircir avec du sable: — *la batterie de cuisine. — un puits*, le nettoyer. || *La table est pour lui un râtelier; il ÉCURE ses dents, et il continue à manger* (La Br.)

ÉCUREUIL, s. m., charmant petit animal de l'ordre des rongeurs. || *C'est un —; il est vif comme un —, se dit d'un jeune homme très-vif*.

ÉCUREUR, **EUSE**, s., celui, celle qui écurer.

ÉCURIE, s. f., lieu destiné à loger des chevaux, des mulets, etc. || Train, équipage: *P— du prince est partie. C'est un cheval à P—, se dit d'une chose qui demande beaucoup de frais d'entretien sans qu'on en retire grand profit*.

ÉCUSSON, s. m., panonceau sur lequel on fait peindre des armoiries. = Figure héraldique qui représente un écu. = Platine de métal à l'entrée d'une serrure. = Hortie., morceau d'écorce avec un œil pour greffer; manière de greffer en insérant l'écusson entre le bois et l'écorce. = Morceau de peau recouvert de quelque substance médicamenteuse qu'on applique à l'extérieur. = Pièce d'ornement de la poupe où l'on écrit le nom du navire.

== Ornement d'architecture en forme de rosace. ==
Tache qui se remarque sur la graine des céréales.
== Tubercule des lichens en fructification. == Plaque calcaire dans la peau de certains poissons. ==
Petite pièce cornée et triangulaire entre les ailes de certains insectes.

ÉCUSSONNER, v. a., greffer en écusson.

ÉCUSSONNIER, s. m., petit couteau pour écussonner un arbre.

ÉCUYER, s. m., gentilhomme qui faisait le service militaire à la suite d'un chevalier; officier qui a l'intendance des écuries d'un prince. — *d'une grande dame, d'une princesse*, officier qui l'accompagne ordinairement. — *tranchant*, qui coupait les viandes à la table du prince, du seigneur. == Titre de noblesse qu'on donnait, dans le dernier siècle, aux simples gentilshommes; titre de noblesse en Angleterre. V. **ESQUIRE**. == Celui qui enseigne à monter à cheval, qui dresse les chevaux au manège. == Celui dont la profession est de faire des exercices équestres. || *C'est un bon —*, il sait bien monter à cheval; il sait bien dresser les chevaux. == Perche de bois fixée le long d'un mur pour servir d'appui à ceux qui montent ou qui descendent. == Faux bourgeois qui croit au pied d'un cep de vigne.

ÉCUYÈRE, s. f., dame qui monte bien à cheval. == Femme qui fait publiquement des exercices d'équitation. *Bottes à l'—*, grandes bottes pour monter à cheval.

ECZEMA, s. m.; méd., affection cutanée caractérisée par de petites vésicules très-rapprochées.

EDDA, s. f., nom de deux ouvrages de l'ancienne littérature Scandinave. == **ÉDEX**, s. m., paradis terrestre. || Séjour délicieux.

ÉDENTÉS, s. m. pl., sixième ordre de la classe des mammifères, comprenant les animaux qui sont privés de canines et d'incisives ou de toutes les dents. == Genre de crustacés.

ÉDENTER, v. a., arracher ou rompre les dents, priver de ses dents : — *un martyr*. *Vieille ÉDENTÉE*, qui n'a plus ou presque plus de dents. — *un peigne, une scie*. == S'—, v. pr., perdre ses dents : *ce peigne s'ÉDENTE*.

ÉDESSE, vil. de la Mésopotamie, sur l'Euphrate, que les Turcs appellent *Orfa*.

ÉDIFIANT, E, adj., qui porte à la piété, à la vertu : *exemple, sermon*. — *Lettres ÉDIFIANTES*, recueil de lettres écrites de la Chine, du Japon, etc., par les missionnaires de la Propagation de la foi.

ÉDIFICATION, s. f., action de bâtir; ne se dit que des temples et des monuments. || Sentiments de piété, de vertu que l'on inspire par la parole ou par l'exemple : *ce mandement a été d'une fort grande — pour tout le diocèse* (Rac.) == Satisfaction, instruction; ir. : *je vais, pour l'— du public*... (Volt.)

ÉDIFICE, s. m., bâtiment; se dit surtout des temples, des palais, des grandes et belles maisons. || Se dit de certaines choses qu'on ne réalise que par des efforts ou qui constituent un ensemble : *de ses cheveux l'élégant —* (Boil.) *l'— de la religion, de la société*, etc. *Un seul échec renversa tout l'— de sa fortune* (Ac.) *Vous renverserez tout cet — d'orgueil, d'injustice et de prospérité* (Mass.)

ÉDIFIER, v. a., construire, élever un monument. || Fonder, établir : *le système ÉDIFIÉ par Charlemagne périt avec lui*. — *un raisonnement*, et abs., *il a été envoyé pour — et non pour détruire*. || Porter à la piété, à la vertu : *il cherche à vous — plutôt qu'à vous plaire* (Fléch.) *Mal ÉDIFIÉ, scandalisé*.

== Éclairer, instruire, renseigner : *je puis vous — sur la conduite de ce jeune homme*. == S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif. V. **BÂTIR**.

ÉDILE, s. m., magistrat romain qui avait l'inspection des édifices, des voies publiques. || Magistrat municipal d'une ville.

ÉDILITÉ, s. f., magistrature de l'édile; magistrature municipale; ensemble des magistrats municipaux : *l'— parisienne*. == Durée et exercice de l'édilité : *pendant son —*.

ÉDIMBOURG, cap. du comté de ce nom et de l'Écosse, fameuse université.

ÉDIT, s. m., loi, ordonnance, constitution du souverain. == *Chambre de l'Édit*, instituée par l'édit de Nantes, pour connaître des affaires des protestants.

ÉDITER, v. a., publier, mettre au jour : *M. Didot a Édité le Dictionnaire de l'Académie*.

ÉDITEUR, s. m., homme de lettres qui revoit et publie les ouvrages d'un autre. == Tout individu qui publie les ouvrages d'un autre. — *responsable*, celui qui assume la responsabilité de tout ce que publie un journal. == Adj., *libraire* —.

ÉDITION, s. f., impression et publication d'un ouvrage : *première, seconde* —. *Voir deux libraires se disputer à qui fera la plus belle — de mes sottises en vers et en prose* (Volt.) == Collection des exemplaires imprimés en même temps : *toute l'— a été saisie*. == Impression : *belle —*.

ÉDOUARD, nom de trois rois d'Angleterre, de la dynastie saxonne. Le troisième, *Édouard le Confesseur*, mort en 1066, laissa la couronne à Guillaume le Conquérant, par un testament que lui avait arraché la perfide subtilité du prince normand. == Nom de six rois d'Angleterre, de la dynastie des Plantagenets. Le plus connu, *Édouard IV*, lutta contre Henri VI, qu'il détrôna. Tour à tour chassé et rappelé par les différents partis, il mourut en 1483. == **ÉDOUARD**, prince de Galles, ou *le prince Noir*, fils d'Édouard III, fit prisonnier le roi de France Jean, à la bataille de Poitiers, et secourut Pierre le Cruel contre Henri de Transtamare. Il mourut en 1376 : un de ses fils fut Richard II. == **CHARLES-ÉDOUARD**, dit *le Prétendant*, petit-fils de Jacques II, chercha vainement à remonter sur le trône d'Angleterre, et fut battu à Culloden; mort en 1788.

ÉDREDON, s. m., duvet que fournit l'eider. == Sorte de couvre-pied ou de gros oreiller rempli de ce duvet : *sur l'— dormez-vous plus tranquille?*

ÉDUCABLE, adj.; néol., qui est apte à recevoir de l'éducation : *tout individu est —*.

ÉDUCATION, s. f., action de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales : *l'— des Spartiates continue toute leur vie* (Barth.) == Manière, art d'élever, de former la jeunesse; système que l'on suit pour cela : *l'— est l'art de manier et de façonner les esprits* (Roll.) — *libérale*. == Habitudes que l'on contracte suivant la manière dont on a été élevé : *les plaisirs, contre lesquels nulle — ne peut tenir* (Boss.) *Bonne, mauvaise* —. == Connaissance et pratique des usages de la société pour ce qui regarde les bienséances : *jeune homme sans —*. == Art, soin qu'on prend d'élever, d'améliorer et de multiplier les animaux utiles ou les plantes.

ÉDUENS, peuple de la Gaule dont Bibracte (Autun) était la capitale.

ÉDULCORATION, s. f., action d'édulcorer.

ÉDULCORER, v. a., adoucir un médicament par l'addition d'une substance sucrée.

ÉDUQUER, v. a.; pop., donner de l'éducation, élever : *enfant mal ÉDUQUÉ*.

ÉFAUFILER, v. a., tirer des fils d'un tissu.

EFFAÇABLE, adj., qui peut être effacé.

EFFACEMENT, s. m., état d'une personne qui

s'efface, qui se tient au second rang ou à l'écart. = Action, vertu d'effacer le péché; peu us.

EFFACER, v. a., faire disparaître, en parlant de l'image, du caractère, des traits, de l'empreinte, des couleurs de quelque chose : *le temps a effacé les traits et les couleurs de ce tableau* (Ac.) — *un mot*. — *une médaille*, en détruire l'empreinte. Abs. : *ajoutez quelquefois, et souvent EFFACÉ* (Boil.) = Se dit de la beauté, du visage des femmes : *quelle étrange pâleur de son teint tout à coup EFFACE la couleur* (Rac.) *La mort n'avait pu — toute sa beauté* (Fén.) || *Détruire* : — *la gloire de tous les travaux* (Id.) = Faire oublier, faire pardonner, réparer : *les caresses n'ont point EFFACÉ cette injure* (Rac.) = Surpasser, l'emporter sur : *le roi goûtait une joie pure d'avoir un fils qui l'imitait sans l'*— (Volt.) *Ces belles paroles EFFACENT tous les discours les plus magnifiques* (Boss.) = Réfuter : *vos discours par les leurs ne sont pas EFFACÉS* (Corn.) ; peu us. = Rayer : *on l'EFFAÇA des cadres de l'armée*. || *En vain les historiens parleront de nous ; nous serons EFFACÉS du livre de vie* (Boss.) = Tenir une partie du corps dans la position qui donne le moins de prise, le plus de grâce : *épaules EFFACÉES*, rejetées en arrière et laissant la poitrine en saillie. = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif : *par son maintien il semblait vouloir s'— encore parmi les plus inconnus* (Rémusat). *Les victoires, les conquêtes s'EFFACENT les unes les autres dans nos histoires* (Mass.) *Tout ce qui est sujet à finir s'EFFACE nécessairement au dernier moment* (Boss.) V. **OBSCURCIR**.

§ **EFFACER, RATURER, RAYER, BIFFER**. Le premier est le plus général et signifie simplement passer un trait de plume sur ce qui est écrit. *Raturer*, c'est effacer pour rendre meilleur. *Rayer*, c'est effacer pour faire disparaître. *Biffer*, c'est raturer d'autorité ou de colère.

EFFAÇURE, s. f., ce qui est effacé.

EFFANAGE, s. m., action d'effaner.

EFFANER, v. a., couper la sommité ou une partie des feuilles des céréales, pour favoriser la formation de l'épi : — *les blés, un champ*.

EFFARÉ, E, adj., dont le visage exprime un grand trouble : *qu'est-ce donc, que vous me regardez tout EFFARÉ?* (Mol.) = Qui annonce le trouble, l'effroi : *visage, air* —. *Tu parais sans haleine, et les yeux EFFARÉS* (Volt.)

EFFARER, v. a., troubler tellement une personne, que son visage et ses yeux aient quelque chose de hagard. = S'—, v. pr., se troubler fortement et visiblement : *vais-je pas m'— et prendre un air farouche?* (V. H.) *L'on chercha, en s'éveillant, comme à tâtons, les lois ; on ne les trouva plus ; l'on s'EFFARA, l'on cria* (De Retz).

EFFAROUCHER, v. a., rendre farouche, faire fuir en effrayant, remplir d'une frayeur, d'un trouble qui n'ose se manifester : — *le gibier, les pigeons*. — *les esprits. Imagination EFFAROUCHÉE*. = S'—, v. pr., *c'est un homme qui s'EFFAROUCHE aisément* (Ac.) *Mon cheval s'est EFFAROUCHÉ*. || *Je connais sa vertu prompte à s'—* (Rac.) *Pays EFFAROUCHÉ de la domination de Ferdinand* (Volt.)

EFFECTIF, IVE, adj., réel et de fait : *armée de trente mille hommes EFFECTIFS. Secours* —. *Le prince a les révérences, le ministre a l'autorité EFFECTIVE* (Boss.) || *La pauvreté, la honte, la mort sont des choses trop EFFECTIVES pour eux* (Boss.) *Marques* —. *Homme* —, qui tient ses promesses ; fam. = **EFFECTIF**, s. m. : *mépriser l'— et le solide* (Id.) = Chiffre réel des soldats d'une armée.

EFFECTIVEMENT, adv., réellement, en effet : *je ne vous mens pas, cela est — arrivé*.

EFFECTUER, v. a., réaliser, mettre à effet, à exécution : — *un paiement, une promesse, un projet*. = S'—, v. pr., être effectué : *une partie de ses projets commençait à s'—* (Volt.) V. **RÉALISER**.

EFFÉMINÉ, E, adj., qui a la faiblesse d'une femme : *homme* —. = Qui annonce la faiblesse : *visage, discours* —. || *Voluptueux, amolli : vie EFFÉMINÉE, mœurs EFFÉMINÉES*. = S., *c'est un* —.

EFFÉMINER, v. a., rendre efféminé : *la mollesse avait EFFÉMINÉ les rois de l'Asie* (Volt.) *L'irréligion attache à la vie, EFFÉMINÉ, avilit les âmes* (J.-J.) V. **AMOLLIR**.

EFFENDI, s. m., titre d'honneur que l'on donne, en Turquie, aux fonctionnaires de l'ordre civil et religieux, et qui se met à la suite du nom propre.

EFFÉRENT, E, adj., se dit des vaisseaux ou conduits qui transportent un fluide quelconque, relativement aux organes dont ils viennent.

EFFERVESCENCE, s. f., bouillonnement que produit un gaz en se dégageant d'un liquide. || Agitation violente, subite et passagère : *dans le temps de la plus grande — des querelles de la magistrature et du clergé* (Volt.) *Ce fut partout une émulation de réformes et comme une — de liberté* (Mignet). = Raréfaction du sang et des humeurs qui gonflent les vaisseaux. V. **FERMENTATION**.

EFFERVESCENT, E, adj., qui est ou qui peut se mettre en effervescence : *liquide* —. || *Vif, animé, prêt à s'emporter : âme, jeunesse EFFERVESCENTE*.

EFFET, s. m., résultat d'une cause : *il n'y a point d'— sans cause. Osez-vous assigner... une cause diverse à des EFFETS semblables?* (Volt.) = Ce qui est produit par : — *de l'ambition, de la colère, de la vertu, etc. — d'une sage conduite* (Rac.) = Impression, sentiment qu'on fait éprouver : *quel grand — ce discours n'a-t-il pas dû faire* (La Br.) = Ce qui frappe, attire, captive les sens ; apparence, illusion : — *de lumière, de clair-obscur. Statue* —. *Cette draperie est d'un bel —. Cette scène produit beaucoup d'— à la représentation* (Ac.) *Pour cet — ; à cet —, dans cette intention ; pour arriver à ce résultat ; à quel — ? en vue de quoi ?* || *Exécution, réalisation : quand Dieu, par plus d'EFFETS, montrait-il son pouvoir?* (Rac.) *Sans reculer plus loin V— de ma parole* (Id.) *Le monde, pauvre en EFFETS, est toujours magnifique en promesses* (Boss.) = *Billet : souscrire des EFFETS*. = Tous les objets mobiliers appartenant à un individu, et particul. hardes, vêtements. **EFFETS civils**, droits, avantages qu'amène la loi civile, qui résultent d'une obligation. — *rétroactif*, effet d'une loi sur des actes qui lui sont antérieurs. A *V— de*, pour l'exécution, pour l'accomplissement de ; afin de. = *En —*, loc. adv., réellement, véritablement. = *Loc. conj.*, se met devant une phrase explicative : *on me fit remarquer son trouble ; en —, je le vis pâlir* (Ac.)

EFFEUILLAGE, s. m., **EFFEUILLAISON**, s. f., action d'effeuiller.

EFFEUILLEMENT, s. m., état des arbres qui se dépouillent, qui sont dépouillés de leur feuillage.

EFFEUILLER, v. a., dépouiller de feuilles : — *la vigne*. = Détacher un à un les pétales d'une fleur : — *une marguerite. Ses doigts distraits EFFEUILLAIENT une rose* (Bér.) = S'—, v. pr., perdre ses feuilles.

EFFICACE, adj., qui produit son effet, en physique comme en morale : *remède* —. || *Vous n'avez donné aux hommes rien de plus —, pour effacer leurs*

péchés, que la grâce de les reconnaître (Boss.) = S. f., synonym., vieux et peu us., d'EFFICACITÉ = *votre exemple aura une — toute particulière* (P.-R.)

EFFICACEMENT, adv., d'une manière efficace.

EFFICACITÉ, s. f., force, vertu d'une cause pour produire son effet.

EFFICIENT, E, adj., cause EFFICIENTE, qui produit certain effet; cause réelle, véritable ou regardée comme telle : *on croit que le soleil est la cause EFFICIENTE de la lumière*.

EFFIGIE, s. f., représentation du prince sur la monnaie qu'il fait battre, ou sa figure faite en cire après sa mort. = Tableau où le condamné en fuite était représenté subissant sa peine; aujourd'hui, on affiche seulement à un poteau l'extrait du jugement qui l'a condamné. || Image abstraite : *les objets extérieurs ne sont que des EFFIGIES idéales de la puissance créatrice* (Buff.) *Ceux qui la regardaient, croyaient voir ou la déesse elle-même ou son — tombée du ciel* (Boss.) Se prend quelquefois iron. dans le sens de portrait : *vous avez, je crois, ma maigre — que vous demandez pour l'Académie* (Volt.)

EFFILAGE, s. m., action d'effiler; résultat de cette action.

EFFILÉ, s. m., sorte de frange dont on borde certains vêtements.

EFFILÉ, E, adj., mince et long, étroit et allongé : *visage —. Taille EFFILÉE. Cheval —*, dont l'encolure est fine et déliée.

EFFILER, v. a., défaire un tissu fil à fil : — *de la toile, des rubans*. || — *les cheveux*, les dégarner en les coupant de biais, — *les chiens*, les énerver par une fatigue excessive. = S'—, v. pr., s'en aller fil à fil. || Devenir effilé.

EFFILOCHER, v. a., détruire le tissu des chiffons pour en faire du papier. = S'—, v. p. : peu us.

EFFILOQUER, v. a., effiler une étoffe de soie pour en faire de la ouate. = S'—, v. pr. : *cette robe commence à s'—*.

EFFILOQUES, s. f., pl., soies non torsées et très-légères. = Bouts de soie sur les lisères d'une étoffe ou d'un ruban.

EFFILURES, s. f. pl., fils ôtés d'un tissu ou qui s'en détachent.

EFFLANQUÉ, s. m., homme grand et maigre.

EFFLANQUER, v. a., — *un cheval*, le rendre maigre au point qu'il ait les flancs creux et abattus; se dit aussi des personnes : *le travail l'a tout EFFLANQUÉ* (Ac.) *C'était un grand garçon fort EFFLANQUÉ, fort fluet, aussi doux d'esprit que faible de corps* (J.-J.)

EFFLEURAGE, s. m.; t. de chamoiseur, action d'effleurer les peaux.

EFFLEURER, v. a., enlever la superficie de : — *la peau, la terre*. = Toucher légèrement : *l'herbe à peine fléchit sous le pied qui l'EFFLEURE* (Del.) — *les mets*, y toucher à peine. = Passer tout près, raser : *la barque a EFFLEURÉ le rivage*. || *Un mot douteux qui pût — mon honneur* (Reg.) = Traiter superficiellement, ne pas approfondir : — *une question, un sujet*. = T. de chamoiseur, détacher d'une peau, du côté du poil, tout ce qui l'empêcherait d'être douce et maniable.

EFFLEURIR (S'), v. pr., tomber en efflorescence, en poudre.

EFFLORESCENCE, s. f.; chim., conversion d'un corps solide en une matière pulvérulente par son exposition à l'air; matière blanche qui se trouve habituellement sur les parois des caves humides. = Méd., chevelure légère à la surface de la peau.

EFFLORESCENT, E, adj., qui tombe ou qui est susceptible de tomber en efflorescence.

EFFLUENCE, s. f., émanation réelle ou imaginaire d'un fluide ou de corpuscules invisibles.

EFFLUENT, E, adj., qui émane d'un corps.

EFFLUVE, s. m. ou f., fluide impondérable qui se dégage des corps organisés. — *magnétique*, prétendue émanation du fluide magnétique animal.

EFFONDREMENT, s. m., action d'effondrer.

EFFONDRER, v. a., remuer, fouiller la terre à la profondeur de plusieurs pieds. || Briser en enfouissant : — *un coffre, une pitaille*. = S'—, v. pr., s'abîmer, s'enfoncer : *le feu ayant gagné la chambre, le plancher s'EFFONDRÉ* (Ac.)

EFFONDRILLES, s. f. pl., parties grossières qui se trouvent au fond d'un vase dans lequel on a fait bouillir ou infuser quelque chose.

EFFORCER (S'), v. pr., faire effort, faire des efforts pour venir à bout : *trois fois, le jeune vainqueur s'EFFORÇA de rompre ces intrépides combattants* (Boss.) || *Laissez-moi m'—, cruel, à vous haïr* (Volt.) **EFFORCEZ-VOUS** du moins de paraître fidèle (Mol.) = Faire un effort sur soi : *feignez, EFFORCEZ-VOUS* (Rac.) = Faire trop d'efforts : *ne vous EFFORCEZ pas, vous vous blesserez* (Ac.) = Employer toute son industrie, s'ingénier pour : — *de plaire, de parvenir*.

§ **S'EFFORCER, TÂCHER**. Le premier marque une action plus énergique ou plus positive que le second : *on s'EFFORCE de faire, on TACHE d'éviter* (Lafaye).

EFFORT, s. m., contraction musculaire plus ou moins forte; tiraillement douloureux qu'on éprouve dans les reins en soulevant un fardeau trop pesant; vulg., se dit pour HERNIE. || Emploi plus qu'ordinaire des forces physiques, intellectuelles ou morales : *l'enfant fait continuellement des EFFORTS inutiles qui épuisent ses forces* (J.-J.) *Malgré tous les EFFORTS du génie, il faut plusieurs siècles à une science avant qu'elle puisse être réduite à des principes simples* (Rayn.) *Dans les nécessités extraordinaires, sa charité faisait de nouveaux EFFORTS* (Boss.) = Production de l'esprit ou de l'art, acte moral qui résulte d'un effort extraordinaire, qui indique beaucoup de génie, d'intelligence, etc. : *le second chant, surtout, nous paraît un — et un chef-d'œuvre de l'art* (Volt.) *Un — de génie, de mémoire, de vertu, d'héroïsme. Faire un — sur soi-même*, se déterminer à une chose, malgré la répugnance qu'on éprouve. = Sacrifice, acte de dévouement : *il fait un — pour l'établissement de son fils* (Ac.) = Force avec laquelle un corps tend à produire un effet : *P'— de l'eau a rompu cette digue. Le vent redouble ses EFFORTS* (La F.) || *Ils soutinrent seuls tout P'— du combat* (Mérim.) = Mouvement de réaction qui se produit dans l'organisme contre une cause morbide : *il a été guéri par le seul — de la nature*.

EFFRACTION, s. f., bris, fracture que fait un voleur pour dérober : *vol avec —*.

EFFRAIE, s. f., espèce de chouette.

EFFRAYANT, E, adj., qui donne de la frayeur : *spectacle —. Figure EFFRAYANTE*.

EFFRAYER, v. a., donner de la frayeur : — *un enfant, un oiseau*. — *la cupidité des gens d'affaires* (Volt.) et abs. : *ceux-là EFFRAYENT et rebutent, ceux-ci consolent et attirent* (Flécl.) || *De mon front EFFRAYÉ je craignais la pâleur* (Rac.) = S'—, v. pr., s'étonner, être effrayé : *enfin, d'un chaste amour pourquoi vous —* (Id.) *S'— de soi-même* (Pasc.)

EFFRÉNÉ, E, adj., qui est sans frein, sans retenue, qui est emporté, que rien n'arrête : *amour*.

besoin — *Passion, licence, ambition EFFRÉNÉE. Ils croient être éloquentes lorsqu'ils écrivent avec une violence EFFRÉNÉE* (Voll.)

EFFRITEMENT, s. m., épuisement du sol.

EFFRITER, v. a., épuiser une terre. = S'—, v. pr., *la terre s'EFFRITE par des labours trop fréquents si l'on n'y met point d'engrais.*

EFFROI, s. m., terreur soudaine, grande frayeur, crainte mêlée d'horreur : *le commun des hommes voient la mort sans —* (Buff.) *Un mortel — glace tous les esprits* (Barth.) = Ce qui cause de l'effroi : *ce bras, jadis l'— d'une armée ennemie* (Corn.)

EFFRONTÉ, E, adj., qui brave les bienséances, qui agit d'une façon inconvenante, très-impudent : *les cyniques étaient des gens EFFRONTÉS qui n'avaient honte de rien* (Fén.) *Un jeune homme avec ma fille? Ah! l'EFFRONTÉ!* (Mol.) — *comme un page; fam., très-effronté.* || Qui annonce de l'effronterie : *air —*. = S., *je fais un — qui prêché la pudeur* (Boil.) *Ilé, la bonne EFFRONTÉE!* (Mol.) V. IMPUDENT.

EFFRONTÉMENT, adv., d'une manière effrontée : *le vice semble chercher — le grand jour* (Mass.)

EFFRONTERIE, s. f., grande impudence, hardiesse impudente ou éhontée. V. HARDIESSE.

EFFROYABLE, adj., qui cause de l'effroi : *spectacle, cri —. Sa mort si précipitée et si — pour nous* (Boss.) = Qui cause de l'horreur : *monstre —*. || Par exagération, *femme, figure —, très-laide.* = Excessif, étonnant, prodigieux : *dépense —. Il y avait un monde — à leur assemblée* (Ac.)

§ **EFFROYABLE. ÉPOUVANTABLE.** Ils diffèrent comme effroi et épouvante. Ce qui est effroyable trouble les sens, glace, rend stupéfait; ce qui est épouvantable trouble l'esprit, rend tout éperdu et porte à fuir.

EFFROYABLEMENT, adv., d'une manière prodigieuse, étonnante, excessive : — *laid.*

EFFUSION, s. f., action de verser d'un vase le liquide qu'il contient : *l'— du vin dans les sacrifices* (Ac.) = Écoulement du sang ou des autres liquides hors du corps : — *de sang, de larmes.* || Épanchement impétueux et sans réserve d'un sentiment qui transporte, ravit ou passionne : *nul triomphe n'approche de ces acclamations qui partent du cœur, et qui en sont une vive et sincère —* (Roll.) *Disons, avec une pleine — de cœur, en éclatant en reconnaissance* (Boss.) — *de la reconnaissance, de la sensibilité. Le langage de l'homme, qui ne parle que pour exprimer ce qu'il sent, n'est que l'— ou l'explosion de son âme* (Marm.)

ÉFOURCEAU, s. m., sorte de chariot pour transporter des fardeaux très-pesants.

ÉGAGROPILE, s. m., concrétion ou calcul retiré des intestins de certains ruminants, et auquel on attribue, en Orient, des propriétés merveilleuses.

ÉGAL, E, adj., pareil, semblable en nature, en qualité ou en quantité : *Dieu a fait tous les hommes ÉGAUX* (Fléch.) *Rien n'est — à sa grandeur suprême* (Corn.) *Liques, sommes ÉGALES. La mesure de nos destinées n'est pas ÉGALE* (Mass.) = Qui est uniforme : *suivre d'un pas — mes fortunes diverses* (Rac.) *Style trop —* (Boil.) = Indifférent : *cela m'est —*. = Uni, de niveau : *plancher —*. || Qui est toujours le même : *s'il ne faisait paraître un cœur toujours —* (Corn.) = S., celui, celle qui est pareil, semblable à un autre : *vivre familièrement avec ses ÉGAUX* (La Fr.) *L'un ne veut point de maître, et l'autre point d'—* (Corn.) *Vos superbes rivales, qui disputaient mon cœur et marchaient nos ÉGALES* (Voll.) A l'— de, loc. pr., autant, aussi bien que

à l'— des Persans. *je veux qu'on les honore* (Rac.)

§ **ÉGAL, PLAIN, PLAT, UNI, RAS.** Égal se dit d'un petit terrain disposé par la main de l'homme; *plain, d'un pays qui n'a pas de grandes inégalités; plat, de tout ce qui n'est ni concave ni convexe; uni, de tout ce qui n'a pas d'aspérité, n'est pas raboteux; ras, de tout ce qui est privé ou dépourvu de plantes, d'arbres, et des travaux élevés par la main de l'homme.*

ÉGALEMENT, adv., d'une manière égale : *il écoutait — le riche et le pauvre* (Boss.) = Autant, pareillement : *dans sa conduite, tout est — vif et mesuré* (Id.) *La parque — sous la tombe nous serre* (Malh.)

ÉGALER, v. a., rendre égal : — *les parts, deux nombres. Un anéantissement éternel va bientôt — le juste et l'impie* (Mass.) = Être égal à : *la recette ÉGALE la dépense. Deux, multiplié par trois, ÉGALE six. Lui qui... vit ses prospérités — son grand cœur* (Corn.) = Être ou devenir pareil, semblable à : *on n'essaie d'envier que ce qu'on désespère d'—* (La Roch.) *Cet auteur a ÉGALÉ les anciens. Rien n'ÉGALE sa beauté.* = Comparer, placer au même rang : — *Pompée à César.* = Rendre uni, aplanir : — *un chemin; en ce sens, on dit mieux ÉGALISER.* = S'—, v. pr., se rendre égal à ; se mettre de pair avec : *pour s'— à lui, cherche à le rabaisser* (Boil.) = Se prétendre égal à, être placé sur la même ligne : *l'avocat se peut-il — au poète?* (Piron.)

ÉGALISATION, s. f., action d'égaliser les lots dans un partage ; peu us.

ÉGALISER, v. a., rendre égal, ne se dit que des choses : — *les lots, un chemin.* || *Lorsque la mort a ÉGALISÉ les fortunes, une pompe funèbre ne devrait plus les différencier* (Mont.)

ÉGALITAIRE, adj. et s. : néol., se dit des partisans du système de l'égalité et de leurs doctrines.

ÉGALITÉ, s. f., conformité, parité, rapport entre des personnes ou des choses égales : — *des conditions, des fortunes, des partages. Il n'y a point d'amitié sans —* (J.-J.) = Uniformité : — *d'humeur, d'âme, de style, de ton.* = Fait par lequel tout homme en naissant a des droits égaux à ceux des autres : *l'esprit d'— extrême conduit au despotisme* (Mont.) = Un des trois mots sacramentels de la devise républicaine : *liberté, —, fraternité.* = État d'un terrain uni, d'une surface plane.

ÉGARD, s. m., observation des convenances sociales pour ce qui concerne les personnes : *de là les ÉGARDS que l'on doit à tout le monde; de là naît la politesse* (Mont.) = Marque de déférence, de respect, d'estime : *l'importance sans mérite obtient des ÉGARDS sans estime* (Chamfort.) = Ménagement accordé par la générosité ou par la crainte : *je suis pauvre, et il me semble que cet état mérite encore quelques ÉGARDS* (J.-J.) *J'eus des ÉGARDS pour sa faiblesse.* || Avoir — à, considérer, faire attention à : *pour tous les sots caquets n'ayons donc nul —* (Mol.) *Eu — à, loc. prép., ayant égard à : eu — à sa jeunesse. A l'— de, loc. prép., pour ce qui regarde, pour ce qui concerne : à l'— de vos intérêts. A votre, à notre —, envers vous, envers nous. A cet —, par rapport à cet objet, sous ce rapport; à tous ÉGARDS, sous tous les rapports. A quelques ÉGARDS, par certains côtés : le peuple napolitain, à quelques ÉGARDS, n'est point du tout civilisé* (M^{me} de Staël).

§ **ÉGARDS, MÉNAGEMENTS, ATTENTIONS.** Les égards sont plus accordés par l'inférieur au supérieur, par le fort au faible; c'est le contraire pour les ménagements. Attentions désigne les égards et les ménagements qui marquent de l'affection ou le désir de se rendre agréable.

§ **ÉGARDS, CONSIDÉRATION, DÉFÉRENCE,**

RESPECT. Les *égards* témoignent de l'honnêteté; la *considération* de l'estime; la *déférence* de la docilité, et le *respect* de la vénération.

ÉGARE, E, adj., qui annonce du trouble, de l'égarement : *son ail tout — ne nous recomait plus* (Rac.) = Qui est dans un état d'égarement d'esprit : *Passemblée, ne sachant ce que voulait dire le prédicateur, le crut un peu —* (Bouh.)

ÉGAREMENT, s. m., action de s'écarter, par méprise, du chemin que l'on doit suivre : *Arcas s'est vu tromper par notre —* (Rac.); vieux et peu us. || Erreur de l'esprit ou du cœur : *les ÉGAREMENTS de la raison. La prudence regarde comme un — l'heureuse folie de la croix* (Fén.) *Dans Crébillon, l'amour de Sémiramis pour son fils est un — odieux et indécent* (La H.) = Désordre, dérèglements de mœurs : *il est revenu des ÉGAREMENTS de sa jeunesse* (Ac.) *Déplorés les — de cet homme sage* (J.-J.) *S'étourdir dans ses —* (Mass.) = Trouble d'esprit, délire, aliénation mentale. V. **DÉLIRE**.

ÉGARER, v. a., fourvoyer; faire sortir, détourner du droit chemin : *notre guide nous ÉGARA. Les brigands dépouillèrent le voyageur ÉGARÉ. Brebis ÉGARÉE, se dit, au fig., du pécheur, de toute personne qui a abandonné la pratique de la religion.* || Jeter dans l'erreur, écarter de la bonne voie : *ce faux ami pourrait vous —. — la raison par des sophismes.* = Jeter dans le désordre, dans le trouble : *vos attraits avaient ébloui mes yeux; jamais ils n'eussent ÉGARÉ mon cœur* (J.-J.) = Perdre pour le moment : *— un livre, une clef.* || *la bouche d'un cheval, la lui gâter en le menant mal.* = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif. = Se promener çà et là, sans aucun but : *comme j'aime à m'— dans les détours des bois.* || *Mon cœur peut s'—; mais il est plein de toi* (Volt.) = S'écarter de son sujet : *s'— dans des digressions.* V. **FOURVOYER** (SE).

ÉGAROTTÉ, E, adj., blessé au garrot.

ÉGAYER, v. a., réjouir, rendre gai. = Donner de la distraction à : *— un malade.* = Rendre plus agréable, plus intéressant : *— son style. S'il est permis d'— un peu ces événements terribles* (Volt.) = Rendre vif, animé : *— le repas, la conversation, une fête.* || *— un appartement, un bâtiment, lui donner plus de jour, le rendre plus gai. — un arbre, le rendre moins touffu.* = S'—, v. pr., être égayé; se réjouir, se rendre gai : *c'est pour m'— que je viens à Paris* (Volt.) = Se distraire : *il faut vous — un peu.* || Se jouer, folâtrer : *Zéphyre en s'ÉGAYANT aime à glisser sur la moisson dorée* (Parny.) = Dire des choses gaies : *le poète s'ÉGAIE en mille inventions* (Boil.) S'— *aux dépens de*, plaisanter, se moquer de : *S'ÉGAYANT de ses vices* (Thiers).

ÉGÉE (mer), ancien nom de l'Archipel, ainsi appelée d'Égée, père de Thésée, qui s'y noya de désespoir, lorsqu'il crut que son fils avait été dévoré par le Minotaure.

ÉGÉRIE, nymphe du Latium, que Numa allait consulter, dit-on, près d'une fontaine. || *C'est son —, c'est une femme dont les conseils guident sa conduite; fam. et ir.*

ÉGIDE, s. f., bouclier de Minerve. || Protection, ce qui met à couvert : *j'ai cru que d'un héros la promesse sacrée me servirait d'—* (Volt.)

ÉGINE, petite île de la Grèce, dans le golfe d'Athènes, avec une cap. du même nom.

ÉGINÈTE, adj. et s., qui est d'Égine. *Marbres ÉGINÈTES, curieuses statues découvertes à Égine en 1811, et que l'on voit dans la Glyptothèque de Munich.*

ÉGISTHE, fils de Thyeste et meurtrier d'Agamemnon, dont il avait séduit l'épouse.

ÉGLANTIER, s. m., rosier sauvage.

ÉGLANTINE, s. f., fleur de l'églantier. || Fleur d'or ou d'argent qui fait partie des prix que décerne l'Académie des Jeux floraux à Toulouse.

ÉGLISE, s. f., société de tous les fidèles qui professent la même foi : *— catholique, arménienne.* = Société des chrétiens attachés à la communion romaine. = Autorité, puissance spirituelle : *l'empereur, disait saint Ambroise, est au dedans de l'—, mais il n'est pas au-dessus d'elle* (Mass.) = État ecclésiastique; clergé : *il se destine à l'—.* *Donner le pas à l'— dans une cérémonie* (Ac.); vieux. = Temple chrétien. = États de l'—, pays de l'Italie dont le pape est souverain temporel. V. **TEMPLE**.

ÉGLOGUE, s. f., poésie pastorale : *l'— est l'imitation des mœurs champêtres dans leur plus agréable simplicité* (Marn).

ÉGOÏSME, s. m., amour excessif de soi-même et de toutes choses pour soi : *le féroce — éteint toute vertu* (Andrieux).

ÉGOÏSTE, adj. et s., celui, celle qui a le vice de l'égoïsme : *l'— ne vit que pour soi* (La Br.) || Qui marque de l'égoïsme : *conduite, réponse —.*

ÉGORGER, v. a., couper la gorge à : *— un mouton, un bœuf.* || Tuer, massacrer : *de princes ÉGORGÉS la chambre était remplie* (Rac.) = *une garnison.* || Ruiner, faire grand tort à : *dans l'embaras où je suis, me demander de l'argent, c'est m'—* (Ac.) = S'—, v. pr., s'entre-tuer.

ÉGORGEUR, s. m., se dit des meurtriers qui, poussés par le fanatisme religieux ou politique, ont égorgé un grand nombre de victimes.

ÉGOSILLER (S') v. pr., se faire mal à la gorge à force de crier, de chanter. = Avec ellipse du pronom : *vous allez le faire —.*

ÉGOS-POTAMIS, petit fleuve et petit port près de l'Hellespont, où Lysandre détruisit la flotte athénienne, en 405 av. J.-C.

ÉGOUT, s. m., chute et écoulement des eaux de pluie, de cuisine, etc. = Cloaque ou conduit par lequel s'écoulent les eaux et les immondices d'une ville. || *Cette ville est l'— du pays*, le réceptacle de tous les gens mal famés.

ÉGOUTIER, s. m., celui qui est chargé du curage et de l'entretien des égouts publics.

ÉGOUTTER, v. n., et s'—, v. pr., tomber goutte à goutte : *laissez — l'eau. — une chose, faire ou laisser écouler goutte à goutte le liquide qu'elle contient ou dont elle est imprégnée.*

ÉGOUTTOIR, s. m., ustensile pour faire égoutter.

ÉGOUTTURE, s. f., reste de liqueur qui tombe goutte à goutte. || Reste quelconque.

ÉGRAFFIGNER, v. a., SYD. D'ÉGRATIGNER.

ÉGRAINAGE, ÉGRAINER. V. ÉGRENAGE, etc.

ÉGRAPPER, v. a., détacher les grains de la grappe : *— des raisins.*

ÉGRAPPOIR, s. m., sorte de râteau ou de gril-lage pour égrapper le raisin.

ÉGRATIGNANT, E, adj., qui a l'habitude d'égratigner : *idolâtre sans fruit une maîtresse ÉGRATIGNANTE* (M^{me} Deshoul.); peu us.

ÉGRATIGNER, v. a., déchirer légèrement la peau avec les ongles, avec une épingle ou quelque chose de semblable : *le chat l'a ÉGRATIGNÉ.* || *S'il ne peut mordre, il ÉGRATIGNE, il cherche à satisfaire sa méchanceté de manière ou d'autre. — du satin, lui donner une certaine façon avec la pointe d'un fer.* = Peindre à fresque en appliquant du blanc sur un fond noir. = S'—, v. pr., se déchirer soi-même, ou réciproquement, avec les ongles, avec une épingle, etc.

ÉGRATIGNEUR, **EUSE**, adj. et s., qui égratigne; se dit des personnes et de certains animaux.

ÉGRATIGNURE, s. f., légère blessure faite en égratignant. || *Ce n'est qu'une* —, se dit d'une blessure légère et peu dangereuse.

ÉGRAVILLONNER, v. a., ôter une partie de la terre d'entre les racines d'un arbre levé en motte que l'on veut replanter.

ÉGREPAGE, s. m., action d'égrener.

ÉGRENER, v. a., détacher le grain, la graine d'une plante quelconque. — *du blé, des raisins*. = S'—, v. pr., perdre ses graines, son grain.

ÉGRILLARD, **E**, adj., vif, éveillé et un peu lesté : *vieillard, esprit* —. *Conte* —. = S., *quelle est cette ÉGRILLARDE, qui d'un œil curieux me tourne et me regarde?* (Reg.); fam.

ÉGRISÉ, s. m., ou **ÉGRISÉE**, s. f., poussière de diamant qui sert à travailler les diamants et les pierres fines.

ÉGRISER, v. a., travailler le diamant au moyen de l'égrisée. = Frotter deux diamants l'un contre l'autre pour les tailler.

ÉGRISOIR, s. m., boîte où l'on met l'égrisée.

ÉGRUGEOIR, s. m., vase pour égruger le sel, le sucre, etc. = Instrument pour peigner le chanvre, le lin, et en faire tomber la graine.

ÉGRUGER, v. a., écraser, mettre en poudre dans l'égrugeoir.

ÉGRUGEURE, s. f., parties menues d'un corps séparées par le frottement.

ÉGUEULEMENT, s. m., déformation de la bouche d'une pièce d'artillerie.

ÉGUEULER, v. a., casser le haut du goulot d'un vase de terre ou de verre. = Altérer la bouche d'une pièce d'artillerie. = S'—, v. pr., être égueulé. || S'enrouer : s'— *à force de crier*; triv. *C'est un ÉGUEULÉ*; triv., il est grossier dans ses propos.

ÉGYPTE, contrée au N.-E. de l'Afrique, comprise entre la Méditerranée, l'isthme de Suez, la mer Rouge, la Nubie et la Libye. = **ÉGYPTIEN**, **EGNE**, adj. et s., qui est d'Égypte, qui appartient à l'Égypte ou à ses habitants.

EH! interj., exprime l'admiration, la surprise : *EH! la peur se corrige t-elle?* (La F.) — *bien!* loc. interj., donne plus de force à ce qui suit : *EH BIEN! je meurs content, et mon sort est rempli* (Rac.)

ÉHONTÉ, **E**, adj., qui ne rougit de rien : *sophiste, front* —. V. **IMPUDENT**.

ÉHOUPER ou **ÉHOUPER**, v. a., t. d'eaux et forêts, couper la cime d'un arbre; on dit aussi : — *le tréple*, en séparer les têtes de la tige.

EIDER, s. m., canard du Nord dont le duvet est connu sous le nom d'*édredon*.

EIDER ou **YIDER**, fl. de l'Allemagne, se jette dans la mer du Nord.

ÉJACULATION, s. f., émission au dehors d'une matière liquide lancée avec une certaine force. || Prière fervente et qui part du cœur.

ÉJACULER, v. a., darder, lancer avec force hors de soi.

ÉJECTION, s. f., synonyme de **DÉJECTION**.

ÉJOUIR (S²), v. pr., synonyme de **SE RÉJOUIR** : *maint repas dont maint voisin s'ÉJOUIT d'être* (La F.)

ÉLABORATION, s. f., action d'élaborer, de s'élaborer : — *du chyle, de la séve*, || *des travaux de l'esprit, d'un mémoire*.

ÉLABORER, v. a., préparer un produit par un long travail : *l'estomac ÉLABORE les aliments*. || *Il ÉLABORE péniblement ses idées* (Ac.) = S'—, v. pr., être élaboré, être en voie d'élaboration.

ÉLAGAGE, s. m., action d'élaguer. = Branches coupées en élaguant.

ÉLAGUER, v. a., retrancher d'un arbre les branches superflues et nuisibles, et particulièrement les branches inférieures. || Retrancher, dans un ouvrage d'esprit, ce qui l'allonge inutilement.

§ **ÉLAGUER**, **ÉMONDER**. Le premier se dit bien des grands arbres, de ceux qui forment des bois, des **parcs**, des allées, et dont on sacrifie une partie des branches au profit du tronc; le second s'applique à de petits arbres, aux arbres fruitiers et d'ornement qu'on taille pour les rendre plus productifs ou plus agréables à la vue.

ÉLAGUEUR, s. m., celui qui élague.

ÉLAÏDINE, s. f., substance solide résultant de l'action de l'acide hyponitrique sur certaines huiles.

ÉLAÏNE, s. f., portion des huiles grasses qui reste liquide au-dessous de la température ordinaire.

ÉLAÏS, s. m., palmier de Guinée qui fournit une huile comestible.

ÉLAN, s. m., mouvement de locomotion qui s'opère subitement et avec effort : *faire un grand — pour échapper*. *Prendre son — pour sauter*. || *Il a l'instinct du courage, et il n'en a pas l'—* (Ch. Nod.) = Mouvement subit qui porte l'âme vers quelque objet : — *d'amour, de reconnaissance*. *Le christianisme se prête merveilleusement aux ÉLANS de l'âme* (Chat.) *La nature n'est éloquente que par ÉLANS* (Volt.)

ÉLAN, s. m., sorte de gros cerf.

ÉLANCÉ, **E**, adj., *taille ÉLANCÉE*, svelte, dégagée et bien prise. *Cheval* —, dont le corps est efflanqué. *Arbre* —, dont le tronc est élevé et peu chargé de branches.

ÉLANCEMENT, s. m., action de faire un élan. || Mouvement de l'âme, affectueux et subit : *il faisait des soupirs, de grands ÉLANCEMENTS* (Mol.) = Méd., douleur subite, aiguë et de peu de durée.

ÉLANCER, v. a., pousser, lancer en avant; peu us. = V. n., faire éprouver des élanements : *le doigt m'ÉLANCE*. = S'—, v. pr., se jeter en avant, subitement et avec impétuosité : *quand son roi lui dit : pars, il s'ÉLANCE avec joie* (Rac.) *La terre ne s'ÉLANCE pas en haut pour aller prendre leur place* (Mass.) || *La dévotion, comme toutes les passions, s'ÉLANCE en vain vers le bonheur* (Id.) = S'animer, s'exciter, prendre de l'essor : *plus les envieux veulent abaisser mon esprit, plus il croit, plus il s'ÉLANCE* (Boil.) || *L'épi s'est ÉLANCÉ de ses tuyaux humides* (St-Lamb.) = En parl. des arbres, atteindre à une grande élévation, sans devenir très-gros.

ÉLARGIR, v. a., rendre plus large : — *des souliers, un fossé*. || *Vous ÉLARGIREZ un peu les voies du ciel* (Boss.) = Rendre plus vaste, donner plus d'extension à : — *ses idées, la sphère de ses connaissances*. = Mettre hors de prison, rendre la liberté à : — *un prisonnier*. = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif : *mes souliers se sont ÉLARGIS*. *On aime à voir la nature s'—* (Volt.) *Ça, pour nous* —, *sautons par la fenêtre* (Rac.) = Agrandir sa propriété en y joignant un terrain adjacent.

ÉLARGISSEMENT, s. m., action d'élargir; résultat de cette action : — *d'un fossé, d'un prisonnier*. *Un — de cœur et d'esprit* (St-S.)

ÉLARGISSEUR, s. f., ce qu'on ajoute à un vêtement, à un meuble pour le rendre plus large.

ÉLASTICITÉ, s. f., propriété qu'ont certains corps de reprendre leur état primitif quand la force de compression a cessé d'agir sur eux. || Faulté de reprendre l'énergie que l'on avait perdue : *conscience*

d'une grande —, se dit de quelqu'un qui n'a pas beaucoup de probité.

ÉLASTIQUE, adj., se dit de tout corps flexible et susceptible d'élasticité : *gomme* —. *Force* —, celle qui donne aux corps leur élasticité. || *Conscience* —, qui cède, qui se plie aisément. = S. f., gomme élastique ou caoutchouc. = Bretelles, jarretières, bracelets, etc., en caoutchouc ou garnis de fils de caoutchouc. = Fils métalliques en spirale pour donner de l'élasticité aux bretelles, aux sommiers.

ELBE, petite île de la Méditerranée, appartenant au roy. d'Italie. Napoléon en fut souverain et y résida, du 4 mai 1814 au 26 février 1815. = Fleuve d'Allemagne qui prend sa source en Bohême et se jette dans la mer du Nord.

ELBEUF, ch.-l. de canton du départ. de la Seine-Inférieure; belles fabriques de drap. = S. m., drap d'Elbeuf.

ELCHINGEN, vge près d'Ulm. Ney y remporta, en 1805, une victoire qui lui valut le titre de *duc d'Elchingen*.

ELDORADO, s. m., pays imaginaire où l'on croyait trouver en abondance l'or et les pierres précieuses. || Contrée fort riche, où la vie est heureuse et facile

ÉLÉAGNOÏDES, s. f. pl., famille d'arbres ou d'arbrisseaux tortus et touffus.

ÉLECTEUR, s. m., celui qui a le droit de concourir à l'élection des députés, des conseillers généraux, des conseillers et des magistrats municipaux, etc.; s'est dit partiel. des princes d'Allemagne qui étaient appelés à élire l'empereur.

ÉLECTIF, **IVE**, adj., institué par élection : *roi*, *jugé* —. = Qui se donne par élection : *magistrature* *élective*. = Chim., *affinité* —, attraction prépondérante d'un corps simple qui détruit un composé pour s'emparer d'un de ses éléments.

ÉLECTION, s. f., action d'élire; choix fait par la *voix* des suffrages : *l'— d'un académicien*, *d'un député au corps législatif*. = Au pl., nomination des conseillers, des députés : *loi sur les ÉLECTIONS*, *époque des ÉLECTIONS*. — *de domicile*, choix d'un lieu où l'on reçoit les actes judiciaires. V. **CNOIX**.

ÉLECTIVITÉ, s. f., qualité d'un souverain, d'un magistrat électif; néol. peu us.

ÉLECTORAL, **E**, adj., qui est relatif au droit d'élire, aux élections : *droit* —. = Formé d'électeurs : *réunion* *ÉLECTORALE*; *collège* —.

ÉLECTORAT, s. m., dignité, qualité d'un électeur de l'Empire; son territoire.

ÉLECTRE, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre et sœur d'Oreste.

ÉLECTRE, s. f., femme d'un électeur de l'Empire.

ELECTRICITÉ, s. f., propriété qu'ont certains corps lorsqu'ils ont été frottés, chauffés ou mis en contact, d'attirer d'abord et de repousser ensuite les corps légers, de lancer des étincelles, de faire éprouver des commotions au système nerveux, etc.; agent spécial auquel sont dus ces phénomènes, et que l'on suppose être un fluide impondérable. = Branche de la science qui traite des phénomènes électriques. — *positive*, celle que développe le verre. — *negative*, celle que développent les matières résineuses.

ÉLECTRIQUE, adj., qui a rapport, qui tient à l'électricité : *phénomène*, *fluide* —. = Qui détermine un courant d'électricité ou qui en résulte : *machine*, *commotion* —. *Télégraphe* —, qui fonctionne au moyen de l'électricité. || Qui fait une impression vive et subite : *coup d'œil*, *parole* —.

ÉLECTRISABLE, adj., qui peut être électrisé.

ÉLECTRISANT, **E**, adj., qui électrise.

ÉLECTRISATION, s. f., action d'électriser; état d'un corps électrisé.

ÉLECTRISER, v. a., développer dans un corps des propriétés électriques. || Faire une impression vive et subite : *ce discours les ÉLECTRISA*. = S'—, v. pr., être électrisé, développer de l'électricité.

ÉLECTRISSEUR, s. m., celui qui électrise.

ÉLECTRO-AIMANT, s. m., morceau de fer qui acquiert et perd alternativement la propriété magnétique par l'action de l'électricité.

ÉLECTRO-CHIMIE, s. f., science qui traite du développement de l'électricité dans les actions chimiques, et des effets chimiques dus à l'électricité.

ÉLECTRO-CHIMIQUE, adj., qui a rapport. qui appartient à l'électro-chimie.

ÉLECTRO-DYNAMIE, s. f., science qui traite de l'action des courants électriques et des aimants.

ÉLECTRO-DYNAMIQUE, adj., qui a rapport à l'électro-dynamie.

ÉLECTROLYSE, s. f., décomposition par un courant électrique.

ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE, adj., qui a rapport à l'électro-magnétisme.

ÉLECTRO-MAGNÉTISME, s. m., science des rapports entre l'électricité et le magnétisme.

ELECTROMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer l'intensité de l'électricité libre dans un corps.

ÉLECTROMOTEUR, **TRICE**, adj., qui produit ou développe l'électricité. = **ÉLECTROMOTEUR**, s. m., appareil qui développe l'électricité : *la pile de Volta est un — métallique* (Orfila).

ÉLECTRO-NÉGATIF, **IVE**, adj., qui se porte au pôle positif de la pile voltaïque.

ÉLECTROPHORE, s. m., instrument propre à rendre l'électricité sensible à volonté.

ÉLECTRO-POSITIF, **IVE**, adj., qui se porte au pôle négatif de la pile voltaïque.

ÉLECTRO-PONCTURE, s. f., moyen thérapeutique consistant en une combinaison de l'électricité et de l'acupuncture.

ÉLECTROSCOPE, s. m., instrument propre à accuser la présence de l'électricité.

ÉLECTROTYPÉ, s. f., branche de la galvanoplastie qui a pour objet la reproduction des planches gravées, des clichés de gravures sur bois, etc.

ÉLECTRUM (mot grec), s. m., nom que les anciens donnaient à l'ambre jaune.

ÉLECTUAIRE, s. m., médicament de consistance molle, et composé de substances pulvérentes incorporées avec des pulpes, des sirops, du miel, etc.

ÉLÉE, anc. vil. de la Grande-Grèce (Lucanie), patrie de Parménide et de Zénon.

ÉLÉGAMMENT, adv., avec élégance.

ÉLÉGANCE, s. f., soin qu'on met à choisir les mots et les tours, les formes et les couleurs d'où résultent la pureté et la justesse, jointes à la grâce et à l'harmonie : *la langueur et la mollesse du style sont les écueils voisins de l'—* (Marm.) *L'— est le résultat de la justesse et de l'agrément* (Volt.) = Distinction dans la forme; se dit des productions de l'art et de celles de la nature : *l'— de la taille*, *de la parure*. || Dans les beaux-arts, qualité de ce qui a des formes sveltes et légères : *l'— est l'opposé d'une lourdeur disgracieuse* (Ac.) *L'— d'une construction*.

ÉLÉGANTE, **E**, adj., qui a de l'élégance; se dit dans tous les sens du mot **ÉLÉGANCE** : *phrase*, *taille*, *architecture* **ÉLÉGANTE**. = S., personne recherchée dans son ton, ses manières et sa parure : *voici un bonnet comme en portent nos ÉLÉGANTS* (Mérim.)

ÉLÉGIAQUE, adj., qui appartient, qui convient à l'épique : *vers*, *genre*, *poésie* —. = Qui fait ou a

fait des *Élégies* : *poète* — ; il est aussi substantif : *les anciens ÉLÉGIQUES*. || Triste, plaintif, lamentable : *voix, ton* — .

ÉLÉGIE, s. f., petit poème consacré au deuil ou à la tristesse ; petit poème qui peint les joies et les tourments de l'amour.

ÉLÉGER, v. a., rendre une pièce de bois plus mince en y poussant des moulures.

ÉLÉMENT, s. m., se disait autrefois des quatre substances prétendues simples, l'eau, l'air, la terre et le feu : *les ÉLÉMENTS semblaient être conjurés contre les hommes* (Fléch.) ; n'est plus guère usité que dans le style poétique : *le perfide* — , la mer. = Se dit aujourd'hui de tous les corps réputés simples, et qui, en se combinant entre eux, donnent naissance aux autres corps : *décomposer un corps en ses ÉLÉMENTS*. || Milieu dans lequel vit un animal : *l'— du poisson est l'eau*. || Être dans son — , *se sentir en plein dans son* — (Ste-B.), dans un lieu, dans une société qui convient aux goûts, au caractère que l'on a ; s'occuper d'une chose que l'on aime ou que l'on connaît particulièrement. Voltaire a dit dans un sens analogue : *il est sorti de son — qui était la gaieté*. = Toute chose qui entre dans la composition d'une autre : *les ÉLÉMENTS du langage*. *L'économie est un — de prospérité*. = Au pl., principes, notions premières et générales : *les — de la grammaire, de la physique*. || *Les premiers — de la religion* (Fén.) *Il n'a pas les premiers — de cette science*, il n'en a aucune notion. = Chacun des couples de disques métalliques qui composent une pile. V. PILE.

ÉLÉMENTAIRE, adj., qui a le caractère d'élément. *Substance, corps* — , qui n'a pas encore été décomposé. *Ouvrage* — , qui expose les principes généraux d'un art ou d'une science. *Classe* — , où l'on n'enseigne que les éléments.

ÉLÉMI, s. m., substance résineuse.

ÉLÉONORE, nom de plusieurs princesses ; les deux plus connues sont : ÉLÉONORE DE GUYENNE, fille du dernier duc d'Aquitaine. Elle épousa Louis VII, roi de France, qui la répudia en 1152. La même année, elle se maria avec Henri Plantagenet, depuis Henri II, roi d'Angleterre. = ÉLÉONORE D'AUBRICHE, sœur aînée de Charles-Quint. Elle épousa d'abord Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, puis, après la mort de ce prince, elle fut mariée à François I^{er}, roi de France, auquel elle survécut.

ÉLÉOSACCHARUM (mot grec), s. m., substance pharmaceutique composée d'huile et de sucre.

ÉLÉPHANT, s. m., le plus grand des quadrupèdes connus, pachyderme qui a une trompe. — *marin*. V. PHOQUE et MORSE. *Ordre de l'—*, ordre militaire de chevalerie en Danemark.

ÉLÉPHANTIASIS, s. f., nom de deux maladies, *l'— des Grecs*, maladie grave de la peau, et *l'— des Arabes*, ou *mal des Barbades*, qui a aussi son siège dans la peau, mais qui attaque particulièrement les membres inférieurs.

ÉLÉPHANTINE, île du Nil au-dessous des cataractes.

ÉLÉPHANTIQUE, adj., qui a rapport à l'éléphant. = Qui est affecté d'éléphantiasis.

ÉLÉUSINE, s. f., genre de plantes graminées, que l'on trouve sous les tropiques.

ÉLÉUSIS, bourg de l'Attique, près d'Athènes ; on y célébrait les mystères de Cérés.

ÉLÉVAGE, s. m., action et art d'élever les bestiaux : *se livrer à l'—*. *Il entend bien l'—*.

ÉLÉVATEUR, adj. et s. m., se dit des muscles destinés à élever certaines parties du corps.

ÉLÉVATION, s. f., action d'élever, exhaussement ; état d'une chose qui est élevée, hauteur :

travailler à l'— d'un mur ; à cette —, le baromètre marque tant de degrés. Dieu ne leur permit pas de menacer pour ainsi dire le ciel par l'— de ce hardi bâtiment (Boss.) — de l'hostie, ou abs. —, moment de la messe où le prêtre élève l'hostie. — de terrain, ou abs. —, éminence, terrain élevé. || — de la voix, passage à un ton plus élevé ; son de voix plus haut que celui que l'on prend ordinairement. = Augmentation, hausse de prix : *l'— des cours de la Bourse*. || Augmentation de puissance, de dignité : *le ciel faisait servir à son — et sa faveur et ses disgrâces* (Fléch.) = Haut degré de puissance, de fortune : *ils deviennent quelquefois insolents quand ils se trouvent dans une plus grande —* (Fén.) = Grandeur d'âme, noblesse dans les sentiments, dans l'esprit et dans le caractère : *Louis eut toujours dans l'âme une — qui le portait aux grandes choses* (Volt.) *Avoir beaucoup d'— dans l'esprit*, considérer les choses d'un point de vue élevé ; se dit aussi de la noblesse et de la pompe du style : *ce discours est plein d'—* ; peu us. = Mouvement vif et affectueux de l'âme vers Dieu ; prière qui l'excite : *Bossuet a fait un ouvrage sous le titre d'ÉLÉVATIONS à Dieu sur les mystères* (Ac.) = Architect., dessin d'une façade de bâtiment. — du poul, mouvement du poul lorsqu'il est plus fréquent et plus fort qu'à l'ordinaire. = Astr., hauteur angulaire d'un corps céleste ou d'un météore au-dessus de l'horizon. V. HAUTEUR.

ÉLÉVATOIRE, s. m., instrument de chirurgie pour relever les os déprimés ou enfoncés.

ÉLÈVE, s., celui ou celle qui est formé par un maître dans un art ; écolier, disciple. = Animal qu'un nourrisseur ou un propriétaire de haras élève dans son établissement. = Arbre, plante qu'on fait venir. = S. f., synon. d'ÉLEVAGE. V. ÉCOLIER.

ÉLEVÉ, E, adj., haut : *taille, montagne ÉLEVÉE*. = Eminent : *poste* —. = Grand, magnanime : *sa renommée est obscure, mais son âme est infiniment* — (Barth.) *Température* —, chaude. || Noble, sublime : *style* —. *Pouls* —, qui bat fort et vite.

ÉLEVER, v. a., lever en haut, faire monter : *le voile de brouillards que le soleil ÉLÈVE au matin* (J.-J.) = Placer, mettre plus haut : *c'est la nation qui ÉLÈVA vos ancêtres sur le bouclier militaire* (Mass.) = Rendre plus haut : — un mur, une maison. || Monter à une certaine hauteur, faire dominer : *le soleil ÉLEVANT sa tête radieuse* (Michaud). || Donner plus de noblesse, de grandeur, de sublimité : *ce qui ÉLÈVE l'esprit devrait toujours — l'âme* (Vauv.) — son style, prendre un ton plus noble. = Placer dans une position élevée : *il vous a ÉLEVÉS, il vous a fait naître au milieu de l'éclat et de l'abondance* (Mass.) = Faire parvenir aux honneurs, aux dignités, à la fortune, etc. : — au grade de colonel. *Votre puissance renverse ceux que votre puissance avait ÉLEVÉS* (Fléch.) — sur, au-dessus de, placer au-dessus de : *vous que la connaissance et le rang ÉLÈVENT sur le commun des fidèles* (Mass.) = Rendre insensible ou supérieur à : *la religion nous ÉLÈVE au-dessus de nos passions* (Id.) || — quelqu'un sur les autres, lui donner la supériorité ; jusqu'aux nues, lui accorder des louanges excessives. = Enorgueillir : *la prospérité nous ÉLÈVE, l'affliction nous abat*. — une chose au rang d'une autre, lui attribuer une égale importance, un mérite égal. — la voix, le ton, parler plus haut qu'à l'ordinaire ; || parler avec trop de hauteur ou d'assurance : — la voix pour quelqu'un, parler en sa faveur. — le ton d'un morceau, le transposer. || Augmenter : — le taux de l'intérêt, la valeur, le

prix des marchandises. — Bâtit ou faire bâtir, édifier : — un temple à Jupiter, une statue à Hercule.
 || — *Pédifice d'une grande fortune* (Rayn.) — des systèmes contradictoires. Cette sagesse souveraine, qui semble se jouer des hommes en les ÉLEVANT sur les ruines les uns des autres (Mass.) = Opposer, faire naître, susciter : — des doutes, des difficultés. = Nourrir dès l'enfance jusqu'à l'adolescence : toute femme que sa mère n'a point ÉLEVÉE n'aimera point — ses enfants (J.-J.) = Se dit aussi des animaux et des végétaux : — des lapins, des dahlias. = Instruire, donner de l'éducation à : la manière dont on ÉLEVAIT les enfants des rois est admirée par Platon (Boss.) = Former à : toute leur attention était d'eux enfants à la vertu (Mont.) = S'—, v. pr., monter en haut : mon âme, s'ÉLEVANT de la terre vers le soleil (B. de St-P.) = Être élevé, prendre de l'élevation : le terrain s'ÉLÈVE à mesure qu'on avance. S'— au-dessus de, être plus haut, plus élevé que, être insensible ou supérieur à : Saül s'ÉLEVAIT au-dessus de toute la multitude des tribus (Mass.) Sachons NOUS — au-dessus de la tempête (Napol.) Elle s'ÉLEVAIT au-dessus d'elle-même et de la mort qu'elle craignait (Fléch.) || S'— contre, se soulever, s'armer contre, combattre, accuser : les rois s'ÉLEVÈRENT contre les rois (Mass.) S'— contre une proposition. Le fils s'ÉLÈVERA contre son père (Bible). = Naître, sortir de, surgir, être suscité. = Se faire entendre : il s'ÉLÈVE une voix qui crie : Victoire ! (Fléch.) = S'enorgueillir : celui qui s'ÉLÈVE sera abaissé. = Devenir plus chaud : la température s'ÉLÈVE depuis quelques jours. = Commencer à souffler : il s'ÉLÈVE un vent favorable, etc. V. LEVER.

ÉLEVEUR, s. m., celui qui élève des bestiaux.

ÉLEVURE, s. f. synonyme vulg. d'EXANTHÈME.

ELFE, s. m., nom que la mythologie du moyen âge donne à certains êtres surnaturels, bons ou mauvais génies.

ÉLIDE, contrée du Péloponèse, au N. de la Messénie.

ÉLIDER, v. a., faire une élision. = S'—, v. pr., la subir : PA de la s'ÉLIDE dans l'AMITIÉ.

ÉLIE, grand prophète, enlevé au ciel vers 800 av. J.-C.

ÉLIGIBILITÉ, s. f., réunion des conditions requises pour pouvoir être élu.

ÉLIGIBLE, adj. et s., qui peut être élu.

ÉLIMER (S'), v. pr., s'user à force d'être porté : mon habit commence à s'— ; peu us.

ÉLIMINATION, s. f., action d'éliminer.

ÉLIMINER, v. a., expulser, mettre dehors ; fam. et peu us. = Algèb., faire disparaître : — les inconnues d'une équation. = Retrancher, ôter : — des noms d'une liste.

ÉLINGUE, s. f. ; mar., court et fort cordage qui sert à charger et à décharger les navires.

ÉLIRE, v. a., choisir : — domicile. = Nommer par élection : — un député. Tarquin prit la couronne sans ÊTRE ÉLU par le Sénat ni par le peuple (Mont.) || Cette âme que vous AVEZ ÉLUE pour jour sans fin de votre amour (Fléch.) V. CROISIR et ÉLU.

ÉLISABETH (sainte), mère de saint Jean-Baptiste. = ÉLISABETH D'ANGLETERRE, fille de Henri VIII, succéda à sa sœur Marie (1558) et gouverna le royaume avec gloire et fermeté, favorisant les arts, le commerce, la marine et l'industrie. Elle mourut en 1603. = MADAME ÉLISABETH, sœur de Louis XVI, exécutée en 1794. = ÉLISABETH PETROWNA, impératrice de Russie, fille de Pierre le Grand et de Catherine, régna de 1741 à 1762.

ÉLISÉE, prophète, disciple et successeur d'Élie, qui lui laissa son manteau.

ÉLISION, s. f., suppression, en parlant ou en

écrivant, d'une voyelle finale devant une autre voyelle ou une h muette.

ÉLITE, s. f., ce qu'il y a de mieux, de plus digne d'être choisi : — de l'armée, de la noblesse. Il entreprit de faire une sortie considérable avec l'— de son infanterie (Les.) L'— du peuple (Marm.) || Se dit quelquefois des choses : j'ai eu l'— de ses livres.

§ **ÉLITE, FLEUR**. Le premier désigne ce qu'il y a de plus important, de plus considérable, de meilleur ; le second, ce qu'il y a de plus brillant, de plus illustre ou de plus élégant. D'ailleurs, *élite* ne se dit que de plusieurs ; *fleur* peut se dire d'un seul.

ÉLIXIR, s. m., médicament composé de plusieurs substances tenues en dissolution dans l'alcool. = Extrait excellent d'une substance, d'une qualité quelconque ou d'un livre.

ELLE, pron. f. de la troisième personne : — vient. ELLES nous ont vus. V. IL.

ELLÉBORE, s. m., plante employée en médecine comme purgative, et que l'on croyait autrefois propre à guérir la folie : elle a besoin de six grains d'—, monsieur ; son esprit est tourné (Mol.)

ELLIPSE, s. f., figure qui consiste à supprimer un ou plusieurs mots qui seraient nécessaires pour la régularité parfaite de la construction grammaticale. = Géom., section conique engendrée par un plan qui coupe obliquement un cône droit, de manière à ne pouvoir rencontrer la base de ce cône que si l'on prolonge celle-ci hors du solide.

ELLIPSOÏDE, s. m., solide engendré par la révolution de la moitié d'une ellipse autour d'un de ses axes. = Adj., qui a la forme d'une ellipse.

ELLIPTICITÉ, s. f. ; géom. et astr., qualité de ce qui est elliptique.

ELLIPTIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à l'ellipse : arc, compas —. = Qui a la forme d'une ellipse : figure —. = Gramm., qui renferme une ellipse : tour, phrase, construction —.

ELLIPTIQUEMENT, adv. ; gramm., par ellipse. = Géom., en forme d'ellipse.

ÉLÈME (FEU SAINT-), s. m., météore lumineux que l'on voit au haut des mâts quand le temps est orageux ou que la nuit est bien obscure.

ÉLOCUTION, s. f., manière dont on s'exprime, énonciation de la pensée par la parole. = Partie de la rhétorique qui traite du style.

§ **ÉLOCUTION, DICTION, STYLE**. Les deux premiers se disent mieux de la parole ; le second s'applique au discours écrit, bien que cette différence ne soit que rarement observée. *Élocution* implique l'idée d'embellissement, d'éclat, et se rapporte surtout à la tournure et à l'harmonie des phrases. La *dicition* ne concerne que les mots. Le *style* comprend l'expression complète de la pensée et du sentiment.

ÉLOGE, s. m., action de louer, ce qu'on dit à la louange de quelqu'un ou de quelque chose : faire l'— d'une personne. Ma lettre est pleine des ÉLOGES de M. Hume (J.-J.) Il vous comble partout d'— fastueux (Boil.) Celui dont je dois prononcer l'— (Boss.) || L'amour des peuples est l'— le moins suspect du souverain (Mass.)

§ **ÉLOGE, LOUANGE**. L'éloge est l'examen et la confirmation des titres de quelqu'un à l'estime ou à l'admiration. La louange est une glorification des mérites d'un être supérieur, ou un éloge tout en paroles et sans aucune preuve.

ÉLOGIEUX, EUSE, adj., qui contient un éloge, des louanges : discours —.

ÉLOIGNÉ, E, adj., qui est loin ; au propre et au fig. : pays, danger —. La postérité la plus ÉLOIGNÉE. Récit fort — de la vérité. || Le bienfaiteur est quelquefois aussi — de la bienfaisance que le prodigue

de la *générosité* (Duel.) Être bien — de faire une chose, n'en avoir ni l'intention ni le pouvoir. = Qui n'est pas immédiat : résultat —. Conséquence, cause ÉLOIGNÉE. Être — de son compte, se tromper.

ÉLOIGNEMENT, s. m., action d'éloigner, de s'éloigner : ceux qui demandaient son — faisaient eux-mêmes son éloge (Fléch.) = Absence, temps pendant lequel on est éloigné : je prévois la rigueur d'un long — (Rac.) = Distance de temps ou de lieu ; intervalle : l'— de deux villes, de deux époques. = Lointain : on y voit des châteaux, des prairies, et Paris dans l'— (Ac.); se dit aussi d'un effet de lointain en peinture. || Négligence; oubli; antipathie, aversion : — de Dieu. Élevé dans l'— des affaires (Volt.) — pour l'étude, pour le mariage. Dans sa froide politesse je voyais de l'— (Marm.) Je n'ai pour lui ni inclination ni —.

§ **ÉLOIGNEMENT, AVERSION, DÉGOÛT, RÉPUGNANCE**. Entre les deux premiers il y a différence du moins au plus. Ils diffèrent des deux autres en ce qu'ils sont purement théoriques et non pratiques : ou a de l'éloignement, de l'aversion pour ce qu'on fuit, du dégoût et de la répugnance pour ce dont on s'abstient. Enfin la répugnance n'est qu'un dégoût instinctif, qui vient plutôt de la délicatesse de celui qui l'éprouve que de l'objet auquel elle s'applique.

ÉLOIGNER, v. a., mettre, porter, envoyer, repousser à une grande, à une plus grande distance; écarter une personne ou une chose d'une autre : le roi fut contraint d'— ce favori de sa cour. ÉLOIGNEZ cette chaise du feu. Que Dieu ÉLOIGNE de vous tout chagrin domestique (B. de St-P.) || — de son esprit les mauvaises pensées. — du monde, des emplois. = Aliéner : — les cœurs, les esprits. = Retarder, différer : la Russie avait essuyé des révolutions qui ÉLOIGNAIENT encore la réforme et les arts (Volt.) = S'—, v. pr., se retirer loin d'un lieu : qu'il s'aille, en s'ÉLOIGNANT, et ma gloire et ma vie (Id.) = S'écarter, éviter : s'— de son devoir, des occasions du péché. || S'— du seul bonheur où l'homme puisse aspirer (Mass.) V. ÉCARTER.

ÉLONGATION, s. f.; chir., allongement d'un membre, résultant de la distension des ligaments. = Distance apparente d'une planète au soleil.

ÉLONGER, v. a.; mar., aller ou se placer le long de : — un vaisseau, un quai.

ÉLOQUEMENT, adv., avec éloquence.

ÉLOQUENCE, s. f., art de bien parler, don de la parole, talent de faire passer dans l'âme des autres les sentiments dont on est pénétré : l'— consiste dans l'art d'exciter les passions (Fén.) = Qualité de ce qui produit ou peut produire les mêmes effets que l'éloquence : les larmes sont l'— des femmes (St-Evr.) — du regard, des chiffres.

ÉLOQUENT, E, adj., doué, rempli d'éloquence : celui qui laisse l'auditeur convaincu, mais froid et tranquille, n'est point — et n'est que disert (d'Al.) Voix, bouche ÉLOQUENTE; se dit aussi du style, du discours, du geste, etc., qui portent le caractère de l'éloquence. = Qui produit les mêmes effets que l'éloquence : regard, silence, tableau —.

ÉLU, s. m., tout homme choisi par élection : l'— de tout un peuple est celui de Dieu même (C. Del.) = Prédéstiné à la vie éternelle : Dieu n'a pas abandonné ses ÉLUS aux caprices du hasard (Pasc.)

ÉLUCIDER, v. a., rendre clair; ne se dit que des choses d'esprit : — une affaire, une question.

ÉLUCUBRATION, s. f., ouvrage composé à force de veilles et de travail. = Veillées, travaux qu'un ouvrage a coûtés.

ÉLUDER, v. a., éviter avec adresse, esquiver, se

soustraire à : — une question, une difficulté, une promesse, la loi. — les prophéties (Boss.)

ÉLYSÉE, s. m., séjour délicieux destiné, suivant la Fable, aux mânes des hommes vertueux. || Nom d'un palais impérial, situé à Paris. = Lieu de délices. = CHAMPS-ÉLYSÉES, s. m. pl., synon. d'ÉLYSÉE. || Belle promenade, à Paris, située entre la place de la Concorde et l'arc de triomphe de l'Étoile. = ÉLYSIENS, NE, adj., qui appartient à l'Élysée. = ÉLYSIENS, adj. m. pl., ne se dit que dans champs —, Champs Élysées.

ELSTER, nom de deux rivières d'Allemagne : l'— noir et l'— blanc. C'est dans ce dernier que se noya Poniatowski.

ÉLYTRE, s. m. ou plutôt f., aile supérieure, coriace et peu flexible, des insectes à quatre ailes.

ELZÉVIR ou **ELZÉVIER**, nom de plusieurs imprimeurs célèbres du xvi^e et du xvii^e siècle, établis à Amsterdam ou à Leyde. = S. m., ouvrage sorti de leurs presses.

ÉMACIATION, s. f.; méd., amaigrissement considérable, grande maigreur.

ÉMAIL, s. m., enduit vitreux qu'on applique sur la plupart des produits de l'art céramique. = Matière vitrifiée, ordinairement teinte de diverses couleurs, qu'on applique sur les métaux; objet métallique émaillé : une collection d'ÉMAUX. = Par anal. : l'— des dents. || Variété des couleurs, des fleurs, etc. : l'— des prairies. = Matière analogue à l'émail qui recouvre la surface intérieure des coquilles : et le changeant — qui peint les coquillages (Del.) = Blas., couleurs que présente l'écu.

ÉMAILLER, v. a., travailler en émail, appliquer de l'émail sur : — une bague, de la porcelaine. || Orner, embellir par la variété et l'éclat des couleurs : mille fleurs naissantes ÉMAILLAIENT les tapis vert dont la grotte était environnée (Fén.) Prairies ÉMAILLÉES de fleurs. = S'—, v. pr., être émaillé.

ÉMAILLEUR, s. m., ouvrier en émail.

ÉMAILLEUR, s. f., art, travail de l'émailleur. || Ouvrage en émail; peu us.

EMANATION, s. f., dégagement des fluides impondérables qui se détachent des corps; ces fluides eux-mêmes : d'autres plantes conservent les EMANATIONS de poussière que les vents y déposent (B. de St-P.) = Action d'émaner : l'— de la lumière, du Verbe. = Ce qui émane : les odeurs sont des — de certains corps. || L'autorité de ce corps est une — de la puissance souveraine (Ac.)

ÉMANCIPATION, s. f., action d'émanciper, de s'émanciper; état de celui qui est émancipé.

ÉMANCIPER, v. a.; t. de droit romain, mettre hors de la puissance paternelle. — un esclave, lui donner la liberté. = T. de droit français, donner à un mineur le droit d'administrer ses biens, de toucher ses revenus, etc. || — un pays, l'affranchir d'une domination qui lui pèse. — une colonie, lui permettre de se gouverner par elle-même. || Avant d'— cette multitude, il eût fallu l'instruire (Ac.) = S'—, v. pr., être émancipé; se dispenser, se décharger de : s'— de l'obéissance qu'on doit à quelqu'un. || Conquérir son indépendance. || Se donner trop de licence ou sortir des bornes de la bienséance : il s'est ÉMANCIPÉ à lui parler peu respectueusement, et abs. : je le tirai à part et lui demandai comment... il avait pu s'— à ce point (Volt.)

ÉMANER, v. n., découler, provenir de : le feu qui ÉMANE de l'astre du jour (B. de St-P.) = Tirer son origine : la liberté ÉMANE de Dieu (Chat.) Le Verbe ÉMANE du Père. V. DÉCOULER.

ÉMARGEMENT, s. m., action d'émarger. = Ce qui est porté en marge d'un compte.

ÉMARGER, v. a., mettre sa signature, écrire une annotation quelconque en marge de : — la

feuille des appointements. || Abs., toucher ses appointements : *c'est aujourd'hui le premier du mois ; je vais — ;* fam. = Couper, diminuer la marge de : — *une estampe.*

ÉMARGINE, E, adj., dont les bords sont découpés en forme de croissant.

EMBABOUINER, v. a., leurrer, gagner par des caresses ou des propos flatteurs : *mes envieux EMBABOUINÈRENT ce pauvre duc de Sully* (St-S.) très-fam.

EMBALLAGE, s. m., action d'emballer ; résultat de cette action : *V'— des meubles ; frais d'— . Toile d'—*, toile grossière qui sert à emballer.

EMBALLER, v. a., mettre dans une balle, dans une caisse : — *des meubles, des livres ;* et abs. : *tous les marchands ont déjà EMBALLÉ.* || — *quelqu'un*, le mettre en voiture ou en bateau ; fam. et ir.

EMBALEUR, s. m., celui dont le métier est d'emballer les marchandises. = Adj., *layetier* —.

EMBARCADÈRE, s. m., lieu propre à s'embarquer. = Côté d'une gare de chemin de fer où se font les chargements de marchandises et où les voyageurs montent en wagon.

EMBARCATION, s. f., nom sous lequel on comprend tous les bateaux à rames ; petite barque.

EMBARDÉE, s. f., mouvement alternatif de gauche à droite et de droite à gauche, qui écarte la proue d'un navire de sa direction.

EMBARGO, s. m., défense faite aux navires marchands qui se trouvent dans un port d'en sortir sans permission.

EMBARQUEMENT, s. m., action de s'embarquer ou d'embarquer quelque chose ; frais pour embarquer une cargaison.

EMBARQUER, v. a., mettre dans une barque, dans un navire, dans un vaisseau : — *des soldats, des marchandises.* || — *quelqu'un*, le mettre en voiture ou en bateau ; fam. || L'engager dans quelque affaire. = V. n. : *la mer EMBARQUE*, les lames viennent tomber sur le pont du navire. = S'—, v. pr., monter à bord d'un navire pour faire route. || S'— *sous biscuit* ; prov., entreprendre un voyage sans être pourvu du nécessaire ; s'engager dans une entreprise, sans avoir les moyens d'y réussir. || S'engager ; se mettre à : *s'— dans une méchante affaire, dans un long travail. Je ne veux pas m'— à vous dire les sentiments de mon cœur là-dessus* (Sév.)

EMBARRAS, s. m., objet matériel qui entrave une route, une rue : *m — de voitures.* || Ce qui nuit à la commodité, à la tranquillité, à la régularité de la vie : *il se fait un — de sa propre fortune* (Boil.) *Causer de l'— à quelqu'un*, lui causer du dérangement ; être de trop chez lui. = Difficulté quelconque ; position difficile où se trouve quelqu'un : *sortir, se tirer d'— . Ce n'est pas l'—*, loc. fam. et vague, qui indique qu'un avis semble bon, facile à suivre : = Peine qui résulte de la multitude d'affaires : *vous devinez combien cela entraîne d'—* (Volt.) = Affaires embrouillées ou en mauvais état : *il y a de l'— dans cette succession.* = Pénurie d'argent : *il me soulageait dans mon —* (Fén.) = Perplexité, hésitation : *cette proposition me jette dans l'— . L'— des richesses, — d'esprit.* = Gêne, malaise que cause la nécessité de parler ou d'agir, timidité : *il couvrit son — d'un air aisé* (St-S.) *Je vous épargnerai l'— d'une conversation si fâcheuse* (Fén.) V. DIFFICULTÉ et TIMIDITÉ.

EMBARRASSANT, E, adj., qui cause de l'embarras : situation EMBARRASSANTE.

EMBARRASSER, v. a., causer de l'embarras,

obstruer : *cette charrette EMBARRASSE le chemin* (Ac.) = Gêner la liberté des mouvements : *ce manteau m'EMBARRASSE fort. Dans les rênes lui-même il tombe EMBARRASSÉ* (Rac.) || *Ce sont des témoins qui vont EMBARRASSER et vous gênent* (Mass.) = Retarder, entraver : — *la marche d'une affaire.* = Rendre obscur, embrouiller : — *une phrase, une question. Prononciation EMBARRASSÉE*, lente et mal articulée. = Causer de l'obstruction à : — *l'estomac.* = Mettre en peine, donner de l'irrésolution, jeter dans la perplexité ; *je viens de bon cœur vous apprendre un secret qui vous a tant EMBARRASSÉS* (J.-J.) *Résolu et déterminé au dedans, lors même qu'il paraissait EMBARRASSÉ au dehors* (Boss.) = Rendre confus, troubler, gêner dans sa contenance : *Jeannette baissa les yeux d'un air EMBARRASSÉ* (X. de Maistre). *Je ne fus pas EMBARRASSÉ de ma contenance avec ces messieurs* (Les.) *Ils sont muets et EMBARRASSÉS avec les savants* (La Br.) = S'—, v. pr., s'empêtrer, s'entortiller : *avec mon pistolet le cordon s'EMBARRASSE* (Corn.) = Se gêner mutuellement : *Sparte et Athènes s'EMBARRASSAIENT dans leurs desseins* (Boss.) = Se mêler de : *ne vous EMBARRASSEZ pas de ou dans cette affaire-là* (Ac.) V. tous les autres sens de l'actif.

EMBARRER (S'), v. pr., se dit d'un cheval qui a passé une jambe au delà de la barre de l'écurie et qui ne peut plus se dégager.

EMBARRURE, s. f., excoriation, blessure que se fait un cheval en s'embarrant.

EMBASE, s. f., pièce de métal sur laquelle une autre pièce vient s'appuyer.

EMBASEMENT, s. m., sorte de piédestal continu sous la masse d'un édifice.

EMBASTILLEMENT, s. m., action d'embastriller.

EMBASTILLER, v. a., mettre à la Bastille ou dans toute autre prison d'État. = Entourer de fortifications : *on vient d'— cette ville.*

EMBATAGE, s. m., action d'embarter.

EMBÂTER, v. a., mettre le bât à : — *un âne.* || Charger quelqu'un d'une personne ou d'une chose qui l'incommode : *vous nous avez EMBÂTÉS d'un homme insupportable* (Volt.) ; très-fam. = S'—, v. pr. ; pop., se dit de deux joueurs qui jouent à qui paiera toute la dépense.

EMBÂTONNER, v. a., armer d'un bâton : *fûsiez-vous EMBÂTONNÉS, jamais vous n'en sciez les maîtres* (La F.)

EMBATRE, v. a., — *une roue*, la revêtir de bandes de fer.

EMBAUCHAGE, s. m., action d'embaucher.

EMBAUCHER, v. a., retenir, engager un ouvrier, le prendre à son service. = Enrôler par adresse : — *des soldats* ; signifie aussi les attirer dans un service étranger ou ennemi.

EMBAUCHEUR, s. m., celui qui embauche.

EMBAUCHOIR ou **EMBOUCHOIR, s. m.**, jambe de bois pour maintenir ou pour élargir les bottes.

EMBAUMENT, s. m., action d'embaumer un corps mort ; résultat de cette action.

EMBAUMER, v. a., introduire dans un cadavre des substances balsamiques ou des drogues, pour empêcher qu'il ne se corrompe. || Parfumer, remplir de bonne odeur : *la montagne est couverte d'orange et de citronniers qui EMBAUMENT l'air d'une manière délicieuse* (M^{me} de Staël). *Ils vivent se dérouler au loin des flots que caressent éternellement des brises EMBAUÉES* (Chal.) = V. n., répandre une très-bonne odeur : *ces fleurs EMBAUMENT.*

EMBAUMEUR, s. m., celui qui embaume les corps morts.

EMBÉGUINER, v. a., coiffer d'un béguin; peu us. || Mettre dans la tête, persuader, infatuer : — *quelqu'un d'une opinion, d'une femme*. = S'—, v. pr., s'enticher; fam.

EMBELLIE, s. f.; mar., changement favorable et passager de la mer ou de l'atmosphère.

EMBELLIR, v. a., rendre beau ou plus beau : *il jallait le soleil pour — et éclairer ce grand théâtre du monde* (Boss.) *La même parure, qui a autrefois embelli sa jeunesse, défigure enfin sa personne* (La Br.) || *Ils défigurent le langage, ne pouvant l'—* (Volt.) || Orner aux dépens de la vérité : — *un conte, une histoire*. = V. n., devenir beau, plus beau : *il ne fait que croître et —*; prov. || *Cela ne fait que croître et —*; prov., cela augmente de plus en plus. = S'—, v. pr., devenir beau ou plus beau : *Paris s'embellissait des dépouilles des nations* (Mass.)

EMBELLEMENT, s. m., action d'embellir : *travailler à l'— d'une ville*. = Ce qui sert à embellir : les **EMBELLEMENTS** de Paris.

EMBERLUOCOQUER (S') ou **S'EMBERLOQUER**, v. pr., s'embarasser sottement : *ce nigaud dont elle regrettrait de s'ÊTRE EMBERLOQUÉE* (Chat.); très-fam.

EMBESOGNÉ, E, adj., fort occupé à quelque affaire; ir. et fam.

EMBÉTANT, E, adj., qui embête; pop. et triv.

EMBÊTEMENT, s. m., événement qui ennuie, gêne, embarrasse; pop. et triv.

EMBÊTER, v. a., ennuyer, assommer; pop. et triv. = S'—, v. pr., s'ennuyer beaucoup; triv.

EMBLAVER, v. a., semer une terre en blé.

EMBLAVURE, s. f., terre ensemencée de blé.

EMBLÉE (D'), loc. adv., de plein saut, sans difficulté, sans obstacle : *enporter une affaire* —. *La ville était trop bien munie pour l'emporter d'—* (Vaug.) *Arriver d'— à un poste élevé*.

EMBLÉMATIQUE, adj., qui tient de l'emblème.

EMBLÈME, s. m., petit tableau qui exprime allégoriquement une pensée morale ou politique; représentation d'une idée abstraite par des objets concrets et visibles : *les Provinces-Unies de la Hollande avaient pris un faisceau de flèches pour leurs armoiries et leur —* (Volt.) || *Le froment est un — noble et pur de la nourriture divine* (Chat.) = Figure allégorique dont on fait le corps des devises : *le sphinx est son —* (Volt.) = Attribut : les **EMBLÈMES** de la royauté, de la force. V. **SYMBOLE**.

EMBLER, v. a., enlever, emporter d'assaut; vieux : *chacun des deux* (Colbert et Louvois) *tendaient toujours à — la besogne d'autrui* (St-S.) *Le cœur dès l'abord ils vouent EMBLENT* (La F.); n'est plus us.

EMBOIRE, v. a., *d'huile ou de cire un moule de plâtre*, le frotter d'huile ou de cire fondue, pour empêcher la matière qu'on y coulera de s'y attacher. = S'—, v. pr., se dit d'un tableau dont les couleurs deviennent ternes et mates.

EMBOISER, v. a., engager, décider quelqu'un par des promesses, des cajoleries, etc., à faire ce qu'on souhaite de lui.

EMBOÏTEMENT, s. m., action d'emboîter; état d'une chose qui s'emboîte dans une autre.

EMBOÏTER, v. a., enchâsser une chose dans une autre : — *des tuyaux*. || — *le pas*, se dit des soldats, lorsqu'ils marchent en rangs assez serrés, pour que le pied de chaque homme vienne se poser à la place où était celui de l'homme qui le précède. = S'—, v. pr., être emboîté.

EMBOÏTURE, s. f., endroit où les choses s'emboîtent; insertion d'une chose dans une autre. = Barre de bois au bout de planches assemblées.

EMBOLISME, s. m., intercalation d'un 13^e mois que les Grecs faisaient tous les deux ou trois ans pour faire cadrer l'année lunaire avec l'année solaire.

EMBOLISMIQUE, adj., intercalaire : *mois —*. *Année —*, celle où avait lieu l'intercalation.

EMBOINPOINT, s. m., état du corps de l'homme, ou des animaux, dans lequel la quantité de graisse est proportionnée au volume et à la stature.

EMBOSSAGE, s. m., action d'embosser ou de s'embosser; état d'un vaisseau embossé : *ligne d'—*, formée par des vaisseaux embossés.

EMBOSSER, v. a., placer un vaisseau à l'ancre de manière qu'il présente le travers à un objet déterminé. = S'—, v. pr., se placer de manière à présenter le flanc.

EMBOSSURE, s. f., amarrage fait sur un câble mouillé pour embosser un vaisseau.

EMBOUCHÉ, E, adj., *homme mal —*, impertinent, grossier dans ses paroles.

EMBOUCHER, v. a., mettre à sa bouche un instrument à vent afin d'en tirer des sons. || — *la trompette*, prendre le ton élevé, héroïque. = S'—, v. pr., se jeter, avoir son embouchure, en parl. d'un fleuve, d'une rivière. || *Ce train de bois s'est ou est embouché dans la troisième arche du pont*, il y est engagé, il commence à y passer.

EMBOUCHOIR, s. m., synon. d'**EMBAUCHOIR**. = Pièce d'armurerie qui embrasse l'extrémité du bois et du canon du fusil de munition.

EMBOUCHURE, s. f., partie d'un instrument à vent qu'on place contre les lèvres ou dans la bouche pour en tirer des sons; manière dont on doit emboucher ou dont quelqu'un embouche un instrument de musique. = Partie du mors qui entre dans la bouche du cheval. = Endroit où une rivière se jette dans la mer ou dans une autre rivière. = Ouverture : — *d'un canon*. *Un vase à long col et d'étroite —* (La F.) = Entrée d'un port.

EMBOUER, v. a., couvrir de boue; pop.

EMBOUQUEMENT, s. m., entrée d'une passe étroite, d'un canal entre des terres ou des îles.

EMBOUQUER, v. n., entrer dans une passe étroite; franchir un embouquement.

EMBOURBER, v. a., mettre, engager dans un bourbier : — *une voiture, des voyageurs*. *Les pluies avaient défoncé les chemins; on rencontrait partout caissons, affûts, canons EMBOURBÉS* (Chat.) || — *quelqu'un dans une mauvaise affaire*, l'y engager si avant, qu'il ne puisse plus s'en tirer; fam. = S'—, v. pr., dans les deux sens.

EMBOURRER, v. a., garnir de bourre.

EMBOURSER, v. a., mettre dans sa bourse.

EMBOUTIR, v. a., revêtir de plomb étamé un ornement de bois pour le préserver de la pourriture. = Rendre une plaque de métal concave d'un côté et convexe de l'autre.

EMBRANCHEMENT, s. m., réunion de plusieurs chemins qui se croisent; chemin de second ordre qui part de la ligne principale; point de rencontre de deux ou plusieurs chemins; chaîne inférieure de montagnes qui se détache de la chaîne principale. = Nœud de soudure de certains tuyaux. || Division principale d'une science.

EMBRANCHER (S'), v. pr., former un embranchement; se joindre.

EMBRAQUER, v. a.; mar., roidir.

EMBRASÉ, E, adj., *air* —, *atmosphère* EMBRASÉE, dont la chaleur est excessive.

EMBRASEMENT, s. m., incendie vaste et violent : *l' — de Troie. L' — qui consume tout est excité souvent par une étincelle* (Boss.) || Grands troubles dans l'État. V. INCENDIE.

EMBRASER, v. a., mettre en feu : — *une ville. || — les cœurs, l'imagination, les esprits. La guerre embrasa l'Europe* (Ac.) Pour *l' — du feu dont je suis dévoré* (Lamart.) = *S' —*, v. pr., prendre feu. || Concevoir une violente passion : *de l'amour de son Dieu son cœur s'EST EMBRASÉ* (Rac.)

EMBRASSADE, s. f., action de deux personnes qui s'embrassent.

EMBRASSE, s. f., bande d'étoffe, ganse de fil ou de soie attachée à une patère pour tenir les rideaux drapés.

EMBRASSEMENT, s. m., action d'embrasser, de s'embrasser : *dans cet —, recevez mes adieux* (Rac.) De tendres EMBRASSEMENTS suivirent de près cette reconnaissance (Barth.) = Au pl., il signifie quelquefois union de l'homme et de la femme : *Achille nauqué dit des — de Thétis et de Pélée* (Ac.)

EMBRASSER, v. a., serrer entre ses bras, donner des baisers en signe d'affection : — *un enfant. — les genoux de quelqu'un, pour le supplier. || Ceindre, envivonner : la vigne EMBRASSE l'ormeau. L'Océan EMBRASSE la terre. Cet arbre est si gros, que deux personnes ne sauraient l' —* (Ac.) = Contenir, renfermer, comprendre : *l'œil EMBRASSE les petits objets, les grands confondent la vue* (Volt.) *Son grand génie EMBRASAIT tout, l'antique comme le moderne* (Boss.) = Entreprandre : *n'EMBRASSEZ pas tant de choses à la fois* (Ac.) = Prendre, adopter, faire choix, saisir : — *le christianisme. — un état, un parti, la cause de quelqu'un, sa querelle. L'occasion est belle, il la faut —* (Rac.) *Vous pouvez seul contre eux — sa défense* (Id.) = *S' —*, v. pr., se presser dans les bras l'un de l'autre; se faire des caresses réciproques.

EMBRASSEUR, EUSE, adj. et s., se dit d'une personne qui a la manie d'embrasser.

EMBRASURÉ, S, s. f., fenêtre de forme prismatique percée dans le massif d'un fort, d'un rempart, pour tirer le canon. = Ouverture pratiquée dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une porte ou une fenêtre; biais qu'on donne à l'épaisseur du mur en cet endroit.

EMBRIGADEMENT, s. m., action d'embrigader; résultat de cette action.

EMBRIGADER, v. a., réunir en brigades, en escouades. || Enrôler, recruter.

EMBROICATION, s. f.; chir., fomentation faite avec un liquide gras sur une partie malade.

EMBROICHEMENT, s. m., action d'embrocher.

EMBROCHER, v. a., mettre en broche ou à la broche : — *un gigot. || — quelqu'un, lui donner un coup d'épée au travers du corps; fam.*

EMBROUILLAMINI, s. m. V. BROUILLAMINI.

EMBROUILLEMENT, s. m., confusion, trouble, état de ce qui est embrouillé : *l' — des idées.*

EMBROUILLER, v. a., mettre du désordre, de la confusion dans : — *une affaire, l'esprit. = S' —*, v. pr., devenir embrouillé. || Perdre le fil de son discours, la suite de ses idées : *il s'EMBROUILLE d'une manière à n'être pas entendu* (Boss.) = En parlant du ciel, devenir sombre : *le ciel, le temps s'EMBROUILLE; fam. V. BROUILLER.*

EMBRUINÉ, E, adj., gâté par la bruine.

EMBRUMÉ, E, adj., chargé de brume.

EMBRUMER (S'), v. pr., se charger de brume, de brouillard : *l'horizon s'EMBRUME.*

EMBRUN, s.-préf. du départ. des Hautes-Alpes.

EMBRUNIR, v. a., peindre ou teindre d'une couleur très-brune, très-foncée.

EMBRYOGÉNIE, s. f., formation et développement de l'embryon. = Synon. d'EMBRYOLOGIE.

EMBRYOLOGIE, s. f., science qui traite de la formation et du développement de l'embryon.

EMBRYON, s. m., fœtus non complètement formé; première ébauche du végétal naissant. || *Ce n'est qu'un —, se dit d'un homme très-petit.*

EMBRYONNAIRE, adj., relatif à l'embryon.

EMBU, s. m., tache, ton terne et noir d'un tableau qu'on n'a pu empêcher de s'embroier.

EMBÛCHE, s. f., entreprise secrète pour surprendre quelqu'un dans le dessein de lui nuire : *de qui se rend trop tôt, on doit craindre une —* (Corn.) *Tendre, dresser une —. || Piège, appât, séduction; votre cœur lui-même vous dresse des EMBÛCHES* (Mass.) *Tu vas habiter les grandes villes où la figure et ton âge tendront mille EMBÛCHES à ta fidélité* (J.-J.)

§ **EMBÛCHE, PIÈGE, LACS, FILET, RETS.** *L'embûche* est un guet-apens contre la chose ou la personne qui en est l'objet; il est le seul de ces mots qui, au propre, se dise des hommes. *Piège* est le terme générique sous lequel on désigne les lacs, les filets et les rets; il emporte l'idée de ruse, de finesse. *Le lac* est un simple lien qui attache et serre; *le filet et le rets* sont plus compliqués et on s'en retire plus difficilement. On échappe au premier en fuyant, au second en passant à travers.

EMBÛCHIER (S'), v. pr., se dit des bêtes poursuivies qui se réfugient dans le bois.

EMBUSCADE, s. f., lieu couvert, bois, etc., où l'on se cache pour surprendre l'ennemi, pour tomber sur lui à l'improviste : *se mettre en —. = Troupe ainsi cachée; ils séparent leur troupe en fortes EMBUSCADES* (Lamart.) || Se dit de tout individu, et même d'un animal, qui se cache pour en surprendre un autre : *un projet d' — occupe le renard* (Del.)

EMBUSQUER, v. a., mettre en embuscade. = *S' —*, v. pr., se mettre en embuscade. Dans la langue militaire, — signifie faire prendre position, et *s' —* prendre, occuper une position quelconque.

ÉMENDER, v. a.; dr., corriger, réformer : — *une décision; vieux.*

ÉMERAUDE, s. f., pierre précieuse composée de silice, d'alumine et de glucyne, et qui doit sa belle couleur verte à un oxyde. = Couleur verte.

ÉMERGENCE, s. f., point d' —, par lequel un rayon lumineux sort d'un milieu qu'il a traversé.

ÉMERGENT, E, adj., rayon —, qui sort d'un milieu après l'avoir traversé.

ÉMERGER, v. n.; néol., sortir, s'élever au-dessus de : *du milieu du lac sacré ÉMERGEAIT une montagne* (Chat.) || *Que des profondeurs de l'Orient ÉMERGE dans sa splendeur l'astre qui dissipera ces ténèbres* (Lamennais).

ÉMÉRI ou **ÉMÉRIL**, s. m., pierre métallique fort pesante et fort dure, qui, réduite en poudre, sert à polir les métaux et le verre.

ÉMÉRILLON, s. m., sorte de petit faucon. || Croc tournant sur un bout de chaîne dont on sert pour pêcher le requin. = Crochet à bouton tournant auquel on accroche le fil, dans les corderies.

ÉMÉRILLONNÉ, E, adj., vif et espiegle. = *S. : vous nous feriez plaisir de nous donner cette petite ÉMÉRILLONNÉE* (Sév.); fam.

ÉMÉRITE, adj., professeur —, qui jouit de sa

retraite après avoir accompli ses années de services.

ÉMERSION, s. f., réapparition d'un astre après qu'il a été caché par l'ombre ou par l'interposition d'un autre astre; se dit aussi d'un solide qui s'élève à la surface d'un liquide plus pesant que lui.

ÉMERVEILLER, v. a., surprendre agréablement par quelque chose de merveilleux, d'étonnant : *cet événement ÉMERVEILLA tout le peuple. J'ai vu les pyramides, et n'en ai point été ÉMERVEILLÉ (Volt.) Je suis toujours ÉMERVEILLÉ des progrès que notre langue a faits dans les pays étrangers (Id.)* V. **ABASOURDI**. = S'—, v. pr., être émerveillé.

ÉMÉTINE, s. f., alcali extrait de l'écorce de l'ipécaëcana gris, et qui est une énergique vomitif.

ÉMÉTIQUE, s. m., tartrate d'antimoine et de potasse, = Adj., synonyme de **VOMITIF**.

ÉMÉTISER, v. a. — *une tisane, une boisson*, y mêler de l'émétique.

ÉMÉTO-CATHARTIQUE, adj., se dit des médicaments composés d'émétiques et de purgatifs.

ÉMETTRE, v. a., produire au dehors, et particul. mettre en circulation : — *du papier-monnaie, des obligations*. || Exprimer : — *un avis, des vœux*.

ÉMEUTE, s. f., tumulte séditieux, soulèvement du peuple dans la rue : *Mars autrefois mit tout l'air en — (La F.) Toute journée d'— coûte trois mois de salaires anéantis et de crédit évanoui (Lamart.)*

§ **ÉMEUTE, SÉDITION, MUTINERIE**. La sédition est l'émeute de tout un parti; elle est ordinairement fort sérieuse et peut amener la guerre civile. La *mutinerie* est plus opiniâtre que l'émeute; c'est quelquefois une sédition de personnages aigris ou dépités.

ÉMEUTER, s. m.; néol., partisan de l'émeute, qui l'excite ou y prend part.

ÉMIETTER, v. a., réduire en miettes : — *du pain*. = S'—, v. pr. : *ce pain s'ÉMIETTE*.

ÉMIGRANT, E, adj. et s., celui, celle qui sort de son pays pour aller s'établir ailleurs.

ÉMIGRATION, s. f., action de quitter son pays pour aller s'établir dans un autre : *la prise de Constantinople par les Turcs causa l'— d'une foule de Grecs*. = S'est dit particulièrement du départ des nobles pour l'étranger lors de la révolution, du temps qu'ils passèrent au dehors, et de tous les individus qui avaient émigré; dans ce dernier sens, il se dit aussi des autres peuples : l'— *polonaise, hongroise, italienne*, etc. || Passage annuel et régulier des oiseaux d'une contrée à une autre.

ÉMIGRÉ, E, s., celui, celle qui fait partie d'une émigration; s'est dit particul. de l'émigration française sous la Révolution : *les ÉMIGRÉS ont été rapelés par Bonaparte (M^{me} de Staël)*.

ÉMIGRER, v. n., abandonner sa patrie, quitter son pays pour aller s'établir dans un autre : *Venise était devenue le refuge de la civilisation grecque. Les arts en décadence y AVAIENT ÉMIGRÉ de Byzance (Lamart.) Les Anglais ÉMIGRER où il y a profit (Michelet)*; se dit aussi des oiseaux qui changent de climat chaque année.

ÉMIGRETTE, s. f., sorte de joujou fait avec un cordon, le long duquel un disque monte et descend.

ÉMILE (Paul-), consul romain, battu et tué à Cannes, en 216 av. J.-C. Son fils vainquit Persée à Pydna, en 168, et conquit la Macédoine; son petit-fils, adopté par les Scipions, devint Scipion Émilien.

ÉMINCÉ, s. m., morceau de viande coupé en tranches fort minces.

ÉMINCER, v. a., couper en tranches fort minces, en parlant de la viande.

ÉMINE, s. f., anc. mesure de capacité pour les grains qui contenait de 15 à 16 litres.

ÉMINEMENT, adv., par excellence, au plus haut point, au souverain degré.

ÉMINENCE, s. f., élévation de terrain, hauteur, monticule : *se poster sur une —*. || Grande supériorité, haut degré : l'— *de sa vertu est telle, qu'elle le met à l'abri des attaques de l'envie*. = Titre honorifique donné aux cardinaux : *son — le cardinal Antonelli*. = Anat., saillie : l'— *des os*.

ÉMINENT, E, adj., haut, élevé, qui domine. || *Occuper un poste —. Personnage —*, qui occupe une position élevée. = Excellent, supérieur : *un seigneur — en richesse, en puissance (Rac.)*

ÉMINENTISSIME, adj., très-éminent, qualification donnée aux cardinaux.

ÉMIR, s. m., mot arabe qui signifie commandant; titre de ceux qui descendent ou prétendent descendre de Mahomet : — *Al-Moumenin*, chef ou commandeur des croyants.

ÉMISNAIRE, s. m., agent que l'on envoie secrètement pour sonder les sentiments et les desseins, épier les actions et la contenance d'autrui, faire des propositions et des ouvertures, chercher à gagner les esprits, etc. : *canal —*, destiné, chez les Romains, à décharger les eaux d'un grand lac. V. **BOUC**.

§ **ÉMISSAIRE, ESPION**. L'*émissaire* est moins odieux que l'*espion*; il agit quelquefois ouvertement, ne cachant que ses intentions, et prépare le succès des affaires.

ÉMISSIF, IVE, adj., se dit de certains corps qui ont la faculté, la puissance d'émettre du calorique ou de la lumière : *pouvoir —*.

ÉMISSION, s. f., action par laquelle une chose est poussée, lancée au dehors : — *de voix*. — *sanguine*, saignée générale ou locale. = Action d'émettre, de mettre en circulation : — *d'une nouvelle monnaie, d'actions*. || — *des vœux*, prononciation solennelle des vœux.

EMMAGASINAGE, s. m., action d'emmagasiner.

EMMAGASINER, v. a., mettre en magasin.

EMMAILLOTTEMENT, s. m., action, manière d'emmailletter.

EMMAILLOTTER, v. a., envelopper de langes disposés par couches circulaires : — *un enfant*. || *Nymphes EMMAILLOTTÉES*, celles dont l'enveloppe laisse voir les diverses parties de l'insecte.

EMMANCHÈMENT, s. m., action d'emmancher. = Peint. et sculpt., manière dont les membres sont joints au tronc, dont les parties d'un membre tiennent les unes aux autres.

EMMANCHER, v. a., mettre un manche à : — *un couteau*. || *Le héros au long bec EMMANCHÉ d'un long cou (La F.)* *Affaire bien, mal EMMANCHÉE*, mise en train; fam. = S'—, v. pr., s'ajuster, s'arranger : *cela ne s'EMMANCHE pas ainsi (Ac.)*

EMMANCHEUR, s. m., celui qui emmanche.

EMMANCHURE, s. f., ouverture d'un habit, d'une robe, etc., pour y adapter les manches.

EMMANEQUINER, v. a., — *un arbre*, en mettre les racines, avec la terre qui y tient, dans un panier ou mannequin.

EMMANTELÉE, adj. f., *corneille —*, d'un plumage gris sous les ailes, et noir sous le ventre.

EMMANUEL LE FORTUNÉ, roi de Portugal, de 1495 à 1521, favorisa les expéditions maritimes. Sous lui Vasco de Gama parvint aux Indes; Alméida et Albuquerque y fondèrent la domination portugaise.

EMMARCHÈMENT, s. m., entaille pour recevoir les marches d'un escalier. = Disposition et largeur de ces marches.

EMMARINER, v. a., — *un navire*, le garnir de

monde et le mettre en état de naviger. || — *quelqu'un*, l'accoutumer à la mer.

EMMÊLER, v. a., brouiller, confondre, entortiller : — un *écheveau*, des *filets de pêche*.

EMMÉNAGEMENT, s. m., action de ranger des meubles dans un nouveau logement. = Compartiments et logements qu'on pratique dans l'intérieur d'un navire. = Syn. d'**AMÉNAGEMENT**.

EMMÉNAGER, v. n., mettre ses meubles en place dans un nouveau logement : — *quelqu'un*, faire son emménagement. || *Ce bâtiment est bien emménagé*, il est bien distribué intérieurement. = S'—, v. pr., même sens que l'actif : *les révolutionnaires enrichis commençaient à s'— dans les grands hôtels du faubourg Saint-Germain* (Chal.) = Monter son ménage, se fournir de meubles.

EMMENER, v. a., mener avec soi, du lieu où l'on est, en quelque autre lieu.

EMMENOTTER, v. a., mettre les menottes à : on *EMMENOTTA les prisonniers*.

EMMÉRAGE, s. m., action d'emmêtrer.

EMMÉTRER, v. a., ranger, disposer des matériaux pour qu'ils puissent être mesurés au mètre.

EMMEULAGE, s. m., action d'emmeuler.

EMMEULER, v. a., mettre en tas, en meules, les foins qui viennent d'être coupés.

EMMIELLE, **E**, adj., d'une douceur affectée : *paroles emmiellées*. *Lettre emmiellée* (Volt.)

EMMIELLER, v. a., enduire de miel : — *les bords d'un vase*. = Mettre du miel dans : — *du vin*. || *O muse, je t'invoque, emmielle-moi le bec* (Rég.)

EMMIELLURE, s. f., topique dont le miel fait la base, et qu'on applique quelquefois sur le pied d'un cheval pour adoucir ou détendre la corne.

EMMITOUFLER, v. a., envelopper quelqu'un de fourrures, de vêtements, pour le tenir chaudement. = S'—, v. pr. : *elle aime à s'—* (Ac.); fam.

EMMORTAISER, v. a., faire entrer dans une mortaise le bout d'une pièce de bois ou de métal.

EMMOTTE, **E**, adj., se dit des arbres dont la racine est entourée d'une motte de terre.

EMMUSELER, v. a., synonyme de **MUSELER**.

ÉMOI, s. m., émotion subite, vive inquiétude, grand trouble : *être tout en —*. *Mettre en —*.

ÉMOLLIENT, **E**, adj., qui a la propriété de relâcher et de ramollir les tissus vivants, sains ou malades. = **ÉMOLLIENT**, s. m., remède qui a cette propriété : *employer les ÉMOLLIENTS*.

ÉMOLUMENT, s. m., profit, avantage qu'on tire d'un emploi ou d'une charge, y compris le traitement, ou en sus du traitement; n'est guère usité qu'au pl. : *quelques ecclésiastiques ne s'ingèrent dans les ministères sacrés que selon la mesure des ÉMOLUMENTS qu'ils en peuvent retirer* (Bourd.)

ÉMONCTOIRE, s. m., nom vulgaire des organes de sécrétion excrémentielle.

ÉMONDAGE, s. m., action d'émonder.

ÉMONDER, v. a., couper, retrancher d'un arbre les branches nuisibles ou inutiles. = Nettoyer des grains. V. **ÉLAGUER**.

ÉMONDES, s. f. pl., branches superflues qu'on retranche des arbres en les émondant.

ÉMONDEUR, s. m., celui qui émonde. = Nom des instruments destinés à émonder.

ÉMOTION, s. f., agitation, trouble : *il n'a plus la fièvre, mais je lui trouve encore quelque —* (Ac.)

|| Trouble, agitation de l'âme : *sentir, éprouver de l'—*. *Cacher son —*. = Étonnement des esprits : *il est capable de recevoir sans — tout le pis qu'on lui*

puisse apprendre (Sév.). || Fermentation dans le peuple, légère émeute : *Calvin se vantait que son parti n'était pas seulement soupçonné d'avoir causé la moindre —* (Boss.)

ÉMOTIONNER, v. a., causer de l'émotion.

ÉMOTTAGE, s. m., action d'émotter.

ÉMOTTER, v. a. : — un *champ*, en briser les mottes avec la herse ou tout autre instrument.

ÉMOU, s. m., espèce de casoar dont la chair ressemble à celle du bœuf.

ÉMOUCHER, v. a., chasser les mouches de : — un *cheval*. — un *fleur*, en ôter le bouton. || — *les épaules*; fam., donner des coups de bâton. = S'—, v. pr., se débarrasser des mouches.

ÉMOUCHET, s. m., nom vulgaire de toutes les petites espèces du genre faucon.

ÉMOUCHETER, v. a., casser la pointe d'un instrument aigu.

ÉMOUCHETTE, s. f., réseau garni de petites cordes flottantes qui s'agitent au moindre mouvement du cheval et servent à l'émoucher.

ÉMOUCHEUR, s. m., celui qui chasse les mouches : *le fidèle — vous empoigne un pavé* (La F.)

ÉMOUCHOIR, s. m., queue de cheval, attachée à un manche pour émoucher.

ÉMOUDRE, v. a., aiguiser sur une meule. || *Se battre à fer ÉMOULU*, disputer, contester sans aucun ménagement. *Jeune homme frais ÉMOULU du collège*, qui en est sorti tout récemment. On dit aussi d'un homme tout rempli d'une matière qu'il vient d'approfondir *qu'il en est frais ÉMOULU*.

ÉMOULEUR, s. m., syn. de **RÉMOULEUR**.

ÉMOUSSER, v. a., rendre moins tranchant, moins aigu : — *le tranchant d'un sabre*, la *pointe d'une épée*. || Oter la vivacité, la force de : *l'habitude ÉMOUSSE le plaisir* (Ac.) *Je veux que mon goût ne soit jamais ÉMOUSSÉ par l'étude* (Volt.) = Oter la mousse : — *des arbres*. = S'—, v. pr., se dit au propre et au fig. : *gens dont jamais le cœur ni le fer ne s'ÉMOUSSE* (V. H.)

ÉMOUSTILLER, v. a., rendre plus vif, plus animé, plus gai; mettre en bonne humeur.

ÉMOUVANT, **E**, adj., qui émeut, qui attendrit : *scène ÉMOUVANTE*. *Spectacle —*.

ÉMOUVOIR, v. a. et irr., mettre en mouvement, exciter, agiter : *six chevaux attelés à ce fardeau pesant ont peine à l'— sur le pavé glissant* (Boil.) — *la bile*. *Le soleil ÉMEUT les vapeurs*. || — *la bile de quelqu'un*, exciter sa colère. = Exciter, soulever : *il ne faut que le moindre vent pour — les flots* (Ac.) || — *une sédition*, *une querelle*. *Il se fient pour avoir un sujet d'— le peuple et d'exciter une sédition* (La Roch.) || Causer du trouble dans l'âme, y exciter quelque mouvement, quelque passion : — *le cœur*, *la tendresse*, *la colère*, *la compassion*. *Malgré les transports dont mon âme est ÉMUE* (Rég.) = Toucher, attendrir : — un *spectateur*. *C'est un cœur dur et difficile à —*. *Elle suit l'— par ses larmes et ses prières* (Ac.) *J'ai été au sermon, mon cœur n'en a point été ÉMU* (Sév.) *Nul péril ne l'ÉMEUT* (Volt.), ne le fait trembler. = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif. = Se troubler : *parle sans l'—* (Corn.) = V. impers. : *il s'ÉMEUT une grande tempête*, *une querelle* (Ac.) V. **TOUCHER**.

EMPAILLAGE, s. m., synonyme de **TAXIDERMIE**.

EMPAILLEMENT, s. m., même sens que le précédent. = Action d'empailler les chaises.

EMPAILLER, v. a., garnir de paille : — *des chaises*. = Envelopper de paille : — *des meubles*,

des figuiers. — des animaux, remplir leur peau de paille ou d'autre matière pour les conserver.

EMPAILLEUR, EUSE, s., celui, celle qui empaille des oiseaux, des chaises, etc.

EMPALEMENT, s. m., action d'empaler; genre de supplice en usage chez les Turcs.

EMPALER, v. a., ficher un pal aigu dans le fondement d'un condamné.

EMPAN, s. m., espace compris entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt dans leur plus grand écart : *long de trois EMPANS*.

EMPANACHER, v. a., garnir d'un panache : *une tête EMPANACHÉE n'est pas petit embarras* (La F.)

EMPANNER, v. a., mettre en panne.

EMPANON, s. m., pièce qui, dans une charpente, fait l'office de chevron.

EMPAQUETER, v. a., mettre en paquet : — *des habits, des livres*. || Couvrir avec soin : *on lui EMPAQUETA la tête et les épaules*. = Entasser : *on nous a EMPAQUETÉS dix ensemble dans la voiture*; fam. = S'—, v. pr., s'envelopper : *s'— dans son manteau*. = S'entasser : *s'— dans une voiture*; fam.

EMPARENTER (S'), v. pr. V. S'APPARENTER.

EMPARER (S'), v. pr., se saisir, se rendre maître d'une chose, le plus souvent par force ou par adresse : — *d'une place forte, du trône, d'une idée, d'une invention, d'un héritage*. || — *de l'esprit de quelqu'un*, le dominer. — *de la conversation*, ne pas laisser les autres y prendre part. = Dominer, maîtriser : *de vos sens étonnés quel désordre s'EMPARÉ ?* (Rac.) *La peur s'EMPARA de lui*. = S'assimiler, en parlant des substances.

EMPASME, s. m., poudre parfumée pour masquer l'odeur de la transpiration.

EMPATEMENT, s. m., saillie ou plus grande épaisseur de bâtisse laissée sur les deux faces d'un mur à ses fondations; se dit aussi des pièces de bois qui servent de base à une grue.

EMPÂTEMENT, s. m., état de ce qui est empâté ou pâteux. = Action d'empâter un tableau; résultat de cette action. = Action d'empâter la volaille. = Chir., engorgement non inflammatoire qui tient de l'œdème.

EMPÂTER, v. a., couvrir, remplir de pâte : — *les mains, un moule*. = Rendre pâteux : *ce miel EMPÂTE la bouche*. = Engraisser avec de la pâte : — *une volaille*. — *un tableau*, le couvrir de couleurs solides et épaisses, se prend en bonne part.

EMPATTER, v. a., faire des empâtures. = Garnir de pattes un ouvrage de menuiserie.

EMPATTURE, s. f., assemblage bout à bout de deux pièces de bois au moyen de pattes ou tenons.

EMPAUMER, v. a., recevoir la balle et la renvoyer avec force. || — *quelqu'un*, se rendre maître de son esprit. — *une affaire*, la bien saisir, la bien prendre. — *la parole*, s'en emparer. — *la voie*, se dit des chiens qui, rencontrant la piste, la suivent et l'annoncent par leurs aboiements.

EMPAUMURE, s. f., partie du gant qui couvre la paume de la main. = Haut du bois du cerf et du chevreuil, terminé par plusieurs andouillers.

EMPEAU, s. m., enté en écorce.

EMPÊCHE, E, adj., gêné, embarrassé : — *de sa personne, de sa contenance*. *Mains EMPÊCHÉES*. *Faire l'—*, affecter l'embarras, la préoccupation que donnent de grandes affaires.

EMPÊCHEMENT, s. m., obstacle qui s'oppose à l'accomplissement de la volonté : *j'ai un — de langue* (Volt.) *Jésus-Christ ne peut souffrir qu'on forme*

le moindre — à ce que son père désire de lui (Bourd.) *Un — à l'œuvre de Dieu* (Boss.) V. DIFFICULTÉ.

EMPÊCHER, v. a., apporter de l'opposition, faire obstacle : — *un procès, un mariage, une injustice*. *Il s'agit moins de l'— de mourir que de le faire vivre* (J.-J.) *EMPÊCHEZ qu'elle ne se mêle d'aucune affaire* (Voll.) — *qu'un rival vous prévienne et vous brave* (Mol.) = S'—, v. pr., s'abstenir, se défendre : *le perfide, il n'a pu s'— de pâlir* (Rac.)

EMPÊDOCLE, philosophe, poète et médecin d'Agrigente, en Sicile, quitta sa patrie, en 405 av. J.-C., pour aller mourir dans le Péloponèse. On a prétendu qu'il s'était jeté dans le cratère de l'Etna.

EMPEIGNE, s. f., dessus du soulier.

EMPELLEMENT, s. m., vanne ou bonde qui retient l'eau d'un étang.

EMPELOTER, v. a., mettre en pelotes.

EMPELOTONNER, v. a., mettre en pelotons.

EMPENNELAGE (pronon. *empen...* dans ce mot et dans les deux suivants), s. m., assemblage de deux aneres mouillées, de grosseur inégale.

EMPENNELLE, s. f., la plus petite des deux aneres qui forment un empennelage.

EMPENNER, v. a., — *une flèche*, la garnir de plumes : *mortellement atteint d'une flèche EMPENNÉE* (La F.); peu us.

EMPEUREUR, s. m., chef, souverain d'un empire : *l'— des Français, de la Chine*. = Abs., se disait autrefois pour l'empereur d'Allemagne : *la France fit la paix avec l'—*. = Napoléon I^{er} : *quand l'— revint de l'île d'Elbe*. *Tombeau, cendres de l'—*.

EMPESE, s. m., action d'empeser; façon dont une chose est empesée.

EMPESE, E, adj., dont l'attitude est roide, l'air composé, les manières affectées; se dit aussi de l'air et des manières : *il a l'air EMPESÉ des pays d'où il vient* (J.-J.) *Style —*, d'une exactitude, d'un purisme pédantesque.

EMPESEUR, v. a., accommoder avec de l'empois : — *des chemises, le linge*. — *une voile*, la mouiller pour la rendre plus impénétrable au vent; vieux dans ce dernier sens.

EMPESEUR, EUSE, s., celui, celle qui empèse.

EMPESTER, v. a., répandre la peste dans : *un vaisseau EMPESTA la ville de Marseille*; peu us. || Infecter : *les cadavres restés sur le champ de bataille avaient EMPESTÉ l'air*. = Empuanter : *il EMPESTE tout le monde de son haleine*, et abs., *ce cadavre EMPESTE*, répand une odeur fétide. || *Les différentes sectes s'accusent d'avoir EMPESTÉ le monde de leurs hérésies* (Marm.) *Assis dans la chaire EMPESTÉE où le mensonge règne et répand son poison* (Rac.)

EMPÊTRER, v. a., embarrasser les pieds, les jambes de : — *un cheval*. || — *quelqu'un dans une mauvaise affaire*. *Pourquoi m'avez-vous EMPÊTRÉ de cet homme-là ?* (Ac.) *Avoir l'air EMPÊTRÉ*, avoir le maintien embarrassé, l'air gêné, maladroit. = S'—, v. pr., se dit au propre et au fig.⁴

EMPHASE, s. f., affectation outrée, exagération dans le discours, dans la voix, dans le geste : *entendre prononcer de médiocres vers avec toute l'— d'un mauvais poète* (La Br.) *Parler simplement et sans —*. *Il réprime des mots l'ambitieuse* — (Boil.)

EMPHATIQUE, adj., qui a de l'emphase : *ton, discours —*. *Supprimez ce titre —*, qui promet trop et qui ne tient rien (Volt.)

§ **EMPHATIQUE. AMPOULÉ, BOURSOUFLÉ, GUINDÉ**. Le style emphatique fait valoir plus qu'il ne faut les choses que l'on dit; le style ampoulé pèche par un excès d'ornements, par trop de mots pompeux ou magnifiques; le

style *boursoufflé* rebute par une redondance de mots vides de sens et d'idées; le style *guindé* sent la contrainte, manque de grâce et d'aisance.

EMPHATIQUEMENT, adv., avec ou par emphase.

EMPHRACTIQUE, ou **EMPLASTIQUE**, adj., qui est propre à servir d'emplâtre.

EMPHYSEMATEUX, **EUSE**, adj., affecté d'emphysème; qui a rapport à cette maladie.

EMPHYSEME, s. m., tuméfaction produite par l'infiltration de l'air ou de quelque fluide aëroforme dans le parenchyme d'un organe.

EMPHYTÉOSE, s. f., bail à longues années laissant à la charge du fermier les défrichements et autres travaux ayant pour but d'améliorer les fonds.

EMPHYTÉOTE, s., celui, celle qui prend une propriété à emphytéose.

EMPHYTÉOTIQUE, adj., qui appartient à l'emphytéose: *bail* —.

EMPIERREMENT, s. m., revêtement formé de pierres sèches qui servent à consolider des terres. = Lit de pierres disposées dans un encaissement pour former une chaussée.

EMPIERRER, v. a., — *une route*, la garnir de pierres pour l'entretenir.

EMPIÈTEMENT, s. m., action d'empiéter; résultat de cette action. || *Les empiètements de l'autorité supérieure*.

EMPIÉTER, v. a., usurper sur la propriété d'autrui: *il empiète tous les ans quelques sillons sur l'héritage de son voisin*, et abs., *vous avez empiété sur mon terrain. La rivière empiète tous les jours de ce côté*. || — *le pouvoir suprême* (Boss.); ne se dit plus guère dans ce sens. = S'arroger des droits qu'on n'a pas: *n'empieçons point sur l'horrible fonction des démons* (J.-J.)

EMPIFFRER, v. a., faire manger excessivement, rendre très-gras. = S'—, v. pr., se gorgier: *il s'est empieffré de viandes et de sucreries*. = Devenir trop gras; fam. et peu us. dans ce sens.

EMPILEMENT, s. m., action d'empiler.

EMPILER, v. a., mettre en pile.

EMPIRE, s. m., gouvernement dans lequel la souveraine puissance est réunie dans une seule personne qu'on appelle empereur; étendue des pays soumis à sa domination; peuples qui les habitent: *tout l'— a vingt fois conspiré contre nous* (Rac.) = Temps qu'a régné un empereur: *sous l'— d'Auguste*. Abs., *sous l'—, sous Napoléon I^{er}*. = État, qualité d'un empereur, d'un souverain puissant: *j'ai souhaité l'— et j'y suis parvenu* (Corn.) *Siège de l'—*, lieu où résidaient les empereurs, d'où émanaient les ordres de l'autorité souveraine. = Puissance politique, domination exercée par un peuple, par un État sur un ou plusieurs autres; *la France possédait autrefois dans l'Amérique septentrionale un vaste —* (Chat.) = Droit de commander, domination absolue: *un autre était chargé de l'— du monde* (Rac.) || *Songez-vous... que j'ai sur votre vie un — suprême?* (Id.) = Droit, pouvoir sur quelque chose: *Dieu a soumis à l'— de l'homme les animaux qui rampent sur la terre* (Mass.) || Ascendant que nous exerçons sur les autres ou sur nous-mêmes: *il semblait avoir perdu tout — sur sa passion* (M^{me} de Staël). = Ascendant, pouvoir, influence que les choses exercent sur nous: *l'— de la beauté est passager; mais celui de la vertu subsiste toujours* (St-Evr.) *Vos conseils sur mon cœur n'ont eu que trop d'—* (Rac.) = Monde, ensemble d'êtres, de phénomènes: *les productions de la nature active dans*

les deux empires de la vie et de la mort (Buff.) *L'— de Neptune*; poét., la mer. *Le Bas —* ou *l'— d'Orient*, l'empire grec de Constantinople. *Le Saint —*, l'empire d'Allemagne. V. **INFLUENCE**.

§ **EMPIRE, DOMINATION**. Le premier regarde plutôt le fond et le second la forme: l'empire est absolu et la domination hautaine.

EMPIRÉE, s. m. V. **EMPHYRÉE**.

EMPIRER, v. a., rendre pire: — *son mal, sa condition*. = V. n., devenir pire: *j'ai peur de mon état qui empire sans cesse* (J.-J.)

EMPIRIQUE, adj., *philosophie* —, qui n'admet que l'expérience comme source et fondement de nos connaissances. *Médecine* —, qui se guide d'après une expérience routinière. || Fourni par l'expérience: *idée* —; *connaissances empiriques*. = S. m., philosophe ou médecin empirique. = Charlatan.

EMPIRISME, s. m., système de philosophie ou de médecine fondé sur l'expérience, et qui ne tient pas compte des théories. = Pratique des charlatans.

EMPLACEMENT, s. m., position, place considérée comme propre à un établissement quelconque: *voilà un bel — pour bâtir une caserne*.

EMPLASTIQUE, adj. V. **EMPHRACTIQUE**.

EMPLÂTRE, s. m., médicament externe qui se ramollit par la chaleur, et adhère aux parties sur lesquelles on l'applique. || *Mettre un — à une affaire*; fam., réparer ce qu'il y a de mauvais, de défectueux. || Personne infirme ou qui n'a aucune rigueur de caractère; très-fam.

EMPLETTE, s. f., achat de quelque marchandise: *faire ses emplettes. J'ai mille — à faire* (Mont.) = Chose achetée: *voyez mon —*. V. **ACHAT**.

EMPLIR, v. a., rendre plein: — *un vase, un sac, un tonneau, une armoire*. || *De sa vaste folie — toute la terre* (Boil.) = S'—, v. pr., devenir plein.

EMPLOI, s. m., application d'une chose ou d'une personne à un usage: *on ne s'approprie les choses qu'on possède que par leur —* (J.-J.) = Occupation: *de régler ses désirs faisant tout son —* (La F.) *La charité, toujours agissante, sait bien trouver des emplois* (Boss.) = Charge, office: *il est plus facile de paraître digne des — qu'on n'a pas que de ceux que l'on exerce* (La Roch.) *Il n'est pas toujours bon d'avoir un haut —* (La F.) *Être sans —. Chercher de l'—*. = Rôles dont un acteur est spécialement chargé: *cet acteur a l'—, tient l'— des valets* (Ac.) *Chef d'—*, acteur qui joue en chef les rôles de son emploi. = Application qu'on fait d'une somme dans la recette ou dans la dépense; action d'en faire mention sur les registres: *double* —. V. **DOUBLE**.

§ **EMPLOI, MINISTÈRE, CHARGE, OFFICE, FONCTION**. L'emploi est l'application de l'activité à un genre quelconque d'occupation. Le ministère suppose un maître dont on est l'agent. La charge est un emploi public important qui oblige à porter le poids des affaires et à jouer un certain rôle. L'office est une charge subalterne ou peu importante. Fonction s'emploie le plus souvent au pl., et représente les actes, les opérations de ceux qui ont emploi, ministère, charge ou office.

EMPLOYÉ, s. m., celui qui a un emploi.

EMPLOYER, v. a., appliquer à un usage, à un service, à un but particulier: — *de l'étoffe, de l'argent, des remèdes. Mal — son temps. — ses trésors au salut public* (Flécl.) — *la fiction et le mensonge* (Id.) = Donner de l'emploi, de l'occupation à quelqu'un; le faire servir à un but quelconque: — *beaucoup d'ouvriers. — ses amis à obtenir des faveurs*. = S'—, v. pr., être d'usage, être employé. = S'occuper, s'appliquer: *je veux à le servir m'—*

tout entière (Rac.) S'— pour, agir pour : il s'est EMPLOYÉ pour lui obtenir cette charge V. USER.

EMPLUMÉ, E, adj., qui a des plumes.

EMPLUMER, v. a., — un *clavéin*, en garnir les marteaux de petits morceaux de plumes. || S'—, v. pr., s'enrichir; engraisser; pop.

EMPOCHER, v. a., mettre en poché avec empressément, avec avidité.

EMPOIGNER, v. a, prendre et serrer avec le poing. || Arrêter, saisir brutalement : EMPOIGNEZ cet homme-là. = S'—, v. pr., se saisir l'un l'autre pour se battre; se disputer; pop.

EMPOIS, s. m., colle d'amidon.

EMPOISONNEMENT, s. m., action d'empoisonner; résultat de cette action.

EMPOISONNER, v. a., faire prendre du poison dans l'intention de donner la mort : — un chien, un homme. *Britannicus est mort EMPOISONNÉ* (Rac.) || Faire manger quelque chose de fort mauvais : ce restaurateur nous EMPOISONNA; fam. = Infecter de poison : — les sources, ses armes. *Flèche EMPOISONNÉE*. || Remplir d'une odeur infecte : ce poisson est pourri; il EMPOISONNE. = Donner la mort, avoir des qualités vénéneuses : certains champignons EMPOISONNENT. || Corrompre l'esprit ou le cœur : ses maîtres avaient EMPOISONNÉ par la flatterie son beau naturel (Fén.) *Pallas de ses conseils EMPOISONNE sa mère* (Rac.) || Troubler, altérer, remplir d'ainertume : cette pensée n'est bonne qu'à — ma vie (Volt.) *Un je ne sais quel trouble EMPOISONNE mon âme* (Rac.) = Donner un tour malin, défavorable, odieux à ce que les autres ont fait ou dit : les médisants EMPOISONNENT tout (Ac.) = S'—, v. pr., prendre du poison; se faire mourir par le poison.

EMPOISONNEUR. **EUSE**, adj., celui, celle qui empoisonne. || Mauvais cuisinier, mauvais traiteur; pop. || Personne qui répand des doctrines immorales ou subversives de l'ordre social; vil flatteur. = Adj., qui corrompt l'esprit ou le cœur : de ce fatal honneur, hélas! vous ignorez le charme — (Rac.)

EMPOISSER, v. a., enduire de poix.

EMPOISSONNEMENT, s. m., action d'empoisonner : l'— des rivières.

EMPOISSONNER, v. a., peupler, garnir de poissons : — un étang, une rivière.

EMPORTÉ, E, adj., qui se laisse facilement aller à la colère : homme, caractère —. *Ils n'ont pas été vigoureux ni fiers, mais EMPORTÉS et méprisants* (Boss.) *Espirit —, fougueux. Paroles EMPORTÉES, violentes.* = S., *Rochebonne est un petit — qui ne peut rien souffrir* (Sév.)

§ **EMPORTÉ, VIOLENT**. Le premier s'emploie lorsqu'il ne s'agit que d'un ou de quelques accès de colère qui éclatent; le second implique un défaut permanent, une méchanceté qui peut se manifester à chaque instant.

EMPORTEMENT, s. m., mouvement violent, déréglé, causé par quelque passion; se prend quelquefois en bonne part : un — de valeur qui lui coûta la vie (Volt.) = Accès de colère. = Excès de débauche : l'— de la femme de *Tipthar s'est conservé jusqu'à nous* (Mass.) V. COLÈRE.

EMPORTE-PIÈCE, s. m., instrument pour découper. || Esprit satirique; fam.

EMPORTER, v. a., enlever, porter hors d'un lieu : — un malade, des meubles. = Porter d'un lieu dans un autre, porter avec soi : EMPORTEZ ce livre, vous le lirez à loisir. *Je n'EMPORTERAI pour mon voyage que très-peu de hardes* (Ac.) || — son secret dans la tombe. *N'EMPORTEZ pas l'opinion d'avoir*

rendu votre éloignement nécessaire (J.-J.) = Arracher, entraîner par force : le vent a EMPORTÉ mon chapeau. *Lancer un coup de fouet qui EMPORTE la pièce.* || — la pièce, railler, médire d'une manière cruelle. *Autant en EMPORTE le vent*; prov., se dit des promesses dont on n'attend rien, des menaces que l'on ne craint pas. *Que le diable vous EMPORTE!* fam., sorte de jurement qui marque le dépit, la mauvaise humeur contre quelqu'un. *Le diable m'EMPORTE si...*, sorte d'affirmation très-familière. *Il ne l'EMPORTERA pas en paradis*; fam., je saurai bien m'en venger. || Entraîner, attirer après soi par une suite nécessaire : chez les Grecs, la prise d'une ville EMPORTAIT son entière destruction (Mont.) || Tuer, détruire, faire cesser ou disparaître : le choléra EMPORTA beaucoup de monde. *Une douleur que le temps EMPORTE avec tout le reste* (Boss.) *Pallas n'EMPORTE pas tout l'appui d'Agrippine* (Rac.) = Faire réussir : — une affaire. = Se rendre maître de : — une ville, une redoute. = Gagner, obtenir : — les suffrages. || — la balance, déterminer la préférence. = Jeter dans quelque excès, dominer, entraîner : une chaleur guerrière EMPORTE loin du bord le bouillant Lesdiguière (Boil.) *Où m'EMPORTAIT une aveugle colère?* (Rac.) *Le cheval m'a EMPORTÉ plus loin que je ne voulais.* || L'—, exceller, prévaloir, avoir le dessus : à volume égal, l'or l'EMPORTE de beaucoup sur l'argent (Ac.) *De toutes les jouissances que peut éprouver un auteur, aucune ne peut l'— sur le plaisir d'écrire* (Fén.) *Le roi l'EMPORTAIT sur tous ses courtisans par la richesse de sa taille* (Volt.) = S'—, v. pr., être emporté. || Se fâcher violemment : ah! vous êtes dévot, et vous vous EMPORTEZ! (Mol.) = Ne pouvoir être retenu, gouverné : ce cheval s'EMPORTE. = Se livrer, s'abandonner à toute sa force, à son impétuosité.

§ **EMPORTER, ENTRAÎNER**. Pour emporter une chose, il faut l'avoir sur soi; pour l'entraîner, il faut la tirer après soi. Le second seul implique l'idée de résistance : tous se laissent ENTRAÎNER au torrent qui les EMPORTE (La Br.)

EMPOTAGE, s. m., action d'empoter.

EMPOTER, v. a., mettre en pot.

EMPOURPRER, v. a., colorer de pourpre : l'aube EMPOURPRAIT les bords de l'horizon (La F.)

EMPREINDRE, v. a. et irr., imprimer sur une chose l'image ou une trace profonde d'une autre chose : — une figure, des caractères. *Et de ses pieds on peut voir la poussière EMPREINTE encor sur le bandeau des rois* (Bér.) || *L'auguste majesté sur votre front EMPREINTE* (Rac.) || Graver, fixer d'une manière durable : l'idée de celui qui nous a créés est EMPREINTE profondément au dedans de nous (Boss.) = S'—, v. pr. : leurs pas s'étaient EMPREINTS sur la neige (Ac.) || *Nos habitudes morales s'EMPREIGNENT souvent sur notre visage.*

§ **EMPREINDRE, IMPRIMER**. On sait la différence des actions physiques exprimées par ces deux mots. Au fig., *empreindre* indique une action plus forte et plus durable que, celle d'imprimer.

EMPREINTE, s. f., action d'empreindre; résultat de cette action : l'— d'un sceau, d'une médaille, des pas sur la neige. || *Chacun met à ce qu'il fait l'— de son caractère* (Beaum.) l'— du doigt de Dieu. = Au pl., figures de végétaux ou d'animaux empreintes sur certaines pierres.

EMPRESSE, E, adj., qui se donne beaucoup de mouvement pour arriver à quelque but : avez-vous pris soin de faire parler les hommes les moins EMPRESSÉS à vous plaire? (Fén.) = Qui témoigne, qui annonce de l'empressement : zèle, air —. = Qui

cherche, par des soins et des prévenances, à se faire bien venir : *il paraît fort — auprès de vous.* = S. m., *faire l'—*, s'offrir à tout faire; ir.

EMPRESSEMENT, s. m., action de s'empresser; suite et manifestation du zèle : *il recueillait avec — ses discours ainsi que ses exemples* (Barth.) = Hâte : *le trop grand — que l'on a de s'acquitter d'une obligation est une espèce d'ingratitude* (La Roch.) = Soins pressés, bons offices : *je le vis redoubter d' — et de tendresse pour moi* (J.-J.)

EMPRESSER (S'), v. pr., agir avec un zèle actif; se donner beaucoup de mouvement pour arriver à un but : *tout ce qui l'approche s'intéresse à sa faiblesse et s'empresse à le secourir* (J.-J.) S' — *auprès de quelqu'un*, chercher à lui plaire. = Se hâter : — *de parler, de juger.* = Accourir en foule : s' — *aux autels de Baal* (Rac.)

EMPRISONNEMENT, s. m., action de jeter en prison; détention d'un prisonnier.

EMPRISONNER, v. a., mettre en prison : — *un voleur.* || Enfermer, enclorre, retenir : *les ondes, dans leur lit, étaient emprisonnées* (Rac.)

EMPRUNT, s. m., action d'emprunter; chose qu'on emprunte : *je loge en ville, et je vis d' —* (Reg.) || *Beauté, vertu d' —*, factice, dont on n'a que l'apparence; dans un sens analogue : *je n'ai jamais été gai que par —* (Volt.) *Se trouver à l' —*; fam., gêné, à l'étroit. = Passages, idées qu'un auteur prend dans l'ouvrage d'un autre pour le faire passer dans le sien : *faire aux Grecs de nombreux emprunts.* *Nous ne vivons que sur ces — qui sont devenus notre propre fonds* (Fén.)

EMPRUNTER, v. a., demander et recevoir un prêt : — *cent francs, un manteau.* = Abs., emprunter de l'argent : *on ne trouve rien à —* (Sév.) || Tիրer, recevoir : *dans expressive que les Espagnols ont empruntée des Maures* (Chat.) et par ext. : *je n'ai rien emprunté d'Horace* (Boil.) *Aimez donc la raison; que toujours vos écrits empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix* (Id.) *Charmes empruntés* (St-Evr.), *éclat emprunté* (Rac.), fournis par l'art. = Prendre, feindre : *l'orgueil emprunte les sentiments de la vertu* (Mass.) || *Avoir l'air emprunté*, gêné, embarrassé. = Avoir recours à : *et, pour venger un père, — d'autres bras* (Corn.) *Ne saurait-il rien voir qu'il n'emprunte vos yeux?* (Rac.)

EMPRUNTEUR, EUSE, s., celui, celle qui emprunte, qui a l'habitude d'emprunter.

EMPUANTIR, v. a., rendre puant, remplir d'une mauvaise odeur, infecter.

EMPUANTISSEMENT, s. m., état d'une chose qui s'empuantit.

EMPYÈME, s. m., amas de pus, de sang ou de sérosité situé dans la cavité des plèvres.

EMPYRÉE, s. m., nom donné par les anciens au plus haut des cieux. || Ciel.

EMPYREUMATIQUE, adj.; chim., qui tient de l'empyreume : *odeur, goût —*.

EMPYREUME, s. m., goût et odeur désagréable de certaines substances qui ont été soumises à l'action d'un feu violent.

EMS, bourg du duché de Nassau, célèbre par ses eaux thermales. = Fleuve d'Allemagne qui prend sa source près de Paderborn et se jette dans la mer du Nord.

ÉMULATEUR, TRICE, s. et adj., qui est animé du sentiment de l'émulation.

ÉMULATION, s. f., sentiment presque toujours louable qui nous pousse à égaier, à surpasser quelqu'un en quelque chose : l' — *est un aiguillon à la*

vertu (Fén.) *L'auteur d'Electre sait qu'il n'a fait naître en moi que de l' — et de l'amitié* (Volt.)

§ **ÉMULATION, JALOUSIE.** Le premier exprime la qualité, le second le défaut d'un même sentiment.

ÉMULE, s., concurrent, rival, compagnon; se dit de deux personnes ou de deux choses d'un mérite égal : *Louvois était l' — de Colbert* (St-S.) *Londres fut de tout temps l' — de Paris* (Volt.)

§ **ÉMULE, CONCURRENT, RIVAL.** Deux poètes, émules l'un de l'autre, deviennent concurrents un jour qu'ils se disputent le prix de leur art, et chacun alors relève le mérite de ses pièces et déprime celles de son rival (Barth.)

ÉMULGENT, E, adj., se dit des vaisseaux sanguins qui aboutissent aux reins et qui en sortent.

ÉMULSIF, IVE, adj., avec lequel on peut faire des émulsions. = S. m., un —.

ÉMULSION, s. f., préparation pharmaceutique liquide, faite avec de l'eau et du lait végétal.

ÉMULSIONNER, v. a., mêler avec une émulsion : — *une tisane, une potion.*

ÉMYDE, s. f., tortue d'eau douce.

EN, prép., marque un rapport entre une personne ou une chose et le lieu, le temps, le milieu où elle se trouve; synonyme de DANS, avec un sens plus vague, plus général : *être — prison, — hiver, — juteur.* = Dans l'espace de : — *trois jours.* = Pendant le cours de : — *1863.* = Se place devant les mots qui marquent la forme, l'état, la manière d'être : *vigue — fleur, portrait — pied, enfant — nourrice, ouvrier — blouse, écrire — prose;* la matière : *statue — marbre;* le motif, le but : *il a fait cela — vue de vous plaire, — considération de vos bienfaits;* la profession : *tourneur — bois, docteur — médecine;* le point de vue sous lequel on considère ce dont il s'agit : *vois-tu, je ne veux pas être un juge — peinture* (Rac.); les sentiments qu'on éprouve : *avoir — horreur, prendre — amitié.* = Comme, à la manière, à la façon de : *vivons — bons chrétiens* (Volt.) = Sert à former plusieurs locutions adverbiales : — *avant, — arrière, — dedans, — dehors, — haut, — travers, etc. — son nom,* de son chef, personnellement. = Se place devant le participe présent lorsqu'on veut exprimer le moment, la durée ou la manière d'être d'une action : *il l'a déclaré — mourant* (Ac.) *Scn mal va — augmentant, Il riait — me regardant* (Fén.)

EN, pro. rel., de là, de lui, d'elle, d'eux, d'elles, de cela : *il — vient. Il avait un ami, ils' — est fait un ennemi. Son mari — est jaloux, etc.;* se dit surtout des choses : *la fortune a son prix; l'imprudent — abuse, l'hypocrite — médit et l'homme homme — use* (Del.) *Il reste encore plus de fables à mettre — vers que je n' — ai mis* (La F.) = Il tient quelquefois la place d'une proposition tout entière : *il est parti sans que nous nous — apercevions* = Il remplace aussi les adj. possessifs *son, sa, ses, leur, leurs,* devant un nom de choses. V. SON. = Il s'emploie avec plusieurs verbes dont il change ou modifie la signification, et donne lieu à une foule de gallicismes : *j' — appelle à vous-même* (Chat.) *Il — tient, le bonhomme* (Mol.) *Il — coûte. Je ne sais où j' — suis* (Sév.) *Il m' — veut, etc.* = Il est souvent explétif : *je m' — tiens à cela* (Ac.)

ÉNALLAGE, s. f., figure de mots, sorte d'ellipse; ainsi dit le *venard, et flatteurs d'applaudir* (La F.), pour s'empresèrent d'applaudir, est une énallage.

ÉNAMOURER, v. a., rendre amoureux.

ÉNARTHROSE, s. f., articulation dans laquelle

la tête d'un os est reçue dans la cavité profonde d'un autre, et peut s'y mouvoir en tous sens.

ENCABLURE, s. f.; mar., distance de 120 brasses ou de 195 mètres.

ENCADREMENT, s. m., action d'encadrer; ce qui sert à encadrer : *faire, dorer un —*.

ENCADRER, v. a., placer dans un cadre : — *une estampe, un tableau*. || Border, entourer, de manière à faire ressortir la beauté : *un bandeau de cheveux noirs ENCADRAIT cette blanche figure* (Lamart.) = Insérer dans un ouvrage : *cette anecdote est fort intéressante, mais l'auteur l'a mal ENCADRÉE* (Ac.) — *un peloton*, le former de tous les officiers et sous-officiers nécessaires pour les manœuvres.

ENCAGER, v. a., mettre en cage.

ENCAISSAGE, s. m., action de mettre en caisse une plante, un arbuste.

ENCAISSE, s. f., somme qu'un établissement financier, qu'un négociant a dans sa caisse.

ENCAISSÉ, E, adj., resserré entre des bords escarpés : *rivière, vallée ENCAISSÉE*.

ENCAISSEMENT, s. m., action d'encaisser; ses effets : *l'— d'une pacotille, d'un oranger, d'une rivière*. — *artificiel*, endiguement.

ENCAISSER, v. a., mettre, placer dans une caisse, en caisse : — *des marchandises, des valeurs*. = Mettre dans une caisse remplie de terre : — *une plante*. — *une route*, en creuser profondément le parcours. — *une rivière*, la border de berges artificielles, la contenir par des digues.

ENCAN, s. m., vente publique à l'enchère : *l'empire, mis à l'— par l'armée, trouva un acheteur* (Boss.) || *Vendre, mettre à l'—*, trafiquer de.

ENCANAILLER, v. a., mettre avec la canaille, mêler la canaille à : *vous nous ENCANAILLEZ*. = S'—, v. pr., hanter la canaille.

ENCAPUCHONNER, v. a., couvrir d'un capuchon. = S'—, v. pr., se couvrir la tête d'un capuchon. || *Cheval ENCAPUCHONNÉ*, qui ramène la tête contre le poitrail.

ENCAQUER, v. a., mettre dans une caque : — *des harengs*. || Entasser dans une voiture; fam.

ENCAQUEUR, EUSE, s., celui, celle qui encaque des harengs.

ENCARTER, v. a.; impr., insérer un carton dans une feuille à l'endroit où il doit être.

ENCAS, s. m., ce qui peut servir, ce dont on se munit en prévision de certains événements.

ENCASTELER (S'), v. pr., avoir une encastelure.

ENCASTELURE, s. f., resserrement du sabot d'un cheval, et qui le fait boiter.

ENCATILLAGE, s. m., partie du vaisseau élevée au-dessus de la ligne d'eau.

ENCASTREMENT, s. m., action d'encastrer; résultat de cette action.

ENCASTRER, v. a., enchâsser, joindre deux pièces par le moyen d'une entaille : — *un tableau dans le lambris*.

ENCAUSTIQUE, s. f., sorte de peinture des anciens dont les couleurs étaient préparées avec de la cire. = Préparation de cire dont on imprègne le marbre d'une statue. = Préparation dont la cire fait la base, et dont on enduit les meubles, les parquets. = Adj., *préparation* —.

ENCAVEMENT, s. m., action d'encaver.

ENCAVER, v. a., mettre en cave : — *du vin*.

ENCEINDRE, v. a., entourer comme d'une ceinture : — *une ville de fossés, de palissades*.

ENCEINTE, adj. f., femme —, grosse : — *de son premier enfant*.

ENCEINTE, s. f., barrière circulaire qui forme clôture autour d'un vaste espace : — *de murs, de fossés. L'— d'une ville*. = Espace ainsi enclos : *disposer une — pour les courses*. = Ensemble de fortifications qui entourent une place forte. = Salle plus ou moins vaste dans l'intérieur d'un édifice : *l'— d'un tribunal. Pénétrer dans l'— du Sénat*. = Endroit qu'on entoure de filets ou de chasseurs pour y prendre ou pour y tuer du gibier.

§ **ENCEINTE, ENCLOS**. Le second ne s'emploie que pour des objets peu considérables; ainsi, les villes ont des *enceintes*, et les champs des *enclos*.

ENCENS, s. m., substance résineuse et aromatique que l'on brûle dans les cérémonies du culte. || *Brûler de l'— devant, donner de l'— à, aduler, flagorner*. || Louange, flatterie : *il a reçu l'— de mille auteurs* (Boil.) *Renoncer aux douceurs des —* (Mol.)

ENCENSEMENT, s. m., action d'encenser.

ENCENSER, v. a., agiter l'encensoir devant : — *l'autel, le clergé*. || Honorer, rendre un culte à : *Vous vous a-t-elle forcé d'— ses autels?* (Rac.) — *la beauté*. || Flatter, louer avec excès : *donner dans les maximes des hommes et — leurs défauts* (Mol.)

ENCENSEUR, s. m., louangeur, flatteur.

ENCENSOIR, s. m., cassolette, suspendue à des chaînes, dans laquelle on brûle de l'encens. || Sacerdote, pontificat : *quand j'osai contre lui disputer l'—* (Rac.) *Toucher à l'—, empôcher sur le pouvoir spirituel*. || *Donner de l'—, un coup d'—, flatter. Donner de l'— au travers du visage; casser le nez à coups d'—, donner en face des louanges exagérées*. = — ou *autel*, petite constellation australe.

ENCÉPHALE, s. m., masse nerveuse contenue dans le crâne.

ENCÉPHALIQUE, adj., qui a rapport, qui appartient à l'encéphale.

ENCÉPHALITE, s. f., inflammation du cerveau.

ENCÉPHALOCELE, s. f., hernie du cerveau.

ENCÉPHALOÏDE, s. m., matière d'un blanc laiteux qui forme les tumeurs appelées cancéreuses.

ENCHAÎNEMENT, s. m., suite, liaison, connexion entre des choses qui dépendent les unes des autres : *ce ne fut qu'un — de fêtes, de plaisirs* (Volt.) — *fatal d'événements* (Mass.), et abs. : *par quel — le ciel a-t-il conduit ce grand événement?* (Rac.) — *de passions agréablement exprimées* (Fléché.)

ENCHAÎNER, v. a., attacher avec une chaîne : — *un chien, un ours, un fou, des forçats, un captif*. || *Les malheurs sont souvent ENCHAÎNÉS l'un à l'autre* (Rac.) || *Subjuguer, réduire par la force; on n'ENCHAÎNE pas les bras de vingt millions d'hommes en ENCHAÎNANT leur pensée* (La H.) = Arrêter, contenir : *un obstacle ENCHAÎNA pendant quelque temps la valeur du général* (Volt.) = Rattacher à, subordonner, concilier : *avec la rime — la raison* (Boil.) = Attacher, captiver : — *les cœurs*. — *la victoire à son char*, être toujours vainqueur. = Refroidir, glacer : *l'hiver.., n'ENCHAÎNE plus les cœurs des paisibles ruisseau* (J.-B. R.) *La surprise ENCHAÎNE ses sens* (Id.) = S'—, v. pr. : *les prospérités s'ENCHAÎNENT comme les revers* (Chat.)

ENCHAÎNURE, s. f., ensemble d'objets formant une chaîne; peu us.

ENCHANTELER, v. a., — *du bois*, le mettre dans le chantier. — *un tonneau*, le placer sur deux trains ou pièces de bois.

ENCHANTEMENT, s. m., paroles, opérations

prétendues magiques ; effet qu'elles produisent : *formule d'—*. *Briser un —*. || *Cela s'est fait comme par —*, avec une promptitude et une facilité merveilleuses. = Chose merveilleuse et surprenante : *cette fête était fort belle, c'était une succession d'ENCHANTEMENTS*. = État voluptueux des sens, de l'esprit ou de l'âme : *les pavots, que le sommeil répand sur la terre, tiennent toute la nature dans un doux —* (Fén.) *Les — des sens, de l'amour, de la poésie*. = Satisfaction, joie très-vive : *il faut que je vous fasse part de l'— où je suis* (Volt.) **V. MAGIE**.

ENCHANTER, v. a., charmer, ensorceler au moyen d'opérations prétendues magiques : — *les hommes, les animaux. Forêt ENCHANTÉE*. || Captiver, séduire : *les paroles flatteuses ENCHANTAIENT son cœur* (Fén.) **ENCHANTÉS par leurs passions** (Boss.) = Causer un vif plaisir, ravir en admiration : *cette musique m'a ENCHANTÉ. Parcourir des lieux ENCHANTÉS*, et par exagération : *je suis ENCHANTÉ de vous voir en bonne santé*. = Faire oublier : *un baume qui adoucit tous les maux, un charme qui les ENCHANTE* (Boss.) **V. CHARMER**.

ENCHANTEUR, **TERESSE**, s. et adj., celui, celle qui opère des enchantements : **L'ENCHANTERESSE Circé**. || Qui sait charmer, séduire : *défiiez-vous de lui, c'est un —* (Ac.) *Regard, spectacle, discours —*.

ENCHAPERONNER, v. a., — *un oiseau de proie*, lui couvrir la tête d'un chaperon. = S'—, v. pr., se couvrir la tête d'un chaperon.

ENCHASSER, v. a., mettre dans une chasse : — *des reliques ; peu us.* || Fixer, incruster quelque chose dans du bois, de la pierre, de l'or, etc. : — *un diamant*. || Se dit de ce qui est naturellement fixé quelque part : *la graine de l'orme est ENCHASSÉE au milieu d'une foliole ovale* (B. de St-P.) = Placer : — *un passage dans un discours* (Ac.) = S'—, v. pr., être enchassé.

ENCHASSURE, s. f., action d'enchasser ; ses effets ; ne se dit qu'au propre.

ENCHAUSSER, v. a., — *des légumes*, les couvrir de paille ou de fumier pour les faire blanchir ou les préserver de la gelée.

ENCHÈRE, s. f., offre d'un prix supérieur, soit à la mise à prix, soit au prix déjà offert par quelqu'un pour une chose qui est adjugée au plus offrant : *courir une —. Mettre aux ENCHÈRES*. || *Mettre à l'— les honneurs, les emplois, les accorder à celui qui donne le plus pour les obtenir ; on dit de même d'un homme disposé à sacrifier ses principes, son talent, ses opinions à quelque intérêt : sa conscience est à l'—. Il est à l'—. Folle —*, celle aux conditions de laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire. || *Payer la folle —* ; prov., porter la peine de son imprudence, de sa témérité.

ENCHÉRIR, v. a., mettre enchère sur : — *une terre, une maison*. || Élever le prix d'une marchandise : *les bouchers ont ENCHÉRÉ la viande*. = V. n., devenir plus cher : *les blés ont fort ENCHÉRÉ, sont fort ENCHÉRIS*. || Ajouter à ce qu'un autre a fait ou dit, le surpasser en bien ou en mal ; — *sur l'éloquence des anciens* (Ac.) *Il ENCHÉRIT sur l'avarice de son père*, et abs. : *Phèdre ENCHÉRIT souvent par un motif de gloire* (La F.) *Ce mot ENCHÉRIT sur tel autre*, il ajoute à l'idée que tel autre exprime.

ENCHÉRISSEMENT, s. m., élévation de prix : *une mauvaise récolte amène l'— des blés*.

ENCHÉRISSEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui met une enchère. **Fol —**, qui fait une folle enchère.

ENCHEVAUCHURE, s. f., jonction de deux

pièces qui se recouvrent en partie, comme les tuiles.

ENCHEVÈTREMMENT, s. m., action d'enchevêtrer ; effet de cette action. || *L'— des idées*.

ENCHEVÊTRER, v. a., mettre un licou ; peu us. = S'—, v. pr., se dit d'un cheval qui se prend la jambe dans la longe de son licou. || S'engager dans une affaire, dans un raisonnement dont on a peine à se tirer : *l'orateur s'ENCHEVÊTRA dans une période interminable. Phrase ENCHEVÊTRÉE*, embrouillée.

ENCHEVÊTRURE, s. f., assemblage de solives à l'endroit où l'on veut faire passer des tuyaux ou placer un foyer. = Blessure que se fait parfois un cheval en s'enchevêtrant.

ENCHIFFRÈMEMENT, s. m., embarras dans le nez causé par un rhume de cerveau.

ENCHIFFRENER, v. a., causer un enchiffrement. = S'—, v. pr., attraper un enchiffrement.

ENCHIRIDIION (pron. ki dans ce mot et dans le suiv., qui sont tirés du grec), s. m., syn. de MANUEL.

ENCHYMOSE, s. f., afflux subit de sang dans les vaisseaux cutanés de certaines parties.

ENCLAVE, s. f., terrain enclavé dans un autre, sans en être une dépendance. = Territoire qui n'appartient pas au souverain du pays : *le comtat Venaisin était une des ENCLAVES de la France* (Ac.)

ENCLAVEMENT, s. m., état d'une terre enclavée.

ENCLAVER, v. a., enfermer, enclore un terrain, un territoire dans un autre : *une province ENCLAVÉE dans un royaume voisin perd bientôt sa physionomie nationale* (Mirab.), et par ext. : *ces tribus indiennes ENCLAVÉES dans les défrichements des blancs* (Chât.) = Arrêter, fixer avec une pièce de bois ou avec des boulons de fer. = S'—, v. pr., *cette pièce de terre s'ENCLAVE dans mon domaine*, elle y avance.

ENCLIN, E, adj., porté de son naturel à quelque chose : — *à médire, à l'invroquerie. Plus — à blâmer que savant à bien faire* (Boil.)

ENCLIQUETAGE, s. m., ce qui sert dans les machines à empêcher la rétrogradation de la puissance ou de la résistance.

ENCLIQUETER, v. a., arrêter au moyen d'un encliquetage.

ENCLITIQUE, s. f. ; gramm., se dit de certains mots qui s'appuient sur le mot précédent, et semblent parfois ne faire qu'un avec lui, comme *je dans aimé-je, ce dans est-ce*.

ENCLORE, v. a. et irr., fermer d'une clôture ; enfermer dans un clos : — *un verger*. || *Et je porte à manger à ceux qu'ENCLOÛT la tombe noire* (La F.)

§ **ENCLORE**, **ENFERMER**. Le premier se dit seul ; le second a besoin d'un déterminatif pour présenter un sens complet. En outre, on *enclôt* pour toujours, on *n'enferme* que pour un temps. Enfin, on *enclôt* pour empêcher l'accès ou l'entrée ; on *enferme* souvent pour empêcher la sortie.

ENCLOS, s. m., espace enfermé dans une enceinte de murs, de haies, etc. : *renfermer dans l'—*. = L'enceinte même : *réparer son —*. **V. ENCEINTE**.

ENCLOUAGE, s. m., action d'enclouer un canon.

ENCLOUER, v. a., — *un cheval*, le piquer jusqu'au vif en le ferrant. — *un canon*, enfoncer un clou dans la lumière pour l'empêcher de servir. = S'—, v. pr., se dit du cheval qui se blesse au pied en marchant sur un clou, sur du verre.

ENCLOURE, s. f., incommodité d'un cheval encloué. || Difficulté, empêchement résidant en un point qu'il s'agit de connaître : *de l'argent, dites-vous ? ah ! voilà l'— ! c'est là le nœud secret de toute l'aventure* (Mol.) *J'ai découvert l'—*.

ENCLOUME, s. f., masse de fer sur laquelle on bat

les métaux : *battre, frapper sur l'—*. || *Remettre un ouvrage sur l'—*, y travailler de nouveau afin de le rendre meilleur. *Être entre l'— et le marteau*, entre deux partis contraires, entre deux maux également fâcheux. *Il faut être — ou marteau*, faire du mal ou en souffrir. *Mieux vaut être marteau qu'—*, mieux vaut battre que d'être battu. = Osselet de l'oreille interne.

ENCLUMEAU, s. m., enclume portative.

ENCOCHE, s. f., entaille sur le pêne d'une serrure ou sur la taille du boulanger.

ENCOCHER, v. a., faire une ou plusieurs encoches sur : — *la taille*. = Mettre la corde d'un arc dans la coche d'une flèche.

ENCOFFRER, v. a., enfermer dans un coffre par avarice ou par friponnerie; fam.

ENCOIGNURE ou **ENCOGNURE**, s. f., angle, coin formé par la jonction de deux murs. || Petit meuble qu'on y place.

ENCOLLAGE, s. m., action d'encoller; effet de cette action. = Préparation pour encoller.

ENCOLLER, v. a., étendre un apprêt de colle ou de gomme sur un bois, sur une étoffe.

ENCOLURE, s. f., partie du cheval qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules ou au poitrail : *deux bons chevaux de pareille* — (Boil.) || Dégagement de l'habit autour du cou. = Air, apparence, dehors : *il a l'— d'un mauvais sujet*; fam.

ENCOMBRE, s. m., obstacle, accident; vieux et fam. : *arriver sans — à la ville* (La F.)

ENCOMBREMENT, s. m., action d'encombrer; embarras causé par ce qui encombre.

ENCOMBRER, v. a., obstruer, embarrasser : *le paquebot sur lequel je m'embarquai était encombré de familles émigrées* (Chat.) *La foule encombre les rues*. = S'—, v. pr., être encombré.

ENCONTRE (À L') loc. prép., contre. || *Aller à l'— de*, mettre obstacle à, refuser. = *Aller à l'—*, s'opposer. *Dire à l'—*, répliquer.

ENCOUBLEMENT, s. m., saillie au delà du plan vertical d'un mur, soutenue par des consoles, des corbeaux ou un segment de voûte.

ENCORE, adv. de temps, exprime que l'action continue : *il vit, il vécut, il vivait, il vivra* —. || De nouveau : *à de nouveaux mépris l'encourager* — (Rac.) = Avec ne... pas ou ne... point, il marque le retard, le délai, le non accomplissement : *il n'est pas venu —. Il n'est pas — jour. Il n'est pas — en âge de se marier*. = Outre cela, de plus : *il faut savoir — et converser et vivre* (Boil.) = Airt quelquefois à donner plus de force au comparatif : *Dieu vous élèvera — plus haut que vos ancêtres* (Mass.) = Précédé de mais, il est opposé à non-seulement. — si, du moins si : *ENCOR si tes exploits, moins grands et moins rapides* (Boil.); il est permis en poésie de supprimer l'e final. — que, loc. conj., bien que, quoique; gouverne le subj. — que les rois de Thèbes fussent les plus puissants de tous les rois d'Égypte (Boss.)

ENCORNÉ, E, adj. qui a, qui porte des cornes : *son ami bouc, des plus haut encornés* (La F.) *Javart —*, qui vient sous la corne du cheval.

ENCOUBERT, s. m., espèce de tatou, mammifère craintif et nocturne qu'on trouve au Paraguay.

ENCOURAGEANT, E, adj., propre à encourager : *éloge* —. *Cela n'est guère* —.

ENCOURAGEMENT, s. m., action d'encourager; ce qui encourage ou sert à encourager.

ENCOURAGER, v. a., exciter, ranimer le courage, l'assurance, la fermeté : *il faut — la faiblesse* (Boss.) — *à souffrir, à bien faire*. || Favoriser les pro-

grès, le développement de : — *le commerce, l'industrie, les arts, la vertu*. || Exciter, pousser à : — *le crime, le vice, la révolte*. V. EXCITER.

ENCOURIR, v. a., attirer sur soi, s'exposer à : *rien ne m'a plus affligé que d'avoir ENCOURU sa disgrâce* (J.-J.) — *une amende, la honte*. = S'—, v. pr., employé par La Fontaine dans le sens de courir en toute hâte vers.

ENCRASSER, v. a., rendre crasseux, remplir de crasse. = V. n., devenir crasseux. = S'—, v. pr., être encrassé. || S'avilir, dégénérer; triv.

ENCRE, s. f., liquide ordinairement noire dont on se sert pour écrire. || *Bouteille à l'—*, affaire obscure, embrouillée; intrigue. V. ÉCRIME. — *de Chine*, encre que l'on vend à l'état solide et dont on se sert pour le lavis.

ENCRER, v. a.; impr., charger, enduire d'encre. = V. n., prendre l'encre.

ENCRIER, s. m., petit vase où l'on met de l'encre, pour en prendre ensuite avec la plume. = Sorte de réservoir, fixé à l'un des côtés d'une table carrée, dans lequel les imprimeurs prennent l'encre qu'ils étendent sur la forme.

ENCROÛÉ, E, adj., se dit d'un arbre qui, en tombant, lorsqu'on l'abat, s'est embarrassé dans les branches d'un autre arbre.

ENCROÛTER, v. a., couvrir d'un enduit. || *L'air pédant dont il est ENCROÛTÉ* (Volt.) = S'—, v. pr., se couvrir d'une croûte dure. || Devenir stupide.

ENCULASSER, v. a., placer la culasse au canon d'une arme à feu.

ENCUIVER, v. a., mettre dans la cuve ou dans le cuvier : — *la vendange, le linge*.

ENCYCLIQUE, adj. : *lettre —*, lettre circulaire que le pape envoie à tous les évêques de la chrétienté. = S. f., *l'— de Pie IX*.

ENCYCLOPÉDIE, s. f., ensemble de connaissances humaines systématiquement coordonnées. = Ouvrage où l'on traite de toutes les sciences et de tous les arts, méthodiquement ou par ordre alphabétique : *l'— des gens du monde*. — *des sciences médicales*, et abs. : *l'—*, celle que Diderot et d'Alembert publièrent de 1751 à 1777 : *l'— est un habit d'Arlequin où il y a quelques morceaux de bonne étoffe et trop de haillons* (Volt.) || Personne qui possède des connaissances universelles : *cet homme-là est une véritable —*; *sa tête est une —*.

ENCYCLOPÉDIQUE, adj., qui comprend, qui embrasse toutes les sciences : *revue —*. || Qui concerne l'Encyclopédie du XVIII^e siècle : *l'école —*. *Avoir une tête —*, posséder de grandes connaissances en tout genre.

ENCYCLOPÉDISTE, s. m., auteur d'une encyclopédie. = Se dit surtout de ceux qui collaborèrent à l'Encyclopédie du XVIII^e siècle.

ENDEMIQUE, adj., se dit des maladies qui sont propres à un peuple, à une nation, à un pays.

ENDENTÈMENT, s. m., action d'endenter.

ENDEENTER, v. a., mettre des dents à une roue ou à quelque autre machine. || *Avoir une bouche bien ENDENTÉE*, garnie de dents : *chiens, chevaux et valets, tous gens bien ENDENTÉS* (La F.)

ENDETTER, v. a., charger de dettes, engager dans les dettes. = S'—, v. pr., faire des dettes.

ENDEVÉ, E, adj., mutin, obstiné; pop. = S. : *c'est un —*; fam. et peu us.

ENDEVER, v. n., avoir un grand désir de quelque chose. *Faire —*, faire enrager : *ne faites amais ce qu'on appelle — les enfants* (J.-J.); fam.

ENDIABLE, E, adj., furieux, enragé, qui semble possédé du diable; fam. *Chemin* —, très-mauvais.

ENDIABLER, v. n., se donner au diable, enrager. *Faire* — *quelqu'un*, le tourmenter à plaisir.

ENDIGUEMENT, s. m., action d'endiguer : *travaux d'* —. || Ensemble de digues.

ENDIGUER, v. a., contenir un cours d'eau à l'aide d'une ou de plusieurs digues.

ENDIMANCHER, v. a., vêtir quelqu'un de ses plus beaux habits. = S' —, v. pr., mettre ses plus beaux habits. *Avoir l'air ENDIMANCHÉ*, paraître gauche dans une toilette de mauvais goût.

ENDIVE, s. f., espèce de chicorée à feuilles frisées que l'on mange en salade.

ENDOCTRINER, v. a., enseigner à quelqu'un une doctrine quelconque : *plus il n'ENDOCTRINAIT, plus je devenais incrédule* (Volt.); peu us. || Faire la leçon à : *nous l'avons ENDOCTRINÉ*.

ENDOGENE, adj. et s., se dit des plantes dont les faisceaux fibreux se forment à l'intérieur de la tige et dont l'embryon est monocotylédoné.

ENDOLORI, E, adj., où l'on ressent quelque douleur; rendu très-sensible par la douleur : *bras* —. *Leurs mains délicates et tendres savent toucher plus mollement ses membres ENDOLORIS* (J.-J.)

ENDOLORIR, v. a., rendre endolori.

ENDOMMAGER, v. a., causer du dommage à quelque chose : *la pluie ENDOMMAGE les moissons. Mon royaume est encore en son entier, lequel, pour ma délivrance, je ne veux* — (François 1er). = S' —, v. pr., éprouver quelque dommage.

ENDORMANT, E, adj., qui endort, ennuyeux : *poudre ENDORMANTE* (La F.) *Livre* —; sermon —.

ENDORMEUR, EUSE, s., celui, celle qui endort les autres. || Flatteur, enjôleur.

ENDORMIR, v. a., faire dormir : *bercer un enfant pour l'* —. || Provoquer le sommeil par la fatigue ou l'ennui : *je vous ENDORMIRAI quelque jour des affaires de cette province* (Sév.) *Faire l'ENDORMI*, faire semblant de dormir, d'être engourdi. = Apaiser, engourdir : — *la douleur, le bras, la jambe*. || *Vous avez des paroles magiques qui ENDORMENT toutes les douleurs* (Chat.) = Amuser de manière à empêcher d'agir : *cette incertitude ENDORT elle-même notre vigilance* (Volt.) *Avoir l'air ENDORMI*, lent, paresseux, sans vivacité. = S' —, v. pr., commencer à dormir. || S' — *du sommeil du juste*, mourir en état de grâce. = Manquer d'activité, de vigilance : *il... s'ENDORT dans une tâche et molle oisiveté* (Boil.) — *dans le vice, dans les plaisirs, y croupir*. = S'apaiser : *le remords s'endort durant un destin prospère, et s'agitrit dans l'adversité* (J.-J.)

ENDOS, s. m., synonyme d'ENDOSSEMENT.

ENDOSMOSE, s. f., le plus fort des deux courants qui s'établissent entre deux liquides de densité différente et séparés par une cloison.

ENDOSSE, s. f., peine, embarras, responsabilité; très-fam. : *avoir l'* — *d'un procès*.

ENDOSSEMENT, s. m., ce qu'on écrit au dos d'un acte; se dit surtout de l'ordre qu'on écrit au dos d'un effet de commerce pour en transférer la propriété à quelqu'un.

ENDOSSER, v. a., placer sur son dos; revêtir : — *la soutane*; fam. || — *un billet*, mettre au dos l'ordre de le payer à un autre. = Prendre sur soi : — *la responsabilité de ses actions, de ses idées. Je ne prétends pas — les passages que j'emprunte*.

ENDOSSEUR, s. m., celui qui endosse un billet, une lettre de change.

ENDROIT, s. m., lieu, place, partie déterminée d'un espace : *la ville a des ENDROITS faibles et mal fortifiés* (La Br.) || *Dans un — de l'âme si profond et si retiré, que les sens n'en soupçonnent rien* (Boss.) = Partie, passage d'une œuvre d'esprit : *cet — là me fait pleurer* (Sév.) = Le beau côté d'une étoffe : *l'* — *et l'envers*. || *Se montrer par son mauvais —*. = Point, côté : *toujours, par quelque —, fourbes se laissent prendre* (La F.) || — *faible*, ce à quoi on est le plus disposé à céder. = *sensible*, ce qui intéresse le plus. = Lieu natal : *de quel — êtes-vous?* || *Il est bien de son —*, il a conservé les préjugés, les manières de son village. *A l'* — *de*, à l'égard de, envers, relativement à; peu us. et fam. V. LIEU.

ENDUIRE, v. a., couvrir d'un enduit : — *un vaisseau de goudron*. = S' —, v. pr., être couvert se couvrir d'un enduit.

ENDUIT, s. m., substance molle, pâteuse ou liquide qu'on étend sur la surface d'un corps : — *de plâtre, de mortier, de goudron*. = Revêtement d'un ouvrage de maçonnerie au moyen d'un enduit.

ENDURANT, E, adj., qui souffre ou supporte avec douceur le mal que lui font les autres : *pour parvenir, il faut être — et insensible aux outrages* (La H.) V. PATIENT.

ENDURCIR, v. a., rendre dur; rendre fort, robuste : *le grand air ENDURCIT certaines pierres; le travail ENDURCIT le corps* (Ac.) || Rendre insensible, impitoyable; rendre ferme, opiniâtre : *les richesses ENDURCISSENT le cœur* (Fléch.) *Un tyran dans le crime ENDURCI* (Rac.) = Habituer à : *les travaux rustiques les ont d'avance ENDURCIS à la guerre* (J.-J.) = Dans le langage de l'Écriture, abandonner à ses égarements : *Dieu avait ENDURCI le cœur de Pharaon* (Ac.) = S' —, v. pr., devenir dur. || S'accoutumer à ce qui est fatigant, pénible : *s' — au travail, à la douleur*. = Devenir insensible, opiniâtre : *empêcher son cœur de s' — aux malheurs d'autrui* (J.-J.) S' — *contre les cris de sa conscience* (Mass.) S' — *dans le crime, dans le vice*, en contracter l'habitude.

ENDURCISSEMENT, s. m., état de ce qui devient ou de ce qui est devenu dur. || Opiniâtreté d'une âme dans le mal : *l'* — *au péché* (Mol.)

ENDURER, v. a., souffrir, supporter avec patience et soumission : *j'ENDURAI patiemment ses dédains* (J.-J.) — *un affront* (Mol.) *Tout ce que la patience des martyrs a été capable d'* — (Bourd.) Abs., *ce Jésus, ce divin Sauveur, n'a vécu que pour* — (Boss.) = Permettre : *n'ENDUREZ pas que...* (Ac.)

ÉNÉE, fils de Vénus et d'Anchise, prince troyen que Virgile a célébré dans son *Énéide*.

ÉNERGIE, s. f., force agissante, vigoureuse : *l'* — *d'un remède*. || Grande force d'âme : *les passions fortes déployaient toute leur —* (Barth.) = Grande force dans l'expression de la pensée : *l'* — *du style est égale à la force de l'expression* (La H.)

ÉNERGIQUE, adj., qui a de l'énergie : *homme, âme, conduite* —. *Langage* —.

ÉNERGIQUEMENT, adv., avec énergie.

ÉNERGUMÈNE, s.; théol., possédé du démon. || Celui ou celle qui manifeste son enthousiasme par des gestes, des discours exaltés.

ÉNERVANT, E, adj., propre à énerver.

ÉNERVER, v. a., faire perdre la force, la vigueur : *le luxe fait plus que d'* — *les corps, il amoilit et corrompt les âmes* (Marm.) *O dieux! rendez la force à ces bras ÉNERVÉS* (Volt.) || — *la justice* (Fén.) — *la discipline* (J.-J.) *Les profusions ÉNERVÈRENT son*

autorité (Volt.) — *le style, la religion, le courage.* — S'—, v. pr., s'amollir; perdre de son énergie: *les nations se sont ÉNERVÉES* (Rayn.) V. AFFAIBLIR.

ENFAÏTEAU, s. m.; tuile creuse qui recouvre le faite d'une maison.

ENFAÏTEMENT, s. m., garniture de plomb sur le faite des maisons couvertes d'ardoises.

ENFAÏTER, v. a., couvrir le faite d'une maison avec de la tuile, du zinc ou du plomb.

ENFANCE, s. f., premier âge de la vie humaine, depuis la naissance jusqu'à l'adolescence: *dès mon —. Les jeux de l'—.* *Un ami d'—.* || Commencement: *l'— du monde, de Rome, de l'art.* — Celui ou celle qui est dans l'âge de l'enfance: *nous plaignons le sort de l'—, et c'est le nôtre qu'il faudrait plaindre* (J.-J.) = État semblable à celui de l'enfant; perte de la raison: *dans une longue — ils l'auraient fait vieillir* (Rac.) *Tomber en —.*

ENFANÇON, s. m., petit enfant; vieux et fam.: *quand vous voyez ces petits ENFANÇONS* (J.-B. R.)

ENFANT, s., celui ou celle qui est dans l'âge de l'enfance: *la vie de l'— est fort chancelante jusqu'à l'âge de trois ans* (Buff.) = Fils ou fille, quel que soit leur âge, par rapport au père et à la mère: *environné d'ENFANTS, soutiens de ma puissance* (Rac.) = Se dit aussi de tous ceux qui ont la même origine: *nous sommes tous — d'Adam.* || *Nous sommes les — de Dieu par la grâce* (Ac.) *Honneur aux — de la France!* (Bér.) — *gâté*, pour lequel ses parents ont trop de condescendance. — *de troupe*, fils de militaire, élevé dans les casernes aux frais de l'État. — *de chœur*, enfant qui chante au chœur dans une église. — Descendant: *tel était Louis, Dauphin, — de tant de rois* (Mass.) *Les ENFANTS de France*, se disait des princes, fils légitimes des rois, et de tous les enfants ou petits-enfants du dauphin. *Petits-ENFANTS*, les enfants des enfants, et tous ceux qui en descendent. — *trouvé*, dont le père et la mère sont inconnus. = Petit d'un animal. = Tout ce qui est le produit, le résultat d'un objet personnalité: *Mazarin, l'— de la fortune et de la politique* (Volt.) *Les jeux, les ris, ENFANTS de la gaieté* (Ac.) = Terme de familiarité affectueuse: *va-l'en, ma pauvre —* (Mol.) || *Bon, bonne —*, qui a bon caractère, qui est toujours de bonne humeur. *Il est bon — de...*, il est bien simple de; très-fam. || *Les ENFANTS d'Apollon, de Mars, d'Esculape*, les poètes, les guerriers, les médecins; poét. *Faire l'—*, badiner comme un enfant. *C'est un jeu d'—*, c'est une chose facile. — *de Paris, de Lyon, de Marseille*, individu qui est né dans l'une de ces villes. V. BALLE. = Adj., *roi, peuple —.* || *Gai, étourdi*, qui se fait des illusions: *que vous êtes —*; fam.

§ **ENFANT, ENFANTIN, PUÉRIL**. Le premier ne se dit que des personnes; les deux autres ne s'appliquent qu'aux choses qui appartiennent ou se rapportent aux personnes. *Enfantin* éveille des idées d'innocence et de grâce; *puéril* ne rappelle que des défauts, le manque de sens, de réflexion, de solidité, de jugement.

ENFANTEMENT, s. m., action d'enfanter, de mettre au monde. || *Ce long — de la grandeur romaine* (Del.)

ENFANTER, v. a., mettre un enfant au monde. || Produire, causer: *la terre ENFANTA les géants* (Marni.) — *un volume.* — *un affreux projet* (Rac.) *La soif de commander ENFANTA les tyrans* (Boil.) *L'adulation ENFANTE l'orgueil* (Mass.)

ENFANTILLAGE, s. m., action, manières, discours qui ne conviennent qu'à un enfant.

ENFANTIN, E, adj., qui tient de l'enfant: *air, visage —.* *Voix ENFANTINE.* V. ENFANT.

ENFARINÉ, E, adj., qui a une connaissance superficielle de quelque chose: *les gens, de grec ENFARINÉS* (Volt.) || *Être — d'une opinion, d'une doctrine*, être un peu prévenu en faveur d'une opinion, d'une doctrine. *Venir la gueule ENFARINÉE*, inconsidérément et avec une soite confiance.

ENFARNER, v. a., poudrer de farine. = S'—, v. pr., se couvrir de poudre, de farine.

ENFER, s. m., lieu souterrain où les damnés subissent le châtiement de leurs crimes; peines qu'y souffrent les réprouvés. = Au pl., *ENFERS ou LIMBES*, lieu où les âmes des justes attendaient la délivrance du Messie; lieu où les païens croyaient que les âmes allaient après la mort: *Jésus-Christ est descendu aux ENFERS.* *Orphée alla chercher Eurydice aux ENFERS* (Ac.) || *Porter son ENFER avec soi*, être tourmenté par les remords de sa conscience. || *Démons, puissances de l'enfer: ces foudres de bronze que l'— a inventés pour la destruction des hommes* (Fléch.) = Lieu, temps où l'on est fort gêné, fort tourmenté: *ce monde. hélas! est bien un autre —* (Volt.) *L'—, pour les femmes, est la vieillesse* (St-Evr.) *Tison d'—*, personne fort méchante. *Feu, jeu, train d'—*, très-violent, très-gros, très-rapide.

ENFERMER, v. a., mettre dans un lieu d'où l'on ne puisse pas sortir: *— des chevaux dans une écurie, quelqu'un dans une chambre*, et abs.: *cet homme est fou à —*, à être détenu dans une maison de force. = Serrer avec soin dans un lieu, dans un meuble que l'on ferme: *— de l'or dans une caisse*, et abs.: *— sous clef.* || *Et ces riens ENFERMÉS dans de grandes parotes* (Boil.) = Clore de toutes parts: *— un champ de haies.* = Cerner, environner pour empêcher que l'on ne sorte: *le roi de Prusse ENFERMA de tous côtés la ville de Dresde.* *Il voulut — Charles XII entre deux armées* (Volt.) || *— son chagrin, sa honte*, etc., les cacher à tous les yeux. — *le loup dans la bergerie*, mettre ou laisser quelqu'un dans un lieu où il peut causer beaucoup de dommage. = Contenir, comprendre: *la sainte Bible ENFERME des enseignements sublimes* (Boss.) = S'—, v. pr., se retirer seul dans un lieu qu'on ferme. S'— *dans un cloître*, renoncer au monde, se faire religieux. S'— *dans une place*, s'établir dans une place pour la défendre pendant un siège. S'— *près d'un malade*, avec un malade, s'établir près de lui pour le soigner et le garder pendant toute sa maladie V. ENCLOSE.

ENFERMÉS, s. m. pl., famille de mollusques comprenant presque tous ceux qui vivent enfoncés dans le sable, dans la vase, dans la pierre, etc.

ENFERRER, v. a., percer avec une épée, une pique, etc.: *— son ennemi.* = S'—, v. pr., se jeter sur la pointe de l'arme de son adversaire. || Se nuire inconsidérément à soi-même par des discours ou des actions qui prouvent que l'on est dans l'erreur ou que l'on est coupable.

ENFIÈVRE, v. a., donner la fièvre. || *Il m'a presque ENFIÈVRE de sa passion* (Beaum.); peu us.

ENFILADE, s. f., longue suite de chambres dont les portes sont sur une même ligne. || — *de phrases, d'épithètes*, longue et ennuyeuse suite de phrases, d'épithètes. = Jeu de trictrac, série de dames qui, étant découvertes, courent grand risque d'être battues. = Pièce de canon ou batterie dont les projectiles vont frapper une tranchée, un navire ou un fort dans le sens de leur longueur.

ENFILER, v. a., passer un fil par le trou de: —

une aiguille, des perles. || *Nous ne sommes pas ici pour — des perles;* triv., pour perdre notre temps à des bagatelles. || — *un chemin, une allée, la rue, le corridor,* prendre un chemin, s'engager dans une allée. etc. — *la venelle* (La F.), s'enfuir; fam. — *une tranchée, un navire,* les canonner dans le sens de leur longueur. — *un discours;* fam., s'engager dans un long discours. = Percer d'outre en outre : *je les vais de mes dards — par centaines* (La F.) || Engager dans une mauvaise affaire, entraîner dans une grosse perte; fam. = S'—, v. pr., usité dans toutes les acceptions de l'actif. = Au trictrac, disposer son jeu de manière à se faire battre plusieurs fois de suite.

ENFIN, adv., après tout, finalement, bref, en un mot : —, *ce procès est terminé.* = À la fin : — *je vous trouve.* — *Malherbe vint* (Boil.)

ENFLAMMER, v. a., mettre en feu : *il ne faut souvent qu'une étincelle pour tout* — (Ac.) || Echauffer, causer de l'inflammation, donner de l'animation : *le vin ENFLAMME le sang. La honte ENFLAMMA son visage.* || *Des yeux, des soupirs, des discours ENFLAMMÉS,* vifs, ardents, pleins de feu. = Animer, exciter, irriter : *je sais combien est pur le zèle qui t'ENFLAMME* (Rac.) — *le courage. Un guerrier que la cotère ENFLAMME* (Boil.) = Inspirer de l'amour : *ses yeux ont ENFLAMMÉ bien des cœurs* (Ac.) = S'—, v. pr. : *les vapeurs s'étant ENFLAMMÉES ont communiqué le feu à la mine entière* (Buff.) = Se passionner, s'emporter : *ce jeune homme s'ENFLAMME pour rien.* = Méd., prendre les caractères de l'inflammation.

ENFLE-BOEUF, s. m. V. BUPRESTE.

ENFLER, v. a., grossir, gonfler en remplissant d'air ou d'autre chose : — *les joues. Un long dîner qui lui ENFLE l'estomac* (La Br.) *Les pluies ont ENFLÉ la rivière* (Ac.) — *les voiles,* se dit du vent lorsqu'il les frappe et les déploie. || Augmenter, grossir, élever le prix, le total de : — *la dépense, un mémoire, un compte.* — *les rôles, y mettre des choses inutiles afin de les grossir. Tu verras poètes, orateurs, de tes titres pompeux — leurs dédicaces* (Boil.) *Le luxe et la folie ENFLÈRENT son trésor* (La F.) || — *le courage, l'acéroître.* = Enorgueillir, rendre vain : *la prospérité ne l'avait point ENFLÉ, l'adversité ne l'avait pas* (Fléch.) — *son style, écrire d'un style ampoulé. V. GONFLÉ.* = V. n., devenir plus gros, plus plein : *les poisons font — le corps. Il est ENFLÉ;* fam., se dit d'un hydropique. = S'—, v. pr., mêmes sens : *ce torrent qui s'ENFLE et s'élève à grands flots* (Boss.) *La chétive pécore s'ENFLA si bien qu'elle creva* (La F.) || *Nous autres, juges, ne nous ENFLONS pas d'une vaine science* (Mont.)

ENFLURE, s. f., gonflement qui survient dans quelque partie du corps : *l'— de la joue, de la jambe.* || *L'— du cœur, l'orgueil. L'— du style,* le défaut du style ampoulé.

ENFONCEMENT, s. m., action d'enfoncer, de rompre, de briser : — *d'un clou, d'une porte.* = Ce qui paraît le plus éloigné, le plus reculé dans un lointain. = Partie d'une façade qui forme un arrière-corps derrière un ou plusieurs pavillons. = Endroit enfoncé dans une baie, dans une rade.

ENFONCER, v. a., pousser vers le fond, faire pénétrer avant par force : — *un vase dans l'eau, un clou dans la muraille.* || *Tendresse qui ne sert qu'à — le trait qu'on voudrait arracher* (St-Evr.) = Rompre, briser en poussant : — *une porte, les côtes.* || — *une porte ouverte, valner* un obstacle imaginaire. — *son chapeau, y faire entrer la tête plus*

avant; || prendre une attitude de fanfaron; fam. = Surpasser, déjouer; pop. = Percer, rompre, renverser : — *un bataillon.* || *Les mains élevées à Dieu ENFONCENT plus de bataillons que celles qui frappent* (Boss.) — *les éperons dans le ventre du cheval,* les lui faire sentir avec violence. = Mettre des fonds à : — *un tonneau.* = Joindre ensemble les parties d'un ouvrage de layetterie. = V. n., aller au fond : *des gens qui sortent d'un boubrier où ils ont ENFONCÉ jusqu'aux oreilles* (Reg.) || Entrer bien avant : *avoir l'esprit ENFONCÉ dans la matière,* se dit d'un homme épais et stupide. *Être ENFONCÉ dans ses méditations,* dans des travaux pénibles, en être profondément préoccupé. *Avoir les yeux ENFONCÉS dans la tête,* avoir les yeux creux; on dit de même : *tête ENFONCÉE entre les deux épaules* (Les.) = S'—, v. pr., pénétrer bien avant : *les années s'ENFONCENT et se perdent dans l'abîme des temps* (La Br.) || Se livrer entièrement à : *ENFONCEZ-VOUS de plus en plus dans le silence* (Boss.) = Aller au fond; s'affaisser. || Se tromper, faire de mauvaises affaires; pop.

ENFONCEUR, s. m., — *de portes ouvertes;* fam., se dit d'un homme qui se vante d'avoir vaincu des difficultés qui n'existaient pas en réalité.

ENFONÇURE, s. f., creux, cavité qui provient de ce que quelque chose s'est enfoncé : — *d'une rue, d'un plancher.* = Pièces du fond d'un tonneau ou ensemble des planches d'un lit. = Affaissement du crâne produit par un choc violent.

ENFORCIR, v. a., rendre plus fort, plus épais. = V. n., et s'—, v. pr., le devenir.

ENFORMER, v. a., donner une première forme à : — *un bas, un chapeau,* les mettre en forme.

ENFOUR, v. a., mettre, cacher en terre : — *du fumier, des plantes, de l'argent. Un trésor est ENFOUÍ dedans* (La F.) *Il avait dans la terre une somme ENFOUÍE* (Id.) || Dérober à la vue; laisser perdre par le non-usage : — *la vérité. Il ne faut pas qu'il ENFOUISSE un si beau talent* (Volt.) = S'—, v. pr., se réfugier, se blottir. || *Après la perte de sa fortune, il alla s'— au fond de l'Auvergne* (Did.)

ENFOUISSEMENT, s. m., action d'enfourir.

ENFOUISSEUR, s. m., celui qui enfouit, qui cache un trésor dans la terre.

ENFOURCHER, v. a., monter à cheval jambe deçà, jambe delà. = Percer avec la fourche; fam.

ENFOURCHURE, s. f., point où les branches d'un arbre se bifurquent. = Partie du corps et du pantalon entre les cuisses.

ENFOURNER, v. a., mettre dans le four : — *le pain.* = S'—, v. pr., s'engager dans une voie, dans une affaire d'où l'on aura de la peine à se tirer.

ENFREINDRE, v. a. et irr., violer une loi, une promesse dont on a juré l'observation : *tout pacte dont une des parties ENFREINT les conditions devient nul pour l'autre* (J.-J.) *Parole tant lâchement et sanguinairement ENFREINTE et brisée* (Sully).

ENFUIR (S'), v. pr., s'éloigner avec vitesse de quelque lieu : *nous vîmes des femmes qui nous dirent des injures en s'ENFUANT* (Chat.), et sans pro. : *vous me ferez —* (Ac.) || Se répandre par-dessus, s'écouler : *le lait, le vin, la bière peuvent s'—.* || Disparaître, passer, s'évanouir : *et son âme en courroux s'ENFUIT dans les enfers* (Del.)

§ **S'ENFUIR, S'ÉCHAPPER, S'ÉVADER, S'ÉQUIVIER, SE SAUVER.** On s'enfuit avec promptitude; on s'évade furtivement; on s'esquive adroitement; on s'échappe des mains qui vous retiennent, du bras qui vous poursuit; on se sauve d'un grand péril, d'un danger de mort.

ENFUMER, v. a., remplir, envelopper de fumée : — *un terrier, un renard dans son terrier, des abeilles*. = Noircir par la fumée : — *des verres de lunettes, le plafond*. — *un tableau pour le faire paraître ancien*. Cabane ENFUMÉE. || Tr. : *l'encens de tout un peuple ENFUME leurs images* (Gilbert). = S'—, v. pr., être enfumé.

ENGAGÉ, s. m., soldat qui s'est enrôlé volontairement ; on dit aussi : — *volontaire*.

ENGAGEANT, E, adj., dont la nature est d'attirer, d'engager ; se dit des personnes et des choses : *la cour ne vit jamais rien de plus — que la princesse Anne de Gonzague* (Boss.) *Airs ENGAGEANTS* (Bér.) = **ENGAGEANTES**, s. f. pl., ancienne parure de femme, manches qui pendaient au bout du bras ; noeud de rubans sur le sein.

ENGAGEMENT, s. m., action d'engager ; son résultat ; acte ou reconnaissance qui constate cette action : — *d'effets au mont-de-piété*. — *de sa foi, de sa parole*. = Promesse, obligation : *prendre, contracter un —*. Remplir ses **ENGAGEMENTS**. — *de cœur, liaison d'amour ou de galanterie*. || Obligation que l'on contracte de servir quelqu'un, de faire quelque chose pendant un certain temps ; acte qui renferme cet engagement : *conditions d'— des hommes d'équipage d'un navire marchand*. *Cet acteur a un — pour Lyon*. *Signer un —*. || Enrôlement volontaire d'un soldat ; argent qu'il reçoit en s'enrôlant. = Combat entre des corps détachés ou entre deux navires de guerre.

ENGAGER, v. a., mettre en gage, donner en garantie, hypothéquer : — *ses meubles, sa maison à un créancier, un domaine*. || — *sa foi, sa parole, son honneur*. *Quelle douceur extrême d'— à ce Dieu son amour et sa foi* (Rac.) = Lier : *savez-vous quel serment vous et moi nous engage ?* (Corn.) = Enrôler, prendre à gages : — *des soldats, des matelots pour la pêche de la baleine, un domestique, des musiciens*. = Astreindre, induire : *notre profession vous engage à une vie pénitente* (Fléch.) *Cette charge engage à beaucoup de dépense* (Ac.) = Faire entrer dans : — *une armée dans un défilé*. — *la Hollande dans les intérêts du roi*. *Une Église, un prêtre n'engage en sa querelle* (Boil.) *Dans quel emportement la douleur vous engage* (Rac.) = Décider, entraîner, attirer : **ENGAGEANT** les uns à l'écouter avec plaisir, les autres à lui répondre avec confiance (Fléch.) *Les erreurs où les derniers de ses pères l'avaient engagé* (Boss.) ; on dit dans le même sens : *le beau temps engage à la promenade*. *Cette passion vous engagera à aller plus loin que vous ne voudriez*. = Commencer, provoquer : — *le combat, la partie, la discussion*. = Embarrasser, empêcher : — *un bateau dans le sable*. — *le fer*, saisir avec le fort de son épée le faible de celle de l'adversaire, en sorte qu'il ne peut plus détourner le fer ; toucher le fer de son ennemi. = S'—, v. pr., s'obliger, promettre : *je me suis engagé, maître Jacques, à donner ce soir à souper* (Mol.) *Les rois s'engageaient de ne plus donner les biens ecclésiastiques* (Mont.) — *dans les liens du mariage*, se marier. — *dans les ordres*, recevoir les ordres sacrés. = S'obliger à servir quelqu'un pendant un certain temps ; s'enrôler. = S'avancer beaucoup, entrer fort avant, s'embarasser : *nous ne trouvons, hélas ! après nous y être engagés imprudemment, qu'un chemin étroit et difficile* (Mass.) *S'— le pied dans l'étrier*. = Commencer, naître, s'élever, avoir lieu : *les insulaires étaient vaincus avant que le combat s'engageât* (Rayn.) =

Se dit encore d'un organe dont les fonctions deviennent embarrassées. V. INVITER et PROMETTRE.

§ **ENGAGER**, **OBLIGER**. Le premier exprime une obligation moins rigoureuse. Le plus souvent, ce qui nous engage à une chose nous en fait une nécessité ; ce qui nous y oblige nous en fait un devoir.

ENGAÏNANT, E, adj. ; bot., qui enveloppe comme dans une gaine.

ENGAÏNER, v. a., mettre dans une gaine : — *des couteaux*. = Bot., serrer comme dans une gaine : *des feuilles qui ENGAÏNENT une tige*.

ENGALLER, v. a., tremper une étoffe dans une infusion de noix de galle.

ENGANTER, v. a., chercher à atteindre, à attraper. = S'—, v. pr., s'engouer ; fam. et peu us.

ENGAVER, v. a., se dit de certains oiseaux qui nourrissent leurs petits en dégorgeant dans leur bec.

ENGAZONNEMENT, s. m., action d'engazonner ; état de ce qui est engazonné.

ENGAZONNER, v. a., couvrir de gazon : — *une tombe, un square*.

ENGANCE, s. f., race ; ne se dit que de quelques espèces de volailles : *poules d'une grande* — (Ac.) || En parl. des personnes, se prend en mauv. part : *de tous collatéraux l'— est trop maligne* (Reg.) *Maudite* —.

ENGEIGNER, v. a., vieux mot employé par La Fontaine dans le sens de tromper, duper.

ENGELURE, s. f., inflammation que la gelée, le froid fait venir aux doigts.

ENGENDRER, v. a., produire son semblable par voie de génération ; se dit de l'homme et des animaux, mais ne s'applique qu'aux mâles : *le mot fils de Philippe, signifie celui qui a été ENGENDRÉ par Philippe* (P.-R.) || *Le Père ENGENDRA le Verbe éternel en lui-même* (Boss.) = Donner naissance à, produire, être l'occasion, la cause de : *un sang appauvri n'ENGENDRE que des idées tristes* (J.-J.) || *L'oisiveté ENGENDRE le vice* (Ac.) *Il n'ENGENDRE point la mélancolie*, se dit d'un homme fort gai. = Donner pour gendre : *ma femme voudrait m'— d'un grand complimenteur* (Dest.) ; comique et fam.

ENGER ou **ENGANCER**, v. a. ; vieux, charger, embarrasser : *notre père se moque-t-il de vouloir vous ENGER de son avocat de Limoges ?* (Mol.)

ENGERBER, v. a., mettre en gerbe : *il faut — ces javelles* (Ac.) || — *des tonneaux*, les entasser

ENGHIEN, vil. de Belgique, qui fit partie du domaine de la maison de Bourbon. = *Comte d'—*, François de Bourbon-Vendôme, vainqueur de Charles-Quint à Cérises (1544). = *Duc d'—*, titre que portait le fils aîné de la maison de Condé. Le dernier qui l'a porté fut, par les ordres du premier Consul, arrêté dans le grand-duché de Bade, jugé par une commission militaire, et exécuté en 1804. = **ENGHIEN-LES-BAINS**, joli village à 14 kilomètres de Paris.

ENGIN, s. m., machine, instrument pour enlever, traîner et transporter des fardeaux. **ENGINS de guerre**, machines dont on se servait à la guerre avant l'invention des bouches à feu. = Filet, instrument pour la chasse ou pour la pêche.

ENGLOBER, v. a., réunir plusieurs choses pour en former un tout. = Comprendre, réunir dans : *les Romains joignent la Syrie à leur vaste domination*, et **ENGLOBENT le petit pays de la Judée dans leur empire (Volt.)**

ENGLOUTIR, v. a., avaler gloutonnement : *il ENGLOUTIT les morceaux sans les mâcher* (Ac.) || Absorber, faire disparaître : *que d'hommes et de richesses l'Océan a ENGLOUTIS* (Millevoye). || *Toutes ces petites républiques furent ENGLOUTIES dans une grande*

(Mont.) = Consumer, dissiper : — *à la cour, charges, dignités, rang* (Boil.) *D'avidés étrangers ENGLOUTISSENT nos richesses* (Boss.) = S'—, v. pr., s'absorber, se perdre : *le nain s'ENGLOUTIT dans l'écume de la sombre cascade* (V. H.) V. ABSORBER.

ENGLOUTISSEMENT, s. m., action d'engloutir.

ENGLOUTISSEUR, s. m., celui qui engloutit.

ENGLUER, v. a., frotter, enduire de glu. = S'—, v. pr., se prendre à la glu, || à un piège.

ENGONCER, v. a., se dit d'un habit qui fait paraître le cou enfoncé dans les épaules : *cet habit vous ENGONCE. Il a l'air tout ENGONCÉ dans ce nouveau costume.* = S'—, v. pr., être engoncé.

ENGORGEMENT, s. m., embarras dans un conduit : *l'— d'un tuyau, d'un égout.* = Méd., embarras et distension des vaisseaux circulatoires.

ENGORGER, v. a., obstruer, boucher un canal, un tuyau : *les immondices ont ENGORGÉ cet égout* (Ac.) *Ces longs canaux ENGORGÉS par la suie* (Volt.), les cheminées. = Méd., obstruer les vaisseaux. = S'—, v. pr., être ou devenir engorgé.

ENGOUEMENT, s. m., obstruction d'un conduit, d'une cavité; peu us. || Admiration exagérée, prévention excessive en faveur de quelque chose ou de quelqu'un : *au bout de quelques mois, l'— disparaît, le dénigrement lui succède* (Lamart.)

ENGOUER, v. a., obstruer le gosier : *ce canard avala un morceau trop gros qui l'ENGOUA* (Ac.) = S'—, v. pr. : *à force de crier, il s'ENGOUA.* || Se passionner, s'enthousiasmer par humeur, arbitrairement, sans raison : *Mme de la Fayette me manda qu'elle s'est ENGOUÉE de vous* (Sév.) V. EXTÊTER.

ENGOUFFRER, v. a., attirer, faire disparaître dans un gouffre : *la mer ENGOUFFRA nos vaisseaux.* || Dévorer avidement : *ce gourmand ENGOUFFRE les morceaux tout entiers.* || Il a ENGOUFFRÉ dans de ruineuses constructions l'immense fortune de son père. = S'—, v. pr., se perdre dans un gouffre : *le Rhône s'ENGOUFFRE à quatre lieues au-dessous de Genève* (Ac.); se dit aussi des tourbillons de vent lorsqu'ils entrent avec violence dans quelque lieu étroit, resserré : *le vent s'ENGOUFFRAIT dans la cheminée* (Id.) || S'anéantir, se perdre : *que de fortunes viennent s'— dans les spéculations les plus absurdes!*

ENGOULÉ, E, adj.; blas., se dit des pièces dont les extrémités entrent dans des gueules d'animaux.

ENGOULER, v. a., prendre tout d'un coup avec la gueule; pop.

ENGOULEVENT, s. m., genre de passereaux fiffirostres, comprenant des oiseaux nocturnes qui se nourrissent d'insectes, vulg. *crapauds volants*.

ENGOURDIR, v. a., rendre comme perclus, priver une partie du corps de mouvement et de sentiment : *le froid ENGOURDIT les mains, et abs. : le sommeil ENGOURDIT* (Ac.) || *La misère réveille enfin nos gémés que le plaisir avait ENGOURDIS* (Les.) = S'—, v. pr. : *l'écreueil ne s'ENGOURDIT pas, comme le loir, pendant l'hiver* (Buff.) || *Si vous n'exercez votre esprit, il s'ENGOURDIRA* (Boss.)

ENGOURDISSANT, E, adj.; néol., qui jette dans l'engourdissement, au propre et au fig.

ENGOURDISSEMENT, s. m., état de ce qui est engourdi : *éprouver un — au pied.* || *L'Europe parait dans l'— de la surprise et de l'impuissance* (Volt.) *Tirer quelqu'un de son —.*

ENGRAINER, v. a. V. ENGRENER.

ENGRAIS, s. m., herbage où l'on met engraisser certains animaux domestiques. = Pâture qu'on

donne à des volailles pour les engraisser. = Fumier et autres matières pour fertiliser les terres.

ENGRAISSEMENT, s. m., action d'engraisser, de rendre gras. = État de celui qui devient gras.

ENGRAISSER, v. a., faire devenir gras : — *des bœufs, des cochons, de la volaille.* = Amender, fertiliser : — *des terres avec du fumier.* = Salir, souiller de graisse : on dit mieux **GRAISSER**. = V. n., et s'—, v. pr., devenir gras, prendre de l'embonpoint : *s'— à vue d'œil. Le porc à s'— coûtera peu de son* (La F.) *S'— d'une longue et sainte oisiveté* (Boil.) || *Devenir riche, gagner beaucoup : ENGRAISSE-TOI, mon fils, du sang des malheureux* (Id.)

ENGRANGER, v. a., mettre en grange.

ENGRAVER, s. m., action d'engraver, de s'engraver; état de ce qui est engravé.

ENGRAVER, v. a., engager sur des graviers, ou dans un bas-fond : — *un bateau, un train de bois.* = S'—, v. pr., s'engager sur des graviers, etc.

ENGRÊLURE, s. f., petit point très-étroit que l'on met à une dentelle.

ENGRENAGE, s. m., système de roues dentées dans lequel une des roues, mise en mouvement, fait nécessairement tourner toutes les autres avec des vitesses déterminées.

ENGRÈNEMENT, s. m., action d'engrener.

ENGRENER, v. a., mettre du grain dans la trémie du moulin pour moudre. || Commencer une affaire. = Faire prendre de l'embonpoint à des chevaux, en les nourrissant de bon grain : — *de la volaille.* l'engraisser avec du grain.

ENGRENER, v. n., et s'—, v. pr., se dit d'une roue dont les dents entrent dans celles d'une autre roue, ou dans celles d'une crémaillère. = V. a. : — *une pompe, l'arroser d'eau avant de la faire jouer.*

ENGRENURE, s. f., position respective de deux roues, dont l'une engrene dans l'autre. = Articulation de deux os qui s'engrènent.

ENGRUMELER, v. a., et s'—, v. pr., se prendre, se mettre en grumeaux.

ENGUENILLÉ, E, adj., couvert de guenilles. || *Tout le phébus qu'on reproche à Brébeuf — des rimes du Pont-Neuf* (J.-B. R.)

ENGUIRLANDÉ, E, adj., garni, décoré de guirlandes : *un bois d'ormes ENGUIRLANDÉS de lianes et de vigne vierge* (Chat.)

ENHARDIR (h aspirée), v. a., rendre hardi, encourager : *le succès l'AVAIT ENHARDI.* || *C'est Porcuil des rois qui ENHARDIT les adulations et les mauvais conseils* (Mass.) = S'—, v. pr. : *la flotte française détruite, le d'Arville s'ENHARDIT à déclarer la guerre à la France* (Napol.)

ENHARMONIE, s. f.; mus., changement de destination d'un accord qui détermine une mutation de gamme. V. ENHARMONIQUE.

ENHARMONIQUE, adj. : *transition* —, passage d'un accord à un autre beaucoup plus éloigné. *Genre* —, ou *enharmonie*, chez les Grecs, succession mélodique qui procédait par quart de ton.

ENHARNACHER, v. a.; syn. de HARNACHER. || *Vous voilà bien ENHARNACHÉ*, se dit fam. et ir. à quelqu'un qui est vêtu d'une manière extraordinaire.

ENHYDRE, adj. : *agate* —, qui renferme des cavités en partie remplies d'eau.

ÉNIGMATIQUE, adj., qui tient de l'énigme, qui renferme une énigme : *discours, réponse* —.

ÉNIGMATIQUEMENT, adv., d'une manière obscure, énigmatique : *parler* —.

ÉNIGME, s. f., exposition, description ou définition d'une chose en termes métaphoriques ou ambigus, qui la déguisent et la rendent difficile à deviner. || Chose obscure, discours obscurs : *la vie est une — dont la mort donne le mot. Nos clartés ici-bas ne sont qu'ÉNIGMES sombres* (J.-B. R.) *Parler par ÉNIGMES. Voilà le mot de l'—* (Ac.), l'explication de la chose que l'on ne comprenait pas.

ENIVRANT, E, adj., qui enivre : *liqueur ENIVRANTE* (Bér.) || *Crains les vapeurs ENIVRANTES de l'orgueil* (J.-J.)

ENIVREMENT, s. m., syn. d'IVRESSE. || *Mettez-vous en garde contre l'— des passions* (Fén.)

ENIVRER, v. a., rendre ivre : *la bière ENIVRE aussi bien que le vin, et par ext. : la fumée de tabac et les odeurs ENIVRENT. || Aveugler, étourdir, éblouir : la louange ENIVRE les âmes faibles* (Marm.) *La prospérité, la volupté ENIVRE* (Ac.) = Remplir de joie, de volupté : *la douce vapeur de l'Espérance ENIVRAIT mon cœur* (J.-J.) *Et la rose trop blanche aura passé sans —* (Ste-B.) = Remplir d'orgueil : *Néron de sa grandeur n'ÉTAIT point ENIVRÉ* (Rac.) = S'—, v. pr., devenir ivre : *celui-là chez eux est sobre et modéré qui ne s'ENIVRE que de vin* (La Br.) || *Rends-lui compte du sang dont tu t'ES ENIVRÉ* (Rac.) S'— en marchant du plaisir de la voir (Id.) S'— de son vin ; prov., s'entêter de ses propres idées.

ENJAMBÉE, s. f., pas que l'on fait pour enjamber : *faire de grandes ENJAMBÉES. = Espace qu'on enjambe ou qu'on peut enjamber : ce fossé n'a qu'une petite —.*

ENJAMBEMENT, s. m., rejet au vers suivant d'un ou de plusieurs mots qui complètent le sens.

ENJAMBER, v. a., étendre la jambe plus qu'à l'ordinaire pour passer par-dessus ou au delà : — un ruisseau, et abs. : *il suffit d'— pour franchir le ruisseau. = Marcher à grands pas. = Faire saillie : cette poutre ENJAMBE sur le mur du voisin* (Ac.) || Usurper, empiéter : — sur l'héritage de son voisin. = Se dit d'un vers où il y a un enjambement : *et le vers sur le vers n'osa plus —* (Boil.)

ENJAVELER, v. a., mettre en javelle.

ENJEU, s. m., ce que l'on met au jeu en commençant de jouer, et qui sera le prix du gagnant. || Ce que l'on risque dans une entreprise : *mettre sa tête pour —. C'est jouer gros ; la tête est de l'—* (V. H.) *Retirer son —. Vous aviez partie gagnée avant d'avoir risqué votre —* (Vitet).

ENJOINDRE, v. a. et irr., ordonner, commander expressément : *l'Église ENJOINT l'observation des fêtes* (Ac.) — de changer d'habits (Chat.)

ENJOLER, v. a., chercher à gagner, attraper, leurrer par des caresses ou des propos flatteurs : *des garçons qui ENJOLENT des filles* (Volt.)

ENJOLEUR, EUSE, s., celui, celle qui enjôle : *courtisans, vous êtes des ENJOLEURS* (Mol.)

ENJOLIVEMENT, s. m., ce qui enjolive.

ENJOLIVER, v. a., rendre joli ou plus joli ; ne se dit que des choses : — une robe.

ENJOLIVEUR, s. m., celui qui aime à enjoliver.

ENJOLIVURE, s. f., enjolivement qu'on fait à de petits ouvrages de peu de valeur.

ENJOUÉ, E, adj., qui a de l'enjouement : *avoir l'humeur, la conversation ENJOUÉE ; écrire une lettre —. La sagesse n'a point de honte de paraître — quand il le faut* (Fén.) = Gai, badin : *je ne te croyais pas si spirituel et si —* (Les.) V. GAL.

ENJOUEMENT, s. m., gaieté douce et volontaire : *Alcibiade avait toutes les grâces et tout l'—*

de la jeunesse (Roll.) *La gaieté que La Fontaine goûta dans Rabelais éveilla dans lui cet — si vrai qui règne dans tout ce qu'il a écrit* (La H.) = Gaieté vive et qui s'efforce de plaire : *des airs d'— peu réguliers et trop libres, des affectations de plaire et de passer pour agréable* (Bourd.)

ENJOUER, v. a., rendre gai : *La Fontaine ENJOUÉ sa narration* (Boil.) ; très-peu us.

ENLACEMENT, s. m., action d'enlacer ; résultat de cette action.

ENLACER, v. a., mêler, passer l'un dans l'autre des lacets, des cordons, et par ext. : — des branches d'arbre, les bras en dansant. — des papiers, les attacher ensemble avec un même lacet. || Envelopper, serrer, étreindre : *le reptile les ENLAÇA de ses replis* (Ac.) — *quelqu'un dans ses bras. Des traites m'ENLAÇAIENT en silence de rets forgés au fond des enfers* (J.-J.) = S'—, v. pr., passer l'un dans l'autre, en parl. des branches, des racines.

ENLAIDIR, v. a., rendre laid. = V. n., devenir laid : *ce garçon ENLAIDIT en grandissant.*

ENLAIDISSEMENT, s. m., action d'enlaidir ; effet de cette action.

ENLÈVEMENT, s. m., action d'enlever, d'emporter : *assister à l'— d'un corps. — des meubles. || Rapt : l'— des Sabinés.*

ENLEVER, v. a., lever en haut : — un fardeau. = Emporter violemment dans les airs : *le vent ENLÈVE la poussière. = Oter, retirer, emporter quelque chose d'un endroit : — le couvert de dessus la table. — un malade de son lit. = Ravier, emmener de force : c'est peut-être ma fille qu'on a ENLEVÉ* (B. de St-P.) || *L'intrigue et la flatterie ont souvent ENLEVÉ les récompenses dues au talent* (La H.) = Faire mourir à l'improviste : *une mort précipitée lui ENLEVA sa mère* (Fléch.) = Emporter, prendre par force ; se dit en bonne et en mauv. part : — les bijoux d'une femme, trois drapeaux à l'ennemi. Pour un anc ENLEVÉ deux voleurs se battaient (La F.) = Priver de, faire disparaître : *l'ingratitude ENLÈVE moins de plaisirs au bienfaiteur qu'à l'ingrat. Ce savon ENLÈVE les taches. || Le roi voulait — les principales causes de séparation qui étaient entre les Goths et les Romains* (Mont.) || — des marchandises, se hâter de les acheter. — les suffrages, obtenir un succès brillant ; exciter l'enthousiasme. — un corps, prendre un corps mort pour le porter en terre. = Enthousiasmer, ravir d'admiration : *le charme de ces paroles douces et fortes ENLEVAIT tous les cœurs* (Fén.) *Ce puissant orateur ENLEVAIT tout le peuple* (Id.) = Entraîner, animer : — les soldats par un mot énergique. *Il y a là dedans une élévation de sentiments qui m'ENLÈVE* (Les.) = Forcer avec énergie et promptitude ; se rendre maître en peu de temps : — une position, une porte, une place. || — une affaire. = Détacher, ôter de : — la peau d'une anguille, l'écorce d'un chêne, la croûte d'un pâté. = S'—, v. pr., s'élever : *le ballon s'ENLEVA majestueusement dans les airs. || S'emporter, se mettre en colère ; usité dans tous les sens de l'actif. V. LEVER.*

ENLIER, v. a., joindre et engager des pierres ensemble, en élevant des murs.

ENLIGNER, v. a., placer sur une même ligne : — des pierres. = Disposer les lignes d'un livre.

ENLUMINER, v. a., colorier une estampe : — des lithographies. || — son style, y répandre des ornements brillants, mais peu naturels. = Rendre rouge et enflammé : *le vin lui a ENLUMINÉ le visage. = S'—, v. pr., se farder.*

ENLUMINEUR, EUSE, s., celui, celle qui enlumine, qui fait métier d'enluminer.

ENLUMINURE, s. f., art d'enluminer; couleurs appliquées sur une estampe. = Estampe enluminée. || Ornement recherché, dans un ouvrage d'esprit. = Trogne rouge par le vin.

ENNEAGONE, s. m., polygone à neuf côtés.

ENNEAGYNIÉ, s. f.; bot., ordre comprenant des plantes à neuf pistils.

ENNEANDRIE, s. f.; bot., classe de plantes à neuf étamines, dans le système de Linné.

ENNEMI, E, s., celui, celle qui hait quelqu'un, qui lui veut du mal : son mérite lui a fait des ENNEMIS (Barth.) *Les femmes n'ont pas de plus cruelles ENNEMIES que les femmes* (Ducl.) = Qui a de l'antipathie, de la répugnance, de l'éloignement pour : il est l'— des procès. — du repos, de la paix, de la vertu. = Nation, parti, armée avec lesquels on est en guerre : ils ne s'informaient jamais du nombre de leurs ENNEMIS, mais seulement du lieu où ils étaient (Volt.) || *L'orgueil est le plus grand — que vous ayez à combattre* (Fléché.) L'— du genre humain, le démon. Se dit aussi des animaux : le chien est l'— du chat; se dit encore de certaines choses nuisibles à la santé ou qui ont entre elles une sorte d'antipathie : le café est l'— des nerfs. *Le feu est l'— de l'eau.* || *C'est autant de pris sur l'—*; prov., se dit d'une mauvaise affaire dont on a retiré quelque avantage.

ENNEMI, E, adj., s'emploie dans plusieurs des sens du substantif : peuple —. *Oiseaux ENNEMIS des hivers* (Bér.) *La saison la plus ENNEMIE de la guerre* (La F.) *Les grâces lacédémoniennes ne sont pas tellement ENNEMIES des muses françaises, que l'on ne puisse souvent les faire marcher de compagnie* (Id.) *Couleurs —, mal assorties.* = Contraire : sous quel astre — faut-il que je sois né? (Boil.)

§ **ENNEMI, ADVERSAIRE, ANTAGONISTE.** Tandis que l'ennemi en veut à notre personne, l'adversaire et l'antagoniste ne cherchent qu'à prendre sur nous l'avantage, à gagner leur cause. Adversaire désigne mieux celui avec qui nous avons une discussion d'intérêts; antagoniste, celui qui soutient une opinion contraire à la nôtre.

ENNIS, poète épique, tragique et satirique latin, ami de Caton et des Scipions, mort en 169 av. J.-C.

ENNOBLIR, v. a., donner de la noblesse, de l'élevation, de l'éclat; se dit des personnes et des choses : le rayon divin dont l'homme est animé l'ENNOBLIT (Buff.) *Le génie et le talent ENNOBLISSENT tout* (Volt.) = S'—, v. pr. : devant le majestueux spectacle de la nature, l'âme s'épure et s'ENNOBLIT.

ENNUI, s. m., fatigue, langueur d'esprit causée par une chose dépourvue d'intérêt, déplaisante, trop longue; état de découragement et de langueur d'une âme qui ne prend goût à rien : l'— naquit un jour de l'uniformité (Lamotte.) *On se tire de l'— comme des mauvais chemins* (Sév.) = Inquiétude, souci : dans un profond — ce lièvre se plongea (La F.) = Contrariété : vous auriez bien dû m'éviter tous ces ENNUIS. *Dureront-ils toujours ces — si funestes?* (Rac.)

§ **ENNUI, MALAISE, INQUIÉTUDE.** L'ennui est un vide, le malaise une gêne, et l'inquiétude une impatience, dont la cause est presque toujours vague ou peu connue.

ENNUYANT, E, adj., qui ennuie.

ENNUYER, v. a., causer de l'ennui, fatiguer vaguement l'esprit : nous pardonnons souvent à ceux qui nous ENNUYENT; mais nous ne pouvons pardonner à ceux que nous ENNUYONS (La Roch.), et abs. : le secret d'— est celui de tout dire (Volt.) *Le régent était né ENNUYÉ* (St-S.) = S'—, v. pr., éprouver de l'ennui :

je m'ENNUIE (Volt.) *Le monde, depuis qu'il est monde, se plaint qu'il s'ENNUIE* (Mass.) = Se lasser de, éprouver du dégoût pour : les hommes s'ENNUIENT enfin des choses qui les ont charmés dans le commencement (La Br.) = V. imp. : je sens qu'il m'ENNUIE de ne plus vous voir (Sév.)

ENNUYEUSEMENT, adv., avec ennui; d'une manière ennuyeuse : redire —.

ENNUYEUX, EUSE, adj., qui est de nature à ennuyer, qui ennuie souvent : discours, orateur —. *Heureux les peuples dont l'histoire est ENNUYEUSE* (Volt.) = S. : il n'y a que les sots et les ENNUYEUX qui aient besoin d'être riches (M^{lle} de Lespinasse).

ÉNONCÉ, s. m., ce qui est énoncé : un simple —, une chose avancée sans développement. *Un faux —, une chose avancée contre la vérité.* = Dr., contenu d'un acte, d'un jugement : l'— d'un acte.

ÉNONCER, v. a., exposer, déclarer, révéler de vive voix ou par écrit : la manière dont il ÉNONCÉ ses pensées leur donne de la force. *On avait ÉNONCÉ telle chose dans le contrat* (Ac.) = S'—, v. pr., s'exprimer : la grâce avec laquelle il s'ÉNONÇAIT (D'Al.) = Être énoncé. V. EXPRIMER.

ÉNONCIATIF, IVE, adj., qui énonce.

ÉNONCIATION, s. f., action d'énoncer. expression : l'— de la pensée. = Ce qui est énoncé; exposé sommaire : cet écrit contient l'— des faits. = Manière de s'exprimer : avoir l'— facile. = Dans l'ancienne logique, action de nier ou d'affirmer.

ENORGUEILLIR, v. a., rendre orgueilleux. = S'—, v. pr., devenir orgueilleux.

ÉNORME, adj., d'un volume démesuré : un — bloc de granit. *Tête d'une grosseur —* (Fén.) || Qui va au delà de toute mesure, excessif; se prend en mauv. part : crime, injustice —. *Disproportion, extravagance, contradiction —.* V. DÉMESURÉ.

ÉNORMEMENT, adv., d'une manière énorme.

ÉNORMITÉ, s. f., excès de grandeur, de grosseur; || gravité excessive, atrocité : pour vous faire voir l'— de votre tort (Volt.) S'emploie quelquefois en parlant de peccadilles.

ÉNOUER, v. a., — les draps. les épilucher et en ôter les nœuds.

ENQUÉRIR (S'), v. pr. et irr., s'informer exactement, minutieusement; faire des recherches pour apprendre, pour découvrir : Louis XI s'ENQUÏT avec grand soin de ceux qui l'avaient ôté de la fenêtre, et les chassa tous (Boss.) *Saint Paul défend de s'— si une viande a été immolée ou non* (Id.)

§ **S'ENQUÉRIR, S'INFORMER.** Le premier dit plus que le second et marque soit un soin plus grand dans la recherche, soit une plus grande difficulté à trouver.

ENQUÊTE, s. f.; dr., recherche qui se fait par audition de témoins; au criminel, on l'appelle information. = Études, recherches faites par ordre de l'autorité administrative supérieure : — de commodo et incommodo, celle qui précède l'autorisation de construire certaines usines, fabriques ou établissements regardés comme dangereux ou insalubres.

ENQUÊTER (S'), v. pr., s'enquérir, s'inquêter; fam. et peu us.

ENQUÊTEUR, adj. m., commissaire —, commis pour faire une enquête.

ENQUINAUDER, v. a., attraper, tromper : bref, il m'ENQUINAUDA (La F.); fam. et peu us.

ENRACINER, v. a., faire prendre racine à. || — un préjugé. = S'—, v. pr., prendre racine : les plantes marines s'ENRACINENT sur les sables et les

rochers de la mer (B. de St-P.) || *Si cette opinion vient une fois à s'— dans les esprits* (Ac.) et avec ellipse du pronom : *laisser — les abus* (Volt.)

ENRAGÉ, E, adj., violent, excessif : *mal —. Douleur ENRAGÉE*, et par ext., *faim —*; on dit aussi *mal, douleur, faim d'—*. *Musique —*, bruyante et discordante. = S., personne qui a la rage; || personne fouguese, impétueuse, ou qui s'acharne à quelque chose : *on ne peut faire entendre raison à cet —. Crier, jouer comme un —.*

ENRAGEANT, E, adj., qui met de très-mauvaise humeur : *cela est —*; *fam.* et peu us.

ENRAGER, v. n., être saisi de la rage; inus. || Souffrir une douleur excessive : *il ENRAGE du mal de dents*; *fam.* = Éprouver un violent désir : — *de parler*. = Éprouver un dépit, un déplaisir sensible : — *de se voir humilié*, et abs. : *les valets ENRAGEAIENT, l'époux était à bout* (La F.) *Je n'y puis plus tenir, s'ENRAGE!* (Mol.) = *Faire —*, faire éprouver du dépit à, contrarier, harceler : *femme qui n'a fait — au lieu de me donner du soulagement* (Id.) **V. VACHE.** Être ENRAGÉ contre quelqu'un, être dans une grande colère contre lui, être acharné après lui.

ENRAIEMENT, s. m., action d'enrayer.

ENRAYER, v. a., garnir une roue de rais. = Arrêter une roue et l'empêcher de tourner : *il faut — la roue, la voiture*, et abs. : *cette descente est trop rapide, il faut —*. || **V. n.**, mettre un terme à ses excès : *il est temps d'—*. = Tracer le premier sillon dans un champ qu'on veut labourer.

ENRAYURE, s. f., ce qui sert à enrayer.

ENRÉGIMENTER, v. a., incorporer dans un régiment : — *des conscrits*. = Former en régiment. = S'—, v. pr., dans les deux sens.

ENREGISTREMENT, s. m., transcription ou analyse, sur un registre, d'un acte ou d'une déclaration de mutation, moyennant le paiement d'un droit. = Mention faite sur un acte, sur un contrat, etc., pour constater qu'ils ont été enregistrés. = Lieu où l'on enregistre. = Dans certaines administrations publiques, indication sur un registre spécial, tant à l'arrivée qu'au départ, de toutes les pièces de quelque importance. = Acte par lequel les parlements, après avoir examiné les édits des rois, les faisaient transcrire sur leurs registres pour leur donner force de lois.

ENREGISTRER, v. a., inscrire sur un registre. = Faire l'enregistrement d'un acte, d'un contrat, etc. || Recueillir par écrit ou conserver dans sa mémoire : *la haine nationale des Moscovites ENREGISTRAIT soigneusement tous ces méfaits* (Mérim.) = Dans l'ancienne législation : — *un édit, une ordonnance*, en faire l'enregistrement.

ENRHUMER, v. a., causer un rhume. = S'—, v. pr., prendre, attraper un rhume.

ENRICHI, E, s., personne qui s'est enrichie : *les nouveaux ENRICHS se ruinent à se faire moquer de soi* (La Br.)

ENRICHI, R, v. a., rendre riche : *ils appauvrirent leurs maisons pour — des monastères* (Fléch.) *Je l'ENRICHS après des dépouilles d'Antoine* (Corn.) = Garnir de quelque ornement : — *une montre de pierres, un album de gravures*. || — *sa mémoire par la connaissance des langues* (Volt.) *Il faut voir de quels mots elle ENRICHS la langue* (Boil.); ir. = S'—, v. pr., devenir riche : *s'— des dépouilles d'autrui*. || *Quand la fortune l'eut abandonnée, elle s'ENRICHS plus que jamais elle-même de ses vertus* (Boss.)

ENRICHISSEMENT, s. m., action de rendre

riche, plus riche; ne se dit qu'au fig. : *un sage emploi de mots étrangers peut contribuer à l'— d'une langue* (Ac.) = Ornement : l'— *d'un habit, d'une tapisserie*; peu us.

ENRÔLEMENT, s. m., action d'enrôler ou de s'enrôler. = Acte qui constate l'enrôlement.

ENRÔLER, v. a., inscrire sur le rôle; se dit particul. de ceux qu'on engage pour le service militaire : — *des soldats, des matelots*. || Faire entrer dans une affiliation, dans une ligue : *Voltaire ENRÔLA tous les amours-propres dans cette ligue insensée* (Chat.) = S'—, v. pr., s'engager, se faire soldat. || Entrer dans une affiliation quelconque.

ENRÔLEUR, s. m., synonym. de RACOLEUR.

ENROUEMENT, s. m., état, incommodité de celui qui est enroué.

ENROUER, v. a., rendre la voix rauque, moins libre, moins pure. = S'—, v. pr., se donner un enrouement. *Parler ENROUÉ*; *fam.*, d'une voix enrouée. Dans cette locution, *ENROUÉ* est adv.

ENROUILLER, v. a., rendre rouillé. || *Le savoir ENROUILLÉ des pédants* (Mol.) *L'oisiveté ENROUILLE l'esprit* (Ac.) = S'—, v. pr., se couvrir de rouille. || *Je viens d'un pays où je me suis fort ENROUILLÉ* (Volt.)

ENROULEMENT, s. m., état de ce qui est couronné en croise, en spirale : l'— *d'une volute, d'une coquille, des feuilles dans le bourgeon*.

ENROULER, v. a., rouler plusieurs fois une chose autour d'une autre ou sur elle-même. = S'—, v. pr. : *les vrilles de cette plante s'ENROULENT autour des corps voisins* (Ac.)

ENRUBANNER, v. a.; néol., couvrir, orner de rubans. || Décorer d'un ou de plusieurs ordres; ir. = S'—, v. pr., dans les deux sens.

ENRUE, s. f., sillon composé de plusieurs raies de terre relevées par la charrue.

ENS, riv. qui traverse l'archiduché d'Autriche et le divise en deux parties : Basse-Autriche, au-dessous de l'Ens, cap. *Vienne*, et Haute-Autriche, cap. *Linz*.

ENSABLEMENT, s. m., amas de sable formé par le vent ou par un courant d'eau.

ENSABLER, v. a., faire écheouer sur le sable d'une rivière. = S'—, v. pr. : *le bateau s'est ENSABLÉ*.

ENSACHER, v. a., mettre en sac, dans un sac.

ENSANGLANTER, v. a., tacher, souiller de sang : — *son habit, ses mains*. || — *le retour de quelque lièvre timide* (J.-B. R.) *Ce prince a ENSANGLANTE son règne* (Ac.), a été cruel, a fait mourir injustement beaucoup de monde. — *les jeux*, les transformer en combat sanglant. — *la scène*, faire périr des personnages sous les yeux des spectateurs.

ENSEIGNANT, E, adj., qui enseigne : *membre du corps —*, de l'Université de France.

ENSEIGNE, s. f., marque, indice servant à faire reconnaître quelque chose : *la sincérité est la mère de la vérité* et l'— *de l'honnête homme* (Did.) = Tableau, figure, emblème, indication quelconque qu'un marchand ou un artisan place à un endroit apparent pour désigner son commerce, sa profession : l'— *fait la chalandise* (La F.) || Être logé à la même —, se trouver dans le même embarras. = Se dit autrefois des drapeaux militaires : *marcher ENSEIGNES déployées. A bonnes —*, loc. adv., à bon titre; avec des sûretés; en connaissance de cause. *A telles — que*, et la preuve en est que.

ENSEIGNE, s. m., anc. porte-drapeau. — *de vaisseau*, ou abs. —, officier dont le grade est immédiatement inférieur à celui de lieutenant de vaisseau.

ENSEIGNEMENT, s. m., précepte, instruction, expérience qui éclaire : *voilà les ENSEIGNEMENTS que Dieu donne aux rois* (Boss.) = Action, art, profession d'enseigner : *la carrière de l'—*. = Les trois degrés de l'instruction universitaire : — *primaire, secondaire, supérieur*. = Système particulier, méthode d'enseignement : — *individuel, mutuel, etc.*

ENSEIGNER, v. a., instruire : — *la jeunesse, et abs.* : *les gens qui veulent toujours — empêchent beaucoup d'apprendre* (Boss.) = Montrer quelque science, quelque art, en donner des leçons : — *la grammaire aux enfants*. Molière, *ENSEIGNE-MOI l'art de ne rimer plus* (Boil.) || *Dans ces écoles on ENSEIGNE la crainte des dieux, l'amour de la patrie* (Fén.) *Un Dieu que votre bouche ENSEIGNE à blasphémer* (Rac.) = Indiquer, faire connaître : *ENSEIGNEZ-MOI sa maison* (Ac.) || *Et vous m'avez du crime ENSEIGNÉ le chemin* (Corn.) V. APPRENDRE.

ENSELLÉ, E, adj., cheval —, qui a le dos un peu enfoncé. *Vaisseau —*, dont le milieu est bas et les extrémités relevées.

ENSEMBLE, adv., l'un avec l'autre, les uns avec les autres : *vivre, sortir, danser —*. *Ils passèrent leur vie —* (Fén.) = Simultanément : *les deux adversaires tirèrent —*. = En masse, à la fois : *vendre le tout —*. || *Le tout —*, totalité d'une chose considérée en masse, sans égard aux détails : *cette femme a des traits irréguliers, mais le tout — plaît infiniment* (Ac.) = En même temps : *cet esprit si solide et si délicat tout —* (Mass.) *Ils voulaient tous — accabler Mithridate* (Rac.) = S. m., effet qui résulte de l'union, de la juste combinaison des parties d'un tout : *l'ensemble des parties du visage* (Buff.) *Tout cela forme un assez bel —*. *L'— d'un édifice, d'un tableau*. *Son vaste génie embrasse à la fois l'— et le détail des choses* (St-M. Girardin) = Accord, harmonie de plusieurs choses qui concourent à un effet unique : *jouer avec un — parfait*. *Ce tableau manque d'—*. *Morceau d'—*, morceau de musique à diverses parties chanté par plusieurs voix. = Point, adj., qui a de l'harmonie : *dites tant qu'il vous plaira que la figure principale est bien —, sa draperie bien jetée* (Did.) ; peu us. dans cette acception.

ENSEMENCEMENT, s. m., action d'ensemencer ; résultat de cette action.

ENSEMENCER, v. a., jeter de la semence dans un champ destiné à la recevoir : — *une terre*. *Terres nouvellement ENSEMENCÉES* (Buff.) V. SEMER.

ENSERRER, v. a., enfermer ; poét. : *il ENSERRE l'argent et sa joie à lu fois* (La F.) = Contenir, entourer : *tout ce que leur globe ENSERRE* (J.-B. R.) = Mettre en serre : — *des orangers*.

ENSEVELIR, v. a., envelopper un corps mort dans un linceul : *il est mort si pauvre, qu'il n'a pas laissé un drap pour l'—* (Ac.) || Abîmer, couvrir, engoutir, envelopper : *son vaisseau fut ENSEVELI dans les ondes* (Fén.) *Il reçut le coup mortel, et demeura comme ENSEVELI dans son triomphe* (Fléch.) = Plonger profondément, caecher ; faire oublier : — *sa vie dans un désert, dans le silence*. *Athalie, dans un sombre chagrin paraît ENSEVELIE* (Rac.) *Combien d'exploits célèbres furent ENSEVELIS dans l'horreur des ténèbres* (Corn.) = S'—, v. pr., se plonger, se caecher, se perdre : *s'— dans un cloître, dans le chagrin*. *S'— sous les ruines d'une place, se faire tuer eu la défendant*.

ENSEVELISSEMENT, s. m., action d'ensevelir.

ENSEVELISSEUR, EUSE, s., celui, celle qui ensevelit : — *des pauvres*.

ENSIFORME, adj., se dit, dans les sciences naturelles, de tout ce qui a la forme d'une épée.

ENSORCELER, v. a., causer un malaise, une maladie par de prétendus sortilèges ou maléfices. || Enflammer d'amour, d'enthousiasme, etc. : *cette femme a ENSORCELÉ ce jeune homme* (Ac.) *Les miracles de ses armes ont ENSORCELÉ la jeunesse* (Chat.)

ENSORCELLEUR, EUSE, s., celui, celle qui ensorcelle, qui charme.

ENSORCELEMENT, s. m., action d'ensorceler ; ses prétendus effets. V. SORT.

ENSOUFREUR, v. a., synonyme de SOUFREUR.

ENSOUFROIR, s. m., lieu où l'on expose les soies, les laines, etc., à la vapeur du soufre.

ENSOUPLE ou **ENSUPLE**, s. f., cylindre autour duquel le fisserand enroule la chaîne.

ENSOYER, v. a., garnir d'une soie de cochon le fil avec lequel on coud la semelle du soulier.

ENSUITE, adv., après, à la suite de cela : *travaillez d'abord, vous vous amuserez —*. *Destinée premièrement par sa glorieuse naissance, et — par sa malheureuse captivité à l'erreur et à l'hérésie* (Boss.) — *de, loc. prép.*, après, par suite de.

ENSUIVRE (S'), v. pr. et irr., ne s'emploie qu'à la troisième personne ; suivre de là, être après, procéder : *ils firent une trêve, et la paix s'ENSUIVIT* (La F.) *Il s'ENSUIVIT de cette ruine totale de Troie beaucoup de petites révolutions* (B. de St-P.) = V. imp. : *parce qu'il y a de fausses religions, s'ENSUIVIT-il qu'il n'y en a pas une véritable?* (Boss.)

ENSUPLE, s. f. V. ENSOUPLE.

ENTABLEMENT, s. m., saillie d'un mur soutenant le toit. = Partie d'un ordre d'architecture, comprenant l'architrave, la frise et la corniche.

ENTABLER (S'), v. pr. ; t. de manège, se dit d'un cheval dont les hanches devantent les épaules quand il manie de deux pistes, tant sur les voltes que sur les changements de main.

ENTACHER, v. a., tacher, souiller. || *Leur témoignage est toujours ENTACHÉ d'une partialité puérile* (Barth.) *Tout ce qui peut — ma loyauté*.

ENTAILLE, s. f., coupure, avec enlèvement de parties, faite dans une pierre, dans une pièce de bois, etc. || Coupure profonde faite dans les chairs.

ENTAILLER, v. a., — *une poutre*, y faire une entaille.

ENTAILLURE, s. f., synonyme d'ENTAILLE.

ENTAME, s. f., premier morceau coupé d'un pain : *réservez-moi l'—*.

ENTAMER, v. a., faire une petite déchirure, une incision : — *la peau d'un coup de sabre*. — *la chair, l'os*. || — *la réputation, l'honneur, le crédit, etc.*, de quelqu'un, y porter atteinte. = Oter d'une chose entière une petite partie : — *un pâté, un melon, un sac d'argent, une pièce de velours*. || *L'Angleterre, humiliant la vieillesse de Louis XIV, ENTAMAIT ses provinces* (Villem.) *C'est un prince dont l'entêtement est dur à —* (St-S.) = Commencer à s'occuper de : — *une discussion, un sujet*. — *quelqu'un, entreprendre, empiéter sur ses droits*. — *un carré, un corps de troupes, commencer à le faire fléchir, à le rompre*. *Se laisser —*, se laisser fléchir ou pénétrer ; laisser prendre quelque avantage sur soi dans une discussion.

ENTAMURE, s. f., état d'une chose entamée ; petite déchirure. = Synon. d'ENTAME. = Action d'entamer ; moment où l'on entame : *je me suis trouvé à l'— d'un bon pâté* (Ac.)

ENTASSEMENT, s. m., amas de plusieurs choses

entassées les unes sur les autres : un — de meubles, de papiers. || — d'idées, de mots, de fadeurs (Volt.)

ENTASSER, v. a., mettre en tas : — des marchandises, des papiers, des gerbes. = Abs., amasser et garder beaucoup d'argent : ces gens de qui la passion est d'— toujours (La F.) || — les dépouilles des ennemis pour en faire les trophées de sa gloire (Flécl.) — procès sur procès. = Se dit, par ext., de plusieurs personnes extrêmement pressées en quelque endroit : ils étaient tous ENTASSÉS les uns sur les autres (Boil.) || Être ENTASSÉ ; fam., avoir la taille épaisse et ramassée. = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif. V. AMASSER.

ENTASSEUR, s. m., — d'écus, avare ; fam.

ENTE, s. f., jeune pousse d'arbre greffée sur un autre arbre. = Arbre ainsi greffé. = Manche de bois du pinceau. = Partie du volant d'un moulin. = Oiseau empaillé qui sert d'appau.

ENTÉLÉCHIE, s. f., force essentielle ou principe actif d'un être, suivant Aristote.

ENTEMENT, s. m., action d'enter un arbre.

ENTENDEMENT, s. m., intelligence humaine, considérée comme pouvant concevoir et conserver les idées. || Bon sens, jugement : homme de peu d'—.

§ **ENTENDEMENT, INTELLIGENCE, CONCEPTION**. Le premier désigne une faculté passive, le second une faculté active. La conception est une intelligence prompte et vive ; ce mot se dit bien des choses dont nous pouvons nous faire des images et de toutes les créations de l'esprit.

ENTENDEUR, s. m., celui qui entend et qui conçoit bien quelque chose : à bon — salut, que celui qui a compris en fasse son profit ; fam.

ENTENDRE, v. a., ouïr, recevoir l'impression des sons par l'organe de l'ouïe : on a ENTENDU toute la nuit des bruits sourds sur la montagne (B. de St-P.) — le canon, le clairon, un prédicateur. — les flots mugir (Volt.) = Écouter avec attention ; prêter volontiers l'oreille : les femmes et les puissants ne veulent rien — qui ne leur plaise (Volt.) = Comprendre, avoir l'intelligence, saisir le sens de : souvent on ENTEND mal ce qu'on croit bien — (Mol.) Son silence me faisait assez — ce qu'il voulait me reprocher (Fén.) C'est le sort de Rousseau d'être réfuté par des gens qui n'ont pas voulu ou qui n'ont pas su l'— (Grimm). Qu'ENTENDEZ-vous par là ? que voulez-vous, que prétendez-vous faire ou dire ? — les sciences, l'anglais, et abs., — à demi-mot. — son métier, la procédure, y être habile. — ses intérêts, savoir agir dans ses intérêts. = Vouloir, exiger, prétendre : je n'ENTENDS pas que vous fassiez de dépense (Mol.) = Avoir l'intention, le dessein : quand je dis qu'il écrit bien, j'ENTENDS parler de sa prose (Ac.) = Présumer : je n'ai pas ENTENDU que cette convention s'exécuterait ainsi. — à quelque chose, y consentir, l'approuver : César ne cessa de demander la paix ; Pompée, le sénat, les consuls, n'y voulurent jamais — (Marm.) Ne savoir auquel —, avoir affaire à plusieurs personnes qui parlent, qui sollicitent à la fois. Donner à —, laisser, faire —, insinuer, dire quelque chose pour faire croire. — la messe, le sermon, y assister. — dur, être un peu sourd. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas — ; prov. || Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son ; fam. et prov., pour savoir qui a raison, il faut entendre les deux parties. Il n'ENTEND pas de cette oreille-là, il ne veut pas écouter cette proposition. — finesse, malice à, attacher un sens fin, malin à. — raillerie, la plaisanterie, ne point s'en fâcher, la bien prendre. — raison, consentir à ce qui est juste et raisonnable.

Chacun fait comme il l'ENTEND, agit comme il le juge à propos. = Croire, ajouter foi : à — les réformateurs, il faudrait recommencer le monde (Volt.) = S'—, v. pr., entendre ce que chacun dit : on fait tant de bruit qu'on ne s'ENTEND pas. = Se comprendre les uns les autres : NOUS NOUS ENTENDONS à demi-mot (Sév.) S'— avec, agir de concert, se concerter avec, être d'intelligence. Je m'ENTENDS bien, je sais bien ce que je veux dire. = Être compris : ce passage ne s'ENTEND pas facilement. || Cela s'ENTEND, s'ENTEND bien, cela se suppose ainsi, cela doit être, ne peut être autrement. S'— à ou en, se connaître en. V. ÉCOUTER.

§ **ENTENDRE, COMPRENDRE, CONCEVOIR**. Entendre, c'est bien saisir la signification, la force des sons, des mots, des écrits. Comprendre, c'est apercevoir les causes, les principes, la raison des choses et leur manière d'être. Concevoir, c'est s'en représenter l'image, s'en faire une idée.

ENTENDU, E, adj., qui a l'intelligence d'une chose ; intelligent, avisé : il est bien — en affaires, dans son art. C'est un homme —. = Bien assorti, bien ordonné, fait avec art, avec goût, avec intelligence : cette esquisse est moins chaude que les précédentes, mais mieux ENTENDUE de lumière (Did.) Bien, mal—, bien, mal compris : dévotion mal ENTENDUE, charité bien entendue. = S., faire l'—, le capable, le suffisant. = Bien —, loc. adv., sans doute, assurément. Bien — que, loc. conj., à condition que, pourtant. V. CAPABLE.

ENTENTE, s. f., interprétation ; ne se dit que dans cette loc. : phrase à double —. = Arrangement méthodique, intelligence dans la distribution : ce peintre a l'— du coloris. Il n'y a point d'— à ce tableau (Ac.) ; on l'emploie aussi, dans le même sens, en littérature : avoir une parfaite — de la scène. — cordiale ; néol., témoignages de bon vouloir qu'échangent entre eux les chefs de deux États.

ENTER, v. a., greffer : — un poirier. — en ecusson. Comme ENTÉE, composée de plusieurs pièces entrant les unes dans les autres. || Votre famille est ENTÉE sur la nôtre, elle y est entrée, et elle en a pris le nom et les armes. Se dit encore d'une personne qui réunit diverses qualités : c'est un Gascon — sur un Normand ; un financier — sur un praticien. Vices ENTÉS sur de bonnes qualités (Ac.)

ENTÉRINEMENT, s. m., action d'entériner : l'— d'un rapport d'experts. = Homologation d'une grâce ; état d'un acte entériné.

ENTÉRINER, v. a., ratifier juridiquement un acte : — des lettres de noblesse, de grâce.

ENTERITE, s. f., inflammation des intestins.

ENTERREMENT, s. m., action d'enterrer, de mettre un corps en terre ; convoi funèbre.

ENTERREUR, v. a., mettre en terre, enfouir : — des oignons de tulipe, de l'argent dans une cave. || — beaucoup d'argent dans un endroit, y en dépenser beaucoup. = Tenir secret, caché : — ses secrets, ses talents dans une ville de province. = Mettre un corps en terre, lui donner la sépulture : — les morts. Je mourrai dans la terre où vous SEREZ ENTERRÉE (Boss.) || — quelqu'un, lui survivre, effacer sa réputation en le surpassant : mademoiselle Lecouvreur réussit ici à merveille ; elle a ENTERRÉ la Duclot (Volt.) ; fam. — le carnaval, se livrer aux dernières folies du carnaval. = S'—, v. pr., être enterré : s'— sous les ruines d'une place, mourir en la défendant plutôt que de se rendre. S'— tout vif, rompre tout commerce avec le monde. V. INNUMER.

EN-TÊTE, s. m., ce qui s'écrit en tête d'une lettre, d'un tableau.

ENTÊTÉ, E, adj., celui qui est tellement attaché à son sens, à son opinion qu'il ne veut rien écouter : — *comme vous êtes des préjugés de l'Orient* (Mont.) *Les Français sont ENTÊTÉS de leurs modes* (Id.) et abs. : *déployez votre éloquence pour faire revenir un auteur* — (Reg.) = S., personne entêtée. V. TÊTU.

ENTÊTEMENT, s. m., attachement obstiné d'une personne à ses projets, à ses goûts, à ses idées. = Engouement pour une personne : *son — pour cette femme est inconcevable*; peu us.

ENTÊTER, v. a., mettre en tête quelque chose, faire qu'on en soit entêté, qu'on y tienne opiniâtrément : *qui vous a ENTÊTÉ de cet homme, de ce système?* = Étourdir : *le tabac ENTÊTE les fumeurs novices*. || Donner de la vanité, de l'orgueil. = S'—, v. pr. : *ce sont les personnes du sexe qui s'ENTÊTENT davantage du monde, et qui y demeurent attachées avec plus d'obstination* (Bourd.) = S'obstiner, se prévenir : *les ignorants s'ENTÊTENT facilement*.

§ ENTÊTER, INFATUER, FASCINER, ENGOUER, ENTICHER. L'homme qui s'entête est indocile, incapable d'entendre raison; celui qui est infatué perd le bon sens, devient sot ou fou; celui qui est fasciné subit, pour ainsi dire, l'influence d'un charme; celui qui s'engoue se prévient, se préoccupe par humeur, arbitrairement, sans raison; celui qui s'entiche se préoccupe de choses futiles ou mauvaises.

ENTHOUSIASME, s. m., inspiration divine : — divin. — *des prophètes, de la sibylle*. = Mouvement passionné, transport de l'âme; démonstration publique d'allégresse : — *religieux, guerrier, patriotique*. L'— est le partage des grands poètes (Volt.) **NS** ENTHOUSIASMES et nos antipathies tiennent à des erreurs. Il fut accueilli avec un — impossible à décrire (Ac.) *Nous ne parlons de vous qu'avec* — (Volt.)

§ ENTHOUSIASME, EXALATION, TRANSPORT, RAVISSEMENT, EXTASE. L'enthousiasme et l'exaltation sont des états actifs qui disposent à faire des œuvres bonnes ou mauvaises. Le transport, le ravissement et l'extase sont des états purement passifs. D'ordinaire, l'exaltation n'est qu'un enthousiasme mauvais ou blâmable, un premier degré de folie. Dans le transport on est agité, soit de plaisir, soit de colère. Dans le ravissement et dans l'extase on jouit toujours. Extase enchérit sur ravissement.

ENTHOUSIASMER, v. a., ravir, inspirer une profonde admiration : *cet ouvrage, cette musique nous a tous ENTHOUSIASMÉS*. = S'—, v. pr., s'engouer de quelqu'un, de quelque chose : s'— *de tout ce qui est nouveau*, et abs. : *il s'ENTHOUSIASME facilement*.

ENTHOUSIASTE, s. m., celui qui a une admiration excessive pour quelque chose; qui se croit inspiré, visionnaire. = Adj., abs. *L'homme ferme attribue tout à la volonté; l'homme — à l'imagination; l'homme sensible à l'affection* (M^{me} de Staël).

ENTHYMÈME, s. m.; log., argument composé de deux propositions, l'antécédent et le conséquent.

ENTICHÉ, E, adj., qui commence à se gâter en parl. des fruits. || Fam., imbu de, attaché opiniâtrément à : — *d'une opinion, d'hérésie, d'idées de grandeur*. — *du bel esprit* (La H.), — *du vice d'ingratitude* (La F.)

ENTICHER, v. a., ne s'emploie qu'au fig., faire adopter une opinion, une doctrine fautive : — *quelqu'un d'une opinion erronée*. = S'— v. pr. : s'— *d'une personne, d'un système absurde*.

ENTIER, ÈRE, adj., intact, qui a toutes ses parties : *un pain —, une poire ENTÈRE*. Par anal.,

le monde, l'univers —, la vie —. = Absolu, sans réserve; une — *indépendance* (Boss.) *La question reste —, elle n'a pas fait un pas vers sa solution*. On renforce le sens du mot en le faisant précéder de tout : *mon cœur tout —* (Sév.) *Une éternité tout —*. *Se donner tout — au travail, à l'étude*. = Arith., nombre —, qui ne renferme que des unités entières. Unité —, qui n'indique pas de fraction. || Entêté, tétu : *homme fort —, femme fort — dans ses opinions*. = S. m., tout, unité mathématique : *quatre quarts font un —*. Mon — en parl. de tous les mots d'une charade. *En son —, en leur —*. = En —. loc. adv., entièrement : *j'ai lu ce manuscrit en —*. V. TÊTU.

§ ENTIER, COMPLET, TOTAL. Une armée entière c'est toute une armée ou une armée intacte; une armée complète est celle dont ou a bien rempli les cadres et dont on a mis toutes les compagnies au complet. Ou ne peut pas dire une armée totale, mais le (nombre) total de l'armée. Total est un mot abstrait, relatif à un tout. On dira destruction totale, ruine totale (Boss.), éclipse totale (Ac.)

ENTIÈREMENT, adv., en entier, tout à fait.

ENTITÉ, s. f.; philos., ce qui constitue l'être, l'essence d'une chose.

ENTOILAGE, s. m., action d'entoiler; résultat de cette action. = Toile pour entoiler; toile qui sert de monture à une dentelle ou à quelque autre partie de l'ajustement.

ENTOILER, v. a., fixer, coller sur de la toile : — *un drapeau, une dentelle, une estampe*.

ENTOIR, s. m., espèce de couteau pour enter.

ENTOISER, v. a., disposer des matériaux en tas de forme carrée pour pouvoir les toiser.

ENTOME, s. m., nom collectif des animaux articulés.

ENTOMOLITHE, s. m., insecte fossile.

ENTOMOLOGIE, s. f., partie de la zoologie qui traite des insectes. = Ouvrage qui en traite.

ENTOMOLOGIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à l'entomologie.

ENTOMOLOGISTE, s. m., celui qui s'occupe de l'entomologie, qui connaît cette science.

ENTOMOPHAGE, adj., qui se nourrit d'insectes.

ENTONNAGE, s. m., action d'entonner.

ENTONNER, v. a., verser une liqueur dans un tonneau : — *du vin, du cidre*. *Un paysan reconnaît un Dieu dans le blé qu'il engrèbe dans sa grange, et dans le vin qu'il ENTONNE dans sa cuve* (B. de St-P.) || Pop., abs. : bien —, boire beaucoup. = S'—, v. pr., s'engouffrer, en parlant du vent.

ENTONNER, v. a., mettre un air sur le ton : — *un air*. Abs. : — bien juste. = Chanter; commencer un psaume, une hymne. = *une chanson à boire, un cantique*. — *le Magnificat*. || — *les louanges de quelqu'un*, se mettre à en faire l'éloge.

ENTONNOIR, s. m., instrument pour verser une liqueur dans un tonneau, dans un vase : *un — de bois, de fer-blanc*. || *La vallée, vaste et profonde, s'ouvrait en —* (Lamart.) || Pop., gosier d'un buveur. = Bot., fleur en —, évasée par le sommet et étroite par la base. = Anat., prolongement conique de la base du troisième ventricule du cerveau. = Chir., instrument qui sert à conduire des cautères actuels vers certaines parties malades. = Artill., ce qui sert à couler la poudre dans la lumière des pièces. = Trou d'une mine qui a sauté.

ENTORSE, s. f., distension subite et violente des tendons et des ligaments d'une articulation : *se donner une —*. || Fam., donner une — à quelqu'un,

lui enlever une partie de son autorité, de son prestige. *Donner une — à un passage*, le détourner de son véritable sens. *Donner une — à la vérité*, au bon droit, les dissimuler, les altérer.

ENTORTILLAGE, s. m., ce qui est entortillé, obscur subterfuge : *je me suis décidé à déjouer tous les reproches de subtilité, d'—* (Mirab.)

ENTORTILLEMENT, s. m., action d'entortiller; son effet : — *de la clématite, du lierre, d'un serpent*. || — *d'une phrase, d'une période* (Ac.)

ENTORTILLER, v. a., envelopper en entortillant : — *dans du papier, dans du linge. Deux serpents ENTORTILLENT Laocoon et ses fils*. || — *sa pensée, son style*, s'exprimer d'une manière embarrassée, peu claire. — *quelqu'un*; fam., le séduire, l'amener à consentir à ce qu'on lui demande : *elle aura bientôt ENTORTILLÉ son père* (Balzac). = S'—, v. pr., être entortillé; s'attacher en faisant plusieurs tours : *le lierre s'ENTORTILLE autour de l'orme*.

ENTOURS, s. m. pl., circuit : *les — de la place*. || *Les — de quelqu'un*, sa société intime; ceux qui ont du crédit sur lui. A L'ENTOUR, V. ALENTOUR.

ENTOURAGE, s. m., tout ce qui entoure : *un — en planches. — de perles, de diamants*. || Fam., *son — nuit à sa réputation* (Ac.)

ENTOURER, v. a., placer autour : — *de haies. — une ville de remparts. Les agents L'ENTOURÈRENT et le saisirent*. || *Les sœurs de Charité ENTOURENT de soins et de prévenances le pauvre qui souffre*. = Former la société habituelle de quelqu'un : *il n'est ENTOURÉ que de flatteurs. La plupart des écrivains et des penseurs travaillent dans la solitude, ou seulement ENTOURÉS d'un petit cercle qu'ils dominent* (M^{me} de Staël). = S'—, v. pr., réunir autour de soi : *s'— d'hommes vertueux, de savants, d'artistes. — de mille superfluités*. V. ENVIRONNER.

ENTOURNURE, s. f., échancrure d'une manche dans la partie qui touche à l'aisselle.

ENTR'ACCORDER (S'), v. pr. V. s'ACCORDER.

ENTR'ACCUSER (S'), v. pr., s'accuser l'un l'autre.

ENTR'ACTE, s. m., intervalle qui, au théâtre, sépare un acte d'un autre. = Intermède, partie d'un spectacle, d'un concert, ballet qui s'exécute entre deux actes.

ENTR'AIDER (S'), v. pr., s'aider mutuellement : *il se fait —, c'est la loi de nature* (La F.)

ENTRAILLES, s. f. pl., viscères, organes abdominaux : *douleurs d'—*. *Les anciens consultaient les — des victimes* (Ac.) *Un auteur qui... le soir entend crier ses — à jeun* (Boil.) || Tendre affection : — *d'un père, d'une mère. — paternelles* (Rac.) Abs. : *avoir des —*, une grande sensibilité. || *Les lieux les plus profonds : cherchez comment l'or se purifie dans les — de la terre* (Mass.) V. VISCÈRES.

ENTRAIMER (S'), v. pr., s'aimer l'un l'autre.

ENTRAIN, s. m., mouvement rapide et animé, en parlant d'une pièce, d'un roman. *Cet homme à de l'—*, il a une gaieté franche et communicative.

ENTRAINANT, E, adj., ŷg., qui entraîne : *style —, éloquence ENTRAÎNANTE*.

ENTRAÎNEMENT, s. m., fig., action d'entraîner; état de ce qui est entraîné : *l'— de l'exemple, des passions. Il faut se défier de l'— de l'opinion dominante* (Say).

ENTRAINER, v. a., traîner avec soi, après soi, emmener de force : *le torrent vous ENTRAÎNE* (Mass.) *Est-ce Phèdre qui fuit ou plutôt qu'on ENTRAÎNE?* (Rac.) || Persuader, convaincre : — *les esprits. — tous les cœurs* (Boil.) *Le monde nous oc-*

cupe, le présent nous ENTRAÎNE (Boss.) = Être la cause, avoir pour conséquence : *les horreurs qu'ENTRAÎNE la guerre* (Mass.) = S'—, v. pr., être entraîné; entraîner l'un l'autre. V. EMPORTER.

ENTRAIT, s. m.; charpent., pièce principale d'un comble, la poutre qui porte les arbalétriers.

ENTRANT, s. m., la personne qui entre : *les ENTRANTS et les sortants*. = Adj., celui qui entre dans une fonction.

ENTR'APPELER (S'), v. pr., s'appeler l'un l'autre, les uns les autres.

ENTRAVER, v. a., mettre des entraves à : — *un cheval*. || — *la négociation, des opérations, la marche, les progrès d'une affaire*.

ENTR'AVERTIR (S'), v. pr., s'avertir mutuellement; peu us.

ENTRAVES, s. f. pl., liens qu'on met aux jambes des chevaux. || Empêchement : *le génie brise les — de la routine. A tel génie il faut des ailes, à d'autres des —* (J.-J.) V. BARRIÈRE.

ENTRE, prép., dans l'espace qui sépare deux choses, au milieu de : *il était assis — nous deux. Étampe est — Paris et Orléans. — ciel et terre. Se trouver — deux feux. Regarder quelqu'un — les deux yeux*, fixement. Être — *deux vins*, dans un état voisin de l'ivresse. *Flotter — l'impatience et la crainte* (Rac.) = Dans l'espace de temps qui sépare deux époques : — *midi et une heure. On ne passe jamais cette montagne qu'— deux soleils* (Sév.) = Il exprime un rapport entre les personnes et les choses : *il est bien permis de brouiller — eux ses ememis* (Coll.-d'Harlev.) *Il n'y a aucune analogie — ces deux ouvrages. — soi, en famille. — nous, se dit quand on fait une confidence à quelqu'un. — Parmi : le moindre d'— nous* (Boil.) *Il devait choisir — toutes les personnes de la cour* (Fléch.) — *vois, — peuples, — particuliers, le plus fort se donne des droits sur le plus faible* (Vauv.) *Partager son bien — ses enfants. — Dans : les enfants mouraient — les bras de leurs mères* (Fléch.) — *autres, loc. adv. et ellipt., parmi d'autres personnes ou d'autres choses*.

ENTRE-BAÏLLER, v. a., entr'ouvrir un peu : — *une porte*. = S'—, v. pr., être entre-bâillé.

ENTRE-BAISER (S'), v. pr., se baiser l'un l'autre.

ENTRECHAT, s. m., danse, saut léger dans lequel les pieds s'entre-croisent rapidement : *faire, battre un —, des ENTRECHATS*.

ENTRE-CHOQUER (S'), v. pr., se heurter l'un l'autre. || Se contredire : *les passions se réunissent pour s'— et se détruire* (Mass.)

ENTRE-COLONNE ou **ENTRE-COLONNEMENT**, s. m.; archit., espace entre deux colonnes : *dans chaque — il y avait un cachot* (V. H.)

ENTRE-CÔTE, s. m., morceau de viande coupé entre deux côtes de bœuf : *un bon —*.

ENTRECUPER, v. a., couper, diviser en plusieurs endroits : *les cours d'eau qui ENTRECROUENT le parc le rendent plus frais, plus agréable* (Ac.) || Interrompt, entremêle de : *voix, respiration ENTRECROUÉE. De profonds soupirs ENTRECROUaient mes paroles* (Fén.) *Ses paroles étaient ENTRECROUÉES, obscures, et quelquefois elles n'avaient aucun sens* (Id.) — *un récit de digressions*. = S'—, v. pr., se dit des chevaux qui se blessent un pied contre l'autre. On dit plus ordinairement *se couper*.

ENTRECROISEMENT, s. m., disposition de deux choses qui s'entre-croisent : *l'— des nerfs optiques*.

ENTRE-CROISER (S'), v. pr., se croiser l'un l'autre : *des lignes qui s'ENTRE-CROISENT* (Ac.)

ENTRE-DÉCHIRER (S'), v. pr., se déchirer l'un l'autre : *les ambitieux sont des insensés qui s'ENTRE-DÉCHIRENT en allant à la tombe* (Fén.)

ENTRE-DÉTRUIRE (S'), v. pr., se détruire l'un l'autre : *vos allégations s'ENTRE-DÉTRUISENT*

ENTRE-DEUX, s. m., partie qui forme séparation entre deux choses : *l'— des épaules. Otez l'— qui sépare deux chambres.* = Bande de tulle, de mousseline ou de percale brodée entre deux étoffes. = Meuble que l'on place entre deux fenêtres. = Loc. adv., exprime un terme ou un degré moyen : *fait-il froid ? —, il ne fait ni chaud ni froid.*

ENTRE-DÉVORER (S'), v. pr., se dévorer mutuellement. || Se ruiner réciproquement.

ENTRE-DONNER (S'), v. pr., se donner mutuellement quelque chose : *tous deux s'étaient ENTRE-DONNÉ la foi* (La F.)

ENTRÉE, s. f., action d'entrer ; réception solennelle : *faire son — dans une ville. On fit une magnifique — à l'empereur.* = Action d'entrer en scène : *il a manqué son —.* Mus. : *la fête a manqué son —.* = Divertissement exécuté par des danseurs dans un ballet : *je ne sais comment des faunes et des bacchantes font les ENTRÉES du bal!* (La F.) = Droit d'entrer sans payer dans un théâtre : *il a son —, ses ENTRÉES au Théâtre-Français.* || Droit de siéger : *avoir — au conseil d'État.* = Admission : *depuis son — au lycée. Lors de son — au ministère, à l'Académie.* = Lieu par où l'on entre : *l'— de la maison, de la ville, d'un port, d'une rade.* || *Les courtisans savent que la flatterie est l'— de la faveur* (La Br.) = Ouverture de certaines choses : *— d'un chapeau, d'une serrure, d'une poche.* = Commencement ; début : *à l'— de l'hiver. A l'— de la vie* (Mass.) *Il a fait son — dans le monde.* = Dr. : *— en jouissance, en possession.* = Droit qu'on paye pour les marchandises : *payer l'—.* = Cuis., mets qui se sert au commencement du repas : *servez les —.* = Ce qu'on payait autrefois en entrant en charge, bienvenue : *lors de leur joyeuse — dans Bruxelles, les ducs de Brabant jouaient de maintenir les libertés et franchises nationales.*

ENTREFAITES, s. f. pl., ne s'emploie que dans ces locutions adverbiales : *dans ces —, sur ces —, pendant ce temps : sur ces —, un loup sort du bois* (La F.) Il se dit quelquefois au singulier : *dans cette, sur cette ENTREFAITE.*

ENTRE-FRAPPER (S'), v. pr., se frapper l'un l'autre.

ENTREGENT, s. m.; fam., manière adroite de se conduire dans le monde : *avoir peu d'—* (J.-J.)

ENTR'ÉGORGER (S'), v. pr., s'égorgé les uns les autres.

ENTRELACEMENT, s. m., action de s'entrelacer ; état de ce qui est entrelacé : *— de chiffres, de branches, de guirlandes, d'arabesques.*

ENTRELACER, v. a., enlacer des choses entre elles : *— des branches d'arbres. — les cheveux de rubans, de fleurs. — les mains, les bras. Deux mains ENTRELACÉES signifèrent la paix* (Volt.) = S'—, v. pr., être entrelacé : *les vignes sauvages... s'ENTRELACENT au pied de ces arbres* (Chat.)

ENTRELACS, s. m.; archit., ornement composé de moulures, de chiffres enlacés.

ENTRELARDÉ, E, adj., cuis., mêlé de gras et de maigre : *du bœuf —, de la viande ENTRELARDÉE.*

ENTRELARDER, v. a., piquer de lard une

viande : *— un filet de bœuf.* = Mêler d'ingrédients divers : *— un pâte d'épices.* || *— un discours de vers, de citations latines.*

ENTRE-LIGNE, s. m., l'espace entre deux lignes d'écriture. = Ce qui est écrit dans cet espace.

ENTRE-LOUER (S'), v. pr., se louer mutuellement ; échanger des louanges.

ENTRE-LUIRE, v. n., luire à demi : *on voyait la lune — à travers le feuillage.*

ENTRE-MANGER (S'), v. pr.; peu us., se manger l'un l'autre.

ENTREMÊLER, v. a., mêler des choses parmi d'autres : *— des marguerites avec des bluets.* || *Soyez clair, n'ENTREMÊLEZ point des questions si différentes* (Ac.) = S'—, v. pr. : *ces couleurs s'ENTREMÊLENT bien.* || S'entremettre : *n'allez pas vous — dans cette querelle.*

ENTRE-MESURER (S'), v. pr., se mesurer mutuellement : *chacun s'ENTRE-MESURE et forme des intrigues* (Corn.); très-peu us.

ENTREMETS, s. m., mets léger qui se sert entre le rôti et le dessert. = Instant de ce service.

ENTREMETTEUR, EUSE, s., celui, celle qui s'entremet. Il ne se dit au f. qu'en mau. part.

ENTREMETTRE (S'), v. pr., intervenir activement, s'employer pour l'intérêt d'autrui : *s'— pour obtenir une grâce. Elle s'est ENTREMISE dans cette affaire. Il s'ENTREMET de trop de choses.*

ENTREMISE, s. f., action de celui qui s'entremet, qui agit pour un autre : *obtenir une place par l'— d'un ami. Les connaissances viennent peu à peu à l'entendement par l'— des sens* (Fén.)

§ **ENTREMISE, MÉDIATION.** Le secours de l'entremise peut être apporté par une chose aussi bien que par une personne ; le service de la médiation n'est jamais rendu que par des personnes.

ENTRE-NOEUD, s. m.; bot., espace entre deux noeuds d'une tige.

ENTRE-NUIRE (S'), v. pr., se nuire l'un à l'autre.

ENTRE-PAS, s. m., allure du cheval entre le pas et le trot.

ENTRE-PERCER (S'), v. pr., se percer l'un l'autre.

ENTRE-PONT, s. m.; mar., étage entre deux ponts dans un vaisseau.

ENTREPOSER, v. a., mettre des marchandises en entrepôt.

ENTREPOSEUR, s. m., celui qui tient des marchandises en entrepôt. = Agent préposé à la garde et à la vente de certaines choses pour le compte de l'État : *un — des tabacs.*

ENTREPOSITAIRE, s. et adj., celui, celle qui a ou qui dépose des marchandises dans un entrepôt : *un —, un marchand —.*

ENTREPÔT, s. m., lieu de dépôt pour les marchandises en attendant la vente ou l'expédition, ou l'acquiescement des droits : *tenir un —. Ville d'—; Magasin d'—.* = Magasin où l'on vend pour le compte du gouvernement : *— des tabacs.*

ENTRE-POUSSER (S'), v. pr., se pousser l'un l'autre : *l'onde, pour la toucher à longs flots s'ENTRE-POUSSE* (La F.)

ENTREPRENANT, E, adj., qui se porte à quelque entreprise : *c'est un homme actif et —* (Ac.) *Naturel, caractère hardi et —. Des généraux habiles et ENTREPRENANTS* (Barth.) = Téméraire, disposé à entreprendre sur le droit d'autrui : *mon adversaire est —, je me tiens sur mes gardes.*

ENTREPRENDRE, v. a., prendre la résolution de faire une chose; commencer à la mettre à exécution : — *un voyage, un travail, une guerre. Il est venu à bout de tout ce qu'il a ENTREPRIS.* — à *corriger les hommes* (Mass.) Abs. : *on ENTREPREND assez, mais aucun n'exécute* (Corn.) = S'engager à quelque chose à certaines conditions : — *des travaux publics. Il a ENTREPRIS la fourniture des lits pour l'armée.* || Railler, persécuter : *il m'a ENTREPRIS et ne cesse de me tourmenter.* = Empiétrer; attenter à : — *sur son voisin, sur l'autorité des supérieurs. On ne peut sur ses jours sans moi rien* — (Rac.) = Méd., embarrasser, priver de l'usage : *ma goutte m'ENTREPREND tout le pied : J'ai la jambe tout ENTREPRISE par mon rhumatisme.*

ENTREPRENEUR, EUSE, s. m., celui, celle qui entreprend d'exécuter certains travaux, de faire certaines fournitures : — *de peinture, de maçonnerie. Une ENTREPRENEUSE pour la confection.* = Celui, celle qui se livre à certaines exploitations : — *de chemins de fer. — d'industrie.*

ENTREPRISE, s. f., intention d'exécuter quelque chose; commencement d'action : *faire, former sin* —. *Échouer dans une* —. *Voilà peut-être la plus négliée, la plus étonnante — qui jamais ait été faite* (J.-J.) || *Projet : l' — est fort belle* (Boil.) = Action de faire ou de fournir à certaines conditions : *les travaux publics s'exécutent par ENTREPRISES.* = Se dit des établissements pour certains services publics : — *générale de roulage. — des pompes funèbres.* = Empiétement; attentat : *c'est une — contre le droit des gens* (Ac.) *On a fait contre vous dix ENTREPRISES vaines* (Corn.) V. DESSEIN.

ENTRE-QUERELLER (S'), v. pr., se quereller l'un l'autre.

ENTRER, v. n., passer du dehors au dedans : — *dans une ville, dans un salon.* Abs. **ENTREZ.** || *L'ennui est ENTRÉ dans le monde avec la paresse* (Franklin). *On ne peut lui faire — cela dans la tête, on ne peut le lui faire comprendre.* || — *dans une famille, s'allier à elle. — au port, aborder.* = Pénétrer : *les racines de cette plante ENTRENT bien avant dans la terre. Le coup est ENTRÉ bien avant dans les chairs. Ce chapeau n'ENTRE pas bien dans la tête.* || —, *dans le sens d'un auteur, dans la pensée de quelqu'un. — bien dans l'esprit d'un rôle,* reproduire fidèlement le personnage qu'on représente. *Ces paroles divines ENTRENT jusque dans le fond de mon cœur* (Fén.) *Tant de fiel ENTRE-t-il dans l'âme des dévots?* (Boil.) || Prendre part : *j'ENTRE fort bien dans tous vos déplaisirs* (Sév.) = Débiter, embrasser une carrière : — *dans le monde, dans les affaires, dans le commerce; — au service, se faire militaire. — en religion, se faire religieux. — en concurrence avec quelqu'un, devenir son concurrent; — en composition, écouter des propositions d'accommodement. — en colère, en fureur, céder à un transport de colère.* = Concourir à : — *dans une bonne œuvre* (Boss.) *Les bras, les mains et tout le corps ENTRENT dans l'expression des passions* (Buff.) = Être employé dans la composition de quelque chose; *je sais quelles sont les drogues qui ENTRENT dans ce remède. Faire — quelque chose dans un traité, dans un discours, l'y insérer, l'y placer.* = Impers., être contenu dans quelque chose : *il ENTRE plus de deux mètres de drap dans ce paletot.* || *Il ENTRE un peu d'aigreur dans ces reproches* (Ac.)

ENTRE-RÉPONDRE (S'), v. pr., se répondre l'un à l'autre.

ENTRE-SECOURIR (S'), v. pr., se secourir mutuellement.

ENTRESOL, s. m., logement pris sur la hauteur d'un étage; appartement entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

ENTRE-SOUTENIR (S'), v. pr., se soutenir mutuellement.

ENTRE-SUIVRE (S'), v. pr., venir à la suite l'un de l'autre.

ENTRE-TAILLE, s. f.; grav., taille légère entre des tailles plus fortes.

ENTRE-TAILLER (S'), v. pr., se dit d'un cheval qui se heurte les jambes l'une contre l'autre, de manière à s'entrecouper.

ENTRE-TAILLURE, s. f., blessure que se fait aux jambes un cheval qui s'entretaille.

ENTRE-TALONNER (S'), v. pr.; fam., se suivre à la file : *quand les malheurs commencent, ils s'ENTRE-TALONNENT, les uns venant quand les autres s'en vont* (Les.)

ENTRE-TEMPS, s. m.; peu us. Intervalle de temps entre deux actions.

ENTRETIÈNEMENT, s. m., subsistance. || *L'amitié de cet oncle ne va pas toute seule, il y faut de l' —* (Sév.); vieux.

ENTRETEINIR, v. a., tenir ensemble, fixer les diverses parties d'un tout : *cette pièce de bois ENTRETIENNE toute la charpente* (Ac.) Ce sens a vieilli. = Tenir en bon état : — *des bâtiments, des routes, des ponts. Voilà un jardin bien ENTRETENU.* || Faire subsister, rendre durable : *les vestales ENTRETIENNAIENT le feu sacré* (Ac.) — *la concorde, la paix, l'abondance. On bannira de Salente tous les arts qui ENTRETIENNENT le faste* (Fén.) Par anal. : — *une correspondance. — ses pensées, ses rêveries, méditer, rêver.* = Fournir à la dépense, à l'entretien : — *sa maison, sa famille. — une armée.* = Parler converser avec quelqu'un : *je m'en vais vous — aujourd'hui de ce qui s'appelle de la pluie et du beau temps* (Sév.) = S' —, v. pr., se tenir réciproquement. = Se conserver, être tenu en bon état : *votre santé s'ENTRETIENNE très-bien. La vertu s'ENTRETIENNE par les bons conseils, s'exerce par les grands exemples* (Fléch.) = Subvenir à ses besoins : *il s'ENTRETIENNE avec son revenu. — du jeu, y gagner de quoi vivre; peu us. — de chimères.* = Parler, converser : *quand pourrai-je m' — avec vous?* (Volt.) || Méditer sur : *souvent il s'ENTRETIENNE seul avec la mort* (Boss.)

ENTRETIEN, s. m., action d'entretenir et de conserver en bon état : — *d'une maison, d'une route.* = Dépense pour la subsistance et les autres besoins : — *d'une famille entière* (La Br.) *Il est obligé de pourvoir à son —, de s'entretenir de linge, d'habits, etc.* = Conversation; sujet de conversation : *cet —, durant lequel nous ne comptons pas les heures, nous a conduits jusqu'à celle du dîner* (J.-J.) = Titre de certains ouvrages en dialogues : *les ENTRETIENS d'Érasme.*

ENTRETOILE, s. f., réseau, ornement de dentelle placé entre deux bandes de toile.

ENTRETOISE, s. f., pièce de bois, de fer qui se met entre d'autres pour les fortifier ou les unir.

ENTRE-TUER (S'), v. pr., se tuer l'un l'autre.

ENTREVOIR, v. a., voir imparfaitement, apercevoir sans bien distinguer : *j'ENTREVOIS le clocher à travers le brouillard. Cet homme, je n'ai fait que l' —.* || — *la vérité. — les apparences du mal* (Mass.) || Prévoir confusément : — *des obstacles, des mal-*

heurs. = S'—, v. pr., avoir une entrevue : *nous nous ENTREVÎMES chez l'avoué.*

ENTREVOUS, s. m.; archit., intervalle d'une solive à l'autre dans un plancher. = Espace garni de plâtre entre les poteaux d'une cloison.

ENTREVUE, s. f., rencontre convenue pour se voir et traiter d'affaires : *demandez, obtenez une — l'— aisément se termine en querelle* (Corn.)

ENTR'OUÏR, v. a., ouïr, entendre imparfaitement; peu us.

ENTR'OUVERT, E, adj., cheval —, incommode par suite d'un écart.

ENTR'OUVERTURE, s. f., incommode d'un cheval par suite d'un écart.

ENTR'OUVRIR, v. a., ouvrir un peu, à demi : — *la porte, les yeux. Laisser la fenêtre ENTR'OUVERTE.* = S'—, v. pr., s'ouvrir un peu : *la terre s'ENTR'OUVRIT sous leurs pas* (Ac.)

ENTURE, s. f., la fente où l'on met l'ente ou la greffe. = Au pl., chevilles qui traversent une pièce de bois et qui sont disposées en échelons

ÉNUMÉRATEUR, s. m.; peu us., celui qui fait une énumération.

ÉNUMÉRATIF, IVE, adj., qui énumère, qui a rapport à l'énumération.

ÉNUMÉRATION, s. f., action d'énumérer; dénombrement de choses : *l'— des parties est un des lieux communs de la rhétorique* (Ac.)

ÉNUMÉRER, v. a., dénombrer; faire une énumération : *qui pourrait — le nombre des étoiles? — toutes les circonstances.*

ENVAHIR, v. a., se jeter sur et occuper : — *un territoire, un pays. Un état d'une grandeur médiocre pourrait être d'abord ENVAHI* (Mont.) = Par anal. : — *la terre de son voisin, — un héritage. Ces éco-liers ont ENVAHI le jardin. On ne les avait jamais vus — les biens de leurs voisins, comme des bêtes carnassières affamées* (Volt.) || — *l'autorité.* = S'étendre, se répandre sur : *les eaux avaient ENVAHI ce terrain.* || *On ne fait pas au scepticisme sa part; dès qu'il a pénétré dans l'entendement, il l'ENVAHIT tout entier* (Royer-Collard).

ENVAHISSANT, E, adj.; néol., qui envahit : *armée ENVAHISSANTE.* || *Politique.* —

ENVAHISSÉMENT, s. m., action d'envahir : — *d'un État, d'une province.* Par anal. : — *d'un héritage, d'une propriété.* Les ENVAHISSÉMENTS *d'une rivière.* || *Les — du pouvoir.*

ENVAHIISSEUR, s. m., celui qui envahit.

ENVAISEMENT, s. m., état d'une chose qui s'envase ou qui est envasée.

ENVASER, v. a., remplir de vase : *l'entrée du port est ENVASÉE.* = S'—, v. pr., s'enfoncer dans la vase. = Se remplir de vase.

ENVELOPPE, s. f., ce qui enveloppe ou sert à envelopper : *l'— d'une lettre; ôter l'— d'un paquet.* || *Écrire sous l'— de quelqu'un, enfermer sous son adresse une lettre destinée à un autre.* || *Ces puérilités servent d'— à des vérités importantes* (La F.) = *Dehors, apparencé : sous une — épaisse il cache un esprit fin et délié* (Ac.) = Bot., partie qui enveloppe quelque organe d'une plante : — *florale, séminale.* = Fortif., ouvrage qui en entoure et en couvre un autre.

ENVELOPPEMENT, s. m., action d'envelopper. = État des choses enveloppées.

ENVELOPPER, v. a., entourer de toutes parts, en tous sens : — *des marchandises, du linge, des habits. Le pacha, qui ressemblait à un riche Turc,*

était ENVELOPPÉ dans des robes de soie, et assis sur des coussins (Chat.) || Cacher, déguiser, embrouiller : *une profonde nuit ENVELOPPE sa race* (Rac.) *Le chaos d'incidents dont on avait ENVELOPPÉ leur cause* (Fléché.) = Obscurcir, voiler : *une noire tempête ENVELOPPE le ciel* (Fén.) || *Une nuit obscure ENVELOPPA son esprit* (Fléché.) *Il a l'esprit ENVELOPPÉ dans la matière,* il est d'un esprit grossier, obtus. = Comprendre dans, ne se dit qu'en mauv. part : — *quelqu'un dans une accusation* (Ac.) — *quelqu'un dans sa ruine* (Corn.) = Milit., entourer : *tous les flots d'ennemis prêts à l'—* (Rac.) = S'—, v. pr., se couvrir de : *ENVELOPPEZ-vous dans ce voile* (Boss.) = S'entourer : *s'— de mystères.* || *Le sage s'ENVELOPPE dans sa vertu. Je m'ENVELOPPE dans ma vertu* (Volt.) V. ENVIRONNER.

ENVENIMER, v. a., infecter de venin; peu us. = Donner un caractère malin à une plaie : — *une plaie, une blessure.* || — *un fait, un récit,* leur donner un sens odieux; on dit aussi : *langue ENVENIMÉE, discours ENVENIMÉS.* || Aigrir, irriter : *n'ENVENIME pas ce cuisant souvenir* (Corn.) *Cette jalousie secrète ENVENIME presque tous les hommes contre leurs semblables* (Boss.) = S'—, v. pr., être envénimé : *ma plaie s'est ENVENIMÉE.* || *La querelle renouait plus ENVENIMÉE que jamais* (J.-J.)

ENVERGER, v. a., garnir de petites branches d'osier. = Chez les tisserands, croiser sur les doigts les fils d'une chaîne pour les introduire ensuite dans les chevilles de l'ourdissoir.

ENVERGUER, v. a.; mar., attacher les voiles aux vergues.

ENVERGURE, s. f.; mar., longueur d'une vergue, et par ext., largeur d'un vaisseau. = Étendue des ailes d'un oiseau.

ENVERS, prép., à l'égard de, touchant : *charitable — les pauvres.* = — *et contre tous,* loc. adv., contre tout le monde.

ENVERS, s. m., le côté opposé à l'endroit, qui n'est pas exposé à la vue : *l'— d'un drap, d'une étoffe.* = A l'—, loc. adv., à contre-sens : *mettre une chemise, un habit à l'—.* || *Il a l'esprit à l'—,* il n'est pas dans son bon sens.

ENVI (À L'), loc. adv. et prép., à qui mieux mieux : *ils étudient à l'— les uns des autres. Ils servent à l'— les passions d'un homme* (Corn.)

ENVIABLE, adj.; néol., digne d'envie.

ENVIE, s. f., chagrin qu'on ressent du bonheur, du succès d'un autre : *l'— est une passion timide et honteuse que l'on n'ose jamais avouer* (La Roch.) *Être au-dessus de l'—* (Corn.), y échapper. *Il vaut mieux faire — que pitié;* prov., il vaut mieux être riche que pauvre, puissant que faible, etc. *Porter — à quelqu'un, désirer un bonheur égal au sien.* = Désir, volenté, besoin : — *d'apprendre, de bien faire. — de voyager* (Rég.) — *de plaire* (Mass.) *Elle brûle d'— de revenir à Paris* (Sév.) *Avoir — de manger, de boire, de dormir. J'ai toutes les ENVIES du monde d'être savant* (Mol.) *Faire passer l'— de quelque chose à quelqu'un;* fam., l'en dégouter. = Petite marque que les épidermes apportent en naissant. = Petit filet de l'épiderme qui se détache autour des ongles.

§ **ENVIE, JALOUSIE.** *L'envie* est le désir d'avoir, le chagrin que nous donne la vue des avantages des autres, de quelque nature qu'ils soient. *La jalousie* est la crainte de voir passer à un concurrent ou à un rival un bien dont nous jouissons ou dont nous espérons jouir, et que nous ne voulons partager avec personne.

ENVIEILLIR, v. n., devenir vieux : *d'un long trajet de temps je suis envieilli* (Montaigne) = V. a., rendre vieux : *la dureté du cœur et l'erreur envieillit* (La F.) *C'était une haine envieillie*.

ENVIER, v. a., voir avec dépit le bien d'autrui : *le monde envie votre opulence* (Mass.) *Je n'envierai personne, et personne ne m'enviera* (Volt.) *Des jours à plaindre et toujours enviés* (Rac.) = Désirer pour soi, sans être attristé de l'avantage d'un autre : *la France n'a rien à — aux plus glorieuses nations du monde*. = Ambitionner : *voilà le poste que j'envierais le plus* (Ac.) = S'—, v. pr. : *ils s'envient leur bonheur*.

§ **ENVIER, PORTER ENVIE**. Le méchant envie le bonheur d'autrui. Le sage ne porte envie à personne. Ceux que nous envions nous causent une sorte de chagrin mêlé de haine. Nous souhaiterions pour nous le sort de ceux auxquels nous portons envie, mais nous ne leur en voulons pas.

ENVIEUX, EUSE, adj., qui est sujet à l'envie : *homme, esprit —. Femme envieuse*. — *de la riputation, du mérite d'autrui*. = S. : *de pales —* (Boil.) *Les — mourront, mais non jamais l'envie* (Mol.)

ENVINÉ, E, adj., qui sent le vin : *rase —, halaine envinée*.

ENVIRON, adv., à peu près ; un peu plus ou un peu moins : — *dix ans; dix ans ou —*.

ENVIRONNANT, E, adj., qui environne : *lieux, pays environnants, rues, forêts environnantes*.

ENVIRONNER, v. a., placer aux environs, à une certaine distance : — *une ville de fossés, de murailles* (Ac.) *Les cieux environnent la terre; nous sommes environnés par l'horizon; de charmants villages environnent Paris* (Lafaye). *Saturne a un grand anneau assez large qui l'environne* (Font.) || *Les dangers environnaient de toutes parts. Dieu nous a environnés des nuages de l'ignorance pour notre bonheur* (b. de St-P.)

§ **ENVIRONNER, ENTOURER, ENVELOPPER**. Ce qui nous entoure nous touche, nous intéresse, nous menace, nous presse; ce qui nous environne nous regarde seulement, n'a avec nous qu'un rapport éloigné. Une ville est environnée ou entourée d'un mur, d'une rivière, d'une prairie; elle est enveloppée par un tourbillon de poussière, par des ténèbres qui la couvrent.

ENVIRONS, s. m. pl., lieux circonvoisins, alentours : *Paris et ses —. L'armée se logea aux — de la place* (Ac.) *Un jour que j'étais assis au pied de ces cabanes, un homme déjà sur l'âge vint à passer aux —* (b. de St-P.)

ENVISAGER, v. a., regarder au visage, considérer attentivement : *envisagez un peu cet homme. Plus je vous envisage, et moins je reconnais, monsieur, votre visage* (Rac.) || *Je cherche, j'envisage des monarques persans la conduite et l'usage* (Id.) = Examiner, voir face à face : — *les suites, l'avenir; — la mort sans trembler*. = S'—, v. pr., se regarder fixement l'un l'autre : *l'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage, se mesure des yeux, s'observe, s'envisage* (Boil.) || *Chacun s'envisage toujours par de certains côtés favorables* (Mass.) V. REGARDER.

ENVOI, s. m., action d'envoyer; choses envoyées : *lettre d'—*. *Bonaparte avait laissé du drap pour les vêtir, et un mois après l'— de cette dépêche, ils étaient habillés* (Thiers). = Stance finale par laquelle on adresse un ouvrage. = Dr. : — *en possession*, jugement qui autorise certaines personnes à prendre possession de leurs biens.

ENVOILER (S'), v. pr., se dit du fer, de l'acier qui se courbe lorsqu'on le tempse.

ENVOISINÉ, E, adj., bien, mal —, qui a de bons, de mauvais voisins; fam.

ENVOLER (S'), v. pr., prendre son vol, s'enfuir en volant : *une abeille qui s'envole. Les oiseaux se sont envolés*. Avec ellipse du pro. *Le moindre bruit fait envoler ces oiseaux*. || *L'âme juste s'envole dans le sein de Dieu* (Mass.) || Prov. : *les oiseaux se sont envolés*, se dit lorsqu'on ne trouve plus les personnes qu'on cherchait. = Être emporté par le vent : *tous les papiers se sont envolés. Le temps, l'occasion s'envole*, passe rapidement. *Les illusions de la jeunesse s'envolent avec elle. Nos beaux jours s'envolent les premiers, s'envolent pour toujours* (Del.)

ENVOÛTEMENT, s. m., opération magique par laquelle on envoûte une personne.

ENVOÛTER, v. a.; vieux, faire un maléfice en jetant ou en brûlant une image en cire.

ENVOYÉ, s. m., personne envoyée de la part d'une autre. = Ministre envoyé par un souverain ou par une république dans une cour étrangère : *un — est au-dessous d'un ambassadeur. On appelle l'envoyé la femme d'un —*. V. AMBASSADEUR.

ENVOYER, v. a., faire partir ou transporter vers un lieu déterminé : — *une lettre, un courrier, un exprès, un ballot, un paquet. — des secours. — à la mort. — dans l'autre monde, faire mourir*. || Nommer : — *un député, un représentant*. || Pousser, diriger : *l'ambition l'envoie en furieux au milieu des Hussards se faire estropier* (Boil.) Se dit de ce qui semble produit par la volonté divine : *le ciel m'envoie un compagnon* (Corn.) = Lancer, jeter : — *des fêches, des boulets. — une bordée*. || *Aux cris qu'à son abord vers le ciel il envoie* (Boil.) = promener, paître; fam., renvoyer, congédier avec humeur. = S'—, v. pr., être envoyé; envoyer l'un à l'autre : *s'— des lettres*.

ENVOYEUR, s. m.; néol., celui qui fait un envoi; particul. celui qui envoie de l'argent par la poste à un correspondant.

ÉOLIE, dieu des vents et fils de Jupiter; a donné son nom aux sept îles *Éoliennes*, au N. de la Sicile, qu'on appelle aujourd'hui les *Îles Lipari*. = ÉOLIDE ou ÉOLIE, anc. contrée maritime de l'Asie Mineure, ainsi nommée des Éoliens qui vinrent s'y établir après la conquête du Péloponèse par les Doriens. = ÉOLIEN, NE, adj., se dit d'un des cinq dialectes de la langue grecque, propre aux peuples de l'Éolide; *modé —, ou éolique*, un des principaux modes de la musique des Grecs. = HARPE ÉOLIENNE. V. HARPE.

ÉOLIPYLE, s. m., anc. instrument de physique et de chimie, consistant en une sphère creuse pourvue d'un tube à mince ouverture.

ÉON DE BEAUMONT fut célèbre par l'ambiguïté de son sexe, car il fut tantôt le chevalier, tantôt la chevalière d'Éon. Né à Tonnerre (Yonne) en 1728, mort en 1810.

ÉPACTE, s. f., certain nombre de jours que l'on ajoute à l'année lunaire pour l'égaliser à l'année solaire. Elle désigne l'âge de la lune et est indiquée au commencement des almanachs.

ÉPAGNEUL, E, s., espèce de chien à longs poils et à oreilles pendantes, originaire d'Espagne. = Adj. : *chien —; chienne épagneule*.

ÉPAGONE, s. m., nom des magistrats d'Athènes qui jugeaient les causes commerciales.

ÉPAGOMÈNE, adj. m., se dit de chacun des cinq jours ajoutés à l'année égyptienne de 360 jours. = S. m., jour épagomène.

ÉPAIS, SE, adj., serré, opposé à *mincé et à transparent*; solide : un — *bataillon; plumage —*. Des *cheveux, des bles épais; forêt, crinière épaisse*; et

mur — ; *planche ÉPAISSE*. *Drap* — . *Étoffe* — . || *Langue* — , pâteuse, lourde. *Taille* — , grosse, peu élégante. || *Lourd*, pesant : *homme* — . *Esprit* — (Boil.) *Pour son esprit, je vous avertis par avance qu'il est des plus — qui se fassent* (Mol.) *Tout est tombé dans la plus — ignorance* (Volt.) *Mâchoire* — , esprit grossier ; fam. = Dense, peu fluide : *air*, *brouillard*, *nuage* — . *Sang*, *vin* — . *Encre*, *fumée* — . *Nuit* — , sombre. = S. m., épaisseur : *un pied d'—*. = Adv., d'une manière serrée : *semmer trop* — . V. Gros.

§ **ÉPAIS, DENSE, COMPACTE.** *Épais* appartient au langage ordinaire ; il a un sens plus étendu que ses deux synonymes ; *dense*, qui est un terme de physique, ne se dit qu'au propre : *le verre, quoique transparent, ne laisse pas d'être dense et pesant* (Volt.) *Compacte* ajoute à l'idée commune celle de la liaison, de la cohésion des parties.

ÉPAISSEUR, s. f., profondeur d'un corps solide : — *d'un mur, d'une pierre, d'une planche*. — *d'un bois*, partie où les arbres sont le plus serrés. = Qualité de ce qui est épais, dense : — *du brouillard, des ténèbres* (Ac.) *Il faut dans l'instant leur opposer des bataillons d'une — assez forte* (Volt.)

ÉPAISSIR, v. a., rendre épais, plus épais : — *un sirop avec du sucre, une sauce avec de la farine*. *Des vapeurs ÉPAISSISSENT l'air* (Ac.) = V. n., devenir épais. = S'—, v. pr. : *le chocolat s'ÉPAISSIT en cuisant*. || *Sa langue s'ÉPAISSIT*, devient embarrassée. *Son esprit s'ÉPAISSIT*, s'alourdit.

ÉPAISSISSEMENT, s. m., action d'épaissir, de s'épaissir ; état de ce qui est épais.

ÉPAMINONDAS, célèbre général thébain ; gagna, sur Sparte, la bataille de Leuctres (371 av. J.-C.), envahit quatre fois la Laconie, et fut blessé mortellement à Mantinée, où il défait les Lacédémoniens, 363 av. J.-C.

ÉPAMPREMENT, s. m., action d'épamprer.

ÉPAMPRER, v. a., ôter de la vigne les pampres, les feuilles inutiles.

ÉPANCHEMENT, s. m., effusion ou extravasation d'un liquide dans quelque partie du corps qui n'est pas destinée à le contenir : — *de sang, de bile, de sérosité*. || — *de joie* (Ac.) *Les ÉPANCHEMENTS du cœur, de l'amitié*. *Le livre — des pensées*. *Le sentiment est un — affectueux dans le sein de l'amour ou de l'amitié* (J.-J.)

ÉPANCHER, v. a., faire couler doucement un liquide en penchant le vase qui le contient : — *du vin, de l'huile* (Ac.) || Ouvrir : — *son cœur*. = S'—, v. pr., s'extravaser : *le sang s'ÉPANCHE par l'ouverture d'une veine*. || *Leur veine brûle de s'—* (Boil.) *Le sommeil sur ses yeux commence à s'—* (Id.) || Parler sans réserve, avec franchise : *mon cœur pour s'— n'a que vous et les dieux* (Rac.)

ÉPANDRE, v. a., répandre çà et là, éparpiller : — *du foin*. — *du fumier dans un champ*. || *La lune ÉPAND sa clarté* (Millevoye). *Des portes du matin l'Épand de Céphale ses roses ÉPANDAÏT dans le milieu des airs* (Voiture). = S'—, v. pr. ; poét. : *le Rhône, dont les flots s'ÉPANDENT dans les plaines* (La H.) *Sa charité comme un fleuve... rompit les bords et s'ÉPANDIT sur tant de terres arides* (Fléch.)

ÉPANORTHOSE, s. f., fig., de rhét. par laquelle on feint de rétracter ce qu'on avait dit, pour ajouter quelque chose de plus fort.

ÉPANOUIR, v. a., se dit des fleurs lorsque les pétales commencent à sortir du calice : *la chæleur ÉPANOUÏT les fleurs*. *Le soleil fait — les fleurs*. || *La gaieté, la joie ÉPANOUÏT le visage* (Ac.) *Son visage était tout ÉPANOUÏT*. *Tous les cœurs étaient ÉPANOUÏT*. **Fam.** : *ce conte nous a ÉPANOUÏ la rate*, nous a fait

rire. = S'—, v. pr. : *voilà un bouton de rose qui s'ÉPANOUÏT*. || *Ses traits s'ÉPANOUÏSSENT*.

ÉPANOUÏSSEMENT, s. m., action de s'épanouir ; état de ce qui est épanoui : — *des fleurs*. || — *du cœur*, effet d'une joie soudaine. — *du visage, des traits*, air de gaieté. = Fam. : — *de rate*, gaieté, joie éclatante.

ÉPARER (S'), v. pr., se dit d'un cheval qui détache des ruades : s'— *au moindre coup de fouet*.

ÉPARGNANT, E, adj., qui use d'épargne, très-économique : *honneur serré et ÉPARGNANT* (Mass.)

ÉPARGNE, s. f., économie dans la dépense : *aller à l'—*. *Vivre d'— et de travail*. *Faire des ÉPARGNES*. || *Il n'y a pas de plus utile — que celle du temps* (Ac.) = Somme économisée : *acheter quelque chose de ses —*. || Fam. : *elle prétend jouir de ses — et vivre sur sa réputation acquise* (Sév.) = *Caisse d'—*, établissement où sont reçues à intérêt les plus petites sommes. = Anc., trésor royal • *le trésorier de l'—*.

§ **ÉPARGNE, PARCIMONIE.** *La parcimonie* est une petite épargne, ou une épargne qui porte sur de petites choses. D'ailleurs ce mot ne désigne qu'une disposition ou une qualité, et jamais, comme *épargne*, un fait, un trait ou un bénéfice.

ÉPARGNER, v. a., user d'épargne dans la dépense, ménager : — *son bien, son argent*. *Ce que l'on prodigue, on l'ôte à ses héritiers* ; *ce que l'on ÉPARGNE sordidement on se l'ôte à soi-même* (La Br.) *Als. : trouver moyen d'—*. || — *ses pas, ses démarches*. *Cette méthode épargne beaucoup de temps*. = Préserver, garantir, traiter avec indulgence : *ÉPARGNEZ-moi des pleurs qui coulent à ma honte* (Rac.) *Si tu veux qu'en l'ÉPARGNE, ÉPARGNE aussi les autres* (La F.) *En perdant tous les miens, tu m'as seul ÉPARGNÉ* (Corn.) *Ne m'ÉPARGNEZ pas, mettez mon amitié à contribution*. *Si je suis à portée de vous rendre service, je vous prie de ne me pas —* (Volt.) *N'— personne*, médire de tout le monde. = Traiter avec égard, avec considération ; respecter : — *l'enfance, la vieillesse* (Ac.) — *l'amour-propre, la sensibilité, la modestie de quelqu'un*. *ÉPARGNEZ mes malheurs* (Rac.) *L'incendie a ÉPARGNÉ cette maison*. *La mort n'ÉPARGNE personne*. = Mettre fin, cesser : *ÉPARGNEZ-moi ces tristes entretiens*. *ÉPARGNEZ-moi le reste*, ne continuez pas ce discours. = Ménager quelque matière dans l'objet qu'on travaille : *le tailleur a ÉPARGNÉ un gilet sur le drap de ce manteau*. = Dessin, faire servir le papier ou l'ivoire aux effets de lumière. = S'—, v. pr., se ménager : *ces deux adversaires ne se sont pas ÉPARGNÉS*. = Ménager ses soins : *ÉPARGNEZ-vous ce soin* (Corn.) *Il ne s'est pas ÉPARGNÉ pour le succès de cette affaire*. || S'— *des chagrins, des remords*, les éviter. = Se refuser à soi-même : *Pavare s'ÉPARGNE jusqu'à la nourriture*.

ÉPARPILLEMENT, s. m., action d'éparpiller ; état de ce qui est éparpillé.

ÉPARPILLER, v. a., disperser çà et là : — *de la paille, du foin, de la cendre, des papiers, des notes*. — *ses troupes*, les disperser par petits corps. || — *son argent*. *La vie de Paris ÉPARPILLE toutes les idées* (Volt.) = S'—, v. pr., se disperser çà et là.

ÉPARS, E, adj., répandu çà et là, dispersé sans ordre : *des troupeaux, des soldats — dans la campagne*. *Avoir les cheveux —*, flottants et en désordre. || *Il a recueilli les lumières ÉPARSÉES dans les contrées qu'il avait parcourues* (Barth.)

ÉPART, s. m., pièce de bois qui lie ensemble les brancards d'une charrette.

ÉPARVIN ou **ÉPERVIN**, s. m., tumeur, bosse qui vient au jarret d'un cheval.

ÉPATÉ, E, adj., fam. : court et écrasé : un nez —. *Des pointes de nez ÉPATÉES* (La H.)

ÉPATER, v. a., rompre le pied d'un verre.

ÉPAULARD, s. m.; hist. nat., nom vulgaire d'un dauphin de la section des marsouins.

ÉPAULE, s. f., partie la plus élevée du bras chez l'homme et de la jambe de devant chez les quadrupèdes : *avoir une — plus forte que l'autre. Ce cheval est blessé à l'— . Une — de mouton.* || *Hausser, lever les ÉPAULES*, témoigner du déplaisir, du mépris, de la pitié. *Je porte cet homme sur mes —*, il me déplaît, il m'est à charge. *Mettre quelqu'un à la porte par les deux —*, le chasser honteusement. *N'avoir pas les — assez fortes*, être incapable d'exécuter quelque chose. = Fortif. : — *d'un bastion*, son flanc. — *de mouton*, grande cognée de charpentier.

ÉPAULÉE, s. f., effort qu'on fait de l'épaule pour pousser quelque chose. || Fam. : *faire une chose par ÉPAULÉES*, à diverses reprises, négligemment. = Quartier de devant du mouton dont on a retranché l'épaule.

ÉPAULEMENT, s. m., rempart de fascines et de terre servant à garantir du feu de l'ennemi. = Mur qui sert à soutenir une chaussée ou un chemin escarpé. = Accident de terrain à l'abri duquel on dérobo certaines manœuvres à l'ennemi.

ÉPAULER, v. a., rompre, démettre l'épaule d'un animal : — *un cheval, un mulet, un sanglier*. — — *un fusil*, l'appuyer contre l'épaule pour faire feu. — *des troupes*, les mettre à l'abri du canon par un épaulement. || Prêter aide, assister : — *quelqu'un dans une affaire*. = S'—, v. pr., être épaulé : *ce cheval s'est ÉPAULÉ*. || S'entraider : *des frères, des associés réussissent en s'ÉPAULANT*; fam.

ÉPAULETTE, s. f., bande de toile, d'étoffe, attachée sur la partie du vêtement qui couvre l'épaule : *les ÉPAULETTES d'une chemise, d'une robe*. = Large bande de galon en filets pendants, en laine pour les soldats, en argent ou en or pour les officiers, que les militaires portent sur chaque épaule, et qui sert à distinguer les différents grades : *porter ses —*, mériter son grade par son courage, par une action d'éclat.

ÉPAVE, adj.; dr., qui est égaré et dont on ne connaît point le propriétaire : *biens ÉPAVES. Cheval, vache —*. = S. f. pl., choses égarées ou perdues : *on est tenu de déclarer à la police les ÉPAVES que l'on a trouvées*. = *Épaves maritimes*, les objets que la mer jette sur ses bords.

ÉPEAUTRE, s. m., blé d'un grain petit et plus brun que le froment ordinaire.

ÉPÉE, s. f., arme que l'on porte au côté, enfermée dans un fourreau : *langué, courte —. Monsieur, prenez la peine de choisir de ces deux ÉPÉES laquelle vous voulez* (Mol.) || *Tirer l'—*, se battre, faire la guerre. || Fam. : *un coup d'— dans l'eau*, un effort sans résultat. || *Bonne —*, celui qui sait s'en servir. = Abs., état militaire : *homme d'—*. *Quitter la robe pour l'—* (Corn.), quitter la magistrature pour les armes. || *Courage, valeur : il fut tantôt le bouclier, tantôt l'— de son pays* (Fléch.), le protecteur et le défenseur. *Enlever une chose à la pointe de l'—*, avec effort, de vive force.

ÉPÉE (Ordre de l'), ordre de chevalerie, institué par Gustave Vasa, roi de Suède.

ÉPÉE abbé de l'), fondateur de l'établissement des Sourds-Muets; né à Versailles, en 1712, mort en 1790.

ÉPELER, v. a., nommer les lettres d'un mot en les assemblant par syllabes : *en ÉPELANT le doux nom de patrie, je tressaillis d'horreur pour l'étranger* (Bér.)

ÉPELLATION, s. f., action d'épeler, art d'épeler.

ÉPERDU, E, adj., agité par la crainte ou quelque passion : *tout — d'amour. Ils regagnent la nef de frayeur ÉPERDUS* (Boil.)

ÉPERDUMENT, adv., d'une manière éperdue : *s'aïmer —*.

ÉPERLAN, s. m., poisson de mer, remarquable par sa couleur argentée et la délicatesse de sa chair.

ÉPERNAV, s.-préf. du départ. de la Marne, située au centre de la Champagne.

ÉPERON (duc d'), un des mignons de Henri III, fut amiral et gouverneur de Guienne; mort à Loches en 1642.

ÉPERON, s. m., branche de métal qui s'adapte aux talons, et est armée d'une espèce d'étoile dont les pointes servent à exciter le cheval : — *doré, d'argent*. || *Gagner ses ÉPERONS*, faire brillamment ses premières armes; bien mériter par ses actes. *Chausser les —*; anc., être armé chevalier. *Il a plus besoin de la bride que d'—*, d'être retenu que d'être poussé. = Ergot des coqs. = Ergot que les chiens ont aux jambes de devant. = *Partie de la proue d'un bâtiment, terminée en pointe*. = Fortification en angle saillant. = Tout ouvrage qui sert à rompre le cours de l'eau. = Ouvrage de maçonnerie, terminé en pointe, servant d'appui à un bâtiment, à une muraille. = Rides au coin de l'œil des vieillards. = Bot., prolongement en cornet de la corolle ou des pétales de certaines fleurs. = Extrémité brusque et élevée qu'un rameau de montagne présente en arrivant dans la plaine.

ÉPERONS (Journée des). V. COURTRAY.

ÉPERON D'OR, ordre civil et militaire dans les États de l'Église, institué par le pape Paul III, en 1534. Un autre ordre de l'Éperon fut créé dans le royaume de Naples, en 1266, par Charles d'Anjou, après sa victoire sur Manfred.

ÉPERONNÉ, E, adj., qui a des éperons au talon : *être botté et —*. = Se dit aussi des coqs et des chiens : *un coq —*. = Bot., terminé en pointe, en parlant d'un calice, d'une corolle.

ÉPERONNER, v. a., mettre à quelqu'un des éperons : — *un cavalier*. — *un coq*, lui attacher des pointes d'acier aux jambes pour le faire battre. = *Piquer de l'éperon* : — *un cheval*. || Fam., aiguillonner, stimuler.

ÉPERONNERIE, s. f., commerce et fabrication de tout ce qui a rapport au harnachement des chevaux de selle et d'attelage.

ÉPERONNIER, s. m., fabricant, marchand d'éperons, d'étriers. = Genre de gallinacées de la famille des paons de la Chine, dont le mâle a deux ergols à chaque pied.

ÉPERVIER, s. m., oiseau de proie placé entre les milans et les vautours, dont on se sert dans la fauconnerie : *lâcher l'—*. = Filet de forme conique qui sert à prendre du poisson.

ÉPÉVIERE, s. f., genre de plantes à fleurs composées, de la famille des chicoracées.

ÉPIÈBE, s. m., jeune homme de 14 à 20 ans, élevé chez les Grecs, dans un gymnase, à tous les exercices des athlètes.

ÉPIÉBIES, s. f. pl., fêtes que les Grecs célébraient lorsque leurs enfants arrivaient à l'âge de puberté.

ÉPIHLIDE, s. f., tache de rousseur sur la peau.

ÉPIHÈMÈRE, adj., qui ne dure, qui ne vit qu'un

jour : insecte —. *Fleurs, animaux* ÉPHÉMÈRES. = Momentané, passager : *pouvoir, bonheur, succès* — (Ac.) = S. m., genre d'insectes névroptères qui ne vivent que quelques heures.

ÉPHÉMÉRIDES, s. f. pl., tables astronomiques qui déterminent jour par jour le lieu de chaque planète dans le Zodiaque. = Livres, ouvrages indiquant les événements arrivés le même jour de l'année, à différentes époques.

ÉPHÈSE, anc. vil. de l'Asie Mineure (Ionie), près de la mer Égée, célèbre par un temple de Diane.

ÉPIESTIEN, NE, adj., qui présidait au foyer domestique chez les Grecs : *Jupiter* —.

ÉPHITES, nom des cinquante et un juges au criminel, institués à Athènes par Dracon.

ÉPHIALTE, s. m. V. CAUCHEMAR.

ÉPHIDROSE, s. f., sueur critique incomplète.

ÉPHOD, s. m., anc. vêtement sacerdotal chez les Juifs : *P' — se passait derrière le cou comme une étole, et faisait plusieurs tours en se croisant autour du corps* (Ac.)

ÉPHORE, s. m., un des cinq juges lacédémoniens qui contrebalançaient l'autorité des rois et du Sénat.

ÉPHRAÏM, deuxième fils de Joseph, donna son nom à une des douze tribus d'Israël.

ÉPI, s. m., partie du blé et de plusieurs plantes graminées placée au sommet de la tige, et formée par la réunion des graines : — *long, court. Des épis ondoyants, jaunissants. Virginie feignait de glaner çà et là sur leurs pas quelques — de blé* (B. de St-P.) = Graines, fleurs disposées en épis. || — *de cheveux*, petite touffe de cheveux qui ont une direction contraire aux autres. || — *de diamants*, assemblage de diamants en forme d'épi. = Tout ce qui a la forme d'un épi.

ÉPIATION, s. f., formation ou développement de l'épi d'une plante graminée.

ÉPICARPE, s. f.; bot., membrane qui revêt extérieurement le péricarpe.

ÉPICE, s. f., drogue aromatique dont on se sert pour l'assaisonnement : *c'est de l'Inde que nous venient presque toutes les ÉPICES* (Ac.) = Pain d' —, sorte de pain qui se fait avec de la farine de seigle, du miel et des épices. = Au pl.; anc., dragées, confitures. || Droits alloués autrefois aux juges pour les affaires instruites par écrit : *les — ont été abolies par les lois du 4 août 1789 et du 24 août 1790.*

ÉPICÈNE, adj., se dit des noms communs aux deux sexes. = S. m., nom épïcène.

ÉPICER, v. a., assaisonner avec des épices. || Pop., vendre très-cher : *cela est ÉPICÉ*, le prix en est trop élevé.

ÉPICERIE, s. f., toutes sortes d'épices, et particul. le sucre, le café, le miel, etc. = Commerce d'épicier. = Anc., corps des marchands épïciers.

ÉPICHERÈME, s. m.; log., syllogisme dans lequel chacune des prémisses est accompagnée de sa preuve.

ÉPICIER, ÈRE, s., celui, celle qui vend des épïceries. = Adj. : *marchand —, marchande ÉPICIERE.*

ÉPICCHARIS, courtisane accusée de conspiration contre Néron. Legouvé a écrit une tragédie d'*Épiccharis et Néron.*

ÉPICHAÏME, poète et philosophe pythagoricien, natif de Sicile. Il vivait vers l'an 440 av. J.-C.

ÉPICRÂNE, s. m.; anat., ensemble des parties qui environnent le crâne.

ÉPICTÈTE, philosophe stoïcien, né en Phrygie; fut d'abord esclave, puis affranchi de Néron.

ÉPICURE, célèbre philosophe grec, né en 341 av. J.-C., en Attique, mort en 270. Il ne proposait d'autre but à l'homme que le bonheur et les plaisirs, mais il les faisait consister

dans la culture de l'esprit et la pratique de la vertu. = ÉPICURIEN, NE, adj., qui appartient au système d'Épicure ou plutôt de ses disciples : *système —, morale ÉPICURIENNE.* || Voluptueux ; vie ÉPICURIENNE. = S. m. : ÉPICURIEN, sectateur d'Épicure. = Voluptueux, homme de plaisir : *c'est un franc —* (Ac.) Au fém. on dit : ÉPICURIENNE. = ÉPICURISME, s. m., doctrine, morale d'Épicure, ou plutôt de ses disciples. || Vie molle, voluptueuse.

ÉPICYCLE, s. m.; astr., orbite circulaire dont le centre était supposé se mouvoir sur la circonférence d'un plus grand cercle nommé *déferent*.

ÉPICYCLOÏDE, s. f., courbe engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle, qui roule sur la circonférence d'un autre cercle, à l'intérieur ou à l'extérieur.

ÉPIDÉMIE, s. f., maladie contagieuse qui attaque un très-grand nombre de personnes. || *Il y a des ÉPIDÉMIES morales.*

ÉPIDÉMIQUE, adj., qui tient de l'épidémie : *maladie —.* || Général : *travers d'esprit —.*

ÉPIDERME, s. m., membrane transparente et mince qui recouvre toute la surface de la peau : *enlever l' —.* = Pellicule mince servant d'enveloppe aux plantes herbacées. || Superficie.

ÉPIDERMIQUE, adj., qui appartient à l'épiderme : *membrane —.* = Qui est de la nature de l'épiderme : *écaille —.*

ÉPIÉ, E, adj.; bot., qui est disposé en épi : *fleurs ÉPIÉES.* = Chasse : *chien —*, qui a du poil très-long au front. || *Queue ÉPIÉE*, dont les poils s'écartent comme les barbes d'un épi.

ÉPIER, v. n., monter en épi : *les blés commencent à —.* *Les seigles sont déjà ÉPIÉS.*

ÉPIER, v. a., observer secrètement les actions, les paroles d'autrui : — *les démarches de quelqu'un, les mouvements de l'ennemi* (Ac.) *Je ne sais pas du moins — ses discours* (Rac.) || — *l'occasion, le temps, le moment d'agir.*

ÉPIERRER, v. a., ôter les pierres de : — *un champ, les carrés d'un jardin.*

ÉPIERREMENT, s. m., action d'épierrer.

ÉPIEU, s. m., sorte de pique à fer plat dont on se sert pour la chasse au sanglier : *chacun prend un —; chacun donne un coup à la bête* (La F.)

ÉPIGASTRE, s. m.; anat., région moyenne et supérieure de l'abdomen.

ÉPIGASTRIQUE, adj., qui appartient à l'épigastre.

ÉPIGLOTTE, s. f.; anat., cartilage placé à la partie supérieure du larynx, et qui recouvre la glotte au moment de la déglutition.

ÉPIGLOTTIQUE, adj., qui appartient à l'épiglotte.

ÉPIGONES, nom donné aux fils des sept chefs tués devant Thèbes.

ÉPIGRAMMATIQUE, adj., qui appartient à l'épigramme, qui tient à l'épigramme.

ÉPIGRAMMATISTE, s. m., celui qui fait, qui compose des épigrammes.

ÉPIGRAMME, s. f.; anc., toute inscription gravée au frontispice des temples, des arcs de triomphe, etc. = Pièce de vers de peu d'étendue ne renfermant qu'un trait ou qu'une pensée. = Aujourd'hui, courte pièce de vers qui se termine par un mot ou par un trait piquant : *P' —, plus libre, en son tour plus formé n'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné* (Boil.) = Mot, trait qui présente une critique vive, une raillerie mordante : *compliment qui a tout l'air d'une —.*

ÉPIGRAPHE, s. f., ancienne inscription mise sur un édifice pour en marquer la date, la destination. = Aujourd'hui, courte citation en tête d'un livre, d'un chapitre, pour en indiquer l'esprit.

ÉPIGRAPHIE, s. f., science qui a pour objet l'étude et la connaissance des inscriptions.

ÉPIGYNE, adj.; bot., qui naît sur l'ovaire ou au-dessus : *étamines ÉPIGYNES*.

ÉPILATOIRE, adj., qui sert à épiler : *onguent, pâte* —. = S. m., substance destinée à faire tomber les poils.

ÉPILEPSIE, s. f.; méd., affection nerveuse accompagnée de convulsions; vulg. : *mal caduc, haut mal*.

ÉPILEPTIQUE, adj., qui est de la nature de l'épilepsie : *convulsions ÉPILEPTIQUES*. = Sujet à l'épilepsie : *enfants* —. = S., un, une —.

ÉPILER, v. a., arracher, faire tomber les poils ou les cheveux; se les ôter. = Enlever les cheveux blancs. = S'—, v. pr., s'arracher les poils ou les cheveux blancs.

ÉPILEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui épile, dont la profession est d'épiler.

ÉPILLET (*Il. m.*), s. m., chacun des petits assemblages de fleurs qui composent l'épi des plantes graminées.

ÉPILOGUE, s. m., sorte de conclusion, de résumé placé à la fin d'un apologue ou d'un discours.

ÉPILOGUER, v. n.; fam., trouver à redire : — *sur tout*. *Un savant qui ÉPILOGUE* (Mol.) = V. a., censurer : — *les actions d'autrui* (Ac.)

ÉPILOGUEUR, **EUSE**, s.; fam., celui, celle qui épilogue : *et ton — d'homme* (J.-J.)

ÉPIMÉNIDE, poète et philosophe crétois, contemporain de Solon, mort en 598 av. J.-C.

ÉPINAL, ch.-l. du départ. des Vosges, sur la Moselle.

ÉPINARD, s. m., plante herbacée, originaire de Perse, dont les feuilles constituent un aliment sain, mais peu nourrissant : *ÉPINARDS au sucre, au gratin*. || Frange : *épaulette à graines d'—*, dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards.

ÉPINAY (Louise d'), femme du xviii^e siècle, connue par ses relations avec J.-J. Rousseau, qu'elle appelait son ours, et par ses lettres à Voltaire, Buffon, Diderot et Grimm, qui succéda à Rousseau dans son amitié.

ÉPINÇOIR, s. m., gros marteau à deux têtes, servant à fendre les blocs et à tailler les pavés.

ÉPINE, s. f., arbrisseau à piquants : *une haie d'ÉPINES*. — *blanche, aubépine*; — *noire, prunellier*. = Par ext., se dit de toutes les plantes épineuses et de leurs piquants. || Prov. : *il n'est point de roses sans ÉPINES*, il n'y a point de joie sans quelque déplaisir. || *Être sur les —*, dans une grande impatience ou inquiétude : *tirer à quelqu'un une — du pied*, le tirer d'embarras. *La vie est hérissée d'—*, de difficultés (Ac.) = L'— *du dos, l'— dorsale*, la colonne vertébrale.

ÉPINETTE, s. f., instrument à clavier et à cordes métalliques : *le piano a remplacé le clavecin et l'—* (Ac.)

ÉPINEX, **EUSE**, adj., hérissé d'épines : *arbre —*. *Les plantes ÉPINEUSES*. || Plein de difficultés, d'embarras : *affaire ÉPINEUSE*. *Du bel esprit la carrière —* (Boil.)

ÉPINE-VINETTE, s. f., arbuste armé de piquants à fruit rouge et acide. = Son fruit : *cueillir des ÉPINES-VINETTES*. *Conserve, confiture d'—*.

ÉPINGLE, s. f., fil de laiton, de cuivre ou de fer, qui a une tête et une pointe, et qui sert à attacher :

grosse, petite —. *Une — d'or*. *Une piqure d'—*. *Les femmes mettent des — partout* (Beaum.) || Fam. : *tirer son — du jeu*, se tirer d'une mauvaise affaire. *Être tiré à quatre —*, paré avec affectation. = Bijou en forme d'épingle qu'on fixe sur la poitrine : — *de diamant*. = Ce qu'on donne à une femme quand on fait quelque marché avec le mari : *les — de madame ou pour madame*.

ÉPINGLETTE, s. f., aiguille de fer pour percer les gargousses avant de les amorcer. = Épingle de fil d'archal que portent les militaires pour déboucher la lumière du fusil.

ÉPINGLIÈRE, **ÈRE**, s., celui, celle qui fait ou qui vend des épingles.

ÉPINIÈRE, adj. f., qui appartient à l'épine du dos : *moelle —*.

ÉPINIERS, s. m. pl., bois fourrés d'épines, où se retirent les bêtes noires.

ÉPINOCHÉ, s. f., petit poisson dont le dos paraît garni d'épines fort menues.

ÉPIPHANIE, s. f., fête de la manifestation de Jésus-Christ aux Gentils, et de l'adoration des mages, *le jour des Rois*.

ÉPIPHONÈME, s. m.; rhét., exclamation sentencieuse par laquelle on termine quelque récit intéressant.

ÉPIPHORA, s. m.; méd., larmoiement continué.

ÉPIPLOON, s. m.; anat., double feuillet membraneux formé par un prolongement du péritoine, et flottant sur la surface des intestins.

ÉPIQUE, adj., se dit d'un poème renfermant le récit d'une aventure héroïque, mêlée d'épisodes merveilleux. = Qui a rapport à l'épopée : *poète, poésie —* (Ac.) || *Prendre un style, un ton —*, trop relevé.

ÉPIRE, contrée de l'anc. Grèce N., aujourd'hui l'Albanie méridionale, p. de la Turquie d'Europe.

ÉPISCÉNIUM, nom d'une partie du théâtre chez les anciens Grecs, située au-dessus de la scène.

ÉPISCOPAL, **E**, adj., qui appartient à l'évêque : *palais —*. *La dignité ÉPISCOPALE*. *Ornements ÉPISCOPAUX*. = **ÉPISCOPAUX**, s. m. pl., ceux qui, opposés aux *presbytériens*, tiennent à l'épiscopat, dans la religion anglicane.

ÉPISCOPAT, s. m., dignité d'évêque. = Temps durant lequel un évêque occupe un siège. = Corps des évêques.

ÉPISE, s. m., action incidente, liée à l'action principale dans un roman ou dans un poème : — *intéressant, touchant, bien ou mal amené*. *Les ÉPISE* *DES L'Énéide*. || Incident, fait remarquable : *un des — les plus remarquables de cette vie d'auteurs si calme* (Ch. Nod.)

ÉPISODIQUE, adj., qui appartient à l'épisode, qui n'est pas essentiel à l'action principale : *personnage —, action —, scène —*.

ÉPISPASTIQUE, adj., se dit des substances qu'on applique sur la peau pour y déterminer de l'irritation et une accumulation de sérosité : *les cantharides, la moutarde sont ÉPISPASTIQUES*.

ÉPISSER, v. a.; mar., réunir deux bouts de cordages en entrelaçant les fils ou torens qui les composent : — *un câble*.

ÉPISSOIR, s. m., instrument pour épisser.

ÉPISSURE, s. f., assemblage de deux bouts de cordage par l'entrelacement de leurs torens.

ÉPISTAXIS, s. f., écoulement du sang par les narines; vulg. : *saignement de nez*.

ÉPISTOLAIRE, adj., qui appartient à l'épître,

qui concerne la manière d'écrire les lettres : *genre, style* —. = S. m., auteur dont on a recueilli les lettres : *madame de Sévigné occupe une place très-distinguée parmi nos ÉPISTOLAIRES.*

ÉPISTOLOGRAPHE, s. m., se dit des auteurs anciens dont on a des recueils de lettres.

ÉPISTYLE, s. m.; archit. Synon. d'ARCHITRAVE.

ÉPITAPHE, s. f., inscription sur un tombeau : — *funéraire, sépulcrale*. Prov. : *menteur comme une* —, se dit d'un louangeur exagéré.

ÉPITASE, s. f., partie du poème dramatique qui vient après la proèse ou exposition, et où l'action se développe. C'est ce que les modernes appellent le nœud de l'intrigue.

ÉPITHALAME, s. m., petit poème fait pour célébrer un mariage. = Tableau sur le même sujet.

ÉPITHÈME, s. m., tout médicament topique autre que l'onguent et l'emplâtre.

ÉPITHÈTE, s. f., ce qui est ajouté à un mot pour en relever l'idée, surtout en parlant des hommes : — *juste, ridicule, oiseuse*. Vers enflés d'ÉPITHÈTES (Boil.) *Amas d'—, mauvaises louanges* (La Br.) = Qualification injurieuse; fam. : *je rends aujourd'hui à monsieur les belles — dont il m'honore tous les jours* (Dest.) V. ADJECTIF.

ÉPITÔGE, s. f., sorte de chaperon que les présidents à mortier et le greffier en chef du parlement portaient dans les grandes cérémonies.

ÉPITÔME (mot lat.), s. m., inv., abrégé d'histoire; sommaire ou tête de chapitre : — *d'Eutrope*. Traduire l'— de l'histoire romaine.

ÉPIÏRE, s. f., lettre, missive des anciens : les ÉPIÏRES de Cicéron. — de saint Paul. || Fam., lettre : *il m'a écrit une longue —. — dédicatoire*, dédicace mise en tête d'un livre. = Lettre en vers sur un sujet philosophique ou satirique : — *morale*. Les — d'Horace, de Boileau, de Pope. = Leçon tirée de l'écriture sainte, qui se dit ou se chante avant l'Évangile : *la messe en était à l'—*. Côté de l'—, côté droit de l'autel, en entrant dans le chœur.

ÉPIÏROPE, s. f.; rhét. V. CONCESSION.

ÉPIZOOTIE, s. f., maladie des bestiaux.

ÉPIZOOTIQUE, adj., qui tient de l'épizootie : *maladie* —.

ÉPLAIGNER, v. a., tirer le poil du drap avec des chardons.

ÉPLORÉ, E, adj., tout en pleurs : *une mère ÉPLORÉE*. *Je trouvai ses parents tout ÉPLORÉS*. || Les *tristes images de la religion et de la patrie ÉPLORÉES* (Flécl.) *Plantez un saule au cimetière; j'aime son feuillage* — (A. de M.)

ÉPLOYÉ, E, adj.; blas. : *aigle ÉPLOYÉE*, qui a les ailes étendues.

ÉPLUCHAGE ou **ÉPLUCHEMENT**, s. m., action, manière d'éplucher des étoffes, des laines.

ÉPLUCHER, v. a., enlever ce qu'il y a de mauvais, de gâté dans des herbes, des grains : — *des herbes, de la salade, du riz*. = Enlever les bourbes, les pailles, etc., des étoffes : — *du drap, des soies, des laines*. || Rechercher minutieusement ce qu'il y a de mauvais, de répréhensible en quelque chose : — *la conduite, la vie de quelqu'un*. — *un ouvrage, un devoir*. = S'—, v. pr., être épluché. = Se dit de certains animaux qui se nettoient de leur vermine : *les singes aiment à s'— au soleil*.

ÉPLUCHEUR, EUSE, s., celui, celle qui épluche : *une vieille ÉPLUCHEUSE d'herbes*. *Draps qui sont entre les mains de l'—*. || — *de mots, de phrases*. *Grand —, clairvoyant à merveilles* (La F.)

ÉPLUCHOIR, s. m., instrument pour éplucher des étoffes.

ÉPLUCHURE, s. f., ordure qu'on ôte en épluchant : *chercher dans les ÉPLUCHURES*.

ÉPODE, s. f., troisième partie d'un chant divisé en strophe, antistrophe et épode : les ÉPODES d'Horace, le dernier livre de ses odes. = Pièce de vers lyrique dans laquelle on trouve alternativement un grand vers et un petit.

ÉPOINTAGE, s. m., action d'épointer.

ÉPOINTÉ, E, adj.; t. de chasse et de manège : *chien* —, qui s'est cassé les cuisses; *cheval* —, qui s'est démis les hanches par quelque effort.

ÉPOINTER, v. a., casser la pointe, émousser : — *une aiguille, un couteau, des ciseaux*. = S'—, v. pr., perdre sa pointe, s'émousser.

ÉPOIS, s. m. pl., cors au sommet de la tête du cerf.

ÉPONGE, s. f., nom de famille des animaux invertébrés, voisins des végétaux; substance marine très-légère et poreuse : — *de toilette*. *L'anier... sur l'âne à l'— monta* (La F.) || Fam. : *passer l'— sur une chose*, l'effacer, l'oublier. *Cette harangue sur laquelle le temps n'a point passé l'— de l'oubli* (La H.) *Boire comme une —, excessivement*. *Presser l'—, contraindre à restitution*; plus ordin., mettre à contribution. = T. de chasse, talon de la bête. = Tumeur qui vient au cou d'un cheval. = Planche mobile d'une table de plombier.

ÉPONGER, v. a., étancher ou nettoyer avec une éponge : — *de l'encre; — une voiture*.

ÉPONGIER, adj. m., âne chargé d'éponges; peu us. : *camarade* — (La F.)

ÉPOPÉE, s. f., poème épique; caractère, genre du poème épique : *selon Aristote, l'— est, comme la tragédie, une imitation du beau par le discours* (La H.) *Le Lutrin de Boileau est une ÉPOPÉE héroï-comique ou badine*.

ÉPOQUE, s. f., point fixe, déterminé dans l'histoire par quelque grand événement : *l'— du déluge, de la naissance de Jésus-Christ*. = Période historique. = Toute partie du temps par rapport à ce qui s'y passe : *les ÉPOQUES de la vie*. *l'— de la moisson*. *Faire —, se dit d'une action, d'un fait remarquable*. *Brouiller les —, confondre les dates*.

ÉPOUDRER, v. a. V. ÉPOUSSETER.

ÉPOUFFÉ, E, adj.; fam., tout essoufflé.

ÉPOUFFER (S'), v. pr.; pop., s'enfuir, disparaître; s'esquiver; peu us.

ÉPOUMONER, v. a.; fam., fatiguer les poumons. = S'—, v. pr. : *la philosophie moderne s'est d'abord ÉPOUMONÉE à nous démontrer l'impossibilité du déluge* (J. de Maistre).

ÉPOUSAILLES, s. f. pl.; fam., célébration d'un mariage : *le jour des —*.

ÉPOUSE, s. f. V. ÉPOUX.

ÉPOUSEE, s. f., la mariée; celle qu'on va épouser ou qu'on vient d'épouser : *mener l'— à l'église*. *Parée comme une — de village*, ridiculement.

ÉPOUSER, v. a., prendre pour époux, pour épouse : — *sa cousine*. *Elle me plaît et est ravie de m'—* (Mol.) || S'attacher par choix à, prendre parti pour : — *une opinion, un parti*. — *les intérêts, les passions de quelqu'un*. *Le fils de Dieu a épousé la pauvreté* (Boss.) = S'—, v. pr. : *c'en est fait, ils se vont —* (Rac.)

ÉPOUSEUR, s. m.; fam. et ir., celui qui recherche une fille en mariage : *mon maître n'est pas l'—*

du genre humain, il n'a pas dessein de vous tromper (Mol.) Il m'est venu... deux ÉPOUSEURS (J.-J.)

ÉPOUSSETER, v. a., ôter la poussière avec une vergette, une brosse : — un meuble, un habit. — un cheval, le brosser après l'avoir étrillé. || Fam., battre : — *quelqu'un comme il faut* (Ac.) = S'—, v. pr. : *allez vous — plus loin. Les habits doivent s'— tous les jours.*

ÉPOUSSETOIR, s. m., pinceau de poils fort doux pour nettoyer les diamants.

ÉPOUSSETTE, s. f.; vieux. V. VERGETTE.

ÉPOUVANTABLE, adj., capable d'épouvanter : *spectre, vision, spectacle* — (Volt.) *Des cris ÉPOUVANTABLES* (Corn.) = Par exagér., excessif, affreux : *bruit —, laideur —. Rhume* — (Sév.) *Mais c'est —.* V. EFFROYABLE.

ÉPOUVANTABLEMENT, adv., d'une manière épouvanable, excessive.

ÉPOUVANTAIL, s. m., mannequin, haillon que l'on met au bout d'une perche pour éloigner les oiseaux. = Fam., ce qui doit causer de l'épouvante : *le poids de votre colère n'est qu'un — dont on fait peur aux âmes simples* (Mass.)

ÉPOUVANTE, s. f., crainte soudaine produite par un danger imprévu : *Diogène prit l'— et se sauva à Athènes* (Fén.) *On a de la peine à se remettre d'une si étrange —* — (Boss.)

ÉPOUVANTER, v. a., causer de l'épouvante : *ses cris m'ÉPOUVANTÈRENT* (J.-J.) || *Choquer, inspirer de la répulsion* : — *l'oreille* (Boil.) *Vous m'ÉPOUVANTEZ.* = S'—, v. pr., ressentir de l'épouvante : *le peuple s'ÉPOUVANTE et fuit de toutes parts* (Rac.) *Le Tage s'émeut, le Danube s'ÉPOUVANTE* (Boil.)

ÉPOUX, **ÉPOUSE**, s.; t. du style noble et du langage mystique; personne unie à une autre par mariage : *il veut porter le nom de mon —* — (Rac.) *Madame de Maintenon, n'osait porter les armes d'un tel —* — (Louis XIV), *supprima celles de son premier mari* (Searrou) (St-S.) || *Le céleste —, l'— de l'Église, Jésus-Christ. L'épouse de Jésus-Christ, l'Église; une religieuse.* = *Les ÉPOUX*, le mari et sa femme, les gens mariés.

ÉPREINDRE, v. a., serrer, presser entre ses doigts quelque chose pour en exprimer le suc : — *des herbes, du verjus.*

ÉPREINTES, s. f. pl., envies fréquentes et presque inutiles d'aller à la selle.

ÉPRENDRE (S'), v. pr., se laisser entraîner par quelque passion : *s'— d'une belle passion pour l'étude. Ils se sont ÉPRIS l'un de l'autre.* || *Il est des âmes pètries de fange qui ne sont ÉPRISES que du gain* (La Br.)

ÉPREUVE, s. f., action d'éprouver : *faire l'— d'une machine, d'un canon, d'un instrument. Acheter quelque chose à l'—.* || Se dit des personnes : *tenter une — sur quelqu'un, lui faire subir une —. Je vous avertis que je vais mettre votre amour à une étrange —* — (J.-J.) || Se dit des dangers, des malheurs qui exigent du courage : *soutenir les ÉPREUVES de la fortune; passer par de rudes —. Être à l'— de, pouvoir résister à : une cuirasse à l'— de la balle; chapeau, manteau à l'— de la pluie* (Ac.) || *Ami à l'—, amitié à l'— du temps, à toute —. Une conscience pure est à l'— de tout* (Mass.) — *judiciaire, — du feu, de l'eau, supplices auxquels les accusés étaient autrefois soumis pour prouver leur innocence.* = Impr., feuille d'impression tirée pour les corrections et les changements à faire : *corriger une —.* = Première feuille d'essai d'une planche gravée :

cette — est bien, mal venue. = Exemplaire d'une gravure : *une belle —. — avant la lettre.* V. EXPÉRIENCE.

ÉPROUVÉ, E, adj., qui a fait ses preuves, inaltérable : *homme d'un courage —, d'une valeur ÉPROUVÉE; femme d'une vertu, d'une fidélité —.*

ÉPROUVER, v. a., mettre à l'épreuve, faire l'essai : — *une arme à feu, une cuirasse, l'efficacité d'un remède.* || — *un ami, le courage, la vertu d'un homme. Fléchissons sous un Dieu qui veut nous —* — (Volt.) || Sentir, ressentir, subir : — *du plaisir, de la douleur, de l'ennui. — des revers, de mauvais traitements, des alterations sensibles.* = S'—, v. pr. : *elle s'ÉPROUVAIT, elle veillait sur elle-même* (Fléch.)

ÉPROUVETTE, s. f., instrument dont on se sert pour faire l'épreuve de certaines substances. = Tube qui sert à mesurer les gaz.

ÉPSOM, vil. d'Angleterre (Surrey), à 22 kilom. de Londres. Établissement de bains et courses de chevaux.

ÉPUIABLE, adj. : peu us., qui peut être épuisé.

ÉPUISEMENT, s. m., action d'épuiser : *on travaille depuis plusieurs jours à l'— des eaux de la mine* (Ac.) || *Dépéridition de forces : tomber dans l'—, l'— provient des jeûnes, des veilles, des débauches. Remédier à l'— des finances.*

ÉPUISER, v. a., tarir, mettre à sec : — *un puits, une fontaine, une source. Ce torrent de larmes que le temps n'a pas ÉPUISE* (Boss.) || — *les forces, le corps, l'esprit. — le trésor public, les vivres, les munitions. — un pays d'hommes et d'argent. Nulle douleur ne pouvait — sa patience* (Fléch.) *Il attendait que ma colère fût ÉPUISEE* (Fén.) — *une terre, en absorber les suc nourriciers; — une mine, en extraire tout le métal qu'elle contient.* || *Ne rien omettre : — un sujet. Loin d'ÉPUISER une matière, on n'en doit prendre que la fleur* (La F.) *Vous avez désormais ÉPUISE la satire* (Boil.) = S'—, v. pr., être tari, se tarir : *le sein second de la terre ne peut s'—* — (Fén.) = *Epuiser soi-même : il s'ÉPUISÉ par des excès, à force de travail. S'— en efforts inutiles* (Ac.) = *Employer toutes ses ressources : il s'ÉPUISÉ en de folles dépenses* (La Br.) = *Se vendre jusqu'au dernier exemplaire : toute l'édition de cet ouvrage s'est ÉPUISEE en quelques jours.*

ÉPULIDE ou **ÉPULIE**, s. f., tumeur charnue, développée sur les gencives.

ÉPURATIF, **IVE**, adj; néol., qui sert à épurer.

ÉPURATION, s. f., action d'épurer; effet de cette action : *l'— des métaux, du sang.* || — *des mœurs, du goût.* || — *d'un corps, d'une compagnie, d'une administration, élimination de quelques membres, des personnes jugées indignes d'en faire partie.*

ÉPURATOIRE, adj., qui sert à épurer : *appareil, fontaine —.*

ÉPURE, s. f.; archit., dessin d'une construction tracé sur une muraille, dans les dimensions qui doit avoir l'édifice. = Dessin en petit, fait pour s'exercer à tracer les épures en grand.

ÉPURER, v. a., rendre pur, purifier : — *de l'huile, des métaux. — de l'eau, la filtrer.* || — *la langue, le goût, les mœurs* (Volt.) — *le cœur de l'homme, les grandes passions* (J.-J.) *Dans ses vers ÉPURÉS la vertu parle au cœur* (Volt.) — *un corps, une compagnie, en éliminer les membres indignes d'en faire partie* = S'—, v. pr. : *le fer s'ÉPURE au feu. La vertu s'ÉPURE dans le malheur. L'âme, l'esprit, le style, le cœur, les idées s'ÉPURENT.* V. PURGER.

ÉPURGE. s. f.; bot., plante qui contient un sur

irritant et caustique, et dont les semences donnent une huile très-purgative.

ÉQUARRIR, v. a., tailler à angle droit : — *une poutre, une pierre.* = Écorcher : — *un cheval.*

ÉQUARRISSAGE, s. m., état de ce qui est équarri : *cette poutre a quarante centimètres d'—*, quarante centimètres dans tous les sens. = Action d'écorcher les bêtes de somme ou de trait.

ÉQUARRISSEMENT, s. m., action d'équarrir ; équarrissage.

ÉQUARRISSEUR, s. m., celui dont le métier est d'abattre et d'écorcher les bêtes de somme ou de trait.

ÉQUATEUR, s. m., grand cercle perpendiculaire à l'axe d'une sphère douée d'un mouvement de rotation ; il passe par le centre de la sphère, et a tous ses points également éloignés des deux pôles : — *terrestre, — céleste.*

ÉQUATEUR (République de l'), État de l'Amérique du Sud, cap. Quito.

ÉQUATION, s. f.; alg., formule de l'égalité établie entre deux quantités. = Astr., quantité variable qu'il faut ajouter ou ôter aux mouvements moyens pour obtenir les mouvements vrais.

ÉQUATORIAL, E, adj., qui appartient à l'équateur ; situé sous l'équateur : *ligne ÉQUATORIALE. Les rivages ÉQUATORIAUX. Contrées ÉQUATORIALES.* = **ÉQUATORIAL**, s. m., instrument pour suivre le mouvement diurne des astres.

ÉQUERRE, s. f., instrument de mathématiques ou de construction, servant à tracer des angles droits. = Ce qui est à angle droit ; ce qui a la forme d'une équerre : *ce bâtiment n'est pas d'—.* *Mettre d'—.* *Fausse —*, instrument composé de deux branches mobiles, qui sert à construire des angles.

ÉQUES, anc. peuple d'Italie, dans le Latium.

ÉQUESTRE, adj. : *figure, statue —*, représentant une personne à cheval. *Ordre —*, les chevaliers romains ; noblesse du second rang en Pologne.

ÉQUIANGLE, adj.; géom., dont tous les angles sont égaux : *un rectangle est une figure —.*

ÉQUIDISTANT, E, adj.; géom., se dit des points et des lignes qui sont à égale distance d'un autre point, d'une autre ligne.

ÉQUILATÉRAL, E, adj.; géom., qui a ses côtés égaux : *triangles ÉQUILATÉRAUX.*

ÉQUILATÈRE, adj.; géom., se dit d'une figure dont les côtés sont égaux à ceux d'une autre.

ÉQUILBOQUET, s. m., instrument de bois dont le menuisier se sert pour vérifier les mortaises.

ÉQUILIBRE, s. m., état des corps maintenus en repos sous l'influence de plusieurs forces qui se contre-balaient : *état d'—.* *Mettre, se tenir en —.* *Perdre l'—*, tomber. || *La politique profonde qui préside à l'— de l'Europe* (Volt.) Rétablir l'— *des humeurs dans le corps humain. L'— de l'âme.* *De la droite raison je sens mieux l'—* (Boil.) = Point : *l'— d'une composition*, la distribution bien entendue des masses dans un tableau.

ÉQUILIBRER, v. a., mettre en équilibre.

ÉQUILIBRISTE, s., celui, celle dont le métier est de faire des tours d'adresse et de maintenir certaines choses fragiles en équilibre.

ÉQUILLE, s. f., petit poisson de la famille des apodes, qui se tient dans la vase et dans le sable des rivages, d'où son nom vulg. d'*anguille de sable.*

ÉQUINOXE, s. m., chacun des deux temps de l'année, où le soleil passant par l'équateur, les jours sont égaux aux nuits pour toutes les régions de la

terre : l'— *de printemps a lieu le 21 mars; l'— d'automne le 22 septembre.*

ÉQUINOXIAL, E, adj., qui appartient à l'équinoxe ; situé sous l'équateur : *cercle —, ligne ÉQUINOXIALE. Points ÉQUINOXIAUX. Régions ÉQUINOXIALES.* = Bot., *fleurs —*, fleurs qui s'ouvrent et se ferment tous les jours à une heure fixe et déterminée.

ÉQUINOXIAL (grand océan), une des trois subdivisions de l'Océan. Il s'étend du tropique du Cancer au tropique du Capricorne, entre l'Asie et l'Amérique.

ÉQUIPAGE, s. m., train, suite de chevaux, de carrosses, de valets : *les ÉQUIPAGES d'un prince, d'un seigneur.* = Voiture de luxe : *un bel —, rouler —.* *J'ai un —, une bonne table, et de plus un coffre-fort* (Les.) || État des vêtements, de la toilette de quelqu'un : *être dans un triste —*, être fort mal vêtu. *Ne soyez point surpris, Don Juan, de me voir à cette heure et dans cet —* (Mol.) *Le voilà dans un bel —*; ir. et fam. = Milit., — *de guerre*, fourgons, chevaux, harnais, tentes et autres appareils. — *de chasse*, chiens, chevaux, piqueurs. = Mar., réunion, ensemble de ceux qui montent un navire. — *de construction*, chariots, chèvres, grues, échafauds, échelles, etc. V. TRAIN.

ÉQUIPE, s. f., suite de bateaux attachés les uns aux autres, sur un cours d'eau, allant à la voile ou trainés par des hommes. *Chef d'—*, ouvrier qui, dans certains ateliers, en dirige un certain nombre d'autres, chargés d'un travail spécial.

ÉQUIPÉE, s. f.; fam., action, démarche irrésistible : *vous avez fait là une belle —.*

ÉQUIPEMENT, s. m., action d'équiper : *l'— des troupes, d'une compagnie.* = Tout ce qui sert à équiper ; les pièces de l'équipement : *ce soldat a vendu son —.* = Mar., tout ce qui sert à l'armement du vaisseau, à la subsistance de l'équipage.

ÉQUIPER, v. a., pourvoir des choses nécessaires, et particul. de vêtements : — *un soldat* (Ac.) = Armer : — *un régiment.* = Mar. : — *un vaisseau, une flotte*, le pourvoir de tout ce qui leur est nécessaire. || Fam. et ir., maltraiter, railler : *on l'a joliment équipé.* = S'—, v. pr., pourvoir à son équipement. = S'accoutter : *peut-on s'— de la sorte?* (Ac.)

ÉQUIPOLLENCE, s. f.; log., peu us., se dit de propositions équivalentes.

ÉQUIPOLLENT, E, adj.; vieux, égal en valeur à une autre chose. = S. m., syn. d'ÉQUIVALENT.

ÉQUIPOLLER, v. a., égaliser ; vieux.

ÉQUIPONDÉRANCE, s. f., pesanteur égale ; égalité de tendance des corps vers un centre commun.

ÉQUITABLE, adj., qui a de l'équité : *homme —.* = Conforme à l'équité : *jugement —* (J.-J.)

ÉQUITABLEMENT, adv., avec équité : *juger —.* *Pour parler plus —* (Mass.)

ÉQUITANT, E (pron. *kui* dans ce mot et dans le suivant), adj.; bot., se dit des feuilles pliées longitudinalement à cheval l'une sur l'autre.

ÉQUITATION, s. f., art et action de monter à cheval : *école d'—.* *Son médecin lui ordonne l'—.*

ÉQUITÉ, s. f., droiture ; principes de la loi naturelle : *on ne doit pas manquer aux règles de l'—* (Ac.) *Dans ce monde, il n'est rien de beau que l'—* (Boil.) *L'— rarement est l'arbitre des rois* (Marm.); s'emploie souvent par opposit. à droit positif : *décider d'après les règles de l'—.* V. JUSTICE.

ÉQUIVALENT, E, adj., qui équivaut, qui est de même valeur : *un don —, une expression ÉQUIVALENTE, termes ÉQUIVALENTS* (Les.) = S. m., *offrir*

un — (Ac.) ÉQUIVALENTS chimiques, quantités suivant lesquelles les corps simples se combinent et peuvent se remplacer mutuellement dans les composés de même ordre.

ÉQUIVALEUR, v. n., être de même prix, de même valeur : *une once d'or ÉQUIVAUT à quinze onces d'argent.* || *Cette réponse ÉQUIVAUT à un refus* (Ac.)

ÉQUIVOQUE, adj., à double sens, qui peut s'interpréter de différentes manières : *se servir de tours et de mots ÉQUIVOQUES pour les interpréter ensuite selon les occasions* (La Br.) || Douteux, suspect : *si-gue, trace —, mérite, gloire* — (Mass.) *Homme —. Société, conduite* — = S. f., expression, sens équivoque : *P — est un vice du langage* (Volt.) V. AMBIGU et AMBIGUÏTÉ.

ÉQUIVOQUER, v. n., user d'équivoque. = S'—, v. pr., dire involontairement un mot pour un autre.

ÉRABLE, s. m., genre d'arbres ou d'arbrisseaux, la plupart exotiques : *la sève de certains ÉRABLES d'Amérique donne du sucre.* — *sycomore ou faux platane.*

ÉRABLET, s. m., nom d'une variété d'orme, dont les feuilles sont grandes et l'écorce rougeâtre.

ÉRADICATION, s. f., action de déraciner.

ÉRAFLER, v. a., écorcher légèrement, effleurer la peau : *cette épine m'a ÉRAFLE le visage* (Ac.)

ÉRAFLURE, s. f., légère écorchure.

ÉRAILLÉ, E. adj., relâché, déchiré : *soie ÉRAILLÉE.* || *Avoir l'œil —, la paupière plus ou moins renversée en dehors : je n'ai pas eu toujours les yeux ÉRAILLÉS et bordés d'écarlate* (Volt.)

ÉRAILLEMENT, s. m., renversement de la paupière inférieure.

ÉRAILLER, v. a., tirer une étoffe de façon que les fils se relâchent et se séparent : — *du satin.* = S'—, v. pr., être effilé, déchiré.

ÉRAILLURE, s. f., marque qui reste à une étoffe quand elle est éraillée.

ÉRARD (Sebastien), célèbre facteur de pianos et de harpes, né en 1752, mort en 1831.

ÉRASME (Didier), savant célèbre, né en 1476, à Rotterdam, mort en 1536, à Bâle, auteur de l'*Éloge de la folie*, des *Colloques*, etc.

ÉRATER, v. a., ôter la rate. = S'—, v. pr.; fam., s'essouffler à force de courir.

ÉRATO, fille de Jupiter et de Mnémosyne, muse de la poésie lyrique et de la poésie érotique.

ÉRATOSTHÈNE, célèbre philosophe grec, une des gloires de l'école d'Alexandrie, né à Cyrène, ville d'Afrique, 276 av. J.-C., mort à 82 ans.

ÈRE, s. f., époque fixe d'où l'on commence à compter les années : *fixer l'— des Séleucides. La naissance de Jésus-Christ est l'— des chrétiens.* = Suite d'années comptées depuis une époque fixe : — *des Olympiades.* || — *de la liberté, — de l'affranchissement d'un peuple* (Ac.)

ÈREBE, s. m., la partie la plus obscure de l'enfer des païens; l'enfer même.

ÉRECTION, s. f., action d'ériger, d'établir : — *d'un monument, d'une statue, d'un obélisque, d'un trophée.* || Institution, établissement : — *d'un tribunal, d'une terre en duché* (Ac.)

ÉREINTER, v. a., rompre, fouler les reins. || — *quelqu'un*; pop., l'accabler de coups ou en parler d'une manière outrageuse. — *un auteur, un livre, une pièce de théâtre*, les critiquer avec violence et sans ménagement. = Fam., fatiguer excessivement : *ouf! je suis ÉREINTÉ* (Reg.) = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

ÉRÉMITIQUE, adj., d'ermité : *vie —.*

ÉRÉSIPÈLE, s. m.; méd., inflammation superficielle de la peau avec tension et tumeur.

ÉRÉTHISME, s. m., exaltation des phénomènes vitaux dans un organe.

ERFURT, vil. des États prussiens (Saxe), cap. de la Thuringe, ch.-l. de la régence du même nom, célèbre par l'entrevue de Napoléon et d'Alexandre.

ERGOT, s. m., petit onglet pointu derrière la patte de quelques animaux : — *d'un chien, d'un coq.* || Fam. : *se lever, monter sur ses ERGOTS*, parler avec colère, le prendre sur un ton fier et menaçant. = Maladie qui attaque le grain du seigle.

ERGOTÉ, E, adj., qui a des ergots : *coq bien —.* = Attaqué, gâté par l'ergot : *seigle —.*

ERGOTER, v. n.; fam., pointiller, contester mal à propos. || Trouver à redire.

ERGOTERIE, s. f., ou **ERGOTISME**, s. m., chicane, mauvaise contestation sur des bagatelles; peu us.

ERGOTEUR, EUSE, s., celui, celle qui ne fait qu'ergoter.

ÉRICACÉ, E, adj.; bot., qui ressemble à une bruyère. = **ÉRICACÉES** ou **ÉRICINÉES**, s. f. pl., famille de plantes du cap de Bonne-Espérance dont la bruyère est le type.

ÉRIDAN, s. m., nom donné par les anciens au Pô. = Astr., la troisième constellation des quinze méridiens, placée au-dessous de la Baleine.

ÉRIÉ, lac de l'Amérique du Nord, dans la chaîne des lacs formés par les eaux du Saint-Laurent.

ÉRINYS, la première des furies. || Poét., femme méchante.

ÉRIGER, v. a., dresser, élever : — *une statue, un autel, un temple, un trophée.* || Instituer : — *un tribunal* (Volt.) || Préconiser : *chacun veut en sagesse — sa folie* (Boil.) = S'—, v. pr., s'attribuer un droit : *s'— en juge, en reformateur, en critique.* *Mahomet s'ÉRIGE en prophète* (Boss.) V. ÉTABLIR.

ÉRIGNE ou **ÉRINE**, s. f.; chir., crochet pour saisir ou pour soutenir les parties qu'on veut disséquer.

ÉRIVAN ou **IROUAN**, vil. forte de la Russie d'Asie, ch.-l. de l'Arménie russe. = **ÉRIVAN** (lq p. d') a été récemment comprise dans le gouvernement du Caucase.

ERMEONVILLE, vge du départ. de l'Oise, près de Montmorency, où mourut J.-J. Rousseau.

ERMIN, s. m., droit d'entrée et de sortie des marchandises dans le Levant.

ERMINETTE ou **HERMINETTE**, s. f., espèce de hache recourbée pour planer et doler le bois.

ERMITAGE ou **HERMITAGE**, s. m., habitation d'un ermite; couvent d'ermites. || Lieu écarté, solitaire. Par ext., petite maison de campagne.

ERMITAGE (l'), coteau sur les bords du Rhône (Drôme), produit des vins estimés.

ERMITE ou **HERMITE**, s. m., solitaire ou religieux retiré dans un lieu ou au désert : *les ERMITES de la Thébaïde. C'était un chat vivant comme un dévot* — (La F.) || *Vivre — comme un —, mener une vie très-retirée.*

ERNESTINE (ligne), branche aînée de la maison de Saxe. Elle règne aujourd'hui dans les duchés de Saxe. La ligne *Albertine* règne dans la Saxe royale.

ÉROS, nom de l'Amour chez les anciens Grecs. = **ÉROTIC**, adj., qui appartient, qui se rapporte à l'Amour. = **ÉROTICQUES** (les), s. m. pl., les poètes qui ont chanté l'Amour. = **ÉROTOMANIE**, s. f., délire érotique.

ÉROSION, s. f., action ou effet d'une substance corrosive.

ERPÉTOLOGIE, s. f., partie de la zoologie qui traite des reptiles.

ERRANT, E, adj., qui erre, qui va çà et là sans demeure fixe ou chemin certain : *homme —, vie ERRANTE*. *Le Juif —. Il pleurait de dépit, et alla trouver Calypso ERRANTE dans les sombres forêts (Fén.)* || *Imagination —, sans règle. Mener une vie —, vivre au hasard, sans but.*

§ **ERRANT, VAGABOND**. Un homme, un peuple errant n'habite pas d'une manière fixe un lieu déterminé. Le vagabond n'a pas de demeure et aime à errer. Le second de ces adjectifs enchérit souvent sur le premier.

ERRATA (mot lat.), s. m. pl.; inv., liste des fautes d'impression que contient un ouvrage. Pour une seule faute, on doit dire *erratum*.

ERRATIQUE, adj.; méd., irrégulier, déréglé : *fièvre —*. = S. f., fièvre erratique.

ERRATUM (mot lat.). V. ERRATA.

ERRE, s. f., train, allure; vieux, us. seulement dans ces loc. : *aller grand—, belle —*. = Marche, sillage d'un vaisseau. = ERRES, s. f. pl., voies, traces du cerf. || Fam. : *suivre les —, aller sur les — de quelqu'un, imiter quelqu'un.*

ERREMENTS, s. m. pl., voies, procédés habituels, ne se dit qu'en parlant d'affaires : *suivre les derniers, les anciens — (Ac.)*. = Dr. : *les derniers — d'une affaire*, les dernières procédures.

ERRER, v. a., aller çà et là, à l'aventure : — dans la campagne. || *Laisser — sa plume sur le papier*, écrire tout ce qui vient à l'esprit et comme cela vient. *Laisser — ses pensées*, se laisser aller à ses rêveries. || *Se tromper : s'il ERRE, c'est de bonne foi (Boss.)*

ERREUR, s. f., action d'errer; voyage long et rempli de traverses : *les ERREURS d'Ulysse. Contez-moi vos longues — sur la terre et sur l'onde (Del.)* = Opinion erronée; méprise; faute : *commettre une —. Sortir de son —. Douce, agréable, grossière —. L'— et la nouveauté se faisaient entendre dans toutes les chaires (Boss.)* Par l'— d'un moment ne jugez pas ma vie (Gress.) = Prov. : — n'est pas compte, on peut toujours revenir sur une erreur. || Illusion : l'— des sens. = Au pl., déréglément dans les mœurs : *les — de la jeunesse.*

ERRONÉ, E, adj., contraire à la vérité; qui contient des erreurs : *opinion, proposition ERRONÉE.*

ÉROSTRATE, Éphésien obscur qui, pour se faire un nom, mit le feu au temple de Diane, à Éphèse, la nuit même de la naissance d'Alexandre le Grand.

ERSE, adj., qui appartient aux anciens Scandinaves : *langue, poésie —.*

ÉRUBESCENCE, s. f., action de rougir; état de ce qui commence à rougir.

ÉRUBESCENT, E, adj., qui rougit, qui devient rouge : *peau ÉRUBESCENTE*. || Poét. : *les bois ÉRUBESCENTS (B. de St-P.)*

ÉRUCTION, s. f.; méd., émission bruyante par la bouche des gaz contenus dans l'estomac.

ÉRUCTER, v. a., rendre par la bouche le gaz contenu dans l'estomac.

ÉRUDIT, E, adj., savant dans ce qui concerne l'antiquité : *il est — et se connaît en inscriptions (P.-L. C.)* = S. m., *C'est un de nos ÉRUDITS. Trancher de l'— (Les.)*

ÉRUDITION, s. f., science de l'érudit, de celui qui connaît les écrits et les monuments anciens : *profonde, vaste —*. = Se dit aussi des recherches savantes, curieuses : *ouvrage, travaux d'—.*

ÉRUGINEUX, EUSE, adj., qui tient de la rouille de cuivre, de la couleur du vert-de-gris.

ÉRUPTIF, IVE, adj., accompagné d'éruption : *maladie ÉRUPTIVE.*

ÉRUPTION, s. f.; méd., sortie instantanée, violente des matières qu'un volcan lance au dehors : — du volcan, de la lave. = Méd., évacuation : — de sang, d'humeur, de pus. = Sortie de boutons, de taches, de pustules à la peau : — de petite vérole. — cutanée. = Sortie des dents.

ERYSIPELE, s. m. V. ÉRESIPELE.

ERZEROU, vil. forte de la Turquie d'Asie (Arménie), près des sources de l'Euphrate.

ERZGEBIRGE, chaîne de montagnes qui sépare la Saxe de la Bohême, entre le Fichtelgebirge et le Riesengebirge, dont elle est séparée par l'Elbe.

ÈS, prép. formée par la contraction de *en* et de *les* : *maître ÈS arts. Licencié ÈS lettres. Licencié ÈS sciences. Docteur ÈS sciences.*

ÉSAÛ, fils d'Isaac et de Rebecca, vendit à son frère Jacob son droit d'aînesse pour un plat de lentilles.

ESCABEAU, s. m., ou **ESCABELLE**, s. f., siège de bois sans bras ni dossier.

ESCACHE, s. f., mors ovale.

ESCADRE, s. f., réunion de vaisseaux de guerre sous un même chef.

ESCADRILLE, s. f., escadre formée de bâtiments au-dessous du rang des vaisseaux de ligne et des frégates.

ESCADRON, s. m., troupe de cavalerie, composée ordinairement de quatre compagnies. = Troupe de combattants. || *Un — de pédants, — de plaisieurs (Boil.)*; fam.

ESCADRONNER, v. n., faire des évolutions et des manœuvres particulières à la cavalerie.

ESCALADE, s. f., assaut à l'aide d'échelles : *monter à l'—, emporter une place par escalade*. Par ext. : *vol accompagné d'— et d'effraction.*

ESCALADER, v. a., attaquer, emporter par escalade : — une place forte. *Les géants voulaient — le ciel (La H.)* = Monter avec une échelle sur : — le mur d'un jardin. *La plupart des arbres fruitiers sont plus aisés à — que ceux des forêts (B. de St-P.)*

ESCALADIN, s. m., petit moulin à dévider la soie.

ESCALE, s. f.; mar., faire — dans un port, y mouiller, y relâcher (Ac.) V. ECHELLE.

ESCALES, établissements destinés aux échanges avec les indigènes sur les côtes d'Afrique.

ESCALIER, s. m., partie d'un bâtiment qui sert à monter et à descendre : *tomber du haut de l'—.*

§ **ESCALIER, DEGRÉ, MONTÉE**. Escalier est le mot ordinaire, celui de l'architecture et du langage commun. Le degré est un escalier distingué : il fait partie d'un temple, d'un palais. La montée est tout le contraire du degré, un petit escalier dans une maison de peu de valeur.

ESCALIN, s. m., monnaie des Pays-Bas qui vaut environ 65 centimes.

ESCAMOTAGE, s. m., action d'escamoter; résultat de cette action.

ESCAMOTER, v. a., ôter, changer, faire disparaître quelque chose par un tour de main : — une carte, des boules. Abs. : *ce presidiquteur ESCAMOTE bien*. || Dérober avec adresse : — la bourse. = Milit. : — l'arme, faire le manèment de l'arme sans marquer les mouvements. = S'—, v. pr. : *les tabatières, les montres s'ESCAMOTENT facilement.*

ESCAMOTEUR, s. m., celui qui escamote.

ESCOMPATIVE, s. f., fuite secrète : *vous faites des ESCAMPATIVES pendant que je dors! (Mol.)*; pop.

ESCAMPER, v. n.; pop., s'enfuir en grande hâte : *il craignait d'être battu, il ESCAMPA* (Ac.)

ESCAMPETTE, s. f.; pop., usité seulement dans cette phrase : *prendre la poudre d'—*, s'enfuir.

ESCAPADE, s. f.; fam., échappée, action de manquer à un devoir pour aller se divertir : — *d'écolier. Il faisait des ESCAPADES* (J.-J.)

ESCAPE, s. f.; archit., partie inférieure du fût d'une colonne, et par ext., le fût tout entier.

ESCARBILLES, s. f. pl., parcelles de houille, incomplètement brûlées et mêlées à la cendre.

ESCARBOT, s. m., insecte du genre des scarabées : *le trou de l'— se rencontre en chemin* (La F.)

ESCARBOTE, adj. f., qui tient de l'escarbot : *quand la race — est en quartier d'hiver* (La F.)

ESCARBOUCLE, s. f., pierre précieuse qui a beaucoup d'éclat, et qui est d'un rouge foncé.

ESCARCELLE, s. f.; fam., grande bourse à l'antique : *vider son —. Il faut fouiller à l'—* (La F.)

ESCARÉ, s. f.; méd., croûte formée sur la peau par un caustique ou par une humeur âcre.

ESCARGOT, s. m., espèce de limaçon. || *Escalier en —*, en spirale.

ESCARMOUCHE, s. f., combat entre de petits corps détachés ou entre des tirailleurs.

ESCARMOUCHER, v. a., combattre par escarmouches. || Fam., disputer, ergoter.

ESCAROLE, s. f., plante potagère, espèce de chicorée à larges feuilles.

ESCARPE, s. f., pente du fossé du côté de la place; talus d'un mur.

ESCARPÉ, **E**, adj., disposé en pente rapide, de difficile accès : *chemin, rocher, sommet —. Coline, montagne ESCARPÉE. Ile — et sans bords* (Boil.)

ESCARPEMENT, s. m., pente roide : — *d'un fossé, du rivage, d'une montagne*. = Fortif., perpendiculaire du terrain qui s'élève du fond du fossé au sommet du rempart.

ESCARPER, v. a., couper droit de haut en bas : — *un rocher, un fossé, une montagne* (Ac.)

ESCARPIN, s. m., léger soulier à semelle très-mince : *se mettre en ESCARPINS*.

ESCARPOLETTE, s. f., siège suspendu par des cordes pour se balancer.

ESCARRE, s. f. V. **ESCHARE**.

ESCAUT, riv. de France, de Belgique et de Hollande. = Anc. départ. de l'empire français qui avait pour ch.-l. Gand.

ESCAVECADE, s. f., secousse du caveçon pour presser le cheval d'obéir.

ESCHARE, s. f., croûte noire ou brunâtre qui se forme sur la peau par mortification ou par application d'un caustique.

ESCHINE, célèbre orateur athénien, contemporain et rival de Démosthène, mort à Samos vers l'an 312 av. J.-C.

ESCHYLE, né à Eleusis, en 525 av. J.-C., mort en 456, fut le père de la tragédie grecque; guerrier intrépide, il signala son courage à Marathon, Salamine et Platée.

ESCIENT, s. m., connaissance de ce qu'on fait; n'est us. que dans ces loc. adv. : *à bon —, à mon, à son —*, sciemment, avec connaissance de cause.

ESCLANDRE, s. m., accident fâcheux, désagréable, qui fait quelque scandale : *faire —*, quereller en public. *Causer de l'—*, du scandale.

ESCLAVAGE, s. m., état de l'esclave; privation absolue de liberté : *Dieu fit la liberté, l'homme a fait l'—* (A. Chén.) *J'ai voulu mourir en Sicile pour éviter l'—* (Fén.) || Assujettissement, dépendance : *viivre sous un despote, c'est être en —. L'amour est un —. L'— des passions* (Mass.) *L'— de la rime*. = Parure

de diamants, demi-cercle de pierreries sur la poitrine des femmes. V. **SERVITUDE**.

ESCLAVE, s., celui, celle qui est sous la puissance absolue d'un maître : *acheter, vendre, affranchir un —, des ESCLAVES. Cette loi sainte ne connaît ni maître ni —* (Mass.) || *Être l'— de ses passions. Avoir une âme d'—*, vile et basse. = Adj., privé de sa liberté : *homme, femme —. || Être — des caprices de son protecteur. On est — dans sa maison. Il est — né de quiconque l'achète* (Boil.) *Être — de ses sens* (Mass.) = Soumis à : *être — de la loi, de la mode. Être — de sa parole*, la tenir religieusement.

§ **ESCLAVE, CAPTIF, PRISONNIER**. *L'esclave* n'a point de liberté et ne s'appartient pas; il a un maître qui dispose de lui comme d'une chose. *Le captif et le prisonnier* ne le sont que momentanément et n'ont perdu que la liberté d'aller ici ou là; au lieu de maîtres, ils ont des gardes. *Captif* exprime un état, et *prisonnier* un fait : *prisonnier* à Pavie, François 1^{er} fut *captif* à Madrid.

ESCLAVES (côte des), partie de la Guinée septentrionale, entre la Côte-d'Or à l'O. et le Bénin à l'E. On y faisait jadis la traite des nègres.

ESCLAVONIE ou **SLAVONIE**, p. de l'empire d'Autriche, formant avec la Croatie et la Dalmatie une des annexes des États héréditaires hongrois.

ESCOBAR Y MENDOZA, fameux casuiste de l'ordre des Jésuites, né à Valladolid, en 1589, mort en 1669. || Fam., homme hypocrite, fourbe. = **ESCOBARDEN**, v. n.; fam. et ir., user de réticences, de restrictions mentales pour tromper. = **ESCOBARDERIE**, s. f., subterfuge, faux-fuyant.

ESCOGRIFFE, s. m., homme effronté, qui prend sans demander : *tour d'—*. || Homme de grande taille et mal fait : *vous devriez envoyer promener ce grand — de maître d'armes* (Mol.)

ESCOMPTE, s. m., remise faite au payeur par celui qui reçoit une somme avant l'échéance ou le terme habituel : *faire l'—*. *Comptoir d'—*.

ESCOMPTEUR, v. a., faire l'escompte, le calculer, le réduire. = Payer avant l'échéance, moyennant un escompte : — *un billet, une lettre de change*. = Abs., faire l'escompte des billets, faire la banque. || Dépenser : — *d'avance le succès d'une affaire*. — *un héritage*, emprunter de l'argent sur un héritage que l'on doit faire. — *sa jeunesse, sa vie*, l'user prématurément.

ESCOMPTEUR, s. m., celui qui escompte.

ESCOPEPTE, s. f., espèce de carabine que l'on portait d'ordinaire en bandoulière.

ESCORTE, s. f., troupe armée qui accompagne pour protéger, défendre ou surveiller : *marcher sous bonne —* (Ac.) *Une vaillante —* (Rac.) = Cortège : *sortir sans suite et sans —*. || *Bientôt l'ambition et toute son —* (Boil.) = Mar., vaisseau de guerre qui accompagne des bâtiments de transport, des navires de commerce : *faire —*, accompagner.

ESCORTER, v. a., accompagner pour protéger, défendre ou surveiller : — *un convoi, un navire*. *Se faire —*, payer des gens qui vous accompagnent pour vous protéger. — *quelqu'un*, lui servir d'escorte, l'accompagner en troupe : *la plupart des sophistes erraient de ville en ville, partout escortés d'un grand nombre de disciples qui payaient chèrement leurs leçons* (Barth.) V. **ACCOMPAGNER**.

ESCOT, s. m., sorte d'étoffe de laine.

ESCOUADE, s. f., fraction d'une compagnie de gens de guerre sous les ordres d'un caporal.

ESCOURGÉE, s. f.; vieux, fouet fait de plusieurs lanières de cuir. = Coups donnés avec ce fouet.

ESGOURGEON, s. m., espèce d'orge hâtive qu'on coupe en vert pour les chevaux.

ESCOUSSE, s. f.; vieux, élan qu'on prend pour

mieux sauter : *ne prenez pas de si loin votre* — (Sév.)

ESCRIME, s. f., art de faire des armes : *maître d'—*. || *Dans les combats d'esprit, fameux maître d'—, enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime* (Boil.) = Exercice par lequel on apprend à se battre à l'arme blanche.

ESCRIMER, v. n., s'exercer à faire des armes. || Fam., disputer contre, soutenir une discussion. = S'—, v. pr., s'exercer, s'appliquer à : *s'— à faire des vers*. S'— *des pieds et des mains*; fam., faire les plus grands efforts. S'— *contre la mer avec une épée de bois*; fam. et ir., ramer aux galères.

ESCRIMEUR, s. m., celui qui connaît l'escrime : *voir faire des armes à deux bons escrimeurs* (Ac.)

ESCROC, s. m., chevalier d'industrie, voleur qui use de fourberie : *l'— vous dupe indignement, il tire quelque chose de vous par d'odieux artifices* (Lafaye). *A femme avare galant* — (La F.) V. **VOLEUR**.

ESCROQUER, v. a., tirer quelque chose d'une personne par fourberie : — *de l'argent, une montre, un cheval, un dîner*. Par ext. : — *un marchand, tout le monde*. || *Il est si aisé d'— des approbations, qu'elles ne peuvent faire autorité* (Sév.)

ESCROQUERIE, s. f., action, tour d'escroc.

ESCROQUEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui escroque. Il est toujours suivi d'un complément : *un — de livres, de bijoux*.

ESCUDO, s. m., écu espagnol, monnaie de compte imaginaire. Il a varié entre 10 fr. 12 c. et 10 fr. 50 c.

ESCLAPE, dieu de la médecine. || Fam., médecin. = *L'art d'—*, la médecine.

ESCURIAL (l'), petite vil. d'Espagne (Ségovie), à 40 kilom. N.-O. de Madrid, célèbre par un château de même nom, fondé par Philippe II en 1557.

ESDRAS, souverain pontife des Juifs, qu'il ramena de Babylone à Jérusalem. Il revit les livres canoniques de l'Écriture et les distribua dans l'ordre où ils sont aujourd'hui.

ÉSOCES, s. m. pl., genre de poissons dont le brochet est le type.

ÉSOPE, fabuliste grec, né en Phrygie, mort en 560 av J.-C., esclave à Athènes, à Samos, divertissait, dit-on, Crésus par ses contes et sa difformité.

ÉSORÉTIQUE, adj., se dit de la doctrine secrète, réservée aux initiés dans l'école de Pythagore.

ÉSORÉTISME, s. m., doctrine éSORÉTIQUE.

ESPACE, s. m., étendue de lieu : *ménager l'—*. *A travers des ESPACES immenses de mer et de terre* (Boss.) *Hélas! nous sommes séparés par de grands —* (Sév.) *Tenir peu d'—* (La F.) || Étendue indéfinie de temps et de lieu : *l'infinité immensité des — que j'ignore* (Pasc.) *L'— et sa durée*. || *Se promener dans les — imaginaires* (Ac.), se créer des visions. = Étendue de temps : *dans un — si court et si rapide* (Mass.) = Mus., intervalle entre les lignes. = Géom., étendue comprise entre les lignes qui la terminent : — *formés par l'ellipse, par la parabole*. = S. f.; impr., petite pièce de fonte qui sert à séparer les mots.

ESPACEMENT, s. m., distance entre deux corps : — *des solives, des colonnes*. = Impr., intervalle entre les mots et entre les lignes.

ESPACER, v. a., ranger à intervalles égaux : — *des arbres, des lustres*. = Impr. : *bien — les mots et les lignes*.

ESPADON, s. m., grande et large épée qu'on tenait à deux mains. = Escr., sabre : *se battre à l'—*. = Poisson dont la mâchoire supérieure est armée d'un os plat et allongé comme une épée.

ESPADONNER, v. n., se servir de l'espadon.

ESPAGNE, État de l'Europe méridionale, comprenant la

plus grande partie de la péninsule ibérique ou hispanique. = ESPAGNE (Nouvelle-). V. MEXIQUE. = ESPAGNOL, e, s., qui habite l'Espagne. = ESPAGNOL (l'), s. m., langue espagnole. = ESPAGNOL, e, adj., qui appartient à l'Espagne ou à ses habitants.

ESPAGNOLETTE, s. f., étoffe, sorte de ratine fine. = Ferrure à poignée qui ferme une fenêtre.

ESPALIER, s. m., rangée d'arbres fruitiers dont les branches sont disposées en éventail contre un mur ou sur un treillage.

ESPALION, s.-préf. du départ. de l'Aveyron, sur le Lot.

ESPALMER, v. a.; mar., nettoyer la carène d'un bâtiment et l'enduire de suif.

ESPARCETTE, s. f., nom vulgaire du sainfoin.

ESPARS, s. m. pl., matreaux de sapin pour remplacer les mâts de chaloupes ou de canots, etc.

ESPECE, division du genre, réunion d'êtres sous un caractère commun qui les distingue des êtres appartenant au même genre : *l'— humaine*, le genre humain. *Le chien est celui de tous les animaux carnassiers dont l'— est la plus variée* (Buff.) || Se dit des personnes par dérision : *quelle sorte — ! Homme d'— nouvelle*. Voyez *un peu la belle — !* (La F.); fam. et ir. = Sorte, qualité, nature : *on trouve ici des produits de toute —*. *La judicature est une — de sacerdoce* (Fléch.) *Ne lui infligez aucune — de châtiment* (J.-J.) = État, condition : *des gens de toute —, de la pire —*. — *d'auteur, d'artiste, auteur, artiste médiocre*. = Au pl. et abs., il se prend en mauv. part : *rayez-moi sur tous les points dans la peinture que Crébillon fait des femmes; c'est un faquin qui n'a jamais vécu qu'avec des ESPÈCES* (M^{me} Du Deffand); il a vieilli dans ce sens. = Dr., cas sur lequel il s'agit de prononcer; objet d'une contestation : *cet argument n'est pas admissible dans l'—*. = Arithm., *grandeurs de la même —*, de même nature. = Fam., argent, fortune : *oh! nous autres bourgeois, nous tenons pour l'—* (Dest.) = Au pl., argent monnayé : *des ESPÈCES d'or, d'argent, des — sonnantes*. = Apparences du pain et du vin après la transsubstantiation : *communier sous les deux —*. = Phil., images des objets sensibles. = Pharm., poudres mélangées formant la base des électuaires.

ESPÉRANCE, s. f., attente d'un bien qu'on désire : *ne m'as-tu point flatté d'une fausse — ?* (Rac.) *Concevoir des ESPÉRANCES*. *Le succès passe mon —* (Corn.) *Dans l'état le plus voisin du désespoir on conserve encore quelque —*. *L'— est une des trois vertus théologiques*. = Objet de l'espérance : *voilà donc votre roi, votre unique —* (Rac.) = Fam. et au pl., bien, fortune dont on a chance d'hériter : *la demoiselle a vingt mille francs de dot et de belles —*. || Poét. : *la flatteuse — au front toujours se-rein* (Volt.)

§ **ESPÉRANCE, ESPOIR**. L'espérance fait que l'on désire sans trop connaître l'objet de ses désirs et sans concevoir la possibilité de leur réalisation. Mais l'espoir exprime un désir qui porte sur un objet bien précis et qui doit se réaliser prochainement.

ESPÉRER, v. a., attendre un bien qu'on désire : *il n'a rien à craindre ni à — des hommes* (Mass.) *Il ESPÈRE revivre en sa postérité* (Rac.) *On ESPÈRE de vieillir et on craint la vieillesse* (La Br.) *Je n'ESPÈRAIS pas que vous reviendriez si tôt* (Ac.)

Abs. : *ESPÈREZ et prenez courage* (Fléch.) *Belle Philis, on désespère, alors qu'on ESPÈRE toujours* (Mol.) = Placer sa confiance en : — *en la miséricorde de Dieu* (Boss.)

§ **ESPÉRER, ATTENDRE**. On espère un succès, une

victoire; on attend un événement, une bataille. Un débiteur espère une remise; un créancier attend un paiement.

ESPIÈGLE, adj.; fam., fin, éveillé, qui fait de petites malices: un enfant —; une jeune fille très—. = S.: un —, une petite —.

ESPIÈGLERIE, s. f., tour d'espiègle, petite malice: faire une —, des **ESPIÈGLERIES**.

ESPINGARD, s. m., petite pièce d'artillerie qui ne tient pas au delà d'une livre de balles.

ESPIGOLE, s. f., fusil court dont le canon est fort évasé vers la gueule.

ESPION, s. m., celui qui épie les actions, les discours d'un autre, surtout des ennemis: — *public, domestique. En temps de guerre, quand on prend un —, on le fusille presque toujours.* On emploie quelquefois le fém., **ESPIONNE**. = Mouchard: l'infamie nécessaire de l'— fait juger de l'infamie de la chose (Mont.) V. ÉMISSAIRE.

ESPIONNAGE, s. m., action d'espionner; métier d'espion.

ESPIONNER, v. a., épier les actions, les discours d'autrui pour les rapporter: on m'ESPIONNE; ou **ESPIONNE** mes démarches. = V. n., servir d'espion: son métier est d'—. = S'—, v. pr., épier les paroles, les actions l'un de l'autre.

ESPLANADE, s. f., espace uni et découvert au-devant d'une place fortifiée ou d'un grand édifice: l'— des Invalides. || Lieu plat et élevé d'où la vue s'étend au loin.

ESPOIR, s. m., n'a pas de pl., désir qui se porte sur un objet précis: j'ai le doux — de vous voir bientôt. *Le trépas seul éteint l'— au cœur de l'homme* (Corn.) L'— du plaisir vaut le plaisir lui-même (Fabre d'Égl.) V. ESPÉRANCE.

ESPONTON ou **SPONTON**, s. m., sorte de demi-pique que portaient autrefois les officiers de dragons et d'infanterie, comme insigne de leur grade.

ESPRINGALE, s. m., espèce de fronde dont on se servait autrefois dans les armées.

ESPRIT, s. m., souffle, substance incorporelle: Dieu est un pur — (Ac.) Les **ESPRITS** célestes, les anges. = Abs., opposé à chair: l'— est prompt et la chair est faible. = Fam., revenant: avoir peur des — (Ac.) = Vertu, puissance surnaturelle qui remue l'âme: Moïse, éclairé de l'— de Dieu, avait tout prévu (Boss.) = Don de Dieu, inspiration: l'— de vie, l'— de conseil (Ac.) = L'âme: un — vit en nous et meut tous nos ressorts (La F.) Rendre l'—, mourir. Perdre l'—, se troubler, devenir fou. En —, par la pensée, en imagination. = Faculté intellectuelle: — solide, orné, crédule. Cultiver son —. S'emparer de l'— de quelqu'un, captiver sa confiance. = Pensée, conception, imagination: toutes ses actions passées reviennent dans son — (Fléch.) — vif, brillant. = Jugement: il n'a pas l'— de régler ses affaires (Ac.) = Pensées vives, ingénieuses: des traits d'—. Faire de l'—, courir après l'—, mettre de l'affectation à montrer de l'esprit. Au peu d'— que le bonhomme avait, l'— d'autrui par supplément servait (Volt.) = Humour, caractère: un — brouillon, turbulent, méchant. Un — souple, volage (Ac.) Un — vain et remuant (Fléch.) Un — faible et borné (Mass.) = Aptitude, disposition, mobilité: l'— de son état, l'— des affaires, du commerce. — de critique. = Se dit des personnes sous le rapport du caractère, de leur esprit: un bon —, un — droit. Un des meilleurs —. Un — fort, celui qui se met au-dessus des opinions reçues, surtout en matières religieuses.

= Principe, motif, tendance: — de prudence, d'indépendance, de vengeance, de révolte. = Opinion, sentiments communs à un certain nombre de personnes: — national, — de corps, — républicain. L'— humain, l'esprit de l'homme en général. Échauffer, égarer, concilier les —. = Sens d'un auteur, d'un texte: saisir l'— d'un poète. Fausser l'— de la loi. = Choix de pensées extraites d'un auteur: l'— d'Aristote, de Montesquieu. = Gramm. grecque, signe d'aspiration: — rude. = Aigrette de plumes que les femmes mettent dans leur coiffure. = Chim., substance qui s'échappe des corps soumis à la distillation: — de vin, — de soufre. Les —, les liqueurs alcooliques. = Au pl., corps légers et subtils qu'on regardait comme principe de la vie et des sentiments: — vitaux, animaux. Reprenez vos —. J'ai senti défaillir mes — (Rac.)

ESPRIT (Saint-), troisième personne de la Trinité chrétienne. = **ESPRIT** (Ordre du Saint-), ordre de chevalerie institué en France par Henri III, en 1573. Aboli en 1789, puis rétabli sous la Restauration, il disparut en 1830.

ESQUICHER, v. n., jeu de reversi, jouer sa carte la plus faible. = S'—, v. pr., même sens.

ESQUIF, s. m., canot qui va à la voile et à l'aviron. || Poét.: le noir —, la barque de Caron.

ESQUILLE, s. f.; chir., petit fragment d'un os carié ou fracturé.

ESQUIMAUX (mangeurs de poissons crus), nom générique appliqué aux habitants de l'Amérique arctique qui peuplent le Groënland, le Labrador et les bords de la mer Polaire.

ESQUINANCIE, s. m.; méd., angine, inflammation des amygdales.

ESQUINE, s. f., les reins: cheval fort, faible d'—. = Bot. V. **SQUINE**.

ESQUIPOT, s. m., espèce de tirelire en terre cuite; fam. et vieux.

ESQUIRE, mot anglais qui a le sens d'écuier. Ce titre, porté autrefois en Angleterre par ceux qui avaient droit d'armoirie, n'est aujourd'hui qu'une qualification banale et qui peut être prise par tout le monde.

ESQUIRE, médecin, né en 1772, mort en 1840, se rendit célèbre par les améliorations qu'il apporta au sort des aliénés et par ses cliniques, renommées dans toute l'Europe.

ESQUISSE, s. f., premier trait d'un tableau jeté sur le papier ou sur la toile: — au crayon, à la plume, au pinceau. || — d'un poème, d'une histoire. = Sculpt., modèle de terre ou de cire. V. ÉBAUCHE.

ESQUISSE, v. a., faire une esquisse: — une figure, un paysage. || — un poème, le tableau d'une époque. = S'—, être esquissé.

ESQUIVER, v. a., éviter adroitement un choc, un coup: l'autre **ESQUIVE** le coup (Boil.) || En parl. d'une personne, d'une affaire: — un importun, une fâcheuse rencontre, une difficulté. Abs.: je saute vingt ruisseaux, j'ESQUIVE, je me pouce (Boil.) Le fanfaron aussitôt d'— (La F.) = S'—, v. pr., se retirer d'un lieu en évitant d'être aperçu: je m'ESQUIVAI en baissant la tête (J.-J.) V. S'ENFUIR.

ESSAI, s. m., acte par lequel on apprend l'usage d'une chose: faire l'— d'une machine, d'une arme, d'un remède. Prendre à l'—. Coup d'—, première tentative. || Première production de l'esprit: un *libraire, imprimant les ESSAIS de ma plume* (Boil.) = Se dit d'un ouvrage dans lequel une matière est traitée d'une façon sommaire: — sur la peinture. **ESSAIS de Montaigne**. = Échantillon: des — de vin. = Opération pour s'assurer de la pureté d'un métal: l'art des —. V. **EXPÉRIENCE**.

ESSAIM, s. m., volée de mouches à miel: — d'abeilles. Les **ESSAIMS** quittent les ruches dans le

courant de mai et de juin (Ac.) = Grande quantité d'autres insectes; d'oiseaux : *des — de sauterelles.* || Multitude : — *de barbares venus du Nord* (Chat.) || *Ciel! quel nombreux — d'innocentes beautés* (Rac.)

ESSAIMER, v. n., se dit des ruches d'où il sort un essaim.

ESSANGER, v. a., passer du linge à l'eau avant de le mettre à la lessive.

ESSARTEMENT, s. m., action d'essarter.

ESSARTER, v. a., arracher les bois, les broussailles d'une terre pour la défricher.

ESSAYER, v. a., faire l'essai de : — *un habit, un cheval. — ses forces. — de l'or*, éprouver quel en est le titre. || — *la menace, la prière, la clémence.* = V. n., — *d'une chose, d'une personne*, l'éprouver pour savoir si elle est propre à ce qu'on en attend. **ESSAYEZ sur Cima ce que peut la clémence** (Corn.) || Tâcher, faire ses efforts : — *de secouer le joug* (Mass.) = S'—, v. pr., voir si on est capable de quelque chose : s'— *à la course.* Il s'ESSAÏERA *sur vous à combattre contre eux* (Rac.)

ESSAYEUR, s. m., celui qui est préposé à l'essai des matières d'or et d'argent.

ESSE, s. f., cheville de fer en forme d's qui se met au bout de l'essieu. = Crochet à l'extrémité du fléau d'une balance. = Crochet au bout d'un câble pour élever les pierres. = Nom de divers objets tortus et en forme d's employés dans les arts.

ESSEAU, s. m., ais qu'on emploie dans la couverture des maisons. = Petite hache recourbée.

ESSENCE, s. f., ce qui fait qu'une chose est ; ce qui constitue sa nature : l'— *des choses.* L'— *divine.* L'— *de l'esprit; c'est la pensée* (Desc.) = Nature, espèce des arbres : *un bois d'— de chêne*, qui est principalement formé d'arbres de cette espèce. = Pharm., huile volatile : — *de rose.*

ESSÉNIEN, philosophe juif dont la doctrine s'accordait sur plusieurs points avec celle des pythagoriciens.

ESSENTIEL, LE, adj., qui appartient à l'essence, qui est de l'essence d'une chose : *l'oxygène et l'hydrogène sont des parties ESSENTIELLES de l'eau.* = Nécessaire, indispensable : *les devoirs ESSENTIELS* (Mass.) = En parl. des personnes, doué de qualités solides, sur qui l'on peut compter : *homme, ami* —. = S. m., le principal : l'— *est d'être bon* (Fén.)

ESSENTIELLEMENT, adv., par essence : *l'homme est — raisonnable* (Ac.) = A un très-haut degré ; beaucoup : *cela touche — à l'honneur.* *La vie végétale diffère — de la vie animale* (B. de St-P.)

ESSEQUIBO ou **ESSEQUEBO**, fleuve de l'Amérique du Sud, prend sa source dans la Guyane brésilienne, et se jette dans l'Océan Atlantique.

ESSETTE, s. f., sorte de marteau à tête ronde d'un côté et à large tranchant de l'autre.

ESSEULÉ, E, adj.; fam., peu usité, qui est seul, éloigné de tous : *avec plus de mérite que femme du monde, on vous trouve aussi ESSEULÉE qu'un favori disgracié* (Dancourt).

ESSEX, comté maritime d'Angleterre, dont le ch.-l. est Colchester. Plusieurs comtés et communes des États-Unis portent le même nom. = **ROYAUME D'ESSEX**, un des sept royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, cap. Londres.

ESSEX (comte d'), grand écuyer de la reine Elisabeth et son favori. Compromis dans une conspiration contre elle, il fut condamné à mort et exécuté en 1601.

ESSIEU, s. m., pièce de bois ou de fer dont les bouts tournent dans les moyeux d'une voiture. = Mécan., anc., employé pour axe : *Descartes dans sa Géométrie a donné le nom d'— à l'axe des courbes.*

ESSLING, vil. d'Autriche, à 11 k.lom. de Vienne, sur

un bras du Danube, en face de Lobau. Bataille entre les Autrichiens et les Français, en 1809. Les Français victorieux y perdirent beaucoup de monde. V. **LANNES** et **MASSÉNA**.

ESSOR, s. m., action de l'oiseau qui s'élève pour s'élever dans les airs : l'— *de l'aigle.* *Prendre l'—* (La F.) || *Ce jeune homme a pris tout à coup l'—.* *Donner l'— à son imagination*, lui donner libre carrière. *Donner l'— à son génie* (Boil.) || *Elan*, développement : l'— *du talent.* *Les arts, l'industrie prennent bientôt leur —* (Ac.)

ESSORER, v. a.; peu us., exposer à l'air pour faire sécher. = Blas., se dit du toit d'une maison, quand il est d'un émail différent.

ESSORILLER, v. a., couper les oreilles à un animal : — *un chien.* = Anc., couper les oreilles d'un homme en exécution d'un arrêt de justice. || Fam., couper les cheveux fort courts (Ac.)

ESOUFFLEMENT, s. m., état d'une personne essoufflée.

ESOUFFLER, v. a., mettre hors d'haleine : *il est revenu tout ESOUFFLÉ.* = S'—, v. pr. : *je me suis ESOUFFLÉ à monter cet escalier* (Ac.)

ESSUI, s. m., lieu où l'on étend une chose pour la faire sécher.

ESSUIE-MAIN, s. m., linge pour essuyer les mains : un — ; *des ESSUIE-MAINS.*

ESSUYER, v. a., ôter l'eau, la poussière, la sueur, l'humidité en frottant : — *un meuble, la raisselle. — son visage. — ses larmes*, se consoler. || Sécher, en parl. du soleil, du vent : *le soleil, le vent ESSUIE la terre qui a été trempée par la pluie* (Ac.) || Supporter, souffrir : — *des querelles.* *Je ne sais point en lâche — des outrages* (Boil.) — *le choc de l'ennemi. — des dégoûts* (Mass.) — *la tempête, le feu, l'humeur de quelqu'un* (Ac.) **ESSUYANT les dangers des pirates, des vents (La F.) = S'—, v. pr. : — *le visage, les mains, les yeux.* *Tandis que dans un coin en grondant je m'ESSUIE* (Boil.)**

EST, s. m., l'Orient, un des quatre points cardinaux où le soleil semble se lever. = Le vent qui vient de l'est : *le vent est à l'—.* V. **ORIENT**.

ESTACADE, s. f., sorte de barrage en pieux dans un chenal.

ESTAFETTE, s. f., courrier qui porte le paquet d'une poste à l'autre; celui qui porte une dépêche.

ESTAFIER, s. m., en Italie, domestique armé et portant manteau. = Fam., laquais de grande taille; se prend souvent en mauv. part.

ESTAFILADE, s. f.; fam., large coupure faite au visage avec un instrument tranchant. = Coupure, déchirure faite à un manteau, à une robe.

ESTAFILADER, v. a.; pop., faire, donner une estafilade : — *le visage; très-fam.*

ESTAME, s. f., ouvrage de fils de laine enlacés par mailles et tirés au peigne.

ESTAMINET, s. m., café où l'on fume en buvant de la bière.

ESTAMPAGE, s. m., procédé mécanique au moyen duquel on estampe.

ESTAMPE, s. f., image imprimée au moyen d'une planche gravée : *le cabinet des ESTAMPES.* = Outil servant à estamper.

ESTAMPER, v. a., faire une empreinte avec une matrice gravée : *on ESTAMPE la monnaie avec le balancier* (Ac.) = Passer à plat les bords des chapeaux. = Syn. d'ÉTAMPER.

ESTAMPEUR, s. m., ouvrier qui estampe.

ESTAMPILLE, s. f., empreinte appliquée sur des lettres, des brevets, des diplômes. = Marque

attestant l'acquiescement de certains droits. = Instrument pour estampiller.

ESTAMPILLER, v. a., marquer d'une estampille. = S'—, v. pr., être estampillé.

ESTE, vil. dans la p. de Padoue, berceau de la famille d'Este, une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Italie. Elle fait remonter son origine jusqu'à Gui et à Lambert, ducs de Toscane au commencement du xi^e siècle.

ESTER, v. n.; dr., — en justice, soutenir une action en justice.

ESTÈRE, s. f., natte de jonc ou de paille.

ESTERHAZY (princes d'), descendants d'une ancienne famille magyare; ils ont fourni à l'Autriche plusieurs capitaines et diplomates distingués.

ESTERLIN, s. m.; orfèvre, poids de vingt-huit grains et demi (1 gramme 512 milligr.)

ESTHER, nièce de Mardochée, de la tribu de Benjamin. Le roi Assuérus (Darius, fils d'Hystaspe) en fit son épouse. Elle sauva la vie à Mardochée et au peuple juif, qu'Aman, favori d'Assuérus, voulait faire périr. Racine a mis cet événement sur la scène dans la tragédie d'*Esther*.

ESTHÉTIQUE, s. f., science qui détermine le caractère du beau dans les productions de la nature ou de l'art. = Adj., qui sert à faire sentir les beautés d'un ouvrage.

ESTHONIE (l'), gouvernement de la Russie d'Europe, ch.-l. Revel. Elle est subordonnée, avec la Livonie et la Courlande, à un gouverneur général résidant à Riga.

ESTIENNE (Robert et Henri), deux membres d'une famille célèbre dans les lettres et la typographie, et qui ont attaché leur nom à deux grands ouvrages : *Thesaurus linguæ latinæ*, et *Thesaurus linguæ græcæ*.

ESTIMABLE, adj., digne d'estime : *la vertu seule est* — (Mass.)

ESTIMATEUR, s, m., celui qui estime la valeur, le prix de certaines choses. = Adj.; *un peuple si mauvais — du mérite* (Volt.)

ESTIMATIF, IVE, adj., qui a pour objet une estimation : *devis, état* —.

ESTIMATION, s. f., action d'estimer, évaluation.

ESTIME, s. f., opinion favorable que l'on a de quelqu'un d'après ses qualités connues : *les hommes gens out de l'— pour lui* (Volt.) = Cas que l'on fait de quelque chose : *les beaux-arts étaient en grande — chez les Grecs*. = Mar., calcul approximatif de la distance, de la direction.

ESTIMER, v. a., évaluer, priser : — *un objet, un cheval, une maison*. || Déterminer la valeur intrinsèque, le mérite, l'utilité : *personne ne savait mieux — les choses louables, ni mieux louer ce qu'elle ESTIMAIT* (Fléch.) *Il est difficile d'aimer ceux que nous n'ESTIMONS point* (La Roch.) = Croire, présumer : *on ESTIMAIT cette place imprenable*. *J'ESTIME que cela est*. = S'—, v. pr., faire cas de soi : *cet homme s'ESTIME trop*. *Je m'ESTIMAIS trop peu pour un homme si grand* (Corn.) = Avoir une estime réciproque : *nous nous ESTIMONS l'un l'autre* (Marm.) = Se croire : *s'— heureux, c'est l'être* (Volt.)

§ ESTIMER, APPRÉCIER, PRISER. En estimant une chose, vous décidez ou vous évaluez combien elle est bonne ou grande. En l'appréciant ou en la priant vous décidez combien elle est précieuse. Au fig., on estime ce qui a une valeur essentielle, principalement une valeur morale; on apprécie et on prise ce qui a une valeur d'opinion.

ESTIVAL, E, adj., d'été : *leur, plante ESTIVALE*. = Méd., maladies ESTIVALES, qui règnent en été.

ESTIVE, s. f.; mar., chargement en coton, en laine, que l'on comprime le plus possible pour en loger davantage dans la cale d'un navire.

ESTOIC, s. m.; anc., épée droite et fort longue. = Point d'une épée : *frapper d'— et de taille* (Ac.)

= Souche, tronc d'arbre : *couper un arbre à blanc* —, à fleur de terre. || *Être réduit à blanc* —, être entièrement ruiné; fam. *Cela ne vient pas de son* —, cela ne vient pas de lui; vieux.

ESTOCADE, s. f., botte, grand coup de pointe : *parer une* —. || *Attaque à laquelle on ne s'attend pas*.

ESTOCADER, v. n., porter des estocades. || Fam., disputer avec feu; vieux dans ce sens.

ESTOMAC, s. m., organe principal de la digestion : *les ruminants ont plusieurs ESTOMACS*. = Partie du corps qui répond à l'estomac, la poitrine : *le creux de l'—*. = *de volaille, de perdrix*, partie antérieure de la carcasse.

ESTOMAQUER (S'), v. pr.; pop., se tenir pour offensé de quelque chose, s'en choquer.

ESTOMPE, s. f., papier ou peau roulés en pointe pour étendre le crayon ou le pastel : *dessin à l'—*. = Dessin fait à l'estompe.

ESTOMPER, v. a., dessiner, étendre le crayon ou le pastel, avec l'estompe.

ESTOUFFADE, s. f. V. ÉTUVÉE.

ESTRADE, s. f.; anc., chemin. = Milit. : *battre l'—*, courir la campagne en éclaircur; || aller à la découverte : *et sur le point du jour il va battre l'—* (Reg.) = Élévation sur le plancher d'une salle, d'une chambre : *trône, lit élevé sur une* —.

ESTRAGON ou **ESDRAGON**, s. m., armoise aromatique qu'on met dans les salades et les ragouits.

ESTRAMAÇON, s. m., anc. épée droite et à deux tranchants : *coup d'—*, grand coup de taille : *nos illustres Bretons ont dégainé leurs fers ESTRAMAÇONS* (Volt.); n'est us. que dans le style burlesque.

ESTRAMADURE, vaste contrée dont une partie appartient au Portugal et l'autre à l'Espagne.

ESTRAPADE, s. f., supplice qui consistait à élever le patient au bout d'une potence et à le laisser retomber jusqu'à terre, de manière à lui disloquer les bras : *donner l'—*. = Potence qui servait à ce supplice; lieu où elle était placée : *la place de l'—*.

ESTRAPADER, v. a., infliger l'estrapade.

ESTRAPISSER, v. a., fatiguer, excéder un cheval par un exercice trop violent.

ESTRÉES, famille de l'Artois. = **ESTRÉES** (Gabrielle d'), maîtresse de Henri IV, morte en 1599.

ESTROPIÉ, E, s. et adj., privé de l'usage d'un membre : *un —*; une ESTROPIÉE. *Un soldat —*. *Il renvoyait les conviés pour la plupart ESTROPIÉS* (La F.)

ESTROPIER, v. a., priver de l'usage d'un membre par coups ou blessure : *il fut ESTROPIÉ en tombant*. || Peint. : — *une figure*, n'en pas observer les proportions. || Défigurer, altérer : — *un nom, une pensée, un passage, — sa langue*. = S'—, v. pr., *voulant se redresser, soi-même on s'ESTROPIE* (Boil.)

ESTURGEON, s. m., grand poisson de mer qui remonte les rivières comme le saumon : *les œufs de l'— constituent un aliment très-recherché dans le Nord sous le nom de caviar*.

ET, conj., sert à énumérer et à lier deux mots ou deux propositions : *le ciel ET la terre publient la gloire de Dieu*. Généralement, les gens qui savent peu parlent beaucoup, ET les gens qui savent beaucoup parlent peu (J.-J.) = On l'emploie quelquefois pour mais cependant, malgré cela : *il parle, — personne ne l'écoute*. — *nous expirons sans secours* (C. Del.) = Fam., alors, pour dire qu'on finit par : — *de boire, — de rire*. = Explétivement : — *voilà que tout d'un coup* (Ac.) = Peut être répété avant chacun des sujets, des attributs, pour donner plus de force : — *le riche, — le pauvre, — le*

faible, — *le fort* (Volt.) = *Et cætera*, loc. latine, qu'on écrit souvent par abréviation etc., et les autres, et le reste. = S. m., signe qui représente cette expression : *terminer par un ET CÆTERA*.

ÉTABLAGE, s. m., ce qu'on paye pour la place d'un cheval, d'un bœuf, etc., dans une étable.

ÉTABLE, s. f., lieu où l'on loge les bestiaux : — à bœufs, à vaches, à porcs.

ÉTABLER, v. a., loger dans une étable.

ÉTABLI, s. m., table longue et étroite sur laquelle certains artisans fixent les pièces auxquelles ils travaillent. = Table haute sur laquelle les tailleurs travaillent les jambes croisées.

ÉTABLIR, v. a., rendre stable : — *les fondements d'un édifice*. || Fixer : — *sa demeure* (Ac.) = Installer, placer, mettre : — *une boutique, un camp, une machine, une croisière*. || Fonder, asseoir solidement : — *sa fortune, sa réputation*. Être bien ÉTABLI à la cour, y avoir beaucoup de crédit. *Ma sœur, je suis bien aise de vous retrouver à Grenade si honnêtement ÉTABLIE* (Les.) || Mettre dans un état avantageux : — *quelqu'un dans un emploi*. Il a bien ÉTABLI ses enfants ; — *sa fille, la marier*. || Fonder, créer, instituer : — *une fabrique, une société, une doctrine, une loi, l'ordre*. Tout ce qui vient de Dieu n'est ÉTABLI que pour l'utilité des hommes (Mass.)

|| Poser, prouver, démontrer : — *des principes, un fait, un droit*. *La vérité est si obscurcie en ce temps, et le mensonge si ÉTABLI* (Pasc.) = S'—, v. pr., fixer sa demeure ; se faire une position : *pour s'— dans le monde, on fait tout ce qu'on peut pour y paraître ÉTABLI* (La Roch.) = Se marier : *il est encore trop jeune pour s'—*. = S'instituer, se considérer comme : *comment, vous voudriez vous — juge de mes actions?* || En parlant des choses, passer en usage : *une mode s'établit facilement en France*. = Verbe impersonnel, même sens : *il est ÉTABLI en France que nul n'est au-dessus de la loi*.

§ **ÉTABLIR, INSTITUER, FONDER, ÉRIGER**. Le czar Pierre I^{er} établit des manufactures dans ses États, y institua différentes cérémonies, y fonda des villes, y érigea des monuments.

ÉTABLISSEMENT, s. m., action d'établir, d'installer, de fonder : — *d'une fabrique, d'une colonie, de la monarchie*. Frais d'—, d'installation. || — *d'une doctrine, d'une loi, de sa réputation*. = État, position sociale : *se ménager des ÉTABLISSEMENTS qui sont fondés sur le sable* (Mass.) *Tout — vient tard et dure peu* (La F.) *Cette jeune personne trouvera sans peine un bon —*. || Exposé, preuve : — *d'un fait, d'un droit, d'une question*. Par ext. : *les ÉTABLISSEMENTS de Saint-Louis*, code de lois qu'il promulgua. = Siège d'exploitation industrielle, fondation civile : *les — publics sont les églises, les hôpitaux, les musées, les théâtres, les prisons, etc.* Être à la tête d'un grand —. = Milit. : — *des quartiers*, distribution des troupes dans les cantonnements. = Mar. : — *du port*, indication de l'heure de la haute mer le jour de la nouvelle et de la pleine lune. — *des marées*, table qui indique l'établissement des différents ports.

ÉTAGE, s. m., espace entre deux planchers formant un ou plusieurs appartements : *il demeure au premier —*, ou abs., au premier. = Se dit des choses disposées par rang les unes au-dessus des autres : *coiffure à double, à triple —*. Deux ÉTAGES de redoutes. *Son menton sur son sein descend à triple —* (Boil.) || Condition, rang : *gens de bas —*. *Sot à triple —*, homme d'une extrême sottise.

ÉTAGER, v. a., ranger, couper par étages : — *des cheveux*. S'—, v. pr., être étagé : *quelques villes turques s'ÉTAGENT gracieusement sur la rive d'Europe* (Lamart.)

ÉTAGERE, s. f., meuble composé de tablettes disposées par étages.

ÉTAI, s. m., pièce de bois pour appuyer ou soutenir un mur, une construction qui menace ruine : *mettre des ÉTAIS*. = Mar., fort cordage qui sert à contenir le mât d'un bâtiment sur l'avant : *voile d'—*.

ÉTAIEMENT. V. ÉTAVEMENT.

ÉTAIM, s. m., partie la plus fine de la laine cardée : *filer de l'—*.

ÉTAIN, s. m., métal d'un blanc grisâtre, plus dur mais moins pesant que le plomb, et qui crie quand on le plie : *cuiller d'—*.

ÉTAL, s. m., table sur laquelle les bouchers débitent leur marchandise. = Boutique de boucher.

ÉTALAGE, s. m., exposition de marchandises à vendre ; les marchandises étalées. = Droit d'étaler. = Appareil. || Fam., grande toilette. || Tout ce dont on fait parade par ostentation : — *d'esprit, d'éloquence, d'érudition*. *Un précepteur pourroit son disciple d'un acquis de facile —* (J.-J.) || Train de maison. V. MONTRE.

ÉTALAGISTE, s. m., celui qui étale sa marchandise dans les rues, sur les places, dans les marchés. = Adj., marchand, libraire —.

ÉTALE, adj., mar., se dit de la mer, lorsqu'elle ne monte ni ne baisse.

ÉTALER, v. a., exposer pour vendre : — *des marchandises, des denrées*. Abs. : *l'on ÉTALE tous les matins pour tromper son monde* (La Br.) || Fam., montrer, faire parade : — *ses bijoux, son jeu*, montrer toutes ses cartes. *La fortune arrogante affecte d'— une pompe insolente* (Boil.) || Étendre : — *une carte de géographie* (Ac.) — *du beurre sur du pain*. = S'—, v. pr., s'étendre : *s'— sur l'herbe*; fam. *S'— par terre*, tomber tout de son long.

ÉTALER, v. a. ; mar. : — *la marée*, mouiller pendant la marée contraire. — *le vent, le courant ou la marée*, opposer une résistance égale à celle de leur effort contre l'action du bâtiment.

ÉTALIER, s. m., celui qui vend de la viande pour le maître boucher. = Adj., garçon —.

ÉTALINGUER, v. a. ; mar., amarrer un câble à l'organeau de l'ancre.

ÉTALON, s. m., modèle des poids et des mesures légalement autorisés.

ÉTALON, s. m., cheval entier destiné à la reproduction de l'espèce.

ÉTALONNAGE ou **ÉTALONNEMENT**, s. m., action d'étalonner des poids, des mesures.

ÉTALONNER, v. a., marquer un poids, une mesure après la vérification sur l'étalon. = Couvrir une jument, en parlant de l'étalon.

ÉTALONNEUR, s. m., celui qui est préposé à la vérification des poids et mesures.

ÉTAMAGE, s. m., action d'étamer. = Manière dont une chose est étamée.

ÉTAMBOT, s. m. ; mar., forte pièce de bois à l'extrémité de la quille, sur l'arrière du bâtiment

ÉTAMBRAI, s. m. ; mar., ouverture dans l'épaisseur de chaque pont d'un bâtiment pour le passage des mâts, des pompes et des cabestans.

ÉTAMER, v. a., appliquer sur un métal une couche d'étain fondu pour empêcher qu'il ne s'oxyde : — *une marmite*. — *une glace*, y mettre le tain.

ÉTAMEUR, s. m., celui qui étame.

ÉTAMINE, s. f., petite étoffe légère : *voile d'—*.
= Tissu très-peu serré de erin, de laine : *un blutoir fait d'—*. || *Passer par l'—*, être examiné sévèrement. = Bot., organe sexuel mâle des végétaux.

ÉTAMINIER, s. m., celui qui fabrique ou qui vend des étamines.

ÉTAMPAGE, s. m., action d'étamper.

ÉTAMPER, v. a. : — *un fer à cheval*, y faire les huit trous.

ÉTAMPES, s.-préf. du départ. de Seine-et-Oise. = **ÉTAMPES** (duchesse d'), maîtresse de François 1^{er}, vendit, dit-on, à Charles-Quint, le secret des opérations militaires, et détermina le roi à signer le honteux traité de Crespy.

ÉTAMURE, s. f., étain qu'emploient les chaudronniers pour étamer.

ÉTANCHÈMENT, s. m., action d'étancher : *l'— du sang, de la soif*.

ÉTANCHER, v. a., arrêter l'écoulement d'un liquide : — *l'eau, le sang*. || — *ses larmes*, cesser de pleurer. — *la soif*, l'apaiser. = Mar. : — *une voie d'eau*, l'arrêter, la boucher.

ÉTANÇON, s. m., pièce de bois pour soutenir un plancher, un mur ou des terres minées.

ÉTANÇONNER, v. a., soutenir par des étançons.

ÉTANFICHE, s. f., hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble dans une carrière.

ÉTANG, s. m., amas d'eau retenu par une chaussée : *cuppoissomer un —*.

ÉTANT, s. m., arbres en —, sur pied.

ÉTAPE, s. f., provision de vivres, de fourrages qu'on distribue aux troupes qui sont en marche : *prendre, recevoir son — en argent*. = Lieu où l'on fait cette distribution : *arriver à l'—*. *Brûler l'—*, ne pas s'y arrêter. = La distance entre deux étapes. = Lieu où l'on peut s'arrêter.

ÉTAPIER, s. m., celui qui est chargé de fournir et de distribuer l'étape aux gens de guerre.

ÉTAT, s. m., manière d'être; situation, disposition dans laquelle se trouve une personne, une chose : — *du corps, de l'âme, d'une affaire*. — *des choses*. — *de la question*. Être en bon, en mauvais —. — *du ciel*, disposition des astres dans un certain moment. *Mettre quelqu'un en — de faire quelque chose*, lui en donner les moyens; on dit *mettre hors d'—*, dans le sens contraire. *Mettre les choses, les lieux en —*, les disposer d'une manière conforme à leur destination. = Profession, condition, métier : — *civil, ecclésiastique, militaire*. *Chacun est mécontent de son —*, chacun trouve sa condition pire que celle d'autrui. = Grand corps : *il y a en France trois sortes d'ÉTATS, l'église, l'épée et la robe* (Mont.) *En Suisse et en Suède, on distingue quatre —, la noblesse, le clergé, les bourgeois et les paysans*. *Le tiers —*; anc., la partie de la nation qui n'était comprise ni dans le clergé ni dans la noblesse. *Les ÉTATS généraux*, ou abs. *les ÉTATS*; anc., l'assemblée des trois ordres du royaume. *Pays d'—*, nom que l'on donnait aux provinces de l'anc. monarchie qui avaient conservé le droit de s'administrer elles-mêmes : *dans tous les pays d'— le souverain jurait à son avènement de garder leurs franchises* (Volt.) = Forme du gouvernement d'une nation : — *monarchique, républicain*. = Gouvernement, administration d'un pays : *les — d'un souverain*. *Le chef de l'—*. *Affaire d'—*; || fam., affaire importante. = Liste, tableau; inventaire, mémoire : — *de la liste civile, de la marine*. — *des lieux*, — *des dettes*. = Manière de vivre, train, dépense, avoir : *tenir un grand — de maison*. || *Faire — de,*

faire cas, estimer : je fais beaucoup d'— de cet homme-là (Ac.) V. COUP ET SITUATION.

ÉTAT-MAJOR, s. m., corps des officiers supérieurs : — *général*, corps des officiers généraux. = Lieu où se tiennent les bureaux de l'état-major.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD, république fédérative. Le siège du congrès est à Washington. = **ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE CENTRALE**. V. GUATEMALA. = **ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU SUD**. V. COLOMBIE. = **ÉTATS-UNIS DU RIO DE LA PLATA**. V. RIO DE LA PLATA.

ÉTAU, s. m., instrument au moyen duquel les serruriers, les forgerons, etc., établissent et fixent les pièces auxquelles ils travaillent. || *Être pris, serré comme dans un —*, très-étroitement.

ÉTAIEMENT, s. m., action d'étaier; manière dont une chose est étaïée.

ÉTAIER, v. a., soutenir par des étais : — *un mur, un bâtiment*. || Appuyer : *sa fortune chancelle, elle a besoin d'être ÉTAIÉE* (Ac.) = S'—, v. pr., être étaïé, || s'appuyer.

ET CÆTERA. V. ET.

ÉTÉ, s. m., saison comprise entre le solstice de juin et l'équinoxe de septembre : *l'— est la saison chaude de l'année*. Par ext. : *l'— de la Saint-Martin, de la Saint-Denis*, l'époque de ces fêtes, le temps où l'automne est ordinairement beau. || Poét. : *être dans son —*, avoir passé l'âge de la jeunesse. *L'— de la vie*, l'époque de force et de maturité. || Figure de contredanse.

ÉTEIGNOIR, s. m., ustensile creux, en forme de cône, qui sert à éteindre la chandelle : — *de fer-blanc*. || — *des lumières, du génie*; pop., personne contraire à la propagation des lumières.

ÉTEINDRE, v. a., étouffer le feu, faire cesser son action : — *le feu, la lumière, un incendie*. = Amortir, tempérer la chaleur de quelque chose : — *de la chaux*. — *l'ardeur de la fièvre*. || *L'âge ÉTEINT le feu des passions* (Ac.) || Faire cesser. — *l'ambition* (Boss.) — *toutes les guerres* (Mass.) — *la rébellion, les conspirations*. — *la tendresse, la haine* (Volt.) *Cette soif de régner que rien ne peut —* (Rac.) — *une rente*, en rembourser le capital. || Faire oublier, détruire : — *la mémoire d'un attentat*. — *une race*. = Peint., adoucir : — *les couleurs, les lumières d'un tableau* (Ac.) — *des tons trop crus*. = S'—, v. pr., cesser de brûler : *le feu s'ÉTEINT*. || *La foi s'ÉTEINT* (Boss.) = Être détruit; mourir doucement; expirer, en parlant de la voix : *tout change, tout s'use, tout s'ÉTEINT*. *Cette famille s'est ÉTEINTE*. *Elle s'ÉTEIGNIT dans nos bras* (Boss.) *Ma faible voix s'ÉTEINT dans les douleurs* (Bér.)

ÉTEINT, E, adj., qui ne brûle plus : *flamme ÉTEINTE*. || *Le feu, qui semble —, dort souvent sous la cendre* (Corn.) || *Des yeux ÉTEINTS*, sans vivacité, ternes. *Une voix —*, qu'on entend à peine.

ÉTENDAGE, s. m., assemblage de cordes tendues horizontalement, sur lesquelles on étend les objets qu'on veut faire sécher. = Lieu où est l'étendage. = Action d'étendre.

ÉTENDARD, s. m., enseigne de cavalerie : *se ranger sous l'—* (Ac.) = Toute enseigne de guerre; anc., pavillon : *les ÉTENDARDS anglais fuyaient devant ses pas* (C. Del.) *La flotte anglaise avec ses superbes —* (Boss.) || *Se ranger sous les —*, embrasser le parti. *Lever l'—*, se déclarer chef d'un parti. *Lever, arborer l'— de la révolte*, se révolter. *L'— de la croix, de la religion, de l'erreur* (Mass.) = Bot., pétale supérieur des fleurs papilionacées.

ÉTENDOIR, s. m.; impr., petite pelle à long

manche pour placer sur l'étendage les feuilles imprimées. = Endroit où l'on étend ce qu'on veut faire sécher. = Appareil pour déplier les draps.

ÉTENDRE, v. a., allonger, donner plus de surface ou de volume; déployer en long et en large : — du drap. — du beurre sur du pain. — l'or sous le marteau. — des troupes, leur faire occuper plus de terrain. — les bras, les jambes, les allonger. || *L'orme étend ses racines sur les pentes des montagnes* (B. de St-P.) — un homme sur le carreau, le tuer, le renverser mort par terre. || Développer : — un sujet. — le sens, la signification d'un mot, lui attribuer un sens nouveau, moins restreint. || Augmenter, agrandir; donner de l'extension : — sa domination (Barth.) — son empire, le commerce. — sa charité à tous les malheureux. = S'—, v. pr., être étendu. = Allonger ses membres, se coucher tout de son long : s'— sur l'herbe. = Se déployer : l'armée s'étend dans la plaine (Ac.) = Occuper une certaine étendue : ton empire s'étend du couchant à l'aurore. Partout où s'étendait son pouvoir (Fléch.) Sa bonté s'étend sur toute la nature (Rac.) = S'agrandir : ce propriétaire s'est fort étendu de ce côté (Ac.) V. AGRANDIR. = Se dit de la vue, de la voix : la vue s'étend au loin, sur toute la campagne. Tant que la voix peut s'—. || Développer : s'— sur un sujet. Mais pourquoi m'— sur une matière où je puis tout dire en un mot (Boss.) || Durer : la vie de l'homme ne s'étend guère au delà de cent ans.

ÉTENDU, E, adj., qui s'étend au loin, vaste : champ, pouvoir —. Empire, esprit —. Voix, vue **ÉTENDUE**. Des connaissances **ÉTENDUES**.

ÉTENDUE, s. f., dimension d'une chose en longueur, largeur, profondeur : l'— appartient un corps, et la pensée à l'esprit (Ac.) = Se dit aussi de chaque dimension : l'— d'une ligne, d'une surface. || Développement : donner plus d'— à un sujet, à un chapitre. = Superficie : l'— d'un domaine, d'un empire. l'— de l'Océan. = Durée : — des siècles. || — de la voix, de l'esprit, de l'autorité, du pouvoir, du danger. Vous connaissez toute l'— de sa charité (Fléch.) l'— des principes (Cond.)

ÉTÉOCLE, fils d'Édipe et de Jocaste, frère jumeau de Polyxène, refusa de céder le trône à son frère.

ÉTERNEL, LE, adj., sans commencement ni fin : il n'y a que Dieu qui soit — (Ac.) = Qui n'aura point de fin : la vie ÉTERNELLE. || Pôét. : le sommeil —, la mort. = Par exagér., continué, perpétuel, dont on ne peut prévoir la fin : procès —. Reconnaissance, haine —; des discordes ÉTERNELLES. *L'homme est le jouet — des passions* (Mass.) Un — adieu, adieu que se disent les personnes qui ne doivent plus se revoir. || Répété sans cesse : des plaintes —. Vos discours ÉTERNELS de sagesse et d'honneur (Mol.) = S. m., Dieu : l'— est son nom, le monde est son ouvrage (Rac.) Aux pieds de l'— je viens m'humilier (Id.)

§ **ÉTERNEL**, **PERPÉTUEL**, **CONTINUÉL**, **SEMPITERNEL**. Éternel, sans bornes dans la durée, est opposé à temporel. Perpétuel signifie sans fin, par rapport à un but fixé, à une époque déterminée. Continué indique ce qui forme suite et se succède sans interruption. Sempiternel n'est qu'une amplification ir. du mot éternel.

ÉTERNELLEMENT, adv., dans l'éternité; sans fin : vous vivez — dans la mémoire des hommes (Boss.) = Fam. et par exagér., sans cesse, continuellement : recommencer — le même récit.

ÉTERNISER, v. a., rendre éternel, faire durer indéfiniment : — un procès, une affaire. || — un

nom, le rendre à jamais célèbre. = S'—, v. pr., être éternisé, se perpétuer : les abus s'ÉTERNISENT.

ÉTERNITÉ, s. f., durée qui n'a ni commencement ni fin : Dieu est de toute —. = Temps qui n'aura point de fin; la vie à venir : le monde s'enfuit et l'— approche (Mass.) = Par exagér., un temps fort long : en voilà pour une — (Ac.) De toute —, de temps immémorial.

ÉTERNUER, v. n., faire un éternement : le tabac fait —. Il ÉTERNUA fort haut (La Br.)

ÉTERNUEUR, EUSE, s.; fam. et peu us., personne qui éternue souvent.

ÉTERNUMENT, s. m., spasme subit par suite duquel l'air est expiré brusquement et avec bruit du nez et de la bouche.

ÉTÉSIE, adj. m., se dit de certains vents qui soufflent régulièrement, pendant un certain temps, dans la Méditerranée.

ÉTÈTEMENT, s. m., action d'étêter un arbre.

ÉTÊTER, v. a., couper la tête d'un arbre. = Par anal. : — un clou, une épingle.

ÉTEUF (ne pron. l'f que dans les vers, et si le mot suivant commence par une voyelle), s. m., petite balle pour jouer à la longue paume : prendre, renvoyer l'—. || Se renvoyer l'un à l'autre l'— (La F.), se rendre la pareille.

ÉTEULE ou **ESTEUBLE**, s. f., chaume qui reste sur pied après la moisson.

ÉTHÉR, s. m., air subtil dans lequel, selon les anciens, se meuvent les corps célestes. = Phys., fluide subtil et impondérable qu'on supposait remplir l'espace et concourir aux phénomènes de la lumière et de la chaleur. = Chim., esprit très-subtil qu'on obtient par la distillation d'un acide mêlé avec de l'alcool.

ÉTHÉRÉ, E, adj., qui est de la nature de l'éther céleste : corps —, matière ÉTHÉRÉE. La voûte —, la voûte des cieux.

ÉTHÉRIFICATION, s. f., opération qui a pour but la formation des éthers.

ÉTHÉRISATION, s. f., action d'éthériser. = Insensibilité qui en résulte.

ÉTHÉRISER, v. a., mettre dans l'insensibilité à l'aide des inhalations d'éther.

ÉTHIOPIE, nom sous lequel les anciens désignaient la partie de l'Afrique située au S. de l'Égypte et de la Libye. = Nom générique qu'ils appliquaient au pays des noirs.

ÉTHIQUE, s. f.; philos., science de la morale : les ÉTHIQUES d'Aristote, ses ouvrages sur la morale.

ÉTHMOÏDAL, E, adj., qui appartient à l'éthmoïde.

ÉTHMOÏDE, adj. et s. m., os du crâne dont la lame supérieure est criblée de petits trous.

ETHNARCHE, s. f., gouvernement de l'ethnarque. = Dignité, fonctions d'ethnarque.

ETHNARQUE, s. m., commandant d'une province romaine sous les empereurs.

ETHNIQUE, adj.; dans le style des Pères de l'Église, païen, idolâtre, gentil.

ETHNOGRAPHIE, s. m., celui qui s'adonne à l'ethnographie.

ETHNOGRAPHIE, s. f., science qui a pour objet l'étude et la description des divers peuples.

ETHNOGRAPHIQUE, adj., qui est relatif à l'ethnographie.

ÉTHOPEË, s. f., peinture et description des mœurs et des passions humaines.

ÉTIAGE, s. m., le plus grand abaissement des eaux d'une rivière.

ÉTIENNE (SAINT-), ch.-l. de préf. (Loire).

ÉTIENNE (Charles-Guillaume), poète comique et publiciste distingué, né en 1777, mort en 1845. Sa pièce des *Deux Gendres* est une des meilleures comédies de l'époque.

ÉTIER, s. m., canal qui conduit l'eau de la mer dans un marais salant.

ÉTINCELANT, E, adj., qui étincelle : *glaive* —. *Foudre* ÉTINCELANTE. *Son regard était farouche et ses yeux* ÉTINCELANTS (Fén.) || *Esprit, génie* —. *Elle est — de traits d'esprit, que tant de gens cherchent, et qui sont chez vous si naturels* (Volt.)

ÉTINCELER, v. n., jeter des éclats de lumière, des étincelles : *les étoiles* ÉTINCELLENT. *Le soleil* ÉTINCELLE à l'horizon. || *Briller : mais déjà la fureur dans vos yeux* ÉTINCELLE (Boil.) || *Ses ouvrages* ÉTINCELLENT *pourtant de sublimes beautés* (Id.)

ÉTINCELLE, s. f., vive lumière qui se détache d'un corps en ignition ou d'un corps qu'un autre a choqué : *les* ÉTINCELLES *d'un brasier, d'un caillon. Les — qui jaillissent du choc des armes.* || *Des yeux pleins d'—* (La F.) || *Saillie d'esprit, trait vif : des — de génie.* = Phys. : — *électrique*, traits de feu brillants qui jaillissent d'un corps électrisé lorsqu'on en approche un corps qui ne l'est pas.

ÉTINCELLEMENT, s. m., éclat de ce qui étincelle : — *d'une barre de fer rouge.*

ÉTIOLEMENT, s. m., décoloration, état morbide des plantes privées d'air et de soleil. || Affaiblissement qui résulte d'une vie sédentaire, renfermée.

ÉTIOLER, v. a., causer l'étiollement ; décolorer : *Pomme* ÉTIOLE *les plantes.* || *Affaiblir la constitution.* = S'—, v. pr., être étiolé : *ces plantes s'ÉTIOLENT.* || *Les enfants s'ÉTIOLENT à la ville.*

ÉTIOLOGIE, s. f., partie de la médecine qui traite des diverses causes des maladies.

ÉTIQUE, ÉTISIE. V. HECTIQUE, HECTISIE.

ÉTIQUETER, v. a., marquer d'une étiquette : — *des papiers, des cartons, des sacs d'argent.*

ÉTIQUETTE, s. f., petit écriteau sur des liasses de papier, des sacs d'argent. || *Juger, condamner sur l'— du sac, ou simplement sur l'—* (Ac.), prononcer partialement et sans examen. Il se dit aussi en bonne part : *sur l'— du sac on peut fort bien juger que c'est un homme de bon sens* (Sév.) = Cérémonial : — *de la cour, du grand monde. L'— est l'esprit de ceux qui n'en ont pas* (Volt.)

ÉTIRAGE, s. m., action d'étirer, d'allonger.

ÉTIRER, v. a., étendre, allonger en tirant : — *du linge, — du fer.*

ETNA ou **MONT GIBEL**, montagne volcanique, sur la côte orientale de la Sicile (p. de Catane). D'après la Fable, il s'y trouvaient les forges de Vulcain, et les cyclopes y travaillaient aux foudres de Jupiter.

ÉTOFFE, s. f., tissu de laine, de fil, de soie, de velours, etc. : *je tâtai votre habit, l'— en est moelleuse* (Mol.) = Matière de quelques autres ouvrages de manufacture : *on n'a pas épargné l'—* (Ac.) = Matière quelconque dont une chose est faite. || *Vous m'engagez à faire de grandes lettres... l'— me manque quelquefois* (Sév.) = Fam., disposition, capacité, moyens pour réussir : *il y a de l'— dans ce jeune homme* (Ac.) || Iron., qualité, condition : *un homme de mince —. Ce sont des gens de même —.* = S. f. pl., impr., prix qui revient à l'imprimeur pour ses frais et ses bénéfices.

ÉTOFFÉ, E, adj., qui a de l'étoffe, et par ext., tout ce qu'il faut : *chapeau, lit bien —. Robe, voiture bien* ÉTOFFÉE. || *Homme bien —, bien vêtu. Maison bien —, bien meublée.* = En parl. d'un

cheval, qui a du corps, des membres robustes.

ÉTOFFER, v. a., garnir d'une quantité d'étoffe suffisante, de la matière nécessaire : — *un chapeau, un habit, une voiture, une valise.*

ÉTOILE, s. f., astre fixe qui brille de sa lumière propre : *le ciel est parsemé d'ÉTOILES.* — *polaire. L'— du berger*, la planète de Vénus. — *filantes, tombantes, météores* qui traversent l'air pendant la nuit et s'éteignent presque aussitôt. || *Fam. : coucher, loger à la belle —.* V. COUCHER. = Prov. : *faire voir des — en plein midi*, donner un grand coup sur la tête ; en imposer aux autres. || *Influence prétendue des astres, destinée, fortune : son — pâtit* (Ac.) *Si mon — me favorise* (Les.) *Je crois qu'à la fin je serai un sot ; il semble que ce soit mon — et que je ne puisse m'en dispenser* (Mont.) *Naître sous une heureuse —.* V. DESTIN. = Petit feu d'artifice qui imite dans les airs l'éclat d'une étoile : *un bouquet d'—.* = Ornement qui a quelque ressemblance avec une étoile : *peindre, broder une —* (Ac.) || Décoration, croix de la Légion d'honneur. = Fêlure en forme d'étoile faite à une bouteille. = Impr., astérique. = Marque blanche sur le front d'un cheval. = Point central où plusieurs allées ou routes aboutissent. = Fortin, fortin à quatre, cinq ou six angles saillants. = — *de mer.* V. ASTÉRIE.

ÉTOILÉ, E, adj., semé d'étoiles : *le ciel est —, La voile* ÉTOILÉE, le firmament. *Le séjour —* (Boil.) || *Bouteille, glace —, fêlée.* = Bot., *feuille —, composée d'une seule pièce à plusieurs divisions.*

ÉTOILER, v. a., fêler en étoile : — *un verre, une bouteille.* = S'—, se fêler en forme d'étoile.

ÉTOLE, s. f., ornement sacré en forme de longue bande que le prêtre officiant porte au cou.

ÉTOLE, p. de l'anc. Grèce, entre l'Épire et la Thessalie. Les Étoliens avaient formé de toutes leurs villes une ligne puissante, surtout dans les derniers siècles de la Grèce.

ÉTONNAMENT, adv., d'une manière étonnante.

ÉTONNANT, E, qui étonne : *fait —, ouvrage —, histoire* ÉTONNANTE (Fén.) Par ext. : *homme —, extraordinaire. Il n'est pas — que, il ne faut pas s'étonner que.*

ÉTONNEMENT, s. m., forte impression produite par un événement inattendu : *causer de l'—.* *Jeter dans l'—.* *Au grand — de tout le monde* (Ac.) = *Admiration : le roi, l'— de l'univers* (Mass.) = — *du sabot*, ébranlement occasionné dans le pied du cheval par un choc violent.

ÉTONNER, v. a., produire une forte impression, un ébranlement comme celui du tonnerre : *cette nouvelle m'a fort* ÉTONNÉ. *Il est* ÉTONNÉ *comme s'il tombait des nues* (Ac.) *La perte des biens, l'ingratitude des hommes, rien ne m'ÉTONNE* (Mass.) = S'—, v. pr., être étonné : *je m'ÉTONNE qu'il ne voie pas le danger où il est* (Ac.) || *C'est un bon cheval de trompette, il ne s'ÉTONNE pas du bruit, se dit d'un homme que rien n'effraye.* V. SURPRENDRE.

ÉTOUFFANT, E, adj., qui fait qu'on étouffe, qu'on respire à peine : *air, temps —. Chaleur* ÉTOUFFANTE. || *Civilisation —* (Ste-Beuve).

ÉTOUFFÉ, E, adj., fig., concentré, sourd : *des cris, des soupirs, des sanglots* ÉTOUFFÉS. *Un rire —.*

ÉTOUFFEMENT, s. m., difficulté excessive de respirer ; suffocation : *elle fut prise d'un —. Elle a des vapeurs qui lui causent des* ÉTOUFFEMENTS.

ÉTOUFFER, v. a., ôter l'air qui entretient la respiration : *j'embrasse mon rival, mais c'est pour l'—* (Rac.) Fam. : *que la peste* ÉTOUFFE. || — *du charbon*, l'éteindre en le privant d'air. Par ext. :

les mauvaises herbes ÉTOUFFENT le blé (Ac.) *La chaleur m'ÉTOUFFE.* || Accabler : — *quelqu'un de caresses* (La.Br.) || Contenir, détruire, arrêter, dompter : — *les sanglots, les soupirs, les cris, la colère, les passions, les remords. L'émulation ÉTOUFFE l'envie.* || Dissiper, faire cesser, amortir : — *une révolte, un bruit, une affaire. Les murmures ÉTOUFFAIENT sa voix. — les sons d'un piano.* || *Des desseins ÉTOUFFÉS aussitôt que naissants* (Rac.) = V. n., respirer avec peine; mourir faute d'air : *ouvrez la fenêtre, on ÉTOUFFE dans cette chambre. Délacez cette femme, elle ÉTOUFFE* (Ac.) || *Ah! pour —, n'ÉTOUFFONS pas de rire* (Bér.) *Il ÉTOUFFE de rage.* = S'—, v. pr., être étouffé : *il mange trop vite, il va s'—.* || *Cette femme s'ÉTOUFFAIT de rire* (Sév.)

§ **ÉTOUFFER, SUFFOQUER.** *Étouffer* a rapport à l'aliment de la respiration et suffoquer à l'organe. *L'étouffement* est caractérisé par la suppression de l'air, et la suffocation par l'embarras de la gorge, par l'obstruction du passage de l'air.

ÉTOUFFOIR, s. m., boîte en tôle pour éteindre des charbons ardents. = Petite pièce de drap qui sert à assourdir les sons d'un piano et qui s'abaisse au moyen d'une pédale.

ÉTOUPE, s. f., la partie la plus grossière de la filasse : — *de chanvre, de lin.* || *Mettre le feu aux ÉTOUPES*, exciter les esprits, les colères, les passions.

ÉTOUPER, v. a., boucher avec de l'étope : — *un bateau, des conduits.* = S'—, v. pr., s'— *les oreilles*; fam., se boucher les oreilles.

ÉTOUPILLE, s. f., petite mèche inflammable servant d'amorce au canon.

ÉTOUPILLON, s. m., mèche d'étope suiffée qu'on met dans la lumière du canon pour garantir la charge contre l'humidité.

ÉTOURDERIE, s. f., action, caractère d'étourdi : *faire des ÉTOURDERIES.*

ÉTOURDI, E, adj., qui agit avec précipitation, sans prendre garde à ce qu'il fait : *un enfant —, une femme ÉTOURDIE.* = S., personne étourdie : *on rencontre dans le monde une foule d'ÉTOURDIS* (Duel.) = A l'ÉTOURDIE, loc. adv., étourdimment : *agir à l'—.*

§ **ÉTOURDI, ÉVAPORÉ, ÉVENTÉ, ÉCERVELÉ.** Un étourdi a seulement le cerveau troublé, tandis que l'écervelé est sans cervelle. Un évaporé manque de recueillement et de retenue en général, et se dissipe comme les choses qui s'évaporent. L'éventé manque de discrétion.

ÉTOURDIMENT, adv., d'une manière étourdie, à l'étourdie; sans réflexion.

ÉTOURDIR, v. a., causer dans le cerveau un ébranlement qui en dérange ou en trouble les fonctions : *l'éléphant aime la fumée du tabac; mais elle l'ÉTOURDIT et l'enivre* (Buff.) *Il bruit du canon, des cloches, des voitures ÉTOURDIT. Il a été ÉTOURDI du coup qu'il a reçu sur la tête.* || — *les oreilles*, fatiguer par trop de paroles. *Vous êtes de plaisantes gens avec vos règles dont vous nous ÉTOURDISSEZ tous les jours* (Mol.) || Causer un grand étonnement : *cette nouvelle m'avait tellement ÉTOURDI, que je ne savais plus ce que je faisais.* || — *une douleur*, au physique, la calmer; au moral, s'en distraire. = Abs. : *le tourbillon du monde ÉTOURDIT toujours* (Volt.) = S'—, v. pr., être étourdi; se préoccuper : *s'— de vaines chimères. S'— sur quelque chose*, s'empêcher d'y penser, s'en distraire : *pourvu qu'on s'ÉTOURDISSE bien sur tout ce qui fait de la peine, c'est tout ce qu'on peut souhaiter* (St-Evr.)

ÉTOURDISSANT, E, adj., qui étourdit : *bruit —, des clameurs, des cloches ÉTOURDISSANTES.* || Extraordinaire : *nouvelle ÉTOURDISSANTE.*

ÉTOURDISSEMENT, s. m., ébranlement dans le cerveau produit par une forte commotion : *il lui a pris un —, des ÉTOURDISSEMENTS. L'— est le premier degré du vertige.* || Trouble : *le premier — passé, on parvint à calmer sa douleur* (Ac.)

ÉTOURNEAU, s. m., oiseau de l'ordre des passereaux, dont le plumage noirâtre est tacheté de gris. || Fam., homme léger et inconsidéré : *la musique de cette pièce est d'un petit — de douze ans* (Grimm) = Cheval d'un poil gris, jaunâtre.

ÉTRANGE, adj., contraire à l'ordre commun, à l'usage; singulier : *coutume, discours, homme —.* Par quel — *pouvoir tu fascines ma raison?* (J.-J.)

ÉTRANGEMENT, adv., d'une manière étrange : *il en use —* (Mol.) *J'ai été — saisie* (Sév.)

ÉTRANGER, ÈRE, adj., qui est d'une autre nation, qui a rapport à un autre pays : *peuple —, cour, nation ÉTRANGÈRE. Gouvernement —.* || *Être — dans son pays*, n'en point connaître les usages. = Se dit en parl. des personnes et des choses qui appartiennent aux autres pays : *les artisans, les colons ÉTRANGERS. Coutumes, lois, langues ÉTRANGÈRES.* || Qui n'appartient pas en propre à la personne ou à la chose dont on parle : *emprunter à la toilette des charmes —. Il se montre toujours à nous sous des dehors —* (Mass.) || Qui n'a aucun rapport avec l'objet dont on parle : *des citations — à la cause* (Mass.) || Qui n'est pas de même nature que le corps auquel il est joint : *des métaux purifiés de tout corps —* (Cond.) = Qui ne prend pas part à quelque chose; qui ne fait pas partie de : *être — à une affaire, à une intrigue. Être — à une famille, à une compagnie.* = Se dit de ce qui ne concerne point une personne, ou de l'art, de la science qu'elle ignore : *cette discussion n'est tout à fait —. La chimie lui est tout à fait —.* = Inconnu : *cet homme ne m'est pas —.* = S., personne qui n'est pas du pays où elle se trouve; qui n'est pas de la famille, de la société dont on parle : *il n'y a point d'— pour le chrétien* (Boss.) = S. m., pays étranger : *faire passer des marchandises à l'—.* *Passer à l'—*, s'expatrier. || Les nations étrangères : *je faisais pâlir l'—* (V. H.)

ÉTRANGÉTÉ, s. f., caractère de ce qui est étrange : *l'— de l'humeur, de la conduite, du style.*

ÉTRANGLÉ, E, adj., resserré, rétréci : *hernie ÉTRANGLÉE. Corridor —, habit —, trop étroit.*

ÉTRANGLEMENT, s. m., action d'étrangler. = État de celui qui est étranglé. = Méd., toute constriction exercée sur une partie quelconque, de manière à y suspendre la circulation.

ÉTRANGLER, v. a., ôter la respiration ou la vie en pressant le gosier avec force ou en l'obstruant : *le col de sa chemise l'ÉTRANGLE* (Ac.) *Les voleurs l'ont ÉTRANGLÉ. Je l'ÉTRANGLERAI tout d'abord* (La F.) || Trop resserrer, ne pas donner assez de largeur : — *une allée, un corridor. — un habit, une manche,* || Ne pas assez développer : — *un sujet, une scène, un discours. — une affaire*, la juger trop à la hâte (Ac.) = V. n., perdre la respiration : *il ÉTRANGLE*; pop., — *de soif*, avoir très-soif. = S'—, v. pr., s'ôter la vie; s'étrangler les uns les autres : *pour un mot quelquefois vous vous ÉTRANGLEZ tous* (La F.)

ÉTRANGLEURS ou **THUGS**, secte d'Indiens, adorateurs de Siva, qui prétendaient être agréables à cette divinité, en diminuant autant que possible le nombre des vivants.

ÉTRANGUILLON, s. m., angine qui attaque le bœuf et le cheval.

ÉTRAPE, s. f., petite faucille qui sert à couper le chaume.

ÉTRAPER, v. a., couper le chaume avec l'étrape.

ÉTRAVE, s. f.; mar., assemblage de pièces recourbées qui forment l'avant d'un bâtiment.

ÊTRE, v. subst. et auxil.; dans le sens absol., exister : Dieu ÉTAIT hier, il EST aujourd'hui, et il SERA dans tous les siècles. Il n'EST plus, il n'existe plus, il est mort. = Marque l'affirmative : cela EST, cela n'EST pas. Tout EST beau, tout EST grand dans la nature (Buff.) Je doute que cela SOIT. Ainsi soit-il! formule d'invocation qui termine certaines prières. SORT, expression ellipt., je le veux bien. = Marque propriété, dépendance : la maison EST à moi tout aussi bien au moins que la Prusse EST au roi (Andrieux). Avant que d'— à vous, je suis à mon pays (Corn.) Ce domestique EST à moi. || — à ce qu'on fait, y porter toute son attention. — bien avec quelqu'un, être dans les bonnes grâces de quelqu'un. Par ext. ellipt. : — bien, se porter bien. = Marque un état, une situation, une disposition, une époque : il EST à plaindre. Il SERA venu. Le malade EST au lit. Mon père EST à la campagne. Il EST d'une grande intelligence. Nous SOMMES au printemps. = Marque l'origine, le rapport de l'effet à la cause : il EST de Paris. Ce vin EST de Bourgogne. Ce tableau EST de Raphaël. Ces vers SONT de Racine. = Marque occupation, participation, conformité : il EST à la tâche. Il EST de service. Il EST de moitié dans l'affaire. Il n'en suis pas. Il EST de mon avis. Ce n'EST plus de notre temps. = Précédé de la particule en il indique le point de l'état où se trouve quelque chose : où en ÊTES-vous de votre travail, de votre procès? Où en EST l'affaire? En — pour son argent, pour sa peine, avoir perdu son argent, sa peine. Ne savoir où l'on en EST, être troublé au point de ne plus savoir ce qu'on fait. = Loc. partiel. ; il n'y EST pas, il n'est pas chez lui ; il ne comprend pas. J'y suis, je comprends. Il n'EST plus à lui, il ne se possède plus. Je suis tout à vous, tout disposé à faire ce que vous désirez. — sur son départ, prêt à partir. C'EST selon, cela dépend des circonstances. = Être s'emploie comme auxil. dans les temps composés d'un grand nombre de verbes neutres et de tous les verbes pronominaux : ses lauriers ÉTAIENT flétris par ses faiblesses (Mass.) Ils se SONT donné l'un à l'autre une promesse de mariage (Mol.) = V. impers. : il EST, il y a : il EST des hommes de génie. = Il est aussi impers. dans : il EST temps. Il EST jour, nuit, midi. Il EST noble, grand, de pardonner. Il EST à croire, on peut croire. Il EST de la vertu, la vertu commande. Il n'EST que, signifie le meilleur est : il n'EST que d'avoir du courage. = Précédé de en, il sert à comparer : il en EST des peintres comme des poètes; ellipt. : n'ÉTAIT, n'eût été, si ce n'était, si ce n'eût été : n'ÉTAIT que je suis votre ami (Ac.) = Être, inf. prés. subst., la réalité : en tout il préfère l'— au paraître (Volt.)

§ **ÊTRE, EXISTER, SUBSISTER.** Subsister c'est continuer à être ou à exister; il a donc pour accessoire l'idée de durée et celle d'une cause de ruine ou de destruction à vaincre. Exister, c'est être présentement, sans l'idée accessoire de durée.

ÊTRE, s. m., ce qui est, existence : Dieu nous a donné l'—. Tous les ÊTRES ont le sentiment de leur conservation (Buff.) = L'être par excellence, Dieu : l'— suprême. L'— des ÊTRES. = Ce qui constitue un individu : un — physique, moral. — de raison, par opposit. à être réel, qui n'existe que

dans l'imagination. = Terme de mépris ou de colère : quel — vil et méprisable! (Ac.) Un — insupportable. = S. m. pl., les diverses parties d'une maison : il connaît les ÊTRES.

ÉTRÉCIR, v. a., rendre plus étroit : — un chemin, un passage, un habit. || — un cheval, le ramener sur un terrain plus étroit. = S'—, v. pr., devenir plus étroit : le chemin va en s'ÉTRÉCISANT (Ac.) Le cuir s'ÉTRÉCIT à la pluie, au feu.

ÉTRÉCISSEMENT, s. m., action d'étrécir; état de ce qui est étréci.

ÉTREINDRE, v. a., serrer fortement en liant : — un fagot, une gerbe. || Serrer dans ses bras : il l'ÉTREIGNIT si fortement, qu'il lui fit perdre la respiration (Ac.) — les nœuds, les liens de l'amitié, les resserrer. = Prov. : qui trop embrasse mal ÉTREINT, qui entreprend trop de choses à la fois ne réussit à rien : nous embrassons tout, mais nous n'ÉTREIGNONS que du vent (Montaig.)

ÉTREINTE, s. f., action d'étreindre; serrement : — d'un nœud. = Action de presser quelque'un dans ses bras : de douces ÉTREINTES (Ac.)

ÉTRENNÉ, s. f., présent à l'occasion du premier jour de l'an. Dans ce sens, on l'emploie surtout au pl. : il a reçu de belles ÉTRENNES. Ils comptent les mots obligants qu'on leur dit, comme ailleurs les — qu'on leur donne (J.-J.) = Première vente que fait un marchand dans sa journée. = Premier usage que l'on fait de quelque chose.

ÉTRENNER, v. a., donner les étrennes à quelqu'un. = Faire usage de quelque chose pour la première fois : — un habit, une robe, une voiture. || Le cavalier qui avait eu le malheur d'— ma rapière (Les.), d'en recevoir les premiers coups. = Acheter le premier à un marchand : — un marchand. Par ext. : — un pauvre. = V. n., se dit d'un marchand qui fait sa première vente : je n'ai pas encore ÉTRENNÉ.

ÉTRÉSILLON, s. m.; archit., pièce de bois qu'on place en travers dans les tranchées des fondations. = Sorte d'étaillon pour maintenir les terres dans une mine. = Étai dont on se sert pour soutenir les murs qui déversent et qu'on reprend en sous-œuvre.

ÉTRÉSILLONNER, v. a., étayer, soutenir par des étrésillons.

ÉTRIER, s. m., anneau de métal, suspendu de chaque côté d'une selle, et qui sert à appuyer les pieds du cavalier : allonger les ÉTRIERS. Courir à franc —, à bride abattue. Avoir le pied à l'—, être prêt à partir; || être en bonne voie de réussir. Tenir l'— à quelqu'un, l'aider à monter à cheval, || l'aider dans quelque affaire. Perdre les —, être renversé de cheval, || être déconcerté. Être ferme sur ses —, se tenir solidement à cheval; || ne point se laisser ébranler. = Chir., bandage pour la saignée du pied. = Archit., pièce de fer pour soutenir une poutre.

ÉTRIÈRE, s. f., petit morceau de cuir qui sert à tenir les étriers relevés.

ÉTRILLE, s. f., sorte de brosse en fer pour nettoyer le poil des chevaux.

ÉTRILLER, v. a., nettoyer le poil d'un cheval avec l'étrille. || Fam. : — quelqu'un, le battre, le maltraiter. Il a été bien ÉTRILLÉ, bien battu au jeu, bien secoué par une maladie; on lui a fait payer fort cher sa dépense. Je viens de voir le récit de la bataille où il a été si bien ÉTRILLÉ (Volt.)

ÉTRIPER, v. a., ôter les tripes d'un animal :

— *un veau, un cochon.* || Pop., *aller à ÉTRIPLE-cheval*, presser un cheval excessivement.

ÉTRIQUÉ, E, adj., qui manque d'ampleur : *habit, rideau* —. || Fam. : *plan* —, *scène ÉTRIQUÉE*.

ÉTRIVIERE, s. f., courroie à laquelle est suspendu l'étrier : *raccourcir une* —. || *Allonger l'— d'un point*, faire naître une nouvelle difficulté. *Coups d'—*, coups violents. *Donner les ÉTRIVIERES*. = Mauvais traitements : *il ne s'en est tiré qu'avec les* — (Ac.), qu'avec perte, avec dommage.

ÉTROIT, E, adj., qui a peu de largeur, qui manque de largeur : *habit, bas* —, *rue ÉTROITE*. || De peu d'étendue, borné : *cercle* —, *cerveau, esprit, génie* —. *Idees, vues ÉTROITES*. || Intime : *alliance, amitié* —. || Rigoureux, strict : *droit, sens* —. *Un devoir plus* — (Volt.) Par opposition à large : *la voie* —, le chemin du salut. = *A l'—*, loc. adv., dans un espace trop serré : *mon âme est à l'— dans sa vaste prison* (Lamart.) || *Être à l'—*, *vivre à l'—*, être gêné, être pauvre.

ÉTROITEMENT, adv., d'une manière étroite, à l'étréot : *être logé* —. || Intimement : *ami avec qui j'ai été si* — *lié* (J.-J.) || Expressément, sur toutes choses : *on lui a* — *défendu* (Ac.)

ÉTROITESSE, s. f., qualité, état d'une chose étroite : — *d'une rue.* — *d'esprit, de cœur.*

ÉTRON, s. m.; bas, matière fécale consistante.

ÉTRONÇONNER, v. a., couper, entièrement ou fort bas, la tête à un arbre.

ÉTRURIE, contrée de l'Italie, comprise aujourd'hui dans la Toscane, le duché de Lucques et les États de l'Église. = **ÉTRUSQUE**, adj. et s., qui appartient à l'Étrurie : les **ÉTRUSQUES**, les peuples de l'Étrurie. *Les vases ÉTRUSQUES*, poterie rouge, brune et noire dont on trouve des débris nombreux en Italie. = **ÉTRUSQUE** (l'), s. m., la langue étrusque.

ÉTUDE, s. f., action d'étudier, application d'esprit à un objet qu'on se propose de connaître : *s'adonner, se livrer à l'— des sciences.* *L'— de la nature.* *L'— est la plus solide nourriture de l'esprit* (St-Evr.) || Zèle, soin : *il se fait une* — *de m'offenser* (Volt.) *Il met à tout blâmer son* — *et sa gloire* (Boil.) = Connaissances acquises : *avoir de l'—.* *Il n'a pas d'—.* || Affectation, recherche : *la simplicité plaît sans* — *et sans art* (Id.) = Lieu où l'on réunit les élèves pour étudier leurs leçons et rédiger leurs devoirs; le temps de ces exercices : *aller, se rendre à l'—.* *Maître d'—*, maître chargé de la surveillance pendant les études, les récréations et les promenades. = Par ext. : les **ÉTUDES**, les humanités, les différents degrés de l'instruction classique : *il a fait de bonnes* —. = Théât. : *mettre une pièce à l'—*, en commencer les répétitions. = Dessin ou morceau de peinture, de sculpture, exécuté pour l'étude particulière d'un objet : *une* — *d'arbre, de paysage.* *Les* — *de Raphaël.* *Tête d'—*, dessin d'une tête propre à servir de modèle. = Cabinet d'un notaire, d'un avoué, etc.; lieu où travaillent les clercs; dépôt des minutes et des actes des notaires et avoués; leur clientèle : *ce notaire a une bonne* —. *Acheter, vendre une* —.

ÉTUDIANT, s. m., celui qui étudie, qui suit les cours d'une école publique : — *en droit, en médecine*, et abs., *quand j'étais* —.

ÉTUDIÉ, E, adj., fait avec soin : *dessin, tableau* —. || Feint, affecté, sans naturel : *geste* —, *joie, douleur ÉTUDIÉE.* *Larmes ÉTUDIÉES.* *Une gravité trop* — *devient comique* (La Br.)

ÉTUDIER, v. a., s'appliquer à apprendre quelque chose : — *un art, une science, le grec.* = Appren-

dre par cœur : — *une leçon, un rôle.* || Observer avec soin : — *le caractère, les inclinations de quelqu'un, le monde, les mœurs, la cour, la nature.* || Méditer, préparer : — *un compliment, un projet.* — *une draperie.* || Épier : *je vous ÉTUDIE des yeux et des oreilles* (Mol.) = V. n., appliquer son esprit, travailler pour apprendre quelque chose : — *nuît et jour*; — *dans un lycée.* — *en médecine, en droit.* = S'—, v. pr., être étudié; chercher à se connaître. = S'— à, s'appliquer à : *il s'ÉTUDIAIT à prévenir mes moindres désirs* (Les.) S'— à *plaire, à bien faire.*

§ ÉTUDIER, APPRENDRE, S'INSTRUIRE. *Étudier*, c'est chercher à connaître, travailler à devenir savant. *Apprendre et s'instruire*, c'est le devenir effectivement. Pour *apprendre* il n'y a qu'à écouter et à être docile; pour *s'instruire* il faut interroger, rechercher, réfléchir, ruminer. On oublie plutôt les choses qu'on a *apprises* que celles dont on s'est donné la peine de *s'instruire*.

ÉTUI, s. m., sorte de boîte composée ordinairement de deux pièces s'emboîtant l'une dans l'autre : — *de chapeau, de harpe, de violon.* — *de mathématiques*, boîte contenant des instruments de mathématiques. || *La nature a donné à mon âme un* — *très-faible* (Volt.) = Petit meuble de poche, cylindrique, où l'on met des aiguilles, des épingles. = Hist. nat., aile extérieure qui recouvre les ailes membraneuses des coléoptères.

ÉTUVE, s. f., lieu où l'on élève à volonté la température pour provoquer la transpiration : *son salon est chaud comme une* — (Ac.) — *pour l'incubation artificielle des œufs.* || *Travailler dans des ÉTUVES suffoquantes.* = Sorte de four à sécher. = Au pl., bains à vapeur, bains russes, bains des Orientaux.

ÉTUVÉE, s. f., manière de cuire les viandes, les poissons dans leur vapeur : *mettre du veau, une carpe à l'—.* Abs. : *faire une* —. = Mets ainsi préparé : — *de veau, de pigeons.*

ÉTUVEMENT, s. m., action d'étuver.

ÉTUYER, v. a., mettre à l'étuve ou au four : — *des pains de sucre.* = Faire cuire à l'étuvé. = Chir., laver doucement : — *une plaie avec de l'eau tiède.*

ÉTUVISTE, s. m., celui qui tient des étuves, des bains de vapeur.

ÉTYMOLOGIE, s. f., origine, dérivation d'un mot. = Science qui s'occupe de l'origine des mots.

ÉTYMOLOGIQUE, adj., qui a rapport à l'étymologie : *science, dictionnaire* —.

ÉTYMOLOGIQUEMENT, adv., d'après l'étymologie, selon les règles de l'étymologie.

ÉTYMOLOGISTE, s. m., celui qui recherche ou qui connaît les étymologies.

EU, E, part. passé du v. avoir. V. ce mot.

EU, vil. de la Seine-Inférieure. Beau château où se trouvent les tombeaux des anciens comtes d'Eu.

EUBAGE, sacrificateur et augure chez les anciens Gaulois.

EUBÉE, île de la Grèce, sur la côte E., dans la mer Égée, aujourd'hui *Négrepont*.

EUCARISTIE, s. f., le saint sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ contenus sous les espèces du pain et du vin : *Jésus-Christ est en personne dans l'EUCARISTIE et nous y donne son corps en substance* (Boss.)

EUCARISTIQUE, adj., qui appartient à l'Eucharistie : *les espèces EUCARISTIQUES.*

EUCLIDE (d'Alexandrie), célèbre géomètre grec, qui florissait 300 ans av. J.-C., sous Ptolémée, fils de Lagus. = **EUCLIDE** (de Mégare), philosophe, disciple de Socrate.

EUCOLOGE, s. m., livre contenant l'office des dimanches et des fêtes.

EUCRASIE, s. f.; méd., bon tempérament; peu us.

EUDES, comte de Paris et duc de France, fils aîné de Robert le Fort, fut roi de la France occidentale et mourut en 898.

EUDIOMÈTRE; phys. et chim., instrument qui sert à mesurer la pureté de l'air atmosphérique et à brûler l'oxygène contenu dans un mélange gazeux.

ETLER, célèbre géomètre, né à Bâle, en 1707, mort à Saint-Petersbourg, en 1783.

EULOGIE, s. f., vieux mot de liturgie qui désigne le pain béni.

EUMÉNIDES, s. f. pl., les propices; nom donné par antiphrase aux *Furies*.

EUNOQUE, s. m., gardien du sérail.

EUPATRIDE; anc., adj. et s., membre des familles nobles d'Athènes.

EUPHÉMISME, s. m., adoucissement d'une idée désagréable au moyen d'une expression qui la déguise; terme adouci qu'on emploie pour cela.

EUPHONIE, s. f.; mus., opposé à *symphonie*, son agréable d'une seule voix et d'un seul instrument. = Gramm., ce qui rend la prononciation douce et agréable.

EUPHONIQUE, adj., qui appartient à l'euphonie; qui s'y rapporte; qui adoucit le son : *lettre* —.

EUPHORBE, s. m. ou f., genre de plantes à suc laiteux, corrosif et même mortel. = Gomme-résine qu'on extrait de deux espèces d'euphorbes.

EUPHRATE, fl. de la Turquie d'Asie, presque parallèle au Tigre, se jette dans le golfe Persique.

EURE, riv. et départ du N.-O. de la France.

EURE-ET-LOIR, départ. du centre de la France.

EUPEIE, nom donné au détroit qui séparait l'Eubée de l'Attique et de la Béotie.

EURIPIDE, un des trois grands poètes tragiques de la Grèce, né à Salamine, l'an 480 av. J.-C.

EUROPE, fille d'Agénor, roi de Phénicie. Jupiter, sous la forme d'un taureau, l'enleva et la porta dans une contrée qu'il nomma Europe. = *ETROPE* (P), la plus petite mais la plus puissante des cinq parties du monde. = *EUROPÉEN*, *xe*, s. et adj., habitant de l'Europe, qui appartient à l'Europe.

EUROTAS, riv. du Péloponèse (Laconie), passait à Sparte.

EURUS, s. m., vent d'Orient. || Poét. : *P* —, *fierté de monter les chevaux de l'Aurore* (Del.)

EURYDICE, dryade, femme d'Orphée.

EURYTHMIE, s. f., belle proportion dans toutes les parties d'un ouvrage d'architecture; peu us.

EUSÈBE, de Césarée (Palestine), surnommé *Pamphile* et le *Père de l'Histoire ecclésiastique*, né en 267 et mort en 338, fauteur secret de l'arianisme, fut un des hommes les plus érudits de son temps.

EUSTACHE (SAINT-), île de l'océan Atlantique, une des Antilles hollandaises.

EUSTACHE, s. m., couteau grossier, sans ressort et à manche de bois.

EUTERPE, muse qui présidait à la poésie lyrique et à la musique.

EUTROPE, historien latin du iv^e siècle.

EUX, pl. m. du pr. pers. lui : *ce sont — qui ont commencé le combat* (Ac.)

ÉVACUANT, **E** ou **ÉVACUATIF**, **IVE**, adj.; méd., qui fait évacuer. = S. m., remède évacuant.

ÉVACUATION, s. f.; méd., action d'évacuer. = *Matières évacuées*. = Milit., action d'évacuer une place, un pays qu'on occupait.

ÉVACUER, v. a.; méd., faire sortir du corps : *remède pour — la bile, les mauvaises humeurs*. Abs., *ce malade a bien évacué*. = Par ext., vider la place : — *la salle; faire — l'auditoire*. = Milit., cesser d'occuper une place, un pays : — *une province, une île*. Abs. : *la garnison fut obligée d'—* (Ac.) — *des troupes, les faire sortir d'un cantonnement*. = S'—, v. pr., être évacué.

EVADER (S'), v. pr., s'échapper furtivement : *le prisonnier s'est évadé. Le coup fait, il s'évada* (Ac.) || *Tu crois par là peut-être l'—* (Mol.) V. ENFUIR (S').

ÉVAGATION, s. f., disposition de l'esprit qui l'empêche de se fixer à un objet. Ne s'emploie que dans le style mystique.

ÉVALUATION, s. f., action d'évaluer, de fixer le prix : *l'— des pertes et dommages*.

ÉVALUER, v. a., fixer la valeur, le prix de quelque chose : *sa propriété fut évaluée cent mille francs ou à cent mille francs* (Ac.) = S'—, v. pr., être évalué. V. ESTIMER.

ÉVANGÉLIQUE, adj., de l'Évangile, conforme à l'Évangile : *doctrine* —. = Qui est de la religion réformée : *Église, ministre* —.

ÉVANGÉLIQUEMENT, adv., d'une manière évangélique : *vivre* —.

ÉVANGÉLISER, v. a., prêcher l'Évangile : *saint Paul évangelisa les gentils*. Abs. : *saint François Xavier a évangelisé dans le Japon* (Ac.)

ÉVANGÉLISTE, s. m., chacun des quatre saints qui ont écrit l'Évangile : *saint Jean joignait la qualité d'— à celle d'apôtre et de prophète* (Boss.) = Prêtre qui chante l'Évangile.

ÉVANGILE, s. m., la loi, la doctrine de Jésus-Christ : *prêcher l'—*. = Chacun des livres qui contiennent la vie et la doctrine de Jésus-Christ. = Le Nouveau Testament. = Les quatre Évangiles reconnus par l'Église. = Loi divine. || *Croire une chose comme l'—*, sans réserve. *Ce n'est pas parole d'—*, c'est une chose qui mérite peu de foi. = La partie de l'Évangile qu'on dit à l'office; moment de la messe où on la dit.

ÉVANOUR (S'), v. pr., tomber en faiblesse perdre connaissance : *il s'est évanouï. Elles se sont évanouïes*. || Disparaître, se dissiper sans laisser de trace : *c'est une vapeur qu'on voit naître, s'élever e s'— dans un moment* (Mass.) *Mon bonheur s'est évanouï comme un songe* (Ac.) = S'emploie aussi sans le pro. et avec le v. faire : *cette nouvelle l'a fait —*. || *Le bon sens fait — l'esprit* (Vauv.)

ÉVANOUISSEMENT, s. m., défaillance, perte de connaissance avec cessation du mouvement et du sentiment : *revenir d'un —* (Ac.)

ÉVAPORABLE, adj., qui est susceptible de s'évaporer.

ÉVAPORATION, s. f., réduction d'un liquide en vapeur; disparition graduelle d'un corps liquide ou solide. || *Légueté d'esprit*; peu us.

ÉVAPORÉ, **E**, adj., léger, dissipé : *esprit —, tête évaporée. Il veut être folâtre, —, plaisant* (Boil.) = S., personne évaporée. V. ÉTOURDI.

ÉVAPORER, v. a., résoudre en vapeur : — *un liquide, de l'eau, — le mercure. Faire — une liquidité à feu lent* (Ac.) || Exhaler : — *sa bile, son chagrin, sa douleur*. = S'—, v. pr. : *l'esprit-de-vin s'évapore aisément* (Id.) || S'exhaler, se dissiper : *l'innocente joie aime à s'— au grand jour* (J.-J.) *Dès qu'il a de l'argent son amour s'évapore* (Reg.) || Fam., montrer de la légèreté.

ÉVASEMENT, s. m., état de ce qui est évase. = Action d'évaser.

ÉVASÉ, **E**, adj., élargi à son embouchure : *verre —. Nez —*, dont les narines sont trop ouvertes.

ÉVASER, v. a., élargir, agrandir l'ouverture, l'orifice de : — *un tuyau, un verre*. = Jard., — *un arbre*, le tailler de manière à lui donner plus de circonférence. = S'—, v. pr. : *cet arbre ne s'évase pas assez*.

ÉVASIF, IVE, adj., qui sert à éluder : *moyen* — .
Réponse ÉVASIVE.

ÉVASION, s. f., action de s'évader ; résultat de cette action : *V — d'un détenu, d'un prisonnier.*

ÈVE, première femme, compagne d'Adam. || Fam. : *fillette d'—*, personne très-curieuse.

ÈVÈCHÉ, s. m., diocèse, territoire soumis à l'autorité spirituelle d'un évêque. = La dignité épiscopale. = Siège d'un évêché ; palais épiscopal.

ÈVÈCHÉS (Trois-), anc. pays de France qui comprenait Metz, Toul et Verdun, avec leur territoire.

ÈVECTION, s. f.; astr., grande inégalité périodique du mouvement de la lune.

ÈVEIL, s. m.; fam., avis donné à quelqu'un sur une chose qui l'intéresse. = Alerte : *donner l'—*.

ÈVEILLÉ, E, adj., vif, gai : *air —*. *Des yeux éveillés.* *C'est un petit garçon bien —. Je lui parus si — qu'il résolut de cultiver mon esprit* (Les.)

= Avisé, soigneux : *un homme — sur ses intérêts* (Ac.) = S., un —, une ÈVEILLÉE.

ÈVEILLER, v. a., tirer du sommeil : *le moindre bruit ÈVEILLE. Le coq matinal ÈVEILLE les hameaux* (Mich.) || Exciter, stimuler, provoquer : *— les talents, la jalousie, les soupçons, les remords, le courage.* || Poét. : *on ÈVEILLE la foudre en approchant des cieux* (Lebrun.) || Donner de la gaieté, rendre plus actif : *si le vin et la joie ÈVEillent les esprits* (Boil.) = S'—, v. pr., cesser de dormir : *ÈVEILLEZ-vous, bel endormi.* || Sortir de son inaction : *il est temps que tu t'ÈVEILLES* (Rac.) = Naître : *un soupçon s'ÈVEILLE en moi.*

§ **ÈVEILLER, RÉVEILLER.** On *éveille* et on *s'éveille* à l'heure ordinaire, le matin, mais on *réveille* et on se *réveille* au milieu ou au commencement du sommeil. Au fig., on *éveille* comme on anime le courage, la haine, en les excitant dans le cœur d'un homme qui ne les a pas ; on les *réveille* comme on les ranime, en les renouvelant dans le cœur d'un homme qui les a perdus ou qui les perd.

ÈVENEMENT, s. m., tout ce qui arrive : *— heurieux, fatal. L'— n'a pas démenti mon attente* (Rac.) *Je dépends des ÈVENEMENTS* (Napol.) = Incident dramatique : *les — se pressent dans cette pièce, dans ce roman.* Par ext. : *faire —*, faire sensation, causer de la surprise : *son apparition fit —* (Ac.) = Issue, bon ou mauvais succès : *je suis préparé à tout —. À tout —*, loc. adv., à tout hasard, quoi qu'il arrive.

§ **ÈVENEMENT, ACCIDENT, AVENTURE.** L'*èvenement* à une cause, au lieu que ses synonymes n'en ont point. *Accident* se dit des choses comme des personnes et se rapporte presque toujours à un malheur, tandis qu'*aventure*, terme de style familier, peint quelque chose de comique ou de romanesque, et se dit des personnes seulement.

ÈVENT, s. m., altération des viandes et des liqueurs restées trop longtemps exposées à l'air : *ce lard sent l'—*. *Voilà du vin qui sent l'—*, qui a de l'—. = Air agité ; exposition à l'air : *mettre des habits, des marchandises à l'—*. || Fam. : *c'est une tête à l'—*, c'est un évaporé, un étourdi. = Conduit d'air dans un fourneau de fonderie. = Artill., différence en moins du diamètre d'un boulet à celui du calibre de la pièce. = Ouverture par laquelle certains cétaacés rejettent l'eau qu'ils ont aspirée.

ÈVENTAIL, s. m., espèce d'écran portatif qui sert à éventer, à donner de l'air : *l'usage des ÈVENTAILS vient d'Orient. Un coup d'—*. = Jard. : *tailler un arbre en —*, lui en donner la forme.

ÈVENTAILLISTE, s. m., celui qui fait, qui monte et qui vend des éventails.

ÈVENTAIRE, s. m., plateau d'osier sur lequel les marchandes ambulantes portent devant elles des fruits, des légumes, du poisson.

ÈVENTÉ, E, adj., léger, inconsidéré : *homme —*, *tête ÈVENTÉE*. = Subst. : un —, une jeune ÈVENTÉE. V. ÈTOURDI.

ÈVENTER, v. a., agiter l'air avec un éventail : *en Orient, des serviteurs ÈVENTENT leur maître avec un long éventail à manche.* = Exposer au vent, au grand air : *— des habits, des meubles. — du grain.* le remuer de temps en temps pour prévenir la fermentation. — une *liqueur*, en affaiblir la qualité en la laissant exposée à l'air. = — une *mine*, découvrir l'endroit où elle est pratiquée et en empêcher l'effet. || Fam., — la *mine, la mèche*, faire échouer un projet. — un *secret*, le divulguer. = Chasse : — la *voie*, se dit du chien qui rencontre une voie fraîche. = Mar. : — une *voile*, la disposer de manière qu'elle reçoive le vent en dedans. — une *Pierre*, l'écarter du mur en la montant. = S'—, v. pr., se donner de l'air. = Se gêner à l'air. V. DÉCOUVRIR.

ÈVENTOIR, s. m., sorte d'éventail grossier de cuisinier servant à allumer les charbons.

ÈVENTRER, v. a., ouvrir le ventre d'un animal : — un *boeuf, un mouton, un brochet.* || — un *pâté*, l'ouvrir. — un *porte-manteau*, l'ouvrir de force. = Blessé en déchirant ou en fendant le ventre : *le sauglier a ÈVENTRÉ grand nombre de chiens.* = Mar. : — une *voile*, la percer, la fendre. = S'—, v. pr., s'ouvrir le ventre.

ÈVENTUALITÉ, s. f., caractère de ce qui est éventuel. = Chose éventuelle, qui peut arriver.

ÈVENTUEL, LE, adj., qui est subordonné à un événement incertain : *clause ÈVENTUELLE. Droits ÈVENTUELS. Profits —*, qui ne sont pas fixes et réguliers. = S. m., syn. de CASUEL.

ÈVENTUELLEMENT, adv., d'une manière éventuelle, par événement.

ÈVÈQUE, s. m., chef et premier pasteur d'un diocèse dans l'église chrétienne : *nommer, sacrer un —. — in partibus infidelium* ou simplement *in partibus*, titulaire d'un évêché au pouvoir des infidèles. Prov. : *devenir d'— meunier*, décroître. V. PONTIFE.

ÈVERGÈTE, mot tiré du grec et qui signifie bienfaisant. On en a fait, par antiphrase, le surnom de quelques princes cruels de Syrie et d'Égypte, successeurs d'Alexandre.

ÈVERSIF, IVE, adj.; néol., qui renverse, qui détruit : *doctrine ÈVERSIVE; subversif* est plus us.

ÈVERSION, s. f.; peu us., renversement d'une ville, d'un empire.

ÈVERTUER (S'), v. pr., s'exciter à faire quelque chose de bon, de louable : *ÈVERTUEZ-vous* (Ac.) On l'emploie aussi à l'actif : *ÈVERTUONS un peu notre imaginative* (Rac.)

ÈVHÈMÈRE, philosophe grec du 1^{er} siècle av. J.-C., qui expliquait la mythologie par l'histoire.

ÈVICTION, s. f.; dr., action d'évincer.

ÈVIDEMENT, adv., d'une manière évidente.

ÈVIDENCE, s. f., caractère de ce qui est évident : *V — d'une vérité, d'une proposition. Il est rare qu'on arrive tout à coup à l'—* (Cond.) *Mettre en —*, faire connaître, démontrer clairement. *Se rendre à l'—*, admettre ce qui est incontestable. *Être en —*, être en vue, paraître.

ÈVIDENT, E, adj., ce qui emporte conviction : *preuve, vérité ÈVIDENTE. Quelque défectueuses que soient ces idées, nous les prenons pour des notions ÈVIDENTES par elles-mêmes* (Cond.) *Il est — que*, il saute aux yeux que.

§ **ÈVIDENT, CERTAIN, SÛR, ASSURÉ, POSITIF, FORMEL, AUTHENTIQUE.** Ce qui est évident se conçoit sans difficulté. Ce qui est certain n'a pas besoin d'être

démontré. On est sûr d'une chose, quand on a la confiance qu'elle est ou qu'elle sera. On est assuré de quelque chose, parce qu'on a reçu une assurance, une promesse. Ce qui est positif ne saurait être nié. *Formel* se dit de ce qui se trouve sous la forme même qu'on lui donne, dans un contrat, dans une loi. *Authentique* a rapport au témoignage, et suppose déférence à une autorité.

ÉVIDER, v. a., caneler, échancrer : — un canon de pistolet. — le collet d'une robe. — du linge, en ôter l'empois.

EVIDOIR, s. m., outil pour évider les flûtes, les clarinettes.

ÉVIER, s. m., pierre en forme de table et légèrement creusée sur laquelle on lave la vaisselle et par laquelle s'écoulent les eaux d'une cuisine.

ÉVINCER, v. a.; dr., déposséder juridiquement. — Enlever à quelqu'un par intrigue une place, une affaire, un avantage.

ÉVITABLE, adj.; peu us., qui peut être évité : ma perte est — (Corn.)

ÉVITAGE, s. m., ou **ÉVITÉE**, s. f.; mar., espace suffisant pour qu'un navire à l'ancre puisse y tourner lorsque le vent ou la marche change. — Mouvement que fait un navire pour éviter.

ÉVITER, v. a., se détourner ou passer à côté pour ne pas rencontrer : — un bavard, une mauvaise compagnie. — un péril, un piège. — Se garder de : — de tomber dans le piège. Le caractère de l'esprit juste est d'— l'erreur, en évitant de porter des jugements (Cond.) — Se soustraire à : on ne peut — sa destinée. — S'abstenir de : — les équivoques.

— V. n.; mar., se dit d'un vaisseau qui tourne sur lui-même en changeant de vent ou de marée. — S'—, v. pr., s'épargner : s'— des emuis, des chagrins. — Se fuir : il craint d'être à soi-même et cherche à s'— (Boil.) Ils s'évitent l'un l'autre. V. FUIR.

ÉVOCABLE, adj.; dr., peu us., se dit des causes que certains tribunaux peuvent évoquer.

ÉVOCATION, s. f., action d'évoquer, de faire apparaître : l'— des esprits, des démons. — Dr., action d'un tribunal qui évoque une cause.

ÉVOCATOIRE, adj.; dr., qui donne lieu à une évocation.

ÉVOÉ ou **ÉVOHÉ**, cri qu'on faisait entendre dans les orges pour invoquer Bacchus.

ÉVOLUER, v. a.; mar., faire des évolutions.

ÉVOLUTION, s. f.; milit., mouvement exécuté par des troupes : — de cavalerie, d'infanterie. — navale, d'une escadre ou d'une flotte. — organique, développement des organes par l'accroissement.

ÉVOQUER, v. a., appeler, faire apparaître les esprits : — les morts, les mânes. || Se dit d'une apostrophe oratoire : je ne t'interroge pas, toi qui évoquais les mânes de Marathon (Did.) — Dr., enlever à un tribunal la connaissance d'une affaire pour l'attribuer à d'autres juges.

ÉVREUX, ch.-l. du départ. de l'Eure.

ÉVREMOND (SAINT-), écrivain spirituel et sceptique du siècle de Louis XIV, que Mazarin fit exiler en Angleterre.

ÉVULSION, s. f.; méd., action d'arracher : — des dents.

EX, prép. lat. qui se joint à certains mots pour exprimer ce qu'une personne a été, le poste qu'elle a cessé d'occuper : l'— roi, l'— ministre.

EX-ABRUPTO (mots lat.), loc. adv., inopinément, tout à coup.

EXACERBATION, s. f. V. PAROXYSME.

EXACT, E, adj., ponctuel, régulier : cet auteur est un homme laborieux, — et sans génie (Volt.) — Fait avec soin : compte, récit —. Copie, recherche

EXACTE. — Vrai, positif : c'est —. Fait —. Notion **EXACTE**. Langage —, expression **EXACTE**. Les sciences **EXACTES**, les mathématiques.

EXACTEMENT, adv., d'une manière exacte, avec exactitude.

EXACTEUR, s. m., anc. receveur du fisc, percepteur. — Par ext. et en mauv. part, celui qui se fait payer des droits injustes ou au delà de ce qui lui est dû.

EXACTION, s. f., acte par lequel tout officier public se fait payer plus qu'il n'est dû ou ce qui n'est pas dû : commettre des **EXACTIONS**. Ce général s'est livré à de grandes —.

EXACTITUDE, s. f., attention ponctuelle à faire ce qu'on doit : remplir ses devoirs avec — (Ac.) Je ne vous ai jamais promis de l'— (J.-J.) — Justesse, précision : — d'un calcul, d'une mesure. V. JUSTESSE.

EXAÈDRE. V. HEXAÈDRE.

EXAGÉRATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui exagère. — Adj. : le public est — (Volt.)

EXAGÉRATIF, **IVE**, adj., qui tient de l'exagération; qui exagère ou qui amplifie.

EXAGÉRATION, s. f., action d'exagérer; discours qui agrandit ou amplifie les choses : user d'— (Boss.) Il y a un peu d'— dans la manière de cet artiste (Ac.) L'— est le mensonge de l'homme.

EXAGÉRÉ, E, adj., qui est outré, qui dépasse le vrai : récit —, plaintes **EXAGÉRÉES**. — S., celui, celle qui exagère.

EXAGÉRER, v. a., outrer, agrandir ou amplifier : — une vertu, une faute (Fléch.) — les formes, les proportions. On affaiblit toujours tout ce qu'on **EXAGÈRE** (La H.) Abs. : il **EXAGÈRE**. — S'—, v. pr. : s'— les biens, les maux, les dangers.

EXAGONE. V. HEXAGONE.

EXALTATION, s. f., action d'élever : la fête de l'— de la Sainte-Croix. || — du pape, son élévation au pontificat. || Surexcitation, enthousiasme outré : — des esprits, de l'amour. V. ENTHOUSIASME.

EXALTÉ, E, adj., surexcité : esprit —, tête, imagination **EXALTÉE**. L'imagination de Rousseau était singulièrement — (La H.) = S., personne exaltée; enthousiaste.

EXALTER, v. a., élever très-haut; porter au plus haut degré : — le tact, la sensibilité d'un organe. — Louer, vanter à l'excès : le monde **EXALTE** la gloire de ses héros (Mass.) || Échauffer, causer de l'exaltation : — les esprits. La lecture des grands poètes **EXALTE** l'imagination (Ac.) = S'—, v. pr., se louer réciproquement : c'est à qui s'**EXALTERA** davantage. = S'enthousiasmer, en mauv. part : il s'**EXALTE** facilement.

§ **EXALTER**, **RELEVER**, **REHAUSSER**. Le premier exprime plus d'exagération que les deux autres; on n'**exalte** guère que d'une manière excessive. On **relève** ce qui est bas ou peu important; on **rehausse** ce qui a déjà par soi-même du mérite ou de l'éclat.

EXAMEN, s. m., recherche, investigation pour se rendre compte de quelque chose : — d'un livre, d'un mémoire, d'une affaire. — de conscience. Libre —. = Épreuve orale ou écrite que subit un candidat pour être admis à un grade, à une école : passer son —, ses **EXAMENS**. || Interrogatoire : subir un **fâcheux** — (Mol.)

EXAMINATEUR, **TRICE**, s., personne chargée de faire subir un examen.

EXAMINER, v. a., faire l'examen de quelque chose : — un compte, une affaire, un ouvrage. — un édifice pièce à pièce (Volt.) Abs. : avant que de

croire, on doit — (Bernis). || Peser mûrement : **EXAMINEZ** *ma vie et songez qui je suis* (Rac.) = Faire subir un examen : — *un écuyer, un candidat.* = Regarder, considérer attentivement : *plus j'EXAMINE cette personne, plus je crois la reconnaître* (Ac.) = S'—, v. pr., se sonder soi-même; scruter sa conscience; se considérer attentivement l'un l'autre.

EXANTHÈME, s. m.; méd., éruption à la peau.

EXARCHAT, s. m., province gouvernée par un exarque.

EXARQUE, s. m., titre de celui qui commandait la province d'Italie pour les empereurs de Constantinople. = Légat dans l'Église grecque.

EXASPÉRATION, s. f., action d'exaspérer. = État d'une personne, d'une foule exaspérée : *l'— des esprits.* = Méd., accroissement de l'intensité des symptômes d'une maladie.

EXASPÉRER, v. a., aigrir, irriter à l'excès : — *les esprits. Je l'ai trouvé fort EXASPÉRÉ* (Ac.) = S'—, v. pr., devenir ou être exaspéré.

EXAUCER, v. a., écouter favorablement et accorder : *le ciel EXAUCE les prières qu'on lui adresse avec ferveur* (Bourd). *Dieu nous a EXAUCÉS. Si vous avez EXAUCÉ mes vœux, ma prière, ce n'est que pour mieux m'en punir* (J.-J.). || *Les vents nous auraient-ils EXAUCÉS cette nuit* (Rac.)

EXCAVATION, s. f., action de creuser profondément. = Creux fait dans le sol.

EXCAVER, v. a., creuser profondément : — *un terrain, une mine.*

EXCÉDANT, E, adj., qui excède : *prix —, comme EXCÉDANTE.* || Qui fatigue à l'excès, qui importune : *travail, bavardage —.* = S. m., surcroît, quantité qui excède : *l'— d'une somme.*

EXCÉDER, v. a., outre-passar, aller au delà; dépasser : — *un ordre, un pouvoir; — une somme.* *La dépense EXCÈDE la recette* (La Br.) || Fatiguer à l'excès, importuner, tourmenter : *cette course m'a EXCÉDÉ* (Ac.) || *M'EXCÈDE par son bavardage, par ses railleries. Je suis EXCÉDÉ de plaisir et de fatigue* (Volt.) *Je ne sais ce que j'ai, tout m'EXCÈDE aujourd'hui* (Gresset). — *quelqu'un de coups*, le battre outrageusement. = S'—, v. pr., être excédé, se fatiguer à l'excès, s'exténuer.

EXCELLEMENT, adv., d'une manière excellente; peu us.

EXCELLENCE, s. f., degré éminent de perfection de quelque chose : — *d'un fruit, d'un remède. L'— du goût, du génie* (Volt.) *Les hommes qui avaient imaginé cette espèce de république, n'étaient pas bien convaincus de l'— et de la solidité de leur ouvrage* (Thiers). = Titre qu'on donne aux ministres, aux ambassadeurs : *donner à quelqu'un de l'—.* = Par —, loc. adv., au plus haut degré : *Aristote, le philosophe par —.* = Fam., à merveille, parfaitement : *il réussit par — dans le portrait* (Ac.)

EXCELLENT, E, adj., qui excelle en son genre : *homme, ouvrage, dîner —. Une EXCELLENTE musique* (Mol.) *L'un des plus EXCELLENTS ouvriers* (La Br.)

EXCELLENTISSIME, adj.; fam., très-excellent.

EXCELLER, v. n., être, en son genre, à un degré éminent de perfection : — *dans l'art de naviguer* (Boss.) *Il EXCELLE par un grand sens* (La Br.) *Tel EXCELLE à rimer qui juge sottement* (Boil.)

EXCENTRICITÉ, s. f.; géom., distance du centre d'une ellipse à son foyer. || Originalité de caractère : *l'— des manières.* || Action originale : *il se fait remarquer par ses EXCENTRICITÉS.*

EXCENTRIQUE, adj., qui est en dehors du centre; dont les centres ne se rapportent pas : *points.*

cercles EXCENTRIQUES. Quartier —, situé loin du centre de la ville. || Fam., qui pense et agit d'une manière opposée aux habitudes reçues.

EXCEPTÉ, prép., à l'exception de : *tout homme qui pose des maximes générales entend qu'elles obligent tout le monde — lui* (J.-J.) — *que, si ce n'est que, à cela près que : ils se ressemblent parfaitement, — que l'un est plus grand que l'autre.*

EXCEPTER, v. a., ne pas comprendre dans un nombre, dans une catégorie : *ils en sont EXCEPTÉS de droit. Ils ont tous péri, cinq ou six personnes EXCEPTÉES.*

EXCEPTION, s. f., action d'excepter; ce qui doit être excepté : *cela ne souffre pas d'—* (Ac.) *Par —, sans —. C'est une —. Prov., l'— confirme la règle. Lois d'—, créées pour une circonstance extraordinaire.* = Dr., moyen dilatoire, fin de non recevoir. = *A l'— de*, loc. prép., excepté : *à l'— d'un seul. Le plomb peut s'allier avec tous les métaux, à l'— du fer* (Buff.)

EXCEPTIONNEL, LE, adj., qui a rapport à une exception : *article —. Disposition EXCEPTIONNELLE.* = Par ext. : *homme —, différent des autres.*

EXCEPTIONNELLEMENT, adv., d'une manière exceptionnelle.

EXCÈS, s. m., ce qui excède les bornes de la justice, des convenances : *suvez en toute chose un ridicule —* (Boil.) *A cet — d'honneur j'étais loin de m'attendre* (Del.) *Prov. : l'— en tout est un défaut. — de pouvoir*, acte par lequel un tribunal ou un fonctionnaire sort du cercle légal de ses attributions. = Abs., débauche, dérèglement : *faire des —* (Ac.) *La nature semble avoir mis le dégoût à côté de l'—* (Buff.) = Violences, outrages : *se porter à des — incroyables* (Rayn.) = Arithm., l'excédant, la différence. = *A l'—*, loc. adv., outre mesure : *pousser la vengeance à l'—* (Ac.) *Le lapin et le lièvre sont timides à l'—* (Buff.)

EXCESSIF, IVE, adj., qui passe les bornes, qui excède la règle. *Froid, orgueil —; rigueur EXCESSIVE. L'— complaisance nous attire des mépris et nous fait passer pour dupes* (Volt.) *Être — dans tout ce que l'on fait*, ne garder aucune mesure.

§ **EXCESSIF, IMMODÉRÉ, OTRÉ.** Le premier se dit bien des choses, tandis que les deux autres ne qualifient que l'homme et ce qui vient de lui. *Immodéré* marque de l'intempérance; *otré*, de l'exagération ou de l'affectation.

EXCESSIVEMENT, adv., avec excès.

EXCIPER, v. n.; dr., alléguer une exception en justice : — *d'une longue prescription* (Ac.) = Produire pour sa défense : — *d'une quittance.*

EXCIPIENT, s. m., substance qui fait la base d'un médicament.

EXCISE, s. f., impôt établi en Angleterre sur les boissons. = Bureau où l'on perçoit cet impôt.

EXCISER, v. a.; chir., faire l'excision de.

EXCISION, s. f.; chir., opération par laquelle on enlève des parties peu volumineuses.

EXCITABILITÉ, s. f., faculté qu'ont les êtres vivants d'être sensibles à l'action des stimulants.

EXCITANT, E, adj., qui a la propriété d'exciter : *remède —.* = S. m. : *le thé, le café sont des EXCITANTS. Administrer des —.*

EXCITATEUR, TRICE, s., celui, celle qui excite. = S. m., instrument métallique dont on se sert pour décharger un appareil électrique sans recevoir de commotion.

EXCITATIF, IVE, adj. V. **EXCITANT.**

EXCITATION, s. f.; méd., action d'exciter. =

État des organes excités. || — *des esprits*. = Action de pousser, de provoquer : — à la guerre, à la débauche, au mépris du gouvernement.

EXCITATION, INCITATION, n. m., au besoin d'incitation pour s'aviser de faire et d'excitation pour avoir la force de faire.

EXCITEMENT, s. m., effet de l'excitation.

EXCITER, v. a., pousser à quelque chose en stimulant : — à boire, au travail, à la révolte. — *les combattants*. = Faire naître, causer, provoquer. — la soif ; — un murmure, une rumeur. — la pitié, l'enthousiasme, la curiosité, la jalousie. = S'—. v. pr. : ils s'excitent l'un l'autre. La piété s'excite par les grands exemples (Fléch.)

§ **EXCITER, INCITER, PROVOQUER, AIGUIL-LONNER, STIMULER, ANIMER, ENCOURAGER**. Qui fait une chose parce qu'il y est excité ou incité suit une impulsion plus ou moins forte. Qui fait une chose parce qu'il y est provoqué répond à un appel ou à une attaque. On aiguillonne, on stimule, c'est-à-dire on pique au vif par l'é-mulation et la concurrence celui qui est tenté de se laisser aller à l'indolence et à la paresse. On anime la froideur ou l'apathie ; on encourage la timidité, la crainte, la faiblesse.

EXCLAMATIF, IVE, adj., qui exprime, qui marque l'exclamation : point —, phrase EXCLAMATIVE.

EXCLAMATION, s. f., cri de joie, de surprise, d'admiration, etc. : faire une —, des EXCLAMATIONS. || Point d'—, qui se met après une exclamation : grand Dieu ! Hélas ! Ilé quoi ! etc.

EXCLAMER, v. n., et s'—. v. pr., pousser des exclamations ; s'écrier, se récrier.

EXCLURE, v. a., retrancher, renvoyer d'un corps, d'une assemblée : il a été EXCLU du conseil. = Ne point admettre, écarter, se dit des personnes et des choses : on EXCLUT de la tutelle ceux qui ont une inconduite notoire (Ac.) || N'être pas compatible avec : le penchant naturel à la bienfaisance EXCLUT l'avarice (Rayn.)

EXCLUSIF, IVE, adj., qui fait exclure, qui n'admet pas de partage : droit, privilège —. = En parlant des personnes, qui repousse tout ce qui est contraire à ses goûts, à ses intérêts : l'esprit de parti rend —. = Par anal., une opinion EXCLUSIVE.

EXCLUSION, s. f., acte par lequel on exclut ; effet de cet acte : proposer l'— d'un membre d'une société. = Dr. : l'— de la tutelle a lieu pour les mineurs, les interdits, etc. = A l'— de, loc. prép. : candidat admis à l'— de ses concurrents.

EXCLUSIVEMENT, adv., en excluant, en ne comptant point : depuis vingt jusqu'à trente —, c'est-à-dire le trentième non compris. = Sans partage : ceci m'appartient —.

EXCLUSIVISME, s. m., système d'exclusion.

EXCOMMUNICATION, s. f., peine ecclésiastique consistant dans l'exclusion du coupable de la communion des fidèles : prononcer, lever l'—.

EXCOMMUNIÉ, E, s. et adj., se dit d'une personne retranchée du nombre des fidèles.

EXCOMMUNIER, v. a., retrancher de la communion de l'Église.

EXCORIATION, s. f., légère écorchure à la peau.

EXCORIER, v. a., écorcher légèrement la peau. = S'—, v. pr., se dépouiller de la peau, s'enlever l'épiderme.

EXCRÉMENT, s. m., matière évacuée du corps d'un animal ; particul., matière fécale. || Pop., être vil et méprisable : — du genre humain (Ac.) Va-t'en, chétif insecte, — de la terre (La F.)

EXCRÉMENTEUX, EUSE ou **EXCRÉMENTIEL**, LE, adj., qui tient de la nature des excréments.

EXCRÉTER, v. a., rejeter, pousser dehors : — les humeurs ; n'est guère us. qu'au part. passé.

EXCRÉTEUR ou **EXCRÉTOIRE**, adj., qui sert aux excréments : conduit, organe —.

EXCRÉTION, s. f., action par laquelle les fluides sécrétés sont portés au dehors. = Excrément.

EXCROISSANCE, s. f., tumeur qui fait saillie à la surface d'un organe : les verrues, les loupes sont des EXCROISSANCES (Ac.)

EXCURSION, s. f., course au dehors ; irruption en pays ennemi. || Digression.

EXCUSABLE, adj., qui peut être excusé, qui est digne d'excuse : faute, enfant —.

EXCUSE, s. f., raison pour se disculper ou pour disculper un autre : bonne, mauvaise —. Donner, présenter, recevoir une —. La plus légère — est assez pour un père (Corn.) Faire des — à quelqu'un, lui témoigner le regret de l'avoir blessé, offensé : j'ai bien des — à vous faire pour la lettre que je vous ai écrite ce matin (Sév.) = Dr., motif que l'on invoque pour être déchargé d'une tutelle, de quelque charge publique ; on disait anc. EXCUSATION. || Fam., s'emploie lorsqu'on veut contredire quelqu'un : il n'est pas encore venu ? Je vous fais —, il est venu et il est reparti (Ac.)

§ **EXCUSE, PARDON**. On demande excuse d'une faute légère ou apparente ; on demande pardon d'une faute grave, d'une offense que l'on ne peut diminuer que par son repentir.

EXCUSER, v. a., disculper par certaines raisons : après l'avoir entendu, on ne peut s'empêcher de l'— (Ac.) Je n'ai jamais ni EXCUSÉ un mort, ni dissimulé aucun des défauts de Voltaire, dont j'étais l'élève et l'ami (La H.) = Avoir de l'indulgence pour : on EXCUSE une étourderie dans un enfant. || EXCUSEZ-moi. Vous m'EXCUSEREZ, formules dont on se sert pour se faire dispenser de quelque chose, ou bien quand on contredit une personne pour laquelle on a de la déférence. = S'—, v. pr., présenter ses excuses pour se disculper, se dispenser de, rejeter la faute sur : ne vous EXCUSEZ pas, vous êtes tout EXCUSÉ et pardonné. Elle s'EXCUSA sur ce qu'elle n'avait jamais vu le roi (Vaug.)

EXEAT (mot lat.), s. m., inv., permission de sortir accordée à un élève ou à un malade : faire signer son —. = Permission délivrée par un évêque à un prêtre d'aller exercer dans un autre diocèse.

EXÉCRABLE, adj., qu'on doit excuser, qui est digne de malédictions : homme, forfait —. || Extrêmement mauvais : goût —. V. DÉTESTABLE.

EXÉCRABLEMENT, adv., d'une manière exécrationnelle : agir, se conduire —.

EXÉCRATION, s. f., sentiment d'horreur pour ce qui est maudit : sa mémoire est en — (Barth.) La posterité dotera si Cromwell ne fut pas plus digne d'admiration que d'— (Rayn.) = Par ext. : cet homme est l'— du genre humain (Ac.) = Blasphème, imprécation contre les choses saintes.

EXÉCRER, v. a., avoir en exécration, en horreur : tout le monde l'EXÉCRE (Ac.) = S'—, v. pr. : ils s'EXÉCRENT.

EXÉCUTABLE, adj., qui peut être exécuté : projet —. Cela n'est pas —.

EXÉCUTANT, E, s. ; mus., qui exécute : habile —. Il y avait à ce concert plus de cent EXÉCUTANTS.

EXÉCUTER, v. a., effectuer, mettre à exécution. — un projet, un dessein, une entreprise, un arrêt, une loi. Est-il besoin d'— ? l'on ne rencontre plus personne (La F.) = Faire un ouvrage d'après un dessin, un plan, un modèle : — un tableau, une statue, un bas-relief, un monument. Abs. : il con-

çoit bien, mais il EXÉCUTE mal. = Mus. : — un morceau, un ballet, un opéra (Ac.) = Milit. : — des mouvements, une manœuvre. = Dr., saisir des meubles et les vendre par autorité de justice : — un débiteur en ses meubles. || — un condamné, le mettre à mort. || — militairement une ville, en obtenir les contributions par force. = S'—, v. pr., être exécuté : tout s'EXÉCUTE dans l'univers par la violence (Volt.) = S'— soi-même, vendre ses biens pour payer ses dettes. || Faire quelque chose contre ses intérêts par raison ou par complaisance : vous voyez que je m'EXÉCUTE de bonne grâce (Ac.)

EXÉCUTEUR, TRICE, s., celui, celle qui exécute : — d'une entreprise. Tout prince sage doit souhaiter de n'être que l'— des lois (Fén.) = — ou EXÉCUTRICE testamentaire, personne chargée de l'exécution d'un testament. || L'— de la haute justice, des hautes œuvres, ou abs., l'—, le bourreau.

EXÉCUTIF, IVE, adj., qui fait exécuter les lois : pouvoir —. Puissance EXÉCUTIVE.

EXÉCUTION, s. f., action d'exécuter ; résultat de cette action : l'— d'un plan, d'un projet, d'une entreprise, d'une loi. Homme d'—, capable d'exécuter hardiment ce dont il se charge. Il joignait à une grande profondeur de desseins une vivacité prompte d'— (Volt.) = Suppliee capital : l'— des condamnés à mort se fait de grand matin. || — militaire d'une ville, pillage exercé contre elle. = Action d'exécuter, en parlant d'arts : — d'un tableau, d'un monument, d'un ballet, d'un opéra. = Manière d'exécuter : l'— de ce sculpteur est médiocre, laisse à désirer.

EXÉCUTOIRE, adj., dr., qui doit être mis à exécution, qui donne pouvoir d'exécuter : les lois sont EXÉCUTOIRES à dater de leur promulgation. Jugement —. = S. m., acte qui donne pouvoir de contraindre au paiement des frais et dépens, etc.

EXÈDRE, s. m. ; chez les anc., salle de conversation. = Lieu où se réunissaient les philosophes, les rhéteurs et ceux qui aimaient à converser.

EXÉGÈSE, s. f., explication, interprétation grammaticale et étymologique d'un texte sacré.

EXÉGÈTE, s. m., homme habile dans la science des lois, que les juges d'Athènes consultaient dans les causes capitales. = Savant qui s'est occupé de l'explication des saintes Écritures.

EXÉGÉTIQUE, adj., qui sert à expliquer, à interpréter : commentaire —.

EXEMPLAIRE, adj., qui peut servir d'exemple : vie, piété —. Châtiment —.

EXEMPLAIRE, s. m., modèle à suivre ; vieux dans ce sens. = Se dit de tout objet provenant d'un type commun, tel que livre, estampe, médaille, etc.

EXEMPLAIREMENT, adv., d'une manière exemplaire : vivre — (Boss.) Il a été puni —.

EXEMPLE, s. m., ce qui peut servir de modèle : bon, mauvais —. Suivre un si bel — (Boss.) Imiter mon — (Boil.) Que vos EXEMPLES se gravent dans la mémoire de vos élèves avant qu'ils puissent aller dans leur cœur (J.-J.) Faire un — de quelqu'un, le punir d'une manière exemplaire. = Fait analogue, chose pareille à celle dont il s'agit ; chose qui peut servir d'enseignement : cela est sans —, très-extraordinaire. Grand — des vicissitudes de ce monde. = Modèle d'écriture : un — d'anglaise, de coulée. = Rhét., syllogisme dont la majeure s'appuie sur un exemple. = A l'— de, loc. prép., en se conformant à l'exemple donné par : il se console à l'— de Moïse (Mass.) = Par —, loc. adv., sert à expliquer ou à confirmer ce qu'on veut dire : on dit, par —, qu'il

manque d'élégance. = Fam., exclamation d'étonnement, de doute : par —, voilà qui est fort !

§ EXEMPLE, MODÈLE, RÈGLE. On suit l'exemple de quelqu'un, quand on fait ce qu'il a déjà fait ; on le prend pour modèle, quand on fait exactement ce qu'il a lui-même très-bien fait. La règle nous apprend ce que nous devons faire ; elle agit sur notre raison.

EXEMPT, E (ne pron. pas le p dans ce mot, ni dans les deux suivants), adj., qui n'est pas sujet ou assujéti à une chose, soumis à une obligation : nul n'est — de la mort. Je vous promets que vous serez — de la taxe (Volt.) Il est — du service militaire. = Garanti, préservé : qui de nous peut dire qu'il a été toujours — de blâme ? Cette ville a été EXEMPTÉ du choléra. EXEMPTS de maux réels, les hommes s'en forment de chimériques (Mass.) Par ext. : — d'ambition, de faste, d'avarice (Andrieux).

EXEMPT, s. m. ; anc., bas officier de police. = Ecclésiastique non soumis à la juridiction de l'ordinaire. = Anc. officier de cavalerie, supérieur au brigadier, et inférieur à l'enseigne.

EXEMPTER, v. a., rendre exempt, soustraire à une charge ou à une chose obligatoire : — du service militaire, de la tutelle, d'une crrvée. N'est-ce pas sortir l'homme de sa constitution que de vouloir l'— également de tous les maux de son espèce (J.-J.) = S'—, v. pr., s'affranchir, se dispenser.

EXEMPTION, s. f., ce qui soustrait à une charge, à une obligation onéreuse : — du service militaire, — d'impôts. || La paix d'ici-bas est dans l'acceptation des choses contraires, et non pas dans l'— de les souffrir (Fén.) = Billet accordé à un élève comme preuve de satisfaction, pour le racheter, au besoin, d'une punition.

EXEQUATUR (mot lat.), s. m., inv. ; dr., ordre ou permission d'exécuter une sentence. = Autorisation accordée à un agent étranger d'exercer ses fonctions dans le pays où il est accrédité.

EXERCER, v. a., mettre fréquemment en mouvement, en activité : — son corps, ses organes, ses forces. || Mettre en usage : — sa mémoire, son esprit, son jugement, ses talents. N'EXERCERZ donc pas seulement les forces, EXERCERZ encore tous les sens qui les dirigent (J.-J.) = Dresser, former : — des élèves à la gymnastique, des soldats au maniement des armes. — des chevaux. || Mettre à l'épreuve : — la patience de quelqu'un. || Pratiquer : — un état, une profession, la médecine. Abs. : il n'EXERCER plus. = Être en possession de ; faire usage de : — son droit, le pouvoir, l'autorité suprême, — sa plume, son éloquence. — un empire absolu sur les hommes (Volt.) Il ne faut ni art ni science pour — la tyrannie (La Br.) — sa cruauté, des actes de cruauté, — des violences, sa rage, sa vengeance. = V. n., faire des visites chez les débitants de vins, de liqueurs, pour assurer le recouvrement de l'impôt. = S'—, v. pr., être exercé ; être pratiqué : son corps et sa pensée s'EXERCENT à la fois (J.-J.) Le meurtre s'EXERÇAIT avec impunité (Boil.) = Se former par des exercices : s'— à danser. || S'— à la patience. En l'art de feindre il fallait m'— (Rac.) || Cette puissance s'EXERÇAIT alors sur un peuple bien malheureux (Volt.)

EXERCICE, s. m., action d'exercer ; mouvement pour exercer le corps : l'— du corps, des organes. Prendre de l'—. L'— est bon pour la santé (Ac.) L'— du cheval, de la promenade, de la gymnastique. || — de l'esprit, de la mémoire. || Fam., peine, embarras : il donne bien de l'— à ses gens (Ac.) = Action d'exercer quelqu'un à quelque chose,

ou de s'y former soi-même : l'— du fusil. L'— à feu. *Aller à l'—*. Les EXERCICES militaires. || Pratique habituelle : l'— de toutes les vertus. Les — de piété. = Accomplissement d'une fonction : — de sa charge, de ses fonctions. L'— du culte. *Entrer en —*. = Action d'user d'un droit : *troubler autrui dans l'— de ses droits*. = Financ., perception et emploi des revenus publics de chaque année : l'— courant. = Visite des commis chez les débitants de vins et de liqueurs pour la perception des droits indirects. = S. m. pl. : — académiques, occupations habituelles d'une compagnie, d'une académie. Par ext., l'escrime, l'équitation.

EXÈRÈSE, s. f.; chir., opération par laquelle on extrait ou on enlève du corps tout ce qui lui est inutile, nuisible ou étranger.

EXERGUE, s. m., espace réservé au bas du type d'une médaille pour la date, l'inscription. = La date, l'inscription mise dans l'exergue.

EXERT, E. V. EXERT.

EXFOLIATION, s. f., séparation par feuilles ou écailles de la partie cariée d'un os, des parties desséchées d'une plante.

EXFOLIER (S'), v. pr., se détacher par écailles ou feuilles très-minces : *un os, une plante, une pierre qui s'EXFOLIE*. *Minéral EXFOLIÉ*.

EXHALANT, E, adj., qui exhale.

EXHALAISON, s. f., vapeur, odeur qui s'exhale de certains corps : — douce, agréable, nuisible.

EXHALATION, s. f.; physiol., action par laquelle les fluides sont versés à la surface de la peau.

EXHALER, v. a., émettre des vapeurs, des odeurs : *ces fleurs EXHALENT un doux parfum*. *Ces marais EXHALENT une vapeur malsaine*. || Poét. : — *le dernier soupir* (Del.), mourir, expirer. || Donner un libre cours à : — *ses plaintes, sa douleur, sa colère*. *Apollon, par des vers, EXHALE sa fureur* (Boil.) = S'—, v. pr., se dissiper par l'évaporation. || Se répandre au dehors : *votre nom, comme un parfum, s'EXHALE de pays en pays* (Fén.) *L'amour est comme les liqueurs spiritueuses, moins il s'EXHALE, plus il acquiert de force* (Ducl.)

EXHAUSSEMENT, s. m.; archit., élévation : — *d'un plancher, d'un mur*.

EXHAUSSER, v. a., élever à une plus grande hauteur : — *un mur, un plafond, une maison*.

EXHÉRÉDATION, s. f., action de déshériter : l'— *est supprimée par nos lois civiles*. = État de celui qui est déshérité.

EXHÉRÉDER, v. a.; anc. dr., déshériter.

EXHIBER, v. a.; dr., produire, montrer : — *un passe-port, ses papiers*. — *ses titres, ses livres*.

EXHIBITION, s. f.; dr., action de produire : — *d'un passe-port, d'un acte*. = Fam. : — *publique*, action de montrer au public quelque curiosité.

EXHILARANT, E, adj., qui porte à la gaieté.

EXHORTATION, s. f., discours par lequel on exhorte : *faire une —* (Ac.) = Discours pieux et familier pour exciter à la dévotion, à la charité.

EXHORTER, v. a., engager par le discours : — *à la paix, à l'union, à la vertu*. — *à bien vivre, à travailler*. — *à cultiver les lettres et les sciences* (Volt.) *Il nous EXHORTE à bannir toute contrainte* (Barth.) = Exciter, encourager : — *des troupes avant le combat*. — *à bien mourir*. = S'—, s'exciter mutuellement à faire telle ou telle chose.

EXHUMATION, s. f., action d'exhumer : l'— *pour corps*. *Non-seulement les Indiens ont des prières,*

des cérémonies différentes, mais ils ont encore des temps d'— publique (Chat.)

EXHUMER, v. a., déterrer un cadavre. || Tirer de l'oubli : — *de vieux titres, des faits oubliés, des amis, des souvenirs fâcheux* (Ac.) *L'histoire inexorable EXHUMERA les rois* (Lebrun).

EXIGEANT, E, adj., qui est habitué à exiger beaucoup : *homme —, femme EXIGEANTE*. *Vous êtes bien —*. *De tous nos serviteurs c'est le moins —* (Del.)

EXIGENCE, s. f., caractère, prétention de celui qui est exigeant : *l'amitié obtient, l'importunité arrache, l'— repousse*. = Occurrence, besoin : *selon l'— des temps et des lieux*. *Il y a des EXIGENCES de climat incontestables* (Chat.)

EXIGER, v. a., réclamer en vertu d'un droit plus ou moins légitime : — *le paiement d'une dette, des contributions*. || — *des choses raisonnables*. = Commander, imposer : *la bonne compagnie EXIGE de la décence dans les expressions et dans l'extérieur* (Barth.) *L'état de ce malade EXIGE de grands soins*.

EXIGIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est exigible : l'— *d'une dette*.

EXIGIBLE, adj., qui peut être exigé : *paiement —*. Droits EXIGIBLES.

EXIGU, É, adj., fort petit, insuffisant : *logement, revenu —*. *Repas —, somme EXIGUE*. V. PETIT.

EXIGUÏTÉ, s. f., petitesse, insuffisance : l'— *de sa fortune l'oblige à beaucoup d'économie* (Ac.)

EXIL, s. m., éloignement du territoire, peine qui consiste à vivre loin de sa patrie : *le bannissement est infamant, et l'— ne l'est pas* (Ac.) = Action de quitter le pays où l'on réside depuis longtemps : — *volontaire*. = Tout séjour hors du lieu où l'on voudrait être : *vivre loin de vous est un véritable — pour moi* (Ac.) *La douleur de l'— remplit l'âme de Kléber du plus sombre découragement* (Thiers).

EXILÉ, E, s., celui, celle qui est en exil : *rappelez les EXILÉS*. *Rendons une patrie au pauvre —* (Bér.)

EXILER, v. a., envoyer en exil : *les Athéniens EXILÈRENT Aristide* (Barth.) *Les oiseaux qui l'hiver EXILE reviennent avec le printemps* (Bér.) || Éloigner, reléguer : *loin de ces lieux d'où le prince m'EXILE* (Boil.) *De votre âme EXILÉE en secret* (Rac.) — *quelqu'un de sa présence, lui interdire de se présenter dans le lieu où l'on est*. = S'—, v. pr., se condamner à un exil volontaire. || S'éloigner, se retirer : s'— *à la campagne*.

EXISTANT, E, adj., qui existe : *les créatures EXISTANTES*. *Maintenir les traités EXISTANTS*.

EXISTENCE, s. f., état de ce qui existe : *l'impossibilité où je suis de prouver que Dieu n'est pas me déconvre son —* (La Br.) Par ext. : l'— *d'un fait, d'un complot, d'un traité, d'une loi*. || La vie, sa durée : *donner, recevoir l'—*. || Position dans le monde : *il s'est créé une douce EXISTENCE*.

EXISTER, v. n., jouir de l'existence; être actuellement : *tout ce qui EXISTE*. *Il en EXISTE encore des traces, des vestiges* (Ac.) *Cette loi n'EXISTE plus*. = Vivre : *tant que j'EXISTERAI*. || *Ce n'est qu'en s'occupant qu'on EXISTE* (Volt.) = V. impers. : il EXISTE, il est, il y a : *il n'EXISTE dans la nature que des individus* (Cond.) V. ÊTRE.

EXOCET, s. m., poisson volant du genre des abdominaux.

EXODE, s. m., second livre du Pentateuque, histoire de la sortie d'Égypte. = Dernière partie d'une tragédie grecque ou latine. = Sorte de farce atellane.

EXOMPHALE, s. f., hernie ombilicale.

EXONÉRATION, s. f.; néol., action de décharger, de dispenser : — *du service militaire.*

EXONÉRER, v. a.; néol., décharger, dispenser : — *quelqu'un du service.* — *d'une obligation.* = S'—, v. pr., se décharger : s'— *d'une dette.*

EXOPHTHALMIE, s. f.; chir., sortie de l'œil hors de son orbite.

EXORABLE, adj.; poét., qui se laisse fléchir : *rendez-la comme vous, à mes vœux* — (Corn.)

EXORBITANMENT, adv., d'une manière exorbitante; peu us.

EXORBITANT, E, adj., ce qu'il y a de plus démesuré : *pouvoir* —. *Somme EXORBITANTE.*

§ **EXORBITANT, MONSTRUEUX.** Ce qui est *exorbitant* passe la croyance, est tout à fait extraordinaire; ce qui est *monstrueux* sort de la nature et inspire l'horreur ou l'effroi.

EXORCISER, v. a., conjurer, chasser les démons par l'exorcisme : — *les esprits.* — *un possédé.*

EXORCISME, s. m., paroles et cérémonies que l'Église emploie pour exorciser.

EXORCISTE, s. m., celui qui exorcise, qui a le pouvoir, le droit d'exorciser.

EXORDE, s. m., première partie du discours : *le style de l'— doit être noble, grave, mesuré* (Laveaux). || Début, commencement.

EXOSTOSE, s. f., tumeur osseuse qui se développe à la surface d'un os.

EXOTÉRIQUE, adj., public : *doctrine* —.

EXOTIQUE, adj., étranger, qui n'est pas naturel au pays : *plante* —. || *Termes, mœurs EXOTIQUES.*

EXPANSIBILITÉ, s. f., aptitude à se dilater par l'effet d'une cause quelconque.

EXPANSIBLE, adj., capable d'expansion.

EXPANSIF, IVE, adj., qui a le pouvoir de distendre ou de se dilater : *la force EXPANSIVE de la vapeur.* || Qui s'épanche avec effusion : *je suis très —. Bonté, âme* —.

EXPANSION, s. f., état de dilatation d'un corps doué d'expansibilité. = Anat. et bot., prolongement de certaines parties : — *membraneuse.* || Développement : l'— *incalculable de la Révolution* (Ch. Nod.) || Épanchement des pensées, des sentiments : *dans un moment d'—.*

EXPATRIATION, s. f., action de s'expatrier; état d'une personne qui s'est ou qui a été expatriée.

EXPATRIER, v. a., obliger quelqu'un à quitter sa patrie. = S'—, v. pr., quitter sa patrie, aller s'établir à l'étranger.

EXPECTANT, E, adj., qui est dans l'expectative d'un emploi, d'une place : *médecin* — à l'*Hôtel-Dieu.* *Médecine EXPECTANTE*, qui laisse agir la nature et emploie des moyens peu actifs.

EXPECTATIF, IVE, adj., qui donne droit d'espérer : *grâce EXPECTATIVE.*

EXPECTATIVE, s. f., attente, espérance fondée sur une promesse, sur des apparences : *avoir l'— d'une place.* *Être, vivre dans l'—* (Ac.) *La belle —!* ir. = Théol., acte que soutenait un étudiant pour être reçu docteur.

EXPECTORANT, E, adj., qui facilite l'expectoration. = S. m. : *un bon —.*

EXPECTORATION, s. f., action d'expectorer.

EXPECTORER, v. a., rejeter en toussant les humeurs attachées aux bronches.

EXPÉDIENT, s. m., moyen de se tirer d'embarras, de surmonter un obstacle : *chercher, trouver un —.* *Le trop d'EXPÉDIENTS peut gêner une affaire* (La F.) Fam. : *c'est un homme d'—*, il sait se

tirer d'embarras. *Il en est aux EXPÉDIENTS*, à l'emploi des moyens extrêmes. = Adj. m., à propos, nécessaire : *il est — de faire cela* (Ac.)

§ **EXPÉDIENT, RESSOURCE.** L'*expédient* facilite le succès; la *ressource* remédie au mal. L'*expédient* est relatif à l'esprit qui l'invente; la *ressource* à l'utilité dont l'*expédient* peut être. L'affaiblissement des monnaies est un *expédient* d'une faible *ressource.*

EXPÉDIER, v. a., hâter l'exécution, finir vite : — *une affaire, — une besogne.* *Il a EXPÉDIÉ son dîner en quelques minutes* (Ac.) = En ce sens, il se dit aussi des personnes : — *promptement quelqu'un*, se débarrasser vite de lui. *L'on voit des gens brusques, inquiets, suffisants, qui... vous EXPÉDIENT pour ainsi dire en peu de paroles et ne cherchent qu'à se dégager de vous* (La Br.) = Fam., dépenser, consommer promptement : — *de l'argent, des provisions.* = Faire partir pour une destination : — *des ballots, un navire, un courrier.* || Fam., faire mourir.

= Dr., faire la copie littérale d'un acte, d'un arrêté, etc. : — *un brevet, un diplôme.* = S'—, v. pr., être expédié.

EXPÉDITEUR, s. m., celui qui expédie des marchandises.

EXPÉDITIF, IVE, adj., qui expédie promptement, qui fait vite : *un homme* — (Mol.) Par ext. : *moyen* —. *Justice EXPÉDITIVE.*

EXPÉDITION, s. f., action d'expédier, vitesse : l'— *des affaires.* *Point de faveur, mais seulement de l'—* (Ac.) *Un homme d'—*, expéditif. = Envoi, livraison : — *des marchandises.* = Invasion, course armée; voyage d'exploration : l'— *de Xerxès.* — *maritime.* *Ces mémorables et hardies EXPÉDITIONS eurent plus d'éclat que d'utilité* (Buff.) = Copie d'un acte revêtu des formalités nécessaires, délivrée par un officier public : l'— *d'un acte de vente.* = Au pl., actes, lettres, dépêches, instructions.

EXPÉDITIONNAIRE, adj. et s. m., qui copie, qui fait des expéditions : *commis* —. *Cet — a une belle écriture.* = Celui qui est chargé de faire des envois de marchandises : *les frais sont à la charge de l'expéditeur et non de l'—.* *Un banquier —.* = Adj., chargé d'une expédition : *armée* —.

EXPÉRIENCE, s. f., connaissance acquise par l'usage : *avoir l'— des affaires.* *L'— d'un vieillard.* *Un peuple ne tire aucun fruit de l'—* (Duel.) = Observation des phénomènes naturels dans un but scientifique : *EXPÉRIENCES de chimie, de physique.* *Toutes vos — ont été faites avec la plus grande sagacité* (Volt.)

§ **EXPÉRIENCE, ÉPREUVE, ESSAI.** L'*expérience* apprend ce qu'on doit croire; elle lève les doutes, dissipe l'ignorance et fixe les opinions. L'*épreuve* apprend si on doit compter et jusqu'à quel point on doit compter sur les personnes ou sur les choses. L'*essai* apprend ce qu'on peut, ou ce que peuvent les choses.

EXPÉRIMENTAL, E, adj., qui est fondé sur l'expérience : *physique, philosophie EXPÉRIMENTALE.*

EXPÉRIMENTATEUR, s. m.; néol., celui qui fait des expériences.

EXPÉRIMENTATION, s. f.; néol., action d'expérimenter.

EXPÉRIMENTÉ, E, instruit par l'expérience : *homme, pilote* —. || Fam., adroit : *il était —* (La F.)

EXPÉRIMENTIER, v. a., éprouver, vérifier par l'expérience : *j'ai EXPÉRIMENTÉ la vertu de ce remède* (Ac.)

EXPERT, E, adj., fort expérimenté ou habile dans un art : *homme* —. *Arbitre* — *dans tous les cas* (La F.) = S. m., homme expert, connaisseur.

== Dr., homme chargé d'office d'examiner certaines choses, de décider certaines questions.

EXPERTISE, s. f.; dr., opération d'experts.

== Rapport, procès-verbal des experts.

EXPERTISER, v. a., faire l'expertise de : *on a fait — les travaux.*

EXPIATEUR, **TRICE**, adj., celui, celle qui expie, qui fait expier.

EXPIATION, s. f., action d'expier : — *d'une faute, d'un péché, d'un crime. Dès qu'il y eut des religions établies, il y eut des EXPIATIONS* (Volt.) = Anc., cérémonie expiatoire : *sacrifice d'—.*

EXPIATOIRE, adj., qui expie, qui sert à expier : *sacrifice —.* Par ext. : *monument, chapelle —.*

EXPIER, v. a., réparer, racheter par une peine qu'on subit : *on EXPIAIT les crimes avec de l'argent* (Volt.) *Il a EXPIÉ sa faute par un long exil, par la mort.* = S'—, v. pr., être expié : *et peut-être il est temps que le crime s'EXPIE* (Id.)

EXPIRANT, **E**, adj., qui expire, qui est près d'expirer : *homme —, femme EXPIRANTE, enfants EXPIRANTS.* || *Pouvoir —; liberté, raison —.*

EXPIRATEUR, adj. m., *muscle —*, qui contribue à l'expiration en resserrant les parois de la poitrine.

EXPIRATION, s. f., expulsion de l'air qui a été introduit dans le poumon pendant l'inspiration : *l'inspiration et l'— sont nécessaires à l'entretien de la vie organique.* || *Fin d'un temps marqué, d'un terme accordé : à l'— de l'année, du bail.*

EXPIRER, v. a., rendre l'air aspiré : — *Pair.* = V. n., rendre le dernier soupir, mourir : *il EXPIRA au milieu des siens* (Fléch.) *Sous le fer des bourreaux allons-nous —?* (Volt.) *Ce héros EXPIRÉ n'a laissé dans mes bras qu'un corps défigure* (Rac.) || *S'évanouir, cesser, prendre fin : à sa vue le reproche EXPIRA sur mes lèvres* (Ac.) *Ce fut alors qu'EXPIRA la liberté de la Grèce* (Barth.) *La trêve est EXPIRÉE depuis hier.*

EXPLÉTIF, **IVE**, adj.; gramm., se dit des mots qui, sans être utiles au sens, donnent de la force à l'expression, comme le mot *moi* dans *chassez-moi tous ces gens-là de votre maison.* = S. m., un —.

EXPLÉTIVEMENT, adv., d'une manière explétive : *ce mot est employé —.*

EXPLICABLE, adj., qui peut être expliqué : *ce passage n'est pas —; très-peu us.*

EXPLICATEUR, s. m., celui qui est chargé d'expliquer : *l'— d'un musée.*

EXPLICATIF, **IVE**, adj., qui explique : *commentaire —.* *Notes EXPLICATIVES.*

EXPLICATION, s. f., action d'expliquer ou de faire comprendre quelque chose d'obscur : *l'— d'une phrase, d'un texte, d'un tableau.* = Traduction orale : *l'— d'Homère, de Virgile en classe.* = Démonstration : — *de la sphère, d'un phénomène céleste.* || *Éclaircissement, justification : donner des EXPLICATIONS favorables à des apparences qui étaient mauvaises* (La Br.) *Avoir une — avec quelqu'un, s'expliquer avec lui sur quelque chose d'équivoque.*

EXPLICITE, adj., formellement expliqué, clair, manifeste : *classe, volonté —.*

EXPLICITEMENT, adv., d'une manière explicite.

EXPLIQUER, v. a., faire comprendre, donner l'intelligence de quelque chose : — *un mot, une figure, une énigme, un secret, un phénomène.* — *les mystères les plus profonds* (Fléch.) = Démontrer, développer, indiquer la cause : — *la sphère, les éléments d'une science.* — *sa pensée, ses intentions*

(Volt.) *Voilà ce qui EXPLIQUE leur admiration pour lui* (Ac.) = Traduire de vive voix : — *un auteur. Tenez, j'EXPLIQUE du latin, quoique je ne l'aie jamais appris* (Mol.) = S'—, v. pr., être expliqué : *cela s'EXPLIQUE sans peine.* = Dire son opinion, faire connaître sa pensée : *il s'est EXPLIQUÉ sur ce sujet* (La Br.) = Se rendre compte : *je ne puis m'— votre conduite.* S'— *avec quelqu'un, avoir avec lui une explication.* V. **ÉCLAIRCIR.**

EXPLOIT, s. m., action d'éclat à la guerre : — *glorieux, mémorable. L'Orient tout plein de ses EXPLOITS.* (Rac.) || *lr. : vous avez fait là un bel —* = Assignation par huissier : *je vous viens, monsieur, signifier l'— de certaine ordonnance* (Mol.)

§ **EXPLOITS. PROUESSES, FAITS.** *Exploit* peut se dire de tous les actes de bravoure, des expéditions, des conquêtes, des grandes entreprises. *Prouesse*, action de preux, exploit de l'ancienne chevalerie, a vieilli et se dit aujourd'hui par plaisanterie ou par mépris. *Fait*, dans le sens dont il est question, s'emploie presque toujours au pluriel, avec un adjectif qui le détermine, et ne convient guère que dans la poésie.

EXPLOITABLE, adj., qui peut être exploité, cultivé : *ferme, mine —.* = Dr., se dit d'un bien qui peut être saisi par exploit et vendu en justice.

EXPLOITANT, adj. m.; dr., qui fait des exploits : *huissier —.* = S. m., celui qui exploite une terre, un bien, des mines, etc.

EXPLOITATION, s. f., action d'exploiter des terres, des bois, des mines; la chose exploitée. = Action de faire des profits illicites au détriment d'autrui : *être victime d'une indigné —.*

EXPLOITER, v. a., faire valoir, cultiver : — *une terre, un bois, une mine, etc.* || En mauv. part, mettre à contribution : *ce charlatan EXPLOITE la curiosité publique* (Ac.) — *quelqu'un*, lui soutirer de l'argent, des services. = S'—, v. pr., être exploité. = V. n.; dr., dresser et signifier des exploits.

EXPLOITEUR, s. m., celui qui exploite, qui fait des profits illicites. = Dans le sens de qui fait une exploitation, on dit mieux, **EXPLOITANT**.

EXPLORATEUR, s. m., celui qui explore une contrée, qui se livre à des recherches.

EXPLORATION, s. f., action d'explorer une contrée : — *des côtes.* = Examen attentif qu'on fait d'une chose pour en connaître la nature et la cause. = Examen d'une partie du corps, d'une plaie, pour en connaître l'état.

EXPLORER, v. a., parcourir, visiter un pays; aller à la découverte de ce qu'il peut offrir de curieux. — *des contrées lointaines, les mers.* || Examiner avec soin : *chercher quelque chose hors de Dieu, c'est — le néant* (Lamennais). = Méd. : — *une maladie, en suivre attentivement la marche.*

EXPLOSIBLE ou **EXPLOSIF**, **IVE**, adj.; néol., susceptible de faire explosion : *machine —.*

EXPLOSION, s. f., inflammation subite avec détonation : *l'— d'une mine, d'un volcan, une — de gaz.* || Passion violente, complot, qui éclate : *l'— de la colère, de la haine publique.*

EXPONENTIEL, **LE**, adj.; mathém., *calcul —*, ensemble des procédés à l'aide desquels on trouve les différentielles et les intégrales des *quantités exponentielles*, c'est-à-dire des quantités élevées à une puissance dont l'exposant est indéterminé & variable.

EXPORTATEUR, s. m.; néol., celui qui exporte des marchandises en pays étranger.

EXPORTATION, s. f., action d'exporter : — *des grains.* = Marchandises exportées.

EXPORTER, v. a., transporter à l'étranger : — *les produits du sol ou de l'industrie.*

EXPOSANT, E, s., celui, celle qui expose ses prétentions dans une requête en justice. = Celui, celle qui a fait admettre les produits de son industrie dans les expositions publiques. = S. m.; algéb., nombre qui désigne le degré d'une puissance.

EXPOSÉ, s. m., récit d'un fait et de ses circonstances. = Ce qui est articulé dans une requête. = Compte rendu.

EXPOSER, v. a., mettre en vue : — *des marchandises, des meubles, des tableaux.* — *en vente, étaler des objets à vendre.* || *Votre place vous EXPOSE à tous les yeux.* = Soumettre à l'action de : — *du linge au soleil, des toiles à la rosée.* = Placer, tourner vers : — *au midi. Bien — un espalier.* || Expliquer, faire connaître : — *une doctrine, un sujet.* — *ses raisons. Ses injustices seront EXPOSÉES au grand jour (Mass.) — les faits, et abs. : je ne connais personne qui approfondisse plus et qui EXPOSE mieux (Volt.)* = Mettre en péril; mettre au hasard de quelque désagrément : — *son honneur, sa fortune, sa vie.* — *quelqu'un à des reproches, à des calomnies.* = — *un enfant, l'abandonner sur la voie publique.* = Mettre à l'exposition des produits de l'industrie ou des arts : — *trois tableaux, deux statues, et abs. : ce peintre n'a pas exposé.* = S'—, v. pr., être exposé, mis en vue. = Se mettre en danger de subir quelque chose de fâcheux, se mettre en péril : *une hardiesse vaine qui s'expose sans fruit (Fléch.) Il vaut mieux s'— à l'ingratitude que de manquer aux misérables (La Br.) S'— au feu de l'ennemi, à la mort, à tuer, à être tué, aux tentations.*

EXPOSITION, s. f., action d'exposer, de mettre en vue; état de la chose exposée. — *des marchandises, — des tableaux.* — *des produits de l'industrie.* = Lieu où l'on expose : *aller, figurer à l'—.* Par ext., anc., peine infamante du carcan. = Abandonnement d'un petit enfant dans un lieu public. = Situation d'une maison, d'une plantation : — *au midi, au couchant. Maison dans une belle —.* || Récit, narration, explication, développement : *l'— des faits.* — *d'une doctrine.* — *de la foi par Bossuet.* — *du sujet dans une pièce, dans un roman, etc.*

EXPRES, adv., à dessein, avec une intention positive : *je l'ai dit, fait —. Il semble fait — pour cela;* fam., il a des dispositions naturelles, un caractère en rapport avec cela. = **EXPRES**, s. m., messager chargé d'une mission déterminée.

EXPRES, ESSE, adj., ferme, positif : *un ordre —; loi, défense EXPRESSE. C'est comme un fait —; fam., se dit d'une fâcheuse occurrence.*

EXPRESSÈMENT, adv., d'une manière expresse.

EXPRESSIF, IVE, adj., plein d'expression, qui produit de l'effet : *air, geste, silence —; figure EXPRESSIVE. Yeux EXPRESSIFS.*

EXPRESSIVEMENT, adv., d'une manière expressive.

EXPRESSION, s. f., action d'exprimer le suc, le jus en pressant; suc exprimé. || Ce qui sert à manifester une pensée, un sentiment, une passion : — *du geste, de la physionomie. Les yeux noirs ont beaucoup d'— (Buff.) l'— de la joie, de la douleur.* = Par ext., se dit des œuvres de l'art : *l'— de ce tableau. Il y a beaucoup d'— dans cette musique (Ac.)* = Manière de rendre sa pensée par la parole : — *naturelle, vive, hardie.* — *propre, figurée. Cela est beau au-delà de toute — (Id.) La bonne — n'est pas toujours la plus prompte à s'offrir (d'Olivet). V. M'cr.*

EXPRIMABLE, adj., qui peut être exprimé, ne s'emploie guère qu'avec la négation : *cette pensée, ce sentiment n'est pas exprimable.*

EXPRIMER, v. a., extraire le suc, le jus : — *le suc d'une herbe, le jus d'une orange, d'un citron.* || Manifester, révéler la pensée, les passions : — *sa douleur par des cris, des soupirs, des gestes. Les idées ne vivent que par la manière dont elles sont EXPRIMÉES (Buff.) Abs. : quelquefois le silence EXPRIME plus que tous les discours (Mont.)* = Figurer, donner l'expression de : *ce poète, ce peintre EXPRIME bien les passions (Ac.)* = Énoncer sa pensée avec certains mots : *ce mot n'EXPRIME pas toute ma pensée, toute ma reconnaissance.* = S'—, v. pr., s'énoncer, être énoncé : *s'— par signes, par gestes. S'— en bons termes, clairement, en peu de mots.*

§ **EXPRIMER, ÉNONCER, RENDRE.** On exprime une pensée, un sentiment et une situation; on énonce un fait, une proposition, un article dans un traité; on rend, on reproduit plus ou moins fidèlement comme traducteur, rapporteur ou peintre, une pensée, un sentiment ou une situation.

EX PROFESSO (mots lat.), adv., d'une manière spéciale, avec toute l'étendue et toute l'attention possibles. = En homme instruit.

EXPROPRIATION, s. f., action d'exproprier : — *pour cause d'utilité publique.*

EXPROPRIÉ, E, adj. et s., privé de sa propriété par expropriation : *propriétaire —, ou un —.*

EXPROPRIER, v. a., ôter la propriété d'un immeuble par voie légale : *l'État l'a EXPROPRIÉ moyennant une indemnité.* — un débiteur, le dépouiller juridiquement de sa propriété.

EXPULSER, v. a., chasser, mettre dehors : — *quelqu'un d'un bien, d'une ville.* || Exclure : — *d'une société, d'une assemblée.* = Dr., déposséder : — *quelqu'un de sa maison, de sa terre.* = Méd., faire évacuer : *le calcul fut EXPULSÉ hors de la vessie.*

EXPULSION, s. f., action d'expulser d'un pays, d'un lieu : *l'— des Juifs, des Maures.* || Exclusion : *la société demanda son —.* = Dr., expropriation. = Méd., — *des mauvaises humeurs.*

EXPURGATOIRE, adj., usité seulement dans *Index* —, catalogue des livres défendus à Rome jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés.

EXPURGER, v. a.; néol., ôter d'un livre les expressions obscènes ou inconvenantes.

EXQUIS, E, adj., excellent dans son genre : *vin, mets —. La mer offre des poissons d'un goût — (Barth.) Travail, ouvrage —.* || Jugement, goût —. *Conversation EXQUISE (La Br.) V. AGRÉABLE.*

EXSERT, E, adj.; bot., découvert, hors du calice, en parl. des étamines.

EXSICCATION, s. f.; chim., action de dessécher, de se dessécher.

EXSUCCION, s. f., action de sucer, d'absorber par la succion; peu us.

EXSUDATION, s. f.; méd., action de suer. = Sueur critique.

EXSUDER, v. n., sortir en forme de sueur : *le sang EXSUDE quelquefois par les pores (Ac.)*

EXTASE, s. f., ravissement d'esprit résultant surtout d'un élan religieux, d'un transport mystique : *être en —. Les EXTASES des ascétiques (J.-J.)* || Vive admiration, extrême plaisir : *être ravi en —. Contempler avec —. Il restait en —, il était plongé dans une délicieuse — à la vue de tant de merveilles.* = Méd., suspension des sens et ralentissement de l'action vitale. V. **EXTROUSIASME.**

EXTASIER (S'), v. pr., tomber en extase, être

saisi d'une vive admiration : *il n'y a pas là de quoi s'—*, et avec ellipse du pron., *chaque vers qu'il entend le fait —* (Boil.) = Être extasié, être dans l'enchantement.

EXTATIQUE, adj., qui est causé par l'extase : *ravissement —. Esprit —*, porté à l'extase.

EXTENSEUR, adj. et s. m.; anat., se dit des muscles qui servent à l'extension des membres.

EXTENSIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est extensible.

EXTENSIBLE, adj., qui peut s'étendre ou être étendu.

EXTENSIF, **IVE**, adj., qui marque ou produit l'extension : *force, puissance EXTENSIVE*.

EXTENSION, s. f., action d'étendre. = Étendue qu'un corps embrasse ou peut embrasser : — *en longueur, en largeur, en profondeur*. = Propriété de s'étendre : *l'— des métaux*. = Chir., allongement, relâchement : *l'— d'un nerf, d'un tendon*. *Faire l'—*, remettre un membre luxé ou fracturé dans sa situation naturelle, en le tirant. || Accroissement, augmentation : *l'— du commerce, d'un privilège*. = Gramm., action d'étendre la signification : — *d'un mot, d'un traité, d'une loi*. Le sens par — tient le milieu entre le sens propre et le sens figuré (Ac.)

EXTÉNUATION, s. f., diminution du corps. = Le dernier degré de la fatigue.

EXTÉNUÉ, **E**, adj., amaigri, épuisé de fatigue : *visage —. Armée EXTÉNUÉE; chevaux EXTÉNUÉS* (Mol.)

EXTÉNUER, v. a., amaigrir, diminuer le corps, ôter les forces : *les débauches et les maladies EXTÉNUENT* (Ac.) = *S'—*, v. pr., épuiser ses forces : *s'— de fatigue, s'— à force de veiller*. V. ATTÉNUER.

EXTÉRIEUR, **E**, adj., qui est au dehors; qui se passe au dehors : *forme, cour EXTÉRIÈRE. Avantages EXTÉRIEURS; culte —*. = Qui a rapport aux pays étrangers : *commerce, —. Relations EXTÉRIÈRES*.

EXTÉRIEUR, s. m., le dehors : *l'— d'un édifice*. = Apparence, air : *un — modeste, l'— de la piété* (Mass.) *On a besoin de former son — et son âme* (Volt.) = Pays étrangers : *nos relations avec l'— sont bonnes*. = *A l'—*, loc. adv., au dehors. || En apparence : *tout est tranquille à l'—*.

EXTÉRIÈREMENT, adv., au dehors, à l'extérieur. || En apparence.

EXTERMINATEUR, **TRICE**, adj., qui extermine : *conquérant —. Guerre, peste EXTERMINATRICE. Fais marcher devant toi l'ange —* (Volt.) = S. m., *l'— des monstres, des brigands, des vices* (Ac.)

EXTERMINATION, s. f., action d'exterminer, d'anéantir : *l'— d'un peuple. Guerre d'—*. || *L'— des factions, des vices*.

EXTERMINER, v. a., faire périr, anéantir : — *une bande de voleurs. De tous les Juifs — la race* (Rac.) || Faire disparaître : — *les vices, les crimes, l'impunité, les factions*. = *S'—*, v. pr., être exterminé; se détruire l'un l'autre. V. DÉTRUIRE.

EXTERNAT, s. m., école qui ne reçoit que des élèves externes. = Partie d'un établissement d'instruction publique consacrée aux élèves externes.

EXTERNE, adj., qui est, qui apparaît au dehors; qui vient du dehors : *objet —, cause, maladie —, élève —*. = S., élève qui vient du dehors, par opposition à *pensionnaire* : les **EXTERNES**.

EXTINCTIF, **IVE**, adj., qui éteint.

EXTINCTION, s. f., action d'éteindre; état de ce qui est éteint ou qui s'éteint : — *du feu, d'un incendie. L'adjudication aura lieu à l'— des bougies*. || Perte totale : — *de chaleur naturelle, — de voix*. =

Fam. : *jusqu'à —*, à satiété. || Anéantissement, abolition, amortissement : — *d'une famille, d'une race*. — *des privilèges, des abus, des dettes*.

EXTIRPATEUR, s. m., celui qui extirpe : — *des vices, des hérésies*. = Agric., instrument pour extirper les mauvaises herbes, les racines des plantes qui ont été récoltées, etc.

EXTIRPATION, s. f., action d'extirper : — *des mauvaises herbes, d'un cor*. — *des vices, des hérésies*.

EXTIRPER, v. a., mettre hors de terre une souche, une tige et les racines : — *les mauvaises herbes*. = Chir., enlever en coupant : — *un cor*. || Faire disparaître pour toujours : — *les abus, les vices*. — *entièrement le luxe* (Roll.) — *les restes de la religion proscrite* (Volt.) = Par ext. : — *une race*. = *S'—*, v. pr., être extirpé.

§ **EXTIRPER, DÉRACINER**. On *extirpe* en arrachant tout d'un coup et entièrement, de façon que la chose ne repousse plus. On *déracine* peu à peu en brisant, pour ainsi dire, une à une chaque racine, quelque profonde ou invétérée qu'elle puisse être. Le premier est le plus noble.

EXTORQUER, v. a., obtenir par force, par menace, par importunité : — *de l'argent, une signature, un consentement*.

EXTORSION, s. f., action d'extorquer. || Exaction violente.

EXTRA (mot lat.), s. m.; inv., régal qui sort de l'ordinaire : *faire un —. Plat d'—, vin d'—*, qui ne fait pas partie de l'ordinaire.

EXTRACTIF, **IVE**, adj., qui marque extraction; qui constitue l'extrait.

EXTRACTION, s. f., action d'extraire : — *des minéraux, — d'un clou, d'une balle, d'une dent*. || Origine, naissance : *homme de noble, de basse —. — illustre* (Boss.) = Mathém., — *des racines*, opération par laquelle on extrait la racine d'un nombre.

EXTRADITION, s. f., action de livrer un criminel étranger à la justice du gouvernement qui le réclame.

EXTRADOS, s. m.; archit., surface convexe et extérieure d'une voûte.

EXTRADOSSÉ, **E**, adj.; archit., voûte EXTRADOSSÉE, dont le dehors ou le parement est uni.

EXTRAFIN, adj. m., qui est ou que l'on donne comme étant de qualité supérieure.

EXTRAIRE, v. a., tirer une chose d'un lieu, d'un corps où elle s'est formée ou introduite : — *des pierres d'une carrière, de l'or, de l'argent d'une mine*. — *une épine du pied*. — *une balle*. — *un prisonnier de sa prison, l'en faire sortir*. = Chim. : — *le suc d'une plante*. = Copier un passage, un article : *il a EXTRAIT ce passage d'un journal, d'un livre*. — *un livre, un procès*, en faire un abrégé, un sommaire. = Mathém. : — *la racine carrée, cubique d'un nombre, la chercher, la trouver*.

EXTRAIT, s. m.; chim., produit qu'on extrait d'une substance : — *de Saturne*. = Passage tiré d'un écrit, d'un livre, d'un registre de l'état civil : *je ne connais pas l'ouvrage, mais j'en ai lu des EXTRAITS*. — *mortuaire*. = Abrégé, sommaire : *il a fait l'— de ce livre. Voici l'— de la correspondance, de ce fameux procès*. = Jeu au loto, simple numéro. = Lot., numéro unique sur lequel on place une mise.

EXTRAJUDICIAIRE, adj., se dit des actes en dehors d'une instance ou des formes requises.

EXTRAJUDICIAIREMENT, adv., par acte ou en forme extrajudiciaire.

EXTRA-MUROS (mots lat.), loc. adv., en dehors des murs, de la barrière d'une ville.

EXTRAORDINAIRE, adj., qui n'est pas selon l'ordre commun, l'usage ordinaire : *fait* —. *Dépendance, séance* —. *Actions, moyens, événements EXTRAORDINAIRES*. = Se dit des personnes : *ambassadeur, courrier* —. = Singulier, rare : *homme, génie* —. *Memoire* —. *Il est d'une avare, d'une laideur* — (Ac.) || *Étrange, bizarre : air, langage, habit* —. = S. m., chose qui se fait contre l'ordinaire. = Ce qui excède la dépense ordinaire. V. RARE.

EXTRAORDINAIRE, adv., d'une manière extraordinaire : *ceux qui ont reçu — doivent espérer* — (Pasc.)

EXTRAUVAGAMMENT, adv., d'une manière extravagante.

EXTRAVAGANCE, s. f., état de l'âme qui extravague. || *Acte d'excentricité, de folie*. = Discours extravagant : *esprit plein d'—*. *J'ai pitié de l'— humaine* (Mont.) *Il a fait, débité mille EXTRAVAGANCES* (Ac.)

EXTRAVAGANT, E, adj., qui extravague, qui s'écarte du bon sens : *homme —, discours —, femme EXTRAVAGANTE*. = S., personne extravagante.

EXTRAVAGUER, v. n., battre la campagne : *la fièvre le fait —*. || *Agir ou parler d'une manière contraire au bon sens : c'est — que de chercher l'évidence partout* (Cond.)

EXTRAVASATION ou **EXTRAVASION**, s. f., sortie du sang ou des autres liquides hors des vaisseaux destinés à les contenir.

EXTRAVASER, v. a., faire subir l'extravasation à ; peu us. à l'actif. = S'—, v. pr., se répandre hors des vaisseaux naturels : *son sang s'est EXTRAVASÉ*. *La bile est sujette à s'—*.

EXTRÊME, adj., qui est tout à fait au bout, le dernier : — *frontière*. = Poussé au dernier point, au plus haut degré : *des maux, des périls EXTRÊMES* (Fléch.) *Je suis d'une inquiétude —* (Etienne). *Moyen, parti —, violent, hasardeux*. = Excessif, outré : *cet homme est — en tout* (Ac.) = S. m., l'opposé, le contraire : *le froid et le chaud sont les deux —* (Id.) *C'est quelquefois un plaisir de passer d'un — à l'autre* (Sév.) *Prov., les — se touchent*. = A l'—, loc. adv., *pousser tout à l'—* (La Br.), manquer de modération en toutes choses. = Arithm., le premier et le dernier terme d'une proposition.

EXTRÊMEMENT, adv., excessivement, au der-

nier point : — *beau, laid, heureux*. *Courir — vite*. *Cette dureté lui coûte —* (J.-J.)

EXTRÊME-ONCTION, s. f., sacrement qui consiste dans l'application des saintes huiles qu'on administre aux malades en danger de mourir.

EXTRÊMIS (IN), loc. adv., tirée du latin, à la dernière extrémité, à l'article de la mort.

EXTRÊMITÉ, s. f., bout ou terminaison d'une chose : *les deux EXTRÊMITÉS d'une ligne*. *Demeurer à l'— d'une ville*. = Anat., *les —, les membres, et particul. les pieds et les mains*. Par anal. : *ce cheval a la crinière, la queue et les — noires* (Ac.) = Dernier degré de position fâcheuse : *quelle dure — ! En ces —, quel conseil dois-je prendre ?* (Corn.)

La ville souffrit toutes les — de la faim. Par ext. : *la ville est à l'—, elle ne peut plus tenir*. || Le dernier instant de la vie : *le malade est à l'—, à la dernière extrémité*. || Exces de violence, d'emportement : — *furieuse* (Boss.) *Pousser quelqu'un à l'—, aux —, pousser quelqu'un à bout*. V. BOUT.

EXTRINSEQUE, adj., qui vient du dehors : *cause —*. || *Valeur —, valeur légale ou fictive*.

EXTUMESCE, s. f. V. ENFLURE.

EXUBÉRANCE, s. f., surabondance, plénitude : — *de végétation*. || — *d'idées, d'images*.

EXUBÉRANT, E, adj., surabondant.

EXULCÉRATION, s. f., ulcération légère et superficielle.

EXULCÉRER, v. a., causer un commencement d'ulcération. || *Blesser l'amour-propre* (Volt.)

EXULTATION, s. f., transport de joie ; n'est guère us. que dans le style mystique.

EXULTER, v. n., être transporté de joie.

EXUTOIRE, s. m. ; méd., ulcère établi et entretenu pour déterminer une suppuration dérivative.

EX-VOTO (mots lat.), s. m. inv., offrande promise par un vœu ; tableau suspendu dans une chapelle pour acquitter ce vœu.

EYALET, s. m., synonyme de PACHALIK.

EYCK (Hubert et Jean van), deux frères, peintres flamands du xiv^e siècle, qui jouissent d'une célébrité méritée. Jean perfectionna la peinture à l'huile.

EYLAU, vil. des États prussiens, à 35 kilom. S.-E. de Königsberg, célèbre par la bataille sanglante gagnée par Napoléon sur les Russes et les Prussiens les 7 et 8 fév. 1807.

ÉZÉCHIEL, un des quatre grands prophètes du peuple juif, fut, pendant sa jeunesse, enmené captif à Babylone.

F

F (pron. *fé*), s. m. ; autrefois il était s. f. et se prononçait *effe*. Sixième lettre et quatrième consonne de notre alphabet. = Sixième lettre dominicale dans le calendrier ecclésiastique.

FA, s. m., quatrième son de la gamme d'ut ; note, signe qui le représente.

FABAGO, s. m., **FABAGELLE**, s. f., plante que l'on appelle aussi *faux caprier*.

FABERT (Abraham de), maréchal de France, mort en 1662, inventa les parallèles et les cavaliers de tranchée.

FABIUS (les), célèbre famille patricienne de l'ancienne Rome. Avec ses 4,000 clients, elle tint seule, pendant deux ans, les Vétiens en échec près du lac Crémère, et périt dans une embuscade. Le plus connu de ses descendants fut : **FABIUS MAXIMUS** (*Cunctator*), prudent adversaire d'Annibal.

FABLE, s. f., système mythologique des païens :

la poésie doit s'enrichir des fictions de la — (Barth.) *La — de Prométhée, de la boîte de Pandore, et par ext., les FABLES scandinaves, indiennes*. = Récit sans vraisemblance ou sans vérité : *les FABLES sont l'histoire des temps grossiers* (Volt.) = Conte, récit mensonger : *mais peut-être j'invente une — frivole* (Boil.) *Vous nous contez des FABLES*. = Plan, canevas, sujet d'un ouvrage épique ou dramatique : *la — de ce poème est pleine d'intérêt* (Ac.) = Sujet de conversation et de risée : *tandis que je serai la — de l'Épire* (Rac.) = Apologue, petit poème dans lequel la fiction cache une moralité : *Aristote n'admet dans la — que les animaux* (La F.)

§ **FABLE, CONTE, ROMAN**. La *fable* se propose presque toujours un enseignement. Le *conte* ne vise qu'à l'amusement. Le *roman* est un composé et une suite d'aven-

tures supposées qui tiennent plus du conte que de la fable. Au fig., le premier se dit des faits mensongers, le second des récits puérils, le troisième des systèmes qu'on bâtit ou qu'on arrange à sa fantaisie.

FABLIAU, s. m., conte en vers des premiers siècles de la poésie française.

FABLIER, s. m., synonyme peu us. de **FABULISTE**. = Recueil de fables.

FABRE (*d'Églantine*), poète comique, devint membre du Comité de Salut public et périt sur l'échafaud en 1794.

FABRICANT, s. m., celui qui fabrique ou fait fabriquer : un — *de draps, de soieries*. = Abs. : *c'est un riche* —.

FABRICATEUR, s. m., celui qui fabrique, qui invente ; se prend presque toujours en mauv. part : un — *de fausse monnaie*. || Un — *de calomnies*. Le — *souverain* (La F.), Dieu.

FABRICATION, s. f., art de fabriquer ; manière dont une chose est fabriquée.

FABRICIEN, s. m., marguillier ; peu us.

FABRIQUE, s. f., établissement industriel où des ouvriers fabriquent des marchandises ; constructions, personnel, pays de ce genre d'établissement ; action, art, manière de fabriquer. *Louis de —*, pièce d'or altérée pour le titre et pour le poids. *Couteaux, montres*, etc. *de —*, de mauvaise ou de médiocre qualité. || *Cela sort de sa —*, c'est un mensonge de son invention. *Prix de —*, prix d'une marchandise achetée au fabricant. || *Hommes de même —* ; fam., qui se valent. = Peint., se dit de toutes les constructions ou des ruines qui entrent dans la composition d'un tableau, d'un paysage. = Constructions qui ornent un parc, un jardin ; peu us. = Ensemble des biens affectés à l'entretien d'une église et aux dépenses du culte ; administration chargée de la recette et de l'emploi de ce revenu.

§ **FABRIQUE, MANUFACTURE**. Le premier s'applique au travail ; le second aux ouvrages mêmes et à leur commerce. *Fabrique* se dit mieux des objets communs et d'un usage vulgaire ; *manufacture*, de ceux dont la fabrication exige un grand outillage, un vaste établissement.

FABRIQUER, v. a., exécuter ou faire exécuter certains ouvrages suivant les procédés d'un art mécanique : — *des chapeaux, de la monnaie* ; se dit par ext. des pays où l'on fabrique : *la France fabrique plus que l'Espagne* (Ac.) || Forger, inventer : — *un testament, une histoire*.

FABULEUSEMENT, adv., d'une manière fabuleuse, incroyable ; peu us.

FABULEUX, EUSE, adj., qui tient de la fable, du roman, qui n'a pas le caractère historique : *récit, héros —*. *Le griffon et l'ixion sont des animaux fabuleux* (Volt.) || *Les temps —*, antérieurs à l'époque historique. || Qui passe la croyance, quoique réel : *il y a dans l'histoire de ce grand homme des traits qui ont quelque chose de —* (Ac.)

FABULISTE, s. m., auteur qui a écrit des fables : *le premier soin du — doit être de paraître persuadé* (Marm.)

FABVIER (baron), officier du premier Empire qui joua un certain rôle sous la Restauration. En 1822, il alla combattre pour la cause des Grecs ; mort en 1855.

FAÇADE, s. f., chacun des côtés d'un bâtiment, et particul. celui où se trouve la principale entrée.

FACE, s. f., partie antérieure de la tête de l'homme : *les muscles de la —*. *Lorsque l'âme est agitée, la — humaine devient un tableau vivant* (Buff.) *Pyrrhus n'a reconnu, mais sans changer de —* (Rac.) ; se dit aussi de Dieu : *Dieu lui-même a voulu sa —* (J.-J.) || — *de carême* ; fam., visage

blême. = So dit aussi des temps, relativement aux cheueux qui les couvrent : *il a déjà les faces dégarnies*. = Toute la partie antérieure d'un animal, d'une personne ou d'un objet : *poser, montrer de —*. *La — du lion*. = Synon. de *façade* : *s'il rencontre un palais, il m'en dépeint la —* (Boil.) = Côté d'une pièce de monnaie où est la tête du souverain : *jouer à pile ou —*, en jetant en l'air une pièce de monnaie. = Surface, superficie : *la — de la terre*. || Élat, situation, aspect des choses : *il ne fit que changer de vertu, quand la fortune changeait de —* (Fléch.) *Richelieu changeait alors la — de l'Europe* (Fén.) = Peint. et sculpt., mesure égale à la longueur du visage de l'homme. = Géom., chacun des plans qui forment la surface d'un polyèdre. = Anat., point, côté, aspect par lequel on examine un os, un muscle, etc. = *Faire —*, être placé à l'opposite de : *votre maison fait — à la nôtre*. || *Faire — à l'ennemi*, lui présenter le front, l'attendre de pied ferme pour le combattre. || *Faire —*, pourvoir ou parer à : *faire — aux dépenses, aux événements, à ses engagements* (Ac.) *A la — de*, loc. prép., en présence de : *à la — des dieux l'accepter pour époux* (Rac.) *En —*, loc. adv., par-devant : *regarder quelqu'un en —*. || *Regarder la mort, le péril en —*, ne point s'effrayer de leur imminence. *En — de*, vis-à-vis de. = — *à —*, loc. adv., en présence l'un de l'autre, la face tournée l'un vers l'autre : *se rencontrer — à —*. || *Voir Dieu — à —*.

FACÉTIE, s. f., plaisanterie fine, comique ou réjouissante, qui dépasse quelquefois la mesure : *se permettre des FACÉTIES déplacées*.

FACÉTIEUSEMENT, adv., avec facétie.

FACÉTIEUX, EUSE, adj., qui divertit, qui fait rire : *esprit, homme, ton —*. = **FACÉTIEUX**, s. m., mauvais plaisant. = Genre facétieux : *on comut bientôt que le — touche de trop près au licencieux pour en être entièrement séparé* (Boss.)

FACETTE, s. f., petite face : *diamant taillé à FACETTES*. *Yeux à FACETTES*, yeux des insectes.

FACETTER, v. a., tailler à facettes.

FÂCHER, v. a., mettre en colère, indisposer fortement : *il ne faut — personne* (Ac.) *Je l'ai vu soulever en colère, mais je ne l'ai jamais vu FÂCHÉ* (J.-J.) = Causer du déplaisir, de la peine : *votre refus l'a un peu FÂCHÉ* (Ac.) *Êtes-vous FÂCHÉ de vous revoir dans votre royaume* (Fén.) *J'avais conçu des espérances que j'étais FÂCHÉ de perdre* (Les.) *Je suis FÂCHÉ de vous dire des choses si dures* (Volt.) **V. AFFLIGÉ**.

= Se —, v. pr., se mettre en colère : *ne nous FÂCHONS point* (Boil.) = Se brouiller ; pop. = **V. IMPERS** : *il me FÂCHE*, je suis chagrin, affligé : *il te FÂCHE en ces lieux d'abandonner ta proie* (Rac.)

FÂCHERIE, s. f., léger mécontentement mêlé de dépit ; irritation passagère produite par les hommes ou par les choses : *il y a un peu de — entre eux*. *Cette — ne durera pas* (Ac.)

FÂCHEUX, EUSE, adj., qui fâche, qui donne du chagrin : *il faut supporter les maux, et les remèdes aussi FÂCHEUX que les maux mêmes* (Fléch.) = Malaisé à contenter, bizarre ; peu traitable : *censeur un peu —, mais souvent nécessaire* (Boil.) *Il est —* ; c'est une chose triste, désagréable : *il est — de se voir sans lecteur* (Boil.) = **FÂCHEUX**, s. m., personne incommode et importune. **V. INCOMMODO**.

FACIAL, E, adj., anat., qui appartient, qui a rapport à la face, qui en fait partie.

FACIES, s. m. (mot lat. qui signifie *face*), as-

pect, physionomie du visage dans les maladies. = Ensemble des formes et des caractères extérieurs d'un animal ou d'un végétal.

FACILE, adj., qui ne présente aucune difficulté d'exécution, de pratique, d'interprétation : *navigation, version, auteur, chant* — *L'art d'interroger n'est pas si — qu'on le pense* (J.-J.) = Qui paraît conçu, créé, exécuté sans peine : *style naturel et —. Mouvement, pose —. Des vers FACILES*, et par ext. : *Bossuet est plus véritablement éloquent et plus — que Fléchier* (Volt.) = De mœurs, de manières sociables : *humeur, caractère, cœur —*; se prend souvent en mauv. part, en parlant du manque d'énergie, de vertu : *le — Claude se laissait gouverner par Agrippine* (Volt.) *La — Cléopâtre se donna à Antoine aussi bien qu'à César* (Id.) V. AISÉ.

FACILEMENT, adv., avec facilité.

FACILITÉ, s. f., qualité de ce qui est facile à faire, à exécuter, etc. : *la — d'une méthode, d'un morceau de musique*. = Commodité, moyen de faire, d'avoir sans peine : *ses désirs croîtront par la — de les satisfaire* (J.-J.) = Faculté d'apprendre, d'exécuter sans peine : *il joignait à l'assiduité du travail la — du génie* (Fléch.) = Air d'aisance et de naturel qui ressort d'un ouvrage fait sans effort : *je suis toujours ravi de la — de votre style* (Volt.) || Disposition à la bonté, à la bienveillance, à la séduction : *— de caractère, d'humeur. Charles VII répondit que, s'il accordait aux Anglais ce qu'ils demandaient, les princes eux-mêmes s'opposeraient à sa trop grande —* (Boss.) *Il apporte une grande — dans le commerce de la vie* (Barth.) *Les femmes qui viennent de ce pays éloigné ont autant de prétentions à la naissance que de — dans les mœurs* (Id.) = Au pl., délais accordés pour le paiement à un acheteur, à un débiteur : *on donnera des FACILITÉS aux acquéreurs* (Ac.)

FACILITER, v. a., rendre facile, diminuer les difficultés de : *le nombre prodigieux de leurs armées en FACILITE la déroute* (Mass.) — *Pexécution d'un projet* (Volt.) = Se —, v. pr., rendre facile à soi-même : *Peau se FACILITE son passage* (Boss.)

FAÇON, s. f., travail qui rend une chose propre à quelque service; forme qui résulte du travail de l'ouvrier : *la — d'un gilet, d'un habit. Donner la première, la dernière — à, ébaucher, achever. Donner à —, donner un ouvrage à faire en fournissant la matière. = Labour qu'on donne à la terre, à la vigne. = Action d'inventer, de composer quelque chose : voici des vers de ma —. Ce trait-là est de votre —; fam. = Manière dont une chose est faite; forme qu'on lui a donnée; prix qu'en a coûté le travail : — à la mode; c'est une armoire en — de bibliothèque; payer la —. || Manière d'être, de parler, d'agir : chacun a sa —. Je n'aime pas sa — d'agir. = Apparence : ce rôti a bonne —. || Au pl., manières propres à une personne : elle a mille petites FAÇONS qui lui gagnent le cœur de tout le monde* (Sév.); se prend souvent en mauv. part. = Manière cérémonieuse de témoigner des égards, de la politesse : *un homme plein de FAÇONS, sans FAÇONS. Faire des —, faire quelque difficulté avant d'accepter. = Air, mine, maintien, allure : ce jeune homme a bonne —. || Sorte, espèce : c'est une — de philosophe; ir. et fam. — de parler, expression, locution, phrase. || C'est une — de parler; fam., cela ne doit pas être pris à la lettre, à la rigueur. Je l'ai habillé de la bonne —, je lui ai fait tous les reproches qu'il méritait. = De — que, loc. conj., de sorte, de ma-*

nière que, tellement que : *la nuit vint, de — que je fus obligé de me retirer* (Ac.) V. MANIÈRE.

FAÇONDE, s. f., éloquence surabondante, flux de paroles : *la — des passions est intarissable* (J.-J.)

FAÇONNER, v. a., travailler une matière pour lui donner une certaine façon : *on a depuis FAÇONNÉ et poli les pierres* (Buff.) = Orner, embellir un ouvrage : *— un vase. On FAÇONNE les plantes par la culture* (J.-J.) || Cultiver l'esprit, le cœur; rendre meilleur : *on façonne les hommes par l'éducation* (Id.) = Habitude à : *les Saxons n'étaient pas FAÇONNÉS en ce temps-là à sa domination* (La Br.) = Se —, v. pr., être façonné; s'accoutumer à.

FAÇONNER, ÈRE, adj., qui a de des manières affectées, qui fait des façons. = S. : *de tous vos FAÇONNIERS on n'est pas les esclaves* (Mol.)

FAC-SIMILE (mots lat.), s. m. inv. reproduction, imitation exacte d'une pièce d'écriture.

FACTAGE, s. m., entremise d'un facteur; transport fait par lui; prix qu'on lui paye.

FACTEUR, s. m., fabricant d'instruments de musique. = Agent d'un marchand, d'un négociant qui réside ailleurs. = Sorte de commissaire-priseur dans les halles et marchés publics des grandes villes. = Employé de la poste qui porte les lettres à leurs adresses. = Employé d'une entreprise de transports qui porte les ballots, les paquets à destination. = Mathém., chacune des quantités qui servent à former un produit : 2 et 3 sont les FACTEURS de 6.

FACTICE, adj., qui est fait ou imité par l'art : *Pierre, vin —. || Qui n'est pas naturel : goût, caractère, gaieté —. Idée —, formée par abstraction.*

FACTIEUX, EUSE (pron. *csi* dans ce mot et dans les deux suivants), adj., qui excite ou qui cherche à exciter des troubles; qui est de quelque cabale, de quelque faction. = **FACTIEUX**, s. m., personne factieuse : *Joad de temps en temps le montre aux —* (Rac.) *Phuir, reprimer les —.*

FACTION, s. f., ensemble de personnes unies dans un but factieux et opposées à une faction contraire : *Coriolan fut chassé par la — populaire* (Boss.) *La — des Gelfes et celle des Gibelins. La — des wighs et celle des tories. = Parti faible et violent qui est en train de se former, ou qui a perdu son importance : quand l'empereur Charles VI disputait l'Espagne à Philippe V, il avait un parti dans ce royaume, et enfin il n'y eut qu'une —* (Volt.) = Se disait, chez les Romains, des troupes de cochers qui couraient sur des chars dans les jeux du Cirque. = Guet que fait une sentinelle : *soldat en —. = Duré du temps qu'une sentinelle reste à un poste marqué : les FACTIONS sont ordinairement de deux heures. || Se dit de toute personne qui se tient dans un endroit pour guetter ou attendre quelque chose : les *recors* sont en — à sa porte.*

FACTIONNAIRE, s. m., soldat en faction.

FACTORAGE, s. m.; synonyme peu us. de **FACTAGE**.

FACTORERIE ou **FACTORIE**, s. f., bureau où sont les agents d'une compagnie européenne de commerce dans les Indes orientales.

FACTOTUM (mot lat.), s. m., celui qui se mêle de tout dans une maison; fam. et ir.

FACTUM (mot lat.), s. m., se disait autrefois d'un mémoire judiciaire. || Se dit, par dénigrement, d'un écrit quelconque qu'une personne publiée pour attaquer, pour se défendre.

FACTRICE, s. f., femme qui fait les fonctions de facteur à la halles.

FACTURE, s. f., état détaillé du prix, de la

quantité, etc., des marchandises qu'un négociant envoie à un acheteur, à un associé, à un commissionnaire. = Manière dont est écrite une composition musicale, une pièce de vers. *Couplets de* —, d'une composition difficile par la rareté, la richesse et le redoublement des rimes.

FACULE, s. f., nom des parties les plus lumineuses du disque solaire.

FACULTATIF, IVE, adj., qui dépend du choix, du goût, de la volonté; qui laisse la faculté de faire ou de ne pas faire.

FACULTÉ, s. f., puissance physique ou morale qui rend un être capable de produire certains effets : *le serpent est doué de la singulière — de fasciner sa proie* (Buff.) = Chacun des divers modes par lesquels se manifeste l'activité de l'âme : *l'âme, entre autres FACULTÉS, a celle de connaître* (Barth.) = Talent, aptitude : *il n'avait pas les hautes FACULTÉS qu'exige un tel emploi* (Ac.) = Pouvoir, moyen, droit de faire quelque chose : *la loi interdit aux mineurs la — de disposer de leurs biens.* = Au pl., biens, ressources : *cette dépense est au-dessus de mes FACULTÉS.* = Corps, assemblée des professeurs qui enseignent une science ou un art : *la — de droit, des sciences, de médecine, des lettres, et abs. la —, pour la Faculté de médecine.* V. Pouvoir.

FADAISE, s. f., sottise niaiserie : *c'est ignorer le goût du peuple que de ne pas hasarder quelquefois de grandes FADAISES* (La Br.)

FADASSE, adj., très-fade.

FADE, adj., qui a trop peu de saveur, qui n'a pas un goût assez relevé : *mets, odeur —. Un vin rouge et vermeil, mais — et doux* (Boil.) || Qui n'a rien de vif, de piquant, d'animé : *la ballade, à mon goût, est une chose —* (Mol.) *Ne soyez ni — adulateur, ni parleur trop sincère* (La F.)

§ **FADE, INSIPIDE**. Ce qui est *fade* a peu de goût, peu de piquant; ce qui est *insipide* n'en a pas du tout.

FADEUR, s. f., défaut de ce qui est *fade* : *la — d'un mets, d'une sauce.* || *La — des éloges lui était à charge* (Mass.) = Au pl., louanges fades : *dire, conter des FADEURS à une femme.*

FAGOT, s. m., faisceau de branchages et de menu bois. *L'âme d'un —, les brouilles qui se trouvent en dedans.* || Assemblage de plusieurs objets : *il avait mis son linge et ses habits en —.* = Pop., être tout en un —, replié sur soi-même pour tenir moins de place. || *C'est un — d'épines, c'est une personne qu'on ne sait par quel bout prendre.* || *Faire des FAGOTS, conter des sornettes.* *Il y a FAGOTS et FAGOTS, il y a de la différence entre les choses de même sorte.* *Cet auteur, ce livre sent le —, est impie, aurait été brûlé autrefois.* *Être habillé comme un —, sans goût.* = État d'un ouvrage de bois dont les pièces sont démontées et réunies en fagot : *porter une barque, des futailles en —.*

FAGOTAGE, s. m., travail d'un bûcheron, d'un fagoteur; action de faire des fagots; bois qui n'est propre qu'à faire des fagots.

FAGOTER, v. a., mettre en fagots. || Mal arranger; habiller mal et avec mauvais goût. = Se —, v. pr., elle se *FAGOTE ridiculement.* V. AFFUBLER.

FAGOTEUR, s. m., faiseur de fagots.

FAGOTIN, s. m., singe habillé : *les tours de —* (La F.) || Mauvais plaisant; fam.

FAGUE, s. f., nom vulgaire du *pancréas* chez certains animaux.

FAHRENHEIT, savant de Danzig, mort en 1740. On

lui doit un thermomètre à mercure dont le 32^e degré correspond au zéro du thermomètre Réaumur.

FAIBLE, adj., qui manque de force, de vigueur : *nous naissons FAIBLES, nous avons besoin de forces* (J.-J.) *Santé, tempérament —.* || Peu considérable : *une — somme. Mémoire —, qui oublie aisément.* *La raison ne nous communique que les FAIBLES Lumières dont nous avons besoin* (Barth.) = Qui manque de solidité, d'épaisseur, de grosseur : *cette — digue ne put résister à la violence des flots* (Ac.); se dit particul. d'un poste et d'une place de guerre peu fortifiés. || *L'homme n'est qu'un roseau, le plus — de la nature* (Pasc.) = Qui manque de puissance, de ressources, de moyens : *État, gouvernement —. Côté — d'une personne, son défaut habituel, sa passion dominante. Côté — d'une chose, ce qu'elle a de déficient.* = Qui se laisse émouvoir, attendrir : *je suis père, Seigneur, et — comme un autre* (Rac.) = Qui manque d'énergie, trop facile, timide : *homme, esprit —. Le sexe —, les femmes.* = S'applique aux facultés intellectuelles : *tête, jugement —. Un écrivain — et froid. — de reins, qui manque de vigueur, || de fortune, de crédit.* = S. m., être faible : *protéger le — contre le fort.* = Côté faible : *connaître le fort et le — d'une affaire. Le — des vieillards, c'est l'avarice. Confesse ton —* (Boss.) *Avoir du — pour quelqu'un, avoir pour lui trop d'indulgence, une affection excessive. Le fort portant le —, toutes choses compensées. Du fort au —, ce qui manque à l'un étant suppléé par l'autre.*

§ **FAIBLE, DÉBILE, FRAGILE, FRÈLE**. Le premier est le plus général et désigne le manque de quelque force que ce soit. Le second marque l'état d'une personne ou d'une chose qui a perdu les forces qu'elle avait. Ce qui est fragile tombe, succombe, se casse facilement; ce qui est frêle peut être facilement troublé, ébranlé, altéré.

FAIBLEMENT, adv., avec faiblesse.

FAIBLESSE, s. f., manque de force, de vigueur : *quoi! crains-tu d'un vieillard l'impuissante —?* (Corn.) = *d'estomac, de jambes, de vue, de reins, etc.* = Défaillance, évanouissement, syncope : *tomber en —.* || Manque d'énergie, de courage : *le cœur le plus fort a des moments de —* (La Roch.) = Défaut, vice de ce qui est peu considérable en son genre : *la — de nos ressources, de nos connaissances. La — du langage prouve la force du sentiment* (J.-J.) = Défaut dans les qualités de l'âme; défaut de raison. d'empire sur soi-même : — *de mémoire, d'intelligence. Nous ne connaissons que trop les FAIBLESSES de votre misérable raison* (St-Evr.) || Abs. : *la — est plus opposée à la vertu que le vice* (La Roch.) *Avoir de la — pour quelqu'un, une grande disposition à excuser tout ce qu'il fait.* = Manque de force morale, qui rend trop indulgent ou facile à tromper : *la — d'un père pour ses enfants.*

FAIBLIR, v. n., perdre de ses forces, || de son ardeur, de son courage, etc.

FAÏENCE, s. f., poterie de terre vernissée.

FAÏENCERIE, s. f., fabrique, commerce, marchandises de faïence; art de les fabriquer.

FAÏENCIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait ou qui vend de la faïence.

FAILLE, s. f., dérangement brusque dans la marche d'un flon, d'une couche de houille.

FAILLI, s. m., celui qui a fait faille.

FAILLIBILITÉ, s. f., possibilité de faillir, de se tromper; peu us.

FAILLIBLE, adj., qui peut se tromper.

FAILLIR, v. n., manquer à son devoir, agir contre la loi, commettre une faute : *l'homme n'est-il*

pas sujet à — ? (Les.) *Il arrive à tout le monde de —* (Pasc.) = Errer, se tromper, se méprendre : *les plus doctes sont sujets à —* (Ac.) = Finir, manquer : *cette famille a FAILLI en lui. Le cœur lui a FAILLI. Le cœur me FAUT* (Mol.) = Manquer, faire faute : *ruse ni stratagème ne vous FAUDRONT* (La F.) || Manquer, avoir été sur le point : *j'ai FAILLI tomber, — de tomber, de mourir. J'y perdis un temps infini, et FAILLIS à me brouiller la tête* (J.-J.) = Faire faillite : *ce banquier a FAILLI trois fois.*

FAILLITE, s. f., suspension, cessation des paiements d'un commerçant.

FAIM, s. f., besoin de manger plus ou moins vif : *avoir —. Souffrir la —. — canine, très-grande. Mourir de —, avoir grand besoin de manger : faites-nous dîner, il est une heure, je meurs de —* (Sév.) || Manquer du nécessaire. *La — chasse le loup hors du bois ; prov., la nécessité contraint à faire ce qu'on ne voudrait pas. || Vif désir d'obtenir, de posséder : l'homme vicieux a faim et soif de tout* (Lamennais).

FAIM-VALLE, s. f., maladie des chevaux qui les rend très-voraces.

FAIN (le baron), fut depuis 1806 jusqu'en 1815 secrétaire intime de Napoléon. Il a laissé sur cette époque de précieux matériaux pour l'histoire.

FAINE, s. f., fruit du hêtre.

FAINEANT, **E**, adj., qui ne veut rien faire. **ROIS FAINEANTS**, derniers rois de la première race. = S., personne fainéante : *ce n'est pas que mon cœur... approuve un — sur le trône endormi* (Boil.)

FAINEANTER, v. n., demeurer à ne rien faire.

FAINEANTISE, s. f., lâche paresse ; dégoût, horreur du travail : *la — est un plus grand vice que la paresse* (Ac.)

FAIRE, v. a. et irr., créer, former, construire : *Dieu a FAIT le ciel et la terre. L'oiseau FAIT son nid. — un bâtiment, un outil ; se dit de tout ce qui est le produit de l'activité, de l'industrie humaine : — un signe, un pas, un salut. — du feu, la cuisine, une expérience, etc. = Composer, écrire : — des vers, un poème, une loi, un procès-verbal, un opéra. = Pratiquer, commettre, au sens moral : — une bonne, une mauvaise action, le bien, le mal. Ne FAITES pas seulement l'aumône, fuyez la charité* (J.-J.) = Se dit de l'effet que produisent les personnes ou les choses par leurs qualités bonnes ou mauvaises : *— le charme, le désespoir. En FAISANT l'admiration des étrangers, vous fîtes le bonheur de vos peuples* (Mass.) *Le nez FAIT plus à la beauté qu'à la physionomie* (Buff.) || *Et deux cent mille francs, avec elle obtenus, la FIRENT à ses yeux plus belle que Vénus* (Boil.) = S'emploie avec une foule de mots qui ne sont précédés d'aucun déterminatif : *— justice, droit, raison, accueil, résistance, semblant, éruption, explosion, face, feu. Tous les plaisirs, même les plus innocents, lui FAISAIENT peur* (Fén.) V. le mot auquel il est joint. = Se dit d'un espace que l'on parcourt, d'un temps que l'on dépense à quelque chose : *— un voyage, une course, une lieue, un détour. — la quarantaine. Il a fait trois ans de baigne. — tout Paris, tous les marchands ; fam., courir tout Paris, chez tous les marchands. || — des progrès, un pas en avant. = Exercer, observer, pratiquer, exécuter, représenter : — un métier, le commerce, la médecine. — son devoir. — ses pâques. Ce peintre FAIT le portrait. Cet acteur FAIT les amoureux. || — bonne mine, les yeux doux. = Célébrer : — le mardi gras, le lundi. = Mettre au monde : *une mule fit une très-belle poulaine* (Buff.) = Former, façonner, habituer :*

les vertus qui FONT les bons rois (Mass.) *Les voyages l'ont FAIT à la fatigue. = Susciter, attirer, faire avoir : son livre lui a FAIT bien des ennemis. = Causer, exciter : votre lettre lui FERA plaisir. = Employer, destiner à un usage : on ne savait FAIRE d'une buse un épervier ; prov., on ne peut faire d'un sot un homme d'esprit, d'un lâche un héros. De ce théâtre on a FAIT une salle de bal. || Monsieur, de votre fils FAITES un médecin. Ce jeune homme m'a plu, j'en ai FAIT mon ami. = User de : donnez-moi vos vingt ans, si vous n'en FAITES rien* (Laetelle). || Être FAIT pour, être destiné, propre à : *il croyait que les lois étaient FAITES pour secourir les citoyens* (Volt.) = Évaluer, estimer : *vous me FAITES ce poulet trop cher. = Gramm., prendre une certaine forme, une certaine terminaison : aimer FAIT au futur j'aimerai. = Mar., — eau, se dit d'un vaisseau dans lequel l'eau entre. — voile pour ou vers, se diriger vers, naviguer vers. = Former un tout : deux et deux FONT quatre. = Amasser, se procurer : — de l'argent, du bois, de l'eau. = Pousser au dehors les excréments ; pop. = Distribuer les cartes au jeu : c'est à vous de —. = Arranger, mettre dans un état convenable : — le lit, la chambre, la barbe, les cheveux. — les terres, les vignes, leur donner les labours nécessaires. = Affecter, feindre d'être, vouloir se faire passer pour : — l'aimable, l'important, le tapageur, le difficile. || — un sot personnage, jouer un rôle ridicule ou désagréable. *La nature et la fortune ont tout FAIT pour lui, l'ont comblé de faveurs. — quelque chose pour quelqu'un, lui rendre service. — tout au monde, tous ses efforts. On le FAIT riche, on dit qu'il l'est. = Ce verbe s'emploie souvent pour rappeler l'idée d'un autre qui précède, et en évitant la répétition : on regarde une femme savante comme on FAIT une belle arme* (La Br.) = Il indique aussi la manière d'être : *il FAIT cher vivre ici. Il ne FERAIT pas bon se froter à lui. Il a FAIT chaud, il a FAIT de l'orage cette nuit. Il FAIT bon ici, on y est bien. = FASSE le ciel, ellipse pour je désire, il est à souhaiter que le ciel fasse : FASSE l'esprit divin que la religion régné dans mes discours!* (Fléch.) = Suivi d'un infinitif, il ne forme avec lui qu'un seul et même verbe dont le sens est toujours actif : *j'ai FAIT couvrir à plusieurs petits oiseaux des ailes étrangères* (Buff.) = Travailler, s'occuper, se trouver où l'on ne doit pas être : *ce garçon ne FAIT rien. Avoir fort à —. Que FEREZ-vous demain? Que FAITES-vous là? = Importer, concerner : qu'est-ce que cela FAIT à l'affaire? || C'est à FAIRE à lui d'ordonner une fête* (Ac.), il en est bien capable. *Je n'ai que — de vos dons* (Mol.), j'en fais peu de cas, je n'en ai pas besoin. *Ne savoir que —, être embarrassé : la pauvre M^{me} de La Fayette ne sait plus que — d'elle-même* (Sév.) *Ne savoir plus que —, être dépourvu de toutes ressources. Ne — que, ne travailler, ne s'occuper qu'à. || Ne pas cesser : cela ne FAIT que croître et embellir. Je ne FAIS qu'aller et revenir, je vais et je reviens aussitôt ; on dit dans le même sens : ne — qu'entrer et sortir. Ne — que d'arriver, être arrivé depuis très-peu de temps. Cela ne lui FAIT ni froid ni chaud, lui est indifférent. Il aura à — à moi, je ne l'épargnerai pas. C'en est FAIT de moi, je suis perdu. = V. n., dire, répliquer : moi, j'ai blessé quelqu'un! FIS-je, tout étonnée* (Mol.) = Se —, v. pr., être fait, s'accomplir : *si la paix se FAIT. Des armements qui se FAISAIENT sur la côte de Boulogne* (Thiers.) = Embrasser une profession, un parti, une religion : *se — avocat, chef de parti, mahométan. = Se consti-**

tuér, s'ériger en : se — le vengeur du crime. = S'améliorer, se bonifier : ce vin se FERA avec le temps. = Devenir : votre fils se FAIT grand. = Se dire, se prétendre, se faire passer pour : il se FAIT plus riche qu'il ne l'est. Se — à, s'habituer, s'accoutumer à. = Il est souvent suivi d'un infin. : se — tuér, nommer, suivre, traîner. = S'imposer, se prescrire, regarder comme : elle s'est FAIT des règles dont elle ne se départ point. Se — un devoir d'obliger ses amis (Voll.) = V. imp., arriver, avoir lieu : il se FIT un grand bruit. Il se FAIT tard. Il pourra se — que je finisse. Il se FIT une révolte dans le camp. V. AGIR.

FAIRE, s. m., action, exécution : il y a loin du vouloir au —. = Beaux-arts, manière de peindre, de sculpter, de graver, etc.

FAIRFAX (lord Thomas), général du Long-Parlement, remporta sur les partisans de Charles 1^{er} la victoire de Naseby ; mort en 1671.

FAISABLE, adj., que l'on peut faire.

FAISAN, **ANE** ou **ANDE**, s., bel oiseau du genre des gallinacées. = Adj., coq —, poule FAISANE. = Ile des FAISANS ou de la Conférence, île de la Bidassoa, entre la France et l'Espagne, où fut conclu, en 1659, le traité des Pyrénées.

FAISANCES, s. f. pl., tout ce qu'un fermier s'oblige de faire ou de fournir en sus du prix du bail.

FAISANDEAU, s. m., jenne faisane.

FAISANDER, v. n., et **SE** —, v. pr., acquérir le fumet du faisane : laisser — des perdrix. Ce chevreuil s'est trop FAISANDÉ.

FAISANDERIE, s. f., lieu où l'on élève des faisans.

FAISANDIER, s. m., celui qui soigne les faisans.

FAISANT, adj. m., qui fait ; ne s'emploie qu'avec le mieux : ayant violé ce qu'il y a de plus saint, trahi ce qu'il y a de mieux — (Boss.) Mon père, qui était l'homme du monde le mieux — (St-S.)

FAISCEAU, s. m., assemblage de diverses choses liées ensemble et réunies dans le sens de leur longueur : — de fleurs, de verges. — d'armes, assemblage de fusils qui se soutiennent par l'engagement des baïonnettes les unes dans les autres. — de rayons lumineux, cône de rayons lumineux partant d'un même point et qu'on isole par la pensée de tous les autres rayons. = FAISCEAUX, s. m. pl., verges liées autour d'une hache, chez les anciens Romains.

FAISEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui fait : — de bas, de systèmes, de livres, de vers, de phrases ; se prend souvent en mauv. part : grande FAISEUR de miracles (Boss.) Un — d'embarras, de contes, d'almanachs, un homme qui se donne trop d'importance, qui raconte sans cesse des choses frivoles ou mensongères. Bon —, bonne FAISEUSE, celui, celle qui excelle dans une fabrication : ces modes sont de la bonne —, et abs. : ce théâtre a ses FAISEURS.

FAISSELLE, s. f., panier d'osier, petit vase de terre qui sert pour faire des fromages.

FAIT, s. m., action ou événement ; phénomène naturel : joindre le — à la menace. Ils n'ont écrit que plusieurs siècles après les FAITS qu'ils nous racontent (Mass.) Théorie fondée sur des FAITS. Hauts FAITS, exploits. V. EXPLOITS. Voie de —, V. VOIE. En venir au —, à l'exécution. = Ce qui est propre, convenable à quelqu'un : l'ami du genre humain n'est point du tout mon — (Mol.) Dire à quelqu'un son —, lui dire ses vérités. Entendre bien son —, être habile ou adroit. = Événement, cas dont il s'agit : voici le —. Venons au —. FAITS et gestes d'une personne, sa vie et ses actions. — à part, chose autre que celle dont il est question. =

Dr., acte, action ; ce qui est la base des obligations, le fond d'une affaire : — du souverain, d'autrui. En plaidant, insistez surtout sur les FAITS. Cela est de votre —, vous en êtes l'auteur. Le — est que, la vérité est que. Prendre — et cause pour, intervenir en faveur de, se faire le partisan de. Mettre en —, poser en —, avancer, assurer comme véritable. Pour la beauté, pour la rareté du —, à cause de l'étrangeté de la chose. Être sûr de son —, de ce qu'on dit. Être, mettre au —, connaître, faire connaître. Dans le —, par le —, réellement, effectivement. De —, en réalité, véritablement ; on l'oppose ordinairement soit à de nom, soit à de droit. En — de, en matière de. C'est un — ; il est de — que, il est constant, certain que. Au —, tout bien considéré. = Si —, loc. adv. et pop., affirmation opposée à une négation : vous ne l'avez pas vu ? Si —. = Tout à —, loc. adv., entièrement.

FAIT, **E**, adj., se dit de la manière dont on a la taille, la physionomie : être bien — de sa personne. Être fait au tour, etc. || Comme le voilà — ! fam., comme il est mal vêtu, qu'il a mauvaise mine ! Homme —, d'un âge mûr. Esprit mal —, déraisonnable, quinteux. = Bon à manger ou à boire : ce fromage, ce vin, ce gibier, n'est pas assez —. Phrase toute FAITE, façon de parler particulière consacrée par l'usage, devenue banale. = Mar., qui ne varie plus, qui paraît devoir durer : temps, vent —.

FAITAGE, s. m., pièce de bois qui forme la crête du toit. = Table de plomb que l'on met au haut d'un toit en ardoises.

FAITE, s. m., partie la plus élevée d'une maison, d'un édifice : et du temple déjà l'aube blanchit le — (Rac.) = Sommet des choses élevées : l'un des deux compagnons grimpe au — d'un arbre (La F.) — d'une cheminée. || Le plus haut degré, le comble des honneurs, de la grandeur, de la gloire : et monté sur le —, il aspire à descendre (Corn.) Il a porté son — jusqu'aux nues (Boss.) V. COMBLE.

FAIT-EXPRES, s. m., inv., chose faite à dessein, à mauvaise intention : c'est un —.

FAITIÈRE, adj. f., placée au faite du comble : tuile, lucarne —. || S. f., ensemble des tuiles creuses qui couvrent le faite. = Perche qui est au haut de la tente et qui est placée horizontalement.

FAIX, s. m., ensemble d'objets qui surchargent, fardeau accablant : succomber, accabler sous le —. || Le — des années, des dettes, des affaires. L'amour... sous le — des lauriers est bientôt accablé (Rac.) V. FARDEAU.

FAKIR ou **FAQUIR**, s. m., moine mendiant de l'Inde, professant le mahométisme.

FALAISE, s.-préf. du départ. de l'Orne.

FALAISE, s. f., terres et rochers escarpés le long des bords de la mer.

FALAISER, v. n., se dit des flots de la mer quand ils viennent se briser contre une falaise.

FALARIQUE, s. f., arme offensive des anciens, dard ou poutre chargée de matières inflammables.

FALBALA, s. m., bande d'étoffe plissée qu'on met au bas d'une jupe, d'une robe, etc. || Ornement de toilette exagéré.

FALCIDIE ou **FALCIDIENNE**, loi romaine qui défendait au testateur de léguer plus des trois quarts de ses biens.

FALÉRIES, anc. vil. d'Italie, dont les habitants se rendirent à Camille, touchés du refus qu'il avait fait de profiter de la trahison d'un maître d'école.

FALERNE, vignoble et vin très-célebres de l'anc. Italie.

FALLACIEUSEMENT, adv., d'une manière fallacieuse, trompeuse : agir —.

FALLACIEUX, EUSE, adj., plein de fausseté, qui cherche toujours à tromper : *sophiste adroit et* — (Marm.) *Les détours — de l'esprit malin* (Boss.)

Espérance, promesse —, qui ne doit pas se réaliser.

FALLOIR, v. impers. et déf., être de nécessité, de devoir, d'obligation : *il faut rappeler les siècles passés pour les trouver dignes de nos hommages* (Mass.) *Il fallait voir comme nous travaillions. La sagesse n'a point de honte de paraître enjouée quand il le faut* (Boss.) = Être nécessaire, convenir à, manquer : *nous demandons au Ciel ce qu'il nous faut le moins* (Corn.) *Peu s'en faut que Mathan ne m'ait nommé son père* (Rac.) *Un homme comme il faut*; fam., d'un rang distingué. *Tant s'en faut que*, loc. adv., bien loin que.

FALOT, s. m., grande lanterne ordinairement faite de toile.

FALOT, E, adj., plaisant, drôle, ridicule; fam., peu us. et du style badin.

FALOURDE, s. f., gros fagot de bûches de bois à brûler liées ensemble.

FALQUE, E, adj.; hist. nat., plat et courbé en forme de faux.

FALQUER, v. n.; t. de manège : — *un cheval*, le faire couler sur les hanches en deux ou trois temps, et en formant un arrêt ou un demi-arrêt.

FALQUES, s. f. pl. V. FARGUES. = Mouvements d'un cheval qu'on falque.

FALSIFIABLE, adj., que l'on peut falsifier.

FALSIFICATEUR, s. m., celui qui falsifie.

FALSIFICATION, s. f., action par laquelle on falsifie; état d'une chose falsifiée.

FALSIFIER, v. a., altérer, dénaturer dans le dessin de tromper : — *une écriture, un titre, un sceau, un passage, une date*. = Altérer une substance par un mélange frauduleux : — *le vin*. — *la monnaie*, l'altérer quant à sa valeur intrinsèque.

FALUN, s. m., amas meuble de coquilles plus ou moins brisées qu'on trouve dans la terre.

FALUNER, v. a. : — *une terre*, y répandre du falun pour l'amender.

FALUNIÈRE, s. f., carrière de falun.

FAMAGOUSTE, anc. vil. sur la côte E. de l'île de Chypre, soutint un siège mémorable contre Sélém II, en 1571.

FAMÉ, E, adj., qui a de la renommée : *femme bien*, mal FAMÉE; fam.

FAMÉLIQUE, adj., tourmenté souvent par la faim : *écrivain* —. *Visage, mine* —, qui annonce la faim. = S. m. : *il a l'air d'un* —.

FAMEUX, EUSE, adj., qui a fait beaucoup parler de lui : *les — combats d'Hercule* (Boss.) *Un satirique plus — que célèbre, et plus caustique que juste* (d'Al.) || Grand, considérable : *c'est un — coquin*. Voilà une FAMEUSE bêtise; pop.

FAMILIARISER, v. a., rendre familier, accoutumer à : *je cherche à le — avec les objets qui l'effarouchent* (J.-J.) *Vous avez depuis longtemps FAMILIARISÉ la sainteté de votre caractère avec la vue des abus* (Mass.) = Se —, v. pr., se rendre familier avec : *se — avec tout le monde*. = S'accoutumer à : *se — avec le danger*. *Se — le grec* (Boil.), se le rendre familier. = Abs., prendre des manières trop familières : *celui qui se FAMILIARISE perd la supériorité que lui donnait son air sérieux* (Volt.) = S'approprier : *cet oiseau se FAMILIARISE*.

FAMILIARITÉ, s. f., liberté dans les discours et dans les manières; absence de formes cérémonieuses, comme dans la vie de famille : *ils vivent dans la plus grande* — (Ac.) *La — engendre le mé-*

pris; prov. *Admettre à sa* — (Volt.), dans une grande intimité. = Au pl., manières familières, privautés : *se permettre des FAMILIARITÉS avec quelqu'un*.

FAMILIER, ÈRE, adj., qui se conduit avec familiarité : *se rendre — avec tout le monde*. = Qui annonce de la familiarité : *air, caractère, ton, propos FAMILIERS*. = Qui est devenu très-facile par une longue habitude : *cet exercice lui est —*. = Apprivoisé : *oiseau* —. || Ordinaire, habituel, accoutumé : *quelle image devrait être plus FAMILIÈRE à l'homme que celle de la mort?* (Mass.) *Terme* —, peu respectueux ou peu noble. *Style* —, naturel, aisé, de la conversation. *Esprit* —, être surnaturel qui s'attache, dit-on, à quelqu'un pour le guider. = **FAMILIER, s. m.**, qui affecte la familiarité : *il fait le — avec ses supérieurs*. = Ami intime, favori : *il était un des FAMILIERS du roi*. — *du Saint-Office*, officier, affilié de l'Inquisition.

FAMILIÈREMENT, adv., d'une manière familière, avec familiarité : *vivre, en user — avec*.

FAMILLE, s. f., toutes les personnes unies par les liens du sang ou de l'affinité : *seul reste des débris d'une illustre* — (Rac.); en ce sens, il se dit surtout des races, des maisons nobles : *la — des Bourbons, d'Orléans, et par ext. : la grande — des hommes*, l'humanité. = Le père, la mère et leurs enfants; leur réunion dans une même habitation : *la vie de —. Père, mère, fils de —*. || Les enfants seulement : *il a une nombreuse —. Avoir un air de —*, une certaine ressemblance, comme il s'en rencontre souvent entre les membres d'une même famille. = Hist. nat., dénomination sous laquelle on groupe un certain nombre d'animaux, de végétaux, de minéraux liés entre eux par des caractères communs d'organisation. Se dit même des langues qui ont entre elles une certaine affinité, des mots qui ont une même racine. = *Sainte FAMILLE*, tableau représentant Jésus-Christ, saint Joseph, la sainte Vierge et quelquefois saint Jean-Baptiste. *Pacte de —*, traité conclu, en 1761, entre plusieurs souverains de la maison de Bourbon. V. RACE.

FAMINE, s. f., disette générale de vivres dans un pays, dans une ville. || *Crier* —, prétendre qu'on est malheureux, qu'on a besoin de secours. *Prendre quelqu'un par la —*, lui retrancher le nécessaire pour l'obliger à faire ce qu'on exige de lui. V. DISETTE.

FANAGE, s. m., action de faner; salaire du faneur. = Tout le feuillage d'une plante.

FANAISON, s. f. V. FENAISON.

FANAL, s. m., grosse lanterne dont on se sert dans les vaisseaux. = Synon. de PHARE. || Guide, ce qui éclaire : *les vices servent, pour ainsi dire, de — à la vertu* (Prévoist).

FANAR, quartier de Constantinople habité par des Grecs ou Fanariotes.

FANATIQUE, adj., se dit d'une personne animée d'une exaltation religieuse qui peut la porter à des actions condamnables. || Celui qui se passionne à l'excès pour : *il est — de Voltaire, de républicanisme*. = Qui annonce du fanatisme : *zèle, opinion* —. = S. : *chaque secte a ses FANATIQUES* (Volt.)

FANATISER, v. a., rendre fanatique.

FANATISME, s. m., exaltation religieuse, politique ou littéraire : *le — est toujours produit par la persécution* (Napol.) = Passion qui rend fanatique.

FANCHON, s. f., petit fichu à pointes ou arrondi, qui sert de coiffure aux femmes.

FANDANGO, s. m., danse espagnole d'un mouvement très-vif; air de cette danse.

FANE, s. f., feuilles qui croissent au sommet de quelques plantes potagères. = Feuilles qu'on coupe à certaines plantes. = Feuilles qui tombent.

FANER, v. a., tourner et retourner l'herbe coupée pour la faire sécher. || Flétrir, diminuer l'éclat de : — *des couronnes de fleurs* (V. H.) *Tout ce que prête Part à nos beautés FANÉES* (Corn.) = Se —, v. pr., *la fleur, la beauté se FANE* (Ac.)

§ **FANER, FLÉTRIR**. Le second enchérit sur le premier. Ce qui est fané peut se ranimer et reverdir ; ce qui est flétri ne saurait repousser.

FANEUR, EUSE, s., celui, celle qui fane les foins.

FANFAN, s., synonym. fam. d'ENFANT : *ma pauvre —, pouponne de mon âme* (Mol.) V. TULIPE.

FANFARE, s. f., air de musique court, vif et brillant, exécuté par des instruments de cuivre.

FANFARON, adj. m., celui qui fait le brave, qui affecte une bravoure qu'il n'a pas, qui se vante trop ; *qui pourrait souffrir un âne — ?* (La F.) *Air, discours —*, d'un fanfaron. = S. m., faux brave : *Sénèque est un — qui tremble de peur à la vue de la mort* (St-Evr.) *Un — de crimes, de vertu* (Mol.)

FANFARONNADE, s. f., propos de fanfaron.

FANFARONNERIE, s. f., vice du fanfaron.

FANFRELUCHIE, s. f., ornement vain, frivole et de très-peu de valeur ; fan.

FANGE, s. f., boue presque liquide, terre grasse et marécageuse : *on a vu mille fois des FANGES meotides sortir des conquérants* (Boil.) *Les rhinocéros sont, comme le cochon, très-enclins à se rouler dans la —* (Buff.) || *Trainé par vous dans la — de l'opprobre et de la diffamation* (J.-J.) = État d'avilissement : *croupir dans la — du mal, du vice* (Ac.) = Bassesse de caractère, condition abjecte : *âme de — ; être né dans la —*.

FANGEUX, EUSE, adj., plein de fange.

FANON, s. m., sorte d'ancienne bannière appelée aussi *fanion* et *gonfanon* ; les pendants de cette bannière. = Manipule au bras du prêtre qui dit la messe. = Peau qui pend sous la gorge d'un taureau, d'un bœuf. = Lame cornée transversale dans le palais de la baleine. = Touffe de poils derrière le boulet du cheval. = Au pl., les deux pendants d'une mitre, d'une étole.

FANTAISIE, s. f., désir passer, goût arbitraire : *la — du jeu, du bal. L'homme doit avoir plus de volonté et l'enfant plus de FANTAISIES* (J.-J.) *Les FANTAISIES de la mode.* = Opinion, sentiment, caprice, qui n'a pas de sérieux motifs : *il a eu — qu'il se porterait mieux s'il changeait d'air* (Ac.) = Action de celui qui agit sous l'impulsion de sa fantaisie ; résultat de cette action ; chose, œuvre inventée à plaisir, d'après les caprices de l'imagination : *étouffe de —. Avoir le goût des FANTAISIES. Tableau, tête, paysage de — ; se dit aussi d'une composition musicale dans laquelle le compositeur s'abandonne à la verve de son imagination.* || Passion qui dure peu de temps. V. CAPRICE.

FANTASIA, s. f., courses et exercices équestres des Arabes, un jour de fête.

FANTASMAGORIE, s. f., art de faire apparaître des spectres, des fantômes par des illusions d'optique ; spectacle où on les fait apparaître. || Abus des effets produits par des moyens surnaturels ou extraordinaires, dans la littérature et dans les arts.

FANTASMAGORIQUE, adj., qui appartient à la fantasmagorie.

FANTASQUE, adj. et s., qui a des fantaisies, apocryphe, bizarre. V. CAPRICIEUX.

FANTASQUEMENT, adv., d'une manière fantasque : *être vêtu — ; peu us.*

FANTASSIN, s. m., soldat d'infanterie.

FANTASTIQUE, adj., qui est l'œuvre de la fantaisie, d'une imagination bizarre : *projet, vision —*. = S. m. : *pour passer du monstrueux au —, le dérèglement de l'imagination n'a eu que la barrière des convenances à franchir* (Marm.) V. IMAGINAIRE.

FANTOCCINI (pron. fantochini), s. m. pl., sorte de marionnettes italiennes.

FANTÔME, s. m., vaine figure d'un être, d'un objet qu'on croit voir : *souvent, en rêvant, on s'imagine voir des FANTÔMES d'une grandeur prodigieuse* (Fén.) || Vaine apparence : — *de gloire* (Boss.) *Après la bataille de Pharsale, Rome ne fut plus qu'un — de république* (Ac.) = Chimère qu'on se forme dans l'esprit : *se faire des FANTÔMES de rien, s'exagérer à l'excès les dangers, les obstacles.* || Personne très-maigre. V. SIMULACRE.

FANUM, s. m., temple élevé aux demi-dieux, aux empereurs après l'apothéose.

FAON, s. m., petit de la biche ou de la chevrete. || *Mère lionne avait perdu son —* (La F.)

FAONNER, v. n., mettre bas, se dit de la biche et de la femelle du chevreuil.

FAQUIN, s. m., homme vil et impertinent. || Mannequin qui servait de point de mire pour les courses à la lance.

FAQUINERIE, s. f., action de faquin ; peu us.

FARANDOLE, s. f., danse provençale, sorte de course cadencée que plusieurs personnes exécutent en se tenant par la main.

FARAUD, adj. et s. m. ; pop., fat de mauvais ton. = Celui qui se pavane dans ses habits de fête.

FARCE, s. f., hachis de viandes ou d'herbes. || Pièce de théâtre bouffonne : *cette pièce n'est qu'une — grossière* (Ac.) = Comique bas et grossier : *cet auteur tombe souvent dans la —* (Id.) = Action qui a quelque chose de plaisant, de bouffon ou de ridicule. *Faire ses FARCES*, se divertir d'une manière plus ou moins grossière.

FARCEUR, s. m., acteur qui joue des farces ou qui charge un rôle comique. || Individu qui fait des bouffonneries, de grosses plaisanteries.

FARCIN, s. m., sorte de gale des chevaux.

FARCINEUX, EUSE, adj., attaqué du farcin : *cheval —*. = De la nature du farcin : *bouton —*.

FARCIR, v. a., remplir, garnir de farce : — *une dinde*. || Mettre, insérer beaucoup et mal à propos : — *un plaidoyer de citations.* = Se —, v. pr., *se — l'estomac de viandes, || l'esprit de sornettes ; fam.*

FARCISSURE, s. f., action de farcir.

FARD, s. m., préparation pâteuse de couleur blanche ou rouge, que l'on met sur le visage pour en imiter les couleurs naturelles. || Faux ornement du style. = Déguisement, feinte : *parlez sans —*.

FARDEAU, s. m., objet pénible à porter : *avoir un pesant — sur les épaules, et par ext., le précieux — qu'elle portait dans son sein* (Ac.) || *Le — des ans. Le pesant — du commandement* (Thiers). *Le crime d'une mère est un pesant —* (Rac.)

§ **FARDEAU, FAIX**. Le second enchérit sur le premier ; il peut y avoir de doux fardeaux, le faiz est toujours accablant.

FARDER, v. a., mettre du fard à : — *son visage*. || Donner un faux lustre à : — *une étoffe.* = Parer d'ornements faux ou affectés : — *son langage. L'un n'est point trop FARDÉ, mais sa muse est trop nue* (Boil.) || Déguiser : *un soldat qui sait mal — la vé-*

rité (Rac.) = Se —, v. pr., se mettre du fard.

FARDIER, s. m., voiture pour transporter les blocs de pierre, les fardeaux les plus lourds.

FARE (la), poète français et gracieux épiqueur, mort en 1712.

FARFADET, s. m., esprit follet, lutin.

FARFOUILLER, v. a., fouiller dans quelque chose en brouillant tout ce qui s'y trouve.

FARGUES, s. f. pl., bordages supplémentaires pour augmenter, au besoin, la hauteur d'un navire.

FARIBOLE, s. f., chose frivole et vaine; fam.

FARINACÉ, E, adj., qui a l'apparence ou qui est de la nature de la farine.

FARINE, s. f., grain moulu, réduit en poudre, dont on a séparé le son. — de seigle, de maïs, et abs. —, farine de froment. || *Gens de même* —; fam., de la même cabale, sujets aux mêmes vices.

FARINER, v. a., saupoudrer de farine.

FARINET, s. m., dé à jouer, qui n'est marqué que sur une de ses faces.

FARINEUX, EUSE, adj., qui contient, qui produit beaucoup de farine : *ces blés sont très-*. = Qui est blanc de farine ou recouvert d'une poussière blanche : *votre habit est tout —. Feuille, peau,*

dartre FARINEUSE. || *Coloris* —, dont les teintes sont fades. *Figure* —, figure de cire qui n'est pas sortie nette du moule. = Qui tient de la nature de la farine, qui contient de la fécula : *les haricots, les fèves, le riz sont des substances FARINEUSES.* = **FARINEUX**,

s. m., substance farineuse.

FARINER, s. m., marchand de farine.

FARINIERE, s. f., lieu où l'on serre la farine.

FARLOUSE, s. f., genre de petits oiseaux, voisins des bergeronnettes; *le bec-figue* en est une.

FARNÈSE, famille italienne qui a produit le pape Paul III et donné des souverains à Parme et à Plaisance.

FAR-NIENTE (mot ital., pron. *farniènté*), s. m., douce oisiveté, repos voluptueux.

FARO, s. m., espèce de bière de Bruxelles.

FAROUCHE, adj., non apprivoisé, qui fuit l'homme : *bête* —. || Qui tuit la société de ses semblables, sauvage, intraitable, cruel : *homme, esprit* —. *Humeur, vertu, mine* —. *Cœur, maître, conquérant* —. *Femme* —, dont la vertu s'irrite, s'emporte, se gendarme : *tu te repentiras de m'avoir été* — (Ronsard). V. SAUVAGE.

FARRAGO (mot lat.), s. m., amas, mélange confus de choses disparates; fam.

FAS ET NEFAS (PER), loc. lat. et adv., par tous les moyens, justes ou injustes, honorables ou honteux : *arriver PER* —.

FASCE, s. f.; archit., partie d'une architrave. = Blas., partie de l'écu qui en occupe le milieu, d'un côté à l'autre.

FASCÉ, E, adj.; blas., *écu* —, chargé de fascées égales en largeur et en nombre.

FASCICULE, s. m.; pharm., quantité d'herbes ou de plantes que l'on peut porter sous le bras. || Chacune des livraisons de certains grands ouvrages d'histoire naturelle ou d'érudition.

FASCIÉ, E, adj., *coquillage* —, marqué de bandes. *Tige FASCIÉE*, en forme de bandelette.

FASCINAGE, s. m.; milit., action de faire des fascines; ouvrage fait avec des fascines.

FASCINATION, s. f., action de fasciner; ses effets : *la vie humaine est une —, une tromperie des yeux* (Boss.). *Exercer une certaine — sur...*

FASCINE, s. f., fagot, branchages qu'on emploie pour l'attaque et la défense des places.

FASCINER, v. a., charmer de manière à empêcher de voir les choses telles qu'elles sont : *le charme d'une science profane qui lui FASCINAIT les yeux* (Bourd.) || *Combien le charme du merveilleux peut — les esprits!* (Buff.) V. ENTÊTER.

FASÉOLE, s. f., sorte de fève-haricot.

FASHION (mot angl.), s. f., mode, bon ton. = Le monde élégant : *toute la — était là.*

FASHIONABLE, adj. et s., qui suit la mode ou l'exagère, qui vise à l'élégance; de bon goût.

FASIER, v. n., se dit d'une voile que le vent fait battre sans l'enfer.

FASTE, s. m. inv., pompe, magnificence : *le — de Louis XIV.* = Étalage de luxe, affectation d'éclat : *ce n'est point par le — des équipages qu'un roi doit se distinguer* (Roll.) || — de vertu. *Tomber de ses grands mots le — pédantesque* (Boil.) V. LUXE.

FASTES, s. m. pl., tables de l'ancien calendrier romain. — *sacrés de l'Église*, martyrologe. = Style poét. : *les — de l'histoire, de la gloire. Quels traits me présentent vos —, impitoyables conquérants!* (J.-B. R.) V. HISTOIRE.

FASTIDIEUSEMENT, adv., d'une manière fastidieuse.

FASTIDIEUX. EUSE, adj., qui cause du dégoût, de l'ennui : *le — babil de la plaidoirie* (La H.) *Le — personnage! La FASTIDIEUSE compagnie! Les secs et — Essais de Nicole* (Volt.) V. DÉGOÛTANT.

FASTIGIÉ, E, adj.; bot., dont les sommets réunis forment un plan horizontal.

FASTUEUSEMENT, adv., avec faste : *vivre* —.

FASTUEUX, EUSE, adj., qui aime le faste, qui en déploie. || Plein d'ostentation : *éloquence, charité, douleur FASTUEUSE.* Éloges —.

FAT, s. et adj. m., sot, impertinent, plein de complaisance pour lui-même et de dédain pour les autres : *le — est entre l'impertinent et le sot* (La Br.) *Je ne suis ni assez sot pour dire du mal de moi, ni assez — pour en dire du bien* (D'Al.)

FATAL, E, adj., prescrit, marqué d'avance par le destin : *décret, terme, arrêt* —. *Moment* —, *heure* FATALE, moment, heure de la mort. *Coup* —, qui donne la mort. = Qui porte avec soi une destinée inévitable : *le tison — de Méléagre* = Funeste, désastreux : *le — sacrifice est encor suspendu* (Rac.) *Aveuglement, diadème* —. *Toute négligence peut être — à une petite fortune* (Cond.) = Qui décide de quelque chose, en bien ou en mal : *moment, instant* —. *Terme* —, après lequel il n'y a plus de délai.

§ **FATAL**, FUNESTE. Ce qui est fatal est l'effet du malheur, est déterminé par le sort; ce qui est funeste cause de grands malheurs, mais peut ne dépendre en rien du hasard.

FATALEMENT, adv., par une destinée inévitable : *cela devait arriver* —. || Par un malheur extraordinaire : *il arriva — que.*

FATALISME, s. m., doctrine de ceux qui attribuent tout au hasard, à la nécessité.

FATALISTE, adj., qui tient au dogme du fatalisme : *doctrine* —. = S. m., partisan du fatalisme.

FATALITÉ, s. f., destinée inévitable, qui échappe au libre arbitre; hasard malheureux.

FATHIME, fille unique de Mahomet, épousa son cousin Ali. = FATHIMITES, descendants de Fathime et d'Ali. Ils ont régné dans l'Afrique septentrionale et en Égypte, de 909 à 1171.

FATIDIQUE, adj., qui annonce l'ordre des destins : *vol — des oiseaux. Chêne, trépied* —.

FATIGABLE, adj., que l'on peut fatiguer; fam.

FATIGANT, E, adj., qui cause de la fatigue :

travail, métier —. || Ennuyeux, importun : *esprit, homme, discours* —. *Lecture, étude* FATIGANTE, qui demande une attention pénible.

FATIGUE, s. f., travail, exercice qui diminue les forces; lassitude qui en résulte. *Être de* —, capable de la supporter; on dit dans ce sens : *homme, cheval, habit de* —. || *Cela serait en pure* —, inutile, sans résultat.

§ **FATIGUE, LASSITUDE**. Le premier enchérit sur le second. La *fatigue* est toujours produite par quelque chose de pénible; la *lassitude* peut être spontanée, ou n'être causée que par des choses différentes, agréables même, mais qui déplaisent par leur uniformité ou leur abondance.

FATIGUÉ, E, adj., qui annonce de la fatigue : *des yeux fatigués*. || *Tableau* —, trop nettoyé. qui a perdu quelque chose de ses demi-teintes. *Manière fatiguée*, trop recherchée. *Couleurs fatiguées*, qui n'imitent point les couleurs naturelles.

FATIGUER, v. a., causer de la fatigue : *cette étude fatigue l'esprit. Vous me semblez tous deux fatigués du voyage* (La F.) || *Et la rame inutile fatigue vainement une mer immobile* (Rac.) = Importuner, ennuyer : — *tout le monde du récit de ses aventures* (Ac.) || — *le ciel de ses vœux, de ses prières. Mes bontés vous fatiguent peut-être?* (Rac.) = Vainere par la fatigue : *leur masse indestructible a fatigué le temps* (Del.) — *l'ennemi, le harceler. — un champ, l'épuiser. — la salade, la retourner longtemps. — un tableau, y trop retoucher.* = V. n., se donner, éprouver de la fatigue : *Fatigués du monde, ils se donnent à Dieu* (Mass.) = Se —, v. pr., même sens. || *Je me suis fatigué à gémir* (La H.)

FATRAS, s. m., amas de choses inutiles : *un — de livres, d'écritures, de romans, || de paroles*.

FATUAIRE, s. m., enthousiaste, chez les anciens, qui annonçait l'avenir en inspiré.

FATUITÉ, s. f., extrême contentement de soi qui se traduit au dehors par l'impertinence.

FAUBERT, s. m., balai de vieux cordages.

FAUBOURG, s. m., partie d'une ville qui était autrefois ou qui est encore hors de ses portes, au delà de son enceinte; ceux qui l'habitent : *armer les faubourgs. Le — Saint-Jacques, du Temple, etc. || La ville et les faubourgs*; prov., tout le monde.

FAUBOURIEN, NE, s., celui, celle qui habite un faubourg; ne se dit que par dénigrement.

FAUCHAGE, s. m., action de faucher; travail du faucheur.

FAUCHAISON, s. f., temps où l'on fauche.

FAUCHARD, s. m., serpe à deux tranchants.

FAUCHE, s. f., produit du fauchage. = Synon. peu us. et fam. de *fauchaison*.

FAUCHÉE, s. f., ce qu'un faucheur peut couper dans un jour, ou sans affiler sa faux.

FAUCHER, v. a., couper avec la faux : — *les prés, la luzerne*. || — *le grand pré* (Les.), ramer aux galères. = V. n., se dit d'un cheval qui traîne en demi-cercle une des jambes de devant.

FAUCHET, s. m., râteau à dents de bois. = Petite serpe. = Nom vulgaire du pinçon.

FAUCHEUR, s. m., celui qui fauche les foins, les menus grains. = Soldat armé d'une faux. = Espèce d'araignée à longues pattes, vulg. *fauchoux*.

FAUCILLE, s. f., lame d'acier courbée en demi-cercle, et emmanchée dans une poignée de bois pour couper les blés.

FAUCILLON, s. m., petite faucille.

FAUCON, s. m., oiseau de proie à bec crochu :

le — mâle est d'un tiers plus petit que la femelle, et s'appelle tiercelet.

FAUCONNEAU, s. m., pièce d'artillerie en usage depuis Charles VIII jusqu'au XVIII^e siècle. = Pièce de bois garnie d'une poulie à chaque extrémité. = Jeune faucon.

FAUCONNERIE, s. f., art de dresser les faucons et les autres oiseaux de proie; lieu où on les nourrit; chasse avec ces oiseaux.

FAUCONNIER, s. m., celui qui dresse et gouverne les oiseaux de proie.

FAUCONNIÈRE, s. f., gibecière de fauconnier. = Petit sac que l'on met à l'arçon de la selle.

FAUDER, v. a., plier une pièce de drap; la marquer avec de la soie.

FAUFILER, v. a., faire une fausse couture à longs points. || Se —, v. pr., s'insinuer, se glisser avec adresse auprès de quelqu'un, dans une société : *je ne faufilai avec les principaux seigneurs* (Les.)

FAULDE, s. f., fosse où l'on fait le charbon.

FAUNE, s. m., divinité champêtre de la mythologie latine. = S. f., ouvrage qui contient la description des animaux d'un pays.

FAUREL, historien et critique érudit, mort en 1844. Il traduisit les *Chants populaires de la Grèce moderne* et composa l'*Histoire de la poésie provençale*.

FAUSSAIRE, s., celui, celle qui se rend coupable du crime de faux.

FAUSSEMENT, adv., contre la vérité.

FAUSSEUR, v. a., faire ployer, faire courber un corps solide en sorte qu'il ne se redresse point : — *une lame, un canon de fusil. — une serrure*, en gâter les ressorts. — *une cuirasse, la bossuer*. || Donner une fausse interprétation : — *le sens de la loi*. = Rendre faux, corrompre : *l'esprit de parti fausse le jugement*. = Enfreindre, violer : — *son serment. N'ayez pas peur que je fausse parole* (Mol.) — *compagnie*, se dérouter d'une compagnie, ou ne pas venir à un rendez-vous. = Détruire la justesse : — *la voix*. = V. n., chanter faux.

FAUSSET, s. m., registre le plus élevé de la voix humaine, voix de tête. *Parler d'un ton de* —; fam., d'une voix grêle et aiguë.

FAUSSETÉ, s. f., caractère d'une chose fausse, inexacte; chose fausse : *la — d'un compte. Monsieur, il va vous dire autant de faussetés* (Rac.) || Duplicité, malignité couverte sous de fausses apparences.

FAUSSURE, s. f., courbure d'une cloche à l'endroit où elle commence à s'élargir.

FAUST, magicien fabuleux du moyen âge dont Gæthe a fait le héros d'un drame célèbre.

FAUTE, s. f., acte d'un individu qui agit contrairement aux prescriptions de la loi ou de l'usage; l'épithète ajoutée au mot en détermine presque toujours le caractère et l'importance : — *légère, grave. — de style, — contre le goût*. = Action ou omission faite mal à propos, qui provient de quelque défaut : *nous voulâmes lui parler de ses succès, il nous parla de ses fautes* (Barth.) *Il ne faut pas toujours attribuer à un défaut de goût une — de goût* (Suard). = Imperfection dans un ouvrage, dans un travail : — *d'impression, d'orthographe. Ouvrage qui fourmille de fautes*. = Manque; dans ce sens, il s'emploie en forme de prép. : *on ne peut réussir — de soin* (La Br.) — *de caractère, de pénétration. Ne pouvant arroser — d'eau. Faire —, manquer. Se faire — de, se priver. — Sans —, loc. adv., inmanquablement : il viendra sans —.*

FAUTEUIL, s. m., chaise à bras et à dossier. = Siège qu'occupe le président d'une assemblée déli-

bérante; || fonctions du président; présidence : *occuper, quitter le —*. = Par ext., se dit de la place d'un membre de l'Académie française.

FAUTEUR, TRICE, s., celui, celle qui favorise une action coupable, une opinion condamnable, une conspiration, une révolte; le féminin est peu us.

FAUTIF, IVE, adj., sujet à faillir, à manquer : *auteur — Mémoire FAUTIVE*. = Plein de fautes : *errata — Il se sent —*, en faute.

FAUVE, adj., de couleur rousse ou roussâtre : *poil — Bête —*, nom collectif des cerfs, daims, chevreuils, etc. = S. m., couleur fauve.

FAUVETTE, s. f., genre d'oiseaux de la famille des becs-fins. || *Dénicheur* de FAUVETTES, intrigant.

FAUX, s. f., instrument pour faucher. || *La — du temps, de la mort*; poét.

FAUX, AUSSE, adj., qui n'est pas conforme à la vérité, à la réalité, à la rectitude d'esprit ou de cœur : *bruit — Fausse nouvelle — rapport*.

FAUSSE religion. *Ce qui est — ne dure point* (Sév.)

— témoin, qui affirme ce qui est contraire à la vérité. *Esprit, jugement, cœur — Vers —*, qui n'est pas conforme aux règles de la prosodie. — *pli*,

qui se trouve à une étoffe et qui n'y devrait pas être. = Postiche, qui n'est que l'indication, l'imitation, l'apparence d'un objet vrai : *cheveux —*

Fausse vertu, sagesse, probité. *Fausse porte, fenêtre*. = Qui n'est pas ce qu'il paraît, ce qu'il dit être :

— dévot, prêtre, médecin, avocat, prophète. Le — *Démétrius*, V. ce mot; V. aussi COL, ÉQUERRE, etc.

= Feint, simulé : *un — respect*. *Une — douceur*. = Qui affecte des sentiments qu'il n'a pas, dans le dessein de tromper : *c'est un homme —*. De —

amis (Boil.) *A voir les ménagements dont j'usais, on m'aurait cru —* (J.-J.) = Qui détourne du but :

Fausse route. V. ATTAQUE, ROUTE, BOND et PAS. = Qui s'écarte du naturel, du vrai, de la vraisemblance :

style — Tableau — de couleur. — *goût*. = Discordant, qui n'est pas juste, qui n'est pas dans le ton : *— note, voix —*. = Qui est supposé,

altéré, contre la bonne foi : *— nom, acte, titre*. *Vendre à — poids*. *Fausse monnaie*. = FAUX,

adv., d'une manière fautive : *jouer, chanter —*. Et de l'index marquant — *la mesure* (Volt.) *On s'occupe à dire — pour attraper du bien* (La F.) *Il se vantait à — et ne possédait rien* (Id.) *A —*, à tort, injustement. *Porter à —*, n'être pas bien assis sur sa base, sur son point d'appui. || *Un raisonnement, un argument qui porte à —*, qui n'est pas concluant.

FAUX, s. m., ce qui est contraire à la vérité : *discerner le — du vrai*. *Le — a ses limites ainsi que le vrai* (Buff.) *Plaider le — pour savoir le vrai*;

prov., dire à quelqu'un une chose fautive pour lui faire avouer la vérité. = Ouvrage qui semble être d'or, d'argent, etc. = Crime de celui qui altère ou fabrique un acte, une signature.

FAUX-FUYANT, s. m., sentier pratiqué dans un bois par les gens de pied; endroit détourné, écarté, par où l'on peut s'en aller sans être vu. || Biais, prétexte, subterfuge : *les FAUX-FUYANTS de l'erreur ne servent qu'à la découvrir plus facilement* (Boss.) *Ce subtil — mérite qu'on le loue* (Mol.)

FAVART, créateur du genre de l'opéra-comique et des pièces à ariettes, mort en 1792.

FAVEUR, s. f., marque d'amitié, de bienveillance qui vient du goût, de l'intérêt, de l'inclination personnelle de celui qui la donne : *comblé quelqu'un de FAVEURS*. *C'est dans la vie pénitente que Dieu répand ses — à pleines mains* (Mass.)

Les — de la fortune, les honneurs; les richesses, etc. = *Crédit*, pouvoir que l'on a auprès d'un prince, auprès des grands pour qui l'on est un objet de prédilection : *être en —*. *Jour de la — du prince* (Boss.) *Prendre —*, s'accréditer. — *populaire*, popularité. *Entrée de —*, entrée d'un endroit où l'on paye accordée gratuitement. *Place de —*, accordée à quelqu'un que l'on veut favoriser. = Se dit par opposit. à rigueur, à sévérité : *les juges Pont traité avec beaucoup de —*. *Il ne demande pas —, mais justice*. = Ruban de soie dont les dames gratifiaient les chevaliers dans les tournois; se dit encore d'un ruban très-étroit. = Au pl., marques d'amour accordées par une femme. = *En faveur de*, loc. prép., en considération de : *nous excusons des années de vanité en — de quelques jours de pénitence* (Fléch.) = *A l'avantage*, au profit de : *me mère en sa — arma la Grèce entière* (Rac.) *Prévenir en — de*, donner d'avance une opinion favorable de. = *A la — de*, loc. prép., par le moyen, par l'aide de : *à la — de la nuit*.

§ **FAVEUR, CRÉDIT**. On emploie sa *faveur* pour soi-même, son *crédit* pour les autres. La *faveur* se gagne; le *crédit* s'acquiert. Enfin, le premier fait songer à celui qui a la puissance en main; le second à celui qui peut la tourner à son profit ou à celui d'un autre.

FAVORABLE, adj., propice, avantageux, tel qu'on le désire pour la fin qu'on se propose; se dit des personnes et des choses : *vent, disposition, endroit, moyen, réponse, occasion —*. *Tout le monde lui a été —* (Ac.) = Indulgent, bienveillant : *regard —*. || Qui est à l'avantage de : *le climat de l'Inde est sans contredit le plus — à la nature humaine* (Volt.) *Terrain —*. || *Cas, circonstance —*, qui mérite de l'indulgence.

§ **FAVORABLE, PROPICE**. Le premier dit moins que le second. Il suffit, pour m'être favorable, que vous vous intéressiez à ce qui me touche; mais je ne vous regarderai comme propice que si vous me rendez un service réel.

FAVORABLEMENT, adv., d'une manière favorable : *la déesse reçoit — Télémaque* (Fén.)

FAVORI, TE, adj., qui est plus agréable, qu'on affectionne plus que tout autre : *goût, auteur —*.

Un des sujets FAVORIS de ses paisibles entretiens (J.-J.) = S., celui, celle qui tient le premier rang dans la faveur du souverain : *Henri III eut des FAVORIS qui n'étaient que des mignons* (Volt.) *Il regarde à ses pieds les — des rois* (La F.)

FAVORITE, maîtresse d'un prince. || *Les — de la fortune*, les riches. *Les — des Muses, d'Apollon*, les poètes.

FAVORI, s. m., petite touffe de poils, de chaque côté du visage, de l'oreille au menton.

FAVORISER, v. a., traiter favorablement, appuyer de son crédit : *c'est trop — un tyran qui m'outrage* (Rac.) = Gratifier quelqu'un d'une chose, la lui accorder : *elle n'a pas même daigné le — d'un regard* (Ac.) || *La nature l'a FAVORISÉ de ses dons*, lui a départi les avantages physiques ou moraux. = Être favorable : *le temps nous a FAVORISÉS*. = Approuver, défendre un parti, une opinion : *— les opinions des luthériens* (Volt.)

FAVORITISME, s. m.; néol., préférence accordée aux favoris; domination des favoris.

FAVARD, s. m., nom vulgaire du MÈTRE.

FÉAL, E, adj., vieux synon. de FIDÈLE : *mon cher et — ami* (Scarron). = Avant la Révolution, les lettres des rois de France portaient : *à nos amis et FÉAUX conseillers*.

FÉBRICITANT, E, adj. et s., se dit des malades atteints de fièvres lentes ou intermittentes.

FÉBRIFUGE, adj., qui guérit la fièvre. = S. m., remède qui a cette propriété.

FÉBRILE, adj., qui tient de la fièvre ou qui l'accompagne : *chaleur, mouvement* —.

FÉCAL, E, adj. : *matière FÉCALE*, excréments.

FÉCAMP, ch.-l. de canton de la Seine-Inférieure, possède une église célèbre.

FÉCES, s. f. pl., substances qui se déposent lorsqu'on laisse reposer les liquides troubles.

FÉCIAL, prêtre qui, chez les Romains, était juge médiateur de la paix ou de la guerre.

FÉCOND, E, adj., qui produit beaucoup par voie de génération : *les grands animaux sont moins féconds que les petits*. *Oëuf* —, dont le germe a été fécondé. = Qui favorise, qui facilite la production : *pluie, chaleur FÉCONDE*. || Abondant, qui produit beaucoup : *terre* — ; se dit aussi des facultés intellectuelles et morales : *esprit* —. *Que votre imagination est riante et* — (Volt.) *Juste récompense de la plus — ambition qui fut jamais* (Thiers). = Copieux, qui fournit abondamment : *mine, source* —. || *Siècle — en héros. Mer — en naufrages. Sujet* —, qui peut donner lieu à de grands et beaux développements. *Principe* —, d'où naissent, d'où l'on peut tirer beaucoup de conséquences.

§ **FÉCOND, FERTILE**. Le premier désigne la propriété, la faculté de produire, et a plus de rapport à l'avenir ; le second marque une qualité de fait, une production réelle, déjà faite ou en train de s'opérer.

FÉCONDANT, E, adj., qui féconde.

FÉCONDATION, s. f., action de féconder ; résultat de cette action ; ne se dit qu'en parlant des êtres organisés.

FÉCONDER, v. a., communiquer à un germe le principe de son développement : — *un œuf*. = Rendre fertile, productif : — *la terre*. || — *l'esprit, le génie, une idée*.

FÉCONDITÉ, s. f., qualité de ce qui est fécond.

FÉCULE, s. f., dépôt pulvérulent qui se forme dans l'eau quand on y lave certains végétaux préalablement broyés : — *de pommes de terre*.

FÉCULENT, E, adj., qui contient un sédiment quelconque ; troublé par la lie.

FÉCULERIE, s. f., fabrique de fécule.

FÉCULEUX, EUSE, adj., qui contient de la fécule.

FÉCULISTE, s. m., fabricant de fécule.

FÉDÉRAL, E, adj., qui a rapport à une fédération, ou qui en résulte : *pacte, gouvernement* —. *Juges FÉDÉRAUX*. = Adj. et s., se dit des Etats-Unis du Nord, depuis que ceux du Sud ont pris les armes contre eux.

FÉDÉRALISER, v. a., organiser en fédération : — *l'Italie*. = Se —, v. pr., former une fédération.

FÉDÉRALISME, s. m., système politique de ceux qui préconisent l'organisation fédérale.

FÉDÉRALISTE, s. m., partisan de la fédération.

FÉDÉRATIF, IVE, adj., se dit des provinces, des Etats qui forment une confédération.

FÉDÉRATION, s. f., alliance, union des provinces ou des différents ordres d'un Etat. = Nom donné à des fêtes nationales célébrées à Paris, le 14 juillet 1790, le 10 août 1793, et le 1^{er} juin 1815.

FÉDÉRÉ, s. m., membre d'une fédération. Il est aussi adj. : *Etats FÉDÉRÉS*.

FÉDÉRER, v. a., former une fédération de départements, de provinces, de citoyens.

FÉE, s. f., femme fantastique qu'on suppose douée d'un pouvoir surnaturel. || Femme pleine d'esprit et

de grâces, ou qui travaille avec une adresse admirable.

FÉERIE, s. f., art, enchantements des fées ; pays qu'elles habitent. = Pièce de théâtre où figurent les fées, les génies, et qui se distingue par de merveilleuses décorations. || Spectacle ravissant.

FÉRIQUE, adj., qui tient de la féerie.

FÉINDRE, v. a. et irr., se servir d'une fausse apparence pour tromper ; simuler : — *la joie, la folie, la pitié, une maladie*. — *une chose à quelqu'un*, la lui faire accroire. *Euphorbe vous a FEINT que je m'étais noyé* (Corn.), et abs. : *je ne sais ni tromper, ni —, ni mentir* (Boil.) = Inventer, imaginer : — *des nouvelles* (La Br.) = Faire semblant : *il n'agit que pour soi*, FEIGNANT *d'agir pour Rome* (Corn.) = V. n., boiter légèrement : *ce cheval FEINT du pied gauche*. = Faire difficulté, hésiter : *je ne FEINDRAI point de vous dire* (Ac.) *Nous FEIGNONS à vous aborder* (Mol.) ; peu us. = Se —, v. pr., être imité, simulé : *la véritable amitié ne peut se —*. = Se supposer : *tu te FEINS criminel pour te justifier* (Rac.).

§ **FEINDRE, FAIRE SEMBLANT, SIMULER**. Le premier marque un travail de l'esprit, les deux autres une opération extérieure : ainsi l'hypocrite *feint d'être religieux, fait semblant de prier et simule la dévotion*.

FEINT, E, adj., *fenêtre, porte, colonne FEINTE*, représentée pour la symétrie.

FEINTE, s. f., artifice pour cacher sous des apparences trompeuses : *parler sans —*. = T. d'escrime, coup porté dans une autre partie que celle qu'on semble menacer. = Impr., défaut qui consiste à ne pas mettre également de l'encre sur toute la forme.

FELD-MARÉCHAL, s. m., dénomination de la première dignité militaire dans plusieurs pays.

FELDSPATH, s. m., nom collectif des silicates alumineux.

FÉLER, v. a., fendre un vase, un verre sans que les parties s'en séparent. || *Poitrine FÉLÉE*, délicate. *Tête FÉLÉE* ; *il a le timbre FÉLÉ* ; *fam.*, se dit d'une personne un peu folle.

FÉLICITATION, s. f., action de féliciter ; compliment que l'on adresse à quelqu'un pour lui témoigner la part que l'on prend à quelque chose d'heureux qui lui est arrivé.

FÉLICITÉ, s. f., bonheur suprême, état très-heureux : *il n'est point pour l'homme de — durable et tranquille hors de Dieu* (Mass.) V. **BONHEUR**.

FÉLICITER, v. a., complimenter sur quelque chose d'heureux ou d'agréable : *il le FÉLICITAIT de ses vertus, tandis que d'autres le FÉLICITAIENT de ses victoires* (Fléch.) = Se —, v. pr., s'applaudir, se savoir gré : *les peuples se FÉLICITERONT d'avoir un roi qui lui ressemble* (Mass.)

§ **FÉLICITER, CONGRATULER**. Ces deux mots sont syn. ; le second a vieilli et n'est plus que du style badin.

FÉLIN, E, adj., qui appartient au genre chat : *race FÉLINE*. || Qui tient de la nature, du caractère du chat : *ruses, caresses FÉLINES*.

FELLAH, s. m., laboureur, paysan de l'Égypte.

FÉLON, NE, adj., qui manque à la foi, à la fidélité jurée : *vassal, chevalier* —. || Déloyal, perfide : *l'air de ce pays m'a donné je ne sais quoi de —* (Volt.) ; peu us. dans ce sens.

FÉLONIE, s. f., déloyauté, rébellion du vassal contre son seigneur. || Trahison, cruauté.

FÉLOUQUE, s. f., galère de petite dimension.

FÉLTRE, vil. de la Vénétie. = **DUC DE —**. V. **CLARKE**.

FÉLURE, s. f., fente d'une chose fêlée.

FEMELLE, s. f., nom générique donné à tous les animaux du sexe qui porte et fait les petits ou

les œufs : *la poule est la FEMELLE du coq.* = Femme ; ne s'emploie que par opposit. à mâle, par badinage ou dans le style familier. = Adj., du sexe féminin : *perdreix, palmier, fleur* —.

FÉMININ, E, adj., qui tient de la femme, qui est de la nature de la femme : *sexe* —, *peuple* —. = Qui appartient à la femme : *visage* —. *Voix FÉMININE.* = Qui est du genre opposé au masculin : *substantif, adjectif* —. *Rime FÉMININE*, terminée par une syllabe muette. — S. m., genre féminin.

FÉMINISER, v. a., donner le genre féminin à un mot masculin. || Amollir, efféminer.

FEMME, s. f., compagne de l'homme : *Dieu tira la — de la côte d'Adam* (Ac.) *Les FEMMES sont extrêmes ; elles sont meilleures ou pires que les hommes* (La Br.) *Ce que — veut, Dieu le veut ; prov., les femmes ont une volonté tenace et inflexible.* = Personne du sexe qui est ou qui a été mariée : *la — doit se renfermer dans son ménage, doit plaire à son mari* (Fén.) *Prendre —, se marier.* = Se dit en général des personnes du sexe, depuis l'âge de puberté : *cette jeune personne a déjà l'air d'une* — (Noël). *Les FEMMES et les jeunes gens ne séparent pas leur estime de leurs goûts* (Vauv.) — *de charge*, chargée de la surveillance d'une maison. *Maîtresse* —, femme habile, ferme, qui sait se faire obéir. *Bonne* —, femme âgée. *C'est une —*, se dit d'un homme sans énergie, sans courage. *Le diable bat sa — ; prov., il pleut et il fait soleil en même temps.*

FEMMELETTE, s. f., petite femme ; femme faible, douillette ou sans courage ; ir. et fam. || Homme efféminé, sans énergie.

FÉMORAL, E, adj., qui appartient, qui a rapport à la cuisse.

FÉMUR, s. m., os de la cuisse.

FENAISSON, s. f., action de couper les foins ; temps où on les coupe.

FENDANT, s. m., *faire le —*, le terrible, l'important, le fanfaron ; très-fam.

FENDERIE, s. f., machine à faire les tiges de fer carrées dont on fabrique les clous, les crochets, etc. = Lieu où elle est établie.

FENDEUR, s. m., celui qui fend du bois, du fer, de l'ardoise ; qui travaille à une fenderie.

FENDILLER (SE), v. pr., se couvrir de gerçures, de petites fentes : *ce bois se FENDILLE.*

FENDOIR, s. m., outil pour fendre.

FENDRE, v. a., diviser, couper, séparer, le plus souvent dans le sens longitudinal : *Triptolème apprit aux Grecs à — la terre* (Fén.) — *l'air, les eaux.* || — *la presse, la foule*, la traverser avec effort. — *la tête à quelqu'un*, l'incommoder en faisant un grand bruit. || — *le cœur*, exciter une très-vive compassion, une vive douleur : *le pauvre homme et sa famille me FENDENT le cœur* (Volt.) = V. n., *la tête me FEND*, j'ai un violent mal de tête. = Se —, v. pr., se couper, se gercer, se diviser. = Escr., porter le pied droit en avant, le gauche restant immobile.

FENDU, E, adj., *yeux bien FENDUS*, grands et longs. *Naseaux bien —*, narines très-ouvertes. *Être bien —*, avoir les jambes longues.

FÉNELON, précepteur du duc de Bourgogne (petit-fils de Louis XIV), puis archevêque de Cambrai, a composé un grand nombre d'ouvrages. Le plus beau de tous, après le *Télémaque*, est la *Démonstration de l'existence de Dieu.*

FENESTRÉ, E, adj., percé à jour.

FENÊTRAGE, s. m., toutes les fenêtres d'un bâtiment ; leur disposition ; ce qui les concerne.

FENÊTRE, s. f., ouverture pour donner du jour

à l'intérieur d'un bâtiment ; sa fermeture en bois, fer et verre. || *Jeter tout par les FENÊTRES*, être fort prodigue. = *Atelier*, nom des deux ouvertures que présente la paroi interne du tympan.

FENIL (l m.), s. m., lieu où l'on serre le foin.

FENOUIL (l m.), s. m., plante aromatique de la famille des ombellifères ; sa graine.

FENOUILLET, s. m., ou **FENOUILLETTE**, s. f., espèce de pomme qui a un peu le goût du fenouil. = Eau-de-vie rectifiée et distillée avec la graine du fenouil.

FENTE, s. f., ouverture faite en long sans que les parties soient entièrement séparées : *le biquet soupçonneux par la — regarde* (La F.) = Ouverture longue et étroite qui traverse l'épaisseur d'un os. = Gerçure, fissure.

FENTON, s. m., morceau de fer ou de bois qui soutient les plâtres des cheminées.

FENUGREC, s. m., plante légumineuse dont l'odeur est forte et assez agréable.

FÉODAL, E, adj., qui concerne les fiefs, qui leur appartient : *régime, droit* —.

FÉODALEMENT, adv., d'une manière féodale ; en vertu du droit de fief.

FÉODALITÉ, s. f., nom donné au régime qui s'établit dans l'Europe occidentale après la chute de l'empire romain, et qui avait pour base la soumission des vassaux à leur suzerain. = Qualité de fief. = Foi et hommage des vassaux.

FER, s. m., métal dur, malléable et très-abondant : *barre de —. Le commerce des FERS.* || *Corps, santé de —*, robuste. *Cœur de —*, impitoyable. *Sceptre de —*, gouvernement dur et inhumain. *Joug de —*, dure servitude. *Siècle de —*, celui où, d'après les poètes, règne l'injustice. *Ciel de —*, climat sauvage et rigoureux. *Terre de —*, ingrate et stérile. *Employer le — et le feu*, les moyens les plus violents. — *chaud*. V. PYROSIS. **FER à cheval** ou *de cheval*, ou simplement **FER**, demi-cercle de fer dont on garnit la corne des pieds des chevaux. || *Cela ne vaut pas les quatre — d'un chien* ; prov., ne vaut rien. *Tomber les quatre — en l'air* ; pop., sur le dos. — *à cheval* ; t. d'archit., escalier à deux rampes et en demi-cercle. *Table en — à cheval*, en croissant. = Pointe de fer qui termine une pique, une lance : *on voyait de tous côtés briller le — des piques hérissées* (Fén.) || Arme meurtrière : *ni le — ni le feu ne l'arrêtent* (Boss.) *Se plonger le — dans le sein.* = Guerre : *les vieilles troupes endurcies sous le —* (Fléch.) = Au pl., chaînes, menottes : *charger d'indignes — vos généreuses mains* (Rac.) || Captivité, esclavage : *gémir dans les —*. = Peine des travaux forcés : *condamné à huit ans de FERS* ; fam. = Joug, oppression : *ces despotes altiers... se disputent l'honneur de nous donner des —* (Volt.) || Engagement d'amour : *les passions nous ont mis dans les — que nous avons tant de peine à rompre* (Boss.) V. LIEN.

FER (île de), la plus occidentale des Canaries.

FER-BLANC, s. m., fer battu et réduit en lames trempées dans de l'étain.

FERBLANTERIE, s. f., art, commerce, marchandises du ferblantier.

FERBLANTIER, s. m., celui qui fabrique ou vend des objets de fer blanc.

FERDINAND, nom de plusieurs souverains. Les plus connus sont : 1° en Espagne : FERDINAND V, dit le Catholique, époux d'Isabelle de Castille, mort en 1516. FERDINAND VII, fils de Charles IV, retenu prisonnier à Valençay de 1808 à 1814 et mort en 1833. = 2° En Allemagne :

Ferdinand 1^{er}, frère de Charles-Quint, auquel il succéda en 1556, mort en 1564. **Ferdinand II**, son petit-fils (1618-1637), dont les persécutions contre les protestants amenèrent la guerre de Trente Ans. = 3^e A Naples : **Ferdinand 1^{er}**, fils naturel d'Alphonse le Magnanime, qui mourut au moment où Charles VIII allait envahir ses États. Son fils, **Ferdinand II** (1495-1496), perdit et recouvra en peu de temps sa couronne, que lui disputa Charles VIII, roi de France. **Ferdinand IV**, monté sur le trône en 1795 et gouverné par sa femme, Marie-Caroline d'Autriche, fut une première fois détroné de 1798 à 1804, une seconde fois de 1806 à 1815, et mourut en 1823.

FERDOUCY ou mieux **FERDAUCY**, célèbre poète parisan du x^e siècle.

FÈRE (la), ch.-l. de canton du départ. de l'Aisne, place forte et vaste arsenal.

FÈRE CHAMPENOISE (la), ch.-l. de canton du départ. de la Marne. Mortier et Marmont y furent défait par les alliés en 1814.

FÉRÉT, s. m., nom vulgaire de l'hématite rouge, qui est une vraie mine de fer.

FÉRIAL, E, adj., qui regarde la férie.

FÉRIE, s. f., jour néfaste, chez les Romains; se disait aussi de certains jours de fête célébrés par les familles ou par de simples citoyens, en mémoire de quelque fait qui les intéressait particulièrement. || *Tout en — il mettait la semaine* (La F.) = Terme dont l'Église se sert pour désigner les différents jours de la semaine, sauf le samedi et le dimanche.

FÉRIÉ, E, adj., se dit d'un jour de repos, de fête, où la religion défend tout travail.

FÉRINE, adj. f., *toux* —, sèche, opiniâtre et douloureuse.

FÉRIR, v. a.; vieux, synonyme de **FRAPPER** (part. pas. **FÉRU**) : *sans coup* —, sans se battre, sans en venir aux mains; || sans éprouver de résistance.

FERLER, v. a., — *les voiles*, les ramasser et les plier le long de la vergue.

FERLET, s. m., outil pour étendre le papier sur les cordes de la sécherie.

FERMAGE, s. m., location, loyer d'une terre et des bâtiments nécessaires à son exploitation.

FERMAIL, s. m., vieux synonyme de **FERMOIR**, boucle, chaîne. Le pl. était **FERMAUX**.

FERMANT, E, adj., n'est usité que dans à jour —, quand le jour finit, et dans à portes **FERNANTES**, quand on ferme les portes d'une place de guerre.

FERME, s. f., convention par laquelle le propriétaire d'un immeuble ou d'un revenu mobilier en abandonne la jouissance à quelqu'un pour un certain temps, et moyennant un certain prix : *prendre à —*. || Se disait autrefois de l'administration chargée de percevoir les impôts. = Ensemble de bâtiments servant à l'exploitation d'une terre donnée à ferme. = Métairie ou autre propriété rurale donnée à ferme. — *école*, — *modèle*, établissement rural et agricole où l'on enseigne l'agriculture. = Assemblage de pièces de bois sur une toiture. = Décoration située à la partie la plus reculée de la scène, et qui se détache en avant de la toile du fond.

FERME, adj., qui tient ou qui se tient fermement, sans chanceler, sans reculer : *plancher* —. *Être — sur ses jambes*. || *De pied* —, sans bouger, sans s'ébranler; avec l'intention de résister. = Qui offre un certain degré de consistance : *bois, fruit, chair* —. || Compacte et solide, par opposit. à ce qui est mou : *terrain* —. *Terre* —, continent, par opposit. à *île*. = Fort, vigoureux, qui ne dénote aucune faiblesse : *main, regard, ton, voix, contenance, volonté* —. *Tenir le sceptre d'une main* —. || *Homme qui a les reins FERMES*, qui est très-

riche. = Constant, inébranlable, qui ne se laisse pas abattre : *elle demeura — au milieu du péril* (Fléch.) *Caractère, conduite, esprit* —. *Jugement* —, droit et solide. *Style* —, plein de force et de concision; on dit dans le même sens au fig. : *tracer d'une main — le tableau des événements*. *Faire* —, ne pas lâcher pied. = T. de bourse, payable à un terme fixe.

FERME, adv., d'une manière ferme : *parler, frapper, tenir* —. || *Tenir* —, défendre son sentiment avec opiniâtreté : *plus il se tourmentait, plus l'autre tenait* — (La F.) *Se tenir* —, ne point se laisser fléchir. = **FERME!** interj., courage : *allons —! poussez, mes bons amis de cour* (Mol.)

FERMEMENT, adv., avec force, avec vigueur : *attacher, s'appuyer* —. = Avec assurance, constamment, invariablement : *croire, persister* —.

FERMENT, s. m., substance qui a la propriété d'exciter la fermentation dans une autre. || Ce qui fait naître ou ce qui entretient sourdement les mauvaises passions : *un — de haine, de sédition*.

FERMENTABLE, adj., susceptible de fermentation; peu us.

FERMENTATIF, **IVE**, adj., qui a la vertu de produire la fermentation; vieux.

FERMENTATION, s. f., mouvement interne, lent et spontané d'une substance organique qui se décompose par la seule présence d'une autre substance. || Sourde et muette agitation des esprits.

§ **FERMENTATION, EFFERVESCENCE, ÉBULLITION**. Au propre, ce sont trois degrés différents et progressifs par lesquels peuvent passer les corps sous l'influence du calorique. Au fig., les deux premiers seuls se disent de l'esprit, et signifient : *fermentation*, une inquiétude qui va croissant, mais peu ou point sensible d'abord; *effervescence*, une agitation subite et forte, mais peu durable. *Ébullition* ne se dit que des éruptions qui surviennent à la peau.

FERMENTER, v. n., se décomposer par la fermentation. || S'agiter sourdement : *toutes les haines FERMENTAIENT au fond des cœurs* (Fontanes).

FERMER, v. a., appliquer sur une entrée, sur une ouverture, un objet destiné à la clore : — *une porte, une fenêtre*. = Abs., se dit pour fermer la porte, les portes. — *la porte sur quelqu'un, sur soi*, après qu'il est entré ou sorti, en entrant ou en sortant. — *la porte à quelqu'un*; fam., l'empêcher d'entrer. — *la porte au nez de quelqu'un*, la pousser rudement, quand il se présente pour entrer. || — *sa porte à quelqu'un*, refuser de le recevoir. *Toutes les portes lui sont FERMÉES*, il n'est reçu nulle part. — *la porte aux abus, aux désordres*, les empêcher de naître ou de se développer. V. **BOUTIQUE**. = Clore ce qui est ouvert, en boucher l'entrée ou l'ouverture : — *une chambre, un tiroir, une cour*. || Cesser, suspendre les exercices, les travaux qui se font habituellement dans un lieu : — *les écoles, les tribunaux, un atelier, sa boutique*. = Empêcher l'entrée, l'accès de : — *des fenêtres avec des grilles, un port avec des chaînes*. || *Il faut passer les moutons avant que l'hiver achève de vous les* — (J.-J.) — *la porte des honneurs au simple mérite* (Volt.) = Se dit de certaines choses dont on rapproche les bords : — *un sac, une lettre, un livre*, etc. || — *sa bourse à quelqu'un*, lui refuser de l'argent. — *les yeux*, faire semblant de ne pas voir; se refuser à l'évidence. — *les yeux à quelqu'un, de quelqu'un*, l'assister à ses derniers moments. *Dès que ma triste main eut — sa paupière* (Rac.) — *les yeux de quelqu'un, sur ce qu'il aurait intérêt à voir*, à comprendre. — *l'œil, les yeux*; poét. ou fam., s'endormir, se reposer. — *l'oreille*, ne pas vouloir écouter. — *la bouche à quel-*

qu'un, le réfuter victorieusement, l'empêcher de répliquer; acheter sa discrétion. — *une plaie*, la cicatriser. — *son cœur à un sentiment*, faire qu'il ne l'éprouve pas ou ne l'éprouve plus. — *son cœur à quelqu'un*, cesser d'avoir de l'affection pour lui; refuser de se confier à lui. || Terminer, arrêter, mettre fin : — *la discussion, la liste*, || *la parenthèse*, terminer une digression trop longue et revenir à son sujet. — *la marche, le cortège*, venir le dernier. == Enclore : — *une ville, un parc*. == V. n., être fermé : *les bureaux ferment à quatre heures. Faire* —, donner l'ordre de fermer certains lieux publics, de cesser certains exercices ou certaines assemblées. == Se —, v. pr., être fermé, pouvoir être fermé : *mes yeux, pour se —, ont attendu le jour* (Rac.) || Se fermer à soi : en se **FERMAN** toutes les voies qui peuvent conduire à la vérité (Mass.) *J'ai tâché de ne pas me — la porte de ma patrie* (Voll.)

§ FERMER, CLORE. Le premier se dit des objets de peu d'étendue, et marque une action passagère ou incomplète; le second se dit des objets de vaste étendue que l'on ferme d'une manière durable et complète. Au fig., *fermer* exprime un fait; *clorre*, un acte d'autorité : mon nom *ferme* la liste; le préfet *a clos* la liste.

FERMÉTÉ, s. f., état de ce qui est ferme, difficile à ébranler; propriété d'un corps solide; vigueur, force. == Caractère ferme; force, énergie morale : *il ne s'est presque jamais rien fait de grand dans le monde que par le génie et la — d'un seul homme* (Voll.) *Il n'y a que les personnes qui ont de la — qui puissent avoir une véritable douceur* (La Roch.) || Assurance, sûreté de la main; vigueur, hardiesse dans l'exécution : — *de burin, de touche, de style.*

FERMETURE, s. f., ce qui sert à fermer; ne se dit guère qu'en matière de serrurerie et de menuiserie. == Action de fermer; moment où l'on ferme : *la — des portes d'une ville de guerre.* == Action de faire fermer, de faire cesser ce qui se fait dans un lieu : *la — du théâtre. L'assemblée ordonna la — des clubs, des cabarets.*

FERMIER, ÈRE, s., celui, celle qui tient à ferme l'exploitation d'un domaine, d'un droit, d'un revenu : *je sais ce qu'un — me doit rendre par an* (Boil.) **FERMIRS généraux**, individus chargés, avant 1789, de percevoir les revenus de la France.

FERMOIR, s. m., agrafe pour tenir un livre fermé. == Fermeture en métal d'une bourse, d'un sac. == Ciseau d'un menuisier, d'un sculpteur.

FERNAMBOUC, V. PERNAMBOUC.

FERNEY ou FERNEX, ch.-l. de canton de l'Ain, où Voltaire résida plusieurs années.

FÉROCE, adj., farouche et cruel; se dit des hommes, des animaux, des passions, des caractères. == Qui marque de la férocité : *air, regard, joie* —.

FÉROCITÉ, s. f., caractère d'une bête féroce : *Daniel prie, et les lions perdent toute leur — à ses pieds* (Bourd.) || *Toute la liberté que j'ai prise, c'a été d'adoucir un peu la — de Pyrrhus* (Rac.) == Barbarie, cruauté fougueuse et pleine de rage : *avoir l'audace d'Achille sans en avoir la —* (Fén.) **V. BARBARIE.**

FEROË (iles), archipel danois, dans l'océan Atlantique, au N. de l'Écosse.

FERRAGE, s. m., action de ferrer un cheval.

FERRAILLE, s. f., vieux morceaux de fer usés ou rouillés : *marchand de —.*

FERRAILLER, v. n.; escr., firer mal, contre les principes. == Faire du bruit avec des lames d'épée ou de sabre. == Se battre souvent : *il aime à —*; fam. || Disputer, contester fortement : *si vous*

connaissiez mes amis, avec qui je FERRAILLE sans cesse (Did.)

FERRAILLEUR, s. m., celui qui aime à ferrailer, à se battre en duel : *grand — et brave à toute outrance* (J.-J.) == Marchand de ferraille.

FERRARE, v. d'Italie, sur le Pô, ancien duché.

FERREREMENT, s. m., outil, instrument de fer; pop. == Au pl., garniture de fer d'un bâtiment, d'une machine.

FERRER, v. a., garnir de fer : — *une porte, une pique. — un cheval, un âne*, etc., leur fixer, avec des clous, des fers aux pieds. — *les chevaux à glace*, leur attacher des fers garnis de crampons. — *d'or, d'argent*, garnir d'or ou d'argent, au lieu de fer. || **Homme FERRÉ, FERRÉ à glace**, qui a des connaissances solides sur une matière quelconque. — *la mule*, acheter une chose pour quelqu'un et la lui faire payer plus cher qu'elle n'a coûté. **Homme difficile** à —; fam., à gouverner. **Eau FERRÉE**, dans laquelle on a mis en dissolution des matières ferrugineuses. — *un chemin*, en garnir le fond de cailloux. **Voie FERRÉE**, chemin de fer.

FERRET, s. m., fer d'aiguillette ou de lacet.

FERRETIER, s. m., marteau de maréchal.

FERREUX, s. m., celui qui ferre.

FERREUX, adj. m., se dit du premier des oxydes de fer et des sels qu'il produit.

FERRIÈRE, s. f., sac de cuir où se trouvent les outils nécessaires pour ferrer un cheval ou réparer les accidents qui peuvent survenir à un équipage.

FERRIQUE, adj., se dit du second des oxydes de fer et des sels qu'il produit.

FERRONNERIE, s. f., lieu où l'on fabrique, où l'on vend les gros ouvrages de fer. == Menus ouvrages de fer, tels que gonds, fiches, etc.

FERRONNIER, ÈRE, s., celui, celle qui vend des ouvrages de fer.

FERRONNIÈRE (la belle), nom d'une favorite de François 1^{er}. == **Ferronnière, s. f.**, joyau que les femmes portent fixé par une chaîne d'or sur le milieu du front, à l'imitation d'un joyau semblable qu'on voit dans le portrait de *la belle Ferronnière*.

FERRUGINEUX, EUSE, adj., qui contient du fer à un état quelconque. == Méd., **FERRUGINEUX, s. m.**, préparation dont le fer est l'élément principal.

FERRURE, s. f., garniture en fer : *la — d'une porte.* == Action, manière de ferrer.

FERTÉ-GAUCHER (la), ch.-l. de canton de Seine-et-Marne, théâtre d'un combat entre les Français et les alliés en 1814.

FERTÉ-MILON (la), petite vil. du départ. de l'Aisne, patrie de Racine.

FERTILE, adj., qui produit beaucoup, en grand nombre : *terre, année, pays* —. *Tu fais d'un sable aride une terre* — (Boil.) || *En savantes leçons votre muse* — (Id.) *La cour de Claudius en esclaves* — (Rac.) *Et quel temps fut jamais plus — en miracles?* (Id.) || — *en expédients, en excuses*, qui sait en trouver, qui n'en manque pas. **V. FÉCOND.**

FERTILEMENT, adv., abondamment; peu us.

FERTILISATION, s. f., action de fertiliser.

FERTILISER, v. a., rendre fertile.

FERTILITÉ, s. f., qualité de ce qui est fertile : *la — d'une terre, d'un pays, d'une année. Ces eaux portent la — dans la plaine.* || *Grande — d'esprit. La — infinie de ses expédients* (Boss.)

FÉRU, E, part. pas. du v. ferrir; s'emploie dans — *d'amour*, épris, passionné, entiché. == **T. de vété.** : *ce cheval a le tendon* —.

FÉRULE, s. f., palette en cuir ou en bois pour

corriger les écoliers : *armer de pointes sa* — (La F.)
 = Coup de fêrule : *donner des FÉRULES*. || *Être sous la — de*, sous l'autorité, sous la correction de. = Critique. = Genre de plantes, de la famille des ombellifères, dont une espèce fournit l'*assa fœtida*.

FÉRVENT, E, adj., plein de ferveur; se dit surtout des actes de religion, de dévotion.

FÉRVEUR, S. F., ardeur, zèle, sentiment vif et affectueux avec lequel on se porte aux exercices de piété, de dévotion : *confondre la — d'une piété raisonnable avec les excès d'un zèle indiscret* (Boss.)

FESCENNINS (vers), genre de poésie licencieuse en usage dans l'ancienne Rome.

FESCH (le cardinal), oncle de Napoléon, mort à Rome en 1839.

FESSE, S. F., chacune des deux parties charnues qui forment le derrière de l'homme.

FESSE-CAHIER, S. M.; t. de mépris, celui qui gagne sa vie à copier des rôles.

FESSÉE, S. F., action de fesser; coups donnés sur les fesses.

FESSE-MATHIEU, S. M., inv.; t. de mépris très-fam., ladre, prêteur sur gages, usurier.

FESSER, V. A., frapper les fesses avec la main ou les verges, donner le fouet; fam. || — *bien son vin*, en boire beaucoup sans en être incommodé.

FESSIER, S. M., chacun des muscles de la fesse; triv. — **FESSIER**, ÈRE, adj., qui appartient ou qui a rapport aux fesses.

FESSU, E, adj., qui a de grosses fesses; triv.

FESTIN, S. M., repas somptueux et solennel : — *de roi*. *Jour de joie et de —* (Rac.); il peut s'allier à des idées de tristesse et d'horreur : *boureau de votre fille, il ne vous reste enfin que d'en faire à sa mère un horrible —* (Rac.)

FESTINER, V. A., régaler, donner un festin : *c'est ainsi que vous festinez les dames en mon absence* (Mol.) = V. N., faire festin, grande chère; fam.

FESTIVAL, S. M., grande fête musicale.

FESTON, S. M., guirlande ou faisceau de petites branches, de fruits, de fleurs. = Archit., ornement qui l'imite. = Découpeure brodée en forme de feston.

FESTONNER, V. A., dessiner, broder ou découper en festons.

FÊTE, S. F., solennité, pompe religieuse, honneurs rendus à Dieu, à un saint, à la mémoire d'un jour important; jour d'assemblée et de réjouissances. **FÊTES CARILLONNÉES**, les plus grandes fêtes de l'Église catholique. = Commémoration d'un anniversaire : — *de naissance*. *La — d'une personne, d'une Église, d'un corps de métier, d'un village*, etc., fête du saint qui en est le patron. *Jour de —*, jour férié. = Réjouissances : *les ministres eurent ordre de prodiguer les — aux princes voyageurs* (Thiers). *Air de —*, air joyeux. || *Ne s'être jamais vu à pareille —*, à semblable aventure. *Faire — à quelqu'un*, lui faire un accueil caressant, empressé. *Se faire une —*, un vrai plaisir. *Se faire de —*, rendre service; se mêler des affaires de quelqu'un. *Il n'est pas tous les jours —*, on n'a pas tous les jours le même bonheur.

FÊTE-DIEU, S. F., fête du Saint-Sacrement.

FÊTER, V. A., solenniser la fête de : — *un saint*. — *quelqu'un*, lui témoigner par des soins, par des égards, qu'on a du plaisir à le voir : *c'était à qui me FÊTERAIT* (J.-J.) *C'est un saint qu'on ne FÊTE pas*, un homme qui n'a ni crédit ni autorité.

FÉTICHE, S. M., idole des nègres, des sauvages. = Adj. : *le culte des dieux FÉTICHES*.

FÉTICHISME, S. M., culte des dieux fétiches.

FÉTIDE, adj., odeur —, forte et désagréable. = Qui a cette odeur : *plante —*.

FÉTIDITÉ, S. F., puanteur inhérente à certains animaux ou à certains corps. V. PUANTEUR.

FÉTOYER, V. A., bien traiter, régaler; fam.

FÊTU, S. M., brin de paille : *cela ne vaut pas un —*, ne vaut rien. || *Objet de peu de valeur, de peu d'importance : la fourmi... vit trois jours d'un —* (La F.)

FÊTUQUE, S. F., genre de plantes de la famille des graminées.

FETVA, S. M., mandement du muphti.

FEU, S. M., un des quatre éléments des anciens; dégagement simultané de calorique et de lumière produit par la combustion de certains corps : *les adorateurs du —*. *Les FEUX souterrains*. *Le — d'un volcan*. *Des veines d'un caillou... il fait jaillir un — qui pétille en sortant* (Boil.) || *Prendre —*, s'enflammer. = Amas de corps en combustion : *allumer, souffler le —*. *Tourner le dos au —*. — *de joie*, qu'on allume dans les rues, sur les places publiques, en signe de réjouissance. — *de paille*, qui ne dure guère. *Le coin de mon —* (Sév.), de ma cheminée; dans ce sens, il se prend au fig. pour famille, ménage : *il y a deux cents FEUX dans le village*. || *N'avoir ni — ni lieu*, être vagabond, sans demeure assurée. *Mettre une chose au —*, l'en approcher pour la faire cuire, la sécher, la chauffer. *Passer une chose au —*, au travers de la flamme. *Le plat va au —*, peut être mis sur le feu sans risquer de casser. = Incendie, embrasement : *mettre le — à une maison*. *Crier au —*. *Le — a tout dévoré*. *Couper le —*, abattre les constructions qui touchent celle qui brûle. = Lueur des flambeaux. des torches, des phares : *chasser au —*. *Nous aperçûmes les — du port*. || *N'y voir que du —*, ne rien comprendre à quelque chose. = Éclat brillant : *le — des yeux, d'un diamant*. = Coup d'arme à feu : — *de bataillon, de peloton, de tribord, de babord*. *Sous le — d'une formidable artillerie*. || *Un — roulant de saillies, d'épigrammes*, plusieurs saillies ou épigrammes lancées coup sur coup. *Être entre deux FEUX*, dépendre de deux personnes d'une volonté opposée. **FEU!** terme de commandement pour ordonner aux soldats de tirer. = Météore brillant, foudre, éclair : *l'air était tout en —*. *Le — du ciel*. Se prend aussi dans le sens de lumière : *les — du jour, des astres*. = Chaleur excessive : *les — de l'été*. = Remède brûlant, cautère : *appliquer le — à une plaie*. || Inflammation, chaleur vive : *avoir la bouche, le palais en —*. *Le — lui sortait par les yeux*. = Ardeur, violence des passions, bonnes ou mauvaises; le — *de la colère, de l'audace*. *Travaillons, tandis que nous avons encore du — dans les veines* (Volt.) = Ardeur, violence de l'amour; l'amour lui-même : *quand le cœur brûle d'un noble —* (Mol.) || Vivacité, chaleur, verve, en parlant des facultés intellectuelles et du mode d'expression : *tes sentiments sont écrits en caractères de —* (J.-J.) *Graver en traits de —*. *Le — de l'imagination*. *Être dans son coup de —*; fam., dans l'enthousiasme, dans la chaleur de la composition. = Mouvements violents causés par la guerre, par les troubles civils : *mettre l'Europe en —*. *Rallumer le — de la guerre*. = Ce qui cause ou développe de la chaleur : *ce vin a beaucoup de —*. || *Mettre le — sous le ventre à quelqu'un*, l'exciter à faire ce qu'on désire. *Mettre les fers au —*, commencer à s'occuper sérieusement d'une affaire. *Être de — pour*, être engagé de.

Jeter — et flamme. V. FLAMME. Prendre —, s'irriter, s'émouvoir : il prend — pour la moindre chose. = Méd., chaleur, inflammation de quelque partie du corps. = Rétribution accordée à un artiste, en sus de ses appointements, chaque fois qu'il joue. = Bougie qui, aux audiences des criées, est allumée pour déterminer le temps pendant lequel on peut enchérir. = Dans l'ancienne législation, supplice qui consistait à brûler l'homme, les livres, etc., qui y avaient été condamnés. — d'artifice, fait selon les règles de la pyrotechnie pour être tiré en signe de réjouissance. || Le — de l'enfer, du purgatoire, tourment des âmes qui sont dans ces lieux. V. ENFER, HUILE, ARME, FOLLET, GRÉGOIS, SAINT-ELME, FILE, SACRÉ, etc.

§ FEU, FLAMME. Ils ne sont synonymes qu'au fig., et quand il s'agit de l'amour. Flamme enchérit sur feu et s'applique d'ordinaire à une passion violente et criminelle.

FEU (Terre de) ou ARCHIPEL DE MAGELLAN, îles de l'Amérique du Sud.

FEU, E, adj., défunt : — mon père, la reine. Mon — père. La FEUE reine. J'ai ouï dire à FEU ma sœur que (Mont.) V. la grammaire.

FEUDATAIRE, s., celui, celle qui possède un fief, à charge de foi et d'hommage au suzerain.

FEUDISTE, s. m., homme versé dans la matière des fiefs : un savant —.

FEULLADE (Il m. dans ce mot et dans les 20 suivants), s. f., expansion laminée ou foliacée des mousses, des fougères.

FEULLAGE, s. m., ensemble des feuilles d'un ou de plusieurs arbres; ombrage, épaisseur des feuilles. || Amas de feuilles, ou branches d'arbres couvertes de feuilles, détachées de l'arbre.

FEULLAISON, s. f., renouvellement annuel des feuilles; leur premier développement.

FEULLANT, s. m., religieux de l'étroite observance de Saint-Bernard. = Club des FEULLANTS, association des modérés qui, après avoir fait sécession, en 1790, avec les Jacobins, allèrent tenir leurs séances dans le couvent des Feuillants, près des Tuileries.

FEULLANTINE, s. f., religieuse de l'ordre de Saint-Bernard. = Sorte de pâtisserie.

FEULLARD, s. m., branche de châtaignier ou de saule, fendue en deux pour faire des cercles. = Bande de fer pour cecler.

FEUILLE, s. f., partie du végétal qui naît des tiges et des rameaux et qui est d'ordinaire verte, plane et mince. = Se dit quelquefois pour pétale : — de rose. || La chute des FEUILLES, la saison où elles tombent. Trembler comme la —, avoir grand-peur. Vin de deux, de trois FEUILLES, de deux, de trois ans. Voir la — à l'envers, être couché sur le dos, sous un arbre. || Ornement qui imite la feuille : — d'acanthé. = Morceau de papier, de vélin, de parchemin d'une certaine grandeur. = Feuille d'impression qui se plie en plus ou moins de feuillets, suivant le format : ce volume aura plus de soixante FEUILLES. = Journal, écrit périodique : quelle pitié de quitter Virgile et Racine pour les — de nos jours! (Volt.) || — volante, seule et détachée. = Cahier volant sur lequel on écrit tous les jours le courant des affaires : — d'audience. — de présence, au bas de laquelle les employés doivent apposer chaque jour leur signature. — de route, écrit qui indique la route et les logements d'une troupe, d'un soldat. — des pensions, des bénéfices, qui contenait la liste des pensions, des bénéfices vacants, à la nomination du roi. = Partie mince qui s'enlève d'un tout : cette pierre se détache par FEUILLES. = Or, argent battu fort

mince. = Nom donné à plusieurs sortes de plantes : — de buffle, ortie de Java. — d'Inde, plante de la famille des lauriers. — romaine, mûrier blanc.

FEUILLÉ, s. m., partie d'un paysage qui représente le feuillage des arbres. = Manière de peindre, de représenter les feuilles.

FEUILLÉE, s. f., couvert, abri, berceau de feuillage : dormir, danser sous la —.

FEUILLE-MORTE, adj., se dit d'une couleur tirant sur celle des feuilles sèches.

FEUILLER, v. n., représenter les feuilles des arbres, le feuillage. = Se garnir de feuilles : les arbres commencent à —.

FEUILLERET, s. m., outil de menuisier pour dégaulcher le bois et former des feuillures.

FEUILLET, s. m., chaque partie d'une feuille de papier qui a été pliée ou coupée en deux, quatre, huit, etc. : tourner le —. = Planche mince, propre à faire des panneaux de menuiserie. = T. de typogr., petite réglette très-mince, dont on se sert pour égaliser les blancs. = Troisième estomac des ruminants. = Petites lames qui garnissent le dessous des champignons agarics. = Partie mince d'ardoise ou de pierre, qui se détache facilement.

FEUILLETAGE, s. m., manière de feuilletter la pâte; pâte feuilletée.

FEUILLETÉ, E, adj., divisé en lames minces : garni de feuillets : gâteau. —.

FEUILLETER, v. a., tourner les feuillets de : — un manuscrit. Le cœur me battait d'impatience de — le nouveau livre que j'avais dans la poche (J.-J.) || Étudier, consulter; parcourir à la hâte : il a FEUILLETÉ bien des livres. — une brochure. — la pâte, la préparer de façon qu'elle se lève par feuilles en cuisant.

FEUILLETIS, s. m., endroit où l'ardoise est tendre et facile à diviser en feuillets. = Angle du milieu du pourtour d'un diamant.

FEUILLETON, s. m., partie du journal, imprimée au bas des pages et séparée du reste, qui contient des articles de science, d'art, de littérature, ou des romans. — des pétitions, bulletin imprimé, qu'on distribue aux membres du sénat, énonçant sommairement l'objet des pétitions qui doivent être l'objet d'un rapport. = Adj. m., roman —.

FEUILLETONNISTE, s. m., celui qui écrit des feuilletons dans un journal.

FEUILLETTE, s. f., petite feuille. = Futaille dont la capacité varie de 112 à 140 litres.

FEUILLU, E, adj., qui a beaucoup de feuilles.

FEURRE, autrefois FOARRE ou FOUARRE, s. m., paille longue pour empailler les chaises.

FEUTIER, s. m., celui qui, dans un palais, est chargé de veiller au chauffage.

FEUTRAGE, s. m., action de feutrer.

FEUTRE, s. m., espèce d'étoffe non tissue, qui se fait en foulant le poil ou la laine dont elle est composée : semelle, tapis de —. Chapeau de —, ou ellipt., se coiffer d'un —. = Bourre de sellier.

FEUTRIER, v. a., convertir en feutre. — un bât, une selle, les remplir de bourre.

FEUTRIER, s. m., ouvrier qui prépare le feutre, FÈVE, s. f., plante indigène, de la famille des légumineuses, que l'on cultive pour la nourriture des hommes et des animaux : champ de —. = Graine produite par cette plante : semer, écosser des FÈVES. Roi de la —, celui à qui est échue la fève du gâteau qu'on partage le jour des Rois. Donner un pois pour avoir une —; prov. et fam., faire un petit cadeau, pour en recevoir un grand. V. ТОНКА.

== Nom donné aux semences de plusieurs végétaux.

== T. de vétér., syn. de LAMPAS.

FÈVE, s. f., petite fève; syn. abusif de haricot sec.

FÈVIER, s. m., genre d'arbres légumineux.

FÉVRIER, s. m., second mois de l'année. *Révolution de* — (1848), révolution à la suite de laquelle la monarchie de la branche cadette fut remplacée par un gouvernement républicain.

FEZ, vil. et p. du Maroc.

FI!, interj., qui marque le dégoût, le mépris, le dédain : *ma robe vous fait honte, un fils de juge, ah! —!* (Rac.) — du plaisir que la crainte peut corrompre (La F.) *Faire — de*, mépriser, dédaigner.

FIACRE, s. m., carrosse, voiture de place que l'on prend à l'heure ou à la course; mauvais carrosse : *grossier comme un cocher de* —; prov. et fam., très-grossier.

FIANÇAILLES, s. f. pl., promesse réciproque de mariage, sans caractère légal.

FIANCÉ, E, s., celui, celle qui se sont promis de s'épouser.

FIANCER, v. a., unir par une promesse solennelle de s'épouser; se dit des parents qui promettent leur fils ou leur fille, et du prêtre qui bénit ce projet d'union. — Se promettre réciproquement de s'épouser : *je sais que ce garçon a fiancé une certaine Colette* (Bruy.) — Se —, v. pr., même sens : *il se fiance à ma petite Lise* (Volt.)

FIASCO (mot ital.), s. m., échec, insuccès; fam., ne se dit guère qu'en matière d'art ou de littérature. *Faire —*, échouer platement, faire une sottise figure. — ou **FIASQUE**, mesure de capacité dans le Midi; sorte de bouteille entourée d'osier.

FIBRE, s. f., filament délié et le plus souvent solide qui compose les tissus organiques. || Disposition à s'émouvoir, à s'affecter, sensibilité; dans ce sens, il ne s'emploie pas au pl. : *avoir la — délicate, sensible. Il a la — poétique*, il sent vivement les beautés de la poésie.

FIBREUX, **EUSE**, adj., qui a des fibres; composé de fibres; de la nature des fibres.

FIBRILLE (pron. *fibrile*), s. f., petite fibre.

FIBRINE, s. f., substance liquide ou solide, insipide et incolore, qui se trouve dans le sang et qui constitue la fibre musculaire.

FIBRINEUX, **EUSE**, adj., qui est composé de fibrine, qui en contient, ou qui en a les caractères.

FIC, s. m., excroissance ou tumeur charnue, indolente, qui vient aux paupières, au menton de l'homme, ou au pied du cheval.

FICAIRE, s. f., genre de plantes renonculacées renonculees, ayant pour type la petite chélidoine.

FICELER, v. a., lier avec de la ficelle. = **FICELÉ**, E, part. pas., paré et mis avec goût; triv.

FICELLE, s. f., très-petite corde de chanvre pour lier de petits paquets.

FICHANT, E, adj.; t. d'art, milit. : *feu —*, qui va d'un bastion à l'autre. || Désagréable, contraignant; triv.

FICHE, s. f., petit morceau de fer ou d'autre métal pour fixer la peinture des portes, des fenêtres. = Petit jalon pour les opérations d'arpentage. || Morceau d'os ou d'ivoire, plat et mince, qui sert de monnaie ou de marque au jeu. V. CONSOLATION.

FICHER, v. a., faire entrer par la pointe : — *un clou, un pieu*. = Mettre des cales entre les pierres pour introduire du mortier ou du plâtre dans les joints. || *Avoir les yeux fichés en terre, sur quel-*

que chose, fixement baissés vers la terre, ou arrêtés sur quelque chose. = Se —, v. pr., pénétrer. = Se mettre dans la tête. = Se moquer; triv.

FICHET, s. m., pointe crochue des cardes. = Petit morceau d'ivoire ou d'os pour marquer les points au trietae.

FICHTE (Jean-Gottlieb), philosophe allemand, mort en 1814, dont la doctrine aboutit à une sorte de panthéisme.

FICHU, s. m., sorte de mouchoir, terminé en pointe, que les femmes mettent sur le cou.

FICHU, E, adj.; pop. et bas, mal fait, impertinent, mauvais : *c'est beaucoup que de n'avoir pas l'esprit —*, et de voir les choses comme elles sont (Sév.)

FICOÏDE, s. f., genre de plantes, appelées aussi mésembryacées, dont certaines espèces ont un fruit qui ressemble à la figue.

FICTIF, **IVE**, adj., qui n'existe que par supposition, par convention : *prix, poids —*.

FICTION, s. f., invention fabuleuse : *la riche — est le charme des vers* (L. Rac.) || Dissimulation, déguisement de la vérité : *employer la — et le mensonge* (Fléch.) *Elle méprisait ces FICTIONS* (Boss.) — *legale ou de droit*, introduite ou autorisée par la loi.

FICTIVEMENT, adv., par fiction.

FIDÉICOMMIS, s. m., en droit romain, disposition testamentaire par laquelle le testateur lègue une chose à quelqu'un, en lui imposant l'obligation de la transmettre à une troisième personne. = En droit français, legs fait en apparence au profit d'une personne, mais à la condition secrète qu'elle en fera passer le bénéfice à une personne qu'on ne nomme pas dans le testament.

FIDÉICOMMISSAIRE, adj. et s. m., se dit de l'héritier chargé d'un fidéicommis.

FIDÉJUSSEUR, s. m., celui qui cautionne.

FIDÉJUSSON, s. f., caution, cautionnement, en droit romain.

FIDÈLE, adj., qui garde sa foi, qui tient exactement ses promesses, ses engagements : *Dieu n'est pas moins magnifique dans ses prédictions que — à les accomplir* (Boss.) = Qui remplit ses devoirs avec exactitude et attachement : *un ami —, qui n'est point fait pour te tromper* (J.-J.) *Mari, épouse —*.

FIDÈLES ministres. = Constant dans ses goûts, dans ses principes, dans ses habitudes : *amant, amitié —. Je suis — à toutes mes passions* (Volt.) || *Chien —*, qui a de l'attachement pour son maître. = Plein de probité, incapable de tromper ou de rien détourner : *domestique, messager —. Mémoire —*, toujours présente et qui n'oublie rien. = Qui ne trahit pas : *un homme est plus — au secret d'autrui qu'au sien propre* (La Br.) = Qui dit la vérité : *historien, témoin, interprète —*, et par ext., *histoire, compte, dessin —*. || Qui ne nous quitte pas : — *épée*. = Sûr, efficace : *des poisons que lui-même a crus les plus* **FIDÈLES** (Rac.) = Qui professe la vraie religion : *parler aux peuples —* (Boss.) = S., même sens; ami fidèle. = Au pl., ceux qui professent leur religion et qui assistent régulièrement aux exercices du culte.

FIDÈLEMENT, adv., d'une manière fidèle.

FIDÉLITÉ, s. f., attachement à ses devoirs, à ses goûts, à ses habitudes; régularité à remplir ses engagements : *moins il y a de gens mariés, moins il y a de — dans les mariages* (Mont.) — *des femmes, des promesses*. || *Le chien est le seul animal dont la — soit à l'épreuve* (Buff.) = Vérité dans le récit, exactitude; qualité d'une mémoire fidèle. = Probité, loyauté : *domestique d'une grande —*.

FIDUCIAIRE, adj. et s. m., se disait, en droit

romain, de l'héritier chargé de transmettre la chose donnée par fidéicommiss.

FIEF, s. m., domaine noble relevant d'un suzerain. — *dominant*, qui ne relevait que du roi. — *servant*, relevant directement d'un fief suzerain. **Franc** —, qui, dans l'origine, ne devait être tenu que par une personne franche et noble de race.

FIEFFÉ, E, adj., qui a atteint le suprême degré dans un vice : *pedant, fripon* —; fam.

FIEL, s. m., bile de l'homme ou des animaux; vésicule qui la contient. || Haine, colère, ressentiment, aigreur : *tant de — entre-t-il dans l'âme des dévots?* (Boil.) *Aucun — n'a jamais empoisonné ma plume* (Crébil.) = Chagrin, déplaisir : *me nourrissant de —, de larmes abreuvée* (Rac.)

FIELDING, romancier anglais, né en 1707, mort en 1754, a laissé un chef-d'œuvre, *Tom Jones ou l'Enfant trouvé*, et un grand nombre d'autres écrits.

FIENTE, s. f., excréments de certains animaux.

FIENTER, v. n., rendre la fiente par les voies naturelles.

FIER, v. a., commettre à la fidélité de quelqu'un : *je ne lui fiera pas une épingle à garder*; on dit mieux *confier*. = Se —, v. pr., mettre sa confiance en, compter, s'assurer sur : *comme il ne se fiait à personne, personne ne pouvait se — à lui* (Fén.) Vous fiez-vous encore à de si faibles armes? (Rac.) *Se — sur son innocence* (Id.)

FIER, **ÈRE**, adj., arrogant, orgueilleux, qui est plein de dédain pour les autres et de bonne opinion de lui-même : — *comme un gentilhomme* (La H.) *Peut-on n'être pas fière et savoir qu'on est belle!* (Dest.) = Grand, élevé, plein d'une noble fierté : *esprit —. Ame fière. — courage.* = Qui tire vanité : — *de sa noblesse, de son talent.* || Considérable : — *orage, coup*; fam. = Fort, robuste, excessif : *c'est un — cheval. Un — homme pour un coup de main. — sot, fière bête.* = Hardi, expressif, pittoresque : — *ciseau, pinceau. — comme Artaban*; prov. et pop., excessivement.

§ **FIER**, **HAUTAIN**, **ALTIER**, **IMPÉRIEUX**. L'homme *fier* met une grande distance entre lui et les autres; l'homme *hautain* les tient au-dessous de lui et tend à les maîtriser; l'homme *altier* aime qu'on s'humilie devant lui, et l'homme *impérieux* veut qu'on lui obéisse.

FIER-À-BRAS, s. m., iuv., fanfaron, matamore; pop. et fam.

FIEREMENT, adv., d'une manière fière, avec fierté : *marcher, parler, regarder* —. || Beaucoup, extrêmement : *cet homme est — sot*; pop. = Avec hardiesse : — *peint, drapé, campé.*

FIERTE, s. f., caractère de celui qui est fier : *on ne connaît que trop la — des Atrides* (Rac.) = Noblesse morale, fermeté, élévation, courage : *la — dans l'âme est de la grandeur* (Volt.) = Assurance, hardiesse, vigueur : *la — du pinceau.* = Au pl., acte de fierté : *et l'on n'est plus au temps de ces nobles Fiertés* (Mol.)

FIEUX, s. m. (vieux mot), petit enfant, employé par La Fontaine.

FIÈVRE, s. f., mouvement déréglé du sang, avec fréquence du pouls, chaleur et frisson. || *Sentir la —*, répandre une odeur aigre. — *de cheval*, violente. *Tomber de — en chaud mal*; prov., de mal en pis, d'un embarras dans un plus grand. — *chaude*, transport d'amour, de colère, folie extrême. || Ardeur violente; agitation désordonnée : *la — des passions, de la rébellion.* = Inquietude, émotion : *un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la —* (La F.)

FIÈVREUX, **EUSE**, adj., qui cause la fièvre;

qui est causé par la fièvre : *pays —; haleine fièvreuse.* = Sujet à la fièvre : *tempérament —.* || Inquiet et agité : *fièvreuse sollicitude.* = **FIÈVREUX**, s., celui, celle qui a la fièvre : *les rêves d'un —.*

FIÈVROTTE, s. f., petite fièvre; fam. et peu us.

FIFRE, s. m., petite flûte d'un son aigu. = Celui qui en joue.

FIGARO, personnage d'une trilogie de Beaumarchais. || Intrigant privé ou politique. = Barbier; fam.

FIGEAC, s.-préf. du depart. du Lot.

FIGEMENT, s. m., action par laquelle un liquide se fige : état de ce qui est figé; peu us.

FIGER, v. a., congeler, épaissir, condenser : *le froid fige l'huile.* = Se —, v. pr. : *ah! vous me faites peur et tout mon sang se fige* (Mol.)

FIGOLER, v. n., raffiner; pop.

FIGUE, s. f., fruit du figuier. || *Moitié —, moitié raisin*; prov. et fam., en partie bien, en partie mal; moitié de gré, moitié de force. *Faire la — à, se moquer de : faire la — à tous ses ennemis.*

FIGURIE, s. f., lieu planté de figuiers.

FIGUIER, s. m., arbre de la famille des moracées, dont le suc est laitieux. || Nom donné à plusieurs végétaux : — *d'Adam, de Barbarie, d'Amérique*, etc. = Syn. de **BECCIFIGUE**.

FIGULINE, adj. f. : *terre, argile* —, propre à la confection des poteries.

FIGURANT, E, s., danseur, danseuse des corps de ballet. = Par ext., celui, celle qui fait, au théâtre, un personnage accessoire et muet.

FIGURATIF, **IVE**, adj., qui est la représentation, le symbole de quelque chose ou qui en imite les formes. *Plur* —, qui représente un lieu, une construction. *Lettre* —, ou abs., **FIGURATIVE**, s. f., qui sert à caractériser certains temps des verbes.

FIGURATIVEMENT, adv., d'une manière figurative; peu us.

FIGURE, s. f., forme extérieure des corps : *la — du monde change sans cesse* (Mass.) || *Elle vit s'avancer la mort sous la — qui lui avait paru toujours la plus affreuse* (Boss.) = Représentation du visage et du corps humain. = Espace circonscrit par des lignes. = Symbole. = Tour, caractère particulier qu'on donne aux mots et aux phrases en les détournant de leur première signification : *il n'y a qu'un géomètre ou qu'un sot qui puisse parler sans —* (J.-J.) = Air, contenance : *faire une bonne, une mauvaise —. Faire —*; fam., tenir un grand état. || Mine, apparence : *l'orgueil n'est jamais mieux déguisé que lorsqu'il se cache sous la — de l'humilité* (La Roch.) = Visage de l'homme : *être bien de —, avoir les traits réguliers.* = T. de jeu, carte qui représente un roi, une dame ou un valet. = Nom que l'on donne aux différentes lignes que l'on décrit en dansant. = Escr., différentes positions du corps, du bras ou de l'épée. V. **FORME** et **IMAGE**.

FIGURÉ, E, adj. : *plan — d'une maison*, représentation de cette maison. *Copie figurée*, représentant exactement l'original. *Sens, mot, style* —, métaphorique. = **FIGURÉ**, s. m., sens métaphorique.

FIGUREMENT, adv., au sens figuré.

FIGURER, v. a., représenter par la sculpture, la peinture, etc. : *sur le devant du tableau, ce peintre a figuré une scène de buveurs. Nous ne prétendons pas — Dieu* (Boss.) || *Ce Dieu... n'est point tel que Perreur le figure à vos yeux* (Rac.) *Le cou élevé du cygne et sa poitrine relevée et arrondie semblent, en effet, — la proue du navire* (Buff.) = Représenter comme symbole : *les Égyptiens figuraient l'année*

par un serpent qui se mord la queue (Ac.) = V. n., avoir de la symétrie : ces deux pavillons figurent bien ensemble. || Faire figure : — dans le monde. = Paraître sur le théâtre dans les chœurs, les ballets, les cortèges. = Se —, v. pr., s'imaginer, se représenter quelque chose ; se mettre dans l'esprit : se — une région que nos âmes habiteront après notre mort (Mass.) Je me suis figuré que ces chevaliers maures vous ressembaient (Chat.)

FIGURINE, s. f.; sculpt., petite figure.

FIGURISME, s. m., système des figuristes.

FIGURISTE, s. m., celui qui regarde l'Ancien Testament comme une figure du Nouveau. = Celui qui coule des figures en plâtre.

FIL, s. m., petit brin, long et délié, de chanvre, de lin, de soie, de métal, etc. || Donner à quelqu'un du — à retordre, lui causer de la peine, lui susciter des embarras. Cela ne tient qu'à un —, est à la merci du moindre événement. V. ARGUILLE, FINESSE et FILANDRES. — d'Ariane, que cette fille de Minos donna à Thésée pour qu'il se retrouvât dans le labyrinthe; || ce qui sert à diriger dans les recherches difficiles. = Par allusion à la fable des Parques qui filaient les jours des hommes; on dit aussi : le — de la vie, de nos jours. = Substance produite par le ver à soie, l'araignée, etc. = Tranchant d'un instrument qui coupe : — d'un rasoir. Passer au — de l'épée, tuer avec l'arme blanche. Donner le — à, rendre tranchant. || Avoir le —; pop., être fin, rusé. = Continuité, direction, sens dans lequel se trouvent les fibres des végétaux, les veines des minéraux; par ext., se dit du courant de l'eau : suivre le — de la rivière. || Suite, enchaînement : le — des idées, des événements, d'une intrigue.

FILAGE, s. m., manière de filer le chanvre, le lin, le coton, etc.; ouvrage, salaire du fileur.

FILAGRAMME, s. m., ornements, dessins, figures tracées dans le papier.

FILAMENT, s. m., petit fil ou brin long et délié, semblable à celui qui se tire de l'écorce du chanvre ou du lin. = T. d'anat., fibre, fibrille : — musculaire, nerveux.

FILAMENTEUX, **EUSE**, adj., composé de filaments.

FILANDIER, **ÈRE**, adj., qui file. Les trois sœurs FILANDIÈRES; poét., les trois Parques.

FILANDRES, s. f. pl., filaments de la viande, lorsqu'ils sont coriaces. = Helminthes des oiseaux de proie. = T. de vétér., chairs qui sont saillies à la surface d'une plaie. = Longs fils, flocons blancs et soyeux qu'on voit voltiger au printemps et en automne, et qu'on appelle vulg. fils de la Vierge.

FILANDREUX, **EUSE**, adj., plein de filandres. *Marbre —*, qui a des fils. || *Style —*, lourd et diffus.

FILANGIERI, publiciste napolitain du XVIII^e siècle, auteur de la *Science de la Législation*.

FILANT, **E**, adj., qui coule, qui file doucement. || *Étoile filante*, gaz qui s'enflamme dans l'atmosphère, les soirs d'été.

FILARDEAU, s. m., jeune brochet, brochetin. = Jeune arbre droit et de haute tige.

FILASSE, s. f., assemblage, amas de filaments tirés de l'écorce du chanvre, du lin, et peignés. || Viande filandreuse; très-fam.

FILASSIER, **ÈRE**, s., celui, celle qui façonne, qui vend de la filasse.

FILATEUR, s. m., celui qui tient, qui dirige une filature.

FILATURE, s. f., lieu, établissement où l'on file

en grand la laine, la soie, le coton, etc. = Action ou art de filer en grand : *appliquer la vapeur à la —*.

FILE, s. f., rangée de personnes ou de choses à la suite les unes des autres : *aller, se mettre à la —*. *Prendre la —*. = Rangée de soldats. *Feu de —*, d'une troupe qui tire par file et sans interruption. *Chef de —*, le premier d'une file de soldats. *Serre —*, se dit des sous-officiers et officiers placés derrière une troupe en bataille, et sur une ligne parallèle au front de cette troupe.

FILE, s. m., or ou argent tiré à la filière et laminé, qu'on applique sur un fil.

FILER, v. a., tordre ensemble, pour en faire un seul fil, plusieurs brins de chanvre, de lin, etc. = Tirer les métaux à la filière. = Se dit aussi des insectes qui tirent du fil de leur corps. || *Les lis ne travaillent ni ne filent*, devise des anciens rois de France. = Se dit des Parques : *les Parques me filaient des jours d'or et de soie* (Fén.), très-heureux. — sa corde, agir de manière à mériter d'être pendu. — la carte, l'escamoter; la retenir pour soi et en donner une autre. — le câble, le lâcher peu à peu. — un navet, trois navets, se dit du vaisseau qui, en 30 secondes, parcourt 45 ou 135 pieds. — une intrigue, une scène, une reconnaissance, les conduire, les développer progressivement et avec art. — le parfait amour, nourrir longtemps un amour tendre et romanesque; se dit ir. — un son, le poser doucement et le prolonger en l'enflant ou en le diminuant progressivement. = V. n., se dit de certains liquides, des substances molles et tenaces qui coulent lentement et en filets : *il faut que la pâte file*. Cette lampe FILE, la flamme s'élève trop dans le verre et produit de la fumée. || — doux, agir ou parler avec douceur ou avec faiblesse quand on est menacé, maltraité. = Aller à la file, l'un après l'autre : *faire — les troupes, les bagages*. *Faire — des troupes dans un pays*, les y faire passer sans éclat, à l'insu de l'ennemi. = S'en aller, se retirer; pop. || *Du temps que la reine Berthe filaient*; prov., au bon vieux temps.

FILIERE, s. f., lieu où l'on file le chanvre ou le lin. = Bande de fer plat pour passer le fil de fer.

FILET, s. m., petit fil, fil délié : *une araignée tend sous le feuillage des filets d'or, de pourpre et d'azur* (A. Martin). || *Sa vie ne tient plus qu'à un —*, il n'a plus qu'un souffle de vie. = Filament, fibre. = Repli membraneux qui constitue le frein de certains organes : le — de la langue. = Moulure plate ou lisse, ronde ou carrée, mais toujours étroite relativement à sa longueur. = Impr., mince réglot de métal pour séparer les chapitres, les colonnes; trait qu'il produit sur le papier. = Trait long et délié sur une reliure, sur une dorure, etc. = Spirale d'une vis. = Petite quantité : — d'eau, de vinaigre. *N'avoir qu'un — de voix*. = Partie charnue le long de l'épine du dos de quelques animaux : un — de porc, de bœuf, et par ext. : — de sole, de merlan. = Tissu à claire-voie et à mailles qui sert à différents usages : le — d'une voiture, d'un jeu de paume. — pour la pêche, pour la chasse. *Jeter le —*. *Coup de —*, tout ce qu'on prend en une fois. = Réseau pour retenir les cheveux. || Moyens employés pour tromper, pour séduire. V. EMBÛCHE.

FILEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui file. = **FIL-LEUSE**, s. f., nom donné à une famille d'araignées.

FILIAL, **E**, adj., qui appartient au fils, à l'enfant; qui est du devoir du fils, de l'enfant : *amour, respect —*. Obéissance FILIALE.

FILIATION, s. f., suite continue de générations dans une même famille ; seul degré de génération du père et de la mère aux enfants. || Enchaînement, liaison : — *des idées, des langues.*

FILIÈRE, s. f., morceau d'acier trempé et percé de trous, par lesquels on fait passer les métaux pour les réduire à l'état de fil. || *Passer par la* —, subir des épreuves, franchir un à un les grades intermédiaires. = Grand nombre de gens par les mains desquels passe une même affaire. = Ensemble de pores par lesquels les araignées et les chenilles font sortir leur fil. = Instrument pour faire des vis. = Veine de métal dans une mine ; veine d'eau dans une carrière. = Charpent., syn. de PANNE.

FILIFORME, adj. ; hist. nat., délié comme un fil.

FILIGRANE, s. m., ouvrage d'orfèvrerie en filets à jour. = Empreinte que les lettres ou les figures de cuivre, que l'on fixe sur la forme à fabriquer le papier, laissent sur chaque feuille.

FILIN, s. m., cordage qui n'est pas câble ou grelin.

FILIPENDULE, s. f., spirée dont les tubercules sont attachés aux racines comme par des fils.

FILLE (ll m.), s. f., enfant du sexe féminin : les garçons et les FILLES. = Personne du sexe féminin, tant qu'elle n'est point mariée : *rester, mourir* —. *La garde d'une — est un trop lourd fardeau* (Reg.) = Enfant née de : — *d'Agamemnon, de roi. Ma —, allez dire à votre — que la — de sa — crie* (Sév.) *Ma —*, expression d'amitié dont une personne âgée se sert en parlant à une autre femme. || Femme qui descend de : — *de Henri le Grand et de tant de rois* (Boss.) *Une — du sang d'Helène* (Jac.) = Née à : *ô — de Sion, florissante jeunesse* (J.-B. R.) *La — du pays des palmiers vint me trouver* (Chat.) || *La foi, — du ciel* (Rac.) Les FILLES de mémoire, les Muses. = Servante : — *d'auberge, de service.* = Prostituée. = Nom que prennent les religieuses de plusieurs communautés : *les — du Calvaire.*

FILLETTE (ll m.), s. f., jeune, petite fille : *jeune — à toujours soin de plaire* (La F.)

FILLEUL, E (ll m.), s., enfant qu'on a tenu sur les fonts baptismaux.

FILOCHE, s. f., sorte de tissu, de filet.

FILON, s. m., matière qui remplit certaines fentes qu'on trouve dans la terre ; ces fentes elles-mêmes : — *d'argent, de houille. Riche —.*

FIOSELLE, s. f., grosse soie, fleuret ou bourre de soie : *bas de —, faits de cette soie.*

FILOU, s. m., celui qui vole avec adresse. || Celui qui vole, qui trompe au jeu. V. VOLEUR.

FILOUTAGE, s. m., métier de filou ; tromperie : *le cardinal Mazarin porta le — dans le ministère* (de Retz) ; fam.

FILOUTER, v. a., voler avec adresse : — *une bourse.* = V. n., faire le filou, tromper au jeu.

FILOUTERIE, s. f., action de filou.

FILS (ne pron. pas l'), s. m., enfant mâle : — *légitime, naturel. Le — d'Ulysse. Elle est accouchée d'un —.* = Issu, qui descend : — *de Saint-Louis, montez au ciel* (Lacretelle). = Originaire, natif : *les — de l'Helvétie, du désert. Les — d'Apollon, de Mars, les poètes, les guerriers.* || *Il est le — de ses œuvres,* se dit d'un homme qui ne doit sa fortune, sa réputation ou son rang qu'à ses travaux, à son mérite. || Se dit en parl. des animaux ou des êtres moraux : *nobles — des coursiers du soleil* (Del.) *Le luxe est le — de la vanité. — de famille, jeune homme d'honnête famille, qui est sous la puissance paternelle. — de maître, qui a les mêmes qualités, les mêmes*

talents que son père. — *de la maison, du maître de la maison.* || *Il est bien le — de son père,* il a le même visage, ou bien les mêmes qualités, les mêmes défauts que lui.

FILTRAGE, s. m., action de filtrer.

FILTRANT, E, adj., qui sert à filtrer.

FILTRATION, s. f., opération qui consiste à faire passer un liquide à travers un filtre. || Passage d'un liquide à travers une substance perméable.

FILTRE, s. m., objet quelconque à travers lequel on fait passer un liquide pour le clarifier.

FILTREUR, v. a., passer au filtre. || V. n., *quelques ruisseaux filtraient à travers les rochers* (J.-J.) = Se —, v. pr., être filtré.

FILURE, s. f., qualité de ce qui est filé : *la — de cette étoffe est trop grosse.*

FIN, s. f., ce qui termine, ce qui achève, bout, extrémité : *la — du jour, de l'année, de la vie, d'un règne, d'un discours,* et abs. : *tout ce qui a — est bien peu de chose* (Boss.) *Mettre — à, terminer, faire cesser.* — *courant, la fin du mois qui court.* || *La — couronne l'œuvre,* ce n'est pas assez de bien commencer, il faut bien finir. *Faire une —, se fixer à un état, prendre un parti définitif.* — *de non-recevoir,* exception qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande. = Mort, terme de la vie : *toucher à sa —* (Volt.) *La — de l'impie est toujours sans honneur* (Mass.) — *tragique.* = Résultat, ce qu'on se propose pour but et pourquoi l'on agit : *la — de l'institution des sociétés civiles est le bien commun* (J.-J.) *En toute chose il faut considérer la —* (La F.) *Faire une chose à bonne —, à bonne intention. Les bœufs, à toute —, promirent le secret* (Id.) Les quatre FINS de l'homme, la mort, le jugement, l'enfer et le paradis. En — *finale : à la — des fins* (Sév.), expressions d'ennui, d'impatience. *La —, loc. adv., enfin, en dernier lieu : et sa miséricorde, à la — s'est lassée* (Rac.) V. BOUT et MORT.

FIN, s. m., le point décisif et principal : *savoir le — et le fort d'un art* (Boil.) *La probabilité est le plus — de la théologie* (Pasc.) = Perfection : *le —, le secret de notre métier.*

FIN, E, adj., délié, fait d'une main légère et délicate : *dentelle, étoffe FINE,* et par ext. : *pinceau, crayon —. FINE touche.* = Mince, dégagé, élégant et gracieux : *taille, jambe —. Contours fins et délicats.* = Menu : *plume, écriture —. FINES herbes,* que l'on met dans la salade ou dans les ragoûts ; par ext., *pluie, poudre —.* = Pur, sans mélange, vrai, naturel : *or, argent, diamant —.* || Excellent en son genre, recherché, qui n'est ni commun ni grossier : *vin, mets —. Perle —.* = Qui perçoit exactement les moindres sensations : *avoir l'odorat, le tact —. Avoir l'oreille —, signifie quelquefois se bien connaître en musique.* = Subtil, délicat, ingénieux : *gout, esprit —.* || Rusé, adroit, habile, pénétrant : *tour, regard, nez, homme —. Depuis que vous passez pour —, vous ne pouvez plus l'être utilement* (Nic.) ; se dit aussi des animaux : *le renard est plus — que le loup.* || *Jouer au plus —, employer mutuellement la ruse et l'adresse pour réussir aux dépens de son adversaire. Je le donne au plus — ; prov. et fam., j'en délie l'homme le plus adroit, le plus intelligent. — fond, endroit le plus reculé. — mot, celui qui fait entièrement connaître le secret, les vues, la pensée. || C'est une — lame, se dit d'un adroit bretteur ou d'un rusé compère. V. MOUCHE. La — fleur de, tout ce qu'il y a de plus distingué,*

l'élite de. *Partie* —, partie de plaisir où l'on met du mystère. = **FIN**, s. m., homme fin : — *contre* — n'est pas bon à faire doubler; prov. et fam., deux personnes rusées ne gagnent rien à vouloir se tromper réciproquement. = Se dit de toute marchandise, de tout travail supérieur aux marchandises, aux travaux de même espèce : *marchand de* —. *Travailler dans le* —. *Blanchisseuse de* —, de linge fin. = **Adv.**, finement, très-peu, avec délicatesse : *prendre une bille trop* —, au jeu de billard. **V. DÉLICAT** et **PETIT**.

FINAL, **E**, adj., qui finit, qui termine : *lettre, voyelle, syllabe FINALE*. **Point, compte** —. *Cause FINALE*, qui produit un effet déterminé d'avance. **V. IMPÉNITENCE** et **FIN**. = **FINALE**, s. f., synonyme de **TONIQUE**, note principale du ton dans lequel une pièce de musique est composée, et sur laquelle cette pièce doit finir. = Lettre, syllabe finale d'un mot. = **S. m.**, morceau qui termine une symphonie, un acte d'opéra.

FINALEMENT, adv., à la fin.

FINANCE, s. f., argent comptant : *moyennant* —. || **Argent**, revenu de l'État, surtout au pl. : *système de FINANCES*. *Ministère, agents des FINANCES*. *Les — de l'armée*. = Science de l'administration des finances. = Ceux qui maintient les deniers de l'État : *homme de* —. *Quartier de la* —; fam. *Entrer dans la* —, embrasser la profession de financier. = État de fortune, ressources pécuniaires d'une personne : *ses FINANCES sont fort dérangées*.

FINANCER, v. n., payer, déboursier; fam.

FINANCIER, s. m., celui qui manie les deniers de l'État. = **Banquier important**. = Celui qui sait, qui entend les affaires de finance.

FINANCIER, ÈRE, adj., relatif aux finances. || **À LA FINANCIÈRE**, loc. adv., se dit de la manière de préparer certains mets : *vol-au-vent à la* —.

FINANCIÈREMENT, adv.; néol. : — *parlant*, en parlant le langage de la finance.

FINASSER, v. n., user de petites ruses, de mauvaises finesses; fam.

FINASSERIE, s. f., mauvaise petite finesse; fam. **FINASSEUR, EUSE**, s., celui, celle qui use de mauvaises petites finesses; fam. et peu us.

FINASSIER, ÈRE, s., synonyme de **FINASSEUR**.

FINAUD, È, adj. et s., personne rusée, fine dans les petites choses, mais qui laisse voir sa malice; fam. et se prend en mauv. part.

FINEMENT, adv., avec finesse, avec une grande délicatesse, au propre et au fig. : *cela est — travaillé*. || — *dit, écrit*. *Railler* —.

FINE-MÉTAL, s. m., fonte refroidie au moyen de l'eau et très-blanche.

FINERIE, s. f., fourneau pour l'affinage de la fonte, quand on fait cet affinage à la houille.

FINESSE, s. f., qualité de ce qui est fin, menu, délié : — *des cheveux, d'une toile*. = Délicatesse, forme agréable : — *de traits, de contours*. = Goût exquis : — *des vins, des mets*. || *Les FINESSES d'une langue*, ses élégances les plus exquises, ses nuances les plus délicates; le caractère particulier qu'elle donne à la pensée. *Penser, juger avec* —. *Cela est dit, est écrit avec* —. *La* — *de ses réponses, de ses railleries*. *La* — *emploie des termes qui laissent beaucoup à entendre* (Vauv.) = **Subtilité, sagacité** : — *de la vue, de l'ouïe*. || — *de touche, de ton*. = Distinction de l'esprit : *ses yeux expriment la douceur et la* —. = Aptitude à saisir rapidement les rapports les plus éloignés et à en tirer parti pour son agrément. = Caractère, tour d'un homme fin :

ce qui nous donne tant d'aigreur contre ceux qui nous font des FINESSES, c'est qu'ils croient être plus habiles que nous (La Roch.) *Chercher, entendre* — à quelque chose, supposer que les autres y ont mis de la malice, en mettre soi-même en l'interprétant. = *Ruse, artifice* : *la* — *est l'occasion prochaine de la fourberie*; *le mensonge seul en fait la différence* (La Br.) *Être au bout de ses FINESSES*, avoir employé sans succès toutes ses ressources. || **FINESSES cousues de fil blanc**; prov., grossières, qu'il est aisé de reconnaître. **V. DÉLICATESSE**.

§ FINESSE, RAFFINEMENT, SUBTILITÉ. Le raffinement n'est qu'une finesse excessive, recherchée. La subtilité est une finesse passagère, vive, et restreinte à un objet particulier : *on a une conduite FINE*, dit Voltaire; *on joue un tour SUBTIL*. Au fig., subtilité enchêtré d'ordinaire sur raffinement : *des sens théologiques, pleins de RAFFINEMENT et de SUBTILITÉ* (Boss.)

FINET, TE, adj. et s., un peu fin, assez fin : *comme elle était clairvoyante et FINETTE* (La F.) *Tour d'esprit* — (J.-J.); *fam.* et peu us. = **FINETTE**, s. f., étoffe légère de laine ou de coton.

FINGAL, guerrier écossais, père d'Ossian. = *Grotte de* —, située sur le bord de l'île de Staffa, l'une des Hébrides; elle est remarquable par ses colonnades basaltiques.

FINI, È, adj., auquel on a mis la dernière main : *travail, ouvrage, tableau* —. || Qui a atteint le suprême degré d'une qualité ou d'un défaut : *c'est un artiste, un joueur, un voleur* —. *Grandeur FINIE, être* —, qui a des bornes. = **Déterminé** : *nombre, sens* —. *Homme* —, usé. **V. PARFAIT**.

FINI, s. m., qualité d'un ouvrage terminé avec soin, fort travaillé : *cela manque de* —. = **T.** de philos., ce qui a des bornes : *le* — *et l'infini*.

FINIR, v. a., arriver au terme, à la fin de : — *son discours, sa carrière*. = Être la fin, le terme, de : *cette campagne FINIRA la guerre* (Ac.) = **Achever**, terminer, mettre la dernière main à : — *un travail, un ouvrage*. *J'ai commencé par où il AVAIT FINI*. = **Faire cesser** : *il faut — des Juifs le honteux esclavage* (Rac.) = **V. n.**, se terminer : *ce mot FINIT par une voyelle*. *Cela FINIT en pointe*. *Tout va — pour vous en ce moment* (Boss.) *Il est temps que cela FINISSE*. = **Avoir une fin**, un résultat quelconque : *c'est un méchant homme, il FINIRA mal* (Ac.) = **Mourir** : *ainsi FINIT Priam* (Del.) *En* —; fam., finir ce qui est trop long, ennuyeux, qui se fait trop attendre : *il voulut en — par une marche prompte et décidée* (Thiers). **V. ACHEVER**.

FINISTÈRE, nom d'un départ. du N.-O. de la France, dont le ch.-l. est Quimper, et Brest la ville la plus importante. = **Cap** —, en Espagne; c'est l'extrémité la plus occidentale de l'Europe.

FINLANDE, grande contrée de la Russie d'Europe, ancienne p. de la Suède. = **Golfe de** —, bras de la mer Baltique. = **FINLANDAIS, È**, adj. et s., qui appartient à la Finlande. = **Habitant de la Finlande**.

FINMARCK, p. septentrionale de la Norvège.

FINNOIS, s. m. pl., race répandue dans le N. de l'Europe. = **FINNOIS, È**, adj., *race, langue FINNOISE*.

FIOCCHI (mot. ital., pron. *fok-ki*), s. m., pl., houppes d'un chapeau de cardinal. || *Être in* —, en grand costume.

FIOLE, s. f., petite bouteille à long col.

FIONIE, île de l'archipel danois, dans la mer Baltique.

FIORITURES, s. f. pl., ornements que le chanteur ou l'instrumentiste ajoute au travail du compositeur, pour varier une phrase qui se répète, pour orner un passage trop simple, ou pour faire briller le talent de l'exécutant.

FIRMAMENT, s. m., voûte circulaire qui semble

environner la terre, et à laquelle les étoiles paraissent comme attachées : *le — se meut* (La F.)

FIRMAN, s. m., ordonnance, décret du gouvernement, en Turquie. || *Un — du préfet*; ir.

FISC, s. m., trésor public; administration des finances; fam. et se prend en mauv. part.

FISCAL, E, adj., qui appartient, qui a rapport au fisc : *procureur, édit —*.

FISCALITÉ, s. f., disposition, tendance à augmenter les droits du trésor, les impôts.

FISSIPÈDE, adj., se dit d'un animal dont le pied est divisé en deux ou en quatre sabots. == S. m. : *le boeuf est un —*.

FISSURE, s. f., solution de continuité étroite et peu profonde. || *Ils ont beau renfermer la vérité, ils tremblent toujours qu'elle ne s'échappe par quelque —* (J.-J.)

FISTULE, s. f., ulcère en forme de canal étroit et plus ou moins profond.

FISTULEUX, EUSE, adj., qui est de la nature de la fistule. == T. de bot., creux à l'intérieur.

FIUME, vil. de l'empire d'Autriche, port franc sur l'Adriatique.

FIXATION, s. f., action de fixer, de déterminer; résultat de cette action : — *du prix du blé, des droits d'octroi*. == T. de chim., opération par laquelle on fixe un corps gazeux ou susceptible de se volatiliser.

FIXE, adj., qui ne se meut pas : *étoile —*. == Qui demeure arrêté, attaché au même endroit : *douleur, regard —*. *Avoir le regard —*, signifie quelquefois avoir les yeux ouverts et immobiles. == Certain, déterminé, qui ne varie point : *prix —*. *Le temps est au beau —*; *route, place —*. *Idée —*, dominante, qui obsède l'esprit. == Assuré, régulier : *revenu —*. **CORPS FIXES**, qui ne se volatilisent pas par l'action du feu. == **FIXE** interj. pour commander à une troupe de rester immobile.

FIXÉ, s. m., petit tableau peint à l'huile sur tafetas, et qu'on recouvre d'une glace qui lui tient lieu de vernis. == Se dit aussi de petites peintures sur porcelaine, pour décorer certains meubles.

FIXEMENT, adv., d'une manière fixe.

FIXER, v. a., rendre stable; faire que ce qui est volatil cesse de l'être : — *un corps, un gaz*. == Faire résider, faire demeurer, établir : — *un peuple, sa résidence*. == Régler, déterminer : — *la valeur des monnaies, l'état de la question, une heure, un moment favorable*. == Rendre moins changeant : *il est impossible de — les langues vivantes* (Volt.) — *les incertitudes* (Id.) *La foi est le seul point qui peut — l'esprit humain* (Mass.) *Quel honneur pour une femme que de — un pareil homme!* (Mariv.) — *sur le papier, sur la toile*; poét., écrire, peindre. On dit dans un sens analogue : — *une chose dans sa mémoire*. — *les regards, les vœux de quelqu'un*, devenir l'objet de son attention, de sa passion. == Attacher, arrêter : *on n'ose — ses regards sur une image si affreuse* (Mass.) — *quelqu'un, quelque chose*, les regarder fixement. == Se —, v. pr., s'attacher, s'arrêter : *l'homme seul ne rencontre rien ici-bas où son cœur puisse se —* (Id.) == S'établir : *je ne sais pas encore où je me fixerai* (J.-J.)

FIXITÉ, s. f., état de ce qui est fixe, qui ne varie pas, qui ne change pas d'état, de position. || — *des idées, des principes*.

FLACCIDITÉ, s. f., état d'une chose molle, flasque, sans élasticité.

FLACHE, s. f., dépression dans le bois que

l'on travaille et qui empêche de le bien équarrir.

FLACON, s. m., sorte de bouteille qui se ferme avec un bouchon de même matière ou de métal; ce qu'il contient : *un — d'huile*.

FLAGELLANTS, s. m. pl., fanatiques qui se flagellaient en public.

FLAGELLATEUR, s. m.; néol., celui qui flagelle, qui châtie; n'est us. qu'au fig.

FLAGELLATION, s. f., action de fouetter, de faire subir le châtiement du fouet; action de se flageller. == Tableau représentant la flagellation de Jésus-Christ.

FLAGELLER, v. a., faire subir le supplice du fouet. || Maltraiter. == Se —, v. pr., se fouetter, par esprit de mortification. V. FOUETTER.

FLAGEOLE, v. n., se dit des jambes que la faiblesse, la fatigue ou l'ivresse rend tremblantes : *les jambes me flageoient* (J.-J.)

FLAGEOLET, s. m., petite flûte à bec, dont le son est clair et aigu. || Fam., jambe mince et menue. == Variété de haricots.

FLAGORNER, v. a., flatter basement : — *son maître*, et abs., *il va — aux oreilles de son maître*.

FLAGORNERIE, s. f., flatterie basse et assidue.

FLAGORNEUR, EUSE, s.; fam., personne qui flagorne : *c'est un impudent —*.

FLAGRANT, E, adj., qui se fait au moment même : *le fait est —*. *Pris en — délit*, sur le fait.

FLAIR, s. m., odorat du chien. || Sagacité.

FLAIRER, v. a., sentir par l'odorat. || Fam., pressentir, deviner : — *un secret, un complot*.

FLAIREUR, s. m.; fam. : — *de cuisine, de table*, parasite.

FLAMAND, E, s. et adj., qui est de la Flandre ou qui l'habite. == S. m., langue flamande.

FLAMANT ou **FLAMMENT**, s. m., oiseau de l'ordre des échassiers, ainsi nommé de la couleur de feu qui fait le fond de son plumage.

FLAMBANT, E, adj., qui flambe : *tison —*. == Blas., ondé en forme de flamme.

FLAMBART, s. m., charbon à demi consumé. == Phys., feu follet ou feu St-Elme. == Embarcation de pêche, à deux mâts et sans vergues, employée sur les côtes de la Normandie. || Fam., bon luron.

FLAMBE, s. f.; anc., lame ondulée. == Eot., iris des marais.

FLAMBEAU, s. m., torche de cire ou de résine. || Torche incendiaire. == Bougie, chandelle. == Chandelier : — *d'or, d'argent, de bronze, de cristal*. || Ce qui éclaire : — *de la raison, de l'histoire, de la science, de la critique, du génie*. || Poét. : *allumer le — de l'hymen*, se marier. *Le — de l'amour guidait nos pas* (J.-J.) *Le — de la discorde, de la guerre*. == Astr. : *le — du jour*, le soleil; *le — de la nuit*, la lune. *Les célestes FLAMBEAUX*, les astres, les étoiles. || Poét., vie, race : *et de David éteint rallumer le —* (Rac.)

FLAMBÉ, E, adj.; pop., ruiné, perdu : *un homme —*. *Une affaire FLAMBÉE*.

FLAMBER, v. a., passer quelque chose par la flamme, par-dessus le feu : — *un poulet*; — *du cuir*. — *des habits, des effets*, pour les désinfecter. == V. n., jeter de la flamme : *ce bois ne flambe point*. || Fam., brûler d'amour (Sév.)

FLAMBERGE, s. f., anc. épée luisante. == Fam., épée : *mettre — au vent*, tirer l'épée, dégainer.

FLAMBOYANT, E, adj., qui flamboie, qui brûlle comme le feu; qui jette des flammes : *astre —, co-*

mêc, épée FLAMBOYANTE. *Yeux* FLAMBOYANTS. = Peint. : *contours* —, légers, souples comme la flamme. = Archit. : *style* —.

FLAMBOYER, v. n., jeter une flamme brillante, ou briller comme une flamme très-vive.

FLAMEL (Nicolas), mort en 1413, tenait son échoppe d'écrivain juré près l'église Saint-Jacques de la Boucherie. Il manqua d'être brûlé comme sorcier, parce qu'il passait pour avoir trouvé la pierre philosophale.

FLAMINE, s. m., prêtre romain, ainsi nommé du voile couleur de feu qui servait de marque à sa dignité.

FLAMME, s. f., auréole lumineuse et diversement colorée qui s'élève à la surface des corps qu'on brûle : — *légère, subtile, éblouissante, épaisse. La — du bûcher. Les FLAMMES éternelles*, le feu de l'enfer. *Porter le fer et la — en un pays*, y mettre tout à feu et à sang. *Jeter feu et —*, se livrer à de grands emportements. || Poét., ardeur; amour : *la — du génie. — céleste. Brûler d'une secrète —. Une — innocente* (Rac.) *Une — criminelle* (Corn.) *Tracer en vers une amoureuse* — (Boil.) *Henri de l'amitié sentit les nobles —* (Volt.) || Éclat brillant : *Pémerande lançait sa — verdoyante* (Thomas). = Mar., banderolle au haut d'un mât. = Instrument pour saigner les chevaux. = Ornement d'architecture en forme de flamme. V. FEU.

FLAMMÉE, s. f., parcelle enflammée qui s'élève en l'air.

FLAMMEROLE, s. f., feu follet.

FLAMMETTE, s. f., petite flamme. = Chir., instrument pour faire des mouclatures après la ventouse. = Partie du pbléotome qui, au moyen d'un ressort, est poussé dans la veine que l'on veut ouvrir.

FLAMMULE, s. f. V. CLÉMATITE.

FLAN, s. m., pièce de métal taillée et préparée pour être frappée. = Tarte composée de farine, de lait, d'œufs et de beurre.

FLANC, s. m., côté du corps de l'homme, depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches : *le — droit, le — gauche. Des victimes vous-même interrogez le —* (Rac.) || Fam. : *prêter le —*, donner prise aux attaques, à la critique. *Se battre les FLANCs*, se donner beaucoup de mal, d'ordinaire pour ne pas réussir. = Sein, ventre, entrailles : *un cheval de bois, par Minerve inventé, dans ses énormes — recut le sage Ulysse* (La F.) = Par anal., côté d'une chose : — *d'une montagne, d'un bastion, d'un bataillon, d'un vaisseau. La colonne était attaquée à la fois de — et sur les deux fronts* (Volt.)

FLANCHET, s. m., partie de la morue sous les ailes. = Partie de surlonge d'un bœuf.

FLANCONNADE, s. f.; escr., botte de quarte forcée portée dans le flanc.

FLANDRE, nom donné autrefois à tout le pays compris entre le Bas-Escaut, la mer du Nord, l'Artois, le Hainaut et le Brabant. Aujourd'hui la Flandre forme deux provinces de la Belgique : la Flandre orientale, ch.-l. Gand; la Flandre occidentale, ch.-l. Bruges.

FLANDRIN, s. m., sobriquet donné à un homme fluet et élancé : *notre grand — de vicomte* (Mol.)

FLANELLE, s. f., étoffe légère de laine plucheuse : *gilet de —*.

FLÂNER, v. n.; fam., se promener au hasard; user son temps sans but et sans profit.

FLÂNERIE, s. f., action de flâner.

FLÂNEUR, EUSE, s. et adj., celui, celle qui flâne : *le — est une variété de l'espèce musarde.*

FLANQUANT, E, adj.; fortif., qui flanque, qui défend les approches d'une place : *angle, bastion —, batterie FLANQUANTE.*

FLANQUEMENT, s. m.; fortif., action de flanquer. = Résultat de cette action.

FLANQUER, v. a.; fortif., garnir, fortifier : — *une muraille avec des tours. Les murailles de Jérusalem, FLANQUÉES de tours carrées* (Chat.) = Archit. : *des pilastres FLANQUENT les encoignures de cette façade.* || Fam., être placé en flanc à côté de quelque chose : *j'apportai une perdrix FLANQUÉE de deux cailles rôties* (Les.) || Pop., lancer, jeter brusquement à quelqu'un : — *à la tête, au visage de quelqu'un*; — *un soufflet, un coup de pied.* = Se —, v. pr.; pop., se jeter, tomber : *se — par terre.*

FLAQUE, s. f., petite mare d'eau qui croupit.

FLAQUÉE, s. f., une certaine quantité de liquide lancée avec force.

FLAQUER, v. a.; fam., jeter avec force un liquide sur un point.

FLASQUE, adj., mou, sans vigueur : *un homme —; cheval —.* = Qui a perdu sa fermeté : *chair —.* || Trainant, *style —.*

FLASQUE, s. m.; artill., chacune des deux pièces principales d'un affût.

FLATIR, v. a., battre une pièce de monnaie pour en former les flancs.

FLATOIR, s. m., instrument de monnayeur qui sert à flatir.

FLÂTRER, v. a., appliquer un fer rouge, en forme de clef, à un chien ou à quelque autre animal mordu, pour le préserver de la rage.

FLATTER, v. a., louer avec exagération, pour plaire, pour séduire : — *les grands. Quiconque FLATTE ses maîtres les trahit* (Mass.) Abs. : *celui qui FLATTE fait une bassesse.* = Peint. : — *quelqu'un*, le représenter plus beau qu'il n'est. *Ce portrait est FLATTE.* On dit de même : *ce miroir FLATTE.* = Mus. : — *la corde d'un instrument, la toucher doucement.* = Délecter, charmer; favoriser, tromper en déguisant la vérité, par ménagement, par complaisance : *la musique FLATTE l'oreille. Le bon vin FLATTE le goût. Tout FLATTE son ambition* (Fléch.) — *la vanité, les caprices, les passions de quelqu'un. On ne querit pas les grands maux en les FLATTANT* (Ac.) = Causer un grand plaisir : *une telle préférence me FLATTE et m'honore.* = Caresser : — *un enfant, un cheval de la main. Le chien FLATTE son maître.* || — *quelqu'un d'une chose*, la lui faire espérer, le bercer d'un faux espoir = Adoucir, calmer : *toujours quelque espoir FLATTAIT mes dégoûts* (Rac.) = Se —, v. pr., être trop prévenu en sa faveur : *si nous ne nous FLATTIONS point nous-mêmes, la FLATTERIE des autres ne nous pourrait nuire* (La Roch.) = Se faire illusion, espérer; aimer à croire : *je ne me FLATTE point d'une gloire insensée* (Rac.) *Il ne faut pas se —, les plus expérimentés dans les affaires font des fautes capitales* (Boss.) *Je me FLATTE que vous ne doutez point de mes sentiments* (Ac.) V. CARESSER.

FLATTERIE, s. f., action de flatter; louange exagérée ou fausse donnée par intérêt : *la — ne suit les princes que jusqu'au tombeau* (La Roch.)

FLATTEUR, EUSE, adj., qui flatte, qui loue avec exagération : *un courtisan —* (Corn.) *Je ne veux point d'amis FLATTEURS. Miroir —*, où l'on se voit plus beau qu'on n'est. = Qui tient de la flatterie : *esprit, discours, langage —* (Ac.) = Agréable, doux, séduisant : *espoir —* (Rac.) *De FLATTEUSES illusions.* = Caressant, insinuant. *Le chien est un animal —. Avoir des manières —.* = Qui témoigne l'appro-

batton, la faveur : un murmure —. Distinction, récompense FLATTEUSE. V. AGRÉABLE.

FLATTEUR, EUSE, s., personne qui loue avec excès : sachez de l'ami discernier le — (Boil.) *L'amour-propre est le plus grand de tous les FLATTEURS* (La Roch.) Apprenez que tout — vit aux dépens de celui qui l'écoute (La F.)

§ **FLATTEUR, ADULATEUR**. *Flatteur* appartient au langage commun, *adulateur* au style noble et à la poésie. Le second enchérit, en outre, sur le premier, et peint un insigne *flatteur* des grands, particul. des rois, un homme bas, vil, lâche, servile et impudent.

FLATTEUSEMENT, adv., d'une manière flatteuse : parler — de quelqu'un.

FLATUEUX, EUSE, adj.; méd., venteux, qui cause des vents : aliments, légumes —.

FLATUOSITÉ, s. f., gaz développé dans l'intérieur du corps.

FLÉAU, s. m., instrument pour battre le blé. = Verge de fer, aux extrémités de laquelle sont suspendus les bassins d'une balance. = Barre de fer qui sert à fermer et à ouvrir les deux battants d'une porte cochère. || Grande calamité; instrument de la colère divine : un — que nos crimes ont attiré (Mass.) *Attila est appelé le — de Dieu*. Le plus terrible des **FLÉAUX politiques** est la corruption des tribunaux (Condorcet.) || Par anal., il se dit de ce qui est funeste : c'est un grand — pour une mère qu'un fils ingrat. || Fam. Par exagéré., personne ennuyeuse, insupportable : quel — pour les grands que ces hommes nés pour applaudir à leurs passions (Mass.) *Une femme bel esprit est le — de son mari* (J.-J.)

FLÉCHE, s. f., trait qu'on lance avec un arc ou une arbalète : toutes les **FLÉCHES** sont *aiguës* (Boss.) Prov. : faire — de tout bois, mettre tout en œuvre pour arriver à quelque fin. || Trait de médecine : par vos applaudissements vous *aiguïssez* les — dont on le perce (Fléch.) = Ce qui représente une flèche, ou ce qui est fait en forme de flèche : la — d'un lit. Elle avait une — d'or dans ses cheveux. = La pointe d'un clocher. = Pièce de bois cambrée qui, dans une voiture, joint le train de derrière avec celui de devant. = Fortif., bonnette. = Chacune des languettes pointues et de deux couleurs qui sont au fond du triètrac. = Géom. : la — d'un arc de cercle, la perpendiculaire au milieu de la corde. = Astr., constellation de l'hémisphère boréal.

FLÉCHE (la), s.-préf. du départ. de la Sarthe.

FLÉCHIER, célèbre prédicateur et écrivain du siècle de Louis XIV, né en 1632, mort en 1710.

FLÉCHIR, v. a., ployer, courber : — quelque partie du corps. || S'humilier, rendre hommage : le prince **FLÉCHIT** le genou (Boss.) || Émouvoir, attendrir : — ses juges (Ac.) Se laisser — par les prières. Ne pourrai-je — l'amour ou la nature? (Corn.) La —, l'enlever, ou mourir en ces lieux (Rac.) = V. n., se ployer, se courber : cette poutre **FLÉCHIT**. Un fer qui rompt plutôt que de —. || Que tout genou **FLÉCHISSE** (Rac.) || Se soumettre : il faut — au temps sans obstination (Mol.) **FLÉCHISSONS** sous un Dieu qui veut nous éprouver (Volt.) || Se départir de sa sévérité, de sa fermeté : il est *inébranlable*, il ne **FLÉCHIT** point. || Céder, ne plus résister : *Paille droite commençait à —* (Ac.) = Se —, v. pr.; peu us. : qui l'eût cru, que pour moi le ciel dut se —? (Boil.)

FLÉCHISSEMENT, s. m., action de fléchir : — des genoux. = État d'un corps qui fléchit sous la charge : — d'une poutre.

FLÉCHISSEUR, adj. m.; anat., qui fait fléchir : les muscles **FLÉCHISSEURS** du bras. = S. m. : les

FLÉCHISSEURS du genou sont opposés aux **EXTENSEURS** (Ac.)

FLEGMASIE, s. f.; méd., inflammation.

FLEGMATIQUE, adj., lymphatique : *tempérament* —. || Froid, qui s'émeut difficilement : esprit, homme —, ou subst., un —.

FLEGME, s. m., humeur aqueuse et froide du sang; matière qu'on rejette en crachant. || Caractère froid, posé, calme parfait : *personne n'avait plus de — que Fontenelle* (M^{me} Necker). Ce — *pourra-t-il ne s'échauffer de rien?* (Mol.)

FLESSINGUE, vil. forte de Hollande (Zélande), à l'embouchure de l'Escaut occidental.

FLÉT, s. m., poisson voisin de la plie et de la limande, mais moins délicat.

FLÉTRIR, v. a., ternir, ôter l'éclat, la fraîcheur : le grand air **FLÉTRIT** les couleurs. Le vent **FLÉTRIT** les fleurs. Le temps, l'âge **FLÉTRIT** le teint, la beauté. || *Climats FLÉTRIS* (Volt.) — les lauriers d'un héros, d'un poète. La langue du jaloux **FLÉTRIT** tout ce qu'elle touche (Mass.) || Altérer, affaiblir, abattre : la douleur, jointe à la vieillesse, avait **FLÉTRI** son cœur (Fén.) Ta jeunesse sera **FLÉTRIE** avant l'herbe de la prairie (Millevoye). || Diffamer, déshonorer : — la vertu. — quelqu'un du nom de traître (Volt.) Sa mémoire est à jamais **FLÉTRIE**. || Dr. anc., marquer un criminel d'un fer chaud. = Se —, v. pr. : les fleurs, écloses au matin, se **FLÉTRISSENT** le soir. || Se déshonorer : ne vous **FLÉTRISSEZ** pas par un vice si bas (Boil.) V. FANER.

FLÉTRISSANT, E, adj., qui flétrit, qui déshonore : arrêt —; imputation **FLÉTRISSANTE**.

FLÉTRISSURE, s. f., altération de la fraîcheur et de l'éclat : — des fleurs, des fruits, de la délicatesse du teint et des couleurs, de la beauté. || Grave atteinte à la réputation, à l'honneur : c'est une — pour un homme d'avoir fui dans le combat. = Dr. anc., marque d'un fer chaud : la — a été abolie en France par la loi du 28 avril 1832.

FLEUR, s. f., corolle simple ou composée de certaines plantes, ordinairement odorante et douée de couleurs : l'éclat, l'émail, le parfum des **FLEURS**. Les cerisiers sont en —. Par ext. : — artificielles. Étoffes à —. — parfaite, ayant les étamines, la corolle, le calice et le pistil. = Plante cultivée pour l'agrément ou l'utilité : planter, cultiver des —. || Eloges, louanges : on vous couronne de — (Fléch.) Que des plus nobles — leur tombe soit couverte (Corn.)

|| Poét., agréments, plaisirs : de — en — promenez nos désirs (Rac.) Je leur semai de **FLEURS** le bord du précipice (Id.) = Temps de fleuraison. || Temps où certaines personnes ou certaines choses sont dans tout leur éclat : — de l'âge. *Alexandre mourut à la — de son âge*. Il me semble déjà que je vois tomber cette — (Boss.) = Au pl., ornements du discours : — de rhétorique. Les — de l'élocution (Id.) || Lustre, éclat : la — de l'âge se flétrit (Mass.) J'ai perdu dans la — de leur jeune saison six frères (Rac.) = Élite, ce qu'il y a de meilleur : la délicatesse est la — de la vertu (Lévis). La — de la noblesse, de la chevalerie, de l'armée, du régiment. Par ext. : avoir la — d'une étoffe, la première vue, le premier usage. Fam. et ir. : la — des pois, homme beau et élégant. = La partie la plus fine, la plus utile de quelque chose : la — de farine. = Substance solide ou volatile produite par sublimation ou par décomposition : — de soufre, de zinc, d'antimoine. — minérales, substances métalliques. — de vin, petits flocons de moisissure qui se forment sur le

vin qui se décompose. = *A — de*, loc. prép., au niveau, sur le même plan : *à — d'eau*, *à — de terre*. *Ses grands yeux noirs brillent à — de tête* (Volt.) V. ÉLITE.

FLEURISON, s. f., époque à laquelle ou temps durant lequel une plante épanouit ses fleurs.

FLEURDELISÉ, E, adj.; blas., orné, semé de fleurs de lis : *un écu —*. Étoffe FLEURDELISÉE.

FLEURER, v. n., répandre, exhaler une odeur : *cela fleur comme baume*, cela sent très-bon. || Fam., cela paraît avantageux.

FLEURET, s. m., fil fait de la soie la plus grossière; ruban fait de ce même fil. = Sorte d'épée à lame carrée terminée par un bouton garni de cuir.

FLEURETTE, s. f., petite fleur; poét. : *cueillir les FLEURETTES des prés* (Ac.) || Propos galant : *conter —, des —* (Id.)

FLEURI, E, adj., qui est en fleur : *un arbre —*. La saison FLEURIE, le printemps. Pâques FLEURIES, le dimanche des Rameaux. || *Dieu ne défend pas les routes — quand elles servent à revenir à lui* (Chat.) Teint —, visage, esprit, discours, style —.

FLEURIR, v. n., pousser des fleurs, être en fleur : *sur les rives du Gange on voit — l'ébène* (Del.) || Être en vogue, prospérer : *sous Louis XIV tous les arts fleurirent* (la II.) En ce sens, on dit FLORISSAIT à l'imp. lorsqu'on parle d'une personne, d'un peuple, d'une ville, etc. *Athènes florissait sous Périclès*. = V. a., parer d'une fleur, d'un bouquet; fam. : *— les dames*. || *— son discours, son style*. = Se —, v. pr., se parer de fleurs.

FLEURISSANT, E, adj., qui est fleuri, qui pousse des fleurs : *des arbres fleurissants*. *Des plantes fleurissantes*. Au fig., on dit FLORISSANT.

FLEURISTE, s., celui, celle qui cultive des fleurs. = Celui, celle qui fait ou vend des fleurs artistiques. = Adj., qui cultive les fleurs, qui produit des fleurs : *jardinier, marchand —, jardin —*.

FLEURON, s. m.; bot., corolle monopétale; chacune des petites fleurs dont la réunion forme une fleur composée : *le chardon, l'artichaut portent des fleurs à FLEURONS*. = Impr., ornement en forme de fleur : *le — représente les attributs du commerce*. *Une étoffe où il y a de grands —*. *Les — d'une couronne*. || *C'est un des plus beaux — de la couronne*, une des importantes prérogatives, une des plus belles provinces du prince. Par ext., ce qu'il y a de plus avantageux pour une personne.

FLEURONNÉ, E, adj.; bot., à fleurons.

FLEURUS, vil. de Belgique (Hainaut), à 4 kilom. de la rive gauche de la Sambre. Près de là se sont livrées quatre grandes batailles : la première, en 1622; la deuxième, en 1690; la troisième, en 1794 (26 juin), qui donna la Belgique à la France par la victoire de Jourdan; la quatrième, dite aussi bataille de Ligny, où Napoléon 1^{er} battit les alliés et Blücher, le 16 juin 1815.

FLEURY (André de), né en 1653, évêque de Fréjus, précepteur de Louis XV, devint premier ministre à 73 ans, et mourut dans sa charge en 1743, âge de près de 90 ans.

FLEURY (Joseph), excellent comédien des Français, né en 1750, mort en 1822.

FLEUVE, s. m., grand cours d'eau qui se jette dans la mer : *les FLEUVES du Nord transportent dans les mers une prodigieuse quantité de glaçons* (Buff.) || Poét. : *songe aux — de sang où ton bras s'est baigné* (Corn.) *Le — de la vie*, le cours de la vie. = Divinité qui préside à un fleuve.

FLEXIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est flexible : *— du jonc, de l'osier, de la voix*. || *— de l'esprit, du caractère*.

FLEXIBLE, adj., qui plie aisément : *corps —*. || *Voix, esprit, caractère —*.

§ **FLEXIBLE**, SOUPLE, DOCILE. *Flexible* se dit proprement des plantes, souples des animaux, et docile de l'homme. Au fig., l'homme *flexible* ne veut pas choquer; l'homme *souple* se fait à tout pour gagner les gens dont il a besoin. Un enfant *docile* cède à la voix d'un maître qui l'instruit, écoute les leçons et les conseils.

FLEXION, s. f., état de ce qui est fléchi, de ce qui s'est courbé : *— d'un ressort, d'une poutre*. = Anat., action de fléchir certains muscles.

FLEXUEUX, EUSE, adj.; bot., courbé plusieurs fois dans sa longueur.

FLEXUOSITÉ, s. f.; bot., état de ce qui est flexueux.

FLIBOT, s. m., petit navire au-dessous de cent tonneaux, qu'on emploie pour la contrebande.

FLIBUSTIER, s. m., espèce de pirate qui courait les mers d'Amérique : *les FLIBUSTIERS étaient Bretons, Normands ou Gascons*.

FLIC-FLAC, s. m. inv., bruit de coups de fouet ou de soufflets donnés de suite.

FLIMOUSE ou **FRIMOUSSE**, s. f.; pop. et ir., visage rebondi.

FLIN, s. m., sorte de poudre de pierre pour fourbir les épées.

FLINT-GLASS, s. m., verre ou cristal servant à faire les lentilles achromatiques des microscopes.

FLOCON, s. m., petite touffe de laine, de soie, de neige : *des FLOCONS de neige*. = Chim., se dit de certains précipités qui ont la forme floconneuse.

FLOCONNEUX, EUSE, adj., qui ressemble à des flocons.

FLONFLON, s. m., se dit des refrains de chansons et des couplets de vaudevilles.

FLORAISON, s. f., état des arbres, des arbustes, des plantes en fleur.

FLORAL, E, adj.; bot., qui appartient à la fleur ou qui l'accompagne : *enveloppe FLORALE*, le calice et la corolle. *Feuilles FLORALES*, placées à la base des fleurs. = *Jeux FLORAUX*, qu'on célébrait en l'honneur de Flore. = Concours de poésie et d'éloquence, ouvert chaque année à Toulouse, et où l'on distribue des fleurs d'or et d'argent pour prix.

FLORE, s. f., déesse des fleurs. = Livre contenant la description des plantes qui croissent dans un pays : *la — française; la — des Antilles*.

FLOREAL, s. m., 8^e mois du calendrier républicain français, commençant, selon les années, le 20 ou le 21 avril.

FLORENCE, vil. cap. de la Toscane. = S. m., taffetas léger qu'on tirait autrefois de la ville de ce nom.

FLORENTIN, E, s. et adj., qui est de Florence.

FLORES (mot lat.); fam. : *faire —*, briller, obtenir du succès, faire une dépense d'éclat.

FLORIAN (Jean de), né en 1755, mort en 1794, second fabuliste français, dont les romans dans le genre pastoral et quelques petites comédies sont en grande partie oubliés.

FLORIDE (la), pays de l'Amérique du Nord.

FLORIN, s. m., pièce de monnaie : *les premiers FLORINS ont été battus à Florence et étaient marqués d'une fleur*. = Monnaie de compte, de diverse valeur, suivant les différents pays où elle a cours.

FLORIPARE, adj., se dit des bourgeons qui ne produisent que des fleurs.

FLORISSANT, E, adj., qui est dans un état prospère : *pays —, ville FLORISSANTE*. Santé —. V. FLURIR.

FLORISTE, s. m., qui connaît les plantes et les fleurs d'un pays.

FLORUS (Julius), historien latin du siècle de Trajan, auteur d'un *Építome*, abrégé de l'histoire romaine.

FLOSCULEUSE, adj. f.; bot., se dit d'une fleur composée qui ne renferme que des fleurons : les fleurs de la centaurée sont FLOSCULEUSES.

FLOT, s. m., lame d'eau agitée : les FLOTS de la mer. Celui qui dompte les — (Boss.) Le —, le flux de la mer ou la marée montante, par opposition au *jusant*, marée descendante. || Poét., par anal., ce qui flotte, ondoie : de superbes cheveux qui tombent à longs — (Millevoye). || Abondance, grande quantité, multitude : des — de sang, de bile, de fiel. De sa colère attirer tous les — (Rac.) Des — d'encre ont coulé dans ce début. Des — de lumière (Mirab.) Cotin... fend les — d'auditeurs pour aller à sa chaire (Boil.) Un premier — le porta vers l'entrée, un second l'en éloigna (Ac.) Saluer à longs — le soleil de la cour (La F.) = Train de bois; quantité de bois jetée dans un courant qui l'emporte, action d'y jeter les bûches : mettre du bois à —. = Mar. : Être à —, se dit d'un navire qui vogue librement sans toucher le fond. || Être au-dessus de ses affaires. V. ONDE.

FLOTTABLE, adj. : rivière —, sur laquelle le bois peut flotter.

FLOTTAGE, s. m., transport par eau de bois flotté.

FLOTTAISON, s. f., partie du bâtiment qui est à fleur d'eau. = Ligne de —, celle qui sépare la partie submergée de celle qui n'est pas.

FLOTTANT, E, adj., qui flotte : arbres, cordages FLOTTANTS. Iles FLOTTANTES (Chat.) = Ample, ondoyant : robe, chevelure FLOTTANTE. || Irrésolu, indécis : esprit — (Volt.) = Ce qui est soumis à fluctuation : population —. Dette —, portion de la dette publique qui, n'ayant pas été consolidée, est soumise à une fluctuation journalière.

FLOTTE, s. f., réunion de vaisseaux de guerre ou de commerce qui font voile ensemble : la — des Indes. La — française. Et la mer se courbant sous vos FLOTTES puissantes (Del.) = Barrique vide servant de bouée.

FLOTTEMENT, s. m.; milit., ondulation du front d'une troupe en marche. || Hésitation.

FLOTTER, v. n., être porté sur l'eau, en suivre le cours; rester à flot : le bois FLOTTAIT sur la rivière. On voyait — les débris d'un naufrage (Fléch.) || Être agité, ne pas être retenu : la voile FLOTTAIT, aux vents abandonnée. Sa main sur ses chevaux laissait — les rênes (Rac.) L'or de ses blonds cheveux qui FLOTTE au gré du vent (Volt.) || Hésiter, être irrésolu : — entre le devoir et la fortune (Mass.) Elle FLOTTE, elle hésite; en un mot, elle est femme (Rac.) Poét. : la couronne entre nous FLOTTE encore incertaine (Corn.) = V. a., conduire du bois en train sur une rivière : faire — du bois; bois FLOTTÉ.

FLOTTEUR, s. m., celui qui fait les trains de bois, qui les dirige ou les accompagne.

FLOTTILLE, s. f., petite flotte.

FLOU, s. m.; peu us., peint., sculpt. : grâce et légèreté des touches : Diogène sait d'une médaille le fruste et le — (La Br.) = Adj., léger, gracieux : pinceau —. Ciseau —. = Adv. : peindre —, d'une manière légère, bien fondue.

FLOUER, v. a.; pop., escroquer, duper.

FLOUERIE, s. f.; pop., escroquerie.

FLOUEUR, s. m.; pop., filou, faiseur de dupes.

FLOU-FLOU, s. m., onomatopée pour imiter le

léger bruit que le vent ou le mouvement fait faire à une étoffe de soie.

FLOUR (SAINT-), s.-préf. du départ. du Cantal.

FLOUVE, s. f.; bot., genre de plantes graminées.

FLUANT, E, adj., qui ne résiste pas, qui ne dure pas : le présent est un point invisible et — (Did.) = Qui n'est pas collé ou qui l'est mal : papier —.

FLUCTUATION, s. f., mouvement d'un liquide. = Anat., mouvement d'un liquide épanché dans quelque tumeur ou dans une partie du corps. || Variation, défaut de fixité : — des idées, des sentiments; la — des fonds publiques.

FLUCTUEUX, EUSE, adj.; peu us., agité de mouvements contraires ou violents.

FLUER, v. n., couler, s'épancher; ne se dit que dans la mer FLUE et REFLUE. = Chir., s'écouler de quelque partie du corps, d'une plaie : la bile FLUE. et par ext., sa plaie FLUE toujours.

FLUET, TE, adj., mince, délicat, de faible complexion; corps —. Damoiselle belette, au corps long et — (La F.) V. GRÈLE.

FLUIDE, adj. des deux genres et s. m.; phys., se dit, par opposit. à solide, des corps dont les molécules sont si faiblement liées entre elles, qu'elles se séparent quand elles sont abandonnées à elles-mêmes : cette encre est trop —. L'air est un — (Ac.)

FLUIDITÉ, s. f., état de ce qui est fluide; état d'agrégation dans lequel se trouvent les corps liquides : on sait que toute — provient de la chaleur (Buff.) || Caractère de ce qui coule facilement : la netteté et la — du discours (Bess.)

FLUOR, s. m.; chim., corps simple qui fait la base de l'acide fluorhydrique.

FLUORE, s. m., nom du radical présumé de l'acide fluorique.

FLUORHYDRIQUE, adj. : acide —. Il tire son nom du *spath fluor*, dont on l'obtient en distillant ce sel dans une cornue de plomb avec de l'acide sulfurique concentré.

FLUORIGÈNE, adj., qui paraît formé d'hydrogène et de fluore.

FLÛTE, s. f., instrument à vent en forme de cylindre, percé de trous et garni de clés : jouer de la —, un joueur de —. Jeu de FLÛTES, partie d'un jeu d'orgues qui imite les flûtes. || Ajuster ses —, préparer ses moyens de réussite. || Ce qui vient de la — s'en retourne au tambour, le bien mal ou trop facilement acquis se dissipe de même. || Fam. : être monté sur des —, se dit de ceux qui ont des jambes longues et grêles. = Celui qui exécute la partie de cet instrument dans une symphonie : une — de l'Opéra. = Mar., bâtiment en charge pour porter des vivres : une — armée en guerre; on dit aussi armer en — une frégate. = Espèce de petit pain long. = Navette de l'ouvrier en basse lisse.

FLÛTÉ, E, adj., qui imite le son doux et agréable de la flûte : les sons moelleux et FLÛTÉS du rossignol. Voix FLÛTÉE, douce et aiguë.

FLÛTEAU, s. m., flûte grossière, sifflet. = Bot., plante aquatique de la famille des juncoides.

FLÛTER, v. n.; ir., jouer de la flûte. || Pop. : aimer à —, aimer à boire. On dit aussi activ. : — le vin de Champagne; il vaut mieux dire en ce sens siffler.

FLÛTEUR, EUSE, s.; ir., celui, celle qui joue de la flûte : le — de Vaucanson, célèbre automate.

FLÛTISTE, s. m.; néol., joueur de flûte.

FLUVIAL, E, adj., qui appartient aux fleuves,

aux rivières : la pêche, la navigation FLUVIALE. = FLUVIALES, s. f. pl., plantes aquatiques.

FLUVIATILE, adj., qui vit, qui croît dans l'eau des fleuves, des rivières : plante, coquille —.

FLUX, s. m., flot, marée montante : l'ensemble d'un — et d'un reflux s'appelle une marée. || Vicissitude : la fortune a son — et reflux (Ac.) — et reflux de succès et de pertes (Volt.) = Méd., évacuation trop abondante et trop fréquente : — de salive, de sang. Pop. : — de ventre. || — de paroles, abondance de paroles. = Chim.; substance qui favorise la fusion. = Suite de cartes de même couleur.

FLUXION, s. f., abord d'un liquide vers le point où l'appelle une cause excitante. = Gonflement du tissu cellulaire et partiel, de celui de la face : — à la joue, — des gencives. — de poitrine, nom vulgaire de la péripneumonie. = Math. : méthode des FLUXIONS, où l'on considère les quantités finies comme engendrées par un flux continu.

FO, fondateur d'une secte religieuse en Chine, paraît être le même que Bouddha.

FOC, s. m.; mar., voile triangulaire qui se place à l'avant du bâtiment.

FOÉ (Daniel de), publiciste et romancier, né à Londres en 1613, mort en 1731, s'est immortalisé par son *Robinson Crusoe*, le livre populaire par excellence, qui a été traduit dans toutes les langues.

FOËNE ou **FOUANNE**, s. f., sorte de trident en fer, à pointes tranchantes et barbelées, pour harponner la dorade ou d'autres poissons de mer.

FOËTUS, s. m., animal ou enfant dans le sein de sa mère.

FOI, s. f., soumission de l'esprit, inspirée par la confiance : la croyance des vérités révélées constitue la — (Volt.) Profession de —, déclaration publique de sa croyance religieuse ou politique; déclaration de principes. = La religion, la doctrine chrétienne : mourir pour la —. Expliquer la — (Boss.) Changer de —. La propagation de la —. Fam., n'avoir ni — ni loi, ni religion ni morale. = Fidélité à remplir ses promesses : garder, trahir, violer sa —. Je me repose sur la — des traités. Je n'en remets à votre bonne — (Ac.); bonne —, signifie encore franchise, loyauté dans le caractère, droiture dans les intentions, dans la manière d'agir. On dit dans le sens contraire : c'est un homme de mauvaise —. = Croyance, confiance : puis-je ajouter — à tes paroles. Homme digne de —. = Témoignage, preuve : attester la — publique (Fléché.) En — de quoi j'ai signé les présentes (Ac.) = T. de féodalité : — et hommage, serment de fidélité que le vassal prêtait entre les mains de son suzerain. = Loc. affirmat. : — de. Sur ma —. Par ma —. — de gentilhomme. Par ma —, le tour est plaisant (Ac.) Ma —, sur l'avenir bien fou qui se fera (Rac.) = De bonne —, en bonne —, loc. adv., sincèrement.

§ **FOI, CRÉANCE, CROYANCE, OPINION.** La foi est soumise, aveugle, inébranlable ou chancelante. La créance, la croyance et l'opinion sont raisonnées et plus ou moins raisonnables ou déraisonnables. Créance signifie une croyance constante, et croyance une créance accidentelle. L'opinion est une croyance toute personnelle qu'on admet faute de mieux. Ce terme, banni du domaine religieux, ne s'emploie qu'en matière de science et de politique.

FOIE, s. m., organe sécréteur de la bile : les lobes du —. L'hypocondrie provient d'obstructions au —. = Cuis., se dit du foie des animaux apprêté : — de veau, d'oie. Pâté de — gras. = Chim. anc., substance dont la couleur ressemblait à celle du foie.

FOIN, s. m., herbe fauchée et séchée au soleil

pour la nourriture des bestiaux : une botte, une charretée de —. Le phaëton d'une voiture à — (La F.) || Mettre du — dans ses bottes, amasser beaucoup d'argent d'une manière plus ou moins licite. = Par anal., se dit de l'herbe sur pied : les foins sont beaux cette année. — d'artichaut, amas de barbes qui en garnissent le fond. = — de, loc. interj., fi! — de moi (Rac.) — du loup et de sa race (La F.)

FOIRE, s. f., grand marché public qui se tient à des époques fixes : la — de Beaucaire, de Leipzig. || La — n'est pas sur le pont; prov. et pop., il n'est pas nécessaire de tant se presser. = Présent qu'on fait au temps de la foire : que me donnez-vous pour ma —? fam. || Prov., ils s'entendent comme larrons en —, ils sont d'intelligence.

FOIRE (théâtre de la), théâtre fondé en 1595 dans l'enclos de la foire Saint-Germain à Paris. Ce fut l'origine de l'opéra comique. Ce genre de spectacle fut supprimé vers 1800.

FOIRE, s. f.; bas, cours de ventre.

FOIRER, v. n.; bas, avoir le cours de ventre.

FOIREUX, EUSE, adj. et s.; bas, qui a le cours de ventre. || Pâle, défait; poltron.

FOIS, s. f., désigne, à l'aide d'un nom ou d'un adj. de nombre, une quantité, une répétition d'actions, d'événements : une — par semaine. C'est la première et la dernière —. Une — n'est pas coutume. = Par exagéré; fam., pour exprimer un nombre indéterminé : vingt, cent, mille —. = Fam. : une bonne —, une — pour toutes, décidément. = Exprime une certaine époque, une certaine occasion : paix générale cette — (La F.) = Il marque le nombre, la quantité : 6 jour trois — heureux! très-heureux. Mourrai-je tant de — sans sortir de la vie? (Rac.) = Une — que, loc. conj., dès que, aussitôt que : une — que je serai arrivé. Par ellipse : une — arrivé. A la —, tout à la —, loc. adv., en même temps, ensemble. A deux —, avec soin : y regarder à deux —, bien réfléchir. De — à autre, de temps à autre. = Forme d'injonction : une —, deux —, trois —. Pour la dernière —.

FOISON, s. f., inv.; fam., abondance, grande quantité; il s'emploie sans article : il y aura — de fruits cette année. A —, adv., abondamment : on y trouve de tout à —. En font pleuvoir l'ardoise et la tuile à — (Boil.)

FOISONNER, v. n., être à foison, abonder : ce pays foisonne en blés, en vin. Les sots foisonnent, on en trouve partout. = Par ext., multiplier : il n'y a point d'animal qui foisonne autant que les lapins (Ac.) || Être apprêté de manière à faire plus de volume; peu us.

FOIX, ch.-l. du départ. de l'Ariège. = Foix (comté de), anc. p. du S.-O. réunie par Henri IV à la couronne de France. = Foix (Louis de), architecte français du xvii^e siècle, bâtit l'Eserial, en Espagne, et la tour de Cordouan à l'embouchure de la Gironde. V. GASTROU.

FOL, LE, adj. V. Fou.

FOLÂTRE, adj., qui aime à jouer et à badiner, à rire : jeune —. Air —. Gaieté, humeur —. Pour pouvoir être —, il faut être dans la force de l'âge, vif et pétulant (La Br.) V. BADIN.

FOLÂTRER, v. n., jouer et badiner, se livrer à une gaieté folle : il ne fait que — (Ac.) Un censeur qui folâtre et qui rit (Boil.)

FOLÂTRERIE, s. f.; peu us., action folâtre.

FOLIACÉ, E, adj., qui est de la nature des feuilles, qui a de l'analogie avec elles.

FOLICHON, ONNE, adj. et s.; fam., folâtre : c'est une petite folichonne (Ac.)

FOLICHONNER, v. n.; fam., folâtrer, se livrer à des folies.

FOLIE, s. f., maladie de l'esprit, aliénation mentale : *accès de —, trait de —. Un grain de —* (Ac.) *L'extrême esprit est accusé de —* (Pasc.) = Travers d'imagination, extravagance : *le fond de son caractère est la —* (Volt.) = Action, parole étourdie, folâtre; écart de conduite, excès : *faire une —, des folies. Je me souviens de toutes les — que nous avons dites* (Sév.) = Prov. : *les plus courtes — sont les meilleures.* = Passion favorite, goût aveugle : *les fleurs, les tableaux sont sa —. Il se ruine à faire bâtir, c'est sa —.* Par anal., se dit des maisons de plaisance follement entreprises par des gens qui s'y sont ruinés : *la — Beaujon.* = Divinité allégorique des anciens. = *Ala —, loc. adv., à l'excès, passionnément : aimer le jeu à la —.* V. DELIRE.

FOLIE, E, adj.; bot., garni de feuilles. = Chim., qui affecte la forme d'une feuille.

FOLIO (mot lat.), s. m., feuillet; chiffre qui numérote chaque page : *vérifier les FOLIOS.* = —, recto, ou simplement —, première page d'un feuillet, par opposit. au verso, qui est la seconde.

FOLIOLE, s. f.; bot., chacune des petites feuilles qui forment une feuille composée. = Chaque pièce d'un calice.

FOLIOTER, v. a., numérotter les feuillets d'un manuscrit, d'un registre.

FOLIPARE, adj.; bot., qui ne produit que des feuilles : *bourgeon —.*

FOLLEMENT, adv., d'une manière folle; imprudemment : *un flot de vains auteurs — te ravale* (Boil.)

FOLLET, TE, adj.; fam., qui fait ou dit de petites folies. = *Esprit —*, espèce de lutin familier plus malin que malaisant. *Poil —*, poil rose et léger qui vient avant la barbe. *Feu —*, exhalaison enflammée qui s'élève des marécages dans les chaleurs de l'été. || *Lucur fugitive d'esprit.*

FOLLICULAIRE, s. m., écrivain qui rédige un journal, une feuille périodique; se prend en mauv. part : *ne pardonnons pas à ces FOLLICULAIRES* (Volt.)

FOLLICULE, s. m.; bot., fruit capsulaire, membraneux ou allongé, qui n'a qu'une seule valve, et qui s'ouvre par une suture longitudinale. = Anat., — ou *crypte*, glande en forme de sac, et s'ouvrant d'autre part à la surface d'une membrane.

FOMENTATION, s. f., application d'un topique chaud et liquide sur une partie du corps. = Ce liquide lui-même : — *émolliente.* || Action d'entretenir : — *des troubles, des discordes.*

FOMENTER, v. a., appliquer un topique chaud et liquide pour adoucir ou fortifier. || Entretenir, faire durer, en mauv. part : — *un mal. — la discussion, la discord, une sédition, des troubles* (Ac.)

FONCÉ, E, adj., sombre, par opposition à clair, en parl. des couleurs : *bleu, vert —. Teinte FONCÉE.* || Riche; consommé dans une science; peu us.

FONCER, v. a., mettre un fond : — *un tonneau.* = Rembrunir. — *une teinte.*

FONCET, adj. m. : *bateau —*, sur lequel on remonte la Seine, de Rouen à Paris.

FONCIER, ÈRE, adj., qui concerne les fonds d'une terre : *propriétaire, impôt —; rente FONCIÈRE.*

FONCIÈREMENT, adv., à fond, au fond.

FONCTION, s. f., acte propre à un emploi : *remplir les FONCTIONS de son emploi. Vaquer à ses —.* || *Nous l'avons vu deux ans dans toutes les — de la charité* (Fléch.) = L'emploi, la charge même : — *publique. J'entraî en — peu de jours après mon*

arrivée (J.-J.) = T. de physiol., action, acte d'un organe : — *de l'estomac, d'un muscle. Sitôt que le cœur a cessé ses —, l'animal est mort* (Id.) Par anal. : *les — de l'intelligence. Faire bien toutes ses —, être dans un état de santé parfaite. Faire — de, servir de, tenir lieu de : ce couvercle fait — de soupape* (Ac.) *Cet adjectif fait — de maire.* V. EMPLOI.

FONCTIONNAIRE, s., celui, celle qui exerce une fonction : *un — public.*

FONCTIONNER, v. n., faire sa fonction. = T. de physiol. et de mécan. : *son estomac. cette machine FONCTIONNE bien, remplit bien ses fonctions.* || *Le mécanisme de la Constitution ne FONCTIONNAIT plus* (Lamart.)

FOND, s. m., l'endroit le plus bas d'une chose creuse ou profonde : *le — d'un vase, d'un tonneau, d'un puits.* Par ext. : *le — d'une bouteille, le liquide qui reste au fond.* Par anal. : *le — de la mer.* = Mar. : *sonder le —. Vingt brasses de —*, de hauteur d'eau dans un endroit donné. || *Un — d'ennui, de tristesse.* = La partie la plus reculée, la plus retirée : *le — d'une boutique, d'un carrosse. — d'un cloître, d'un cachot, d'un village, des bois.* = Terrain de fondation : *bâtir sur un — peu solide.* || *Faire — sur quelqu'un, compter sur lui.* = Ce qui forme le côté d'une chose opposé à l'entrée, à l'ouverture : — *d'un bonnet, d'un pâté, d'une tabatière, d'un coffre. Boîte à double —. Mettre un — à un tonneau, des fonds à un pantalon.* = La plus basse fissure sur laquelle on fait un dessin; étoffe sur laquelle on fait une broderie : *velours à — d'or, d'argent. Broder sur un — de satin vert.* = Peint. et architect., le dernier plan : *des arbres occupent le — du tableau* (Ac.) *Des figures qui se détachent en clair sur un — brun.* = Théât., décoration qui forme le fond de la scène. || Fig., l'essentiel d'une chose : *aller au — des choses. Toucher au — de la question. Le — de l'histoire est vrai. Le — de la pièce.* = Dr., ce qui fait la matière du procès : *plaider, juger, statuer au —; quelquefois la forme emporte le —* (Ac.) || Ce qu'il y a de plus caché dans le cœur : *la paix est au — de mon âme* (J.-J.) *Explique-moi le — de ta pensée* (Corn.) = Fam. : *le — du sac, ce qu'il y a de caché dans une affaire. Le fin —, le plus profond. Au fin — de la Russie.* = Loc. adv. A —, complètement, jusqu'au bout : *connaître à —. Il dinait et soupait à — tous les jours* (St-S.) *De — en comble, de la base au sommet; || entièrement, radicalement. Au —, dans le —, après tout, en réalité : dans le —, c'est un bonhomme* (Les.)

FONDAMENTAL, E, adj., qui sert de fondement, de fondation : *Pierre FONDAMENTALE.* || Principal, essentiel : *vérité FONDAMENTALE. Droits, principes FONDAMENTAUX. Lois FONDAMENTALES.* = Mus. : *base —*, qui sert de fondement à l'harmonie.

FONDAMENTALEMENT, adv., d'une manière fondamentale, solidement.

FONDANT, E, adj., qui se fond dans la bouche : *poire FONDANTE. Des fruits FONDANTS* (Ac.) = Méd., résolutif : *un remède —.* = S. m. : *user de FONDANTS.* = Chim., substance qui sert à accélérer la fusion : *son rebelle tissu brave tous les —* (Del.)

FONDATEUR, TRICE, s., celui, celle qui a fondé un établissement, une institution, une doctrine : *Louis XIII est le — de l'Académie française* (Ac.) *La maison de Tancrède, FONDATRICE des royaumes de Memphis et de Sicile* (Volt.)

FONDATION, s. f., action de jeter des fondements, de fonder; fossés, tranchée que l'on creuse

pour y placer les fondements d'un édifice : *travailler aux FONDATIONS*. La — d'un empire. — d'une église, d'un hôpital, d'une colonie. = Fonds légué pour une œuvre pieuse.

FONDÉ, E, adj., juste, raisonnable : *un reproche bien* —. *L'espoir le mieux* —. *Des craintes mal FONDÉES* (Ac.) = S. m. : un — de pouvoir, ou simplement un —, un mandataire.

FONDEMENT, s. m., excavation que l'on fait pour commencer à bâtir ; maçonnerie qui sert de base à une construction : *creuser les FONDEMENTS d'un édifice*. *Asseoir les — sur pilotis, sur le roc*. || *Jeter les — d'un empire, d'une religion, d'une doctrine*. — Poét. : *sur ses antiques — venait-il ébranler la terre?* (Rac.) = Base, appui, fond : *la justice, les lois sont les plus sûrs — d'un État*. *Il n'y a point de — à faire sur sa parole* (Ac.) || Cause, motif : *se plaindre sans —*. *O ciel! de ce discours quel est le —?* (Boil.) = Anus, extrémité du rectum.

§ **FONDEMENT, BASE, SOUTIEN, SUPPORT**. Le *fondement* est ce sur quoi est assise la *base*. Au fig., le *fondement* affermit ; la *base* fixe seulement, d'où il suit que le premier enchérit sur le second. Le *soutien* empêche de faiblir ou de défaillir, assure la persévérance et le succès ; le *support* empêche de succomber, assure la constance.

FONDER, v. a., établir, jeter les fondements d'une construction : — *une maison, une ville*. || — *un empire, une colonie, une doctrine*. Se dit aussi des choses : *cet ouvrage FONDA la réputation de tel écrivain* (Ac.) = Fournir ou léguer des fonds pour établir une œuvre charitable ou littéraire : — *un hospice, un collège, des prix dans une académie*. || Établir, asseoir sur des principes, des raisons : *sur quoi FONDEZ-vous votre opinion?* *Toutes les unions sont FONDÉES sur des besoins mutuels* (Mont.) = Dr. : — *quelqu'un de procuration*, lui conférer ses pouvoirs. = Se —, v. pr., s'appuyer sur quelque chose. || *Le chrétien ne se FONDE sur rien que sur Dieu, de peur qu'un appui indigne de lui n'ébranle sa fermeté* (Boss.) V. ÉTABLIR.

FONDERIE, s. f., lieu où l'on fond, où l'on purifie les métaux. = Établissement où l'on fond les canons ; lieu où l'on fond la cire. = Lieu où l'on fabrique des objets en fonte. = Art du fondeur.

FONDEUR, s. m., celui qui fond les métaux ; se dit partiel. de ceux qui fondent les canons, les cloches, les statues, les caractères.

FONDIS, s. m., éboulement dans une carrière.

FONDOIR, s. m., endroit où les bouchers fondent la graisse, le suif.

FONDRE, v. a., opérer la fusion d'un corps par le moyen du feu, de la chaleur : — *un métal, du verre, du suif, de la cire, etc.* *Le soleil FOND les frimas* (Volt.) = Jeter en moule : — *un canon, des caractères*. || Fam. : — *la cloche*, prendre une dernière résolution ; terminer une affaire. = Méd., dissoudre au moyen de fondants. — *les humeurs*. || Mêler, combiner deux choses : — *un ouvrage dans un autre* (Ac.) = Peint. : — *des couleurs, des teintes*. = V. n., se liquéfier : *la glace FOND à zéro*. Par ext., se dissoudre, diminuer : *le sucre FOND dans l'eau*. || *Voir avec une extrême douleur — ainsi mon argent* (Les.) *Elle avait vu — son patrimoine entre ses mains* (St-S.) *Le ciel FOND en eau*. *Il FOND à vue d'œil*, il maigrit beaucoup. Par exagér. : — *en larmes*. || *La terre FONDIT sous ses pieds, s'affaissa*. || — sur, s'abattre, s'élançer sur ; éclater : *l'orage FONDIT sur nous*. — *sur l'ennemi avec la vitesse d'un aigle* (Boss.) *Tous les maux vont venir à la fois*

— *sur moi* (Volt.) = Se —, v. pr., se liquéfier, se dissoudre : *le ciel se FOND en eau* (Boil.) || *Cette grande fortune s'est FONDUE tout à coup*. *Les cœurs que l'on croyait de glace se FONDENT tous à leur abord* (La F.) = Peint., se mêler, se confondre : *ces deux teintes se FONDENT bien ensemble* (Ac.)

FONDRIÈRE, s. f., sorte de crevasse dans le sol, où les eaux bourbeuses s'amassent. = Terrain si peu consistant qu'on risque de s'y engloutir. = Se dit des enfoncements remplis de neige dans les anfractuosités des montagnes.

FONDRIELLES, s. f. pl., lie qui se forme au fond des vases ou dans les eaux malpropres. = Sédiment que forme le bouillon.

FONDS, s. m., sol d'une terre ; propriété ; capital : — *social*. *Ce — est riche et n'a point encore été exploité* (Ac.) *Être en —*, avoir de l'argent comptant. *Biens —*, immeubles. *Placer à — perdu*, en viager. *Les — publics*, ou simpl. *les —*, les rentes sur l'État, sur les fonds étrangers. = Établissement commercial ou industriel ; boutique avec son achalandage : *il a vendu son —*. || Capacité, ressource ; matière à traiter, en parl. d'une science : — *de raison, de probité, d'honneur*. *L'éducation embellit et cultive un — encore brut et ingrat* (Mass.) || Fam. : *être en — pour faire quelque chose*, avoir la capacité nécessaire pour l'exécuter.

FONDUE, s. f., entremets au fromage et aux œufs brouillés.

FONGIBLE, adj., dr., qui se mesure ou se pèse et peut être remplacé par un objet de même nature ; se dit des denrées qui se consomment par l'usage.

FONGOSITÉ, s. f. synon. de FONGUS.

FONGUEUX, EUSE, adj., chir., qui est de la nature du fungus.

FONGUS, s. m., chir., excroissance charnue, molle et spongieuse, en forme de champignon.

FONTAINE, s. f., eau vive qui sort de terre : *source, bassin, bords d'une —*. — *claire, limpide*. Prov. : *il ne faut pas dire —, je ne boirai pas de ton eau*, il ne faut pas assurer qu'on n'aura pas besoin de telle personne ou de telle chose. = Édifice public qui déverse l'eau : — *des Innocents*. = Vaisseau de cuivre, de grès, où l'on garde de l'eau pour l'usage domestique : — *à filtre*. = Terme trivial qui désigne un exutoire et surtout un cautère.

FONTAINEBLEAU, s.-préf. du départ. de Seine-et-Marne, près d'une forêt célèbre. Le palais de Fontainebleau a vu naître Henri III et Louis XIII. En 1810, Napoléon y épousa Marie-Louise. En 1812, le pape Pie VII y résida malgré lui, et le 11 avril 1814 Napoléon y signa son abdication.

FONTAINIER, s. m., celui qui fait ou vend des fontaines pour l'usage domestique ; qui a soin des fontaines publiques.

FONTANELLE, s. f., espace membraneux qui présente le crâne avant son entière ossification.

FONTANES (Louis de), grand maître de l'Université sous le premier Empire, fut un poète remarquable.

FONTANGES (M^{lle} de), maîtresse effrontée et avide qui remplaça M^{me} de Montespan dans le cœur de Louis XIV. = S. f., coiffure consistant en un ruban noué au-dessus du front que M^{lle} de Fontanges mit à la mode.

FONTARBEAU, vil. forte d'Espagne, sur une petite presqu'île du golfe de Gascogne, près de la rive gauche de la Bidassoa. = *Bataille de —*, où l'archevêque de Bordeaux, Escombeau de Sourdis, commandant la flotte française, battit les Espagnols en 1648.

FONTE, s. f., chacun des deux fourreaux de gros cuir que l'on attache à l'arçon d'une selle pour y mettre des pistolets.

FONTE, s. f., action de fondre ; état de ce qui

se liquéfie : — *des métaux, des neiges.* || *Remettez, pour le mieux, ces deux vers à la —* (La F.) = **Fer** : — *brute. Marmite de —.* = Composition de métaux dont le cuivre fait la base : *canon, mortier de —.* = Travail ou art du fondeur : — *d'une statue. Opération de la —.* = Impr., assortiment de caractères fondus : *une — de petit-romain, de cicéro.*

FONTENAY-LE-COMTE, s.-préf. du départ. de la Vendée. Elle fut prise par Henri IV en 1590.

FONTENELLE (Bernard de), né à Rouen en 1657 et mort en 1757, neveu de Corneille par sa mère, fut un savant et un philosophe sceptique, connu par ses *Dialogues des Morts* et ses *Entretiens sur la pluralité des mondes.*

FONTENOY, vge de Belgique (Hainaut), célèbre par la bataille gagnée, le 11 mai 1745, par le maréchal de Saxe sur le duc de Cumberland.

FONTEVRAULT, bourg de France (Maine-et-Loire), célèbre autrefois par une abbaye de bénédictines, transformée aujourd'hui en maison centrale de détention.

FONTENIER, s. m. V. FONTAINIER.

FONTS, s. m. pl., vaisseau où l'on conserve l'eau pour le baptême. *Tenir un enfant sur les —*, en être parrain ou marraine.

FOR, s. m.; anc. juridiction, tribunal. Ne se dit plus guère que dans *le — extérieur*, l'autorité de la justice séculière par opposit. au — *intérieur*, la conscience, l'autorité de l'Église.

FORAGE, s. m., action de forer; résultat de cette action : — *d'un canon, d'un puits artésien.* = Ouverture d'une culée pour en tirer l'ardoise.

FORAIN, E, adj., étranger qui n'est pas du lieu : *débiteur —, marchand —.* || *Rade FORAINE*, ouverte à tous les vents. = *Chemin —*, dont la largeur permet au moins le passage de deux voitures.

FORBAN, s. m., pirate, écumeur de mer, qui attaque amis et ennemis. || — *littéraire.*

FORÇAGE, s. m., excédant que peut avoir une pièce au-dessus du poids légal.

FORCALQUIER, s.-préf. du départ. des Basses-Alpes.

FORCÉ, s. m., nom donné à celui qui est condamné aux travaux forcés. — *libéré*, qui a été mis en liberté après avoir subi sa peine. || *Travailler comme un —*, excessivement.

FORCE, s. f., puissance ou faculté d'agir, de mouvoir, de porter, de résister : *avoir de la —* : *grande — de corps. — physique, — morale. Tour de —.* = Vigueur, santé : *son courage ne pouvait suppléer à ses forces épuisées* (Volt.) Par ext. : *la — de Pâge, du tempérament. La — d'ame.* = Habileté, talent : *ces deux écoliers, ces joueurs sont de même —.* = Puissance numérique, ressource dont on peut disposer : *la — d'un régiment, d'un bataillon, les — de l'ennemi, — d'un gouvernement, d'un parti. Être en —*, en état d'attaquer ou de se défendre. || Violence, contrainte : *employer la —. Repousser la — par la —. La — tenait lieu de droit et d'équité* (Boil.) = Puissance, autorité : *la — publique, la — armée. — est demeurée à la loi. — majeure*, à laquelle on ne peut résister. — *m'est de partir*, je suis obligé de partir. = Puissance d'action des agents physiques; puissance d'impulsion : *la — d'une poutre, d'un ressort, d'une machine à vapeur. — d'un boulet de canon, d'un coup.* = Activité, énergie : — *de la chaleur, — de l'eau, du vent, du poulx. — d'un remède, d'un poison. Parler avec —* (Boss.) || — *d'un mot, du style, d'un raisonnement. La — des choses* (Ac.) *La — du sang*, mouvement de la nature entre proches. = Ellipt. : *avoir — argent, — amis*, quantité d'argent, d'amis. = Loc. adv. et prép. : *à —*, beaucoup, extrême-

ment : *étudier à —.* = *A — de*, par beaucoup de : *à — de soins, de peines, de courage. A — de trop sentir* (Fén.) = Loc. adv., *à toute —*, à tout prix, *De —, par —, de vive —*, avec violence, d'assaut : *prendre ou emporter une ville de vive —.* = *La —*, nom d'une prière de Paris.

§ **FORCE, ÉNERGIE, VIGUEUR.** *Force* exprime en soi la chose dont *énergie* et *vigueur* représentent le développement ou la qualité. *Enrgie* se rapporte davantage à l'âme, et *vigueur* au corps. Qui agit avec *énergie* suit froidement une résolution ferme; qui agit avec *vigueur* se livre à toute la vivacité, à toute l'ardeur de son tempérament.

FORCÉ, E, adj., opposé à *naturel*, contraint, affecté : *être — dans ses manières. Un sourire —.* || *Langage, style —, comparaison FORCÉE.* Et mes chants moins FORCÉS n'en seront que plus doux (Boil.)

FORCÉMENT, adv., par force, par contrainte. || Nécessairement, par une conséquence rigoureuse.

FORCENÉ, E, adj., furieux, hors de sens : *homme —, femme FORCÉE, ambition —* (Rac.) = S., personne forcenée.

FORCEPS (mot lat.), s. m.; chir., instrument employé dans les accouchements difficiles.

FORCER, v. a., rompre, briser de force; prendre de force : — *une porte, un coffre, une serrure.* Par ext. : — *une clef*, la fausser. — *un poste, une ville, des retranchements.* || — *la consigne*, l'entreindre. — *la porte de quelqu'un*, entrer chez lui malgré sa défense. = T. de chasse : — *un cerf*, le réduire aux abois. On dit par anal. : — *un cheval*, l'excéder de fatigue. = Contraindre, obliger : — *la terre à produire. — quelqu'un de signer. Votre vertu me FORCE à vous aimer* (Fén.) — *la main à quelqu'un*, le contraindre à faire quelque chose. = Obtenir par force, imposer : — *le consentement de quelqu'un* (Ac.) || — *les respects et ravir l'admiration* (Boss.) || *Outrer, exagérer, hâter* : — *la terre et les saisons* (La Br.) — *une situation, un sujet. Ne forçons point notre talent, nous ne ferions rien avec grâce* (La F.) — *la nature*, vouloir faire plus qu'on ne peut. — *le pas, la marche.* = V. n. : — *de voiles*, faire force de voiles. *Le vent FORCE*, est violent. = Se —, v. pr., faire trop d'efforts : *ne vous FORCEZ pas tant* (Ac.) || Se faire violence : *je me FORCE à le lire* (Boil.) V. OBLIGER.

FORCES, s. f. pl., grands ciseaux pour tondre les draps, pour couper des étoffes, des feuilles de lailon, de fer blanc, etc.

FORCLORE, v. a.; dr., exclure de faire quelque acte après expiration de délai : *il s'est laissé —.* Il a été FORCLOS.

FORCLUSION, s. f.; dr., exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile : *ce délai expiré, la — est acquise.*

FORER, v. a., percer : — *une clef, un canon, un puits artésien.* = Se —, v. pr., être foré.

FORESTIER, ÈRE, adj., qui concerne les forêts : *code —. Ecole FORESTIÈRE. Arbres FORESTIERS*, dont se composent les grandes forêts. *Garde —, et FORESTIER*, s. m., qui a une charge dans les forêts.

FORET, s. m., petit outil de fer ou d'acier pour faire des trous dans le métal ou le bois.

FORÊT, s. f., vaste terrain planté de bois : *la — des Ardennes. La — noire. Dieux, que ne suis-je assise à l'ombre des FORÊTS!* (Rac.) || Fam. : *vous ériez là dans une —*, au milieu de fripons. — *de Bondy.* || Grande quantité de choses longues et menues : *une — de mats, de lances, de cheveux.*

FORÊT NOIRE (la), chaîne de montagnes d'Allemagne, dans le grand-duché de Bade et le roy. de Wurtemberg.

FOREZ (le), pays de France, anc. p. située entre le Bourbonnais, l'Auvergne, le Vivarais et le Lyonnais.

FOREUR, s. m., ouvrier qui fore.

FORFAIRE, v. n. (n'est us. qu'à l'infin. et aux temps composés), agir contre le devoir, contre l'honneur : — à l'honneur, commettre une lâcheté.

FORFAIT, s. m., action atroce contraire à la loi et à l'honneur; comble du crime : *des hommes noirs de tous les FORFAITS* (Barth.)

FORFAIT, s. m., marché par lequel on s'engage à faire ou à fournir quelque chose pour un prix déterminé : *prendre, traiter à —. Vendre, acheter à —*, sans garantie de la part du vendeur.

FORFAITURE, s. f., prévarication d'un magistrat. = Féod., violation du serment de foi et hommage; injure grave faite par le vassal à son seigneur.

FORFANTERIE, s. f. V. FANFARONADE.

FORFAR, comté de l'Écosse centrale. On l'appelle aussi comté d'Angus.

FORGE, s. f., usine où l'on fond le fer : *un maître de FORGES*. = Atelier de forgeron; fourneau à chauffer le métal : — de serrurier, d'armurier. — de campagne, petite forge portative.

FORGEABLE, adj., qui peut se forger, être travaillé à la forge.

FORGER, v. a., travailler le fer, l'argent, etc., au feu et au marteau : — *une cuirasse, une épée, un fir de cheval*. — à froid, travailler un métal au marteau sans le faire chauffer. || Inventer, fabriquer : — *des nouvelles, des contes*. — *des mots*. = V. n., en parlant d'un cheval, battre, en marchant, ses fers de devant contre ceux de derrière. = Se —, v. pr., être forgé : *cette barre doit se — à froid, à chaud*. || Se — *des chimères*. *Le loup déjà se FORGE une félicité qui le fait pleurer de tendresse* (La F.)

FORGERON, s. m., ouvrier qui travaille le fer à la forge, au marteau. || Prov. : *en forgeant on devient —*, à force de s'exercer à quelque chose on y devient habile.

FORGEUR, s. m., ouvrier qui forge certains objets : — *d'épées*. || — *de nouvelles, de mots*.

FORHUIR, v. n.; t. de chasse, sonner du cor pour rappeler les chiens.

FORJETER, v. n.; archil., sortir de l'alignement ou de l'aplomb : *mur qui FORJETTE*.

FORLANCER, v. a.; t. de chasse, faire sortir du gîte.

FOR-L'ÉVÈQUE, anc. bâtiment situé à Paris, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, où l'évêque avait sa cour de justice. Converti en prison de détenus pour dettes et de comédiens réfractaires ou incivils, il fut démoli en 1780.

FORLI, vil. des États de l'Église, ch.-l. de délégation.

FORLIGNER, v. n., dégénérer, faire quelque action indigne de la vertu de ses aïeux : *je l'étrangerais de mes propres mains, s'il fallait qu'elle FORLIGNÂT de l'honnêteté de sa mère* (Mol.)

FORLONGER, v. n.; t. de chasse, se dit de la bête qui s'écarte du lieu où elle séjourne. = Se dit du cerf qui a de l'avance sur les chiens. = Se —, v. pr., s'éloigner, prendre de l'avance.

FORMALISER (SE), v. pr., s'offenser, trouver mauvais : *votre chagrin de tout se FORMALISE* (Volt.) *Sur rien tu te FORMALISES* (Mol.)

FORMALISTE, adj., attaché minutieusement aux formes, à l'étiquette. = S., personne formaliste.

FORMALITÉ, s. f.; dr.; manière prescrite et consacrée de procéder en justice : *les FORMALITÉS de la justice sont nécessaires à la liberté* (Mont.) = Acte de cérémonie, d'étiquette.

FORMAT, s. m.; impr., dimension d'un livre

déterminée par le nombre de feuillets que renferme chaque feuille : — *in-folio, in-quarto, in-octavo*.

FORMATION, s. f., action par laquelle une chose se forme, est produite : *la — des métaux dans le sein de la terre*. — *d'un abcès*. = Géol. : — *calcaire*. **FORMATIONS gypseuses**. = Action d'organiser, d'instituer : — *d'un établissement, d'un camp* (Ac.) = Gramm.; — *d'un mode, du pluriel*.

FORME, s. f., ce qui détermine la matière à être telle ou telle chose : — *ronde, carrée, ovale*. — *substantielle*, inhérente à la substance. = Chim. : — *liquide, solide*, les corps à l'état liquide, solide. = Apparence, figure, aspect : *la — d'un homme, d'un animal, d'un oiseau*. *Cela commence à prendre une meilleure —* (Ac.) = Au pl., contours, lignes d'un objet : *les FORMES du corps*. *Étudier les belles —*. || Aspect, état : *la misère sous toutes ses —*. || *La mort prend toutes les —, même celles de la beauté* (Chat.) *Les — oratoires, poétiques*. = Mode particulier, constitution : — *du gouvernement, d'une administration*. *On a beaucoup disputé sur la meilleure — de gouvernement* (J.-J.) = Manière de présenter une chose; manière conforme à la règle : *la — d'une critique, d'un discours*. *Vice de — d'un contrat, d'une quittance*. *Les — judiciaires*. = Manière d'agir, de s'exprimer : *des — aimables, distinguées, rudes*. *Il faut savoir mettre des —*. = Moule sur lequel on donne à certaines choses la forme qui leur convient : *mettre un soulier en —* (Ac.) *Je n'aime pas la — de ce chapeau*. = Impr., châssis de fer dans lequel on serre la composition. = Papet., châssis de bois, garni d'un tissu métallique, servant à fabriquer le papier. = Banc garni d'étoffe et rembourré. = Stalle de chœur. = Turmeur calleuse au paturon du cheval. = T. de chasse : *un lièvre en —, au gîte*. = *Bassin de —, carénage*. = Loc. adv. : *en —*, selon les lois, selon l'usage. *Par — de*, par manière de. *Pour la —*, pour se conformer à l'usage; par manière d'acquies.

§ **FORME, FIGURE**. La forme est en rapport avec la matière ou avec le fond. La figure est plus indépendante des objets et se conçoit à part. Au fig., la forme exprime la manière d'être d'un homme avec les gens; la figure, sa manière de se montrer, de paraître.

FORMEL, LE, adj., exprès, clair, positif : *texte —. Armes, ordres FORMELS*. *Désaveu —, dénégation FORMELLE*. V. ÉVIDENT. = Philos., ce qui n'est pas le fond, la substance : *distinguer le matériel du —*.

FORMELEMMENT, adv., d'une manière formelle; positivement.

FORMER, v. a., donner l'être et la forme : *Dieu a FORMÉ l'homme à son image* (Ac.) = Façonner, donner une certaine figure : — *des lettres, des vases*. — *un carré*. || Constituer : *la constance FORMAIT le caractère de Pierre le Grand* (Volt.) = Organiser, instituer : — *un établissement, une société, une armée, une législation*. = Math., produire une certaine figure : *trois droites qui se coupent deux à deux FORMENT un triangle*. || Contracter : — *une liaison, des nuds*. = Concevoir : — *un projet, un dessein*. *Raisonnement, c'est — des jugements* (Cond.) || — *une conspiration*. = Gramm., composer, modifier, varier : — *des mots, les temps d'un verbe*. || Instruire, donner de bons principes : — *un jeune homme*. *Ces occupations FORMAIENT l'esprit* (Volt.) Par anal. : — *son style sur celui d'un bon auteur*. = Milit., — *des soldats*, les accoutumer à la discipline. = Proposer, faire : — *une objection, une opposition, une plainte*. = Composer : *des collines*

FORMAIENT comme une enceinte (Barth.) || Offrir l'im-
mage : *le village au-dessus FORME un amphithéâtre.*
= Se —, v. pr., être formé, prendre une forme :
ses traits commencent à se —. || *Le goût se FORME*
par la lecture des bons auteurs (Ac.) = S'organiser ;
se réunir : *on voyait de toutes parts se — des li-
gues. Le tonnerre se FORME sur nos têtes* (Mass.) =
Mil. : *se — en bataille, et abs., les troupes se FOR-
MÈRENT devant les casernes.*

FORMERET, s. m., nervure d'une voûte ogive.

FORMICAIRE, adj., qui ressemble à une four-
mi, qui vit de fourmis.

FORMICANT, adj.; méd., se dit d'un pouls pe-
tit, faible et fréquent.

FORMICATION, s. f., picotement semblable à
celui que formeraient des fourmis qui s'agitieraient
dans une partie du corps.

FORMIDABLE, adj., qui est à redouter ou qui
inspire une grande crainte : *homme, armée —.*

FORMIER, s. m., celui qui fabrique et vend
des formes pour les chaussures.

FORMOSE, ile de la Chine, entre le grand Océan, la
mer de Chine et la mer de Corée.

FORMULER, v. a., faire passer la mue à un oiseau.

FORMULAIRE, s. m., livre. recueil de formu-
les : — *des notaires.* = Profession de foi : — *de*
foi; s'est dit particul. et abs. du bref émané de la
cour de Rome, au sujet du livre de Jansénius : *il*
refusa de signer le — (Ste-B.)

FORMULE, s. f., forme d'expression qui contient
les termes exprès dans lesquels un acte doit être
conçu : — *d'un acte.* — *de serment, de prière.* =
Par anal., simple façon de s'exprimer, forme de po-
litesse : *laissons de côté ces vaines FORMULES* (Ac.)
= Math., expression d'un calcul : — *d'algèbre.* =
Méd. : *collyre suivant la —.*

FORMULER, v. a., Rédiger dans les termes de
l'art, en la forme accoutumée : — *un acte, une or-
donnance.* || Énoncer : — *des griefs.*

FORPAÎTRE ou **FORPAISER**, v. n.; t. de chasse,
aller paître au loin.

FORS, prép.; vieux, hormis, excepté : *tout est*
perdu — l'honneur (François 1^{er}).

FORSTER (Jean Reinhold), naturaliste et voyageur prus-
sien, né en 1729, mort en 1798.

FORT, **E**, adj., apte à porter ou à mouvoir, à
vaincre ou à résister; grand et puissant de corps :
homme —. Avoir le bras —, une FORTE constitution.
Fam. : *être — comme un Turc*, extrêmement fort.
Un — cheval. Par anal. : *les blés sont FORTS cette*
année. = En parl. des choses capables d'une grande
résistance : *une — digue. De FORTES murailles.*
Bonne étoffe et bien — (La F.) || Puissant : ha-
bile : *vous aurez affaire à — partie* (Ac.) *C'est*
un homme — en sa partie. Fam. : *il n'est pas —.*
|| Ferme, courageux : *une dame grande et —. La*
femme — de l'Écriture. Vous êtes assez — pour
vaincre par vous-mêmes (Corn.) — *de ma conscience.*
Se faire —, s'engager à faire quelque chose; se
porter caution. = Qui fait sur les sens une im-
pression vive et subite : *ce tabac est très —. Des*
couleurs —. || Considérable en son genre : *une*
— dose. Un — salaire, une — dépense. Une —
maladie. Une — chaleur. = Par ext. : *une voix*
—. *Un courant très —, rapide; une — mer,*
houleuse. || Énergique : *de — arguments, une ob-
jection —; à plus — raison, d'autant plus.* Par
ext. : *ceci est un peu —.* = Milit. : *l'ennemi était*
plus — que nous (Ac.) *Place —, fortifiée.*

§ **FORT**, **VIGOREUX**, **ROBUSTE**. L'homme *fort*
est puissant; le *vigoureux*, plein de sève et d'énergie; le
robuste a un corps d'une bonne trempe, solide, à toute
épreuve.

FORT, s. m., celui qui est fort, puissant : *pro-
téger le faible contre le —. La raison du plus — est*
toujours la meilleure (La F.) Par ext. : *le — et le*
faible d'une affaire, d'un raisonnement. = Portefaix :
les FORTS de la halle. = Milit., petite place forte ;
bastion : — *détaché. Construire, attaquer un —.* =
Le plus haut point : *au — de la mêlée* (Mass.) *Le —*
de l'été (Boil.) *Au plus — de mon sommeil* (J.-J.) =
T. de chasse, le plus épais du bois; le repaire des
animaux : *le sanglier est dans son —.* || Ce en quoi
une personne excelle : *la critique est son —* (Ac.)
= Adv., avec force : *frapper —.* = Beaucoup,
très : *il gèle —. Il est — aimable* (Sév.) — *bien.*

FORTE (mot ital.), adv.; mus., fort, indique que
le son doit être renforcé.

FORTEMENT, adv., avec force; avec solidité :
il le saisit —. || Avec énergie; fermement, *insister*
— sur quelque chose. Je crois en Dieu tout aussi —
qu'en aucune vérité (J.-J.)

FORTE-PIANO, s. m. V. PIANO.

FORTERESSE, s. f., place fortifiée, citadelle
destinée à recevoir une garnison et à défendre un
pays. = Château fort qui domine une ville, et qui
sert d'arsenal ou de prison.

FORTIFIANT, E, adj., qui fortifie, en parl. des
remèdes, des aliments. = S. m. : des FORTIFIANTS.

FORTIFICATION, s. f., art ou action de fortifier.
= Ouvrage de défense.

FORTIFIÉ, v. a., rendre fort, donner des
forces; conforter : — *le corps, l'estomac.* || — *l'es-
prit, le courage.* — *les amitiés* (La Br.) || Corrobo-
rer, confirmer : — *une preuve.* — *quelqu'un dans*
une résolution. = Milit., entourer d'ouvrages de
défense : — *un poste, une place.* = Se —, v. pr.,
devenir plus fort : *l'enfant croit, se développe, se*
fortifie (Buff.) || S'affermir : *se — dans la vertu, se*
— par l'étude. Se — dans sa résolution, contre la
crainte de l'avenir (Fléch.) *Un beau naturel FORTIFIÉ*
par l'éducation (Volt.) = *Se — dans un poste, s'y*
retrancher.

FORTIN, s. m., petit fort : — *à étoiles*, dont
les côtés se flanquent les uns les autres.

FORTIORI (A), adv. (mots lat.), à plus forte
raison : *raisonner, conclure à —, d'après un rap-
port du moins au plus.*

FORTISSIMO, adv. (mot ital.); mus., très-fort.

FORTRAIT, E, adj. : *un cheval —, excédé de*
fatigue.

FORTUIT, E, adj., qui arrive par hasard, d'une
manière imprévue : *événement —. Rencontre FOR-
Tuite. On n'est point tenu des FORTUITS.*

FORTUITEMENT, adv., par l'effet du hasard :
je l'ai rencontré —. V. ACCIDENTELLEMENT.

FORTUNE, s. f., cas fortuit, hasard, chance ;
destinée : *la — des armes. C'est une bonne — pour*
moi de vous rencontrer. Il faut de plus grandes
vertus pour soutenir la bonne — que la mauvaise
*(La Roch.) La mauvaise —, le malheur. Faire con-
tre — bou cœur, ne pas se laisser rebuter par les*
difficultés, les revers. || *Homme à bonnes FORTUNES,*
qui réussit auprès du beau sexe. *Courir la — du*
pot, s'exposer à faire mauvaise chère en allant
dîner dans une maison où l'on n'est pas prié. =
— *de mer, risque maritime contre lequel on peut*
se faire assurer. = Élévation, avancement dans

les honneurs : *les FORTUNES subites sont rarement durables* (Ac.) *Jennesse de prince, source de belles* — (La Br.) *Homme, soldat de —, parvenu d'un rang obscur à un poste élevé.* = Sorti, condition, richesse, opulence : *chacun est artisan de sa —. Être content de sa —. Faire —, || réussir, être bien accueilli : cette histoire a fait —.* = Myth., divinité qui présidait aux hasards de la vie : *le temple de la —.* || *La — est aveugle, inconstante. La — est toujours pour les audacieux. Attacher un clou à la roue de la —, la fixer. Adorer, encenser la —, s'attacher aux grands, aux gens riches : je ne rais point au Louvre adorer la —* (Boil.) V. HASARD.

FORTUNÉ, E, adj., bien traité de la fortune ou du sort : *homme — ; ce roi, ce ministre —.* = Accompagné de bonheur ; heureux : *vie, union FORTUNÉE. Moment —* (Corn.) *O — séjour, ô champs délicieux* (Boil.)

§ FORTUNÉ, HEUREUX. *Fortuné*, du style noble, suppose une faveur signalée de la fortune. Pour être heureux et jouir du bonheur, il suffit d'échapper au mal et de se contenter de ce qu'on possède.

FORTUNÉES (îles), îles de l'Océan Atlantique, à l'O. de la Libye intérieure. Ce sont aujourd'hui les Canaries.

FORUM, s. m. (mot ital.). place où les anciens Romains discutaient les affaires publiques. || *Les luttes du —. Descendre dans le —.*

FORURE, s. f., trou fait avec un foret.

FOSCOLO (Ugo), écrivain italien distingué, ami d'Alfieri, né en 1776, mort en 1827, auteur des *Chanés du Tombeau* et des *Lettres de Jacques Ortiz*.

FOSSE, s. f., trou fait dans la terre : *il y a dans la rivière une — large et profonde. Daniel fut jeté dans la — aux lions.* = Trou dans lequel on enterre les morts : *être sur le bord de sa —, avoir un pied dans la —, être sur le point de mourir.* || *Basse —, cachot très-profond.* = *d'aisances*, excavation voûtée où aboutit le tuyau des commodités. = Anat., cavité plus ou moins profonde : *les fosses nasales.*

FOSSE, s. m., fosse creusée en long, servant à l'écoulement des eaux ou à la défense d'une place : *entourer un pré de fossés. Les — d'une ville, d'un château.* || Fam. : *sauter le —, prendre un parti après avoir longtemps balancé.* V. CULBUTE.

FOSSETTE, s. f., petite fosse, petit creux que les enfants font pour jouer aux billes. = Petit creux que certaines personnes ont au menton ou à la joue.

FOSSILE, adj. et s. m., se dit de tout corps ou vestige de corps organisé qu'on trouve dans la terre : *les FOSSILES se divisent en animaux et en végétaux. Coquille —. L'étude des —* (Ac.)

FOSSOYAGE, s. m., action de fossoyer ; travail du fossoyer.

FOSSOYER, v. a., clore par des fossés ; creuser des fossés, fouir : *— un champ, une vigne.*

FOSSOYEUR, s. m., celui qui creuse les fosses pour les morts.

FOU ou **FOL**, **FOLLE**, adj., aliéné, qui a perdu l'esprit : *être, devenir —.* Par exagéré : *il me rendra — avec ses persécutions.* = Contraire au bon sens ; extravagant, simple : *êtes-vous — de me faire une pareille demande?* (Ac.) *Être — de quelqu'un, l'aimer éperdument : elle est FOLLE de son mari* (La Br.) = Contraire à la prudence : *un FOL espoir. Des dépenses FOLLES* (Fléch.) = Considérable, excessif : *prix, monde, rire —.* = Très-enjoué : *que vous êtes — ! Une gaieté FOLLE.* V. SOT.

FOU, FOLLE, s., celui, celle qui a perdu l'esprit : *hôpital de fous. Il y a des — furieux et des — à lier.* Par exagéré, un extravagant : *la pas-*

sion fait souvent un — du plus habile homme et rend souvent les plus sots habiles (La Roch.) = Ami de la gaieté : *plus on est de —, plus on rit.* Par ext. : *les — font les fêtes, les sages en ont le plaisir. Tête de — ne blanchit jamais.* = Bouffon : *Louis XIV supprima la charge ridicule de — du roi et de la reine, instituée par Charles V, dit le Sage.* || *Faire le —, amuser la société.* = Pièce du jeu d'échecs.

FOU, s. m., oiseau palmipède, de la taille de l'oie, qui vit de poisson et niche sur les rochers voisins de la mer.

FOUS (Fête des), Circé bouffonne qui se jouait dans les églises, le jour de la Circéoncion, en l'honneur de l'âme qui avait porté Jésus-Christ lors de son entrée à Jérusalem. Cette fête ne disparut que vers la fin du xvi^e siècle.

FOUACE, s. f., galette épaisse de fleur de farine, qu'on fait souvent cuire sous la cendre.

FOUAGE, s. m., redevance féodale : *le — était une espèce de taille exigée par chaque feu sur les biens roturiers* (Chât.)

FOUAILLE, s. f. ; t. de chasse, part faite aux chiens après qu'on a tué le sanglier.

FOUAILLER, v. a., frapper souvent avec le fouet : *— un cheval, un enfant.*

FOUCHÉ, due d'Otrante, député à la Convention nationale, fut nommé ministre de la police en 1799, et occupa ce poste jusqu'en 1810. Pendant les Cent-Jours, il fut ministre de l'intérieur et président du gouvernement provisoire après Waterloo ; mort en exil, à Trieste, en 1820.

FOUDRE, s. f. et m., la matière enflammée, le feu du ciel qui s'échappe de la nue et quelquefois tombe à terre où il embrase, tue et détruit. Le foudre est la foudre particularisée, employée dans un cas spécial et à un usage déterminé, et pour ainsi dire personnifiée sous une image : *la — étincelante éclate dans les nues* (Volt.) *Jupiter est le dieu qui tient dans ses mains la —* (Fén.) || *Coup de —, événement qui atterre.* || *La colère divine : les prières ferventes apaisent Dieu et lui font tomber la — des mains* (Ac.) *Les FOUDRES de Dieu sont toujours prêts* (Boss.) Par ext. : *les — de l'Église, l'excommunication.* Poét. : *les — de l'éloquence. Un — d'éloquence, un grand orateur.* || *Machines de guerre, canons : ces — de bronze que l'enfer a inventées pour la destruction des hommes* (Fléch.) || S. m., un conquérant : *le roi est entré dans Valenciennes comme un —* (Boil.) *Je suis donc un — de guerre* (La F.) *On fond sur son ennemi avec la rapidité de la — et comme un —.* Poét. : *quand le sublime vient à éclater où il faut, il reverse tout comme un —* (Boil.) = S. m., peint., représentation de la foudre : *une aigle tenant un — dans ses serres. Le — attribué à Jupiter consiste dans une espèce de fuseau, du milieu duquel sortent plusieurs petits dards en zigzag.* V. TONNERRE.

FOUDRE, s. m., grand tonneau contenant plusieurs muids ; un — de vin.

FOUDROIEMENT, s. m., action de foudroyer : *le — des géants, de Phaéton.*

FOUDROYANT, E, adj., qui foudroie : *de Jupiter les FOUDROYANTES armes* (J.-B. R.) || Qui frappe avec la rapidité de la foudre : *apoplexie FOU-DROYANTE.* || Terrible, redoutable, qui interdit, confond : *bras, regard —, épée —. Ces airs FOU-DROYANTS qu'il commence à me donner* (Boss.)

FOUDROYER, v. a., frapper de la foudre : *Jupiter foudroya les Titans.* || Renverser à coups de canon : *les remparts, une ville. Besançon fume encor sous son roc FOU-DROYÉ* (Boil.) || Confondre, terrasser : *— les erreurs, les vices. Après avoir fou-*

DROÏÉ *P'hérésie, ce prince réprime l'anarchie* (Fléché.)

FOUÉE, s. f., chasse aux oiseaux, faite la nuit aux lumières.

FOUET, s. m., cordelette de chanvre ou de cuir attachée à un manche, servant à frapper les chevaux et autres animaux indociles. = Lanière attachée à un bâton pour faire tourner un sabot. || Correction infligée avec le fouet aux enfants, aux esclaves, aux criminels. || *Le — de la satire, du ridicule.* || *Faire claquer son —*, faire valoir son crédit, exagérer son importance. *Coup de —*, excitation, impulsion. *Donner un coup de —*, pousser vivement une affaire. = Espèce de cordonnet. = — *de Paile*, bout de l'aile des oiseaux.

FOUETTE, E, adj., marqué de petites raies, en parl. des fleurs, des fruits : *un œillet —, une pêche FOUETTÉE.*

FOUETTER, v. a., frapper du fouet : — *les chevaux, les chiens.* — *un sabot.* = Abs. Faire claquer son fouet : *FOUETTE, cocher.* = Donner le fouet, corriger : — *un enfant, un esclave, un criminel.* || Censurer : — *d'un vers saignant ces grands hommes d'un jour* (Gilbert). *Il n'y a pas là de quoi — un chat*, c'est une bagatelle, une faute légère ; fam. = — *des œufs, de la crème*, pour les faire mousser. || *Ce n'est que de la crème FOUETTÉE*, se dit d'un ouvrage plus brillant que solide. = Mar., frapper contre : *les voiles FOUETTENT les mâts* (Ac.) *La pluie, le vent me FOUETTAIT le visage.* = V. n. : *la pluie FOUETTE contre les vitres.* = Milit., *il y avait une batterie qui FOUETTAIT sur la rivière.*

§ **FOUETTER, FLAGELLER, FUSTIGER.** *Fouetter* a la signification la plus étendue. *Flageller* est l'expression consacrée pour indiquer un des supplices infligés à Jésus-Christ, et une pratique de pénitence. *Fustiger*, c'est donner la bastonnade, fouetter à coups redoublés, comme on le faisait autrefois à l'égard de certains condamnés.

FOUETTEUR, EUSE, s.; fam., celui, celle qui fouette, qui aime à fouetter. = Adj. : *frère —*, se disait des frères de la Doctrine chrétienne.

FOUGASSE, s. f.; fortific., petite mine, fourneau de mine. Autrefois on disait aussi *Fougade*.

FOUGER, v. n.; t. de chasse, se dit du sanglier qui arrache les plantes avec son boutoir.

FOUGERAIE, s. f., lieu planté de fougères.

FOUGÈRE, s. f., genre de plantes qui croissent dans les bois et dans les landes : — *mâle, femelle.* *Danser sur la —.* = *La cendre de — sert à la fabrication du verre.* || Poét., verre à boire : *le vin pétillait dans la —* (Ac.)

FOUGÈRES, s.-préf. du départ. d'Ille-et-Vilaine.

FOUGUE, s. f., mouvement impétueux, se dit des hommes et des animaux : *être, entrer en —.* *Ce cheval a trop de —.* || Ardeur naturelle; feu, enthousiasme : *la — de la jeunesse, du caractère, des passions.* *S'abandonner à la — de son imagination.* = Mar., mât, artimon. V. **IMPÉTUOSITÉ.**

FOUGUEUX, EUSE, adj., plein de fougue, ardent : *caractère —, cheval —.* *Imagination FOUGUEUSE. Passions FOUGUEUSES.*

FOUILLE, s. f., action de fouiller la terre ; ouverture faite en fouillant la terre : *faire une —, des FOUILLES.* *Les — d'Herculanum, de Pompéi.*

FOUILLE-AU-POT, s. m.; pop., petit marmite.

FOILLER, v. a., creuser pour chercher quelque chose : *le lapin FOUILLE la terre* (Buff.) — *une mine.* Par ext. : — *quelqu'un*, chercher dans les poches de quelqu'un pour voir s'il n'y cache rien : *on ne*

m'a pas FOILLÉ à la douane. || — *les archives, la nature* (Boil.) = Milit. : — *un bois, un village*, y faire une reconnaissance, le parcourir dans tous les sens. = Sculpl., travailler en creux : — *le marbre.* = V. n., chercher en remuant, en déplaçant : — *dans une armoire, dans les entrailles de la terre.* — *dans sa poche, dans sa bourse.* || — *dans les archives, dans les livres, dans le passé, dans les cœurs, dans les secrets de la nature.* = Se —, v. pr., chercher sur soi, dans ses vêtements : *que chacun se FOUILLE.* *Il fut convenu qu'ils se FOUILLERAIENT réciproquement* (Volt.)

FOULLIS, s. m.; fam., désordre, confusion : *c'est un — à ne plus s'y reconnaître.*

FOUNE, s. f., petit manmifère carnassier du genre des martres : *la — prend les rats et les souris* (Buff.) || Pop., femme qui va fureter partout. = Peau de la fouine. = Trident propre à la pêche des gros poissons. = Instrument à deux ou trois fourchons pour soulever et empiler des gerbes.

FOUR, v. a., creuser : — *la terre, un puits.*

FOU-KIAN, p. du S.-E. de la Chine, dans laquelle est comprise la partie occidentale de l'île de Formose.

FOULAGE, s. m., action de fouler : son résultat : *la régularité du — contribue à la beauté de l'impression* (Ac.)

FOULANT, E, adj.; phys. : *pompe FOULANTE*, qui élève l'eau en la pressant.

FOULARD, s. m., étoffe de soie légère et de dessins variés : — *des Indes.* *Un mouchoir, une robe de —.* = Mouchoir, cravate.

FOULE, s. f., action de fouler des étoffes, des chapeaux. = Atelier où l'on foule.

FOULE, s. f., multitude confuse, presse qui en résulte : *une grande — de peuple* (Fén.) *Laisser écouler la —, percer la —.* = Nombre considérable, une — *d'hommes, de sollicitateurs, de raisons, d'idées.* || Le vulgaire, le commun des hommes : *être confondu dans la —.* *Sortir, se tirer de la —.* *La — n'a d'autre loi que l'exemple de ceux qui commandent* (Mass.) = En —, loc. adv., en grand nombre : *le peuple saint en — inondait les portiques* (Rac.) V. **MULTITUDE.**

FOULÉE, s. f., instant pendant lequel le pied du cheval pose sur le sol. = T. de chasse : **FOULÉES**, f. pl., traces légères que la bête laisse en passant sur l'herbe ou sur les feuilles.

FOULER, v. a., presser, écraser ce qui oppose peu de résistance : — *l'herbe, — un lit, la vendange, une cuve.* Par ext. : — *le drap, les étoffes, les cuirs, les apprêter.* || Poét., marcher sur : — *le gazon.* *On n'y saurait faire un pas sans — la cendre des héros* (Barth.) — *aux pieds*, traiter avec mépris, braver : — *aux pieds les plaisirs* (Fén.), *les lois, les préjugés.* || Accabler d'impôts : — *le peuple.* = Blessier en foulant, en pressant fortement : *cette chute lui a FOULÉ le nerf.* *Cette selle a FOULÉ mon cheval.* = T. de chasse, faire battre un terrain par le limier ou par une meute. — *un cerf*, se dit des chiens quand ils mordent l'animal après l'avoir renversé. = V. n.; impr., se dit de l'action de la presse sur les feuilles : *cette presse FOULE bien également* (Ac.) = Se —, v. pr. : *il s'est FOULÉ le poignet.*

FOULERIE, s. f., atelier de foulage.

FOULEUR, s. m., ouvrier qui foule les chapeaux, les draps, etc.

FOULOIR, s. m., instrument avec lequel on foule. = Artill., instrument pour nettoyer un canon et le bourrer.

FOULON, s. m., artisan qui foule les draps : *moulin à —*, servant à fouler les draps. *Terre à —*, argile qui sert à les dégraisser.

FOULQUE, s. f., espèce de poule d'eau.

FOULQUES, nom d'une famille de comtes qui posséda anciennement l'Anjou.

FOULURE, s. f., synonym. vulgaire d'ENTORSE.

FOULURE, s. f., action de fouler les étoffes de laine, les cuirs, etc. = Au pl., synonym. de FOULÉES.

FOUQUET (Nicolas), surintendant des finances de Louis XIV. Arrêté en 1652, il fut condamné pour dilapidation et enfermé dans la citadelle de Pignerol, où il mourut en 1680.

FOUQUIER-TINVILLE, accusateur public près le tribunal révolutionnaire, fut décrété d'accusation après le 9 thermidor, et mourut sur l'échafaud le 6 mai 1795.

FOUR, s. m., ouvrage de maçonnerie rond et voûté où l'on fait cuire le pain, la pâtisserie, etc. : *chauffer le —*. — *de campagne*, four portatif. *Pièce de —*, gâteau, pâtisserie cuite au four. *Il y fait chaud comme dans un —*; fam., se dit d'un endroit où il fait une grande chaleur. = L'endroit où est le four : *aller au —*. = Lieu voûté, ouvert par en haut, où l'on fait cuire la chaux, le plâtre, etc. : — *à briques*. = Lieu où les raccoleurs cachaient autrefois ceux qu'ils racolaient par force. = Fam.; théât. : *faire —*, se disait des comédiens qui refusaient de jouer quand la recette ne couvrait pas les frais; pop., ne pas réussir.

FOURBE, s. f., tromperie basse, odieuse : *toute — est honteuse* (Corn.) *Ta — à cet enfant, traître, sera funeste* (Rac.) = Habitude de tromper : *un million comptant par ses FOURBES acquis* (Boil.)

§ **FOURBE, FOURBERIE**. La *fourbe* est noire et détestable; la *fourberie* est ingénieuse et malicieuse; c'est, suivant La Bruyère, la réunion du mensonge et de la finesse ou de la malice.

FOURBE, adj., qui, pour tromper a recours à des moyens odieux : *les hommes sont en général FOURBES, envieux et cruels* (Volt.) = S. m. : *c'est un —*. *Toujours par quelque endroit FOURBES se laissent prendre* (La F.)

FOURBER, v. a., user de fourbe, tromper avec perfidie : — *un FOURBER est une œuvre louable* (Dest.)

FOURBERIE, s. f., diminutif de fourbe; tromperie coupable; ruse fondée sur la malice et le mensonge : *on dit une petite —* (Reg.) *La — est une imposture qui veut nuire* (Nouv.) *Je ne trouve partout que basse flatterie, qu'injustice, intérêt, trahison*, — (Mol.) = Habitude de fourber, d'escroquer : *ta — sera démasquée* (Ac.) V. **FOURBE**.

FOURBIR, v. a., nettoyer, polir en frottant : — *des armes*, — *une lame d'épée, un canon de fusil*. — *des chenevis, un poëlon*.

FOURBISSSEUR, s. m., artisan qui fourbit et qui monte les épées, les sabres.

FOURBISSIME, adj.; fam., très-fourbe (Mol.)

FOURBISSURE, s. f., action de fourbir; nettoie-ment, polissure.

FOURBU, E, adj., se dit des chevaux qui perdent tout à coup l'usage de leurs jambes.

FOURBURE, s. f., maladie d'un cheval fourbu.

FOURCHE, s. f., instrument de bois ou de fer, à deux ou trois branches pointues et à manche : — *de bois, de fer*. || *Faire la —*, se dit d'un chemin, d'une rivière qui se bifurque. || — *fière*, ancienne fourche de fer attachée à un long bâton, dont on se servait pour renverser les échelles à un assaut : *épieux et FOURCHES fières l'ajustent de toutes manières* (La F.) — *patibulaires*, gibet à plusieurs pi-

liers, élevé dans la campagne. || — *Caudines*, défilé long et étroit de la Campanie, où l'armée romaine fut prise par les Samnites l'an de Rome 433. || Fam. : *passer par les — Caudines*, subir des conditions humiliantes.

FOURCHER, v. n., faire la fourche; se partager en deux ou en trois; se bifurquer : *un chemin qui FOURCHE*. *Si on coupe la tête de ces arbres, ils FOURCHERONT* (Ac.) || Fam. : *la langue lui a FOURCHÉ*, il a dit un mot pour un autre. = Se —, v. pr. : *ses cheveux se FOURCHENT*. || *Pied FOURCHÉ*, bureau où l'on payait autrefois les droits d'entrée sur les bêtes qui ont le pied fendu.

FOURCHIET, s. m., maladie des bêtes à laine, tumeur inflammatoire à la partie inférieure des jambes. = *Hortic.*, division d'une branche d'arbre en deux parties.

FOURCHIETTE, s. f., ustensile de table ou de cuisine à deux ou trois dents : — *de bois, de fer, d'argent*. *Manger avec une —*. *Déjeuner à la —*, manger des mets solides en déjeunant. = Long morceau de bois à deux pointes de fer pour empêcher le recul d'une voiture. = Instrument fourchu dont les arquebusiers se servaient autrefois pour appuyer leur arme en tirant. = Clavicule d'une volaille; petit os à deux branches entre les deux ailes. = Creux du pied d'un cheval, qui finit au talon. = Partie de la manchette qui garnit l'ouverture de la manche d'une chemise d'homme. = Petite bande de peau le long des doigts des gants. = Nom donné à plusieurs instruments.

FOURCHON, s. m., chaque branche d'une fourche, d'une fourchette. = Fourche d'un arbre, rencontre de deux branches.

FOURCHU, E, adj., qui fait la fourche : *arbre, chemin* —. || *Menton* —, marqué à son milieu d'un léger sillon ou renforcement. *Faire l'arbre* —; fam., se tenir la tête en bas et les pieds en haut écartés l'un de l'autre.

FOURCROY (Antoine de), né en 1755, mort en 1809, célèbre chimiste, membre du Comité du Salut public après le 9 thermidor, organisa l'École polytechnique, donna la première idée de l'École normale, et s'illustra depuis comme directeur général de l'Instruction publique.

FOURGON, s. m., longue voiture couverte des équipages militaires. = Voiture de transport des vivres, des bagages, etc. = Longue perche garnie de fer pour remuer la braise dans le four.

FOURGONNER, v. n., remuer la braise du four avec le fourgon. = Fam., déranger le feu en le tisonnant. || Fouiller, en brouillant et dérangeant.

FOURIER (Jean-Baptiste, baron de), né en 1763, mort en 1830, célèbre géomètre, secrétaire de l'Institut d'Égypte, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, membre de l'Académie française, auteur de *la Théorie analytique de la chaleur*, etc. = **FOURIER** (Charles), né en 1772, mort en 1837, inventeur d'un système social appelé d'abord de son nom, *Fouriérisme*, puis *Socialisme*. Ses sectateurs se sont aussi appelés *Phalanstériens*, d'après le *Phalanstère*, journal où il exposa son système.

FOURMI, s. f., insecte hyménoptère qui vit en société : — *noire, rouge, ailée*. *Des légions nombreuses de FOURMIS* (La F.) *On a cru autrefois que les — faisaient leurs provisions en été pour l'hiver*. || Fam. : *avoir des — dans les jambes*, y éprouver des picotements.

FOURMILIER, s. m., mammifère de l'Amérique qui se nourrit de fourmis. = Genre d'oiseaux sylvains qui se nourrissent également de fourmis.

FOURMILIÈRE, s. f., habitation des fourmis;

ensemble des fourmis qui l'habitent. || Grande quantité : — *de vers, de souris, de peuple, de pauvres. Les hommes ne sont point faits pour être entassés en* FOURMILIÈRES (J.-J.) = Maladie du pied du cheval.

FOURMI-LION, s. m., insecte névroptère fort vorace.

FOURMILLEMENT, s. m. V. FORMICATION. || Fam., mouvement semblable à celui des fourmis.

FOURMILLER, v. n., s'agiter en grand nombre comme des fourmis; abonder : *la terre FOURMILLE de petits animaux* (Buff.) *Ces rues FOURMILLEMENT de peuple. On dit que la ville FOURMILLAIT d'étrangers* (Barth.) || *La terre semble — de vie* (Buff.) = Abs. : *les solliciteurs FOURMILLEMENT.* Par ext., en parl. des choses : *cette traduction FOURMILLE de contre-sens. Ouvrage où les fautes FOURMILLEMENT* (Boil.) Abs. : *le mauvais FOURMILLE* (Volt.) = Se dit aussi d'un piétement : *toute la main me FOURMILLE* (Ac.)

FOURNAGE, s. m., ce qu'on paye au fournisseur pour la cuisson du pain.

FOURNAISE, s. f., grand four. || Feu ardent : *cette chambre est une —, il y fait excessivement chaud.* || Creuset : *la vertu s'éprouve dans l'affliction comme le métal dans la —* (Ac.)

FOURNEAU, s. m., sorte de petit four dans lequel on met du charbon ou de la braise pour la préparation des aliments : — *de brique.* = Vaisseau pour soumettre certaines substances à l'action du feu : — *d'affineur, d'orfèvre. Haut —.* = Four pour fondre le verre : — *d'une verrerie.* = Milit., creux fait en terre et chargé de poudre pour faire sauter un rocher, une muraille, etc. || — *d'une pipe*, partie évasée où l'on fait brûler le tabac.

FOURNÉE, s. f., quantité de pain que l'on fait cuire à la fois dans un four : *une — de pain*, et par anal. : — *de faïence, de tuiles.* || Fam., promotion collective de plusieurs personnes à la même fonction ou dignité : *une — de sous-préfets.* = Par ext., sous la Terreur, envoi simultané à l'échafaud de quarante ou cinquante condamnés.

FOURNI, E, adj., épais, touffu : *un bois bien —; barbe, chevelure bien FOURNIE.*

FOURNIER, ÈRE, s., celui, celle qui tient un four à pain : *le — du village.*

FOURNIL, s. m., lieu où est le four et où l'on pétrit la pâte.

FOURNIMENT, s. m.; milit., objets d'équipement d'un soldat. = Poire à poudre; vieux.

FOURNIR, v. a., pourvoir, approvisionner de, procurer : — *l'armée de pain, de vivres. — des armes. — du blé à l'armée. Un mari ne veut pas — à ses besoins* (Boil.) Se dit aussi des choses : *mon chanvre et mon lin me FOURNISSENT du lin* (Volt.) || *Ce livre m'a FOURNI plusieurs autorités* (Ac.) — *des idées, des raisons, des renseignements. — matière à des conjectures, — un aliment à la curiosité publique. Conversation agréable et FOURNIE* (St-S.) = Dr., garantir, produire : — *une rente, une dette. Il n'a pas FOURNI toutes ses pièces.* = Parcourir : *ce cheval a bien FOURNI la carrière.* || *Il a bien FOURNI sa carrière*, il a vécu avec honneur jusqu'à la fin. = V. n., subvenir, contribuer à : — *à la dépense, aux frais.* = Suffire : *on ne saurait — à tout. Quant à l'avenir, suivant l'occasion nous saurons y —* (Corn.) = Se —, v. pr., se procurer, s'approvisionner : *je me suis FOURNI de quantité d'axiomes et de sentences philosophiques* (J.-J.)

FOURNISSEMENT, s. m., fonds, apport de

chaque associé dans une société. = Ce qui entre en compte dans un partage.

FOURNISSEUR, s. m., celui qui fournit; celui qui entreprend la fourniture de certaines marchandises ou denrées. = Milit. : — *général.*

FOURNITURE, s. f., action d'approvisionner; provision fournie ou à fournir : — *de blé, de vin, de bois. Faire les FOURNITURES d'une maison.* = Ce que fournit un ouvrier : — *de tailleur, de tapissier.* = Fines herbes dont on accompagne la salade.

FOURRAGE, s. m., herbe, foin, etc., qu'on donne aux bestiaux, aux chevaux : — *vert, sec. Du bon, du mauvais —.* = Milit., herbe qu'on coupe pour la nourriture des chevaux. = Action de couper le fourrage : *aller au —.* Par ext., en temps de guerre : *le — en vert est pris sur place, et le — en sec dans les granges.* = Artill., foin, herbe dont on se sert pour bourrer le canon.

FOURRAGER, v. n., aller au fourrage. = V. a., ravager : — *un pays. Les troupeaux ont FOURRAGÉ tout un champ de blé.* V. RAVAGER.

FOURRAGÈRE, adj. f. : *plantes FOURRAGÈRES*, qu'on cultive comme fourrage.

FOURRAGEUR, s. m.; milit., cavalier qui va au fourrage. || Maraudeur.

FOURRÉ, s. m., partie de bois très-fournie d'arbrisseaux, d'arbustes, etc. : *se cacher dans un —.* || Par analog. : *un — de lilas* (J.-J.)

FOURRÉ, E, adj., garni de fourrure : *habit, gant, manteau —.* || *Sa majesté FOURRÉE* (La F.) *Langue FOURRÉE*, apprêtée et renfermée dans une seconde peau. || *Pays —*, rempli de bois, de haies. Eser. : *coup —*, donné et reçu en même temps; || *fam., mauvais office rendu de part et d'autre.* || *Paix FOURRÉE*, peu sincère.

FOURREAU, s. m., gaine, étui : — *d'épée, de baïonnette, de pistolet. Tirer l'épée du —. — de parapluie.* Prov. : *la lame use le —*, la grande activité de l'âme use le corps. = Se dit de certaines robes d'enfant. = Enveloppe d'un épi qui n'est pas encore arrivé à sa maturité.

FOURRER, v. a.; fam., introduire, faire entrer; mettre dans ou parmi : — *le bras dans le lit, sous la couverture. — de gros morceaux dans la bouche. Il a FOURRÉ ce livre parmi les autres.* || *Qu'est-ce qui lui a FOURRÉ cela dans l'esprit?* = Donner avec excès : — *à manger. Cette mère FOURRE toujours en cachette de l'argent à son fils* (Ac.) || Introduire, faire entrer ou intercaler mal à propos : — *quelqu'un dans une maison, dans une affaire. — du latin dans ses plaidoyers.* = Fam. : — *son nez où l'on n'a que faire.* = Garnir, doubler de fourrure. = Se —, v. pr., se vêtir de fourrures : *se — d'hernine* (Boil.) = S'introduire, se faulxer, s'entremêler mal à propos : *il se FOURRE partout. Je me FOURRAI vite dans le lit* (Les.) *Il s'est FOURRÉ dans cette querelle* (Ac.) *Ne savoir où se —, où se cacher, comment se dérober à la confusion.*

FOURREUR, s. m., marchand de fourrures.

FOURRIER, s. m., sous-officier chargé de pourvoir au logement des soldats, de répartir les vivres : *le — est chargé de la comptabilité.*

FOURRIÈRE, s. f., office chargé de la fourniture du bois pour le chauffage de la maison des princes. = L'endroit où ce bois est mis en réserve. = Dr. : *mettre un cheval, une vache en —*, les saisir pour cause de dégât, de contravention jusqu'à la réparation du dommage ou au paiement de l'amende.

FOURRURE, s. f., nom donné aux toisons qui

recouvrent certains animaux, et qui, préparées, servent de vêtements à l'homme : — *précieuse*. — *de marbre, d'hermine*. = Robe garnie de fourrures : *la — d'un président, d'un professeur de médecine ou de droit*, || Poét., peau de certains animaux.

FOURVOIEMENT, s. m.; peu us., action de se fourvoyer. || Erreur, méprise.

FOURVOYER, v. a.; fam., détourner du chemin, égarer : *ce guide nous a FOURVOYÉS (Ac.) De mauvais conseils l'ont FOURVOYÉ*. || Se —, v. pr., *la nuit est cause qu'ils se sont FOURVOYÉS*. Avec ellipse du pron., *ces diverses routes les ont fait —*. || *Plus on suit ses passions, plus on se FOURVOIE (Ac.)*

§ **SE FOURVOYER, S'ÉGARER, SE PERDRE**. Le premier ne se dit que dans le style familier. Les deux autres, usités dans tous les genres de style, diffèrent du moins au plus. On *s'égarer*, par distraction, dans les rues d'une ville qu'on connaît assez bien; on *se perd* dans un labyrinthe. L'homme le plus sage *s'égarer* quelquefois; *s'il se perd*, il n'a plus de titre à la sagesse.

FOUTEAU, s. m., nom vulgaire du hêtre.

FOUTELAIE, s. f., lieu planté de fouteaux.

FOX (George), né en 1624, mort en 1690, fondateur de la secte des quakers. = Fox (Charles), né en 1749, mort en 1806, secrétaire d'État sous George II, célèbre par son opposition au ministère Pitt et par ses opinions favorables à la révolution française.

FOY (comte), né en 1775, général en 1809, membre de la Chambre des députés en 1819, mort en 1825.

FOYER, s. m., âtre, lieu de la maison où l'on fait le feu : *ôter la cendre du —*. || Maison, pays : *aimer à garder son —, aimer son chez soi, le repos. Au — paternel quand pourrai-je m'asseoir?* (Guiraud) *Combattre pour ses FOYERS. Rentrer dans ses —*. = La partie où se met le feu dans certains appareils : *le — d'un fourneau*. = Dalle qu'on met au devant d'une cheminée pour séparer le plancher de l'âtre : *le marbre est l'ornement du — qu'il surmonte (Del.)* = T. de théâtre, salle commune où les spectateurs peuvent se réunir dans les entr'actes; partie du théâtre où se réunissent les acteurs : *rentrez dans les —, songez à commencer (Reg.)* = Phys., point où se réunissent les rayons lumineux réfléchis par un miroir ou réfractés par une lentille. Par ext. : — *de lumière*, le point d'où rayonne une lumière plus ou moins vive. = Géom. : — *d'une ellipse, d'une parabole*. || Siège, centre : *cette ville est le — des lumières (Ac.)* Par anal. : — *de la rébellion, de la sédition*. = Méd., siège principal d'une maladie : — *purulent*, partie où se forme le pus.

FRAC, s. m., habit d'homme à deux longues basques et à un seul rang de boutons.

FRACAS, s. m., grand bruit; fracture violente et bruyante : *on entendit un terrible — (Volt.) Un torrent qui roule ses eaux avec — (J.-J.) Le — du tonnerre, des armes*. || Éclat, vaine célébrité : *le — du monde. Les hommes vains aiment le — (Ac.) J'ai de l'esprit assez pour faire du — (Mol.)*

§ **FRACAS, TUMULTE, VACARME**. Le fracas est remarquable par sa force, sa violence, son éclat; le tumulte, par le désordre, par le mélange d'une multitude de cris; vacarme ne se dit que dans le discours familier ou en parl. des gens du commun.

FRACASSER, v. a., briser, rompre en plusieurs pièces : *un éclat de boulet lui FRACASSA la jambe (Ac.)* = Se —, v. pr. : *il s'est FRACASSÉ le bras en tombant. V. CASSER*.

FRACTION, s. f., action de rompre, de diviser une chose : *la — du pain, de l'hostie*. = Portion, partie : *une — de l'assemblée (Ac.) Le sou était une —*

de la livre = Arith., quantité qui exprime une ou plusieurs parties de l'unité : — *décimale*.

FRACTIONNAIRE, adj., qui est présenté sous la forme d'une fraction : *nombre —*.

FRACTIONNEMENT, s. m., état d'une chose fractionnée : *le — de l'assemblée en petites coteries arrêta tous les travaux*.

FRACTIONNER, v. a., réduire en fractions, en petites parties. = Se —, v. pr. : *les partis perdent de leur force quand ils se FRACTIONNENT*.

FRACTURE, s. f., rupture avec effort : — *d'une porte, d'une serrure*. = Chir., solution de continuité d'un ou de plusieurs os : — *du bras. Le traitement des FRACTURES. Réduire une —*.

FRACTURER, v. a., rompre, briser avec effort : — *le crâne*. = Se —, v. pr. : *l'os se FRACTURA en plusieurs endroits (Ac.)*

FRAGILE, adj., cassant, facile à briser : *le verre et la porcelaine sont FRAGILES*. = Sujet à pouvoir être détruit : *corps, bien, santé —*. || Sujet à tomber en faute : *nature —. V. FAIBLE*.

FRAGILITÉ, s. f., disposition à être brisé facilement : *comme il a l'éclat du verre il en a la — (Corn.)* || Instabilité : *la — et l'inconstance des choses humaines (Fléch.)* || Faiblesse : *qui appuiera ce roseau si la religion n'en soutient la —? (Chat.)*

FRAGMENT, s. m., morceau de quelque chose qui a été fracassé : *les FRAGMENTS d'un vase*. || Par ext., ce qui est resté d'un livre, d'un poème : *les — de Salluste, d'Emilius*. = Morceau extrait d'un ouvrage : *des — philosophiques*.

FRAI, s. m., action de frayer, se dit des poissons qui frayent et des œufs qui en proviennent : *le temps du —*. = Petits poissons pour peupler un étang. = Menu poisson pour servir d'appât. = Diminution de poids de la monnaie par l'effet de l'usure et du frotement.

FRAÎCHEMENT, adv., au frais, dans un endroit frais : *marcher la nuit pour aller — (Ac.)* || Fam., avec froideur. = Récemment : *j'ai reçu tout — de ses nouvelles. Arriver — de l'armée (La Br.)*

FRAÎCHEUR, s. f., état moyen de la température; froid doux et modéré pendant les chaleurs de l'été : — *de l'air, — des bois, de l'eau, d'une boisson*. = Froid plus ou moins vif : *la — du soir est perdue dans cette saison (Ac.)* = Méd., douleur causée par un froid humide : *il a gagné des FRÂCHEURS*. || Vif éclat, lustre : — *des couleurs, de la rose, d'une étoffe, d'un costume neuf, d'un tableau*. || Air de jeunesse, de santé. Par ext. : — *des pensées, de l'imagination, du style (Ac.)* = Mar., petit vent qui précède ou suit un calme.

§ **FRAÎCHEUR (LA), FRAIS (LE)**. On dit absolument goûter le frais et relativement goûter la fraîcheur d'un lieu.

FRAÎCHIR, v. n.; mar., se dit du vent qui devient plus fort : *il commence à —*. = Impers. : *il FRAÎCHIT*.

FRAIRIE, s. f., fam., partie de bonne chère et de divertissement : *être de — (La F.)*

FRAIS, FRAICHE, adj., médiocrement froid : *air, temps, ombrage —. Matinée, nuit FRAICHE*. = Mar. : *vent —, médiocrement fort (Ac.)* = Tout nouveau, tout récemment fait ou arrivé : *du pain, du beurre —, des œufs —, de la marée FRAICHE*. Par opposit. à salé ou à funé : *du porc, des harengs —*. Par ext. : *lettres, nouvelles FRAICHES. De — date. Pendant que j'en ai la mémoire —*. || *La plaie est encore —*, l'affliction n'est pas encore calmée. = Qui a de la fraîcheur, de l'éclat : *teint, costume,*

coloris —. Elle est — comme une rose. = Qui a un certain air de jeunesse, de vigueur; qui n'est pas fatigué: *ce vieillard est encore très* — (Ac.) *Des chevaux* —, des troupes —. Il faudra oublier cet ouvrage et le revoir avec des yeux — (Volt.) = Fam., et ir., qui est dans un état fâcheux: *vous avez perdu tout votre argent, vous voilà* — (Ac.) V. NOUVEAU.

FRAIS, s. m., fraîcheur, froid agréable: *prendre, respirer le* —. *Se tenir au* —. V. FRAÎCHEUR.

FRAIS, FRAÎCHE, adv.: *il fait* —, un peu froid, *Boire* —. = Récemment: *beurre — battu. Rose fraîche éclosée. Des roses toutes fraîches cueillies.* = Loc. adv., à la fraîche: *se promener à la* —, le matin ou le soir d'un beau jour.

FRAIS, s. m. pl., dépense, dépens: — *de bureau, de route. Constituer quelqu'un en* —. *Payer les* — *de la guerre. Être de grands* —, de beaucoup de dépense. || *Se mettre en* —, faire des efforts, des sacrifices pour quelque chose. *Recommencer, travailler sur nouveaux* — (Buff.), en considérant tout ce qu'on avait fait comme perdu. || *A peu de* —, sans peine ni travail: *acquérir de la réputation, de la gloire à peu de* —. || *Faire les* — *de quelque chose*, fournir la matière ou le fond de quelque chose: *faire tous les* — *de la conversation.*

FRAISE, s. f., fruit du fraisier.

FRAISE, s. f.; bouch., mésentère du veau, de l'agneau: — *de veau.* = Collet en linge fin plissé à tuyaux, formant plusieurs rangs, qu'on porta depuis Henri II jusqu'à Louis XIII: *la* — *fut importée d'Italie en France au XVI^e siècle.* = Fortif., rang de pieux pointus et saillants dans le milieu d'un ouvrage en terre. = T. de chasse, forme des meules et des pierres de la tête du cerf. = Outil d'artisan en fer ou en cuivre.

FRAISER, v. a., plisser en manière de fraise: — *des manchettes* (Ac.) = Fortif., garnir d'une fraise: — *la pâte*, la bien pétrir. = Évaser l'orifice d'un trou dans lequel une vis doit être insérée.

FRAISIER, s. m., plante de la famille des rosacées, à fleurs blanches, qui produit les fraises.

FRAISIL (ne pron. pas l') , s. m., cendre du charbon de terre dans une forge.

FRAMBOISE, s. f., fruit du framboisier.

FRAMBOISER, v. a., accommoder avec du jus de framboise: — *des groseilles.*

FRAMBOISIER, s. m., arbrisseau épineux de la famille des rosacées qui produit les framboises.

FRAMÉE, s. f., petite lance à fer étroit des Francs et des anciens Germains qui, de loin, leur servait de javelot.

FRANC, s. m., unité monétaire du système décimal. = Pièce de vingt sous; ancienne livre tournois: *le* — *se divise en dix décimes.* = Monnaie de compte: *au marc le* —, ce qui est reçu ou payé proportionnellement à une créance ou à un intérêt dans une affaire.

FRANC, CIE, adj., libre, affranchi: *en touchant le sol de France un esclave devient* —. — *ou libre arbitre* (Ac.) || — *de toute ambition.* = Exempt d'impôts, de charges, de dettes: *villes franches*, celles qui ne payaient pas la taille. *Port* —, où l'on entre sans payer de droit. — *de port*, se dit d'une lettre affranchie. *Part franche*, celle à laquelle on a droit sans payer. — *lippées* (La F.) || Sincère, vrai, loyal, qui dit ce qu'il pense: *âme* —; — *cœur, homme* —. *Un* — *Gaulois*, un homme d'une franchise un

peu rude. *Avoir son* — *parler*, dire tout haut ce qu'on pense. *L'aveu est* —. *Une vanité* — *vaut mieux qu'une fausse modestie.* Par ext.: *un dessin* —, net, accentué. Devant le subst., *franc*, dans le sens de vrai, se prend d'ordinaire en mauv. part: *un* — *vaurien, une* — *coquette.* = Entier, complet: *un jour* —, huit jours FRANCS. = *Cheval — du collier*, tirant bien sans qu'on ait besoin de l'exciter par le fouet. = Mar.: *le vent est* —, la direction du vent est bien déterminée. — *tillac*, pont, tillac de plain-pied. = Se dit des arbres qui, sans avoir été greffés, portent des fruits doux: — *pêcher; pêche* —. *Terre* —, bonne terre.

FRANC, adv. ouvertement, résolument. = Absolument, entièrement.

§ **FRANC, SINCÈRE**, Le premier exprime une qualité plus constante, spontanée et sans réserve, intempérante quelquefois, tandis que le second marque une certaine réserve, accompagnée de ménagements.

FRANC, FRANQUE, s., nom générique des Européens dans le Levant: *le quartier des FRANCS.* = **FRANC, FRANQUE**, adj., langue FRANQUE, jargon mêlé de français, d'italien, d'espagnol, etc., en usage parmi les Francs de la basse classe. = Les anciens Francs, issus de tribus germaniques, dont les Français tirent leur nom et leur origine, et qui apparemment dans le monde au III^e siècle, habitaient dans le principe les marais du Bas-Rhin et du Weser.

FRANÇAIS, E, adj., qui est de France: *l'Académie française. Le caractère* —. *La nation* —. *Le sol* —, *Cela n'est pas* —, se dit d'un propos ou d'une action contraire à l'honneur, à la délicatesse. *Ce qui n'est pas clair n'est pas* — (Rivarol). = S., qui est né en France: *les* —. *Romains par le génie, sont Grecs par le caractère* (Chat.) = S. m., sing., la langue française: *le* — *se parle partout. Je vous le dis en bon* — (La F.) || Fam.: *entendez-vous le* —? comprenez-vous bien ce que je vous dis? = Adv., *parler* —, s'expliquer clairement; fam., parler d'un ton d'autorité ou en menaçant. = *A la française*, loc. adv., à la manière des Français.

FRANCATU, s. m., espèce de pomme qui se conserve longtemps.

FRANC-BORD; archit., synon. de BERME. = Mar., bordage extérieur d'un bâtiment depuis la quille jusqu'à la première préceinte.

FRANCE, s. f., empire central d'Europe. = **FRANCE** (île de), anc. p. française du N.-O. contenant le départ. de l'Aisne, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et une partie de celui de la Somme. = **FRANCE** (île de). V. MAURICE.

FRANC-ÉTABLE (DE), loc. adv.; mar.: *aborder de* —, se dit de deux navires dont les éperons ou étraves viennent s'entre-choquer.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, vil. d'Allemagne, ch.-l. de la république de son nom, cap. et siège de la Confédération germanique. = **FRANCFORT-SUR-ODER**, vil. de Prusse.

FRANCHE-COMTÉ (la), anc. p. française à l'E., contenant les départ. du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône. = **FRANC-COMTOIS**, s. et adj., qui est de la Franche-Comté.

FRANCHEMENT, adv., avec exemption de toutes charges, dettes, etc. || Avec franchise, sincèrement. || Librement, résolument: *parler, dire* —. *Je vais dans ma besogne aussi* — *que Montaigne va dans la sienne* (Volt.)

FRANCHIR, v. a., passer en sautant par-dessus quelque chose: — *un fossé, une barrière* (Ac.) || **FRANCHISSEZ le pas**, et ne mettez plus d'autres bornes à votre injustice que celle de votre cupidité (Mass.) = Passer, traverser: — *les Alpes*. — *un torrent, un écueil, un détroit, les mers.* || Surmonter les difficultés: — *les bornes, les limites du devoir. L'espérance* **FRANCHIR** *la tombe.*

FRANCHISE, s. f., immunité, exemption: *les*

FRANCHISES d'une ville. = Faculté accordée à l'ouvrier de travailler à son compte : *cet ouvrier jouissait de la* —. = Lieu d'asile : *pour lui tout votre empire est un lieu de* — (Corn.) || Sincérité, loyauté, candeur : *la — consiste à ne dire que ce qu'on pense.* = Netteté, hardiesse : *la — du dessin.* V. LIBERTÉ.

FRANCISATION, s. f.; comm., acte qui constate qu'un navire est français.

FRANCISCAIN, s. m., religieux de l'ordre de saint François d'Assise.

FRANCISCO (San), grande rivière du Brésil. = FRANCISCO (San), vil. de Californie.

FRANCISER, v. a., donner une forme ou une inflexion française à un mot d'une autre langue. = Se —, v. pr., devenir français, en parl. d'un mot; prendre les manières françaises.

FRANCS JUGES, tribunal des —, ou Sainte-Vehme, juridiction secrète et indépendante, dont le centre était en Westphalie, et qui étendit ses ramifications sur toute l'Allemagne jusqu'au xvi^e siècle.

FRANCISQUE, s. f., arme des anciens Francs, hache d'arme à deux tranchants.

FRANC-MAÇON, s. m., celui qui est initié à la franc-maçonnerie : *les FRANCS-MAÇONS se réunissent dans des loges.*

FRANC-MAÇONNERIE, s. f., association secrète qui fait un usage symbolique des instruments du maçon et de l'architecte.

FRANCO (mot ital.), adv., sans frais.

FRANÇOIS D'ASSISE (saint), fondateur de l'ordre des Franciscains, vécut au xiii^e siècle.

FRANÇOIS DE PAULE (saint), fondateur de l'ordre des *minimes*, fut appelé en France par Louis XI et y resta jusqu'à sa mort (1507).

FRANÇOIS XAVIER (saint), évangélisa l'Inde et le Japon et mourut près de Canton en 1552.

FRANÇOIS DE SALES (saint), évêque de Genève, a laissé plusieurs ouvrages de dévotion fort remarquables.

FRANÇOIS 1^{er}, roi de France, né en 1494, mort en 1544. Rival de Charles-Quint, il soutint de longues guerres et fut fait prisonnier à Pavie. C'est de son règne que date la Renaissance. La protection qu'il accorda aux lettres et aux arts lui valut le titre de *Père des Lettres.* = **FRANÇOIS II,** né en 1544, époux de Marie Stuart, mourut en 1560, sans laisser de postérité. = Deux empereurs d'Allemagne et deux rois de Naples ont encore porté le nom de François.

FRANÇOISE DE RIMINI, vivait vers la fin du xiii^e siècle. Son époux, Lanciotto, l'ayant surprise avec son amant, les perça tous deux de son épée. Cette triste aventure fait un des plus beaux épisodes de *l'Enfer* de Dante.

FRANCOLIN, s. m., oiseau de la famille des sylvains, de la grosseur du faisán.

FRANCONI, né à Venise en 1738, mort à Paris en 1836, a attaché son nom au *cirque olympique* qui a acquis une vogue prodigieuse.

FRANCONIE, anc. partie de l'Allemagne centrale qui, à peu de chose près, forme aujourd'hui la Bavière.

FRANC-RÉAL, s. m., sorte de poire peu estimée : *le — d'hiver, les FRANCS-RÉALS d'été.*

FRANGE, s. f., bande d'un tissu étroit, d'où pendent des filets : *rideaux à FRANGES, robe ornée de —.*

FRANGÉ, E, adj., dont le bord est découpé en manière de frange : *pétale — ; aile FRANGÉE.*

FRANGER, v. a., garnir, orner de franges : *— une robe, une jupe.*

FRANGER ou FRANGIER, s. m., ouvrier qui fait de la frange.

FRANGIPANE, s. f., pâtisserie garnie de crème : *tourte à la —.* = Espèce de parfum.

FRANGIPANIER, s. m., arbuste des îles d'Amérique qui a des rapports avec le laurier-rose, et qui donne un suc lacteux, épais et très-caustique.

FRANKLIN (Benjamin), ami de Washington, né en 1706 à Boston, en Amérique, célèbre par son *Almanach du Bonhomme Richard* et surtout par l'invention des paratonnerres. Il mourut en 1797, étant gouverneur de la Pensylvanie.

FRANQUETTE (À LA), loc. adv. : *à la bonne* — franchement, ingénument.

FRAPPANT, E, adj., qui fait une forte impression sur les sens, sur l'esprit : *un exemple —, un portrait — de ressemblance. Une vérité FRAPPANTE.*

FRAPPE, s. f., empreinte laissée par le balancier sur la monnaie. = Assortiment de matrices pour fondre des caractères d'imprimerie.

FRAPPÉ, E, adj., marqué : *médaillon bien FRAPPÉ.* || *Vers bien —; bien fait. Un ouvrage — au coin du génie.* || Saisi, surpris : *imagination —.* *Je fus — de cette coïncidence.* = S. m.; mus. temps de la mesure où l'on baisse le pied ou le main : *le levé et le —.* = Adj. : *temps —.*

FRAPPEMENT, s. m., action de frapper; ne se dit que de l'action de Moïse, lorsqu'il frappa le rocher pour en faire sortir de l'eau : *le — du rocher est un des beaux tableaux du Poussin (Ac.).*

FRAPPER, v. a., donner un ou plusieurs coups — avec un bâton à la tête. Il le **FRAPPA** de son poignard (Ac.) Par ext., atteindre : *l'orage a FRAPPÉ le chêne. Il fut FRAPPÉ d'apoplexie, de mort, à mort.* Abs. : *un Dieu qui FRAPPE et qui pardonne* (Volt. Prov. : — comme un sourd. || Fam. : — les grands coups, employer les grands moyens. — *l'air de cris, de clameurs.* || — le cœur par l'endroit le plus tendre (Rac.) — *d'aveuglement, d'anathème.* = Monn., donner l'empreinte : — *de la monnaie.* = Darder sur : *Pobjet que la lumière FRAPPE.* || Se dit de l'impression faite sur les sens, sur l'esprit sur l'âme : *il y a eu sur la terre des révolutions qui ont plus FRAPPÉ l'imagination (Volt.) — de surprise d'admiration.* = — *de glace, ou simpl. —, rafraîchi avec de la glace : du champagne FRAPPÉ.* = Dr., porter, être assigné sur : *cette hypothèque FRAPPE sur mon immeuble.* = Mar., attacher, fixer : — *une poulie.* = V. n. : — *dans la main pour conclure un marché.* — *sur l'épaulé.* — fort. On **FRAPPE** à la porte. Le marteau a **FRAPPÉ** sur le timbre. *L'heure a FRAPPÉ, a sonné.* = Se —, v. pr. : *se — à la tête. Ils se sont FRAPPÉS l'un l'autre.* || Abs. : *il se FRAPPÉ aisément* (clipt. *l'imagination*). V. BATTRE.

FRAPPEUR, EUSE, s.; fam., celui, celle qui frappe. = Adj., esprit —, s'est dit, lors de l'engagement pour les tables tournantes, des esprits que l'on prétendait évoquer.

FRASCATI, vil. des États de l'Église, à 17 kil. de Rome.

FRASQUE, s. f.; fam., action extravagante, folie : *voilà de ses FRASQUES ordinaires (Ac.)*

FRATER, s. m.; ir., garçon chirurgien. Par ext., mauvais chirurgien. = Milit., barbier de régiment. = Mar., barbier à bord.

FRATERNEL, LE, adj., qui convient à des frères en amour —. Charité FRATERNELLE. Correction — douce et secrète.

FRATERNELLEMENT, adv., en frère, d'une manière fraternelle : *vivre —.*

FRATERNISER, v. n., vivre en frères; se promettre une amitié fraternelle.

FRATERNITÉ, s. f., relation de frère à frère; consanguinité entre frères et sœurs : *le despotisme est un attentat à la — humaine (Fén.)* Quelle —, grand Dieu, que celle d'Abel et de Caïn! (Ch. Nod.) = Union intime, amitié fraternelle : *même dans la république des lettres on trouve peu de —.* =

d'armes, union défensive entre deux chevaliers ou deux militaires.

FRATRICIDE, s. m., celui qui tue son frère ou sa sœur : *Cain fut le premier* —. = Meurtre d'un frère ou d'une sœur : *le — est puni de mort*.

FRAUDE, s. f., tromperie, acte de mauvaise foi : *user de —* — *grossière, subtile, pieuse*. *Trouver quelqu'un en —*. = Action de soustraire des marchandises aux droits de douane ou d'octroi : *faire la —*. *Être pris en —, faire entrer du vin en —*. *A ce commerce de — se joignirent les cruautés les plus sauvages* (Volt.)

FRAUDER, v. a., tromper, frustrer par la fraude : — *ses créanciers, ses cohéritiers*. = Priver furtivement de ce qui est dû : — *les droits*, ou abs. : —.

FRAUDEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui fait la fraude, la contrebande : — *de profession*.

FRAUDULEUSEMENT, adv., d'une manière frauduleuse : *agir, contracter* —.

FRAUDULEUX, **EUSE**, adj., enclin à la fraude : *un esprit* —. = Fait avec fraude ; qui trompe : *banqueroute frauduleuse*. *Sa lumière* — (J.-B. R.)

FRAIXELLE, s. f., plante herbacée dont les feuilles ressemblent à celles du frêne.

FRAYANT, **E**, adj., qui occasionne de grands frais : *l'héritage était — et rude* (La F.) ; vieux.

FRAVER, v. a., tracer, pratiquer un chemin : — *une route, une voie, un sentier*. *Chemin FRAYÉ, route FRAYÉE*. || — *le chemin, aplanir les difficultés : nos pères nous ont FRAYÉ le chemin* (Mass.) = Frotter, frôler contre, toucher légèrement : *le cerf FRAYE sa tête aux arbres*. *Le coup n'a fait que lui — la botte*. = V. n. ; zool., approcher pour la génération, en parl. des poissons : *on dit qu'il y a des serpents qui FRAYENT avec les anguilles* (Ac.) || Fam., avoir des relations avec quelqu'un : *il ne faut pas — avec les méchants*. = Se —, v. pr., s'ouvrir : *se — un passage à travers l'ennemi*. || Se — *le chemin à un emploi, à une dignité, aux honneurs*. *Chacun se FRAYE, à travers le monde imaginaire, une route qu'il croit la bonne* (J.-J.)

FRAYEUR, s. f., trouble ou agitation à la vue d'un danger réel ou apparent, effroi passager : *être dans des FRAYEURS continuelles*. *Jésus-Christ se fit de sa mort une image qui le saisit de —* (Bourd.) *Je n'eus jamais de — nocturnes* (J.-J.)

FRAVOIR, s. m. ; t. de chasse, marques sur les baliveaux où le cerf a frayé sa tête.

FREDAINE, s. f. ; fam., folie de jeunesse, trait de libertinage : *faire une —, des FREDAINES*.

FRÉDÉGONDE, d'abord attachée au service de la première femme de Chilpéric I^{er}, assassina la deuxième femme de ce prince dont elle partagea le lit et le trône, et qu'elle tua. Elle mourut en 596, après une vie souillée de crimes.

FRÉDÉRIC, quatre empereurs d'Allemagne ont porté ce nom, ainsi que six rois de Danemark, et quatre rois de Naples ou de Sicile. Il y a eu cinq rois de Prusse du même nom. Parmi ces princes, Frédéric II, surnommé *le roi philosophe*, s'illustra dans la guerre de Sept ans par son génie militaire. Il eut de nombreuses relations avec Voltaire et avec tous les grands hommes du xviii^e siècle.

FREDON, s. m. ; mus. ; peu us., roulade ou tremblement de voix.

FREDONNEMENT, s. m., chant de celui qui fredonne : *ce — continu est insupportable*.

FREDONNER, v. n. ; mus., faire des fredons : *aimer à —*. = V. a., chanter entre ses dents : — *un air, une chanson*.

FRÉGATE, s. f., vaisseau de guerre qui n'a qu'une seule batterie : *armer une —*. *Capitaine de*

— = Oiseau de mer des tropiques : *les FRÉGATES s'avancent fort loin en mer et s'élèvent très-haut*.

FREIBERG, vil. du roy. de Saxe, à 31 kilom. O.-S.-O. de Dresde, célèbre par ses mines d'argent.

FREIN, s. m., mors, partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le gouverner : *un cheval qui mord, qui ronge son —*. *Rendre docile au — un coursier indompté* (Rac.) || *Celui qui met un — à la fureur des flots* (Id.) = Mécan., se dit de tout appareil au moyen duquel on peut ralentir ou même arrêter entièrement le mouvement d'une machine. || *Le — des loix, qui retient dans les bornes du devoir, de la raison*. *S'ils (les princes) sont entourés de plus de pièges, ils trouvent en eux plus de FREINS et plus de ressources* (Mass.) *Ronger son —, réprimer le dépit qu'on éprouve*. *Mettre un — à sa langue, contenir sa langue, ménager ses paroles*. = Anat. : *le — ou le filet de la langue*.

FRÉJUS, ch.-l. de canton (Var). C'est dans cette ville que débarqua Napoléon à son retour d'Égypte et qu'en 1814 il s'embarqua pour l'île d'Elbe. Patrie de Julius Agricola, de Gallus, de l'abbé Sieyès et de Désaugiers.

FRELATAGE, s. m., ou **FRELATERIE**, s. f., action de frelater ou d'altérer des vins, des liqueurs.

FRELATER, v. a., altérer par quelque mélange une boisson, une liqueur : — *du vin, des drogues*. Fam. : *cela n'est point FRELATÉ, c'est naturel*. *La vie FRELATÉE de Paris* (Volt.) || *Cœur, esprit FRELATÉ*.

FRELATEUR, s. m., celui qui frelate.

FRÈLE, adj., peu solide, qui offre peu de résistance : *une — barque*. — *comme un roseau*, = Par ext., faible : *une santé —*. || *Un — appui*. *La beauté du visage est un — ornement* (Mol.) V. FAIBLE.

FRELON, s. m., grosse mouche, guêpe : *un — qui bourdonne* (Ac.) || Fam., auteur qui en pille un autre : *que de FRELONS vont pillant les abeilles!* (Volt.)

FRELUCHE, s. f., petite houppie de soie sortant d'un bouton, d'une ganse, etc. : *bouton, ganse à —*. || Petit fil qui vole en l'air au cœur de l'été.

FRELUQUET, s. m. ; fam., homme frivole et sans mérite : *un sot, un — qui fait le bel esprit et n'a que du caquet* (Dest.)

FRÉMIR, v. n., éprouver un tremblement de crainte, d'horreur : *je FRÉMIS quand j'y pense* (Ac.) *Ce récit fait —*. *Le czar Pierre ne pouvait dans sa jeunesse passer un pont sans —* (Volt.) || *Cela fait — la nature*, se dit de ce qui inspire une horreur profonde. = Tressaillir d'une douce émotion : — *de plaisir, de volupté*. = Se dit des choses qui vibrent : *j'entendais — le feuillage*. *Faire — les cordes d'un instrument*. *Un luth FRÉMIT sous l'archet* (Del.) = Se dit de l'eau qui murmure avant de bouillir : *cette eau ne bout pas encore, elle ne fait que —*. *La mer FRÉMIT, elle commence à s'agiter*.

FRÉMISSANT, **E**, adj., qui frémit : *un coursier —*. *L'airain —*. *Les vagues FRÉMISSANTES*.

FRÉMISSEMENT, s. m., mouvement de celui qui frémit : *un long — d'horreur* (Ac.) *Des FRÉMISSEMENTS de rage*. = Tremblement : *il m'a pris un grand — par tout le corps*. = Agitation, vibration : *le — du feuillage, de la mer, d'une cloche*. *Les vents agitent l'air d'heureux —* (Rac.)

FRÈNE, s. m., arbre de bois blanc sans nœuds, de la famille des jasmins : *c'est sur le — commun qu'on recueille surtout les cantharides* (Nysten.)

FRÉNÉSIE, s. f., folie furieuse : *accès de —*. *Et par lui la migraine est bienôt —* (Boil.) || Fol emportement causé par la passion : *quelle — de violer ce qu'il y a de plus saint!* (Ac.) *La passion*

qu'il a pour le jeu est une —. Quand verrons-nous nos doctes écrivains exempts de fiel, libres de FRÉNÉSIES? (Volt.)

FRÉNÉTIQUE, adj., atteint de frénésie; poussé jusqu'à la frénésie: homme, femme —. Transport — (Boil.) Passion —. = S.: agir en —.

FRÉQUEMENT, adv., d'une manière fréquente, très-ordinairement: il arrive — aux gens légers de trop parler. V. SOUVENT.

FRÉQUENCE, s. f., répétition fréquente, réitération: la — de ses visites, de ses lettres. La — des voyelles dans la langue italienne. = Méd.: la — du pouls, la vitesse de ses battements.

FRÉQUENT, E, adj., qui arrive souvent: des entretiens FRÉQUENTS; lettres, visites FRÉQUENTES. En tout, l'abus est voisin d'un — usage (Dussault). = Méd.: respiration FRÉQUENTE, courte et rapide. Pouls —, qui bat plus vite qu'à l'ordinaire.

FRÉQUENTATIF, IVE, adj., gramm., qui marque la répétition, la fréquence: mot, verbe —. Criailler, crachoter sont des mots FRÉQUENTATIFS. = S. m.: la langue italienne a beaucoup de —.

FRÉQUENTATION, s. f., communication fréquente avec quelqu'un: la — des gens de bien, des méchants. || Usage fréquent: — des sacrements.

FRÉQUENTÉ, E, adj., qui est souvent visité: marché, port —; église FRÉQUENTÉE. Le bois le moins — (Boil.) Fuir les lieux FRÉQUENTÉS, où on rencontre beaucoup de monde.

FRÉQUENTER, v. a., avoir des relations habituelles ou fréquentes avec quelqu'un; aller d'habitude dans un lieu: — ses voisins, — d'honnêtes gens, — les bals, les spectacles, les promenades. || — les sacrements, se confesser et communier souvent. = V. n.; peu us. — dans une maison, — avec ou chez quelqu'un. Heureux si ses discours, craints du chaste lecture, ne se sentaient des lieux où FRÉQUENTAIT l'auteur (Boil.)

FRÈRE, s. m., celui qui est né du même père et de la même mère, ou seulement de l'un des deux: — aîné, puîné, cadet. Partager, vivre en FRÈRES, comme —. V. CONSANGUIN, GERMAIN, JUMEAU, UTÉRIN, BEAU-FRÈRE. — de lait, le fils de la nourrice par rapport au nourrisson, et réciproquement. = Enfants d'un même Dieu: tous les hommes sont —. Il considère ses soldats comme ses — (Fléch.) = Poét.: avec le labourer, je détèle en pleurant le taureau qui gémit sur son — expirant (Del.) = Se dit des membres d'une même société: trahir ses —. Un faux —. || Le droit et le devoir sont —, leur mère commune est la Liberté (Cousin). = Titre que prennent les religieux; nom qu'on joint au titre de certains ordres religieux: — Antoine. Les — précheurs. V. CONVERS, LAI, SERVANT.

FRÉRET (Nicolas), né à Paris en 1688, mort en 1749, fut un des plus célèbres érudits de son siècle. Il a publié un grand nombre d'écrits remarquables sur des points d'histoire, de géographie, etc.

FRÉRON (Élie), célèbre critique, né en 1719, mort en 1766, est connu par ses attaques contre Voltaire et les encyclopédistes et par la publication de l'Année littéraire.

FRESAIE, s. f., synonyme d'effraie.

FRESNEL, célèbre physicien, né en 1788, mort en 1827, est surtout connu par sa théorie de la lumière. C'est à lui et à Arago qu'on doit l'invention des phares lenticulaires.

FRESQUE, s. f.; peint., manière de peindre sur un mur avec des couleurs détrempées dans l'eau de chaux: peindre à —. = Peinture à fresque: les FRESQUES de Michel-Ange.

FRESSURE, s. f.; bouch., se dit des gros viscères

qui se tiennent, comme le cœur, la rate, le foie et le poulmon: — de mouton, de veau, de cochon.

FRET, s. m.; comm. et mar., louage d'un bâtiment: prendre un navire à —. Ce qu'on appelle — sur l'Océan s'appelle nolis dans la Méditerranée. = Prix du fret; prix du transport des marchandises. = Cargaison du navire: débarquer son —.

FRÉTER, v. a., donner ou prendre un navire à louage; le charger, l'équiper: un vaisseau mal FRÉTER périt au premier vent (La F.) = V. pr.: les vaisseaux se FRÉSENT difficilement dans ce port. = V. n.: — au mois, à l'année.

FRÉTEUR, s. m., celui qui donne ou qui prend un bâtiment à fret, à louage.

FRÉTILLANT, E, adj.; fam., qui frétille; remuant: des carpes FRÉTILLANTES. Enfant —.

FRÉTILLEMENT, s. m., mouvement de ce qui frétille: il est dans un — continuel.

FRÉTILLER, v. n., se remuer, s'agiter par des mouvements vifs et courts: cette carpe FRÉTILLE encore. Le chien FRÉTILLE de la queue. Cet enfant ne fait que —. Les pieds lui FRÉTILLENT; fam., il est impatient de marcher. La langue lui FRÉTILLE, il a grande envie de parler.

FRÉTIEN, s. m., menu poisson: un carpeau qui n'était encore que — (La F.) || Fam., choses ou personnes de rebut, de peu de valeur.

FRÉTE, s. f., lien ou cercle de fer dont on garnit le moyeu des roues et la tête des pilotis.

FRÉTER, v. a., garnir d'une frette.

FREUX, s. m., espèce de corbeau.

FRIABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est friable.

FRIABLE, adj., qui se réduit aisément en poudre: matière —; le sel est —; terre —.

FRIAND, E, adj., qui aime la chère fine et délicate, et qui s'y connaît: il n'est pas gourmand, mais il est — (Ac.) Par ext.: morceau —, délicat. Chère FRIANDE, délicate. Être — de, aimer beaucoup une chose: l'ours est — de miel. || Être — de louanges, de nouveautés. = S., personne friande.

FRIANDISE, s. f., goût pour la chère délicate. = Au pl., choses friandes, telles que les sucreries, la pâtisserie: cet enfant aime les FRIANDISES.

FRIBOURG (canton de), canton suisse, au S.-O., entre ceux de Bern et de Vaud. Le ch.-l. s'appelle du même nom. = FRIBOURG EN BRISGAU, vil. du grand-duché de Bade, cap. du Brisgau, au pied de la forêt Noire.

FRICANDEAU, s. m., morceau de veau piqué et désossé: — à l'oseille, aux épinards.

FRICASSÉE, s. f., viande fricassée: une — de poulet; — de pieds de mouton.

FRICASSER, v. a., faire cuire dans la poêle, dans une casserole, au beurre ou à l'huile: — un poulet, des œufs, des pommes de terre. || Pop., dissiper en folies: il FRICASSE tout son avoir (La F.)

FRICASSEUR, s. m.; fam., celui qui fait des fricassées. || Pop., mauvais cuisinier.

FRICHE, s. f., terrain non cultivé: des FRICHES, des terres incultes ou qui ne servent point. = En —, loc. adv., sans culture. || Fam.: il y a beaucoup plus d'esprits que de terres en — (La Br.)

FRICOT, s. m.; pop., toute espèce de viande ou de mets: nous n'avons plus de —.

FRICOTER, v. n.; pop., se régaler; dépenser beaucoup en bonne chère.

FRICOTEUR, EUSE, s.; pop., celui, celle qui aime la bonne chère.

FRICTION, s. f.; méd., frottement d'une partie

du corps avec la main, une brosse, de la flanelle, ou avec quelque corps gras.

FRICITIONNER, v. a., faire des frictions sur : — *le bras, la cuisse.* = Se —, v. pr. : *se — avec une pommade, une brosse.*

FRIEDBERG, vil. de Prusse (Brandebourg), à 76 kilom. de Francfort-sur-l'Oder. = **FRIEDBERG** (Silésie), célèbre par la victoire de Frédéric II sur les Autrichiens et Saxons, en 1747, et par celle de Moreau sur les Autrichiens en 1796.

FRIEDLAND, vil. de Prusse, à 45 kilom. S.-E. de Königsberg, célèbre par une victoire de Napoléon sur les Russes et les Prussiens (14 juin 1807), qui amena le traité de Tilsitt. = **FRIEDLAND**, vil. d'Autriche (Bohême). Le fameux général Wallenstein porta le titre de *duc de Friedland*.

FRIGIDITÉ, s. f., sensation de froid. = Anc., état d'impuissance, de stérilité physique.

FRIGORIFIQUE, adj., qui produit du froid.

FRILEUX, **EUSE**, adj., sensible au froid : *femme FRILEUSE*. = S., personne frileuse.

FRIMAIRE, s. m., troisième mois du calendrier républicain français (du 21 nov. au 20 déc.)

FRIMAS, s. m., nom collectif du givre et du grésil; brouillard épais et glacial : *le — s'attache aux cheveux.* || Poét. : *les —, la neige.* = Les météores de l'hiver; temps de l'hiver : *saison des —.*

FRIME, s. f.; pop., feinte, semblant : *pourquoi toutes ces FRIMES?* (Mol.)

FRIMOUSE, s. f.; pop. et ir., figure, face.

FRINGALE, s. f.; pop., corruption du mot *faim-vaile*, fait subite et violente.

FRINGANT, **E**, adj.; fam., vif, alerte : *un cheval —. Un homme —. Il a l'air —.* = S. : *il fait le —*, il se donne des airs pétulants.

FRIOUL (le), anc. p. de l'État vénitien, fait aujourd'hui partie de l'Illyrie, gouv. de Trieste.

FRIPE, s. f., chiffon, chose de peu de valeur (Les.)

FRIPER, v. a., chiffonner : — *son habit, sa robe.* *Cette étoffe est toute FRIPÉE.* = Par ext.; fam., gâter, user : — *ses habits en peu de temps.* = Se —, v. pr. : *ma robe s'est FRIPÉE en moins de rien.*

FRIPERIE, s. f., habits, meubles plus ou moins usés : *vendre de la —. Marchande de —.* = Commerce, boutique de friperie. || Fam. : — *littéraire*, vieilleries, lieux communs.

FRIPIER, **ÈRE**, s., celui, celle qui fait commerce de friperie. || Fam. : — *d'écrits, impudent plagiaire* (Mol.) = Adj. : *marchand —.*

FRIPON, **NE**, s., celui, celle qui trompe, qui vole avec une certaine finesse : *le — n'est pas de bonne foi, il vous dupe.* *J'appelle un chat un chat, et Rollet un —* (Boil.) *Un tour de —* (Ac.) = Par ext., en plaisantant, espiègle : *un petit —. Un — d'enfant* (La F.) *Une adoite FRIPONNE* (La Br.) = Adj. : *est-elle —?* || Éveillé, coquet : *air, minois —. Elle a l'œil —, la mine —.* V. **VOLEUR**.

FRIPONNEAU, s. m.; fam., petit fripon.

FRIPONNER, v. a., attraper par adresse ou en dupant : *il m'a FRIPONNÉ deux cents francs* (Ac.) = V. n. : — *au jeu.*

FRIPONNERIE, s. f., action, tour de fripon : *faire une —, des FRIPONNERIES.*

FRIQUET, s. m., moineau de la plus petite espèce. || Pop., jeune galant qui n'a que du caquet. = Écumoire plus longue que large pour tirer la friture de la poêle.

FRIRE, v. a. et défectif, faire cuire dans une poêle avec du beurre, de la graisse ou de l'huile : — *des soles, des côtelettes.* *Du poisson FRIT.* *Des pommes de terre FRITES.* || Fam. : *il n'y a rien à —, pas de quoi —, rien à gagner.* *Un homme FRIT,*

ruiné, perdu. = V. n. : *le beurre FRIT dans la poêle.*

FRISE, s. f., archit., partie de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche. = Menuis. et serrur., lambris; encadrement, bandeau. = Fortif., *cheval de —*, grosse pièce de bois armée de pieux pointus et ferrés. = Étoffe de laine à poil frisé. = Toile fort estimée venant de Frise, en Hollande. = Au pl., bandes de toile placées au centre d'un théâtre pour figurer un ciel ou un plafond.

FRISE (la), pays situé au N.-O. de l'Europe, appartenant en partie à la Hollande, en partie au Hanovre. = **FRISOX**, **NE**, s. et adj., qui appartient à la Frise.

FRISE, **E**, adj., crépé : *cheveux FRISÉS.* = Dont les feuilles sont crépées : *chou —.*

FRISER, v. a., créper, boucler les cheveux : — *ses cheveux.* = Créper le poil de certaines étoffes : — *de la ratine, du drap.* || Edmeurer, raser en passant : *la balle lui a FRISÉ la joue.* *Caracolant, FRISANT l'air et les eaux* (La F.) = Fam. : — *la corde*, courir risque d'être pendu : *tudieu! j'ai trop FRISÉ la corde* (Brueys). || Approcher de : *il FRISE la cinquantaine.* *Il FRISE l'impertinent.* = V. n., être frisé : *ses cheveux FRISENT naturellement.* = Impr., se dit des lettres qui papillotent, des lignes qui doublent à l'impression par un défaut dans le tirage.

FRISON, s. m., boucle d'une frisure.

FRISOTTER, v. a.; fam., friser souvent et par petites boucles.

FRISQUETTE, s. f.; impr., châssis garni de papier que l'on abaisse sur la feuille à tirer pour garantir les marges et les blancs.

FRISSON, s. m., tremblement inégal et irrégulier causé par le froid, qui précède la fièvre. || Vif sentiment d'horreur, de terreur : *rien que d'y penser j'en ai le —.* = Émotion légère et même agréable : *sentir un doux —, de doux FRISSONS.* *Un — me saisit, je tremble, je me meurs* (Boil.)

FRISSONNEMENT, s. m., léger frisson, qui donne lieu à ce qu'on nomme vulgairement *chair de poule*. || Frémissement soudain : — *de terreur.*

FRISSONNER, v. n., avoir le frisson : *la fièvre dont ton cœur FRISSONNE* (J.-B. R.) || Éprouver un frissonnement ou un frémissement : — *d'horreur, de terreur.* *Je FRISSONNE d'étonnement et de plaisir* (Barth.) *Un souffle impétueux fait — les airs* (Lamart.)

FRISURE, s. f., façon de friser. = Chevelure frisée. = Façon donnée au poil de certaines étoffes.

FRITILLAIRE, s. f.; bot., genre de lilacée.

FRITTE, s. f., première préparation du verre. = Substances terreuses et salines auxquelles on fait subir un commencement de fusion.

FRITURE, s. f., action, manière de frire : — *au beurre, à l'huile.* = La graisse ou le beurre qui sert à frire. = Poisson, mets frit.

FRIVOLE, adj., sans importance, sans solidité : *chose —. Objet, prétexte, raison —. Qu'il ne vante donc plus ses mérites FRIVOLES* (Corn.) = Léger, opposé à sérieux, en parl. des personnes : *homme —.* *La nature nous a fait FRIVOLES* (Volt.) = S. m., ce qui est frivole : *le goût du —* (Ac.)

§ **FRIVOLE**, **FUTILE**. Un discours *frivole* se rapporte à des choses d'un intérêt minime; un discours *futile* est vide de sens. Une personne *frivole* ne s'occupe que de plaisirs, de jeux, craint la contrainte et fuit l'étude; une personne *futile* n'est occupée que de choses oiseuses.

FRIVOLITÉ, s. f., caractère de ce qui est frivole : *la — des plaisirs* (Marin.) = Chose frivole : *on peut mettre de l'art et du goût jusque dans ces FRIVOLITÉS puériles* (Voit.)

FROC, s. m., partie de l'habit des moines qui

couvre la tête et les épaules. Par ext., l'habillement entier : *porter, mettre un —*. || Profession de moine : *prendre le —*. *Jeter le — aux orties*, renoncer à la vie religieuse ; quitter sa profession.

FROID, s. m., manque de chaleur, sensation que fait éprouver toute déperdition de calorique ; froidur : *avoir — aux mains, aux pieds*. *Le — de l'eau, de la pierre*. — *perçant*. *D'un — âpre et funeste il (l'hiver) pénètre nos sens* (St-Lambert). *Les premiers FROIDS sont les plus sensibles*. || Prov. *souffler le — et le chaud, parler pour et contre*. *Le — des années* (Rac.) *Cela ne fait ni chaud ni —* ; fam., cela ne sert ni ne nuit. = Grand sérieux, méintelligence : — *glacial*. *Il y a du — entre eux*. (Ac.) || Manque de chaleur et de vie dans les ouvrages d'esprit : *il y a un peu de langueur et de — dans cet acte* (Id.)

FROID, E, adj., privé de chaleur, qui cause ou ressent le froid : *pays —*. — *comme glace*. *Mains FROIDES*. *Vêtement —*, qui ne garantit pas du froid. || Ce qui peut ou est supposé pouvoir causer la mort : *glacé sous les FROIDES mains de la mort* (Boss.) = Refroidi : *diner tout —* ; *déjeuner —*, composé de mets froids. *Viamés FROIDES*. || Flegmatique ; indifférent ; calme : *une âme FROIDE*. *Rester insensible et —*. *La — raison*. *Il faut être — dans le péril* (La Br.) *Agir de sang —*. = Réserve, contrainte : *faire FROIDE mine à quelqu'un* (Ac.) *Battre — à quelqu'un*. || Qui manque d'âme, d'expression : *ce drame est —*. *Ce dessin est correct, mais —*. *Qui dit — écrivain, dit misérable auteur* (Boil.) = A —, loc. adv., sans mettre au feu : *battre, forger un fer à —*. *Infuser, teindre à —*. || *Faire de l'enthousiasme, de la colère à —*. *Composer à —*, sans inspiration.

FROIDEMENT, adv., de manière à sentir le froid : *être vêtu, logé —* ; peu us. au propre. || Avec froideur, d'une manière sérieuse et réservée : *accueillir, recevoir, répondre —*. || Sans émotion, avec insensibilité : *les stoïciens se vantaient de regarder — la mort* (La Br.)

FROIDEUR, s. f., état de ce qui est froid : *la — du temps, du marbre, de l'eau*. Par anal. : *la — de la vieillesse*. || Froid accueilli : *quelque — suffit pour vous faire trembler* (Rac.) = Manque d'animation, de sensibilité : *la — de l'imagination* (Ac.) *La — qu'en mon style je porte* (Boil.) *Je vois de tes FROIDEURS le principe odieux* (Rac.)

FROIDIR, v. n., devenir froid, cesser d'être chaud : *ne laissez pas — le diner* (Ac.) ; vieux.

FROIDURE, s. f., le froid répandu dans l'air : *la — de la saison, du climat*. *Malgré l'hiver et sa —* (Beaum.)

FROISSART (Jean), admirable chroniqueur et poète médiocre, né en 1333, mourut vers 1410, à Valenciennes, où on lui a élevé une statue en 1856.

FROISSEMENT, s. m., action de froisser ; résultat de cette action : — *d'un membre contre une pierre* ; — *d'une étoffe*. || — *de l'amour-propre*.

FROISSER, v. a., meurtrir par une pression violente : *une roue lui a FROISSÉ la cuisse*. = Frotter fortement ; chiffonner une chose contre une autre : — *des cailloux les uns contre les autres*, — *du drap, du papier*. || Blessé, choqué : — *les opinions, les intérêts*. *La superbe raison, si invinciblement FROISSÉE par ses propres armes* (Pasc.) *Une parole dure a FROISSÉ votre cœur* (Ste-B.) = Se —, v. pr., se meurtrir : *se — le bras en tombant*. || *Se — d'un mauvais procédé*.

FROISSURE, s. f., impression qui demeure à un corps froissé.

FROLEMENT, s. m., action de frôler ; son effet : *le — de la langue contre le palais*. *Le — de la robe*. *Le — des cartes* (Chat.)

FROLER, v. a., froisser légèrement en frottant : *la balle lui FRÔLA les cheveux* (Ac.)

FROMAGE, s. m., substance alimentaire préparée avec la crème ou le caséum, et plus ordinairement avec ces deux matières unies : — *blanc, de lait de chèvre*. = Pain ou masse de fromage : *maître corbeau, sur un arbre perché, tenait en son bec un —* (La F.) *Entre la poire et le —*, au dessert. = Par ext. : — *à la crème*, fromage frais qu'on délaye avec de la crème et du sucre. || — *glacé*, mets composé de crème, de sucre, et frappé de glace.

FROMAGER, ÈRE, s., celui, celle qui fait ou qui vend du fromage.

FROMAGER, s. m., vaisseau percé de trous dans lequel on dresse du lait caillé pour en faire des fromages frais ou mous.

FROMAGERIE, s. f., fabrique de fromages. = Commerce de fromages.

FROMAGEUX, EUSE, adj., qui tient de la nature du fromage.

FROMENT, s. m., la meilleure espèce de blé : *grain de —*. *La farine de — est la plus propre à faire du pain*.

FROMENTACÉ, E, adj., de la nature du froment : *plante FROMENTACÉE*. = S. f. pl. : *les orges, les chiendens sont des FROMENTACÉS*.

FROMENTAIRE, adj., qualification que l'on appliquait aux décevirs créés par Auguste, qui étaient chargés de présider aux distributions de blé.

FROMENTAL, s. m. ; bot., nom vulgaire de l'avoine élevée, un des meilleurs fourrages connus.

FRONCE, s. f., petit pli fait à une étoffe pour la froncer. = Pli défectueux qui se trouve dans le papier, dans les cartes à jouer, etc.

FRONCEMENT, s. m., action de froncer ; état de ce qui est froncé : — *des sourcils*.

FRONCER, v. a., rider en contractant, en resserrant : — *le sourcil, les sourcils*. = Faire des plis menus et serrés à une étoffe : — *une chemise, une robe, une jupe*. = Se —, v. pr., se rider : *dans la jalousie, l'envie, la malice, les sourcils descendent et se FRONCENT* (Buff.)

FRONCIS, s. m., se dit des plis faits à une robe, à une chemise, à une manche.

FRONDE, s. f., arme de jet, instrument fait de corde ou de cuir avec lequel on lançait des pierres et même des balles : *David tua Goliath d'un coup de —*. = Chir., bandage qui, par sa forme, ressemble à une fronde. || Nom du parti opposé à la cour sous la minorité de Louis XIV : *la guerre de la — dura de 1648 à 1652*.

FRONDER, v. a., lancer avec la fronde : — *des pierres*. || Blâmer, critiquer : — *le gouvernement, les travers, les ridicules*. *Bien des gens ont FRONDÉ cette comédie, mais les rieurs ont été pour elle* (Mol.)

FRONDEUR, s. m., celui qui lance des pierres avec la fronde : *les anciens mettaient des FRONDEURS dans leurs armées*. || Partisan de la Fronde sous Louis XIV. || Celui qui fronde, qui critique d'une façon morose et chagrine. = Adj. : *esprit, siècle —*.

FRONT, s. m., partie de la face qui s'étend de l'origine des cheveux aux sourcils, et d'une tempe à l'autre : — *élevé, large, majestueux*. On dit aussi : *le — d'un cheval, d'un bœuf*. || *Le visage, la tête :*

un — sévère. Relever le —. Par ext. : *n'avoir point de —*, n'avoir ni honte ni pudeur. *Avoir un — d'airain*, ne rougir de rien. *Vous avez le — de trouver cela beau!* (Mol.) || Par anal., face, façade : *le — d'un bâtiment, d'un bataillon, d'un bastion. Le — d'une armée en bataille. Faire —*, faire face. — ! commandement pour faire exécuter ce mouvement. || Poét., cime, sommet : *le chêne qui, perdu dans les airs, de son — altier touche aux cieux* (Del.) = *De —*, loc. adv. par devant : *attaquer l'ennemi de —* (Ac.) || Sans ménagement : *heurter de — tout ce qui fait l'admiration des hommes* (J.-J.) || Côte à côté : *atteler trois chevaux de — à une voiture. Mener deux intrigues de —*, ensemble.

FRONTAL, E, adj.; anat., qui appartient au front : *os —*; *les muscles frontaux*. = S. m. : *le —*, l'os frontal. = Topique appliqué sur le front en forme de bandeau. = Instrument de torture, corde à nœuds dont on serrait le front du patient.

FRONTEAU ou **FRONTAL**, s. m., sorte de bandeau appliqué sur le front : *quand les juifs prient dans leurs synagogues, ils se mettent le —* (Ac.) = Partie de la tête que j passe au-dessus des yeux du cheval. = Morceau de drap noir sur le front d'un cheval harnaché en deuil.

FRONTIÈRE, s. f., limites, confins qui séparent un État d'un autre État : *passer la —. Reculer les frontières d'un État* (Ac.) *Courir à la —*. || Adj., qui est sur la frontière, limitrophe : *place, ville —*.

FRONTIGNAN, ch.-l. de canton (Hérault), à 22 kilom. S.-S.-O. de Montpellier, renommé pour ses vins muscats.

FRONTISPICE, s. m., façade d'un grand édifice : *le — de l'église de Saint-Pierre de Rome*. = Titre illustré d'un livre.

FRONTON, s. m., ornement d'architecture de forme triangulaire qui surmonte et couronne la principale entrée d'un édifice : *le — d'un temple*.

FRONTON (Marc), célèbre rhéteur latin du 1^{er} siècle après J.-C., maître de Marc-Aurèle.

FROTAGE, s. m., action de frotter; travail du frotteur : — *d'un plancher*.

FROTTEMENT, s. m., action de frotter, action de deux corps qui glissent l'un sur l'autre : *électriser un corps par le —. Empêcher le —*. || Fam. : — *des idées, des passions*.

FROTTER, v. a., passer une chose sur une autre en appuyant, en pressant : — *avec la main, les mains*. — *fort, doucement*. — *son front* (Boil.) = Lustrer avec de la cire; enduire : — *un appartement, un parquet, des chaises*. — *un archet avec de la colophane*. Abs. : *ce domestique sait —*. = Frictionner : — *le bras avec du baume, de l'huile*. || Fam., battre, maltraiter : *les ennemis ont été bien frottés. Je saurai vous — les oreilles* (Mol.) = V. n., se dit d'une chose qui glisse sur une autre ou contre une autre : *une des roues frottait contre la caisse de la voiture* (Ac.) = Se —, v. pr. : *se — les yeux. Se — contre un arbre*. || Fam. : *se — à quelqu'un*, avoir commerce, communication avec lui : *ne vous frottez pas à lui, il est plus fort que vous*. = Prov. : *qui s'y frotte, s'y pique*. || Il faut que les âmes pensantes se frottent les unes contre les autres pour faire jaillir la lumière (Volt.)

FROTTEUR, s. m., celui qui frotte les parquets, les planchers : *payer le —*.

FROTTIS, s. m.; peint., touche légère.

FROTTOIR, s. m., linge dont on se sert pour frotter la tête ou le corps. = Linge pour essuyer le rasoir. = Phys., se dit des petits coussinets en-

tre lesquels tourne le plateau de verre de la machine électrique.

FROUER, v. n.; t. de chasse, siffler pour attirer les oiseaux à la pipée.

FROU-FROU, s. m. inv.; fam., onomatopée dont on se sert pour exprimer le froissement des feuilles, des vêtements : *le — de la soie*. || Pop. : *faire —*, étaler un grand luxe.

FRUCTIDOR, s. m., douzième mois du calendrier républicain (du 18 août au 16 septembre)

FRUCTIFÈRE (dix-huit), 4 septembre 1797, coup d'État exécuté par la majorité du Directoire, Barras, La Réveillère-Lépeaux et Rewbell, contre les Conseils des Anciens et des Cinq-Cents, et les deux directeurs Carnot et Barthélemy.

FRUCTIFÈRE, adj.; bot., qui porte des fruits.

FRUCTIFIANT, E, adj., ne se dit qu'au fig., fécond, productif : *industries fructifiantes* (Cuv.)

FRUCTIFICATION, s. f.; bot., ensemble des phénomènes qui accompagnent la formation du fruit.

FRUCTIFÈRE, v. n., produire du fruit : *son champ ne s'en trouve pas mieux; celui de son voisin fructifie* (La F.) || Produire un effet avantageux, produire des bénéfices : *les bons exemples fructifient* (Ac.) *Dieu a béni leur travail et l'a fait —. Vous verrez tous les ans — vos vers* (Boil.)

FRUCTIFORME, adj., qui a la forme ou l'apparence d'un fruit.

FRUCTUEUSEMENT, adv., avec fruit, utilement.

FRUCTUEUX, EUSE, adj., qui produit du fruit : *des rameaux —* (Boil.) *Des tiges fructueuses*. || Utile, lucratif : *travail —. Occupation fructueuse*.

FRUCTULE, s. m., partie d'un fruit composé.

FRUGAL, E, adj., qui se contente d'une nourriture simple : *Charles XII était —, vigilant, laborieux* (Volt.) || Simple : *dîner, repas —. Vie frugale*. || *Mœurs pures et frugales*.

FRUGALEMENT, adv., d'une manière frugale.

FRUGALITÉ, s. f., qualité de ce qui est frugal; simplicité de vie et de mœurs : *aimer la —. La — d'un repas. Phocion s'acquittait le titre d'homme de bien par la — de sa vie. Les repas de Fénelon étaient d'une extrême —* (La H.) V. SOBRIÉTÉ.

FRUGIVORE, adj., qui ne se nourrit que de fruits, de végétaux : *les animaux frugivores*, ou subst. *les frugivores, vivent de fruits et de grains*.

FRUIT, s. m.; bot., ovaire fécondé; produit de la fleur des végétaux : *c'est la floraison qui donne naissance au —*. = Production des arbres fruitiers :

— *à noyau. On connaît l'arbre à son —. Fruits rouges, les fraises, framboises, cerises, groseilles, etc.*

|| *Le — défendu*. **FRUIT sec**, t. de mépris, élève qui a manqué ses examens de sortie à l'École polytechnique ou ailleurs. = Dessert : *on est au —*. =

Au pl., productions de la terre, les grains, les herbes, les légumes : *la terre ne produisait point de —* (Fléch.) || Droit, produits, revenus d'une terre, d'une propriété : *avoir l'usage des — d'une terre*.

Les — de la chasse. Les — et émoluments d'une charge (Ac.) || Profit, avantage : *gouter le — de son travail* (Boss.) *Les — de la paix. Les beaux-arts sont le — de l'abondance* (Volt.) || L'enfant, par rapport à sa mère : *le triste et dernier — d'un malheureux amour* (Id.) Par ext. : *ils jettent dans le public les — amers de leurs études frivoles* (Fléch.)

La honte et le repentir sont les — ordinaires des mauvaises actions (Ac.) = Diminution de l'épaisseur d'un mur à mesure qu'on l'élève : *c'est pour la plus grande solidité qu'on donne du — aux murs*.

FRUITERIE, s. f., endroit où l'on conserve le

fruit; office où sont déposés les fruits : *le chef de la* — (La Br.) = Commerce du fruitier.

FRUITIER, ÈRE, adj., qui produit du fruit : *les arbres fruitiers. Jardin* —, planté d'arbres à fruits. *Terre fruitière*, semée de pepins.

FRUITIER, ÈRE, s., celui, celle qui vend du fruit, des légumes. = **FRUITIER**, s. m., verger; endroit où l'on garde le fruit.

FRUSQUIN, s. m.; pop., ce qu'on a d'argent et de nippes : *il a perdu tout son —, son saint* —.

FRUSTE, adj., se dit des médailles, des monnaies altérées ou défectueuses dans leur forme : *monnaie, colonne, inscription* —. || *Statue, coquille* —, dépolie, corrodée à sa surface.

FRUSTRATOIRE, adj.; dr., fait pour frustrer, pour éluder : *acte, appel* —. = S. m., anc., boisson sucrée et aromatisée.

FRUSTRER, v. a., priver quelqu'un de ce qu'il espérait ou de ce qui lui était dû : — *ses créanciers*, — *l'attente, l'espérance de quelqu'un. Rien de plus misérable que cette fâcheuse agitation d'une âme toujours frustrée de ce qu'elle espère* (Boss.) — *quelqu'un d'une succession ou d'un héritage*. = Se —, v. pr. : ils se frustrèrent de tout moyen de réussir (La Br.) V. **PRIVER**.

FRUTESCENT, E, adj., qui est de la nature d'un arbrisseau ou qui en a le port.

FRUTICULEUX, EUSE, adj., qui est petit et ligneux, et forme un sous-arbrisseau.

FRUTIGNEUX, EUSE, adj., ligneux et assez grand pour mériter le nom d'arbrisseau.

FUCUS, s. m. V. **ALGUE** et **VARECH**.

FUGACE, adj.; méd., de courte durée : *symptôme* —. || *Idee* —, qu'on saisit à peine. *Mémoire* —, qui oublie presque aussitôt.

FUGGER, nom d'une famille de riches négociants d'Augsbourg, anoblis par l'empereur Maximilien 1^{er}. En 1535, deux Fugger (Antoine et Raymond) firent en partie les frais de l'expédition de Charles-Quint contre Alger.

FUGITIF, IVE, adj., qui est en fuite, qui s'est échappé : *un esclave* —. *Une reine fugitive qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes* (Boss.) || Qui passe vite : *un son* — (Malfil.) *Instant* — (Mass.) *Ombre fugitive* (Boss.) *Plaisirs, biens fugitifs. Poésies fugitives*, petites pièces de vers sur des sujets légers. || Prêt à s'échapper : *quelle voix salutaire ordonne que je vive, et rappelle en mon sein mon âme* —? (Rac.) = S. : *errer en* —. V. **FUYARD**.

FUGUE, s. f.; mus., morceau dans lequel les différentes parties se succèdent en répétant le même sujet d'après des règles établies : *faire une* —. || Fam. : *faire une* —, s'enfuir, prendre la fuite.

FUIE, s. f., endroit où l'on élève quelques pigeons. = Petite volière qu'on ferme avec un volet.

FUIR, v. n., se sauver en courant; quitter son pays, s'enfuir : *aimer mieux périr que* —. *Les ennemis ont fui. Je voudrais — et je ne saurais m'y résoudre* (J.-J.) *Tout fuit, tout se refuse à mes embrassements* (Rac.) || Éluder, échapper à : *je ne puis terminer avec cet homme, il fuit toujours* (Ac.) || En parlant des choses, passer, s'éloigner : *hâtons-nous, le temps fuit. Le repos me fuit. Je trouve au coin d'un bois le mot qui m'avait fui* (Boil.) = Se dit d'un vase ou d'un tonneau qui laisse échapper le liquide : *ce tonneau fuit. Cette bouteille fuit*. = Se dit des parties du tableau qui paraissent s'éloigner de la vue : *cela fuit bien* (Ac.) Par anal. : *le front du nègre fuit en arrière*. = S'éloigner de quelqu'un par crainte ou par aversion : — *l'ennemi, le péril,*

les bruyantes cités. Présente, je vous fuis; absente, je vous trouve (Rac.) || *Il fuyait les acclamations populaires*. — *les honneurs, le travail, le vice. La paix a fui ce séjour* (Ac.) = Se —, v. pr. : *se soi-même*, chercher à éviter l'ennui, le remords. *Ils se fuyaient l'un l'autre. Tout excès doit se* —.

§ FUIR, ÉVITER, ÉLUDER. On élude une question en la détournant ou en négligeant de la résoudre. On fuit le travail parce qu'on ne l'aime pas; on l'évite parce qu'on en redoute les suites pour sa santé. Éviter le danger, c'est n'y pas tomber; fuir le danger, c'est ne pas s'y exposer. Jamais un militaire ne doit fuir le combat : quand l'ennemi est là, reculer serait une lâcheté; mais il y a souvent sagesse, louable circonspection à l'éviter.

FUITE, s. f., action de fuir; déroute : *prendre la* —. *Mettre en* —, faire fuir. *Sa retraite fut une* —. || Action d'éviter, de s'éloigner de : *la* — *du vice. La* — *du luxe et de la profusion* (Mass.) || Se dit de ce qui passe, s'écoule rapidement : *la* — *du temps, des années*. = Dr., délai, échappatoire : *toutes ces procédures ne sont que des fuites*.

FULDE, vil. de la Hesse-Cassel, ch.-l. de la p. et du cercle de son nom, sur la Fulde, à 112 kilom. S. de Cassel.

FULGURATION, s. f.; phys., phénomène de lumière électrique qui a lieu dans l'atmosphère, et qu'on appelle vulg. *éclair de chaleur*.

FULIGINEUX, EUSE, adj., de la couleur ou de l'aspect de la suie : *vapeurs fuligineuses. Langue fuligineuse*, symptôme de la fièvre typhoïde.

FULMI-COTON, s. m., nom vulg. du PYROXYLE.

FULMINANT, E, adj., qui lance la foudre : *Jupiter* —. = Qui éclate en menaces : *il est toujours* —. = Qui exprime une violente colère : *lancer un regard* — (La H.) = Chim., qui produit une détonation : *or* —. *Poudre fulminante*.

FULMINATE, s. m., sel produit par la combinaison du mercure, du cyanogène et de l'oxygène. La chaleur ou le choc le fait détoner avec violence.

FULMINATION, s. f., détonation subite de matières fulminantes. = Dr. canon, promulgation de bulles, de sentences.

FULMINER, v. n.; chim., détoner, faire explosion. || *Fallait-il — et le prendre d'un ton si haut?* (Boss.) = V. a., droit canon : — *des bulles*, — *une sentence d'excommunication* (Ac.)

FULTON (Robert), célèbre ingénieur américain, né en 1765, mort en 1815, a fait un grand nombre d'inventions et de découvertes utiles à l'industrie; mais la plus importante est celle des bateaux à vapeur.

FUMAGE, s. m., action de donner une fausse couleur d'or à l'argent filé en l'exposant à la fumée de certaines substances. = Action d'exposer des poissons à la fumée, pour les conserver. = Action de répandre le fumier sur les champs.

FUMANT, E, adj., qui jette de la fumée : *charbon, tison* —. *Cendres, viandes fumantes*. || *Les cendres encore fumantes de tant de villes florissantes* (Mass.) — *de colère*, transporté de colère.

FUMÉ, s. m., empreinte qu'on fait sur une carte avec un poinçon noir à la fumée pour voir si la lettre est bien gravée.

FUMÉE, s. f., vapeur plus ou moins épaisse qui s'élève des corps en combustion : *une* — *noire*. || Prov. : *il n'y a point de feu sans* —, point de bruit sans quelque fondement. *S'en aller en* —, se réduire à rien. *Cette* — *qu'on nomme la gloire. La réputation est une* — (Volt.) *Se repaître de* —, de vaines espérances. = Au pl., vapeurs qui montent de l'estomac au cerveau : *les fumées du vin*. Par ext. :

les — de l'orgueil, de l'ambition. — La fiente des bêtes fauves : les — du cerf.

FUMER, v. n., jeter de la fumée : ce bois FUME. Cette cheminée FUME, la fumée se rabat par le tuyau. Impers. : il FUME beaucoup dans cette chambre. Poét. : faire — les autels, y offrir des sacrifices. — Exhaler une vapeur humide : ces prés FUMENT. Ce cheval a couru, il FUME. || Pop., avoir du dépit, être fâché. — V. a., exposer à la fumée : — des jambons, des harengs. — Rendre en fumée par la bouche : — du tabac, du camphre, — un cigare, une pipe. Abs. : il FUME du matin jusqu'au soir. — Épanure du fumier sur une terre : voici un champ bien FUMÉ.

FUMERON, s. m., morceau de charbon mal cuit et qui jette beaucoup de fumée.

FUMET, s. m., vapeur qui s'exhale de certains vins, de certaines viandes : le — d'une perdrix. Un — délicieux. — Émanation qui se dégage du corps des animaux, et qui persiste longtemps dans les lieux dont ils se sont approchés.

FUMETERRE, s. f., plante officinale très-amère, ce qui lui a fait donner le nom de *fiel-de-terre*.

FUMEUR, s. m., celui qui a l'habitude de fumer du tabac. En parl. d'une femme qui fume on doit dire : une FUMEUSE.

FUMEUX, EUSE, adj., qui envoie des fumées, des vapeurs à la tête : vin —, boisson FUMEUSE.

FUMIER, s. m., litière des bestiaux, mêlée de fiente : ôter le — d'une écurie. — Se dit de toute espèce d'engrais : le — engraisse les terres. || Fam. : ce n'est que du —, se dit de ce dont on ne fait aucun cas. — Tas de fumier : allez jeter cela sur le —. || Mourir sur un —, dans une profonde misère.

FUMIGATION, s. f., réduction d'une substance en vapeurs que l'on dirige sur une partie du corps pour y déterminer un effet thérapeutique. — Moyen employé pour purifier et désinfecter l'air, les appartements ou les substances imprégnées de miasmes dangereux : FUMIGATIONS de chlore.

FUMIGATOIRE, adj., qui sert aux fumigations : appareil —. Boîte —, contenant les objets qui servent aux fumigations pour les noyés ou les asphyxiés.

FUMIGER, v. a., exposer un corps à la fumée, à la vapeur de certains corps brûlés ou chauffés.

FUMISTE, s. m., artisan dont le métier est d'empêcher que les cheminées ne fument.

FUMIVORE, adj., qui absorbe la fumée : appareil —, cheminée —.

FUMURE, s. f., action de fumer les terres ; résultat de cette action. — Engrais fourni par les bêtes à laine parquées. — Fumier en général.

FUNAMBULE, s., danseur, danseuse de corde au théâtre des Funambules, ouvert à Paris, en 1816.

FUNÈBRE, adj., qui appartient aux funérailles : chant, convoi, oraison, pompe —. || Triste, lugubre : des accents, des flambeaux FUNÈBRES. Lueur —. Sommeil rempli d'images — (J.-J.) || Les oiseaux —, ou nocturnes sont : le hibou, le chat-huant, l'orfraie.

§ **FUNÈBRE, FUNÉRAIRE**. Funèbre frappe vivement par un aspect de mort, tandis que funéraire peint froidement tout ce qui concerne les funérailles.

FUNER, v. a.; mar., garnir un cordage de funin : — un mât, garnir un mât de ses haubans, de son étai et de sa manœuvre.

FUNÉRAILLES, s. f. pl., obsèques, cérémonies des enterrements ; sépulture : — pompeuses. Les Thraces riaient et jouaient aux —. Dois-je oublier Hector privé de — ? (Rac.)

§ **FUNÉRAILLES, OBSÈQUES**. Se disent tous deux

de la cérémonie solennelle qui précède l'inhumation. Les funérailles sont des obsèques pompeuses, où l'on déploie beaucoup de luxe dans les ornements, dans les chants, etc.

FUNÉRAIRE, adj., qui concerne les funérailles : char, service —, frais FUNÉRAIRES. Colonne, urne —. Style — ou style des épitaphes (Volt.) V. FUNÈBRE.

FUNESTE, adj., qui cause le deuil, la désolation : — accident, voyage, mort —, entreprise —, — nouvelle. Conseil, don —. La guerre, art nécessaire et —. Le naufrage et la mort sont moins FUNESTES que les plaisirs qui attaquent la vertu (Fén.) Des ouvrages — à l'innocence (Mass.) Il y a des impressions — dont on ne revient pas (Volt.) V. FATAL.

FUNESTEMENT, adv.; peu us., d'une manière funeste : cela arriva le plus — du monde (Ac.)

FUNICULAIRE, adj., composé de cordes : machine, système —.

FUNIN, s. m.; mar., tout cordage blanc, fait de fil non goudronné.

FUR, s. m., ne se dit que dans ces locutions : au — et à mesure, à — et à mesure, à mesure que ou de : on le paye au — et à mesure de l'ouvrage.

FURCA (la), montagne fourchue des Alpes bernoises, sur la limite des cantons suisses d'Uri et du Valais, où le Rhône et la Reuss prennent leur source.

FURET, s. m., petit animal du genre des martres dont on se sert pour la chasse des lapins de garenne : le — dort presque continuellement dans l'état de domesticité (Buff.) || Fam., personne adroite qui s'enquiert de tout ce qui se passe.

FURETER, v. n., chasser au furet, — dans une garenne. || Fouiller, chercher partout ; s'enquérir de tout. — V. a. : — une garenne, un bois, un terrier. || Fam. : — des papiers. — des nouvelles.

FURETEUR, s. m., celui qui chasse au furet. || Celui qui cherche partout, qui s'enquiert de tout.

FUREUR, s. f., emportement violent, aliénation d'esprit momentanée, mêlée de violence : entrer en —. Il est devenu fou, et de temps en temps il lui prend des accès de — (Ac.) = Passion excessive : aimer, haïr avec —. Sers ma —, OEnone, et non pas ma raison (Rac.) A présent le jeu n'est que — (Reg.) = Habitude invincible : la — des duels. La — de se mêler des affaires des autres (Ac.) = Par exagéré, et fam. : faire —, être fort en vogue. Cette actrice, cette pièce fait —. = Colère extrême ; irritation : sa — l'égare. Mais déjà dans vos yeux la — étincelle (Boil.) Défendez-moi de ses FUREURS (Rac.) Un lion en —. La — d'un taureau. || La — des eaux, des vents. Les — d'Oreste. L'aiglon en — gronda sur les montagnes (Boil.) || Transport, enthousiasme : — poétique. Il fut saisi d'une — divine (Ac.) Apollon par des vers exhale sa — (Boil.)

§ **FUREUR, FURIE**. La fureur a des accès ; la furie est l'effet de l'accès. On contient sa fureur ; on s'abandonne à la furie. On souffle la fureur pour exciter la furie.

FURIBOND, E, adj., sujet à de grands emportements de colère ; qui annonce une grande fureur : un homme —, une femme FURIBONDE. Un air, un regard, un visage —. Ah! monsieur, évitez sa rage FURIBONDE (Reg.) = S., personne furibond.

§ **FURIBOND, FURIEUX**. Le premier enchérit sur le second. On cherche à apaiser un furieux, on évite un furibond. Le furieux est en fureur, le furibond en furie.

FURIBONDER, v. n., faire le furibond (Sév.)

FURIE, s. f., colère ou passion effrénée et brutale : entrer en —, — aveugle. Le lion en —. N'écris plus, guéris-toi d'une vaine — (Boil.) || Déchaînement : — des vents, de la tempête. = Ardeur, impétuosité de courage : la — française. La — du

combat. La première —. = Myth., les Euménides : le fouet des FURIES (Mont.) || Femme extrêmement méchante et emportée : *ce n'est pas une femme, c'est une* —. Par ext., s'applique aussi à l'homme et à tout ce qui tourmente : *ce forcené Claudius, cette FURIE..* (La H.) *Tes remords te suivront comme autant de FURIES* (Rac.) V. FUREUR.

§ FURIES, EUMÉNIDES. Divinités vengeresses du crime. Les Euménides sont les furies de l'enfer, au lieu que les furies sont d'ordinaire appliquées sur la terre à poursuivre et à punir les crimes.

FURIEUSEMENT, adv.; peu us., avec furie. || Excessivement : *elle est — laide* (Ac.) *Vous m'avez aussi fait faire des souliers qui me blessent* — (Mol.)

FURIEUX, EUSE, adj., qui est en fureur; qui dénote la fureur : *tyran, lion* —. *Air, regard* —, *cris* —. = Impétueux, véhément : *combat* —, *charge FURIEUSE. Torrents, vents* —. *Passion, ambition* —. = Fam., excessif, prodigieux; dans ce sens il précède le subst. : *un — menteur. Une — dé pense. De — coups*. = S., personne atteinte de fureur : *prononcer l'interdiction d'un —*. V. FURIBOND.

§ FURIEUX, MANIAQUE, LUNATIQUE. Le furieux ne peut pas maîtriser ses mouvements, se contenir. Le maniaque est incapable de diriger son intelligence et d'extra-vaire. La violence est le caractère de l'un, la déraison celui de l'autre. Le lunatique est un maniaque à accès périodiques, capricieux, fantasque.

FURIOSO (mot ital.), adj. m.; mus., d'un caractère sauvage : *allegro* —.

FUROLLES, s. f. pl., exhalaisons enflammées qui apparaissent quelquefois sur terre et sur mer.

FURONCLE, s. m., tumeur inflammatoire circonscrite, offrant au centre une saillie, qui lui a fait donner le nom vulgaire de *clou*.

FURSTENBERG, principauté médiatisée d'Allemagne, dans la Souabe méridionale, et dont les différentes parties se trouvent depuis 1806 sous la souveraineté du Wurtemberg, de Bade et la Prusse.

FURTIF, IVE, adj., qui se fait en cachette, à la dérobée : *pas, regard* —; *main, œillade FURTIVE. De leur — ardeur ne pouvais-tu m'instruire?* (Rac.)

FURTIVEMENT, adv., en cachette, à la dérobée : *entrer, sortir* —. ... *Il s'en retourna* — (B. de St-P.)

FUSAIN, s. m., arbrisseau qui vient le long des haies, vulg. *bonnet de prêtre*. = Charbon de bois de fusain : *crayon de —. Esquisser au —*. || Esquisse faite au fusain.

FUSAROLLE, s. f.; archit., petit ornement en forme de collier, sous l'ove des chapiteaux.

FUSEAU, s. m., petit instrument en bois tourné servant à filer et à tordre le fil : *tourner, remplir, vider le —. Hercule, filant, rompait tous ses FUSEAUX* (Boil.) || — des Parques. *Jambes, bras de —*, extrêmement menus : *et ne pouvait qu'avecque peine souffrir ses jambes de FUSEAUX* (La F.) = Petit instrument dont on se sert pour faire les dentelles et les passements de fil et de soie : *passement, dentelle au —*. = Bot. : *semence en —*, qui se termine en pointe par les deux bouts. = Genre de coquilles univalves. = Se dit de beaucoup d'instruments ou d'objets qui ont à peu près la forme d'un fuseau.

FUSÉE, s. f., la masse du fil enroulé sur le fuseau : *faire deux FUSÉES de fil par jour*. || Fam. : *démêler une —*, débrouiller une affaire, une intrigue. = Archit., pièce d'artifice formée d'un cylindre de carton rempli de poudre, etc. : — *volante. Lancer des —*. Par ext. : — *à bombes, obus et grenades*. || *Les — d'un esprit qui s'amuse* (Ste-B.) *Lancer des — de notes*. = T. d'horlog., petit cône can-

nelé sur lequel s'enroule la chaîne d'une montre. = Chir. : — *purulente*, conduit, trajet que forme le pus d'un abcès lorsqu'il tend à s'échapper au dehors. = T. de vétérin., exostose oblongue qui s'étend sur l'os du canon. = Mar., arbre du milieu du cabestan; peloton d'étoüpes goudronnées placé vers l'extrémité de l'aviron. = Mus., trait qui unit deux notes séparées par un grand intervalle.

FUSELÉ, E, adj., fait en forme de fuseau.

FUSER, v. n., s'étendre, se répandre : *le salpêtre FUSE lorsqu'il est sur les charbons* (Ac.)

FUSIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est fusible, disposition à se fondre.

FUSIBLE, adj., qui peut être fondu, liquéfié.

FUSIFORME, adj.; bot., qui a la forme d'un fuseau : *racine* —. = Anat. : *fibre* —.

FUSIL (ne pron. pas l') s. m., briquet pour tirer du feu d'un caillou : *Pierre à —. Batre le —*. = Pierre d'acier qui recouvre le bassinnet, et contre laquelle frappe la pierre de la batterie : *arquebuse à —*. = Par ext., arme à feu longue et portative : — *de munition. — de chasse. Mettre la baïonnette au bout du —. J'ai vu à Dresde de belles statues de femme que les soldats prussiens s'étaient amusés à mutiler à coups de —* (B. de St-P.) = Moreau de fer ou d'acier sur lequel les bouchers donnent le fil à leurs couteaux.

FUSILIER, s. m., fantassin armé d'un fusil. = Soldat des compagnies du centre, par opposition aux grenadiers et aux voltigeurs.

FUSILLADE (ll m.), s. f., décharge de coups de fusil. = Engagement partiel, dans lequel le feu de la mousqueterie joue le principal rôle.

FUSILLER (ll m.), v. a., tirer des coups de fusil contre, tuer à coups de fusil : — *l'ennemi, — un déserteur*. = Se —, v. pr., se combattre à coups de fusil : *se — à bout portant*.

FUSION, s. f., passage d'un corps solide à l'état liquide par l'effet du calorique : — *des métaux*. || Mélange intime : — *des opinions, des partis*.

FUSIONNISTE, adj. et s., qui tient à un système de fusion : *politique* —; *les FUSIONNISTES*.

FUST (Jean), orfèvre de Mayence que l'on associe à Gutenberg et à Schæffer pour l'invention de l'imprimerie.

FUSTET, s. m., arbrisseau de la famille des té-rébinthacées, dont le bois est utilisé dans les arts.

FUSTIGATION, s. f., action de fustiger.

FUSTIGER, v. a., battre à coups de fouet ou de verges : *il fut condamné à être FUSTIGÉ*. V. FOUETTER.

FÛT, s. m., le bois sur lequel est monté le canon d'un fusil, d'un pistolet. = Par ext. : *le — d'un rabot*. = Archit., la tige de la colonne : — *cannelé*. = Futaile, tonneau : *ce vin sent le —*. = Bois qui sert à monter divers outils ou machines.

FUTAIE, s. f., bois de grands arbres : *belle —, haute* —, qui est parvenue à toute sa hauteur.

FUTAILE, s. f., tonneau pour le vin, le cidre, etc. : *double —*, renfermée dans une autre. = Grande quantité de tonneaux : *voilà bien de la —*.

FUTAINÉ, s. f., étoffe croisée dont la chaîne est en fil et la trame en coton.

FUTAINIER, s. m., celui qui fabrique ou qui vend de la futaine.

FUTÉ, E, adj. et s.; fam., fin, rusé : *elle est bien FUTÉE. Je vous en avertis, c'est un — matois* (Reg.) *Un petit —*.

FUTÉE, s. f., mastic fait de sciure de bois et de colle forte, propre à boucher les fûts.

FUTILE, adj., vain, sans consistance, dénué de

sens : discours, hommes FUTILES; paroles, raisons —. Ces vains et — déclamateurs (J.-J.) V. FRIVOLE.

FUTILITÉ, s. f., caractère de ce qui est futile : la — de ses paroles, de ses goûts. = Chose futile : nos journées se perdent en FUTILITÉS. Voyez ces vaines —, que les esprits forts dédaignent tant (Thiers).

FUTUR, E, adj., qui est à venir : les siècles FUTURS, les races FUTURES. = Dr. : le — mariage. Son beau-père —. = S. : le —, la FUTURE; les —, les futurs époux : le —, avant que d'épouser, voudrait connaître à fond le cœur de sa — (Dest.) = Futur, s. m.; gramm., temps du verbe qui exprime un état, une action à venir. = Log., — contingent, ce qui peut arriver, ou n'arriver pas.

FUYANT, E, adj., qui est en fuite, qui est en train de fuir : les uns vainqueurs..., les autres, o. : FUYANTS, ou mourants, ou blessés (Fén.) = Peint., qui paraît s'enfoncer ou se perdre dans un tableau. Échelle FUYANTE, décroissement graduel des objets en raison de la perspective. Front —, déprimé en arrière. = FUYANTS, s. m. pl., contours ou tournants.

FUYARD, E, s.; milit., qui fuit ou s'enfuit : poursuivre, rallier les FUYARDS. Il voit quelques — sauter dans une barque (Corn.) = Adj. : animaux FUYARDS, Troupes FUYARDES.

§ **FUYARD**, FUGITIF. Fugitif n'est pas un terme de guerre comme fuyard. D'ailleurs les fuyards fuient actuellement, au lieu que les fugitifs ont fui.

G

G, s. m., 7^e lettre de l'alphabet et 5^e des consonnes. = 7^e et dernière lettre dominicale.

GABARE, s. f., navire d'un faible tirant d'eau employé aux transports et aux explorations scientifiques. = Sorte de filet à mailles serrées.

GABARIER, s. m., maître ou patron d'une gabare. = Portefaix qui la charge ou la décharge.

GABARIT ou **GABARI**, s. m., modèle en bois ou en fer d'après lequel on construit les pièces d'un vaisseau, les caissons de l'artillerie.

GABEGIE, s. f.; pop., fourberie, machination : il y a de la — là-dessous.

GABELAGE, s. m., temps que le sel restait en grenier avant d'être mis en vente.

GABELER, v. a. : — du sel, le faire sécher dans les greniers de la gabelle.

GABELEUR, s. m., employé de la gabelle.

GABELLE, s. f., ancien impôt sur le sel; grenier où on le vendait : l'argent de la — (La F.)

GABELOU, s. m., commis de la gabelle. = Employé de l'octroi ou des contributions indirectes; pop. et méprisant.

GABIE, s. f., demi-hune en caillebotis au haut des mâts à antennes.

GABIER, s. m., matelot qui se tient dans les hunes pour le service de la mâture.

GABION, s. m.; artill., panier d'osier rempli de terre pour mettre les travailleurs à l'abri des balles.

GABIONNADE ou **GABIONNAGE**, s. m., ouvrage, retranchement fait avec des gabions.

GABIONNER, v. a., couvrir avec des gabions.

GABORD, s. m.; mar., bordage extérieur et du premier rang, des deux côtés de la quille.

GABRIEL, archange que Dieu envoya à Marie pour lui annoncer qu'elle enfanterait le Messie.

GÂCHE, s. f., pièce de fer percée, dans laquelle entre le pêne de la serrure d'une porte. = Anneau de fer scellé dans un mur. = Instrument pour battre la pâte de pâtisserie, pour faire le mortier.

GÂCHER, v. a., détremper, délayer du plâtre. || Travailler grossièrement; faire mauvais usage de : — un travail; — sa fortune.

GÂCHETTE, s. f., pièce en acier qui tient au repos ou au bandé le chien d'un fusil. = Petite pièce de fer sous le pêne d'une serrure.

GÂCHEUR, EUSE, s., celui, celle qui gâche, au propre et au fig.; très-fam.

GÂCHEUX, EUSE, adj., bourbeux, boueux.

GÂCHIS, s. m., ordure, saleté causée par quelque liquide. || Affaire désagréable et embarrassante. = Ce qui manque d'ordre, de raison, de clarté.

GADÉ, s. m., genre de poissons estimés; le merlan, la morue, etc., en sont des espèces.

GADÈS, ancien nom de Cadix.

GADOLINITE, s. f., silicate de cérium.

GADOUE, s. f., matière fécale qu'on retire des fosses d'aisances.

GAËLS ou **GALS**. V. CELTES. = GAËLIQUE, adj. des deux genres et s. m., se dit d'un dialecte de la langue celtique, conservé dans le N. des îles Britanniques.

GAËTE, vil. forte du roy. de Naples, dans la terre de Labour. Le dernier roi de Naples, François II, s'y est défendu en 1861. = Duc de —. V. GAUDIN.

GAFFE, s. f., perche garnie d'un croc de fer à deux branches : pousser un bateau avec la —. || Mar., à longueur de —, à très-petite distance.

GAFFER, v. a., accrocher avec la gaffe.

GAGE, s. m., objet mobilier placé en nantissement, remis entre les mains de quelqu'un pour sûreté d'une dette : prêter sur GAGES. Mettre ses bijoux en —. || Preuve, témoignage : ce fils, que de sa flamme il me laissa pour — (Rac.) = Ce qu'on dépose à certains jeux, et que l'on ne peut retirer qu'après avoir subi une pénitence : qu'ordonnez-vous au — touché? = Objet que l'on consigne entre les mains

d'un tiers dans un pari, dans une contestation. — de bataille, de combat, gant, gantelet ou autre chose semblable que l'on jetait par manière de défi à celui que l'on voulait combattre : je jette devant toi le — du combat; l'oses-tu relever? (Volt.) = Au pl., salaire, appointements d'un domestique : les GAGES, du cocher, de la servante. Gagner de bons —. S'il se casse quelque chose, je le rabattrai sur vos — (Mol.) Se mettre aux — de quelqu'un, et par ext. : les — d'un matelot. || Casser aux GAGES, destituer, disgracier; fam. Homme, applaudisseurs à GAGES, payés pour faire ce qu'ils font.

GAGER, v. a., convenir avec quelqu'un, dans une contestation, que celui des deux qui se trouvera démenti par le fait paiera quelque chose à l'autre : je GAGE ma tête que quelque aimable objet a fait votre conquête (Dest.) || On n'a pas GAGÉ d'être parfaite (Sév.) J'ai GAGÉ que je pourrais bien corrompre un homme (Fén.) = Donner des gages, des appointements : je suis auprès de lui GAGÉ pour serviteur (Mol.) || Ton maître est GAGÉ pour coucher par écrit les faits de ce grand roi (Boil.)

§ **GAGER, PARIER.** On *gage* de venir à bout d'une affaire, de réussir, de deviner. On *parie* pour ou contre telle probabilité, telle chance, sur laquelle on n'a pas d'action.

GAGERIE, s. f.; dr. : *saisie* —, saisie privilégiée, qui a lieu surtout pour les loyers et les fermages, faite comme mesure conservatoire des droits du créancier, qui ne peut faire vendre sans jugement.

GAGEUR, EUSE, s., celui, celle qui gage, qui a l'habitude de gager; fam. et peu us.

GAGURE (pron. *gajure*), s. f., action de gager; ce que l'on gage : *soutenir la* —, || persévérer dans une entreprise, dans une opinion. *Cela ressemble à une* —, cela est étrange, sans motif.

GAGISTE, s. m., celui qui est payé pour rendre certains services sans être domestique : — *de théâtre*. — Musicien attaché à la musique d'un régiment sans être soldat.

GAGNABLE, adj., qu'on peut gagner.

GAGNAGE, s. m., lieu, pâtis où vont paître les troupeaux ou les bêtes sauvées.

GAGNANT, E, adj. et s., celui, celle qui gagne au jeu, à la loterie : *numéro* —. *Liste des GAGNANTS*.

GAGNE-DENIER, s. m.; synonym. de MANOEUVRE.

GAGNE-PAIN, s. m. inv., ce qui fait gagner la vie à une personne; ce qui la fait subsister : *un bâcheron perdit son* —; *c'est sa cognée* (La F.)

GAGNE-PETIT, s. m. inv., rémouleur ambulante.

GAGNER, v. a., faire un gain, tirer un profit : — *son pain à la sueur de son visage* (Fén.) — *peu, beaucoup*. — Tirer profit d'une chose que l'on a risquée dans cette intention : — *au jeu, à la loterie*. — *quelqu'un*, lui gagner son argent. — Obtenir, remporter : — *la bataille, le prix de la course*. || Acquérir, obtenir : *ma franchise surtout GAGNA sa bienveillance* (Rac.) *Pour — Rodogune, il faut venger un père* (Corn.) *J'ai GAGNÉ sur lui qu'il ne me verra plus* (Id.) — Tirer quelque avantage de : que GAGNENT les auteurs en se déchirant mutuellement? (Volt.) || Il me semble que la poésie y GAGNERAIT beaucoup (Id.) — Se dit des désavantages qui arrivent dans la poursuite de quelque chose : — *un violent mal de tête* (J.-J.) — Se rendre maître peu à peu; parvenir à entrer, se mettre dans : *irriter les cœurs au lieu de les* — (Rac.) — *du terrain, la citadelle, la porte*. — S'étendre jusqu'à : *l'incendie GAGNANT de ce côté, les Juifs ne pouvaient s'échapper* (M^{me} de Staël). || *La politesse a GAGNÉ toutes les conditions* (Volt.) — *du temps*, le ménager ou le traîner en longueur. — *le devant, les devants*, arriver le premier, || prévenir les gens en sa faveur, les indisposer contre un compétiteur. — Séduire les gens chargés de décider ce qui nous intéresse : — *ses juges, ses gardes*. — Se faire sentir insensiblement : *la nuit, la faim, le sommeil nous GAGNE*. || — *un cheval, le dompter*. — *le vent*, prendre le dessus du vent.

GAI, E, adj., d'une humeur agréable, enjouée : *il était né triste et sévère, moi — et indulgent* (Barth.) *Les jeunes chats sont GAIS, vifs et jolis* (Buff.) — Qui annonce, qui exprime ou qui inspire la gaieté : *air, visage* —. *Humeur, conversation fort GAIE*. — Libre, un peu grivois : de GAIS propos. *Appartement* —, clair et d'un bel effet. *Temps* —, clair et serein. || *Il est* —, il a bu un peu plus que de coutume. *La — science*, la poésie érotique des troubadours. *Hareng* —, qui n'a ni lait ni œufs. — **GAI**, adv., gaïement : *allons*, — ! (Reg.)

§ **GAI, ENJOUÉ, RÉJOUISSANT.** Le premier indique une qualité plus bruyante et plus spontanée; le second une

qualité plus voulue et plus mesurée. *Réjouissant*, est le superlatif de l'un et de l'autre.

GAÏAC, s. m., grand arbre du Mexique, dont le bois est dur et résineux.

GAÏEMENT ou **GAÏMENT**, adv., avec gaieté, joyeusement. — De bon cœur : *aller* —; fam. — Bon train : *allons-y* —; pop.

GAÏÉTÉ ou **GAÏTÉ**, s. f., état ou sentiment agréable de l'âme qui se manifeste dans l'humeur et dans les manières : *elle fut pendant le souper d'une* —, *d'une folie inconcevable* (Marm.) *Être en* —. *On élève la fauvette pour la* — *de son chant* (Buff.) — Agrément d'un ouvrage d'esprit : *je n'appelle pas* — *ce qui excite le rire; mais un certain charme, un air agréable qu'on peut donner à toutes sortes de sujets, même les plus sérieux* (La F.) || *De* — *de cœur*, de propos délibéré, sans sujet. — **Parole**, action folâtre : *cet ouvrage de jeunesse n'est qu'une* — *très-innocente* (Volt.) *Dire des GAÏÉTÉS*.

GAILLAC (ll m. ainsi que dans les six mots suivants), s.-préf. du départ. du Tarn.

GAILLARD, E, adj., d'une gaieté vive et hardie : *il est toujours* — *et dispos*. *Caractère* —, *humeur GAILLARDE*. *Mot* —, libre, licencieux. *Vent* —, un peu froid. — **S.** : *c'est un* —, *une GAILLARDE*, une personne qui aime la joie, peu scrupuleuse.

GAILLARD, s. m.; mar., chacune des deux parties extrêmes du pont supérieur dans un grand bâtiment : — *d'avant, d'arrière*.

GAILLARDE, s. f., caractère d'imprimerie entre le petit romain et le petit texte.

GAILLARDEMENT, adv., d'une façon gaillarde : *vivre* —. || *Hardiment, témérairement* : *agir* —.

GAILLARDEISE, s. f., gaieté vive et hardie; action ou parole un peu libre : *il a fait cela par* —. *Dire des GAILLARDISES*; fam.

GAILLET, s. m., genre de plantes dont la garantie fait partie, et à quelques-unes desquelles on attribue la propriété de cailler le lait.

GAIN, s. m., augmentation d'avoir : *il risque du nouveau le* — *qu'il avait fait* (La F.) || *Avantage, succès* : — *d'une bataille, d'un procès*. *Donner, obtenir* — *de cause*, l'avantage dans une contestation.

§ **GAIN, PROFIT, BÉNÉFICE, LUCRE.** Au premier s'attache une idée d'acquisition ou de succès; au second une idée de jouissance. Le *bénéfice* est un grand profit. *Lucre* ne se dit qu'au sing., et désigne un gain bas et odieux.

GAÏNE, s. f., étui d'un instrument : — *d'un couteau, d'une paire de ciseaux*. — Anat., se dit de certaines parties qui servent à en envelopper d'autres. — Partie de certaines feuilles qui entoure la tige. — Archit., support à hauteur d'appui, plus large du haut que du bas, sur lequel on pose des bustes.

GAÏNERIE, s. f., se dit de toutes sortes d'ouvrages couverts de chagrin, de maroquin, etc.

GAÏNIER, s. m., ouvrier qui fait les gaines. — Arbre de la famille des légumineuses, plus connu sous le nom d'*arbre de Judée*.

GALA, s. m., fête, réjouissance à la Cour : *jour, habit de* —. || *Repas splendide* : *diner en grand* —.

GALACTOMETRE, s. m., instrument pour apprécier la qualité du lait.

GALACTOSE, s. f.; méd., sécrétion du lait.

GALAMMENT, adv., d'une manière galante; de bonne grâce; élégamment. *Se tirer* — *de*, habilement, en homme de cœur.

GALAND, s. m., espèce de galon, de ruban : *je vous adresse douze GALANDS d'Espagne* (Voiture).

GALANDAGE, s. m., cloison de briques posées de champ les unes sur les autres.

GALANDE, s. f. V. GALANT.

GALANGA, s. m., plante des Indes, dont la racine a des propriétés stimulantes et aromatiques.

GALANT, E, adj., qui a de la probité, des procédés nobles et délicats : *c'est un — homme*. || Empressé auprès des femmes, qui cherche à leur plaire : *ne soyez pas si —*. Femme GALANTE, qui est dans l'habitude d'avoir des commerces de galanterie. == Qui marque, qui dénote de la galanterie : *air, discours —*. || Agréable et bien entendu : *rien de plus — que ce petit bouloir*. == GALANT, s. m., celui qui fait l'empressé auprès des femmes; amoureux, amateur. Vert —, homme plein de vigueur. == Homme éveillé, auquel il ne faut pas trop se fier; dans ce sens, il fait au fém. GALANDE : la GALANDE fit chère lie (La F.); vieux. V. AMANT.

GALANTERIE, s. f., politesse dans l'esprit et dans les manières : *la — française*. == Parole flatteuse, petit présent adressé à une femme pour lui plaire. == Commerce d'amour où les sens ont plus de part que les sentiments. == Vieci qui porte à rechercher les intrigues amoureuses : *la — n'est qu'un libertinage auquel on a donné un nom honnête* (La Br.)

GALANTIN, s. m., galant ridicule.

GALANTINE, s. f., plante appelée aussi *perce-neige*. == Plat de viandes froides qu'on décore avec de la gelée, de fines herbes, etc.

GALATIE, p. de l'Asie Mineure, au N. de la Phrygie.

GALATZ, vil. de Moldavie, port franc très-fréquenté.

GALAXIE, s. f., nom grec de la Voie lactée.

GALBA, 6^e empereur romain, succéda à Néron et ne régna que 8 mois (68-69).

GALBANUM (mot. lat.), s. m., gomme-résine produite par une espèce d'ombellifère.

GALBE, s. m., profil, contours gracieux que présente un fût de colonne, un vase, une statue, etc.

GALBULE, s. f., tête, cône de cyprès.

GALE, s. f., maladie contagieuse de la peau qui cause une vive démangeaison. || *Méchant comme la —*, pop., fort méchant.

GALÉ, s. m., genre de plantes de la famille des amentacées ou myriacées.

GALÉE, s. f., petite planche carrée, avec un rebord, où le compositeur place les lignes à mesure qu'il les fait.

GALÈNE, s. f., minéral composé de plomb, de soufre et de matières terreuses.

GALÉNIQUE, GALÉNISME, GALÉNITE. V. GALIEN.

GALÉOPITHEQUE, s. m., mammifère carnassier qui tient du singe et du chétopère.

GALÈRE, s. f., ancien bâtiment de la Méditerranée, long, ras d'eau, de peu de calaison, naviguant à la voile et à la rame. == Au pl., peine des condamnés qui ramaient sur ces bâtiments; aujourd'hui peine des travaux forcés; lieu où on la subit : *s'échapper des GALÈRES*. || *C'est une vraie —*, c'est un lieu, un état où l'on a beaucoup à travailler, à souffrir. *Que diable allait-il faire dans cette — ?* exclamation que Molière a rendue célèbre, et que l'on emploie pour que diable allait-il faire là? *Vogue la — !* prov., arrive ce qui pourra.

GALERIE, s. f., pièce beaucoup plus longue que large où l'on peut se promener à couvert : *la grande — du Louvre*. || — de tableaux, où l'on en a réuni. == Ensemble de travaux que renferme une galerie. || Collection de portraits représentant une série de personnages illustres : — d'orateurs, de peintres. == Balcon autour de la poupe d'un vaisseau, dans une

salle de théâtre. == Dans un jeu de paume, allée longue et couverte d'où l'on regarde les joueurs; || ensemble de personnes qui s'y trouvent réunies; toute réunion de personnes qui en regardant jouer d'autres; se dit même du monde, en tant qu'il est témoin de nos actions : *on doit faire le bien sans s'occuper de la —* (Ac.) == Chemin horizontal ou peu incliné servant à l'attaque ou à la défense des places. == Chemin souterrain dans les mines. == Ornement en rebord à un meuble.

GALÉRIEN, s. m., forçat. || *Mener une vie de —*, pénible et pleine de tribulations. *Travailler comme un —*, se livrer à un travail pénible ou excessif.

GALÉRUQUE, s. f., genre d'insectes qui vivent sur les ormes, ainsi que leurs larves.

GALET, s. m., caillou rond et poli qui se trouve sur le bord de la mer. || Plage couverte de ces cailloux. == Jeu où l'on pousse une espèce de caillou plat sur une longue table. == Mécan., disque ou roulette, de métal ou de bois, placé entre deux surfaces, afin d'en diminuer le frottement.

GALETAS, s. m., mauvaise petite chambre sous les toits. || Logement pauvre et délabré.

GALETTE, s. f., gâteau plat, cuit sous la cendre ou dans le four. == Pain, biscuit de mer. || Homme nul et ignorant; triv.

GALEUX, EUSE, adj., atteint de la gale : *enfant, chien —*. *Arbre, fruit —*, rempli de protubérances petites et nombreuses. == Qui tient de la gale : *pustule GALEUSE*. == S., personne affectée de la gale. || T. de mépris : *ce pelé, ce — d'où venait tout le mal* (La F.).

GALGALE, s. f., mastic dont on enduit la carène des bâtiments doublés en bois.

GALHAUBAN, s. m., cordage placé latéralement pour soutenir les mâts contre les mouvements de roulis et de tangage.

GALGACTUS, chef des Calédoniens, vaincu et tué par Agricola.

GALIANI (l'abbé), écrivain brillant et spirituel du xviii^e siècle, qui sut cacher une vaste et sûre érudition sous les agréments d'un style paradoxal.

GALICE, anc. p. et aujourd'hui capitainerie générale du N.-O. de l'Espagne.

GALIEN, célèbre médecin grec, contemporain de Marc-Aurèle, auquel il fut attaché, composa de nombreux ouvrages dont la plupart se sont perdus. == GALÉNIQUE, adj., conforme aux principes de Galien. == GALÉNISME, s. m., doctrine de Galien. == GALÉNISTE, adj. et s. m., médecin attaché à la doctrine de Galien.

GALIGAI (Léonora), femme de Concini et sœur de lait de Marie de Médicis.

GALILÉE, anc. p. de la Palestine. == GALILÉEN, NE, adj., qui est de la Galilée; nom que l'on donne quelquefois à Jésus-Christ.

GALILÉE, grand mathématicien et astronome, né à Pise en 1564, mort à Florence en 1642.

GALIMAFRÉ, nom d'un ancien bateleur du boulevard du Temple. || Bouffon, charlatan.

GALIMATIAS, s. m., discours embrouillé et confus : — *philosophique* (Fonten.) — *spirituel* (Boss.) *Le — est voisin de la pompe* (Boursault). — *double*, que ne comprend même pas celui qui le fait.

§ **GALIMATIAS**, PHÉBUS, PATHOS. Le premier pèche contre la clarté; les deux autres contre le bon goût. Le *phébus* est l'excès où tombent ceux qui, sans avoir étudié les maîtres de l'art ni les ressources de la nature, veulent paraître brillants ou sublimes. Le *pathos* est une affectation de chaleur et d'enthousiasme, ou l'excès de ces deux qualités.

GALION, s. m., ancien bâtiment sur lequel les Espagnols rapportaient les produits des mines du Mexique et du Pérou.

GALIOTE, s. f., petite et légère galère, bonne pour la course.

GALIPOT, s. m., espèce de goudron.

GALITZIN (maison de), illustre famille russe.

GALL (Saint-), vil. et canton de la confédération suisse. **GALL**, savant médecin allemand, mort en 1828, inventeur du célèbre système qui porte son nom et qui consiste à déterminer ou à reconnaître les qualités, les propensions morales des individus par les protubérances de leur crâne.

GALLAND, Orientaliste, mort en 1715, qui doit sa célébrité à sa traduction des *Mille et une Nuits*.

GALLATE, s. m., sel formé par la combinaison de l'acide gallique avec une base.

GALLE, s. f., excroissance produite sur les végétaux par la piqure de certains insectes. *Noix de —*, produites par des chênes de l'Asie Mineure et dont on se sert pour la teinture.

GALLERIE, s. f., genre d'insectes ennemis des abeilles ; on les appelle aussi *fauusses-teignes*.

GALLES (pays ou principauté de), p. d'Angleterre, au N. de ce pays. Elle est divisée en 12 comtés. = *Prince de —*, titre du fils aîné du souverain des îles Britanniques. = *Nouvelle — du Nord*, colonie anglaise de l'Amérique du Nord. = *Nouvelle — du Sud*, colonie anglaise de la Nouvelle-Hollande.

GALLICAN, E, adj., français : *Église GALLICANE*. = **GALLICAN**, s. m., partisan du gallicanisme : les **GALLICANS** et les *ultramontains*.

GALLICANISME, s. m., doctrine de ceux qui défendent les privilèges de l'Église gallicane.

GALLICIE, p. polonaise de l'empire d'Autriche.

GALLICISME, s. m., construction, idiotisme particulier à la langue française.

GALLINACÉS, s. m. pl., classe d'oiseaux dont le coq domestique est le type.

GALLINSECTES, s. m. pl., classe d'insectes qui comprennent toutes les espèces de cochenilles.

GALLINULE, s. f., poule d'eau.

GALLIOLI, vil. et détroit de la Turquie d'Europe. = Place et port du roy. de Naples. = *Presqu'île de —*, anc. Chersonèse de Thrace.

GALLIQUE, adj. : *acide —*, extrait de la noix de galle.

GALLON, s. m., mesure anglaise pour les liquides ; elle est de 4 litres et demi.

GALLO-ROMAINS, peuples qui occupaient la Gaule avant l'arrivée des Francs.

GALOCHE, s. f., chaussure en cuir, dont la semelle est en bois. || *Menton de —* ; fam., long, pointu et recourbé.

GALON, s. m., ruban croisé et fort épais, fait avec des fils d'or, d'argent, de cuivre, de soie, de coton, etc. || *Quand on prend du —*, on n'en saurait trop prendre ; prov., on ne saurait trop profiter d'une chose avantageuse. = Particul., se dit des galons qui, dans l'armée, servent d'insigne à certains grades : les *galons de caporal*, de *sergent*.

GALONNER, v. a., orner, border de galons : *il est tout GALONNÉ*, couvert de galons.

GALOP, s. m. (pron. *galó*), la plus élevée et la plus rapide des allures du cheval. || *Le bien de notre amant s'en va le grand —* (La F.) *Aller, couvrir le —*, agir ou parler avec précipitation. = Danse à deux temps, d'un mouvement vif ; air sur lequel on l'exécute. || Pop., réprimande sévère.

GALOPADE, s. f., course au galop.

GALOPER, v. n., aller le galop ; courir, aller fort vite. = Danser le galop. = Faire de longues courses de côté et d'autre. = V. a. : — *un cheval*, le mettre, le faire aller au galop. || Pop., poursuivre,

rechercher avec activité. *La peur, la fièvre le GALOPE*, il est en proie à la peur, à la fièvre.

GALOPIN, s. m., petit garçon auquel on fait faire des commissions. || Petit polisson.

GALOUBET, s. m., petite flûte à trois trous.

GALUCHAT, s. m., peau d'une espèce de squalé préparée par la gallerie.

GALVANI, médecin et physicien de Bologne, mort en 1795, inventeur du galvanisme.

GALVANIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport au galvanisme.

GALVANISATION, s. f., action de galvaniser : — *d'un cadavre, du fer*.

GALVANISER, v. a., soumettre à l'action d'un courant galvanique. || Donner une vie factice : — *une nation en décadence*. = Recouvrir une substance d'une couche métallique par la galvanoplastie.

GALVANISME, s. m., ensemble de phénomènes électriques observés sur le système musculaire ou sur des plaques métalliques.

GALVANOMÈTRE, s. m., instrument pour apprécier les effets de l'électricité galvanique.

GALVANOPLASTIE, s. f., art de précipiter, par l'action d'un courant galvanique, un métal en dissolution dans un liquide, sur un autre objet conducteur ou rendu conducteur de l'électricité.

GALVANOPLASTIQUE, adj., qui a rapport à la galvanoplastie : *procédé —*.

GALWAY ou **GALLOWAY**, cité-comté d'Irlande, cap. du comté de ce nom.

GAMA (Vasco de), amiral portugais qui, le premier, doubla le cap de Bonne-Espérance ; mort vice-roi des Indes en 1524.

GAMBADE, s. f., saut sans art et sans cadence.

GAMBADER, v. a., faire des gambades.

GAMBIE, fl. d'Afrique, se jette dans l'Atlantique.

GAMBIER (archipel), groupe de cinq îles de la Polynésie, placées depuis 1844 sous le protectorat de la France.

GAMBIT, s. m. ; t. de jeu d'échecs : *jouer le —*, faire faire deux pas au pion du fou, après avoir poussé celui du roi ou de la reine.

GAMELLE, s. f., écuelle de bois ou de fer-blanc dans laquelle mangent les soldats.

GAMIN, E, s., petit garçon, petite fille qui joue et polissonne dans les rues.

GAMINERIE, s. f., malice de gamin ; pop.

GAMME, s. f., succession de sons disposés selon leur ordre naturel dans l'étendue d'une octave. || *Changer de —*, de conduite, de manière d'agir *Chanter une —*, *sa — à quelqu'un*, le réprimander, lui dire ses vérités.

GANACHE, s. f., mâchoire inférieure du cheval. || Pop., personne dépourvue de talent, de capacité, à idées surannées : *l'empereur François est un homme bon et religieux, mais une —* (Napol.) V. BÊTE.

GAND, vil. de Belgique, ch.-l. de la Flandre orientale. Louis XVIII s'y retira pendant les *Cent-Jours*.

GANGANELLI, nom de famille du pape Clément XIV.

GANGE, fl. de l'Hindoustan.

GANGLIFORME, adj. ; anat., qui a la forme d'un ganglion : *plexus —*.

GANGLION, s. m., petit corps arrondi, formé par des filets nerveux ou des vaisseaux lymphatiques. = Petite tumeur dure et indolente sur le trajet des tendons, sans changement de couleur à la peau.

GANGRÈNE, s. f., extinction complète et définitive de la vie dans une partie du corps. || Doctrine pernicieuse, corruption des mœurs, etc.

GANGRENER (SE), v. pr., se corrompre par la

gangrène. || *Avoir la conscience, l'âme GANGRÈNEE* (Ac.), être tout à fait corrompu.

GANGRÈNEUX, EUSE, adj., qui est de la nature de la gangrène ou qui en offre les caractères.

GANGUE, s. f., substance qui contient ou enveloppe la matière métallique.

GANNAT, s.-préf. du départ. de l'Allier.

GANO, s. m.; t. du jeu d'ombre : *demandeur* —, demander la main.

GANSE, s. f., cordonnet employé comme ornement ou pour arrêter, pour attacher quelque partie du vêtement. = Cordonnet qui arrête une boutonnière : — *de diamants, d'acier*, garnie de diamants ou de grains d'acier.

GANT, s. m., partie de l'habillement qui couvre la main et chaque doigt séparément. || *Souple comme un —*, d'une complaisance servile. *Se donner les GANTS de*, s'attribuer le mérite, l'honneur de. *Vous n'en avez pas les GANTS*, vous n'êtes pas le premier à dire ou à faire cela. *Jeter le — à*, défier. *Ramasser, relever le —*, accepter le défi. || *Prendre, mettre des GANTS*, agir avec beaucoup de précaution, de discrétion. *Cela vous va comme un —*; triv., vous convient sous tous les rapports. — *jaune*, sobriquet qu'on donne à un jeune fat.

GANTEAUME, amiral du premier Empire, mort en 1818.

GANTELET; s. m., sorte de gant dont les doigts étaient recouverts d'écaillés d'acier, et qui faisait partie de l'armure d'un homme armé de toutes pièces. = Chir., bandage qui enveloppe la main et les doigts. = Morceau de cuir dont les relieurs, les bourreliers, etc., se couvrent la paume de la main.

GANTER, v. a., mettre des gants à : *je vais vous —*. || Être juste à la main : *ces gants vous GANTENT bien*. = Se —, v. pr., mettre ses gants.

GANTERIE, s. f., fabrique, magasin de gants; commerce, art du gantier.

GANTIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait ou qui vend des gants.

GAP, ch.-l. du départ. des Hautes-Alpes.

GARANCE, s. f., plante de la famille des rubiacées dont les racines fournissent une belle teinture rouge. = Adj. : *veste, pantalon —*.

GARANCER, v. a., teindre en garance.

GARANCIÈRE, s. f., champ de garance.

GARANT, E, s., celui, celle qui répond de son propre fait ou du fait d'autrui : *Buffon m'en est —*; *qui pourrait en douter?* (Flor.) *Les premiers applaudissements ne sont pas toujours un sûr — du mérite d'un ouvrage* (Volt.) = Celui qui cautionne la dette, l'obligation d'un autre : *il est — de votre obligation*. || *Je vous suis — de la vérité du fait*. = Sûreté, garantie, gage : *la France était GARANTE du traité violé* (Rayn.) *Sur de meilleurs GARANTS ma tendresse se fonde* (Coll. d'Harl.) V. CAUTION.

GARANTIR, s. f., obligation par laquelle une personne doit en défendre une autre d'un dommage éventuel, ou l'indemniser d'un dommage éprouvé. = Ce qui garantit une chose ou d'une chose : *ce qui me répugne le plus en Amérique, c'est le peu de — qu'on y trouve contre la tyrannie* (De Tocq.) *Bureau de —*, lieu où l'on constate légalement le titre des matières, des ouvrages d'or et d'argent.

GARANTIR, v. a., se rendre garant, se porter caution : *la puissance qui GARANTIT un traité s'engage à en maintenir les conditions* (Roy.-Col.) = Assurer, certifier, rendre sûr, certain : — *un fait*. *Parbleu! je vous la GARANTIS détestable* (Mol.) *Je vous GARANTIS qu'il a le goût trop mauvais pour aimer autre*

chose que lui-même (Dest.) = Préserver, mettre à l'abri de : *à quel prix m'AS-TU GARANTI du naufrage?* (Fén.) = Se —, v. pr., se préserver, se mettre à l'abri de : *des hommes éloquents ne se sont pas GARANTIS du jargon révolutionnaire* (La H.) = S'assurer, se promettre l'un à l'autre. V. RÉPONDRE.

§ **GARANTIR, PRÉSERVER, SAUVER**. On *garantit* d'un mal actuel, en couvrant, en empêchant l'atteinte d'un objet extérieur. On *préserve* d'un mal à venir, en combattant les principes intérieurs de corruption. *Sauver*, c'est garantir ou préserver d'un grand danger.

GARCETTE, s. f., tresse en menu cordage pour rétrécir la surface des voiles, quand le vent devient trop fort, et dont on se servait autrefois pour châtier les matelots.

GARCILASO DE LA VEGA, poète espagnol, mort en 1536, imita Virgile et Pétrarque.

GARÇON, s. m., enfant mâle, par opposit. à fille : *une mère qui a trois GARÇONS et deux filles*. = Homme, jeune homme : *un — de talent*; fam. *Brave —*, se dit de quelqu'un dont on est content. *Déjeuner, dîner de —*, où il n'y a que des hommes. = Célibataire : *il est encore —*. *Vous mourrez —*. *Vie de —* libre et indépendante. || Ir. et fam. : *vous voilà joli —, beau —*, en parl. à quelqu'un qui est mal arrangé, dans l'embarras, ou qui s'est enivré. *Être bien petit — auprès de quelqu'un*, lui être bien inférieur ou fort soumis. = Celui qui travaille sous un maître, qui est domestique de certains établissements, de certaines administrations : — *coiffeur, de boutique, de café, de bureau*. || Qui n'est pas encore passé maître : — *philosophe* (Reg.)

GARÇONNIÈRE, adj. f., fille —; fam., qui aime à jaquer avec les garçons.

GARD (le), riv. de France, affluent du Rhône (rive droite), donne son nom à un département. = *Le pont du —*, célèbre aqueduc construit par les Romains sur cette rivière.

GARDE (la de), sur les frontières de la Vénétie, non loin de Vérone.

GARDE, s. f., défense, conservation de quelque chose ou de quelqu'un : — *d'un trésor, des frontières, d'un enfant*. || *Sa beauté n'a-t-elle pas été sous la — de la plus scrupuleuse vertu?* (Fléch.) *Une beauté parfaite est de mauvaise —* (Boil.), est difficile à garantir de la séduction. On dit dans un sens analogue : *ces vins, ces fruits sont de bonne —, de mauvaise —*. = Protection : *à la — de Dieu*. = Soins, précaution que l'on prend pour empêcher quelque chose : *prendre — de tomber*. *Prenez — au péril qui suit un tel service* (Corn.) = Action par laquelle on observe ce qui se passe, pour éviter toute surprise : *il faut être incessamment sur ses Gardes* (J.-J.) *Tant les chiens faisaient bonne —* (La F.) = Particul., guet, service alternatif des soldats, des agents de la force publique; temps que dure ce service : *être de —, monter la —, prendre part, à son tour, au service de la surveillance*. *Descendre la —*, rentrer, après l'avoir montée; || mourir, trépasser; triv. = Les militaires désignés pour ce service : *changer, appeler la —*. *Appeler à la —*, ou ellipt. *à la —!* *Corps de —*, lieu où se retirent les soldats qui font la garde. = Corps de troupes spécialement chargé de défendre le souverain : *la — qui veille aux barrières du Louvre* (Malh.) *La vieille, la jeune —*. = Partie d'une épée, d'un poignard, d'un sabre qui est entre la poignée et la lame et qui sert à couvrir la main : *enfoncer jusqu'à la —*. || Au jeu, les cartes de la même couleur que la carte principale qu'on veut garder. = Escr., manière adroite de tenir le corps ou l'arme : *se mettre, se tenir en —*;

|| se défier, tâcher de ne point être surpris. *En* — ellipt., mettez-vous en garde. = Se dit, dans les métiers, de plusieurs objets qui scrent, ferment ou garantissent les objets auprès desquels ils sont placés. *N'avoir — de*, être bien éloigné de, n'avoir ni la volonté ni le pouvoir de. *Se donner — de* ou *se donner —*, se précautionner, éviter par précaution. — *à vous!* ellipt., commandement militaire pour avertir, appeler l'attention.

GARDE, s. m., personne au soin, à la garde de qui l'on a confié quelque chose ou quelqu'un : *les GARDES des archives, des bois particuliers. Il a séduit ses — les premiers* (Rac.) S'emploie aussi au f. : *la — de ce malade est fatiguée.* = Joint aux mots qui le déterminent, il forme plusieurs substantifs composés : — *champêtre*, — *forestier*, — *malade*, — *chiourme*, — *chasse*, — *pêche*, — *côtes*, — *magasins*, — *moulin*; — *notes*; fam. et ir., titre que l'on donnait aux notaires. — *des sceaux*, ministre de la justice, chargé de la garde des sceaux de l'État. — *du commerce*, officier ministériel chargé de l'exécution des contraintes par corps. — *marine*, jeune gentilhomme qu'on entretenait dans les ports pour étudier la marine. — *vente*, commis chargé de l'exploitation et de la vente du bois pour le compte d'un marchand. = Se dit aussi des choses : — *boutique*, marchandise qu'on ne parvient pas à vendre. — *corps*, garde-fous en corde. — *feu*, grille ou plaque mobile que l'on met devant le feu ou autour du feu. — *fon*, balustrade pour empêcher de tomber. — *main*, papier qu'on met sous la main en dessinant ou en écrivant, pour ne pas salir son ouvrage. — *meubles*, lieu où l'on garde les meubles. — *robe*, s. f., chambre destinée au linge, aux hardes; meuble destiné au même usage; ce qu'on y renferme. || Lieu où l'on met la chaise percée : *aller à la GARDE-ROBE* (Ac.) — *vue*, ce que l'on place au-dessus d'une lampe pour concentrer les rayons vers le bas; sorte de visière pour garantir les yeux. = **GARDE**, s. m., se dit encore d'un homme armé, qui fait partie de la garde d'un roi, d'un prince, etc. : *l'escadron des cent GARDES.* — *du corps royal.* V. MANCHE. — *national*, qui fait partie de la garde nationale.

§ **GARDE, GARDIEN, GARDEUR.** *Garde* est vague et absolu. Il n'indique pas toujours un individu qui exerce une surveillance étroite, tandis que *gardien* a le sens particulier d'homme affecté spécialement à la garde de telle ou telle chose, de telle ou telle personne. *Gardeur* est le plus souvent déterminé par son régime, et ne se dit que de ceux qui veillent sur les animaux.

GARDER, v. a., conserver : — *du vin, des fruits.* = Retenir pour soi, ne pas communiquer, ne pas rendre : *Charles VII ne voulait — que les prisonniers d'importance* (Volt.) — *ses conquêtes.* || — *le lit, la chambre, la maison, les rangs*, n'en pas sortir. — *les arrêts*, y rester. — *une médecine, un lavement*, ne pas le rendre. — *la fièvre, un rhume*, l'avoir long temps. = Être fidèle à, persister dans : — *ses habitudes.* — *son rang, sa position*, s'y maintenir. = Ne pas blesser, ne pas violer, ne pas enfreindre : — *les bienséances. La justice que vous devez — entre vous et vos voisins* (Fén.) — *la neutralité, le silence.* GARDENT-ILS dans le jeu la modération convenable? (Bourd.) — *un secret*, ne pas le révéler. = Continuer d'employer : — *son médecin, son secrétaire, ses domestiques.* = Réserver : *GARDEZ pour d'autres temps cette reconnaissance* (Rac.) *Qui sait... si pour sauver son peuple il ne vous GARDAIT pas?* (Id.) || — *une poire pour la soif*, quelque chose pour les besoins à venir. = Veiller au service, à la sûreté, à

la conservation de : — *un malade, le roi, une place, les vignes, les moutons.* = Prendre garde : *GARDEZ de me désobéir* (Volt.) *GARDEZ qu'une voyelle à courir trop hâte...* (Boil.) *Toute proportion GARDÉE*, en tenant compte de la différence relative. — *les enjeux*, en être dépositaire. *En donner à — à quelqu'un*, lui en faire accroire. = Se —, v. pr., se préserver, se défier, se donner garde de : *se — des méchants, du soleil* (Ac.) *GARDE-TOI de nommer mon vainqueur* (Corn.) V. OBSERVER.

§ **GARDER, RETENIR.** On *garde* ce qu'on a, ce qu'on veut continuer de posséder et dont on peut avoir besoin plus tard; on *retient* ce qui est réclamé, disputé, ce qui menace d'échapper.

GARDEUR, EUSE, s., celui, celle qui garde des animaux : — *de cochons.* V. GARDE.

GARDIEN, NE, s., celui, celle qui veille sur : — *d'un monument.* || *Il y avait à Athènes des GARDIENS des murs et des GARDIENS des lois* (Mont.) *L'Église catholique a toujours été une fidèle GARDIENNE du dépôt de la foi* (Boss.), et abs. : *un chien, bon et fidèle*, n'aboie qu'à l'approche des voleurs (J.-J.) = Qui protège : *le travail et la sobriété furent les premiers — de cette liberté* (Volt.) *La crainte est la — de l'innocence* (Boss.) = Adj. : *ange —.* V. GARDE.

GARDON, s. m., petit poisson d'eau douce.

GARE, impératif du verbe *garer*, interj. fam. pour avertir de se ranger, de se détourner, afin de laisser passer : — *dessous!* — *l'eau!* = On l'emploie aussi pour avertir quelqu'un du châtiment qui l'attend, des conséquences qu'on appréhende pour lui ou pour les autres : — *le bâton.* — *que*, prenez garde que : — *qu'aux carrefours on ne vous tympanise!* (Mol.) *Sans dire —*, sans avertir, sans prévenir.

GARE, s. f., lieu disposé sur les rivières pour mettre les bateaux à l'abri et à l'écart. = T. de chemin de fer, construction élevée aux extrémités de la voie et sur tous les points où les convois s'arrêtent, pour recevoir les voyageurs et les marchandises; bâtiments construits sur les grandes lignes, en dehors de la voie, où sont établis les ateliers de construction et de réparation, ainsi que les magasins d'approvisionnements. — ou *voie d'évitement*, partie de la voie à quatre files de rails, sur les railways à simple voie, pour éviter la rencontre de deux convois.

GARENNE, s. f., champ destiné à recevoir des lapins qui y vivent dans une certaine liberté.

GARENIER, s. m., celui à qui est commis le soin, la garde d'une garenne.

GARER, v. a. : — *un bateau*, le faire entrer et l'attacher dans une gare. — *un train de bois*, le lier. = T. de chemin de fer : — *un convoi*, le faire entrer dans la gare. — *des marchandises*, les déposer dans une gare. = Se —, v. pr., se dit des bateaux, des convois qui se rangent de côté pour en laisser passer d'autres. || Fam., se préserver, se défendre de : *se — d'un fou, d'une voiture.*

GARGANTUA, titre et personnage important du livre de Rabelais. || *C'est un —; il a un appétit de —*, il mange énormément, il est insatiable.

GARGARISER (SE), v. pr., se laver la gorge et la bouche avec une liqueur, sans l'avaler.

GARGARISME, s. m., médicament liquide pour se gargariser.

GARGOTE, s. f., mauvais petit cabaret. || Tout lieu où l'on mange malproprement. V. CABARET.

GARGOTIER, ÈRE, s., personne qui tient une gargote. || Méchant cuisinier ou cabaretier; fam.

GARGUILLE, s. f., endroit d'une gouttière ou d'un tuyau par où l'eau tombe. = Longue gouttière saillante dans les édifices du moyen âge.

GARGUILLEMENT, s. m., bruit produit par le conflit de l'air et d'un liquide.

GARGUILLER, v. n., barboter dans l'eau ; pop. = Produire un gargouillement ; très-fam.

GARGUILLIS, s. m., bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille ; fam.

GARGOULETTE, s. f., vase pour faire rafraîchir l'eau, en usage dans le Midi.

GARGOUSSE, s. f., petit sac ou enveloppe de fort papier qui contient la charge de poudre d'un canon ; charge pour un canon.

GARIDELLE, s. f., petite plante qui pousse dans les blés.

GARIGUE, s. f., lande, terre inculte.

GARNEMENT, s. m., libertin, mauvais sujet : *vous prenez tout l'air d'un mauvais* — (Mol.) ; fam.

GARNI, E, adj., qu'on loue meublé : *hôtel, appartement* —. || Touffu : *cils longs et bien garnis* (Buff.) = **GARNI**, s. m., chambre, appartement garni : *loger en* — ; pop.

GARNIR, v. a., pourvoir des choses nécessaires : — *une chambre de meubles*. — *une place de guerre*, la munir de tout ce qui est nécessaire pour la défendre. = Orner de quelque accessoire : — *un chapeau de rubans, un portrait de diamants, Les statues qui garnissent une terrasse*. = Renforcer, doubler : — *un chapeau d'une coiffe*. — *un fauteuil, un canapé*, les rembourrer de crin, de laine. — *une épée*, y mettre une garde. = Remplir, occuper : *de nombreux vaisseaux garnissaient le port* (Ac.) = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

GARNISAIRE, s. m., homme mis en garnison chez les gens qui refusent de payer les contributions, les impôts directs.

GARNISON, s. f., troupes qui défendent et gardent une place. = Lieu, ville où les troupes sont ou vont en garnison. = Moyen légal employé par l'administration des contributions directes pour obtenir le paiement des impôts directs.

GARNISSEUR, EUSE, s. et adj. celui, celle qui pose, qui met des garnitures. = **GARNISSEUSE**, s. f., machine à garnir le drap et les étoffes de laine.

GARNITURE, s. f., ce qui est mis pour garnir, pour orner, pour assaisonner : *la — d'une chambre, d'une cheminée, d'un bonnet, d'un mets*. = Impr., morceaux de bois ou de plomb qui servent à séparer les pages et à former les marges.

GARO, s. m., arbre qui produit le bois d'aigle.

GARONNE, fl. de France qui reçoit le nom de Gironde à son confluent avec la Dordogne et se jette dans le golfe de Gascogne, dans l'Océan Atlantique. Elle donne son nom au département de la *Haute* —, ch. 1. *Toulouse*.

GAROU, s. m., arbrisseau de la famille des thymélées.

GAROU, adj. m. : *loup* —, nom que l'on donnait autrefois à de prétendus sorciers auxquels on supposait le pouvoir de se métamorphoser en loup. Il a quelquefois un sens adj. : *l'entretien discourtois et l'abord LOUP-GAROU* (Reg.)

GARRICK, célèbre acteur et auteur dramatique anglais du XVIII^e siècle.

GARROT, s. m., saillie que forment, chez le cheval et chez quelques autres quadrupèdes, les apophyses épineuses des premières vertèbres dorsales. = Bâton court pour serrer une corde en la tordant. = Chir., instrument dont on se servait pour

comprimer les artères et arrêter l'hémorrhagie. = Sorte de petit canard.

GARROTTE, s. f., supplice de la strangulation à l'aide d'un garrot, usité en Espagne.

GARROTTER, v. a., lier, attacher étroitement les membres : — *un prisonnier*. || Fam., prendre toutes les précautions pour forcer quelqu'un à remplir ses engagements, ses obligations.

GARS (pron. *guh*), s. m., jeune garçon : *un grand* — ; fam. et vieux.

GARUS, s. m., élixir excellent.

GASCOGNE, anc. p. du S.-O. de la France. = **GASCON**, NE, adj. et s., de Gascogne ; natif ou habitant de la Gascogne. || Fam. et ir., hâbleur, fanfaron. = **GASCONISME**, s. m., façon de parler gasconne. = **GASCONNADE**, s. f., vanterie, fanfaronnade ; vaine promesse ; fam. = **GASCONNER**, v. n., avoir l'accent gascon. || Dire des gasconnades.

GASPILLAGE, s. m., action de gaspiller ; résultat de cette action ; mauvaise gestion.

GASPILLER, v. a., gâter, dépenser dans le désordre : — *du linge, des fruits, sa fortune*. || — *son temps*, le dépenser sans profit. V. **DISSIPER**.

GASPILLEUR, EUSE, s., celui, celle qui gaspille.

GASSENDI, astronome et philosophe français du commencement du XVII^e siècle, combattit Descartes et réhabilita le système d'Épicure, dont il répudia la morale.

GASSION, maréchal de France, mort en 1647, contribua beaucoup au gain de la bataille de Rocroy.

GASTON DE FOIX, neveu de Louis XII et grand capitaine, tué à la bataille de Ravenne, en 1512.

GASTER (mot grec), s. m., ventre, estomac ; fam.

GASTÉROPODES, s. m. pl., genre de mollusques pourvus d'une tête, et qui rampent ou nagent à l'aide d'un pied charnu, placé sous le ventre.

GASTRALGIE, s. f., douleur d'estomac.

GASTRIQUE, s. m. V. **VENTRILOQUE**.

GASTRIQUE, adj., qui a rapport, qui appartient à l'estomac ; *suc* —, qui sert à la digestion. = S. f., artère gastrique.

GASTRITE, s. f., inflammation de l'estomac.

GASTRONOME, s. m., celui qui aime la bonne chère, qui connaît l'art de la faire bonne.

GASTRONOMIE, s. f., art de faire bonne chère. = Traité sur la bonne chère.

GASTRONOMIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la gastronomie.

GÂTEAU, s. m., sorte de pâtisserie faite ordinairement avec de la farine, des œufs et du beurre. || *Partager le* —, le profit, se prend en mauv. part. *Avoir part au* —, au profit, à quelque affaire avantageuse. = Assemblage de cellules que construisent les abeilles. = Sculpt., morceau de cire ou de terre dont on garnit les creux et les pièces d'un moule. = Masse de résine pour isoler les corps que l'on veut électriser.

GÂTE-BOIS, s. m., mauvais menuisier ; fam.

GÂTE-ENFANT, s., celui ou celle qui, par excès d'indulgence, gâte les enfants ; fam.

GÂTE-MÉTIER, s. m. inv., celui qui donne son travail ou sa marchandise à trop bon marché.

GÂTE-PÂTE, s. m. inv., mauvais boulanger, mauvais pâtissier. || Mauvais ouvrier.

GÂTER, v. a., mettre en mauvais, en pire état ; donner une mauvaise forme : *la pluie a GÂTÉ les chemins* (Ac.) || — *son estomac*. — *sa constitution par une vie déréglée* (J.-J.) — *la main*, la rendre moins habile, moins sûre. = Se dit aussi des choses morales, des productions de l'esprit, des affaires, etc. : *la modestie n'a jamais GÂTÉ les talents* (Cond.) *L'esprit qu'on veut avoir GÂTE celui qu'on a* (Gresset). —

les affaires, les empêcher de réussir, par malice ou par maladresse. — *le métier*, en diminuer le profit, les avantages. = Salir, tacher : *la boue a GÂTÉ mon habit*. — *du papier*, écrire beaucoup et mal ; écrire des choses inutiles. = Corrompre, dépraver : *les louanges peuvent — le meilleur caractère*. || Être trop indulgent, trop faible à l'égard de : — *ses enfants, ses domestiques*. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif. V. DÉPRAYER.

GÂTERIE, s. f.; néol, action de gâter; petits soins, douces attentions, surtout au pl.

GÂTINAIS (le), ancien pays de France, compris en partie dans l'île-de-France, en partie dans l'Orléanais.

GÂTINE, ancien petit pays de France, dans le haut Poitou.

GATTILIER, s. m., genre de plantes renfermant plusieurs arbrisseaux, entre autres *l'agnus-castus*.

GAUCHE, adj., qui est opposé à droit : *le côté, le pied, l'œil, la main* —. Et par ext., *l'aile — d'un papillon. Le flanc — d'un bataillon. Le côté — du théâtre*. = Polit., partie de l'assemblée qui répond au côté gauche du président; personnages qui y siègent. *Centre* —, l'opposition modérée. *La rive — d'un fleuve*, celle qui répond au côté gauche de celui qui en suivrait le cours. || De travers, mal tourné : *planche, escalier* —; peu us. = Maladroît, sans grâce, gêné, contraint : *Dieu! que ce domestique est —. La démarche — de l'oie* (Buff.) *N'ayez donc pas l'air si —*. || Inintelligent, inhabile : *il a fait une réponse bien —* (Ac.) = S. f., la main, la partie, le côté gauche : *tenir, prendre la —*. || *Que votre — ignore ce que donne votre droite*; prov., ne mettez point d'ostentation dans vos bonnes œuvres. = A —, loc. adv., à main gauche, du côté gauche : *prenez à —. Par file à —*. || *Prendre à —*, de travers, autrement qu'il ne faut. *A droite et à —*, de côté et d'autre, de tous côtés; fam. : *il entend, à droite et à —, différents propos sur son compte* (J.-J.)

GAUCHEMENT, adv., d'une manière gauche, maladroite : *porter, danser* —.

GAUCHER, ÈRE, adj. et s., personne qui se sert habituellement de la main gauche.

GAUCHERIE, s. f., manque d'adresse, d'aisance, de grâce; grossière maladresse; fam.

GAUCHIR, v. n., se déjeter, se contourner : *ce panneau commence à —*. = Tourner, incliner légèrement à gauche pour éviter quelque coup. || Ne pas agir ou ne pas parler avec franchise.

GAUCHISSEMENT, s. m., action de gauchir; résultat de cette action.

GAUCHOS, peuple d'origine espagnole, disséminé dans les pampas de Buenos-Ayres.

GAUDE, s. f., espèce de réséda qui sert à teindre en jaune. = Bouillie de farine de maïs.

GAUDENS (Saint-), s.-préf. du départ. de la Haute-Garonne.

GAUDIN, duc de Gaëte, ministre des finances et administrateur habile du premier Empire; mort en 1841.

GAUDIR (SE), v. pr., se réjouir; se moquer : *l'un veut railler, l'autre GAUDIR et rire* (Marot); vieux.

GAUDRIOLE, s. f., gai propos, plaisanterie un peu libre : *aimer la —. Conter une —*.

GAUFRAGE, s. m., action de gaufrer; résultat de cette action.

GAUFRE, s. f., rayon, gâteau de miel. = Pâtisserie légère et croquante cuite entre deux plaques de fer, qu'on fabrique en plein vent.

GAUFREUR, v. a., imprimer avec des fers, sur une étoffe, des figures en relief. = Faire de gros plis avec un fer chaud : — *une collerette*.

GAUFREUR, s. m., ouvrier qui gaufre les étoffes.

GAUFRIER, s. m., ustensile de fer formé de deux leviers terminés par des plaques, entre lesquelles on fait cuire les gaufres.

GAUFTROIR, s. m., instrument pour gaufrer les étoffes.

GAUFRURE, s. f., empreinte que l'on fait sur une étoffe en la gaufrant.

GAUGAMÈLE, vaste plaine de l'ancienne Assyrie, près d'Arbèles. Alexandre y vainquit Darius en 331.

GAULE, nom sous lequel on désignait, sous les anciens, deux régions particulières : 1° la *Gaule* proprement dite ou *Transalpine*, qui renfermait toute la France actuelle, une partie de l'Allemagne, la Belgique et une partie de la Hollande; 2° la *Gaule Cisalpine* ou Italie septentrionale, comprise entre le Var, les Alpes, Trieste, le Rubicon, l'Apennin et l'Arno. = **GAULOIS**, E, adj. et s., de la Gaule; natif ou habitant de ce pays; langage qu'on y parlait. || Sincère : *probité, franchise gauloise. Manières gauloises*, du vieux temps. *Expression, tournure gauloise*, surannée.

GAULE, s. f., longue perche. || Verge flexible, housine pour faire aller un cheval.

GAULER, v. a., battre, faire tomber avec une gaule : — *un noyer, des noix*.

GAULIS, s. m., branches d'un taillis qu'on a laissées croître.

GAUPE, s. f., terme injurieux et trivial qui se dit d'une femme malpropre et désagréable.

GAUSSE, s. f., mauvaise plaisanterie, men-songe; fam. et même triv.

GAUSSER (SE), v. pr., se railler, se moquer : *nous voyons que d'un homme on se GAUSSE* (Mol.); très-fam. et pop.

GAUSSERIE, s. f., disposition à se moquer des autres; plaisanterie, moquerie populaire; fam.

GAUSSEUR, EUSE, s., celui, celle qui se gausse, qui aime à se gausser; triv.

GAUSSIN (M^{lle}), célèbre tragédienne du XVIII^e siècle.

GAVE, s. m., torrent, rivière torrentueuse; ne se dit que des cours d'eau des Pyrénées : *le — de Pau, de Mauléon*, etc.

GAVIAL, s. m., crocodile de l'Inde.

GAVION, s. m., gosier; triv.

GAVOTTE, s. f., danse à deux temps, air sur lequel on la danse.

GAY (Delphine), première femme de M. Émile de Girardin, qui a laissé en poésie, au théâtre et dans plusieurs genres, des œuvres remarquables.

GAY-LUSSAC, célèbre physicien et chimiste, mort en 1850.

GAZ, s. m., fluide aëroforme permanent. = Abs., gaz hydrogène carboné employé pour l'éclairage : *ville éclairée au —. Conduit, bec de —*.

GAZE, s. f., tissu léger et délicat fabriqué avec de la soie, du lin et même de l'or ou de l'argent; parure qu'on en fait. || Voile qui couvre ce qu'une expression aurait de trop vif, de trop libre.

GAZÉIFIABLE, adj., susceptible de se convertir, d'être converti en gaz.

GAZÉIFICATION, s. f., réduction, passage d'un corps à l'état de gaz.

GAZÉIFIER, v. a., transformer en gaz.

GAZÉIFORME, adj., qui est à l'état de gaz.

GAZELE, s. f., quadrupède du genre des antilopes, doué d'une extrême légèreté.

GAZER, v. a., voiler avec une gaze. || Voiler, adoucir ce qu'un mot, un récit aurait de trop libre.

GAZETIER, s. m., méchant journaliste.

GAZETTE, s. f., journal, écrit périodique; vieux. = Titre de certains journaux : — *de France, littéraire*, etc. || Fam., personne bavarde et curieuse qui colporte les nouvelles.

GAZEUX, EUSE, adj., aëriiforme.

GAZIER, ÈRE, s., ouvrier, ouvrière en gaze.

GAZOGÈNE, s. m., mélange d'alcool et d'essence de térébenthine employé pour l'éclairage. = Appareil pour charger d'acide carbonique l'eau que l'on veut boire.

GAZOMÈTRE, s. m., appareil pour contenir le gaz et lui donner une pression constante.

GAZON, s. m., herbe courte et fine qui tapisse la terre; portion de terre qui en est couverte. = Au pl., plaques carrées de terre, couvertes de gazon, pour faire des gazons artificiels.

GAZONNAGE ou **GAZONNEMENT**, s. m., emploi qu'on fait des gazons pour quelque ouvrage; action de gazonner; résultat de cette action.

GAZONNER, v. a., revêtir de gazon.

GAZONNEUX, EUSE, adj., qui imite le gazon.

GAZOUILLEMENT, s. m., petit bruit agréable produit par le chant des oiseaux, par un ruisseau coulant sur des cailloux. || *Ce bruissement des prairies, ces GAZOUILLEMENTS des bois ont des charmes que je préfère aux plus doux accords* (B. de St-P.)

GAZOUIILLER, v. n., faire entendre un gazouillement; se dit des oiseaux, des ruisseaux, des petits enfants qui s'essayaient à parler. = V. a.; poét.: *le perroquet GAZOUILLE sans cesse quelques-unes des syllabes qu'il vient d'entendre* (Buff.)

GAZOUILLES, s. m.; vieux, synonyme de **GAZOUILLEMENT**: *au — des ruisseaux de ces bois* (La F.)

GEAI, s. m., oiseau de la famille des corbeaux, de la grosseur d'une pie, et dont le plumage est très-varié. || *Il est assez de GEAIS à deux pieds... et que l'on nomme plaigaires* (La F.)

GEANT, E, s., celui, celle qui excède de beaucoup la stature ordinaire de l'homme: *aller, marcher à pas de —*, fort vite, et au fig. faire de grands progrès. || *Mon grand ouvrage avance à pas de — depuis que je ne suis plus dissipé par les diners et les soupers de Paris* (Mont.) = Se dit des animaux, des végétaux, etc., très-grands: *Féléphant, ce — des quadrupèdes. Le baobab, ce — des forêts.* = Adj., colossal: *son armure GEANTE trait mal à nos tailles* (V. H.) = *Les GEANTS*; myth., les fils du ciel et de la terre, qui firent la guerre aux dieux. = S. m. pl., famille d'oiseaux coureurs.

GÉBIE, s. f., genre de crustacés macroures, de la famille des homards, et assez rares.

GÉCARCIN, s. m., genre de décapodes brachyours. = Crabe de terre.

GECKO, s. m., genre de reptiles sauriens, de la taille du lézard commun.

GÉHENNE, s. f.; dans le style biblique, lieu où les méchants seront punis.

GEINDRE, v. n., se plaindre d'une voix languissante et à diverses reprises; ir. = S. m., ouvrier qui pétrit le pain dans une boulangerie.

GÉLASIME, s. f., espèce de crabe.

GÉLATINE, s. f., substance animale transformée en gelée par le refroidissement.

GÉLATINEUX, EUSE, adj., qui ressemble à la gélatine ou qui est de même nature.

GÉLÉE, s. f., froid assez intense pour faire perdre à l'eau sa liquidité et la convertir en un corps solide: — *blanche*, rosée congelée. = Masse d'une consistance molle et tremblante que forment les substances animales en se refroidissant, et que l'on obtient encore en faisant bouillir, puis laissant refroidir les fruits, la colle, etc.

GELER, v. a., durcir, faire passer de l'état li-

quide à l'état solide: *le froid a GELÉ l'eau.* = Nuire aux végétaux, aux animaux, en solidifiant leurs parties aqueuses: *le froid a GELÉ mes vignes* (Ac.) *Au siège de cette ville, beaucoup de soldats ont eu les pieds GELÉS.* = Par ext., causer un froid vif: *vous avez les mains si froides, que vous me GÉLEZ.* || Fam.: *cet homme GÈLE ceux qui l'abordent*, son accueil est extrêmement froid. || *W'appellez madame, ce mot GÈLE tous mes sens* (Du Belland). = V. n., se solidifier par le froid, éprouver les atteintes de la gelée, ressentir un froid très-vif. = V. imp.: *il GÈLE à pierre fendre.* = Se —, v. pr., se glacer, s'endurcir par le froid.

GÉLIF, IVE, adj., qui a été ou qui peut être gercé, fendu par la gelée: *Pierre GÉLIVE.*

GÉLINOTTE, s. f., petite poule engraisée dans une basse-cour. = Oiseau de la famille des téttras.

GÉLIVURE, s. f., fente ou gerçure des arbres, des pierres, causée par la gelée.

GÉMEAU, s. m., jumeau; n'est us. qu'au pl.: *le signe des GÉMEAUX*, 3^e signe du Zodiaque.

GÉMINÉ, E, adj., réitéré: *actes GÉMINÉS.* = Bot., disposé par paires ou rapproché deux à deux. *Lettres GÉMINÉES*, répétées dans les abréviations pour indiquer que le mot abrégé s'applique à deux personnes: *LL. MM.*, pour Leurs Majestés.

GÉMIR, v. n., exprimer sa peine, sa douleur, d'une voix plaintive et non articulée: — *sur un cercueil* (Boil.) = Pousser des cris languissants et plaintifs: *la tourterelle, enfin, GÉMISSANT dans les bois* (Mallâtre). || Se plaindre; éprouver une vive et profonde peine: *ces malheureux forcés GÉMISSENT sous le travail de la rame* (Fléch.) — *de ses égarements. Sur mon destin j'ai trop GÉMI* (Parny). = Se dit des choses inanimées: *et les gond GÉMISSAIENT sous des portes d'airain* (Del.) *Fait — les coussins sous sa molle épaisseur* (Boil.) *La rive au loin GÉMIT blanchissante d'écume* (Rac.) *Les grands pins, GÉMISSANT sous le coup des haches* (Fén.) || Ir., faire — la presse, faire beaucoup ou trop imprimer.

GÉMISSANT, E, adj., qui gémit.

GÉMISSÉMENT, s. m., plainte douloureuse et non articulée: *mes seuls GÉMISSÉMENTS font retentir les bois* (Rac.) || *Les GÉMISSÉMENTS de la colombe, de l'orgue. Le sourd — du navire.*

§ **GÉMISSÉMENT, PLAINTÉ, LAMENTATION.** Le premier indique des cris et des soupirs; le second des paroles de reproche ou de malédiction. *Lamentation* est le superlatif des deux autres; il exprime une plainte ou un gémissément prolongé, affiché.

GEMMATION, s. f., développement des bourgeons dans les plantes; moment où il s'opère.

GEMME, s. f.; bot., toute partie susceptible de reproduire un végétal, telle que les bulbes, les caïeux, etc. = Zool., germe développé à l'intérieur de certains animaux, qui fait ensuite saillie au dehors, et se détache pour former un nouvel individu.

GEMME, s. f., pierre précieuse. = Adj.: *Pierre —. Sel —*, fourni par la nature.

GEMMIPARE, adj., se dit des plantes ou des animaux qui se reproduisent par des gemmes.

GEMMULE, s. f., premier bourgeon de la plante.

GÉMONIES, s. f. pl., escalier à double rampe qui se trouvait, à Rome, sur la façade de la prison publique, et sur les marches duquel on traînait et on exposait les cadavres des citoyens mis à mort par la strangulation. || *Trainer aux —*, accabler d'outrages et d'avaries.

GÉNAL, E, adj., qui appartient aux joues.

GÉNANT, E, adj., qui gêne, qui incommode : nos GÉNANTES institutions (J.-J.)

GENCIVE, s. f., tissu ferme et fibro-musculaire dans lequel les dents sont enclavées.

GENDARME, s. m., anc. soldat à cheval armé de toutes pièces. = Aujourd'hui, soldat d'un corps spécialement chargé de veiller à la sûreté et à la tranquillité publiques. || Fam., femme grande et robuste qui a l'air hardi. = Au pl., bluettes qui sortent du feu. = Pointes ou taches qui diminuent l'éclat et le prix d'un diamant.

GENDARMER (SE), v. pr., se révolter, prendre la mouche : se — à tout propos ; fam.

GENDARMERIE, s. f., corps des gendarmes : entrer, servir, passer dans la —.

GENDRE, s. m., celui qui a épousé la fille de : le — de M. Poirier. Est-ce là votre — ? Une belle-mère aime son — (La Br.)

GÈNE, s. f., se disait autrefois pour torture : être mis à la —. || Se mettre l'esprit à la — ; fam. = État de souffrance, de malaise qui empêche d'agir, de se mouvoir, de respirer, etc. || Embarras, contrainte pénible : restez, vous ne me causez aucune —. Les visites de certaines personnes mettent à la — (Ac.) = Inquiétude, tourment, effort d'esprit : je pouvais tourner mes descriptions sans —, jusqu'à ce que j'en fusse content (J.-J.) || Sans — ; fam., en prenant ses aises et sans s'inquiéter de l'embarras ou du déplaisir des autres. Être, vivre dans la —, manquer d'argent, vivre dans un état voisin de la pauvreté.

GÉNÉALOGIE, s. f., science de la filiation des familles ; tableau qui fait saisir d'un coup d'œil la descendance et la parenté des familles. = Vieux synon. de NOBLESSE.

GÉNÉALOGIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la généalogie : table, arbre —.

GÉNÉALOGISTE, s. m., celui qui dresse les généalogies ou qui les fait.

GÉNÉPI, s. m., plante composée, que l'on cueille sur les Alpes, et qui fait la base d'une liqueur de même nom et du vulnéraire suisse.

GÈNER, v. a., presser, comprimer en incommode, en faisant souffrir : son corset la GÈNE, et par ext. : démarche GÈNÉE, air GÈNÉ. || Entraver, empêcher le libre mouvement : — la circulation des voitures, la navigation. = Causer de l'embarras : ce sont des témoins qui vous GÈNENT (Mass.) Venez me voir, et ne craignez pas de me GÈNER. La crainte de l'offenser m'a GÈNÉ (J.-J.) = Réduire à une certaine pénurie d'argent : cette dépense va me —. Il est fort GÈNÉ en ce moment. = Se —, v. pr., se serrer. = Ne point prendre ses aises, se contraindre, par discrétion ou par timidité : quoi ! ne vous plaisez-vous qu'à vous GÈNER sans cesse ? (Rac.) Ne vous GÈNEZ pas ; ir., se dit à quelqu'un qui prend des libertés inconvenantes ou qui se met trop à l'aise. = Se réduire à une certaine pénurie d'argent.

GÉNÉRAL, E, adj., qui est commun, applicable à un très-grand nombre de personnes ou de choses ; qui se fait par le concours du plus grand nombre : intérêt, deuil, cri, assaut —. Volonté, considération, maxime GÉNÉRALE. Parler d'une manière GÉNÉRALE, sans faire l'application de ce qu'on dit à une personne ou à une chose plutôt qu'à une autre. En termes GÉNÉRAUX, d'une manière vague, indéterminée. = Qui occupe un rang supérieur dans la hiérarchie : lieutenant, avocat, fermier, garde, supérieur —. En —, loc. adv., d'une manière générale ; ordinaire-

ment, le plus souvent. = GÉNÉRAL, s. m., celui qui commande une armée ou un corps d'armée ; qui est à la tête d'un ordre religieux : — de division, de brigade. — en chef. = Log., se dit des faits, des principes généraux, par opposit. aux faits particuliers : conclure du — au particulier.

§ **GÉNÉRAL UNIVERSEL**. Le premier dit moins que le second et présente un sens plus vague.

GÉNÉRALAT, s. m., dignité d'un général d'armée ; temps pendant lequel il exerce ses fonctions ; peu us. = Dignité et temps d'exercice du supérieur d'un ordre religieux.

GÉNÉRALE, s. f., batterie de tambour dans le péril ou pour réunir toutes les troupes.

GÉNÉRALEMENT, adv., en général, d'une manière générale ; d'ordinaire : il est — estimé. — parlant, à peu d'exceptions près.

GÉNÉRALIFE, s. m., maison de plaisance des rois maures, sur l'une des collines qui dominent l'Alhambra.

GÉNÉRALISATEUR, TRICE, adj. ; néol., qui généralise : principe —. Esprit —.

GÉNÉRALISATION, s. f., action de généraliser : la — abrège les recherches.

GÉNÉRALISER, v. a., rendre général, rendre commun à un grand nombre ; comprendre plusieurs faits sous un principe commun : — une méthode, un procédé, une formule, et abs. : vous GÉNÉRALISEZ trop. = Se —, v. pr., devenir général.

GÉNÉRALISSIME, s. m., titre donné autrefois au premier des généraux d'une armée.

GÉNÉRALITÉ, s. f., qualité de ce qui est général : cette proposition, dans sa —, est fautive (Ac.) = Au pl., paroles, discours sans rapport précis au sujet : se perdre dans des GÉNÉRALITÉS. = Anc., grande division territoriale pour la perception des impôts : la — de Paris, de Moulins.

GÉNÉRATEUR, TRICE, adj., qui engendre, qui crée. || Principe —, d'où découlent un grand nombre de conséquences, de vérités. = Géom., ce qui engendre par son mouvement une ligne, une surface, un solide, etc.

GÉNÉRATIF, IVE, adj., qui appartient, qui a rapport à la génération. || Force, faculté GÉNÉRATIVE, qui aide l'esprit à acquérir les idées.

GÉNÉRATION, s. f., fonction par laquelle les corps vivants et organisés reproduisent des individus semblables à eux et perpétuent leur race, leur espèce. = Acte par lequel a lieu cette reproduction. || Postérité, descendants : lui et toute sa — ; fam. = Réunion, collection de tous les hommes qui vivent dans le même temps, surtout au pl. : les GÉNÉRATIONS des hommes s'écoulent comme les ondes d'un fleuve rapide (Fén.) = Chaque filiation et descendance de père en fils : cette inimitié entre les deux familles a duré jusqu'à la cinquième — (Ac.) = Espace de 30 ans, durée moyenne de génération d'hommes : trois GÉNÉRATIONS se succèdent dans un siècle (Buff.) = Géom., formation d'une ligne, d'une surface, d'un solide engendré par le mouvement d'un point, d'une ligne, d'une surface.

GÉNÉREUSEMENT, adv., d'une manière généreuse, libérale, courageuse.

GÉNÉREUX, EUSE, adj., qui préfère les autres à soi et leur sacrifie ses propres intérêts : ami —. Ame noble et GÉNÉREUSE. = Qui est la marque d'une âme généreuse : sentiments —. = Libéral, bienfaisant : aux dépens de son peuple on n'est point — (Ducis.) = Fertile, en parl. des choses, hardi en

parl. des animaux : *sol, coursier* —. || *Vin* —, qui contient une grande quantité d'alcool.

GÉNÉRIQUE, adj., qui tient au genre.

GÉNÉROSITÉ, s. f., caractère d'une personne généreuse : *pour punir une offense, la — peut plus que la vengeance* (La H.). *Donner avec —. Il a l'âme noble, il ne voudra pas demeurer en reste de —* (Les.)

V. GRANDEUR D'ÂME.

GÈNES, vil. forte de l'Italie du N., ch.-l. de la p. de son nom, a formé longtemps une république indépendante. Son port est, après ceux de Marseille et de Trieste, le plus important de la Méditerranée. = **GÉNOIS**, E, adj. et s., de Gènes, habitant de cette ville.

GÉNÉSARETH (lac de). V. TIBÉRIADE.

GENÈSE, s. f., premier livre de la Bible, qui comprend le récit de la création du monde et l'histoire des premiers hommes. = Se dit quelquefois pour cosmogonie.

GENESTROLLE, s. f., genêt des teinturiers.

GENÈT, s. m., genre d'arbustes de la famille des légumineuses, et dont les fleurs sont jaunes.

GENET, s. m., petit cheval entier d'Espagne.

GENÉTILLAQUE, adj. : *discours, poème* —, composé sur la naissance d'un enfant.

GENÈTIÈRE, s. f., champ de genêts.

GENETTE, s. f., civette dont la peau s'emploie en fourrures. = Espèce de mors à la turque. || *Aller à cheval à la —*, avec des étriers fort courts.

GENÈVE, vil. de la Suisse, cap. du canton de son nom, sur le Rhône, à l'extrémité du lac Léman ou de Genève, patrie de J.-J. Rousseau, de Necker, de Sismondi, etc. C'est encore la Rome du protestantisme. = **GÉNOVOIS**, E, adj. et s., de Genève, habitant de cette ville.

GENÈVIÈVE (sainte), patronne de Paris, née à Nanterre vers 423, sauva, dit-on, Paris d'une disette et prédit que cette ville ne serait pas assiégée par Attila. = — de *Brabant*, héroïne d'une légende populaire.

GENÈVRE, mont des Alpes cottiennes, entre la France et le Piémont.

GENÉVRIER, s. m., genre d'arbrisseaux conifères qui exhalent, quand on les brûle, une odeur résineuse et aromatique.

GÉNICULÉ, E, adj., qui a la forme du genou. = Bot., qui est fléchi sur lui-même en formant un angle plus ou moins aigu.

GÉNIE, s. m., esprit, démon, bon ou mauvais, qui accompagne l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort, suivant l'opinion de quelques anciens : *le — de Socrate et celui de Brutus sont presque devenus des personnages historiques.* || *C'est son bon, son mauvais — qui lui a inspiré ce dessein.* = Esprit ou démon qui présidait à certains lieux, veillait sur des villes, des États, etc. : *le — de Rome, des tempêtes, de la France.* — *de la peinture, de la musique, etc.*, que l'on suppose présider à chacun de ces arts. = Figure d'enfant ou d'homme ailé qui représente un de ces génies. = Talent, disposition naturelle, aptitude : *avoir du — pour les affaires; le — du mal, de l'intrigue. Dan son — étroit il est toujours captif* (Boil.) = Talent supérieur : *déployer les ressources de son —* (Volt.) *Travailler de —* (Boil.), sans imiter personne. || Homme de génie : *c'est un grand —. Les plus beaux génies s'affaiblissent avec l'âge* (La Roch.) = Caractère propre et distinctif : *du ciel la prudence infinie départ à chaque peuple un différent* — (Corn.) *Le — de notre langue est la clarté et l'élégance* (Volt.) = Art d'attaquer, de fortifier les camps, les places; corps militaire chargé des travaux de fortification : *un officier du —.*

§ **GÉNIE, TALENT.** Le premier désigne la faculté de concevoir, d'imaginer; le second, celle d'exécuter. Quand ils s'appliquent tous deux à l'intelligence, *génie* marque une puissance, une supériorité plus grande.

GENÈVRE, s. m., nom vulgaire du genévrier commun; son fruit; la liqueur qu'on en tire.

GÉNISSE, s. f., jeune vache qui n'a pas encore porté. || Poét., synonyme de *VACHE* : *la — en lait pur change le suc des plantes* (Chénédollé).

GÉNITIF, s. m., 2^e cas des langues à déclinaisons; il sert à marquer un rapport de qualification.

GÉNITURE, s. f., enfant; vieux : *la mère, apaisant sa chère —, lui dit* (La F.); fam. et ir.

GENLIS (M^{me} de), gouvernante des enfants du duc d'Orléans, Philippe-Égalité, a laissé un grand nombre d'ouvrages.

GENOU, s. m., articulation de la cuisse avec la jambe; se dit surtout de la partie antérieure : *fléchir le —. Mettre un — en terre. Être, se mettre à GENOUX, les genoux en terre.* = Ellipt. : *à GENOUX, mettez-vous à genoux.* || *Demander à deux GENOUX, avec instance. Être, se mettre, tomber aux GENOUX de quelqu'un, le supplier, au propre et au fig. : votre Rome, à GENOUX, vous parle par ma bouche* (Corn.) *Fléchir le — devant, s'abaisser, s'humilier, adorer.* On dit dans un sens analogue : *il est à GENOUX devant le pouvoir, devant l'argent.*

GENOULLÈRE, s. f., partie de l'armure qui servait à couvrir le genou; partie correspondante d'une botte. = Moreeau de cuir ou de feutre que les couvreurs et les ramoneurs s'attachent aux genoux.

GÉNOVÉFAIN, s. m., chanoine régulier de Sainte-Genèvevive.

GENRE, s. m., ce qui renferme plusieurs espèces ou qui leur est commun : *sous le — d'animal, il y a deux espèces comprises, celle de l'homme, celle de la bête* (Ac.) = Log., mot qui désigne le genre : *la définition est composée du — et de la différence.* = Groupe d'êtres qui ont des caractères communs; espèce. || Sorte, manière : *— de vie, de plaisanterie, d'étude, etc.* = Mode, goût : *peinture d'un nouveau —. Se donner un —; triv., affecter des allures excentriques, une mise bizarre.* = Style, manière d'écrire, de travailler : *— simple, tempéré, sublime. Nombre de gens fameux en ce — ont écrit* (La F.) *Le — sacré, profane, tragique, etc.* || *Peintre, peinture de —, se dit abusiv. pour peintre, peinture d'intérieur, qui n'appartient ni à l'histoire ni au paysage.* = Propriété qu'ont les mots de désigner le sexe réel ou fictif des êtres, des objets qu'ils représentent : *— masculin, féminin. La distinction des GENRES est une chose purement arbitraire* (Duel.)

GENS, s. pl., personnes : *des — méchants. De bonnes —. Des — de sac et de corde. Montrer aux —.* || Personnes d'un même pays, d'un même parti, d'une même profession, ayant les mêmes qualités : *dix de nos — y périrent. — d'église, d'épée, de loi, de lettres, etc. — de bien, d'esprit, de cour, du monde, d'honneur, de cœur.* = Domestiques : *faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses —* (Mol.) *Le seigneur vient avec ses —* (La F.)

§ **GENS, PERSONNES.** Le premier est un collectif vague et général qui représente en gros certaines classes d'individus. Le second désigne spécialement et particulièrement certains individus pris dans la masse. *Gens* se prend souvent en mauv. part, et *personnes* convient mieux quand on veut marquer de l'estime à ceux dont on parle.

GENT, s. f., espèce, race, nation : *la — qui fend les airs. La — moutonnière, trotte-menu* (La F.) = *Peuple, nation, famille : la — Fabia, Cornelia. La — qui porte le turban* (Malh.); vieux et peu us., il ne s'emploie au pl. que dans *droit des gens*.

GENT, E, adj., joli, gentil; vieux et poét.

GENTIANE (pron. ci), s. f., plante herbacée qu

contient un principe amer. *Racine de —*, de la grande gentiane des Alpes, qui a des propriétés stomachiques, toniques et fébrifuges.

GENTIANÈES, s. f. pl., famille de plantes dont la gentiane est le type.

GENTIL (ne pron. pas l'), adj. et s. m., qui, comme n'était pas Juif : *les mystères de la religion étaient scandaleux aux Juifs et folie aux GENTILS* (Boss.)

GENTIL, LE, adj., qui plaît par l'agilité et la légèreté de ses mouvements : de *GENTILES gambades. Jeune fille vive et GENTILLE* (Reg.) || *Chanson fort —*. = Gracieux, agréable : *le souvenir du — pays de France* (Chat.) || *Il me disait des mots les plus GENTILS du monde* (Mol.) *Vous avez un chapeau fort —*, et ir., *vous faites là un — métier*. = S., même sens : *faire le —*.

GENTILHOMME (pron. l m. dans ce mot et dans les deux suivants; *genti-z-hommes* au pl.), s. m., homme de noble race : *je suis le premier — de mon royaume* (Louis XIV). *Les beaux jeunes GENTILS-HOMMES dorés et chamarrés* (V. H.) = *Homme noble attaché à la personne d'un prince : — de la chambre*.

GENTILHOMMERIE, s. f., qualité de gentilhomme : *la — vous tient les bras liés* (Mol.)

GENTILHOMMIÈRE, s. f., pauvre et méchante maison de campagne où logeait un gentilhomme.

GENTILITÉ, s. f., les gentils, le pays des gentils : *les magas viennent du milieu de la —* (Boss.)

GENTILÂTRE (l m.), s. m., mauvais petit gentilhomme, de noblesse douteuse.

GENTILLESSE (l m.), s. f., qualité de ce qui est gentil : *dans la première jeunesse, l'ave à de la légèreté et de la —* (Buff.) || *Grâce, agrément : avoir de la — dans l'esprit*. = *Action, tour, mot agréable ; jolies bagatelles : faire des GENTILLESSES. Où mon esprit prend-il toutes ces — ?* (Mol.) *Son cabinet est plein de —*. || Ir. : *voilà de ses GENTILLESSES*, de ses méchancetés, de ses balourdises. V. BAGATELLE.

GENTILET, TE (l m.), adj., assez gentil.

GENTIMENT, adv., d'une manière gentille, adroite, agréable ; fam. et souvent ir.

GENTLEMAN (mot angl.), s. m., gentilhomme ; homme du monde, distingué.

GÉNUFLEXION, s. f., action de fléchir le genou jusqu'à terre.

GÉOCENTRIQUE, adj. : *mouvement —*, mouvement apparent d'une planète, vu de la terre.

GÉOCORISES, s. f. pl., punaises de terre.

GÉOCYCLIQUE, adj. : *machine —*, qui représente le mouvement de la terre autour du soleil.

GÉODE, s. f., pierre creuse et de couleur de fer rouillé, dont la cavité est souvent tapissée de cristaux et remplie de sable ou de terre qu'on entend remuer lorsqu'on la secoue.

GÉODÉSIE, s. f., art de mesurer, de diviser la terre, d'en déterminer la grandeur et la figure.

GÉODÉSIQUE, adj., qui a rapport à la géodésie.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE, savant professeur de zoologie au Muséum et à la Faculté des sciences, fut le rival de Cuvier. Il est mort en 1844.

GÉOGRAPHIE, s. m., celui qui sait la géographie, qui écrit sur la géographie ou qui en compose des cartes. *Ingénieur —*, qui travaille à la grande carte de France.

GÉOGRAPHIE, s. f., description de la terre ; science qui s'en occupe ; livre qui en traite.

GÉOGRAPHIQUE, adj., qui appartient à la géographie : *description, carte —*.

GÉOLOGIE (pron. jo, ainsi que dans les trois

mots suivants), s. m., droit payé au géolier à l'entree et à la sortie de chaque prisonnier ; vieux.

GÉOLE, s. f., prison : *registre de la —*. || Plus souvent, demeure du géolier.

GÉOLIER, ÈRE, s., concierge de la prison.

GÉOLOGIE, s. f., science qui traite de la construction physique de notre globe.

GÉOLOGIQUE, adj., qui a rapport à la géologie.

GÉOLOGUE, s. m., celui qui s'occupe de géologie, qui est versé dans la géologie.

GÉOMÉTRAL, ÈRE, adj., se dit d'un dessin dont les parties sont toutes réduites de la même quantité, abstraction faite des illusions de la perspective.

GÉOMÉTRIEMENT, adv., d'une manière géométrale : *dessin tracé —*.

GÉOMÈTRE, s. m., celui qui sait, qui pratique la géométrie. || *Mathématicien : un grand —, qui cependant est un homme d'esprit* (Fonten.)

GÉOMÉTRIE, s. f., science qui a pour objet la mesure de l'étendue ; ouvrage qui en traite.

GÉOMÉTRIQUE, adj., qui a rapport à la géométrie, qui concerne cette science : *traité, démonstration —*. || *Esprit —*, exact, méthodique. = *Propre à la géométrie : exactitude, rigueur —*.

GÉOMÉTRIQUEMENT, adv., d'une manière géométrique. || *Exactement, rigoureusement*.

GEORGE, nom de quatre rois d'Angleterre : **GEORGE 1^{er}**, successeur de la reine Anne, eut Walpole pour ministre. = **GEORGE II**, son fils, régna de 1727 à 1760 et commença contre la France la guerre de Sept ans. = **GEORGE III**, petit-fils du précédent, lui succéda. Après avoir victorieusement achevé la guerre de Sept ans, il fut moins heureux contre les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. George III perdit la raison en 1810. Son règne est signalé par les grands noms de Pitt, de Fox, de Burke, de Shéridan et par la lutte acharnée soutenue contre la République et l'Empire. = **GEORGE IV**, fils et successeur du précédent, fut régent de 1814 à 1820 et roi jusqu'en 1830. Il s'est déshonoré par le scandaleux procès qu'il suscita à sa femme Caroline de Brunswick.

GEORGE-TOWN, nom de plusieurs villes en Amérique. = *Ch.-l. de l'île du Prince de Galles*.

GÉORGIE, contrée appuyée vers le N. à la chaîne du Caucase. Elle correspond à l'Ibérie et à la Colchide des Anciens. Les femmes de cette contrée ont une grande réputation de beauté. = *Nom de l'un des États de l'Amérique du Nord*.

GÉORGIQUES, s. f. pl., poème de Virgile sur les travaux et les productions des champs.

GÉPIDE, peuple barbare, de race germanique. Il s'était fixé entre la Theis et le Danube ; mais il fut détruit par les Avars et les Lombards réunis contre lui.

GÉRANIUM (pron. om), s. m., plante d'agrément, recherchée pour ses fleurs et son parfum.

GÉRANT, ÈRE, adj., celui, celle qui gère, qui administre pour le compte d'autrui : — *d'un journal, d'une société de commerce. La GÉRANTE d'un bureau de tabac*. = Adj. : *procurer —*.

GÉRARD, peintre de l'école de David, mort en 1837.

GÉRARD (comte), maréchal de France. Après avoir pris part à toutes les guerres de l'Empire, il devint ministre de Louis-Philippe. Ce fut lui qui dirigea l'expédition et le siège d'Anvers, en 1832. Il est mort en 1852.

GERBE, s. f., faisceau de blé ou d'autres céréales coupé et lié. || — *d'eau*, faisceau de plusieurs petits jets d'eau. — *de feu*, groupe de fusées dont l'explosion simultanée termine ordinairement les feux d'artifice.

GERBÉE, s. f., botte de paille où il reste encore quelques grains.

GERBER, v. a., mettre en gerbe. || *Empiler des pièces de vin dans une cave*.

GERBIER, s. m., meule de gerbes.

GERBILLE, s. f., petit quadrupède rongeur.

GERBOISE, s. f., type d'une petite tribu de rongeurs claviculés de la race des rats.

GERCE, s. f., nom vulgaire de la teigne qui ronge les étoffes.

GERCER, v. a., faire de petites fentes à la peau : *le froid GERCE les lèvres*. = V. n. et se —, v. pr. : *la terre GERCE. Mes lèvres se GERCENT.*

GERÇURE, s. f., petite fente produite à la peau par le froid ou par quelque autre cause. = Fente qui survient à la terre, dans le bois, etc.

GERER, v. a., gouverner, administrer pour le compte d'autrui, par suite d'une charge : — *un domaine, une tutelle, le Consulat*, et abs. : *le peuple n'est pas propre à — par lui-même* (Mont.)

GERFAUT, s. m., espèce de faucon.

GERGOVIE, vil. de la Gaule ancienne, en Auvergne. Vercingétorix y défit les Romains.

GERICAULT, peintre distingué, mort en 1824, à l'âge de 34 ans.

GERMAIN-EN-LAYE (Saint-), petite vil. des environs de Paris, possède un château, une forêt et surtout une terrasse remarquable.

GERMAIN, E, adj.; dr., se dit du frère et de la sœur nés du même père et de la même mère. *Cousin* —, se dit de leurs enfants. *Issu de* —, se dit des enfants de deux cousins germains.

GERMANDRÉE, s. f., plante labiée à fleurs d'un blanc jaunâtre.

GERMANICUS, neveu et fils adoptif de Tibère, épousa Agrippine, petite-fille d'Auguste. Après avoir battu les Germains, il alla mourir à Antioche, à l'âge de 34 ans. Pison, gouverneur de Syrie, fut accusé de l'avoir empoisonné à l'instigation de Tibère.

GERMANIE, vaste contrée de l'Europe ancienne, comprise entre le Rhin, le Danube, la mer Baltique et la Vistule. = **GERMAINS**, s. m. pl., peuples qui l'habitaient. = **GERMANIQUE**, adj., qui appartient à la Germanie, à l'Allemagne, aux Allemands. = **GERMANISME**, s. m., façon de parler propre à la langue allemande.

GERME, s. m., rudiment d'un nouvel être; embryon d'une graine; cicatrice de l'œuf des oiseaux. = Première pointe qui sort d'une graine, d'une bulbe lorsqu'elle commence à pousser. || Principe, cause, origine : *les GERMES de la vie, d'une maladie. Pour peu qu'on sonde le cœur humain, on y trouvera le — de toutes les passions* (Mass.)

GERMER, v. n., pousser un germe au dehors : *le blé commence à —*. || Se développer, s'accroître : *les grandes passions ne GERMENT guère chez les hommes faibles* (J.-J.) *Faire — le mérite* (Buff.)

GERMINAL, s. m., septième mois du calendrier républicain (21 mars — 19 avril).

GERMINATIF, IVE, adj., qui a rapport à la germination; qui peut germer.

GERMINATION, s. f., premier développement du germe d'une graine, d'une semence.

GERMOIR, s. m., cellier où les brasseurs font germer le grain pour la bière.

GERONDIF, s. m., cas de l'infinif latin. Il répond à notre part. prés. précédé de *en*.

GERONTE, s. m., nom que les cités grecques d'origine dorienne donnaient à leurs sénateurs. = **GERONTOCRATIE**, s. f., gouvernement des vieillards. = **GERONTOCRATIQUE**, adj., qui appartient à la gerontocratie : *dans notre siècle, l'influence GERONTOCRATIQUE est moindre assurément qu'à aucune autre époque* (Mont.)

GERSE, riv. qui prend sa source dans les Hautes-Pyrénées, traverse le département auquel elle donne son nom et se jette dans la Garonne.

GERSON (Jean), chancelier de l'Université, mort en 1429, prit part au concile de Constance. On croit qu'il est l'auteur du beau livre de *l'Imitation de Jésus-Christ*.

GERZEAU, s. m., la nielle des blés.

GÉSIRE, s. m., troisième estomac des oiseaux.

GESINE, s. f., couche; vieux : *Vendroit où la laie était en* — (La F.)

GÉSIR, v. n. et irr., être couché, étendu; reposer : *c'est là que du lutrin git la machine énorme* (Boil.) *Ci-git*, formule ordinaire par laquelle on commence les épitaphes. = Être situé, consister : *la côte git nord et sud. C'était là que gisait toute la difficulté. || Et voilà où gît le lièvre!* (Mariv.)

GESNERIACÉES, s. f. pl., plantes herbacées de la famille des campanulacées.

GESSE, s. f., genre de plantes légumineuses dont plusieurs sont fourragères.

GESTATION, s. f., temps pendant lequel la femelle porte son fruit. = Exercice qui consistait, chez les Romains, à se faire porter en litière.

GESTE, s. m., mouvement extérieur du corps, surtout des bras et des mains, pour aider à exprimer nos idées et nos sentiments : *le — est quelquefois aussi sublime que le mot* (Did.) — *expressif. J'approuvais tout pourtant de la mine et du* — (Boil.)

GESTES, s. m. pl., vieux mot qui signifie exploits, actions, et qui n'est plus us. que dans : *faits et —*. || *Chansons de* —, poèmes du moyen âge dans lesquels sont célébrés les exploits des héros, des chevaliers célèbres.

GESTICULATEUR, s. m., celui qui fait trop de gestes : *c'est un grand* —.

GESTICULATION, s. f., action de gesticuler.

GESTICULER, v. n., faire beaucoup trop de gestes en parlant.

GESTION, s. f., action de gérer; administration des biens d'un autre, d'une charge officielle ou judiciaire ; — *d'une tutelle. Pontchartrain reçut des affrons sur sa — de la marine* (St-S.)

GÊTES, peuple scythe, établi sur les bords du Danube et qui se confondit avec les Daces.

GÉVAUDAN, ancien pays de France. Il est aujourd'hui compris dans le départ. de la Lozère et de la Haute-Loire.

GEX, s.-préf. du départ. de l'Ain.

GHATTES (monts), nom de deux chaînes de montagnes de l'Hindoustan.

GIAOUR, s. m., terme de mépris par lequel les musulmans désignent ceux qui ne professent pas l'islamisme.

GIBBAR, s. m., sorte de baleine.

GIBBEUX, EUSE, adj., relevé en bosse.

GIBBON, célèbre historien anglais du xviii^e siècle.

GIBBOSITÉ, s. f.; méd., bosse, courbure de l'épine du dos.

GIBECIÈRE, s. f., sac de cuir, de filet, où les chasseurs mettent leur poudre, leur plomb, etc. = Sac d'escamoteur : *tours de* —; fam., escamotage.

GIBELET, s. m., petit foret pour percer un tonneau de vin ou d'autre liquide.

GIBELINS, nom donné, au moyen âge, aux partisans des empereurs d'Allemagne dans leur lutte contre la papauté. Ils étaient opposés aux Guelfes. = **GIBELIN**, E, adj., propre aux Gibelins ou composé de Gibelins.

GIBELLOTTE, s. f., fricassée de lapin.

GIBERNE, s. f., boîte de cuir ou recouverte de cuir dans laquelle les soldats mettent leurs cartouches et quelques menus objets.

GIBET, s. m., lieu où l'on pendait les criminels; instrument auquel on les pendait : *le — de Mont-faucon. Charles II fit exhumer depuis et porter au — le cadavre de Cromwell* (Volt.)

§ **GIBET**, POTENCE. Le premier se dit mieux du lieu élevé où les cadavres des pendus restaient longtemps exposés; le second du supplice infamant de la pendaison, et du poteau qui servait d'instrument pour ce supplice.

GIBIER, s. m., animaux pris ou tués à la chasse et bons à manger. || — *de potence*, malfaiteur.

GIBLES, s. f. pl., briques arrangées dans le four pour être cuites.

GIBOULÉE, s. f., pluie soudaine, souvent mêlée de grêle, qui tombe au printemps.

GIBOYER, v. n., chasser, prendre du gibier; fam. : *aimer à* —. *Le roi des animaux se mit un jour en tête de* — (La F.)

GIBOYEUR, s. m., grand chasseur; peu us.

GIBOYEUX, **EUSE**, adj., abondant en gibier.

GIBRALTAR, promontoire au S.-E. de l'Espagne. = Vil. forte qui y est bâtie. = *Détroit de* —, qui sépare à l'O. l'Europe de l'Afrique et joint la Méditerranée à l'Atlantique.

GIEN, s.-préf. du départ. du Loiret.

GIFLE, s. f., soufflet; pop.

GIFLER, v. a., donner une gifle à.

GIGANTESQUE, adj., qui tient du géant : *taille* —. || *Projet, expression* —. = S. m., choses gigantesques : *certaines esprits n'aiment que l'extraordinaire et le* — (Ac.)

GIGANTOMACHIE, s. f.; myth., prétendu combat des géants contre les dieux. = Poème, tableau qui le représente.

GIGOT, s. m., cuisse de mouton, quand on l'a coupée pour la manger. = Au pl., jambes de derrière du cheval. || *Manches à* —, manches de robe très-larges et pendantes au-dessus du coude.

GIGOTTE, **E**, adj., se dit du cheval et du chien qui ont des jambes fortes et solides.

GIGOTTER, v. n., se dit d'un animal qui secoue les jarrets en mourant. || Fam., remuer constamment les jambes, comme font les enfants.

GIGUE, s. f., jambe; triv. = Air de musique vif et gai; danse faite sur cet air.

GILBERT, poète lyrique et satirique, mort en 1780 à l'Hôtel-Dieu de Paris.

GILET, s. m., vêtement qui couvre le buste du cou à la ceinture. — *de flanelle*, sorte de camisole qui se porte sur la chemise ou sur la peau.

GILLE, s. m., personnage du niais au théâtre de la foire. || *C'est un* —, un niais; pop.

GIMBLETTE, s. f., petite pâtisserie dure et sèche en forme d'anneau.

GIN (mot angl.), s. m., eau-de-vie de genièvre.

GINDEAU, s. m., appareil pour lever les ancres de navire.

GINGAS, s. m., toile à matelas.

GINGEMBRE, s. m., genre de plantes dont la racine a un goût de poivre.

GINGUET, **TE**, adj., qui a peu de force, peu de valeur, au propre et au fig.; fam. et peu us.

GINSENG, s. m., plante de la famille des araliacées, propre à la Chine et au Japon.

GIOBERTI (Vincent), publiciste piémontais qui, par ses écrits et son influence, a contribué à l'établissement et au triomphe de l'unité italienne.

GIORNO (A), loc. adv. et ital. : *salle éclairée à* —, d'une manière très-brillante.

GIOTTO, peintre florentin du XIV^e siècle, élève de Cimabué, dont il devint l'égal.

GIPSY, pl. **GIPSIES**, s., bohémien d'Angleterre.

GIRAFE, s. f., quadrupède ruminant de l'intérieur de l'Afrique, qui est d'une très-grande taille, et dont le train de devant est plus élevé que celui de derrière. = Constellation de l'hémisphère boréal.

GIRANDE, s. f.; hydraul., faisceau de plusieurs jets d'eau. = T. d'artificier, assemblage de plusieurs fusées qui partent en même temps.

GIRANDOLE, s. f., synonyme de **GIRANDE**. = Chandelier à plusieurs branches. = Assemblage de diamants que les femmes portent aux oreilles. = Nom

de plusieurs plantes dont les fleurs forment des bouquets disposés en girandole.

GIRARD (Philippe de), ingénieur célèbre, mort en 1845. On lui doit, entre autres inventions, la machine pour filer le lin à la mécanique.

GIRARDIN (M^{me} de). V. **GAY**.

GIRARDON, sculpteur, mort en 1715, remplaça Lebrun dans la charge d'inspecteur général des sculptures.

GIRASOL (pron. l'Y), s. m., sorte de corindon à reflets changeants. = Vulg., hélianthe, héliotrope.

GIRAUMONT ou **GIRAUMON**, s. m., espèce de courge originaire de l'Amérique.

GIRELLE, s. f., poisson du genre labre.

GIRODET, peintre distingué, mort en 1824.

GIROFLE ou **GÉROFLE**, s. m., bouton sec de fleur de giroflier qui a la forme d'un clou à tête.

GIROFLÉE, s. f., plante crucifère cultivée dans les jardins pour l'agrément et le parfum de ses fleurs; fleur de cette plante. = Adj. f., *cannelle* —, écorce du giroflier, lorsqu'elle est dans le commerce.

GIROFLIER ou mieux **GÉROFLIER**, s. m., arbre de la famille des myrtes.

GIRON, s. m., espace demi-circulaire qui prend depuis la ceinture jusqu'aux genoux chez une personne assise : *cacher, porter dans son* —. *Clio, sur son* — *vient de les retoucher* (La F.) || *La mer en se calmant fait semblant de prier qu'on aille en son* — (Ronsard). — de *l'Église catholique*, la communion de cette église; et abs. : *les Sociniens sont hors du* — (Volt.); fam. = Partie d'une marche sur laquelle on pose le pied. = Blas., triangle dont la pointe est au centre de l'écu. V. **SEIN**.

GIRONDE (la), fl. formé par la Garonne et la Dordogne, donne son nom à un département. = S. f., parti célèbre de l'Assemblée législative et de la Convention, composé des députés qui votaient avec ceux du départ. de la Gironde. = **GIRONDIS**, adj. et s. m., qui appartient au parti de la Gironde.

GIRONNÉ, **E**, adj.; blas. : *écu* —, où il y a quatre girons d'un émail et quatre d'un autre. = = Archit. : *marche GIRONNÉE*, d'un escalier tournant. *Tuile GIRONNÉE*, plus étroite d'un bout que de l'autre.

GIRONIS (Saint-), s.-préf. du départ. de l'Ariège.

GIROUETTE, s. f., pièce de fer-blanc ou de tôle fort mince qui tourne au gré des vents et en indique la direction. || Personne qui change souvent d'opinion, de sentiment, de parti.

GISANT, **E**, adj., qui git. V. **GÉSIR**.

GISEMENT, s. m., situation des côtes de la mer. = Disposition des amas ou des filons minéraux dans le sein de la terre.

GIT, 3^e pers. du prés. de l'ind. du verbe **GÉSIR**.

GITANA, s. f., sorte de bohémienne.

GITANO, s. m., sorte de bohémien.

GITE, s. m., lieu où l'on couche ordinairement : *se trouver sans* —. *Me voici de retour au* —. = Lieu où couchent les voyageurs : *vous n'irez pas fort loin pour trouver votre* — (Mol.) = Lieu où le lièvre repose : *un lièvre en son* — *sougeait* (La F.) || *Le lièvre va toujours mourir au* —; prov., après avoir beaucoup voyagé, on aime à venir finir ses jours dans son pays. = La meule immobile d'un moulin. = Masse ou couche de minéraux. — à la noix, morceau particulier de la cuisse du bœuf.

GÏTER, v. n., passer la nuit : *les pluviens se dispersent le soir sur un certain espace, où chacun gîte à part* (Buff.) *Ce mendiant ne sait où* —; pop. et peu us. = Se —, v. pr., même sens : *le soir, je me gîte où l'on veut bien me recevoir* (Mariv.)

GIVRE, s. m., petits glaçons produits par la con-

gélation du brouillard ou de la rosée. = S. f. : blas., serpent qui paraît dévorer quelque animal.

GLABRE, adj.; bot., qui est sans poils, sans duvet : tige, feuille —.

GLACANT, E, adj., qui glace : *froid* —.

GLACE, s. f., eau congelée et durcie par le froid : *le vent du midi perd sa chaleur en passant sur des montagnes de —* (Chat.) *Boire à la —*. || *Les GLACES de l'âge*; poét. *Rompre la —*; fam., hasarder dans une affaire une première démarche, une première tentative, en surmonter les premières difficultés.

V. FERRER. *Cœur de —*, insensible. *Visage, air de —*, air de grande froideur. = Liqueur, suc congelé et frappé à la glace, que l'on prend comme rafraîchissement : — *à la vanille, au citron*. = Plaque de verre ou de cristal dont on fait des miroirs, des vitrages; grand miroir : *oui comme une —*. *Manufactures de GLACES. Appartement orné de GLACES*. = Vitre mobile d'une voiture : *lever, baisser la —*. || Petite tache sur un diamant et qui en diminue le prix. = Mélange de sucre et de blanc d'œuf dont on recouvre certaines pâtisseries.

GLACER, v. a., se dit de l'action du froid qui dureit les liquides : *le froid GLACE les rivières. Faire — du sorbet*. = Causer un froid très-vif : *cette pluie m'a GLACÉ*. || Causer une vive et désagréable émotion : — *le sang dans les veines. Voici qui GLACERA le cœur* (Boss.) — *tous les esprits* (Rac.) = Intimider, remplir d'effroi, repousser par un abord glacial : *ses froids embrassements ont GLACÉ ma tendresse* (Id.) — *le courage. Le remords au dedans les GLACE* (Id.) *Sa réponse me GLAÇA*. = Ennuier, fatiguer par la longueur, la monotonie : *cet orateur a un débit qui GLACE* (Ac.) *Discours GLACÉ* (Rac.) *Morale insipide et GLACÉE* (J.-B. R.) = Diminuer, faire perdre la chaleur naturelle; en parl. de l'âge, de la mort : *Pâge avait GLACÉ son cœur* (Marm.) *L'expérience n'a point GLACÉ en moi les sentiments généreux de la jeunesse* (Thiers). = Couvrir d'une croûte de sucre : — *des biscuits. Marrons GLACÉS*. — *des viandes*, les couvrir d'une couche de gelée. = T. de métiers, revêtir d'un enduit luisant, lustrer, rendre transparent : — *un tableau. Gants GLACÉS*. = V. n. : *les fontaines d'eau vive ne GLACENT jamais* (Ac.) = Se —, v. pr. : *la mer ne se GLACE jamais dans toute son étendue*. || *Et ma tremblante voix commence à se —* (Boil.)

GLACEUX, EUSE, adj. : *diamant —*, qui a des glaces, qui n'est pas net.

GLACIAL, E, adj., glacé, très-froid : *mer GLACIALE*, qui est vers le pôle arctique. *Vent —*. || *Air, jeu, débit, style —*. *Réception GLACIALE*.

GLACIER, s. m., gros amas de glace qui se trouve sur les hautes montagnes ou dans les régions antarctiques : *les GLACIERS des Alpes, du pôle*.

GLACIER, s. m., limonadier qui prépare, qui vend des glaces.

GLACIÈRE, s. f., sorte de cave où l'on conserve la glace. || Lieu très-froid.

GLACIS, s. m., pente douce et unie; se dit particul. dans les places fortes, de la pente qui part de la crête du chemin couvert, et va se perdre dans la campagne. — *de corniche*, inclinaison légère donnée à la surface supérieure de la corniche. = Peint., couleur légère et transparente pour donner de la vigueur et de l'éclat aux couleurs sèches.

GLAÇON, s. m., morceau de glace : *la Seine est couverte de GLAÇONS*. || Ornement de pierre ou de marbre sculpté qui imite le glaçon naturel.

GLADIATEUR, s. m., celui qui, chez les Romains, combattait pour l'amusement du peuple.

GLAI, s. m., masse de glaçons formant une île dans un étang.

GLAÏEUL, s. m., plante de la famille des iridées, dont les feuilles sont étroites et pointues.

GLAIRE, s. f., blanc d'œuf non cuit. = Méd., mucus blanchâtre et transparent, d'une grande viscosité, sécrété par les membranes muqueuses : *il rend des GLAIRES tous les matins*.

GLAIREUX, EUSE, adj., de la nature des glaires, ou qui en est rempli.

GLAIRINE, s. f., matière organique que contiennent certaines eaux sulfureuses, celles des Pyrénées principalement.

GLAISE, s. f., argile commune. = Adj. : *terre —*.

GLAISER, v. a. : — *un bassin*, l'enduire de glaise pour qu'il tienne l'eau. — *des terres*, les amender en y mêlant de l'argile.

GLAISEUX, EUSE, adj., de la nature de la glaise : *sol —, terre GLAISEUSE*.

GLAISÏÈRE, s. f., lieu d'où l'on tire la glaise.

GLAIVE, s. m., épée tranchante, et par ext. arme quelconque : *celui qui frappera du — périra par le —*. || *Le — de Thémis*, l'autorité, le pouvoir de la justice. — *de la parole*, force de l'éloquence. — *spirituel*, juridiction de l'Église. = Guerre, combats : *tirer le —. Remettre le — dans le fourreau* (Ac.) || Droit de vie et de mort : *Dieu ne vous a confié le — que pour la sûreté de vos peuples* (Mass.)

GLANAGE, s. m., action de glaner.

GLAND, s. m., fruit du chêne : *le —, qui n'est pas gros comme mon petit doigt* (La F.) || Classe de fruits dont le gland est le type : *Pélage enseigna aux anciens habitants de la Grèce à se nourrir de GLANDS* (Barth.) = Passementerie en forme de gland : — *de rideaux*. || Bot. : — *de terre*, gesse tubéreuse. — *de mer*, coquille multivalve.

GLANDE, s. f., partie molle et spongieuse du corps en forme de gland, qui sert à la sécrétion des humeurs. = Tumeur accidentelle. = Pot., organe de nature celluleuse qui sécrète des liquides.

GLANDÉ, E, adj. : *cheval —*, qui a les ganglions lymphatiques tumésés.

GLANDÉE, s. f., récolte du gland. *Envoyer des cochons à la —*, manger du gland dans la forêt.

GLANDULAIRE, adj.; synonym. de GLANDULEUX.

GLANDULE, s. f., petite glande.

GLANDULEUX, EUSE, adj., qui est de la nature des glandes ou qui en a l'aspect.

GLANE, s. f., poignée d'épis ramassés dans un champ après la moisson. = Grappe de fruits; rangée d'oignons attachés à une torche de paille.

GLANER, v. a., ramasser des épis de blé après la moisson : — *un setier de blé, un champ*, et abs. : *il n'est pas encore permis de — dans cette commune*. || Trouver à profiter ou à dire après quelqu'un qui a beaucoup gagné ou qui a traité le sujet à fond.

GLANEUR, EUSE, s., celui, celle qui glane.

GLANCRE, s. f., produit du glanage.

GLAPHYRIA, s. m., arbre de la famille des myrtacées, vulg. *plante à thé, arbre de longue vie*.

GLAPIR, v. n., se dit de l'aboi aigre des petits chiens et des renards. || Parler, chanter d'une voix aigre : *au lieu de chanter, elle GLAPIR* (Ac.)

GLAPISSANT, E, adj., qui glapit.

GLAPISSEMENT, s. m., cri d'un animal ou d'une personne qui glapit.

GLARÉOLE, s. f., oiseau du genre des échassiers, qu'on appelle vulgairement *perdrix de mer*.

GLARIS, vil. et canton de la Suisse.

GLAS, s. m., son d'une cloche qui annonce le trépas d'une personne. = Salve d'artillerie destinée au même usage : *le — funèbre*.

GLASCOW, grande et belle vil., la première de l'Écosse pour la population et le commerce, sur la rive droite de la Clyde. Université célèbre.

GLAUCIENNE, s. f., plante de la famille des papavéracées, remplie d'un suc lactescent.

GLAUCOME, s. m.; méd., opacité du cristallin ou de la cornée transparente de l'œil.

GLAUQUE, adj., qui est de couleur vert de mer, d'un vert blanchâtre ou bleuâtre.

GLÈBE, s. f., motte de terre. || Terre, fonds, sol : *attaché à la —*. *Arroser la — de ses sueurs*.

GLÉCHON, s. m., espèce de menthe.

GLÈNE, s. f.; anat., cavité légère d'un os avec laquelle s'articule un autre os.

GLÉNOÏDAL, **E** ou **GLÉNOÏDE**, adj. : *cavité GLÉNOÏDALE ou **GLÉNOÏDE**, glène.*

GLETTE, s. f., oxyde de plomb ou litharge.

GLEUCOMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer la force du moût de vin.

GLINE, s. f., panier couvert, dans lequel les pêcheurs mettent leur poisson.

GLISSADE, s. f., action de glisser; pas que l'on fait en glissant.

GLISSANT, **E**, adj., où l'on glisse facilement, où il est difficile de se tenir ferme : *paré —*. || *Pas —, poste —*, moment, état dans lequel il est très-difficile de se maintenir : *la finesse est l'occasion prochaine de la fourberie; de l'une à l'autre, le pas est glissant* (La Br.); on dit dans le même sens : *la Cour est un terrain —* (Ac.)

GLISSÉ, s. m., pas de danse fait en glissant.

GLISSEMENT, s. m., action de glisser.

GLISSER, v. n., eculer involontairement sur ou le long d'une chose : — *sur la glace*. *Le pied GLISSE sur ce pavé humide*. || *Le pied lui a GLISSÉ*; prov., il a commis quelque faute : *elle pourra marcher sans que le pied lui GLISSE* (Boil.) = Couler sur ou de : *l'eau GLISSE sur la toile cirée*. *L'anguille GLISSE des mains*. || Passer légèrement, faire peu d'impression : *GLISSONS là-dessus*. *Toutes vos remontrances ne font que — sur son esprit*. = Insinuer furtivement : *GLISSEZ-lui un mot à l'oreille* (Volt.) = Se —, v. pr., se couler doucement et furtivement : *trois espions athéniens s'étaient GLISSÉS dans l'armée des Perses* (Barth.) || *De tant d'objets qui frappent les sens, il en est toujours qui se GLISSENT jusqu'au cœur* (Fléch.) *Se — comme un serpent sous les fleurs* (Fén.) *Se — dans l'ombre* (Chat.)

GLISSEUR, s. m., celui qui glisse sur la glace.

GLISSOIRE, s. f., chemin frayé sur la glace pour y glisser par amusement.

GLOBE, s. m., corps rond ou sphérique que l'on conçoit engendré par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre. = Particul. globe qui comprend la terre et l'eau, l'ensemble de la planète que nous habitons : *les changements que le — a subis* (Buff.) *Faire le tour du —*. || Géogr. et astr., représentation du globe en carton, en métal, etc. = Astre : *ces GLOBES lumineux qui décorent le firmament* (Mass.) — *de feu*, météore brillant et enflammé qui traverse rapidement l'atmosphère. = Tourbillon : — *de poussière*. = Aérostat, ballon. = Boule d'or, surmontée d'une croix, que quelques souverains ont

dans la main pour marque de leur dignité. || Poét., bombe : *dans ces GLOBES d'airain le salpêtre enflammé* (Volt.) = Au pl., seins d'une femme.

GLOBEUX, **EUSE**, adj., arrondi en globe.

GLOBULAIRE, s. f., plante de la famille des sélaginées, dont les fleurs sont disposées en boule.

GLOBULE, s. m., petit globe, petite boule, corpuscule arrondi : *les GLOBULES du sang*.

GLOBULEUX, **EUSE**, adj., de forme ronde, sphérique. = Composé de globules.

GLOBULINE, s. f., matière organique qui entre pour 87/100 dans la composition du sang.

GLOCESTER, vil. et comté de l'Angleterre, sur la Severn. = Duc de —. V. RICHARD III.

GLOGAU, vil. forte des États prussiens, dans la Silésie.

GLOIRE, s. f., grande renommée, admiration générale et constante méritée par des vertus, des services, des talents, des ouvrages supérieurs : *la — est une récompense morale accordée par la société aux vertus d'éclat* (Volt.) *Aucun chemin de fleurs ne conduit à la —* (La F.) *Affront reçu dans le lieu même qui fut le théâtre de notre —* (Barth.) *Être la — de sa nation, de son siècle, leur faire grand honneur*. *Faire —, tirer vanité : j'ai fait — à ses yeux de ma félicité* (Rac.) *Il se fait une — de copier leurs mœurs* (Mass.) *Vaine —, vanité*. *Fausse —, faux point d'honneur*. = Honneur : *nous fuyons ces soins obscurs et pénibles qui laissent aux autres la — publique du succès* (Id.) = Hommage qu'on rend à Dieu : *au Dieu que vous servez, princesse, rendez —* (Volt.) *Celui qui règne dans les cieux, à qui seul appartient la —, la majesté et l'indépendance* (Boss.) = Ciel, séjour, bonheur des élus : *où le conduisez-vous ? à la mort... à la —* (Corn.) = Éclat, splendeur : *le jour annonce au jour sa — et sa puissance* (Rac.) = Réputation : *perdre le soin de sa —* (Id.) = Peint., représentation du ciel ouvert avec les êtres divins, les anges, les bienheureux. = Sculpt., assemblage de rayons divergents entourés de nuages, au centre desquels on figure la Trinité sous la forme d'un triangle. = Décoration de théâtre, sur laquelle se placent les personnages qui sont censés monter au ciel ou en descendre.

§ **GLOIRE, HONNEUR**. Le premier dit plus que le second. Toutefois l'honneur est souvent plus à rechercher que la gloire. On peut être indifférent pour la gloire, on ne saurait l'être pour l'honneur.

GLOMÉRULE, s. m., petit amas de corps bruts ou organisés. = Bot., mode d'inflorescence.

GLORIA, s. m., demi-tasse de café servie avec un verre de rhum ou d'eau-de-vie.

GLORIETTE, s. f., chambre derrière le four ou au-dessus du four, chez les boulangers.

GLORIEUSEMENT, adv., avec gloire.

GLORIEUX, **EUSE**, adj., qui s'est acquis, qui mérite beaucoup de gloire : *nom, règne —*. *Guerre, paix GLORIEUSE*. = Élevé : *rang —*. || Qui est plein de gloire, qui jouit de la béatitude céleste : *les — apôtres, les — martyrs*. — *de, qui se fait honneur, qui tire vanité de : — d'une charge si belle* (La F.) *Il n'est pas de Romain qui ne soit — de vous donner sa main* (Corn.) = S., personne remplie de vanité : *la comédie du —*. *Cette madame la marquise qui fait tant la GLORIEUSE* (Mol.) V. IMPORTANT.

GLORIFICATION, s. f., élévation de la créature à la gloire éternelle : — *des élus*. || Action de glorifier, d'exalter ce qui, quelquefois, est condamnable : *la — d'une faute, d'un attentat*.

GLORIFIER, v. a., rendre honneur et gloire à ;

ne se dit qu'en parl. de Dieu : *veut-il par mon trépas que je le GLORIFIE?* (Rac.) Dieu GLORIFIERA les saints, les fera participer à la béatitude éternelle. = Se —, v. pr., tirer vanité, se faire gloire de : *il put se — d'avoir vaincu un ennemi digne de lui* (Boss.) = Mettre sa gloire, son honneur : *Dieu se GLORIFIE dans ses saints, un père dans ses enfants.*

GLORIOLE, s. f., vanité qui a pour objet de petites choses; fam. : *aimer la —*.

GLOSE, s. f., explication de certains mots obscurs par d'autres plus intelligibles; = Commentaire pour éclaircir, expliquer, développer un texte. = Sorte de parodie; réflexions malignes, commentaire dénigrant; fam. : *c'est un texte où chacun fait sa —* (Boil.) *Laissons donc ces GLOSES impies de M. Jurieu, qui aussi bien ne peuvent cadrer avec l'Écriture* (Boss.)

§ **GLOSE, COMMENTAIRE.** La glose est plus littéraire et suppose moins de talent que le commentaire.

GLOSER, v. a., expliquer par une glose : — *la Bible.* || Interpréter avec malice ou méchanceté : — *un auteur* (Boil.) *L'ours GLOSA sur l'éléphant* (La F.) *On en pourra —* (Id.), et abs. : *il jase de tout, GLOSE, l'rompt, décide* (J.-J.)

GLOSEUR, EUSE, s., celui, celle qui glose sur tout, qui interprète tout en mal.

GLOSSAIRE, s. m., sorte de dictionnaire érudit : *les GLOSSAIRES de Ducange.* V. DICTIONNAIRE.

GLOSSATEUR, s. m., celui qui a écrit une glose sur un livre : — *de la Bible.*

GLOSSITE, s. f., inflammation de la langue.

GLOSSOLOGIE, s. f., partie de la science qui s'occupe de la langue; peu us.

GLÔTE, s. f., petite ouverture à la partie supérieure du larynx, par laquelle passe l'air.

GLOUGLOU, s. m. (onomatopée), bruit que fait un liquide en sortant d'une bouteille.

GLOUSSEMENT, s. m., cri sourd de la poule qui appelle ses poussins.

GLOUSSER, v. n., faire des gloussements.

GLOUTERON, s. m., nom vulg. de la bardane.

GLOUTON, NE, adj. et s., qui mange avec avidité et avec excès : *animal, appétit —.* *Cette nourrice est GLOUTONNE.* V. GOURMAND. = **GLOUTON**, s. m.; mammifère carnassier des régions arctiques.

GLOUTONNEMENT, adv., d'une manière gloutonne : *les loups mangent —* (La F.)

GLOUTONNERIE, s. f., vice du glouton.

GLU, s. f., résine molle, visqueuse et tenace qui sert à prendre les oiseaux. || *Oiseau craintif, je suis la — des rois* (Bér.)

GLUANT, E, adj., visqueux : *dont un beurre — inondait tous les bords* (Boil.) V. VISQUEUX.

GLUAU, s. m., branche enduite de glu.

GLUCK, célèbre compositeur de musique, mort en 1787. = **GLUCKISTE**, s. m., partisan de Gluck et de son système musical, par opposit. aux partisans de Piccini.

GLUCINE, s. f., oxyde de glucinium.

GLUCINIUM, s. m., corps simple, métallique, qu'on obtient sous forme de poudre grise.

GLUCOSE, s. f., sucre qui se trouve dans le raisin, l'amidon, les plantes, etc.

GLUER, v. a., enduire de glu.

GLUI, s. m., grosse paille de seigle pour couvrir les toits.

GLUMACÉ, E, adj., qui a de la glume.

GLUME, s. f., écaille florale des graminées; enveloppe d'une fleur.

GLUTEN (mot lat.), s. m., substance visqueuse

et grisâtre, qui reste après qu'on a enlevé de la farine tout l'amidon qu'elle contient.

GLUTINANT, adj. et s. m., se dit d'un remède qui attache comme la glu.

GLUTINATIF. V. AGGLUTINATIF.

GLUTINEUX, EUSE, adj., gluant, qui contient du gluten.

GLYCÉRIQUE, s. f., principe doux des huiles.

GLYCINE, s. f., plante légumineuse.

GLYCONIEN ou **GLYCONIQUE**, s. m., vers grec ou latin composé d'un spondée et de deux dactyles.

GLYPHE, s. m. V. TRIGLYPHE.

GLYPTIQUE, s. f., gravure sur pierres fines.

GLYPTOGRAPHIE, s. f., science, étude, connaissance des pierres gravées antiques.

GLYPTOTHÈQUE, s. f., lieu, édifice où l'on conserve une collection de pierres gravées ou de sculptures : *la — de Munich.*

GNEISS (mot allem.), s. m., roche composée essentiellement de mica en paillettes et de feldspath lamellaire ou grenu.

GNIAP, s. m., savetier ambulante; pop.

GNIANGNIAN, s. m.; pop., se dit d'un homme qui bredouille : — *prends ma guitare* (Beaum.)

GNIDE ou **CNIDE**, vil. et promontoire de Carie, sur la côte occidentale de l'Asie Mineure, où Vénus avait un temple.

GNOME, s. m., **GNOMIDE**, s. f., génie qui, suivant les anciens cabalistes, habitait le centre de la terre et en gardait les trésors cachés.

GNOMIQUE, adj., se dit des auteurs de poèmes moraux et de leurs écrits.

GNOMON, s. m., instrument pour mesurer la hauteur du soleil, du solstice, au moyen de l'ombre projetée par un style, une colonne, etc.

GNOMONIQUE, s. f., art de tracer des cadrans solaires. = Adj. : *colonne —*, qui servait de gnomon.

GNOSE, s. f., système de philosophie religieuse qui prétendait donner de la Divinité une idée plus exacte que les livres des Juifs et que ceux des Chrétiens. = **GNOSTICISME**, s. m., ensemble des doctrines de ce système. = **GNOSTIQUES**, s. m. pl., partisans, sectaires du gnosticisme.

GNUU, s. m., sorte d'antilope.

GO (TOUT DE), loc. adv. et pop., librement, sans façon, sans difficulté.

GOA, vil. de l'Asie portugaise, dans l'île du même nom. L'ancienne Goa est maintenant presque déserte; elle a été remplacée par Villanova de Goa ou Pandjim.

GOBAIN (Saint-), bourg du départ. de l'Aisne. Célèbre manufacture de glaces.

GOBBE ou **GOBE**, s. f., sorte de préparation en forme de bol qu'on donne aux chiens et aux bêtes puantes pour les empoisonner.

GOBELET, s. m., vase à boire ordinaire, rond et sans anse : — *d'or, d'argent, d'étain.* = Petit vase de fer-blanc à l'usage des escamoteurs : *jouer de GOBELETS*; || homme qui cherche à tromper; fam. *Tour de —*, escamotage, tromperie : *tels sont à peu près les tours de — de nos politiques* (J.-J.) = Partie de la maison du roi qui fournissait le vin, le pain et les fruits; officiers qui y servaient.

GOBELETERIE, s. f., fabrication et commerce de gobelets de verre.

GOBELINS, s. m. pl., nom d'une célèbre manufacture de teinture et de tapisseries à Paris : *la manufacture des — tire son nom de Gilles Gobelin, qui, sous François I^{er}, l'établit avec son frère.* || Des — l'aiguille et la teinture dans nos tapis surpassent la nature (Volt.)

GOBELOTTER, v. n.; fam., buvoter, boire à plusieurs petits coups; se prend en mauv. part.

GORE-MOUCHES, s. m., oiseau de l'ordre des passereaux, qui se nourrit de mouches et d'autres insectes volants. = Nom vulgaire d'un lézard des Antilles fort adroit pour prendre les mouches. || Fam., celui qui est de l'avis de tout le monde, qui croit tout ce qu'on lui dit et qui s'occupe naïvement de bagatelles : *c'est un vrai* —.

GOBER, v. a.; fam., avaler avidement et sans savourer : — *une huitre, une couple d'œufs frais. Toujours le loup m'en GOBERA!* (La F.) || — *des mouches, du vent*, perdre son temps à attendre, à n'aisser. || Croire sottement : *nous GOBONS le mensonge et rejetons la vérité.* || Pop., se saisir de quelqu'un : *on l'a GOBÉ au sortir de chez lui pour le mener en prison* (Ac.)

GOBERGE, s. f., perche dont les ébénistes se servent pour maintenir le placage fraîchement collé. = Au pl., petits ais de bois qui se mettent en travers sur le bois de lit, pour soutenir la paillasse.

GOBERGER (SE), v. pr.; fam., prendre ses aises; se divertir : *se — dans un bon fauteuil; se — à la campagne.* = Par ext. : *se — de quelqu'un*, se moquer de lui; fam. et peu us.

GOBERT (le baron Napoléon), mort au Caire en 1833, a bien mérité des lettres en fondant par testament deux prix annuels de 10,000 fr. que l'Académie française et l'Académie des Inscriptions décernent aux auteurs des meilleurs ouvrages sur l'histoire de France.

GOBET, s. m.; fam., morceau que l'on gobe. || Fam. : *prendre un homme au —*, sans qu'il s'y attende. = Espèce de cerise à courte queue.

GOBETER, v. a., jeter du plâtre avec la truelle pour remplir les joints des moellons : — *un mur.*

GOBEUR, s. m.; fam., celui qui avale avidement. || Qui croit ou gobe tout ce qu'on lui dit.

GOBIE, s. m., poisson de mer, petit ou médiocre, qui se tient entre les rochers du rivage.

GOBIN, s. m.; fam. et peu us., bossu.

GOBAILLER, v. n.; pop., boire et manger avec excès; être sans cesse en débauche.

GODAILLEUR, **EUSE**, s.; pop., personne qui aime à godailler.

GODDAM, juron anglais (que Dieu me damne). *il est bien aisé de voir que — est le fond de la langue* (Beaum.)

GODEFROY DE BOUILLON V. BOUILLON.

GODELUREAU, s. m.; fam. et en mauv. part, jeune homme qui fait le galant auprès des femmes : *quatre ou cinq GODELUREAUX se sont fait honneur de vos vers* (Dancourt).

GODENOT, s. m., petite figure de bois ou d'ivoire dont les joueurs de gobelets se servent pour amuser les spectateurs. || Pop., petit homme mal fait : *quel est le — fayoté de la sorte?* (La F.)

GODER, v. n., en parl. d'un vêtement, faire de faux plis.

GODET, s. m., petit vase à boire qui n'a ni pied ni anse. Par anal. : *les peintres mettent leurs couleurs dans des GODETS* (Ac.) = Petit réservoir, petit récipient pour l'huile. = Anget attaché à une roue pour élever l'eau. = Se dit des choses naturelles ou artificielles qui ont à peu près la forme de godets : *le gland du chêne est supporté par un petit —.*

GODICHE, adj. et s.; pop., maladroit, gauche : *qu'il est —!* *C'est un vrai —.*

GODICHON, NE, adj., diminut. de godiche.

GODIVEAU, s. m.; cuis., sorte de pâté chaud, composé d'andouillettes, de bœufs de veau, etc.

GODOL, prince de la Paix, ministre impopulaire du roi d'Espagne Charles IV. Il est mort à Paris en 1851.

GODRON, s. m., se dit des plis ronds qu'on fai-

sait autrefois aux fraises et qu'on fait encore aujourd'hui aux jabots. = Mouleure ovale qu'on fait aux bords de la vaissele d'argent. = Ornement fait aux ouvrages de sculpture et de menuiserie.

GODRONNAGE, s. m., action de godronner; résultat de cette action.

GODRONNER, v. a., faire des godrons : — *de la vaissele.* = Bot. : *feuille GODRONNÉE.*

GOD SAVE THE KING (Dieu sauve le Roi), chant national anglais dont la composition ou plutôt la transposition est attribuée à Haendel, qui l'aurait emprunté à Lulli.

GODWIN (William), historien et philosophe anglais, né en 1756, mort en 1836. Son roman de *Caleb Williams* a été traduit dans toutes les langues.

GOËLAND, s. m., oiseau de mer, espèce de grande mouette.

GOËLETTE, s. f.; mar., bâtiment à deux mâts, du port de trente à cent tonneaux.

GOËMON, s. m., varech ou algue marine.

GOETHE, un des plus grands écrivains et poètes de l'Allemagne, né en 1749, à Francfort-sur-le-Mein, mort à Weimar en 1832. Parmi ses nombreux ouvrages, nous ne citerons que *Werther*, et *Faust*, son œuvre capitale.

GETTINGEN ou **GETTINGUE**, une des villes les plus importantes de la Hanovre par ses établissements scientifiques et littéraires et surtout par son université.

GOGAILLE, s. f.; pop. et peu us., repas joyeux où l'on chante à pleine gorge : *faire —.*

GOGO (À), loc. adv.; pop., en abondance.

GOGUENARD, E, adj. et s., plaisant, railleur, se prend d'ordinaire en mauv. part : *homme —. Le ton — est celui de la satire ou de la méchanceté. Les GOGUENARDS de basse Bretagne disaient qu'il ne fallait pas baptiser son vin* (Volt.)

GOGUENARDER, v. n.; fam., faire le goguenard. **GOGUENARDERIE**, s. f., raillerie, plaisanterie déplacée : *je l'eussais promener avec ses GOGUENARDERIES* (Mol.); fam.

GOGUETTES, s. f. pl.; fam., propos joyeux : *être en —*, en belle humeur, un peu ivre. = *Chanter — à quelqu'un*, lui dire des injures : *à sa moitié chanta —* (La F.)

GOHIER, né en 1746, mort en 1830, remplaça Treillard au Directoire, où il resta jusqu'au 18 brumaire.

GOINFÈRE, s. m.; pop. et has, qui met tout son plaisir à manger et à boire (Boil.) V. GOURMAND.

GOINFÈRE, v. n.; pop., manger beaucoup et glouglouner.

GOINFÈRIERIE, s. f.; pop., basse gourmandise : *l'attrait de la —* (La F.)

GOÎTRE ou **GOËTRE**, s. m., accroissement anormal de la glande thyroïde, tumeur qui se développe au devant de la gorge.

GOÎTREUX, **EUSE**, adj. et s., qui est de la nature du goître, qui a un goître.

GOLCONDE, vl. de l'Hindoustan, dans le Décan, tributaire de la Compagnie des Indes, était autrefois la cap. du roy. de son nom. Elle était célèbre par ses prétendues mines de diamants.

GOLDONI, célèbre auteur comique, surnommé le *Molière italien*, mort à Paris en 1792, donna au Théâtre-Français (en 1771) le *Bourru bienfaisant*, qui est resté à la scène.

GOLDSMITH (Olivier), né en Irlande en 1728, mort en 1774, s'est fait un nom comme romancier et comme poète par son *Vicaire de Wakefield* et son *Village abandonné*.

GOLFE, s. m., partie de la mer qui rentre dans les terres : le — *de Gascogne, de Venise, du Mexique.*

GOLGOTHA, V. CALVAIRE.

GOLIATH, géant philistin tué par David. || Fam. : *c'est un —*, se dit d'un homme très-grand.

GOMME, s. f., substance visqueuse et transparente qui découle de certains arbres : — *arabique.*

GOMME-GUTTE, s. f., gomme-résine qui forme avec l'eau une émulsion jaune et dont le principal usage est de servir à la peinture à l'eau.

GOMME-RÉSINE, s. f., végétal qui participe de la nature des gommes et de celle des résines.

GOMMER, v. a., enduire de gomme : — *de la toile*. — *une couleur*, y mettre un peu de gomme.

GOMMEUX, **EUSE**, adj., qui jette de la gomme ; qui est de la nature de la gomme : *arbre, suc* —.

GOMMIER, s. m.; bot., espèce d'acacia des pays chauds qui donne beaucoup de gomme.

GOMORRHE, anc. vil. de Palestine, incendiée avec Sodome par le feu du ciel.

GOMPHOSE, s. f., espèce d'articulation immobile où un os est emboîté dans une cavité, comme un clou ou une cheville dans un trou.

GOND, s. m., fer rond et coudé sur lequel tournent les pentures d'une porte, d'une persienne, etc. : *une porte tourne, s'ouvre et se ferme sur ses GONDS*. *Sceller des —*. *Et les — gémissant sous les portes d'airain* (Del.) || *Faire sortir, mettre quelqu'un hors des —*, exciter sa colère au point de le mettre hors de lui-même. *Qui ne sait qu'il y a des gens à qui la vue des chats, des rats, l'écrasement d'un charbon, emportent la raison hors des — ?* (Pase.)

GONDOLE, s. f., bateau plat et long, fort en usage à Venise sur les canaux. = Voiture en forme de gondole. = Petit vase à boire long et étroit. = Petite soucoupe ovale pour se laver les yeux. = Petite nacelle attachée au filet d'un aérostat.

GONDOLIER, s. m., batelier qui conduit une gondole à la rame.

GONFALON ou **GONFANON**, s. m., bannière d'église à trois ou quatre fanons pendans.

GONFALONIER, s. m., celui qui porte le gonfalon. = Anc. titre du chef de plusieurs républiques d'Italie; sorte de maire de quelques villes de ce pays.

GONFLÉ, **E**, adj., enflé, tuméfié : *ventre —*. *Les yeux gonflés*. || Fier, vain : — *d'orgueil*. *Le cœur vide et — comme un ballon rempli d'air* (J.-J.) *L'un est plein de respect, l'autre — d'audace* (Corn.)

§ **GONFLÉ**, **ENFLÉ**, **BOUFFI**, **BOURSOUFFLÉ**. *Gonflé et enflé* sont d'une application plus générale; *bouffi* et *boursoufflé* ne se disent proprement que des chairs. Au moral, on dit d'un homme qui a beaucoup d'orgueil qu'il en est *gonflé, enflé, bouffi, boursoufflé*. Il en est *gonflé* si l'orgueil vient de l'idée qu'il a de lui-même et de son mérite. L'orgueil dont on est *enflé* a une cause extérieure. L'orgueil dont on est *bouffi* paraît, se répand ou éclate; c'est de l'arrogance. *Boursoufflé* indique le vide des prétentions, le peu de fondement des raisons par lesquelles on veut se faire valoir.

GONFLEMENT, s. m., enflure ou tuméfaction.

GONFLER, v. a., rendre enflé : — *un ballon, une vessie*. *Le pigeon gonfle sa gorge*. *Le vent gonfle la voile*. Par ext. : *certain légumes gonflent l'estomac*. = V. n., devenir gonflé : *dès qu'il a mangé, l'estomac lui gonfle*. = Se —, v. pr. : *dans l'affliction, la joie, la honte, les yeux se gonflent tout à coup* (Buff.) *L'eau se gonfle auprès des ponts qui ont des arches étroites*. || Se — *d'orgueil*.

GONG, s. m., plaque de métal dont les Chinois et les Indiens tirent des sons éclatants en la frappant avec une baguette garnie de peau.

GONIN, s. m.; pop., adroit filou : *maître GONIN était un fameux escamoteur du temps de François 1^{er}*.

GONIOMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer les angles des cristaux naturels.

GONTAUT. V. **BIRON**.

GORD, s. m., pêcherie consistant en deux rangs

de perches plantées dans la rivière et décrivant un angle dont le sommet est formé par un filet.

GORDIEN, **NE**, adj. V. **NOÛD**.

GORÉE, ile de l'Océan Atlantique, dans l'Afrique française, sur la côte de Sénégambie.

GORET, s. m., petit cochon. || Pop., petit garçon malpropre. = Mar., espèce de balai.

GORGE, s. f., partie postérieure de la bouche; partie antérieure du cou : *mal de —*. *Prendre quelqu'un à la —*. *Mettre à quelqu'un le pistolet sur la —*. *Couper la — à quelqu'un*, l'égorger, le ruiner. || Se dit aussi des animaux : *pigeon à grosse —*. *Un chien qui prend un taureau à la —* (Ac.) = Mus. : *chanter de la —*, en resserrant la gorge avec effort. T. de chasse : *ce chien a bonne —*, il a la voix forte. Par ext. : *rire à — déployée*, de toute sa force. || *Faire rentrer à quelqu'un les paroles dans la —*, l'obliger à rétracter ce qu'il a dit. Pop. : *rendre —*, vomir après un excès; || restituer forcément ce qu'on a acquis d'une manière illicite. || *Faire — chaude ou des GORGES chaudes*, se moquer. = Le cou et le sein d'une femme; partie supérieure de la chemise d'une femme. = Par anal., entrée, ouverture plus ou moins rétrécie de certaines choses : — *d'une cloche, d'une tabatière, d'une cheminée*; bot., — *d'une corolle*. = Entrée d'une fortification du côté de la place. *la — d'un bastion, de la demi-lune*. = Passage étroit ou défilé entre deux montagnes : *les — des Alpes, des Pyrénées*. = Sorte de bâton sur lequel on roule des estampes, des cartes de géographie. = Archit., moulure concave. V. **DÉFILE**.

GORGE-DE-PIGEON, adj. et s. m. inv., se dit d'une couleur qui paraît changer d'aspect comme les plumes de la gorge du pigeon.

GORGÉ, **E**, adj., enflé; t. de vétér. : *ce cheval a les jambes GORGÉES*.

GORGÉE, s. f., quantité de liquide qu'on peut avaler en une fois : *deux GORGÉES de vin*. *Boire à petites —* (Ac.)

GORGER, v. a., donner à manger avec excès : *on les a GORGÉS de vin et de viandes*. || Comblé : *ils sont GORGÉS d'or et d'argent* (Ac.) = Se —, v. pr. : *le vin et les viandes dont il s'était GORGÉ la veille* (Del.) || Se — *d'or, de butin*. || S'enfler : *notre souffleur à gages se GORGE de vapeurs* (La F.)

GORGERETTE, s. f. V. **COLLERETTE**. = Nom vulg. de la faucette à tête noire.

GORGERIN, s. m., pièce de l'armure qui couvrait la gorge de l'homme d'armes. = Collier garni de pointes : *témoin maître Mouflar armé d'un —* (La F.) = Archit., partie du chapeau dorique, au-dessus de l'astragale de la colonne.

GORGIAS, rhéteur et sophiste grec, né en Sicile, s'établit à Athènes vers 427 av. J.-C. Platon a mis le nom de ce rhéteur comme titre à l'un de ses dialogues contre les sophistes et les orateurs.

GORGONE. V. **MÉDUSE**.

GOSIER, s. m., partie intérieure de la gorge qui communique de l'arrière-bouche à la poitrine : *un os lui demeura bien avant au —* (La F.) || *Avoir le — pavé*; très-fam., manger fort chaud ou très-épicié. *Avoir le — sec*, avoir toujours soif, aimer à boire. || Personne affamée ou altérée : *l'hôte se lassa d'abreuver tant de GOSIERS altérés* (Les.) = Le canal qui sert à la respiration et par où sort la voix : — *d'un rossignol*. || *Un beau —*, une belle voix.

GOTHA, vil. d'Allemagne, 2^e cap. du duché de Saxe-Cobourg-Gotha. L'*Almanach dit de Gotha* s'y publie depuis 1764.

GOTHARD (Saint-), massif des Alpes en Suisse, entre

les cantons du Tessin, des Grisons, du Valais et d'Uri, et d'où sortent la Reuss, le Tessin, le Rhône et le Rhin.

GOTHEMBOURG, vil. de Suède, ch.-l. de la p. du même nom.

GOTHS, s. m. pl., anciens peuples de la Scandinavie et du N. de la Germanie. = **GOTHIQUE**, adj., qui vient des Goths : *architecture, écriture* — ; *lettres, monuments gothiques*. || Suranné, hors de mode : *costume, habillement* —. *Maximes gothiques*. = S. m., genre gothique, art ogival : *le — domine dans cette architecture*. = *La —*, l'écriture gothique.

GOUACHE, s. f., genre de peinture avec des couleurs délayées à l'eau gommée. = Petit tableau de genre peint à la gouache.

GOUAILLER, v. a.; pop., railler, persifler.

GOUAILLERIE, s. f.; pop., raillerie, persiflage.

GOUAILLEUR, **EUSE**, s.; pop., railleur, mauvais plaisant.

GOUDRON, s. m., matière noire et gluante qu'on extrait des arbres résineux : *faire du —*. *Le — est un enduit fort en usage dans la marine*.

GOUDRONNAGE, s. m., action de goudronner; résultat de cette action.

GOUDRONNER, v. a., enduire ou imbiber de goudron : — *un mât, des cordages* (Ac.) *Toile goudronnée*. = Se —, v. pr., être goudronné : *les mâts, les cordages se goudronnent*.

GOUDRONNERIE, s. f., fabrique de goudron.

GOUET, s. m., grosse serpe de bûcheron. = Bot. V. **ARUM**.

GOUFFRE, s. m., trou béant qui engloutit tout ce qui y tombe ou en approche : — *profond, épouvantable. Les volcans sont des GOUFFRES de feu* (Ac.) || — *du temps, des siècles, de l'éternité. — de maux* (La F.) *Les plaintes tombent dans le — éternel de l'oubli* (Volt.) Par ext. : *les maisons de jeu sont des — pour les jeunes gens* (Ac.) *C'est un — que cet homme-là*, en parl. d'un grand dissipateur. V. **PRÉCIPICE**.

GOUGE, s. f., ciseau de sculpteur, de menuisier.

GOUJAT, s. m., valet d'armée; manoeuvre qui sert les maçons : *mieux vaut — debout qu'empereur enterre* (La F.) || Pop., homme sale et grossier.

GOUJON, s. m., petit poisson blanc de rivière qu'on prend à la ligne : *goujons frits*. *Du —, c'est bien là le dîner d'un héros!* (La F.) || *Faire avaler le — à quelqu'un*, lui faire accroire quelque chose d'absurde, de ridicule; le faire donner dans un piège. = Cheville de fer : — *de poulie*.

GOUJON (Jean), célèbre sculpteur et architecte, né à Paris en 1520, mort en 1572. On l'a surnommé *le Phidias français*, le *Corrége de la sculpture*.

GOULÉ, s. f.; pop. et bas, grosse bouchée.

GOULET, s. m., entrée étroite d'un port ou d'une rade : *le — de la rade de Brest*.

GOULOT, s. m., cou de tout vase dont l'entrée est étroite : — *d'une bouteille, d'une cruche*.

GOULOTTE, s. f.; archit., petite rigole pour l'écoulement des eaux.

GOULU, **E**, adj., qui mange avec avidité : *le loup est un animal —*. || Fam. avide : *chacun n'a pas cette amitié GOULUE qui n'en veut que pour soi* (Mol.) = S. : *un vilain —*. V. **GOURMAND**.

GOULÛMENT, adv., d'une façon gouleue.

GOUPILLE, s. f., petite fiche, cheville de laitton ou de fer.

GOUPILLON, s. m., aspersion : *asperger avec un —*. = Se dit des brosses qui ont de la ressemblance avec une queue de renard ou un goupillon.

GOURD, **E**, adj., engourdi, perclus par le froid.

|| Fam. : *il n'a pas les mains GOURDES*, se dit d'un adroit filou ou d'un homme âpre au gain.

GOURDE, s. f., calebasse ou courge séchée dans laquelle les soldats et les pèlerins portent leur boisson. = Monnaie de compte usitée aux Antilles (elle vaut 6 fr. à la Guadeloupe et 5 fr. 85 c. à la Martinique).

GOURDIN, s. m., gros bâton court et noueux.

GOURDON, s.-pref. du départ. du Lot.

GOURE, s. f., drogue falsifiée. || Pop., tromperie.

GOURER, v. a.; pop., tromper, duper.

GOUREUR, s. m., celui qui falsifie des drogues.

|| Qui trompe dans un petit commerce.

GOURGANE, s. f., petite fève de marais

GOURGAUD (le baron), né en 1783, mort en 1852, général et aide-de-camp de Napoléon, fut un de ceux qui, en 1840, sous Louis-Philippe, allèrent chercher à Sainte-Hélène et ramenèrent à Paris les restes de Napoléon.

GOURGOURAN, s. m., étoffe de soie analogue au gros de Tours, et qui vient des Indes.

GOURMADE, s. f.; fam., coup de poing.

GOURMAND, **E**, adj., qui mange avidement et avec excès : *un homme, un enfant —, une femme GOURMANDE*. || Amateur : — *de bonne chère. L'âme d'un — est toute dans son palais* (J.-J.) || *Branche GOURMANDE*, qui absorbe la sève des branches voisines. = S., personne gourmande. || *Gastronome : un véritable — ne se fait jamais attendre*.

§ **GOURMAND**, **GOULU**, **GLOUTON**, **GOINFRE**. Le *gourmand* distingue les mets comme le *gourmet* les vins; il s'y connaît. Le *glouton* est insatiable, il engloutit, c'est un abîme; le *goulu* dévore avec une sorte de fureur, et en écartant les autres, mais sa voracité n'est que de circonstance et n'est pas, comme celle du *glouton*, un vice constant, un vice de nature. *Goinfre* est un mot populaire et trivial, qui exprime quelque chose de vilain, de malpropre.

GOURMANDER, v. a., réprimander avec dureté ou vivacité : *vous l'avez GOURMANDÉ comme s'il était votre valet* (Ac.) || Réprimer : — *la paresse. Moi, la plume à la main, je GOURMANDE les vices* (Boil.) — *ses passions*, s'en rendre maître. — *un cheval*, le manier rudement de la main. = Se —, se faire à soi-même, ou mutuellement, de dures réprimandes : *GOURMANDEZ-VOUS vous-même sans pitié sur la vie molle, oisive et amusée* (Fén.) V. **QUE-RELLER**.

GOURMANDISE, s. f., vice du gourmand : *le péché de —* (Ac.) Prov. : *la — tue plus que l'épée*. Par anal., *la — d'une branche, d'un arbre*.

GOURME, s. f., croûte de lait d'un enfant; écoulement par les naseaux d'un jeune cheval : *c'est un jeune poulain; il n'a pas encore jeté sa —* (Ac.) || Fam. : *jeter sa —*, se dit des jeunes gens qui font des folies en entrant dans le monde.

GOURMER, v. a., mettre la gourmette à un cheval. = *Battre à coups de poing*. || Fam. : *être GOURMÉ ou se —*, affecter un maintien grave et composé (Dest.) = Se —, v. pr., se traiter rudement; se battre à coups de poing. || *Qu'ils s'accordent entre eux ou se GOURMENT, qu'importe!* (Mol.)

GOURMET, s. m., dégustateur, celui qui se connaît en vins. || *Friand, fin gourmand*.

GOURMETTE, s. f., chaînette qui tient à un des côtés du mors du cheval et qu'on accroche à l'autre côté en la faisant passer sous la ganache : *les mailles, les mailloins, les crochets d'une —*. || *Lâcher la — à quelqu'un*, lui donner plus de liberté; *rompre sa —*, s'abandonner à ses passions après s'être contraint quelque temps.

GOUSSAUT ou **GOUSSANT**, adj. et s. m., che-

val court de reins et dont l'encolure annonce la force.

GOUSSE, s. f., cosse, enveloppe de la graine des plantes légumineuses : — de fève, de pois. Les **GOUSSÉS** n'ont que deux valves. = Une — d'ail, d'échalote, tête d'ail, d'échalote. = Au pl.; archit., ornement propre au chapiteau ionique.

GOUSSET, s. m., creux de l'aisselle; odeur qui s'en dégage. = Petite pièce à la partie de la manche d'une chemise, à l'endroit de l'aisselle. = Petite poche en dedans de la ceinture d'un pantalon : — de montre. || Avoir le — bien garni, avoir beaucoup d'argent. = Sorte de console en menuiserie servant à soutenir des tablettes.

GOÛT, s. m., sens par lequel on discerne les saveurs : l'homme a le sens du — plus parfait qu'aucun des animaux (Buff.) = Saveur : viande de bon —. Ce vin a un — de terroir. Haut —, saveur très-salée, très-épicee. = Par ext., odeur : ce tabac a un — de pourri (Ac.) = Appétence des aliments : ce malade ne trouve — à rien. Le — commence à lui revenir. = Faculté de sentir, de discerner : il a le — sûr, fin, délicat, exquis. = Sentiment d'appréciation propre à chacun : chacun a son —. Il ne faut point disputer des goûts (Ac.) Chaque âge a ses humeurs, ses — et ses plaisirs (Reg.) Le — est l'arbitre et la règle des bienséances et des mœurs, comme de l'éloquence (Mass.) = Abs., le bon —; consulter l'oreille et le —. Les arbitres, les oracles du —. = Inclination, penchant : avoir du — pour la peinture, pour une personne. Avoir des — honnêtes. Faire une chose par —. = Manière dont une chose est faite : ce meuble est de bon —. Le — du jour. Les pointes et les jeux de mots sont presque toujours de mauvais — (Ac.) Une galanterie de bon —. = Genre d'un artiste, manière d'une école, caractère d'un siècle : ce tableau est dans le — de Michel-Ange. Leurs ouvrages sont faits sur le — de l'antiquité (La Br.) Le — flamand, vénitien. — de la Renaissance. V. VOCATION.

GOÛTER, v. a., déguster, reconnaître la saveur, savourer : il goûte bien ce qu'il mange. Boire du vin lentement afin de le mieux — (Ac.) = Examiner, apprécier la saveur, la qualité de quelque chose : — le vin, le sucre. || Approuver, apprécier, estimer : son avis ne fut point goûté. Le conseil était bon et facile à — (Boil.) On finit par — les bons ouvrages (Volt.) Apprenez à — la simplicité et la charité chrétienne (Boss.) || Avoir du goût pour; prendre du plaisir à; jouir de : — les vers ou la musique (Volt.) Il goûtait les belles-lettres (La Br.) — un acteur. Je ne puis — les chœurs dans les tragédies (Fén.) Je ne goûte pas ce jeu, cette société. — les douceurs du repos. Je n'ai goûté jusqu'ici nulle joie; j'en goûterai désormais (La F.) = V. n., manger ou boire de certaines choses : goûtez de cette volaille. Goûtez à ce mets. || Essayer, faire l'épreuve de : il a goûté du métier, il en est las (Ac.) — du pouvoir, de tous les plaisirs. = Faire un léger repas entre le dîner et le souper : il fait ses quatre repas : il déjeune, il dîne, il goûte, il soupe. = Se —, v. pr., être goûté : le vin se goûte. || Les hommes ne se contentent qu'à peine les uns les autres (La Br.)

GOÛTER, s. m., léger repas entre le dîner et le souper.

GOÛTE, s. f., globule qui se détache de la masse d'un liquide : une — d'eau. Des gouttes de pluie. || Ces deux personnes se ressemblent comme deux — d'eau. C'est une — d'eau dans la mer, se dit d'une petite chose mise ou fondue dans une

grande. = Par ext., petite quantité de liquide : une — de bouillon, de vin. || N'avoir pas une — de sang dans les veines, être saisi d'effroi, d'horreur. Par exagér. : tant qu'il me restera une — de sang dans les veines, je vous défendrai (Ac.) Quelle — de sang a-t-il répandue qui n'ait servi à la cause commune? (Fléch.) = Mesure de certains remèdes liquides qui s'emploient à petites doses : des gouttes d'Hoffmann, de Séguin. = Petite partie tirée d'une fonte d'or et d'argent qu'on remet à l'essayeur pour reconnaître le titre. = Archit., se dit des petits ornements de forme conique qui se placent dans les plafonds. = Adv., ne voir —, ne rien voir; || ne rien savoir : tel fait métier de conseiller autrui qui ne voit — en ses propres affaires (La F.) Ce discours est si obscur, que les plus doctes n'y voient —, n'y comprennent rien. — à —, loc. adv. : verser — à —.

GOUTTE, s. f.; méd., maladie des articulations caractérisée par de la rougeur, du gonflement et de vives douleurs : avoir la — aux pieds, aux genoux, aux mains. — remontée. La — doit son origine à la vie sédentaire (J.-J.) — seréine. V. AMAUROSE.

GOUTTELETTE, s. f., petite goutte ou très-faible quantité de quelque liqueur.

GOUTTEUX, EUSE, adj., qui a la goutte ou qui y est sujet : il est bien —. Il n'y a guère de femmes goutteuses (Ac.) = Qui tient, qui est de la nature de la goutte : rhumatisme —. = S., personne atteinte de la goutte.

GOUTTIÈRE, s. f., petit tuyau par où s'écoule la pluie qui tombe sur un toit : — de bois, de plomb. On préfère maintenant les tuyaux de descente aux gouttières. Les nombreux torrents qui tombent des — (Boil.) || Son chapeau fait une —. = Le toit : des chats qui se battent dans les — (Ac.) = Bande de cuir qui empêche la pluie d'entrer dans un carrosse par les portières. = Anat., rainure creusée sur la surface d'un os. = Coupe creuse que l'on donne à la tranche du livre opposée au dos. = Raie creusée le long du merrain de la tête d'un cerf.

GOVERNABLE, adj., néol., qui peut être gouverné : ce peuple n'est pas —.

GOVERNAIL, s. m., pièce de bois posée à l'arrière d'un vaisseau et servant à le faire tourner : la barre du —. La queue du cygne est un vrai — (Buff.) || Tenir le —, diriger les affaires, les actions : l'amour-propre tient en main le — des actions humaines (Fonten.)

GOVERNANTE, s. f., femme d'un gouverneur de province, de place : l'archiduchesse sa tante, — des Pays-Bas, n'avait jamais mangé avec personne (Volt.) = Personne à qui l'on confie l'éducation d'un ou de plusieurs enfants. = Femme qui a soin du ménage d'un homme seul : je prends la liberté de vous recommander ma pauvre — (J.-J.)

GOVERNANTS, s. m. pl., ceux qui gouvernent l'État : pour qu'il y ait un vrai peuple libre, il faudrait que les gouvernés fussent des sages, et que les — fussent des dieux (Napol.)

GOVERNE, s. f., ce qui doit servir de règle de conduite dans une affaire : je vous dis cela pour votre —. Que cela vous serve de —.

GOVERNEMENT, s. m., action, mode de gouverner un État : une société ne saurait subsister sans un — (Mont.) Prendre sur soi le fardeau du — (Volt.) = Administration : cette femme n'entend rien au — d'une maison (Ac.) Le — de la Banque de France. = Constitution d'un État : — monarchi-

que, républicain, aristocratique, démocratique. = Manière de gouverner : — despotique, tyrannique, doux. La sagesse de votre — (Mass.) = Ceux qui gouvernent : — éclairé. Les peuples sont à la longue ce que le — les fait (Rayn.) = La place, la dépendance, l'hôtel du gouvernement.

§ **GOVERNEMENT, ADMINISTRATION, RÉGIME, RÉGIE, RÉGLEMENT, MANIÈMENT.** Le gouvernement est l'œuvre ou l'emploi de celui qui tient le gouvernement, du souverain; l'administration est la fonction d'un ministre qui fait les affaires du pays. Le régime est ce qui est fait, établi, la constitution, un ensemble de dispositions auxquelles on est soumis. Régie n'est usité que quand il est question de biens à faire valoir ou d'impôts à lever. Règlement n'est guère relatif qu'aux mœurs. Maniement, action de manier, se dit de l'argent, des fonds, des finances. Toutefois, quand il s'agit d'affaires, ce mot annonce de la dextérité dans la manière dont on les traite.

GOVERNEMENTAL, E, adj., qui appartient à l'autorité supérieure : pouvoir, système —.

GOVERNER, v. a., diriger, conduire : — une barque, un vaisseau. Abs. : ce pilote gouverne bien, mal. V. BARQUE. = Exercer l'autorité suprême : Dieu gouverne l'univers. — sagement un État (Fléch.) || Exercer une influence sur : la raison, la vérité doivent seules — les esprits des hommes (Boss.) Un homme sage ne cherche pas à — les autres (La Br.) Se laisser — (Id.) = Administrer : — une maison, un ménage. = Élever, avoir soin : — les enfants, les malades. Par ext. : — les chevaux. Cette femme gouverne bien une basse-cour (Ac.) = Gramm., régir : ce verbe gouverne l'accusatif. = V. n., conduire, avoir l'autorité : — dans un État, dans une maison. = Mar., manœuvrer : le vaisseau ne gouvernait plus. = Se —, v. pr., être gouverné. = Exercer l'autorité suprême : les Grecs se crurent capables de se — eux-mêmes, et la plupart des villes se formèrent en républiques (Boss.) = Tenir une ligne de conduite : il se gouverne sagement.

GOVERNEUR, s. m., celui qui gouverne, commande ou dirige : — d'une province, d'une colonie, d'un château, de la Banque. = Celui qui est chargé de l'éducation d'un prince ou d'un jeune homme de bonne famille : — de M. le Dauphin.

GOUVION SAINT-CYR (marquis de), né en 1764, mort en 1830, habile tacticien, servit sous Hoche, Jourdan et Moreau. Napoléon, qui ne l'aimait pas, lui confia pourtant le commandement de plusieurs corps d'armées. Louis XVIII le nomma successivement ministre de la guerre et de la marine. Il a laissé des Mémoires estimés.

GOYAVE, s. f., fruit du goyavier, analogue à une poire fondante.

GOYAVIER, s. m., arbre de la famille des myrtacées d'Amérique et des Indes orientales.

GRAAL, s. m., vase qui, suivant la légende du moyen âge, avait servi à Jésus-Christ lors de sa dernière pâque et de sa passion.

GRABAT, s. m., méchant lit. || Être sur le —, être excessivement malade; être dans la misère.

GRABUGE, s. m.; pop., querelle.

GRÂCE, s. f., faveur accordée à quelqu'un; bienveillance : je vous demande cette —. Implorer une —, des GRÂCES. Trouver — devant quelqu'un (Voll.) Être en — auprès du prince, avoir ses bonnes —. Faire une chose par —. Chanter un Te Deum en action de —, pour remercier Dieu. C'est ainsi qu'on dit abs. : — à Dieu, au ciel, je me porte bien. Comme loc. interj., — à Dieu; signifie heureusement : — à Dieu, vous n'en êtes pas encore là. Ir., — aux dieux! mon malheur passe mon espérance (Rac.) — à, s'emploie aussi comme prép. dans

le sens de par : — à vous, à votre bonté, à vos soins, à vos bons offices. Ir. : — à votre étourderie, à leur négligence (Ac.) Par la — de Dieu, formule que quelques souverains ajoutent à leur titre. = Pardon, indulgence : cette action ne mérite aucune — Faire —. = Dr., remise d'une peine faite à un condamné : droit de —. Il s'est pourvu en —. Par anal. : faire —, une — à quelqu'un, lui accorder ce qu'il ne pouvait exiger. Fam. et ir. : faites-moi — de vos obligations (Ac.) = Théol., aide que Dieu accorde aux hommes pour faire leur salut : être en état de —. Rien n'est impossible à la — (Fléch.) An de —, chacune des années de l'ère chrétienne. = Faveur divine : Dieu a donné à l'homme la — de penser, de parler et de connaître (Voll.) = Au pl., prière que l'on fait après le repas : dire ses —. || Ce qui plaît dans les manières, les discours, les poses : un sourire, un geste plein de —. Les — ne s'usent pas comme la beauté (J.-J.) Se prêter à une chose de bonne —, la faire volontiers; de mauvaise —, à regret, avec déplaisir. En parl. des animaux et des choses : ce cheval a de la — dans les mouvements. Les — du style, de la diction. = Myth. : les —, les trois déesses, compagnes de Vénus : les — semblaient l'avoir formée (Boss.) || Sacrifier aux —, mettre une grande élégance dans son langage, dans son style. = Titre d'honneur donné aux ducs en Angleterre. = De —, loc. adv., par bonté : de —, accordez-moi ce que je vous demande (Ac.) V. SERVICE et PARDON.

GRACIABLE, adj., dr., rémissible, qui peut mériter grâce : fait, cas —.

GRACIER, v. a., faire remise de sa peine à un condamné : l'empereur l'a gracié.

GRACIEUSEMENT, adv., d'une manière gracieuse : recevoir —.

GRACIEUSER, v. a.; fam., faire des démonstrations d'amitié, de bienveillance : les voilà qui m'environnent, qui me gracieusement (Les.) = Abs., montrer de la grâce : telle femme grasse qui ne gracieuse pas (Voll.)

GRACIEuseté, s. f.; peu us., honnêteté, civilité affectueuse : il m'a fait mille gracieusetés (Ac.)

GRACIEUX, EUSE, adj., plein de grâce, aimable : air, sourire —, personne gracieuse. Manières gracieuses. = Doux, poli : accueil —, paroles —. Les personnes polies sont toujours — (Girard.) || Pinccau, style, tour —. = S. m., ce qui est gracieux : le — se compose de l'élegant, du riant et du noble (Marm.) V. AGRÉABLE et HONNÊTE.

GRACILITÉ, s. f., caractère de ce qui est grêle : la — d'une tige, de la voix.

GRACQUES, nom sous lequel sont connus Tibérius et Caius Gracchus, petits-fils de Scipion l'Africain par leur mère Cornélie. Ces deux tribuns périrent d'une manière tragique pour avoir voulu faire adopter des lois agraires.

GRADATION, s. f., accroissement progressif : — de la lumière. Passer par — d'un état à un autre (Buff.) = Rhét., réunion de plusieurs expressions ou idées qui enlèvent les unes sur les autres, comme dans marches, courez, volez où l'honneur vous appelle (Boil.) = Peint., sculpt., passage insensible d'une couleur, d'une nuance à une autre : — savante.

GRADE, s. m., degré de dignité, d'honneur : il a passé par tous les grades militaires. = Rang universitaire : prendre ses — dans l'Université. Le — de licencié, de docteur. = Géogr., centième partie du quart du méridien.

GRADÉ, E, adj., qui a un grade, surtout en parl. des grades inférieurs : *militaire* —.

GRADER, v. a., conférer un grade.

GRADIN, s. m., petit degré qu'on met sur un autel, un buffet, etc., pour y poser des chandeliers, des fleurs. = Banes disposés par étages, comme dans les amphithéâtres : *des GRADINS circulaires*. *Des — de gazon* (Ac.), revêtus de gazon.

GRADUATION, s. f., division en degrés : *la — d'un thermomètre, d'un baromètre*. = *Bâtiment de —*, bâtiment dans lequel on fait couler le liquide dont on veut extraire, par la vaporisation, les substances qui y sont contenues.

GRADUÉ, E, adj., où la graduation est ménagée : *feu —*. *Cours de thèmes GRADUÉS*. = S., celui qui a obtenu un grade dans l'Université.

GRADUEL, LE, adj., qui va par degrés : *développement —, augmentation GRADUELLE*. = *Psaumes GRADUELS*, que les Hébreux chantaient sur les degrés du Temple. = **GRADUEL**, s. m., versets qui se disent à la messe, entre l'épître et l'évangile : *chanter le —* (Ac.) = Livre qui contient tout ce qu'on chante au lutrin.

GRADUELLEMENT, adv., par degrés.

GRADUER, v. a., diviser par degrés ; augmenter par degrés : — un *baromètre*. — *les cercles d'une sphère*. || — *les pensées*. — *l'intérêt des événements et des situations* (La H.) = Conférer des grades dans une université.

GRADUS AD PARNASSUM, ou abs. **GRADUS**, dictionnaire poétique de la langue latine. = **GRADUS FRANÇAIS**, dictionnaire poétique de la langue française.

GRAETZ, vil. de l'Autriche, ch.-l. d'un cercle de la Styrie.

GRAILLEMENT, s. m., voix sourde ou enrouée.

GRAILLER, v. a. ; t. de chasse, sonner du cor sur un ton cassé pour rappeler les chiens.

GRAILLON, s. m., restes ramassés d'un repas. = *Gôût, ôdeur de graisse ou de viande brûlée : sentir le —*.

GRAIN, S. m., fruit et semence des céréales : *le — de ce froment est gros, plein, pesant, menu*. *Le — dont l'homme fait son pain n'est point un don de la nature* (Buff.) Abs. ; *bâtire les GRAINS*. *Récotte, importation, exportation des —*. = Fruit de certaines plantes. — *de raisin, de groseille, de genièvre, de montarde*. Par anal. : — *de chapelet, d'encens, de plomb*. = Parcelle : — *de sable, de sel*. || — *de bon sens, de jugement, d'amour-propre*. *Il n'y a pas un — de sel dans cet ouvrage* (Ac.), il est dépourvu d'esprit. *Avoir un — de folie*, être un peu fou : *le roi de Prusse, qui a un petit — dans la tête* (Volt.) = Se dit des aspérités qui couvrent la surface d'une étoffe, d'un cuir : *ce maroquin est d'un beau —*. = Se dit des parties ténues et reliées entre elles qui forment la masse des pierres, des métaux : *l'acier a le — plus fin et plus serré que le fer*. = Ancien petit poids, la 72^e partie d'un gros. || *Je vous jure qu'à présent je ne pèse pas un —* (Sév.) *Nous ne nous prison's pas, tout petits que nous sommes, d'un — moins que les éléphants* (La F.) = Pustule, marque de petite vérole. = Par ext., petite tache noire : — *de beauté*. = Petite averse, pluie de peu de durée. = Mar., changement subit dans l'atmosphère annoncé par un nuage noir : — *de vent*. *Nous avons essayé plusieurs —*.

GRAINE, s. f., semence de certaines plantes : — *de chénevis, de laitue, d'épinards*. Par anal. : *épaulette à — d'épinards, à grosse torsad*. || Fam. : *mauvaise —*, écoliers et autres jeunes gens malins.

= Pop. : *c'est de la — de niais*, cela ne peut tromper que les sots. *Cette jeune fille monte en —*, elle avance en âge, sans trouver à se marier ; fam.

GRAINETIER, s. m. V. GRÈNETIER.

GRAINIER, ÈRE, s., celui, celle qui vend toutes sortes de graines, de foin, etc.

GRAINU. V. GRENU.

GRAISSAGE, s. m., action de graisser.

GRAISSE, s. f., substance onctueuse et de consistance fluide ou molle : — *figée, fondue*. *Tache de —*. || — *de la terre*, fertilité de la terre. *La — de la terre et la rosée du ciel* (Ac.) || Fam., embonpoint : *la — ne l'étouffe pas*, se dit d'une personne très-maigre. *Faire de la —*, dormir beaucoup. *Ce vin tourne à la —*, il commence à tiler comme de l'huile.

GRAISSER, v. a., frotter, oindre de graisse ou d'un corps gras : — *un essieu, des roues, des souliers*. || Fam. : — *ses bottes*, faire ses préparatifs de départ. — *la patte à quelqu'un*, le gagner par de l'argent. — *le marteau* (Rac.), donner de l'argent au portier pour être admis. — *les épaules à quelqu'un*, lui donner des coups de bâton. = Tacher, souiller de graisse : — *ses habits, les mains*. = Abs. : *ce vin GRAISSE*, il file comme de l'huile. = Se —, v. pr. : *se — les mains, les habits*.

GRAISSEUX, EUSE, adj., qui est de la nature de la graisse : *corps —*.

GRAMEN (mot lat.), s. m., plante de la nature du gazon : *des touffes de —*.

GRAMINÉ, E, adj., de la nature du gazon : *plante GRAMINÉE*. = S. f. : *le bambou est une GRAMINÉE*. *Il y a plus de deux mille espèces de GRAMINÉES répandues dans tout le globe*.

GRAMMAIRE, s. f., science du langage ; art de parler et d'écrire correctement : *les règles de la —*. *La — est la base et le fondement des autres sciences* (La Br.) = Livre où les règles de la grammaire sont expliquées : — *française, — raisonnée*.

GRAMMAIRIEN, S. m., celui qui sait la grammaire, qui a écrit sur la grammaire. = Celui qui s'adonnait à l'étude et à l'enseignement des lettres en général : *Aristarque était un — de l'école d'Alexandrie*. = En parl. d'une femme qui fait son étude de la grammaire et qui écrit sur la grammaire, on devra dire : **GRAMMAIRIENNE**.

GRAMMATICAL, E, adj., qui appartient, qui est conforme à la grammaire : *principe —*. *Science GRAMMATICALE*. *Des exercices GRAMMATICaux*.

GRAMMATICALEMENT, adv., selon la grammaire : *cette phrase est construite —*.

GRAMMATISTE, s. m., anc. professeur de grammaire. = Ir., mauvais grammairien.

GRAMME, S. m., unité de poids, dans le système métrique, égale au poids d'un centimètre cube d'eau distillée, à son maximum de densité.

GRAMMONT (famille de), maison célèbre, ainsi nommée d'un village du départ. de la Haute-Saône. = **GRAMMONT** (ducs de), maison illustre originaire du Bigorre qui s'est distinguée dans les armes et dans les lettres.

GRAND, E, adj., qui surpasse la plupart des autres choses du même genre : *un — champ, un — bâtiment, une GRANDE maison, ville, rivière*. = Se dit d'une taille élevée : *un homme —, une femme GRANDE, un — arbre*. *Cet enfant, ce blé est déjà —*. = Ce qui dépasse la mesure ordinaire : *deux GRANDES heures, deux — lieues, journées*. || Nos plus — *maux nous viennent de nous* (J.-J.) = Considérable, extraordinaire : *un — changement, fardeau, une — dépense, somme, fortune*. *Un — nombre de*

— difficultés. Prov. : *aux — mauz les — remèdes.* — Important, principal : *un — jour, une — maxime.* Un des — principes de la philosophie. || Qui excelle en bien ou en mal : *un — homme, un — peintre, un — bavard, menteur, scélérat. Plus le coupable est —, plus — est le supplice* (Volt.) = Illustre, distingué par son rang, par son titre, par sa dignité : *un — personnage. Une — dame. Le — monde. Le — chambellan, — chancelier. Le — duc, le — seigneur. Dieu seul est —, mes frères* (Mass.) = Abs., ellipt. : *monsieur le —*, désignait autrefois le grand écuyer du roi. *Les — parents*, les plus considérables d'entre les parents, les ascendants. || Magnanime, courageux : *un — cœur, caractère. Il fut — dans l'adversité. Plus un malheur est —, plus il est — de vivre* (Corn.) *Les GRANDES pensées viennent du cœur* (Vauv.) = Exclamation de surprise, de crainte : — Dieu ! Par ext., qui est à un haut degré : *de — amis. Faire quelque chose de — cœur, très-volontiers. — merci, je vous rends grâce.* = Loc. adv. : *en —*, de grandeur naturelle : *se faire peindre en —. Faire quelque chose en —*, l'exécuter en grand. *Agir, penser en —*, d'une manière noble, élevée. = A la GRANDE, à la manière des grands (Sév.)

§ **GRAND, GROS, VASTE, SPACIEUX, AMPLE.** *GRAND* est moins noble que *grand*, comme le montre l'exemple de *grande* et *grosse* affaire. Un gros financier est un homme enrichi dans la finance ; un *grand* financier est un homme très-intelligent dans les finances de l'État. *Vaste* est un superlatif de *grand*, ainsi que *spacieux* et *ample* ; mais ces deux derniers, au lieu de représenter comme *vaste* la grandeur en elle-même, la font considérer relativement à l'usage. Dans une salle *spacieuse* on se meut à l'aise. Dans une *ample* provision il y a de quoi prendre.

GRAND, s. m., homme élevé en dignité : *il faut aux GRANDS de grandes vertus* (Mass.) *Je connais trop les —* (Volt.) *Les petits ont pâti des sottises des —* (La F.) = En Espagne, seigneur de premier rang qui se couvre devant le roi : *un — d'Espagne.* = Titre de gloire de certains princes, auteurs, artistes, savants : *Alexandre le —. Le — Corneille.* = Ce qui est grand, grandeur : *il y a du — dans cette action* (Ac.) *Le —, le solide, prend la place de tout le frivole qui amusait l'esprit* (Mass.) *Du petit au —*, par comparaison des petites choses aux grandes. = Abs., *trancher du —*, affecter la grandeur, la magnificence.

GRANDELET, TE, adj., un peu grand : *sa fille est déjà GRANDELETTE.*

GRANDEMENT, adv., avec grandeur : *agir, penser —.* = Fam., beaucoup, extrêmement : *il se trompe —* (Ac.)

GRANDESSE, s. f., dignité de grand d'Espagne : *la — donne en France les honneurs de la cour* (Ac.)

GRANDEUR, s. f., dimension, étendue de ce qui est grand : — *d'un arbre, d'un parc, d'une province.* = Mathém., quantité, ce qui est susceptible d'augmentation, de diminution. = Importance, élévation : — *d'une entreprise, d'une perte, d'un sacrifice. — d'une conception. C'est la — de mon sujet d'être renfermé dans une vie toute chrétienne* (Fléch.) = Puissance unie à la majesté : *la —, les GRANDEURS de Dieu. — souveraine, naissante. Tous les hommes sont nés pour la —, parce que tous sont nés pour posséder Dieu* (Boss.) = Abs., pouvoir, dignités, honneurs : *les soucis, les ennuis de la —; l'éclat, le néant des GRANDEURS* (Ac.) *Enivré de sa —* (Fléch.) *Être né au sein des —* (Volt.) *Louis... se plaint de sa — qui l'attache au rivage* (Boil.) Fam. :

regarder quelqu'un du haut de sa —, avec une fierté dédaigneuse. || Noblesse, dignité : *il y a un air de — qui impose* (Ac.) *La — d'âme. La véritable — est de régner sur soi-même* (La F.) = Titre donné aux évêques, et autrefois au chancelier : *sa — va sortir pour aller à la messe* (Les.)

§ **GRANDEUR D'ÂME, GÉNÉROSITÉ, MAGNANIMITÉ.** Il y a de la *grandeur d'âme* à rester le même dans l'une et l'autre fortune, à résister à l'entraînement des passions et à l'effet de la flatterie. Il y a de la *générosité* à pardonner les injures, à servir un ennemi, à être bienfaisant ou libéral, à rester fidèle au malheur. Tout homme peut avoir de la *générosité* ; mais la *magnanimité* est le partage des souverains et des héros.

GRANDIOSE, adj., ce qui frappe par un caractère de grandeur ; se dit surtout des arts : *cette architecture est d'un style —. Composition —.* = S. m. : *il y a du — dans cette statue, dans cet édifice.*

GRANDIR, v. n., devenir grand, croître : *cet enfant a grandi en bien peu de temps. Elle vit chaque jour — ses espérances ambitieuses* (Aug. Thierry). || — *en sagesse, en vertu.* = Se —, v. pr., se hausser : *se — en s'élevant sur la pointe des pieds.* || *La médiocrité croit se — en rabaisant le mérite.* (Ac.)

GRANDISSIME, adj ; fam., très-grand.

GRAND-MÂITRE, s. m., titre donné au chef de l'ordre de Malte, de celui des templiers, etc., et au chef de l'Université.

GRAND'MAMAN, t. enfantin et **GRAND'MÈRE**, s. f., aïeule, mère de la mère ou du père : *ses deux grand'mères* (Ac.)

GRAND-ONCLE, s. m., frère du grand-père ou de la grand'mère.

GRAND-PÈRE, s. m., aïeul, père du père ou de la mère : — *paternel, — maternel.*

GRAND'TANTE, s. f., sœur du grand-père ou de la grand'mère.

GRANGE, s. f., bâtiment où l'on serre les blés en gerbes : *batteur en —.*

GRANIQUE, riv. de l'Asie Mineure (Mysie). = *Passage du —*, première victoire d'Alexandre sur les troupes de Darius (334 av. J.-C.)

GRANIT ou **GRANITE**, s. m., pierre très-dure et grenue : *le — est composé de feldspath, de quartz et de mica. Rocher, colline de —.*

GRANITIQUE, adj., de la nature du granit.

GRANIVORE, adj. et s. m., se dit de l'oiseau qui se nourrit de grains : *les GRANIVORES.*

GRANSON, vil. de Suisse, sur la rive O. du lac de Neuchâtel, célèbre par la victoire que les Suisses remportèrent sur le duc de Bourgogne Charles le Téméraire (1476).

GRANULATION, s. f., action de réduire un métal en grenaille. = Au pl., corps globuleux ou tumeurs dans les poumons.

GRANULE, s. m. ; hist. nat., se dit de tout corps qui a l'aspect d'un petit grain arrondi.

GRANULER, v. a., réduire un métal en petits grains, en grenaille : — *de l'étain, du plomb. Marbre GRANULÉ*, comme formé de petits grains.

GRANULEUX, EUSE, adj., qui est en petits grains : *terre GRANULEUSE.* = Méd., qui offre des granulations : *poumon —* (Ac.)

GRAPHIQUE, adj., qui est figuré par le dessin : *description, représentation, opération —.* = Qui appartient à l'écriture : *signe, caractère —.* *Le système — des Arabes diffère beaucoup du nôtre.*

GRAPHIQUEMENT, adv., par le dessin.

GRAPHITE, s. m., substance appelée aussi *plombagine*, dont on se sert pour fabriquer les crayons dits de *mine de plomb*.

GRAPHOMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer les angles dans les opérations d'arpentage.

GRAPPE, s. f., assemblage de fleurs ou de fruits disposés par étages et soutenus sur un axe commun : les acacias portent leurs fleurs en —. — de raisin, de groseilles. Vin de —, qui coule naturellement du raisin sans qu'on le presse. || Fam. : mordre à la —, saisir avidement une proposition ; donner dans le panneau. = Excroissance molle et rougeâtre qui vient aux pieds des chevaux, des ânes. = Artill. : — de raisin, sachet de balles ou de bisciaens qu'on tire comme mitraille.

GRAPPILLAGE, s. m., action de grappiller.

GRAPPILLER, v. n., cueillir les petites grappes laissées par les vendangeurs. || Fam., faire un petit gain, et activ. : — quelque chose dans une affaire.

GRAPPILLEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui grappille, au propre et au fig.

GRAPPILLON, s. m., petite grappe de raisin, partie d'une grappe.

GRAPPIN, s. m. ; mar., petite ancre à quatre ou cinq branches recourbées. = Espèce de crochet pour l'abordage. || Fam. : jeter, mettre le — sur quelqu'un, s'emparer de lui, de son esprit.

GRAS, **SE**, adj., qui a beaucoup de graisse, formé de graisse ; opposé à maigre : il est gros et —. Les parties grasses du corps. Bœuf —, poularde grasse. || Fam. : tuer le veau —, faire un régal pour fêter le retour de quelqu'un. Sortir bien — d'un emploi, s'y être enrichi. Dormir la — matinée, bien avant dans le jour. En serez-vous plus — ? plus riche, plus heureux ? Les jours —, les jours qui précèdent le carême. = Onctueux ; épaisi, fertile : le beurre, l'huile sont des substances —. Vin —, encre trop —. Des figues —. De — pâturages. Je vous enseignerai les pâtis les plus — (La F.) Ce pavé est —, couvert de boue et glissant. = Sali, rempli de graisse : menton —, cheveux, doigts —. = Obscène, licencieux : des discours, des contes un peu — (Ac.) = **GRAS**, s. m., partie grasse d'une viande : j'aime le — et le maigre. = Abs., la viande : manger —, faire —, manger de la viande. = Endroit charnu d'une partie du corps : le — de la cuisse, de la jambe. || Riz au —, au bouillon gras. = Adv. : peindre —, par couches épaisses. Parler —, grasseyer.

GRAS-DOUBLE, s. m., membrane de l'estomac du bœuf : un plat de —.

GRAS-FONDU, s. m. ou **GRAS-FONDURE**, s. f., maladie inflammatoire des intestins chez les chevaux. = Adj., ce cheval est —, atteint de —.

GRASSE, s.-pref. du départ. du Var.

GRASSEMENT, adj. ; fam. et fig., fort à l'aise : vivre —. = Généreusement : payer —.

GRASSET, **TE**, adj., un peu gras ; fam.

GRASSETTE, s. f. ; bot., plante de la famille des personnées huileuses, à fleur violette.

GRASSEYEMENT, s. m., prononciation vicieuse de la lettre r.

GRASSEYER, v. n., parler gras, prononcer les r de la gorge.

GRASSOUILLET, **TE**, adj. ; fam., diminutif de grasset : petite femme GRASSOUILLETTE.

GRATERON, s. m., plante, espèce de gaillet ou caille-lait. = Plante dont la racine et les fruits s'attachent aux vêtements, vulg. rièble.

GRATICULER ou **CRATICULER**, v. a. ; peint., faire une copie en proportion réduite.

GRATIFICATION, s. f., don en argent accordé

par libéralité pour services rendus : — annuelle. Si quelquefois il leur fait des GRATIFICATIONS, ils ne les doivent qu'à la bonté de quelqu'un qui aura parlé pour eux (Les.) V. Don.

GRATIFIÉ, v. a., accorder un don, une faveur. — quelqu'un d'une charge, d'une pension. || Ir. : — quelqu'un d'un coup de poing. — quelqu'un de ses bévues, les lui attribuer à tort.

GRATIN, s. m., partie d'un mets qui s'attache au fond du poêlon ou d'un vaisseau dans lequel on l'a fait cuire : le — d'une bouillie ; — de riz, d'une soupe mitonnée. = Apprêt de certains mets avec de la chapelure de pain : macaroni au —.

GRATIOLE, s. f., genre de plantes scrofuleuses que les pauvres emploient comme purgatif.

GRATIS (mot lat.), adv., gratuitement, par pure grâce : voir le spectacle —. = S. m., ce qui est donné gratis : — est mort (La F.)

GRATITUDE, s. f., souvenir d'un bienfait reçu : témoigner à quelqu'un sa — ; assurer quelqu'un de sa —. On loue les grands pour marquer qu'on les voit de près, rarement par estime ou par — (La Br.)

§ **GRATITUDE**, **RECONNAISSANCE**. La gratitude est intérieure et consiste dans un sentiment de tendresse. La reconnaissance, au contraire, est extérieure et consiste dans des remerciements, des actions, des démonstrations.

GRATTAGE, s. m., action de gratter.

GRATTE-CUL, s. m., fruit de l'églantier ou rosier sauvage : cueillir des GRATTE-CULS.

GRATTELEUX, **EUSE**, adj., qui a la grattelle.

GRATTELE, s. f., menue gale, gale sèche.

GRATTE-PAPIER, s. m. ; ir., copiste, expéditionnaire. || Mauvais écrivain.

GRATTER, v. a., passer à la surface d'un corps quelque instrument pointu ou tranchant pour en détacher quelque chose : — la terre avec un râteau. — la muraille. Abs. : — à la porte, y faire un petit bruit avec les ongles pour avertir qu'on désire entrer. J'ai cependant GRATTÉ la poussière, et je n'ai point vu ces marques au bas de la seule porte qui reste debout (Chat.) = En parl. des animaux, remuer la terre avec les ongles : les poules GRATTENT la terre, le fumier, pour y chercher leur nourriture. = Ratisser, adoucir avec un grattoir : — du papier, du parchemin. — une écriture pour l'ôter de dessus le papier. || Fam. : — le papier, gagner sa vie à copier. — l'épaule à quelqu'un, chercher à se le rendre favorable. = Se —, v. pr., se frotter la partie qui dérange : se — la tête, les joues.

GRATTOIR, s. m., instrument pour gratter le papier et enlever l'écriture, les taches. = Se dit de divers outils servant à gratter, à râcler, etc.

GRATUIT, **E**, adj., qui est donné gratis ; qui ne coûte rien : leçons, consultations GRATUITES. École GRATUITE de dessin. || Sans motif, sans fondement : supposition — ; insulte, méchanceté —.

GRATUITE, s. f., caractère de ce qui est gratuit : la — de l'enseignement, du crédit.

GRATUITEMENT, adv., d'une manière gratuite : traiter un malade —. || Sans fondement : il a avancé cela —.

GRAVATIER, s. m., charretier qui enlève dans un tombereau les gravois ou décombres.

GRAVATS, s. m. pl. V. GRAVOIS.

GRAVE, adj., pesant, lourd : corps —. Les corps GRAVES. || Sérieux, posé : un homme —. Un — magistrat ; style, air, caractère, maintien —. Manières GRAVES. Il fut toujours — dans les affaires (Boss.) || Qui a du poids, important ; dangereux : autcur, au-

torité —. *L'affaire est —. Blessure, maladie* —. = Mus., bas, profond, par opposit. à *aigu* : *ton* —; *cordes* —. = Gramm. : *accent* —, qui va de gauche à droite. = S. m., corps pesant : *les* —. || *Passer du — au doux* (Boil.) *Le — est au sérieux ce que le plaisant est à l'enjoué* (Volt.) = Mus. : *passer de l'aigu au —. V. SÉRIEX.*

§ **GRAVE. GRIEF.** *Grave* est l'équivalent de *sérieux*, et *grief* celui de *fâcheux* ou de *funeste*. *Grave* indique l'intérêt qu'il faut prendre à la chose, et *grief* l'intensité du mal qu'elle contient ou qu'elle produit.

GRAVELÉE, adj. f. : *endre GRAVELÉE*, cendre provenant de la lie de vin calcinée.

GRAVELEUX, EUSE, adj., qui est mêlé de gravier. = Sujet à la gravelle. || Trop libre, presque obscène : *conte, propos* —.

GRAVELLE, s. f., maladie causée par des concrétions urinaires; ces concrétions elles-mêmes. = Marc séparé de la lie du vinaigre.

GRAVELURE, s. f.; fam., propos graveleux.

GRAVEMENT, adv., avec gravité : *parler, discuter, marcher* —. *Quand la gravité n'est que dans le maintien...*, on dit — *des inepties* (Volt.) = Mus., avec un peu de lenteur.

GRAVER, v. a., tracer une figure avec le burin, le ciseau; tracer sur une planche d'acier ou de cuivre un dessin pour le reproduire sur le papier : — *des caractères. Faire — son chiffre sur un cachet. — en taille-douce. — un tableau; — de la musique. Une pierre GRAVÉE.* || Empreindre, marquer : — *quelque chose dans l'esprit, dans la mémoire. Ses rides sur son front ont GRAVÉ ses exploits* (Corn.) *Vos bontés resteront à jamais GRAVÉES dans nos cœurs* (Ac.) *Il GRAVE en tous les cœurs les lois de la nature* (Volt.) = Se —, v. pr. : *ces idées se GRAVENT promptement dans la mémoire* (Ac.)

GRAVEUR, s. m., celui dont la profession est de graver : — *en médailles, sur bois, etc.*

GRAVIER, s. m., gros sable mêlé de fort petits cailloux. = Sable qui se trouve dans le sédiment des urines.

GRAVIR, v. a., monter avec effort à quelque endroit escarpé : *la chèvre aime à — au sommet des côtes* (Rosset). = V. a. : — *une montagne, une côte. Nous aimions à — les montagnes ensemble* (Chat.)

GRAVITATION, s. f., action de graviter; force en vertu de laquelle un corps abandonné à lui-même se précipite vers la terre.

GRAVITÉ, s. f., qualité de ce qui est grave ou pesant : *la — fait descendre les corps vers la terre* (Ac.) *Centre de —.* || Air, ton grave : *avoir de la —. Manquer de —. Le rire me prend... et voilà ma — partie* (Beaum.) || Importance : — *du sujet, d'un fait.* || Caractère fâcheux : — *d'un mal, d'une maladie.* = Mus., qualité d'un son bas. V. PESANTEUR.

GRAVITER, v. a., tendre et peser vers un point : *les astres GRAVITENT* (Lamart.) *Vers un centre commun tout GRAVITE à la fois* (Volt.) || *Napoléon fut le centre autour duquel GRAVITAIENT toutes les passions.*

GRAVOIS, s. m. pl., la partie la plus grossière du plâtre après qu'on l'a cassé : *battre du —.* = Débris d'une muraille démolie, d'un bâtiment en construction. Les maçons disent *gravats*.

GRAVURE, s. f., art ou manière de graver : — *sur bois, sur acier.* = Ouvrage du graveur. = Estampe : *marchand de GRAVURES.*

GRAY, s.-préf. du départ. de la Haute-Saône.

GREY (Jane), née en 1537, arrière-petite-fille du roi Henri VII, roi d'Angleterre, fut décapitée le 12 février 1554, par ordre de sa rivale Marie Tudor, après un règne éphé-

mère de neuf jours, victime innocente de l'ambition de son beau-père John Dudley, duc de Northumberland.

GRAY (Thomas), poète anglais, né en 1716, mort en 1771, dont tout le monde connaît l'*Élégie sur un cimetière de village*, imitée par Fontanes dans le *Jour des Morts*.

GRÉ, s. m., volonté, penchant : *vous pouvez à votre — rester ou partir. Se marier contre le — de ses parents. Agir de son —, de son plein —. De — à —, à l'amiable. Bon —, volontairement. Bon —, mal —, de gré ou de force. Savoir bon —, mauvais —, être content, mécontent.* = Fantaisie, caprice : *distribuer à son — le blâme et la louange* (Barth.) *A mon —, le Corneille est joli quelquefois* (Boil.) || *Au — de la fortune, et de Ponde et du vent* (Corn.) *La foi allait au — des rois* (Boss.)

GRÈBE, s. m., oiseau plongeur, de l'ordre des palmipèdes, dont le plumage est d'un blanc argenté.

GRÈCE, roy. de l'Europe méridionale, dans la partie S. de la péninsule gréco-urque. = **GREC, GRECQUE**, adj., qui est de Grèce, qui se rapporte à la Grèce : *femme GRECQUE; costume, usage —; la langue, la nation GRECQUE.* = *L'Église GRECQUE*, l'Église d'Orient, par opposit. à l'Église romaine. || Pop., en mauv. part, fin; avare. = S., *un GREC, une GRECQUE.* = Qui appartient à l'Église grecque : *les Latins et les GAZES diffèrent de croyance en plusieurs points* (Ac.) = La langue grecque : *apprendre le —. Il sait du —, madame, autant qu'homme de France* (Mol.) || Prov. : *cela est du — pour moi, je n'y entends rien.* || Pop. et en mauv. part : *c'est un —, un individu qui esroque au jeu.* = *A la GRECQUE*, loc. adv., à la manière des Grecs.

GRÉCISER, v. a., revêtir un mot d'une forme grecque : *Métastase est le nom de Trapasso GRÉCISÉ.* — et latiniser notre langue (Chat.)

GRÉCITÉ, s. f., ensemble des formes, des habitudes de la langue grecque.

GRECQUE, s. f.; architect., ornement composé d'une suite de lignes droites qui se croisent et forment des angles droits.

GREIN, E. s.; vieux, mendant, gueux de profession. || Pop., personne sans probité, sans honneur : *c'est un franc —.* = Petit chien à longs poils.

GREINERIE, s. f.; pop., vilen, gueuserie. || Acte d'improbité, action vile et malhonnête.

GRÉMENT ou **GRÉMENT**, s. m., ensemble des choses nécessaires pour gréer un bâtiment. = Art, action de gréer les bâtiments.

GREENWICH, vil. d'Angleterre (Kent), à 10 kilom. S.-E. du pont de Londres, sur la rive droite de la Tamise. C'est là que les Anglais font passer leur méridien.

GRÉER, v. a., garnir un bâtiment de tout ce qui est nécessaire pour qu'il soit en état de naviger.

GRÉEUR, s. m., ouvrier qui grée les bâtiments.

GREFFE, s. m., lieu d'un tribunal où l'on dépose les minutes des actes de procédure, et où se font certains dépôts, certaines déclarations : *les expéditions des jugements se font au —. Un clerc enseveli dans un — poudreux* (Volt.)

GREFFE, s. f., petite branche, œil qu'on lève d'un arbre en sève et qu'on ente sur un autre arbre : — *du pommier, du poirier.* = Opération par laquelle on ente une greffe sur un arbre; résultat de cette opération : — *en écusson. De belles GREFFES. La — unit son art aux dons de la nature* (Del.)

GREFFER, v. a., faire une greffe : — *des arbres.* || — *des vertus dans le cœur de la jeunesse.* = Se —, v. pr. : *l'abricotier, le pêcher se GREFFENT sur l'amandier, sur le prunier.* || *Les nations se GREFFENT sur les nations* (Rivarol).

GREFFEUR, s. m., celui qui greffe.

GREFFIER, s. m., officier ministériel qui tient le greffe, écrit les minutes des jugements, des arrêts,

assiste le juge dans les enquêtes, etc. : — *civil, criminel. Commis* —. *Je puis vous assurer qu'il a bonne langue, et donnera, sur ma parole, de l'occupation à votre* — (Les.)

GREFFOIR, s. m., petit couteau pour greffer.

GRÈGE, adj. f., se dit de la soie tirée de dessus le cocon : *soie* —.

GRÉGOIS, adj. m., anc. synon. de **GREC** : *feu* —, artifice dont on se servait anciennement à la guerre, et qui brûlait dans l'eau.

GRÉGOIRE, nom qu'ont porté plusieurs pontifes célèbres : **GRÉGOIRE DE TOURS** (saint), auteur d'une *Histoire des Francs*. — **GRÉGOIRE VII**, qui, connu sous le nom de Hildebrand avant d'être pape, établit l'omnipotence du saint-siège et engagea contre l'empereur Henri IV une lutte terrible dont il ne vit pas la fin. — **GRÉGOIRE I^{er} LE GRAND** (saint) et **GRÉGOIRE XIII**, réformateur du calendrier.

GRÉGORIEN, NE, adj., se dit du chant d'église ordonné par Grégoire I, et du calendrier réformé par le pape Grégoire XIII en 1582 : *chant, calendrier* —. *Année, réforme GRÉGORIENNE*.

GRÈQUE, s. f., haut de chausses, culotte. On ne le dit qu'au pl. : *tirer ses GRÈQUES, s'enfuir*. || Pop. : *laisser ses* —, mourir.

GRÈLE, adj., long et menu : *une tige* —. *Des jambes GRÈLES*. = Par ext., faible : *paille* —. *Voie* —, aiguë et faible. V. **PETIT**.

§ **GRÈLE, FLUET**. *Grêle* se dit plutôt d'une partie, et *fluet* du tout. *Grêle* signifie mince et maigre, tandis que *fluet* suppose souvent une santé frêle et une complexion chétive.

GRÈLE, s. f., eau congelée en l'air et qui tombe par grains : *on le craint comme la* —, on le craint partout. || Quantité considérable : *une — de traits, de balles*. = Méd., tumeur aux paupières.

GRÈLÉ, E, adj., ravagé par la grêle : *champ* —. || Ruiné : *Marqué de petite vérole : visage* —.

GRÊLER, v. impers., se dit quand il tombe de la grêle : *il GRÊLE. Il a GRÊLÉ aujourd'hui*. = V. a., dévaster par la grêle : *Vorage a GRÊLÉ les vignes. Il a été GRÊLÉ. Ses terres ont été GRÊLÉES*.

• **GRELIN**, s. m.; mar., petit câble. cordage de moyenne grosseur.

GRÉLON, s. m., grain de grêle fort gros.

GRELET, s. m., marteau de maçon.

GRELOT, s. m., petite boule de métal creuse, percée de trous, et renfermant un morceau de métal qui résonne aussitôt qu'on la remue : — *de cuivre, d'argent. On représente la Folie tenant une marotte ornée de GRELOTS*. Fam. : *attacher le* —, faire le premier pas dans une affaire hasardeuse.

GRELOTTER, v. n., trembler de froid : *il GRELOTTE*. On dit aussi : — *de froid*.

GRÉMIAL, s. m., morceau d'étoffe qu'on met sur les genoux du prélat officiant quand il s'assied.

GRÉMIL, s. m.; bot., plante du genre des boraginées, vulg. *herbe aux perles*.

GRÉNACHE, s. m., sorte de raisin noir du midi de la France. = Nom d'un vin délicat et velouté.

GRÉNADE, s. f., fruit du grenadier qui contient des grains rouges renfermés dans de petites cellules. = Artill., petit globe de fer creux chargé de poudre, qu'on jette à la main ou qu'on lance avec des fusées. = Ornement militaire qui représente une fleur de grenadier.

GRÉNADE, vil. d'Espagne (Andalousie), ch.-l. de la p. de son nom, cap. du dernier roy, que les Maures aient possédé dans ce pays. = **GRÉNADE** (la), île de l'Atlantique, une des petites Antilles anglaises. = **GRÉNADE** (Nouvelle)-, république de l'Amérique du Sud, dans l'ancienne Colombie.

GRENADIER, s. m., arbrisseau du genre des

myrtilloïdes, qui produit les grenades. = Soldat d'élite qui fait partie de la première compagnie d'un bataillon d'infanterie.

GRENADIERE, s. f., gibecière dans laquelle autrefois un grenadier portait des grenades. = Capucine d'un fusil de munition à laquelle s'attache la bretelle. *Mettre son fusil à la* —, sur les épaules, en lâchant la bretelle.

GRENADILLE, s. f., plante d'Amérique dont les semences ont le goût de la grenade. Elle est aussi nommée *fleur de la Passion*.

GRENADIN, s. m., espèce de moineau commun en Afrique et en Amérique. = Fricandeau fait avec de la volaille farcie.

GRENADINE, s. f., soie employée dans la fabrication de la dentelle noire.

GRENAILLE, s. f., métal réduit en menus grains; particul., fonte de fer réduite en grains, dont on se sert pour la chasse. = Graine de rebut.

GRENAILLER, v. a., mettre un métal en petits grains.

GRENAT, s. m., pierre précieuse, d'un rouge analogue à celui de la grenade. = Nom d'un colibri. = Étoffe de fil et de coton. = Adj. inv., *rouge* —.

GRENAUT, s. m., poisson à fort grosse tête.

GRÉNÉ, s. m., grains faits au crayon; petits points fort rapprochés les uns des autres.

GRÊNELER, v. a., préparer une peau ou quelque autre matière analogue, de manière qu'elle paraisse couverte de grains : — *du cuir, du papier*.

GRÊNER, v. a. réduire en petits grains : — *du sel, du tabac*. = Grav., former le grain d'une planche. = Pratiquer de petites éminences ou grains à la surface de la peau. = V. n., produire de la graine, rendre beaucoup de grains : *les blés ont bien GRÊNÉ. Cette orge GRÊNE bien*.

GRÊNETERIE, s. f., commerce du grênetier.

GRÊNETIER, ÈRE, s., celui, celle qui vend des grains, des graines.

GRÊNETIS, s. m., couronne de petits grains relevés en bosse qui est au bord des médailles, des monnaies; poinçon qui sert à les marquer.

GRÊNETTES, s. f. pl., fruits du nerprun des teinturiers, vulg. *graines d'Avignon*.

GRENIER, s. m., la partie la plus élevée d'un bâtiment, destinée à serrer les grains ou les fourrages : — *à blé, à foin*. || Par ext. : **GRENIERS publics ou d'abondance**, vastes magasins où l'on tient des grains en réserve pour les temps de disette. || Pays fertile : *la Beauce est un des — de Paris. L'Égypte est le — des pays qui manquent de céréales* (Thiers). = L'étage d'une maison qui est immédiatement sous le comble : *ces pauvres gens étaient logés au —. Dans un — qu'on est bien à vingt ans* (Bér.) = Fam. : *chercher depuis la cave jusqu'au —*, dans tous les endroits de la maison. = Se dit des grains, du sel, du charbon qu'on charge dans des bateaux, sans les mettre en sacs.

GRENOBLE, ch.-l. du départ. de l'Isère, anc. cap. de la p. du Dauphiné.

GRENOUILLE, s. f., reptile batracien qui vit ordinairement dans les marais : — *verte. La chair des GRENOUILLES est un aliment sain et agréable; on en fait des bouillons analogues à ceux de veau ou de poulet*. = Impr., partie d'une presse qui reçoit le pivot de la vis. || *Manger la* —; pop., dilapider les fonds dont on a l'administration ou la garde.

GRENOUILLÈRE, s. f., lieu marécageux où sont les grenouilles. || Fam., lieu humide et malsain.

GRENOUILLET, s. m.; bot., muguet sauvage dont les feuilles ressemblent à celles du laurier.

GRENOUILLETTE, s. f.; bot., renoncule des marais. = Méd., tumeur qui se forme sous la langue.

GRENU, E, adj., plein de grains : *épi —, cuir —; huile GRENUE*, figée en petits grains. = Hist. nat., composé de petits grains : *antenne GRENUE*.

GRÈS, s. m., pierre formée de grains de sable fin : *paré de —*. = Poterie fabriquée avec une glaise mêlée d'un sable fin : *une bouteille de —*.

GRÉSIL, s. m., petite grêle menue et dure.

GRÉSILEMENT, s. m., action de grésiller. = État de ce qui est grésillé.

GRÉSILLER, v. impers., se dit du grésil qui tombe : *il GRÉSILLE*. = V. a., froncer, racornir : *le feu a GRÉSILLÉ ce parchemin* (Ac.)

GRESSERIE, s. f., carrière d'où l'on tire le grès. = Pierres de grès mises en œuvre. = Pots, vases, etc., faits de grès.

GRESSET, poète gracieux et spirituel, né en 1709, mort en 1777, auteur de la comédie *le Méchant* et du charmant conte de *Vert-Vert*.

GRÉTRY, célèbre compositeur, né à Liège en 1741, mort en 1813, a été surnommé *le Molière de la musique*.

GREUZE, peintre de genre, né en 1726, mort en 1805, a surtout excellé dans la peinture des scènes intimes.

GRÈVE, s. f., plage unie et sablonneuse le long de la mer ou d'une rivière. = Place de Paris sur le bord de la Seine, où l'on faisait les exécutions avant 1830. = Abandon des travaux et ligue des ouvriers, en vue d'une augmentation de salaire : *faire —, se coaliser*. = Anc., gamache de fer enveloppant la jambe d'un homme armé de pied en cap.

GREVER, v. a., léser, charger de contributions, d'hypothèques : *le peuple est bien GREVÉ; il faudrait que la taille diminuât* (Gui Patin). *Il était GREVÉ d'affaires* (St-S.) || Léser, faire tort : *en quoi vous a-t-on grevé?*

GRIANNEAU, s. m., jeune coq de bruyère.

GRILETTE, s. f., morceau de porc, de veau, de volaille, enveloppé de bandes de lard qu'on fait rôtir sur le grill.

GRIBOUILLAGE, s. m.; fam., écriture mal formée; mauvaise peinture.

GRIBOUILLE, s. m.; fam., homme peu avisé, facile à tromper.

GRIBOUILLER, v. n.; fam., faire du gribouillage. = V. a., écrire d'une façon illisible.

GRIBOUILLETTE, s. f., jeu d'enfants; fam. *Jeter une chose à la —*, au milieu d'enfants qui se disputent à qui l'aura.

GRIÈCHE, adj. V. ORTIE et PIE-GRIÈCHE.

GRIEF, ÈVE, adj., grave : *la plus GRIÈVE des offenses, c'est d'être ingrat* (La F.) V. GRAVE.

GRIEF, s. m., dommage, tort que l'on reçoit : *redresser les GRIEFS. Dans l'amitié il faut se pardonner tous ces petits —* (Volt.) = Plainte pour un dommage reçu : *exposer ses —*. V. TORT.

GRIÈVEMENT, adv., d'une manière grièver : *insulter quelqu'un —. Il a été blessé —*.

GRIÈVETÉ, s. f., énormité : *— d'un fait*.

GRIFFADE, s. f., coup de griffe. = Blessure qu'un oiseau onglé fait avec ses serres.

GRIFFARD, s. m., aigle d'Afrique.

GRIFFE, s. f., ongle crochu de certains quadrupèdes ou d'un oiseau de proie : *la — d'un tigre, d'un lion, d'un épervier. Son chat lui a donné un coup de —*. || Fam. : *un coup de —*, un mot piquant. || Dépendance, pouvoir tyrannique : *si jamais je*

puis me tirer de ses GRIFFES. = Empreinte imitant la signature d'une personne : *la — de l'auteur, de l'éditeur*. = Instrument qui sert à faire cette empreinte. = Nom de plusieurs outils. = Jardin, caëu de renoncule, d'anémone, etc. = Appendice crochu à l'aide duquel certaines plantes grimpanes s'attachent aux corps qui les entourent.

GRIFFER, v. a., prendre avec la griffe. = Donner un coup de griffe, égratigner : *le chat l'a GRIFFÉ*.

GRIFFON, s. m., oiseau de proie semblable au vautour. = Animal fabuleux moitié aigle, moitié lion. = Chien anglais qui a les poils du corps très-durs et ceux de la tête longs et hérissés. = Adj. : *chien, vautour —*.

GRIFFONNAGE, s. m.; fam., écriture mal formée et illisible : *pourrez-vous lire mon —*.

GRIFFONNER, v. a., écrire mal, d'une manière peu lisible. || Fam., rédiger ou composer vite et négligemment : *c'est un plaisir de — nos lettres* (Volt.) = Dessiner grossièrement.

GRIFFONNEUR, s. m., celui qui griffonne. D'une femme, on dit une *griffonneuse*. || Fam., auteur sans talent qui écrit beaucoup.

GRIGNAN, ch.-l. de canton (Drôme). Ruines considérables du château où mourut M^{me} de Sévigné. = GRIOWAN (comtesse de), fille de M^{me} de Sévigné, et connue par quelques lettres en réponse à celles de sa mère.

GRIGNON, s. m., morceau de l'entame du pain.

GRIGNOTER, v. n., manger en grignotant. || Fam., faire quelque petit profit dans une affaire.

GRIGNOTIS, s. m., travail de gravure en points ou en traits tremblés.

GRIGOU, s. m.; pop., gueux, misérable. = Homme d'une avarice sordide.

GRIL, s. m., ustensile de cuisine pour faire rôtir de la viande ou du poisson sur les charbons. || Fam. : *être sur le —*, dans une grande impatience ou inquiétude, dans une situation fâcheuse.

GRILLADE, s. f., manière d'apprêter certaines viandes en les grillant. = Viande grillée.

GRILLAGE, s. m., opération qui consiste à faire passer le minéral par plusieurs feux avant de le fondre. = Garniture de fil de fer en treillis qu'on met aux fenêtres, aux portes vitrées, etc. = Assemblage de pièces de charpente croisées carrément et établies sur un terrain où l'on veut bâtir.

GRILLE, s. f., assemblage à claire-voie de barreaux de fer ou de bois. = Espèce de grille en petits carreaux fort serrés qui sépare en deux parties le parloir d'un couvent : *— du parloir*. Par ext., *le parloir lui-même*. = Treillis de fer qui sépare le chœur des religieuses d'avec le chœur ou la nef de leur église. = Se dit des clôtures ou portes formées de longs barreaux parallèles. = Barres de fer sur lesquelles on pose le charbon dans un fourneau. = Dans un jeu de paume, fenêtre carrée. = Plaque de fer trouée pour pulvériser le tabac.

GRILLER, v. a., former avec une grille : *— une fenêtre; fenêtre, loge GRILLÉE*. || Fam. : *— une fille*, la mettre au couvent.

GRILLER, v. a., faire cuire sur le grill : *— des côtelettes*. = Échauffer vivement ou brûler subitement par une chaleur vive : *l'ardeur du feu lui a GRILLÉ les jambes*. || *Le soleil GRILLE les feuilles. Ce raisin est tout GRILLÉ*. = V. n., se cuire sur le grill; brûler : *la viande GRILLE. Faites ou laissez — ces côtelettes. Ce feu est trop ardent, je GRILLE*. || Désirer vivement : *je GRILLE de vous embrasser* (Volt.) — *d'impatience*, et pop., — *dans sa peau*, être fort

impatient. = Se —, v. pr. : se — les jambes au feu. Ces fleurs se GRILLERONT au soleil (Ac.)

GRILLON, s. m., insecte orthoptère désigné sous le nom vulgaire de *cri-cri* : — domestique, champêtre. Il y a des GRILLONS dans cette cheminée.

GRIMAÇANT, E, adj., qui grimace : visage —. || Qui fait de mauvais plis : des souliers GRIMAÇANTS (Boil.) || Style bigarré et — (Volt.)

GRIMACE, s. f., contorsion du visage faite à dessein ou par habitude : vilaine —. Faire des GRIMACES. || Faire la — à quelqu'un, lui faire mauvais accueil. || Ce collet fait la —, un mauvais pli. || Feinte, dissimulation : c'est pure — (Mol.) L'honnêteté d'une femme n'est pas dans les — (Id.), dans les manières affectées. = Boîte à pains à cacheter dont le dessus est une pelotte à épingle.

GRIMACER, v. n., faire une grimace, des grimaces. || Faire un mauvais pli : cet habit GRIMACE, ces souliers GRIMENT. || Les figures de ce tableau GRIMENT, s'éloignent de la vérité. Un auteur ne doit jamais s'écarter de la nature ni la faire — (d'Al.) = V. a., — un sourire (Michelet).

GRIMACIER, ÈRE, adj., qui fait ordinairement des grimaces. || Qui a des façons malfidées. || Hypocrite : dévotion grimacière (Ac.) = S., personne grimacière : donner bonnement dans le panneau des GRIMACIERS (Mol.)

GRIMALDI, ancienne et puissante famille de Gènes.

GRIMAUD, s. m.; anc., écolier ignorant des basses classes : allez, petit —, barbouilleur de papier (Mol.) || Fam., mauvais écrivain : quoiqu'un tas de GRIMAUDS vante notre éloquence (Boil.)

GRIME, s. m.; anc., petit écolier. = T. de théâtre, personnage de vieillard ridicule.

GRIMER (SE), v. pr.; t. de théâtre, se donner la physionomie d'un vieillard, d'une duègne. = Donner à sa figure le caractère qu'exige le rôle.

GRIMM (baron de), né en 1723, mort en 1807, conseiller d'État de Russie, vécut longtemps à Paris, et fut lié avec Diderot, d'Alembert, J.-J. Rousseau. Il se brouilla avec ce dernier, qui l'a maltraité dans ses *Confessions*.

GRIMOIRE, s. m., livre dont on dit que les magiciens se servaient pour évoquer les morts, les esprits, etc. : il prend son —, évoque le démon (Volt.) || Fam., discours obscur, écriture illisible : expliquez-vous, je n'entends point ce —. Pop. : savoir, entendre le —, être habile dans les secrets d'un métier, surtout dans les affaires de chicane.

GRIMPANT, E, adj., qui grimpe, qui a l'habitude de grimper : le singe est un animal —. = Bot., se dit des plantes qui s'attachent aux corps voisins : plante GRIMPANTE. Les lianes GRIMPANTES.

GRIMPER, v. n., gravir, monter à l'aide des pieds et des mains : — sur un arbre, — à une muraille. = Se dit des animaux : les perroquets aiment à — (Ac.) = Se dit des plantes dont la tige s'attache aux corps voisins : faire — un chèvrefeuille. || Fam., monter avec peine : chacun a dans la vie sa montagne à — (B. de St-P.)

GRIMPEREAU, s. m., genre d'oiseaux sylvains qui grimpent le long des arbres.

GRIMPEUR, EUSE, s., celui, celle qui grimpe. = GRIMPEURS, s. m. pl., ordre d'oiseaux dont les doigts sont conformés de manière à leur permettre de grimper facilement.

GRINCEMENT, s. m., action de grincer les dents.

GRINCER, v. a. En parl. des dents, les serrer les unes contre les autres ou de douleur ou de colère : — les dents. On dit aussi — des dents.

GRINCHE, adj.; pop., revêche, acariâtre.

GRINGALET, s. m.; pop., homme grêle et faible. || Homme sans consistance.

GRINGOLÉ, E, adj.; blas., se dit d'une pièce terminée en tête de serpent.

GRINGOTTER, v. n., fredonner, en parl. des petits oiseaux. = V. a.; fam. et ir., se dit des personnes : il nous a — un air de sa façon.

GRIOTTE, s. f., cerise à courte queue, grosse et noirâtre, plus douce que les autres. = Marbre tacheté de rouge et de brun.

GRIOTTIER, s. m., arbre qui porte des griottes.

GRIPPE, s. f., goût capricieux; peu us. || Prendre quelqu'un en —, se prévenir contre lui sans motif. = Sorte de catarrhe épidémique.

GRIPPÉ, E, adj.; méd., se dit de la face quand les traits sont resserrés et contractés. = Celui qui est frappé du catarrhe épidémique.

GRIPPER, v. a.; fam., attraper, saisir subtilement; dérober : ce chat a GRIPPÉ un morceau de viande. Comme elles l'avaient dit, la bête fut GRIPPÉE (La F.) On lui a GRIPPÉ son argent. || Pop., arrêter : les gendarmes ont GRIPPÉ cet homme. = Se —, v. pr., se retirer en se fronçant : ce taffetas s'est tout GRIPPÉ. || Se prévenir défavorablement.

GRIPPE-SOU, s. m.; anc., celui qui recouvrant autrefois les rentes moyennant une légère remise. || Ir., homme qui fait de petits gains sordides.

GRIS, E, adj., de couleur mêlée de blanc et de noir : drap —, étoffe, barbe GRISSE. Il est tout —, il a les cheveux gris. Temps —, couvert et froid, et ellipt., il fait —. || En voir de GRISSES; pop., passer par des épreuves pénibles. Patrouille GRISE, ronde d'agents de police qui fait un service de sûreté pendant la nuit. Papier —, sans colle, pour faire des paquets. Vin —, paillet. || Fam., être —, à moitié ivre. = Gris, s. m., couleur grise : porter du —. Petit —, fourrure dont la peau est grise, et qui est faite de la peau d'un écureuil du Nord.

GRISAILE, s. f., peinture qui se fait avec du blanc et du noir : les GRISAILES sont une imitation du bas-relief. = Mélange de cheveux bruns et blancs, dont on fait des perruques.

GRISAILLER, v. a., enduire, barbouiller de gris : — un plafond, un lambris.

GRISÂTRE, adj., qui tire sur le gris : l'œil n'apercevait plus aucun mouvement sur la terre monotone et — (Volney). Ciel — et attristé (Chat.)

GRISER, v. a., faire boire quelqu'un jusqu'à le rendre demi-ivre : si vous le faites boire davantage, vous le GRISEREZ. = En parl. des liqueurs fortes, de la fumée de tabac, etc. : étourdir, porter à la tête : la fumée de tabac me GRISE. = Se —, v. pr. : pour peu qu'il boive, il se GRISE.

GRISER, s. m., jeune chardonneret qui n'a encore que ses plumes grises.

GRISSETTE, s. f., étoffe grise de peu de valeur. = Jeune fille ou jeune femme de condition médiocre, d'ordinaire coquette et galante.

GRIS-GRIS, s. m., amulette des nègres.

GRISOLLER, v. n. Se dit du chant de l'alouette.

GRISON, NE, adj., qui grisonne, qui est gris : il devient —, barbe GRISONNE. = S. : c'est un vieux —; fam., un homme tiré sur le — (La F.), qui vieillit. = Se disait autrefois d'un valet habillé de gris, employé à des commissions secrètes. = Quadripède carnassier de l'Amérique méridionale, qui ressemble au furet. || Pop., un âne : monté sur son —.

GRISONS ou **LIGUE GRISE**, un des cantons suisses,

à l'E., ch.-l. Coire, entre ceux de Saint-Gall et de Glaris. = GRISON, n. s., et adj., qui appartient au pays des Grisons.

GRISONNANT, E, adj., qui grisonne, qui commence à devenir gris : *des cheveux GRISONNANTS.*

GRISONNER, v. n., devenir grison, commencer à devenir gris : *il GRISONNE avant l'âge. Mais moi, pauvres enfants, qui ai GRISONNÉ là, derrière vos pères (Ch. Nod.) Ruffin commence à — (La Br.)*

GRISOU, s. m.; chim., gaz inflammable qui se dégage des mines de houille et fait explosion. = Adj. : feu —.

GRIVE, s. f., oiseau du genre merle, dont la chair est très-succulente : *chasse aux GRIVES. Salinis de —. Les — s'engraissent dans la saison des vendanges.* || Fam. : *être soif comme une GRIVE*, complètement ivre.

GRIVELÉ, E, adj., mêlé de gris et de blanc : *cet oiseau a le plumage —.*

GRIVOIS, E, adj.; fam., libre et hardi : *discours —. Chanson GRIVOISE.* = S., se dit particul., des soldats et des vivandières ou autres femmes d'armée : *cette rivandière est une bonne GRIVOISE.*

GRODNO, gouv. de Russie formé d'une partie de l'anc. Lithuanie; ch.-l. de ce gouvernement. C'est à Grodno que fut signé, en 1793, le deuxième partage de la Pologne.

GROËNLAND, vaste contrée de l'Amérique du Nord, au milieu de l'océan Glacial arctique. = GROËNLANDAIS, E, adj. et s., du pays de Groënlund; habitant de ce pays.

GROG, s. m., boisson composée d'un quart d'eau-de-vie sur trois parties d'eau que l'on distribue aux uarins. = Boisson faite d'eau-de-vie, d'eau chaude, de sucre et de citron.

GROGNARD, E, adj.; fam., qui est dans l'habitude de grogner, qui annonce la mauvaise humeur : *air, ton —.* = S. m., vieux soldat, et particul. vieux soldat de l'Empire.

GROGNEMENT, s. m., cri des pourceaux. || Fam., se dit du murmure que font entendre les porceaux pour exprimer leur mécontentement.

GROGNER, v. n., se dit du cri du porc. || Fam., murmurer, témoigner son mécontentement par un bruit sourd.

GROGNEUR, EUSE, adj., qui gronde souvent, qui murmure tout bas par mécontentement. = S.; fam., personne qui grogne.

GROGNON, adj.; fam., qui est d'humeur chagrine, grondeuse : *homme, femme —. Ton —. C'est la vieille la plus — (J.-J.)* = S., personne grognon.

GROIN, s. m., museau du cochon. = Se dit en plaisantant du museau de tous les autres animaux et par mépris du visage de l'homme.

GROLLE, s. f., nom vulg. du FREUX.

GROMMELER, v. n.; fam., gronder sourdement, murmurer tout bas : *une servante m'introduisit en GROMMELANT (Ch. Nod.) Sans quoi l'on n'entend rien à ce qu'il GROMMELLE entre ses dents (J.-J.)*

GRONDANT, E, adj., qui gronde habituellement : *il est toujours — (Mol.)* || *Les flets GRONDANTS (Del.)*

GRONDEMENT, s. m., bruit sourd et prolongé : — du tonnerre.

GRONDER, v. n., se plaindre entre ses dents, exhaler sa mauvaise humeur : *cet homme GRONDE sans cesse.* Se dit aussi de certains animaux : *l'un miaule en GRONDANT (Boil.)* || Se dit des choses qui font un bruit sourd : *le tonnerre, l'orage GRONDE. Le ciel GRONDE (Volt.) L'aiglon en fureur GRONDE sur les montagnes (Boil.) Le canon GRONDE.* = V. a., gourmander, réprimander avec colère : — *ses enfants, ses valets. Si vous, tardez trop, vous serez*

GRONDÉ (Ac.) Vous êtes avec moi toujours prête à — (Reg.) Tiens, ma Julie, GRONDE-moi (J.-J.) = Se —, v. pr., se gourmander de paroles. V. QUERELLER.

GRONDERIE, s. f., réprimande avec humeur ou colère : *ce sont des GRONDERIES perpétuelles (Brueys).*

GRONDEUR, EUSE, adj., qui aime à gronder, à réprimander : *et sur le ton — lorsqu'elle les harangué (Boil.)* = S., personne grondeuse.

GRONDIN, s. m. V. ROUGET.

GRONGUE, vil. et p. du roy. de Hollande.

GROOM (mot angl.), s. m., valet d'écurie. = Petit laquais, valet de chambre au service d'un jeune homme.

GROS, SE, adj., qui a beaucoup de circonférence, de volume : — *arbre, bras, homme. GROSSE femme. Une femme GROSSE, enceinte. Fam., faire le — dos, se dit des chats lorsqu'ils relèvent leur dos en bosse, et fig. faire l'homme important. — lourdaud, homme stupide. = Considérable, important : un — bourg, une — rivière. Une — somme. — bétail, bœufs, vaches, par opposit. aux brebis, aux moutons. — cavalerie, pesamment armée, carabiniers, cuirassiers, — voix, grave et forte. De GROSSES lettres, plus fortes que les lettres ordinaires. = Enflé, grossi : une joue —, la rivière est —. Les yeux — de larmes.* || *Avoir le cœur —, un chagrin profond. L'avenir est — de malheurs, menace de beaucoup de malheurs. Fam., le présent est toujours — de l'avenir. = Mar. : un — temps, orageux. La mer est —, agitée. = Épais, grossier, opposé à fin, délicat : — fil. — drap. — pain, vin. — toile. — viande, viande de boucherie.* || Fam. : — *bon sens, sens bon et droit, mais peu délicat. = Bruyant, éclatant : — rire. — gaieté.* || Fam. : — *mot, parole offensante, jurement. — péché, péché grave : baiser ainsi les mains... est un péché mortel des plus — qu'il se fasse (Mol.) — vérités, reproches graves. — rhume, fort rhume. — fièvre, fièvre violente. = Riche, opulent : un — marchand, un — bourgeois. Le plus — de la ville (La F.) Ses parents, — messieurs, l'ont fait apprendre à lire (Id.)* || Fam. : — *bonnet, personnage important. = Foncé, en parl. des couleurs : — bleu, — vert. = S. m., la partie la plus grosse : le — de l'arbre, le tronc. = Ce qu'il y a de principal, la principale partie : le — d'une armée, d'une troupe, le — de la nation. Oublier le — de l'histoire (La Br.) = Un grand nombre; une masse : un — de troupes, de cavalerie. Un — de courtisans (La F.) Le — et le détail des affaires.* || *Le — de notre espèce est sot et méchant. = Huitième partie d'une once : — d'argent, de soie. = Monnaie usitée dans divers pays d'Allemagne. = Comm., — de Naples, de Tours, étoffes de soie qu'on fabrique à Naples, à Tours. = Gros, adv., beaucoup : gagner —. || Il y a — à parier que, il y a de fortes raisons de croire que. = En —, loc. adv., par grandes quantités : vendre en —. = D'une manière sommaire : je lui ai dit en — (Sév.) = Tout en —; pop., seulement : il y avait dix personnes tout en —. V. GRAND.*

§ GROS, ÉPAIS. Un arbre est gros; une planche est épaisse. Les œufs de la femelle du cygne sont gros et ils ont la coque épaisse. Il est difficile d'embrasser ce qui est gros; ce qui est épais ne se laisse pas aisément percer, traverser.

GROS (baron), peintre d'histoire, un des meilleurs élèves de David, né en 1771, mort en 1835. Son tableau des Pestiférés de Jaffa passe pour un chef-d'œuvre.

GROS-BEC, s. m., genre de passereaux qui ont le bec court, gros et dur.

GROSEILLE, s. f., petit fruit un peu acide qui vient par grappes : — *verte*, — *à maquereau*.

GROSELLIER, s. m., arbrisseau qui porte des groseilles.

GROSELLON, s. m., petite groseille.

GROSSE, s. f., douze douzaines de certaines marchandises. = Écriture en gros caractères. = Expédition d'un acte en forme exécutoire, écrite d'ordinaire en caractères plus gros que la minute.

GROSSERIE, s. f., tous les gros ouvrages des taillandiers. = Leur commerce en gros.

GROSSESSE, s. f., état d'une femme enceinte ; durée de cet état : *une heureuse* —.

GROSSEUR, s. f., circonférence, volume de ce qui est gros : — *d'un arbre, du bras, d'une boule*. *Le freux est un oiseau d'une — moyenne* (Buff.) = Tumeur : *une — au bras, au cou*.

GROSSIER, ÈRE, adj., épais, opposé à *délicat*, à *fin* : *traits grossiers*. *Drap —*. *Vapeurs grossières*. Par ext. : *aliments —, nourriture grossière*. || *L'artifice est —* (Rac.) = Incomplet, imparfait : *travail —, ébauche —*. || *Lourd, peu civilisé : esprit, peuple —*. *Manières, mœurs —*. *Ils sont lourds et — jusqu'à la brutalité* (Buff.) || Qui indique l'ignorance, contraire au bon sens : *erreur, faute —*. = Impoli, incivil, malhonnête : — *personnage*. *Réponse —*. *Des jeunes gens se croient naturels lorsqu'ils sont grossiers* (La Roch.) = Obscène : *des propos —* (Voll.) = S.; fam., personne dépourvue d'instruction, de politesse. V. **IMPOLI**.

GROSSIÈREMENT, adv., d'une manière peu délicate ou grossière, *répondre —*. *Ce vase est — fait*. *Il répond toujours —*. *C'est louer — les gens que de les louer en face* (La Roch.)

GROSSIÈRETÉ, s. f., caractère de ce qui est grossier, et sans délicatesse : *la — d'un travail, d'une étoffe*. Par anal. : — *d'une bécune, d'une faute, d'une erreur*. || Manque de civilisation, rudesse : — *des mœurs, des manières*. *La — des femmes du peuple* (La Br.) || Manque de civilité, impolitesse : *parler, répondre avec —*. *La —, la rusticité, la brutalité peuvent être les vices d'un homme d'esprit* (Id.) = Parole déshonnête : *dire des grossièretés*.

GROSSIR, v. a., rendre gros, enfler : *les pluies ont grossi la rivière* (Ac.) || *Cette succession a grossi le patrimoine de ses pères* (Fléch.) = Faire paraître gros ou grand : *le microscope grossit les objets*. *Prenez garde que l'éloignement ne vous grossisse les objets* (Sév.) = Par ext. : — *sa voix*, lui donner plus de volume, de gravité. || Exagérer : *la renommée, la peur grossit tout*. = V. n., et se —, v. pr., devenir gros, augmenter, s'accroître : *sa joue, ce fruit a grossi*. *L'orage grossissait toujours*. *Nous verrons notre camp — à chaque pas* (Rac.)

GROSSISSANT, E, adj., qui grossit ; qui augmente : *un verre —*. *Une dette grossissante*.

GROSSISEMENT, s. m., action de grossir, de rendre gros ; résultat de cette action : *le — d'une lunette, d'un microscope*.

GROSSO MODO (mots ital.), loc. adv., d'une manière grossière ; en gros.

GROSSOYER, v. a., faire la grosse ou l'expédition d'un acte.

GROTESQUE, adj., se dit des figures dans lesquelles la nature est outrée ou contrefaite : *des figures, des personnes, des peintures grotesques*. || Bizarre, extravagant : *genre, idée —*. = S. m., ce qui est dans le genre grotesque : *il ne faut pas mêler le sublime au —*. || Peint. : *faire des*

— = Danseur bouffon (le *clown* des Anglais).

GROTESQUEMENT, adv., d'une manière grotesque ou extravagante : *se vêtir —*.

GROTUS (Hugo), célèbre érudit et publiciste, né à Delft en 1583, mort à Rostock en 1646.

GROTTE, s. f., caverne naturelle ou faite de main d'homme : *sa — ne résonnait plus de son chant* (Fén.) V. **CAVERNE**.

GROUCHY, général de cavalerie auquel Napoléon, et quelques historiens après lui, reprochent d'avoir été cause du désastre de Waterloo.

GROUILLANT, E, adj.; pop., qui grouille, qui remue : *six enfants tout grouillants*. *Tout — de vers*, plein de vermine.

GROUILLEMENT, s. m.; pop., mouvement et bruit de ce qui grouille.

GROUILLER, v. n.; pop., remuer : *elle grouille aussi peu qu'une pièce de bois* (Mol.) = Se dit du bruit des flatuosités dans les intestins : *le ventre lui grouille* (Ac.) = Fourmiller : *ce chien grouille de puces*. *Ce fromage grouille de vers*.

GROUP (pron. le p), s. m., sac cacheté, plein d'or ou d'argent, qu'on envoie d'une ville à une autre.

GROUPE, s. m., assemblage d'objets tellement rapprochés ou unis, que l'œil les embrasse à la fois. Particul. un certain nombre de personnes réunies : *un — d'enfants, de fleurs, d'animaux, de figures*. *Le — de Laocoon*. *Un — de curieux*. *Des groupes se formèrent sur la place*. || Réunion d'objets formant un tout distinct : — *d'arbres, de maisons, d'îles*. — *de mots, de pensées, d'idées*, etc.

GROUPEMENT, s. m., action de grouper.

GROUPER, v. a., mettre en groupe ; réunir, rassembler : — *des arbres, des figures*. — *des mots, des faits*. = V. n.; et se —, v. pr. : *ces figures groupent bien ensemble*. *Ces colonnes sont bien groupées*. *Les oisifs se groupent autour de lui*.

GRUAU, s. m., grain dépouillé de sa balle florale ; fleur de farine de froment : *une soupe de —*. — *d'orge, d'avoine*. *Pain de —*. = Bouillie, tisane faite avec du gruau : *boire du —*.

GRUE, s. f., oiseau de passage, de l'ordre des échassiers, à bec droit et long, qui vole par bandes : *la — est une très-grande destructrice des reptiles, des vers, des insectes dont elle se nourrit*. || Fam. : *faire le pied de —*, attendre longtemps sur ses pieds. || *Cou de —*, long et grêle. || Fam., personne niaise : *nous prenez-vous pour des grues?* (Ac.) *Il a un valet qui n'est pas —* (Bruerys). = Constellation de l'hémisphère austral. = Machine de bois qui sert à élever de grosses pierres, de lourds fardeaux : *les —, les machines gémissent dans l'air* (La Br.) = Anc., machine de guerre.

GRUERIE, v. a.; vieux, juridiction où se jugeaient les délits commis dans les bois.

GRUGER, v. a., briser quelque chose de dur avec les dents : — *des croûtes, du sucre*. = Fam., manger : *un oiseau qui gruge les autres* (La F.) *Perrin fort grugement ouvre l'huile et la gruge* (Id.) || Dissiper le bien de quelqu'un : *les procureurs l'ont grugé*. *On nous mange, on nous gruge* (Id.)

GRUGEUR, EUSE, s.; pop., personne qui en gruge une autre, qui vit à ses dépens.

GRUME, s. f., bois en —, bois coupé qui a encore son écorce.

GRUMEAU, s. m., petite portion durcie ou caillée de sang, de lait, etc.

GRUMELER (SE), v. pr., se mettre en grumeaux : *le lait tourné se grumelle*.

GRUNELEUX, EUSE, adj., composé de grumeaux ou de petites inégalités : *du sang, du lait* —. *Du bois* —. Pierre GRUNELEUSE.

GRUYÈRE, s. m., fromage qui tire son nom d'un village du pays de Fribourg, où on le fait.

GUADALQUIVIR, grand fleuve d'Espagne.

GADELOUPE (la), une des Antilles, île française de l'océan Atlantique, remarquable par sa fertilité.

GAUDET, surnommé *le Danton de la Gironde*, né en 1758, mort en 1794, combattit Robespierre et Marat avec énergie et périt sur l'échafaud avec une rare fermeté.

GUADIANA, riv. qui traverse plusieurs provinces d'Espagne et de Portugal, et qui se jette dans l'Atlantique.

GUANO, s. m., fiente d'oiseaux de mer, employée comme un engrais puissant.

GUASTALLA, vil. forte de l'Italie du N., anc. duché ordinairement réuni à celui de Parme. Ce duché fut donné par Napoléon I^{er} à sa sœur Pauline. En 1845, il fit partie de l'apanage de Marie-Louise, à la mort de laquelle il passa au duc de Modène.

GUATEMALA (États-Unis de l'Amérique centrale ou de), anc. république fédérale, divisée, depuis 1839, en cinq États. = RÉPUBLIQUE DE —, entre le Mexique et l'océan Pacifique, cap. Nouvelle-Guatemala.

GUÉ, s. m., endroit d'une rivière où l'eau est si basse qu'on peut la passer sans nager : *passer à —*. || *Sonder le —*, pressentir les dispositions de celui de qui dépend le succès d'une affaire.

GUÉ, interj. pop., qui exprime la joie : — ! — ! *serrons nos rangs* (Bér.)

GUÉABLE, adj., que l'on peut passer à gué : *il se chargea de reconnaître si la rivière était —* (Sév.)

GUÈBRES ou **GAURES**, ad. ratteurs du feu ; sectateurs de Zoroastre.

GUÉE, s. f.; bot., nom vulg. du pastel.

GUÉR, v. a., baigner, laver dans l'eau : — *du linge*. — *un cheval*, le faire baigner, le laver.

GUELDRE (la), p. du roy. de Hollande, cap. Arnheim.

GUELFE, s. m., ancien partisan des souverains pontifes contre les empereurs. V. GIBELINS.

GUENILLE, s. f., haillon, chiffon : *que ferez-vous de cette —, de ces GUENILLES?* = Abs., au pl., hardes vieilles et usées. || Fam., chose de peu d'importance : *le corps n'est qu'une —* (Mol.)

GUENILLON, s. m.; fam., petite guenille.

GUENON, s. f., genre de singes à longue queue. = Femelle du singe. || Pop., femme très-laide. || Femme de mauvaise vie.

GUENUCHE, s. f., petite guenon. || Pop., femme laide : *de petites GUENUCHES* (Bruyès).

GUÉPARD, s. m., quadrupède carnivore du genre chat. On l'appelle aussi *tigre des chasseurs*, parce qu'on le dresse pour la chasse en Afrique.

GUÈPE, s. f., insecte de l'ordre des hyménoptères. = Grosse mouche armée d'un aiguillon : *où la — a passé, le moucheron demeure* (La F.) || Fam., personne d'un esprit railleur et mordant : *la plus fine —, la plus perfide et la plus rouée confidente qui se puisse voir* (Ste-B.) = On donne aussi aujourd'hui le nom de *Guèpes* à de petits livres critiques et satiriques. || *Elle a une taille de —*, se dit d'une femme dont la taille est très-fine.

GUÉPIER, s. m., lieu où les guèpes construisent les alvéoles qui leur servent de nid. || *Tomber, se fourrer dans un —*, être engagé dans une fâcheuse affaire ; se trouver au milieu de gens suspects. *C'est un vrai —*, une affaire embrouillée qui ne peut causer que des désagréments. = Genre d'oiseaux sylvains qui mangent des guèpes et des abeilles.

GUÈRE ou **GUÈRES**, adv., pas beaucoup, peu,

presque point : *il n'y a — de bonne foi dans le monde* (Ac.) *Quiconque ne voit —, n'a — à dire aussi* (La F.) *L'un fait beaucoup de bruit qui ne lui sert de —* (Mol.) *Il n'y a — de gens plus aigres que ceux qui sont doux par intérêt* (Vauv.) = Suivi de *plus* ou de *moins*, il signifie à peu près, environ : *il n'y a — plus de trois ans*. V. PEU.

GUÉRET, s. m., terre labourée et non ensemençée : *cette pièce de terre est demeurée en —* (Ac.) = Poét., au pl., toutes les terres labourables, ensemençées ou non : *j'ai chanté les GUÉRETS et le cours des saisons* (Del.) *Plus d'un — s'engraissa du sang de plus d'une bande* (La F.)

GUÉRET, ch.-l. du départ. de la Creuse.

GUÉRIDON, s. m., table ronde à un seul pied, sur laquelle on pose des flambeaux, des porcelaines, etc.

GUERRILLAS (mot esp.), s. f. pl., se dit des petits corps insurrectionnels qui agissent indépendamment des masses régulières : *guerre de —*. *Chef de —*.

GUÉRIN, peintre d'histoire, né à Paris en 1774, mort en 1833, se distingua dans le genre classique.

GUÉRIR, v. a., délivrer de maladie, rendre la santé : — *un malade*. *Dieu l'a GUÉRI*. *Ce médecin m'a GUÉRI*. Par ext. : — *une fièvre*, — *une plaie*, — *une blessure*, — *une maladie*. || — *les esprits malades* (Boss.) — *une erreur*; — *quelqu'un d'un préjugé*. = V. n., recouvrer la santé : — *d'une maladie*. *Il m'ordonne des remèdes, je ne les fais pas et je GUÉRIS* (Mol.) *Son œil ne GUÉRIT pas*. || — *d'une erreur dangereuse* (Corn.) *Le sage GUÉRIT de l'ambition* (La Br.) = Se —, v. pr. : *son mal se GUÉRIT*. *Je me suis GUÉRI*. || *Se — de ses préventions, de sa jalousie*. *GUÉRIS-toi d'une vaine furie* (Boil.)

GUÉRISON, s. f., recouvrement de la santé : — *d'une maladie*. *L'espérance de guérir est déjà la moitié de la —* (Volt.) *Les disciples avaient la vertu d'opérer des GUÉRISONS et des prodiges* (Mass.)

§ **GUÉRISON**, CURE. Le premier indique le résultat obtenu, le second fait songer aux moyens employés et à l'habileté du médecin.

GUÉRISSABLE, adj., qu'on peut guérir : *il était allé prendre les eaux de Digne pour des vapeurs qui n'étaient pas GUÉRISSABLES* (Sév.)

GUÉRISSEUR, s. m.; fam., celui qui guérit. Se prend d'ordinaire en mauv. part. : *ces GUÉRISSEURS de hasard, ces singes de médecins* (Les.)

GUÉRITE, s. f., petite loge en bois qui sert de lieu de refuge et d'abri à une sentinelle. = Petit donjon au haut d'une maison.

GUERNESEY, île anglaise de la Manche, cap. Pierre-le-Port, à quelques kilom. des côtes de France.

GUERRE, s. f., ensemble d'hostilités et de combats ; diffèrent qui se vide par la voie des armes : — *sanglante*. — *à outrance*, dans laquelle on ne fait aucun quartier. *Les lois de la —*. *L'art de la — est, comme celui de la médecine, meurtrier et conjectural* (Volt.) — *civile* ou *intestine*, guerre entre les citoyens d'un même État, d'une même ville. — *étrangère* (Fléch.), contre une nation étrangère. *GUERRES de religion*, celles que les dissensions religieuses amènent dans un pays. *Petite —*, guerre d'escarmouches ; || simulacre de guerre pour exercer les troupes. *Bonne —*, conforme aux lois et aux usages de la guerre. || *Faire bonne —*, prendre ses avantages sans blesser aucune des règles de l'honnêteté. *Obtenir les honneurs de la —*, sortir de la garnison avec ses armes et musique en tête. *Faire la — avec quelqu'un*, servir avec lui dans le

même corps. — *de plume* (Volt.), entre les auteurs. *Nom de —*, nom qu'un soldat prenait autrefois en s'enrôlant; nom que prennent les acteurs et les artistes dans le monde. = Débat, démêlé: *ils sont en —*. *Il est en — avec tout le monde.* || *Faire la — aux abus, aux préjugés, aux vices, à ses passions* (Ac.) *Faire la — à quelqu'un*, lui faire souvent des réprimandes. *Faire la — à quelque chose*, la poursuivre ou la combattre avec acharnement. *Faire quelque chose de — lassé*, après avoir longtemps résisté. || Poét., chasse: *je vais faire la — aux habitants de l'air* (Boil.) = Se dit des bêtes qui en attaquent d'autres pour en faire leur proie: *le loup fait la — aux brebis* (Buff.) = Ellipt., département, ministère de la guerre: *dépôt général de la —*. || Jeu de cartes et de billard. = Prov.: *à la — comme à la —*, il faut savoir s'accommoder aux temps et aux circonstances. V. CONFLIT.

GUERRIER, ÈRE, adj., qui tient ou appartient à la guerre: *air, courage —*. *Des travaux GUERRIERS*. = Propre ou porté à la guerre: *prince, peuple —*. *Ames GUERRIÈRES et intrépides* (Boss.) = S., celui, celle qui fait la guerre: *brave —*. *La déesse GUERRIÈRE* (Boil.) = S. m., soldat: *il rassemble autour de lui ses —* (Ac.) || *Les — d'Argos* (Rac.)

GUERROYANT, E, adj., qui aime la guerre: *caractère —*, *humeur GUERROYANTE*.

GUERROYER, v. n.; fam., faire la guerre: *les hommes aiment à —* (Volt.)

GUERROYEUR, s. m.; fam., celui qui se plaît à faire la guerre.

GUET, s. m., action par laquelle on observe, on épie ce qui se fait, ce qui se passe: *être au —*; *faire le —*. *On avait mis des gens au —* (La F.) *Aie aussi l'œil au —*, et prends bien garde qu'il ne vienne personne (Mol.) = Il se dit de quelques animaux: *ce chat est au — d'une souris*. = Troupe chargée autrefois de faire le guet pendant la nuit: *le — n'est pas loin*. *Mot du —*, donné à ceux qui font le guet pour qu'ils puissent se reconnaître. || Fam.: *ils se sont donné le mot du —*, ils sont d'intelligence.

§ **GUET, PATROUILLE**. Le second est plus moderne et désigne un détachement de milice, actuellement occupé à faire une tournée.

GUET-APENS, s. m., embûche dressée pour outrager ou assassiner quelqu'un: *ce n'est pas un duel, c'est un —*. || Dessein prémédité de nuire.

GUÈTRE, s. f., chaussure qui sert à couvrir le bas de la jambe et le dessus du soulier, et qui se ferme sur le côté avec des boucles ou des boutons. || Fam.: *tirer ses GUÈTRES*, s'en aller, s'enfuir.

GUÈTRER, v. a., mettre des guêtres. = Se —, v. pr., mettre ses guêtres.

GUETTER, v. a., épier, observer, dans le dessein de surprendre: *le chat GUETTE la souris*. *Des gendarmes le GUETTENT* (Ac.) = Attendre quelqu'un dans un endroit où il doit passer: *— un débiteur*. || — le moment, une occasion favorable.

GUETTEUR, s. m.; mar., homme placé sur la hauteur d'une côte pour signaler les bâtiments qui paraissent au large et surveiller leurs manœuvres.

GUEULARD, E, adj.; pop., qui parle beaucoup et fort haut. = Gourmand, gourmande. = S., personne gueularde. = **GUEULARD**, s. m., partie supérieure d'un haut fourneau. = Pistolet dont la gueule est fort évasée.

GUEULE, s. f., bouche, chez les carnassiers et les poissons: *la — d'un loup, d'un brochet*. Pop., en parl. des hommes: *quelle — il a!* || comme il

bavarde. *Être fort en —*, bavard et insolent. = Ouverture: *la — d'un four, d'une cruche*. || *Avoir la — ferrée*, manger les aliments très-chauds. *Mettre quelqu'un à la — du loup*, l'exposer à un péril certain. = Bot., se dit de la fleur d'une plante labiée: *le thym a ses fleurs en —*, en forme de gueule. — *de loup*, s. f., mulier des jardins.

GUEULÉE, s. f.; pop., ce qui tient dans la gueule d'un animal. = Grosse bouchée.

GUEULER, v. n.; pop., crier, aboyer en parl. des chiens. || Crier beaucoup, en parl. des hommes. = V. a.; t. de chasse, se dit d'un lévrier qui saisit bien le lièvre.

GUEULES, s. m.; blas., couleur rouge.

GUEULETTE, s. f., ouverture faite au four de recuisson du verre.

GUEUSAILLE, s. f.; pop., bande de gueux, canaille, multitude: *chassez cette —*.

GUEUSAILLER, v. n.; pop., faire métier de gueuser: — dans les rues.

GUEUSANT, E, adj., qui fait métier de gueuser.

GUEUSARD, s. m.; fam., gueux, coquin.

GUEUSE, s. f., masse de fer fondu qu'on a coulée dans le sable au sortir du fourneau.

GUEUSER, v. n., faire métier de mendier: — dans la rue (Volt.) — avec un habit neuf (Les.) = V. a.: *— son pain*. || — des louanges. *Un auteur qui partout va — de l'enceins* (Mol.)

GUEUSERIE, s. f., indigence, misère, mendicité: *ta — rebute tous les partis qui se présentent pour notre fille* (Brueys). || Fam., chose vile, de peu de prix: *il n'a acheté que de la —* (Ac.)

GUEUX, EUSE, adj., dénué de tout, réduit à mendier: *ces gens-là sont —*. *D'être — il se consolait* (Bér.) *Être — comme un rat, comme un rat d'église, être fort pauvre*. = S., personne qui demande l'aumône: *n'avons-nous pas ici assez de — et de vagabonds?* (Roll.) || Coquin, coquine. V. PAUVRE.

GUEUX DES BOIS et GUEUX DE MER, nom que les calvinistes des Pays-Bas prirent pendant leur guerre contre l'Espagne comme mot d'ordre et signe de ralliement.

GUI, s. m.; bot., plante parasite qui naît sur les branches de certains arbres: *les druides sanglants cueillaient le — sacré* (Rosset). = Mar., pièce de bois à laquelle est amarré le bas de la voile.

GUIANE (la) ou **GUIANE**, vaste contrée de l'Amérique du Sud, partagée entre la France, la Hollande et l'Angleterre.

GUICHARDIN, homme d'État et historien distingué, né à Florence en 1482, mort en 1540.

GUICHET, s. m., petite porte pratiquée dans une grande: *le — du Louvre*. = Porte basse et étroite d'une forteresse, d'une prison. = Petite ouverture pratiquée dans un mur ou une porte.

GUICHETIER, s. m., valet de geôlier qui ouvre et ferme les guichets.

GUIDE, s. m., celui qui montre ou fait voir le chemin: *mais ne l'écarte point, prends un fidèle —* (Rac.) *Je m'acheminai gaiement avec mon dévot —* (J.-J.) = Homme du pays qui dirige la marche d'un détachement. = Milit., soldat sur lequel les autres doivent régler leurs mouvements dans les évolutions: — d'un peloton, || Celui qui donne des avis, des instructions: *prendre pour — un homme expérimenté*. || Ce qui nous fait agir, ce qui dirige notre conduite: *prendre la vérité pour —* (Boil.) *Quoi, vous prenez vos caprices pour GUIDES* (Rac.) = Titre de divers ouvrages qui contiennent des instructions: — des étrangers. *Le — des pêcheurs est encore un bon livre* (Mol.) = Milit.: les GUIDES, corps

de cavalerie servant de garde au général en chef.

GUIDE (Guido Reni, dit le), célèbre peintre, né à Bologne en 1575, mort à Rome en 1642.

GUIDE, s. f., lanière de cuir, rêne qu'on attache à la bride d'un cheval et qui sert à le conduire. || *Conduire à grandes GUIDES*, aller à bride abattue. *Mener la vie à grandes* —, prodiguer, dépenser follement sa fortune. = Salaire payé à un postillon pour chaque poste : *payer les GUIDES*.

GUIDE-ÂNE, s. m.; fam., petit livre qui contient l'ordre des fêtes relatifs à chaque fête. = Tout ce qui contient des instructions, des règles propres à guider dans un travail.

GUIDER, v. a., montrer ou faire voir le chemin : — *un voyageur*. *Vous nous avez mal GUIDÉS*. = Mettre sur la voie : *ses traces nous GUIDÈRENT*. A peine *un faible jour vous éclaira et me GUIDE* (Rac.) = Diriger : — *un cheval*. || *Son intérêt, son ambition le GUIDENT*. = Se —, v. pr. : *se — sur les beaux exemples, d'après les beaux modèles*.

§ **GUIDER, CONDUIRE, MENER**. L'art *guide* le médecin; le médecin *conduit* le malade, et la nature *mène* le malade à la santé ou à la mort.

GUIDON, s. m., petit drapeau d'une compagnie. = Celui qui porte le guidon; charge de guidon. = Petit drapeau qui sert pour l'alignement. = Mar., banderole plus courte que la flamme et qui sert aux signaux. = Mus., marque au bout d'une ligne pour indiquer où l'on doit placer la première note de la ligne suivante. — *de renvoi*, signe qui indique le renvoi fait dans un écrit.

GUIENNE, anc. p. de France, au S.-O.

GUIFETTE, s. f., hirondelle de mer.

GUIGNARD, s. m., espèce de petit pluvier d'une chair fort délicate.

GUIGNE, s. f., cerise noire à chair ferme, fort douce, semblable au bigarreau.

GUIGNER, v. n., fermer à demi les yeux en regardant du coin de l'œil : — *d'un œil*. = V. a., regarder de côté sans faire semblant : — *de l'œil le jeu de son voisin* (Ac.) || Fam., former un dessein sur : — *une place, une héritière*.

GUIGNIER, s. m., arbre qui porte les guignes.

GUIGNON, s. m.; fam., malheur, surtout au jeu : *avoir du —, porter — à quelqu'un*. *Quel —!* *Opposer la bonne humeur au —* (Ste-B.)

GUIGNONANT, E, adj., irritant, impatientant : *c'est un coup —*; fam.

GUILDE, s. f., anc. corporation municipale.

GUILDIVE, s. f., esprit tiré du sucre, tafia.

GUILÉE, s. f.; peu us., pluie soudaine, giboulée.

GUILLAGÉ, s. m., fermentation de la bière nouvellement entonnée.

GUILLAUME, s. m., espèce de rabot. = Monnaie d'or de Hollande.

GUILLAUME, quatre rois d'Angleterre ont porté ce nom : **GUILLAUME I^{er}** LE CONQUÉRANT, fils de Robert, duc de Normandie, né en 1024, s'empara de toute l'Angleterre en 1066, et mourut en 1087 d'une chute de cheval. = **GUILLAUME II**, dit le Roux, son fils, lui succéda. Prince dur et fier, il fut tué à la chasse, en 1100, par Walter Tyrrel. = **GUILLAUME III**, fils de Guillaume II de Nassau, prince d'Orange, né en 1650, élu en 1672 stathouder de Hollande, épousa Marie, fille de Jacques II. Il renversa du trône son beau-père en 1688 et mourut en 1702 sans héritier. = **GUILLAUME IV**, fils cadet de George III, né en 1765, proclamé roi en 1830, après la mort de son frère George IV. Il est mort en 1837 sans enfants légitimes, et a été remplacé sur le trône par sa nièce Victoria.

GUILLAUME I^{er}, roi des Pays-Bas, fils du stathouder Guillaume V de Nassau, né en 1772, mort en 1843, après avoir abdicqué en 1840 et avoir été forcé, en 1830, d'ac-

cepter le démembrement de son royaume et de reconnaître la Belgique comme État indépendant. = **GUILLAUME II** (1840-1849) eut un règne paisible, doux et conciliateur. Il a transmis la couronne à son fils, Guillaume III, né en 1817.

GUILLEMET, s. m., signe ressemblant à une double virgule, qui se met en tête et à la fin d'une citation, et souvent au commencement de chaque ligne dont se compose la citation.

GUILLEMETTER, v. a., mettre des guillemets; distinguer par des guillemets.

GUILLER, v. n., fermenter, en parl. de la bière.

GUILLERET, TE, adj.; fam., éveillé, léger : *air, enfant —. Tenez-vous —* (Mol.) = Trop léger pour la saison : *habit —. Conte —*, un peu libre.

GUILLERI, s. m., chant du moineau. = Valet de trèfle à certains jeux de cartes. = Les trois *Guilléri*, fameux brigands sous Henri IV, furent rompus vifs, en 1608, à Saintes.

GUILLOCHER, v. a., faire des guillochis sur quelque chose : — *une tabatière*.

GUILLOCHIS, s. m., ornement composé de lignes, de traits qui se croisent avec symétrie.

GUILLOIRE, s. f., cuve de brasseur où l'on fait guiller ou fermenter la bière.

GUILLOTIÈRE (la), vil. du Rhône, contiguë à Lyon, sur la rive gauche du Rhône.

GUILLOTINE, s. f., instrument de supplice qui sert à trancher la tête d'un condamné, et dont l'introduction est due au médecin *Guillotin*.

GUILLOTINER, v. a., trancher la tête au moyen de la guillotine.

GUMARD (la), célèbre danseuse au grand Opéra de Paris, née en 1743, morte en 1816.

GUMAUVÉ, s. f., plante de la famille des malvacées : *pâte, sirop de —*.

GUMBARDE, s. f., long chariot couvert. = Petit instrument composé de deux branches d'acier et d'une languette qui vibre lorsqu'on la touche.

GUMPE, s. f., morceau de toile dont les religieuses se servent pour se couvrir la poitrine. = Fichu de femme : — *de tricot, — en quipure*.

GUINDAGE, s. m., action d'élever des fardeaux au moyen d'une machine.

GUINDAL ou **GUINDEAU**, s. m.; mar., cabestan horizontal pour lever de lourds fardeaux.

GUINDÉ, E, adj., contraint, affecté, opposé à naturel : *air, esprit —; discours, style —. Que d'orateurs GUINDÉS!* (Gilbert). V. EMPHATIQUE.

GUINDER, v. a., hisser ou hausser au moyen d'une machine : — *un fardeau, des pierres avec une poulie, une grue*. = Mar. : — *un mât de lune, de perroquet*. || Affecter de l'élevation : — *son esprit, son style*. = Se —, v. pr. : *les autres se GUINDAIENT avec des cordes et des nœuds coulants* (Vaugelas). || *Vous vous GUINDEZ au-dessus des nues* (Boss.)

GUINÉE (la), vaste contrée de l'Afrique occidentale. = **GUINÉE**, s. l., monnaie d'or anglaise qui vaut 26 fr. 47 c. = Toile de mousseline qui vient des Indes.

GUINGAMP, s.-préf. du départ. des Côtes-du-Nord. = S. m., toile de coton fine et lustrée qu'on y fabrique.

GUINGOIS, s. m., travers, ce qui n'est pas droit : *on a caché le — de cette chambre par une cloison*. = *De —*, loc. adv.; fam., de travers. || *Avoir l'esprit de —* (Sév.)

GUINGUETTE, s. f., cabaret hors de la ville : *le peuple va boire et danser à la —*. V. CABARET.

GUIPURE, s. f., espèce de dentelle de fil ou de soie, formant relief.

GUIRLANDE, s. f., couronne, feston de fleurs disposées en demi-cercle : *des GUIRLANDES de fleurs*.

|| — de diamants, de pierreries. = Ornement de feuillage ou de fleurs peint ou sculpté.

GUIRLANDER, v. a., orner de guirlandes : *des bruyères GUIRLANDÉES de bois* (Chat.) || *Je parvins à — de preuves mon mémoire* (Beaum.)

GUISE, s. f., façon, manière : *chacun vit à sa —* (Ac.) = *En — de*, loc. prép.; à la façon de : *prendre de la sauge en — de thé* (Ac.)

GUISE (ducs de), François de Lorraine, 1^{er} duc de Guise, né en 1519, fut tué devant Orléans par un protestant, Poltrot de Méré (1563). Son frère, le cardinal Louis 1^{er}, né en 1527, mourut en 1578. Henri de Lorraine, fils aîné de François de Guise, surnommé le Balafré, nommé général de la Ligue, fut assassiné à Blois (1588), ainsi que son frère, Louis II, archevêque de Reims.

GUIWARE, s. f.; mus., instrument à six cordes avec un manche sur lequel il y a des cases marquées pour poser les doigts : *jouer, pincer de la —*.

GUIWARISTE, s., celui, celle qui joue de la guitare. = Professeur de guitare.

GUMÈNE, s. f.; blas.. câble d'une ancre.

GUSTATIF, adj.; anat.. *nerf —*, qui transmet la sensation du goût.

GUSTATION, s. f., sensation du goût; perception des saveurs.

GUSTAVE, quatre rois de Suède ont porté ce nom : **GUSTAVE WASA** ou **GUSTAVE 1^{er}**, élu roi en 1523, mort en 1560. = **GUSTAVE-ADOLPHE**, surnommé le Grand, né en 1594, tué à la bataille de Lutzen, qu'il gagna (1632) sur les Autrichiens. = **GUSTAVE III**, né en 1746, fut assassiné dans un bal masqué, à Stockholm, par Ankarström (1792). = **GUSTAVE IV**, né en 1778, mort à Saint-Gall (1837), régna de 1792 à 1809, époque où il fut exilé.

GUTENBERG, inventeur de l'imprimerie, né vers 1400, à Mayence, mort en 1468.

GUTTA-PERCHA (pron. ka), s. f., gomme-résine très-analogue au caoutchouc et qui sert à envelopper les fils métalliques conducteurs du fluide électrique, quand on veut les soustraire à l'action de l'humidité.

GUTTURAL, E, adj.; anat., qui appartient au gosier : *artère GUTTURALE*. = Gramm., qui se prononce du gosier : *son —, lettre GUTTURALE*. = S. f., lettre gutturale : *la GUTTURALE H*.

GUZLA, s. f., sorte de violon grossier qui est l'instrument national des Illyriens.

GYGÈS; mythol., Lydien célèbre par un anneau qui le rendait invisible. Il séduisit la reine de Lydie, et l'épousa après avoir tué Candaule, son mari. || Prov. : *avoir l'anneau de —*, le pouvoir de se rendre invisible.

GYMNASE, s. m., lieu où les Grecs s'exerçaient à lutter, à lancer le disque, etc. = Établissement où l'on dresse la jeunesse aux exercices du corps. = Synon. de LYCÉE, de COLLÈGE en Allemagne. = Nom d'un théâtre de Paris.

GYMNASIARQUE, s. m., chef du gymnase chez les Grecs, celui qui présidait aux exercices. = Celui qui dirige le gymnase d'une école publique.

GYMNASTE, s. m., ancien officier qui, dans les gymnases grecs, était préposé à l'éducation des athlètes, et les formait aux exercices auxquels leur complexion les rendait propres.

GYMNASTIQUE, adj., qui appartient aux exercices du corps : *les exercices GYMNASTIQUES*. = S. f., art, action d'exercer le corps pour le fortifier : *apprendre la —, Faire de la —*.

GYMNIQUE, adj., se dit des jeux où les athlètes combattaient nus. = S. f., science des exercices qu'on apprenait aux athlètes de profession.

GYMNOSOPHISTE, s. m., philosophe indien qui allait presque nu, s'abstenait de viandes, renonçait à toutes les voluptés, et s'adonnait à la contemplation de la nature.

GYNANDRIE, s. f., classe du système de Linné qui comprend toutes les plantes dont les étamines naissent sur le pistil.

GYNÉCÉE, s. m., appartement des femmes, chez les Grecs. || Lieu où se réunissent, où travaillent habituellement plusieurs femmes.

GYPAÈTE, s. m., oiseau de proie de l'ordre des rapaces diurnes, espèce de vautour qui a la tête et le cou jaunes.

GYPSE, s. m., pierre à plâtre, sulfate de chaux. **GYPSEUX**, **EUSE**, adj., de la nature du gypse ou qui en renferme : *terrain —*.

GYROMANCIE, s. f., sorte de divination qui se pratique en marchant en rond.

GYROMANCIEN, NE, adj., qui concerne la gyromancie. = S., celui, celle qui pratique la gyromancie.

GYROVAGUE, s. m., sorte de moine qui, n'étant attaché à aucune maison, errait de monastère en monastère.

H

H (pron. hé), s. m., autrefois on prononçait *ache*, s. f., 8^e lettre de l'alphabet et 6^e des consonnes. = Le *h* est aspiré ou muet, selon qu'il fait prononcer avec aspiration la voyelle qui le suit ou qu'il n'ajoute rien à sa prononciation. = Quand il suit le *p*, il lui donne le son de l'*f* : *Joseph, philosophe, diphthongue*, pron. *Josef, filosofo, diftongue*.

* **HA**, interj. de surprise et d'étonnement : — ! *vous êtes dévot, et vous vous emportez?* (Mol.) = S. m. inv. : *pousser des ha! ha! continuel*. Molière, par licence poétique, l'a mis au pl. : *à tous les beaux endroits qui méritent des HAS!*

HABEAS CORPUS (mots lat.), s. m., loi anglaise qui accorde à tout prisonnier, dans la plupart des cas, sa mise en liberté moyennant caution.

HABILE, adj., qui montre, qui prouve beaucoup de savoir, d'expérience : *homme, interprète, main,*

plume —, L'— homme est celui qui cache ses passions (La Br.) = Dr. : — à succéder, qui a droit de succéder et qui n'en est empêché par aucune incapacité. = Adroit, ingénieux : — *seulement à noircir les vertus* (J.-B. R.) *Détour —*. = S. : *au lit de mort, que d'HABILES se trouvent maladroits* (La Br.) *Il est donné aux — d'expliquer sans peine les causes cachées* (Vauv.) V. CAPABLE et SAVANT.

HABILEMENT, adv., d'une manière habile.

HABILETÉ, s. f., qualité de l'homme habile : *V'— d'un général, d'un artiste. Il nous a donné des preuves de son — dans toutes les sciences mathématiques.* = Grande adresse : — *de main.* || *Inviter quand on peut contraindre, conduire quand on peut commander, c'est V'— suprême* (Mont.)

§ **HABILETÉ, ART, INDUSTRIE, SAVOIR-FAIRE, ADRESSE, DEXTÉRITÉ.** L'habileté suppose des qualités

supérieures; l'art, de l'étude; l'industrie, de l'invention dans les moyens; le savoir-faire, de la pratique et de l'habitude; l'adresse, une grande justesse dans l'emploi des forces; la dextérité, une grande habileté de main.

HABILISSIME, adj., très-habile; fam.

HABILITÉ, s. f.; dr., aptitude à; peu us.

HABILITER, v. a.; dr., rendre habile à.

HABILLAGE (Il m. dans ce mot et dans les trois suivants), s. m., préparation des volailles, du gibier qu'on veut mettre à la broche.

HABILLEMENT, s. m., ensemble des choses dont on est habillé, vêtu: *revêtons-nous d'HABILLEMENTS conformes à l'horrible fête* (Rac.) = Action d'habiller, de pourvoir d'habits: — *des troupes. Capitaine d'—*. V. VÊTEMENT.

HABILLER, v. a., mettre à quelqu'un ses habits: — *un enfant, une jeune mariée*. || — *quelqu'un de toutes pièces*, le maltraiter, en dire du mal. = Fournir de vêtements: — *les pauvres, les soldats*. = Faire des habits à: *qui vous HABILLE?* et abs.: *ce tailleur, cet habit HABILLE bien*. || Se dit de la manière dont un peintre drape et revêt les figures. = Donner tel ou tel caractère; se prend souvent en mauv. part: *Puce, en style pompeux HABILLANT une églogue* (Boil.) *Eschyle... d'un masque plus homête HABILLA les visages* (Id.) — *son visage*, se farder, se masquer. = Faire l'habillage de. = S'—, v. pr., mettre ses habits; se pourvoir de vêtements. || Se couvrir de, se déguiser sous: *les fous qui s'HABILLEMENT du nom de sages* (J.-J.) = Prendre tel ou tel costume: *s'— en Turc, en bayadère, en berger*. = Se dénigrer, s'injurier réciproquement; fam.

HABILLEUSE, s. f., femme chargée, dans les théâtres, d'habiller les actrices subalternes.

HABIT, s. m., vêtement extérieur considéré quant à sa forme et à son apparence: — *de chasse, de bal, de deuil, d'été*. || L'— *ne fait pas le moine*; prov., il ne faut pas juger des gens par le dehors. *Un ministre de Dieu qui n'a de sa profession que le caractère et l'—* (Bourd.) = Partie du vêtement ordinairement formée d'une veste garnie de deux basques: — *à la mode, à la française*. V. VÊTEMENT.

HABITABLE, adj., qui peut être habité; où l'on peut habiter. = Synon. d'HABITÉ: *quelle partie du monde — n'a pas eût ses victoires* (Boss.)

HABITACLE, s. m., demeure, habitation; ne se dit qu'en parl. de Dieu en style biblique: *P— du Très-Haut*; ou dans le style marotique: *une ile, affreux rivage, — marécageux* (Gresset); et enfin, en mauv. part: *un bouiq était autour, emenê des autels, gens barbares, gens durs, HABITACLES impies* (La F.) = Mar., armoire du gaillard d'arrière, qui renferme la boussole, la lumière et l'horloge.

HABITANT, E, s., celui, celle qui habite ordinairement en quelque lieu: *les HABITANTS de la campagne, des villes, de Paris*. || Les HABITANTS de l'onde, de l'air, des bois, les poissons, les oiseaux, les bêtes sauvages.

HABITATION, s. f., lieu où l'on demeure, maison: *venez voir mon —* (Les.) = Action d'habiter: *P— de la campagne est peu agréable en hiver*. = Lieu, climat où une plante, un animal se trouvent ordinairement. = Domaine, établissement dans une colonie; vieux.

HABITER, v. a., demeurer, faire son séjour en un lieu: *les Italiens se contentent d'— la même terre qu'ont HABITÉ les vieux Romains* (St-Evr.); se dit aussi des animaux, des plantes, des êtres mortaux: *la richesse n'HABITE point sur les bords du*

Permesse (Boil.) *Le renne HABITE les régions glacées*. = V. n.: *l'Arabe HABITE sous la tente*.

HABITUDE, s. f., forte inclination causée par la répétition fréquente des mêmes actes: *prendre, contracter l'—*. *Vaincre votre goût et votre langue —* (Fén.); se dit aussi de l'acte fréquemment répété: — *de tousser, de cracher, de parler, etc. Il s'en fit, je l'avoue, une douce —* (Rac.) *Il met du rouge, mais rarement; il n'en fait pas —* (La Br.) = Au pl., ce qu'on fait tous les jours ou fréquemment: *j'ai mes HABITUDES*. = Air, aspect, extérieur: — *du corps*. = D'—, loc. adv., ordinairement.

§ **HABITUDE**, **ACCOUSTOMANCE**, **COÛTUME**, **USAGE**, **US**. L'accoutumance est la formation d'une habitude; la coutume, une habitude générale; l'usage, une coutume plus restreinte, une simple pratique. Us est fam. et ir.; il est presque toujours suivi de coutumes.

HABITUÉ, E, s., personne qui va souvent et habituellement dans un lieu: *un — de l'Opéra. Ce café Procope, le rendez-vous des HABITUÉS et des arbitres du parterre* (Marm.) = Adj.: *prêtre —*, qui peut dire la messe dans une paroisse, mais qui n'y a ni charge, ni rang, ni dignité.

HABITUEL, LE, adj., passé à l'état d'habitude: *occupation HABITUELLE*. = Dont la durée se prolonge: *fièvre —*. = Théol.: *grâce —*, qui réside toujours dans le sujet.

HABITUELEMENT, adv., par habitude.

HABITUEUR, v. a., faire prendre l'habitude, accoutumer à: — *un enfant au travail, à prier Dieu*. = S'—, v. pr., s'accoutumer à: *il est bon de s'— à faire machinalement tout ce qu'il est utile de faire* (Méd.) = S'acclimater, se faire des habitudes. || *L'Église dédaigne d'habiter la terre; elle ne s'y HABITUE pas, elle y voyage* (Boss.)

* **HABLER**, v. n., parler beaucoup, avec exagération et vanterie: *ne faire que —*.

* **HABLERIE**, s. f., discours rempli d'exagération et de vanterie.

* **HABLEUR**, EUSE, s., celui, celle qui hâble: *certain — à la queue effancée* (Boil.)

* **HABSBOURG**, anc. château de la Suisse (Argovie), berceau de la famille de ce nom qui occupa le trône impérial d'Allemagne, presque sans interruption, de 1273 à 1745.

* **HACHE**, s. f., instrument de fer qui a un manche et qui sert à fendre le bois. = Arme des sapeurs: — *d'armes*, dont on se servait à la guerre. || Par euph., échafaud, guillotine: *périr sous la — révolutionnaire*. || *Faire à coups de —*, d'une façon grossière, sans goût et sans soin.

* **HACHE-PAILLE**, s. m. inv., instrument pour hacher la paille destinée à la nourriture des bestiaux, et surtout des chevaux.

* **HACHER**, v. a., couper en petits morceaux: — *de la viande, des herbes*. || *Mes blés ont été HACHÉS par la grêle* (Ac.) = Couvrir d'entailles avec un instrument tranchant. || *Se faire —*, se dit d'une personne capable d'un grand dévouement, d'une troupe qui se défend jusqu'à complète destruction. = Couper mal: — *la viande au lieu de la découper*. || Style HACHÉ, coupé par petites phrases.

* **HACHERAU**, s. m., et **HACHETTE**, s. f., petite hache d'armes; marteau tranchant d'un côté.

* **HACHETTE** (Jeanne), célèbre héroïne qui se distingua, en 1472, parmi les femmes de Beauvais, contre les Bourguignons de Charles le Téméraire.

* **HACHICH** ou * **HASCHICH**, s. m., préparation dont le chanvre indien est la base, qui cause une sorte d'ivresse, et dont on fait usage en Orient.

* **HACHIS**, s. m., mets de viande hachée.

* **HACHOIR**, s. m., couteau pour hacher la viande; table sur laquelle on la hache.

* **HACHURE**, s. f., traits de crayon entrecoupés pour figurer les ombres et les demi-teintes. = Blas., traits ou points pour marquer la différence des couleurs et des métaux.

* **HAENDEL**, célèbre compositeur de musique, né en Saxe en 1684 et mort à Londres en 1759.

* **HAGARD**, E, adj., rude, farouche, effaré; se dit surtout du regard et de la physionomie : *l'œil —*. || *Faucon —*, pris hors du nid.

HAGIOGRAPHIE, adj., se dit des livres de l'ancien Testament autres que le Pentateuque et les Prophètes. = S. m., auteur des vies des saints.

HAGIOLOGIQUE, adj., qui traite des saints, des choses saintes : *dictionnaire —*.

* **HAGUENAU**, ch.-l. de canton et vil. forte du départ. du Bas-Rhin.

* **HAHA**, s. m., ouverture qu'on fait au mur d'un jardin ou d'un parc, afin de laisser la vue libre.

HAHALI, s. m., cri des chasseurs en poursuivant le gibier.

* **HAHE**, interj., cri pour arrêter les chiens.

* **HAHNEMANN**, médecin allemand, créateur de l'homœopathie, mort à Paris en 1843.

* **HAIDERABAD**, vil. de l'Hindoustan, cap. du Nizam. **HAIDER-ALY**, sultan de Mysore, mort en 1782. Allié de la France, il fit aux Anglais une guerre sans relâche.

* **HAIE**, s. f., clôture d'arbustes, de ronces, d'épines, de branches entrelacés : — *vive*, formée d'arbustes vivants. — *sèche* ou — *morte*, de bois mort. || Série de personnes qui marchent ou qui sont disposés sur une ligne droite : *les soldats de ligne faisaient la —*. *Former la —*, se ranger sur une ou sur deux files pour accompagner un cortège.

* **HAÏE**, s. m., cri des charretiers pour exciter, pour animer leurs bêtes.

* **HAILLON**, s. m., vieux lambeau de toile ou d'étoffe, us. surtout au pl. : *les HAILLONS de la misère*, les vêtements qui annoncent la misère.

* **HAIM**, s. m., hameçon.

* **HAÏNAN**, île de la mer de Chine.

* **HAÏNAUT**, p. des Pays-Bas.

* **HAINÉ**, s. f., passion excitée dans l'âme contre ce qui la blesse ou lui fait peine : *la — est toujours moins vive quand l'objet n'est pas sous ses yeux* (La H.). Ces *HAINES vigoureuses que doit donner le vice aux âmes vertueuses* (Mol.) = Dégoût, aversion : *prendre la vie en —*. *Avoir de la — pour le péché*. *La — du mensonge, des flatteurs*. *La — des forfaits qu'on ose s'imputer* (Rac.) = *En — de*, loc. prép., par ressentiment, par animosité, par aversion; se dit des personnes et des choses.

§ **HAINÉ**, **ANTIPATHIE**, **ANIMOSITÉ**. *L'antipathie* est une haine instinctive qui provient de l'incompatibilité des humeurs, des caractères; *l'animosité*, une haine active, furieuse ou acharnée.

* **HAINÉUSEMENT**, adv., avec haine.

* **HAINÉUX**, **EUSE**, adj., naturellement porté à la haine : *caractère, esprit —*. || Qui respire la haine : *conduite, colère HAINÉUSE*.

* **HAÏR**, v. a. et irr., avoir en haine, avoir de la haine pour : — *les menteurs, le mensonge*. *Si je la HAÏSSAIS, je ne la fuirais pas* (Rac.), et abs. : *quand il HAÏT une fois, il veut toujours —* (Id.) — *à la mort*, extrêment. = Ne pas aimer, ne pas pouvoir supporter : — *le froid, le chaud, les mauvais plaisants*. || *Ne pas —*, avoir du goût pour : *nous ne parlions que de bagatelles, car son excellence ne les HAÏSSAIT pas* (Les.). *Vu, je ne te HAÏS point* (Corn.) = Se —

v. pr., avoir une haine réciproque; avoir de la haine pour soi-même : *on se laisse vite de se —* (Lamart.)

* **HAÏRE**, s. f., vêtement de crin ou de poil de chèvre que l'on porte sur la peau par esprit de mortification et de pénitence : *Laurent, serrez ma — avec ma discipline* (Mol.)

* **HAÏSSABLE**, adj., qui mérite d'être haï : *homme, vice —*. *Nous sommes HAÏSSABLES* (Pasc.)

§ **HAÏSSABLE**, **ODIEUX**. Le second enclêrît sur le premier. On se rend *haïssable* par les défauts de son caractère; on se rend *odieux* par ses vices et ses méchancetés.

HAÏTI ou **SAÏNT-DOMINGUE**, île de l'Océan Atlantique, à l'entrée du golfe du Mexique, la plus grande des Antilles, après Cuba. Elle est aujourd'hui gouvernée par le général président Gëffard.

* **HALAGE**, s. m., action de haler un bateau, de le tirer à soi avec une corde : *chemin de —*, laissé libre pour qu'on puisse haler.

* **HALBRAN**, s. m., jeune canard sauvage.

* **HALE**, s. m., effet produit par le grand air et le soleil qui donnent à la peau une teinte brune et basanée, flétrissent et dessèchent les plantes, etc. : *le — avait fait tort à son visage* (La F.) *Ne sortez pas au —*. *S'affronte le —* (Dest.)

* **HALEINE**, s. f., air humide chassé des poumons par l'expiration : — *douce, forte, fiévreuse*. || — *de vent*, petit souffle. *Quand Flore dans les plaines faisait taire des vents les bruyantes HALEINES* (Boil.) = Parfums : *des fleurs l'— parfumée* (Lebrun). = Faculté de respirer, respiration : *courir à perdre —*. *Courte —*. || *Perdre —*, n'en pouvoir plus; et dans le même sens : *où courez-vous ainsi tout pâle et hors d'—?* (Rac.) *Reprendre —*, se reposer un instant avant de continuer. *Être en —*, en train de faire avec ardeur. *Mettre en —*, en train. || *Orateur, cheval sans —*, qui ne peut être longtemps sans respirer. || *Sans pouls et sans —* (Boil.), comme inanimé. *Tenir en —*, en exercice, dans l'habitude de travailler; || amuser, en faisant concevoir des espérances. *Entreprise de longue —*, de longue durée. *Faire tout d'une —*, de suite, sans s'arrêter.

§ **HALEINE**, **SOUFFLE**. *L'haléine* sort naturellement de la bouche d'une manière continue; le *souffle* est poussé par un acte de la volonté, par bouffées, et a presque toujours une intensité, une force plus grande.

* **HALEMENT**, s. m., nœud fait à un câble qui sert à élever des fardeaux.

* **HALENÉE**, s. f., air qu'on exhale d'une seule expiration lorsqu'il est accompagné d'une odeur désagréable : — *d'ail, de vin*.

* **HALER**, v. a., tirer un cordage pour le tendre ou pour entraîner l'objet qui y est attaché : — *un câble, une embarcation*. — *un chien*, l'exciter après quelqu'un. = V. n. : *le vent HALE de l'avant*, prend cette direction.

* **HÀLER**, v. a., donner du hâle : *le séjour des champs vous HÀLERÀ*. = Se —, v. pr., être noirci, flétri par le hâle : *les dames portaient autrefois des masques de peur de se —* (Ac.)

* **HALETANT**, E, adj., essoufflé, hors d'haléine : — *et couvert de poussière* (Volt.) *Souffle —* (La F.)

* **HALETER**, v. n., être haletant : *on voit sous les lauriers — les Orphées* (Boil.)

* **HALEUR**, s. m., celui qui hale un bateau.

HALICARNASSE, vil. de Carie (Asie Mineure), patrie d'Hérodote et de Denys dit d'Halicarnasse.

HALIÉUTIQUES, s. f. pl., titre de plusieurs ouvrages grecs et latins sur l'art de la pêche.

HALIFAX, nom de deux villes assez importantes : l'une en Angleterre, l'autre dans l'Amérique anglaise.

HALIOTIDE, s. f., genre de mollusques, vulg. *oreille de mer*.

* **HALIPLE**, s. m., genre d'insectes coléoptères.

* **HALITUEUX**, **EUSE**, adj.; méd., d'une chaleur moite : *peau HALITUEUSE*.

* **HALLAGE**, s. m., droit prélevé sur les marchandises étalées à la halle, aux foires.

HALLALI, s. m., cri de chasse annonçant que le cerf est près de succomber.

HALLAM (Henri), inventeur historien anglais, mort en 1839. On lui reproche de la lourdeur et de la diffusion.

* **HALLE**, s. f., place publique, souvent ouverte, où se tiennent les marchés, où se vendent les denrées : *la — aux blés, aux vins. Les dames, les forts de la —*. V. **DAME** et **FORT**, adj. || *Langage des HALLES*, bas et grossier.

* **HALLE**, vil. des États prussiens (Saxe), renommée pour son université et ses salines.

* **HALLEBARDE**, s. f., lance lourde; pique garnie par le haut d'une pointe de fer en forme de flèche, que portent les suisses des églises.

* **HALLEBARDIER**, s. m., garde à pied qui porte la hallebarde : — *du pape*.

HALLER, savant Bernois du xviii^e siècle auquel on doit d'importantes découvertes sur la respiration.

* **HALLIER**, s. m., filet pour prendre les oiseaux de passage. — Au pl., buissons fort épais.

HALLUCINATION, s. f., variété commune d'aliénation mentale; erreur d'une personne qui croit percevoir des sensations alors que nul objet extérieur ne peut les exciter. || Tout écart de l'imagination.

HALLUCINÉ, **E**, adj. et s., se dit d'une personne qui a des hallucinations.

* **HALO**, s. m., cercle lumineux et coloré qui entoure quelquefois le soleil ou la lune.

* **HALOIR**, s. m., lieu où l'on fait sécher le chanvre par le moyen du feu.

* **HALOT**, s. m., trou dans une garenne où se retirent les lapins.

* **HALOTECHNIE**, s. f.; chim., art de préparer, d'extraire les sels.

* **HALTE**, s. f., pose que font des soldats en route; lieu où ils la font. || Lieu où s'arrête un voyageur. — **HALTE** | commandement militaire pour enjoindre de s'arrêter. **HALTE-LÀ**, commandement pour faire arrêter une patrouille; || se dit fam. à une personne dont le langage devient inconvenant, ou à laquelle on est pressé de répondre.

HALTÈRE, s. m., masse de fer ou de plomb employée dans les gymnases pour développer la force musculaire des bras.

* **HAM**, canton et vil. forte du départ. de la Somme.

* **HAMAC**, s. m., lit suspendu, en usage à bord des navires. — Filet de cordes ou d'autre matière que l'on suspend aux arbres ou ailleurs, et dans lesquels on se place pour être plus au frais.

HAMADRYADE, s. f.; myth., nymphe des chênes.

* **HAMBOURG**, vil. libre de l'Allemagne, la plus considérable des villes hanséatiques.

* **HAMEAU**, s. m., petit village, réunion de maisons rustiques peu nombreuses.

HAMEÇON, s. m., petit crochet de fer mis au bout d'une ligne, auquel on suspend l'appât pour prendre du poisson. || *Mordre à l'—*, se laisser séduire par des apparences trompeuses; et dans le même sens : *vous goberez comme un sot l'—* (Volt.)

HAMEÇONNÉ, **E**, adj.; bot., dont la pointe se courbe en forme d'hameçon.

HAMILTON, nom d'une grande et célèbre famille d'Écosse, dont quelques membres ont joué un rôle important

dans le gouvernement de l'Angleterre. L'un d'eux, *Antoine, comte d'—*, est l'auteur des *spirituels*, mais peu moraux *Mémoires de Gramont*.

* **HAMPDEN**, cousin de Cromwell, refusa, sous Charles I^{er}, de payer la *taxe des vaisseaux*, et soutint, à ce sujet, un procès fameux.

* **HAMPE**, s. f., bûts, manche de hallebarde, d'épieu, de pertuisane, de drapeau, etc. — Bot., support des fleurs qui naît de la racine et remplace la tige. — Poitrine du cerf.

* **HAMPSHIRE** (New), p. des États-Unis de l'Amérique du Nord.

* **HAMPTON-COURT**, vil. d'Angleterre, voisine de Londres; résidence royale.

* **HAMSTER**, s. m., petit quadrupède rongeur un peu plus gros que le rat.

* **HAN** ou **KHAN**, s. m., sorte de caravansérail.

HANAP, s. m., grand vase à boire.

* **HANCHE**, s. f., partie du corps formée par le haut du fémur et l'évasement de l'os iliaque. || Train de derrière d'un cheval depuis les reins jusqu'au jarret. — Partie de l'arrière d'un vaisseau entre la poupe et les haubans du grand mât.

* **HANEBANE**, s. f.; synon. vulg. de *Justiquame*.

* **HANGAR**, s. m., construction formée d'un toit élevé sur des piliers de bois ou de pierre où l'on remise les charrettes, les marchandises, etc., pour les mettre à l'abri des intempéries atmosphériques.

* **HANNETON**, s. m., insecte de la tribu des scarabées et de l'ordre des coléoptères pentamères, très-nuisible à la végétation. || *Étourd comme un —*. *Soucis d'—*, franges qui portent de petites houppes; dans cette loc. *h* n'est pas aspiré.

HANNON, nom de plusieurs célèbres Carthaginois.

* **HANOVRE**, roy. d'Allemagne, arrosé par l'Elbe, le Wésér et l'Éms. Il a longtemps été gouverné par les rois d'Angleterre.

* **HANSE**, s. f., société de villes unies dans un intérêt commercial; la plus célèbre fut la *ligue hanséatique* ou *hanse* des villes de l'Allemagne qui devinrent, au xiv^e et au xv^e siècles, les maîtresses du commerce de l'Europe. Il n'y en a plus que trois, Hambourg, Brême et Lubeck.

* **HANTER**, v. a., visiter souvent et familièrement; se prend presque toujours en mauv. part : *moi, que j'aïlle chercher un pareil homme! que je le voie! que je le hante!* (J.-J.) *Vous vous mêlez de — la noblesse* (Mol.) — *les foires, les cabarets*.

* **HANTISE**, s. f., fréquentation familière; se prend en mauv. part : *Isabelle pourrait perdre dans ces HANTISES les semences d'honneur qu'avec nous elle a prises* (Mol.); peu us.

* **HAPPE**, s. f., petit cercle de fer dont on garnit un essieu. — Crampon qui fixe l'un contre l'autre deux madriers, deux pierres.

* **HAPPELOURDE**, s. f., fausse pierre précieuse : *tout devient — entre les mains d'un sot* (La F.); vieux et peu us.

* **HAPPEMENT**, s. m., adhérence que certains minéraux contractent avec la langue, quand on les met en contact avec cet organe.

* **HAPPER**, v. a., se dit de l'action du chien qui saisit avidement ce qu'on lui jette, et par ext. : *les hirondelles HAPPEMENT les moucheron en volant*. || Attraper, surprendre, saisir à l'improviste : *les huis-siers, les gendarmes l'ont HAPPE*. — *un héritage*.

* **HAQUENÉE**, s. f., cheval ou jument facile à monter, et qui va à l'amble ordinairement.

* **HAQUET**, s. m., charrette longue, étroite et sans ridelle, qui fait bascule à volonté.

* **HARANGUE**, s. f., discours public chez les anciens. — Allocation militaire ou discours adressé à

un grand personnage. || Discours long et ennuyeux : *tu feras après ta* — (La F.) V. DISCOURS.

* **HARANGUER**, v. a., adresser une harangue à : — *le peuple, de méchants soldats* (La F.) = V. n., *Démosthène ne fit que — contre Philippe et contre Alexandre* (Fonten.) || Faire une remontrance plus ou moins vive; parler beaucoup et avec emphase; fam.

* **HARANGUEUR**, **EUSE**, s., celui, celle qui harangue; se prend souvent en mauv. part : *des HARANGUEURS l'ennuyeuse éloquence* (Boil.).

* **HARAS**, s. m., lieu où l'on entretient des juments et des étalons pour conserver et perfectionner les races chevalines.

* **HARASSER**, v. a., fatiguer par un trop grand travail, par une trop grande dépense de forces : — *un ouvrier, un cheval. Je suis HARASSÉ de fatigue* (Volt.) *Notre armée HARASSÉE à l'exces* (St-S.).

* **HARCELER**, v. a., provoquer par de fréquentes attaques, en inquiétant sans cesse : — *les ennemis. La pie voit-elle approcher une corneille, elle vole aussitôt à sa rencontre, la HARCELE et la poursuit sans relâche* (Buff.) || *La satire et l'envie jusqu'à son dernier jour HARCELENT le génie* (Vigée).

* **HARDE**, s. f., troupe de bêtes fauves; une — *de daims*. = Lien avec lequel on attache les chiens quatre à quatre ou six à six.

* **HARDENBERG** (prince de), diplomate allemand qui représenta la Prusse aux congrès de Vienne, d'Aix-la-Chapelle, de Carlsbad, etc.; mort en 1822.

* **HARDER**, v. a., attacher avec une hardé.

* **HARDES**, s. f. pl., toutes les choses nécessaires à l'habillement; vêtements, linge et bijoux : *de vieilles —. Emporter, engager, vendre ses —.*

§ **HARDES, NIPPES**. Le premier est collectif; le second ne désigne qu'une partie des *hardes*, le linge, et se prendrait mieux en bonne part : *vous en avez tiré d'assez bonnes NIPPES* (Dest.)

* **HARDI**, E. adj., qui ose, qui risque beaucoup : *un ennemi habile autant que —* (Boss.) *Je laisse aux plus HARDIS l'honneur de la carrière* (Boil.) = Insolent, impudent, effronté : *je ne suis pas de ces femmes HARDIES* (Rac.) = Se dit des choses, dans les deux sens : *retraites honorables, attaques* — (Fléch.) *Burrhus ose sur moi porter ses mains* — (Rac.) = Se dit aussi, dans les arts, de ce qui prouve l'audace, la grandeur, l'originalité de l'esprit : *style —, clocher —. Cela est bien —, se dit de ce qu'on ne peut approuver, sans qu'on ose le condamner*. = Ferme, assuré : *contenance fière et HARDIE*. = Libre, franc, aisé, sans hésitation : *pinceau, dessin, jeu —. Plume —, qui aborde sans hésiter des sujets scabreux ou délicats*.

* **HARDIESSE**, s. f., qualité de celui qui est hardi, entreprenant : *fortune aveugle suit aveugle* — (La F.) = Insolence, effronterie, impudence, témérité : *avoir la — de. La — de ses manières*. = Ce qui porte un caractère hardi : *la — d'une action, d'une entreprise, d'un discours, d'une opinion. Blâmer des plus beaux vers la noble —* (Boil.) = Licence que se permet un artiste : *il y a une foule de HARDIESSES dans ce poème, dans ce tableau, dans cet opéra*. = Franchise et fermeté d'exécution : — *de touche, de main. La — d'un dessin, d'une voûte. Prendre la —, la liberté de; fam. Prendre des HARDIESSES, des libertés, des licences*. V. CŒUR.

§ **HARDIESSE, AUDACE, TÉMÉRITÉ, EFFRONTERIE**. L'audace est une hardiesse très-grande, excessive; c'est plutôt un défaut qu'une qualité. La témérité est une hardiesse aveugle, inconsidérée; l'effronterie, une hardiesse

éhontée, impudente. Toutes les deux sont des défauts et nous font violer, la première, les lois de la prudence, la seconde, celles de l'honnêteté.

* **HARDIMENT**, adv., avec hardiesse : *marcher — au combat*. = Librement, sans hésitation : *dites — ce que vous avez à dire* (Mol.) = Sans crainte de se tromper, sans dépasser les limites du juste, du convenable : *vous pouvez — lui demander mille francs de ce tableau*.

* **HAREM** (pron. *hareim*), s. m., appartement réservé aux femmes chez les mahométans; palais ou portion de palais qu'elles habitent. = Femmes que contient le harem.

* **HARENG** (pron. *haran*), s. m., poisson de mer fort commun et dont on fait un grand commerce : — *saur, qui a été salé, puis séché et fumé*. || *Être pressés, serrés comme des HARENGS, trop serrés, trop pressés*. V. CAQUE.

* **HARENGAISON** (pron. *gué*), s. f., pêche du hareng; temps où elle se fait.

* **HARENGÈRE**, s. f., marchande de poissons. || Femme grossière, querelleuse et insolente.

* **HARGNEUX, EUSE**, adj., dont l'humeur est soucieuse, chagrine et querelleuse : *homme, caractère —. Cheval —, qui mord ou qui ruc*. || *Chien —, individu querelleur et méchant*. V. ACARIÈTRE.

* **HARICOT**, s. m., plante légumineuse, type de la tribu des phascolées; sa graine. = Espèce de ragoût fait avec du mouflon et des navets.

* **HARIDELLE**, s. m., mauvais cheval maigre.

* **HARLAY** (Achille de), président le Parlement au début de la Ligue; il eut devant le duc de Guise, révolte contre Henri III, une belle et courageuse contenance.

* **HARLEM**, vil. forte du roy. de Hollande, ch.-l. de la Hollande septentrionale.

HARLE, s. m., oiseau voisin du canard.

* **HARMALE**, s. f., plante de Syrie, de la famille des rues, d'une odeur très-forte et dont la graine est enivrante.

* **HARMATTAN**, s. m., vent d'Afrique, chaud et cuisant, qui souffle de l'E. à l'O.

* **HARMODIUS**, jeune Athénien qui conspira, avec son ami Aristogiton, contre les fils de Pisistrate.

* **HARMONICA**, s. m., instrument de musique où le verre remplace les touches de métal.

* **HARMONIE**, s. f., concours et accord de divers sons : l'— *des instruments. Des hautbois, qui tour à tour dans l'air poussaient des HARMONIES* (Corn.) = Science des accords. — *d'un accord*. effet qu'il produit sur l'oreille. = Douceur des sons d'un instrument ou de la voix : l'— *d'une langue, d'une voix fraîche et pure. L'— qui ne va qu'à flatter l'oreille n'est qu'un amusement de gens faibles et oisifs* (Fén.) = Accord parfait de plusieurs parties qui forment un tout ou qui concourent à une même fin : l'— *de l'univers, des couleurs, des pouvoirs dans l'État. Tout ce qui trouble l'— publique est un excès de l'homme* (Mass.); et au pl., *les HARMONIES de la nature* (B. de St-P.) = Accord, bonne intelligence : *ils vivent en bonne —. Ne troublez pas la bonne — de ce ménage*. = Littér. nombre, cadence résultant du choix de mots harmonieux ou de leur arrangement dans la phrase. = Philos. : — *préétablie*, système de Leibnitz pour expliquer l'action de Dieu sur le monde.

* **HARMONIER**, v. a.; néol., mettre en harmonie. = S'—, v. pr., former harmonie : *ce langage s'HARMONIAIT avec mes sentiments* (Chat.).

* **HARMONIEUSEMENT**, adv., avec harmonie.

* **HARMONIEUX, EUSE**, adj., qui a de l'harmoni-

nie : *chant, luth* — ; se dit aussi du style, de **mots** : *il est un heureux choix de mots* — (Boil.) *Style, langage*. — Qui s'harmonie bien : *couleurs variées* et *HARMONEUSES* (Buff.)

HARMONIQUE, adj., qui appartient à l'harmonie : *marche* —. *Échelle* —, succession des sons dans l'ordre harmonique. || *Ordre* —, accord parfait de plusieurs parties qui forment un tout ou concourent à une même fin.

HARMONIQUEMENT, adv., suivant les lois de l'harmonie ou les rapports harmoniques des sons.

HARMONISER, v. a.; néol., synon. d'**HARMONIER** : *quand je peignis ce tableau, mes sentiments religieux s'harmonisaient avec la scène* (Chat.)

HARMONISTE, s. m., musicien savant, qui connaît bien les règles de l'harmonie.

HARMONIUM, s. m., espèce d'orgue qui imite les différents instruments d'orchestre.

HARMOPHANE, s. m., minéral offrant des indices de joints naturels.

HARMOSTE, s. m., gouverneur militaire que les Spartiates imposaient aux villes vaincues.

HARMOTOME, s. m., pierre blanchâtre dont les cristaux sont divisés aux jointures.

HARNACHEMENT, s. m., ensemble des harnais d'un cheval.

HARNACHER, v. a., mettre le harnais à un cheval, à un mulet, etc. || *Se* —, v. pr., s'habiller d'une façon ridicule; fam.

HARNACHEUR, s. m., ouvrier sellier qui fait surtout des harnais. = Adj. : *sellier* —.

HARNAIS ou **HARNOIS**, s. m.; **HARNOIS** est la forme ancienne, et désignait l'armure complète d'un homme d'armes : *endosser le* —, embrasser la profession militaire : *dormir en plein champ le* — *sur le dos* (Boil.) *Blanchir sous le* —, vieillir dans le métier des armes. **HARNAIS** est la forme moderne, et signifie tout l'équipage servant à atteler un cheval de carrosse ou de charrette; il se dit même de l'équipage d'un cheval de selle.

HARO, s. m., cri jadis usité en Normandie pour invoquer la justice. || *Crier* — *sur*, marquer, par des cris tumultueux, une vive improbation : *à ces mots on cria* — *sur le baudet* (La F.)

HAROLD, roi d'Angleterre, successeur d'Édouard le Confesseur, fut vaincu et tué à Hastings par Guillaume le Conquérant (1066).

HAROUN-AL-RASCHID, célèbre calife abbasside, envoya des ambassadeurs à Charlemagne, et mourut en 809.

HARPAGON, nom que Molière a donné au personnage de l'*avare*. || S. m., individu fort avare et rapace.

HARPALE, s. m., genre d'insectes coléoptères.

HARPAYE, s. f., espèce de busard.

HARPE, s. f., instrument de musique à cordes inégales qu'on pince avec les deux mains : *éveillette-toi ma* — *et frémis sous mes doigts* (Fontanes). — *éolienne*, sorte de boîte de musique dont les cordes vibrent à la plus légère brise, et produisent des accords harmonieux sous l'action du vent. = Pierre d'attente qui sort d'un mur; se dit aussi des pierres qui, dans les chaînes des murs, sont plus larges que celles de dessous et de dessus. = Coquille univalve du genre des conques sphériques, ornée de canelures longitudinales.

HARPE, E, adj., se dit d'un lévrier dont l'estomac est très-avancé et très-bas, et le ventre très-étroit et très-haut.

HARPER, v. n., se dit d'un cheval qui lève une des jambes de derrière plus haut que l'autre sans plier le jarret.

***HARPIE**, s. f., vierge ailée que la Fable représentait avec des ongles crochus : *les Harpies souillaient et empestaient tout ce qu'elles touchaient*. || Personne avide et rapace. = Espèce de vautour; genre de chauves-souris.

***HARPISTE**, s., celui ou celle qui sait jouer, qui joue de la harpe.

***HARPON**, s. m., dard terminé par deux crocs recourbés dont on se sert pour la pêche des baleines et autres cétacés.

***HARPONNER**, v. a., darder avec le harpon.

***HARPONNEUR**, s. m., celui qui lance le harpon.

***HART**, s. f., lien d'osier pour lier les fagots. = Corde avec laquelle on suspendait les criminels à la potence : *coquin, dit-il, tu mérites la* — (La F.) *Digne de la* —. || *Il a la* — *au cou*; fam., il ne peut échapper à la potence. C'est dans ce sens que Marot a dit de son valet fripon : *sentant la* — *de cent pas à la ronde*.

HARTWELL, bameau d'Angleterre, dans le comté de Buckingham, où Louis XVIII résida pendant l'émigration.

***HARZ** (le), chaîne de montagnes et forêt considérable de l'Allemagne, qui couvre une partie du Hanovre, du Brunswick et de la Prusse.

HARVEY, médecin anglais, détermina en 1628 les lois de la circulation du sang, et mourut à Londres en 1658.

***HASARD**, s. m., cause cachée qui préside ou est supposée présider à tous les événements du monde : *le* — *n'est qu'un nom inventé par l'ignorance* (Boss.) *Vous admettez le* — *seul pour la cause première de toutes choses* (La Br.) *Le* — *seul a produit presque toutes les inventions* (Volt.) = Cas imprévu qui se produit : *c'est un heureux* — *qui vous est arrivé là*. = Pêril, risque, surtout au pl. : *ma vie et mon amour tous deux courent* — (Rac.) *Les HASARDS d'une expédition, de la guerre*; et abs. : *aussi capable de ménager ses troupes que de les pousser dans les HASARDS* (Boss.) *Mettez au* — *d'une bataille des avantages certains* (Volt.) *Jeu de* —, où le hasard seul décide. Au —, loc. adv., sans réflexion, inconsidérément, à l'aventure. *Au* — *de*, au risque de. *A tout* —, quoi qu'il puisse arriver. *Livre, meuble de* —, d'occasion. *Par* —, loc. adv., fortuitement, d'une façon imprévue. V. DANGER.

§ **HASARD, FORTUNE, SORT**. *La fortune et le sort* ne décident que des événements de la vie. Le premier indique la cause qui les produit; le second, l'effet qu'en ressent l'homme. Lorsqu'ils sont synonymes, *fortune* marque quelque chose de plus important, de plus considérable.

***HASARDER**, v. a., exposer au hasard : — *sa fortune, sa vie, sa réputation*. — *le paquet* (Sév.); fam. *Trop heureuse pour lui de* — *vos jours* (Rac.); et abs. : *vous HASARDEZ beaucoup, seigneur, pensez-y bien* (Corn.) = Courir risque : *on HASARDE de perdre en voulant trop gagner* (La F.) Se dit aussi des idées que l'on émet pour voir de quelle façon elles seront accueillies : — *une motion*. *Image, plaisanterie, opinion HASARDÉE*, qui choque le bon goût, le bon sens ou les mœurs. || *Chaque trait que ma plume HASARDE* (Boil.) = *Se* —, v. pr., s'exposer au hasard, au péril : *qui se HASARDERAIT contre un tel adversaire?* (Corn.)

§ **HASARDER, RISQUER, AVENTURER**. Il y a de la hardiesse à *hasarder*; de la témérité à *risquer*. Le second marque un plus grand danger de perdre. *Aventurer*, c'est risquer ou hasarder par ignorance ou étourderie.

HASARDEUSEMENT, adv., d'une manière hasardeuse : *s'engager* —.

HASARDEUX, EUSE, adj., où il y a risque et danger : *conseil, coup* —. *Terme* — (Boil.), expression qui peut clocher, contraire à l'usage. = *Aven-*

tureux, entreprenant : *joueur, soldat, rimeur* —.

* **HASE**, s. f., femelle d'un lièvre, d'un lapin.

HASTAIRE, s. m., soldat romain armé d'une *haste* ou longue lance.

HASTÉ, E, adj.; bot., qui ressemble à l'extrémité d'une pique, à un fer de lance.

HASTINGS, vil. d'Angleterre, port ensablé. Guillaume le Conquérant y battit Harold en 1066.

HASTINGS (Warren), cruel gouverneur de l'Inde anglaise, fut rappelé en 1786 et subit un procès scandaleux qui se termina par un acquittement.

* **HÂTE**, s. f., impatience d'arriver, de finir; précipitation, promptitude : *avoir —, grande —, être pressé, très-pressé. Faire —, se hâter. A la —, avec précipitation, sans apprêt : ce n'est ici qu'un bal à la — (Mol.) En —, en grande diligence.*

* **HÂTER**, v. a., accélérer le mouvement, le progrès d'une chose; faire qu'elle arrive plus tôt à son terme ou à son point : *ses travaux augmentèrent son mal et hâtèrent sa fin (Volt.) — la victoire (La F.)* || *Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée ne soit d'une voyelle en son chemin hêrtée (Boil.)* = Rendre plus vite, plus pressé, plus tôt mûr : — *la marche, le pas. Les chaleurs hâteront la récolte. La saison est un peu hâtée, plus avancée qu'elle ne devrait être.* = Faire dépêcher, expédier : *il allait à la cour pour — les grâces qu'il espérait (Fléch.)* = Stimuler, exciter à l'activité : — *des ouvriers.* = Se —, v. pr., faire diligence : *hâtez-vous lentement (Boil.) Hâtons-nous aujourd'hui de jouir de la vie (Rac.) Hâte-toi, mon ami, tu n'as pas tant à vivre (La F.) V. ACCÉLÉRER.*

* **HÂTIER**, s. m., grand chenet de cuisine garni de crochets pour supporter les broches.

* **HÂTIF**, IVE, adj., venu comme à la hâte, dans la primeur : *abricot, raisin —, et par ext. : terrain —.* || Venu avant l'âge : *croissance, vieillesse hâtive. Esprit, développement —. Force —, qui hâte.*

§ **HÂTIF**, **PRÉCOCE**, **PRÉMATURÉ**. Le premier a un sens général et vague et n'est employé que comme terme de jardinage. *Précoce* et *prématuré* sont plus nobles. *Précoce* désigne les objets venus naturellement avant le temps; *prématuré*, ceux que l'industrie humaine a fait arriver plus tôt. Ce dernier se prend assez souvent en mauv. part.

* **HÂTIVEAU**, s. m., espèce de poire hâtive.

* **HÂTIVEMENT**, adv., d'une manière hâtive; avant le temps ordinaire; se dit des fruits et des fleurs : *faire venir des raisins plus — qu'un autre.*

* **HÂTIVETÉ**, s. f., croissance hâtive.

* **HATTI-SCHÉRIF**, s. m., firman revêtu de la signature autographe du sultan ou qui renferme quelques mots écrits de sa main.

* **HAUBANS**, s. m. pl., gros cordages qui étaient les mâts sur les côtés du navire, et qui servent d'échelle pour monter au haut de ces mâts.

* **HAUBERGEON**, s. m., petit haubert.

* **HAUBERT**, s. m., cuirasse ou cotte de mailles.

* **HAUSSE**, s. f., ce qui sert à hausser : *mettre une — à des soutiers (Ac.)* || Augmentation de prix, de valeur, des effets cotés à la bourse : *le trois pour cent est en —. Jouer à la —, acheter des valeurs à terme, avec l'espérance qu'elles seront à un taux plus élevé au moment de la livraison.*

* **HAUSSE-COL**, s. m., plaque de cuivre doré, en forme de croissant, que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou lorsqu'ils sont de service.

* **HAUSSEMENT**, s. m., action de hausser; ne se dit guère que dans : — *d'épaules.*

* **HAUSSER**, v. a., mettre plus haut : — *un tableau.* = Rendre plus élevé : — *une muraille. Ter-*

rain que le limon des eaux a haussé peu à peu (Buff.) = Lever en haut : — *le bras.* || — *les épaules*, parce que quelque chose déplaît ou inspire du mépris. — *le coude; pop., boire beaucoup.* = Augmenter : — *le prix de la viande, les gages d'un domestique. — la voix, parler plus haut.* || — *le ton, parler avec hauteur, menace ou fermeté.* — *d'un cran, augmenter fort peu relativement.* = V. n., augmenter de hauteur, de prix, de valeur : *la rivière haussera encore. La rente a haussé subitement.* = Se —, v. pr., se rendre plus haut : *se — sur la pointe des pieds. Toujours égal à lui-même sans se — pour paraître grand (Boss.) V. LEVER.*

* **HAUSSIER**, s. m.; néol., spéculateur qui joue à la hausse; qui cherche à faire monter le cours de la rente, des valeurs.

* **HAUT**, E, adj., élevé, par opposit. à *bas* : *HAUTE montagne, pyramide, taille. Clocher, arbre —. Ce cheval est trop — de jambes.* = Plus élevé que d'autres objets de la même nature : *chambre —. HAUTES régions, voiles, Alpes. Le — pays. Le — commerce. Les oiseaux de — vol. — Rhin, — Loire, partie de ces cours d'eau rapprochée de la source. La — mer, la pleine mer. — puissances, titre que prenaient les États généraux des Provinces-Unies. V. BORD, COUR, CHAMBRE, FUTAIE, LICE, LUTTE, etc.* || *La mer est —, agitée. Prendre un vol trop —, un ton, des manières, un train de maison qu'on ne saurait soutenir.* = Levé, élevé : *courir sur l'ennemi l'épée, la lance —. Je marchais la tête — et levée vers le ciel (Buff.)* || *Marcher la tête —, sans crainte de reproche ni d'affront.* = Noble, élevé, orgueilleux : — *pensée, conception, capacité, éloquence. Un caractère si —, qu'on ne pouvait ni l'aimer ni le haïr à demi (Boss.) Boecchoris était bien fait, vigoureux, d'une âme — et fière (Fén.) Jeune et vaillant héros dont la — sagesse (Boil.)* = Élevé, soutenu : — *style.* || Éclatant, éminent : *HAUTS faits. V. EXPLOITS.* — *éclat, emploi, rang.* = D'un prix élevé : *le change, l'argent, les fonds sont hauts.* || Reculé, éloigné : *dans la plus — antiquité.* || *Le carême est — cette année, il commence plus tard qu'à l'ordinaire. Mets de — goût, d'un goût relevé. — appétit, vivement excité.* = Mus., élevé, aigu : *son, insurment, ton trop —. Voix —, sonore, que l'on entend de loin. Pousser les — cris. Messe —, chantée.* = Très-grand, en mauv. part : *une — insolence, sottise, trahison.*

HAUT, s. m., élévation, hauteur : *cet homme a six pieds de —. Tomber de son —, de toute sa hauteur; || éprouver une extrême surprise. Il y a des HAUTS et des BAS dans l'existence; fam., la vie est mêlée de biens et de maux.* = Sommet, partie supérieure : *le — d'une montagne, d'une maison, d'un tableau, d'une page. Du — du ciel sa voix s'est fait entendre (Rac.) Le — du pavé, la partie qui borde les maisons; || l'avantage, la supériorité. Regarder quelqu'un du — en bas, du — de sa grandeur, avec un air de mépris. Traiter de — en bas, avec dédain et hauteur.* || *Là —, loc. adv., et en —, loc. prép., dans le lieu qui est au-dessus, qui est plus haut; || dans le ciel.* = Mus. : *la voix de ce chanteur est belle dans le — (Ac.), elle est propre à bien rendre les sons aigus, les notes élevées.*

* **HAUT**, adv., à une grande élévation : *monter, percher —.* || *Élévons plus — nos esprits (Boss.) Pendu — et court; fam., mort par la corde, par la potence.* || — *la main, avec autorité. — le pied, partons, décampons; partez, décampez. Plus —,*

dans ce qui précède, ci-dessus. *Cheval — monté*, dont les jambes sont trop hautes. *Monter* —, se dit d'un objet dont le prix devient relativement élevé. || *Reprendre une chose de plus* —, en faire le récit avec le détail des circonstances antérieures. *Parler, le prendre* —, prendre un ton fier, arrogant : *mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins* — (Mol.) *Penser tout* —, faire connaître franchement sa pensée. *D'en* —, loc. adv., signifie souvent du ciel.

* **HAUT-À-HAUT**, s. m. inv., cri du chasseur pour appeler son camarade.

* **HAUTAIN**, E, adj., orgueilleux, vain et arrogant : *air, regard* —. *Ces âmes HAUTAINES* (Boss.) *Leurs enfants ont déjà leur audace HAUTAINE* (Rac.) *Il n'y a point d'objet si digne de risée qu'un enfant* — (J.-J.) Ne se dit que de l'homme.

* **HAUTAINEMENT**, adv., d'une manière hautaine : *répondre* —; peu us.

* **HAUTBOIS**, s. m., instrument à vent et à anche, d'un son clair. = Celui qui en joue.

* **HAUT-DE-CHAUSSES**, s. m. pl.; vieux, synonyme de *CULOtte*. Il s'employait autrefois au sing. : *la capacité de son esprit se hausse à connaître un pou-poit d'avec un HAUT-DE-CHAUSSE* (Mol.)

* **HAUTE-CONTRE**, s. f. V. *CONTRALTO*.

* **HAUTEMENT**, adv., à haute voix : *afin que d'Isabelle il soit tu* — (Mol.) = Ouvrètement, hardiment, fortement : *prendre — la défense d'un absent. Donnons-lui — ce titre* (Boss.) *Il est — protégé.* = Avec fierté. *les Romains peisaient —, mais ils parlaient avec modération* (Fén.)

* **HAUTESSE**, s. f., titre qu'on donne au sultan.

* **HAUTEUR**, s. f., dimension d'un corps en tant qu'il est haut dans un sens perpendiculaire à la terre : *la — d'un arbre, d'une maison, d'une montagne. Mesurer les HAUTEURS des tours et des pyramides* (Fén.) *Tomber de sa —*, de son long, étant debout. = Élévation d'un corps au dessus de la surface de la terre, d'un plan quelconque : *la — d'un nuage, d'un ballon, du vol d'un oiseau. — d'un triangle, distance du sommet à la base.* = *Mar. : être à la — de*, sous le même degré de latitude. — *du pôle, de l'équateur*, arc compris entre le pôle, l'équateur et le lieu où l'on se trou e. *Prendre la — du soleil*, mesurer, observer l'élévation du soleil à midi. — *d'appui*, d'un mètre en iron. = Éminence, colline : *la ville est placée sur une —. Gagner les HAUTEURS.* = Profondeur : *jeter la sonde pour prendre la — de la mer. — d'un bataillon, d'un escadron*, quantité de rangs dont il est composé. || Qualité de ce qui est supérieur, élevé, éminent : *de l'art des vers atteindre la —* (Boil.) *Des vérités dont la — les étonne* (Boss.) *Être à la — de*, capable de comprendre, de faire. *Être à la — du siècle*, n'être pas étranger aux idées, aux connaissances de son temps; en suivre le progrès. || Fermété, noblesse, fierté : *son âme a toute la — de la vertu* (Barth.) = Arrogance, orgueil : *parler avec —. Nourri dans des idées de faste et de —* (Fén.) = Au pl., actions, paroles hautaines : *ses HAUTEURS ne m'imposent point* (Ac.) *Qui pourrait supporter les folles — que l'orgueil affecte* (Fén.)

§ **HAUTEUR, ÉLÉVATION.** Au sens physique, la hauteur se considère de haut en bas; l'élévation, de bas en haut. Le premier exprime un état permanent; le second convient mieux à ce qui a été construit, élevé de main d'homme, ou formé successivement par l'action des éléments. Au moral, la hauteur est une qualité naturelle et souvent mauvaise qui tend à nous faire dominer sur les au-

tres; l'élévation, une qualité acquise qui nous rend supérieur à eux ou à nous-même.

* **HAUT-FOND**, s. m., endroit où la mer n'a pas assez de profondeur pour le passage des navires.

* **HAUT-LE-CORPS**, s. m., saut, bond que fait un cheval. || Fam., mouvement involontaire que l'on fait pour tenter de vomir. = Tressaillement involontaire causé par une surprise, par quelque chose de révoltant.

* **HAUT-MAL**, s. m.; synonym. vulg. d'ÉPILEPSIE.

HAUY (l'abbé), célèbre minéralogiste français, mort en 1822.

* **HAVANE** (la), vil. cap. de l'île de Cuba. = *HAVANE*, s. m., cigare de la Havane.

* **HAVE**, adj., pâle et décharné. V. *LIVIDE*.

* **HAYERON**, s. m., avoine sauvage.

* **HAVIR**, v. a., dessécher, brûler; ne se dit que de l'action d'un feu trop vif sur la viande.

* **HAVRE**, s. m., port peu sûr et peu vaste à l'embouchure d'un fleuve.

* **HAVRE DE GRÂCE** (le), ou abs., **LE HAVRE**, s.-pref. du départ. de la Seine-Inférieure, port sur la Manche, à l'embouchure de la Seine.

* **HAVRESAC**, s. m., sorte de sac que les soldats ou les ouvriers portent sur le dos en voyage, et qui contient leurs provisions, leurs effets, leurs outils.

HAYDN, grand compositeur de musique né en 1732 en Autriche, mort en 1809.

* **HAYE** (la), vil. de Hollande, résidence du roi.

HAZEBROUCK, s.-pref. du départ. du Nord.

* **HÉ**, interj., sert à appeler; très-fam. — *! l'ami.* = Se dit pour avertir de prendre garde : — *! qu'allez-vous faire? — là, mon petit ami* (Mol.) = Exprime la commisération : — *! monsieur, peut-on voir souffrir les malheureux?* (Rac.) = Marque l'étonnement : — *! bonjour, monsieur du corbeau!* (La F.) — *quoi! votre courroux n'a-t-il pas eu son cours?* (Rac.) = Répété, il implique une sorte d'adhésion joyeuse : *hé! hé! pourquoi pas?*

* **HÉACME**, s. m., espèce de casque en usage jusqu'au XVI^e siècle, qui couvrait la tête, le visage et le cou. = Genre de coquilles univalves.

HÉBDOMADAIRE, adj., qui se renouvelle chaque semaine : *journal, visite* —.

HÉBDOMADAIREMENT, adv., chaque semaine : *ce journal paraît* —.

HÉBDOMADIER, s. m., celui qui est de semaine dans un chapitre ou dans un couvent pour y faire l'office et y présider.

HÉBÉ; myth., déesse de la jeunesse. = S. f., jolie espèce de papillon nocturne. = Bot., genre de jasminées.

HÉBERGE, s. f.; dr., point jusqu'ou un mur est commun entre deux bâtiments contigus et de hauteur inégale.

HÉBERGER, v. a., recevoir chez soi, loger; fam. : *nous vous HÉBERGERONS* (La F.)

HÉBÉTER, v. a., rendre stupide : *la manie du moyen âge nous HÉBÉTE aujourd'hui* (Chat.) ; fam. *Un esprit de mollesse HÉBÉTÉ* (Boil.) **HÉBÉTÉ de douleur** (J.-J.), — *de vin et d'eau-de-vie* (St.-S.) = S'—, v. pr., s'affaiblir; vieux. = Devenir stupide.

HÉBREUX (les), les Juifs = **HÉBREU**, s. m., langue hébraïque. || *Vous me parlez* —; fam., je ne comprends rien à ce que vous me dites. *C'est de l'— pour moi, je n'y puis rien comprendre* (Mol.) = Adj. m. : *le peuple* —. *Les livres HÉBREUX.* = **HÉBRAÏQUE**, adj., qui appartient aux Hébreux : *grammaire, langue* —. = **HÉBRAÏSANT**, s. m., celui qui s'occupe de la langue hébraïque, des livres hébreux. = **HÉBRAÏSME**, s. m., façon de parler propre à la langue hébraïque : *le grec d'Origène est rempli d'HÉBRAÏSMES.*

HÉBRIDES (les îles), archipel de l'Atlantique, à l'O. de l'Écosse.

HÉCATE. V. Diane.

HÉCATOMBE, s. f., sacrifice que faisaient les anciens en immolant cent bœufs ou cent autres animaux. || Sacrifice de victimes nombreuses.

HÉCLA (mont), volcan de l'Islande.

HECTARE, s. m., mesure de superficie valant 1000 mètres carrés ou 100 ares.

HECTIQUE, adj. f. : *fièvre* —, qui conduit à la mort par une lente consommation.

HECTISIE, s. f., consommation, état de ceux qui ont la fièvre hectique.

HECTO, s. m., abréviation d'hectogramme.

HECTOGRAMME, s. m., poids de 100 grammes.

HECTOLITRE, s. m., mesure de 100 litres.

HECTOMETRE, s. m., mesure de 100 mètres.

HECTOR, fils de Priam et d'Hécube, époux d'Andromaque, fut le plus vaillant des chefs troyens, et périt sous les coups d'Achille.

HÉDÉRÉE ou **HÈDRE**, s. f., résine du lierre.

* **HEDJAZ**, partie de l'Arabie où se trouvent la Mecque et Médjine.

* **HÉGEL** (pron. *guel*), célèbre philosophe allemand, mort en 1835. La doctrine *hégélienne* ou l'*hégélianisme* est une sorte de panthéisme logique.

HÉGÉMONIE, s. f., prééminence, supériorité politique d'une ville grecque sur un certain nombre d'autres villes : unies à la première par une sorte de confédération. || Prépondérance d'un système politique : *partisan de l'— prussienne*.

HÉGIRE, s. f., fuite de Mahomet de la Mecque à Médjine ; ère des Mahométans, commençant le 19 avril 622.

HEIDELBERG, vil. du grand-duché de Bade ; université célèbre.

HEIDUQUE, s. m., fantassin hongrois. || Domestique vété à la hongroise.

* **HEIN**, interj., accompagne souvent une interrogation : — ! *qu'en dis-tu ?* fam.

HELAMYS, s. m., quadrupède rongeur un peu plus gros que le lièvre, vulg. *lièvre sauteur*.

HÉLAS, interj., sert à exprimer la tristesse, la douleur morale. = S. m. : *sans autre nourriture que ses profonds soupirs, que ses fréquentes — !* (La F.) *Que cet — a de peine à sortir !* (Corn.)

HÉLÈNE, fille de Lédas, sœur de Castor et Pollux, épousa Ménélas et fut cause de la guerre de Troie.

HÉLÈNE (Sainte-), île de l'océan Atlantique, au S.-O. de l'Afrique. Napoléon y fut retenu six ans prisonnier par les Anglais et y mourut en 1821.

* **HÉLER**, v. a. ; mar., appeler : — *un navire*, appeler de la voix pour interroger ceux qui le montent. = Abs., héler avec un porte-voix.

HÉLIANTHE, s. m., genre de plantes composées auquel appartient le tournesol.

HÉLIANTHÈME, s. m., genre de plantes dont une espèce porte des fleurs d'un jaune d'or luisant disposées en épi.

HÉLIAQUE, adj., se dit du lever et du coucher d'un astre lorsqu'ils coïncident avec le lever ou le coucher du soleil.

HÉLIASTES, s. m. pl., juges d'Athènes qui siégeaient souvent en plein air.

HÉLICE, s. f. ; géom., ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre : *escalier en —*. || Genre de mollusques analogues à l'escargot. = Petite volute qui entre dans la composition du chapiteau corinthien. = Mar., machine qui se trouve au-dessous de la ligne de flottaison de certains navires à vapeur et qui sert à les faire mouvoir : *navires à —*.

HÉLICOÏDE, s. f., courbe engendrée par l'enroulement de la parabole autour de la circonférence.

HÉLICON, montagne de la Béotie consacrée à Apollon

et aux Muses. || *Il est au haut de l'—*, c'est un bon poète.

HÉLIOCENTRIQUE, adj. ; astr., se dit du lieu où paraîtrait une planète vue du soleil.

HÉLIOMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer les diamètres du soleil, de la lune, etc., ou de petites distances apparentes entre les corps célestes.

HÉLIOSCOPE, s. m., instrument pour regarder le soleil sans avoir les yeux offusqués.

HÉLIOTROPE, s. m., plante dont la fleur se tourne du côté du soleil ; cette fleur même.

HÉLIX (pron. l'x, s. m., repli demi-circulaire qui entoure le pavillon de l'oreille, chez l'homme.

HELLÈNES, les Grecs anciens ou modernes. = **HELLÉNIQUE**, adj., qui appartient à la Grèce ou aux Grecs. = **HELLÉNISME**, s. m., tour, expression propre à la langue grecque. = **HELLÉNISTE**, s. m., érudit versé dans la langue grecque ; les Juifs donnaient ce nom aux Grecs qui avaient embrassé le judaïsme, ou à ceux de leurs compatriotes qui avaient adopté la langue et les mœurs des Grecs.

HELLESPOINT, ancien nom du détroit des *Dardanelles*, entre la mer Égée et la Propontide.

HELMINTHE, s. m., ver intestinal.

HELMINTHOLOGIE, s. f., partie de la zoologie qui traite des helminthes.

HÉLOPITHÈQUES, s. m. pl., singes à queue prenante du nouveau continent.

HÉLOPS, s. m., genre d'insectes coléoptères qui se trouvent dans l'écorce des arbres.

HÉLOSE, s. f. ; méd., renversement des paupières avec convulsion des muscles de l'œil.

HELSINGFORS, vil. forte et bon port de la Russie, sur le golfe de Finlande.

HELVELLE, s. f., genre de champignons en forme d'entonnoir.

HELVÉTIE, nom ancien et poétique de la Suisse. = **HELVÉTIQUE**, adj., qui appartient à la nation suisse : *corps, république* —. *Cantons HELVÉTIQUES*.

HELVÉTIUS, fermier général chez lequel se réunissaient les encyclopédistes et les beaux esprits du XVIII^e siècle. Son livre *De l'Esprit* est un ouvrage mauvais de tous points.

HEM (pron. *hein*), interj., sert pour appeler. = S. m., sensation désagréable à l'arrière-gorge qui est un des symptômes de l'angine glanduleuse.

HÉMANTHE, s. m., genre de plantes de la famille des narcisées.

HÉMATEMÈSE, s. f., vomissement de sang.

HÉMATITE, s. f., pierre dure et ferrugineuse d'un rouge brun. = Adj. : *pierre* —.

HÉMATOCELE, s. f., tumeur sanguine.

HÉMATODE ou **HÉMATOÏDE**, adj. ; méd., de la nature du sang ; qui ressemble à du sang.

HÉMATOSE, s. f. ; méd., conversion du chyle en sang, et du sang veineux en sang artériel.

HÉMATOSINE, s. f., matière colorante du sang.

HÉMÉRALOPIE, s. f., affaiblissement ou perte de la vue tout le temps que le soleil est au-dessous de l'horizon.

HÉMÉRODROMES, s. m. pl., coureurs employés chez les anciens Grecs pour les affaires de l'État et qui couraient pendant toute une journée.

HÉMICYCLE, s. m., salle demi-circulaire.

HÉMINE, s. f., mesure de capacité chez les Romains, valant 26 centilitres.

HÉMONE, s. m., quadrupède qui tient du cheval et de l'âne.

HÉMIPLÉGIE ou **HÉMPLEXIE**, s. f. ; méd., paralysie de la moitié du corps.

HÉMIPTÈRE, adj. et s. m., se dit des insectes dont la bouche est un suçoir, et dont les élytres sont ou coriaces ou membraneuses, comme la cigale, la cochenille, etc.

HÉMISPHERE, s. m., moitié d'une sphère ou d'un corps sphéroïde; particul., moitié du globe terrestre : *ranger sous vos lois tout ce vaste* — (Boil.) = Moitié de l'espace céleste supposé coupé par le plan de l'orbite terrestre. || Représentation sur un plan d'un hémisphère terrestre ou céleste.

HÉMISPHERIQUE, adj., qui a la forme d'un hémisphère : *coupole* —.

HÉMISTICHE, s. m., moitié d'un vers héroïque ou alexandrin : *l'art de dire quelque chose dans chaque* — (Volt.)

HEMLING, peintre flamand, mort en 1499. Il a plus de douceur et de grâce que van Eyck.

HÉMOPHOÏQUE, **HÉMOPHYSIQUE** ou **HÉMOPHYSIQUE**, adj et s., malade qui crache le sang.

HÉMOPHYSIQUE, s. f.; méd., crachement de sang. **HÉMORRAGIE** ou mieux **HÉMORRHAGIE**, s. f., écoulement du sang hors des vaisseaux qui doivent le contenir.

HÉMORRHAGIQUE, adj.; méd., qui a rapport à l'hémorrhagie.

HÉMORROÏDAIRE, adj. et s., individu qui a les hémorroïdes.

HÉMORROÏDAL, E, adj., qui a rapport aux hémorroïdes : *stur* —.

HÉMORROÏDES, s. f. pl., tumeurs douloureuses autour de l'anus, d'où s'écoule ordinairement du sang, et qui font quelquefois saillie.

HÉMOSTATIQUE, adj. et s., se dit de tous les moyens propres à réprimer les hémorrhagies

* **HÉNAULT** (le président), auteur d'un *Abrégé chronologique de l'Histoire de France* fort estimé, mourut en 1770.

HENÉCAGONE, adj. et s. m.; géom., se dit d'un polygone qui a onze côtés et onze angles.

HENÉCASYLLABE, adj. des deux genres et s. m., se dit d'un vers de onze syllabes.

* **HENNÉ**, s. m., arbrisseau dont les femmes de l'Orient emploient les feuilles à se teindre les ongles en rouge orangé.

* **HENNIR**, v. n., se dit du cheval, quand il pousse son cri ordinaire.

* **HENNISSEMENT**, s. m., cri du cheval.

HENRI, nom de sept empereurs d'Allemagne, pendant le moyen âge. = *Rois d'Angleterre* : il y en a huit de ce nom. Les plus connus sont : **HENRI VI** (1430-1471), époux de Marguerite d'Anjou, fille du roi René. Les victoires de Jeanne d'Arc ne lui laissèrent plus, en France, que Calais, et la révolte de Richard d'York, qui commença la *guerre des Deux-Roses*, lui fit perdre le trône et la vie. **HENRI VII** (1485-1509), dont l'avènement mit fin à la *guerre des Deux-Roses*. **HENRI VIII** (1509-1547), fils et successeur du précédent, qui fut mêlé à presque toutes les guerres que se firent Charles-Quint et François 1^{er}. Pour épouser Anne Boleyn du vivant de sa femme, Catherine d'Aragon, il sépara l'Angleterre de la communion du Saint-Siège et jeta les fondements de la religion anglicane. = *Rois de France*. Il y en a eù quatre de ce nom : **HENRI 1^{er}** (1031-1060), fils et successeur de Robert le Pieux. **HENRI II** (1547-1559), fils et successeur de François 1^{er}, qui conquit les Trois-Évêchés, et commença contre les protestants des persécutions qui amenèrent les guerres de religion. **HENRI III** (1574-1589), troisième fils de Henri II et successeur de son frère Charles IX. Chassé de Paris par les ligueurs révoltés, il vint avec Henri de Béarn mettre le siège devant cette ville et fut assassiné par Jacques Clément. **HENRI IV** (1594-1610), successeur du précédent, fut le premier roi de la maison de Bourbon. Après avoir conquis son royaume par les armes et par son abjuration, il mérita le nom de *grand* par la sagesse de son règne.

HENRIETTE DE FRANCE, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, épousa Charles 1^{er}, roi d'Angleterre. Après l'exécution de son mari, elle vint chercher un refuge à Paris. Son oraison funèbre par Bossuet est un chef-d'œuvre d'élo-

quence. = **HENRIETTE D'ANGLETERRE**, fille de la précédente, épousa le duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Sous le nom de *Madame*, elle fut l'honneur et l'ornement de la cour, où elle protégea Racine. Son oraison funèbre fut aussi prononcée par Bossuet, dont elle est encore un des chefs-d'œuvre.

HÉOROTAIRE, s. m., genre de passereaux sylvaains des îles de l'Océan Indien.

HÉPATIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport au foie : *artère, colique* —.

HÉPATITE, s. f., inflammation du foie.

HÉPIALE, s. m., genre de lépidoptères nocturnes.

HÉPTACORDE, s. m., lyre à sept cordes.

HEPTAGONAL, E, adj., qui a sept angles.

HEPTAGONE, adj. des deux genres et s. m.; géom., figure qui a sept angles et sept côtés. = Fortification formée de sept bastions.

HEPTAMÉRON, s. m., ouvrage composé de parties distribuées en sept journées.

HEPTARCHIE, s. f., nom donné à la réunion des sept royaumes fondés en Angleterre par les Angles et les Saxons.

HÉRACLIDES, s. m. pl., descendants d'Hercule, et particul. peuples doriens qui, sous la conduite des descendants d'Hercule, conquièrent plusieurs villes de la Grèce et tout le Péloponèse, vers le xi^e siècle av. J.-C.

HÉRACLITE, d'Éphèse, philosophe grec de l'école ionienne. Il regardait le feu comme principe universel.

HÉRALDIQUE, adj., qui a rapport au blason.

HÉRAT, vil. importante et forte de l'Afghanistan, dont la Perse a cherché plusieurs fois à s'emparer.

HÉRAULTE, riv. qui sort des Cévennes et se jette dans la Méditerranée. Elle donne son nom à un département.

* **HÉRAUT**, s. m., ancien officier d'un prince ou d'un souverain qui faisait certaines publications solennelles et dénonçait la guerre : *malheureux, j'ai servi de — à sa gloire* (Rac.) = Officier public dont la fonction était de déclarer la guerre.

HERBACÉ, E, adj., se dit des végétaux dont la tige est tendre et meurt après la fructification.

HERBAGE, s. m., herbe que l'on mange : *les Italiens vivent beaucoup d'HERBAGES* (J.-J.) = Pré que l'on ne fauche pas et où l'on met les animaux que l'on veut engraisser.

HERBAGER, s. m., celui qui s'adonne à l'engrais des bœufs.

HERBAGEUSE, **EUSE**, adj.; néol., couvert d'herbes : *plaines HERBAGEUSES* (Volney).

HERBE, s. f., plante annuelle ou vivace qui perd sa tige pendant l'hiver. *Fines HERBES*, persil, estragon, civette, que l'on hache menu. = *Gazon* : *nous nous étendîmes sur l'—* (Les.) || *Sur quelle — a-t-il marché aujourd'hui?* se dit de quelqu'un qui est de bonne ou de mauvaise humeur sans que l'on sache pourquoi. *Couper l'— sous le pied*, prévenir, supplanter. V. **BLÉ**. *Docteur en —*, qui est loin d'avoir terminé ses études. *Employer toutes les HERBES de la Saint-Jean*, toutes sortes de remèdes pour se guérir.

HERBEILLER, v. n.; t. de chasse, se dit d'un sanglier qui va paître l'herbe.

HERBER, v. a., exposer sur l'herbe.

HERBETTE, s. f., herbe courte et menue.

HERBEUX, **EUSE**, adj., où il croît de l'herbe.

HERBIER, s. m., collection de plantes desséchées avec soin et disposées méthodiquement. = Livre qui traite des plantes; collection d'estampes contenant des figures de plantes.

HERBIVORE, adj., qui se nourrit d'herbe.

HERBORISATION, s. f., action d'herboriser; course faite dans ce but.

HERBORISER, v. n., parcourir les champs pour y étudier, y recueillir des plantes.

HERBORISEUR, s. m., celui qui herborise.

HERBORISTE, s., marchand, marchande de simples, de plantes médicinales.

HERBORISTERIE, s. f., commerce, boutique d'herboriste.

HERBU, E, adj., couvert d'herbe : *chemin* —.

HERCOTECTONIQUE, s. f., art de fortifier les places, de retrancher un camp, etc.

HERCULANUM, vil. de l'Italie ancienne, ensevelie sous les laves du Vésuve.

HERCULE, héros mythologique de la Grèce, doué d'une grande force. || S. m., homme fort robuste : *taillé en* — (Ac.) = Constellation boréale. = **HERCULÉENNE**, adj. f.; néol., *taille, forme* —, qui annonce une grande vigueur.

HERDER, écrivain allemand, mort en 1803. Il fut, avec Vico, le créateur de la philosophie de l'histoire.

* **HÈRE**, s. m.; f. de mépris : *pauvre* —, homme sans mérite et sans fortune. *Vos pareils y sont misérables, caneres, hères et pauvres diables* (La F.) = Jeu de cartes, appelé aussi *l'as qui court*.

HÉRÉDITAIRE, adj., qui se transmet par droit de succession : *possession, part, bien* —. *L'empire même était regardé comme un bien* — (Boss.) = Se dit par opposit. à électif : *monarchie* —. = Se dit des charges, des dignités qui ont été longtemps ou souvent dans une même famille. || *Valeur, passion, vertu, vice, maladie, haine* —.

HÉRÉDITAIREMENT, adv., par droit d'hérédité : *posséder, tenir* — une charge.

HÉRÉDITÉ, s. f., droit de recueillir la totalité ou une partie des biens qu'une personne laisse à son décès : *accepter, répudier une* —. = Succession au trône : *attaquer, défendre le principe de l'* — (Ac.) = Synon. d'HÉRITAGE. V. SUCCESSION.

HÉRÉSIARQUE, s. m., auteur d'une hérésie, chef d'une secte hérétique.

HÉRÉSIE, s. f., erreur condamnée par l'Église en matière de religion ; opinion contraire au dogme : *il est naturel que le schisme mène à l'incrédulité, et que l'athéisme suive l'* — (Chat.) *L'— est naturellement indocile et indépendante* (Boss.) || Doctrine, maxime en opposition avec les idées reçues : — *littéraire, politique*. — *en médecine*.

HÉRÉTICITÉ, s. f., qualité d'une doctrine, d'une proposition opposée à la foi catholique.

HÉRÉTIQUE, adj., qui appartient à l'hérésie : *proposition* —. = Qui professe l'hérésie : *prince, ville* —. || — *en littérature*. = S. : *convertir les hérétiques. Subtilités des* — (Boss.)

§ **HÉRÉTIQUE, HÉTÉRODOXE**. L'opinion *hérétique* sépare de la communion des fidèles; l'opinion *hétérodoxe* met seulement en dissentiment avec eux.

HÉRIALE, s. f., genre d'insectes hyménoptères qui font leur nid dans les trous des vieux arbres.

* **HÉRISSE**, E, adj., se dit des plantes couvertes de poils roides et presque piquants : *tige, feuille* HÉRISSEE. = Tout couvert d'objets droits, saillants et aigus : *chemin tout — de ronces et d'épines* (Mass.) *Un autel — de dards, de javelots* (Rac.) || Qui renferme une grande quantité : *les règles sont HÉRISSEES d'exceptions* (Volt.) *Pédant — de grec et de latin, qui en cite à tout propos. C'est un homme —, qu'on ne sait par où prendre*.

HÉRISSEUR, v. a., dresser; se dit du poil et des plumes des animaux : *le lion, HÉRISSANT sa crinière, provoque au combat ses rivaux* (B. de St-P.) *Ce coq HÉRISSE les plumes de son cou* (Ac.) = Se dit de certains objets saillants et aigus qui couvrent ou garnissent une surface : *les rochers qui HÉRISSENT le flanc d'une montagne*. — *de pieux un bastion, l'en*

couvrir. Le chardon importun HÉRISSE vos guérets (Boil.) || Employer avec profusion : *l'avocat au palais en HÉRISSE son style* (Id.) = Se —, v. pr., dresser son poil ou ses plumes : *des coursiers attentifs le crin s'est HÉRISSE* (Rac.) = Se couvrir, être rempli. || S'irriter : *la réponse d'Espagne n'arrivait point, et la plus saine partie de la Cour commençait à se —* (St-S.); peu us. dans ce sens.

HÉRISSEUR, s. m., petit quadrupède dont la peau est couverte de poils durs, piquants et fort hérissés. = Poutre garnie de pointes de fer. = Méc., roue dentelée en dehors.

* **HÉRISSEUR**, s. f., nom vulgaire d'une espèce de chenille et d'une espèce de mouche.

* **HÉRISSEUR**, E, adj.; blas., se dit d'un animal ramassé et acroupi.

HÉRITAGE, s. m., noms transmis par succession : *l'habit qu'il eut sur lui fut son seul* — (Boil.) || Ce que nous transmettent nos aïeux : *ne recevoir de ses ancêtres qu'un grand nom pour —* (Ac.) — *de gloire, de haine*. = Un immeuble quelconque : *acheter, vendre un* —. *Les petits HÉRITAGES sont les mieux cultivés* (Mably). || Gloire éternelle que Dieu réserve à ses élus : *s'immoler pour son nom et pour son* — (Rac.) *L'— du père céleste* (Mass.) V. SUCCESSION.

HÉRITER, v. a., recueillir par succession : *voilà tout ce qu'il a HÉRITÉ de son père*. || *C'est une maladie qu'il a HÉRITÉE de sa mère* (Ac.) = V. n., dans les deux sens : — *d'une grande fortune*; || — *des vertus de son père*.

HÉRITIÈRE, ÈRE, s., celle qui hérite ou qui a le droit d'hériter : — *naturel, testamentaire*. *Vous laissez vos biens à vos HÉRITIÈRES* (Id.) **HÉRITIÈRE** de tant de royaumes (Boss.) *L'— presomptif du trône*. || — *des vertus du plus grand des Romains* (Créb.) = Enfant : *je suis reine, et n'ai point d'—* (Rac.) = Particul., enfant qui doit hériter d'une grande succession : *épouser une riche HÉRITIÈRE*.

HERMANN ou **ARMINIUS**, chef de la tribu germane des Chérusques qui anéantit l'armée de Varus.

HERMANDAD (Sainte-), s. f., milice de bourgeois espagnols chargés de la haute police du royaume.

HERMAPHRODITE, adj., qui a les deux sexes : *animal, fleur* —. || Se dit d'un mot dont le genre n'est pas déterminé.

HERMÉUTIQUE, s. f.; synon. d'EXÈGÈSE. = Adj. des deux genres, synon. d'EXÉGÉTIQUE.

HÈRÈS, nom grec de Mercure. = S. m., gaine portant une tête de ce dieu; statue, buste de ce dieu.

HERMÉTIQUE, adj., qui a rapport à la science du grand œuvre. = Archit. : *colonne* —, qui a une tête d'homme au lieu de chapiteau.

HERMÉTIQUEMENT, adv. : *sceller, boucher* —, par le moyen du feu, de manière qu'aucune partie du contenu ne puisse s'échapper.

HERMINE, s. f., petit quadrupède blanc, du genre des martes, dont la fourrure est très-recherchée; sa fourrure : *manteau doublé d'—*. || Blas., émail blanc moucheté de noir.

HERMINETTE, s. f. V. ERMINETTE.

HERMITAGE, HERMITE. V. ERMITAGE, etc.

* **HERNAIRE**, adj., qui a rapport aux hernies : *tumeur, bandage* —. *Chirurgien* —, qui s'en occupe.

* **HERNIE**, s. f., tumeur formée par la sortie hors de sa cavité naturelle d'un viscère ou d'une portion de viscère : — *du cerveau, abdominale*.

* **HERMOLE**, s. f., synon. de TURQUETTE.

HÉRODE, nom de plusieurs rois de Judée. Le plus célèbre, HÉRODE LE GRAND, nommé roi en 40 av. J.-C., ne put entrer dans Jérusalem qu'en prenant cette ville d'assaut.

C'est lui qui ordonna le massacre des Innocents. Il mourut un an après cette horrible exécution. *Cela est vieux comme — ; fam.*, se dit d'une chose fort ancienne.

HÉRODOTE, le premier en date des grands historiens de la Grèce, vécut dans le 5^e siècle av. J.-C.

HÉROÏ-COMIQUE, adj., qui tient de l'héroïque et du comique : *aventure, poème —*.

HÉROÏDE, s. f., épître en vers composée sous le nom d'un personnage fameux.

HÉROÏNE, s. f., femme qui a les vertus d'un héros : *élevé dans le sein d'une chaste —* (Rac.) = Celle qui fait le sujet d'une œuvre littéraire : *tout l'intérêt se porte sur l'— du roman* (Marn.)

HÉROÏQUE, adj., qui tient du héros : *pardon — des injures* (Volt.) *Vertu, courage —*; se dit aussi des personnes : *combien Homère est — lui-même en peignant les héros* (Boil.) = Qui annonce de l'héroïsme : *âme, simplicité —*. || Noble et élevé : *poème, genre, style —*. *Age —*, temps où l'on prétend que vivaient les héros. = Accordé à des héros : *honneurs, monuments héroïques*. || Très-efficace, très-puissant : *remède —*.

HÉROÏQUEMENT, adv., d'une manière héroïque : *se comporter —*.

HÉROÏSME, s. m., caractère du héros ; grandeur d'âme extraordinaire : *porter la vertu jusqu'à l'—* (Cond.) = Action héroïque : *voilà de l'—*.

HÉROLD, habile compositeur de musique, mort en 1333.

* **HÉRON**, s. m., grand oiseau de l'ordre des échassiers qui se nourrit de poissons : *le — au long bec emmanché d'un long cou* (La F.)

* **HÉRONNEAU**, s. m., petit héron.

* **HÉRONNIÈRE**, s. f., lieu où les hérons se retirent et font leurs petits.

* **HÉROS**, s. m., selon la Fable, mortel du sang des dieux. = Un des premiers parmi les grands hommes : *la conversation roula sur les divines qualités de ce véritable —* (Sév.) ; il s'agit de Turenne. = Grand guerrier : *on peut être — sans ravager la terre* (Boil.) *Gençis porta une loi nouvelle qui devait faire des — de ses soldats* (Volt.) || Personne qui se sacrifie pour quelque sentiment ; qui se distingue en bien ou en mal : *— de la foi, de la gloire, de la fortune, du crime*. = Principal personnage d'un poème : *je chante ce —* (Volt.) || *Le — d'une aventure*, celui à qui elle est arrivée. = Objet de l'admiration : *vous êtes son —*.

* **HERPÉTIQUE**, adj.; synonym. de DARTREUX.

* **HERRERA** Ferdinand de, poète remarquable de l'Espagne au 16^e siècle. = HERRERA (Antonio), historien excellent de la même nation, mort en 1625.

HERNHUTES ou **FRÈRES MORAVES**, secte religieuse formée des débris des Hussites et dont les adeptes se distinguent par des mœurs très-pures.

* **HERSAGE**, s. m., action de herser.

HERSCHELL, célèbre astronome hanovrien, mort en 1822. = S. m., nom que l'on donne quelquefois à la planète Uranus, observée par Herschell en 1781.

* **HERSE**, s. f., instrument aratoire pour ameublir et niveler le sol. = Grille garnie de pointes de fer entre le pont-levis et la porte d'une place forte. = Sorte de chandelier en triangle, sur les pointes duquel on met des cierges.

* **HERSER**, v. a. : — *un champ*, y passer la herse, pour en rompre les mottes après qu'il a été labouré, ou pour recouvrir les grains qu'on y a semés. = Blas. : *château HERSÉ*, représenté avec une herse : *château d'or HERSÉ de sable*.

* **HERSEUR**, s. m., celui qui herse.

* **HERSILLON**, s. m., planche garnie de clous, la pointe en dehors.

HÉRULE, peuple germain dont les rois gouvernèrent l'Italie de 476 à 493.

HERZÉGOVINE, région de l'empire ottoman, dans la Bosnie méridionale.

HÉSIODE, le plus ancien poète grec, après Homère, dont on le regarde comme le contemporain. De ses deux poèmes, les *Œuvres et Jours* et la *Théogonie*, il ne nous reste que des fragments.

HÉSITATION, s. f., état de celui qui hésite ; action d'hésiter ; incertitude dans l'énonciation : *agir sans —*. *Parler, répondre avec —*.

HÉSITER, v. n., ne pouvoir se résoudre, ne pouvoir prendre sur soi de faire : *elle flotte, elle hésite* ; *en un mot, elle est femme* (Rac.) *Les magistrats n'hésitent point à se rendre les arbitres de la religion* (Boss.) = Ne pas trouver ce qu'on veut dire ; s'arrêter en parlant : *il hésite, il bégaye* (Boil.) — *à répondre* (Barth.) V. BALANCER.

HESPER, V. VESPER.

HESPERIDÉES, s. f. pl., famille de plantes qui renferme les orangers. = Plantes dont les fleurs sont plus odorantes que le soir.

HESPÉRIE, nom que les Grecs donnaient à l'Italie, et les Romains à l'Espagne.

* **HESSE**, nom de deux États de la Confédération germanique : l'électorat de Hesse-Cassel et le grand-duché de Hesse-Darmstadt.

HÉTAÏRIE, s. f., société politique formée dans l'ancienne Grèce par les partisans de l'aristocratie. = Société religieuse et politique qui se forma au commencement de ce siècle et se proposa d'affranchir la Grèce.

HÉTÉROCÈRE, s. m., petit insecte coléoptère que l'on trouve dans la vase aux environs de Paris.

HÉTÉROCLITE, adj., qui s'écarte des règles de la grammaire ou de l'art : *mot, construction —*. || Contraire aux usages du monde, étrange : *action, langage, figure —*. V. CAPRICIEUX.

HÉTÉRODOXE, adj., se dit, par opposit. à orthodoxe, de tout ce qui est contraire aux sentiments reçus dans la religion catholique. V. HÉRÉTIQUE.

HÉTÉRODOXIE, s. f., opposition aux sentiments orthodoxes ; vice de ce qui est hétérodoxe.

HÉTÉROGÈNE, adj., composé d'éléments de nature différente, au propre et au figuré.

HÉTÉROGÉNÉTÉ, s. f., nature, caractère de ce qui est hétérogène.

HÉTÉROPHYLLÉ, adj.; bot., dont les feuilles sont de deux formes très-différentes.

HÉTÉROPODES, s. m., mollusques gastéropodes organisés pour nager.

HETMAN, s. m., général qui commande les Cosaques.

* **HÊTRE**, s. m., grand arbre de la famille des amentacées ; on tire de l'huile de son fruit.

* **HEU**, interj., sert à exprimer l'admiration : — *! voilà ce que c'est que d'étudier* (Mol.) = Répété il exprime le doute, la réticence.

HEUR, s. m., signifiait chance heureuse, bonne fortune : *lorsque dans un haut rang on a l'— de paraître* (Mol.) = Ne se dit plus que dans quelques loc. fam. : *il n'y a qu'— et malheur dans ce monde*, tout y dépend des circonstances.

HEURE, s. f., espace de temps qui fait la 24^e partie du jour naturel : 24 HEURES, un jour et une nuit. *Prendre un ouvrier, une voiture à l'—*, en les payant tant par heure. — *ou quart d'— de grâce*, délai accordé au delà du moment fixé pour faire quelque chose. *N'avoir pas une — à soi*, ne pouvoir disposer librement d'une heure de temps. || *Avoir de*

bons et de mauvais quarts d' —, être d'une humeur inégale. *Passer un mauvais quart d' —*; prov., se trouver dans une position pénible. *Quart d' — de Rabelais*, moment où il faut payer la dépense. *La fuite des HEURES*, le cours rapide du temps. *Être sujet à l' —*, n'être pas maître de son temps. = Divers moments du jour ou de la nuit par rapport au temps écoulé depuis que l'un ou l'autre ont commencé : *on dinait à neuf — du matin*, et *l'on soupait à cinq — du soir* (Chat.) *Vu l' — avancée*, attendu qu'il est tard. *A deux — de relevée*, à deux heures après-midi. || *L' — du berger*, le moment favorable pour réussir. *Bonne, mauvaise —*, moment qui est, n'est pas convenable, favorable. || *De bonne —*, avant l'époque ordinaire, tôt; le plus tôt qu'on peut : *il y a des naturels violents dont le naturel se développe de bonne —* (J.-J.) *Imprimez de bonne — dans leurs cœurs les maximes de la vertu* (Mass.) *Venez de bonne —*, un peu avant le temps indiqué. *A la bonne —*; fam., marque une sorte d'approbation. *Sur l' —*, à l'instant même : *tout autre que mon père l'éprouverait sur l' —* (Corn.) — *indue*, qui ne convient pas, qui est trop avancée. *Tout à l' —*, dans un moment, ou il n'y a qu'un moment. *A l' — qu'il est*, en ce moment. *L' — présente*, l'époque où l'on vit : *quoique l' — présente ait de trouble et d'ennui* (A. Ch.) *Dans une —*, dans un moment : *quand je devrais comme elle expirer dans une —* (Rac.) = Indication de l'heure donnée par une horloge, un cadran, une montre : *royez-vous l' — au chemin de fer? Je viens d'entendre sonner trois heures.* || *Chercher midi à quatorze heures*; prov. et fam., une chose où elle n'est pas, des difficultés où il n'y en a pas. = Temps destiné à certaines choses : *c'est l' — d'aller se coucher.* = Espace de temps indéterminé : *je reviens dans quelques —* (J.-J.) *D' — en —*, de moment en moment. *Heures perdues*, moments où l'on n'a rien à faire. *Passer de bonnes, de mauvaises —*, du bon, du mauvais temps. = Temps, époque : *l' — de Dieu est venue* (Boss.) *La dernière —*, le moment de la mort. *Son — est venue*, il est à l'article de la mort.

HEURES, s. f. pl., diverses parties du Bréviaire que l'Église a coutume de réciter selon les diverses heures du jour. = Livre où sont ces prières.

HEUREUSEMENT, adv., d'une manière heureuse, avec bonheur : *vivre, jouer —. Ainsi finit — la bataille la plus hasardeuse* (Boss.) *Fournir — la carrière* (Mass.) *L'esprit dans le nectar — s'oublie* (La F.) || *D'une manière habile* : — *exprimé*. = Par bonheur : — *qu'il vous laisse à votre aise* (Marm.) — *il écrit à ravir, et il se tire d'intrigue par ce talent* (Les.) = *Avantageusement* : — *situé* (Rayn.) = Exclamation de joie : — *vous voilà!*

HEUREUX, EUSE, adj., qui jouit du bonheur : *je vis content et suis — puisque je crois l'être* (Les.) *Rendre un peuple —* (Boss.) *Être — comme un roi, dit le peuple hébété* (Volt.) *L'âge — de l'enfance. Il est des jours —, il n'est point de vie heureuse* (Chamfort); = *Favorisé de la fortune* : — *au jeu, à la guerre. Avoir la main —.* = *Prov. : plus — que sage*, se dit d'un homme qui réussit malgré son imprudence. = *Favorable, avantageux, propice* : *climat —. — destinée. Le cours — de ses prospérités* (Boss.) = *Qui annonce le succès*; qui se fait sans accident : — *augure, présage —. Retour —, tentative, traversée —.* = *Qui prévient favorablement* : *figure, physionomie —.* = *Bon, excellent, remarquable dans son genre* : — *naturel. Repartie —. — mémoire,*

d' — mémoire. Vers —. = *S. : faire des —* (Mass.) *Les — de la terre, du monde, du siècle*, les hommes puissants, les riches. *Les — du jour*, les hommes en crédit. *Le méchant fait un — aux dépens de cent mille misérables* (J.-J.) *V. FORTUNÉ.*

HEURT, s. m., choc, coup donné en heurtant contre quelque chose; vieux : *un — survient, adieu le char* (La F.) = *Marque imprimée par le choc.*

HEURTEMENT, s. m., choc des voyelles, hiatus : *il alla à Arles est un — affreux* (Volt.); peu us.

HEURTER, v. n., choquer, toucher ou rencontrer rudement : — *quelqu'un en passant.* || *Blessé, offenser* : — *la raison, l'annour-propre. Gardons-nous de — les préjugés de front* (Volt.) *La transmission du péché originel est une doctrine qui nous heurte rudement* (Pasc.) = *Peint.* : *dessin HEURTE, tons HEURTES*, dont les teintes ne sont pas fondues. = *V. n.* : — *contre une pierre. — à la porte*, frapper pour qu'on ouvre. = *Se —, v. pr.*, se frapper contre quelque chose : *se — à la tête, contre une pierre, une table.* = *Se frapper en se rencontrant* : *les vagues se HEURTAIENT.* || *Se contrarier* : *ces deux hommes se HEURTEnt en toute occasion* (Rac.)

HEURTOIR, s. m., marteau d'une porte, vieux. = *Se dit général.*, dans les arts, d'une pièce mobile qui vient frapper sur une autre.

HEXAÈDRE, adj.; géom., qui a six faces. = *S. m.*, corps régulier dont chaque face est un carré.

HEXAGONAL, E, adj., qui a six côtés et six faces : *plan —. Surface HEXAGONALE.*

HEXAGONE, adj.; géom., qui a six angles et six côtés : *plan, bassin —.* = *S. m.*, figure composée de six angles et de six côtés : *un — régulier.* = *Fortif.*, ouvrage composé de six bastions.

HEXAMÈTRE, adj., se dit des vers qui ont six pieds : *on dit que c'est Thalès qui a inventé la mesure des vers HEXAMÈTRES* (Fén.) = *S. m.*, vers hexamètre : *l' — est plus beau, mais parfois emmuyé* (Volt.)

HEXAPÉTALÉE, adj. f., se dit des fleurs dont la corolle est formée de six pétales.

HEXAPLES, s. m. pl., ouvrage publié par Origène, qui contient, en six colonnes, six versions grecques du texte hébreu de la Bible.

HEXASTYLE, adj., qui a six colonnes de front.

HEYNE, archéologue et érudit allemand célèbre, né en 1729, mort en 1812.

* **HI, IH, III**, interj., qui marque le rire : *hi, hi, hi, comme vous voilà bâti* (Mol.)

HIATUS, s. m., bâillement produit par la rencontre de deux voyelles sonores dont l'une finit un mot et l'autre commence le mot suivant.

HIBERNAL, E, adj.; bot., qui a lieu pendant l'hiver : *floraison HIBERNALE.*

HIBERNATION, s. f., ou *sommeil d'hiver*, état de torpeur et d'insensibilité dans lequel certains animaux demeurent pendant l'hiver.

HIBERNER, v. n., se dit des animaux qui passent l'hiver dans un état de torpeur et d'insensibilité; n'est guère us. qu'à l'adj. verbal.

HIBERNIE, ancien nom donné par les Romains à l'Irlande. = *HIBERNOIS*, E, s. et adj., qui appartient à l'Irlande : *Je m'adressais quelquefois à des figures HIBERNOISES* (Les.)

* **HIBOU**, s. m., oiseau nocturne. = *Homme qui fuit la société* : *les femmes regardent un savant comme un — de bibliothèques* (Cormenin). *Où vas-tu toi-même, à l'heure qu'il est, —?* (Brueys.)

* **HIC** (mot lat.), s. m.; fam., nœud ou principale difficulté d'une affaire : *voilà le —.*

HIDALGO, s. m., titre qu'en Espagne prennent les no-

bles qui se prétendent descendus d'ancienne race chrétienne, sans mélange de sang juif ou maure.

* **HIDEUSEMENT**, adv., d'une manière hideuse.

* **HIDEUX, ECUSE**, adj., d'un aspect repoussant : *visage, monstre* — *Femme, chose, peinture HIDEUSE. Penses-tu plaire au ciel en te rendant* — ? (Volt.) *D'un objet — faire un objet aimable* (Boil.) V. LAID.

* **HIE**, s. f., instrument pour enfoncer le pavé, appelé vulg. *demoiselle*. — Instrument pour enfoncer les pilotis, appelé vulg. *mouton*.

HIEBLE, s. f.; bot., espèce de sureau à tige herbacée; ses feuilles et sa graine sont d'un vert obscur.

* **HIER**, v. a., enfoncer avec la hie.

HIER, adv. de temps, se dit du jour qui précède immédiatement celui où l'on est : — *matin*, — *au soir*. *Il n'est parti que d'* —. *D' — en huit*, dans huit jours à compter d'hier. || Se dit d'une époque indéterminée, mais passée depuis peu : *nous ne nous connaissons que d'* —. || Fam. : *il est né d'* —, il est sans expérience. *Homme d'* —, parvenu.

* **HIERARCHIE**, s. f., ordre et subordination des différents chefs des anges. = Ordre des divers degrés de l'état ecclésiastique. = Subordination d'autorités, de pouvoirs, de rangs : — *civile, militaire, politique, sociale*.

* **HIERARCHIQUE**, adj., qui appartient à la hiérarchie : *régler les rangs et l'ordre* — (Volt.)

* **HIERARCHIQUEMENT**, adv., d'une manière hiérarchique : *succéder* —.

HIERATIQUE, adj., qui concerne les choses sacrées, qui appartient aux prêtres.

HIEROGLYPHE, s. m., caractère, signe qui cache un sens mystérieux : *ce sont des HIEROGLYPHES tout purs* (La F.) = Se dit surtout des figures symboliques, des caractères employés dans une espèce particulière d'écriture, dont les anciens Égyptiens se servaient dans les choses qui regardaient la religion, l'histoire, les arts et les sciences.

HIEROGLYPHIQUE, adj., qui appartient aux hiéroglyphes : *caractère, figure* —.

HIEROMANCIE, s. f., divination.

HIEROPHANTE, s. m., titre du prêtre qui présidait aux mystères d'Éleusis, et qui enseignait les choses sacrées aux initiés.

HIGHLANDS, s. m. pl., la partie N. la plus montagneuse de l'Écosse. = **HIGHLANDER**, s. m., habitant des highlands, montagnard ou soldat écossais.

HILARITÉ, s. f., joie douce et calme; gaieté subite : — *bruyante, générale*.

HILDEBRAND. V. GRÉGOIRE VII.

HILDESHEIM, ch.-l. de la principauté du même nom, dans le roy. de Hanovre.

* **HILE**, s. m.; bot., ombilic de la graine.

HILOTE. V. ILOTE.

HIMALAYA, chaîne de montagnes de l'Asie centrale, et, avec celle des Andes, la plus haute du globe.

HINDOUSTAN, Inde en deçà du Gange. = **HINDOU**, s, adj. et s., qui est de l'Hindoustan.

HIPPIATRIQUE, s. f., art de guérir les maladies des animaux et particulièrement des chevaux.

HIPPIQUE, adj., qui a rapport aux chevaux.

HIPPOCENTAURE, synonym. peu us. de **CENTAURE**.

HIPPOCRAS, s. m., infusion de cannelle, d'amandes douces, d'un peu de muse et d'ambre, dans du vin édulcoré avec du sucre.

HIPPOCRATE, descendant d'Hercule et d'Esculape, a été regardé comme le père de la médecine. || Fam., médecin.

HIPPOCRÈNE, s. f., fontaine du mont Hélicon consacrée aux Muses, et que, selon la Fable, le cheval Pégase fit jaillir d'un coup de pied. || *Il a bu les eaux de l'* —, il a le génie poétique, c'est un vrai poète.

HIPPODROME, s. m., lieu, cirque disposé pour les courses de chevaux et de chars.

HIPPOGRIFFE, s. m., animal fabuleux, cheval ailé, à tête de griffon.

HIPPOLITHE, s. m., pierre jaune qu'on trouve dans les intestins et dans la vessie du cheval.

HIPPOLYTE, fils de Thésée, roi d'Athènes.

HIPPOPHAGE, adj. et s. m., qui mange la chair du cheval, qui s'en nourrit : *le Tartare est* —.

HIPPOTAME, s. m., quadrupède amphibie qui habite les bords des grands fleuves de l'Inde et de l'Afrique.

HIRONDELLE, s. f., genre d'oiseaux de passage de l'ordre des passereaux : *l' — de cheminée est la première qui paraisse dans nos climats* (Buff.)

HISPIDE, adj.; bot., couvert de poils rudes et épars. = Fam., qui a la barbe longue, rêvêche.

HISSER, v. a.; mar., élever, hausser : — *une voile*. = Se —, v. pr., s'élever avec effort : *se — jusqu'à la fenêtre, sur la pointe des pieds*.

HISTOIRE, s. f., récit des faits, des événements dignes de mémoire : — *universelle*, histoire générale de tous les peuples. — *sainte ou sacrée*, l'ancien et le nouveau Testament. — *profane*, celle des peuples païens. — *romaine*, — *de France*. = Récit d'aventures particulières, d'événements intéressants : *l' — d'Alexandre. Vous savez l' — de ma vie* (Rac.) *L' — de ce long siège* (Volt.) *Je la régalai de l' — des homéïdes* (Les.) *Baste, vous nous contez une plaisante* — (Mol.) Fam. : *c'est une autre* —, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. *C'est une* —, un conte, un mensonge.

Le plus beau de l' —, le plus plaisant. *Voilà bien des histoires*, des difficultés. = Abs., se dit des ouvrages d'histoire, des faits rapportés par les historiens : *lire, étudier l' —. L' — est le livre des rois* (Volt.)

= Description de choses naturelles, plantes, animaux, etc. : — *naturelle des animaux, des plantes, des minéraux*. Abs. : — *naturelle*. || Analyse, étude : *tableau d' —. L' — de l'esprit humain ne devrait servir qu'à humilier l'homme* (DucL.)

§ **HISTOIRE, ANNALES, FASTES, CHRONIQUES, MÉMOIRES, COMMENTAIRES, RELATIONS, ANECDOTES, VIES**. *L'histoire* présente la chaîne des événements, le caractère, les mœurs des peuples, les causes de la grandeur et de la décadence des empires. Les *Annales*, les *fastes*, les *chroniques* sont les catalogues de faits écrits les uns à la suite des autres, selon l'ordre des temps. Les *mémoires, commentaires, relations, anecdotes, vies* sont des ouvrages contenant des particularités ou des détails historiques sur un point, un événement, une époque, un homme.

HISTORIAL, s. m.; vieux, récit historique. = Adj., relatif à un point historique : *almanach* —.

Miroir — de Vincent de Beauvais.

HISTORIEN, s. m., celui qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire : *l' — doit être philosophe* (Volt.) = Qui se borne à raconter les faits : *je ne suis qu' —. Un froid — d'une fable insipide* (Boil.)

HISTORIER, v. a., enjoliver de divers petits ornements : *cabinet HISTORIÉ. — un portrait. Bible, colonne HISTORIÉE*.

HISTORIETTE, s. f., récit d'une aventure plaisante ou d'un fait peu important.

HISTORIOGRAPHE, s. m., celui qui est chargé d'écrire l'histoire spéciale d'une époque, d'un prince, d'un pays : *il n'y a plus d' — de France*.

HISTORIQUE, adj., qui a rapport, qui appartient à l'histoire : *style* —. *Dictionnaire, rom* —. *Roman* —, pièce dont le sujet est tiré de l'histoire. Les temps **HISTORIQUES**, se dit par opposition aux temps fabuleux. *Cela est* —, n'est pas imaginaire.

== S. m., récit des faits dans leur ordre et avec leurs circonstances : *P*— du *siège*.

HISTORIQUEMENT, adv., d'un style historique, en historien, sans ornement étranger.

HISTRION, s. m.; anc., comédien, pantomime. = *Ir.*, baladin, bateleur; mauvais acteur.

HISTRIONNER, v. n., jouer la comédie, en style badin et ir. : *j*'HISTRIONNE pour mon plaisir, sans avoir ni cabale à craindre, ni caprice à essayer (Volt.)

HIVER, s. m., la plus froide des quatre saisons, celle qui commence vers le 22 décembre et finit vers le 21 mars : *les longues soirées d'*— (Ac.) *Les rigueurs de l'*— (Barth.) *Habits d'*— || *L'*— *de l'âge, des ans, la vieillesse*. || Poét., année, en parl. des personnes d'un âge avancé : *depuis trente HIVERS* (Boil.) *Ma tête couverte de soixante-trois* — (B. de S.-P.) = Temps froid : *il n'y a point eu d'*— (Ac.) || *Fruits d'*—, qu'on mange pendant l'hiver.

HIVERNAGE, s. m.; mar., temps de relâche des bâtiments pendant la mauvaise saison. = Port bien abrité où les bâtiments relâchent. = Agric., labour qu'on donne aux terres avant l'hiver.

HIVERNAL, E, adj., qui appartient à l'hiver.

HIVERNER, v. n., passer l'hiver, la mauvaise saison dans un quartier d'hiver, en parl. des troupes, des navires. = En parl. d'oiseaux voyageurs : — *dans des contrées plus tempérées*. = *S'*—, v. pr., s'exposer aux premiers froids pour s'y accoutumer.

HO, interj., qui sert à appeler, à avertir : — ! *venez un peu ici*. = Pour marquer la surprise, l'indignation : — ! *les grands talents que votre esprit possède!* (Mol.) — ! — ! *que me dites-vous là?*

HOBBES, philosophe anglais, mort en 1769, professa le matérialisme en philosophie et le despotisme en politique.

HOBEREAU, s. m., petit oiseau de proie. || *Ir.*, petit-gentilhomme campagnard.

HOC, s. m., sorte de jeu de cartes. = Fam. : *cela lui est* —, assuré. *Mon congé cent fois me fut-il* — (Mol.); vieux. = *Ad* — (*h* non aspiré), loc. lat. et adv., à ce sujet, pour cela : *je lui ai envoyé un homme ad* —. *Parler ab* — *et ab hac*, à tort et à travers.

HOCHÉ, s. f., coche faite sur une taille pour tenir le compte du pain, du vin, de la viande, etc., qu'on prend à crédit.

HOCHÉ, célèbre général français, né en 1768, mort en 1798. On lui doit la pacification de la Vendée.

HOCHEMENT, s. m., action de hocher; n'est guère us. que dans — *de tête*.

HOCHÉPOT, s. m., espèce de ragoût fait de bœuf haché et cuit sans eau avec des marrons, des navets, etc.

HOCHÉQUEUE, s. m., petit oiseau de l'ordre des sylvains, ainsi appelé, parce qu'il renue constamment la queue.

HOCHER, v. a., serouer, remuer : — *un prunier*. || En parl. d'un cheval : — *la bride, le mors à un cheval*. || — *la tête*, en signe de désapprobation. = V. n., agiter la tête en faisant mouvoir le mors dans sa bouche.

HOCHET, s. m., jouet qu'on donne à un enfant au maillot pour qu'il le presse entre ses genives pendant la dentition. || Chose futile, qui amuse, qui flatte : *il y a des HOCHETS pour tout âge. Les droits des nations, entre les mains d'un roi faible, sont des* — *que brise un favori* (Malesh.)

HOCHSTAEDT, vil. de Bavière, sur le Danube, où Villars battit les Impériaux en 1703, et Moreau les Autrichiens en 1800.

HOFER, chef d'insurrection dans le Tyrol en 1806, fut

fusillé à Mantoue en 1819. Sa famille fut anoblie en 1834 par l'empereur d'Autriche.

HOFFMANN, célèbre médecin allemand, mort en 1742, connu par l'excellent calment dit *gouttes d'Hoffmann*. = **HOFFMANN** (Ernest), romancier allemand, auteur de *Contes fantastiques*, mort en 1822, s'est fait un nom comme poète, peintre et musicien.

HOGARTH, peintre et graveur anglais, mort en 1764, excellent surtout dans les scènes populaires.

HOGUE, cap des côtes de France sur l'Océan (Manche), célèbre par le combat naval (29 mai 1692) où l'amiral Tourville succomba glorieusement contre les flottes combinées de l'Angleterre et de la Hollande.

HOHENLINDEN, vil. de Bavière, où les Français, commandés par Moreau, défirent les Autrichiens en 1800.

HOHENLOHE, anc. principauté d'Allemagne médiatrice, partagée entre le roy. de Wurtemberg et la Bavière.

HOHENSTAUFEN, bourg de Wurtemberg (haut Danube), berceau des empereurs de la maison de Souabe qui possédèrent la couronne impériale de 1138 à 1250.

HOENZOLLERN, nom de deux principautés de la Confédération germanique : — *Sigmaringen* et — *Heckingen*. Le château de — est le berceau de la maison de Brandebourg.

HOIR, s. m.; dr., héritier en ligne directe.

HOIRIE, s. f.; dr., héritage, succession directe.

HOLA, interj. dont on se sert pour appeler : — ! *gardes, qu'on vienne* (Rac.) = Adv., tout beau, c'est assez : — ! *ne faites pas tant de bruit* (Ac.) = S. m.; fam. : *mettre le* —, apaiser une querelle, faire cesser une batterie, rétablir la paix.

HOLBACH (baron d'), Allemand, naturalisé Français, littérateur et philosophe, mort en 1789, ami de Voltaire et de Diderot, connu par ses écrits antireligieux.

HOLBEIN, peintre célèbre, né à Augsbourg en 1468, mourut de la peste, en Angleterre, en 1554. Il excella surtout dans le portrait.

HOLBERG (baron de), surnommé le *Plaute du Danemark*, mort en 1754, fondateur du théâtre et de la littérature danoise moderne.

HOLLANDE, partie septentrionale du roy. des Pays-Bas, cap. La Haye. = (Nouvelle-), partie de l'Océanie, appelée aussi *Australie*. = **HOLLANDAIS**, E, adj. et s., de Hollande. = S. m., langue hollandaise.

HOLLANDER, v. a., passer une plume dans la cendre chaude pour la dépolluer d'une pellicule qui empêcherait l'encre de couler.

HOLOCAUSTE, s. m.; chez les Juifs, sacrifice où la victime était entièrement consumée par le feu. = Victime. = Sacrifice en général.

HOLOPHERNE, général de Nabuchodonosor, vint mettre le siège devant Bethulie, en Judée, et fut tué pendant son sommeil par Judith, l'an 689 av. J.-C.

HOLSTEIN, duché de Danemark qui fait partie de la Confédération germanique, cap. Glückstadt.

HOLYROOD, château situé près d'Édimbourg (Écosse), anc. résidence des Stuarts, où Charles X habita après la révolution de Juillet.

HOM, interj., qui exprime le doute, la défiance : — ! *Valère est encore bien jeune à mon avis* (Mol.) = Marque la contradiction : — ! *de bonne cause est bonne* (Id.)

HOMARD, s. m., grosse écrevisse de mer : *buisson de HOMARDS, salade de* —.

HOMBRE, s. m., sorte de jeu de cartes. = Celui qui y fait jouer : *c'est l'*— *qui a perdu*.

HOMÉLIE, s. f., instruction sur l'Évangile ou sur des matières de religion. = Au pl., leçons du bréviaire tirées des Pères de l'Église. || *Ir.*, ouvrage ennuyeux par sa morale affectée : *HOMÉLIES de l'archevêque de Grenade* (Les.)

HOMÉOPATHE, s. m., partisan du système de l'homéopathie. = Adj. : *médecin* —.

HOMÉOPATHIE, s. f., système de médecine qui

consiste à produire des symptômes analogues à ceux de la maladie.

HOMÉOPATHIQUE, adj., qui a rapport à l'homéopathie; *doctrine, remède* —.

HOMÈRE, poète grec ionique, et le plus grand de tous les poètes, auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Il vécut probablement vers l'an 900 av. J.-C., deux ou trois siècles après la prise de Troie. = **HOMÉRIDES**, s. m. pl., école particulière de chantes et de rhapsodes qui, se prétendant issus d'Homère, récitait et expliquaient ses poèmes. = **HO-MÉRIQUE**, adj., qui a le caractère et l'élevation du style d'Homère; = *des chants homériques*. || Fam. : *rire* —, *rire bruyant, éclatant*. = S., partisan d'Homère; ir. : *Per-rault l'anti-pindarique et Despréaux l'— consentent de s'embrasser* (Boil.)

HOMICIDE, s. m., meurtre : *commettre un —*. = Meurtrier : — *point ne seras*. = Adj., qui tue : *bras, fer —*. Un — *acier* (Rac.) *L'envie au regard* — J.-B. R.) *Des complots homicides*.

HOMINEM (AD), (loc. lat.), pour l'homme : *argument ad —*, raisonnement qui touche aux intérêts de la personne contre laquelle on discute.

HOMMAGE, s. m., devoir que le vassal est tenu de rendre au seigneur dont son fief relève. || Soumission, respect : *rendre — au Créateur. Rendre — à la vérité*, la dire, la déclarer. *Rendre ses hommages à quelqu'un*, lui rendre ses respects, ses devoirs. *Il verra le seigneur m'apporter des —* (Rac.) = Offrande, tribut respectueux : *de ses vœux dédaignez-vous l'—?* (Corm.) *Faire — de quelque chose*. V. RESPECT.

HOMMAGÉ, E, adj., qui est tenu en hommage : *terre hommagée*.

HOMMAGER, s. m., vieux, celui qui devait l'hommage. = Adj. m., vassal —.

HOMMASSE, adj., se dit d'une femme qui a les traits, la voix, les manières d'un homme : *femme —*.

HOMMASSER (S'), v. pr., imiter les manières des hommes : *les hommes s'efforcent et les femmes s'hommasent* (B. de St-P.); pop. et peu us.

HOMME, s. m., animal raisonnable formé d'un corps et d'une âme; se dit de toute l'espèce humaine : *tous les hommes sont sujets à la mort. L'— est un néant à l'égard de l'infini* (Pasc.) || Ce qui constitue l'homme : *tout l'— est dans le style* (Buff.) = Particul. du sexe masculin : *le premier —. Dieu a créé l'— et la femme. — de couleur, mulâtre.* = On le dit de Jésus-Christ : *l'— Dieu. Le Fils de Dieu s'est fait —*.

= Par opposit. à enfant; celui qui est arrivé à l'âge viril : *c'est un — fait. Les enfants des —*, les hommes, surtout ceux qui vivent dans l'iniquité. *Le dernier des —*, le plus méprisable. *Dépouiller le vieil —*, renoncer à ses vieilles et mauvaises habitudes.

= Se dit par rapport aux sentiments, aux infirmités inhérentes à la nature de l'homme : *avoir un cœur d'—*. *Il se mêle toujours de l'— dans nos actions* (Ac.) || Un grand —, distingué par des qualités éminentes. Un — *nouveau*, celui qui a fait sa fortune et sa réputation. = Suivi de la particule *de*, sert à marquer la profession, l'état, la qualité : — *de guerre, d'église, de robe, d'épée, de goût, d'esprit, de bien, d'honneur*. || Opposé à *savant*. — *du monde*, qui vit dans le grand monde. — *du jour*, homme à la mode. — *de loi*, avocat, avoué. — *de sac et de corde*, scélérat. = Avec la prép. *à*, il exprime une disposition en bien ou en mal : — *à tout entreprendre*. *Il n'est pas — à souffrir un outrage*. Fam. : — *à pendre, à noyer*, digne d'être pendu, noyé. = Déterminé par un poss., il se dit de celui qui est propre à quelque chose : *c'est mon —*, l'homme qu'il me faut. Ir. : *il a trouvé son —*. = Soldat : une

armée de cent mille —. = Par ext., homme de corvée ou dépendant de quelqu'un : *il est l'— d'un tel. Je vous amène mes —*. = Pop., mari : *voici mon —*. = Abs., homme de cœur : *je veux que l'on soit —* (Mol.) Ir. : *ce n'est pas un —*, il n'a pas de fermeté, d'énergie. || — *des bois*, nom vulg. de l'oranger-oulang.

HOMOCENTRIQUE, adj.; géom., concentrique.

HOMOEOPATHIE, HOMOEOPATHIE, etc. V. HOMÉOPATHIE, etc.

HOMOGÈNE, adj., qui est de même nature : *des parties homogènes*. = Formé de parties homogènes : un tout —, substance —.

HOMOGENÉITÉ, s. f., qualité de ce qui est homogène.

HOMOGENISER, v. a., rendre homogène (Thiers).

HOMOLOGATION, s. f., action d'homologuer.

HOMOLOGUE, adj., se dit des côtés qui, dans des figures semblables, se correspondent et sont opposés à des angles égaux.

HOMOLOGUER, v. a.; dr., confirmer par autorité de justice un acte fait entre particuliers.

HOMONYME, adj., se dit des choses qui ont un même nom, et des mêmes mots qui expriment des choses différentes : *prends-moi le bon parti, laisse là tous tes livres; cent francs au denier cinq, combien font-ils?* — *Vingt livres* (Boil.) = Homophone. = S. m. : un —. *Un traité d'homonymes. Il ne faut pas confondre cet auteur avec son —* (Ac.)

HOMONYMIE, s. f., qualité de ce qui est homonyme : l'— *des termes*.

HOMOPHONE, adj., qui a le même son, la même articulation, mais pas la même orthographe : *conte, comte et compte sont des mots homophones*.

HOMOPHONIE, s. f.; mus., concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson; peu us.

HOMOPÈRE, adj., dont les ailes se ressemblent.

* **HON**, interj., cri d'indignation, de raillerie : — *! chienne, qu'avez-vous? moi? rien* (Mol.)

* **HONCHETS**, s. m., jeu d'enfants. V. JONCHETS.

* **HONDURAS** (république de), État de l'Amérique centrale.

HONFLEUR, ch.-l. de canton (Calvados).

* **HONGRE**, adj. m., en parl. d'un cheval, impropre à la reproduction. = S. m., cheval hongre.

HONG-KONG, île de l'Asie anglaise, dans la baie de Canton.

* **HONGRIE** (roy. de), p. de l'Autriche, cap. Bude ou Ofen. = Hongnois, E, adj. et s., de Hongrie. = S. m., langue hongroise.

* **HONGRIEUR** ou **HONGROYEUR**, s. m., ouvrier qui façonne le cuir de Hongrie.

HONNÊTE, adj., conforme à l'honneur, à la probité : *action, conduite —. Une fille humble, — et charmante* (Boil.) *L'— homme est celui qui ne fait de mal à personne* (Del.) = A qui on n'a rien à reprocher : *naissance, famille —. Des parents honnêtes*. — *gens*, gens de probité ou d'une condition honorable; fam. — *garçon*, bien élevé. = Convenable, bienséant : *maintien —. Il n'est pas — d'élever trop la voix* (Cond.) = Conforme aux convenances et à la valeur de la chose : *prix —. — aisance, qui permet de vivre agréablement*. || *Récompense, excuse, prétexte —*. = Civil, poli; en ce sens, il se met toujours après un nom de personne : *homme, femme —. Il a l'air —. S'il était complaisant envers moi, je n'étais pas moins — envers lui* (J.-J.) = S. m., ce qui est conforme à l'honneur : *préférer l'— à l'utilité*.

* **HONGRIEUR** ou **HONGROYEUR**, s. m., ouvrier qui façonne le cuir de Hongrie.

HONNÊTE, adj., conforme à l'honneur, à la probité : *action, conduite —. Une fille humble, — et charmante* (Boil.) *L'— homme est celui qui ne fait de mal à personne* (Del.) = A qui on n'a rien à reprocher : *naissance, famille —. Des parents honnêtes*. — *gens*, gens de probité ou d'une condition honorable; fam. — *garçon*, bien élevé. = Convenable, bienséant : *maintien —. Il n'est pas — d'élever trop la voix* (Cond.) = Conforme aux convenances et à la valeur de la chose : *prix —. — aisance, qui permet de vivre agréablement*. || *Récompense, excuse, prétexte —*. = Civil, poli; en ce sens, il se met toujours après un nom de personne : *homme, femme —. Il a l'air —. S'il était complaisant envers moi, je n'étais pas moins — envers lui* (J.-J.) = S. m., ce qui est conforme à l'honneur : *préférer l'— à l'utilité*.

§ **HONNÊTE, CIVIL, POLI, AFFABLE, GRA-**

CIEUX, COURTOIS. On est *honnête* par raison, par respect pour soi-même et pour ce qui est bien. On est *civil* par les honneurs qu'on rend à chacun selon le rang et la position qu'il occupe dans le monde. On est *poli* en usant de façons flatteuses et insinuantes dans les manières et la conversation. On est *affable* par un abord doux et facile envers ses inférieurs. On est *gracieux* par les soins prévenants qu'on a pour ceux qui s'adressent à nous. *Courtois*, conforme à ce qui convient à un homme de cour, signifie aujourd'hui *poli*, à la façon des anciens chevaliers, c'est-à-dire galant envers les dames, loyal envers tout le monde, etc.

HONNÊTEMENT, adv., d'une manière honnête : *vivre* —. = Avec civilité : *répondre* — (Fléch.) = Convenablement, suffisamment ; fam. et ir. : *s'amuser* —. *Manger* — *d'un mets*.

HONNÊTÉ, s. f., attachement sincère à l'honneur, à la probité : *V* — *de votre âme se peint dans vos lettres* (J.-J.) = Pudeur, modestie : *cela choque l'* —. Le latin dans les mots *brave V* — (Boil.) = Bienséance : *braver les lois de l'* —. = Civilité ; manière d'agir obligeante ; acte de politesse : *il n'a pas eu V* — *de l'aller voir*. *L'* — *d'un procédé*. *J'ai reçu de lui mille HONNÊTÉS* (Volt.) = Présent fait par reconnaissance : *cela mérite bien une* — (Boil.) *Vous lui devez cette* — (Sév.)

§ **HONNÊTÉ, HONNEUR.** L'*honnêteté* réside dans l'âme ; l'*honneur* dépend de l'opinion des autres à notre égard. Toutefois, l'*honneur* marque plus de noblesse et de loyauté que l'*honnêteté*.

HONNEUR, s. m., considération, gloire attachée à la vertu, au courage ; réputation dont on jouit : *V* — *du nom français* ; être *V* — *de son pays, de sa famille*, en être la gloire. *O mon fils ! ô ma joie, ô l'* — *de mes jours* (Corn.) *Faire* — *à son pays*, lui acquiescer de la considération par ses belles actions : *et Socrate V* — *de la profane Grèce* (Boil.) *Celui qui sollicite un juge ne lui fait pas* — (La Br.) Par ext. : *faire* — *à ses engagements*, les remplir. *Faire* — *à quelqu'un d'une chose*, la lui attribuer. *Se faire* — *de quelque chose*, s'en tenir honoré. *Se piquer d'* —, faire mieux qu'à l'ordinaire. *Affaire d'* —, duel. *Point d'* —, ce qui touche à l'honneur. = Vertu, probité ; en parl. des femmes, chasteté : *homme d'* —. *Elle ne connut d'autres lois que celles de l'* — (J.-J.) *Une fortune acquise aux dépens de l'* — (J.-B. R.) = Se dit par manière de serment : *sur l'* —, *sur mon* —, *parole d'* —. = Démonstration extérieure de respect : *rendre de grands HONNEURS à la mémoire de quelqu'un*. *Place d'* —, réservée à une personne qu'on veut honorer. Être en —, être honoré : *les lettres étaient en* — (Ac.) = Prov. : *à tout seigneur tout* —, il faut rendre honneur à chacun selon son rang. Fam. : *sauf votre* —, sauf le respect que je vous dois. *Dame, fille d'* —, personne attachée au service d'une princesse. = Par anal. : *garçon, fille d'* —, celui, celle qui, pendant une noce, assistent le marié, la mariée. *Faire les* — *d'une maison*, recevoir selon les règles de l'étiquette. = Grâce, faveur : *l'impératrice lui a fait l'* — *de le choisir pour son cavalier*. = Comme forme de politesse : *faites-moi l'* — *de me dire*. *J'ai l'* — *d'être*. = Au pl., dignité, charge : *il est arrivé aux plus grands* —. *Avoir de l'* —, c'est ne rien faire qui soit indigne des — (Volt.) = Prov. : *les* — *changent les mœurs*, on s'oublie dans la prospérité. = Titre, en Angleterre, de certaines personnes de qualité : *notre* —. = Au jeu de cartes, les figures d'atout. V. **HONNÊTÉ** et **GLOIRE**.

* **HONNIR**, v. a., couvrir de honte ; fam. : *HONNI soit qui mal y pense*, devise de l'ordre de la Jarretière en Angleterre. V. **VILPÉNDER**.

HONORABILITÉ, s. f., qualité d'une personne honorable. = Personne notable, notabilité ; peu us.

HONORABLE, adj., qui fait honneur, qui attire de l'honneur ; *capitulation, mort* —. *Rang, profession* —. *Mention* —. = Digne d'être honoré : *famille* —. *L'* — *préopinant*. = Qui vit noblement, qui fait bien les choses : *homme* —, *réception* —. = S. m.; abs. : *un de nos HONORABLES*, un des membres du Parlement. V. **HONORIFIQUE**.

HONORABLEMENT, adv., d'une manière honorable ; grandement : *vivre, traiter* —.

HONORAIRE, adj., qui porte ou conserve le titre d'une fonction qu'il ne remplit pas ou qu'il ne remplit plus : *académicien, conseiller* —.

HONORAIRES, s. m. pl., rétribution donnée à toute personne d'une profession noble ou libérale : *les* — *d'un avocat, d'un médecin*. *Je vous rappellerai mon règlement sur l'* — *des pasteurs dans leurs fonctions* (Mass.)

HONORER, E, adj., qu'on honore par des marques de politesse et de déférence : *mon* — *confrère*. *Mon cher et* — *maître*.

HONORER, v. a., rendre honneur et respect : — *Dieu, ses parents, ses supérieurs*. *Par de stériles vœux pensez-vous m'* — ? (Rac.) = Avoir beaucoup d'estime pour : *croyez que personne ne vous HONORE plus que moi* (Ac.) — *les vivants sans déchirer les morts* (J.-B. R.) || — *le savoir, la vertu, la valeur, le mérite*. = Faire honneur à : *il HONORE son pays* (Corn.) = Accorder comme faveur, par distinction : — *quelqu'un de son amitié, de sa protection, d'un regard, d'une réponse, etc.* *Votre confiance m'HONORE autant qu'elle m'est chère* (Volt.) *La lettre dont vous m'avez HONORÉ. Vos larmes ont assez HONORÉ sa mémoire* (Rac.) = Comm., accepter et payer avant la remise des fonds : — *une lettre de change protestée*. = S' —, v. pr., faire quelque chose qui honore ; s'attirer de la considération : *si vous voulez qu'on vous HONORE, commencez par vous* —. = Se faire honneur de quelque chose : *je m'HONORE de son estime, de son amitié*.

§ **HONORER, RÉVÉRER, ADOBER.** On honore ce qui est grand, considérable, recommandable ; on *révère* ce qui excelle, ce qui est éminent, parfait, saint ou sacré. On *adore* Dieu ou les dieux, les attributs divins, ou ce qu'on prend pour Dieu, une idole.

HONORES (AD) (mots lat.) : *place AD* —, sans fonctions, sans honoraires.

HONORIFIQUE, adj., qui procure des honneurs : *titre* —. *Cette création d'une distinction* — (la Légion d'honneur) *était le triomphe le plus éclatant de l'égalité même* (Thiers).

§ **HONORIFIQUE, HONORABLE.** Ce qui est *honorifique* est honoré ou fait honorer ; ce qui est *honorable* est à honorer.

HONORITS, un des fils de Théodose le Grand, empereur d'Occident (395-423).

* **HONTE**, s. f., sentiment pénible de tristesse et d'aversion excité par l'idée d'une chose ou d'une action moralement mauvaise : *pleurer, rougir, mourir de* —. *Il ne faut pas avoir* — *de bien faire*. *Le crime fait la* — *et non pas l'échafaud* (Th. Corn.) *Et qui lira sa* — *écrite sur son front?* (Volt.) *Faire* — *à quelqu'un*, lui causer de la honte. *Faire à quelqu'un* — *de sa paresse*. || Prov. : *avoir perdu toute* —, *avoir toute* — *bue*, être insensible au déshonneur. *Revenir avec sa courte* —, sans avoir réussi. = Déshonneur : *il est la* — *de sa famille*. *Vouloir laver sa* — *dans le sang*. = *A la* — *de*, loc. adv. : *il mourut*. *Mille bruits en courent à ma* — (Rac.)

SHONTE, PUDEUR. La *honte* rend confus, humble, repentant, et la *pudeur* timide. On a *honte* d'avoir fait une chose, et la *pudeur* de ne pas la faire. Comment la *PUDEUR* pourra-t-elle parler de la *honte*? (Volt.)

SHONTE, DÉSHONNEUR, INFAMIE, TURPITUDE, IGNOMINIE, OPPROBRE. C'est une *honte* de faire le mal, quel qu'il soit, et de se livrer à un vice quelconque. C'est un *deshonneur* pour une femme, ainsi que pour son mari, d'être abusée. L'*infamie* regarde la manière d'agir, publique ou relative aux autres; aussi est-elle quelquefois déclarée par la loi. La *turpitude* résulte d'actions vicieuses et déshonorantes, dérobées aux regards du public. L'*ignominie* fait presque toujours penser à un état antérieur ou opposé d'élevation. On est blessé d'un *opprobre*, comme d'une injure, comme d'un coup, on en souffre.

***HONTEUSEMENT**, adv., d'une manière honteuse : *fuir* —.

***HONTEUX, EUSE**, adj., qui a de la honte, de la confusion : — *de sa faiblesse*. — *de sa nudité* (Boil.) *De cette faiblesse un grand cœur est* — (Corn.) || *Pauvre* —, qui n'ose demander l'aumône en public. = Timide : *cet enfant est tout* — *devant le monde*. = Qui cause de la honte, du déshonneur : *joug* —, *conduite*, *déroute* *HONTEUSE*. Une *mort telle que celle que tu médites, est* — *et furtive* (J.-J.) = S., personne timide, embarrassée.

HOP. V. HOUP.

HÔPITAL, s. m., maison de charité établie pour donner des soins gratuits aux malades indigents : — *civil*, *militaire*. *Cette vertu sauvage qui court à l'—, et n'est plus en usage* (Boil.) *Courir, visiter les HÔPITAUX. Mettre quelqu'un à l'—*, le réduire à la dernière misère; fam. *Prendre le chemin de l'—*, se ruiner par de folles dépenses.

HOPLITE, s. m., chez les anciens Grecs, fantassin pesamment armé.

***HOQUET**, s. m., mouvement convulsif de l'estomac, contraction spasmodique du diaphragme, accompagnée d'un bruit narqué : *avoir le — : faire passer le —*. || — *de la mort*, râle des mourants. = Choc, cahot; vieux : *l'un contre l'autre jetés au moindre — qu'ils trouvent* (La F.)

***HOQUETON**, s. m.; anc., sorte de pourpoint militaire. = Casaque brodée que portaient les archers du grand prévôt, du chancelier. Par anal. : *il s'habille en berger, endosse un —* (La F.) = Archer qui en était revêtu.

HORACE (Quintus-Horatius Flaccus), très-célèbre poète latin, ami de Virgile et favori de Mécène, confident d'Auguste; mort l'an 8 av. J.-C. Il a excellé dans l'ode, l'épître et la satire.

HORACES (les), trois frères qui, sous Tullus Hostilius, combattirent pour Rome contre les trois *Curiaes*.

HORAIRE, adj., qui a rapport aux heures; qui se fait par heure : *cercles* *HORAIRES*. *Mouvement* —.

***HORDE**, s. f., peuplade errante; troupe nombreuse d'hommes sans établissement fixe : *des HORDES de barbares*. = Par ext. et mépris : — *de brigands*.

HORBES, mont de l'Arabie Pétrée, aujourd'hui dans l'Hedjaz, non loin du Sivaï, où Dieu apparut à Moïse.

***HORION**, s. m., coup rudement déchargé sur la tête ou sur les épaules.

HORIZON, s. m., cercle qui sépare la partie visible du globe de celle qui est invisible : — *sensible*, — *rationnel*. *Le soleil est à l'—*. *Quand l'astre du jour aura sur l'— fait le tiers de son tour* (Rac.) = Partie du ciel qui en est voisine : *l'— est chargé de nuages*. || *L'— politique se rembrunit* (Ac.) || Espace dans lequel agit l'esprit : *l'Esprit des lois parut, et l'— du génie fut agrandi* (Rayn.) = Peint., ligne qui termine le ciel d'un tableau : *l'— est trop haut*.

HORIZONTAL, **E**, adj., parallèle à l'horizon : *plan* —, *cadran* —; *lique*, *position HORIZONTALE*.

HORIZONTEMENT, adv., parallèlement à l'horizon : *ce tronc d'arbre pétrifié était couché presque* — (Buff.)

HORLOGE, s. f., machine mué par un poids, et destinée à marquer et à sonner les heures : *l'— d'une église*. *Le timbre d'une —*. *Monter une —*, en bander les ressorts ou en hausser les poids. = Bot. : — *de Flore*, table des heures auxquelles s'ouvrent certaines fleurs. = Constellation méridionale.

HORLOGER, s. m., celui qui fait, qui répare des horloges, des montres : *l'horloge prouve l'—* (Volt.) = *HORLOGÈRE*, s. f., femme d'un horloger.

HORLOGERIE, s. f., art de faire des horloges, des montres. = Ouvrages, commerce d'horlogerie.

IIORMIS, prép., excepté : — *toi, tout chez toi rencontre un doux accueil* (Boil.)

HORN (cap), à l'extrémité S. de l'Amérique méridionale, dans la Terre de Feu.

HORNEMANN, voyageur allemand célèbre, mort vers 1800 pendant son voyage de Tripoli à Fez.

HOROGRAPHIE, s. f., synon. de GNOMONIQUE.

HOROSCOPE, s. m., observation de l'état du ciel au moment de la naissance de quelqu'un, par laquelle on prétend juger des événements de sa vie : *tirer, faire l'—*. *Charlatans, faiseurs d'HOROSCOPES* (La F.) || Fam., ce qu'on prédit par simple conjecture sur quelqu'un ou sur quelque chose.

HORREUR, s. f., mouvement de l'âme accompagné de frémissement et causé par quelque chose d'affreux : *être saisi, glacé d'—*. *L'— d'un supplice*, la cruauté d'un supplice. || Par exagér., fam. : *c'est une —*, une personne, une chose affreuse. *C'est une belle —*, se dit des choses qui causent un sentiment d'effroi mêlé d'admiration. = Haine, aversion : *l'— du vice*. *Être en — à quelqu'un*. *Vous trouverez partout l'— du nom romain* (Rac.) = Saisissement causé par la crainte et le respect : *sainte —* (Rac.) *Un prêtre emu d'une divine —* (Boil.) = Ce que certaines choses ont d'horrible, d'effrayant : *l'— d'un cachot, des combats* (Ac.) *Les HORREURS de la famine*. *Les douceurs de la paix; les — de la guerre* (J.-B. R.) = Enormité d'une action cruelle, infâme; choses qui sont atroces : *vous comprenez l'— de cette action*. *Des crimes de Néron approuver les —* (Rac.) = Fam., par exagér. : *c'est une —, mon cher, c'est une indignité* (C. Del.) || Au pl., choses déshonorantes qu'on attribue à quelqu'un : *ces deux hommes publient des — l'un contre l'autre* (Ac.)

HORRIBLE, adj., qui fait horreur, qui révolte : *spectacle* —. *Une — cruauté*. — *forfait* (Les.) *Cet — débris d'aigles, d'armes, de chars* (Corn.) = Par exagér., excessif; très-mauvais : *froid —, chemin —*. — *tempête* (Chat.) *La chute désormais ne peut être qu'—* (Rac.) V. AFFREUX.

HORRIBLEMENT, adv., d'une manière horrible : — *laid, défiguré*. = Excessivement : *souffrir —*.

HORRIPILATION, s. f., frissonnement général qui précède la fièvre, et pendant lequel les bulbes des poils deviennent saillants et donnent la chair de poule.

HORS, prép., qui marque exclusion : — *de la ville*. S'emploie quelquefois sans la prép. *de* : *logé — la barrière*. *Qu'à l'instant — du temple elle soit commuée* (Rac.) Ellipt. : — *d'ici, sortez d'ici*. = Dr., *mettre — de cour*, renvoyer les parties. || — *d'affaire, de prix*. *Être — de soi, — de son bon sens*. *Être — de combat*, ne pouvoir plus combattre.

== Marque un rapport de temps : *nous voilà — de l'hiver.* || *Trop de rigueur serait — de saison* (Boil.) = Excepté : — *cela.* — *pour moi.* = — *de, loc. prép.* = — *de la battre, de la maltraiter.*

HORS-D'ŒUVRE, s. m. inv.; archit., pièce en saillie. || Ce qui ne fait pas partie essentielle du sujet : *cette description est un —.* Par ext., chose inutile. = Cuis., mets servis avec le potage : *des —.*

HORTENSIA, s. m., arbrisseau du Japon cultivé comme plante d'agrément. Il porte des fleurs qui naissent en boules, en corymbes touffus.

HORTENSE (la reine). V. **BEAUHARNAIS**.

HORTICOLE, adj., qui a rapport à l'horticulture : *Part —. Institution —.*

HORTICULTEUR, s. m., celui qui s'occupe d'horticulture, qui est versé dans cet art.

HORTICULTURE, s. f., art de cultiver les jardins ; science, théorie du jardinage.

HOSANNA, s. m.; liturg., hymne qui se chante le jour des Rameaux et qui commence par le mot *Hosanna*. = Fête des tabernacles chez les juifs. = Cri de joie.

HOSPICE, s. m., maison où des religieux donnent l'hospitalité aux pèlerins, aux voyageurs : *l'— du mont Saint-Bernard* ; se disait aussi d'une maison religieuse établie pour recevoir les religieux qui voyageaient ou ceux que la guerre forçait à abandonner leurs couvents. = Maison de charité où l'on nourrit des pauvres, des infirmes, des gens hors d'état de gagner leur vie : — *des Invalides, des aliénés, etc.* *Le lendemain il sortit de l'—, et je ne l'ai jamais revu* (J.-J.)

HOSPITALIER, ÈRE, adj., qui exerce ou accorde l'hospitalité : *ô dieux hospitaliers, que vois-je ici paraître?* (La F.) Par ext. : *asile —, demeure, table HOSPITALIÈRE.* = S., se dit de certains ordres militaires et religieux, institués pour recevoir et protéger les pèlerins, et de certaines religieuses gardes-malades.

HOSPITALITÉ, s. f.; anc., droit réciproque de loger les uns chez les autres : *il y avait droit d'— entre Athènes et Lacédémone.* = Libéralité exercée en recevant gratuitement les étrangers : *ils s'en allaient demandant l'— dans les vieux châteaux de leur route* (Chal.) *Accorder, refuser l'—.* = Obligation imposée à certaines abbayes de recevoir les voyageurs pendant quelques jours.

HOSPODAR, s. m., titre de dignité donné à certains princes, vassaux du Grand Seigneur : — *de Moldavie, de Valachie.* = **HOSPODARIT**, s. m., charge, dignité d'hospodar. = Palais de l'hospodar.

HOSTIE, s. f., victime offerte et immolée à Dieu par les anciens Hébreux. || Victime : *du céleste courroux tous furent les hosties* (La F.) = Pain que le prêtre consacre à la messe.

HOSTILE, adj., qui est d'un ennemi, qui annonce un ennemi : *projet —, action, entreprise —.*

HOSTILEMENT, adv., d'une manière hostile, en ennemi : *entrer — sur les terres d'un prince.*

HOSTILITÉ, s. f., acte d'ennemi : *commettre des hostilités.* *Quelques fois les — sont prévues de loin et concertées avec prudence* (Rayn.) = Disposition hostile : *l'— persévérante de cette nation contre la France.* || *L'— de la bourgeoisie contre la noblesse.*

HÔTE, ESSE, s.; celui, celle qui tient un hôtel, une auberge : *l'hôtesse d'une auberge à dix sous par repas* (Boil.) *Table d'—, où plusieurs personnes mangent ensemble à heure et à prix fixes.* = Toute personne qui reçoit et traite quelqu'un sans rétribu-

tion; celui qui est reçu, traité ainsi : *il se souvient toujours de Fénélon, dont il avait été l'—* (Chal.) = Celui qui mange ou loge dans une auberge, un hôtel. = Par ext. et fam., se dit des animaux qui habitent, qui fréquentent la demeure de l'homme. || *Les hôtes des bois.* || *Habitant : sages, fous, enfants, idiots, — de l'univers sous le nom d'animaux* (La F.)

HÔTEL, s. m., grande maison, demeure somptueuse d'une personne riche ou distinguée : *habiter un —.* = Grand édifice destiné à des établissements publics : — *de ville, où siège l'autorité municipale.* — *des monnaies.* = Grande maison garnie : — *du Louvre. Tenir un —. Loger à l'—.*

HÔTEL-DIEU, s. m., hôpital principal de plusieurs villes pour les malades indigents.

HÔTELIER, ÈRE, s., celui, celle qui tient hôtellerie. = Religieux chargé, dans certains couvents, de recevoir et de nourrir les étrangers.

HÔTELLERIE, s. f., auberge ou maison où les voyageurs sont logés et nourris pour leur argent : *nous sortimes de l'— aussi gravement que nous y étions entrés* (Les.)

* **HOTTE**, s. f., panier d'osier long porté sur le dos à l'aide de bretelles passées sous les bras : — *de chiffonnier.* = Se dit de ce qui a la forme d'une hotte : — *de cheminée.*

* **HOTTÉE**, s. f., ce que contient une hotte.

HOTTENTOTIE ou **PAYS DES HOTTENTOTS**, contrée de l'Afrique méridionale, dont une partie appartient à la colonie du Cap et le reste est indépendant. = **HOTTENTOT**, z, adj. et s., qui appartient à ce pays.

* **HOTTEUR, EUSE**, s., celui, celle qui porte la hotte : *les HOTTEUSES de la halle.*

* **HOUACHE**, s. f., sillage de navire.

HOUARI, s. m., sorte de bâtiment à deux mâts, gréant deux voiles auriques.

* **HOUBLON**, s. m., plante grimpante de la famille des urticées dont on fait principalement usage dans la fabrication de la bière.

* **HOUBLONNER**, v. a., mettre du houblon dans une boisson : *cette bière est trop HOUBLONNÉE.*

* **HOUBLONNIÈRE**, s. f., champ planté de houblon.

HOUEDETOT (comtesse d'), née en 1730, morte en 1813, belle-sœur de M^{me} d'Épinay, amie fidèle de Saint-Lambert, la plus aimée des héroïnes de Jean-Jacques et une des femmes les plus remarquables du XVIII^e siècle par ses grâces et son esprit.

* **HOUE**, s. f., instrument de fer, large et recourbé avec lequel on remue la terre.

* **HOUER**, v. a., labourer avec la houe.

* **HOUILLE**, s. f., charbon de terre; charbon fossile.

* **HOUIILLER, ÈRE**, adj., se dit des terrains qui renferment des couches de houille.

HOUIILLÈRE, s. f., mine de houille.

* **HOUIILLER**, s. m., ouvrier qui travaille aux mines de houille.

* **HOUIILLEUR, EUSE**, synonyme de **HOUIILLER**.

* **HOULE**, s. f.; mar., mouvement d'ondulation que la mer conserve après une tempête. = Grosses ondes d'une mer agitée par la houle.

* **HOULETTE**, s. f., bâton de berger, au bout duquel est une plaque de fer, en forme de gouttière, servant à lancer des moites de terre aux moutons qui s'écartent : *j'aimais surtout à voir un berger appuyé sur sa — qui regardait boire son troupeau* (Chal.) || *Depuis le sceptre jusqu'à la —, depuis les rois jusqu'aux bergers.* = Ustensile dont on se sert

pour lever de terre les oignons de fleurs. = Arts, instrument en forme de houlette ou de spatule.

* **HOULEUX, EUSE**, adj.; mar., agité par la houle : *les courants de l'Eubée rendaient encore la mer plus HOULEUSE* (Chat.)

* **HOUP**, interj., sorte de cri dont on se sert pour appeler quelqu'un.

* **HOUPER**, v. a.; chasse, appeler son compagnon.

* **HOUPPE**, s. f., assemblage de filets de laine ou de soie formant une touffe, un bouquet.

* **HOUPPELANDE**, s. f., espèce de vêtement large qui se met par-dessus l'habit.

* **HOUPPER**, v. a., faire des houppes. — *de la laine*, la peigner.

* **HOURAILLER**, v. n., chasser avec des hourets.

* **HOURAILLIS**, s. m., meute de mauvais chiens.

* **HOURDAGE**, s. m., maçonnerie grossière de moellons et de plâtras. = Couche de gros plâtre sur un lattis pour former l'aire d'un plancher.

* **HOURDER**, v. a., maçonner grossièrement. = Faire l'aire d'un plancher sur des lattes.

* **HOURDIS**, s. m. V. HOURDAGE.

* **HOURET**, s. m., mauvais petit chien de chasse.

* **HOURI**, s. f., femme du paradis de Mahomet.

* **HOURQUE**, s. f., sorte de navire hollandais à fond plat. || Ir., navire mal construit, qui marche mal.

* **HOURRA**, s. m., cri d'acclamation des marins anglais, cri de guerre des peuples slaves.

* **HOURVARI**, s. m., cri des chasseurs pour rappeler les chiens sur leurs premières voies. || Fam., grand bruit, grand tapage.

* **HOUSARD**, s. m. V. HUSSARD.

* **HOUSEAUX**, s. m. pl.; anc., sorte de guêtres : *mais le pauvre y laissa ses* — (La F.), y mourut.

* **HOUSPILLER**, v. a., tirailler et secouer pour maltraiter, tourmenter. || Fam., maltraiter de paroles, réprimander avec aigreur ou malice : *on hait d'être HOUSPILLÉ par la fortune* (Sév.)

* **HOUSSE**, s. m., action de housser.

* **HOUSSE**, s. f., lieu où il croit beaucoup de houx.

* **HOUSSE**, s. f., couverture que l'on attache à la selle d'un cheval et qui couvre la croupe : *que dit-il quand il voit, avec la mort en HOUSSE, courir chez un malade un assassin en troussé?* (Boil.) = Couverture d'étoffe légère pour garantir les meubles de prix. = Couverture du siège du cocher.

* **HOUSSE**, v. a., nettoyer avec un houssoir.

* **HOUSSE**, s. f., baguette flexible de houx ou de tout autre arbre pour faire aller un cheval, battre des habits, des meubles.

* **HOUSSE**, v. a., battre avec une houssine.

* **HOUSSE**, s. m., balai de houx, d'autres branches ou de plumes.

* **HOUSSE**, s. m., arbre toujours vert, dont les feuilles sont luisantes et armées de piquants.

* **HOWARD**, une des plus vieilles et des plus nobles familles de l'Angleterre, alliée à la maison des ducs de Norfolk, issue des Plantagenets. = — (Catherine), reine d'Angleterre de 1540 à 1542, cinquième femme de Henri VIII. Accusée d'infidélité, elle fut décapitée par ordre du roi.

* **HOYAU**, s. m., houe à deux fourchons qui sert à fouir la terre.

* **HUARD**, s. m., orfraie, aigle de mer.

* **HUBERT** (saint), apôtre des Ardennes, patron des chasseurs.

* **HUBLOT**, s. m.; mar., petit sabord, petite ouverture qui donne du jour et de l'air à l'entrepont.

* **HUCHE**, s. f., grand coffre de bois pour pétrir et serrer le pain : — *au pain*. *Chez les paysans la — est toujours ouverte* (J.-J.)

* **HUCHER**, v. a., appeler en criant ou en siffant.

* **HUCHET**, s. m., cornet pour avertir de loin.

* **HUDSON** (baie ou mer d'), vaste golfe formé par l'Océan Atlantique, sur les côtes de l'Amérique du Nord. = Hudson, célèbre navigateur anglais sous Elisabeth, découvrit la baie ou plutôt le détroit qui porte son nom.

* **HUE**, interj., mot dont se servent les charretiers pour faire avancer les chevaux ou les faire tourner à droite.

* **HUÉ** ou **HUÉ-FO**, cap. du roy. de la Cochinchine.

* **HUÉE**, s. f., bruit que dans une battue les paysans font après le loup. || Cris de dérision, d'improbation poussés par la multitude : *pousser des HUÉES*. *D'un siècle à l'autre, la même chose a excitée les applaudissements et les* — (Marm.)

* **HUER**, v. a., faire des hués après le loup. || Pousser des cris de dérision : — *un auteur, une pièce*.

* **HUETTE**, s. f. V. HULOTTE.

* **HUGUENOT**, E, s., sobriquet donné autrefois par les catholiques de France aux calvinistes. = Adj. : *parti* —. *La faction HUGUENOTE*.

* **HUGUENOTE**, s. f., peu us., petit fourneau surmonté d'une marmite. = Vaisseau de terre sans pieds, propre à être mis sur le fourneau.

* **HUGES LE GRAND, LE BLANC ou L'ABBÉ**, comte de Paris, neveu du roi Eudes, fils du roi Robert, mort en 956. Il dut son surnom de *Grand* à sa taille et celui de *Blanc* à son teint pâle; on le nommait *L'Abbé* parce qu'il possédait plusieurs abbayes. = HUGUES CAPET, fils du précédent et chef de la race des Capétiens, fut proclamé roi de France en 987, après Louis V, et mourut en 996.

* **HUHAU ou HURHAU**. V. HUE.

* **HUILE**, s. f., liqueur grasse exprimée ou tirée des végétaux : — *d'olive, de noix*. *Peinture à l'—*. || *Jeter de l'— sur le feu*, exciter une passion très-violente. *Les écrits de cet auteur sentent l'—*, ils paraissent lui avoir coûté beaucoup de veilles. *Prov. : c'est une tache d'—*, une flétrissure ineffaçable. = *Les saintes HUILES*, celles dont on se sert pour le saint chrême et l'extrême-onction. = *L'— sainte*, servait chez les Hébreux à la consécration des rois : *venez, de l'— sainte il faut vous consacrer* (Rac.) = Se dit de certains médicaments et parfums que l'on obtient en infusant des fleurs dans de l'huile : — *de camomille, de fleurs d'orange*.

* **HUILER**, v. a., frotter, oindre avec de l'huile.

* **HUILERIE**, s. f., fabrique d'huile.

* **HUILEUX, EUSE**, adj., qui est de la nature de l'huile; onctueux. = Frotté ou imbibé d'huile : *peau HUILEUSE*.

* **HUILER**, s. m., ustensile qui contient les burettes où l'on met l'huile et le vinaigre : — *d'argent*.

* **HUIS**, s. m.; dr., porte : à — *clos*, à portes fermées. *Demander le — clos* (Ac.)

* **HUISSERIE**, s. f., assemblage de pièces de bois qui forment l'ouverture d'une porte.

* **HUISSIER**, s. m., officier dont la principale charge est d'ouvrir et de fermer la porte d'un souverain, etc. = Celui qui se tient dans l'antichambre d'un ministre ou d'un haut fonctionnaire, etc., et qui introduit les personnes admises à l'audience. = Se dit des préposés pour le service de certains corps, de certaines assemblées délibérantes. = S'est dit aussi pour bedeau d'église : *valet souple au logis, fier — à l'église* (Boil.) = Officier de justice chargé de signifier les actes de procédure, de mettre à exécution les g gements, etc.

* **HUIT**, adj. numér. card., deux fois quatre : — *enfants, — cavaliers, — jours*. = Huitième : *page —, Henri —*. = S. m., le chiffre qui marque le nombre huit. = Le huitième jour : *le — de mai*. = Cartes : — *de cœur*, carte sur laquelle sont peints huit cœurs.

* **HUITAIN**, s. m., stance de huit vers.

* **HUITAINE**, s. f., espace de huit jours : à —.

* **HUITIÈME**, adj. ordin. de huit : *le — jour*. = S. m., huitième partie.

* **HUITIÈMEMENT**, adv., en huitième lieu.

HUITRE, s. f., mollusque à coquille bivalve, bon à manger : *deux voyageurs à jeun rencontrèrent une — (La F.) On fait tant à la fin, que l'— est pour le juge, les écailles pour les plaideurs (Id.)* || Pop., personne stupide : *raisonner comme une —*.

* **HULAN** ou **UHLAN**, s. m., nom d'une espèce de lanciers d'origine tartare comme on en trouve en Autriche et en Russie.

* **HULOtte**, s. f., espèce de hibou ; la plus grande chouette de l'Europe.

HUMAIN, E, adj., qui concerne l'homme, qui appartient à l'homme en général : *le corps, l'esprit, le genre —. L'inconstance des choses HUMAINES (Fléch.)* || Fam. : *n'avoir pas figure HUMAINE*, être difforme. = Sensible à la pitié ; *vainqueur —. Il n'a rien d'—*, il est dur, impitoyable. *On ne peut être juste, si l'on n'est — (Vauv.)* = S. m. pl., les HUMAINS, l'espèce humaine ; poét. : *Minos juge aux enfers tous les pâles — (Rac.)*

HUMAInEMENT, adv., avec humanité ; suivant le pouvoir de l'homme : *traiter — les vaincus (Ac.)* *J'ai fait — tout ce que j'ai pu (Volt.)* — *parlant, en se conformant aux idées reçues.*

HUMANISER, v. a., rendre bon, humain ; civiliser : — *des peuples sauvages*. = Par ext., rendre plus traitable : *la société et l'expérience l'ont humanisé*. = S'—, v. pr., s'adoucir, devenir plus humain, plus traitable ; s'accommoder à la portée des autres : *s'— avec tout le monde*.

HUMANISTE, s. m., celui qui étudie les humanités. = Celui qui les enseigne.

HUMANITAIRE, adj., qui intéresse l'humanité entière. = S. m., partisan de l'humanité industrielle, scientifique et philosophique.

HUMANITÉ, s. f., nature humaine : *les infirmités de l'—*. *Payer le tribut à l'—*, se laisser aller à quelque faiblesse humaine ; mourir. = Le genre humain, les hommes en général : *venger l'— (Volt.)* *Toute découverte dans les sciences est un bienfait pour l'— (Condorcet)*. = Bonté, compassion : *traiter quelqu'un avec —. Il fit autant louer son — qu'il avait fait admirer sa valeur (Boss.)* = Au pl., ce qu'on apprend dans les collèges jusqu'à la philosophie : *il a fait ses humanités (Ac.)* V. BONTÉ.

HUMBLE, adj., qui a de l'humilité : *être — devant Dieu. Elle fut — sur le trône (Boss.)* = D'une déférence excessive, soumis, respectueux : — *devant les grands. Il n'est que trop — (Boss.)* = En parl. des choses, qui marque du respect : *faire une — prière*. = Comme signe de civilité : *votre très — serviteur*. = Modeste, qui a peu d'éclat : *d'humble vertu, l'— violette*. = Médiocre ; de peu d'apparence : — *fortune, — cabane*. = S. m., *il prend l'— sous sa défense (Rac.)*

HUMBLEMENT, adv., avec des sentiments d'humilité : *mourir — en chrétien (Fléch.)* *Et baisait — la terre à tous moments (Mol.)* = Avec soumission, avec respect : *prier, supplier —*. || Avec bassesse : *le*

noble altier... — du faquin rechercha l'alliance (Boil.) || Poét., avec modestie, avec peu d'éclat : *la violette croît — dans le fond des vallées.*

HUMBOLDT (Charles-Guillaume, baron de), né à Potsdam en 1767, mort en 1835, diplomate distingué et savant philologue, connu par ses recherches sur l'étude comparée des langues. Son frère, Alexandre, grand naturaliste et savant écrivain, né en 1769, mort en 1860, s'est acquis une réputation universelle par ses voyages d'exploration dans le Nouveau-Monde et par son ouvrage du *Cosmos*.

HUME, philosophe et historien anglais, né à Édimbourg en 1711, mort en 1766. De l'école de Montesquieu et de Voltaire, zélé sectateur de la philosophie du XVIII^e siècle, il s'est fait un nom par son *Histoire d'Angleterre*.

HUMECTANT, E, adj., qui humecte : *aliment —, boisson HUMECTANTE*. = S. m., des HUMECTANTS.

HUMECTATION, s. f., action d'humecter ; effet des humectants.

HUMECTER, v. a., rendre humide, mouiller : *la rosée HUMECTE la terre. On pile le grain en l'HUMECTANT (Chat.)* = S'—, v. pr., se mouiller : *j'ai vu ses yeux s'— (J.-J.)* = Se rafraîchir, en parl. des personnes : *s'— la poitrine, les entrailles*. || Pop. : *s'— le gosier*, boire.

* **HUMER**, v. a., avaler un liquide en retenant son haleine : — *un œuf frais, — un bouillon*. || — *l'air, le brouillard*, s'y exposer. — *l'odeur des mets*, les flairer avec délices.

HUMÉRAL, E, adj., qui appartient au bras ou à l'humérus : *muscle —, artère HUMÉRALE*.

HUMÉRUS, s. m., anat., l'os du bras depuis l'épaule jusqu'au coude.

HUMEUR, s. f., substance fluide d'un corps organisé : *circulation des HUMEURS*. = Vulg., substance viciée du corps : — *âcre, maligne. Fondre, évacuer les —*. = Disposition du tempérament ou de l'esprit : — *douce, inégale, chagrine. Les climats font souvent les diverses — (Boil.)* *Bonne —*. || Se dit aussi des animaux : — *féroces (Buff.)* *Être en — de, être actuellement disposé à. Être d'— à, être dans la disposition habituelle de faire quelque chose : ah! vous voilà d'— à jaser (Brueys)*. = Abs., disposition chagrine ; dépit secret : *avoir, prendre de l'—*. *Les enfants des sauvages n'ont ni caprices ni —, parce qu'ils ne désirent que ce qu'ils savent pouvoir obtenir (Chat.)* = Caprice, fantaisie : *essayer les mauvaises — de quelqu'un*. = Anc., originalité piquante ou facétieuse ; aujourd'hui, en employé dans ce sens le mot angl. *humour*. V. CAPRICE.

HUMIDE, adj., qui tient de la nature de l'eau : *l'— élément, l'eau. L'— empire, les HUMIDES plaines, la mer*. = Moite, imprégné de vapeurs aqueuses : *un linge, une chambre —. Teups —, pluvieux*. || *L'œil — de pleurs (Rac.)* || Poét., qui vit dans l'eau : *accourant vers leur — roi (Boil.)* = S. m., l'opposé de sec : *Bernier compose et le sec et l'— (Id.)* — *radical*, fluide qu'on supposait être le principe de la vie de l'homme.

HUMIDEMENT, adv., dans un lieu humide.

HUMIDITÉ, s. f., qualité de ce qui est humide : *le fer se décompose par l'— comme par le feu (Buff.)*

HUMILIANT, E, adj., qui humilie, qui mortifie : *refus, reproche —; défaite HUMILIANTE*.

HUMILIATION, s. f., action par laquelle on s'humilie, ou est humilié ; état d'une personne humiliée : *plus l'orgueil est excessif, plus l'— est amère (Mass.)* *Les saintes HUMILIATIONS de la pénitence. Saint Bernard dit que le chemin à l'humilité, c'est l'— (Boss.)*

HUMILIER, v. a., abaisser, donner de la confusion : *ne puis-je pas d'Achille — l'audace ?* (Rac.) — *son ennemi* (Volt.) *Dieu HUMILIE ses élus* (Fléché.) — *son front* (Rac.) = S' —, v. pr., s'abaisser : *s' — sous la main de Dieu* (Boss.) *Une reine à mes pieds se vient —* (Rac.)

HUMILITÉ, s. f., vertu fondée sur le sentiment de notre faiblesse : *pratiquer l' —*. = Dérérence, soumission : *confesser en toute — que l'on a eu tort. Par toi l' — devient une bassesse* (Boil.)

HUMMEL, célèbre pianiste et compositeur allemand, mort en 1837.

HUMORAL, E, adj., qui a rapport aux humeurs.

HUMORISTE, adj. et s., qui a souvent de l'humeur; difficile à vivre. = Celui qui traite avec gaieté une matière sérieuse.

HUMORISTIQUE, adj., d'humeur, qui appartient à l'humeur.

HUMOUR (mot angl.), s. m., gaieté fine, spirituelle et doucement satirique.

HUMOURISTE (mot angl.), s. m., écrivain qui se distingue par un mélange de gaieté, de satire et de philosophie : *on naît — comme on naît poète.*

HUMUS (mot lat.), s. m., terre végétale.

* **HUNE**, s. f.; mar., plate-forme élevée en saillie autour des mâts : — *d'artimon, de misaine.*

* **HUNIER**, s. m.; mar., voile du mât de hune. = Mât qui porte la hune.

HUNS, peuple barbare, d'origine asiatique et de race mongole, dont l'empire fut détruit à la mort d'Attila.

* **HUPPE**, s. f., touffe de plumes que certains oiseaux ont sur la tête. = Oiseau sylvain de la grosseur du merle, à tête ornée d'une huppe.

* **HUPPÉ**, E, adj., qui a une huppe sur la tête, en parlant des oiseaux : *alouette HUPPÉE*. || Fam., riche, de haut parage : *il y avait quantité de femmes et des plus HUPPÉES. Je ne conseillerais pas au plus — de nos poètes tragiques de se faire un ennemi d'un commis en faveur* (Ch. Nod.)

* **HURE**, s. f., tête de quelques animaux, surtout lorsqu'elle est coupée : — *de sanglier, de saumon, de brochet.*

* **HURLEMENT**, s. m., cri du loup. = Cri prolongé du chien et de quelques autres animaux. || Cri de douleur, de colère : *la troupe consternée en poussa vers le ciel des HURLEMENTS affreux* (Rac.)

* **HURLER**, v. n., pousser des hurlements. || Prov. : *il faut — avec les coups, il faut faire comme tout le monde.* || Par anal., pousser des cris dans la douleur, dans la colère : — *de rage* (Ac.) *Et quel objet enfin à présenter aux yeux que le diable toujours HURLANT contre les cieux* (Boil.)

* **HURLEUR**, s. m., celui qui hurle. = Espèce de sapajou, singe de l'Amérique méridionale.

HURLBERLU, s. m.; fam., individu inconsidéré, étourdi : *cet autre —* (Mol.)

HURONS, peuple indigène de l'Amérique du Nord, répanu jadis sur la rive E. du lac Huron (Ohio).

* **HURRA**, V. **HOURRA**.

HUSS (Jean), hérésiarque, né en Bohême. Sa doctrine fut condamnée au concile de Constance en 1414, et il fut brûlé vif en 1415. = **HUSSITES**, sectateurs de Jean Huss.

* **HUSSARD**, s. m., cavalier hongrois. = Soldat de cavalerie légère dont l'uniforme ressemble à celui de la cavalerie hongroise : *un régiment de HUSSARDS.* = *A la hussarde*, à la manière des hussards. || *Vivre à la —*, vivre de pillage.

HUSSEIN, nom commun à plusieurs personnages musulmans célèbres : — *pacha*, dernier dey d'Alger, forcé de

capituler en 1830 et de se rendre au maréchal Bourmont, mort à Alexandrie en 1838.

* **HUSTINGS** (les), espèces de tribunes élevées en plein air, en Angleterre, dans lesquelles les candidats à la Chambre des Communes viennent haranguer les électeurs.

HUTCHESON (Francis), philosophe irlandais, né en 1694, mort en 1773, fondateur de la philosophie écossaise.

* **HUTIN**, adj. et s.; vieux, vif, emporté, querelleur. — *est le surnom de Louis X, roi de France.*

* **HUTTE**, s. f., petite cabane faite de bois, de terre, de paille, etc. : *des HUTTES de sauvages* (Ac.) *La — d'un pauvre nègre sans industrie me plaît sous un calebassier qui porte toutes les pièces de son ménage* (B. de St-P.) — *enfumée* (La H.)

HUTTEN (Ulrich de), réformateur, né en Franconie en 1468, mort en 1523.

* **HUTTER** (SE), v. pr., faire des huttes; peu us.

HYACINTHE, s. f., plante bulbeuse. V. **JACINTHE**. = Pierre précieuse d'un jaune tirant sur le rouge. = Variété de topaze ou de grenat.

HYADES, s. f. pl., groupe de sept étoiles disposées en forme d'Y, qui est placé sur le front de la constellation du Taureau.

HYBRIDE, adj., qui provient de deux espèces différentes : *les mulets sont des animaux HYBRIDES.* || Mot —, composé de deux mots de langues différentes, comme *bureaucratie*.

HYDASPE, fl. de l'Inde.

HYDRATE, s. m.; chim., nom générique des corps composés d'eau et d'un oxyde métallique

HYDRATE, E, adj., combiné avec l'eau.

HYDRAULIQUE, s. f., science, art qui enseigne à conduire et à élever les eaux. = Adj., qui a rapport à cette science : *machine —*.

HYDRE, s. f., espèce de serpent venimeux qui vit dans les rivières et dans les étangs. = Serpent fabuleux à neuf têtes, auquel il en renaissait plusieurs dès qu'on en coupait une. || Mal qui augmente à proportion des efforts qu'on fait pour le détruire : — *des factions, de Panarchie. Combattre une — toujours renaissante* (Volt.) = Constellation australe.

HYDROCEPHALE, s. f., hydropisie de la tête.

HYDROCHLORATE, s. m.; nom générique des sels formés d'acide hydrochlorique et d'une base.

HYDROCHLORIQUE, adj., se dit d'un acide gazeux composé de chlore et d'hydrogène.

HYDRODYNAMIQUE, s. f., science du mouvement, de la pesanteur et de l'équilibre des fluides.

HYDROGENE, s. m., substance aériforme dont la combinaison avec le gaz oxygène forme l'eau. = Adj. : *gaz —*, celui que l'on emploie à l'éclairage.

HYDROGÈNE, E, adj.; chim., combiné avec de l'hydrogène.

HYDROGRAPHE, s. m., celui qui fait le relevé des côtes fréquentées par la marine française et en dresse des cartes.

HYDROGRAPHIE, s. f., connaissance ou description des côtes et des mers. = Art de naviguer.

HYDROGRAPHIQUE, adj., qui appartient à l'hydrographie : *description, carte —*.

HYDROLOGIE, s. f., partie de l'histoire naturelle qui traite des eaux et de leurs diverses espèces.

HYDROMEL, s. m., breuvage fait d'eau et de miel, boisson favorite des anciens Germains.

HYDROMÈTRE, s. m., instrument qui sert à mesurer la pesanteur et la force des fluides.

HYDROMÉTRIE, s. f., science qui apprend à faire usage de l'hydromètre.

HYDROMÉTRIQUE; adj., qui concerne l'hydrométrie : *échelle —*.

HYDROPHOBE, s. et adj., qui a l'eau et tous les liquides en horreur; qui est attaqué de la rage.

HYDROPHOBIE, s. f., horreur de l'eau et des autres liquides. = La rage même.

HYDROPIQUE, adj., qui est malade d'hydropisie.

HYDROPIE, s. f., épanchement de sérosité dans une cavité quelconque du corps.

HYDROSCOPE, s. m., celui que l'on suppose avoir la faculté de sentir les émanations des eaux souterraines. = Anc. horloge à eau.

HYDROSCOPIE, s. f., prétendue faculté de sentir les émanations des eaux souterraines.

HYDROSTATIQUE, s. f., partie de la physique qui détermine les conditions d'équilibre des liquides et des pressions qu'ils exercent sur les parois des vases qui les contiennent. = Adj., qui a rapport à l'hydrostatique : *balance* —.

HYDROSULFATE ou **HYDROSULFURE**, s. m.; chim., nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfurique avec les bases.

HYDROSULFURIQUE, adj., se dit d'un acide formé de soufre et d'hydrogène.

HYDROTHERAPIE, s. f.; méd., traitement des maladies par l'eau froide.

HYDRURE, s. m.; chim., combinaison d'hydrogène et d'un autre corps qui n'est ni acide ni gazeux.

HYÉMAL, E, adj.; bot., qui appartient à l'hiver, qui croît en hiver : *plantes HYÉMALES*.

HYÈNE, s. f., quadrupède qui a beaucoup de rapport avec le chien : l'— *fouille les tombeaux pour se repaître de la chair des cadavres* (Ac.)

HYÈRES (iles d'), petit archipel de la Méditerranée dépendant de la ville d'Hyères (Var).

HYGIÈNE, s. f., partie de la médecine qui traite de la manière de conserver la santé.

HYGIÉNIQUE, adj., qui a rapport à l'hygiène.

HYGROMÈTRE, s. m., instrument de physique qui sert à mesurer le degré d'humidité ou de sécheresse de l'air.

HYGROMÉTRIE, s. f., science qui détermine l'état d'humidité ou de sécheresse de l'air.

HYGROMÉTRIQUE, adj., qui est sensible aux changements accidentels d'humidité ou de sécheresse de l'air : *plante* —.

HYMEN ou **HYMÉNÉE**, s. m., divinité qui présidait aux noces, aux mariages. || Poét., union, mariage : *le flambeau de l'—*. *Ainsi que ses chagrins, l'— a ses plaisirs* (Boil.) *J'ai vu beaucoup d'HYMENS, aucun d'eux ne me tente* (La F.) || Union, rapprochement : *amitié, nœud sacré, pur hymen de deux âmes* (Chénedollé).

HYMÉNOPTÈRES, s. m. pl., insectes qui ont quatre ailes membraneuses, tels que les abeilles, les guêpes, les fourmis, etc.

HYMETTE, montagne de l'Attique, au S. d'Athènes, très-renommée pour son miel.

HYMNE, s. m., cantique en l'honneur de la Divinité : *Seigneur, quels HYMNS sont dignes de vous* (Ac.) = Chez les anciens, poème en l'honneur des dieux ou des héros : — à Apollon. || *La vie de Turanne est un — à la louange de l'humanité* (Mont.) = S. f., cantique qu'on chante dans l'église : *chanter, entonner une —*.

HYMNODES, s. m. pl., ceux qui, chez les Grecs, chantaient des hymnes dans les fêtes publiques.

HYOÏDE, s. m.; anat., petit os situé entre la base de la langue et le larynx.

HYOPALLAGE, s. f., figure par laquelle on paraît attribuer à certains mots ce qui appartient à

d'autres : *enfoncer son chapeau DANS SA TÊTE*, pour *enfoncer SA TÊTE dans son chapeau*.

HYPERBATE, s. f.; rhét. et gramm., figure qui renverse l'ordre naturel du discours.

HYPERBOLE, s. f.; rhét., figure qui donne à l'objet dont on parle quelques degrés de plus ou de moins qu'il n'en a dans la réalité : l'— *exprime au delà de la vérité pour ramener l'esprit à la mieux connaître* (La Br.) *Juvénal... pousse jusqu'à l'excès sa mordante* — (Boil.) *Parlons sans — et sans plaisanterie* (Id.) = Mathém., courbe qui résulte de la section faite dans un cône par un plan qui, étant prolongé, rencontre le cône opposé.

HYPERBOLIQUE, adj., qui exagère beaucoup : *discours, expression, langage* —. = Mathém., qui a la forme de l'hyperbole : *miroir* —.

HYPERBOLIQUEMENT, adv., d'une manière hyperbolique.

HYPERBORÉE ou **HYPERBORÉEN**, NE, adj., très-entrional : *peuples HYPERBORÉENS, nations HYPERBORÉENNES. Mers HYPERBORÉES*.

HYPERCRITIQUE, s. m., censeur outré, critique qui ne passe rien; peu us.

HYPERDULIE, s. f., culte qu'on rend à la sainte Vierge; n'est us. qu'en théologie.

HYPERTROPHIE, s. f., accroissement d'un organe ou d'une portion d'organe, sans altération réelle de sa texture intime.

HYPERTROPHIER (S'), v. pr., se dit d'un organe ou d'un tissu qui augmente de volume par hypertrophie, par excès de nourriture.

HYPÈTHRE, s. m., édifice, temple découvert. **HYPERNESTRE**, une des 50 Danaïdes, épouse de Lynceë, à qui elle sauva la vie.

HYPNOTISME, s. m., état d'un individu dans le sommeil magnétique.

HYPNOTIQUE, adj., synonyme de Narcotique.

HYPOCONDRE, s. m.; anat., chacune des parties latérales de l'abdomen. = Homme mélancolique. = Fam. : *son — de mari* (La F.) = Adj., attaqué d'hypocondrie : *homme* —. *Ceul fois la bête a vu l'homme* — (Boil.)

HYPOCONDRIAQUE, adj., qui appartient à l'hypocondrie; atteint d'hypocondrie. = S., un —.

HYPOCONDRIE, s. f., maladie qui rend bizarre et morose. = Toute espèce de mélancolie.

HYPOCRAS, s. m., liqueur faite avec du vin, du sucre, de la cannelle et d'autres ingrédients.

HYPOCRISIE, s. f., vice qui consiste à affecter une vertu, une piété qu'on n'a pas : *la vie des courtisans est une — continuelle* (Fén.) *L'— est un hommage que le vice rend à la vertu* (Volt.)

HYPOCRITE, adj., qui affecte la vertu, la piété et de nobles sentiments : — *raffiné* (Boss.) || Faux : *un minois* — (La F.) = S., personne hypocrite : un — *a beau prendre le ton de la vertu, il n'en peut inspirer le goût à personne* (J.-J.)

§ **HYPOCRITE. DÉVOT, TARTUFE**. On appelle hypocrite un homme qui met un masque, qui joue la comédie. Le *dévo*t, dévoué au service de Dieu, fait profession de piété; ce mot ne s'emploie pour hypocrite que quand on parle d'une manière équivoque et détournée. Le *Tartufe*, l'hypocrite mis sur la scène par Molière, a cela de propre qu'il prétend diriger les autres dans la voie du bien.

HYPOGASTRE, s. m., bas-ventre. = Anat., partie inférieure du bas-ventre.

HYPOGASTRIQUE, adj.; anat., qui appartient à l'hypogastre.

HYPOGÉE, s. m., excavation, construction souterraine où les anciens déposaient leurs morts.

HYPOGLOSSE, adj. et s. m., se dit des nerfs qui se distribuent à la langue, et qui la rendent l'organe du goût.

HYPOSTASE, s. f.; théol., personne, suppôt : *il y a eu Dieu trois HYPOSTASES et une seule nature* (Ac.) = Méd., sédiment.

HYPOSTATIQUE, adj.; théol. : *union* —, union du Verbe avec la nature humaine.

HYPOSTATIQUEMENT, adv.; théol., d'une manière hypostatique.

HYPOTÉNUSE, s. f.; géom., côté opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle.

HYPOTHÉCAIRE, adj., qui a ou qui donne droit à l'hypothèque : *créancier, dette* —.

HYPOTHÉCAIREMENT, adv., avec hypothèque, par rapport à l'hypothèque.

HYPOTHÈQUE, s. f., garantie d'une créance, droit réel qui grève les immeubles affectés à la sûreté, à l'acquittement d'une dette, d'une obligation : — *légal*. *Prendre* —. *Purger les HYPOTHÈQUES*.

HYPOTHÉQUER, v. a., soumettre à l'hypothèque : *immeuble hypothéqué*. || Fam. : *être hypothéqué*, avoir une santé fort délabrée, être affligé de plusieurs et graves infirmités.

HYPOTHÈSE, s. f.; philos., supposition de la quelle on tire une conséquence : *faire une* —. = Assemblage d'idées, système : *l'— de Ptolémée*. Les *HYPOTHÈSES* sont fort amusantes; elles sont sans conséquence (Volt.) = Proposition particulière comprise sous la thèse générale. V. SUPPOSITION.

HYPOTHÉTIQUE, adj., qui est fondé sur une hypothèse : *idée, proposition* —.

HYPOTHÉTIQUEMENT, adv., par hypothèse.

HYPOTYPOSE, s. f.; rhét., description animée peinture vive et frappante.

HYRCANIE, anc. contrée d'Asie, entre la mer Caspienne et le pays des Parthes.

HYSOPE, s. f.; bot., plante aromatique de la famille des labiées.

HYSTASPE, satrape perse, père de Darius I^{er}.

I

I, s. m., 9^e lettre de l'alphabet et 3^e des voyelles. = Employé comme signe de numération, il vaut 1; placé devant V ou X, il diminue d'une unité le nombre exprimé par ces deux lettres. || *Mettre les points sur les I*, pousser l'exactitude jusqu'à la minutie; prendre les plus grandes précautions. *Droit comme un I*; fam., très-droit. = Abrév. pour *impériale, impériale* : S. M. I., Sa Majesté Impériale.

IAMBE, s. m., pied de vers grec ou latin formé d'une brève et d'une longue. = Vers composé d'iambes. || Satire, pièce de vers mordante ou satirique : *les IAMBES d'André Chénier, de M. Aug. Barbier*. = Adj. : *vers* —.

IAMBIQUE, adj., composé d'iambes.

IAROSLAW, p. et vil. de la Russie d'Europe.

IASSY, vil. cap. de la Moldavie. = *Paix d'—*, signée en 1792 entre Catherine II et le sultan Sélim.

IATRALEPTIQUE, s. f., méthode de traitement thérapeutique par les frictions et les topiques.

IATRIQUE, adj., qui appartient à la médecine. = S. f., médecine, science du médecin.

IATROCHIMIE, s. f., art de guérir par des remèdes chimiques.

IATROPHYSIQUE, s. f., application de la physique à la médecine.

IAXARTE, anc. fl. de l'Asie qui sortait de l'Imaüs et se parait la Perse de la Scythie.

IBÈRE, anc. nom de l'*Èbre*, fl. d'Espagne. = **IBÉRIE**, nom que les anciens, les Grecs surtout, donnaient à l'Espagne et au Portugal. = Ancienne contrée de l'Asie, appelée aujourd'hui *Géorgie*. = **IBÉRIEN**, *IBÈRE*, adj. et s., habitant de l'une ou de l'autre Ibérie; qui concerne l'une ou l'autre de ces deux contrées. = **IBÉRIQUE**, adj., qui appartient à l'Espagne : *monts IBÉRIQUES*. *Péninsule* —, qui comprend l'Espagne et le Portugal.

IBIJAU, s. m., engoulement du Brésil.

IBIS, s. m., genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers et de la famille des longirostres; les anciens Égyptiens en avaient fait un dieu.

IBRAHIM, forme orientale du nom d'Abraham. = **IBRAHIM-BEY**, l'un des deux chefs mamelucks qui commandaient en Égypte lors de l'expédition de Bonaparte. = **IBRAHIM-PACHA**, fils de Méhémet-Ali, joua un grand rôle dans la guerre des Turcs contre les Grecs, et plus tard commanda

les armées de l'Égypte, dans la lutte que soutint cette province contre la Turquie; il est mort en 1848.

ICARE, fils de Dedale, se noya dans la mer qui sépare la Crète de la Grèce, et lui donna son nom. || Personne d'un audace téméraire; poët.

ICELUI, ICELLE, pron. dém.; vieux, et peu us. celui-ci, celle-ci : *témoins (trois procureurs dont — Citron a déchiré la robe* (Rac.)

ICHEUMON (pron. *ik* dans ce mot et dans les 9 suivants), s. m., quadrupède un peu plus grand que le chat, qui détruit les œufs des reptiles; on l'appelle aussi *mangouste d'Égypte* ou *rat de Pharaon*. = Insecte hyménoptère qui perce le corps de la chenille pour y déposer ses œufs.

ICHOGRAPHIE, s. f., plan horizontal et géométral d'un édifice : *l'— d'une église*.

ICHOGRAPHIQUE, adj., qui appartient à l'ichographie : *dessin, plan* —.

ICHOR, s. m., sang aqueux, mêlé de pus fétil et âcre, provenant d'une inflammation.

ICHOREUX, EUSE, adj., qui a le caractère de l'ichor : *pus* —, *humeur ICHOREUSE*.

ICHTHYOLITHE, s. m., poisson pétrifié.

ICHTHYOLOGIE, s. f., partie de l'histoire naturelle qui traite des poissons.

ICHTHYOLOGIQUE, adj., qui appartient, quoiqu'à rapport à l'ichthyologie, aux poissons.

ICHTHYOLOGISTE, s. m., celui qui s'occupe particulièrement de l'ichthyologie.

ICHTHYOPHAGE, adj., qui se nourrit de poissons. = S. m. : *les ICHTYOPHAGES*.

ICI, adv. de lieu, en cet endroit, en ce lieu-ci : *votre présence, Abner, est — nécessaire* (Rac.) *Mon sieur, venez par —* (Sév.) = A l'endroit que l'on désigne dans un livre, dans un sermon : — *le poète place une description*. — *le prédicateur s'interrompt* — *bas*, dans ce monde, sur cette terre : *rien n'est durable* — *bas* (Buff.) *Las des soins d'— bas* (La F.) = Adv. de temps, au moment actuel : *j'ai pris soin jusqu'— de vous le conserver* (Rac.) *J'interprétais d'— à demain là-dessus* (Sév.)

ICOGLAN, s. m., page du sultan.

ICONOCLASTE, s. m., membre d'une secte éréfiques qui brisaient les saintes images.

ICONOGRAPHIE, s. m., celui qui s'occupe d'icographie, qui s'y connaît.

ICONOGRAPHIE, s. f., description explicative d'images, et particulièrement des images, des tableaux, des monuments antiques.

ICONOGRAPHIQUE, adj., qui appartient à l'icographie : *science* —.

ICONOLÂTRE, s., nom donné par les iconoclastes aux adorateurs des images.

ICONOLOGIE, s. f., explication des symboles et blêmes employés dans les arts.

ICOSAÈDRE, s. m., solide qui a vingt faces.

ICOSANDRIE, s. f., classe de plantes dont les racines ont vingt étamines.

ICTÈRE, s. m.; méd., synonyme de JAUNISSE. = math., synonyme de TROUPIALE.

ICTÉRIQUE, adj., attaqué de la jaunisse : *affecté* —. *Cet homme est* —. = S., les ICTÉRIQUES.

ICTIDE, s. m., espèce de civette grise ou noire des îles de la Sonde.

IDA, nom de deux montagnes autrefois célèbres, l'une dans la Troade, l'autre dans la Crète.

IDALIE, vil. et forêt de l'île de Chypre.

IDÉAL, E, adj., créé par l'imagination : *être, roses* —. || Qui réunit toutes les perfections : la *verté* IDÉALE. = Chimérique : *pouvoir* —. *Perfection* IDÉALE. = IDÉAL, s. m., conception abstraite et esthétique du beau parfait : *l'art est la représentation l'absolu, de l'* — (Cousin).

IDÉALISER, v. a.; néol., rendre idéal, élever à l'idéal, poétiser : *j'idéalise les personnages réels et renommée les songes* (Chat.)

IDÉALISME, s. m., doctrine de certains philosophes qui nient la réalité des choses ou qui ne leur accordent d'autre existence réelle que celle qu'elles ont dans la pensée de l'homme.

IDÉALISTE, s. m., partisan de l'idéalisme.

IDÉE, s. f., représentation d'une chose dans l'esprit; notion que l'esprit se forme d'une chose : *P — un arbre, du blanc, du juste, de Dieu*. || *On n'a s d'idée de cela*; fam., se dit de ce qui paraît extraordinaire, excessif : *Image* qui est dans la mémoire ou dans l'imagination : *de ce souvenir m'âme possédée a deux fois, en dormant, revu la même* — (Rac.) = Pensée, conception de l'esprit, flexion, opinion : — *fondamentale d'un livre. Ils imaginent avoir combiné des IDÉES parce qu'ils ont rangé des phrases* (Buff.) *Heureuse, folle* —. *Les ombres — qu'on donne de la vertu la rendent triste ennuyeuse* (Fén.) *Perdre le fil de ses* —. *Partisans — nouvelles*. — *fixe*, dont l'esprit est sans cesse cupé, obsédé. || Vision chimérique : *remplir la tête ambitieuses* — (Les.) = Plan, dessein dont l'exécution n'est pas arrêtée : *rempli de cette charmante* —, *il fallait m'en ouvrir à quelqu'un qui m'aidât à l'exécuter* (J.-J.) = Exposé succinct et précis : *donnez-moi une* — *de votre plan, de votre livre*. || Pense, esprit, imagination : *ce songe est donc sorti de son* — (Rac.) *Avoir dans l'* —. *Oter de l'* —. *J'asterai en* — *à votre fête*. = Invention, ébauche, quisse : *l'* — *de ce tableau est gracieuse* (Ac.) *Cet leur manque d'IDÉES* (Id.) *Ce livre est plein de grandes* — (Volt.) *Jeter l'idée d'un projet sur le papier*.

§ **IDÉE**, NOTION, CONNAISSANCE. L'idée nous est toute seule et n'est qu'une pure image; tandis que nous cherchons les notions et les connaissances, qui sont des idées accompagnées de croyance ou de jugement. Entre les

deux derniers il y a la différence du moins au plus, la notion étant une connaissance élémentaire et superficielle.

IDEM (mot lat.), adj., le même; s'emploie pour éviter la répétition de ce qui vient d'être dit ou écrit. Par abréviation, on écrit souvent *id*.

IDENTIFIER, v. a., comprendre deux choses sous une même idée : — *la définition avec le défini*. = S'—, v. pr., s'assimiler, devenir pareil, identique; particul., se bien pénétrer des sentiments d'un autre : *la législation avait fini par s'— avec les mœurs* (Ac.) *Un poète doit s'— avec les personnages qu'il fait agir et parler* (Ch. Nod.)

IDENTIQUE, adj., qui reste ce qu'il a été, dont l'individualité persiste sous le changement des formes : *l'homme se sent toujours — avec lui-même. Notre existence — et continue* (Roy.-Col.) || Exactement le même qu'un autre : *propositions IDENTIQUES*.

IDENTIQUEMENT, adv., d'une manière identique : *deux objets — pareils*.

IDENTITÉ, s. f.; philos., caractère de ce qui est identique; se dit dans les deux sens de l'adjectif. = Dr., reconnaissance d'une personne, certitude qu'elle est bien ce qu'elle dit être.

IDÉOLOGIE, s. f.; néol., théorie des idées et de leur formation.

IDÉOLOGUE, s. m., celui qui s'occupe d'idéologie : *Napoléon n'aimait pas les IDÉOLOGUES*.

IDES, s. f. pl., chez les Romains, le 15 de mars, mai, juillet et octobre et le 13 des autres mois.

IDIOÉLECTRIQUE, adj., se dit des corps qui s'électrisent par le frottement.

IDIOME, s. m., langue propre à une nation, à une province : *l'* — *gascon. Corneille, dans quelque siècle qu'il eût vécu et dans quelque — qu'il eût écrit, eût donné les mêmes preuves de talent* (Cond.) V. LANGUE.

IDIOPATHIE, s. f., maladie qui existe par elle-même, qui ne dépend pas d'une autre affection.

IDIOPATHIQUE, adj.; méd., qui a le caractère de l'idiopathie.

IDIOSYNCRASIE, s. f.; physiol., tempérament exclusivement propre à un individu.

IDIOT, E, adj., se dit d'une personne renfermée dans un cercle d'idées très-étroit. = Méd., atteint d'idiotisme : *il était bête et paraissait* — (La F.) = S., dans les deux sens.

IDIOTISME, s. m., tour particulier à une langue. = Méd., sorte d'aliénation mentale caractérisée par l'oblitération congénitale de l'intelligence.

IDOCRASE, s. f., minéral de la nature du grenat, et qui se cristallise en prisme carré.

IDOLÂTRE, adj., qui adore les idoles et leur rend les honneurs divins : *jusqu'à la venue de Jésus-Christ tous les peuples étaient IDOLÂTRES, hormis les Juifs*. = Qui rend un culte divin à des créatures : *j'ai vu le sénat —, des crimes de Xéron approuver les horreurs* (Rac.) || Qui aime avec passion, avec excès : *un avare — et fou de son argent* (Boil.) *La Grèce était plus — de ses héros que de ses dieux* (Volt.) = S., dans les deux sens : *prêcher, convertir les IDOLÂTRES* (Ac.) || *Les — de l'antiquité* (Volt.)

IDOLÂTRER, v. a., aimer avec passion : — *ses enfants* (Sév.) = S'—, v. pr., être idolâtre de soi-même ou l'un de l'autre.

IDOLÂTRIE, s. f., adoration des idoles, cultes des faux dieux. || Amour excessif.

IDOLE, s. f., statue, figure, image d'une fausse divinité que l'on adore : *si nous ne courbons les genoux devant une muette* — (Rac.) || Objet d'un amour violent, d'un attachement excessif : *il y a longtemps*

que les hommes font leur — de la gloire (Mass.) *Cet enfant est l'— de sa mère* (Boss.) = Personne à laquelle on prodigue les honneurs, les flatteries : *le cardinal de Richelieu fut, de son temps, l'— des poètes et des orateurs* (Bouhours). || Fam., belle personne qui n'a ni grâce ni vivacité : *elle est belle, mais c'est une vraie —* (Ac.); peu us.

IDUMÉE, petit pays au S. et à l'E. de la Palestine. = **IDUMÉENS**, peuples qui l'habitaient.

IDYLLE, s. f., petit poème, tableau poétique de la vie champêtre ; *les IDYLLES de Théocrite*.

IDYLLIQUE, adj., qui appartient à l'idylle.

IÉNA, vil. du grand-duché de Saxe-Weimar. Napoléon y battit les Prussiens en 1806.

IENISEI, fl. de la Russie d'Asie, qui se jette dans la mer Glaciale après un cours de 4,000 kilom.

IENKALEH, vil. forte de la Crimée. = *Détroit d'—*, entre la mer Noire et la mer d'Azof.

IF (château d'), prison d'État bâtie sur une petite île en face de Marseille.

IF, s. m., arbre de la famille des conifères, toujours vert, à feuilles étroites, qui porte un fruit rouge et rond. = Charpente triangulaire sur laquelle on met, pour les illuminations, des lampions ou des verres dont l'assemblage a la forme d'un if taillé en pyramide.

IGNAMI, s. f., plante des Indes, dont la racine est farineuse et alimentaire.

IGNARE, adj.; fam., ignorant : *c'est l'être le plus — de la terre*. = S. : *c'est un —*.

IGNÉ, **E** (*g dur*), adj., de feu : *substance IGNÉE*. = Géol., produit par l'action du feu : *couche de formation IGNÉE*.

IGNICOLE (*g dur*), adj., adorateur du feu.

IGNITION (*g dur*), s. f., état des corps qui dégagent à la fois de la lumière et du calorique.

IGNIVOME (*g dur*), adj., qui vomit du feu.

IGNOBLE, adj., qui est bas, sans noblesse : *air, ton, langage —*. *Prior, obscur de naissance et assez — de mœurs, mais poète et penseur piquant* (Villem.) = Vil, méprisable : *sentiment, personne, rôle —*.

IGNOBLEMENT, adv., d'une manière ignoble.

IGNOMINIE, s. f., grande honte, grand déshonneur que l'on subit : *le cardinal de Rohan voulut bien se charger de l'— du sacre de l'abbé Dubois* (Marm.) *Le temps n'effacera point l'— d'une si lâche action* (St-Evr.) **V. HONTE**.

IGNOMINIEUSEMENT, adv., avec ignominie.

IGNOMINIEUX, **EUSE**, adj., qui cause de l'ignominie : *supplice, traitement —*.

IGNORANCEMENT, adv., avec ignorance ; peu us.

IGNORANCE, s. f., défaut de savoir, de connaissance : *quelle — est la leur!* (Boss.) *Laissez-moi, disait-elle, mon heureuse —* (Fléch.) = Au pl., fautes qui proviennent de l'ignorance : *au milieu de tant d'IGNORANCES, l'homme adora jusqu'à l'œuvre de ses mains* (Boss.) *Dieu a permis qu'il soit tombé dans des — si grossières* (Boil.)

IGNORANT, **E**, adj., qui ne sait pas, qui n'a pas appris, qui n'a pas connu : *fort — des choses de ce monde* (Volt.) = Inhabile dans sa profession : *médecin, magistrat, copiste —*. Se dit aussi des choses : *les IGNORANTES et iniques décisions* (Boss.) = S. : *la religion des IGNORANTS et des savants ne peut être la même* (Volt.) *C'est un —, un franc —*. *Faire l'—*, feindre d'ignorer une chose.

IGNORANTIN, adj. m. : *frère —*, frère de la Doctrine chrétienne.

IGNORANTISME, s. m., état de crasse ignorance où se trouve un peuple, un pays.

IGNORANTISSIME, adj., très-ignorant : *tu es un ignorant —* (Mol.); fam.

IGNORÉ, **E**, adj., que l'on ne connaît pas caché, obscur : *mener une vie obscure et IGNORÉ* (Ac.) *Tout séjour n'est bon, pourvu qu'il soit —* (J.-J.) *Je vis — dans ma retraite* (Volt.)

IGNORER, v. a., ne pas savoir, ne pas connaître nous **IGNORONS en partie ce qui se passe au fond d'ours** (Buff.) *Ne pouvant — qu'il est fils de Dav* (Mass.) *— les humains et vivre IGNORÉ d'eux* (Del) *— le mensonge, l'art de flatter, ne pas les pratiquer* = N'être pas instruit, informé : *j'IGNORE comment Dieu quel projet on médite* (Rac.) *J'IGNORE le destin d'une tête si chère* (Id.) = V. n., même sens : *n'être rien, être instruit de beaucoup de choses; far* *Et pour qu'il n'en ignore, pour qu'il en soit informé* = S'—, v. pr., n'avoir pas une idée juste de soi-même, de ses moyens, de ses forces.

IL, pron. m., de la 3^e pers.; se dit des personnes et des choses, et ne s'emploie que comme sujet du verbe : *IL n'a dit. Les hommes veulent tout avoir et ils se rendent malheureux par le désir du super*, (Fén.) = On le met après le verbe dans les phrases interrogatives ou exclamatives : *combien un avoué bien payé par avance trouve-t-il plus juste la cause dont il est chargé!* (Pasc.) = Joint aux verbes unifiés il exprime quelque chose de vague : *ce jour-là pleuvait. — faut venir nous voir*.

ÎLE, s. f., espace de terre entouré d'eau de tous côtés : *laissez-moi le cacher en quelque — déserte* (Rac.) = Au pl., et abs., îles qui forment l'archipel du Mexique : *bois des —*. || Certain nombre de maisons, dans une ville, groupées et isolées par des rues ou des cours d'eau : l'— *Saint-Louis à Paris*.

ÎLE-DE-FRANCE, anc. p. de France qui a formé le départ. de la Seine et une partie de ceux de Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Oise et Aisne.

ILÉON ou **ILÉUM**, s. et adj. m., nom donné à la plus longue portion de l'intestin grêle.

ILES, s. m. pl., parties latérales et inférieures de l'abdomen : *os des —*.

ILLÉUS, s. m., maladie inflammatoire ou nerveuse appelée aussi vulg. *colique de misère*.

ILLIADÉ, s. f., poème d'Homère qui retrace les événements produits au siège de Troie par la colère d'Achille.

ILLIAQUE, adj., qui appartient aux flancs : *muscle, artère —*. *Passion —*, synon. d'ILLÉUS.

ILLION ou **ILLIUM**, s. m., nom donné à la plus grande partie des pièces osseuses qui forment les branches du fœtus ou de l'enfant. = Citadelle de Troie; nom poétique de cette ville.

ILL, riv. de France, affluent du Rhin.

ILLE-ET-VILAINE, départ. du N.-O. de la France. — Il est arrosé par les deux rivières qui lui donnent leur nom.

ILLÉCÉBRÉS, s. f. pl., famille de plantes S. de l'Europe et du N. de l'Afrique, qui se plaisent dans les lieux les plus stériles.

ILLÉGAL, **E**, adj., contraire à la loi; se dit de tout des infractions faites par ceux qui participent à l'action gouvernementale : *port — d'une décoration. Arrestation, assemblée ILLÉGALE*.

ILLÉGALEMENT, adv., d'une manière illégale

ILLÉGALITÉ, s. f., caractère, vice de ce qui est illégal : *— d'un décret, d'une arrestation*.

ILLÉGITIME, adj., qui n'a pas les conditions requises par la loi pour être légitime : *mariage, enfant —*, né hors du mariage. *Désir, choix —*, déraisonnable, injuste.

ILLÉGITIMEMENT, adv., injustement, sans fondement, sans raison : *prétendre* —.

ILLÉGITIMITÉ, s. f., défaut de légitimité.

ILLETTRÉ, E, adj., qui n'a aucune connaissance littéraire, ignorant.

ILLIBÉRAL, E, adj., qui n'est pas libéral.

ILLICITE, adj., défendu par la loi ou par la morale : *gain* — (Mont.) *Action, plaisir* —.

ILLICITEMENT, adv., d'une manière illicite.

ILLICIUM, s. m., genre de plantes de la famille des magnoliacées.

ILLICO (mot lat.), adv., sur-le-champ.

ILLIMITÉ, E, adj., qui est sans bornes, sans limite, sans limites : *pouvoir, congé* —.

ILLINOIS, riv. des États-Unis. = État qu'elle traverse.

ILLISIBLE, adj., qu'on ne saurait lire : *écriture* —. = Dont on ne peut supporter la lecture : *ouvrage* — ; quelques-uns disent *inlisible*.

ILLOGIQUE, adj., qui n'est pas conforme aux règles de la logique : *raisonnement* —. || *Esprit* —, qui manque de logique.

ILLUMINATEUR, s. m., celui qui illumine, qui charge de faire des illuminations.

ILLUMINATIF, IVE, adj., qui illumine ; n'est qu'au sens mystique.

ILLUMINATION, s. f., action d'illuminer ; état de ce qui est illuminé. = Grand nombre de lumières disposées avec symétrie un jour de fête. || Lumière extraordinaire que Dieu répand quelquefois dans une âme ; inspiration du ciel : *Condé paraît agir par soudaines ILLUMINATIONS* (Boss.)

ILLUMINÉ, E, s., personne mystique qui prétend voir des visions, des inspirations d'en haut.

ILLUMINER, v. a., éclairer, répandre de la lumière sur : *lune qui de l'obscurité nuit ILLUMINE les ombres voiles* (Godeau). = Faire une illumination : *les maisons et les places*. || Éclairer l'esprit, l'âme : *priez que toujours le ciel vous ILLUMINE* (Mol.) *l'enthousiasme a, pour ainsi dire, ILLUMINÉ le poète a II.* = S'—, v. pr., au propre et au figuré.

ILLUMINISME, s. m., doctrine des illuminés.

ILLUSION, s. f., apparence trompeuse, erreur des sens qui fait voir les choses autrement qu'elles sont : — *d'optique, des sens, théâtrale*. Se prêter l'—, *Cela détruirait l'—*. || Erreur de l'esprit ou du cœur qui fait prendre l'apparence pour la réalité : — *de l'amour-propre, des passions*. *Les sophistes s'éblouissaient que la multitude, les sages se garantissaient de l'—* (Barth.) *Se faire —*, s'abuser soi-même. *Faire —*, tromper par les apparences. = Idées fausses et chimériques : *la grâce nous découvre des ILLUSIONS du monde et de ses maximes* (Mass.) = État de l'esprit sous l'influence de rêves chimériques ; songes, fantômes qui flattent, qui troublent l'imagination : l'— *féconde habite dans mon sein* (A. Ch.) *Dans l'— de nos songes* (Fléch.) || *Le démon tenté les saints ermites sous diverses formes qui s'étaient que des ILLUSIONS* (Id.)

§ **ILLUSION**, CHIMÈRE. *l'illusion* est l'effet produit sur nous par l'apparence trompeuse d'objets réels ; les *chimères* sont des créations d'un esprit malade, qui n'ont aucune espèce de fondement. Le second dit plus que le premier.

ILLUSIONNER, v. a. ; néol., causer des illusions ; tromper par une illusion. = S'—, v. pr., se faire illusion à soi-même ou l'un à l'autre.

ILLUSOIRE, adj., qui tend à tromper sous une fausse apparence : *contrat* —. || Qui ne se réalise point, sans effet : *projet, promesse* —.

ILLUSOIREMENT, adv., d'une façon illusoire.

ILLUSTRATION, s. f., action d'illustrer ; état de ce qui est illustré : *les conquêtes de Louis XIV ont moins fait pour l'— de son règne que les œuvres des grands écrivains qui vécurent sous lui*. = Célébrité ; marques d'honneur qui rendent une famille illustre : *c'est une famille noble et ancienne, mais sans —* (Ac.) = Au pl., figures, dessins gravés sur bois et intercalés dans le texte d'un ouvrage.

ILLUSTRE, adj., qui brille au-dessus des autres : *famille, race* —. *La satire ne sert qu'à rendre un fat* — (Boil.) ; se dit aussi des choses : *le royaume le plus — qui fut jamais sous le soleil* (Boss.) *D'ILLUSTRES attentants ont fait toute leur gloire* (Volt.) = S., personne qui excelle en quelque art ; peu us.

ILLUSTREUR, v. a., rendre illustre : *c'en serait assez pour — une autre vie que celle du prince de Condé* (Boss.) *Euphroclès ILLUSTRÀ sa patrie* (Barth.) = Rendre saillant, faire ressortir : *il évite de spécialiser sa pensée en l'ILLUSTRE de détails et de rapprochements historiques* (Ste-B.) = Orner de gravures : *Grandville a ILLUSTRÉ les Fables de La Fontaine*. = S'—, v. pr., se rendre illustre : *il s'ILLUSTRA par sa sagesse* (Fén.)

ILLUSTRISSE, adj., très-illustre ; titre d'honneur de certains dignitaires de l'Église.

ILLYRIE, p. de l'empire d'Autriche, située entre la mer Adriatique, la Hongrie et la Turquie.

ÎLOT, s. m., très-petite île.

ILOTE, HILOTE ou HÉLOTE, adj. et s., habitant de la ville d'Hélôs, dans le Péloponèse. Les Ilotes furent réduits en esclavage et soumis aux plus durs travaux par les Lacédémoniens. = ILOTISME, s. m., état, condition d'un individu, d'un peuple, où il est réduit par ceux qui le dominent.

IMAGE, s. f., représentation en peinture, en sculpture, etc., et particul. celle qui est l'objet d'un culte : *du Christ avec ferveur Jeanne baisait l'—* (C. Del.) = Petite gravure : *marchand d'IMAGES*. || *C'est une belle —*, se dit d'une femme dont la physionomie est belle, mais dépourvue d'expression. = Ressemblance : *Dieu fit l'homme à son —. Ce fils, ma seule joie, est l'— d'Hector* (Rac.) ; se dit aussi des choses : *la chasse est de la guerre une parfaite —* (Dest.) = Souvenir, impression : *le cœur trop plein de votre —* (Rac.) = Représentation d'une chose par des signes qui en réveillent l'idée : *je n'ai plus devant moi que l'— de la mort* (J.-J.) = Répétition d'un objet dans un miroir. = Métaphore qui peint un objet : *vos expressions sont vives et brillantes, vos IMAGES bien frappées* (Volt.) *Cela fait —*. || Idée : *je me fais de sa peine une — charmante* (Rac.) = Opt., représentation d'un objet dans un miroir, dans l'eau, etc.

§ **IMAGE**, **FIGURE**, **PORTRAIT**. Ces trois mots ne sont synonymes que dans le sens de représentation d'une personne : *l'image* est opposée à l'original ; *la figure* donne les contours et l'attitude ; *le portrait* représente exactement, trait pour trait ; c'est une peinture achevée.

IMAGER, v. a. ; néol., orner, embellir d'images : *figurer l'expression et — le langage* (Ch. Nod.)

IMAGER, ÈRE, s., marchand d'images, d'estampes ; vieux.

IMAGERIE, s. f., fabrication et commerce d'images, d'estampes, de gravures, etc.

IMAGINABLE, adj., qui se peut imaginer, concevoir : *cela n'est guère —. Je promets d'en avoir tous les soins IMAGINABLES* (Moi.)

IMAGINAIRE, adj., qui n'est que dans l'imagination : *péril, mal, fait, scène, but* —. *Valeur* —, sans réalité. *Malade* —, qui se croit malade sans

l'être. *Espaces IMAGINAIRES*, créés par l'imagination hors du monde réel. = Alg., impossible.

§ **IMAGINAIRE, CHIMÉRIQUE, FANTASTIQUE.** Ce qui est *imaginaire* n'a pas d'existence réelle; ce qui est *chimérique* ne saurait se réaliser; ce qui est *fantastique* sort d'une imagination sans règle et sans frein.

IMAGINATIF, IVE, adj., qui a une grande fertilité d'imagination: *esprit* —. || *Faculté IMAGINATIVE*, ou *IMAGINATIVE*, s. f., imagination; fam.

IMAGINATION, s. f., faculté d'imaginer, de combiner des idées: *son — lui fait voir tout en beau* (Ac.) *Exalter l'—*. || *Faculté d'inventer, de se représenter et de rendre vivement les choses: s'abandonner à son —. Les écarts de l'—. Le bon sens paré des fleurs de l'—* (Volt.) = Chose conçue, créée par cette faculté: *il y a beaucoup d'— dans cet ouvrage* (Ac.) = *Esprit: ce danger n'existe que dans votre —*. || *Idee folle, fantaisie bizarre, croyance chimérique: ce sont de pures IMAGINATIONS.*

§ **IMAGINATION, CONCEPTION, RÉFLEXION, PENSÉE.** *L'imagination* et la *conception* sont le produit du travail de l'intelligence sur les idées, la première bizarre et fortuite, la seconde conforme aux règles du goût. *La réflexion* et la *pensée* agissent sur les notions et les connaissances, la première en les étudiant, la seconde en les créant.

IMAGINER, v. a., se représenter à l'esprit; créer, combiner, inventer: *capable d'— de grandes choses et de les exécuter* (Mass.) *Avez-vous IMAGINÉ pour notre affaire quelque chose de favorable?* (Mol.) *On ne peut rien — de plus surprenant* (Ac.) = *S'—*, v. pr., se représenter dans l'esprit. = Se figurer sans trop de fondement: *il s'IMAGINA qu'on l'adorait* (La F.) = *S'aviser de; fam.*

IMAN, s. m., ministre du culte qui, chez les mahométans, préside l'assemblée dans les prières publiques, et fait les mouvements que les assistants doivent imiter.

IMARET, s. m., hôpital, chez les Turcs.

IMAUS, nom donné par les anciens à la partie la plus élevée de l'Himalaya.

IMBÉCILE, adj., faible de corps et d'esprit: *vieillard —. Ils traînent une vieillesse — et méprisable* (Volt.) *Homme — pour le gouvernement* (Fén.) = Dont l'esprit est débile et infirme: *l'— Claude* (Mont.) *l'— Ibrahim* (Rac.) *Voilà une partie des causes qui rendent l'homme si — à connaître la nature* (Pasc.) = *Dépourvu d'esprit; qui parle et qui agit sottement: il faut que cet homme soit bien — pour...* (Ac.); très-fam. = *S., le veit ennuque qui est à notre tête est un — à qui l'on fait croire tout ce qu'on veut* (Mont.) **V. STUPIDE.**

IMBÉCILEMENT, adv., avec imbécillité.

IMBÉCILLITÉ, s. f., faiblesse d'esprit qui empêche de comprendre: *l'— de l'enfance, de l'âge. Tomber dans l'—* (Ac.) = *Niaiserie, sottise, crédulité: cet homme est d'une — rare; très-fam.*

IMBERBE, adj., qui n'a pas encore de barbe. || *Qui a peu d'expérience, très-jeune: ces docteurs IMBERBES veulent tout régenter* (Ac.); ir.

IMBIBER, v. a., faire pénétrer par un liquide: — *une éponge*. || *Le vase est IMBIBÉ, l'étoffe a pris son pli* (La F.) = *S'—*, v. pr., devenir imbibé: *la terre s'IMBIBE d'eau* (Ac.) || *Être pénétré d'une matière quelconque: pendant tout l'été ces épis s'IMBIBENT de la chaleur du soleil* (B. de St.-P.)

IMBIBITION, s. f., action d'imbibber; faculté de s'imbibber. = Bot., action de se charger d'humidité.

IMBRICAIRES ou **IMBRICARIA**, s. f., genre de plantes cryptogames.

IMBRICATION, s. f.; archit., disposition d'ornements superposés les uns aux autres comme les uiles d'un toit, les écailles d'un poisson, etc.

IMBRIQUÉ, E, adj., se dit des parties qui se recouvrent les unes les autres, comme les tuiles d'un toit: *feuilles, plumes, écailles IMBRIQUÉES.*

IMBROGLIO (mot ital., pron. *imbrollio*), s. m., embrouillement, désordre, confusion d'une affaire || *Pièce de théâtre dont l'intrigue est fort compliquée: cette comédie est un — fort amusant.*

IMBU, E, part. passé de l'ius. *imboire*, synonyme d'*IMBIBER*; ne se dit qu'au fig.: — *de bons, d'mauvais principes*. || *Infatué: — de son mérite.*

IMITABLE, adj., qui peut ou qui doit être imité; ne s'emploie qu'avec la négation.

IMITATEUR, TRICE, s., personne qui règle ses actions, ses paroles sur celles d'un autre ou qui l'imita la manière: *la ville, l'IMITATRICE éternelle de la cour* (Mass.) *Les enfants, grands IMITATEURS essayent de tout dessiner* (J.-J.) = Adj.: *l'Esprit — trop souvent nous abuse* (Del.) *N'attendez rien de peuple —, qu'il soit singe ou qu'il fasse un livre* (La F.)

IMITATIF, IVE, adj., qui imite, qui a la faculté d'imiter: *sous IMITATIFS. Harmonie IMITATIVE* réunion de mots qui, par leur consonnance, peignent à l'esprit l'objet qu'ils représentent.

IMITATION, s. f., action d'imiter: *l'esprit d'— a produit les beaux-arts* (J.-J.) *Mon — n'est point un esclavage* (La F.) = *Ouvrage ou partie d'ouvrage que l'on s'est efforcé d'imiter: cette tragédie est une — de Corneille. Une — du grec, d'un ouvrage écrit en grec.* = Mus., phrase mélodique qui passe alternativement d'une voix ou d'un instrument, un autre. = Titre du plus beau livre de piété qui soit sorti de la main des hommes: *acheter me — l'— de Jésus-Christ.* = *A l'— de, loc. prép.* l'exemple de, de même que, sur le modèle de.

IMITER, v. a., faire ou s'efforcer de faire exactement ce qu'on voit ou ce qu'on a vu faire: *l'— singe IMITE l'homme* (Ac.) = Prendre pour modèle les actions, la conduite, l'esprit, le style, la manière d'un autre: *il songea plus à — la valeur de son père que sa philosophie* (Volt.) *On sait que Massillon IMITÉ plus d'un endroit de Racine* (La H.), et par ext.: *la médecine doit — la nature.* = Être semblable à, avoir un faux air de: *cette pierre IMITE le marbre.* = Faire l'image d'une chose, la reproduire au moyen des procédés de l'art: *la musique IMITE le bruit de la tempête.* = Copier, contrefaire — *l'écriture de quelqu'un.*

IMMACULÉ, E, adj., sans tache de péché: *l'— gneau —; l'IMMACULÉE conception.* || Poét.: *âme — d'une grande pureté morale.*

IMMANENT, E, adj.; philos. et théol., continu constant; par opposit. à *transitoire*.

IMMANGÉABLE, adj., qui ne peut se manger

IMMANQUABLE, adj., qui ne peut manquer d'être, d'arriver, de réussir.

§ **IMMANQUABLE, INFALLIBLE.** Le premier est cherché sur le second. Ce qui est *immanquable* arrive, réussit nécessairement; ce qui est *infaillible* est regardé comme devant arriver, réussir.

IMMANQUABLEMENT, adv., d'une manière immanquable, sans manquer: *si ma foi n'est pas le principe de ma justification, elle sera — le sujet de ma réprobation* (Bourd.)

IMMARCESCIBLE, adj., qui ne peut se flétrir

IMMATÉRIALITÉ, s. f., qualité de ce qui est immatériel: *l'— de l'âme.*

IMMATÉRIEL, LE, adj., qui est sans aucun mélange de matière: *être, principe —*

IMMATÉRIELLEMENT, adv., d'une manière immatérielle, en esprit.

IMMATRICULATION, s. f., action d'immatriculer; état de ce qui est immatriculé.

IMMATRICULE, s. f., inscription sur un registre appelé *matricule*; particul., inscription d'un huissier parmi ceux qui ont le droit d'instrumenter; patente qui lui confère ce droit.

IMMATRICULER, v. a., inscrire sur le registre matricule : à l'œuvre on connaît l'ouvrier, sans qu'il faille être pour cela **IMMATRICULÉ** dans la profession (P.-L. C.) || Au rang des sots Phébus l'**IMMATRICULE** (J.-B. R.)

IMMÉDIAT, E, adj., qui agit, qui est produit sans intermédiaire : effet — Cause, action **IMMÉDIATE**. Le jaspe est aussi un produit — du feu primitif (Buff.) || Qui en suit ou qui en précède un autre sans intermédiaire : successeur, prédécesseur —.

IMMÉDIATEMENT, adv., d'une manière immédiate. — après, aussitôt après.

IMMÉMORIAL, E, adj., très-ancien, dont on ne sait pas l'origine : de temps — Usage —.

IMMENSE, adj., dont l'étendue, la grandeur est infinie : Dieu est —, et par ext. : la bonté de Dieu est — (Ac.) = D'une grande étendue : espace, désert, distance —. || Très-considérable : somme —. Sur le monde assoupi régnait un calme — (Del.) || Elle écoutait le désir — qui sans cesse la sollicitait à faire le bien (Boss.)

IMMENSEMENT, adv., d'une manière immense : il est — riche. J'ai perdu —.

IMMENSITÉ, s. f., étendue infinie; grandeur sans bornes : l'— de Dieu, de la bonté de Dieu. = Très-vaste étendue : l'— de l'Océan. || Qualité de ce qui est très-considérable : l'— de sa fortune. || Son cœur était trop petit pour l'— de son amour (Boss.)

IMMERGER, v. a., plonger dans l'eau, dans un liquide : plante **IMMERGÉE**, qui vit sous l'eau.

IMMÉRITÉ, E, adj., non mérité.

IMMERSION, s. f., action d'immerger : baptiser par —. || Astr., entrée d'un astre, soit dans les rayons du soleil, soit dans l'ombre ou derrière le disque d'une planète. = Phys., point d'—, celui par lequel un rayon lumineux se plonge dans un milieu.

IMMEUBLE, adj., qui ne peut être transporté d'un lieu à un autre; se dit des biens-fonds et de ce qui leur est assimilé : les terres, les maisons sont **IMMEUBLES** par leur nature. Les animaux attachés à la culture, les instruments aratoires, etc., sont **IMMEUBLES** par destination (Ac.) = S. m. : vente d'un —.

IMMIGRATION, s. f., établissement d'étrangers dans un pays; peu us.

IMMINENCE, s. f., qualité de ce qui est imminent : l'— du danger.

IMMINENT, E, adj., suspendu sur la tête, près de tomber; se dit de ce qui est menaçant et dangereux : péril —. Disgrace **IMMINENTE**.

IMMISCE, v. a., mêler dans, faire intervenir : n'**IMMISCEZ** personne dans vos affaires. = S'—, v. pr., s'ingérer, se mêler mal à propos dans une affaire. || Dr., se dit de celui qui, appelé à une succession, fait quelque acte de propriétaire.

IMMIXTION, s. f.; dr., action de s'immiscer dans une succession; addition d'hérédité.

IMMOBILE, adj. qui ne se meut pas : on a cru longtemps que la terre était —. Lui, fièrement assis et la tête — (Rac.) || Ferme, inébranlable : rester calme et — au milieu des douleurs.

IMMOBILIER, ÈRE, adj., qui est immeuble,

composé d'immeubles ou considéré comme immeuble : effets **IMMOBILIERS**. = Qui concerne, qui a pour objet un ou plusieurs immeubles : saisie, action, vente, société **IMMOBILIÈRE**.

IMMOBILISATION, s. f., action d'immobiliser; résultat de cette action.

IMMOBILISER, v. a., donner fictivement à un effet mobilier la qualité d'immeuble.

IMMOBILITÉ, s. f., état de ce qui ne se meut point. || État de ce qui ne change point : l'— des conseils de Dieu (Boss.) = Indolence, inaction. = Maladie du cheval qui l'empêche de reculer.

IMMODÉRÉ, E, adj., qui ne se retient pas, qui ne se modère pas : désir, ris, appétit, usage —. || Excessif : on doit souffrir les éloges **IMMODÉRÉS** qu'on prodigua à Louis XIV (Volt.) V. **EXCESSIF**.

IMMODÉRÉMENT, adv., avec excès.

IMMODESTE, adj., qui manque à la modestie, aux bienséances, à la pudeur. = Contraire à la pudeur : posture, parole —.

IMMODESTEMENT, adv., d'une façon immodeste : se vêtir —; peu us.

IMMODESTIE, s. f., manque de modestie, de pudeur; action immodeste.

IMMOLATION, s. f., action d'immoler.

IMMOLER, v. a., offrir en sacrifice : vous viendrez alors m'— vos victimes (Rac.); se dit aussi du sacrifice sanglant de Jésus-Christ sur le Calvaire et du saint sacrifice de la messe : J.-C. a été **IMMOLÉ** pour le salut des hommes, et avec le pron. se : cet autel où J.-C. s'**IMMOLE** pour les vivants et les morts (Fléch.) || Massacrer : ils pourront bien m'— avant vous (Rac.) — quelqu'un à sa vengeance, à sa haine, à son courroux, le tuer, le faire périr ou le ruiner par vengeance, par haine, dans un moment de colère. || Faire le sacrifice de, anéantir : son bonheur, son amour à son devoir. Par le jeûne on **IMMOLE** son corps (Boss.) **IMMOLE** encor pour vous tout mon ressentiment (Reg.) = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif. || Il s'est **IMMOLÉ** de bonne grâce, fam., il s'est laissé railler, il s'est prêté à la plaisanterie. V. SACRIFIER.

IMMONDE, adj., sale, impur : animal —; se dit surtout dans le langage de l'Écriture.

IMMONDICE, s. f., amas d'ordures. — légale, souillure contractée par le Juif qui avait touché quelque chose d'immonde.

IMMORAL, E, adj., contraire aux mœurs, à la morale : livre —. Homme —, de mœurs dépravées.

IMMORALITÉ, s. f., vice de ce qui est immoral; acte immoral : — d'un livre, d'une doctrine. Sa conduite n'est qu'une série d'**IMMORALITÉS**.

IMMORTALISER, v. a., rendre immortel dans la mémoire des hommes : — son nom, sa mémoire, la gloire des princes (Mass.) Homère a **IMMORTALISÉ** Achille (Barth.) = S'—, v. pr., se rendre immortel : s'— par une belle mort (Corn.)

IMMORTALITÉ, s. f., qualité de ce qui est immortel : l'— de l'âme. = Vie qui ne finit pas : obtenir la bienheureuse — (Boss.) = Perpétuité de notre souvenir dans la mémoire des hommes : aller, comme un Horace, à l'— (Boil.)

IMMORTELE, LE, adj., qui n'est point sujet à la mort : l'âme est **IMMORTELE**. Qui ne dirait que nous croyons être **IMMORTELES**? (Fléch.) = Qui ne peut, qui ne doit pas périr; que l'on suppose de voir durer fort longtemps : rendre son nom — (Boss.) Monument —. = S., divinité du paganisme : Virgile nous laisse une faible idée des **IMMORTELES** (St-Evr.)

|| Fam. et ir., membre de l'Académie française. = Chez les Perses, on appelait *immortels* les dix mille guerriers qui composaient la garde du roi.

IMMORTELLE, s. f., plante dont la fleur, d'un jaune paille, conserve très-longtemps son éclat, sa fraîcheur : *couronne d'IMMORTElLES*.

IMMORTIFICATION, s. f., état d'une personne qui n'est pas mortifiée; ce mot barbare n'est us. que dans le style ascétique.

IMMORTIFIÉ, E, adj.; t. de dévotion, qui n'est point mortifié; sensuel.

IMMUABLE, adj., qui ne peut changer : *Dieu ne veut pas qu'il y ait rien d'— que lui-même* (Boss.)

|| Par exagération : *en Orient, les mœurs et les idées sont IMMUABLES* (St-M. Girardin).

IMMUABLEMENT, adv., d'une manière immuable : *la foi des apôtres fut établie —* (Boss.)

IMMUNITÉ, s. f., exemption d'impôts, de charges accordée à tout un corps, à une ville, etc.

IMMUTABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est immuable : *l'— des décrets de Dieu* (Ac.)

IMPAIR, E, adj., qui n'est pas exactement divisible par 2; 3, 5, 7, 9, etc., *sont IMPAIRS*.

IMPALPABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est impalpable; peu us.

IMPALPABLE, adj., qu'on ne peut palper; très-fin : *poudre —*.

IMPANATION, s. f., opinion des luthériens, qui croient à la coexistence du pain et du corps de J.-C. dans l'Eucharistie.

IMPARDONNABLE, adj., qui ne mérite pas de pardon : *faute, outrage —*.

IMPARFAIT, E, adj., incomplet, inachevé : *cette construction est demeurée IMPARFAITE* (Ac.) = Qui n'est pas parfait, complet : *joie, guérison, pénitence —*. *Graine —*, qui n'a pas été fécondée.

Accord —; *mus.*, qui n'est pas complet; qui porte une sixte ou une dissonance. = **IMPARFAIT**, s. m., *le mélange du parfait et de l'— qu'on voit dans une ame* (Fén.) = Temps du verbe qui s'emploie pour exprimer la manière d'être ou l'action comme présente, relativement à un temps passé.

IMPARFAITEMENT, adv., d'une manière imparfaite : *nous ne sommes parfaits qu'—* (Fléch.)

IMPARYSILLABE (pron. fortement l's), adj.; t. de grammaire grecque, se dit des noms qui ont au génitif une syllabe de plus qu'au nominatif.

IMPARTIAL, E, adj., exempt de partialité; *juge, historien, récit, examen, jugement —*.

IMPARTIALEMENT, adv., avec impartialité.

IMPARTIALITÉ, s. f., qualité de ce qui est impartial : *l'— d'un historien. Juger avec —*.

IMPASSE, s. f., petite rue sans issue. || Situation d'où il est difficile de se tirer.

IMPASSIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est impassible : — *stoïque* (Ac.)

IMPASSIBLE, adj., qui reste insensible à la douleur, à l'émotion : *air, visage —*. *Demeurer — au milieu des plus cruels tourments. Juge —*, qui ne se laisse déterminer par aucune considération.

IMPASTATION, s. f., action de mettre une substance en pâte; résultat de cette action.

IMPATIEMENT, adv., avec impatience, inquiétude, chagrin : *souffrir, attendre —*.

IMPATIENCE, s. f., manque de patience; inquiétude de quelqu'un qui souffre, qui attend : *attendre, souffrir avec —*. *Que ton retour tardait à mon —!* (Rac.) = Empressionnement, ardeur : *l'— de combattre* (Volt.) || Au pl., légers mouvements ner-

veux que donne l'impatience : *j'ai des IMPATIENCES dans les jambes*; très-fam.

IMPATIENT, E, adj., qui manque de patience : *malade, naturel —*. = Qui désire vivement : — *de se venger* (Boss.) = Qui ne peut supporter : — *du joug, de la domination, et par ext. : — des obstacles*. = S.; néol., *la politique et la diplomatie ne vont jamais assez vite au gré des IMPATIENS*.

IMPATIENTANT, E, adj., qui impatiente : *enfant, retard, contre-temps —*; fam.

IMPATIENTER, v. a., faire perdre patience : *vous m'IMPATIENTEZ avec vos lenteurs*. = S'—, v. pr., perdre patience : *tu t'IMPATIENTES de savoir où je veux en venir* (J.-J.)

IMPATRONISER (S'), v. pr., s'introduire dans une maison et y dominer; s'imposer : *voir qu'un inconnu ceans s'IMPATRONISE* (Mol.)

IMPAYABLE, adj., qu'on ne peut trop payer : *tableau —*. || Fam., bizarre, plaisant : *tour —*. *C'est, à mon sentiment, un endroit —* (Mol.)

IMPECCABILITÉ, s. f., état de celui qui ne peut pécher, qui est impeccable.

IMPECCABLE, adj., incapable de pécher. || Incapable de faillir : *je ne suis pas —*.

IMPÉNÉTRABILITÉ, s. f., propriété en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu de l'espace. || Qualité de ce qui ne peut être connu, expliqué : *l'— des conseils de Dieu, des secrets de la nature* (Ac.)

IMPÉNÉTRABLE, adj., qui ne peut être pénétré; au travers duquel on ne peut passer : *forêts IMPÉNÉTRABLES aux rayons du soleil* (Volt.) *Cuir — à l'eau*. || Qu'on ne peut connaître, expliquer : *les desseins de Dieu sont —*. *Homme, secret —*. = Phys., qui possède la propriété de l'imperméabilité.

IMPÉNITENCE, s. f., état d'un homme impénitent; endurcissement dans le péché : *Dieu confondra votre —* (Boss.) = *finale*, dans laquelle on meurt.

IMPÉNITENT, E, adj. et s., qui est endurci dans le péché, qui ne se repent pas de ses péchés : *mourir —*, sans donner aucune marque de repentir.

IMPENSES, s. f. pl.; dr., dépenses faites pour l'entretien, l'amélioration ou l'embellissement d'un immeuble qui appartient à autrui.

IMPÉRATIF, IVE, adj., qui marque le commandement : *ton, geste —*. || Dr., qui ordonne de faire quelque chose : *mandat —*. *Disposition IMPÉRATIVE*. = **IMPÉRATIF**, s. m., mode du verbe qui exprime le commandement.

IMPÉRATIVEMENT, adv., d'une manière impérative : *parler, prescrire —*.

IMPÉRATRICE, s. f., femme d'un empereur. = Souveraine d'un empire.

IMPERCEPTIBLE, adj., qui ne peut être aperçu : *les atomes sont IMPERCEPTIBLES* (Buff.) = Qu'on voit à peine : *par combien d'— liens sommes-nous attachés au monde!* (Boss.) = Qui échappe à nos sens : *odeur, goût —*. || Que l'esprit ne peut apercevoir, qui échappe à l'attention : *faute, transition —*.

IMPERCEPTIBLEMENT, adv., d'une manière imperceptible; peu à peu, insensiblement.

IMPERDABLE, adj., dont le gain est sûr; fam.

IMPERFECTION, s. f., état de ce qui n'est pas achevé, terminé : *l'état d'— où se trouve le livre des PENSÉES de Pascal*. = Défaut de ce qui n'est pas parfait; ce qui empêche d'être parfait : *l'— de notre nature. Les IMPERFECTIONS d'un tableau, d'un poème, des grands hommes* (Volt.) *L'homme veut être parfait, et il se voit plein d'IMPERFECTIONS* (Pasc.)

IMPÉRIAL, E, adj., qui appartient, qui a rapport à l'empereur ou à l'empire : *manteau — Troupes IMPÉRIALES. Villes —*, villes libres de l'Allemagne qui s'administraient elles-mêmes et ne relevaient que de l'empereur. = **IMPÉRIEAUX, s. m. pl.**, soldats de l'empereur d'Allemagne. = **Bot., couronne IMPÉRIALE, ou abs. IMPÉRIALE. V. FRITILLAIRE.** = **IMPÉRIALE, s. f.**, dessus d'un carrosse, d'une diligence. = Petite touffe de poils qu'on laisse pousser sous la lèvre inférieure. = Sorte de jeu de cartes qui tient du piquet et de la triomphe. = Espèce de grosse prune longue. = Monnaie d'or de Russie valant 10 roubles. = Serge de laine fine.

IMPÉRIALISME, s. m., doctrine, opinion, parti des impérialistes.

IMPÉRIALISTE, adj. des 2 genres et s. m., partisan du gouvernement impérial.

IMPÉRIEUSEMENT, adv., avec hauteur : *parler, traiter —*. || D'une manière pressante, absolue, sans qu'on puisse résister : *réclamer —*.

IMPÉRIEUX, EUSE, adj., hautain, altier, qui commande avec orgueil : *air, ton, caractère, esprit —. Une maîtresse plus IMPÉRIEUSE, je veux dire l'expérience* (Boss.) || *L'aigle, les flots —*; poét. = **Pressant, irrésistible : besoin, instinct —. V. FIER.**

§ **IMPÉRIEUX, ABSOLU.** Le premier se dit mieux des formes extérieures, de l'air, du ton, du langage; le second, de la volonté même. L'un dénote de l'orgueil, l'autre de l'inflexibilité.

IMPÉRISSABLE, adj., qui ne saurait périr : *l'âme est une substance simple, immatérielle, —* (Volt.) || Que l'on suppose devoir durer longtemps : *monument, souvenir —*.

IMPÉRITIE, s. f., défaut d'habileté, ignorance de ce qu'on doit savoir : *les lois romaines voulaient que les médecins pussent être punis pour leur négligence ou pour leur —* (Mont.)

IMPERMÉABILITÉ, s. f.; phys., qualité de ce qui est imperméable.

IMPERMÉABLE, adj., impénétrable à certains fluides, et surtout aux liquides : *cuir, drap —*.

IMPERSONNALITÉ, s. f.; néol., absence de personnalité : *l'— de la raison.* = Gramm., qualité de ce qui est impersonnel.

IMPERSONNEL, LE, adj.; philos., qui n'a pas de personnalité : *certains philosophes font Dieu —*. = Gramm., *verbe —*, dont le sujet est indéterminé et qui ne s'emploie qu'à la 3^e pers. du s., comme : *il pleut, il neige, il faut.* Quelques grammairiens lui donnent le nom d'*unipersonnel*.

IMPERSONNELLEMENT, adv., *prendre, employer — un verbe, lui donner la forme et le sens d'un verbe impersonnel.*

IMPERTINEMENT, adv., avec impertinence; mal à propos : *répondre, en user —*.

IMPERTINENCE, s. f., caractère d'une personne ou d'une chose impertinente : *— d'un homme, d'un discours.* = Parole, action contraire aux bienséances ou offensante : *lettre remplie d'IMPERTINENCES.*

IMPETINENT, E, adj., qui agit, qui parle contre la raison, les égards, la bienséance : *l'— auteur* (Boil.) *Avoir un ridicule orgueil, une IMPETINENTE présomption* (Mol.) = Offensant, insolent : *voilà une — remarque* (Did.) = S., personne qui est d'une fatuité excessive : *l'— est un fat outré* (La Br.) *C'est une IMPETINENTE* (Mol.)

§ **IMPETINENT, INSOLENT.** On peut être impertinent sans le vouloir, sans blesser personne, et ne s'attirer que du ridicule; mais l'insolent, agissant toujours de propos délibéré, devient odieux et soulève l'indignation.

IMPETURBABILITÉ, s. f., état de ce qui est imperturbable : *l'— de son âme.*

IMPETURBABLE, adj., qui rien ne peut troubler, émouvoir : *il est — dans sa résolution. Sang-froid, mémoire, audace —*.

IMPETURBABLEMENT, adv., d'une manière imperturbable : *savoir par cœur —*.

IMPETRABLE, adj., qu'on peut obtenir : *benefice —*; vieux et peu us.

IMPETRANT, E, adj. et s., celui, celle qui a obtenu un bénéfice, un diplôme, une charge.

IMPETRATION, s. f., obtention d'une grâce, d'un bénéfice; v. u.

IMPETREK, v. a., obtenir sur requête : *— un bénéfice*; vieux et peu us.

IMPETUEUSEMENT, adv., avec impétuosité.

IMPETUEUX, SE, adj., qui agit, qui procède avec impétuosité : *Bossuet est plus — que Pascal; il excite l'admiration par de plus fréquentes saillies* (Vauv.) *Mouvements, bonds —*.

IMPETUOSITÉ, s. f., grande vivacité brusque et prompte : *les consuls faisaient la guerre avec une — extrême : on allait droit à l'ennemi, et la force décidait d'abord* (Mont.) *N'agissez point par —* (Les.), ne faites rien qu'après mûre délibération.

§ **IMPETUOSITÉ, FOUQUE, VÉHÉMENGE.** L'impétuosité et la fougue sont tout extérieures. La première n'admet ni hésitation, ni lenteur; la seconde ne souffre ni retenue, ni résistance. La véhémence plus intérieure est une vivacité constante du caractère ou des signes de la pensée.

IMPIE, adj., qui méprise ou qui brave la divinité : *nation, esprit —*; et se dit aussi des choses : *bouche, main —*; pensées, paroles **IMPIES.** = Contraire à la religion, sacrilège : *discours, culte —*. = S. : *nulle paix pour l'—* (Rac.)

IMPIÉTÉ, s. f., haine, mépris pour Dieu, pour les choses de la religion : *son — voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté* (Rac.) = Acte, parole impie.

IMPIROYABLE, adj., qui est sans pitié : *rigueur, sort, avarice, inhumanité —. Juge, critique, censeur —. Les souffrances des pauvres à qui le riche — a fermé son cœur* (Mass.) *A force de voir mourir et souffrir, les prêtres et les médecins deviennent IMPIROYABLES* (J.-J.) **V. INFLEXIBLE.**

IMPIROYABLEMENT, adv., sans pitié.

IMPLACABILITÉ, s. f., persévérance dans le ressentiment; qualité de ce qui est implacable.

IMPLACABLE, adj., qu'on ne peut apaiser : *l'— malignité de la fortune* (Boss.) *l'— Athalie, l'— Agrippine* (Rac.) *Haine, ennemi —. Il est fier, —, aigri par son malheur* (Volt.) **V. INFLEXIBLE.**

IMPLANTATION, s. f., action d'implanter ou de s'implanter; résultat de cette action.

IMPLANTER, v. a., insérer dans, ficher, planter une chose dans une autre. || *— un gouvernement au cœur d'une nation.* = S'—, v. pr., *le qui s'implante sur le chêne* (Ac.) *D'autres semences vont, au moindre vent, s'— dans la plus petite fente d'un mur* (B. de St.-P.)

IMPLEXE, adj., se dit des poèmes épiques ou dramatiques qui présentent quelque renversement dans la fortune du héros.

IMPLICATION, s. f.; dr., action d'impliquer; état d'une personne impliquée dans une affaire criminelle. = Log., contradiction.

IMPLICITE, adj., contenu dans une proposition non pas en termes formels, mais qui s'en tire par induction, par une conséquence naturelle : *c'est une condition — du marché. Volonté —*, qui se

manifeste moins par des paroles que par des faits.
IMPLICITEMENT, adv., d'une manière implicite : *clausse contenue — dans le contrat.*

IMPLIQUER, v. a., envelopper, engager dans une affaire fâcheuse : — *dans une accusation.* — Renfermer, comprendre implicitement : *l'idée d'homme IMPLIQUE les idées d'intelligence et de volonté (Ac.) Cela IMPLIQUE contradiction.*

IMPLORER, v. a., demander humblement et avec instance : *c'est la seule grâce que mon cœur puisse — (Volt.) — la clémence du vainqueur.* — Prier, supplier en réclamant le secours de : — *Dieu.* — *la mort.* *J'ose vous —, et pour ma propre vie (Rac.) — le bras séculier, y avoir recours.*

IMPOLI, E, adj., sans politesse : *enfant —. Réponse IMPOLIE. — S., vous êtes un —.*

§ **IMPOLI, GROSSIER, RUSTIQUE.** Le premier se dit des procédés dont on use envers les autres; les deux derniers marquent plutôt un défaut inhérent à la personne ou à la chose dont on parle. La *grossièreté* suppose une éducation mauvaise; la *rusticité*, un manque absolu d'éducation.

IMPOLIMENT, adv., d'une façon impolie.

IMPOLITESSE, s. f., manque de politesse; action impolie : *je suis indigné de son — (Volt.)*

IMPOLITIQUE, adj., contraire à la politique.

IMPOLITIQUEMENT, adv., d'une manière impolitique : *c'est agir bien —.*

IMPONDÉRABLE, adj.; phys., qui ne peut être pesé; dont on ne peut connaître la pesanteur.

IMPOPULAIRE, adj., qui n'est pas aimé du peuple : *roi, ministre —.* || Qui n'est pas selon les désirs, les goûts du peuple : *loi, mesure —.*

IMPOPULARITÉ, s. f., défaut de popularité.

IMPORANCE, s. f., caractère de ce qui est important, considérable, d'un grand intérêt ou dont les suites, l'influence, etc., peuvent avoir ce caractère : *l'— d'une question, d'une affaire. Poste peu fortifié, mais de la plus grande — (Volt.) Prendre de l'—, se développer, grandir. Mettre, attacher de l'— à une chose, la considérer comme étant d'un grand intérêt.* — Crédit, influence réelle ou affectée : *se croire un personnage est fort commun en France; on y fait l'homme d'— (La F.) L'— sans mérite obtient des égards sans estime (Chamfort). D'—, loc. adv., très-fort, extrêmement; fam. et en mauv. part : tancer, corriger, étriller d'—. De tout temps votre laque a daubé d'— (Mol.)*

IMPORANT, E, adj., qui importe, qui est considérable, de conséquence, d'un grand intérêt : *devoir, avis, sujet —. Il est — de ou que.* — Qui a de l'influence, du pouvoir, du crédit : *personnage, homme —.* — **IMPORANT**, s. m., chose importante : *en toute affaire. l'— est de savoir ce qu'on veut (Ac.)* — Homme vain qui veut se faire passer pour important : *ils faisaient les zélés et les IMPORANTS (Boss.) Cabale des —, parti politique qui obtint un instant le pouvoir à l'avènement de Louis XIV.*

§ **IMPORANT, VAIN, GLORIEUX.** *L'important* s'en impose ou en impose sur le rôle qu'il joue; le *vain* tient à se faire valoir par de petites choses; le *glorieux* tire vanité de certains avantages.

IMPORTEATEUR, TRICE, adj. et s., celui, celle qui fait le commerce d'importation.

IMPORTATION, s. f., action d'importer, d'introduire dans son pays les marchandises du dehors; marchandises importées : *l'— a été plus considérable que l'exportation.*

IMPORTER, v. a., faire venir du dehors, introduire dans son pays les produits étrangers.

IMPORTER, v. n., être d'importance, de con-

séquence : *allez, cet ordre IMPORTE au salut de l'empire (Rac.) = V. imp. : qu'IMPORTE qu'au hasard un sang vil soit versé? (Id.) Les loc. qu'IMPORTE, peu IMPORTE, n'IMPORTE expriment d'ordinaire qu'on est indifférent à ce dont il s'agit : il veut s'enrichir n'IMPORTE comment; peu lui IMPORTE le moyen. Hélas! sans la santé que n'IMPORTE un royaume? (La F.)*

IMPURTUN, E, adj., qui obsède, qui importune par ses assiduités, ses discours, ses demandes : *créanciers IMPURTUNS (Bourd.) De vouloir toujours reprendre, corriger, exhorter, ce serait, pour un prêtre, se rendre odieux et — (Mass.) Souvenir —. Remontrances IMPURTUNES (Flécl.) = S., ils font partout les nécessaires, et partout IMPURTUNS devraient être chassés (La F.) Vois-tu cet — que tout le monde évite? (Boil.) V. INCOMMODE.*

IMPURTUNEMENT, adv., d'une manière importune : *revenir — à la charge; peu us.*

IMPURTUNER, v. a., fatiguer, obséder par ses assiduités, ses sollicitations, sa présence; se dit des hommes et des choses : — *quelqu'un de ses plaintes, || — le ciel, les dieux de ses prières. Mon arc, mi javelots, mon char, tout n'IMPURTUNE (Rac.)*

IMPURTUNITÉ, s. f., action d'importuner, caractère ou acte d'un importun : *céder à l'—.* *Les IMPURTUNÉS méritent les refus (Lebrun).*

IMPOSABLE, adj., qui peut ou qui doit être imposé; sujet aux taxes, aux droits : *matière —.*

IMPOSANT, E, adj., qui commande, qui inspire le respect, les égards : *taille, figure IMPOSANTE. Je la trouve IMPOSANTE malgré son naturel et le laisser-aller de sa conversation (M^{me} de Staël). || Qui élève l'âme et la remplit d'une admiration mêlée de respect : spectacle —. Force —, troupe nombreuse.*

IMPOSER, v. a., mettre dessus; ne se dit au propre que dans — *les mains : l'évêque IMPOSE les mains en donnant la prêtrise (Ac.) = Impr., disposer les pages dans l'ordre où elles doivent être imprimées. || Prescrire à quelqu'un quelque chose de pénible : — une tâche, un joug, de dures conditions, la loi aux vaincus. — silence, faire taire. || Il faut — silence au mensonge (Volt.) — silence à la nature, à la raison (J.-J.), les étouffer, les comprimer. = Mettre un impôt sur : — un pays, une personne. — des droits sur une marchandise. — un nom, le donner : j'ai souvent admiré la justesse de discernement des Grecs par les noms qu'ils ont IMPOSÉS aux objets de la nature (Buff.) = User d'une sorte de violence pour faire accueillir, admettre, accepter : — ses créatures, son opinion. — du respect, ou abs. — à quelqu'un, lui inspirer du respect, de la crainte : *cet éclat qui éblouit et IMPOSE encore plus que le mérite (Thomas). = Avoir de l'ascendant sur : sa fermeté m'IMPOSE (Volt.) = Faire involontairement illusion : jamais l'air d'un visage, si ce qu'il dit est vrai, n'IMPOSA davantage (Mol.) En —, tromper par quelque chose de spécieux : on peut en — aux hommes qui ne jugent que sur ce que nous leur paraissons (Mass.) En — à ses juges, à ses auditeurs. Le théâtre doit en — aux yeux (Volt.) = S'—, v. pr., être imposé; obliger les gens à vous supporter. S'en —, se tromper soi-même.**

IMPOSITION, s. f., action d'imposer : *l'— des mains. || l'— d'une tâche, d'une contribution. = Impôt, contribution. = Impr., arrangement des pages pour former une feuille.*

IMPOSSIBILITÉ, s. f., défaut de possibilité : *quand un sujet l'enjaille, l'— disparaît à son âme (La F.) Il est de toute — de faire ce que vous deman-*

dez. Il est de toute — que cela soit. — physique, ce qui serait contraire aux lois de la nature. — morale, ce qui est vraisemblablement impossible.

IMPOSSIBLE, adj., qui ne peut être, qui ne peut se faire : — *n'est pas français* (Napol.) || Très-difficile : *il lui est — de se tenir tranquille.* = S. m. : *alléguer l'— aux rois, c'est un abus* (La F.) *Vous ferez l'— pour venir cet hiver* (Sév.) *Par —, en supposant que ce qui est impossible arrive.*

IMPOSTE, s. f., petite corniche qui reçoit la retombée de l'arc d'une arcade. = Se dit abusiv. de la partie fixe qui surmonte la partie mobile d'une porte, d'une croisée, et qui en diminue la hauteur.

IMPOSTEUR, adj. et s. m., celui qui en impose, qui trompe par de fausses apparences : *démasquer les imposteurs.* = Celui qui impute fausement à quelqu'un quelque chose d'odieux et de préjudiciable : *c'est un lâche —.* = Adj., dans les deux sens : *imposer silence à ce bruit —* (Rac.)

IMPOSTURE, s. f., action d'imposer, de tromper : *l'— est le masque de la vérité* (Vauv.) = Calomnie semée dans l'intention de nuire, hypocrisie : *vous pourriez confondre d'un mot l'— de ce misérable* (Volt.) = Illusion : *de vos songes menteurs l'— est visible* (Rac.)

IMPÔT, s. m., taxe, droit imposé sur les personnes ou sur les choses pour subvenir aux dépenses de l'État : *ils déchargèrent le menu peuple de tout —* (Boss.) = Abs., les impôts en général : *le vote, l'assiette de l'—* (Ac.) || *Le luxe est un — prélevé sur les riches* (Lamart.)

IMPOTENCE, s. f., état d'un impotent.

IMPOTENT, E, adj. et s., privé de l'usage d'un membre : *la goutte l'a rendu —* (Ac.) *Bras —.*

IMPRACTICABLE, adj., qui ne peut se faire, s'exécuter : *projet —. Chemin —, où l'on ne peut passer. Maison —, inhabitable. Personne —, insociable, très-difficile à vivre.*

IMPRÉCATION, s. f., souhait de malheur qu'on fait contre quelqu'un : *les imprécations de Camille contre Rome* (Marm.) = Figure de rhétorique qui contient une imprécation. V. MALÉDICTION.

IMPRÉCATOIRE, adj., fait avec imprécation.

IMPRÉGNABLE, adj., susceptible de s'imprégner : *terre, animal —.*

IMPRÉGNATION, s. f., action d'imprégner; état de ce qui est imprégné. = Fécondation.

IMPRÉGNER, v. a., faire pénétrer les molécules d'un corps entre celles d'un autre corps : — *un linge de vinaigre.* || Pénétrer, remplir l'esprit : *dès sa jeunesse, il a été imprégné de ces doctrines* (Ac.) = Féconder. = S'—, v. pr., au propre et au fig.

IMPRENABLE, adj., qui ne peut être pris, très-difficile à prendre : *poste, citadelle —.*

IMPRESARIO (mot ital.), s. m., chef d'une entreprise théâtrale.

IMPRESCRIPTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est imprescriptible : *l'— d'un droit.*

IMPRESCRIPTIBLE, adj., qui n'est pas sujet à prescription. || *La nature a sur nous des droits imprescriptibles* (Barth.)

IMPRESSION, s. f., action d'appliquer une chose sur une autre, afin d'en obtenir une empreinte; empreinte ainsi obtenue : *l'— d'un cachet, d'un sceau sur de la cire.* = Travail et produit de l'art de l'imprimeur : *l'— d'un livre. Une feuille d'—.* || Se dit quelquefois pour édition : *les anciennes impressions* (Ac.) = Effet produit par un corps quelconque sur un autre corps : *les — de*

l'air. L'— que les objets font sur nos sens. || Effet produit sur le cœur ou sur l'esprit par une cause quelconque : *leurs âmes nous communiquaient l'— qui les rendait heureuses* (Barth.) = Peint., couleur qui sert de première couche. *Peinture d'—, à couches plates, que font les peintres en bâtiments.*

IMPRESSIONNABLE, adj., qui s'impressionne facilement : *esprit, nature —.*

IMPRESSIONNER, v. a., faire impression, émouvoir. = S'—, v. pr., s'émouvoir.

IMPRÉVOYANCE, s. f., défaut de prévoyance.

IMPRÉVOYANT, E, adj., qui manque de prévoyance : *la jeunesse est imprévoyante* (Ac.)

IMPRÉVU, E, adj., qui n'a pas été prévu : *obstacle —. Mort, attaque, arrivée imprévue. Tant de coups imprévus m'accablent à la fois* (Del.) *D'un fer — vous tomberiez frappé* (Rac.) V. INESPÉRÉ

IMPRIMÉ, s. m., petite brochure, feuille volante : *distribuer des imprimés* (Ac.)

IMPRIMER, v. a., faire ou laisser une empreinte sur : — *un sceau sur de la cire.* || *Le ciel a sur son front imprimé sa noblesse* (Rac.) — *de bonne heure aux enfants les marines de la sagesse* (Mass.) = Empreindre des lettres sur du papier avec des caractères de fonte : — *un livre.* = Publier par la voie de l'impression : *un libraire imprimant les essais de sa plume* (Boil.) *Se faire —, mettre au jour quelque ouvrage.* = Produire des figures, des dessins sur une surface en y appliquant une autre surface chargée d'une matière colorante : — *une lithographie, une étoffe.* = Communiquer : *la vitesse qu'un corps imprime à un autre.* || *Cette découverte imprimait aux esprits une direction nouvelle* (Ac.) = Faire impression dans l'esprit, dans le cœur : — *le respect, l'épouvante.* = S'—, v. pr., laisser des traces : *à cet âge, tout s'imprime dans l'âme profondément* (La Br.) V. EMPREINDRE.

IMPRIMERIE, s. f., art d'imprimer les livres; lieu où on les imprime : *le matériel d'une —.*

IMPRIMEUR, s. m., celui qui exerce l'art de l'imprimerie, qui dirige un établissement de typographie. || Ouvrier employé à la presse d'une imprimerie, qui tire les feuilles.

IMPROBABILITÉ, s. f.; néol., caractère de ce qui est improbable.

IMPROBABLE, adj., qui n'a point de probabilité, invraisemblable : *assertion —.*

IMPROBATEUR, TRICE, adj., qui désapprouve, qui marque improbation : *geste, silence —.* = S. : *c'est un — de tout ce qui se fait.*

IMPROBATION, s. f., action d'improver, blâme censure : *signe, murmure d'—.*

IMPROBITÉ, s. f., défaut de probité.

IMPRODUCTIF, IVE, adj., qui ne produit, qui ne rapporte rien : *sol, capital, travail —.*

IMPRODUCTIVEMENT, adv., d'une manière improductive : *consommer —; peu us.*

IMPROMPTU (mot lat.), s. m., petite pièce de poésie qu'on improvise : *il met tous les matins six impromptus au net* (Boil.) = Adj., fait sur-le-champ : *vers impromptus*; il est aussi s. dans ce sens : *ce concert était un —* (Ac.) — *fait à loisir*; ir., bon mot, impromptu préparé d'avance et que l'auteur feint de trouver sur-le-champ.

IMPROPRE, adj., qui n'est pas juste, qui ne convient pas : *terme, expression, mot —.*

IMPROPREMENT, adv., d'une manière impropre : *parler —.* || Inexactement : *c'est — que l'on dit que ces animaux dorment pendant l'hiver* (Buff.)

IMPROPRIÉTÉ, s. f., caractère des mots impropres : *l'— d'ur mot sauvage et bas* (Mol.)

IMPROUVER, v. a., ne pas approuver, blâmer : *lorsqu'on sait un complot d'assassinat, on n'en est pas quitte pour l'—* (Boss.) *Paraître — mes persécuteurs en ne les imitant pas* (J.-J.) V. **DÉSAPPROUVER**.

IMPROVISATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui a le talent d'improviser.

IMPROVISATION, s. f., art, action d'improviser ; ce que l'on improvise.

IMPROVISER, v. n., faire sans préparation et sur-le-champ des vers ou un discours sur un sujet donné : — avec facilité. Se dit aussi du musicien qui compose un morceau à mesure qu'il le joue. = V. a., — des vers, un discours, des variations sur un thème connu. || — une fête, un dîner.

IMPROVISTE (A L'), loc. adv., subitement, lorsqu'on y pense le moins.

IMPRUDEMMENT, adv., avec imprudence.

IMPRUDENCE, s. f., manque de prudence ; action imprudente : *commettre une —*.

IMPRUDENT, E, adj., qui ne sait pas se garder, se tenir sur ses gardes ; qui a trop de sécurité et de témérité ; qui ne prend pas garde aux dangers, aux pièges : *ce discours ébraula le cœur de notre — voyageur* (La F.) *Discours, geste —*. = S. : *vous êtes un —, une imprudente*. V. **MALAVISÉE**.

IMPUBÈRE, adj., qui n'a pas atteint l'âge de puberté. = S. : *un, une —*.

IMPUDEMENT, adv., avec impudence, effrontément : *mentir, oser —*.

IMPUDENCE, s. f., manque de pudeur, surtout dans les paroles : *il a eu l'— de nier sa signature* (Ac.) = Parole impudente : *il mérite d'être châtié pour ses impudences* (Id.)

IMPUDENT, E, adj., sans pudeur, plein d'impudence : *la bergère Philis est une impudente de parler de la sorte devant son père* (Mol.) *Son — audace* (Rac.) — *personnage* (Volt.) = S. : *pourquoi ne pas m'aimer, madame l'impudente* (Mol.)

§ **IMPUDEMENT, EFFRONTÉ, ÉHONTÉ**. *Impudent* s'applique surtout à une personne qui parle, effronté à une personne qui agit. Le second écheluit sur le premier. *Éhonté* paraît être le superlatif des deux autres et se dit d'un homme qui brave tout, même le déshonneur.

IMPUDEUR, s. f., manque de pudeur dans les regards, les gestes, l'attitude. = Défaut de retenue dans les sollicitations : *gorgés de biens ils osent, avec —, solliciter de nouveaux dons* (Ac.)

IMPUDICITÉ, s. f., acte, vice contraire à la chasteté : *l'effreux débordement des mœurs obligeait les empereurs de faire des lois pour arrêter à un certain point l'—* (Mont.) *Être plongé dans l'—*.

IMPUDIQUE, adj., qui fait des actions contraires à la chasteté : *la chaste Lucrèce adorait l'— Vénus* (J.-J.) ; se dit aussi des actions et des discours : *désir, regard, parole —*. = S., personne impudique.

IMPUDIQUEMENT, adv., d'une manière impudique : *vivre —*.

IMPUISANCE, s. f., manque de force, de pouvoir, de moyens pour faire une chose : *Seigneur, de mes efforts je connais l'—* (Rac.)

IMPUISANT, E, adj., qui a peu ou point de pouvoir : *ennemi —*. || Incapable de produire son effet : *en efforts impuissants leur maître se consume* (Rac.)

IMPULSIF, IVE, adj., qui imprime l'impulsion.

IMPULSION, s. f., action d'un corps qui en pousse un autre, et qui lui imprime ou tend à lui imprimer un mouvement : *l'— d'un vent favorable*

(Boss.) || Action d'exciter, de pousser à : *suivre l'— de son cœur. Agir par l'— d'une volonté étrangère*.

IMPUNEMENT, adv., avec impunité : *pensez-vous être saint et juste — ?* (Rac.) || Sans préjudice, sans quelque inconvénient : *il ne saurait faire — le moindre excès* (Ac.) = Sans tirer vengeance : *Néron — ne sera point jaloux* (Rac.)

IMPUNI, E, adj., qui demeure sans punition : *faute, offense impunie. Criminel —*.

IMPUNITÉ, s. f., manque de punition, exemption d'une peine méritée : *l'— vend brave*.

IMPUR, E, adj., non pur, altéré par un mélange : *d'un vase — la plus douce liqueur* (Del.) *Né d'un sang —, de parents vicieux, déshonorés. = Corrompu, incommode : reste — des brigands dont j'ai purgé la terre* (Rac.) = Contraire à la pudeur : *du moindre sens — la liberté l'outrage* (Boil.)

IMPURETÉ, s. f., état de ce qui est impur : *l'— de l'air, des mœurs*. || Impudicité. = Au pl., obscénités : *livre rempli d'impuretés*.

IMPutable, adj., qui peut, qui doit être attribué à : *nos revers n'étaient imputables qu'à l'impéritie de nos généraux*. = Se dit d'une somme, d'une valeur qui doit être imputée sur une autre.

IMPUTATION, s. f., inculpation faite sans preuve certaine : — *calomnieuse*. = Compensation, déduction d'une somme sur une autre. = Théol., application des mérites de Jésus-Christ.

IMPUTER, v. a., attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme : — *des forfaits* (Rac.) — à *négligence, à blâme, à déshonneur*. = Se prend quelquefois en bonne part : *chacun impute, en cas pareil, son bonheur à son industrie* (La F.) = Dr., appliquer un paiement à une certaine dette ; déduire une valeur sur une autre. = Théol., *les mérites de Jésus-Christ nous sont imputés*, nous sont appliqués.

§ **IMPUTER, ATTRIBUER**. On attribue à une cause quelconque ; on n'impute qu'à un agent responsable. On a souvent raison d'attribuer, et souvent tort d'imputer.

INABORDABLE, adj., qu'on ne peut aborder ; dont on ne peut approcher : *côte, place —*. || D'un accès difficile : *ministre — ; fam.*

INACCEPTABLE, adj., qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter : *proposition —*.

INACCESSIBLE, adj., dont on ne peut approcher : *rocher — ; se dit aussi des personnes : un roi — aux hommes l'est aussi à la vérité* (Fén.) || Insensible à : *il oppose à l'amour un cœur —* (Rac.) — à *la crainte, à la flatterie, à la pitié*.

INACCOMMODABLE, adj., qui ne peut s'accommoder : *c'est une querelle — ; peu us.*

INACCORDABLE, adj., qu'on ne peut accorder, mettre d'accord : *caractères, questions inaccordables*. = Qu'on ne peut octroyer : *demande —*.

INACOSTABLE, adj., qu'on ne peut accoster : *c'est un homme — ; fam. et peu us.*

INACCOUÛMÉ, E, adj., qui n'a pas coutume de se faire, d'arriver : *mouvement, honneur —*

INACHEVÉ, E, adj., qui n'est pas achevé.

INACTIF, IVE, adj., qui n'a point d'activité.

INACTION, s. f., cessation de toute action ; état où l'on n'agit point : *tirer de l'—*. *Intervalle d'uff.* || Indolence : *l'—, compagne de la faiblesse* (Buff.)

§ **INACTION, INACTIVITÉ, INERTIE**. *L'inaction* est d'ordinaire accidentelle et momentanée ; *l'inactivité* est un défaut constant et qui tient à la nature ; *l'inertie* est une inactivité absolue.

INACTIVITÉ, s. f., manque, défaut d'action, d'activité : *cette continuelle anarchie des États de*

l'Allemagne servait d'excuse à l'— de l'empereur (Volt.) — coupable, dangereuse. V. INACTION.

INADMISSIBILITÉ, s. f., caractère de ce qui est inadmissible : *l'— d'une preuve.*

INADMISSIBLE, adj., qui ne peut être admis.

INADVERTANCE, s. f., manquement blâmable, accident fâcheux qui fait qu'on nous surprend ou que les choses nous échappent : *il est sans doute échappé à Montesquieu quelques INADVERTANCES (D'Al.)* = Négligence dans le style : *on ne remarque ces légères — qu'en faveur des étrangers et des commentants (Volt.) V. INATTENTION.*

INALIÉNABILITÉ, s. f., caractère de ce qui est inaliénable : *l'— des domaines (Volt.)*

INALIÉNABLE, adj., qui ne peut s'aliéner.

INALIABLE, adj., qu'on ne peut allier ; se dit des métaux. || *Les intérêts de Dieu et ceux du monde sont INALIABLES (Ac.)*

INALTÉRABILITÉ, s. f., qualité, état de ce qui est inaltérable.

INALTÉRABLE, adj., qui ne peut s'altérer ou être altéré : *métal —. || Gaïeté, douceur —.*

INAMISSIBILITÉ, s. f., théol., caractère de ce qui est inamissible : *l'— de la grâce.*

INAMISSIBLE, adj., qui ne peut se perdre.

INAMOVIBILITÉ, s. f., caractère de certaines fonctions dont le titulaire ne peut être destitué : — *des juges, de la magistrature.*

INAMOVIBLE, adj., qui ne peut être destitué de sa place : *juge —. = On dit aussi : magistrature, emploi, dignité —.*

INAMUSABLE, adj., que l'on ne peut amuser, distraire : *quel supplice d'avoir à AMUSER un homme — (M^{me} de Maintenon) ;* peu us.

INANIMÉ, E, adj., qui n'a pas ou qui n'a plus de vie : *corps froid et —. || Qui manque d'expression, de vivacité : peuple sans vigueur et presque — (Rac.) Chant — ; figure INANIMÉE.*

INANITÉ, s. f., le vide d'une chose ; ne se dit qu'au fig. : *l'— des plaisirs (J.-J.)*

INANITION, s. f., faiblesse causée par le défaut de nourriture : *tomber, mourir d'—.*

INAPERÇU, E, adj., qui n'est point aperçu : *les crimes indirects passent INAPERÇUS (Ch. Nod.)*

INAPPÉTENCE, s. f., défaut d'appétit, de goût pour les aliments.

INAPPLICABLE, adj., qui ne peut être appliqué : *loi, exemple —.*

INAPPLICATION, s. f., défaut d'application.

INAPPLIQUÉ, E, adj., qui n'a point d'application, d'attention : *homme, esprit —.*

INAPPRÉCIABLE, adj., qui ne peut être apprécié, déterminé : *quantité, différence —. || Faveur, talent, valeur —, d'un grand prix, qu'on ne saurait trop estimer, apprécier.*

INAPTITUDE, s. f., défaut d'aptitude : *je sentais mon — à m'exprimer impromptu (J.-J.)*

INARTICULÉ, E, adj., qui n'est pas articulé ou qui l'est mal : *son, mot —.*

INASSORTI, E, adj., qui n'est point assorti : *un composé de choses INASSORTIES (La H.)*

INATTAQUABLE, adj., qu'on ne peut attaquer.

INATTENDU, E, adj., qu'on n'attendait pas, qui est contre notre attente, sur quoi nous n'avons pas compté : *visite, disgrâce INATTENDUE. V. INESPÉRÉ.*

INATTENTIF, IVE, adj., qui n'a point ou qui a peu d'attention : *enfant, esprit —.*

INATTENTION, s. f., défaut d'attention.

§ **INATTENTION, INADVERTANCE, MÉGARDE,**

MÉPRISE. *L'inattention est un défaut qui fait commettre plus d'une inadvertance. La première est d'un négligent ; la seconde, d'un malavisé. Mégarde indique une inadvertance nuisible ; méprise, une inadvertance qui nous induit en erreur, en quiproquo.*

INAUGURAL, E, adj., qui a rapport à l'inauguration : *discours — ;* peu us.

INAUGURATION, s. f., cérémonie religieuse ou nationale qui a pour objet la dédicace, la consécration, la bénédiction d'un édifice ou d'un monument public, et même la consécration d'un souverain. Dans ce dernier sens, on dit mieux : *sacre ou couronnement*, de même qu'on emploie les termes de *consécration* et de *dédicace* pour les édifices religieux, réservant celui d'**INAUGURATION** pour les monuments civils. *Discours d'—*, prononcé dans cette cérémonie ; première leçon, premier discours d'un professeur qui prend possession d'une chaire publique.

INAUGURER, v. a., — *un monument, un chemin de fer, une statue*, les livrer pour la première fois aux regards et à l'usage du public.

INCALCULABLE, adj., qui ne peut se calculer : *nombre —. || Très-nombreux, très-considérable : maux INCALCULABLES. Perte —.*

INCANDESCENCE, s. f., t. de chancellerie romaine, action d'unir quelque terre au domaine de la chambre ecclésiastique.

INCANDESCENT, E, adj., état d'un corps chauffé à blanc. || *Ardeur violente : l'— de la jeunesse.*

INCANDESCENT, E, adj., qui est en incandescence : *la matière INCANDESCENTE du soleil (Arago).* || *Enflammé, exalté par la passion : on trouve rarement des têtes froides sur des cœurs INCANDESCENTS (Ch. Nod.) — comme un jeune homme (Ste-B.)*

INCANTATION, s. f., cérémonie pratiquée par les prétendus magiciens pour faire leurs enchantements, jeter leurs charmes, etc.

INCAPABLE, adj., qui n'est pas capable, qui n'est pas en état de : — *de marcher, de porter un fardeau. Je savais qu'il était — d'écrire en français (Volt.),* et abs. : *c'est un homme —, inhabile à toute chose. || En bonne part : de cruauté mon âme est — (Parny). = Qui n'a pas les qualités, les conditions nécessaires pour : terre — de rien produire (Ac.) Tout ce qui est mortel est par son fonds — d'élevation (Boss.) = Quela loi prive de certains droits, exclut de certaines fonctions ; indigne : — de tester, de tutelle. = S., dans ce dernier sens : toute disposition au profit d'un — est nulle (Ac.)*

INCAPACITÉ, s. f., défaut d'une personne incapable, impuissante : *il est à croire que Louis XIV aura aussi bien reconnu l'— de M. de Chamillart que les faiblesses de M. de Pomponne (Volt.) = État de la personne que la loi prive de certains droits.*

INCARCÉRATION, s. f., action d'incarcérer ; état d'une personne incarcérée.

INCARCÉRER, v. a., mettre en prison.

INCARNADIN, E, adj., d'une couleur plus faible que l'incarnat ordinaire. = S., — *d'Espagne.*

INCARNAT, E, adj., d'une couleur qui est entre le cerise et le rose : *velours —. || INCARNAT, s. m., l'— de son teint.*

INCARNATIF, adj. et s. m., se disait des agents thérapeutiques auxquels on attribuait la propriété de favoriser la régénération des chairs dans les plaies avec perte de substance.

INCARNATION, s. f., manifestation de la Divinité dans la chair : *l'— de Jésus-Christ. Les prétendues INCARNATIONS de Vichnou. = Abs., ne se dit*

que de l'incarnation du Verbe. = Chir., régénération des chairs par les incarnatifs.

INCARNÉ, E, adj., *diabole* —. V. **DIABLE**. *C'est la vertu, la prudence, la malice INCARNÉE*, se dit d'une personne très-virtueuse, très-prudente, très-méchante. = Qui entre dans la chair : *ongle* —.

INCARNER (S'), v. pr., prendre un corps de chair, se faire homme; se dit de Jésus-Christ et des prétendues incarnations de Viçnou. *Le Verbe INCARNÉ*, Jésus-Christ.

INCARTADE, s. f., offense ou injure brusque, inattendue. = Au pl., extravagances, folies; fam. *Alceste, avec ses brusqueries et ses INCARTADES, ne laisse pas d'intéresser et de plaire* (J.-J.) V. **AVANIE**.

INCAS (tes), nom de la dynastie qui régnait au Pérou avant la conquête espagnole.

INCENDIAIRE, s., auteur volontaire d'un incendie. || Adj. et s., celui qui, par ses discours ou ses écrits cherche à exciter les esprits, à troubler l'ordre public : *écrivain* —. *C'est un* —. Se dit aussi des choses, mais adjectif. dans les deux sens : *bombe* —. *Écrit* —. || Propre à allumer les sens, les passions : *lecture, willade* —.

INCENDIE, s. m., feu violent qui s'accroît, se communique et dévore les bâtiments, les forêts, etc. : *il ne faut qu'une étincelle pour allumer un grand* —; prov., se dit au propre et au fig. || Troubles excités par les factions, par les grandes guerres : *P— de la révolte se propageait* (Volt.)

§ **INCENDIE, EMBRASEMENT**. Le premier désigne le commencement, les progrès, la durée du feu; le second en marque les effets.

INCENDIÉ, E, s. m., personne dont l'habitation a été brûlée : *quête au profit des INCENDIÉS*.

INCENDIER, v. a., brûler, consumer par le feu : — *une maison, une forêt, une ville*.

INCÉRATION, s. f., incorporation de la cire avec une autre substance. = Action de réduire une substance sèche à la consistance d'une cire molle.

INCERTAIN, E, adj., qui n'est pas certain, pas assuré : *combat dont les succès ont été bien* — (Pasc.) *Nouvelle, expérience, tradition INCERTAINE*. = Qui n'est point fixe, déterminé : *de nos ans passagers le nombre est* — (Rac.) = Variable, mal assuré : *sa vie* — et *chancelante* (Buff.) *Les pensées INCERTAINES des conseils humains* (Boss.) *Jour* —, faible, douteux. = Qui ne sait pas; irrésolu, incédis : — *si son dernier moment est arrivé* (Mass.) — *de régner* (Rac.) — *de sa destinée* (Mass.) — *de sa route* (Volt.) *Dessin* —, dont les contours ne sont pas tracés d'une main ferme. = **INCERTAIN**, s. m., ce qui est incertain : *quitter le certain pour P—* (Ac.)

§ **INCERTAIN, DOUTEUX, PROBLÉMATIQUE**. Le premier se dit mieux des personnes et des faits; le second, des opinions. Faute de renseignements suffisants, nous hésitons devant ce qui est *incertain*; faute de raisons pour nous déterminer, nous balançons devant ce qui est *douteux*. *Problématique* est un terme savant, que l'on emploie quand il s'agit d'une question à résoudre.

INCERTITUDE, s. f., état d'une personne incertaine de ce qu'elle doit faire, de ce qui doit arriver : *est-ce à moi de languir dans cette* —? (Rac.) = Se dit aussi de l'esprit, du caractère, des opinions qui manquent de fixité. = Défaut de certitude : *P— des jugements humains, des doctrines philosophiques* (Ac.) — *du temps*, son état incertain.

INCESSAMMENT, adv., au plus tôt, sans délai : *il doit partir, arriver* —. = Sans cesse : *tes yeux sur ma conduite* — *ouverts* (Rac.)

INCESSANT, E, adj., qui ne cesse pas, qui dure sans interruption : *travail, mal* —.

INCESSIBLE, adj.; dr., qui ne peut être cédé.

INCESTE, s. m., commerce criminel entre personnes alliées ou parentes. || Poét., incestueux.

INCESTUEUSEMENT, adv., dans l'inceste.

INCESTUEUX, EUSE, adj., coupable d'inceste : *amant* — *de sa fille Julie* (Volt.) || *Ce lien du sang... écartait Claudius d'un lit* — (Rac.) = Qui a le caractère d'inceste : *mariage, amour* —, et par ext. : *regards* — (Ac.) = S., *c'est un* —.

INCHANTABLE, adj.; néol., qu'il est impossible de chanter : *musique* — (J.-J.)

INCHOATIF, IVE, adj. et s.; gramm., se dit des verbes qui expriment le commencement d'une action : *vieillir, s'endormir, verdier, jaunir sont des verbes INCHOATIFS*.

INCIDEMENT, adv., par incident, par occasion : *traiter* — *une question*. = Dr., par suite.

INCIDENCE, s. f.; t. de science, direction suivant laquelle une ligne, un rayon, une surface, un corps, etc., vient toucher une autre ligne, une autre surface, etc. *Angle d'—*, celui qui fait la ligne, le plan, le rayon, avec la perpendiculaire élevée au point de rencontre.

INCIDENT, s. m., événement qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire; contestation accessoire qui survient dans le cours d'un procès; mauvaise difficulté qu'on élève dans une discussion ou au jeu. = Événement plus ou moins important lié à l'action principale d'un poème : *n'offrez point un sujet d'INCIDENTS trop chargé* (Boil.)

INCIDENT, E, adj., qui survient dans le cours d'une affaire : *contestation, demande INCIDENTE*. = Gramm., *proposition, phrase* —, qui dépend d'une proposition, d'une phrase principale, et sert à l'expliquer. *Rayon* —, qui tombe sur une surface. = **INCIDENTE**, s. f., proposition incidente.

INCIDENTER, v. n., faire naître des incidents.

INCINÉRATION, s. f., action d'incinérer; état de ce qui est incinéré.

INCINÉRER, v. a., réduire en cendres.

INCIRCONCIS, E, adj., qui n'est point circoncis. || Bibl., immortifié : — *de lèvres, de cœur*. = S., *les* —, nom donné par les Juifs à ceux qui n'étaient pas de leur religion.

INCIRCONCISION, s. f. V. **IMMORTIFICATION**.

INCISE, s. f., petite phrase qui forme un sens détaché et entre dans le sens total de la période.

INCISER, v. a., — *les chairs, le bras, y faire des incisions*. — *un arbre*, en fendre l'écorce *Feuille INCISÉE*, dont les bords sont découpés en pointes aiguës.

INCISIF, IVE, adj. et s., se disait des médicaments auxquels on attribuait la propriété d'atténuer les humeurs trop épaisses. = Se dit des quatre dents antérieures qui se trouvent à chaque mâchoire et qui servent à couper les aliments. *Le muscle* —, ou subst. *P—*, le releveur propre de la lèvre supérieure. || *Mordant* : *mot, style* —.

INCISION, s. f., coupe en long, taillade : *fait une* — *à la peau, à l'écorce*.

INCITANT, E, adj.; synonyme de **STIMULANT**.

INCITATION, s. f., action de stimuler. || Action d'inciter : — *à la débauche*. V. **EXCITATION**

INCITER, v. a., exciter, pousser à : *je ne sais quel mouvement de mon cœur m'INCITE à parler du nom de Jésus* (Boss.) — *à bien faire*; — *à la révolte*. *INCITÉ par le plaisir* (Buff.) V. **EXCITER**.

INCIVIL, E, adj., qui manque de civilité, impoli : *homme, procédé* —. *Manières INCIVILES.*

INCIVILEMENT, adv., d'une façon incivile.

INCIVILITÉ, s. f., manque de civilité. || Action, parole incivile : *je vous prie de m'excuser de l'— que je commets (Mol.)*

INCIVIQUE, adj., qui n'est point civique.

INCIVISME, s. m., défaut de civisme; peu us.

INCLÉMENT, s. f., défaut de clémence : — *des dieux (Rac.)* || Rigueur : — *des airs (Volt.)*

INCLÉMENT, E, adj., qui n'a pas de clémence, d'indulgence. || *Ciel* —, climat âpre et rigoureux.

INCLINAISON, s. f., obliquité d'une ligne, d'un plan, d'une surface, par rapport à une autre ligne, à un autre plan, etc. — *d'une planète*, angle que fait le plan de son orbite avec celui de l'écliptique. — *de l'aiguille aimantée*, angle qu'elle fait avec l'horizon. = Obliquité d'une ligne, d'une surface plane relativement au plan de l'horizon : *l'— d'un mur, d'un terrain.*

INCLINANT, adj. m., *cadran* —, tracé sur un plan incliné à l'horizon, du côté du midi.

INCLINATION, s. f., action de pencher, surtout le corps ou la tête : *il se contentait de faire à ceux-là une légère — de tête; il honorait ceux-ci d'une révérence (Les.)* = Chim. : *verser par —*, en penchant doucement le vase. || Disposition et pente naturelle à quelque chose : — *pour la vertu (Mass.)*, *pour les belles choses (Mol.)* *Contre son —*, contre sa volonté. = Affection, amour : *du moment où je vous ai vu, je me suis senti pour vous de l'— (Mol.)* et abs. : *elle a peut-être quelque — en tête (Id.)* *Mariage d'—*. = Personne, chose pour laquelle on a du penchant, que l'on aime : *n'auriez-vous point quelque secrète — avec qui vous désireriez que votre père vous mariât? (Mol.)* V. AMOUR.

§ **INCLINATION. PENCHANT, PENTE, PROPENSION.** L'*inclination* est plus faible, plus volontaire et souvent plus louable que le *penchant*. La *pente* est une inclination naturelle et sans violence. *Propension* est un vieux mot.

INCLINER, v. a., mettre dans une situation oblique relativement au plan de l'horizon, pencher : — *un vase, une surface.* = Baisser, courber : — *le corps, la tête. Le vent incline la cime de cet arbre (Ac.)* = V. n., être incliné : *cette colonne semble — à gauche (Id.)* || Avoir du penchant, se déclarer pour : *j'incline vers la campagne (Chat.)* *La victoire inclinait de notre côté.* = S'—, v. pr., se baisser, se courber : *je m'inclinai respectueusement sans répondre.* = Se prosterner par respect, par crainte : *il est un Dieu; devant lui je m'incline (Bér.)* = Géom., être dans une situation oblique : *un plan qui s'incline sur un autre.*

INCLUS, E, adj., enfermé, enveloppé : *je vous recommande les cinq lettres ci-INCLUSES (B. de St.-P.)* = Placé devant le nom, il est inv. : *vous trouverez ci-INCLUS copie de ma lettre.* || Bot., se dit des organes qui restent cachés dans la cavité de la corolle.

INCLUSIVEMENT, adv., y compris.

INCOERCIBLE, adj., qui n'est point coercible.

INCOGNITO (mot ital., pron. gn mouillé), adv., sans être connu : *voyager —.* = S. m. inv., se dit d'une personne qui ne veut pas qu'on sache qu'elle est quelque part ou qui ne veut pas être connue : *garder l'—.* *Ne trahissez pas mon —.*

INCOHÉRENCE, s. f., caractère de ce qui est incohérent. || *L'— des idées, du style.*

INCOHÉRENT, E, adj., se dit des parties qui sont peu ou point liées entr'elles et d'un tout dont

les parties ont peu de liaison. || *Assemblage de mots INCOHÉRENTS (La H.)* *L'empire d'Autriche est formé de parties INCOHÉRENTES.*

INCOLORE, adj., qui n'est pas coloré : *l'eau est un fluide —.* || *Style —.*

INCOMBANT, E, adj., bot., se dit d'une partie qui retombe sur une autre.

INCOMBER, v. n., être d'obligation pour, être à la charge de : *c'est à vous qu'INCOMBE ce soin.*

INCOMBUSTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est incombustible : *l'— de l'amiante.*

INCOMBUSTIBLE, adj., qui ne peut être brûlé, ou plutôt qui brûle difficilement.

INCOME-TAX (mot angl.), s. m., impôt sur le revenu, établi en Angleterre depuis les guerres contre la République française.

INCOMMENSURABILITÉ, s. f., caractère, état de ce qui est incommensurable.

INCOMMENSURABLE, adj., qui ne peut être mesuré : *la puissance de Dieu est — (Ac.)* = Géom., se dit de deux quantités qui n'ont point de commune mesure.

INCOMMODANT, E, adj., synonyme d'IMPORTUN.

INCOMMODE, adj., qui n'est pas commode, dont on ne se sert pas facilement : *outil, meuble —.* = Où l'on n'est pas à l'aise ; *maison, séjour —.* = Qui cause de la fatigue, du malaise, de l'ennui : *chaleur, posture —. Crailleries INCOMMODES (Luft.)* || Qui n'est pas facile à vivre, importun : *voisin —.* *Il est d'une humeur fort —.* *Il n'y a rien de plus — que les cousins, que les mouches (Ac.)*

§ **INCOMMODE. FÂCHEUX, IMPORTUN.** Le premier est le plus faible des trois. Un homme *fâcheux* l'est par nature; un homme *importun*, par accident. On cherche à adoucir ce qui est *fâcheux*, à faire cesser ce qui est *importun*.

INCOMMODÉ, E, adj. : *être — d'un bras, d'une jambe*, n'en avoir pas le libre usage. *Bâtiment —*, qui a souffert quelque avarie inopportune. || *Être — dans ses affaires*, être gêné.

INCOMMODÉMENT, adv., avec incommodité.

INCOMMODER, v. a., causer quelque incommodité : *on INCOMMODE souvent les autres quand on croit ne les jamais — (La Roch.)* *Être INCOMMODÉ de la chaleur ou par la chaleur.* Par ext. : *ces arbres INCOMMODENT la vue.* = Mettre à la gêne, dans l'embarras, relativement à la fortune : *cette dépense m'a un peu INCOMMODÉ.* = Rendre un peu malade : *il est INCOMMODÉ depuis plusieurs jours (Ac.)* = S'—, v. pr., se gêner, se mettre à la gêne : *est-ce la mode que boudet aille à l'aise et meunier s'INCOMMODE? (La F.)* = Se gêner l'un l'autre.

INCOMMODITÉ, s. f., gêne, malaise que cause une chose incommode : *l'une résiste aux INCOMMODITÉS d'un climat fâcheux et d'une nourriture grossière (Buff.)* = Légère maladie ou infirmité : *voilà un corps qui ne marque aucune — (Mol.)*

INCOMMUNICABLE, adj., qui ne peut se communiquer; dont on ne peut faire part.

INCOMMUTABILITÉ, s. f., se dit d'une possession où l'on ne peut être légitimement troublé.

INCOMMUTABLE, adj. : *propriétaire —*, qu'on ne peut déposséder légitimement. *Propriété, possession —*, qui ne peut être légitimement contestée.

INCOMMUTABLEMENT, adv. : *posséder —*, de manière à ne pouvoir être dépossédé; peu us.

INCOMPARABLE, adj., à quoi, à qui rien ne peut être comparé : *épaisez vos trésors et votre industrie sur cet ouvrage — (La Br.)* *Orateur, beauté, sagesse —.* || Fam. et ir. : *vous êtes vraiment —!*

INCOMPARABLEMENT, adv., sans comparaison : *elle est — plus belle que sa sœur* (Ac.)

INCOMPATIBILITÉ, s. f., antipathie des caractères qui empêche que deux personnes ou deux choses puissent s'accorder. = Impossibilité légale de posséder à la fois deux dignités, deux places, etc.

INCOMPATIBLE, adj., qui n'est pas compatible : *la piété n'est pas — avec les armes* (Fléch.) *Être né grand et vivre en chrétien n'ont rien d'—* (Mass.) *Le loup et le chien sont non-seulement IN-*

COMPATIBLES, mais *antipathiques* (Buff.) = Se dit des charges, des offices, qui ne peuvent être occupés en même temps par la même personne.

INCOMPÉTENCE, s. f., défaut de compétence : *l'— d'un tribunal.* || *l'— d'un critique.*

INCOMPÉTENT, E, adj., qui n'est pas compétent : *le tribunal s'est déclaré —.* || *Critique —.*

INCOMPLET, **ÊTE**, adj., qui n'est pas complet. **INCOMPLÈTEMENT**, adv., d'une manière incomplète : *il m'a raconté le fait très —.*

INCOMPLEXE, adj., qui n'est pas complexe.

INCOMPRÉHENSIBILITÉ, s. f., état de ce qui est incompréhensible : *l'— des mystères.*

INCOMPRÉHENSIBLE, adj., dont notre esprit ne peut saisir la nature : *Dieu est —* (Pasc.) *Vérité aussi assurée qu'elle est —* (Boss.) *Rabelais est —* (La Br.) || Se dit d'une personne dont on ne sait comment expliquer la conduite. V. **ININTELLIGIBLE**.

INCOMPRESSIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est incompressible.

INCOMPRESSIBLE, adj., qui ne peut être comprimé : *l'eau, dit-on, est —.* *Fluide —.*

INCONCEVABLE, adj., que l'imagination ne peut se représenter : *le chaos de l'univers m'est plus — que son harmonie* (J.-J.) = Dont on ne peut se faire une idée, absurde, contradictoire : *activité, patience, folie —.* V. **ININTELLIGIBLE**.

INCONCILIABLE, adj., se dit des personnes qu'on ne peut mettre d'accord, des choses qui ne peuvent se concilier, qui s'excluent naturellement : *plaidours, idées INCONCILIABLES.*

INCONDUITE, s. f., défaut de sagesse, de régularité dans la conduite; dérèglement de mœurs.

INCONGRU, E, adj., qui pèche contre les usages, la bienséance ou la grammaire : *personne, question, phrase INCONGRUE.*

INCONGRUITÉ, s. f., faute contre la bienséance : *dire, commettre une —*; se dit fam. et par euphémisme, de certaines choses sales ou honteuses qu'on n'ose ni faire ni nommer en bonne compagnie. = Faute contre la syntaxe.

INCONGRUMENT, adv., d'une manière incongrue : *parler, se conduire —*; fam.

INCONNU, E, adj., qu'on ne connaît point, obscur, éloigné : *vos traits ne me sont pas INCONNUS* (Les.) *Pays, auteur —.* *Terre, espèce INCONNUE.* = Qui n'a pas encore été ressenti, éprouvé : *l'ennui est — à ceux qui savent s'occuper* (Fén.) = S., personne qui n'est pas connue, qui est peu connue ou qui est peu digne de l'être : *de tout — le sage se méfie* (La F.) = **INCONNU**, s. m., ce que l'on ignore : *aller du connu à l'—.* = **INCONNUE**, s. f., quantité que l'on cherche pour la solution d'un problème : *équation à deux INCONNUES.*

INCONSÉQUENCE, s. f., défaut de conséquence : *il y a mille fois plus d'— encore dans la vie que dans les jugements.* = Chose dite ou faite par inconséquence, légèreté de conduite ou de caractère : *cette femme a fait une grave —, est pleine d'—.*

INCONSÉQUENT, E, adj., qui parle ou agit contre ses principes : *il faut permettre aux hommes d'être un peu INCONSÉQUENTS* (Vauv.) *Femme INCONSÉQUENTE*; fam., légère. = **Contradictoire** : *propos —.* = S., *c'est un —, une —.*

INCONSIDÉRATION, s. f., manque de réflexion, légèreté, dans les actes ou dans les paroles : *la cause de mal juger est l'—, qu'on appelle autrement précipitation* (Boss.) *Quelle est donc l'— de nos adversaires qui nous objectent que nous rendons à la créature un culte religieux?* (Id.)

INCONSIDÉRÉ, E, adj., qui ne sait ni agir ni parler où, quand et comme il convient, faute d'attention : *jeune homme —.* *Chaleur INCONSIDÉRÉE qui donne le mouvement à tous nos desseins* (Boss.) *Jeunesse — qui veut agir à sa tête* (La F.) = S., *c'est un —, c'est une —.* V. **MALAVISÉ**.

INCONSIDÉRÉMENT, adv., d'une manière inconsidérée, étourdiment : *agir, parler —.*

INCONSISTANCE, s. f., manque de consistance, de fixité : *il ne se releva jamais de la réputation d'— qu'il s'était faite* (Ste-B.) — *des idées, du caractère*; peu us.

INCONSISTANT, E, adj., qui manque de suite, de consistance dans la conduite.

INCONSOLABLE, adj., qui ne se peut consoler. **INCONSOLABLEMENT**, adv., de manière à ne pouvoir être consolé : *il est affligé —*; peu us.

INCONSOLÉ, E, adj., non consolé; poét.

INCONSTAMMENT, adv., avec inconstance.

INCONSTANCE, s. f., facilité à changer d'opinion, de langage, de conduite, de sentiment : *l'— de notre volonté* (Barth.) *l'— et l'amour sont incompatibles* (J.-J.) = Action de changer : *d'où viennent nos INCONSTANCES si ce n'est de notre foi chancelante?* (Boss.) = Se dit aussi des choses sujettes à changer : *l'— du temps, des choses humaines* (Fléch.)

INCONSTANT, E, adj., sujet à changer, dont les impressions durent peu : *oh! combien l'homme est —, divers!* (La F.) *Cœur —.* || Se dit aussi des choses : *ces notes fixeront la langue et le goût, deux choses assez INCONSTANTES dans ma volage patrie* (Volt.) = S., personne inconstante. V. **CHANGEANT**.

INCONSTITUTIONNALITÉ, s. f., caractère de ce qui n'est pas constitutionnel : *l'— d'une loi.*

INCONSTITUTIONNEL, LE, adj., qui n'est pas constitutionnel : *projet —.*

INCONSTITUTIONNELLEMENT, adv., d'une manière inconstitutionnelle.

INCONTESTABLE, adj., qu'on ne peut contester : *vérité, principe —.* *C'est un fait —.*

INCONTESTABLEMENT, adv., d'une manière incontestable : *cela est — vrai.*

INCONTESTÉ, E, adj., qui n'est pas contesté.

INCONTINENCE, s. f., vice opposé à la continence, à la chasteté. = Méd., — *d'urine*, écoulement involontaire de l'urine.

INCONTINENT, adv., aussitôt, sur-le-champ : *la partie fut — conche* (La F.); peu us.

INCONTINENT, E, adj., qui s'abandonne à l'incontinence : *vous avez été intempérant et —* (Volt.)

INCONVENANCE, s. f., caractère de ce qui est inconvenant : *l'— de son langage.* = Action ou propos qui blesse les convenances.

INCONVENANT, E, adj., qui blesse les convenances : *cela est —.* *Parole INCONVENANTE.*

INCONVÉNIENT, s. m., désavantage attaché à une chose, conséquence fâcheuse qui en résulte : *ce système a ses avantages et ses INCONVÉNIENTS*

(Ac.) = Ce qui survient de fâcheux dans une affaire : *en jouissant d'avance du plaisir de vivre avec vous, j'ai craint les — qui pouvaient le troubler* (J.-J.) *Prévenir les — ; remédier aux —.*

INCONVERTIBLE, adj., qui ne se peut convertir : *rente —*. || *Avec une fausse conscience on est incorrigible et —* (Bourd.); peu us.

INCORPORALITÉ, s. f.; théol., état, qualité des êtres incorporels.

INCORPORATION, s. f., action d'incorporer ou de s'incorporer; résultat de cette action.

INCORPOREL, **LE**, adj., qui n'a point de corps : *Dieu est —*. || *Dr., qui n'a qu'une existence morale : tous les droits sont INCORPORELS* (Ac.)

INCORPORER, v. a., mêler, unir ensemble certaines choses de manière qu'elles ne fassent qu'un seul corps; se dit, par anal., des terres, des pays, des corps politiques : *comment — à l'Église de J.-C. tant de peuples nouvellement conquis?* (Boss.) — *une forêt au domaine, une province à un royaume.* — S'—, v. pr., dans les deux sens.

INCORRECT, **E**, adj., qui n'est pas correct : *style, dessin, dialogue — ; édition INCORRECTE*. || Dont le style est incorrect : *écritain, peintre —.*

INCORRECTEMENT, adv., d'une manière incorrecte : *écrire, parler —.*

INCORRECTION, s. f., défaut de correction : — *du style, du dessin*. || *Endroit incorrect : plusieurs INCORRECTIONS déparent cet ouvrage* (Ac.)

INCORRIGIBILITÉ, s. f., défaut de ce qui est incorrigible : *l'— de cet enfant, de son caractère.*

INCORRIGIBLE, adj., qu'on ne peut corriger : *joueur, vice —*. = S., *c'est un —.*

INCORRUPTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est incorruptible : *l'— des corps glorieux, d'un juge.*

INCORRUPTIBLE, adj., qui n'est pas sujet à corruption : *substance —*. || *Incapable de se laisser corrompre : magistrat, fidélité —.*

INCREDIBILITÉ, s. f., ce qui rend incroyable, ce qui fait qu'on ne peut croire; peu us.

INCREDULE, adj., qui croit difficilement, qu'on a peine à persuader : *esprit —*. = *Qui ne croit point aux mystères de la religion : sacrifier son salut à la déplorable vanité de paraître —* (Mass.) = S. : *j'ai passé ma vie parmi les INCREDULES sans me laisser ébranler* (J.-J.)

INCREDULITÉ, s. f., répugnance, résistance à croire ce qui est croyable. = *Manque de foi religieuse : ils inspirent aux autres l'— à laquelle ils n'ont pu encore parvenir eux-mêmes* (Mass.)

INCRÉÉ, **E**, adj., qui existe sans avoir été créé. *La sagesse INCRÉÉE, le Fils de Dieu.*

INCRIMINATION, s. f., action d'incriminer; état de la personne incriminée.

INCRIMINER, v. a., accuser de crime, imputer à crime : — *quelqu'un, sa conduite.*

INCROYABLE, adj., qu'il est impossible ou fort difficile de croire : *c'était de tous les mystères celui qui paraissait le plus —* (Boss.) = *Extraordinaire, excessif : talent, mémoire, activité, chagrin —*. *Il est —, on ne saurait croire, concevoir.* = S. m. : *prendre l'— pour le merveilleux* (Volt.)

INCROYABLES (les), nom que l'on donna, sous le Directoire, à une classe de jeunes gens qui affectaient une grande recherche dans leur mise et dans leur langage.

INCROYABLEMENT, adv., d'une manière incroyable, extraordinaire; fam. et peu us.

INCRUSTATION, s. f., action d'incruster; résultat de cette action : *meuble orné d'INCRUSTATIONS.*

= Dépôts calcaires qui se développent dans les fassus organiques ou à leur surface.

INCRUSTER, v. a., appliquer, enchâsser à la surface d'un corps des fragments d'une autre matière, pour y former des ornements, des dessins : — *d'or une boîte en palissandre. — une table. — une mosaïque dans le chevet d'une église.* = Couvrir d'un dépôt calcaire, en parl. des eaux. = S'—, v. pr., adhérer fortement à la surface d'un autre corps : *ces coquillages se sont INCRUSTÉS dans la pierre.*

INCUBATION, s. f., acte par lequel la plupart des oiseaux et certain reptiles, en se couchant sur leurs œufs, y déterminent le développement des embryons qui y sont contenus.

INCUBE, s. m., nom donné, au moyen âge, à des démons qui venaient, à ce qu'on prétendait, tourmenter les dormeurs pendant la nuit. = Méd., espèce de cauchemar.

INCULPATION, s. f., action d'inculper, d'attribuer une faute à quelqu'un; faute qu'on lui attribue : *repousser une —*. = *Se justifier d'une —.*

INCULPÉ, s. m.; dr., individu inculpé d'un crime ou d'un délit.

INCULPER, v. a., accuser d'une faute : — *quelqu'un sans preuves.* = S'—, v. pr., s'accuser soi-même. **V. ACCUSER.**

INCULQUER, v. a., mettre, imprimer une chose dans l'esprit de quelqu'un à force de la répéter : *je tâcherai de lui — les semences de la vertu* (Mol.) = S'—, v. pr., être inculqué; s'imprimer mutuellement dans l'esprit.

INCULTE, adj., qui n'est point cultivé : *jarlin, terre —*. *Les champs INCULTES ont perdu la fécondité qu'ils devaient aux sueurs de l'homme* (Chat.) || *Esprit —*. *Mœurs —*, grossières, sauvages. *Barbe, chevelure —*, entièrement négligée.

INCUNABLE, adj. : *édition —*, qui appartient aux premiers temps de l'imprimerie. = S. m. : *un —*. *Collection d'INCUNABLES.*

INCURABILITÉ, s. f., état de ce qui est incurable : *l'— d'une maladie*; peu us.

INCURABLE, adj., qui ne peut être guéri : *mal, maladie, maladie —*. || *Si l'aveuglement des peuples n'eût pas été —* (Boss.) *D'un — amour remèdes impuissants* (Rac.) = S. : *hôpital des INCURABLES.*

INCURIE, s. f., défaut, absence de soin, grande négligence : — *funeste*. *Se livrer à l'—.*

INCURIOSITÉ, s. f., insouciance d'apprendre ce qu'on ignore : *l'— naturelle des Castillans* (Marm.)

INCURSION, s. f., course, irruption de gens de guerre en pays ennemi : *provinces à l'abri des incursions des Tartares* (Volt.) = Voyage fait dans un pays pour l'explorer. || *Ce savant a fait quelques — dans le domaine de la poésie* (Ac.), il s'est quelquefois occupé de poésie.

§ **INCURSION, IRRUPTION, INVASION.** *L'incursion* n'est qu'une course passagère pour piller, après laquelle on se retire. *L'irruption*, plus impétueuse, cause de plus grands dégâts ou ravages, et suppose une plus grande résistance. *L'invasion*, plus durable que l'incursion, est plus nombreuse et plus générale que l'irruption.

INCUSE, adj. et s. f., médaille mal frappée, et gravée en creux au lieu de l'être en relief.

INDE, s. m., couleur bleue tirée de l'indigo.

INDE, s. f., ou **INDES ORIENTALES**, nom des deux grandes presqu'îles de l'Asie méridionale, sont séparées par le Gange. = *Compagnie des —*, compagnie anglaise qui a eu le monopole du commerce des Indes jusqu'en 1805, et le gouvernement politique de ce pays jusqu'en 1858. = **INDES OCCIDENTALES**, nom sous lequel on désigne quelquefois

l'Amérique et surtout les Antilles. = Abs., *les Indes*, se dit des Indes orientales ou occidentales : *tout Européen qui vient aux — gagne de la patience, s'il n'en a pas* (B. de St-P.) = **INDIEN**, **NE**, **ADJ.**, de l'Inde. = **S.**, natif, habitant de l'Inde. = **INDIENNE**, **S. F.**, toile de coton peinte dont on fait des robes, des rideaux, etc.

INDÉBROUILLABLE, **ADJ.**, qui ne peut être débrouillé : *la question du bien et du mal demeure un chaos* — (Volt.)

INDÉCEMENT, **ADV.**, contre la décence.

INDÉCENCE, **S. F.**, vice de ce qui est contraire à la décence, à l'honnêteté, aux bonnes mœurs. = **ACTE**, **PROPOS** **INDÉCENT** : *dire, faire des INDÉCENCES*.

INDÉCENT, **E**, **ADJ.**, contraire à la décence, à la pudeur : *parole, posture, action INDÉCENTE*. = Qui blesse les bienséances : *aucun de nos matelots n'osa troubler la cérémonie par un rire* — (Volt.)

INDÉCHIFFRABLE, **ADJ.**, qui ne se peut déchiffrer, deviner : *écriture, manuscrit* —, très-difficile à lire. *Passage* —, obscur, embrouillé. || *Personne* —, dont on ne peut pénétrer les desseins.

INDÉCIS, **E**, **ADJ.**, qui n'est pas décidé ; incertain, douteux : *point* —. *La victoire fut longtemps INDÉCISE* (Ac.) = Irrésolu : *homme, caractère* —. || Difficile à reconnaître, à distinguer, à déterminer : *traits* —. *Forme, lumière* —. *Individus vicieux* —, privés des attributs essentiels de l'espèce (Buff.)

INDÉCISION, **S. F.**, indétermination ; caractère, état d'une personne indécise : *P — que traîne d'ordinaire après soi une conscience timide et scrupuleuse* (Mass.) V. **INDÉTERMINATION**.

INDÉCLINABILITÉ, **S. F.**, gramm., caractère, état des mots indéclinables.

INDÉCLINABLE, **ADJ.**, qui ne se décline point. = **SYNON.** abusif d'**INVARIABLE** : *particule* —.

INDÉCOMPOSABLE, **ADJ.**, qui ne peut être décomposé : *corps, substance* —.

INDÉCROTTABLE, **ADJ.**, se dit fam. d'un homme très-difficile à vivre, incorrigible.

INDÉFECTIBILITÉ, **S. F.**, théol., qualité de ce qui est indéfectible : *P — de l'Église*.

INDÉFECTIBLE, **ADJ.**, théol., qui ne peut périr, cesser d'être : *P — l'Église est* —.

INDÉFINI, **E**, **ADJ.**, dont les bornes ne peuvent être déterminées : *temps, espace, nombre* —. *Ligne INDÉFINIE*. = **GRAMM.**, indéterminé, qui exprime une idée vague ou générale. = **BOT.**, se dit des parties dont le nombre n'a rien de constant.

INDÉFINIMENT, **ADV.**, d'une manière indéfinie : *ajourner* —. = **GRAMM.**, dans un sens indéfini.

INDÉFINISSABLE, **ADJ.**, qu'on ne saurait définir : *il y a des termes si simples qu'ils sont INDÉFINISSABLES* (Ac.) || Qu'on ne peut comprendre, s'expliquer : *trouble, charme* —. *Le mystère a un — attrait pour l'âme* (Portalis). *Homme, caractère* —.

INDÉHISCENCE, **S. F.**, bot., absence de la faculté de s'ouvrir spontanément.

INDÉHISCENT, **E**, **ADJ.**, bot., qui ne s'ouvre pas spontanément : *fruit* —.

INDÉLÉBLE, **ADJ.**, qui ne peut être détaché : *eucre, tache* —. || *Caractère* —. V. **INEFFAÇABLE**.

INDÉLÉBILITÉ, **S. F.**, caractère de ce qui est indélébile : *P — du mariage*.

INDÉLIRÉRÉ, **E**, **ADJ.**, irrésolû ; peu usité.

INDÉLICAT, **E**, **ADJ.**, qui manque de délicatesse dans les sentiments : *homme* —, et par ext., *ce procédé me semble fort* —.

INDÉLICATEMENT, **ADV.**, d'une manière indélicite. *agir* — à l'égard de quelqu'un.

INDÉLICATESSE, **S. F.**, manque de délicatesse dans les sentiments. = **PROCÉDÉ** **INDÉLICAT**.

INDEMEINE (pron. *em*, comme dans Bethléem), **ADJ.**, dr., indemnisé : *sortir — d'une affaire*.

INDEMNISER, **V. A.**, payer à quelqu'un la valeur du dommage qu'il souffre ou qu'il a souffert ; dédommager : — *les propriétaires riverains*. || — *la patrie des sacrifices immenses qu'elle a soufferts* (Napol.) = **S' —**, **V. PR.**, se dédommager soi-même.

INDEMNITÉ, **S. F. V.** **DÉDOMMAGEMENT**. — *de route*, somme allouée aux soldats ou aux indigents en voyage à l'intérieur.

INDÉPENDAMMENT, **ADV.**, d'une manière indépendante : *voulant être heureuse — de Dieu* (Boss.) = Sans relation avec, sans aucun égard pour : — *du besoin de s'unir, tout mariage suppose une nécessité d'arrangement pour soi-même* (Buff.)

INDÉPENDANCE, **S. F.**, état d'une personne indépendante ; liberté absolue : *vivre dans P —*. || On dit de quelqu'un qui accepte difficilement le joug de l'autorité en fait d'opinions, qu'il a une grande — *d'esprit*. || **AUTONOMIE** : *proclamer P — d'une nation*. *Guerre de P —*, entre l'Angleterre et ses colonies de l'Amérique du Nord (1775-1783). Elle se termina par la reconnaissance de la république des États-Unis. = Un certain nombre de levées qu'un joueur fait seul au boston.

INDÉPENDANT, **E**, **ADJ.**, libre de toute dépendance : *il ne serait pas possible d'établir l'ordre et la paix si les hommes voulaient tous être INDÉPENDANTS* (Roll.) *Qui sait vivre de peu est de tous les hommes le plus* — (Boss.) = Qui ne dépend pas de : — *de la fortune, des circonstances*. *Corps d'armée — du général en chef*. = Qui repousse toute domination, toute sujétion : *esprit, caractère* —. *S l'homme — n'avait que son caprice pour conduire sa volonté!* (La F.) *Existence INDÉPENDANTE*. *Mener une vie libre et —* (Les.) = Qui n'a aucun rapport, aucune connexion avec : *sentiment — de toute réflexion* (B. de St-P.) V. **LIBRE**.

INDÉPENDANT, **S. M.**, nom que l'on donne à tous les dissidents d'Écosse et de Hollande qui ne reconnaissent aucune autorité ecclésiastique supérieure. = **LES INDÉPENDANTS** nom d'une secte qui se forma parmi les presbytériens d'Angleterre, pendant leur lutte contre Charles 1^{er}.

INDESCRIPTIBLE, **ADJ.**, qui ne saurait être décrit : *bonheur, joie* —.

INDESTRUCTIBILITÉ, **S. F.**, qualité, état de ce qui est indestructible.

INDESTRUCTIBLE, **ADJ.**, qui ne peut être détruit : *leur masse — a fatigué le temps* (Del.) *Haine, mal, abus* —.

INDÉTERMINATION, **S. F.**, manque de décision dans la volonté : *il n'y a rien de si opposé à la liberté que l'indifférence et P —* (Sév.)

§ **INDÉTERMINATION**, **INDÉCISION**, **IRRÉSOLUTION**, **PERPLEXITÉ**. Le premier est le plus général et le plus vague. Le second marque une *indétermination* provenant de la faiblesse de l'esprit ; le troisième, une *indétermination* causée par la faiblesse de l'âme. La *perplexité* est une indétermination pénible.

INDÉTERMINÉ, **E**, **ADJ.**, qui manque de décision : *la volonté humaine est naturellement INDÉTERMINÉE* (Boss.) *Homme, caractère* — (La Br.) = Indéfini : *espace, nombre* —. = **INDÉTERMINÉ** **S. M.**, ellipt. pour *problème* —.

INDÉTERMINÉMENT, **ADV.**, d'une manière indéterminée. = Sans rien spécifier.

INDEVINABLE, **ADJ.**, qui ne peut être deviné énigmatique. —. || *Soyez —, dépaysez les curieux* (Volt.)

INDÉVOT, E, adj., qui n'a pas de dévotion.
INDÉVOTEMENT, adv., d'une manière indévoté : *assister — à la messe.*

INDÉVOTION, s. f., manque de dévotion.

INDEX (mot lat.), s. m., table d'un livre. = Deuxième doigt de la main. = Catalogue des livres défendus par la cour de Rome. *Congregation de P.—*, conseil chargé par les papes d'examiner les livres nouveaux, pour décider quels sont ceux dont la lecture doit être défendue aux fidèles. || *Mettre à P.—*, défendre d'exposer, de vendre, etc.

INDIANA, un des États-Unis de l'Amérique du Nord.

INDICATEUR, adj et s. m. : *doigt —*, ou abs., *P.—*, l'index. *Muscle —*, extenseur de ce doigt. = Celui qui dénonce un coupable; vieux. = Petit coucou de l'Afrique australe qui est très-friand de miel.

INDICATIF, IVE, adj., qui indique; peu us. *Mode —*, ou abs., *P.—*, s. m., mode du verbe qui exprime l'affirmation pure et simple.

INDICATION, s. f., action d'indiquer : *je me suis adressé à lui sur votre —*. = Renseignement, désignation : *le premier trait de la description d'un oiseau doit être P.— de la ressemblance ou de la différence du mâle et de la femelle* (Buff.) = Ce qui sert à faire connaître : *son embarras est une — de sa faute, une — qu'il se sent coupable* (Ac.) = Méd., mode de traitement. = Dr., déclaration.

INDICE, s. m., signe apparent et probable qu'une chose est : *les juges regardent cet — comme une certitude* (Volt.) || *Cette action est P.— d'une belle âme* (Ac.) = Synon. peu us. d'INDEX, catalogue des livres défendus par la cour de Rome.

INDICIBLE, adj., dont aucun mot ne peut donner l'idée; qu'on ne peut exprimer faute de termes : *tourment, plaisir —*. *Maux indicibles.*

INDICTION, s. f., convocation d'un concile, d'un synode. = Période de quinze ans.

INDIEN, NE, adj. et s. = INDIENNE, s. f. V. INDR.

INDIFFÉREMENT, adv., sans distinction, sans faire de différence : *les lois que l'Église prescrit — à tous ses enfants* (Fléch.) = Avec indifférence, avec froideur : *traiter —*.

INDIFFÉRENCE, s. f., état d'une personne qui ne s'intéresse à rien : *P.— en matière de religion* (Lamennais). *Je me suis étonné bien des fois de P.— avec laquelle nous regardons le ciel* (B. de St-P.) = Insensibilité à l'amour, froideur : *j'ai regardé mille jolies personnes avec —* (Les.)

§ **INDIFFÉRENCE, INSENSIBILITÉ**. *L'indifférence* s'applique mieux aux choses de l'esprit; *l'insensibilité*, à celles du cœur. La première mène au mépris; la seconde, à la dureté.

INDIFFÉRENT, E, adj., qui ne présente en soi aucun motif de détermination, de préférence : *c'est une chose très-indifférente d'avoir ou non une statue dans son vestibule* (Volt.) *Il m'est — d'aller là ou ailleurs*. *Actions indifférentes*, ni bonnes ni mauvaises. = Qui importe peu; dont on ne se soucie point : *il n'était pas de ces hommes pour qui Dieu et le salut sont indifférents* (Fléch.) *Tout est — pour les âmes sublimes* (Gresset). = Qui est de peu d'intérêt, d'importance, de conséquence : *parler de choses —*. = Qui n'a aucun goût, aucun penchant pour; qui n'a pas plus de goût, de penchant pour une chose que pour une autre : *on persécute peu dans ce siècle — à tout* (B. de St-P.) *Rester —*. *Je voyais d'un œil — ma pauvre bourse tirer à sa fin* (Les.) = Insensible à l'affection, à l'amour : *père —*. *Vous avez trop aimé pour ne pas*

devenir — (J.-J.) = S. : *P.— ou le riche ne passait point sur ces tombeaux* (Chat.) *Une — qu'on mettrait au couvent jetterait les hauts cris* (Volt.)

INDIFFÉRENTISME, s. m., système de ceux qui se disent indifférents à tout.

INDIGÉNAT, s. m., qualité d'indigène; état d'un indigène. = Anc. synon. de NATURALISATION.

INDIGÈNE, s. f., pauvreté pénible : *tomber dans P.—*. *Elle devait éprouver toutes les peines de P.— et du mal-être, après avoir passé sa vie dans l'abondance* (J.-J.) || Absence de : *la moquerie est souvent — d'esprit* (La Br.) = Les indigents : *secourir P.—*. V. PAUVRETÉ.

INDIGÈNE, adj. et s., se dit de ceux qui sont nés dans un pays : *peuple, oiseau —*.

INDIGENT, E, adj., qui est dans l'indigence : *il est si — qu'il vit d'aumônes* (Ac.) || *Traduction sèche et indigente* (Volt.) = S. : *je dis au riche avaré : assiste P.—* (Volt.)

INDIGESTE, adj., difficile à digérer : *aliment —*. || Confus, mal ordonné, mal expliqué : *compilation, erudition —*; *pensées indigestes*.

INDIGESTION, s. f., trouble passager des fonctions digestives; mauvaise digestion : — *de porc frais* (Ac.) *Il est mort d'—, d'une —*.

INDIGÈTE, adj., nom que les anciens donnaient aux héros divinisés, aux demi-dieux particuliers d'un pays : *divinités indigètes*.

INDIGNATION, s. f., sentiment de colère et de mépris qu'excite une injustice criante, une action honteuse, etc. : *ce libelle n'excite que le mépris et P.— des hommes gens* (Volt.)

INDIGNE, adj., qui n'est pas digne, qui ne mérite pas : *plutôt que de rien faire — de mon rang* (Corn.) *Combien ils se sont rendus indignes de cette grâce!* (Fléch.) *Quiconque est capable de mentir est — d'être compté au nombre des hommes* (Fén.) = Méchant, odieux, condamnable : *c'est un — métier que de tromper* (La Br.) || *Qui n'est pas séant, convenable : toute autre place qu'un trône eût été — d'elle* (Boss.) — *de son rang, de sa race* (Rac.), qui les déshonore. *Communion —*, qui n'est pas faite dans les conditions requises. = Lâche, misérable : *la peur avait glacé mes indignes soldats* (Rac.) *Périsse l'homme — qui marchande un cœur* (J.-J.) = Titre que l'on se donne par humilité : *j'osai, moi —, retoucher son ouvrage* (Ac.) *Le mouvement dont je m'honore d'être, moi —* (Ste-B.) = Dr., exclu par la loi de certains avantages, et particul. des successions. = S. m., dans le dernier sens : *les enfants de P.—*.

INDIGNEMENT, adv., d'une manière indigne.

INDIGNER, V. A.; exciter l'indignation de : *cette action indigna tout le monde contre lui* (Ac.) = Être indigné ou s'—, v. pr., éprouver de l'indignation : *les Lacédémoniens étaient indignés de voir ce prince rougir d'avoir Philippe pour père* (Mont.)

INDIGNITÉ, s. f., qualité odieuse par laquelle on est réputé indigne : *P.— du coupable*. = Méchancelé, énormité : *P.— d'un tel procédé*. = Action odieuse, déshonorante : *c'est une —*. || *Affront, outrage : on lui a fait mille indignités. Je n'ai mérité ni cet excès d'honneur ni cette —* (Rac.) = Dr., caractère de celui qui est réputé indigne d'une succession, d'un legs, etc. V. AFFRONT.

INDIGO, s. m., matière colorante qui sert à teindre en bleu et qui s'extrait de l'indigotier. = Couleur bleue.

INDIGOTERIE, s. f., lieu où l'on prépare l'indigo. = Terre plantée d'indigotiers.

INDIGOTIER, s. m., arbre des régions intertropicales, de la famille des légumineuses.

INDIGOTINE, s. f., principe colorant de l'indigo.

INDIQUER, v. a., donner lieu de connaître en montrant, en aidant à apprendre : **INDIQUEZ-moi une boîte aux lettres, le chemin.** *L'aiguille de l'horloge* **INDIQUAIT midi.** = Servir d'indice : *la cause du mal trouvée* **INDIQUE le remède** (J.-J.) — *une assemblée, en fixer l'époque.* = Assigner, déterminer : — *les divers sens d'un mot.* = Dans les arts, représenter en gros, sans s'attacher aux détails : — *une figure par quelques coups de crayon.* || *Je n'ai fait qu'— cette division dans l'article Comédie* (Marm.)

INDIRECT, E, adj., qui n'est pas direct : *chemin —.* || *Critique, louange, question INDIRECTE.* *Voies INDIRECTES*, cachées et souvent blâmables. *Impôt —, contributions —.* V. CONTRIBUTIONS. = Gramm., *complément —*, qui ne complète la signification du verbe qu'à l'aide d'une prép. *Discours —*, moyen employé par les historiens pour donner la substance des discours prononcés par leurs personnages, sans en rapporter le texte. = Dr. : *ligne —*, collatérale.

INDIRECTEMENT, adv., d'une manière indirecte ; ne se dit qu'au fig. : *il s'adressait à moi —.*

INDISCIPLINABLE, adj., qui n'est pas capable de discipline : *enfant, soldat, armée —.*

INDISCIPLINE, s. f., manque de discipline.

INDISCIPLINÉ, E, adj., qui n'est pas discipliné, qui manque à la discipline : *armée INDISCIPLINÉE ; soldats, écoliers INDISCIPLINÉS.*

INDISCRET, ÈTE, adj., qui manque de discrétion, de retenue, de prudence : *il faut être bien — pour faire une pareille question* (Ac.) *Ils ne savent pas retenir leurs langues INDISCRÈTES* (Boss.) = Indique un manque de discrétion : *question, prière INDISCRÈTE. Visite —* (Les.) *Prophètes dont elle avait puni les fureurs —* (Rac.) = Qui ne sait garder aucun secret : *amant, confident —.* = Se dit encore des choses par lesquelles on révèle ce qu'on devrait faire ou cacher : *mot, geste, regard —.* = S. : *les INDISCRÈTES se trahissent souvent d'eux-mêmes* (La Roch.) *Cette — a tout raconté.*

INDISCRÈTEMENT, adv., d'une manière indiscrette, imprudente : *en user —. Parler —.*

INDISCRÉTION, s. f., manque de discrétion : *son — de sa perte fut cause* (La F.) = Action, parole indiscrette : *ne serait-ce point une — de vous demander quelle peut être votre affaire?* (Mol.)

INDISCUTABLE, adj., qu'on ne saurait discuter : *ce principe est —. Projet —.*

INDISPENSABLE, adj., dont on ne peut se dispenser : *devoir —. On n'a pu arracher de moi que des lettres pour des affaires INDISPENSABLES* (Volt.) = Très-nécessaire : *outil, mot —.*

INDISPENSABLEMENT, adv., nécessairement, par un devoir indispensable.

INDISPONIBLE, adj., se dit des biens dont la loi ne permet pas de disposer à titre gratuit.

INDISPOSER, v. a., mettre dans une disposition peu favorable, aliéner, fâcher : *Louis le Débonnaire INDISPOSA les évêques* (Mont.) = Rendre un peu malade : *cet excès l'a INDISPOSÉ.*

INDISPOSITION, s. f., légère altération dans la santé. = Disposition peu favorable ; peu us.

INDISPUTABLE, adj., qui ne peut être disputé.

INDISSOLUBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est indissoluble ; on dit mieux *insolubilité.* || — *d'un lien.*

INDISSOLUBLE, adj., synonym. d'insoluble. || Qui ne peut être dissous : *union, attachement —.*

INDISSOLUBLEMENT, adv., d'une manière indissoluble : *existences — unies* (B. Constant).

INDISTINCT, E, adj., qui n'est pas bien distinct : *voix, idées confuses et INDISTINCTES.*

INDISTINCTEMENT, adv., d'une manière indistincte : *voir, comprendre —.* || Sans distinction : *lire — tous les livres* (Andrieux).

INDIVIDU, S, s. m., se dit de tout être organisé, par rapport à l'espèce à laquelle il appartient : *il semble, à vous entendre, que ce soit un embarras pour la nature de veiller sur chaque —* (J.-J.) = Personne : *L'homme de cinquante ans n'est réellement point le même — que l'homme de vingt.* *Avoir soin de son — ; fam., de sa personne, de sa santé.* || Homme que l'on ne connaît pas, que l'on ne veut pas nommer : *c'était un — décoré ; fam.*

INDIVIDUALISATION (pron. u-a), s. f. ; philos., action d'individualiser ; effets qu'elle produit.

INDIVIDUALISER (pron. u-a), v. a., considérer individuellement ; séparer, abstraire de l'espèce.

INDIVIDUALISME (pron. u-a), s. m. ; néol., système de ceux qui nient les droits de l'Etat et proclament la liberté de chaque individu.

INDIVIDUALITÉ (pron. u-a), s. f., ce qui constitue l'individu, ce qui fait qu'il a une existence distincte. = Synon. abusif d'individu.

INDIVIDUEL, LE (pron. u-el), adj., qui appartient, qui a rapport à l'individu : *idée, qualité INDIVIDUELLE.* = Qui concerne chaque personne ou une seule : *volontés, opinions INDIVIDUELLES.*

INDIVIDUELLEMENT (pron. u-el), adv., d'une manière individuelle, isolément : *considérer —.* = Chacun en particulier, pour ce qui le concerne : *souscrire, voter —.*

INDIVIS, E, adj., qui n'est pas divisé : *propriété INDIVISE. Propriétaires —*, qui possèdent par indivis. = *Par —*, loc. adv., en commun.

INDIVISÉMENT, adv., par indivis.

INDIVISIBILITÉ, s. f., caractère de ce qui est indivisible : *l'— d'un atome, de l'hypothèque.*

INDIVISIBLE, adj., qu'on ne peut diviser.

INDIVISIBLEMENT, adv., d'une manière indivisible : *ils sont — unis* (Ac.)

INDIVISION, s. f., état de ce qui est indivis ou des personnes qui possèdent par indivis.

IN-DIX-HUIT, adj. et s. m. inv., se dit du format, du livre dont la feuille est pliée en dix-huit feuillets : *l'édition —. Acheter quelques —.*

INDO-CHINE, vaste péninsule de l'Asie méridionale, au delà du Gange et au S. de l'Empire chinois.

INDO-EUROPÉEN, NE, adj., se dit de toutes les langues dont le sanscrit paraît être le type commun.

INDO-GERMANIQUE, adj., se dit des peuples et des langues qui tirent leur double origine de l'Inde et de la Germanie, comme le Danois, l'Allemand, etc.

INDOCILE, adj., qui n'est pas docile, très-difficile à instruire, à gouverner : *d'écoliers libertins une troupe —* (La F.) — *au jour* (Rac.)

INDOCILITÉ, s. f., caractère de celui qui est indocile : *l'— d'un enfant, de son esprit.*

INDOLENCEMENT, adv., avec indolence.

INDOLENCE, s. f. ; méd., caractère d'un mal qui ne cause aucune douleur. = Impassibilité, état d'une âme au-dessus des passions : *l'— des stoïciens ; vieux et peu us.* = Sorte d'apathie, d'indifférence volontaire pour ce qui touche ordinairement les hommes : *l'— et l'amour du repos* (Mass.) *Tomber, vivre dans l'—.* = Paresse de cœur, nonchalance : *quelle — et quel air de froideur!* (Volt.) V. PARESSE.

INDOLENT, E, adj.; méd., qui ne cause aucune douleur : *tumeur INDOLENTE*. = Apathique, indifférent à tout : *on n'a aucune prise sur les naturels INDOLENTS* (Fén.) = Qui n'a pas d'activité, de sensibilité : *essayez d'animer P — d'une activité suivie* (Volt.) *Le berger voit dormir la rivière* — (La F.)

INDOMPTABLE, adj., qu'on ne peut dompter : *caractère, nation, animal* —. || *Faim, fertilité* —. = Qu'on ne peut réprimer, maîtriser : *courage, orgueil* —. *On rend ses passions INDOMPTABLES* (Boss.)

INDOMPTÉ, E, adj., qui n'a pas encore été dompté : *rendre docile au frein un coursier* — (Rac.) = Sauvage, furieux : *taureau* —. || Qui ne peut être contenu, réprimé : *courage, orgueil* —.

INDOU, E, adj., qui a rapport à l'Inde. = **INDOUS**, s. m. pl., habitants indigènes de l'Inde. V. **INDIEN**.

IN-DOUZE, adj. et s. m., se dit du format, du livre dont la feuille est pliée en douze feuillets.

INDRE, riv. de France, qui prend sa source dans le département de la Creuse et se jette dans la Loire. Elle donne son nom à deux départements, l'Indre et l'Indre-et-Loire.

INDRET, petite île sur la Loire, près de Nantes, où se trouve un atelier important de machines à vapeur.

INDU, E, adj., qui est contre la règle, contre l'usage : *heure INDUE*.

INDUBITABLE, adj., certain, dont on ne peut douter : *on me propose des choses comme INDUBITABLES, mais je suis résolu d'en douter* (Fén.)

INDUBITABLEMENT, adv., à n'en pouvoir douter, d'une manière certaine, assurée.

INDUCTIF, IVE, adj., qui a rapport, qui appartient à l'induction : *méthode INDUCTIVE*.

INDUCTION, s. f., manière de raisonner qui consiste à inférer une chose d'une autre, à tirer de plusieurs cas particuliers une conclusion générale. || Conclusion, jugement obtenu par voie d'induction. = Phys., *courants d'—*, qui se développent dans des conducteurs métalliques sous l'influence d'autres courants.

INDUIRE, v. a., porter, pousser à ; se prend souvent en mauv. part : *que vous a fait ce peuple, et pourquoi l'avez-vous INDUIT à un si grand mal?* (Boss.) — *en erreur*. V. **INVITER**. = Tirer une conséquence, établir des conjectures sur des analogies ou sur des hypothèses.

INDULGENCE, s. f., facilité à excuser, à pardonner les défauts, les torts : *je crois pouvoir compter sur votre —* (J.-J.) = Rémission qu'accorde l'Église des peines dues au péché.

INDULGENT, E, adj., qui a de l'indulgence : *père, maître, critique* —. *Chacun est toujours — pour soi-même* (Boil.), et par ext., *morale, amitié, critique INDULGENTE*.

INDULT, s. m., grâce, privilège émané du souverain pontife, et particul. privilège qu'il accordait de nommer à de certains bénéfices, ou de pouvoir les tenir contre la disposition du droit commun.

INDULTAIRE, s. m., personne qui avait droit à un bénéfice en vertu d'un indult.

INDUMENT, adv., d'une manière indue.

INDURATION, s. f.; méd., endurcissement du tissu des organes.

INDUS, grand fleuve de l'Inde, aujourd'hui appelé *Sind*.

INDUSTRIE, s. f., dextérité, adresse à faire quelque chose : *P — humaine s'étend avec les besoins qui la font naître* (J.-J.) *Chacun impute, en cas pareil, son bonheur à son —* (La F.) — *inepuisable pour inventer de nouveaux plaisirs* (Fén.) — *à trouver des ressources* (Roll.) = Métier, profession mécanique ou mercantile que l'on exerce. *Vivre d'—*, d'expé-

dients. *Chevalier d'—*, individu qui vit d'adresse, d'expédients; se dit en mauv. part. = Science par laquelle l'homme approprie à son usage les matières premières que lui fournit la nature. = Écon. polit., production considérée eu égard à la nature des objets produits et aux instruments employés : — *agricole, manufacturière, commerciale*. V. **HABILITÉ**.

INDUSTRIEL, LE, adj., qui appartient, qui a rapport à l'industrie : *art, établissement* —. || Qui provient de l'industrie : *produit* —. = **INDUSTRIEL**, s. m., celui qui se livre à l'industrie. Il se prend quelquefois en mauv. part dans le langage fam.

INDUSTRIEUSEMENT, adv., avec industrie, avec art : *mêler — l'or et la soie* (Fléch.)

INDUSTRIEUX, EUSE, adj., qui a de l'industrie, de l'adresse : *peuple* —. *Ville INDUSTRIEUSE*, où l'industrie est florissante. || *L'— pinceau* (Volt.) *Prévoyance* — (Buff.) V. **CAPABLE**.

INDUTS, s. m. pl., clercs qui, revêtus d'aubes et de tuniques, assistent aux messes hautes.

INÉBRANLABLE, adj., qui ne peut être ébranlé : *rocher, tour, mur* —. *Les bataillons les plus INÉBRANLABLES au feu ne font-ils pas la destinée des États?* (Volt.) || Ferme, constant : *résolution, cœur, L'Éternel, le souverain des temps, demeure — en ces grands changements* (Volt.)

INÉBRANLABLEMENT, adv., d'une manière inébranlable : — *attaché au sol*.

INÉDIT, E, adj., qui n'a point été imprimé, publié : *ouvrage, poème* —. *Plante, espèce INÉDITE*, qui n'a pas encore été décrite.

INEFFABLE, adj., sacré, mystérieux, qu'on ne doit pas révéler : *l'union — des deux natures dans la seule personne d'un Homme-Dieu* (Pasc.) || Céleste : *de vos regards divins P — douceur* (Mol.)

INEFFAÇABLE, adj., qui ne peut être effacé : *trait, tache, empreinte* —. || *Des actions qui seront écrites en caractères INEFFAÇABLES dans le livre de la postérité* (Mass.) *Souvenir* — (Ac.)

§ **INEFFAÇABLE, INDÉLÉBILE**. Le premier se dit mieux des choses graves; le second des choses empreintes. Ainsi des caractères sont *ineffaçables*, un caractère est *indélébile*.

INEFFICACE, adj., sans efficacité : *secours* —. **INEFFICACITÉ**, s. f., manque d'efficacité.

INÉGAL, E, adj., qui n'est point égal : *deux choses de grandeur INÉGALE* (Ac.) || *Personnes de condition* —. = Qui n'est pas uni, raboteux : *plancher* —. *Lieux INÉGAUX* (La F.) = Qui n'est pas régulier : *pouls* —. *Le vol du pinson est —* (Buff.) || *Homme, esprit* —. capricieux, bizarre. *Acteur, style* —, qui ne se soutient pas.

INÉGALEMENT, adv., d'une façon inégale.

INÉGALITÉ, s. f., défaut d'égalité; se dit dans tous les sens d'inégal : — *de deux lignes, des saisons, des forces, d'âge, de puissance, des conditions, du pouls*, || *de l'humeur*, etc. || Au pl., irrégularités, défauts, qui font qu'une chose ou une personne est inégale : *les INÉGALITÉS du terrain; les — de cette femme-là* (St-Evr.) — *du style*. — *planétaires*, irrégularités que présente le cours des planètes.

INÉLÉGANCE, s. f., défaut d'élégance.

INÉLÉGANTE, E, adj., qui manque d'élégance.

INÉLIGIBILITÉ, s. f., absence, défaut de qualités requises pour être éligible.

INÉLIGIBLE, adj., qui ne peut être élu.

INÉNARRABLE, adj., qu'on ne peut, qu'on ne doit pas raconter; peu us.

INEPTE, adj., qui n'a nulle aptitude, nulle ca-

paillé : le résultat de ses observations fut que j'étais, sinon tout à fait —, au moins un garçon de peu d'esprit (J.-J.) — aux grands desseins (Boss.) = Fort sot : essayer d'INEPTES censures (J.-J.)

INEPTIE, s. f., manque absolu de capacité : *l'— avec laquelle j'ai parlé de votre art* (J.-J.) = Actions ou paroles fort sottes : débiter des INEPTIES.

INÉPUISABLE, adj., qu'on ne peut tarir, mettre à sec : source d'eau, mine, trésor, bourse —. || *Bonté aussi active qu'—* (Volt.)

INÉQUIVALE, adj.; zool., dont les valves sont inégales : *l'huître est —*.

INERME, adj., sans arme; se dit des végétaux qui n'ont point d'épines, des animaux qui n'ont ni aiguillons, ni cornes, ni griffes, etc.

INERTE, adj., qui est sans ressort, sans activité : *matière, masse —*. || *Esprit —*.

INERTIE, s. f., état de ce qui est inerte : *l'— de la matière*. || *Force d'—*, résistance passive qui consiste à ne pas obéir. = Manque absolu d'activité ou d'énergie : *il me fallait des amis dont l'impulsion surmontât mon —* (J.-J.) V. ISACTION.

INÈS DE CASTRO, (épouse secrète de don Pèdre, fils d'Alphonse IV, roi de Portugal. Ce monarque l'ayant fait périr en 1355, elle fut vengée par don Pèdre, qui prit les armes contre son père, et qui, plus tard, devenu roi à son tour, fit arracher le cœur aux meurtriers de sa femme.

INESPÉRÉ, E, adj., se dit de quelque chose d'heureux qui arrive sans qu'on y eût songé : *nouvelle heureuse et INESPÉRÉE* (Roll.) *Les moments les plus heureux et les plus INESPÉRÉS* (St-S.) *Ce conte eut un succès —* (Marm.) *O d'un penchant État l'— secors* (Corn.)

§ **INESPÉRÉ, INATTENDU, INOPINÉ, IMPRÉVU**. Le premier se prend toujours en bonne part. Le second regarde les choses qui font l'objet de nos calculs, de nos conjectures et que nous regardons comme improbables. Le troisième se dit des choses dont on n'avait pas eu l'idée, de ce qui est prodigieux ou qui arrive par l'effet du hasard. Le quatrième indique des faits qui mettent notre prudence en défaut.

INESPÉRÉMENT, adv., contre toute espérance; ne se dit que des événements heureux.

INESTIMABLE, adj., qu'on ne peut assez estimer, assez priser; ne se dit que des choses : *tableau —. Cela est d'un prix —. Le don — de la prière* (Boss.) *Son amitié m'est un trésor —* (Sév.)

INESTIMÉ, E, adj., qui n'est point estimé.

INÉTENDU, E, adj., qui n'a point d'étendue.

INÉVITABLE, adj., qu'on ne peut éviter, dont on ne peut se garantir : *la mort est —* (Buff.) = Très-difficile à éviter : *le penchant fut toujours un mal —* (Corn.) || Importun.

INÉVITABLEMENT, adv., sans qu'on puisse l'éviter, nécessairement : *il tombera —*.

INEXACT, E, adj., qui manque d'exactitude, où il y a erreur : *copiste, calcul —. Image INEXACTE*.

INEXACTEMENT, adv., d'une manière inexacte.

INEXACTITUDE, s. f., défaut d'exactitude : *l'— d'un récit, d'un calcul*. = Faute, erreur commise par inexactitude : *on a remarqué beaucoup d'INEXACTITUDES dans cet ouvrage* (Ac.)

INEXCUSABLE, adj., qui ne peut être excusé : *une faute, une personne —. Cette disconvenance très-blâmable partout, est — au théâtre* (La H.)

INEXÉCUTABLE, adj., qui ne peut être exécuté : *loi, plan, projet —. Abandonnant à d'autres ce qui lui semblait —* (Thiers).

INEXÉCUTÉ, E, adj., qui n'est point exécuté, qui reste sans exécution : *pourvoir à plusieurs choses demeurées INEXÉCUTÉES*.

INEXÉCUTION, s. f., manque d'exécution : — *d'un contrat, d'un mouvement*.

INEXERCÉ, E, adj., qui n'est pas exercé : *coup d'œil —. Ouvrage d'une main INEXERCÉE*.

INEXIGIBLE, adj., qui ne peut être exigé : *capital, dette —*.

INEXORABLE, adj., qu'on ne peut fléchir : *homme, juge — aux larmes* (Fléch.) **INEXORABLES** dieux qui n'avez trop servi (Rac.) V. INFLEXIBLE.

INEXORABLEMENT, adv., d'une manière inexorable : *refuser —*

INEXPIÉRIENCE, s. f., manque d'expérience : — *de la jeunesse, d'un jeune homme*.

INEXPIÉRMENTÉ, E, adj., qui n'a pas d'expérience : *chef —. Jeunesse INEXPIÉRMENTÉE*.

INEXPERT, E, adj., qui manque d'habileté : *il est encore — dans cet art*.

INEXPIABLE, adj., qu'on ne peut expier.

INEXPIÉ, E, adj., qui n'a pas été expié : *—*.

INEXPLICABLE, adj., qu'on ne peut expliquer : *mystère —*. || *Bizarro, étrange : caractère, homme —*.

INEXPLIQUÉ, E, adj., qui attend une solution.

INEXPLORÉ, E, adj., qui n'a pas été exploré.

INEXPLOSIBLE, adj., qui ne peut faire explosion : *machine, bateau, chaudière —*.

INEXPRIMABLE, adj., qu'on ne peut exprimer : *douleur —. Le charme — de la vertu* (J.-J.)

INEXPUGNABLE, adj., qui ne peut être forcé, pris d'assaut : *position —*. = Par exagération : *le timide lapin s'y creuse un terrier — sur les pelouses de serpolet et de thym* (B. de St-P.)

IN EXTENSIO, loc. lat., dans toute son étendue : *citer, publier —*.

INEXTINGUIBLE, adj., qu'on ne peut éteindre : *feu —*. || *Qu'on ne peut apaiser, étouffer : soif, ardeur, rire —*.

IN EXTREMIS. V. EXTREMIS (IN).

INEXTRICABLE, adj., qui ne peut être démêlé : *labyrinthe —*. || *Affaire, embarras —*.

INFAILLIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est infaillible, certain : *l'— d'un principe*. = Impossibilité de se tromper : *l'— de l'Église*.

INFAILLIBLE, adj., certain, inmanquable : *moyen —. A-t-elle de son cœur quelque gage —?* (Rac.) *Succès —*. = Qui ne peut tromper, ni errer : *présage —; Église —*. V. IMMANQUABLE.

INFAILLIBLEMENT, adv., d'une manière infaillible : *nous guérissons — tous ceux qui se guérissent eux-mêmes* (Volt.)

INFAISABLE, adj., qui ne peut être fait : *ouvrage —. Dites-lui que sa commission est —* (Volt.)

INFAMANT, E, adj., qui porte infamie : *supplice —; conduite, peine INFAMANTE*.

INFÂME, adj., flétri par les lois, par l'opinion publique : *conduite, personne, métier —*. = Hon-teux, avilissant : *action, commerce —*. = S., personne flétrie : *taisez-vous, — que vous êtes* (Les.) *En sortant des bras d'une —, on allait voir une bête féroce boire du sang humain* (Chat.)

INFAMIE, s. f., flétrissure imprimée à l'honneur : *l'— est plus à craindre que la mort* (Ac.) *Courir d'—* (Boss.) = Action vile, infâme : *c'est une — de manquer à sa parole* (Ac.) || Au pl., paroles injurieuses : *dire mille INFAMIES*. V. HONTE.

INFANT, E, s. m., titre des enfants puînés des rois d'Espagne, de Portugal.

INFANTERIE, s. f., soldats à pied, fantassins : *une colonne d'—*. — *de marine*.

INFANTICIDE, s. m., meurtrier d'un enfant et

partout d'un nouveau-né. = Personne qui commet un meurtre. = Adj., une mère —.

INFATIGABILITÉ, s. f., qualité de qui est infatigable : voyez la fourmi, quelle prévoyance, quelle — ! (St-Evr.)

INFATIGABLE, adj., que rien ne fatigue : *actif* — (Boss.) *Esprit* — ; *travail* —. *Quel zèle* — ! (J.-J.) *Surtout j'admire en vous ce cœur* — (Rac.)

INFATIGABLEMENT, adv., sans se lasser.

INFATUATION, s. f., prévention excessive et ridicule pour une personne ou pour une chose.

INFATUER, v. a., inspirer un engouement excessif pour une personne ou une chose : *une personne infatuée de son mérite ne peut supporter la moindre critique*. *Infatué de son art, friponneux, besogneux* (Beaum.) = S'—, v. pr., se prévenir trop favorablement : s'— *d'une personne, d'une opinion*.

INFÉCOND, E, adj., qui ne produit point : *terre inféconde*. || Poét., *esprit* —. V. STÉRILE.

INFÉCONDITÉ, s. f., manque de fécondité : — *d'un champ, d'une terre*.

INFECT, E, adj., qui infecte ou qui est infecté : *air, lieu* —. *Mare, haleine infecte*.

INFECTER, v. a., gâter, corrompre, donner une odeur fétide : — *l'air*. || — *la jeunesse* (Rac.) — *les esprits* (Boil.) = Particul., se dit des maladies qui se propagent ou qu'on suppose se propager au moyen de virus ou de miasmes : *l'hôpital tout entier fut infecté par le typhus*. || *Il infecta le pays de cette hérésie*. = V. n., exhaler une mauvaise odeur : *ce marais infecte*. = S'—, v. pr., se gâter, se corrompre : *où s'infecte de sottises en fréquentant les sots* (Nicole). = Se gâter l'un l'autre.

INFECTIEUX, EUSE, adj.; méd., susceptible de déterminer une infection putride ou purulente : *miasmes* —.

INFECTION, s. f., grande puanteur, corruption : — *de l'air*. V. PUANTEUR.

INFÉODATION, s. f., action d'inféoder.

INFÉODER, v. a., donner une terre en fief : *une terre inféodée*. = S'—, v. pr., être inféodé : *des héritages ne peuvent s'—*. = Se lier à une personne, à un parti, à une opinion, comme un vassal était lié à son seigneur : s'— *à une secte*.

INFÉRER, v. a., tirer une conséquence : *qu'inférez-vous de là ?* = V. n., s'infère de ce conte que la plus forte passion, c'est la peur (La F.)

INFÉRIES, s. f. pl., sacrifices ou offrandes que les anciens faisaient sur les tombeaux des morts.

INFÉRIEUR, E, adj., placé au-dessous : *la tête, la mâchoire inférieure*. = Géogr., qui est plus rapproché de la mer ou de l'embouchure d'un fleuve : *l'Égypte inférieure*. *Le département de la Seine inférieure*, ou ellipt., *la Seine inférieure*. || Qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, en mérite : *il lui est — en science*. Par ext. : *juges inférieurs*, dont il y a appel. Se dit aussi des choses : *marchandise d'une qualité inférieure*. *Classes inférieures*, celles par où commence le cours des études. = S. m., subordonné : *il en use bien avec ses inférieurs* (Ac.) *Du même fonds d'orgueil dont on s'éleva fièrement au-dessus de ses —, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi* (La Br.)

INFÉRIEUREMENT, adv., au-dessous : *placé une chose — à une autre*.

INFÉRIORITÉ, s. f., inégalité, rang de l'inférieur relativement au supérieur : — *d'un homme, de forces, de talents*.

INFERNAL, E, adj., qui appartient à l'enfer :

esprit, monstre —. *Les juges infernaux, les divinités infernales*. Par exagér. : *homme, génie* —. || Qui annonce beaucoup de noirceur : *complot* —, *malice, ruse infernale*. || Fam., très-grand : *bruit, vacarme* —. *Musique* —, discordante. = *Machine* —, remplie de projectiles meurtriers. = Chim. : *Pierre* —, nitrate d'argent fondu qui sert à cautériser.

INFERTILE, adj., ce qui rapporte ou produit peu : *terre* —. || *Esprit, imagination* —. V. STÉRILE.

INFERTILITÉ, s. f., manque de fertilité.

INFESTER, v. a., déoler ou ravager par des actes fréquents de violence : *les emmenis infestaient les frontières* (Ac.) *Avant Louis XIV les brigands infestaient les grands chemins* (Voll.) *Des mers infestées de pirates*. = Par anal., se dit des animaux, des plantes nuisibles, etc. : *autrefois on pensait que les malins esprits se faisaient un plaisir d'— les châteaux inhabités* (Trév.) V. RAVAGER.

INFIDÈLE, adj., qui manque de foi ou à sa foi : *ami, amant* —. = Qui manque à son devoir, qui trompe, qui commet des soustractions : *un serviteur, un ministre* — (Rac.) *Un caissier* —. = Se dit des choses sur lesquelles on ne peut pas compter : *la fortune, la victoire* —. *La mer est un élément* — (Ac.) = Inexact, peu sûr : *recit, copie, traducteur, mémoire* —. = Qui n'a pas la vraie foi : *peuple, nation* —. = S., qui manque à la foi promise : *un, une* —. = Celui, celle qui n'a pas la vraie foi : *prêcher, combattre les infidèles*.

§ **INFIDÈLE, PERFIDE, TRAITRE, DÉLOYAL**. *Infidèle* annonce abandon, délaissement, defection; *perfide* exprime une infidélité pernicieuse, propre à perdre ou à faire périr. En disant qu'on n'est jamais trahi que par les siens, on indique que le *traître* est celui dont on se défie le moins. *Déloyal* exprime un défaut de reconnaissance, une lâche infidélité ou perfidie à l'égard d'un bienfaiteur.

INFIDÈLEMENT, adv., d'une manière infidèle : *garder* —. || D'une manière inexacte : *traduire* —.

INFIDÉLITÉ, s. f., manque de fidélité, de probité : — *d'un mari, d'une femme, d'un ami — d'un domestique, d'un caissier, d'un homme de confiance*. *Son trouble avouait-il son — ?* (Rac.) || **INFIDÉLITÉS de la fortune**. = Manque d'exactitude, de vérité : — *d'un historien, d'un traducteur, d'un rapporteur*. — *de la mémoire*, défaut de mémoire. = État de ceux qui n'ont pas la vraie foi.

INFILTRATION, s. f., action d'un fluide qui s'infiltre : — *des eaux dans une cave*.

INFILTRER (S'), v. pr., passer comme par un filtre à travers les pores d'un corps solide : *Peau s'infiltre dans le bois le plus dur* (Ac.)

INFIME, adj., qui est le dernier, le plus bas, le plus petit : *les rangs infimes de la société*.

INFINI, E, adj., qui est sans bornes, sans limites : *Dieu est —*. *La puissance et la bonté de Dieu sont infinies*. *Un espace* —. = Qui est sans fin : *la gloire infinie des élus*. = Par exagér., innombrable, très-grand, très-considérable : *des milliers infinis d'années* (Boss.) *Obligation* —. *Je te sais un gré* — (J.-J.) = S. m., ce qui est, ce que l'on suppose sans bornes : *l'—, c'est Dieu*. = Mathém. : *le calcul de l'—*. *L'arithmétique des —*. = *A l'—*, loc. adv., sans fin, sans mesure, sans bornes : *se multiplier à l'—* (Boss.)

INFINIMENT, adv., sans fin, sans mesure : *Dieu est — bon, juste*. *La nature est — étendue, et je suis un homme très-borné* (B. de St-P.) = Extrêmement, beaucoup : — *obligé* (Ac.) *Avoir — d'esprit, de bonté, de talents*. *Il vaut — mieux rester*

avec nous. = Mathém. : quantité — petite, moindre qu'aucune quantité assignable.

INFINITÉ, s. f., qualité de ce qui est infini : *P* — de Dieu (Ac.) = Nombre très-considérable : une — de personnes, de choses, de rapports.

INFINITESIMAL, E, adj.; mathém., qui concerne les infiniment petits : *calcul* —.

INFINITIF, s. m.; gramm., mode du verbe qui ne marque ni nombre ni personne. = **INFINITIF**, IVE, adj. : *mode* —. Proposition INFINITIVE, dans laquelle le verbe est à l'infinif.

INFIRMATIF, IVE, adj.; dr., qui annule : *arrêt* — d'une sentence.

INFIRME, adj., qui est sujet à une infirmité ou à des infirmités : *un vieillard* —. *Une vieillesse très — m'a seule empêché d'être témoin de ces magnifiques fêtes* (Volt.) || Faible, qui manque de force; fragile : *esprit, âme* — (Fléch.) = S., personne infirme. || Les INFIRMES et les *pecheurs* (Boss.)

INFIRMER, v. a., affaiblir, ôter la force : — *l'autorité d'un historien* (Ac.) — *une preuve, un témoignage*, en montrer le faible. = Dr., réformer, déclarer nul : — *un jugement, une sentence*. *Tels arrêts renvoient absous, qui sont INFIRMÉS par la voix du peuple* (La Br.) V. RÉVOQUER.

INFIRMERIE, s. f., lieu d'asile aux malades et aux infirmes dans un établissement public.

INFIRMIER, ÈRE, s., celui, celle qui soigne les malades dans une infirmerie, dans un hôpital. — Adj., *frère, soldat* — ; *mère, sœur* INFIRMIERE.

INFIRMITÉ, s. f., continuité de faiblesse; ou de débilité : les INFIRMITÉS d'un enfant, d'un vieillard. || Imperfection, faiblesse : *P* — *humaine*.

INFIXÉ, E, adj., établi d'une manière fixe : *les premières dents ne sont pas INFIXÉES dans la mâchoire, et elles s'ébranlent aisément* (Buff.)

INFLAMMABILITÉ, s. f., qualité ou caractère de ce qui est inflammable.

INFLAMMABLE, adj., qui s'enflamme facilement : *une matière* —. || *Cœur, imagination* —.

INFLAMMATION, s. f., action par laquelle une matière combustible s'enflamme; résultat de cette action. = Phénomène morbide complexe : — *aiguë, chronique*. — *de poitrine, d'une plaie*.

INFLAMMATOIRE, adj., qui cause de l'inflammation, qui tient de l'inflammation.

INFLECHIR (S'), v. pr., dévier, en parl. des rayons lumineux : *rayons INFLECHIS*.

INFLECHI, E, adj.; bot., se dit des parties courbées de dehors en dedans : *feuilles INFLECHIES*.

INFLEXIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est inflexible : *P* — *du caractère, d'un juge*.

INFLEXIBLE, adj., qu'on ne peut fléchir, courber : *fer, bois presque* —. || Qui ne se laisse pas émouvoir : *caractère, juge, vertu* —. *Tyrann* —.

§ **INFLEXIBLE. INEXORABLE. IMPOYTABLE. IMPLACABLE.** *L'inflexible* ne peut être flechi. *L'inexorable* est inflexible aux prières. *L'impoitable* est inflexible aux maux d'autrui. *L'implacable* ne peut être apaisé.

INFLEXIBLEMENT, adv., d'une manière inflexible : *exécuter* —.

INFLEXION, s. f., action de fléchir, de plier, d'incliner : — *du corps*. = Facilité à changer de ton, d'accent; changement de ton, d'accent dans la voix soit en chantant, soit en parlant : *la voix de cet orateur manque d'—*. **INFLEXIONS variées, agréables, touchantes.** = Gramm., manière de décliner ou de conjuguer : — *des noms, des verbes*. *Les diverses — qu'un mot peut recevoir* (Ac.) = Phys.,

déviation que les rayons lumineux éprouvent quand ils passent dans les confins de deux milieux dont le pouvoir réfringent est différent. = Hist. nat., courbure, flexion de dehors en dedans.

INFLIGER, v. a., imposer une peine, une punition : — *une peine, une amende*. *Le juge prononce les peines que la loi INFLIGE* (Mont.) = S' —, v. pr., imposer à soi-même : s' — *une peine, des privations*.

INFLORESCENCE, s. f.; bot., manière dont les fleurs sont disposées sur la plante qui les porte. = Réunion de fleurs diversement groupées.

INFLUENCE, s. f., action d'une personne ou d'une chose sur une autre : *P* — *de la lune sur les marées*. — *du soleil, du climat*. || *Exercer une grande — sur les esprits*. — *à la cour*. — *de l'opinion publique*. — *des vertus et des talents* (Barth.) *La nourriture, la veille, le sommeil, les passions ont sur vous de continuelles INFLUENCES* (Volt.)

§ **INFLUENCE, POUVOIR, EMPIRE, CRÉDIT.** Le premier de ces mots exprime l'idée commune de la manière la plus simple et la plus faible, l'action sur l'esprit ou la volonté d'une personne. Le *pouvoir* est une influence puissante, pressante; mais elle n'est pas aussi générale, aussi dominante que celle qui est désignée par *empire*. Le *crédit* est une influence facile à caractériser, c'est l'usage de la puissance d'autrui.

INFLUENCER, v. a., exercer une influence sur : — *le peuple, les esprits, les opinions*.

INFLUENT, E, adj., qui a de l'influence : *homme, ministre, parti* —.

INFLUENZA, s. f. V. GRIPPE.

INFLUER, v. n., faire impression sur une chose, exercer sur elle une action qui tend à la modifier : *le climat INFLUE sur le corps* (Cond.) || *Ces lois INFLUENT beaucoup sur les mœurs*. Il *INFLUA beaucoup dans la détermination que l'on prit* (Ac.)

IN-FOLIO (mot lat.), adj. et s. m. inv., format, livre dont les feuilles sont pliées en deux : *P* — *est le double de l'in-quarto*. *M^{me} de Sévigné lisait des — en douze jours quand il pleuvait* (Ste-B.)

INFORMATION, s. f., action d'informer, de s'informer. = Dr., acte judiciaire qui constate les dispositions des témoins sur un fait. = Au pl., recherches que l'on fait pour s'assurer de la vérité d'une chose : *aller aux INFORMATIONS* (Ac.) *Elle résolut d'aller elle-même prendre des — à Versailles* (Volt.) *Que d'— nous fimes sur toute la côte!* (Id.)

INFORME, adj., qui n'a pas la forme qu'il devrait avoir : *une masse* — ; *corps, animal, hutte* —. || Imparfait, qui n'est pas dans les formes prescrites : *essais INFORMES*. *La tragédie — et grossière en naissant* (Boil.) *Il a couru des pitres très — sous mon nom* (Volt.) *Étoiles —*, se dit des groupes d'étoiles qui, en raison de leur petitesse ou de leur peu d'éclat, n'ont pas été compris dans les constellations désignées par des noms particuliers.

INFORMÉ, s. m.; dr., information, instruction.

INFORMER, v. a., avertir, donner avis : — *quelqu'un d'un fait*. *Un prince doit être INFORMÉ des moindres choses qui se passent dans son État* (La Br.) = V. n.; dr., faire une information : — *contre quelqu'un, sur une affaire*. Dans ce sens on dit mieux *instruire*. = S' —, v. pr., s'enquérir : *elle s'INFORME des besoins de son voisinage* (J.-J.) V. APPRENDRE et S'ENQUÉRIR.

INFORTIAT, s. m., nom du second volume du digeste compilé sous Justinien : *à ces mots il saisit un vieil —* (Boil.) *Je sais le code entier avec P* — (Corn.)

INFORTUNE, s. f., mauvaise fortune, adver-

sité : *tomber dans l'—* (Ac.) = Revers de fortune : *la mort termina ses INFORTUNES* (Barth.) V. MALHEUR. *La constance que les philosophes affectent dans les — est un masque de fermeté qu'ils prennent pour tromper les autres* (La Br.)

INFORTUNÉ, E, adj., non fortuné, non favorisé de la fortune; ne s'emploie que dans le style soutenu : *prince, vieillard —. Reine, famille INFORTUNÉE.* = S., personne infortunée. V. MALHEUREUX.

INFRACTEUR, s. m., celui qui enfreint ou viole une loi, un traité : *je veux le faire saisir comme — de mes ordonnances* (Mol.)

INFRACTION, s. f., action d'enfreindre, de violer : — *à la loi, — des lois. Pierre se plaignait de plusieurs INFRACTIONS de la part des Suédois* (Volt.)

INFRACHISSABLE, adj., que l'on ne peut franchir : *limite —. Obstacle, désert —.*

INFRÉQUENTÉ, E, adj., qu'on ne fréquente pas.

INFRACTUEUSEMENT, adv., sans profit, sans utilité : *il a travaillé —* (Ac.)

INFRACTUEUX, EUSE, adj., qui ne rapporte pas, qui rapporte peu de fruit; peu us. || Qui n'apporte aucun profit, qui ne donne aucun résultat : *travail —; entreprise, négociation INFRACTUEUSE. Des efforts INFRACTUEUX* (Corn.) V. STÉRILE.

INFULE, s. f.; anc., ornement de tête des prêtres chez les Grecs et les Romains. Elle était aux prêtres ce qu'est le diadème aux rois.

INFUNDIBULIFORME, adj., qui a la forme d'un entonnoir; peu us.

INFUS, E, adj., se dit des connaissances ou des vertus que l'on possède pour ainsi dire naturellement : *science, sagesse INFUSE.* || Fam. et ir. : *il croit avoir la science —, il se croit savant sans avoir étudié : toutes les sciences lui sont INFUSES* (Sév.)

INFUSER, v. a., faire tremper une substance dans un liquide : — *du quinquina dans du vin.* = S'—, v. pr., être infusé : *il faut donner au thé le temps de s'—.* = Avec ellipse du pro. pers. : *faire — deux gros de Séné. Laisser — une plante.*

INFUSIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est infusible : *l'— du diamant.*

INFUSIBLE, adj., qui n'entre pas en fusion : *le fer en état de parfaite ductilité est presque —* (Buff.)

INFUSION, s. f., action d'infuser. = Liqueur dans laquelle les substances ont séjourné : — *de tilleul, de thé.* || Se dit de la manière dont certaines facultés surnaturelles sont infuses dans l'âme : *les apâtres avaient le don des langues par l'— du St-Esprit.*

INFUSOIRES, s. m. pl., animalcules qui vivent dans les liquides. = Adj., *animalcules, vers —.*

INGAMBE, adj., léger, dispos, alerte : *jeune homme, danseur —. Ce vieillard est encore —.*

INGÉNIER (S'), v. pr., chercher dans son esprit quelque moyen pour réussir; fam. : *chacun s'INGÉNIE dans ce monde* (Volt.) S'— *à plaire.*

INGÉNIEUR, s. m., celui qui trace et conduit des travaux pour l'attaque et la défense des places. = Celui qui conduit des travaux publics, qui dirige la construction des ponts, l'entretien des routes, etc. : — *des mines, des ponts et chaussées. — géographe, hydrographe, mécanicien.*

INGÉNIEUSEMENT, adv., d'une façon ingénieuse : *cela est dit, disposé, imaginé —.*

INGÉNIEUX, EUSE, adj., plein d'esprit, d'invention : *ouvrier, artiste —. Vauban était plus qu'—, c'était un homme de génie. Tous ces gens-là sont sottement —* (J.-J.) || Cette INGÉNIEUSE et insupportable charité (Fléch.) = En parl. des choses, qui

marque de l'esprit, de l'invention : *ouvrage, art —, machine —.* = Qui met de l'application, de l'adresse à : — *à faire du bien.* Se dit aussi en mauv. part. : — *à se tourmenter; — à trouver des défauts à quelqu'un.* V. CAPABLE.

INGÉNU, E, adj., simple, franc : *cœur, esprit, homme —. Une jeune fille INGÈNE.* = S., personne ingénue : *l'— de Voltaire. Elle fait l'—.* = Théât., jouer les INGÈNES. V. SIMPLE.

INGÈNUITÉ, s. f., simplicité, franchise : *elle est d'une grande —* (Ac.) *l'— de l'enfance. C'est pousser trop loin l'—* (Séguir.) = Théât., rôle d'ingénue : *jouer les INGÈNUITÉS.*

INGÈNUEMENT, adv., d'une manière ingénue.

INGÈRENCE, s. f., action de s'ingérer : *je ne veux point de son — dans mes affaires;* fam.

INGÉRER (S'), v. pr., se mêler d'une chose sans droit ou mal à propos : *s'— de donner des avis* (Ac.) *Je ne veux point m'— dans vos affaires.*

INGESTION, s. f., introduction; ne se dit que des substances qu'on introduit dans les premières voies de l'appareil digestif.

IN GLOBO (mots lat.), adv., en masse, en bloc : *j'ai acheté tous ces meubles in—;* fam.

INGLORIEUX, EUSE, adj., sans gloire; poét. et peu us. : *mes jours — et mon destin obscur* (Del.)

INGOLSTADT, vil. forte de Bavière, sur le Danube.

INGOUVERNABLE, adj., qui ne peut être gouverné : *le peuple français est — dès que l'exemple de la résistance est donné* (De Toquev.) *Sa vie nature est emportée par une — malice* (Villem.)

INGRAT, E, adj., qui manque de reconnaissance : *cœur, peuple —. — envers son bienfaiteur.* || Stérile : *sol —. Défricher des terres INGRATES* (Volt.) || Qui n'apporte aucun profit, infructueux : *travail —, étude INGRATE. Il renonce aux courses —, revient en son pays* (La F.) || Litt. : peu favorable, qui se prête peu au développement : *sujet —, matière INGRATE.* = S., personne ingrate : *les vertus font des envieux, les bienfaits font des INGRATS* (Fléch.)

INGRATEREMENT, adv., d'une manière ingrate.

INGRATITUDE, s. f., défaut de reconnaissance : *payer un bienfait d'—* (Sév.) *L'excès de leur bassesse ne m'annonce que l'excès de leur —* (Barth.)

INGRÉDIENT, s. m., tout ce qui entre dans la composition d'un mélange, d'un mets, d'un remède.

INGRIE anc. p. de la Russie, située sur le golfe de Finlande, et formant aujourd'hui le gov. de Saint-Petersbourg.

INGUÉRISABLE, adj., qui ne peut être guéri.

INGUINAL, E, adj.; anat., qui appartient ou qui a rapport à l'aîne.

INHABILE, adj., qui manque d'habileté : — *à tout* (Mol.) = Dr., qui n'a pas les qualités requises pour : — *à contracter, à tester.*

INHABILETÉ, s. f., manque d'habileté : *l'— d'un général, d'un ouvrier.*

INHABILITÉ, s. f.; dr., incapacité : — *à hériter.*

INHABITABLE, adj., qui ne peut être habité : *pays, climat, maison —* (Buff.)

INHABITÉ, E, adj., qui n'est point habité : *lieu —, maison INHABITÉE.*

§ **INHABITÉ, DÉSERT, SOLITAIRE, SAUVAGE.** Le lieu *inhabité* manque d'habitants; le lieu *désert* a été déserté ou abandonné. Un lieu *solitaire* est écarté; on y vit retiré, tranquille, loin de la fréquentation des hommes. *Sauvage* réunit les deux nuances de *solitaire* et de *désert*.

INHALATION, s. f.; physiol., absorption des fluides aériens : *l'— des plantes précède leur exhalation.*

INHARMONIE, s. f., défaut, manque d'harmoni-

nie : la discordance et l'— des chants du peuple dans ce pays (La H.)

INHARMONIEUX, EUSE, adj., sans harmonie : musique, phrase INHARMONIEUSE. Les sons de sa lyre étaient d'harmonie — et discordants (La H.)

INHÉRENCE, s. f., état de ce qui est inhérent.

INHÉRENT, E, adj., qui par sa nature est joint inséparablement à un sujet : la pesanteur est INHÉRENTE à la matière. || La toute-puissance et la bonté sont INHÉRENTES à l'idée de Dieu.

INHIBITION, s. f., dr., prohibition; ne s'emploie guère qu'au pl. : l'arrêt porte INHIBITIONS et défenses (Ac.)

INHONORÉ, E, qui n'a pas reçu les derniers honneurs : la cendre INHONORÉE (Rayn.) Combien de nos valeureux citoyens sont restés INHONORÉS (Carnot). || En parl. des choses : tant de travaux utiles sont restés — (Chat.)

INHOSPITALIER, ÈRE, adj., qui n'exerce point l'hospitalité : peuple —. = Où les étrangers sont mal accueillis, où il est dangereux de séjourner : pays, rivage —; côte, terre INHOSPITALIÈRE. Il se plaignait de la façon — dont on l'avait reçu (Volt.)

INHOSPITALITÉ, s. f., manque d'hospitalité : ces peuples généreux ne pouvaient croire à l'— (Rayn.)

INHOSTILE, adj., qui n'est pas hostile : ils les trouvèrent INHOSTILES et bienveillants (La H.) || Les mœurs douces et — de ces bons habitants m'engagèrent à prendre du repos (Ségur).

INHUMAIN, E, adj., sans humanité; cruel : maître, tyran —; action, âme INHUMAINE. Victoire — (Volt.) = Adj. et s. f., se dit d'une femme qui ne répond pas à la passion qu'elle inspire : femme, veuve —. L'amour me fait ici chercher une — (Rac.)

INHUMANEMENT, adv., avec inhumanité : les rois de Babylone traitaient — leurs sujets (Boss.)

INHUMANITÉ, s. f., manque d'humanité, cruauté : souvent l'arrogance prend le nom de grandeur et l'— celui de fermeté (La Br.) = Acte d'inhumanité : personne dont la conduite n'est qu'une iongue suite d'INHUMANITÉS (Fén.) V. BARBARIE.

INHUMATION, s. f., action d'inhumier, de mettre en terre : — d'un corps.

INHUMER, v. a., mettre en terre, donner la sépulture avec cérémonie : — les morts.

§ **INHUMER, ENTERRER**. Le prêtre inhumé les morts, le fossoyeur les enterre.

INIMAGINABLE, adj., qu'on ne peut imaginer : contre-temps, aventure —.

INIMITABLE, adj., qui ne peut être imité : auteur, ouvrage —. La nature a des beautés INIMITABLES. L'— La Fontaine. Elle répandait partout que j'étais une actrice — (Les.) Les INIMITABLES tragédies de Racine ont toutes été critiquées (Volt.)

INIMITIÉ, s. f., l'opposé de l'amitié, haine déclarée : agir par — (Ac.) Les INIMITIÉS sont très-dangereuses chez un peuple libre (Mont.) = Antipathie entre certains animaux : il y a une — naturelle entre le chien et le chat (Buff.)

ININTELLIGENT, E, adj., non intelligent, qui manque d'intelligence.

ININTELLIGIBLE, adj., qu'on ne peut comprendre : langage, style —.

§ **ININTELLIGIBLE, INCOMPRÉHENSIBLE, INCONCEVABLE**. Inintelligible se rapporte à l'expression seule et incompréhensible à la nature des choses. Inconcevable indique une chose dont on ne peut se faire une idée.

INIQUÉ, adj., contraire à l'équité, injuste à l'excès : acte, juge, jugement —.

INIQUEMENT, adv., d'une manière inique.

INIQUITÉ, s. f., manque d'équité, injustice excessive : l'— des jugements (Fléch.) = Acte d'injustice : commettre une —, des INIQUITÉS. = Corruption des mœurs : l'— du siècle (Ac.) Comblar la mesure de ses INIQUITÉS. Il est venu tout exprès de Paris pour consommer son — (Volt.) L'— couvrit toute la surface de la terre (Boss.)

INITIAL, E, adj., qui commence un mot, un chapitre, en parl. des lettres et des syllabes : une lettre, une syllabe INITIALE. = INITIALE, s. f., lettre initiale : il n'a signé ce billet qu'avec son —.

INITIATEUR, TRICE, s., personne qui initie.

INITIATION, s. f., action d'initier ou d'être initié. = Admission à la connaissance de certaines choses secrètes. = Cérémonie par laquelle on était initié à certains mystères.

INITIATIVE, s. f., action de celui qui propose le premier quelque chose : prendre l'—. = Droit de faire le premier certaines propositions : l'— des Chambres. Droit d'—. L'empereur a l'— des lois.

INITIÉ, s. m., celui qui a reçu la communication de certaines choses secrètes : moins il y a d'INITIÉS, plus les mystères sont secrets (Volt.) || Celui qui connaît les secrets d'une science, d'un art.

INITIER, v. a., révéler à quelqu'un les mystères d'un culte, d'une secte, d'une association; l'admettre à la participation de certaines cérémonies secrètes. || Faire connaître, mettre au fait de : — quelqu'un à la politique, dans une affaire. = S'—, v. pr., se mettre au fait de quelque chose.

INJECTÉ, E, adj., m'dl., coloré par l'afflux du sang dans les vaisseaux capillaires : face INJECTÉE.

INJECTER, v. a.; méd., introduire avec un tube, une seringue, un liquide dans une cavité du corps, dans une plaie : — du lait dans l'oreille. On dit aussi : — une plaie, un sujet, un cadavre. = S'—, v. pr., être injecté; se faire une injection.

INJECTION, s. f., action d'injecter; résultat de cette action. = Liquide injecté.

INJECTION, s. f., action d'enjoindre, commandement exprès : faire —. — formelle.

INJOUABLE, adj., qui ne peut ou ne doit pas être joué : la raison est de la pièce est — avec les acteurs que nous avons (Volt.)

INJURE, s. f., tout ce qui est contraire à la justice; outrage de fait ou de parole : laver une — dans le sang (Ac.) Les INJURES sont les raisons de ceux qui ont tort (J.-J.) Oublier, pardonner les — (Boss.) Faire — à quelqu'un, manquer à ce qu'on lui doit; l'accuser d'un tort qu'il n'a pas. || L'—, les — du temps, de l'air, des saisons, les intempéries de l'air et des saisons. Les — du sort, les malheurs non mérités. V. OFFENSE.

§ **INJURES, INVECTIVES, SOTTISES, POUILLES**. Les injures ont rapport au fond, au sens des paroles; les invectives, faits passionnés, emportés, ont rapport à la forme, au mode d'action. Sottises est populaire, et pouilles familier. On donne le nom de sottises aux injures de sottis gens et de gens du peuple. Pouilles, terme de plaisanterie peu us., était autrefois du ton de la bonne compagnie.

INJURIER, v. a., offenser par des paroles injurieuses : — quelqu'un, le gouvernement, la religion. = S'—, v. pr., se dire des injures : s'— l'un l'autre.

INJURIEUSEMENT, adv., d'une manière injurieuse, outrageante : parler — de quelqu'un.

INJURIEUX, EUSE, adj., offensant, outrageant : discours, écrit, procédé —; soupçon, bruits

— (Volt.) || Poét., injuste : le sort, les ans —.

INJUSTE, adj., qui n'a point de justice : homme, juge —. = Contraire à la justice : jugement, sentence, guerre —. *La douleur est —* (Rac.) = Dérisonnable, mal fondé : soupçon —. *Prétentions INJUSTES*. = S. m., ce qui est injuste : la distinction du juste et de l'— (Ac.) = Personne injuste : même aux yeux de l'— un — est horrible (Boil.)

INJUSTEMENT, adv., d'une manière injuste : lorsque nous sommes accusés —, nous avons de la peine à nous modérer (Vauv.)

INJUSTICE, s. f., manque de justice ; action contraire à la justice : essayer une — ; commettre, réparer une —. L'— le révolte, le crime l'indigne (Volt.) *Ils crièrent qu'on leur faisait — ; ils oublièrent celle qu'ils avaient faite* (Id.)

INJUSTIFIABLE, adj., qui ne peut être justifié.

INKERMANN, port de la Russie d'Europe (Tauride), en Crimée. Victoire des troupes anglo-françaises sur les Russes, le 5 novembre 1854.

INLISIBLE, adj. V. ILLISIBLE.

INNAVIGABLE, adj., où l'on ne peut naviguer.

INNÉ, E, adj., qui est né avec nous ; que nous apportons en naissant : principe —, idées INNÉES.

INNOCEMENT, adv., avec innocence, sans mauvais dessein. || Sottement, naïvement.

INNOCENT, s. f., état de celui qui est innocent : mes jours coulaient dans l'— (Rac.) *L'âge d'—*, l'enfance. *Défendre l'—*, les innocents. Par ext. : l'— d'un agneau. = Se dit de celui qui n'est pas coupable : je m'enveloppe avec sécurité dans mon — (Volt.) = Pureté de mœurs : l'— de nos premiers pères. = Qualité de ce qui n'est pas dangereux : l'— d'un remède. = Trop grande simplicité : admirez l'— de cet homme (Ac.) V. CANDEUR.

INNOCENT, E, adj., pur, sans vice, sans malice : enfant, homme, plaisir —. Les INNOCENTES bergères (Fén.) *Jeux INNOCENTS*, petits jeux de société. = Qui n'est pas coupable : il fut reconnu —. — du sang de vos frères (Flécl.) = Qui ne nuit pas, qui ne peut faire de mal : agneau, remède —. = Simple, crédule : vous êtes bien — de croire à de pareils contes (Ac.) = S., personne exempte de vice, de malice : un pauvre petit —, un tout jeune enfant ; fam. Les —, les saints —, les enfants qu'Hérode fit égorger. = Homme borné et crédule : quel — ! Par ext., prov. : c'est un — fourré de malice, un homme malicieux qui feint d'être simple et bon. V. SIMPLE.

INNOCENT, nom de treize pontifes qui ont occupé la chaire de saint Pierre, et le plus célèbre d'entre eux est Innocent III, élu pape en 1198, mort en 1216, qui porta la puissance pontificale à son apogée.

INNOCENTER, v. a., absoudre, déclarer innocent.

INNOCITÉ, s. f., qualité d'une chose qui n'est pas nuisible ; peu us.

INNOBRABLE, adj., qui ne peut se nombrer : une multitude —. = Par exagér., en très-grand nombre : des troupes INNOBRABLES.

INNOBRABLEMENT, adv., d'une manière innombrable, sans nombre ; peu us.

INNOUÉ, E, adj. ; dr., qui n'a pas encore reçu de nom, de dénomination particulière.

INNOUÉ, E, adj. ; anat., qui n'a pas reçu de nom particulier : os —. Artère INNOUÉE.

INNOVATEUR, TRICE, adj., qui innove : pouvoir —. = S., celui, celle qui fait des innovations.

INNOVATION, s. f., introduction de quelque nouveauté dans le gouvernement, dans les lois, etc. :

— en politique, en législation, en littérature. *Tant d'INNOVATIONS utiles étaient reçues avec applaudissement* (Volt.) *Voilà les fondements de l'antiquité de la foi et de l'— des hérétiques* (Boss.)

INNOVER, v. n., faire une innovation, des innovations : ils INNOVENT pour le plaisir d'— (La Br.)

INO, s. m., nom d'un papillon de jour.

INOBSERVATION, s. f., manque d'obéissance, infraction aux lois : l'— d'une clause, des traités. L'— des règles détruit la discipline.

INOCUPÉ, E, adj., qui est sans occupation : homme —, femme INOCUPÉE. = Qui n'est occupé, possédé par personne : maison, place —.

INOCTAVO (mots lat.), s. m. inv., format ou livre dont les feuilles sont pliées en huit feuillets. = Adj. inv. : des volumes —.

INOCULATEUR, TRICE, s., celui, celle qui inocule. = Adj. : instrument —.

INOCULATION, s. f., action de communiquer artificiellement le principe d'une maladie contagieuse : — de la variole, de la peste. Abs., l'inoculation de la petite vérole : l'— passa de Constantinople à Londres en 1724, et à Paris en 1755 (Ac.)

INOCULER, v. a., communiquer une maladie contagieuse par inoculation. = Abs., inoculer la petite vérole : tous ces enfants ont été INOCULÉS. = S'—, v. pr., être inoculé ; inoculer à soi-même.

INOCULISTE, s. m., partisan de l'inoculation.

INODORE, adj., sans odeur : les tulipes sont INODORES. Fosses —. Cabinet —.

INOFFENSIF, IVE, adj., qui n'est pas capable d'offenser, de nuire : homme, esprit, trait —.

INOFFICIEUX, EUSE, adj. ; dr., testament —, où l'héritier légitime est déshérité sans cause par le testateur. *Donation INOFFICIEUSE*, qui avantage un des enfants aux dépens des autres.

INOFFICIOSITÉ, s. f. ; dr., qualité d'un acte inefficieux.

INONDATION, s. f., débordement d'eau : pays sujet aux INONDATIONS. Les — du Nil fertilisent les campagnes de l'Égypte. = Se dit des eaux débordées : une grande —. || Multitude de peuples qui envahissent un pays : l'— des barbares (Boss.) = Ir., grande quantité de choses semblables : — de brochures, de pamphlets.

INONDER, v. a., submerger par un débordement d'eaux : ce torrent ira tout — (Rac.) || Visage INONDÉ de pleurs (J.-J.) || Envahir, se porter en foule : quand les Goths INONDÈRENT l'Italie. *Le peuple saint en foule INONDAIT les portiques* (Rac.) = Répandre, faire circuler avec profusion : — le public de livres dangereux. = S'—, v. pr., faire tomber sur soi une grande quantité d'eau.

INOPINÉ, E, adj., à quoi l'on n'a pas songé ; subit : changement, accident —. V. INESPÉRÉ.

INOPINÉMENT, adv., d'une manière inopinée ; subitement : tomber — sur l'ennemi.

INOUPORTUN, E, adj., qui n'est pas opportun, à propos : moment —, mesure INOUPORTUNE.

INOUPORTUNITÉ, s. f., qualité de ce qui n'est pas opportun, à propos : — d'une démarche.

INORGANIQUE, adj., se dit des corps non organisés, et qui ne peuvent s'accroître que par juxtaposition : métaux INORGANQUES.

INOUI, IÉ, adj., tel qu'on n'a jamais ouï dire rien de pareil : chose, calamité, cruauté INOUIE. = Étrange, surprenant : c'est qu'il est — qu'on se permette d'ouvrir les lettres de quelqu'un (Beaum.)

INOXYDABLE, adj., qui n'est pas susceptible de s'oxyder : *métal — à l'air sec.*

IN-PACE. V. **PACE**.

IN-PLANO (mots lat.), adj. et s.; impr., se dit du format où la feuille imprimée ne contient qu'une page de chaque côté : *le format —.*

INQUALIFIABLE, adj., qui ne peut se qualifier; se prend en mauv. part : *conduite, procédé —.*

INQUART, s. m.; chim. V. **QUARTATION**.

IN-QUARTO (mots lat.), s. m.; impr., format, livre dont les feuilles sont pliées en quatre feuillets.

INQUIET, **ÊTE**, adj., qui a de l'inquiétude : *il est tout —. Elle est inquiète de ne pas vous voir, de ne pas recevoir de vos nouvelles.* = Se dit aussi des passions et des mouvements de l'âme : *un amour —, une curiosité inquiète* (Ac.) *Tous mes transports inquiets sont éteints* (J.-J.) = Qui annonce de l'inquiétude, qui ne peut rester en repos : *regards —, humeur —.* = Agité, troublé : *sommeil —.*

INQUIÉTANT, **E**, adj., qui donne de l'inquiétude : *état, voisinage —, situation, nouvelle inquiétante. L'œil intégral d'un honnête homme est toujours — pour les fripons* (J.-J.)

INQUIÉTER, v. a., rendre inquiet : *l'avenir l'inquiète et le présent le frappe* (Rac.) = Troubler : — *dans la possession. — l'ennemi par de fausses attaques.* = S'—, v. pr., il ne s'inquiète de rien. || *Votre zèle pour moi s'est trop inquiété* (Mol.) *La femme pressent de loin l'inconstance de l'homme et s'en inquiète* (J.-J.)

§ **INQUIÉTER, TOURMENTER, VEXER, MOLESTER, PERSÉCUTER**. L'homme inquiété n'est pas paisible; l'homme tourmenté est au supplice. Ou vexé, par abus d'autorité ou de pouvoir, en opprimant le subordonné, le sujet, le faible, le pauvre. Mais on moleste en tracassant, en élevant de mauvaises difficultés. *Persécuter* enchérit sur tous les autres par l'idée de suite, d'acharnement qu'il exprime.

INQUIÉTUDE, s. f., trouble, agitation d'esprit, impatience causée par quelque passion : *vague, vive, mortelle —. Mon — m'ôte le sommeil* (Voll.) *Il se consumait dans ses inquiétudes.* V. **ENNUI**. = Méd., agitation du corps causée par quelque malaise. = Au pl., petites douleurs qui impatientent : *il a des — dans les jambes.*

INQUISITEUR, s. m., juge de l'inquisition : *grand —. — de la foi.*

INQUISITION, s. f., enquête, perquisition rigoureuse et arbitraire : *sa conduite fut l'objet de l'— la plus offensante* (Ac.) = Tribunal établi dans certains pays pour rechercher et punir ceux qui ont des sentiments contraires à la foi catholique : *les juges, les familiers de l'—.* On nomme quelquefois ce tribunal le *Saint-Office*.

INQUISITORIAL, **E**, adj., se dit de tout pouvoir ombrageux, de tout acte arbitraire.

INSAISSISSABLE, adj., qui ne peut être saisi : *corps —.* = Dr. : *bien, pension —.* = Que les sens ne peuvent saisir : *odeur, son —.* || Qui ne peut être compris : *différence, idée, pensée, abstraction —.* || En parl. d'une personne dont on ne comprend ni la pensée ni le dessein : *homme —.*

INSALIVATION, s. f., mélange des aliments et de la salive pendant la mastication.

INSALUBRE, adj., malsain, qui nuit à la santé : *logement humide et —.*

INSALUBRITÉ, s. f., vice de ce qui est insalubre : — *de l'air, d'un pays, du climat.*

INSANITÉ, s. f., folie, privation de la raison : *ils (les Français) ont eu l'— de discuter quand il n'y avait qu'à combattre* (Napol.); peu us.

INSATIABILITÉ, s. f., appétit démesuré et qu'on ne peut rassasier. || — *de gloire, de richesses.*

INSATIABLE, adj., qu'on ne peut rassasier : *appétit, faim —.* || *Avarice —; homme — de gloire, de richesses, de louanges.* = S., *il n'y a rien qui soit plus perdu que ce que vous employez à contenter un —* (Boss.)

INSATIABLEMENT, adv., d'une manière insatiable : — *avide d'honneurs.*

INSCRIPTION, s. f., caractères gravés sur un édifice, sur un monument, pour consacrer un souvenir : — *antique, pompeuse; — en lettres d'or. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* = Indication, avis placé dans un lieu apparent. = Action d'inscrire sur un registre; résultat de cette action : — *sur la liste des jurés.* = Acte qui constate qu'on s'est fait inscrire pour suivre les cours d'une faculté : *prendre ses —.* = Titre d'une rente sur l'État : — *sur le Grand-Livre de la dette publique.* = Dr. : — *de faux, acte par lequel on soutient qu'une pièce est fautive ou falsifiée.*

INSCRIRE, v. a., écrire sur un registre, sur une liste, etc. : — *sur la liste des électeurs, des souscripteurs. — une créance, des dépenses.* = Mettre une inscription : — *une maxime sur un monument.* || Il a inscrit son nom au temple de Mémoire, dans les fastes de la gloire, il s'est illustré par ses écrits, par ses exploits. = Mathém. : — *un cercle dans un carré, tracer, dans un carré, un cercle qui en touche les côtés intérieurement.* = S'—, v. pr. : s'— *sur une liste.* = Dr. : s'— *en faux, soutenir en justice qu'une pièce est fautive; et par ext., nier : je m'inscris en faux contre ce que vous dites.*

INSCRUTABLE, adj., impénétrable; n'est guère employé que dans le style de l'Écriture.

INSECTE, s. m., classe du règne animal dans laquelle on range les animaux articulés qui sont munis seulement de six pattes : *Pabeille et le ver à soie sont pour nous les premiers des insectes* (Riv.)

INSECTICIDE, adj., se dit des substances qui ont la propriété de faire périr les insectes incommodes : *poudre —.* = S. m., un — *efficace.*

INSECTIVORE, adj., qui vit d'insectes : *oiseau —.* = S. m., *la taupe est un —.*

IN-SEIZE, s. m.; impr., format, livre dont les feuilles sont pliées en seize feuillets.

INSENSÉ, **E**, adj., qui a perdu la raison : *homme, — femme, foule insensée.* = En parl. des choses, qui n'est pas conforme à la raison, au bon sens : *discours, projet —; entreprise, passion —.* = S., personne insensée. V. **SOT**.

INSENSIBILITÉ, s. f., défaut, manque de sensibilité : — *complète.* || L'— *annonce un égoïste* (Mass) L'— *des gens du monde est moins barbare que leur comédiation* (J.-J.) V. **INDIFFÉRENCE**.

INSENSIBLE, adj., qui ne peut éprouver de sensation; qui ne reçoit point l'impression que l'objet doit faire sur le sens : *matière — et inerte. — au froid, à la chaleur.* || — *à l'amour, à la haine, à l'amitié, au blâme, aux reproches, aux louanges.* Abs. : *une femme — est celle qui n'a pas vu encore celui qu'elle doit aimer* (La Br.) = Qui tombe difficilement sous le sens, imperceptible : *pouls —. — déclin* (Boss.) *La fin de la vie n'arrive jamais que par nuances souvent insensibles* (Buff.) = S., personne qui n'est pas sensible à l'amour : *que tout aime à présent, l'— n'est plus* (La F.)

INSENSIBLEMENT, adv., d'une manière peu sensible : *la paresse consume — toutes les vertus (La Roch.) Je pleurais la meilleure des mères qu'une langueur mortelle consumait — (J.-J.)*

INSÉPARABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est inséparable : *l' — des trois personnes divines.*

INSÉPARABLE, adj., qui ne peut être séparé : *l'ombre est — du corps. Le remords est — du crime (Ac.) La justice est — de la bonté (J.-J.)* = Intimement uni : *des amis INSÉPARABLES.* = Gramm. : particule —. = S. : *ce sont deux —*; fam.

INSÉPARABLEMENT, adv., de manière à ne pouvoir être séparé : *ils sont — unis.*

INSÉRER, v. a., mettre dans, ajouter, faire entrer : — un feuillet, un cahier dans un livre. — une clause dans un traité, un article dans un journal. Il a INSÉRÉ cette anecdote dans son histoire.

INSERMENÉ, E, adj., qui n'a pas prêté le serment prescrit : *prêtre —.*

INSERTION, s. f., action d'insérer ou état de la chose insérée : — d'un article, d'une annonce dans un journal. = Anat. et bot. : — d'un tendon, de la corolle, des étamines.

INSIDIEUSEMENT, adv., d'une manière insidieuse et qui tend à surprendre.

INSIDIEUX, ECUSE, adj., qui cherche à surprendre, à tromper : *question INSIDIEUSE, caresses INSIDIEUSES. Vous sentez tout ce qu'il y a d' — dans ce projet? (D'Al.) V. TROMPEUR.*

INSIGNE, adj., signalé, remarquable; se prend en bonne et en mauv. part : *bonheur, faveur —. Le temps, cet — larron (La F.) — fripon. — calomnie.*

INSIGNE, s. m., marque distinctive : *la robe est l' — du juge; s'emploie surtout au pl. : les INSIGNES de la royauté.* Par anal. : *les crétiens portent à leur cou les — de la misère physique (Thiers).*

INSIGNIFIANCE, s. f., qualité de ce qui est insignifiant : *l' — d'un homme, de sa physionomie.*

INSIGNIFIANT, E, adj., qui ne signifie rien, qui n'a rien de remarquable, d'important : *homme, discours —; action, phrase INSIGNIFIANTE.*

INSINUANT, E, adj., qui a l'adresse d'insinuer ou de s'insinuer : *homme —, femme INSINUANTE.* = Se dit des discours, des manières : *langage —. Air doux et — (Fléch.) Manières INSINUANTES.*

INSINUATION, s. f., action d'insinuer, d'introduire doucement : *l' — de la sonde dans une plaie.* || Action de faire entendre adroitement une chose : *une — adroite, perfide.* = Par ext., manières insinuantes : *l' — est le talent de se concilier ceux auxquels on s'adresse. V. INSPIRATION.*

INSINUER, v. a., introduire doucement et adroitement : — le doigt, la sonde dans une plaie. || Faire entendre adroitement, faire entrer dans l'esprit : *INSINUER-lui cela doucement. — une doctrine.* = S' —, v. pr., pénétrer : *l'air s'INSINUE dans le corps.* || L'espoir s'INSINUAIT peu à peu dans son âme. || En parl. des personnes : *s' — à la cour (Fléch.) On l'accueille, on lui rit, partout il s'INSINUE (Mol.) S' — dans les cœurs, dans les esprits (Barth.)*

INSIPIDE, adj., qui n'a point de saveur, de goût : *brevage, mets —.* || Sans agrément : *poème (Boil.) Plaisanterie —. L'histoire du monde présent est — à quelques savants (La Br.) V. FADE.*

INSIPIDEMENT, adv., d'une manière insipide : *il plaisait bien —. On joue — aux cartes (Volt.)*

INSIPIDITÉ, s. f., qualité de ce qui est insipide : *l' — de l'eau. || — d'un poème. — de ces railleries.*

INSISTANCE, s. f., action d'insister.

INSISTER, v. a., persévérer à vouloir, à demander quelque chose : *je n'INSISTE pas. — sur sa demande. = Appuyer sur : combien j'INSISTERAIS sur ce point, s'il était moins décourageant de rebattre en vain des sujets utiles (J.-J.)*

INSOCCIABILITÉ, s. f., caractère de celui qui est insociable, de ce qui est insociable.

INSOCIABLE, adj., avec qui l'on ne peut établir de société : *homme, femme —; caractère, humeur —.*

INSOLATION, s. f., exposition des corps au soleil; action du soleil sur les corps.

INSOLEMMENT, adv., avec insolence : *parler, répondre —.*

INSOLENCE, s. f., manque de respect, hardiesse excessive : *l' — de ce laquais le fit chasser. = Parole ou action insolente : dire, faire mille INSOLENCES. = Orgueil offensant : l' — d'un parvenu.*

INSOLENT, E, adj., qui perd le respect, qui fait ou dit des choses inouïes : *valet —. = Se dit de l'air, des manières, des discours : air, ton —. Ses discours INSOLENTS m'ont mis l'esprit en feu (Mol.) = Orgueilleux, arrogant : — en paroles. — avec ses inférieurs. — dans la prospérité. = Qui offense la modestie, la pudeur : — avec les femmes. || Extraordinaire, non mérité : *bonheur —.* = S., personne insolente : *l' — devant moi ne se courba jamais (Rac.) V. ARROGANT et IMPERTINENT.**

INSOLITE, adj., qui n'est point d'usage : *pro-cédé —. Expression, clause —.*

INSOLUBLILITÉ, s. f., qualité des substances qu'on ne peut dissoudre. = Mathém., impossibilité de résoudre : — d'un problème, d'une question.

INSOLUBLE, adj.; chim., qui ne peut se dissoudre. || Qu'on ne peut résoudre : *question — (Cond.)*

INSOLVABILITÉ, s. f., impuissance de payer; état de celui qui ne peut payer ses dettes.

INSOLVABLE, adj., qui n'a pas de quoi payer.

INSOMNIE, s. f., privation de sommeil, causée par quelque indisposition, quelque chagrin, quelque inquiétude : *être sujet à des INSOMNIES. De sa longue — il tourmente sa couche (Del.)*

INSONDABLE, adj., qu'on ne peut sonder : *un abîme —. || Cœur —.*

INSOUCIANCE, s. f., caractère, état de celui qui est insouciant : *il est là-dessus d'une extrême —.*

INSOUCIANT, E, adj., qui ne se soucie et ne s'affecte de rien : *homme, caractère —; — de l'avenir. = S., personne insouciant.*

INSOUCIEUX, EUSE, adj., qui n'a pas de soucis.

INSOUMIS, E, adj., non soumis : *des peuples —.* = INOUMIS, s. m., conscrit qui n'a pas rejoint son corps au jour fixé.

INSOUTENABLE, adj., qu'on ne peut soutenir ou défendre : *cause, opinion —.* = Qu'on ne peut supporter, souffrir : *vérité —.*

INSPECTER, v. a., examiner avec autorité, en vertu d'une mission spéciale : — des travaux publics. — les écoles, un régiment.

INSPECTEUR, TRICE, s. celui, celle qui inspecte : — des travaux publics, des ponts et chaussées, de l'Université. Nous attendons aujourd'hui l'INSPECTEUR.

INSPECTION, s. f., action d'inspecter, d'examiner : — des astres. A la première — Pon connaît que cet acte est faux (Ac.) = Fonction, soin d'inspecter, de surveiller : — du matériel, des manufactures. = Place, emploi d'inspecteur.

INSPIRATEUR, TRICE, adj., qui inspire : *un génie — (Ac.) Lampe INSPIRATRICE (Del.) = Physiol.,*

adj. et s. m. : *muscles INSIMATEURS*, qui contribuent à l'inspiration.

INSPIRATION, s. f., physiol., action par laquelle l'air entre dans les poumons. = Action d'inspirer, de suggérer : *c'est par votre — que j'ai agi.* = Résolution inspirée : *c'est là que le poète a puisé ses plus belles INSPIRATIONS.* = Pensées qui naissent spontanément : *les — du génie. Cœur docile aux — du ciel (Flécl.) J'ai eu une bonne —.* || Abs., enthousiasme : *ce vers a été fait d'—.*

§ **INSPIRATION, INSINUATION, PERSUASION, INSTIGATION, SUGGESTION.** L'inspiration est un souffle divin, comme l'âme qui vous meut. L'insinuation vous gagne par des préparations, des ménagements ou des flateries. La persuasion emporte votre acquiescement par la force des raisons ou l'efficacité des conseils. L'instigation, prise d'ordinaire en mauv. part, est comme un aiguillon qui vous excite et vous remplit d'ardeur. La suggestion agit toujours d'une manière fourbe et par conséquent odieuse.

INSPIRÉ, E, adj., éclairé par le ciel, mù par la grâce : *homme — (Boss.)* || Fam. : *être bien —, bien avisé.* || Saisi d'enthousiasme : *poète —.* = S., qui est inspiré par le ciel.

INSPIRER, v. a., souffler dans : — *de l'air dans les poumons d'un noyé.* || Faire naître dans le cœur ou dans l'esprit un sentiment, une pensée ; donner de l'enthousiasme : *la justice qu'il fait — à tous les hommes (La II.) — du courage aux trompes (Boss.) Vous avez été bien mal INSPIRÉ. Grâce à la Muse qui m'INSPIRE. Je vois que la sagesse elle-même l'INSPIRE (Rac.)* = Suivi d'un infin. : *qui l'INSPIRA de quitter son vieux père? (C. Del.)* = Abs. : *ce qui émeut n'INSPIRE pas toujours (Villem.)*

INSBRUCK, vil. de l'Autriche, cap. du Tyrol.

INSTABILITÉ, s. f., défaut de stabilité : — *de la fortune, des choses humaines, de notre cœur.*

INSTABLE, adj., qui n'est pas stable : *équilibre —.* || *Tout ce qui dépend de la fortune ou de l'opinion est — comme elles (Marm.)*

INSTALLATION, s. f., action d'installer ou de s'installer : — *d'un magistrat.*

INSTALLER, v. a., mettre solennellement en possession d'une place : — *le président d'une assemblée, d'un tribunal.* = Placer, établir quelqu'un dans un endroit : — *quelqu'un dans un nouveau logement.* = S'—, v. pr., se placer, s'établir : *s'— dans un fauteuil, dans une maison.*

INSTAMMENT, adv., avec instance : *prier —.*

INSTANCE, s. f., sollicitation pressante ; en ce sens, il ne s'emploie qu'au pl. *faire des INSTANCES, se rendre aux —.* = Dr., demande, poursuite en justice : *former une —. Cette cause est en —, est inscrite au rôle, va être jugée.* = Degré de juridiction : *tribunal de première —.* = Log., nouvel argument qui a pour objet de détruire la réponse faite au premier.

INSTANT, E, adj., pressant : *prières INSTANTES.* = Imminent, menaçant : *besoin, péril —.*

INSTANT, S. M., moment très-court, le plus petit espace de temps : *attendez-moi un —. Et d'un — perdu connaissait tout le prix (Rac.) Nous ne sommes qu'un — sur la terre (Mass.)* = Ellipt. et fam. : *un —, attendez, arrêtez. = A l'—, dans l'—, loc. adv., aussitôt, à l'heure même ; tout à l'heure. = A chaque —, à tout —, loc. adv., continuellement. V. MOMENT.*

INSTANTANÉ, E, adj., qui ne dure qu'un instant : *mouvement —, frayeur INSTANTANÉE.*

INSTANTANÉITÉ, s. f., qualité de ce qui est instantané : *l'— d'un choc, d'une impression.*

INSTANTANÉMENT, adv., soudain, d'une manière instantanée.

INSTAR (À L'), loc. prép., à l'exemple de, comme : *à l'— de Paris.*

INSTAURATION, s. f., rétablissement d'une chose dans son premier état : — *des jeux Olympiques.*

INSTIGATEUR, TRICE, s., celui, celle qui pousse à quelque chose. Se prend en mauv. part : — *d'un crime, de la révolte.*

INSTIGATION, s. f., incitation, action d'exciter : *à l'— du malin esprit. V. INSPIRATION.*

INSTILLATION, s. f., action d'instiller.

INSTILLER, v. a., faire couler, verser goutte à goutte : — *un collyre entre les paupières.*

INSTINCT, s. m., sentiment, mouvement naturel aux animaux : *l'— est la loi naturelle des animaux.* = En parl. de l'homme, premier mouvement qui précède la réflexion : *il a fait cela plutôt par — que par raison (Ac.) Nous n'écoutons d'INSTINCTS que ceux qui sont les nôtres (La F.)* = Propension irrésistible : — *du crime.*

INSTINCTIF, IVE, adj., qui naît de l'instinct : *mouvement —, facultés INSTINCTIVES.*

INSTINCTIVEMENT, adv., par instinct.

INSTITUER, v. a., donner commencement à quelque chose de nouveau : — *des jeux solennels, — un ordre.* || *L'Église a INSTITUÉ des prières pour les mourants (Flécl.)* = Dr. : — *un héritier, nommer un héritier par testament.* = Établir en charge, en fonction : — *un juge, un notaire. V. ÉTABLIR.*

INSTITUT, s. m., constitution d'un ordre religieux, règle de vie qui lui est prescrite. = L'ordre lui-même. = Titre de certaines sociétés savantes. = *L'Institut de France* ou simpl. *l'Institut*, les six académies. = Lieu, palais où se tiennent les séances de l'Institut.

INSTITUTES, s. f. pl.; dr., ouvrage élémentaire qui contient les principes du droit romain rédigés par ordre de Justinien. Par ext. : *les — du droit français.*

INSTITUTEUR, TRICE, s., celui, celle qui institue, qui établit : *l'— d'un ordre religieux.* || *La nation vous a choisis pour être les INSTITUTEURS de ses lois (Mirab.)* = Personne chargée de diriger l'éducation et l'instruction d'un ou de plusieurs enfants ; personne qui tient une maison d'éducation : *la mère est le premier — de son enfant (B. de St-P.) — communal ; INSTITUTEUR distinguée.*

INSTITUTION, s. f., action d'instituer, d'établir : *tout ce qui est d'— humaine est sujet au changement (Ac.)* = Chose instituée : — *religieuse, politique.* = Dr., — *d'héritier*, nomination d'un héritier. = Éducation : *l'— de la jeunesse est d'une grande importance.* = Maison d'éducation : — *de jeunes gens, de jeunes demoiselles. Chef d'—.*

INSTRUCTEUR, s. m., qui instruit ; peu us. = Se dit surtout de celui qui est chargé d'instruire les nouveaux enrôlés : *manuel de l'—.* = Adj. : *capitaine —.* = Dr. : *juge —, juge d'instruction, chargé d'instruire un procès.*

INSTRUCTIF, IVE, adj., qui instruit ; ne se dit que des choses : *livre —, lecture INSTRUCTIVE.*

INSTRUCTION, s. f., action d'instruire, éducation, enseignement : *l'— de la jeunesse. L'— des nouvelles recrues. l'art de rendre l'— facile, agréable, attrayante (Marm.)* = Connaissances acquises : *c'est un homme d'une grande —. L'homme sans — n'a pas atteint le complément de sa nature (La II.)* = Léçon, précepte : *les INSTRUCTIONS que je veux*

graver dans vos cœurs (Boss.) *L'— publique*, l'instruction donnée par l'État; ministère de l'instruction publique. = Au pl., avis donnés pour la conduite d'une affaire : *donnez-moi vos — la-dessus*. = Dr. : — *d'un procès*, recherches et formalités nécessaires pour mettre une affaire en état d'être jugée : *juge d'—*.

INSTRUIRE, v. a., enseigner, donner des leçons, des préceptes : — *les enfants, la jeunesse*. || *Son exemple INSTRUISAIT bien mieux que ses discours* (Volt.) = Par ext., dresser, en parl. des animaux : — *un cheval, un chien*. = Avertir, informer : — *de l'état des choses*. = Dr. : — *un procès*, le mettre en état d'être jugé. Abs. : — *contre quelqu'un*. = S'—, v. pr., acquérir de l'instruction : *passer son temps à s'—* (La H.) *Heureux ceux qui se divertissent en s'INSTRUISANT* (Fén.) V. APPRENDRE et ÉTUDE.

INSTRUIT, E, adj., qui a de l'instruction : *un homme bien —. Cette dame est fort INSTRUITE*.

§ **INSTRUIT, ÉCLAIRÉ, CLAIRVOYANT, INTELLIGENT**. *Instruit et éclairé* supposent la connaissance du passé et expriment le fruit de l'étude ou de l'expérience. Le *clairvoyant* sait voir, apercevoir, prévoir; l'*intelligent* sait adapter les moyens aux fins, se résoudre et agir à propos.

INSTRUMENT, s. m., nom générique des outils, des machines propres aux arts, aux sciences, etc. : — *d'agriculture, de chirurgie, d'optique*. = Se dit particulier des instruments de musique : *jouer d'un —*. || Prov., *c'est un bel — que la langue*. = Par ext., tout ce qui sert à produire un effet : *frapper quelqu'un avec un — contondant*. || *Force gens ont été l'— de leur mal* (La F.) = Dr., acte public, contrat : *la paix avec la Grande-Bretagne fut signée sur un — surchargé de corrections* (Thiers); vieux.

§ **INSTRUMENT, OUTIL**. Un pinceau est un *instrument* dans la main de Raphaël, un *outil* dans celle d'un barbouilleur. Il faut être savant ou artiste pour avoir des *instruments*; l'artisan et l'ouvrier n'ont que des *outils*.

INSTRUMENTAIRE, adj. m.; dr. : *témoin —*, celui qui assiste un officier public dans les actes où la présence de témoins est nécessaire.

INSTRUMENTAL, E, adj.; dr., qui sert d'instrument : *cause INSTRUMENTALE* (Ac.) = Mus., qui doit être exécutée par des instruments : *musique —*.

INSTRUMENTATION, s. f.; mus., manière dont la partie instrumentale d'un morceau est disposée.

INSTRUMENTER, v. n.; dr., faire des procès-verbaux, des actes publics. = V. a., écrire pour chaque instrument les différentes parties d'une œuvre musicale : — *une partition d'opéra*.

INSTRUMENTISTE, s. m., musicien qui joue d'un ou de plusieurs instruments.

INSU, s. m., ignorance d'une chose. On ne l'emploie que dans des locut. prép. ou adv. : à *l'— de ses parents, à mon —, à son —, à notre —*.

INSUBMERSIBLE, adj., qui n'est pas susceptible d'être submergé : *bateau, jetée —*.

INSUBORDINATION, s. f., défaut de subordination : *acte, esprit d'—*. *Fait d'—*.

INSUBORDONNÉ, E, adj., qui a l'esprit d'insubordination : *soldat —, troupe INSUBORDONNÉE*.

INSUCCÈS, s. m.; néol., manque, défaut de succès : *l'— de sa tragédie l'a fait renoncer au théâtre*. *L'— des remèdes* (Parny).

INSUFFISAMMENT, adv., d'une manière insuffisante; peu us.

INSUFFISANCE, s. f., manque de suffisance : — *des récoltes, des loïs* (Mont.) = Incapacité, relativement à une chose particulière : *je connais*

mon —. La dignité souvent masque l'— (Volt.) **INSUFFISANT**, E, adj., qui ne suffit pas : *moyen, secours —*.

INSUFFLATION, s. f.; méd., action d'insuffler.

INSUFFLER, v. a., introduire à l'aide du soufflet, un gaz, une vapeur dans quelque cavité du corps.

INSULAIRE, adj., qui habite une île : *un peuple —*. = S. m. : *un —*.

INSULTANT, E, adj., qui insulte; ne se dit que des choses : *mépris —, raillerie INSULTANTE*.

INSULTE, s. f., offense ou injure faite avec mépris : *faire, recevoir des INSULTES*. = Milit. : *ville exposée aux — de l'ennemi*. V. AFFRONT.

INSULTEUR, v. a., faire une insulte à : — *quelqu'un, — une femme*. Il *INSULTE violemment dans ses lettres l'Académie dans laquelle il sollicita depuis une place* (Volt.) = Milit. : — *une place*, l'attaquer vivement et à découvert. = V. n., manquer d'égards : — *aux juges, aux malheureux*. || — *à la raison, au bon sens. Leur allégresse INSULTE à ma douleur* (Ac.) *A Dieu ne plaise que je veuille — à vos dégoûts* (J.-J.) = S'—, v. pr., se faire insulte de part et d'autre.

INSULTEUR, s. m., celui qui se fait une habitude de l'insulte : — *à gages, — public*.

INSUPPORTABLE, adj., que l'on ne peut supporter : *homme —* (La Br.) *Douleur —* (Boss.) *Un peuple gâté par une liberté excessive est le plus — des tyrans* (Fén.) *Les caractères exaltés dans les gens vulgaires sont INSUPPORTABLES* (Chal.)

INSUPPORTABLEMENT, adv., d'une manière insupportable : *quoique je peigne — mal* (Montaigne)

INSURGÉ, E, adj., qui est en insurrection : *peuple —*. = S. m. : *les INSURGÉS*.

INSURGENTS, s. m. pl., certains corps de troupes hongoises levées extraordinairement pour le service de l'État.

INSURGER, v. a., soulever contre le gouvernement : — *un peuple; faire — un peuple, le soulever*. = S'—, v. pr., se soulever : *s'— contre le gouvernement. Les provinces s'INSURGÈRENT*.

INSURMONTABLE, adj., qu'on ne peut surmonter : *difficulté, aversion —. Opiniâtre —* (Volt.) *La gloire ne voit point d'obstacle —* (Del.)

INSURRECTION, s. f., action de tout un peuple qui conspire et se lève pour détruire son gouvernement : *l'— des Grecs. Le peuple était en pleine —*.

INSURRECTIONNEL, LE, adj., qui tient de l'insurrection : *mouvement —*.

INTACT, E, adj., à quoi l'on n'a pas touché, entier; qui n'a pas subi d'altération : *dépôt, monument —*. || Irréprochable : *honneur —. Réputation INTACTE*, qui n'a jamais été attaquée, ou sur laquelle la calomnie n'a pu jeter aucun soupçon.

INTACTHE, adj., qui échappe au sens du tact.

INTARISSABLE, adj., qui ne peut être tari, épuisé : *source, mine —*. || *Babil —, imagination, gaïeté —. Larmes INTARISSABLES. C'est pour nous un sujet de conversation —* (Barth.)

INTÉGRAL, E, adj., total, complet : *payement —. Renouvellement — d'une chambre législative*. = Math., *calcul —*, par lequel on remonte d'une quantité infiniment petite aux quantités finies dont elle dérive. = **INTÉGRALE**, s. f., *l'— d'une quantité différentielle*, la quantité finie dont cette différentielle est la partie infiniment petite.

INTÉGRALEMENT, adv., en totalité : *dette — payée. Renouveler —*.

INTÉGRALITÉ, s. f., état d'une chose entière, complète : *l'— d'une somme*.

INTÉGRANT, E, adj., qui contribue à l'intégrité d'un tout : *parties* INTÉGRANTES.

INTÉGRATION, s. f.; math., action d'intégrer.

INTÈGRE, adj., d'une probité incorruptible : *judge, vertu* —. *Je crois que nous aurons affaire à des juges INTÈGRES* (Volt.)

INTÉGRER, v. a.; math., trouver l'intégrale d'une quantité différentielle.

INTÉGRITÉ, s. f., état d'une chose qui a toutes ses parties : *P* — *d'un dépôt, d'un territoire*. || *L'* — *de ses droits*. = État d'une chose saine et sans altération : *garder des fruits dans leur* —. || Vertu, qualité d'une personne intègre : *rendre la justice avec* — (Boss.) *Les brigues et les partialités corrompent l'* — *de la justice* (Id.)

INTELLECT (pron. toutes les lettres), s. m., faculté de l'âme, nommée aussi entendement.

INTELLECTIF, IVE, adj., qui appartient à l'intellect : *faculté, puissance* INTELLECTIVE.

INTELLECTUEL, LE, adj., qui appartient à l'intellect, qui est dans l'entendement : *objet, esprit* —. *La faculté INTELLECTUELLE est d'un ordre supérieur à la faculté sensitive* (B. de St-P.) = Spirituel, par opposit. à matériel : *l'âme est une substance* —.

INTELLIGENCE, s. f., substance purement spirituelle : *Dieu est la souveraine* —, *la suprême* —. = Faculté intellectuelle, capacité de comprendre ; esprit, en tant qu'il conçoit : — *vive, prompte* (Boss.) *La plus petite herbe suffit pour confondre l'* — *humaine* (Volt.) = Par ext., il se dit des animaux : *P* — *de l'éléphant, du cheval*. = Connaissance approfondie, compréhension nette et facile : — *des affaires, des langues, des lois*. = Adresse, habileté : *s'acquitter d'une mission avec* —. = Accord ; connivence : *être, vivre en bonne* —. *Ils sont d'* — *pour vous tromper. Avoir des INTELLIGENCES dans une ville* (Voll.) = Peint. : — *du clair-obscur, des effets de lumière*. V. ENTENDEMENT.

INTELLIGENT, E, adj., qui a la faculté de comprendre : *l'homme est un être* —. Par anal. : *le chien est très* —. = Qui a beaucoup d'habileté, d'adresse : *commis, domestique* —. *Le succès couronna les travaux des navigateurs hardis et INTELLIGENTS qui avaient obtenu sa confiance* (Rayn.) V. CLAIRVOYANT et CAPABLE.

INTELLIGIBLE, adj., qui peut être ouï facilement et distinctement : *à haute et* — *voix*. || Aisé à comprendre : *passage, texte* —. *Cet auteur n'est pas* —. || Qui ne subsiste que dans l'entendement, opposé à réel : *les êtres INTELLIGIBLES* (Ac.)

INTELLIGIBLEMENT, adv., d'une manière intelligible : *parler, prononcer* —.

INTEMPÉRANCE, s. f., vice opposé à la tempérance : *son génie avait besoin d'être excité par l'* — (Barth.) = Toute espèce d'excès : — *d'étude, de travail. L'* — *de son imagination. — de langue, bavardage, trop grande liberté qu'on se donne à parler : l'* — *de sa langue fit oublier les grâces de son esprit et la bonté de son cœur* (Boss.)

INTEMPÉRANT, E, adj., qui a le vice de l'intempérance : *homme* —. = S. : *l'* — *abrége ses jours*.

INTEMPÉRÉ, adj., déréglé dans ses appétits, dans ses passions : *homme* —. = Se dit aussi en parl. des choses : *des désirs* INTEMPÉRÉS ; peu us.

INTEMPÉRIE, s. f., déréglement en parl. de l'air, du climat : — *des saisons. Être exposé à toutes les* INTEMPÉRIES (Ac.) || Quelle — *a causé ces violences et ces agitations?* (Boss.)

INTEMPESTIF, IVE, adj., qui n'est pas fait

dans un temps convenable, qu'il n'est pas à propos de faire : *demande, démarche* INTEMPESTIVE.

INTEMPESTIVEMENT, adv., d'une manière intempéste : *vous avez fait cette démarche fort* —.

INTENABLE, adj., où l'on ne peut tenir, demeurer : *rade, poste* —.

INTENDANCE, s. f., administration, direction d'affaires importantes. = Particul., certaines fonctions publiques : — *militaire*. = Autrefois fonction d'intendant de province. = District où s'étendait son autorité. = Durée de l'administration d'un intendant ; maison où il réside, où il a ses bureaux.

INTENDANT, s. m., celui qui est chargé de régir des biens, de diriger et de surveiller la maison d'un prince, d'un homme riche : *les INTENDANTS veulent être les maîtres partout* (Volt.) = Fonctionnaire qui dirige un service public, un grand établissement : — *militaire*. = Autrefois celui qui administrait une province ou dirigeait les finances : — *d'une province, des finances*.

INTENDANTE, s. f., femme d'un intendant.

INTENSE, adj., grand, fort, vif : *un froid* —, *une chaleur* —. *Le son devient plus* —.

INTENSITÉ, s. f., degré de force ou d'activité : — *du froid, du son, de la lumière*.

INTENTER, v. a.; dr., former, faire : — *une action, un procès, une accusation*.

INTENTION, s. f., mouvement de l'âme vers un but, une fin ; dessein : *Dieu est juge de nos INTENTIONS. Ne savent-ils pas justifier les mauvais succès par les bonnes* — ? (La Br.) *De vos* — *je sais tout le mystère* (Reg.) *J'ai l'* — *de sortir aujourd'hui*. = Esprit dans lequel une chose est faite : *faire une chose à l'* — *de quelqu'un, pour lui faire plaisir*. = Volonté : *le roi a fait savoir ses* —. V. VOLONTÉ.

INTENTIONNÉ, E, adj., qui a une certaine intention : *personne bien, mal* INTENTIONNÉE.

INTENTIONNEL, LE, adj., qui appartient à l'intention : *saisir le sens* — *d'un auteur*. = Dr. question INTENTIONNELLE, relative à l'intention de l'accusé, lorsqu'il a commis le crime.

INTERCADENCE, s. f.; méd., trouble dans la succession des pulsations du pouls.

INTERCADENT, adj. m., se dit en parl. du pouls qui offre des intercadences.

INTERCALAIRE, adj., ajouté, inséré : *jour* —, ajouté au mois de février dans l'année bissextile. *Lune* —, treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans. *Vers* —, plusieurs fois répété dans certains petits poèmes.

INTERCALATION, s. f., addition d'un jour dans le mois de février aux années bissextiles. Par anal. : — *d'un mot, d'une ligne dans un acte*.

INTERCALER, v. a., ajouter, de quatre ans en quatre ans, un jour au mois de février. Par anal. : — *un mot dans un acte, un article dans un compte*.

INTERCÉDER, v. n., prier, solliciter pour quelqu'un : *on a intercédé pour lui auprès du prince*.

INTERCEPTER, v. a., arrêter, interrompre le cours de : — *la lumière, les rayons. — les communications*. = Arrêter et s'emparer par surprise : — *une lettre, un convoi*.

INTERCEPTION, s. f., action d'intercepter : — *du son, de la lumière*. || — *d'une lettre*.

INTERCESSEUR, s. m., celui qui intercède : *puissant* —. *Nous ne doutons pas que les saints ne soient des INTERCESSEURS qui s'intéressent pour nous* (Boss.) *Je serai votre* — *auprès du ministre*.

INTERCESSION, s. f., action d'intercéder ; prière

par laquelle on intercède : *elle savait qu'on a besoin d'— et de faveur à la cour* (Fléché.) Demander à Dieu par l'— de la sainte Vierge.

INTERCOSTAL, E, adj.; anat., qui est entre les côtes : *veine INTERCOSTALE. Nerfs INTERCOSTAUX.*

INTERCURRENT, E, adj.; méd. : *maladies INTERCURRENTES*, qui surviennent en des temps et dans des lieux qui en sont ordinairement exempts.

INTERCUTANÉ, E, adj., qui est entre la chair et la peau : *muscle —.*

INTERDICTION, s. f., défense, prohibition : *cette — blesse des intérêts qu'il eût fallu ménager.* = Défense de continuer l'exercice d'une fonction : — *d'un fonctionnaire.* = Dr. : — *des droits civils, civiques*, privation des droits de citoyen. = Action d'ôter à une personne, pour cause d'incapacité, la libre disposition de ses biens : *jugement d'—.*

INTERDIRE, v. a. et irr., défendre une chose à quelqu'un : — *sa porte à quelqu'un. Ma maison ne sera plus ouverte pour vous, je vous l'INTERDIS* (Les.) || Rendre pour ainsi dire impossible : *ce plaisir n'est INTERDIT.* = Frapper quelqu'un d'interdiction, lui défendre de continuer l'exercice de ses fonctions : *L'évêque a INTERDIT ce prêtre. — quelqu'un de ses fonctions.* = Dr., ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens et même de sa personne : — *un prodigue.* = Troubler, déconcerter : *la peur l'avaît tout INTERDIT. Qu'avez-vous donc? vous paraissez tout —* (J.-J.) *Un tel excès d'horreur rend mon âme INTERDITE* (Rac.) V. SURPRISE. = S'—, v. pr., interdire à soi : *s'— tout amusement.*

INTERDIT, s. m., celui contre lequel on a prononcé une interdiction : *l'— est assimilé au mineur.* = Sentence qui défend à un ecclésiastique l'exercice des ordres sacrés. = Défense de célébrer le service divin dans une église.

INTÉRESSANT, E, adj., qui intéresse, attachant, qui prévient en sa faveur : *ouvrage, sujet —; pièce, nouvelle, conversation INTÉRESSANTE; figure, physionomie —. Vous avez trouvé le secret de rendre la vérité aussi — qu'un roman* (Volt.)

INTÉRESSÉ, E, adj., trop attaché à ses intérêts : *homme —, femme très-intéressée.* = Se dit aussi des sentiments, des actions : *but, motif —; vues INTÉRESSÉES. Je ne laissai pas de leur rendre service, sans être la dupe de leurs politesses —* (Les.) = S., personne intéressée. = Personne qui a intérêt à une chose : *les INTÉRESSÉS dans une affaire.* V. AVARE; dans ce sens il est aussi adj., *au grand contentement des parties les plus —* (Les.)

INTÉRESSER, v. a., faire entrer quelqu'un dans une affaire en lui assurant une part dans les bénéfices : *on l'a INTÉRESSÉ dans cette affaire.* = Gagner, attirer par quelque appât : — *quelqu'un par des présents. — par des flatteries outrées* (Barth.) || — *le jeu*, le rendre plus attachant par l'espoir du gain. = Être de quelque importance pour, importer à : *cela ne vous INTÉRESSE en aucune façon.* || *Cela INTÉRESSE ma santé, mon honneur. Être INTÉRESSÉ à une chose, à faire une chose, y avoir intérêt, y être obligé, y être engagé par le motif de son intérêt.* = Inspirer de l'intérêt : *sa triste situation m'INTÉRESSE.* = Toucher, émuovoir : *cette lecture m'INTÉRESSE.* Abs. : *sa physionomie INTÉRESSE.* = S'—, v. pr., prendre un intérêt, une part dans une chose : *je ne me suis pas INTÉRESSÉ dans cette entreprise.* = Prendre intérêt à : *je m'INTÉRESSE à votre gloire* (Volt.)

INTÉRÊT, s. m., ce qui importe, ce qui con-

vient à l'honneur ou à l'utilité de quelqu'un ou de tous : — *public, général.* L'— *de l'État, de l'humanité.* César mit Rome dans ses INTÉRÊTS (Boss.) *L'habile homme est celui qui entend ses —* (La Br.) = Part qu'on a dans une affaire : *avoir un —, prendre un — dans une entreprise, une société.* Prendre — *à une affaire*, chercher à la faire réussir. = Abs., sentiment qui nous fait rechercher ce qui nous est personnellement utile : *c'est l'— qui guide les hommes.* L'— *met en œuvre toutes sortes de vertus et de vices* (La Roch.) *Il y a peu de gens à l'épreuve de l'—.* = Produit, rapport de l'argent prêté : — *légitime, usuraire.* *Je vous payerai... — et principal* (La F.) = Sentiment d'affection, de bienveillance : *il est digne de l'— que vous prenez à lui.* = Ce qui intéresse, attache, charme : *cette histoire est pleine d'—. Un grand — règne dans ce dernier acte* (Volt.) *Cette étude n'offre aucun —.*

INTERFÉRENCE, s. f.; phys., action mutuelle que deux rayons lumineux exercent l'un sur l'autre, et dont un des effets est l'extinction plus ou moins complète de leur lumière.

INTERFOLIER, v. a., insérer à chaque feuillet un feuillet blanc, dans un livre ou un manuscrit qu'on broche ou qu'on relie : *livre INTERFOLIÉ.*

INTÉRIEUR, E, adj., qui est au dedans : *feu —* (Buff.) = Qui se passe en nous, qui est dans l'âme : *mouvement —, paix INTÉRIEURE.* Le for —. = Placé au milieu des terres, au centre des continents : *mer —.* || Spirituel, opposé à charnel : *l'homme —.* On dit aussi : *la vie —.*

INTÉRIEUR, s. m., le dedans : *l'— du corps, d'un temple.* = Abs., l'intérieur d'un pays : *tous ces produits se consomment à l'—.* Par ext. : *ministre, ministère de l'—.* = Partie d'une diligence entre le coupé et la rotonde. = Peint., vue intérieure d'un édifice ou d'une scène de la vie domestique : *tableau d'—, ou simpl., —.* L'— *d'une personne*, sa maison, sa vie domestique : *se plaire dans son —.* On dit aussi : *l'— d'une famille, l'— d'un ménage.* = Le fond du cœur, les pensées secrètes : *Dieu seul connaît l'—.*

INTÉRIEUREMENT, adv., au dedans : *un remède qu'on prend —.* || Au dedans de l'âme, au fond du cœur : *il se sentit — touché* (Ac.) *La politesse fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être —* (La Br.)

INTÉRIM (mot lat.), s. m., entre-temps, action d'administrer en l'absence d'un titulaire : *il gouverna dans l'—.* = Par —, loc. adv., en attendant, provisoirement : *un ministre, un préfet par —.*

INTÉRIM ou **INTÉRIM D'AUGSBOURG**, formulaire dressé par Charles-Quint en 1518, ainsi appelé parce qu'il ne devait exister que jusqu'à la décision du concile général convoqué à Trente. Il permettait le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces.

INTÉRIMAIRE, adj., qui n'existe que par intérim : *ministère —.*

INTERJECTIF, IVE, adj., qui exprime l'interjection : *particule INTERJECTIVE.*

INTERJECTION, s. f.; gramm., mot invariable qui exprime les mouvements subits de l'âme et qui équivaut à une phrase entière. = Dr., — *d'appel*, action d'interjeter appel.

INTERJETER, v. a.; dr. : — *appel*, appeler d'un jugement. = Gramm., jeter un mot au milieu d'une phrase; ex. : *je veux, dit-il, voir quel animal c'est qu'un tyran* (Chat.)

INTERLIGNE, s. m., espace vide qui est com-

pris entre deux lignes écrites ou imprimées. = S. f.; impr., lame de métal qui sert à séparer les lignes et à les maintenir.

INTERLIGNER, v. a.; impr., séparer par des interlignes : *composition* INTERLIGNÉE.

INTERLINÉAIRE, adj., écrit dans l'interligne, dans les interlignes : *traduction* —.

INTERLOCUTEUR, **TRICE**, s., personnage introduit dans un dialogue. = Toute personne qui converse avec une autre.

INTERLOCUTOIRE, adj., qui ordonne une preuve, une instruction préalable : *jugement* —, *enquête* —. = S. m. : *ordonner un* —.

INTERLOPE, s. m.; mar., navire marchand qui traite en fraude. = Adj. : *marchand, commerce* —. || *Monde* —, ensemble de gens qui vivent aux dépens d'autrui.

INTERLOQUER, v. a., ordonner un jugement interlocutoire. = Embarrasser, étourdir; fam.

INTERMAXILLAIRE, adj.; anat., qui est entre les mâchoires.

INTERMÈDE, s. m., divertissement entre deux pièces de théâtre ou deux actes d'une même pièce. = Anc., petit opéra en un acte. = Chim., substance au moyen de laquelle deux autres substances peuvent être mélangées.

INTERMÉDIAIRE, adj., qui est entre deux : *espace, pouvoir* —. *C'est quelque chose d'— entre les prés verdoyants de Ruysdaël et le blanchâtre escarpement de Salvator-Rosa* (Ste-B.) = S. m., corps, espace, moyen intermédiaire : *passer d'une chose à une autre sans* —. = Personne interposée, entremise : *il nous a servi d'—*.

INTERMÉDIAT, **E**, adj., se dit d'un intervalle de temps entre deux actions, entre deux termes : *le temps* —, *plus ordin.*, *temps intermédiaire*.

INTERMINABLE, adj., qui ne saurait être terminé; qui dure trop longtemps : *il commença cette querelle* — (Volt.) *Ouvrage* —.

INTERMISSION, s. f.; méd., interruption, discontinuation.

INTERMITTENCE, s. f.; méd., caractère de ce qui est intermittent : — *du pouls, de la fièvre*. = Intervalle qui a lieu entre deux manifestations d'un phénomène périodique : *les intermittences de cette source durent environ vingt minutes*.

INTERMITTENT, **E**, adj.; méd., qui discontinue et reprend par intervalles : *pouls* —, *fièvre* INTERMITTENTE. *Fontaine, source* —.

INTERMUSCULAIRE, adj.; anat., placé entre les muscles : *aponévrose* —.

INTERNAT, s. m., pension où les élèves sont à demeure. = Dans les hôpitaux civils, service dont est chargé un élève interne; durée de ce service : *concourir pour l'—*.

INTERNATIONAL, **E**, adj., entre nations, de nation à nation : *politique* INTERNATIONALE.

INTERNE, adj., qui est au dedans, intérieur : *douleur* —; *angle* —. *Élève* — ou simpl. —, s. m., qui habite dans un pensionnat; étudiant en médecine qui habite dans un hôpital.

INTERNEMENT, s. m., action d'interner; état d'une personne internée.

INTERNER, v. a.; polit., assigner à quelqu'un, par mesure administrative, une résidence déterminée à l'intérieur d'un pays; renfermer, réunir dans l'intérieur d'un pays : — *des marchandises*.

INTERNISSABLE, adj., qu'on ne peut ternir : *de Jeanne d'Arc le lustre* — (Volt.); peu us.

INTERNONCE, s. m., ministre chargé des affaires du pape au défaut d'un nonce.

INTERNONCIATURE, s. f., office d'internonce.

INTEROSSEUX, **EUSE**, adj.; anat., placé entre les os : *muscles* —.

INTERPELLATEUR, **TRICE** (pron. les deux l dans ce mot et dans les deux suivants), s. m., celui, celle qui interpelle; peu us.

INTERPELLATION, s. f., sommation de répondre faite par un juge ou un officier public. = Demande catégorique faite par un membre du parlement à quelqu'un des ministres. || *Apostrophe*.

INTERPELLER, v. a.; dr., requérir, sommer. = Sommer de répondre : *il m'INTERPELLA d'une manière brusque. On a INTERPELLÉ les ministres.* || — *la bonne foi, la conscience de quelqu'un*.

INTERPOLATEUR, s. m., celui qui interpole.

INTERPOLATION, s. f., action d'interpoleur. = Résultat de cette action.

INTERPOLEUR, v. a., insérer par fraude ou par ignorance un mot, une phrase dans un texte.

INTERPOSER, v. a., mettre entre deux. || — *l'autorité, la médiation de quelqu'un pour le succès d'une affaire*. = S'—, v. pr., se mettre entre deux : *quand la lune vient à s'— entre le soleil et la terre* (Ac.) = S'employer comme médiateur.

INTERPOSITION, s. f., état d'un corps interposé. || Intervention d'une autorité supérieure.

INTERPRÉTEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui interprète.

INTERPRÉTATIF, **IVE**, adj., qui interprète : *déclaration* INTERPRÉTATIVE.

INTERPRÉTATION, s. f., explication, action d'interpréter : — *littérale*. — *d'un passage, d'une convention, d'une loi, d'un songe. Il croit pouvoir protester contre toute maligne* — (La Br.)

INTERPRÈTE, s. m., traducteur : *il a traduit ce discours non pas en simple —, mais en orateur* (Ac.) = Truchement : — *de l'ambassadeur*. = Celui qui éclaircit le sens d'un auteur : *les INTERPRÈTES de Platon, d'Aristote*. = Celui qui est chargé de déclarer les volontés d'un autre : — *de ses moindres désirs* (Boss.) = Celui qui explique ou qui présage quelque chose : — *des songes, du vol des oiseaux.* || *Les yeux sont les — de l'âme*.

INTERPRÈTEUR, v. a., traduire d'une langue dans une autre : — *un texte, l'Ancien Testament*. = Expliquer ce qui est obscur ou ambigu : — *l'Écriture sainte*. || Expliquer par induction : *je ne sais comment — leur silence*. — *une loi, l'expliquer par une autre loi*. = S'—, v. pr., être interprété.

INTERRÈGNE, s. m., intervalle de temps durant lequel un État est sans chef.

INTERROGANT, **E**, adj., qui a la manie d'interroger : *le bailli toujours* — (Volt.); peu us.

INTERROGATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui interroge, qui examine. = Adj. : *regard* —.

INTERROGATIF, **IVE**, adj., qui marque interrogation : *point* —. *Forme, phrase* INTERROGATIVE.

INTERROGATION, s. f., question, demande; figure par laquelle on interroge : *il a bien répondu aux INTERROGATIONS qu'on lui a faites* (Ac.) = Gramm. : *point d'—*, dont on se sert pour marquer l'interrogation et que l'on figure ainsi : ?

INTERROGATOIRE, s. m.; dr., questions du juge et réponses de l'accusé : *il s'est coupé dans son* —. *Cet — a duré deux heures* (Sév.) = Procès-verbal qui les contient : *j'ai lu l'— de cet accusé*.

INTERROGER, v. a., faire une question, des questions : *l'art d'— n'est pas si facile qu'on pense* (J.-J.) — *un accusé, des témoins.* = Faire subir un examen : — *un élève, un candidat.* || Consulter, examiner : — *la nature, sa conscience.* = S'—, v. pr., se consulter, s'examiner. = Se faire mutuellement des questions. V. DEMANDER.

INTERROI, s. m., chez les Romains, nom qu'on donnait au sénateur qui, après la mort du roi, était désigné pour présider à l'élection de son successeur. = Magistrat chargé de présider les comices pour l'élection des consuls, lorsque ceux-ci ne pouvaient remplir cette fonction.

INTERROMPRE, v. a., empêcher la continuation ou la continuité d'une chose : — *le cours d'une rivière, — un chemin par un fossé.* || — *un discours, une discussion.* || Se dit aussi d'une personne : — *un orateur.* On ne l'INTERROMPT pas, on l'*écoute aussi longtemps qu'il veut parler* (La Br.) = S'—, v. pr., cesser de parler, se couper mutuellement la parole : *l'orateur s'INTERROMPIT tout à coup.*

INTERROMPU, E, adj., ce dont on empêche la continuation : *propos* —. || *Jouer aux propos* INTERROMPU, parler sans se comprendre. = Bot. : *épi* —, entrecoupé d'espaces vides.

INTERRUPTEUR, TRICE, s., celui, celle qui coupe la parole à quelqu'un : *mettre les INTERRUPTEURS à la porte.* Le président a rappelé l'— à l'ordre.

INTERRUPTION, s. f., action d'interrompre; état de ce qui est interrompu : l'— *du travail, du commerce* (Volt.) = Particul., action de couper la parole : *bruyante* —, de fréquentes INTERRUPTIONS.

INTERSECTION, s. f.; géom., point où deux lignes, où deux plans se coupent : *point d'—.* L'— *de deux diamètres, de deux solides.*

INTERSTICE, s. m., intervalle de temps que l'Église fait observer entre la réception de deux ordres sacrés. = Phys., intervalle entre les parties d'un corps : *remplir les INTERSTICES.*

INTERTROPICAL, E, adj., qui se trouve entre les tropiques : *climat* —, production INTERTROPICALE.

INTERVALLE, s. m., distance d'un lieu ou d'un temps à un autre : *franchir un* —. Le plus dangereux — *de la vie humaine est celui de la naissance à l'âge de douze ans* (J.-J.) *Ce fut a des INTERVALLES lucides.* Laissez entre la colère et l'orage qui la suit l'— *d'une nuit* (La F.) = Mus., distance d'un son à un autre. = Par INTERVALLES, loc. adv., de temps à autre : *on entendait par — des coups de canon.*

INTERVENANT, E, adj., qui a qualité pour intervenir; qui intervient.

INTERVENIR, v. n., entrer dans une affaire : — *dans une négociation, dans un contrat.* = **DR.**, se rendre partie dans une instance, dans un procès : *pour être recevable à —, il faut avoir intérêt et qualité.* = Se rendre médiateur, interposer son autorité : *la France INTERVIENT dans ce différend.* = Faire — *la force armée.* = Impers., survenir : *il INTERVIENT un arrêté.*

INTERVENTION, s. f., action d'intervenir dans une affaire, dans un procès : *demande, juger l'—.* = Médiation : — *armée.* Système de non —.

INTERVERSION, s. f., renversement, dérangement d'ordre.

INTERVERTÉBRAL, E, adj.; anat., situé entre les vertèbres.

INTERVERTIR, v. a., déranger, renverser : — *l'ordre des faits, des droits, des mots.*

INTERVERTISSEMENT, s. m., action d'intervertir : l'— *des droits établis.*

INTESTAT, adj., qui meurt sans tester.

INTESTIN, s. m., boyau qui s'étend de l'estomac à l'anus; canal qui, dans les dernières classes du règne animal, constitue tout l'appareil digestif.

INTESTIN, E, adj., qui est dans le corps; interne : *mouvement* —, *chaleur, douleur* INTESTINE. || Intérieur, civil : *guerre, dissension* INTESTINE. *De leur guerre — ils n'ont donné la joie* (Volt.)

INTESTINAL, E, adj.; anat., qui appartient aux intestins : *canal, conduit* —, *colique* INTESTINALE, vers INTESTINAUX.

INTIMATION, s. f., action d'intimer.

INTIME, adj., intérieur et profond : *la nature — d'une chose, connexion* —. || Sens —, conviction —. || Lié d'une manière étroite : *secrétaire* —. *Chaîne — des êtres.* = Qui a ou pour qui l'on a une profonde affection : *ami* —, *confident* —. = S., personne avec qui on est étroitement lié : *c'est son —.* *Son frère est de nos INTIMES* (Dancourt).

INTIMÉ, s. m., celui auquel on dénonce une sentence d'appel : *l'appellant et l'—.* || Personnage des Plaideurs de Racine.

INTIMEMENT, adv., étroitement, fortement : *des parties — liées entre elles* (Ac.) || Avec une affection particulière, très-étroite : *unis* —. || — *persuadé*, intérieurement et profondément persuadé.

INTIMER, v. a., déclarer, signifier avec autorité : *on lui a INTIMÉ l'ordre de partir.* = Dr., faire une signification légale : *on lui a fait — la vente de ses meubles* (Ac.)

INTIMIDATION, s. f., action d'intimider; menace pour intimider : *loi d'—.* Système d'—, politique qui repose sur des mesures de rigueur.

INTIMIDER, v. a., donner de la crainte : *sa présence m'INTIMIDE.* Il ne se laisse pas —. *Les esprits fatigués d'une longue discussion* ont INTIMIDÉS *par le danger* (Thiers). Il croyait que les lois étaient faites pour secourir les citoyens autant que pour les — (Volt.) = S'—, v. pr., se troubler, concevoir de la crainte : *il tremble, il s'INTIMIDE* (Fén.)

INTIMITÉ, s. f., qualité de ce qui est intime; liaison intime : l'— *des rapports qu'on observe entre deux phénomènes.* Ils vivent ensemble dans la plus grande —.

INTITULÉ, s. m., titre : — *d'un livre.* = Dr., formule en tête d'un acte : l'— *d'un acte.*

INTITULER, v. a., donner un titre à un livre, à un acte. = S'—, v. pr., prendre ou se donner un titre; ne se dit guère que par dénigrement.

INTOLÉRABLE, adj., qui ne peut se supporter, se tolérer : *douleur* —. *J'avoue qu'il y a des situations* INTOLÉRABLES (Volt.) *Injure* —; fam.

INTOLÉRANCE, s. f., défaut de tolérance, disposition à violenter ceux avec qui l'on diffère d'opinion : *la raison n'est-elle pas le préservatif de l'— et du fanatisme* (J.-J.) L'— *est fille des faux dieux* (Bér.) *Acte d'—.*

INTOLÉRANT, E, adj., qui manque de tolérance : *un homme —.* Doctrine, secte INTOLÉRANTE. = S. m., personne intolérante.

INTOLERANTISME, s. m., sentiment de ceux qui ne veulent souffrir d'autre religion que la leur.

INTONATION, s. f.; mus., manière d'attaquer un son. = Action de mettre un chant sur le ton dans lequel il doit être. = Se dit des tons divers que l'on prend en parlant ou en lisant.

INTOXICATION, s. f.; méd., empoisonnement;

se dit surtout de l'action délétère des miasmes.
INTRADOS, s. m.; archit., partie intérieure et concave d'une voûte.

INTRADUISIBLE, adj., qu'on ne peut traduire : *passage, auteur, beauté* —.

INTRAITABLE, adj., rude, d'un commerce difficile : *homme, esprit, humeur* —. *Mœurs INTRAITABLES*. — A qui on ne peut faire entendre raison : *il est — sur ce point* (Ac.)

INTRA-MUROS (mots lat.), loc. adv., dans l'enceinte des murs d'une ville : *habiter* —.

INTRANSITIF, **IVE**, adj., se dit des verbes neutres, lesquels expriment des actions qui ne passent pas hors du sujet : *dîner, souper, marcher, parler sont des verbes INTRANSITIFS*.

INTRANT, s. m.; anc., nom de celui qui, dans l'Université de Paris, était choisi par l'une des quatre nations pour élire le recteur.

IN-TRENTE-DEUX, s. m., format, livre dont les feuilles sont pliées en trente-deux feuillets.

INTRÉPIDE, adj., qui ne craint pas le péril : *homme* —. || *Courage, âme* —. *Marcher à la mort d'un pas* —. || Qui n'est point rebuté par les désagréments, par les obstacles : *un sollicitateur* —. = S. m., personne intrépide : *c'est un* —.

INTRÉPIDEMENT, adv., avec intrépidité.

INTRÉPIDITÉ, s. f., courage, fermeté inébranlable dans le péril : — *héroïque, j'aimais l'— de son âme* (Volt.) V. **COEUR**.

INTRIGANT, **E**, adj., qui se mêle d'intrigues : *femme très-INTRIGANTE. C'est un drôle qui ne manie pas d'esprit et qui est — comme tous les diables* (Les.) = S., personne intrigante.

INTRIGUE, s. f., pratique secrète de personnes envieuses, mécontentes ou ambitieuses, pour faire réussir ou pour faire manquer une affaire : *démêler toutes les INTRIGUES* (Boss.) *Quelles — n'imaginait-on pas!* (Bourd.) *Esprit d'—*. *Je conduisis toute cette —* (Volt.) = Incidents qui forment le nœud d'une pièce : *le fil de l'—*. *L'— de cette comédie est bien conduite*. = Embarras, incident fâcheux; peu us. = Commerce secret de galanterie.

INTRIGUÉ, **E**, adj., se dit d'une pièce de théâtre, d'un roman dont l'intrigue est bien ou mal conduite. = Embarrassé.

INTRIGUER, v. a., embarrasser, donner à penser : *cela m'INTRIGUE beaucoup*. = T. de théâtre, inventer, combiner la marche d'une pièce. = V. n., faire une intrigue, des intrigues : *il INTRIGEA beaucoup pour obtenir une place. Ils ne lisent point, écrivent peu et INTRIGENT beaucoup* (P.-L. C.) = S'—, v. pr., se donner beaucoup de peine pour faire réussir une affaire : *il s'est bien INTRIGUÉ pour parvenir à ce but*. || S'— *partout*, chercher à pénétrer ou à se glisser partout où l'on peut.

INTRINSÈQUE, adj., qui est au dedans d'une chose, qui lui est propre et essentiel : *qualités, propriétés INTRINSÈQUES. Valeur* —, celle qu'ont les objets indépendamment de toute convention. || *Valeur des monnaies par rapport à leur poids*.

INTRINSÈQUEMENT, adv., d'une manière intrinsèque : *cela est bon* — (Ac.)

INTRODUCTEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui introduit : — *des ambassadeurs. Servir d'—*. *Je serai votre* —. *Elle a été mon INTRODUCTRICE*.

INTRODUCTIF, **IVE**, adj., qui sert de commencement à une procédure : *requête INTRODUCTIVE*.

INTRODUCTION, s. f., action d'introduire quelqu'un : — *d'un ambassadeur. Ma lettre vous ser-*

vira d'—, de recommandation. || — *à une science, à une étude*. = Discours préliminaire à la tête d'un ouvrage. = Action de faire entrer une chose dans une autre : — *d'une sonde dans la plaie*. || *Par anal.* : — *des marchandises, d'une coutume, d'un usage*. = Dr. : — *d'une instance*. = Mus., morceau qui tient lieu d'ouverture à un opéra.

INTRODUIRE, v. a., faire entrer, conduire dans : *nous fîmes aussitôt INTRODUITS*. = Donner entrée : — *dans une société, à la cour. Il veut que ma lettre l'INTRODUISE auprès de vous* (Sév.) = Faire paraître, faire figurer : *les interlocuteurs que l'on INTRODUIT dans un dialogue* (Ac.) = Faire entrer une chose dans une autre : — *une sonde dans une plaie*. || — *un usage, une coutume*. Par ext. : *le relâchement des lois INTRODUISIT la révolte* (Thiers). — *dans ses États l'amour des lettres et des arts* (Barth.) = S'—, v. pr., entrer dans; être introduit. = Pé-nétrer : *s'— dans une maison, dans un jardin*. || *Beaucoup d'abus se sont INTRODUITS peu à peu*.

INTROÏT, s. m., prière que l'on récite au commencement de toutes les messes.

INTROMISSION, s. f.; phys., introduction d'un corps dans un autre : — *de l'air dans l'eau*.

INTROMISATION, s. f., action d'introniser.

INTROMISER, v. a., installer un évêque.

INTROUVABLE, adj., qu'on ne peut trouver : *homme, livre* —; fam. *Chambre* —, nom donné à la Chambre des députés de 1815.

INTRUS, **E**, adj., introduit, établi contre le droit dans un emploi, dans une dignité : *un évêque* —. || S., celui qui s'introduit quelque part sans avoir qualité pour y être admis : *un* —; fam.

INTRUSION, s. f., action de s'introduire contre le droit ou la forme dans un emploi, dans une dignité : — *violente. Après son* —.

INTUITIF, **IVE**, adj.; théol., se dit de la vision et de la connaissance claire et certaine d'une chose : *les bienheureux ont la vision INTUITIVE de Dieu* (Ac.) = Philos., qui concerne l'intuition : *la philosophie INTUITIVE fut introduite en France au xv^e siècle*.

INTUITION, s. f.; théol., vision intuitive. = Philos., *vérité d'—*, qui se manifeste d'elle-même à la raison. Par ext., se dit d'une étude qui coûte peu de peine : *il a appris la musique par* —.

INTUITIVEMENT, adv.; théol., d'une manière intuitive. = Philos., par intuition.

INTUMESCENCE, s. f.; méd., gonflement.

INTUSSUSCEPTION, s. f., introduction dans un corps organisé d'une substance qui sert à son accroissement.

INUSITÉ, **E**, adj., qui n'est pas usité.

INUTILE, adj., qui n'est d'aucune utilité, qui ne sert à rien : *travail, peine* —. *Précaution* —. *Toutes nos recherches furent INUTILES* (Volt.) = Dont on ne se sert pas : *la vertu sans argent est un meuble* — (Boil.) = S., personne inutile : *jouer avec dignité le rôle d'—* (La Br.)

INUTILEMENT, adv., sans utilité, en vain : *travailler, se fatiguer* —.

§ **INUTILEMENT, VAINEMENT, EN VAIN**. Une chose faite *inutilement* n'est pas suivie de son effet; la chose qu'on fait *vainement* ou *en vain* n'aboutit point à l'effet qu'on attend d'elle.

INUTILITÉ, s. f., manque d'utilité : — *d'une précaution, des soins*. = Défaut d'emploi, d'occasion de servir : *on le laisse dans l'—*; peu us. = Au pl., choses inutiles, futiles, superflues : *ne s'occuper que d'INUTILITÉS* (Mass.)

INVAINCUC, E, adj., qui n'a jamais été vaincu : *ton bras est — , mais non pas invincible* (Corn.) *Vos Grecs INVAINCUCS* (Volt.); poét.

INVALIDE, adj., infirme, estropié, qui ne peut travailler ni gagner sa vie : *les mendiants tant valides qu'INVALIDES*. Un soldat — = Dr., qui n'a pas les qualités requises par la loi : *acte —*. = S. m. : un —. *L'hôtel des INVALIDES*, ou abs., les INVALIDES, hôtel fondé par Louis XIV pour les soldats vieux et infirmes. — de la marine.

INVALIDEMENT, adv., dr., d'une manière invalide : *un homme interdit ne peut contracter qu'—*.

INVALIDER, v. a.; dr., rendre invalide, nul : — un acte, un testament, un mariage.

INVALIDITÉ, s. f.; dr., manque de validité : — d'un contrat, d'un mariage.

INVARIABLETÉ, s. f., qualité de ce qui est invariable : — d'un mot, des principes.

INVARIABLE, adj., qui ne change point : *règles INVARIABLES*. *Homme — dans ses principes* (Marrin.) *La foi est une et —* (Pasc.) = Gramm., dont la terminaison ne change pas : *l'adverbe est —*.

INVARIABLEMENT, adv., d'une manière invariable : *s'attacher uniquement et — à Dieu* (Pasc.)

INVASION, s. f., action de pénétrer dans un pays pour le piller ou s'en emparer : *grande, subite —*. *Faire — , faire des INVASIONS*. *Guerre d'—*. || — du mauvais goût, *des fausses doctrines*. = Méd.: *l'— du choléra*. V. INCURSION.

INVECTIVE, s. f., parole ou action injurieuse et outrageante : *une violente — , — sanglante*. *Se répandre en INVECTIVES*. V. INJURES.

INVECTIVER, v. n., dire des invectives : — contre quelqu'un.

IN VENDABLE, adj., qu'on ne peut vendre.

IN VENDU, adj., qui n'a pas été vendu.

INVENTAIRE, s. m., dénombrement, détail et appréciation des biens d'une personne. = Vente de meubles inventoriés. Dans ce sens il est vieux ; on dit mieux *encan*. = Évaluation faite par un marchand des marchandises qu'il a en magasin.

INVENTER, v. a., imaginer, user d'invention, trouver ce qui n'existait pas : — une machine, un art, une science (Ac.) *Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'—* (Volt.) *Quand Louis XI disparaît, l'Europe féodale tombe ; les lettres renaissent ; l'imprimerie est INVENTÉE* (Chat.) = Supposer, controuver : — une fausseté. || Prov. : *il n'a pas INVENTÉ la poudre*, il a l'esprit borné. V. TROUVER.

INVENTEUR, TRICE, s., celui, celle qui invente, qui a inventé : — de la boussole. *Dans les arts, la première gloire est à l'—* (Volt.) *Cérés, l'INVENTRICE du labourage* (Ac.)

INVENTIF, IVE, adj., qui a le talent, le génie d'inventer : *esprit —*. *Le raisonneur le plus exact, s'il n'est — , doit rester court* (J.-J.) *Soyez amant, vous serez —* (La F.)

INVENTION, s. f., faculté d'inventer : *il est plein d'—*. *La nécessité est la mère de l'—* (Ac.) *Ils joignent à la valeur l'esprit et l'—* (Boss.) = Action d'inventer : *l'— de l'imprimerie, de la poudre à canon*. = Chose inventée : — utile. *Brevet d'—*, qui assure à un inventeur, pour un certain temps, l'exploitation exclusive de sa découverte. || Choix des arguments et des idées dont on se sert pour traiter un sujet. = Découverte de reliques ; par ext., fête que l'Église célèbre en mémoire de cette découverte. || Moyen ingénieux, procédé ingénieux ; artifice. V. DÉCOUVERTE.

INVENTORIER, v. a., dresser un inventaire.

INVERNÉS, comté et vil. d'Écosse.

INVERSABLE, adj., qui ne peut verser : *construction des voitures INVERSABLES* (Ac.)

INVERSE, adj., renversé, opposé à l'ordre naturel des choses : *sens, direction —*. = Log. : *proposition —*. *Dans la proposition — , l'attribut est mis à la place du sujet*. || *En raison —*, en opposition directe. = S. : *faire l'—*, reprendre une opération, une action accomplie, mais dans l'ordre opposé. || Fam., faire le contraire de ce qui était prescrit. = A l'inverse, loc. adv., en sens opposé.

INVERSION, s. f.; gramm., changement dans la construction ordinaire des mots : *notre langue comporte peu d'INVERSIONS* (Volt.) = Milit., renversement d'un ordre de marche ou de bataille.

INVERTÉBRÉ, E, adj., qui n'a point de vertèbres. = S. m. : *la classe des INVERTÉBRÉS*.

INVESTIGATEUR, TRICE, s., celui, celle qui fait des recherches suivies sur un objet : — *des secrets de la nature* (Ac.) = Adj., *un génie — , des regards INVESTIGATEURS*.

INVESTIGATION, s. f., recherche suivie sur un objet : *une longue —*. *L'— de la vérité*. *Que de fausses routes dans l'— des sciences* (J.-J.)

INVESTIR, v. a., mettre en possession d'un fief, d'une dignité ecclésiastique, d'une autorité quelconque : — *un prince de l'autorité suprême*. = Milit., environner de troupes une place de guerre : — *une place, une forteresse*.

INVESTISSEMENT, s. m., action d'investir une place pour l'assiéger.

INSTITURE, s. f., mise en possession d'un fief ; collation d'une dignité ecclésiastique.

IN VÉTÉRER (S²), v. pr., devenir ancien, s'enraciner : *le mal s'est IN VÉTÉRÉ*. *Il est toujours plus aisé d'abolir des coutumes IN VÉTÉRÉES que de les restreindre* (Volt.) = Avec ellipse du pron. : *il ne faut pas laisser — les maladies* (Ac.)

INVINCIBLE, adj., qu'on ne saurait vaincre : *armée, héros —*. || *Obstacle —*. *J'ai vu la Révolution française poursuivre son — cours* (Thiers). || *Attrait, dégoût —*. *Bajazet... madame, à tant d'attraits n'était pas —* (Rac.) *Argument — , sans réplique*. = S., personne ou chose invincible.

INVINCIBLEMENT, adv., d'une manière invincible : *je sens — que mes premières idées et mes sensations me sont venues par les sens* (Volt.)

IN-VINGT-QUATRE, s. m., format, livre dont chaque feuille est pliée en vingt-quatre feuillets.

INVOLABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est inviolable : — d'un serment. = Prérogative qui préserve une personne publique de toute poursuite.

INVOLABLE, adj., qu'on ne doit jamais violer, enfreindre : *asile, serment —*. *L'asile de l'Église doit être —* (Boss.) = Qui jouit du privilège de l'inviolabilité : *un ambassadeur est —*.

INVOLABLEMENT, adv., d'une manière inviolable : *tenir — ses promesses*.

INVISIBILITÉ, s. f., état de ce qui est invisible.

INVISIBLE, adj., qui échappe à la vue par sa nature, sa petitesse, sa position ou sa distance : *les anges, les esprits, les âmes sont INVISIBLES* (Ac.) || *Il se rend —*, il ne se laisse pas voir : *au fond de leur palais leur majesté terrible affecte à leurs sujets de se rendre —* (Rac.) *Je comparais ce roi — avec Sesostris, si doux* (Fén.) *Devenir —*, disparaître subitement sans qu'on s'en aperçoive.

INVISIBLEMENT, adv., d'une manière invisible.

INVITATION, s. f., action d'inviter; résultat de cette action : *il ne peut pas accepter toutes les invitations. Vous savez que je ne suis entré dans votre maison que sur l'— de madame votre mère* (J.-J.)

INVITATOIRE, s. m., antienne qui se chante à matines avec le *Venite exultemus*.

INVITÉ, E, s., celui, celle qu'on invite : *tous les INVITÉS étaient présents*.

INVITER, v. a., convier, prier de venir, d'assister à : — *quelqu'un à dîner, à une fête. Autrefois le rat de ville INVITA le rat des champs... à des relliefs d'ortolan* (La F.) = Exciter, porter à : *quiconque est soupçonneux INVITE à le trahir* (Volt.) Par ext. : *le murmure de l'eau INVITAIT au sommeil*. = S'—, v. pr., arriver sans avoir été convié. = Se convier, se prier réciproquement.

§ **INVITER, PORTER, EXCITER**. *Inviter* exprime une action douce; *porter*, une action puissante, et *exciter* une action vive.

§ **INVITER, CONVIER, INDUIRE, ENGAGER**. Vous *inviter* ou vous *convier*, c'est simplement vous prier ou vous proposer de venir; mais vous *engager*, c'est travailler à vous persuader en vous faisant sentir l'utilité ou la convenance des choses. *Induire*, c'est conduire dans l'erreur, dans le piège, dans le danger, et pousser à mal faire.

INVOCATION, s. f., action d'invoquer : — *des saints*. = Prière que le poète adresse à une muse; à une divinité, pour la prier de l'inspirer.

INVOLONTAIRE, adj., fait sans le concours de la volonté : *un acte, un mouvement, une faute* —.

INVOLONTAIREMENT, adv., sans le vouloir.

INVOLUCRE, s. m.; bot., assemblage de bractées qui entourent le pédoncule.

INVOLUTION, s. f.; dr., assemblage de difflcultés : — *de procès, de procédures*.

INVOQUER, v. a., appeler à son aide une puissance divine ou surnaturelle : — *Dieu, les saints, les Muses*. — *le secours de quelqu'un*, implorer son assistance. | Citer en sa faveur, en appeler à : — *une loi, un témoignage*.

INVAISEMBLABLE, adj., qui n'est pas vraisemblable : *fait* —.

INVAISEMBLANCE, s. f., défaut de vraisemblance : l'— *d'un récit, d'un fait*. = Chose, situation invraisemblable.

INVULNÉRABLE, adj., qui ne peut être blessé : *Achille était, dit-on, —, excepté au talon*. || — *aux traits de la médianse. Une grande âme est —* (La Br.)

IO, fille d'Inachus, prêtresse de Junon, aimée par Jupiter, fut changée en génisse. || Poét., génisse. = Espèce de papillon. = Interj., cri de réjouissance chez les anciens.

IODE, s. m., substance simple d'un gris bleuâtre, volatile à une température un peu élevée, et qui produit, lorsqu'on la chauffe, une vapeur d'une riche couleur violette : l'— *a été trouvé dans les eaux mères des varechs*.

IODIQUE ou **IODURÉ**, E, ou **IODÉ**, E, adj., qui tient de l'iode.

IONIE, anc. partie de l'Asie Mineure, le long de la mer Égée. = *École d'—*, célèbre école de philosophie qui arriva, par l'étude des principes physiques, à une notion élevée de Dieu. = **IONIEN**, **NE**, adj., qui appartient à l'Ionie : *le mode, le dialecte* —. = S., dialecte ionien. = *Mer IONIENNE*, entre le S. de l'Italie et la Grèce. *Iles IONIENNES*, dans la mer Ionienne. = **IONIQUE**, adj., ionien ou imité des Ioniens : *vers* —. *Mode* —, un des modes de la musique grecque. *Ordre* —, le troisième des ordres d'architecture.

IOTA, s. m., neuvième lettre de l'alphabet grec, dont la figure répond à notre *i*. || *Il n'y manque pas un —*, il n'y manque rien.

IOTACISME, s. m., emploi fréquent du son *i* dans les mots d'une langue. = Vice de prononciation qui empêche d'articuler *j* et *doux*.

IPÉCACUANHA, s. m., nom brésilien d'une racine fréquemment employée comme émétique.

IPHIGÉNIE, fille de Clytemnestre et d'Agamemnon.

IPSO FACTO (mots lat.), loc. adv., par le seul fait de l'acte.

IRASCIBILITÉ, s. f., disposition à la colère.

IRASCIBLE, adj., qui se met facilement en colère; disposé à la colère : *homme, caractère* —. = Philos. : *faculté* —, qui porte l'âme à vaincre les difficultés qu'elle rencontre dans la poursuite du bien ou dans la fuite du mal.

IRE, s. f., colère; vieux, usité dans la poésie fam. : *ce spectacle l'émeut et redouble son* — (La F.)

IRIDÉES, s. f. pl., famille de plantes monocotylédones à étamines épigynes.

IRIDIUM, s. m., métal qui a la propriété de donner des dissolutions ayant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

IRIS, s. m., météore nommé vulg. arc-en-ciel : —, ou *pierre d'—*, pierre qui en a les couleurs. = Anat., cercle coloré qui entoure la prunelle. = Bot., plante de la famille des iridées. *Poudre d'—*, ou abs. —, faite avec la racine de cette plante.

IRISÉ, E, adj., qui offre les nuances de l'iris : *feuille, pierre, image IRISÉE*.

IRISER (S'), v. pr., prendre les couleurs de l'arc-en-ciel.

IRKOUTSK, vil. de la Russie d'Asie, cap. de la Sibirie orientale.

IRLANDE, une des îles Britanniques, et un des trois royaumes qui forment l'Angleterre. = **IRLANDAIS**, E, s. et adj., qui habite l'Irlande, qui appartient à l'Irlande.

IRONIE, s. f., raillerie, moquerie : *les traits de l'—*. l'— *est quelquefois la dernière ressource de l'indignation et du désespoir* (La H.) *Les esprits forts savent-ils qu'on les appelle ainsi par —?* (La Br.) = Figure par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre. V. **RAILLERIE**.

IRONIQUE, adj., où il y a de l'ironie : *discours, ton, sourire* —.

IRONIQUEMENT, adv., d'un ton ironique, par ironie : *l'aveugle vainement dévore même les éloges qui lui sont adressés* —.

IROUOIS, E, s., nom de l'un des peuples indiens de l'Amérique du Nord. || Fam., personne bizarre. = Adj., qui appartient aux Iroquois.

IRRACHETABLE, adj., qu'on ne peut racheter.

IRRADIATION, s. f., émission des rayons d'un corps lumineux. = Grossissement apparent produit dans des corps lumineux par l'effusion de la lumière. = Tout mouvement qui se fait de l'intérieur à l'extérieur dans un corps organisé.

IRRADIER, v. n., diverger, se séparer en rayons.

IRRAISONNABLE, adj., qui n'est pas doué de raison : *animal* —.

IRRATIONNEL, LE, adj., qui n'est pas rationnel. = Géom. : *quantité IRRATIONNELLE*, qui n'a aucune mesure commune avec l'unité.

IRRÉALISABLE, adj., qui ne peut se réaliser.

IRRECEVABLE, adj., qui n'a pas les qualités requises pour être reçu; peu us.

IRRÉCONCILABLE, adj., qu'on ne peut réconcilier : *ennemis IRRÉCONCILABLES. L'envie est plus — que la haine* (La Roch.)

IRRÉCONCILIABLEMENT, adv., d'une manière irréconciliable.

IRRECUSABLE, adj., qui ne peut être récusé : *preuve, témoin* —.

IRRÉDUCTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est irréductible : *l'— d'une équation*.

IRRÉDUCTIBLE, adj.; chim., se dit d'un oxyde métallique qu'on ne peut ramener à l'état de métal. = Algèb., qui ne peut être réduit sous une forme plus simple. = Chir., qu'on ne peut réduire : *fracture, luxation* —.

IRREFLÉCHI, E, adj., qui n'est pas réfléchi : *acte, propos* —. *Action, réponse* IRREFLÉCHIE.

IRREFLEXION, s. f., manque de réflexion.

IRREFORMABLE, adj.; dr., qu'on ne peut réformer : *jugement* —.

IRREFRAGABLE, adj., qu'on ne peut récusar, contredire : *témoignage* —.

IRREFUTABLE, adj., qu'on ne saurait réfuter : *preuve, argument* —.

IRREGULARITÉ, s. f., manque de régularité, état, qualité de ce qui est irrégulier : — *d'un bâtiment*. || — *de la conduite*. = Méd. : — *du poulx*. = État d'un prêtre, d'un clerc irrégulier.

IRRÉGULIER, ÈRE, adj., qui n'est pas régulier ou uniforme, qui ne suit pas la règle : *bâtiment, corps, mouvement* —; *marche, conduite* IRRÉGULIÈRE. = Gramm., poés. : *verbe* —, qui ne suit pas la conjugaison ordinaire; *vers* IRRÉGULIERS, qui varient dans leur mesure ou dans la disposition de leurs rimes. = Bot. : *corolle, fleur* IRRÉGULIÈRE, dont les pétales ne sont pas semblables. = *Prêtre* —, qui ne peut exercer par suite des censures qu'il a encourues.

IRRÉGULIÈREMENT, adv., d'une façon irrégulière : *cela est bâti* —. *Vivre* —.

IRRELIGIEUSEMENT, adv., avec irréligion.

IRRELIGIEUX, EUSE, adj., qui n'a pas de religion : *homme, peuple* —. = Contraire à la religion : *discours, sentiment* —, *morale* IRRELIGIEUSE.

IRRELIGION, s. f., manque de religion : *entretenir l'esprit d'—* (Ac.) *l'—, ainsi que la superstition, a son fanatisme* (Duel.)

IRRÉMÉDIABLE, adj., qui est sans remède : *mal* —. || *Faute* —. *La calomnie cause des maux* IRRÉMÉDIABLES (Ac.)

IRRÉMISSIBLE, adj., qui n'est pas rémissible, pardonnable : *faute* —.

IRRÉMISSIBLEMENT, adv., sans rémission, sans miséricorde : *il sera puni* —.

IRRÉPARABLE, adj., qui ne peut se réparer : *perte* —. *Réparer des ans l'— outrage* (Rac.)

IRRÉPARABLEMENT, adv., d'une manière irréparable; peu us.

IRRÉPREHENSIBLE, adj., qu'on ne saurait reprendre, blâmer : *mener une vie* —.

IRRÉPROCHABLE, adj., qui ne mérite pas de reproche : *conduite, personne* —. = Dr. : *témoin* —, qu'on ne peut récusar.

IRRÉPROCHABLEMENT, adv., d'une manière irréprochable : *il a toujours vécu* —.

IRRÉSISTIBLE, adj., à qui on ne peut résister : *charme, grâce, penchant* —. *Mouvement* — *de patriotisme* (Thiers).

IRRÉSISTIBLEMENT, adv., d'une manière irrésistible : *entraîner* —.

IRRÉSOLU, E, adj., qui a peine à se résoudre : *homme, esprit* —. || *Elle porte au hasard ses pas* IRRÉSOLUS (Rac.)

IRRÉSOLUMENT, adv., d'une manière irrésolue, incertaine : *répondre* —.

IRRÉSOLUTION, s. f., état de celui qui est irrésolu : *être dans l'—*. V. INCERTITUDE.

IRRESPECTUEUX, EUSE, adj., qui manque de respect ou qui blesse le respect : — *envers son supérieur*. *Contenance* IRRESPECTUEUSE.

IRRESPONSABILITÉ, s. f., qualité de celui qui est irresponsable : *l'— des ministres*.

IRRESPONSABLE, adj., qui ne répond pas de ses actes : *ministre* —.

IRRÉVÈREMENT, adv., d'une manière irrévérente : *un roi ne permet pas dans ses États qu'on parle — même d'un roi étranger* (Boss.)

IRRÉVÉRENCE, s. f., manque de révérence, de respect. = Action, parole irrévérente.

IRRÉVÉRENT, E, adj., qui est contre le respect qu'on doit à la religion, aux choses saintes : *posture* IRRÉVÉRENTE. *Discours* —.

IRRÉVOCABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est irrévocable : *l'— des jugements de Dieu*.

IRRÉVOCABLE, adj., qui ne peut être révoqué : *parole* —. *Décision dernière et* — (Boss.)

IRRÉVOCAblement, adv., d'une manière irrévocable : *cela est décidé* —.

IRRÉVOQUÉ, E, adj., qui n'a point été révoqué : *loi* IRRÉVOQUÉE (La H.)

IRRIGATEUR, s. m., instrument propre à l'arrosement des rues, des allées, etc. = Appareil d'injection à jet continu qui remplace les seringues, les clysoirs, etc.

IRRIGATION, s. f., arrosement par des rigoles ou des saignées.

IRRITABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est irritable : — *musculaire, des nerfs*. || — *du caractère*.

IRRITABLE, adj., susceptible d'irritation, de contraction : *muscles, nerfs* IRRITABLES. = Disposé à éprouver de très-vives impressions; qui s'irrite facilement : *tempérament* —, *homme* —.

IRRITANT, E, adj.; dr., qui casse, qui annule.

IRRITANT, E, adj.; méd., qui détermine une irritation : *remède* —. *Par le sel — la soif; est allumée* (Boil.) || Qui irrite : *discours, refus* —. *Discussion* IRRITANTE. = S. m., remède irritant.

IRRITATION, s. f., action de ce qui irrite les organes, les nerfs, etc. || Agitation, effervescence : *calmer l'— des esprits*.

IRRITER, v. a., mettre en colère : *n'IRRITEZ pas cet homme* (Ac.) — *les puissances* (Fléch.) = Augmenter, exciter, rendre plus violent : *la contrainte* IRRITE *les desirs* (Reg.) Abs., *les chagrins* IRRITENT. || *Mer* IRRITÉE. *Flots* IRRITÉS. = Méd., déterminer de la douleur, de la tension dans un tissu quelconque : — *les nerfs*. Abs., *cela m'irrite*. = S'—, v. pr., se mettre en colère : *il s'IRRITE facilement*. || *La mer s'IRRITE*. Par ext., *un roi s'IRRITE contre la loi qui le gêne, le peuple contre celle qui l'asservit*.

IRRORATION, s. f., action d'exposer à la rosée ou à un arrosement.

IRRUPTION, s. f., entrée subite et imprévue des ennemis dans un pays : — *des barbares*. || *Les pauvres ne firent aucune — dans les maisons des riches* (Roll.) = Par ext., débordement des eaux sur les terres. V. INCURSION.

IRWING (Washington), littérateur américain, mort en 1859, a répandu, dans ses divers et nombreux ouvrages, beaucoup d'humour et de sensibilité.

ISAAC, fils d'Abraham et de Sara, fut le père d'Ésaü et de Jacob.

ISABEAU DE BAVIÈRE, femme de Charles VI, reine

de France, née en 1371, mourut en 1435, méprisée de tout le monde.

ISABELLE, adj., qui est d'un jaune clair : *couleur* —. = En parlant du poil d'un cheval : *cheval* —. = S. m., *un bel* —. *Monter un* —.

ISABELLE DE CASTILLE, fille de Jean II, succéda en 1474 à son frère Henri IV. Le mariage de cette princesse avec Ferdinand d'Aragon (1469) amena la réunion de toute l'Espagne sous une seule monarchie.

ISAÏE, fils d'Amos et neveu d'Amasias, roi de Juda, premier des quatre grands prophètes, fut mis à mort et scié en deux sous l'impie Manassé, vers l'an 694 av. J.-C.

ISARD, s. m., nom du chamois des Pyrénées.

ISAURE (Clémence), dame illustre de Toulouse, y institua, vers 1490, les jeux floraux.

ISCHION (pron. *ki*), s. m.; anat., os dans lequel s'emboîte le fémur.

ISCHURIE (pron. *ku*), s. f.; méd., rétention d'urine complète.

ISÈRE, riv. et départ. de France.

ISIS, divinité d'Égypte, sœur et femme d'Osiris. = **ISIAQUE**, adj., qui se rapporte à Isis : *table* —, où sont gravés les mystères d'Isis.

ISLAMISME, s. m., mahométisme; pays mahométans.

ISLANDE, grande île de l'Europe, dans l'océan glacial Arctique. = **ISLANDAIS**, s. et adj., qui est de cette île.

ISLY, riv. d'Afrique, entre le Maroc et l'Algérie. Sur ses bords le maréchal Bugeaud vainquit les Marocains en 1844, ce qui lui valut le titre de *duc d'Isly*.

ISOCÈLE, adj.; géom., *triangle* —; se dit d'un triangle dont deux côtés sont égaux; qui a deux côtés égaux entre eux.

ISOCURONE, adj., se dit des mouvements qui se font en des temps égaux.

ISOCRONISME, s. m., égalité de durée dans les mouvements d'un corps.

ISOCRATE, célèbre orateur athénien, né l'an 436 av. J.-C., se montra toujours zélé pour la justice et pour le bien de son pays.

ISOGONE, adj., qui a sur des parties différemment situées des faces qui forment entre elles des angles égaux, ou à peu près.

ISOGRAPHIE, s. f., reproduction des lettres manuscrites; exécution, recueil de fac-simile.

ISOLATION, s. f., action d'isoler le corps qu'on veut électriser.

ISOLÉ, E, adj., séparé : *maison isolée*. || Réduit à l'isolement, qui vit seul, solitaire : *homme* —. *Tout mortel — n'existe qu'à demi* (Del.) = A qui personne ne s'intéresse : *on ne vient à bout de rien à Paris quand on y vit —* (J.-J.)

ISOLEMENT, s. m., état d'une personne qui vit isolée. = Archit., distance entre deux parties de construction. = Phys., séparation opérée par des milieux non conducteurs entre un corps qu'on électrise et les corps environnants.

ISOLEMENT, adv., d'une manière isolée.

ISOLER, v. a., faire qu'un corps ne tienne, ne touche à aucun autre : — *un bâtiment, un théâtre*. = Phys., ôter au corps qu'on électrise tout contact avec ceux qui pourraient lui ôter son électricité. || Séparer de toute société : — *un homme*. = S' —, v. pr., être isolé. || Se séparer de la société : *le plus méchant des hommes est celui qui s'isole le plus* (J.-J.)

ISOLOIR, s. m.; phys., appareil qui sert à isoler les corps que l'on veut électriser.

ISOMÈRE, adj.; chim., se dit des corps qui ont une composition identique, mais qui jouissent de propriétés différentes.

ISOPÉRIMÈTRE, adj.; géom., dont les contours ou périmètres sont égaux : *figure* —.

ISOPÉTALE, adj., dont les pétales sont égaux.

ISOPODE, s. m., se dit des crustacés dont les pattes sont toutes semblables.

ISOCÈLE, adj. V. ISOCÈLE.

ISPAHAN, vil. de la Perse, dont elle fut jadis la cap.

ISRAËL, surnom donné à Jacob, après sa lutte contre un ange, ce qui a valu le nom d'*Israélites* aux Juifs, ses descendants. || *C'est un bon Israélite*, un homme simple et candide. = Adj., qui appartient aux Juifs : *culte* —.

ISSENGEAUX, s.-préf. du départ. de la Haute-Loire

ISSOIRE, s.-préf. du départ. du Puy-de-Dôme.

ISSOUDEX, s.-préf. du départ. de l'Indre.

ISSU, E, adj., descendu d'une personne, d'une race : — *du sang des rois*; — *de bas lieu* (Ac.)

ISSUE, s. f., lieu par où l'on sort : *je sais une secrète* — (Rac.) *Cette maison a deux issues*. = Ouverture par laquelle une chose peut sortir : *donner — à la fumée*. Par ext. : *les — d'une maison, d'une ville*, les dehors et les environs. || Succès, événement final : *l' — du combat* (Roll.) *Bonne, heureuse*; — *mauvaise, triste* —. || Moyen, expédient pour sortir d'une affaire : *il nous reste une seule —*. = Extrémités et entrailles de quelque animaux : *une — d'agneau*. = Ce qui reste des moutures après la farine, comme le son, la recoupe. = A l' — *de*, loc. prép., à la sortie de : *à l' — du diner, du sermon*. V. **SUCCÈS**.

ISTHME, s. m., langue de terre entre deux mers ou deux golfes, qui joint une terre à une autre : *l' — de Corinthe, de Suez, de Panama*.

ISTHMIQUES ou **ISTHMIENS**, adj. m. pl., se dit des jeux qu'on célébrait à Corinthe, tous les trois ans, en l'honneur de Neptune.

ISTRIE, p. des États autrichiens, dans l'Illyrie, formant un cercle du gouvernement de Trieste.

ITALIE, pays de l'Europe méridionale en forme de presqu'île. = **ITALIEN**, s. et adj., qui est d'Italie, qui appartient à l'Italie. = **ITALIEN**, s. m., langue italienne. = A l'**ITALIENNE**, loc. adv., à la manière des Italiens. = **ITALIANISME**, s. m., loc. propre à la langue italienne. = **ITALIANISER**, v. a., donner à un mot une terminaison italienne : *cette cantatrice a italianisé son nom*. = Introduire dans une langue des tournures italiennes : *au XVI^e siècle on a tenté vainement d' — la langue française*.

ITALIQUE, adj., qui appartient à l'ancienne Italie : *race* — = Impr., se dit d'un caractère un peu incliné de droite à gauche : *caractère* —. = S. m., *voilà un bel* —.

ITEM (mot lat.), adv., de même, de plus : —, *je donne et lègue à Lisette présente* (Reg.); *fam.*

ITÉRATIF, **IVE**, adj.; dr., réitéré; fait deux ou plusieurs fois : *ordre* —.

ITÉRATIVEMENT, adv.; dr., deux ou plusieurs fois : *être sommé* —.

ITHOS, s. m., le moral, la moralité d'une chose : *on voit partout chez vous l' — et le pathos* (Mol.)

ITINÉRAIRE, s. m., chemin à suivre pour aller d'un lieu dans un autre : *je vais vous tracer votre —*. = Par ext., description faite par un voyageur des lieux qu'il a visités, et récit des aventures qui lui sont arrivées : *l' — de Paris à Jérusalem*. = Se dit de certaines prières marquées dans les livres d'église pour ceux qui voyagent : *l' — des clercs*. = Adj., qui a rapport aux routes, aux chemins.

IULE, s. m., genre d'insectes aptères de la famille des mille-pieds.

IVAN (forme russe du nom *Jean*). = **IVAN IV**, mort en 1584, est le premier qui ait porté le titre de czar.

IVE ou **IVETTE**, s. f.; bot., espèce de german-drée.

IVICA, la plus occidentale des Baléares.

IVOIRE, s. m., nom que l'on donne à la matière des dents d'éléphant : *crucifix d' —*. = Dents, défenses de certains autres animaux, tels que l'hippo-

potame, le narval. || **Blancheur** : *P* — *des dents* (Del.) *L* — *de son cou*. || **Noir d'** —, poudre noire, très-fine, faite d'ivoire calciné et pulvérisé.

IVRAIE, s. f., mauvaise herbe à graine noire qui croît parmi le blé : *arracher l'* —. || **Fam., séparer P** — *d'avec le bon grain*, ce qui est mauvais d'avec ce qui est bon.

IVRE, adj., qui a le cerveau troublé par les fumées de quelque boisson : *il est* —, *il chancelle*. *C'est un objet bien odieux qu'une femme* — (J.-J.) = **Prov.** : *être* — *mort*, ivre au point d'avoir perdu tout sentiment. || **Transporté** : — *de joie et d'orgueil*; — *d'espérance, d'amour*. || **Poét.** : — *de sang, de carnage*.

§ **IVRE, SOÛL**. L'homme ivre est pris de vin; l'homme soûl en est gorgé, saturé. Le mot ivre est de tous les styles, au lieu que soûl est trivial.

IVRESSE, s. f., état d'une personne ivre : *P* — *des Français est gaie, scintillante et téméraire* (Foy).

|| **Transport** : — *de la joie* (Volt.) — *du plaisir, des sens, des passions*. *La jeunesse est une — continuelle, c'est la fièvre de la raison* (La Roch.) || **Poét.**, enthousiasme : *la docte —*. *Dans une poétique* —.

IVROGNE, adj., qui est sujet à s'enivrer : *un valet* —. = **S. m.**, un grand —.

IVROGNERIE, s. f., habitude de s'enivrer. = **Au pl.**, action de s'enivrer : *cette femme a beaucoup à souffrir des IVROGNERIES de son mari* (Ac.)

IVROGNESE, s. f., femme sujette à s'enivrer; bas et pop.

IVRY, bourg du départ. de l'Eure, célèbre par la victoire que Henri IV y remporta sur les ligueurs, commandés par le duc de Mayenne, en 1590.

IXIA, s. f., plante bulbeuse de la famille des iridées, dont presque toutes les espèces sont cultivées dans les jardins à cause de leurs fleurs.

IXION, damné célèbre qui, d'après la mythologie, tournait sans cesse aux enfers une roue qui retombait sur lui.

J

J, dixième lettre de l'alphabet et la septième des consonnes, figure comme abréviation dans J.-Ch. ou J.-C., Jésus-Christ, J.-B., Jean-Baptiste, etc.

JA, adv.; vieux pour déjà; il est du style badin et marotique : *je l'ai — dit, et le redis encor* (La F.)

JABIRU, s. m., oiseau du genre cigogne.

JABLE, s. m., rainure pratiquée aux douves des futailles pour arrêter les pièces du fond.

JABLER, v. a., faire le jable des douves.

JABOT, s. m., poche membraneuse qu'ont les oiseaux sous la gorge, et dans laquelle les aliments séjournent avant de passer dans l'estomac. = Dentelle ou mousseline attachée à l'ouverture d'une chemise, au devant de la poitrine.

JABOTER, v. a., parler sans cesse; dire des bagatelles. V. **BABILLER**.

JACAMAR, s. m., oiseau grimpeur qui se rapproche beaucoup du martin-pêcheur.

JACASSER, v. n., erier; se dit de la pie. || **Babiller bruyamment**; pop.

JACASSERIE, s. f., bavardage criard.

JACÉE, s. f., genre de plantes de la famille des cinarocéphales, vulg. *bouquet de foin*.

JACENT, **E**, adj.; dr. : *bien* —, *succession JACENTE*, qui n'a point de propriétaire connu.

JACHÈRE, s. f., état d'une terre labourable qu'on laisse reposer quelques années; cette terre.

JACHÈRER, v. a., labourer des jachères.

JACKSON (André), président des États-Unis de l'Amérique du Nord en 1829 et en 1833, mort en 1845.

JACINTHE ou **HYACINTHE**, s. f., plante de la famille des lis dont les fleurs sont très-belles et très-odorantes. = Fleur de cette plante.

JACO, s. m., perroquet cendré.

JACOB, patriarche juif, fils d'Isaac et père de douze fils qui furent la souche des douze tribus d'Israël.

JACOBÉE, s. f., plante composée du genre sénecion, vulg. *herbe de St-Jacques*.

JACOBIN, **E**, adj., nom que le peuple donnait, avant la Révolution, aux religieux et religieux de l'ordre de Saint-Dominique. = *Club des JACOBIENS*, fameux par ses excès et qui se tenait dans un ancien couvent de dominicains. = **JACOBIN**, s. m., partisan outre de la démocratie. = **JACOBINISME**, s. m., doctrine, système des Jacobins.

JACOBITES, s. m. pl., secte religieuse de l'Orient. = Nom donné en Angleterre, après la révolution de 1688, aux partisans de Jacques II et de ses descendants. = **Jacobus**, s. m., monnaie d'or que fit battre Jacques I^{er} en Angleterre.

JACONAS, s. m., espèce de mousseline.

JACOTOT, auteur d'une célèbre méthode d'enseignement, mort en 1840.

JACQUARD, mécanicien, inventeur du métier à tisser qui porte son nom, mourut en 1834.

JACQUEMONT, voyageur et botaniste, mort à Bombay en 1832. a laissé une *Correspondance* fort intéressante.

JACQUERIE, insurrection des paysans contre les seigneurs pendant la captivité du roi Jean (1358).

JACQUES, nom de sept rois d'Écosse. Les plus connus sont : Jacques V (1513-1542), qui se laissa gouverner par le cardinal Beaton, épousa Marie de Lorraine, princesse de Guise, et fut le père de Marie-Stuart. Jacques VI, fils de Marie-Stuart, qui, après la mort d'Élisabeth (1603), devint roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques I^{er}, et porta sur le trône la science d'un théologien à la place des qualités d'un roi. Jacques VII, fils de Charles I^{er}, qui succéda à son frère aîné Charles II, et porta, comme roi d'Angleterre, le nom de Jacques II. La faveur qu'il accordait aux catholiques indisposa contre lui les Anglais, qui le chassèrent et appelèrent au trône (1688) Guillaume d'Orange, son gendre. Jacques, après avoir inutilement essayé de ressaisir la couronne, vécut jusqu'en 1701, à Saint-Germain-en-Laye, pensionné par Louis XIV et par la reine Marie, sa fille.

JACTANCE, s. f., manie de vanter à tout propos ses ancêtres, sa fortune, etc. : *la — espagnole* (Mont.)

JACTATION, s. f.; méd., agitation continuelle.

JACULATOIRE, adj. : *oraison* —, prière courte et fervente, adressée à Dieu du fond de l'âme.

JADE, s. m., pierre dure et véritable pour laquelle les Chinois ont une grande estime.

JADIS, adv., au temps passé : *ici fleurit — une ville opulente* (Volney). = **Adjectiv.** : *au temps — il a guidé l'amour* (Volt.) V. **ANGIENNEMENT**.

JAEN, vil. et p. d'Espagne, entre Madrid et Grenade.

JAFFA, vil. de Syrie, soutint, en 1799, un siège contre les Français, qui y furent décimés par la peste.

JAGELLONS (les), dynastie de rois polonais qui s'éteignit en 1572, avec Sigismond II Auguste.

JAGUAR, s. m., tigre d'Amérique.

JAILLIR (Il m.), ainsi que dans les deux mots suivants, v. n., sortir impétueusement, en parl. des liquides : *sous des berceaux de fleurs les fontaines*

JAILLIRENT (Lefranc de Pompignan). = Se dit aussi des étincelles, de la lumière : *il fait — un feu qui pétille en sortant* (Boil.) || *La lumière JAILLIT du choc des opinions* (Ac.)

JAILLISSANT, E, adj., qui jaillit.

JAILLISSEMENT, s. m., action de jaillir.

JAIS, s. m., le plus compacte et le plus solide de tous les charbons de terre. || *Noir comme un —, comme du —*, extrêmement noir. — *artificiel*, espèce d'émail ou de verre noir et soufflé qu'on emploie à la place du jais naturel.

JALAP (pron. le p), s. m., plante du genre lison dont la racine est un purgatif très-énergique.

JALE, s. f., espèce de grande jatte ou baquet.

JALET, s. m., petit caillou rond, boule de terre cuite qu'on lançait avec l'arbalète.

JALON, s. m., perche qu'on plante en terre pour prendre des alignements. || Se dit de ce qui sert à diriger dans une étude, dans un travail, etc.

JALONNEMENT, s. m., action de jalonner.

JALONNER, v. a., planter des jalons de distance en distance : — *une allée*. = Art. milit. : — *une ligne, une direction*, ou abs. —, placer des jalonneurs ou se placer en jalonneur pour déterminer l'alignement, la direction.

JALONNEUR, s. m., homme qu'on place, ou qui se place en guise de jalon.

JALOUSER, v. a., avoir de la jalousie contre : — *ses concurrents*. = Se —, v. pr., se porter mutuellement envie : *les chefs vendéens se JALOUSAIENT entre eux comme les chefs républicains* (Thiers).

JALOUSIE, s. f., chagrin mêlé de haine qu'engendre le désir d'avoir à l'exclusion des autres : *ceux qu'une malheureuse — nous fait regarder comme nos compétiteurs* (Bourd.) *Quand on nourrit contre son frère des sentiments de —, ses talents, sa réputation, sa prospérité sont autant de vers qui nous rongent* (Mass.) = Crainte que la personne aimée n'ait des préférences pour un autre : *la — est la mère des meurtres* (Boss.) *Sa — a pu l'armer contre son frère* (Rac.) = Délicatesse extrême sur ce qui regarde l'honneur, la dignité, etc. = Treillis de fer ou de bois au travers duquel on voit sans être vu ; contrevent à planchettes mobiles pour se garantir du soleil ou de la lumière. = Bot. : amarante tricolore, espèce d'aillet. V. ÉMULATION et ENVIE.

JALOUX, SE, adj., qui a de la jalousie : *regarder d'un œil —. Ces grandes actrices-là sont ordinairement JALOUSES. Elles craignent qu'il ne vienne des sujets qui les effacent* (Les.) = En parl. de la jalousie que cause l'amour : *si Titus est —, Titus est amoureux* (Rac.) *Sa JALOUSE fureur veut me sacrifier* (Créb.) || *La fortune — n'a pas en votre absence épargné votre épouse* (Rac.) *Voilà —, qui fait obstacle aux desirs. — de, fort attaché, qui tient beaucoup à : ce roi, — des droits de sa couronne* (Mass.) = Très-désireux, qui a fort à cœur : *plus — d'instruire que de plaire* (Barth.) = S. : *la langue du — flétrit tout ce qu'elle touche* (Boss.) *L'amour des — est fait comme la haine* (Mol.)

JAMAÏQUE (la), île vaste et fertile, l'une des Antilles, appartenant aux Anglais, qui en ont fait l'entrepôt de leur commerce avec l'Amérique espagnole.

JAMAIS, adv., en aucun temps : *qui ne sait se borner ne sut — écrire* (Boil.) *Nous ne vivons —, mais nous espérons de vivre* (Pasc.) et sans nég. : *la littérature n'est plus chère que —* (Voit.) = Dans un sens affirmatif : — *père, en effet, fut-il plus outrageé ?* (Rac.) *Pour —, à —, loc. adv., pour tou-*

jours, toujours : dégradés à — par la main de la mort (Boss.) *Le héros ouvre deux fois de grands yeux et la bouche et demeure tranquille pour —* (Sév.)

JAMBAGE, s. m., construction de maçonnerie élevée d'aplomb pour soutenir quelque partie de bâtiment. = Lignes droites de certaines lettres, l'm, l'n, le p, l'u : *faire des JAMBAGES trop maigres*.

JAMBE, s. f., partie du corps humain, depuis le genou jusqu'au pied : *quand je l'ai aperçu, les JAMBES m'ont tremblé* (Sév.) ; se dit de la même partie du corps des animaux. || — *de bois*, morceau de bois taillé pour tenir lieu de jambe. *Avoir de bonnes —, être en état de bien marcher, de marcher longtemps. N'avoir plus de —, n'avoir plus la force de marcher. Courir à toutes —, fort vite. Rompre bras et —, rouer de coups ; || accebler : cette nouvelle nous a rompu bras et — ; très-fam. Prendre ses — à son cou, s'enfuir ; fam. Cela lui fait une belle —, ir. et fam. ne lui est nullement utile. Jouer quelqu'un sous —, le vaincre, le surpasser sans peine. Le jouer par-dessous —* (Mol.), faire facilement échouer ses projets. = Chacune des branches d'un compas. — *de force*, pièces de bois qui vont se joindre dans le poinçon pour former le comble. = Archit. : — *sous poutre*, synonym. de JAMBAGE.

JAMBÉ, E, adj., qui a la jambe bien faite.

JAMBETTE, s. f., petit couteau de poche sans ressort dont la lame se replie dans le manche.

JAMBIER, ÈRE, adj., anat., qui a rapport à la jambe. = **JAMBIÈRE**, s. f., pièce de cuir lacée qui emboîte le mollet.

JAMBLIQUE, philosophe de l'école d'Alexandrie, élève et successeur de Porphyre.

JAMBON, s. m., cuisse ou épaule d'un cochon ou d'un sanglier, salée ou fumée, pour être conservée : *tranche de —. — de Mayence*.

JAMBONNEAU, s. m., petit jambon.

JAN, s. m., chacune des deux tables du jeu de trictrac. *Petit —, table des dames*.

JANINA, vil. de la Turquie d'Europe, a été cap. de l'Albanie sous Ali. V. ce mot.

JANISSAIRES, s. m. pl., milice d'abord composée de chrétiens renégats, puis de Turcs, qui formait le corps le plus considérable de l'armée ottomane. Elle fut détruite en 1826.

JANSEN ou **JANSÉNIUS**, évêque d'Ypres et théologien obscur. Son livre, intitulé *Augustinus*, donna naissance à une longue querelle religieuse. = **JANSÉNISME**, s. m., doctrine de Jansénius sur la grâce. || Morale sévère : *la vertu n'était point sujette à l'ostentation, ni ne s'appelait point alors un —* (Boil.) = **JANSÉNISTE**, s. et adj., partisan du jansénisme : *c'est un —. Morale —*.

JANTE, s. f., pièce de bois courbée qui fait partie du cercle de la roue d'une voiture.

JANTHINE, s. f., genre de mollusques gastéropodes qui fournissent probablement aux anciens leur belle pourpre.

JANTILLE, s. f., aube, palette de roue.

JANUS, roi fabuleux du Latium que l'on représentait avec deux visages adossés. Romulus lui érigea un temple ouvert en temps de guerre et fermé en temps de paix : *les portes de — par vos mains sont fermées* (Corn.)

JANVIER, s. m., premier mois de l'année.

JAPON, empire de l'Asie orientale, composé de quatre grandes îles. = S. m., porcelaine du Japon. = **JAPONAIS**, E, adj., du Japon. = S., celui, celle qui est de ce pays.

JAPPEMENT, s. m., action de japper ; cri des petits chiens et du renard.

JAPPER, v. n., crier ; se dit des petits chiens.

JAQUEMART, s. m., homme en fer qui frappe les heures sur la cloche d'une horloge.

JAQUETTE, s. f., habillement qui descend jus-

qu'aux genoux ou plus bas, et que portaient autrefois les gens du peuple. || Robe de petit garçon qui ne porte pas encore de culotte.

JARDIN, s. m., terrain où l'on cultive, sans employer la charrue, des fleurs, des légumes, des arbres, etc., dans un but d'utilité ou d'agrément. || *Vous jetez des pierres dans mon —*, vous m'attaquez indirectement. = Pays fertile et riant : *la Touraine est le — de la France.* — *des racines grecques*, livre qui contient les racines de la langue grecque.

JARDINAGE, s. m., art de tracer, de cultiver les jardins ; travail que l'on fait aux jardins. = Terrains cultivés en jardins ; plantes potagères qu'ils produisent. = Mode particulier d'exploitation pour les bois et les forêts.

JARDINER, v. n., travailler au jardin par manière de passe-temps ; fam.

JARDINET, s. m., petit jardin.

JARDINEUSE, adj. f., *émeraude* —, qui a quelque chose de sombre et de peu net.

JARDINIER, ÈRE, s., celui, celle qui cultive les jardins. = **JARDINIÈRE**, s. f., meuble d'ornement qui supporte une caisse dans laquelle on cultive des fleurs. = Mets composé de plusieurs légumes. = Nom vulgaire du carabe doré.

JARDON, s. m., tumeur dure à la partie latérale externe du jarret du cheval.

JARGON, s. m., langage barbare et inintelligible : *le mystérieux — de la médecine* (La Br.) — *de la métaphysique* (J.-J.) *Le — de Bourgogne* (Buff.), et abs. : *c'est un — que je n'entends plus ni en vers ni en prose* (Volt.) V. PATOIS.

JARGON, s. m. ; minér., espèce de zircon.

JARGONNER, v. n., parler un jargon : *autant de mots de latin que chacun avait appris pour — avec moi* (Montaigne.)

JARGONNEUR, EUSE, s. ; néol., celui, celle qui jargonne ; peu us.

JARNAC, ch.-l. de canton de la Charente. Le duc d'Angou, depuis Henri III, y battit les protestants en 1569. = **CUI-CHABOT**, sire de —, dans un duel qui eut lieu en 1347, porta à son adversaire un coup imprévu qui lui fendit le jarret. || *Coup de —*, chute ou perte de quelqu'un par suite d'un mauvais tour auquel il ne pouvait s'attendre.

JAROSSE, s. f., nom vulgaire de la gesse.

JARRE, s. f., grand vaisseau de ferre cuite et vernissée dans lequel on met de l'eau, de l'huile, etc. = Grand bocal de verre ou de cristal dont on se sert pour construire les batteries électriques. = Poil long et dur qu'on ne peut feutrer.

JARRET, s. m., partie de la jambe où s'opère la flexion. || *Être ferme sur ses JARRETS* ; fam., faire bonne contenance. = Archit., saillie ou bosse qui est une défectuosité.

JARRETE, E, adj., se dit des animaux qui ont les jambes de derrière tournées en dedans. = Archit., *pilastre* —, qui a un jarret.

JARRETER, v. n. ; architect., faire un jarret. = Se —, v. p., mettre ses jarretières.

JARRIÈRE, s. f., cordon, ruban qui serre le bas autour de la jambe au-dessus ou au-dessous du genou. || *Ordre de la —*, ordre de chevalerie en Angleterre. L'insigne est une jarretière bleue avec la devise : *honi soit qui mal y pense*.

JARS, s. m., le mâle de l'oie.

JAS, s. m., assemblage de deux pièces de bois qui pèsent sur l'ancre.

JASER, v. n., causer volontiers : — *dès le matin* (La F.) || *Révéler ce qu'on devrait tenir secret : dans*

son interrogatoire on le fit — (Ac.) || Se dit des oiseaux parlent. V. BABILLER.

JASERIE, s. f., causerie intime et familière, bavardage ; fam. et peu us.

JASERON, s. f., chaîne d'or à fines mailles et à plusieurs tours que l'on porte autour du cou.

JASEUR, EUSE, s., celui, celle qui aime à jaser, qui jase trop. = **JASEUR**, s. m., oiseau du genre cotinga dont la tête est ornée d'un toupet de plumes.

JASMIN, s. m., arbuste à fleurs odoriférantes ; fleur de cet arbre ; essence qu'on en tire.

JASMINÉES, s. f. pl., famille d'arbrisseaux à tige grimpante, dont le jasmin est le type.

JASON, héros qui commandait l'expédition des Argonautes et qui se fit aimer de Médée.

JASPE, s. m., pierre précieuse, dure et opaque, de couleurs variées, et susceptible de recevoir un beau poli.

JASPÉ, E, adj., peint et bigarré, d'une manière qui imite le jaspe, soit naturellement, soit par effet de l'art : *tulipe, colonne JASPÉE*.

JASPER, v. a., bigarrer de différentes couleurs.

JASPURE, s. f., action de jasper ; effet de cette action : *les JASPURES d'un livre*.

JATTE, s. f., vase rond, tout d'une pièce et sans rebords. || *Cul de —*. V. ce mot.

JATTÉE, s. f., plein une jatte : — *de lait*.

JAUGE, s. f., verge de fer pour mesurer la capacité des futaies. = Boîte percée de trous pour mesurer la quantité d'eau débitée par une source ; se dit encore de certains instruments pour mesurer des solides. = Distance que le labourer à la bêche laisse entre chaque pelletée de terre.

JAUGEAGE, s. m., action de jauger ; droit que perçoivent les jaugeurs.

JAUGER, v. a., mesurer la capacité de : — *des tonneaux, un navire*.

JAUGEUR, s. m., celui qui jauge.

JAUNÂTRE, adj., tirant sur le jaune.

JAUNE, adj., qui est de la couleur de l'or, du citron, du safran. || *Être jaune comme un coing* ; fam., avoir le teint fort jaune. *Fière* —, qui règne particul. dans l'Amérique du Nord, et qui donne à la peau une couleur jaune. = S. m., couleur jaune ; matière colorante jaune. — *d'auf*, partie jaune de l'intérieur de l'œuf. — *antique*, nom d'un marbre que les anciens tiraient de la Numidie.

JAUNET, s. m., pièce d'or ; pop.

JAUNIR, v. a., rendre jaune, peindre ou teindre en jaune. = V. n., devenir jaune.

JAUNISSANT, E, adj., de couleur jaune, qui jaunit : *tout son corps est couvert d'écailles JAUNISSANTES* (Rac.) *Épis JAUNISSANTS*.

JAUNISSE, s. f., maladie qui rend la peau jaune. = Maladie des arbres dont les feuilles deviennent jaunes avant la saison où elles doivent tomber.

JAVA, île importante de la Malaisie, appartient aux Hollandais. = **JAVANAIS**, E, adj. et s., habitant de Java ; qui concerne l'île de Java ou ses habitants.

JAVART, s. m., tumeur dure et douloureuse qui vient au bas de la jambe des chevaux et des bœufs.

JAVEAU, s. m., île formée de sable et de limon par un débordement d'eau.

JAVÉLÉ, E, adj., se dit des avoines dont le grain est devenu noir par la pluie qui les a mouillées

tandis qu'elles étaient en javelle.

JAVELEUR, v. a., mettre en javelle.

JAVELEUR, s. m., celui qui javelle.

JAVELINE, s. f., dard long et menu qu'on lançait avec la main et d'assez loin.

JAVELLE, s. f., poignée de blé, d'avoine, de seigle qu'on laisse couchée sur le sillon avant de la lier en gerbes, pour que le grain sèche et jaunisse. = Petit faisceau de sarment.

JAVELOT, s. m., arme de trait, espèce de dard : *d'un sang plus glorieux teindre mes JAVELOTS* (Rac.)

JE, pron. de la 1^{re} pers., sing., est toujours sujet du verbe : *JE dis, j'Étudie*.

JEAN, nom qu'ont porté 23 papes qui tous ont vécu pendant le moyen âge. Le dernier fut déposé par le concile de Constance en 1415, et remplacé par Martin V. = Huit empereurs grecs de Constantinople ont aussi porté ce nom. Le dernier mourut sans laisser d'héritier, en 1448, après avoir vainement essayé de réunir contre les Turcs les deux grandes églises chrétiennes. = Le nom de Jean a encore été porté par deux rois de Castille, deux rois d'Aragon, trois rois de Navarre, trois rois de Suède et six rois de Portugal. Le dernier de ceux-ci est mort en 1826.

JEAN-BAPTISTE (saint), précurseur de Jésus-Christ qu'il baptisa.

JEAN L'ÉVANGÉLISTE (saint), un des douze apôtres, disciple bien-aimé du Christ, et auteur de l'Apocalypse.

JEAN CHRYSOSTOME (saint), l'un des Pères de l'Église grecque, mort en 407, occupa plusieurs fois le siège archiepiscopal de Constantinople. Il est surtout célèbre par son éloquence.

JEAN LE BON, roi de France (1350-1364), eut un règne assez malheureux. Vaincu à Poitiers par les Anglais, en 1356, il fut pendant quatre ans leur prisonnier et ne recouvra sa liberté qu'en signant le honteux traité de Brétigny.

JEAN SANS PEUR, duc de Bourgogne (1404-1419), est tristement célèbre pour avoir fait assassiner le duc d'Orléans. Il fut assassiné lui-même au pont de Montereau dans une entrevue avec le dauphin, depuis Charles VII.

JEAN SANS TERRE, frère de Richard Cœur de Lion, qu'il essaya vainement de supplanter et auquel il succéda, signa en 1215 la Grande-Charte et mourut l'année suivante.

JEAN-D'ANGELY (Saint-), s.-préf. du départ. de la Charente-Inférieure.

JEAN-DE-MAURIENNE (Saint-), s.-préf. du départ. de la Savoie.

JEANNE D'ALBRET, mère de Henri IV, mourut empoisonnée, dit-on, deux mois avant la Saint-Barthélemy.

JEANNE D'ARC ou **DARC**, vulg. *Pucelle d'Orléans*, née en 1409, à Domremy (basse Lorraine), se crut appelée par le ciel à chasser les Anglais de France et y réussit en partie. De 1429 à 1430, elle accomplit de merveilleux faits de guerre. Mais tombée au pouvoir des Anglais, elle périt à Rouen, sur le bûcher, en 1431.

JEANNE HACHETTE. V. *HACHETTE*.

JEANNE LA FOLLE, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, épouse Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, et fut la mère de Charles-Quint.

JEANNETTE, s. f., croix d'or surmontée d'un cœur que l'on porte suspendue au cou.

JECTIGATION, s. f.; méd., inquiétude convulsive ou spasmodique, anxiété, jactation.

JECTISSES, adj. f. pl., *terres* —, remuées ou rapportées. *Pierres* —, qu'on peut poser à la main.

JEFFERSON, troisième président des États-Unis de l'Amérique du Nord, mort en 1826.

JÉHOVAH, nom mystérieux du Seigneur, chez les Juifs.

JÉJUNUM, s. m., partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon.

JEMMAPES, vil. de Belgique, près de laquelle Dumouriez vainquit les Autrichiens en 1792.

JENNER, illustre médecin anglais, mort en 1823, introduisit l'usage d'inoculer la vaccine.

JEPHTÉ, neuvième juge des Hébreux (1243-1237), connu par le vœu imprudent qu'il fit d'immoler, s'il était vainqueur des Ammonites, la première personne qu'il rencontrerait. Ce fut sa propre fille qu'il se vit ainsi forcé d'offrir au seigneur.

JÉRÉMIE, l'un des quatre grands prophètes juifs, mort en 586. Il composa les *Lamentations*, cantiques de deuil sur les malheurs de Jérusalem. = *JÉRÉMIADE*, s. f., plainte fréquente et importune : *ses JÉRÉMIADES me fatiguent* (Marm.)

JÉRICHŌ, anc. vil. de Palestine, prise par Josué, qui en fit tomber les murailles (1605 av. J.-C.), en en faisant six fois le tour avec l'arche sainte, au son des trompettes.

JÉRÔME (saint), Père de l'Église latine, mort en 420, est l'auteur de la *Vulgate*.

JERSEY, une des îles anglo-normandes, située près des côtes de la France.

JÉRUSALEM, vil. cap. de la Judée.

JÉSUITES ou **COMPAGNIE DE JÉSUS**, ordre religieux fondé en 1534 par Ignace de Loyola pour combattre les progrès de la réforme. On a souvent accusé leur morale de relâchement et d'hypocrisie. = *JÉSUITIQUE*, adj., propre aux jésuites : *morale* —; ne se dit qu'en mauv. part. = *JÉSUITIQUEMENT*, adv., d'une manière jésuitique. = *JÉSUITISME*, s. m., caractère de ce qui est conforme à la doctrine ou à la conduite des jésuites; se prend toujours en mauv. part.

JÉSUS, nom du fils de Dieu. = Adj. et s. m., sorte de grand papier.

JET, s. m., action de jeter : — *de marchandises*, que l'on jette à la mer, pour alléger le vaisseau. — *d'un filet*, pour prendre du poisson. *Acheter le* — *d'un filet*, tout le poisson qu'on prendra d'un seul coup. = Mouvement qu'on imprime à un corps en le jetant. *Arme de* —, toute arme propre à lancer des corps avec force. — *de pierre*, espace que peut parcourir une pierre lancée de toute la force d'un homme. — *de bombes*, art de lancer les bombes. — *de lumière*, rayon de lumière qui paraît subitement : *la flamme, en JETS brillants, s'élançait dans les airs* (Del.) = Bourgeon, scion, pousse d'un arbre, d'une vigne. — *d'abeilles*, nouvel essaim qui sort de la ruche. = Action d'introduire, de faire couler dans le moule la matière en fusion : *statue d'un seul* —. || *D'un seul* —, se dit, dans la littérature et dans les arts, d'une composition faite avec rapidité, sans qu'on y soit revenu plusieurs fois. *Premier* —, ébauche d'un ouvrage. *Du premier* —, d'un seul coup, tout d'une haleine. = Liquide ou gaz qui jaillit avec force en filet ou en colonne : — *de sang, de vapeur*. — *d'eau*, eau qui jaillit hors d'un tuyau. — *de draperies*, manière dont les plis, les mouvements d'une draperie sont rendus dans un tableau.

JETTÉ, s. m., pas de danse.

JETÉE, s. f., sorte de chaussée en pierres ou en bois et en terre, pour défendre l'entrée d'un port contre l'impétuosité des vagues. = Construction semblable le long d'un cours d'eau. = Amas de cailloux et de sable jetés dans la longueur d'un mauvais chemin pour le rendre plus praticable.

JETER, v. a., lancer avec la main ou de quelque autre manière : — *un filet dans la mer* (Fén.) *Une vile poussière qu'il faut — au vent* (Mass.) *JETEZ-moi dans le feu tous ces méchants écrits* (Mol.) || — *un regard, les yeux sur*. Un comédien couché dans son carrosse *JETTE de la boue au visage de Corneille qui est à pied* (La Br.) — *de l'opprobre, de l'infamie, du ridicule sur quelqu'un*. — *des soupçons dans l'esprit de quelqu'un*. On pouvait — *dans son âme quelques fausses impressions* (Fléch.) — *les yeux sur quelqu'un*, avoir sur lui des vues particulières; le destiner à quelque chose. || — *une chose à la tête de quelqu'un*; fam., la lui offrir à vil prix, ou sans qu'il la demande. V. *COGNÉE* et *POUDRE*. = Mettre, placer, diriger, envoyer : *dans quels égarements l'Amour JETA ma mère* (Rac.) *En quelques régions écartées que la tempête des passions vous ait JETÉS* (Boss.) — *en prison, dans un cachot, dans les fers*. — *des*

troupes dans une place, les y faire entrer promptement. — un manteau, un chape sur les épaules, le mettre à la hâte. || — un voile sur, passer sous silence. — son supçon sur quelqu'un, le soupçonner. = Faire couler du métal en fusion dans un moule : — une statue en bronze. = Pousser, envoyer, lancer hors de soi ; se dit des ulcères, des abcès par lesquels sort du pus : cette plaie jette du pus, et abs., elle commence à —. — un soupir, un cri. V. Cri. || Il a JETÉ tout son venin ; fam., il a dit tout ce qu'il avait à dire de méchant. — son feu, tout son feu, dire et faire tout ce que la colère inspire ; faire d'abord preuve de génie, de talent, puis ne pas répondre aux espérances que ce début avait fait concevoir. V. FLAMME. — ses cartes, les jouer. — les cartes, cesser la partie. V. FROC, DÉVOLU, BONNET, ANCRE, SONDE, CHIEN, etc. — son navire à la côte, l'y faire échouer. || — de l'huile sur le feu, aigrir des esprits déjà irrités. — son bien, son argent par les fenêtres, le dissiper follement. Le sort, le dé en est JETÉ, le parti en est pris. = T. de peint., disposer, arranger : — une draperie. On dit dans un sens analogue : — ses idées sur le papier. — un pont sur une rivière, l'y établir. — les fondements d'un édifice, les construire, les asseoir. || — les fondements de sa fortune, de sa réputation, etc. = Se —, v. pr., se précipiter, se lancer, se porter impétueusement vers : Louis SE JETAIT dans la mêlée (Mass.) Je me JETAÏ tout habillé sur mon lit (Lamart.) Mais on SE JETTE en foule au-devant de mes pas (Rac.) Se — aux pieds, dans les bras, dans le feu, par la fenêtre. || Se — dans un parti, dans la dévotion. Se — dans un couvent, s'y retirer. = Se perdre, avoir son embouchure : cette rivière se JETTE dans la mer, dans un lac, dans un fleuve.

JETON, s. m., pièce ronde pour marquer ou pour payer au jeu : — de présence, donné à chacun des membres d'une société présents à la séance.

JEU, s. m., plaisir que l'on prend dans un léger exercice de corps ou d'esprit : *ville où les fêtes et les JEUX étaient perpétuels (Boss.) Au milieu des JEUX et des assemblées où l'âme se dissipe (Fléch.) || Les combats ont été les JEUX de mon enfance (Volt.) Les guerres et les révolutions ne sont que des JEUX aux yeux de Dieu (Mass.) = Exercice récréatif soumis à certaines règles et auquel on a hasardé ordinairement de l'argent : — de cartes, de billard, de hasard, d'échecs, etc. Gagner, perdre au —. Sur le fard, sur le —, vaincre sa passion (Boil.) Maison de —, où l'on joue. — de paume, lieu où l'on joue à la paume. Se dit abs., de celui où se réunirent à Versailles les députés aux états généraux de 1789. = Ce qu'on risque au jeu. = Assemblage de cartes, points de dés qui viennent à chaque joueur : *avoir beau — ; || avoir une occasion favorable de faire ce qu'on désire. On dit de même donner beau —, faire beau — à quelqu'un. Se piquer au —, vouloir venir à bout de quelque chose, malgré les obstacles. V. ÉPINGLE. A — découvert, ouvertement, sans cacher ses desseins. Jouer gros —, risquer beaucoup. Bon —, bon argent, tout de bon, sérieusement. Avoir le — serré, agir avec beaucoup de prudence. C'est son —, c'est ainsi qu'il doit agir pour réussir. Mettre quelqu'un en —, le citer, le mêler dans une affaire à son insu. Mettre une chose en —, l'employer, la faire agir. Jouer à — sûr, à coup sûr, être certain du succès ; toutes ces loc. sont fig. et fam. Ce n'est qu'un — pour lui, il le fait facilement ; *Pastronomie est un — pour un mathématicien (Volt.) || Se faire***

un — de la barbarie ainsi que du vice (Barth.) Cela passe le —, la raillerie. = Manière de toucher les instruments de musique. = Manière dont un comédien représente. — de mots, allusion fondée sur la ressemblance ou la consonnance des mots. — d'esprit, petits jeux qui délassent l'esprit ; || compositions agréables faites pour divertir. = Aisance, facilité : donner du — à un ressort, à une porte. — d'une machine, action combinée et régulière de ses diverses parties. || Le — des passions humaines, de la politique. Nous allons voir beau — si la corde ne rompt (Mol.) Forcé de mettre en — mon imagination, bientôt je n'en suis plus maître (J.-J.) = Au pl., spectacle des anciens : les JEUX Olympiques, et par ext. : les JEUX Floraux. V. FLORAL. = Divinités allégoriques qui présidaient aux plaisirs : les JEUX et les Ris.

JEUDI, s. m., cinquième jour de la semaine. — gras, qui précède le mardi gras. — saint, le dernier avant Pâques. || *Je le lui donnerai la semaine des trois JEUDIS ; pop., jamais.*

JEUN (À), loc. adv., sans avoir mangé de la journée : *deux voyageurs à — rencontrèrent une huître (Boil.) || Cet orateur paraît, pour ainsi dire, toujours à —, il a une langueur d'esprit qui n'échauffe et ne remue point l'âme (id.)*

JEUNE, adj., peu avancé en âge : — enfant, chat, plante. || *Cour — et florissante (Mass.) = Qui a la fraîcheur, la vigueur, les qualités de la jeunesse : quoique âgé, il était encore —. Vous êtes bien —, bien inexpérimenté, bien étourdi, trop jeune pour faire ce qu'il faudrait : je suis —, il est vrai, mais aux âmes bien nées la valeur n'attend pas le nombre des années (Corn.) = Propre à la jeunesse : de JEUNES ardeurs. = Cadet, venu après un autre du même nom : un tel le —. Pline le —. || S. m. : tu murmures, vieillard ! vois ces JEUNES mourir (La F.) JEUNES de langues, jeunes gens que quelques gouvernements entretiennent pour leur faire apprendre les langues orientales.*

JEÛNE, s. m., abstinence de nourriture, et particul., celle que l'on supporte par esprit de mortification. || Abstinence ou privation quelconque.

JEÛNER, v. n., s'abstenir d'aliments ou de certains aliments par esprit de mortification. || S'abstenir ou être privé d'aliments, de certains plaisirs.

JEUNESSE, s. f., partie de la vie entre l'enfance et l'âge viril : *Solon employa une partie de sa — à voyager (Fén.) = Les jeunes gens : les plaisirs dont la — abuse (Boil.) = Pop., se dit quelquefois d'une jeune fille : cette — fait la fièvre ; peu us.*

JEUNET, TE, adj., fort jeune ; fam.

JEÛNEUR, EUSE, s., celui, celle qui jeûne.

JOAD, grand prêtre des Juifs sous Ochosis, réussit à sauver le jeune Joas, dernier rejeton de la famille royale, des fureurs sanguinaires d'ATHALIE, qu'il fit massacrer en 870.

JOAILLERIE, s. f., art, ouvrage, commerce du joaillier.

JOAILLIER, ÈRE, s., celui, celle qui travaille ou qui vend des joyaux.

JOB, Juif pieux dont Dieu éprouva la vertu en le réduisant à une extrême pauvreté. Le livre de poésie qui porte son nom est d'une grande richesse de style et de pensées.

JOBARD, s. m., homme naïf, crédule ; triv.

JOBARDERIE, s. f., défaut, trait du jobard.

JOCKEY (mot angl.), s. m., domestique chargé du soin des chevaux et qui les monte dans les courses. || Domestique qui conduit les chevaux en postillon. || — Club, société formée pour l'amélioration de la race chevaline.

JOCKO, s. m., espèce d'orang-outang.

JOCRISSE, s. m.; t. de mépris, benêt qui se laisse gouverner; valet niais et maladroît; très-fam.

JOHANNSBERG, vignoble renommé du duché de Nassau. — S. m., vin qu'on en tire.

JOIN-BULL, nom populaire du peuple anglais. V. **ARBUTHNOT**.

JOHNSON (Samuel), littérateur et lexicographe anglais du XVIII^e siècle, fut un écrivain pur et élégant.

JOIE, s. f., sentiment de satisfaction qu'éprouve l'âme à l'idée d'un bien réel ou imaginaire, et qui se traduit souvent au dehors : *la paix de la conscience répandait sur les sens une — divine* (Boss.) *Cris, transports de —. Coulanges était là à la — de son cœur* (Sév.), était transporté de joie. = Vive gaieté : — *bruyante, turbulente*. = Jouissance : *les JOIES d'une mère, du paradis. L'espérance est la — de ceux qui voyagent* (Boss.) *Être, faire la — de quelqu'un*, être pour lui un sujet de vive satisfaction. V. **DONNER, FEU et PLAISIR**.

JOIGNANT, E, adj., contigu; ne se dit que des maisons et des champs. = **JOIGNANT**, prép., tout proche, tout contre : — *les Incuvables* (St-S.)

JOIGNY, s.-préf. du départ. de l'Yonne.

JOINDRE, v. a. et irr., approcher deux choses l'une de l'autre de manière qu'elles se touchent ou qu'elles se tiennent : — *les mains*. V. **BOTT**. = Ajouter : *je JOINS ici une lettre pour votre amie* (J.-J.) || *A vos douleurs je viens — mes larmes* (Rac.) = Unir, allier : — *l'utile à l'agréable. — la modestie au mérite* (Boss.) — *quelqu'un*, l'atteindre, l'attraper; se rencontrer avec lui, parvenir à le trouver. = V. n. : *ces planches ne JOignent pas bien* (Ac.) = Se —, v. pr., s'unir à : *les Étoliens furent anéantis pour s'ÊTRE JOINTS à Antiochus* (Mont.) = Se rencontrer; être joint. V. **ASSEMBLER**.

§ **JOINDRE, ACCOSTER**. *Joindre* quelqu'un, c'est parvenir à lui, pour être avec lui. *Accoster* quelqu'un, c'est joindre quelqu'un qui passe, pour causer avec lui.

JOINT, E, adj., se dit des choses qui se touchent : *sauter à pieds JOINTS*. *Prier à mains JOINTES*. *Ci—*, se dit d'un écrit, d'une pièce que l'on joint à une lettre, à un mémoire : *ci— quittance. La déclaration ci-JOINTE*. — *que*, loc. conj., ajoutez que, outre que; peu us.

JOINT, s. m., endroit où deux os se joignent. || *Trouver le —*, la meilleure façon de prendre une affaire. = Intervalle qui reste entre deux pierres ou deux pièces de bois contiguës.

JOINTÉ, E, adj.; t. de vétérin.. *cheval court —*, long —, qui a le paturon trop court ou trop long.

JOINTÉE, s. f., autant que les deux mains rapprochées peuvent contenir : *une — d'orge*.

JOINTIF, IVE, adj., qui est joint.

JOINTOIEMENT, s. m., remplissage en mortier des joints d'une maçonnerie.

JOINTOYER, v. a., — un mur, remplir les joints des pierres avec du plâtre ou du mortier.

JOINTURE, s. f., articulation, joint.

JOINVILLE, historien français qui suivit saint Louis à sa deuxième croisade, et qui nous a laissé de cette expédition un récit fort intéressant.

JOLI, E, adj., qui plaît par l'agrément, la petitesse, la finesse ou la délicatesse : — *minois, enfant, habit, jardin. Faire de JOLIS vers. Dire de JOLIES choses* (Ac.) *Mlle de Méry vous envoie les plus — souliers du monde* (Sév.) *Faire le — cœur*; pop., faire l'aimable. || — *sujet*, jeune homme qui se distingue et se fait estimer. = Ir. et fam., vilain, déplaçant, ridicule : *vous voilà, — garçon, dans un — état*.

Vous me jouez un — tour. Je viens d'apprendre de — choses (Dest.) = On l'oppose souvent à beau comme exprimant une qualité différente : *Voltaire n'est pas beau, il n'est que —* (Mont.) *C2 n'est pas que je ne fusse assez belle pour que les dieux m'aimassent, mais je n'étais pas, dit-on, assez JOLIE* (La F.) = **JOLI**, s. m., ce qui est joli, ce qui cause un plaisir d'atrait : *le beau frappe, étonne : le — séduit et amuse* (Lafaye). Le — *de l'affaire, de l'histoire, le plaisant, le piquant*. V. **BEAU**.

§ **JOLI, MIGNON**. Un objet *mignon* n'est *joli* qu'à cause de son fini et de sa grande petitesse.

JOLIET, TE, adj., assez joli; fam.

JOLIMENT, adv., d'une manière jolie, bien, *ceci est — dit, — écrit*. = Ir. et fam., *j'ai — arrangé le drôle* (Ac.) || *Beaucoup; très-fam. : il men — à son honneur et gloire* (Mariv.)

JONAS, prophète du IX^e siècle av. J.-C. Jeté à la mer pendant une tempête, il fut englouti par une baleine dans le ventre de laquelle il resta trois jours.

JONATHAN (frère), nom populaire donné aux Américains des États-Unis.

JONC, s. m., nom générique de diverses plantes qui croissent dans les lieux humides, et dont les tiges flexibles servent à faire des liens, des nattes, etc. = Canne ou baguette flexible faite de la tige d'une espèce de roseau. = Bijou, bague unie dont le cercle ou l'anneau se partout égal.

JONCÉES, s. f. pl. V. **JONCOÏDES**.

JONCHAIE, s. f., lieu peuplé de joncs.

JONCHÉE, s. f., se dit des fleurs et des herbes dont on jonche les rues, les églises, etc., un jour de cérémonie. || Grande quantité d'objets répandus sur le sol : *la principale — fut donc des principaux rats* (La F.) A **JONCHÉES**, à pleines mains : *jeter, présenter à —*; peu us. = Petit fromage de crème ou de lait caillé fait dans une disse de jone.

JONCHER, v. a., répandre avec profusion sur le sol des fleurs, des feuilles, etc. || *Les cadavres dont il avait jonché la terre* (Chat.)

JONCHETS, s. m., petits bâtons d'os, de bois ou d'ivoire, avec lesquels jouent les enfants.

JONCINELLE, s. f., genre de plantes qui croît dans les eaux et les terrains humides.

JONCOÏDES, s. f. pl., genre de plantes dont le jone est le type, et qui appartiennent surtout aux régions froides du globe.

JONCTION, s. f., union, réunion de choses qui se rencontrent dans leur marche ou dans leur course; lieu où elle se fait : — *de deux armées, de deux chemins, de deux rivières*.

JONGERMANNIÈRES, s. f. pl., famille de plantes rampantes ayant l'aspect de mousses.

JONGLERIE, s. f., tour de passe-passe, charlatanerie. || Fam., manœuvre ou fausse apparence pour en imposer, pour tromper.

JONGLEUR, s. m., faiseur de tours qui fait passer divers objets d'une main dans l'autre en les jetant en l'air; charlatan, saltimbanque, faiseur de passe-passe. || Celui qui cherche à en imposer par de fausses apparences : *je connais ces JONGLEURS à front jésuitique* (J. Ch.)

JONQUE, s. f., grand bâtiment chinois très-lourd et mauvais marcheur, de 200 à 300 tonneaux.

JONQUILLE, s. f., plante du genre des narcisses, dont les fleurs sont d'un jaune vif et très-odorantes; fleur de cette plante.

JONSON (Ben), poète dramatique anglais, contemporain de Shakespeare.

JONZAC, s.-préf. du départ. de la Charente-Inférieure.

JORDAENS, peintre d'Auvers, dont la manière approche de celle de Rubens; il mourut en 1678.

JORDAN (Camille), député de Lyon au Conseil des Cinq-Cents et à la Chambre élective de la seconde Restauration, devint le chef de l'opposition libérale; mort en 1821.

JORNANDÉS, historien latin du VI^e siècle ap. J.-C. Il a laissé des détails précieux sur l'origine des Goths. Il était Goth lui-même.

JOSAPHAT, roi sage et heureux de Juda (904-880). Son fils Joram épousa Athalie. = *Vallée de —*, petit vallon entre Jérusalem et la montagne des Oliviers. Une fausse interprétation d'une prophétie a donné à croire que c'est dans cette vallée qu'aurait lieu le jugement dernier.

JOSE (San), vil. de l'Amérique centrale, cap. de la république de Costa-Rica.

JOSEPH, fils de Jacob, fut vendu par ses frères et devint en Égypte, premier ministre du Pharaon. = **SAINTE —**, épouse de la Vierge Marie. = **LECLERC DU TREMBLAY**, dit le **PÈRE —**, confident intime et agent dévoué de Richelieu. = Adj. m., *papier —*, sorte de papier mince et transparent. = *Coton —*, espèce de coton filé.

JOSEPHÉ (Flavius), historien juif, a raconté la prise de Jérusalem par Titus et l'histoire des Juifs depuis la Genèse jusqu'au règne de Néron.

JOSÉPHINE Tascher de la Pagerie, première femme de Napoléon I^{er}, morte en 1814, à la Malmaison.

JOSUE, successeur de Moïse, introduisit les Juifs dans la terre promise et en commença la conquête. Il mourut en 1495 av. J.-C.

JOUAILLER, v. n., jouer petit jeu et seulement pour s'amuser; très-fam. et peu us.

JOUBARBE, s. f., plante qui croît sur les toits et sur les vieux murs, et que l'on employait autrefois contre les hémorrhoides et les brûlures.

JOUBERT, général des armées républicaines qui se distinguait à Rivoli et dans le Tyrol. Il fut tué à Novi en 1799. = **JOUBERT** (Joseph), écrivain moraliste délicat et fin, ami de Fontanes et de Chateaubriand.

JOUE, s. f., partie du visage de l'homme depuis les tempes et le dessous des yeux jusqu'au menton : *ses joues larges et pleines annoncent la santé* (Did.) || *Donner sur la —*; fam., donner un soufflet. *Coucher, mettre en —*, viser, diriger une arme à feu sur, et au fig., convoiter, surveiller soigneusement une personne ou une chose sur laquelle on a quelque dessein. = Partie de la tête des animaux qui répond à la joue de l'homme. = Partie arrondie de la coque d'un bâtiment, placée au-dessus de l'eau, entre le mât de misaine et l'étrave.

JOUEE, s. f., épaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre.

JOUFFROY (Théodore), professeur de philosophie à l'École normale et à la Faculté des lettres, montra un véritable talent dans l'analyse psychologique; mort en 1842.

JOUER, v. n., se récréer, se divertir à un jeu quelconque : — *à la paume, aux cartes, au billard*, et abs., *venez —, à vous de —*. La véritable grandeur rit, *JOUE et badine, mais avec dignité* (La Br.) || — *de*, faire usage, se servir, employer, manier, tirer des sons de : — *des jambes, de la prunelle, du bâton, du violon*, etc. *Il chante et sait — de divers instruments* (La F.) — *de son reste*, engager ses dernières ressources, achever de dépenser son bien. — *de malheur, de bonheur*, avoir toutes les chances contraires, heureuses. = Jouer habituellement aux jeux de hasard : *rien ne peut l'empêcher de —* (Ac.) *Dans un maudit brelan ton maître JOUE et perd* (Reg.) *Il JOUERAIT les pieds dans l'eau*; fam., c'est un joueur effréné. || — *avec*, ne pas ménager : *je JOUE avec la vie, elle n'est bonne qu'à cela* (Sév.) *Ce cheval JOUE avec son mors*, il le mâche avec action. — *à*, se mettre en danger de : *vous JOUEZ là à vous faire tordre le cou* (Reg.) — *au plus*

fin, à qui montrera le plus d'adresse. — *à qui perd gagne*, se dit lorsqu'un désavantage apparent procure un avantage réel. V. **JEU**. — *sur le mot, sur les mots*, faire des allusions, des équivoques. = Avoir un mouvement, un jeu facile, en parl. des instruments, des machines : *ce ressort JOUE bien*. *Cette serrure, cette clef ne JOUE pas bien*. *Faire — tous les ressorts*, employer tous les moyens dont on peut disposer. *Faire — le canon, une mine, y mettre le feu*. = Se dit aussi des cascades, des jets d'eau qu'on fait jaillir ou couler, et par ext., *faire — les pompes*. = V. a., faire une partie de jeu : — *le piquet*. — *une carte, la jeter*. — *le jeu*, selon les règles.

|| — *son jeu*, agir suivant ses intérêts. — *sa vie*, l'exposer témérairement. — *quelqu'un*, le tromper, l'abuser : *on JOUE le prince à force de le respecter* (Mass.) — *quelqu'un par-dessous jambe*, avoir facilement l'avantage sur lui; déranger facilement ses projets. — *une pièce, un tour à quelqu'un*, lui faire un tour malin ou méchant; l'abuser : *l'ambition d'être aimée JOUE souvent de mauvais tours aux femmes* (Mariv.) = Exécuter un air, un morceau de musique, un opéra : — *une contredanse, une sonate*. = Représenter : *voilà les personnages distribués, demain nous JOUERONS la pièce* (Les.) — *les amoureux, une tragédie, un opéra, un rôle de brigand*, et abs. : *cet acteur ne JOUE plus*, il a quitté le théâtre, la profession de comédien. || — *la comédie*, chercher à paraître ce qu'on n'est pas réellement. — *un rôle*, figurer dans une affaire, y prendre part. — *un grand rôle*, faire une grande figure, occuper une grande place; y on dit dans un sens analogue : — *un petit, un sot personnage*. — *le rôle de*, se comporter en : *il vit bien qu'il JOUAIT le rôle de dupe*. Se dit quelquefois des choses personnifiées : *le rôle que JOUE la mémoire dans les opérations de l'entendement* (Ac.) *Bien — son rôle*, se bien acquitter d'une chose difficile. = Feindre, contrefaire : — *la douleur, la surprise*. — *l'homme de bien* (Mass.) = Tourner en ridicule : *Molière a JOUÉ les faux dévots* (Ac.) = Se dit encore des choses qui en imitent d'autres, qui en ont l'apparence : *ce bois JOUE l'acajou*. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif. || *Se — de toutes les difficultés*, les surmonter sans peine. *En se JOUANT*, sans se donner de peine. *Se — de la vie des hommes* (Boss.), en disposer arbitrairement, selon son caprice. On dit dans le même sens : *se — des lois, des traités*. = Badiner, folâtrer : *la douce haleine des zéphirs qui se JOUAIT dans les rameaux des arbres* (Fén.) *Se — à*, attaquer, provoquer inconsidérément. *Se — de quelqu'un*, le tromper en lui donnant de belles paroles; on dit dans un sens analogue que *la fortune se JOUE des hommes*, quand elle dérange leurs projets, trompe leurs espérances, etc. *Le tigre se JOUE de sa proie*, lorsqu'il feint à plusieurs reprises de la laisser échapper pour la ressaisir encore.

JOUET, s. m., bagatelle qui sert à amuser les enfants, et avec laquelle ils jouent; par ext.; objet avec lequel joue un jeune animal. || Personne dont on se joue : *seul et sans protection, il se voit le — de tout le monde* (J.-J.) || *Un prince, — de ses passions, est dupe de ses vertus mêmes* (Mont.) — *du sort, de l'opinion des autres*, etc. = T. de manège, petite chaînette suspendue à la brisure du canon.

JOUEUR, **EUSE**, s., celui qui joue, qui folâtre. || Ir. et fam. : *c'est un rude —*, il ne fait pas bon jouer avec lui. = Celui qui joue à un jeu : — *de billard, de boules, d'échecs*, etc. = Abs., celui

qui a la passion du jeu : *je ne souffrirai pas qu'elle épouse un* — (Reg.) = Celui qui joue d'un instrument ; se prend souvent en mauv. part : — *d'orques, de flûte.* — *de farces, de marionnettes,* celui qui divertit le public par des farces, etc.

JOUFFLU, E, adj. et s., personne qui a le visage plein, rebondi : *on a peint les anges sous les traits d'enfants JOUFFLUS* (Volt.) *Qu'il naisse un jour quel-que petit JOUFFLU* (J.-B. R.); fam.

JOUG (pron. le g), s. m., pièce de bois qu'on met sur la tête des bœufs, et qui sert à les atteler : *je aime à lui voir du — secouer le joudeau* (Del.) || Servitude, sujétion : *on prétend qu'à ce peuple il faut un — de fer* (Volt.) *Tu voudras l'arranchir du — de mes bienfaits* (Rac.) = Pique horizontale supportée par deux piques verticales, sous laquelle les anciens peuples de l'Italie faisaient passer leurs ennemis vaincus. = Sommet ou fléau d'une balance.

JOUIR, v. n., avoir l'usage, la possession d'une chose, et en tirer tous les fruits et avantages qu'elle peut procurer : — *d'une terre, d'une rente, d'un droit,* et abs. : *sur le point de — tout s'enfuit de nos mains* (La F.) = Se dit en général de tout ce qui procure un avantage, de l'agrément, du bien-être : *il JOUISsait d'une gloire qui n'était point souillée de rapines et de cruautés* (Volt.) — *d'un pouvoir immense* (Barth.), *de sa réputation, de l'estime publique* (J.-J.) = Se dit aussi des animaux et des choses : *les animaux qui JOUISSENT de la faculté de...* *La réputation dont cet ouvrage a si longtemps JOU* (Ac.) = Profiter d'une chose qu'on a, en goûter le plaisir, l'agrément : — *de la vie, de la vue, d'une bonne santé. Il faut — du présent; les chagrins viennent assez tôt* (Sév.) || — *de l'embaras de quelqu'un*, en éprouver du plaisir, s'en amuser.

JOUISSANCE, s. f., joie calme et intime que procure la possession d'un bien, d'un plaisir, d'un avantage : *ces tranquilles JOUISSANCES ont la sérénité de celles du paradis* (J.-J.) *Le secret témoignage qu'on se rend à soi-même est une des meilleures —* (Volt.) = Usage, possession : *il n'a point la propriété de cette terre, il n'en a que la —* (Ac.) — *d'une des plus nobles couronnes de l'univers* (Boss.)

JOUJOU, s. m., jouet d'enfant ; fam.

JOUR, s. m., clarté, lumière que répand le soleil lorsqu'il est sur l'horizon ou qu'il en est proche : *avant le —; à la pointe du —. Il est grand —. Loin du —. Fuir la lumière, l'éclat du —. L'astre du —; poét., le soleil. Petit —, point du jour.* || *Percé à —, de part en part. Beau, belle comme le —, se dit d'une très-belle personne.* = **DEMI-JOUR**, clarté faible. *Faux —, lumière qui éclaire mal les objets et les fait voir autrement qu'ils ne sont.* = Manière dont un objet est frappé par la lumière : *le plus beau tableau qui n'est pas dans son — ne frappe point* (Les.) *Mettre quelque objet dans son —, de manière à ce qu'on le puisse bien voir.* || Dans le même sens : *mettre une pensée dans tout son —* (Cond.) *Mettre au —, donner naissance; faire imprimer, publier, en parl. d'un livre; divulguer, rendre public. Voir le —, se dit dans un sens analogue. Se faire —, s'ouvrir un passage : au travers des périls un grand cœur se fait —* (Rac.) || Parvenir à se faire connaître : *tôt ou tard la vérité se fait —. Clair comme le —, évident, facile à comprendre. Faire du — la nuit, et de la nuit le —, dormir le jour et veiller la nuit.* || *C'est le — et la nuit*, ce sont deux personnes, deux choses qui diffèrent extrêmement. = Espace de 24 heu-

res : *Socrate passa trente JOURS dans sa prison* (Barth.) || *Vivre au — le —, sans s'inquiéter du lendemain, sans rien épargner. Un —, temps fort court : vous n'avez qu'un — à passer sur la terre* (Lamen.) *Ce bonheur qu'a duré qu'un —* (Ac.) = Se dit par rapport à la saison, à l'état de l'atmosphère : *un — d'hiver, d'été.* = *Un —, adv., se dit d'une époque indéterminée dans le passé ou dans l'avenir.* = Époque, vie : *l'Europe voyait naître de beaux —* (Volt.) *Nous ne verrons point cela de nos —* (Ac.) *Sauver les — d'un frère* (Barth.) *La Parque a tranché le fil de ses jours; poét. Perdre le —. Mourir plein de JOURS, très-vieux. Être à son dernier —, près de mourir. L'ancien —, style biblique, Dieu. Les beaux —, les premiers jours du printemps; || le temps de la jeunesse, ou les temps les plus heureux de la vie. Vieux —, vieillesse : vous ne donnez au soin de votre salut que ces vieux — qui ne sont plus propres à la vanité* (Ficé.) = Moment présent : *le goût du —. Se mettre à —, mettre toute sa correspondance, tous ses comptes en règle.* || Temps assigné : *prendre —. Prendre le — de quelqu'un, le temps qui lui convient. Tous les —, de jour en jour. Un beau —; fam., un certain jour.* = Ouverture par où vient le jour : — *bien ménagé.* — *de souffrance*, ouverture donnant sur la propriété d'un voisin. || *Voir —, trouver une certaine facilité, un moyen pour réussir : je vois — à vous servir. Sitôt qu'elle voit — à d'innocents plaisirs* (Corn.) **GRANDS JOURS**, assises extraordinaires que les rois de France envoyaient tenir par leurs commissaires dans les provinces éloignées de la capitale. — *de Dieu!* sorte de juron populaire. — *de Dieu!* je saurai vous froter les oreilles (Mol.)

JOURDAIN, fl. de la Palestine.

JOURDAN, général de la République, fait maréchal de France en 1804, suivit Joseph Bonaparte en Espagne et fut constamment tenu à l'écart par Napoléon, dont il avait, au 18 brumaire, traversé les desseins ambitieux.

JOURD'HUI, s. m., ce —, aujourd'hui; n'est us. que dans le langage du palais.

JOURNAL, s. m., relation jour par jour de ce qui se passe : — *d'un voyage, d'un siège. Le — de l'avocat Barbier.* = Écrit périodique ou quotidien qui fait connaître les nouvelles politiques, littéraires, scientifiques, etc. = Ancienne mesure agraire. = Adj., *livre —, sur lequel un marchand écrit jour par jour le détail de ses affaires.*

JOURNALIER, ÈRE, adj., qui se fait chaque jour : *travail —. Porter ses croix JOURNALIÈRES* (Fén.) *Il a besoin de nos secours JOURNALIERS* (Volt.) || Inégal, sujet à changer : *caractère —. Le sort — des armes* (Mass.) = **JOURNALIER**, s. m., homme qui travaille à la journée.

§ **JOURNALIER, QUOTIDIEN.** Ce qui est quotidien arrive tous les jours de la même façon ; ce qui est *journalier* peut arriver tous les jours, mais d'une manière différente.

JOURNALISME, s. m., profession du journaliste, et, plus souvent, ensemble des journaux ; esprit qui les anime ; influence qu'ils exercent : *le — est une véritable puissance.*

JOURNALISTE, s. m., écrivain qui rédige un journal, qui est attaché à la rédaction d'un journal.

JOURNÉE, s. f., espace de temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher : *passer gaiement, tristement sa —. Je vous souhaite, dans votre agréable retraite, des JOURNÉES remplies et heureuses* (Volt.) = Travail d'un ouvrier pendant un jour : *travailler à la —. Un homme de —. = Salaire qu'on donne pour le travail d'une journée : bien gagner*

sa —. = **Chemin qu'on fait en un jour** : *marcher à grandes, à petites* —. = **Bataille** : — *de Marengo*. = **Jour signalé par quelque événement mémorable** : — *des Barricades, des Dupes*.

JOURNELLEMENT, adv., chaque jour.

JOUTE, s. f., combat à cheval d'homme à homme avec la lance : *ce n'est plus le temps des JOUTES et des tournois*. = **Combat de bateliers cherchant à se faire tomber dans l'eau** : — *sur l'eau*. = **Combat de certains animaux**. || **Débats** : *un athlète nouveau vient combattre en champ clos aux — du barreau* (Boil.)

JOUTER, v. n., combattre avec des lances l'un contre l'autre : *s'exercer à —. Faire — des coqs, des caillès*. || **Discuter, lutter** : *je ne vous conseille pas de — contre ou avec lui*.

JOUTEUR, s. m., celui qui joute : *c'est un rude —, c'est un homme avec lequel il ne fait pas bon se mesurer*.

JOUENCE, s. f., jeunesse : *fontaine de —, fontaine à laquelle on supposait la vertu de rajeunir ceux qui s'y baignaient*.

JOUENCEAU, s. m., adolescent. Ne se dit plus que dans le style badin : *il dit qu'il était un jeune —* (La F.)

JOUENCELLE, s. f., jeune fille ; vieux, ne s'emploie qu'en badinant.

JOVIAL, E, adj., fam. et inus. au pl. masc., gai, joyeux : *esprit —, humeur JOVIALE*.

JOVIALITÉ, s. f., caractère d'une personne joviale, disposition à la gaieté.

JOYAU, s. m., ornement précieux qui sert surtout à parer les femmes : *les bagues et JOYAUX d'une femme*. = *Les — de la couronne*, ceux qui appartiennent à la couronne.

JOYEUSE (Anne de), favori de Henri III, mort en 1587.

JOYEUSE, nom de l'épée de Charlemagne et de celle de Guillaume d'Orange.

JOYEUSEMENT, adv., avec joie : *il se fit ouvrir la porte de la rue, que nous enfilâmes — l'un après l'autre* (Les.)

JOYEUSETE, s. f., mot pour rire, plaisanterie ; fam. et ir.

JOYEUX, EUSE, adj., qui a de la joie, qui est rempli de joie : *un homme bien —. Il est d'humeur JOYEUSE. Mener — vie*, se livrer aux plaisirs. *Voici la bande —*. = *Qui exprime la joie, qui donne de la joie* : *des cris, des transports —. — nouvelle*.

JUAN (golfe de), formé par la Méditerranée sur la côte S.-O. des Alpes maritimes. Napoléon y débarqua à son retour de l'île d'Elbe, le 1^{er} mars 1815.

JUAN D'AUTRICHE (don), fils naturel de Charles-Quint, fut un des plus grands capitaines de son temps. = **JUAN** (don), héros d'un poème de lord Byron. = **Personnage** de la comédie de Molière, intitulée *le Festin de Pierre*. = S. m., *c'est un —*, un homme à bonnes fortunes.

JUBÉ, s. m., tribune en forme de galerie placée dans une église entre la nef et le chœur. || **Prov.** : *venir à —*, se soumettre par contrainte.

JUBILAIRE, adj., qui appartient au jubilé.

JUBILATION, s. f., manifestation d'une grande joie, d'une gaieté expansive : *avoir un air de —. Je suis fort aise qu'il ait conservé sa gaieté et son visage de —* (Sév.) ; fam.

JUBILÉ, s. m., chez les Juifs, solennité publique célébrée tous les 50 ans, avec remise des dettes et affranchissement des esclaves. = **Chez les catholiques**, indulgence plénière et générale accordée par le pape : *faire son —, faire toutes les pratiques de dévotion ordonnées par la bulle du jubilé*. = **Adj.**,

se dit d'un religieux, d'un chanoine, d'un docteur qui a 50 ans de profession.

JUCHE, E, adj., se dit d'un cheval dont le boulet se porte tellement en avant qu'il marche et repose sur la pince.

JUCHER, v. n. et se —, v. pr., se dit de quelques oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche pour dormir : *les faisans JUCHENT sur les arbres*. || **Pop.**, loger très-haut, être placé dans un lieu élevé et peu convenable : *elle s'est JUCHÉE à un sixième étage* (Ac.)

JUCHOIR, s. m., endroit où juchent les poules.

JUDA, quatrième fils de Jacob, donna son nom à la plus puissante tribu du peuple hébreu. C'est de cette tribu et de la maison de David que naquit Jésus-Christ.

JUDAÏQUE, adj., qui appartient aux Juifs : *religion —, lois JUDAÏQUES*. || *Interprétation —*, qui s'éloigne du sens vrai et naturel. = *Pierres JUDAÏQUES*, que l'on trouve en Judée et qui ont la forme d'olives.

JUDAÏSER, v. n., suivre en quelques points les cérémonies de la loi judaïque.

JUDAÏSME, s. m., religion des Juifs.

JUDAS, nom propre du disciple qui trahit Jésus-Christ. || S. m., *traître* : *baiser de —*. = *Petite ouverture à un plancher, pour voir ce qui se passe au-dessous*.

JUDEE, anc. roy. de Juda, situé entre la Syrie et l'A rabie. = *Bitume de —, asphalte qui se trouve sur les eaux de la mer Morte*.

JUDELLE, s. f., oiseau aquatique que l'on nomme aussi *foulque* ou *morelle*.

JUDICATURE, s. f., état, fonction de juge : *M. de Lamignon savait que la — est une espèce de sacerdoce où il n'est pas permis de s'engager sans l'ordre du ciel* (Fléch.) *Charge, office de —*.

JUDICIAIRE, adj., qui se fait en justice, qui est relatif à la justice : *acte —, hiérarchie, police —. Témoin —*, toute personne appelée à déposer en justice. *Astrologie —*, art prétendu de connaître l'avenir par l'observation des astres.

JUDICIAIRE, s. f., faculté de juger : *j'ai toujours bien jugé de sa —* (Mol.) ; fam.

JUDICIAIREMENT, adv., en forme judiciaire.

JUDICIEUSEMENT, adv., d'une manière judiciaire : *cela est — pensé*.

JUDICIEUX, EUSE, adj., qui a le jugement bon : *homme, auteur —. Deux fois le — favori sut céder au temps* (Boss.) = *Fait avec jugement* : *discours —; réflexion JUDICIEUSE. Vous exercez votre élève à cet esprit de critique —* (J.-J.)

JUDITH, veuve de Manassé, riche juif de Béthulie, sauva sa patrie en tranchant la tête à Holopherne.

JUGE, s. m., celui qui juge, qui a le droit de juger : *Dieu est le souverain —. Le — suprême. Ses propres fils n'ont point de — plus sévère* (Rac.) = *Magistrat préposé pour rendre la justice* : *bon, mauvais —. Nul ne peut être distrait de ses JUGES naturels*. — *de paix*, magistrat chargé de juger les affaires de peu d'importance et de concilier les parties. = *Arbitre* : *je vous en fais —*. Par ext., celui qui est capable de juger d'une chose : *les gens de goût sont les — naturels des productions littéraires* (Ac.) || *Notre — est au fond de nos cœurs* (Gresset). *L'ail n'est pas toujours un bon —. La postérité est un — impartial*. = *Se dit des magistrats suprêmes qui gouvernent les Juifs depuis Josué jusqu'à Samuel*. = *Le livre des JUGES ou les JUGES*, le septième livre de l'Ancien Testament.

JUGEABLE, adj., qui peut être mis en jugement : *aucun des membres de l'Assemblée nationale*

ne peut être livré à aucun tribunal que vous ne l'ayez déclaré — (Mirab.); vieux et peu us.

JUGEMENT, s. m., action de juger, de prononcer une décision; décision prononcée, arrêt : — *équitable, sévère*. — *dernier*, celui par lequel Dieu jugera, à la fin du monde, les vivants et les morts. *Mettre quelqu'un en —*, lui faire un procès criminel. — *de Dieu*, décret de la Providence divine; || épreuves extraordinaires, comme le duel, l'épreuve du feu, par lesquelles on décidait autrefois certaines contestations. = *Faculté de l'entendement qui compare et qui juge* : — *bon, solide, sain*. *Nos pensées doivent être un effet de notre —* (La Br.) = *Log.*, rapport saisi entre deux idées : *le crime provient d'un faux —* (Ducl.) = *Avis, opinion, sentiment* : *je m'en rapporte à votre —*. V. **TÉMÉRAIRE**, **DISCERNEMENT** et **RAISON**.

JUGER, v. a., rendre la justice : — *un coupable, un procès*. *Mimos JUGE aux enfers tous les pâles humains* (Rac.) = *Décider en qualité de juge, d'arbitre* : — *impartialement, contre droit et raison*. *Ne JUGEZ point si vous ne voulez être JUGÉ. Un coup difficile à —*. *Ceux qui rendent compte des ouvrages doivent rarement s'empreser de les —* (Voll.) *Comparer, c'est —* (J.-J.) = *Énoncer un avis, une opinion sur* : — *un ouvrage, un tableau, une pièce de théâtre*. = *Croire, être d'avis; conjecturer* : *vous JUGEZ qu'il peut remplir cette mission. Je JUGEAI par là que le public est une bonne vache à lait* (Les.) = *Se figurer, s'imaginer* : *JUGEZ quelle fut ma joie* (Ac.) — *d'autrui par soi-même*, estimer les sentiments d'autrui par les siens. = *V. n.*, décider comme arbitre; émettre une opinion sur : *regardez-nous jouer, vous JUGEREZ des coups*. Abs. : *attendre est, pour —, la règle la meilleure* (Gresset). = *Se —, v. pr.*, s'apprécier : *se — favorablement*.

§ **JUGER, DÉCIDER, PRONONCER**. *Juger* de tout, *décider* de tout, est le propre d'un esprit qui ne doute de rien; *prononcer* sur tout, est le propre d'un homme affirmatif, dogmatique, qui s'exprime en maître. Un être raisonnable *juger*; le sort *décide*; un juge *prononce*.

JUGULAIRE, adj.; anat., qui appartient à la gorge. = *S. f.*, veine jugulaire. = *Se dit aussi des mentonnières d'un casque, d'un shako, etc.*

JUGULER, v. a., étrangler. || *Tourmenter, presser* sans relâche; *pop.*

JUGURTHA, roi de Numidie (119-106 av. J.-C.) L'histoire de la guerre des Romains contre Jugurtha a été écrite par Salluste.

JUIF, JUIVE, s., celui, celle qui professe le judaïsme. || *Fam.*, usurier. *Être riche comme un —*, très-riche. *Le — errant*, personnage condamné à errer jusqu'à la fin du monde. || *Fam.*, qui voyage sans cesse. = *Adj.*, *peuple —, nation JUIVE*.

JUILLET, s. m., 7^e mois de l'année.

JUILLY, vge (Seine-et-Marne), collège célèbre fondé par les oratoriens en 1638.

JUIN, s. m., 6^e mois de l'année.

JUIVERIE, s. f., quartier d'une ville habité par les juifs. || *Fam.*, marché usuraire.

JUCUBE, s. f., fruit du jujubier, employé comme pectoral : *pâte de —*.

JUJUBIER, s. m., arbre épineux de la famille des rhamnées.

JULE ou **JULES**, s. m., monnaie d'Italie, qui a surtout cours à Rome : *le — vaut environ trente centimes, et tire son nom du pape JULES II* (Ac.)

JULES, nom porté par trois papes. Le plus remarquable fut Jules II, mort en 1513, successeur d'Alexandre VI. Il voulait chasser les barbares de l'Italie et donner l'unité à

cette péninsule. Il protégea les arts et appela à Rome Michel-Ange et Raphaël. = **JULES ROMAIN** (Giulio Papi), élève de Raphaël, né en 1492, mort en 1546, continua les travaux de son maître dans le Vatican; son plus célèbre tableau est le *Martyre de saint Étienne*.

JULEP, s. m., potion adoucissante et calmante : *un — hépatique, soporatif et somnifère* (Mol.)

JULIE, nom de deux Romaines célèbres : **JULIE**, fille de Jules César, épouse de Pompée. = **JULIE**, fille d'Auguste, morte de faim (14 ans av. J.-C.) dans l'île de Pandatarie, où elle avait été exilée à cause de ses déportements.

JULIEN L'APOSTAT, empereur romain qui renouça au christianisme et essaya vainement de restaurer le paganisme; mort en 363.

JULIEN, NE, adj., se dit du calendrier réformé par Jules César. *Année JULIENNE*, de 365 jours et 6 heures.

JULIENNE, s. f., plante crucifère qui se rapproche des giroflées. = *Potage aux herbes et aux légumineuses* : —, ou *potage à la —*.

JULIERS (duché de), fait partie de la Prusse rhénane.

JUMEAU, ELLE, adj. et s., se dit des enfants nés d'une même couche, des animaux nés d'une même portée, des fruits joints ensemble : *deux frères, deux chiens, deux abricots JUMEAUX. Deux sœurs JUMELLES*. = *Lits —*, de même forme et placés parallèlement. = *Anat.*, *muscles —*, qui concourent au mouvement de la jambe.

JUMELLES, s. f. pl., deux pièces de bois ou de métal semblables, et qui entrent dans la composition d'une machine, d'un outil : *les — d'une presse*. — *Espèce de double lorgnette*.

JUMENT, s. f., femelle du cheval.

JUNGLE ou **DJUNGLE**, s. f., épais fourré, souvent marécageux, qui est formé d'herbes et de plantes élevées : *les JUNGLES des embouchures du Gange*.

JUNIUS, nom d'une famille romaine qui prétendait descendre d'un des compagnons d'Énée. = **JUNIUS** (Marcus), genre de Tarquin l'Ancien, fut père de Junius Brutus.

JUNON, sœur et femme de Jupiter. = *S. f.*, nom d'une planète entre Vesta et Cérés.

JUNOT, général français, n'était encore que sergent au siège de Toulon, où Bonaparte le distingua. Après plusieurs actions d'éclat, il reçut, en 1807, le commandement de l'expédition contre le Portugal et y fut nommé duc d'Abrantès. Il mourut en 1813.

JUNTE, s. f., nom de différents conseils en Espagne et en Portugal : *la — suprême. La — du commerce*.

JUPE, s. f., partie de l'habillement des femmes, de la ceinture aux pieds : *corps de —*.

JUPITER, nom que les Latins donnaient au premier des dieux, appelé *Zeus* par les Grecs. = *S. m.*, nom d'une planète entre Pallas et Saturne. = *Alchim.*, étain.

JUPON, s. m., courte jupe de dessous.

JURA (le), chaîne de montagnes à l'O. de la France; département formé d'une partie de l'anc. Franche-Comté. = **JURASSIEN, NE**, s. et adj., qui est du Jura.

JURANDE, s. f.; anc., charge de juré des métiers. = *Durée de cette charge*. = *Corps des jurés*.

JURATOIRE, adj., *caution —*, serment fait en justice de représenter sa personne, ou de rapporter une chose dont on est chargé.

JURÉ, E, adj., qui avait fait les serments requis pour la maîtrise : *chirurgien —*. || *Implacable* : *ennemi —*. = *Adj. et s. m.*, qui était chargé de faire observer les statuts à ceux de son métier : *les maîtres JURÉS ou les JURÉS*. = *S. m.*, membre du jury : *les — l'ont déclaré coupable*.

JUREMENT, s. m., serment fait sans nécessité. = *Blasphème, imprécation*. V. **SERMENT**.

JURER, v. a., faire un serment; prendre Dieu,

quelqu'un ou quelque chose à témoin : — *sa foi. Dieu en vain tu ne JURERAS.* = Assurer, certifier, ratifier ; s'engager par serment : je *vous JURE qu'il n'en est rien.* — *la paix. Je JURE éternelle alliance avec toi (La F.)* = Résoudre fermement : — *la rixée, la mort de quelqu'un.* = Blasphémer, faire des juréments : *le voilà qui JURE de son mieux (Id.)* = V. n., affirmer ou s'engager par serment : *il a JURÉ sur son honneur. Je n'en JURERAI pas.* Abs. : un *honnête homme qui dit oui ou non mérite d'être cru, son caractère JURE pour lui (La Br.)* Prov. : *il ne faut — de rien*, il ne faut jamais répondre de ce qu'on fera ni de ce qui peut arriver. = Faire des serments sans nécessité ; blasphémer : — *à tout propos* ; — *comme un charretier.* || Rendre un son aigre : un *violon qui JURE sous l'archet (Boil.)* || Faire disparate : *ces deux peintures JURENT. Le vert JURE avec le bleu.* || *L'orgueil JURE avec la misère.* = Se —, v. pr., se promettre mutuellement : *nous nous JURAMES une éternelle amitié (Les.)*

JUREUR, s. m., celui qui jure souvent et sans nécessité ; peu us.

JURIDICTION, s. f., pouvoir du juge. = Ressort, étendue du lieu où le juge a pouvoir de juger. || Fam., compétence. = Corps de judicature. || *Degré de —*, chacun des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement portée.

JURIDICTIONNEL, **LE**, adj., relatif à la juridiction : *droit, pouvoir —.*

JURIDIQUE, adj., qui se fait en justice, dans les formes judiciaires : *acte, sentence —.*

JURIDIQUEMENT, adv., d'une manière juridique : *procéder —.*

JURISCONSULTE, s. m., celui qui fait profession de donner des conseils sur le droit, qui est versé dans la science du droit, qui écrit sur des questions de droit.

JURISPRUDENCE, s. f., science du droit et des lois. = Principes de droit suivis dans un pays, par un tribunal, dans une matière.

JURISTE, s. m., celui qui écrit sur le droit : *le — est à la théorie ce que l'homme de loi est à la pratique (Merlin).* V. **LÉGISTE**.

JURON, s. m. ; fam., façon particulière de jurer d'une personne. = Toute espèce de jurément.

JURY, s. m., corps, réunion de ceux qui sont appelés à prononcer sur l'existence d'un crime : *l'institution du — date en France de 1792.* = Commission chargée d'un examen particulier : *le — de l'exposition des produits de l'industrie.*

JUS, s. m., suc tiré d'une chose par expression, coction, etc. — *de viande.* || *Le — de la treille, de la vigne, le vin.* — *de réglisse*, extrait solide, obtenu par condensation, du suc fourni par la racine de réglisse.

JUSANT, s. m. ; mar., reflux de la marée.

JUSQUE, prép. de temps et de lieu, marque un terme au delà duquel on ne passe pas : *jusqu'à ce jour, jusqu'ici.* On l'écrit quelquefois avec une s à la fin quand une voyelle suit et qu'on fait sentir la liaison : *JUSQUES au ciel. Alors JUSQUES à vous je descendrai peut-être (Volt.)* = Même, qui va au delà de l'ordinaire : *aimer — à ses ennemis. Je chéris JUSQUES à mes tourments (Étienne).* = *Jusqu'à ce que*, loc. conj., qui demande le subj. : — *à ce qu'il arrive. Jusqu'à tant que*, pour *jusqu'à ce que* ; fam.

JUSQUIAME, s. f. ; bot., plante narcotique de la famille des solanées.

JUSSIEU (famille de), célèbres naturalistes. L'un d'eux,

Bernard, rapporta du Liban le cèdre que l'on voit au Jardin des Plantes.

JUSSION, s. f., commandement : *lettre de —*, lettre scellée par laquelle le prince enjoignait aux juges de faire ce qu'ils avaient refusé de faire.

JUSTAUCORPS, s. m., vêtement à manches qui serre le corps et descend jusqu'aux genoux.

JUSTE, adj., conforme à la justice, au droit, à la raison : *ses jugements ont été JUSTES (Fléch.)* = Fondé, légitime : — *orgueil, colère, courroux.* = Qui juge et agit selon la justice : *magistrat, prince —.* = Vertueux, pieux : *on ne peut être — si l'on n'est humain (Vauv.)* = Exact ; qui apprécie bien : *compte, comparaison —. L'heure —. Avoir l'oreille —.* = Trop court, trop étroit : *habit bien —.* = S. m., l'homme juste : *le — pèche sept fois par jour.* = Ce qui est juste : *la science du — et de l'injuste.* = Adv., exactement, comme il faut : *peser, tirer —.* = Précisément : *voilà — ce qu'il me faut. Être chaussé trop —*, avoir des souliers trop étroits. = Au —, loc. adv., justement, précisément, exactement : *dites-moi — ce que cela me coûtera.*

JUSTEMENT, adv., avec justice. = Précisément.

JUSTE-MILIEU, s. m., juste mesure entre deux choses : *en toutes choses, il faut savoir garder un —.* = Méthode de gouvernement qui consiste à se maintenir par la modération et les lois entre les prétentions des partis. = Partisan de ce système politique. = Adj., qui appartient au juste-milieu.

JUSTESSE, s. f., qualité de ce qui est juste, exact, tel qu'il doit être : *balance d'une extrême —.* — *de la voix, des sons, d'une expression, d'une figure, d'une idée.* = Qualité qui fait apprécier les choses avec exactitude : — *du coup d'œil.* = Manière de faire une chose avec exactitude, précision : *viser avec —. Parler avec — ; répondre avec —.*

§ **JUSTESSE, PRÉCISION, EXACTITUDE.** La justesse emploie les mots qu'il faut ; la précision n'emploie que les mots qu'il faut, et l'exactitude emploie tous les mots qu'il faut pour bien exprimer la pensée.

JUSTICE, s. f., vertu morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient : *la — est la première des vertus. L'amour de la — n'est, dans la plupart des hommes, que la crainte de souffrir l'injustice (La Roch.)* *La — est le pain du peuple, il en est toujours affamé (Chat.)* = Action de reconnaître le droit d'autrui : *faire — à quelqu'un. Je ne vous demande que la plus exacte — (Volt.)* Abs., *se faire —*, se condamner quand on a tort. || *Je me ferai — (Rac.)*, je me vengerai. = Bon droit, raison : *je dois à sa vertu cette — (Id.)* *Rendre — à quelqu'un*, apprécier ses bonnes qualités. = Pouvoir de récompenser et de punir : *la — aura son cours. Faire — de quelqu'un*, le punir comme il le mérite. || *Faire — d'une fausse opinion, d'une doctrine, d'une imposture.* = Tribunaux, magistrats chargés de juger : *appeler en —. La — en connaît.* = Juridiction : — *civile.* = Observation exacte des devoirs religieux.

§ **JUSTICE, ÉQUITÉ, DROITURE.** On observe la justice en accomplissant les lois que la société a établies, et l'équité en suivant les principes de la loi naturelle. La droiture, comme l'équité, consiste à suivre envers autrui les lois ou les inspirations d'une conscience inflexible, qui ne se laisse détourner par rien de la droite voie.

JUSTICIABLE, adj., qui doit répondre devant certains juges. = S. m., celui qui est soumis à la juridiction d'un juge : *il fut regretté de tous ses JUSTICIALES (Ac.)* || *Tout écrivain est — de la critique.*

JUSTICIER (pron. *i-ê*), v. a., punir d'une peine corporelle en vertu d'un jugement.

JUSTICIER (pron. *iê*), s. m., qui aime à rendre, à faire justice. = S. et adj., qui a droit de justice en un lieu : *haut* —, *seigneur* —.

JUSTIFIABLE, adj., qui peut être justifié.

JUSTIFIANT, E, adj.; théol., qui rend juste intérieurement : *foi*, *grâce* JUSTIFIANTE.

JUSTIFICATEUR, s. m., ouvrier fondeur qui donne la dernière façon aux lettres. = Instrument avec lequel on justifie.

JUSTIFICATIF, IVE, adj., qui sert à justifier : *mémoire* —; *pièces* JUSTIFICATIVES.

JUSTIFICATION, s. f., action de justifier quelqu'un, de se justifier; les preuves qui servent à justifier : *dire à la* — *d'un ami* (J.-J.) = Preuve d'une chose par titres, par témoins, etc. : *la* — *d'un fait*. = Théol., effet de la grâce justifiante. = Impr., longueur de la ligne. V. APOLOGIE.

JUSTIFIER, v. a., prouver, déclarer que quelqu'un est innocent : — *un accusé* (Ac.) — *quelqu'un d'une faute, d'un crime*. = En parl. des choses : — *sa conduite, ses actions*. = Rendre juste, légitime : — *la sévérité, les regrets*. = Prouver qu'une chose est fondée; démontrer : *il a JUSTIFIÉ toute*

ma confiance. — *un fait*. = Donner la justice intérieure : *Dieu l'a JUSTIFIÉ par sa miséricorde* (Ac.) = Impr., donner à une ligne la longueur qu'elle doit avoir. = V. n.; dr., montrer la vérité de ce qu'on allègue : — *de sa qualité*. = Se —, v. pr., prouver qu'on n'est pas coupable : *le trop grand désir de se — nuit souvent plus qu'il ne sert* (Fén.)

JUSTIN, abrégiateur de l'historien latin Trogue-Pompée, vécut au 11^e siècle, sous les Antonins.

JUSTINIEN 1^{er}, empereur d'Orient de 527 à 563. Son règne est remarquable par les victoires de Bélisaire. Il fit rédiger le code qui porte son nom.

JUTEUX, EUSE, adj., qui a beaucoup de jus.

JUTLAND, presqu'île du Danemark.

JUVÉNAL, poète satirique latin, né à Arpinum, vers l'an 42, mort vers l'an 122 ap. J.-C. = **JUVÉNAL DES URIS**, nom de plusieurs magistrats français, qui vécut sous Charles VI, sous Louis XI. Un membre de leur famille fut archevêque de Reims et écrivit l'histoire du règne de Charles VI.

JUVÉNIÈLE, adj., qui tient de la jeunesse.

JUXTAPOSER, v. a., poser une chose à côté d'une autre. = Se —, v. pr., se dit des molécules matérielles qui se joignent successivement à d'autres, déjà réunies en une masse sensible.

JUXTAPOSITION, s. f., action de juxtaposer, de se juxtaposer.

K

K, s. m., onzième lettre de l'alphabet et la huitième des consonnes. Elle s'emploie dans quelques mots formés des langues étrangères.

KABAK, s. m., espèce de cabaret ou d'estaminet chez les Russes.

KABIN, s. m., mariage contracté pour un temps limité chez les mahométans.

KABOUL, V. CABOUL.

KABYLES, peuple indigène de l'Afrique du N., dans les parties montagneuses de l'Atlas (Algérie et Maroc). = **KABYLIE**, pays qu'habite ce peuple, entre Dellys, Aumale, Sétif et Bougie, soumis à la France.

KADINE, s. f., nom qu'on donne aux esclaves qui sont, pour ainsi dire, les femmes en titre du sultan.

KAINARDJI (*Koutschouk*), vil. de la Turquie d'Europe (Bulgarie). = *Traité de* —, signé en 1774 entre la Russie et la Turquie et qui donnait à la première le pays entre le Dniéper et le Boug, Azof, Jénikaleh, etc.

KARATOËS, s. m. V. CACATOËS.

KALÉIDOSCOPE, s. m., cylindre opaque, dans la longueur duquel trois verres sont disposés de manière à varier à l'infini l'aspect de ce qu'on met dans l'objectif.

KALI, s. m., soude, plante maritime.

KALMOUKS, peuple de race mongole, qui habite l'Asie et l'Europe orientale.

KALOUGA, vil. de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. de même nom.

KAMICHI, s. m., grand oiseau noir de l'Amérique du Sud, de l'ordre des échassiers.

KAMTSCHATKA, grande presqu'île au N.-E. de l'Asie. = **KAMTSCHADALES**, habitants du Kamtschatka.

KAN, s. m., prince, commandant tartare ou persan. = Lieu de halte des caravanes.

KANASTER, s. m., panier de jonc dans lequel on envoie le tabac d'Amérique en Europe.

KANDJAR ou **KANGIAR**, s. m., large poi-

gnard dont on fait usage en Asie et en Afrique.

KANGUROO, s. m., quadrupède rongeur de la Nouvelle-Hollande.

KANSAS, riv. et p. des États-Unis (Missouri). Le Kansas, détaché du territoire indien, a été érigé en territoire spécial en 1854.

KANT (Emmanuel), célèbre philosophe allemand, né à Königsberg en 1724, mort en 1804. = **KANTISME**, s. m., système de philosophie de Kant.

KARA, riv. de Russie, naît dans les monts Ourals et tombe dans la mer de Kara, grand golfe de l'océan Arctique.

KARAMSIN (Nicolas), célèbre historien russe, né en 1765, mort en 1827.

KARATAS, s. m., aloès sauvage qui croît en Amérique.

KARIKAL, vil. de l'Hindoustan français, sur la côte de Coromandel.

KANAN ou **KAZAN**, vil. et gouv. de la Russie d'Europe.

KAUNITZ (prince de), diplomate autrichien, né en 1711, mort en 1794, ménagea un traité d'alliance entre la France et l'Autriche lors de la guerre de Sept Ans.

KEEPSAKE, s. m. (mot angl.); néol., petit livre d'étrennes richement relié, et qui se distingue par le luxe des vignettes et la beauté de l'exécution typographique.

KEAN, célèbre acteur anglais, né en 1773, mort en 1833.

KEHL, vil. du grand-duché de Bade, à une lieue de Strasbourg. Le 24 juin 1796 le général Moreau opéra le passage du Rhin devant cette ville dont les fortifications ont été rasées en 1814.

KÉLAT, vil. cap. du Bélouchistan et ch.-l. de la p. de Saravan.

KELLERMANN, duc de Valmy, maréchal de France, né à Strasbourg en 1735, mort en 1820, gagna sur les Prussiens la bataille de Valmy (1792). Comblé de faveurs par Napoléon 1^{er}, il vota sa déchéance en 1814, et se rallia à la Restauration. = Son fils (François), général de division, né en 1770, mort en 1835, suivit Bonaparte en Italie, se distingua à Austerlitz, à Bautzen et à Waterloo.

KEMBLE, le plus grand acteur tragique anglais depuis Garrick, né en 1757, mort en 1823.

KENT, comté d'Angleterre. Il y a cinq comtés de ce nom en Amérique.

KENTUCKY, un des États-Unis de l'Amérique du Nord.

KÉPI, s. m., coiffure adoptée par certains corps de troupes françaises en Afrique.

KEPLER, astronome allemand du xvi^e siècle. Parmi ses nombreux ouvrages on distingue sa *Physique céleste*.

KERMÈS, s. m., insecte hémiptère qui fournit une très-belle couleur écarlate. = Chim. : — *minéral*, préparation d'oxyde d'antimoine. On l'appelle vulg. *poudre des Chartreux*.

KERMESSE, s. f., en Hollande et en Belgique, foire annuelle pendant laquelle on fait des processions suivies de toutes sortes de divertissements.

RIBITRA, s. f., voiture russe très-légère, recouverte d'un simple capuchon et qui n'a de ressorts que par derrière.

KHERSON, vil. forte de la Russie d'Europe, au S., ch.-l. du gov. de même nom.

KHORASSAN, vaste contrée de l'Asie.

KIANG, le plus grand fleuve de la Chine et un des plus grands du monde, se jette dans la mer de la Chine.

KOURDISTAN, pays des Kourdes, contrée de la Turquie d'Asie.

KIEF ou **KIEV**, vil. de la Russie, ch.-l. du gov. de même nom, sur la rive du Dniéper.

KIEL, vil. du Danemark (duché de Holstein), sur la mer Baltique.

KILOGRAMME, s. m., poids de mille grammes. On dit par abrégé. *kilo*.

KILOLITRE, s. m., mesure de capacité de mille litres.

KILOMÈTRE, s. m., mesure itinéraire de mille mètres, à peu près le quart de la lieue ancienne.

KILOSTÈRE, s. m., mille stères; peu us.

KING, s. m., livre sacré des Chinois, contenant la doctrine et la morale de Confucius.

KINKAJOU, s. m., quadrupède de la taille de la fouine qui a la longue queue prenante du sapa-jou, et qui habite les parties chaudes de l'Amérique.

RIOSQUE, s. m., pavillon dans le goût oriental, dont on décore les jardins et les parcs.

KIRGISES, peuple nomade d'origine tartare, répandu dans le Turkestan et dans les contrées limitrophes des empires chinois et russe.

KIRSCH ou **KIRSCHENWASSER**, s. m., espèce d'eau-de-vie qui provient du suc fermenté de la merise, et qui se fait en grand dans la forêt Noire.

KLAGENFURT, vil. d'Autriche, dans le roy. d'Illyrie.

KLÉBER, général en chef, après le départ de Bonaparte pour la France, soumit l'Égypte révoltée, et allait conclure la paix avec les Turcs lorsqu'il fut assassiné, le 14 juin 1800, dans la ville du Caire, par un jeune Turc fanatique. Strasbourg lui a élevé une statue de bronze.

KLOPSTOCK, célèbre poète allemand, né en 1724, mort en 1803. Son principal ouvrage est la *Messiaë*,

poème en vingt chants, traduit plusieurs fois en français.

KNOUT, s. m., supplice usité en Russie, et qui consiste à frapper le patient avec un fouet à lanières de cuir dont l'extrémité est garnie de fil de fer tordu. = Se dit du fouet lui-même.

KONENSBURG, vil. ch.-l. de la Prusse orientale, deuxième résidence royale, située sur le Prégel.

KONAN, s. m., plante dont la graine fournit le carmin.

KOURILES, archipel d'Asie (Kamtschatka).

KOURSCK, vil. de la Russie d'Europe, ch.-l. du gov. de même nom, à l'E. de celui de Tchernigov.

KOUTOUSOFF-SMOLENSKOI, feld-maréchal des armées russes, né en 1743, mort en 1813. Il eut le bonheur de commander au moment où son pays échappa à l'invasion de Napoléon, et reçut le titre de *Sauveur de la Russie*.

KOUBAN, riv. de la Russie d'Europe (région caucasienne).

KOSCIUSKO, héros polonais, défenseur de l'indépendance de l'Amérique sous Washington, proclamé citoyen français en 1792, mort en 1815, à Soleure, en Suisse.

KOPECK, s. m., monnaie russe de la valeur de 5 centimes.

KOTZBUE (Auguste de), littérateur allemand, né à Weimar en 1761, particul. connu en France comme auteur dramatique. Chargé par l'empereur de Russie Alexandre de lui rendre compte de l'opinion publique en Allemagne, il fut assassiné en 1819, à Mannheim, par un jeune étudiant fanatique, nommé Sand. = **KOTZBUE** (Otto de), fils du précédent, mort en 1846, a découvert le golfe formé par l'océan glacial Arctique, sur la côte N.-O. de l'Amérique russe.

KREMLIN, s. m., mot slave qui signifie forteresse; enceinte murée. Le plus important et le plus connu est celui de Moscou, que Napoléon habita après la prise de cette ville.

KREUTZER, célèbre violoniste et compositeur de musique, né à Versailles en 1766, mort en 1834.

KREUTZER, s. m., monnaie d'Allemagne; la 60^e partie du florin.

KURTCHIS, s. m., se dit, chez les Persans, d'un corps de cavalerie composé de l'ancienne noblesse.

KYRIE ou **KYRIE ELEISON** (mots grecs qui signifient : Seigneur, aie pitié!), s. m., invocation qui se fait à la messe entre l'Introït et le Gloria in excelsis. = Musique composée sur les paroles du kyrie.

KYRIELLE, s. f., ancienne poésie avec refrain. = Litanie. || Fam., longue suite de choses ennuyeuses.

KYSTE, s. m., sorte de gonflement des glandes.

KRONSTADT, vil. de la Russie d'Europe, à 40 kilom. O. de Saint-Petersbourg, dont elle est le port, station principale de la flotte de la Baltique.

KULM, vge, en Bohême, non loin de Teplitz, célèbre par la bataille livrée (1813) entre l'armée coalisée et l'armée française. Vandamme, entouré de toutes parts, se rendit prisonnier avec trois généraux et 10,000 hommes.

KUNERSDORF, vge de Brandebourg, près de Francfort-sur-l'Oder, célèbre par la victoire des Russes et des Autrichiens sur le grand Frédéric (1759).

L

L, s. m. (pron. *le*; autrefois il était f., et se prononçait *elle*), 12^e lettre de l'alphabet et la 9^e des consonnes, vaut 50 dans les chiffres romains, et 50,000 lorsqu'il est surmonté d'un trait.

LA, article ou pro. f. sing. V. LE.

LA, s. m., 6^e note de la gamme : *donner, prendre le* —, l'accord.

LÀ, adv. démonst., se dit d'un lieu considéré comme différent ou éloigné de celui où l'on est : *où courez-vous? ce n'est pas — que sont les ennemis* (Volt.); dans ce sens il est souvent opposé à *ici*, *allez-vous-en —, je vous attendrai ici* (Ac.); se dit de même en parl. du temps : *d'ici — j'aurai fini ce travail*. = Au commencement d'une période

désigne simplement la différence des lieux, sans aucun rapport à l'éloignement : — *on célébra Rocroy délivré* (Boss.) = *Ça et Là*, loc. adv., marque dispersion, confusion, de côté et d'autre : *errer, courir çà et —*, sans savoir quel chemin prendre. = Il se joint à d'autres adv. de lieu : — *haut*, — *bas*, — *dessus*, — *contre*. = Se met à la suite des pro. démonstr. pour mieux désigner les objets : *quels discours, quels gens sont-ce — ?* dans ce sens, il emporte souvent l'idée de mépris. = Est quelquefois explétif et redondant, ou exprime la surprise, l'admiration : *c'est — une belle action. Est-ce — celui qui forçait les villes?* (Boss.) = Par anal. il s'emploie pour insister sur quelque chose, pour appeler l'attention : *c'est cet homme —. Connaissiez-vous ce grand maigre — ?* = Se dit aussi en parl. de la durée : *a quelque temps de — la cigogne le prie* (La F.) = A la suite des verbes, il signifie à ce point, à cette chose : *en venir, en rester —. S'arrêter —. De —, de ce lieu-là.* || De cette cause, de ce principe-là, de cela : *il résulte de — que la beauté n'est qu'une chimère* (Volt.) *Dès —, se disait pour dès ce temps — et pour dès lors*; il est vieux dans les deux sens. *Par —, par ce lieu-là.* || Par ce moyen, de cette manière. *par —, Richelieu sembla montrer son successeur à la France* (Boss.) *Il faut en passer par —, on ne peut se soustraire à cette obligation, à cette nécessité. Par-ci par —, en divers endroits ou en diverses circonstances.* V. ÇÀ. = LÀ, LÂ, loc. interj., sert à menacer, à réprimer, à apaiser : LÂ, LÂ, *monsieur, nous nous retrouverons* (Ac.) LÂ, LÂ, *consolez-vous, je suis encore en vie* (Reg.); LÂ s'emploie souvent seul dans le même sens : —, *ne vous troublez point, répondez à votre aise* (Rac.) = LÂ, LÂ, employé fam. comme réponse, exprime une satisfaction médiocre : *vous êtes-vous bien amusé?* LÂ, LÂ.

LABARUM (mot lat.), s. m., étendard impérial créé par Constantin. Au centre était entrelacées les deux lettres grecques X P, figurant tout à la fois le monogramme du mot Christ et la croix du Sauveur.

LABBE, s. m., espèce de goéland.

LABDACISME, s. m., vice de prononciation par lequel on remplace la lettre R par la lettre L.

LABÉ (Louise), femme d'un cordier de Lyon qui a laissé des poésies dictées par la passion et la grâce; morte en 1566.

LABÉDOYÈRE, colonel du premier Empire, fut condamné et fusillé en 1815 pour s'être des premiers joint à Napoléon, lors du retour de l'île d'Elbe.

LABELLE, s. f., autrefois **TABLIER**, s. m., 6^e division de l'enveloppe florale qui forme sa lèvre inférieure, et qui, par sa coloration et les formes singulières qu'il affecte, donne un aspect particulier aux fleurs des orchidées. Quelques botanistes font ce mot du m.

LABÉON, s. m., poisson du genre des cyprins.

LABERDAN, s. m. V. CABILLAUD.

LABEUR, s. m., travail long, pénible et suivi : *quel fruit de ce — pouvez-vous recueillir?* (La F.) || En poésie, et dans le style soutenu, il est synonyme de TRAVAIL : *ceux que les fatigues de l'âge et de leurs LABEURS ont épuisés* (Mass.) *Est-ce à nous d'insulter aux savants du XVI^e siècle, quand nous jouissons du fruit de leur — ?* (La H.) *Terres en —, en culture.* = Typogr., au pl., ouvrages considérables et tirés à un grand nombre d'exemplaires.

LABIAL, E, adj., qui a rapport aux lèvres : *muscle —. Artères, veines LABIALES.* = Gramm., lettre LABIALE, ou LABIALE, s. f., que l'on prononce avec la lèvre, comme *b, p, f.* = Dr., *offres —,*

faites de bouche ou par écrit, sans qu'il y ait exhibition réelle des deniers.

LABIÉ, E, adj.; bot., se dit d'un organe qui présente la forme des lèvres, d'une plante dont la fleur a la corolle labiée. = LABIÉES, s. f. pl., famille de plantes labiées.

LABILE, adj., *mémoire —, peu fidèle; peu us.*

LABLACHE (Louis), célèbre chanteur et acteur italien, mort en 1858.

LA BOËTIE, conseiller au Parlement de Bordeaux et ami de Montaigne, qui l'a célébré dans le chapitre de ses *Essais*, intitulé *De L'Amitié*.

LABORATOIRE, s. m., local où un chimiste exécute ses opérations. = Atelier garni de fourneaux où les pharmaciens, les confiseurs, les limonadiers, etc., font leurs préparations.

LABORIEUSEMENT, adv., avec beaucoup de peine et de travail : *se traîner pesamment et —* (Buff.)

LABORIEUX, EUSE, adj., qui travaille beaucoup, qui aime le travail : *homme, esprit —. — valet du plus commode maître* (Boil.) *Vie LABORIEUSE, fort occupée : la vie rude et — d'un homme de guerre* (Mass.) = Pénible, qui coûte beaucoup de travail, d'efforts : *digestion —, accouchement —.*

LABOUR, s. m., façon qu'on donne aux terres en les labourant. *Terre en —, préparée pour recevoir la semence.*

LABOUR (Terre de), p. de l'anc. roy. de Naples, au S. des États de l'Église.

LABOURABLE, adj., propre à être labouré.

LABOURAGE, s. m., art de labourer la terre : *instruments, travaux du —. Il entend bien le —. = Ouvrage, travail du labourer.*

LA BOURDONNAIS, gouverneur français des îles de France et de Bourbon dont les services furent méconnus et qui fut laissé 4 ans en prison, mourut de misère en 1755.

LABOURER, v. a., remuer, retourner la terre avec la charrue, la bêche, la houë, etc. : — *le champ que LABOURAIT son père* (Rac.) = *Sillonner : les taupes ont LABOURÉ tout mon jardin. Le canon a LABOURÉ ce champ* (Ac.) *Les sommets LABOURÉS par les torrents* (Chat.) = Se dit d'une ancre qui ne tient pas sur le fond où on l'a jetée. = *Butter : ce cheval LABOURE le terrain.* = *Déchirer : — la poitrine avec les ongles, avec un poignard.* || *Fatiguer beaucoup : je LABOURE quand il me faut écrire à des gens qui ne m'intéressent pas vivement* (Sév.) — *le papier, écrire, composer avec peine.*

LABOUREUR, s. m., celui qui labouré, qui cultive la terre : *aucun ouvrier ne peut travailler si le — ne le fait vivre* (Turgot.) || *Les directeurs des consciences, ces LABOUREURS spirituels* (Boss.)

LABRADOR, vaste presqu'île de l'Amérique du Nord, peu connue à l'intérieur.

LABRAX, s. m., poisson, vulg. *loup de mer*.

LABRE, s. m., genre de poissons qui a le corps oblong et écailleux, et les dents très-fortes.

LA BRUYÈRE, célèbre écrivain moraliste, mort en 1696. Son livre des *Caractères* est un des chefs-d'œuvre de la littérature française.

LABYRINTHE, s. m., édifice des anciens, enclos de bâtiments dont ceux qui s'y engageaient avaient peine à trouver l'issue : *nous vîmes en Crète le fameux — qui était une imitation du grand — que nous avions vu en Égypte* (Fén.) || *Construction, plantation, lieu dont les tours et les détours sont si multipliés qu'on s'y perd : je ferais dans une grande salle une espèce de — avec des tables, des fauteuils, des chaises, des paravents* (J.-J.) *La lune, dissipant les nuages, dévoila à Aratus tout le — de ce sentie*

(Roll.) *J'ai fait planter une infinité de petits arbres et un —, d'où on ne sortira pas sans le fil d'Ariane* (Sév.) = Il s'emploie aussi au sens moral : *l'obscur — de leurs cœurs m'est impénétrable* (J.-J.) — *de difficultés insurmontables* (Volt.)

§ **LABYRINTHE, DÉDALE** Le premier est plus usité en prose; le second, en poésie. L'un fait songer à des choses inextricables; l'autre, à l'art avec lequel on les a embrouillées.

LAC, s. m., grande étendue d'eau dormante dans l'intérieur des terres : *c'est d'un — endormi la surface immobile* (Del.)

LACÉDÉMONNE, vil. et territoire de Sparte. V. ce mot. = **LACÉDÉMONIEN**, NE, adj. et s., qui était de Sparte, qui appartenait à cette ville ou à ses habitants : *costumes, usages, généraux LACÉDÉMONIENS*. Les — furent des barbares jusqu'à Lycurgue (Boss.)

LACÉPÈDE, naturaliste français, mort en 1825, fut le disciple favori de Buffon, dont il était loin d'avoir le génie.

LACER, v. a., serrer avec un lacet. = **Mar.**, — *la voile*, diminuer la surface de la voile en en attachant une partie à la vergue.

LACÉRATION, s. f.; dr., action de lacérer un écrit, un livre : — *d'un libelle*.

LACÉRER, v. a., déchirer une pièce comme fausse, un écrit comme scandaleux ou injurieux.

LACERNE, s. f., manteau de laine épaisse que les Romains portaient pour se garantir du froid et de la pluie.

LACERON, s. m. V. LAITERON.

LACET, s. m., cordon de fil ou de soie pour serrer quelque partie du vêtement. = Engin avec lequel on prend les perdrix, les lièvres, etc. || Au pl., pièges, embûches. = Cordon avec lequel les Turcs font étrangler les condamnés. — *de mer ou de Neptune*, espèce de varech très-long.

LACEUR, s. m., ouvrier qui fait des filets.

LA CHAISE, jésuite qui fut le confesseur de Louis XIV depuis 1675 jusqu'en 1709. = *Cimetière du père —*, principal cimetière de Paris, au N.-E. de cette ville.

LÂCHE, adj., qui n'est pas tendu, qui n'est pas serré comme il pourrait ou devrait l'être : *corde, étoffe —*. *Méfiez-vous de ce jeune homme à ceinture —* (La H.) *Ventre —*, trop libre. *Temps —*, mou. || *Style —*, languissant, qui manque d'énergie, de concision. || Qui manque de vigueur et d'activité : *les grands chevaux sont plus LÂCHES que les petits* (Ac.), et par ext., *sa retraite ne fut ni — ni oisive* (Fléch.) = Poltron : — *qui veut mourir, courageux qui veut vivre* (L. Rac.) *Assemblage confus de LÂCHES qu'il faut mener au combat* (Fléch.) = Qui n'a que des sentiments vils, méprisables : *il n'est que trop d'esprits — et corrompus* (La H.); se dit aussi des actions, des sentiments contraires à l'honneur : *c'est un — intérêt dans Pilate qui condamne Jésus-Christ* (Mass.) *De mes — bontés mon courage est confus* (Rac.) = S., personne molle et indolente : *c'est un grand —*. = Qui n'a pas de courage : *les — deviennent hardis s'ils s'aperçoivent qu'on les craint* (Bouh.) = Personne dont les sentiments sont vils, méprisables : *les — sont cruels* (Volt.)

LÂCHEMENT, adv., mollement, avec peu de vigueur : *travailler —*. *Écrire —*, avoir un style lâche. = Honteusement, avec bassesse : *s'enfuir —*. *Trahir — son ami* (Ac.)

LÂCHER, v. a., détendre, desserrer : — *une corde, un corset*. V. BRIDE. = Laisser aller, laisser échapper : — *un oiseau, un prisonnier*. — *ce qu'on a dans la main* (La F.) — *le ventre*, le rendre trop libre. — *de l'eau*; très-fam., uriner. — *la bonde d'un étang, une écluse, lever la bonde, la vanne*. ||

— *un mot, une parole*, les prononcer avec ou sans dessein : *il LÂCHA un mot qui fit grande impression* (J.-J.) *Je veux qu'... on ne LÂCHE aucun mot qui ne parte du cœur* (Mol.) — *ped, le pied, reculer, s'enfuir*; || céder; montrer de la faiblesse. = Faire partir : — *un coup de fusil*. — *sa bordée*, tirer à la fois tous les canons d'un bord. = V. n., et se —, v. pr., se détendre : *prenez garde que la corde ne LÂCHE, ne se LÂCHE*. || Se —, s'abandonner à des propos indécents ou indiscrets; très-fam.

LACHÉSIS, celle des trois Parques qui, suivant la Fable, tenait la quenouille.

LÂCHETÉ, s. f., manque de vigueur, d'énergie; peu us. = Défaut de valeur : *le courage avait plus besoin d'être réprimé que la — n'avait besoin d'être excitée* (Boss.) = Action basse, indigne : *ne m'abandonnez pas ouvertement, ce serait une —* (J.-J.) *Faire mille LÂCHETÉS* (Ac.)

§ **LÂCHETÉ, POLTRONNERIE, PUSILLANIMITÉ, COUARDISE**. La première est un vice qui consiste à abandonner ce que l'on devrait défendre; la seconde, une faiblesse involontaire qui nous fait trembler en présence du danger; la troisième, une petitesse, une timidité de caractère qui nous fait reculer devant ce qui exige de la résolution; la quatrième, une poltronnerie excessive et qui se trahit par des actes.

LACINIÉ, E, adj., se dit des feuilles allongées en lanière et découpées irrégulièrement.

LACIS, s. m., réseau de fil ou de soie. = Anat., entrelacement de nerfs, de vaisseaux.

LACONIE, contrée du Péloponèse arrosée par l'Eurotas et qui avait Sparte pour capitale. = **LACONIEN**, NE, adj. et s., habitant de la Laconie; qui appartient à la Laconie ou à ses habitants. = **LACONIQUE**, adj., se dit d'une façon de parler ou d'écrire brève, concise, à la manière des habitants de la Laconie : *réponse, lettre, ton —*. *Il était — et sentencieux dans ses propos* (J.-J.) V. CONCIS. = **LACONIQUEMENT**, adv., en peu de mots : *écrire —* (Sév.) = **LACONISME**, s. m., façon de s'exprimer pleine de concision et d'énergie.

LACRYMA-CHRISTI (mots lat.), s. m., bon vin muscat, que l'on récolte près du Vésuve.

LACRYMAL, E, adj., qui appartient aux larmes. *Fistule LACRYMALE*, ulcère à l'angle interne de l'œil, avec perforation du conduit des larmes. = S. m., nom qu'on a donné aux petits vases trouvés dans les tombeaux des anciens.

LACRYMATOIRE, adj., *urne, vase —*, destiné à contenir des larmes.

LACS, s. m., cordon tantôt délié et arrondi, tantôt plat et large : *étrangler avec un — de soie*. = Corde disposée en nœud coulant, fort lacet pour prendre les gros animaux : *dans les — de la chèvre un cerf se trouva pris* (La F.) || Tout ce qui lie, attache, serre : *la coquette tendit ses — tous les matins* (Boil.) V. EMBÛCHE.

LACTANCE, écrivain latin, défenseur du christianisme, appelé par saint Jérôme le Cicéron chrétien; mort en 325.

LACTATE, s. m., sel composé d'une base et d'acide lactique.

LACTATION, s. f., action d'allaiter.

LACTÉ, E, adj., qui a rapport ou qui ressemble au lait. *Diète LACTÉE*, usage du lait comme principal aliment. *Voie —*, bande irrégulière qu'on voit au ciel dans les nuits sereines, et dont la lueur blanche est produite par un nombre infini d'étoiles.

LACTESCENT, E, adj., qui a l'aspect et la couleur du lait : *liquide, suc —*. = Se dit aussi des plantes qui contiennent un suc lacteux.

LACTIFÈRE, adj.; anat., qui porte ou qui produit le lait. = **LACTIFÈRES**, s. f. pl., famille de plantes à suc lacteux.

LACTINE, s. f., sucre de lait.

LACTIQUE, adj., *acide* —, liquide incolore et d'une saveur fortement acide que l'on a découvert dans le lait aigri.

LACUNE, s. f., vide, interruption dans le corps d'un ouvrage, dans le texte d'un auteur : *il y a une grande — dans cette décade de Tite-Live* (Ac.) = Anat., orifice excrétoire des follicules des membranes muqueuses.

LACUSTRAL, **E** ou **LACUSTRE**, adj., se dit des animaux et des plantes qui vivent dans les lacs ou sur les bords des lacs. = *Habitations LACUSTRES*, habitations construites aux époques primitives dans les lacs et sur pilotis.

LADANUM, s. m., gomme-résine, d'une odeur agréable, fournie par les cistes de l'Archipel.

LADOGA, grand lac de la Russie d'Europe.

LADRE, adj., attaqué de la lèpre; se dit surtout des animaux : *ce porc est —*. *Les lièvres qu'on appelle LADRES cherchent les eaux* (Buff.) = Épithète qu'on applique parfois à l'homme par forme d'injure : *il faut qu'il soit — comme un vieux porc* (J.-J.) || S. m., avare insensible à la pitié : *le — a été ferme à toutes les attaques* (Mol.)

LADRERIE, s. f., nom vulgaire de la lèpre; n'est us. qu'en parl. des pores. = Hôpital pour les lépreux. || Avarice sordide, grande insensibilité; acte d'avarice sordide.

LADY (pron. *lédi*), s. f., titre donné en Angleterre aux femmes de la haute noblesse.

LÆMODIPODES, s. m. pl., crustacés vulg. connus sous le nom de *poux de baleine*.

LA FARE, poète épicurien que l'on cite d'ordinaire à côté de son ami Chaulieu.

LA FAYETTE (comtesse de), l'une des femmes les plus distinguées du xviii^e siècle, auteur de plusieurs romans, *Zaide*, la *Princesse de Clèves*, etc. = **MAQUIS DE —**, membre de la noblesse française qui alla prendre part à la guerre que soutenaient les États-Unis de l'Amérique du Nord contre leur métropole, revint jouer en France un rôle important sous la Constituante, resta à l'écart sous l'Empire, fut un des chefs de l'opposition libérale sous la Restauration et contribua puissamment, en 1830, à faire obtenir le trône au duc d'Orléans; mort en 1834.

LAFFITE (Jacques), banquier honorable, membre du parti libéral sous la Restauration et premier ministre de Louis-Philippe en 1831; mort en 1844.

LA FONTAINE (Jean de), le premier des fabulistes et l'un des plus grands poètes du siècle de Louis XIV.

LAGOMYS, s. m., lièvre sans queue de la Sibérie.

LAGOPÈDE, s. m., sorte de perdrix qui habite les hautes montagnes.

LA GALISSONNIÈRE, commandant d'une escadre sous Louis XV, battit l'amiral anglais Byng devant Minorque.

LAGOPHTALMIE, s. f., disposition vicieuse de la paupière supérieure qui l'empêche de recouvrir le globe de l'œil.

LAGOS, vil. et port du Portugal.

LA GRANGE, l'un des plus grands géomètres des temps modernes, né à Turin en 1736, mort à Paris en 1813, fut fait par Napoléon sénateur et comte de l'Empire.

LAGUNE, s. f., étendue de terre formée d'îlots à fleur d'eau, ou de bancs de sable, que coupent des canaux ou des bras de mer peu profonds.

LA HARPE, poète médiocre et critique distingué du xviii^e siècle.

LA HAYE, cap. du roy. de Hollande.

LAHORE, vil. et p. de l'Hindoustan, au S. du Cachemire et à l'O. du Thibet.

LAI, s. m., a. significatif d'abord vers, chant ou récit, puis a désigné une sorte de poésie plaintive

tombée en désuétude depuis le xvii^e siècle : *ce — plaintif d'amour et de douleur* (Millevoye).

LAI, **E**, adj., laïque : *sœur LAIE*, sœur converse. *Frère ou moine —*, qui n'est point destiné aux ordres sacrés. = S. m., se dit par opposit. à *clerc* : *les clercs et les LAIS*.

LAÏCHE, s. f., plante aquatique dont la feuille tranchante blesse la langue des chevaux.

LAI, **E**, adj., qui ne répond pas à l'idée que nous nous faisons du beau ou du joli, qui affecte désagréablement la vue : *Pélisson abusait de la permission qu'ont les hommes d'être LAIDS* (Sév.) *Une femme LAIDE et ajustée paraît encore plus laide* (St-Evr.); se dit aussi des parties du corps, des animaux et des choses. || Désagréable, contraire à la bienséance : *c'est une — chose que de mentir. Il n'y a point de LAIDES amours* (Ac.), on trouve toujours belle la personne qu'on aime. = S. : *si une LAIDE se fait aimer, ce ne peut être qu'éperdument* (La Br.) *Le culte du — dans les arts*.

§ **LAI**, **DIFFORME**, **HIDEUX**, **AFFREUX**. Ce qui est *laid* offense notre sensibilité; ce qui est *difforme*, notre jugement. Ce qui est *hideux* inspire le dégoût; ce qui est *affreux*, la peur.

LAIDERON, s. f., fille ou femme laide, mais assez agréable : *j'aimerais mieux une — complaisante et attentive que cette belle statue* (Volt.) *Je sortis presque amoureux de toutes ces LAIDERONS* (J.-J.)

LAIDEUR, s. f., défaut de ce qui est laid : *la — d'une personne*. || *Montrer l'hypocrisie dans toute sa —* (Volt.) *Le corps de Physcon répondait assez à la — de son âme* (Roll.)

LAIE, s. f., femelle du sanglier.

LAIE, s. f., route étroite percée dans une forêt, dans une futaie; autrefois il s'écrivait *laye* et signifiait forêt : *Saint-Germain en LAYE*. = Marteau de tailleur de pierre, brettelé et dentelé.

LAINAGE, s. m., toison des moutons; se dit des laines en général : *commerce des LAINAGES*. = Façon donnée aux draps avec les chardons pour en faire ressortir le poil.

LAINÉ, s. f., poil doux, épais et frisé qui croît sur la peau des moutons et de quelques autres animaux : — *de mérinos*. *Bêtes à —*. *Filer la —*. || *Se laisser manger la — sur le dos*; prov. et fam., ne pas savoir se défendre. — *de Moscovie*, duvet que l'on tire de la peau des castors sans offenser le grand poil. = Par anal., se dit quelquefois des cheveux crépus des nègres.

§ **LAINÉ**, **TOISON**. *Laine* représente la nature et les qualités de la chose, le plus souvent séparée de la *peau*; *toison* la dépeint dans son ensemble, telle qu'elle se présente sur le dos des animaux.

LAINÉ, v. a., donner le lainage au drap.

LAINERIE, s. f., toute sorte de tissus de laine.

LAINÉUX, **EUSE**, adj., qui a beaucoup de laine : *mouton —*. *Drap —*, extrêmement fourni de laine.

|| Qui a l'aspect de la laine : *chevelure LAINÉUSE*.

LAINIER, s. m., ouvrier en laine; marchand qui fait le commerce des laines.

LAÏQUE, adj., qui n'est ni ecclésiastique ni religieux : *personne, juge —*. || Propre aux personnes laïques : *habit, condition —*. = S. m. : *les ecclésiastiques et les LAÏQUES*.

LAIRD, s. m., propriétaire d'une terre et d'un manoir en Écosse.

LAI, s. m., jeune baliveau de l'âge du bois qu'on laisse quand on coupe le taillis, afin qu'il vienne en haute futaie; — *et relais*, portions de terre

que les eaux, en se retirant, abandonnent sur leurs rives : *les — et relais de la mer* (Ac.) ; il s'emploie quelquefois seul dans le même sens : *il y a des — de mer le long d'une petite terre que j'ai à l'embouchure de notre rivière* (Mérim.)

LAÏS, nom de deux célèbres courtisanes grecques dont l'une aurait été la maîtresse et l'autre la fille d'Alcibiade. = S. f., femme galante, courtisane élégante : *aux temps les plus fréquents en Phryniens, en Laïs* (Boil.)

LAISSE, s. f., corde dont on se sert pour mener les chiens attachés. || *Mener quelqu'un en —*, à sa guise, lui faire faire ce qu'on veut. = Cordon de chapeau fait de crin, de fil ou de soie.

LAISSÉS, s. f., pl., fiente du loup et des autres bêtes noires.

LAISSER, v. a., se séparer d'une personne ou d'une chose qui reste dans l'endroit d'où l'on s'éloigne : *mon seul regret en quittant Amiens était d'y — un ami* (l'abbé Prévost). *Le roi que j'ai LAISSÉ plus calme dans son lit* (Rac.) *LAISSANT dans le tombeau sa dépouille grossière* (Id.) = Quitter, abandonner : *cette rivière a LAISSÉ son ancien lit* (Ac.) — *un ami dans le péril*. *Ne LAISSANT rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance* (Fléch.) = Passer outre, au delà de : *j'ai visité l'Élide, et, LAISSANT le Ténare, passé jusqu'à la mer qui vit tomber Icare* (Rac.) — *quelqu'un après soi*, le devancer de beaucoup, au prop. et au fig. || — *quelqu'un tranquille*, ne pas l'importuner. = Ne pas emmener, ne pas emporter, oublier de prendre avec soi : *LAISSEZ là votre manteau*. *J'ai LAISSÉ mon parapluie chez vous*. = Confier, mettre en dépôt chez quelqu'un : *souvenez-vous des diamants qui sont sur l'habit que j'ai LAISSÉ à vos filles* (La F.) = Donner une chose à quelqu'un pour qu'il la remette à un autre : *j'ai LAISSÉ ma carte chez son concierge*. = Ne pas ôter, ne pas retirer, ne pas priver de : — *longtemps un enfant en nourrice*. || *IL LAISSAIT à ses amis la liberté de soutenir leurs opinions* (Fléch.) *Je te LAISSE ton erreur* (J.-J.) *On peut lui — cette fautive consolation* (Mass.), et par ext., *je LAISSE à la vanité le soin d'honorer la vanité* (Fléch.) *LAISSONS aux infidèles les douleurs que la religion ne modère pas* (Id.) = Ne pas ôter une personne ou une chose de la place où elle est, de la situation où elle se trouve : *LAISSEZ-moi dans mon heureuse pauvreté* (Fén.) — *un champ en friche, un ouvrage imparfait*. = Ménager, pratiquer : — *un espace, un vide*. = Ne pas prendre, ne pas enlever, ne pas détruire : *les voleurs lui ont LAISSÉ la vie*; et par ext., *ses occupations ne lui LAISSENT pas un moment de repos* (Ac.) = Omettre, passer sous silence, négliger : *LAISSONS ces détails, ces circonstances* (Fléch.) *LAISSONS là de Joad l'audace téméraire* (Rac.) = Céder : *je veux vous en — l'honneur, le profit*. = Léguer, transmettre par testament : *son oncle lui LAISSERA quelque chose*. = Se dit également de ce qui a été à quelqu'un et qui subsiste après sa mort ou en son absence : — *une femme et trois enfants*. *LAISSANT sur le trône sa famille* (Volt.) *Qu'a-t-on fait de cette France que j'avais LAISSÉE si brillante?* (Napol.), et par anal. : *l'historien Joséphe nous a LAISSÉ une description magnifique du palais et du tombeau de David* (Chât.) *Ces princes tant vantés n'ont pas même LAISSÉ leur nom à la postérité* (Mass.) *Imitez un si bel exemple et LAISSEZ-le à vos descendants* (Boss.) = Transmettre en mourant ou en s'absentant : *les charges, les honneurs qu'il va — peut-être à un ennemi* (Mass.)

Vous étiez bien jeune quand je vous LAISSAI le royaume (Fén.) = Se dit, tant au physique qu'au moral, de la sensation, de l'impression qui reste de quelque chose ou de ses suites : — *un bon, un mauvais goût*. *Ma maladie m'a LAISSÉ des suites affreuses* (Volt.) *Les plaisirs sont des amusements qui ne LAISSENT qu'un long et pénible repentir* (Mass.), et par ext., *dans quel funeste état ces mots m'ont-ils LAISSÉE!* (Rac.) = Suivi d'un infin., il signifie souffrir, ne pas empêcher : — *partir, passer*. *Sylla LAISSAIT enrichir ses soldats pour les gagner* (Boss.) *LAISSEZ-nous jouir de votre bienfait* (Mass.) — *tomber, — échapper, couler, etc.*, marquent une action involontaire. Abs. : *LAISSEZ donc, finissez*. *LAISSEZ, LAISSEZ, c'est assez, ne continuez pas*. — *voir, montrer, découvrir*. — *voir sa pensée*, parler ou agir de manière à ce qu'on la devine. — *tout alter, négliger entièrement ses affaires*. — *quelqu'un dans l'embarras, dans la misère, ne pas le secourir*. = Ne pas se soucier, ne pas se mettre en peine de : *LAISSONS-lui égalier le fou et le sage, LAISSONS-lui confondre l'homme avec la bête* (Boss.) = Écarter, éloigner : *LAISSEZ ces vains scrupules, ces simagrées* (J.-J.) *Ne pas — de, n'en pas moins faire une chose : tant d'honneurs ne LAISSENT pas d'être à charge* (Mont.) *Il est riche, mais il ne LAISSE pas de travailler*. = Perdre, lâcher, ne pas retenir : *il y LAISSA la vie*. — *à un cheval la bride sur le cou*. || — *à quelqu'un la bride sur le cou*, lui donner pleine liberté, l'abandonner à lui-même. — *là quelqu'un, quelque chose*, rompre avec quelqu'un, discontinuer une chose. — *quelqu'un pour mort, sur le carreau, s'en éloigner avec la conviction qu'il est mort, après l'avoir tué ou dangereusement blessé*. — *à désirer*, ne pas satisfaire entièrement. — *à penser*, se dit d'un homme qui parle mystérieusement d'un fait qui donne lieu à bien des réflexions. — *à dire, à faire*, ne pas épuiser une matière. — *quelqu'un maître d'une chose, la laisser complètement à sa disposition*. — *le champ libre à quelqu'un*, ne pas lui faire concurrence, lui laisser toute liberté d'action. = Se —, v. pr., ne pas se garder de; souffrir, permettre que : *je me LAISSE aveugler pour une vaine idole* (Rac.) *Pouquoi ne vous LAISSERIEZ-vous pas toucher?* *Se — aller*, se relâcher, s'abandonner, ne pas se tenir ferme, suivre ses mouvements naturels. *Je me suis LAISSÉ dire, on m'a dit; fam. Se — lire*, se dit d'un livre qu'on lit sans ennui. = Il est souvent explétif : *se — tomber, se — battre, mourir, gouverner, pénétrer, pour tomber, être battu, mourir, être gouverné, etc.*

LAISSER-ALLER ou **LAISSÉ-ALLER**, s. m.; néol., sorte de négligence, d'abandon qui sied à certaines personnes,

LAISSER-COURRE, s. m., lieu, moment où l'on découple les chiens.

LAISSER-PASSER ou **LAISSEZ-PASSER**, s. m.; néol., permission d'entrer, de passer, de circuler : *l'Angleterre s'est montrée facile; elle a donné un — à des cendres* (Chât.)

LAIT, s. m., liquide blanc, opaque et d'une saveur douce qui se forme dans la mamelle de la femme et de certains animaux : *elle a voulu nourrir son enfant de son —*. *La femelle du chameau fournit un — abondant* (Buff.) — *d'ânesse*. || *Frère, sœur de —*, enfants qui ont eu la même nourrice. *Veau de —*, qui lètte encore. *Fièvre de —*, causée par le lait. = Lait de chèvre ou de vache servant à la nourriture de l'homme : *ne vivre que de —*. *Per-*

rette sur sa tête ayant un pot au — (La F.) || — *de poule*, jaune d'œuf frais, délayé dans de l'eau chaude avec du sucre. *Le vin est le* — *des vieillards* (B. de St-P.) *Avec le* —, dès l'enfance. *Vache à* —, fam., personne ou chose dont on tire un profit continu. = Liqueur blanche qui est dans les œufs frais quand ils sont cuits à point pour être mangés à la coque. = Liqueur artificielle qui a la couleur du lait : — *d'amandes*. = Suc blanc de certains fruits : — *végétal*, que l'on trouve dans un très-grand nombre de végétaux. — *de chaux*, obtenu par un mélange de chaux et d'eau. *S'emporter comme une soupe au* —, facilement et promptement.

LAITAGE, s. m., crème, lait, fromage et aliments qui s'en tirent : *le* — *durci qu'on partageait le soir* (Al. Guiraud).

LAITANCE ou **LAITE**, s. f., substance blanchâtre, opaque, qui ressemble à du lait caillé ; organe de la reproduction dans les poissons mâles.

LAITÉ, E, adj., se dit des poissons mâles chez lesquels la laitance est développée.

LAITERIE, s. f., lieu où l'on serre, où l'on travaille le lait. = Commerce de lait ; boutique où on vend du lait ; dans ce dernier sens, on dit plus souvent *crèmerie*.

LAITERON, s. m., plante laiteuse, voisine des laitues, vulg. *laccron*.

LAITEUX, **EUSE**, adj., dont le suc est de la couleur du lait : *plante LAITEUSE*. = Qui est couleur de lait : *suc* —. *Maladie* —, causée par le lait.

LAITIER, **ÈRE**, s., celui. celle qui vend du lait. = **LAITIÈRE**, adj. f. : *vache* —, que l'on entretient pour son lait. = S. f. : *cette vache est une bonne* —. = **LAITIER**, s. m., masse vitrifiée, opaque, formée de chaux, de silice, d'alumine et d'oxyde de fer : — *des volcans*, lave vitreuse.

LAITON, s. m., alliage de cuivre et de zinc, d'un jaune plus ou moins vif, ductile et malléable.

LAITUE, s. f., plante potagère qu'on mange en salade ou assaisonnée de diverses manières.

LAIZE, s. f., largeur d'une étoffe entre les deux lisères. = Différence de la largeur réelle d'une étoffe à sa largeur légale ou convenue.

LAKANAL, membre de la Convention, où il présida le comité de l'Instruction publique, fut banni en 1816 et se retira aux États-Unis, d'où il revint en 1832 ; mort en 1845.

LAKISTE, adj. et s., se dit d'une école de poètes anglais qui se distingue par un profond amour de la nature.

LALANDE, astronome français, mort en 1807, professeur pendant 46 ans au Collège de France.

LALLY, gouverneur des possessions françaises dans l'Inde, fut injustement accusé de concussion et exécuté en 1766. Son jugement fut revisé et sa mémoire réhabilitée, grâce aux efforts et à l'éloquence de son fils Lally-Tollendal, qui fut depuis membre de la Constituante.

LAMA, s. m., genre d'animaux ruminants de l'Amérique, qui tiennent de la chèvre et du chameau. = Nom donné aux prêtres du Thibet. = *Grand* — ou *dalaï* —, chef de la religion de tous les Tartares idolâtres.

LAMANAGE, s. m., travail, profession des pilotes lamanateurs.

LAMANEUR ou **LAMAN**, adj. et s. m., nom des pilotes chargés de conduire les bâtiments étrangers à leur entrée et à leur sortie du port.

LAMANTIN ou **LAMENTIN**, s. m., genre de cétacés herbivores des pays chauds.

LAMARK, savant naturaliste, mort en 1829.

LAMARQUE (le général), fit les guerres de l'Empire. Il se rendit populaire sous la Restauration et après juillet 1830

par ses opinions libérales. Ses funérailles (1832) furent une occasion ou un prétexte de troubles.

LAMBALLE (la princesse de), amie de Marie-Antoinette, partagea la captivité de la famille royale et fut égorgée pendant les massacres de septembre.

LAMBOÏDE, adj., qui a la forme de la lettre grecque Λ , lambda : *suture* —.

LAMBEAU, s. m., morceau d'étoffe ou de chair déchirée : *il ne changeait point d'habit que celui qu'il portait ne s'en allât tout en LAMBEAUX* (Bouh.). *Des* — *pleins de sang* (Rac.) || Fragment, débris : *on voit sur les chemins l'équipage en* — (Reg.) *Plusieurs États se forment des* — *de l'Empire romain* (Ac.) = *Hailon* : *sous les affreux* — *de l'obscur indigence* (Gilbert).

LAMBIN (Denis), savant commentateur, nommé professeur au Collège de France en 1561. Son style lourd et étroit était proverbial. = **LAMBIN**, E, adj. et s., se dit de quelqu'un qui a l'habitude d'agir avec lenteur. = **LAMBINER**, v. n., agir lentement.

LAMBOURDE, s. f., pièce de bois qui soutient un parquet ou les bouts des solives. = Petite branche à fruits dont les yeux sont gros et rapprochés. = Sorte de pierre calcaire fort tendre.

LAMBREQUINS, s. m. pl., découpures d'étoffe, de bois ou de tôle, imitant le couteil, qui couronnent un pavillon, une tente. = Blas., ornement extérieur de l'écu, qui a la forme d'une bande d'étoffe découpée de mille manières.

LAMBRIS, s. m., revêtement de menuiserie, de marbre, de stuc, etc., sur les murailles d'une salle, d'une chambre. — *d'appui*, qui n'a que peu d'élévation dans le pourtour d'une pièce. = Revêtement de menuiserie appliqué aux solives. On dit dans le même sens : — *de plafond*. = Enduit de plâtre fait au-dedans d'un grenier, d'un galetas, sur des lattes jointives clouées aux chevrons. — *peint*, imitation d'un lambris par le moyen de la peinture. || Habitation riche, magnifique : *sous l'or de vos* — (Lebr.) *Et le chaume du pauvre et les* — *des rois*. *Le bonheur se trouve rarement sous les* — *dorés* (Ac.) *Le céleste ou les célestes* —, le ciel ; poét.

LAMBRISAGE, s. m., ouvrage du menuisier ou du peintre qui a lambrissé.

LAMBRISSEUR, v. a., revêtir de lambris : — *de bois les murs d'un cabinet*. *Chambre LAMBRISSÉE*, dont l'intérieur est enduit de plâtre.

LAMBRUSQUE, s. f., vigne sauvage ; son fruit.

LAME, s. f., morceau de métal plat et mince, ordinairement plus long que large : — *de fer, de cuivre, d'or*. = Au pl., or ou argent laminé qu'on fait entrer dans la fabrication des broderies, de certaines étoffes : *robe couverte de LAMES d'argent*. || Fer d'une épée, d'un sabre, d'une arme ou d'un outil propre à couper ou à percer : *par ma bonne* — *de Tolède*. *La* — *du rasoir ne tient plus au manche*. || *Bonne* —, homme qui manie bien l'épée. *Fine* —, femme fine et rusée. *La* — *use le fourreau* ; prov., une grande activité d'âme ou d'esprit nuit à la santé. = Partie mince et plate, sorte de feuillet qui forme ou garnit certaines productions naturelles : *les* — *d'une pierre, d'un champignon*. = Vague formée par le vent sur une mer dont il agite la surface : — *courte, longue*, selon que les vagues se suivent de près ou de loin.

LAMÉ, E, adj., se dit des étoffes enrichies de lames de métal : *robe LAMÉE d'or*.

LAMELLE, s. f., petite lame ou feuillet ; ne se dit guère que dans la première et la quatrième acception du mot lame.

LAMELLÉ, E, et plus souvent **LAMELLEUX**, **EUSE** (pron. les deux *ll*), adj., garni de lames ou feuilletés : *le chapeau de ce champignon est —*. = Qui se laisse diviser en lames, en feuilles : *Var-doise est une pierre LAMELLEUSE*.

LAMELLICORNES, s. m. pl., famille d'insectes coléoptères dont les antennes sont insérées dans une fossette profonde sous les bords latéraux de la tête.

LAMENNAIS (l'abbé de), célèbre publiciste, mort en 1854, porta une violence égale dans la défense d'opinions diamétralement opposées.

LAMENTABLE, adj., qui mérite d'être pleuré : *accident —*. *Ces histoires de morts LAMENTABLES* (Boil.) *Calamités* — (Volt.) *Condition* — (Vauv.) = Se prend quelquefois dans un sens ironique : *milord maréchal s'amusa surtout de l'histoire — d'un capucin* (D'Al.) = Dououreux, qui excite la pitié : *plainte —*. De — *cris* (Rac.) V. **PITOYABLE**.

LAMENTABLEMENT, adv., d'un ton lamentable.

LAMENTATION, s. f., longue plainte avec gémississement : *Jérémie a pu seul égaler les LAMENTATIONS aux calamités* (Boss.) *J'appelle piété stérile et infructueuse pour les morts celle qui ne consiste qu'en d'inutiles* — (Bourd.) V. **GÉMISSEMENT**,

LAMENTER, v. a., déplorer, regretter avec plaintes et gémississements ; n'est us. qu'en poésie. = Chanter d'un air triste et lamentable : — *tristement une chanson bachique* (Boil.) = Se —, v. pr., se plaindre avec bruit et continuité : *Démophile se LAMENTE* (La Br.) *Vous vous LAMENTEZ sur ce pauvre chevalier* (Sév.) *Ils se LAMENTENT de leur misère*.

LAMENTIN, s. m. V. **LAMANTIN**.

LAMETH, nom de trois frères qui firent avec La Fayette la campagne d'Amérique et furent tous trois de l'Assemblée Constituante. Le plus populaire, Alexandre, occupa des fonctions administratives sous l'Empire.

LAMIAQUE (guerre), guerre entre la Macédoine et la Grèce après la mort d'Alexandre.

LAMIE, s. f., être fabuleux dont le corps était d'un serpent, la tête d'une femme, et qui passait pour dévorer les enfants. = Genre d'insectes coléoptères, de la famille des xylophages.

LAMIER, s. m., genre de plantes dont le type est *l'ortie blanche*. = Ouvrier qui fait des lames de métal pour les étoffes.

LAMINAGE, s. m., action de laminer.

LAMINER, v. a., réduire un métal en feuille ou en barre au moyen du laminoir.

LAMINEUR, s. m., ouvrier qui lamine.

LAMINOIR, s. m., machine composée de deux cylindres d'acier tournant en sens contraire, entre lesquels on fait passer les lames du métal.

LAMOIGNON, nom d'une famille de magistrats distingués. Le premier fut président du Parlement sous Louis XIV ; le dernier fut le vertueux Mallesherbes. V. ce mot.

LAMOTTE (Houdard de), poète médiocre et critique paradoxal, mort en 1731. Son meilleur ouvrage est la tragédie *d'Inès de Castro*.

LAMOURETTE, membre de l'Assemblée législative, eut un jour de célébrité. Le 7 juillet 1792, dans un moment où les partis allaient en venir aux mains, il parla de fraternité avec tant d'effusion que les ennemis politiques les plus acharnés se précipitèrent dans les bras les uns des autres. Mais la réconciliation ne dura qu'un instant, et le lendemain on ne l'appelait plus que *baiser Lamourette* ; le mot est resté proverbial dans le sens de réconciliation hypocrite.

LAMPADAIRE, s. m., titre d'un officier du Bas-Empire qui portait des flambeaux devant l'empereur et l'impératrice pendant qu'ils assistaient au service divin. = Sorte de candélabre antique, formé d'une

tige verticale et terminé par plusieurs branches auxquelles on suspendait les lampes avec des chaînes.

LAMPADISTE ou **LAMPADOPHORE**, s. m., nom qu'on a donné aux jeunes Grecs qui disputaient le prix de la course du flambeau.

LAMPAS, s. m., palais, gosier ; pop. et vieux : *vous humectez volontiers le —* (La F.) = Tumeur ou enflure du palais. = Étoffe de soie à grands dessins, d'une couleur différente de celle du fond.

LAMPASSÉ, E, adj., blas., se dit des lions et autres quadrupèdes dont la langue est d'un autre émail que le corps.

LAMPE, s. f., appareil de forme diverse servant à l'éclairage, dans lequel une mèche enflammée consume de l'huile ou quelque autre liquide. — *de sur-reté* ou *de Davy*, à l'usage des mineurs. || *Il n'y a plus d'huile dans la lampe* ; prov. et fam., se dit d'une personne qui se meurt d'épuisement.

LAMPÉE, s. f., grand verre de vin ; pop.

LAMPER, v. a., boire avidement : — *trois bons verres de vin*, et abs., *il aime à —* ; pop.

LAMPERON, s. m., petit tuyau ou languette qui tient la mèche dans une lampe.

LAMPION, s. m., petit vase de terre, de fer-blanc ou de verre, dans lequel on met du suif ou de l'huile avec une mèche, pour faire des illuminations.

LAMPISTE, s. m., fabricant ou marchand de lampes. = Adj., *ferblantier* —.

LAMPOURDE, s. f., genre de plantes voisins des orties, dont les fruits sont épineux.

LAMPRIILON ou **LAMPROYON**, s. m., larve de la petite lamproie de rivière, qui vit enfoncée dans la vase des ruisseaux où on la recherche pour servir d'appât.

LAMPROIE, s. f., poisson de mer long et mince comme l'anguille, qui, au printemps, remonte dans les embouchures des fleuves, et dont la chair est très-estimée.

LAMPYRE, s. m., genre d'insectes coléoptères malacodermes.

LANCASTRE, vil. et comté d'Angleterre, au N. de celui d'York. La rivalité des maisons d'York et de Lancastre, qui se disputaient le trône d'Angleterre, amena la *guerre des Deux-Roses*.

LANCE, s. f., arme à long bois, terminée par un fer pointu ; c'était la principale arme dans les tournois : *de na — je renversai le fils du roi* (Fén.) *Rompres une —*, faire un assaut de lances. || *Rompres une — avec quelqu'un*, se mesurer avec lui, lui disputer un avantage, une supériorité quelconque. *Rompres une — ou des LANCES pour quelqu'un*, le défend contre ceux qui l'attaquent. *Baisser la —*, s'avouer vaincu, céder, se soumettre. *A beau pied sans —* (Sév.), à pied, sans équipage. = Autrefois, homme d'armes armé d'une lance : *sur Péronne, au galop, cours avec six cents LANCES* (C. Del.) = Bâton surmonté d'un fer de lance auquel est attaché le drapeau. = Long bâton garni d'un tampon pour jouter sur l'eau. = Fusée emmanchée qui sert à mettre le feu à une pièce d'artifice ou d'artillerie. *Coup de —*, marque naturelle que quelques chevaux ont entre le poitrail et l'épaule.

LANCEOLÉ, E, adj., bot., se dit des feuilles dont l'extrémité ressemble à un fer de lance.

LANCELOT, modeste religieux du XVII^e siècle, qui, attaché aux écoles de Port-Royal, composa pour ses élèves d'excellents traités de grammaire. = **LANCELOT DU LAC**, héros d'un célèbre roman de chevalerie.

LANCER, v. a., jeter en avant avec force, avec roideur, pour atteindre au loin : — *des traits, des*

pierres, des javelots. = Darder, décocher, faire partir : *le soleil LANCE ses rayons* (Barth.) — *la joudre.* Et d'un pied dédaigneux le LANÇANT dans l'espace (Lamart.) || *La nature LANCE à la fois dans les airs l'aigle superbe et le hideux vautour* (Buff.) — une épigramme, un regard de colère, une brochure, l'excommunication. *Vos yeux savent — de trop dangereux traits* (Corn.) — un coup de pied à quelqu'un, dire ou faire quelque chose qui l'humilie, qui le blesse. — un cerf, le faire sortir du fort. — un navire, le faire glisser du chantier dans la mer ou dans un fleuve. = Se —, v. pr., se jeter avec impétuosité : *se — dans l'eau, à l'eau, dans le feu, sur l'ennemi.* || *Se — dans le monde, dans les affaires.*

LANCETTE, s. f., instrument de chirurgie dont on se sert pour saigner, pour percer un abcès, etc.

LANCETIER, s. m., étui cylindrique contenant six lancettes assorties.

LANCHE, s. f., embarcation qui va à la voile et à l'aviron ; on s'en sert dans l'Amérique du S.

LANCIER, s. m., soldat à cheval qui a une lance parmi ses armes.

LANCINANT, É, adj., qui se fait sentir par élancements ; se dit d'une certaine douleur.

LANCIS, s. m., opération par laquelle on répare un mur dégradé, en enfonçant des pierres ou des moellons dans les parties dépouillées. = Pierres que l'on emploie à cette opération.

LANÇON, s. m., nom vulg. de l'équille. = Jeune brochet.

LANDAMMAN, s. m., titre du premier magistrat dans quelques cantons de la Suisse.

LANDAU, vil. de Bavière, plusieurs fois prise et perdue par les Français sous Louis XIV. = S. m., voiture à quatre roues suspendue sur des ressorts.

LANDE, s. f., vaste espace de terre inculte et difficile à défricher : *le désert des LANDES de Bordeaux n'est que trop grand* (Volt.) || Passage d'un écrit qui est long, sec et ennuyeux : *il y a dans ces ouvrages bien des —, des choses qui n'apprennent rien présentement* (Maleb.) *Il y a beaucoup de — dans mes lettres avant de trouver la prairie* (Sév.)

LANDERNEAU, ch.-l. de canton du Finistère, près de Brest. || *Cela fera du bruit dans —*, se dit d'une nouvelle sans importance.

LANDES (les), départ. au S.-O. de la France.

LANDGRAVE, s. m., titre de quelques princes allemands. = **LANDGRAVIAT**, s. m., dignité du landgrave ; territoire qu'il possède : *le — d'Alsace.*

LANDIER, s. m., gros chenet de fer servant à la cuisine.

LANDWEHR ou **LANDSTURM**, s. f., garde nationale en Prusse et dans quelques autres Etats de l'Allemagne, qui, en cas de mobilisation, sert d'auxiliaire à l'armée active.

LANERET, s. m., lanier mâle.

LANGAGE, s. m., ensemble de signes propres à manifester ce qui se passe dans l'esprit et dans l'âme : — *des yeux, de la passion. Le — des soupirs* (La F.) = Manière dont les hommes se communiquent leurs pensées et leurs sentiments ; il se dit, par ext., de la voix, du cri, du chant des animaux. = Idiome particulier à une nation, à une certaine classe de gens : *saluer empereur en — romain* (Corn.) *La poésie est tantôt le — des dieux, tantôt le — des fous* (La Br.) *Le — des cours, du barreau. Le — des halles* (Boil.) = Manière dont on parle de quelque chose dans sa propre langue : *vous me tenez là un étrange —. Leur — est figuré et plein de feu* (Sism.) V. **LANGUE**.

LANGUE, s. m., morceau d'étoffe ou de toile dont on enveloppe les enfants au berceau.

LANGOUREUSEMENT, adv., avec langueur, d'une manière langoureuse : *regarder —.*

LANGOUREUX, EUSE, adj., qui est en langueur : *malade —* ; peu us. = Plein d'une langueur amoureuse : *amant —.* = Qui marque de la langueur : *regard, vers —.* = S. : *pour quelque Iris en l'air faire le —* (Boil.)

LANGOUSTE, s. f., genre de crustacés voisin des homards et des écrevisses.

LANGRES, s.-préf. du départ. de la Haute-Marne.

LANGUARD, E, adj. et s., babillard, indiscret : *l'autre fut un —, révélant les secrets* (Régn.) *Notre voisine est LANGUARDE et méchante* (La F.) ; vieux.

LANGUE, s. f., partie charnue et mobile qui est dans la bouche et qui est le principal organe du goût et de la parole : *se mordre la —. Tirer la —*, l'avancer hors de la bouche pour la montrer ou par dérision. = Le même organe chez les animaux : *la — du singe a paru aux anatomistes aussi parfaite que celle de l'homme* (Buff.) || Se prend pour la parole elle-même : *la — du jaloux fétrit tout ce qu'elle touche* (Mass.) *Ma — embarrassée dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée* (Rac.) *Avoir la — bien pendue*, avoir une grande facilité de parler. — *dorée*, qui sait séduire. — *de vipère* ; *mauvaise —*, personne qui se plaît à médire. *Coup de —*, médisance. *Jeter sa — aux chiens* ; prov. et fam., renoncer à deviner, à expliquer quelque chose. *Se mordre la —*, se repentir, s'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit pas ou ce qu'on ne veut pas dire. *Tirer la —*, être dans un grand besoin. = Idiome d'une nation : *on accuse notre — de n'être pas assez sublime pour la poésie épique* (Volt.) *Elle recevait les ambassadeurs et parlait à chacun sa —* (Fléch.) *Maitre de —*, celui qui enseigne une langue vivante. — *morte*, que l'on ne parle plus et que l'on n'étudie que dans les livres. = Constructions, formes particulières à une langue : *surtout qu'en vos écrits la — révérée, dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée* (Boil.) = Synon. de *langue* : *la — du sentiment, du cœur, de l'intérêt. J'aime surtout les vers, cette — immortelle* (A. de M.) = S'est dit autrefois pour nation, pays, et particul. des différentes divisions de l'ordre de Malte. = Objet qui a la forme d'une langue : *le Saint-Esprit est descendu sur les Apôtres en LANGUES de feu* (Ac.) — de terre, espace plus long que large, presque environné d'eau. || *Prendre —*, loc. fam., s'informer de ce qui se passe, de l'état des affaires, etc.

§ **LANGUE, LANGAGE, IDIOME, DIALECTE.** Deux hommes du même pays parlent la même langue, mais ils tiennent différents langages, lorsqu'ils pensent ou sentent différemment (Lafaye). Idiome indique un langage restreint et particulier, qui se distingue par quelque chose d'original. Les dialectes ne sont que des modifications différentes d'une même langue.

LANGUEDOC, p. de l'anc. France, au S.-O. = *Canal du —*, qui joint l'Océan Atlantique, par la Garonne, à la Méditerranée. = **LANGUEDOCIEN**, NE, adj. et s., propre au Languedoc ou à ses habitants ; habitant du Languedoc.

LANGUETTE, s. f., petite langue ; vieux et peu us. = Se dit, dans les arts et les métiers, d'une foule d'objets qui ont la forme d'une petite langue. = Petite soupape à ressort qui sert à fermer et à ouvrir les trous de certains instruments à vent. = Archit., séparation de deux ou de plusieurs tuyaux dans une souche de cheminée.

LANGUEUR, s. f., état d'un malade dont le

forcés vont en s'épuisant lentement : *mourir de* — (Sév.) *Il hâta de ses ans l'importune* — (Boil.) — *d'estomac*, état d'atonie dans lequel ce viscère ne peut plus exécuter ses fonctions. || État d'affaïssissement moral et physique : *une secrète et douce* — *s'emparait de moi* (Fén.) = Apathie, indolence; manque de chaleur, de mouvement : *la modération est la — et la paresse de l'âme* (La Roch.) *On ne sent jamais dans La Fontaine ce qu'on appelle* — (La H.) = Air d'abattement : *ces yeux dont la douce — sait si bien découvrir le chemin de mon cœur* (Rac.) || *Tenir quelqu'un en —*, lui faire longtemps attendre ou désirer quelque chose. = Au pl., état d'affaïssissement, d'abattement : *les LANGUEURS de l'âge*. V. ABATTEMENT.

LANGUEYER, v. a. : — *un porc*, visiter sa langue pour voir s'il est sain ou ladre.

LANGUEYEUR, s. m., celui qui autrefois était commis pour langueyer les porcs.

LANGUIER, s. m., langue et gorge d'un porc quand elles sont fumées.

LANGUIR, v. n., être dans un état de langueur : *ce malade ne fait que —*. *Il a LANGUI longtemps avant de mourir*. = Souffrir de la continuité, de la durée d'un mal physique ou moral : — *dans les fers*, dans l'esclavage. *Tuez tout de suite cet animal, ne le faites pas —* (Ac.) || Se dit de l'ennui, de l'amour et des autres peines du cœur et de l'esprit : *j'ai LANGUI, j'ai séché dans les feux, dans les larmes* (Rac.) = Soupirer après, désirer ardemment : *nous ne faisons plus que — après notre départ* (Sév.) *Je LANGUIS pour Thésée* (Rac.) = N'avoir pas l'activité habituelle : *le commerce LANGUIT*. *La Suède LANGUISsait* (Volt.) = Être froid, traînant : *cette pièce, ce style, ces vers LANGUISSENT*. *La conversation LANGUIT*, n'est pas animée.

LANGUISSAMENT, adv., d'une manière languissante : *laisser tomber — ses bras*.

LANGUISSANT, E, adj., qui est dans un état de langueur : *le corps est déjà robuste et fort, que l'âme est encore LANGUISSANTE et faible* (J.-J.) *Vie, santé, vieillesse —*. = Qui n'a rien de vif ni d'animés : *tes écrits, il est vrai, sans force*, LANGUIS-SANTS (Boil.) *Regard —*, qui marque beaucoup d'amour ou d'attachement.

LANIAIRE, adj., se dit des dents canines qui sont pointues et propres à déchirer.

LANICE, adj. f. : *bourre —*, qui provient de la laine.

LANIER, s. m., espèce de faucon.

LANIÈRE, s. f., courroie longue et étroite.

LANIFÈRE, adj., se dit des animaux et des plantes revêtues d'une matière laineuse.

LANISTE, s. m., celui qui achetait, vendait ou formait des gladiateurs.

LANJUINAIS, membre modéré des assemblées de la première République, défendit jusqu'à sa mort (1827) le système constitutionnel.

LANNES, l'un des lieutenants les plus braves et les plus intelligents de Napoléon, qui l'avait fait *duc de Montebello*, fut tué à Essling (1809).

LANNION, s.-préf. du départ. des Côtes-du-Nord.

LANSQUENET, s. m., fantassin allemand qui servait comme mercenaire dans les armées françaises. = Jeu de hasard qui se joue avec des cartes; lieu où on le jouait : *vous êtes pilier-né de tous les LANSQUENETS* (Reg.)

LANTERNE, s. f., ustensile fait de quelque matière transparente dans lequel on enferme une lu-

mière. — *sourde*, qui sert à voir sans être vu. || *Faire croire que des vessies sont des LANTERNES*; prov. et fam., des choses qui n'ont pas le sens commun. = Fadaïses, contes absurdes, ridicules : *conter des —*. *Des — où l'on ne prend aucun intérêt* (Sév.) — *magique*, instrument d'optique qui, au moyen de lentilles et de verres peints, fait voir différents objets sur une muraille ou sur une toile. = Archit., petit dôme sur colonnes qu'on place au sommet d'un édifice ou d'un grand dôme, pour donner du jour à l'intérieur : *la — du dôme des Invalides*. = Cage circulaire ou carrée, garnie de fenêtres et de vitraux, que l'on construit au-dessus d'un édifice pour en éclairer l'intérieur. = Tribune grillée d'où l'on voit et d'où l'on entend sans être vu. = Petite roue dans laquelle engrènent les dents d'une autre roue.

LANTERNE (À LA), supplice que la populace de Paris infligea quelquefois, pendant la Révolution, à ceux qu'elle regardait comme ses ennemis et qui consistait à les pendre à la potence d'une lanterne publique. (Ces lanternes ont été remplacées par les réverbères.)

LANTERNER, v. n., être irrésolu en affaires, perdre le temps à des riens : *il ne fait que — et n'avance à rien* (Ac.) *Vous feriez mieux de me payer mes cent écus et les intérêts sans —* (Beaum.) = V. a., remettre quelqu'un de jour en jour l'important, le fatiguer de discours frivoles.

LANTERNERIE, s. f., irrésolution, indécision de celui qui s'arrête à des vétilles ou n'agit que très-lentement, = Fadaïse, discours ou objet frivole : *le temps de lire des LANTERNERIES* (Sév.)

LANTERNIER, s. m., fabricant ou marchand de lanternes. || Homme irrésolu; diseur de fadaïses.

LANTIPONNAGE, s. m., action de lantiponner : *monsieur le médecin, que de —!* (Mol.); pop.

LANTIPONNER, v. n., tenir des discours inutiles et importuns : *hé, tatiqué! ne LANTIPONNEZ point davantage* (Mol.); pop.

LANTURLU ou **LANTERELU**, s. m., mot populaire qui marque un refus accompagné de mépris : *le roi lui a répondu : —!* (Volt.)

LANUGINEUX, EUSE, adj., qui est de la nature de la laine ou chargé de duvet.

LAOCOON, fils de Priam, qui, ayant offensé Apollon, fut étouffé avec ses fils par deux serpents monstrueux. = Célèbre groupe de marbre qui représente cette mort tragique.

LAOX, ch.-l. du départ. de l'Aisne. = **LAONNAIS**, E, adj. et s., qui est de Laon.

LA PALISSE ou **LA PALICE**, s.-préf. du départ. de l'Allier. = **JACQUES DE CHABANNES**, *seigneur de la —*, brave capitaine qui servit sous Charles VIII, Louis XII, François 1^{er}, et fut tué à Pavie. Il s'est attaché, on ne sait comment, une sorte de discrédit à son nom qui aura été substitué à celui d'un autre dans la chanson populaire où il figure.

LAPER, v. a., boire en tirant avec la langue; se dit surtout du chien : *et le drôle eut LAPÉ le tout en un moment* (La F.).

LAPEREAU, s. m., jeune lapin.

LA PEYROUSE ou **LA PÉROUSE**, célèbre navigateur français, se perdit, en 1788, sur les récifs de l'île Vanikoro.

LAPIDAIRE, adj., qui a rapport aux pierres : *style —*, style des inscriptions. *La langue française est peu propre au style —* (Volt.) = S. m., ouvrier qui taille les pierres précieuses.

LAPIDATION, s. f., action de lapider; supplice de ceux qu'on lapidait.

LAPIDER, v. a., assommer, tuer à coups de pierres : *les Juifs LAPIDAIENT les adultères* (Ac.) = Attaquer, poursuivre à coups de pierres : *comme il sortait du village, les enfants se mirent à le —* (Id.)

|| Se dit, par exagér., de plusieurs personnes qui se déchènent contre quelqu'un : *si quelqu'un s'avisait à présent de vouloir instruire ce peuple, il se ferait* — (Volt.). *Voilà mon ancienne thèse qui me fera — un jour* (Sév.)

LAPIDIFICATION, s. f., formation des pierres.

LAPIDIFIER, v. a., donner à une substance la dureté de la pierre : *il y a des dissolutions salines qui LAPIDIFIENT les substances qu'elles pénètrent.* == Se —, v. pr., acquérir la dureté de la pierre.

LAPIDIFIQUE, adj., se dit des liquides qui peuvent, en pénétrant les substances organiques, leur donner la dureté de la pierre.

LAPIN, E, s.; petit quadrupède rongeur du genre lièvre, très-prolifique. || *Courir comme un —*, avec vitesse. *En —*, expression pop. us. à Paris pour indiquer la manière d'être de celui qui monte sur le siège d'une petite voiture à côté du cocher.

LAPIS ou **LAPIS-LAZULI**, s. m., substance minérale d'une couleur bleue. == Couleur bleue, désignée par les peintres sous le nom d'*outremer*.

LAPITHES, anc. peuple de la Thessalie qui, d'après la Fable, luttait contre les Centaures.

LA PLACE, grand géomètre et savant professeur d'astronomie qui a laissé un grand nombre d'ouvrages et de mémoires, parmi lesquels brillent au premier rang sa *Mécanique céleste* et son *Exposition du système du monde*; mort en 1827.

LAPONIE, la contrée la plus septentrionale de l'Europe. == LAPON, E, s., habitant, habitante de la Laponie; personne née dans ce pays : *les LAPONS sont nomades.* == Adj., qui appartient à la Laponie ou à ses habitants : *et d'Indou qu'il était on vous le fait* — (La F.) || Adj. et s., se dit d'un individu très-petit de taille : *c'est un vrai —*, une LAPONNE.

LAPS, s. m., — *de temps*, espace de temps plus ou moins long qu'on laisse écouler.

LAPS, E, adj., se dit de celui qui a quitté la religion catholique après l'avoir embrassée volontairement; ne s'emploie qu'avec *relaps*.

LAQUAIS, s. m., valet de pied qui accompagne son maître dans ses courses ou ses visites, ordinairement monté derrière son carrosse, et portant sa livrée : *il y aura toujours deux — et un carrosse à vos ordres* (Les.) || *Ils ont pour tout — leur ombre seulement* (La F.)

LAQUE, s. f., substance résineuse, d'un rouge jaunâtre, qui exsude de plusieurs arbres des Indes orientales, à la suite des piqûres qu'y fait une espèce de cochenille. == S. m., objet de tabletterie, recouvert d'un vernis particulier qui lui donne un brillant magnifique et presque inaltérable.

LAQUEDIVES (îles), archipel de la mer des Indes, près la côte S.-O. de l'Hindoustan.

LAQUEUX, EUSE, adj., qui est de la nature ou de la couleur de la laque.

LARAIRE, s. m., petite chapelle, chez les anciens, consacrée aux dieux lares.

LARCIN, s. m., vol furtif fait avec adresse; objet ainsi dérobé. == Dans le langage de la galanterie, plaisir dérobé et pris en cachette. == Plagiat : *tous les honteux LARCINS que réclament de toi les Grecs et les Latins* (Mol.)

LARD, s. m., graisse ferme qui est entre la chair et la peau du porc. || *Faire du —*; fam., dormir longtemps. *Il ne donne point son — aux chiens*; fam., il n'est pas généreux.

LARDER, v. a., piquer une viande de lardons. || — *quelqu'un de coups d'épée, de brocards, d'épigrammes*; fam., le percer de plusieurs coups d'épée,

lui lancer coup sur coup plusieurs brocards, plusieurs épigrammes. *A quoi servent tous ces rubans dont vous voilà LARDÉ?* (Mol.), rempli, couvert.

LARDOIRE, s. f., brochette à larder.

LARDON, s. m., petit morceau de lard coupé en long qu'on introduit dans la viande avec une lardoire. || Raillerie piquante : *ils appelaient Crébillon Sophocle; et moi, on m'accablait de LARDONS* (Volt.)

LARE, s. et adj. m., nom que les Romains donnaient au dieu ou au génie domestique chargé de protéger chaque maison : *un dieu —*. || *La maison, le foyer : ah! puisse-je revoir mes LARES paternels!* (Mollevent). V. PÉNATES.

LARÈVEILLÈRE-LEPEAUX, membre de la Convention et du Directoire qui essaya de constituer le culte théophilanthropique et ne réussit qu'à se couvrir de ridicule.

LARGE, adj., qui a de la largeur; il est souvent opposé à *long* ou à *étroit* : *un jardin plus long que —*. *Les fleuves sont toujours plus — à leur embouchure* (Buff.) *Un homme — des épaules* (Ac.) == Grand, étendu, important : *concession, base —*. *Il lui fait dans le flanc une — blessure* (Rac.) *Conscience, opinion —* (Pasc.), que les scrupules n'arrêtent guère. == Libéral : *opinion —*. *Homme —, libéral, généreux.* == Dans les arts du dessin, fait par masses et à grands traits, hardi : *touche, manière —*. || *Il est —, mais c'est des épaules*, se dit par ir. d'un avaro. == S. m., largeur : *cette étoffe a six mètres de long sur deux de —*. *Prendre, gagner le —*, se dit d'un bâtiment qui s'éloigne de la terre, et, au fig., de quelqu'un qui s'enfuit. == *Au —*, loc. adv., spacieusement. *Mettre au —*, dans un état plus aisé. *Au long et au —*, loc. adv., en tous sens et avec autant de développement qu'il est possible.

LARGEMENT, adv., d'une manière large; peu us. au propre. || Abondamment, autant et plus qu'il n'est nécessaire : *récompenser, payer —*. *User — de son pouvoir.* || *Au lieu d'ouvrir — tes mains sur les misères des pauvres* (Boss.) == D'une manière hardie : *peindre —*.

LARGENTIÈRE, s.-pref. du départ. de l'Ardèche.

LARGESSE, s. f., libéralité, distribution d'argent ou d'autre chose : *César, dans son testament, faisait de grandes LARGESSES au peuple* (Mont.) *Il le comble de —* (Volt.) *Confier à l'Église l'administration de ses —* (Mass.) *Faire —*, jeter de l'argent au peuple. V. LIBÉRALITÉ.

LARGEUR, s. f., étendue d'une chose considérée d'un de ses côtés à l'autre, par opposit. à *longueur* : *la — de cette île n'est pas proportionnée à sa longueur* (Barth.) || *Il a une grande — d'idées, de vues*, se dit d'un homme dont les idées, les vues sont larges, libérales.

LARGO (mot lat.), adv.; mus., avec un mouvement très-lent.

LARGUE, adj. m., *avoir vent —, courir —*, se dit d'un vaisseau, lorsque la direction du vent fait avec celle de la quille un angle de plus de 67 degrés. *A la —*, loc. adv., *se mettre à la —*, loin du bord, loin des autres vaisseaux.

LARGUER, v. a., lâcher une manœuvre, lâcher ou filer un cordage qui retient une voile par le bas. == V. n., *ce bâtiment LARGUE*, il y a des parties de sa charpente qui jouent, qui se désunissent.

LARIDON, s. m., nom que l'on donne aux cuisiniers, aux marmitons : *oh! combien de Césars deviendront LARIDONS!* (La F.)

LARIGOT, s. m., espèce de flageolet qui n'est plus en usage, mais qui a donné son nom au plus

aigu des jeux de l'orgue. || *Boire à tire* — ; prov. et fam., à longs traits, beaucoup.

LARISSE, vil. forte de la Turquie d'Europe, anc. cap. du roy. d'Achille et de la p. de Thessalie.

LARIX (mot lat.), s. m., nom donné à deux sortes d'arbres conifères du genre des mélèzes.

LARME, s. f., goutte d'eau qui sort de l'œil, et dont la cause est ordinairement la douleur, la honte, quelquefois aussi la joie, l'attendrissement : *les femmes ont le don des LARMES et un merveilleux talent pour pleurer* (St-Evr.) *L'eau de la pénitence, l'eau de nos LARMES pieuses* (Boss.) — *de tendresse* (Volt.); dans ce sens, il ne s'emploie qu'au pl. || *S'abreuver de —, vivre dans les —*, se livrer à une grande douleur. *Essuyer les — de quelqu'un*, le consoler, lui faire oublier sa douleur. V. CROCODILE. *Avoir des — dans la voix*, chanter, déclamer d'une voix attendrie et touchante. = Goutte, petite quantité de liqueur : *versez-moi une — de vin*; fam. = Suc qui découle des arbres ou des plantes : *les — de la vigne, du sapin*. = Ornement en forme de goutte d'eau, qu'on fait entrer comme symbole de tristesse dans la décoration des pompes funèbres, des chapelles sépulcrales. — *batavique*. V. BATAVE. — *volcanique*, masse de matières vitreuses qu'on trouve dans les volcans. = Nom vulg. de quelques plantes : — *de Job, du Christ*.

§ **LARMES, PLEURS**. Le second se dit toujours des larmes qui ont la douleur pour cause et qui sont accompagnées de sanglots, de gémissements. Exprimant une peine plus vive, les *pleurs* se manifestent avec plus de violence, mais ont moins de durée que les *larmes*.

LARMIER, s. m., partie saillante au haut et sur toute la longueur d'un édifice, qui empêche les eaux de pluie amenées par le toit de couler le long du mur. = Pièce de bois qu'on met en saillie au bas d'un châssis de croisée ou de porte pour empêcher l'eau de pénétrer dans l'intérieur. = **LARMIERS**, s. m. pl.; zool., petit appareil sécrétoire qui se trouve dans les yeux du cerf, de l'antilope, du cheval, et d'où sort un liquide jaune.

LARMIÈRES, s. f. pl.; synonyme de **LARMIERS**.

LARMOIEMENT, s. m., écoulement involontaire et continu des larmes.

LARMOYANT, E, adj., qui fond en larmes : *on la trouva toute LARMOYANTE* (Ac.) || Propre à faire verser des larmes : *récit, comique* —. = **LARMOYANT**, s. m., genre de comique larmoyant.

LARMOYER, v. n., pleurer, répandre des larmes sans motif raisonnable : *il ne fait que —*; fam.

LA ROCHEFOUCAULD, ch.-l. de canton du départ. de la Charente. = FRANÇOIS VI, prince de Marsillac, duc de —, fut un des frondeurs les plus remuants et devint ensuite l'un des plus beaux esprits de la cour de Louis XIV. Ses *Mémoires* et surtout son livre des *Mazines* le placent au premier rang de nos écrivains.

LA ROCHEJACQUELEIN, illustre chef vendéen, tué en 1794.

LAROMIGUIÈRE, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, mort en 1837.

LARREY (le baron), chirurgien en chef de la garde impériale, suivit Napoléon dans toutes ses campagnes; il est mort en 1842.

LARRON, NESSE, adj. et s., celui, celle qui dérobo, qui prend furtivement quelque chose : *qui voudrait avoir un domestique aussi — que Mercure?* (Fén.) *Ce sont ces maudites harpies, aussi LARRONNESSES que pies* (Scarron). || — *de gloire, d'honneur* (Mol.) *Échapper au Temps, cet insigne —* (La F.)

V. FOIRE. = S. m., malfaiteur crucifié avec Jésus-Christ : *le bon, le mauvais* —. V. VOLEUR. = Impr.,

petit morceau de papier qui se trouve par accident entre la forme et la feuille que l'on tire, et qui empêche celle-ci de recevoir l'impression de l'encre. = Pli d'un feuillet qui, lorsqu'on a relié le livre, n'a pas été rogné.

LARRONNEAU, s. m., petit larron, qui ne dérobo que des choses de peu de valeur : *entrer en furie pour quelque petit grain que rouge un —* (La F.)

LARVE, s. f., nom des insectes, sous leur première forme, quand ils n'ont encore subi aucune métamorphose. = Synon. de TÉTARD. || S'est dit pour spectre hideux, fantôme redoutable.

LARVÉE, adj. f., *fièvre* —, affection intermittente sans fièvre apparente.

LARYNGÉ, E ou **LARYNGIEN, NE**, adj., qui appartient au larynx : *nerfs LARYNGÉS. Tube LARYNGIEN*, avec lequel on insuffle de l'air dans les poumons des individus asphyxiés.

LARYNGITE, s. f., inflammation du larynx.

LARYNGOTOMIE, s. f., dissection du larynx.

LARYNX, s. m., conduit cartilagineux qui forme l'organe de la voix.

LAS, interj., abrégé de HÉLAS!

LAS, SE, adj., qui éprouve le sentiment de la lassitude : *je fus me coucher bien LASSE, et je ne fis qu'un somme* (J.-J.) = Se dit de l'ennui que donnent les choses qui durent trop longtemps : *les Syracusains étaient — de Glylpe* (Roll.) *Quelle complication d'horreurs! je suis — de les raconter* (Beaum.) || *Le ciel — de tes crimes* (Rac.) *De guerre LAS ou LASSE, après avoir longtemps résisté*.

LAS CASAS (Barthelemy de), prélat espagnol qui accompagna Christophe Colomb dans son premier voyage et plaida auprès de Charles-Quint la cause des malheureux Indiens. Il a laissé un récit navrant des cruautés accomplies par les Espagnols dans le Nouveau Monde.

LAS CASES, capitaine de vaisseau qui devint chambellan de Napoléon et l'accompagna à Sainte-Hélène. Il a écrit, dans son *Mémorial*, le journal des entretiens de l'empereur.

LASCIF, IVE, adj., enclin à la luxure : *tempérament —*. || Qui porte à la luxure : *danse LASCIVE*.

LASCIVEMENT, adv., d'une manière lascive.

LASCIVETÉ, s. f., penchant vers la luxure. = Ce qui porte, ce qui excite à la luxure; peu us.

LASSA, cap. du Thibet, résidence du grand-lama.

LASSANT, E, adj., qui est de nature à lasser : *travail —. C'est une chose bien LASSANTE de dire toujours à une même personne : je vous aime!* (St-Evr.)

LASSER, v. a., causer de la lassitude : *on doit éviter les longueurs parce qu'elles LASSENT l'esprit* (Cond.) = Causer de l'ennui, du dégoût, mettre à bout : *je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce qui me charme toujours et jamais ne me LASSE* (Rac.) *Les crimes des hommes avaient LASSÉ la persévérance de Dieu* (Boss.) *Avec une complaisance que ma curiosité fatiguait quelquefois, mais ne LASSAIT jamais* (Marm.) = Se —, v. pr., devenir las, se fatiguer, être poussé à bout : *l'autre, en vain se LASSANT à polir une rime* (Boil.) *Les plus généreux se LASSENT à prêter à ceux qui ne rendent point* (Volt.) *Et sa miséricorde à la fin s'est LASSÉE* (Rac.)

LASSITUDE, s. f., abatement de corps ou d'esprit : *Ulysse savait qu'il ne faut attaquer les passions que quand elles commencent à s'affaiblir par une espèce de —* (Fén.) = Sensation pénible à la suite de longues fatigues; dégoût, ennui : *le mépris de la mort n'est qu'une — des maux présents* (St-Evr.) *On fit la paix par — de la guerre* (Volt.) V. FATIGUE.

LASSO, s. m., forte lanière de cuir garnie d'un anneau de fer à l'une de ses extrémités, dont les

gauchos et les indigènes de l'Amérique méridionale se servent pour abattre les animaux sauvages et même leurs ennemis.

LAST ou **LASTE**, s. m., unité de poids, usitée en Allemagne et dans le nord de l'Europe, particul. pour l'estimation du chargement des navires, et qui vaut 2 tonneaux ou 2000 kilog.

LASTING, s. m., étoffe de laine rase et à tissu satiné, tantôt unie, tantôt à rayures.

LATANIER, s. m., genre d'arbres de la famille des palmiers : le — présente à l'homme des éventails sur les rochers marins (B. de St-P.)

LATENT, E, adj., caché, qui ne paraît pas aux yeux : *maladie, chaleur, servitude LATENTE.*

LATÉRAL, E, adj., qui appartient au côté d'une chose : *porte, chapelle LATÉRALE*, et par ext. : *canal —. La couleur de leurs rochers LATÉRAUX est pour l'ordinaire brune ou noire* (B. de St-P.) = Bot., qui a son insertion sur les côtés de la tige.

LATÉRALEMENT, adv., de côté, sur le côté.

LATERE (À) mots lat. V. LÉGAT.

LATÉRIGRADES, s. f. pl., nom donné par Latreille aux araignées qui, dans leur marche, peuvent se porter non-seulement en avant, mais encore en arrière et sur les côtés.

LATICLAVE, s. m., tunique ornée sur le devant d'une large bande de couleur pourpre et qui était, chez les Romains, un des insignes de la dignité sénatoriale.

LATIN, **LATINISER**, etc. V. LATIUM.

LATITUDE, s. f., distance d'un lieu à l'équateur, mesurée en degrés sur le méridien. = Distance d'un corps céleste au plan de l'orbite terrestre. = Se dit des différents climats, par rapport à leur température : *l'homme peut vivre sous les LATITUDES les plus opposées* (Ac.) *La lumière manque à cette —, et avec la lumière la vie* (Chat.) || Étendue, espace, faculté de s'étendre en traitant un sujet, d'employer un grand nombre de moyens pour faire quelque chose : *avoir le temps et la — nécessaires pour faire une chose. Se réserver une certaine — d'exécution* (J. de Maistre).

LATIUM, anc. pays de l'Italie centrale dont Rome devint la capitale. = **LATIN**, E, adj., originaire du Latium : *tout le peuple —* (Boil.), se dit encore de tout ce qui concerne ce peuple ou ce pays : *territoire —. Langue LATINE. Église —, d'Occident. n Pays —, quartier de Paris où se trouvent un grand nombre de collèges et les facultés. Voile LATINE*, faite en triangle rectangle. = **LATIN**, s. m., langue latine : *étudier le —. n J'y perds mon —, mon temps et ma peine. Il est au bout de son —, de ce qu'il sait. Il ne sait plus où il en est.* = **LATINS**, s. m. pl., anciens Romains ou catholiques d'Occident. = **LATINISER**, v. a., donner une terminaison, une inflexion latine à un mot d'une autre langue. = **LATINISME**, s. m., façon de parler de la langue latine, locution propre à cette langue. = **LATINISTE**, s., celui ou celle qui sait le latin, qui entend bien cette langue; peu us. au féminin. = **LATINITÉ**, s. f., manière de parler ou d'écrire en latin. *Basse —, latin qu'on a écrit pendant le moyen âge : les auteurs de la basse — sont la honte et l'infamie de la langue latine* (Volt.)

LATOMIES, s. f. pl., anciennes carrières aux environs de Syracuse, mais qui, plus tard, furent comprises dans son enceinte et devinrent des prisons d'État.

LATONE, déesse de la mythologie, mère d'Apollon et de Diane.

LATOUR (Maurice-Quentin de), excellent peintre de portraits au pastel, mort en 1788.

LA TOUR D'AUVERGNE. V. BULLION et TURENNE. = **CORRET DE —**, dit le *premier grenadier de France*, se distingua comme simple soldat dans les campagnes de la Révolution et fut tué à Neubourg en 1800.

LA TOUR-DU-PIN, s.-préf. du départ. de l'Isère.

LATRAN (palais de), résidence des papes à Rome jusqu'à

leur départ pour Avignon. = *Basilique de Saint-Jean de —*, bâtie par Constantin. Les papes y prennent possession de leur dignité.

LATREILLE, savant naturaliste, un des fondateurs de la science entomologique, mort en 1833.

LA TRÉMOILLE, maison noble de France qui a fourni plusieurs capitaines distingués.

LATRIE, s. f.; théol., culte d'adoration qui n'appartient qu'à Dieu seul.

LATRINES, s. f. pl., lieu où l'on satisfait les besoins naturels.

LATTE, s. f., morceau de bois long et mince, fendu selon son fil, que l'on attache avec des clous sur les chevrons pour porter la tuile, ou sur les pans de charpente pour recevoir l'enduit de plâtre des plafonds et des cloisons ou que l'on ajuste ensemble pour faire des treillages.

LATTER, v. a., garnir de lattes.

LATTIS, s. m., ouvrage de lattes.

LAUDANUM, s. m., préparation pharmaceutique dont l'opium est la base.

LAUDATIF, IVE, adj., se dit des discours et des écrits dont le but est de louer.

LAUDES, s. f. pl., partie de l'office divin qui se dit après matines.

LAUENBOURG, vil. du Danemark, ch.-l. du duché de même nom, qui est un des petits États de la Confédération germanique.

LAURE, Provençale célèbre pour sa beauté, que Pétrarque aimait sans espoir et qu'il a célébrée dans ses vers.

LAURE, E, adj., se dit, en numismatique, des têtes couronnées de laurier.

LAURÉAT, s. et adj. m., se dit des poètes qui ont été couronnés publiquement ou d'un jeune artiste qui a remporté un prix dans un concours académique. || *Poète —*, titre attribué dans quelques cours au poète pensionné par le gouvernement pour célébrer les événements remarquables.

LAURENT (Saint-), grand fleuve de l'Amérique du Nord qui sépare le Canada de l'État de New-York. = *Golfe du —*, compris entre le Labrador et le Bas-Canada au N.; la Nouvelle-Écosse et l'île du cap Breton au S.

LAUREOLE, s. f., genre de plantes à suc corrosif, dont la feuille a la forme de celle du laurier.

Laurier, s. m., genre d'arbres toujours verts, symbole de la victoire : *et du — divin l'immortelle verdure* (Del.) || Victoire, triomphe, supériorité, palme, couronne : *nous avons cueilli des Lauriers partout où nous avons la guerre* (Fléch.) *Apollon ne promet qu'un nom et des —* (Boil.) *Flétrissés —*, déshonorer sa victoire. *S'endormir sur ses —*, ne pas poursuivre une carrière heureusement commencée. *Se reposer sur ses —*, jouir d'un repos mérité par de grands succès. = Dans le langage vulg., on applique ce nom à divers arbres ou arbustes qui, par leurs feuilles, offrent quelque analogie avec le laurier. — *rose*. V. OLÉANDRE.

Laurinées ou **Lauracées**, s. f. pl., famille de plantes aromatiques et odorantes que l'on trouve surtout dans les contrées montagneuses et boisées des régions tropicales.

LAUSANNE, vil. de Suisse, ch.-l. de canton de Vaud, près du lac de Genève.

LAUTER, affluent du Rhin qui sépare la France de la Bavière.

LAUTREC, brillant capitaine sous Louis XII et sous François 1^{er}, frère de la duchesse de Châteaubriant.

LAUZUN, petit cadet de Gascogne qui épousa secrètement M^{lle} de Montpensier. = *Duc de —*. V. BIRON.

LAVABO (mot lat.), s. m., moment de la messe où le prêtre se lave les doigts en disant : *LAVABO inter innocentes manus meas* (je laverai mes mains, etc.)

== Linge dont il se sert pour s'essuyer les doigts. == Carte placée au côté droit de l'autel, et sur laquelle est imprimé le passage de la messe commençant par le mot LAVABO. == Petit meuble de toilette.

LAVAGE, s. m., action de laver : — *des laines*. || Se dit fam. de l'action de boire une grande quantité d'eau, ou de quelque breuvage aqueux, ou encore des aliments et des breuvages auxquels on a mêlé une trop grande quantité d'eau. == Opération qui consiste à traiter un minéral avec de l'eau pour séparer les parties propres à être fondues d'avec les parties terreuses et pierreuses.

LAVAGNE, s. f., espèce d'ardoise de grande dimension que l'on tire des environs de Gênes.

LAVAL, ch.-l. du départ. de la Mayenne.

LVALETTE (comte de), aide-de-camp de Bonaparte, qui lui fit épouser une nièce de Joséphine et lui confia la direction des postes. Accusé d'avoir favorisé par une conspiration le retour de l'île d'Elbe, il fut condamné à mort et sauvé par le dévouement de sa femme.

LA VALLIÈRE (duchesse de), maîtresse de Louis XIV, qu'elle aimait pour lui-même, fut supplantée par M^{me} de Montespan et finit ses jours dans les austérités d'un couvent.

LAVANDE, s. f., plante aromatique de la famille des labiées; on en tire une eau de senteur.

LAVANDIER, s. m., officier du roi qui veillait au blanchissage du linge.

LAVANDIÈRE, s. f., femme qui lave la lessive; peu us. == Oiseau du genre hoche-queue.

LAVARET, s. m., saumon des lacs de Savoie.

LAVASSE, s. f., pluie torrentielle; fam. et peu us. || Vin, bouillon, tisane où il y a trop d'eau; pop.

LAVATER, Zurichois, mort en 1804, a composé un ouvrage sur l'art de connaître les hommes par la physionomie.

LAVOUR, s.-préf. du départ. du Tarn.

LAVE, s. f., matière en fusion qui s'échappe des volcans pendant leur éruption, et qui forme comme des ruisseaux enflammés; cette même matière, lorsqu'elle s'est refroidie et solidifiée : *ce vaste terrain n'est que de la — ancienne et moderne* (Buff.)

LAVÉ, E, adj., couleur lavée, faible et peu chargée. *Cheval bai —*, de poil bai clair.

LAVE-MAINS, s. m. inv., petit réservoir d'eau en manière d'auge de pierre ou de plomb, avec des robinets pour distribuer l'eau à ceux qui s'y lavent les mains.

LAVEMENT, s. m., action par laquelle on lave : — *des pieds, des mains*. == Bain interne, clystère : *le chancelier a pris un — (Sév.) J'aime cent fois mieux voir dans l'émail des prés des guirlandes pour les bergères que des herbes pour les lavements* (J.-J.)

§ **LAVEMENT, CLYSTÈRE, REMÈDE**. Le premier est de la langue commune; le second ne se dit plus qu'en plaisantant ou d'une manière pédantesque; le troisième est une sorte de vague euphémisme dont on se sert lorsque la délicatesse de ceux à qui ou de qui l'on parle pourrait être offensée de l'emploi de l'un des deux autres.

LAVER, v. a., nettoyer avec de l'eau ou tout autre liquide : — *du linge, la vaisselle. Les verges avaient accoutumé de — leurs robes d'écorce dans ce lieu* (Chat.) *Je n'ai jamais lavé mes mains simples et pures qu'avec ceux qui suivent ta loi* (J.-B. R.) — *une plaie avec du vin. Pierre à —*, synonyme d'Évier. || Purifier, effacer : *il m'a rendu l'honneur, il a lavé ma honte* (Corn.) *Je vais... te — du soupçon d'une action si noire* (Créh.) *Ce n'est que dans le smg qu'on lave un tel outrage* (Corn.) — *la tête à quelqu'un*; fam., lui faire une sévère réprimande. == Se dit des mers, des rivières qui arrosent de leurs eaux une ville, un État : *la Seine, au pied des monts que son flot vient —* (Boil.) — *un dessin,*

un plan, le colorier à l'encre de Chine, au bistre, ou à toute autre couleur délayée dans de l'eau de gomme. — du papier, le tremper dans une eau chargée d'alun. — un livre, en tremper les feuilles tachées dans une eau chargée d'acide chlorhydrique. == Se —, v. pr., se nettoyer avec de l'eau. || Je m'en lave les mains, je ne veux pas avoir part à une affaire que je ne crois pas juste (par allusion à ce que fit Pilate). Se — d'un crime, s'en justifier.

LAVETON, s. m., grosse laine, bourre qui sort des draps foulés au moulin.

LAVETTE, s. f., torchon pour laver la vaisselle. **LAVEUR**, EUSE, s., celui, celle qui lave. == *de cendres*, ceux qui retirent l'or et l'argent contenus dans les cendres des orfèvres et des bijoutiers.

LAVIS, s. m., manière de laver un dessin. == Dessin fait au lavis.

LAVOIR, s. m., réservoir d'eau où on lave le linge. == Lieu où on lave la vaisselle. == Dans les mines, canal d'eau courante où on lave le minéral.

LAVOISIER, chimiste éminent qui périt, en 1794, sur l'échafaud révolutionnaire.

LAVURE, s. f., eau qui a servi à laver la vaisselle. || Bouillon, potage insipide, où il y a trop d'eau. == Action de laver un livre avant de le relier. == Travail des laveurs de cendres, et au pl., parcelles d'or ou d'argent qu'ils en retirent.

LAW, célèbre financier, né à Édimbourg en 1674 et mort à Veuse en 1729. Le rôle important qu'il joua sous la régence du duc d'Orléans et son système financier ont été diversément appréciés.

LAWRENCE, célèbre peintre anglais, mort en 1830, se distingue surtout dans le portrait.

LAXATIF, IVE, adj.; méd.; celui, qui a la propriété de lâcher le ventre. == S. m. : un —.

LAYBACH, vil. cap. de la Carniole. Il s'y tint, en 1820-1821, un congrès des puissances européennes.

LAYER, v. a. : — *un bois, une forêt*, y tracer une route. — *une pierre*, la tailler avec la laie.

LAYETIER, s. m., celui qui fait et vend des layettes, des coffres, des caisses de bois blanc, etc.

LAYETTE, s. f., petit coffre de bois mince et léger où l'on serre du linge; peu us. == Tous les linges destinés à un enfant nouveau-né.

LAYEUR, s. m., celui qui laye.

LAZAGNE, s. f., pâte moulée en forme de rubans ou de grands lacets plats, et faite avec de la semoule comme le macaroni.

LAZARET, s. m., lieu destiné, dans certains ports de mers, à séquestrer pendant quelque temps les personnes ou les choses qui viennent d'un pays infecté d'une maladie contagieuse.

LAZULITE, s. m., synonyme de LAPIS-LAZULI.

LAZZARONE (mot ital.), s. m., nom que l'on donne, à Naples, aux hommes du peuple dont la paresse, l'insouciance et la misère sont proverbiales : *les LAZZARONI dormaient étendus sur les marches des palais. Il fut assassiné par un —*.

LAZZI (mot ital.), s. m. inv., action, mouvement ou geste bouffon, dans la représentation des comédies. || Mauvaise plaisanterie, bouffonnerie faite ailleurs qu'au théâtre.

LE m. (**LA** f., **LES** pl. des deux genres), article qui, placé devant les substantifs, en marque le genre, le nombre et l'espèce, indique qu'ils sont à la 3^e personne, etc. : *LA femme que je vous ai montrée. LE coiffeur de votre frère. V. L', Du et la Grammaire.* == Pro. de la 3^e personne : *la jeunesse est si aimable qu'il faudrait l'adorer* (Sév.) *Je LE vais frapper par l'endroit le plus tendre* (La F.) *Allez,*

conduisez-**LA** dans la chambre prochaine (Rac.) On peut, sans s'avilir, s'abaisser sous les dieux, **LES** craindre et **LES** servir (Volt.) La reine! — Vraiment oui; je **LA** suis en effet (La F.)

LÉ, s. m., largeur d'une étoffe entre ses deux Hisières : cette robe a cinq **LÉS** de tour.

LEBRUN (Charles), peintre français, élève du Poussin, dirigea les arts sous Louis XIV et représenta l'histoire de ce prince dans la grande galerie du palais de Versailles. Il mourut en 1690. = **ÉLOUCHARD-LEBRUN**, poète lyrique du XVIII^e siècle, auteur d'un grand nombre d'excellentes épigrammes. = **LE PRINCE LEBRUN**, duc de Plaisance, fut nommé troisième consul après le 18 brumaire et exerça sous l'Empire de hautes fonctions administratives. Il a laissé des traductions du Tasse et d'Homère plus pompeuses que fidèles.

LÈCHE, s. f., tranche fort mince de quelque chose qui se mange : une — de pain, de jambon.

LÈCHEFRITE, s. f., ustensile qu'on met sous la broche pour recevoir la graisse et le jus de la viande que l'on fait rôtir.

LÉCHER, v. a., passer la langue sur quelque chose : son chien le reconnaît et meurt en le **LÉCHANT** (Del.) || Finir un ouvrage avec un soin excessif et minutieux. || — Pours, ruiner les parties en prolongant le procès : il est temps désormais que le juge se hâte : n'a-t-il point assez **LÉCHÉ** Pours? (La F.) = Se —, v. pr. : un chat qui se **LÈCHE**. C'est à s'en — les doigts; fam., cela est excellent à manger. A **LÈCHE** doigts, loc. adv., se dit de quelque chose d'exquis dont on voudrait pouvoir manger davantage : s'en donner à **LÈCHE**-doigts; fam. || Ours mal **LÉCHÉ**, se dit fam. d'un homme mal fait, difforme, ou d'un homme mal élevé, grossier.

LEÇON, s. f., instruction, enseignement que donne un maître à un auditoire : suivre les **LEÇONS** d'un professeur de grec. = Se dit par ext. de l'enseignement théorique et pratique d'une science, d'un art : — de dessin, de piano. = Ce que le professeur donne à l'élève à apprendre par cœur : réciter sa —. = Instructions, conseils donnés à une personne sur ce qu'elle a à faire ou à dire : de l'infidélité vous tracer les **LEÇONS** (Rac.) On lui a fait la —. || Enseignement, avertissement utile que l'on reçoit des choses : où peut-on recevoir une plus belle — de la vanité des grands humains? (Boss.) = Avertissement, instruction, discours ou action qui a pour but de nous corriger : il veut que tous ses mots soient autant de **LEÇONS** (Rég.) Le débauché se rit des — de son père (Id.) = Accident de la vie, expérience qui nous apprend à vivre : ah ! que mon mariage est une — bien parlante à tous les paysans qui veulent s'allier à la maison d'un gentilhomme (Mol.) Le silence des peuples est la — des rois (Mirab.) = Litt., diverses manières de lire les textes des auteurs dans les anciens manuscrits. || Récit qui diffère d'un autre relatif au même fait; fam. = Petite lecture de quelque passage des Pères ou de la Bible que l'on fait à chaque nocturne des matines.

LECOTRE, général distingué de la première République. Son amitié pour Moreau lui attira la disgrâce de Napoléon, qui ne lui redonna du service qu'en 1815.

LECOUVREUR (Adrienne), célèbre tragédienne, morte en 1730.

LECTEUR, **TRICE**, s., personne qui lit : de leurs vers fatigants **LECTEURS** infatigables (Mol.) = Celui, celle dont la fonction est de lire. = Il s'emploie, surtout au m., pour désigner quiconque lit ou doit lire un ouvrage : le — français veut être respecté (Boil.) Quelle sorte de beauté peut avoir un livre qui ne porie point ses — au bien? (J.-J.) Avis au —,

petite préface que l'auteur adresse au public en tête de son ouvrage. || Conseil ou reproche exprimé d'une manière indirecte. = S'est dit pour professeur, dans quelques communautés religieuses et au collège de France. = Un des quatre ordres mineurs.

LECTOURE, s.-pref. du départ. du Gers.

LECTURE, s. f., action d'une personne qui lit à haute voix : on fit la — du contrat de mariage en présence de tous les parents (Ac.) = Action, habitude de lire seul et des yeux, pour son instruction ou pour son plaisir : je sais que le public, qui est quelquefois indulgent au théâtre, est toujours sévère à la — (Volt.) = Ouvrage qu'on lit : quand une — vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux (La Br.) Il a bien profité de ses **LECTURES** (Ac.) = Instruction qui résulte de la lecture : il est rare de trouver une jeune et belle personne qui ait autant de — que ma fille (D'Al.) = Art de lire : enseigner la — aux enfants. = Comité, jury de —, devant lequel on lit une pièce que l'on veut faire représenter. V. CABINET.

LÉDA, femme de Tyndare, roi de Sparte, fut aimée de Jupiter, qui, pour la séduire, se métamorphosa en cygne. Elle donna le jour à Castor et à Pollux, à Hélène et à Clytemnestre.

LEFÈVRE, duc de Dantzig, général de la République et de l'Empire qui, en 1807, s'empara de Dantzig, que l'on réputait imprenable, ce qui lui valut son titre.

LEFORT, Genevois qui devint le conseiller et le favori de Pierre le Grand, dont il organisa la marine et les finances.

LÉGAL, **E**, adj., conforme à la loi : voie, forme **LÉGALE**. Moyens **LÉGAUX**. Médecine —, appliquée aux différentes questions du droit. Intérêt —, taux établi par la loi. = Qui concerne la loi de Moïse : impureté —. V. **LÉGITIME**.

LÉGALEMENT, adv., d'une manière légale.

LÉGALISATION, s. f., action de légaliser. = Attestation par laquelle un fonctionnaire public certifie un acte authentique.

LÉGALISER, v. a., attester, certifier l'authenticité d'un acte public, afin qu'il puisse faire foi.

LÉGALITÉ, s. f., caractère de ce qui est légal : — d'un acte, d'une mesure; sortir de la —.

LÉGAT, s. m., cardinal qui représente le souverain pontife, soit dans le gouvernement d'une des provinces appelées légations, soit dans une mission ayant un objet spirituel ou temporel. — à latere, ou simplement —, envoyé comme ambassadeur extraordinaire auprès d'un prince ou d'un concile.

LÉGATAIRE, s., personne à qui l'on a fait un legs : il fut son — universel (St-S.)

LÉGATEUR, **TRICE**, s., se dit quelquefois de la personne qui a fait un legs, par opposit. à **légataire**.

LÉGATION, s. f., charge de légat; étendue de son gouvernement; temps que durent ses fonctions. = Commission donnée à un ou à plusieurs envoyés près d'une puissance; à personnel d'une ambassade; hôtel qu'il habite.

LÉGATOIRE, adj. f. : province —, gouvernée par un lieutenant, sous les empereurs romains.

LÈGE, adj., se dit d'un bâtiment dont la carène n'entre pas assez dans l'eau.

LÉGENDAIRE, s. m., auteur ou recueilli de légendes : autrefois on n'aurait pas manqué de **LÉGENDAIRES** qui auraient affirmé l'accomplissement de ce prodige (Volt.) = Adj. : personnage —, qui appartient à la légende.

LÉGENDE, s. f., ouvrage contenant le récit de la vie des saints : ce saint-là n'est pas dans la — (Ac.) Se faire lire et commenter de pieuses **LÉGENDES**

(Mérin.) — *dorée*, compilation de vies des saints composée vers la fin du XIII^e siècle. || Récit fabuleux ou mythique, qui a souvent pour objet un personnage historique : *la — des quatre fils Aymon*. == Longue énumération de choses fastidieuses : *de tout ce préambule et de cette —*, s'il me souvient d'un mot, je veux bien qu'on me pendé (Régn.) = Inscription gravée sur les bords ou sur la tranche d'une médaille, d'une pièce de monnaie.

LÉGER, ÈRE, adj., qui ne pèse guère : *habit, fardeau* —. *Aliments LÉGERS*, d'une digestion facile. *Terre LÉGÈRE*, qu'on remue, qu'on travaille aisément. = En parl. des pièces de monnaie, qui n'a pas le poids voulu. = Qui a peu de force : *vin* —. *Repas* —, frugal, où l'on mange peu. || *Troupes LÉGÈRES*, équipées et armées de manière à ce qu'elles puissent se mouvoir avec rapidité, et qu'on emploie hors de ligne pour reconnaître, harceler, poursuivre l'ennemi. *Avoir la main* —, se dit du cavalier qui se sert bien des aides de la main; d'un chirurgien qui opère facilement et adroitement; d'un musicien qui exécute avec aisance et prestesse, etc. || Être prompt à frapper; user de son pouvoir avec modération. = Dispos, agile : *Achille aux pieds* —. *Danses* —. *LÉGÈRE et court vêtue, elle allait à grands pas* (La F.) Être — d'argent, n'en avoir guère. = Facile, agréable, aisé : *esprit* —, *conversation* —. *Style* —. *Poésies* —, sur de petits sujets agréables. = Superficiel : *prendre une — teinture des sciences* (Barth.) = Aisé à supporter, peu grave : *blessure, douleur, faute* —. *Bruit* —, peu considérable. || Qui n'est pas grossier, pas opaque : *couleur, vapeur* —. || Volage, inconstant : *caquer, esprit* —. *Tête* —. *Peuple vain et* — (La F.) *Avoir le sommeil* —, s'éveiller au moindre bruit. || Inconsidéré : *propos* —, *homme* —. = Svelte : *architecture, flèche, construction* —. *Ornements* —, se dit en sculpture de ce qui est mince, évidé, délicatement détaché du bloc. = Peint., fait avec facilité : *contours* —, *draperies* —. || *De* —, loc. adv., sans raison : *Pon ne doit rien croire trop de* — (Mol.); vieux et peu us. = *A la LÉGÈRE*, loc. adv., légèrement : *être vêtu à la* —. || Sans réflexion, inconsidérément : *entreprendre quelque chose à la* — (Ac.)

§ **LÉGER, VOLAGE**. Le cœur léger ne s'attache pas fortement; le cœur volage ne reste pas longtemps attaché à un même objet.

LÈGÈREMENT, adv., d'une manière peu pesante : *armé, vêtu* —. *Marcher, courir* —. || Moins qu'à l'ordinaire, ou qu'il ne convient : *souper* —. *On l'a puni bien — pour une faute si grave*. || Avec facilité et délicatesse : *ce tableau est — touché*. *Style qui marche* —. || Inconsidérément, sans motif : *se plaindre trop — de ses amis*. = Sans réflexion : *la prudence ne permet point de se déterminer* — (J.-J.)

LÈGÈRETÉ, s. f., qualité de ce qui est léger, peu pesant : *la — d'une plume, des vapeurs*. = Agilité, vitesse : *marcher, courir avec* —. *Avoir une grande — de main*, écrire avec aisance et célérité. En parl. d'un joueur d'instrument, avoir le jeu facile et brillant. On dit dans un sens analogue : *avoir une grande — de pinceau, de la — dans la voix*. = Caractère d'une chose peu grave : *la — d'une faute, d'un service*; peu us. || Inconstance, instabilité : *la — de son esprit, de son caractère*. *Son ambition formait des projets que sa — ne lui permettait pas de suivre* (Barth.) *Ce qui domine dans une coquette, c'est la vanité et la —* (La Br.) = Irréflexion, imprudence : *la — de sa conduite, de ses discours*. Ou

est la loi qui punit de mort la — de la langue et le mouvement de la pensée? (Mézeray). = Faute commise par légèreté; actions ou discours irréfléchis : *il faut lui pardonner ses LÈGÈRETÉS*. = Agrément, facilité, en parl. de la parole, du style : *il a de la — dans la conversation, dans le style* (Ac.)

LÉGION, s. f., corps de gens de guerre, chez les anciens Romains, composé d'infanterie et de cavalerie : *les honneurs obscurs de quelque —* (Rac.) *Dans cette suite de guerres civiles, ceux qui avaient les LÉGIIONS d'Europe vainquirent presque toujours ceux qui avaient les LÉGIIONS d'Asie* (Mont.) = S'est dit autrefois des régiments d'infanterie en France, et s'y dit encore des régiments de garde nationale. || — d'honneur, ordre institué en France pour récompenser les services militaires et civils, et les talents distingués. || Grand nombre : *des LÉGIIONS de menteurs, de fourmis* (La F.) = Dans le style poét., troupe armée : *à leurs — indomptables Bellone inspire la fureur* (J.-B. R.) *Une — d'anges, de démons*. *S'appeler* —, représenter un grand nombre d'individus, en amener beaucoup d'autres après soi.

LÉGIIONNAIRE, s. m., soldat d'une légion romaine. = Membre de la Légion d'honneur. = Adj., soldat —. || *Fourmis LÉGIIONNAIRES*, qui se réunissent en grand nombre pour aller faire du butin.

LÉGISLATEUR, TRICE, s., celui, celle qui donne des lois à un peuple : *Moïse fut le — des Juifs*. *Le devoir des LÉGISLATEURS est de prévenir les crimes* (P.-L. C.) = Se dit aussi en parl. des lois religieuses : *Confucius, — des Chinois*. *Jésus-Christ, notre divin —*. || Celui, celle qui établit les principes d'un art, d'une science : *Boileau est le — de la poésie française, du Parnasse français* (Ac.) = Pouvoir politique qui fait les lois : *telle n'est point l'intention du —*. || — du goût et de la raison (Volt.) *Les femmes sont, à Paris, les LÉGISLATRICES du code moral* (B. de St-P.) = Adj., *ce prince guerrier et — polica les nations qu'il avait soumises* (Roll.)

LÉGISLATIF, IVE, adj., qui fait les lois : *corps —*. *Dans les États despotiques, le pouvoir — réside dans la personne du souverain*. = Qui a rapport, qui appartient à la loi : *acte* —; *dispositions LÉGISLATIVES*. = LÉGISLATIVE, s. f., nom qu'on a donné à deux de nos assemblées politiques : *la — de 1791 et celle de 1849*.

LÉGISLATION, s. f., droit de faire des lois. = Le corps des lois. = Science, connaissance des lois : *traite, cours de* —.

LÉGISLATURE, s. f., corps politique chargé de faire ou de voter les lois; temps pendant lequel il est en activité : *d'une — à l'autre*. || Se dit quelquefois pour assemblée LÉGISLATIVE.

LÉGISTE, s. m., celui dont la profession est de connaître et d'étudier les lois : *ce que l'éloquence judiciaire a produit de plus beau dans le dernier siècle, ne fut pas l'ouvrage d'un —* (La H.) *LÉGISTES, docteurs, medecins, quelle chute pour vous, si nous pouvions tous nous donner le mot de devenir sages* (La Br.)

LÉGITIMAIRE, adj.; dr., qui appartient à la légitime : *droit, portion* —. *Héritier* —, qui ne peut pas être dépourvu par un testament.

LÉGITIMATION, s. f., acte par lequel on légitime un enfant naturel. = Vieux synonyme de VÉRIFICATION, en parl. des pouvoirs d'un envoyé.

LÉGITIME, adj., qui a les qualités requises par la loi : *mariage, autorité* —. *Enfant* —, né durant le mariage ou durant le temps fixé par la loi. =

Princes, rois LÉGITIMES, princes héréditaires d'un pays. *Intérêt* —, taux de l'argent qu'on est en droit de prendre sans blesser la morale ni la justice. — Permis, non défendu par la loi : *attachement* —. *Le peuple romain ne se crut pas libre s'il n'avait des voies* LÉGITIMES *pour résister au Sénat* (Boss.) — Juste, équitable : *la gloire du prince est une passion et non un droit* — (Mont.)

§ LÉGITIME, LÉGAL. Le premier dit plus que le second : *une condamnation bien LÉGALE n'est pourtant pas LÉGITIME si elle tombe sur un innocent* (Roubaud).

LÉGITIME, s. f., portion assurée par la loi à certains héritiers sur la part héréditaire, et qu'on ne peut leur enlever ni par testament ni par donation. On l'appelle aujourd'hui *réserve légale*.

LÉGITIMEMENT, adv., conformément à la loi, à l'équité, aux règles établies : *un bien — acquis*.

LÉGITIMER, v. a., donner à un enfant naturel les droits des enfants nés en légitime mariage : *faire — son titre, ses pouvoirs*, les faire reconnaître pour authentiques. || Justifier, rendre excusable : *l'ivresse ne LÉGITIME aucune mauvaise action* (Ac.)

LÉGITIMISTE, adj. et s., se dit des partisans de la légitimité, et particul. des partisans de la branche aînée des Bourbons : *parti, famille* —. *C'est un — rallié à l'Empire*.

LÉGITIMITÉ, s. f., qualité de ce qui est légitime : *la — d'un droit, d'une demande*. — Etat, qualité d'un enfant légitime. — Etat, qualité d'un souverain légitime. — Se dit abusiv. pour rois légitimes, parti légitimiste : *j'aurais sauvé la — si la — avait pu comprendre les conditions de sa durée* (Chat.)

LEGS, s. m., don fait par testament ou par tout autre acte de dernière volonté.

LÉGUER, v. a., donner par acte de dernière volonté : — *une somme, une propriété*. || Je LÈGUE *l'opprobre et l'horreur de ma mort à la famille royale d'Angleterre* (Napol.) — Transmettre : *il a LÉGUÉ son talent à son fils*. *Le dernier siècle a LÉGUÉ au nôtre plusieurs découvertes précieuses* (Ac.) || *Didon te LÈGUE sa fureur* (Del.)

LÉGUME, s. m., toute plante potagère employée comme aliment : *vivre, se nourrir de LÉGUMES*. — Bot., synonyme de Gousse. — Graine qui vient dans des gosses, comme le pois, la fève, etc.

LÉGUMINEUX, EUSE, adj., se dit des plantes qui portent pour fruit des légumes ou gosses. —

LÉGUMINEUSES, s. f. pl., famille de plantes dont le fruit est une gousse.

LEIBNIZ (Godefroy-Guillaume), né à Leipzig en 1648, mort en 1716, fut l'esprit le plus universel des temps modernes. Il cultiva et perfectionna presque toutes les branches des connaissances humaines, et montra dans toutes la fécondité et la force de son génie.

LEICESTER, vil. et comté d'Angleterre.

LEIPZIG ou LEIPSICK, vil. et université importante de la Saxe. Il s'y tient deux grandes foires annuelles. — *Bataille de —*, appelée par les Allemands *bataille des Nations*, perdue par Napoléon en 1813.

LEKAIN, tragédien célèbre, mort en 1778, joua surtout des pièces de Voltaire.

LE LEUR, LA LEUR, pro. poss. V. LEUR.

LÉMAN (lac), V. GENÈVE.

LEMBERG, vil. cap. de la Gallicie (États Autrichiens).

LE MIEN, LA MIENNE, pro. poss. V. MIEN.

LEMME, s. m.; math., proposition préliminaire qu'on établit pour faciliter ou rendre plus évidente la démonstration d'un théorème ou la construction d'un problème.

LEMNOS, île de la mer Égée.

LÉMURES, s. f. pl., mauvais génies mâles et femelles

qui, suivant la mythologie, habitaient les lambris des maisons.

LÉMURIENS, s. m. pl., famille d'animaux quadrumanes qu'on appelle aussi *faux singes* ou *singes à museau de renard*.

LÉNA, riv. de la Russie d'Asie, qui se jette dans l'océan Glacial arctique.

LENCLOS (Ninon de), l'Aspasie du siècle de Louis XIV. Il y a quelques lettres d'elle, pleines de bon sens et de philosophie, ainsi que les œuvres de Saint-Evremond.

LENDEMAIN, s. m., jour qui a suivi ou qui suivra celui dont on parle : *l'aube du — souvent la trouve encor les cartes à la main* (Boil.)

LENDORE, s., personne lente et paresseuse qui semble toujours assoupie; pop.

LENIFIER, v. a.; méd., adoucir au moyen d'un lenitif. || *Par la douceur et l'harmonie nous adoucissons et LENIFIONS l'aigreur de ses esprits* (Mol.)

LENITIF, IVE, adj.; synonyme d'ADOUCISSANT. — S. m., *le miel est un bon —*. || Adoucissement, soulagement, consolation : *cette agréable nouvelle fut un grand — à sa douleur* (Ac.); peu us.

LENOIR (Richard), manufacturier distingué du premier Empire qui fabriqua le premier en France plusieurs tissus importants. On a donné son nom à l'un des nouveaux boulevards de la ville de Paris.

LE NOTRE, LA NOTRE, pro. poss. V. NOTRE.

LENÔTRE, dessinateur de jardins et de parcs sous Louis XIV. Il a tracé les parcs de Versailles, de Saint-Cloud, la terrasse de Saint-Germain, le jardin des Tuileries, etc.

LENS, ch.-l. de canton du Pas-de-Calais. Condé y battit les Espagnols en 1648.

LENT, E, adj., qui n'est pas vite dans ses mouvements, dans ses actions; qui n'agit pas avec promptitude : *homme, esprit* —. *Quatre bœufs attelés d'un pas tranquille et — promenaient dans Paris le monarque indolent* (Boil.) — *à parler, à se décider*. — Dont l'effet manque de promptitude : *esprit, poison, remède* —. *Dans les projets d'une exécution LENTE, rien ne donne plus de supériorité que la douceur et la flexibilité du caractère* (Volt.)

LENTE, s. f., œuf de pou.

LENTEMENT, adv., avec lenteur : *les Français parlent vite et agissent —* (Volt.) *Hâtez-vous —* (Boil.)

LENTEUR, s. f., manque d'activité, de célérité dans le mouvement et dans l'action : *pardonnez la — aux vieillards* (Volt.) *Les LENTEURS de la procédure*. || *Il a une grande — d'esprit*. *Il y a trop de — dans la marche de ce roman* (Ac.)

LENTIBULAIRE, s. f., plante aquatique dont les feuilles sont garnies de vésicules aérifères qui les soutiennent dans l'eau.

LENTICELLE, s. f., tache rousse et ovale sous l'épiderme des arbres.

LENTICULAIRE, adj., qui a la forme d'une lentille, c'est-à-dire d'un disque à bords tranchants : *verre* —. *Corps de forme* —. *Os* —, un des osselets de l'oreille interne.

LENTICULE, s. f., petite plante marécageuse dont les feuilles nagent à la surface des eaux.

LENTILLÉ, E, et LENTIFORME, adj. V. LENTICULAIRE.

LENTILLE, s. f., plante légumineuse dont la graine ronde, petite et plate, amincie par les bords, et de couleur roussâtre, est employée comme aliment. — Graine de cette plante : *Esau vendit à Jacob son droit d'aînesse pour un plat de LENTILLES*. — *d'eau ou de marée*, plante aquatique qu'on employait autrefois comme émollient. — *de pendule*, poids de cuivre, de forme lenticulaire, attaché à l'extrémité du pendule ou balancier. — T. d'opt., corps trans-

parent, de verre ou de cristal, terminé par deux surfaces sphériques ou par une surface plane et une surface sphérique. || Au pl., taches de rousseur.

LENTISQUE, s. m., arbrisseau de l'Orient, qui fournit la résine connue sous le nom de *mastic*.

LÉON, vil. d'Espagne, cap. de l'anc. roy. et de la p. actuelle de même nom. = Vil. de l'Amérique centrale, et cap. de la république de Nicaragua. = LÉON X, fils de Laurent le Magnifique et successeur de Jules II (1513) sur le trône pontifical, mérita, par son amour pour les lettres et les arts, de donner son nom à son siècle; mort en 1521.

LÉONARD DE VINCI. V. VINCI.

LÉONIDAS, roi de Sparte, rendu immortel par son héroïque résistance et sa mort glorieuse aux Thermopyles (480).

LEONIN, E, adj., qui appartient au lion; peu us. || *Contrat, partage* —, *société, politique* LÉONINE, où tous les avantages sont pour un ou pour quelques-uns des associés, au détriment des autres. *Vers* LÉONINS, vers latins dont le milieu rime avec la fin.

LÉOPARD, s. m., quadrupède féroce, du genre chat, dont le pelage est d'un fauve clair zébré de taches noires. || Style poét., l'Angleterre.

LÉOPARDI, poète lyrique italien, mort en 1837.

LÉOPOLD, nom de deux empereurs d'Allemagne. Le premier, mort en 1705, entra dans toutes les coalitions formées contre Louis XIV. Le second, successeur de Joseph II (1790), son frère aîné, avait commencé des réformes libérales qui furent arrêtées par la révolution française.

LÉPANTE, vil. forte de la Grèce, sur le golfe de même nom. Don Juan d'Autriche y remporta sur les Turcs une mémorable victoire navale (1571).

LÉPAS, s. m., coquillage univalve, de forme pyramidale, qui est toujours collé à un rocher.

LÉPIDE, lieutenant de César, devint le collègue d'Antoine et d'Octave dans le second triumvirat.

LÉPIDOLITE, s. f., minéral composé de paillettes brillantes, dont la couleur va du lilas au blanc nacré. On l'a découverte en Moravie.

LÉPIDOPTÈRE, adj., se dit des insectes qui ont les ailes couvertes d'une poussière écailleuse. = LÉPIDOPTÈRES, s. m. pl., 10^e ordre de la classe des insectes, qui comprend tous les papillons.

LÉPISME, s. m., sorte d'écailles membraneuses qui existent dans les fleurs de quelques plantes. = Genre d'insectes aptères qui ont le corps couvert d'écailles. = Espèce de poisson du genre labre.

LÈPRE, s. f., maladie qui couvre la peau de pustules et d'écailles. || *La — du péché. Guérir des préjugés lu — héréditaire* (Andrieux). = Maladie des arbres. = Genre de lichens qui poussent sur les roches ou sur l'écorce des arbres.

LÉPREUX, EUSE, adj., qui a la lèpre : *saint Louis demanda une fois au sire de Joinville lequel des deux il aimerait mieux, ou d'être — ou d'avoir commis un péché mortel* (Boss.) = Qui a rapport à la lèpre : *symptôme, caractère* —. = S., ne s'emploie guère qu'au m. : *un — dont la peau serait insensible n'aurait aucune des idées que le toucher fait naître* (Buff.) *Il se savva déguisé en —* (Roll.)

LÉPROSERIE, s. f., hôpital pour les lépreux.

LEPTOSPERME, adj., qui a de très-petites graines. = LEPTOSPERMES, s. m. pl., genre de plantes de la famille des myrtacées.

LEQUEL, LAQUELLE, pro. rel., rappelle l'idée d'un substantif précédemment exprimé ou sous-entendu : *les guerres continuelles dans LESQUELLES les rois furent engagés* (Ducl.) *Une foule de nymphes au-dessus DESQUELLES elle s'élevait* (Fén.) *Une multitude de parfums AUXQUELS l'homme est sensible* (B. de St-P.) *Travaux insurmontables dans LESQUELS j'ai pensé mille fois laisser la vie* (Mont.) = Pro. in-

terr. : *LEQUEL vaut mieux, de cultiver un art funeste, ou de le rendre inutile?* (J.-J.) = Lorsque le substantif ou les substantifs précèdent ce pro., *qui est plus élégant que LEQUEL : d'Esther, d'Aman, qui le doit emporter?* (Rac.) = Adj. dém., n'est us. que dans le style comique ou judiciaire : *LEQUEL Hierome, après plusieurs rébellions, aurait atteint, frappé, moi sergent, à la joue* (Id.)

LÉRIDA, vil. d'Espagne (Catalogne), cap. de la p. de son nom. Coudé l'assiégea vainement en 1647.

LÉRINS (îles de), îles françaises de la Méditerranée, sur les côtes du départ. du Var.

LERNE, marais de l'anc. Argolide où se trouvait l'hydre que tua Hercule.

LERNE ou LERNÉE, s. f., genre de petits crustacés qui vivent dans l'eau et s'accrochent autour des yeux et des branchies des poissons.

LEROT, s. m., petit loir gris, à taches noires sur l'œil et derrière l'oreille : *le — n'est pas si gros que le rat* (Buff.)

LES, article et pro. V. LE.

LESAGE, célèbre auteur de romans et de comédies, mort en 1747. C'est un de nos meilleurs écrivains. *Giblas et Turcaret* sont ses chefs-d'œuvre.

LESBOS, île de la mer Égée, fameuse par la beauté et la corruption des Lesbienues, et aussi par l'éclat qu'y jetèrent les lettres et les arts.

LESCOT, architecte, ami de Jean Goujon. On lui doit la façade du vieux Louvre, la fontaine des Innocents, etc.

LESCURE (marquis de), célèbre chef vendéen, mort en 1793, des suites d'une blessure.

LÈSE, adj. f., qui blesse; il précède toujours le mot qu'il qualifie : *crime de LÈSE-majesté, de — nation, de — humanité*, etc.

LÈSER, v. a.; chir., blesser : *la poitrine a été profondément LÈSÉE* (Ac.) — *quelqu'un*, lui faire tort, lui porter préjudice; on dit dans le même sens : — *les intérêts, l'amour-propre de quelqu'un*.

LE SIEN, LA SIENNE, pro. poss. V. SIEN.

LÉSINE, s. f., épargne sordide et minutieuse : *la défiance et l'avarice accompagnent d'ordinaire la —* (Did.) *Il n'y a pas d'association plus commune que celle du faste et de la —* (J.-J.)

LÉSINER, v. n., user de lésine : — *sur tout*.

LÉSINERIE, s. f., trait de lésine : *faire des LÉSINERIES*. = Vice de caractère qui porte à lésiner : *sa — est excessive*; fam.

LÉSINEUR, EUSE, adj. et s., personne qui lésine; peu us.

LÉSION, s. f., tort, dommage qu'on souffre en quelque transaction : *je restreins les crimes contre la tranquillité aux choses qui contiennent une simple — de police* (Mont.) = Chir., blessure : *la balle a produit une — dans l'abdomen*. — *organique du cœur, du poulmon*, altération de l'un de ces organes, produite par une cause interne.

LESPARRE, s.-préf. du départ. de la Gironde.

L'ÉPINASSE (11^e de), femme galante du xviii^e siècle, vécut dans une étroite intimité avec D'Alembert, et reçut chez elle un cercle de gens d'esprit.

LESSING, poète dramatique et fabuliste de l'Allemagne, qui se distingua surtout dans la critique des ouvrages d'art; mort en 1781.

LESSIVAGE, s. m., action de lessiver; temps que l'on met à lessiver; résultat de cette action.

LESSIVE, s. f., eau chaude que l'on verse sur du linge entassé dans un cuvier, et dans laquelle on a mis de la cendre ou de la soude : *couler la —, verser la lessive sur le linge*. = Linge qu'on met à la lessive. = Action de lessiver. || *Faire la — de Gascon*; fam., retourner sa cravate quand elle est sale. = Eau dont on se sert pour séparer les par-

tes solubles dans un liquide de celles qui ne le sont pas; action de laver avec cette eau : *les peuples méridionaux de l'Europe ont tiré parti du fruit amer de l'olivier par des LESSIVES* (B. de St-P.) || Grande perte au jeu : *faire tous les ans quelque — au jeu* (Volt.) = Purgation complète : *les eaux de Vichy m'ont purgée autant que j'ai pu l'être; car il s'en faut bien que j'aie le même besoin que j'avais de cette — il y a dix ans* (Sév.)

LESSIVER, v. a., nettoyer, blanchir au moyen de la lessive; faire la lessive. = Nettoyer avec une eau alcaline ou acide. = Verser à plusieurs reprises de l'eau sur certaines matières pour en extraire les parties solubles.

LESSIVEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui lessive. **Eau LESSIVEUSE**, bonne pour la lessive.

LEST, s. m., amas de matières pesantes dont on charge le fond de cale d'un navire, pour lui faire prendre la quantité d'eau convenable et lui donner la stabilité nécessaire. = Sable que les aéronautes laissent tomber à mesure qu'ils veulent s'élever.

LESTAGE, s. m., action de lester un navire, un ballon; art de lester.

LESTE, adj., qui a de la légèreté dans ses mouvements : *ce vieillard est encore fort — Marcher d'un pas —* = Équipé de manière à exécuter avec facilité tous ses mouvements : *tout son cortège était — et brillant*. = Qui ne gêne pas les mouvements : *l'habit est vraiment — et des plus à la mode* (Reg.) = Prompt à prendre une détermination : *c'était un homme — en affaires*. || Léger, peu scrupuleux, peu délicat sur les principes, les convenances, etc.; se dit des choses dans un sens analogue : *procédé, propos un peu —*. Molière l'a employé dans le sens de propre dans ses habits : *vous souffrez que la vôtre aille — et pimpante*.

LESTEMENT, adv., d'une manière leste : *les roitelets attrapent les plus petits oiseaux — en volant* (Buff.) = Avec dextérité, promptitude : *se tirer — d'un mauvais pas*. = Avec une légèreté répréhensible : *agir, répondre —*.

LESTER, v. a., garnir de lest un navire, un ballon. = Se —, v. pr., être lesté. || Se donner de l'aplomb, du poids : *il y a des têtes qui ne se LESTENT jamais* (Sév.) *Se bien — l'estomac*, ou abs., se —, prendre de la nourriture.

LESTEUR, s. m., bateau qui transporte le lest; on dit aussi *bateau —*. || Marinier qui le conduit.

LESTRIGON, nom d'un peuple prétendu anthropophage et qui aurait habité la Sicile : *de qui le cœur félon est pire qu'un satrape, ou bien qu'un —* (Mol.)

LESEUR (Eustache), un des grands peintres de l'école française, mort en 1655.

LE TELLIER (Michel), ministre de la guerre, puis garde des sceaux sous Louis XIV, mourut en 1685, et eut pour fils Louvois. = **LE TELLIER** ou **TELLIER** (Michel), jésuite qui devint confesseur de Louis XIV, après la mort du père de la Chaise.

LÉTHARGIE, s. f., sommeil profond et continu dans lequel tombent certains malades et dont il est difficile de les tirer : *tomber dans une profonde —* (Volt.) || Grande insensibilité, atonie excessive : *dans les maladies politiques, on revient de la — par les convulsions* (Retz).

LÉTHARGIQUE, adj., qui tient de la léthargie; qui appartient ou qui a rapport à la léthargie : *sommeil —*. || *Le charme — de la volupté* (La Br.) = Nonchalant, apathique : *âme, indolence —*. = S. : *je ne dois non plus me plaindre de mon destin que les LÉTHARGIQUES de ceux qui le pincent* (Volt.)

LÉTHÉ, s. m., fleuve des Enfers, suivant la mythologie, dont les eaux faisaient oublier le passé aux âmes qui s'y abreuyaient après la mort.

LÉTHIFÈRE, adj., qui cause la mort; peu us.

LE TIEN, **LA TIENNE**, pro. poss. V. TIEN.

LETOURNEUR, conventionnel qui fut membre du Directoire de 1795 à 1797 et mourut en 1817.

LETRONNE, critique érudit qu'on a justement nommé le *Fréret* du XIX^e siècle, est mort en 1848.

LETTRE, s. f., chaque caractère de l'alphabet.

= Chacun de ces mêmes caractères, considéré sous le rapport du son ou de la forme qu'il affecte dans les diverses écritures : *écrire un mot en toutes LETTRES*, sans abréviation. || *Sot en trois LETTRES*, fort sot : *vous êtes un sot en trois —, mon fils* (Mol.) *Cela devrait être écrit, gravé en LETTRES d'or*, se dit d'une belle sentence, d'une parole remarquable. *Cela est écrit en — de sang dans l'histoire*, se dit d'un acte cruel et sanguinaire. = Chaque caractère de fonte représentant en relief une des lettres de l'alphabet : *laisser tomber une —*. Estampe, gravure avant la —, épreuve tirée avant qu'on ait gravé au bas de la planche l'inscription dont on indique le sujet. = Ensemble de caractères dont on se sert pour la composition d'un ouvrage : *la — manque* (Ac.) **LETTRES numériques**, que nous avons empruntées aux Romains pour représenter les nombres. — *dominicale*, qui marque le dimanche dans l'almanach perpétuel. = Sens littéral d'un texte, par opposit. au sens figuré ou extensif : *c'est des barbares qu'on peut dire à la — qu'ils ont trouvé le Dieu qu'ils ne cherchaient pas* (Fén.) *Nous ne devons nous permettre de nous écarter de la — de cette sainte tradition que quand la — tue* (Buff.) *Prendre à la —, au pied de la —* (J.-J.) V. **PIED**. *J'ai exécuté vos ordres à la —* (Volt.), exactement, ponctuellement, — morte, sens intelligible ou incompris : *nos chefs-d'œuvre, pour des peuples ignorants de nos mystères antiques, ne seront qu'une — morte et stérile* (Villem.) *Il n'y manque pas une —, se dit d'un ouvrage entièrement achevé. Traduire à la —, littéralement, très-exactement, mot à mot. Aider à la —, suppléer à ce qui manque, à quelque passage obscur ou défectueux; || achever la pensée ou l'expression d'un autre, et par ext., altérer un peu la vérité.* = Écrit au moyen duquel on communique ses pensées ou on fait savoir quelque chose à une personne absente : *je vous promets de faire mes — plus courtes* (Sév.) *Vous attendiez peut-être une — faite pour être montrée* (J.-J.) *Vous aurez à présent reçu ma — en réponse à votre grande éplre* (Boss.) — *de change*, billet de commerce qu'on peut échanger contre des espèces. — *de crédit*, dont le porteur est autorisé à toucher de l'argent chez celui à qui elle est adressée. — *de marque*, que les gouvernements accordaient autrefois aux capitaines ou patrons de navire qu'ils autorisaient à armer en course. — *de cachet*, au moyen de laquelle on pouvait faire arrêter et enfermer quelqu'un. — *de voiture*, qui contient l'indication des objets dont un voiturier est chargé. || **LETTRES closes**, sorte de loc. inv. et fam., chose secrète, mystérieuse, ignorée : *les machines... sont — closes pour l'immense majorité de nos cultivateurs* (M. Chevalier). = Au pl., actes qui s'exécutent dans la chancellerie au nom du prince : — *d'État*, — *patentes*. || **Connaissances** qu'on tire de l'étude, et surtout de l'étude de la littérature : *les —, mon fils, sont un secours du ciel* (B. de St-P.) *Les — nourrissent l'âme, la rectifient, la consolent* (Volt.) = **La littérature en général** :

protéger les —. *Homme de* —, qui les cultive. *Homme sans* —, sans instruction, sans culture. *Les belles* —, la grammaire, l'éloquence et la poésie. *Les saintes* —, l'Écriture sainte.

LETTRE, E, adj., se dit d'une personne qui a une certaine culture littéraire, du savoir : *toute fille LETTRÉE restera fille toute sa vie, quand il n'y aura que des hommes sensés sur la terre* (J.-J.) = S. : *un peuple de LETTRÉS est nécessairement sociable et poli* (Fontanes). = Mandarin chinois.

LETRINE, s. f.; impr., petite lettre placée près d'un mot pour indiquer une note, un renvoi; il se dit aussi des lettres majuscules qui se mettent au haut des colonnes ou des pages d'un dictionnaire.

LEU, s. m., vieux synon. de loup : *à queue LEU-LEU*, à la file, comme vont les loups.

LEU-TAVERNY (Saint-), vge du départ. de Seine-et-Oise, où se trouvait, avant 1830, un beau parc et un château, sépulture de la famille Louis Bonaparte. = *Comte, comtesse de Saint-Leu*, titre que prirent le roi Louis, après son abdication, et la reine Hortense, après 1815.

LEUCADE, une des îles Ionienes, aujourd'hui *Sainte-Maure*. Il s'y trouvait un promontoire d'où les amants malheureux se précipitaient dans la mer.

LEUCANTHÈME, s. m., jolie plante de la famille des composées, plus connue sous le nom de *marguerite des prés* et de *grande pâquerette*.

LEUCITE, s. f., sorte de feldspath blanc, qui a la forme d'une variété de grenat et qu'on trouve abondamment dans les produits volcaniques.

LEUCOMÈME, s. m. V. ALBUO.

LEUCOPHLEGMATIE, s. f., espèce d'hydropisie.

LEUCORRHÉE, s. f., affection qui est particulière aux femmes, et que l'on désigne vulg. sous le nom de *fluxes* ou de *fluxes blanches*.

LEUCTRES, anc. vil. de la Béotie, près de laquelle Épaminondas battit les Spartiates en 371.

LEUDES, guerriers germains qui s'attachaient à un chef et lui juraient fidélité. Après la conquête, on donna ce nom aux compagnons ou fidèles du roi.

LEUR, pro. pers., à eux, à elles : *je — ai dit*. *Je — enverrai des fruits*. = Adj. poss. : — *père*, — *mère*. *Les auteurs se peignent dans LEURS ouvrages* (Les.) = *Le —, la —*, pro. poss. : *en tâchant d'usurper vos avantages, elles abandonnent les LEURS* (J.-J.) V. la Grammaire.

LEURRE, s. m., morceau de cuir en forme d'oiseau dont on se servait pour rappeler les oiseaux de fauconnerie lorsqu'ils ne revenaient pas au réclame. || Appât spécieux, apparent : *l'égalité a toujours été la chimère des républiques et le — que l'ambition a présenté à la vanité* (Marm.) *Les projets de longue exécution ne me paraissent que des LEURRES de dupes* (J.-J.) V. APPÂT.

LEURRER, v. a., dresser un oiseau au leurre. || Allécher pour tromper; faire tomber dans un piège au moyen d'un leurre : *on attire la souris, on la LEURRE par des appâts* (Buff.) || *Me — de l'appât d'un profane langage* (La F.) *Ceux que l'injuste veut opprimer... il les LEURRE de mille apparences frivoles* (Mass.) *Où sont ces vaines espérances dont tu LEURRAS si souvent ma crédule simplicité?* (J.-J.) = Se —, v. pr., s'emploie au propre et au fig.

LEVAIN, s. m., substance propre à faire gonfler et fermenter intérieurement le corps auquel on la mêle; il se dit particul. du levain de la pâte : *du pain sans —*. = Humeurs viciées du corps humain qui peuvent produire quelque altération : *ce mal-là ne se guérit jamais si bien qu'il n'en reste quelque —* (Ac.), et par ext., *le — du péché*. ||

Germe de quelque passion violente : *le ciel fit les femmes pour corriger le — de nos âmes* (Volt.) *Des LEVAINS de discorde y fermentent* (J.-J.)

LEVANT, adj. m., qui se lève : *au soleil —*; || *Adorer le soleil —*; prov., faire sa cour à la puissance nouvelle, à la faveur naissante.

LEVANT, s. m., côté par où le soleil commence à paraître : *ce pays est-il au couchant ou au — d'Althaque?* (Fén.) *La France a l'Allemagne au —* (Ac.) = Pays situés à notre levant; on l'applique surtout aux contrées qui s'étendent d'Alexandrie en Égypte jusqu'à la mer Noire. V. ORIENT.

LEVANTIN, E, adj., des pays du Levant : *peuple —*; *coutumes LEVANTINES*. = S. : *les LEVANTINS, en leur légende, disent qu'un certain rat* (La F.)

LEVANTINE, s. f., étoffe de soie unie.

LEVANTIS, s. m. pl., soldats des galères turques.

LEVÉ, s. m.; mus., temps de la mesure où on lève le pied ou la main. — *d'un plan*, opération qui consiste à prendre sur le terrain, en les inscrivant sur un croquis, les mesures nécessaires pour déterminer géométriquement la figure formée par la surface d'une certaine étendue de terre.

LÈVE, s. f., cuiller de bois à long manche pour lever la boule au jeu de mail.

LEVÉE, s. f., récolte des fruits, des graines : *toute la — lui appartient* (Ac.) = Perception, recette des deniers, des impôts. = Enrôlement, recrutement des soldats : *il est de la — de 1863*. *On va ordonner de nouvelles LEVÉES*. — *du scellé*, action par laquelle l'officier de justice lève un scellé; — *du corps*, *du cadavre*, action de les enlever par autorité de justice, et de les transporter où ils doivent être inhumés ou exposés. *Faire la — d'un appareil*, ôter l'appareil mis sur une blessure. — *de boucliers*, v. BOUCLIER. — *d'un siège*, retraite des troupes qui assiégeaient une place : *la — d'un siège, une retraite l'ont plus embelli que ses triomphes* (La Br.) = Jeu de cartes, main qu'on a levée : *faire toutes les LEVÉES*. = Heure à laquelle une assemblée se lève pour clore la séance. = Opération des agents de la poste lorsqu'ils viennent retirer de la boîte les lettres qu'on y a jetées; lettres qu'on retire chaque fois de la boîte. = Sorte de digue, de berge. = Mouvement des lames de la mer causé par le vent : *le vaisseau s'était trouvé en danger par la — d'un fort sud-est* (Chat.) = Ce qu'on prend sur une pièce d'étoffe pour faire un habit, des chemises, etc.

LEVER, v. a., mettre haut, droit, debout ce qui est bas ou couché : — *une échelle*, *le pont-levis d'un château*, *un enfant sur ses pieds*. = Faire qu'une chose soit plus haute qu'elle n'était : *LEVEZ la main et dites : je le jure*. *Il se jette à l'eau, dans laquelle il se plonge en LEVANT la tête de temps en temps* (Buff.) || — *la tête*, se montrer avec plus de hardiesse. — *le pied*, s'enfuir secrètement. *Prendre quelqu'un au pied LEVÉ*; fam., au moment où il se dispose à partir, à s'éloigner, — *la main*, jurer, faire serment. — *la main*, le bâton sur quelqu'un, se mettre en état de le frapper, le frapper. — *les yeux au ciel*, les tourner vers le ciel : *Idoménée*, LEVANT les mains et les yeux vers le ciel, invoquait Neptune (Fén.) *Il n'ose pas — les yeux*, se dit de quelqu'un qui, ayant quelque reproche à se faire, a honte de voir ou d'être vu. — *les épaules*, témoigner du mécontentement, du mépris. = Oter, enlever, retirer, écarter : — *le couvercle d'une marmite*, *la nappe*, *la toile*, *le rideau*. || — *un obs-*

tacle. — une consigne, la révoquer. On dit de même : — l'*excommunication, l'interdit*. — le *masque*, agir ouvertement, sans se contraindre, sans plus dissimuler. = Couper une partie sur un tout : — *trois mètres d'étoffe sur une pièce, une épaule de mouton*. = Percevoir, recueillir, ramasser, emporter : — *les fruits d'une terre, les impôts, la dime*. — le *siège*, retirer les troupes qui tenaient une place assiégée ; || s'en aller. — le *camp*, décamper. — *des soldats, une armée*, enrôler des soldats, mettre une armée sur pied. — le *lièvre*, le faire partir ; || faire une proposition, trouver un expédient dont les autres ne s'étaient point avisés. — un *plan*, prendre les mesures nécessaires pour le tracer ; le tracer. — un *arbre, une plante*, les transplanter. = T. de jeu : — *les cartes ou — la main*, enlever les cartes jouées, celles que l'on avait étant supérieures. || — *quelqu'un*, l'aider à se lever. — *la séance*, la déclarer terminée. = Faire cesser : — *une difficulté, des doutes, un scrupule*. — l'*étendard*, se déclarer chef d'un parti, d'une faction. — l'*étendard contre quelqu'un*, se déclarer ouvertement contre lui. — l'*ancree*, retirer l'ancree ou les ancres qu'on avait jetées à la mer pour arrêter le vaisseau. || Appareiller : *toute la flotte LEVA l'ancree et mit à la voile* (Ac.) — *la lettre*; impr., prendre les lettres les unes après les autres dans les cassettes, et les arranger dans le compositeur pour en former des mots et des lignes. = V. n., germer, commencer à pousser, à sortir de terre. = Fermenter, en parl. de la pâte. = Se —, v. pr., se dresser, se mettre debout, quelquefois en signe de respect : *je ne me LÈVE pas devant toi, parce que tu ne laisseras pas d'enfants qui puissent un jour se — devant moi* (Barth.) = Quitter le lit ou la table. = Commencer à paraître à l'horizon, en parl. des astres, du jour. = Commencer à souffler : *une brise presque insensible SE LEVA* (Chat.) *Le temps SE LÈVERA à midi*, s'éclaircira, deviendra beau à cette heure. Se — *pour ou contre une proposition*, se mettre droit pour accepter ou rejeter une proposition.

§ **LEVER, HAUSSER, ÉLEVER, SOULEVER, ENLEVER.** *Lever* marque l'action de porter un objet à sa hauteur ordinaire ; *hausser*, l'action d'ajouter à sa hauteur. *Elever*, c'est lever de ou du milieu de ; *soulever*, c'est lever par-dessous ; *enlever*, c'est lever avec force, ou emporter avec soi.

LEVER, s. m., heure, temps auquel on se lève : *au — du roi*. = Action de se lever. = Moment où un astre commence à poindre à l'horizon : *dans nos climats, le — et le coucher du soleil sont en rapport avec la durée du jour* (Arago). = Par ext. : *au — de l'aurore*. — *de la toile, du rideau*, instant où on lève la toile, le rideau qui cache la scène aux spectateurs. || — *de rideau*, petite pièce qu'on représente au commencement du spectacle.

LEVER-DIEU, s. m. inv., moment de la messe où le prêtre élève l'hostie : *n'arriver qu'au —* ; peu us. On dit mieux *élévation*.

LÉVI, troisième fils de Jacob et de Lia. La tribu qui descendait de lui était consacrée au culte. = **LÉVITE**, s. m., membre de la tribu de Lévi destiné au service du temple. || Prêtre, abbé ; style poét.

LÉVIATHAN, s. m., monstre marin décrit dans le livre de Job et qu'on croit être une baleine.

LEVIER, s. m., bâton, barre de fer propre à soulever, à remuer des fardeaux. = Nom d'un instrument de chirurgie avec lequel on extrait les incisives. || *L'éloquence est un puissant — pour remuer la multitude* (Ac.)

LEVIÈRE, s. f., grosse corde enroulée sur un treuil, servant à relever le filet que l'on tend aux arches d'un pont.

LEVIS, adj. m. : *pont —*, qui se lève et se baisse pour ouvrir ou fermer le passage d'un fossé.

LÉVITE, s. m. V. **LÉVI**.

LÉVITE, s. f., sorte de robe de chambre ou de redingote dont la forme se rapproche de celle de l'habillement des prêtres ou lévites.

LÉVITIQUE, s. m., troisième livre du Pentateuque, qui traitait des règles prescrites aux lévites. = Adj., *ville —*, assignée aux lévites pour leur habitation.

LE VÔTRE, LA VÔTRE, pro. poss. V. **VOTRE**.

LEVRAUDER, v. a., harceler, poursuivre quelqu'un comme on fait un lièvre ; peu us.

LEVRAUT, s. m., jeune lièvre.

LÈVRE, s. f., nom des parties charnues et vermeilles qui forment le contour de la bouche : — *supérieure, inférieure*. *Dans les ris immodérés les LÈVRES sont fort ouvertes* (Buff.) *Qui de vous n'a pas regretté cet âge où le rire est toujours sur les — !* (J.-J.) *Rire du bout des —*, sans en avoir envie, à contre-cœur. || Organe de la parole : *mets dans mon âme la justice, sur mes — la vérité* (Lamart.) *N'honorer Dieu que du bout des —*, se dit des hypocrites qui ne prient pas Dieu du fond du cœur. *Avoir sur le bord des —*, ne plus se souvenir de quelque chose que l'on voulait dire. V. **COEUR** et **MORT**. = Les deux bords d'une plaie. = Les deux lobes principaux de la corolle des fleurs labiées.

LEVRETTE, s. f., femelle du lévrier.

LEVRETTÉ, É, adj., qui a la taille mince, cambrée comme un lévrier : *épagneul —*.

LEVRETTER, v. n., chasser au courre avec des lévriers. = V. a., chasser le lièvre. = Mettre bas, en parl. de la femelle du lièvre.

LÉVRIER, s. m., chien haut monté sur ses jambes dont on se sert pour la chasse du lièvre. || Gens qu'on met à la poursuite de quelqu'un : *prenant les personnes qui étaient avec moi pour des LÉVRIERS de la justice* (Les.) ; fam. et peu us.

LEVRIÈRE, s. m., jeune ou petit lévrier.

LEVÛRE, s. f., écume que fait la bière en fermentation et dont on se sert quelquefois à défaut d'autre levain. = Ce qu'on lève de dessus et de dessous le lard à larder.

LEXICOGRAPHE, s. m., celui qui s'occupe d'études, de travaux lexicographiques ; auteur d'un lexique, d'un dictionnaire.

LEXICOGRAPHE, s. f., science, étude du lexicographe : *travaux LEXICOGRAPHIQUES*.

LEXICOGRAPHIQUE, adj., qui appartient à la lexicographie.

LEXICOLOGIE, s. f., science de la signification des mots considérés sous le rapport de leur valeur, de leur étymologie, de leurs radicaux.

LEXICOLOGIQUE, adj., qui a rapport à la lexicologie.

LEXIQUE, s. m., dictionnaire grec ou latin qui renferme tous les mots de la langue en général ou seulement les mots employés par un ou plusieurs écrivains particuliers. = Adj. : *manuel —*, petit dictionnaire dont l'usage est facile et fréquent. *École —*, école des linguistes qui recherchent les affinités des langues par la comparaison de leurs radicaux.

LEUDE, vil. du roy. de Hollande, sur le vieux Rhin, bien déchue de son ancienne importance. Université célèbre. = *Bouteille de —*. V. **BOUETTE**.

LEZ, prép., vieux mot qui signifiait près, et que

l'on retrouve dans certains noms de lieux : *le Plessis-lez-Tours. Sur molt duvet assis un gras chanoine, lez un brasier en chambre bien nattée* (Villon).

LÉZARD, s. m., quadrupède reptile, ovipare et à longue queue. = Petite constellation de l'hémisphère boréal.

LÉZARDE, s. f., nom vulgaire de la femelle du lézard. = Fente, crevasse qui se fait dans un ouvrage de maçonnerie.

LÉZARDER, v. a., faire fendre, faire crevasser un ouvrage de maçonnerie : *la pluie avait lézardé les plafonds. Ce mur est tout lézardé.* = Se —, v. pr., se couvrir de lézardes.

L'HÔPITAL (Michel de), chancelier de France sous Charles IX, mourut en 1573. On lui doit un grand nombre d'ordonnances remarquables.

LIAIS, s. m., pierre calcaire dure, d'un grain très-fin, propre à faire des moulures, des sculptures.

LIAISON, s. f., manière dont deux corps sont joints; ce qui les joint : *ces pierres sont si bien jointes qu'on ne voit pas la —. C'est un mastic qui fait la — des pierres et des émaux dont la mosaïque est composée* (Ac.) || *Les rapports des effets aux causes dont nous n'apercevons pas la —* (J.-J.) = Traits déliés qui joignent ensemble les lettres ou les parties de lettres. = Mus., trait recourbé dont on couvre les notes qui doivent être liées. = Ingrédients qui lient une sauce. = Mortier ou plâtre qui sert à jointoyer les pierres. = Conjonction, mot qui sert à lier les parties du discours ou de la période. || Enchaînement : *la — des scènes est bien observée dans cette tragédie.* = Connexion, rapport : *il n'y a pas de — entre ces deux affaires* (Ac.) = Union qui existe entre les personnes : *être difficile ou constant dans ses liaisons* (Ducl.) *Une conformité de mœurs et d'inclinations qui fait les — parfaites* (Fléch.) = Au pl., société, intelligence : *les — de la princesse avec les cours étrangères* (Mass.)

LIAISONNER, v. a., remplir avec du mortier les joints des pierres, des pavés. = Disposer les pierres, les briques de façon que le milieu des unes porte sur les joints des autres.

LIANE, s. f., nom générique des végétaux à tiges herbacées ou ligneuses, qui prennent d'autres végétaux pour supports, grimpent le long de leurs tiges, et se confondent avec leurs rameaux.

LIANT, E, adj., souple, élastique, qui se plie aisément : *le tissu de l'ostier est —.* || Doux, affable, complaisant, propre à former des liaisons : *c'est un homme —. Esprit souple et —* (Les.) = **LIANT**, s. m., complaisance, douceur, esprit de conciliation : *il a beaucoup de — dans le caractère* (Ac.)

LIARD, s. m., petite monnaie de cuivre qui valait trois deniers : *de peur de perdre un — souffrir qu'on vous égorge* (Boil.) || *N'avoir pas un —*; fam., être sans argent pour le moment; être fort pauvre.

LIARDEUR, v. n., lésiner; fam. = Donner chacun une petite somme : *nous avons été obligés de — pour faire un écu entre nous tous* (Ac.)

LIARDEUR, s. m., celui qui liarde; fam.

LIASSE, s. f., amas de papiers liés ensemble, et ordinairement relatifs à un même objet.

LIBAGE, s. m., gros quartier de pierre, grossièrement équerri, qu'on emploie dans les fondations d'un édifice.

LIBAN, chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie qui longe la Méditerranée à une petite distance de la côte et sépare le pachalik de Damas de celui de Beyrouth : **LIBAN**, *dépouille-toi de tes cèdres antiques* (Rac.)

LIBANIS ou **LIBANOTIS**, s. f., plante ombellifère dont la racine a une odeur d'encens.

LIBATION, s. f., effusion de vin ou de quelque autre liqueur faite en l'honneur d'une divinité : *il but et fit une — aux dieux* (Thomas). *Faire des libations*, boire du vin largement, par plaisir.

LIBELLE, s. m., écrit ordinairement de peu d'étendue, injurieux, diffamatoire, et le plus souvent calomnieux : *qu'il fasse des libelles, dernière ressource des lâches* (Beaum.)

LIBELLÉ (pron. les deux I, ainsi que dans les trois mots suivants), s. m., — *d'un exploit*, son contenu, sa rédaction.

LIBELLER, v. a., rédiger, en la motivant brièvement, une demande judiciaire : — *un exploit. — une ordonnance*, spécifier la destination de la somme qui y est portée.

LIBELLISTE, s. m., faiseur de libelles.

LIBELLULE, s. f., joli petit insecte dont les ailes sont écartées et semblables à une gaze éclatante. Il est plus connu sous le nom de *demoiselle*.

LIBER (pron. l'r), s. m.; bot., l'une des trois enveloppes qui forment l'écorce la plus voisine de l'aubier ou bois blanc.

LIBERA (mot lat.), s. m. inv., prière que l'Église fait pour les morts : *chanter le —.*

LIBÉRABLE, adj., se dit d'un soldat qui peut être libéré.

LIBÉRAL, E, adj., qui aime à répandre des bienfaits, à soulager ses semblables : *on n'est vraiment — que quand on donne sans intérêt* (La Roch.), et, par ext., *les dons de votre main libérale* (Mass.) = S., le — *double le mérite du présent par le sentiment; l'avare le gâte par le regret* (M^{me} de Lambert.) = Arts **LIBÉRAUX**, qui s'adressent plus particul. à l'esprit, et où les facultés intellectuelles ont plus de part que les facultés physiques. *Éducation —*, propre à former l'esprit et le cœur. = Favorable à la liberté civile et politique : *le parti —. Principes libéraux.* = **LIBÉRAL**, s. m., celui qui professe des idées libérales : *les libéraux d'Italie.*

LIBÉRALEMENT, adv., d'une manière libérale : *les quinze lieues d'atmosphère qu'on donnait — à notre chétif globe* (Volt.) = D'une manière favorable à la liberté civile et politique : *écrire, parler —.*

LIBÉRALISME, s. m.; néol., système, ensemble des idées libérales; conduite politique réglée d'après ces idées. = Collectif., tous les libéraux.

LIBÉRALITÉ, s. f., vertu qui porte à donner : *la — se caractérise par la manière de donner* (M^{me} de Lambert). *La — consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos* (La Br.) = Don d'une personne libérale : *ce qu'il tenait des libéralités du roi* (Fléch.) *La charité bannit ces — de goût et de caprice qui ne semblent ouvrir le cœur à certaines misères que pour le fermer à toutes les autres* (Mass.) *Dieu ne renfermera pas son amour et ses — dans ce peu d'années qui composent notre vie* (Boss.)

§ **LIBÉRALITÉ**. **LARGESSE**. La première est l'acte d'une personne qui aime à donner; la seconde, celui d'une personne qui donne beaucoup. On fait des *libéralités* aux personnes qu'on discerne parmi les autres, et des *largesses* à une foule de personnes indistinctement.

LIBÉRATEUR, **TRICE**, adj., qui délivre : *étrennement —, armée libératrice.* = S., celui, celle qui délivre des personnes ou des États d'une servitude ou d'un grand péril : *le — de la Grèce* (Boss.) *Les trois libérateurs des vallons helvétiques*

(M. J. Ch.) || *Le — de la pensée est le premier des —* (La H.)

LIBÉRATION, s. f.; dr., décharge d'une dette, d'une servitude. — *de l'État*, acquittement de la dette publique. — *du service militaire*, exonération, affranchissement du service militaire.

LIBÉRÉ, adj. et s. m., qui a subi sa peine : *forçat —*. *Colonie pour les jeunes LIBÉRÉS*.

LIBÉRER, v. a.; dr., délivrer de quelque chose qui incommode, qui est à charge : — *sa maison d'une servitude, quelqu'un du service militaire*. = Se —, v. pr., s'affranchir : *se — de la tyrannie d'un père* (Mol.) = S'acquitter d'une dette : *il est toujours permis à un débiteur de se —* (Ac.); on dit aussi : *se — de sa dette*.

LIBERTÉ, s. f., pouvoir d'exercer sa volonté en agissant ou en n'agissant pas : — *absolue*. *La — qu'on se donne de penser tout ce qu'on veut* (Boss.) = Pouvoir de choisir. *libre arbitre : sans la —, il n'y aurait point de moralité dans les actions des hommes* (Ac.) — *naturelle, civile, politique, de conscience, des cultes*. = En parl. d'une nation, état indépendant de tout pouvoir arbitraire : *les feux qu'a rallumés sa — mourante* (Rac.) = État, condition d'une personne libre : *l'homme le plus obscur aime la —* (Chat.) = Par opposit. à captivité : *mettre un prisonnier en —*. *Que sert la bonne chère quand on n'a pas la — ?* (La F.) = Opposé à contrainte : *les règles de l'étiquette nuisent à la — de la conversation* (Ac.) = Indépendance de caractère; état d'un cœur libre : *ma — est mon seul bien. Il avait acquis le droit de lui parler avec —* (Volt.) = Divinité allégorique chez les anciens. En France, pendant la Révolution, on avait substitué, sur les places publiques, aux statues des rois celle de la déesse de la Liberté. = Action hardie, manière d'agir libre, hardie; familiarité en-bien ou en mal; franchise : *prendre, se donner des LIBERTÉS. J'ai pris la — de vous écrire. Je répondrai, madame, avec la — d'un soldat* (Rac.) || Permission : *je vous demande la — de vous écrire*. = Aisance, assurance dans les mouvements. = Au pl., franchises, immunités : *les — des communes. Les — de l'Église gallicane* (Boss.) = *En —, loc. adv., librement : agir en —, en toute —*.

§ **LIBERTÉ, FRANCHISE**. La *liberté* est positive et consiste dans le pouvoir de se déterminer à son gré; la *franchise* est négative et consiste à être affranchi, exempt d'une sujétion.

LIBERTICIDE, adj.; néol., qui détruit la liberté : *projet, loi, mesure —*.

LIBERTIN, E, adj., qui hait toute contrainte, toute sujétion : *je suis LIBERTINE plus que vous* (Sév.) || Dérégulé, licencieux : *évitiez toute familiarité avec les gens LIBERTINS et suspects de corruption* (Fén.) = S., personne livrée au libertinage : *un —, un franc —; une LIBERTINE*. Par ext., fam. : *un petit —, un enfant, un écolier dissipé*.

§ **LIBERTIN, VAGABOND, BANDIT**. Le *libertin* se donne trop de liberté, et pêche contre les bonnes mœurs. Le *vagabond* n'a ni feu ni lieu et pêche contre la société civile. Le *bandit*, bien plus répréhensible encore que le *vagabond*, s'empare du bien d'autrui à main armée.

LIBERTINAGE, s. m., absence de gêne, de contrainte, légèreté d'esprit : *voyez un peu où me porte le — de ma plume* (Sév.) = Indépendance de sentiment, surtout en matière de religion : *mon frère, ce discours sent le —* (Mol.) = Dérèglement de mœurs : *le prince de Condé était éloigné du —, l'aimait la liberté, et le —* (Reg.)

LIBERTINER, v. n., vivre dans la dissipation, dans le libertinage; se dit aussi des écôtiers dissipés. = Se —, v. pr., se dissiper; *fam.*

LIBERUM VETO (mots lat.), s. m., droit qui appartenait à tout membre de la diète polonaise de rendre nulle ou d'arrêter une résolution, et même de dissoudre la diète.

LIBIDINEUX, EUSE, adj., lascif; peu su.

LIBOURNE, s.-préf. du départ. de la Gironde.

LIBRAIRE, s. m., marchand de livres. = Adj. : *commis —. Une marchande —*.

LIBRAIRIE, s. f., profession de libraire. = Commerce de livres. = Boutique, magasin de libraire. = Corps de libraires.

LIBRATION, s. f.; astr., balancement de la lune autour de son axe.

LIBRE, adj., qui a le pouvoir de faire ce qu'il veut, d'agir ou de ne pas agir : *il n'y a d'homme — que celui qui obéit à la raison* (La H.) *Vous êtes — d'accepter ou de refuser*. = Prov. : *les volontés sont LIBRES*. = Opposé à esclave et à captif; indépendant : *il est — comme l'air. La crainte était nécessaire à ces esprits trop vifs et trop —* (Boss.) = Qui jouit de la liberté politique : *la liberté n'est rien quand tout le monde est —* (Th. Corn.) = Qui n'éprouve ni contrainte ni gêne : *la communication plus — des rois avec leurs sujets* (Flécl.) Par ext. : *les chemins, les mers sont —, on peut les parcourir sans danger. Avoir l'esprit —, dégagé de toute préoccupation. Avoir ses entrées —, avoir un accès — chez quelqu'un, pouvoir entrer chez lui à toute heure : l'entrée du Louvre était — à tous ceux qui recouraient à la protection de saint Louis* (Flécl.) = Qui n'est pas occupé : *espace, campagne, place —*. || *Avoir le cœur —, n'être pas amoureux. Cette jeune personne est —, n'est pas mariée. Une âme — de tous les attachements du monde* (Mass.) *Académicien —, celui qui n'est pas tenu de résider à Paris, qui ne touche pas l'indemnité dont jouissent les titulaires et qui n'a droit de suffrage dans les élections que lorsqu'il s'agit de remplacer des académiciens libres*. = Traduction —, qui n'est pas littérale. *Villes —, qui sont gouvernées par leurs propres magistrats*. = Qui n'est pas gêné dans ses mouvements. || Indiscret, hardi : *aventurier d'un caractère — et familier* (La Br.) || Licencieux : *il tient des propos bien —*.

§ **LIBRE, INDEPENDANT**. On est *libre* par cela seul qu'on n'est ni captif ni prisonnier; on est *indépendant* si on ne tient à rien ni à personne par un lien de sujétion. Une âme *libre* ne peut être asservie par rien; un caractère *indépendant* ne peut s'assujettir ou être assujéti à rien.

LIBREMENT, adv., avec liberté, sans contrainte : *on ne fait rien de bien que ce qu'on fait —* (Mont.) Par ext. : *parler trop —, sans circonspection*. = Familièrement, franchement : *en user — avec quelqu'un. Je vous ai dit — ma pensée sur cet objet* (Ac.)

LIBRETTO (mot ital.), s. m., poème sur lequel le musicien compose la musique d'un opéra, d'un oratorio, etc. : *il n'a écrit que quelques LIBRETTI*.

LIBURNE, s. f., espèce de bâtiment à voiles et à rames de la marine militaire des anciens Romains.

LIBYE, anc. nom de l'Afrique occidentale. = *Libys* (le désert de), s'étend à l'O. de l'Égypte et dans le Sahara. = *Libyen, ne*, adj. et s., qui appartient à la Libye.

LICE, s. f., lieu préparé pour les courses, les combats, les tournois : *entrer en —, ouvrir, fermer la —*. || Se dit des combats d'esprit et du lieu où se passe une discussion : *plusieurs poètes entrèrent en —* (Barth.) = Barrière qui borde la carrière d'un manège; garde-fou d'un pont de bois.

LICE, s. f. V. LISSE.

LICE, s. f., femelle d'un chien de chasse.

LICENCE, s. f., permission spéciale pour vendre : *on lui a donné une — pour le débit du tabac.*
 = Liberté : *ils se voyaient avec pleine —* (Rac.)
 = Abus de la liberté; insubordination : *la — détruit la liberté* (Ac.) *A Athènes la liberté tendait naturellement à la —* (Barth.) = Liberté excessive, blâmable : — *signifie dérèglement dans les mœurs, dans les actions et dans les paroles* (Ducl.) = Liberté qu'un poète, qu'un écrivain, un artiste se donne contre les règles : — *poétique. Le style épistolaire est plein de licences.* = Grade universitaire entre celui de bachelier et celui de docteur.

LICENCIÉ, s. m., celui qui a été reçu à l'examen de licence : — *ès lettres, ès sciences.*

LICENCIEMENT, s. m., action de licencier, de congédier : — *des troupes.*

LICENCIER, v. a., congédier : — *une partie de l'armée.* Il s'emploie aussi en mauv. part., et sa signification se rapproche alors de celle du verbe *casser* : *ce corps de troupes fut licencié et incorporé dans d'autres cadres.*

LICENCEUSEMENT, adv., d'une manière licencieuse : *vivre, penser —.*

LICENCEUX, **EUSE**, adj., déréglé, désordonné : *vie licenceuse. Paroles licenceuses.*

LICHEN (pron. kén), s. m., plante de la famille des algues, qui croît sur les murs, sur les rochers.

LICITATION, s. f., vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un immeuble qui ne peut être partagé sans dépréciation.

LICITE, adj., permis par la loi : *des gains honnêtes et licites. L'ambition fait trouver — et honnête tout ce qui avance notre élévation* (Boss.)

LICITEMENT, adv., d'une manière licite.

LICITER, v. a., vendre par licitation.

LICOL. V. LICOU.

LICORNE, s. f., quadrupède fabuleux auquel on suppose une corne au milieu du front : *on les fera passer pour cornes, et cornes de licornes* (La F.) — *de mer*, V. NARVAL.

LICOU ou **LICOL**, s. m., lien de cuir, de corde ou de crin qu'on met à la tête des bêtes de somme pour les attacher à l'écurie au moyen d'une longe.

LICTEUR, s. m., officier armé d'une hache entourée de faisceaux qui marchait devant les grands magistrats de Rome.

LIE, s. f., partie épaisse et grossière qu'une liqueur laisse précipiter au fond du vase qui la contient : — *de vin, de bière.* Abs., —, lie de vin. || *Des hommes boivent jusqu'à la — toute l'amertume de leur calice* (Mass.) *La — du peuple, la plus vile populace.*

LIE, adj. f., gaie, joyeuse : *faire chère —*; vieux.

LIEGE, s. m., sorte de chêne vert dont l'écorce spongieuse et légère sert à faire des bouchons. = Ecorce de cet arbre : *le — nage sur l'eau.*

LIEGE, vil. de la Belgique, ch.-l. de la p. du même nom, sur la Meuse. = LIÉGEOIS, **E**, s., et adj., de la ville ou de la p. de Liège. = *Almanach —*, ou *le —*, almanach fait à Liège.

LIEN, s. m., ce qui sert à lier : *un — de jonc, d'osier.* = Corde ou chaîne qui attache un prisonnier. || Esclavage : *par combien de liens était-il retenu dans l'erreur* (Fléché.) || Tout ce qui unit les personnes ensemble : — *conjugal. Les — du sang, de la nature. Les bienfaits sont le — de la concordance publique et particulière* (Boss.)

§ **LIENS, CHAÎNES, FERS.** Les liens expriment un simple assujettissement; les fers, une servitude, un esclavage; chaînes tient le milieu entre les deux autres.

LIER, v. a., attacher, serrer avec un lien : — *les bras, les mains. On l'a mené pieds et poings liés.* || *Ils regardent tout ce qui lie comme un joug qui les déshonore* (Mass.) — *la langue à quelqu'un*, l'empêcher de parler. = Faire un nœud : — *les cordons de ses souliers.* = Joindre : *la chaux et le ciment lient les pierres* (Barth.) || Unir : *c'est le goût, la vanité ou l'intérêt qui les lie* (Mass.) *Que la vertu nous lie et non pas les traités* (Vol.) = Par ext. : — *les lettres*, les joindre par des liaisons. — *des notes*, les exécuter du même coup. || — *des idées*, les enchaîner. *L'ordre est la meilleure manière de — les parties d'un discours* (Cond.) Par ext. : *jouer en parties liées*, jouer avec la condition qu'on ne gagnera qu'après un nombre de parties déterminé. — *conversation, commerce avec quelqu'un*, entrer en conversation, en commerce avec lui. — *une partie de promenade*, la projeter. || — *amitié avec quelqu'un*, contracter amitié avec lui. = Donner de la consistance, épaissir : *le cuisinier a mal lié cette sauce* (Ac.) = Astreindre, obliger : *les paroles, les contrats lient les hommes. Une parole donnée librement lie toujours* (Linguet.) || *Avoir les mains liées*, ne pouvoir agir. *La crainte de vous déplaire m'a lié la langue, m'a empêché de parler.* = Dans le langage de l'Église : — *et délier*, donner ou refuser l'absolution. = Se —, v. pr., s'emploie dans presque toutes les acceptions de l'actif. *Se —*, s'attacher l'un à l'autre. || Former société, liaison : *il semble que les hommes corrompus ne se lient que pour se tromper* (Mass.) = S'enchaîner : *les scènes de cette pièce se lient mal entre elles.* || S'astreindre : *se — les mains*, s'obliger à une chose; s'ôter le pouvoir de faire autrement.

§ **LIER, ATTACHER.** Au propre, on lie ensemble les parties d'une chose; on attache une chose à une autre. Au fig., ce qui lie oblige; ce qui attache engage. La nécessité, l'autorité, le devoir lient; l'intérêt et l'affection attachent.

LIÈRE, s. m., plante toujours verte qui rampe ou grimpe le long des murs et autour des arbres.

LIESSE, s. f., joie : *tout le peuple en —* (La F.) *Vivre en joie et en —*; vieux.

LIEU, s. m., espace qu'occupe un corps : *Abraham désigna le — du temple* (Boss.) = Espace pris absolument : — *vaste, étroit, désert, marécageux*; — *charmant, mais agreste* (J.-J.) || Par rapport à la destination : — *public, d'assemblée, de supplice. Le saint —*, l'église. *Les saints lieux*, la terre sainte. = Endroit désigné ou indiqué : *Les juges ordonnèrent une descente sur les —. Vous le trouverez vers ce petit — que voilà qui s'amuse à couper du bois* (Mol.) = Rang, place : *chaque chose viendra en son —. En premier, en second —*, premièrement, secondement. = Par ext. : *tenir — de*, remplacer, suppléer : *le plaisir de rendre — es derniers jours utiles tient — de tous les plaisirs* (Vol.) *Il s'en faut peu que le bonheur ne tienne — de toutes les vertus* (La Br.) = Maison, famille : *sortir de bon —, de bas —*; fam. *Je tiens cela de bon —*, de personnes dignes de foi. || Moment convenable : *ce n'est pas ici le — de parler de cela.* || Occasion, sujet : *il y a — de présumer qu'ils convinrent des principaux articles* (Anquetil.) = Par ext., avoir —, arriver : *cet événement a eu — l'an dernier* (Ac.) = Passage d'un livre : *Montesquieu a émis cette opinion dans plus d'un —.* = Rhét. : **LIEUX communs**, sources communes où puise un auteur, un

orateur. Par ext., idées rebattues : *il n'y a point de — communs pour qui sait penser et écrire* (Dussault). = Géom., ligne par laquelle on résout un problème. = Astr., point du ciel auquel répond une planète. = Au — de, loc. prép., en place ou à la place de. = Au — que, loc. conj., tandis que.

§ **LIEU, ENDROIT, PLACE.** *Lieu* est absolu et vague; *endroit* est relatif et déterminé. La *place* est le lieu, l'endroit qu'on occupe ou qu'on doit occuper.

LIEUE, s. f., mesure itinéraire dont l'étendue varie selon les pays : *grande, petite* —. — *de poste*, de 2000 toises. — *marine*, de vingt au degré. — *de pays*, dont la longueur est déterminée par l'usage particulier de tel ou tel pays. || Prov. : *être à cent, à mille LIEUES d'une chose*, n'y pas songer. Fam. : *il n'écoute pas, il est à mille — d'ici*, il est fort distraité. *Sentir quelqu'un d'une* —, deviner, pressentir son arrivée. *Une — à la ronde*, dans l'étendue d'une lieue en tous sens.

LIEUR, s. m., celui qui lie des gerbes de blé, des bottes de foin, etc.

LIEUTENANCE, s. f., charge de lieutenant.

LIEUTENANT, s. m., officier immédiatement au-dessous d'un chef qu'il supplée dans certains cas : *le — d'une compagnie*, qui vient après le capitaine. — *général*, officier qui occupe le second grade dans une armée. = Celui à qui le chef d'un État ou d'une armée délègue une partie de ses pouvoirs : *les LIEUTENANTS de Napoléon*.

LIEUTENANTE, s. f., s'est dit de la femme de certains magistrats qui portaient le titre de lieutenants : *madame la — criminelle*.

LIEVRE, s. m., quadrupède sauvage, herbivore, à longues oreilles, d'un poil gris roux : *les LIEVRES dorment les yeux ouverts* (Buff.) || *Être peureux comme un —*, très-craintif, fort timide; fam. : *C'est là que git le —*, c'est là le secret, le nœud de l'affaire. *Couvrir deux LIEVRES*, poursuivre deux affaires : *oh! dam, on ne court pas deux — à la fois* (Rac.) *Lever le —*, faire une proposition dont les autres ne s'étaient pas avisés. *Celle-là est bien pressante et prend le — au corps* (Sév.) va droit au but, dans une affaire, et en décide la conclusion. *Memoire de —*, peu fidèle. *Bec de —*, lèvre supérieure fendue. = Constellation de l'hémisphère austral.

LIGAMENT, s. m.; anat., se dit des faisceaux fibreux d'un tissu blanc argenté, serré et difficile à rompre. = Partie cornée et élastique qui réunit les deux valves d'une coquille bivalve.

LIGAMENTEUX, EUSE, adj., de la nature des ligaments. = Bot., se dit des plantes dont la racine et la tige sont tortillées en forme de cordage.

LIGATURE, s. f., bande dont on se sert pour l'opération de la saignée. = Nœud avec lequel on serre un vaisseau pour empêcher l'écoulement du sang; action, manière de placer ce nœud. = Impr., plusieurs lettres liées ensemble.

LIGE, adj., se disait du vassal lié envers le seigneur d'une obligation plus étroite que le vassal simple : *homme —. Hommage —*.

LIGNAGE, s. m., race, famille : *homme de haut —*; vieux. = Espèce de vin fait de plusieurs sortes de raisins : *un rouge-bord d'un aubernat fumeux qui, mêlé de — se vendait chez Crenet pour vin de l'Érmitage* (Boil.)

LIGNE, s. f., trait simple, considéré comme n'ayant ni largeur ni profondeur : — *droite, courbe, parallèle*. — *de démarcation*, qui marque la division de deux propriétés. || Marche, règle de con-

duite : *suivre la — du devoir, de l'honneur*. || Ordre, rang : *marcher sur la même —*, avoir le même rang. *Être en première —, hors de —*, d'un mérite supérieur. = Ensemble des caractères tracés sur une même ligne droite, dans une page, dans une colonne d'impression ou d'écriture : *il faut un volume pour réfuter une erreur d'une —. Écrire, mettre un mot hors —*, à la marge. *Écrire à la —*, commencer un nouvel alinéa. = Milit., direction générale de la position des troupes : *se porter sur la —. Rompre la —. Marcher en ligne*, conserver en marchant l'alignement général. *La —*, les corps composant la troupe de ligne. = Mar. : *vaisseau de —*, grand vaisseau de guerre, de cinquante pièces de canon au moins, qui peut se mettre en ligne. = Retranchement, fortification : — *de circonvallation. Forcer les —. — télégraphique*, suite de télégraphes qui correspondent entre eux. = Fil de crin avec un hameçon : *pêcher à la —*. = Cordeau pour aligner. = Trait ou pli du dedans de la main. = Effet général produit par la réunion, la combinaison des parties diverses d'une composition. = Douzième partie d'un pouce. — *d'eau*, cent quarante-quatrième partie d'un pouce d'eau, = Suite des descendants d'une famille : — *directe, collatérale*. = Syn. d'équateur : *passer la —. Baptême de la —*.

LIGNE (prince de), né à Bruxelles en 1735, mort en 1814, devint général au service de l'Autriche, et se rendit célèbre par ses talents militaires et par son esprit.

LIGNÉ, E, adj.; bot., marqué de lignes fines. = Marqué de lignes parallèles : *du papier —*.

LIGNÉE, s. f., race : *un père eut pour toute — un fils* (La F.) V. RACE.

LIGNER, v. a., tracer des lignes parallèles sur une surface : — *du papier, de la toile*.

LIGNETTE, s. f., ficelle pour faire des filets.

LIGNEUL, s. m., fil enduit de poix qu'emploient les cordonniers.

LIGNEUX, EUSE, adj.; bot., de la nature, de la consistance du bois : *une végétation dure, courte, LIGNEUSE* (Buff.) = **LIGNEUX**, s. m., principe des végétaux qui constitue le bois.

LIGNIFIER (SE), v. pr., se convertir en bois.

LIGNITE, s. m., produit fossile combustible, provenant de la décomposition des végétaux qui n'ont pas subi une complète transformation charbonneuse.

LIGUE, s. f., union de plusieurs États : — *défensive, offensive. Les Francs étaient une — des princes germains qui habitent le long du Rhin* (Boss.) V. GRISONS. = Abs., *la —*, la confédération qui se fit en France sur la fin du xvi^e siècle sous prétexte de défendre le catholicisme : *Henri IV mit fin à la — en abjurant le calvinisme en 1593*. = Complot formé par des particuliers : *il triompha de la — de ses ennemis* (La H.) V. ALLIANCE.

LIGUER, v. a., unir dans une même ligue. = Se —, v. pr., faire une ligue : *toute la France se LIGUA pour la défense de sa liberté* (Ac.)

LIGUEUR, EUSE, s., celui, celle qui fit partie de la ligue au xvi^e siècle : *de LIGUEURS obstinés confond les vains projets* (Volt.)

LIGURIE, anc. contrée de l'Italie, entre le Pô, la Méditerranée, le Var, les Alpes et l'Étrurie, dont la cap. était Milan. = République ligurienne, nom sous lequel les États de Gênes furent constitués en république en 1797.

LILLAS, s. m., arbrisseau qui fleurit au printemps et porte des fleurs par bouquets. = Adj., bleu mêlé de rouge : *robe, ruban —*.

LILLACÉES, s. f. pl., famille de plantes dont le lis est le type.

LILLE, anc. cap. de la Flandre française, est aujourd'hui le ch.-l. du départ. du Nord.

LILLIPUT, pays imaginaire décrit par Swift dans *Gulliver*. = **LILLIPUTIENS**, m., adj. et s., qui appartient à Lilliput ou à ses habitants. || Pygmée.

LIMA, cap. du Pérou.

LIMACE; s. f.; hist. nat., mollusque rampant, sans coquille, de forme allongée. = — ou *vis d'Archimède*, machine pour élever l'eau.

LIMAÇON, s. m., mollusque rampant qui habite une coquille. = Anat., partie osseuse du labyrinthe de l'oreille. = *Escalier en —*, en spirale.

LIMAGNE (la), pays fertile de la basse Auvergne, formant la partie N. du départ. du Puy-de-Dôme.

LIMAILLE, s. f., parcelles de métal que la lime fait tomber.

LIMANDE, s. f., poisson de mer plat du genre des pleuronectes.

LIMBE, s. m.; mathém. et astr., bord : — *d'un instrument, du soleil*. = Bot. : — *d'un calice*.

LIMBES, s. m. pl., lieu où, selon quelques théologiens, se trouvaient les âmes de ceux qui, avant la venue de Jésus-Christ, étaient morts dans la grâce de Dieu. = Séjour des âmes des enfants morts sans baptême.

LIMBOURG (duché de), anc. p. des Pays-Bas, aujourd'hui partagée entre les roy. de Belgique et de Hollande.

LIME, s. f., outil de fer ou d'acier dont la surface est couverte d'entailles qui se croisent, et qui sert à dégrossir, à couper, à polir des métaux et quelquefois du bois : *la — mord l'acier, et l'oreille frémie* (L. Rac.) || *Passer la —, corriger, — sourde*, garnie de plomb et qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie. || *La politique est une — sourde qui use et qui parvient lentement à sa fin* (Mont.)

LIME, s. f., petit citron d'une eau fort douce.

LIMER, v. a., polir, dégrossir avec la lime. || *Corriger, polir : le style trop limé perd sa vigueur* (Balzac). — *un plaideur* (Volt.) V. **REVOIR**.

LIMERICK, vil. et comté d'Irlande.

LIMIER, s. m., gros chien de chasse qui fait sortir de son fort le cerf et les autres bêtes. || — *de police*, espion; fam.

LIMITATIF, **IVE**, adj., qui limite.

LIMITATION, s. f., action de limiter; tixation, restriction. = Limite, démarcation.

LIMITE, s. f., ce qui sépare deux États, deux provinces : *les LIMITES de l'Asie et de l'Europe se confondent encore* (Volt.) || *Étendre, restreindre les — d'un art. Les — d'un problème. Le faux a ses — ainsi que le vrai* (Buff.) V. **TERME**.

LIMITÉ, **E**, adj., borné, circonscrit : *pour un temps —. L'esprit de l'homme est fort —* (Mol.)

LIMITER, v. a., donner des limites : — *le temps*. || — *le pouvoir*. = Se —, v. pr. : *les désirs de l'homme ne peuvent se —*.

LIMITROPHE, adj., qui est sur les limites, dont les limites se touchent : *pays —*.

LIMOGES, ch.-l. du départ. de la Haute-Vienne.

LIMON, s. m., boue, terre imbibée d'eau : *les grands fleuves charrient des sables ou du —* (Buff.) || *Extraction, origine : c'est du même — que tous ont pris naissance* (Volt.) *Dieu l'a pétri d'autre —* (Boil.) = Matière épaisse qui couvre la langue dans certaines maladies.

§ **LIMON**, **BOURBE**, **BOUE**, **FANGE**, **CROTTE**. Le limon est le dépôt des eaux courantes; la bourbe, le dépôt des eaux croupissantes; la boue, de la terre détrempée, comme on en trouve dans les rues; la fange, de la boue presque liquide; la crotte, de la boue qui s'attache à la chaussure et aux vêtements.

LIMON, s. m., l'une des deux branches de la limonière : *il se trouve devant un — de charrette* (La Br.) = Pièce de bois qui soutient les marches d'un escalier. = Mar., bout de cordage servant de bras d'échelle pour monter des gaillards dans les haubans.

LIMON, s. m., espèce de citron qui a beaucoup de jus : *sirop de —*.

LIMONADE, s. f., jus de limon ou de citron infusé dans de l'eau avec du sucre.

LIMONADIER, **ÈRE**, s., celui, celle qui vend de la limonade, des liqueurs, etc.

LIMONEUX, **EUSE**, adj., plein de limon : *terrain —* (Buff.) *A ces mots, essuyant sa barbe LIMONEUSE* (Boil.)

LIMONIER, s. m., cheval qu'on met aux limons.

LIMONIER, s. m., espèce de citronnier.

LIMONNIÈRE, s. f., brancard formé des deux limons d'une voiture. = Voiture à quatre roues dont le brancard est formé de deux limons.

LIMOUSIN ou **LIMOSIN** (le), anc. p. de France, cap. Limoges. Depuis 1790 le haut Limousin forme le départ. de la Haute-Vienne, et le bas Limousin celui de la Corrèze. = **LIMOUSIN**, s. s. et adj., qui est de Limoges ou du Limousin. || **Maçon**, ouvrier qui fait de la maçonnerie avec des moellons et du mortier, qu'on appelle *limousinage* ou *limosinage*. || *Manger du pain comme un LIMOUSIN*, être un grand mangeur de pain.

LIMOUSINE, s. f., espèce de manteau d'étoffe grossière de laine et de fil, à raies blanches et noires, que portent les charretiers, les rouliers.

LIMOUX, s.-préf. du départ. de l'Aude, pays renommé pour son vin blanc dit *blanquette de Limoux*.

LIMPIDE, adj., clair, pur, transparent : *eaux pures et LIMPIDES* (Barth.) || *Style —*.

LIMPIDITÉ, s. f., qualité de ce qui est limpide.

LIMURE, s. f., action de limer. = État de ce qui est limé. = **Synon.** abusif de **LIMAILLE**.

LIN, s. m., plante dont la tige fournit une écorce que l'on file et dont la graine s'emploie en médecine : *toile de —. Farine de graine de —. Huile de —*. = **Abs.**, toile faite de lin : *vêtu de —. Je l'ai vu : son même air, son même habit de —* (Rac.) = *Gris de —*, couleur qui ressemble à celle de la graine de lin.

LINAIRE, s. f., lin sauvage, plante de la famille des labiées.

LINCEUL, s. m., drap de toile dont on se sert pour ensevelir un mort.

LINCOLN, comté d'Angleterre, entre ceux de Rutland, d'York, de Nottingham, de Leicester et la mer d'Allemagne.

LINDOR, s. m., jeu de cartes dans lequel le sept de carreau est la carte principale et porte ce même nom. On l'appelle aussi *nain jaune*.

LINÉAIRE, adj., qui a rapport aux lignes : *problème —*. = Qui se fait par des lignes : *dessin —*. = Bot. : *feuille —*, longue et étroite.

LINÉAL, **E**, adj., qui a rapport aux lignes d'un dessin, d'un édifice : *harmonie LINÉALE*. = **Dr.**, dans l'ordre d'une ligne de parenté : *succession —*.

LINÉAMENT, s. m., ligne délicate : *les LINÉAMENTS du visage*. = Trait à peine esquissé, premier rudiment d'un être : *la nature imprime quelques — d'organisation sur les minéraux* (Buff.) || *Il suffit à l'homme d'entrevoir les principaux — du plan de la nature* (B. de St-P.)

LINGE, s. m., toute toile mise en œuvre : — *de corps, de lit, de table*. = Morceau de linge.

LINGER, **ÈRE**, s., celui, celle qui fait commerce de linge, qui travaille en linge. = **LINGÈRE**, s. f.,

celle qui a soin de la lingerie dans un grand établissement. = Adj. : *marchand* —, *marchande* —.

LINGERIE, s. f., commerce de linge. = Lieu où l'on serre le linge dans des établissements publics, dans de grandes maisons.

LINGOT, s. m., morceau de métal fondu qui n'est ni ouvragé ni monnayé : — *d'or*, *d'argent*. = Impr., morceau de fonte pour former les blancs dans les pages.

LINGOTIÈRE, s. f., moule dans lequel on jette le métal en fusion pour le réduire en lingots.

LINGUAL, E. adj., qui a rapport à la langue : *muscle* —. = Gramm. : *consonnes LINGUALES*, formées par les différents mouvements de la langue. = **LINGUALE**, s. f., lettre linguale.

LINGUISTE, s. m., celui qui étudie spécialement les principes et les rapports des langues.

LINGUISTIQUE, s. f., science de la grammaire générale appliquée aux diverses langues. = Adj., qui a rapport à la linguistique.

LINIÈRE, s. f., terre semée en lin.

LINIMENT, s. m., médicament onctueux avec lequel on fait des frictions.

LINNÉ ou **LINNEUS**, célèbre naturaliste suédois, né en 1707, mort en 1778.

LINON, s. m., toile de lin très-claire et très-déliée : *acheter du* —, *de la toile de* —.

LINOSTALE, adj., qui porte des habits de lin. = Ir. en parl. des moines : *la troupe* — (Volt.)

LINOT, s. m., ou **LINOTTE**, s. f., petit oiseau gris dont le chant est très-agréable : *on a appelé cet oiseau LINOTTE parce qu'il aime la graine de lin* (Buff.) || Fam. : *tête de LINOTTE*, personne de peu de jugement, dont l'esprit est fort léger.

LINTEAU, s. m., pièce de bois mise en travers, au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, etc.

LINZ, vil. forte de l'Autriche, sur le Danube.

LION, **NE**, s., quadrupède carnassier dont le poil tire sur le roux et qu'on appelle le roi des animaux. || *Combattre comme un* —, très-courageusement. *Elle est comme une LIONNE*, elle est furieuse. *Partage du* —, où le plus fort s'empare de tout. || Jeune homme, jeune femme riche qui suit la mode avec exagération. = — *marin*, espèce de phoque. = Astr., cinquième signe du zodiaque.

LIONCEAU, s. m., petit d'un lion.

LIPARI (îles de), groupe d'îles de la Méditerranée, au N. de la Sicile. = **LIPARIEN**, **NE**, adj. et s., qui appartient à Lipari ou à ses habitants.

LIPOGRAMMATIQUE, adj., se dit d'un ouvrage d'où l'on affecte d'exclure une ou plusieurs lettres de l'alphabet.

LIPOTHYMIE, s. f., privation momentanée du sentiment.

LIPPE, s. f., lèvres trop grosse et trop avancée : *faire sa* — ; *faire une grosse* —, faire la moue.

LIPPÉE, s. f., bouchée : *chercheur de franchises LIPPÉES*, parasite de profession ; fam.

LIPPITUDE, s. f. ; méd., écoulement trop abondant de la chassie.

LIPPU, E. adj., qui a une grosse lèvre. = S. : *c'est un gros* —, une **LIPPUE** ; fam.

LIQUATION, s. f., opération de métallurgie qui consiste à séparer un métal très-fusible d'un autre qui l'est beaucoup moins.

LIQUÉFACTION (pron. *licué*), s. f. ; chim., changement d'un solide en liquide.

LIQUÉFIABLE, adj., qu'on peut liquéfier, réduire à l'état liquide.

LIQUÉFIER (pron. *liké*), v. a., rendre liquide. = Se —, v. pr., devenir liquide.

LIQUEUR, s. f., substance liquide. = Fam. : — *bachique*, le vin. = Boisson dont la base est l'eau-de-vie. = *Vins de* —, vins doux d'entremets et de dessert. *Ce vin a trop de* —, il est trop doux.

LIQUIDAMBAR, s. m., arbre de l'Amérique du N., qui fournit un suc résineux et balsamique.

LIQUIDATEUR, s. m., celui qui liquide un compte. = Adj. : *commissaire* —.

LIQUIDATION, s. f., action de régler, d'arrêter un compte. = Acte par lequel on liquide.

LIQUIDE, adj., qui coule ou qui est susceptible de couler : *les corps LIQUIDES*. *Métal* —, en fusion. || Poét., *la plaine* —, la mer. || En parl. des biens, des créances, clair et net, non sujet à contestation : *revenu* —. = Gramm. : *consonnes* —, les quatre lettres *l, m, n, r*. = S. m., ce qui est fluide : *les* — *contenus dans le corps humain* (Buff.) = Aliment liquide : *vièvre de* —. *Droit sur les* —, sur les boissons spiritueuses, acides ou fermentées.

LIQUIDER, v. a., régler, fixer ce qui était indéterminé : — un *compte*, une *succession*. = Se —, v. pr., s'acquitter, éteindre ses dettes.

LIQUIDITÉ, s. f., qualité des corps liquides.

LIQUOREUX, **EUSE**, adj., qui est comme de la liqueur ; se dit de certains vins qui ont une douceur particulière.

LIQUORISTE, s., celui, celle qui fait et vend des liqueurs : *un fonds de* —.

LIRE, v. a., parcourir des yeux ou prononcer ce qui est écrit ou imprimé, avec l'intelligence de la valeur des mots : *il avait lu cent trente fois le Nouveau Testament* (Fléch.) Abs. : *les enfants ont plus besoin de guide pour* — *que pour marcher* (La H.) *Je plains ceux qui n'aiment pas* — (Sév.) = Prendre connaissance de ce qu'un livre contient : — *le récit d'un combat*. *Un livre vous déplaît ; qui vous force à le* — ? (Boil.) = Expliquer, commenter, analyser : *notre professeur nous LIT Virgile*. = Comprendre une langue : *il LIT bien l'allemand, mais il ne le parle pas*. — *la musique*, parcourir des yeux une musique notée avec la connaissance des sons que les notes représentent. || Pénétrer quelque chose d'obscur : *Dieu LIT dans les cœurs* (Mass.) *Dans ses yeux je LIS ses perfidies* (Rac.)

LIRE, s. f., monnaie d'Italie dont la valeur varie suivant les localités.

LIS, s. m., plante bulbeuse qui porte sur une haute tige des fleurs à six pétales : — *blanc*, *bleu*. = Fleur du lis blanc. || *Teint de* —, d'une extrême blancheur. || Poét. : *les* — *de son teint*. = Blas : *fleurs de* —, figure imitant trois fleurs de lis (ne pron. pas l's) qui étaient les armoiries de France.

LISBONNE, cap. du Portugal.

LISÉRÉ, s. m., ruban fort étroit dont on borde une étoffe. = Raie qui borde un mouchoir.

LISERON ou **LISET**, s. m. ; bot., plante grimpance à fleurs en entonnoir.

LISEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui aime à lire : *grand* — *de romans* (Boil.) *C'est une LISEUSE* (Sév.)

LISIBLE, adj., aisé à lire : *écriture* —. || *Cet ouvrage n'est pas* —, est très-ennuyeux.

LISIBLEMENT, adv., d'une manière lisible.

LISIÈRE, s. f., ce qui termine des deux côtés la largeur d'une étoffe. = Cordons attachés sous les bras d'un enfant avec lesquels on le soutient quand

il commence à marcher. || *Se laisser mener à la* —, se laisser gouverner. *Nous sommes de vieux enfants; nos erreurs sont nos LISIÈRES* (Volt.) || Extrémité d'un champ, d'un pays, d'un bois. V. **BARRÉ**.

LISIEUX, s., préf. du départ. du Calvados.

LISSE, adj., uni et poli : *corps, surface* —.

LISSE, s. f.; mar., pièce de bois servant à lier les parties d'un vaisseau. = Fils verticaux à mailles d'un métier à tisser, dans lesquels sont passés les fils horizontaux de la chaîne. = *Tapisserie de haute lisse*, tapisserie dont la chaîne est tendue verticalement sur le métier.

LISSEUR, v. a., rendre lisse, polir.

LISSEUR, **EUSE**, s., ouvrier, ouvrière qui lisse la surface du papier, du linge, etc.

LISSEUR, s. m., ouvrier qui fait les lisses.

LISSEUR, s. m., instrument de verre, de marbre, etc., qui sert à lisser.

LISTE, s. f., suite, catalogue de noms, de personnes, d'ouvrages. = — *civile*, somme allouée pour l'entretien de la maison du chef de l'État; administration du revenu de la couronne.

§ **LISTE, RÔLE, NOMENCLATURE, ÉTAT, MÉMOIRE, RÉPERTOIRE**. La *liste* est sans détails, sans explications. Le *rôle* est une liste qui marque le tour ou la part de chacun ou de chaque chose. La *nomenclature* est une liste de noms et non pas de choses proprement dites ou de personnes. L'*état* est une liste fidèle qui représente les choses au vrai, dans leur état, telles qu'elles sont en réalité, qui fait voir où elles en sont. Le *mémoire* est une liste de choses mémorables, ou dont on rappelle la mémoire, dont on fait souvenir. Le *répertoire* est une liste de choses spéculatives, curieuses, intéressantes, à la disposition des amateurs qui les recherchent.

LISTEL, s. m.; archit., petite moulure carrée et unie. = Espace entre les cannelures d'une colonne.

LISTON, s. m.; blas., petite bande qui porte la devise.

LIT, s. m., meuble sur lequel on se couche; tout ce qui compose ce meuble : *faire le* —. *Dresser un* —. *Dans son* — *bien chaud il se mit tout soudain* (Mol.) — *de sangle*, dont le fond est garni de sangles. — *de parade*, qui sert d'ornement ou sur lequel on expose les princes après leur mort. — *de plume*, couteil rempli de plumes. — *de camp*, couchette formée de planches inclinées qui servent de lit dans un corps de garde. || *Être au* — *de la mort*, étendu sur le — *de douleur* (Mass.). être à l'extrémité. *Comme on fait son* — *on se couche*; prov., on se trouve bien ou mal de la conduite qu'on a tenue. = Par anal., tout lieu où l'on peut se coucher : un — *de gazon*, *de verdure*. *Ce berceau* — *est une petite planche du bois le plus léger qui porte un* — *de mousse ou de coton sauvage* (Chat.) || Mariage : *enfant du premier*, *du second* —. *Nous n'étions pas du même* — (Mont.) || Canal d'un fleuve, d'une rivière : *les eaux se creusent un* — (Buff.) = *Couche* d'une chose étendue sur une autre : — *d'argile*, *de sable*. *Les derniers LITS de l'ardoise*. = Mar. : — *de marée*, endroit où il y a un courant. = — *de justice*, trône où s'asseyait le roi lorsqu'il tenait au parlement une séance solennelle; la séance même : *le roi tint ce jour-là un* — *de justice* (St-S.) || *Mourir au* — *d'honneur*, dans un combat, dans l'exercice d'une profession honorable.

LITANIES, s. f. pl., prière adressée à Dieu, à la Vierge, aux saints. *Mettre quelqu'un dans ses* —, prier Dieu pour lui; fam. || Au sing., longue et ennuyeuse énumération : *et me fait une LITANIE de trente conviés que je ne connais pas* (Sénece).

LITEAU, s. m., raie colorée qui traverse d'une lisière à l'autre une nappe, une serviette : *des serviettes à LITEAUX*. = Tringle de bois qui sert à border une table. = T. de chasse, lieu où le loup se repose pendant le jour.

LITÉE, s. f., réunion d'animaux dans le même gîte, dans le même repaire.

LITERIE, s. f., tout ce qui compose un lit, un coucher, particul. les matelas et les couvertures.

LITHARGE, s. f.; chim., oxyde de plomb, fondu et cristallisé en lames.

LITHARGÉ, **E**, ou **LITHARGIRÉ**, **E**, adj., altéré, falsifié avec de la litharge.

LITHIASIE, s. f.; méd., formation de la pierre ou du calcul dans le corps humain.

LITHOCOLLE, s. f., ciment avec lequel le lapidaire assujettit les pierres précieuses qu'il veut tailler sur la meule.

LITHOGRAPHE, s. m., celui qui dessine ou qui imprime par les procédés de la lithographie. = Adj. : *imprimeur* —.

LITHOGRAPHIE, s. f., art de dessiner et d'écrire sur certaines pierres à l'aide d'une substance crayonneuse et grasse. = Feuille imprimée par ce procédé. = Atelier de lithographie.

LITHOGRAPHER, v. a., imprimer par des procédés lithographiques.

LITHOGRAPHIQUE, adj., qui a rapport à la lithographie.

LITHOPHAGE, s. m., qui mange la pierre; se dit de certains coquillages qui se creusent une demeure dans les rochers. = Se dit aussi d'un ver que l'on trouve dans l'ardoise.

LITHOPHYTE, s. m., substance pierreuse de forme végétale.

LYTHOTOME, s. m.; chir., instrument propre à l'opération de la taille.

LITHOTOMIE, s. f.; chir., taille ou extraction de la pierre.

LITHOTOMISTE, s. m., chirurgien qui s'adonne particulièrement à l'opération de la taille.

LITHOTRITEUR, s. m.; chir., instrument avec lequel on broie la pierre dans la vessie.

LITHOTRITIE (pron. *cié*), s. f., opération par laquelle on broie la pierre dans la vessie.

LITHUANIE, ancienne annexe de la Pologne, aujourd'hui partagée entre la Russie et la Prusse. = **LITHUANIEN**, **NE**, adj. et s., qui est de ce pays.

LITIÈRE, s. f., paille qu'on répand dans les écuries, les étables, et sur laquelle se couchent les chevaux, les bœufs, etc. || Fam. : *être sur la* —, malade au lit. || *Faire* — *d'une chose*, la prodigier : *il est homme qui fait* — *de pistoles* (Corn.)

LITIÈRE, s. f., sorte de voiture ou de chaise portée sur deux bancards : *venger l'homme homme à pied du faquin en* — (Boil.)

LITIGE, s. m.; dr., contestation en justice. || Se dit de toute sorte de contestations.

LITIGIEUX, **EUSE**, adj., qui est ou peut être contesté en justice : *affaire LITIGIEUSE*. = Qui se plaît dans les contestations.

LITORNE, s. f., grive à tête tendrée.

LITOTE, s. f., figure de rhétorique qui consiste à dire moins pour faire entendre plus : *va, je ne t'en hais point* (Corn.), pour : *je t'aime*.

LITRE, s. m., mesure de capacité d'un décimètre cube, et qui répond à une pinte et un vingtième.

LITRE, s. f., bande noire qu'on tend autour d'une église aux obsèques d'un prince, et sur laquelle

sont peintes ses armoiries. = Anc. monnaie d'Asie.

LITRON, s. m., ancienne mesure de capacité; le seizième du boisseau.

LITTÉRAIRE, adj., qui appartient aux belles-lettres : *journal, société* —. *Discussions LITTÉRAIRES* (Volt.) *Le monde* —, ceux qui cultivent les lettres.

LITTÉRAIREMENT, adv., sous le rapport littéraire; d'une manière littéraire.

LITTÉRAL, E, adj., conforme à la lettre : *sens* —, *traduction, version LITTÉRALE*, faite mot à mot. *Cet homme est trop* —, prend les choses trop à la lettre; fam. = Math., *grandeur* —, exprimée par des lettres.

LITTÉRALEMENT, adv., à la lettre.

LITTÉRALITÉ, s. f., attachement scrupuleux à la lettre, dans une traduction : *la* — *est aussi un esclavage, et l'esclavage de l'esprit, souvent de la raison* (de Bonald).

LITTÉRATEUR, s. m., celui qui est versé dans la littérature ou qui en fait profession : *les LITTÉRATEURS ont remplacé les hommes de génie* (Champf.) = Adj., *La Bruyère est le moraliste* — (Nisard).

LITTÉRATURE, s. f., science qui comprend la grammaire, l'éloquence et la poésie : *la* — *est la connaissance des belles-lettres* (Marm). = Connaissance des règles, des ouvrages littéraires : *Chapelain avait une* — *immense* (Volt.) = Ensemble des productions littéraires d'un pays. V. SAVOIR.

LITTORAL, E, adj., de rivage, qui appartient aux côtes : *les montagnes LITTORALES maritimes* (B. de St-P.) = S. m., étendue de pays le long des côtes : *le* — *de la France*.

LITURGIE, s. f., ordre des cérémonies et des prières qui constituent le service divin.

LITURGIQUE, adj., qui a rapport à la liturgie.

LITURGISTE, s. m., celui qui est versé dans la liturgie : *Pierre le chantre était un des plus savants LITURGISTES* (Ac.)

LIGRE, s. f., corde, câble pour lier les fardeaux dont on charge une charrette. = Mar., plusieurs tours de corde qui lient deux objets ensemble.

LIVERPOOL, vil. très-commerçante de l'Angleterre, comté de Lancastre, avec un port sur la mer d'Irlande.

LIVIDE, adj., de couleur plombée tirant sur le noir : *la sombre jalousie au teint pâle et* — (Volt.)

§ **LIVIDE**, HÂVE, E. Le premier se dit des différentes parties du corps; le second, du visage seulement. *Livide* signifie très-pâle; *hâve*, pâle et maigre.

LIVIDITÉ, s. f., état de ce qui est livide.

LIVIE, femme de Tibérius-Claudius Néron, à qui Auguste l'enleva pour l'épouser. = **LIVIE LIVILLE**, petite-fille de la précédente, épousa Drusus, son cousin, fils de Tibère. Elle empoisonna son mari, d'accord avec Séjan. Jetée dans un cachot, elle y mourut de faim.

LIVINGSTON (Robert), né dans l'État de New-York en 1746, mort en 1813, contribua puissamment par ses efforts et ses écrits à établir l'indépendance de l'Amérique du Nord.

LIVONIE, p. de la Russie, bornée à l'O. par la mer Baltique, ch.-l. Riga. = **LIVONIEN**, NE, adj. et s., qui est de la Livonie.

LIVOURNE, port de Toscane, sur la Méditerranée.

LIVRAISON, s. f., action de livrer une chose vendue. = Partie d'un ouvrage publiée séparément, formant un cahier ou un volume.

LIVRE, s. m., assemblage de feuilles de papier imprimées ou écrites, cousues ensemble et formant un volume. — *en feuilles*, qui n'est encore ni broché ni relié. = Ouvrage d'esprit assez étendu pour faire un volume. *composer, mettre au jour un* —. *Un bon* — *est un bon ami* (B. de St-P.) || *Parler*

comme un —, avec beaucoup de sens et de facilité. = Ce qu'un ouvrage contient; tout ce qui instruit : *il trouve ce* — *admirable* (Sév.) *Il lit dans le* — *du monde comme dans un exemplaire de la divinité* (Buff.) *Leur rebelle folie les a tous effacés du* — *de la vie* (Del.) = Division d'un ouvrage d'esprit : *les vingt-quatre LIVRES de l'Iliade*. = Registre, journal : — *de compte, — de dépense*. *Le grand* —, la liste générale des créanciers de l'État. = A — *ouvert*, loc. adv., sur-le-champ, sans hésiter, sans préparation : *traduire* —.

LIVRE, s. f., monnaie de compte valant vingt sous : *avoir dix mille LIVRES de rentes*. = Anc. poids qui contient ordinairement seize onces.

LIVRÉE, s. f., habits dont la couleur et le dessin rappellent les armoiries du maître qui en revêt ses gens : *regardez avec quel orgueil les laquais portent leurs riches LIVRÉES* (Sév.) = Tous les gens portant la même livrée. En général tous ceux qui portent une livrée; domestiques. || Marques extérieures et caractéristiques : — *de la misère, de la servitude*.

LIVRER, v. a., mettre une chose, une personne en la possession de quelqu'un : — *des marchandises, — un coupable à la justice*. Par ext., — *un ouvrage à l'impression, le faire imprimer*. = Remettre par trahison : — *une ville, une place à l'ennemi*. Si vous LIVREZ le fils, LIVREZ-leur donc la mère (Rac.) || Abandonner : *il le LIVRA aux remords de sa conscience* (Mass.) — *son âme à la douleur, à l'espérance*. = Milit., engager : — *une bataille, un assaut*. || *Les combats qu'ils sont obligés de* — *aux ennemis de leur salut* (Mass.) = Se —, v. pr., à le même sens que le verbe actif. *Se* — *à l'étude* (Volt.) Abs., *c'est un homme qui ne se LIVRE pas*, il est très-circonspect, très-réservé. = Au jeu : *il se LIVRE toujours*, il donne imprudemment l'avantage à son adversaire.

LIVRET, s. m., petit livre. = Petit livre délivré par les autorités locales aux ouvriers, aux domestiques, contenant leur nom, leur domicile, etc. = Petit registre sur lequel les caisses d'épargne inscrivent les sommes déposées. = Arithm., table de tous les multiples des neuf premiers chiffres.

LIXIATION, s. f.; chim., action de laver les cendres pour en tirer les parties solubles qu'elles contiennent.

LIXIVIÉL, LE, adj., se dit des sels alcalis obtenus par la lixiviation.

LOYD, espèce de club créé par M. Lloyd, ouvert aux commerçants de Londres et qui forme une succursale de la Bourse. On s'y occupe surtout d'assurances maritimes et autres. Le nom a été conservé pour des établissements analogues sur le continent.

LÔ (Saint-), ch.-l. du départ. de la Manche.

LOANGO, vil. cap. du roy. de son nom, dans la Guinée méridionale.

LOBAU, île du Danube, où le général Moulton, par sa bravoure, acquit en 1809 le titre de comte de Lobau.

LOBE, s. m.; anat., partie saillante et arrondie d'un organe. = Bot., division large et arrondie de certaines feuilles.

LOBE, E, adj., divisé en plusieurs lobes.

LOBULE, s. m.; anat., petit lobe.

LOCAL, E, adj., qui a rapport au lieu : *mal* —, *coutume LOCALE*. *Cela dépend du gouvernement* — (Rayn.) *Couleur* —, naturelle à chaque objet; conforme au caractère des lieux dont on parle.

LOCAL, s. m., lieu considéré par rapport à sa disposition, à son état.

LOCALEMENT, adv., d'une manière locale : *considérer* — (Fén.)

LOCALISATION, s. f.; méd., production d'une lésion, à la suite d'un état morbide général.

LOCALISER, v. a., fixer en un lieu déterminé, limiter à un lieu donné. = Se —, v. pr.; se dit du phénomène de la localisation : *la maladie s'est LOCALISÉE sur le poumon.*

LOCALITÉ, s. f., particularité locale. = Les lieux mêmes, quant à ce qu'ils ont de particulier.

LOCATAIRE, s., celui, celle qui tient à loyer une maison en tout ou en partie : *principal* —, qui loue une maison en entier pour la sous-louer.

LOCATIF, IVE, adj., qui regarde le locataire : *réparations LOCATIVES*; *risques LOCATIFS.*

LOCATION, s. f., action par laquelle on donne à loyer ou à bail. = La chose louée. = Prix du loyer. — *de loges*, action de louer des loges pour assister au spectacle. = Bureau où on les loue.

LOCATIS, s. m., cheval de louage; pop.

LOCH, s. m., instrument destiné à mesurer le sillage ou la vitesse d'un vaisseau.

LOCHE, s. f., petit poisson de rivière.

LOCHER, v. n., branler, être près de tomber, en parl. d'un fer de cheval.

LOCHEs, s.-préf. du départ. d'Indre-et-Loire.

LOCKE (John), philosophe et publiciste anglais, né en 1632, mort en 1704, appartient à l'école sensualiste, dont il est le fondateur avec Condillac.

LOCMAN, s. m. Synon. de LAMANEUR.

LOCOMOBILE, adj. et s. f., se dit d'une machine que l'on peut transporter d'un endroit à un autre, afin de mettre en mouvement sur place différents engins mécaniques.

LOCOMOTEUR, TRICE, adj., qui opère la locomotion : *appareil* —.

LOCOMOTIF, IVE, adj., qui a rapport à la locomotion : *machine LOCOMOTIVE.*

LOCOMOTION, s. f., changement de lieu, transport d'un endroit à un autre : *le besoin de* —.

LOCOMOTIVE, s. f., machine à vapeur montée sur des roues dans les chemins de fer.

LOCRES, vil. de l'Italie ancienne (Grande-Grèce), sur la côte E. du Bruttium, baignée par l'Adriatique. = **ЛОКРЕИ**, **КРЕ**, adj. et s., qui appartient à Locres ou à la Locride.

LOCUSTE, fameuse empoisonneuse de Rome que Néron mit à mort parce qu'elle tenta de l'empoisonner.

LOCUTION, s. f., façon de parler particulière ou spéciale : — *nouvelle, élégante, adverbiale.*

LODÈVE, s.-préf. du départ. de l'Hérault.

LODI, vil. d'Italie, sur la rive droite de l'Adda. Bona-partie y entra (10 mai 1796) après la victoire du pont de Lodi.

LODOMIRIE (la), anc. p. de la Pologne, réunie à la Galicie, dépend de l'Autriche.

LOF, s. m.; mar., côté de le navire présente au vent : *virer — pour* —, vent arrière, pour mettre au vent l'un des côtés du bâtiment au lieu de l'autre.

LOFER, v. n., venir au lof.

LOFODEN (îles), archipel de l'Océan Glacial arctique, sur la côte O. de la Norvège. Grande pêche de morues.

LOGARITHME, s. m., nombre pris dans une progression arithmétique, et répondant à un autre nombre pris dans une progression géométrique : *table de LOGARITHMES.*

LOGARITHMIQUE, adj., qui a rapport aux logarithmes. = S. f.; géom., courbe usitée dans la construction des logarithmes.

LOGE, s. f., petite hutte. = Logement de portier. = Cellule pour les fous. = Cabane pour les bêtes féroces, les chiens, etc. = Petit cabinet dans une salle de spectacle : *le parterre, les LOGES, la salle entière, enfin, tout vous applaudissait* (Étienne). || *Être aux premières* —, se trouver dans la po-

sition la plus favorable pour être témoin d'une chose. = Endroit particulier dans lequel on enferme chacun des artistes qui travaillent pour le concours du prix de peinture, de sculpture, etc. = Cabinet, chambre où s'habillent les acteurs. = Lieu de réunion des francs-maçons; leur réunion. = Galerie, portique pratiqué à l'un des étages d'un édifice : *les — du Vatican.* = Partie du buffet d'orgues qui contient les soufflets. = Bot., se dit des cellules ou sont renfermés les pépins de certains fruits.

LOGEABLE, adj., où l'on peut loger commodément : *cette maison n'est pas* —.

LOGEMENT, s. m., lieu où on loge et où on habite ordinairement : — *garni*, qui se loue meublé. = Milit., logis marqué pour les troupes en marche. = Fortif., retranchement.

LOGER, v. a., donner un logement; donner l'hospitalité. || *L'âme LOGE la philosophie* (Montaigne). *Être logé*, avoir un logement. = V. n., habiter, demeurer. || *Toutes les passions LOGENT dans des corps effeminés* (J.-J.) = Se —, v. pr., prendre un logement. || *La balle s'est LOGÉE dans les reins*, elle y est restée. = Milit. : se —, prendre position, se retrancher; ne se dit que des assiégeants.

LOGES (les), anc. couvent, dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, qui fut supprimé à la Révolution.

LOGETTE, s. f., petite loge : *retenez dans ma — et ne vous montrez plus* (La F.)

LOGEUR, EUSE, s., celui, celle qui tient des chambres garnies.

LOGICIEn, s. m., celui qui possède bien la logique, qui raisonne avec justesse : *on n'a pas encore répondu à ce terrible* — (J.-J.) = Étudiant en logique, dans un collège.

LOGIQUE, s. f., art de penser et de raisonner juste; science qui enseigne cet art : *les règles de la* — (Cond.) *La — nous apprend l'usage que nous devons faire de notre raison dans la recherche de la vérité* (Volt.) = Ouvrage sur l'art de raisonner. = Sens droit, disposition à raisonner juste. = Raisonnement, suite dans les idées. || Manière particulière de raisonner : — *du cœur, des passions.* = Classe où l'on enseigne cette science. = Adj., conforme aux règles de la logique : *raisonnement* —.

LOGIQUEMENT, adv., d'une manière conforme à la logique : *procéder* —.

LOGIS, s. m., habitation : *voilà mes deux époux... tout seuls dans leur* — (Boil.) = La maison de celui qui parle : *on m'attend au* — (Ac.); fam., peu us. = Corps de —, partie d'un bâtiment. || *La folle du* —, l'imagination; fam.

LOGOGRAPHE, s. m.; vieux synon. de STRÉNOGRAPHE.

LOGOGRIPHÉ, s. m., sorte d'énigme consistant en un mot dont les lettres, diversement combinées, forment d'autres mots qu'il faut également deviner. || Ouvrage inintelligible.

LOGOMACHIE, s. f., dispute de mots : *les tumultueuses et discordantes LOGOMACHIES des partis* (Ch. Nod.) *Cette question est une pure* — (Ac.)

LOI, s. f., acte de l'autorité souveraine qui ordonne ou défend : *la — doit être comme la mort, qui n'épargne personne* (Mont.) *Faire régner la* — (Boss.) *LES LOIS de la nature*, les lois constantes qui règlent l'ordre du monde physique. *La — naturelle*, les principes de justice gravés par Dieu dans le cœur de l'homme. Dans le même sens : *il se faut entr'aider, c'est la — de nature* (La F.) *La — divine*, les préceptes positifs donnés par la révéla-

tion. *La — nouvelle ou la — de grâce*, le christianisme. *La — de l'État*, ou simpl. *la —*, toute règle reçue dans un État et que l'on doit suivre. = Obligation de la vie civile : — *de l'amitié, de la bienséance. Insulter au — de l'honneur* (Barth.) *De lui plaire en tout je me fais une —* (Dest.) V. Foi et NÉCESSITÉ. *Recevoir la — de quelqu'un*, se soumettre à sa volonté. = Se dit des règles établies : *les — de la grammaire, de la syntaxe, de la perspective*. = Loi, titre auquel les monnaies doivent être alliées ou fabriquées.

§ **LOI, DÉCRET.** La loi est générale, le décret particulier. D'autre part, la loi est essentiellement obligatoire; mais quelquefois le décret ne le devient que quand il a reçu force de loi par le consentement d'une assemblée supérieure ou par l'acceptation du souverain.

LOIN, adv. de lieu, à une grande distance : *on va quelquefois chercher bien — ce que l'on a chez soi* (Volt.) || *Aller —*, s'engager beaucoup; faire fortune; faire des progrès. *Il est malade, il n'ira pas —*, il mourra bientôt. || *Porter, pousser — sa haine, son ressentiment*. = *De —*, loc. adv., d'une grande distance : *a beau mentir qui vient de —*. || Fam. : *je vous voir venir de —*, je devine quel est votre but. *C'est se souvenir de —*, de très-longtemps. = *Du plus — d'aussi — que*, de la plus grande distance possible. *Du plus — qu'il ne souvenne*, se dit d'une chose dont on ne se souvient presque plus. = *Au —*, loc. adv., à une grande distance : *voyager au —. La rive au — gemit* (Rac.) = *De — en —*, loc. adv., à de longs intervalles de lieu ou de temps : *Phiver est accompagnée de — en — de fortes gelées* (Reg.) = *de —*, loc. prép., à une grande distance de : *j'aimais l'hirondelle ne s'établit — de Phomme* (Buff.) || *Combien tout ce qu'on dit est — de ce qu'on pense* (Rac.) = Avec un infinitif, au lieu de : *d'être les protecteurs du peuple, ils en sont les oppresseurs* (Mass.) = *Non — de, prép.*, près de : *ils s'arrêtent non — de ces tombeaux antiques* (Rac.) = *— que, bien — que*, loc. conj., tant s'en faut, il s'en faut que : *— que ma fille pleure et tremble pour sa vie* (H.)

LOING (le), riv. de France, qui prend naissance dans le département de l'Yonne et se jette dans la Seine. Le canal du — ou de Montargis et celui de Briare mettent la Seine en communication avec la Loire.

LOINTAIN, E, adj., éloigné du lieu où l'on est et dont on parle : *j'entends le bruit — des roches écumantes* (Del.) = S. m., éloignement : *des LOINTAINS terminés en vaste amphithéâtre* (Bér.) = Peint. : *le — d'un tableau*, les parties qui paraissent les plus éloignées de la vue.

LOIR, s. m., petit quadrupède rongeur qui dort tout l'hiver.

LOIR, riv. de France. = *et-Cher*, départ. du centre de la France qui a pour ch.-l. Blois.

LOIRE (la), le plus grand fleuve de la France. = Départ. du centre de la France, ch.-l. Saint-Étienne. = *Haute —*, départ. du centre, ch.-l. Le Puy. = *Inférieure*, départ. de l'O., ch.-l. Nantes.

LOIRET (le), riv. et départ. du centre de la France.

LOISIBLE, adj., permis; fam. : *hé bien! allez, sortez, il vous est tout —* (Mol.) *Pourquoi —, nuance fine et délicate de permis, n'est-il plus du haut style?* (Marm.)

LOISIR, s. m., temps dont on peut disposer : *le charme des doux LOISIRS est le fruit d'une vie laborieuse* (J.-J.) *Je n'ai pu dignement employer ce —* (Rac.) *Avoir du — de reste*, s'amuser à des bagatelles; se dit aussi d'un homme qui se mêle d'affaires qui ne le regardent pas. = Temps suffisant

pour faire commodément une chose : *je n'ai pas le — de vous écrire* (Sév.) = *A —*, loc. adv., à son aise, sans se presser : *vous pouvez à — faire des vœux pour elle* (Rac.)

LOK, s. m. V. LOUCH.

LOMBAIRE, adj.; anat., qui a rapport aux lombes : *région —*.

LOMBARD, s. m., établissement autorisé, dans certaines villes, où l'on prête sur gages.

LOMBARDIE, contrée dont le nom s'applique à cette vaste plaine qui forme l'Italie du Nord et qu'arrosent le Pô et l'Adige. = **LOMBARD**, R, s. et adj., de la Lombardie; qui appartient à la Lombardie ou à ses habitants.

LOMBES, s. m. pl.; anat., partie inférieure du dos, composée de cinq vertèbres.

LONDRES, cap. de la Grande-Bretagne.

LONDRIIN, s. m., drap léger, fait à l'imitation de quelques draps de Londres.

LONG, UE, adj., étendu en longueur : *une LONGUE barbe. Un — habit de lin* (Ac.) Ellipt. : *prendre le plus —*, le plus long chemin; || se servir des moyens les moins propres à réussir vite. = Qui dure longtemps; dans ce sens il est parfois opposé à bref : *un — règne. Syllabe —. Ses LONGS voyages altèrent sa santé* (Barth.) Fam. et ellipt. : *il ne la fera pas LONGUE*, il ne vivra pas longtemps. = Qui a des longueurs : *cet ouvrage est — et abstrait* (Volt.) = Lent, tardif : *il est — à tout ce qu'il fait*. = S. m., longueur : *des rideaux de trois mètres de —* = **LONGUE**, s. f., syllabe longue sur laquelle la voix s'arrête plus longtemps. = **LONG**, adv. : *en savoir —*, être habile, fin. = *De —*, *en —*, loc. adv., en longueur. *Tirer de —*, partir au loin : *la colombe l'entend, part et tire de —* (L. F.) = *Au —, tout au —*, loc. adv., ample-ment : *il serait superflu de parler au — de cet événement* (Boss.) = *Tout le —, tout du —, au — de, prép.*, en cloyant. || *Chacun y babille, et tout du — de l'aune* (Mol.) = *Durant : tout le — du courant*. = *A la LONGUE*, loc. adv., avec le temps : *tout s'use à la —*.

LONGANIMITÉ, s. f., patience avec laquelle on endure les offenses : *la — de Dieu*. = Courage dans le mailleur : — *exemplaire*.

LONGCHAMPS, ancienne abbaye de religieuses de Saint-François, fondée au XIII^e siècle par Isabelle de France, sœur de Louis IX, dans l'enceinte du bois de Boulogne. Des rois y allèrent en pèlerinage. Depuis la Révolution on y fait encore le mercredi, le jeudi et le vendredi saints une promenade en voiture ou à cheval, le long des Champs-Élysées.

LONGE, s. f., bande de cuir qui sert à attacher, à conduire un cheval. = *de veau*, moitié de l'échine, du bas de l'épaula à la queue.

LONGER, v. a., aller le long de : — *la rivière*. = S'étendre le long de : *cette prairie LONGE le bois*.

LONGÉVITÉ, s. f., longueur, durée de la vie.

LONGIN, philosophe et littérateur grec, né vers 210, devint ministre de Zénobie, reine de Palmyre. On lui attribue le *Traité du Sublime*, dont Boileau a fait une traduction.

LONGITUDE, s. f., distance d'un lieu à un premier méridien. = Distance entre un astre rapporté à l'écliptique et le point équinoxial du printemps.

LONGITUDES (bureau des), établissement scientifique, dont le siège est à l'Observatoire, et qui est chargé de rédiger pour chaque année la *Connaissance des temps*, recueil qui donne la position respective des astres et signale les principaux phénomènes astronomiques pour tous les jours de l'année.

LONGITUDINAL, E, adj., étendu en long.

LONGITUDINALEMENT, adv., en longueur.

LONG-JOINTÉ, E, adj., se dit d'un cheval

dont les articulations inférieures sont trop longues.

LONGTEMPS, adv., pendant un long espace de temps : *un roi — victorieux* (Rac.) *Il y a — qu'il est revenu, qu'on ne vous a vu, que je l'attends.*

LONGUEMENT, adv., durant un long temps. = Avec détail.

LONGUET, TE, adj., un peu long; fam.

LONGUEUR, s. f., étendue d'un objet considéré de l'une de ses extrémités à l'autre : *accroissement en —* (Buff.) = Durée de temps : *on ne doit pas se laisser abattre par la — des infortunes* (La Roch.) = Étendue d'un ouvrage, diffusion : *cet ouvrage est d'une — assommante* (Sév.) = Ce qui est superflu : *je ne connais aucun ouvrage oratoire où il n'y ait des LONGUEURS* (Volt.) = Lenteur : *on nous mine par des —* (La F.) = En —, loc. adv., d'un bout à l'autre : *mesurer, tirer en —*. || *Trainer une affaire en —*.

LONGUE-VUE, s. f., lunette pour voir les objets très-éloignés.

LONGUEVILLE, célèbre branche illégitime de la maison d'Orléans, qui descendait du comte de Dunois, fils bâtard de Louis d'Orléans, frère de Charles VI. La duchesse de —, sœur de Condé, fut une des héroïnes de la Fronde.

LONS-LE-SAULNIER, ch.-l. du départ. du Jura.

LONGUS, écrivain grec du 1^{er} ou du 2^e siècle ap. J.-C., auteur de *Daphnis et Chloé*, roman pastoral plein de grâce, de naïveté et de délicatesse.

LOOCH ou **LOR**, s. m., médicament liquide, de la consistance d'un sirop épais.

LOPIN, s. m., morceau de quoi que ce soit : *un — de terre. Mon — me suffit* (La F.); pop.

LOQUACE, adj., qui parle beaucoup : *le cygne a les organes de la voix conformés comme ceux des oiseaux d'eau les plus LOQUACES* (Buff.)

LOQUACITÉ, s. f., habitude de parler beaucoup; *babil : cette — importune qui s'est introduite chez nous dans le barreau et dans la chaire* (Marm.)

LOQUE, s. f., pièce, morceau d'une étoffe usée, déchirée : *son habit tombe en LOQUES, s'en va en —*.

LOQUELE, s. f., facilité de parler, en termes communs, de choses communes; fam. et peu us.

LOQUET, s. m., fermeture très-simple que l'on met aux portes qui n'ont pas de serrure.

LOQUETEAU, s. m., petit loquet.

LOQUETTE, s. f., petite loque; pop.

LORD, s. m., titre d'honneur en Angleterre qui signifie seigneur : — *Palmerston. Le — trésorier. Le — maire*, gouverneur civil de Londres.

LORETTE, s. f., se dit des femmes de mœurs légères et faciles (nom emprunté au quartier de Paris où se trouve l'église de *Notre-Dame de Lorette*, et qu'elles ont d'abord habité de préférence.)

LORETTE, vil. de la marche d'Ancone.

LOGNER, v. a., regarder du coin de l'œil : *je m'aperçois que Moncade vous LOGNE* (Baron). || — *une charge*, la convoiter, y aspirer; fam. = Regarder avec une lognette. || — *une femme*, la regarder de manière à faire croire qu'on a du goût pour elle.

LOGNERIE, s. f., action de logner; regard furtif : *les LOGNERIES du salon étaient aperçues de tout ce qui y était* (St-S.); fam. et peu us.

LOGNETTE, s. f., petite lunette d'approche : — *de spectacle*.

LOGNEUR, EUSE, s., celui, celle qui logne.

LOGNON, s. m., petite lunette à un seul verre.

LORIENT, s.-préf. du départ. du Morbihan, ch.-l. de préfecture maritime.

LORIOT, s. m., genre de passereaux dentiro-

tres. = Fam. : *compère* —. V. COMPÈRE et ORGELET.

LORMERIE, s. f., se dit des petits ouvrages de fer fabriqués par les cloutiers, les éperonniers, etc.

LORRAIN (Claude Gélée, dit le), peintre, mort à Rome en 1682, excella dans le paysage et les marines.

LORRAINE (la), anc. p. de France, forme aujourd'hui les quatre départements de la Meurthe, de la Moselle, des Vosges et de la Meuse. = **LORRAINE** (la maison de), posséda la Lorraine pendant plus de 700 ans et produisit un grand nombre de princes distingués. = **LORRAIN**, s. adj. et s., habitant de la Lorraine; qui est de la Lorraine.

LORS, adv., alors : *vous aviez — la pause un peu moins pleine* (La F.) = *de*, loc. prép., dans le temps de : — *de son arrivée. = Pour —*, loc. adv., en ce temps-là; en ce cas-là, donc : *les sciences florissaient pour —* (Fén.)

LORSQUE, conj., quand, dans le temps que : — *Pinnocce habitait la terre* (Boss.) V. QUAND.

LOSANGE, s. m.; géom., figure quadrilatère formée de deux angles aigus et de deux angles obtus. = S. f.; blas., meuble de l'écu qui diffère de la fusée. = Anc., verre qui garnissait un châssis. = En —, loc. adv., en forme de losange : *carreaux découpés en —*. || *Le premier président Harlay était un petit homme à visage en —* (St-S.)

LOT, s. m., portion d'un tout partagé entre plusieurs personnes : *faire tirer les LOTS au sort*. = Partie de marchandises : — *de soieries*. = Billet gagnant d'une loterie : *il a gagné le gros —*. || *Le gros — d'un bonheur continu n'a été gagné par personne* (Volt.) || Destinée, sort, partage : *travailler est le — et le sort d'un mortel* (Id.)

LOT (le), riv., prend sa source dans les Cévennes (Lozère). = **Lo**, (Lo), départ. du S. de la France, ch.-l. Cahors.

LOT-ET-GARONNE, départ. du S.-O. de la France.

LOT ou **LOTH**, neveu d'Abraham, établi à Sodome avec sa famille, s'enfuit de la ville au moment où elle fut détruite. Sa femme, ayant regardé derrière elle, fut changée en statue de sel. De l'union de Lot avec ses deux filles naquirent les Ammonites et les Moabites.

LOTTERIE, s. f., jeu de hasard où l'on tire au sort des numéros qui font, en sortant, gagner celui qui les a pris : *tirer une —. Mettre un tableau en —*. = Espèce de banque établie par quelques gouvernements : *la — a été abolie en France depuis 1836*. Par ext., jeu de cartes dont les règles et les termes sont analogues à ceux de la loterie proprement dite. || Fam., affaire de hasard : *le mariage est une —. Ce monde-ci n'est qu'une —* (Volt.)

LOTHAIRE I^{er}, troisième empereur d'Occident, fils aîné de Louis le Debonnaire, fut associé à l'empire en 817, et nommé roi d'Italie en 820. Il se révolta plusieurs fois contre son père et partagea l'empire avec ses frères, Charles et Louis, par le traité de Verdun en 843. Il eut en partage l'Italie, la Bourgogne et la Lotharinge ou Lorraine.

LOTIER, s. m., plante odorante de la famille des légumineuses, qui ressemble au trèfle.

LOTION, s. f., action de laver; lavage. = Ablution, bain. = Remède qui adoucit, rafraîchit.

LOTIE, adj., à qui il est échu un lot : *bien —*, favorisé par le sort. || Fam. et ir. : *bien —*, dans une position fâcheuse : *la voilà bien LOTIE* (Mol.)

LOTIR, v. a., faire des lots, partager en lots : — *une succession, une bibliothèque*.

LOTISSAGE, s. m., opération qui consiste à former un tas avec le minéral pulvérisé, et à y prendre de quoi en faire l'essai.

LOTISSEMENT, s. m., action de lotir, de faire des lots de marchandises.

LOTO, s. m., jeu ressemblant à une loterie, qu'on joue avec des boules et des cartons numérotés.

jouer au —. Le — est un jeu innocent qui donne la juste mesure de l'esprit de ceux qui y jouent (Noël).

LOTTE, s. f., poisson d'eau douce.

LOTUS ou **LOTOS**, s. m., plante de l'Égypte et de l'Inde, sorte de nénuphar.

LOUABLE, adj., digne de louange : *action, conduite* —. De **LOUABLES** *habitudes* (Fléch.) *Les plus — sont ceux qui ont le courage de reconnaître et de réparer leur égarement* (Fén). Ne **LOUONS** pas ce qui est **LOUÉ** plus que ce qui est — (La Br.) = Méd., qui est de la qualité requise : *du sang* —.

LOUABLEMENT, adv., d'une manière louable.

LOUAGE, s. m., cession de l'usage d'une chose pour un certain temps et à certain prix : *cheval, voiture, domestique de* —. *Contrat de* —.

LOUANGE, s. f., discours, par lequel on relève le mérite d'une personne ou d'une chose : *la — est une flatterie habile cachée et délicate* (La Roch.) *Il est un petit nombre d'hommes que les éloges font rougir et que la — déconcerte* (Buff.) — à Dieu. *Les LOUANGES de Dieu. Les — que nous donnons se rapportent toujours par quelque chose à nous-mêmes* (Mass.) = Fam. : *chanter les — de quelqu'un, dire du bien de lui*. || Fam. et ir. : *voilà des vers à sa —*, se dit d'un discours, d'un écrit où il y a quelque chose de désagréable pour quelqu'un. V. **ÉLOGE**.

LOUANGER, v. a., donner des louanges. Ne s'emploie guère qu'en plaisantant : *il veut qu'on le louange du matin au soir*. = Se —, v. pr., *tour à tour, vous et moi, nous nous LOUANGERONS* (Poisson).

LOUANGEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui loue sans discrètement : *un fade —. Un — éternel, fastidieux, insupportable. Un — banal déplaît en cherchant à nous plaire* (Del.) = Adj., qui renferme des louanges exagérées : *paroles LOUANGEUSES*.

LOUCHE, adj., dont les yeux suivent chacun une direction différente : *homme, femme* —. *Si l'un des yeux prend plus de force que l'autre, l'enfant deviendra* — (Buff.) *Là, quit la sombre Envie à l'œil timide et* — (Volt.) || Trouble : *du vin* —. || Équivoque, suspect : *expression, conduite* —. = S. m., ce qui est équivoque, suspect : *il y a du — dans cette affaire, dans cette conduite. Il a voulu jeter du — sur l'honnêteté de l'autre* (Beaum.)

LOUCHE, s. f., grande cuiller à long manche pour servir le potage. = Espèce de poisson du genre des labres. = Outil de tourneur.

LOUCHER, v. n., avoir des yeux qui suivent chacun une direction différente : *cet enfant est joli, c'est dommage qu'il LOUCHE*.

LOUCHET, s. m., hoyau propre à fouir la terre.

LOUBÉAC, s.-préf. du départ. des Côtes-du-Nord.

LOUDUN, s.-préf. du départ. de la Vienne, célèbre par le procès de sorcellerie intenté au curé Urbain Grandier en 1634. = Paix ou édit de — (1616), entre la régente Marie de Médicis et les princes protestants rebelles.

LOUER, v. a., donner ou prendre à louage : — *un cheval, une loge, un appartement. Elle s'entretint d'une maison de campagne qui lui plaît et qu'elle veut* — (Les.) = Se —, v. pr., engager son service à prix d'argent : *ce pauvre malheureux se LOUE à qui plus lui donne. = Être loué : cela se LOUE bien. Ces maisons, ces appartements se LOUENT fort cher*.

LOUER, v. a., donner des louanges : — *et remercier Dieu. Il LOUAIT la vertu jusque dans ses ennemis* (Boss.) *On courrait risque de décourager les enfants, si on ne les LOUAIT jamais lorsqu'ils font bien* (Fén.) Abs. : *on ne LOUE d'ordinaire que pour être LOUÉ* (La Roch.) || Payer : *la meilleure façon*

de —, c'est de — avec les mains (Mol.) = Se —, v. pr., se donner des louanges : *il est malséant de se — soi-même* (Ac.) *Se — et s'admirer soi-même* (Fléch.) *Qui se LOUE irrite l'envie* (Malherbe). *Se — de quelqu'un, de quelque chose, témoigner qu'on en est satisfait*. = Prov. : *il se LOUE et se remercie*, se dit d'un homme qui se sait trop bon gré d'une chose qu'il a faite. = Fam. : *Dieu soit LOUÉ!* exclamation qui marque le contentement.

§ **LOUER, VANTER**. *Louer*, c'est faire l'éloge, c'est trouver bon et le dire. *Vanter*, c'est faire valoir une chose ou une personne, comme un marchand sa marchandise. *Qui loue trop est un flatteur; qui vante trop est un charlatan*.

LOUEUR, EUSE, s., celui, celle qui fait métier de donner à louage : — *de chevaux, de voitures; LOUEUSE de chaises*.

LOUEUR, EUSE, s., celui, celle qui donne des louanges : *un — perpétuel, une LOUEUSE à gages. LOUEURS impertinents ou censeurs téméraires*. (Mol.); vieux. **LOUEUR** est plus us.

LOUGRE, s. m.; mar., petit bâtiment de guerre.

LOUHANS, s.-préf. du départ. de Saône-et-Loire.

LOUIS, nom commun à un très-grand nombre de personnalités historiques.

Princes français : **LOUIS 1^{er}**, dit le *Débonnaire*, fils de Charlemagne, fut un prince faible et incapable. Il eut plusieurs fois à lutter contre les révoltes de ses fils, et fut obligé de subir, en 822, l'humiliation d'une pénitence publique à Attigny. Il mourut en 840. = **LOUIS IV**, dit d'*Outremer*, à cause de son long séjour en Angleterre, fils de Charles le Simple, eut Leauou de peine à apaiser les révoltes des grands. Fait prisonnier par les Normands en 944, il fut retenu captif une année entière, puis mourut à Reims en 954. = **LOUIS VI**, dit le *Gros*, mort en 1137, signala les dernières années de son règne par l'affranchissement d'un grand nombre de communes et l'établissement des juges royaux. L'abbé Suger fut son ministre. = **LOUIS IX**, surnommé *Saint Louis*, né en 1215, mort en 1270, remporta sur le roi d'Angleterre et sur les grands vassaux de la couronne revoltés les victoires de Taillebourg et de Saintes en 1242. En 1248, il voulut acquitter un vœu qu'il avait fait d'aller combattre les infidèles. Après s'être rendu maître de Damiette, il fut vaincu et fait prisonnier en 1250. De retour en France, il donna tous ses soins à de sages réformes. En 1270, il arma une nouvelle expédition contre les infidèles, assiégea Tunis et mourut dans son camp, emporté par une maladie contagieuse. = **LOUIS XI**, né en 1423, mort en 1483, mit tous ses soins à ruiner et à abattre la haute noblesse et à créer l'unité française. S'étant imprudemment engagé dans une conférence à Péronne avec Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, il fut retenu prisonnier, et n'obtint sa liberté qu'en signant un traité désavantageux qu'il ne tarda pas à violer. La mort de Charles, tué devant Nancy, laissa Louis maître de la Bourgogne. Vers la fin de sa vie, il s'enferma au château de Plessis-lès-Tours et s'entoura des plus grandes précautions. Ce prince artificieux, cruel et superstitieux rendit cependant de grands services à la France; il contribua puissamment à la destruction de la féodalité, institua les postes et favorisa l'industrie. = **LOUIS XII**, dit le *Juste* et le *Père du peuple*, né en 1462, mort en 1515, fit rompre son mariage avec Jeanne de France, fille de Louis XI, pour épouser Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII. Vainqueur en 1509, à Agnadel, des Vénitiens, contre lesquels le pape avait formé la ligue de Cambrai, il eut bientôt à lutter contre l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et l'Empire réunis contre lui par la *Sainte Ligue*. Il termina cette guerre désastreuse par la cession du Milanais et en épousant Marie, sœur d'Henri VIII, roi d'Angleterre. = **LOUIS XIII**, fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, succéda à l'âge de 13 ans à son père, sous la régence de sa mère et sous la tutelle successive de ses favoris, le maréchal d'Ancre, le duc d'Épernon et le comte de Luynes. Depuis l'avènement du cardinal de Richelieu, l'histoire de Louis XIII se résume tout entière dans celle du ministre. Les événements les plus importants de son règne sont la prise de La Rochelle défendue par les

protestants, la conquête de la Lorraine, la défaite des Impériaux en Bourgogne et la prise du Roussillon sur les Espagnols. Il mourut en 1643, cinq mois après son ministère. — **LOUIS XIV**, dit *le Grand*, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, parvint au trône en 1644, sous la régence de sa mère et le ministère du cardinal de Mazarin. L'époque de sa minorité fut signalée par les victoires de Rocroy (1643), de Fribourg (1644), de Nordlingen (1645) et de Lens (1648), couronnées par le traité de Westphalie, qui donnait l'Alsace à la France. Mais l'intérieur du royaume fut troublé par les guerres de la Fronde, qui ne se terminèrent qu'en 1652. Louis XIV, ayant pris les rênes du gouvernement en 1661, s'entoura d'hommes supérieurs. Nous n'indiquons ici que sommairement les grands événements qui jetèrent tant d'éclat sur ce règne si long et si glorieux : 1667, guerre avec l'Espagne, conquête de la Flandre et de la Franche-Comté. 1672, guerre de la Hollande et conquête de ce pays. 1678, paix générale. 1687, batailles de Fleurus, de Steinkerque, de Neerwinde, de la Marsaille. 1697, paix générale. 1700, guerre pour la succession d'Espagne, pendant laquelle la France subit les défaites de Blenheim, de Ramillies, de Turin, d'Oudenarde et de Malplaquet. 1712, victoire de Denain. 1713, paix d'Utrecht, qui termine la guerre avec toutes les puissances européennes, sauf l'Autriche, avec laquelle a lieu la paix de Rastadt en 1714. Louis XIV mourut en 1715. Vers la fin de sa vie, ce prince, veuf de sa première femme, Marie-Thérèse d'Autriche, avait épousé en secret M^{me} de Maintenon, veuve du poète Scarron. Ce règne est l'époque la plus brillante de la monarchie; il ne fut pas moins glorieux par le triomphe des lettres et des arts que par celui des armes. — Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV, lui succéda en 1715, à l'âge de 5 ans, sous la régence du duc d'Orléans. Devenu majeur (1723), il conserva le régent pour premier ministre. Après la mort de ce dernier, le duc de Bourbon exerça trois ans le pouvoir, et en 1727 le cardinal Fleury fut appelé aux affaires. Louis XV, après avoir inutilement tenté de remplacer Stanislas sur le trône de Pologne, se jeta dans une guerre ruineuse pour soutenir les prétentions de l'électeur de Bavière contre Marie-Thérèse d'Autriche, et après une longue alternative de succès et de revers, il signa un traité peu avantageux à Aix-la-Chapelle. En 1756 commença la fameuse guerre de Sept ans, si désastreuse pour la France, et qui se termina en 1763 par le traité de Paris, qui abandonna à l'Angleterre le Canada, la Nouvelle-Écosse et plusieurs autres possessions coloniales. Le reste du règne de Louis XV ne fut signalé que par la suppression des Jésuites en 1764, et l'abolition des Parlements en 1771. Ce prince mourut en 1774, de la petite vérole. — Louis XVI, petit-fils et successeur du précédent, se montra passionné pour le bien public, rappela à son avènement au trône les Parlements exilés et entra dans la voie des réformes. Après la réunion infructueuse de deux assemblées de notables, les états généraux sont convoqués à Versailles. Necker est renvoyé, le peuple de Paris s'empare de la Bastille et amène la famille royale de Versailles aux Tuileries. Louis XVI prend la fuite, est arrêté à Varennes et ramené à Paris. En 1792, il refuse sa sanction aux décrets de l'Assemblée. Au 10 août les Tuileries sont emportées d'assaut. Louis, suspendu de ses fonctions, est enfermé au Temple, puis traduit à la barre de la Convention, il est condamné à mort et exécuté sans surseis sur la place Louis XV, le 21 janvier 1793. — Louis XVIII, frère de Louis XVI, émigré pendant le temps de la République et du premier Empire, revint en France avec les alliés en 1814, et promulgua la Charte constitutionnelle. Obligé de quitter la France au retour de Napoléon en 1815, il se retira à Gand pendant les Cent-Jours. Ramené sur le trône par la bataille de Waterloo, il régna jusqu'en 1824, en essayant de maintenir l'équilibre entre les partis.

LOUIS BONAPARTE. V. BONAPARTE.

LOUIS-PHILIPPE 1^{er}. V. PHILIPPE.

LOUIS (baron), né à Toul en 1755, mort en 1837, fut trois fois ministre des finances (en 1816, 1818 et 1831). Il montra un esprit ferme, intelligent, loyal, simplifia les affaires, et soutint le crédit public en professant un respect inviolable pour les droits des créanciers de l'État.

LOUIS (Ordre de Saint-), institué en 1693 par Louis XIV pour récompenser les services militaires. Supprimé à la Ré-

volution, rétabli en 1815, n'a plus été conféré depuis 1830.

LOUIS (Saint-), vil. cap. des possessions françaises du Sénégal, à 15 kilom. de l'Atlantique. = **LOUIS** (Saint-), vil. des États-Unis, dans l'état de Missouri, sur le Mississipi.

LOUIS ou **LOUIS D'OR**, monnaie d'or française valant 20 francs.

LOUISBOURG, vil. de l'Amérique anglaise (Nouvelle-Écosse), port sur la côte S.-E. de l'île du cap Breton.

LOUISE DE SAVOIE, née en 1476, morte en 1532, fille de Philippe, duc de Savoie, épousa à 12 ans Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, dont elle eut le roi François 1^{er}. Nommée régente pendant la campagne de son fils en Italie (1515), elle conserva toujours une influence dominante dans les affaires. Secondée dans ses coucussions par le chancelier Duprat, elle fut cause des revers de Lautrec en Italie (1522). Elle jeta dans le parti de Charles-Quint le connétable de Bourbon, qu'elle poursuivait avec la rancune d'un amour dédaigné et confia l'armée à son amant Bonnivert, qui se fit battre (1524). Régente après la défaite de Pavie (1525), elle montra plus de sagesse.

LOUISIADÉ (la), archipel du grand Océan équinoxial.

LOUISIANE, un des États-Unis de l'Amérique du Nord, bornée au N. par l'Arkansas, à l'E. par le Mississipi, à l'O. par le Texas et au S. par le golfe du Mexique.

LOUP, s. m., quadrupède sauvage et carnassier qui ressemble à un grand chien : *le — est l'ennemi de toute société ; il ne fait pas même compagnie avec ceux de son espèce* (Buff.) || Fam. : *il fait un froid de loup*, très-froid. *Être enrhumé comme un —*, très-enrhumé. *Manger comme un —*, manger avec voracité. *Marcher à pas de —*, sans bruit et à dessein de surprendre. *Entre chien et —*, au moment du crépuscule. *Être connu comme le — blanc*, de tout le monde. *Se mettre à la queue du —*, s'exposer à un danger évident. *Enfermer le — dans la bergerie*, mettre quelqu'un dans un lieu où il peut faire beaucoup de mal. *Il a vu le —*, il a vu du monde, il a de l'expérience. *Donner la brebis à garder au —*, s'en remettre à celui dont on devrait se méfier. *On apprend à hurler, dit l'autre, avec les LOUPS* (Rac.) Prov. : *quand on parle du — on en voit la queue*, se dit lorsqu'un homme survient au moment où l'on parle de lui. *La faim chasse le — du bois*, la nécessité force l'homme à faire bien des choses qui lui répugnent. *Les — ne se mangent pas*, les méchants s'épargnent entre eux. *Qui se fait brebis, le — le mange*, ceux qui sont trop bons encouragent les méchants à leur nuire. = Constellation de l'hémisphère austral. — Espèce de masque de velours noir que les dames portaient autrefois pour garantir leur visage du hâle. = Ulcère aux jambes. — Instrument de bois aplati pour dresser les papiers de librairie quand ils sont cordés. = Nom de plusieurs espèces de filets, *Saut de —*, fossé assez large pour n'être pas franchi par un loup et qu'on creuse au bout des allées d'un parc. *Broderie, découpe à dents de —*, broderie qui forme une suite d'angles aigus. — *marin*, espèce de phoque. || — *de mer*, marin à qui de trop longs voyages ont fait perdre tout usage du monde.

LOUP-CERVIER, s. m. V. LYNX. || Celui qui fait métier de jouer sur les fonds publics, et en général celui qui spéculé sur les entreprises de l'État et sur les besoins publics; t. de mépris.

LOUPE, s. f., tumeur placée sous la peau. = Zool., tumeur naturelle à quelques animaux : *le chameau naît avec des LOUPES sur le dos et des callosités sur la poitrine et sur les genoux* (Buff.) = Bot., excroissance ligneuse ou charnue des plantes. = Opt., verre convexe des deux côtés qui grossit les objets. = Pierre précieuse que la nature n'a pas achevée : *une — de rubis*.

LOUPEUX, EUSE, adj., qui a des loupes : *un arbre* — ; peu us.

LOUP-GAROU. s. m. V. GAROU.

LOUSOR ou **LUXOR**, vge de la haute Égypte, sur la rive droite du Nil. C'est de là qu'a été apporté l'obélisque dressé à Paris en 1836, sur la place de la Concorde.

LOURD, E, adj., pesant, difficile à remuer, à porter; se dit par opposit. à léger : *un fardeau trop* —. *Une machine trop LOURDE* (Boss.) || *Temps* —, extrêmement chaud et orageux. || Lent dans ses mouvements; se dit par opposit. à dispos, à agile : *voilà ce qui rend les enfants pesants ou dispos, adroits ou LOURDS* (J.-J.) *Faire une LOURDE chute*, tomber de tout son poids. || Qui manque de légèreté, grossier : *esprit, style* —. *Jamais pontife ne fit une plus — faute* (Volt.) *Un tableau — de dessin et de draperie* (Did.) || *Onéreux, difficile : charge, maison* —. — *tâche*. V. PESANT.

LOURDAUD, E, s. et adj.; fam., qui manque de légèreté et d'adresse : *un gros — de valet* (La F.) *Laisse là ces LOURDAUDS contre qui tu déclames* (Corn.) *Jamais un —, quoi qu'il fasse, ne saurait passer pour galant* (La F.)

LOURDEMENT, adv., pesamment, rudement : *tomber* —. || Grossièrement : *il se trompe — dans l'opinion qu'il a de vous* (Dest.) || *Gauchement, sans finesse : plaisanter* —.

LOURDERIE, s. f.; fam., faute grossière contre le bon sens, la bienséance : *la comtesse d'Escarbagnas, dans la pièce de Molière qui porte ce titre; relève les LOURDERIES de son valet Criquet* (Lafaye).

LOURDEUR, s. f., pesanteur : — *d'un fardeau*. || — *de style. Le frelon serait fort dangereux pour les abeilles sans sa — et le bruit de son vol* (Del.)

LOURDISE, s. f., faute grossière causée par l'irréflexion : *j'étais désolé de ma —* (J.-J.); peu us.

LOURE, s. f.; mus., danse grave dont l'air se bat à deux temps : *une — ne se joue pas sur le ton de la descente de Mars* (Volt.)

LOURER, v. a.; mus., hier les notes en appuyant sur la première de chaque temps.

LOUSTIC, s. m.; fam., bouffon de caserne, mauvais plaisant.

LOUTRE, s. f., petit quadrupède carnivore de la famille des martres : *la — est plus avide de poisson que de chair* (Buff.) = *S. m.*, casquette, manchon de poil de loutre.

LOUVAIN, grande vil. de Belgique (Brabant), à 24 kil. de Bruxelles, sur la Dyle, célèbre université.

LOUVE, s. f., la femelle du loup : *la — allaite ses petits pendant quelques semaines, et leur apprend bientôt à manger de la chair* (Buff.) || *Pop.*, femme impudique; peu us. = *Outil de fer pour enlever une pierre*.

LOUVER, v. a., faire un trou à une pierre pour y mettre la louve.

LOUVEL, ouvrier sellier, qui, après avoir été démocrate exagéré, puis bonapartiste fervent, assassina le duc de Berry le 13 février 1820, à la sortie de l'Opéra.

LOUVETURE (Toussaint), célèbre général noir de Saint-Domingue, mort en 1803. En 1796, proclamé chef de la République, il gouverna Saint-Domingue jusqu'à l'arrivée du général Leclerc, qui le força à se rendre et l'envoya en France. Il y fut enfermé au fort de Joux, près de Besançon, où il mourut dix mois après.

LOUVET, TE, adj., se dit d'un cheval dont le poil approche de la couleur du poil du loup.

LOUVETEAU, s. m., petit de la louve : *les LOUVETEAUX ne sortent du fort où ils ont pris naissance qu'au bout de six semaines ou deux mois* (Buff.)

LOUVETER, v. n., mettre bas, en parl. de la louve.

LOUVETERIE, s. f., équipage pour la chasse du loup. = *Lieu destiné à loger cet équipage*.

LOUVETIER, s. m., chef de la louveterie : *grand* —. = *Celui qui s'est engagé à tenir un équipage pour chasser le loup*.

LOUVIERS, s.-préf. du départ. de l'Eure. On y fabrique des draps estimés.

LOUVOIS (marquis de), né à Paris en 1641, mort en 1691, fut ministre de la guerre sous Louis XIV. On lui reproche d'avoir fait exécuter avec la dernière rigueur la révocation de l'édit de Nantes.

LOUVOYAGE, s. m.; mar., action de louvoyer.

LOUVOYER, v. n., naviguer en zigzags, de manière à présenter au vent tantôt un côté du vaisseau, tantôt l'autre côté. || *Prendre des détours pour arriver à un but que l'on désire : apprenez à —, mon jeune ami* (J.-J.)

LOUVRE, s. m., le plus vaste et le plus beau palais de Paris. = *Maison superbe et magnifique : c'est un —* (Ac.) || *En son — il les invita* (La F.)

LOVE, s. f., masse de savon qui a la longueur d'une brique, la largeur et l'épaisseur de trois.

LOVELACE, nom du séducteur dans le roman de Richardson, *Clarisse Harlowe*. || *S. m.*, séducteur aux belles manières : *c'est un vrai —*.

LOWE (Sir Hudson), né en Irlande, mort en 1844, s'est fait une odieuse renommée par la dureté avec laquelle il traita Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène.

LOWELL, vil. manufacturière des États-Unis (Massachusetts), surnommée *le Manchester de l'Union*.

LOWENBAHL (comte de), né à Hambourg en 1700, mort en 1755. Sollicité par le maréchal de Saxe de venir s'établir en France, il commanda la réserve à la bataille de Fontenoy (1745), prit Gand, Oudenarde, Ostende, Nieuport (1746), et emporta d'assaut Berg-op-Zoom (1747).

LOXODROMIE, s. f.; mar., chemin que fait un vaisseau en suivant le même rumb de vent.

LOXODROMIQUE, adj.; mar., qui a rapport à la loxodromie : *ligne* —.

LOYAL, E, adj., conforme à la loi, sans fraude, d'une bonne qualité : *vin* —. || *Sincère, droit, franc : homme, chevalier* —. *Conduite LOYALE. De bons et LOYAUX services. Saint Louis, en mourant, recommanda à son fils qu'il fût —, libéral et ferme en paroles à ses serviteurs* (Boss.) V. VRAI.

LOYALEMENT, adv., de bonne foi : *agir* —. *Les friponnes se moquent de l'honnête homme qui joue — avec eux* (Séguir).

LOYAUTÉ, s. f., droiture relevée par de hauts sentiments d'honneur : *il était muni de tous ces principes de — chevaleresque* (Marm.)

LOYER, s. m., prix du louage d'une maison : *prendre une maison à —. Nous avons payé tous les LOYERS de l'année dernière*. = *Salaire d'un ouvrier*; peu us. = *Récompense : mille traits de satire sont le — de quiconque ose écrire* (Volt.); vieux.

LOYOLA, vge et monastère d'Espagne, dans la p. de Guipuscoa, patrie de saint Ignace, fondateur de l'ordre des Jésuites. = *Enfants ou disciples de —, jésuites*.

LOZÈRE (mont), mont de la chaîne des Cévennes, dans le départ. de la Lozère, au S.-E. de Meude. Le Lot et le Tarn y prennent leur source. = *LOZÈRE* (la), départ. du S. de la France, ch.-l. Mende.

LUBECK, vil. libre d'Allemagne, cap. de la petite république de son nom. Grâce à sa situation entre la mer Baltique et la mer du Nord, elle est le centre d'un commerce d'expédition très-étendu. = *LUBECKOIS, e*, adj. et s., qui appartient à Lubeck ou à ses habitants.

LUBIE, s. f., caprice extravagant : *si vous avez*

souvent des LUBIES comme celles dont le hasard me rend témoin, je ne suis plus étonné de l'éloignement que mademoiselle a pour devenir votre femme (Beaumont.) Monsieur mon fils a souvent des — que l'on prendrait pour de franches folies (Volt.)

LUBOMIRSKI (maison des princes de), une des plus anciennes et des plus illustres de la Pologne.

LUBRICITÉ, s. f., lasciveté excessive.

LUBRIFIÉ, v. a., oindre, rendre glissant : la mucosité des intestins sert à les — (Ac.)

LUBRIQUE, adj., très-lascif : homme, femme —, ardeur —. Paroles, regards, tableaux LUBRIQUES. Tous ces lieux communs de morale — (Boil.)

LUBRIQUEMENT, adv., d'une manière lubrique : danser — ; peu us.

LUC (saint), né à Antioche, mort en Achaïe, disciple et compagnon de saint Paul, est l'auteur du troisième Évangile et des Actes des Apôtres.

LUCAIN, poète latin, élevé à Rome et à Athènes, devint l'ami et le compagnon de Néron, conspira plus tard avec Pison contre ce prince, s'ouvrit les veines par ordre de l'empereur à l'âge de 25 ans, et mourut en declamant des vers de son grand poème épique, la *Pharsale*.

LUCANIE, contrée de l'Italie ancienne, dans la grande Grèce, qui forme aujourd'hui une partie de la Basilicate, entre le Samnium et l'Apulie.

LUCARNE, s. f., petite fenêtre qui donne du jour dans les greniers, dans les chambres des combles : — *faitière*, trou dans le toit, recouvert simplement d'une tuile.

LUCAS DE LEYDE, célèbre peintre et graveur hollandais, né en 1494, mort en 1533.

LUCAGES (îles). V. **BAHAMA**.

LUCERNE, vil. de Suisse, ch.-l. du canton de ce nom, à l'extrémité du lac de Lucerne et à la sortie de la Reuss. Le lac de — n'est proprement qu'un golfe du lac des Quatre-Cantons (Schwytz, Uri, Unterwalden, Lucerne).

LUCIDE, adj., lumineux, transparent ; peu us.

|| Clair, net : avoir des intervalles, des moments LUCIDES, se dit d'une personne dont la tête est dérangée, et qui revient à la raison par intervalles : les passions ofusquent la raison. mais ce genre de folie a comme les autres ses intervalles — (Geoffroy).

LUCIDEMENT, adv., d'une manière lucide : exposer — une affaire.

LUCIDITÉ, s. f., état, qualité de ce qui est lucide : cet auteur est remarquable par sa — (Ac.)

LUCIE (Sainte-), une des petites Antilles anglaises, ch.-l. Castries ou le Carénage.

LUCIEN, sophiste, satirique et moraliste grec du 1^{er} siècle, né à Samosate (Syrie) et mort dans une vieillesse fort avancée. Fénelon et Fontenelle lui ont emprunté l'idée de leurs *Dialogues des Morts*.

LUCIFÈRE, nom que les poètes latins donnaient à la planète Vénus, vulg. appelée étoile du matin. = Myth., fils de Jupiter et de l'Aurore. = Satan, le prince des ténèbres : laissez mon voile, esprit de — (La F.) Que ce serait chose fort agréable si l'on pouvait parler à — (Volt.)

LUCILIUS, grand-oncle de Pompée, né l'an 144 av. J.-C., est regardé comme le père de la satire latine.

LUCINE, déesse qui présidait aux accouchements. Selon beaucoup de mythologues, Lucine était la même que Diane ou Junon : qui sera près de toi pour adoucir tes maux si tu dois de — éprouver les travaux (La H.)

LUCIOLE, s. f., nom que l'on donne quelquefois au ver luisant.

LUCON ou **MANILLE**, la plus grande et une des plus septentrionales des îles Philippines (Malaisie espagnole).

LUCQUES, vil. forte de l'Italie centrale, cap. de l'anc. duché de son nom, réuni en 1847 à la Toscane. = Lucquois, m., s., qui est de Lucques. = Adj., qui appartient à Lucques ou à ses habitants.

LUCRATIF, **IVE**, adj., qui apporte du lucre, du

gain : emploi, métier — (Barth.) *L'industrie et les arts LUCRATIFS s'étendent et fleurissent* (J.-J.)

LUCRE, s. m., gain, profit, ne s'emploie qu'au sing. dans le style soutenu : voilà déjà l'usure en — malhonnête (Boss.) Sa grandeur abandonne à l'un de ses enfants du — des combats les soins avilissants (Volt.) V. **GAIN**.

LUCRÈCE, dame romaine, femme de Collatin, qui fut déshonorée par Sextus, fils de Tarquin le Superbe, et se poignarda pour ne pas survivre à un tel outrage. || Femme d'une chasteté exemplaire. || Tr. femme d'une vertu équivoque : des *Lucrèces du temps, là de ces filles neuves qui veulent imposer et se donner pour veuves* (Rég.) = Lucrèce Borgia, fille du pape Alexandre VI, fameuse dans l'histoire du 15^e siècle par ses incestueuses prostitutions. Son histoire a fourni à M. Victor Hugo le sujet d'un drame.

LUCRÈCE, poète latin, né à Rome, 95 ans av. J.-C., se donna la mort à 44 ans, dans un accès de délire. On a de lui un poème fameux : *De natura rerum*, qui offre l'exposition complète du système d'Épicure.

LUCTUEUX, **EUSE**, adj., plainlif ; qui cause beaucoup de deuil ; vieux. = Méd. : la respiration est LUCTUEUSE lorsque l'air expiré produit le son qu'on appelle gémissement (Nysten).

LUCULLUS (Lucius-Licinius), né vers 115 av. J.-C., battit Amibear en deux batailles navales. Envoyé contre Mithridate, il le défit près du Cranique. De retour à Rome, il se signala par son luxe et sa mollesse. || S. m., homme qui aime à traiter splendidement : les festins de nos —.

LUETTE, s. f., appendice charnu qui pend au bord inférieur du voile du palais : couper la —.

LUEUR, s. f., lumière faible ou affaiblie ; commencement de clarté : une — obscure et ténébreuse (Bourd.) Il y a de fausses LUEURS, des — trompeuses qu'on prend pour de véritables lumières (Ac.) Qu'on se recueille dans le silence et dans l'obscurité, le plus petit bruit ou la moindre — suffira pour distraire (Cond.) || Légère apparence : — d'équité, d'humanité (Barth.) La chaire substitua l'instruction à une pompe vide et déplacée, la raison aux fausses — (Mass.) V. **LUMIÈRE**.

LUGUBRE, adj., qui exprime ou inspire une sombre tristesse : cri, son —. Le plumage — du corbeau, et son cri plus — encore (Buff.) Et maintenant, voilà tout ce qui subsiste de cette ville puissante, un — squelette (Volney). = Se dit quelquefois des personnes - personnage —. Voilà, pour un jeune homme, des domestiques bien LUGUBRES (Mol.)

LUGUBREMENT, adv., d'une manière lugubre : chanter, être vêtu —.

LUI, pro. pers., de la 3^e personne du sing. Il s'emploie souvent comme régime indirect, et répond à *lui*, à elle : en ce sens il est des deux genres ; hors de là, il est toujours masculin : mais nous — devons tout, il est notre sauveur (Chénier). C'est par les beaux côtés qu'il — fant ressembler (Mol.) = Il sert surtout de complément à une préposition : de toute cette gloire, il n'en restera pas plus de vestige après — que de — même (Ma-s.) Le coup qui l'a perdu n'est parti que de — (Rac.) = Employé pour le : tu — verras subir la mort la plus cruelle (Id.) = Au lieu de il et le, on dit souvent : c'est — qui, c'est — que. C'est — que je prétends honorer aujourd'hui (Id.) = S. m. : mon fils me dit des folies. Il dit qu'il y a en — deux — ; un — qui m'adore et un — qui m'étrangle. (Sév.) V. **SOT**.

LUIRE, v. n., éclairer, jeter de la lumière : le soleil, le jour LUIT. Dieu fait — le soleil sur les bons et sur les méchants (Boss.) = Se dit des corps polis qui réfléchissent la lumière : tout LUIT dans cette maison, les chenets, la pelle et les pincettes. || Paraf-

tre, briller : *voilà un rayon d'espérance qui nous luit* (Ac.) *Un rayon de majesté et de vertu que Dieu fit — sur le visage de saint Louis* (Fléch.) = Prov. : *le soleil luit pour tout le monde, il est des biens dont chacun a le droit de jouir.*

LUISANT, E, adj., qui luit; brillant; qui réfléchit quelque lumière : *un ver —. Une étoffe LUISANTE. Ces flambeaux LUISANTS* (Mass.) *Les cheveux — de pomnade.* = S. m., éclat : *le — d'une étoffe.* = S. f.; astr., LUISANTE, étoile brillante.

LULLI, compositeur d'opéras du temps de Louis XIV, né à Florence, fut amené en France par M^{me} de Montpensier. Sa musique d'église et de théâtre a joui pendant près d'un siècle d'une grande faveur.

LUMACHELLE, s. f., espèce de marbre où se trouvent des débris de coquilles.

LUMBAGO, s. m., affection, dans la région lombaire, regardée par quelques-uns comme un rhumatisme, par d'autres comme une névralgie.

LUMIÈRE, s. f., ce qui rend les objets susceptibles de se manifester à nous par l'intermédiaire du sens de la vue : *Dieu dit : que la — soit, et la — fut* (Ac.) — *du soleil, de la lune, des astres, des flambeaux, du gaz. Un rayon de —. Paraîsez donc, — la plus belle des créatures matérielles, et celle qui embellit toutes les autres* (Boss.) = Abs., bougie, chandelle, lampe allumée : *il y avait dans la salle un grand nombre de LUMIÈRES.* = Jour : *ce matin, j'ai voulu devancer la —* (Rac.) || Poét. Vie : *joûir de la —. Perdre la —. La —, sans moi, vous eût été ravie* (Volt.) = Clarté, splendeur : *cela jette beaucoup de —. Il ne pouvait souffrir la —* (Fén.) || *Il ignorait presque seul, comme Moïse, la gloire et la — qui brillait autour de lui* (Mass.) || Intelligence, savoir. = Tout ce qui éclaire : *Dieu est la source de toute —* (Boss.) *Les progrès des —. Saint Augustin a été la — de son siècle. Les vertus ne suivent pas toujours les —* (Guizot.) *Les plus grands esprits n'ont que des — bornées* (Nicole.) = Éclaircissement, indice : *je n'ai aucune — sur cette affaire.* || Publicité : *les fourbes craignent la —* (Ac.) *Le crime affecte aujourd'hui la —* (Mass.) = Artill., petit trou par où l'on met le feu à un canon, à un fusil : *deboucher la — d'un canon* (Mol.) = Peint., un bel effet de —. *Les — de ce tableau sont bien entendues* (Ac.) = Ouverture par laquelle le vent entre dans un tuyau d'orgue. = Mar., ouverture pratiquée au corps de pompe.

§ **LUMIÈRE, L'ŒUR, CLARTÉ, ÉCLAT, SPLENDEUR.** La lumière est une substance interposée entre notre œil et ce qui se présente à lui, au lieu que *lueur, clarté, éclat et splendeur* désignent l'effet ou la qualité de cet agent, de ce principe naturel. La *lueur* est une faible lumière; la *clarté*, une lumière modérée; *l'éclat*, une lumière vive; la *splendeur*, une très-grande lumière (Lafaye).

LUMIGNON, s. m., bout de la mèche d'une bougie, d'une chandelle, d'une lampe allumée. || *Si le petit — de raison que vous contribuez à ranimer dans la nation ne vient pas bientôt à s'éteindre* (Volt.)

LUMINAIRE, s. m., corps céleste qui éclaire : *Dieu fit deux grands LUMINAIRES, l'un pour présider au jour, l'autre pour présider à la nuit* (Ac.) = Cierges, etc., dont on se sert à l'église pour le service divin. = Pop., vue : *un carrosse sexagénaire d'a-bord s'offre à mon —* (J.-B. R.); peu us.

LUMINEUX, EUSE, adj., qui répand, qui jette de la lumière : *un sillon —. Les globes — qui décorent le firmament* (Mass.) || Brillant, éclatant : *esprit —* (Cond.) *Le véritable orateur n'orne son discours que de vérités LUMINEUSES* (Fén.)

LUNAIRE, adj., qui appartient à la lune : *mois, année —. Les Turcs comptent par années LUNAIRES. Cadran —, qui marque les heures par le moyen de la lune.* = Bot., plante crucifère dont les feuilles et les semences ont passé pour apéritives.

LUNAIISON, s. f., espace de temps qui s'écoule entre deux nouvelles lunes consécutives : *toute cette — a été pluvieuse.*

LUNARIEN, NE, adj., qui a rapport à la lune ou à ses prétendus habitants.

LUNATIQUE, adj., qui est sous l'influence de la lune : *les Latins appelaient les épileptiques lunatiques.* || Fam., fantasque, capricieux : *homme, femme —.* = S., le — de l'Évangile. V. FURIEUX.

LUNDI, s. m., le second jour de la semaine : *nous sommes arrivés ici — dernier* (J.-J.) — *gras, le dernier lundi du carnaval.* || *Faire le —, ne pas travailler ce jour-là, pop.*

LUNE, s. f., planète plus petite que la terre dont elle est le satellite : *le cercle, le globe, l'orbite de la —. Nouvelle —, pleine —, clair de —. — rousse, — d'avril. La — brillait au milieu d'un azur sans taches* (Chat.) || Fam., — *de miel*, premier mois du mariage. *C'est une —, un visage de pleine —, se dit d'une personne qui a le visage fort plein et fort large. Aboyer à la —, crier contre une personne à qui l'on ne peut faire de mal. Avoir des LUNES, être sujet à des caprices. Bonne, mauvaise —, bonne, mauvaise humeur.* = Prov. : *faire un trou à la —, s'en aller fortivement sans payer. Vouloir prendre la — avec les dents, tenter l'impossible.* || Poét., mois, saison : *après avoir passé trois — à Saint-Augustin, je fus saisi du dégoût de la vie des cités* (Chat.) = Nom donné à l'argent par les alchimistes. — *cornée*, ancien nom du chlorure d'argent. = Bot., — *d'ebour*, nom vulg. du nénéphar blanc.

LUNÉBOURG, vil. de Hanovre, anc. cap. du duché de même nom. Jadis ville hanséatique, ch.-l. du départ. des Bouches-de-l'Elbe, dans l'ancien roy. français de Westphalie.

LUNEL, ch.-l. de canton (Hérault), produit un vin muscat très-estimé.

L'UN ET L'AUTRE, pro. indéfini, tous les deux : *ils perirent —* (Marm.) *Racine et Boileau étaient poètes —.* = Au pl., les UNS et les AUTRES, tout le monde indistinctement.

LUNETTE, s. f., nom donné aux instruments d'optique destinés à remédier aux imperfections de la vue ou à étendre le champ visuel : *une — se compose de deux verres lenticulaires qu'on place aux extrémités d'un cylindre ou tuyau* (Arago). — *convexe*, celle qui grossit les objets. — *concave*, qui diminue les objets. — *d'approche* ou — *de longue vue*, lunette qui rapproche ou grossit les objets. = Au pl., deux verres assemblés dans la même enclasure : *une paire de LUNETTES. Je fais quatre repas et je lis sans —* (Reg.) || *Pour connaître vos gens, mettez mieux vos —* (Id.) *Il a mis ses — de travers, il ne voit pas juste dans cette affaire.* = Au sing., partie de la boîte où l'on met le cristal. = Os fourchu à l'estomac d'un oiseau. = Ouverture des latrines, d'une chaise percée. = Petits ronds de feutre qu'on met à côté des yeux d'un cheval. = Archit., petit jour réservé dans le berceau d'une voûte. = Fortif., petite demi-lune. = Jeu de dames, *mettre dans la —, placer une dame entre deux dames de son adversaire.*

LUNETTIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait ou vend des lunettes.

LUNÉVILLE, s.-préf. du départ. de la Meurthe, anc. résidence des ducs de Lorraine.

LUNI-SOLAIRE, adj.; astr., composé de la révolution du soleil et de celle de la lune : *année, cycle, période* —.

L'UN L'AUTRE, pro. indéf., qui exprime la réciprocité : *ils s'aimaient* —. *Les hommes devraient se chérir les uns les autres* (Marm.).

LUNULE, s. f.; géom., figure qui a la forme d'un croissant. = Bot., tache blanche semi-lunaire qui se remarque en arrière de l'ongle.

LUNULÉ, E, adj., se dit des parties des plantes qui ont la forme d'un croissant ou d'une demi-lune, et des ongles pourvus de lunule.

LUNUS, dieu de la lune, la lune elle-même. Lunus était adoré en Carie, en Phrygie et surtout en Égypte.

LUPERCALLES, s. f. pl., fêtes annuelles célébrées à Rome, le 15 février, en l'honneur de Pan.

LUPIN, s. m., plante légumineuse dont les semences sont amères, mais cessent de l'être quand elles sont cuites.

LURE, s.-préf. du départ. de la Haute-Saône.

LURON, NE, s.; fam., homme joyeux, sans souci : *un franc* —. *Celui qui chante les batailles à l'air d'un* —, *sa trogne est enluminée* (Mercier). = Au fém., dans le langage grivois, femme, fille amie de la joie et de mœurs suspectes.

LUSACE, pays de l'Allemagne du Nord, appartenant en partie à la Prusse, en partie à la Saxe, qui a formé autrefois deux margraviats indépendants.

LUSIADE (la), titre que Camoëns a donné à l'épopée dans laquelle il célèbre les découvertes des Portugais dans l'Inde sous la conduite de Vasco de Gama.

LUSIGNAN, anc. famille célèbre du Poitou qui a fourni des rois à Jérusalem et à Chypre.

LUSITANIE (la), anc. nom du Portugal, d'une partie de l'Estramadure espagnole et du roy. de Léon.

LUSTRAGE, s. m., opération qu'on fait subir aux étoffes pour leur donner l'éclat et le brillant.

LUSTRAL, E, adj., qui a rapport au lustre : *eau LUSTRALE*, eau avec laquelle les prêtres païens purifiaient le peuple : *l'eau — attend ma dépouille glacée* (C. Del.) *Jour* —, où l'on nommait et purifiait un nouveau-né. *Fêtes LUSTRALES*.

LUSTRATION, s. f., cérémonies par lesquelles les païens purifiaient une personne, un clamp, etc.

LUSTRE, s. m., éclat naturel ou donné par l'art : *le — d'une étoffe*. *La pluie ôte le — à un chapeau de soie*. *La laideur d'une femme sert de — à celles qui l'entourent* (Ac.) || Eclat que donne la beauté, le mérite : *un héros de soi-même empruntait tout son —* (Boil.) *Son mérite parut dans tout son —* (Roll.) *Le malheur ajoute un nouveau — à la gloire des grands hommes* (Fén.) = Quinquet de cristal, de cuivre ou de bronze, à plusieurs branches, suspendu à un plafond : *le — de l'Opéra*. = Ir. : *chevaliers du —*, claqueurs; ainsi nommés parce qu'on les place ordinairement sous le lustre.

§ **LUSTRE**, BRILLANT, ÉCLAT. Le premier tient au poli et au jour sous lequel on regarde l'objet, qui du reste peut être sombre, peu voyant. Les deux derniers dépendent de la grande quantité de lumière. *Brillant* dit moins qu'*éclat*. Dans les ouvrages d'esprit, *brillant* signifie une lueur, une étincelle (Volt.); *l'éclat* a plus de grandeur et approche davantage de la magnificence.

LUSTRE, s. m., fête expiatoire instituée par Servius Tullius, et célébrée autrefois à Rome tous les cinq ans. || Poét., espace de cinq ans : *onze LUSTRES complets* (Boil.) *Je touche à mon cinquième — sans avoir publié rien qui me rende illustre* (Piron).

LUSTRER, v. a., donner le lustre à un chapeau,

à une étoffe, etc. : *les plumes de la queue du cor-moran sont d'un noir LUSTRÉ de vert* (Buff.)

LUSTREUR, EUSE, s. et adj., celui, celle qui lustre les étoffes, les chapeaux, les cuirs, etc.

LUSTRINE, s. f., étoffe de coton qui a beaucoup de lustre et d'apprêt; sorte de droguet de soie.

LUSTUCRU, E, s. m., mot burlesque pour suppléer au nom d'une personne pour laquelle on n'a aucune considération; personne niaise : *et le pauvre — trouve enfin sa LUSTUCRE* (Trévoux).

LUT, s. m., enduit ductile qui devient solide en se desséchant et sert à réparer les fractures des vases ou à boucher un vase qu'on met au feu.

LUTÈCE, anc. nom de la ville de Paris : *près d'un palais dont — est ornée* (J.-B. R.)

LUTER, v. a., boucher avec du lut; enduire de lut les vases qu'on met au feu.

LUTH, s. m., ancien instrument monté de cordes de boyau qu'on touchait avec les doigts des deux mains. || Inspiration, verve poétique : *Palès réclame ici vos LUTUS et vos palette* (Lemierre).

LUTHER (Martin), chef de la réformation religieuse en Allemagne, né à Eisleben (Saxe) en 1483, mort en 1546. = LUTHÉRANISME, s. m., doctrine de Luther. = LUTHÉRIEN, NE, s. et adj., qui suit la doctrine de Luther.

LUTHERIE, s. f., profession, commerce, ouvrage de luthier.

LUTHIER, s. m., ouvrier qui fait des instruments à cordes.

LUTIN, s. m., esprit follet : *quatre LUTINS à Paile diaprée* (Millevoye). = Démon familier : *chacun a son — qui toujours le promène* (Volt.) *J'admire les ressorts de l'esprit féminin quand il est agité de l'amoureux* — (Reg.) || Fam. : *c'est un —*, il est vif et pétulant. = LUTIN, E, adj., éveillé, agaçant : *un air —*, *une figure LUTINE* (Ac.)

LUTINER, v. a., tourmenter comme ferait un lutin : *jamais jolie femme ne fut plus LUTINÉE* (Reg.) *Esprit qui nous LUTINES, nous le conjurons de nous laisser dormir en repos* (Dest.) || *J'ai été et je suis encore LUTINÉ par les embarras que me donne ma pauvre province* (Volt.) = V. n., faire le lutin : *elle ne fait que — toute la nuit* (Ac.)

LUTRIN, s. m., pupitre élevé dans le chœur d'une église où l'on place les livres dont on se sert pour chanter l'office : *royons si des LUTRINS Bauni n'a point parlé* (Boil.) = Collect., ceux qui chantent au lutrin : *diriger le —*, *donner le ton au —*.

LUTTE, s. f., exercice gymnastique ou combat de deux hommes corps à corps; effort réciproque pour se vaincre et se terrasser : *s'exercer à la —* (Ac.) *Enfin pour arrêter cette — barbare, de nouveau l'on s'efforce, on crie, on les separe* (Boil.) || Guerre, dispute, conflit : *la — du pouvoir absolu et de la liberté*. *La — du jour et de l'ombre* (Ac.) *Il y a depuis Théodose une — perpétuelle entre la juridiction séculière et l'ecclésiastique* (Volt.) || Fam. : *emporter de haute —*, par autorité, par force. V. CONFLIT.

LUTER, v. n., se prendre corps à corps avec quelqu'un pour le terrasser : — avec, contre quelqu'un. || Se dit en parl. de toute espèce de combat : *c'est Léonidas LUTTANT avec ses Spartiates contre la fastueuse armée des Satrapes; mais il n'y eut pas de Thermopyles* (Norvins). || — contre la tempête, contre les vents, contre les obstacles (Ac.) *Il vaut mieux avoir à — contre la nature que contre les hommes* (Rayn.) *Vous seul, après quarante années, pouvez encor — contre les destinées* (Rac.)

LUTEUR, s. m., celui qui lutte, athlète : *ne*

manque pas d'écrire que leur exemple était aux LUTTEURS glorieux (La F.)

LUTZEN, vil des États prussiens (Saxe, près de l'Elster. Elle a été le théâtre de deux mémorables batailles : l'une, le 16 novembre 1632, où fut tué le roi de Suède, Gustave-Adolphe, vainqueur des Impériaux, commandés par Wallenstein; l'autre, le 2 mai 1813, où Napoléon 1^{er} battit les Russes et les Prussiens.

LUXATION, s. f., déplacement de deux ou plusieurs pièces osseuses.

LUXE, s. m., le contraire de la simplicité dans la manière dont on vit, dont on fait les choses ou dont on se montre : *le — des habits, de la table. Le — est le précurseur de la misère* (Mass.) *Le ravage des guerres appauvrit moins les hommes que le —, le faste et la mollesse* (Fén.) || Grande abondance, profusion : *c'est donc le — des pensées qui empoisonne nos jours* (Barth.) || Parure, ornement : *un grand — typographique. La nature a son — et ses pompes secrètes* (Del.)

§ **LUXE, FASTE**. Ils se prennent tous deux en mauvais part. Le luxe emporte l'idée d'excès, de superfluité, de recherche immodérée des aises et des commodités. Le faste emporte l'idée d'efforts pour s'élever et pour paraître, une affectation de hauteur, de l'ostentation.

LUXEMBOURG (grand-duché del. anc. État de l'empire germanique, partagé aujourd'hui entre la Belgique et la Hollande, ch.-l. Luxembourg. = LUXEMBOURG, une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Europe qui a possédé le trône de Bohême et a fourni trois empereurs. = LUXEMBOURG (duc et maréchal del), né en 1628, mort en 1695, fit ses premières armes sous le grand Condé, commanda en chef pendant la célèbre campagne de Hollande, gagna en 1690 la bataille de Fleurus, en 1691 celle de Steinkerke, et en 1693 celle de Neerwinde. = LUXEMBOURG (le), palais bâti à Paris en 1615 par Marie de Médicis, sur le modèle du palais Pitti à Florence et sur les dessins de l'architecte Desbrosses. Tour à tour siège du Directoire, du Sénat, de la Chambre des Pairs, ce palais a été de nouveau depuis 1832 affecté au Sénat. = LUXEMBOURGEOIS, *er*, adj. et *s.*, qui appartient au Luxembourg ou à ses habitants.

LUXER, v. a., faire sortir un os de sa place naturelle : *cette chute lui a LUXÉ plusieurs os.* = Se —, v. pr., sortir de sa cavité, en parl. d'un os.

LUXEUX, EUSE, adj., qui a du luxe, qui vit dans le luxe : *les Athéniens et les Carthaginois étaient ainsi — dans le temps de leur prospérité que dans celui de leur chute* (Féron); peu us.

LUXURE, s. f., incontinence, lubricité : *la — est un des sept péchés capitaux.*

LUXURIANCE, s. f., jet trop abondant : *la — prématurée de son jeune feuillage* (Del.); peu us.

LUXURIANT, E, adj., qui pousse des jets trop abondants : *le sol — de ces plaines fécondes* (Del.) || *Imagination LUXURIANTE. Les animaux n'avaient fait qu'emonder ces richesses LUXURIANTES du sol, qui se réparent toujours avec usure* (Ch. Nod.)

LUXURIEUSEMENT, adv., avec luxure.

LUXURIEUX, EUSE, adj., adonné à la luxure : *homme —* (La H.) = Qui tient de la luxure : *pensées, peintures LUXURIEUSES* (Id.) *Ces dames, ces héros à voix LUXURIEUSE* (Boël.)

LUTZ, ch.-l. de canton (Hautes-Pyrénées), dans la vallée de Barges. Eaux minérales; belle église.

LUZERNE, s. f., plante légumineuse employée comme fourrage : *un champ de —.*

LUZERNIÈRE, s. f., champ de luzerne.

LYCANTHROPE, s. m., homme atteint de lycanthropie.

LYCANTHROPHE, s. f., espèce de manie dans laquelle le malade s'imagine être changé en loup.

LYCAONIE, anc. région de l'Asie Mineure, dans les montagnes du Taurus.

LYCÉE (mont, aujourd'hui *Diaforti*, mont d'Arcadie, au S., sur la frontière de Messénie. Il était consacré à Pan. = LYCÉE, portique et promenade d'Athènes, sur les bords de l'Ilissus. Comme Aristote y donna ses leçons, le mot Lycée désigna l'école et la doctrine de ce philosophe. = En 1737, Pilastre des Rosiers fonda à Paris, sous le nom de *Lycée*, une institution de lettres et de sciences où enseignèrent Ginguéné, Fourcroy, Chaptal, La Harpe, etc. Ce dernier intitula *Lycée* le cours de littérature qu'il avait fait dans cet établissement. = Le nom de *Lycée*, appliqué en 1807 aux collèges de l'Université impériale, remplacé et 1815 par celui de *Collège royal*, a été rétabli en 1848. = LYCÉEN (Lycien), surnom d'Apoillon. = S. m., élève d'un lycée.

LYCHNIDE, s. f., plante vivace à fleurs brillantes, qui croît dans les haies.

LYCIE, région de l'Asie Mineure, au S. de la Phrygie, entre la Carie et la Pamphylie.

LYCOPODE, s. m., plante cryptogame de la famille des mousses.

LYCURGUE, célèbre législateur des Lacédémoniens.

LYDIE, partie occidentale de l'Anatolie, région de l'Asie Mineure, sur la côte orientale, entre la Mysie et la Carie, ch.-l. Sardes. Conquise par Cyrus, puis par Alexandre, elle passa aux Séleucides après la bataille d'Ipsus; elle tomba au pouvoir des Romains l'an 129 av. J.-C. = LYDIEN, *ne*, adj. et *s.*, qui a rapport à la Lydie ou à ses habitants. = *Mode —*, un de : modes de la musique des Grecs.

LYMPHATIQUE, adj., qui a rapport à la lymphe : *tempérament —*, celui où la peau est fine, blanche, où le tissu cellulaire s'infiltré facilement de sérosité, et où en même temps les glandes lymphatiques s'engorgent aisément.

LYMPHE, s. f., liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques : *la plupart des gens âgés périssent par le scorbut, l'hydropisie ou d'autres maladies qui semblent provenir du vice du sang, de l'altération de la —* (Buff.) = Bot., *suc aqueux* qui circule dans les plantes.

LYNX, s. m., sorte de chat sauvage qui a la vue perçante : *le — est moins gros que le loup, et plus bas sur ses jambes* (Buff.) || *Avoir des yeux de —*, avoir la vue perçante. *Le caux a des yeux de —* (M^{me} Necker). = *envers nos pareils et taupes envers nous, nous nous pardonnons tout, et rien aux autres hommes* (La F.)

LYON, ch.-l. du départ. du Rhône, au confluent de la Saône et du Rhône. = LYONNAIS, *er*, adj. et *s.*, qui appartient à Lyon, qui habite Lyon, qui est né à Lyon.

LYRE, s. f., instrument de musique à cordes en usage chez les anciens : *Orphée tirait de sa — un petit nombre de sons agréables* (Barth.) *Ordonnez le festin, apportez-moi ma —* (J.-B. R.) || Verbe poétique, inspiration; poésie lyrique : *accorder sa —* (Ac.), se disposer à faire des vers. *Les maîtres de la —*, les poètes. *La — de Pindare, d'Horace. Le temps dont je subis les lois, sur ma — a glacé mes doigts* (Volt.) = Anat., nom donné abusivement à la surface inférieure de la voûte à trois piliers du cerveau. = Astr., constellation boréale.

LYRIQUE, adj., se dit de la poésie et des vers qui autrefois se chantaient sur la lyre, et, par ext., des vers français propres à être chantés : *poésie —. La cantate est un poème —* (Marm.) = Qui fait de la poésie lyrique; qui compose des poésies propres à être mises en musique : *poète —. Il cultivait avec succès la poésie —* (Barth.) = S. m., genre lyrique, poésie lyrique. = Auteur lyrique : *Malherbe et Rousseau sont nos premiers LYRIQUES* (Ac.)

LYSANDRE, général lacédémonien, qui gagna sur les Athéniens la bataille navale d'Égos-Potamos (405 av. J.-C.), prit Athènes et y établit les trente tyrans. Il périt dans un combat contre Thèbes, sous les murs d'Haliarte.

LYSIAS, célèbre orateur grec, né à Athènes en 459 av. J.-C., mort en 380.

LYSIMAQUE, un des généraux d'Alexandre, régna dix ans en Macédoine, et fut tué dans un combat contre Séleucus.

M

M, s. m. (pron. *me*). Autrefois il était *f.*, et se prononçait *ème*, 13^e lettre de l'alphabet et la 10^e des consonnes, vaut mille dans les chiffres romains. = Abréviation de Majesté, Midi. **MM.**, Messieurs. = Abréviation particulière dans les noms propres écosais, pour *mac*, fils : *M'Culloch*, *M'Donald*.

MA, adj. poss., f. V. **MON**. *M'*, s'est dit pour *mon* devant une voyelle ou une *h* non aspirée, *m'amour*, *m'amie* : *m'amie*, vous êtes toute ma consolation (Mol.)

MABILLON, savant bénédictin du XVII^e siècle.

MABLY, frère utérin de Condillac, composa des *Observations sur l'histoire de France*, qui ont servi de point de départ aux travaux historiques du XIX^e siècle.

MACABRE, adj. f., *danse* —, ronde infernale que l'on supposait dansée par les morts; représentation ou description de cette ronde : *la mort*, dans les danses **MACABRES**, est variée à l'infini (Chat.)

MACADAM, Écossais qui a inventé le système de routes par empierrement de cailloux. = **MACADAM**, s. m., route, chaussée faite d'après ce système. = **MACADAMISAGE**, s. m., action, manière de macadamiser. = **MACADAMISER**, v. a., garnir de granit concassé une chaussée, un chemin.

MACAO, vil. forte de l'Empire chinois, près d'une île de même nom. = S. m., espèce de perroquet : *le —*, ou *le petit ara vert*, est fort commun dans les bois de la *Jaïnique* (Buff.)

MACAQUE, s. m., genre de singes à queue très-longue, aux formes lourdes et trapues.

MACAREUX, s. m., oiseau palmipède qui ne tient la mer que quand elle est tranquille.

MACARON, s. m., sorte de pâtisserie croquante en forme de petits pains qu'on fait avec des blancs d'œufs, du sucre et des amandes.

MACARONÉE, s. f., pièce en vers macaroniques où l'on emploie des mots de la langue vulgaire avec une terminaison latine.

MACARONI (mot ital.), s. m., pâte faite de farine très-fine, à laquelle on donne la forme de petits tubes creux et allongés, et qu'on mange assaisonnée de différentes manières.

MACARONIQUE, adj., *poésie* —, sorte de poésie burlesque inventée en Italie à la fin du XVI^e siècle. **V. MACARONÉE.**

MACAULAY, le premier des historiens anglais de notre siècle; mort en 1859.

MACBETH, cousin de Duncan I^{er}, roi d'Écosse, que Shakspeare a immortalisé dans le drame de ce nom.

MACDONALD, général de la république et maréchal d'empire, mort en 1840, fut un des lieutenants les plus honorés et les plus distingués de Napoléon, qui le nomma *duc de Tarente*. Les Bourbons, en 1816, le nommèrent grand chancelier de la Légion d'honneur, dignité qu'il conserva jusqu'à sa mort.

MACGHABÉE, nom d'une vaillante famille dont les membres défendirent successivement l'indépendance des Juifs contre les entreprises des rois de Syrie. = **MACHABÉES**, s. m. pl., les deux derniers livres de l'Ancien Testament.

MACÉDOINE, roy. de l'anc. Grèce qui fait aujourd'hui partie de la Turquie d'Europe.

MACÉDOINE, s. f., mets composé d'un mélange de différents légumes ou de différents fruits. || Ouvrage, livre formé de pièces de différents genres.

= Suite de parties où le joueur qui tient les cartes choisit l'espèce de jeu qu'on va jouer sous sa main.

MACÉRATION, s. f.; chim., opération qui consiste à laisser séjourner une substance organique dans un liquide froid. || Mortifications volontaires qui amaigrissent : *les schismatiques ont décrié les MACÉRATIONS du corps* (Bourd.) *Les austérités et les — de la pénitence* (Id.) **V. MACÉRER.**

MACÉRER, v. a.; chim., soumettre à la macération : *des fleurs de lis MACÉRÉES dans l'eau-de-vie* (J.-J.) || Amaigrir, affliger le corps par le jeûne et les austérités : *se couvrir de cendres, jeûner et — son corps* (Bourd.) = *Se —*, v. pr., être soumis à la macération : *ces matières commencent à se —*. || Macérer son corps : *se — par des jeûnes et d'autres austérités* (Boss.)

MÂCHE, s. f., genre de plantes dicotylédones, de la famille des valérianées, dont plusieurs espèces se mangent en salade.

MÂCHECOULIS ou **MÂCHICOULIS**, s. m., galerie établie à la partie supérieure des anciennes fortifications, et percée d'ouvertures pour qu'on pût voir et défendre le pied des ouvrages : *château à tourelles, à créneaux et à —* (La Br.) *J'ai des — et des meurtrières* (Volt.)

MÂCHEFER, s. m., scorie qui sort du fer et s'en détache lorsqu'on le bat rouge sur l'enclume.

MÂCHELIÈRE, adj. et s. f., se dit des dents molaires qui servent à broyer, à mâcher les aliments.

MÂCHER, v. a., broyer avec les dents : — *de la viande*, et abs. : *il importe que les enfants s'accoutument d'abord à —* (J.-J.) *Avaler sans —* (Ac.) || — *à vide*; fam., se repaître de fausses espérances. *Il faut lui — les morceaux*, se dit de quelqu'un à qui il faut expliquer les choses les plus simples. — *à quelqu'un sa besogne*, la lui préparer de façon qu'il puisse l'achever sans travail et sans peine. || *Ne pas —*, dire avec franchise, sans ménagement : *je ne mâche pas ce que j'ai sur le cœur* (Mol.)

MÂCHEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui mâche : — *de tabac*. = Qui mange beaucoup.

MACHIAVEL, ambassadeur et grand écrivain florentin mort en 1530. Son *Traité du Prince* est un véritable code de la tyrannie : il y justifie les moyens les plus criminels pourvu qu'ils mènent au succès. = **MACHIAVELIQUE**, adj., conforme, analogue aux principes du *Prince* de Machiavel : *système, doctrine, conduite* —. || Plein de perfidie, de mauvaise foi. = **MACHIAVELIÈREMENT**, adv., d'une manière machiavelique. = **MACHIAVELISME**, s. m., système exposé par Machiavel dans son *Prince* : *on a commencé à se guérir du —* (Mont.) || Conduite souple et astucieuse. = **MACHIAVÉLISTE**, s., celui ou celle qui se conduit d'après les principes du machiavélisme : *cet homme est un profond —* (Ac.)

MÂCHICATOIRE, s. m., médicament qu'on mâche sans l'avaler : *les Indiens font de la feuille du bétel un — dont ils usent sans cesse* (B. de St-P.)

MÂCHICOULIS, s. m. **V. MÂCHECOULIS.**

MACHINAL, **E**, adj., produit par le seul jeu des organes, sans la participation de la volonté : *les*

mouvements qu'il se donne sont plutôt MACHINAUX que dépendants de la volonté (Buff.)

MACHINALEMENT, adv., d'une manière machinale ; *fais — ce qu'on te dit de faire* (Piron).

MACHINATEUR, s. m., celui qui fait quelque machination : *c'est un grand —* (Ac.), il est habile à former des intrigues, à tramer des complots.

MACHINATION, s. f., combinaison de ressorts et de moyens cachés pour faire réussir quelque mauvais dessein : *laissez là les complots et les MACHINATIONS des amants insensés de votre mère* (Fén.) *On faisait craindre à Néhémias de secrètes — contre sa vie* (Boss.) *Les complots du duc de Noailles, ses pratiques sous terre et ses infernales — étaient ses armes véritablement à redouter* (St-S.) V. MÈSEES.

MACHINE, s. f., appareil qui sert à augmenter ou à régler l'effet d'une force donnée : *toutes les MACHINES ne sont que le levier qui passe par différentes transformations* (Cond.) — *de guerre*, instrument et engin servant à lancer des projectiles, à battre les murailles, à couvrir les assiégés ou les assiégeants, etc. V. LOCOMOBILE, LOCOMOTIVE, PNEUMATIQUE, etc. — *hydraulique*, servant à conduire ou à élever l'eau. = Tout assemblage de ressorts dont les mouvements et les effets concourent à un même but : *cet automate est une — ingénieuse*. || Le corps humain : *nos pauvres — sont sujettes à bien des misères* (Sév.) *L'homme est une — admirable* (Ac.) *Les hommes sont les — de la Providence* (Volt.) — *infernale*, nom donné à toute machine contenant de la poudre et des projectiles, et destinée soit à incendier, soit à produire une explosion meurtrière. *La — ronde*; fam., l'univers. || *Ce n'est qu'une —*, se dit d'une personne sans esprit. = Au théâtre, moyens mécaniques employés pour opérer des changements de décoration. || Effet dramatique amené peu naturellement. = Invention, intrigue, ruse dont on se sert dans une affaire pour tromper : *je soupçonne dessous encor quelque —* (La F.) *Quand il vit toutes les MACHINES que la politique arrangeait bien affermies* (Volt.) *La — de l'État et du gouvernement*, l'État et le gouvernement. = Ouvrage d'art remarquable par ses grandes dimensions : *la Cène de Paul Véronèse est une belle —* (Ac.)

MACHINER, v. a., tramer une machination : *quand vous MACHINEZ quelque crime, Jésus ne vous voit-il pas?* (Boss.) *Jupiter MACHINE contre lui la plus noire des perfidies* (Volt.) V. OURDIR.

MACHINISTE, s. m., celui qui invente, qui construit ou qui fait mouvoir des machines.

MACHOIRE, s. f., pièces osseuses dans lesquelles les dents sont enclâsées. || *Bien jouer des MACHOIRES* (Les.), manger avec avidité. *Avoir la — lourde, pesante*; fam., s'exprimer sans grâce ou avec difficulté. On dit de même : *c'est une —*, en parl. d'un esprit lourd ou inepte : *le duc d'Orléans était ensorcelé par Noailles, Eljat, Carnillac, jusque par cette — de Besons* (St-S.) = Dents, pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour serrer quelque chose. V. BÊTE.

MACHONNÉ, E, adj.; t. de graveur, se dit des contours mal faits, sans netteté, durs et tranchants.

MACHONNEMENT, s. m., action de machonner.

MACHONNER, v. a., mâcher avec difficulté ou négligence. || Ne pas articuler distinctement; ne pas s'entendre.

MACHONNEUR, EUSE, s., celui, celle qui machonne, au propre et au fig.

MACHURAT, s. m., apprenti imprimeur. || Mau-

vais ouvrier qui ne sait pas faire une feuille nette; vieux et peu us.

MÂCHURER, v. a., barbouiller de noir; pop. || Impr., ne pas tirer sa feuille nette.

MACK, général autrichien que Napoléon enveloppa dans Ulm, et qui se rendit avec 30,000 hommes.

MACKENZIE, voyageur anglais qui découvrit, en 1789, le fleuve de l'Amérique du Nord qui porte son nom.

MACKINTOSH (sir), écrivain philosophe, historien et publiciste distingué, né en 1765, mort en 1832. || Il a donné son nom à un pardessus imperméable.

MACIS, s. m., écorce intérieure et aromatique de la noix muscade.

MACLE, s. m., substance minérale qui affecte souvent la forme d'un prisme quadrangulaire sur lequel se dessine une sorte de croix. = Blas., losange formé d'un simple trait sur le fond de l'écu. = Bot., synonyme de MACRE.

MACLER, v. a., remuer le verre fondu. = Mêler du verre dur avec du verre mou.

MÂCON, ch.-l. du départ. de Saône-et-Loire. = S. m., vin qu'on récolte aux environs de cette ville. = **MACONNAIS**, s. adj. et s., qui est de Mâcon, qui concerne Mâcon ou ses habitants. *Le —*, le pays autour de Mâcon.

MAÇON, s. m., ouvrier qui travaille à la maçonnerie. || Ouvrier qui travaille trop grossièrement pour exécuter quelque ouvrage délicat. = Synon. de FRANC-MAÇON. = **MAÇON**, NE, adj., se dit de certains insectes qui se construisent des habitations.

MAÇONNAGE, s. m., travail de maçon.

MAÇONNER, v. a., travailler à la maçonnerie : — *une porte, une fenêtre*, les boucher avec de la pierre, du mortier, etc. || Fam., travailler d'une façon grossière : *voyez comme il a MAÇONNÉ cela*.

MAÇONNERIE, s. f., ouvrage, travail de construction pour lequel on emploie principalement la pierre, la brique, la chaux et le plâtre. = Synon. de FRANC-MAÇONNERIE.

MAÇONNIQUE, adj., qui appartient à la franc-maçonnerie : *société, emblème —*.

MACOTBA, vil. de la Martinique. = S. m., excellent tabac que l'on y cultive.

MACPHERSON, écrivain anglais, mort en 1796, qui le premier fit connaître les poésies d'Ossian.

MACQUE, s. f., espèce de massue pour briser le chanvre et le lin, et les réduire en filasse.

MACQUER, v. a., briser avec la macque.

MACRE, s. f., sorte de plante qui croît dans les marais et dont le fruit ressemble à une châtaigne.

MACREUSE, s. f., oiseau aquatique du genre canard. || *Il a un sang de —*, se dit d'un homme froid, qui ne s'émeut de rien.

MACROCÉPHALE, adj. et s., se dit des animaux qui ont la tête allongée.

MACRODACTYLE, s. m. pl., famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers. = Tribu de clavicornes.

MACROPODE, adj.; bot., se dit d'une plante qui a de longs pédoncules. = S. m., poisson osseux et thoracique des lacs de la Chine.

MACROPTÈRE, adj., se dit des oiseaux qui ont de très-longues ailes.

MACROURES, s. m. pl., famille de crustacés dont la queue ou nageoire est disposée en éventail, comme les langoustes, les écrevisses, etc.

MACTRE, s. f., coquille bivalve qui vit enfoncée dans le sable près de l'embouchure des rivières.

MACULATURE, s. f., action de maculer.

MACULATURE, s. f., feuille de papier gâtée ou tachée au tirage. — *grise*, feuille de gros papier gris qui sert d'enveloppe à une rame de papier.

MACULE, s. f. ; se dit des taches qui paraissent sur le disque du soleil. = Tache, souillure.

MACULER, v. a., tacher, barbouiller des feuilles imprimées ou des estampes. = V. n., se tacher : *des feuilles nouvellement imprimées* MACULENT.

MADAGASCAR, grande île de la mer des Indes, dont les habitants sont désignés sous le nom de *Malgaches* ou de *Madécasses*.

MADAME, s. f., titre d'honneur qu'on donne aux femmes mariées ; on ne donnait autrefois ce nom qu'aux femmes titrées, mariées ou non. Au pl. **MESDAMES**. = Titre que portait la fille aînée du roi ou celle du dauphin, ou, à leur défaut, la femme de *Monsieur*, frère du roi : — se meurt (Boss.) || *Jouer à la —* ; fam., se dit des petites filles qui s'amuseut entre elles à contrefaire les façons et les allures des dames. *Faire la —* ; pop., se dit d'une femme du commun qui se donne de grands airs.

MADAPOLLAM ou **MADAPOLAM**, vil. de l'Indoustan anglais (présidence de Madras). = S. m., sorte de percale qu'on y fabrique.

MADÉCASSE, adj. et s. V. MADAGASCAR.

MADÉFACTION, s. f., action d'humecter.

MADÉFIER, v. a. ; méd., humecter, rendre humide, imprégner d'humidité.

MADELEINE. Juive qui vécut longtemps dans le désordre, mais que son amour pour Jésus-Christ ramena à la vertu. = S. f., petit gâteau fait de farine, d'œufs, de sucre, de jus de citron, etc.

MADÉLONNETTES, s. f. pl., prison de Paris destinée aux femmes prévenues de délits.

MADMOISELLE, s. f., titre que l'on donne aux filles non mariées : *eh bien, —, c'est donc vous qui tantôt braviez notre officier?* (Rac.) Au pl. **MES-DEMOISELLES**. = Anc., titre des femmes mariées qui n'étaient pas nobles. = Anc., fille aînée de *Monsieur*, frère du roi. V. **MONTPENSIER**.

MADÈRE, île voisine de la côte O. de l'Afrique. Elle appartient aux Portugais. = S. m., vin qu'on y récolte.

MADIAN, contrée de l'Arabie Pétrée, au S. du Sinaï. = **MADIANITES**, peuples qui l'habitaient.

MADONE, s. f., image ou statuette de la Vierge, que l'on vénère particulièrement en Italie.

MADRAGUE, s. f., grand parc ou enceinte sur les bords de la Méditerranée pour prendre des thons et d'autres gros poissons.

MADRAS, vil. importante de l'Indoustan anglais, ch.-l. de la présidence de même nom. = S. m., tissu dont la chaîne est de soie et la trame de coton.

MADRÉ, E, adj., tacheté, marqué de diverses couleurs : *bois, léopard*. — || *Fin, rusé : un renard, jeune encor, quoique des plus MADRÉS* (La F.) ; fam. = S. : *c'est un —, une MADRÉE*.

MADRÉPORE, s. m., genre de polypiers pierreux qui, en s'agglomérant, forment des récifs dans les mers des Indes.

MADRID, vil. cap. de l'Espagne.

MADRIER, s. m., planche fort épaisse.

MADRIGAL, s. m., petite pièce de poésie renfermant une pensée ingénieuse ou galante : *je suis un peu fâchée que vous n'aimiez pas les MADRIGAUX* (Sév.) || *Paroles de galanterie qu'on adresse aux femmes : il va débitant des — à toutes les dames*.

MADRURE, s. f., marbrure que présentent certaines fourrures, certains bois, certains savons.

MAËSTRICHT, vil. forte de la Hollande.

MAESTRO (mot ital.), s. m., titre que l'on donne à un grand compositeur de musique.

MAFFLÉ, E, ou **MAFFLU**, E, adj., qui a le visage plein et large : *la taille de Pontchartrain était*

ordinaire, son visage long, MAFFLÉ (St-S.) || *Bouffi : la voilà grasse, MAFFLUE et rebondie* (La F.)

MAGASIN, s. m., lieu où l'on dépose, où l'on garde une grande quantité de marchandises : *vendre en —, en gros*. || *Amsterdam, malgré les incommodités de son port, devient le — du monde* (Volt.) = Lieu où sont déposées des munitions de guerre et de bouche et où on les distribue : — *de vivres, de fourrages* ; et abs., *le général avait établi ses MAGASINS dans telle ville. Garde —*, celui qui a soin des marchandises enfermées dans un magasin. || *Amas un peu considérable de choses de même nature : — de blé, de poudre*. || *Il y a des esprits subtils qui ne semblent faits que pour être le recueil, le registre ou le — des autres* (La Br.) — *d'esprit*, se dit ir. d'une société de savants, de littérateurs. = Titre de certains recueils périodiques : *le — pittoresque, le — des familles*.

MAGASINAGE, s. m., dépôt et séjour d'une marchandise dans un magasin : *droit de —*.

MAGASINIER, s. m., synon. de GARDE-MAGASIN. = Livre sur lequel on inscrit l'entrée et la sortie des marchandises.

MAGDALÉON, s. m., emplâtre, médicament que l'on conserve roulé en cylindre.

MAGDALENA, fl. de l'Amérique du Sud.

MAGDEBOURG, vil. forte des États prussiens.

MAGE, s. m., prêtre de la religion de Zoroastre. = Nom que l'on donne aux trois personnages qui vinrent de l'Orient à Bethléem pour adorer Jésus-Christ. = Adj. m., *judge* — : anc., lieutenant du sénéchal dans plusieurs provinces.

MAGELLAN, navigateur portugais du xvi^e siècle qui découvrit (1520) le détroit qui porte son nom, entre l'Amérique méridionale et la Terre de Feu.

MAGENDIE, médecin et professeur distingué, mort en 1855. On lui doit de savants travaux sur la physiologie.

MAGENTA, vge près de Milan, où les Français, commandés par Napoléon III, battirent les Autrichiens en 1859.

MAGICIEN, NE, s., celui, celle qui fait profession de magie, qui passe pour en faire usage : *les impostures d'un —* (Did.) || *Celui qui fait merveilles dans un art : l'orateur et le poète sont deux grands MAGICIENS* (Marm.)

MAGIE, s. f., art prestigieux auquel la superstition et l'ignorance attribuent le pouvoir d'opérer d'une manière occulte et surnaturelle des effets surprenants : *parlez au diable, employez la —, vous ne détournerez nul être de sa fin* (La F.) — *naturelle, blanche*, qui produit des effets merveilleux par des moyens naturels. || — *noire*, chose difficile à faire, à comprendre : *que ces fonctions ne vous épouvantent pas ; ce n'est point la — noire* (Les.) || *Pouvoir qu'exercent sur les sens et sur l'âme les beaux-arts, la poésie, l'éloquence : la — du clair-obscur, du style, de la musique*.

§ **MAGIE**. **CHARME**, **ENCHANTEMENT**. Le premier désigne l'art, le second l'instrument, le troisième l'effet obtenu et sa durée.

MAGIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la magie ou qui se fait par la magie : *art, vertu —, Cercle, parole —*, dont se servent les magiciens dans leurs opérations. V. **LANTERNE**. || *Qui étonne, enchante, fait illusion : style, décoration —. Cela est d'un effet —* (Ac.)

MAGISME, s. m., religion des mages.

MAGISTER (mot lat.), s. m., maître d'école de village ; ir. : *d'un certain — le rat tenait ces choses* (La F.)

MAGISTÈRE, s. m., dignité du grand maître de l'ordre de Malte; durée de ses fonctions.

MAGISTRAL, E, adj., qui tient du maître, qui convient à un maître : *air, ton* — ; souvent ir. *Ligne MAGISTRALE*, ligne principale d'un plan. || *Effet* —, d'une belle exécution. *Touche* —, digne d'un grand maître. = Pharm. : *compositions, préparations MAGISTRALES*, faites sur-le-champ.

MAGISTRALEMENT, adv., d'un air magistral.

MAGISTRAT, s. m., officier revêtu de quelque partie de la puissance publique; il se dit surtout des membres d'une cour de justice ou des officiers municipaux : *quel — peut se passer de l'estime des citoyens?* (Beaum.) *D'un — ignorant c'est la robe qu'on salue* (La F.)

MAGISTRATURE, s. f., dignité du magistrat; durée de cette dignité; corps entier des magistrats. *La — assise*, les juges inamovibles. *La — debout*, les membres du parquet.

MAGMA (mot grec), s. m.; chim. et pharm., marc ou matière épaisse qui reste après l'expression des parties fluides d'une substance.

MAGNANERIE, s. f., lieu où l'on élève les vers à soie. = Art de les élever.

MAGNANIER, s. m., propriétaire ou directeur d'une magnanerie.

MAGNANIME, adj., qui a l'âme grande et élevée, des sentiments nobles et généreux : *prince, guerrier* —. *Votre cœur aisément se montre* — (Rac.) = S. m. : *avec le — et l'héroïque, Condé sut accorder tout le brillant et le sublime des talents de l'esprit* (Bourd.)

MAGNANIMENT, adv., d'une manière magnanime : *agir* — ; peu us.

MAGNANIMITÉ, s. f., générosité, grandeur d'âme éclatante, glorieuse, extraordinaire : *qu'on n'aille point chercher de la — dans les États despotiques* (Mont.) *La — d'un conquérant qui donne des villes et des royaumes* (Vauv.) *La — est la vertu des héros* (Ac.) V. GRANDEUR D'ÂME.

MAGNAT, s. m., membre de la haute noblesse en Pologne, en Hongrie, en Croatie, etc.

MAGNÉSIE, presqu'île et p. de la Thessalie ancienne. = Vil. de l'anc. Lydie, près de laquelle Antiochus III fut battu, en 190 av. J.-C., par Scipion l'Asiatique. On trouvait beaucoup d'aimants dans les environs.

MAGNÉSIE, s. f., terre blanche, insipide et absorbante qu'on extrait du *magnésium*.

MAGNÉSIE, NE, adj., qui contient de la magnésie : *terrains MAGNÉSIE*NS.

MAGNÉSIIUM (pron. *ziomm*), s. m., corps simple, métallique, qui produit la magnésie en se combinant avec l'oxygène.

MAGNÉTIQUE, adj., qui appartient à l'aimant ou qui en a les propriétés : *courant, fluide* —. *Halley donna des lois à la matière* — (Volt.) = Qui appartient au magnétisme animal : *sonnambulisme, influence* —. *Passes MAGNÉTIQUES*.

MAGNÉTISER, v. a., faire sur quelqu'un les opérations auxquelles on attribue la vertu de produire les phénomènes du magnétisme animal. || *Sa parole nous avait MAGNÉTISÉS*.

MAGNÉTISEUR, EUSE, s., celui, celle qui magnétise.

MAGNÉTISME, s. m., propriété que possède l'aimant de se diriger vers le pôle et d'attirer le fer; ensemble des phénomènes qui en résultent : *le — est un effet constant de l'électricité constante produite par la chaleur intérieure et la rotation du*

globe. = Influence particulière qu'une personne, si l'on en croit certaines gens, peut exercer sur le physique ou le moral d'une autre; agent prétendu de cette influence; application de cet agent : *séance de —*. *Croire au —*. *Partisan du —*.

MAGNIFICAT (mot lat., pron. *gueni* et *cate*), s. m., cantique de la Vierge qu'on chante à vêpres et qui commence par le mot *magnificat*.

MAGNIFICENCE, s. f., qualité, état d'une personne ou d'une chose magnifique : *la — paraît dans les grands travaux consacrés à l'utilité publique* (Boss.) *Les Grecs et les Romains ont célébré la — et la grandeur de Thèbes* (Id.) *Tout l'univers est plein de sa —* (Rac.) = Au pl., choses magnifiques, dépenses éclatantes : *envier le riche qui nous montre ses MAGNIFICENCES* (Mass.) || Se dit au sing. dans le même sens : *voilà tout ce qu'a pu faire la — et la pitié pour honorer un héros* (Boss.) *L'orgueil des grands paraît surtout en la — de leurs tombeaux* (Bouhours). || Qualité du langage qui éveille dans l'âme de grandes pensées, de nobles images : *la force et la — du langage de l'Écriture* (Fén.) *La — du style, des idées*.

§ **MAGNIFICENCE, SOMPTUOSITÉ, SPLENDEUR, POMPE**, La *magnificence* caractérise la manière noble et généreuse d'employer l'argent; la *somptuosité*, une façon libérale de le dépenser et l'excessive richesse des objets auxquels on l'a employé. La *splendeur* et la *pompe* sont plutôt des effets qui frappent l'imagination, l'une par le brillant et l'éclat, l'autre par la solennité et la cérémonie.

MAGNIFIQUE, adj., qui se plaît à faire de grandes dépenses pour paraître avec éclat aux yeux du public : *quoiqu'il n'y ait jamais eu de roi plus noble et plus —, il sut régler ses dépenses* (Flécl.) = Se dit des choses dans lesquelles apparaît la magnificence : *festin, présent* —. *Le souper fut —* (Sév.) *Leur parure est plus recherchée que —; il y règne plus d'élegance que de richesse* (J.-J.) *Temps —, très-beau*. || *Titres, termes, paroles MAGNIFIQUES*, qui ont de la pompe, de l'éclat, de la grandeur : *bien souvent on ennuie en termes —* (Boil.) *Promesses —, qui font espérer de grandes choses*. — *seigneurs*, titre donné au conseil souverain de quelques républiques suisses. = S. m. : *ce que le libéral fait par générosité, le — ne le fait souvent que par ostentation* (Ac.)

MAGNIFIQUEMENT, adv., avec magnificence : *recevoir, traiter, parler* —.

MAGNOLIA ou **MAGNOLIER**, s. m., arbrisseau élégant et majestueux qui fait l'ornement des jardins et des parcs.

MAGOT, s. m., gros singe du genre des macaques. || Homme fort laid. = Figure grotesque de porcelaine, de pierre : — *de la Chine, de sucre*. = Pop., amas d'argent caché : *on a trouvé son —* (Ac.)

MAGYAR, E, adj. et s., se dit de la classe noble, de la race qui domine dans la Hongrie.

MAHĀBHĀRĀTA, longue épopée en langue sanscrite.

MAHALEB, s. m., arbre du genre cerisier dont le fruit est mauvais, mais dont le bois est susceptible d'un beau poli.

MAHÉ, vil. de l'Inde, établissement français sur la côte de Malabar.

MAHMOUD II, sultan des Turcs (1809-1839); sous lequel l'empire ottoman éprouva de grands désastres, mais qui extermina la milice indisciplinée des Janissaires et essaya d'introduire à Constantinople quelques-unes des conquêtes de la civilisation moderne.

* **MAHOMET**, fondateur de la religion mahométane, né à la Mecque en 569, et mort en 632. = Nom qu'ont porté quatre sultans. Les deux plus remarquables sont MAHOMET II

(1451-1484), qui s'empara de Constantinople et en fit sa capitale. = **MAHOMET IV** (1649-1688), qui fut un prince faible et dissolu, mais qui vit la première partie de son règne illustrée par les victoires des Kiuiperti, ses deux ministres successifs. = **MAHOMETAN**, *n.*, a. f., qui concerne la religion fondée par Mahomet. = **S.**, celui, celle qui suit la religion de Mahomet. = **MAHOMÉTISME**, *s. m.*, religion fondée par Mahomet, et qu'on appelle aussi **ISLAMISME**.

MAHON ou **PORT-MAHON**, vil. cap. de l'île de Minorque, fut prise aux Anglais par le duc de Richelieu en 1756. Elle appartient aux Espagnols depuis 1792.

MAHRATTES, peuple guerrier de l'Hindoustan que les Anglais ont fini par soumettre à leur domination.

MAI, *s. m.*, cinquième mois de l'ann^{ée}. || Arbre que l'on plante, le premier jour de ce mois, devant la porte de quelqu'un, pour lui faire honneur. *Champ de —*, ancienne assemblée que les seigneurs et guerriers français tenaient au mois de mai.

MAÏA, *s. m.*, crustacé du genre des brachyours, vulg. *araignée de mer*.

MAIDAN ou mieux **MEÏDAN** (mot turc), *s. m.*, place publique, place du marché en Orient.

MAIGRE, *adj.*, qui a très-peu de graisse; sec et décharné : *cet homme est si — que les os lui percent la peau*. *Viande —*. || *Repas, soupe —*, où il n'entre pas de viande. *Jours MAIGRES*, où l'Église défend l'usage de la viande. — *repas — chère*, mauvais repas, mauvaise chère = Peu fertile, aride, sec : *sol —*. *Un sujet —*, qui comporte peu de développement : *un — sujet (Mol.) Style —*, sans agrément, sans ornement. = *Peint.*, se dit par opposit. à large, nourri, moelleux : *pinceau, dessin, touche —*. || *Lettre, caractère, écriture —*, dont les pleins ne sont pas assez prononcés, ou qui n'a pas une largeur proportionnée à la hauteur. = *S. m.*, chair sans graisse. = Aliments maigres : *le — me fait mal*. *Faire —*, ne pas manger de viande. = Poisson de mer du genre seïène. = *Adv.* : *peindre, dessiner —*, d'une manière sèche, sans largeur, sans moelleux. *Étamper —*, percer les trous du fer d'un cheval près du bord extérieur.

MAIGRELET, **TE**, *adj.*, diminutif de maigre. **MAIGREMENT**, *adv.*, se dit au fig. et fam. pour péjorativement, chétivement : *traiter —*.

MAIGRET, **TE**, *adj.*, diminutif de maigre : *il est un peu —*; fam. et peu us.

MAIGREUR, *s. f.*, état d'un corps maigre : *je ne vis jamais si grande —* (Ac.) || Manque d'ampleur, de moelleux, de grâce : *la — d'un dessin, d'une colonne, d'un sujet*. — *de style, de touche*.

MAIGRIR, *v. n.*, devenir maigre : *il MAIGRIT tous les jours*. *Elle est bien MAIGRIE* (Ac.) = Donner une apparence de maigreur : *sa tougne barbe le MAIGRIT*. *Les vêtements noirs MAIGRISSENT la taille*.

MAIL (pron. *maï*), *s. m.*, masse de bois ferrée aux deux bouts et garnie d'un long manche, dont on se sert pour jouer, en poussant ou en chassant avec force une boule de bois. = Jeu où l'on fait usage du mail ; lieu où l'on y joue. = Promenade publique, parce qu'autrefois on y jouait au mail. = Gros marteau avec lequel les carriers enfoncent les coins dans les joints des pierres.

MAILLE, *s. f.*, chaque nœud que forme le fil, la soie, la laine, etc., dans les tissus faits en tricot : *les MAILLES d'un bas, d'un filet*. *Relever, rompre une —*. = Ouverture que les nœuds laissent entre eux : — *trop large*. = Annelets de fer entrelacés les uns dans les autres pour former certaines armures défensives : *une cotte de MAILLES*. = Ouverture pratiquée dans les lisses du métier à tisser, et qui sert à

recevoir les fils de la chaîne. = Tache qui paraît sur les plumes du perdreau, lorsqu'il devient fort.

MAILLE, *s. f.*, anc. petite monnaie de billon valant la moitié d'un denier : *ils sont ici n'ayant ni sou ni —* (Volt.) *Ne laisser de sa bourse échapper une —* (Boil.) || *Avoir — à partir*, avoir des différends, des tracasseries pour quelque cause insignifiante, comme si l'on avait une maille à partager.

MAILLECHORT ou **MELCHOR**, *s. m.*, alliage de cuivre, de nickel et de zinc, qui a le son et la couleur de l'argent.

MAILLER, *v. n.*, et **Se —**, *v. pr.*, se dit des perdreaux à qui les mailles viennent : *les perdreaux commencent à —, à se —*. *De ces perdreaux MAILLÉS le fumet seul m'attire* (Volt.) *Fer MAILLÉ*, treillis de fer qui se met à une fenêtre : *les jours de servitude doivent être à fer — et à verre dormant*.

MAILLET, *s. m.*, marteau à deux têtes, ordinairement fait avec un bois très-dur.

MAILLETER, *v. a.*, garnir de clous le doublage d'un navire.

MAILLOCHE, *s. f.*, gros maillet de bois. = Sorte de mail à l'usage des carriers.

MAILLOT, *s. m.*, morceau de toile ou d'étoffe dans lequel on laçait un petit enfant pour le coucher. = Langes dont on enveloppe un enfant au berceau. = Sorte de caleçon collant et couleur de chair, à l'usage des acteurs, des danseurs et des danseuses. = Genre de mollusques hélices.

MAILLOTINS, nom donné aux Parisiens insurgés, en 1382, contre les oncles de Charles VI, et armés de maillets de plomb.

MAILLURE, *s. f.*, tache ou moucheture en forme de maille sur les plumes de certains oiseaux.

MAÏMON, *s. m.*, singe du genre macaque.

MAIN, *s. f.*, partie du corps humain qui termine le bras et qui sert à la préhension des corps et au toucher : — *droite, gauche; les doigts de la —*. *Tendre la —*. *La — est le plus sûr et le plus prompt secours* (La F.) || *Je croyais que tes MAINS fermeraient mes yeux et que tu recueillerais mon dernier soupir* (Fén.) *L'homme vint jusqu'à adorer l'œuvre de ses —* (Boss.) *Grand comme la —*; fam., très-petit en son genre. *De telle personne à telle autre il n'y a que la —*, se dit pour exprimer le rapport étroit qui existe entre elles. || En parlant de Dieu, puissance, justice, libéralité, etc. : *venez voir où la — de Dieu l'a élevée* (Boss.) *La — qui me frappe me soutiendra* (Fléch.) *Tout est bien en sortant des — de l'auteur des choses* (J.-J.) = Se dit relativement à la moralité des actions qui se font avec la main : *comment ose-t-on d'une main sacrilège troubler le repos de la terre?* (Barth.) = Se dit souvent pour adresse, habileté : *ce musicien a de la —*. *C'est un homme de —*, d'exécution. *V. Coup — d'œuvre*, travail de l'ouvrier ; prix qu'il en retire. *Avoir la — bonne, la — heureuse*, être adroit dans les ouvrages manuels ; || réussir dans ce qu'on entreprend ; gagner souvent, en parlant d'un joueur. *L'affaire est en bonnes —*, est confiée aux soins d'une personne capable. *Avoir la haute —*, l'autorité, la direction supérieure. *Tenir la — haute à quelqu'un*, le traiter avec sévérité. = *Écriture* : *avoir une belle —*. *Je ne serais pas fâché d'avoir de cette MAIN-là une copie de mes ouvrages* (Les.) *V. ÉCRITURE*. || *Donner les —*, consentir ou aider à quelque affaire : *la position de l'Angleterre la rend inaccessible à l'invasion étrangère, quand elle-même n'y donne pas les —* (St-S.) *Donner la — à quelqu'un*, l'aider en quelque affaire, le favo-

riser. V. BATTRE, BAISER, CONSCIENCE, FORCER, IMPOSER, LEVER, LIER, VENIR, etc. *Lever la* — sur *quelqu'un*, être prêt à le frapper. *Mettre la* — sur *quelqu'un* ou *lui mettre la* — sur *le collet*, l'arrêter pour le conduire en prison. *Porter la* — sur *quelqu'un*, le battre : *dussent tous les Thébains porter jusque sur moi leurs parrieides* — (Volt.) Être, en être aux —, combattre : *seigneur, on est aux* — et *la trêve est rompue* (Rac.) *Changer de* —, après s'être servi d'une main, se servir de l'autre; || en parlant des choses, passer d'un propriétaire à un autre; t. de manège, porter la tête du cheval d'un côté à l'autre, pour qu'il aille à droite ou à gauche. V. BAS. *Faire sa* —, dérober, faire des profits illicités : *pour mieux faire sa* — *il rogne ma dépense* (Dest.) *Les* — *nettes*, sans rien prendre : *elle eût du bavetier emporté les serviettes plutôt que de rentrer au logis les* — *nettes* (Rac.) *Ce fonctionnaire a quitté sa place les* — *nettes* (Ac.) *Avoir les* — *nettes de quelque chose*, n'y avoir pris aucune part, n'avoir rien à se reprocher à ce sujet. *Mettre la* — sur *quelque chose*, à *quelque chose*, s'en saisir, l'entreprendre. || *Se tenir par la* —, *se donner la* —, être d'intelligence. *Tenir la* — à *quelque chose*, avoir soin de la faire exécuter. *Tendre la* —, demander l'aumône : *eh bien, moi, je suis pauvre, et je vous tends la* — (Guitaud). *Toucher dans la* — à *quelqu'un*, mettre sa main dans la sienne en signe d'acquiescement, de réconciliation, d'amitié. *Être en* —, à portée de faire quelque chose aisément, commodément. *De* — *en* —, d'une personne à l'autre : *il prit une coupe et la fit passer de* — *en* — (Barth.) *De la* — à *la* —, de la main de celui qui donne à celle de celui qui reçoit directement, et sans écrit. *Sous* —, clandestinement. *En* — *propre*, dans la main de la personne intéressée. *En* — *tierce*, dans la main d'un tiers. *De la première* —, de celui qui a le premier recueilli, fabriqué ou mis en vente la chose dont il s'agit. || *Tenir une nouvelle de la première* —, de celui qui en a été instruit le premier. V. BOX. *De longue* —, depuis longtemps. *A pleines* —, abondamment, libéralement : *tel donne à pleines* — *qui n'oblige personne* (Corn.) *Étoffe à pleine* —, fort épaisse, moellusée et bien fournie. *Ce cheval a une bouche à pleine* —, il a la bouche bonne. *A deux* —, avec les deux mains; qu'on tient des deux mains, qui sert à deux fins. *A la* —, dans la main : *c'est la Bible et l'Évangile à la* — *qu'on doit parcourir la Terre sainte* (Chat.). *A* — *droite*, à — *gauche*, du côté droit, du côté gauche : *prenez à* — *droite*, ou ellipt., *prenez à droite*. *Jeu de* —, où l'on se frappe légèrement les uns les autres : *jeu de* —, *jeu de vilain*; prov. — *chaude*, jeu où l'on frappe dans la main de quelqu'un qui doit deviner qui l'a frappé. *Revers de* —, coup donné avec le revers de la main. *Tour de* —, d'adresse, de subtilité. || Exécution habile : *ce buste est fait de* — *de maître*. *C'est un ouvrage de bonne* —. *On y trouve partout la* — *d'un grand monarque* (Mont.) = *Puissance*, disposition : *elle met dans ma* — *sa fortune et ses jours* (Rac.) *Dieu tient le cœur des rois entre ses* — *puissantes* (Id.) *Je remis en vos* — *tout le soin de son sort* (Id.) = *Secours* : *les troupes se prétaient la* — *les unes aux autres*. *Avoir sous la* —, à sa portée, sous sa dépendance : *celui qui viendra le premier sous la* — (Régn.) || *Sous* —, adv., en cachette, secrètement : *faire savoir, négocier sous* —. *Être, en venir aux* —, combattre, engager le combat. = S'emploie en parlant de mariage : *accepter,*

refuser la — *de quelqu'un*; *disposer de sa* —. *Passer à votre* — (Dest.) = T. de jeu, être en —, se dit au jeu de billard de celui qui a sa bille à la main et qui va jouer. = *Lévéé*, au jeu de cartes. *A vous la* —, à vous de distribuer les cartes. *Je vous passe la* —, le droit de les distribuer. = *Extrémité* des quatre membres de certains animaux; pied de quelques oiseaux. = *Pelle* de tôle pour prendre et porter de la braise. = *Anneau* de fer qui tient à la caisse d'un carrosse; anneau qui sert à tirer un tiroir; *croc* de fer pour enlever les fardeaux; morceau de galon plat attaché au dedans d'un carrosse, et qu'on tient à la main pour se soutenir. — *coulante*, bande de bois qui recouvre la rampe d'un escalier. — *de justice*, sceptre terminé par une main. = *Assemblage* de vingt-cinq feuilles de papier. — *courante*, registre, cahier sur lequel on inscrit les achats et les dépenses de chaque jour. = *Filament* en forme de vrille des plantes sarmenteuses et grimpances : *le lierre aux cent MAINS* (Del.)

MAINATE, s. m., passereau de l'ordre des cinostrostes qui habite les îles de l'archipel Indien.

MAINE, riv. de France formée par la réunion de la Sarthe et de la Mayenne, affluent de la Loire. = Anc. p. de France, entre la Normandie, la Bretagne et l'Anjou. = Un des États-Unis de l'Amérique du Nord. = Duc du MAINE, fils légitime de Louis XIV et de M^{me} de Montespan. Sa femme, petite-fille du grand Condé, prit part à la conspiration de Cellamare, et fut exilée à Sceaux, où sa petite cour devint le rendez-vous des beaux esprits. = MAINE-ET-LOIRE, départ. du N.-O. de la France, ch.-l. Angers.

MAINE DE BIRAN, profond et parfois obscur métaphysicien, mort en 1824, occupa sous l'Empire et sous la Restauration des fonctions législatives.

MAIN-FORTE, s. f., assistance qu'on donne à quelqu'un pour exécuter quelque chose : *un certain nombre d'habitants qui pouvaient me prêter* — *en cas de besoin* (Did.); et ellipt. —, *l'on me tue* (Rac.) = Assistance pour faire exécuter les ordres de la justice : *donner* — *à l'exécution des ordonnances*; *demandeur* — (Ac.)

MAINLEVÉE, s. f., acte judiciaire ou volontaire qui lève l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition ou d'une inscription hypothécaire.

MAINMISE, s. f., se disait de la saisie que les seigneurs opéraient sur les biens de ceux qui leur refusaient foi et hommage.

MAINMORTABLE, adj., sujet au droit de mainmorte. = Se disait aussi des corps et communautés dont les biens étaient inaliénables et ne donnaient pas ouverture au droit de succession.

MAINMORTE, s. f. : *gens de* —, nom donné dans l'anc. France à des habitants qui étaient dans une espèce de servitude, ne pouvaient acquérir pour eux ni transmettre leurs biens à leurs enfants, etc.

MAINT, E, adj.; fam. et vieux, plusieurs : *on trouve MAINTÉ épine où l'on cherchait des roses* (Reg.) *Après MAINTS quolibets coup sur coup renvoyés* (La F.) = On le répète dans le sens de *mille et mille* : *et j'ai battu le fer en* — *et* — *salle* (Mol.)

MAINTENANT, adv., à présent, à cette heure : *belle âme qui reposez* — *dans le sein de la paix* (Fléch.) = Il exprime quelquefois la suite, la continuation : *voilà ce qu'est l'homme à l'égard de la vérité, considérons-le* — *à l'égard de la félicité* (Pasc.) — *que*, loc. conj. : *— que le temps a marié mes désirs* (Boil.)

MAINTENIR, v. a. et irr., tenir ferme et fixe, empêcher de tomber ou de succomber : *— une charpente avec du fer*. || *La tradition MAINTIENT la*

foi (Pasc.) Il était capable de — par toutes sortes de crimes. le pouvoir qu'il s'était acquis (Boss.) = Affirmer : je MAINTIENDRAI toujours, avec tous les gens de bon goût, que... (Volt.) = Se —, v. pr. : MAINTENEZ-vous en bonne santé. L'empire se MAINTIEN en grande puissance et en grande paix (Boss.)

§ **MAINTENIR, SOUTENIR.** Le premier marque une continuité d'assistance; le second annonce un secours efficace, plutôt énergique que durable et plutôt physique que moral. Un ami vous maintient longtemps dans un état et vous soutient, au besoin, dans vos entreprises.

MAINTENON (M^{me} de), petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, veuve du poète Scarron et prosateur distingué, épousa, dit-on, secrètement le roi Louis XIV.

MAINTENUE, s. f.; dr., confirmation, par jugement, dans la possession d'un bien ou d'un droit.

MAINTIEN, s. m., conservation : les bonnes mœurs contribuent au — de la société (Ac.) = Manière habituelle de se tenir, contenance : soyez simple dans votre habillement et dans tout votre — (Boss.) A voir ce fier —, ne la croirait-on pas une femme de bien? (Mol.) N'avoir point de —; fam., avoir l'air gauche et embarrassé.

§ **MAINTIEN, CONTENANCE.** Le maintien dépend des dispositions de l'individu, de son éducation et de son état; la contenance désigne la manière accidentelle dont une personne se tient. L'un fait qu'on impose; l'autre montre qu'on ne s'en laisse pas imposer.

MAIRE, s. m., premier officier civil d'une commune. — du palais, ministre qui gouvernait l'État sous les rois de la première race.

MAIRESSE, s. f., femme du maire; ir.

MAIRIE, s. f., charge, office de maire; temps de sa durée; bâtiment où se tient l'administration municipale : je vais à la —.

MAIS, conj., sert à marquer l'opposition, l'exception, la différence : il est riche, — avaré. Cette femme est bien faite, — elle n'est pas grande (Ac.) Ce ne sont pas les médecins qu'il joue, — le ridicule de la médecine (Mol.) Il faut en quelque sorte respecter les fautes des grands hommes, — il ne faut pas les imiter (La Roch.) Il est souvent joint aux mots encore, de plus, bien plus, pour lier deux membres de phrase en donnant au second plus de force et d'énergie : non-seulement il est bon, — encore il est courageux. = Adv. et fam., il est toujours joint au verbe pouvoir, accompagné d'une négation ou d'une interrogation : je n'en puis —, ce n'est pas ma faute. Si cela est arrivé, en puis-je —? En puis-je — de vos sottises? (Ac.) = S. et fam. : il n'y a point de — qui tienne, je ne donne point ma fille à un muet (Brueys).

MAÏS, s. m., plante graminée, vulg. blé de Turquie, blé d'Espagne, dont l'épi, en forme de pomme de pin, est composé de plusieurs rangées de gros grains recouverts d'une peau mince.

MAISON, s. f., bâtiment servant de logis, d'habitation, de demeure : grande et belle —; — neuve. — de ville, de campagne. Ses MAISONS ne sont plus qu'un amas de pierres (Boss.) S'enfuir d'une — qui tombe en ruine (Id.) — d'arrêt, de correction, de force. — garnie, garnie de meubles. = Bâtiment destiné à tel ou tel usage : — d'éducation, de jeu, de prêt. — de commerce, de banque, établissement où l'on fait le commerce, la banque. La — de Dieu, l'église : elle voulut que la — de Dieu devint la sienne (Fléch.) — royale, qui appartient au roi et où il peut résider avec sa cour; || les princes du sang. — d'un roi, d'un prince, tous les officiers attachés à sa personne. — militaire, ensemble des

troupes qui gardent la personne du souverain. || Race, lignée, famille : on était avide de voir les princes de la — de Bourbon (Fléch.) Les rois de Juda étaient de la — de David (Rac.) Alexandre ne croyait pas travailler pour ses capitaines ni ruiner sa — par ses conquêtes (Boss.) V. RACE. || Petite —, se disait autrefois d'une maison retirée et destinée à des plaisirs secrets. Petites MAISONS, nom donné autrefois à un hôpital de Paris où l'on enfermait les aliénés : il n'est point de fou qui, par belles raisons, ne loge son voisin aux Petites — (Boil.) || Personnes qui dînent ensemble dans une maison et qui composent en général une même famille : le maître, l'enfant de la —. Toutes les bonnes MAISONS lui étaient ouvertes. || Gens au service d'une maison : un valet et deux servantes composent toute sa —. Faire — nette; fam., renvoyer à la fois tous ses domestiques. Faire — neuve, en prendre d'autres. || Ménage, administration des affaires domestiques : — bien réglée. Avoir un grand état de —, un grand luxe de table, d'ameublement, beaucoup de chevaux, de domestiques. Avoir une bonne —, donner souvent à manger. = Compagnie, communauté religieuse : le prieur reçut mes deux compagnons avec distinction et comme des sujets dont sa — avait besoin (Les.)

MAISON (Nicolas-Joseph), officier distingué du premier Empire qui se rallia aux Bourbons dès la première Restauration et fut fait maréchal de France au retour de l'expédition de Morée (1829). Il est mort en 1840.

MAISONNÉE, s. f.; très-fam., tous les gens d'une famille qui habitent la même maison.

MAISONNETTE, s. f., maison basse et petite : allez, mademoiselle, la — d'un garde-chasse vaut mille fois mieux que le plus beau couvent du monde (Marm.) || Vous qui avez bâti un si beau palais, mettez quelques pierres à ma — (Volt.)

§ **MAISONNETTE, BARAQUE.** Le premier n'implique rien de chétif ni de désagréable; le second, au contraire, ne se dit que d'une petite et chétive habitation construite à la hâte, en planches, sans ordre et sans proportion.

MAISTRE (Joseph, comte de), écrivain français hardi et original, né à Chambéry en 1753. Il résida 14 ans, comme envoyé du roi de Piémont, à la cour de Russie, et y composa un grand nombre d'ouvrages sur la politique et l'administration. Les plus remarquables sont : les Soirées de Saint-Petersbourg et le livre intitulé Du Pape. = XAVIER de —, frère cadet du précédent, charmant auteur du Voyage autour de ma chambre, du Lépreux de la cité d'Aoste, etc.

MAÎTRE, s. m., celui qui a des sujets, des serviteurs, des domestiques, des ouvriers, des esclaves; supérieur qui commande de droit ou de force : l'esclave n'a qu'un —; l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune (La Br.) Nous demeurâmes à table jusqu'à ce qu'il plût à nos MAÎTRES de se retirer (Les.) Tel —, tel valet; prov. = Celui qui commande, qui domine par droit ou par force : le monde en le voyant eût reconnu son — (Rac.) Heurter, frapper en —, donner à la porte un coup sec et vigoureux. Se rendre — de, s'emparer de; comprimer, étouffer, éteindre : se rendre — d'une ville, du feu, de la sédition. || Se rendre — de la conversation. Être — de soi, se posséder, et par anal., — de sa douleur comme de tout le reste (Boss.) Ce chanteur est — de sa voix, il la dirige avec facilité, il en fait ce qu'il veut. Être le —, être — de faire quelque chose, en avoir la liberté, le pouvoir : je n'étais pas — d'en sortir à ma volonté (X. de Maistre); et abs., c'est à vous de choisir, vous êtes encor — (Rac.) Trouver son —, avoir affaire à quelqu'un de plus fort, de plus rusé, de plus ha-

bile que soi. = Propriétaire : *quelques rayons de miel sans — se trouvèrent* (La F.) *Le coursier, écumant sous son — intrépide* (Rac.) *L'œil du —, l'argent n'a point de —*; prov. et fam. = Professeur, celui qui élève, instruit, enseigne : — *d'écriture, d'armes, de dessin*. || *Dieu lui servit de — dans la retraite et le silence* (Fléch.) = Celui qui dirige, surveille : — *de pension, d'école, d'étude*. || *Le temps est un grand —*, il vous apprend beaucoup de choses. = Savant, expert en quelque art, et particul. en peinture; titre qu'on donne à des personnes revêtues de certaines charges, aux avocats et à quelques officiers ministériels. *Grand —*, titre donné aux chefs de différents corps ou ordres. — *clerc*, le premier des clercs d'une étude. || — *Jacques*, homme qui réunit plusieurs emplois dans une maison. = Celui qui, après avoir été apprenti, puis ouvrier, avait acquis toutes les connaissances, toutes les pratiques de son métier : — *maçon, menuisier*, etc.; se dit aujourd'hui d'un artisan qui emploie ou dirige plusieurs ouvriers, qui fait des entreprises, etc. V. CONTRE-MAÎTRE. || *Il est passé — en fourberie*, c'est un grand fourbe; on dit aussi : *c'est un — fourbe*, un — *sot*. V. PETIT-MAÎTRE. — *d'hôtel*, celui qui tient une hôtellerie; officier d'une grande maison qui sert sur la table. A *la — d'hôtel*, manière d'accommoder certains mets. = Premier ou principal, en parl. des choses : *le — autel*.

MAÎTRESSE, s. f., se dit dans presque toutes les acceptions de maître : *une — de maison*. *Voilà mes MAÎTRESSES qui vont venir tout à l'heure* (Mol.) || *Cette femme est — d'elle-même, de ses passions*. *La prudence humaine est peu — des événements* (Volt.) = Celle qui enseigne un art, une science. — *de pension*, celle qui dirige une maison d'éducation. — *d'école*, qui enseigne à lire et à écrire aux enfants. || *Une — femme*, une femme habile, intelligente, qui a de la tête. = Fille ou femme aimée de quelqu'un : *elle aura le pouvoir de femme et de —* (Rac.) *J'ignore ce grand art qui gagne une —* (Boil.) = Fille ou femme qui vit avec un homme dans un commerce de galanterie. = En parl. des choses, principale, première, la plus grosse, la plus importante : *la — pièce, corde, ancre*. *Les MAÎTRESSES cartes*.

MAÎTRISE, s. f., qualité de maître dans les arts et métiers. *Grande —*, charge, dignité des chefs de certains ordres militaires et de chevalerie. = Emploi de maître de chapelle dans une cathédrale; maison où les enfants de chœur reçoivent les leçons du maître de chapelle.

MAÎTRISER, v. a., gouverner en maître : — *ses égaux, les animaux*. || — *ses passions*. — *les hasards, la fortune*, faire tourner les événements à son profit. = Se —, v. pr., se dompter soi-même. = Être maîtrisé.

MAJESTÉ, s. f., grandeur suprême, auguste, souveraine : *la — de Dieu*. *La — des rois inspire plus de respect que de tendresse* (Fléch.) *Viens-tu du Dieu vivant braver la — ?* (Rac.) *L'homme a la force et la —, les grâces et la beauté sont l'apanage de l'autre sexe* (Buff.) *La — du culte, des cérémonies* (Mass.) *La — de l'éloquence et de la poésie* (Marm.) = Titre que l'on donne aux têtes couronnées : *Votre — a ordonné...*

§ **MAJESTÉ, DIGNITÉ**. On a de la *majesté* dans un rang élevé, dans une circonstance solennelle; on peut avoir de la *dignité* dans toutes les conditions et dans les circonstances les plus ordinaires. La première est plus extérieure;

la seconde tient davantage aux qualités intérieures et personnelles.

MAJESTUEUSEMENT, adv., avec majesté.

MAJESTUEUX, EUSE, adj., qui a de la majesté, de la grandeur, de l'éclat : *combien il était intrépide à la tête de ses armées, combien auguste et — au milieu de son palais et de sa cour!* (Boss.) *Air, port —, Temple, style —, Démarche MAJESTUEUSE*. *Ces fleuves débordés qui paraissent —* (Fén.).

MAJEUR, E, adj., le plus grand, le plus considérable : *la MAJEURE partie*. || Grand, important, considérable : *cette cause est d'une importance —, Forcé —, irrésistible*; événement qu'on ne peut empêcher et dont on ne doit pas être responsable.

Ordres MAJEURS, diaconat, prêtrise et épiscopat. *Excommunication —*, qui retranche entièrement de l'Église. = Mus. : *ton ou mode —*, dont la tierce est majeure ou composée de deux tons. = S. et adj., celui, celle qui a atteint l'âge de majorité : *quand vous serez —*, par opposit. à *mineur*. = **MAJEURE**, s. f., proposition, dans un syllogisme, qui contient le grand terme. = Anc. théol., acte soutenu pendant la licence.

MAJOR, s. m., officier chargé de l'administration et de la comptabilité d'un régiment. = Synon. de *chef de bataillon* ou de *chef d'escadron*. — *de place*, officier qui prend rang immédiatement après le commandant de place. — *général*, général chargé de la surveillance de tous les services militaires et administratifs de l'armée et qui transmet les ordres du général en chef. = Adj. m., V. AIDE, CHIRURGIEN, ÉTAT, etc.

MAJORAT, s. m., immeuble inaliénable attaché à la possession d'un titre de noblesse.

MAJORDOME, s. m., sorte de maître d'hôtel dans les cours d'Espagne et d'Italie.

MAJORITÉ, s. f., état d'une personne majeure; âge, époque où elle est majeure. = Pluralité des suffrages dans une assemblée délibérante : — *absolue, relative*. || Parti qui, dans une assemblée, réunit le plus grand nombre de suffrages; la majeure partie d'une réunion, d'une assemblée.

MAJORQUE ou **MAÏORQUE**, la plus grande des cinq îles Baléares, cap. Palma.

MAJUSCULE, adj., un peu plus grand que l'ordinaire : *caractère, lettre —*. = S. f., lettre majuscule : *on met des MAJUSCULES au commencement des phrases, après un point, aux noms propres, etc.*

MARI, s. m., mammifère du genre des *lémuriens* ou *faux singes*.

MARIS, s. m., V. MAQUIS.

MAL, s. m., ce qui est opposé, contraire au bien : *Dieu dispense les biens et les MAUX* (Fléch.) *Le — se rend chez vous au quadruple du bien* (La F.) = Perte, dommage, calamité : *les — de la guerre*. = Travail, peine : *avoir bien du — à gagner sa vie*. = Médisances : *c'était à qui me dirait le plus de — de cet homme* (La Br.) = Faute, crime, mauvaise action : *on se corrige quelquefois mieux par la vue du — que par l'exemple du bien* (Pasc.) || Inconvenient, malheur : *le — est qu'en rimant, ma muse, un peu légère, nomme tout par son nom* (Boil.) *Prendre en —*, s'offenser de. *Tourner en —*, donner un mauvais sens à. = Douleur physique, maladie, tout ce qui est opposé à l'état de santé : *un — qui répond la terreur, — que le Ciel dans sa fureur inventa* (La F.) *Il sait guérir toutes sortes de MAUX* (Id.) — *de cœur, nausée, — d'enfant*, douleurs qui accompagnent l'enfantement. — *de mer*,

nausées ou vomissements pénibles qu'éprouvent sur mer un grand nombre de personnes.

§ **MAL, PEINE, DOULEUR, SOUFFRANCE, AMERTUME, TOURNENT.** Le *mal* et la *peine* sont les causes physiques ou morales de la douleur, de la souffrance. La *douleur* vient d'une peine vive et momentanée; la *souffrance*, d'une peine prolongée, qu'on endure avec plus ou moins de résignation. *L'amertume* est une peine moins profonde, qui nous vient de ce que nous avons fait. Au contraire, *tourment* semble marquer l'intensité, le comble de la douleur et de la peine.

MAL, adj. m., opposé à bon : *bon gré*, — *gré*. *Bon an*, — *an*. = Adv., d'une mauvaise manière, autrement qu'il ne faut, qu'il ne convient, qu'on ne désirerait : *en voulant mieux faire, on fait souvent plus* — (Sév.) *Se trouver* —, tomber en faiblesse. *Se trouver* — *de...*, avoir à se repentir de. *Mettre* —, être mal avec, brouiller, être brouillé avec. *Être* —, en danger de mourir. — *parler, parler* —, s'exprimer d'une manière contraire aux règles, ou dire du mal de quelqu'un : *je ne dis rien, de peur de* — *parler* (Mol.) *C'eût été parler très-mal que de se servir de cette phrase* (Font.) *Parler* — *du ministre* (Volt.) *Il a* — *parlé de vous*.

MALABAR (côte de), partie de la côte O. de l'Indoustan.
MALACCA, vaste presque ille de l'Asie méridionale, au S. du roy. de Siam. = Vil. et gouvernement de l'Inde anglaise, situés au delà du Gange. = *Détroit de* —, qui sépare la presque ille de Malacca de l'île de Sumatra.

MALACHIE, s. f., genre d'insectes coléoptères pentamères.

MALACHITE (pron. *ki*), s. f., minéral de cuivre, dur et compacte, qu'on trouve en Sibérie.

MALACIE, s. f., dépravation du goût, qui porte à manger des substances non alimentaires.

MALACODERME, adj., dont le corps est mou et flexible. = MALACODERMES, s. m. pl., tribu de la famille des coléoptères.

MALACOPTÉRYGIENS, s. m. pl., section de la classe des poissons osseux, comprenant tous ceux qui ont les rayons des nageoires mous, excepté quelquefois le premier de la dorsale ou des pectorales.

MALACTIQUE, adj.; méd., émoullit. = S. m., médicament émoullit; peu us.

MALADE, adj., qui éprouve, qui souffre quelque altération dans sa santé : *tomber* —. *Être légèrement*, *gravement* —. *Avoir l'air* —, paraître malade; se dit aussi des parties du corps : *toucher la partie* —, *son bras* —. || *La vigne est* —. *Vous voilà bien* — ! ir., en parl. à quelqu'un qui se plaint sans motif. || *La comédie française est aussi* — *que moi* (Volt.) *L'État, qui a été aussi* — *que vous et moi, reprendra sa santé* (Id.) *Son cœur* — *ne sait plus rien sentir que l'amour et la douleur* (J.-J.) = Fortement endommagé : *sa fortune, son crédit est bien* —. = S., *vous savez, monsieur, ce que c'est qu'un pauvre* — (Mol.)

MALADIE, s. f., altération dans la santé : — *dangereuse, incurable*. *Relever, sortir de* — : *La* — *de la vigne, des vers à soie*. || Ce qui tend à affaiblir les États, les institutions, l'esprit humain, etc. : *tous les gouvernements sont attaqués par des MALADIES incurables* (Barth.) *Que faire contre une* — *de l'âme, si invétérée et si contagieuse?* (La Br.) = Affection excessive que l'on a pour quelque chose : *la* — *du jeu, des livres*. *Quelle est l'incurable* — *de Théopliite?... il veut et il voudra gouverner les grands* (La Br.) — *du pays*. V. NOSTALGIE.

MALADIF, IVE, adj., sujet à tomber malade : *enfant* —. *Air, tempérament* —.

MALADRENERIE, s. f. Synon. de LÉPROSERIE.

MALADRESSE, s. f., défaut, manque d'adresse, d'aptitude aux ouvrages manuels ou aux exercices du corps. || Manque d'intelligence, d'adresse.

MALADROIT, E, adj., qui manque d'adresse, au propre et au fig. : *cette conduite eût été bien MALADROITE*. *Quand on connaît le défaut d'un homme à qui on veut plaire, il faut être bien* — *pour n'y pas réussir* (Les.) = S., *Diogène vit un jour un* — *qui allait tirer;* *il courut aussitôt se mettre la tête devant le but de peur d'être frappé* (Fén.)

MALADROITEMENT, adv., d'une manière maladroite : *agir, travailler* —.

MALAGA, vil. et p. au S. de l'Espagne. = S. m., vin qu'on récolte dans les environs de cette ville.

MALAGMA (mot lat.), s. m.; méd., topique mou, cataplasme émoullit.

MALAGUETTE ou **MANIGUETTE**, s. f., espèce de poivre nommé aussi *poivre de Guinée*.

MALAI ou **MALAIS**, s. m., nom d'une langue très-répandue dans les îles de l'Inde orientale. = MALAYISIE, grande division de l'Océanie, comprenant plusieurs archipels importants. = MALAIS, r, adj. et s., se dit des habitants et des produits de ces contrées.

MALAIRE, adj.; anat., qui a rapport à la joue.

MALAISE, s. m., peine qui consiste à être mal à l'aise, peu commodément; incommodité légère. || Gêne, indigence; vague ennui. V. ENNUI.

MALAISÉ, E, adj., qui n'est pas aisé, pénible, difficile ; *il n'est pas* — *de tromper un trompeur* (La F.) = D'un usage incommode : *sur un chemin montant, sablonneux*, — (Id.) || Gêné dans sa fortune ou qui a de la peine à vivre.

MALAISÉMENT, adv., avec peine, avec difficulté : *les rois* — *souffrent qu'on leur résiste*.

MALANDRES, s. f. pl., crevasse au pli du genou d'un cheval. = Nœud pourri dans les bois de construction.

MALANDREUX, EUSE, adj., se dit du bois qui a des malandres.

MALANDRINS, nom que l'on donna aux aventuriers qui, sous Jean le Bon et Charles V, dévastèrent la France.

MAL-APPRIS, E, adj., qui a reçu une mauvaise éducation, rustre, grossier : *on se moqua d'elle comme d'une folle très-MAL-APPRISÉ* (Sév.) = S., *Arlequin est un* — (Mariv.)

MAL À PROPOS, loc. adv., à contre-temps.

MALAPTÉRURE, s. m., sorte de poisson du Nil et du Sénégal qui a la propriété de donner des commotions électriques.

MALART, s. m., mâle des canards sauvages

MALATE, s. m., sel formé par la combinaison de l'acide malique avec une base.

MALAVISÉ, E, adj., qui a peu d'adresse, peu de talent; qui n'a qu'une vue bornée, une sorte d'aveuglement : *la Reynie fut assez* — *pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable* (Volt.) = S., *c'est un* —.

§ **MALAVISÉ, INCONSIDÉRÉ, IMPRUDENT.** Le *malavisé* voit mal ou ne sait pas voir; il manque de finesse. L'*inconsidéré* ne fait pas attention et l'*imprudent* ne prend pas de précaution.

MALAXER, v. a.; pharm., pétrir une substance pour la rendre plus molle et plus ductile.

MAL-BÂTI, E, adj. et s., se dit d'une personne mal faite, mal tournée; *fan*.

MALCONTENT, E, adj., qui n'est pas assez content, mal satisfait; se dit surtout d'un supérieur. || *Cheveux taillés à la* —, presque ras.

MALDIVES, archipel de l'Océan Indien.

MÂLE, adj., qui est du sexe masculin. || Qui appartient à l'homme, fort, vigoureux, énergique : *mon esprit en conçoit une — assurance* (Corn.) *La — vertu qui fait son caractère* (Volt.) Se dit aussi, dans les arts et la littérature, de ce qui est hardi et énergique. = Bot., qui ne porte que des étamines. = S., celui qui est du sexe masculin : — *aussi dangereux que femelle maligne* (Boil.) *La couronne de France est héréditaire de — en —* (J. Ch.) *C'est un laid, un vilain —* ; pop., se dit d'un homme mal fait, difforme.

MALEBRANCHE, grand métaphysicien de la congrégation de l'Oratoire, mort en 1715. Son ouvrage capital est intitulé : *Recherche de la vérité*.

MALÉDICTION, s. f., action de maudire ; souhait de malheur fait contre quelqu'un : *la religieuse terreur qu'inspirait aux enfants la — des pères* (Marm.) *Marie a été exempte de la commune — de toutes les mères, elle a enfanté sans douleur* (Boss.) *Il n'y a rien à faire avec un bourgeois économe et serré ; on l'accable de MALÉDICTIONS* (Volt.) || Fatalité, mauvaise destinée : *fuyons la — qui couvre cette terre* (J.-J.) *La — est sur cette maison* (Ac.) ; fam.

§ **MALÉDICTION, IMPRÉCATION**. La malédiction peut partir de toutes sortes de personnes, principalement d'un supérieur, d'un puissant ; mais les imprécations sont toujours faites par les malheureux, les faibles, les opprimés.

MALÉFICE, s. m., sortilège criminel, moyen mystérieux de nuire employé par un sorcier : *les manichéens furent condamnés autant pour leurs MALÉFICES et leurs sacrilèges que pour leurs erreurs* (Boss.) *On ouvrit la chambre du sorcier, on y trouva les —* (Volt.) V. SORR.

MALEFAIM, s. f., faim cruelle ; fam. et vieux.

MALÉFICIE, E, adj., maltraité par l'effet d'un maléfice. || Maltraité par la nature ou la maladie.

MALÉFIQUE, adj., se disait des astres auxquels les astrologues attribuaient une influence maligne.

MALEMORT, s. f., mort funeste : *ce coquin mourra de —* ; fam. et vieux.

MALENCOTRE, s. f., importune ou funeste rencontre : *puisse-t-il y arriver sans — !* (Les.)

MALENCOTREUSEMENT, adv., d'une manière malencotreuse : *il arriva —* (Ac.)

MALENCOTREUX, EUSE, adj., rempli de rencontres fâcheuses, qui porte malheur : *événement, jour, sort —* ; fam. || Sujet à éprouver des revers, des accidents : *il est si — !*

MAL-EN-POINT, adv., en mauvais état de santé ou de fortune ; fam. et peu us.

MALENTENDU, s. m., erreur du langage qui consiste à mal entendre, à ne pas se comprendre : *donner l'éclaircissement d'un —* (J.-J.) *Il y avait beaucoup de — et de disputes de mots dans nos controverses* (Boss.) *La terre a été ensanglantée pour des logomachies, pour des MALENTENDUS* (Volt.)

MALPESTE, interj., exprime la surprise : — ! *que vous êtes difficile !* (Ac.) ; fam. — *du sot que je suis aujourd'hui* (Mol.)

MALESHERBES (Lamoignon de), vertueux magistrat, ami de Turgot, avec lequel il fut deux ans ministre de Louis XVI. Il assista plus tard ce prince devant la Convention, et périt sur l'échafaud en 1794.

MALET, général républicain, incarcéré en 1808, organisa dans sa prison (1812) une conspiration contre l'Empire qui faillit réussir.

MAL-ÊTRE, s. m., état de langueur, indisposition vague. || État incommode, gêne : *éprouver toutes les peines de l'indigence et du —* (J.-J.) ; peu us.

MALÉVOLE, adj., malveillant ; vieux et peu us.

MALFAÇON, s. f., défaut d'un ouvrage. || Mauvaise façon d'agir, supercherie ; fam.

MALFAIRE, v. n., faire du mal, de méchantes actions : *il se plaît à —* ; n'est us. qu'à l'infinif.

MALFAISANCE, s. f., disposition à malfaire.

MALFAISANT, E, adj., qui se plaît à nuire : *homme, esprit, animal —*. Des singes **MALFAISANTS** et des loups pleins de rage (Mol.) = Qui fait du mal, en parl. des choses : *vin —*. Dans ces malachites, le cuivre conserve encore quelques-unes de ses qualités **MALFAISANTS** (Buff.) V. MAUVAIS.

MALFAIT, E, adj., qui a quelque chose de laid, de difforme au visage ou dans la conformation. = Mal composé, mal disposé, mal exécuté : *ouvrage —*.

MALFAITEUR, s. m., celui dont les habitudes ou les actions sont criminelles : *punir un —*.

MALFAMÉ, E, adj., qui a une mauvaise réputation : *écrivain —*.

MALFILÂTRE, poète français qui mourut de misère en 1767, avant d'avoir pu mûrir son talent.

MALGRÉ, prép., contre le gré de : *nous suivons — nous le vainqueur de Lesbos* (Rac.) = Nonobstant : *toujours fleuri — les hivers* (Fléch.) = Au mépris de : *ils ont tenté Dieu en songeant à se faire heureux — ses lois* (Boss.) *Si Moïse, — les ordres de Dieu, eût laissé tomber ses mains défaillantes* (Mass.) — *tout*, quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive. = Quel que soit, quel que fût : — *leur insolence, les mutins n'oseraient soutenir ma présence* (Rac.) — *que*, loc. conj., quoique ; n'est us. que devant le verbe avoir : — *qu'on en ait, nous voulons être comptés dans l'univers et y être un objet important* (Mont.)

MALHABILE, adj., qui manque d'habileté, d'adresse, d'intelligence : *un ministre — veut toujours vous avertir que vous êtes esclaves* (Mont.)

MALHABILEMENT, adv., d'une manière malhabile : *travailler, s'y prendre —*.

MALHABILETE, s. f., défaut d'habileté.

MALHERBE, poète lyrique français, mort en 1623, imposa à la langue et aux formes poétiques des règles sévères mais utiles qui corrigèrent les excès où s'étaient jetés Ronsard et son école.

MALHEUR, s. m., mauvaise destinée, mauvaise fortune : *est-ce un si grand — que de cesser de vivre ?* (Rac.) = État des malheureux : *mon — croisait toujours*. — *à !* exclamation qui emporte une idée de vengeance ou qui sert à prédire le malheur qui tombera sur telle ou telle personne : — *aux vaincus ! — à qui est exposé à l'entretien d'un tel personnage !* (La Br.), se dit aussi des choses : — *aux détails !* La postérité les néglige tous (Volt.) Par —, malheureusement, par accident : *j'en pourrais, par —, faire d'aussi méchants* (Mol.) Pour le — de, malheureusement pour : *hélas ! pour mon —, je l'ai trop écouté* (Rac.) Jouer de —, n'avoir pas de chance au jeu ; || être plusieurs fois contrarié par les événements. = Infortune, désastre : *réparer ses MALHEURS domestiques* (Fén.)

§ **MALHEUR, INFORTUNE, DISGRÂCE, ACCIDENT**. Le premier est le plus général et le plus souvent employé. Le second se dit surtout d'un malheur remarquable ou qui afflige des gens d'importance. Le troisième rappelle un état heureux d'où l'on est déchu. Le quatrième marque un coup de fortune soudain, inattendu, passager ou peu grave.

MALHEUREUSEMENT, adv., d'une manière malheureuse : *mourir —*. = Par malheur : *il est arrivé — que...*

MALHEUREUX, EUSE, adj., qui a du malheur, qui n'est pas heureux, pas favorisé de la fortune : *l'avantage qu'il y a d'être —, c'est qu'on sait com-*

patir aux maux d'autrui (Fén.) *On trouvait Persée si — de n'être plus roi, qu'on trouvait étrange qu'il pût supporter la vie* (Pacur.) *Les — qui composent pour vivre* (Mol.) Se dit aussi des choses : *la condition des despotes est si MALHEUREUSE, qu'ils ont assez de puissance pour opérer les plus grands maux* (Barth.) *Choix, coup — ; passion —. Avoir la main —, se dit d'un joueur qui perd presque toujours après qu'il a donné les cartes ou qu'il les a coupées, de quelqu'un qui casse tout ce qu'il touche, d'un chirurgien qui ne réussit pas ses opérations, et, au fig., d'une personne qui réussit mal dans ce qu'elle entreprend, qui choisit mal entre les personnes ou les choses. = Qui est dans le malheur, dans une situation fâcheuse, affligeante : les — que mon pouvoir accable* (Rac.) = Qui cause, peut causer ou annonce du malheur : *il usait, dans toute son étendue, du — droit de se venger* (Volt.) *Physionomie —. = Qui a des suites fâcheuses, funestes : habitude, facilité —. Son pouvoir — ne sert qu'à le gêner* (Rac.) *Fin —, mort tragique ou honteuse. = Mauvais en son genre, médiocre, insuffisant, petit : — écrivain. N'avoir qu'une — chambre. Pour un — écu qu'il a voulu épargner, etc. ; il est fam. dans toutes ces acceptions. = MALHEUREUX, s. m., homme qui n'est pas heureux : secourir les —. = Homme méchant, méprisable : il faut chasser ce —. Ah! — je l'estimais, et tu me déshonores* (J.-J.) || Homme qui a eu le malheur de commettre une faute légère : *s'il arrive qu'un maître livre son serviteur à la justice pour un vol léger, et qu'on ôte la vie à ce —* (Volt.) = MALHEUREUSE, s. f., ne se dit guère que d'une femme méprisable, de mauvaise vie.

§ **MALHEUREUX, MISÉRABLE, INFORTUNÉ.** Le second enclenché sur le premier. Le troisième ne s'emploie que dans le style poétique ou soutenu, en parlant d'un malheur ou d'un malheureux illustre.

MALHONNÊTE, adj., contraire à la bienséance : *ton, conduite —. = Sans probité, sans honneur : action — ; un — homme. = S., dans les deux sens : vous êtes un —.*

MALHONNÊTEMENT, adv., d'une manière malhonnête, contraire à la probité ou à la bienséance.

MALHONNÊTÉTÉ, s. f., manque de civilité, de probité ; action ou discours malhonnête.

MALIBRAN (la), célèbre cantatrice, morte en 1836, à l'âge de 27 ans.

MALICE, s. f., méchanceté subtile et artificieuse, mais peu redoutable : *on est d'ordinaire plus méditant par vanité que par —* (La Roch.) || Aux MALICES du sort enfin dérobez-vous (Rac.) — *noire, qui part d'un cœur perfide. = Action faite, parole dite par malice, dans la seule intention de badiner, de se divertir : ce censeur... fit, sans être malin, ses plus grandes —* (Boil.) *Entendre, ne pas entendre — à, y porter, ne pas y porter une intention maligne. || Disposition à la gaieté, à la plaisanterie : la — naturelle aux hommes est le principe de la comédie* (Volt.) *Sa bouche abondait en —* (J.-B. R.)

MALICIEUSEMENT, adv., avec malice.

MALICIEUX, EUSE, adj., qui a de la malice, fait avec malice : *femme, ruse MALICIEUSE. = S., personne malicieuse.*

MALIGNEMENT, adv., avec malignité.

MALIGNITÉ, s. f., méchanceté cachée ; malice haineuse dont l'effet est de nuire : *sur un nouveau venu le courtisan perfide, avec — jette un regard avide* (Volt.) *La — des astres, de l'air, du sort. Le*

noir venin de sa — (Boil.) *Sa — punit sur eux l'appui que je leur ai prêté* (Rac.) = Propriété contagieuse : *la — du typhus, de la peste.*

MALIN, IGNE, adj., qui se plaît à dire ou à faire du mal avec adresse : *esprit, auteur —. Une MALIGNÉ envie prit eu eux la place de la charité* (Boss.) *L'esprit —, le démon : ces conversations sont du — esprit toutes inventions* (Mol.) = Qui se plaît à dire ou à faire des malices : *le Français, né —, créa le vaudeville* (Boil.) || Satirique : *à quels discours MALINS le mariage expose* (Id.) = Fin, rusé : *il est trop — pour se laisser duper. = Grave, nuisible : ulcère, suc —. Fièvre —, fièvre ataxique. = S., dans tous les sens de l'adj. : t'ai-je peint la MALIGNÉ aux yeux faux, au cœur noir?* (Boil.)

MALINE, s. f., grande marée qui arrive à l'époque des équinoxes.

MALINES, vil. de Belgique (p. d'Anvers). = S. f., dentelle qu'on y fabrique.

MALINGRE, adj., faible et languissant.

MALINTENTIONNÉ, E, adj. et s., se dit des gens qui ont de mauvaises intentions, et qui, le plus souvent, agissent dans l'ombre : *protester contre les froids plaisants et les lecteurs MALINTENTIONNÉS* (La Br.) *On s'effraye de l'ememi, des —, des cabales* (J.-J.) *Le frein du saint office retenait encore les — et les obligeait à se cacher* (St-S.)

MALIQUE, adj., acide —, qu'on extrait de la pomme ou d'autres fruits acides.

MALITORNE, adj. et s., très-maladroit : *valet —. Le plus grand — et le plus sot dadais que j'aie jamais vu* (Mol.) ; fam. et peu us.

MAL-JUGÉ, s. m., jugement rendu contre le droit, mais sans prévarication.

MALLE, s. f., sorte de coffre qui sert à enfermer les effets qu'on porte en voyage. *Faire sa —, mettre, ranger dans une malle ce qu'on veut emporter. — poste, ou abs. —, voiture qui transporte les lettres, et dans laquelle on reçoit des voyageurs. = Sorte de panier dans lequel les petits merciers portent leurs marchandises.*

MALLÉABILITÉ, s. f., propriété des corps malléables : *la — des métaux. || — du caractère.*

MALLÉABLE, adj., susceptible de s'aplatir sous l'action du marteau. || Facile à manier.

MALLÉOLE, s. f., cheville du pied.

MALLETIER, s. m., celui qui fait des malles, des coffres. = Adj., *ouvrier —.*

MALLETTE, s. f., petite malle.

MALIER, s. m., cheval qu'on met dans le brancard d'une chaise de poste.

MALMAISON, domaine de la commune de Rueil, qu'habita Joséphine après son divorce.

MALMENER, v. a., réprimander ou maltraiter : — *son adversaire. = Faire essayer des pertes considérables : on dit que vous êtes MALMENÉS sur terre et sur mer* (Volt.)

MALO (Saint-), s.-préf. et port du départ. d'Ille-et-Vilaine. = MALOUIN, E, adj. et s., se dit des habitants de cette ville et de ce qui les concerne. = MALOUINES (iles), au S.-E. de l'Amérique, ainsi nommées d'une colonie de Malouins que Bougainville y établit en 1763.

MALOTRU, E, s., terme de mépris par lequel on désigne une personne mal faite, d'un mauvais caractère ou de peu de fortune : *toute aise et toute heureuse de rencontrer un —* (La F.)

MALPEIGNÉ, E, s., personne malpropre ou mal vêtue ; pop.

MALPIGHACÉES, s. f. pl., famille d'arbres,

de lianes et d'arbrisseaux grimpants des régions tropicales, doués de propriétés astringentes.

MALPLAQUET, vge du départ. du Nord où Villars luttait courageusement en 1709 contre des forces supérieures commandées par Marlborough et le prince Eugène.

MALPROPRE, adj., qui manque de propreté : *personne, habit* —. || Qui n'est pas apte, propre à : *vous me trouvez — à cette confiance* (Corn.)

MALPROPREMENT, adv., avec malpropreté : *manger* —. *Travailler* —, mal, grossièrement.

MALPROPRETE, s. f., manque de propreté.

MALSAIN, E, adj., qui n'est pas sain, qui a en soi le principe de quelque maladie. = Contraire, nuisible à la santé : *air, fruit* —. *Rien n'est si — que les plaisirs où l'on ne peut se modérer* (Fén.)

MALSÉANT, E, adj., contraire à la bienséance : *de tels pensers me seraient MALSÉANTS* (La F.)

MALSONNANT, E, adj.; théol., hasardé, téméraire : *proposition MALSONNANTE*. || Contraire à la morale, à la bienséance : *discours* —.

MALT (mot angl.), s. m., orge préparée pour fabriquer de la bière blanche.

MALTE, île de la Méditerranée, position importante entre la Sicile et l'Afrique, au pouvoir des Anglais. = *Ordre de* —, ordre religieux et militaire dont l'origine remonte aux Croisades, et qui s'est éteint en 1798. = **MALTAIS**, E, adj. et s., qui est de Malte; habitant de cette île.

MALTE-BRUN, savant Danois qui vint à Paris en 1800 et composa en français plusieurs traités de géographie qui ont obtenu un grand succès; mort en 1826.

MALTHUS, économiste anglais, mort en 1834. Dans son *Essai sur les principes de la population*, il émit quelques propositions qui le firent prendre pour un ennemi des pauvres. = **MALTHUSIENS**, adj. et s. m. pl., se dit des économistes qui suivent la doctrine de Malthus.

MALTÔTE, s. f., impôt illégal, somme que les agents du fisc percevaient au delà de ce qui était dû. || Abusif., toute espèce d'impôts; se dit par dénigrement. = Corps des maltôtiers.

MALTÔTIER, s. m., agent du fisc qui levait la maltôte : *c'est quelque nouveau venu de — qui vous a soufflé cet avis-là* (Reg.) || Financier peu important : *des MALTÔTIERS traitèrent de cette affaire et avancèrent l'argent* (Volt.)

MALTRAITER, v. a., traiter durement, outrager quelqu'un de coups ou de paroles : *il voit un brutal qui de paroles insolentes MALTRAITAIT une bergère* (Mol.) = Ne pas traiter favorablement : *ne te plains pas que Dieu te MALTRAITE en te refusant toutes ces délices* (Boss.)

MALUS, célèbre physicien, mort en 1812, découvrit la polarisation de la lumière.

MALVACÉES, s. f. pl., famille de plantes dont la mauve est le type.

MALVEILLANCE, s. f., disposition à vouloir du mal, le contraire de la bienveillance : *il se content pour ne pas lui attirer la — des envieux* (Marm.) *On attribue cet incendie à la —* (Ae.)

MALVEILLANT, E, adj., qui est plein de malveillance, qui annonce la malveillance : *caractère —; curiosité MALVEILLANTE*. = Qui veut du mal à quelqu'un. || *Une pierre lancée à dessin par une main* — (J.-J.) = S., personne malveillante.

MALVERSATION, s. f., faute grave et punissable commise par cupidité dans l'exercice d'un emploi, dans l'exécution d'un mandat : *il fallait instituer une chambre royale pour la recherche des MALVERSATIONS* (Sully).

MALVERSER, v. n., commettre une ou plusieurs malversations.

MALVOISIE, vil. de Morée. = S. m. ou f., vin fort

doux qui provient des environs de cette ville. = Vin cuit ou sucré : — de Chypre, de Madère.

MALVOULU, E, adj., pour qui l'on est mal disposé, à qui l'on veut du mal; peu us.

MAMAN, s. f., terme dont les enfants et ceux qui leur parlent se servent au lieu du mot *mère*. || *Grosse* —, femme qui a de l'embonpoint; très-fam.

MAMELLE, s. f., partie charnue et glandueuse du sein de la femme, des femelles des animaux : *la bique allant remplir sa trainante* — (La F.) *Enfant à la —*, qui tette encore, qui est dans l'âge de l'allaitement.

MAMELON, s. m., bout de la mamelle. = Bot., tubercule qui ressemble à un mamelon. || Partie supérieure d'une montagne qui se termine en pointe arrondie; petit monticule isolé. = Extrémité arrondie de quelques pièces de fer ou de bois.

MAMELONNÉ, E, adj.; hist. nat., couvert de tumeurs arrondies semblables à un mamelon.

MAMELUK ou **MAMELOUK**, milice égyptienne exterminée par Méhémet-Ali en 1811.

MAMERS, s.-préf. du départ. de la Sarthe.

MAMILLAIRE, adj.; anat., qui a la forme d'un mamelon : *tubercule, éminence* —.

MAMMAIRE, adj.; anat., qui a rapport aux mamelles : *glande, artère* —.

MAMMALOGIE, s. f., science qui a pour objet l'étude des mammifères.

MAMMIFÈRES, s. m. pl., classe d'animaux qui occupent le premier rang dans l'échelle zoologique et à la tête desquels se place l'homme.

MAMMON, dieu de la richesse, chez les Syriens. || Bibl., s. m., richesse.

MAMMOUTH, s. m., éléphant fossile.

MAN, île de la mer d'Irlande.

MANARIN, s. m., genre de passereaux dentirostres, caractérisés par un bec court.

MANANT, s. m., celui qui habitait un bourg ou une ville, sans y avoir droit de bourgeoisie. = Paysan : *elle vit un — en couvrir maints sillons* (La F.); vieux et peu us. || Homme grossier, mal élevé : *vous n'êtes qu'un —*.

MANASSÉS, roi de Juda, emmené captif à Babylone vers 672 av. J.-C.

MANCANARÈS, petite riv. d'Espagne qui passe à Madrid.

MANCEAU, ELLE, adj. et s., qui est du Maine (France). = Habitant de ce pays.

MANCENILLIER, s. m., arbre vénéneux de l'Amérique, de la famille des euphorbiacées.

MANCHE, s. m., partie d'un instrument, d'un outil par laquelle on le tient pour s'en servir : — de couteau, de cognée, à balai, de la charrue. V. BRANLER et COGNÉE. — *d'une basse, d'un violon*, etc., partie où l'on pose les doigts de la main gauche pour former les tons différents. — *d'un gigot*, partie par où on le prend pour le découper.

MANCHE, s. f., partie du vêtement dans laquelle on met le bras : *la — d'une robe, d'un habit*. **MANCHES pendantes**, bandes d'étoffe que l'on attache à certaines robes de cérémonie. || *Avoir quelque chose dans sa —*, en disposer à son gré; fam. *Avoir la — large*, être peu sévère dans ses principes. *C'est une autre paire de —*, ce n'est pas la même chose; pop. *Gentilshommes de la —*, dont la fonction était d'accompagner continuellement les fils de France depuis l'âge de sept ans jusqu'à leur majorité. *Gardes de la —*, qui se tenaient aux côtés du roi. = Tuyau de cuir, de toile ou d'étoffe imperméable, pour conduire les liquides d'un lieu dans un autre. **MANCHES à vent**, tuyaux qui font l'office

de ventilateurs sur les vaisseaux. = T. de jeu, moitié d'une partie : *il a gagné la première* —. *Être* — à —, avoir gagné chacun la moitié d'une partie qui se joue en partie et revanche.

MANCHE, bras de mer qui sépare la France de l'Angleterre et donne son nom à un départ. français. = S. f., bras de mer, canal : *la — de Bristol, de Tartarie*. = Pays d'Espagne formant la province de Ciudad-Real.

MANCHESTER, grande vil. manufacturière de l'Angleterre, à l'E. de Liverpool, qui lui sert de port.

MANCHETTE, s. f., bande de mousseline, de dentelle qui s'attache au poignet de la chemise. || *Prendre, mettre des MANCHETTES*; pop., prendre des précautions, de crainte d'offenser. *Faire des — à quelqu'un*, lui rendre les poignets rouges en les lui serrant fortement avec deux doigts. = Impr. : *ouvrage à MANCHETTES*, livre dont les marges sont chargées d'additions.

MANCHON, s. m., fourrure qui a la forme d'une manche, pour garantir les mains du froid.

MANCHOT, E, adj., qui n'a qu'une main, qu'un bras, ou qui ne peut se servir que d'une main, l'un bras. || *Il n'est pas —*, il a de la dextérité, de la finesse; fam. || *Le drôle n'est pas — de la langue* (Les.). = S. : *c'est un — fort adroit*.

MANCINI, nom que portaient les nièces de Mazarin avant eur mariage.

MANCIPATION, s. f.; dr. romain, sorte d'aliénation volontaire; vente publique de personnes esclaves ou libres dont l'acheteur prenait possession en posant la main dessus.

MANDANT, s. m.; dr., celui qui donne un mandat, qui donne pouvoir à un autre d'agir en son nom.

MANDARIN, s. m., fonctionnaire lettré ou militaire de la Chine.

MANDAT, s. m., acte par lequel une personne donne à une autre pouvoir de faire une chose en son nom : *il a bien rempli son —*. — *impératif*, instruction spéciale que les électeurs ont quelquefois donnée aux députés qu'ils nommaient. = Dr. canon, rescrit du pape par lequel il mandait à un collateur de pourvoir celui qu'il lui nommait du premier bénéfice à sa collation qui viendrait à vaquer. = Ordonnance du magistrat autorisé à cet effet, en vertu de laquelle une personne est mandée à comparaître, est arrêtée ou déposée dans une prison : — *le comparution*, *d'amener, de dépôt, d'arrest.* = Comm., délégation faite au profit d'un tiers par un commerçant, un propriétaire ou un capitaliste, sur son caissier, sur son fermier, sur son banquier.

MANDATAIRE, s. m., celui qui a reçu un mandat : *je ne suis que —* (Ac.)

MANDCHOURIE, contrée au N.-E. de l'empire chinois. = **MANDCHOU**, s. m., habitant de ce pays; langue qu'on y parle. = **MANDCHOU**, E, adj., qui appartient à la Mandchourie.

MANDEMENT, s. m., ordre par écrit et rendu public qui émane d'une personne qui a autorité et juridiction; particul., écrit qu'un évêque fait publier dans l'étendue de son diocèse, et par lequel il donne aux fidèles des instructions ou des ordres.

MANDER, v. a., envoyer dire, faire savoir par lettre ou par message : *vous avez donc ri, ma fille, le tout ce que je vous MANDAIS d'Orléans* (Sév.) — *me personne*, lui donner ordre de venir. — *sa voiture, ses chevaux*, donner ordre qu'on les envoie.

MANDIBULE, s. f., mâchoire inférieure de l'homme et des animaux : *vous lui met en marmade les MANDIBULES et les dents* (La F.) = Chacune des deux parties du bec des oiseaux; parties sail-

lantes et supérieures de la bouche des insectes.

MANDILLE, s. f.; anc., casaque de valet : *et l'eût-on vu porter la — à Paris* (Boil.)

MANDOLINE, s. f., instrument de musique à cordes et à manche dont on joue avec une plume.

MANDORE, s. f., instrument de musique à cordes et à manche dont on joue avec les doigts.

MANDRAGORE, s. f., plante narcotique à laquelle on attribue des vertus merveilleuses.

MANDRIN, s. m., poinçon dont se servent les forgerons pour percer le fer. = Pièce au moyen de laquelle les tourneurs fixent les objets qu'ils veulent travailler. = Moule à cartouches. = Méd., espèce de sonde.

MANDRIN, nom d'un chef de brigands roué en 1755, est quelquefois employé dans le sens de coquin.

MANDUCATION, s. f., action de manger : *la — de la chair et du sang du Fils de Dieu* (Boss.)

MANÈGE, s. m., travail manuel et gratuit auquel sont tenus les matelots pour charger ou décharger certaines marchandises.

MANÈGE, s. m., exercice qu'on fait faire à un cheval pour le dresser; lieu où l'on dresse les chevaux et où l'on donne des leçons d'équitation. = Art de monter à cheval, particul. dans l'équitation aérienne. || *Manières d'agir droites et artificieuses pour parvenir à un but* : *j'ai vu quelquefois le — des jeunes femmes qui feignent de vouloir nourrir leurs enfants* (J.-J.) *La vérité et la simplicité sont le meilleur — du monde* (La Br.) *Le — de l'adulation, de l'hypocrisie, de la coquetterie*. V. MANŒUVRE. = Machine mise en mouvement par des chevaux.

MANÈS, s. m. pl., chez les Romains, âmes des hommes, après leur séparation d'avec les corps.

MANÉS, hérésiarque persan du 11^e siècle, chef de la secte des *Manichéens*, qui admettaient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, tous deux éternels. = **MANICHÉISME**, s. m., hérésie de Manès et de ses sectateurs.

MANGABEY, s. m., sorte de guenon.

MANGANÈSE, s. m., corps simple, métallique et cassant, qui, au contact de l'air humide, se recouvre d'une rouille brune et exhale une odeur nauséabonde.

MANGÉABLE, adj., qui peut se manger sans dégoût : *ce pain n'est pas bon, mais il est —*.

MANGEAILE, s. f., ce qu'on donne à manger à la volaille. || Ce que mangent les hommes : *ne penser qu'à la —*; pop.

MANGEANT, E, adj., qui mange : *soyons bien buvants, bien MANGEANTS* (La F.); fam.

MANGEOIRE, s. f., auge où mangent les chevaux, les bêtes de somme.

MANGER, v. a., prendre des aliments solides pour se nourrir : *on MANGE avec appétit leur soupe un peu grossière* (J.-J.); et abs., *l'austérité de ces religieux va jusqu'à ne — que pour la faim* (Flécl.) || — *des yeux*, regarder avidement. — *quelqu'un de caresses*, lui en faire beaucoup. — *son pain blanc le premier*, dépenser d'abord le plus clair de son bien; commencer par être heureux, et tomber ensuite dans la misère. || Dépenser, dissiper, consumer : — *son bien*. *Tout cela ne saurait — ses revenus* (Dest.) — *quelqu'un*, dissiper son bien, le ruiner : *des chicaneurs viendront nous — jusqu'à l'âme* (Rac.) — *quelqu'un* signifie aussi s'emporter contre lui : *ne lui dites rien, il vous MANGERAIT*. = Ronger, détruire, consumer, faire disparaître : *la rouille MANGE le fer*. *Ces légumes ont MANGÉ beaucoup de beurre*. *Cette forge MANGERA beaucoup de charbon*. — *ses mots*, les mal prononcer. = V. n.,

prendre ses repas : — avec des inconnus, avec des importuns (St-Evr.) Il vivait de régime et MANGEAIT à ses heures (La F.) Donner à —, recevoir des convives à sa table ; préparer les repas des autres pour de l'argent. = Se —, v. pr., être mangeable ou mangé ; se dévorer, se détruire mutuellement. || Se — le blanc des yeux, se quereller, se mettre dans une grande colère l'un contre l'autre. = Gramm., s'élider, ne pas se prononcer.

MANGER, s. m., ce qu'on mange : c'est un — de prince (Les.) || Il en perd le boire et le —, il s'en occupe avec ardeur ; il en est tout préoccupé.

MANGERIE, s. f., action de manger, repas ; fam. et vieux. || Frais de chéance, exaction.

MANGE-TOUT, s. m., celui qui dissipe follement son bien. = Adj., se dit des pois, des haricots dont on mange les cosses ; pop.

MANGEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui a l'habitude de manger beaucoup : c'est un grand, un petit —. || Un —, un prodigue ; fam.

MANGEUR (pron. *manjûre*), s. f., endroit mangé d'un pain. d'une étoffe : — de vers, de souris.

MANGLE ou **MANGLIER**, s. m., arbre de l'Amérique qui croît sur le rivage de la mer.

MANGOUSTAN, s. m., arbre de l'Asie dont les fruits sont d'un goût exquis.

MANGOUSTE, s. m., fruit du mangoustan. = S. f., manumifère de la famille des civettes.

MANHEIM, seconde cap. du grand-duché de Bade.

MANIABLE, adj., qui se manie facilement : cuir, drap —. = Aisé à mettre en œuvre : *cuivre* —. || Traitable, d'un commerce facile : *la vertu souple et — d'Atticus* (St-Réal). *Vent* — ; mar., qui permet au bâtiment toute espèce de manœuvre.

MANIAQUE, adj. et s., celui ou celle qui est attaqué de manie ; c'est une —. *Bateleur qui fait le — pour assembler la foule* (Marin). V. FURIEUX.

MANICANTERIE, s. f., nom que l'on donnait à l'école de chant dans certaines cathédrales.

MANICHÉEN et **MANICHÉISME**. V. MANÉS.

MANIE, s. f., démenée imparfaite, intermittente, ou relative à un seul objet. = Caprice, bizarrerie : d'un froid rimeur dépendre la — (Boil.) *S'imaginant sans cesse, en sa douce —, des esprits bienheureux entendre l'harmonie* (Id.) = Goût excessif pour : la — des livres, des tableaux.

MANIEMENT, s. m., action de manier : le — des armes. = Action de toucher, de tâter avec la main. = Mouvement facile des parties du corps. || Administration : le — des deniers publics, des finances. *La grande habileté d'Alcibiade dans le — des affaires* (Roll.) V. GOUVERNEMENT. — du pinceau, des couleurs, manière de conduire le pinceau, d'employer les couleurs.

MANIER, v. a., toucher à pleines mains : — un fer chaud sans se brûler (Mont.) *On caresse les chats, surtout les petits, en les MANIANT* (Buff.) = Toucher souvent : — de l'argent. *L'enfant veut tout toucher, tout —* (J.-J.) = Diriger à son gré, avec facilité : à l'âge de sept ans il savait — un cheval (Volt.) *Que ce diable d'homme est rude à —!* (Beaum.) || Conduire avec adresse ; se servir adroitement de : — la populace, le pinceau, le crayon, l'épée, le marbre. = Administrer : — les finances. = Au —, loc. adv., en maniant : connaître au —.

MANIERE, s. f., moyen particulier de faire une chose : on avait mis de la discipline dans la — de piller (Mont.) *La — dont elle remplit ses devoirs de mère et d'épouse* (J.-J.) *Deux tyrans opprimeront la*

Suède d'une — horrible (Volt.) *C'est sa —, son usage, sa coutume.* = Sorte, façon, mode : *son discours se répandait à la — d'un torrent* (Boss.) *L'âme est sous la main de Dieu de cette admirable —* (Id.) — de voir, point de vue particulier sous lequel l'esprit considère les choses. On dit dans un sens analogue : — de penser, d'être. — de parler, expression de la pensée ; loc. adv., chose dite sans conséquence ou par exagération. = Ce qui a l'apparence de, en mauv. part : c'est une — de petit-maitre (J.-J.) = Procédé, dans les métiers et dans les arts : — de bâtir, de planter. *L'esquisse même a sa —, qui n'est pas celle de l'ébauche* (Did.) || Recherche, affectation, mauvais goût : *il n'y a pas l'ombre de — dans Lesage* (Ste-B.) = Façon d'agir dans les relations ordinaires de la vie, surtout au pl. : *ses mouvements étaient brusques, sa — grossière* (Buff.) Les MANIÈRES polies et insinuantes font de grands progrès sur les cœurs (St-Evr.) *Raser les airs à la — que les dieux marchent dans Homère* (La F.) = Manières du monde : les — anglaises sont fort de mon goût (J.-J.) = Gestes, habitudes du corps : — communes, élégantes. *Tu n'as pas mal décrit sa figure et ses —* (Id.) = De la bonne —, loc. adv. et ir., sans ménagement. *De — que, loc. conj., de sorte, de façon que.*

§ **MANIÈRE, FAÇON, AIR.** Les deux premiers ont à peu près le même sens au sing., avec cette différence que *manière* se dit des actions et *façon* de l'état des personnes ou des choses. Le second, d'ailleurs, est un peu plus familier et emporte une idée plus défavorable. Au pl., on nommera *façons* des manières petites ou peu distinguées. Quant à *air*, il ne se dit, en ce sens, que de la forme extérieure, de l'apparence du corps, et partiel du visage.

MANIÈRE, E, adj., qui montre de l'affectation dans son maintien, dans ses manières : *acteur, air —; femme, politesse MANIÈRE*. = Où il y a de la manière : *style —, pose —*. || **MANIÈRE**, s. m., style, genre maniéré.

MANIEUR, s. m., celui qui manie beaucoup ; se prend en mauv. part : un — d'argent.

MANIFESTATION, s. f., action par laquelle on manifeste : *Dieu nous rendra éternellement heureuse par la — de sa gloire* (Boss.)

MANIFESTE, adj., évident, que tout le monde peut connaître : *erreur, vérité —*. V. CLAIR.

MANIFESTE, s. m., écrit public par lequel un souverain, un personnage élevé ou un gouvernement explique sa conduite dans une affaire importante. = Liste et état détaillé des marchandises embarquées sur un navire.

MANIFESTEMENT, adv., d'une manière manifeste : *il est — coupable. Il s'ensuit — que* (Boss.)

MANIFESTER, v. a., montrer pleinement, avec éclat, au grand jour : *consentirions-nous que tout ce qui est vrai de nos personnes fût découvert et MANIFESTÉ?* (Bourd.) *Je nourris mes chagrins sans les —* (Volt.) = Se —, v. pr., *Dieu se MANIFESTE par ses œuvres* (Fléch.)

MANIGANCE, s. f., mauvais petit manège qui mérite plus de mépris que de haine : *j'ai crainte ici dessous de quelque —* (Mol.) ; fam.

MANIGANCER, v. a., faire une manigance. tramer : — une affaire ; fam.

MANILLE, vil. de la Malaisie espagnole, cap. des Philippines. = S. m., cigare qu'on y fabrique. = S. f., au jeu d'homme, du quadrille et du tri, c'est en noir le deux et en rouge le sept de la couleur dans laquelle on joue.

MANIN, patriote italien qui, en 1849, défendit bravement Venise contre les Autrichiens ; mort à Paris en 1857

MANIOC, s. m., arbuste des tropiques, de la fa-

mille des euphorbes, dont la racine fournit une féculé nourrissante.

MANIPULAIRE, s. m., chef d'un manipule. = Adj., qui appartient au manipule : *euseigne* —.

MANIPULATEUR, s. m.; chim. et pharm., celui qui manipule : *un habile* —.

MANIPULATION, s. f., action de manipuler : *s'exercer aux MANIPULATIONS chimiques.*

MANIPULE, s. m., enseigne et compagnie de soldats, chez les Romains = bande d'étoffe que le prêtre porte au bras gauche en célébrant la messe. = Méd., poignée de fleurs, d'herbes, etc. = Pharm., coussinet pour soulever et emporter les vases chauds.

MANIPULER, v. a.; chim. et pharm., opérer avec la main sur les substances : — *le minéral*, et abs., *ce chimiste MANIPULE bien.*

MANIQUE, s. f., morceau de cuir dont les cordonniers, les selliers, etc., s'entourent la main pour n'être pas blessés par le fil ciré, lorsqu'ils serrent les coutures. || *Un homme de la* —; pop., un savetier.

MANIVEAU, s. m., petit plateau ou petit panier d'osier sur lequel on vend des comestibles.

MANIVELLE, s. f., pièce de fer ou de bois qui se replie deux fois à angle droit, et qui, placée à l'extrémité de l'axe d'une machine, sert à lui imprimer un mouvement de rotation.

MANLIUS, nom d'une famille patricienne de Rome. = **MANLIUS CAPITOLINUS** sauva le Capitole assiégé par les Gaulois, en 390 av. J.-C., et fut précipité de la roche Tarpeienne en 384. = **MANLIUS TORQUATUS**, consul dans une guerre contre les Latins, fit décapiter son fils, qui avait combattu contre ses ordres (340 av. J.-C.)

MANNE, s. f., matière concrète et sucrée qui exsude de plusieurs espèces de frênes. = Nourriture miraculeuse que Dieu envoya aux Israélites dans le désert. || Aliment, nourriture céleste. *C'est une vraie* —, se dit d'un aliment très-abondant.

MANNE, s. f., panier d'osier plus long que large et garni de deux anses.

MANNEQUIN, s. m., figure de bois, de cire, etc., représentant le corps humain. || *C'est un vrai* —; fam., un homme sans caractère, sans énergie, que l'on fait mouvoir comme on veut.

MANNEQUIN, s. m., panier long et étroit dans lequel on apporte des fruits ou de la marée au marché. = Panier à claire-voie dans lequel on élève des arbres. = Panier servant de hotte aux chiffonniers.

MANNEQUINE, E, adj., qui sert le mannequin, disposé avec affectation : *draperies MANNEQUINÉES.*

MANOEUVRE ou **MANOUVRIER**, s. m., aide, maçon : *porter des matériaux et, d'architectes, se faire MANOEUVRES (J.-J.)* || Artiste, ouvrier très-médiocre : *comparer à Racine le — qui avait si cruellement mutilé une tragédie (La H.)*

MANOEUVRE, s. f., action, art de gouverner un vaisseau : *bien entendre la* —. || Service des matelots. = Tous les cordages destinés au service d'un vaisseau. = Évolution navale ou militaire : *de savantes MANOEUVRES forcèrent l'armée ennemie à se retirer (Volt.)* || Moyens que l'on emploie, tactique mise en jeu, intrigue : *j'oserais me persuader du succès si j'avais combiné mes — avec l'aimable Frontin (Dest.)* Toute la — que vous avez concertée (Boss.) Il est parvenu, à force de —, à supplanter ses concurrents (Ac.)

§ **MANOEUVRES**, **MANÈGES**. Le second exprime quelque chose de moins coupable et de moins compliqué.

MANOEUVREUR, v. n.; mar., faire la manoeuvre, des manoeuvres : *l'équipage a bien MANOEUVRÉ*, et activement : — *un vaisseau, les voiles.* = Milit.,

exécuter des manoeuvres. || Faire jouer des ressorts pour réussir; se prend le plus souvent en mauv. part dans ce dernier sens.

MANOEUVRIER, s. m., celui qui entend bien la manoeuvre, les manoeuvres. = Adj., *les soldats les plus MANOEUVRIERS de la Grèce (Mérim.)*

MANOIR, s. m., maison, demeure; vieux : *tu l'as fait déloger de son — champêtre (Ronsard).* Le blaireau, forcé de changer de —, ne change pas de pays (Buff.) || Poét., le — infernal, ténébreux, le sombre —, l'enfer. Le — liquide (La F.). l'Océan.

MANOMÈTRE, s. m., instrument qui sert à mesurer la force élastique des gaz et des vapeurs, lorsqu'elle surpasse la pression atmosphérique.

MANOQUE, s. f., petite botte de feuilles de tabac sèches et triées. = Mar., ficelle ou corde ployée comme un écheveau.

MANOUVRIER, s. m. V. MANOEUVRE, s. m.

MANQUANT, E, adj. et s., qui est de moins, qui manque là où il devrait se trouver : *noter les MANQUANTS. Les sommes MANQUANTES.*

MANQUE, s. m., absence d'une partie de la quantité ou de toute la quantité d'une chose : — *d'espace, d'argent, de mémoire, de bonne foi. Qu'on ne nous reproche plus le — de clarté (Pasc.) — de, loc. prép., faute de : ce n'est pas — de soin s'il ne réussit pas dans cette affaire (Ac.)* Trouver quelque chose de —, de moins. = **MANQUE DE TOUCHER** ou **MANQUE À TOUCHER**, s. m. inv.; au jeu de billard, coup par lequel le joueur n'atteint pas la bille sur laquelle il joue.

MANQUEMENT, s. m., faute légère faite par omission : *n'ai-je à craindre que le — de mémoire?* (Mol.) — *d'égards, de respect*, et abs., *employer le châtiement des verges pour les MANQUEMENTS où les enfants peuvent tomber (Roll.)*

MANQUER, v. n., faillir, faire une faute : *n'avez-vous jamais MANQUÉ? (Ac.) — à, ne pas faire ce que l'on doit à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : — au respect que je dois à vos meurs (J.-J.)* Je n'ai jamais MANQUÉ à mes amis (Volt.) Son fusil MANQUA, le coup ne partit pas. = Tomber, périr; se dérober, s'affaisser, détailler : *cet homme est bien malade; s'il vient à —, sa famille est ruinée (Ac.)* Le sol MANQUA sous ses pieds. Le cœur vous MANQUERA. Le pied lui a MANQUÉ, il a glissé. = Faire faute : *les fruits ont MANQUÉ cette année. Cette ressource va leur — (Volt.)* Il semble que tout va vous — avec le monde que vous venez de quitter (Mass.) Ma fille, vous me MANQUEZ partout (Sév.) Le bien que nous avons perdu nous MANQUE (La Br.) = Être de moins, ne pas se trouver : *les trois derniers livres de cette histoire MANQUENT. Il me MANQUE cent francs pour compléter la somme. — à l'appel; fam. = Faire faillite. = Être stérile, ne pas rapporter, ne rien produire : les vignes ont MANQUÉ cette année. = Ne pas réussir : le feu d'artifice a MANQUÉ. = Avoir faute de : — de munitions, d'appétit, du nécessaire, de caractère, etc. J'ai MANQUÉ de mémoire et toi de confiance (J.-J.) — d'hommes et d'argent (Volt.)* Il ne MANQUE pas d'esprit, de gaieté, il a assez d'esprit, de gaieté. Ne pas — de, finir par : *qui cherche Dieu de bonne foi ne MANQUE pas de le trouver (Boss.)* = Oublier, omettre de : *ne MANQUEZ pas de venir. Je vous attends demain, n'y MANQUEZ pas au moins (Boil.)* = Courir le risque de, faillir : *j'ai MANQUÉ de tomber. — de parole, ne pas tenir sa parole. = V. a., laisser échapper, manquer l'occasion de, ne pas trouver : voir posséder par un autre un cœur*

qu'on a MANQUÉ. (Mol.) — *le train. J'allais vous faire visite; mais je vous ai MANQUÉ.* — Ne pas réussir dans ce qu'on avait entrepris : — *son sujet, une affaire. — le but, ne pas l'atteindre. — son coup; fam. Poète, avocat MANQUÉ, dénué de talent, Ouvrage MANQUÉ, défectueux.* — Ne pas atteindre : *j'ai MANQUÉ un lièvre qui était au bout de mon fusil (Ac.)* || *S'il me MANQUE, je ne le MANQUERAI pas, il peut compter sur les effets de mon ressentiment. L'avoit MANQUÉ belle, avoir échappé à un grand danger.* — Se —, v. pr., être manqué. — *Se manquer réciproquement : les deux adversaires ont tiré en même temps et se sont MANQUÉS.* Se — à soi-même, à ce qu'on se doit, se faire tort.

MANS (le), ch.-l. du départ. de la Sarthe.

MANSARD ou mieux **MANSART** (François), architecte du XVII^e siècle qui fut chargé par Anne d'Autriche de la construction du Val-de-Grâce. — **MANSARD** (Jules-Hardouin), neveu du précédent, fut surintendant des bâtiments de Louis XIV. On lui doit le palais de Versailles et le dôme des Invalides. — **MANSARD**, s. f., couverture à comble brisé dont on attribue l'invention à François Mansard. — Chambre pratiquée sous ce comble; fenêtre de cette chambre.

MANSFELD, anc. comté souverain de la Haute-Saxe. — **Ernest de —**, soldat de fortune, joua un rôle assez important dans la première période de la guerre de Trente ans.

MANSOURAH, vil. de la Basse-Égypte, près de laquelle l'armée de saint Louis fut vaincue en 1250.

MANSUÉTUDE, s. f., habitude de la douceur, qualité qui nous rend sociables et doux avec nos inférieurs; ne se dit guère qu'en termes de dévotion : — *pastorale, sacerdotale. Ce fouds de — si convenable au ministère sacré (Mass.)*

MANTE, s. f., vêtement de femme ample et sans manches qu'on portait en pardessus. — Anc., voile de deuil des dames de la cour. — Habit de certaines religieuses.

MANTE, s. f., genre d'insectes orthoptères du midi de la France, qui tiennent de la demoiselle et de la sauterelle.

MANTEAU, s. m., vêtement long, ample et ordinairement sans manches qu'on porte par-dessus les autres vêtements : *Charles XII dormit quelques heures sur la terre enveloppé de son — (Voll.)* || *Le — des hivers; poét., la neige. Sous le —, clandestinement, en cachette. Rôle à —, de vieillard, de tuteur.* || Apparence, prétexte dont on veut couvrir une action souvent blâmable : *leur esprit!... se couvre du — d'une austère vertu (Boil.)* — Blas., fourrure herminée sur laquelle est posé l'écu des chevaliers. — Partie supérieure du dos de certains oiseaux : *monette à — bleu.* — Membrane charnue qui revêt l'intérieur des coquilles bivalves. — Ensemble des pétales d'une anémone. — *de cheminée*, partie de la cheminée qui avance le plus dans la chambre. V. **CHEMINÉE**. — *d'arlequin*, draperie, décor qui se trouve derrière la toile d'un théâtre, et sert à diminuer les dimensions de la scène.

MANTELET, s. m., sorte de petit manteau : — *de soie, de velours.* — Grande pièce de cuir qui se met sur le devant et sur les côtés de certaines voitures. — Milit., parapet roulant fait de forts mardriers, derrière lequel les soldats travaillaient à un siège. — Mar., volet qui sert à fermer les sabords. — Blas., sorte de lambrequin qui présente la forme d'un camail.

MANTELURE, s. f., poil du dos d'un chien lorsqu'il n'est pas de la même couleur que celui des autres parties du corps.

MANTES, s.-préf. du départ. de Seine-et-Oise.

MANTILLE, s. f., longue et large écharpe que les Espagnoles portent sur la tête et les Françaises sur les épaules.

MANTINÉE, anc. vil. d'Arcadie, près de laquelle Épaminondas battit les Spartiates en 363 av. J.-C.

MANTOUE, vil. importante de l'Italie du Nord, appartenant aux Autrichiens.

MANUCE (Alde). V. **ALDE**.

MANUEL, nom de deux empereurs grecs de Constantinople. — Célèbre député de l'opposition sous la seconde Restauration.

MANUEL, LE, adj., qui se fait avec la main. *l'utilité des travaux MANUELS et des exercices du corps (J.-J.)* — **MANUEL**, s. m., ouvrage facile à manier et qui est un abrégé de traités plus volumineux. || Livre dont on doit se servir souvent : *ce livre devrait être le — de tous les gens de bien.*

MANUELLEMENT, adv., de la main à la main.

MANUFACTURE, s. f., fabrication de certains produits de l'industrie : *la — des étoffes de laine et de soie; vieux et peu us. dans ce sens.* — Tout établissement industriel fort important et autre qu'un établissement métallurgique : — *de tabac, de porcelaine, d'armes, etc. Colbert avait mis les finances, la marine, le commerce, les MANUFACTURES au plus haut point (St-S.) Les protestants, chassés de France par Louis XIV, allèrent porter chez les étrangers les arts, les — (Voll.)* || Ouvriers d'une manufacture : *la — s'est mise en grève.* V. **FABRIQUE**.

MANUFACTURER, v. a., fabriquer des ouvrages dans une manufacture : *produits MANUFACTURÉS; peu us. On dit mieux : fabriquer.*

MANUFACTURIER, s. m., entrepreneur, directeur d'une manufacture. — **MANUFACTURIER, ÈRE**, adj., qui se livre à la fabrication : *ouvrier, peuple —. Industrie MANUFACTURIÈRE, exercée par les manufacturiers. Pays —, qui abonde en manufactures.*

MANULUVE, s. m.; méd., immersion plus ou moins prolongée des mains dans l'eau chaude.

MANUMISSION, s. f., acte de l'affranchissement des esclaves, chez les Romains.

MANUS (IN), expression latine qu'on emploie dans *dire son in —*, recommander son âme à Dieu au moment de mourir.

MANUSCRIT, E, adj., écrit à la main : *volume —.* — **MANUSCRIT**, s. m., ouvrage écrit à la main : *voici mon —, vous pouvez le porter à l'imprimeur. Acheter de vieux MANUSCRITS.*

MANUTENTION, s. f., administration ou régie exempte de pillage, sage et économe : *cet établissement pourrait rapporter dix pour cent, si la — en était administrée par le propriétaire lui-même (Buff.)* — Établissement où se fait le pain pour la troupe.

MANUTIONNER, v. a., faire confectionner le pain de l'armée.

MAPPEMONDE, s. f., carte des deux hémisphères. — *céleste*, carte du firmament.

MAQUEREAU, s. m., poisson de mer du genre scombres. — Taches qui viennent aux jambes quand on s'est chauffé de trop près.

MAQUETTE, s. f.; sculpt., modèle, informe et en petit, d'un ouvrage de ronde bosse.

MAQUIGNON, s. m., marchand de chevaux. || Individu qui sert d'entremetteur dans les affaires.

MAQUIGNONNAGE, s. m., métier de maquignon. || Commerce illicite et secret.

MAQUIGNONNER, v. a., user d'artifice pour faire paraître un cheval meilleur qu'il n'est. || *un marché, un mariage, s'en mêler dans le but d'en tirer un profit; fam.*

MAQUIS ou **MARIS**, s. m., se dit, en Corse et en Algérie, d'un terrain inculte et couvert de broussailles épaisses.

MARABOUT, s. m., nom qu'on donne à certains Musulmans pieux qui jouissent, dans leur tribu, d'une influence considérable. — Petite chapelle élevée sur le tombeau d'un marabout. — Prêtre mahométan attaché au service d'une mosquée. || Homme laid, mal bâti; pop. — Espèce de café-tière du Levant.

MARABOUT, s. m., oiseau du genre cigogne, qu'on appelle aussi argala, très-commun au Sénégal et dans l'Inde. — Plume de marabout qui orne la coiffure des dames.

MARAÎCHER, s. m., jardinier qui cultive des légumes et des primeurs dans un de ces terrains qu'à Paris on appelle *marais*. || Nom que l'on donne à tous les jardiniers des environs de Paris.

MARAI, s. m., terrain dont la surface est plus ou moins couverte d'eaux stagnantes : *desséchons ces —, animons ces eaux mortes en les faisant couler* (Buff.) — Jardin potager, dans les environs de Paris. — *salant*, terrain ou rivage disposé de manière à recueillir le sel que contient l'eau de la mer.

MARASCA, s. m., petite cerise acide avec laquelle on fait le marasquin.

MARASME, s. m., maigreur extrême de tout le corps; consommation : *tomber dans le —*. || Affaiblissement, atonie, état de langueur : *nous consumer lentement dans un — politique* (Mirab.)

MARASQUIN, s. m., liqueur de marasca.

MARAT, publiciste et médecin haineux que la rage de faire parler de lui poussa dans la démagogie. Il fut membre de la Convention, et périt assassiné par Charlotte Corday.

MARATHON, vge de l'Attique, où Miltiade battit les lieutenants de Darius, en 490 av. J.-C.

MARÂTRE, s. f., belle-mère; ne se dit que par mépris. || Mère qui n'a point de tendresse pour ses enfants. || Adj. et s. f. : *terre, nature —*.

MARAUD, E, s.; t. de mépris, vil et impudent coquin : *ma foi, MARAUDS, vous ne vous rirez pas de nous* (Mol.) *Quoi? je vous vois MARAUDE* (Id.)

MARAUDE, s. f., vol commis par des soldats écartés de l'armée. — Vol de fruits fait par des écoliers, de jeunes poissons dans les jardins, dans les champs : *aller à la —*.

MARAUDER, v. n., aller en maraude. *Village MARAUDE*, pillé par des maraudeurs.

MARAUDÉUR, s. m., celui qui va en maraude.

MARAVÉDIS, s. m., monnaie de cuivre en Espagne qui vaut un centime et demi.

MARBOURG, vil. de la Hesse-Cassel, fut pendant quelque temps le ch.-l. de l'ordre Teutonique. Il s'y tint, en 1529, un colloque célèbre entre Luther et Zwingle.

MARBRE, s. m., pierre calcaire très-dure, qui peut recevoir un beau poli, et qui sert aux ouvrages de sculpture et d'architecture : *carrière, bloc, statue de —*. || *Dur, froid comme un —*, très-dur, très-froid. — Ouvrage en marbre; tombeau : *tous ces MARBRES vivants sont les fils du ciseau* (Lebrun). *Et vous, — sacrés de nos premiers aïeux* (Créb.) *Être de —*, insensible, calme et réservé. — Morceau de marbre ou de pierre dont la surface est polie et qui sert à broyer des drogues, des couleurs. — Table, ordinairement de fer, sur laquelle on pose les formes dans les imprimeries. *MARBRES de Paros, d'Arundel ou d'Oxford*. V. ARUNDEL.

MARBRE (tables de), nom donné, sous l'ancienne monarchie, à trois juristes qui siegeaient au Palais.

MARBRES D'ELGIN, riche collection d'antiques grecs, formée en Grèce par lord Elgin, au commencement de ce siècle, et qui se trouve au *British museum*.

MARBRE, s. m., champignon du genre bolet. — Reptile de la Guyane, du genre des sauriens, qui a quelque rapport avec le caméléon.

MARBREUR, v. a., imiter par la peinture les couleurs variées du marbre : — *me cheminée de plâtre, des lambris, du papier*. || *Étoffe MARBRÉE*, de différentes couleurs mêlées ensemble. *Truffe MARBRÉE*, dont l'intérieur est gris et blanc. *Il a le corps tout MARBRÉ*, tout couvert de petites veines, de taches bleues; pop.

MARBREURIE, s. f., art de tailler, de polir le marbre; atelier, magasin, commerce du marbrier.

MARBREUR, s. m., ouvrier qui marbre.

MARBRIER, s. m., ouvrier qui travaille le marbre. — Celui qui fait le commerce du marbre.

MARBRÈRE, s. f., carrière de marbre.

MARBRURE, s. f., imitation du marbre sur des boiseries, sur du papier, etc.

MARC (pron. *mar*), s. m.; anc., poids de 8 onces. V. FRANC. — *d'or*, nom donné aux sommes que le titulaire d'un office payait au roi avant d'en obtenir les provisions. — Résidu d'une substance qu'on a pressée ou fait bouillir pour en extraire le suc : — *de raisin, de café*. — Ce que l'on presse à la fois de raisins, de pommes, d'olives, etc. : *il n'a pas assez de raisins pour en faire un —* (Ac.)

MARCASSIN, s. m., petit de la lue.

MARCASSITE, s. f., pyrite d'un bel éclat qui se taille, et qui est susceptible de poli.

MARC-AURÈLE, empereur romain (161-180), fils adoptif et successeur d'Antonin, montra, dans l'exercice du pouvoir, la tolérance et les vertus du philosophe. Il a laissé des *Pensées*, en langue grecque, dont la morale approche beaucoup de celle de l'Évangile.

MARCEAU, général de la république française, fut tué à 27 ans (1796), avant d'avoir pu réaliser les espérances que ses débuts avaient fait concevoir.

MARCEL (Étienne), prévôt des marchands de Paris pendant la captivité de Jean le Bon.

MARCELLIN (Saint-), s.-préf. du départ. de l'Isère.

MARCELLUS, général romain opposé à Annibal après la défaite de Cannes. Ses succès lui valurent le surnom d'*Épée de Rome*. Il prit Syracuse défendue par Archimède. — Neveu et gendre d'Auguste. Sa mort prématurée a été déplorée par Virgile au VI^e chant de son *Énéide*.

MARCESSANT, E, adj.; bot., qui se dessèche.

MARCHAND, E, s., celui, celle qui fait profession d'acheter et de vendre : — *en gros, en détail*. V. FORAIN. *Cet homme — fait crédit et ne presse pas trop* (Sév.) *Paris est un grand lieu plein de MARCHANDS mêlés* (Corn.) — *Synon d'acheteur : il a trouvé — pour son blé*. *Il y a —*, je prends la marchandise à ce prix; c'est la formule dont on se sert dans les ventes publiques lorsque le crieur annonce un objet à tel ou tel prix. — Adj., qui est de bon débit, qui a les qualités requises pour être vendu : *blé —*. *Prix —*, des marchands entre eux. *Vaisseaux —*, destinés au transport des marchandises. *Quartier —*, où il y a beaucoup de marchands. *Ville MARCHANDE*, où il se fait un grand commerce. *Place —*, commode pour vendre. || Digne d'un marchand : *encore un coup, mon père, il ne se peut rien de plus — que ce procédé* (Mol.); peu us.

MARCHANDAGE, s. m., industrie du sous-entrepreneur qui traite à forfait pour l'exécution d'une partie des travaux adjugés à un entrepreneur.

MARCHANDAILLER (Il m.), v. a., marchander longtemps et pour peu de chose; fam.

MARCHANDER, v. a., demander et débattre le prix d'une chose : — *des fruits, un habit*. || *Ne pas — quelqu'un*, l'attaquer brusquement, le maltraiter.

ter. = Disputer le prix de; essayer de séduire à prix d'argent : — *la couronne* (Volt.) *Leur Flaminius MARCHANDAIT Annibal* (Corn.) *Ne pas — sa vie, l'exposer courageusement.* = V. n., hésiter, balancer : *nous MARCHANDONS, mon frère et moi, à qui parlera le premier* (Mol.)

MARCHANDEUR, s. m., celui qui se livre à l'industrie du marchandage.

MARCHANDISE, s. f., se dit de tout ce qui se vend et se débite, de tout ce qui est objet de commerce ou de spéculation, denrées, produits de l'art ou de l'industrie, etc. : *l'huile est la seule denrée que Solon ait permis d'échanger contre les MARCHANDISES étrangères* (Barth.) *Avoir des miroirs d'argent et autres —* (Sév.) *Faire métier et — de quelque chose*, en faire trafic; se dit au propre et au fig. *Le pavillon couvre la —*, en temps de guerre on ne doit pas visiter un vaisseau qui porte un pavillon neutre, sous prétexte qu'il s'y trouve des marchandises de l'ennemi.

MARCHE, s. f., anc. frontière d'un État : *la — de Gascogne, d'Ancone.* = Action ou manière de marcher; mouvement de celui qui marche : *si le roi reçoit des ambassadeurs, cet homme voit leur —, il assiste à leur audience* (La Br.) *Il va assassiner sur le grand chemin un voyageur dont il avait épié la —* (Volt.) = Particul., mouvement d'une armée qui marche; chemin qu'elle fait : *que de campements, que de belles MARCHES!* (Boss.) *Ouvrir la —, marcher le premier. Se mettre en —, partir, se dit surtout d'un cortège, d'une procession. Faire une fausse —, feindre d'aller d'un côté et tourner de l'autre. — forcée, dans laquelle on fait plus de chemin que de coutume. Gagner une —, prendre les devants. = Air de musique qui accompagne bien le pas de marche : jouer une —. — d'un navire, vitesse avec laquelle il parcourt la mer poussé par le vent ou mù par la vapeur. || Cours, progrès, avancement : *la — des astres, des lumières, de la civilisation, de la nature.* = Conduite, manière d'agir : *la — d'une affaire, du cœur humain.* = Progrès continu de l'action dans un ouvrage de littérature : *la — d'un poème, d'une tragédie.* = Degré : *cet escalier est composé de MARCHES basses* (Fén.) || *Les — du trône.* V. DEGRÉ. = Pièce de bois sur laquelle on pose le pied pour faire mouvoir un métier.*

§ **MARCHE, DÉMARCHÉ, ALLURE.** Le premier indique l'action, les deux autres la manière d'aller. La *démarché* est plus noble que l'*allure*; elle représente une marche accidentelle, en rapport avec les mouvements de l'âme qui la modifient.

MARCHE (la), anc. p. de France, entre le Berry, le Poitou, l'Auvergne et le Limousin.

MARCHÉ, s. m., lieu public où l'on vend les denrées et d'autres marchandises : *aller au —. Le — aux chevaux.* = Vente et débit qui s'y font; temps qu'il dure; lieu où il se tient; ensemble des personnes qui y vendent ou y achètent; convention par laquelle on vend, on échange ou on achète : *accoutumez les filles à voir la manière de faire les MARCHÉS* (Fén.) V. CONVENTION. *Le — était très-animé.* || — fait, prix réglé. — d'or, très-avantageux. *En être quitte à bon —, avec moins de perte qu'on ne croyait. Avoir bon — de quelqu'un, en venir facilement à bout; se dit aussi des choses : mon cœur me fait bien souffrir; j'ai bien meilleur — de mon esprit et de mon humeur* (Sév.) *Faire bon — de, ne pas épargner. || Ce meurtre n'amenda nullement leur —* (La F.), ne rendit pas leur con-

dition meilleure. *Par-dessus le —, loc. adv., de plus, en outre, en sus.*

MARCHEPIED, s. m., petit meuble qu'on met sous les pieds quand on est assis, et dont on se sert, quand on est debout, pour atteindre à un objet élevé. = Degrés plus ou moins nombreux qui conduisent à une estrade : — *du trône, de l'autel.* = Degrés à charnières brisées qui servent à monter dans une voiture. || Moyen de parvenir à un poste plus élevé : *ne sois jamais le — de personne* (Boil.) = Petit chemin de passage le long des rivières navigables ou flottables.

MARCHER, v. n., s'avancer d'un lieu à un autre par le mouvement progressif des pieds : — *en avant, en arrière. Cet homme MARCHE bien, MARCHE droit, MARCHE ferme* (La Br.) *De tous les animaux... qui MARCHENT sur la terre, ou nagent dans la mer* (Boil.) || *Il ne faut pas lui — sur le pied;* prov., c'est un homme susceptible ou qu'il est dangereux d'offenser. *Je ne sais sur quelle herbe il a MARCHÉ, il est, contre son habitude, d'une humeur brusque et difficile. = S'avancer à pied, à cheval, etc., vers un lieu : c'est à Rome, mes fils, que je prétends —* (Rac.); se dit aussi des armées. = Tenir un rang, aller suivant un certain ordre, dans les cérémonies : *les princes du sang MARCHAIENT avant les ducs.* = Se mouvoir : *cette montre, ce navire MARCHÉ bien.* = Être porté : *nos plus riches trésors MARCHERONT devant vous* (Rac.) || Progresser, suivre son cours, procéder, agir, composer : *la cour est un terrain sur lequel les ambitieux ne MARCHENT qu'en tremblant* (La Br.) *Il MARCHÉ hardiment à son but* (Volt.) *La nature MARCHÉ toujours par degrés* (Buff.) *Notre muse... a besoin pour — de colère et de bile* (Boil.) = Avancer vers une fin, vers un but : *tel est l'arrêt du sort; tout MARCHÉ à son déclin* (Del.) *Richelieu, Mazarin... MARCHÈRENT à grands pas au pouvoir despotique* (Volt.) *L'affaire, l'action MARCHÉ.* *Ce poème MARCHÉ bien, il est bien distribué, bien suivi. = Agir, se conduire : — sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles désirs* (Boss.) — *de vertus en vertus* (Rac.); se dit en général de tout ce qui satisfait le désir, l'attente : *cette lampe, ce feu MARCHÉ bien. — droit, faire son devoir. — à tâtons, agir, dans une affaire, sans avoir les données, les lumières nécessaires. Cela MARCHÉ tout seul, n'a pas besoin de soins. — devant quelqu'un, le précéder, lui montrer le chemin qu'il doit suivre. — sur quelque chose, mettre le pied dessus en marchant. — sur les mains, la tête en bas et en se servant des mains comme de pieds. || — sur des épines, entre des écueils, s'avancer dans une carrière pleine de difficultés. — sur les pas, sur les traces de quelqu'un, le suivre, et au fig., l'imiter. — loin des routes tracées, n'imiter personne. — sous les lois de quelqu'un, être sous sa dépendance. — égal à, être égal à : *je cèignis la tière et MARCHAI son égal* (Rac.) *Il MARCHÉ toujours bien accompagné, se dit de quelqu'un qui est toujours accompagné de gens prêts à le défendre au besoin. = T. de métiers : — l'étoffe d'un chapeau, la manier à froid ou à chaud. — la terre, la fouler, la pétrir avec les pieds.**

MARCHER, s. m., action de marcher, manière dont on marche : *un — lourd, grave, gracieux.* || Endroit sur lequel on marche : *ce gazou est un — aussi doux que les meilleurs tapis* (Ac.)

MARCHEUR, EUSE, s., se dit de quelqu'un qui peut marcher beaucoup sans se fatiguer : *c'est un*

— *Il n'est pas* —. Mais il s'emploie le plus souvent avec un adj. : *c'est une petite, une grande MARCHEUSE*. = Mar., bâtiment qui marche bien et avec vitesse : *c'est le meilleur — de l'escadre*.

↳ **MARCO-POLO**, voyageur vénitien du XIII^e siècle.

↳ **MARCOTTAGE**, s. m., action de marcotter.

↳ **MARCOTTE**, s. f., mode de multiplication des plantes, qui consiste à mettre un rameau en terre sans le détacher du pied auquel il appartient; rameau ainsi disposé.

↳ **MARCOTTER**, v. a., coucher des branches ou des rejetons en terre pour leur faire prendre racine.

↳ **MARDELLE**, s. f. V. MARGELLE.

↳ **MARDI**, s. m., troisième jour de la semaine. — *gras*, dernier jour de carnaval.

↳ **MARE**, s. f., petit amas d'eau dormante.

↳ **MARÉCAGE**, s. m., terrain humide et bourbeux : *parmi vos MARÉCAGES, allez couper vos joncs* (Boil.)

↳ **MARÉCAGEUX**, **EUSE**, adj., qui est de la nature du marécage; couvert de marécages : *pays —*. *Air —*, chargé d'éfluves organiques qui s'élèvent ordinairement des marécages. *Goût —*, particulier au gibier ou aux poissons des marécages. *La gent MARÉCAGEUSE* (La F.), les grenouilles.

↳ **MARÉCHAL**, s. m., artisan qui ferre les chevaux et qui les traite quand ils sont malades, on dit aussi — *ferrant, vétérinaire*. = **MARÉCHAL de France**, ou abs., —, titre du grade le plus élevé dans l'armée : *le nombre des MARÉCHAUX est de six en temps de paix et de douze en temps de guerre*. || *C'est son bâton de —*, c'est le grade le plus élevé, la position la plus belle qu'il puisse obtenir. *Grand —*, officier qui, auprès de quelques princes, a la surintendance générale de leur maison. — *de camp*, officier général qui commande sous les ordres d'un lieutenant général. — *des logis*, sous-officier de cavalerie, supérieur au brigadier.

↳ **MARÉCHALAT**, s. m., dignité, charge d'un maréchal de France.

↳ **MARÉCHALE**, s. f., titre que l'on donne à la femme d'un maréchal de France.

↳ **MARÉCHALERIE**, s. f., état, profession, connaissances du maréchal ferrant.

↳ **MARÉCHAUSSEE**, s. f., ancienne juridiction des prévôts, des maréchaux de France. = Ancien nom de la gendarmerie.

↳ **MARÉ**, s. f., flux et reflux de la mer : *basse —*; à *la — haute*. *Avoir vent et —*, le vent et le courant favorables. || *Avoir toutes les circonstances favorables pour réussir dans une affaire*. On dit dans les deux sens contraires : *aller contre vent et —*. = Poisson de mer apporté fraîchement et non encore salé : *marchandes de —*. V. CARÈME.

↳ **MARELLE**, s. f., jeu d'enfants qui poussent à cloche-pied un palet entre des lignes.

↳ **MAREMME** (la) ou **MAREMMES** (les), région fertile et marécageuse de la Toscane, le long de la mer.

↳ **MARENGO**, vge des États sardes, à 4 kilom. d'Alexandrie. Le premier consul y remporta une grande victoire sur les Autrichiens, en 1800. = S. m., certaine manière d'accoumoder la volaille : *poulet à la —*. = Couleur brune mêlée de petits points blancs.

↳ **MARENNES**, s.-préf. du départ. de la Charente-Inférieure, produit des huîtres estimées.

↳ **MARET**. V. DUC DE BASSANO.

↳ **MAREYEUR**, s. m., marchand de marée.

↳ **MARGARIQUE**, adj., se dit d'un acide qu'on obtient par la saponification de l'huile.

↳ **MARGAY**, s. m., chat-tigre.

↳ **MARGE**, s. f., blanc autour d'une page écrite ou

imprimée : *rogner les MARGES d'un livre*. *Écrire en —, à la — d'un acte*. || *Avoir de la —*, du temps ou des moyens de reste pour exécuter quelque chose. On dit dans un sens analogue, *donner, laisser de la — à quelqu'un*.

↳ **MARGELLE**, s. f., pierre percée ou assise de pierres qui forme le rebord d'un puits.

↳ **MARGER**, v. a.; impr., compasser les marges d'une feuille à imprimer.

↳ **MARGEUR**, **EUSE**, s., ouvrier, ouvrière qui pose les feuilles à imprimer sur le cylindre de la presse.

↳ **MARGINAL**, **E**, adj., écrit ou imprimé en marge. = Bot., placé au bord.

↳ **MARGINÉ**, **E**, adj.; bot., se dit des surfaces circonscrites par une bande colorée, ou des surfaces munies d'un rebord saillant, mais étroit.

↳ **MARGINER**, v. a., écrire sur la marge de.

↳ **MARGOT**, s. f., femme bavarde; fanf. || Nom vulgaire de la pie : *l'aigle, reine des airs, avec — la pie* (La F.)

↳ **MARGOTIN**, s. m., petit fagot de morceaux de bois fendu.

↳ **MARGOUILIS**, s. m., onomatopée qui désigne un gâchis plus ou moins liquide et plein d'ordures. || Pop. : *mettre, laisser quelque un dans le —*, dans l'embarras, dans une mauvaise affaire.

↳ **MARGRAVE**, s., titre de quelques petits souverains d'Allemagne : *le —, la — de Bade*. = **MARGRAVIAT**, s. m., dignité de margrave; pays qui lui est soumis.

↳ **MARGUERITE de Provence**, femme de Louis IX. = **MARGUERITE de Bourgogne**, femme de Louis X. L'imagination populaire lui attribue les débauches sanglantes de la tour de Nesle, à Paris. = **MARGUERITE d'Ecosse**, femme de Louis XI. = **MARGUERITE de Valois ou d'Angoulême**, sœur de François I^{er} et femme d'Henri d'Albret, roi de Navarre, protégea les calvinistes et écrivit les *Nouvelles de la reine de Navarre ou Ileptaméron*, ouvrage imité de Boccace. = **MARGUERITE de Valois**, première femme de Henri IV. = **MARGUERITE d'Anjou**, fille du bon roi René et femme du roi d'Angleterre Henri VI, joua un grand rôle dans la *guerre des Deux-Roses*. = **MARGUERITE de Valdemar**, la *Sémiramis du Nord*, souveraine des trois royaumes de Suède, de Norvège et de Danemark. V. CALMAR. = **La —**, une des Antilles, dépend de l'État de Venezuela.

↳ **MARGUERITE**, s. f., petite fleur radice blanche ou rouge, qui vient au commencement du printemps; plante qui porte cette fleur. || Bibl., perle. = **REINE —**, plante radice qui fleurit au mois d'août.

↳ **MARGUILLERIE**, s. f., charge de marguillier.

↳ **MARGUILLIER**, s. m., celui qui a le soin de la fabrique et de l'œuvre d'une paroisse.

↳ **MARI**, s. m., celui qui est joint à une femme par le lien conjugal : *profond respect où la femme doit être pour son —* (Mol.)

↳ **MARIABLE**, adj., en état d'être marié.

↳ **MARIAGE**, s. m., union légitime d'un homme et d'une femme : *promesse, contrat de —*. *Contracter —*. *Les enfants qui naissent du —*. = Célébration des noces. = Dot de la mariée, ou ce qu'un père donne à son fils en le mariant. = Sacrement qui sanctifie le mariage. = État d'un homme et d'une femme mariés : *les lois du —*. *Les engagements du — m'effrayent s'il n'est pas heureux* (St-Evr.) = Nom d'un jeu de cartes; réunion, dans ce jeu, d'un roi et d'une dame de la même couleur.

↳ **MARIE**, nom de la mère de Jésus-Christ. = **MARIE de Médicis**, seconde femme de Henri IV, gouverna la France pendant la minorité de Louis XIII. = **MARIE-Antoinette d'Autriche**, épouse de Louis XVI, périt en 1793 sur l'échafaud révolutionnaire. = **MARIE-Louise**, seconde femme de Napoléon, dont elle refusa de partager l'infortune. = **MARIE de Bourgogne**, fille unique de Charles le Téméraire,

épousa Maximilien d'Autriche. = **MARIE-Thérèse**, fille de l'empereur d'Allemagne Charles VI, auquel elle succéda, défendit courageusement ses États contre la Prusse, l'Espagne, la Bavière et la France coalisées. Ses peuples lui décernèrent le titre de *Mère de la patrie*. = **MARIE Tudor**, fille du roi d'Angleterre Henri VIII, succéda à son frère Édouard VI, et essaya vainement de restaurer le catholicisme dans ses États. = **MARIE II**, femme de Guillaume d'Orange, avec lequel elle chassa du trône son propre père Jacques II. = **MARIE Stuart**, reine de France et d'Écosse, tomba au pouvoir de sa rivale Elisabeth, reine d'Angleterre, et périt sur l'échafaud, en 1587.

MARIÉ, E, s., personne qui vient d'être mariée. || *Se plaindre que la MARIÉE est trop belle*, se plaindre mal à propos d'une chose dont on devrait se louer; faire trop le difficile.

MARIE-GALANTE, île des Antilles françaises, dépend du gouvernement de la Guadeloupe.

MARIENBOURG, vil. des États prussiens. = Vil. forte de Belgique, longtemps disputée entre la France et l'Espagne.

MARIER, v. a., unir un homme et une femme par le mariage. *Fille bonne à —*, en âge d'être mariée. || *Allier, joindre deux ou plusieurs choses* : — *l'or avec l'ivoire, la vigne avec l'ormeau*. Je **MARIAIS** avec ivresse la pensée du danger à celle du plaisir (Chat.) — *les couleurs, les assortir*. = *Se —, v. pr.*, contracter mariage : *je veux savoir de vous si je ferai bien de me —* (Mol.) *Vieille veuve qui se MARIE à un jeune homme* (Sév.)

MARIE-SALOPE, s. f., machine qui sert au dragage des ports, des canaux, etc.

MARIEUR, EUSE, s., se dit par dénigrement de ceux qui font métier d'arranger des mariages.

MARIGNAN, petite vil. des États sardes. François 1^{er} y vainquit les Suisses en 1415.

MARIGNY (Enguerand de), ministre et favori de Philippe le Bel, fut pendu après la mort de ce prince.

MARILLIAT, peintre français, mort en 1847, s'est distingué dans la peinture des paysages de l'Orient.

MARIN, E, adj., qui habite la mer ou qui en provient : *monstre, sel —, Plante, conque MARINE*. || *Qui a rapport à la mer ou à la navigation* : *carte, montre, lieue —, Avoir le pied —*, savoir marcher sans difficulté à bord d'un vaisseau agité par le mouvement de la mer; || *ne pas se déconcerter dans une circonstance difficile*. = **MARIN, s. m.**, se dit de tous les gens de mer sans distinction. || — *d'eau douce*; *fam. et ir.*, celui qui a navigué seulement sur les rivières ou qui connaît peu la mer.

MARIN (Saint-), petite république de l'Italie, voisine des États de l'Église.

MACINADE, s. f., sauce, préparation qui sert à conserver certains aliments. = Viande marine enveloppée de pâte et frite à la poêle.

MARINE, s. f., ce qui concerne la navigation sur mer; service de mer; puissance navale d'une nation; matériel et personnel qui la composent. — *marchande*, bâtiments et équipages employés par le commerce. — *militaire*, qui appartient à l'État. || *Cela sent la —*, l'odeur, le goût de la mer. = Tableau représentant un port, une vue de mer, une scène de marine : *peintre de MARINES*.

MARINER, v. a., faire cuire du poisson et l'assaisonner de manière qu'il se conserve longtemps : — *du thon*. = Assaisonner ou faire macérer certaines viandes afin de les attendrir. || *Marchandises MARINÉES*, avariées par l'eau ou par l'air de la mer.

MARINGOUIN, s. m., nom vulgaire donné dans les Antilles à diverses espèces de cousins.

MARINIER, s. m., batelier qui conduit les navires sur les rivières et les canaux. = *Adj.*, *officiers MARINIERS*, sous-officiers de marine.

MARIONNETTE, s. f., petite figure de bois ou de carton qu'on fait mouvoir à la main ou à l'aide de ressorts : *théâtre de MARIONNETTES*. || *Fam.*, personne légère, frivole, qui cède à la moindre impulsion étrangère : *ce n'est qu'une —*.

MARISQUE, s. f.; *méd.*, tumeur hémorrhoidale qui forme une sorte d'excroissance.

MARITAL, E, adj., qui appartient au mari. **MARITALEMENT, adv.**; *dr.*, en mari, comme doit faire un mari. *Vivre —*, comme on vit dans l'état de mariage.

MARITIME, adj., voisin de la mer, qui se trouve sur les rivages de la mer : *ville, plante —*. = *Adonné à la navigation sur mer* : *nation, puissance —, Service —*, relatif à la mer. *Forces MARITIMES*, navales ou de mer. *Législation, code —*, qui règle le service de la marine.

MARITORNE, s. f., femme mal bâtie, maussade et malpropre; *fam.*

MARIUS, général romain, vainqueur des Cimbres et des Teutons, et rival de Sylla, mourut l'an 86 av. J.-C.

MARIVAUX, romancier et auteur comique du XVIII^e siècle, montra dans ses œuvres une grande connaissance du cœur des femmes, mais abusa de l'esprit et du style maniéré. = **MARIVAUDAGE, s. m.**, style, propos sans naturel.

MARJOLAINE, s. f., plante labiée, très-aromatique, dont on se servait jadis en médecine.

MARJOLET, s. m., petit homme qui fait le galant ou l'entendu; *fam. et vieux*.

MARLBOROUGH (John Churchill, duc de), grand général anglais sous la reine Anne, mourut en 1742.

MARLI, s. m., gaze de fil à claire-voie dont on fait des ouvrages de mode.

MARLY, ch.-l. de canton du départ. de Seine-et-Oise, possède un château bâti par Louis XIV.

MARMAILLE, s. f., troupe de petits enfants; *fam.* : *il m'est arrivé deux neveux qui amènent leurs enfants au nombre de trois... Voilà bien de la —, et je ne l'aime guère* (M^{me} de Duffand).

MARMADE, s.-préf. du départ. de Lot-et-Garonne. **MARMAHA**, petite mer située entre la mer Noire et l'Archipel. C'est la Propontide des anciens.

MARMELADE, s. f., confiture de fruits qu'on a fait bouillir. || *Viande en —*, trop cuite. *Mettre en —*, trépasser, broyer : *une ruade qui vous lui met en — les mandibules et les dents* (La F.)

MARMENTEAU, adj. et s. m., se dit des bois de haute futaie qu'on ne coupe point, et qui servent à la décoration d'une terre.

MARMITE, s. f., vase de métal ou de terre dans lequel on fait cuire la viande dont le bouillon sert à faire le potage; ce qu'il contient. || *Fam.* : *écumeur de —*, parasite. *Cela sert à faire bouillir la —*, à faire vivre la maison. *La — est renversée dans cette maison*, on n'y traite plus. — *de Papin*, inventée par ce physicien, et qui sert à extraire la gélatine des os. — *des janissaires*, ustensile de cuisine à la possession duquel ils attachaient la même importance que nos soldats à celle de leur drapeau.

MARMITON, s. m., valet de cuisine.

MARMONNER, v. a. et n., murmurer tout bas.

MARMONT, duc de Raguse, vaillant et brillant maréchal d'empire, qui commit la faute de passer à l'ennemi en 1814; il est mort à Venise en 1852, après avoir publié de remarquables écrits. Ses *Mémoires*, imprimés depuis, ont soulevé de vives réclamations.

MARMONTEL, littérateur du XVIII^e siècle, auteur de plusieurs livres qui jouirent pendant quelque temps d'une certaine popularité. On ne lit plus guère que ses *Mémoires* et ses *Éléments de littérature*.

MARMOT, s. m., petite figure grotesque. || *Fam.*,

croquer le —, attendre longtemps. = Petit garçon : *il n'est — osant crier, que du loup aussitôt la mère ne menace* (La F.)

MARMOTTE, s. f., quadrupède rongeur, voisin des écureuils, qui dort l'hiver. = Mouchoir que les femmes portent en guise de coiffure.

MARMOTTER, v. a., parler confusément et entre ses dents : — *ses prières. Que MARMOTTES-tu là entre tes dents?* (Bruelys); fam.

MARMOUSET, s. m., petit marmot. || *Voilà un plaisant —*, se dit ir. d'un petit homme mal fait. = Chenet de fonte dont une extrémité est garnie d'un buste de marmouset.

MARNAGE, s. m., action d'employer la marne comme amendement.

MARNE, s. f., terre calcaire mêlée d'argile qu'on mêle à certains terrains pour les amender.

MARNE, riv. de France qui prend sa source près de Langres et se jette dans la Seine près de Paris. Elle donne son nom au départ. du même nom, ch.-l. Châlons, et à celui de la Haute-Marne, ch.-l. Chaumont.

MARNER, v. a., — *une terre, y répandre de la marne.* = V. n., se retirer, en parl. de la mer.

MARNEUX, **EUSE**, adj., de la nature de la marne ou qui en renferme.

MARNIÈRE, s. f., carrière de marne.

MAROC, vil. et empire du N. de l'Afrique.

MAROLLES, vge du départ. du Nord. = S. m., fro-mage qu'on y fabrique.

MARONITES, catholiques du Liban.

MAROQUIN, s. m., cuir de bouc ou de chèvre apprêté avec de la noix de galle ou du sumac, à l'imitation de celui qu'on fabrique au Maroc. = Adj., *papier —*, qui ressemble au maroquin.

MAROQUINER, v. a., apprêter les peaux de veau et de mouton comme on apprête celles de bouc et de chèvre pour en faire du maroquin.

MAROQUINERIE, s. f., art de faire le maroquin. = Atelier, commerce de maroquinier.

MAROQUINIER, s. m., ouvrier qui façonne les peaux en maroquin.

MAROT (Clément), poète contemporain de François I^{er} qui le protégea. Ses épîtres et ses épigrammes sont des chefs-d'œuvre de grâce et de finesse. = **MAROTIQUE**, adj., se dit du style poétique imité de Marot. = **MAROTISME**, s. m., manière, style marotique; peu us.

MAROTTE, s. f., sorte de sceptre garni de grelots, attribut de la folie. || *Objet de quelque manie : une femme stupide est donc votre —?* (Mol.) *Chaque siècle a sa —*; *le nôtre, qui ne plaisante pas, a la — humanitaire* (Ste-B.)

MAROUFLE, s. m.; t. de mépris, rustre, fripon. = S. f., colle très-tenace que les pinceaux laissent dans le vase où on les nettoie.

MAROUFLER, v. a., coller, avec de la maroufle, la toile d'un tableau sur celle d'un autre tableau, sur du bois ou sur un mur.

MARQUANT, **E**, adj., qui marque, qui se fait remarquer : *trait, personnage —. Cartes MARQUANTES*, se dit, à certains jeux, de toutes celles qui valent un certain nombre de points.

MARQUE, s. f., empreinte, signe mis sur un objet pour le reconnaître, pour le distinguer d'un autre : *ce linge est à moi, je reconnais ma —.* = Particul., caractère, chiffre, signe quelconque appliqué sur des marchandises pour indiquer le lieu de leur fabrication ou pour attester qu'elles ont payé les droits de douane. *Droit de —*, perçu sur certaines marchandises soumises à la marque. = Caractère particulier dont se servent les marchands pour

se rappeler le prix de leurs marchandises. = Instrument avec lequel on fait une empreinte sur de la vaisselle, sur du drap, etc. || *Empreinte que l'on faisait autrefois avec un fer chaud sur l'épaule d'un condamné.* = Signe par lequel un homme qui ne sait pas écrire supplée au défaut de sa signature. = Signe, objet qu'on emploie pour se souvenir d'une chose : *j'avais mis une — à cet endroit du volume*; se dit beaucoup dans ce sens à certains jeux : *donnez-nous des MARQUES.* || *Il est heureux à la —*; fam. et ir., se dit de quelqu'un qui est sujet à marquer plus qu'il ne faut. = Trace, impression que laisse un corps sur un autre à l'endroit où il l'a touché : *ces murs portent encore la — du feu* (Ac.); se dit particulièrement d'une confusion, d'une blessure : *ma sœur, on voit encore la — du couteau* (Rac.) || *Faire porter sa — à quelqu'un*, le maltraiter de telle sorte que les marques lui en restent. = Tache, signe qu'une personne ou un animal apporte en naissant : *naître avec une — sur le front.* || *Et porte sur son front une — immortelle* (Rac.) = Signe qui distingue un corps, une personne : *la — d'une si grave dignité fut comme un jouet entre ses mains* (Boss.) — *d'honneur*, accordée par le souverain; on dit — *d'infamie* dans un sens contraire. *Gens de —*, personnages importants. || Signe, indice, présage, preuve, témoignage : *de la faveur du plus grand des monarques tout rêvera à genoux les glorieuses MARQUES* (Rac.) *La vertu, d'un cœur noble est la — certaine* (Boil.) — *d'amour, d'amitié*; — *de bonheur, de malheur.* || *Lettres de —*, autorisation accordée à des marins de courir sur les vaisseaux ennemis.

MARQUÉ, **E**, adj., évident : *tout ouvrage régulier doit avoir un but* — (La H.) *Goût —*, particulier pour quelque chose. *Avoir les traits MARQUÉS*, fortement prononcés.

MARQUER, v. a., mettre une marque, une empreinte à : — *de la vaisselle, du linge, des mou-tous. Papier —*, timbré. || — *du sceau de la religion* (Chat.) *Ouvrage MARQUÉ au bon coin*, très-bien fait. *La prose poétique du Télémaque est MARQUÉE à un coin particulier, et porte l'empreinte du génie de Fénelon* (La H.) *Il MARQUA de son sang ce jour infortuné* (Rac.) — *de cette ignominie le sang de mes aïeux qui brille dans Junie* (Id.) = Imprimer avec un fer chaud un signe blâtrissant sur l'épaule d'un condamné. *Être MARQUÉ de petite vérole*, en avoir des marques, des traces sur le corps. = Faire impression par un coup, par une blessure : — *au front d'un coup de sabre.* = Tracer, indiquer : — *le chemin que doit parcourir un char* (Barth.) = Laisser des traces, signaler : *le torrent MARQUE son passage par de grands ravages* (Ac.) || *De grands malheurs ont MARQUÉ la fin de ce siècle.* = Mettre une marque pour faire souvenir : — *un passage dans un livre.* = Témoigner, indiquer : — *du plaisir, de la défiance* (Sév.) *Une noble fierté qui MARQUAIT la grandeur de sa naissance* (Boss.) = Fixer, déterminer : *j'attendais le moment MARQUÉ dans ton arrêt* (Rac.) = Désigner d'une manière précise : *la censure... sait le crayon en main, — nos endroits faux* (Boil.) = Spécifier de bouche ou par écrit; manifester de quelque manière : — *à quelqu'un ce qu'il doit faire. Jamais le roi ne MARQUA plus de gaieté* (Volt.) = T. de jeu, indiquer avec des jetons ou par d'autres signes le nombre de points gagnés. = V. n., *cette nouvelle allée commence à —*, les arbres commencent à grandir. *Ce cheval MARQUE encore*, on voit, aux creux de ses dents, qu'il n'a pas plus de huit

ans. *Le cadran solaire ne MARQUE plus*, le soleil n'y donne plus. *Ce crayon ne MARQUE pas*, ne laisse pas de trace sur le papier. || *Cet ouvrage, cet homme MARQUE*, fait sensation. = Se —, v. pr., se faire une marque; être ou pouvoir être marqué.

MARQUETER, v. a., marquer de plusieurs taches : *marbre MARQUÉTÉ*. = Blas., se dit des mouches qui ont sur les ailes des taches d'un autre émail que le corps : *porter d'azur aux trois abeilles d'or MARQUETÉES de sable*.

MARQUETERIE, s. f., ouvrage de bois de diverses couleurs appliqué par feuilles minces sur de la menuiserie, de manière à former des figures, des dessins : *ouvrage, parquet de —*, et par ext., — *d'or, d'ivoire*. — *de marbre*, minces lames de marbre de diverses couleurs appliquées sur une dalle de pierre. || Ouvrage d'esprit composé de morceaux qui n'ont entre eux aucune liaison.

MARQUETEUR, s. m., ouvrier qui fait de la marqueterie.

MARQUETTE, s. f., pain de cire vierge.

MARQUEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui marque : — *de cuirs, de draps*. = T. de jeu, personne qui compte et marque les points de chaque joueur.

MARQUIS, s. m., titre que portaient autrefois les seigneurs préposés à la garde des marches ou frontières. = Titre de dignité du possesseur de l'un des fiefs appelés *marquisats*. = Noble qui est moins qu'un duc et plus qu'un comte.

MARQUISAT, s. m., dignité, fief de marquis.

MARQUISE, s. f., femme d'un marquis ou qui possède un marquisat. = Tente de toile que l'on met par-dessus celle des officiers; on donne aujourd'hui ce nom aux auvents ou même aux endroits abrités contre l'air et la pluie qui se trouvent devant certaines entrées.

MARQUISES (îles) ou **ARCHIPEL DE NOUKA-HIVA**, dans le grand Océan équinoxial (Polynésie). La France en a fait un lieu de déportation.

MARQUOIR, s. m., instrument pour marquer le linge, les étoffes. = Morceau de canevas pour apprendre à marquer.

MARRAINE, s. f., celle qui tient ou qui a tenu un enfant sur les fonts baptismaux.

MARRAST (Armand), successeur d'Armand Carrel au *National*, devint en 1848 maire de Paris, membre du gouvernement provisoire, président de l'Assemblée Constituante. Il est mort en 1852 pauvre et oublié.

MARRE, s. f., sorte de grosse pioche.

MARRI, **E**, adj., fâché, repentant : *je serais — d'avoir pris tant de peine pour si peu de chose* (Les.); vieux et très-peu us.

MARRON, s. m., fruit d'une variété de châtaignier. — *d'Inde*, fruit du marronnier d'Inde, qui n'est pas bon à manger. || *Tirer les MARRONS du feu pour un autre*, tenter une entreprise difficile, courir quelque danger dont il tire profit. = Pièce de cuire où sont gravées les heures auxquelles les officiers doivent faire leur ronde. = Espèce de pétard de forme cubique. = Se dit de tout individu qui exerce, sans titre ni commission, une profession privilégiée; il est aussi adj. dans ce sens : *courtier, imprimeur*. — *Esclave* —, qui s'est enfui dans les bois ou dans les montagnes pour y vivre en liberté. *Cochon* —, devenu sauvage. = Adj. et s., se dit de la couleur qui approche de celle du marron : *un habit* —. *Acheter du drap* —. *Le* — *est une bonne couleur pour les vêtements*.

MARRONNAGE, s. m., état d'un esclave fugitif.

MARRONNER, v. n., se plaindre, murmurer, *pop.* Il est quelquefois actif : *que MARRONNEZ-vous là?*

MARRONNIER, s. m., arbre qui porte des marrons d'Inde : *allée de MARRONNIERS*.

MARRUBE, s. m., plante herbacée vivace, de la famille des labiées.

MARS, dieu de la guerre, suivant la mythologie. = *Les travaux de —*, de la guerre; poët. = S. m., fer, dans l'ancienne chimie. = Troisième mois de l'année. = *Menus grains qu'on sème au mois de mars*, tels que les orges, les avoines, etc. : *le temps a été bon pour les — de cette année*. = Papillon de jour du genre nymphale.

MARS (M^{lle}), célèbre comédienne, morte en 1847, occupa la scène avec un succès toujours croissant pendant près de 50 ans.

MARSALA, vil. de Sicile. = S. m., vin estimé qu'on recollecte aux environs de cette ville.

MARSEILLE, ch.-l. du départ. des Bouches-du-Rhône, port de commerce très-important sur la Méditerranée. = **MARSELLAIS**, E, adj. et s., qui est de Marseille ou qui habite cette ville. = **MARSELLAIS**, adj. et s. m., se dit aussi de l'idiome et de l'accent provençal particulier aux habitants de Marseille. = **MARSELLAIS**, s. f., chant guerrier et révolutionnaire, composé en 1791 par Rouget de Lisle, et chanté pour la première fois, à Paris, par les patriotes marseillais venus à la journée du 10 août.

MARSH, chimiste anglais auquel on doit l'appareil qui sert à reconnaître la présence de l'arsenic dans les matières qui en contiennent de très-petites quantités.

MARSOUIN, s. m., genre de mammifères cétacés de la famille des dauphins.

MARSUPIAL, E, adj.; anat., se dit d'une poche en forme de bourse et des os qui la supportent.

MARSUPIAUX, s. m. pl., famille de mammifères dont la sarigue est le type.

MARTAGON, s. m., espèce de lis dont les pétales sont renversés et recourbés.

MARTE ou **MARTRE**, s. f., genre de carnassiers digitigrades. La marte, proprement dite, est un joli petit quadrupède au museau fin et allongé, au pelage brun lustré avec une tache de jaune clair sous la gorge, très-friand de menu gibier.

MARTEAU, s. m., outil de fer, ordinairement muni d'un manche de bois, et qui est propre à frapper, à forger, etc. : *le — des forgerons*. *Et de son lourd — martelant le bon sens* (Boil.). *Je me vois de tous côtés entre l'enclume et le —* (Volt.), dans une situation telle, que, de quelque côté que je me tourne, je suis dans un grand embarras. *Ouvriers à —*, tous ceux qui se servent de cet instrument. = Petit marteau ou poignée de fer qui sert à heurter, à cogner, à frapper : — *d'horloge, de porte*. || *On n'entrain point chez nous sans graisser le —* (Rac.), sans donner de l'argent au portier. *Avoir un coup de —*, un peu de folie, de bizarrerie. = Osselet de l'ouë. = Tringle de bois que l'on fait mouvoir en touchant le clavier d'un piano.

MARTEL, s. m., marteau; vieux. || *Avoir, se mettre — en tête*; fam., du souci, de l'inquiétude. = Surnom de Charles, fils de Pépin d'Héristal, et véritable fondateur de la dynastie carlovingienne.

MARTELAGE, s. m., arbre qu'on fait par les agents des eaux et forêts aux marques qu'on veut réserver pour les constructions navales.

MARTELE, v. a., battre à coups de marteau : — *de la vaisselle d'étain*. || Faire avec effort un travail d'esprit : — *ses vers, sa diction*. Vers **MARTELÉS**, qui sentent l'effort. *Cette affaire me MARTELE le cerveau*, ou abs me **MARTELE**, me cause de l'inquiétude, du souci. = Se —, v. pr., se — *le cerveau*.

MARTELET, s. m., petit marteau.

MARTELEUR, s. m., celui qui, dans une forge, est chargé de faire travailler le marteau.

MARTIAL, E, adj., qui annonce des qualités qui rendent propre à faire la guerre : *air, courage* —. *Les Gaulois avaient quelque chose de — dans la physiologie* (Roll.) *Fureur, ardeur, vigueur* MARTIALE ; se prend quelquefois ir. *Cour* —, tribunal militaire. *Loi* —, qui autorise l'emploi de la force armée contre certaines réunions séditieuses. — Chim., se dit des substances dans lesquelles il entre du fer.

MARTIAL, poète latin, auteur d'épigrammes, mort en 103 ap. J.-C.

MARTIGNAC, homme d'État, mort en 1832, succéda à M. de Villèle, et essaya, sans succès, de réconcilier la Restauration avec le parti libéral.

MARTIN, s. m., genre d'oiseaux de la famille des passereaux ciniostres. — *pêcheur*. V. ALCYON.

MARTIN (saint), évêque de Tours, qui vécut au 1^{er} siècle. Sa fête se célèbre le 11 novembre. V. ÉRÉ.

MARTINET, s. m., gros marteau dont on se sert dans la fabrication des métaux. — Machine de guerre, au moyen âge, avec laquelle on lançait de grosses pierres. — Petite discipline de cordes attachées au bout d'un manche. — Petit chandelier plat qui a un manche. — Espèce d'hirondelle.

MARTINGALE, s. f., courroie qui tient par un bout à la sangle sous le ventre du cheval. — Manière de jouer qui consiste à risquer, à chaque coup, le double de ce qu'on a perdu sur le coup précédent ; se dit aussi des diverses manières de jouer imaginées par différents joueurs : *il prétend avoir découvert une — infallible*.

MARTINIQUE (la), une des Antilles, appartient à la France.

MARTINISME, s. m., petite secte d'illuminés fondée, vers 1754, par un juif portugais, Martinez Pasqualis, et renouvelée par Saint-Martin, le *Philosophe inconnu*. — MARTINISTE, s. m., sectateur du martinisme.

MARTIN-SEC, s. m., poire d'automne.

MARTE. V. MARTE.

MARTYR, E, s., celui, celle qui a souffert la mort pour attester la vérité de la religion chrétienne : *un — de la foi*. *On vit les fidèles s'assembler sur les tombeaux des MARTYRS* (Mass.) V. COMMUN. — Personne qui souffre beaucoup par suite de ses passions, de ses opinions : *un courtisan — de son ambition* (La Br.) *Le crime a ses héros, l'erreur a ses —* (Volt.) *Être le — de quelqu'un*, être en butte à sa tyrannie, à ses caprices. — Adj., dans les deux sens. || *Le roi —*, Louis XVI.

MARTYRE, s. m., mort, tourments endurés pour la foi : *du fond de leur chaumière ils volaient au —* (Volt.) *Le — est la victoire des vaincus* (Lamart.) || *Allons achever notre vie dans le — de la pénitence* (Boss.) — Peine de corps, d'esprit ou de cœur : *ce mal de dent me fait souffrir le —*. *Je me suis plaint de mon — en des termes passionnés* (Mol.)

MARTYRISER, v. a., faire souffrir le martyr, dans tous les sens. V. MARTYRE.

MARTYROLOGE, s. m., catalogue des martyrs.

MARUM, s. m., plante très-aromatique, de la famille des labiées ; vulg., *herbe aux chats*.

MARVEJOLS, s.-préf. du départ. de la Lozère.

MARYLAND, un des États-Unis de l'Amérique du Nord. — S. m., tabac qu'on y récolte.

MASANIELLO, pêcheur napolitain qui se mit, en 1647, à la tête du peuple insurgé, gouverna Naples pendant sept jours, et périt assassiné.

MASCARA, s.-préf. de la p. d'Oran.

MASCARADE, s. f., déguisement d'une personne qui se masque ; troupe de masques. || *Ce monde-ci*

n'est qu'une —. *Cette cérémonie peut s'appeler une pieuse —* (Ac.) || Chanson que chantaient les masques ; danses qu'ils exécutaient ; air sur lequel on les dansait : *Marot bientôt... tourna des triolets, rima des MASCARADES* (Boil.) *Aux laquais assemblés jouer des —* (Id.) ; ces deux sens ont vieilli.

MASCARET, s. m., flux violent de la mer à l'embouchure de certains fleuves.

MASCARON, s. m., ornement en forme de masque, sculpté en ronde bosse ou en bas-relief.

MASCARON, prédicateur, mort en 1703, rivalisa avec Fléchière pour l'oraison funèbre de Turenne.

MASCIAR, vil. forte d'Arabie, sur le golfe Persique, gouvernée par un iman puissant et riche.

MASCULIN, E, adj., qui appartient au mâle : *sexe, genre* —. *Fief* —, que les mâles seuls pouvaient posséder. *Rime, terminaison MASCULINE*, celle dont l'e muet ne forme pas la dernière syllabe, seul ou suivi de s, de nt. — S., genre masculin : *le — et le féminin*. *Mettre un adjectif au —*.

MASCULINITÉ, s. f., qualité de mâle : *la — est nécessaire pour avoir droit à la couronne de France*.

MASQUE, s. m. ; anc., sorte de casque qui représentait la tête entière d'un personnage et que les acteurs portaient sur la scène : *Eschyle... d'un — plus honnête habilla les visages* (Boil.) — **FAUX** visage qui sert à déguiser celui qui s'en couvre : — *de carton, de velours*. — Personne qui porte un masque pour se déguiser pendant le carnaval : *troupe de MASQUES*. || *Avoir un bon —*, se dit d'un acteur comique dont la physiologie a beaucoup d'expression. || *Voile, apparence trompeuse sous laquelle on s'efforce de cacher quelque chose de mauvais, d'odieux : sous le — de la dévotion*. *Se couvrir du — de la vertu*. *Vous voyez sous quel — de sympathie je me déguise pour lui plaire* (Mol.) *Cette physiologie si aimable que nous lui voyons n'est qu'un — qu'il prend au sortir de chez lui* (Marrivau). *Lever le —*, ne plus dissimuler, agir ouvertement, sans retenue et sans honte. *Arracher le — à quelqu'un*, faire connaître sa fausseté, sa perfidie. — *Bandage dont on se sert dans le cas de brûlure au visage*. — *Terre préparée et appliquée sur le visage pour en prendre le moule*. — *Peint. et sculpt.*, ornement qui représente un masque. || S. f., femme vieille, laide ou malicieuse : *voilà une petite — qui connaît ses gens* (Dest.)

MASQUER, v. a., mettre un masque sur le visage de quelqu'un, ou le déguiser avec des habits autres que les siens : — *quelqu'un en Pierrot*, et abs. *MASQUÉE*, et de sa voix contrefaisant le ton (La F.) *Dans l'antiquité, les acteurs jouaient MASQUÉS* (Roll.) *Bal MASQUÉ*, où l'on est masqué, déguisé. || *Couvrir, cacher sous de fausses apparences : mais bien que d'un faux zèle ils MASQUENT leur faiblesse* (Boil.) — *Couvrir, cacher une chose de manière à en dérober la vue : ce mur va — notre maison*. — *une batterie, une place*, placer des troupes, ou élever un ouvrage vis-à-vis d'une batterie, d'une place. — Se —, v. pr., se couvrir le visage d'un masque. || *Un hypocrite SE MASQUE sous les dehors de la dévotion* (Ac.) V. DÉGUISER.

MASSA-CARRARA (duché de), ancien État d'Italie qui, depuis 1829, a été réuni au duché de Modène. — Duc de —. V. RÉGNIER.

MASSACHUSETTS, un des États-Unis de l'Amérique du Nord.

MASSACRANTE, adj. f. : *humeur —* ; fam., *bourru*, *grondeuse*, *menaçante*.

MASSACRE, s. m., tuerie, carnage d'un grand nombre de gens : *les soldats, sans faire aucune distinction de sexe ni d'âge, les enveloppèrent tous dans un — commun* (Boss.) — *universel* (Id.) *Ce n'était plus, dans cet amas confus d'hommes acharnés les uns sur les autres, que —, vengeance, désespoir et fureur brutale* (Fén.) *Le — des Innocents.* = Grande tuerie d'animaux. || *C'est un —*, se dit fam. de quelque chose de rare, de précieux, qui a été gâté. On le dit aussi d'un mauvais ouvrier qui gâte tout ce qu'il touche. V. **CARNAGE**.

MASSACRER, v. a., faire un massacre de : — *tous les habitants d'une ville.* || **Tuer**, assassiner : *ils ont devant mes yeux MASSACRÉ votre époux* (Volt.) = Couvrir de blessures. = Gâter, briser ; faire mal ce qu'on fait.

MASSACREUR, s. m., celui qui massacre.

MASSAGE, s. m. ; méd., action de masser les membres du corps pour les assouplir.

MASSE, s. f., amas de parties qui font corps ensemble : *la terre, cette — morte et insensible* (Nic.) — *de plomb, de chair.* || *C'est une — de chair* ; fam., se dit d'une personne grasse et pesante, ou dont l'esprit est lourd. = Phys., se dit, par opposit. à *volume*, de la quantité de matière que contient un corps : *le rapport de la — au volume.* = Ensemble, totalité des parties d'une même matière : *la — de l'air, du sang.* || *La — des connaissances humaines.* = Dr. : *la — de la succession, de la faillite*, la somme, l'ensemble de tout ce qui y appartient, de tout ce qui en fait partie. = Abs., le peuple, la multitude : *l'éloquence, si forte pour remuer les MASSES, est impuissante pour les arrêter* (Lamart.) *Il sait plaire à la foule et remuer les —* (V. H.) = Ensemble d'un ouvrage d'architecture : *la façade du palais de Versailles, du côté du jardin, offre une — imposante.* = Peint., réunion de plusieurs parties considérées comme ne formant qu'un tout : *les — d'ombre, de lumière. S'attacher aux — plutôt qu'aux détails* ; se dit aussi au sens moral. = Certaine quantité de marchandises semblables que l'on vend en même temps : *une — de plumes. Des soies en —.* = Milit., somme formée des retenues faites sur la solde de chaque soldat. = Ancienne massue avec laquelle on combattait ; on disait aussi une — *d'armes.* = Blas., bâtons à tête garnie d'argent que l'on mettait en sautoir derrière l'écu du grand chancelier de France. = Bâton à tête d'or ou d'argent qui'on portait devant le roi, le chancelier de France, le recteur de l'université, etc. = Gros bout de la queue de billard. = Gros marteau de fer des carriers, des tailleurs de pierre, etc. = *En —*, loc. adv., en totalité, tous ensemble : *se porter, se lever en —.* On *décréta la levée en — de tous les hommes valides.*

MASSE, s. f. ; anc., ce qu'on mettait au jeu, lorsqu'on jouait aux dés, ou à d'autres jeux de hasard.

MASSÉNA, grand capitaine de la République et de l'Empire, né près de Nice en 1758, mort en 1817. Napoléon, qui le surnommait *l'Enfant chéri de la victoire*, l'avait fait *duc de Rivoli et prince d'Essling.*

MASSEPAÏN, s. m., pâtisserie d'amandes pilées et de sucre, qui a la forme d'un petit pain.

MASSER, v. a., presser avec les mains les parties du corps, les articulations. = Peint., disposer par masses : *les figures*, et abs. : *ce peintre MASSE bien.* — *des troupes*, les disposer en colonnes serrées. = Se —, v. pr., dans les deux derniers sens.

MASSÉTER, adj. et s. m., se dit du muscle qui sert aux mouvements de la mâchoire dans la mastication.

MASSETTE, s. f., genre de plantes typhacées qui croissent dans les étangs.

MASSICOT, s. m., protoxyde de plomb.

MASSIER, s. m., huissier qui porte une masse dans certaines cérémonies : — *de l'université.*

MASSIF, **IVE**, adj., qui paraît pesant et lourd, qui contient une grande quantité de matière sur un petit volume : *ce petit bœuf est d'une figure agréable quoique MASSIVE et un peu trop carrée* (Buff.) *Calice d'or — ; lit d'acajou —*, où l'or, où l'acajou sont employés pleins et non en placage. || Lourd, lourdaut : *bâtiment, mur —.* *Il avait dans la physionomie l'air épais et — avec lequel on peindrait la bêtise* (Marm.) = **MASSIF**, s. m., ouvrage de maçonnerie fondé en terre pour porter un perron, un piédestal. || *Un — de rochers fermait la vallée.* = Plein bois ou bosquet qui ne donne point passage à la vue : *le palais des Tuileries n'apparut dans l'enfoncement de ses deux grands MASSIFS de marronniers* (Chat.)

MASSILLON, célèbre prédicateur, mort en 1742, fut évêque de Clermont. L'abondance et l'harmonie de son style l'ont fait surnommer *le Racine de la chaire.*

MASSIVEMENT, adv., d'une manière massive : *édifice trop — bâti.*

MASSORAH ou **MASSORE**, s. f., examen critique de l'Écriture sainte, fait par des docteurs juifs qui en ont fixé le texte. = **MASSORÈTES**, s. m. pl., ceux qui ont travaillé à la Massore. = **MASSORÉTIQUE**, adj., qui a rapport à la Massore.

MASSUE, s. f., bâton noueux, et beaucoup plus gros par un bout que par l'autre : *la — d'Hercule.* || *Coup de —* ; fam., accident fâcheux et imprévu.

MASTIC, s. m., résine qu'on tire du lentisque, par incision, et qu'on emploie dans le Levant en guise de masticatoire. = Nom donné à différentes compositions dont on fait usage pour rattacher un corps à un autre ; particul., composition de blanc d'Espagne et d'huile pour maintenir les vitres.

MASTICAGE, s. m., action de mastiquer ; résultat de cette action.

MASTICATION, s. f., action de mâcher.

MASTICATOIRE, s. m., substance qu'on mâche pour exciter la sécrétion de la salive ou pour parfumer l'haleine. = Adj. : *préparation —.*

MASTIGADOUR, s. m., espèce de mors pour exciter la salivation des chevaux.

MASTIQUER, v. a., coller avec du mastic : — *des dalles, des carreaux de vitre.*

MASTODONTE, s. m., nom donné par Cuvier à des animaux perdus, voisins des éléphants.

MASTOÏDE, adj. f. ; anat., qui a la forme d'un manchon. *Apophyse —*, située à la partie postérieure de l'os temporal.

MASTOÏDIEN, **NE**, adj., qui a rapport à l'apophyse mastoïde.

MASULIPATAM, vil. de l'Inde anglaise (p. de Madras). = S. m., toile de coton qu'on y fabrique.

MASURE, s. f., restes d'un bâtiment tombé en ruine : *quand le maître est absent, les palais deviennent des MASURES* (Henri IV). || Méchante habitation, mauvaise bicoque.

MAT (pron. le t), s. m. inv., au jeu des échecs, coup qui fait gagner la partie en réduisant le roi à ne pouvoir bouger sans être échec. V. **ÉCHEC**.

MÂT, s. m., forte et longue pièce de bois dressée sur les navires pour porter les voiles. V. **COGAGNE**.

MAT, E, adj., qui n'a point d'éclat : *coloris* —. Couleur **MATÉ** ; se dit surtout des métaux qu'on met en œuvre sans leur donner le poli : *or* —. || Lourd, compacte : *l'orge employée seule donne un pain* — (Ac.) **Broderie** —, très-chargée. = **S. m.**, partie non polie d'un métal.

MATADOR, s. m., toréador qui doit combattre à pied et tuer le taureau. || Homme considérable dans son état ; fam. = Au jeu d'hombre, chacune des cartes supérieures.

MATAMORE, adj. et s. m., personnage des comédies espagnoles qui se vantait à tout propos. || **Faux brave** : *il fait le —, et n'est qu'un poltron*.

MATAPAN, cap d'Europe, au S. de la Morée.

MATASSIN, s. m., danse bouffonne. = Danseur bouffon : *une entrée de MATASSINS* ; vieux.

MATELAS, s. m., espèce de grand coussin, piqué d'espace en espace, qui couvre toute l'étendue d'un lit et est rempli de plumes, de laine, de erin, etc. = Petit coussin piqué qu'on met aux côtés d'un carrosse.

MATELASSER, v. a., rembourrer, de laine, de crin, de bourre : — *des chaises*.

MATELASSIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait et qui rebat les matelas.

MATELOT, s. m., tout homme qui fait partie de l'équipage manœuvrier d'un navire ; se dit particul. de ceux qui touchent une solde déterminée. || Chacun des vaisseaux d'une ligne considéré par rapport à celui qu'il précède ou qu'il suit. = Adj. : *deux vaisseaux MATELOTS*.

MATELOTAGE, s. m., art du matelot ; peu us. || Réunion de deux marins dont chacun devient le compagnon, le matelot de l'autre.

MATELOTE, s. f., plat de poissons cuits dans le vin. *A la —*, loc. adv., à la façon des matelots.

MATER, v. a. ; t. du jeu d'échecs, réduire le roi à ne pouvoir sortir de sa place. = Réduire, parvenir à dompter, à apprivoiser : *après qu'on a MATÉ ces éléphants pendant quelques jours par la faim et par la soif* (Roll.) || Soumettre le corps, dompter la chair. — *quelqu'un*, l'humilier, l'abattre.

MATER, v. a., garnir de mâts.

MATÉREAU, s. m., petit mât.

MATÉRIALISER, v. a., attribuer une existence matérielle à ce qui est immatériel : *les anciens que tout MATÉRIALISAIT dans leurs institutions, étaient spiritualisés par leur poésie* (Joubert). = **Se —**, v. pr., devenir un corps.

MATÉRIALISME, s. m., opinion, système des philosophes qui n'admettent d'autre existence que celle de la matière.

MATÉRIALISTE, s. m., celui, celle qui n'admet que la matière. = Adj. : *doctrine* —.

MATÉRIALITÉ, s. f., qualité de ce qui est matière ; état matériel des choses.

MATÉRIEAUX, s. m. pl., ensemble des matières qui entrent dans la construction d'un bâtiment. || Tout ce qu'on rassemble pour composer un ouvrage : *les — d'une histoire. On amasse facilement des —, mais c'est le génie qui élève l'édifice* (La H.)

MATÉRIEL, LE, adj., composé, formé de matière : *les substances MATÉRIELLES. Notre être* — (Buff.) = Qui dépend de la matière : *principe* —. Selon Descartes, *les opérations des animaux ne sont que des résultats mécaniques et purement MATÉRIELS*. = Chargé de trop de matière, grossier : *ouvrage, ornement* —. || Trop attaché à la matière, grossier et pesant : *nous sommes trop — pour connaître la*

beauté de la vertu par elle-même (St-Réal). *Ton esprit, je l'avoue, est bien* — (Mol.) *Les assujettissements de la vie MATÉRIELLE*. = **Dr.**, *faux* —, qui est commis sans intention coupable. = **MATÉRIEL**, s. m., objets de toute nature qui sont employés à une entreprise, à un service public : *le — d'une imprimerie, d'un chemin de fer, de la marine*, par opposit. au *personnel*. *Le — d'une armée*, les armes et les munitions. = **Philos.**, se dit par opposit. à *formel*. V. ce mot.

MATÉRIELLEMENT, adv., grossièrement : *cette table est faite bien* —. = D'une manière matérielle : *cela est — impossible*. = **Philos.**, par rapport à la matière : *l'homme est mortel* — (Ac.) *L'homme, si faible et si petit — en face de la nature, se sent et se fait grand par la liberté* (Cousin).

MATERNEL, LE, adj., naturel, propre à la mère : *amour* —. **Parents, biens MATERNELS**, du côté de la mère. **Ligne MATERNELLE**, parents du côté de la mère. **Langue** —, du pays où l'on est né.

MATERNELLEMENT, adv., d'une manière maternelle : *parler, agir* —.

MATERNITÉ, s. f., état, qualité de mère : *la — a ses plaisirs et ses peines* (Ac.) = Hospice de Paris où les femmes pauvres vont accoucher.

MÂTEUR, s. m., ouvrier qui dirige la construction des mâts, des vergues, etc.

MÂTEUR, s. m., ouvrier qui ôte le brillant au métal poli.

MATHÉMATICIEN, NE, s., personne qui sait, qui professe les mathématiques, qui écrit sur les mathématiques.

MATHÉMATIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport aux mathématiques : *sciences, études MATHÉMATIQUES*. || Rigoureux, exact : *vérité* —.

MATHÉMATIQUEMENT, adv., selon les règles des mathématiques : *le fait est — démontré* (Buff.)

MATHÉMATIQUES, s. f. pl., science des rapports des quantités : *vous possédez parfaitement les MATHÉMATIQUES* (Maleb.) *Apprendre les —*. — *pures*, partie de cette science dans laquelle on considère les propriétés de la grandeur d'une manière abstraite.

MATHIAS, empereur d'Allemagne (1612-1619), succéda à Rodolphe II et vit commencer la guerre de Trente ans que ses fautes avaient amenée.

MATHIEU (saint), apôtre, a laissé un Évangile où il raconte une partie des miracles de Notre-Seigneur.

MATHILDE, duchesse de Toscane (1055-1115), soutint Grégoire VII dans la querelle des investitures et laissa par testament ses États au saint-siège, qui n'en recueillit que la partie connue sous le nom de *Patrimoine de Saint-Pierre*.

MATHUSALEM, patriarche qui eut la plus longue existence (969 ans) qui ait jamais été accordée à un homme.

MATÈRE, s. f., nom générique des substances qui agissent sur les sens : *la — est divisible à l'infini* (Buff.) ; est souvent opposé à esprit : *esprits purs et séparés de toute —* (Boss.) *Esprit enfoncé dans la —*, lourd, pesant. = Ce dont une chose est faite : *le lin et le chanvre sont la — dont on fait les toiles* (Ac.) *La façon de cet ouvrage coûte plus cher que la —*. **MATÈRES d'or, d'argent**, lingots, barres employées pour la fabrication des monnaies. — *premières*, se dit de celles sur lesquelles doit s'exercer l'industrie. — *brutes*, qui n'ont pas encore été mises en œuvre. = **Méd.**, substances évacuées ; pus d'un abcès, d'une plaie. || Ce sur quoi on écrit, on parle, on travaille : *plus on voit de livres sur une —, plus on peut juger que l'on n'y connaît rien* (St-Evr.) *J'ai déjà traité de cette — dans ma 1^{re} sa-*

tire (Boil.) *Je suis le premier en France qui ait débrouillé ces* — (Volt.) = Sujet, occasion, cause; en ce sens, il ne prend pas l'article : *fournir — à procès, à rire*. = Dr., — civile, commerciale, criminelle, etc., ce qui est du domaine du droit civil, du droit commercial, etc. = *En — de*, loc. prép., en fait de, quand il s'agit de : *en — de guerre, la réputation fait tout* (Vaugelas).

§ **MATIÈRE, SUJET.** Le premier a un sens plus général, plus étendu et plus vague que le second.

MÂTIN, s. m., chien grand et robuste qui sert ordinairement à garder les fermes, les maisons isolées : *le — était de taille à se défendre hardiment* (La F.) = Pop., t. d'injure.

MATIN, s. m., première partie, premières heures du jour : *combien en a-t-on vu qui du soir au — sont pauvres devenus* (La F.) *Un beau —*, un jour. *L'étoile du —*, Lucifer, Vénus. *Les portes du —*, l'aurore. *Le — de la vie*, la jeunesse : *ton — fut brillant, et ma jeunesse envia l'azur calme et serein du beau soir de ta vie* (Lamart.) *Du — au soir*, en peu de temps : *Madame, cependant, a passé du — au soir ainsi que l'herbe des champs* (Boss.) = **MATIN**, adv., de bonne heure : *mon père, si — qui vous fait déloger?* (Rac.) || *Il fallait partir —* (La F.)

MATINAL, E, adj., qui se lève ou s'est levé matin : *la déesse des bois n'est pas si MATINALE* (La F.) *L'aube —*; poét., l'aurore. = Qu'on fait le matin ou de bon matin : *promenade —*.

MATINÉE, s. f., le temps qui s'écoule depuis le point du jour jusqu'à midi : *dormir dedans un lit la grasse —* (Régn.) *Les MATINÉES sont fraîches en automne* (Ac.) || *Le matin de la vie : tout le plaisir des jours est dans leur —* (Malh.)

MÂTINER, v. a., se dit d'un mâtin et même de tout chien qui couvre une chienne d'une plus belle espèce que la sienne.

MATINES, s. f. pl., première partie de l'office divin, qui se récite à minuit ou le matin.

MATINEUX, EUSE, adj., qui a l'habitude de se lever matin : *les coqs — ont beause lever matin, je suis plus — encore* (La F.) || *Et d'un pied — effleurant le gazon* (Le Brun). *L'alouette au — concert*.

MATINIER, ÈRE, adj., qui appartient au matin; n'est us. que dans *Vétoile MATINIÈRE*.

MATIR, v. a., rendre mat un métal.

MATOIS, E, adj., fin, rusé : *un vieux coq adroit et —* (La F.); fam. = S., *ce sont deux futés —* (Did.) *Une MATOISE des plus raffinées* (Les.)

MATOISERIE, s. f., finesse de vieux routier, aptitude acquise par une longue expérience : *exceller en tours pleins de —* (La F.)

MATOU, s. m., chat domestique mâle. || *C'est un vilain —*, un homme fort laid; pop.

MATRAS, s. m., vase de verre à cou long et étroit à l'usage des chimistes et des pharmaciens.

MATRICAIRE, s. f., genre de plantes de la famille des corymbifères.

MATRICE, s. f., organe des femelles, chez les mammifères, où se fait la conception. = Pièce métallique gravée en creux ou en relief pour reproduire un dessin pareil sur une matière quelconque. = Synon. peu us. de **GANGUE**. = Étalon des poids et mesures. = Registre original d'après lequel sont établis les rôles des contributions. = Adj. f., *langues, couleurs MATRICES*, qui ne sont formées d'aucune autre, qui servent à en composer d'autres.

MATRICULE, s. f., registre sur lequel on inscrit le nom des personnes qui entrent dans un corps,

dans une compagnie; inscription sur ce registre; extrait qui prouve cette inscription. = Adj., *registre, numéro —*.

MATRIMONIAL, E, adj., qui appartient au mariage : *droits MATRIMONIAUX*. || *Agent —*, qui s'occupe de faire faire des mariages.

MATRONE, s. f., dame, chez les Romains. = Sage-femme. || Fam. et ir., femme assez âgée.

MATTE, s. f., substance métallique qui n'a subi qu'une fonte, et n'a pas encore toute sa pureté.

MATURATIF, IVE, adj., se dit des topiques excitants qu'on emploie pour hâter la suppuration des tumeurs et des plaies. = S. m. : *un bon —*.

MATURATION, s. f., progrès successif des fruits vers la maturité : *ce temps est contraire à la — des fruits* (Ac.), et par anal. : *la — d'un abcès* (Id.)

MÂTURE, s. f., tous les mâts d'un bâtiment : *bois de —*, propre à faire des mâts. = *Machine à mâter*; atelier où l'on confectionne les mâts.

MATURITÉ, s. f., état des fruits, des grains, des légumes mûrs. = État d'un abcès où le pus est complètement formé. || Se dit de tout ce qui est parvenu à son terme, à son point de perfection complète : *la — de l'âge, du jugement. Chaque chose a son point de —* (Volt.)

MAUDIRE, v. a. et irr., faire des imprécations contre quelqu'un : *bénir ceux qui nous MAUDISSENT* (Boss.) *MAUDISSANT vingt fois le démon qui m'inspire* (Boil.) — *une guerre impie* (Mass.) = *En parl. de Dieu, réprouver : Dieu MAUDIT ces races crüelles* (Id.) = Se —, v. pr., se maudire soi-même ou réciproquement.

MAUDIT, E, adj., qui a été frappé de malédiction : *ceux qui s'écartent de votre loi sont MAUDITS* (La H.) || Exécration, détestable, mauvais : *ce chemin —, le voilà passé* (Sév.) *Cette crainte MAUDITE m'empêche de dormir* (La F.) = Par imprécation : — *l'important! le butor!* = S. m., *damné : allez, MAUDITS, au feu éternel* (Ac.)

MAUGRÈER, v. n.; pop., jurer, pester.

MAULÉON, s.-préf. du départ. des Basses-Pyrénées. **MAURÉON**, magistrat que la protection de M^{me} Dubarry éleva au poste de chancelier. Il essaya d'affranchir la royauté de l'opposition des parlements et institua de nouvelles cours de justice qu'on appela *Parlement Maupeou*.

MAURPERTUIS, géomètre et astronome du XVIII^e siècle que Frédéric II nomma président de l'Académie de Berlin.

MAURE, V. MORE.

MAURE (Sainte-), une des îles Ioniennes, ancienne *Leucade*.

MAURIAC, s.-préf. du départ. du Cantal.

MAURICE (île) ou **ÎLE DE FRANCE**, dans l'océan Indien, appartient aux Anglais.

MAURIENNE (Saint-Jean de), s.-préf. du départ. de la Savoie.

MAURITANIE, anc. contrée du N. de l'Afrique.

MAURY (l'abbé), membre de la Constituante, y défendit souvent, contre Mirabeau, la royauté et le clergé. Napoléon le fit archevêque de Paris.

MAUSOLE, roi de Carie auquel son épouse Artémise fit élever un magnifique tombeau. = **MAUSOLÉE**, s. m., tombeau somptueux. = Catafalque élevé dans une église pour le service des morts.

MAUSSADE, adj., d'une humeur chagrine et désagréable : *homme, caractère —*. || Triste, mal fait : *vie, construction —*. Livre —, ennuyeux.

MAUSSALEMENT, adv., d'une manière maussade : *il fait tout —* (Ac.)

MAUSSADERIE, s. f., mauvaise grâce, manières désagréables : — *insupportable*.

MAUVAIS, E, adj., qui a quelque vice essentiel,

qui n'a pas les qualités requises, qui laisse à désirer : — *vin, pain, plat, habit, chemin*, etc. *Vous reviendrez de vos — principes* (Volt.) = Accompagné de la négation, il signifie assez bon : *c'était un grand seigneur dont le fond n'était pas —* (Id.) = Nuisible, incommode : *le fruit est — pour de certains estomacs* (Ac.) = Sinistre, malheureux, funeste : — *présage; MAUVAISE physionomie. Les temps sont —* = Qui manque d'esprit, de talent : — *plaisant. Nos écrits sont —, les siens valent-ils mieux?* (Boil.) — *voisin, voisin fâcheux, dangereux. — fils, père, qui n'a pas les sentiments que doit avoir un fils, un père. — bruits, nuisibles à la réputation. Trouver une chose —, ne pas la trouver à son goût. — lieu, lieu de débauche. — livre, livre dangereux, immoral. — œil, faculté funeste attribuée à certains individus de porter malheur à ceux qu'ils regardent. Avoir — mine, avoir le visage défait. Faire — visage, — mine à quelqu'un, le recevoir ou le traiter froidement, sèchement.* = S., synonyme de MÉCHANT : *Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les —* (Boss.) = Ce qui n'est pas bon : *discernant le bon d'avec le —* (Fléch.) *Faire le —, injurier ou battre.* = Adv., *sentir —, exhaler une mauvaise odeur. Il fait —, mauvais temps. Trouver —, désapprouver.*

§ MAUVAIS, MÉCHANT, DANGEREUX, NUISIBLE, PERNICIEUX, MALFAISANT. Le premier exprime un défaut de nature; le second, un défaut d'éducation ou de volonté. Ce qui est dangereux peut faire du mal; ce qui est nuisible ne peut manquer d'en faire; ce qui est pernicieux en fait beaucoup; ce qui est malaisant a en soi un principe d'action qui ne peut produire que de mauvais effets.

MAUVE, s. f., genre de plantes, type de la famille des mallvacées, qui a des propriétés adoucissantes et émoullientes. = Synon. de MOUETTE. = S. m. et adj., se dit de la couleur de la fleur de mauve, qui est d'un violet un peu clair.

MAUVIETTE, s. f., nom vulg. de l'alouette commune, lorsqu'elle est grasse. || *Manger comme une —*; pop., très-peu.

MAUVIS, s. m., petite grive.

MAXILLAIRE, adj., qui a rapport aux mâchoires. = S. f., l'artère maxillaire. = S. m., l'un des os maxillaires : *l'ablation du — supérieur.*

MAXIME, s. f., proposition, vérité générale qui sert de règle de conduite : *toutes les bonnes MAXIMES sont dans le monde, on ne manque qu'à les appliquer* (Pasc.) *Ce sont là des — de votre morale* (J.-J.) = Au pl., titre qu'on a donné à certains recueils de préceptes : *les — de La Rochefoucauld. Fenelon a écrit les — DES SAINTS.*

MAXIMILIEN I^{er}, empereur d'Allemagne (1493-1519), épousa la fille de Charles le Téméraire, et fonda, par des alliances, la puissance de sa maison.

MAXIMUM (au pl. *maxima*), s. m.; math., état le plus grand où une quantité variable puisse parvenir. = Le plus haut degré auquel une chose puisse être portée : *qui sait si nous n'atteindrons pas le — de la raison* (La H.) *Le — d'une pension, la somme la plus forte qu'on puisse obtenir. Le — de la peine, la peine la plus forte.* = Taux, fixé par la Convention, au-dessus duquel on ne pouvait vendre les marchandises de première nécessité.

MAYENCE, vil. importante de l'Allemagne, sur la rive gauche du Rhin, a été la cap. de l'électorat de même nom.

MAYENNE, riv. et départ. au N.-O. de la France. = S.-préf. du départ. de la Mayenne. = CHARLES DE LORRAINE, duc de —, frère des deux Guise que le roi Henri III fit assassiner à Blois, lutta plusieurs années contre Henri IV, et se soumit à ce prince en 1596.

MAYONNAISE, s. f., préparation culinaire de haut goût faite avec des jaunes d'œufs, de l'huile et des épices. = Adj., *saucé* —.

MAYOTTE, île volcanique de l'archipel des Comores, appartient à la France depuis 1843.

MAZAGRAN, vge de la p. d'Oran. Beau fait d'armes des Français en 1840.

MAZARIN (le cardinal), Italien qui gouverna la France avec bonheur et habileté pendant la minorité de Louis XIV, et qui triompha tour à tour des divers chefs de la Fronde. Il mourut en 1661. = Palais —, bâti par les ordres de ce cardinal et où l'on a logé l'Institut.

MAZEPPA, héros polonais que le roi Jean-Casimir fit lier tout nu sur le dos d'un cheval sauvage, devint ensuite hetman des Cosaques et ami de Charles XII. Lord Byron l'a célébré dans un de ses plus beaux poèmes.

MAZER, v. a., faire subir à la fonte un affinage préliminaire au coke : *fontes MAZÉES.*

MAZETTE, s. f., mauvais petit cheval. || Pop., personne qui manque de force ou d'adresse.

MAZOURKA, s. f., danse nationale de la Mazovie, anc. p. de Pologne, importée en France depuis quelques années. = Air sur lequel on l'exécute : *jouer une —.*

ME, pro. de la 1^{re} pers., s'emploie comme rég. direct : *enfin le Ciel près de vous ME rappelle* (Rac.), ou comme rég. indirect : *ne m'ôtez pas ce bien dont je suis si jaloux* (Volt.) = Avec l'impér., il se place ordinairement après le verbe, à moins qu'il n'y ait plusieurs impér. de suite ou que la phrase ne soit négative : *donnez-m'en. Passez votre chemin, la fille, et m'en croyez* (La F.) *Ne m'en veuillez donc pas* (Sév.)

MEACO ou MIACO, grande et belle vil. du Japon, anc. cap. de l'empire.

MEÀ CULPÀ (mots lat.), s. m., *j'en fais mon —*, je l'avoue, je m'en repens.

MÉANDRE, riv. de l'Asie Mineure qui, après plusieurs détours, se jetait dans la mer près de Milet. = S. m.; poét., sinuosité d'un cours d'eau; allée tortueuse; bordure de buis qui dessine les sinuosités d'un parterre. = Archit., synonyme de GRECOUE.

MÉAT, s. m.; anat., conduit, canal.

MÉAUX, s.-préf. du départ. de Seine-et-Marne. = *L'évêque, l'Aigle de —, Bessuet.*

MÉCANICIEN, s. m., celui qui connaît la mécanique; celui qui invente ou qui construit des machines. || Ouvrier chargé, sur un chemin de fer ou sur un bateau à vapeur, de la direction de la locomotive ou de la machine à vapeur.

MÉCANIQUE, s. f., science qui a pour objet la connaissance et l'application des lois du mouvement et de l'équilibre, des forces motrices et des machines. = Structure naturelle ou artificielle : *la — du corps humain, d'une montre.* — *céleste*, science du mouvement des astres. || Machine : *travailler à la —.*

MÉCANIQUE, adj., qui a rapport ou qui est conforme aux lois de la mécanique : *puissances, principes MÉCANIQUES.* || Actions —, celles que l'habitude nous a rendues si familières que l'intelligence n'y a, pour ainsi dire, plus de part. *Geste —, raide, régulier. Art —*, que l'on pratique surtout en travaillant avec les mains; se dit aussi de la partie la moins relevée et purement pratique d'un art.

MÉCANIQUEMENT, adv., d'une façon mécanique.

MÉCANISER, v. a.; pop., ennuyer, fatiguer.

MÉCANISME, s. m., structure d'un corps et action combinée de ses parties.

MÉCÈNE, favori et ministre d'Auguste, encouragea les lettres et les arts. || S. m., protecteur des lettres, des sciences ou des arts : *Colbert, le — de tous les arts* (Volt.) *La plupart des MÉCÈNES ont été des hommes peu instruits, témoins Auguste et Louis XIV* (B. de St-P.)

MÉCHANMENT, adv., avec méchanceté.

MÉCHANCETÉ, s. f., penchant à faire du mal : toute — vient de faiblesse (J.-J.) *Sulpicieux était un homme à qui personne ne pouvait être comparé pour l'excès de la —* (Roll.) = Action, parole méchante : commettre, dire des MÉCHANCETÉS. || Voyez la — de cet enfant, son opiniâtreté.

MÉCHANT, E, adj., qui manque de bonté, qui est porté à faire du mal : *Nathan, ce prêtre sacrilège, plus — qu'Athalie* (Rac.); se dit aussi des animaux : *votre chien est bien —*. = Qui ne vaut rien dans son genre : — pays, livre. *Il importe peu au public que la Mort de César soit une bonne ou une méchante pièce* (Volt.) = affaire (Mol.) = Contraire à la probité, à la justice : — action. || Chétif, insuffisant : *nous n'avons mangé qu'un — petit gigot*. = Qui annonce, qui prouve de la méchan- cété : mine, physionomie —. || — langue, personne qui se plaît à médire. = Qui manque de mérite, de capacité : un — poète, avocat. = S., personne mé- chante : des MÉCHANTS arrêter les complots (Rac.) *Les — ne sont bons à rien* (J.-J.) *Faire le —*; fam., s'emporter en menaces, se montrer revêche, opi- niâtre. = T. de reproche fam. V. MAUVAIS.

MÈCHE, s. f., cordon de fil ou de coton qu'on place dans l'axe d'une chandelle, d'une bougie ou dans une lampe, et qu'on enflamme pour l'éclairage. = Matière sèche préparée pour prendre feu facilement. = Corde d'étope pour mettre le feu à un canon, à une mine. || *Éventer la —*, le secret d'un complot. *Mener quelqu'un tambour battant*, — allumée, bon train, sans ménagement. = Bande de toile ou cordon qu'on passe dans un séton, une fistule, etc. = Bout de ficelle qu'on attache à l'ex- trémité d'un fouet. = Spirale d'un tire-bouchon; partie du vilebrequin, de la vrille, etc., qui sert à percer. — de cheveux, bouquet de cheveux séparé du reste de la chevelure. = Mar. : — de gouver- nail, forte pièce de chêne qui lui sert de base.

MÈCHEF, s. m., malheur, mésaventure : *jamais l'homme heureux n'espère de se voir tomber en —* (Ronsard); vieux.

MÈCHER, v. a., souffrir un tonneau en faisant brûler une mèche à l'intérieur.

MECKLENBOURG, pays d'Allemagne, sur les côtes de la Baltique, divisé en deux duchés, celui de — *Strélitz* et celui de — *Schwérin*.

MÉCOMPTE, s. m., méprise ou erreur commise par inadvertance, résultant d'une opération particu- lière de l'esprit : des MÉCOMPTEs de chronologie ne ruinent pas la vérité d'un fait (Volt.) || *Espoir mal calculé, erreur de conjecture : ce qui fait le — dans la reconnaissance qu'on attend des grâces que l'on a faites, c'est que l'orgueil de celui qui donne et l'orgueil de celui qui reçoit ne peuvent convenir du prix du bienfait* (La Roch.) = Ce qui manque au compte de quelque personne : *un père à ses brebis trouvant quelque —* (La F.) V. MÉPRISE.

MÉCOMPTE (SE), v. pr., se tromper dans un calcul ou dans ses calculs. || *Quand on compte sans la Providence, on court risque souvent de se —* (Sév.)

MÉCONIUM (mot lat.), s. m., excréments que rend l'enfant peu de temps après la naissance.

MÉCONNAISSABLE, adj., qui n'est pas recon- naissable, difficile à reconnaître, tant il est changé, en bien ou en mal : *sa maladie l'a rendu —*. || *Sous prétexte de ne pas révolter les grands contre la vé- rité, nous la leur rendons —* (Mass.)

MÉCONNAISSANCE, s. f., manque de recon- naissance. || Action de méconnaître; peu us.

MÉCONNAISSANT, E, adj., qui manque de re- connaissance, qui oublie les bienfaits; peu us.

MÉCONNAÎTRE, v. a., ne pas reconnaître : un corps défiguré..., et que MÉCONNAÎTRAIT l'œil même de son père (Rac.) || Désavouer, affecter de ne pas connaître : *Bajazet MÉCONNAÎTRA peut-être un inutile ami* (Id.) = Ne pas rendre justice à, ne pas appré- cier : *les Juifs ont MÉCONNU Jésus-Christ* (Boss.) *L'ange rebelle qui MÉCONNU sa nature* (J.-J.) *Cet homme de génie a été MÉCONNU de ses contemporains* (Ac.) = Ne pas connaître : *trop souvent un esprit qui se flatte et qui s'aime MÉCONNAÎT son génie* (Boil.) = Se —, v. pr., oublier ce qu'on est, ce qu'on a été : *les parvenus se MÉCONNAISSENT aisément*.

MÉCONTENT, E, adj., qui n'est pas satisfait, qui croit avoir à se plaindre de : *un père qui est — de son fils. Nul n'est content de sa fortune ni — de son esprit* (M^{me} Deshoulières.) = S., celui qui croit avoir sujet de se plaindre; partiel. ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement : *on apprit les mouvements des MÉCONTENTS de Hongrie* (St-S.) *Il ralliait tous les — contre son souverain* (Fén.)

MÉCONTENTEMENT, s. m., déplaisir causé par des personnes dont on avait le droit d'attendre mieux : *donner du — à quelqu'un*. V. DÉPLAISIR.

MÉCONTENTER, v. a., rendre mécontent; donner sujet d'être mécontent : — sa famille.

MÉCOQUE (la), vil. sainte des Musulmans, dans l'Arabie déserte, qui a donné le jour à Mahomet.

MÉCRÉANCE, s. f., refus de croire : *ici inclins à la superstition, ailleurs à la —* (Mont.); inus.

MÉCRÉANT, s. m., se disait autrefois des peuples qui ne sont pas de la religion chrétienne et partiel. des musulmans : *un esclave qui sort des mains des MÉCRÉANTS* (Reg.) || *Chrétien impie ou incrédule*. = Adj. : *vous avez l'âme bien MÉCRÉANTE*.

MÉCROIRE, v. a., ne pas croire : *on pourra me —* (La F.); n'est us, que dans le style marotique.

MÉDAILLE, s. f., pièce de métal fabriquée en l'honneur d'une personne illustre ou pour conser- ver le souvenir de quelque chose d'important. || *Je ne veux point d'autre — que celle qui restera dans le cœur des honnêtes gens* (J.-J.) *Le revers de la —*, le mauvais côté d'une personne ou d'une chose. = Bas-relief de forme ronde. = Pièce de métal bénite et qui représente un sujet de dévotion. = Prix, décoration qu'on distribue dans un concours ou dont on décore les soldats. = Plaque numérotée que portent les commissionnaires, les colporteurs.

MÉDAILLÉ, E, adj.; néol., qui a reçu une mé- daille comme récompense. = **MÉDAILLÉ**, s. m. : *c'est un des MÉDAILLÉS de l'Exposition. Un — de Sainte-Hélène*.

MÉDAILLIER, s. m., meuble propre à recevoir des médailles. = Collection de médailles.

MÉDAILLISTE, s. m., amateur de médailles; celui qui s'occupe de la science des médailles.

MÉDAILLON, s. m., grande médaille. = Archit., cartouche en forme de médaille. = Bijou dans le- quel on enferme un portrait, des cheveux, etc.

MÉDARD (saint), évêque de Noyon, mort en 545; sa fête se célèbre le 8 juin : *quand il pleut le jour de saint —, il pleut quarante jours plus tard*; prov.

MÈDE. V. MÉDIE.

MÉDÉA, vil. forte de la p. d'Alger, ch.-l. d'une subdivi- sion militaire.

MÉDECIN, s. m., celui qui connaît et qui exerce la médecine : *tant que les hommes aimeront la vie, le — sera raillé et bien payé* (La Br.) || *Personne ou chose qui est propre à conserver la santé ou à gué-*

ir des afflictions morales : *la tempérance et le travail sont les deux vrais MÉDECINS de l'homme (J.-J.) Jésus-Christ est le — des âmes (Mass.)*

MÉDECINE, s. f., science qui a pour objet la conservation de la santé et la guérison des maladies. | **Système médical** : *la — des Arabes.* = Remède qu'on prend par la bouche pour se purger. — *de cheval*, trop forte.

MÉDECINER, v. a., faire prendre des purgatifs réquents. = Se —, v. pr., se droguer; fam.

MÉDÉE, fille d'Œtès, roi de Colchide, s'éprit de Jason, qui l'abandonna plus tard, et dont elle se vengea en égorgant sous ses propres yeux les deux fils qu'elle avait eus de lui. = S. f., *la — d'Euripide, de Corneille*, la tragédie faite par Euripide, par Corneille sur ce sujet.

MÉDIAL, E, adj., qui occupe le milieu d'un mot : *lettres MÉDIALES.*

MÉDIAN, E, adj., qui se trouve au milieu : *ligne MÉDIANE*, qu'on suppose partager un corps en deux moitiés symétriques.

MÉDIANOCHÉ, s. m., repas en gras qui se fait après minuit, le lendemain d'un jour maigre.

MÉDIANTE, s. f.; mus., tierce au-dessus de la note tonique ou principale.

MÉDIASTIN, s. m.; anat., nom que l'on donne à chacun des côtés de la poitrine séparés par une membrane. = Adj. : *artères MÉDIASTINES*, qui se distribuent aux deux médiastins.

MÉDIAT, E, adj., qui n'a rapport, qui ne touche à une chose que moyennant une autre qui est entre deux. || *Princes MÉDIATS*, qui ne tiennent point leurs fiefs directement de l'Empire d'Allemagne.

MÉDIATEMENT, adv., d'une manière médiate.

MÉDIATEUR, TRICE, s., celui, celle qui s'entremet pour ménager un accommodement : *ils se rendirent MÉDIATEURS entre le parlement et le peuple (La Roch.)* *Jésus-Christ est le — de notre réconciliation (Bourd.)* = Adj. : *puissance MÉDIATRICE.*

MÉDIATION, s. f., intervention de personnes qui s'interposent; démarche, office de médiateur : *Philippe trouva à Corinthe des ambassadeurs de Rhodes et de Chio qui venaient offrir leur — et porter les deux partis à un traité de paix (Roll.)* *Le duc de Guise s'était réconcilié avec Henri III par la — de la reine mère (Fén.)* V. EXTREMISE.

MÉDIATISER, v. a., rendre médiateur un prince, un pays de l'empire d'Allemagne.

MÉDICAL, E, adj., qui tient à la médecine; propre à guérir : *propriétés MÉDICALES d'une plante.* *Matière —*, connaissance des substances employées en médecine et de la manière de les administrer.

MÉDICAMENT, s. m., substance administrée pour guérir quelque mal : *les anciens ont vanté comme — la graisse d'oie (Buff.)* V. REMÈDE.

MÉDICAMENTAIRE, adj., qui concerne les médicaments, leur préparation, etc. : *code —.*

MÉDICAMENTER, v. a., donner, appliquer des médicaments. = Se —, v. pr., en prendre.

MÉDICAMENTEUX, EUSE, adj., qui a la vertu des médicaments : *aliment —.*

MÉDICASTRE, s. m.; t. de mépris, médecin ignorant ou charlatan.

MÉDICATION, s. f., mode de traitement des maladies; effet produit par les médicaments.

MÉDICINAL, E, adj., qui sert ou peut servir de remède : *eaux, plantes MÉDICINALES.*

MÉDICINIER, s. m., arbrisseau de l'Amérique du S. dont les graines sont purgatives.

MÉDICIS, famille célèbre de Florence qui s'éleva par le

commerce jusqu'aux premières charges de la république. Les plus connus de ses membres sont : *COSME 1^{er}*, mort en 1464, qui, par ses libéralités, mérita le nom de *Père de la patrie.* *LAURENT le Magnifique*, mort en 1492, dont le règne fut signalé par la conspiration des Pazzi. *PIERRE II*, mort en 1503, qui se fit détester par son orgueil et chasser de la république. *CATHERINE* et *MARIE V.*, ces mots.

MÉDIE, contrée du centre de l'Asie, d'abord indépendante, puis réunie à la Perse. = *MÈDE*, adj. et s., habitant, habitante de la Médie; qui est de ce pays ou qui lui appartient. = *MÉDIQUE*, adj., qui concerne les Médes, les Perses : *guerres MÉDIQUES*, entre les Perses et les Grecs, dans le 5^e siècle av. J.-C.

MÉDIMNE, s. m., mesure grecque, pour les grains, valant un peu plus de cinquante litres.

MÉDINE, vil. d'Arabie, où se trouve le tombeau de Mahomet, lieu de pèlerinage.

MÉDIOCRE, adj., qui est entre le grand et le petit, le bon et le mauvais : *taille, étendue, fortune —.* *Vin, beauté, chère —.* *Homme —*, de peu d'esprit, de peu de capacité. = S. m. : *il n'est point de degrés au — au pire (Boil.)*

MÉDIOCREMENT, adv., d'une façon médiocre : — *riche, savant.* || *Peu : je suis — satisfait.*

MÉDIOCRITE, s. f., état, qualité de ce qui est médiocre : — *de fortune*; se dit aussi abs., *il ne trouva partout que — (La F.)* *Une certaine — d'esprit contribue à rendre les hommes sages (La Br.)* *La — est insupportable en poésie (Id.)* = Se disait autrefois pour modération juste milieu : *la —, compagne du repos (La F.)* || Néol., personne d'un esprit médiocre : *nous sommes entourés de MÉDIOCrites.*

MÉDIRE, v. n., dire du mal de quelqu'un, soit par légèreté, soit par malignité : *c'est un méchant métier que celui de — (Boil.)* || *Il y a des louanges qui MÉDISENT (La Roch.)*

MÉDISANCE, s. f., discours au désavantage de quelqu'un, tenu par malignité ou par légèreté : *on répète les MÉDISANCES en citant leur auteur pour s'en donner le plaisir sans danger (Volt.)* = Inclination à médire : *la — est une petitesse dans l'esprit ou une noirceur dans le cœur (Ducl.)* || *Faire taire la —*, les gens médisans. *C'est une pure —*, se dit d'une imputation avancée sans preuves.

MÉDISANT, E, adj., disposé à médire, qui a l'habitude de médire : *on est ordinairement plus — par vanité que par malice (La Roch.)* *Le venin de ses traits MÉDISANTS (Boil.)* = S., *le — s'anime par ses propres discours (Boss.)*

MÉDITATIF, IVE, adj., porté à la méditation : *homme, esprit —.* *Quoique Platon fût naturellement mélancolique et d'un esprit —, il avait cependant de la douceur et de l'enjouement (Fén.)* = S., les MÉDITATIFS sont souvent distraits; n'est us. qu'au masc.

MÉDITATION, s. f., attention intense et réflexion de l'esprit quand il veut approfondir un sujet, s'appliquer à la recherche d'une vérité : *s'élever jusqu'à Dieu par la foi et la — de ses mystères (Fléché.)* = Oraison mentale : *elle passait la plus grande partie de son temps en — (Boss.)* || Écrit composé sur un sujet de dévotion, de métaphysique : *les MÉDITATIONS de sainte Thérèse, de Descartes.*

MÉDITER, v. a., considérer attentivement dans son esprit, réfléchir profondément sur : — *un sujet, une idée, les vérités éternelles.* *C'est un livre à —.* *Passer sa vie à —.* || D délibérer, avoir le dessein de : *il y a longtemps que je MÉDITE de vous écrire (Volt.)* = Projeter : — *quelque mauvais coup.* *Entreprise longuement MÉDITÉE.* = Faire une méditation pieuse.

MÉDITERRANÉE, mer intérieure de l'anc. continent qui communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar. =

MÉDITERRANÉE, adj. f., *mer* — = **MÉDITERRANÉEN**, NE, adj., qui appartient à la Méditerranée.

MEDIUM (mot lat.), s. m. inv., moyen d'accommodement, tempérament propre à concilier. = Son de la voix entre la grave et l'aigu. = Nom qu'on a donné à certains charlatans modernes qui prétendent évoquer les esprits.

MEDIUS, s. m., doigt du milieu.

MÉDOC, contrée du départ. de la Gironde. = S. m., vin estimé qu'on y récolte. = Caillou de ce pays dont on fait des bijoux.

MÉDULLAIRE, adj., qui appartient à la moelle; qui est de la nature de la moelle.

MÉDUSE, une des trois Gorgones (trois sœurs, filles d'un dieu marin); sa tête pétrifiait quiconque la regardait. = S. f., genre de zoophytes de la famille des ascéléphes.

MEETING (mot angl.), s. m., sorte de club qui se tient le plus souvent en plein air.

MÉFAIRE, v. n., faire le mal; peu us.

MÉFAIT, s. m., mauvaise action.

MÉFIANCE, s. f., disposition à soupçonner le mal; crainte habituelle d'être trompé: *il savait que la — est mère de la sûreté* (La F.)

MÉFIANT, E, adj., qui se méfie, qui doute des personnes et s'en éloigne: *homme, caractère* —. = S., le — *déconcerte les fripons et les repousse* (B. de St-P.) V. OMBRAGEUX.

MÉFIER (SE), v. pr., ne pas se fier à quelqu'un parce qu'on le soupçonne de peu de sincérité, de peu de probité: *on se méfie des autres, on se défie de soi* (Ac.) *Je me méfie de ses caresses.*

MÉGACÉPHALE, adj., qui a une grosse tête. = S. m., genre d'insectes coléoptères.

MÉGALÉSIENS (jeux), fête romaine en l'honneur de Cybèle, instituée en 206 av. J.-C.

MÉGALOPOLIS, anc. vil. de la Grèce, cap. de l'Arcadie, patrie de Philopœmen et de Polybe.

MÉGARDE (PAR), loc. adv., par une inadvertance nuisible: *je laissai tomber PAR — la flèche de Parc sur mon pied* (Fén.) V. INATTENTION.

MÉGARE, vil. de l'anc. Grèce, à l'entrée de l'isthme de Corinthe. = **MÉGARIDE**, petite p. dont Mégare était la cap.

MÉGÈRE, une des Furies. = S. f., femme méchante et emportée: *il a épousé une —*.

MÉGIE, s. f., préparation que les mégisiers font subir aux peaux: *passer en —*.

MÉGISSERIE, s. f., art du mégisier. = Commerce des peaux préparées par le mégisier.

MÉGISSIER, s. m., artisan qui prépare les peaux destinées à la ganterie et à d'autres menus ouvrages.

MÉHÉMÉT-ALI, vice-roi d'Égypte, mort en 1849. Il s'était rendu indépendant de la Porte, et son ambition faillit amener, en 1840, une guerre européenne.

MÉHUL, compositeur de musique, mort en 1817, reçut les conseils de Gluck. On joue encore son opéra de *Joseph*.

MEILLEUR, E, adj. comparatif, qui a un plus haut degré de bonté que la personne ou la chose à laquelle on le compare: *il n'est — ami ni parent que soi-même* (La F.) *L'athéisme ne rend pas les hommes MEILLEURS* (Voll.) *Un ton poli rend les bonnes raisons MEILLEURES* (Chat.); se dit aussi des choses physiques et morales: *ce vin n'est pas bon, j'en veux de —*. *O morale admirable et digne d'une MEILLEURE fortune* (Boss.) = Adj. superlatif: *le — usage qu'on puisse faire de son esprit est de se défier* (Fén.) = S. m., ce qu'il y a de meilleur: *le moins de servitude qu'on peut est le —* (Pasc.); fam.

MEIN, riv. d'Allemagne, affluent du Rhin; passe à Francfort (sur-le-Mein).

MEISTRE ou **MESTRE**, s. m., se dit, dans la

Méditerranée, du grand mât des bâtiments à voiles latines.

MELAMPYRE, s. f., genre de plantes de la famille des rhinanthoïdes, vulg. *blé de vache*.

MÉLANCHTON, fameux réformateur, mort en 1560, se distingua des autres théologiens par une grande modestie et une juste défiance de ses propres lumières.

MÉLANCOLIE, s. f., bile noire. || Tristesse qui vient d'une prédisposition du tempérament ou d'une cause vague: *la musique changera par degrés sa double cause* — (J.-J.) *Ne pas engendrer la —*; fam., être gai. = Amour de la rêverie, de la solitude: *la — rend la solitude attrayante* (B. de St-P.)

MÉLANCOLIQUE, adj., triste et languissant: *lieu solitaire conforme à son humeur sombre et —* (Rac.) *Homme — et vapoureux* (Marm.) || *Le — animal* (La F.), le lièvre. V. SOMBRE.

MÉLANCOLIQUEMENT, adv., d'une manière triste et mélancolique: *chanter trop —*.

MÉLANGE, s. m.; phys., dissémination réciproque des molécules de deux ou de plusieurs corps différents: *le — de plusieurs sortes de vins*. — des couleurs, union de plusieurs couleurs dont se forment les teintes nécessaires au peintre; = **MIXTION**, confusion de choses ou de personnes mêlées ensemble: *je n'ai plus trouvé qu'un horrible — d'os et de chair meurtris* (Rac.) *Un — de toutes sortes de personnes*. || *Le — des mœurs grecques et asiatiques* (Boss.) *De vos fictions le — coupable* (Boil.) *Il y a partout — de bien et de mal* (J.-J.) *Bonheur sans —*, pur, sans chagrin. = Croisement des races. = Au pl., recueil de diverses pièces de littérature.

MÉLANGER, v. a., faire un mélange de deux ou de plusieurs choses: — *des vins*. — *les styles*. = Se —, v. pr., subir le mélange.

MÉLANITE, s. f., grenat d'un noir de velours

MÉLANTHE, s. m., genre de jones.

MÉLASOMES, s. m. pl., famille de coléoptères d'une couleur noire ou cendrée.

MÉLASSE, s. f., espèce de sirop qui reste après la cristallisation du sucre.

MÉLÉAGRE, fils d'une reine de Calydon. Ayant tué les deux frères de sa mère, celle-ci jeta au feu un tison auquel était attachée la vie de Méléagre, qui mourut aussitôt.

MÉLÉAGRE, poète grec, auteur d'une anthologie dont il reste encore de très-jolis fragments.

MÉLÉE, s. f., combat opiniâtre où deux troupes s'attaquent corps à corps et se mêlent: *il se jette dans ta — comme un simple soldat* (Mass.) *Les batailles sont beaucoup moins sanglantes qu'elles ne l'étaient, parce qu'il n'y a plus de —* (Mont.) = Batterie entre plusieurs individus: *il a perdu son chapeau dans la —* (Ac.) || Dispute vive et confuse: *la discussion devint une — épouvantable* (Thiers).

MÉLER, v. a., brouiller, mettre ensemble deux ou plusieurs choses: — *du fil, des écheveaux*. *Les divins voyageurs MÉLAIENT au vin grossier le cristal d'une source* (La F.) — *ses livres, ses papiers*. || Joindre: — *l'esprit du monde à une cérémonie de religion* (Fléch.) — *les plaisirs aux affaires* (Volt.) *Ne MÉLONS pas de faiblesse à une action si forte* (Boss.) *Sans — à l'or l'éclat des diamants* (Boil.) — *ses larmes à celles de quelqu'un*, pleurer avec lui, partager son affliction. — *les cartes, les battre*; || embrouiller les affaires. — *les races, les croiser*.

Sang MÉLÉ, se dit des mulâtres et autres mêlés provenant du croisement de races différentes. || **Laine MÉLÉE**, de différentes couleurs. **Compagnie MÉLÉE**, moitié bonne, moitié mauvaise. **Marchandise MÉLÉE**, compagnie composée d'hommes différents d'état, de

caractère. *OEuvres mêlées*, recueil de pièces, d'ouvrages divers. — *quelqu'un dans une accusation*, l'y comprendre; le — *dans ses discours, dans ses propos*, parler de lui de manière à le compromettre ou à lui déplaire. = Se —, v. pr.; se mettre, se joindre ensemble : *le feu, par sa fusion, s'est mêlé à la roche vitreuse* (Buff.), et abs. : *toutes les nations voisines se sont mêlées* (Volt.) Se — *à la conversation*, y prendre part. = Se confondre, se réunir : *les fleuves courent se — dans la mer* (Mont.) || *Le bruit de la foudre et des vents se mêlant dans l'orage à la voix des torrents* (Lamart.) = Prendre soin : *un Dieu qui se mêle des choses de la terre* (Mass.) = S'entremettre, s'ingérer mal à propos, s'occuper; ir. : *les politiques ne se mêlent plus de deviner ses desseins* (Boss.) *Le roi se mêle depuis peu de faire des vers* (Sév.) *Un poète ne doit pas se — de combats* (Volt.) = S'engager dans : *se — à la foule des courtisans. On l'a vu se — au milieu des rebelles* (Rac.) || S'accoupler. = Prov. : *cette affaire se fera si le diable ne s'en mêle*; fam., malgré tous les obstacles, à moins d'une impossibilité.

MÊLEZE, s. m., genre d'arbres, de la famille des conifères, qui croissent sur les montagnes élevées et dans les pays froids.

MÉLIACÉES, s. f. pl., famille d'arbres ou d'arbustes dont plusieurs espèces sont âcres et amères.

MÉLIER, s. m., espèce de chasselas.

MÉLILOT, s. m., plante de la famille des légumineuses, qui a du rapport avec le trèfle.

MÉLISSE, s. f., plante aromatique, de la famille des labiées : *eau de —*, espèce de collyre.

MELLE, s.-préf. du départ. des Deux-Sèvres.

MELLIFÈRE, adj., qui produit du miel. = **MELLIFÈRES**, s. m. pl., famille d'insectes hyménoptères.

MELLIFLU, E, adj., qui abonde en miel. || Fade, doucereux : *une éloquence melliflue* (Marot).

MELLITE, s. m.; pharm., sirop pour la confection duquel on substitue le miel au sucre.

MÉLODIE, s. f., succession de sons qui forment un chant agréable et régulier : *douce, fraîche —. Cet air manque de —. Les MÉLODIES de Lulli et de Rousseau* (Volt.) || Choix, suite de mots, de phrases propres à flatter l'oreille : *la — est une suite de sons qui se succèdent agréablement* (D'Al.) *La — des vers de Racine* (Ac.) = Poét., chant, chanson : *il n'interrompt point sa douce —* (Volt.)

MÉLODIEUSEMENT, adv., avec mélodie.

MÉLODIEUX, EUSE, adj., rempli de mélodie : *en vain vous me frappez d'un son —* (Boil.) *Chants agréables et —* (Barth.)

MÉLODIQUE, adj., qui appartient à la mélodie.

MÉLODISTE, s. m., amateur de mélodie; créateur de mélodies.

MÉLODRAME, s. m., drame dont les scènes sont coupées par des morceaux de musique. || *Héros de —*, outré, qui parle toujours de poignards, de trahisons, etc.

MÉLOMANE, s., personne qui aime la musique avec passion, avec excès : *c'est un, une —*.

MÉLOMANIE, s. f., passion de mélomane.

MELON, s. m., plante potagère, de la famille des cucurbitacées; fruit savoureux qu'elle produit.

MELONGÈNE, s. f. V. AUBERGINE.

MELONNIÈRE, s. f., lieu planté de melons.

MÉLOPÉE, s. f., art de composer des chants, chez les Grecs. = Sortie de déclamation notée.

MÉLOPLASTE, s. m., tableau pour apprendre la musique vocale par la méthode Galin-Chevé.

MELPOMÈNE, muse de la tragédie.

MELUN, ch.-l. du départ. de Seine-et-Marne.

MÉMARCHURE, s. f., entorse que se donne un cheval en faisant un faux pas.

MEMBRANE, s. f., tissu mince et souple qui enveloppe ou tapisse des organes.

MEMBRANEUX, EUSE, adj., qui tient de la membrane ou qui est formé de membranes.

MEMBRE, s. m., nom générale des appendices mobiles articulés avec le tronc qui, chez l'homme, les mammifères, les oiseaux et certains reptiles, servent à l'exercice des grands mouvements, et particulièrement de la locomotion : *il sent des douleurs dans les MEMBRES. — courbés par les ans* (Boss.) *Emmaillotter l'enfant et enchaîner ses —* (J.-J.) || Chacune des parties d'un corps politique, des personnes qui composent une assemblée politique, savante, artistique, littéraire, etc. = Théol., les — *de Jésus-Christ, de l'Église*, les chrétiens, les fidèles : *d'un — de Jésus-Christ vous avez fait un instrument de honte et d'infamie* (Mass.) = Chaque partie d'une phrase ou d'une période. = Alg., chacune des deux quantités séparées par le signe =.

MEMBRE, E, adj., qui a des membres bien faits, bien proportionnés.

MEMBRU, E, adj., qui a les membres fort gros. || *La période large, MEMBRUE et pompeuse de Mirabeau* (Ch. Nod.)

MEMBRURE, s. f., assemblage ou totalité des membres. = Pièce de bois épaisse qui sert de support à une charpente; assemblage de pièces de bois qu'on appelle membres ou couples d'un bâtiment. = Mesure de bois à brûler.

MÈME, adj., qui n'est pas autre, qui n'est pas différent : *le — homme, habit, bois, etc. La — plante, louange, plume, etc. Le peuple et les grands n'ont ni les MÈMES vertus ni les MÈMES vices* (Vauv.) = Semblable, pareil : *donnez-nous du — vin.* = Il se place souvent après les pro. ou les s. pour marquer plus expressément la personne ou la chose dont on parle : *moi —, toi —, lui —, etc. Les dieux MÈMES ne peuvent le condamner* (Fén.) *L'Océan — eut ses végétaux* (B. de St-P.) *Un roi n'a d'autre frein que sa volonté —* (Rac.) *De soi —*, de son propre mouvement. *C'est la bonté —*, il est d'une très-grande bonté. *Cette Esther, l'innocence et la sagesse —* (Id.) = Adv., de plus, aussi, encore :

frappez et Tyriens et — Israélites (Rac.) *La bienveillance plaît à tous, — aux rois* (Volt.) = *De —*, loc. adv., ainsi. *De —, tout de —*, loc. adv., de même manière. *De — que, loc. conj.*, de la même manière que. *Être à —*, à portée, capable. *Manger, boire à —*; fam., dans le plat, à la bouteille. = S. m., partie, au jeu de billard, dans laquelle on fait directement entrer la bille de l'adversaire dans la blouse : *jouer le —*.

MÈMEMENT, adv., de même; vieux.

MEMENTO (mol lat.), s. m., marque destinée à rappeler le souvenir de quelque chose; fam. = Prière pour les vivants et pour les morts.

MEMNON, héros, fils d'un roi d'Égypte et d'Éthiopie. On voit à Thèbes une statue colossale qui porte son nom et qui faisait, dit-on, entendre des sons harmonieux au lever de l'aurore.

MÉMOIRE, s. f., faculté de conserver dans l'esprit le souvenir des idées antérieurement acquises : *les choses qu'on apprend par cœur s'impriment dans*

la — (Roll.) *Cultiver, enrichir sa —. Il a beaucoup de — et peu de jugement.* = Souvenir : *je n'ai pas — de ce fait. De — d'homme on n'avait vu pareille chose, on n'a aucun souvenir d'une chose semblable. Je mentionne ceci en marge pour —.* || Réputation bonne ou mauvaise qui reste d'une personne après sa mort : *ce fidèle ministre dont vous honorez ici la —* (Fléch.) *L'hymen de Soliman ternit-il sa — ?* (Rac.) = Poét. souvenir de la postérité : *faut-il à la — transmettre le récit de cette horrible histoire?* (Volt.) *L'Église fait aujourd'hui — de tel saint*, elle en fait commémoration dans l'office du jour. = Dr., réhabiliter, purger la — d'un défunt, casser le jugement qui l'a condamné. *En — de*, pour perpétuer le souvenir de. *À la — de*, formule qu'on met en tête des inscriptions, des épitaphes.

§ **MÉMOIRE, SOUVENIR.** Le premier est d'un style plus relevé, d'un sens plus étendu, et se prend plus souvent en bonne part.

MÉMOIRE, s. m., écrit sommaire destiné à exposer les faits principaux d'une affaire, à résumer les instructions que l'on donne à quelqu'un. = État de sommes dues à quelqu'un pour ses services, ses fournitures, son travail. || — *d'apothicaire*, sur lequel il y a beaucoup à rabattre; fam. = État, liste d'objets à acheter : *j'envoie à un ami un — assez considérable de plusieurs emplettes à faire à Paris* (J.-J.) V. LISTE. = Dissertation sur un point de science, d'érudition ou de littérature. = Au pl., recueil des dissertations lues dans une société savante ou littéraire. = Relations écrites par ceux qui ont eu part aux affaires publiques ou qui en ont été les témoins : *les — de Commynes, de Saint-Simon.* || Documents d'après lesquels on écrit l'histoire. V. HISTOIRE.

MÉMORABLE, adj., digne de mémoire : *il n'a rien fait de —. Action, bataille —.*

MEMORANDUM (mot lat.), s. m., note diplomatique, exposé sommaire de l'état d'une question, de la conduite d'un cabinet.

MÉMORATIF, IVE, adj., qui se souvient, qui a mémoire de : *soyez en —* (Ac.); fam. et peu us.

MÉMORIAL, s. m., se dit, à la cour de Rome et à celle d'Espagne, des mémoires particuliers qui servent à instruire d'une affaire. = Synon. de MÉMOIRES HISTORIQUES : *le — de Sainte-Hélène.* = Titre adopté par certains journaux. || Chose destinée à rappeler la mémoire d'un fait : *pour servir de — à la postérité* (Boss.); inus.

MEMPHIS, vil. et anc. cap. de l'Égypte, un peu au S. des pyramides de Giséh.

MENACANT, E, adj., qui menace, qui exprime la menace : *geste, air, visage —. Une voix rude et menaçante* (J.-J.) || Qui est sur le point de tomber, qui fait craindre quelque malheur : *rochers menaçants. Avenir —. Il voit, au milieu de la nuit, des lueurs menaçantes* (Chat.)

MENACE, s. f., parole ou geste dont on se sert pour annoncer et faire craindre à quelqu'un le mal qu'on lui prépare : *je crains qu'un prompt effet n'ait suivi la —* (Rac.) *Il mit en usage la persuasion et la —* (Volt.) *Il est effrayé des menaces du Ciel* (Barth.) — en l'air, non suivie d'effet.

MENACER, v. a., faire des menaces : — *de l'œil, de la main. Il m'a menacé du bâton, d'aller tout raconter*, et abs. : *sans —, sans avertir, la mort se fait sentir tout entière dès le premier coup* (Boss.) = Méditer une attaque, former un projet contre quelqu'un : *tout semblait — déjà ce Louis XIV, qui avait auparavant menacé l'Europe* (Volt.) = Se dit

des dangers que nous avons à craindre, de ce qui peut causer notre malheur : *je me dérobai sans le savoir au péril qui me menaçait* (J.-J.) *La terrible machine infernale qui menaçait d'abîmer tout* (Fontanes). — *de*, donner à craindre que : *la discorde en ces lieux menacé de s'accroître* (Boil.) = Pronostiquer, faire craindre : *le coup dont je suis menacé* (Rac.) *Que ne demande point votre honneur menacé* (Id.) || *Ce bâtiment menacé ruine*, est près de tomber. — *le ciel, les cieux*, se dit d'objets très-élevés. = Se —, v. pr., se faire mutuellement des menaces.

MÉNAGE, bacchante. V. BACCUS. || S. f., femme emportée, furieuse; peu us.

MÉNAGE, littérateur bel-esprit du xvii^e siècle, auquel on doit quelques travaux estimables sur la langue.

MÉNAGE, s. m., gouvernement domestique; tout ce qui concerne la dépense et l'entretien d'une famille : *les détails, les dépenses du —*; se dit aussi des animaux. || Épargne, économie : *on ne parle ici que du grand — de M. Colbert* (Rac.) *Usez de —* (Boss.) *Pour plus de —* (La F.) V. ÉCONOMIE. = Ensemble des personnes qui composent une famille, une maison; vie commune de la famille : *un petit —. Cette maison contient quatre ménages. Faire bon, mauvais —*, se dit de l'accord ou de la discorde entre époux. *Faire le —*, balayer, nettoyer la vaisselle, ranger les meubles, etc. *Femme de —*, qui vient du dehors pour faire le ménage. *Pain, toile de —*, que l'on fait dans les maisons particulières.

MÉNAGEMENT, s. m., attention qu'on a pour quelqu'un, pour quelque chose, et qui fait qu'on en use avec modération : *on nomme précautions oratoires certains ménagements que l'orateur doit prendre pour ne point blesser* (Roll.) *L'affaire est délicate, et demande à être traitée avec tous les — possibles* (Volt.) *Je lui dis mes sentiments sans aucun —* (Id.) V. ÉGARÉS.

MÉNAGER, v. a., dépenser avec ordre, avec économie : — *son bien, sa bourse.* || — *ses forces, son temps, son crédit.* — *ses paroles*, parler peu ou avec circonspection. — *les termes, les expressions*, ne pas en employer qui puissent choquer. = Traiter avec ménagement, ne pas trop fatiguer : — *un cheval, les troupes, sa voix.* || — *un terrain, une étoffe*, l'employer si bien qu'il n'y ait rien de perdu. — *un escalier dans un bâtiment*, l'y pratiquer sans gêner le dessin principal. = Manier, conduire avec adresse : — *les esprits. Vous avais-je chargé de — mes intérêts aux dépens de mon cœur?* (Les.), et abs. : *ils croient n'avoir rien — parce qu'ils sentent qu'ils n'ont rien à perdre* (Fléch.) — *quelqu'un*, prendre garde de l'offenser. = Procurer, amener : — *une entrevue, un accommodement. Nous — un instant de bonheur* (Mass.) *Bien — les incidents d'une tragédie, l'ombre et la lumière dans un tableau*, les bien disposer. = Se —, v. pr., se traiter avec des ménagements mutuels. = Ménager sa santé; se conduire avec prudence; ne pas se prodiguer. = Se procurer.

MÉNAGER, ÈRE, adj., qui entend le ménage, l'épargne : *il est prodigue du bien d'autrui et — du sien. Les jeunes gens ne sont pas assez ménagers* (Ac.) || *Trop heureux les Français si votre Majesté, plus ménagère d'une vie si précieuse...* (Créb.) *Le sage est — du temps et des paroles* (La F.) = **MÉNAGÈRE**, s. f., femme qui a soin du ménage de quelqu'un.

MÉNAGERIE, s. f., lieu où l'on entretient des animaux rares et étrangers; collection d'animaux.

MÉNANDRE, poète comique grec du iii^e siècle av. J.-C., dont il ne nous reste que des fragments.

MENDE, ch.-l. du départ. de la Lozère.

MENDIANT, E, s., celui, celle qui mendie : *les MENDIANTS vivent de leurs plaies* (Chat.) = Adj., *ordres MENDIANTS*, ordres de religieux qui font vœu de pauvreté et vivent d'aumônes. || *Les quatre — ou les —*, se dit de quatre sortes de fruits secs, amandes, figues, raisin et avelines, dont on fait des assiettes de dessert. V. **PAUVRE**.

MENDICITÉ, s. f., état du mendiant, excès d'indigence qui réduit à mendier : *tomber dans la —*. *La — est interdite dans cette ville*. V. **DÉPÔT**.

MENDIER, v. n., demander l'aumône. = V. a., — *son pain de cuisine en cuisine* (Boil.) || Rechercher, solliciter avec humilité ou avec bassesse : *j'ai MENDIÉ la mort chez des peuples cruels* (Rac.) — *des secours, des louanges* (Mol.)

MENDOLE, s. f., poisson du genre spare.

MENEAU, s. m., se dit des montants, des traverses qui partagent l'ouverture d'une fenêtre en plusieurs compartiments.

MÉNÉCHMES (les), titre d'une comédie de Plaute dont l'intrigue roule sur la parfaite ressemblance de deux frères.

MENÉE, s. f., pratique secrète ou cachée pour faire réussir un dessein : *l'envie ne va que par des MENÉES secrètes* (Boss.) *On arrive à connaître toutes ses — et à percer le voile qui les couvrait* (Bourd.) *Suivre la —*, la route d'un cerf qui fuit. = T. d'hortologie, chemin que parcourt la dent d'une roue.

§ **MENÉES, PRATIQUES, MACHINATIONS**. Le premier fait songer au soin qu'on prend de se cacher; le second, à la fourberie qu'on déploie; le troisième, aux ressorts qu'on fait jouer.

MENÉHOULD (Sainte-), s.-préf. du départ. de la Marne.

MÉNÉLAS, roi de Sparte. L'enlèvement d'Hélène, son épouse, amena la guerre de Troie.

MENER, v. a., faire aller directement à un but : *le démon ne vous MÈNE pas droit au vice* (Mass.) || *Au sortir de cette vie s'ouvrent deux routes, dont l'une MÈNE à un lieu de supplices éternels* (Roll.) *Tout chemin MÈNE à Rome*; prov., on peut arriver à son but par différents moyens. = Guider, conduire : — *une femme par la main* (Ac.) || *Je le MÈNERAI par un petit chemin où il n'y aura pas de pierres*; fam., je le poursuivrai vivement. = Conduire par force : — *en prison, au supplice*. = Se dit en parl. des animaux : — *les troupeaux à l'abreuvoir*; — *paître les moutons*. — *un coursier ombrageux à l'objet qui l'effraye* (J.-J.), et par ext., — *la charrette, un bateau*. || — *bien sa barque*; fam., bien conduire ses affaires. — *de front deux affaires*, s'en occuper en même temps. = Voiturier : — *du blé au marché*. = Introduire : *MENEZ-moi chez le préfet*. = Faire marcher, agir : *des lâches qu'il faut — au combat* (Fléch.) || — *des troupes à la boucherie*, les exposer à une mort presque certaine. = Traiter : — *tambour battant*. V. **MÊCHE**. — *le devil, la danse*. V. ces mots. — *quelqu'un*, le gouverner; le — *par le nez*, lui faire faire tout ce qu'on veut; toutes ces loc. sont fam. = Emmener avec soi, se faire accompagner par : *il MENA toute la compagnie au bal*. = Amuser, entretenir de promesses, de belles paroles : *je ne veux plus me laisser — de la sorte*. || Diriger, gouverner, déterminer : *ses généreuses inclinations le MENAIENT à la gloire* (Boss.) *L'ignorance et les préjugés MÈNENT les cours comme les particuliers* (Volt.) *On est presque toujours MÈNÉ par les grands événements* (Id.) *Cela ne MÈNE à rien*, on n'en peut attendre aucun avantage. || Faire arriver à : *les talents qui MÈNENT à la réputation ne sont point ceux qui MÈNENT à la fortune* (J.-J.) = Passer

sa vie de telle ou telle manière : *la vie égale et douce que nous MÈNONS depuis deux mois* (Id.) — *une vie scandaleuse*. || — *grand train*, faire beaucoup de dépense ou grand fracas, vivre avec faste. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif. V. **GUIDER**.

MÉNESTREL, s. m., poète ou musicien ambulatif du moyen âge.

MÉNÉTRIER, s. m., mauvais joueur de violon qui fait danser dans les villages.

MENEUR, s. m., celui qui mène, qui guide. — *d'ours*, qui les fait danser en public. || Celui qui est à la tête d'une intrigue, d'une sédition.

MENHIR, s. m., bloc de pierre, élevé en forme de colonne, qui servait au culte des Druides.

MÉNIANE, s. f., petite terrasse ou balcon ménagé, en Italie, pour jouir de la vue du dehors.

MÉNIN, s. m., nom que l'on donnait aux six gentilshommes attachés à la personne du Dauphin.

MÉNINGE, s. f., membrane qui enveloppe le cerveau.

MÉNINGITE, s. f., inflammation des méninges.

MÉNIPPE, philosophe cynique qui écrivit des satires en prose et en vers. = **MÉNIPPÉE** (satire), titre d'un admirable pamphlet composé contre la Ligue.

MÉNISPERMACÉES ou **MÉNISPERMOÏDES**, s. f. pl., famille de plantes dont la drupe est comprimée en forme de croissant et qui ont des propriétés narcotiques.

MÉNISQUE, s. m., surface ou solide à courbure concave ou convexe. = Lentille qui présente ces deux courbures.

MÉNOLOGE, s. m., calendrier de l'Église grecque.

MENOTTE, s. f., petite main; main d'enfant; fam. = Au pl., fers ou liens qu'on met aux poignets des prisonniers. || *Mettre des MENOTTES à quelqu'un*; fam., l'empêcher d'agir, de nuire.

MENOUT, général de la République, accompagna Bonaparte en Égypte, où il prit le commandement de l'armée après l'assassinat de Kléber et ne fit que des fautes; mort à Venise en 1810.

MENSE, s. f., revenu d'un bénéfice qui était affecté à l'entretien d'une ou de plusieurs personnes.

MENSOLE, s. f., clef de voûte.

MENSONGE, s. m., discours, propos contraire à la vérité, tenu à dessein de tromper : *nous nous persuadons quelquefois nos propres MENSONGES* (Vauv.) || *L'esprit, le père du —*, le démon. = Fausse doctrine : *des principes d'erreur et de —* (Fléch.) *D'un Dieu de vérité faire un Dieu de —* (Boil.) || Fiction : *l'homme est de glace aux vérités, il est de feu pour les —* (La F.)

MENSONGER, ÈRE, adj., qui fait considérer comme vrai ce qui est faux; ne se dit que des choses : *rapport, art, plaisir —*. *Du sommeil la vapeur MENSONGÈRE* (Volt.) = S., vieux synon. de **MENTEUR**.

MENSUEL, LE, adj., qui se fait, qui arrive tous les mois : *publication MENSUELLE*. *Dîner —*.

MENSUELLEMENT, adv., tous les mois.

MENSURATION, s. f., action de mesurer.

MENTAGRE, s. f., dartre du menton.

MENTAL, E, adj., qui se fait dans l'esprit : *oraisons, restrictions MENTALES*. || *Aliénation —*, folie.

MENTALEMENT, adv., dans l'esprit, intérieurement : *prier, pécher —*.

MENTERIE, s. f., mensonge peu important et fait sans malice, en badinant : *je l'aime d'avoir voulu vous plaire en vous disant qu'il m'a vue : cette petite — vient d'un fonds admirable* (Sév.)

MENTEUR, EUSE, adj. et s., qui ment, qui

trompe : *langage, oracle* —. Des prophètes **MENTEURS** la troupe confondue (Rac.)

MENTHE, s. f., plante labiée et odorante.

MENTION, s. f., témoignage, rapport fait de vive voix ou par écrit : *aucun historien n'a fait — de ce fait.* — *honorable, ou abs.*, —, distinction accordée à un homme, à un ouvrage qui, dans un concours, n'a obtenu ni le prix ni l'accessit.

MENTIONNER, v. a., faire mention de : *il faudra — cette clause dans le contrat. Les raisons ci-dessus mentionnées.* — *honorablement, ou abs.*, —, accorder une mention à.

MENTIR, v. n. et irr., dire, affirmer comme vrai ce qu'on sait être faux : *il y a des gens qui mentent simplement pour —.* (Pasc.) *Sans — ; à ne point — ; fam.*, en vérité. || *Sa physionomie annonce l'esprit et ne ment pas. Faire —*, empêcher d'être vrai ; empêcher d'avoir lieu. *Il en a menti*, ce qu'il dit n'est pas vrai. || *Bon sang ne peut —*, on a les qualités ou les défauts de ses parents. *A beau — qui vient de loin ; prov. et fam.*, il est facile d'en imposer lorsqu'on vient d'un pays lointain. = *Se —*, v. pr., mentir à soi-même ou l'un à l'autre.

MENTON, s. m., saillie plus ou moins prononcée de la mâchoire, au-dessous de la bouche : *son — nourrissait une barbe touffue* (La F.) || Dessous de la mâchoire inférieure dans certains animaux.

MENTONNET, s. m.; *méc.*, synonyme de *CAME*.

MENTONNIER, ÈRE, adj., qui a rapport au menton : *trou — ; artère mentonnière.*

MENTONNIÈRE, s. f., partie du masque qui couvrait le menton. = *Chir.*, bande de toile que l'on passe sous le menton dans les fluxions, dans les blessures de la mâchoire inférieure.

MENTOR, gouverneur et guide de Télémaque. || S. m., celui qui sert de conseil, de guide.

MENTZIKOFF, confident de Pierre le Grand, gouverna la Russie sous Catherine I^{re} et fut exilé en Sibérie en 1727. Il y mourut deux ans après.

MENU, E, adj., qui manque de volume ou de grosseur : — *plomb, grêle* *MENUE* (Ac.) On dit : — *bétail*, — *peuple, MENUE monnaie*, dans un sens analogue. — *gibier*, par opposit. à *gros gibier*. || Qui est peu considérable, de médiocre conséquence : *de MENUES pratiques de religion* (Bourd.) *De MENUS vers* (La F.) *De — détails.* V. *PETIT.* — *plaisirs*, dépenses de fantaisie. = *MENU*, adv., en petits morceaux : *hacher —. Marcher, trotter —*, vite et à petits pas. = *MENU*, s. m., liste des mets qui entrent ou doivent entrer dans un repas : *demandez le —*. || *Par le —*, avec un grand détail.

MENUËT, s. m., anc. danse à petits pas exécutée par deux personnes ; air sur lequel on la dansait.

MENUISER, v. a. et n., travailler en menuiserie : *il aime à —* ; peu us.

MENUISERIE, s. f., art du menuisier ; ouvrages qu'il fait.

MENUISIER, s. m., artisan qui travaille le bois et en fait des portes, des croisées, des planches, etc.

MENUISIÈRE, adj. f. : *abeille —*, qui perce le bois pour s'y loger.

MÉNURE, s. m., bel oiseau chanteur de la Nouvelle-Hollande.

MENU-VAIR, s. m.; anc., fourrure provenant de l'espèce d'écureuil appelé *petit-gris*.

MÉOTIDE (marais ou palus), anc. nom de la mer d'Azof.

MÉPHITIQUE, adj. : *air, vapeur —*, d'une

odeur désagréable et souvent nuisible.

MÉPHITISME, s. m., exhalaison incommode et souvent pernicieuse des marais, des égouts.

MÉPLAT, s. m.; beaux-arts, indication des différents plans d'un objet. = Adj. : *lignes MÉPLATES*, qui établissent le passage d'un plan à un autre.

MÉPRENDRE (SE), v. pr., prendre une personne ou une chose pour une autre : *le portrait sera si ressemblant et si bien achevé qu'on ne pourra s'y —.* || S'oublier et manquer de respect : *j'ai tort, madame, JE ME SUIS MÉPRIS* (J. J.)

MÉPRIS, s. m., sentiment par lequel on juge une personne ou une chose indigne d'estime, d'égarde : *les lois de la religion éviteront d'inspirer d'autre — que celui du vice* (Mont.) *Le — que les grands ont pour le peuple* (La Br.) *Tomber dans le —*, dans un état où l'on encourt le mépris. || *Dédain* pour les choses que nous jugeons indignes de nos affections, de notre attention : *le — des dangers et de la mort* (Barth.) = *Paroles, actions* qui marquent le mépris : *pouvez-vous d'un superbe oublier les — ?* (Rac.) = *Au — de, loc. prép.*, au préjudice de, sans avoir égard à : *au — de tes lois* (Boil.)

MÉPRISABLE, adj., digne de mépris : *homme, femme, objet —. Se rendre —.*

MÉPRISANT, E, adj., qui méprise ou qui marque du mépris : *la grandeur artificielle est une grandeur farouche, MÉPRISANTE* (Bourd.)

MÉPRISE, s. f., erreur de celui qui se méprend : *vous donnez une main pour l'autre par —* (Reg.) *La — est plaisante, et tu te brouilles bien ; au lieu de ton portrait tu m'as rendu le mien* (Mol.) *Par —*, loc. adv., par inadvertance. V. *INATTENTION.*

§ **MÉPRISE, MÉCOMPTE, BÉVUE.** La *méprise* est une erreur dans le choix ; le *mécompte*, une erreur de compte ou de calcul ; la *bévue*, une méprise grossière.

MÉPRISER, v. a., avoir, témoigner du mépris pour : — *les malheureux, son ennemi*. || S'élever au-dessus de l'amour ou de la crainte qu'on a de quelque chose : — *la gloire, la vie, la calomnie, la mort.* = Ne pas faire cas de : — *mes services, mes bons avis.* = *Se —*, v. pr., avoir du mépris pour soi-même ou l'un pour l'autre.

MER, s. f., vaste étendue d'eau salée qui baigne la terre ; chacune des grandes portions de cette masse d'eau : *courir la — de voiles et de vaisseaux* (Fléch.) *La liberté des MERS. Les vastes plaines de la —* (Barth.) *Déjà j'entends des MERS mugir les flots troublés* (L. Rac.) V. *BRAS, PORT, MAL, ÉCUMEUR*, etc. *Se mettre en —*, s'embarquer. *Tenir la —*, naviguer. || *Prov.* : *ce n'est pas la — à boire* ; très-fam., ce n'est pas bien difficile. *Chercher par terre et par —*, partout. *Il avalerait la — et les poissons* ; fam., se dit d'un grand buveur. || *Amas considérable de l'affreux orage roule une — de poussière* (Del.) — *de sable.* = Se dit aussi dans un sens moral : *le monde est une — orageuse* (Fléch.) = Grand vase de terre dans lequel est une certaine quantité de vin, qu'on remplace à mesure qu'on y puise.

MERCANTILE, adj., qui concerne le commerce : *profession —. Esprit —*, qui ne songe qu'au lucre.

MERCENAIRE, adj., qui se fait pour le gain, pour le salaire : *travail —.* || *Louanges MERCENAIRES.* = Qui n'a que l'intérêt pour mobile, qui fait tout ce qu'on veut pour de l'argent : *qu'il a bien découvert son âme* (Mol.) *Troupes —*, troupes étrangères dont on achète le service. = S. m., ouvrier, artisan qui travaille pour un salaire ; vieux. || *Des glorieux qui font des bassesses on des — qui veulent être payés* (Fléch.) = Soldat mercenaire.

Guerre des —, que Carthage eut à soutenir contre ses mercenaires entre la première et la deuxième guerre punique. V. VÉNAL.

MERCERIE, s. f., branche de commerce qui a pour objet les parties accessoires qui servent à l'habillement et à la parure, comme le fil, les aiguilles, les rubans, etc.

MERCI, s. f., miséricorde : *ils me réduiraient à crier — et à m'avilir aux dernières bassesses* (J.-J.) *A la — de*, à la discrétion de : *pourrir à la pous-sière à la — des vers* (Boil.) || *Il erre à la — de sa propre inconstance* (Rac.) V. MISÉRICORDE.

MERCI, s. m., remerciement : *dire —*. *Vous dînez pour un grand —* (Marot.) || *Grand —*, je vous rends grâce. = Dieu —, loc. adv., grâce à Dieu : *J'ai l'œil bon, Dieu —* (La F.)

MERCIER, ÈRE, s., celui, celle qui vend de la mercerie. = Adj., marchand —.

MERCREDI, s. m., quatrième jour de la semaine. — *des Cendres*, premier jour de carême.

MERCURE, dieu de la Fable qui présidait à l'éloquence, au commerce, et qui était le messager des dieux. || S. m., homme qui facilite à un autre un commerce de galanterie. = Planète la plus proche du soleil. = Métal d'un blanc d'argent, vulg. *vif-argent*.

MERCURIALE, s. f., assemblée générale des anciennes cours souveraines, qui se tenait deux fois par an, le premier mercredi après Pâques et après la Saint-Martin; discours qui s'y prononçaient contre les abus qui pouvaient s'être introduits dans l'administration de la justice. || Réprimande adressée par un supérieur à un inférieur. = État périodique du prix courant des grains, des farines.

MERCURIAUX, s. m. pl., médicaments dont le mercure est le principe actif.

MERCURIEL, LE, adj., qui contient du mercure : *sel, onguent* —. || Qui est l'effet du mercure.

MERDE, s. f., excrément de l'homme et de quelques animaux; bas. *Couleur — d'oie*, entre le vert et le jaune.

MERDEUX, EUSE, adj., souillé de merde; bas. || S., pop. et injurieux, polisson, gamin.

MÈRE, s. f., femme qui a donné naissance à un enfant : *elle est — de huit enfants*. *Charles XII avait onze ans lorsqu'il perdit sa —* (Volt.) *Les alarmes d'une —* (Boss.) = Se dit aussi des femelles d'animaux qui ont des petits : *lorsque les dindons sont devenus forts, ils quittent leur —* (Buff.) — *nourrice*, femme qui nourrit un enfant de son lait.

V. GRAND-MÈRE et BELLE-MÈRE. *La reine —*, la mère du roi. || *Notre sainte — l'Église*. *Tant de pauvres dont elle était la — et la protectrice* (Fléch.) *La — commune*, la nature. *Contes de ma — l'Oie*, qui servent à amuser les enfants. || Cause, source : *la liberté...* — *de tous les biens dont mon cœur est jaloux* (La H.) *La Grâce est la — des arts*, ils y ont pris naissance. = Titre qu'on donne à une religieuse professe. = Femme qui tient l'hôtel garni et le restaurant particulier aux ouvriers d'un corps d'état : *la — des compagnons charpentiers*. = Titre familial qu'on donne à une femme du peuple un peu âgée : *la — Bobby*. *Venez ça, la —, qu'on vous parle* (Ac.) = Tonneau dans lequel on convertit le vin en vinaigre. = Moule qui sert de type aux autres. =

Adj. : *l'idée — d'un ouvrage*, l'idée principale. *La — patrie*, l'État qui a fondé une colonie et qui la gouverne. *Eau —*, eau saline et épaisse qui ne donne plus de cristaux. — *goutte*, vin qui coule de la cuve avant qu'on ne foule le raisin. — *laine*, la plus fine.

— *perle*, grosse coquille qui renferme quelquefois un grand nombre de perles.

MÉRELLE, s. f. V. MARELLE.

MÉRIDIEN, s. m.; astr., grand cercle de la sphère céleste qui passe par l'axe de la terre et le zénith de l'observateur, et qui divise la terre en deux hémisphères. — *magétique*, grand cercle qui passe par les pôles de l'aimant et dans le plan duquel se trouve l'aiguille aimantée.

MÉRIDIENNE, adj. f., qui a rapport au méridien. *Ombre —*, ombre que projettent les objets saillants à midi. = S. f., ligne tracée sur une surface dans le plan du méridien. = Sommeil, repos vers l'heure de midi : *il fait sa —*.

MÉRIDIONAL, E, adj., qui est du côté du Midi : *pays —*; *peuples MÉRIDIONAUX*. *L'Amérique MÉRIDIIONALE*.

MÉRINGUE, s. f., pâtisserie délicate faite avec du blanc d'œufs et du sucre en poudre, que l'on garnit de crème ou de confiture.

MÉRINOS, adj. et s. m., se dit d'une race de moutons dont la laine est très-fine. = Étoffe faite de cette laine.

MÉRISÉ, s. f., fruit du merisier.

MÉRISIER, s. m., cerisier sauvage à fruit noir.

MÉRITANT, E, adj., qui a du mérite.

MÉRITE, s. m., ce qui rend une personne digne d'estime, de considération : *rien ne donne la réputation comme le —* (Vauv.) = En parl. des choses, ce qu'elles ont d'estimable, de bon : *le — d'une belle action*. *Le grand — des épîtres de Boileau est d'être naturelles, correctes et raisonnables* (Volt.) = Ce qui rend digne de récompense ou de punition : *ils ont été payés selon leurs MÉRITES* (Boss.) *Se faire un — d'une chose*, en tirer gloire, avantage; faire valoir auprès de quelqu'un ce qu'on a fait pour lui. = Au pl., style de dévotion : *les — de Jésus-Christ*, ce qu'il a souffert pour notre rédemption. *Les — des saints*, leurs bonnes œuvres.

MÉRITER, v. a., avoir droit à quelque chose, être digne de : — *Pestime, l'amitié, les bonnes grâces de quelqu'un* (Ac.) — *des autels* (Barth.) *J'ose dire pourtant que je n'ai MÉRITÉ ni cet excès d'honneur ni cette indignité* (Rac.) *Vous MÉRITIEZ, ma fille, un père plus heureux* (Id.) Abs. : *cet homme MÉRITE beaucoup*, il est digne de récompense. = Se dit des choses qui font obtenir quelque grâce, quelque faveur : *la défense de cette ville lui MÉRITA l'estime des ennemis* (Volt.) = Être assez considérable, assez important pour : *ce que le prince fit ensuite MÉRITERAIT d'être raconté à toute la terre* (Boss.) V. CONFIRMATION. = Se prend aussi en mauv. part. et signifie encourir : *mon amour MÉRITE votre haine* (Rac.) = V. n. : *bien — de l'État, de sa patrie, des lettres*, leur rendre de grands services, les servir en s'illustrant. = Se —, v. pr., être mérité; pouvoir être mérité : *ces bienfaits... par des vers immortels ont dû se —* (Boil.) *Ils travaillaient à se plaire et à se — l'un l'autre* (Fléch.)

§ **MÉRITER, ÊTRE DIGNE DE**. On mérite par ses actions, par sa conduite; on est digne par ses qualités.

MÉRITOIRE, adj., qui mérite; se dit particul. des bonnes œuvres que Dieu récompense dans le ciel : *les bonnes œuvres sont MÉRITOIRES* (Ac.) *C'est un acte très — aux Indes de prier Dieu dans l'eau courante* (Mont.) = Louable, digne de reconnaissance : *cela est ou n'est pas —*.

MÉRITOIREMENT, adv., d'une manière méritoire; peu us.

MERLAN, s. m., poisson de mer du genre des gades : *la chair blanche et ferme du — est agréable au goût et d'une digestion facile.*

MERLE, s. m., oiseau de l'ordre des passereaux : *l'espèce du — la plus commune en France a le plumage noir et le bec jaune (Ac.) Le — cherche l'Ombre et les taillis épais (Michaud). || Fam. : c'est un fin —, un homme fin et adroit. = Ir. : beau —, homme laid, sans esprit. = Pop. : si vous faites cela, je vous donnerai un — blanc, se dit pour défier quelqu'un de faire une chose qu'on regarde comme impossible. V. DÉNICHEUR.*

MERLEAU, s. m., jeune merle.

MERLETTE, s. f.; blas., petit oiseau représenté sans pieds ni bec : *il porte d'or à trois MERLETTES de sable (Ac.)*

MERLIN, s. m., long marteau ou masure pour assommer les bœufs. = Hache pour fendre le bois. = Menu cordage formé de trois fils réunis.

MERLIN DE DOUAI, né en 1754, mort en 1838, surnommé le *Prince des jurisconsultes*, apporta de grandes améliorations dans la législation criminelle.

MERLIN, célèbre enchanteur, selon la légende du moyen âge. || Grand magicien, faiseur de tours fort adroits : *il possède la baguette de —.*

MERLON, s. m.; fortif., partie du parapet entre deux embrasures.

MERLUCIE, s. f., poisson de la famille des gades qu'on sale et qu'on sèche comme on fait des morues. || *Manger de la —, se mortifier, endurer le mal. Manger de la — toute notre vie pour manger du poisson frais après la mort (Sév.)*

MÉROÉ, anc. p. d'Éthiopie. La presqu'île de Méroé est aujourd'hui appelée *Shandy*. Elle fait partie de la Nubie.

MÉROPE, épouse de Cresphonte, roi de Messénie, dont elle eut trois enfants. Ses malheurs ont inspiré à Voltaire une de ses meilleures tragédies.

MÉROPS, s. m., nom générique des guépiers. = Un des géants qui voulurent escalader le ciel.

MÉROVÉE, roi de France (448-457), donna son nom à la première dynastie des rois francs, aux *Mérovingiens*. = *Mérovée*, fils de Chilpéric, épousa Brunehaut en 576. Poursuivi par Chilpéric, il fut ordonné prêtre et peu après mis à mort. = *MÉROVINGIEN*, *NE*, adj., qui appartient à la famille de Mérovée ou au temps de cette dynastie.

MERRAIN, s. m., bois de chêne fendu en menues planches. = Tige principale du bois du cerf.

MERVEILLE, s. f., chose surprenante, phénomène, espèce de miracle ou de prodige : *les victoires du prince de Condé et les MERVEILLES de sa vie (Boss.) Quoi! toujours les plus grandes —, sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles (Rac.)* = En parl. des œuvres de Dieu, des travaux de l'esprit humain : *les — visibles de la nature (Fléch.) Le public, enrichi du tribut de nos veilles, croit qu'on doit ajouter — sur — (Boil.)* || Se dit quelquefois des personnes : *du théâtre français l'honneur et la —, il sut ressusciter Sophocle en ses écrits (Id.)* = Se dit d'une chose excellente dans son genre : *cet ouvrage est une —. Les sept — du monde. Ir. : c'est la huitième — du monde. Voilà une belle —!* = En parl. des personnes et des choses : *faire —, faire des —, se distinguer par un courage, un talent extraordinaire. Promettre monts et —, faire des promesses exagérées. Quelle — que, pour qu'y a-t-il d'étonnant que : quelle — que l'ennui, que le dégoût n'eussent fait quitter le gouvernement (Mont.)* = Fam. : *c'est une —, c'est — de vous voir, reproche d'amitié. = A —, loc. adv., parfaitement : toutes nos espèces de graminées croissent à — aux*

Antilles, mais n'y donnent jamais de graines (B. de St-P.) V. PRODIGE.

MERVEILLEUSEMENT, adv., d'une façon merveilleuse, extrêmement : *elle a l'esprit aimable et — droit (Sév.) Je vous avoue qu'il y a — à profiter de tout ce que vous dites (Mol.)*

MERVEILLEUX, **EUSE**, adj., admirable, surprenant : *malheur au siècle qui produit de ces hommes rares et — (Mass.) Ir. : vous êtes un — homme, un homme étrange par vos manières. Ce cousin des quatre fils Aymon dont tu lis quelquefois la MERVEILLEUSE histoire (Boil.)* = Excellent dans son genre : *ces poulets sont d'un — goût (Id.)* = **MERVEILLEUX**, s. m., intervention des êtres surnaturels dans un poème ou dans un ouvrage d'imagination : *les tragiques grecs ont erré en prenant souvent l'horreur pour la terreur, et le dégoûtant et l'incroyable pour le tragique et le — (Volt.)* = Ce qui est surnaturel : *l'aventure me charme et tient du — (Dest.)* = Ce qu'il y a d'étonnant, d'extraordinaire dans une chose : *le — disparaît dès qu'on le discute (Barth.) Nous naissons, nous vivons, nous mourons au milieu du — (Napol.)* = **MERVEILLEUX**, **MERVEILLEUSE**, s., personne maniérée, prétentieuse : *et tous nos — près d'elle ont échoué (Lanoue).*

MES, pl. de l'adj. poss. mon, ma : *je t'aurai donc — lettres (Sév.)* — parents.

MÉSAR ou **MÉZAR**, s. m., allure du cheval, entre le terre-à-terre et les courbettes.

MÉSAISE, s. m., malaise; peu us.

MÉSALLIANCE, s. f., mariage avec une personne d'une condition fort inférieure : *il ne veut pas souffrir de — dans sa famille (Ac.)*

MÉSALLIER, v. a., marier à une personne d'un rang inférieur : *ne point — sa pupille (Ac.)* = Se —, v. pr. : *la noblesse allemande ne se MÉSALLIE guère.* || Fam., s'abaisser, déroger.

MÉSANGE, s. f., genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux.

MÉSANGÈRE, s. f., grosse mésange.

MÉSARRIVER, v. n. impers., se dit d'un accident fâcheux arrivé par quelque imprévoyance : *s'il vous MÉSARRIVE, ne vous en prenez qu'à vous.*

MÉSAVENIR, v. n. impers., avoir un résultat fâcheux; peu us.

MÉSАVENTURE, s. f., accident fâcheux : *je voudrais m'assurer de sa — (C. Del.)*

MÉSEMBRYACÉE, s. f.; bot. V. FICOÏDE.

MÉSÈTÈRE, s. m., repli du péritoine qui maintient les diverses parties du conduit intestinal.

MÉSÈTÉRIQUE, adj., qui appartient au mésentère : *artères, veines MÉSÈTÉRIQUES.*

MÉSÈTÉRITE, s. f., inflammation du mésentère.

MÉSÈSTIME, s. f., défaut d'estime, mépris.

MÉSÈSTIMER, v. a., ne pas estimer : *quel homme peut supporter le mépris, fut-ce de ceux qu'il MÉSÈSTIME?* (Beaum.) *Il ne faut pas — un général qui a agi avec honneur (Villem.)* = Taxer une chose au-dessous de sa valeur : *— une étoffe.*

MÉSINTELLIGENCE, s. f., mauvaise intelligence : *la — se glissait entre les puissances alliées (Volt.)* || Désaccord : *nous sentons toujours une — entre nos penchants et nos lumières (Mass.)*

MÉSINTERPRÈTER, v. a., mal interpréter.

MESMER, fondateur de la doctrine du magnétisme animal. = **MESMÉRISME**, s. m., doctrine de Mesmer.

MÉSОFFRIR, v. n., offrir d'une marchandise

moins qu'elle ne vaut : *on surfait, on MÉSOPFRE, enfin on est pris au mot* (Dufresny); peu us.

MÉSOPOTAMIE, contrée de l'Asie ancienne, entre l'Euphrate et le Tigre, répond à l'Al-Djéziréh de la Turquie d'Asie.

MESQUIN, E. adj., chiche, qui dépense moins qu'il ne doit : *homme —, femme MESQUINE*. = Qui annonce de la parcimonie : *dépense —. Avoir l'air —, l'air pauvre*. || Qui manque de noblesse : *caractère —, politique —. Idées MESQUINES*. || Maigre, de mauvais goût : *Dessin sec et — (Ac.) MESQUINS de caractère, pauvres de draperies* (Did.).

MESQUINEMENT, adv., d'une manière mesquine : *vivre —*.

MESQUINERIE, s. f., épargne sordide, économie poussée trop loin : *cette dernière offre me toucha fort et me fit oublier sa — (J.-J.)* = Se dit des choses : *la — de ce salon, de ces décorations*.

MESRAÏM. V. MISRAÏM.

MESSAGE, s. m., commission de dire ou de porter quelque chose : *charger quelqu'un d'un bon, d'un mauvais —. Les chargeant d'un — pour Mahomet, droit dans le paradis* (La F.) = Ce qu'on est chargé de dire ou de porter : *je n'ai pas reçu votre —*. = Communication officielle que le chef du pouvoir exécutif adresse au pouvoir législatif, ou que l'une des deux chambres adresse à l'autre; particul. en parl. du parlement anglais ou des chambres du royaume des Pays-Bas.

MESSAGER, ÈRE, s., celui, celle qui fait un message : — *sûr, fidèle. Alors triste — d'un événement si funeste* (Boss.) || Poët. : *le — des dieux, Mercure*; *la MESSAGÈRE de Junon, Iris*. || Avant-coureur : *l'éclair — du tonnerre. Ces globes, MESSAGERS de la mort qui les suit* (Thom.) — *d'État*, fonctionnaire qui porte les messages officiels. = Celui qui porte les paquets, les lettres d'une ville à l'autre : — *à pied, à cheval. Le — attend et me presse* (J.-J.) || — *de malheur*, celui qui porte habituellement de mauvaises nouvelles. = Voiture faisant le service des messageries : *il vint à Paris par le — (Reg.)*; vieux dans ce sens. = Oiseau de proie diurne.

MESSAGERIE, s. f., établissement de voitures pour le transport en commun : *on doit à l'université de Paris l'invention des postes et MESSAGERIES* (Ac.) = Bureau de la messagerie : *aller à la —*. = Se dit des voitures mêmes établies pour ce service. *Prendre la —*. Dans ces deux derniers sens, on l'emploie souvent au pl. : *passer aux —*.

MESSALINE, femme de l'empereur Claude, dont l'impudicité poussée jusqu'à la prostitution a été flétrie par Juvénal. || S. f., femme de mœurs dissolues.

MESSE, s. f., sacrifice du corps et du sang de J.-C. fait par le prêtre à l'autel : *célébrer la —. Un livre de —. J'y cours, midi sonnant, au sortir de la — (Boil.) — basse ou petite —, où les prières sont seulement récitées. Grand' — ou — haute, dont certaines parties sont chantées par des choristes. — des morts ou de Requiem, celle qu'on dit à l'intention des morts. — votive, messe pour quelque dévotion particulière, et qui n'est point de l'office du jour. = Fam. : *ce prêtre vit de ses MESSES, n'a que ses — pour vivre, il vit des rétributions qu'il reçoit pour célébrer la messe. = Musique composée pour un grand-messe : la — de Chérubini est un chef-d'œuvre. — des morts, œuvre musicale composée de sept parties.**

MESSÉANCE, s. f., manque de bienséance.

MESSÉANT, E, adj., contraire à la bienséance :

chose, posture MESSÉANTE (Ac.) *Le vice de mentir apparaît toujours très — à un homme bien né, quel que visage qu'on lui donne* (Montaigne); peu us.

MESSÈNE, cap. de la Messénie fondée par Épaminondas et détruite par les Lacédémoniens. = **MESSÈNE**, p. du Péloponèse, entre la Laconie et l'Arcadie. = **MESSÉNIQUE**, adj., qui appartient à la Messénie : *golfe —. = MESSÉNIEN*, NE, adj. et s., qui appartient à la Messénie ou à ses habitants. || *Messéniennes*, s. f. pl., poésies nationales composées par C. Delavigne. On dit au sing. *une MESSÉNIENNE*.

MESSEOIR, v. n. et irr., n'être point séant, convenable : *cette couleur MESSIED à votre âge* (Ac.)

MESSER, s. m., messire; vieux et us. seulement dans le style marotique : *P'âne à — lion fit office de cor* (La F.) — *gaster, l'estomac* (Id.)

MESSIADE (la), titre d'un poème allemand de Klopstock. = **MESSIANIQUE**, adj., qui appartient au Messie : *les idées MESSIANIQUES étaient répandues parmi les Juifs avant le schisme religieux qui les sépara des Samaritains*.

MESSIDOR, s. m., dixième mois de l'année sous l'ancienne république, du 20 juin au 19 juillet.

MESSIE, s. m., le Christ promis dans l'Ancien Testament : *ce — tant de fois promis, comme le fils d'Abraham, devait aussi être le fils de David et de tous les rois de Juda* (Boss), *Faux MESSIES*, imposteurs qui, à différentes époques, se donnèrent pour le Rédempteur. || Fam. : *attendre quelqu'un comme le —, avec la plus vive impatience*.

MESSIER, s. m., homme préposé à la garde des fruits avant la récolte. = Astr., constellation de l'hémisphère boréal, découverte par l'astronome français de ce nom.

MESSIEURS, pl. de *monsieur*. V. ce mot.

MESSIN, E, adj. et s., qui appartient à Metz et à ses habitants. = Le *Messin*, dont la cap. était Metz, forme aujourd'hui la plus grande partie du départ. de la Moselle.

MESSINE, vil. de Sicile, possède un des plus beaux ports de la Méditerranée. = *Détroit de —*, qui sépare la Sicile de l'Italie. = **MESSINOIS**, E, adj. et s., qui appartient à Messine ou à ses habitants.

MESSIRE, s. m., titre d'honneur qui se donnait autrefois à des personnes d'un rang distingué : *depuis qu'il est ministre, on l'appelle — (C. Del.)* = Dans la poésie badine s'est dit pour monsieur : — *Pierre. — lion* (La F.) — *loup vous servira de robe de chambre* (Id.) = *Poire de — Jean*, poire casante et très-sucrée.

MESTRE-DE-CAMP, s. m., anc. commandant en chef d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie : *le roi dit lui-même au régiment qu'il lui donnait M. de la Feuillade pour — (Sév.)* = S. f., *la —*, se disait de la première compagnie d'un régiment de cavalerie.

MESURABLE, adj., qui peut se mesurer : *l'infini n'est pas — (Ac.)*

MESURAGE, s. m., action de mesurer. = Droit qui était prélevé par les seigneurs sur chaque mesure. = Procès-verbal et plan dressé par un arpenteur.

MESURE, s. f., ce qui sert de règle pour déterminer une quantité, une dimension : *MESURES de longueur, de capacité, de solidité. Vendre à faux poids et à fausse — (Ac.)* || *Si le temps comparé au temps, la — à la —, le terme au terme, se réduit à rien que sera-ce si l'on compare le temps à l'éternité, où il n'y a ni — ni terme* (Boss.) *On disait l'autre jour que la vraie — du mérite du cœur, c'était la capacité d'aimer* (Sév.) || *Avoir deux poids et deux —, juger des mêmes choses d'une manière différente. = Dimension : prendre la — d'une colonne, les — d'un palais. = Ce que contient un vaisseau qui sert de mesure : une — de blé, de sel, d'avoine. A*

bon payeur on fait bonne — (La F.) || *Comblar la* — de ses crimes, et dans le même sens : *la* — est comble. = Longue bande de papier ou d'étoffe avec laquelle on détermine les longueurs et les largeurs d'un vêtement, des chaussures, etc. : *un maçon, un tailleur, un cordonnier prennent une* — (Volt.) || Limites justes proportions, capacité : *régler ses besoins selon la* — de ses ressources. *Les lumières et la sincérité sont dans la vraie* — de l'autorité (Did.) || Modération, circonspection, retenue : *parler avec* —. *Manquer de* —. *Il ne garde plus de* — dans ses procédés (Fléch.) || Fam. : *faire tout avec poids et* —, avec beaucoup de circonspection : *tout se fait ici sans raison ni* — (Dest.) || Précautions, moyens pour arriver à un but : *il prenait des* — infaillibles pour réussir (Fléch.) = Mus., division en parties égales de la durée d'un air : *battre la* —. *Il n'y a réellement que deux sortes de* — dans notre musique (J.-J.) *Jouer, chanter, danser en* —. || *Mettre quelqu'un hors de* —, *rompre les* — de quelqu'un, déranger ses projets. *Il y a des* — prises dans le ciel qu'il ne peut rompre (Boss.) = Escr., distance convenable pour porter ou pour parer un coup : *entrer en* —, *approcher de son adversaire. Rompre la* —, se mettre hors de la portée du coup. *Serrer la* —, avancer sur l'adversaire. || *Presser son adversaire dans une discussion.* = Littér., cadence des vers, nombre de syllabes, de pieds propre à chaque espèce de vers : *la* — est toujours trop longue ou trop petite (Boil.) = Sans —, outre —, loc. adv., avec excès : *je vis une affliction sans* — (Boss.) *Ce fleuve s'enflait outre* — (Id.) = A —, loc. adv., à fur et à mesure : *travailler, et l'on vous payera à* — (Ac.) = A — de, loc. prép., à proportion de : *l'Allemagne est la seule puissance qui se fortifie à* — de ses pertes (Mont.) = A — que, loc. conj., selon que, à proportion et en même temps que : *à* — que nous avançons en âge (Buff.) A — que Richelieu s'éloigne de nous, il est mieux dans son point de vue (Fén.)

V. FUR ET RETENUE.

MESURÉ, E, adj., conforme à la mesure : *pas* — (Boil.) || En ordre, circonspect : *conduite* MESURÉE. *Ses mouvements sont toujours* MESURÉS (Buff.)

MESURER, v. a., chercher à déterminer une quantité, une dimension par le moyen d'une mesure : — *un lieu, un espace, un champ.* — *des yeux,* juger à la simple vue de la distance ou de la grandeur d'un objet. || — *quelqu'un des yeux,* le regarder d'un air menaçant. — *ses forces contre celles de quelqu'un,* faire épreuve de ses forces contre celles d'un autre — *son épée avec quelqu'un,* se battre à l'épée contre lui. — *la terre, tomber par terre : les guerriers de ce coup vont à la terre* (Boil.) || Proportionner, comparer, régler avec prudence : *il est juste de* — ce que je vous dois sur ce que vous avez fait pour moi (Mass.) — *la peine à l'offense* (Rac.) *Je mesure mon vol à mon faible génie* (Boil.) *Que je méprise ces philosophes qui mesurent les conseils de Dieu à leurs pensées* (Boss.) *Je voudrais que vous sussiez — vos paroles* (Sév.) || Apprécier, estimer : *je sais de vos présents — la grandeur* (Rac.) *Est-ce au pied du savoir qu'on mesure les hommes?* (Boil.) *Nous devons — notre vie par les actions, non par les années* (Boss.) || Parcourir, traverser : *d'un vol hardi l'un mesure l'espace* (Thomas.) = Se —, v. pr., être ou pouvoir être mesuré; se dit dans tous les sens de l'actif : *le temps se mesure en lui-même par heures, par jours, par mois, par années* (Id.) || *La gloire doit se* — aux moyens de l'acquérir

(La Roch.) || *Se* — des yeux. *Se* — avec son maître (Ac.) *C'est la coutume des braves gens de boire ensemble après qu'ils se sont* MESURÉS (Dest.)

MESUREUR, s. m., celui qui mesure : — de grains, de charbon. — juré.

MÉSUSER, v. n., mal user, faire un usage mauvais : — de son pouvoir. *Il a* MÉSUSÉ de vos bienfaits (Ac.) *Et songez qu'il vaut mieux encor qu'il en* MÉSUSE (Mol.)

§ **MÉSUSER, ABUSER.** On *mésuse* de ce qu'on emploie mal; on *abuse* de ce qu'on emploie à faire du mal. On est blâmable dans le premier cas, et punissable dans le second.

MÉTABOLE, s. f.; figure de rhétorique qui consiste à accumuler des synonymes pour rendre une même idée, comme : *si vous ne pouvez pas ce que vous voulez, il faut vouloir ce que vous pouvez.*

MÉTACARPE, s. m.; anat., partie de la main qui est entre les doigts et le carpe ou le poignet.

MÉTACARPIEN, NE, adj.; anat., qui appartient au métacarpe : os —. On dit aussi subst. : le —.

MÉTACHRONISME, s. m., erreur de date qui se fait en rapportant un fait à un temps antérieur à celui où il est arrivé.

MÉTAIRIE, s. f., ferme destinée à l'exploitation d'une culture : *cette* — est affermée à moitié fruits (Ac.) = Terre de médiocre étendue : *une bonne et grasse* — (Coll. d'Harleville).

MÉTAL, s. m., corps simple, brillant, tantôt ductile et malléable, tantôt cassant : les MÉTAUX en général sont les meilleurs conducteurs de l'électricité (Pelouze). *La bête a vu l'homme hypocondre adorer le* — que lui-même il fit fondre (Boil.) || — *vierge ou natif,* celui qui se présente à l'état vierge dans la mine. || — *d'Alger,* composition métallique qui imite grossièrement l'argent. = Blas., se dit de l'or et de l'argent représentés par le jaune et le blanc. = Adj. : *l'arsenic* — ne fournit aucun médicament.

MÉTALEPSE, s. f., figure de rhétorique par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent, comme : *il a vécu pour il est mort.*

MÉTALLIFÈRE, adj., qui contient du métal, un métal quelconque.

MÉTALLIQUE, adj., qui est de métal, qui a les qualités d'un métal : *substance* —. *Corps* — (Buff.) *Plumes* MÉTALLIQUES. = Qui concerne le métal : *propriété* —. = Qui concerne les médailles : *science* —.

MÉTALLISATION, s. f., opération par laquelle un métal minéralisé est ramené à sa propriété métallique. = Génération naturelle des métaux dans le sein de la terre.

MÉTALLISER, v. a., faire prendre l'état métallique à un oxyde; donner un aspect métallique.

MÉTALLOGRAPHIE, s. f., description ou connaissance des métaux.

MÉTALLOÏDE, adj., qui ressemble à un métal. = MÉTALLOÏDES, s. m. pl., corps simples qui se combinent avec les métaux, comme l'oxygène, l'hydrogène, le chlore, etc.

MÉTALLURGIE, s. f., art d'extraire les métaux du sein de la terre et de les purifier.

MÉTALLURGIQUE, adj., qui a rapport à la métallurgie : *opération* —.

MÉTALLURGISTE, s. m., celui qui s'occupe de métallurgie, qui écrit sur cette matière.

MÉTAMORPHOSE, s. f., changement d'une forme en une autre : *la* — des paysans de Lydie en grenouilles. = Changement de forme que subis-

sent certains insectes : les **MÉTAMORPHOSES** des chenilles, des vers à soie (Ac.) = Changement dans la forme extérieure, dans l'habillement de quelqu'un : *es-tu content de ta — ?* || Changement dans la fortune, l'état et le caractère : *tout sentait sa —* (La F.) = S. f. pl., récit, poème qui roule sur des métamorphoses : les — de la fable. Les — d'Ovide.

MÉTAMORPHOSER, v. a., changer d'une forme en une autre : *Narcisse fut MÉTAMORPHOSÉ en la fleur qui porte son nom* (Ac.) *Le libertin se transforme quelquefois par respect humain ; il est MÉTAMORPHOSÉ par la conviction* (Roubaud). = Se —, v. pr., *un Dieu ne peut guère se commuier à vous qu'en se MÉTAMORPHOSANT en homme* (Volt.) || *Il s'est entièrement MÉTAMORPHOSÉ* (Ac.) V. TRANSFORMER.

MÉTAPHORE, s. f., figure de rhétorique qui consiste à transporter un mot du sens propre au sens figuré : *c'est par — qu'on dit d'un homme courageux, c'est un lion. Des MÉTAPHORES hardies.*

MÉTAPHORIQUE, adj., qui appartient à la métaphore : *expression —. Ces mots offrent un sens —* (Droz). = Qui abonde en métaphores : *le langage de Buffon est quelquefois trop —* (Cuvier).

MÉTAPHORIQUEMENT, adv., d'une manière métaphorique : *parler —.*

MÉTAPHRASE, s. f., interprétation littérale d'un ouvrage ou d'un écrit quelconque.

MÉTAPHYSICIEN, s. m., celui qui fait son étude de la métaphysique : *Locke et Condillac sont des MÉTAPHYSICIENS illustres* (Ac.) = Adj., **MÉTAPHYSICIEN**, NE : *esprit —, école MÉTAPHYSICIENNE.*

MÉTAPHYSIQUE, s. f., science qui traite des facultés de l'entendement humain, des premiers principes de nos connaissances et des idées universelles : *votre écrit respire la plus saine —* (Volt.) = Philosophie : *la — des langues, du langage. La — d'Aristote.* = En mauv. part, abus des abstractions : *il y a bien de la — dans ce traité de littérature, de morale* (Ac.) = Adj., qui appartient à la métaphysique : *science —, idées MÉTAPHYSIQUES.* = Qui est fondé sur l'évidence : *certitude —.* || Trop abstrait, trop subtil : *ce que vous me dites là est bien —.*

MÉTAPHYSIQUEMENT, adv., d'une manière métaphysique.

MÉTAPHYSIQUER, v. n., parler, écrire d'une manière trop abstraite ; fam.

MÉTAPLASME, s. m., retranchement, addition ou changement d'une lettre ou d'une syllabe.

MÉTAPONTE, vil. de l'Italie ancienne (Grande-Grèce), aujourd'hui *Torre di Mare*, sur la côte E. de la Lucanie. Pythagore y fonda son institut et y mourut.

MÉTASTASE, s. f., passage d'une maladie d'une partie du corps dans une autre.

MÉTASTASE, célèbre poète italien, né en 1698, mort en 1782, composa un très-grand nombre de tragédies lyriques, d'opéras, de cantates, d'oratorios, etc.

MÉTATARSE, s. m. ; anat., partie du pied qui est entre le cou-de-pied et les orteils.

MÉTATHÈSE, s. f., figure qui consiste dans la transposition d'une ou de plusieurs lettres.

MÉTAYAGE, s. m., contrat par lequel le propriétaire d'un fonds le donne à cultiver à une famille, à la condition d'en partager les fruits et les produits avec elle.

MÉTAYER, ÈRE, s., celui, celle qui fait valoir une métairie : *mon — est intelligent et honnête ; je souhaite qu'il fasse de bonnes affaires* (Ac.)

MÉTÉL, s. m., froment et seigle mêlés ensemble : *du pain de —.* = Adj., blé —. || *Passé —,*

blé dans lequel il y a deux tiers de froment contre un tiers de seigle.

MÉTÉMPYCOSE, s. f., transmigration d'une âme d'un corps dans un autre : *Pythagore a soutenu le dogme de la —* (Ac.)

MÉTÉORE, s. m., phénomène atmosphérique : les **MÉTÉORES**, qui ne sont que des accidents passagers dans l'air, ont pourtant des effets souvent terribles sur notre pauvre humanité. || Personnage qui a jeté un grand éclat : *les grands hommes sont comme des MÉTÉORES qui brillent et se consomment pour éclairer la terre* (Napol.)

MÉTÉORIQUE, adj., qui appartient au météore : *phénomène —.* = Bot., plante —, dont la fleur s'épanouit ou se ferme suivant l'état de l'atmosphère.

MÉTÉORISME, s. m., distension de l'abdomen causée par des gaz qui s'y trouvent accumulés.

MÉTÉORITE, s. m., masse pierreuse et métallifère qui se précipite à la surface de la terre avec un ensemble de phénomènes constant.

MÉTÉOROLOGIE, s. f., partie de la physique qui traite des météores, des phénomènes qui se passent dans l'atmosphère.

MÉTÉOROLOGIQUE, adj., qui concerne les météores et les variations atmosphériques : *instruments, observations, tables MÉTÉOROLOGIQUES.*

MÉTÉOROLOGISTE ou **MÉTÉOROLOGUE**, s. m., celui qui s'occupe des météores : *en Suisse, le — peut à chaque instant observer la formation des nuages et pénétrer dans leur intérieur* (Cuvier).

MÉTÉOROSCOPE, s. m., se dit des instruments destinés à faire des observations météorologiques.

MÉTHODE, s. f., manière de dire ou de faire quelque chose avec un certain ordre et suivant certains principes : — *analytique, naturelle, artificielle. Lorsqu'une — n'est pas bonne, plus on la suit, plus on s'égaré* (Cond.) *Les MÉTHODES par lesquelles on recherche la nature* (Boss.) = Abs., avoir de la —, la science que donne la connaissance des règles. = En parl. des ouvrages d'esprit, disposition de matières et de pensées dans l'ordre le plus logique, le plus propre à faciliter l'intelligence de l'ouvrage : *nous mettons de la — dans cette recherche* (Buff.) *Discours sur la —*, titre d'un des ouvrages de Descartes dans lequel ce philosophe établit la nécessité du doute méthodique. = Hist. nat., classification des êtres : — *de botanique, de minéralogie.*

= Titre de certains livres élémentaires, surtout pour l'étude des langues : *les — grecque et latine, connus sous le nom de — de Port-Royal.* = Recueil de principes et d'exemples pour l'enseignement du chant vocal ou du jeu d'un instrument : — *de chant, de piano, de violon.* = Math., marche pour résoudre un problème. = Méd., — *curative*, traitement d'une maladie suivant certaines règles de l'art. = Usage, manière d'être, coutume : *à table on ne manque pas, selon la — française, de faire beaucoup babiller le petit bonhomme* (J.-J.)

MÉTHODIQUE, adj., qui a de la méthode : *je l'ai trouvé grave, — et prêt à peser le sentiment au poids de la raison* (J.-J.) = On dit : *médecins MÉTHODIQUES*, en parl. des médecins fidèlement attachés à la règle, par opposit. à *médecins empiriques.* = En mauv. part, trop compassé : *quel homme — !* = Qui est fait avec méthode : *ordre, traité —.*

MÉTHODIQUEMENT, adv., avec méthode.

MÉTHODISME, s. m., doctrine des méthodistes.

MÉTHODISTE, s. m., auteur, partisan d'une méthode. = Se disait des médecins méthodiques.

== Partisan d'une secte protestante qui se distingue par une grande rigidité.

MÉTICULEUX, EUSE, adj., susceptible de petites craintes, de petits scrupules : esprit —. *Sa dévotion, la faiblesse de sa santé le rend* — (Ac.)

MÉTIER, s. m., profession d'un art mécanique; profession quelconque : *exercer un* —. *Homme de* —. *Il n'y a aucun — qui n'ait son apprentissage* (La Br.) *C'est un — de faire un livre comme de faire une pendule* (Id.) *Il y a des MÉTIERS si nobles, qu'on ne peut les faire pour de l'argent sans se montrer indigne de les faire* (J.-J.) = Se dit par opposit. à art : *et font d'un art divin un — mercenaire* (Boil.) = Ce qu'on a coutume de faire : *avoir cœur, avoir le cœur au* —, travailler avec ardeur. || En mauv. part : *faire le* — *d'oisif, d'espion*. V. MARCHANDISE. *Il fait — de duper tout le monde* (Ac.) *Gâter le* —, travailler ou vendre à un prix trop modique. *Dame Fortune aime souvent à rire en nous jouant un tour de son* — (La F.) Par anal. : *je lui réserve un plat de mon* — (Dest.) = Machine qui sert à fabriquer divers produits : — de tisserand. — à broder. *Lorsqu'Arachné, sur des — divers, Paiguille en main colorait l'univers* (Bernis). || Fam., en parl. des ouvrages d'esprit : *vingt fois sur le — remettez votre ouvrage* (Boil.) *Je ne me porte pas assez bien pour avoir à la fois trois tragédies sur le — et une comédie sur les bras* (Volt.) V. ART.

MÉTIS, SE, adj., né d'un blanc et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une blanche : *une femme MÉTISSE*. = Il se dit des animaux engendrés de deux espèces : *ce chien n'est pas franc lévrier, il est —* (Ac.) = Il se dit aussi des fleurs et des fruits : *Oeillet —, poire —*. = S., un —, une MÉTISSE.

MÉTISSAGE, s. m., action de croiser une race animale avec une autre, particul. la race ovine.

MÉTONOMASIE, s. f., changement d'un nom propre traduit dans une langue savante : *Ramus pour La Ramée, Sylvius pour Dubois*.

MÉTONYMIE, s. f., figure de rhétorique par laquelle on met la cause pour l'effet, le contenant pour le contenu, comme : *Cérès et Bacchus*, pour dire *le pain et le vin*.

MÉTOPE, s. f.; archit., intervalle carré entre les triglyphes de la frise dorique.

MÈTRE, s. m., unité de longueur des nouvelles mesures en France, la dix-millionième partie de l'arc du méridien terrestre, environ trois pieds onze lignes et demie : — carré, — cube. = Pied de vers déterminé par la quantité, comme *le dactyle, le spondée*. = Nombre et nature de pieds nécessaires pour chaque genre de vers : *il y a une harmonie propre à chaque —* (Ac.) = Vers, poésie en style marotique : *maître Clément, le grand forger de MÈTRES, si doucement n'eût su poétiser* (J.-B. R.)

MÈTRER, v. a., mesurer par mètres une terre ou un bâtiment, une surface ou un solide.

MÉTRIQUE, adj., qui a rapport au mètre, base du nouveau système de mesures : *quintal —*. = Composé de mètres, de longues et de brèves : *poésie —*. *Les vers grecs et les vers latins sont MÉTRIQUES* (Ac.) = S. f., connaissance de la quantité et des différentes espèces de vers dans les langues prosodiques.

MÉTROLOGIE, s. f., connaissance des poids et des mesures de tous les peuples.

MÉTROMANE, s., celui ou celle qui a la manie de faire des vers : *au goût du — il joint l'humeur d'Alceste* (C. Del.) *C'est une —*.

MÉTROMANIE, s. f., manie de faire des vers :

mordu du chien de la —, le mal me prit, je fus auteur aussi (Volt.) = Titre d'une comédie de Piron.

MÉTROPOLE, s. f., ville mère d'une colonie : *on fit passer de la — dans la colonie des gens qui n'avaient ni le goût ni l'habitude du travail* (Rayn.) = Chez les Romains, capitale d'une province. = Ville archiépiscopale : *Paris, Rouen sont des MÉTROPOLES*. = Adj., *église —, métropolitaine*.

MÉTROPOLITAIN, E, adj., archiépiscopal : *siège —, église MÉTROPOLITAINE*. = MÉTROPOLITAINE, s. m., archevêque, par rapport aux évêques qui sont ses suffragants : *il a appelé de la décision de l'évêque au —* (Ac.)

METS, s. m., tout ce qu'on sert sur une table pour manger : — délicat, grossier. *Choisissez vous — sans les mesurer* (J.-J.)

METTABLE, adj., qui peut se mettre : *cet habit n'est plus —* (Ac.) || *Oui, vraiment, ce visage est encor fort —* (Mol.)

METTERICH (famille des princes de), originaire des bords du Rhin. Le plus célèbre membre de la famille a dirigé pendant près de 50 ans les affaires de l'Autriche et influé sur les principaux événements de l'Europe.

METTEUR, s. m., celui qui met : — en œuvre, ouvrier qui monte les pierres. || — en œuvre des idées d'autrui. — en pages, celui qui met en pages la composition, dans une imprimerie.

METRAY, vge (Indre-et-Loire), colonie agricole de jeunes détenus acquittés comme ayant agi sans discernement.

METTRE, v. a. et irr., placer dans un lieu déterminé : *il faut — chaque chose en son lieu, à sa place*. — *le diadème sur son front* (Rac.) *Je fis un paquet de mes hardes, où je mis par mégarde quelques nippes à mon maître* (Les.) V. EAU. *Contentez-vous de remplir votre devoir dans l'état où la Providence vous a mis* (B. de St-P.) — *quelqu'un dans l'embaras*. — *sur le trône, élever à la dignité souveraine*. *Sa douleur le mit au bord du tombeau* (Volt.) ... *La tempête, enfin, nous a mis dans le port* (Dest.) = Conduire, faire entrer, établir dans un lieu : — *un enfant en apprentissage, en pension, à l'école*. *Je ne mettrai pas ma fille dans un couvent* (Mol.) Par anal. : — *en prison, au cachot*; — *à l'amende*. *Si le roi allait visiter la Bastille, il ne voudrait plus y faire — personne* (Chamf.) = Réduire : — *quelqu'un à la raison, aux abois*. — *une fontaine à sec*. V. MUR. = Changer la forme, faire passer d'un état à un autre : — *une chose en morceaux, en pièces*. — *un champ en jachère*. — *une armée en bataille*. — *du latin en français*. = Apprêter, accommoder d'une certaine façon : — *un brochet au bleu, des fruits en compote*. = Placer, employer d'une certaine manière : — *son argent à la Caisse d'épargne*. — *au jeu, à la loterie*. — *la table*, tous les objets nécessaires au service. = Ajouter à quelque chose une partie qui y manque : — *un bouton à un habit, un fer à un cheval, une corde à un violon*. = Revêtir, mettre sur soi : — *son habit, ses gants*. *Vous m'avez envoyé des bas de soie si étroits, que j'ai eu toutes les peines du monde à les —* (Mol.) = Porter habituellement sur soi : *ne — plus que des bottes*. — *sur soi tout ce qu'on gagne*, le dépenser en toilette. = Fam. et ellipt. — *dessus*, mettre son chapeau : *METTEZ donc dessus, s'il vous plaît* (Mol.); *yeux*. = En parl. des personnes, employer à : — *ses soins à former quelqu'un* (Rac.) = En parl. des qualités, des dispositions morales, montrer, manifester : — *de l'âme dans son chant*. — *de la bonne foi dans sa conduite*. *Le premier pas vers le vice c'est de — du mystère aux*

actions innocentes (J.-J.) — à toute occasion, faire abus de : *Pamitié demande un peu plus de mystère, et c'est assurément en profaner le nom que de vouloir le — à toute occasion* (Mol.) — *la main sur quelqu'un, le frapper ou l'arrêter; fam., le rencontrer. — la main sur quelque chose, la découvrir, la trouver. En — la main au feu, garantir la vérité d'un fait. — la main à, travailler à. V. PÂTE. — au jour, publier, faire connaître. = Suivi d'un infin., faire consister: il MIT à tout blâmer son étude et sa gloire* (Boil.) = Faire : — *chauffer de l'eau, du linge, = Suivi d'un adv. : — bien ensemble, réconcilier; — mal ensemble, brouiller. || — bas, ôter, quitter : — habit bas, || — bas son chagrin, son orgueil. METTONS bas toute feinte, toute rancune* (Mol.) Abs., en parl. des animaux, faire des petits; en parl. du cerf, se dépouiller de son bois. = Se —, v. pr., se placer : *le roi vint, et fort gravement regarda tout sans se — à table* (Sév.) || METTEZ-vous un moment à ma place (J.-J.), voyez si je puis faire autrement. || *Il y a du bon sens à se — au-dessus des coutumes* (Sév.) || Se — à une chose, s'en occuper, y travailler. Se — à tout, s'occuper de tout. Se — à boire, à manger, commencer à boire, à manger. Se — au régime, à la diète. || *Elle baissa les yeux et se MIT à rougir* (B. de St-P.) || Fam., s'y —, prendre une résolution : *je suis, quand je m'y METS, plus têtù qu'une mule* (Reg.) || Se — à son aise, en user sans contrainte. Se — en frais, faire des dépenses. Se — en tête, vouloir avec obstination, = Abs., s'habiller : *se — avec goût. Les femmes de Paris se METTENT si bien, qu'elles servent, en cela comme en tout, de modèle au reste de l'Europe* (J.-J.)

§ METTRE, PLACER, POSER. Mettre exprime le fait ou l'idée en général, sans aucun accessoire; il a rapport au lieu seul. Placer, c'est mettre quelque chose d'une façon bien ordonnée, suivant certaines convenances. Poser a rapport à un état antérieur de mouvement qu'on fait cesser ou à l'état ultérieur qu'on assure, qu'on rend stable.

METZ, ch.-l. du départ. de la Moselle, une des places les mieux fortifiées de France. V. MESSIN.

MEUBLANT, E, adj., qui est propre à meubler, qui s'emploie en tenture, en garniture de meubles : *le damas est bien —, est une étoffe bien MEUBLANTE.* = Dr., meubles MEUBLANTS, ce qui sert à garnir une maison, une chambre, sans être attaché aux murs.

MEUBLE, adj., aisé à remuer : *terre —. La taupe a plus de facilité à soulever une terre — qu'un gazon ferme* (Buff.) = Dr., biens MEUBLES, que l'on peut transporter d'un lieu dans un autre.

MEUBLE, s. m., tout ce qui sert à garnir, à orner une maison, un appartement, et qui peut se transporter : MEUBLES en acajou, en noyer. *Se mettre dans ses MEUBLES, acheter des meubles pour garnir son logement. A des — anciens et riches ils en ont substitué de simples et de commodes* (J.-J.) *La vertu sans l'argent n'est qu'un — inutile* (Boil.) = Tous les meubles qui garnissent une pièce : un — de salon. = Ustensile portatif : *un couteau est un — utile en voyage.* = Bien meuble : *l'argent comptant, les bijoux, etc., sont regardés comme MEUBLES* (Ac.)

MEUBLER, v. a., garnir de meubles : — un appartement. — une ferme, la garnir de tout ce qui est nécessaire pour la faire valoir. || *Avoir la tête bien meublée, avoir beaucoup de connaissances.* = Être meublant : *cette étoffe MEUBLE bien.* = Se —, v. pr., se procurer des meubles. = Se garnir de meubles : *cette chambre commence à se —.*

MEUDON, bourg des environs de Paris (Seine-et-Oise); château impérial. Rabelais fut curé de Meudon.

MEUGLEMENT, s. m. V. BEUGLEMENT.

MEUGLER, v. n., pousser des meuglements : *le bœuf qui MEUGLE* (La Br.) V. BEUGLER.

MEULE, s. f., corps solide, rond et plat qui sert à broyer : — de moulin. *L'amateur des arts s'indigne, dans Alexandrie, de voir scier les colonnes des palais pour en faire des MEULES de moulin* (Voll.) = Roue de grès, de fer, etc., qui sert à aiguiser. = Pile de foin, de gerbes, etc., à laquelle on donne d'ordinaire une forme conique : *le foin ne se met en — que passagèrement et pour achever sa dessiccation* (Franceur.) = Par anal. : — de fromage, masse de fromage à la forme d'une meule. = Racine dure et raboteuse du bois du cerf.

MEULIER, s. m., ouvrier qui façonne les meules.

MEULIÈRE, s. f., pierre rocailleuse dont on fait des meules de moulin. = Moellon de roche plein de trous et fort dur. = Carrière d'où l'on tire ces pierres. = Adj. : *Pierre MEULIÈRE.*

MEUNIER, s. m., celui qui conduit et fait valoir un moulin à blé : *si tu n'avais servi qu'un — comme moi.* (La F.) = Adj. : *garçon —.*

MEUNIÈRE, s. f., femme de meunier. = Nom vulgaire de la ménagerie à longue queue et de la corneille mantelée.

MEURT-DE-FAIM, s. m. inv.; pop., ouvrier qui fuit le travail, qui n'a pas de quoi manger

MEURTHE, riv. qui prend sa source dans les Vosges et se jette dans la Moselle. = Départ. du N.-E. de la France.

MEURTRE, s. m., homicide commis volontairement et avec violence : *le — s'exerçait avec impunité* (Boil.) || Fam. : *crier au —, se plaindre hautement d'une injustice.* || Fam., grand dommage : *ce serait un — de l'éveiller.*

MEURTRIER, s. m., celui qui a commis un meurtre : *à cet air vénérable, à cet auguste aspect, les MEURTRIERS surpris sont saisis de respect* (Volt.)

MEURTRIER, ÈRE, adj., qui cause la mort de beaucoup de monde : *combat, siège —, guerre, maladie MEURTRIÈRE.* || Poét. : *glaive —, épée, ignorance —* (Mariv.) = Se dit aussi des personnes : *de Jézabel la fille —* (Rac.)

MEURTRIÈRE, s. f., ouverture dans un mur de fortification d'où l'on tire à couvert.

MEURTRIR, v. a., faire une meurtrissure : — le visage, le corps. *La balle ne fit que — les chairs* (Ac.) = Abs. : *les coups de pierre, les coups de bâton MEURTRISSENT.* || En parl. des fruits : *une pêche MEURTRE.* || Poét., tuer : *allez, sacrés vengeurs de vos princes MEURTRES* (Rac.); vieux. = Se —, v. pr., être meurtri. = Se faire une meurtrissure : *en se heurtant contre la table, il s'est MEURTRI.* || *Ce fruit s'est MEURTRI en tombant de l'arbre* (Ac.)

MEURTRISSURE, s. f., contusion accompagnée d'une tache livide. || Tache sur les fruits, provenant de la chute ou du froissement.

MEUSE, fl. d'Europe dont le cours est de 900 kilom., navigable sur 700, dont plus de 200 en France au-dessous de Verdun. = MEUSE (la), départ. du N.-E. de la France.

MEUTE, s. f., nombre de chiens courants dressés pour la chasse : *chef de —, se dit des meilleurs chiens et des mieux dressés.* || Fam., se dit de ceux qui ont beaucoup de crédit dans leur parti; plus ordinairement *chef de —.*

MEXIQUE (le), république fédérative de l'Amérique du Nord. = Mexico, cap. du Mexique. = MEXICAIN, e, adj. et s., qui appartient au Mexique.

MÉZAI, s. m. V. MÉSAR.

MÉZERAY, célèbre historien français, mort en 1683.

MÉZIÈRES, ch.-l. du départ. des Ardennes.

MEZZANINE, s. f.; archit., petit étage pratiqué entre deux grands. = Fenêtre qui a plus de largeur que de hauteur, pratiquée dans les entresols. = Adj. : *fenêtre* —.

MEZZO, MEZZA (mots ital.), adj., moyen. = *Mezzo termine*, s. m., parti moyen pris en vue de terminer une affaire embarrassante. = *Mezzo tinto*, s. m., estampe à la manière noire.

MI, s. m., troisième note de la gamme.

MI, mot inv., abréviation de demi. = Joint à *parti*, il exprime la division d'une chose en deux parties égales : *les avis ont été mi-partis*, il y en a eu autant d'un côté que de l'autre. = Joint à un nom, il sert à marquer le milieu, l'endroit où la chose peut être divisée, et prend toujours la préposit. à : *à mi-corps, à mi-côté, à mi-jambe. Il vous a fallu déloger à mi-terme* (Reg.) = Joint au mot *carême* ou aux noms de mois, il forme un subst. : *la mi-carême, la mi-mai, la mi-août*, etc.

MIACO ou **MEACO**, vil. du Japon, la deuxième de l'empire, sert de résidence au Dairi.

MIASMATIQUE, adj., qui est de la nature des miasmes.

MIASME, s. m., corps extrêmement subtil qui se dégage des matières en décomposition ou des eaux croupies. = Emanation contagieuse, morbifique.

MIAULANT, E, adj., qui fait entendre des miaulements : *la race miaulante*, les chats.

MIAULEMENT, s. m., cri du chat.

MIAULER, v. n., crier, en parl. du chat : *l'un miaule en grondant comme un tigre en furie* (Boil.)

MICA, s. m., pierre composée de feuilles minces et d'un éclat métallique.

MICACÉ, E, adj., qui est de la nature du mica, qui contient du mica : *tous les schistes sont mélangés de particules micacées* (Buff.)

MI-CARÊME, s. f. V. *Mi*.

MICHAUD, né en 1767, mort en 1839, fondateur de la *Quotidienne* et d'une *Biographie universelle*, connue sous son nom, est auteur de plusieurs ouvrages historiques, parmi lesquels on distingue son *Histoire des Croisades*.

MICHE, s. f., pain de médiocre grosseur : *il était peu de gens qui ne lui donnassent la* — (La F.) = Pain rond d'un grand poids : *cette* — *dont Énée ferma la triple gueule de Cerbère* (Rac.)

MICHEL (saint), archevêque, chef des milices célestes. Louis XI créa en son honneur (en 1642) l'ordre de Saint-Michel, qui fut supprimé à la Révolution. = **MICHEL-ANGE BUONAROTTI**, célèbre peintre, sculpteur et architecte italien, né en 1474, mort en 1564. Ses plus beaux ouvrages sont : la *coupe de Saint-Pierre*, la statue de *Moïse* et le tableau du *Jugement dernier*.

MICKIEWICZ (Adam), poète polonais, mort en 1855. Ses poésies ont été traduites dans toutes les langues de l'Europe. Son cours de littérature slave fait au Collège de France a été sténographié en cinq volumes.

MICMAC, s. m.; très-fam., intrigue embrouillée, tripotage confus : *votre raisonnement met le mien en déroute. Je sais que ce* — *ne vaut rien dans le fond* (Reg.) *Ce maudit* — (Volt.); peu us.

MICOCOULIER, s. m., grand arbre de la famille des amentacées, qui a du rapport avec l'orme et dont le bois sert pour l'ébénisterie.

MICROCOSME, s. m., petit monde, monde en abrégé : *Aristote paraît être le premier qui ait qualifié l'homme de* — ; peu us.

MICROGRAPHIE, s. f., description des objets vus au microscope.

MICROMETRE, s. m., appareil qui s'applique aux lunettes, et qui sert à mesurer, dans les cieux, de petites distances et de petites grandeurs.

MICROSCOPE, s. m., instrument d'optique qui grossit les objets : *le* — *nous découvre dans chaque objet mille objets qui ont échappé à notre connaissance* (Fén.) || Fam. : *il voit tout avec un* —, son imagination lui grossit tout.

MICROSCOPIQUE, adj., qui se fait avec le microscope : *observation, expérience* —. || Qui ne se voit qu'avec le microscope : *insecte, plante* —.

MIDAS, roi de Phrygie, regut de Bacchus le don de convertir en or tout ce qu'il toucherait. Dans la célèbre lutte de la lyre et de la flûte entre Apollon et Pan, Midas ayant donné son suffrage à ce dernier, Apollon changea les oreilles de Midas en oreilles d'âne. || Fam., homme riche et ignorant; mauvais juge.

MIDDELBOURG, ch.-l. de la p. de Zélande (Hollande).

MIDDLESEX, comté d'Angleterre, cap. Londres.

MIDI, s. m., le milieu du jour : *elle a perdu à* — *sa fraîcheur du matin* (Fléch.) = La douzième heure depuis minuit : *à l'heure de* —, *sur le* —, *à* — *précis*. — *est sonné. Nous restâmes ainsi entre la vie et la mort depuis le lever du soleil jusqu'à trois heures après* — (B. de St-P.) = Par exagér. : *en plein* —, au grand jour, publiquement. || *Chercher* — *à quatorze heures*, chercher des difficultés où il n'y en a point. || Poét. : *au* — *de mes années*, au milieu de ma vie (J.-B. R.) || Le Sud, un des quatre points cardinaux : *le renne ne s'est jamais trouvé dans les contrées du* — (Buff.) = Partie méridionale d'un pays; pays méridionaux : *les contractions sont plus fréquentes dans le* — *que dans le Nord*. = Exposition en face du soleil à midi : *son appartement est au* —.

MIE, s. f., partie intérieure du pain. = Abréviation d'amie : *je voudrais, ma* —, *que vous eussiez été ici* (Mol.); vieux. = Anc., particule négative : *qui emprunte ne choisit* — (Patelin).

MIEL, s. m., substance liquide et sucrée que les abeilles recueillent sur les fleurs, et qu'elles apportent dans leurs ruches — *un rayon de* —. *Le* — *du mont Hymette était célèbre chez les anciens* (Ac.) || *La douce persuasion coulait de ses lèvres comme un* — *délicieuse* (Fén.) Prov. : *on prend plus de mouches avec du* — *qu'avec du vinaigre*, on réussit mieux par la douceur que par la violence. || Douceur trompeuse, affectée : *voyez-vous comme un* — *flatteur distille de sa bouche impure?* (Volt.) *Être doux comme* —, *être tout sucre et tout* —, être doux-cereux, faire le douxereux. Prov. : *nul* — *sans fiel*.

MIELLAT, s. m., substance visqueuse et sucrée qui se forme sur la surface des feuilles du chêne, du pêcher, etc.

MIELLE, E adj., qui a la saveur du miel : *ses paroles miellées* (La F.) On dit aussi *mielleux*. = Qui a la couleur jaune du miel : *jacinthe miellée*.

MIELLEUX, EUSE, adj., qui tient du miel ; se prend d'ordinaire en mauv. part dans le sens de fade, douxereux : *ce vin a un goût* —. || *Ton* —, *paroles mielleuses*.

MIEN, NE (*le, la*), pro. poss. sing. de la 1^{re} pers., qui est à moi : *j'attends sa résolution pour prendre la MIENNE* (J.-J.) *Tel est votre devoir, je l'avoue, et le* — *est de vous épargner un si triste entretien* (Rac.) = Fam., joint avec un, il est adj. : *un* — *ami. Un* — *cousin est juge-maire* (La F.) = S'il n'est accompagné ni de l'article ni du mot un, il se met après le subst. : *je donne cette raison non comme bonne, mais comme MIENNE* (Mont.) = S. m., le bien qui m'appartient : *je ne demande que le* — (Ac.) *Et le* — *et le tien, deux frères pointilleux* (Boil.) = Ce qui vient de moi : *si j'ajoute du* — *à*

son invention, c'est pour peindre nos mœurs (La F.) = S. m. pl., les MIENS, mes proches, mes alliés, etc. : mais j'ai les —, la cour, le peuple à contenter (Id.) || Fam. : j'ai bien fait des MIENNES dans ma jeunesse, bien des folies.

MIETTE, s. f., petite partie qui tombe du pain : ramasser les MIETTES (Ac.) Faire sauter les —, manger avec un très-grand appétit. || Restes, débris : c'est assez qu'il leur soit permis de venir recueillir à terre les — qui tombent de la table de leurs seigneurs (Boss.) = Fam., très-petit morceau d'une chose à manger : la cigogne au long bec n'en put attraper — (La F.) || Fam. : nulle grâce dans l'expression ; pas une — d'élegance (Did.)

MIEX, adv., comparatif de bien ; d'une manière plus accomplie, d'une façon plus avantageuse : vous parlez — pour lui qu'il ne parle lui-même (Rac.) L'homme se défend — que l'animal de l'intempérie du climat (Buff.) = Plus, davantage : il ne sentait jamais — son bonheur que lorsqu'il pouvait faire le leur (Fén.) Être —, en meilleure santé. || Avoir une meilleure conduite : il est beaucoup — qu'il n'était avant ses voyages (Ac.) Il est — que son père, il a un extérieur plus agréable. Il vaut —, — vaut, il est plus à propos. || Fam. : à qui —, à l'envi l'un de l'autre : ma fille et moi nous nous aimons toujours à qui — (Sév.) De — en —, en faisant des progrès vers le mieux. = Adj., dans le sens de meilleur, plus convenable : rien n'est — que ce que vous dites. Il n'y a rien de — (Volt.) = Fam. : cette personne chante des —, elle chante aussi bien que celles qui chantent le mieux. = Il est quelquefois superlatif, et alors il prend l'article : l'homme le — fait. Qu'il soit le — renté de tous nos beaux esprits (Boil.) = Lorsque mieux est employé dans une comparaison dont les termes sont deux infinitifs, on met de avant le second : j'aime — vous déplaire que de vous tromper (Marm.) Quelques auteurs suppriment le de : la plupart des lecteurs aiment — s'amuser que s'instruire (Volt.) = Le mieux veut le verbe suivant au subjonctif : c'est le livre le — écrit que j'ai lu. = Quand la première proposition est négative, le verbe de la seconde proposition s'emploie sans négation : on n'en peut pas — user que je fais (Mol.) = S. m., état meilleur : je désire que le — continue (Sév.) = Ce qui est moins mal, plus convenable : le — est de n'en point parler (Ac.) Faute de —, à défaut d'une chose meilleure. Prov. : le — est l'ennemi du bien, en voulant améliorer une chose on peut la gâter. Faire de son —, aussi bien qu'on le peut. Au —, le — du monde, loc. adv., très-bien. Du — que, loc. conj., aussi bien qu'il est possible.

MIÈVRE, adj. et s.; fam., remuant, vif, un peu malicieux : lorsqu'il était petit, il n'a jamais été ce qu'on appelle — et éveillé (Mol.) C'est un petit —.

MIÈVRERIE ou MIÈVRETÉ, s. f.; fam., qualité de la personne qui est mièvre : enfant d'une — amusante. = Petite malice : c'est un enfant gâté qui fait quelquefois de petites MIÈVRETÉS (Dancourt).

MIGNARD, E, adj., délicat, gentil : visage —. Traits MIGNARDS; vieux en ce sens. = Mêlé de gentillesse et d'afféterie : langage, sourire —. Manières MIGNARDES. Quand les Parisiennes ouvrent la bouche, ce n'est point la voix douce et MIGNARDE de nos Vaudoises (J.-J.) = S. m.; peint., genre mignard. = S., personne mignarde : faire le —, la MIGNARDE. V. MIGNON.

MIGNARD (Nicolas), peintre né en 1608, mort en 1661,

qui excellait surtout dans le coloris. On a de lui un grand nombre de portraits et de tableaux d'histoire. = MIGNARD (Pierre), frère du précédent, né en 1619, mort en 1695, a été un grand peintre de portraits. On cite parmi ses œuvres les plafonds de la galerie de Saint-Cloud, le dôme du Val-de-Grâce et le tableau de saint Charles Borromée.

MIGNARDEMENT, adv., avec délicatesse. = D'une manière mignarde.

MIGNARDER, v. a., traiter délicatement : — un enfant ; se prend en mauv. part. = Affecter de la grâce, de la délicatesse : — son langage, son style. = Se —, v. pr., se traiter délicatement : cette femme se MIGNARDE trop.

MIGNARDEISE, s. f., délicatesse : c'était un mot trop dur et qui blessait la — de leurs sentiments (Mariv.) = Affectation de gentillesse, de délicatesse : mettre de la — dans son langage, dans ses manières. Ces sortes de pieds n'ont qu'une certaine — qui a toujours le même tour et qui n'émeut point l'âme (Boil.) = Au pl., manières gracieuses et caressantes : se laisser prendre aux — d'une femme.

MIGNON, NE, adj., gentil, joli : visage, pied —. La marguerite, cette fleur si petite et si MIGNONNE (J.-J.) = Bien-aimé ; très-bon : enfant —. Mon petit papa — (Mol.) || Argent —, mis en réserve pour quelque fantaisie. Péché —, auquel on est le plus enclin : la médisance est son péché —. = S. m., terme de bienveillance et de flatterie, en parl. d'un enfant : mon —. Mon Dieu, la jolie MIGNONNE (Reg.) = Fam. et ir., se dit à quelqu'un qui a fait ou dit une sottise : je vous trouve un plaisant — de ne pas m'avoir écrit depuis deux mois (Sév.) = Fam., favori : elle l'aime fort, c'est son —. Se prend quelquefois en mauv. part : les MIGNONS de Henri III, les jeunes gens qui partageaient ses débauches.

§ MIGNON, MIGNARD. Le mignard s'efforce d'être ce qu'est naturellement le mignon. V. JOLI.

MIGNONNE, s. f.; impr., petit caractère entre la nonpareille et le petit texte. = Poire fort belle et d'un rouge foncé.

MIGNONNEMENT, adv., avec délicatesse ; fam.

MIGNONNET, s. m., nom vulgaire du trèfle.

MIGNONNETTE, s. f., petite dentelle légère de fil. = Poivre concassé. = Petit œillet dont on garnit les plates-bandes.

MIGNOT (Jacques), pâtissier que Boileau traita d'empoisonneur dans sa satire du Repas. Mignot, pour se venger, fit imprimer à ses frais une satire de l'abbé Cotin contre Boileau et la répandit dans le public avec ses biscuits.

MIGNOTER, v. a., traiter délicatement : c'est gâter cet enfant que de le — comme vous faites (Ac.) = Se —, v. pr., se traiter délicatement.

MIGNOTISE, s. f., flatterie, caresse ; fam. et vieux.

MIGRAINE, s. f., douleur vive, lancinante, n'occupant qu'un côté de la tête et sujette à des retours périodiques réguliers.

MIGRATION, s. f., action d'un peuple qui passe d'un pays dans un autre pour s'y établir : les livres de Moïse nous représentent les premières MIGRATIONS des hommes (Chal.) = Il se dit aussi de certains animaux : la saison de la — n'est pas encore venue (Id.) Les — des poissons, des oiseaux.

MIGRATOIRE, adj., qui a rapport aux migrations : mouvement —.

MJAUURÉE, s. f.; fam., femme qui a des manières affectées et ridicules : voilà une belle — (Mol.)

MIJOTER, v. a., faire cuire doucement et lentement. || Traiter délicatement : — un enfant. = Se —, v. pr. : il aime à se — ; peu us.

MIL, adj. num. inv., abréviation de mille affect-

tée à la supputation des années depuis l'ère chrétienne : *Henri IV, empereur d'Allemagne, fut excommunié en l'année — quatre-vingt-neuf* (Volt.)

MIL, s. m.; bot., plante de la famille des graminées : *le moindre grain de — serait bien mieux mon affaire* (La F.) = Graine de cette plante.

MILADY, s. f., nom qu'on donne en Angleterre à la femme d'un lord ou d'un baronnet.

MILAN, s. m., oiseau de proie.

MILAN, vil. de la Lombardie, cap. du Milanais, seconde ville du roy. d'Italie. = **MILANAIS**, **E**, adj. et s., qui appartient à Milan ou au Milanais.

MILANEAU, s. m., jeune milan.

MILET, vil. d'Ionie, qui fut pendant quelque temps, après Tyr, la ville la plus commerçante du monde. = **MILÉSIE**, **NE**, adj. et s., qui est de Milet.

MILHAU ou **MILLAU**, s.-préf. du départ. de l'Aveyron.

MILIACÉ, **E**, adj., qui ressemble au millet.

MILIAIRE, adj.; méd., qui ressemble à des grains de mil : *glandes MILIAIRES*. || *Éruption —*, éruption de très-petits boutons. *Fièvre —*, accompagnée d'une éruption miliaire. V. **SUETTE**.

MILICE, s. f., chez les anciens, l'art et l'exercice de la guerre. = *Troupe de gens de guerre : rien n'égalait jamais la — des Romains* (Boss.) = *Levée de bourgeois et de paysans*. || Poét. : *les MILICES célestes, les anges*. = S'emploie quelquefois en mauv. part. : *— du démon, gens hideux et hagards, engeance qui portait la mort dans les regards* (La F.)

MILICIEN, s. m., soldat de la milice.

MILIEU, s. m., le centre d'un lieu, l'endroit qui est également distant de la circonférence, des extrémités : *voici justement le — de la place* (Ac.) *Au — de Paris il promène sa vue* (Boil.) || *Peu d'hommes vont jusqu'à l'extrême du bien et du mal; la foule est dans le —*. = En parl. du temps : *Néron... fait enlever Junie au — de la nuit* (Rac.) *Et campé devant Dôle au — des hivers* (Boil.) = Se dit des ouvrages écrits ou prononcés : *que le début, la fin répondent au —* (Id.) = Fam. : *au — de tout cela*, nonobstant tout cela. || Ce qui est également éloigné de deux excès contraires : *le bien politique comme le bien moral se trouve toujours dans un juste —* (Mont.) || Tempérament qu'on prend pour concilier des intérêts différents : *il n'y a point de —*, il n'y a point d'autre parti à prendre. = Phys., fluide qui environne les corps; tout corps qui peut être traversé par un autre corps : *l'air est le — dans lequel nous vivons* (Ac.) *Les corps à travers lesquels la lumière se meut portent le nom de MILIEUX* (Arago). = Par anal. : *se plaire dans le — où l'on vit*. = *Au — de*, loc. prép., parmi, au sein de : *au — de la foule. Un mal au — des plaisirs est pour les riches une épine au — des fleurs* (B. de St-P.) *Empire du —*, nom sous lequel on désigne quelquefois la Chine.

MILITAIRE, adj., qui concerne la guerre, les gens de guerre : *discipline —*. *Les hommes sont convenus de se dépouiller et de s'égorger les uns les autres, et, pour le faire plus ingénieusement et avec plus de sûreté ils ont inventé des règles qu'on appelle l'art —* (La Br.) || *Justice —*, justice spéciale qui s'exerce parmi les troupes. || *Heure —*, exacte, précise. = S. m., homme de guerre : *les braves MILITAIRES font la guerre et désirent la paix* (Napol.) = La totalité des gens de guerre : *cette ordonnance délut au —* (Ac.) = L'état militaire.

MILITAIREMENT, adv., d'une manière militaire : *agir, juger, exécuter —*.

MILITANTE, adj. f., qui combat : *l'Église MILITANTE*, l'assemblée des fidèles sur la terre.

MILITER, v. n., combattre; inus. au propre. || Être favorable : *cette raison MILITE pour moi* (Ac.)

MILLE, adj. num. inv., dix fois cent : *— hommes, — et une nuit. Louis XII avait domé, pour l'investiture de Milan, cent — écus d'or* (Volt.) = Nombre incertain : *on a — remèdes pour adoucir le malheur de l'honnête homme, on n'en trouve pas un pour alléger celui du méchant* (La Br.) = On le redouble quelquefois par emphase : *— et — lauriers dont sa tête est couverte* (Corn.) || *Il y a — ans que je ne lui ai écrit* (Volt.), très-longtemps. = S. m. inv., le nombre mille : *plusieurs centaines de —*.

MILLE, s. m., mesure itinéraire de mille pas géométriques environ : *j'avais dans la journée parcouru à cheval une soixantaine de MILLES* (La H.)

MILLEFEUILLE, s. f., plante de la famille des radiées.

MILLE-FLEURS, s. f. pl., ne s'emploie que dans ces loc. : *Rossolis de —*, liqueur dans la composition de laquelle il entre de l'eau-de-vie, du sucre et quantité de fleurs distillées. *Eau, huile de —*, extraite de la house de vache par distillation.

MILLENAIRE, adj., qui contient mille : *nombre —*. = S. m., dix siècles. = S. m. pl., sectaires chrétiens qui croyaient qu'après le jugement dernier les élus jouiraient sur la terre, pendant mille ans, de toutes sortes de délices.

MILLE-PERTUIS, s. m.; bot., genre de plantes et d'arbrisseaux dont les feuilles présentent une quantité de petits points transparents, de vésicules remplies d'huile essentielle.

MILLE-PIEDS, s. m. pl., famille d'insectes aptères qui ont un très-grand nombre de pieds.

MILLÉSIME, s. m., ensemble de chiffres qui marquent l'année sur les médailles, les monnaies, etc.

MILLET (Il m.), s. m., mil : *graine de —*. *Les cailles se nourrissent de blé, de — et de toutes sortes de graines* (Buff.)

MILLEVOYE, charmant poète élégiaque, né en 1782, mort en 1816.

MILLIAIRE, adj., se dit des bornes placées sur le grand chemin pour marquer les milles. = Bot., se dit des feuilles et des écailles qui sont si fines et si multipliées, qu'on ne peut les compter. = S. m., pierre ou borne qui marque les distances.

MILLIARD, s. m., mille fois un million, mille millions. = Abs., un milliard de francs.

MILLIASSE, s. f.; fam. et par dénigrement, fort grand nombre : *des MILLIASSES de fourmis*.

MILLIÈRE, adj., nombre ordinal de mille : *être le —*. *La — année*. = Une des parties d'un tout que l'on suppose composé de mille parties. Par exagér. : *de tout ce qu'il vous dit, il n'y a pas la — partie de vrai* (Ac.) = S. m., la millièrte partie.

MILLIER, s. m., collect. mille : *un — d'écus*. = Mille livres pesant : *un — de plomb. Les éléphants des Indes portent aisément trois ou quatre MILLIERS* (Buff.) = Un nombre indéterminé fort grand : *on le trouva parmi un — de morts* (Boss.) = *Par —, à —*, en très-grand nombre : *tu nous aurais fourni des rimes par MILLIERS* (Boil.)

MILIGRAMME, s. m., millièrte partie du gramme, environ un cinquantième de grain.

MILLIMÈTRE, s. m., millièrte partie du mètre.

MILLION, s. m., mille fois mille : *on compte plus de neuf cent cinquante mille MILLIONS d'hommes sur la terre* (Volt.) = Abs., un million de francs. =

Fam. : être riche à MILLIONS, ne compter que par MILLIONS, être extrêmement riche. — Par exagér., nombre indéterminé : un — de grâces. Des MILLIERS de soleils, des — de mondes (Lebrun).

MILLIONIÈME, adj. ordin. de million. = S. m., une partie d'un tout composé d'un million de parties.

MILLIONAIRE, adj., riche d'un ou de plusieurs millions; extrêmement riche : être deux fois —, avoir deux millions de fortune. = S., c'est un —.

MILOCH OBRENOWITCH, ancien gardeur de pourceaux auquel la Serbie doit son indépendance. Il est mort en 1860.

MILO, une des Cyclades. = Nom de la capitale de cette île. C'est en 1820 que l'on y trouva la *Vénus* dite de *Milo*, que l'on voit au Musée du Louvre.

MILON DE CROTONE, fameux athlète grec, renommé par sa force prodigieuse, vivait dans le vi^e siècle av. J.-C.

MILON, tribun du peuple, obtint le retour de Cicéron exilé, malgré les intrigues de Clodius, qui devint dès lors son plus cruel ennemi. Milon le tua dans un combat survenu entre leurs esclaves et, pour échapper à la peine capitale, il se retira à Marseille.

MILORD, s. m., titre que l'on donne aux pairs d'Angleterre en leur adressant la parole. || Homme riche. = Voiture à quatre roues.

MILTIADE, général athénien, remporta sur les Perses la victoire de Marathon qui sauva la Grèce (490 av. J.-C.) Ayant échoué quelque temps après devant Paros, il fut condamné à une amende de 50 talents. Il ne put la payer, fut mis en prison et y mourut l'an 489.

MILTON (John), célèbre poète anglais, mort en 1674. Son ouvrage le plus remarquable est le *Paradis perdu*. = **MILTONIEN**, *NE*, adj., qui est dans la manière de Milton.

MIME, s. m., chez les Romains, espèce de comédie bouffonne. = Acteur qui jouait dans ces pièces. = Auteur qui les composait. = Homme qui a le talent d'imiter, de contrefaire l'air, le langage des autres. = Adj., il est —.

MIMER, v. a., représenter par des gestes, par des attitudes : — une scène; peu us.

MIMIQUE, adj., qui concerne les mimes. = Qui imite, qui exprime par le geste : action, laugage —. = S. f., art d'imiter par les gestes.

MIMOLOGIE, s. f., imitation de la voix et des gestes d'un autre. = Action d'imiter, dans la création des mots, le son des objets qu'ils désignent.

MIMOLOGISME, s. m., mot formé par mimologie : *Pensant comme son père et sa mère avec des MIMOLOGISMES caressants* (Ch. Nod.)

MIMOLOGUE, s. m., celui qui imite la voix, la prononciation d'une personne.

MIMOÏSA, s. f., nom de la sensitive.

MINABLE, adj., susceptible d'être détruit ou attaqué par une mine.

MINAGE, s. m., droit féodal que l'on prenait sur les grains qui se vendaient au marché.

MINARET, s. m., chez les Turcs, tour faite en forme de clocher du haut de laquelle on appelle le peuple à la prière, et d'où l'on annonce les heures.

MINAUDER, v. n., faire certaines mines. = Affecter certaines manières pour plaire : *Phénicie faisait la tout aimable, et écoutait en MINAUDANT le doux ramage d'un jeune oiseau* (Les.)

MINAUDERIE, s. f., action de minauder; défaut d'une personne qui minauder : *les talents que vous avez pour le grand art de la —* (Reg.) = Au pl., mines et manières affectées : *ces petites MINAUDERIES plus ou moins adroites par lesquelles elle vous dit, regardez-moi* (Mariv.)

MINAUDIER, *ERE*, s. et adj., qui est dans

l'habitude de minauder : une **MINAUDIÈRE**. Avec son ton radouci, sa face — (Les.)

MINCE, adj., qui a fort peu d'épaisseur : *doublure, étoffe, lame d'argent fort —* (Ac.) Prov. : — comme la langue d'un chat, extrêmement mince. || Peu considérable, médiocre, de peu d'importance : *savoir, talent fort —. Je les trouvai échauffés sur une dispute la plus — qui se puisse imaginer* (Mont.)

§ **MINCE**, **MENU** Ce qui est menu manque de grandeur et d'importance; ce qui est mince manque de force et de solidité.

MINCIO, riv. de l'Italie qui se jette dans le Pô. = Nom que portait un département du roy. d'Italie, dont le ch.-l. était Mantoue. = *Bataille du —*, gagnée par le prince Eugène Beauharnais sur les Autrichiens, le 8 février 1814.

MINDEN, ancien évêché fondé par Charlemagne. Par le traité de Westphalie (1648), cet évêché fut sécularisé.

MINEUR, s. f., qualité de ce qui est mince.

MINE, s. f., air du visage, extérieur d'une personne : *bonne, mauvaise —. — fière et insolente* (La Br.) *J'aime les gens dont la — promet peu et tient beaucoup* (Reg.) *Il paye de —, mais au fond c'est un sot* (Ac.) *Homme de bonne —*, d'une figure agréable, d'un extérieur avantageux. *Homme de mauvaise —*, dont l'extérieur excite des inquiétudes.

On dit encore dans ce sens : *il a la — d'un fripon, une — de fripon*; fam. *Avoir bonne, mauvaise —*, l'apparence d'une bonne, d'une mauvaise santé. = Fam. : *avoir la — de*, être exposé à : *j'ai bien la — de payer cher vos folies* (Mol.) = Air qu'on se donne, contenance qu'on tient : *affecter une — grave. Quelque — qu'il fasse, il n'est pas tant à craindre* (Volt.) *Faire bonne — à quelqu'un*, le bien accueillir. *Faire mauvaise ou triste — à quelqu'un*, le recevoir froidement. *Faire la —, bouder. Faire une laide —*, une vilaine grimace. *Faire — de*, faire semblant de : *faire — un peu d'en être mécontent* (Boil.) = Bonne ou mauvaise apparence d'une chose : *ce pontet a bonne —. = Fam., au pl., signes, gestes affectés : elle répondit à mes —* (Les.) V. AIR.

MINE, s. f., lieu souterrain où gisent des minéraux, des métaux, des pierres précieuses : *une — d'or, d'argent, de diamants. = Cavité souterraine pratiquée pour extraire ce que contient une mine : travailler aux MINES. Je courais risque d'être élevé pour les — de Mexico* (Chat.) = Substance métallique encore mêlée avec la terre, la pierre de la mine : *la — de fer est la plus difficile à fondre* (Buff.) || Source : *l'agriculture est une — féconde de trésors renaissants* (Thom.) Se dit surtout des ouvrages importants que l'on consulte : *les Essais de Montaigne, l'Encyclopédie sont des MINES inépuisables. C'est une — d'érudition*, un homme très-érudit. = Cavité souterraine pratiquée pour faire sauter, au moyen de la poudre, un roc, un bastion, etc. : *mettre le feu à une —. Le puits de la —*, l'ouverture qu'on fait en terre à la profondeur de l'entrée des galeries de mine qu'on veut pratiquer. *Éventer la —*, découvrir le lieu où elle est pratiquée. || Découvrir un dessein secret et l'empêcher de réussir. — de plomb, pierre dont on fait les crayons de couleur de plomb; crayon fait avec cette pierre.

MINE, s. f., ancienne mesure qui contenait un demi-setier : *il me doit trois setiers et — de blé* (La F.) = Contenu de la mine : — de blé, de froment. = Monnaie qui valait cent drachmes chez les Athéniens et deux cent quarante chez les Hébreux.

MINER, v. a., pratiquer une mine : — un bastion. = Creuser lentement : *Peu MINE la pierre.* ||

Consumer, ruiner lentement : *le pauvre enfant, jaune et miné par la fièvre, était tout nu* (Chat.)

MINÉRAL, s. m., substance qu'on retire de la mine et qui renferme du métal. = Chim., se dit des espèces métalliques qui résultent de la combinaison d'un métal avec un minéralisateur.

MINÉRAL, s. m., tout corps non organisé qui se trouve dans l'intérieur de la terre ou à sa surface : *le carbonate, le sulfate et le phosphate de soude sont des MINÉRAUX efflorescents.*

MINÉRAL, E, adj., qui tient des minéraux, qui appartient aux minéraux : *crystal —, matière MINÉRALE.* Le règne —, l'ensemble des minéraux. *Eaux MINÉRALES*, imprégnées de principes minéraux.

MINÉRALISATEUR, s. m., chim., substance qui, par sa combinaison avec les matières métalliques, en change les caractères physiques et chimiques. = Adj. : *appareil —.*

MINÉRALISATION, s. f.; chim., acte par lequel les métaux se combinent avec les minéralisateurs : *à l'exception de l'or, tous les autres métaux se présentent le plus souvent dans l'état de —* (Cuvier).

MINÉRALISER, v. a.; chim., se dit des substances qui, combinées avec des matières métalliques, en changent beaucoup les caractères extérieurs : *dans le sein de la terre, les métaux sont ordinairement sous une forme MINÉRALISÉE* (Buff.) = Se —, v. pr., être minéralisé.

MINÉRALOGIE, s. f., partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux.

MINÉRALOGIQUE, adj., qui concerne la minéralogie : *observation, nomenclature —.*

MINÉRALOGISTE, s. m., celui qui est versé dans la minéralogie.

MINERVE, myth. rom., fille de Jupiter, déesse de la sagesse et des beaux-arts. || S. f., femme aussi sage que belle; femme instruite ou adroite au travail. || Tête, cervelle : *il a tiré cela de sa —* (Ac.) = Raison, génie, surtout en parl. des poètes : *chaque mortel a sa — qui doit lui servir de flambeau* (J.-B. R.) Rimer malgré — (Boil.)

MINET, TE, s., petit chat, petite chatte; fam.

MINEUR, s. m., celui qui tire les minéraux des mines. = Artilleur qui travaille aux mines. = Adj. : *sapeur —.*

MINEUR, E, adj., plus petit : *l'Asie MINEURE*, la partie occidentale de l'Asie. = Mus. : *tierce —*, composée d'un ton et d'un demi-ton. = *Les quatre ordres MINEURS*, les quatre petits ordres ecclésiastiques. = *Les frères —*, les cordeliers. = Dr., qui n'a pas atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne et de ses biens. = S., celui, celle qui n'a pas encore atteint cet âge.

MINEURE, s. f.; log., seconde proposition d'un syllogisme. = Théol., thèse soutenue autrefois durant la licence.

MINGRÉLIE, p. d'Asie, au S. du Caucase, tributaire de la Russie.

MINHO, fl. qui sépare le Portugal de l'Espagne et se jette dans l'Atlantique.

MINIATURE, s. f., peinture délicate faite à petits traits, avec des couleurs fines délayées à l'eau gommée : *portrait en —.* = Tableau peint en ce genre : *voilà une jolie —* (Ac.) || Se dit des ouvrages de littérature faits dans de petites proportions : *description en — de toutes les parties du globe.* || Objet d'art de petite dimension et travaillé avec délicatesse : *cette boîte est une vraie —* (Ac.) || Personne petite et délicate. = Par anal., le colibri : *du peuple ailé des airs brillante —* (Del.) = En —, loc. adv., en petit.

MINIATURISTE, s. m., peintre en miniature.

MINIÈRE, s. f., le sable et la pierre où se trouvent les métaux, les minéraux : *la portion inférieure de la — est communément la meilleure* (Buff.)

MINIMA (À) (mot lat.), loc. adv. : dr., ne s'emploie que dans cette formule : *appel à —*, interjeté par le ministère public quand il juge que la peine prononcée est trop faible.

MINIME, adj., très-petit, très-peu important : *un intérêt, une somme —.* = S. m., religieux de l'ordre de Saint-François de Paule.

MINIMUM, s. m.; math., le plus petit degré auquel une grandeur puisse être réduite. = La plus petite des sommes dont il s'agit. = La moindre des peines que la loi inflige pour un délit.

MINISTÈRE, s. m., emploi, charge qu'on exerce : *ce n'est pas de mon —.* Son âge répond à la gravité de son — (Barth.) || Le — de la parole, les fonctions qui exigent le talent de l'orateur. — public, magistrature chargée de veiller au maintien de l'ordre, de l'exécution des lois. = Service, entremise : *offrir, prêter son —.* Ma triste voix était réservée à ce déplorable — (Boss.) = S'applique à toutes les professions d'officier public. = Département, durée des fonctions d'un ministre d'État : *le — de Richelieu, de Mazarin.* || Collect., conseil des ministres. = Hôtel, bureaux d'un ministre. = Corps des ministres : *changer le —.* V. EMPLOI.

MINISTÉRIEL, LE, adj., qui a rapport au ministère, qui est propre à un ministre : *fonctions MINISTÉRIELLES.* = Dévoué au ministère : *journal, parti —.* = Dr., officiers —, avoués, notaires, huissiers, etc. = S. m., partisan du ministère.

MINISTÉRIELLEMENT, adv., dans la forme ministérielle : *il m'a répondu —* (Ac.)

MINISTRE, s. m., celui dont on se sert pour l'exécution de quelque chose : *tout devient, pour les grands, les MINISTRES et les complices de leurs passions injustes* (Mass.) = Fonctionnaire chargé des principales affaires de l'État : *— d'État, — sans portefeuille.* Ces rois nés valets de leurs propres — (Boil.) = Ambassadeur, envoyé d'un prince dans une cour étrangère : *— plénipotentiaire.* = *Les — de Dieu*, les prêtres. || Anges chargés d'exécuter les ordres de Dieu. = Parmi les luthériens et les calvinistes, celui qui fait le prêche : *le — de l'Évangile.*

MINIUM (mot lat.), s. m., oxyde rouge de plomb.

MINOIS, s. m.; fam., visage d'une personne plus jolie que belle : *imaginez de Flore la jeunesse et de l'amour le séduisant —* (Volt.) = S'est dit autrefois dans le sens de visage : *un de ces — que l'on a vus partout et dont on ne dit rien* (Gress.)

MINON, s. m., dans le langage enfantin, chat.

MINORATIF, s. m.; méd., remède légèrement purgatif. = Adj. : *remède —.*

MINORITÉ, s. f., le petit nombre, par opposit. à majorité : *la — des voix, des suffrages.* = *d'une assemblée*, l'ensemble de ceux qui combattent les mesures appuyées par la majorité. = État d'une personne mineure. = Temps pendant lequel on est mineur. = Abs., se dit de la minorité d'un souverain : *pour le soutien d'une — et d'une régence tumultueuse* (Fléch.)

MINORQUE, une des îles Baléares, dans la Méditerranée, cap. Port-Mahon. Elle appartient aux Espagnols.

MINOS, premier législateur des Crétois, devint après sa mort un des juges des enfers.

MINOT, s. m., mesure qui contenait la moitié

d'un setier. = Ce qui est contenu dans le minot.
Farine de —, destinée à l'exportation.

MINOTERIE, s. f., établissement dans lequel on prépare les farines destinées au commerce extérieur.

MINOTIER, s. f., celui qui possède, qui fait valoir une minoterie.

MINOTAURE, monstre, moitié homme et moitié taureau. On le nourrissait de chair humaine; il fut tué par Thésée.

MINSK, vil. de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. de même nom, dans l'ancienne Lithuanie.

MINTURNES, anc. vil. au S. du Latium. Ce fut dans les marais situés près de cette ville que se cacha Marius.

MINUIT, s. m., le milieu de la nuit : — *est sonné*. = Astr., époque à laquelle le soleil passe par le méridien inférieur de chaque lieu de la terre.

MINUSCULE, adj., se dit des petites lettres, par opposit. à majuscule : *caractère, lettre —*. = S. f., petite capitale : *une —*.

MINUTE, s. f., la soixantième partie d'une heure : *la — contient soixante secondes*. = Petit espace de temps : *je suis à vous dans une —*. = Fam. : *il est à la —*, il est d'une grande exactitude. = Astr., soixantième partie de chaque degré d'un cercle. = Lettre, écriture très-petite : *écrire en —*. = Brouillon d'un écrit; original d'un acte qui demeure chez le notaire, d'un arrêt qui demeure au greffe : *garder les MINUTES*.

MINUTER, v. a., faire la minute, le brouillon d'un écrit. || Projeter une chose pour l'accomplir bientôt : *je le remerciais doucement de la tête, MINUTANT à tous coups une retraite hométe* (Mol.)

MINUTIE, s. f., chose de peu de conséquence : *le goût des MINUTIES annonce la petitesse du génie ou la bassesse de l'âme* (de Retz). V. BAGATELLE.

MINUTIEUSEMENT, adv., d'une manière minutieuse : *examiner —*.

MINUTIEUX, EUSE, adj., qui s'attache aux minutes : *esprit, homme —*. = Se dit aussi des choses : *soins —, MINUTIEUSES recherches*.

MI-PARTI, E, adj., composé de deux parties égales, mais dissemblables : *les chevins avaient des robes MI-PARTIES. Les divisions des champs étaient formées de pierres volcaniques — blanches et noires* (Chat.) || Partagé en deux parties à peu près égales : *l'opinion est MI-PARTIE. Les avis sont MI-PARTIS* (Ac.)

MIQUELET, s. m., se disait autrefois des bandits espagnols qui vivaient dans les Pyrénées : *il commandait une compagnie de MIQUELETS au siège de Pampelune* (C. Del.) = Se dit aujourd'hui des soldats qui forment la garde des gouverneurs de province en Espagne.

MIRABEAU (Gabriel-Honoré de Riqueti, comte de), né en 1749, fut le plus grand orateur de la Constituante, et mourut en 1791.

MIRABELLE, s. f., petite prune ronde, de couleur jaune.

MIRACLE, s. m., acte de la puissance divine contraire aux lois de la nature : *il y a une crédulité populaire qui établit de faux MIRACLES* (Fléché.) = Par exagér., chose surprenante ou rare : *le ciel l'avait arraché, comme par —, des mains des ennemis du roi son père* (Boss.) = Objet, action extraordinaire, qui produit l'admiration : *c'est un des — de l'amour, de nous faire trouver du plaisir à souffrir* (J.-J.) *Tous vos coups de pinceau sont autant de —* (Dest.) = Fam. et ir. : *voilà un beau —!* se dit à quelqu'un qui se vante d'une chose fort ordinaire. = Fam. : *vous avez fait là un beau —*, se dit à celui qui a fait une action maladroite. || Fam. : *faire des —*, se signaler, se distinguer dans ce qu'on entreprend. = Au moyen âge, pièce de théâtre dans

laquelle on représentait un événement ou le martyre d'un saint. = S'emploie quelquefois comme exclamation : —! *criait-on, venez voir dans les nues passer la reine des tortues* (La F.) = A —, loc. adv., parfaitement bien : *il sait notre langue à —* (Ch. Nod.); fam. et peu us. V. PRODIGE.

MIRACULEUSEMENT, adv., d'une manière miraculeuse, surprenante, admirable : *un trône indignement renversé et — rétabli* (Boss.)

MIRACULEUX, EUSE, adj., qui s'est fait par miracle, qui tient du miracle : *guérison MIRACULEUSE. Les faits — qui établissent la divinité de la religion* (Mass.) *L'enfant — que Dieu réservait encore pour être le salut d'Israël* (Id.) = Merveilleux : *ouvrage —. Tel a été — au monde, auquel sa femme et son valet n'ont rien trouvé seulement de remarquable* (Montaig.) = S. in. : *il y a du —*.

MIRAGE, s. m., effets de la réfraction qui fait paraître au-dessus de l'horizon les objets qui n'y sont pas || *Les illusions d'un bonheur fugitif nous offrent le —* (Ancelot).

MIRANDE, s.-pref. du départ. du Gers.

MIRBEL, célèbre botaniste, né en 1776, mort en 1854.

MIRE, s. f., espèce de bouton placé vers le bout du canon d'un fusil et qui sert à mirer. *Point de —*, endroit où l'on veut que le coup porte. || *But auquel on tend : cette dignité est le point de — de beaucoup d'ambitieux* (Ac.)

MIRÉ, E, adj.; t. de chasse : *sanglier —*, dont les défenses sont recourbées en dedans.

MIRER, v. a., considérer l'endroit où l'on veut que l'arme porte : — *son gibier*; et abs., *avant de tirer il faut —*. || — *des œufs*, regarder à travers pour s'assurer s'ils sont frais. || Fam., convoiter, aspirer à : — *une place, un emploi*. = Se —, v. pr., se regarder dans un miroir ou dans quelque autre chose qui reproduit l'image des objets : *se — dans l'eau*. || *L'âme se MIRE, pour ainsi parler, et se considère dans ce corps* (Boss.) = Par exagér. : *on se MIRERAIT dans ce parquet*, il est fort uni et fort luisant. || Fam. : *se — dans son ouvrage*, le regarder avec complaisance. = Prov. : *le paon se MIRE dans sa queue*, se dit, par allusion, à un sot glorieux de sa bonne mine. V. VISER.

MIRIFIQUE, adj.; fam., se dit, en plaisantant, pour admirable, merveilleux : *depuis saint Denis, on n'avait rien vu de plus —* (Volt.)

MIRLIFLORE, s. m.; fam., jeune homme qui fait l'agréable, le merveilleux.

MIRLIROT, s. m.; bot., nom vulgaire du mélilot officinal.

MIRLITON, s. m., espèce de petite flûte formée d'un roseau bouché aux deux bouts avec une pelure d'oignon ou avec un morceau de baudruche.

MIRMIDON, s. m.; fam. et ir., jeune homme d'une taille très-petite. || Homme très-prétentieux qui s'efforce ridiculement de paraître supérieur aux autres. V. NAIN.

MIROBOLANT, E, adj.; néol., qui tient du prodige. || Merveilleux.

MIROIR, s. m., glace de verre ou de cristal parfaitement polie, étamée par derrière, qui réfléchit l'image des objets : *une vieille coquette s'irrite contre le — qui lui montre ses rides et sa laideur* (Lévis). *Il serait bon de présenter un — à un homme en colère, pour lui faire voir sa laideur* (Montaig.) = Tout corps qui renvoie l'image des objets : *les anciens avaient des MIROIRS d'airain. Le — des eaux*, leur transparence. = — *ardent*, espèce de miroir

qui rassemble tellement les rayons du soleil sur un point appelé foyer, qu'il brûle les objets en un instant. || *Les yeux sont le — de l'âme* (Ac.) *L'exemple quelquefois est un — trompeur* (Corn.) = *Oeufs au —*, cuits sur le plat sans être brouillés. On les nomme aussi *aufs sur le plat*. = Mar., cadre placé à l'arrière du vaisseau et chargé d'armoires. = T. de chasse, instrument garni de petits morceaux de miroir que l'on fait tourner au soleil pour attirer des alouettes et d'autres petits oiseaux. = Eaux et forêts, entailles faites sur le tronc d'un arbre et portant une marque. = Bot. : — de *Vénus*, nom vulgaire d'une espèce de campanule dont on mange les jeunes pousses en salade.

MIROITANT, E, adj., se dit d'un corps dont la surface a l'éclat d'un miroir.

MIROITÉ, E, adj. : *cheval —*, cheval bai dont la croupe pommelée diffère du fond de la robe.

MIROITEMENT, s. m., éclat que jettent certaines surfaces polies, en réfléchissant la lumière.

MIROITER, v. n., réfléchir la lumière.

MIROITERIE, s. f., commerce de miroiter.

MIROITIER, s. m., celui qui fait, qui répare ou qui vend des miroirs.

MIROTON, s. m., mets composé de tranches de bœuf déjà cuites, qu'on assaisonne avec de l'ognon, de la ciboule, etc.

MIRTEL, s. m., espèce de papillon de jour.

MIRZAPOUR, vil. de l'Hindoustan anglais, présidence de Calcutta, sur le Gange.

MISAINÉ, s. f.; mar., mât d'avant qui est près du mât de beaupré : *le mât de —*. = Se dit des objets qui en dépendent : *la hune de —*. *La voile de —*, ou abs., *la —*, la voile principale de ce mât.

MISANTHROPE, s. m., celui qui hait l'espèce humaine : *le vrai — est un monstre; s'il pouvait exister, il ferait horreur* (J.-J.) || Homme bourru, chagrin : *ce — aux yeux tristes et sombres* (Boil.) = Adj. : *esprit —*. Il devient trop —.

MISANTHROPIE, s. f., haine des hommes. = Caractère d'un homme bourru; humeur chagrine.

MISANTHROPIQUE, adj., qui naît de la misanthropie, qui en a le caractère : *chagrin, humeur, réflexion —*.

MISCELLANÉES, s. m. pl., mélanges littéraires ou scientifiques. On dit plus souvent *mélanges*.

MISCIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui peut se mêler, s'allier : *la — des métaux*.

MISCIBLE, adj., qui a la propriété de se mêler : *l'huile n'est point — avec l'eau* (Ac.)

MISE, s. f., ce qu'on met au jeu ou dans une société de commerce : — de fonds. Doubler, retirer sa —. = Enchère : *ma — a couvert la sième*. || *Comme on s'y connaît mal, chacun s'y fait de —, et vaut commément autant comme il se prise* (Corn.) = Cours de la monnaie : *argent de —*. *Ces espèces-là ne sont plus de —* (Ac.) || Fam. : *cette étoffe n'est plus de —*, n'est plus de mode. *Cette excuse n'est pas de —*, n'est pas recevable. *Cet homme est de —* — présentable. *Aller dans l'autre monde est très-grande sottise, tant que dans celui-ci l'on peut être de —* (Mol.) = Manière de se vêtir : — élégante. — en scène, dispositions, préparatifs qu'exige la représentation d'une pièce de théâtre. = Dr. : — en possession, formalités juridiques pour mettre en possession. — en jugement, décision par laquelle on met un accusé en jugement. — en liberté, décision par laquelle un accusé est mis en liberté. — en cause, action d'appeler une personne dans un

procès. V. **DEMEURE**. — *en œuvre*, action de mettre en œuvre une matière quelconque. — *en vente*, action de mettre une chose en vente. — à prix, déclaration du prix que veut le vendeur d'un objet qu'il met en vente. = Impr. : — en pages, action de rassembler les paquets de composition pour en faire des pages et des feuilles. — en train, action de tout disposer pour le tirage d'une forme.

MISÈNE (cap), sur la côte O. de l'Italie, entre Comès et Pouzzoles. Il tirait son nom d'un des compagnons d'Énée.

MISÉRABLE, adj., qui est dans la misère : *homme, famille —*. *Rendre ses sujets MISÉRABLES* (Fléch.) = En parl. des choses, malheureux, funeste : *faire une fin —* (Ac.) = Méchant : —, *tu cours à ta perte infaillible* (Rac.) = Mauvais dans son genre; pitoyable; auteur, livre —. *Les — disputes de l'école* (Volt.) = Méprisable : *sacrifier son honneur à un — intérêt*. = Malheureux et digne de pitié : *souvent plus — que tous les malheureux que mon pouvoir accable* (Rac.) = S., personne dans la misère : *il ne se faut jamais moquer des MISÉRABLES* (La F.) = Personne vile et méchante : *c'est un —, un malhonnête homme*. V. **MALHEUREUX**.

MISÉRABLEMENT, adv., d'une manière misérable : *vivre —*.

MISÈRE, s. f., état malheureux, extrême indigence : *jours de douleur et de —* (Mass.) *Cette compassion le rendit sensible à toutes les MISÈRES connues* (Fléch.) *Ne me méprisez pas à cause de ma —* (J.-J.) = Faiblesse de l'homme : *leur néant et leur —* (Fléch.) *Les — de l'homme prouvent sa grandeur* (Pasc.) = Peine, calamité : *j'ai tantôt sans respect affligé sa —* (Rac.) *Les — de notre vie* (Boss.) = Chose pénible, fâcheuse : *c'est une grande — que les procès* (Ac.) || Fam. : *collier de —, travail, vie pénible*. = Bagatelle : *se fâcher pour une —*. *Ne dire que des —*. Ir. : *il a volé douze cent mille francs, c'est une —*. = Jeu, coup que l'on gagne au boston quand on ne le joue pas une seule main. V. **PAUVRETE** et **BAGATELLE**.

MISÉRÉRÉ, s. m.; liturg. cath., psaume cinquantième qui commence par le mot *misereere* : *du — les sons au Vatican s'éteignent par degré* (C. Del.) = Chant composé sur les paroles du Miséréré. = Colique très-violente et très-dangereuse.

MISÉRICORDE, s. f., vertu qui porte à avoir compassion des misères d'autrui et à les soulager : *que la clémence et la — croissent avec l'âge dans cet enfant précieux* (Mass.) = Grâce, pardon : *demandez —* (Ac.) *C'est là qu'il prononçait des arrêts de —* (Fléch.) = Bonté de Dieu envers les pécheurs : *les MISÉRICORDES divines* (Id.) Prov. : *à tout péché —, il faut avoir de l'indulgence. S'abandonner à la — de quelqu'un*, à sa merci, à sa discrétion. = S'emploie en forme d'exclamation pour marquer la surprise, la frayeur, etc. : *eh ! — ! on traîne mon mari en prison* (Volt.) V. **PITIÉ**.

MISÉRICORDIEUSEMENT, adv., avec miséricorde : *recevoir, traiter —*.

MISÉRICORDIEUX, **EUSE**, adj., enclin à la miséricorde : *providence MISÉRICORDIEUSE* (Boss.) *Un père si humain et si —* (Mass.) = S. : *les —*.

MISNIE, cercle du roy. de Saxe, ch.-l. Dresde.

MISRAÏM, nom donné dans l'écriture sainte à l'Égypte.

MISSEL, s. m., livre qui contient les prières et les cérémonies de la messe.

MISSION, s. f., charge, pouvoir donné à quelqu'un de faire quelque chose : *j'ai rempli ma —* (J.-J.) = Pouvoir, autorité ecclésiastique : *la — de*

apôtres. || *On chasse ces docteurs prêchant sans* — (Boil.) = *Prêtres des missions étrangères, prêtres séculiers qui vont prêcher l'Évangile dans les Indes.* = Collect., les missionnaires : *la — de la Chine.* = Prédications des missionnaires. = Maison où demeuraient les pères de la mission.

MISSIONNAIRE, s. m., prêtre employé aux missions : *chaque bourgade était gouvernée par deux MISSIONNAIRES* (Chat.)

MISSISSIPI, fl. qui traverse les États-Unis du N. au S. et se jette dans le golfe du Mexique. = Un des États-Unis de l'Amérique du Nord. = **MISSISSIPIEN**, NE, adj. et s., qui appartient au Mississipi.

MISSIVE, adj. f., destinée à être envoyée : *lettre —.* = S. f., une — ; fam.

MISSOLONGHI, vil. de Grèce, dans l'Acarnanie, célèbre par le siège qu'elle soutint en 1825 contre les Turcs.

MISSOURI, riv. qui se jette dans le Mississipi. = Un des États-Unis, ch.-l. Jefferson.

MISTRAL, s. m., vent du N.-O. dans les contrées voisines de la Méditerranée.

MITAINE, s. f., gant sans séparation pour les doigts, excepté le pouce. = Petit gant de femme qui ne couvre que le dessus de la main. || Fam. : *prendre des MITAINES pour parler à quelqu'un*, employer toutes sortes de ménagements.

MITE, s. f., insecte dont une espèce, presque imperceptible, naît dans le fromage.

MITAU, vil. de Russie, ch.-l. de la Courlande. Louis XVIII émigré y résida avec sa cour de 1798 à 1807.

MITHRA, divinité des anciens Perses.

MITHRIDATE, s. m., drogue antivénéneuse dont on attribue l'invention à Mithridate, roi de Pont, qui en usait, dit-on, tous les jours pour habituer son corps à résister à tous les poisons. = Fam. : *vendeur de —*, charlatan. || Fanfaron.

MITIGATION, s. f., adoucissement à une règle, à une loi trop austère : — *des peines.*

MITIGER, v. a., adoucir, rendre plus aisé à supporter : — *une loi, une peine.* || — *une proposition*, la rendre moins absolue. V. MODÉRER.

MITIS, s. m.; fam., gros chat, matou.

MITON, s. m., sorte de gant qui ne couvre que l'avant-bras. = Fam. : *onguent miton-mitaine*, remède qui ne fait ni bien ni mal.

MITONNER, v. n., se dit du pain qu'on laisse tremper longtemps dans le bouillon sur le feu. = V. a.; fam., dorloter, prendre grand soin de tout ce qui regarde la santé, les aises d'une personne. || Fam., ménager l'esprit de quelqu'un dans des vues intéressées : *j'ai cru — cette belle pour moi pendant treize ans* (Mol.) — *un héritage* (Volt.) || Préparer doucement le succès d'une affaire : *je cache cette pensée, je la MITONNE* (Sév.) = Se —, v. pr., tremper longtemps dans le bouillon. || Se dorloter.

MITOYEN, NE, adj., qui est au milieu, qui tient le milieu : *espace —.* || *Puits —*, pratiqué sur la limite de deux propriétés contiguës. || *Mur —*, qui appartient à deux propriétés contiguës qu'il sépare : *un avocat, qui débute par un exorde pompeux au sujet d'un mur —, est ridicule* (Volt.) || Qui tient le milieu entre deux choses extrêmes ou opposées : *avis, parti —.*

MITOYENNETÉ, s. f., état de ce qui est mitoyen. = Droit de copropriété de deux voisins sur le mur, le fossé, la haie, etc., qui les sépare.

MITRAILLADE, s. f., décharge de plusieurs canons chargés à mitraille.

MITRAILLE, s. f., vieille quincaillerie; vieux en

ce sens. = Fam., basse monnaie. = Vieilles ferrailles dont on charge le canon : *tirer à —.*

MITRAILLER, v. n., tirer le canon à mitraille. = V. a., tirer à mitraille sur une foule.

MITRAL, E, adj.; anat., qui a la forme d'une mitre, comme la valvule gauche du cœur.

MITRE, s. f., coiffure que les Romains avaient empruntée des Perses. = Coiffure que portent les évêques en habits pontificaux : *d'or et d'argent une — pointue, à deux pendants, sur le sommet fendue* (Volt.) = Tuile posée en forme de mitre au-dessus d'une cheminée pour l'empêcher de fumer.

MITRÉ, E, adj., qui porte la mitre.

MITRON, s. m.; pop. et fr., garçon boulanger ou pâtissier.

MITYLÈNE, cap. de l'île de Lesbos, patrie de Sapho.

MIXTE, adj., mélangé, composé de plusieurs choses de différente nature : *corps —.* || *Le drame est une espèce de genre — qui tient de la tragédie et de la comédie* (Ac.) **Commission —**, composée d'hommes qui représentent des intérêts différents. **Tribunal —**, dont les juges appartiennent à des nations ou à des religions différentes.

MIXTILIGNE, adj.; géom., figure —, terminée en partie par des lignes droites, en partie par des lignes courbes.

MIXTION, s. f., mélange de drogues dans un liquide. = Mordant léger qui sert à fixer la dorure à l'huile.

MIXTIONNER, v. a., faire une mixtion.

MIXTURE, s. f., mélange liquide de médicaments très-acifs.

MNÉMONIQUE, s. f., art de faciliter les opérations de la mémoire. = Adj., art, procédé —.

MNÉMOSYNE, déesse de la Mémoire, mère des Muses.

MNÉMOTECNIE, s. f., mnémonique.

MOBILE, adj., qui se meut, qui peut être mù : *Faiguille aimantée est — sur son pivot* (Ac.) *Les vents agitent la surface — des eaux* (Buff.) || *Le temps, cette image — de l'immobile éternité* (J.-B. R.) **Fêtes MOBILES**, dont le jour change chaque année. **Garde —, troupes —**, qui ne sont pas sédentaires. = Impr. : *caractères —*, caractères séparés qu'on place les uns après les autres pour en former des mots. || **Caractère —**, changeant. **Imagination —**, qui reçoit aisément des impressions différentes. = S. m., le corps qui est mù. = Chose déterminante : *la gloire, ce puissant — de toutes les grandes âmes* (Buff.) *L'intérêt n'est pas le seul — des actions humaines* (J.-J.) = Astr., le premier —, le ciel que les anciens supposaient envelopper et faire mouvoir tout le système céleste. || Ce qui donne le premier mouvement : *l'agriculture est le premier — de tout* (Volt.) *Je ne connais d'autre premier —, dans l'univers, que l'argent et que l'or* (La F.) V. PROMOTEUR.

§ **MOBILE. MOTIF.** Le mobile est une impulsion qui entraîne. Le motif est une vue de l'esprit sur la convenance, sur la justice d'un parti pris ou à prendre.

MOBILIER, ÈRE, adj., qui tient de la nature du meuble : *biens MOBILIERS d'une succession.* || **Héritier —**, qui hérite des meubles. **Succession, contribution MOBILIÈRE**, qui consiste en meubles, qui porte sur les meubles. Dans ce sens, on dit aussi **MOBILIAIRE**. = S. m., les meubles : *un riche —.*

MOBILISABLE, adj., qui peut être mobilisé, en parl. d'un corps sédentaire.

MOBILISATION, s. f., action de mobiliser.

MOBILISER, v. a.; dr., faire une convention en

vertu de laquelle un immeuble est réputé meuble. = Milit., mettre en campagne un corps sédentaire.

MOBILITÉ, s. f., facilité à être mû, à se mouvoir : — *des corps sphériques*. || *Cet homme a une grande — dans la physionomie*. || Disposition à varier, inconstance : — *des choses humaines*; — *L'esprit, de caractère, d'imagination*. *Chez tous les peuples qui ont été grande — la fermeté est plus rare que le courage* (Sév.)

MOCASSIN, s. m., sorte de bottine de peau que portent les sauvages de l'Amérique du Nord.

MODAL, E, adj.; log., se dit des propositions qui contiennent quelque restriction. = Mus., corde ou note MODALE, celle qui fait entendre le mode, la tierce et la sixte.

MODALITÉ, s. f.; log., mode, manière d'être : *la blancheur est une — de la neige* (Ac.) = Mus., indication du mode dans lequel on joue. = Modification de la voix humaine : *les MODALITÉS possibles de l'articulation* (Ch. Nod.)

MODE, s. m., manière d'être : *les divers arrangements des parties d'un corps en sont les MODES* = Forme, méthode : — *de gouvernement*. — *d'enseignement*. = Gramm., se dit des différentes manières dont les verbes expriment par leurs inflexions et présentent à l'esprit l'état ou l'action. = Mus., caractère affecté au ton : — *majeur, mineur*.

MODE, s. f., usage passager qui dépend du goût et du caprice, particul. manière actuelle de se vêtir : *il change d'esprit comme de —* (Boil.) *Payer tribut à la —* (Volt.) *Le vrai mérite ne dépend point du temps ou de la —* (La Roch.) *Écrits, habillements, système, tout est —* (L. Rac.) *Il y a autant de faiblesse à fuir la — qu'à l'affecter* (La Br.) = Fam. : *être à la —*, être fort recherché. = Manière, fantaisie : *chacun vit à sa —*. *A la — d'Angleterre*, suivant le goût de ce pays. *Oncle, tante à la — de Bretagne*, cousin germain, cousine germaine du père ou de la mère. *Neveu, nièce à la — de Bretagne*, fils, fille du cousin germain ou de la cousine germaine. = Cuis., *boûf à la —*, boûf piqué de gros lard et cuit dans son jus. = Au pl., ajustements, parures à la mode : *magasin de MODES*. *Il y a des hommes qui sont marchands de —, de linge* (B. de St-P.)

§ **MODE**, **VOGUE**. Ce qui est à la mode, c'est ce qui plaît aujourd'hui; ce qui est en vogue, c'est ce qui est en réputation. La fantaisie fait la mode; l'opinion, la vogue.

MODELAGE, s. m.; sculpt., opération de celui qui modèle.

MODÈLE, s. m., exemplaire, patron : — *d'écriture*, *de broderie*. = Personne d'après laquelle les artistes dessinent, peignent, etc. *Être fait comme un —*, être très-bien fait. = Représentation en terre ou en cire d'un ouvrage qu'on se propose d'exécuter en grand. || Ce qui doit être un objet d'imitation : *leurs écrits deviennent des MODÈLES* (Cond.) *Votre règne aux neveux doit servir de —* (Rac.) *Jésus-Christ, le grand — des rois* (Mass.) V. EXEMPLE.

§ **MODÈLE**, **TYPE**. Modèle se rapporte à la réalité et à la pratique; type, à l'idéal et à la théorie.

MODÈLE, s. m., représentation, imitation des formes. = Peint., représentation des formes par le moyen des ombres et des demi-teintes.

MODELER, v. a., faire le modèle d'un ouvrage qu'on veut exécuter : — *une statue, un groupe*. Abs., — *en petit*. || Régler, conformer : — *sa conduite sur celle d'un autre*. = Se —, v. pr., prendre pour modèle : *les jeunes animaux se MODÈLENT sur les vieux* (Buff.) *On doit se — sur les gens de bien*.

MODÉNATURE, s. f.; archit., proportion et galbe des moulures d'une corniche.

MODÈNE, vil. d'Italie, cap. de l'ancien duché de ce nom, entre Milan et Florence.

MODÉRANTISME, s. m., opinion de ceux qu'on appelait modérés pendant la révolution française.

MODÉRATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui modère, qui règle : *Jupiter, des humains — suprême*. *La terre, cette tendre nourrice, de tous nos biens sage MODÉRATRICE* (J.-B. R.) = Personne qui cherche à modérer les opinions extrêmes. = Instrument dont on se sert pour ralentir le mouvement des machines. = Adj., *pouvoir* —.

MODÉRATION, s. f., vertu qui consiste à garder une sage mesure en tout : *user de la grandeur avec —* (Fléch.) *La — est le trésor du sage* (Volt.) = Adoucissement d'une peine, diminution d'un prix, d'une taxe : *n'accorder aucune —*.

MODÉRÉ, E, adj., éloigné de toute sorte d'excès : *exercice, froid —*. *Chaleur MODÉRÉE*. || Retenu, sage : *esprit —*. *Sentiments MODÉRÉS* (Boss.) *Celui qui est patient et — est quelquefois plus estimable que celui qui prend des viles* (Fléch.) = **MODÉRÉ**, s. m., partisan de la modération en politique.

MODÉRÉMENT, adv., avec modération, sans excès : *manger —*. *Il usa — de la victoire* (Boss.)

MODÉRER, v. a., corriger quelque chose qui pèche par excès; diminuer : — *le feu, l'action d'une machine, sa dépense* (Ac.) || **MODÉREZ vos fureurs** (Volt.) — *ses passions* (Fén.) *Il est bien plus aisé de quitter absolument le jeu que de le —* (Bourd.) = Se —, v. pr., se tempérer : *le froid commence à se —*. || Se posséder : *se — dans les prospérités* (Fléch.)

§ **MODÉRER**, **TEMPÉRER**, **ADOUCCIR**, **MITIGER**, **MODIFIER**. On modère ce qui est trop grand; on tempère ce qui est trop fort; on adoucit ce qui est trop fort pour la sensibilité et par conséquent désagréable; on mitige ce qui est trop sévère, et on modifie ce qui est trop absolu.

MODERNE, adj., récent, opposé à ancien : *auteur, nation —*. *Comparons ce qu'ont produit les temps anciens avec ce que produisent les temps MODERNES* (Ch. Nod.) *Histoire —*, qui commence à la renaissance des lettres et des arts. = *A la —*, loc. adv., dans le goût moderne. = S. m., se dit des auteurs et des artistes qui ont paru depuis la Renaissance : *on lit les anciens par une espèce de devoir; on ne lit les MODERNES que pour le plaisir* (Fonten.)

MODERNER, v. a., restaurer dans le goût moderne; rapprocher du goût moderne.

MODERNISTE, s. m., celui qui estime les temps modernes au-dessus de l'antiquité : *vous, —, vous ne montrez une molécule organique* (J.-J.); peu us.

MODESTE, adj., qui a de la modestie : *l'orgueil rend timide, l'amour-propre rend —* (Vauv.) = Qui annonce de la modestie, de la retenue, de la réserve : *air, maintien —*. *Qu'il ait de ses aïeux un souvenir —* (Rac.) = Médiocre, simple, sans éclat : *renfermé à l'exemple de ses pères, dans les MODESTES emplois de la robe* (Boss.) = Qui a de la pudeur, de la décence : *il faut qu'une fille soit —* (Ac.) = S., *faire le ou la —*, affecter un air modeste.

MODESTEMENT, adv., d'une manière modeste, avec modestie : *parler, vivre —*.

MODESTIE, s. f., retenue dans la manière de penser et de parler de soi : *grand dans la prospérité par sa —* (Fléch.) *La — extrême a ses dangers ainsi que l'orgueil* (J.-J.) = Modération : *il faut qu'un auteur reçoive avec une égale — les éloges et la critique* (La Br.) = Médiocrité, simplicité : *vivre avec*

— = Pudeur, décence : *sans sortir de la — de son sexe* (Fléch.) V. RÉSERVE.

MODICITÉ, s. f., petite quantité, en parl. du bien, de l'argent : — *du revenu, de la dépense.*

MODIFIABLE, adj., qui peut être modifié.

MODIFICATEUR, s. m., ce qui est propre à modifier les organismes vivants.

MODIFICATIF, IVE, adj., qui modifie : *terme* — = S. m., *les adverbessont des MODIFICATIFS.*

MODIFICATION, s. f., changement dans la manière d'être d'une substance : *les sensations sont des MODIFICATIONS de l'âme* (Ac.) = Action de modifier, de restreindre, d'adoucir.

MODIFIER, v. a., opérer un changement dans la manière d'être d'une substance : — *la matière.* = Adoucir, corriger, changer en partie : — *une peine, une loi. Cette révolution n'a pas seulement MODIFIÉ le pouvoir politique, elle a changé toute l'existence intérieure de la nation* (Mignet). = Se —, v. pr., éprouver des modifications. V. MODÉRER.

MODILON, s. m.; archit., ornement placé sous le larmier de la corniche.

MODIQUE, adj., de peu de valeur, peu considérable : *il n'est pas possible qu'un si — revenu suffise à tant de dépenses* (J.-J.)

MODIQUEMENT, adv., avec modicité.

MODISTE, s. f., celle qui fait ou qui vend des modes. = Adj., *marchand, marchande* —.

MODULATION, s. f., passage d'un ton, d'un mode à un autre dans le chant ou dans l'harmonie.

= Art de moduler le chant ou l'harmonie. = Effet agréable et nouveau qui en résulte.

MODULE, s. m.; archit., mesure arbitraire servant à régler les proportions entre les parties d'un ouvrage. = Par ext., tout ce qui sert à mesurer. = Diamètre d'une médaille.

MODULER, v. n.; mus., faire passer le chant ou l'harmonie dans des tons ou des modes différents. = V. a., composer un air suivant les règles du mode dans lequel il est. || Prononcer : *les mots que l'enfant MODULE au hasard* (Ch. Nod.)

MOELLE, s. f., substance molle et grasse qui remplit la cavité des os : — *de bœuf*. || Intérieur du corps : *n'en est-ce pas assez pour être pénétré de crainte jusque dans la — des os?* (Boss.) = Bot., substance spongieuse qui se trouve au dedans de certaines plantes : — *de sureau, de figier*. || Ce qu'il y a de meilleur dans un ouvrage d'esprit.

MOELLEUSEMENT, adv., fig., d'une manière moelleuse; avec une grande délicatesse.

MOELLEUX, EUSE, adj., rempli de moelle : os, bois —. *Le — cacao s'embaume de vanille* (Del.) = Qui flatte le goût : *vin* —. || Souple, doux à la main : *je tâte votre habit, l'étoffe en est MOELLEUSE* (Mol.) || Agréable aux yeux, à l'oreille : *éclat doux et —. Le rossignol a un timbre pur, —, éclatant* (Buff.) || *Contours* —, souples et gracieux. *Pinceau* —, dont les touches sont larges et bien fondues.

MOELLEUX, s. m., *le — des contours. Avoir du — dans la touche, dans la couleur, dans la danse.*

MOELLON, s. m., pierre tendre employée dans les constructions.

MERIS, lac d'Égypte creusé de main d'homme, et qui communiquait avec le Nil par un canal.

MOEURS, s. f. pl., habitudes, pour le bien ou le mal, dans la conduite de la vie : *les — des grands forment les — publiques* (Mass.) *Le temps modifie les — des hommes* (Volt.) *Les bonnes — produisent la santé* (Fén.) = Abs., bonnes mœurs :

un homme sans —. = Inclinations, coutumes particulières d'une nation : *les lois sont établies, les — sont inspirées* (Mont.) *Autres temps, autres —* (Ac.) = Manière de vivre : — *faciles et douces. Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses —* (Boil.) = Habitudes naturelles des animaux : *le serpent a ses —, ses combats, ses amours* (Del.) = Littér., habitudes morales des pays, des siècles; caractère des personnages : *des siècles, des pays étudiez les —* (Boil.) = Peint., costumes, usages des différents pays, des différents siècles : *observer les — dans un tableau.* = Rhét., partie de l'éloquence qui a pour objet de gagner la confiance des auditeurs en montrant que l'on a ou en paraissant avoir de bonnes mœurs.

MOFETTE, s. f., exhalaison pernicieuse qui s'élève des souterrains, des mines.

MOGOL, ancien empire de l'Hindoustan. Dehli en était la capitale. = Souverain du Mogol : *le grand* —.

MOHAMMED, V. MAHOMET.

MOHLEW, vil. de Russie, ch.-l. d'un gouv. de même nom, dans l'anc. Lithuanie.

MOI, pro. sing. de la 1^{re} pers., des deux genres. Il s'emploie comme sujet, comme rég. direct ou indir. : — *seule à votre amour ai su la conserver* (Rac.) *Rends — chrétienne et libre* (Volt.) *C'est à — de commander céans* (Dest.) = A — ! exclamation pour appeler au secours, à l'aide. *De vous à —, entre nous.* = Fam., s'emploie quelquefois explétif. par redondance : *prends — le bon parti, laisse là tous les livres* (Boil.) = S. m., ce qui constitue l'individu; l'individualité métaphysique d'une personne : *le développement le plus intime du — libre est la pensée* (Cousin). = Attachement à soi-même : *le — est haïssable* (Pasc.) = MOI-MÊME, pro. sing. de la 1^{re} personne, s'emploie dans le même sens que moi, pour donner plus d'énergie à la phrase : *moi, je ne ne veux parer que MOI-MÊME en ces lieux* (Corn.)

MOIGNON, s. m., ce qui reste d'un membre coupé. = Par anal., ce qui reste d'une grosse branche d'arbre rompue ou coupée.

MOINDRE, adj. compar., plus petit en étendue, en qualité : *l'épaisseur de ce mur est — que celle du mur voisin* (Ac.) || Moins considérable; moins grand : *je voudrais une chose de — valeur que celle-ci. Sans implorer des rois MOINDRES que vous* (Rac.) *A de — fureurs je n'ai pas dû m'attendre* (Id.) *Je vais l'entretenir de — aventures* (La F.) = Avec l'article, il forme un superlatif : *le — d'entre nous* (Boil.) *La bassesse déshonore les enfants des rois* (Mass.) *La fourmi n'est pas préteuse, c'est là son — défaut* (La F.) = Précédé de l'article et d'une négation, aucun : *n'avoir pas le — souvenir d'une chose.*

MOINDREMENT, adv.; fam. : *pas le —, pas du tout, nullement.*

MOINE, s. m., religieux qui vit séparé du monde : *le — secoua le cilice et la haire* (Boil.) = Par ext. et ir., tout autre religieux : *nous ne naissons pas MOINES, mais nous naissons citoyens* (Chén.) = Réchaud pour chauffer un lit. = Impr., se dit des mots qui ne paraissent pas à l'impression, parce que l'encre n'a pas été également répartie sur la forme. = Ném vulg. de plusieurs insectes.

MOINEAU, s. m., passereau, petit oiseau d'un plumage gris : *le — domestique est appelé vulgairement pierrrot*. || *Tirer sa poudre aux MOINEAUX*, employer son crédit pour des bagatelles. = Fortif., petit bastion obtus placé au milieu d'une courtine. = Adj. m., *cheval* —, à qui on a coupé les oreilles.

MOINERIE, s. f.; fam., par dénigrement, les

moines en général. = Esprit, humeur des moines.

MOINESSE, s. f.; ir., religieuse; peu us.

MOINETON ou **MOINILLON**, s. m.; ir., petit moine; moine sans considération.

MOINS, adv., exprime la comparaison et marque l'infériorité de qualité, de quantité, etc. : *Portolan est — gros que le moineau franc* (Buff.) *Ma gloire vous serait — chère que ma vie* (Rac.) = Précédé de l'article *le*, il sert de superl. : *ce sont les — instruits qui parlent le plus. Les plus malheureux osent pleurer le —* (Id.) || *Non — que*, aussi, autant : *il est né violent non — que magnanime* (Volt.) = Fam. : *c'est — que rien*, se dit d'une personne, d'une chose dont on ne fait aucun cas. *En — de rien*, en très-peu de temps. = S. m., *il ne s'agit que du plus ou du —*. *Le — que vous puissiez faire, c'est d'avouer votre erreur*. = Prov. : *qui peut le plus peut le —*. = Algéb., trait horizontal qui est le signe de la soustraction. = Impr., tiret qui sert à séparer certaines phrases ou à remplacer les mots qu'on ne veut pas répéter. = *A —*, loc. adv., pour un moindre prix : *le marchand ne veut pas le donner à —*. || Pour un sujet moindre : *on se fâcherait à —*. = *De —*, loc. adv., de manque : *il y a cinq francs de —*. = *A — de*, loc. prép. : *je ne le donnerai pas à — de cent francs*. || Sans une certaine condition : *à — d'une aneude honorable*. = *A — de* ou *que de*, loc. prép., suivi d'un infin. : *à — que de travailler beaucoup, il ne réussira pas*. || **MOISS**, répété ou opposé à *plus*, marque un rapport entre deux membres de phrase : — *il est superbe, plus il est vénérable* (Fléch.) = *En — de, dans — de*, loc. prép., dans un moindre espace de temps. *En — de rien*, en très-peu de temps. = *Du —*, loc. adv., toutefois : *vous l'avez vu du —, j'espère*. = *Au —*, loc. adv., sur toutes choses principalement : *ne me trahissez pas au —*. = *Le — que*, loc. conj., suivi du subj., si ce n'est que : *à — que vous n'y alliez*.

MOIRE, s. f., apprêt qui donne à certaines étoffes une apparence ondulée et chatoyante. = Étoffe ainsi apprêtée : — *de soie, de laine. Robe de —*.

MOIRÉ, s. m., ce qui est moiré ou a l'apparence de la moire. — *métallique*, fer-blanc sur lequel on a imité la moire.

MOIRER, v. a., donner à une étoffe une apparence ondulée et chatoyante.

MOIS, s. m., douzième partie de l'année ou trente jours environ. = Espace de trente jours consécutifs, quel que soit le jour d'où l'on commence à compter : *dans deux — tu prends quarante villes* (Boil.) || *Payer le —*, le prix convenu pour un mois. Prov. : *on a tous les ans douze —*, on vieillit sans s'en apercevoir. = Abs., se dit des mois de grossesse d'une femme : *elle est dans son cinquième —*. || — *solaire vrai*, espace de temps que le soleil met à parcourir un des signes du zodiaque. || — *romains*, impositions qu'on levait sur les États de l'Empire dans les besoins extraordinaires.

MOISE, s. f., se dit des pièces de bois plates et assemblées deux à deux avec des boulons, qui maintiennent la charpente.

MOÏSE, célèbre législateur, prophète et général des Juifs.

MOISER, v. a., mettre des moises.

MOISI, s. m., ce qui est moisi : *ôter le —*. = Moississure : *cela sent le —*.

MOISIR, v. a., couvrir d'une espèce de mousse qui marque un commencement de corruption : *c'est l'humidité qui a moisi ce pâté* (Ac.) = V. a., devenir moisi. || Fam. : *monsieur Mathieu ne laisse point —*

Vargent entre les mains de ceux qui lui doivent (Reg.) = Se —, v. pr. : *ces confitures se moisissent*.

MOISSURE, s. f., altération d'une chose moisie. = La partie moisie. — *de pierre ou de roche*, nom qu'on donne à l'amiante en petits filaments courts et droits qui tapissent les fissures et les cavités de certaines roches.

MOISSAC, s.-préf. du départ. de Tarn-et-Garonne.

MOISSINE, s. f., faisceau de branches de vigne où les grappes sont encore attachées.

MOISSON, s. f., récolte des blés et autres grains : *campagnes enrichies de moissons* (Barth.) = Les blés encore sur pied : *l'or ondoyant de la — prochaine* (Lemierre). = Se dit par anal. de toutes les productions de la terre : *d'abondantes — de vin, d'huile, de miel et de fruits* (Barth.) *Les — d'or et d'argent qui lui venaient du Nouveau Monde* (Volt.) = Temps, durée de la moisson. || Matériaux d'un ouvrage; produit d'une quête. Par anal., conversion des âmes. || Poét., — *de gloire, de lauriers, succès, triomphes nombreux* : *que de — de gloire en courant anassées* (Boil.) || Poét., année : *depuis trois —*.

MOISSONNER, v. a., faire la moisson : — *les blés, un champ. Un jour suffit à — mes gerbes* (Campeçon). = Abs. : *le labourer moissonne en paix* (Marm.) || *Comme tu sèmeras tu moissonneras*, la récompense sera proportionnée à ton travail. || Prendre à discrétion : *dans le champ du public largement ils moissonnent* (Corn.) || Poét. : — *des lauriers*, remporter des victoires. || Détruire, faire périr : *le fer moissonne tout* (Rac.) = Abs. : *la peste au loin moissonne* (Del.) = Se —, v. pr., être moissonné.

MOISSONNEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui fait la moisson; ne s'emploie pas au fig.

MOÏTE, adj., un peu humide. || Fam. et badin, *le — élément* (Gress.), la mer.

MOÏTEUR, s. f., légère humidité. || Fam. : — *du feuillage*. = Méd., faible transpiration.

MOITIÉ, s. f., une des parties d'un tout, partagé également ou presque également en deux : *la plupart des hommes emploient la — de leur vie à rendre l'autre misérable* (La Br.) *La — du monde a toujours manqué l'autre* (Volt.) || *Partager une chose par la —*, la partager en deux moitiés. = S'emploie souvent sans article : *avoir — dans une succession*. || *Partager un différend par la —*. || Fam., une femme à l'égard de son mari : *je vole sur les pas de ma chère —* (Del.) *Restes du grand Pompée, écoutez sa —* (Corn.) || On trouve ce mot appliqué aux deux sexes : *l'une est — suprême et l'autre subalterne, Pune, en tout, est soumise à l'autre qui gouverne* (Mol.) = Adv., à demi : *boire — eau, — vin. La parole est — à celui qui parle, — à celui qui écoute* (Montaigne.) || Fam. : *cet homme est — chair, — poisson*, on ne sait de quelle nature il est. = *A —*, loc. adv., en partie, à demi : *faire une chose à —. Argent plus qu'à — dépensé*. || *A — prix*, pour la moitié du prix ordinaire. || *A — chemin*, au milieu du chemin. = *De —*, loc. adv., une fois plus : *une belle, alors qu'elle est en larmes, est plus belle de —* (La F.) || Être, se mettre de — avec quelqu'un, faire une société dans laquelle le gain et la perte se partagent par moitié. || *L'esprit n'est jamais las d'écrire lorsque le cœur est de —* (Gress.)

MOKA, vil. d'Arabie, sur le golfe Arabique, d'où l'on tire le meilleur café. || Café : *délicieux —, la sève enchantée réveille le génie et vaut tout le Permesse* (Castel).

MOL, **LE**, gén. V. **Mou**.

MOLAIRE, adj.; anat., se dit des grosses dents situées à la partie postérieure de la mâchoire, et qui servent à broyer les aliments : *le rhinocéros a vingt-quatre dents MOLAIRES* (Buff.) = S. f., dent molaire.

MOLAY (Jacques de), dernier grand maître des Templiers, fut brûlé en 1310, après avoir rétracté les aveux qui lui avaient été arrachés par la torture.

MOLDAU, riv. de la Bohême, cours rapide de 420 kil.

MOLDAVIE, anc. p. de la Turquie d'Europe, est aujourd'hui gouvernée par un prince qui a le titre d'hospodar, cap. Jassy. = **MOLDAVE**, adj. et s., qui appartient à la Moldavie. = **MOLDO-VALAQUE**, adj. et s., qui appartient à la Moldavie et à la Valachie.

MÔLE, s. f.; méd., masse charnue, inanimée, qui se forme quelquefois dans l'utérus.

MÔLE, s. m., jetée de pierres à l'entrée d'un port pour le fermer : *le — de Naples, de Gènes*. = Espèce de mausolée en forme de tour : *le — de l'empereur Adrien*.

MOLÉ, famille noble et ancienne qui a donné à la France un grand nombre d'excellents magistrats. Le plus célèbre est Mathieu Molé, né en 1581, mort en 1641. Le dernier a été le comte Louis-Mathieu Molé, mort en 1855, après avoir été plusieurs fois ministre sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet. = **MOLÉ** (François-René Molet, dit), acteur distingué, mort en 1805.

MOLÉCULAIRE, adj., qui appartient, qui a rapport aux molécules.

MOLÉCULE, s. f., très-petite partie d'un corps : *on donne le nom de MOLÉCULES aux parties des corps composés qui ne peuvent être divisées* (Péclet).

MOLESTER, v. a., contrarier, tourmenter : — *quelqu'un par des chicanes. Je serais bien surpris qu'on les MOLESTÂT* (Volt.) = Se —, v. pr., se causer mutuellement des chagrins. V. INQUIÉTER.

MOLETTE, s. f., tumeur molle à la jambe des chevaux, près du boulet. = Partie de l'épéron qui sert à piquer le flanc du cheval. = Cône de marbre pour broyer les couleurs. = Morceau de bois sur lequel le miroitier travaille le verre de la lunette.

MOLIÈRE (J.-B. Poquelin, dit), le premier des auteurs comiques français, né en 1622 et mort en 1673, à la suite de la quatrième représentation du *Malade imaginaire*, dans lequel il jouait le principal rôle.

MOLINA, célèbre jésuite espagnol, né en 1535, mort en 1600, connu par son ouvrage sur la grâce. = **MOLINISME**, s. m., opinion de Molina et de ses sectateurs. = **MOLINISTE**, s. et adj., qui appartient à la secte de Molina.

MOLLAH, s. m., prêtre musulman qui fait à certaines heures la prière sur le toit de la mosquée.

MOLLASSE, adj.; fam., désagréablement mou au toucher : *chair —*. || Se dit des personnes dont les organes sont dans un état de flaccidité. = Qui n'a pas assez de résistance : *étouffe —*.

MOLLEMENT, adv., d'une manière molle : *j'étais couché —* (La F.) || D'une manière efféminée : *viere. —* || Avec un abandon gracieux : *se balancer —*. || Avec grâce et souplesse : *des bras — arrondis*. || Doucement, tranquillement : *ce ruisseau coule — dans la plaine*. || Faiblement, lâchement : *travailler —. La guerre se continuait —* (Volt.)

MOLLESSE, s. f., qualité de ce qui est mou : *la — des chairs, des corps*. = Par ext. : *la — du climat*. || Vie efféminée et voluptueuse : *la — des cours de l'Asie* (Volt.) || Excès d'indulgence : *la — ou l'indulgence pour soi, et la dureté pour les autres n'est qu'un seul et même vice* (La Br.) || Manque de fermeté dans le caractère, dans la conduite : *la — fait pour ainsi dire mourir l'âme avant qu'elle soit née* (Thom.) || Douceur de style et de pensées : *dans les élogues de Virgile... qui respirent la — et la volupté* (Volt.) || Se dit par anal. de la musique : *la*

flûte, sous ses doigts soupire avec — (Thom.) = Peint. : — *des chairs*, imitation vraie de la flexibilité des chairs. — *du pinceau*, défaut de fermeté dans le maniement du pinceau. || Divinité personnifiée : *la MOLLESSE, en pleurant, sur un bras se relève* (Boil.)

MOLLET, **TE**, adj., qui est d'une mollesse douce ou toucher : *coussin —. Étouffe douce et MOLLETTE*. || Pain —, blanc et léger. || *OEufs MOLLETS*, œufs à la coque dont le contenu reste liquide.

MOLLET, s. m., le gras de la jambe : *porter de faux MOLLETS*.

MOLLETON, s. m., étoffe de laine moelleuse.

MOLLÈRE, s. f., se dit des terres d'où s'échappent de petites sources qui n'ont pas d'écoulement. = Terre grasse et marécageuse où les chevaux sont en danger d'enfoncer.

MOLLIFIER, v. a.; méd., rendre mou et fluide. = Se —, v. pr., devenir mou et fluide.

MOLLIR, v. n., devenir mou : *les nerfs MOLLISSENT sur la paille*. || Manquer de force, fléchir : *ce cheval MOLLIT sous son cavalier*. || Céder : *courage, ne MOLLISSEZ point* (Les.) *Les plus braves MOLLISSENT* (Boil.) = Mar., diminuer de force : *le vent MOLLIT*.

MOLLUSQUE, adj., qui a le corps mou. = **MOLLUSQUES**, s. m. pl., se dit des animaux sans vertèbres, doués d'organes propres à la circulation et de nerfs venant du cerveau.

MOLOCH, dieu des Phéniciens, identifié avec Baal et Saturene. On brûlait des enfants en son honneur.

MOLOSSE, s. m., pied de vers grec ou latin, composé de trois syllabes longues. = Espèce de chauve-souris d'Amérique qui a pour type le mulot volant. = Chien de garde.

MOLOSSES, peuple d'Épire. Leur pays, dit *Mélotide* ou *Molossie*, était montagneux et propre au pâturage.

MOLUQUES ou **ÎLES AUX ÉPICES**, grand archipel de l'Océanie (Malaisie néerlandaise).

MOLYBDÈNE, s. m.; chim., métal très-cassant, semblable au plomb et très-difficile à fondre.

MOMENT, s. m., temps fort court : *un — lui suffit* (Buff.) *Le — où je parle est déjà loin de moi* (Boil.) *Le dernier —*, celui qui précède la mort. *Le bon —*, l'instant favorable. = Ellipt. : *ah! de grâce, un — souffrez que je respire* (Id.); ellipt. et fam., un — ? attendez un moment. *Profiter du —*, de l'occasion. = Intervalle : *les fous ont leurs MOMENTS de raison* (Picard). = Temps en général : *ce travail a rempli tous les — de ma vie* (Barth.) = Mécan., produit d'une puissance par le bras du levier suivant lequel elle agit. = *En ce —*, loc. adv., présentement. = *A ce —*, loc. adv., alors. = *Dans le —*, loc. adv., bientôt, sans retard. = *A tout —*, à tous MOMENTS, loc. adv., sans cesse. = *Au — de*, loc. prép., sur le point de. = *Au — où, que; dans le — où, que*, loc. conj., lorsque. = *Du — que*, loc. conj., dès que, puisque : *du — que vous l'affirmez*.

§ **MOMENT, INSTANT**. *Moment* indique un espace de temps encore plus étendu qu'*instant*. En un *moment*, c'est en peu de temps; en un *instant*, c'est en un clin d'œil.

MOMENTANÉ, **E**, adj., qui ne dure qu'un moment : *effort —. Action MOMENTANÉE*.

MOMENTANÉMENT, adv., pour un moment : *un intérêt commun peut lier — deux ambitieux*.

MOMERIE, s. f., affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'a pas. = Chose concertée pour faire rire. || Cérémonie ridicule; vieux.

MOMIE, s. f., corps embaumé chez les anciens Égyptiens. = Par ext., corps trouvé dans les sables

de l'Afrique. || Personne vieille, nonchalante; pop.
MOMIFICATION, s. f., conversion d'un corps en momie. || Amaigrissement considérable.

MOMIFIER, v. n., convertir en momie. = **Se** —, v. pr., tourner en momie, au propre et au figuré.

MOMON, s. m., espèce de danse exécutée par des masques. = Espèce de pari que les masques faisaient entre eux sur un coup de dé.

MOMUS, fils de la Nuit, dieu de la satire et de la folie.

MON, adj. poss.; **MA**, f. sing.; **MES**, pl., qui est à moi : — *bien*. — *moulin est à moi* (Andrieux). *Tu veux ma mort, eh bien, je vais remplir ta haine* (Volt.) **MES enfants, approchez, je suis sourd** (La F.) = **MON**, adv., s'est dit autrefois pour véritablement, certes : *cà —, ma foi, j'en suis d'avis* (Mol.)

MONACAL, E, adj.; ir., de moine; appartenant à l'état de moine : *joug —, habit —, tyrannie MONAGALE*. *Les vertus monastiques cèdent à l'esprit* — (Ducl.) V. **MONASTIQUE**.

MONACALEMENT, adv., d'une manière monacale : *vivre —*.

MONACHISME, s. m., état, habitude de moine : *le — est né dans les pays chauds, où l'on est moins porté à l'action qu'à la contemplation* (Mont.)

MONACO, vil. d'Italie, port sur la Méditerranée, esp. de la principauté du même nom. || S. m., monnaie battue aux armes du prince de Monaco. = S. f., sorte de danse.

MONADE, s. f., être simple et sans parties, qui, suivant Leibnitz, compose tous les êtres. = Animalcule, animal tellement petit qu'il ne paraît que comme un point au microscope.

MONARCHIE, s. f., gouvernement d'un État régi par un chef appelé roi ou empereur. = État gouverné par un monarque : *les premiers âges de la — française* (Fléch.)

MONARCHIQUE, adj., qui appartient à la monarchie : *l'esprit républicain est au fond aussi ambitieux que l'esprit* — (Volt.)

MONARCHIQUEMENT, adv., d'une manière monarchique.

MONARCHISTE, s. m., partisan de la monarchie. = Adj. : *un peuple* — (Rayn.)

MONARQUE, s. m., chef d'une monarchie : *on doit tout espérer d'un — si juste* (Boil.) *Le plus absolu des MONARQUES est celui qui se fait aimer* (Marin.)

MONASTÈRE, s. m., couvent, lieu habité par des moines ou par des religieuses. V. **CLÔTRE**.

MONASTIQUE, adj., qui concerne les moines : *ordre, discipline, vie —*. *La pureté primitive de la vie* — (La H.)

§ **MONASTIQUE, MONACAL**. *Monastique* se prend plutôt en bonne part que *monacal*, qui s'applique aux habitudes, aux pratiques extérieures.

MONAUT, adj. m., qui n'a qu'une oreille : *chien —. Enfant* — (La F.)

MONCEAU, s. m., amas en forme de petit mont : — *d'argent, de pierres*. *Il... rend pour des MONCEAUX d'or de vains tas de papier* (Boil.) || *Cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un — de boue* (Mass.) *Des — d'auteurs* (Boil.) V. **AMAS**.

MONCEY, maréchal de France, gouverneur des Invalides, né en 1754, mort en 1842, prit part à toutes les guerres de l'Empire, et fut créé duc de Conegliano.

MONDAIN, E, adj., attaché aux vanités du monde : *homme —*. = Qui se ressent des vanités du monde : *parure, vie MONDAINE. Plaisirs MONDAINS. Saint Louis renonça à toutes ces qualités MONDAINES* (Fléch.) — S. m., personne mondaine.

MONDAINEMENT, adv., d'une manière mondaine.

MONDANITÉ, s. f., vanité mondaine; état de ce qui est mondain. = Commerce du monde.

MONDE, s. m., le ciel, la terre et ce qui y est contenu : *Dieu a créé le —* (Ac.) *L'Éternel est son nom, le — est son ouvrage* (Rac.) = Au pl., les astres : *Dieu a semé les MONDES dans l'espace* (Ac.) *La pluralité des —*. || *Le — physique*, considéré dans ce qu'il a de sensible. || — *intellectuel*, considéré sous les rapports que l'intelligence peut saisir. || *Le — idéal*, l'idée du monde, tel qu'il existe en Dieu de toute éternité. || Par anal. : *se créer un — imaginaire*, meilleur que celui où l'on vit. = **La terre, le globe terrestre** : *l'empire du —* (Rac.) *L'Ancien et le Nouveau —*, les deux hémisphères. *L'Ancien —*, le monde connu des anciens. *Le Nouveau —*, l'Amérique. *Le bout du —*, la partie du globe la plus éloignée de celle que nous habitons. || Fam., *loger au bout du —*, dans un quartier très-éloigné. Par ext. : *c'est le bout du —*, c'est tout au plus. = **La vie des hommes sur la terre** : *les peines de ce — ne durent pas toujours* (Sév.) *Venir au —*, naître. *Mettre au —*, donner naissance. *L'autre —*, la vie future. *S'en aller dans l'autre —*, mourir. || Fam. : *dire des choses de l'autre —*, des choses incroyables. = **Le genre humain** : *il est inutile au —. L'opinion gouverne le —* (Volt.) *Le — est devenu, sans mentir, bien méchant* (Rac.) = **Gens, personnes** : *vous vous moquez du —*; *fam. Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le —* (La F.) = Certain nombre de personnes : *attendez que le — soit arrivé. C'est, à toutes les représentations, un — et un tumulte épouvantables* (Did.) Par exagér. : *un —*, une grande quantité de personnes. = **La société**, une partie de la société : *ces flots de courtisans, ce — de flatteurs* (Volt.) *Il n'aime pas le —*. Il éprouve une sorte de malaise au milieu d'un — *inconnu* (C. Del.) *Un homme du —*, qui vit dans le grand monde. *Le grand —*, la société distinguée par le rang et la fortune : *toujours dans le grand — elle a passé sa vie* (Reg.) *Le petit —*, les gens du commun. || Commerce des hommes entre eux : *l'étude du —* (J.-J.) *Savoir le —, avoir du —*, savoir la manière de vivre dans la société. *Il n'est pas de ce —*, il n'en connaît pas les usages. *Connaître le —*, les hommes; *connaître son —*, ceux à qui l'on a affaire. *Se retirer du —*, s'éloigner du commerce du monde. || Prov. : *ainsi va le —*, c'est ainsi que les hommes agissent; c'est le cours ordinaire des choses. = **La vie séculière**, par opposit. à la vie monastique : *il a quitté le — pour le cloître*. || Esprit mondain : *Dieu ne veut point d'un cœur où le — domine* (Corn.) = Avec un adj. poss., il se dit des gens ou domestiques qui sont sous les ordres de quelqu'un : *il faut que tous les jours j'éveille tout mon —* (Mol.) = Il s'ajoute à un adj. ou à un autre mot pour le renforcer : *chacun vécut le plus heureux, le plus content du —* (La F.) *Il fait le plus beau temps du —* (Dest.) *Cela va le mieux du —*, parfaitement. *Être le mieux du — avec quelqu'un*, être parfaitement d'accord avec lui.

§ **MONDE, UNIVERS**. **Le monde** est une partie de l'univers. **L'univers** est absolu et signifie le tout sans exception et sans comparaison avec un autre.

MONDE, adj., pur, net : *les animaux MONDES et immondes* (Ac.)

MONDER, v. a., nettoyer, séparer d'une substance les matières nuisibles, impures ou inutiles : — *de l'orge*, le dégager de sa pellicule. — *de la casse*, la tirer de son bâton et la préparer, après en avoir ôté les semences.

MONDIFIER, v. a.; méd., nettoyer : — *une plaie*.

MONDOVI, vil. des États sardes, près de laquelle Bonaparte vainquit les Piémontais (1796) et Soult dispersa 40,000 paysans insurgés (1799).

MONÉTAIRE, s. m., anc. officier qui présidait à la fabrication des monnaies, des médailles. = Adj., qui a rapport aux monnaies : *art, système* —.

MONÉTISER, v. a., mettre en circulation comme monnaie ; peu us.

MONGE (Gaspard), célèbre mathématicien, mort en 1818, fonda l'École polytechnique, fit partie de l'expédition d'Égypte et publia un grand nombre d'ouvrages estimés.

MONGOL. V. MOCOL.

MONITEUR, s. m., celui qui donne des avis, des conseils : — *fidèle* (Roll.) = Élève répétiteur d'un certain groupe d'écoliers dans les écoles d'enseignement mutuel ; dans ce sens on dit MONITRICE au f. = Titre de certains journaux : *le — universel* ou abs. *le —*. *Le — de l'armée, des théâtres*.

MONITION, s. f., avertissement juridique fait par l'évêque avant l'excommunication.

MONITOIRE, s. m., lettre d'un officiel enjoignant à tous ceux qui ont connaissance d'un crime ou de quelque autre fait, de révéler ce qu'ils savent. = Adj. : *des lettres MONITOIRES*.

MONITORIAL, E, adj., qui est en forme de monitoire : *lettres MONITORIALES*.

MONTRICE, s. f. V. MONITEUR.

MONK (George), général anglais, né en 1608, mort en 1670, rétablit Charles II sur le trône en 1660.

MONMOUTH, vil. d'Angleterre, ch.-l. du comté du même nom, dans le pays de Galles. = Vil. des États-Unis d'Amérique, dans le Maine, près de laquelle Washington battit les Anglais en 1778. = МОММOUTH (duc de), fils naturel de Charles II, conspira contre son père, qui lui pardonna, et contre son oncle, qui le battit. Enfermé à la Tour de Londres, il n'en sortit que pour monter à l'échafaud.

MONNAIE, s. f., toute pièce de métal servant au commerce et frappée par l'autorité souveraine : — *d'or, d'argent, de cuivre*. = Marchandise qui sert d'intermédiaire dans les échanges. = Petites pièces d'argent ou de billon : *avoir, donner de la —*. || Fam. : *donner à quelqu'un la — de sa pièce*, user de représailles. *Payer quelqu'un en — de singe*, se procurer de lui. *Battre —*, se procurer de l'argent. || *La flatterie est une fausse — qui n'a de cours que par notre vanité* (La Roch.) *Les jours sont la — de la vie ; les heures la — des jours* (de Jussieu). = Valeur d'une pièce monnayée ou d'un billet de banque en plusieurs pièces moindres. = Lieu où l'on bat monnaie, où l'on frappe les médailles : *hôtel de la —, des MONNAIES. Passer devant la —*.

MONNAYAGE, s. m., fabrication de la monnaie.

MONNAYER, v. a., faire de la monnaie, lui donner l'impression : *on a MONNAYÉ de l'argent pour plus d'un million* (Ac.) Abs. : *avant l'invention du balancier, ou MONNAYAIT au marteau* (Id.) || *Ses touanges sont MONNAYÉES* (Mol.)

MONNAYEUR, s. m., celui qui travaille à la monnaie. *Faux —*, celui qui fait de la fausse monnaie.

MONOCÈRE, adj.; zool., qui n'a qu'une seule corne. = S. m., animal qui n'a qu'une corne.

MONOCHROME, adj., qui est d'une seule couleur : *les camaïeux, les grisailles sont des peintures MONOCHROMES* (Ac.) = S. m., objet peint d'une seule couleur.

MONOCLE, s. m., petite lunette qui sert pour un œil. On dit ordin. *lorgnon*.

MONOCORDE, s. m., instrument sur lequel est tendue une seule corde pour connaître les différents intervalles des tons.

MONOCOTYLÉDONE, adj.; bot., qui n'a qu'un seul cotylédon.

MONOGAME, adj., qui n'a été marié qu'une fois. = Se dit d'une plante dont toutes les fleurs sont du même sexe et d'un animal qui ne cohabite qu'avec une seule femelle.

MONOGAMIE, s. f., union d'un seul époux avec une seule épouse, l'opposé de la *polygamie*. = Union de certains animaux ne vivant que par paires, témoignant une inclination individuelle l'un pour l'autre. = Bot., classe de plantes monogames.

MONOGRAMMATIQUE, adj., qui tient du monogramme : *caractère, écriture* —.

MONOGRAMME, s. m., chiffre composé des lettres d'un nom.

MONOGRAPHIE, s. f., description d'un seul genre, d'une seule espèce d'animaux ou de végétaux.

MONOLITHÉ, s. m., ouvrage fait d'une seule pierre. = Adj. : *colonne* —.

MONOLOGUE, s. m., scène où un personnage est seul et se parle à lui-même : *rien de plus varié dans les détails que le — de Camille* (Marm.)

MONOMANE, adj., qui est possédé de monomanie. = S., personne monomane.

MONOMANIE, s. f., espèce d'aliénation mentale dans laquelle une seule idée semble absorber toutes les facultés de l'intelligence.

MONÔME, s. m.; math., quantité algébrique dont les parties ne sont pas séparées par les signes *plus* ou *moins*.

MONOMOTAPA, contrée d'Afrique, au S.-O. du Mozambique.

MONOPÉTALE, adj., se dit des fleurs qui n'ont qu'un pétale.

MONOPHYLLE, adj.; bot., se dit du calice formé d'une seule pièce.

MONOPOLE, s. m., trafic exclusif fait en vertu d'un privilège soit par un seul individu, soit par l'État. = Convention entre des marchands pour vendre plus cher une marchandise. || Privilège exclusif : *cet écrivain semble s'être réservé le — de l'injure et de la calomnie* (Ac.)

MONOPOLEUR, s. m., celui qui jouit d'un monopole, qui exerce un monopole.

MONOPOLISER, v. a., établir un monopole.

MONOPTÈRE, s. m., édifice formé d'une simple colonnade, d'une seule rangée de colonnes. = Adj. : *temple* —.

MONORIME, s. m., pièce de poésie dont tous les vers sont sur une même rime.

MONOSPERME, adj.; bot., se dit d'un fruit qui ne renferme qu'une graine.

MONOSTIQUE, s. m., épigramme, inscription en un seul vers.

MONOSTYLE, adj., se dit d'une fleur qui n'a qu'un seul style.

MONOSYLLABE, s. m., mot qui n'est que d'une syllabe : *les grands ne parlent aux petits que par MONOSYLLABES* (Noël). = Adj. : *mot* —.

MONOSYLLABIQUE, adj., se dit des vers dont tous les mots sont des monosyllabes. = Se dit aussi des vers d'une seule syllabe.

MONOTHÉISME, s. m., adoration d'un seul Dieu : *le — de Socrate a survécu aux sarcasmes sanglants d'Aristophane* (Ch. Nod.)

MONOTHÉISTE, adj., qui adore un seul dieu : *peuple, nation* —. || Qui a rapport au monothéisme : *doctrine* —. = S., *c'est un —*.

MONOTONE, adj., qui est presque toujours sur

le même ton : *bruit, chant* —. = Dont le débit a de la monotonie : *acteur, orateur* —. || Qui manque de variété : *style, vie* —.

MONOTONIE, s. f., uniformité, égalité ennuyeuse de ton dans le discours, le chant, le style. || Manière uniforme de vivre : *la — paraît bientôt plus insupportable que les contrariétés* (Sév.).

MONS, s. m., abrégé, de *monsieur*, par mépris : *c'est moi, — Davis, qui fais ce mariage* (Volt.).

MONS, vil. forte de la Belgique, ch.-l. du linnaut.

MONSEIGNEUR, s. m., au pl. *messeigneurs* et quelques-uns *monseigneurs*, titre d'honneur qu'on donne aux personnes d'une dignité éminente. = Sorte de pinne dont se servent les voleurs.

MONSEIGNEURISER, v. a.; fam. et ir., donner le nom de monseigneur : *— un fat* (Gress.).

MONSIEUR, s. m., au pl. *messieurs*, titre qu'on donne à un homme par civilité : *tranquillisez vous, mon cher —, tout va bien* (J.-J.) *Ma foi, — loyal, quelques coups de bâton ne vous iraient pas mal* (Mol.) = Homme dont le langage et les manières annoncent quelque éducation : *il est rom un — vous demander*. = Nom sous lequel les domestiques d'assignent leur maître : *— est sorti*. || Fam. : *il est devenu gros —, il a fait fortune, Faire le —*, l'homme de conséquence. Pop. : *c'est un vilain —, un homme difficile à vivre, d'une humeur maussade*. Ir. : *mon petit —, mon grand —* (Mol.) On dit aussi dans ce sens — *l'insolent, — le sot, etc. Les arrêts de messieurs du parterre* (C. Del.) = Abs., l'aîné des frères du roi de France : *la maison de — = Prune de —, prune ronde d'un beau violet*.

MONSIGNY, modeste créateur de l'opéra-comique à ariettes, né en 1729, mort en 1817.

MONSTRE, s. m., être dont la conformation est contre nature : *— horrible. Le — de la Crête* (Rac.) || *Ce — composé de bouches et d'oreilles, la Renommée enfin* (Boil.) || *Ce qui est extrêmement laid, difforme : — de laidure. Je suis en femme une espèce de —* (J.-J.) *Les MONSTRES des forêts, les bêtes féroces*. || Personne cruelle et dénaturée : *— de cruauté, d'ingratitude* (Fléch.) *O — ! que Mègère en ses flancs a porté* (Rac.) || *Se dit de toute personne qui pousse un vice à l'excès : un impie en tout temps fait un — odieux* (L. Rac.) || *Se dit des choses personnifiées : la Discorde, — sauminaire* (Volt.) *L'affreux duel, — impie et farouche* (Lebrun). Par ext. : *se faire un — de quelque chose, s'effrayer ou se décourager sans raison*.

MONSTRELET (Enguerrand de), chroniqueur français, continuateur de Froissart, né en 1390, mort en 1453.

MONSTRUEUSEMENT, adv., prodigieusement, excessivement : *— gros*.

MONSTRUEUX, EUSE, adj., qui a une conformation contre nature : *animal, enfant* —. = Prodigieux, excessif en son genre : *tête MONSTRUEUSE*. || *Le repos, dans l'ignorance de ce qui arrivera après la mort, est une chose —* (Pasc.) *Un enchaînement continué de crimes* — (Fén.).

MONSTRUOSITÉ, s. f., caractère, vice de ce qui est monstrueux. = Chose monstrueuse. || Action très-éminente.

MONT, s. m., masse de terre ou de roche élevée au-dessus du sol : *le — Étna. Sur ces MONTS entourés d'une éternelle glace* (Boil.) *Les vallons voyaient l'ombre, en croissant, tomber du haut des —* (La F.) || Poét. : *le double —, le — sacré, le Parnasse*. || Fam. : *par — et vauz*, de tous côtés. *Promettre — et merveilles, des — d'or, de grands*

avantages. = Abs., au pl., les Alpes : *passer les MONTS*. = *— de piété, établissement où l'on prête sur nantissement et à intérêt*.

MONTAGE, s. m., action de transporter de bas en haut. = Salaire qu'on paye pour ce transport. = Action de monter une machine.

MONTAGNARD, E, adj., qui habite les montagnes : *les peuples MONTAGNARDS. Certain ours —* (La F.) = Qui a rapport aux habitants des montagnes : *chunt —, plaid —, maxurs MONTAGNARDES*. = S., personne qui habite les montagnes.

MONTAGNE, s. f., masse de terre ou de roche fort élevée au-dessus du terrain qui l'environne : *les MONTAGNES de la Suisse. Le Seigneur fait lever son soleil sur les hautes — comme sur les lieux les plus bas et les plus obscurs* (Mass.) || Prov. : *la — en travail enfante une souris*, les promesses magnifiques ne produisent rien. || *— de glaces*, amas considérable de glaces. || Poét. : *— humide, liquide, flots de la mer : sur le dos de la plaine liquide s'élève à gros bouillous une — humide* (Rac.) = Partie de la Convention qui occupait la crête de la gauche.

MONTAGNEUX, EUSE, adj., où il y a beaucoup de montagnes : *pays —*.

MONTAIGNE (Michel de), célèbre moraliste, né en 1533, mort en 1592, s'est illustré par ses *Essais* et a imprimé à notre langue une énergie qu'elle n'avait pas avant lui.

MONTAIGU, nom d'une famille d'Italie dont la rivalité avec celle des Capulets fut cause de la guerre des Guelfes et des Gibelins et a donné naissance à la belle légende de *Roméo et Juliette* dont Shakspeare a tiré un si beau drame.

MONTANT, s. m., pièce de bois ou de fer posée à plomb dans certains ouvrages de menuiserie : *MONTANTS d'une porte de fer, d'une grille*. = Total d'un compte : *— de la recette, de la dépense*. = Bot., tige d'une plante. = Goût relevé de certaines choses : *ce vin a très-peu de —* (Reg.) = Mar., temps pendant lequel la marée monte.

MONTANT, E, adj., qui va en montant : *bateau —, marée MONTANTE. Un chemin —, sablonneux, malaisé* (La F.) *Robe —, dont le corsage couvre la poitrine. Garde —, celle qu'on place dans un poste par opposit. à garde descendante*.

MONTARGIS, s.-pref. du départ. du Loiret.

MONTAUBAN, ch.-l. du départ. de Tarn-et-Garonne.

MONTAUSIER (duc de), gouverneur du Dauphin, choisit Huet et Bossuet pour précepteurs du prince. On le regarda comme l'original du *Misanthrope* de Molière.

MONTBÉLIARD, s.-pref. du départ. du Doubs.

MONT BLANC, la plus haute montagne des Alpes, en Savoie.

MONTBRISON, ch.-l. du départ. de la Loire.

MONT-CENIS, haute montagne des Alpes.

MONT-D'OR, montagne du départ. du Puy-de-Dôme, célèbre par ses eaux minérales.

MONT-DE-MARSAN, ch.-l. du départ. des Landes.

MONTDIDIER, s.-pref. du départ. de la Somme.

MONTÉ, s. f., accouplement des chevaux. = Temps de cet accouplement.

MONTÉ, E, adj., mis en état, dressé : *cheval haut —, dont les jambes sont trop longues. Cavalier bien —, ayant un bon cheval. Être mal —, être monté sur un mauvais cheval. || Abs. : bien, mal —, de bonne, de mauvaise humeur. Tête, imagination MONTÉE, exaltée, échauffée*.

MONTABELLO, vge des États Sardes, à 40 kilom. E.-N.-E. d'Alexandrie. Victoire de Lannes sur les Autrichiens (1800), qui lui valut le titre de duc de Montebello.

MONTÉCUCULLI, général autrichien, né en 1608, mort en 1681, battit les Suédois, les Turcs, et eut l'honneur de se mesurer deux fois avec Turenne.

MONTÉE, s. f., endroit par où l'on monte ;

rampe douce devant un édifice. = Action de monter : *es chevaux ont beaucoup de mal à la —*. = Petit escalier ; chacune des marches d'un escalier : *deux servantes déjà, largement soufletées, avaient à coups le pied descendu les MONTÉES (Boil.)* = Archit., sautoir d'une voûte. V. ESCALIER.

MONTÉNÉGR, petit pays indépendant, à l'O. de la Turquie d'Europe, cap. Cettigne. = **MONTÉNÉGRIN**, n. adj. et s., qui appartient au Monténégro ou à ses habitants.

MONTENOTTE, vge des États sardes, division de Gènes. = *Bataille de —*, victoire remportée par Bonaparte, en 1796, sur les Autrichiens et les Sardes.

MONT, v. n., se transporter en un lieu plus haut : — *sur un arbre*. — *à l'autel*, ils **MONTENT** au sommet de la fatale église (Boil.) || — *en chaire*, prêcher. Le premier tribunal où il **MONTA** fut celui de sa conscience (Fléch.) — *sur le théâtre*, sur les planches, se faire comédien. — *à cheval*, enfourcher un cheval, savoir manier un cheval. — *sur un vaisseau*, sur mer, s'embarquer. — *à l'assaut*, attaquer une place pour la prendre de force. — *sur ses grands chevaux*, montrer de la fierté, de la colère : *dessus des grands chevaux mon courrage est MONTÉ* (Mol.) = Être élevé, s'élever : *le terrain MONTE*. Il n'y a point Poiseau qui **MONT**e si haut que l'aigle (Ac.) || On peut s'arrêter quand on **MONT**e, jamais quand on descend (Napol.) = Mus., aller du grave à l'aigu. = En ce sens, on le dit du son, de l'eau, du feu, des vapeurs : *la voix MONTE par tons et demi-tons*. Le sang me **MONT**e au visage. Le vin **MONT**e à la tête. || Ces mots ont fait — *la rougeur sur son front* (Rac.) Le cri de son peuple est **MONTÉ** jusqu'à lui (Id.) = Croître, s'accroître : *la rivière est MONTÉE de plusieurs centimètres*. || *Le luxe MONTE au plus haut degré*. = Hausser de prix, croître en valeur : *les effets publics MONTENT toujours*. = Former la somme de, le nombre de : *ce mémoire MONTE bien haut*. || Passer à un poste plus élevé, parvenir : — *au faite des grandeurs*. Je crois pouvoir dire l'un poste éminent et délicat qu'on y **MONT**e plus aisément qu'on ne s'y conserve (La Br.) ; et abs., *on a beau —*, la félicité se trouve toujours placée plus haut que nous-mêmes (Fléch.) = S'élever par ébullition ; se mettre en graine : *le lait MONTE*. La laitue **MONT**e. = V. a., parcourir, traverser en montant : — *Pescalier, une montagne*. De l'auguste chapelle ils **MONTENT** les degrés (Boil.) — *un cheval*, être placé dessus, s'en servir habituellement, le dresser. On apprend à l'éléphant à fléchir les genoux, pour donner plus de facilité à ceux qui veulent le — (Buff.) || — *un cavalier*, lui fournir le cheval et l'équipement. — *un vaisseau*, le commander. = Transporter en haut : — *du foin au grenier*. = Ajuster les pièces d'un ouvrage, assembler, disposer : — *un lit, un bonnet*. — *un diamant*, le mettre en œuvre. || Pourvoir des choses nécessaires : — *une maison, une manufacture, son ménage*. = Élever, accroître : — *sa dépense, son train de maison*. = Tendre les ressorts d'une machine, en rehausser les contre-poids : — *une horloge, une pendule, un tourne-broche*. — *un violon*, y mettre des cordes. — *un instrument*, l'élever d'un ou de plusieurs tons. || — *sa lyre*, se disposer à faire des vers. || **Fam.** : — *la tête à quelqu'un*, lui inspirer fortement une résolution. — *une cabale*, la préparer. — *la garde*, au propre, faire la garde à un poste. || — *une garde à quelqu'un*, lui faire une forte réprimande. = Se —, v. pr., former la somme, le nombre de : *son armée se MONTAIT à vingt mille*

hommes (Ac.) = Être monté : *cette pendule se MONTE tous les quinze jours*. = Se pourvoir de quelque chose de nécessaire. || S'exalter, s'échauffer.

MONTÉREAU, vil. du départ. de Seine-et-Marne, célèbre par l'entrevue qui eut lieu sur le pont entre le Dauphin (Charles VII) et le duc de Bourgogne (Jean sans Peur, 1419), et pendant laquelle ce dernier fut assassiné. Napoléon 1^{er} y remporta une victoire sur les alliés en 1814.

MONTESPAN (marquise de), favorite de Louis XIV. Elle supplanta M^{lle} de La Vallière et fut abandonnée par le roi à l'instigation de M^{me} de Maintenon.

MONTESQUIEU (baron de), célèbre publiciste français, né en 1689, mort en 1753. Ses principaux ouvrages sont : *Lettres persanes, Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains et l'Esprit des Loix*. Ce fut un grand écrivain, un vrai sage et un homme bienfaisant.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (marquise de), née en 1741, morte en 1798, se réunit un des premiers au tiers-état. = **MONTESQUIOU** (l'abbé de), ministre de l'intérieur lors de la première Restauration, fut un des auteurs de la Charte.

MONTEUR, s. m., ouvrier qui monte des pierres fines, des pièces d'orfèvrerie, etc.

MONTÉUSE, s. f., ouvrière qui monte les bonnets.

MONTÉVIDEO, vil. de l'Amérique du Nord, sur le bord de la Plata, cap. de la république de l'Uruguay.

MONTÉZUMA 1^{er}, empereur du Mexique, régna de 1455 à 1483. = **MONTÉZUMA II**, accueilli bien Cortez débarqué dans ses États en 1519, mais payé d'ingratitude par les Espagnols, il se laissa mourir de faim.

MONTFAUCON, nom d'une hauteur située aux portes de Paris, au N.-O., entre les faubourgs Saint-Martin et du Temple. Au moyen âge, on y avait élevé des gibets auxquels on suspendait les corps des suppliciés, qu'on y laissait pourrir. A la Révolution, on y établit une voirie pour les immondices et l'équarrissage des chevaux.

MONTFERRAT, anc. pays et marquisat d'Italie, dont Casal était la capitale.

MONTGOLFIER (Jacques), né en 1740, mort en 1799, fabriqua le premier en France du papier vélin. Il inventa les aérostats avec son frère (Joseph-Michel).

MONTGOLFIERE, s. f., aérostat inventé par les frères Montgolfier.

MONTGOMMERY, cap. du comté anglais du même nom, dans le pays de Galles. = **МОНГОМЕРИ** (Gabriel de), capitaine de la garde écossaise de Henri II, eut le malheur de blesser mortellement ce prince dans un tournoi.

MONTYON (baron de), célèbre philanthrope, mort en 1820, institua deux legs de 10,000 fr., l'un pour les prix de vertu, l'autre pour les ouvrages les plus utiles aux mœurs.

MONTI, poète lyrique italien, auteur de tragédies et traducteur de l'Iliade, mourut en 1828.

MONTICULE, s. m., très-petite montagne isolée.

MONTJOIE, s. m., titre affecté au premier roi d'armes de France. = Ancien cri de guerre : — *saint Denis*. — *Notre-Dame, saint Georges*. || S. f., amas, monceau ; vieux : *faisons de fleurs mainte belle —* (Marot).

MONTLIHÉRY, petite vil. (Seine-et-Oise), célèbre au moyen âge par une forteresse dont il restait encore une tour en ruine. Une bataille indecise y fut livrée, en 1465, entre Louis XI et les seigneurs de la Ligue du Bien-Public.

MONTLUÇON, s.-pref. du départ. de l'Allier.

MONTMARTRE, butte au-dessus de la Seine, où se livra en 1814 un combat entre les Parisiens et les alliés.

MONTMÉDI, s.-pref. du départ. de la Meuse.

MONTMIRAIL, vil. du départ. de la Marne; patrie du cardinal de Retz. Napoléon y battit les alliés en 1814.

MONTMORENCY (maison de), une des plus illustres familles de France, dont les chefs portaient autrefois le titre de premiers barons de France. = **МОНТОМОРЕНС**, vil. du départ. de Seine-et-Oise, sur la lisière de la forêt du même nom, célèbre par le séjour qu'y a fait J.-J. Rousseau dans la maison de l'Ermitage, où mourut plus tard Gretry.

MONTMORILLON, s.-pref. du départ. de la Vienne.

MONTOIR, s. m., grosse pierre ou gros billot

de bois dont on se sert pour monter plus aisément un cheval : *le côté du —*, le côté gauche du cheval. *Cheval difficile ou rude au —*, qui se tourmente quand on veut le monter.

MONTPELLIER, ch.-l. du départ. de l'Hérault; célèbre école de médecine.

MONTPESSIER (Catherine-Marie de Lorraine, duchesse de), née en 1552, morte en 1596, figura dans toutes les intrigues de la Ligue. — (Anne-Marie-Louise d'Orléans, connue sous le nom de M^{lle} de), prit parti pour les princes dans les guerres de la Fronde. Elle fit tirer, sur les troupes de Louis XIV, le canon de la Bastille. En 1669, elle obtint la permission d'épouser secrètement Lanzun.

MONTRE, s. f., échantillon, partie de quelque chose qui est à vendre et dont on veut faire voir la qualité. = Marchandises mises en étalage. = Boîte vitrée pour l'étalage des marchandises. — *D'orgues*, tuyaux qui paraissent au dehors. = Lieu où les maquignons exposent leurs chevaux à vendre. || Étalage, parade : *faire — de son esprit, de son érudition. Nous avons beau faire — d'une vaine intrépidité, la conscience criminelle se trahit toujours elle-même* (Mass.) *N'être que pour la —*, se dit de certaines choses dont on ne se sert point.

§ **MONTRE, PARADE, ÉTALAGE, OSTENTATION.** La montre est une apparence par laquelle on indique ce qu'on tient, ce qu'on possède ou ce qu'on est. La parade est une montre de choses brillantes plutôt que bonnes et solides, dont on est paré, orné, plutôt que pourvu. *L'étalage et la montre d'une chose qu'on expose dans toute son étendue et se rapporte à la quantité et non à la beauté. Ostentation*, qui exprime un vice, une passion, a rapport, non pas à la chose, comme les trois précédents, mais à la personne ou au sujet, à son action, au sentiment qui l'anime.

MONTRE, s. f., petite horloge portative : — *d'or, d'argent, à répétition.*

MONTREAL, vil. du Bas-Canada, sur la côte de l'île de son nom, appartenant aux Anglais.

MONTREUR, v. a., faire voir, exposer à la vue : — *ses bijoux, sa bibliothèque. Dieu se contente de lui — de loin la terre promise* (Fléch.) *Appelons tout le peuple et montrons-lui son roi* (Rac.) || Pop. — *son nez quelque part, s'y faire voir quelques instants. — les dents à quelqu'un. le déshier, le menacer. — les talons, s'enfuir. — quelqu'un au doigt, s'en moquer. — la porte à quelqu'un, congédier sans façon quelqu'un dont on est mécontent. — le chemin aux autres, faire une chose le premier pour encourager les autres. || Donner des marques manifestes de : — un bon, un mauvais cœur. Ses yeux montraient je ne sais quoi d'agité* (Fén.) — *une fidélité irréprochable. — une vertu digne de sa naissance* (Boss.) = Faire connaître, prouver : *il montra ce que la France seule pouvait* (Voll.) *Montrez, en expirant, de qui vous êtes née* (Rac.) = Enseigner : — *les langues, la musique, à danser, et abs., il montre bien.* = Se —, v. pr., se faire voir : *il ne peut se — en public* (Barth.) *On craint de se — sous sa propre figure* (Boil.) = Faire voir ses sentiments. *Se — magnanime* (Rac.) *Allons! du cœur, voici le moment de se —.* = Être, pouvoir être montré.

MONTREUIL-SUR-MER, s.-pref. du départ. du Pas-de-Calais.

MONTROSE (comte et duc de), généralissime et vice-roi d'Écosse pour Charles I^{er}, défendit noblement ce prince, mais sans succès. Reuvoqué de nouveau en Écosse par Charles II, il y fut défait, jugé, pendu et écartelé en 1650.

MONT SAINT-MICHEL, vil. de France (Manche), sur un rocher entouré par la mer à la marée haute.

MONTCEUX, EUSE, adj.; se dit d'un terrain inégal, coupé de collines : *le cerf dans les pays —, secs et chauds, a perdu la moitié de sa taille* (Buff.)

MONTURE, s. f., bête qui sert à porter l'homme : *les mules sont la — ordinaire en Espagne.* || *Qui veut voyager loin ménage sa monture*, il faut éviter les excès, si l'on veut prolonger ses jours. = Ce qui sert à assembler, à supporter la partie principale : *la — d'un éventail, d'un fusil, d'un diamant.* = Travail d'un ouvrier qui a monté son ouvrage.

MONT-VALÉRIEN, montagne des environs de Paris dont on avait fait un calvaire sous la Restauration.

MONUMENT, s. m., ouvrage d'architecture ou de sculpture fait pour transmettre à la postérité le mémoire d'une personne illustre, d'une belle action *conserver, ériger un —. — dressé à la gloire de grands hommes* (Fléch.) = Tout ouvrage d'architecture remarquable par son travail; édifice public : *il n'y a donc pour les tribus du Nouveau Monde qu'un seul —, la tombe* (Chat.) || *Le — qui immortalisa le cardinal Mazarin est l'acquisition de l'Alsace* (Volt.) = Tombeau : *plus les monuments sont simples, plus ils donnent d'énergie au sentiment de la mélancolie* (B. de St-P.) || Grand objet de la nature : *les cavernes, les précipices sont autant de — des révolutions du globe.* || Tout ce qui est digne de passer à la postérité : *les ouvrages d'Homère sont les plus beaux — de l'antiquité.* || Actions, paroles qui consistent en une grande vertu : *la réponse de ce prince est un des plus beaux — de l'histoire* (Volt.)

MONUMENTAL, E, adj., qui a rapport aux monuments : *architecture, sculpture monumentale.* = Qui a le caractère d'un monument, grandiose : *fontaine —, style —.* Le m. pl. est peu us.

MONVEL (de), artiste et auteur dramatique, né en 1745 mort en 1811, fut le père de M^{lle} Mars.

MOORE (Thomas), un des plus célèbres poètes anglais né en 1730, mort en 1823.

MOQUER (SE), v. pr., se railler; rire d'une personne ou d'une chose : *se — de l'habit, des manières de quelqu'un. On ne se moque pas de Dieu* (Boss.) *Cela ne saurait être, on s'est moqué de vous* (Boil.) *Les esprits forts qui s'étaient moqués de la foi, furent moqués à leur tour* (J.-J.) = Mépriser braver : *se — des remontrances. Il se moque de tout.* = Abs., ne pas parler, ne pas agir sérieusement : *c'est se — que de parler ainsi. Se — d'une chose comme de l'an 40, s'en soucier fort peu* = Par civilité : *vous vous moquez, vous êtes trop poli.* = Joint au verbe faire, il signifie s'exposer la moquerie : *vous vous ferez — de vous.*

MOQUERIE, s. f., paroles ou actions par les quelles on se moque; habitude de se moquer : *l' — est souvent indigence d'esprit* (La Br.) = Chose absurde, chose impertinente : *c'est une — qu'un telle proposition.* V. BAILLERIE.

MOQUETTE, s. f., étoffe veloutée en laine.

MOQUEUR, EUSE, adj., qui se moque : *le Grec né —* (Boil.) = Qui indique la moquerie : *air, ri —.* = S., personne moqueuse. = Espèce de griv d'Amérique qui imite le chant des autres oiseaux

MORACÉES, s. f. pl., famille d'arbres ou d'arbrisseaux à suc lacteux, parfois grimpanes.

MORAILLES (ll m.), s. f. pl., tenailles pour serrer le nez d'un cheval difficile à ferrer.

MORAILLON (ll m.), s. m., fer plat attaché à

couvercle d'un coffre, avec un anneau qui entre dans la serrure et dans lequel passe le pêne.

MORAINE, s. f., laine qu'on enlève avec le chaux de dessus la peau d'un animal mort de maladie. = Amas de débris de roches qui borde les grands glaciers.

MORAL, E, adj., qui concerne les mœurs : *discours* —. *Doctrine MORALE. Préceptes MORAUX. Relations MORALES* (Boil.) *Vertus* —, qui ont pour principe les seules lumières de la raison. = Qui a des mœurs, qui pratique la morale : *homme* —. = Conforme à la morale : *livre* —. = Qui est du ressort de l'intelligence, qui ne tombe point sous le sens : *le monde* —, *les facultés* —. *Certitude* —, fondée sur le témoignage des hommes ou sur de fortes probabilités. = S. m., ensemble des facultés morales : *le* — *d'une armée. Son* — *est affecté. L'unique cause d'inégalité dans les esprits se trouve dans le* — (Cond.)

MORALE, s. f., doctrine ou science relative aux mœurs : *leçons de* — (J.-J.) *Les devoirs des hommes rassemblés en société, voilà la* — (Vauv.) *La conscience est le meilleur livre de* — (Fasc.) = *Traité de morale : la* — *d'Aristote. = Sens moral : la* — *d'une fable, d'une comédie. = Fam.,* réprimande, remontrance : *la conclusion de ma* — *sera donc moins austère que le début* (J.-J.)

MORALEMENT, adv., suivant les règles de la morale : *action* — *bonne. Vivre* — (Buff.) — *parlant*, selon les règles de la certitude morale.

MORALES, peintre espagnol, né en 1509, mort en 1586, fut surnommé le *Divin*, soit parce qu'il ne peignait que des sujets sacrés, soit à cause de son admirable talent.

MORALISATEUR, TRICE, adj., qui est propre à moraliser, qui travaille à la réforme des mœurs.

MORALISATION, s. f.; néol.; action de rendre moral : *la* — *des classes pauvres.*

MORALISER, v. a., faire des réflexions morales : *avez-vous bientôt achevé de* — (Bruyès)? = V. a., rendre moral : — *une nation. = Réprimander : — quelqu'un sévèrement.*

MORALISEUR, s. m., celui qui affecte de parler morale; se dit ir. : *c'est un* — *éternel.*

MORALISTE, s. m., écrivain qui traite des mœurs : *Bourdaloue tend toujours, en grand* —, *au vrai et au solide* (Maury).

MORALITÉ, s. f., réflexion morale : *recueil de MORALITÉS. Laissons un moment ces* — (J.-J.) = Sens moral d'un ouvrage : *que le lecteur en tire une* —; *voilà la fable toute nue* (La F.) = Discernement moral : *les actions des insensés sont privées de* —. = Rapport des actions avec la morale : *il met à ses actions la* — *qui les ennoblit* (J.-J.) = Caractère moral, mœurs d'une personne.

MORAT, petite vil. du canton de Fribourg, où les Suisses battirent Charles le Téméraire en 1476.

MORAVIE, p. de l'Autriche, au N., ch.-l. Brunn. = *MORAVE*, adj. et s., qui appartient à la Moravie. = *Frères Moraves ou frères Bohêmes, les quakers de l'Allemagne.*

MORBIDE, adj.; méd., qui tient de la maladie : *état* —. = Peint.; se dit des chairs mollement et délicatement exprimées.

MORBIDESSE, s. f.; peint. et sculpt., mollesse des chairs, surtout des femmes et des enfants.

MORBIQUE, adj., qui cause la maladie : *humour, phénomène* —.

MORBIHAN, golfe de France, dans l'Atlantique. = *Départ.* forme d'une partie de la basse Bretagne, ch.-l. Vannes.

MORBLEU, interj., sorte de jurement, marque l'impatience, la colère : —! *je trouve la pièce détestable* (Mol.) —! *viennent les gens pleins d'imaginative* (Reg.); très-fam.

MORCEAU, s. m., partie séparée d'un corps solide : *un* — *de bois, d'étoffe, de pain.* = Abs., portion d'une chose solide, bonne à manger : *tout fut mis en MORCEAUX, pas un seul n'échappa* (La F.) *Les*

— *trop hâtés se pressent dans sa bouche* (Boil.) || *Manger un* —, faire un léger repas. *Aimer les bons* —, la bonne chère. *Doubler les* —, manger très-vite. *L'appétit change en* — *de roi le mets le plus frugal* (C. Del.) = Portion, partie non séparée, mais distincte, d'un corps solide : *un* — *de terre.* = Parties, fragments d'une œuvre d'esprit : *un d'éloquence. Les plus beaux* — *de l'Énéide.* || Un ensemble, un tout : *un beau* — *d'architecture.* = Mus. : — *d'ensemble*, morceau à diverses parties.

MORCELER, v. a., diviser par morceaux : — *une terre, un héritage.* || *Je n'aime pas qu'on MORCELE ainsi l'histoire* (Volt.) *Style MORCELÉ*, coupé par petites phrases. = Se —, v. pr., être morcelé.

MORCELEMENT, s. m., action de morceler.

MORDACITÉ, s. f., qualité corrosive : *la* — *de l'eau-forte* (Ac.) || Médisance aigre et piquante : — *d'une épigramme.* || Fam., caractère mordant, langue ou plume mordante : *la* — *de Voltaire*; peu us.

MORDANT, E, adj., qui mord : *bêtes MORDANTES.* || Qui a une qualité corrosive : *acide* —; *sels MORDANTS.* || Piquant, satirique : *esprit* —. *MORDANTE hyperbole* (Boil.) *Des plaisanteries* —. V. SATIRIQUE.

MORDANT, S. m.; chim., composition qui a la propriété de fixer les matières colorantes. = Vernis pour fixer l'or en feuilles sur les métaux. || Mus. : *cette voix a du* —, le timbre en est sonore, pénétrant. || Originalité, force : *il a du* — *dans l'esprit. Plein de verve et de* — (Balzac). = Instrument destiné, sous des formes différentes, à saisir, à pincer, à mordre un objet.

MORDICANT, E, adj., âcre, picotant, corrosif : *sel, suc* —. || Fam., qui aime à critiquer, à médire : *esprit* —. *Traits MORDICANTS* (Dest.)

MORDICUS (mot lat.), adv., avec ténacité; inus. || Fam., avec obstination : *il soutient* — *que la pièce est au moins de Lesage en personne* (C. Del.)

MORDIENNE (À LA GROSSE), loc. adv., sans façon, sans finesse; pop.

MORDILLER (Il m.), v. a., mordre légèrement et à plusieurs reprises : — *son mouchoir*, et abs. : *les jeunes chiens aiment à* — (Ac.)

MORDORÉ, E, adj., d'une couleur brune, mêlée de rouge : *drap* —, *soutiers MORDORÉS.* = *MONDORÉ*, s. m., couleur mordorée.

MORDRE, v. a., serrer avec les dents : *un chien l'a MORDU à la jambe. J'ai beau frotter mon front, j'ai beau* — *mes doigts* (Boil.) = Abs. : *ce chien MORD. Ce poison ne veut pas* —. || Poét. : — *la poussière*, être tué en combattant. Prov. fam. : *chien qui aboie ne MORD pas*, ceux qui font beaucoup de bruit ne sont pas les plus à craindre. — *à l'hameçon*, se laisser surprendre, séduire. *Il n'a pas voulu* — *à l'appât* (Boil.) — *à la grappe*, saisir aveuglément une proposition. || Fam. : commencer à comprendre : — *au latin; aux mathématiques.*

Il ne saurait y —, c'est trop difficile pour lui. = Se dit par anal. des oiseaux, de certains insectes : *le perroquet MORD. Les puces MORDENT.* = En parl. des choses; ronger, percer, creuser : *l'eau-forte MORD la planche; le burin MORD le cuivre. La lime MORD l'acier, et l'oreille en frémit* (L. Rac.) = Couture, et taill. : — *plus avant dans l'étoffe*, faire la couture plus loin du bord pour qu'elle ne se dé fasse pas. || Critiquer, censurer, médire : *ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre, qui ... cherchez surtout à* — (La F.) = Engrener, en parl. d'une roue : *les dents de cette roue ne MORDENT pas.* = Se *MORDRE*, v. pr., se faire une morsure : *il s'est MORDU le*

doigt, la langue. || *Se — la langue*, s'arrêter au moment de parler, se repenir d'en avoir trop dit : *s'en mordre les ongles, les doigts*, se repenir d'une chose. = Fam. : *ils ne se mordront pas*, se dit de deux personnes fort éloignées l'une de l'autre. || S'attaquer réciproquement.

MORE, s. m., habitant de la Mauritanie, des États barbaresques. || Prov., *traiter quelqu'un de Turc* —, avec une extrême dureté. *Gris de —*, gris tirant sur le noir.

MOREAU, adj. m., en parl. d'un cheval très-nour : *cheval d'un poil —*.

MOREAU (Jean-Victor), un des plus grands généraux de la République française, devint l'ennemi du premier consul. Impliqué dans le procès de Cadoudal et de Pichegru, et condamné au bannissement, il se retira aux États-Unis. En 1813, il servit les souverains ligues contre Napoléon, et fut mortellement blessé à l'attaque de Dresde.

MORÉE, presqu'île de la Grèce, anc. *Péloponèse*.

MORELLE, s. f., plante de la famille des solanées.

MORESQUE, adj., qui a rapport aux coutumes, aux usages des Mores : *palais, fête* —. = *Peinture* —, peinture de feuillage faite de caprice. = S. f., danse à la manière des Mores.

MORFIL, s. m., parties d'acier presque imperceptibles, qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, lorsqu'on le passe sur la meule. = Dents d'animal séparées du corps de l'animal.

MORFONDRE, v. a., causer un froid incommode : *le vent vous morfondra. Pour se sauver de la pluie entre un passant morfondu* (La F.) = *Se —*, v. pr., être exposé à un froid piquant : *(il) laissa le crâancier se — à sa porte* (Boil.) || Fam., perdre du temps à attendre : *il ne faut pas se — et s'apressant sur son ouvrage* (Volt.)

MORFONDURE, s. f., maladie des chevaux saisie de froid après avoir eu chaud.

MORGANATIQUE, adj., se dit d'un mariage contracté entre un prince et une personne de condition inférieure. Ce mariage s'appelle aussi *ir. : mariage de la main gauche*.

MORGELE, s. f., genre de plantes de la famille des caryophyllées : *le mouron des oiseaux est une espèce de —* (Ac.)

MORGUE, s. f., se disait autrefois pour visage. = Contenance grave et sérieuse : *avoir de la —*. = Excès de suffisance, orgueil : *la — des grands* (La Br.) *Les pédants sont pleins de —* (Ac.) *Ces grands seigneurs ne se font respecter qu'à force de —* (Voit.) V. **ORGUEIL**.

MORGUE, s. f., endroit d'une prison où les guichetiers examinent, pour les reconnaître ensuite, ceux qu'ils écrouent. = Lieu où l'on expose les corps des personnes trouvées mortes hors de leur domicile, pour qu'elles puissent être reconnues.

MORGUER, v. a., braver quelqu'un, le regarder d'un air menaçant : *est-ce pour me — que vous faites cela?* (Rac.) || — *les accidents* (Rég.) *Et de son large dos morguant les spectateurs* (Mol.); vieux.

MORIBOND, E, adj., qui va mourir : *un corps —* (Jeg.) = S., celui, celle qui est sur le point de mourir : *désir de —* (C. Del.)

MORICAUD, E, adj.; qui a le teint très-brun. = S. : *un —, une petite MORICAUDE*; fam.

MORIGÈNER, v. a., former les mœurs; vieux. || Corriger, faire rentrer dans le devoir : *— un enfant*. Fam. : *un grand garçon bien mal MORIGÉNÉ* (Reg.), bien mal élevé.

MORILLE (ll m.), s. f., sorte de champignon dont le chapeau a de petites cavités comme une éponge.

MORILLON (ll m.), s. m., raisin noir. = Sorte de petit canard, de couleur noire. = Au pl., émeurades brutes qu'on vend au marc.

MORION, s. m., armure de tête des anciens chevaliers, plus légère que le casque.

MORLAIX, s.-pref. du départ. du Finistère.

MORMONS, secte religieuse qui s'est formée aux États-Unis vers 1830 sous la direction d'un certain Joseph Smith.

MORNE, adj., triste, sombre : *l'ail — maintenant et la tête baissée* (Rac.) — *silence* (J.-J.) *L'envie est la passion la plus honteuse et la plus —* (La H.) *Ce — et froid accueilli* (Corn.) *Couleur —*, sombre, sans éclat. *Temps —*, temps obscur. V. **SOMBRE**.

MORNE, s. m., en Amérique, petite montagne ronde en forme de cap : *on aperçoit à gauche la montagne appelée — de la Découverte* (B. de St-P.)

MORNIFE, s. f., pop., coup de revers de la main sur le visage, à l'endroit du nez.

MOROSE, adj., chagrin, bizarre : *un homme, un caractère —. Ces pages MOROSES* (Cousin).

MOROSITÉ, s. f., caractère morose.

MORPHEE, fils ou ministre du Sommeil et de la Nuit.

MORPHINE, s. f., alcali végétal qui donne à l'opium sa vertu soporifique : *sirop de —*.

MORPHOLOGIE, s. f., histoire des formes que peut revêtir la matière. = Formation et transformation des corps organiques.

MORS, s. m., les pièces de fer qui servent à brider un cheval. = La pièce qui se met dans la bouche du cheval. *Prendre le — aux dents*, se dit d'un cheval qui s'emporte sans qu'on puisse le retenir. || *Se livrer tout entier à ses passions, s'emporter*.

MORSE, s. m., quadrupède amphibie, qu'on nomme aussi *éléphant de mer*.

MORSURE, s. f., plaie, meurtrissure faite en mordant. || *Se dit des effets de la calomnie : les MORSURES de la calomnie laissent toujours des cicatrices* (Bayle). = Effet de la gelée : *le choc des vents et la — de la gelée* (B. de St-P.)

MORT, s. f., fin, cessation de la vie : *Dieu donne la vie et la —* (Mass.) *La mort d'un homme vertueux est un malheur pour l'humanité* (Thom.) *A travers mille MORTS* (Rac.) *Avoir la — sur les lèvres*, le visage d'un mort. *Être à l'article de la —*, à l'agonie. *Être entre la vie et la —*, dans un grand péril. *Être au lit de la —*, à toute extrémité. || Prov. : *Dieu ne veut pas la — du pécheur*, il faut être indulgent pour la faiblesse humaine. =

Peine capitale qui consiste dans la perte de la vie : *sentence de —, abolir la peine de —. La — éternelle*, la condamnation des pécheurs aux peines de l'enfer. = Violente douleur, danger imminent, grand chagrin : *la goutte lui fait souffrir mille morts. Elle subit la — dans son sein* (Fléch.) *La disgrâce de son ami lui a mis la — dans le cœur*. || Fam. : *c'est ma —*, la chose la plus désagréable pour moi. = Cause de destruction, de ruine : *le monopole est la — de l'industrie* (Ac.) — *aux rats*, drogue pour détruire les rats. — *de ma vie*; pop., sorte de jurement. *A la —*, loc. adv., exlrêmement : *cela m'ennuie, me déplaît à la —. A la vie et à la —*, loc. adv., pour toujours : *c'est entre nous à la vie, à la —* (C. Del.) = *A —*, loc. adv., de manière qu'on en meure : *blessé à —. Condamner à —*, à la peine de mort. *Mettre à —*, faire mourir. *Être frappé à —*, attaqué d'une maladie mortelle.

|| **MORT**, TRÉPAS, DÉCÈS, FIN. *Mort* est le terme

générique; on l'applique à tout ce qui a vie. Les trois autres ne s'appliquent qu'à l'homme. *Trépas* désigne le passage de cette vie à une autre et indique une mort glorieuse. *Décès*

représente la mort comme une cession de biens, de droits à d'autres. La fin présente la mort comme arrivant plus ou moins tôt et indique la manière dont se termine la vie.

MORT, E, s., celui, celle qui a cessé de vivre : *porter un — en terre. Il n'est pas nécessaire que les morts reviennent* (Boss.) *Un — s'en allait tristement s'emparer de son dernier gîte* (La F.) *Tête de —*, dont il ne reste que la partie osseuse. = **MORT, s. m.**, corps mort : *plaine jonchée de —* (Barth.) *La rivière fut un moment couverte de —* (Volt.) || **Fam.** : *faire le —*, faire croire qu'on est mort. = **Dr.** : *le — saisit le vif*, une personne en mourant transmet naturellement son bien à son héritier. *Eau MORTE*, qui ne coule pas. || **Adj.**, qui n'a plus d'existence : *un âne —* (La F.) || Sans vigueur, sans existence : *le commerce est —. Pour moi dont le génie est — en ce moment* (Boil.) *Yeux MORTS*, éteints. *Balle MORTE*, qui a perdu sa force d'impulsion. *Papier —*, non timbré. *Langue —*, qui n'existe plus que dans les livres. *N'y pas aller de main —*, frapper fort. = **Peint.**, *nature —*, se dit des animaux morts et des objets inanimés dont l'imitation exclusive forme un genre particulier.

MORTADELLE, s. f., gros saucisson d'Italie.

MORTAGNE, s.-préf. du départ. de l'Orne.

MORTAILLABLE, adj., se disait des serfs dont le seigneur héritait,

MORTAIN, s.-préf. du départ. de la Manche.

MORTAISE, s. f., entaille faite dans une pièce de bois ou de métal pour recevoir le tenon d'une autre pièce, quand on veut les assembler.

MORTALITÉ, s. f., condition de ce qui est sujet à la mort : *le Fils de Dieu s'est revêtu de notre —* (Ac.) = La mort d'un grand nombre d'hommes ou d'animaux qu'emporte une même maladie. = Quantité d'individus qui meurent annuellement.

MORTE (mer), anc. lac Asphaltite, lac de la Turquie d'Asie (Syrie).

MORTE-EAU, s. f., faibles marées entre la nouvelle et la pleine lune ; époque où elles ont lieu.

MORTEL, LE, adj., sujet à la mort : *nous sommes tous MORTELS* (Boss.) || **Poét.** : *quitter sa dépouille MORTELLE*, mourir. = Qui cause la mort : *poison —. Recevoir le coup —* (Fléch.) *Être l'ennemi — de quelqu'un*, le haïr mortellement. *Péché —*, qui cause la mort de l'âme. || Considérable, excessif : *de MORTELLES douleurs* (Boss.) *Qui pourrait dire tout sans un — emui ?* (Mont.) *Il y a dix — lieues* (Ac.), dix lieues longues et ennuyeuses. = **S. m.** : *MORTELS ignorants de leurs destinées* (Boss.) = Au pl., espèce humaine : *les pauvres —. La condition des — égale tous les hommes* (St-Evr.)

MORTELLEMENT, adv., à mort : *blessé —*. || **Pécher —**, commettre un péché mortel. *Haïr —*, être — *ennuyeux*, extrêmement.

MORTE-SAISON, s. f., temps où l'ouvrier est sans ouvrage, où les affaires languissent.

MORT-GAGE, s. m., gage dont joint le créancier, sans que les fruits soient imputés sur la dette.

MORTIER, s. m., mélange de chaux et de sable : — *gris, maigre, blanc*. = Vase dont on se sert pour piler certaines choses. = Bouche à feu pour lancer des bombes. = Bonnet rond de velours noir que portaient les présidents des parlements.

MORTIER, pair et maréchal de France, duc de Trévise, ministre de la guerre sous Louis-Philippe, fut tué aux fêtes de juillet 1835 par la machine infernale de Fieschi.

MORTIFÈRE, adj., qui cause la mort : *suc, plante, poison —*.

MORTIFIANT, E, adj., qui cause de la peine,

de la confusion : *refus —. Que de suites MORTIFIANTES attire un premier mouvement de vanité!* (J.-J.) *Arances —* (Id.) .

MORTIFICATION, s. f., altération, corruption des fluides naturels dans le corps ou dans une partie du corps : — *des chairs*. || Action de mortifier sa chair, ses sens : *l'âme détachée du corps par la —* (Boss.) || Humiliation causée par les reproches, les contre-temps : *au milieu des MORTIFICATIONS les plus cruelles* (Volt.) *Votre vanité vous attirera des —*.

MORTIFIER, v. a., faire que la viande devienne plus tendre : *le grand air MORTIFIE la viande* (Ac.) *Les Kalmonks mangent de la chair crue, ou un peu MORTIFIÉE sous la selle de leurs chevaux* (Buff.) || Alliger son corps par des macérations, des jeûnes, des austérités : *le solitaire, dans sa retraite, obligé de — sa chair* (Mass.) — *ses sens, ses passions*, les réprimer pour plaire à Dieu : *j'ai tâché de — mes appétits sensuels* (Boss.) **V. AFFLIGÉ**. || **Fam.**, chagriner, humilier par une réprimande ou un affront : *le ciel, pour ma punition; me veut — en cette occasion* (Mol.) = **Se —**, v. pr., devenir plus tendre. || Alliger son corps par des austérités.

MORT-IVRE, adj., ivre au point d'avoir perdu tout sentiment : *ils sont MORTS-IVRES*. En parl. d'une femme on dit **IVRE-MORTE**.

MORT-NÉ, adj. m. : *enfant, animal —*, mort en venant au monde : *des enfants MORTS-NÉS*.

MORTUAIRE, adj., qui appartient au service, à la pompe funèbre : *drap —. Registre —*, où l'on inscrit le nom des personnes décédées. *Extrait —*, extrait de ce registre. *Droits MORTUAIRES*, droits perçus pour les cérémonies funèbres.

MORUE, s. f., poisson de mer du genre des gades : — *sèche, salée*. || *Habit à queue de —*, dont les basques sont longues et étroites. *Avoir des yeux de —*, de grands yeux à fleur de tête.

MORUS (Thomas), grand chancelier d'Angleterre, refusa d'adhérer aux réformes que Henri VIII cherchait à introduire dans l'église, et eut la tête tranchée en 1535.

MORVE, s. f., humeur visqueuse qui sort des narines. = Maladie contagieuse des chevaux.

MORVEAU, s. m., morve épaisse ; pop. et bas.

MORVEUX, EUSE, adj., qui a de la morve au nez : *enfant —*. || *Cheval —*, qui a la maladie appelée *morve*. || **Prov.** : *qui se sent — se mouche*, que ceux qui se reconnaissent le défaut contre lequel on parle s'appliquent ce qu'on en dit. = **S.** : pop. et ir. : *c'est un —*, un enfant sans expérience.

MOSAÏQUE, adj., qui vient de Moïse : *la loi —*. **MOSAÏQUE**, s. f., ouvrage de pièces de rapport de différentes couleurs représentant des figures, des paysages, etc. : *table de —. Les plus beaux tableaux de Raphaël ont été exécutés en — pour orner l'église de Saint-Pierre*. = Art de faire ces ouvrages. || Ouvrage d'esprit composé de morceaux de genres différents. = **Adj.**, *paré —*.

MOSAÏSME, s. m., institutions de Moïse.

MOSAÏSTE, s. m., artiste en mosaïque.

MOSCHUS, poète bucolique grec, florissait vers 280 av. J.-C. et était contemporain de Théocrite.

MOSCOU, anc. cap. de la Russie, aujourd'hui ch.-l. d'un gov. du même nom. = *Moscovite*, anc. nom de la Russie. = *Moscovite*, s. et adj., qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

MOSELE (la), riv. qui se jette dans le Rhin, à Coblenz. = Départ. de la France dont le ch.-l. est Metz.

MOSKOVA, riv. de la Russie d'Europe. C'est au village de Borodino, sur les bords de cette rivière, qu'eut lieu la grande bataille gagnée par les Français sur les Russes (7 sep-

tembre 1812), et qui valut au maréchal Ney le titre de prince de la Moskova.

MOSCOUADE, s. f., sucre brut dont on fait la cassonade.

MOSQUÉE, s. f., temple des mahométans.

MOSQUITO, peuple de l'Amérique centrale, dans le Guatemala oriental.

MOSSOUL ou **MOUSSOUL**, vil. forte de la Turquie d'Asie, sur la rive droite du Tigre.

MOT, s. m., une ou plusieurs syllabes réunies qui expriment une idée : *les Grecs avaient un grand nombre de mots composés* (Fén.) *Arrangement des —* (Cond.) *Traîner ses —*, parler lentement. *Manger ses —*, ne pas prononcer nettement. = Matériel des sons, abstraction faite des idées : *ce ne sont que des —*, des paroles vides de sens. *Nourrir sa tête d'idées et non de mots* (Cond.) — *propre*, qui exprime l'idée avec justesse. = Ce qu'on dit brièvement : *il n'y a qu'un — qui serve* (Mol.), voilà ma pensée nette. *Le grand — est lâché*, le mot important est prononcé. *Trancher le —*, dire sans ménagement. || *A quoi bon ces grands — ?* (Boil.), ces expressions exagérées. *Entendre à demi —*, comprendre aisément. *Ne dire —*, ne pas souffler —, ne rien dire, garder le silence. || Un —, deux mots, s'il vous plaît, manière d'appeler quelqu'un avec menace : *à moi, comte, deux —* (Corn.) || || Fam., *dire le fin —*, déclarer sa pensée. — *pour rire*, que l'on dit pour amuser les autres. = Parole remarquable, sentence : *il était prêtre avant même que d'être prêtre, est un beau — de Bossuet*. *Bon —*, trait vif, plaisant. — *heureux*, heureusement trouvé. = Prix que l'on offre ou que l'on demande : *n'avoir qu'un —. C'est mon dernier —*. || Prendre un —, accepter vivement une offre. = Petite lettre, billet : *donnez-moi un — d'écrit, deux — de votre main*. = Milit., se dit du mot ou des mots qu'un chef donne à ceux qui sont sous ses ordres, pour qu'ils puissent se reconnaître entre eux : — *d'ordre*, — *de ralliement*. || *Avoir le —*, être averti d'une chose. *Se donner le —*, être d'intelligence. = Paroles d'une devise, sens d'une énigme : *jeu de mots*, allusion tirée de leur ressemblance. = *En un —*, loc. adv., bref, en peu de mots : *en un — comme en cent je veux être le maître* (Dest.) = — *à —*, — *pour —*, loc. adv., sans aucun changement : *je vous le rapporte presque — pour —* (Mariv.) *Le — à —*, la traduction littérale. *A ces —*, loc. adv., après avoir ainsi parlé. V. PAROLE.

§ **MOT, TERME, EXPRESSION**. Le mot se considère en lui-même, indépendamment de la pensée. Le terme regarde la pensée et la fait connaître, tandis que l'expression la peint et la fait sentir.

MOTET, s. m., psaume latin mis en musique pour être chanté à l'église, et qui ne fait pas partie du service divin.

MOTEUR, TRICE, adj., qui fait mouvoir, qui met en action : *agent —*. *Force motrice*.

MOTEUR, s. m., ce qui donne le mouvement : *Dieu est le premier — de toutes choses* (Ac.) *Le cultivateur des ressorts de l'État est le premier —* (Volt.) || *Instigateur* : *il avait été le premier — de l'entreprise* (Id.) = Ce qui imprime le mouvement : *Peau est le premier — de cette machine*. = Muscle qui fait mouvoir un membre.

§ **MOTIF**, s. m., ce qui meut et porte à faire une chose : *la droiture est une pureté de —* (Fléch.) *Le — seul fait le mérite des actions* (La Br.)

MOTION, s. f., action de mouvoir ; mouvement :

on ne sait si les bêtes sont gouvernées par les lois générales du mouvement ou par une — particulière (Mont.) = Proposition faite dans une assemblée délibérante : *accepter, rejeter une —. — d'ordre*, qui a pour objet l'ordre de la délibération.

MOTIVER, v. a., exposer les motifs d'un avis, d'une délibération : *jamais on ne rend un arrêt qui ne soit motivé* (Volt.) = Servir de motif à : *voilà ce qui a motivé cette mesure* (Ac.) = Théât., — *les entrées et les sorties*, faire que les entrées et les sorties des personnages paraissent naturelles.

MOTTE, s. f., petite masse de terre détachée avec la charrue ou avec la bêche : *au moyen âge, une — de terre était le signe de la donation* (Michelet). = Butte, éminence de terre. = Terre qui tient aux racines d'un arbre déplanté. || — *à brûler*, tan dont on fait de petites masses plates et rondes qui servent de combustible.

MOTTER (SE), v. pr., se cacher derrière des motles, en parl. des perdrix.

MOTU PROPRIO (DE), (mots lat.), loc. adv., de son propre mouvement.

MOTUS, interj. par laquelle on avertit quelqu'un de ne rien dire : — *! il ne faut pas dire que vous m'avez vu sortir de là* (Mol.)

MOU ou **MOL, LE** (mol se met seulement devant un s. m. commençant par une voyelle ou une h muet), adj., qui cède facilement au toucher, qui reçoit facilement l'impression des autres corps : *fromage —. Un mol ébredon. Cire molle. D'une — farine elle imite la poudre* (Del.) *Poire —*, qui commence à se gâter. = Relâché : *air —, temps —, chaud et humide*. || Qui manque de vigueur : *homme, cheval —. Style —*. || Indolent : *caractère, esprit —*. || Efféminé, énévry par les plaisirs : *vie —. La — oisiveté des enfants des sultans* (Rac.) || Qui cause la mollesse de l'âme : *conduite, éducation, résolution —*. = Peint : *touche —*, faible d'expression.

MOU, s. m., nom vulg. du poumon de certains animaux : *donner du — au chat. — de veau*.

MOUCHARD, s. m., espion de police : *les mouches de cour sont chassées, les mouchards sont pendus* (La F.) ; ne se dit que par dénigrement.

MOUCHARDER, v. a. ; pop., espionner. = V. n., faire le métier de mouchard.

MOUCHE, s. f., insecte diptère à ailes transparentes : — *à miel. Aucun ami ne mettra un peu d'herbe sur mon corps pour me garantir des mouches* (Chat.) || Fam., *gober des —*, perdre son temps à des futilités. *Fine —*, personne très-fine, très-rusée. *Prendre la —*, se fâcher sans motif : *quand une fois vous avez pris la —, y a-t-il moyen de vous parler* (Brueys)? *Faire la — du coche*, l'empressé, le nécessaire. = Petit morceau de taffetas noir que les femmes se mettaient sur le visage : *boîte à —. Vous voulez plaire, et vous n'avez point de —* (Campistron)! || Fam., espèce d'espion. = Parasite. || *Pieds ou pattes de —*, écriture fine et mal fournie : *elle m'écrivit des pieds de — que je ne savais lire* (Sév.) = Jeu de cartes qui se joue à plusieurs personnes. = Punition du joueur qui, ayant proposé le coup, n'a fait aucune levée ou bien a renoncé. = Morceau de peau ou bouton au bout d'un fleuret.

MOUCHER, v. a., souffler une matière sur les narines ; ôter la morve : — *du sang. — un enfant*. Abs., *le tabac fait —*. = Oter le bout du lumignon d'une chandelle : — *la bougie*. = Se —, v. pr. : *il se mouche avec grand bruit* (La Br.) || Fam. : *monsieur Tartufo, à bien prendre la chose, n'est pas*

un homme, non, qui se MOUCHE du pied (Mol.), c'est un homme habile et adroit.

MOUCHER, v. a.; fam., espionner : *la police a fait — cet homme* (Ac.); peu us.

MOUCHEROLLE, s. m., oiseau de l'ordre des sylvaies, voisin des gobe-mouches : *le — détruit les insectes de la Nouvelle-Zélande* (B. de St-P.)

MOUCHERON, s. m., petite mouche : *où la guêpe a passé le — demeure* (La F.) *Un lion mort ne vaut pas un — qui respire* (Volt.) = Bout de la mèche d'une chandelle, d'une bougie qui brûle.

MOUCHERONNE, adj. f., se dit des mouches, des mouchérons : *la gent —* (La F.)

MOUCHETÉ, E, adj., tacheté : *chat, tigre —*. || *Blé —*, malade, qui a une poussière noire à l'extrémité du grain. *Flurett —*, dont la pointe est garnie d'un bouton.

MOUCHETER, v. a., marquer une étoffe de petites taches rondes : — *du satin*.

MOUCHETTES, s. f., instrument à deux branches pour moucher les chandelles : *des — de cuivre*.

MOUCHETURE, s. f., taches naturelles qui se trouvent sur la peau, sur le plumage de certains animaux. = Ornement qu'on donne à une étoffe en la mouchetant : — *d'hermine*, petits morceaux de fourrure qu'on met çà et là sur de l'hermine. = Chir., se dit des scarifications légères.

MOUCHEUR, EUSE, s., celui, celle qui se mouche souvent. = **MOUCHEUR**, s. m., celui qui mouchait les chandelles au théâtre.

MOUCHOIR, s. m., linge pour se moucher : — *de toile, de fil, de coton, de batiste, de soie. — de couleur. Prenez-moi ce —* (Mol.) || — *de cou*, dont les femmes se couvrent le cou. On dit aujourd'hui *fichu*. || *Jeter le —*, choisir à son gré entre plusieurs femmes celle que l'on préfère.

MOUCHURE, s. f., bout de lumignon d'une chandelle lorsqu'on l'a mouchée : — *de chandelle*.

MOUDRE, v. a. et irr., broyer, mettre en poudre en passant à la meule : *ne prenez point à votre frère la meule dont il moue son blé* (Boss.) Abs. : *ce moulin moue trop gros*. || Fam. : — *un homme de coups*, l'accabler de coups. V. MOULU.

MOUE, s. f., grimace faite en allongeant les lèvres en signe de dérision ou de mécontentement : *vos deux lèvres s'avancent comme si vous faisiez la —* (Mol.) || Fam. : *faire la —*, boudier, témoigner de la mauvaise humeur.

MOUÉE, s. f., mélange de sang de cerf, de lait et de pain coupé qu'on donne aux chiens à la curée.

MOUETTE, s. f., oiseau de mer de l'ordre des palmipèdes, qui a de grandes ailes.

MOUFETTE, s. f. V. MOFETTE.

MOUFLE, s. f., machine formée d'un assemblage de poulies, qui sert à élever et à descendre des fardeaux considérables. = Gros gant, grosse mitaine de cuir ou de laine sans division de doigts. = S. m.; chim., vaisseau de terre où l'on expose des corps à l'action du feu sans que la flamme y touche.

MOUFLÉ, E, adj., se dit d'une poulie qui agit concurremment avec une ou plusieurs autres.

MOUFLO, s. m., espèce de bétail sauvage.

MOUILLAGE, s. m., lieu de la mer où un bâtiment peut jeter l'ancre : *il y a un bon — dans cette rade* (Ac.) = Action d'ajouter de l'eau à quelque liquide spiritueux : *le — des eaux-de-vie*.

MOUILLE-BOUCHE, s. f., espèce de poire fondante qui mûrit en juillet et en août.

MOILLER, v. a., tremper, humecter : — *un*

linge dans l'eau, une compresse dans du vin (Ac.) *Elle me MOUILLE de toutes ses larmes* (Sév.) = Gramm., prononcer mollement *ll* comme dans *bille, grille*. = Mar., — *l'ancre*, la jeter dans la mer pour qu'elle s'attache au fond et arrête le bâtiment : *nous arrivâmes à une lieue de Torneo, où nous MOUILLÂMES l'ancre* (Reg.) Abs. : *la flote anglaise y avait MOUILLÉ* (J.-J.) Être MOUILLÉ, arrosé par la pluie. || Fam., poule MOUILLÉE, personne qui manque de résolution et de courage. = Se —, v. pr., s'hunecter, se tremper : *se — le bord des lèvres. Mes yeux se sont MOUILLÉS de pleurs* (Soumet).

MOUILLETTE, s. f., morceau de pain long et mince qu'on trempe dans les œufs à la coque.

MOUILLOIR, s. m., vase où les fileuses trempent le bout de leurs doigts.

MOUILLURE, s. f., action de mouiller. = État de ce qui est mouillé.

MOULAGE, s. m., action de mouler des ouvrages de sculpture ou de prendre une empreinte pour faire un moule. = Action de mesurer du bois.

MOULE, s. f., mollusque bivalve de forme oblongue : — *de rivière, de mer*.

MOULE, s. m., objet creusé de manière à donner une forme à la matière en fusion qu'on y introduit : *cela est fait au —*. || *Cela ne se jette pas en —*, cela ne se fait pas d'un seul jet. || *Il n'y a plus d'esprits ni de cœurs sur ce —* (Sév.) *L'âme d'un souverain est un — qui donne la forme à toutes les autres* (Mont.) = Fam., modèle, forme : *la raison humaine prend plus facilement le — de nos opinions que celui de la vérité* (J.-J.) = Petit morceau de bois tourné qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton. = Anc. mesure de bois à brûler. = Vase en terre, en bois ou en osier dans lequel on met le lait caillé destiné à être transformé en fromage.

MOULÉ, E, adj., ce qui est fait au moule : *figure MOULÉE*. || Lettre —, lettre imprimée; || aussi correcte que si elle était imprimée : *son écriture est —* (Sév.) = MOULÉ, s. m.; pop., tire le —.

MOULER, v. a., jeter en moule; faire au moule : — *une figure. Le seul Lysippe fut digne de — l'héritier de Philippe* (La F.) Quand il s'agit de métaux, on dit mieux *fondre* ou *couler*. || — *une statue, un bas-relief*, y appliquer une matière propre à en recevoir l'empreinte et à servir de moule pour les reproduire exactement. || — *une chose sur une autre, la former sur une autre*. = Se —, v. pr., se — *sur un autre*, le prendre pour modèle : *certain particuliers se MOULENT sur les princes pour leur garde-robe et leur équipage* (La Br.)

MOULERIE, s. f., atelier où l'on jette en moule tous les ouvrages en fonte dont on fait usage.

MOULEUR, s. m., ouvrier qui moule des ouvrages de sculpture.

MOULIN, s. m., machine à moudre le grain : — *à vent, à eau, à vapeur*. || — *à vent*, fantôme, chimère. *Se battre contre des MOULINS à vent*, se forger des chimères. *Faire venir l'eau au —*, se procurer des avantages par son industrie. V. BONNET. = Toute autre machine du même genre servant à divers usages : — *à huile, à poudre. — à café*, petit moulin à moudre du café. || — *à paroles*, langue : *la Buci fait aller joliment son — à paroles* (Sév.) *C'est un — à paroles*, se dit d'une personne fort babillarde.

MOULINAGE, s. m., façon qu'on donne à la soie en la faisant passer au moulin. = Résultat de cette action.

MOULINER, v. a., faire subir à la soie les opérations du moutillage. = Mettre le bois en poussière, en parl. de l'action des vers.

MOULINET, s. m.; anc., petit moulin. = Tourmiquet pour mouvoir des fardeaux. = Machine dont on se servait pour travailler à la monnaie. = Se dit des pièces de bois posées en croix qui tournent horizontalement sur un pied de bois. || *Faire le — avec son épée, avec un bâton à deux bouts, etc.*, les faire mouvoir rapidement autour de soi de manière à parer les coups qui vous sont portés. = T. de danse, tour de main que fait chaque couple à la place qu'il occupe dans le quadrille. = Instrument destiné à divers usages.

MOULINIER ou **MOULINEUR**, s. m., ouvrier employé au moutillage de la soie.

MOULINS, ch.-l. du départ. de l'Allier.

MOULT, adv., beaucoup : *il était — vaillant ; il avait — d'argent* (Ac.); vieux.

MOULU, E, adj.; t. de chasse, *fumées d'un cerf mal moulués*, mal digérées. || Fam. : *avoir le corps tout —, être tout —*, brisé de fatigue.

MOULURE, s. f., nom générique des diverses parties d'un profil d'architecture : — *saillante, carrée, ronde, plate, courbe, inclinée*. = Se dit par anal. des ouvrages de menuiserie et autres semblables : *un lambris orné de mouluures* (Ac.)

MOUNIER (Jean), un des députés les plus célèbres des états généraux, né en 1758, mort en 1806. Ce fut sur sa proposition que les députés firent, au Jeu de paume, serment de ne se séparer qu'après avoir achevé la Constitution.

MOURANT, E, adj., qui se meurt, qui expire : *la résurrection des morts, cette précieuse consolation des fidèles mourants* (Boss.) || *L'éclat — du jour tempérait l'horreur des ténèbres* (Volney). *Liberté mourante* (Rac.) = Qui annonce la mort : *visage —, figure —*. || *Yeux —*, languissants et passionnés. *Voix —*, traînante et languoureuse. = S., personne qui expire : *les plaintes des blessés et des —* (Ac.) *La conscience des — calomnie leur vie* (Vauv.)

MOURAVIEF, poète, historien et philosophe russe, né en 1757, mort en 1807.

MOURIR, v. n. et irr., cesser de vivre : — *de maladie, de vieillesse*. Fam. : — *de sa belle mort*, de mort naturelle. *Tout naît pour —* (Lamart.) *Il meurt avec courage* (Volt.) — *de la mort du juste*. *Plutôt souffrir que — ! c'est la devise des hommes* (La F.) *La plupart des hommes vivent comme des fous et meurent comme des sots* (Volt.) || *Faire — quelqu'un*, le mettre à mort en exécution d'un arrêt. || Fam., affliger, chagriner : *faire — quelqu'un à petit feu*, le jeter dans de mortelles inquiétudes. || Par exag. : — *de faim*, manquer des choses nécessaires à la vie. — *de chaud, de froid ; — de rire, — d'ennui, — d'impotence, d'envie, de honte* (Volt.) *Mourrai-je tant de fois sans sortir de la vie ?* (Rac.) = Éprouver des altérations successives qui mènent à la mort : *le corps meurt peu à peu* (Buff.) *Nous mourons tous les jours* (Mass.) = Se dit des arbres, des plantes : *dans son germe, en naissant, on voit — l'épi* (Thom.) || Cesser d'exister en parl. des États, des institutions, des choses morales, etc. : *si les hommes apprennent à se modérer en voyant — les rois, combien plus seront-ils frappés en voyant — les royaumes eux-mêmes ?* (Boss.) *Vos bienfaits ne mourront jamais dans ma mémoire* (Ac.) || Se dit des choses dont l'accomplissement finit : *le feu meurt. Le boulet est allé — au but*. || *C'est une chose fort incommode, de voir — la conversation à tout moment* (Noël.) || Se dit

des choses qui finissent par une dégradation insensible, comme les sons, les couleurs : *les sons arrivent en mourant jusqu'à leur oreille* (Ac.) || A la poule, au billard et à plusieurs autres jeux, être mis hors du jeu comme perdant : *on meurt en trois points*. = Se —, v. pr. être sur le point de mourir : *madame se meurt, madame est morte* (Boss.) *Je sens que je me meurs* (Rac.) || S'éteindre : *votre feu, votre lampe se meurt* (Ac.)

MOURIR, s. m., passage de la vie à la mort : *ce n'est pas la mort que je crains, c'est le —* (Montaign.); vieux.

MOURON, s. m.; bot., plante de la famille des primulacées. — *bleu, rouge*. || — *des oiseaux*, plante à fleurs blanches qui sert principalement à la nourriture des petits oiseaux.

MOURRE, s. f., sorte de jeu que deux personnes jouent ensemble en se montrant rapidement les doigts, les uns élevés et les autres fermés, afin de donner à deviner le nombre des premiers.

MOUSQUET, s. m., arme à feu qu'on faisait partir au moyen d'une mèche allumée : *laissez là ces mousquets trop pesants pour vos bras* (Boil.) || Fam. : *porter le —*, être simple soldat.

MOUSQUETADE, s. f., coup de mousquet; décharge de mousquets; vieux.

MOUSQUETAIRE, s. m.; anc., soldat à pied armé du mousquet. = Soldat qui servait dans une des deux compagnies à cheval de la maison du roi.

MOUSQUETERIE, s. f., décharge successive de plusieurs mousquets ou de plusieurs fusils.

MOUSQUET, s. m., sorte de fusil dont le canon est plus court et le calibre aussi gros que celui d'un mousquet. = Fusil de cavalerie.

MOUSSE, adj., se dit des instruments de fer dont la pointe ou le tranchant est usé. || *Émoussé ; ma pénétration est naturellement très —*; vieux.

MOUSSE, s. m., jeune apprenti matelot.

MOUSSE, s. f., nom des plantes cryptogames qui poussent sur les pierres, sur les troncs d'arbres, etc. : *un lit, un nid de —*. || — *de Corse*, fucus menu et rougeâtre employé comme vermicife en médecine. || Prov. : *Pierre qui roule n'amasse pas de —*, un homme qui change souvent d'état ou de pays ne s'enrichit pas. = Espèce de moisissure qui vient sur la tête des vieilles carpes. = Écume qui se forme sur les liquides : — *de vin de Champagne. Versez de haut, remplissez le verre de —* (Ac.) = Espèce de crème fouettée dans laquelle on mêle du chocolat, de la vanille, des liqueurs fines, etc.

MOUSSELINE, s. f., tissu clair de coton très-fin.

MOUSSER, v. n., former de la mousse : *le vin de Champagne mousse plus que les autres vins. Faire — le chocolat*. || Fam. : *faire —, faire valoir ; faire — un avantage, un livre, un ami*.

MOUSSERON, s. m.; bot., nom vulgaire de plusieurs agarics d'une odeur et d'une saveur agréables, qui naissent ordinairement sous la mousse.

MOUSSEUX, EUSE, adj., qui mousse : *vin —, bière mousseuse*. = Couvert de mousse : *tronc —*.

MOUSSOIR, s. m., instrument de bois pour faire mousser le chocolat. = Cylindre dont on se sert pour délayer la pâte du papier.

MOUSSON, s. f., vent réglé et périodique de la mer des Indes qui souffle six mois du même côté, six mois du côté opposé. = Saison de ces vents

MOUSSU, E, adj., couvert de mousse : *arbre —, pierre mousseuse*.

MOUSTAC, s. m., singe de Guinée.

MOUSTACHE, s. f., barbe qu'on laisse au-dessus de la lèvre supérieure. || Fam. : *une vieille* —, un vieux soldat. *Donner sur la* — *à quelqu'un*, le frapper au visage. = Par anal., longs poils que les lions, les chats et autres animaux ont autour de la gueule. = Réunion de plumes ou de poils raides qui partent de la base du bec de plusieurs oiseaux.

MOUSTIQUE, s. f., rideau de mousseline très-claire dont on entoure les lits en Amérique pour se préserver de la piqûre des moustiques.

MOUSTIQUE, s. m., petit insecte d'Afrique et d'Amérique dont la piqûre douloureuse laisse sur la peau une tache pourprée.

MOÛT, s. m., vin qui vient d'être fait et qui n'a pas encore fermenté : *le* —, *lorsque le bon Silène, bouillant encor, le puise à tasse pleine* (La F.).

MOUTARD, s. m.; pop., se dit d'un très-jeune garçon quelquefois malpropre et bruyant. || Enfant.

MOUTARDE, s. f., graine de sénévé broyée et délayée avec du vinaigre ou quelque autre liquide. || *C'est de la* — *après dîner*, se dit d'une chose qui vient quand on n'en a pas besoin. *La* — *lui monte au nez*, il va se fâcher.

MOUTARDIER, s. m., petit vase où l'on met de la moutarde. = Celui qui fait et vend de la moutarde. || Fam. : *il se croit le premier* — *du pope*, se dit d'un homme médiocre qui a grande opinion de lui-même, qui fait l'important.

MOUTRE, s. f.; fam., chaire. || *Enfin, ma chère enfant, j'ai retrouvé mon abbé, ma* — (Sév.)

MOUTIER, s. m., monastère, couvent : *les moutiers étaient de vrais magasins des plus adorables friandises* (Brillat-Savarin). || Eglise : *puis au* — *le couple alla se rendre* (La F.); vieux.

MOUTON, s. m., bélier châtré que l'on engraisse : *les moutons sont les quadrupèdes qui ont le moins d'instinct* (Buff.) = Se dit, dans un sens plus général, des béliers, des brebis et des agneaux, quand ils sont en troupe : *garder les* — (Ac.) || Fam. : *c'est un* —; *il est doux comme un* —, d'une humeur douce et traitable. || *Revenons à nos* —, à notre sujet. Ellipt. : *à vos* —, *vous dis-je, à vos* — (Bruyets.) = Viande de mouton : *du* — *qui sent le serpolet* (Ac.) = Peau de mouton préparée : *la velure de ce livre est en* —. || Fam., homme aposté pour découvrir le secret des prisonniers. = Grosse pièce de bois armée de fer pour enfoncer les pieux. = Grosse pièce de bois qui tient une cloche suspendue. = Au pl., vagues blanchissantes qui s'élèvent lorsque l'eau commence à être agitée.

MOUTONNÉ, E, adj., annelé, frisé, en parl. des chevaux : *les chevaux arabes ont la tête belle, petite et assez ordinairement MOUTONNÉE* (Buff.)

MOUTONNER, v. n.; mar., en parl. des eaux, commencer à s'agiter et à blanchir : *les vagues MOUTONNENT* (Lamart.) *Le ciel est MOUTONNÉ*, couvert de nuages blancs qui ont l'air de flocons pressés.

MOUTONNIER, ÈRE, adj., qui, à la manière des moutons, fait ce qu'il voit faire : *peuple* —. *La gent MOUTONNIÈRE*; fam.

MOÛTURE, s. f., action de moudre le blé. = Salaire du meunier. || *Tirer d'un sac deux MOÛTURES*, double profit d'une même affaire. = Mélange de froment, de seigle et d'orge par tiers.

MOUVANCE, s. f., supériorité d'un fief à l'égard d'un domaine qui en relevait. = Dépendance d'un domaine à l'égard d'un fief : *la Bourgogne a été réunie au royaume par droit de* — (Volt.)

MOUVANT, E, adj., qui a la force de mouvoir :

ce savant a fait un traité des forces MOUVANTES (Ac.) = Qui se meut, qui s'agite; peu stable : *leurs bras MOUVANTS* (Lamart.) *Sable, terrain* —. *Terres* —. *L'ail suit les plis* — *de sa robe flottante* (Del.) || *Le cœur est un terrain* —. = Très-fréquenté : *lieu* —. || Qui relève d'un fief : *la Flandre était autrefois MOUVANTE de la couronne* (Ac.)

MOUVEMENT, s. m., passage d'un endroit d'un lieu dans un autre. = Changement par lequel un corps occupe successivement différentes parties de l'espace : — *lent, rapide, continu, progressif*. *Le* — *de la mer, d'orient en occident, est continu et constant* (Buff.) *Dans les chevaux, les épaules et les hanches sont les deux centres de* — (Id.) *J'aperçois dans le corps deux sortes de MOUVEMENTS* (J.-J.) *Pour se bien porter, il se faut donner du* — (Ac.) || *Se donner bien du* —, agir avec ardeur, intriguer; fam. *C'est le* — *perpétuel*, se dit d'une personne très-vive, qui est toujours en mouvement. *Chercher le* — *perpétuel*, la solution d'une question insoluble. = Marche des corps célestes : — *des astres*. *O soleil! ô cieux! qu'êtes-vous?* *Nous avons surpris le secret et l'ordre de vos* — (Vauv.) = Méd., agitation produite dans les organes par les fonctions animales : *la respiration, la circulation du sang, l'excrétion*, etc., *sont des* — *animaux* (Ac.) = Évolution, manœuvre des troupes : *observer les* — *des ennemis* (Fléch.) = Variation, changement dans un établissement, dans un corps : — *de la population*; — *dans un régiment, dans une administration*. Par anal. : — *dans le prix des denrées, dans le cours de la Bourse*. || Passion, affection de l'âme : — *de zèle* (Fléch.) *Faire une chose de son propre* —. *Du premier* —, *monsieur, je me défie* (Dest.) || Agitation dans les esprits; disposition à la révolte : *calmer les* — *dangereux* (Fléch.) *Quand le peuple est en* —, *on ne comprend pas par où le calme peut y rentrer* (La Br.) || Ce qui rend le discours, le style plus animé : *les* — *oratoires*, = Peint., expression des mouvements du corps; variété dans les parties d'un tableau : *cette figure est sans* —. *Ce peintre met du* — *dans ses paysages, dans les* — *du terrain*. Cette dernière expression s'emploie aussi dans le langage ordinaire. = Mus., degré de vitesse ou de lenteur que le caractère de l'air imprime à la mesure. = Assemblage des parties qui font aller une horloge, une montre. = Agitation naturelle des corps et des esprits : *il y a dans Paris un* — *qui étonne les étrangers*. || *Parti du* —, ou ellipt. *le* —, parti qui est pour les innovations, les démarches décisives.

MOUVEMENTÉ, E, adj.; néol., qui a du mouvement; accidenté : *terrain, paysage* —.

MOUVER, v. a., remuer la terre d'un pot, d'une caisse à la surface, y donner un petit labour.

MOUVOIR, v. a. irr., remuer, faire changer de place : *je veux* — *mon bras, et je le MEUS* (J.-J.) || Exciter, faire agir : *le ressort fait* — *toute la machine*. *Les passions qui font* — *toutes les autres* (Fléch.) *Son cœur mû d'un appétit d'enfant* (La F.) = Se —, v. pr., avoir un mouvement propre; être mû : *la matière ne se MEUT pas* (J.-J.) *Aux accords d'Amphion les pierres se MOUVAIENT* (Boil.) || Agir : *on ne pouvait se* — *de concert* (Boss.) = V. n.; dr. féod., relever d'une autre terre.

MOXA, s. m., cautérisation faite par l'application sur une partie du corps d'une mèche de coton à laquelle on met le feu.

MOYAU, s. m., poutre qu'on met sur le marc pour le soumettre à l'action du pressoir.

MOYE, s. f., partie tendre d'une pierre dure.

MOYEN, **NE**, adj., qui tient le milieu entre deux extrémités : *homme de MOYENNE taille, d'une — grosseur. Être de — âge*, ni jeune ni vieux. — *région de l'air*, celle qui est entre la haute et la basse. *Auteurs de la — latinité*, qui ont écrit depuis l'empereur Sévère jusqu'à la chute de l'empire. *Temps —*, calculé dans la supposition que le soleil se retrouve exactement au même méridien que le jour précédent. = Log. : — *terme*, qui sert à unir les deux autres, à en prouver la convenance ou la disconvenance; || fam., parti, moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante. = Gramm. grecque : *verbe —*, qui participe de l'actif et du passif, pour le sens ou pour la forme. *Femme de — vertu*, d'une réputation équivoque.

MOYEN, s. m., ce qui sert pour parvenir à une fin : *qui veut la fin veut les MOYENS* (Ac.) *Dieu sait par de faibles — confondre l'orgueil et la fausse prudence des hommes* (Flécl.) = Pouvoir, faculté de faire quelque chose : *je vous prie de faire cela si vous en avez le —* (Ac.) = Entremise, aide, assistance : *il s'est avancé par le — de l'intrigue, de la flatterie* = Au pl., richesses, ressources pécuniaires : *contribuer chacun selon ses —*. = Facultés naturelles, morales ou physiques : *cet enfant a peu de —*. = Dr., raisons que l'on fait valoir pour défendre une cause : *faire valoir ses —*. *Bon — de cassation*. = Au — de, loc. prép., en conséquence de; à l'aide de; par. V. VOIE.

MOYEN-ÂGE, s. m. V. AGE.

MOYENNANT, prép., au moyen de : — *ce secours* (La F.) — *que*, loc. conj., à condition que.

MOYENNEMENT, adv., médiocrement; vieux.

MOYENNE, s. f., nombre moyen. || Chiffre approximatif dans un classement général.

MOYENNER, v. a., procurer une chose par son entremise : *le plaisir divin et parfait qu'elle nous MOYENNE* (Montaig.); fam. et vieux.

MOYEU, s. m., milieu de la roue d'une voiture où s'emboîtent les rais : *des cadavres amoncelés qui venaient jusqu'aux MOYEUX* (Fréron).

MOYEU, s. m., jaune d'œuf; vieux. = Espèce de prune confite : *un pot de MOYEUX*.

MOZAMBIQUE, gouv. colonial des possessions portugaises, sur la côte E. de l'Afrique. = MOZAMBIQUE (canal de), détroit de la mer des Indes, entre l'Afrique à l'O. et l'île de Madagascar à l'E.

MOZARABE, s. m., chrétien d'Espagne descendant des Mores. = Adj., qui concerne le culte des Mozarabes : *mis-sel —*. On dit aussi *mozarabique*.

MOZART (Wolfgang), célèbre compositeur allemand, mort en 1791, a laissé plusieurs beaux opéras, un grand nombre de symphonies et une admirable messe de *Requiem*.

MOZETTE, s. f., espèce de camail : *le page se tenait en rochet et en — dans la salle de ses audiances* (Chat.)

MUABLE, adj., sujet aux changements; peu us.

MUCILAGE, s. m., substance visqueuse et nourrissante répandue dans les végétaux.

MUCILAGINEUX, **EUSE**, adj., qui est de la nature du mucilage; qui contient du mucilage : *racine MUCILAGINEUSE*. = S. m. : *un —*.

MUCOSITÉ, s. f., ou **MUCUS**, s. m., fluide visqueux sécrété par les membranes muqueuses. = Suc que contiennent certaines plantes.

MUE, s. f., changement de poil, de plumage, de peau, de cornes, etc. : *la — de la tête des cerfs avance lorsque l'hiver est doux* (Buff.) = Dépouille d'un animal qui a mué. = Temps où ces change-

ments se font. = Lien obscur où l'on tient la voile pour l'engraisser : *tronquer un peuple mis en —* (La F.) || Fam. : *se tenir en —*, dans la retraite : *c'est donc cela que tu te tiens en —* (La F.)

MUER, v. n., changer de poil, de plumage, de peau, etc. : *un paon MUAIT, un geai prit son plumage* (La F.) *Il rêve la nuit qu'il MUE ou qu'il couve* (La Br.) = Se dit des jeunes gens dont la voix change et devient plus grave : *sa voix MUE*.

MUET, **TE**, adj., qui est privé de l'usage de la parole : — *de naissance. Elle est devenue MUETTE sans que jusqu'ici on ait pu en savoir la cause* (Mol.) || *N'être pas —*, parler beaucoup : *il s'en faut qu'elle soit —*. = Que la honte, la frayeur empêché de parler : *leur bouche était —* (J.-J.) = Se dit aussi des choses : *douleur —* (Barth.) *La peinture est un langage —* (Ac.) *Jeu —, scène —. J'entendrais des regards que vous croirez MUETS* (Rac.) *Voici un de ces événements sur lesquels les lois restent MUETTES* (Volt.) = Gramm., *un —* qu'on ne prononce que peu ou point : *e —, h —*. = S., personne qui ne peut parler : *je ne donne point ma fille à un —* (Brueys). = MUETS, s. m. pl., serviteurs et bourreaux de la cour ottomane : *dans les mains des — viens la voir expirer* (Rac.)

MUETTE, s. f., maison où l'on garde les mues des cerfs, les oiseaux de fauconnerie au temps de la mue. = Pavillon ou maison servant de rendez-vous de chasse : *la — du bois de Boulogne*.

MUEZZIN, s. m., officier altarah aux mosquées, qui annonce l'heure du haut des minarets.

MUFLE, s. m., extrémité du museau de certains animaux. || Pop., le visage d'une personne, personne laide et désagréable : *je voudrais à plaisir sur ce — assener le plus grand coup de poing qui se puisse donner* (Mol.) = Ornement de sculpture qui représente un muflé d'animal.

MUFLIER, s. m.; bot., plante de la famille des personnées qu'on nomme vulg. *muflé de veau*.

MUFTI, s. m., chef de la religion mahométane.

MUGE, s. m., poisson de mer appelé aussi *mu-let*. = — *volant*, espèce de muge à longues nageoires qui le soutiennent en l'air.

MUGIR, v. a., se dit du cri des bœufs, des taureaux, des vaches : *le monstre bondissant vient au pied des chevaux tomber en MUGISSANT* (Rac.) || Fam. : *cet acteur ne parle pas, il MUGIT* (Ac.) || Se dit des flots, des vents, etc. : *les vents MUGISSANT dans les voiles* (Fén.) *La montagne à leurs cris répond en MUGISSANT* (Boil.) *Lorsqu'il entend de loin... la chicane en fureur — dans la grand'salle* (Id.)

MUGISSANT, **E**, adj., qui mugit : *taureau —. A son front orné de deux croissants... vous le prendriez pour le dieu — du fleuve* (Chat.) || Poét., se dit des choses : *onde MUGISSANTE* (Del.) *Gonds MUGISSANTS* (Id.) *Leur murmure sourd et —* (B. de St-P.)

MUGISSEMENT, s. m., cri du bœuf et de la vache : *ses longs MUGISSEMENTS font trembler le rivage* (Rac.) || Bruit des flots, des vents, etc. : *et la mer leur répond par ses —* (Id.)

MUGUET, s. m., plante qui porte de petites fleurs d'une odeur agréable : — *des bois*. = Fleurs du muguet : *cela sent le —*. || Fam., homme galant, recherché dans sa toilette : *de vos jeunes MUGUETS m'inspirer les manières* (Mol.)

MUGUET, **TE**, adj., fig., qui est du ressort des muguets : *visites MUGUETTES* (Mol.); inus.

MUGUETER, v. a., faire le galant auprès des

dames : *c'est ce petit officier qui vous MUGUETAIT ce printemps* (Dancourt) ; peu us.

MUHL, riv. de l'Autriche qui se jette dans le Danube et donne son nom à un cercle de la haute Autriche.

MUHLBERG, vil. de la Prusse saxonne, sur l'Elbe, célèbre par la victoire que Charles-Quint, en 1547, y remporta sur l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, qu'il fit prisonnier.

MULHAUSEN. V. MULHOUSE.

MUID, s. m., ancienne mesure pour les liquides, les grains. = Tonneau qui contient cette mesure. || Fam. : *gros comme un —*, excessivement gros.

MULÂTRE, adj., né d'un nègre et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une négresse : *un homme, une femme —*. = S., celui, celle qui est mulâtre. Au f., on dit quelquefois *mulâtres*.

MULE, s. f., anc., pantoufle ; ne se dit plus que de la pantoufle du pape sur laquelle il y a une croix : *baiser la — du pape* (Ac.)

MULE, s. f., femelle de même nature que le mulet : *aussitôt je montai sur ma —, et sortis de la ville* (Les.) *Têtu comme une —*, fort têtu. V. FERRER. || Pop. : *à vieille — frein doré*, se dit d'une vieille femme qui aime à se parer.

MULET, s. m., animal qui tient du cheval et de l'âne. || *Être têtu comme un —*, fort opiniâtre. || Fam. : *chargé comme un —*, d'un fardeau très-lourd. = Tout animal provenant de deux animaux de différentes espèces et qui n'engendre point. = Plante produite par le croisement de deux plantes différentes. = Sorte de poisson de mer.

MULETIER, s. m., conducteur de mulets.

MULGRAVES (les), groupe d'îles au centre de la Polynésie, au S.-E. des Mariannes.

MULHOUSE ou **MULHAUSEN**, vil. du départ. du Haut-Rhin, une des premières villes de France pour l'industrie et les manufactures.

MULLER (Jean de), célèbre historien suisse, né en 1752, mort en 1809. On l'a surnommé *le Thucydide de la Suisse*.

MULOT, s. m., espèce de souris des champs appartenant au genre rat.

MULTI, radical latin qui a le sens de nombreux, et qui entre dans la composition de plusieurs adj., tels que *multicaule*, *multiflore*, *multiforme*, etc., qui a plusieurs tiges, plusieurs fleurs, etc.

MULTIPLE, adj., se dit d'un nombre qui en contient plusieurs fois un autre exactement : *douze est — de trois et de quatre*. = Qui n'est pas simple : *la question est —*. *L'animal est seul dans sa peau, et le végétal est — dans son écorce* (B. de St-P.) = S. m., nombre multiple : *neuf est un des MULTIPLES de trois*.

MULTIPLIABLE, adj., qui peut être multiplié.

MULTIPLIANT, s. m., verre taillé à facettes de manière à multiplier les images.

MULTIPLICANDE, s. m., nombre à multiplier par un autre.

MULTIPLICATEUR, s. m., nombre par lequel on en multiplie un autre.

MULTIPLICATION, s. f., augmentation en nombre : — *des êtres, des espèces*. La — *des troupeaux amena une grande augmentation dans les cultures* (Rayn.) = Arithm., opération de calcul par laquelle on répète un nombre appelé multiplicande autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre appelé multiplicateur.

MULTIPLICITÉ, s. f., nombre considérable et indéfini : — *d'affaires*. La — *des lois est une des causes de la — des procès* (Ac.) La santé succombe sous la — *des remèdes* (Mass.)

MULTIPLIER, v. a., augmenter la quantité, le nombre : *Rome avait MULTIPLIÉ les images de ses Césars* (Mass.) = Arith., répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné. = V. n., augmenter un nombre par voie de génération : *Dieu dit : Croissez et MULTIPLIEZ. Les éléphants ne MULTIPLIENT pas lorsqu'ils ont perdu la liberté* (Buff.) = Se —, v. pr., s'accroître : *en se MULTIPLIANT, il a MULTIPLIÉ le germe le plus précieux* (Id.) *Plus l'or et l'argent se MULTIPLIENT, plus ils perdent de leur prix* (Mont.) *Plus le rang est élevé, plus les devoirs se MULTIPLIENT* (Mass.) || Être, pour ainsi dire, en plusieurs lieux à la fois, faire plusieurs choses en même temps : *il semble qu'il se MULTIPLIE dans une action* (Boss.)

MULTITUDE, s. f., très-grand nombre : — *de personnes, d'objets*. — *de soins et de détails inutiles* (Mass.) = Abs., grand nombre d'hommes : *Télémaque se dérobe à la — qui l'environne* (Fén.) || Le peuple, le vulgaire : *flatter, éblouir la —* (Barth.)

§ **MULTITUDE, FOULE, PRESSE**. La *multitude* est nombreuse ; la *foule*, confuse ; la *presse*, épaisse, serrée. La *foule* empêche de circuler librement ; la *presse* comprime, étreint, met les jours en danger.

MULTIVALVE, adj. et s., se dit des coquilles composées de plusieurs valves.

MUNICH, cap. du roy. de Bavière.

MUNICIPAL, E, adj., qui appartient à une municipalité : *droit —, institutions, lois MUNICIPALES*. *Conseil —*, réunion des principaux habitants chargés de l'administration d'une commune. *Garde MUNICIPALE*, autrefois chargée de la police de Paris. = S. m., membre d'une municipalité. = Soldat de la garde municipale : *les MUNICIPAUX*.

MUNICIPALEMENT, adv., comme une municipalité : *les villes gouvernées — sont riches* (Volt.)

MUNICIPALISER, v. a.; néol., introduire le régime municipal : *combien n'ai-je pas été poussé à révolutionner leur pays, — leurs villes!* (Nap.)

MUNICIPALITÉ, s. f., commune, territoire administré par des magistrats municipaux : *Rome n'était dans son origine qu'une —, qu'une commune* (Guizot). = Corps des officiers municipaux. = Maison où ils tiennent leurs bureaux.

MUNICIPE, s. m., ville d'Italie qui participait aux droits de bourgeoisie romaine sans cesser de faire une cité à part.

MUNIFICENCE, s. f., vertu qui consiste à faire de grandes libéralités : *le prince leur a laissé en partant des marques de sa —* (Ac.)

MUNIR, v. a., pourvoir des choses nécessaires pour la défense ou pour la nourriture : — *une place d'armes, de vivres*. || *Contre le sort MUNISSANT sa faiblesse, il jouit de lui-même* (J.-B. R.) = Se —, v. pr., se pourvoir des choses nécessaires : *se — d'argent, de chevaux, de provisions*. || *Se — de courage, de patience. Dans les maux violents le cœur se MUNIT de toute sa constance* (Fléch.)

MUNITION, s. f., provisions de guerre, armes, vivres, etc. ; il s'emploie surtout au pl. : *la place était pourvue de MUNITIONS de guerre et de bouche* (Ac.) = *Pain de —*, qu'on donne aux soldats. *Fusil de —*, fusil de calibre pour les fantassins. || *De bons livres sont la meilleure — pour le voyage de la vie* (Montaigne.)

MUNITIONNAIRE, s. m., celui qui fournit les munitions aux troupes ; celui qui en a soin.

MUNITIONNER, v. a.; néol., approvisionner, pourvoir de munitions.

MUNSTER, une des quatre p. d'Irlande, cap. Cork. = **MUNSTER**, ch.-l. de la p. de Westphalie (Prusse). = *Traité de —* ou de *Westphalie*, se dit de la paix conclue en 1648 qui termina la guerre de Trente ans.

MUPHTI V. *Mufti*.

MUQUEUX, EUSE, adj., qui a, qui produit de la muco-sité : *glandes muqueuses. Membranes —*, qui tapissent certaines cavités du corps. *Fièvre —*, causée par l'irritation des membranes muqueuses.

MUR, s. m., ouvrage de maçonnerie qui sert à enclore un espace ou à le séparer d'un autre : *bâtir, élever un —. — d'appui*, qui est à hauteur d'appui. — *de clôture*, mur qui enclôt une propriété, un parc, etc. *Il enferma les cités de murs et de remparts* (Boil.) || Fam. : *donner de la tête contre un —*, entreprendre une chose impossible. *Mettre au pied du —*, obliger à prendre un parti, mettre hors d'état de reculer. *Les — ont des oreilles*, on peut être entendu. || — *de séparation*, d'airain, causes de séparation entre deux personnes. || Défense : *son nom seul est un — à l'empire ottoman* (La F.) = Au pl., ville, cité : *attaquons dans leurs — ces conquérants si fiers* (Rac.) *Depuis quand êtes-vous dans nos — ?* (Ac.)

§ **MUR, MURAILLE**. La muraille est un ensemble ou une suite de murs, une sorte d'édifice. Les murs forment une enceinte. Tel édifice est dans les murs ou hors des murs d'une ville; les murailles d'une ville en sont les fortifications.

MÛR, E, adj., propre à être cueilli, mangé : *épis, raisins mûrs, pommes, cerises mûres. Ces blés sont —* (La F.) || *La poire est —*, l'affaire peut être terminée. = Qui n'a pas de verdeur ou qui est bon à boire, eu parl. du vin. || Fam. : vieux, usé : *cet habit est —. — Cette affaire n'est pas —*, on ne peut pas s'en occuper encore. || *L'âge —*, qui suit la jeunesse. *Esprit, homme —*, posé, réfléchi.

MURAILLE, s. f., mur épais et étendu dans ses différentes dimensions : *écrire sur la — d'une prison* (Ac.) || *Enfermer quelqu'un entre quatre murailles*, le mettre en prison. = Clôture, rempart d'une ville, d'un château fort : *les Troyens, après dix ans de guerre autour de leurs —, avaient lassé les Grecs* (La F.) || Être comme une — *devant l'ennemi*, rester immobile, ne pouvoir être entamé. = Au pl., ville : *Condé dont le nom seul fait trembler les —* (Boil.) = Mar., épaisseur du bord du bâtiment. = Sol d'une mine. V. *Mur*.

MURAL, E, adj., qui a rapport aux murs : *carte murale*, qui s'applique aux murs. *Couronne —*, que les Romains donnaient à celui qui était monté le premier à l'assaut. = Bot., qui croît sur les murs : *plante —*. = Astr. : *cerce —*, instrument qui est fixé à un mur.

MURAT, s.-préf. du départ. du Cantal.

MURAT (Joachim), brave général français du premier Empire, épousa Caroline, sœur de Bonaparte, et fut appelé, en 1808, au trône de Naples, qu'il perdit avec la vie en 1815.

MURCIE, vil. d'Espagne, cap. de la p. du même nom.

MÛRE, s. f., fruit du murier.

MÛREMENT, adv., longtemps et avec beaucoup d'attention : *réfléchir —* (Volt.)

MURÈNE, s. f., genre de poisson de mer qui ressemble aux anguilles.

MURER, v. a., environner de murs : — *une ville*. = Boucher en élevant un mur : — *une fenêtre, une porte*, etc. || *Dérober à tous les regards*.

MURET, s.-préf. du départ. de la Haute-Garonne.

MUREX, s. m., nom de différentes espèces de

coquilles univalves hérissées de pointes : *l'espèce de — d'où les anciens tiraient la pourpre* (Ac.)

MURIATE, s. m.; chim.; vieux synon. de chlorure. — *de soude*, sel commun.

MURIATIQUE, adj. : *acide —*, chlorhydrique.

MÛRIER, s. m., arbre qui porte les mûres : *on nourrit les vers à soie avec des feuilles de — blanc*.

MURILLO, peintre espagnol, né en 1618, mort en 1682. Le Louvre possède huit de ses tableaux, parmi lesquels on admire surtout la *Conception de la Vierge*.

MÛRIR, v. a., rendre mûr : *le soleil du Midi mûrit les fruits. Cet emplatère mûrira l'abcès*, le fera percer (Ac.) || *L'expérience lui a mûri l'esprit. Il y a toujours quelque chose en nous que le temps ne mûrit pas* (Boss.) = V. n., devenir mûr : *le soleil fait tout mûrir* (Ac.) || *Laisser — ses entreprises* (Fléch.) *Le soleil de vingt cieux a mûri notre esprit* (V. H.)

MÛRISSANT, E, adj., qui est dans un état de maturation : *on voit sur vos coteaux la grappe mûrissante* (Del.)

MURMURANT, E, adj., qui fait entendre des murmures : *fontaine, onde murmurante*.

MURMURATEUR, TRICE, adj. ets., qui a l'habitude de murmurer : *ce peuple... — volage* (L. Rac.) *Nation murmuratrice* (Chat.); peu us.

MURMURE, s. m., bruit léger des eaux ou des vents : *les fontaines coulent avec un doux —* (Fén.) = Bruit sourd et confus que font plusieurs personnes : *il s'éleva un — flatteur* (Fléch.) *Et ce nom dans la troupe excite un doux —* (Boil.) = Plainte sourde d'une seule personne : *il apprit sa disgrâce sans se permettre le moindre —* (Ac.) || *Du sang qui se révolte est-ce quelque — ?* (Rac.) = Bruit et plaintes des mécontents : *le — est une disposition à la révolte* (Boss.) *Ni les louanges ni les murmures ne purent jamais le détourner de son devoir* (Fléch.) || *Le — des passions* (Barth.) *Les — du cœur* (Rayn.) = Petit grognement : *la marmotte a la voix et le — d'un petit chien* (Buff.)

MURMURER, v. n., rendre un bruit léger, en parl. des eaux et des vents : *le vent murmure dans le feuillage* (Ac.) || *Se plaindre sourdement : — contre l'équité du choix* (Mass.) *Prends courage, ne murmure point contre la destinée* (Chat.) = Fam., parler tout bas d'une nouvelle, d'une affaire : *cela n'est pas bien assuré, mais on en murmure tout bas* (Ac.) = V. a., prononcer entre ses dents des mots ou des plaintes : *que murmurez-vous là ?* || Poét., exprimer : — *d'harmonieux accords* (Lamart.) = Se —, v. pr., être dit tout bas.

MURRAY (comte de), fils naturel de Jacques V, roi d'Écosse, se montra le plus implacable ennemi de sa sœur Marie Stuart. Il fut assassiné en 1570.

MURRHIN, E, adj.; se dit de certains vases antiques d'une composition inconnue.

MUSAGÈTE, adj., qui conduit les Muses.

MUSARAIGNE, s. f., petit mammifère à museau pointu et de la grosseur d'une souris : *la — a une odeur forte qui répugne aux chats* (Buff.)

MUSARD, E, adj.; fam., qui perd son temps à des riens. = S., personne musarde.

MUSC, s. m., quadrupède ruminant, de la taille d'un petit chevreuil et qui a la poche pleine d'une matière odorante. = Matière odorante que fournit le musc. = *Peau de —*, parfumée de musc. *Couteur de —*, espèce de couleur brune.

MUSCADE, s. f., fruit du muscadier aromatique, de la grosseur d'une noisette : *aimez-vous la — ?* (Boil.) = Graine que contient ce fruit. = Se

dit des petites boules dont se servent les escamoteurs dans leurs tours. = Adj. : *noix* —.

MUSCADELLE, s. f., poire qui sent le musc.

MUSCADET, s. m., vin qui a quelque goût de vin muscat.

MUSCADIER, s. m., arbre de la famille des Lauriers qui porte la muscade.

MUSCADIN, s. m., petite pastille où il entre du musc. || Fam., petit-maître, fat musqué : *les MUSCADINS*, les élégants de la République, furent remplacés par les incroyables.

MUSCARDIN, s. m., espèce de loir roux.

MUSCARDINE, s. f., maladie des vers à soie, produite par la végétation d'un cryptogame, qui détruit les récoltes des cocons.

MUSCAT, adj. m., qui a un parfum approchant du musc : *raisin, vin* —. = S. m., raisin ou vin muscat : *du* — la *grappe jaunissante* (Campenon). = Espèce de poire.

MUSCLE, s. m., organe charnu, fibreux et dont les contractions produisent tous les mouvements des animaux : *le lion est tout nerfs et muscles* (Buff.) *Ce peintre, ce sculpteur rend bien les* — (Ac.)

MUSCLÉ, E, adj., qui a des muscles bien marqués ; se dit surtout en peint. et en sculpt.

MUSCULAIRE, adj., qui a rapport, qui est propre aux muscles ; mouvement : *veine, artère* —. Irritabilité —. *La grande force — du lion* (Buff.)

MUSCULATURE, s. f. ; peint. et sculpt., ensemble des muscles d'une figure, d'une statue.

MUSCULEUX, EUSE, adj., où il y a beaucoup de muscles : *bras* —, *lèvre MUSCULEUSE*. = Qui a les muscles très-apparents et très-forts : *homme* —.

MUSE, s. f. ; myth., chacune des neuf déesses qui président aux arts libéraux : *invoker les MUSES, être favorisé des* — (Ac.) *Les nourrissons, les favoris, les amants des* —, les poètes. *MUSES, dictiez sa gloire à tous vos nourrissons* (Boil.) Le poète, en apostrophant la Muse de la poésie, l'appelle simpl. muse : —, *prête à ma bouche une voix plus sauvage* (Id.) || Génie du poète, caractère de sa poésie : — *sévère, enjouée. La — de Racine est tendre et passionnée* (Ac.) || Abs., inspiration poétique : *ceux à qui la — accorde ses faveurs* (Ac.) || Personne, sentiment qui inspire un poète : *la vérité est sa* —. = Genre de poésie : *la — champêtre*. = Au pl., les belles-lettres, la poésie : *cultiver les* —. *Les — seules peuvent immortaliser les grandes actions* (Fén.) || *Les — grecques ou la — grecque, la poésie grecque*.

MUSEAU, s. m., partie de la tête du chien et de quelques autres animaux qui comprennent la gueule et le nez : — *d'un renard, d'une belette*. || Ir. : *qu'avait-elle besoin d'aller montrer à son — ?* (Ac.) || Fam. et ir., se dit en parl. d'un homme qui fait l'agréable : *c'est un beau* — (Mol.)

MUSÉE, s. m., lieu destiné à l'étude des sciences, des lettres et des arts, et où sont rassemblés les productions et les monuments qui y sont relatifs : *le — des antiques. Le — d'histoire naturelle. Le — du Louvre, du Luxembourg*.

MUSELER, v. a., mettre une muselière à un animal : — *un chien, un ours*. || Empêcher de parler.

MUSELIÈRE, s. f., ce qu'on met à la gueule d'un animal pour l'empêcher de mordre, de manger.

MUSER, v. n. ; fam., s'amuser à des riens : *pendant le parlement, et qu'ils MUSAIENT sur leurs sûretés* (Mont.) = Prov. : *qui refuse, MUSE*, qui refuse une offre perd souvent une occasion qu'il ne retrouvera plus.

MUSEROLLE, s. f., partie de la bride du cheval qui se place au-dessus du nez.

MUSETTE, s. f., instrument de musique champêtre : *au son des MUSETES* (Gress.) = Air fait pour la musette : *jouer, danser, chanter une* — (Ac.)

MUSÉUM (mot lat.), s. m. V. MUSÉE.

MUSICAL, E, adj., qui appartient, qui a rapport à la musique : *art* —, *composition, soirée MUSICALE*.

MUSICALEMENT, adv., selon les règles de la musique.

MUSICIEN, NE, s., celui, celle qui sait l'art de la musique. = Qui compose ou qui exécute de la musique. = Adj. : *il n'est pas* —.

MUSIQUE, s. f., art de combiner agréablement les sons ; la théorie de cet art ou la science de la mélodie, de l'harmonie et du rythme : *la peinture est plus près de la nature ; la — tient plus à l'art humain* (J.-J.) = Production de cet art : — *savante, harmonieuse. Pour goûter les vers et la —, il faut avoir l'esprit tranquille et du loisir* (Volt.) = Concert de voix et d'instruments ; exécution de morceaux de musique : *cet homme, assurément, n'aime pas la* — (Reg.) = Collect., une compagnie de musiciens, composant un orchestre : *la — de l'Opéra, du régiment*. || Se dit de ce qui a un son harmonieux : *la voix de cette femme est une — délicateuse* (Ac.) *Notes de —, signes dont on se sert pour indiquer les divers tons de la musique. Cahier de —, où les airs sont écrits avec ces notes*. || Fam. : *être réglé comme un papier de —, exact et ponctuel*.

MUSIQUER, v. n. ; fam. et en plaisantant, faire de la musique : *nous MUSIQUÂMES tout le jour au clavecin du prince* (J.-J.)

MUSQUÉ, E, adj., qui a une odeur de musc : *poire, mauve MUSQUÉE*. = Parfumé de musc : *gants MUSQUÉS. Tous ces gants —, fleuris comme des roses* (A. de M.) || Fam., qui manque de naturel, trop recherché : *écrivain, poète* —. || Obligéant, flatteur : *paroles MUSQUÉES*.

MUSQUER, v. a., parfumer avec du musc : — *des gants*. = Se —, v. pr., se parfumer avec du musc : *elle se MUSQUE à vous faire fuir*.

MUSSER, v. a., cacher. = Se —, v. pr., se cacher ; vieux. = *A musse-pot, en cachette*.

MUSSITATION, s. f. ; méd., mouvement des lèvres que font certains malades, sans articuler une seule parole.

MUSULMAN, E, adj. et s., synonyme de MAHOMÉTAN.

MUTABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est sujet à changer : *tout change sur la terre, parce que tout suit la — de son origine* (Mass.)

MUTATION, s. f., remplacement d'une personne par une autre : *il y a eu de nombreuses MUTATIONS dans cette administration* (Ac.) = Révolution dans l'air, dans un État, etc. : *les grandes MUTATIONS ont presque toujours été causées par la mollesse ou la faiblesse des princes* (Boss.) V. CHANGEMENT.

MUTILATION, s. f., retranchement d'une partie essentielle à un tout : — *d'un corps, d'une statue. L'adultère dans la femme était autrefois puni chez les Hurons par la — du nez* (Chat.)

MUTILER, v. a., retrancher un ou plusieurs membres : *le chien n'a pas besoin d'être MUTILÉ pour s'attacher à nous* (B. de St-P.) = Par anal., briser, détruire : — *un édifice, une statue, un tableau*. || Faire des retranchements maladroits à un ouvrage d'esprit : *en voulant abrégé son poème, il*

Pa **MUTILÉ** (Ac.) *Je suis le restaurateur du livre MUTILÉ de Lonquus* (P.-I. C.)

MUTIN, E, adj., obstiné ; se dit des enfants, ou par badinage de ceux qui leur ressemblent : *nous sommes une nation d'enfants MUTINS* (Volt.) *Enfants toujours mutins et toujours esclaves* (Mirab.) = *Vif, éveillé : air, visage* —. = *Séditieux : de tes moines — reprime l'entreprise* (Boil.) = S., personne mutine : *voyez le petit* —. = *Personne rebelle : votre plus court sera, madame la —, d'accepter sans façon l'époux qu'on vous destine* (Mol.)

MUTINER (SE), v. pr., s'entêcher, s'obstiner ; se dit d'un enfant : *il se mutine à chaque instant* (Ac.) = *Se porter à la révolte.* || Poët. : *les flots, les vents mutinés, les flots agités, les vents impétueux.*

MUTINERIE, s. f., obstination d'un enfant qui se dépite : — *d'un écolier, d'un apprenti.* = *Tumulte de gens mécontents ou sédition opiniâtre : tant de —, disait Apollon, ne procéde pas de la misère du peuple* (Verlot). V. ÉMEUTE.

MUTISME, s. m., état d'un muet : *le — de naissance est presque toujours incurable* (Ac.) || *Silence absolu : se condamner au —.*

MUTUALITÉ, s. f.; néol., échange mutuel, réciprocité : *la — des services.* = *Garantie réciproque : compagnie basée sur le principe de la —.*

MUTUEL, LE, adj., qui est ou qui se fait de part et d'autre : *amour* —. *Il y a entre le mari et la femme jouissance ou possession MUTUELLE* (Boss.) *Toutes les unions sont fondées sur des besoins MUTUELS* (Mont.) || *Enseignement* —, par lequel les élèves s'instruisent les uns les autres. *Assurance* —, où les propriétaires s'assurent mutuellement.

§ **MUTUEL RÉCIPROQUE.** Le premier exprime l'action de donner et de recevoir de part et d'autre ; le second, l'action de rendre selon ce qu'on reçoit.

MUTUELLEMENT, adv., de part et d'autre : *un mari et une femme s'engagent — leur foi.* *Que gagnent les auteurs à se déchirer — ?* (Volt.)

MUTULE, s. f.; archit., ornement propre à la corniche de l'ordre dorique.

MYÈNES, anc. vil. de l'Argolide, au N. d'Argos.

MYDRIASE, s. f.; méd., affaiblissement de la vue, paralysie de l'iris causée par la dilatation permanente de la prunelle.

MYOGRAPHIE, s. f., représentation des muscles.

MYOLOGIE, s. f., traité des muscles.

MYOPE, adj., qui a la vue courte. = S., celui, celle qui est myope.

MYOPIE, s. f., état de ceux qui sont myopes.

MYOSOTIS, s. m.; bot., plante de la famille des borraginées, vulg. *ne m'oubliez pas*, pensée, symbole des affections les plus tendres.

MYOTOMIE, s. f., dissection des muscles.

MYRIADE, s. f., nombre de dix mille. || Grand nombre indéterminé : *des MYRIADES d'atomes* (Font.)

MYRIAGRAMME, s. m., dix kilogrammes.

MYRIAMÈTRE, s. m., mesure itinéraire qui vaut dix mille mètres, environ deux lieues de poste.

MYRIAPODES, s. m. pl. V. MILLE-PIEDS.

MYRMIDON, s. m. V. MIRMIDON.

MYRRHE, s. f., gomme odorante et médicinale, qui vient de l'Arabie.

MYRTACÉES, s. f. pl. V. MYRTOÏDES.

MYRTE, s. m., arbrisseau toujours vert, qui porte de petites fleurs blanches : *chez les anciens, le — était consacré à Venus* (Ac.) || Poët. : *cueillir les MYRTES de l'amour, être heureux en amour.* *Cul-*

tivons les oliviers et les vignes, mais n'arrachons pas les — et les roses (Balzac).

MYRTIFORME, adj., qui a la forme d'une feuille de myrte.

MYRILLE, s. f.; bot., un des noms vulgaires de l'airelle.

MYRTO ou **MYRTOS**, petite île au S. de l'Eubée. = *Mer de —, partie de la mer Égée, entre les Cyclades et le Péloponèse.*

MYSIE, contrée de l'Asie Mineure, dont la *Troade* était la p. la plus célèbre.

MYRTOÏDES ou **MYRTACÉES**, s. f. pl., famille de plantes qui a pour type le genre myrte.

MYSTAGOGUE, s. m., prêtre qui, chez les Grecs, initiait à certains mystères de la religion.

MYSTÈRE, s. m., ce qu'une religion a de plus caché : *les MYSTÈRES d'Éleusis. Toutes les religions ont leurs —* (Ac.) *Se faire initié aux — de Baal* (Rac.) = *Chez les chrétiens, tout ce qui est imposé à la foi des fidèles et inaccessible à leur raison : ce divin —. Les — de la foi* (Boss.) *De la foi d'un chrétien les — terribles* (Boil.) *Célébrer les saints —, le sacrifice de la messe.* || *Tout ce qu'il y a de secret dans la nature et dans l'homme : nous sommes un — à nous-mêmes* (Mass.) = *Secret dans les affaires humaines : faire — d'une chose, la tenir secrète.* *Les — de la politique* (Volt.) *Vous seule avez percé ce — odieux* (Rac.) = *Tout ce qu'on cherche à dérober à la connaissance des autres ; précautions qu'on prend pour n'être point entendu ou observé : de ses feux innocents j'ai trahi le —* (Rac.) *Le premier pas vers le vice est de mettre du — aux actions innocentes* (J.-J.) || *Fam. et ir. : il faut avec les rois beaucoup plus de —* (La F.) = *Difficulté que l'on fait touchant quelque chose ; importance qu'on y attache : voilà un beau —. Pourquoi faire tant de — pour nous dire ce que tout le monde sait?* (Ac.) = *Anc., pièce de théâtre dont le sujet était tiré de la Bible : composer, représenter un —.*

MYSTÉRIEUSEMENT, adv., d'une façon mystérieuse : *parler, agir —.*

MYSTÉRIEUX, **EUSE**, adj., qui contient quelque mystère, quelque sens caché : *entretiens —* (J.-J.) *Vous ressemblez à ce serpent — dont parle Jésus-Christ* (Mass.) = *Qui fait mystère de tout : il est fin, —* (La Br.) = S., personne mystérieuse : *faire le —.*

MYSTICISME, s. m., système, amour de la mysticité : *le — aboutit au fanatisme et à la négation du devoir. Tomber dans le —.*

MYSTICITÉ, s. f., tendance au mysticisme, raffinement de dévotion, recherche profonde en fait de spiritualité : *donner dans la —* (Ac.) *Les MYSTICITÉS du quatorzième occupaient la ville et la cour* (Chat.)

MYSTIFICATEUR, s. m., celui qui aime à mystifier ; celui qui en fait métier.

MYSTIFICATION, s. f., action de mystifier. = *Chose, parole qui mystifie.*

MYSTIFIER, v. a., abuser de la crédulité de quelqu'un pour s'amuser à ses dépens : *il a été MYSTIFIÉ de la manière la plus plaisante* (Ac.) *Dites-moi si Racine a persiflé Boileau, et si l'un et l'autre ont MYSTIFIÉ La Fontaine en abusant quelquefois de sa simplicité* (Volt.)

MYSTIQUE, adj., figure allégorique, en parl. des choses religieuses : *le sens — de l'Écriture* (Ac.) *Saint Basile se tient presque toujours dans le ton —* (Chat.) = *Qui raffine sur les matières de dévotion : auteur —* (Boil.) = *Dr. : testament —, signé par le testateur, et remis par lui scellé à un notaire, en*

présence de six témoins. = S., un indolent — (Id.)
Les MYSTIQUES n'ont songé qu'à percer les nues et à se faire perdre de vue par leurs lecteurs (Boss.)

MYSTIQUEMENT, adv., selon le sens mystique.

MYSTRE, s. m., mesure des liquides chez les anciens Grecs.

MYTHE, s. m., trait de la Fable ou des temps fabuleux. || Personnage légendaire.

MYTHIQUE, adj., qui a rapport aux mythes, qui est fondé sur un mythe : *légende, poème* —.

MYTHOGRAPHIE, s. m., auteur qui a écrit sur

les fables des anciens : *MYTHOGRAPHIE latin, — grec.*

MYTHOGRAPHIE, s. f., description des fables.

MYTHOLOGIE, s. f., histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité. = Tout ce qui concerne la religion païenne.

MYTHOLOGIQUE, adj., qui appartient à la mythologie : *discours, livre, divinité* —.

MYTHOLOGUE ou **MYTHOLOGISTE**, s. m., celui qui traite de l'étude de la mythologie.

MYURE, adj.; méd., *pouls* —, dont les pulsations s'affaiblissent peu à peu.

N

N (pron. *ne*), s. m., autrefois on prononçait *enne*, et il était f., 14^e lettre de l'alphabet et la 11^e des consonnes. = Il s'emploie comme abréviation : *n* pour *nom*, pour *nord*; pour *notre* dans *N.-S.*, Notre-Seigneur; pour *nota*, dans *N. B.*, nota bene.

NABAB, s. m., titre qu'on donnait dans les Indes aux gouverneurs de province. || Se dit de quiconque est parvenu à conquérir une grande fortune et vit d'une manière fastueuse. = **NABABIE**, s. f., dignité de nabab; territoire soumis à la puissance d'un nabab.

NABONASSAR, roi de Babylone, qui a donné son nom à une ère dont le point de départ est le 26 février 747.

NABOPOLASSAR, gouverneur de Babylone qui se révolta avec Cyaxare (625), roi des Mèdes, contre Ninive, et fonda le deuxième empire de Babylone.

NABOT, E, s.; f. de mépris, qui est de très-petite taille : *c'est un —. La fée NABOTE*.

NABOTH, Juif dont le roi Achab convoitait la vigne et qu'il fit injustement lapider (899 av. J.-C.)

NABUCHODONOSOR, roi de Babylone et de Ninive, s'empara de Jérusalem et emmena les Juifs en captivité (587).

NACARAT, adj. inv., qui est d'un rouge pâle, avec une teinte orange. = S. m., couleur nacarat.

NACELLE, s. f., petit bateau sans mât ni voile. = Corbeille suspendue au-dessous d'un ballon. = Archit., moulure en demi-ovale.

NACRE, s. f., substance calcaire, dure, brillante, à reflets chatoyants, qu'on tire de certains coquillages.

NACRÉ, E, adj., qui a l'éclat, l'aspect de la nacre. = **NACRÉ**, s. m., espèce de papillon.

NADIR, s. m., point du ciel qui est directement sous nos pieds. Il est opposé au zénith.

NADIR-SCHAH, conquérant et roi de Perse, assassiné en 1747, plus connu sous le nom de *Thamas Kouli-Khan*.

NAFFE (eau de), s. f., eau de senteur dont la fleur d'orange est la base.

NAGE, s. f., n'est us. que dans *passer une rivière à la —*, en nageant; *se jeter à la —*, à l'eau, pour nager. On disait autrefois à —, dans le même sens : *ce n'est qu'un fleuve, il faut passer à —* (Corn.)
Bancs de —, sur lesquels sont assis les rameurs. ||
Être en —, tout en —; fam., inondé de sueur.

NAGÉE, s. f., espace qu'on parcourt, en nageant, à chaque impulsion qu'on donne à son corps : *au bout de quelques NAGÉES tout son sel se fondit* (La F.)

NAGEOIRE, s. f., organe locomoteur des poissons. || Ce qu'on se met sous les bras pour apprendre à nager. = Rondelle de bois placée sur les seaux d'un porteur d'eau.

NAGER, v. n., se soutenir et s'avancer sur l'eau à l'aide de nageoires ou par le mouvement du corps : *une troupe de nymphes NAGEAIENT en foule derrière le har* (Fén.) *Son coursier... NAGE tout orgueilleux de*

la main qui le guide (Boil.) || — *dans l'opulence, dans la joie, dans les richesses. — dans la joie, dans les plaisirs, être rempli de joie, vivre au milieu des plaisirs. — entre deux eaux, se ménager entre deux partis contraires; fam. — Ramer pour voguer sur l'eau. — Flotter sur l'eau, ne point aller au fond : le liège NAGE sur l'eau ainsi que l'huile. || Cette grande ville semble — au-dessus des eaux* (Fén.) *Ces grands corps qui NAGENT dans des espaces immenses* (Mass.) — *dans le sang, en être tout couvert : le bûcher par mes mains détruit et renversé dans le sang des bourreaux NAGERA dispersé* (Rac.)

NAGEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui sait nager. = Rameur; peu us. = Adj. et s., se dit des oiseaux de la famille des palmipèdes.

NAGOR, s. m., antilope du Sénégal.

NAGUÈRE ou **NAGUÈRES**, adv., il y a peu de temps, il n'y a pas longtemps : *il s'enfuyait à travers les campagnes — couvertes du nombre infini de ses troupes* (Vaug.)

NAÏADE, myth., nymphe des fontaines et des rivières. = Bot., s. f., famille de plantes aquatiques.

NAÏF, **IVE**, adj., sans réflexion, qui n'est ni étudié ni affecté, sans fard : *les grâces NAÏVES de l'enfance* (Ac.) *L'élegance de La Fontaine, les charmes NAÏVES de son style* (Vauv.) = Très-ingénu, d'une simplicité d'enfant : *aveu, jeune homme* —. = **NAÏF**, s. m., ce qui a le caractère de la naïveté. V. NATUREL et SIMPLE.

NAIN, E, adj. et s., se dit d'un être qui, à l'âge ordinaire, n'a pas atteint l'accroissement naturel à son espèce : *arbre* —. *D'un — faire un Atlas* (Boil.) *La géante paraît une déesse aux yeux, la NAINNE un abrégé des merveilles des cieux* (Mol.) — *jaune, sorte de jeu de cartes.*

NAÏR ou **NAÏRE**, s. m., nom que l'on donne, au Malabar, aux membres de la caste militaire.

NAISSANCE, s. f., sortie de l'enfant hors du sein de sa mère : *délaissé de toute la terre dès ma —* (Boss.) *Donner la — à, être le père de. || Donner —, être la cause, la source, l'origine de. Devoir sa —, prendre —, naître de : le prince pieux auquel il doit sa —* (Mass.) *Dans quel sein vertueux avez-vous pris —?* (Rac.) = Extraction, race : *sa vertu rehaussait l'éclat de sa —. Être de — obscure. = Noblesse : il a sur vous l'avantage de la —. || Origine, commencement : la — d'un État, de l'Église, d'une sédition. La — du jour, le moment où il commence à paraître. V. COMMENCEMENT. = Point, endroit d'où part, d'où s'élève une chose qui se prolonge dans une certaine direction : la — d'un fleuve, d'une tige.*

NAISSANT, E, adj., qui commence à peine, qui vient de naître, de paraître : *ville, passion NAISSANTE. A la faveur de la — nuit* (Boil.) *La société — fit place au plus horrible état de guerre* (J.-J.) || *Charmes NAISSANTS* (Volt.) *Néron — a toutes les vertus d'Auguste vieillissant* (Rac.)

NAÏTRE, V. A. ET IRR., venir au monde : *les enfants qui NAQUIRENT le même jour que Sésostris* (Boss.) **V. ÉTOILE.** = Se dit aussi des animaux : *le chameau NAÏT avec des loupes sur le dos* (Buff.) = Sortir de terre, commencer à passer : *il fait — et mûrir les fruits* (Rac.) *Dans son germe, en NAISSANT, on voit mourir Épéi* (Thom.) = Se dit de l'origine de l'homme, en égard à la qualité de ses parents : — *gentilhomme; — pauvre. — poète, musicien, avoir des dispositions naturelles pour ces arts. || Il faut que les souverains NAÏSSENT bons maîtres* (Mass.) **V. NÉ. Mort-NÉ**, qui est mort avant de naître. **Premier-NÉ, dernier-NÉ**, s. m., se dit de l'enfant qui est né le premier ou le dernier dans une famille. = Commencer à paraître, provenir, prendre origine : *aller jusqu'où l'aurore en NAISSANT voit l'Hydaspe* (Boil.) *Tu vis — ma flamme et mes premiers soupirs* (Rac.) *Les plaisirs ne NAÏSSENT que des besoins* (Volt.)

NAÏVEMENT, adv., avec naïveté.

NAÏVETÉ, s. f., expression fidèle et non réfléchie de ce qu'on sent : *de Thou, écrivant en latin, était aux paroles de Henri IV cette — familière qui en fait le charme et qu'on ne peut traduire* (Volt.) = Caractère d'une personne naïve, simplicité naturelle et gracieuse : *la Fontaine, unique dans sa —* (Id.) = Simplicité naïve : *aveu d'une grande —*. = Au pl., propos naïfs : *dire des NAÏVETÉS.*

NAMUR, vil. forte de Belgique, au confluent de la Sambre et de la Meuse, cap. de la p. de même nom.

NANAN, s. m.; t. fam. et enfantin, friandise.

NANCY, ch.-l. du départ. de la Meurthe.

NANGASAKI, vil. importante du Japon, cap. de l'île de Kiou-Siou.

NANKIN, vil. forte et port commerçant de la Chine, dont elle est l'anc. cap. = S. m., étoffe de coton, couleur chanvois, qu'on y fabrique. = Adj. inv., qui est de la couleur de cette étoffe.

NANSOUTY, brillant général de cavalerie, mort en 1815.

NANTERRE, bourg du départ. de la Seine. On y fabrique des gâteaux renommés, et tous les ans, le lundi de la Pentecôte, on y couronne une rosière. || *La vierge de —, sainte Geneviève, patronne de Paris.*

NANTES, ch.-l. de la Loire-Inférieure, port important sur la Loire, anc. cap. de la Bretagne. = *Édit de —*, rendu par Henri IV en faveur des protestants, en 1598.

NANTEUIL, peintre et graveur du xviii^e siècle.

NANTIR, V. A., donner des gages pour l'assurance d'une dette. = Se —, v. pr., se faire donner des gages pour répondre d'une dette. Se — des effets d'une succession, s'en saisir comme y ayant droit ou par précaution. || Se pourvoir, se munir de quelque chose par précaution : se — d'un parapluie. *Et je ne prétends point abandonner ces lieux que je ne sois NANTI de l'objet de mes vœux* (Reg.) *Il s'est bien NANTI avant de sortir de sa place*, il a mis en réserve de grands bénéfices.

NANTISSEMENT, s. m.; dr., contrat par lequel un débiteur remet une chose à son créancier pour sûreté de la dette qu'il contracte; objet dont on nantit l. créancier.

NAPHTE, s. m., bitume transparent, léger et très-inflammable que l'on trouve en Perse.

NAPIER, général anglais qui, de 1843 à 1845, soumit

le Scinde et le Bélouchistan. Il a écrit l'*Histoire de la guerre dans la Péninsule et dans le midi de la France.*

NAPLES, vil. et roy. d'Italie, réunis depuis peu au Piémont. = **NAPOLITAIN, E**, adj. et s., qui est de Naples; qui regarde Naples ou ses habitants. = **NAPOLITAINE**, s. f., tissu de laine qu'on fabrique à Reims.

NAPOLÉON (Bonaparte), issu d'une famille corse, se distingua d'abord au siège de Toulon, se couvrit de gloire dans la campagne d'Italie (1796-1797), puis en Égypte (1798-1799), et par le coup d'État du 18 brumaire (9 et 10 novembre 1799) renversa le Directoire. Proclamé consul, puis empereur (1804), il profita du pouvoir absolu pour réorganiser la France et jeter les fondements d'un vaste empire. La désastreuse campagne de Russie et la coalition de l'Europe armée contre lui amenèrent son abdication (1814). Revenu un moment de l'île d'Elbe, où on l'avait relégué, il fut vaincu à Waterloo, et emmené captif à Sainte-Hélène. Il y mourut en 1821. **V. BONAPARTE, BRUMAIRE, CENT-JOURS, etc.** = **NAPOLÉON II, V. ROME** (roi de). = **NAPOLÉONIEN, NE**, adj., qui appartient à Napoléon, à son système de gouvernement : *idées NAPOLÉONIENNES.* = **NAPOLÉON**, s. m., pièce d'or de 20 et quelquefois de 40 francs, à l'effigie de Napoléon I^{er} ou de Napoléon III.

NAPOLÉON-VENDÉE, ch.-l. du départ. de la Vendée. Elle a porté le nom de *Bourbon-Vendée* de 1814 à 1848.

NAPOLÉONVILLE, s.-préf. du départ. du Morbihan, appelée aussi *Pontivy*.

NAPOLI, vil. de Grèce (Morée), près de laquelle on récolte les vins dits de Malvoisie.

NAPOLI-DE-ROMANIE ou **NAUPLIE**, vil. de la Grèce, au fond du golfe de Corinthe.

NAPPE, s. f., linge dont on recouvre la table pour prendre ses repas. = Linge dont on couvre l'autel; linge placé devant les communians. = *Peau de cerf qu'on étend par terre quand on veut donner la curée aux chiens. — d'eau*, cascade en forme de nappe; vaste étendue d'eau tranquille.

NAPPERON, s. m., serviette qu'on étend sur la nappe pour la garantir des taches.

NARBONNE, s.-préf. du départ. de l'Aube. = *Narbonnaise*, nom que l'on donnait à la partie de la Gaule conquise par les Romains avant César.

NARCISSE, jeune homme qui, suivant la Fable, dédaigna l'amour de la nymphe Écho (V. ce mot). Épris de sa propre image, il se laissa mourir et fut changé en une fleur qui porte son nom. || S. m., fleur de cette plante. = Homme amoureux de sa figure.

NARCOTINE, s. f., alcaloïde extrait de l'opium.

NARCOTIQUE, adj., qui assoupit. || *Poésie, style —.* = S. m., médicament narcotique.

NARCOTISME, s. m., ensemble des effets causés par l'action des substances narcotiques.

NARD, s. m., plante aromatique de la famille des graminées. = Parfum que les anciens tiraient de certaines racines.

NARGUE, interj., sert à exprimer le peu de cas que l'on fait d'une personne ou d'une chose : — *du Parnasse et des Muses* (St-Amand); *fam.*

NARGUER, V. A., braver avec mépris : — *ses ennemis. NARGUONS la faux du temps* (Désauguiers).

NARGUILÉ, s. m., longue pipe des Orientaux.

NARINE, s. f., chacune des deux cavités, des deux ouvertures du nez; se dit aussi de quelques animaux : *les NARINES d'un cheval* (Ac.)

NARQUOIS, E, s., celui, celle qui se plaît à tromper les autres ou à s'en moquer. = Adj.; vieux, *chat subtil et —* (La F.)

NARRATEUR, TRICE, s., celui, celle qui narre, qui raconte : *tout — y met du sien* (La F.)

NARRATIF, IVE, adj., qui appartient à la narration. — *de*, qui expose en détail : *voici le mémoire — du fait.*

NARRATION, s. f., récit historique, oratoire ou

poétique : *soyez vif et pressé dans vos NARRATIONS* (Boil.) = Rhét., partie du discours qui contient l'exposé des faits. || Simple récit fait dans la conversation : *abrégez votre* —.

NARRÉ, s. m., discours par lequel on narre.

NARRER, v. a.; rhét., conter : *l'historien qui a le don de* — avec l'éloquence convenable (Volt.) *Tous narrez très-agréablement* (Sév.) V. **CONTER**.

NARVA, vil. forte de la Russie d'Europe, près du golfe de Finlande. Charles XII y battit Pierre 1^{er} en 1700.

NARVAL, s. m., espèce de marsouin des mers du N., vulg. *licorne de mer*.

NASAL, E, adj., qui appartient au nez : *OS NASAUX*, fosses nasales. = Gramm., dont le son est modifié par le nez. = **NASALE**, s. f., lettre nasale.

NASALEMENT, adv., avec un son nasal.

NASALITÉ, s. f., qualité d'une lettre nasale.

NASARD, s. m., jeu de l'orgue qui imite la voix d'un homme qui chante du nez.

NASARDE, s. f., chiquenaude sur le nez. || *Donner une* — à quelqu'un, se moquer de lui; fam.

NASARDER, v. a., donner des nasardes. || Traiter avec mépris; fam.

NASEAU, s. m., narine du cheval et de quelques autres quadrupèdes : *les chiens... de leurs NASEAUX ouverts ont respiré la proie* (Roucher).

NASI, s. m., président du sanhédrin.

NASILARD, E (ll m.), adj., qui nasille : *orateur* —. Ton —, qui vient du nez. = S., V. **NASILLEUR**.

NASILLEMENT (ll m.), s. m., action de nasiller; défaut de celui qui nasille.

NASILLER (ll m.), v. n., parler du nez.

NASILLEUR, EUSE (ll m.), s., celui, celle qui parle du nez.

NASILONNER (ll m.), v. n., diminutif de nasiller.

NASSAU (duché de), État de la Confédération germanique, au S.-E. de la Prusse rhénane. = **GUILLAUME 1^{er} DE** —, dit le Taciturne, prince d'Orange, soutint la révolte des Pays-Bas contre l'Espagne, et fut assassiné en 1584. Une branche de sa famille règne encore en Hollande. = **MAURICE DE** —, fils du précédent, se couvrit de gloire dans la guerre contre les Espagnols. On lui reproche d'avoir fait exécuter son protecteur Barnewelt. V. ce mot.

NASSE, s. f., instrument d'osier servant à prendre du poisson. || *Être dans la* —; fam., être engagé dans une mauvaise affaire dont il est difficile de se tirer. = Genre de coquilles univalves.

NATAL, E, adj., où l'on a pris naissance : *maison, terre NATALE; pays* —. || *Air* —.

NATATION, s. f., art, action de nager.

NATATOIRE, adj., qui sert à la natation : *vessie* —, qui soutient les poissons sur l'eau.

NATCHEZ, anc. peuplade à demi sauvage de l'Amérique du Nord.

NATICE, s. f., genre de coquilles univalves.

NATIF, IVE, adj., se dit des personnes, relativement au lieu où elles ont pris naissance : — de *Paris, de Lyon*. || Naturel : *candeur NATIVE*. Métal —, qui se trouve dans la terre sous la forme métallique. = **NATIFS**, s. m. pl., habitants originaires d'un pays.

NATION, s. f., agglomération d'hommes nés dans le même pays, vivant sous les mêmes lois, ayant la même langue et souvent la même religion : *la — française, espagnole*. *Vivre en corps de* — (J.-J.) || Tous ceux d'une même nation qui se trouvent en pays étranger. = Classe d'individus exerçant la même profession, ayant les mêmes habitudes : *la*

— *des auteurs est un peu vaine et glorieuse* (Les.) = Au pl., peuples idolâtres : *les dieux des NATIONS* (Rac.) *Les excès des* — (Mass.)

§ **NATION**, PEUPLE. Des hommes appartenant à la même nation peuvent ne pas appartenir au même peuple; ainsi les Anglais et les Américains des États-Unis sont deux peuples bien différents, quoique de la même nation. D'un autre côté, les Polonais, bien que dispersés et détruits comme peuple, formeront une nation tant qu'ils conserveront leurs mœurs, leur langue et leurs traditions.

NATIONAL, E, adj., qui concerne une nation, qui appartient à une nation : *esprit, caractère, pavillon* —. *Propriété, récompense, fête NATIONALE*. = **NATIONAUX**, s. m. pl., tous ceux qui font partie d'une même nation, par opposit., à **ÉTRANGERS**.

NATIONALEMENT, adv., d'une manière nationale.

NATIONALISER, v. a.; néol., constituer en nation. || Rendre national, faire adopter par la nation : — *une coutume étrangère*. = **Se** —, v. pr., devenir national, dans les deux sens.

NATIONALITÉ, s. f.; néol., ensemble des caractères qui constituent une nation et la distinguent des autres : *la bataille de Bouvines est la première où l'on reconnaisse un esprit de* — (Chat.)

NATIVITÉ, s. f., jour de naissance : *la — de la Sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste*. = Abs., la nativité de Notre-Seigneur.

NATRON ou **NATRUM**, s. m., carbonate de soude solide et naturel.

NATTE, s. f., tissu grossier de matières végétales entrelacées : — *de jonc*. = Tresse : — *de soie, de cheveu*.

NATTER, v. a., couvrir de nattes : — *le plancher d'une salle à manger*. = Tresser en natte : — *des cheveux; cheveu NATTE*. — *les crins d'un cheval, et par ext.* — *un cheval*.

NATTIER, s. m., celui qui fait des nattes.

NATURALIBUS (IN), mois lat., loc. adv., dans l'état de nudité; fam.

NATURALISATION, s. f., acte en vertu duquel un étranger obtient dans un pays les droits et privilèges dont jouissent les naturels du pays.

NATURALISER, v. a., accorder la naturalisation : *parmi tant d'étrangers que Rome avait NATURALISÉS* (Boss.) *Il s'est fait — Français*. = Introduire, acclimater dans un pays : — *un animal, une plante*. || Se dit des arts, des inventions, des mots et des locutions que l'on fait passer de l'étranger dans la nation. = **Se** —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

NATURALISME, s. m., caractère de ce qui est produit par une cause naturelle. || Système de ceux qui admettent la nature comme premier principe.

NATURALISTE, s. m., celui qui s'applique à l'histoire naturelle ou qui possède cette science.

NATURALITÉ, s. f., état de celui qui est naturel d'un pays ou qui s'y est fait naturaliser : *lettres de* —, par lesquelles on accorde la naturalisation.

NATURE, s. f., ensemble des êtres créés : *l'homme, de la — est le chef et le roi* (Boil.) = Ordre établi dans l'univers : *la — est pour l'homme un livre fermé* (Mass.) *Les secrets, les lois de la —. Il est un livre ouvert à tous les yeux, c'est celui de la —* (J.-J.) = Puissance, force active qui a établi cet ordre et qui le conserve : *si la — est un esprit intelligent, je l'appelle Dieu* (La Br.) || *Payer tribut à la —, mourir*. *Ane de —, individu fort ignorant; pop. Don de la —, que l'homme apporte en naissant, par opposit., à ceux qu'il acquiert par l'éduca-*

tion. || Opération, production de la nature, par opposit. aux productions de l'art : *la — est plus belle que l'art* (Buff.) *Les merveilles, les beautés de la —*. *Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure, et ce n'est point ainsi que parle la —* (Mol.) *Racine et Boileau ont copié fidèlement la —* (Volt.) = Ce qui constitue un être, une qualité quelconque : — *divine, humaine*. || — *humaine*, genre humain : *un Dieu qui prit pitié de la — humaine* (Volt.) *La pensée de l'homme est une chose admirable par sa —* (Pasc.) = Particul., organisation des êtres animés, mouvement qui les porte vers les choses nécessaires à leur conservation : *la — du poisson est de vivre dans l'eau*. *Satisfaire aux besoins de la —*. *Il craignait toujours de trop donner à la —* (Boss.) *État de —*, état de l'homme avant la civilisation. = Constitution, principe de vie qui anime et soutient l'homme : *je ne redoute point la mort, mais la — la redoute en moi* (Pasc.) = Tempérament : *il est d'une — malade*. || *Arrêter la pente d'une — toujours rapide vers le mal* (Mass.) = Lumière naturelle qui dicte à l'homme ce qu'il doit faire ou éviter : *qu'un père vous ait aimé, c'est un sentiment que la — inspire* (Boss.) *Le cri, la voix de la —*, se dit de l'affection qui existe entre les personnes unies par les liens du sang. = Théol., état naturel de l'homme, par opposit. à l'état de grâce. *En —*, se dit de certaines choses telles qu'elles sont matériellement, par opposit. à l'argent qu'elles peuvent valoir. *Payer en —*, avec les productions naturelles du sol. = Sorte, espèce : *le cristal est de la même — que le quartz* (Buff.) *Je n'ai point vu d'arbres de cette —* (Ac.)

NATUREL, LE, adj., qui appartient à la nature : *lois, causes, forces NATURELLES. Sciences —*, celles qui s'occupent de la nature et de ses produits. *Histoire —*. V. HISTOIRE. || *Fils, enfant —*, qui n'est pas né en légitime mariage. = Conforme à la nature, qu'on apporte en naissant : *le désir de vivre est — à tous les hommes* (Fléch.) *Les vertus — des grands* (Mass.) = Qui vient de la nature, par opposit. à artificiel, à factice : *sa gaieté n'est pas —*. *La laine et la soie... apprirent à quitter leurs couleurs —* (Boil.) *Vin —*, non frelaté. = Conforme aux lois de la nature, à celles de la raison, de l'usage : *effet —*. *Il n'est pas — de vouloir tenter l'impossible*. *Cela n'est pas —*, se dit d'une chose où l'on soupçonne quelque tromperie. *Juges NATURELS*, ceux que la loi désigne à cet effet. *Loi —*; *droit —*, qui découle de la nature de l'homme. = Se dit de ce que nous faisons en conséquence de nos habitudes : *il lui est — de marcher très-vite* (Ac.) = Qui s'offre naturellement à l'esprit : *sens —*. *Voilà l'explication la plus — qu'on puisse donner de sa conduite* (Id.) || Sans affectation, sans contrainte : *rien n'empêche tant d'être — que l'envie de le paraître* (La Roch.) *Quand on voit un style —, on est ravi* (Pasc.) = Qui a de la simplicité et de la franchise : *je l'ai vu, simple et —, changer de visage au récit de leurs infortunes* (Boss.) = Mus., mode, ton —, qui n'est modifié par aucun signe.

§ **NATUREL, SIMPLE, NAÏF**. Ce qui est naturel exclut l'affectation; ce qui est simple, l'art ou l'artifice; ce qui est naïf, la réflexion.

NATUREL, s. m., propriété inhérente à la nature d'un être : *le — de l'homme est d'être sociable*. = Ensemble de qualités bonnes ou mauvaises, manière d'être propre et distinctive de chacun : *enfant d'un bon —*. *Le — le plus heureux est souvent perverti par l'impression que fait un mauvais*

exemple (Fléch.) *Chassez le —, il revient au galop* (Dest.) = Facilité, aisance naturelle avec laquelle une chose est faite : *acteur qui manque de —*. = Forme naturelle et extérieure de chaque chose : *cela est peint au —*. *Modeler d'après le —*; peu us. *Au —*, loc. adv., d'après nature, avec vérité : *l'illusion se dissipera, vous verrez tout au —* (Mass.); se dit aussi de la manière la plus simple d'apprendre les viandes. = Au pl., habitants originaires d'un pays; ne se dit pas des habitants de l'Europe.

NATURELLEMENT, adv., par un principe naturel; par une impulsion, une propriété naturelle : *il se trouve — ce qu'il doit être envers tous les hommes* (Boss.) *Sophie était gourmande; elle l'était —* (J.-J.) || Sans art, sans culture : *les plantes y sont —; elles naissent sous nos pieds* (Id.) = D'une manière simple, aisée, facile : *il entre — dans son sujet*. *Cela s'explique —*. *Penser, écrire —*, sans effort, ni recherche. = Avec franchise, sans déguisement : *entendre parler les hommes — et se montrer tels qu'ils sont* (Mass.)

NAUCORE, s. f., punaise d'eau.

NAUDÉ (Gabriel), savant bibliophile, médecin de Louis XIII.

NAUFRAGE, s. m., perte d'un navire par quelque accident de mer. *Faire —*, se trouver sur un navire qui se perd. || *Faire — au port*, voir tous ses projets renversés au moment où l'on était près de réussir. || Perte, ruine, malheur : *le — de la foi*. *Leurs noms sont échappés du — des temps* (Boil.)

NAUFRAGÉ, E, adj. et s., se dit des personnes et des choses qui ont fait naufrage.

NAUMACHIE, s. f., spectacle d'un combat naval qu'on donnait au peuple de l'anc. Rome; lieu où il se donnait.

NAUPLIE. V. NAPOLI DE ROMANIE.

NAUSÉABOND, E, adj., qui cause des nausées : *odeur, saveur NAUSÉABONDE*. || Qui excite le dégoût.

NAUSÉE, s. f., envie de vomir qui vient du dégoût. || Dégoût qu'inspirent certains écrits, certains discours insipides ou rebutants.

NAUTILE, s. m., genre de mollusques testacés; nom de plusieurs coquilles. = Nom que Fulton avait donné à un bateau plongeur de son invention.

NAUTIQUE, adj., qui appartient à la navigation : *art, carte —*. *Instruments NAUTIQUES*.

NAUTONIER, s. m., celui qui conduit un navire, une barque; poét. : *dans les horreurs de l'orage, le — effrayé dit un adieu éternel aux flots* (Boss.) *Le — des sombres bords*, Caron.

NAVAL, E, adj., qui concerne les vaisseaux de guerre : *bataille, armée, école NAVALE*.

NAVARIN, port de la Grèce (Morée), où les flottes combinées de la France, de l'Angleterre et de la Russie battirent celle des Turcs en 1827.

NAVARRÉ. anc. roy., sur les deux versants des Pyrénées; il est aujourd'hui partagé entre la France et l'Espagne. = **NAVARRAIS**, E, adj. et s., qui est de la Navarre ou qui l'habite.

NAVÉE, s. f., charge d'un bateau.

NAVET, s. m., plante crucifère et potagère dont la racine porte le même nom.

NAVETTE, s. f., petit vase de cuivre ou d'argent dans lequel on met l'encens qu'on brûle à l'église. = Instrument que le tisserand fait aller et venir entre les fils de la chaîne. || *Faire la —*, beaucoup d'allées et de venues. = Navet sauvage dont la graine, qui porte le même nom, donne de l'huile.

NAVICULAIRE, adj.; anat. et bot., qui a la forme d'une nacelle : *os, fosse —*.

NAVIGABLE, adj., où l'on peut naviguer.

NAVIGATEUR, adj. et s., se dit des grands marins ou des marins habiles. || Adj. : *peuple* —, adonné à la navigation.

NAVIGATION, s. f., voyage sur mer ou sur les grandes rivières : *longue, périlleuse* —. *Toutes les aventures de notre* —. = Art de naviguer : *traité de* —. || — *aérienne*, voyage en aérostat.

NAVIGUER, v. n., aller, voyager sur mer ou sur les grandes rivières : — *le long des côtes, sur un fleuve*. || *La grue au haut des airs NAVIGUANT sans boussole* (Del.) *Selon le vent qu'il fait l'homme doit* — (Régn.) = Manœuvrer un vaisseau. || *Ce vaisseau NAVIGUE bien*, se comporte bien à la mer.

NAVILLE (ll m.), s. f., petit canal d'irrigation en Lombardie.

NAVIRE, s. m., bâtiment destiné à naviguer. || *Un homme dans la tombe est un — au port* (Malh.)

NAVRANT, E, adj., qui navre : *spectacle* —.

NAVRER, v. a., affliger extrêmement : *mon tendre cœur fut NAVRÉ de tristesse* (Volt.)

NAXOS, île de l'Archipel, une des Cyclades.

NAZAIRE (Saint-), ch.-l. de canton de la Loire-Inférieure, premier port de relâche à l'entrée de la Loire.

NAZARETH, vge de la Palestine, où demeura la Sainte Famille jusqu'au baptême de Notre-Seigneur. = **NAZARÉTH**, NE, s., nom qu'on donne quelquefois à Jésus-Christ. = Nom donné par les païens aux juifs et aux chrétiens.

NE, adv. de négation : *mon orgueilleux rival NE saurait me troubler* (Corn.) *L'homme public n'est point vertueux s'il n'a que les vertus de l'homme privé* (Mass.) = Il est souvent accompagné de que, ou de pas, ou de point : *je NE vous demande que le secret* (Fén.) *C'est NE régner pas qu'être deux à régner* (Corn.) *Ce temple est mon pays, je n'en connais point d'autre* (Rac.) = Il est quelquefois sous-entendu : *Esther, que craignez-vous, suis-je pas votre frère?* (Id.), pour *NE suis-je pas*.

NÉ, E, adj., qui apporte e. n'aisant telle ou telle qualité : *le Français — malin* (Boil.) *Protecteur — des arts*, qui les protège par goût. || *Peuple — pour l'esclavage* (Rac.) *Bien* —, d'un bon naturel : *à tous les cœurs bien NÉS que la patrie est chère* (Volt.) = Qui a des talents pour : *ce garçon est — pour le commerce*. V. **NAÏTRE**.

NÉANMOINS, adv. de restriction, marque la non-compatibilité d'une chose avec une autre : *l'eau, si incapable de résistance, et — si forte pour porter* (Fén.) *Les assemblées continuent trois fois la semaine, et — les choses vont assez lentement* (Boss.)

§ **NÉANMOINS, TOUTEFOIS**. Le premier pose une assertion en face d'une autre; le second annonce une restriction mise à une phrase trop générale.

NÉANT, s. m., ce qui n'est pas, ce qui ne se conçoit que par une négation : *Dieu a tiré toutes choses du —*. *Il voit comme un — tout l'univers ensemble* (Rac.) || Condition de ce qui est périssable : *ces colonnes qui portent jusqu'au ciel le témoignage de notre* — (Boss.) *Le — des grands cœurs humains* (Fléch.) = Manque de naissance et de mérite : *les pontifes font passer Jésus-Christ pour un homme de —* (Chat.) *Rentre dans le — dont je t'ai fait sortir* (Rac.) = Dr. : *mettre une appellation au —*, débouter de l'appel. Fam., *combien avez-vous reçu?* —, rien.

NÉARQUE, amiral d'Alexandre le Grand, parcourut avec la flotte de ce prince (325-329) les côtes de la mer Érythrée, pour ouvrir des routes nouvelles au commerce de Babylone, puis écrivit la relation de ce voyage.

NÉBULEUX, EUSE, adj., obscurci par des nuages : *temps, ciel* —. || *L'horizon est —*, on est menacé de troubles, d'événements funestes. *Visage,*

front —, sur lequel se peint le souci, l'inquiétude. *Esprit, discours* —, obscur, métaphysique. = **NÉBULEUX**, s. f., étoile dont la lumière est terne et faible; amas d'étoiles entassées dans un petit espace.

NÉCESSAIRE, adj., dont on ne peut se passer, dont on a absolument besoin : *avoir les choses NÉCESSAIRES à la vie*. *Les chrétiens doivent regarder leur salut comme la seule chose* — (Fléch.) *Combien de gens se rendent utiles à force de se rendre* — (Id.) *Il est* —, il faut, il est besoin : *il n'était pas — de parler* (Boil.) = Qui arrive nécessairement, qui ne peut pas ne pas exister : *mal* —. *Il n'y a que Dieu seul qui soit* — (Boss.) = S. m., ce qui est essentiel, indispensable, particul. pour les besoins de la vie : *tant que quelqu'un manque du —, quel honnête homme a du superflu?* (J.-J.) *Se contenter du —*. = Boîte, étui renfermant divers ustensiles nécessaires à la toilette; ce qu'il contient.

NÉCESSAIREMENT, adv., par un besoin absolu : *il faut — manger pour vivre* (Ac.) = Inévitablement, infailliblement : *cela doit — arriver*.

NÉCESSITANTE, adj. f.; théol. : *grâce* —, qui contraint et qui ôte la liberté.

NÉCESSITÉ, s. f., ce qui est nécessaire et indispensable : *la salut est d'une absolue* — (Bourd.) *La — de chercher à vivre* (J.-J.) *Subvenir aux besoins de première* — (Buff.) *C'est une — de mourir*, la mort est inévitable. *Faire de — vertu*; prov., faire de bonne grâce ce qu'on est obligé de faire. — *n'a n'a pas de loi*; prov. et fam., quand on est pressé par le besoin, on met la honte de côté. = Ce à quoi il est impossible de se soustraire : *la nature instruit les animaux à mesure que la — les presse* (Buff.) *Regarder la guerre comme une — malheureuse*. *Il y a des êtres méchants sans* — (B. de St-P.) = Besoin pressant, indigence, dénuement : *réduit à la dernière* — (Ac.) = Au pl., besoins de la vie ou de la nature. = Besoins d'argent : *le premier argent qu'il reçut d'Espagne, malgré les NÉCESSITÉS de sa maison, fut donné à ses amis* (Boss.) *De —, de toute* —, loc. adv., nécessairement.

NÉCESSITER, v. a., réduire à la nécessité de, contraindre : *la grâce efficace ne nous NÉCESSITE pas, quoiqu'elle nous fasse infailliblement faire le bien* (Pasc.) *Croire qu'on est NÉCESSITÉ à suivre toujours le plus grand plaisir* (Fén.) *Ces molécules seront NÉCESSITÉES de prendre une autre route* (Buff.); peu us.

NÉCESSITEUX, EUSE, adj., qui a grand besoin de secours : *homme avide et —, comme tous les dissipateurs* (Marm.) *Permettre l'usage de la viande aux familles NÉCESSITEUSES* (Fén.) = S. : *le soin et l'obligation de servir les —* (Boss.)

NECKER, banquier genevois, ministre des finances sous Louis XVI, fut le père de M^{me} de Staël; mort en 1804.

NEC PLUS ULTRA (mots lat.), s. m., terme qu'on ne peut dépasser : *c'est le — de l'élegance*.

NÉCROLOGE, s. m., registre ou publication qui contient une courte notice biographique des personnages importants, avec la date de leur naissance et de leur décès : *le — de Port-Royal*.

NÉCROLOGIE, s. f., notice sur une personne remarquable morte depuis peu de temps.

NÉCROLOGIQUE, adj., fait au sujet de la mort de quelqu'un : *article, notice* —.

NÉCROMANCIE, s. f., art prétendu d'évoquer les morts pour connaître l'avenir. || Magie.

NÉCROMANCIEN, NE, s., celui, celle qui se mêle de nécromancie. || Magicien.

NÉCROPHORE, s. m., genre d'insectes coléop-

tères qui entrent les cadavres des souris, des taupes pour y déposer leurs œufs.

NÉCROPOLE, s. f., anc. synonyme de CIMETIÈRE. = Souterrain destiné aux sépultures en Égypte.

NÉCROSE, s. f., état d'un os privé de vie par une cause quelconque.

NECTAIRE, s. m.; bot., organe accessoire de certaines fleurs qui produit un liquide sucré.

NECTAR, s. m., breuvage des dieux de la Fable. || Vin délicieux. = Suc des nectaires.

NÉERLANDE, nom donné, en 1345, au roy. des Pays-Bas et qui ne désigne plus que la Hollande. = NÉERLANDAIS, E, adj., des Pays-Bas, de la Belgique; colonies NÉERLANDAISES. = S., habitant, habitante des Pays-Bas.

NEF, s. f.; vieux et poét., navire: la — *vagabonde... vogue d'un cours précipité* (J.-B. R.) = Archit., espace compris entre les deux rangées de piliers qui soutiennent une voûte; partie d'une église qui s'étend de la porte principale jusqu'au chœur: *ils passent de la — la vaste solitude* (Boil.)

NÉFASTE, adj.; antiq., se disait des jours où il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques. || *Action, événement* —, illicite et funeste.

NÈFLE, s. f., fruit de couleur brune qui a plusieurs noyaux et qui n'est bon à manger qu'en hiver.

NÉFLIER, s. m., arbre qui porte des nêfles.

NÉGATIF, **IVE**, adj., qui exprime une négation: *terme* —, *particule NÉGATIVE*. *Argument* —, par opposit. à argument positif. || *Air* —, d'une personne toujours prête à refuser. *Bonté, vertu* —, qui consiste à ne pas faire de mal. = **NÉGATIVE**, s. f., proposition qui nie. = Gram., vieux, synonyme de NÉGATION. V. AFFIRMATIVE. || *Être fort sur la* —, toujours prêt à refuser.

NÉGATION, s. f., action de nier: *il y a dans toute proposition affirmation ou* —. || Gram., mot qui sert à nier, tel que *pas, point, non, ni, ne*.

NÉGATIVEMENT, adv., d'une manière négative: *répondre* —.

NÉGLIGÉ, s. m., état d'une personne quand elle n'est point parée: *elle était en* —. *Un* — *piquant*. = Peint., exécution peu arrêtée, par opposit. à fini, à correction.

NÉGLIGEABLE, adj.; néol.: *grandeur, quantité* —, qu'on peut omettre ou laisser de côté.

NÉGLIGEMENT, s. m.; t. d'arts, action de négliger volontairement: — *de pinceau* (Ac.)

NÉGLIGEMMENT, adv., avec négligence.

NÉGLIGENCE, s. f., défaut de soin, de vigilance, d'attention: *il profita de la négligence de ses gardes et s'échappa de Rome* (Roll.) *Les Bavaurois, qui avaient mal gardé le Rhin, réparaient leur — par leur valeur* (Volt.) — *de style, ou abs.* —, faute légère que fait un auteur par négligence. = La négligence personnifiée: *la* —, *à mon gré si requise, pour cette fois fut sa dame d'atour* (La F.) = Au pl., il se prend quelquefois en bonne part: *des NÉGLIGENCES qui ont de la grâce* (Ac.)

NÉGLIGENT, **E**, adj., qui manque de soin, de vigilance, d'attention: *écolier* —. || *Mon amitié n'est pas NÉGLIGENTE* (Volt.) = Personne négligente.

NÉGLIGER, v. a., n'avoir pas soin, ne pas s'occuper d'une chose comme on le devrait: — *son devoir, son salut, sa santé, ses affaires. J'ai NÉGLIGÉ l'agriculture* (Fén.) — *son talent, ne pas le cultiver*. = Ne pas mettre en usage: *je n'ai rien NÉGLIGÉ, plaintes, larmes, colère* (Rac.) — *quelqu'un, n'avoir pas soin de le voir assidûment, comme on le devrait,*

— *une occasion, la laisser échapper. — un avis, ne pas en profiter.* = Omettre dans un calcul des quantités fort petites, qui ne peuvent pas influer sensiblement sur le résultat. = V. n., ne pas s'occuper de, ne pas se soucier de: — *de voir ses amis. Je mets au-dessus du grand politique celui qui NÉGLIGE de le devenir* (La Br.) = Se —, v. pr., ne pas prendre soin de sa personne; s'occuper moins exactement qu'à l'ordinaire de ce qu'on a à faire; ne pas se fréquenter comme auparavant.

NÉGOCE, s. m., pratique, détail et traces des affaires commerciales: *il quitta sur ses vieux jours le — et les affaires* (J.-J.) *Colbert, élevé dans le — ne pouvait avoir de goût pour les beaux-arts* (Volt.) = Commerce de certains agents, placés entre le producteur et le consommateur pour faciliter les échanges. || Industrie honteuse: *l'usure est un in jâme* —. V. COMMERCE.

NÉGOCIABLE, adj., qui se peut négocier: *papier, billet, lettre de change* —.

NÉGOCIANT, s. m., celui qui fait le négoce.

NÉGOCIATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui négocie quelque affaire importante auprès d'un prince, d'un État: *un habile — sait parler ambiguëment* (La Br.) = Celui, celle qui négocie une affaire particulière: *elle a été la NÉGOCIATRICE de ce mariage*.

NÉGIATION, s. f., art, action du négociateur; affaire qu'il négocie: *réussir, échouer dans une* —. *Ses NÉGIATIONS et ses armes étaient également heureuses* (Volt.) Se dit aussi des affaires particulières. — *d'un billet, d'une traite, trafic qui s'en fait par les négociants, les banquiers*.

NÉGOCIER, v. a., transporter les effets publics, les billets, les lettres de change, à un autre qui en donne la valeur, moyennant un escompte. = Traiter une affaire publique ou particulière: — *un traité de paix, un mariage*. = V. n., faire le négoce ou une négociation. = Se —, v. pr., être négociable. || Se tramer; fam.

NÈGRE, **NÈGRESSE**, s., celui, celle qui a la peau noire et qui d'ordinaire est esclave: *faire la traite des NÈGRES. Une vieille NÈGRESSE*. || *Traiter comme un* —, fort durement. *Travailler comme un* —, sans relâche. = **NÈGRE**, adj. des deux genres: — *un esclave* —. *La race* —.

§ **NÈGRE, NOIR**. Le second ne désigne que la couleur de l'individu, et ne fait pas songer, comme le premier, à la condition servile de cette race.

NÈGREPONT, ile de l'Archipel, sur la côte E. de la Grèce, avec une cap. de même nom; c'est l'anc. *Eubée*.

NÈGRERIE, s. f., lieu où l'on enferme les nègres dont on fait commerce.

NÈGRIER, adj. et s. m.; se dit du vaisseau qui sert à la traite des nègres et du capitaine qui le commande.

NÈGRILLON, **NE** (Il m.), s., petit nègre, petite négresse. || *Enfant barbouillé de suie*.

NÈGUS, nom du roi d' Abyssinie.

NEIGE, s. f., eau congelée qui tombe en flocons blancs et légers. || *Cela fait la boule de* —; se dit de tout ce qui va en augmentant, en croissant. *OEufs à la* —, blancs d'œufs préparés de manière à former une mousse blanche. || *Blancheur très-grande: ses cheveux... caressent de son cou la — éblouissante* (Barth.) *Devenir, rendre blanc comme* —, se disculper, disculper complètement.

NEIGER, v. impers., se dit de la neige qui tombe: *il NEIGAIT à gros flocons*. || *Il a NEIGÉ sur ma tête*; fam., mes cheveux ont blanchi.

NEIGEUX, EUSE, adj., chargé, couvert de neige : *temps —. Rocs, sommets —*; poét. = De neige : *et le givre piquant et les flocons —* (Del.)

NELSON, illustre amiral anglais, vainqueur des flottes françaises à Aboukir et à Trafalgar. V. ces mots. Il fut tué dans cette dernière bataille.

NÉLUMBIACÉES, s. f. pl., famille de plantes qu'on trouve dans les eaux stagnantes des régions tropicales et dont les fleurs sont très-belles.

NÉMÉE, petite vil. du Péloponèse, près de la forêt où Hercule tua un lion fameux. = **NÉMÉENS** (Jeux), qu'on célébrait tous les trois ou cinq ans dans la forêt de Némée.

NÉMÉSIS; myth., déesse de la vengeance.

NEMOURS, petite vil. près de Fontainebleau, eut au 11^e siècle ses seigneurs particuliers. Louis XI fit périr sur l'échafaud (1477) Louis d'Armagnac, duc de Nemours, et retint son fils en prison. Celui-ci mourut sans postérité, et son duché fut donné à Gaston de Foix, neveu de Louis XII. Il passa ensuite à la maison de Savoie, puis à celle d'Orléans (1689), qui le conserva jusqu'à la Révolution. Le deuxième fils de Louis-Philippe porte le titre de *duc de Nemours*.

NEMROD, fameux chasseur des premiers siècles.

NÉNIES, s. f. pl., chants funèbres dans l'anc. Rome.

NENNI, adv. de négation : *n'y suis-je point encore?* — (La F.) = S. m., refus engageant : *un doux — avec un doux sourire* (Marot).

NÉNUPHAR ou **NÉNUPHAR**, s. m., plante aquatique à feuilles rondes et à fleurs rosacées.

NÉOCORE, s. m., officier public préposé, dans l'anc. Grèce, à la garde et à l'entretien des temples; se disait aussi des villes et des provinces qui avaient fait bâtir des temples en l'honneur de Rome et des empereurs.

NÉOGRAPHIE, adj. et s. m.; se dit de quiconque veut introduire ou accepte une orthographe nouvelle et contraire à l'usage.

NÉOGRAPHISME, s. m., manière d'orthographe contraire à l'usage.

NÉOLOGIE, s. f., emploi de termes nouveaux ou d'anciens termes dans un nouveau sens.

NÉOLOGIQUE, adj., qui est entaché de néologie : *langage —, style —*; se dit en mauv. part.

NÉOLOGISME, s. m., abus, usage affecté des mots nouveaux ou pris dans une acception nouvelle. = Mot, expression néologique.

NÉOLOGUE, s. m., celui qui commet beaucoup de néologismes.

NÉOMÉNIE, s. f., fête qui se célébrait chez les anciens à chaque renouvellement de la Lune.

NÉOPHYTE, s., personne nouvellement convertie à une religion, à une doctrine.

NÉPAL ou **NÉPAUL**, roy. de l'Asie, entre le Thibet et l'Hindoustan, placé sous le protectorat de l'Angleterre.

NÉPENTHES, s. m., genre de plantes des Indes dont les feuilles contiennent un liquide abondant.

NÉPHRÉTIQUE, adj., qui appartient aux reins : *colique —*; se dit aussi des remèdes propres à calmer les douleurs néphrétiques. = S. f., colique néphrétique. = S. m., celui qui en est affligé; remède néphrétique.

NÉPHRITE, s. f.; méd., inflammation du rein.

NÉPOTISME, s. m., autorité abusive que les papes ont exercée quelquefois pendant le pontificat de leur oncle. || *Vous verrez si le — m'aveugle... Je soutiens que ma nièce joua la comédie — on ne peut pas mieux* (Volt.) = Abus que de hauts fonctionnaires font de leur influence pour procurer à leurs parents des emplois, des honneurs.

NEPTUNE; myth., dieu de la mer. || La mer : *braver la fureur de —* (Chat.) *Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et —* (Rac.) = **NEPTUNIEN**, NE, adj.; géol., se dit des dépôts et des terrains dont on attribue la formation à l'eau.

NÉRAC, s.-préf. du départ. de Lot-et-Garonne.

NÉRÉIDE; myth., nymphe des mers intérieures. = **NÉRÉIDIENS**, s. m. pl., genre d'annélides de mer.

NERF (ne pron. l'f qu'au sing.), s. m., chacun des cordons ou filaments blanchâtres qui sont distribués dans les diverses parties du corps pour servir de conducteurs à la sensibilité et au mouvement : *couper un —. Mauv., attaque de NERFS. Calmer, agacer les —.* = Dans le langage vulg. on l'emploie abusiv. pour muscle, tendon : *il s'est foulé un —.* || Force, vigueur : *cet homme, cet ouvrage, ce style a du —. L'argent est le — de la guerre*; prov. — *de bœuf*, membre génital du bœuf arraché et desséché. = Nom que les relieurs donnent aux cordeles attachées au dos du livre, sur lesquelles les cahiers sont cousus.

NERF-FÉRU, s. m., **NERF-FÉRURE**, s. f., maladie du cheval, engorgement inflammatoire du tendon fléchisseur du pied de devant, par suite d'une contusion.

NÉROLI, s. m., huile volatile qui se tire de la fleur d'oranger.

NÉRON, empereur romain, succéda à Claude (54 ap. J.-C.) et suivit pendant cinq ans les sages conseils de Sénèque et de Burrhus, ses précepteurs. Mais il se livra ensuite à des folies et à des cruautés qui excitèrent des soulèvements. Les prétoriens proclamèrent Galba, et Néron mit lui-même fin à ses jours (68). || S. m., prince cruel : *le matérialisme encourage les Nérons* (Volt.)

NERPRUN, s. m., arbrisseau qui porte un petit fruit noir dont on se sert pour la teinture.

NERVA, empereur romain (96-98), fut proclamé après la mort de Domitien et choisit Trajan pour son successeur.

NERVÉ, E, adj.; bot., muni de nervures.

NERVER, v. a., garnir du bois avec des nerfs réduits en fils : — *un battoir. — un livre*, en dresser et coller les nerfs sur le dos.

NERVEUX, EUSE, adj., qui appartient, qui a rapport aux nerfs : *système —. Maladies NERVEUSES*, qui ont leur siège dans le système nerveux. = Abusiv., rempli de muscles, de tendons : *ce morceau de viande est trop —.* = Qui a beaucoup de force dans les muscles : *bras, homme, cheval —.* || *Style —*, qui a de la fermeté, de la vigueur. *Homme —, femme NERVEUSE*, qui a les nerfs irritables. = Hist. nat.; se dit des ailes d'insectes marquées de nervures d'une autre couleur que le fond, et des feuilles qui ont des nervures très-saillantes. *Fer —*, forgé et remarquable par sa ténacité.

NERVIN, adj. et s. m., se dit des remèdes qu'on supposait propres à fortifier les nerfs.

NERVURE, s. f., réunion des parties saillantes qui sont formées sur le dos d'un livre par les cordeles qui servent à relier. = Archit., moulures saillantes et rondes placées sur les arêtes d'une voûte, les angles des pierres, etc. = Bot., côtes saillantes des feuilles ou des pétales. = Parties plus solides qui soutiennent les ailes transparentes de certains insectes.

NERWINDE, vge de Belgique où le maréchal de Luxembourg battit Guillaume III en 1693.

NESTOR, roi de Pylos, prit part à l'expédition des Argonautes et à la guerre de Troie. Homère le représente comme un vieillard vénérable, plein de sagesse et de prudence. || S. m., vieillard âgé et respectable.

NESTORIUS, archevêque de Constantinople (428), prêcha l'hérésie qui établit deux natures distinctes en Jésus-Christ. = **NESTORIANISME**, s. m., hérésie de Nestorius et de ses sectateurs. = **NESTORIEN**, NE, adj. et s., se dit des partisans de la doctrine de Nestorius.

NET, TE, adj., qui n'est pas sale, qui est sans

ordure, sans souillure, sans taché : *tenir son corps — de toute souillure* (Boss.) *Tous ces marbres sont NETS et purs* (Buff.) **GLACE NETTE**. — Pur, sans mélange : *froment, vin* —. || **PROCÉDÉ** —, frane, loyal. **AVOIR LA CONSCIENCE** —, sans reproche. **V. CŒUR**. **SON** —, clair et égal ; on dit de même *voix* —. **AVOIR LA VUE** —, distinguer clairement tous les objets, au propre et au fig. **ÉCRITURE, IMPRESSION** —, lisible, bien formée. **TRAITS, CONTOURS NETS**, tracés avec fermeté, sans hésitation. — **Vide** : *trouver la maison* — ; *faire place* —. || **V. MAIN et MAISON**. — Au jeu : *faire tapis* —, gagner tout l'argent qui est sur le tapis. **AVOIR L'ESPRIT** —, la conception —, de la clarté, de la méthode dans l'esprit. — Clair, précis, aisé : *pensée, idée, expression* —. **STYLE** — et facile. || Qui est sans difficulté, sans embarras, sans ambiguïté : *compte* — ; *réponse* —. *Cela est clair et* —. **PRODUIT** —, ce qu'on retire d'un bien, tous frais payés ; on dit de même *prix, bénéfice* —. **POIDS** —, poids d'une chose sans ce qui la contient ou l'enveloppe. — **NET, s. m.** : *mettre au — un écrit, un dessin*, en faire, d'après le brouillon, une copie correcte. — **Adv.**, clairement, distinctement : *entendre, voir* —. || **Uniment et tout d'un coup** : *cela s'est cassé* —. || **Franchement, librement** : *parler, refuser* —. — Toutes charges, tous frais déduits : *sa terre lui rapporte — dix mille francs*. **Tout** —, loc. adv., sans déguisement.

NETTEMENT, adv., avec netteté, avec propreté : *tenir — un enfant*. || D'une manière claire, distincte : *tout écritain, pour écrire* —, *doit se mettre à la place du lecteur* (La Br.) — **Franchement et sans rien déguiser** : *s'expliquer* —.

NETTETÉ, s. f., qualité de ce qui est net, au propre et au fig. : *la — d'un miroir*. *Cette lunette fait voir les objets avec une — parfaite* (Ac.) *Cette expression manque de —*. *La — des pensées* (Vauv.) *La — est le vernis des maîtres* (Id.)

NETTOIEMENT ou NETTOYAGE, s. m., action de nettoyer : *la — des rues, d'un port*.

NETTOYER, v. a., rendre net ; enlever ce qui salit : *un paysan, qui se sentait mordu de vermine, nettoya une ou deux fois sa chemise* (Roll.) *C'est en nettoyant le fond des fleuves qu'on leur donne un cours assuré* (Buff.) || *Vous avez NETTOYÉ votre langue de cette rouille barbare et de cette crasse bourgeoise* (Volt.) — *la maison d'ennemis* (Id.) — *la mer de corsaires*. *Les voleurs, les huissiers ont NETTOYÉ la maison* ; fam., ont tout emporté. **V. PURGER**.

NEUF (pron. *neu* devant une consonne, et *neuv* devant une voyelle ou un *h* muet), adj. num. inv., huit plus un : *les — Muses*. — *mille hommes*. *Il est — heures*. — Neuvième : *page* — ; *Pan* —. **LOUIS** —. — **S. m.**, le nombre ou le chiffre neuf : *faire un — de chiffre*. *Le produit de —, multiplié par deux, est dix-huit*. — Carte marquée de neuf points : *le — de trèfle, de cœur*.

NEUF, EUVE, adj., fait depuis peu ou qui n'a point encore servi : *maison NEUVE*. *Habits, meubles NEUFS*. *Votre chapeau est encore tout —, il n'est point usé*. || **Sujet** —, qui n'a pas été traité. *Pensée, conception* —, ingénieuse, originale. — En parl. des personnes, qui n'a pas d'expérience. *novice : il n'y a personne qui n'entre tout — dans la vie* (Fonten.) *Il sait tout, il n'est — sur rien* (Sév.) *Avoir un cœur tout —, que les passions n'ont pas agité*. — **Se dit d'une chose plus récente qu'une autre de même espèce** : *la vieille ville et la ville* —. **V. NOUVEAU**. — **NEUF, s. m.**, *coudre du — avec du vieux*. *Il y a du*

— *dans ce poëme* (Ac.) **A** —, loc. adv., se dit des choses auxquelles on donne le même aspect que lorsqu'elles étaient neuves. *De —, loc. adv.*, avec des vêtements neufs : *habiller de —, tout de —*.

NEUFCHÂTEAU, s.-préf. du départ. des Vosges.

NEUFCHÂTEL, vil., canton et lac de la Suisse. — **S.-préf.** du départ. de la Seine-Inférieure. — **S. m.**, fromage qu'on y fait.

NEULLY, ch.-l. de canton du départ. de la Seine, renfermait un château et un parc qui appartenait à la famille d'Orléans et qui ont été vendus en 1753. Louis-Philippe, après 1848, prit le titre de *comte de Neuilly*.

NEUSTRIE, anc. nom de la France du Nord et particul. de la Normandie.

NEUTRALLEMENT, adv., d'un sens neutre.

NEUTRALISATION, s. f. ; chim., action de neutraliser. — Action de rendre neutre un territoire, une ville, un vaisseau.

NEUTRALISER, v. a. ; chim., éteindre les propriétés particulières d'un acide ou d'une base au moyen de leur action réciproque : — *un acide par un alcali*. — Empêcher ou amoindrir considérablement l'effet de : *je suis parvenu à — ses mauvais desseins contre moi* (Ac.) — *des territoires* (Thiers), les constituer à l'état de neutralité. — **Se —, v. pr.**, dans les deux sens : *ces deux effets se NEUTRALISENT mutuellement* (Id.) *Les ordres des chefs se croisaient et se NEUTRALISAIENT* (Lamart.)

NEUTRALITÉ, s. f., état de ce qui, dans une discussion, une guerre, etc., ne prend parti pour aucun des contendants : *respecter la —*.

NEUTRE, adj., qui ne prend fait et cause ni pour l'une ni pour l'autre des parties : *princes, villes NEUTRES*. *Pavillon* —, d'une puissance neutre. — **Gramm.**, *nom, adjectif* —, qui n'est ni **m.** ni **f.** ; se dit aussi du genre de ces mots : *il n'y a pas de genre — dans la lanque française*. **Verbe** —, qui a la forme active et qui ne peut avoir de régime direct. — **Chim.**, qui n'est ni acide ni alcali. *Fleur* —, qui n'a pas de sexe ; se dit aussi de certains insectes. — **S. m.**, genre neutre ; mot du genre neutre ; insecte neutre. — **Au pl.**, peuples, États neutres : *vioier le droit des NEUTRES*.

NEUVAINE, s. f., acte de dévotion qu'on répète pendant neuf jours consécutifs.

NEUVIÈME, adj. num. ord. de neuf : *le — jour, mois*. — **S.**, celui, celle qui est entre le huitième et le dixième : *il est le, la —*. — **Le neuvième mois ou le neuvième jour**. — **Neuvième partie** : *il est intéressé pour un — dans cette affaire*. — **S. f.** ; mus., intervalle de neuf degrés.

NEUVIÈMEMENT, adv., en neuvième lieu.

NÉVA, fl. de la Russie d'Europe qui passe à Saint-Petersbourg.

NEVERS, ch.-l. du départ. de la Nièvre, anc. cap. du comté de Nevers ou Nivernais.

NEVEU, s. m., fils du frère ou de la sœur. **V. MODE**. *Petit* —, fils du neveu ou de la nièce. — **ARRIÈRE-NEVEUX** ou **abs. NEVEUX**, la postérité, ceux qui viendront après nous : *mes ARRIÈRE-NEVEUX me devront cet ombage* (La F.) *Ces événements passeront jusqu'à nos derniers* — (Mass.)

NÉVRALGIE, s. f. ; méd., douleur des nerfs.

NÉVRALGIQUE, adj., qui appartient à la névralgie. — **Qui est de la nature de ce mal**.

NÉVROGRAPHIE, s. f., description des nerfs.

NEUROLOGIE, s. f., partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

NÉVROPTÈRES, s. m. pl., classe d'insectes qui

ont quatre ailes membraneuses et transparentes et des mâchoires propres à la mastication.

NÉVROSE, s. f., maladie intermittente qui paraît avoir son siège dans le système nerveux.

NÉVROTOMIE, s. f.; anat., dissection des nerfs. = Chir., opération qui consiste à couper un nerf.

NEWCASTLE, vil. d'Angleterre, cap. du comté de Northumberland, port sur la Tyne.

NEWHAVEN, vil. et port des États-Unis, une des deux capitales du Connecticut.

NEW-JERSEY, un des États-Unis de l'Amérique du N.

NEWMARKET, vil. d'Angleterre, près de Cambridge, où ont lieu d'importantes courses de chevaux.

NEWPORT, vil. d'Angleterre, au centre de l'île de Wight, dont elle est la cap. = Nom d'une autre vil. d'Angleterre, dans le comté de Monmouth. = Vil. des États-Unis, 2^e cap. de Rhode-Island.

NEWTON, mathématicien de génie qui fit faire d'immenses progrès à la physique et à l'astronomie. C'est un des plus grands hommes de l'Angleterre et même du monde; il mourut en 1727. = **NEWTONIEN**, **NE**, adj. et s., se dit du système de Newton et des partisans de ce système.

NEW-YORK, vil. des États-Unis, ch.-l. du comté et dans l'état de même nom, sur l'Atlantique, un des plus grands marchés du monde.

NEY, maréchal d'empire, duc d'Elchingen et prince de la Moskova, était fils d'un tonnelier de Sarrelouis. Sa valeur intrépide lui valut le nom de *Brave des braves*. Il fut indignement fusillé à la Restauration de 1815.

NEZ, s. m., partie saillante située au milieu de la face de l'homme, et qui forme la partie extérieure de l'organe de l'odorat : = *aquilin*. *Saigner du —*; || manquer de résolution, de courage dans l'occasion. *Parler, chanter du —*, d'une manière désagréable, comme si le nez était bouché. *Ne voir pas plus loin que son —*, que le bout de son —, avoir peu de lumières, peu de prévoyance. V. **VER**. *Jeter au —*, reprocher. *Mettre, fourrer son —*, se mêler indiscrètement : *sans mettre votre — où vous n'avez que faire* (Mol.) *Mettre le — dans une affaire, dans les livres*, commencer à l'examiner, à étudier. *Ne jamais mettre le — dans un livre*, ne jamais lire. *Ne pas lever le — de dessus son travail*, y être fort appliqué. V. **MENER** et **CASSER**. *Avoir un pied de —*, avoir la honte de ne pas obtenir un succès dont on s'était flatté. *Faire un pied de — à quelqu'un*, se moquer de lui; toutes ces loc. sont très-fam. = Se dit aussi de quelques animaux : *ce chien a bon —, a du —*, un bon odorat. || *Avoir bon —, avoir le — fin*; et très-fam., *avoir du —*, avoir de la sagacité, prévoir les choses de loin. || *Tout le visage : mettre le — à la fenêtre*. *Au — de quelqu'un*, en sa présence et en le bravant. = Poisson du genre des squales. = L'avant, la proue d'un vaisseau; n'est us. que dans cette loc. : *ce vaisseau est trop sur le —*.

NEZ-COUPÉ, s. m., nom vulg. du staphylier.

NI, particule conjonctive et négative : — *l'or — la grandeur ne nous rendent heureux* (La F.) *Mon âne ne peut — soupirer — brûler que pour elle* (Rac.)

NIABLE, adj., qui peut être nié.

NIAGARA, riv. de l'Amérique du Nord, entre le Canada et les États-Unis, joint le lac Érié au lac Ontario. Elle forme, au milieu de son cours, une chute célèbre.

NIAS, E, adj., s'est dit, au propre, des oiseaux de fauconnerie qu'on prenait au nid. || Simple, facile à duper : *ce garçon-là est bien —* (Les.) || Qui annonce la simplicité et l'inexpérience : *air —. Artifice aussi —* (Beaum.) *Style —* (Volt.) *Un ton de voix languissant et —* (Mol.) = Personne niaise : *un franc —, une grande NIAISE*. *Quand on est amoureux d'une —, l'esprit est la dupe du cœur* (La Roch.) *Faire, contrefaire le —*, jouer la sim-

PLICITÉ. V. **GRAINE**. || = Genre niais : *le naïf qui se dégrade tombe dans le —* (Rivarol).

§ **NIAS**, **NIGAUD**, **BENËT**, **BADAUD**. Le *nigaud* est un gros niais qui manque d'usage plutôt que d'expérience. Le *benêt* trouve que tout est bien; il est si bon qu'il en est bête et se laisse mener par le nez. Le *badaud*, toujours ébahi, bayant aux cornelles, s'arrête partout et perd son temps à regarder le premier objet venu.

NTAISEMENT, adv., d'une façon niaise; comme un niais : *parler, regarder, rire —*.

NTAISER, v. n.; fam., s'amuser à des choses de rien : — *comme des enfants* (Boil.)

NTAISERIE, s. f., chose frivole : *il ne dit que des NTAISERIES* (Ac.) = Caractère de celui qui est niais : *il y a des niais qui exploitent habilement leur —* (La Roch.)

NIBELUNGEN (les), célèbre poème épique de l'Allemagne du moyen âge.

NTAISE, s. m.; pop., nom propre dont on se sert pour désigner un jeune homme simple et niais.

NTICE, adj. simple, niais (La F.); vieux et inus.

NTICE, ch.-l. du départ. des Alpes-Maritimes, avec un port sur la Méditerranée.

NTICÉE, vil. de Bithynie, aujourd'hui *Isnik*. = *Concile de —*, tenu en 325, par les ordres de Constantin.

NTICHE, s. f., emplacement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une statue, un buste, etc. = Petit réduit pratiqué dans un appartement pour y mettre un lit. = Logement étroit et obscur. = Loge, cabane pour un chien.

NTICHE, s. f., malice, espièglerie faite à quelqu'un : *que l'on mette au bout du monde deux auteurs, deux femmes ou deux dévots, il y en aura un qui fera quelque — à l'autre* (Volt.)

NTICHÉE, s. f.; collect., tous les petits oiseaux d'une même couvée qui sont encore dans le nid : *la mère et sa —*. = Se dit de quelques autres animaux : — *de souris, de serpents*. || Fam. : *je me suis trouvée être l'institutrice d'une — de rois et de reines* (M^{me} de Campan). || En parl. de plusieurs personnes de mauvaise vie : *mettre dehors toute la —*.

NTICHER, v. n., faire son nid : *l'hirondelle NICHÉ dans nos cheminées* (Buff.) || *En mille endroits NICHAIT l'amour* (La F.) = V. a., placer; se dit en plaisantant : *ou vous a bien mal NICHÉ*. = Se —, v. pr. : *ou y voit un grand nombre d'oiseaux bleus qui se NICHENT dans des herbes et dans des fougères aquatiques* (B. de St-P.) || Se glisser, se cacher : *il se NICHÉ et se blottit dans une huche ouverte* (La F.) || Fam. : *où la vertu va-t-elle se — ?* (Mol.)

NTICHET, s. m., œuf qu'on met dans les nids préparés pour la ponte des poules.

NTICHOIR, s. m., cage propre à mettre couvrir des oiseaux.

NTICHEL, s. m.; chim., métal d'un blanc grisâtre qui jouit de propriétés magnétiques.

NTICODÈME, s. m.; pop., niais.

NTICOLAS (saint), patron des jeunes garçons et de la Russie. = **NTICOLAS**, nom de plusieurs papes, évêques et princes. = **NTICOLAS I^{er}** PAULOVITSCH, empereur de Russie, né en 1796, mort en 1855.

NTICOLE, moraliste et théologien, mort en 1695, professa les belles-lettres dans les écoles de Port-Royal, écrivit avec Arnauld et Pascal contre les jésuites et composa des *Essais de morale* estimés, bien qu'un peu longs.

NTICOTIANE, s. f.; bot., ancien nom du tabac (envoyé en France vers 1560 par Nicot, ambassadeur de François II en Portugal).

NTICOTINE, s. f., poison extrait du tabac.

NTID, s. m., petit logement que les oiseaux se construisent pour y déposer leurs œufs et y élever

leurs petits : *les chardonnets sont, avec les pinsons, ceux qui savent le mieux construire leur* — (Buff.) *Son — n'est pas un — de mousse, c'est une aire* (V. H.) || Prov. : *il croit avoir trouvé la pie au —*, se dit d'un homme qui s'imagine avoir fait quelque découverte importante. = On le dit aussi de quelques mammifères et de quelques insectes : *un — d'écureuils, de fournis, de guêpes*. || Fam. : *c'est un vrai — à rats*, se dit d'un réduit, d'une habitation misérable. || *Un — de conspirateurs*.

NIDIFICATION, s. f., construction d'un nid par un oiseau.

NIDOREUX, EUSE, adj., qui a une odeur et un goût de pourri, de brûlé, d'œufs couvis.

NIDULE, E, adj.; bot., qui est disposé comme des œufs le sont dans un nid.

NIEBUHR (Carsten), voyageur danois, né en 1733, mort en 1815, célèbre par son voyage en Arabie. = **NIEBUHR** (George), son fils, né en 1776, mort en 1831, connu par son Histoire romaine, ouvrage rempli d'érudition.

NIÈCE, s. f., fille du frère ou de la sœur : *n'abandonnez pas, s'il vous plaît, les intérêts de votre —* (Mol.) *Petite —*, fille du neveu ou de la nièce. — *à la mode de Bretagne*. V. **MODE**.

NIELLE ou **NIGELLE**, s. f., plante qui croît dans les blés et dont la semence est noire. = Maladie des grains dont l'effet est de convertir la substance farineuse en une poussière noire. = Ornement d'orfèvrerie gravé en creux et dont les traits sont remplis d'un émail noir ou d'un métal d'une autre couleur. = Émail noir dont on se servait pour faire ressortir la gravure appelée *nielle*.

NIELLER, v. a., gâter par la nielle. = Orner de nielles : — *une tabatière*.

NIÉMEN, fl. de la Russie d'Europe, se jette dans la mer Baltique après un cours tortueux de 830 kilom. Sur la rive, près de Tilsit, eut lieu une entrevue, le 25 juin 1807, entre Napoléon et Alexandre, qui amena la paix de Tilsit.

NIER, v. a., soutenir qu'une chose n'est pas vraie ou qu'elle n'existe pas : *on ne peut — que cette vie ne soit désirable* (Boss.) *Il me paraît absurde de — qu'il y ait une intelligence dans le monde* (Volt.) — *une dette*, ne pas la reconnaître. — *un dépôt*, affirmer qu'on ne l'a pas reçu. Abs. : — *n'est pas prouver*. = Logg., ne pas demeurer d'accord d'une proposition : *accorder la majeure et — la mineure*. = Se —, v. pr., pouvoir être nié.

NIÈVRE (la), riv. de France qui se jette dans la Loire à Nevers. = **NIÈVRE** (la), départ. du centre de la France.

NIGAUD, E, adj.; fam., sot et niais : *que cet homme est —!* (Ac.) = S. : *une grande NIGAUDE*. On veut de votre bien revêtir un — (Mol.) = **NIGAUD**, s. m., hist. nat., le cormoran. V. **NAIS**.

NIGAUDEUR, v. n., faire des actions de nigaud, s'amuser à des riens.

NIGAUDEURIE, s. f., action de nigaud. = Caractère du nigaud.

NIGER ou **DJOLIBA**, grand fleuve de l'Afrique.

NIGRITIE, grande région de l'intérieur de l'Afrique. **NIIILISME**, s. m.; philos., se dit quelquefois dans le sens de scepticisme absolu.

NIIILISTE, s. et adj., celui, celle qui ne croit à rien, qui est d'un scepticisme absolu.

NIKA (sédition), guerre civile à Constantinople sous Justinien I^{er}, entre les factions du Cirque, les Bleus et les Verts.

NIL (le), grand fleuve d'Afrique, traverse la Nubie et l'Égypte et se jette dans la Méditerranée. || Prov., *inconnu comme la source du —*, se dit d'un homme dont l'origine est très-obscur.

NILLE, s. f.; blas., espèce de croix ancrée plus mince que la croix ordinaire. = Petit filet rond qui

sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleurs. = Bois qui entoure le manche d'une manivelle.

NIMBE, s. m., cercle de lumière que les peintres mettent autour de la tête des saints. = Cercle qui, sur quelques médailles du Bas-Empire, entoure la tête des empereurs.

NIMÈGUE, vil. forte du roy. des Pays-Bas.

NIMES, ch.-l. du départ. du Gard.

NINIVE, anc. cap. de l'Assyrie, sur le Tigre, à l'endroit où est aujourd'hui Mossoul.

NINON DE LENCLOS. V. **LENCLOS**.

NIOBÉ, fille de Tantale et sœur de Pélopes. Pour avoir méprisé Latone, elle vit tous ses enfants, à l'exception de Chloris, tomber sous les flèches de Diane et d'Apollon.

NIORT, ch.-l. du départ. des Deux-Sèvres.

NIPHON, la plus importante des îles du Japon.

NIPPE, s. f., vêtement, meuble et tout ce qui sert à l'ajustement; se dit surtout au pl. : *mes NIPPES et mes habits* (Volt.) || Fam., chose de peu de conséquence : *sur cette — là vous auriez peu d'argent* (Reg.) V. **HARDES**.

NIPPER, v. a., fournir de nippes. = Se —, v. pr., se fournir de nippes.

NIQUE, s. f.; fam., hochement de tête, signe de moquerie ou de mépris : *faire la —*, se moquer de : *écoute, il n'est pas bon de me faire la —* (Baron.) || *Faire la — à la fortune*.

NITÉE, s. f., nichée : *avant que la — se trouvât assez forte encor* (La F.); vieux et inus.

NITOUCHE, s. f.; fam. pour qui n'y touche, personne qui affecte des airs de simplicité : *il fait la sainte —* (Ac.) *Timide en son respect, semblait sainte —* (Régn.)

NITRATE, s. m.; chim., nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide nitrique et des bases salifiables : — *d'argent, de chaux*.

NITRE, s. m.; chim., sel formé par la combinaison de l'acide nitrique et de la potasse.

NITREUX, EUSE, adj., qui contient du nitre.

NITRIÈRE, s. f., lieu d'où l'on tire le nitre.

NITRIFIÈRE (SE), v. pr., se couvrir de nitre.

NITRIQUE, adj., qui a rapport au nitre. *Acide —*, composé d'azote et d'oxygène, vulg. *eau forte*.

NIVEAU, s. m., instrument par le moyen duquel on reconnaît si un plan ou un terrain est uni et horizontal. = État d'un plan horizontal : *prendre le — d'un terrain* (Ac.) — *de l'eau*, sa surface. = *De —, au —*, loc. adv. et prép., selon le niveau : *mettre cent arpents au —* (Boil.) || *De pair, à la même hauteur*: *Despreaux s'élevait au — de tant de grands hommes* (Volt.) *La vieillesse, comme l'enfance, met tous les hommes de —* (B. de St-P.)

NIVELER, v. a., mesurer avec le niveau, au niveau : *il NIVELA lui-même le terrain* (Volt.) = Rendre un plan uni et horizontal : — *une rue, une route, une chaussée*. **NIVELÉ** tous les ans par les eaux du Nil (Thiers.) || — *la société, les rangs, la fortune*. = Se —, v. pr., devenir de niveau.

NIVELEUR, s. m., celui qui nivelle, qui fait profession de niveler. || *En France, les rois se sont montrés les plus actifs des NIVELEURS* (Tocquev.)

NIVELIER, s. m., qui s'amuse à niveler, à végétiller (La F.); vieux.

NIVELLE, vil. de Belgique (Brabant). = **NIVELLE** (Jean de), seigneur du temps de Louis XI, ayant donné un soufflet à son père, s'enfuit vers la Flandre. On le traitait de chien, à cause de l'horreur qu'inspirait son action. De là ce dicton : *c'est le chien de Jean de Nivelles* (ou plutôt le chien Jean de Nivelles) *qui s'enfuit quand on l'appelle*.

NIVELLEMENT, s. m., action de mesurer avec le niveau : *on a fait de grands NIVELLEMENTS pour la*

construction de ce canal (Ac.) = Action de rendre un plan uni, horizontal : — *d'un terrain inégal.* || — *des conditions, des fortunes.*

NIVERNAIS (le), anc. p. de France, comprise presque en entier dans le départ. de la Nièvre.

NIVET, s. m.; pop., bénéfice illicite et caché que fait celui qui achète par commission.

NIVÔSE, s. m., quatrième mois du calendrier républicain, du 21 décembre au 19 janvier.

NIZAM (royaume de), État de l'Indoustan, dans le Décan, tributaire des Anglais.

NOAILLES (maison de), famille noble du Limousin qui remonte au 1^r siècle.

NOBILIAIRE, adj., qui appartient à la noblesse; s'emploie quelquefois par dénigrement : *ordre, caste* —. *Orgueil, morgue* — (Volt.) *Des hommes imbus d'idées NOBILIAIRES* (Chamf.) *Particule* —, qui se met avant le nom d'un noble; en français *de*. = **NOBILLAIRE**, s. m., catalogue des familles nobles d'un pays.

NOBILLISSIME, adj., très-noble; titre d'honneur accordé dans le Bas-Empire aux Césars et à leurs femmes. = S. m., nom d'une dignité créée par Constantin.

NOBLE, adj., celui qui, par droit de naissance ou par lettre du prince, fait partie d'une classe distinguée dans l'État : *être — de père et de mère.* *Père* —. V. **PÈRE**. *Il y a des gens qui n'ont pas les moyens d'être NOBLES* (La Br.) || Élevé, grand, généreux : *un cœur —, une âme —; des sentiments —.* *Ces — génies* (Fléch.) *Un si — écrivain* (Boil.) = Illustre : *une — alliance.* = Qui annonce la noblesse; honorable : *un air —, une — entreprise; de — fonctions.* *Le style le moins — a pourtant sa noblesse* (Boil.) = Gramm., : *le genre le plus —, le masculin.* = S. m., celui qui appartient au corps de la noblesse : *le — poursuit* : *moi je suis le blason* (La F.) *Le prince fait les —, mais le sang fait les gentilshommes* (Ac.) = Ce qui est élevé, ce qui a un caractère de grandeur : *le goût de Louis XIV était dans le —* (Volt.)

NOBLEMENT, adv., avec noblesse, d'une manière noble : *vivre, agir —. Penser et s'exprimer —* (Volt.) = D'une manière honorable : *succomber —. De morts et de mourants — entouré* (Rac.)

NOBLESSE, s. f., qualification du noble : *si la — est vertu, elle se perd par tout ce qui n'est pas vertueux* (La Br.) *Personne n'oserait me disputer ma —, car j'en ai quitance* (Beaum.) *Haute —, la noblesse la plus ancienne, la plus illustre, par opposit. à petite —.* — *d'extraction*, celle dont l'origine est inconnue. — *oblige*, quiconque prétend être noble, doit se conduire noblement. = Collect., le corps des hommes qualifiés nobles : *les chefs de la —* (Rac.) *Le besoin d'argent a réconcilié la — avec la roture* (La Br.) || Élévation, grandeur : — *du cœur et des sentiments* (Fléch.) *Le Parasse oublia sa première —* (Boil.) = Peint., caractère élevé de la composition : *cette figure a de la —. Manque de —* (Ac.)

NOCE, s. f., mariage; en ce sens, il ne s'emploie qu'au pl. : *le jour de ses NOCES.* = Au sing. et au pl., festin, danse, réjouissance qui accompagnent le mariage : *être de NOCES; aller à la —. Habit, présent, repas de —. Ce traiteur fait — et festins. Ses jours de jeûne étaient des —* (La F.) || Pop., *il n'a jamais été de telles ou à pareilles —*, il n'a jamais reçu un pareil traitement. *N'être pas à la —*, être dans une situation pénible, inquiétante. *Faire la —*, bien manger et bien boire; se bien divertir. =

Toute la compagnie qui s'est trouvée à la noce : *après le diner, toute la — est allée à l'Opéra* (Ac.)

NOCHER, s. m., celui qui gouverne une barque. Ne s'emploie guère qu'en poésie : *L'effroyable Caron est — de cette onde* (du Styx) (Del.) *Le vieux — des morts à sa voix accourut* (Volt.)

NOCTAMBULE, s., personne qui marche la nuit en dormant. On dit mieux *somnambule*.

NOCTAMBULISME, s. m. V. **SOMNAMBULISME**.

NOCTURNE, adj., qui a lieu, qui arrive pendant la nuit : *apparition, vision, visite* —. = Se dit des végétaux dont les fleurs ne s'ouvrent que dans l'obscurité, des animaux qui ne se montrent que la nuit. = S. m., partie de l'office de la nuit. = Morceau de musique à plusieurs voix ou à plusieurs instruments, d'un caractère tendre et plaintif.

NODIER (Charles), philologue, publiciste et romancier distingué, né en 1783, mort en 1844.

NODOSITÉ, s. f., état de ce qui a des nœuds. = Les nœuds mêmes.

NODUS (mot lat.), s. m., tumeur dure et indolente qui vient aux os, aux tendons, etc.

NOË, patriarche, né l'an 2948 av. J.-C., échappa seul avec sa famille au déluge universel.

NOËL, s. m., fête de la nativité de Notre-Seigneur : *à la fête de —; et elliptiq., à la —, à l'époque de la fête de Noël.* || *Arbre de —*, branche de sapin ou de houx que dans quelques pays du Nord on pare de lumières, de fruits et de bonbons, la veille de Noël. *Bûche de —*, grosse bûche qu'on met au feu la veille de Noël. = Cantique sur la nativité de Notre-Seigneur : *les NOËLS anciens et nouveaux* (Gress.) = Se dit des airs sur lesquels ces cantiques ont été faits. = Cri que l'on poussait autrefois à l'occasion d'un événement politique que l'on regardait comme heureux.

NOËL (François), laborieux compilateur, traducteur et philologue, né en 1755, mort en 1841.

NOEUD (pron. *neuf*), s. m., enlacement fait de quelque chose de flexible comme du fil, de la corde, etc. : — *de ruban.* *Faire, défaire un —.* *Je vous expliquerai le — qui les assemble* (La F.) V. **COULANT**. || Difficulté, obstacle : *franchir le —.* — *gordien*, difficulté insoluble. || Obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une pièce : *que son — bien formé se dénoue aisément* (Boil.) || Attachement, liaison : — *de respect et d'amitié* (Fléch.) *Un — fatal l'unit à votre frère* (Rac.) *Votre hymen est le — qui joindra les deux mondes* (Volt.) *L'argent seul aujourd'hui forme les plus beaux NOEUDS* (La F.) = Parure en forme de nœud : *des — de diamants.* = Jointure des doigts. = Os de la queue du chat, du chien, du cheval. = Bosse, saillie ou partie la plus dure d'un arbre. = Partie renflée et comme articulée de la tige des graminées. = Se dit des cerceaux annuels du bois du cerf : *on peut juger de l'âge du cerf par les — de ses cornes* (Buff.) = Mar., se dit des nœuds de la ligne du loch au moyen desquels on estime le nombre de Heues parcourues par un navire : *nous filions huit —, quelquefois neuf* (Lamart.) = Chir., tumeur. V. **NODUS**. = Astr., au pl., les deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite d'un corps céleste. = Phys., chacun des points qui restent immobiles dans une corde, dans une tige de métal en vibration.

NOGENT-LE-ROTRON, s.-préf. de l'Eure-et-Loir.

NOGENT-SUR-SEINE, s.-préf. du départ. de l'Aube. Près de cette ville se trouvait l'abbaye du *Paraclet*.

NOIR, E, adj., qui est de la couleur la plus

opposée au blanc : *drap, habit* —. — *comme jais*.
Les noirs torrents du Styx (Boil.) *Ils arborèrent sur la brèche un drapeau* — (Volt.) = Qui approche de la couleur noire : *du pain* — ; *teint* —. *Viande NOIRE*, viande de certains animaux, qui tire un peu sur le noir. = Obscur : *un cachot* —, *nuît* —. *Froid* —, qu'il fait par un temps couvert. *Temps* —, sombre et pluvieux. = Livide, meurtri : *il est tout — de coups*. = Sale, crasseux : *linge* —, *maïns NOIRS*. || Triste, mélancolique : *les — soucis* (Mass.) *De — pressentiments viennent m'épouvanter* (Rac.) || Méchant, odieux, atroce : *âme* — ; — *attentats*. *Le trait est —* (Id.) *Est-il rien de plus — que ta lâche action?* (Mol.) *Rendre* —, diffamer ; déclarer coupable : *selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou —* (La F.) V. BÊTE et DIABLE. = S. m., la couleur noire : *un beau, un vilain* —. *S'habiller de —*. V. BLANC. *Voir tout en —*, sous un aspect sinistre. *Si vous lui dites blanc, il vous répondra —*, il se plaît à contredire. = Point. : *pousser au —*, noircir, en parl. des couleurs d'un tableau. = Substance de couleur noire : — *de fumée* ; — *animal*. = Tache noire produite sur la peau par un coup ; *fam.* = Synon. de nègre : *commerce des NOIRS*. *Des — elle a brisé les fers* (C. Del.) V. NÈGRE.

NOIRÂTRE, adj., qui tire sur le noir : *couleur, teint* —. *Brun* —.

NOIRAUD, E, adj., *fam.*, qui a les cheveux noirs et le teint brun. = S., *personne très-brune*.

NOIRCEUR, s. f., qualité qui fait qu'un corps est ou paraît noir : — *de l'encre, des cheveux, de la peau, — de l'ébène* (Sév.) = Tache noire : *des NOIRCEURS au visage, à la jambe*. || Sombre tristesse : *des rêveries d'une telle —* (Id.) || Perversité d'une action, d'un caractère : *la — suppose une méchanceté profonde* (Vauv.) *Peut-on pousser plus loin la fourbe et la —?* (La H.) = Atteinte portée à la renommée de quelqu'un : *dire des —*. *Et verront à jamais leurs — impunies* (Gress.)

NOIRCIR, v. a., rendre noir : *le soleil NOIRCIT le teint*. *Un feu qui NOIRCIT ce qu'il ne peut consumer* (Mass.) || Attrister : *ce spectacle NOIRCIT l'imagination* (Id.) || *Fam.* : — *du papier*, écrire. || Diffamer : — *l'innocence* (Rac.) *Un forfait peut — ma vie* (Volt.) *Mais toi, qui ne crains pas qu'un rimeur bien voltige NOIRCISSE* (Boil.) = V. n., devenir noir : *ici NOIRCIT la mûre* (Del.) = Se —, v. pr., se — *les cheveux, la barbe*. *Le temps se NOIRCIT, le ciel se couvre de nuages épais*. || S'accuser : *je ne me NOIRCIS point pour le justifier* (Rac.) || Se rendre odieux par une mauvaise action : *tu sais de quels forfaits ma race s'est NOIRCIE* (Créb.) V. DÉNGRER.

NOIRCISSEUR, s. f., tache de noir.

NOIRE, s. f., *mus.*, note qui vaut, pour la durée, le double d'une croche, la moitié d'une blanche. = A certains jeux, couleur noire : *la rouge et la —*.

NOIRE (la mer), anc. *Pont-Euxin*, qui communique avec la Méditerranée par le détroit de Constantinople, la mer de Marmara et le détroit des Dardanelles.

NOIRMOUTIERS, île de l'Océan Atlantique, sur la côte de France (Vendée). = Ch.-l. de l'île, sur la côte E.

NOISE, s. f., *fam.*, querelle, dispute : *chercher, éviter —* (Ac.) *Les contrats sont la porte par où la — entre dans l'univers* (La F.) *Apaiser la —*.

NOISETIER, s. m., coudrier, arbre qui porte les noisettes.

NOISETTE, s. f., petite noix qui renferme une amande et que porte le noisetier : *l'écueureuil ramasse*

des NOISETTES pendant l'été (Buff.) || *Couleur de — ou couleur —*, gris roussâtre : *drap* —.

NOIX, s. f., fruit du noyer, à coque dure, ligneuse et couverte d'une écorce verte : *coquille de —*. *Abattre, casser, cerner des —*. *D'un grain de blé je me nourris, dieu — me rend toute ronde* (La F.) = Par anal., se dit de certains autres fruits qui ont quelque ressemblance avec la noix. — *muscade, — de coco, — d'acajou*. = Bot., enveloppe ligneuse d'une ou de plusieurs graines revêtues de leur tégument propre. = Rotule, os qui forme l'articulation de la cuisse avec la jambe. = Petite glande qui se trouve dans une épaule de veau ; se dit aussi de la partie glanduleuse d'un gigot de mouton. = Partie du ressort d'une arme à feu. = Roue dentée qui, dans un moulin à café, sert à broyer.

NOLIE TANGERE (mots lat., *ne me touchez pas*) ; s. m., bot., se dit de certaines plantes que le moindre atouchement flétrit ou qui sont armées de fortes épines. = *Chir.*, espèce d'ulcère incurable qu'on ne peut toucher sans danger ou sans douleur pour celui qui en est affligé.

NOLIS, s. m., *synon.* de FRET.

NOLISER, v. a ; *mar.*, affréter : *un bateau à vapeur, NOLISÉ par moi seul* (Chat.)

NOLISSEMENT, s. m ; *mar.*, action de noliser.

NOM, s. m., terme dont on se sert pour désigner une ou plusieurs personnes, une ou plusieurs choses : — *connu, inconnu*. *Je ne connais point un homme en ne connaissant que son —* (Fén.) *Certains gens portent trois noms* (La Br.), de peur d'en manquer. || — *de guerre*, surnom, sobriquet. || *Fam.* : *décliner son —*, dire qui l'on est. || *Prov.* : *j'y réussirai ou j'y perdrai mon —*, je sacrifierai tout pour réussir dans cette affaire. *Nommer les choses par leur —*, dire sa pensée sans ménagement. || Qualification, titre, épithète : *le doux — de père, d'ami, d'épouse* (Mass.) *Le — seul d'assassin l'épouvante et l'arrête* (Rac.) *Abuser du — de juge* (d'Aguess.) || Naissance, noblesse : *héritier d'un grand —* (Mass.) *Polyeucte a du — et sort du sang des rois* (Corn.) *C'est un — qui s'éteint*, une famille dont le dernier héritier mâle vient de mourir. *Premier du —*, se dit des souverains : *Louis 1^{er} du —*. || Réputation, renom : *Les grands NOMS abaissent au lieu d'élever ceux qui ne savent pas les soutenir* (La Roch.) *C'est un poids bien pesant qu'un — trop tôt fameux* (Volt.) *Vous trouverez partout l'horreur du — romain* (Rac.) *C'est un homme sans —*, sans crédit, sans considération. = *Dr.*, qualité en vertu de laquelle on agit. = *Gramm.*, mot particulièrement consacré à représenter une personne ou une chose : — *propre, — commun*. = *Au — de*, loc. prép., de la part de ; en considération de : *au — de la patrie* (Barth.) *Au — de l'univers* (Rac.) *Au — de votre fils cessons de nous hair* (Id.) = *De —*, loc. adv., par opposit. à *de fait* : *il n'était roi que de —* (Ac.) *N'ose-t-il être Auguste et César que de —?* (Rac.) V. RÉPUTATION.

NOMADE, adj., errant, sans habitation fixe : *une population —, une famille sans foyer, sans patrie* (Lamart.) = S., *un peuple de NOMADES*.

NOMARQUE, s. m., gouverneur d'un nome dans l'ancienne Égypte.

NOMBRANT, adj. m., qui sert à nombrer : *nombre —*, abstrait, considéré en lui-même.

NOMBRE, s. m., unité ; partie de l'unité ; collection d'unités : *grand, petit —*. *Le — se considère de deux manières : comme — abstrait ou comme — concret* (Ac.) *Compter le — de ses victoires* (Fléch.)

|| Fam. : *il n'est là que pour faire* —, Il ne jouit d'aucune considération dans la société dont il est membre. = Quantité, multitude : *un — infini d'oiseaux faisaient résonner ces bocages de leurs doux chants* (Fén.) = Sans article : — *d'amis, d'historiens*. — *de gens fameux en ce genre ont écrit* (La F.) = Avec ellipse du mot homme : *le petit — n'envisageait que son propre intérêt* (Roll.) || Le livre des NOMBRES ou les NOMBRES, le quatrième des livres de Moïse, contenant le dénombrement du peuple hébreu. = Gramm., propriété qu'ont certains mots de représenter, au moyen de leur terminaison, l'unité ou la pluralité : — *singulier, pluriel*. = Harmonie qui résulte d'un certain arrangement de mots : *cette période a du —* (Ac.) *Deux choses charment l'oreille dans le discours, le son et le —* (D'Al.) = Astr., — *d'or*, cycle lunaire de dix-neuf années. = *Au — de, du — de*, loc. prép., parmi, au rang de : *tu ne me mettras point au — des ingrats* (La F.) = Loc. adv. : *du —*, parmi ; *en —*, en grande quantité. *Sans —*, en quantité innombrable : *de figures sans — égayez votre ouvrage* (Boil.) *Dans le —*, parmi plusieurs, entre plusieurs. — *de fois*, souvent : *j'aime surtout à relire les livres que j'ai déjà lus — de fois* (P.-L. C.)

NOMBRER, v. a., supputer combien il y a d'unités dans une quantité. Il se dit partiel. des choses qui ne sont pas de nature à être comptées : *on ne saurait — les grains de sable de la mer* (Ac.) *La découverte du verre permit à l'astronomie de — les étoiles de la voie lactée* (Cuv.)

NOMBREUSEMENT, adv., en très-grand nombre : *l'espèce humaine est — répandue* (Buff.)

NOMBREUX, **EUSE**, adj., qui est en grand nombre : — *cortège* (Volt.) *NOMBREUSE postérité* (Fléch.) *NOMBREUSES demeures* (Barth.) || Harmonieux, agréable à l'oreille : — *mesure* (Boil.)

NOMBRI (pron. *nombri*), s. m., partie qui est au milieu du ventre de l'homme et des quadrupèdes, cicatrice du cordon ombilical par lequel le fœtus reçoit sa nourriture.

NOME, s. m., poème que l'on chantait en l'honneur d'Apollon. = Chant ou air assujéti à une certaine cadence. = Préfecture, gouvernement ; se disait surtout des différentes parties de l'Égypte ancienne : *l'Égypte fut divisée par Sésostriis en trente-six NOMES* (Ac.) = Algèb., sert à désigner une quantité jointe à une autre par quelque signe : *ab est un binome, dont les deux NOMES sont a et b*.

NOMENCLATEUR, s. m., esclave qui indiquait à Rome, aux candidats à une magistrature, le nom des citoyens dont ils voulaient obtenir les suffrages. = Celui qui s'applique à la nomenclature d'un art ou d'une science : *les NOMENCLATEURS ont partagé la nature en différents départements* (Fén.)

NOMENCLATURE, s. f., liste de noms ; collection de mots employés pour désigner les différents objets d'un art ou d'une science : *les NOMENCLATURES sont indispensables malgré leurs imperfections* (Fén.) *En dix années, la — de Linnaeus était devenue un langage universel et obligé* (Cuv.) = Ensemble des mots d'un dictionnaire. V. LISTE.

NOMINAL, **E**, adj., qui dénomme ou qui est dénommé : *appel —*, appel successif des membres d'une assemblée. *Valeur NOMINALE*, valeur de convention exprimée sur un papier-monnaie.

NOMINALEMENT, adv., néol., de nom seulement : par opposit. à réellement, à effectivement.

NOMINATAIRE, s. m., celui qui était nommé

par le roi à un bénéfice. = Adj., *abbé NOMINATAIRE*.

NOMINATEUR, s. m., celui qui nomme, qui a le droit de nommer à un bénéfice.

NOMINATIF, s. m. ; gramm., le premier cas dans les langues où les noms se déclinent : *le — d'un nom, d'un adjectif*. = Le sujet du verbe.

NOMINATIF, **IVE**, adj., qui dénomme, qui contient des noms : *état — des employés*.

NOMINATION, s. f., action, droit de nommer à un emploi, à une dignité, etc. : *la — appartient au prince, au ministre*. = Avec un adj. poss., il se dit de l'époque où quelqu'un a été nommé à un emploi, à une dignité, etc. : *depuis sa —*.

NOMINATIVEMENT, adv., par le nom, en désignant le nom : *interpeller —*.

NOMINAUX, s. m. pl., philos., nom qu'on a donné aux scolastiques, opposés aux réalistes.

NOMMÉ, **E**, adj., à qui l'on a donné un nom. = S., sert à désigner des personnes d'un rang inférieure à celle qui parle : *le — Pierre, Jean*. *La NOMMÉE Catherine, Louise*. = *A jour —*, loc. adv., au jour qui avait été marqué. *A point —*, loc. adv. ; précisément, fort à propos : *un misérable coq à point — chantait* (La F.)

NOMMÉMENT, adv., avec désignation par le nom. = Spécialement, surtout.

NOMMER, v. a., donner, imposer un nom : — *un enfant au baptême* (Ac.) *Pour bien — il faut bien connaître* (Cuv.) *Ce que nous appelons un don, le sage le NOMME une dette* (Fléch.) = Dire le nom d'une personne ou d'une chose ; donner un surnom, une qualification : *il y a des choses qu'on ne saurait — par leur nom*. *François 1^{er} a été nommé le père des lettres* (Ac.) *O mon fils, de ce nom j'ose encor vous —* (Rac.) = Faire connaître, citer : — *ses complices*. *Hippolyte, grands dieux ! c'est toi qui l'as NOMMÉ* (Id.) — *son point*, dire quel point on a. = Choisir, élire, désigner : *on NOMMA des questeurs* (Mont.) *Vous que j'ai fait — et leur chef et le mien* (Rac.) = *d'office*, se dit du juge qui choisit des arbitres ou qui nomme un défenseur, etc. = Instituer : — *quelqu'un son héritier*. = *Se —*, v. pr., porter tel nom ; dire son nom : *ma mère m'a faite chrétienne, je me NOMME Atala* (Chat.)

NON, adv. de négation, s'emploie par opposit. à oui : *il n'y a qu'à dire oui ou —*. *J'aime les gens... qui disent bonnement oui pour oui, — pour —* (Gress.) = Quelquefois il est simplement négatif : *viendrez-vous? —*. *Mais Rome veut un maître et — une maîtresse* (Rac.) = Au commencement d'une phrase il donne de la force à la négation : —, *le Dieu qui m'a fait ne m'a point fait en vain* (Volt.) On le redouble même quelquefois : —, —, *cent fois —*. = On le joint souvent à pas ou à d'autres adverbes tels que certes, vraiment, etc. : *chez les Germains il y avait des vassaux, — pas des serfs* (Mont.) — *certes, je ne le ferai pas*. = On le joint quelquefois à un s., à un adj., à un verbe : — *lieu, — recevable*. *Fin de — recevoir*. = S. m., *se brouiller pour un oui ou pour un —*. V. SEULEMENT.

NON-ACTIVITÉ, s. f., état d'un officier qui pour le moment n'exerce aucune fonction.

NONAGÉNAIRE, adj. et s., qui a quatre-vingt-dix ans.

NONAGÉSIME, adj. et s. m., *le — degré* ou *le —*, le point de l'écliptique éloigné de quatre-vingt-dix degrés de celui où l'écliptique coupe l'horizon.

NONANTE, vieux synon. de QUATRE-VINGT-DIX.

NONANTIÈME. V. QUATRE-VINGT-DIXIÈME.

NON AVENU, E, adj. V. AVENU.

NONCE, s. m., prêtre que le pape envoie en ambassade : — *du pape*. A l'arrivée du —. = Député d'un palatinat aux diètes de Pologne.

NONCHALAMMENT, adv., avec nonchalance : *agir* —. = Mollement, avec abandon : *s'appuyer* —.

NONCHALANCE, s. f., insouciance, manque de soin : *la* — *des empereurs* (Boss.) = Mollesse, abandon : *elle parle avec une certaine* — (Ac.)

NONCHALANT, E, adj., insouciant, qui manque de soin : *une personne NONCHALANTE*. = Qui annonce la nonchalance, la mollesse : *une humeur* —. *La* — *oisiveté se blesse sur un lit de roses* (Bernis).

NONCIATURE, s. f., emploi, charge de nonce. = Temps pendant lequel on exerce cet emploi.

NON-CONFORMISTE, s. et adj., celui qui s'écarte de la religion anglicane.

NONE, s. f., celle des sept heures canoniales qui se chante ou se récite après sexte, c'est-à-dire vers trois heures après-midi : *après* — *on dit vêpres* (Ac.)

NONES, s. f. pl., une des divisions du mois dans le calendrier des anciens Romains. On les nommait ainsi parce qu'elles se trouvaient neuf jours avant les ides.

NON-ÊTRE, s. m., **NON-EXISTENCE**, s. f., se disent par opposit. à *être*, à *existence*.

NONIDI, s. m., neuvième jour de la décade dans le calendrier républicain.

NON-INTERVENTION, s. f.; néol., système qui consiste à ne pas intervenir dans les affaires des peuples voisins; neutralité.

NON-JOUISSANCE, s. f.; dr., privation de jouissance : *la* — *d'une location*.

NON-LIEU, s. m.; dr., déclaration constatant qu'il n'y a pas lieu à poursuivre.

NONNE ou **NONNAIN**, s. f.; fam. et ir., religieuse : *c'était un couvent de NONNAINS* (Volt.)

NONNETE, s. f., jeune nonne. = Petit pain d'épice très-délicat que des religieuses ont fabriqué les premières.

NONOBSTANT, prép., malgré, sans avoir égard à : *il fut massacré dans le temple*, — *la sainteté du lieu* (Ac.) — *opposition* ou *appel*.

NONPAREIL, LE, adj., sans pareil, sans égal : *vaut un objet* — (Boil.); peu us. = **NONPAREILLE**, s. f., ruban fort étroit. = Très-petite dragée de confiseur. = Un des plus petits caractères d'imprimerie, du corps de six points. = Pomme d'automne.

NON-PAYEMENT, s. m., défaut de paiement.

NON PLUS ULTRA (mots lat.), s. m., terme qu'on ne saurait passer : *c'est le* — *de la fauconerie* (La F.) On dit aussi : *ne plus ultra*.

NON-RECEVOIR, s. m. V. FIN.

NON-RÉSIDENCE, s. f., absence du lieu où l'on devrait résider.

NON-RÉUSSITE, s. f., manque de réussite.

NON-SENS, s. m., défaut de sens, de signification : *Origène fut le premier qui donna de la vogue au* —, *au galimatias* (Volt.)

NON-USAGE, s. m.; dr., cessation d'usage.

NON-VALEUR, s. f., manque de valeur, de produit dans une terre, dans une maison. = Comm., se dit des créances qu'on n'a pu recouvrer, des contributions qu'on n'a pu lever : *des NON-VALEURS*.

NOPAL, s. m., nom que l'on donne, en Amérique, au cactier sur lequel se trouve la cochenille.

NOPALIER, s. m. ou **NOPALIÈRE**, s. f., terre dans laquelle on plante des nopals.

NOPER, v. a., séparer les fils du drap qui sont

doubles; rapprocher les fils dans les endroits clairs et détruire les nœuds.

NOPEUSE, s. f., ouvrière qui nope le drap.

NORD, s. m., septentrion, partie du monde qui est opposée au midi : *du bout de l'horizon accourt avec furie le plus terrible des enfants que le — eût portés jusque-là dans ses flancs* (La F.) = Celui des pôles du monde qui répond à l'étoile polaire arctique. || Se dit des États situés du côté du nord : *il se vit plus que jamais l'arbitre du* — (Volt.) || — *est*, — *ouest*, point de l'horizon entre le nord et l'est, entre le nord et l'ouest. = Côté d'un bâtiment, d'un jardin, etc., qui regarde le nord : *maison exposée au* —. = Abs., vent du nord.

NORD (le), départ. situé au N. de la France, ch.-l. Lille. = **NORD** (mer du), formée par l'Océan Atlantique, entre la Grande-Bretagne, la Norvège, le Danemark, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique et la France. = **NORD** (cap), à l'extrémité septentrionale de la Norvège.

NORDLAND, la plus septentrionale des trois grandes régions géographiques de la Suède.

NORDLINGEN ou **NORDLINGUE**, vil. de Bavière, autrefois ville libre impériale de la Souabe. Victoire de Turenne et de Condé sur Mercy (1645).

NORFOLK, comté d'Angleterre, dont le ch.-l. est Norwich. = Vil. des États-Unis (Virginie), ch.-l. de comté. = Petite île de l'Océan Pacifique (Australie anglaise), découverte par Cook et visitée par La Pérouse en 1788. = **NORFOLK** (Nouveau-), contrée de l'Amérique russe. = **NORFOLK**, ancienne et illustre famille d'Angleterre.

NORIA, s. f., machine qui sert à élever l'eau par le moyen d'une roue.

NORIQUE (la), anc. p. de l'empire romain, aujourd'hui l'archiduché d'Autriche, au S. du Danube. = **NORIQUE**, adj., qui concerne ce pays ou ses habitants. = **Alpes noriques**, branche des Alpes située au midi de la Norique.

NORMAL, E, adj., qui sert de règle; se dit particul. des écoles destinées à former des maîtres pour l'enseignement public : *école NORMALE*. || *Établissement* —, qui sert de modèle. || *État* —, d'un être ou d'un organe qui n'a éprouvé aucune altération. = **NORMALE**, s. f., ligne verticale ou perpendiculaire.

NORMANDIE (la), p. de l'anc. France, dont Rouen était la cap., forme aujourd'hui cinq départements : la *Seine-Inférieure*, l'*Eure*, le *Calvados*, la *Manche* et l'*Orne*. = **NORMANDS** ou **NORTHMANS**, hommes du Nord, nom donné pendant le moyen âge aux pirates sortis du Danemark et de la Scandinavie. = **NORMAND**, E, adj. et s., de Normandie. || Fam., *réponse NORMANDE*, ambiguë. *Réconciliation* —, simulée. *Répondre en* —, d'une manière évasive.

NORTHAMPTON, comté au centre de l'Angleterre, cap. du même nom. En 1460, Henri VI y fut battu et pris par Warwick.

NORTHUMBERLAND, comté du N. de l'Angleterre, ch.-l. New-Castle. = Comté des États-Unis, dans la Pensylvanie. = Comté anglais du Bas-Canada

NORVÈGE (royaume de), situé dans la presqu'île scandinave, au N. et à l'O., cap. Christiania. = **NORVÉGIENS**, NE, adj. et s., qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

NOS, adj. poss. pl. V. NOTRE.

NOLOGRAPHIE ou **NOLOGIE**, s. f., classification et description des maladies. = Livre où les maladies sont décrites.

NOSSAIGNEURS, s. m. pl., titre qu'on donnait collectivement aux membres des États généraux et des cours souveraines.

NOSTALGIE, s. f., mal du pays, maladie causée par un désir violent de retourner dans sa patrie.

NOSTALGIQUE, adj., qui a rapport à la nostalgie; qui éprouve la nostalgie.

NOSTRADAMUS, astrologue et charlatan célèbre, né en 1503, mort en 1566.

NOTA (mot lat.), s. m. inv., remarque, note

faite à la marge d'un écrit, d'un livre; note : prenez un petit — de toutes les réponses de ce savant (Volt.) = Il est quelquefois employé comme impér. pour remarquez, et suivi de bene, bien : il voulait me conter son procès, mais — bene qu'il était tard et que je n'avais pas diné (Ac.)

NOTABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est notable. = Une personne notable.

NOTABLE, adj., remarquable, considérable : fait, dommage —. Gens NOTABLES. De très— sommes (La F.) = S. m., citoyen considérable d'une ville, d'une province, d'un État : l'assemblée des —.

NOTABLEMENT, adv., considérablement, beaucoup : — lésé.

NOTAIRE, s. m., officier public qui passe les contrats, les transactions et les autres actes volontaires : va me chercher un —, je veux faire mon testament (Les.) = Prov. : c'est comme si le — y avait passé, il n'y a pas à y revenir.

NOTAMMENT, adv., spécialement, nommément : il a cité plusieurs lois, et — celle-là (Ac.)

NOTARIAL, E, adj., qui appartient au notariat : fonctions NOTARIALES. = Qui concerne les notaires : jurisprudence NOTARIALE.

NOTARIAT, s. m., charge, fonction de notaire.

NOTARIÉ, E, adj., passé devant notaire.

NOTATION, s. f., action, manière d'indiquer, de représenter par des signes convenus : — musicale, prosodique, algébrique.

NOTE, s. f., marque faite avec une plume ou un crayon sur un écrit, sur un livre : j'ai mis des NOTES à la marge. = Remarque, commentaire sur quelque texte; exposé succinct; extrait sommaire : — marginale. V. OBSERVATION. Votre petite — est très-bien (J.-J.) Je prendrai — de ce que vous me dites (Ac.) = Se dit d'un mémoire : demander, payer sa —. = Observation faite par un professeur sur la conduite ou le travail d'un élève. = Communication entre des agents diplomatiques. || — d'infamie ou — infamante, flétrissure juridique; tache honteuse dans la vie. = Caractère de musique; son qu'il représente. || Chanter toujours sur la même —, répéter toujours la même chose. Changer de —, de façon de parler, d'agir.

NOTÉ, E, adj.; mus., mis en notes : air, chant —. Musique bien NOTÉE. = T. de théâtre : les rôles des acteurs étaient NOTÉS de mémoire par tradition (Volt.) || Qui a une bonne, une mauvaise réputation : bien —, mal —, et abs. homme —, mal noté.

NOTER, v. a., faire une note sur quelque chose : j'ai NOTÉ ces vers sur mes tablettes (Ac.) || Remarque : NOTEZ ces deux points-ci (La F.) NOTEZ bien qu'il était son ennemi (Ac.) || Marquer d'une manière défavorable : — les fautes et les contradictions d'un auteur (Vauv.) — d'infamie, couvrir de honte. = Écrire de la musique : — un air, un chant. Les Grecs se servaient des lettres de leur alphabet pour — leur musique (Cast. Blaze).

NOTICE, s. f., description, connaissance qu'on donne d'une chose par des observations et des recherches critiques : — biographique, historique, littéraire. Les anciens nous ont laissé quelques NOTICES des volcans qui leur étaient connus (Buff.) = Liste imprimée des livres d'un cabinet.

NOTIFICATION, s. f., action de notifier; acte par lequel on notifie.

NOTIFIER, v. a., faire savoir dans les formes légales, usitées : — un acte. Un ambassadeur NOTIFIE son arrivée (Volt.)

§ **NOTIFIER, SIGNIFIER**. Ce qu'on *notifie*, on l'annonce, on le promulgue, on en instruit les gens; mais ce qu'on *signifie*, on l'enjoint avec autorité.

NOTION, s. f., connaissance, idée qu'on a d'une chose : — claire, distincte. Il a quelques NOTIONS de physique. On ne peut pas avoir de — juste de ce qu'on n'a pas éprouvé (Volt.) V. IDÉE.

NOTOIRE, adj., connu généralement; qui a un caractère légal : vérité —. L'action était — (Marm.) Faits publics et NOTOIRES (Boss.)

NOTOIREMENT, adv., d'une manière notoire ou évidente : — vrai, faux.

NOTORIÉTÉ, s. f., connaissance certaine ou légale d'une chose, d'un fait : cela est de toute —. Acte de —, acte passé devant notaire, par lequel des témoins suppléent à des preuves écrites.

NOTRE, adj. poss., qui est à nous, qui est relatif à nous. Il précède toujours le s. Son pluriel est nos : — père. Nos amis. Quand — mérite baisse, — goût baisse aussi (La Roch.) Le ciel, de nos raisons ne sait pas s'informer (Rac.) — France, — roi. = Pop. pour mon : — maître, — femme. Se dit quelquefois aussi pour mon dans le style élevé : — conseil entendu, etc.

NÔTRE (LE, LA), pro. poss., qui est à nous : c'est votre avis, ce n'est pas le —. Vous avez vos raisons et nous les NÔTRES. = Fam., sans article : nous pouvons compter sur lui, il est — (Ac.) il nous est dévoué. = S. m., ce qui est à nous, ce qui nous appartient : le vôtre et le —, chacun le sien. = Ce qui vient de nous : ne mettons rien du —. = S. m. pl., ceux qui sont de notre famille, de notre pays, de notre parti : il est des NÔTRES. || Fam., s. pl. f. : nous avons bien fait les —, nous avons fait beaucoup de folies.

NOTRE-DAME, s. f., la sainte Vierge. = Sa fête. = Son image. = Église consacrée à la sainte Vierge : — de Paris. — de Bonne-Nouvelle.

NOTTINGHAM, un des comtés du centre de l'Angleterre. = Ch.-l. de ce comté.

NOUE, s. f., endroit où se rencontrent les surfaces inclinées de deux combles. = Lame de plomb ou de zinc placée en pente dans la noue. = Tuile creuse servant à l'écoulement des eaux. = Terre grasse et humide, que l'on cultive en prairie.

NOUÉ, E, adj.; méd., rachitique : enfant —. || Goutte NOUÉE, qui s'épaissit dans les jointures.

NOUEMENT, s. m., action de nouer; n'est us. que dans — de l'aiguillette.

NOUER, v. a., lier en faisant un nœud : — un ruban, des jarretières. = Envelopper en faisant un nœud : — de l'argent dans le coin d'un mouchoir (Ac.) || Lier, former : — une partie, une intrigue. || Il a bien, mal NOUÉ sa comédie. = V. n., et se —, v. pr., passer de l'état de fleur à celui de fruit : les abricots commencent déjà à —. Dans le temps où les fruits se NOUENT. || Se —, s'attacher : mon bras s'attachait en quelque sorte NOUÉ à l'arbre qui m'appuyait (V. H.) = Méd., devenir rachitique, en parl. des enfants; se durcir dans les jointures, en parl. de la goutte.

NOUET, s. m., linge noué dans lequel on a mis une substance pour la faire infuser ou bouillir.

NOUEUX, EUSE, adj., qui a beaucoup de nœuds; ne se dit guère que du bois : un bâton — (Boil.) L'épine est fort NOUEUSE (Ac.) = Méd., goutte —, qui forme des duretés aux articulations.

NOUGAT, s. m., gâteau fait d'amandes et de caramel.

NOUILLES, s. f. pl., pâte faite avec de la farine et des œufs, et semblable au vermicelle.

NOUKAHIVA, île de la Polynésie, la principale de l'archipel des Marquises.

NOULET, s. m., canal pour l'écoulement des eaux, fait avec des *noues* ou tuiles creuses.

NOUN, cap. de l'Afrique, dans le Maroc, sur l'Atlantique. = Riv. du même nom qui se jette dans l'Atlantique. = Riv. de Chine (Daourie) qui se jette dans l'Amour.

NOURRAIN, s. m., petit poisson, alevin.

NOURRI, E, adj., gros et gras : *homme bien* —. = Fam., rempli : *grain bien* —. || *Plein, riche : style* —. *Lettre bien NOURRIE*, dont les traits sont bien formés. = Peint., opposé à sec, à maigre : *couleur bien* —. = Mus., plein, sonore : *son* —.

NOURRICE, s. f., femme qui allaite l'enfant d'une autre : *bonne* —. *Je ne sais qui fut ta* —, *mais ton corps me paraît en merveilleux état* (La F.) *Mettre un enfant en* —, le confier à une nourrice. = Mère qui allaite son enfant : *être la* — *de son premier-né*. || Fam. : *il faut qu'il ait été changé en* —, se dit d'un enfant qui ne ressemble pas à ses parents. || Province qui fournit à un pays de quoi subsister : *la Sicile était la* — *de Rome*. || *Regarder la terre comme la mère commune et la* — *de tous les hommes* (Boss.) = Adj. : *mère, abeille* —.

NOURRICIER, s. m., mari d'une nourrice. || *Les empereurs mêmes sont devenus les NOURRICIERS de l'Église dont ils versaient le sang* (Fén.) = Adj. : *père* —, || protecteur qui, par ses bienfaits, pourvoit à la subsistance de certaines gens : *Mécène était comme le père* — *des savants* (St-Evr.)

NOURRICIER, ÈRE, adj., qui a la propriété de nourrir, qui sert à la nutrition : *suc* —, *sève NOURRICIÈRE*. *Les sauvages trouvent dans les forêts les fruits NOURRICIERS* (Cuv.)

NOURRIR, v. a., conserver la vie; assimiler certaines matières en la subsistance d'un corps vivant : *le sang NOURRIT toutes les parties du corps* (Ac.) Abs. : *le pain NOURRIT beaucoup*. = Procurer de quoi vivre, faire subsister : *la terre NOURRIT de ses fruits ceux qui la cultivent* (Fén.) = Entretenir, soigner : *Saint Louis NOURRIT tous les pauvres* (Fléch.) || — *de la parole de vie* (Boss.) *Aimez donc la vertu, NOURRISSEZ-en votre âme* (Boil.) — *une ambition profonde* (Volf.) = Allaiter : *si les mères NOURRISSAIENT leurs enfants, ils en seraient plus forts et plus vigoureux* (Buff.) *Le sein qui l'a NOURRI* (Del.) || Instruire, élever; façonner l'esprit : — *un enfant dans l'amour de la vertu. La lecture NOURRIT l'esprit* (Ac.) = Produire, porter, renfermer : *cette terre NOURRIT une race d'hommes fiers et courageux* (Ac.) *Il n'y a point de si petit Etat qui ne puisse — un grand homme* (B. de St-F.) = Se —, v. pr., prendre de la nourriture : *il se NOURRISSE d'herbes et de racines* (Fén.) || Se — *d'idées tristes. Se — d'un pain de larmes et d'amertume* (Mass.)

§ **NOURRIR, SUSTENTER**. On peut nourrir toute sorte de gens; on ne sustente que ceux qui ont besoin de soutien, d'appui, de secours.

NOURRISSAGE, s. m., soin et manière de nourrir et d'élever les bestiaux.

NOURRISSANT, E, adj., qui a pour effet de nourrir : *substance, viande bien NOURRISSANTE. Fruits NOURRISSANTS.*

NOURRISEUR, s. m., celui qui nourrit des vaches dans l'étable, pour en vendre le lait.

NOURRISSON, s. m., enfant qui est en nourrice : *un gros* —. *Si l'on prend pour nourrice une femme vicieuse, je ne dis pas que son — contrac-*

tera ses vices, mais je dis qu'il en pâtira (J.-J.) || *Du règne végétal les NOURRISSONS nombreux. Les — du Parnasse français.* — *de Mars, guerriers.*

NOURRIT (Louis), chanteur célèbre, né en 1780, mort en 1832. = **NOURRIT** (Adolphe), fils du précédent, et bien supérieur à son père, quitta l'Opéra au moment où Duprez y fut engagé et mourut quelque temps après (1839).

NOURRITURE, s. f., action de nourrir; subsistance qui sert à nourrir l'homme et les animaux : *prendre de la* — (Ac.) *La plus sauvage — leur suffisait* (Volf.) || *La science est la — de l'âme* (Ac.) *Son feu s'éteint faute de* — (Boil.) = Se dit de certains sucs qui servent à l'entretien des animaux et des végétaux : *les mauvaises herbes s'approprient une partie de la — des plantes utiles* (Chaptal.) = Allaitement : *faire une* — (Ac.); peu us. V. ALIMENT.

NOUS, pro. de la première pers. du pl. Il s'emploie comme sujet et comme régime : — *existons sans savoir comment, et — pensons sans savoir pourquoi* (Buff.) *Dépouillons — d'une vaine fierté* (Boil.) = Fam. : — *autres, ce que nous sommes de personnes du même côté : vous desirez une grande opulence, — autres nous sommes contents du pur nécessaire* (Ac.) = Il s'emploie quelquefois pour je ou moi : — *avons ordonné et ordonnons ce qui suit.* = Fam., s'emploie aussi pour on, pour il ou elle : *on l'a fait apercevoir plusieurs fois de sa faute, mais — sommes opiniâtre, — ne voulons pas nous corriger* (Ac.) — *causons, — lisons* (Sév.)

NOURE, s. f., rachitisme.

NOUVEAU ou **NOUVEL**, LE, adj. (*nouveau* se met devant un s. m. qui commence par une consonne ou un h aspiré, et *nouvel* devant un m. qui commence par une voyelle ou un h muet), qui commence d'être, qui n'est connu que depuis peu : *du fruit* —; *mode, pièce NOUVELLE. Rien n'est agréable comme une amitié* — (B. de St-P.) *Le NOUVEL an, l'année qui commence. Habit* —, d'une nouvelle mode; *NOUVEL habit*, différent de celui qu'on avait auparavant. *Mot* —, qui commence à se répandre. — *visage*, personne que l'on ne connaissait pas. *Il n'aime point les visages NOUVEAUX* (Les.) || *Homme* —, parvenu, homme qui se fait remarquer par son mérite : *Catilina traitait Cicéron d'incomu et d'homme* — (Vertot.) || *Homme* —, *NOUVEL homme*, qui est régénéré par la grâce. || *Novice, inexpérimenté : cet homme est bien — dans son emploi, dans le monde* (Ac.) = Se dit d'une personne, d'une chose qui en remplace une autre : *Pendrait où nous vivions est pour nous une — patrie* (De Maistre). = Qui a de la ressemblance avec un être, une chose du même genre qui a existé auparavant : *un — Alexandre*. = Qui survient, qui s'ajoute à d'autres choses de même nature : *un — malheur*. = S. m., ce qui est nouveau : *il nous faut du —, n'en fût-il plus au monde* (La F.) = Chose qui arrive inopinément; chose surprenante. = **NOUVEAU**, adv., nouvellement : *vin tout — percé. Des enfants — nés.* = *De* —, loc. adv., une seconde fois. = *A* —, loc. adv., sur un nouveau compte : *créditer à —.*

§ **NOUVEAU, NEUF, FRAIS, RÉCENT**. Ce qui est nouveau vient de paraître pour la première fois; ce qui est neuf vient d'être fait et n'a point encore servi; ce qui est frais est intact, sain; ce qui est récent vient de se passer tout à l'heure (Lafaye).

NOUVEAUTE, s. f., qualité de ce qui est nouveau : *la — plaît à la plupart des hommes* (Ac.) *Deux choses toutes contraires nous préviennent également : l'habitude et la —* (La Br.) = Chose nou-

velle : *c'est une — pour moi* (Ac.) *Aimons les nouveautés en novateur prudent* (C. Del.) = Se dit des étoffes nouvelles et les plus à la mode : *marchand de —* = Ouvrage qui vient de paraître ; pièce de théâtre qu'on joue depuis peu. = Temps pendant lequel une chose est nouvelle.

NOUVELLE, s. f., premier avis d'une chose arrivée récemment : *quelle triste — !* (Gress.) *On apporta la — d'une bataille gagnée* (Boss.) *Être à la source des NOUVELLES*, auprès de ceux qui les reçoivent. *Il y a de grandes —*, il est arrivé un événement important. Prov. : *point de —, bonnes —*, si l'on n'écrit pas, c'est que tout va bien. — *à la main*, nouvelles manuscrites ou imprimées clandestinement, qu'on distribue périodiquement. *Demander des — de quelqu'un*, s'informer de sa santé. *Recevoir des — de quelqu'un*, recevoir avis du lieu où il se trouve, de l'état de sa santé, etc. || Fam. : *je sais de vos —*, je connais votre conduite. *Vous m'en lirez des —*, ce que vous en pensez. Par menace : *vous aurez de mes —*, je me vengerai de vous. = Conte, roman très-court : *les — de Cervantes, de Scarron. Les cent NOUVELLES NOUVELLES.*

NOUVELLEMENT, adv., depuis peu : *leurs — closes* (Reg.) *Cela est arrivé tout —.*

NOUVELLISTE, s. m., celui qui est curieux de nouvelles et qui aime à en débiter : *les NOUVELLISTES ont des nouvelles quand ils n'en ont point* (Mol.)

NOVALE, adj. et s. f., terre nouvellement défrichée.

NOVARE, vil. des États sardes.

NOVATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui fait ou qui tente de faire des innovations : *des NOVATEURS angereux. Arnaud, des — tu découvres la fraude Boil.* = Adj., qui aime les innovations : *esprit, énie —. Société NOVATRICE* (Villem.)

NOVATION, s. f., changement d'une obligation en une autre : — *au premier contrat. Sans — l'hypothèque* (Ac.)

NOVELLES, s. f. pl., constitutions de l'empereur Julien, publiées dans le but de combler les lacunes qui se trouvaient dans le code de cet empereur.

NOVEMBRE, s. m., onzième mois de l'année commune : *aux jours les plus glacés de l'engourdi — (Régn.) Il est né en —.*

NOVI, vil. forte des États sardes, ch.-l. d'une p. de la région de Gènes. = *Bataille de —*, gagnée par Suwarow sur les Français (1799). Joubert y fut tué.

NOVICE, s., celui ou celle qui a pris nouvellement l'habit de religion dans un couvent, pour y passer un temps d'épreuve avant de faire profession : *prendre l'habit de —*. || Fam. : *ferveur de —, ardeur qu'on met à l'exercice d'un nouvel état. Personne peu exercée, peu habile*; il est aussi lj. dans ce sens : *un auteur — à répandre l'opinion* (Boil.) Se dit aussi des choses : *Guillaume, enfant de chœur, prête sa main —* (Id.) || Sans expérience : *l'homme arrive — à chaque âge de la vie* (Lamf.) || *N'être pas —*, être fin, rusé.

NOVICIAT, s. m., état des novices, temps qu'ils restent dans cet état : *achever son —. Les épreuves de —*. = Maison que les novices habitent. || Apprentissage quelconque, temps d'épreuves : — *de campagne. Son — s'est fait sous une armure* (C. Del.)

NOVISSIME (mot lat.), adv.; fam., tout récemment : *j'en ai — produit trois tour à tour* (La F.)

NOVIUS, poète comique qui florissait du temps de Sylla.

NOVOGOROD, nom d'un gov. de l'empire de Russie. = Novogorod YILIKI ou la Grande, cap. du gov. de son nom, est tombée de 400,000 habitants à 16,000.

NOYADE, s. f., action de noyer plusieurs personnes à la fois : *les atroces NOYADES exécutées par Carrier à Nantes.*

NOYALE, s. f., toile de chanvre éru, dont on fait des voiles. = Adj. : *toile —.*

NOYAU, s. m., substance dure et ligneuse renfermée dans certains fruits et contenant une amande : *il y a des fruits à pépins et des fruits à —* (Ac.) *Eau de —*, liqueur dans la préparation de laquelle entrent des noyaux. = Archit., partie massive enveloppée d'un revêtement. = — *d'escalier*, partie centrale sur laquelle porte l'extrémité des marches d'un escalier à vis. = Astr., la partie la plus lumineuse d'une comète. = Partie centrale d'un cristal, d'un caillou, etc. Se dit également d'une montagne : *le — d'une montagne est composé de différents lits de pierre* (Buff.) = Matière qui remplit l'intérieur d'un moule de fonte : — *d'une statue, d'une cloche*. || Premiers éléments d'une réunion, d'une compagnie : *quelques hommes s'étant réunis, ce — grossit insensiblement et devint un rassemblement considérable* (Ac.); peu us.

NOYÉ, E, adj., qui est mort dans l'eau : *homme, chien —, femme NOYÉE*. || Fam., perdu, ruiné : *homme — de dettes*, qui doit plus qu'il n'a de biens. *Hommes NOYÉS dans les voluptés* (Mass.) *Des yeux — de larmes, pleins de larmes*. = S., personne morte dans l'eau : *secours pour les — et asphyxiés.*

NOYER, s. m., arbre qui porte les noix. = Bois de noyer : *lit, table de —.*

NOYER, v. a., faire périr dans l'eau, dans un liquide quelconque : — *un homme, un chien. Ah ! maudit animal, qui n'est bon qu'à —* (La F.) *Quoi ! pour — les Grecs et leurs mille vaisseaux, mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux !* (Rac.) || Fam. et prov. : *qui veut — son chien dit qu'il a la gale, l'accuse de la rage*, on trouve toujours des prétextes quand on veut perdre quelqu'un. — *son chagrin, sa raison dans le vin*, oublier son chagrin, perdre sa raison en buvant. — *sa pensée dans un déluge de paroles*, l'exprimer avec diffusion. = Inonder : *le déluge NOYA toute la terre* (Ac.) || Fam., perdre, ruiner : *achevons de — Valère* (Gress.) = Peint. : — *une couleur*, la fonder avec celles qui l'entourent. = Se —, v. pr., périr dans l'eau ou dans un liquide : *je jetai son voile dans le Gange pour faire croire à ses parents qu'elle s'était NOYÉE* (B. de St-P.) || *Se — dans les plaisirs, dans la débauche*, s'y livrer avec excès. *Se — dans les pleurs, dans le sang*, en répandre beaucoup. || S'égayer : *la raison pour marcher n'a souvent qu'une voie ; pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt on se NOIE* (Boil.)

NOYON, s. m., ligne qui borne le jeu de boule.

NOYON, ch.-l. de canton (Oise), patrie de Calvin. = *Conférence de —*, réunion des plénipotentiaires de François 1^{er} et de Charles-Quint en 1516.

NU, E, adj., qui n'est point vêtu : — *comme un ver*, entièrement nu. *Pour bien connaître et bien juger la vraie grandeur de l'homme, il faudrait le voir tout —* (Mol.) *L'homme jeté — sur la terre NUE passe de la misère à l'abondance* (Thiers). || Pauvre, dénué de biens ; qui manque de quelque chose : *on considère peu dans le monde la vertu toute NUE* (St-Evr.) *Je me trouve toute —, toute seule, de ne plus vous avoir* (Sév.) *Parler — tête ou tête NUE. Marcher nu pieds*. || Être tout —, fort mal vêtu. *Observer quelque chose à l'œil —*, sans lunettes, sans microscope. *Acheter un cheval tout —*, sans selle et sans bride. *Épée —*, hors du fourreau. *Muraille —*,

sans ornement. *Maison* —, sans meubles. *Pays* —, sans arbres, sans verdure. || Sans déguisement; qui manque des ornements convenables : *dire la vérité toute* —. *Sa muse est trop* — (Boil.) *Une morale* — *apporte de l'ennui* (La F.) = Dr. : *la nue propriété*, la propriété d'un fonds dont un autre a l'usufruit. = S. m., peint et sculpt., se dit des figures qui ne sont pas drapées : *de beaux nus*. = Archit., absence d'ornements : *il y a trop de — dans cette décoration* (Ac.) = A —, loc. adv., à découvrir : *monter un cheval à —*, sans selle. || *Tu vois en peu de mots mes sentiments à —* (La F.)

NUAGE, s. m., amas de vapeurs élevées dans l'air; réunion de plusieurs nues : *le soleil dissipe les NUAGES* (Ac.) *D'un souffle l'aiglon écarte les —* (Rac.) || Tout ce qui empêche de voir distinctement : — *de poussière* (Fén.) *Déjà de traits en l'air s'élevait un —* (Rac.) || Doutes, obscurités de l'esprit : *la vérité perce le —* (Fén.) *Se perdre dans les —*, rendre avec emphase des idées obscures. || Doutes, soupçons : *les — furent bientôt dissipés* (Rac.) || Orage, tempête : *les — qui s'élevaient dans les régions inférieures de son royaume* (Fléch.) || Chagrin peint sur la figure : *puis-je savoir quel trouble a formé ce — ?* (Rac.) = Méd., substance qui nage quelquefois dans l'urine. || Corps qui surnage : un — *de crème*. = S. m, pl., astr., nébulosités ou blancheurs du ciel situées près du pôle austral.

NUAGEUX, **EUSE**, adj., où il y a des nuages : *ciel —*. *Les sommets — de Leucate* (Del.) V. NÉBULEUX. = Pierre NUAGEUSE, pierre précieuse qui manque de transparence en quelques endroits.

NUAISON, s. f.; mar., certaine durée d'un vent frais et soutenu dans une même direction.

NUANCE, s. f., degrés, tons différents d'une même couleur : *lorsque le soleil est près de se lever, l'horizon se colore de mille NUANCES* (Lamart.) = Assortiment, mélange de couleurs. || Différence délicate et presque insensible entre deux choses ou deux mots : *ce sont des — délicates que les connaisseurs aperçoivent* (Vol.) || Modification : *la fin de la vie n'arrive que par — souvent insensibles* (Buff.) = Mus., augmentation ou diminution de la force du son, de la vitesse du mouvement.

NUANCER, v. a., assortir, distribuer des couleurs, de manière à produire des nuances. || *Cet auteur sait bien — les caractères de ses personnages* (Ac.) = Se —, v. pr. : *une belle couleur orange qui se NUANCE de vert* (B. de St-P.)

NUBÉCULE, s. f.; méd., maladie de l'œil qui fait voir les objets comme à travers un nuage.

NUBIE, contree de l'Afrique, au S. de l'Égypte.

NUBILE, adj., qui est en âge d'être marié : *garçon, fille —*. *Age —*, auquel on est en état de se marier, celui de dix-huit ans pour les garçons et de quinze pour les filles.

NUBILITÉ, s. f., âge, état d'une personne nubile.

NUCIVORE, adj., qui se nourrit de noix : *le perroquet —* (B. de St-P.); peu us.

NUCULAINE, s. m.; bot., fruit charnu, provenant d'un ovaire libre et renfermant plusieurs petits noyaux appelés *nucules*.

NUCLAIRE, adj., qui renferme une amande : *fruit, enveloppe —*.

NUCLE, s. f. V. NUCULAINE.

NUDIPÈDE, adj., qui va nu-pieds : *sauvage —*. = Bot.; se dit d'une plante qui a les pédoncules ou hampes sans feuilles. = Hist. nat.; se dit d'un mammifère qui a le dessous des pattes entièrement

dégarni de poils; d'un oiseau dont les jambes sont privées de plumes; d'un insecte dont les pattes ne sont point chargées de poils. = Au pl., famille d'oiseaux de l'ordre des gallinacés.

NUDITÉ, s. f., état d'une personne qui est nue; *la charité ordonne de couvrir la — du pauvre* (Ac.) || Se dit des terres stériles, des arbres dépouillés de leurs feuilles, des rochers et même des êtres moraux : *le crime dans toute sa —*. = Parties qui le pudeur oblige de cacher : *les sauvages n'ont pas honte de leur —*. = Au pl; peint., figures nues *elle fait des tableaux couvrir les NUDITÉS* (Mol.)

NUÉ, s. f., nuage fort élevé au-dessus de la terre *on apercevait des montagnes qui se perdaient dans les NUÉS* (Fén.) *Les enfants de Noé voulaient porter la tour de Babel jusqu'aux —* (Boss.), jusqu'au ciel || *Élever, porter aux —, jusqu'aux —*, louer avec excès. || *Tomber des —*, être surpris, déconcerté. *Se perdre dans les —*, perdre de vue le sujet que l'on traite en voulant trop s'élever. *Aller aux —*, réussir complètement.

NUÉE, s. f., nuage étendu qui annonce l'orage — *épaisse*. *Des NUÉES pluvieuses* (B. de St-P.) || Entrepris, complot qui se forme et finit par éclater *on ne sait où la — crèvera* (Ac.) || Multitude : un — *d'oiseaux, de traits, de barbares* (Boss.)

NUER, v. a., disposer des couleurs dans des ouvrages de laine, de soie, etc., de manière à produire des nuances variées : — *les couleurs, un dessin*. || *Un arc-en-ciel NUÉ de cent sortes de soies* (La F.)

NUIRE, v. n. irr., faire tort, porter dommage faire obstacle : *un homme n'est pas coupable pour — en voulant servir* (J.-J.) *J'abats ce qui me nuit par tout où je le trouve* (Boil.) Abs. : *trop parler nuit* Prov. : *abondance de bien ne nuit jamais*. = Fam. *ne pas —*, être utile : *un peu d'aide ne nuit pas* = Se —, v. pr., se faire du tort : *ils se NUISENT mutuellement*. = V. impers. : *il ne nuit pas d'être poli, d'avoir voyagé*.

NUISANCE, s. f., tort, dommage; vieux.

NUISIBLE, adj., dommageable, qui nuit : *tout excès est —*. *Homme — à la société*. *Des animaux NUISIBLES*. *Sans la droiture et l'innocence des mœurs tous les autres talents ne forment plus qu'un mérite équivoque qui devient —* (Mass.) V. MAUVAIS.

NUIT, s. f., espace de temps pendant lequel le soleil est sous notre horizon : *la terre s'enveloppe de ombres de la —* (Fén.) *Des infortunés qui ne passent que des jours de deuil et des NUITS laborieuses sur la terre* (Mass.) *Que la — paraît longue à la douleur qui veille!* (Saurin) *Passer la —*, veiller pendant la nuit. *Passer bien, mal la —*, bien, mal dormir Prov. : *la — porte conseil*, il faut réfléchir avant d'agir. || Poét. : *les flambeaux, les feux de la —* les étoiles. *L'éternelle —*. *La — du tombeau*, la mort. *La — infernale*, le séjour des morts, les enfers. *Effet de —*, peinture qui représente une scène de nuit. || Obscurité, ténèbres : *mais quelle épaisseur — tout à coup m'environne* (Rac.) || Secret, mystère *une profonde — enveloppe ma race* (Id.) || *La — de temps*, les temps reculés dont les traditions sont effacées; l'avenir. = Myth., déesse des ténèbres *la — de son trône d'ébène jeta son crêpe obscur sur les monts, sur les foyers* (Del.) = De —, loc. adv., pendant la nuit : *voyager de —*. = Nuit e jour, jour et —, loc. adv., continuellement, sans cesse : *leurs écrits, jour et — feuilletés* (Boil.)

NUITAMMENT, adv., de nuit : *un vol, un assassinat commis —*.

NUITÉE, s. f.; pop., travail fait pendant la nuit.

NUITS, vil. de la Côte-d'Or, renommée par ses vins.

NUL, LE, adj., pas un, aucun : — *homme. NULS frais. NULLES gens.* — *accident ne troubla mon voyage (J.-J.). NULLE parole ne sortait de sa bouche (Rac.)* — Sans effet, sans valeur : *acte* — ; *observation, pénitence* — || *Homme* —, sans mérite, sans crédit. *Lettre* —, qui ne se fait pas sentir, qu'on ne prononce pas. = **NUL**, pro. indéf., personne : — *n'est exempt de mourir (Ac.)* — *n'aura de l'esprit hors nous et nos amis (Mol.)*

§ **NUL, AUCUN**. *Nul*, contenant par lui-même un sens négatif, nie essentiellement; mais *aucun* doit être accompagné d'une négation pour devenir synonyme de *nul*.

NULLE, s. f., caractère sans valeur, et qu'on emploie dans les lettres en chiffres pour les rendre plus difficiles à comprendre.

NULLEMENT, adv., en aucune manière : *n'en doutez* — (La F.) *Je n'ai* — *envie de servir.*

NULLITÉ, s. f.; dr., vice, défaut, qui rend un acte nul : *il y a plusieurs NULLITÉS dans ce testament (Ac.)* || Défaut absolu de talent, de mérite : *un ton sentencieux cache leur* — *sous un air dédaigneux (Gress.)* || Personne nulle : *les* — *et les médiocrités.*

NUMA (Pompius), second roi et législateur de Rome, mourut en 671 av. J.-C., si toutefois il a existé.

NUMÉMENT, adv., sans déguisement : *raconter* — *et simplement les faits (Did.)*

NUMÉRAIRE, adj., se dit de la valeur légale des espèces qui ont cours : *valeur* —. = S. m., argent monnayé; espèces sonnantes : *payer en* —.

NUMÉRAL, E, adj., qui désigne un nombre : *adjectif* —. *Lettres NUMÉRALES.* = *Vers NUMÉRAUX ou chronologiques*, dont toutes les lettres numérales marquent la date de quelque événement.

NUMÉRATEUR, s. m., nombre qui indique, dans une fraction, combien elle contient de parties de l'unité : *le* — *et le dénominateur.*

NUMÉRATION, s. f., art de numbrer, de compter. = Dr., action de compter : *la* — *des deniers.*

NUMÉRIQUE, adj., qui appartient aux nombres; qui a rapport à toute espèce de quantité : *opération* —. *Les idées NUMÉRIQUES d'un, de deux, ne sont pas des sensations (J.-J.)* *Calcul* —, arithmétique.

NUMÉRIQUEMENT, adv., en nombre exact.

NUMÉRO, s. m., le nombre, la cote qu'on met sur une chose pour la reconnaître. — *d'une page, d'une maison, d'une voiture de place, d'un billet de loterie.* = Marque qu'on met sur une marchandise, pour en reconnaître le prix. = Grosseur, longueur, largeur de certaines marchandises : *des fils, des épingles, des verres de tel* —. || Fam. : *cette marchandise est du bon* —, de bonne qualité. = Chacune des parties d'un ouvrage publié par cahiers ou par feuilles numérotées : *la suite au prochain* —. || *Il me manque des NUMÉROS de ce journal (Ac.)*

NUMÉROTAGE, s. m., action de numéroter.

NUMÉROTÉ, v. a., mettre un numéro, distinguer par des numéros : — *les maisons, les pages. Une boîte à cases NUMÉROTÉES (Balzac).*

NUMIDIE, anc. roy. d'Afrique, au N., entre l'Afrique propre et la Mauritanie, qui forme aujourd'hui dans l'Algérie la p. de Constantine et une partie du beylic de Tunis.

NUMISMAL, E, adj.; hist. nat., qui ressemble à une pièce de monnaie. = **NUMISMALE**, s. f., sorte de pierre calcaire et aplatie qui imite les monnaies.

NUMISMATE, s. m., qui étudie les médailles, qui est versé dans la numismatique.

NUMISMATIQUE, adj., qui a rapport aux médailles antiques : *art, science* —. Par anal. : *ses traits avaient quelque chose de* — (Ch. Nod.) = S. f., science des médailles.

NUMMULAIRE, adj., qui ressemble à une pièce de monnaie. = **NUMMULAIRE**, s. f., plante à feuilles rondes comme les pièces de monnaie. = Petite coquille pétrifiée qui forme souvent une roche.

NUCUPATIF, adj. m.; dr., se dit d'un testament dicté par le testateur avec les formalités prescrites par la loi.

NUNDINAL, E, adj.; antiq. rom., se disait des huit premières lettres de l'alphabet, qui s'appliquaient de suite à tous les jours de l'année. = *Jour* —, jour de marché, indiqué par une de ces lettres, et dont le retour avait lieu tous les neuf jours.

NUNDINES, s. f. pl.; antiq. rom., jours de marché, indiqués par les lettres nundinales.

NUPTIAL, E (pron. *pei*), adj., qui concerne la cérémonie des noces, qui appartient au mariage : *le soleil comme un époux éclatant qui sort de la chambre NUPTIALE (Mass.)* *On la revêtit des habits NUPTIAUX (La F.)* = Dr. : *gains NUPTIAUX ou de survie*, avantages que se font les conjoints en considération de leur mariage.

NUQUE, s. f., le derrière du cou, et particul. la partie creuse qui est immédiatement au-dessous de l'occiput : *donner un coup sur la* —.

NURIAG, s. m., nom de certaines constructions antiques et coniques fort nombreuses dans l'île de Sardaigne.

NUREMBERG, anc. vil. impériale, aujourd'hui vil. du roy. de Bavière. Patrie de Hans Sachs, d'Albert Dürer, etc. = *Diète de* —, assemblée qui eut lieu le 10 janvier 1356, où l'empereur Charles IV publia la première partie de la bulle d'or. = *Traité de* —, signé en 1530 entre les protestants et les catholiques allemands.

NUtATION, s. f.; astr., balancement : — *de l'axe de la terre*, balancement de cet axe pour s'approcher et s'éloigner du plan de l'écliptique. = Bot. : — *des plantes*, faculté qu'ont certaines plantes de pencher ou de redresser leurs feuilles. = Méd., oscillation habituelle de la tête.

NUTRITIF, IVE, adj., qui nourrit, qui a la vertu de nourrir : *remède* —, *substance NUTRITIVE.* = *Faculté* —, propriété par laquelle l'aliment se convertit en la substance de l'animal. *Appareil* —, toutes les parties de la bouche et de l'estomac qui concourent à la nutrition.

NUTRITION, s. f., fonction naturelle par laquelle le chyle est converti en la substance de l'animal; effet qui en résulte. = Se dit par anal. des végétaux.

NYCTALOPE, s., personne qui voit mieux de nuit que de jour.

NYCTALOPIE, s. f., maladie des yeux qui fait qu'on n'y voit pas si bien le jour que la nuit.

NYMPHE, s. f., chacune des divinités subalternes de la Fable, qui habitaient les fleuves, les fontaines, les bois, les montagnes, etc. : *les NYMPHES, d'effroi, se cachent sous les eaux (Boil.)* *Le vieux Silène au milieu des* — *qui le barbouillent avec des mûres (B. de St-P.)* || Poét., jeune fille belle et bien faite : *elle a une taille de* —, souple et élégante. || Pop., femme galante, de mauvaise vie.

NYMPHÉE, s. f.; archit., lieu où il y a de l'eau, et qui est orné de statues, de vases, de bassins, etc.

NYONS, s.-pref. du départ de la Drôme.

NYSIA, nourrice de Bacchus. = Nom de plusieurs villes consacrées à Bacchus ou fondées par lui.

O

O, s. m., 15^e lettre de l'alphabet, ia 4^e des voyelles : un grand, un petit o. = Abréviation pour *ouest* : S.-O., sud-ouest. = Liturg., les o de Noël, nom donné à neuf antennes qui commencent chacune par o, et que l'on chante successivement dans les neuf jours qui précèdent Noël.

Ô, interj., sert à marquer l'admiration et la surprise : — *membres tendres et délicats, si souvent couchés sur la dure* (Boss.) = Exprime la joie, la douleur, l'effroi : — *jour affreux! hélas! tout fut engoutti* (B. de St.-P.) — *siècles! — temps! — mœurs!* = Exprime le désir ou le reproche : — *le malheureux, d'avoir fait une si méchante action!* (Boss.) — *vérité! — lumière! — vie! quand vous verrai-je* (Id.)

OASIS, s. f., espace orné de végétation au milieu d'un désert : *ces — sont comme des îles dans une mer de sable* (Napol.)

OBÉDIENCE, s. f., soumission à un supérieur ecclésiastique; autorité de ce supérieur; permission, ordre par écrit qu'il donne à un religieux ou à une religieuse pour passer d'un couvent à un autre, ou pour aller s'établir quelque part. *Pays d'—*, dans lequel le pape nomme aux bénéfices vacants; s'est dit aussi du pays qui, pendant le schisme, reconnaissait l'un ou l'autre pape.

OBÉDIENCIER, s. m., religieux qui, par ordre de son supérieur, dessert un bénéfice dont il n'est pas titulaire.

OBÉDIENTIEL, **LE**, adj., qui appartient, qui est relatif à l'obédience.

OBÉIR, v. n., se soumettre à la volonté, aux ordres d'un autre et les exécuter : *en esclave — aux tyrans* (Rac.) *L'animal sauvage, n'obéissant qu'à la nature* (Buff.) || Faire ce qu'une chose contraint de faire : — *à la force, aux lois*. = Être sujet de : *je veux que ces peuples lui obéissent et qu'ils obéissent encore à son fils* (Boss.) = Se laisser gouverner, diriger : *ces superbes coursiers qu'on voyait autrefois... — à sa voix* (Rac.) = Céder, plier : *l'air, encore plus léger que l'eau, obéissait aussi à un plus grand nombre de puissances* (Buff.)

OBÉISSANCE, s. f., action de celui qui obéit : *prompte —*; se dit aussi des animaux. = Soumission, habitude d'obéir : *s'émanciper de l'— due à son souverain et à son Dieu* (Bourd.) || Domination : *rançon sous son — L'Égypte ramenée à son —* (Rac.)

§ OBÉISSANCE, SOUMISSION. *L'obéissance regarde la conduite; la soumission, les sentiments.*

OBÉISSANT, **E**, adj., qui obéit, qui est soumis : *enfants, sujets obéissants*; se dit aussi des animaux et des choses morales. = Qui cède facilement : *au fuseau la laine obéissante suit une main légère* (L. Rac.) || *Reflux des mers obéissantes* (Volt.)

OBÉLISQUE, s. m., monument quadrangulaire, en forme d'aiguille, et ordinairement formé d'une seule pierre : *l'— de Louqsor*.

OBERKAMPF, Allemand qui, à la fin du dernier siècle, introduisit en France les toiles peintes et y créa plus tard la première filature de coton.

OBÉRER, v. a., accabler de dettes : *succession, famille obérée*. = S'—, v. pr., *je crains de m'—*.

OBÉRON, roi des génies de l'air, dans la mythologie Scandinave. Wieland en a fait un des principaux personnages d'un grand poème romantique.

OBÈSE, adj., qui a un embonpoint excessif.

OBÉSITÉ, s. f., embonpoint excessif.

OBI, fl. de la Sibérie, sert au commerce des Russes avec la Chine.

OBIER, s. m., arbrisseau du genre viorne.

OBIT (pron. *ite*), s. m., service fondé pour le repos de l'âme d'un mort.

OBITUAIRE, s. m., livre des obits. = Celui qui était pourvu en cour de Rome d'un bénéfice vacant par la mort du titulaire. = Adj., *registre —*, qui contient les noms des morts et la date de leur sépulture.

OBJECTER, v. a., opposer comme raison, comme argument contraire : *ou peut — de bonnes raisons à cette hypothèse. À cela j'OBJECTE que... On lui OBJECTA sa jeunesse* (Ac.) = Reprocher : — *à quelqu'un ses défauts, ses crimes*.

OBJECTIF, **IVE**, adj.; opt., tourné vers l'objet : *verre —*. || Philos., qui constitue le non-moi. = Théol., *Dieu est notre béatitude OBJECTIVE*, il peut seul faire le bonheur de l'homme. = Chir., *cautérisation —*, que l'on fait sans toucher avec le fer la surface qu'il s'agit de cautériser. = **OBJECTIF**, s. m., verre objectif. = Milit., point qui est le but central d'une ou de plusieurs opérations. = Philos., tout ce qui est le non-moi, par opposit. à *subjectif*.

OBJECTION, s. f., difficulté qu'on oppose à une proposition, à une prétention : *répondre à une —. Il n'y a pas d'— à cela*.

OBJECTIVITÉ, s. f.; néol., qualité de ce qui est objectif; existence des objets en dehors de nous.

OBJET, s. m., tout ce qui affecte les sens, et partiel. tout ce qui frappe la vue : *d'un pinceau délicat l'artifice agréable du plus affreux — fait un — aimable* (Boil.) = Tout ce qui meut, qui occupe les facultés de l'âme : *quel que soit l'— de notre pensée* (Cond.) = Ce qui fait la matière d'une science, d'un art : *soyez à votre tour l'— de mes leçons, beaux vergers* (Del.) = Tout ce qui occupe le sentiment; tout ce qui est la cause, le sujet, le motif de : *ma fille, tendre — de mes dernières peines* (Volt.) *Devenir un — de mépris* (Boss.) = But, fin qu'on se propose : *la poésie a toujours eu pour — de peindre et de décrire. Le vrai est l'— de l'entendement* (Ac.) = Sujet d'une action : — *de la censure publique* (Mass.) = Ce qui touche, ce qui affecte les sens. = Chose quelconque : *meuble chargé d'objets inutiles*. || Poét., *maîtresse : l'— de mes vœux*, et abs. : *plein de l'aimable — qu'il fuit et qu'il adore* (Volt.)

OBJURGATION, s. f., reproche violent, réprimande sévère qui entre dans un discours : *les OBJURGATIONS amères et violentes que Démosthène adressait aux Athéniens* (La H.)

OBLAT, s. m., celui qui, en embrassant l'état monastique, faisait à une communauté l'abandon de ses biens. = Enfant voué dès sa naissance au service des autels. = Laïque entretenu dans un abbaye.

OBLATION, s. f., action d'offrir à Dieu; chose offerte : *Jésus-Christ devant être présenté dans le temple, et, par cette —, sanctifier toute la nature* (Mass.) = Partie de la messe dans laquelle le prêtre offre à Dieu le pain et le vin. **V. OFFRANDE**.

OBLIGATION, s. f., lien, engagement d'où dé-

coule quelque devoir : *je me propose d'établir l'— de la loi du jeûne contre ceux qui en violent le devoir* (Mass.) V. DEVOIR. = Lien de reconnaissance : *avoir — de la vie à quelqu'un. Je lui ai de grandes OBLIGATIONS.* = Acte par lequel on s'engage à faire, à donner, à payer, etc. *Faire honneur à ses —, acquiescer* ses engagements, payer ses dettes.

OBLIGATOIRE, adj., qui oblige, qui force à faire : *acte —. Service —, auquel on est tenu.*

OBLIGÉ, E, adj., qui est d'usage, dont il est difficile de se dispenser : *compliment —. Visites OBLIGÉES.* = Redevable : *cela me remettra sur pied et je vous en serai éternellement OBLIGÉE* (Mol.) || On dit aussi par forme de remerciement : *je vous suis bien —, ou ellipt., bien —.* = Mus., indispensable : *partie —. Récitatif —, accompagné et coupé par les instruments.* = S., personne que l'on a obligée : *lorsqu'on lui demande une grâce, c'est lui qui paraît l'—* (Boss.) = Dr., personne qui a contracté une obligation. = Acte entre un apprenti et un maître.

OBLIGEMENT, adv., d'une manière obligeante, avec obligeance.

OBLIGEANCE, s. f., disposition, penchant à obliger, à rendre des services qui ne sont pas dus.

OBLIGEANT, E, adj., qui aime à obliger : *homme —.* || Poli, gracieux : *paroles, promesses OBLIGEANTES. Accueil, propos OBLIGEANTS.* = En mauv. parl. qui donne des marques trompeuses de bon vouloir ou d'intérêt : *ces — diseurs d'inutiles paroles* (Mol.) V. SERVIALE.

OBLIGER, v. a., lier, engager par un acte. = Imposer l'obligation de : *la condition des princesses les OBLIGE à se prêter quelquefois au monde* (Fléché.) = Porter, engager, exciter à : *gardez un secret dangereux que rien ne vous OBLIGE à révéler* (J.-J.) = Contraindre : *une affaire imprévue m'OBLIGE de le quitter. Le gouverneur fut OBLIGÉ de se rendre* (Ac.) = Rendre service : *tel donne à pleines mains qui n'OBLIGE personne* (Corn.) *OBLIGEZ-moi de n'en rien dire* (La F.) = S'—, v. pr., se rendre service réciproquement. = S'engager. V. ENGAGER.

§ **OBLIGER, CONTRAINDRE, FORCER, VIOLENTER.** Chacun de ces verbes exprime une action plus forte que celui qui le précède. *Obliger* suppose un devoir ; *contraindre*, une obsession ou une persécution ; *forcer*, une puissance supérieure qui contraint une volonté opposée ; *violenter*, un acte d'emportement qui dompte une volonté rebelle.

OBLIQUE, adj., qui est de biais ou incliné : *plan, ligne —.* || Qui manque de droiture, de franchise : *conduite — ; moyens OBLIQUES.* = Indirect, détourné : *louange, harangue —, par opposit. à directe.* = Qui s'exécute à droite ou à gauche d'une ligne de bataille : *marche, ordre, pas —. Feux —.* Ellipt., — à droite, — à gauche, commandement militaire pour faire marcher à droite ou à gauche. = Gram., cas —, le génitif, le datif et l'ablatif.

OBLIQUEMENT, adv., de biais : *couper —.* || D'une manière indirecte ou insidieuse : *agir —.*

OBLIQUER, v. n., aller en ligne oblique.

OBLIQUITÉ, s. f., inclinaison, direction oblique. || Astuce, fausseté : *c'est presque toujours notre — qui nous instruit à la défiance* (Mass.) ; peu us.

OBLITÉRATION, s. f., action d'oblitérer ; état de ce qui est oblitéré : *P'— d'une plaie.*

OBLITÉRER, v. a., effacer insensiblement en laissant des traces : *le temps a OBLITÉRÉ cette inscription* (Ac.) || *L'habitude du vice a OBLITÉRÉ en lui le sens moral.* = Méd., effacer une cavité. = S'—, v. pr., s'effacer, se fermer peu à peu.

OBLONG, UE, adj., plus long que large. *Volume —, moins haut que large.*

OBOLÉ, s. f., petite monnaie d'Athènes qui valait de 16 à 17 centimes. || Au moyen âge, monnaie de cuivre qui valait la moitié d'un denier : *n'avoir pas une —, pas un sou vaillant.*

OBOMBREUR, v. a., couvrir de son ombre.

OBREPTICE, OBREPTICEMENT, etc. V. SUBREPTICE, SUBREPTICEMENT, etc.

OBSCÈNE, adj., qui blesse la pudeur : *des spectacles profanes, des peintures OBSCÈNES* (Mass.)

OBSCÉNITÉ, s. f., vice de ce qui est obscène ; acte, discours, peinture obscène.

OBSCUR, E, adj., sombre, qui n'est pas éclairé : *autre, temps —. L'Obscurcissement qui tombe des étoiles* (Corn.) *Il fait —, le temps est sombre.* || *Bleu, rouge —, moins clair, moins vif que le bleu, que le rouge ordinaire.* = Qui n'est pas clair, qui se fait comprendre avec difficulté : *auteur, livre, terme —. J'évite d'être long, et je deviens —* (Boil.) || Peu connu, sans réputation : *heureux qui... vit dans l'état — où les dieux l'ont caché* (Rac.) *S'intéresser au sort de quelques particuliers OBSCURS* (B. de St-P.) = *Obscur*, s. m., celui qui vit dans l'obscurité, qui n'est pas connu : *c'étaient d'illustres — que tous les grands seigneurs* (M^{me} de Staël.) = Ce qui est obscur : *l'— est l'opposé du clair.*

OBSCURANTISME, s. m. ; néol., système de ceux qui prétendent que la diffusion des lumières est un danger pour la société.

OBSCURCIR, v. a., rendre obscur : *les ombres par trois fois ont OBSCURCI les cieux* (Rac.) || *Les fausses suppositions des philosophes ont OBSCURCI la lumière naturelle de la vérité* (Buff.) *Tout ce qui nous efface ou nous OBSCURCIT nous trouve inexorables* (Mass.) = S'—, v. pr., devenir obscur ; perdre de son éclat.

§ **OBSCURCIR, OFFUSQUER, ÉCLIPSER, EFFACER.** On obscurcit un objet en le modifiant ; on l'offusque en interposant un corps qui empêche de le voir. *Eclipser et effacer* indiquent l'action d'obscurcir complètement, de faire disparaître ; mais on n'éclipse que pour un moment, et on efface pour toujours.

OBSCURCISSEMENT, s. m., affaiblissement de lumière : *l'— du soleil, de la vue.* || *Sa gloire en souffrit un grand — ;* peu us.

OBSCUREMENT, adv., avec obscurité, sans éclat : *parler, vivre —.*

OBSCURITÉ, s. f., absence, privation de lumière : *l'— de la nuit leur semblait favorable* (Volt.) || *Le vice a beau se cacher dans l'—, son empreinte est sur le front des coupables* (J.-J.) *L'— des temps, de l'avenir, le peu de connaissance qu'on a des temps éloignés, l'ignorance où l'on est de l'avenir.* = Ce qui est difficile à connaître : *profonde — du cœur de l'homme* (Boss.) = Défaut de clarté ; chose obscure : *je vous avoue que je trouve autant d'— dans son style que dans sa conduite* (Volt.) || *L'— de la religion, de la foi. Dans le profond abîme de la Trinité notre foi ne trouve que des OBSCURITÉS* (Bourd.) = Vie cachée, sans éclat, sans célébrité : *dans l'— nourrissant ma douleur* (Rac.) *Tirer, sortir de l'—.* || *Bassesse, médiocrité de la naissance : en quelque — que le sort l'eût fait naître* (Id.)

§ **OBSCURITÉ, TÉNÉBRES.** Le premier désigne l'état d'un lieu obscur ; le second, les choses qui le rendent obscur. De plus, *ténébres* marque une *obscurité* épaisse, une confusion complète.

OBSCRATION, s. f. ; rhét., figure par laquelle on implore l'assistance des dieux ou celle des hom-

mes. = Au pl., prières publiques pour apaiser les dieux, chez les Romains.

OBSÉDER, v. a., assiéger sans cesse quelqu'un pour s'emparer de son esprit et de ses volontés; importuner, tourmenter : *que je te plains d'être obsédé par ces deux importuns!* (J.-J.) *Vous avez trop d'amants qu'on voit vous* — (Mol.) || *Souvent de ses erreurs notre âme est obsédée* (Volt.) V. ASSIÉGER.

OBSÈQUES, s. f. pl., derniers devoirs rendus aux défunts; cérémonies en leur honneur : *le Sénat se crut obligé de permettre qu'on fit les* — *de César* (Mont.) V. FUNÉRAILLES.

OBSÈQUEUSEMENT, adv., d'une manière obsèqueuse, avec beaucoup de respect.

OBSÈQUEUX, EUSE, adj., qui porte à l'exces le respect, les égards, la complaisance : *homme — Politesse obsèqueuse et tenant de l'humilité* (Marm.)

OBSÈQUIOSITÉ, s. f., défaut d'une personne obsèqueuse; état de ce qui est obsèqueux.

OBSERVABLE, adj., qui peut être observé.

OBSERVANCE, s. f., action d'observer : *l'— des devoirs, des maximes de la religion* (Mass.) = Pratique de la règle d'un ordre religieux; se dit aussi de la règle, de la loi même d'un ordre. || Communauté religieuse où l'on observe certaines règles : *religieux de l'étroite* — *de Cîteaux*. = **OBSERVANCES** légales, pratiques et cérémonies prescrites par la loi de Moïse.

OBSERVANTIN, s. m., cordelier, religieux de l'observance de Saint-François.

OBSERVATEUR, TRICE, s., celui, celle qui accomplit ce que prescrit la loi, la règle : — *de la loi de Moïse* (Mass.) = Celui, celle qui s'applique à l'observation de la nature ou de l'homme : *j'ai étudié les hommes, et je me crois assez bon* — (J.-J.) || Qui assiste en simple curieux : *je n'ai pris aucune part à leur dispute, je n'y assistais que comme* —. = Adj., esprit, œil —; peu us.

OBSERVATION, s. f., action d'observer : *l'— d'une règle, d'une coutume. Armée, corps d'—, chargés d'observer l'ennemi*. = Action par laquelle on considère avec attention les phénomènes de la nature ou les événements humains; résultat de cette action : *si j'ai quelque passion dominante, c'est celle de l'—* (J.-J.) || *On marche d'OBSERVATIONS en OBSERVATIONS dans les sciences réelles* (Buff.) *Rien n'échappait à ses* — (Volt.) *Avoir l'esprit d'—, savoir remarquer les causes et les effets des phénomènes, des événements, des actions*. = Remarque, réflexion : *je demande à faire une* —. *Votre* — *est juste*. = Au pl., notes sur les écrits d'un auteur.

§ **OBSERVATIONS**, REMARQUES, NOTES. Les notes servent à éclaircir et à expliquer; les remarques sont des réflexions sur ce qui frappe; les observations, des remarques curieuses et savantes sur le sens, sur les idées.

OBSERVATOIRE, s. m., édifice, établissement destiné aux observations astronomiques.

OBSERVER, v. a., accomplir, suivre ce qui est prescrit par quelque autorité : *faire* — *la loi* (Napol.) — *les commandements de Dieu. De toutes les règles monarchiques, les plus rigides ont été les mieux observées* (Chat.) = Considérer avec attention, avec application, avec étude : *il m'observa longtemps dans un sombre silence* (Rac.) — *les hommes, le cours des astres, l'ennemi*, et abs., *analyser n'est autre chose qu'— successivement et avec ordre* (Cond.) *Ce savant a beaucoup observé*. = Remarquer : *je vous prie d'— la différence qu'il y a entre ces deux choses. Ovide observe que Vénus avait plus de*

temples à Rome que dans aucun lieu du monde (B. de St-P.) *Faites-leur* — *que*. || Epier : *tous ont les yeux sur lui, observent son maintien et son visage* (La Br.) = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif. = Veiller sur ses gestes, sur ses paroles. = S'épier réciproquement.

§ **OBSERVER**, GARDER, ACCOMPLIR. Observer la justice, c'est y conformer sa conduite; la garder, c'est veiller à ne la point transgresser; l'accomplir, c'est faire tout ce qu'elle prescrit.

OBSÈSSION, s. f., action de celui qui obsède; état de celui qui est obsédé : *il ne me quitte point, on n'a jamais vu pareille* —. *Je ne suis pas à moi, je suis dans un état de vraie* — (Sév.) = État d'une personne qu'on croit possédée du malin esprit.

OBSIDIENNE, s. f., roche à base de feldspath, de contexture vitreuse, dont les anciens Péruviens se servaient en guise de couteau et de miroir.

OBSIDIONAL, E, adj., se dit de la couronne que les Romains donnaient à celui qui avait fait lever le siège d'une ville, et de la monnaie qu'on frappait quelquefois dans les villes assiégées.

OBSTACLE, s. m., ce qui empêche l'exécution ou le succès d'une chose : *mettre, faire* —. *Triompher de tous les obstacles. Son courage s'enflamme par les* — (Barth.) *Il apprit à surmonter les* — *de la nature* (J.-J.) V. DIFFICULTÉ.

OBSTINATION, s. f., défaut de celui qui s'opiniâtre contre toute raison, par caprice ou parti pris : *convaincre l'— des infidèles* (Pasc.) *Quand la coterie hobbachique vit que je fixais encore ma demeure à la campagne, elle soutint que c'était* — *pure* (J.-J.) *Croyez-vous l'emporter par* —? (Mol.)

OBSTINÉ, E, adj., qui s'obstine, qui a de l'obstination : *ces peuples ne cessèrent pas de se révolter contre Charlemagne avec un courage* — (Boss.) *Dans son mal Rome est trop obstinée* (Corn.) *Rhume* —; fam., qu'on ne peut faire cesser. *Travail* —, assidu. = S., *c'est un petit* —. V. OPINIÂTRE.

OBS TINÉMENT, adv., avec obstination : *il fuit* — *ce que suit tout le monde* (Mol.)

OBS TINER, v. a., faire qu'une personne mette de l'obstination à quelque chose. = S'—, v. pr., *je voulais m'— à vous être fidèle* (Rac.)

OBS TRUCTION, s. f., engorgement chronique du foie ou de la rate. || Action de ce qui obstrue; état d'une chose obstruée.

OBS TRUER, v. a., faire obstacle au passage : — *une rue, un canal*. = Causer une obstruction.

OBS TEMPÉRER, v. n.; dr., obéir : — *à un ordre*. || Fam., *puisque l'amour l'ordonne, il faut que j'obtempère* (Corn.)

OBT ENIR, v. a., parvenir à se faire accorder ce qu'on demande, ce qu'on souhaite : — *une faveur, une grâce, tous les droits des citoyens* (Barth.) *Soupirs obtenus à grand prix* (Gilbert). *L'attention est une prière naturelle par laquelle nous obtenons que la raison nous éclaire* (Maleb.) = T. de sciences, parvenir à un résultat, à un effet : *pour* — *de l'hydrogène, il faut...* = S'—, v. pr., dans les deux sens.

OBT ENTION, s. f.; dr., action d'obtenir.

OBT URATEUR, s. m.; chir., plaque de métal pour boucher un trou qu'une plaie ou une maladie ont fait aux parois d'une cavité. = Plaque de verre que l'on met sous des cloches remplies de gaz ou de liquide pour les boucher.

OBT US, E, adj.; géom., angle —, plus grand qu'un angle droit. || Emoussé : *la sensibilité des nerfs diminuant, les sens deviennent* — (Buff.) *Es-*

prit —, peu pénétrant. = Bot., qui se termine en pointe émoussée.

OBTUSANGLE, adj.; géom., *triangle* —, qui a un angle obtus.

OBUS (pron. l's), s. m., projectile creux, d'un diamètre plus petit que celui de la bombe.

OBUSIER, s. m., mortier pour lancer l'obus.

OBVIER, v. n., prendre les mesures nécessaires pour empêcher un mal, un accident fâcheux : — à un malheur, à tous les inconvénients (Ac.)

OBVOLUTÉ, E, adj.; bot., se dit des parties qui s'enroulent les unes sur les autres.

OC (langue d'), qui parlaient au moyen âge tous les peuples de la France au S. de la Loire.

OCCASE, adj.; astr., *amplitude* —, celle qui est observée au coucher vrai d'un astre.

OCCASION, s. f., rencontre, conjoncture, circonstance favorable pour entreprendre ou exécuter : saisir, manquer l'—, *L'heureuse* — de sortir d'esclavage (Rac.) *Marchandises d'—*, de rencontre, qui ne sont pas neuves. || Sujet, cause, motif : *devenir une — de scandale* (Mass.) = Combat, rencontre de guerre : *il s'était distingué dans cent occasions* (Rayn.) = *A l'— de*, loc. prép., au sujet de. *Par —*, loc. adv., accidentellement : *ce n'est que par — que les rois ont des ennemis à vaincre* (Fléch.) V. CAS.

OCCASIONNEL, LE, adj., qui occasionne, qui sert d'occasion : *causes OCCASIONNELLES de nos erreurs* (Maleb.)

OCCASIONNELLEMENT, adv., par occasion.

OCCASIONNER, v. a., donner lieu à, être cause de : *cela OCCASIONNA bien des malheurs* (Ac.)

OCCIDENT, s. m., celui des points de l'horizon qui est du côté où le soleil se couche : *l'— est opposé à l'orient* (Ac.) || Partie de notre hémisphère qui est au couchant par rapport aux Orientaux : *Japhet, qui a peuplé la plus grande partie de l'—* (Boss.) *Église d'—*, celle dont le siège est à Rome, par opposit. à l'Église grecque, dont le siège est à Constantinople. *Empire d'—*, partie de l'Empire romain qui comprenait l'Italie, l'Espagne, la Gaule, etc. *Grand schisme d'—*, qui dura 71 ans (1378-1449).

OCCIDENTAL, E, adj., qui est à l'occident : *les provinces OCCIDENTALES de la France. Les Indes —*, les îles du golfe du Mexique. = OCCIDENTAUX, s. m. pl., peuples de l'Occident; Européens.

OCCIPITAL, E, adj.; anat., qui appartient à l'occiput : *muscles OCCIPITAUX*. = OCCIPITAL, s. m., os du crâne qui forme l'occiput.

OCCIRE, v. a.; vieux, us. seulement à l'infin. et au part. passé dans le style badin, tuer.

OCCLUSION, s. f., action de tenir fermé : *l'— des paupières*. = Oblitération d'un conduit ou d'une cavité par adhérence de leurs parois.

OCCULTATION, s. f.; astr., éclipse d'un astre produite par l'interposition de la lune ou d'une autre planète entre cet astre et nous.

OCCULTE, adj., caché : *cause, philosophie* —. *Sciences OCCULTES*, l'alchimie, la magie, etc.

OCCUPANT, E, adj., qui occupe, qui est en possession; se dit particul. d'un avoué qui occupe pour une partie dans un procès. = S., *le premier* —, celui qui se saisit le premier, qui se met le premier en possession : *la dame au nez pointu répondit que la terre était au premier* — (La F.)

OCCUPATION, s. f., emploi, affaire à laquelle on est occupé : *il n'y avait point de différence entre les heures de loisir de saint Louis et ses heures d'—* (Fléch.) *Être sans —. Donner de l'— à quelqu'un*, ||

lui susciter des embarras; fam. = Action d'occuper, de s'emparer d'un lieu, d'un bien, d'un pays. *Armée d'—*, destinée à contenir un pays nouvellement conquis.

OCCUPÉ, E, adj., qui a de l'occupation : *l'homme le plus heureux est le plus —* (Rouy). *Mener une vie régulière, OCCUPÉE et sérieuse* (M^{me} de Staël.)

OCCUPER, v. a., tenir, remplir un espace de lieu ou de temps : *les eaux OCCUPENT toujours les parties basses* Buff. — *une place, un rang. — une chambre, une maison, l'habiter*. = Employer, donner de l'occupation : — *des ouvriers. Ces infortunés qui cherchent à — une oisiveté où vos amusements les laissent* (Mass.) = Tenir occupé : *tout ce qui ne dit rien à l'âme n'est pas digne de vous* — (J.-J.) *L'Asie OCCUPAIT alors tous les esprits* (Rayn.) = Milit., s'emparer de : — *une place, les hauteurs. Il remarqua un défilé, et il le fit — par cinq cents montagnards* (Volt.) Par ext., — *un bien abandonné*. = Peint., tenir : *cette figure OCCUPE le devant du tableau* (Did.) = V. n., se dit d'un avoué qui est chargé de représenter quelqu'un en justice. = S'—, v. pr., dans tous les sens de l'actif. S'— à, s'employer, s'appliquer à : *tandis que tout s'OCCUPE à me persécuter* (Rac.) *Je m'OCCUPERAI à l'étude* (Volt.) S'— de, penser à, faire son occupation de : *l'âme ne peut s'OCCUPER fortement et longuement d'un objet sans contracter des dispositions qui s'y rapportent* (J.-J.) S'— de peinture, de détruire les abus (Ac.); si l'emploi que l'on fait dans ce sens.

OCCURRENCE, s. f., circonstance ou conjoncture fortuite qu'on n'attendait ni ne recherchait : *c'était un feu caché... Une fatale — l'a fait éclater* (Bourd.) V. CAS.

OCCURRENTE, E, adj., qui survient fortuitement, sans être cherché ni attendu; peu us.

OCCÉAN, s. m., nom donné à la masse d'eau qui environne toute la terre ou à quelques-unes de ses parties : *l'— Atlantique, le grand —*. || Poét., abîme, quantité incommensurable : *cet orageux — du monde* (Chat.) — *de lumière, l'— des airs. Un — de végétaux mobiles* B. de St-P.) *Et dans cet — l'on eût vu la fourmi s'efforcer mais en vain de regagner la rive* (La F.) = Océane, adj. f., mer —, l'Océan; vieux. = Océanique, une des cinq parties du monde, formée de nombreuses îles et d'un continent situés dans le grand Océan.

O'CONNELL (Daniel), grand agitateur irlandais, mort en 1847, consacra sa vie et son éloquence à réclamer pour ses compatriotes une plus large part de liberté politique.

OCCRE ou mieux **OCHRE**, s. f., argile ferrugineuse dont on fait une couleur jaune.

OCCREUX ou mieux **OCHREUX**, EUSE, adj., qui est de la nature, de la couleur de l'ocre.

OCTAÈDRE, s. m., solide à huit faces.

OCTAÉTERIDE, s. f.; astr. et chron., espace de huit ans; peu us.

OCTANDRIE, s. f.; bot., classe de plantes dont les fleurs ont huit étamines.

OCTANT, s. m.; géom., huitième partie d'un cercle. = Astr., distance de 45 degrés. = Nom donné à quatre des phases de la lune.

OCTAVE, s. f., espace de huit jours qui vient après une grande fête, et particul. le huitième jour qui suit cette fête : *l'— de Noël, de la Fête-Dieu*. = Stance de huit vers dans les langues du Midi. = Mus., ton éloigné d'un autre de huit degrés, les extrémités comprises; première des consonnances dans l'ordre de leur génération.

OCTAVE, neveu de César, disputa l'empire à Antoine, et, après la mort de ce dernier, régna sur le monde romain.

OCTAVIE, sœur d'Octave et femme d'Antoine, qui l'abandonna pour Cléopâtre.

OCTAVIN, s. m., instrument de musique qui sonne l'octave de la grande flûte.

OCTAVO (IN-), s. m. inv., mots latins qui désignent le format dans lequel chaque feuille est pliée en huit feuillets.

OCTAVON, NE, s., celui, celle qui provient d'un quartieron et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une quartieronne.

OCTIDI, s. m., huitième jour de la décade.

OCTOBRE, s. m., dixième mois de l'année.

OCTOGÉNAIRE, adj., *vieillard* —, qui a 80 ans. = S. m., un — *plantain* (La F.).

OCTOGONAL, E, adj., qui a huit côtés.

OCTOGONE, adj., qui a huit angles et huit côtés. = S. m., solide octogone : un — *régulier*.

OCTOGYNIE, s. f., classe de plantes dont les fleurs ont huit pistils.

OCTOSTYLE, adj., qui a huit colonnes : *temple, façade* —.

OCTROI, s. m.; chancell., concession : l'— *des lettres de noblesse*. L'— *de la Charte, par Louis XVIII*.

= Taxes établies au profit des villes sur les objets destinés à la consommation locale; administration qui perçoit, lieu où l'on paye ces taxes.

OCTROYER, v. a.; chancell., concéder, accorder : — *une grâce*. || — *la permission de*; ir.

OCTUPLE, adj., qui contient huit fois.

OCTUPLER, v. a., révéler huit fois.

OCULAIRE, adj., qui appartient à l'œil : *globe, nerf* —. || *Témoïn* —, qui rend témoignage de ce qu'il a vu lui-même. = S. m., verre d'une lunette placé du côté de l'œil.

OCULISTE, adj. et s. m., se dit d'un médecin qui s'occupe spécialement des maladies des yeux.

ODALISQUE, s. f., esclave du harem impérial. || Femme d'un harem.

ODE, s. f., poème lyrique divisé en strophes. = Chez les Grecs, poème fait pour être chanté.

ODELETTE, s. f., petite ode.

ODÉON, théâtre grec où se livraient les combats de musique et de poésie. = Théâtre de Paris, près du Luxembourg, second Théâtre-Français.

ODER, fl. d'Allemagne qui traverse la Silésie, arrose Breslau, Francfort, Stettin, et se jette dans la mer Baltique.

ODESSA, grande vil. de la Russie méridionale, port de commerce de premier ordre.

ODEUR, s. f., émanations au moyen desquelles certains corps affectent l'odorat : l'— *de la rose, d'un agréable encens* (Rac.) = Au pl. et abs., bonnes odeurs, parfums : *aimer les odeurs*. || Réputation : *être en bonne, en mauvaise — auprès de quelqu'un. Mourir en — de sainteté*.

§ **ODEUR, SENTEUR**. Le premier se dit mieux de la cause qui influe sur l'odorat, et peut se prendre en bonne ou en mauv. part; le second désigne plutôt l'impression reçue par les sens, et se prend toujours en bonne part.

ODIEUSEMENT, adv., d'une manière odieuse.

ODIEUX, EUSE, adj., qui excite l'aversion, l'indignation : *monstre —. Rendre la vertu aimable et le vice —* (Did.) *Son visage — m'afflige et me poursuit* (Rac.) = **ODIEUX**, s. m., ce qui est odieux : *se répandre à pleines mains l'— et le ridicule* (D'Al.) *Tout l'— d'une action*. V. HAÏSSABLE.

ODIN, le premier des dieux Scandinaves.

ODOMETRE, s. m., instrument qui sert à mesurer la distance parcourue par un voyageur dans un temps donné.

ODONTALGIE, s. f., douleur des dents.

ODONTALGIQUE, adj., se dit des remèdes propres à guérir les maux de dents.

ODONTOÏDE, adj.; anat., qui a la forme d'une dent : *apophyse —*, de la seconde vertèbre du cou.

ODONTOLITHE, s. f.; méd., tartre qui s'attache aux dents. = Dent fossile.

ODONTOLOGIE, s. f., partie de l'anatomie qui traite des dents.

ODORANT, E, adj., qui a une odeur bonne ou mauvaise : *bûcher rempli de bois odorants* (Chal.).

§ **ODORANT, ODORIFÉRANT**. Le second enchérit sur le premier et se dit des objets qui répandent de tous côtés des flots d'odeur par une sorte d'irradiation.

ODORAT, s. m., sens qui perçoit les odeurs : — *fin, subtil. Flatter, blesser l'—*.

ODORER, v. n. ou a., flairer, sentir par l'odorat : *faculté d'—*; peu us.

ODORIFÉRANT, E, adj., qui exhale une odeur agréable : *fleurs odoriférantes*. V. ODORANT.

ODYSSÉE, poème d'Homère qui a pour sujet les aventures d'Ulysse à son retour à Ithaque. || Fam. et ir., s. f., voyage semé d'aventures diverses et singulières.

OEOPHORE, s. m., genre d'insectes lépidoptères du genre teigne.

OEUMÉNIQUE, adj.; théol., universel, général : *concile, patriarche* —.

OEDEMEUX, EUSE, adj., attaqué d'œdème. = Qui est de la nature de l'œdème.

OEDEME, s. m.; méd., gonflement qui résulte d'une infiltration de sérosité dans le tissu cellulaire.

OEDEMÈRE, s. f., genre d'insectes coléoptères dont les mâles ont les cuisses renflées.

ŒDIPE, roi de Thèbes, fils de Laïus et de Jocaste, tua involontairement son père, devina l'énigme proposée par le sphinx, et devint l'époux de sa mère, etc. || S. m., homme qui devine des choses difficiles à pénétrer : *tout l'art de nos œdipes échouerait devant cette énigme* (Ac.)

OEIL (pron. *euil*), s. m., organe de la vue : *ouvrir, fermer les yeux. Lever les — au ciel. Conserve ce précieux œil comme la prunelle de ton —* (J.-J.) *Les — lui sortent de la tête*; fam., il a de gros yeux; || il est enflammé de fureur, de colère. *Ouvrir de grands —*, regarder avec étonnement, être ébahi. = On le considère souvent comme l'indice de certaines qualités morales : *dévoré, couvrir des —*, regarder avec convoitise. *Avoir l'— vif, méchant, inquiet. D'importuns laquais comptant nos morceaux d'un — avide* (J.-J.) || Affection, amitié, estime : *elle vous voit avec des — de sœur* (Rac.) *Tout Paris, pour Chimène a les — de Rodrigue* (Boil.) *N'avez des — que pour quelqu'un*, ne voir, n'aimer que lui. *Blesser les —*, déplaire, causer du chagrin, de la jalousie, etc. *Voir les choses d'un autre —*, avec des sentiments différents. *Pour les beaux — de quelqu'un*, pour lui, en vue de lui faire plaisir. *D'un — sec*, sans émotion : *ah! peuton d'un — sec voir mourir ce qu'on aime?* (Corn.) = Action de la vue, regard : *arrêter, porter, fixer les — sur. Il y a du plaisir à rencontrer les — de celui à qui l'on vient de donner* (La Br.) || Personne, individu : *aucun — humain n'en a vu l'ensemble* (B. de St-P.) **L'OEIL** du monde, de la nature, le soleil; poét. *Aimer quelqu'un plus que ses yeux*, par-dessus tout. *S'arracher, se manger le blanc des —*, se disputer violemment. *Avoir des —*, s'apercevoir bien de ce qui se passe. *Avoir l'— au guet*, faire attention à tout ce qui se passe. *Avoir l'— à*, faire attention à, veiller sur. *Avoir l'— sur quelqu'un*, surveiller sa conduite. *Fermer les — sur*, faire semblant de ne pas voir. *Frapper les —*, être visible, évident. *Sau-*

ter aux —, être d'une grande évidence. *Avoir un bandeau sur les* —, être aveuglé par une fausse pré-vention, par une passion. V. COMPAS, DESSILLER, CREVER, PIED, etc. *Fermer les* —, l'—, dormir; || mourir. *Fermer les* — à quelqu'un, l'assister à ses derniers moments. *Ouvrir les* —, naître; sortir de son erreur; examiner, surveiller; on dit dans le même sens, *avoir l'— ouvert. Jeter les* — sur quel-*qu'un pour quelque chose*, songer à lui pour cette chose-là, le choisir pour l'exécuter. *Coup d'ŒIL*, regard prompt; || manière d'envisager les choses; léger examen, aspect : *vous avez un coup d'— excel-*lent. Jetez un coup d'— sur cet ouvrage. De cette hauteur on a un coup d'— ravissant. Voir tout par ses YEUX*, ne s'en rapporter qu'à soi-même pour voir les choses et pour en juger. *Aux* — de, selon la manière de voir, selon le sentiment de : *le destin, à ses* —, *n'oserait balancer* (Boil.) *Aux* — du monde *la vertu est quelquefois ridicule* (Ac.) *Par-dessus les* —, plus qu'on n'en peut faire ou supporter. *Entre les deux* —, fixement. *Entre quatre* —, tête à tête. *A l'— nu*, sans lunette, sans microscope; à vue d'—, autant qu'on en peut juger approximativement; visiblement, rapidement. *Sous l'—, sous les* — de, à la vue, sous la surveillance de : *on m'élevait alors... sous les YEUX vigilants du sage Mardochée* (Rac.) = Pop., à l'—, à crédit. = ŒIL, se dit encore de certains vides ou trous qui se trouvent dans le pain, dans le fromage. = Marque de graisse qu'on aperçoit dans le bouillon : *ce bouillon a beaucoup d'YEUX* (Ac.) = Lustre des étoffes, éclat des pierres, nuance d'une couleur. = Archit., ouverture ou fenê-*tre plus ou moins ovale. = Bot., bouton, bourgeon; germe non développé d'un tubercule. = Centre de la volute d'une coquille. = Impr., intervalle que laissent entre elles les parties d'une lettre. = Ouverture pratiquée dans certains instruments. = ŒIL-DE-BŒUF*, baie ronde pratiquée dans un mur pour donner du jour; || antichambre de l'apparte-*ment du roi à Versailles, dans lequel se trouvait une de ces baies. = Bot., nom vulgaire de la camomille des teinturiers. = ŒIL-DE-BOUC*, nom vulg. d'un coquillage appelé aussi *patelle. ŒIL-DE-CHAT*, pierre précieuse chatoyante. ŒIL-DE-SERPENT, petite pierre, de peu de valeur, qu'on monte en bague. || *Vin couleur d'ŒIL-DE-PERDRIX*, ou simplement ŒIL-DE-*PERDRIX*, qui a une légère teinte de rouge.*

ŒILLADE, s. f., regard expressif, coup d'œil furtif : *lancer, jeter une' — amoureuse* (Ac.) *Je ne réponds pas d'abord à ses ŒILLADES* (Les.).

ŒILLE, E, adj., se dit, en histoire naturelle, de ce qui offre des taches colorées.

ŒILLÈRE, s. f., petite pièce de cuir attachée à la tétière d'un cheval à côté de l'œil. = Petit vase pour se baigner les yeux. = Dent canine de la mâchoire supérieure placée sous les yeux : *arracher une* —. = Adj. f., *dent* —.

ŒILLET, s. m., petit trou circulaire entouré de fil, de soie, de laiton, etc., qu'on pratique dans un tissu pour y placer un cordon, un lacet. = Plante à fleur odoriférante; sa fleur.

ŒILLETON, s. m., rejeton d'aillet. = Bourgeon qui se développe au collet des racines de certaines plantes, et qu'on détache afin de les multiplier.

ŒILLETTE, s. f., nom vulg. du pavot cultivé, dont on tire de l'huile; huile qu'on en tire.

ŒENANTHE, s. f., espèce de ciguë.

ŒENOLÉ, s. m., médicament liquide fait de cer-*taines substances macérées dans le vin.*

OENOMEL, s. m., sirop de vin et de miel.

OENOMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer le degré de force du vin.

OENOPHILE, adj., qui s'occupe des vins, de l'art de les préparer et de les soigner : *société* —.

OENOPHORE, s. m., grand vase où les anciens mettaient du vin. = Officier qui avait soin du vin.

OESOPHAGE, s. m.; anat., canal qui conduit les aliments du pharynx à l'estomac.

OESOPHAGIEN, NE, adj., qui a rapport, qui appartient à l'œsophage.

OESTRE, s. m., genre d'insectes semblables aux mouches, dont plusieurs espèces déposent leurs œufs dans le corps des animaux domestiques. || Fureur poétique : *là, me livrant à tout l'— poétique et musical* (J.-J.); peu us.

ŒTA, chaîne de montagnes de l'anc. Grèce, entre la Thessalie et la Phocide.

ŒUF (ne pron. l'f qu'au sing.), s. m., corps qui se forme dans les ovaires des femelles de certains animaux, et qui renferme le germe d'un animal futur : — *de poule, de carpe, de tortue, de fourmi, de couleuvre.* = Abs., œuf de poule : *faire cuire, manger des ŒUFS.* — de Pâques, œufs durcis et colorés en rouge que l'on vend à cette époque; se dit encore des œufs de sucre renfermant de petits présents qu'on donne aux enfants. || *Mettre tous ses* — dans un panier; prov., placer tous ses fonds dans une même affaire ou faire dépendre d'une seule chose sa fortune, son sort, son bonheur : *l'homme sage dans un panier ne met pas tous ses* — (Lebrun). *Il tondrait sur un* —, il est fort avare, il trouve à grappiller sur tout. *Marcher sur des* —, agir avec beaucoup de circonspection. *Plein comme un* —, très-plein. = Techn., tout ce qui a la forme d'un œuf.

ŒUVÉ, E, adj., se dit des poissons qui ont des œufs : *hareng* —, *carpe œuvée*.

ŒUVRE, s. f., ce qui est fait, produit par quelque agent, et qui subsiste après l'action : l'— de la création fut achevée en six jours (Ac.) Les ŒUVRES des humains sont fragiles comme eux (Volt.); en ce sens, il est quelquefois m. dans le style soutenu : *Athalie est l'— le plus parfait du génie inspiré par la religion* (Chat.) = Prov. : à l'— ou connaît l'ouvrier, c'est par le mérite d'un ouvrage qu'on juge du talent de celui qui l'a fait. *La fin couronne l'—*, se dit lorsque la fin correspond au commencement, soit en bien, soit en mal. *Ne faire* — de ses dix doigts, ne faire absolument rien. *Voilà de vos* —; fam. et ir., se dit à quelqu'un qui a gâté ou brisé quelque chose. = Théol., — de la chair, union charnelle de l'homme et de la femme. || *Mettre en* —, employer d'une manière quelconque. || *La nature fait le mérite, la fortune le met en* — (La Roch.) *A l'—*, au travail. *Main-d'—*, travail de l'ouvrier. V. EXÉCUTEUR. *Maitre des basses* —, vidangeur. = Mar., — vives, partie du vaisseau qui est dans l'eau; — mortes, toute la partie qui est au-dessus de l'eau. = Fabrique, revenus, dépenses d'une paroisse; banc que les marguilliers occupent dans la nef. = Production de l'esprit : — poétiques, philosophiques. *Nouvelle édition des* — de Virgile. = Action morale faite en vue du salut : *il avait plus soin de cacher les bonnes* — que nous n'en avons de cacher les mauvaises (Fléché.) *Bon jour, bonne* —; prov. et pop., se dit d'une action bonne ou mauvaise accomplie le jour d'une grande fête. — pie, œuvre de charité faite pour plaire à Dieu. = S. m., recueil de toutes

les estampes d'un même graveur; ouvrages de musique d'un auteur. = Alchim., *le grand* —, la pierre philosophale. = Archit., synonym. de BÂTIMENT. *Cet escalier est dans* —, dans le corps de l'édifice. *Hors d'—*, hors du bâtiment. V. HORS-D'ŒUVRE. *Travailler, reprendre sous* — ou *en sous* —, réparer les fondations d'une construction en la soutenant. || *Reprendre en sous* — un poème qui pêche par le plan; fam. = T. de maçonnerie, à pied d'—, loc. adv., très-près de la construction qu'on élève.

OFFENSANT, E, adj., qui offense, qui est injurieux : *procédé, discours* —.

OFFENSE, s. f., procédé blessant : *selon la morale du monde, c'est une lâcheté que de supporter la moindre* — (Bourd.) *Ce n'est point assez de pardonner les OFFENSES, il faut les oublier* (M^{me} de Staël). = Faute, péché : *Seigneur, pardonnez-nous nos* —.

§ **OFFENSE, INJURE**. L'*offense* est moins grave que l'*injure* et peut même quelquefois être involontaire.

OFFENSÉ, E, s., celui, celle qui a reçu une offense : *c'est elle qui est l'OFFENSÉE. Mon père est l'—, et l'offenseur le père de Chimène* (Corn.)

OFFENSER, v. a., faire une offense à : — *grièvement quelqu'un. Il m'avait OFFENSÉ, il devait me haïr* (Volt.) — Dieu, commettre un péché. *Il n'y a que la vérité qui OFFENSE; prov., les reproches mérités sont les plus pénibles.* = Blessier, choquer : — *le goût, l'oreille. J'OFFENSERAI votre charité si je croyais qu'il fallût l'exciter par l'artifice* (Fléché.) = S'—, v. pr., se fâcher, se piquer : *ne vous OFFENSEZ pas si je vous contredis* (Ac.) = Se faire mutuellement offense.

OFFENSEUR, s. m., celui qui offense.

OFFENSIF, IVE, adj., qui attaque, qui sert à attaquer : *arme OFFENSIVE. Traité —, ligne —*, entre des États ou des souverains qui s'obligent conjointement à faire la guerre contre un autre. = **OFFENSIVE**, s. f., attaque : *prendre l'—*.

OFFENSIVEMENT, adv., d'une manière offensive : *agir — contre quelqu'un*.

OFFERTE, s. f., ou **OFFERTOIRE**, s. m., partie de la messe, entre le *Credo* et le *Sanctus*; prière qui précède l'oblation du pain et du vin. = Moreau de musique exécuté pendant l'offertoire.

OFFICE, s. m., devoir de la vie, de la société : *l'— de la vertu, d'un bon père, est de... Bon* —, service que l'on rend en s'employant pour quelqu'un auprès d'un tiers : *les bons OFFICES que madame de Maintenon a rendus à M. de Beauvilliers* (Fén.); on supprime quelquefois l'adj. : *manière douce et polie de refuser son crédit, ses — et sa médiation à qui en a besoin* (La Br.) *Rendre aux personnes que nous chérissons les — d'un bon ami* (Boss.) *Faire — de, servir, tenir lieu de : l'âne à messer lion fit — de cor* (La F.) = Charge subalterne : *acheter un — de greffier, d'huissier*. V. EMPLOI. = Charge domestique dans la maison d'un prince : *il y avait autrefois des — de bouffon*. = Domestiques qui mangent dans le lieu appelé office. = D'—, loc. adv., de son propre mouvement : *informer d'—*, sans plainte portée. *Avocat nommé d'—*, par le juge. || *Le saint* —, le tribunal de l'Inquisition. = Prières et cérémonies publiques de la religion. = Partie du bréviaire que tout ecclésiastique est tenu de lire ou de réciter chaque jour.

OFFICE, s. f., pièce près de la salle à manger où se trouvent les objets nécessaires au service de la table et où mangent les domestiques.

OFFICIAL, s. m., vicaire de l'évêque pour l'exercice de la juridiction contentieuse.

OFFICIALITÉ, s. f., charge, juridiction d'official; lieu où elle s'exerce.

OFFICIAI, adj. et s. m., se dit du prêtre qui officie à l'église.

OFFICIANTE, s. f., religieuse qui est de semaine au chœur.

OFFICIEL, LE, adj., qui émane du gouvernement : *avis* —. *Partie officielle du Moniteur*.

OFFICIELEMENT, adv., d'une manière officielle : *on l'a informé — de sa nomination*.

OFFICIER, s. m., titre de toute personne qui a un service à remplir, une charge, une fonction à exercer : — *civil, de paix*. — *de santé*, celui qui exerce la médecine sans avoir le grade de docteur. — *d'administration*, membre de l'intendance militaire ou du commissariat de la marine. = Domestique d'une grande maison qui a soin de l'office; aide de cuisine. = Abs., homme de guerre qui a quelque commandement : — *d'infanterie, de cavalerie, d'état-major*, etc. = Celui qui, dans certains ordres, est immédiatement supérieur au chevalier : — *de la Légion d'honneur*.

OFFICIER, v. n., faire l'office divin à l'église; se dit particul. de celui qui préside à l'office divin. || *Cet homme OFFICIE bien*; ir. et fam., il mange et boit bien.

OFFICIEUSEMENT, adv., d'une manière officieuse : *accompagner, s'offrir* —.

OFFICIEUX, EUSE, adj., qui aime à rendre de bons offices, qui est fort obligant : *ami tendre et* — (Boil.) *Les Français sont naturellement* —, humains, bienveillants (J.-J.) *Il est — à ceux qui sont au-dessous de lui* (Fléché.); on dit mieux — *envers*. || *Mensonge* —, fait pour complaire à quelqu'un et qui ne nuit à personne. V. SERVABLE.

OFFICIAL, E, adj., se dit des médicaments que préparent les pharmaciens et des plantes dont ils se servent.

OFFICINE, s. f., laboratoire d'un pharmacien. || *Cette maison est une — de calomnies*.

OFFRANDE, s. f., don offert à Dieu : *les Juifs apportaient à Dieu des OFFRANDES terrestres et corporelles* (Boss.) = Cérémonie où le prêtre reçoit les offrandes des fidèles. = Tout ce qu'on offre à une personne pour lui marquer son zèle, son respect : *un homme juste, qui a fait à ses frères une — pure du bien le plus légitimement acquis* (Fléché.)

§ **OFFRANDE, OBLATION**. L'*offrande* représente quelque chose de moins important et elle peut se faire aux hommes; l'*oblation* ne se fait qu'à Dieu ou à ses ministres.

OFFRANT, s. m., celui qui fait offre dans une enchère : *au plus — et dernier enchérisseur*.

OFFRE, s. f., action d'offrir : *sans l'— de ton cœur par où peux-tu me plaire?* (Rac.) = Chose offerte, ce que l'on offre : *la plus digne réponse que je puisse faire à vos OFFRES est de les accepter* (J.-J.) = Dr., acte par lequel on propose de payer une somme ou de faire quelque chose. — *réelles*, celles qui sont accompagnées de la présentation de la somme ou de la chose qu'on doit. = T. d'économie politique, empressement avec lequel les fabricants, les marchands et les ouvriers offrent leurs produits, leurs marchandises, leur travail : *l'— et la demande constituent l'état du marché* (Say).

OFFRIR, v. a., présenter, proposer quelque chose à quelqu'un pour qu'il l'accepte : — *sa bourse, son crédit, un bouquet. Il nous OFFRE la paix*.

pour la dernière fois (Rac.) *Il refusa les libéralités et les présents que les princes lui OFFRIRENT* (Fléclh.) = Présenter : ainsi *détrempee*, cette pâte OFFRE une nourriture saine et agréable (Chat.) — son épée à quelqu'un, lui témoigner qu'on est prêt à la tirer pour sa querelle. *Contre vos ennemis jé vous OFFRE mon bras* (Volt.) — *L'hommage de son respect, de sa reconnaissance*, formule de civilité à l'égard des personnes pour lesquelles on a beaucoup de considération. = Faire offrande : *je vais l'— au Dieu par qui régnent les rois* (Rac.) — à Dieu ses maux, ses douleurs, les supporter avec résignation pour l'amour de Dieu. = Proposer de donner ou de faire une chose à telle ou telle condition : nous OFFRONS dix mille francs de cette propriété. *Il m'a OFFERT de me vendre sa maison.* = Montrer, exposer, présenter à la vue ou à l'esprit : ces anges... qui font pressentir la consolation avant même de l'avoir OFFERTE (Ségur). *Ne m'OFFRIREZ-vous plus qu'un visage interdit ?* (Rac.) Cette question OFFRE de grandes difficultés (Ac.) = S'—, v. pr., être offert, se proposer ; se présenter à : *et ta chute prochaine dans ce moment affreux s'OFFRIT à tes esprits* (Volt.) = Se proposer : s'— en sacrifice (Id.) = V. Impers. : il s'OFFRE une difficulté. V. DONNER.

OFFUSQUER, v. a., empêcher de voir ou d'être vu : *ce nuage OFFUSQUE le soleil.* Vous m'OFFUSQUEZ la vue. || Notre raison est souvent OFFUSQUÉE des moyens de nos passions (Bourd.) *Le soleil m'OFFUSQUE les yeux*, les éblouit. = Troubler : *la colère OFFUSQUE le jugement* (Did.) *Cet homme m'OFFUSQUE*, me déplaît. V. OBLURCIR.

OGIVE, s. f., voûte formée par deux arcs de cercle d'un rayon égal, qui se croisent à leur sommet et forment un angle aigu : *fenêtre en —*.

OGNON ou **OIGNON** (ne pron. pas l'i, g. m.), s. m., plante potagère, à racine bulbeuse et sphérique, composée de plusieurs tuniques s'enveloppant les unes dans les autres, et ayant d'ordinaire une odeur et une saveur fortes : *soupe à l'—*. *Chapelet d'oignons*, rangée d'oignons attachés les uns à la suite des autres. *En rang d'—*, loc. adv. et fam., sur une même ligne. = Méd., tumeur dure et douloureuse qui vient près des articulations du pied.

OGNONET, s. m., sorte de poire d'été.

OGNONIÈRE, s. f., terre semée d'oignons.

OGRE, **ESSE**, s., monstre imaginaire avide de chair humaine. || *Manger comme un —*, excessivement.

OH, interj. qui marque la surprise, l'étonnement : — ! *que de grands seigneurs, au léopard semblables* (La F.) — ! — ! *dit-il, je saigne* (Id.) = Sert aussi à augmenter l'énergie de ce que l'on dit : — ! *que nous ne sommes rien !* (Boss.)

OHÉ, interj. qui sert à appeler.

OHIO, riv. des États-Unis, affluent du Mississipi. = Un des États-Unis de l'Amérique du Nord.

OÏDIUM, s. m., espèce de cryptogame qui se développe dans la maladie des enfants appelée *muguet*, et qui attaque la vigne et le raisin.

OIE, s. f., oiseau palmipède plus grand et plus gros que le canard. || Très-fam., se dit d'une personne fort bête. V. MÈRE. *Jeu de l'—*, que l'on joue avec deux dés sur un carton où il y a des figures d'oies. V. MERDE ET PATTE. = Anc., rubans, plumes, garniture d'un habit, d'un chapeau.

OIGNON, **OIGNONET**, etc. V. OGNON, etc.

OIL (langue d'), celle que l'on parlait en France au moyen âge dans tous les pays situés au N. de la Loire, et qui a donné naissance à la langue française.

OILLE, s. f., ragoût, potage d'origine espagnole, sorte de macédoine.

OINDRE, v. a., enduire de quelque substance grasse et molle : — *une tumeur avec de l'onguent.* = Administrer les saintes huiles : on OINT les évêques à leur sacre.

OING (ne pron. pas le g), s. m., vieux —, vieille graisse de porc fondue pour graisser les roues, les essieux.

OINT, s. m., celui qui a été oint : *les rois sont les oints du Seigneur.* L'— du Seigneur, Jésus-Christ.

OISE, riv. et départ. du N. de la France.

OISEAU, animal vertébré et ovipare, revêtu de plumes, et qui a deux pieds et deux ailes. || Poët. : l'— de Jupiter, l'aigle ; l'— de Junon, le paon ; l'— de Minerve, la chouette ; l'— de Vénus, le pigeon ou la colombe. = Abs., oiseau de proie. *Battu de l'—*. V. BATTU. *A vol d'—*, loc. adv., en ligne droite ; à vue d'—, loc. adv., de la manière dont on verrait l'objet si l'on planait au-dessus comme un oiseau. = Instrument dont les maçons se servent pour porter le mortier sur leurs épaules.

OISELER, v. a., dresser un oiseau pour le vol. = V. n., tendre des filets pour prendre des oiseaux.

OISELET, s. m., petit oiseau.

OISELEUR, s. m., celui qui se livre à la chasse des petits oiseaux. *Heuri l'—*, qui aimait beaucoup la chasse à l'oiseau.

OISELIER, s. m., celui dont le métier consiste à élever et à vendre des oiseaux vivants.

OISELLERIE, s. f., art de prendre et d'élever les oiseaux ; lieu où on les élève.

OISEUX, **EUSE**, adj., qui, par goût ou par habitude, ne fait rien ou ne fait que des riens : *spectateurs —*. *Vie OISEUSE.* *Question, parole —*, inutile, qui n'est bonne à rien.

OISIF, **IVE**, adj., qui ne fait rien, qui est sans occupation : *il ne faut pas qu'un jeune homme reste —*. *Vie oisive*, inoccupée. = Dont on ne fait pas d'usage : *talents oisifs, valeur —*. *Argent —*, improductif. = S. m., personne oisive.

OISILLON, s. m., petit oiseau : un *manant au miroir prenait des OISILLONS* (La F.) ; fam.

OISIVEMENT, adv., d'une manière oisive.

OISIVETÉ, s. f., état d'une personne oisive : l'— est comme la rouille ; elle use beaucoup plus que le travail (Franklin). L'— est la mère de tous les vices ; prov. L'— est l'abus du loisir (Beauzée).

OISON, s. m., petit de l'oie. V. BRIDÉ. || C'est un —, un homme très-simple et très-crédule.

OKHOTSK, p., vil. et mer de la Sibérie.

OLDENBOURG, vil. et grand-duché d'Allemagne, entre le Hanovre et la mer du Nord.

OLÉAGINEUX, **EUSE**, adj., qui contient de l'huile ou qui en a l'aspect.

OLÉANDRE ou **OLÉANDRE**, s. m., nom scientifique du laurier-rose, arbuste de la famille des apocynées, dont le suc est vénéneux.

OLÉO-SACCHARUM, s. m. ; pharm., mélange de sucre avec une huile volatile.

OLÉRON, île de France, dans l'Atlantique, à l'embouchure de la Charente.

OLFACTIF, **IVE**, adj. ; anat., qui a rapport à l'odorat : *nerf —*, membrane OLFACTIVE.

OLIBAN, s. m., un des noms de l'encens.

OLIBRIUS, sénateur romain, époux de Placidie, fille de Valentinien III, ne régna que trois mois, et montra autant d'incapacité que de jactance. # S. m., étourdi qui fait le brave, pédant qui fait l'entendu.

OLIPHANT, s. m., petit cor d'ivoire dont sonnaient les paladins pour défier l'ennemi.

OLIGARCHIE, s. f., gouvernement où l'autorité est entre les mains d'un petit nombre.

OLIGARCHIQUE, adj., qui appartient à l'oligarchie : *état, gouvernement* —.

OLIGARQUE, s. m., membre d'une oligarchie.

OLIGISTE, adj. et s. m., se dit d'un minéral qui donne un fer de très-bonne qualité.

OLIGOSPERME, adj.; bot., qui a peu de semences.

OLIM, s. m. pl., registres des arrêts rendus, en matière civile, par la cour du roi de 1254 à 1318.

OLINDE, vil. du Brésil. = S. f., sorte de lame d'épée qu'on y fabrique.

OLIVAIRE, adj., en forme d'olive.

OLIVAISON, s. f., récolte des olives; saison où elle se fait.

OLIVARÈS (duc d'), ministre du roi d'Espagne Philippe IV, de 1621 à 1643.

OLIVÂTRE, adj., de couleur d'olive, basané, d'un jaune vert : *teint, visage* —.

OLIVE, s. f., fruit à noyau produit par l'olivier et dont on tire de l'huile. *Couleur* — ou *d'* —, jaune verdâtre. = Synon. d'olivier : *le jardin des OLIVES*. || *Joindre l'— aux lauriers*; poét., faire la paix après une victoire. = Bouton ou ornement d'architecture en forme d'olive.

OLIVETTE, s. f., plante de la famille des pavots dont la graine fournit une huile bonne à manger. = Lieu planté d'oliviers. = Au pl., danse des Provençaux, après la récolte des olives.

OLIVIER, s. m., arbre à feuilles toujours vertes qui porte les olives. *Jardin des OLIVIERS*, petite montagne, près de Jérusalem, sur laquelle Jésus-Christ, trahi par Judas, fut livré aux soldats juifs. || Poét., symbole de la paix.

OLLAIRE, adj. f., *Pierre* —, facile à travailler.

OLMUTZ, vil. forte de la Moravie autrichienne.

OLLA-PODRIDA (mots espagnols). V. OILLE.

OLOGRAPHIE, adj., se dit d'un testament écrit en entier de la main du testateur.

OLORON, s.-préf. du départ. des Basses-Pyrénées.

OLYMPÉ, montagne, entre la Thessalie et la Macédoine, qui passait pour la résidence des dieux. || S. m., le ciel des païens : *tout l'— est rempli de héros amoureux* (Volt) = **OLYMPIEN**, NE, adj., se dit des douze divinités de l'Olympe, et particul. de Jupiter. || Majestueux, imposant : *front, regard* —.

OLYMPIAS, mère d'Alexandre le Grand.

OLYMPIE, vil. du Peloponèse, sur l'Alphée, possédait un magnifique temple de Jupiter. = **OLYMPIQUES** (Jeux), les plus célèbres de l'anc. Grèce. On les célébrait tous les quatre ans à Olympie. = **OLYMPIADE**, s. f., période de quatre ans qui s'écoulait entre deux célébrations consécutives de ces Jeux. Les Grecs comptaient leurs années par olympiades.

OLYNTHE, vil. de Macédoine que Philippe enleva aux Athéniens en 348. Démosthène prononça à ce sujet les trois harangues dites *Olynthiennes*.

OMAN (mer d'), grand golfe de l'Océan Indien, communiqué avec la mer Rouge et le golfe Persique.

OMAR, deuxième calife des Musulmans, conquit la Syrie et l'Égypte, et leur donna une sage administration. On lui reproche une sévérité et un fanatisme excessifs.

OMASOU ou **OMASUS** (mot lat.), s. m., ventricule des animaux ruminants.

OMBELLE, s. f., assemblage de fleurs dont les pédoncules partent d'un même point, comme les rayons d'un parasol.

OMBELLIFÈRES, s. f. pl., famille de plantes herbacées, qui ont les fleurs en ombelles.

OMBELLULE, s. f., petite ombelle; partie d'une ombelle composée.

OMBILIC (pron. le c), s. m., cicatrice arrondie, proéminente ou enfoncée qui se trouve sur la ligne médiane de l'abdomen des mammifères. = Bot., petite couronne formée, dans les fruits, par les dents du calice ou par les vestiges du style; dans les graines, cicatrice qui marque le point par où elles tenaient au placenta. = Enfoncement conique, de la base au sommet, des coquilles spirales.

OMBILICAIRE, s. f., genre de lichens.

OMBILICAL, E, adj.; anat. et bot., qui appartient à l'ombilic; *vaisseaux OMBILICAUX*.

OMBILQUÉ, E, adj., pourvu d'un ombilic.

OMBRAGE, s. m., ombre que font les arbres par leur feuillage : *les arbres diminuent par leur — la chaleur du soleil* (Buff.) || *Délicance, soupçon : un vizir au sultan fait toujours quelque —* (Rac.)

OMBRAGER, v. a., faire, donner de l'ombrage : *un grand arbre OMBRAGEAIT sa chaumière* (Ac.) || Orner, couvrir : *un soleil noir OMBRAGE sa paupière* (Bernis). *Les lauriers OMBRAGENT sa tête, son front*; poét., se dit d'un guerrier qui a remporté plusieurs victoires, d'un poète qui a obtenu des succès. — *l'or et l'argent*, entourer une broderie métallique d'une broderie de soie. = S'—, v. pr. : *de mes propres fleurs mon front va s'—* (Del.)

OMBRAGEUX, EUSE, adj., sujet à avoir peur, à qui tout fait peur, jusqu'à son ombre : *cheval* —. *Nous sommes un peu OMBRAGEUSES, ma fille : une poste retardée, une lettre trop courte, tout nous fait peur* (Sév.) || *Il était quelquefois — et facile à offenser* (J.-J.) *Dévoit — et facile à scandaliser* (Fén.) *Virtu OMBRAGEUSE*, qui s'effarouche aisément.

§ **OMBRAGEUX, MÉFIANT, SOUPÇONNEUX**. Le premier indique un vice de tempérament, une susceptibilité trop grande; les deux autres sont des défauts qui viennent de la réflexion : *méfiant* marque un excès de prudence; *soupçonneux*, trop de penchant à supposer le mal.

OMBRE, s. f., obscurité que cause un corps opaque en interceptant les rayons de la lumière : *l'— des montagnes couvrait déjà les forêts dans les vallées* (B. de St-P.) || On dit de quelqu'un qui suit obstinément une personne : *c'est son—*. = Au pl., dans l'anc. Rome, ceux que les convives invités amenaient avec eux. || *Il a peur de son—*, il s'effraye de tout. *Prendre l'— pour le corps*, l'apparence pour la réalité. *Faire —*, porter ombrage. *Faire — à quelqu'un*, éclipser, effacer son mérite ou son crédit. *Courir après son—*, se livrer à une espérance chimérique. *Passer comme l'—*, *comme une —*, se dit des choses de courte durée. *Les grands du monde ne sont qu'— et que fumée* (Ac.), elles n'ont rien de permanent, de solide. = **Obscurité**, absence de lumière : *c'était à la faveur des ombres de la nuit* (Volt.) *Dieu d'Israël, dissipe enfin cette —* (Rac.) *Mettre un homme à l'—*, en prison ou le tuer; pop. || *Les — du tombeau, du trépas, de la mort*. = A l'—, loc. prép., sous la protection, à la faveur de : *l'industrie ne fleurit qu'à l'— de la paix*. = Apparence, simulacre, image : *il ne lui reste pas seulement une — de raison* (Fén.) *Cette — de gloire va s'évanouir* (Boss.) *Des premiers temps nous retraçait quelque —* (Rac.) = Faible apparence : *il n'y a pas — de doute, l'— du doute* (Ac.) *L'amitié m'a fait supporter vos erreurs tant qu'une — d'espoir pouvait les nourrir* (J.-J.) || *Prêtexte : sous l'— de la dévotion, de la vertu*. = Dans la mythologie païenne, ce qui, après la mort, retenait la figure et l'apparence du corps : *le royaume des —*, les enfers. *Son — vers mon lit a paru se baisser*

(Rac.) || Se dit d'une personne ou d'un établissement qui a perdu toute sa force, toute sa prospérité : depuis sa maladie, il n'est plus que l'— de lui-même. La république romaine n'était plus que l'— de ce qu'elle avait été autrefois (Ac.) || Chose de nulle importance : l'homme que Dieu a fait à son image, n'est-il qu'une — ? (Boss.) = Peint., couleurs obscures qu'on emploie pour représenter les parties des objets les moins éclairées et qui servent à donner du relief aux autres. || *C'est une — au tableau*, se dit d'un léger défaut qui ne dépare pas trop, et qui fait parfois mieux sentir les beautés.

OMBRELLE, s. f., petit parasol de dame. = Espèce de mollusque.

OMBRER, v. a.; peint., distinguer, par des ombres, ce qui, dans la nature, n'est pas frappé de la lumière, d'avec ce qui en est frappé.

OMBREUX, **EUSE**, adj., qui donne de l'ombre ou qui est couvert d'ombre : bois, vallons — ; poét.

OMBRIE, contrée de l'Italie ancienne, entre la Gaule Cispadane et l'Étrurie. = Anc. partie des États de l'Église appartenant aujourd'hui au roy. d'Italie, et composée de la délégation de Spolète.

OMBROMÈTRE, s. m., instrument qui sert à mesurer la quantité de pluie qui tombe annuellement dans un lieu.

OMÉGA. V. ALPHA.

OMELETTE, s. f., œufs battus et cuits dans la poêle avec du beurre, du lard ou de l'huile.

OMER (Saint-), s.-préf. du départ. du Pas-de-Calais.

OMETTRE, v. a., manquer à faire ou à dire ce que l'on pouvait ou devait faire ou dire : il a omis de vous dire. *J'OMETS à dessin quelques mots. Cet historien veut être bref, il OMETTRA bien des faits.*

OMISSION, s. f., action d'omettre : faute d'—. *Sauf erreur ou —. L'— d'un mot. Pécher par action ou par —. L'— des devoirs.* = Chose omise : signaler plusieurs OMISSIONS.

OMIADES, première dynastie des califes arabes, fondée par Moawiah, à la mort d'Ali. Elle régna 89 ans. = Adj., califes —.

OMNIBUS (mot lat.), s. m., grande voiture de transport en commun pour les personnes et qui parcourt un certain nombre de rues d'une ville. = Voiture qui transporte les voyageurs de la gare à leur destination, et vice versa.

OMNIPOTENCE, s. f., toute-puissance, pouvoir absolu : l'— est un des attributs de Dieu (Ac.) || Faculté de décider souverainement en certaines matières : l'— du jury, — parlementaire.

OMNIPOTENT, E, adj., tout-puissant.

OMNIPOTENCE, s. f.; théol., science infinie de Dieu.

OMNIVORE, adj.; zool., qui se nourrit de substances végétales et animales : l'homme est —.

OMOPHAGE, adj., qui mange de la chair crue.

OMOPLATE, s. f., os large, mince et triangulaire à la partie postérieure de l'épaule. = Fam., le plat de l'épaule.

OMPHALE, reine de Lydie, aux pieds de laquelle Hercule fila des ouvrages de laine.

OMPHALOCÈLE, s. f., hernie ombilicale.

ON, s. indéf., se prend dans un sens collectif ou indéterminé sans distinction de sexe, et marque l'universalité des personnes : — peut être honnête homme et faire mal les vers (Mol.) *A-t-on jamais pleuré d'avoir fait son devoir?* (Chamfort.) *La Bétique est un pays dont — raconte tant de merveilles qu'à peine peut-on les croire* (Féu.) = Par euphémisme, il peut s'employer au lieu d'un pro. pers. :

— a certains attraits, un certain enjouement que personne ne peut disputer, je pense (Reg.) *Et vous, à m'obéir, prince, qu'— se prépare* (Rac.) = Il est quelquefois précédé de l'article l', surtout au commencement de la phrase : l'— hait avec excès lorsque l'— hait un frère (Id.) = **ON** dit, s. m. inv., bruit vague, rapport; fam. : se moquer du qu'en dira-t-on, mépriser tout ce que l'on pourra dire.

ONAGRE, s. m., âne sauvage. = Anc. machine de guerre pour lancer des pierres. = S. f., genre de plantes herbacées dont quelques espèces sont cultivées comme ornement, vulg., herbe aux ânes, laurier de Saint-Antoine, herbe aux sorciers.

ONC, **ONQUES** ou **ONCQUES**, adv. de temps, jamais; vieux et fam. : c'est le plus méchant homme qui fut — (Ac.) *Diable n'eut — tant d'honneur de sa vie* (La F.)

ONCE, s. f., anc. poids valant 31 grammes 25 centigrammes. || *Ne pas avoir une — de*, manquer complètement de.

ONCE, s. f., variété du genre chat, voisine du jaguar, que l'on apprivoise en Perse pour la chasse de la gazelle : il y a des ONCES assez petites pour qu'un cavalier puisse les porter en croupe (Buff.)

ONCHETS, s. m. pl. V. JONCHETS.

ONCIALE, adj. et s. f., se dit d'une anc. écriture dont les caractères étaient majuscules.

ONCLE, s. f., le frère du père ou de la mère, par rapport à un enfant. V. MONE.

ONCTION, s. f., action d'oindre, d'enduire quelque partie du corps d'une matière grasse, huileuse. = Qualité de ce qui est onctueux. || Se dit des mouvements de la grâce, des consolations du Saint-Esprit. = Caractère de ce qui, dans un discours ou dans un écrit, pénètre doucement le cœur, attendrit l'âme et la porte à la pitié : parler avec —. l'— des écrivains sacrés (Mass.)

ONCTUEUSEMENT, adv., avec onction.

ONCTUEUX, **EUSE**, adj., gras et huileux : l'— cacao qu'on embaume la vanille (Del.) || Qui a de l'onction : prédicateur, style —.

ONCTUOSITÉ, s. f., qualité de ce qui est gras au toucher.

ONDE, s. f., mouvement d'élévation et d'abaissement qui se produit dans l'eau sous l'action du vent : la propagation des ONDES à la surface d'un lac. || L'eau, la mer : elle voyait pour ainsi dire les — se courber sous elle (Boss.) *La lumière tremblante de la lune répandue sur la surface des —* (Féu.) *L'— amère.* || Se dit de tout ce qui ressemble à des ondes : les gerbes flottantes roulent au gré des vents leurs — jaunissantes (Del.)

§ **ONDES**, **FLOTS**, **VAGUES**. *Onde* représente la forme arrondie que prennent les eaux dans leur éternel balancement; le *flot* est une onde qui roule ou qui coule; la *vague*, une onde qui vient battre le rocher où elle se brise.

ONDÉ, E, adj., qui offre des plis, des sinuosités, des teintes en forme d'ondes.

ONDÉE, s. f., pluie abondante, subite et passagère. || *Une — de coups de bâton* (Mol.)

ONDIN, E, s., génie élémentaire qu'on supposait habiter les eaux, dans les mythologies du Nord.

ONDOIEMENT, s. m., baptême donné sans toutes les cérémonies et en dehors de l'église.

ONDOYANT, E, adj., qui se meut en ondes : moissons, plaines ONDOYANTES. *Drapeaux ONDOYANTS.* = Peint., se dit du mouvement des draperies.

ONDOYER, v. a., donner l'ondoiement à un enfant. = V. n., se mouvoir en décrivant des ondes :

les flammes ONDOIENT. Les drapeaux ONDOYAIENT dans la plaine (Ac.)

ONDULATION, s. f., mouvement par ondes : *une pierre jetée dans l'eau y cause des ONDULATIONS circulaires. Les — du son, de la chaleur, de la lumière.* || *Quand le vent agite les plantes, vous diriez à leurs — d'une mer de verdure et de fleurs (B. de St-P.)* = Point., se dit des contours, des draperies.

ONDULATOIRE, adj. : *mouvement —*, qui se propage en ondulations.

ONDULÉ, E, adj., dont la surface présente ou semble présenter des ondulations : *surface, moire ONDULÉE*. = Bot., synonym. d'ONDULEUX.

ONDULER, v. n., avoir un mouvement d'ondulation : *le vent fait — l'eau de ce lac (Ac.)*

ONDULEUX, EUSE, adj., qui forme, qui présente des plis arrondis, des sinuosités.

ONÉGA, riv. de la Russie d'Europe, et lac du même nom entre le Ladoga et la mer Blanche.

ONÉRAIRE, adj., qui a le soin et la charge d'une chose, par opposit. à *honoraire*; peu us.

ONÉREUX, EUSE, adj., qui est à charge, incommode : *cette fonction est ONÉREUSE (J.-J.) Grâce — au peuple (Mass.) Tutelle —.* || Dr. : à titre —, à prix d'argent ou en échange de services.

ONGLE, s. m., lame dure et cornée qui couvre le dessus du bout des doigts : *l' — long qu'il porte au petit doigt (Mol.)* || *Rogner les ONGLES à quelqu'un*, diminuer son pouvoir, ses profits. V. BEC. *Donner sur les —*, châtier, réprimander. *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des —*, en avoir beaucoup. = Se dit des parties analogues chez certains animaux : *les — des lions, du vautour*, etc. V. INCARNÉ.

ONGLÉ, E, adj.; blas., se dit des animaux dont les ongles sont d'un autre émail que le corps.

ONGLÉE, s. f., engourdissement douloureux causé par le grand froid au bout des doigts.

ONGLET, s. m., bande de papier ou de parchemin, que l'on coud au dos du livre en le reliant, et à laquelle on colle les estampes, les cartes ou les cartons; carton de deux pages. = Assemblage de charpente ou de menuiserie qui est formé sous un angle de 45 degrés. = Échanerure sur le plat d'une règle de fer ou de bois. = Petite entaille à la lame d'un canif, au couvercle de certaines boîtes, pour les ouvrir plus facilement. = Bot., partie inférieure de chaque pièce d'une corolle polypétale.

ONGLETTE, s. f., petit burin dont se servent les graveurs sur métaux.

ONGLON, s. m., ongle des pachydermes et des ruminants.

ONGUENT, s. m., médicament externe, d'une consistance molle, qui se liquéfie à la chaleur de la peau. = Anc., drogue aromatique, essence, etc., pour se parfumer ou pour embaumer les corps.

ONGUICULÉ, E (pron. *ū*), adj., se dit des animaux qui ont un ongle à chaque doigt et des pétales pourvus d'onglets très-longs. = ONGUICULÉ, s. m., animal onguiculé.

ONOMATOPEÉ, s. f., formation de certains mots dont le son imite les choses qu'ils désignent; le mot ainsi formé.

ONTARIO, lac de l'Amérique du Nord qui reçoit les eaux du lac Érié par le Niagara.

ONTOLOGIE, s. f., science de l'être en général; traité de cette science. = Système de métaphysique qui accorde l'existence réelle à des êtres de raison.

ONTOLOGIQUE, adj., qui a rapport à l'ontologie : *science, étude —.*

ONYX, s. m., variété de calcédoine, rayée par diverses teintes parallèles.

ONYXIS, s. m.; méd. V. INCARNÉ (*ongle*).

ONZE, adj. num., dix et un. = S. m., le nombre onze. = Le onzième jour : *le — du mois.*

ONZIÈME, adj. num. ord. de onze : *le — jour.* = S. m., onzième partie d'un tout. = S. f.; mus., octave de la quarte.

ONZIÈMENT, adv., en onzième lieu.

OOLITHE, s. m., concrétion pierreuse, ordinairement calcaire, en forme d'œufs de poisson.

OPACITÉ, s. f., qualité des corps opaques.

OPALE, s. f., espèce de quartz, qui renferme de l'eau, qui a un éclat résineux et qui est fragile

OPAQUE, adj., qui n'est point transparent, qui ne laisse point passer les rayons lumineux.

OPÉRA, s. m., œuvre musicale composée sur les paroles d'un poème dramatique, et que l'on chante sur le théâtre, en variant le spectacle par des danses et des changements de décoration; lieu où on la représente : *grand —, — comique.* — *buffa*, opéra italien, égayé par le personnage du bouffon.

OPÉRATEUR, TRICE, s., celui, celle qui fait certaines opérations de chirurgie. || *Voilà l'OPÉRATRICE aussitôt en besogne (La F.)* = Charlatan qui arrache des dents et débite ses remèdes en place publique.

OPÉRATION, s. f., action d'une puissance, d'une faculté qui agit selon sa nature pour produire un effet : *les OPÉRATIONS de la nature, de l'esprit, de la grâce.* — *chimique, pharmaceutique*, ce que fait le chimiste ou le pharmacien pour analyser les corps, chercher des combinaisons, ou préparer des médicaments. — *de chirurgie*, ou abs., action méthodique du chirurgien sur quelque partie du corps. || Action qui suppose du travail et des combinaisons et qui tend à un effet; dessein qui est ou doit être mis à exécution : *manquer une —. Les OPÉRATIONS du commerce. Les — de l'armée étaient concertées (Volt.)* = Math., combinaisons, calculs qu'on fait pour arriver à un certain résultat. || *Vous avez fait là une belle —*; fam. et ir.

OPÉRATOIRE, adj., qui a rapport aux opérations : *médecine —. Procédé —*, qu'on suit pour exécuter une opération donnée.

OPERCULE, s. m.; hist. nat., toute pièce mobile qui sert à fermer une ouverture, à recouvrir une cavité, etc.

OPERCULÉ, E, adj., fermé par un opercule.

OPÉRER, v. a., faire, produire quelque effet : *jamais l'éloquence n'OPÉRA de si grandes choses (Barth.) Nous croyons sans difficulté aux vrais miracles OPÉRÉS dans notre sainte religion (Volt.), et abs., la grâce OPÈRE sur les âmes. Le remède a OPÉRÉ.* || *Cet homme a bien OPÉRÉ*; fam. et ir., n'a rien fait qui vaille. = Faire une opération de chimie, de chirurgie, de calcul. = S' —, v. pr., être opéré.

OPÉRETTE, s. f., diminutif d'opéra.

OPES, s. m. pl.; archit., trous destinés à recevoir les poutres, les solives, les chevrons, etc.

OPHICLÉIDE (pron. *ei*), s. f., instrument à vent en cuivre, serpent à clefs.

OPHIDIENS, s. m. pl., serpents.

OPHIOLOSSE, s. m., genre de fougères qui croît dans les prairies humides.

OPHIOLITHE ou **OPHITE**, s. m.; minér., synonym. de SERPENTINE. V. ce mot.

OPHTHALMIE, s. f., inflammation des membranes de l'œil.

OPHTHALMIQUE, adj., qui a rapport ou qui appartient aux yeux, aux maladies des yeux.

OPHTHALMOGRAPHIE, s. f., description anatomique de l'œil.

OPHTHALMOSCOPE, s. m., instrument qui sert à examiner l'intérieur de l'œil.

OPIACÉ, E, adj.; méd., se dit des médicaments qui contiennent de l'opium.

OPIAT (pron. le *i*), s. m., électuaire de consistance molle et où il entre de l'opium.

OPILATIF, **IVE**, adj.; anc. méd., qui a pour effet d'obstruer les conduits intérieurs du corps; vieux et peu us.

OPILOTION, s. f.; méd. V. **OBSTRUCTION**.

OPILER, v. a., obstruer les vaisseaux, les conduits intérieurs du corps; vieux et peu us.

OPIMES, adj. f. pl. : *dépouilles* —, remportées par le général romain qui avait tué le chef ennemi.

OPINANT, s. m., celui qui opine dans une délibération : *le premier* —.

OPINER, v. n., donner son avis dans une assemblée sur un sujet qui a été mis en délibération : *leur doyen OPINA qu'il fallait attacher un grelot (La F.)* — *du bonnet*, être de l'avis des autres, sans rien changer ni ajouter.

OPINIÂTRE, adj., trop fortement attaché à son opinion, à sa volonté : *homme, femme, enfant* —. || Se dit des choses où l'on met de la persistance, de l'acharnement : *travail, combat* —. *Ce courage — qui faisait son caractère (Volt.)* *Maladie, rhume* —, qui résiste aux remèdes. = S., personne opiniâtre : *un petit* —. *Les OPINIÂTRES ne veulent croire que ce qu'ils conçoivent, et ils ne conçoivent que fort peu de choses (La Roch.)*

§ **OPINIÂTRE. OBSTINÉ**. L'*opiniâtre* suit l'opinion à laquelle il s'est attaché et qu'il croit avoir raison de suivre, tandis que l'*obstiné* persévère dans une idée contre toute raison, par caprice, par esprit d'opposition, par taquerie.

OPINIÂTRÉMENT, adv., avec opiniâtré : *soutenir — une erreur*. || Avec fermeté, avec constance, avec vigueur : *défendre — une place*.

OPINIÂTRER, v. a., contredire, contrarier quelqu'un de manière à le rendre opiniâtre : — *un enfant*. = S'—, v. pr., s'obstiner; vouloir fermement : *il ne faut point s'— sur les choses peu essentielles (Boss.)* S'— *à soutenir une erreur (Ac.)*

OPINIÂTRÉTÉ, s. f., attachement trop fort à son opinion, à sa volonté : *la petitesse de l'esprit, l'ignorance et la présomption sont l'— (La Roch.)* || Fermeté, constance : *pour faire de grandes choses, il faut une — infatigable (Volt.)*

OPINION, s. f., avis de celui qui opine sur une affaire en délibération : *aller aux OPINIONS, recueillir les* —. = Sentiment qu'on se forme des choses : *toutes les — sont libres. Vouloir soumettre les autres à nos — (Volt.)* Fam. : *c'est une affaire d'—, c'est une chose sur laquelle chacun peut penser comme il lui plaît. L'— publique ou abs. l'—, ce que pense le public : l'— est comme la reine du monde (Pasc.)* = Jugement qu'on porte d'une personne ou d'une chose : *il est permis d'avoir mauvaise — de celui qui n'a bonne — de personne (Dacl.)* *Je vous assure donc que je suis ravie que vous ayez bonne — de mon cœur (Sév.)* Abs. : *avoir — et avoir bonne — de quelque chose*, en bien augurer. = Log. croyance probable; vieux. V. **FOI**.

§ **OPINION. SENTIMENT, AVIS, PENSÉE**. On expose son opinion ou son sentiment; on dit son avis. On partage une opinion; on fait partager son sentiment. On

suit, on écoute un avis, on en profite; mais on a, on prend, on embrasse une opinion, un sentiment, une pensée, ce qui ne marque autre chose qu'un simple assentiment ou une détermination de l'esprit.

OPIUM (mot. lat.), s. m., suc épaissi et concret, que l'on extrait des capsules du pavot blanc, et qui a une propriété narcotique et soporative.

OPODELDOCH, s. m., baume de savon aromatisé, employé en frictions dans les entorses et dans les douleurs rhumatismales.

OPPORTUN, E, adj., qui est à propos, de circonstance : *moment* — ; *circonstance OPPORTUNE*.

OPPORTUNEMENT, adv., d'une manière opportune, à propos : *avertir — (Boss.)*

OPPORTUNITÉ, s. f., qualité de ce qui est opportun. = Occasion favorable.

OPPOSABLE, adj., qui peut être opposé.

OPPOSANT, E, adj., qui s'oppose suivant les formes à une sentence, à un arrêt. = Qui s'oppose à une mesure, qui combat une opinion : *parti* —, *minorité OPPOSANTE*. = S. m. : *ce message... frappa de surprise les OPPOSANTS des deux assemblées législatives (Thiers)*.

OPPOSÉ, E, adj., placé en regard, vis-à-vis : *les rivages OPPOSÉS (Barth.)* *Assises sur les deux rives OPPOSÉES de la Méditerranée, les deux cités se regardent en face (V. H.)* = Contraire, hostile, différent par nature : — *aux brigues (Boss.)* *La fortune à mes vœux cesse d'être OPPOSÉE (Rac.)* = Terme dont le sens est contraire à celui d'un autre terme, comme *fil* et *père*; *chaud* et *froid*. = Bot., se dit des parties qui se présentent au nombre de deux, vis-à-vis l'une de l'autre, sur un même plan : *rameaux* —, *feuilles* —. = Géom. : *angles* —, formés par deux droites qui se coupent. = S. m., chose contraire; le contraire : *on ne voit sous les cieux aucune créature qui n'ait son — (La F.)*

OPPOSER, v. a., placer une chose de manière qu'elle fasse obstacle à une autre : — *une digue à la fureur des flots*. Se dit aussi des personnes : *il lui oppose des troupes fraîches (Boss.)* || — *aux maux une constance inébranlable (Fléch.)* *L'animal oppose la ruse à la sagacité (Buff.)* = Mettre une chose vis-à-vis d'une autre, de manière qu'elles contrastent : — *une glace à une cheminée*. || *Il faut à l'offense — les bienfaits (Rac.)* = Mettre en parallèle : — *les anciens aux modernes. Celui que l'on oppose à tous les autres est incontestablement le premier (La H.)* = S'—, v. pr., être opposé, contraire; mettre obstacle : *Solon s'était opposé autant qu'il l'avait pu aux nouvelles entreprises de Pisistrate (Barth.)* = Dr., mettre un empêchement judiciaire à l'exécution d'un acte : — *à la levée des scellés, à un mariage*.

OPPOSITE, s. m., l'opposé, le contraire : *ce caractère est l'— de l'autre (Ac.)* = A l'—, loc. adv., en face, vis-à-vis : *sur la côte de l'Asie à l'— de la Grèce (Barth.)* = En sens contraire.

OPPOSITION, s. f., empêchement, obstacle qu'une personne met à quelque chose : *esprit d'—*. *Corriger le mal sans — (Fléch.)* = Dr., action de se rendre opposant : *former, mettre* —. = Manière d'être ou de voir contraire; — *d'humeurs, de sentiments. Il y a une grande — entre ces deux systèmes (Ac.)* = Contraste : *il serait fort curieux de rassembler un grand nombre de ces OPPOSITIONS et de ces analogies (B. de St-P.)* = *Le parti de l'— ou simpl. l'—, la partie d'une assemblée en opposition d'idées, de vues avec la majorité*. = Parti attaché aux opinions de la minorité opposante d'une

assemblée : *écrivain de l'—*. = Figure par laquelle on réunit deux idées qui paraissent contradictoires : *ce sont des pensées qui ne brillent que par l'—* (Buff.) = Astr., aspect d'un corps céleste qui est à cent quatre-vingts degrés d'un autre. = Anat. : *mouvement d'—*, qu'exécutent les muscles opposants. = Escr., mouvement de la main par lequel on pare l'estocade.

§ **OPPOSITION, RÉSTANCE.** *Opposition* implique l'idée d'initiative ou d'offensive, et *résistance* celle de défensive.

OPPRESSÉ, E, adj., qui respire difficilement : *la poitrine OPPRESSÉE*. || *Je m'éveillai en sursaut, l'âme —, l'esprit égaré* (Barth.)

OPPRESSER, v. a., presser fortement, gêner la respiration : *je sens quelque chose qui m'OPPRESSE* (Ac.) || *Je vous ai dit quels sentiments m'OPPRESSÉ-RENT* (Chat.) V. ACCABLER.

OPPRESSEUR, s. m., celui qui opprime : *Dieu punit les OPPRESSEURS d'un peuple par la main des opprimés* (B. de St-P.) = Adj. m. : *gouvernement, pouvoir —*.

OPPRESSIF, IVE, adj., qui tend à opprimer : *législation OPPRESSIVE. Moyens OPPRESSIFS*.

OPPRESSION, s. f., état de ce qui est opprimé : — *de poitrine*. || Action d'opprimer; état de ce qui est opprimé : *gémir sous l'—*. *Les Grecs restèrent dans l'—, mais non pas dans l'esclavage* (Volt.)

OPPRIMÉ, E, adj. et s., celui, celle qu'on opprime : *un peuple —, l'innocence OPPRIMÉE* (Fén.) *Pleurer avec les OPPRIMÉS* (Volt.)

OPPRIMER, v. a., accabler par violence ou par abus de la force : — *l'innocence* (Rac.) *Et peut-on sans trembler — ce qu'on aime?* (Créb.) Abs. : *malheur à ceux qui OPPRIMENT*. V. ACCABLER.

OPPROBRE, s. m., honte, ignominie : — *éternel; être en butte aux opprobres. Couvert d'—* (Barth.) *Être l'— de sa famille, lui faire honte. Un exécration juif, l'— des humains* (Rac.) *L'— avilit l'âme et fletrit le courage* (Volt.) V. HONTE.

OPTATIF, IVE, adj., qui exprime le souhait : *forme optative, mode —*. = OPTATIF, s. m., mode optatif : *en français on supplée à l'— par le subjonctif et quelquefois par le conditionnel*.

OPTER, v. n., choisir entre deux ou plusieurs choses qu'on ne peut avoir ou faire à la fois : *il a fallu — entre ces deux maîtres* (Vauv.) — *entre sa fortune et sa conscience* (Mass.) V. CHOISIR.

OPTICIEN, s. m., celui qui sait, qui enseigne l'optique. = Fabricant, marchand d'instruments d'optique. = Adj. : *ingénieur —*.

OPTIMÉ (mot lat.), adv., très-bien; fam.

OPTIMISME, s. m., sentiment de ceux qui prétendent que tout ce qui existe est pour le mieux : *le père Malebranche et surtout Leibnitz ont beaucoup contribué à accréditer l'—* (Trév.)

OPTIMISTE, adj. et s. m., qui appartient à l'optimisme : *système —. Leibnitz est un —*.

OPTION, s. f., faculté, action d'opter.

OPTIQUE, s. f., science de la lumière et des lois de la vision : *Newton a créé une — nouvelle* (Thom.) = Perspective : *l'— du théâtre. Les illusions de l'—*. = Boîte garnie d'un miroir incliné, dans laquelle on regarde à travers une grosse lentille des estampes enluminées; on dit aussi *chambre —*.

OPTIQUE, adj., qui sert à la vue, qui a rapport à la vision : *axe, cône, nerf, verre —*.

OPULEMENT, adv., avec opulence; peu us.

OPULENCE, s. f., abondance de biens, grande

richesse : *nager dans l'—*. *Le monde envie plus notre — qu'il ne l'honore* (Mass.) *Il ne leur reste de leur ancienne — que des regrets et des vices* (Barth.) V. RICHESSE.

OPULENT, E, adj. et s., qui est dans l'opulence : *homme —, cité OPULENTE. Faire l'—*.

OPUNTIA, s. m., synonyme de NOPAL.

OPUNTIACÉ, E, adj., qui a la forme de l'opuntia. = OPUNTIACÉES, s. f. pl., tribu de cactus ayant pour type le genre opuntia.

OPUSCULE, s. m., petit ouvrage de science ou de littérature.

OR, s. m., métal jaune, très-ductile, et le plus pesant après le platine : *dans tous les temps, l'— a été regardé comme le métal le plus parfait et le plus précieux* (Buff.) *A quoi bon ravir l'— au sein du nouveau monde?* (Boil.) = Monnaie d'or : *payer en —*. || Richesse, opulence : *la soif de l'—*. *Un roi sage sur la richesse et l'— ne met point son appui* (Rac.) *Au poids de l'—, fort cher. Une affaire d'—, un marché d'—*, qui présente de grands avantages. V. BARRE. = Prov. : *tout ce qui reluit n'est pas —, il ne faut pas se fier aux apparences. Un pout d'—, un très-grand avantage. Un cœur d'—, un noble cœur*. = Fam. : *tu vaux ton pesant d'—* (C. Del.), tu es un brave, un excellent garçon. *Parler d'—, dire une chose excellente; ouvrir un avis précieux*. = Fil d'argent doré dont on fait des étoffes, des broderies, des passementeries. || Poét., se dit de ce qui est brillant et blond : *l'— des moissons. L'— de ses blonds cheveux* (Volt.) *L'âge d'—*. V. AGE.

OR, conj., qui sert à lier une proposition à une autre, à engager, à exhorter : —, *dites-nous* (Ac.)

ORACLE, s. m., réponse que les païens croyaient recevoir de leurs dieux : *rendre des ORACLES. Il ne croit pas aux dieux et croit à leurs —* (Soumet). = La divinité qui rendait l'oracle : *consulter l'—*. *Dans Delphes, dans Délos tes — seurent* (Boil.) = Fam. : *parler comme un —, très-bien. S'exprimer en style d'—, d'une manière ambiguë*. || Se dit des vérités énoncées dans l'Écriture sainte ou déclarées par l'Église : *les — des prophètes. L'arche sainte est muette et ne rend plus d'—* (Rac.) || Décisions données par des personnes d'autorité ou de savoir : *chacun écoute ses —* (Fléch.) || Se dit de ceux qui donnent ces sortes de décisions : *saint Basile, l'— de l'Orient* (Mass.) || Par anal. : *c'est l'— de son parti; fam.*

ORAGE, s. m., grosse pluie accompagnée de vent, de grêle, d'éclairs et de tonnerre : *l'— a crevé sur ce pays. Il y a quatre jours qu'il fait un — continué* (Sév.) *L'ombre succède à l'ombre, et l'— aux orages* (St-Lambert). || Revers, malheurs : *l'— se déclare* (Rac.) *Déjà de toutes parts je vois grossir l'—* (Créb.) || Guerre, révolte : *il apaisa par sa conduite l'— dont le royaume était agité* (Fén.) || Agitation du cœur; peine : *l'orage des passions tumultueuses* (J.-J.) *Les — de l'amour* (Rac.) *Les — de la vie* (Volt.) || Fam., vive réprimande, emportement : *tout l'— retombera sur moi* (Bruyès).

§ **ORAGE, TEMPÊTE.** Ce que l'on considère dans l'orage c'est la matière et l'effet; dans la tempête, c'est la manifestation, le mouvement, le fracas. On se met à couvert de l'orage, et à l'abri de la tempête.

ORAGEUX, EUSE, adj., qui cause de l'orage, qui menace d'orage : *vent —*. || *La conscience est une fleur qui s'ouvre aux rayons du soleil et qui se ferme aux vents* — (B. de St-P.) = Sujet aux orages.

|| *Le monde est une mer* ORAGEUSE (Flécl.) = Troublé par l'orage : nuit, journée —. || Agité, tumultueux : cette vie me paraît un peu — (Volt.) On s'attendait qu'elle (l'assemblée) serait — (Barth.)

ORAISON, s. f., assemblage de mots construits suivant les règles de la grammaire : les parties de l'—. Un barbare amas de vices d'— (Mol.) = Ouvrage d'éloquence composé pour être prononcé en public : les ORAISONS funèbres de Bossuet. Une froide — (Gress.) = Prière à Dieu ou aux saints : l'âme s'unit à Dieu par l'— (Boss.) L'— dominicale, le Pater. V. DISCOURS.

ORAL, s. m., grand voile dont le pape se couvre la tête dans certaines occasions.

ORAL, E, adj., qui se transmet de bouche en bouche : tradition ORALE. = Fait de vive voix : enseignement —. = Qui a rapport à la bouche : cavité —. Son —, qui se forme dans la bouche.

ORAN, vil. forte de l'Algérie, ch.-l. de la p. de son nom, sur la Méditerranée, au foud d'une baie. Les Français l'ont conquise en 1831. = ORAN (division d'), une des trois p. de l'Algérie, comprenait toute la côte depuis l'embouchure du Tennis jusqu'aux frontières du Maroc.

ORANGE, anc. cap. d'une principauté du même nom, aujourd'hui s.-préf. du départ. de Vaucluse. = ORANGE (prince d'), grand capitaine du xvi^e siècle. Dépossédé de sa principauté par François I^{er}, il passa au service de Charles-Quint. Général de l'armée impériale, il s'empara de Rome et la saccagea. Il fut tué au siège de Florence, en 1530. = ORANGE (Guillaume, prince d'). V. NASSAU. = ORANGISTE, s. m., partisan de la maison d'Orange.

ORANGE, s. f., fruit à pépins, d'un jaune doré, et qui a beaucoup de jus : — douce, confite. Fleur d'—, se dit abusiv. pour fleur d'oranger. = Adj. inv., qui a la couleur de l'orange : ruban —.

ORANGÉ, E, adj., qui est de couleur d'orange. = S. m., couleur d'orange.

ORANGEADE, s. f., boisson faite avec du jus d'orange, du sucre et du eau.

ORANGEAT, s. m., confiture sèche ou dragées faites d'écorce d'orange.

ORANGER, s. m., arbre toujours vert qui porte les oranges : fleur d'—. L'— borde de ses fruits dorés les rivages méridionaux de l'Europe (B. de St-P.)

ORANGER, ÈRE, s., personne qui vend des oranges. = Adj., fruitier ORANGER, fruitière ORANGÈRE.

ORANGERIE, s. f., partie du jardin où sont placés les orangers : — de Versailles. = Serre où l'on met, pendant l'hiver, des orangers en caisse.

ORANG-OUTANG, s. m., espèce de singe sans queue qui se rapproche de l'homme par la conformation : on pourrait regarder l'— comme le premier des singes ou le dernier des hommes (Buif.)

ORANOR, s. m., gobe-mouche de l'île de Ceylan.

ORATEUR, s. m., celui qui compose des discours et qui les prononce en public : — éloquent. L'— romain, Cicéron. S'il y a peu d'excellents ORATEURS, y a-t-il bien des gens qui puissent les entendre? (La Br.) || Les passions sont les seuls — qui persuadent toujours (La Roch.) = Celui qui a la parole dans une assemblée. En parl. d'une femme, on dit : une femme —. = En Angleterre, le président de la chambre des Communes.

ORATOIRE, adj., qui appartient à l'orateur : art, mouvement, style —. Précautions, formes ORATOIRES. Je ne connais aucun discours — où il n'y ait des longueurs (Volt.)

ORATOIRE, s. m., petite pièce qui, dans une maison, est destinée aux actes de dévotion. = Con-

grégation religieuse. = Maison et église de la congrégation de l'Oratoire.

ORATOIREMENT, adv., d'une manière oratoire.

ORATORIEN, s. m., membre de la congrégation de l'Oratoire = Adj., les pères ORATORIENS.

ORATORIO (mot ital.), s. m., drame religieux mis en musique pour être exécuté dans une église : les ORATORIOS d'Haydn, de Mozart.

ORBE, adj., se dit des corps contondants qui sont plus ou moins arrondis et non tranchants.

ORBE, s. m., espace que parcourt une planète dans sa révolution : l'— de Saturne, de Vénus. || Globe, cercle, anneau : l'— du soleil (Millev.) || Poét., anneau, en parl. du serpent : le serpent se jette en —, monte et s'abaisse en spirale (Chat.)

ORBICULAIRE, adj., qui est rond, qui va en rond : mouvement —.

ORBICULAIREMENT, adv., en rond.

ORBITAIRE, adj., qui a rapport à l'orbite de l'œil : nerf, arcade —.

ORCADES, archipel au N. de l'Écosse. = ORCADES AUSTRALES, dites aussi *Nouvelles-Orcales* et *îles Powell*, groupe d'îles du grand Océan austral.

ORCANETTE, s. f., plante dont la racine contient une matière colorante rouge.

ORCHESTRATION, s. f., science du maniement d'un orchestre. = Manière dont les parties d'un orchestre sont combinées entre elles.

ORCHESTRE, s. m., dans les théâtres grecs, lieu où l'on dansait. = Dans les théâtres romains, place des sénateurs et des vestales. = Chez les modernes, place des musiciens ; les musiciens réunis. = Rangs de banquettes entre le parterre et les musiciens. = Personnes qui occupent l'orchestre

ORCHESTRER, v. a., arranger pour l'orchestre ; écrire les parties d'orchestre.

ORCHIDÉES, s. f. pl., plantes vivaces, à racines tubéreuses, ayant pour type le genre orchis.

ORCHIS (mot grec), s. m., genre de plantes à racines tuberculeuses, dont une espèce fournit le salep, une autre la vanille.

ORCINE, s. f., principe colorant qu'on extrait des lichens en même temps que la variolarine.

ORCUS, nom de Pluton chez les anciens Romains.

ORDALIE, s. f., toute épreuve juridique, usitée au moyen âge sous le nom de jugement de Dieu : l'— du fer chaud, de l'eau froide.

ORDINAIRE, adj., qui est dans l'ordre des choses, qui arrive communément : dans le cours — des actions de la vie (Mass.) Il n'est pas — que celui qui fait rire les autres s'en fasse estimer (La Br.) = Dont on se sert ordinairement ; habituel : nourriture —. Marcher d'un pas —. Médecin — de la maison du roi, qui remplit ses fonctions toute l'année. = Médiocre, vulgaire : un esprit —. Les hommes ORDINAIRES ne semblent naître que pour eux seuls (Mass.) = S. m., ce qu'on a coutume de servir pour un repas : avoir un bon —. Et d'où vient donc un si bon — ? (La F.) Je suis un homme à me contenter de l'— (Mol.) Vin d'—, de qualité ordinaire. = Ce qu'on a coutume de faire : l'— de la multitude est de juger sur les apparences (Ac.) L'— de la messe, les prières qu'on y récite tous les jours. = Juridiction diocésaine : se pourvoir par-devant l'—. = Courrier de la poste ; jour où ce courrier arrive ou part : nous faisons nos paquets les jours d'— (Sév.) vieux. = A l'—, loc. adv., suivant la manière accoutumée : je serai chez moi ce soir comme à l'— (J.-J.) = D'—, pour l'—, loc. adv.,

e plus souvent : *les esprits médiocres condamnent d'— tout ce qui passe leur portée* (La Roch.) V. COMMUN.

ORDINAIREMENT, adv., le plus souvent : *chaque famille a — trois ou quatre noms* (Chat.)

ORDINAL, E, adj., qui regarde l'ordre, le rang. = Gramm., qui marque, qui indique l'ordre : *les adjectifs, les nombres ORDINAUX*.

ORDINAL, s. m., nom donné par le clergé anglican à un livre qui contient le service et les cérémonies avec lesquelles on confère les ordres.

ORDINAND, s. m., celui qui se présente à l'évêque pour être promu aux ordres sacrés.

ORDINANT, s. m., l'évêque qui confère les ordres.

ORDINATION, s. f., action de conférer les ordres de l'Église.

ORDO (mot lat.), s. m., livret qui indique aux ecclésiastiques la manière de réciter l'office du jour.

ORDONNANCE, s. f., disposition, arrangement : *V— de ce tableau est assez bonne* (Did.) *Tous nos soins... ont loué du festin la superbe —* (Boil.) = Acte émané du gouvernement : *un mémoire hérissé de textes, d'ORDONNANCES* (Beaum.) = Règlement : *afficher une —, — de police. Cette — ne fut pas généralement suivie* (Mont.) = Prescription d'un médicament. = Milit. *compagnie d'—, qui ne fait partie d'aucun régiment. Habit d'—, d'uniforme.* = Militaire dont la fonction est de porter des ordres. = Mandement à un trésorier de payer certaine somme : *viser, contrôler une —.*

ORDONNANCEMENT, s. m., action d'ordonner un paiement. = Signature de celui qui a qualité pour l'ordonner.

ORDONNANCER, v. a., écrire au bas d'un mémoire, d'une note, l'ordre de payer : *— un état de dépense, un mémoire.*

ORDONNATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui ordonne, qui dispose de *V— d'une fête. Le concert des parties et l'unité d'intention de V—* (J.-J.) = S. m., celui qui ordonne, qui ordonnance des paiements. = Adj. m., *commissaire —, celui qui ordonnance les dépenses de l'armée.*

ORDONNÉ, E, adj., disposé, mis en ordre : *toute maison bien ORDONNÉE est l'image de l'âme du maître* (J.-J.) *Une tête bien —, un esprit juste dont les idées sont bien classées.*

ORDONNÉE, s. f.; géom., ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe, perpendiculairement à son axe.

ORDONNER, v. a., disposer, ranger, mettre en ordre : *Dieu a ORDONNÉ toutes choses. La nature est bien exacte à — les éléments suivant les saisons* (B. de St-P.) *Un oracle fatal ORDONNE qu'elle expire* (Id.) = Commander, prescrire : *je promets d'observer ce que la loi m'ORDONNE* (Rac.) = *Le médecin a ORDONNÉ une saignée.* = Conférer les ordres sacrés. = V. n., disposer de quelque chose : *ORDONNEZ de mes jours* (Rac.) *La destinée en a ORDONNÉ autrement* (Volt.) = Donner ordre de faire quelque chose : *m'ORDONNEZ-vous de mourir, ah! ce ne sera pas le plus difficile* (J.-J.) — *une fête, en diriger les apprêts.*

ORDRE, s. m., disposition des choses selon le rang, la place qui leur convient : *— naturel, merveilleux. Venait-il renverser l'— des éléments?* (Rac.) *L'— de l'univers, tout admirable qu'il est, ne frappe pas également tous les yeux* (J.-J.) — *social, règles qui constituent la société. || L'amour de l'— est*

la source de toutes les vertus politiques (Fén.) *Il retenait la noblesse dans l'—* (Fléch.) = *Traquillité, état de choses régulier et normal : tous les partis étaient accourus à sa rencontre lui demandant l'—, la victoire et la paix* (Thiers). = Bonne administration des finances d'un État, des affaires d'un particulier : *V— de ses finances* (Boss.) *Mettez — à votre maison* (Id.) — *du jour*, dans les assemblées délibérantes, travail dont l'assemblée doit s'occuper tel ou tel jour. || *Les ORDRES de l'État*, les différentes classes qui composent un État. = Dans l'Église : *V— hiérarchique*, les différents degrés de dignité, d'autorité, de juridiction. = Compagnie dont les membres font vœu de vivre sous certaines règles : — *religieux, militaire.* || *L'— des avocats*, la compagnie des avocats inscrits sur le tableau. = Marque d'un ordre de chevalerie. = Chœur des anges. || *Esprit du premier —, au-dessus du commun. Esprits du dernier —* (La F.) = Un des sept sacrements, par lequel celui à qui il est conféré reçoit la puissance d'exercer les fonctions ecclésiastiques. = Commandement d'un supérieur : *servir sous les ORDRES d'un grand prince* (Fléch.) *Quel sera V— affreux qu'apporte un tel ministre?* (Rac.) = Le moment de la journée où le général distribue ses ordres à son armée; publications qui se font par ordre du général. = Comm., endossement d'un billet ou d'une lettre de change : *billet à —, billet payable à la personne à l'ordre de laquelle il est fait ou transmis.* = Hist. nat., grande division dans la classification des animaux, des végétaux, etc. = Archit., se dit des ornements qui distinguent la colonne et l'entablement dans la construction des édifices. = *Par —, loc. adv., successivement. En sous —, loc. adv., subordonnement. V. RÈGLE et COMMANDEMENT.*

ORDURE, s. f., excréments, impuretés du corps et tout ce qui rend un lieu malpropre : *les castors ne font ni ne souffrent jamais aucune — dans leurs habitations* (Buff.) = Immondices, balayures; tout ce qui s'attache de malpropre aux habits, aux meubles, etc. || *Ames pétries de boue et d'—* (La Br.) = Licence dans les discours et dans les écrits.

ORDURIER, **ÈRE**, adj., qui se plaît à dire, à écrire des choses sales et obscènes. = S., personne ordurière.

ORE, s. m., monnaie de compte en Suède : *V— vaut environ un centime.*

ORÉADE, s. f., nymphe des montagnes.

ORÉE, s. f., lisière d'un bois : *nous débarquâmes à V— d'une plaine de forme circulaire* (Chat.); vieux.

ORÉGON ou **COLUMBIA**, fl. des États-Unis, prend sa source dans les montagnes Rocheuses et se jette dans l'océan Pacifique. = **ORÉGON** (territoire d'), vaste contrée de l'Amérique du Nord, entre la Nouvelle-Bretagne au N., les montagnes Rocheuses à l'E., la Californie au S. et l'océan Pacifique à l'O.

OREILLARD, E, adj., qui a les oreilles longues, basses, pendantes : *cheval —.* = S. m., espèce de chauve-souris.

OREILLE, s. f., organe de l'ouïe : *se boucher les OREILLES. Les parties de la tête qui font le moins à la physionomie et à l'air du visage, ce sont les —* (Buff.) = L'ouïe, le sens qui perçoit les sons : *avoir l'— bonne. Personne n'a l'— assez fine pour les entendre marcher* (La Br.) *Prêter l'—, être attentif ou écouter favorablement. Ouvrir l'—, écouter une proposition qui flatte. Avoir l'— de quelqu'un, être en faveur auprès de lui : vous diriez qu'il*

P — du prince et le secret du ministre (La Br.) *J'approchai par degrés de l'— des rois* (Rac.) = Fam. : *jusqu'au bonjour il dit tout à l'—* (Mol.) *Se faire tirer l'—*, avoir de la peine à consentir à quelque chose. *Si cela venait à ses —*, s'il en entendait parler. *J'en ai les — rebattues*, je suis ennuyé d'en entendre parler. *Pendre à l'—*, menacer : *je vois quelque chose d'effreux qui vous pend à l'—* (V. H.) *Échauffer les —*, mettre en colère par quelque discussion : *retire-toi, te dis-je, et ne m'échauffe pas les —* (Mol.) *Secouer les —*, ne pas tenir compte d'une chose, s'en moquer. **V. BAISSER et BAS**, adj. *Jusqu'aux —*, loc. adv., des pieds à la tête. = *Par-dessus les —*, loc. adv., plus qu'on ne peut endurer; fam. = Il se dit de ce qui a quelque ressemblance avec la figure de l'oreille : les — *d'une écuelle, d'un soulier. L'— d'une charrue. Les — d'une ancre.* = Partie de toile d'emballage qu'on laisse aux quatre coins d'un ballot. = Chacune des deux grosses dents placées aux extrémités d'un peigne. = Pli qu'on fait au coin d'un feuillet de livre pour marquer la page qu'on veut retrouver. = Appendice à la base de quelques feuilles ou des pétales.

OREILLE-D'OURS, s. f., plante odorante.

OREILLÉ, E, adj., qui a des oreilles ou des auricules. = Bot., qui porte des appendices en forme d'oreilles. = Blas., dont les oreilles sont d'un émail autre que celui du corps.

OREILLER, s. m., cousin qui sert à soutenir la tête quand on est couché : — *de crim, de duvet. Nos selles nous servaient d'—* (Chat.) || Prov. : *une conscience pure est un bon —.*

OREILLÈRE, s. f., nom vulg. du perce-oreille.

OREILLETTE, s. f.; anat., se dit des deux cavités du cœur qui reçoivent le sang des veines et communiquent avec les ventricules. = Petit linge qu'on met derrière l'oreille lorsqu'il s'y trouve quelque écorchure. = Parties pendantes des bonnets; destinées à couvrir les oreilles.

OREILLONS, s. m. pl., tumeur des glandes voisines de l'oreille.

OREMUS (mot lat.), s. m., prière, oraison; fam.

ORÉNOQUE, fl. de l'Amérique du Sud. = **ORÉNOQUE** (départ. de l'), dans la république de Vénézuéla.

ORÉOGRAPHIE, s. f., description des montagnes.

ORESTE, fils d'Agamemnon et de Clytemnestre, contracta avec Pylade une étroite amitié qui est devenue célèbre. Après avoir vengé la mort de son père, il fut poursuivi par les Furies jusqu'à ce qu'il eût délivré, en Tauride, sa sœur Iphigénie. = **ORESTIE**, titre d'une trilogie grecque d'Eschyle.

ORFÈVRE, s. m., celui qui fait ou qui vend des ouvrages d'or et d'argent : *vous êtes —, monsieur Josse* (Mol.)

ORFÈVRIERIE, s. f., art, commerce de l'orfèvre; ouvrages confectionnés par l'orfèvre.

ORFÈVRI, E, adj., se dit de l'or et de l'argent travaillés par l'orfèvre.

ORFRAIE, s. f., espèce d'aigle de mer.

ORFROI, s. m., anc., étoffe tissée d'or. = Parurements des chapes, des chasubles.

ORGANDI, s. m., toile de coton fort claire.

ORGANE, s. m., partie du corps qui remplit quelque fonction nécessaire ou utile à la vie : *l'— de la vue, de l'ouïe, de l'odorat. Ma main me parut être le principal — de mon existence* (Buff.) *Les feuilles et les fleurs sont des organes essentiels des végétaux* (Ac.) = Se dit partiel. de la voix : *ce chanteur a un bel —. Tout annonce dans ce pays*

la dureté de l'— musical (J.-J.) || *Sa bouche est l'— de la sagesse* (Barth.) || *Personne ou journal dont on se sert pour déclarer ses volontés, ses désirs, ses sentiments : souvent les opprimés manquent d'— pour faire entendre leurs plaintes* (J.-J.)

ORGANEAU, s. m.; mar., anneau de fer auquel on attache un câble.

ORGANIQUE, adj., qui agit par le moyen des organes; qui sert d'organe; qui appartient aux organes : *corps —. Instrument, règne, vie —.* = Qui convient à l'organisation : *les parties organiques répandues dans l'univers sont toujours actives* (Buff.) *Loi —*, fondamentale, qui sert de base. = Qui attaque les organes : *maladie, vice —.*

ORGANISANT, E, adj., qui concourt à l'organisation : *nous sommes entourés d'êtres organisants, sensibles* (B. de St-P.)

ORGANISATEUR, TRICE, adj., qui organise : *l'intelligence humaine a une très-grande puissance organisatrice* (Cuv.) = S. m., *c'est un grand —.*

ORGANISATION, s. f., manière dont un corps est organisé : — *de l'homme, des plantes.* || Constitution d'un État, d'un établissement public, etc. : *l'— des tribunaux, de l'armée.*

ORGANISÉ, E, adj., qui a une organisation; qui est doué de la vie : *corps bien —. L'homme, supérieur à tous les êtres organisés* (Buff.) || *C'est une tête bien organisée*, une personne d'un esprit juste et étendu.

ORGANISER, v. a., donner aux parties d'un corps la disposition nécessaire pour les fonctions auxquelles il est destiné : *il n'y a que l'auteur de la nature qui puisse — un corps* (Laveaux.) || Donner à un établissement une forme, en régler l'arrangement, le mouvement intérieur : — *une administration, un tribunal, un ministère, une armée.* = Disposer, arranger : — *une partie de jeu, de chasse.* = S'—, v. pr., prendre une forme régulière; prendre vie : *tout se meut, s'organise et sent son existence* (St-Lamb.) || *Une armée qui commence à s'—.*

ORGANISER, v. a., joindre un petit orgue à un instrument de musique : — *un piano.*

ORGANISME, s. m., ensemble de fonctions régulièrement exécutées par des organes : — *animal. Non-seulement chaque être est un —, l'univers tout entier en est un* (Cuv.)

ORGANISTE, s., celui, celle dont la profession est de jouer de l'orgue.

ORGANOGRAPHIE, s. f., description des organes; ne se dit guère qu'en botanique.

ORGANOLOGIE, s. f., traité des organes.

ORGANSIN, s. m., soie torse tressée au moulin.

ORGANSINAGE, s. m., action d'organiser.

ORGANSINER, v. a., tordre la soie et la passer deux fois au moulin.

ORGE, s. f., sorte de grain, plante qui le produit : *de belle —. On nourrit la brebis de bon lait et d'— moulue* (Buff.) *Sucre d'—*, sucre cuit avec une décoction d'orge. = S. m., — *mondé*, grains d'orge nettoyés et préparés. — *perlé*, petits grains d'orge dépouillés de leur son. — *carré*. **V. ESCOURGEON.**

ORGÉAT, s. m., boisson rafraîchissante faite avec de l'eau d'orge, du sucre et des amandes.

ORGELET, s. m., petite tumeur aux paupières, de la grosseur d'un grain d'orge.

ORGIES, s. f. pl., fêtes de Bacchus. || **ORGIE**, s. f., débauche de table : *une abominable —. La sensualité ne présidait pas à nos —* (J.-J.) || Fam., licence, dévergondage : *les — littéraires.*

ORGUE, s. m. **ORGUES**, au pl., s. f. et m., instrument à vent et à touches composé de tuyaux de différentes grandeurs, de claviers et de soufflets : *toucher de l'—*. Des **ORGUES portatives**. *L'— de Saint-Marc est un des plus beaux — de toute l'Italie*. = Lieu élevé où l'orgue est placé dans une église. || — *expressif*, dont la construction permet d'augmenter ou de diminuer graduellement l'intensité des sons. — *de Barbarie*, ou simpl. —, instrument portatif fait à l'instar de l'orgue, et mis en jeu au moyen d'un cylindre qu'on fait mouvoir. || *Point d'—*, trait de la partie chantante pendant lequel l'accompagnement est suspendu. = Sorte de herse avec laquelle on ferme les portes d'une ville assiégée. = Anc., assemblage de canons de gros calibre dont les lumières se communiquaient.

ORGUEIL, s. m., opinion trop avantageuse que l'on a de soi-même : *être bouffi d'—*. *Il crève d'—* (Ac.) *Il faut défaire l'— une passion qui fait que de tout ce qui est au monde l'on n'estime que soi* (La Br.) *L'— du diadème* (Rac.) *L'— de leur naissance* (Mass.) || En bonne part, sentiment noble, élevé, qui inspire une juste confiance et qui porte à faire de grandes choses : *généreux —* (Rac.) *Je sais quel noble — le domine et Feuillanme* (Volt.) *Elle fait tout l'— d'une superbe mère* (Rac.), elle est un sujet d'orgueil pour sa mère. = Faste, pompe : *l'— de ses édifices*. = Orgueil personifié : *la Renommée, fille de Satan et de l'—, naquit autrefois pour annoncer le mal* (Chat.) *Après d'elle est l'— qui se plaît et s'admire* (Volt.) = Archit., cale ou pierre qui sert à soutenir l'effort d'un levier ou à soulever un corps.

§ **ORGUEIL, SUPERBE, MORGUE**. *L'orgueil est une enflure de l'âme qui fait qu'on se rengorge. Superbe, encore employé dans le langage de la dévotion, n'est presque plus qu'un archaïsme et un terme dont on se sert par dérision. La morgue est l'orgueil de la contenance qui cherche à inspirer le respect ou la crainte.*

ORGUEILLEUSEMENT, adv., d'une manière orgueilleuse : *on ne ricane point — de leur air gauche et de leurs compliments rustauds* (J.-J.)

ORGUEILLEUX, EUSE, adj., qui a de l'orgueil : *homme, esprit —* (J.-J.) *Tout esprit — qui s'aime, par mes leçons se voit guéri* (Boil.) = Qui est inspiré par l'orgueil ; où l'orgueil se montre : *faste —* (Rac.) *Entreprise, réponse ORGUEILLEUSE. L'— puissance de Babylone* (Boss.) || Poét. : *là, tu briseras tes flots —* (Fléch.) = S., personne orgueilleuse : *les — seront confondus* (Boss.)

ORIENT, s. m., point du ciel où le soleil se lève sur l'horizon : *les portes d'—* (La F.) *L'Aurore... ouvrait dans l'— le palais du Soleil* (Volt.) = Celui des quatre points cardinaux où le soleil se lève à l'équinoxe : *l'ensemble des étoiles répandues dans le firmament paraît entraîné de l'— à l'occident* (Arago.) || Se dit des grands États de l'Asie : *la question d'—*. *Il portait dans tout l'— l'honneur de la nation française* (Fléch.) *L'— est le berceau des fables* (Ac.) || *L'— d'une perte*, son eau, sa couleur. || *Grand —*, la réunion des loges des francs-maçons de toute la France représentés à Paris par des députés de toutes les loges de la province.

§ **ORIENT, LEVANT, EST**. *L'orient est le lieu du ciel où le soleil commence à luire. Le levant est le lieu où le soleil paraît se lever par rapport à un pays. L'est, surtout en usage dans la navigation, est proprement le lieu de l'horizon d'où le vent souffle quand le soleil se lève.*

ORIENTAL, E, adj., qui est du côté de l'orient, qui appartient à l'orient : *pays, peuple —* ; *région*

ORIENTALE, pompe — (Rac.) || *Langues ORIENTALES*, langues mortes ou vivantes de l'Asie. = Qui croît en Orient, qui vient d'Orient : *plantes, perles —*. = S. m., personne née en Orient : *les ORIENTAUX*

ORIENTALISTE, s. m., celui qui est versé dans la connaissance des langues orientales.

ORIENTATION, s. f., art de reconnaître l'endroit où l'on est en examinant l'horizon rationnel ou visuel, en déterminant les points cardinaux. = Position d'un objet relativement aux pôles.

ORIENTER, v. a., disposer une chose selon la situation qu'elle doit avoir par rapport à l'orient et aux trois autres points cardinaux : — *une carte, un globe*. — *un plan*, y placer la rose des vents pour faire connaître la position des objets représentés sur le dessin. — *les voiles*, les disposer de manière qu'elles reçoivent le vent selon la route qu'on veut suivre. = S'—, v. pr., reconnaître l'orient et les autres points cardinaux du lieu où l'on est. || Examiner une affaire sous ses différentes faces : *donnez-moi le temps de m'—* (Ac.)

ORIFICE, s. m., ouverture qui sert comme d'entrée ou d'issue à un corps, ou qui fait communiquer des cavités les unes avec les autres : — *de l'estomac*. = Ouverture plus ou moins étroite de certains vases : — *d'une bouteille*.

ORIFLAMME, s. f., étendard que les anciens rois de France, allant à la guerre, faisaient porter devant eux : *déployer l'—*. *Le roi alla prendre l'— à Saint-Denis* (Ac.)

ORIGAN, s. m.; bot., plante de la famille des labiées.

ORIGÈNE, célèbre docteur de l'Église, né à Alexandrie en 185, mort en 253. Plusieurs de ses doctrines furent entachées d'hérésie et condamnées par l'Église.

ORIGINAIRE, adj., qui tire son origine de tel ou tel lieu : *Mazarin, — d'Italie* (Volt.) *Le tabac est une plante — d'Amérique* (Ac.) = Qui nous vient d'origine : *vice —*.

ORIGINAIREMENT, adv., dans l'origine, primitivement : *le café vient — de la Haute-Éthiopie*.

ORIGINAL, E, adj., qui n'a pas été fait d'après un modèle, ou qui sert de modèle : *acte, tableau, texte —*. Édition **ORIGINALE**. *On ne sait de toutes ces histoires quelle est l'—* (Volt.) = Qui paraît imaginé, sans rapport avec ce qui a précédé ; empreint de hardiesse : *caractère —, pensée —*. *La Fontaine est toujours —, soit qu'il invente, soit qu'il traduise* (La Br.) = Singulier, particulier : *mise —*. *A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes ORIGNAUX* (Id.) = S. m., modèle, par opposit. à copie : — *d'un tableau, d'un traité*. = Minute : *l'— d'un contrat*. = Texte, par opposit. à traduction : *la traduction s'éloigne ici de l'—* (Ac.) = Personne dont on a fait le portrait : *un portrait a toujours son prix pourvu qu'il ressemble, quel que soit l'—* (J.-J.) || *D'un sot parfait montrer l'—* (Boil.) = Auteur qui excelle dans son genre sans avoir eu de modèle. || Homme qui pousse la singularité jusqu'au ridicule : *c'est un — sans copie. Je vous déferai, moi, de cet —* (Dest.) = Littér., ce qui est original : *rechercher l'—*. = En —, loc. adv. : *les actes doivent rester en — dans les archives* (Ac.) || *En propre —, en personne* : *oui, madame, en propre —* (Reg.) *Savoir d'—*, avoir appris quelque chose de ceux qui doivent en être les mieux informés.

ORIGINALEMENT, adv., d'une manière originale : *penser, s'exprimer —*.

ORIGINALITÉ, s. f., qualité, caractère de ce qui est original : *l'— d'une opinion, d'une pensée.* — du *style*. — Caractère d'une personne originale. — Bizarrie : *ses ORIGINALITÉS me déplaisent.*

ORIGINE, s. f., principe, commencement : *l'— du monde* (Boss.) *Nous mourons en naissant, notre fin tient à notre —* (Mass.) = Cause, source : *je crois de ce désordre entrevoir l'—* (Rac.) = Extraction d'une personne, d'une nation : *porter sur le front l'orgueil de son —* (Mass.) *A d'illustres parents s'il doit son —* (Rac.) = Étymologie : — *douteuse.* *L'— d'un mot.* = Dans *l'—*, originairement. = Dès *l'—*, dès le principe. V. COMMENCEMENT.

ORIGINELE, **LE**, adj., qui remonte jusqu'à l'origine : *voulez-vous donc qu'il garde sa forme ORIGINELE, conservez-la dès l'instant qu'il vient au monde* (J.-J.) *Liberté* — (La H.) = Théol., *péché —*, que tous les hommes ont commis dans la personne d'Adam. *Justice, grâce —*, état d'innocence dans lequel Adam et Ève avaient été créés.

ORIGINELEMENT, adv., dès l'origine : *l'homme est — pécheur* (Ac.)

ORIGNAL, s. m., élan du Canada.

ORILLON (*ll* m.), s. m., petite oreille; ne se dit qu'au figuré : *les ORILLONS d'une charrue*, les pièces de bois qui accompagnent le soc.

ORIN, s. m.; mar., câble qui tient par un bout à l'ancre et par l'autre à la bouée.

ORION, s. m., constellation australe.

ORIPEAU, s. m., lame de cuivre très-mince et brillante qui de loin a l'éclat de l'or. = Toute étoffe, toute broderie qui est de faux or ou de faux argent. || *Vieux vêtement*; ancienne étoffe dont l'or est passé : *vos dames sont bien peintées avec leurs habits d'—* (Sév.) || Fam., se dit des ouvrages d'esprit où il y a de faux brillants : *tout n'est pas or pur dans ce poème, il y a bien de l'—* (Ac.)

ORLE, s. m., filet sous l'ove d'un chapeau.

ORLÉANS, ch.-l. du départ. du Loiret. = S. m., vin qui est fait à Orléans. = Orléans (Nouvelle-), vil. des États-Unis, cap. de la Louisiane. = Orléanais (l'), anc. p. de France. = Orléanais, e, s. et adj., qui appartient à la ville d'Orléans ou à ses habitants. = Orléanisme, s. m., système politique des princes de la maison d'Orléans; = Orléaniste, s. et adj., partisan de la maison d'Orléans; qui appartient à l'Orléanisme.

ORLÉANS (Louis 1^{er}, duc d'), tige de la première maison d'Orléans, deuxième fils de Charles V, mourut assassiné en 1407, par ordre de Jean Sans Peur. = Orléans (Charles d'), s'allia avec Jacques d'Armagnac pour venger l'assassinat de son père. Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il fut retenu pendant 25 ans par les Anglais. = Orléans (Gaston de France d'), fils puîné de Henri IV et frère de Louis XIII, se mêla aux intrigues de la Fronde et mourut en 1660. = Orléans (Philippe 1^{er}, duc d'), frère unique de Louis XIV, mourut en 1701. = Orléans (Philippe II, duc d'), dit le *Régent*, mourut en 1723, l'année où Louis XV devint majeur. De honteux désordres et un amour éffréné des plaisirs ternirent les brillantes qualités dont il était doué. = Orléans (Louis-Philippe, duc d'), dit *Philippe-Égalité*, né en 1747, vota la mort de Louis XVI, fut mis lui-même en accusation et eut la tête tranchée en 1793. = Orléans (Louis-Philippe 1^{er}, duc d'). V. PHILIPPE.

ORLOFF (Grégoire), favori de Catherine II, fut l'âme de la révolution de 1762, qui mit cette princesse sur le trône.

ORMAIE ou **ORMOIE**, s. f., lieu planté d'ormes.

ORME, s. m., grand arbre de la famille des amentacées : *les vents courbent les pins, les ORMES, les cyprès* (St-Lamb.) = Prov. et ir. : *attendez-moi sous l'—*, ne comptez pas sur moi.

ORMEAU, s. m., jeune orme. || Poét., orme.

ORMILLE, s. f., plant de petits ormes. = Palissade formée de petits ormes.

ORMIN, s. m., plante du genre des sauges.

ORMUZD, l'Ormazdes des Grecs. Chez les Perses, le principe du bien et l'adversaire d'Ahriman.

ORNE, s. m., arbre qui ressemble au frêne et qui donne la manne.

ORNE, départ. du N.-O. de la France.

ORNEMANISTE, s. m.; néol., celui qui ne fait que des ornements.

ORNEMENT, s. m., action d'orner; ce qui orne, ce qui sert à orner : *vous prenez un cèdre du Liban... pour fournir à l'— de vos palais* (Mass.) *Que ces vains ORNEMENTS, que ces voiles me pèsent!* (Rac.) || Ce qui fait honneur; ce qui donne du lustre à un pays, à une famille : *que vos vertus et vos bonnes actions soient les — de votre personne et de votre palais* (Fén.) *Bossuet, l'— de l'épiscopat* (Mass.) || Figures, formes de style qui servent à embellir le discours : *tous les — d'une grave et solide éloquence* (Id.) *Jamais on ne parlera bien d'amour si l'on cherche d'autres — que la simplicité et la vérité* (Volt.) = Ce qui sert à décorer un édifice; ce qui accompagne le sujet principal d'une peinture, etc. : *l'architecture grecque n'admet que des — majestueux et naturels* (Fén.) *Ce n'est pas ici une de ces vaines images où l'on supplée par les — à la ressemblance* (Mass.) = S. pl., ornements d'église; habits sacerdotaux : *faire des — pour les autels* (Boss.)

ORNEMENTAL, **E**, adj., qui appartient à l'ornement; qui peut servir d'ornement.

ORNEMENTATION, s. f., manière de disposer les ornements. = Art de l'ornemaniste.

ORNER, v. a., ajouter à une chose des accessoires propres à l'embellir : — *une chambre, un autel, une chapelle, une église.* *Je lui bâtis un temple et pris soin de l'—* (Rac.) *Les églises étaient fort belles et fort ORNÉES* (Chat.) || — son esprit. *L'art des vers ORNE tout et ne dédaigne rien* (Del.) = En mauv. part : *du nom de fierté noble on ORNE l'impudence* (Boil.) = Être l'ornement : *Dieu fait les grands hommes... pour — le siècle présent* (Boss.)

* § **ORNER, PARER, DÉCORER.** On orne une église de tous les objets de belle apparence qui servent au culte ou au soutien de l'édifice. On la pare de fleurs ou de petits ajustements et de broderies plus ou moins précieuses. On la *décore* de tableaux et de sculptures.

ORNIÈRE, s. f., trace profonde que font dans les chemins les roues d'une voiture : *comble-moi cette —* (La F.) || *L'— de la routine, des préjugés.*

ORNITHOGALE, s. m.; bot., plante de la famille des liliacées, à fleurs blanches.

ORNITHOLITHE, s. f., pétrification d'oiseaux.

ORNITHOLOGIE, s. f., histoire naturelle des oiseaux. = Traité fait sur cette matière.

ORNITHOLOGISTE ou **ORNITHOLOGUE**, s. m., qui étudie l'ornithologie.

ORNITHOMANCE ou **ORNITHOMANCIE**, s. f., divination par le chant ou par le vol des oiseaux.

OROBANCHE, s. f.; bot., plante parasite à tige charnue. = OROBANCHÉES ou OROBANCHOIDES, s. f. pl., famille de plantes ayant pour type le genre orobanche.

OROBE, s. f., plante légumineuse dont la racine porte des tubercules bons à manger.

OROGRAPHIE, s. f., description des montagnes.

OROGRAPHIQUE, adj., qui appartient à l'orographie : *carte, description —*.

ORONGE, s. f.; bot., champignon d'un jaune orangé, très-bon à manger.

ORPAILLEUR, s. m., celui qui recueille, au moyen du lavage, les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable des fleuves.

ORPHÉE, fils d'Apollon et de Calliope. Étant descendu aux enfers pour redemander à Pluton sa femme Eurydice, il la perdit de nouveau pour avoir jeté les yeux sur elle avant d'être sorti de l'Érèbe. || *Virtuose ou grand poète : j'aurais défidé cent ORPHÉES de charmer ce Cerbère* (Les.) = **ORPHIQUE**, adj., se dit des dogmes et des mystères faussement attribués à Orphée. = **ORPHIQUES**, s. f. pl., orgies ou fêtes de Bacchus.

ORPHELIN, E, s., enfant qui a perdu son père et sa mère ou l'un des deux : *la justice doit une assistance particulière aux faibles, aux ORPHELINS et aux épouses délaissées* (Boss.)

ORPHELINAT, s. m., maison où l'on élève des orphelins : *l'— du Prince impérial*.

ORPHÉON, s. m., instrument de musique dans lequel le son est produit par une roue qui frotte sur des cordes. = École de chant pour les élèves des écoles primaires.

ORPHÉONISTE, s. m., celui qui dirige une école de chant ou qui en fait partie.

ORPIMENT, s. m.; chim., sulfure jaune d'arsenic.

ORPIN, s. m., plante qui croît sur les murs, vulg. *grassette*. = Synon. d'ORPIMENT.

ORQUE, s. f., synon. d'ÉPAULARD.

ORSEILLE, s. f., espèce de lichen qui donne une belle couleur bleue tirant sur le violet : *en Afrique, l'herbe connue sous le nom d'— est employée pour les teintures en écarlate* (Rayn.)

ORSINI (les), famille guelfe puissante des États de l'Église, célèbre par sa rivalité avec la maison des Colonna.

ORT, s. m., ancienne monnaie de cuivre des Pays-Bas autrichiens. = **ORT**, adj. inv., brut : *peser —, avec l'emballage*.

ORTEIL, s. m., doigt du pied ; particul. le gros doigt du pied : *elle* (la goutte) *s'étend à son plaisir sur l'— d'un pauvre homme* (La F.)

ORTHEZ, s.-préf. du départ. des Basses-Pyrénées.

ORTHODOXE, adj., conforme à la saine opinion en matière de religion : *doctrine —*. || Littér., *opinion —*. = **S.**, en parl. des personnes : *les ORTHODOXES et les hérétiques. Trop souvent l'—... oubli la douceur aux chrétiens commandée* (Boil.)

ORTHODOXIE, s. f., conformité aux doctrines de l'Église et de la morale.

ORTHODROMIE, s. f., route qu'un vaisseau fait en ligne droite ; peu us.

ORTHOÉPIE, s. f.; peu us., art de bien prononcer ; correction du style.

ORTHOAGONAL, E, adj., perpendiculaire, à angles droits ; on dit mieux *rectangulaire*.

ORTHOGRAPHE, s. f., l'art et la manière d'écrire correctement les mots d'une langue : *apprenez-moi l'—* (Mol.) = Manière quelconque d'écrire les mots : — *correcte, vicieuse. Faites grâce à mon —* (Ch. Nod.) || Fam. et ir., *faute d'—, tort de conduite, sottise*.

ORTHOGRAPHE, s. f., dessin qui représente l'élévation d'un bâtiment. = Profil ou coupe perpendiculaire d'une fortification.

ORTHOGRAPHER, v. a., écrire les mots suivant l'orthographe : *ce mot n'est pas bien ORTHOGRAPHÉ — correctement*.

ORTHOGRAPHIQUE, adj., qui appartient à l'orthographe : *exercice —*. = Qui appartient à l'orthographe : *dessin —*.

ORTHOGRAPHIQUEMENT, adv., selon les règles de l'orthographe : *écrire —*.

ORTHOGRAPHE, s. m., celui qui écrit ou qui a écrit sur l'orthographe. = Celui qui met bien l'orthographe.

ORTHOPIÉDIE, s. f., art de prévenir et de corriger chez les enfants les difformités du corps.

ORTHOPIÉDIQUE, adj., qui appartient à l'orthopédie : *appareil, établissement —*.

ORTHOPIÉDISTE, s. m., celui qui s'occupe d'orthopédie ; qui exerce l'orthopédie.

ORTHOPTÈRES, s. m. pl., insectes dont les ailes sont plissées longitudinalement pendant le repos.

ORTIE, s. f.; bot., plante sauvage dont la feuille et la tige sont piquantes. V. **FROC**. = Art vétér., mèche qu'on insinue entre le cuir et la chair d'un cheval. — *grièche*, dont la piqure est douloureuse.

ORTIVE, adj. f.; astr., *amplitude —*, arc de l'horizon compris entre le centre d'un astre à son lever, et l'orient vrai.

ORTOLAN, s. m., petit oiseau de passage du genre bruant, d'un goût délicat.

ORVAL, s. f., espèce de sauge.

ORVET, s. m., genre de serpents non venimeux.

ORVIÉTAN, s. m., électuaire très-composé, espèce de thériaque autrefois très en vogue. *Marchand d'—*, charlatan qui vend des drogues sur les places publiques. || Celui qui cherche à tromper par des paroles pompeuses.

ORYCTOGRAPHIE ou **ORYCTOLOGIE**, s. f.; description, traité des fossiles.

OS, s. m., partie dure et solide du corps des animaux qui sert à attacher et à soutenir les autres parties : *les — de la jambe, du bras, de la tête. Dans la vieillesse les — deviennent plus solides* (Buff.) || *Il n'a que la peau sur les —*, il est très-maigre. *Un loup n'avait que les — et la peau, tant les chiens faisaient bonne garde* (La F.) *Il ne fera pas de vieux —*, il mourra jeune. *Donner un — à ronger à quelqu'un*, lui susciter une affaire difficile ou lui faire une légère grâce, pour s'en débarrasser. || Poét., au pl., dépouilles mortelles : *enlever à des sauvages les — de leurs pères* (Chat.) = Se dit de quelques poissons. = Ergots du cerf.

OSCILLANT, E, adj., qui oscille, qui est propre à osciller.

OSCILLATION, s. f., mouvement d'un pendule ou d'un corps qui oscille. || Fluctuation : *les OSCILLATIONS de l'opinion publique, du crédit public*.

OSCILLATOIRE, adj., qui est de la nature de l'oscillation : *mouvement —*.

OSCILLER, v. a., se mouvoir alternativement en deux sens contraires : *ce pendule OSCILLE* (Ac.) || Hésiter, ne savoir pas se décider.

OSCITATION, s. f.; méd., bâillement.

OSÉ, E, adj., hardi, audacieux : *je ne pense pas que personne fût assez — pour* (Las Cases.)

OSEILLE, s. f., plante potagère d'un goût acide.

OSER, v. a., avoir l'audace ou le courage de dire, de faire une chose : *oses-tu donc parler?* (Rac.)

Qui parvient au succès n'a jamais trop osé (Gress.)

Il faut savoir — (Volt.) = Se permettre de : *il souffrait rarement qu'on lui parlât, et jamais qu'on l'osât contredire* (Id.) *Si j'ose le dire*, formule qui adoucit la force ou la hardiesse d'une expression. = Avec la négation, s'abstenir par circonspection : *abominations qu'on n'OSERAIT nommer* (Mass.) = Abs., par forme de défi : *vous n'OSERIEZ*.

OSERAIE, s. f., lieu planté d'osiers.

OSIER, s. m., arbrisseau dont les jets sont forts et plantés. = Jet de cet arbrisseau. || Fam. : être *pliant comme de l'—*, avoir le caractère souple.

OSIRIS, la plus grande divinité des Égyptiens.

OSMAN, nom de trois sultans turcs. = **OSMANLI**, s. m., langue parlée par les Turcs. = **OSMANLI**, s. m. pl., se dit des membres de la dynastie turque fondée par Osman 1^{er}; se dit aussi des Turcs en général.

OSMAZÔME, s. f., substance rougeâtre qui se trouve particulièrement dans le chair du bœuf et qui donne le parfum au bouillon.

OSMIUM, s. m., métal d'un gris foncé, découvert en 1803 dans le minerai de platine.

OSMONDE, s. f., genre de fougère qui croît dans les bois humides.

OSNABRUCK (gouv. d'), division du roy. de Hanovre. = Ch.-l. du gouv. du même nom. C'est là que se tirent les confenens qui préparent la paix de Westphalie.

OSSA, aujourd'hui *Kissabo*, haute montagne de la Thessalie, une de celles que les Centaures avaient entassées pour escalader les cieux. || *Entasser Pélion sur —*, faire de grands efforts pour réussir dans quelque chose.

OSSELET, s. m., petit os. = Petit os tiré du gigot, avec lequel jouent les enfants : *Socrate jouait aux OSSELETS dans les rues* (Piron). = Art vétér., tumeur osseuse au bas de la jambe du cheval. = Se dit du noyau de certains fruits : *les — des nèfles*. = Se disait autrefois d'une sorte de torture qui s'appliquait avec des osselets passés entre les doigts.

OSSEMENTS, s. m. pl., os décharnés de personnes mortes : *ils ont emporté les — qui ne les pouvaient suivre* (Chat.) = Se dit quelquefois en parl. des animaux : *ces animaux gigantesques dont nous trouvons encore les — énormes* (Buff.)

OSSEUX, **EUSE**, adj., qui est de la nature des os : *les bosses du chameau ne sont point OSSEUSES*.

OSSIAN, célèbre barde écossais du 17^e siècle, fils de Fingal. = **OSSIANIQUE**, adj., qui a le caractère des poésies d'Ossian : *style, poésie —*.

OSSFICATION, s. f., formation des os. = Altération morbide dans laquelle certains tissus acquièrent accidentellement la dureté, la blancheur des os.

OSSIFIÉ, v. a., changer en os les parties membraneuses ou cartilagineuses. || Réduire à l'état de squelette. = S'—, v. pr. : *les membranes et les cartilages s'ossifient quelquefois* (Ac.)

OSSIFRAGE, adj., qui brise les os. = Qui détermine la fracture des os.

OSSUAIRE, s. m., amas d'ossements : *P— de Morat*. = Lieu où l'on range les ossements.

OST, s. m., armée, camp; vieux. S'emploie encore dans le style marotique : *P— du peuple bêlant crut voir cinquante loups* (La F.)

OSTÉIDE, adj., qui a l'apparence des os, sans être de nature osseuse. = S. m., *les dents sont des OSTÉIDES*.

OSTENDE, vil. de Belgique, dans la Flandre occidentale.

OSTENSIBLE, adj., qui peut être montré, qui est destiné à être montré : *faites-moi, je vous prie, un mot de réponse —* (d'Al.) = Qui tombe sous les sens, évident : *c'est une vérité —*.

OSTENSIBLEMENT, adv., d'une manière ostensible : *attaquer —* (Chat.)

OSTENSOIR ou **OSTENSOIRE**, s. m., pièce d'orfèvrerie où l'on expose la sainte hostie.

OSTENTATEUR, **TRICE**, adj., qui a de l'ostentation, qui étale avec affectation ses avantages : *luze —* (Mirab.) *Philosophie OSTENTATRICE* (J.-J.)

OSTENTATION, s. f., affectation de faire parade de quelque avantage ou de montrer quelque qualité : *le monde n'est formé qu'à l'—* (Mont.) *L'—*

de la prospérité est une insulte pour les malheureux (Marm.) *Il a fait cela par —*. V. **MONTRE**.

OSTÉOCOPE, adj., se dit des douleurs aiguës qui se font sentir dans les os.

OSTÉOGRAPHIE, s. f., description, traité des os.

OSTÉOLITHE, s. m., os pétrifié; peu us.

OSTÉOLOGIE, s. f., partie de l'anatomie qui traite de la nature et de la figure des os.

OSTÉOLOGIQUE, adj., qui appartient, qui est relatif à l'ostéologie : *études OSTÉOLOGIQUES*.

OSTÉOTOMIE, s. f., dissection des os.

OSTIE, vil. des États romains, à l'embouchure du Tibre.

OSTRACÉ, **E**, adj., qui a la forme d'une coquille bivalve. = Qui ressemble à l'huître.

OSTRACISME, s. m., jugement par lequel, à Athènes, on bannissait pour dix ans un citoyen devenu suspect. Les votants écrivait le nom de ce citoyen sur des coquilles.

OSTRACITE, s. f., coquille d'huître pétrifiée.

OSTROGOTH, anc. habitant de la Gothie orientale. || Fam., homme qui ignore les usages, les bienséances : *je ne souffrirai pas qu'un — menace son maître* (Mariv.) = Adj., *cela est d'un goût bien —*; peu us.

OTAGE, s. m., personne ou chose qu'un prince, un général, etc., remet à ceux avec qui il traite comme garantie de l'exécution d'un traité : *voulez-vous demeurer comme — en ces lieux?* (Rac.)

OTAÏTI, **OTAHITI** ou **TAITI**, la plus grande des quatorze îles de la Société, dans le grand Océan équinoxial.

OTALGIE, s. f., douleur d'oreille.

OTALGIQUE, adj., qui a rapport à l'otalgie. = Qui est propre à calmer les douleurs d'oreille.

ÔTE, prép., excepté, hormis : *deux ou trois chapitres, cet ouvrage est excellent* (Ac.)

ÔTER, v. a., tirer une chose de la place où elle est : *— la nappe, les chevaux de la voiture. Vous devriez m'— du grenier de céans cette longue lunette* (Mol.) || *— à quelqu'un une chose de la tête, de l'esprit*, faire en sorte qu'il n'y songe plus. = En parl. des vêtements, déposer, quitter : *— son habit, ses souliers, ses bas*. || *— son chapeau à quelqu'un*, le saluer. = Faire perdre, priver de, enlever, ravir : *— la vie. Tant de vices n'ôtèrent pas à Louis XI ses bonnes qualités* (Volt.) *— le glaive des mains* (Mass.) *L'intérêt leur ôta la raison* (Volt.) = Retrancher : *cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept* (Boil.) *Il regarde comme le comble du crime d'en vouloir — le remords* (J.-J.) = Faire cesser, faire disparaître, détruire : *le quinquina ôte la fièvre. Vous avez ôté bien des défauts à cet ouvrage* (Volt.) = S'—, v. pr. : *ôtez-vous de mon soleil, de mes yeux. S'— une idée de la tête. On ne s'ôte, on ne se donne pas ses goûts* (La Roch.)

OTHON ou **OTTON** 1^{er}, dit le Grand (936-973), fils de Henri l'Oiseleur, triompha de ses grands vassaux et réunifia l'Italie à l'empire germanique.

OTTOMAN, **E**, adj. et s., qui appartient, qui a rapport aux Ottomans; aux habitants de la Turquie : *la Porte OTTOMANE. Les grands OTTOMANS dont je suis descendu* (Volt.) = **OTTOMANE**, s. f., espèce de canapé ou de lit de repos.

OU, conj., qui marque l'alternative : *oui — non. Mort — viv. Le temps — la mort sont nos remèdes* (J.-J.) *L'un — l'autre fit-il une tragique fin?* (Boil.) = Autrement, en d'autres termes : *Byzance — Constantinople*. = Il se joint quelquefois à l'adverbe bien : *il payera, — bien il ira en prison*.

OÙ, adv. de lieu. en quel lieu, en quel endroit : *— sont ces honneurs?* (Rac.) = Sans interrogation : *il est allé je ne sais —*. = Dans l'endroit où : *— tout le monde est maître, tout le monde est es-*

elave (Boss.) || Poét., à quoi : *ah ! destins ennemis, — me conduisez-vous ?* (Rac.) = En parl. des choses, il remplace le pro. relatif précédé de à : *la honte — je suis descendue* (Id.) *L'homme seul ne rencontre rien ici-bas — son cœur puisse se fixer* (Mass.) = *D'—*, loc. adv., de quel lieu, de quel endroit : *d'— venez-vous ?* || *D'— lui vient cette impudente audace ?* (Rac.) = *Par —*, loc. adv., par quel endroit : *tous les chemins par — je dois passer* (Id.)

OUAICHE, s. m., synonyme de **HOUCACHE**; vieux.

OUAÏLE, s. f., brebis; vieux. || Chrétien, par rapport à son curé, à son évêque : *un bon pasteur a soin de ses OUAÏLES* (Ac.)

Ouais, interj.; fam., marque la surprise : *— ! nourrice, ma mie* (Mol.) — *! mademoiselle, vous êtes bien délicate* (Dest.)

Ouate, s. f., coton fin et soyeux qui sert à garnir les vêtements.

Ouater, v. a., garnir de ouate : *— une robe. Le coton dont nos dames OUATENT leurs jupes.*

Oubli, s. m., manque de souvenir : *commettre un —, des OUBLIS. Les plaintes tombent dans le gouffre éternel de l'—* (Voll.) — *trop condamnable* (Rac.) || *Tomber dans l'—, s'effacer de la mémoire des hommes.* || — *de ses devoirs*, action de manquer à ses devoirs. — *de soi-même*, abnégation de ses droits, de ses intérêts.

Oubliance, s. f.; vieux, oubli.

Oublie, s. f., pâtisserie mince et de forme ronde, ordinairement roulée en cornet.

Oublier, v. a., perdre le souvenir d'une chose : *— sa leçon. Abs. : il apprend facilement, et il OUBLIE de même* (Ac.) = Laisser par inadvertance : *— sa canne, ses gants. — l'heure*, laisser passer l'heure où l'on avait quelque chose à faire. = Omettre; négliger; ne pas faire mention de : *il n'a rien OUBLIÉ pour réussir* (Boss.) *C'est trop — mon repos pour le vôtre* (Id.) = Mettre en oubli, ne point garder de ressentiment : *Auguste a tout appris et veut tout —* (Cörn.) *Le roi OUBLIE leurs fautes* (Boss.) = Perdre le sentiment de : *les plus légères douceurs dont on console les peines des malheureux les leur font —* (Mass.) = Dédaigner, laisser de côté : **OUBLIONS** ce qui est périssable et passager (Fléch.) = Ne pas se prévaloir : **OUBLIANT** sa grandeur, il était d'un accès facile (Barth.) = Manquer à une obligation; ne point conserver de reconnaissance : *les prières m'ont fait — mon devoir* (Rac.) — *les bienfaits, les services* (Mass.) = Méconnaître : *mes coursiers ont OUBLIÉ ma voix* (Rac.) *Un cœur qui nous OUBLIE engage notre foi : on doit à l'— mettre aussi tous ses soins* (Mol.) = Perdre l'habitude, faute d'exercice : *— la musique.* = *S'—*, v. pr., être oublié : *les bienfaits s'OUBLIENT* (Fléch.) = Négliger ses intérêts, ses devoirs : *je dois d'autant moins — la vertu, qu'elle-même s'OUBLIE* (Rac.) = Manquer à ce qu'on doit aux autres ou à soi-même : *il s'est OUBLIÉ jusqu'à frapper sa sœur.*

Oubliettes, s. f. pl., cachot où l'on renferme les gens condamnés à une prison perpétuelle. = Cachot couvert d'une fausse trappe dans lequel on faisait tomber ceux dont on voulait se défaire secrètement. || Fam. : *mettre quelque chose aux —, dans les —*, l'oublier.

Oublieur (pron. *eur*), s. m., pâtissier qui vendait des oublies; vieux.

Oublieux, **Euse**, adj., sujet à oublier : *les vieillards sont ordinairement —. Cette femme est bien OUBLIEUSE* (Ac.)

Ouen (Saint-), vge de France (Seine), d'où Louis XVIII présenta la Charte constitutionnelle en 1814.

Ouessant (île d'), sur la côte du départ. du Finistère, dans l'océan Atlantique. Bataille navale livrée entre les flottes française et anglaise (en 1778).

Ovest, s. m., partie du monde qui est au soleil couchant. = Celui des points cardinaux vers lequel le soleil se couche. = Le vent qui souffle du couchant. = Partie d'un pays qui est située à l'Ouest par rapport aux autres.

Ouf, interj. qui marque une douleur subite, l'étouffement, l'oppression : *— ! je me sens déjà pris de compassion* (Rac.) *J'étouffe, — ! — ! la peur m'empêche de parler* (Reg.)

Oui, adv. d'affirmation, opposé à non : *un honnête homme qui dit — et non mérite d'être cru* (La Br.) *Se dire ni — ni non*, ne pas vouloir s'expliquer sur la chose dont il s'agit. = Quelquefois il est simplement affirmatif : *—, je viens dans son temple adorer l'Éternel* (Rac.) = Redoublé, il augmente la force de l'affirmation : *—, —, vous me suivrez* (Id.) = *da*, adv., certainement, volontiers. = Interj. ir. : *—, seigneur Santillane, vous serez bientôt servi* (Les.) = *S. m., ir. : le — et le non. Ah ! le — se peut-il supporter ?* (Mol.) = *Prov. : dire le grand —, se marier.*

Oucou, s. m., boisson faite de manioc, de patates, de bananes et de cannes à sucre.

Ouidire, s. m., ce qu'on ne sait que par le rapport d'une autre personne : *il ne sait que par — ce que c'est que la cour* (La F.)

Ouïe, s. f., celui des cinq sens par lequel l'on reçoit les sons : *les livres ont l'— très-fine* (Buff.)

Ouïes, s. f. pl., ouverture que les poissons ont aux côtés de la tête. = Organes renfermés dans les ouïes qui opèrent la respiration. = Ouverture à la table supérieure de certains instruments à cordes.

Ouir, v. a. et irr., entendre, recevoir les sons par l'oreille : *dès qu'on OUIT gronder l'orage* (Fléch.) *Ses rois, à vous ouïr, m'ont paré d'un vain titre* (Rac.) *Écoutez un bon ouïr, oyez une merveille* (La F.) = Écouter favorablement, exaucer : *daignez — nos vœux.* = Donner audience : *un juge doit — les deux parties.* — *des témoins*, recevoir leurs dépositions. V. ÉCOUTER.

Ouiragan, s. m., vent furieux accompagné de tourbillons : *pays dévasté par les OUIRAGANS.*

Ournal, fl. de la Russie qui a sa source dans les monts Ourals et se jette dans la mer Caspienne. = **OURALS** ou **POYAS** (monts), chaîne qui sépare l'Europe d'avec l'Asie et s'étend de l'océan Glacial arctique à la mer Caspienne.

Ourocq, riv. de France, affluent de la Marne, communie avec la Seine par le canal de l'Ourocq.

Ourdire, v. a., préparer ou disposer les fils de la chaîne d'une étoffe, etc., pour faire un tissu : *— une toile, la trame d'une serviette. Leurs toiles ou pagnes que leurs femmes OURDISSENT* (B. de St-P.) || Tramer, machiner : *— un complot, une trahison. Que ne sait point — une langue traîtresse ?* (La F.) *Pour avoir de l'argent que de ruses OURDIES !* (Andrieux.) = Étendre les fils de caret qui doivent former une corde. = Tresser de l'osier. = Entrelacer de la paille pour faire une natte. = Mettre un premier enduit de mortier ou de plâtre sur un mur de moellons.

§ **OURDIR**, **TRAMER**, **MACHINER**. *Ourdire*, c'est commencer; *tramer*, c'est avancer l'ouvrage de manière à lui donner la consistance convenable. Au fig., ces trois mots désignent un mauvais dessein : *tramer* enchevêtre sur *ourdire*, et *machiner* marque encore quelque chose de plus sourdement tramé et par conséquent de plus odieux.

OURDISSAGE, s. m., action de l'ouvrier qui ourdit; façon de l'ouvrage ourdi.

OURDISSEUR, EUSE, s., ouvrier, ouvrière qui ourdit.

OURDISOIR, s. m., pièce de bois sur laquelle les tisserands, les fabricants de drap mettent le fil, la laine, etc., quand ils ourdisent.

OURLER, v. a., faire un ourlet à : — *des mouchoirs, des serviettes.*

OURLET, s. m., repli cousu au bord d'une étoffe pour l'empêcher de s'effiler. = Bande de cuir dont on borde le gros cuir. = Repli qu'on fait à une plaque de métal pour la joindre à une autre. = Partie épaisse qui forme le tour d'un plat de verre.

OURS, s. m., quadrupède carnassier à longs poils dont les pattes sont armées d'ongles courbés : *P'— fuit par instinct toute société* (Buff.) || Fam., personne qui fuit le monde : *c'est un — qu'on ne saurait apprivoiser* (La Br.) V. LÉCHER. *Il ne faut pas vendre la peau de l'— qu'on ne l'ait mis par terre*; prov., il ne faut pas disposer d'une chose avant de la posséder; il ne faut pas se flatter trop tôt d'un succès incertain.

OURSE, s. f., femelle de l'ours. || *Grande, petite —*, constellations boréales. || Poét., le Nord : *les glaces de l'—* (Del.)

OURSIN, s. m., nom donné à la peau d'ours garnie de son poil : *un bonnet d'—*, vulg. *bonnet à poil*. = Coquillage de mer hérissé de pointes.

OURSINE, s. f.; bot., genre de plantes dicotylédones à fleurs polygames.

OURSINÉ, E, adj., qui est hérissé d'aiguillons très-rapprochés et grêles.

OURSON, s. m., petit de l'ours.

OUTARDE, s. f., gros oiseau de l'ordre des gallinacés, très-haut de jambes, qui vit dans les grandes plaines, et dont la chair est estimée.

OUTARDEAU, s. m., petit de l'outarde.

OUTIL (ne pron. pas l') s. m., tout instrument de travail dont se servent les artisans, etc. : *les outils d'un sculpteur, d'un menuisier*, etc. || Notre esprit est un — *vagabond, dangereux et téméraire* (Mont.) = Fam. et ir. : *voilà un bel —*, se dit d'une chose qui n'est propre à rien. V. INSTRUMENT.

OUTILLER (ll m.), v. a., garnir, fournir d'outils : — *un ouvrier*. || Fam., fournir à quelqu'un tous les moyens pour mener une affaire à bonne fin.

OUTRAGE, s. m., injure grave de fait ou de paroles : *je vous vois rougir de cet —* (Rac.) *Il m'est difficile de m'accoutumer assez aux outrages et à l'imposture* (J.-J.) *Laver un —* (Barth.) || *Faire —*, offenser. || Poét. : *les — du Nord* (Boil.) *Pour réparer des ans l'irréparable —* (Rac.) V. AFFRONT.

OUTRAGEANT, E, adj., en parl. des choses, qui outrage : *procédé —*, mépris OUTRAGEANTS (Volt.)

OUTRAGER, v. a., faire outrage à, être un outrage pour : — *la vieillesse* (Volt.) *Les soupirs de Phumble qu'on OUTRAGE* (Rac.) *La reine ne pouvait paraître en public sans être OUTRAGÉE* (Volt.) *L'époux et le ciel que ma présence OUTRAGE* (Rac.) Abs. : *il y a des gens qui insultent toujours et n'OUTRAGENT jamais* (J.-J.) || — *la raison, la pudeur.*

OUTRAGEUSEMENT, adv., d'une manière outrageuse : *traiter —*. = Avec excès, à outrance : *ce billet était cacheté d'une épingle qui l'a — piqué* (Beaum.) *On l'a battu —* (Ac.)

OUTRAGEUX, EUSE, adj., qui fait outrage : *un soupçon —* (Mol.) *Il est — en paroles.*

OUTRANCE (À), loc. adv., jusqu'à l'excès : *se*

battre à —, à toute —. Bossuet, *comme orateur, se bat à — avec son auditoire* (Sév.) *Combat à —*, qui ne se doit terminer que par la mort d'un des combattants.

OUTRE, s. f., peau de boue préparée pour contenir des liquides : *une — de vin, d'huile.*

OUTRE, prép., au delà de : *les guerres, les voyages d'— mer. Mémoires d'— tombe* (Chat.) = Par-dessus : — *le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature mortelle, nous avons une secrète affinité avec Dieu* (Boss.) = Adv., plus loin, plus avant : *la nuit l'empêche de passer —*. = En —, loc. adv., de plus : *il porte en — ...*, et une *tourterelle vivante dans une cage* (Chat.) = *D'— en —*, loc. adv., de part en part : *percer d'— en —*. = *OUTRE que*, loc. conj. : — *que sa toison était d'une épaisseur extrême* (La F.)

OUTRÉ, E, adj., exagéré, qui passe les bornes : *des flutteries OUTRÉES* (Barth.) Abs. : *l'impertinent est un fat —*. || Transporté, indigné : — *de dépit. Octave fut — de ce refus* (Cond.) V. EXCESSIF.

OUTRECIDANCE, s. f., présomption, témérité : *ne voyez que mon tendre respect... et non mon —* (Volt.) ; fam.

OUTRECIDANT, E, adj., présompueux, téméraire : *fatuité OUTRECIDANTE*; vieux.

OUTREMER, s. m., couleur bleue extraite du lapis pulvérisé.

OUTRE-PASSE, s. f., abatis de bois fait par l'adjudicataire au delà des limites marquées.

OUTREPASSER, v. a., aller au delà de : — *les limites, les ordres.*

OUTRER, v. a., surcharger de travail, accabler : — *des ouvriers. — un cheval*, le pousser au delà de ses forces. Dans ce sens il est vieux. || Porter les choses au delà de la juste raison : *tout ce qui OUTRE l'autorité l'affaiblit et la dégrade* (Mass.) Abs. : *il ne faut rien — quand on veut être sage* (Dest.) || Offenser grièvement, pousser à bout : *vous l'avez OUTRÉ* (Ac.) = S'—, v. pr., se fatiguer à l'excès, excéder ses forces : *s'OUTRANT pour acquérir des biens ou de la gloire* (La F.); vieux.

OUVERT, E, adj., se dit d'un pays qui n'a ni rivières, ni montagnes, ni places fortes qui empêchent d'y pénétrer : *cette ville est OUVERTE*, elle n'est point fortifiée. = *Compte —*, celui auquel on ajoute journallement des articles. *Tenir table —*, recevoir beaucoup de personnes à sa table. || Intelligent, pénétrant : *esprit —. Intelligence — et avide* (Mignet). || Franc, sincère : *visage —*. *Son abord est — et sévère* (Chat.) *Guerre —*, déclarée. = *A force —*, loc. adv., les armes à la main. V. BRAS et CŒUR. *A livre —*, sans préparation. *A portes OUVERTES*, en toute liberté.

OUVERTEMENT, adv., hautement, franchement : *parler —. Il s'est déclaré — pour moi.*

OUVERTURE, s. f., fente, trou, espace vide dans un corps : *Peau et l'air s'instrument par les plus petites OUVERTURES* (Ac.) || Expédient, moyen de terminer une affaire : *les demandes des enfants sont des OUVERTURES que la nature nous offre pour faciliter l'instruction* (Fén.) = Archit., se dit des portes, fenêtres, croisées, etc. = Action d'ouvrir : *P'— d'un corps, d'un coffre*, etc. || Commencement de l'— *des Chambres, de la chasse, des vendanges. L'— d'un opéra*. || Premières propositions relatives à quelque affaire : *il se défend d'une — qui lui est échappée* (La Br.) = Aveu, confidence : *faire des — indiscrettes. — de cœur, franchise, sincérité. — d'esprit,*

pénétration, facilité de comprendre. = **Dr.**, moment où une chose commence à pouvoir être faite : — *d'une succession. Il y a — à cassation.*

OUVRABLE, adj., consacré au travail : *jours de fête et jours OUVRABLES* (Did.).

OUVRAGE, s. m., œuvre; ce que produit un ouvrier, un artiste : *grand, bel —, — de maçonnerie, d'ébénisterie. Il commença les grands OUVRAGES qui devaient servir à la commodité publique.* (Boss.) || *J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur —* (Volt.) = Façon, manière dont un ouvrage est exécuté; travail, action de travailler : *ce dessin est d'un — achevé. Se remettre à l'—.* Avoir le cœur à l'—, travailler avec ardeur. || Production d'esprit : *ces hommes uniques, dont les OUVRAGES seront de tous les temps* (Mass.) = Travaux de fortification : — *extérieurs.*

OUVRAGÉ, E, adj., qui a demandé beaucoup de travail manuel : *broderie OUVRAGÉE.*

OUVRANT, E, adj., qui s'ouvre, n'est guère usité que dans ces locutions : *à jour —, au point du jour. A porte OUVRANTE, à portes OUVRANTES*, dès que l'on ouvre les portes d'une ville.

OUVARD, fameux financier du commencement de ce siècle, mort en 1847, fut incarcéré par l'ordre de Napoléon de 1809 à 1814.

OUVRE, E, adj., qui est travaillé, façonné : *fer —. Lingé —, à petits carreaux, à petites fleurs.*

OUVREAUX, s. m. pl., ouvertures latérales par où l'on travaille dans les fourneaux de verrerie.

OUVREUR, EUSE, s., personne qui ouvre les loges d'un théâtre. = On le dit aussi de celui, de celle qui ouvre des huîtres; peu us. au m.

OUVRIER, ÈRE, s., celui, celle qui travaille de la main pour gagner sa vie : *bon, habile, excellent —; mauvais, méchante OUVRIÈRE.* || *Le suprême —, Dieu* (J.-J.) *Le grand — de la nature est le temps* (Buff.) = Adj. : *sa main —. Jour —, où l'on travaille. Classe —, partie de la population qui se compose des ouvriers, des artisans.* V. CHEVILLE.

§ **OUVRIER**, ARTISAN. Le premier a plus d'étendue et désigne quiconque fait un ouvrage. L'artisan est celui qui exerce un métier.

OUVRIR, v. a. et irr., faire ce que ce qui était fermé ne le soit plus : — *une porte, une croisée, une chambre, un ballot. J'OUVRE son rideau et me laisse tomber sur son lit* (J.-J.) *Avant de mettre le verrou à la porte, Christophe l'avait OUVERTE pour regarder dans la rue* (Balzac). Abs. : *OUVRE, je sais qui c'est* (Étienne). || — *une carrière au mérite* (Marm.) — *un vaste champ au soupçon* (La H.) — *la porte aux abus, aux désordres, les laisser s'introduire, les faire naître.* V. OËIL. — *sa maison à quelqu'un*, l'accueillir, le recevoir chez soi. — *sa bourse à quelqu'un*, lui offrir de l'argent. — *son cœur à quelqu'un*, lui confier ses plus secrets sentiments. — *L'esprit*, le rendre capable de mieux comprendre. — *la bouche*, commencer à parler. *L'exercice OUVRE l'appétit*, l'excite. = Pratiquer une ouverture : — *une fenêtre, une porte dans un mur, — des routes dans une forêt.* = Rendre libre, rendre facile l'abord : — *les mers, les chemins. Cette victoire nous OUVRIR la Pologne.* || *La terre, encor féconde, OUVRE un champ sans limite à l'avenir du monde* (Lamart.) = Entamer, couper, fendre : — *un melon, un pâté, une veine.* Par ext. : — *quelqu'un*, en faire l'autopsie. = Commencer à creuser, à fouiller : — *un canal, une mine, une tranchée.* = Diviser une chose, séparer les parties jointes ou

contiguës dont elle est formée : — *des huîtres, des noix.* || Commencer : — *la campagne, une assemblée, un cours, le bal. — la lice*, entrer le premier dans la lice. — *la chasse*, chasser à l'ouverture de la chasse. — *un crédit à quelqu'un*, l'autoriser à prendre à une caisse l'argent dont il aura besoin. — *un avis*, être le premier à le proposer. = Ecartier, séparer : — *les jambes. — les rangs*, les files d'un bataillon. = Épanouir : *une plante qui OUVRE ses fleurs au soleil.* = V. n. : *cette porte OUVRE sur la rue. sur le jardin*, donne accès dans la rue, dans le jardin. *Certaines boutiques n'OUVRENT point les jours de fête.* = S'—, v. pr. : *la porte, à son aspect, s'OUVRI à deux grands battants* (Reg.) || S'écarter : *et les rangs des Persans s'OUVRENT devant ses pas* (C. Del.) = S'épanouir : *la rose nouvelle qui s'OUVRE aux doux rayons d'un jour pur et sercin* (Volt.) S'— à *quelqu'un*, lui découvrir sa pensée. = Apparaître : *déjà s'OUVRENT à nous les plus douces espérances* (Mass.) S'emploie dans les autres sens de l'actif.

OUVROIR, s. m., lieu de travail en commun, particulièrement dans les communautés de filles.

OVAIRE, s. m., partie où se forment les œufs chez les animaux ovipares. = Bot., partie du pistil qui renferme les semences.

OVALAIRE, adj.; anat., qui est de forme ovale.

OVALE, adj., qui est rond et oblong comme un œuf : *table, figure —.* = Bot., qui a la forme d'une ellipse : *feuilles, pétales OVALES.* = S. m., figure ronde et oblongue. = Machine à tordre la soie.

OVATION, s. f., petit triomphe chez les Romains. || Honneur que l'on rend à une personne en lui faisant cortège, etc.

OVE, s. m., ornement qui a la forme d'un œuf.

OVICULE, s. m., petit ove.

OVER-YSSEL, p. du roy. de Hollande.

OVIDE, célèbre poète latin, vécut dans l'intimité de Virgile, de Tibulle, d'Horace, et fut protégé par Auguste, qui finit par l'exiler dans le Pont-Euxin, où il resta jusqu'à sa mort. On a de lui les *Métamorphoses*, les *Tristes*, etc.

OVIPARE, adj., se dit des animaux qui se reproduisent par des œufs : *les quadrupèdes OVIPARES sont tous forcés de respirer de temps en temps* (Lacépède). = S. m. : *les —.*

OVO (AB), (mot lat.), loc. adv., dès l'origine : *raconter une histoire ab —* (Mariv.); *fam.*

OVOÏDE, adj.; bot., qui a la forme d'un œuf.

OVULE, s. m., rudiment d'une graine, contenu dans l'ovaire.

OXALATE, s. m.; chim., nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide oxalique avec différentes bases.

OXALIDE, s. f.; bot., plante de la famille des géranoïdes, dont on extrait le *sel d'oseille.*

OXALIQUE, adj.; chim., acide —, nom scientifique du *sel d'oseille.*

OXENSTIERN (comte), ministre suédois, un des plus grands hommes de son siècle; mort en 1654.

OXFORD, comté d'Angleterre; cap. du comté de ce nom, près de la Tamise, célèbre par son université.

OXYCRAT, s. m., mélange de vinaigre et d'eau sucrée : *pour tempérer la raréfaction du sang on sert des bains et de l'—* (Rayn.)

OXYDABLE, adj., qui peut s'oxyder.

OXYDATION, s. f., état de ce qui est oxydé.

OXYDE, s. m.; chim., combinaison non acide d'un corps simple avec l'oxygène.

OXYDER, v. a., combiner un corps simple avec l'oxygène. = S'—, v. pr., passer à l'état d'oxyde.

OXYDULÉ, E, adj., légèrement oxydé.

OXYGÉNATION, s. f.; chim., action d'oxygéner; état de ce qui est oxygéné.

OXYGÈNE, s. m.; chim., partie de l'air atmosphérique qui entretient la respiration et la combustion. = Adj. : gaz —.

OXYGÈNER, v. a., combiner avec l'oxygène.

OXYGÈNE, adj. : *triangle* —, qui a tous ses angles aigus.

OXYMEL, s. m., boisson composée d'eau, de miel et de vinaigre.

OXYRHODIN, s. m., vinaigre rosat.

OXYSSACCHARUM, s. m.; pharm., mélange de vinaigre et de sucre.

OYANT, E, adj.; dr., à qui on rend compte. = S. m. : un — compte.

OZONE, s. m.; chim., oxygène électrisé.

P

P, s. m. (pron. *pe*), seizième lettre de notre alphabet et la douzième des consonnes.

PACA, s. m., quadrupède rongeur de l'Amérique méridionale, qui vit dans des terriers.

PACAGE, s. m., pâturage où l'on mène paître les bestiaux pour les engraisser. *Droit de —*, droit de pâturage limité, dont on ne peut user qu'avec certaines restrictions.

PACAGER, v. n., faire paître, faire pâturer.

PACE (IN-), s. m. inv., mots latins qui désignent les oubliettes de certains couvents.

PACHA, s. m., titre qu'on donne, en Turquie, à tout haut fonctionnaire politique ou militaire. = **PACHALIK**, s. m., territoire soumis au gouvernement d'un pacha.

PACHYDERMES, s. m. pl., ordre de mammifères non ruminants, à peau épaisse et à sabots cornés. = **PACHYDERME**, adj. et s. m., se dit d'un animal ou d'une plante qui a la peau épaisse.

PACIFICATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui pacifie, qui apaise les troubles : *qu'il soit plutôt le — que le vainqueur des nations* (Mass.) La **PACIFICATRICE** de la Pologne (Volt.) = Adj. : *pouvoir* —.

PACIFICATION, s. f., rétablissement de la paix dans un État agité par des dissensions intestines; se dit quelquefois du rétablissement de l'union entre particuliers, dans une famille.

PACIFIÉ, v. a., apaiser des troubles, des querelles, des différends, en les faisant cesser et en y substituant la paix : *aucun des cardinaux ne s'employait à — les troubles que les véritables ennemis de la France cherchaient à susciter* (St-S.) — *des querelles passagères* (Volt.) *Les choses n'étaient-elles pas encore en état d'être pacifiées?* (Fén.) || — *le ciel et la terre* (Mass.) V. **APAISER**.

PACIFIQUE, adj., qui aime la paix et qui la procure : *caractère, humeur, roi* —. || *Règne* —, qui n'a été marqué par aucune guerre. = *Que l'on exerce, que l'on cultive pendant la paix : les vertus pacifiques* (Mass.) *Les arts* — (Fén.)

PACIFIQUE (océan) ou **GRAND-OcéAN**, ou **MER DU SUD**, entre l'Asie et l'Amérique, où est située l'Océanie.

PACIFIQUEMENT, adv., d'une manière pacifique : *vivre* —.

PACO, s. m., quadrupède ruminant de l'Amérique dont le poil laineux est doux et fin.

PACOLET, s. m., cheville pour amarrer.

PACOTILLE (*ll* m.), s. f., petite quantité de marchandises qu'on est permis d'emporter pour son compte sur un vaisseau où l'on s'embarque. = *Marchandises qui font partie de la cargaison d'un navire. Marchandises de —*, de qualité inférieure, bonnes tout au plus pour les colonies. || Fam., quantité considérable d'objets quelconques : *vous avez une belle — de livres, d'habits*.

PACTA CONVENTA (mots lat.), s. m. pl., conditions que les diètes de Pologne, depuis l'avènement des Jagellons, faisaient jurer au roi nouvellement élu.

PACTE, s. m., contrat absolu et immuable qui doit demeurer en vigueur pendant toute la vie d'un homme, d'une famille ou d'une nation : *il n'est pas vrai qu'il y ait un — primitif entre tout citoyen et sa patrie* (Fén.) *Rompez, rompez tout — avec l'impunité* (Rac.) *La fortune sembla pour le prince de Condé s'être fixée et avoir fait avec lui un — éternel* (Bourd.) V. **CONVENTION**.

PACTISER, v. n., composer, transiger; se prend souvent en mauv. part : — *avec le crime, avec la rébellion, avec sa conscience*.

PACTOLE, s. m., petite riv. de Lydie, fameuse, chez les anciens, par l'or qu'elle charriait dans son lit. || *Voir chez lui le — rouler* (Boil.) *Avoir tout l'or du —*, etc., être fort riche.

PACUVIUS, poète tragique romain, né 220 av. J.-C.

PADELIN, s. m., creuset du verrier.

PADERBORN, vil. des États prussiens. Charlemagne y résida souvent pendant sa lutte contre les Saxons.

PADICHAH (mot persan, synonyme d'EMPEREUR), s. m., titre d'honneur que porte le sultan.

PADOUE, vil. forte de la Vénétie, possède une célèbre université. = **ARRIGNI**, *duc de —*, général corse, allié à la famille Bonaparte, a vécu jusqu'en 1853. = **LE PADOUAN**, anc. contrée d'Italie, territoire de Padoue; surnom sous lequel on désigne un graveur du XVI^e siècle, Jean Cavino. = **PADOUANE**, s. et adj. f., se dit des médailles contrefaites d'après l'antique par le Padouan et de toutes celles qu'on a faites à son imitation. = **PADOUE**, s. m., ruban moitié fil, moitié soie, qu'on fabriquait autrefois à Padoue.

PAËAN, s. m., hymne en l'honneur d'Apollon. || Chant guerrier des Grecs.

PAËR, compositeur de musique, né à Parme, mort à Paris en 1839. On joue encore son *Maitre de chapelle*.

PAËSTUM, anc. vil. de l'Italie méridionale, avait des champs de rosiers célèbres.

PAGAIE, s. f., rame des Indiens.

PAGANINI, violoniste admirable par l'adresse avec laquelle il triomphait des plus grandes difficultés, mort fort riche en 1840.

PAGANISME, s. m., religion des païens ou polythéisme : *les ténèbres, les superstitions du —*.

PAGE, s. f., un des côtés d'un feuillet de papier, de parchemin, etc.; écriture, texte qu'il contient : *dévorer les pages d'un livre. Être payé à tant la —. Quatre — de louanges* (La F.) || *C'est la plus belle — de son histoire, c'est l'action, le trait qui lui fait le plus d'honneur*. = Typogr. : *mettre en —*, arranger les paquets de composition de manière à en former des pages; *mettre en —*, compositeur chargé de ce travail.

PAGE, s. m., jeune noble qui était au service d'un grand seigneur. || *Mettre hors de —*, hors de la puissance, de la dépendance d'autrui, émanciper :

mettre hautement notre esprit hors — (Mol.) *J'avais sur leur résolution de presser le régent de se tirer de* — (St-S.) *Tour de* —, espièglerie. *Effronté comme un* —, jusqu'à l'impudence. *Pour toi, tu viens avec un front de* — (La F.)

PAGINATION, s. f., série des numéros des pages d'un livre indiquant leur ordre relatif.

PAGNER, v. a., numérotter les pages d'un livre.

PAGNE, s. f., morceau de toile de coton dont les nègres et les Indiens se couvrent de la ceinture au genoux.

PAGNON, adj. et s. m., se dit d'un drap noir très-fin qu'on fabrique à Sedan.

PAGODE, s. f., temple, idole de certains peuples de l'Asie. || Petite figure de porcelaine qui a la tête mobile. = Monnaie d'or indienne.

PAIE ou **PAYE**, s. f., action de payer; moment où l'on doit la faire; salaire habituel d'un ouvrier engagé à travailler longtemps pour le même maître; solde des soldats. || Débiteur: *bonne, mauvaise* —; fam.

§ **PAIE, SOLDE**. Ils sont synonymes dans le sens de rétribution accordée aux soldats; mais *paie* se dit de la somme que touchent les troupes, et *solde* de celle que dépense celui qui les entretient. Les deux se disent pourtant dans le premier sens; mais alors le second est plus noble et désigne le traitement des officiers et des troupes d'élite.

PAIEMENT, PAYEMENT ou **PAIMENT**, s. m., action de payer; ce qu'on donne en payant; époque où l'on paye.

PAÏEN, NE, adj. et s., sectateur du paganisme; *philosophe, peuple, siècle* —. || *L'empereur à la croix soumet son front* — (Boil.) *Les PAÏENS vont entrer dans la connaissance du vrai Dieu* (Pasc.) || *Jurer comme un* —; fam., souvent.

PAILLASSE (ll m.), s. f., amas de paille enfermé dans une toile pour servir à un lit; toile où la paille est enfermée: *ou a tout vendu chez lui jusqu'à la* — (Ac.) *Il faut vider cette* — (Id.) = S. m., bouffon qui contrefait gauchement les tours de force et d'adresse de ses camarades.

PAILLASSON (ll m.), s. m., pailleasse plate et piquée entre deux couilins qu'on place au devant d'une fenêtre pour garantir une chambre du bruit, du soleil, etc. = Nattes de paille où l'on s'essuie les pieds. = Claire de paille longue pour garantir de la gelée les couches et les espaliers.

PAILLE (ll m.), s. f., tuyau et épi du blé, du seigle, de l'avoine, etc., quand le grain en a été séparé: *la poudre et la* — *légère que le vent chasse devant lui* (Rac.) *Un cent, un millier de* —, de bottes de paille. || Petit brin de paille, fêtu: *voir une* — *dans l'œil de son voisin et ne pas voir une poutre dans le sien*; prov., voir les moindres défauts des autres et ne pas s'apercevoir des vices énormes qu'on a soi-même. *Cela lève, enlève la* —, se dit de ce qui est excellent en son genre. *Rompres la* —, se brouiller. V. **COURTE-PAILLE**. || *Feu de* —, ardeur de peu de durée. *Homme de* —, de nulle considération; qu'on fait intervenir dans une affaire pour masquer le véritable agent. *Coucher sur la* —, être dans une profonde misère; toutes ces loc. sont fam. = Défaut de liaison dans la fusion des métaux; défaut dans les priereries, dans les diamants. = Mar., bûche placée sur le port pour recevoir les rangées de tonnes. = Adj. inv., couleur de paille: *des gants PAILLE*.

PAILLE-EN-QUEUE (ll m.), s. m. inv., oiseau palmipède, de la taille du pigeon, qui a les mœurs de l'albatros, vulg., *oiseau des tropiques*.

PAILLÉ, E (ll m.), adj., diapré, bigarré de diverses couleurs; t. de blason.

PAILLER (ll m.), s. m., cour d'une ferme où il y a des pailles, des grains. || Meule de paille. *Il est sur son* —, *c'est un coq sur son* —, chez lui, dans le lieu où il est le plus fort.

PAILLET (ll m.), adj. m., *vin* —, vin rouge peu chargé de couleur.

PAILLETTE (ll m.), s. f., petite parcelle d'or qu'on trouve dans le sable de quelques rivières. = Petite lame de métal qu'on applique sur quelque étoffe pour l'orner. = Bot., chacune des pièces qui enveloppent la fleur des graminées.

PAILLEUR, EUSE (ll m.), s., celui, celle qui vend ou qui voiture de la paille.

PAILLEUX, EUSE (ll m.), adj., se dit d'un métal qui a des pailles.

PAILLON (ll m.), s. m., grosse paillette. = Lame de cuivre battu, colorée d'un côté, que l'on met au fond des chatons des pierres précieuses et des cristaux. = Petit morceau d'alliage dont les orfèvres se servent pour fondre leurs ouvrages.

PAIMBEUF, s.-pref. du départ. de la Loire-Inférieure.

PAIN, s. m., aliment fait de farine pétrie et cuite: — *blanc, bis, de seigle. Un morceau de* —. *Manger du* — *sec*, sans autre aliment. V. **ÉPICE**. || *Manger du* — *d'un autre*, être son domestique. *Il ne vaut pas le* — *qu'il mange*; fam., c'est un faîneant, il n'est bon à rien. *Faire passer à quelqu'un le goût du* —; pop., le faire mourir. *Manger son* — *blanc le premier*, avoir été d'abord dans l'aisance et finir dans la misère. V. **BEURRE**. || Nourriture, subsistance, bien: *des gens qui sont réduits à épargner leur* — (La Br.) *Gagner son* — *à la sueur de son front. Avoir son* — *cuit*, sa subsistance assurée, de quoi vivre en repos. *Mettre à quelqu'un le* — *à la main*; *tui ôter le* — *de la main*, lui fournir, lui enlever les moyens de subsister. *Donner une chose pour un morceau de* —, la vendre à très-bas prix, au-dessous de sa valeur. — *béni*, qui a été béni avec les cérémonies de l'Église et qu'on distribue à la grand'messe. || *C'est* — *béni*; fam., se dit lorsqu'il arrive quelque petit mal à quelqu'un qui l'a bien mérité. *Le* — *des anges, le* — *céleste, l'Eucharistie. Le* — *de vie*, la parole de Dieu. — *à chanter*, hostie non consacrée. — *à cacheter*, petit rond de pâte fort mince, pour cacheter les lettres. = Masse solide qui figure plus ou moins exactement un pain ou un gâteau: — *de sucre, de cire, de beurre, de savon*, etc. = Bot.: *arbre à* — *ou rimier*, gros arbre dont le fruit, presque globuleux, peut être cuit au four et mangé en guise de pain. — *de coucou*, petite plante appelée aussi *alleluia*.

PAIR, adj. m., égal, pareil, semblable: *il est* — *et compagnon avec lui* (Ac.) *Un génie sans* — (Piron). *Nombre* —, qui se divise exactement en deux nombres entiers. = Anat.: *organes PAIRS*, correspondants. = S. m.: *vivre avec ses* —. *Être jugé par ses* —. || Membre de la chambre des Pairs. = *Le change est au* —, il n'y a rien à gagner ni à perdre dans les remises d'argent d'un pays à l'autre. *Être au* —, n'avoir point de travail en arrière. — *ou non*, sorte de jeu où l'on donne à deviner si les objets qu'on tient dans la main forment un nombre pair ou impair. = *De* —, loc. adv., d'une manière égale, ensemble: *l'homme coquet et la femme galante vont assez de* — (La Br.) *Traiter de* — *à compagnon*, sur le pied d'une égalité familière. *Hors de* —, loc. adv., au-dessus de ses égaux.

PAIRE, s. f., couple d'animaux, et particul. d'oiseaux domestiques : *une — de pigeons, de poulets. Une — de bouffis, de chevaux*, deux bouffis, deux chevaux attelés ensemble. || **Fam.**, deux choses de même nature, deux personnes de même rang ou liées entre elles : *une — de bottes, de gants, de flambeaux. Dites à cette — de joyaux chevaliers combien je suis reconnaissant de leurs bontés* (Volt.) V. **COUPLE**. = Chose unique composée de deux pièces : *une — de ciseaux*. = Anat., se dit de deux nerfs semblables ayant une origine commune.

PAIREMENT, adv. : *nombre — pair*, qui peut se diviser en quatre nombres entiers et égaux.

PAIRESSE, s. f., femme d'un membre de la Chambre des pairs. = Femme qui, en Angleterre, possède une pairie femelle.

PAIRIE, s. f., dignité des anciens pairs de France; domaine auquel elle était attachée : *un ou une duché —*. || Emploi, poste, dignité d'un membre de l'anc. chambre des pairs : *il a été élevé à la —*.

PAIRS, anc., membres du Conseil du roi, qui siègèrent plus tard dans les parlements, où ils opinèrent les premiers dans les lits de justice. = *Chambre des —*, Chambre haute, instituée en France en 1814 et supprimée en 1848; Chambre des lords, en Angleterre.

PAISIBLE, adj., qui se tient en paix ou en repos, qui est d'humeur pacifique : *Louis XIV fit d'une nation jusque-là turbulente un peuple —* (Volt.) *Homme —, d'une humeur —. Le — habitant des champs* (J.-J.) Il se dit en parl. des animaux : *le mouton est —. Un animal —* (Ac.) *Vie, règne —*, qui n'est agité par aucun trouble. = Qui n'est point inquiété, troublé dans la possession d'un bien : *ce prince est — possesseur de ses États. Ne le troublons pas dans une possession si —* (Mass.) = Qui n'est point tourmenté, agité; calme et tranquille : *sommeil, entretien —. Des dehors paisibles* (La Br.) *Un sage ennemi... sur vos fautes jamais ne vous laisse —* (Boil.) *Ruisseau —. Dans tous ses combats, on vit Condé résolu —* (Boss.) = Où l'on est en paix, loin du bruit : — *retraite*.

PAISIBLEMENT, adv., d'une manière paisible, sans trouble : *vivre —; jouir — d'un bien*.

PAISELLO, compositeur de musique, mort à Naples en 1816, fut magnifiquement traité par Catherine II, puis par Napoléon.

PAISSANT, E, adj., qui paît : *les brebis pais-santes*.

PAISSEAU, s. m., échalas.

PAISSON, s. m., tout ce que les bestiaux et les bêtes fauves paissent et broutent dans les forêts.

PAÏTRE, v. a. et irr., en parl. des animaux, brouter l'herbe, la manger sur racine ou se nourrir de certains fruits tombés à terre : *un nombreux troupeau paît tranquillement le thym et le serpolet* (La Br.), et abs. : *le lion et le tigre paissaient avec les agneaux* (Mass.) || *Envoyer — quelqu'un*; très-fam., le renvoyer avec impatience et mépris. *Envoyer — une affaire*, l'abandonner de dépit. = En parl. des hommes, faire paître, mener paître : *ce grand homme avait passé quarante ans à — les troupeaux de son beau-père* (Boss.) || — *ses outils du pain de la parole* (Ac.) = *Repâître : la dame voulait — encore ses yeux du trésor qu'enfermait la bière* (La F.)

PAIX, s. f., état d'un pays, d'un peuple qui n'est point en guerre : *entretenir, troubler la —. Il conservera la — avec ses voisins* (Fléch.) *Jourir d'une — profonde* (Boss.) = *Traité de paix : ne faudrait-il pas signer la — après la guerre?* (Volt.) *Une hono-*

nable — vaut mieux que des victoires (La H.) || — *fournée, plâtrée*, faite de mauvaise foi. = *Concorde, tranquillité : deux coqs vivaient en —* (La F.) *Maison simple et bien réglée où règnent l'ordre, la — et l'innocence* (J.-J.) *Laisser en — quelqu'un*, le laisser tranquille, ne pas l'importuner. *Faire la —*, se réconcilier. V. **BAISER** et **JUGE**. *Parole de —*, qui tend à rétablir la paix, la concorde. || *C'est un ange de —*, se dit d'une personne qui porte toujours les esprits à la concorde. *Faire sa —*, rentrer en grâce. || *Tranquillité de l'âme : tout respire en Esther l'innocence et la —* (Rac.) = *Calmé, repos, silence, éloignement du bruit et des affaires : jouir en — du fruit de ses travaux. Il faut laisser les morts en —*, ne pas en dire du mal. *Être en — et aise*, avoir toutes ses commodités, en jouir paisiblement. = *Patène* que le prêtre donne à baiser quand on va à l'offrande; plaque que l'acolyte, après l'*Agnus Dei*, porte à baiser aux principales personnes du chœur. = *En —*, loc. adv., paisiblement : *le sage y vit en —* (La F.) = **PAIX!** interj., pour ordonner le silence. V. **TRANQUILLITÉ**.

PAL, s. m., pieu aguisé par un bout; instrument de supplice employé en Turquie. = *Blas*, pieu qui traverse l'écu.

PALADIN, s. m., compagnon de guerre de Charlemagne; chevalier qui courait le monde en quête d'aventures. || *C'est un vrai —*; fam., il a des prétentions à la bravoure et à la galanterie.

PALAFOX (don José de), officier espagnol qui défendit héroïquement Saragosse (1808-1809) contre Lefebvre-Desnouettes, Moncey, Mortier et Lannes; mort en 1847.

PALAIS, s. m., grand et bel hôtel qu'habite un souverain ou quelque haut dignitaire de l'Église : *le — des Tuileries. Venez dans mon —, vous y verrez ma gloire* (Rac.) *La réputation que je m'étais acquise dans le — du cardinal* (Les.) — *archiepiscopal*. || *Maison magnifique : je m'étais figuré Paris une ville où l'on ne voyait que de superbes rues, des — de marbre et d'or* (J.-J.) || *Pendant que notre corps est détruit, maison de terre et de boue, Jésus-Christ nous offre son —* (Boss.) = *Lieu où l'on rend la justice : gens de —, juges, avocats, etc. Jour de —*, où l'on plaide. *Style de —*, judiciaire. || *Les gens du palais : tout le — vous dira que votre cause est mauvaise* (Ac.) || *Profession d'avocat : le — ne l'a pas enrichi*; il vieillit dans ce dernier sens.

PALAIS, s. m., partie supérieure de la cavité buccale chez l'homme et chez les animaux vertébrés. || *Sens du goût : il a le — fin*. = Bot., partie supérieure du fond de la corolle de quelques fleurs.

PALAN. s. m; mar., assemblage de cordages, garni de deux poulies, pour exécuter les manœuvres ou pour enlever les fardeaux.

PALANQUIN, s. m., sorte de litière que des hommes portent sur leurs épaules, et dans laquelle se font transporter les personnages considérables de la Chine, de l'Inde, etc. = *Mar.*, petit palan.

PALAPRAT, capitoul de Toulouse, composa plusieurs jolies comédies, entre autres le *Grondeur*, en collaboration avec Brueys, et mourut en 1721.

PALASTRE, s. m., partie extérieure de la serrure.

PALATALE, adj. et s. f., se dit des consonnes qu'on prononce en ramenant la langue vers le palais, comme *d, t, l, n*.

PALATIN, adj. et s. m., titre des grands officiers à l'ancienne cour de Constantinople. = *Titre que portaient les comtes les plus puissants de l'empire d'Allemagne*; le premier de tous était le comte palatin du Rhin. = **PALATINE**,

adj. et s. f., se disait de la maison, de la famille de l'électeur palatin. = S. f., princesse de cette maison, ou femme d'un palatin. = Fourrure que les femmes portent, en hiver, sur le cou et sur les épaules; elle fut introduite en France par la femme du duc d'Orléans, fille de l'électeur palatin de Bavière. = PALATINAT, nom de deux États de l'anc. empire Germanique, le *Haut-Palatinat*, qui fait aujourd'hui partie de la Bavière, et le *Bas-Palatinat*, le long du Rhin, aujourd'hui partagé entre la principauté de Bade, la Prusse, la Hesse, etc. = PALATIN (mont), la plus élevée des sept collines de Rome.

PALATIN, E, adj.; anat., qui appartient, qui a rapport au palais : os —. || *École* —, fondée par Charlemagne à sa cour, dans son palais.

PALE (pron. *a* bref), s. f., partie plate d'un aviron, qui entre dans l'eau. = Carton carré qu'on met sur le calice pendant la messe. = Petite vanne pour ouvrir et fermer la chaussée d'un étang.

PÂLE, adj., de couleur affaiblie ou effacée; se dit des personnes et des choses : *un beau teint un peu* — (Sév.) *Être — de colère*; — *comme un mort*. || Qui pâlit de peur : *d'un tyran soupconneur* PÂLES *adulateurs* (Boil.) Les PÂLES ombres, les âmes des morts. *Lumière* —, faible et terne. *Couleur* —, qui n'est pas vive. || Se dit d'un style qui manque d'éclat.

§ **PÂLE**. BLAFARD, BLÊME. *Pâle* est le plus général et le moins expressif; *blafard* implique toujours quelque chose de défectueux ou de désagréable, qui fait sur nous une légère impression de peine; *blême*, qui a vieilli, ne se dit guère que du visage, dans le langage familier et plaisant.

PALÉACÉ, E, adj.; bot., hérissé de paillettes; qui a l'apparence d'une paillette.

PALÉE, s. f., rang de pieux enfoncés en terre pour former une digue ou soutenir des terres.

PALEFRENIER, s. m., valet qui panse les chevaux.

PALEFROI, s. m., cheval de parade que montaient les grands seigneurs ou les dames.

PALEMÓN, s. m., genre de crustacés, vulg. *chevrette* ou *crevette*.

PALÉOGAPHE, s. m., celui qui s'occupe de paléographie, qui connaît cette science.

PALÉOGRAPHIE, s. f., art de déchiffrer et de décrire les anciennes écritures.

PALÉOLOGUE, illustre famille de l'empire grec qui donna des empereurs à Constantinople.

PALÉONTOLOGIE, s. f., science qui traite des êtres dont la dépouille se trouve enfouie dans le sein de la terre, et qui ont vécu avant ceux qui habitent actuellement sa surface.

PALÉOZOOLOGIE, s. f., partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux fossiles.

PALERME, vil. forte et importante de la Sicile.

PALERON, s. m., partie plate et charnue de l'épaule de certains animaux, particul. du bœuf.

PALESTINE, pays habité par les Hébreux et situé entre la Syrie, la Phénicie, l'Égypte et l'Arabie.

PALESTRE, s. f., lieu public où les Grecs et les Romains se livraient aux exercices du corps; ces exercices mêmes. = **PALESTRIQUE**, adj., se dit de ces exercices.

PALESTRINA, compositeur de musique du xvi^e siècle, a excellé surtout dans la musique religieuse.

PALET, s. m., pierre plate et ronde ou morceau de métal de la même forme, avec lequel on joue en le jetant le plus près qu'on peut d'un but marqué.

PALETOT, s. m., espèce de redingote large et lâche qui se porte comme surtout.

PALETTE, s. f., petit battoir avec lequel on peut jouer au volant, à la paume. = Planche mince et souvent ovale sur laquelle les peintres étendent leurs couleurs, et qu'ils tiennent de la main gauche

à l'aide d'un trou pratiqué pour y passer le pouce. *Charger sa —*, y mettre des couleurs. || *Il a une — riche, brillante*, se dit d'un peintre bon coloriste, et, par anal., d'un poète dont le style a de l'éclat. = **Chir.**, écuelle dans laquelle on reçoit le sang; quantité de sang qu'elle contient. = **Mécan.**, plaque de bois ou d'autre matière qui garnit l'extrémité des bras d'une roue hydraulique ou d'un bateau à vapeur. = **Hist. nat.**, extrémité libre, aplatie et élargie dans les antennes et les balanciers des insectes.

PÂLEUR, s. f., couleur de ce qui est pâle : *quelle étrange — de son teint tout à coup efface la couleur!* (Rac.) *La — de la mort*.

PÂLI, s. m., langue sacrée de l'île de Ceylan et de l'Indo-Chine. = Adj. inv., *la langue —*.

PALIER, s. m., plate-forme à chaque étage d'un escalier : *chacun, sur son —, s'imagine fixer les yeux du monde entier* (Volt.) = Portion du parcours d'un chemin de fer quand elle est horizontale ou qu'elle n'a que peu de pente.

PALIFICATION, s. f., action d'affermir, de fortifier un sol avec des pilotis.

PALIMPSESTE, s. m., manuscrit dont on a fait disparaître l'écriture pour y écrire de nouveau.

PALINGÉNÉSIE, s. f., renaissance du phénix. || D'après les stoïciens, régénération universelle du monde et de tous les êtres, qui doit avoir lieu au bout d'une certaine période.

PALINOD, s. m.; anc., poème en l'honneur de l'immaculée Conception de la Vierge. = Pièce de poésie dans laquelle le même vers devait être répété à la fin de chaque strophe.

PALINODIE, s. f.; anc., pièce de poésie dans laquelle le poète rétractait ce qu'il avait écrit ou dit précédemment. || Brusque revirement dans les paroles, dans les actions d'une personne. *Chanter la —*, louer sans pudeur ce qu'on avait blâmé ou blâmer ce qu'on avait loué.

PÂLIR, v. a., rendre pâle : *le vinaigre pâlit les lèvres* (Ac.) || *Le jour commençait à faire — les bougies* (Lamart.) = V. n., devenir pâle : *je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue* (Rac.) *Va — sur la Bible* (Boil.) *Faire —*, signifie souvent inspirer de l'effroi. || *Son étoile pâlit*, se dit de quelqu'un dont la puissance, dont le crédit diminue.

PALIS, s. m., se dit des petits pieux qui, enfoncés en terre et rangés à la suite les uns des autres, forment une clôture; lieu qu'ils enferment.

PALISSADE, s. f., barrière faite avec des pieux ou des planches; chacun des pieux qui forment la palissade. = Haie, mur de verdure : *tondre une —*.

PALISSADER, v. a., protéger au moyen d'une palissade : — *une contrescarpe*. = Garnir de palissades : — *avec des ifs les murailles d'un jardin*.

PALISSAGE, s. m., action de palisser.

PALISSANDRE, s. m., bois violet et odorant propre aux ouvrages de tour et de marqueterie.

PÂLISSANT, E, adj., qui devient pâle : *observe de mon teint les roses pâliissantes* (Millevoye).

PALISSE (la), V. LA PALICE.

PALISSER, v. a., étendre ou fixer contre une muraille ou un treillage les branches d'un arbre dont on veut faire un espalier. — *des pêcheurs*.

PALISSON, s. m., instrument de fer sur lequel les chamoiseurs passent leurs peaux pour les rendre plus douces.

PALISSY (Bernard), savant et pauvre artiste du xvi^e siècle, qui a laissé des émaux et des faïences d'un rare mérite.

PALLADIUM, s. m., nom d'une statue de Pallas, qui

passait pour être le gage de la conservation de Troie. = Objet auquel certaines villes, certains empires attachaient leur durée : le *bouclicr sacré était le — de l'empire romain*. || Tout ce qui est le garant de la conservation d'une chose : *la loi civile est le — de la propriété* (Mont.) = Chim., corps simple, métallique et d'un blanc intermédiaire entre le platine et l'argent.

PALLAS (pron. P's), nom que les Grecs donnaient à la déesse appelée Minerve par les Romains. = Astr., planète placée dans le ciel après Cérés. = Célèbre voyageur et naturaliste de Berlin, mort en 1814.

PALLIATIF, IVE, adj.; méd., qui arrête les effets d'un mal sans en détruire la cause. = S. m., remède palliatif. || *Cette mesure n'est qu'un — qui aggrave les maux de l'État* (Ac.)

PALLIATION, s. f., effet, emploi d'un palliatif; peu us. = Méd., adoucissement de la douleur.

PALLIER, v. a., atténuer, faire paraître moins mauvais ou moins coupable : — *des défauts, des crimes*. — *la noirceur d'un forfait* (J.-J.) = Méd., — *le mal*, ne le guérir qu'en apparence. || *Où ils ne peuvent guérir la plaie, ils sont contents de l'endormir et de la —* (Montaig.)

PALLIUM (mot lat.), s. m., bande d'étoffe de laine blanche, ornée de plusieurs croix de laine noire que l'on porte sur l'épaule, que le pape envoie aux archevêques, aux patriarches, comme marque de leur dignité, et qu'il accorde quelquefois à des évêques comme faveur particulière.

PALMA, vil. d'Espagne, dans l'île de Majorque, cap. de la p. des Baléares.

PALMA-CHRISTI (mots lat.), s. m. inv., nom vulg. du ricin.

PALMAIRE, adj., qui a rapport à la paume de la main : *muscle* —. || S. m., muscle palmaire.

PALMATURE, s. f., état de ce qui est palmé. = Chir., — *des doigts*, s'est dit de l'union congénitale ou accidentelle des doigts, par suite d'une membrane ou du tissu d'une cicatrice.

PALME, s. f., branche de palmier : *la — est le symbole de la victoire* (Ac.) || *Remporter la —*, la victoire dans un combat, dans une dispute. *La — du martyre*, la gloire éternelle, récompense de ceux qui sont morts pour la foi. = Ornement qui figure une palme. *Vin de —*, de palmier.

PALME, s. m., mesure de l'étendue de la main ouverte. = Petite mesure de longueur, chez les anciens. = Unité de mesure pour le diamètre des mâts, valant près de 3 centimètres.

PALMÉ, E, adj.; bot., semblable à une main ouverte. = Zool., dont les doigts, bien que distincts, sont réunis par une membrane intermédiaire.

PALMER, v. a., — *les aiguilles*, en aplanir les têtes. — *un mât, une vergue*, les réduire à de justes dimensions.

PALMETTE, s. f., ornement en forme de feuille de palmier. = Hortie., *arbre en —*, en espalier.

PALMIER, s. m., grande famille de végétaux qui habitent de préférence les régions des tropiques, et dont on retire soit du vin, soit des féculs.

PALMIPÈDES, s. m. pl., ordre d'oiseaux qui comprend les espèces qui ont les pieds spécialement conformés pour la natation.

PALMISTE, adj. et s. m., se dit des palmiers dont la cime porte un chou auquel on donne le même nom. = S. m., espèce d'écreuil.

PALMITE, s. m.; bot., moelle farinée des palmiers; peu us.

PALMURE, s. f., membrane qui unit les doigts des pieds chez certains animaux.

PALMYRE ou **TADMOR** (ville des Palmiers), anc. et importante vil. de Syrie, bâtie par Salomon. Ses ruines, qui sont, avec celles de Balbeck, les plus belles que nous ait laissées l'antiquité, ont été décrites par Volney.

PALOMBE, s. f., nom vulg. du *pigeon ramier* et du *pigeon sauvage* dans le midi de la France.

PALON, s. m., spatule des ciriers.

PALONNIER, s. m., pièce du train d'une voiture, à laquelle les traits sont attachés.

PALOT, s. m.; pop., rustre.

PÁLOT, TE, adj., un peu pâle; fam.

PALOURDE, s. f., nom vulg. d'une grosse coquille bivalve. = Bot., variété de courge.

PALPABLE, adj., qui se fait sentir au toucher. || Clair, facile à comprendre : *la raison en est* —.

PALPE, s. f. (d'autres le font m.), petite antenne placée par paires à la partie inférieure de la bouche d'un insecte.

PALPÉBRAL, E, adj., qui appartient aux paupières : *artère PALPÉBRALE. Ligaments PALPÉBRAUX.*

PALPER, v. a., toucher attentivement et avec la main : — *un malade. Je tenais ce paquet avec une inquiète curiosité, je m'efforçais de — à travers les enveloppes ce qu'il pouvait contenir* (J.-J.) || *Ce n'est qu'à force de marcher, de —, de nombrer, de mesurer les dimensions, qu'on apprend à les estimer* (Id.) — *de l'argent*, le recevoir et le toucher avec plaisir ou après une vive inquiétude. = Prendre, saisir : *ces oiseaux se servent de leurs pattes pour — les corps* (Buff.) = Mar., plonger la pale d'un aviron dans l'eau sans l'y agiter, pour ralentir la marche.

PALPEURS, s. m. pl., tribu d'insectes coléoptères, qui ont de longues palpes.

PALPICORNES, s. m. pl., insectes coléoptères dont les antennes sont terminées en massues.

PALPITANT, E, adj., qui palpite : *cœur* — ; *entrailles PALPITANTES.* || *Le ravisseur tout — de joie* (J.-J.) = Néol., *question PALPITANTE d'intérêt*, ce qui est d'un intérêt considérable et actuel.

PALPITATION, s. f., nom qu'on donne aux battements du cœur lorsqu'ils sont plus fréquents, plus violents et plus étendus qu'à l'état normal. = Agitation convulsive de quelque partie du corps d'un animal qui vient d'être éborgé.

PALPITER, v. n., avoir des palpitations : *le cœur lui PALPITE. Les entrailles des victimes PALPITAIENT encore. Ah! que mon cœur PALPITAIT à sa vue* (Volt.) — *de crainte et d'allégresse* (Del.)

PALSAMBLEU ou **PAR LA SAMBLEU**, interj., sorte de jurement : — *je suis bien nourri* (Reg.) **PAR LA SAMBLEU! messieurs, je ne croyais pas être si plaisant que je suis (Mol.)**

PALTOQUET, s. m.; t. de mépris, se dit d'un homme épais et grossier qui fait l'important; pop.

PALUS, s. m., marais; n'est us. que dans : — *métode*. V. ce mot.

PÁMER, v. n., et se —, v. pr., tomber en pâmoison, en défaillance : — *de douleur, de rire. Sa femme a ri à —* (Sév.) *Je fis le PÁMÉ à cette ravissante proposition* (Les.) *Se — d'aïse, d'effroi.*

PAMIERS, s.-préf. du départ. de l'Ariège.

PÁMOISON, s. f., sorte de défaillance : *tomber en —. Revenir de —* (J.-J.)

PAMPAS, vastes plaines de l'Amérique du Sud, couvertes de broussailles et de forêts.

PAMPE, s. f., nom vulg. de la feuille des graminées, du blé, de l'avoine, de l'orge, etc.

PAMPELUNE, vil. forte d'Espagne, cap. de la p. de Navarre.

PAMPILET, s. m., brochure de circonstance, souvent critique ou difflamatoire.

PAMPHLETAIRE, s. m., auteur de pamphlets; ne se prend qu'en mauv. part : *ce qui me fâche, c'est que le nom de madame du Châtelet soit livré à la malignité d'un —* (Volt.)

PAMPYLIE, p. du S. de l'Asie Mineure.

PAMPLEMOUSSE, s. f., espèce d'oranger; son fruit.

PAMPRE, s. m., branche de vigne avec ses feuilles et ses fruits. = Archit., ornement qui l'imité.

PAN, dieu des païens, présidait aux troupeaux et aux pâturages, et passait pour l'inventeur du chalumeau; on en a fait plus tard la personnification de la nature entière.

PAN, s. m., partie considérable et souvent flottante d'un habit, d'une robe, etc. : *d'un des PANS de sa robe il couvre son visage* (Corn.) = Partie plus ou moins étendue d'un mur; face d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie. — *coupé*, surface qui remplace l'angle à la rencontre de deux pans de mur. = Se dit encore des faces que présentent divers ouvrages qui ont plusieurs angles : *salière à pans*.

PANACÉE, s. f., prétendu remède universel; nom sous lequel on désignait autrefois certaines préparations pharmaceutiques.

PANACHE, s. m., assemblage de plumes flottantes dont on orne un casque, un chapeau, etc. : *enfants, ralliez-vous à mon — blanc* (Henri IV). = Couronne formée par la verdure ou les fleurs au sommet des arbres, des plantes : *le vert lilas s'élançe en PANACHES flottants* (Bér.) = Archit., surface triangulaire d'un pendentif. = Partie supérieure d'une lampe d'église. = Bouquet de plumes qu'on place sur les dais, sur les ciels de lit, sur la tête des chevaux. = Vulg., touffe de plumes qui couvre la tête de quelques oiseaux.

PANACHÉ, E, adj., de diverses couleurs : *tulipe, poule PANACHÉE*. *Glace —*, composée de plusieurs sortes de glaces, comme fraise et vanille.

PANACHER, v. n., et se —, v. pr., se dit des plantes qui prennent des couleurs variées.

PANACHURE, s. f., se dit des couleurs d'une fleur qui tranchent avec la couleur principale.

PANADE, s. f., potage au pain et au beurre, où l'on met aussi des œufs, et qu'on laisse mitonner.

PANADER (SE), synonyme de PAVANER (SE).

PANAGE, s. m., droit qu'on paye pour faire pâturer des porcs dans une forêt où il y a des glands.

PANAIS, s. m., plante potagère dont la racine est d'un blanc jaunâtre et d'une saveur douceureuse.

PANAMA (isthme de), entre les deux Amériques. = *Golfe de —*, dans le grand Océan, près de la côte voisine de l'isthme. = **PANAMA**, vil. forte de la Nouvelle-Grenade, ch.-l. de l'état du même nom, sur le golfe de Panama.

PANARD, chansonnier français, mort en 1765, aussi moral que spirituel et gai.

PANARD, adj. m., se dit d'un cheval dont les pieds de devant sont tournés en dehors.

PANARIS, s. m., tumeur phlegmoneuse qui se développe à un doigt ou à un orteil.

PANATHÉNÉES, s. f. pl., fêtes de Minerve chez les Athéniens.

PANCALIER, s. m., sorte de chou frisé.

PANCARTE, s. f., placard affiché pour donner au public avis de quelque chose. || Ir., se dit de toutes sortes de papiers et d'écrits : *enlevez toutes ces PANCARTES, Ces odieuses — qui déchiffrent les conditions, et qui souvent font rougir la veuve et les héritiers* (La Br.) = Mince carton plié en deux, où l'on met les papiers d'un usage journalier.

PANCKOUCKE, nom d'une famille d'éditeurs français très-distingués.

PANCRACE, s. m., combat de force et d'adresse dans les jeux publics des anciens Grecs. = **PANCRATIASTE**, s. m., athlète qui s'adonnait au pancrace.

PANDECTES, s. f., recueil de décisions converties en lois par Justinien.

PANDICULATION, s. f., mouvement par lequel on étend les bras en renversant en arrière la tête et le tronc, et en allongeant les jambes.

PANDORE, nom de la première femme, d'après la mythologie grecque. Elle reçut de Jupiter une boîte d'où s'échappèrent tous les maux, et au fond de laquelle resta l'espérance : *des malheurs qui sont sortis de la boîte de —, celui qu'à meilleur droit tout l'univers abhorre, c'est la fourbe à mon avis* (La F.)

PANDOUR ou **PANDOURÉ**, s. m., nom de certains soldats hongrois organisés en corps francs. || Homme grossier et brutal.

PANDURIFORME, adj., se dit des saillies oblongues qui ont vers le milieu un sinus arrondi.

PANE, E, adj., *eau PANÉE*, où l'on a fait tremper du pain pour la rendre plus nourrissante.

PANÉGYRIQUE, s. m., discours prononcé publiquement à la louange de quelqu'un : — *de Trajan, de saint Louis*. = En mauv. part : *PANÉGYRIQUES guindés* (Fén.) — *où les plus lâches sont transformés en héros* (Bourd.) || Fam., *il me siérait mal de faire votre —* (Sév.), de dire du bien de vous.

PANÉGYRISTE, s. m., celui qui fait, qui écrit, qui prononce un panégyrique.

PANER, v. a., couvrir de pain émiétté un mets qu'on fait griller ou rôti.

PANERÉE, s. f., contenu d'un panier plein.

PANETERIE, s. f., lieu où l'on distribue le pain dans un établissement important. = Abs., s'est dit de la paneterie du roi et des officiers qui y servaient.

PANETIER, s. m., celui qui est chargé de garder et de distribuer le pain dans les grands établissements. *Grand — de France*, officier de la couronne sous l'ancienne monarchie, qui commandait à tous les officiers de la paneterie.

PANETIÈRE, s. f., sac où les bergers mettent leur pain. = Nom vulg. de la *blatte*.

PANETON, s. m., synonyme de BANNETON.

PANGIUM, s. m., arbre des Moluques qui a des propriétés vénéneuses, et dont l'amande sert de condiment après qu'on l'a fait macérer dans l'eau.

PANGOLIN, s. m., genre de mammifères de l'ordre des édentés, sorte de lézard écailleux.

PANHARMONICON, s. m., espèce d'orgue à cylindre qui fait entendre tous les sons des instruments à vent.

PANIC, s. m., nom scientifique du millet.

PANICULE, s. f.; bot., disposition de fleurs ou de fruits portés sur des pédoncules inégaux, divisés plusieurs fois et de différentes manières.

PANICULÉ, E, adj.; bot., disposé en panicule; qui porte une panicule.

PANIER, s. m., ustensile portatif d'osier, de jonc, etc., où l'on met des denrées, des provisions; que quel contient : — *de fraises*, V. ANSE, ADIEU et OEUf. || *Elle était belle comme un ange et sottte comme un —* (Sév.), fort sottte. *Le dessus du —*, ce qu'il y a de plus beau et de meilleur. || *Le dessus de tous les PANIERS, c'est-à-dire la fleur de mon esprit, de ma tête* (Id.) = Archit., *voûte, arcade à anse de —*, dont le cintre est surbaissé. — *de fleurs*, ornement qu'on met sur la tête des caryatides ou des termes. = Espèce de jupon garni de verges de

baîne, qui soutenait et étendait les deux côtés de la jupe. = Ruche d'abeilles faite d'osier ou de paille. = Petite corbeille dans laquelle on met les enjeux ; les enjeux eux-mêmes. — à ouvrage, petite corbeille où les femmes mettent leurs ouvrages d'aiguille. || Fam., c'est un — percé, un dissipateur ou un homme qui n'a pas de mémoire.

PANIFICATION, s. f., conversion des matières farineuses en pain.

PANIQUE, adj., terreur —, subite et sans fondement : loin de nous les terreurs PANIQUES (J.-J.) = S. f., terreur panique : la — ne raisonne pas, elle fuit ou elle frappe (Lamart.)

PANNE, s. f.; mar., en —, se dit de l'état d'un bâtiment dont les voiles sont orientées de manière à maintenir le bâtiment sans vitesse progressive. || Être ou rester en —, suspendre toute action en attendant un événement ou un temps plus favorable.

PANNE, s. f., sorte d'étoffe fabriquée à peu près comme le velours, mais dont les poils sont plus longs et moins serrés. = Graisse dont est garnie la peau du porc et de quelques autres animaux. = Pièce de bois placée horizontalement sur la charpente d'un comble pour porter les chevrons. = Partie du marteau opposée au gros bout.

PANNEAU, s. m., partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, etc., qui offre un champ, une surface de médiocre grandeur enfermée dans une bordure ou ornée de moulures : un — de lambris, de porte; les PANNEAUX d'un carrosse. = Particul., chacune des faces d'une pierre taillée; plaque de carton ou de fer dont on se sert pour les tracer. = Sorte de piège pour prendre les lièvres, les lapins. || Tendre un — à quelqu'un; fam., lui tendre un piège pour lui faire commettre quelque faute qui lui devienne préjudiciable. Donner dans le —; fam., se laisser duper, attraper. = Coussinet que l'on place sous chacun des arçons, pour empêcher que le cheval ne se blesse.

PANNEAUTER, v. n., tendre des panneaux pour prendre des lièvres ou d'autres animaux.

PANNETON, s. m., partie de la clef qui entre dans la serrure. = Partie saillante de l'espagnolette, qui sert à fermer les volets de la fenêtre.

PANNON. V. PENNON.

PANNONIE, anc. contrée de l'Europe, entre l'Italie, le Danube et l'Illirie.

PANONCEAU, s. m., écusson d'armoiries mis sur une affiche pour lui donner plus d'autorité, ou sur un poteau pour marque de juridiction. = Écusson placé à la porte des notaires, etc.

PANOPLIE, s. f., armure complète d'un chevalier. = Trophée d'armes qu'on suspend aux murs. = Ouvrage qui traite des armes anciennes.

PANORAMA, s. m., grand tableau circulaire, disposé de manière que le spectateur, placé au centre, voit tous les objets comme s'il découvrirait d'une hauteur tout l'horizon dont il serait environné.

PANSAGE, s. m., action de panser un cheval, un mulet, etc.; se dit surtout dans la cavalerie.

PANSE, s. f., ventre; fam. : vous aviez lors la — un peu moins pleine (La F.) || Se faire crever la —; pop., se faire tuer à la guerre ou dans un duel. = Partie du ventre des animaux qui renferme ce qu'ils ont mangé. = La partie la plus renflée d'une corne, d'une bouteille. = Partie arrondie d'un petit a. || Il n'a pas fait une — d'a, il n'a rien fait.

PANSEMENT, s. m., action de panser une plaie, un malade. = Action de brosser, d'étriller un cheval.

PASSER, v. n., nettoyer une plaie ou appliquer sur une partie malade les topiques, les appareils nécessaires à sa guérison. = Étriller, brosser un cheval; dans ce sens, on dit aussi — de la main.

PANSU, E. adj. et s.; très-fam. et peu us., qui a une grosse panse.

PANTALON, s. m., culotte longue qui descend jusque sur le cou-de-pied. = Personnage de la comédie italienne, vieillard souvent amoureux et dupé. || Homme qui jone toute sorte de rôles pour arriver à ses fins. = Figure de contredanse.

PANTALONNADE, s. f., bouffonnerie, farce plus ou moins grotesque. || Subterfuge ridicule; fausse démonstration de joie, de douleur, etc.

PANTELANT, E. adj., tout essoufflé, haletant. || Chair PANTELANTE, d'un animal récemment tué, qui palpite encore.

PANTENNE (EN), loc. adv.; mar., se dit d'un bâtiment dont toutes les parties du gréement sont en désordre après un combat, un abordage, etc. : on met, en signe de deuil, les vergues en —.

PANTHÉE, adj. f., figure —, statue qui réunit les symboles ou les attributs de différentes divinités.

PANTHÉISME, s. m., toute doctrine qui identifie Dieu et le monde, le Créateur et la création.

PANTHÉISTE, adj., qui appartient au panthéisme : doctrine, philosophie —. = S. m., partisan du panthéisme.

PANTHÉON; anc., temple consacré à tous les dieux. = Nom d'un grandiose édifice de Paris qui renferme quelques sépultures importantes et qui, rendu au culte, a pris le nom d'église Sainte-Geneviève.

PANTHÈRE, s. f., mammifère du genre léopard.

PANTIÈRE, s. f., filet qu'on tend verticalement pour prendre des perdris pendant la nuit.

PANTIN, s. m., figure de carton mince et colorié qu'on fait mouvoir au moyen d'un fil. || Homme qui gesticule sans motif ou ridiculement; personne dont les opinions changent souvent; fam.

PANTINE, s. f., certain nombre d'écheveaux de fil, de soie ou de laine liés ensemble.

PANTOGRAPHIE, s. m., instrument au moyen duquel on peut copier mécaniquement des dessins, des gravures, soit en conservant les dimensions de l'original, soit en les amplifiant ou en les réduisant.

PANTOISEMENT, s. m., asthme des oiseaux.

PANTOIS, adj. m., haletant, hors d'haleine; vieux. || Stupéfait, interdit; fam.

PANTOMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer toute sorte d'angles, de longueurs et de hauteurs.

PANTOMIME, s. m., acteur qui exprime les sentiments et les idées par des gestes et des attitudes, sans proférer de parole. = S. f.; art du pantomime; pièce jouée par un pantomime; musique d'un ballet qu'accompagne une pantomime.

PANTOUFLE, s. f., chaussure légère pour la chambre; mettre ses souliers en —, sans en relever les quartiers. || En PANTOUFLES, loc. adv., à son aise.

PAOLI, célèbre Corse, mort en 1807, essaya de faire passer sa patrie sous la domination de l'Angleterre. Il a fondé à Corte une école qui porte son nom.

PAON, s. m., oiseau remarquable par la magnificence de son plumage. || Glorieux comme un —; fam., très-glorieux. V. SE PARER. = Nom de plusieurs espèces de papillons aux yeux chatoyants. = Constellation de l'hémisphère austral.

PAONNE, s. f., femelle du paon.

PAONNEAU, s. m., jeune paon.

PAPA, s. m., terme enfantin; synon. de PÈRE :

cet enfant commence à parler, il dit — et maman. Où est votre — ? (Ac.) Grand —, grand père. || Un bon —; fam., un homme d'un certain âge qui a bonne mine.

PAPAL, E, adj., qui appartient au pape : *pouvoir —; autorité PAPALE. Terres PAPALES*, placées sous la domination temporelle du pape.

PAPAS, nom des prêtres dans l'Église grecque, russe ou arménienne.

PAPAUTÉ, s. f., dignité de pape : *aspirer à la —. La — vaut-elle ce qu'on quitte (La F.)* || Les papes : *la — s'efforça toujours de sauver les hommes en perdant les erreurs (Lacordaire).* = Temps pendant lequel un pape occupe ou a occupé le saint-siège : *pendant la — de Léon X.*

PAPAVERACÉES, s. f. pl., famille de plantes dont le pavot est le type.

PAPAYER, s. m., arbre des Indes, dont le fruit rappelle la forme du melon et se mange cuit.

PAPE, s. m., évêque de Rome, chef de l'Église catholique romaine : *les décisions des PAPES, ont la souveraine et infaillible autorité quand elles sont acceptées de toute l'Église (Boss.)* = Pinson des États-Unis qui a une sorte de camaïeu sur la tête.

PAPEGAI, s. m., oiseau de bois ou de carton peint, planté comme but au bout d'une perche.

PAPELARI. E, adj.; fam., dont le langage est hypocrite : *d'une voix PAPELARDE (La F.)* = S., un ton de — (Volt.) V. PATELIN.

PAPELARDISE, s. f., vice du papelard.

PAPERASSE, s. f., papier écrit qui n'est plus d'aucun usage : *lire un tas de PAPERASSES*; fam.

PAPERASSER, v. n., remuer, feuilletter, arranger des papiers; faire des écritures inutiles; fam.

PAPERASSIER, s. m., homme qui aime à ramasser, à conserver des paperasses; fam.

PAPESSE, s. f., femme pape : *la — Jeanne*, nom donné à une prétendue femme qui, suivant des chroniques mensongères, aurait occupé le saint-siège pendant un an entre les pontificats de Léon IV et de Benoît III (855).

PAPETERIE, s. f., art de fabriquer le papier; manufacture de papier. || Commerce du papier; ensemble des objets qu'il embrasse. = Espèce de nécessaire qui renferme ce qu'il faut pour écrire.

PAPETIER, s. m., fabricant, marchand de papier. = Adj. m., *ouvrier, marchand —.*

PAPHLAGONIE, anc. contrée de l'Asie Mineure, entre le Pont-Euxin, le roy. de Pont et la Cappadoce.

PAPHOS, vil. de l'île de Chypre, au S.-O. Vénus y était honorée d'un culte particulier.

PAPIER, s. m., composition faite de pâte de chiffons détremés ou d'autre matière, et sur laquelle on écrit, on imprime, etc. : *mes vers comme un torrent coulent sur le — (Boil.) Jeter ses idées sur le — (Volt.) Cela est beau sur le —*, se dit d'un plan, d'un projet qui paraît beau en théorie, mais dont l'exécution serait inutile ou dangereuse. || *Figure, visage de — maché*; pop., blème, qui annonce peu de force ou de santé. *Mettre sur le —*, par écrit. = Toute sorte d'écriture; titre, document, mémoire : *il me coula dans la main un — écrit des deux côtés (De Retz.)* || *Rayez cela de vos PAPIERS (Mol.)*, n'y comptez pas. — *sur table*; fam., preuve en main. *Être bien ou mal dans le — de quelqu'un*, lui devoir de l'argent ou être noté pour devenir l'objet d'une surveillance particulière. = Effets publics, billets de banque, titres négociables, lettres de change, etc. : *il m'a payé en —. Je ne veux pas de son —.* = Au pl., passe-port, actes qui certifient l'état civil de quelqu'un : *les gendarmes lui ont de-*

mandé ses —. — publics, journaux. — *monnaie*, qui a cours comme l'argent, mais qui ne peut être converti en espèces. — *peint*, pour tenture.

PAPILLONACÉ, E ou **PAPILLONACÉ**, E, adj., se dit des fleurs dont les corolles, formées de cinq pétales inégaux, ont quelque ressemblance avec un papillon qui vole. = **PAPILLONACÉES**, s. f., genre de plantes de la famille des légumineuses.

PAPILLAIRE, adj.; anat., qui a des papilles. = Bot., qui est en forme de petit mamelon.

PAPILLE, s. f.; anat. et bot., petite éminence de forme conique à la surface de certains organes.

PAPILLON (*Il m.*), s. m., insecte volant, à quatre ailes couvertes d'écaillés très-fines. || *Esprit léger*, qui voltige d'objets en objets; fam.

PAPILLONNER (*Il m.*), v. n., voltiger d'objets en objets sans s'arrêter à aucun.

PAPILLOTAGE (*Il m.*), s. m., mouvement involontaire des yeux qui les empêche de se fixer. || Effet d'un tableau qui éblouit par des couleurs trop vives, d'un style qui fatigue par un éclat trop continu. = Impr., taches noires aux extrémités des pages et des lignes.

PAPILLOTE, s. f., morceau de papier qui enveloppe les cheveux pour les tenir frisés. = Dragée enveloppée dans un morceau de papier. *Côtelette de veau en PAPILLOTES*, que l'on fait cuire dans une feuille de papier.

PAPILLOTER, v. a., mettre des papillotes à quelqu'un; peu us. = V. n., être agité par un mouvement involontaire et ne pouvant se fixer, en parl. des yeux. || Fatiguer les yeux par des couleurs trop vives, une lumière trop brillante, en parl. d'un tableau; se dit aussi d'un style où les expressions brillantes sont répandues avec trop de profusion.

PAPIN (Denis), savant français, mort en 1710, fut un des premiers inventeurs des machines à vapeur et de la soupape de sûreté.

PAPINIEN, célèbre juriconsulte, contemporain de Marc-Aurèle et de Commode, fut mis à mort pour n'avoir pas voulu faire l'apologie du fratricide commis par Caracalla.

PAPISME, s. m., nom que les protestants donnaient au catholicisme. = **PAPISTE**, s. m., nom que les protestants donnaient aux catholiques par dénigrement.

PAPULE, s. f.; méd., petite élevation cutanée, morbide et solide.

PAPYRACÉ, E, adj.; bot., mince et sec comme du papier.

PAPYRUS (mot lat.), s. m., plante d'Égypte dont les feuilles fournissaient aux anciens une sorte de papier appelé aussi *papyrus*.

PAÏQUE, s. f., fête nationale des Hébreux, instituée par Moïse en mémoire de la sortie d'Égypte. = **PAÏQUES**, s. m. et f. pl., fête que les chrétiens célèbrent tous les ans, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, le premier dimanche qui suit la pleine lune de l'équinoxe de printemps. = **PAÏQUES FLEURIES**, dimanche des Rameaux. = *Faire ses —*, communier dans la quinzaine de Pâques.

PAÏQUEBOT, s. m., petit navire qui transporte des passagers, les lettres et les dépêches.

PAÏQUETTE, s. f., espèce de marguerite blanche qui fleurit vers Pâques.

PAQUET, s. m., assemblage de choses attachées ou enveloppées ensemble : — *de linge, de livres, de lettres*. || Toutes les lettres et dépêches que porte un courrier : *le — d'Angleterre vient d'arriver.* = Personne grosse et lourde ou qui est gênante dans une société; très-fam. = Typogr., certain nombre de lignes de composition, sans folio ni titre courant, liées avec une ficelle. || Fam. et pop., *recevoir son —, son congé* d'une façon plus ou moins bienveillante.

Donner à quelqu'un son —, le renvoyer ou lui faire une réponse vive et ingénieuse qui le réduise au silence. **Hasarder, risquer le —; fam., s'engager** dans une affaire douteuse. = **Propos désobligeant : faire un —, des PAQUETS sur quelqu'un. C'est un faiseur de —.** || **Faire son —, ses —, s'apprêter à partir, à mourir : quand il (Frédéric II) est battu, il veut se tuer, il fait son —, il prend congé en vers et en prose** (Volt.)

PAR, prép. de lieu qui sert à marquer le mouvement et le passage : **voyager — terre, courir — monts et — vaux. Passer — Rome. Se promener — les champs.** || **Cela se fait — tout le pays.** = Elle accompagne le mot qui exprime l'endroit, la partie d'une personne ou d'une chose que l'on tient, que l'on touche : **mener — la main. Tirer — les chevaux.** || **Puisque vous le prenez — là, vous n'aurez pas le dernier mot** (Fén.) = Elle accompagne les mots qui expriment la cause, la manière, l'instrument : **je retrouvais près d'elle et — elle un état agréable** (J.-J.) **Quiconque est grand — le cœur, puissant — l'esprit, a les meilleurs biens** (Vauv.) **Commencez — aimer Dieu** (Fén.) = Elle exprime la succession, la division : **Phlémon regardait Baucis — intervalles** (La F.) = L'époque, la circonstance : **où allez-vous — cette pluie-là?** (Ac.) = **De —, loc. prép., par le commandement de : de — le roi. De — le monde;** fam., dans le monde. = Elle se joint à plusieurs prépositions et adverbies de lieu sans modifier beaucoup leur signification : — **deçà, — delà, — dessus, — là, etc. — ci, — là,** en divers endroits, à diverses reprises. — **delà, au delà de : Agrippine promet — delà son pouvoir** (Rac.) || **Il faut passer — là ou — la fenêtre;** prov. et fam., c'est une nécessité, c'est le seul parti qui reste à prendre.

PARA, riv. et p. du Brésil.

PARA, s. m., monnaie turque, qui vaut un peu plus de 8 centimes.

PARABASE, s. f., sorte de digression fort en usage dans les anciennes comédies grecques.

PARABOLAIN, s. m., celui qui se consacrait au service des malades et surtout des pestiférés dans les hôpitaux.

PARABOLE, s. f., allégorie religieuse : **la Vérité a parlé aux hommes par PARABOLES** (La F.) **La — de l'enfant prodigue.** || **Parler en —, dire des choses inintelligibles.** V. ALLÉGORIE.

PARABOLE, s. f.; géom., ligne courbe qui résulte de la section d'un cône coupé par un plan parallèle à un de ses côtés.

PARABOLIQUE, adj.; géom., courbé en parabole; qui dérive d'une parabole : **courbe, fuseau —.**

PARABOLIQUÉMENT, adv. : **parler —, en parabole, par paraboles.** = **Géom., en décrivant une parabole.**

PARACELSE, savant et alchimiste suisse, mort en 1541, a le premier fait usage, en médecine, des composés chimiques.

PARACHEVER, v. a., achever, finir complètement : **peuple propre à concevoir d'immenses desseins plutôt qu'à — de grandes entreprises** (Tocquev.)

PARACHRONISME, s. m., anachronisme qui consiste à placer un fait dans un temps postérieur à celui où il est arrivé.

PARACHUTE, s. m., instrument destiné à ralentir la chute des corps, la vitesse de descente des aérostats.

PARACLET, monastère de femmes fondé près de Nogent-sur-Seine par Abailard, qui en confia la direction à Héloïse.

PARADE, s. f., montre, étalage d'un objet qui est moins pour l'usage ordinaire que pour l'ornement : **tous les biens dont on fait — sont faux en**

eux-mêmes, l'opinion seule y met le prix (Boss.) **On fait — du luxe jusque dans l'Église** (Id.) **Faire — de son esprit** (Volt.) V. LIT. = **Milit., espèce de revue que l'on fait passer aux troupes qui vont monter la garde.** = **Scènes burlesques que les bateleurs donnent à la porte de leur théâtre pour engager à y entrer.** || **Imitation ridicule, étalage d'un sentiment qu'on n'éprouve pas : sa vertu de — servait de manteau à toutes les violences** (Lamart.) = **Lieu où ceux qui vendent des chevaux viennent habituellement les montrer.** V. MONTRE.

PARADE, s. f.; escr., action par laquelle on pare un coup : **il n'est pas heureux à la —;** || il ne sait pas répondre à une plaisanterie, à un reproche. = **T. de manège, arrêt d'un cheval qu'on manie.**

PARADER, v. n., **faire — un cheval,** le faire manœuvrer sur la montre. = **Mar., aller et venir en paraissant se disposer à l'attaque.** || **Paraître en public revêtu d'insignes ou de beaux habits.**

PARADIGME, s. m.; gramm., exemple de déclinaison ou de conjugaison qui sert de modèle.

PARADIS, s. m., séjour des bienheureux : **le moindre petit plaisir qui s'offre à ma portée me tente plus que toutes les joies du —** (J.-J.) — **terrestre, jardin délicieux où Dieu plaça Adam et Ève;** || **lieu, pays agréable.** = **Oiseau de —, oiseau qui se rapproche beaucoup du corbeau, mais qui est remarquable par la beauté de son plumage.** = **Variété de pommier nain.** || **Lieu délicieux, orné par l'art ou par la nature : Venise se doit nommer à cette heure le — de la terre** (Volt.) = **État le plus heureux dont on puisse jouir; lieu où l'on en jouit : un bon ménage est le — sur terre. Paris est le — des femmes** (Ac.) **C'est le chemin du —, se dit d'un chemin étroit, montant et difficile. Vous ne l'emporterez pas en —, je saurai bien vous en punir tôt ou tard.** V. CIEL.

PARADISIÈRE, s. m., oiseau de paradis.

PARADOXAL, E, adj., qui tient du paradoxe : **opinion PARADOXALE, Esprit —, qui aime le paradoxe.** = **Hist. nat., se dit des animaux dont la configuration semble contrarier les lois ordinaires de la nature.** = **PARADOXAL**, s. m., ce qui est paradoxal.

PARADOXE, s. m., proposition contraire à l'opinion commune, qui choque les idées reçues : **Rousseau a mis le — au frontispice de tous ses ouvrages** (St-Marc Girardin). **Le — est le faible des gens qui sont oracles et qui ont l'habitude d'être écoutés** (St-B.) = **Adj., qui ne paraît pas vrai, pas conforme aux principes de la raison : cette proposition a quelque chose de —** (Bourd.) **Des idées et des maximes très-PARADOXES** (J.-J.)

PARAFE ou mieux **PARAPHÉ**, s. m., marque que chacun met après sa signature.

PARAFER ou mieux **PARAPHIER**, v. a., apposer son paraphe sur quelque acte : — **un acte.**

PARAGE, s. m. : **de haut —, de haut rang, de haute naissance.** = **Espace ou étendue de mer : parcourir des PARAGES inconnus.** || **Lieu, endroit où les personnes se rencontrent : que venez-vous faire dans ces —?** (Ac.); fam. = **Labour donné aux vignes avant l'hiver.**

PARAGLOSSÉ, s. m., appendice membraneux que certains insectes ont à la langue. = **S. f.; méd., gonflement de la langue.**

PARAGRAPHIE, s. f., petite section d'un discours, d'un chapitre. = **Typogr., signe (§) que l'on met quelquefois en tête d'un paragraphe.**

PARAGUAY, fl. de l'Amérique du Sud, affluent du Pa-

rana. = République du —, État de l'Amérique du Sud, entre le Brésil et la Plata.

PARAÎTRE, v. n. et irr., se faire voir, s'offrir à la vue, se montrer, se manifester : *on prétend que Thésée a PARU dans l'Épire* (Rac.) *L'étoile du soir commence à —*. *Les boutons PARAÎSSAIENT aux arbres* (Ac.) || *Mon amour a PARU*; *je ne m'en puis dédire* (Corn.) *Qui vit jamais — en cette princesse, ou le moindre sentiment d'orgueil, ou le moindre air de mépris?* (Boss.) = Particul., se dit d'un livre qui est ou qui doit être imprimé, mis en vente : *quand ferrez-vous — votre brochure?* = Se présenter en justice ou y produire quelque pièce. = En parl. des sentiments qui se peignent sur le visage : *il PARAÎT triste et agité* (Mass.) *Le roi d'un noir chagrin PARAÎT enveloppé* (Rac.) = Se distinguer, briller, se faire remarquer : *chacun cherche à —* (Volt.) Souvent le sens est limité par l'adj. qui l'accompagne : — *sage, honnête, fier*, etc. = Sembler, avoir l'air : *de son Tartufe elle PARAÎT coiffée* (Mol.) *Je sais qu'un tel discours de moi PARAÎT étrange* (Id.) = Exister : *les deux plus grands rois qui aient PARU sur la terre* (Mass.) = V. impers. : *il PARAÎT*, il y a apparence que, on voit, on aperçoit : *il PARAÎT d'abord dans le caractère de Pilate des restes d'incertitude* (Id.) *Il y PARAÎT*, on le voit bien, il en reste des marques.

§ **PARAÎTRE, SEMBLER**. Ce qui *paraît* bon se montre bon; ce qui *semble* bon, on le trouve bon. Le premier indique parfois une certitude entière; le second implique toujours doute, incertitude.

PARALIPOMÈNES, s. m. pl., nom de deux livres qui forment un supplément à l'Ancien Testament.

PARALIPSE, s. f., figure de rhétorique par laquelle on fixe l'attention sur un objet, en ayant l'air de le négliger.

PARALLACTIQUE, adj. : astr., qui a rapport à la parallaxe : *angle —*. *Machine —*, l'équatorial.

PARALLAXE, s. f.; astr., différence qui existe entre le lieu apparent et le lieu vrai d'un astre. = Angle formé au centre d'un astre par deux droites menées, l'une au centre de la terre, l'autre au point où se trouve l'observateur.

PARALLÈLE, adj., se dit d'une ligne ou d'une surface également distante d'une autre ligne ou d'une autre surface dans toute son étendue. = S. f., ligne parallèle à une autre. = Fortif., communication d'une tranchée à l'autre. = S. m., cercle parallèle à l'équateur, tiré par tous les degrés du méridien terrestre. || Comparaison, rapprochement qu'on établit entre deux personnes ou deux choses, pour faire voir leurs ressemblances et leurs différences : *faire le — d'Alexandre et de César*. *Entrer en — avec*. *Établir un — entre deux choses si disparates*.

PARALLÈLEMENT, adv., d'une manière parallèle : *ces murs sont construits —* (Ac.)

PARALLÉLIPÈDE, s. m.; géom., solide terminé par six parallélogrammes qui sont opposés et parallèles deux à deux.

PARALLÉLISME, s. m., état de deux lignes, de deux plans parallèles.

PARALLÉLOGRAMME, s. m.; géom., quadrilatère dont les côtés opposés sont parallèles.

PARALOGISME, s. m., erreur de raisonnement commise de bonne foi : *faire un —*.

PARALYSER, v. a., frapper de paralysie : *son bras est PARALYSÉ*. || Frapper d'inertie, neutraliser : *la frayeur PARALYSAIT toutes ses facultés* (Ac.) *Une résistance imprévue PARALYSA tous mes efforts*.

PARALYSIE, s. f., privation ou diminution considérable du sentiment et du mouvement volontaire

d'une ou de toutes les parties du corps, causée par le relâchement des nerfs et des muscles.

PARALYTIQUE, adj., et s., atteint de paralysie : *elle est — d'un bras*. *Le — de l'Évangile*.

PARAMARIBO, vil. cap. de la Guyane hollandaise.

PARAMÈTRE, s. m.; géom., ligne constante et invariable qui entre dans l'équation ou dans la construction d'une courbe.

PARANA, riv. et p. du Brésil.

PARANGON, s. m.; vieux, modèle, patron : *c'est un vrai — de sagesse et de vertu* (La F.), et abs. : *Ame... passait dans son village pour la perle et le —* (Id.) = Joaill., adj. inv. : *diamant, perle —*, sans défaut. = Impr., caractère entre le gros-romain et la palestine.

PARANT, E, adj., qui pare, qui orne.

PARANYPHIE, s. m., chez les Grecs, officier qui présidait aux mariages et en réglait les divertissements. = Chez les Romains, chacun des trois jeunes garçons qui menaient la mariée à son époux. = Dans l'anc. université, celui qui conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence; discours solennel qu'il prononçait à la fin des épreuves, et où il faisait l'éloge des licenciés. || Louange, éloge : *bâtir un — à sa belle vertu* (Rég.)

PARAPET, s. m., partie supérieure d'un rempart destinée à couvrir ceux qui sont chargés de le défendre. = Muraille à hauteur d'appui, qui sert de garde-fou le long d'un quai, d'un pont, etc.

PARAPHERNAL, adj. m.; dr. : *biens PARAPHERNAUX*, dont la femme s'est réservé la jouissance et l'administration.

PARAPHRASE, s. f., explication plus étendue que le texte ou que la simple traduction littérale : *il y a plusieurs PARAPHRASES sur les psaumes* (Ac.) = Traduction trop étendue; écrit ou discours verbeux et diffus. || Interprétation maligne, exagération.

PARAPHRASER, v. a., faire une paraphrase, des paraphrases : *Mascaron PARAPHRASAIT le Misérère, et faisait pleurer tout le monde* (Sév.) || Amplifier : *PARAPHRASANT sa gloire et son renom* (Rég.)

PARAPHRASEUR, EUSE, s., celui, celle qui paraphrase, au propre et au fig.; fam. et ir.

PARAPHRASTE, s. m., auteur de paraphrases.

PARAPLUIE, s. m., petit pavillon portatif qu'on étend au-dessus de la tête pour garantir de la pluie.

PARASANGE, s. f., mesure itinéraire des anciens Perses, valant environ 5,000 mètres.

PARASÉLÈNE (pron. *paracé*), s. f., image de la lune réfléchie dans un nuage.

PARASITE, s. m., celui qui prend sa nourriture à la table d'autrui : *tu les as vus... à mes soupers délicats* PARASITES, *inventant mes goûts d'un esprit complaisant* (Volt.) = Ministre du culte qui avait, chez les Grecs, l'intendance des blés sacrés, et qui consommait avec les prêtres les chairs des victimes immolées. = Se dit des êtres organisés, végétaux ou animaux qui vivent aux dépens d'autres espèces. = Adj. : *insecte, plante —*. *Mot, ornement —*, superflu.

§ **PARASITE, ÉCORNFLEUR**. Regnard semble n'avoir mis entre ces deux mots aucune différence, lorsqu'il a dit : *à l'abri des visites des sots ÉCORNFLEURS et des froids PARASITES*. Toutefois *parasite* est moins méprisant et peut indiquer un commensal habituel qu'on supporte volontiers.

PARASOL, s. m., petit pavillon portatif pour garantir du soleil. = Champignon à chapeau.

PARATITULAIRE, s. m., auteur de paratitules.

PARATITLES, s. m. pl., explication abrégée de quelques titres ou livres de jurisprudence civile ou canonique : *les — de Cujas*.

PARATONNERRE, s. m., appareil destiné à préserver de la foudre les objets au-dessus desquels il est élevé, en faisant communiquer l'électricité du sol avec celle des nuages.

PARAVENT, s. m., assemblage de châssis de bois, couvert de papiers peints ou d'étoffe, qui s'étend et se plie, et qui sert à garantir du vent qui vient des portes.

PARBLEU, interj., sorte de jurement familier : — *! je viens du Louvre* (Mol.)

PARC, s. m., grande étendue de terre close et plantée de bois pour la promenade, la chasse, etc. : *le — de Versailles, de Saint-Cloud*. = Pâtis entouré de fossés où l'on met les bœufs pour les engraisser. = Clôture mobile pour parquer les moutons lorsqu'ils couchent dans les champs. = Lieu où on laisse grossir et verdir les huîtres. = T. de chasse, enceinte de toiles pour enfermer les bêtes noires. = Milit. : — *d'artillerie*, enclos où l'on rassemble tout le matériel d'une armée; réunion de voitures qui traitent ce matériel à la suite de l'armée : *enlever un — à l'ennemi*.

PARCAGE, s. m., séjour qu'on fait faire à un troupeau dans une enceinte découverte, qui se transporte successivement dans toutes les parties du champ qu'on veut fertiliser. = Opération qui consiste à mettre et à conserver des huîtres dans un parc.

PARCELLAIRE, adj., par parcelles : *cadastre —*, établi par pièces de terre. = S. m. : *le — d'une commune*, le cadastre parcellaire.

PARCELLE, s. f., petite partie de quelque chose : *avaler une — de l'hostie. Payer une somme par PARCELLES*. || *Une — de pouvoir* (Cuv.)

PARCE QUE, loc. conj., sert à marquer la raison, le motif, la cause : *là tout est beau — tout est vrai* (J.-J.) *Et — elle meurt, faut-il que vous mouriez?* (Rac.)

PARCHEMIN, s. m., peau d'animal préparée pour recevoir l'écriture ou pour divers autres usages : *ce diplôme est sur —. Livre relié en —* (Ac.) || *Visage de —*, couvert d'une peau sèche et jaune; pop. = Au pl., titres de noblesse : *de vieux PARCHEMINS qu'ont épargnés les vers* (Boil.); fam.

PARCHEMINIERIE, s. f., art de préparer le parchemin; lieu où on le prépare; commerce qui s'en fait.

PARCHEMINIER, s. m., celui qui prépare ou qui vend le parchemin.

PARCIMONIE, s. f., disposition à l'épargne, à l'économie, souvent minuscule, poussée jusqu'aux plus petits détails : *la moindre libéralité arrachée à l'austère — de Galba eût pu lui concilier les esprits* (J.-J.) V. ÉPARGNE.

PARCIMONIEUX, EUSE, adj., économe à l'excès : *Sully enrichit l'État par une économie sage, que secondait un roi aussi — que vaillant* (Volt.)

PARCOURIR, v. a., courir çà et là; aller d'un bout à l'autre : *sans cesse PARCOURANT les chemins de l'Asie* (Rac.) — *la Grèce et l'Italie* (Chal.) = Visiter, lire rapidement : — *un enclos, un musée, un livre*. = Examiner légèrement; passer en revue du regard, en parlant ou mentalement : *quand on PARCOURT toutes les formes de gouvernement, on ne sait à laquelle se tenir* (La Br.) — *toutes les passions* (Mass.) *J'ai PARCOURU des yeux la cour, Rome et l'empire* (Rac.) *Nous voilà PARCOURANT le globe et sautant aux extrémités de l'univers* (J.-J.)

PARCOURS, s. m., droit qu'ont plusieurs communes d'envoyer réciproquement leurs bestiaux en

vaine pâture sur le terrain l'une de l'autre. = Chemin parcouru par une voiture publique. = Contrée qu'arrose un fleuve dans son cours.

PAR-DESSUS, s. m., espèce de surtout, vêtement long et ample, en forme de paletot, que l'on met par-dessus les habits.

PARDON, s. m., rémission d'une faute, d'une offense : *demande —. Le — des injures*. = Formule de civilité pour s'excuser auprès de quelqu'un : *je vous demande —*, et ellipt., — *si je vous interromps, si j'ai tardé à vous répondre* (Volt.) = Au pl., indulgences de l'Église. || Nom donné, en Bretagne et en Normandie, aux assemblées qui se tiennent près des églises où l'on vient en pèlerinage.

§ **PARDON**, **ABSOLUTION**, **GRÂCE**. Le *pardon* s'accorde à celui qui a fait une offense; l'*absolution* à celui qui est accusé; la *grâce* à un coupable. Le *pardon* est accordé par la personne offensée; l'*absolution* par le juge; la *grâce* par le souverain.

PARDONNABLE, adj., digne de pardon : *les moins PARDONNABLES offenses* (La F.)

PARDONNER, v. a., accorder le pardon d'une faute, d'une offense, d'une injure : *il est donc des forfaits que le courroux du ciel ne PARDONNE jamais* (Volt.) = V. n. : *ayant puni les chefs, il PARDONNE aux complices* (Corn.) = V. a. et n., excuser, supporter, tolérer : *je PARDONNERAIS cette vanité à une femme* (Mariv.) *PARDONNE, cher Hector, à ma crédulité* (Rac.) = Voir sans chagrin, sans jalousie : *une mère jalouse PARDONNE rarement au fils d'une autre épouse* (Id.) = Faire grâce : *le roi lui a PARDONNÉ*. = S'emploie comme terme d'excuse, de civilité : *PARDONNEZ-moi ces expressions* (Boss.) *PARDONNEZ-moi, grands dieux! si je me suis trompé* (Corn.) *Madame, PARDONNEZ, j'avoue en rougissant que j'accusais à tort un discours innocent* (Rac.) = Excepter, épargner : *ne — qu'un vice et à l'obscurité* (Mass.) = Abs. : *il sut vaincre et —* (Volt.) *Qui PARDONNE aisément invite à l'offenser* (Corn.) *Cette maladie ne PARDONNE jamais*, on y succombe tôt ou tard. *Dieu me PARDONNE*; fam., espèce d'excuse, d'adoucissement à ce qu'on dit. = Se —, v. pr., user d'indulgence pour soi-même ou l'un pour l'autre : *nous nous PARDONNONS tout et rien aux autres hommes* (La F.) *Rarement les femmes se PARDONNENT l'avantage de la beauté* (Fonten.) = Être pardonné : *perfidie, cet affront, se peut-il —?* (Rac.)

PARÉ (Ambroise), célèbre chirurgien du xvi^e siècle, fit prévaloir l'expérience sur la tradition et l'autorité des anciens.

PARÉ, adj. m., se dit d'un bal où l'on va en grande toilette : *bal — et masqué*.

PARÉATIS (mot lat.), s. m., lettre qu'on obtenait pour faire exécuter un contrat ou un jugement hors du ressort de la justice où il avait été rendu.

PARÉAUX, s. m. pl., gros cailloux ronds et percés par le milieu qu'on attache le long d'un filet pour l'arrêter au fond de l'eau.

PARÉGORIQUE, adj.; méd., synonym. d'ANODIN.

PARÉIL, LE, adj., égal, semblable : — au *cède*, il *cachait dans les cieux son front audacieux* (Rac.) *Quelle gloire qu'il ait à mille autres PARÉILLE* (Malh.) *Sans —*, supérieur en son genre, d'un très-grand mérite; se prend quelquefois ir. = Si grand : *si un — malheur arrivait une seconde fois* (Roll.) *Qui vit jamais une — rage?* (Boil.) *Une — honte* (Mol.) = Tel : — *ouvrage annonce du génie* (Ac.) = S., homme, femme semblable : *il n'a pas son —*. Au pl., les gens de l'état, de la naissance, du mérite de la personne dont il s'agit : *mes*

PARRELS à deux fois ne se font point connaître (Corn.), et en mauv. part. : *gare pour tes — ton amitié* (Crébill.) *Rendre la PARRELE*, le même traitement : *attendez-vous à la —* (La F.) = Loc. adv. et fam., à la —, de la même manière : *il feint à la — d'écouter leur réponse* (Id.); vieux. V. TEL.

PARREILLEMENT, adv., de la même manière : *juger — d'une même chose* (Mont.) = Aussi : *la plupart des brebis dormaient —* (La F.) *Portez-vous bien. Et vous —.*

PARREMENT, s. m., étoffe dont on pare le devant d'un autel. = Morceau d'étoffe riche ou de couleur tranchante que l'on met aux manches ou à quelque autre endroit d'un vêtement. = Espèce de retroussis au bout des manches, de même étoffe que le reste. = Archit., côté d'une pierre ou d'un mur qui paraît au dehors. = Pierre qui forme l'appui d'une eroisée. = Extérieur d'un lambris de menuiserie. = Grosses pierres qui bordent un chemin pavé. = Les plus gros morceaux de bois que l'on met à l'extérieur d'un fagot afin de le parer.

PARRECHYMATEUX, **EUSE**, adj., formé de parenchyme. = Qui appartient au parenchyme.

PARRECHYME, s. m.; anat., tissu propre à chaque visère; se dit en général de tout tissu qui n'est pas formé de fibres linéaires apparentes et qui présente un aspect plus ou moins spongieux. = Bot., tissu tendre et spongieux des feuilles, des tiges et des fruits.

PARRENT, E, s., celui, celle qui est de la même famille, du même sang que quelqu'un : *vous de tous mes PARRENTS destructeur odieux* (Volt.); se dit même d'un simple allié. = Au pl., ceux dont on descend et particul. le père et la mère : *à d'illustres — s'il doit son origine* (Rac.) *Nos premiers —*, Adam et Ève. *Les grands —*, les plus considérables ou les plus âgés d'entre les proches parents.

PARRENTAGE, s. m., vieux synonyme de *parenté* : *un cousin abusant d'un fâcheux —* (Boil.) || *Impudence, babill et sottise vanité, et vaine curiosité. ont ensemble étroit —* (La F.)

PARRENTÉ, s. f., rapport entre les personnes unies par les liens du sang ou de l'alliance : *il n'y a entre eux qu'une — fort éloignée* (Ac.) || *Le génie de Voltaire avait peu de — avec celui de Corneille* (Guzot). = Collectif., tous les parents et alliés d'une même personne : *vous connaîtrez bientôt son nom, sa demeure, son pays, sa —* (La Br.)

PARRETHÈSE, s. f., phrase formant un sens distinct et séparé de celui de la période où elle est intercalée; signe () dont on se sert dans l'écriture et dans l'imprimerie pour enfermer les mots d'une parenthèse. || *Fermer la —*, terminer une digression trop longue et revenir à son sujet. *Avoir les jambes en —*; pop., arquées. *Par —*, loc. adv. et fam., incidemment; s'emploie, dans la conversation, pour excuser un mot, une digression qui n'a pas un rapport direct à ce dont on parle.

PARER, v. a., donner un air d'apprêt ou d'apparat, de cérémonie, de fête : — un autel. *Théognis sort PARÉ comme une femme* (La Br.) *Toute la nature s'épouse pour la —* (Boss.) *Je vis des femmes et de jeunes filles vainement PARÉES* (Fén.) || *Les hommes à talents se trouvent PARÉS tout à la fois de leur dignité et de leur modestie* (La Br.) On **PARA** mes chagrins de l'éclat des grandeurs (Volt.) — la raison de fleurs (Id.) = Servir de parure : *les fleurs qui PARENT la victime* (Fléch.) = T. de métiers, préparer, apprêter certaines choses de ma-

nière à leur donner plus de lustre ou d'utilité. = Éviter, empêcher : *avoir PARÉ le coup qui nous perdait tous deux* (Rac.) *Il vous faudra — leurs haines mutuelles* (Corn.) — un coup, une botte; fam., éviter un piège, se défendre d'un mauvais office, d'une demande importune. — un cap, le doubler, le laisser à côté en passant au delà. = V. n., — à, empêcher d'avoir lieu, détourner les mauvais effets de : *on ne peut pas — à des événements qui naissent continuellement de la nature des choses* (Mont.) = T. de manège, s'arrêter : *ce cheval PARÉ bien sur les hanches* (Ac.) = Se —, v. pr., faire sa toilette : *se — de superbes atours* (Rac.) = Être paré : *les feux inanimés dont se PARENT les cieux* (Id.) = Faire parade : *du zèle de ma loi que sert de vous —?* (Id.) *Se — des dépouilles d'autrui* (La F.) = Se garantir : *quoi! de votre poursuite on ne peut se —?* (Mol.) V. ORNER.

PARÈRE, s. m., avis, sentiment de négociants sur des questions de commerce.

PARÉSIE, s. f.; méd., paralysie imparfaite qui ne prive que de la faculté de se mouvoir.

PARESSE, s. f., faiblesse ou manque de volonté qui nous empêche d'agir : *elle est d'une — incroyable à sortir de sa chambre* (J.-J.) *La — vient de lâcheté, il faut la combattre* (Boss.) *Le mérite en repos s'endort dans la —* (Boil.) || *Lenteur : du jour trop lent accuser la —* (Id.) *Relever quelqu'un du péché de —*; fam., le forcer à travailler, à remplir son devoir.

§ **PARESSE, INDOLENCE**. La première est un vice, un péché capital dans lequel on croupit, faute d'empire sur soi-même; la seconde est plutôt un défaut de sensibilité qui nous retient dans l'immobilité.

PARRESSER, v. n., faire le paresseux, se laisser aller à la paresse; fam.

PARRESSEUX, **EUSE**, adj., qui aime à éviter l'action, le travail, la peine : *caractère, esprit —*. *Si vous sachiez combien je suis —* ! Notre muse, souvent **PARRESSEUSE** et stérile (Boil.) || *Hésiode... des champs trop — vint hâter les moissons* (Id.) *Je ne fus pas — le lendemain à me lever matin* (Les.) *Quoique mon fils ne soit pas — d'écrire* (Sév.) *Estomac —*, qui digère difficilement. = S. : *il n'y en a point qui pressent tant les autres que les —* (La Roch.)

= **PARRESSEUX**, s. m., nom qu'on donne à plusieurs quadrupèdes dont les mouvements sont très-lents.

PARREUR, s. m., ouvrier qui aplaine le drap.

PARFAIRE, v. a., achever, compléter, terminer entièrement : — un ouvrage, une somme.

PARFAIT, E, adj., parfaitement fait : *voilà votre style est comme on peut le souhaiter, il est fait et —* (Sév.) = Qui réunit toutes les qualités : *les grands croient seuls être PARFAITS* (La Br.) *Cherche, pour l'imiter, des âmes plus PARFAITES* (Corn.) = Qui a beaucoup de qualités, qui paraît accompli en son genre : *la plupart des animaux ont l'odorat —* (Buff.) *Gouvernement —* (Boil.) = Complet, total : *ton triomphe est —, tous tes coups ont porté* (Rac.) = **MUS** : accord —, fondamental, qui ne se compose que d'intervalles consonnants. = Arithm. : nombre —, égal à la somme de ses parties aliquotes. = **PARFAIT**, s. m., perfection : *on ne saurait, en écrivant, rencontrer le —* (La Br.) = Gramm., temps du verbe qui exprime le passé.

§ **PARFAIT, ACCOMPLI, ACHÉVÉ, FINI**. L'objet parfait est tel en soi; l'objet accompli est reconnu tel après examen. Il ne manque rien à l'objet achevé; l'objet fini ne saurait être travaillé avec plus de soin; l'un se dit mieux du tout ou de l'ensemble; l'autre, des détails.

PARFAITEMENT, adv., d'une manière parfaite : *c'est à la cour que l'on sait — ne rien faire* (La Br.) *Chanter, déclamer* —. = D'une manière complète, totale : *être — guéri, ridicule*.

PARFILAGE, s. m., action de parfiler ; ce qui en résulte : *le — d'une étoffe ; une boîte de —*.

PARFILER, v. a., défaire brin à brin le tissu de l'étoffe pour en retirer l'or, l'argent ou la soie.

PARFILURE, s. f., produit du parfilage.

PARFOIS, adv. de temps et de nombre, quelquefois, de temps à autre : *il arrive — que les plus habiles se trompent*.

PARFOND, s. m., filet chargé de plomb ou hameçon plombé qui reste au fond de l'eau.

PARFONDRE, v. a. : — *les couleurs*, les incorporer à la plaque de verre ou d'émail, et les faire fondre également.

PARFUM, s. m., odeur aromatique plus ou moins forte et agréable qui s'exhale d'une substance et particul. des fleurs : *le — de l'encens, de la rose*. Les **PARFUMS** et les *sacrifices qu'on devait en ce jour offrir sur les autels* (Rac.) = Substance qui exhale une odeur agréable : *les — de l'Arabie*. || *Le — de la louange*, le plaisir qu'elle procure à celui à qui elle s'adresse. V. **AROMATE**.

PARFUMER, v. a., répandre une bonne odeur dans quelque lieu, sur quelque chose ou sur quelqu'un : *les fleurs parfument l'air* (Ac.) — *des gants, quelqu'un a sorti du bain*. — *une maison, un navire*, le désinfecter, en renouveler l'air en y brûlant des odeurs fortes ou en y faisant dégager certains gaz. = Se —, v. pr. : *l'encens dont ils se parfument* (J.-B. R.)

PARFUMERIE, s. f., fabrication et commerce des parfums, des pommades, etc. = Abusiv., marchandise de parfumeur.

PARFUMEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui fait, qui vend des parfums, des pommades, etc.

PARGA, vil. forte de la Turquie d'Europe, en face de Corfou. = **PARGANIOTE**, s., habitant de Parga.

PARHÉLIE, s. m., astr., image du soleil réfléchi dans une nuée : *on vit ce jour-là deux parhélies* (Ac.)

PARI, s. m.; fam., gageure : *j'en fais le —*. Tenir le —, l'accepter. Les **PARIS** sont ouverts, tout le monde est admis à parier ; || se dit d'une affaire incertaine, sur laquelle il y a des opinions contraires. = Somme engagée dans un pari : *perdre le —*.

PARIA, s. m., membre d'une caste indienne réputée infâme, et dont le contact est une souillure. || Personne privée de toute espèce de droits, repoussée de la société.

PARIADE, s. f., état des perdrix apprâtées ; saison où elles s'apparient ; perdrix apprâtées.

PARIER, v. a., hasarder dans un pari : *que pariez-vous ?* fam. || *Il y a tout à — que la cour de Turin fera cause commune avec celle de Vienne* (Mont.) Je **PARIERAIS** ma tête que *tout cela ne veut rien dire de précis* (Fén.) V. **GAGER**.

PARIÉTAIRE, s. f., genre de plantes de la famille des urticées, vulg. *casse-pierre, perce-muraille*.

PARIÉTAL, **E**, adj., anat., se dit de deux os qui forment les côtés et la voûte du crâne. = Bot., se dit d'une partie qui s'insère à la paroi d'une autre. = **PARIÉTAL**, s. m., os pariétal.

PARIER, **EUSE**, s., celui, celle qui parie.

PARIS, cap. de la France. = *Traité de —*, il y en a trois importants. Par le premier (1763), Louis XV abandonna à l'Angleterre l'Acadie et le Canada ; par le second (1814-1815), la France perdit toutes les conquêtes territoriales faites sous la Révolution et sous l'Empire ; par le troisième (1856), qui a mis fin à la guerre de Crimée, on a

essayé de garantir l'empire ottoman de l'invasion des Russes et d'améliorer le sort des chrétiens d'Orient. = *Articles d' —* ; comm., on nomme ainsi l'orfèvrerie, la bijouterie, les fleurs artificielles, les éventails, etc., qu'on fabrique à Paris et qui sont l'objet d'un commerce important. = **PARISIEN**, **NE**, adj. et s., qui est de Paris ; habitant, habitante de ce pays. = **PARISIENNE**, s. f., chanson patriotique. = Impr., petit caractère. = **PARISIS**, adj., se disait de la monnaie qu'on battait à Paris : *un sou* —.

PARIS, fils de Priam et ravisseur d'Hélène.

PARIS-DUVERNEY, habile financier du xviii^e siècle.

PARISYLLABIQUE, adj., se dit, dans la déclinaison grecque, des mots qui ont à tous les cas le même nombre de syllabes.

PARTÉ, s. f., égalité, similitude entre des personnes ou des choses de même nature.

PARJURE, s. m., faux serment ; violation de serment : *toujours les scélérats ont recours au —* (Rac.) *Je sais... que tous mes pas vers vous sont autant de parjures* (Id.) = Adj. et s., se dit de la personne qui commet un parjure : *on est toujours — alors qu'on est ingrat* (La H.) *Le — reçut cette fois le châtiment qu'il méritait* (Boss.)

PARJURER (SE), v. pr., faire un faux serment ou violer son serment.

PARLAGE, s. m., verbiage inutile. = Discours apprêté que l'on tient dans le dessein de tromper.

PARLANT, **E**, adj., qui parle : *statue mouvante et parlante* (Mol.) || Fort ressemblant : *cette âme bienfaisante du bon vieux temps est l'image —* (Volt.) *Regards, gestes parlants*, expressifs. = Certain, incontestable : *des preuves parlantes de certains faits* (La Br.)

PARLÉE, adj., f. : *langue, numération* —, exprimée à l'aide de la voix.

PARLEMENT, s. m.; anc., assemblée des grands du royaume convoquée pour délibérer des affaires importantes. = Plus tard, cour souveraine de justice ; ressort, étendue de sa juridiction. — *d'Angleterre*, la Chambre des lords et celle des communes.

PARLEMENTAIRE, adj., qui appartient au parlement. = Par ext., ce qui a rapport au corps législatif et au sénat : *discussion, éloquence* —. *Cette expression n'est pas —*, est contraire aux usages, à la politesse d'une discussion publique. = Partisan du parlement dans ses luttes contre la royauté : *armée* —. = S., même sens : *le parti des parlementaires*. = Personne que des assiégés ou des assiégeants s'envoient les uns aux autres pour faire quelque proposition ou discuter quelque condition. = Vaisseau qui est chargé d'une mission semblable ; en ce sens on dit aussi adjectiv. : *vaisseau* —.

PARLEMENTER, v. n., faire ou écouter des propositions pour rendre une place. || Entrer en accommodement ; fam.

PARLER, v. n., prononcer, articuler des mots : — *du nez, — bas, entre ses dents*. = Se dit aussi des oiseaux qui imitent le langage de l'homme : *le serin peut — et siffler* (Buff.) || *Ces divinités inutiles qui ont une langue et ne parlent pas* (Mass.) = Discourir, se servir de la parole en public ou dans la conversation : *n'avoir pas assez d'esprit pour bien —, ni assez de jugement pour se taire* (La Br.) || *Mais si tantôt ce cœur parlait par votre bouche ?* (Corn.) *La tragédie en pleurs d'Oedipe tout sanglant fit — les douleurs* (Boil.) — *d'or* ; fam., de la manière la plus convenable ou la plus satisfaisante pour celui à qui l'on parle. — *bien, mal de quelqu'un*, en dire du bien, du mal. — *pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un*, intercéder pour lui

auprès d'un autre : *crois-tu que quelque voix ose — pour lui ?* (Rac.) Dans un sens opposé, on dit encore : *contre quelqu'un*. — *de quelqu'un*, s'occuper beaucoup de ses actions : *combien d'hommes admirables vivent encore dont on ne PARLE point et dont on ne PARLERA jamais!* (La Br.) — *de la pluie et du beau temps*, s'entretenir de choses indifférentes. — *en l'air*, sans fondement, sans être bien informé. — *pour* —, sans avoir rien à dire. **PARLEZ donc**, répondez donc. *Il faut que quelqu'un ait PARLÉ*, se dit d'une chose secrète qui a été divulguée. *Il faut laisser — le monde, il faut laisser* —, il ne faut pas se mettre en peine des vains propos du public. *Faire — quelqu'un*, le contraindre à dire ce qu'il voulait tenir caché; || lui prêter des paroles qu'il n'a pas dites. *Faire — de soi*, occuper le public de sa personne, en bien ou en mal. = Manifester sa pensée, sa volonté : — *des yeux, par signes*. || *Votre trouble à Nathan n'a-t-il point trop PARLÉ ?* (Rac.) *Dieu PARLE, et d'un mortel vous craignez le courroux!* (Id.) *L'esprit de Mahomet par ma bouche a PARLÉ* (Volt.) *Je pourrais bien — à ta barrette* (Mol.), te réprimander vertement. = Avoir un entretien avec quelqu'un : *j'ai voulu vous — un moment sans témoin* (Rac.) = Faire connaître une chose secrète : *les temps sont accomplis, princesse, il faut —* (Id.) = Expliquer sa pensée par écrit : *Josèphe, PARLANT de la ruine de Jérusalem, rapporte que...* (Chat.) || *Sa lettre ne me PARLE pas de cela*; fam. *Pour ainsi —, si j'ose ainsi —*, se dit pour adoucir une expression trop forte. = V. a., exprimer ses pensées dans une langue quelconque ; *sa muse en français PARLANT grec et latin* (Boil.) V. FRANÇAIS. — *à chacun sa langue* (Fléch.) || S'entretenir de quelque sujet : — *guerre, chasse, affaires, peinture*. — *Vauquelas* (Mol.), selon les règles données par ce grammairien. = Se —, v. pr., se dire à soi-même. = Avoir ensemble un entretien : *voulez-vous que... l'un et l'autre une fois nous nous PARLIIONS sans feinte ?* (Rac.) = Etre parlé : *le français se PARLE dans toute l'Europe*.

PARLER, s. m., manière de parler : *son doux —, son maintien séducteur* (Volt.) *Avoir son franc —*; fam., s'être mis sur le pied de dire tout ce qu'on pense. = Accent, jargon : *le — normand*. *Je n'entends pas leur —*.

PARLERIE, s. f.; fam., et peu us., babil importun : *une — continue*.

PARLEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup, de parler trop : *pour servir de modèles aux PARLEURS à venir* (La F.) *Il est vif et grand* — (La Br.) *C'est un beau —, il s'énonce facilement et d'une manière agréable*; se dit quelquefois ir.

PARLOIR, s. m., endroit d'un collège, d'un couvent, etc., où l'on parle aux gens du dehors.

PARME, vil. d'Italie, anc. cap. du duché de Parme et de Plaisance. = **ALEXANDRE FARNÈSE, duc de —**, général du roi d'Espagne Philippe II, reconquis à ce prince les villes des Pays-Bas et força Henri IV à lever les sièges de Paris et de Rouen (1590-1592). = **PARMESAN**, e, adj. et s., habitant de Parme; qui appartient à Parme ou à ses habitants. = **MAZZOLI**, dit *le Parmesan*, peintre et graveur du XVII^e siècle. = **PARMESAN**, s. m., sorte de fromage.

PARMÉNIDE, philosophe grec, né à Élée (Grande-Grece) vers 519 av. J.-C., se rendit à Athènes à l'âge de 65 ans, pour y opposer sa doctrine à celle des Ioniens.

PARMÉNION, général de Philippe et d'Alexandre que ce dernier fit assassiner.

PARMENTIER, célèbre agronome (1737-1813), auquel

on doit la vulgarisation de la pomme de terre en France.

PARMI, prép., entre, au milieu, dans le nombre de : — *tant de héros je n'ose me placer* (Rac.) — *nous*, dans notre pays. = On l'employait autrefois comme adv. : *je voudrais trouver — quelque secret ami* (La F.)

PARNASSE, montagne de la Grèce, consacrée à Apollon et aux Muses : *Phébus a-t-il pour vous aplani le — ?* (Boil.) *Le — français*, la poésie française, les poètes français.

PARNY, poète érotique de la fin du XVII^e siècle, a été surnommé *le Tibulle français*.

PARODIE, s. f., ouvrage dans lequel on rend comique une œuvre sérieuse au moyen de quelques changements, ou que l'on détourne de son sens primitif pour l'appliquer à un sujet plaisant ou ridicule. = Mus., vers que l'on fait sur un morceau de musique donné.

PARODIER, v. a., faire une parodie de : — *un poème, un air*. — *quelqu'un*, contrefaire ses manières, son langage.

PARODISTE, s. m., faiseur de parodies.

PAROI, s. f., surface d'une muraille, d'une cloison de maçonnerie. = Anat. et phys., se dit des parties qui circonserivent un espace creux : *les PAROIS de l'estomac, d'un vase*, etc.

PAROISSE, s. f., territoire dans lequel un curé exerce ses fonctions et dirige, pour le spirituel, les habitants de sa communion; église, habitants de la paroisse. || *Porter habit de deux PAROISSES* (La F.) parler tantôt d'une manière, tantôt d'une autre.

PAROISSIAL, e, adj., de la paroisse : *église PAROISSIALE*; n'est pas us. au pl. m.

PAROISSIEN, **NE**, s., habitant d'une paroisse. = **PAROISSIEN**, s. m., livre d'heures.

PAROLE, s. f., mot prononcé : *trafiquer du discours et vendre les PAROLES* (Boil.) = Faculté naturelle de parler : *l'usage de la — n'a été accordé qu'à l'homme* (D'Aguess.) *Avoir le don de la —*. *Perdre la —*, ne plus pouvoir parler. *Il ne lui manque, il n'y manque que la —*, se dit familièrement d'un portrait fort ressemblant, d'une statue bien faite, d'un animal intelligent. = Ton de la voix : — *forte, nette, embarrassée*. || *Avoir la — haute*, parler avec autorité, avec arrogance. = Sentence, beau sentiment, mot notable : *un roi me prête ses —* (Boss.) *Il me faut faire retentir bien loin cette —, qui ne peut jamais être assez entendue* (Id.) *Belles — auxquelles l'antiquité eût bien su donner du relief* (Roll.) = Mot ou discours considéré sous le rapport des qualités que lui donne le sentiment qu'il exprime : *et ces riens enfermés dans de grandes —* (Boil.) *De belles —*; ir., de grandes et vaines promesses. *De bonnes —*, qui annoncent des dispositions favorables. — *emmiellées*, d'une douceur affectée, trop flatteuses. = Dr., permission de parler : *avoir, prendre, céder, réclamer la —*. *Couper la — à quelqu'un*, l'interrompt dans son discours. = Éloquence, diction : *l'art, le talent, le charme de la —*. = Assurance, promesse verbale par laquelle on s'engage : *il ne voulait donner d'autre garantie de sa — que sa — même* (La Br.) V. PROMETTRE. *Qu'il te souviene de garder ta —, et je tiendrai la mienne* (Corn.) *Un impuissant courroux dégage ma —* (Rac.) *Il faut des actions et non pas des —* (Id.) *Etre homme de —*, tenir ce qu'on promet. *Ma —, ma — d'honneur, — d'honneur*, loc. fam. qu'on emploie dans la conversation, pour affirmer fortement. *Jouer, perdre sur —, à crédit, sur sa bonne foi*. = Proposition qu'on

fait de la part d'un autre : — de *paix*. = Au pl., discours piquants, aigres, offensants : *des — en venir aux mains*. || *Faire rentrer à quelqu'un les — dans le corps, dans le ventre*, le forcer de se taire, l'obliger de se rétracter. = *La — de Dieu*, ou abs. *la —*, l'Écriture sainte et les sermons qui se font pour l'expliquer : *la — dont j'ai l'honneur d'être le ministre est une — de réconciliation et de vie* (Mass.) || *Distribuer le pain de la —*, prêcher. = Au pl., mots d'un air, d'une chanson : *je sais bien l'air, mais j'ai oublié les —*. || *Sur —*, loc. adv., d'après le témoignage d'autrui.

§ **PAROLE, MOT**, *La parole* est parlée; le mot est souvent écrit. Le premier, lorsqu'ils sont synonymes, indique quelque chose de moins bref : *il a préféré de dire plus en peu de mots que mieux en beaucoup de paroles* (Beaum.)

PAROLI, s. m., le double de ce qu'on a joué d'abord; corne qu'on fait à la carte sur laquelle on le joue. — de *campagne*, fait par friponnerie. || *Faire —*, rendre le — à quelqu'un, l'égaliser ou encherir sur lui; peu us.

PARONOMASE, s. f.; rhét., rapprochement de mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent, comme dans *qui terre a, guerre a*.

PARONOMASIE, s. f., ressemblance entre des mots de différentes langues, qui peut marquer entre eux une origine commune.

PARONYME, s. m., mot qui a du rapport avec un autre par sa forme et son étymologie.

PAROPAMISUS ou **CAUCASE INDIEN**, anc. chaîne de montagnes qui séparait l'Inde de la Bactriane.

PAROS, une des Cyclades, à l'O. de Naxos, fournissait de beaux marbres pour la statuaire. V. ARUNDEL.

PAROTIDE, s. f.; anat. et méd., la plus volumineuse des glandes salivaires. = Inflammation du tissu cellulaire qui l'entoure; dans ce sens, on dit mieux *parotidite*.

PAROXYSMES, s. m.; méd., augmentation d'intensité des symptômes d'une maladie continue. || Le degré le plus haut d'une douleur ou d'une passion.

PARPAILLOT, s. m., épithète injurieuse donnée aux calvinistes pendant le XVII^e siècle : *vous m'écrivez toujours à Genève comme si j'étais un —* (Volt.) || impie; pop.

PARPAING, s. m.; maçonn., pierre, moellon qui tient toute l'épaisseur d'un mur et qui a deux parements. = Pierre placée sous un pan de bois, pour l'isoler du sol et de l'humidité.

PARQUE, nom que l'on donnait à chacune des trois sœurs, *Clotho, Lachésis* et *Atropos*, qui réglait la durée de la vie des hommes conformément aux décrets du Destin : *un véritable amour brave la main des Parques* (Corn.) *La main des — blêmes de vos jours et des miens se joue également* (La F.) || La Mort : *la — cruelle, impitoyable*.

PARQUER, v. a., mettre dans un parc, dans une enceinte : — des *bœufs*, des *huitres*, de l'*artillerie*. = V. n., être dans un parc. || *Les troupeaux parquent au seuil des temples* (Volney). = Se —, v. pr., être parqué, s'entourer d'une enceinte.

PARQUET, s. m., espace enfermé par les sièges des juges et par le barreau où sont les avocats. = Lieu où les officiers du ministère public tiennent leur séance; ces officiers eux-mêmes : *c'est un membre du —*; il appartient, il est attaché au —. *Tenir le —*, tenir séance au parquet. = Par ext., lieu où se tiennent les huissiers; enceinte où se réunissent les agents de change. = Terme de théâtre, ancien nom de l'*orchestre*. = Menuis., assemblage de planches appliquées sur le plancher. = Assemblage de bois sur lequel on applique les glaces.

PARQUETAGE, s. m., ouvrage de parquet.

PARQUETER, v. a., faire le parquetage d'un lieu : — une *chambre*; *salle* PARQUETÉE.

PARQUETIER, s. f., art de faire du parquet.
PARQUETEUR, s. m.; menuis., ouvrier qui fait du parquet.

PARRAIN, s. m., celui qui tient un enfant sur les fonts baptismaux. = Celui qui est choisi pour nommer une cloche quand on la bénit. = Prélat qui assiste un évêque à la cérémonie de sa consécration; chevalier qui présente le récipiendaire pour la collation de l'ordre. = Anc., témoin qui assistait un des adversaires dans un combat singulier. = Camarade que choisit pour lui bander les yeux le soldat qui doit être passé par les armes.

PARRHASIUS, peintre grec, contemporain et rival de Zeuxis et de Timanthe.

PARRICIDE, s. m., celui qui tue son père ou sa mère ou quelque autre de ses ascendants. = Celui qui attente à la personne du roi ou qui porte les armes contre sa patrie. = Crime que commet le parricide : *du grand César le cruel —* (Corn. = Adj., qui a rapport au crime de parricide : *main, dessein —*. De ce couple perfide j'avais presque oublié l'attentat — (Rac.) = Qui a commis un parricide : *la tragédie en pleurs... d'Oreste — exprima les alarmes* (Boil.)

PARSE, adj. et s., qui appartient aux anciens Perses.

PARSEMER, v. a., semer, jeter çà et là : — un *chemin de fleurs* (Ac.) *Le ciel est parsemé d'étoiles*. *La campagne était parsemée d'habitations*.

PART, s. m.; méd. légale, synonym. d'ACCOUCHEMENT ou de FORTUS.

PART, s. f., portion de quelque chose qui se divise entre plusieurs personnes : *et j'espérais ma — d'une si riche proie* (Rac.) *Puis en autant de PARTS le cerf il dépeça* (La F.) || *Chacun d'eux au péril veut la première —* (Boil.) *Avoir — au gâteau*; fam., aux profits d'une affaire. = Se dit d'une chose qu'on divise en plusieurs parties sans qu'il soit question de partage : *en quatre — il vous coupe un sophisme* (Volt.) = Se dit aussi des choses qui, sans être divisées, peuvent se communiquer à plusieurs personnes : *et comme vous aviez votre — aux offenses, je vous ai réservé votre — aux vengeances* (Corn.) *Avoir — à quelque chose*, y contribuer, y concourir, y participer : *ces questions où l'orgueil et l'irréligion ont plus de — que l'amour de la vérité* (Mass.) *Un désordre auquel le cœur n'eut point de —* (J.-J.) *Vous aurez — aux consolations de Jésus-Christ selon que vous aurez eu — à ses souffrances* (Bourd.) V. PARTICIPER. *Semblait-il seulement qu'il eût — à mes larmes?* (Rac.) qu'il y fût intéressé. *Prendre — à, participer, prendre intérêt à : prendre — à une conspiration*. *Chimène, je prends — à votre déplaisir* (Corn.) *Faire — de quelque chose à quelqu'un*, l'y faire participer, l'en informer : *je veux vous faire — de toutes mes richesses* (Rac.) *C'est un mystère, un tel m'en a fait —* (La Br.) *Billet de faire —*, pour annoncer quelque chose qui intéresse celui qui écrit, un mariage, un décès, une naissance, etc. *Faire la — des accidents, du hasard*, en tenir compte. *Faire la — du trouble, de la timidité*, y avoir égard. *Faire la — de la critique*, mêler quelques critiques aux éloges qu'on donne. *Faire la — du feu*, abattre une partie des édifices que le feu menace afin de sauver le reste; || sacrifier une portion de quelque chose qui est en péril. = Lieu, endroit, côté : *aller quelque —*; *on ne le trouve nulle —*. Se dit aussi de la personne d'où

vient quelque chose : *je sais de bonne — que M. Colbert fera ce qu'il pourra pour le perdre* (Gui Patin). *Va trouver de ma — ce jeune ambitieux* (Rac.) *Prendre en bonne, en mauvaise —, trouver bon, trouver mauvais; interpréter en bien ou en mal. Pour ma —, pour sa —, quant à moi, quant à lui.* = Anc., synonyme de PARTIE : *me si belle — d'une si belle vie* (Corn.) = *De — et d'autre, de toute —, de toutes —, loc. adv., de côté et d'autre, de tout côté, de tous les côtés : vous voyez tomber de toutes PARTS les temples de l'hérésie* (Boss.) = *De — et d'autre, se dit en parl. des personnes pour marquer relation, réciprocité; concours, opposition; en parl. des choses, pour marquer qu'on les considère sous deux ou plusieurs rapports.* = Dans les contrats, *d'une — et d'autre —, servent à désigner les parties contractantes ou plaidantes.* = *De — en —, loc. adv., d'un côté, d'une superficie à l'autre.* *A —, loc. adv., séparément : mettre à —; raillerie à —, en mettant de côté la raillerie.* *A — sa vivacité, excepté sa vivacité. C'est un homme, un esprit à —, original, distingué.* *A — moi, à — soi, loc. adv. et fam., en moi-même, en soi-même, tacitement : il disait à — soi : voilà mes gens* (Volt.)

§ **PART, PARTIE, PORTION.** La *part* est ce qui doit revenir à une personne dans un partage; la *partie* est un fragment ou un morceau d'un objet quelconque; la *portion* est la *part* que l'on a reçue. Ce dernier se prend encore dans le sens de part factice et dans celui de partie détachée.

PARTAGE, s. m., division de quelque chose en plusieurs portions : *faire le — d'une succession, du butin.* = Portion de la chose partagée assignée à chaque partageant : *le Pont est son —, et Colchos est le mien* (Rac.) || *S'immoler pour son nom et pour son héritage, d'un enfant d'Israël voilà le vrai —* (Id.) || Ce qu'on tient de la nature ou de la fortune : *les caprices et les chagrins semblent être le — des grands* (Mass.) *Avoir la raison en —* (Boil.) = Acte qui contient la division d'une succession. = Action de partager. = Division égale des opinions, des votes, des suffrages. = Point entre deux vallées d'où les eaux coulent dans l'une et dans l'autre; point où l'on place le réservoir supérieur qui doit alimenter les branches d'un canal; point culminant d'où partent les côtés opposés d'un railway.

PARTAGEABLE, adj., qui peut être aisément partagé; n'est us. qu'avec la négation.

PARTAGEANT, s. m.; dr., celui qui est intéressé dans un partage, à qui revient une part.

PARTAGER, v. a., diviser une chose en plusieurs parties pour en faire la distribution : — *son bien entre ses enfants. Les vainqueurs tout sanglants PARTAGÈRENT leur proie* (Rac.) || — *le différend, céder chacun la moitié de la différence en parl. de prétentions opposées.* = Diviser en deux ou plusieurs parties qui ne sont point séparées : *Pastre qui PARTAGE les jours* (J.-J.) *Les montagnes PARTAGEA les îles, les promontoires* (Buff.) *Romulus PARTAGEA d'abord tout le peuple en trois corps* (Roll.) || Donner; prendre, avoir une part égale ou à peu près égale : — *son cœur entre Dieu et les créatures* (Fléch.) *La nature... sait entre les auteurs — les talents* (Boil.) — *l'ardeur, les soins, le dîner de quelqu'un.* = Posséder par moitié ou en commun : nous PARTAGEONS ses triomphes en combattant pour lui (Mass.) — *l'opinion de quelqu'un. Amour PARTAGÉ, réciproque.* = S'intéresser à, prendre sa part de : — *les peines, la joie, les larmes, la honte d'un autre.* — *le sort de, éprouver le même sort que.* = Donner en partage à

quelqu'un : *bien, mal — un de ses fils.* || *La fortune l'a bien PARTAGÉ.* = Séparer en partis opposés : *Achille furieux épouvantait l'armée et PARTAGEAIT les dieux* (Rac.) *Les avis étaient PARTAGÉS* (Barth.) = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif. Se — *entre plusieurs choses, consacrer à chacune d'elles une partie de son temps : se — entre les devoirs de sa place et les soins de sa famille* (Fléch.) = Se diviser en corps séparés : amis, PARTAGEONS-NOUS (Rac.) V. DISTRIBUER et SÉPARER.

PARTAGEUX, adj. et s. m., qui veut partager; se dit des socialistes auxquels on attribuait le projet de partager les propriétés entre tous les citoyens.

PARTANCE, s. f.; mar., synonyme de DÉPART. *Pavillon de —, coup de —, pavillon que l'on hisse, coup que l'on tire pour avertir qu'on est en —, sur le point d'appareiller, de mettre à la voile.*

PARTANT, adv., par conséquent : *plus d'amour, — plus de joie* (La F.) *Amoureux, et — jaloux.*

PARTENAIRE ou PARTNER (mot angl.), s., associé avec lequel on joue, particul. au whist. = Personne avec qui l'on danse.

PARTERRE, s. f., jardin ou partie d'un jardin particul. destinée à la culture des fleurs et des plantes d'agrément. = La partie d'une salle de spectacle qui est enfermée entre l'orchestre et le pourtour des loges du rez-de-chaussée; spectateurs qui y sont placés. || Le public : *réjouir le —* (Ac.) *Juger du —, de loin, sans avoir part aux affaires.*

PARTHENAY, s.-préf. du départ. des Deux-Sèvres.

PARTHÉNON, temple célèbre de Minerve à Athènes.

PARTHÉNOPE, anc. nom de Naples. = PARTHÉNOPÉENNE (république), État que les Français fondèrent en 1799, avec la partie continentale du roy. de Naples et qui ne dura que quelques mois.

PARTHES, anc. peuple de l'Asie, établi au S.-E. de la mer Caspienne, entre l'Euphrate et l'Indus. Ils combattaient à cheval et lançaient leurs traits en fuyant.

PARTI, s. m., union de plusieurs personnes dans un même intérêt, contre d'autres qui ont un intérêt contraire; hommes attachés à une même cause : *soutenir, ruiner un —. Rester neutre entre les PARTIS. Descartes eut longtemps un — en France* (Volt.) *Homme de —, passionné en tout ce qui intéresse son parti. Esprit de —, passion qui rend aveugle ou injuste en ce qui regarde le parti auquel on appartient et le parti contraire. Prendre le — de quelqu'un, son intérêt, sa défense.* = Résolution, détermination : *c'est un — sage à la guerre de se tenir sur la défensive* (La Roch.) *Il est moins dangereux de prendre un mauvais — que de n'en prendre aucun* (Fén.) = Expédient : *c'est le — le plus court.* = Condition, traitement : *on lui fit un mauvais —.* || Avantage, utilité, profit : *voilà comme on tire — du présent en s'instruisant pour l'avenir* (J.-J.) = Profession, emploi : *le — des armes, de la robe, de la retraite et de la piété* (Mass.) *Tous ont porté la robe, et c'est le bon —* (Rac.) V. ART. = Anc., traité que l'on faisait pour les affaires de finance. *Prendre —, s'enrôler.* = Troupe de gens de guerre que l'on détache pour battre la campagne. = Personne à marier : *à de plus hauts PARTIS Chimène peut prétendre* (Corn.)

PARTI, E, et PARTIT, E, adj.; bot., profondément divisé par des incisions aiguës.

PARTIAIRE (pro. ci dans ce mot et les trois suivants), adj. m.; dr., *colon —, cultivateur qui donne au propriétaire une portion convenue des récoltes et des autres produits de sa ferme.*

PARTIAL, E, adj., qui, par inclination, affection ou esprit de prévention en faveur d'une per-

sonne, d'une opinion ou d'un parti, ne se tient pas dans le juste et dans le vrai : *judge, historien* —.

PARTIALEMENT, adv., avec partialité.

PARTIALITÉ, s. f., attachement passionné et injuste à une personne, à une opinion.

PARTIBLE, adj.; bot., susceptible de se diviser spontanément à l'époque de la maturité.

PARTIBUS (IN), sous entendez *infidelium*, expression latine, celui qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles : *évêque* —.

PARTICIPANT, E, adj., qui participe à quelque chose : *nous sommes PARTICIPANTS de la nature divine* (Boss.)

PARTICIPATION, s. f., action de participer à quelque chose : *la — aux mérites de Jésus-Christ, aux prières des saints*. = Part qu'on prend à une affaire : *cela s'est fait sans ma —*.

PARTICIPE, s. m., espèce de mot qui tient de la nature du verbe dont il est un des modes, et de celle de l'adjectif : — *présent, passé*.

PARTICIPER, v. n., avoir part à : *Jésus-Christ déclare heureux ceux qui PARTICIPENT à son ignominie* (Pasc.) *Épicure tient que notre âme PARTICIPE à toutes les joies du corps aussi bien qu'à ses infirmités* (Fén.) = Prendre part à : *PARTICIPE à ma gloire au lieu de la souiller* (Corn.) — *à la douleur, à la joie de quelqu'un*. = Tenir de la nature de : *le mulet PARTICIPE de l'âne et du cheval* (Ac.)

§ PARTICIPER, AVOIR PART. Le premier est plus absolu et a un sens plus complet. *Avoir part* signifie seulement participer dans une certaine mesure.

PARTICULARISER, v. a., faire connaître le détail, les particularités de : — *un fait*. = Rendre particulier, par opposit. à *généraliser* : *son observation était générale, il n'a rien PARTICULARISÉ* (Ac.) = *Une affaire*, poursuivre contre un seul la vindicte d'un crime commis par plusieurs.

PARTICULARITÉ, s. f., circonstance particulière, détail, incident : *je rapporte toujours les lettres des généraux lorsque j'y trouve des PARTICULARITÉS intéressantes* (Volt.)

PARTICULE, s. f.; chim., synon. de *MOLÉCULE*. = Gramm., petit mot invariable qui entre dans la composition des autres. = Fam. et ir., se dit abs. de la particule nobiliaire : *il tient à la —*.

PARTICULIER, ÈRE, adj., qui appartient proprement et singulièrement, à certaines personnes ou à certaines choses : *son caractère — était de concilier les intérêts opposés* (Boss.) *Ces ouvrages ont cela de — que...* (La Br.) = Qui n'est point commun à d'autres personnes, à d'autres choses de même espèce : *ceci est — à ce climat, à ce pays, à ce peuple, à cette profession*. S'emploie souvent par opposit. à *général* ou à *public* : *sacrifier l'intérêt — à l'intérêt général. Les affaires publiques et PARTICULIÈRES* (Volt.) = Rare, extraordinaire, remarquable : *faire un eas tout — de quelqu'un. Avoir un talent — pour la peinture. Homme, esprit —, qui ne s'accommode pas avec les autres, bizarre. Goût —, vif, fortement prononcé. Opinion —, différente de l'opinion commune*. = Particularisé, détaillé, circonstancié : *il m'a fait un détail — de toute cette affaire* (Ac.) *Ils ont entre eux quelque chose de —, qu'ils ne veulent pas qu'on pénètre*. = Séparé, retiré : *chambre —, cabinet —*. = PARTICULIER, s. m., ce qui est particulier : *conclure du — au général*. = Personne privée : *jamais prince n'en a tant fait pour aucun* — (J.-J.) *Le — d'une affaire*, les détails, les circonstances. = Pop., un —; t. de mépris, un

inconnu. = *Dans le —*, loc. adv., dans la société particulière. *En —*, loc. adv., à part, séparément des autres. = Fam., *en mon —*, pour ce qui est de moi. *En son —*, dans sa chambre, dans son ménage.

PARTICULIÈREMENT, adv., singulièrement : *le culte de la Vierge est — cher aux Italiens* (M^{me} de Staël). = Spécialement, individuellement : *je le comais —*. || D'une manière déterminée, fixe : *le plus grand plaisir consiste à être — occupé* (Volt.) = En détail : *raconter un fait plus —*.

PARTIE, s. f., ce qu'on détache d'un tout, physique ou moral : *les PARTIES du corps* (Buff.) *N'avoir qu'une — de ses troupes. Les marchands y abordent de toutes les — du monde* (Fén.) *L'éloquence est au sublime ce que le tout est à sa —* (La Br.) V. PART. = Mus., chacune des mélodies séparées dont la réunion forme l'harmonie ou le concert; cahier sur lequel est écrite une partie. || Fam., *faire sa —*, prendre part à une conversation, à une dispute. = Quantité plus ou moins considérable de marchandises. = Article d'un compte : *laisser une — en souffrance*. = Comm., tenue des livres en — simple, qui consiste à ne mentionner dans chaque article que celui qui doit ou à qui l'on doit; *en — double*, dans laquelle on reconnaît à la fois le débiteur et le créancier pour chaque article. = T. de jeu, série de coups à jouer jusqu'à ce qu'un des joueurs ait gagné ou perdu. *Coup de —*, qui décide le gain ou la perte; || qui décide du succès d'une affaire. *La — n'est pas égale*, l'un des deux adversaires a sur l'autre une certaine supériorité. *C'est une — perdue*, se dit d'une affaire où l'on désespère de réussir. *Quitter la —*, se désister, renoncer à quelque entreprise. = Projet formé entre plusieurs personnes de se réunir, soit pour exécuter un dessein commun, soit dans un but de plaisir, de récréation : *être, se mettre de la —. Remettre la —*. = Personne qui plaide contre une autre : *votre — est forte, et peut, par sa cabale, entraîner...* (Mol.) *La — adverse*. — civile, celle qui demande des dommages-intérêts. *Prendre son juge à —*, l'accuser d'avoir prévarié. *Prendre quelqu'un à —*, l'attaquer en justice; || lui imputer le mal qui est arrivé, s'en prendre à lui : *il n'a point pris de ciel ni le sort à —* (Corn.) *Avoir affaire à forte —*, à un adversaire redoutable. **PARTIES belligérantes**, puissances qui sont en guerre les unes contre les autres. **PARTIES prenantes**, créanciers de l'État dont le paiement a été assigné sur un fonds particulier; tous les créanciers qui ont part à la distribution de fonds provenant de leur débiteur. = Gramm., — *du discours*, chacune des différentes espèces de mots. = *En —*, loc. adv., non en totalité, non entièrement : *l'armée fut en — détruite. Elle était en — composée d'aventuriers*. On peut supprimer la prép. : *(il) vivait encore chez lui — à ses dépens* (Boil.)

PARTIEL, LE, adj., qui fait partie d'un tout ou qui est fait par parties : *sommes PARTIELLES; travail —. Éclipse —*, non totale.

PARTIELLEMENT, adv., par parties.

PARTIR, v. a., diviser en plusieurs parties : *avoir maille à — avec*. V. MAILLE.

PARTIR, v. n., se mettre en chemin, commencer à se mettre en mouvement pour aller d'un lieu à un autre : — *pour la promenade, pour Rome. Ces mille vaisseaux... n'attendent que les vents pour — sous vos lois* (Rac.) || *Allez, PARTEZ, mes vers* (Boil.) — *de ce monde*, mourir. = Se mettre à courir : *au moindre signe il PART comme l'éclair* (Ac.) = Prendre

sa course, son vol : *faire — un lièvre, une perdrix.*
 = Sortir avec impétuosité : *les éclairs qui PARTAIENT de vos yeux* (Rac.) — *d'un éclat de rire, rire tout à coup avec éclat.* = En parl. des armes à feu : *un plomb qui suit l'œil et PART avec l'éclair* (Boil.)
 Par ext., ce mot est PARTI plus vite que je ne l'aurais voulu. || C'est de ce tribunal souverain que PARTENT ces foudres qui vont consumer l'iniquité (Fléch.)
 = Tirer son origine, avoir son commencement : *tous les nerfs PARTENT du cerveau* (Ac.) Cette rue PART de telle place (Id.) Votre compassion... PART d'un bon naturel (La F.) V. VENIR. — *d'un principe, le poser ou l'admettre et raisonner en conséquence.* = A — de, loc. prép., à dater de, en commençant à. = V. a., — *un cheval, le faire partir.* = S. m., action de partir, en parl. du cheval : *ce cheval a le — prompt.* La Fontaine l'a dit de la chatte : *au — de ce lieu qu'elle remplit de crainte.*

PARTISAN, s. m., celui qui est attaché à la fortune d'une personne, d'un système ou d'un parti, qui en épouse les intérêts, qui en prend la défense : *c'est un — des anciens.* Les PARTISANS de César, de Pompée. — *du plaisir* (Mass.) *L'ouvrage le plus plat a... de tout temps rencontré de zèles* — (Boil.) = Anc., celui qui tenait à ferme les revenus de l'État : *quelque gros — m'achètera bien cher* (La F.) = Officier de troupes irrégulières qui fait une guerre d'avant-postes; troupes qu'il commande.

§ **PARTISAN, TRAITANT.** Au mot de *partisan* s'attache l'idée d'énormes richesses gagnées illicitement; au mot de *traitant*, celle de sous-fermier de l'impôt dur et rapace.

PARTITIF, IVE, adj., gramm., qui désigne une partie d'un tout : *adjectif —.*

PARTITION, s. f., ensemble de toutes les parties d'une composition musicale disposées au-dessous les unes des autres; composition musicale. = Blas., au pl., traits qui partagent l'écu.

PARTOUT, adv., en tous lieux : — *on entend des cris, — on voit la douleur* (Boss.) = En quelque lieu que ce puisse être : — *où se pouvait étendre le pouvoir de M. de Montausier, l'expression et l'injustice n'étaient pas libres* (Fléch.) = Au jeu de domino, *six, as, blanc* —, se dit pour annoncer que le nombre indiqué se trouve aux deux extrémités. = *En tout et —*, loc. adv., absolument.

PARTURITION, s. f., acte par lequel s'exécute l'enfantement chez les animaux domestiques.

PARURE, s. f., ornement, ajustement, ce qui sert à parer : *les richesses sont au mérite ce que la — est aux belles personnes* (La Roch.) *Leur fer et leurs mousquets composaient leur —* (Volt.) || *La modestie est la plus belle — d'une jeune fille* (Ac.) *La — des forêts*; poét., la verdure. V. AJUSTEMENT. = Techn., ce qui a été retranché avec un outil. = Au pl., rognures pour faire de la colle forte.

PARVENIR, v. n. et irr., arriver enfin à un terme qu'on s'était proposé : *du point où nous étions PARVENUS, il y avait encore trois heures de marche jusqu'à Argos* (Chat.) = Arriver, en parl. des choses : *si cette lettre vous PARVIENT, je vous prie de m'en donner avis* (J.-J.) || *La misère des pauvres PARVIENT difficilement à l'oreille des rois* (Cond.) — *à ses fins, à l'empire, à s'entendre.* = Abs., s'élever en dignité, faire fortune : *que de bassesses pour —!* (Mass.)

PARVENU, s. m., homme obscur qui a fait une grande fortune, qui est arrivé aux emplois, aux honneurs : *voilà l'orgueil de tous ces PARVENUS!* (Dest.)

PARVIS, s. m., chez les Juifs, espace qui entourait le tabernacle. = Au moyen âge, espace libre

qui se déployait en avant des églises : *le — Notre-Dame*, place qui précède la cathédrale de Paris. || Au pl., vestibule, enceinte : *les célestes —*, le ciel.

PAS, s. m., mouvement que fait une personne ou un animal en mettant un pied devant l'autre pour marcher : *sans non ordre on porte ici ses —* (Rac.) *Retourner sur ses —*, au lieu d'où l'on vient. || *Notre bannière n'a jamais, en marchant, fait un — en arrière* (Boil.) *Marcher sur les — de quelqu'un*, le suivre, || l'imiter, le prendre pour modèle. *S'attacher aux — de quelqu'un*, le suivre partout. *Sous les —*, aux pieds, sous les pieds : *sous leurs — diligents le chemin disparaît* (Id.) *Il n'y a que le premier — qui coûte*; prov., le plus difficile est de commencer. *Faire aller quelqu'un plus vite que le —*, lui susciter des affaires, des embarras; pop., le mener rudement. *Faire un faux —*, glisser ou chanceler en marchant; || commettre quelque faute. V. CLERC. *Marcher bon —*, assez vite; à — *comptés*, avec une extrême lenteur. V. LOUP. *A grands —*, avec rapidité. *De ce —*, dès maintenant : *je vais de ce — lui dire deux mots.* *A chaque —*, à chaque instant. = Se dit des différentes manières de conduire ses pas en marchant, en sautant, en piroüettant, et particul. en dansant. — *de deux*, entrée de ballet dansée par deux personnes. = Se dit des différentes manières de marcher des troupes : — *ordinaire, accéléré, de charge.* || *Mettre quelqu'un au —*, à la raison, l'obliger à faire son devoir. = Espace entre les deux pieds de celui qui marche : *à quatre — d'ici je te le fais savoir* (Corn.) = Allées et venues pour la réussite d'une affaire : *faire bien des — pour un ami.* || Conduite, démarche, action : *il compte tous les — du pêcheur* (Boss.) = Vestige que laisse après lui le pied d'une personne ou d'un animal. || *Cela ne se trouve pas dans le — d'un cheval, d'une mule*, se dit de quelque chose qu'il est difficile de se procurer, et particul. d'une somme considérable. = Préséance : *avoir le —. Lui-même prend le — au Parnasse au-dessus de Virgile* (Boil.) = Passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne : *le — de Suze.* || *Mauvais —*, situation critique et dangereuse. *Sauter, franchir le —*, se décider, après avoir longtemps hésité; pop., mourir. = Pierre qu'on met au bas d'une porte et qui avance au delà du mur en guise de marche : *être sur le — de la porte.* = Détroit : *le — de Calais*, détroit situé entre la France et l'Angleterre, qui donne son nom à un département. = Marche, degré : *prenez garde, il y a ici un —* (Ac.) = *d'une fusée*, chaque tour qu'elle fait. — *de vis*, espace compris entre ses deux filets.

§ **PAS, COL.** Le premier est plus us.; *col* ne se dit que des passages élevés des Alpes et des Pyrénées.

PAS, adv. de négation, il est le plus souvent accompagné de *ne* ou de *non* : *la naissance n'est rien où la vertu n'est —* (Corn.) — *un, une, nul, nulle, aucun, aucune.*

§ **PAS, POINT.** *Pas* nie moins fortement que *point*; le premier est relatif et se dit lorsqu'il s'agit de quelque chose de passager ou d'accidental; le second est absolu.

PASAN, s. m., antilope du Levant.

PASCAL (Blaise), savant et prosateur de génie, mort en 1662. Par ses *Provinciales* il vengea Port-Royal des attaques des Jésuites. Le texte exact de ses *Pensées* n'a été publié qu'en 1844.

PASKEVITCH, habile général russe, mort en 1856, prit aux Perses Tauris et Ériwan (1826), et reprima l'insurrection polonoise en 1831.

PASCAL, E, adj., qui appartient à la pâque des

Juifs : *agneau* —, que les Juifs mangeaient à leur pâque. = Qui a rapport, qui appartient à la fête de Pâques chez les chrétiens : *temps, cierge* —.

PAS-D'ÂNE, s. m.; bot., plante méridionale qui croît dans les lieux humides; sa fleur est jaune.

PASIGRAPHIE, s. f., écriture universelle applicable à toutes les langues.

PASPALE, s. m.; bot., genre de graminées.

PASQUIER, célèbre jurisconsulte du xvi^e siècle.

PASQUIN, reste mutilé d'une statue antique, que l'on voyait sur une place de Rome au xvii^e et xviii^e siècles et où les mécontents placardaient en secret des satires contre le gouvernement. || Personnage bouffon de l'ancienne comédie. = Méchant diseur, de bons mots; satirique bouffon et bas. = **PASQUINADE**, s. f., raillerie bouffonne et triviale.

PASSABLE, adj., qui peut être admis comme n'étant pas mauvais dans son espèce : *vin, ouvrage* —. = S. m., ce qui est passable.

PASSABLEMENT, adv., d'une manière passable.

PASSADE, s. f., passage d'un homme dans un lieu, où il fait peu de séjour. || *Cela est bon pour une* —, pour une fois. = Course d'un cheval qu'on fait passer et repasser sur un même terrain. || Au pl., allées et venues : *vos fréquentes passades, joutes, tournois, devises, sérénades* (La F.)

PASSAGE, s. m., action de passer; se dit également de l'être animé et de l'objet mobile qui passe ou du lieu par lequel on passe : *le — des troupes, des grues, des harengs. Le — du Rhin, d'un pont. Garder les passages des Alpes. || Ses réponses sages, pour venir jusqu'à moi, trouvent mille passages* (Rac.) *Oiseau de —*, qui, en certaine saison, passe d'un pays dans un autre; || individu qui n'est en un lieu que pour peu de temps. = Fam. : *cette route, cette ville est d'un grand —*, est parcourue, est traversée par un grand nombre de personnes. = Moment où l'on passe : *on s'attend au —. Il se trouve sur le — des grands* (La Br.) || *La vie n'est qu'un —*, est courte. = Issue, ordinairement couverte, où ne passent que les piétons, et qui sert comme de dégagement aux rues voisines : *le — Vivienne*. = Voyage, traversée au delà des mers; somme qu'on paye pour le voyage; droit qu'on paye pour passer sur un pont, pour traverser une rivière dans un bac, etc.; droit de passer par un lieu. || Transition : *le — du jour à la nuit, d'une idée à une autre*. = Changement d'état, au physique ou au moral : *— de l'abaissement à la grandeur* (Montaigne) = Endroit d'un ouvrage, que l'on cite, que l'on allègue : *voilà le passage entier du saint prophète Isaïe* (Boss.) = Fragment d'air ou d'un morceau de musique plus ou moins étendu : *il faisait des —, plus content qu'aucun des sept sages* (La F.)

PASSAGER, v. a.; manég. : — un cheval, le conduire et le tenir dans l'action du passage. = V. n. : *ce cheval passage bien*.

PASSAGER, ÈRE, adj., qui ne s'arrête pas dans un lieu, qui ne fait qu'y passer : *hôte, oiseau* —. || Qui est de peu de durée : *goût, succès* —. *De nos ans passagers le nombre est incertain* (Rac.) = S., celui, celle qui s'embarque pour passer en quelque lieu : *les — et les matelots*. = Celui, celle qui ne fait que passer dans un lieu : *les hommes ne sont que — sur la terre* (Ac.)

PASSAGÈREMENT, adv., en passant, pour peu de temps : *je ne suis ici que —* (Ac.)

PASSANT, s. m., celui qui passe par une rue, par un chemin, etc. : *des laquais... font aboyer les chiens et jurer les passants* (Boil.) = Bande de cuir ou d'étoffe cousue le long d'une bottine.

PASSANT, E, adj., où l'on passe, où l'on a le droit de passer, où il passe beaucoup de monde.

PASSAROWITZ, vil. de Servie où fut conclu, en 1718, un traité entre la Porte, Venise et l'Autriche.

PASSATION, s. f.; dr., action de passer un contrat : *assister à la — d'un acte*.

PASSAU, vil. forte de Bavière, sur le Danube et l'Inn.

PASSAVANT, s. m., passage établi de chaque côté d'un grand vaisseau de guerre pour servir de communication entre les deux gaillards. = Acte, billet délivré par la douane ou les contributions indirectes, qui autorise à transporter certaines marchandises d'un lieu à un autre.

PASSE, s. f., canal étroit entre des terres, des rochers, des bancs de sable : *franchir la —*. = Permis de passer, de circuler, d'entrer dans un lieu. *Mot de —*, que doivent prononcer ceux qui veulent passer ou entrer en certains lieux. *Lettres de —*, accordées pour passer d'un emploi dans un autre. = Petite somme qu'il faut ajouter à une pièce de monnaie qui n'a plus sa valeur nominale. *La — du sac*, ce qu'on paye pour le sac qui contient l'argent que l'on reçoit. = T. de jeu, mise que chacun doit faire de quelques jetons ou fiches à chaque nouveau coup. *Payer la —*, la rétribution que prélève sur chaque partie la personne chez qui on joue. = Typogr. : *main de —*, main de papier qu'on donne en sus de chaque rame, pour remplacer les feuilles gâtées par accident. = Au jeu de mail et de billard, petite arcade de fer par laquelle il faut faire passer la bille ou la boule. || *Être en —, dans une belle —*, dans une position favorable pour obtenir une chose. = Partie d'un chapeau de femme qui est attachée à la forme et qui abrite le visage. = Mouvement du corps dans quelques figures de danse. = Au pl., Mouvements qu'on fait pour magnétiser une personne. = Eser., mouvement par lequel on avance en faisant passer le pied gauche devant le pied droit.

PASSÉ, part. pass. du verbe *passer*, s'emploie quelquefois comme prép. inv. dans le sens d'*après* : — *minuit*. — *cette heure*.

PASSÉ, s. m., le temps passé : *le — et le présent garantissent l'avenir* (Boss.) = Ce qu'on a fait ou dit autrefois : *toi-même à ton esprit rappelle le —* (Rac.) = Inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé. V. DÉFINI, INDÉFINI, etc.

PASSÉ, E, adj., qui a été autrefois et qui n'est plus : *le temps —. Vie, faite passée. Tous les généraux passés et à venir* (B. de St-P.) *Le cours de ma gloire* — (Rac.) *Le mois —*, le mois dernier. = Qui a perdu son lustre : *étoffe, couleur* —. = Gramm. : *participe* —, qui marque le passé.

PASSE-CARREAU, s. m., morceau de bois long, et dont un des côtés est un peu arrondi, sur lequel les tailleurs passent les coutures au fer.

PASSE-CHEVAL, s. m., petit bac destiné à passer un cheval d'un bord de la rivière à l'autre.

PASSE-DEBOUT, s. m., permission de passer des marchandises, sans payer de droit, à travers une ville qu'elles ne font que traverser.

PASSE-DIX, s. m., sorte de jeu de dés où l'un des joueurs parie d'amener plus de dix.

PASSE-DROIT, s. m., grâce accordée contre le droit et l'usage. = Injustice qu'on fait à quelqu'un en lui préférant, pour un grade, un emploi, une récompense, quelqu'un qui a moins de titres que lui.

PASSÉE, s. f., moment du soir où les bécasses se lèvent des bois pour aller dans la campagne.

PASSE-FLEUR, s. f., nom vulg. de l'anémone.

PASSE-LACET, s. m., sorte d'aiguille mousse qui sert à passer un lacet dans une coulisse.

PASSEMENT, s. m., tissu plat et un peu large de fil d'or, de laine, de soie, etc., qu'on met pour ornement sur des habits, sur des meubles.

PASSEMENTER, v. a., orner de passements.

PASSEMENTERIE, s. f., art et commerce du passementier; articles qu'il fabrique et vend.

PASSEMENTIER, **ÈRE**, s., celui, celle qui fait, qui vend des passements.

PASSE-MÉTTEL, s. m., blé où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle.

PASSE-PAROLE, s. f., commandement donné à la tête d'une troupe, et qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'à la queue.

PASSE-PARTOUT, s. m., clef qui sert à ouvrir plusieurs portes; se dit plus particul. des clefs par lesquelles on sert à plusieurs personnes pour ouvrir une porte. || *L'argent est un bon —*, donne entrée partout. = Cadre dont le fond s'ouvre à volonté pour recevoir les différents dessins qu'on voudra successivement y placer. = Encadrement de papier, orné de filets et de teintes variées, dans lequel on place un dessin. = Planche gravée dans laquelle on a réservé une ouverture pour y placer une autre planche gravée à laquelle la première sert de bordure et d'ornement. = Impr., ornement de bois ou de fonte dont le milieu est percé et peut recevoir telle lettre qu'on veut y placer.

PASSE-PASSE, s. m. inv. : *tour de —*, d'adresse, de subtilité, que font les joueurs de gobelets, les charlatans. || Adroïte fourberie.

PASSE-PIERRE, s. f., plante qui croît sur les rochers des bords de la mer et dont on confit les feuilles dans le vinaigre.

PASSE-POIL, s. m., liséré de soie, de drap, etc., qui borde certaines parties d'un gilet, d'un habit.

PASSE-PORT, s. m., ordre écrit, donné par l'autorité, qui permet de circuler, de voyager librement. || *Il porte son — avec lui*, se dit d'un honnête homme reconnu pour tel. En parl. des choses qui en font passer, qui en font supporter d'autres : *la louange est un — dont la vérité a souvent besoin pour être accueillie chez les grands* (La Br.)

PASSER, v. n., aller d'un lieu à un autre, traverser l'espace qui est entre deux; traverser un lieu, une chose : *je passais jusqu'aux lieux où l'on garde mon fils* (Rac.) *Je n'ai fait que —, il n'était déjà plus* (Id.) *Le vent du Midi perd sa chaleur en passant sur des montagnes de glace* (Chat.) || *Corneille, Racine et Voltaire ont passé par là* (M^{me} de Staël). = Se dit quand on change de travail, d'occupation, de sentiment : *on passe de l'amour à l'ambition* (La Roch.) — *du grave au doux, du plaisant au sévère* (Boil.) *PASSEZ au large!* cri par lequel les sentinelles avertissent, la nuit, de passer à quelque distance de l'endroit où elles sont posées. Fam. : — *chez quelqu'un*, aller, entrer chez lui en se rendant ailleurs. || *Changer de parti : c'est à vous de — du côté de l'empire* (Rac.) — *à l'ennemi*. — *de la vie à la mort*, mourir, expirer. = *Changer de possesseur : ce domaine passa par mariage dans telle maison*. = *Cesser, finir : sa colère passera*. — *de mode*. = Abs., périr, disparaître : *Madame a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs* (Boss.) *Tout passe, et même un jour ses larmes passeront* (La F.) V. NOIR. = Être examiné, jugé, passé en revue : — *au conseil de révision, à un con-*

seil de guerre, etc. || — *par de rudes épreuves, par de grandes tribulations*, avoir beaucoup à souffrir en de certaines occasions. — *par les mains de quelqu'un*, éprouver sa vengeance. || Fam. : — *par la tête*, se dit d'une chose à laquelle on a songé, dont on s'est occupé. — *de la tête*, se dit de ce qu'on oublie, de ce à quoi on cesse de penser. — *sur une chose*, ne pas l'approfondir. — *par-dessus les difficultés*, ne point s'y arrêter. — *outré*, plus avant; ajouter à ce qu'on a dit ou fait; commencer ou continuer d'exécuter, nonobstant opposition ou contrariété. — *sur le ventre à quelqu'un*, le renverser, parvenir malgré lui à ce qu'on veut. — *par les emplois, par les dignités*, s'élever par degrés des moindres aux plus grandes; on le dit aussi des grades. = Être transmis, s'étendre jusqu'à : — *dé bouche en bouche à la postérité*. *Cet esprit de discorde avait passé de la cour jusqu'aux moindres villes* (Volt.) V. MAIR. — *par les verges, par les baguettes, par les armes*, être fustigé, fusillé. = En — *par*, se réduire, se soumettre à : *il consent à en — par tout ce que vous exigez*. *Il faut en — par là ou par la fenêtre, par la porte*; prov., il faut accepter forcément cette proposition, ces conditions. = Être admis : — *à l'examen*. *La loi a passé*. — *maitre, docteur*, être reçu maître, docteur. || V. MAITRE. — *en proverbe*, devenir proverbial. *Faire —*, transmettre : *faire — nos passions dans l'âme de nos enfants* (Montaigne). *Dieu fera — à des mains étrangères vos titres et vos possessions* (Mass.) *Faire — une proposition*, la faire accepter. *Laisser — une faute, une erreur*, ne pas la remarquer. = **PASSE**; fam., soit, je l'accorde, j'y consens : *PASSE encore de bâtir, mais planter à cet âge!* (La F.) = **PASSONS**; fam., s'emploie pour exprimer qu'on n'insiste point. = En **PASSANT**, légèrement, avec précipitation. = T. de jeu, ne point tenir le jeu, s'abstenir de prendre part au coup qui se joue. V. MAIN. — *pour*, être réputé : *il veut — pour gouverner son maître* (La Br.) = V. a., traverser : — *l'eau, la rivière, la mer*. — *la ligne*, naviguer au delà de l'équateur. — *son chemin*, continuer son chemin sans s'arrêter. — *le pas*; fam., mourir, être frappé de mort. = Transporter d'un lieu à un autre : *empêcher que Caron, dans la fatale barque, ainsi que le berger ne passe le monarque* (Boil.) — *des marchandises en fraude*. = *Faire passer* : — *un ruban dans un œillet*. — *son habit*, le mettre. = Transmettre : — *un objet à son voisin*. = *Faire couler des liquides ou faire passer des substances en poudre au travers d'un linge, d'un tamis*. V. ÉTAMINE. — *un billet, une lettre de change à l'ordre de quelqu'un*, lui en transmettre la propriété par endossement. = *Aller au delà, excéder* : — *le but* (La Roch.) *Mon malheur passe mon espérance* (Rac.) = *Omettre* : — *une circonstance*. *PASSEZ cet endroit, ne le lisez pas*. = *Devancer, surmonter en mérite, valoir mieux de quelque manière* : *princesse dont le mérite passe la naissance* (Boss.) *Contentement passe richesse*; prov. = Être au-dessus de : *ce travail passait mes forces*. *Cela me passe*; fam., je ne puis le comprendre. = *Faire mouvoir, faire glisser une chose sur une autre* : — *la main sur le dos d'un cheval*. V. ÉPONGE. = *Exposer, soumettre à l'action de* : — *au feu, à un soldat par les armes, le fusil*. — *au fil de l'épée*, tuer, égorgier à l'arme blanche. = *Se dit des actes que l'on fait par-devant notaire* : — *un contrat*. = *Approuver, alouer*. V. RHUBARBE et CON-DAMNATION. = *Accorder, pardonner* : *on pourrait*

puisqu'il renonce aux vertus des saints, lui — au moins celle des hommes (Mass.) = *Consommer, employer, dépenser : — les nuits et les jours dans les prières* (Boss.) — *son temps, sa vie. — son envie, satisfaire un désir.* = *Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif. = Arriver : les événements qui se PASSENT dans notre siècle* (Mass.) = *S'abstenir, se priver de : se — de vin. = N'avoir pas recours à : se — de notaire, de médecin.*

PASSERAT, poète et savant du xvi^e siècle, remplaça Ramus au Collège de France et composa la plus grande partie des vers de la *Satire Ménippée*.

PASSEREAU, s. m., moineau franc; ne se dit qu'en poésie et dans le style élevé. = **PASSEREAUX**, s. m. pl., ordre d'oiseaux qui ne sont ni nageurs, ni échassiers, ni rapaces, ni gallinacés.

PASSERELLE, s. f., sorte de pont étroit qui ne sert qu'aux piétons.

PASSE-ROSE, s. f., nom vulg. de la rose trémière.

PASSE-TEMPS, s. m., occupation légère et agréable, divertissement : *hé quoi! vous n'avez point de — plus doux?* (Rac.)

PASSEUR, s. m., celui qui conduit un bac, un bateau pour passer l'eau.

PASSE-VELOURS, s. m., amarante.

PASSE-VOLANT, s. m.; anc., celui qui, sans être enrôlé, se présentait dans une revue pour faire paraître une compagnie plus nombreuse et pour toucher la paye au profit du capitaine.

PASSIBILITÉ, s. f., qualité des corps passibles.

PASSIBLE, adj., capable d'éprouver des sensations de douleur ou de plaisir. = *Dr., qui doit subir, qui a mérité de subir une peine : être — d'un emprisonnement, d'une amende.*

PASSIF, IVE, adj., qui reçoit l'action, l'impression, par opposit. à *actif : être, état purement —. Obéissance PASSIVE*, qui consiste à exécuter sans examen l'ordre qu'on a reçu. || *Qui n'agit point : votre rôle est tout — en cette affaire. Dette —, dont on est débiteur.* = **PASSIF**, s. m., ce qu'on doit : *Pacif et le — d'un commerçant, d'un État.* = **Gramm.**, adj. et s., se dit des mots qui représentent le sujet comme souffrant l'action.

PASSIFLORE, s. m., plante de l'Amérique du S. dans la fleur de laquelle on a cru reconnaître la figure des divers instruments de la Passion de Jésus-Christ, vulg., *fleur de la passion* ou *grenadille*.

PASSION, s. f., émotion de l'âme accompagnée d'un sentiment de plaisir ou de peine ou qui résulte d'un désir intense : *les grandes PASSIONS troublent l'esprit* (La F.) *Le trouble, la violence des —. Émouvoir, flatter les —. Dompter, écouter sa —. Se laisser emporter à ses —. V. BRIDE. La — est l'âme de la parole* (Ac.) = *Particul., la passion de l'amour : une femme cache à un homme toute la — qu'elle sent pour lui* (Boss.) *Jamais leur — n'y voit rien de blâmable, et dans l'objet aimé tout leur devient aimable* (Mol.) *Aimer à la —, extrêmement.* = *Affection très-vive que l'on a pour quelque chose; objet de cette affection : la — du jeu, de la gloire, des tableaux, pour les tableaux. Le désir de souffrir pour Dieu fut comme sa — dominante* (Fléch.) = *Prévention forte pour ou contre : ne point écouter la —* (J.-J.) *C'est par — et non par raison que nous osions combattre ces vérités* (Boss.) *Juger avec —. Parler sans —.* = *Expression, représentation vive des passions dans un poème, une tragédie, un tableau, etc. : que dans tous vos discours la — émue*

aille chercher le cœur (Boil.) *Il entre bien dans la —, il se pénètre bien du sentiment qu'il veut exprimer.* = *De —, loc. adv., passionnément : sa femme l'aime de —* (Sév.) = *Souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour la rédemption du genre humain; partie de l'Évangile où elles sont racontées; sermon qu'on prêche sur ce sujet le vendredi saint. Semaine de la —, qui précède la semaine sainte. Confrères de la —, association de jeunes clercs qui, sous Charles VII, entreprirent de jouer le drame de la Passion et les autres mystères.* || *Fam. : souffrir mort et —, éprouver de grandes douleurs; être fort impatient.*

PASSIONNÉ, E, adj., rempli de passion, d'affection : *mouvement, regard —. Les femmes de la cour sont plus galantes que PASSIONNÉES* (St-Evr.) *Tout le secret de l'art oratoire est d'être —* (Mirab.) = *S. : un — émeut toujours* (Malebr.); peu us.

PASSIONNEL, LE, adj., relatif au système des passions ou déterminé par une passion.

PASSIONNÉMENT, adv., avec beaucoup de passion : *aimer — la musique italienne* (J.-J.)

PASSIONNER, v. a., donner un caractère animé et qui marque de la passion : — *sa voix, son langage.* = *Exciter la passion de : les éléments de géométrie ont PASSIONNÉ des jeunes gens* (B. de St-F.) = *Se —, v. pr., prendre un extrême intérêt. = Se laisser aller à la passion, s'emporter.*

PASSIVEMENT, adv., d'une manière passive.

PASSIVITÉ ou **PASSIVITÉ**, s. f., état de l'âme qui s'abandonne à ses impressions : *la — des contemplatifs* (Boss.)

PASTOIRE, s. f., ustensile percé de petits trous qui sert à passer des légumes pour en tirer la jusse, ou des liquides pour en ôter les ordures.

PASTEL, s. m., plante herbacée de la famille des crucifères dont les feuilles renferment une substance tinctoriale avec laquelle on fait une belle couleur bleue. = *Sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées; peinture que l'on fait avec ce crayon.*

PASTENAGUE, s. f., genre de poissons qui ressemblent à la raie.

PASTÈQUE, s. f., plante cucurbitacée dont le fruit, qui porte le même nom, est rafraîchissant.

PASTEUR, s. m., peuple spécialement adonné aux soins des troupeaux : *les Arabes sont tous PASTEURS* (Buff.) = *Pâtre, berger; poët. : tel que le vieux — des troupeaux de Neptune* (J.-B. R.) || *Celui qui exerce une autorité paternelle sur un peuple : les — d'hommes* (J.-J.) = *Ministre protestant qui a charge d'âmes.* || *Curé, évêque.* = *Adj., dans le premier sens : rois, peuples —. V. BERGER.*

PASTICHE, s. m., tableau où l'on a imité la manière d'un peintre. = *Ouvrage de musique ou de littérature où l'on a imité les idées et le style d'un auteur ou d'une époque.* = *Opéra formé de la réunion de morceaux pris dans d'autres opéras.*

PASTILLAGE, s. m., imitation d'un objet, faite d'une pâte de sucre; petites figures de sucre dont on garnit les assiettes montées du dessert.

PASTILLE, s. f., très-petit pain arrondi, fait de sucre aromatisé, que l'on mêle parfois à des médicaments, ou composé de substances odorantes.

PASTORAL, E, adj., qui appartient aux bergers, champêtre : *chant —.* || *Qui retrace la vie, les mœurs pastorales : roman —. Poésies PASTORALES.* = *Qui appartient aux pasteurs spirituels, évêques ou curés : ambeau, bâton —. Lettres, instructions —.* || **PASTORAL**, s. m., rituel des évêques.

= PASTORALE, s. f., pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers; air qui imite le chant des bergers. = Nouvelle ou poésie pastorale.

PASTORALEMENT, adv., en bon pasteur; ne se dit qu'au fig.: *il Pa repris* — (Ac.)

PASTOUREAU, BELLE, s., petit berger, petite bergère; n'est guère us. que dans les chansonnettes. = PASTOURELLE, s. f., figure de la contredanse.

PASTOUREAUX, pâtres et vagabonds qui se soulevèrent pendant la captivité de saint Louis.

PAT (pro. le t), s. m. inv., se dit lorsque, aux échecs, un des deux joueurs n'ayant pas son roi en échec, ne peut plus jouer sans le mettre en prise.

PATACHE, s. f., bâtiment léger qu'on employait autrefois au service des grands navires. = Petit bâtiment au service de la douane dans les ports ou dans les fleuves. = Bateau qui porte des lettres ou des passagers sur quelque rivière. || Voiture publique et non suspendue pour les petits trajets.

PATAGONIE, vaste et sauvage contrée à l'extrémité S. de l'Amérique méridionale. = PATAGON, E, adj. et s., qui appartient à la Patagonie ou à ses habitants; habitant de la Patagonie. = PATAGON, s. m., monnaie dont la valeur varie de 3 à 5 francs, suivant les pays.

PATAQUÈS, s. m., grossière faute de prononciation qui consiste à remplacer le t final par un s. ou réciproquement.

PATARAFFE, s. f., traits d'écriture informes, lettres confuses, brouillées ou mal formées; fam.

PATARD, s. m.; anc., petite monnaie.

PATATE, s. f., plante de la famille des liserons, qui a des tubercules comme la pomme de terre; chacun de ces tubercules.

PATATRAS (ne pro. pas l's), onomatopée fam., pour exprimer le bruit d'un corps qui tombe avec fracas, le bris de quelque meuble, etc.

PATAUD, s. m., jeune chien qui a de grosses pattes. = PATAUD, E, adj., se dit d'une personne grossièrement faite, d'un enfant gros et court.

PATAUGER, v. n., marcher dans un endroit bourbeux; fam. || S'embarrasser dans ses discours, ses raisonnements, ses affaires; fam.

PATAVINITÉ, s. f., défaut reproché au style de Titelive, qui était de *Patavium* (Padoue).

PATCHOULI ou PATCHOULY, s. m., plante de la famille des labiées qu'on tire des Indes, et qu'on emploie comme parfum.

PÂTE, s. f., farine détrempée et pétrie pour faire du pain, des pâtisseries et autres choses bonnes à manger. || *Mettre la main à la* —; fam., prendre part à un travail. V. COQ. *C'est une bonne* — d'homme, un homme doux, accommodant, paisible; fam. = Mélange de diverses substances comestibles ou médicamenteuses qui sont mises en masse et comme pétries ensemble: — de quinaïve, d'amandes. — d'Italie, composition de farine ou de féculé dont on fait des mets ou des potages. = Se dit encore de diverses matières broyées et mêlées qu'on emploie à différents usages dans les arts: — de porcelaine, d'argile. Carton-PÂTE.

PÂTÉ, s. m., sorte de pâtisserie qui renferme de la chair ou du poisson: *tous les recoins d'un monstreux* — (Boil.) PÂTÉS tous les jours de ma vie! *j'aimerais mieux du pain tout sec* (La F.) || *Hacher menu comme chair* à —; prov., mettre en pièces, couper par morceaux. *C'est un prix fait comme pour les petits* —; prov., se dit d'une chose dont le prix est réglé et connu de tout le monde. = Goutte d'encre tombée sur du papier. = Archit., se dit d'un assemblage de maisons ou même d'un seul

édifice isolé, quand il a une forme arrondie ou carrée. = Fortif., ouvrage avancé placé dans un bassin ou entouré d'eau. = Impr., se dit d'une masse de caractères qui sont tombés ensemble.

PÂTÉE, s. f., pâte de farine ou de son pour engraisser la volaille. = Mélange de pain et de viande pour les animaux domestiques.

PATELIN, E, adj. et s., nom d'un personnage d'une vieille comédie, qui est devenu nom commun, et se dit d'une personne adroite, souple et artificieuse: *il a beaucoup d'esprit, mais un esprit malin, adroit, insinuant et même* — (Dest.) *C'est un ecclésiastique des plus PATELINS qu'il y ait dans le séminaire* (Les.) *Air, ton* —; fam.

§ PATELIN, PAPELARD, CHATTEMITE. Le *patelin* cherche à vous attraper par des tours de sa façon; le *papelard* vous enjole. *Chattemite*, au fig., marque un caractère félin ou féminin.

PATELINAGE, s. m., manière insinuante et insidieuse du patelin: à force de —; fam.

PATELINER, v. n., agir en patelin. = V. a., ménager adroitement une personne dans des vues intéressées. — *une affaire*, la manier avec adresse pour la faire réussir comme on souhaite; fam.

PATELINEUR, EUSE, adj. et s., celui, celle qui a l'habitude du patelinage; fam.

PATÈNE, s. f., petite assiette d'or ou d'argent qui sert à couvrir le calice, à recevoir l'hostie, et que l'on donne à baiser à l'offrande.

PATENÔTRE, s. f.; fam. et ir., prière quelconque: *dire ses PATENÔTRES*. || T. de chicane: *il martotte toujours certaines* — où je ne comprends rien (Rac.) = Pop., grains de chapelet; tout le chapelet. = Archit., synonym. de CHAPELET.

PATENT, E, adj., évident, manifeste: *c'est un fait* —. || *Acquit* —, brevet qui portait gratification d'une somme et servait d'acquit au porteur. *Lettres PATENTES*, scellées du grand sceau de la chancellerie.

PATENTABLE, adj., sujet à la patente.

PATENTÉ, E, adj. et s., pourvu d'une patente.

PATENTE, s. f., contribution directe que doivent payer ceux qui exercent une profession industrielle ou commerciale. = Passe-port, certificat de santé qu'on délivre à un vaisseau qui part.

PATER (mot lat.), s. m. inv., nom vulg. de l'Oratoire dominicain qui commence par ce mot: *des* — et des Ave. || *Il ne sait pas son* —; fam., il est fort ignorant. = Chacun des gros grains d'un chapelet sur lesquels on dit le *Pater*.

PATÈRE, s. f., vase peu profond et assez semblable à une soucoupe, dont les anciens se servaient dans les sacrifices. = Archit., ornement circulaire qui ressemble à la patère antique, et qu'on place fréquemment dans les métopes de la frise dorique. = Ornement de bois ou de cuivre doré que l'on visse à l'extrémité des baguettes ou des bâtons dont on se sert pour tenir écartés et drapés les rideaux d'un lit ou d'une fenêtre. = Ornement auquel on suspend des vêtements, des chapeaux, etc.

PATERNE, adj.; vieux et ir., paternel: *il me reçut d'un air* — (Marm.) *Ton* —.

PATERNEL, LE, adj., du père, qui appartient au père: *maison, bénédiction PATERNELLE*. Aux mânes PATERNELS je dois ce sacrifice (Corn.) = Qui vient du père, qui est du côté du père: *bien, oncle* —. *Ligne* —. = Qui est tel qu'il convient à un père: *bonté* — (Mass.) *Gouvernement* —.

PATERNELLEMENT, adv., en père.

PATERNITÉ, s. f., état, qualité de père : — *spirituelle*, alliance entre parrain et filleul.

PÂTEUX, EUSE, adj., se dit de ce qui fait dans la bouche l'effet qu'y ferait la pâte : *ce pain, ce sirop est —. Ces poires sont PÂTEUSES. Chemin —, dont la terre est grasse, molle et à demi détrempée. Lanque —, comme empâtée d'une salive épaisse. || Style —, qui manque de fermeté, de netteté.*

PATHÉTIQUE, adj., qui émeut les passions : *langage, orateur —. Voltaire, le plus — de nos poètes (Marm.) Vous voulez des mouvements PATHÉTIQUES, c'est-à-dire qui touchent et qui remuent les cœurs (Fén.) V. TOUCHANT. = S. m., ce qui émeut fortement les passions : Démosthène n'a point fait usage du — touchant, comme Cicéron (La H.)*

PATHÉTIQUEMENT, adv., d'une manière pathétique : *cette scène est écrite fort — (Ac.)*

PATHOGNOMONIQUE, adj.; méd., *signe —, propre à une maladie.*

PATHOLOGIE, s. f., partie de la médecine qui traite de la nature et des causes des maladies.

PATHOLOGIQUE, adj.; méd., qui appartient à la pathologie : *anatomie —.*

PATHOS (mot grec), s. m., se disait autrefois des mouvements qu'un orateur, qu'un poète excite dans les âmes. || Ir., chaleur ou emphase affectée et déplacée. V. GALIMATIAS.

PATHOS ou **PATMOS**, île de la Turquie d'Asie, dans la Méditerranée, où saint Jean écrivit l'Apocalypse.

PATIBULAIRE, adj., qui appartient au gibet : *fourche —. || Mine —, d'un coquin. = S. m., poëte : mettre au — le corps d'un mari tant aimé (La F.); vieux et peu us.*

PATIEMENT, adv., avec patience.

PATIENCE, s. f., vertu qui fait supporter avec modération et sans murmurer les adversités, les douleurs, les injures, etc. : *s'armer de —. Prendre ses maux en — (J.-J.), les supporter avec résignation. = Modération, égalité d'âme avec laquelle on souffre, sans déplaisir apparent, ce qui serait propre à causer de l'humeur, du dégoût, de l'enqui : je vous demande pardon d'abuser de votre temps et de votre — (Volt.) Prendre —. = Tranquillité, calme, sang-froid avec lequel on attend ce qui tarde à venir ou à se faire : la — est Part d'espérer (Vauv.) = Constance, persévérance dans l'accomplissement d'une œuvre, dans la poursuite d'un but : la — vient à bout des travaux les plus longs et les plus pénibles (Ac.) = Milit., petite planchette qui a une rainure, dans laquelle on fait entrer les boutons afin de pouvoir les nettoyer sans user ni salir le drap. Jeu de —, amusement qui consiste à réunir et à mettre en ordre les pièces diversement découpées d'une mosaïque; série de combinaisons au moyen desquelles, après avoir distribué au hasard un jeu de cartes, on arrive à un résultat qu'on s'était proposé. = Fam., adv., ellipse pour *prenez patience*. = Bot., genre de plantes de la famille des polygonées dont les feuilles ressemblent à celles de l'oseille, et sont un peu plus longues.*

PATIENT, E, adj., qui souffre, éprouve ou supporte le mal avec douceur : *il est fort — dans la douleur. = Endurant : vous vous préparez sans doute à me faire bien souffrir, mais je ne suis pas fort PATIENTE (Les.) = Qui supporte facilement les défauts, les importunités de ses inférieurs : un Dieu aussi —, aussi insensible que nos passions le demandent (Boss.) = Qui attend, qui persévère avec tranquillité : ce courage — qui est quelquefois aussi nécessaire que*

l'ardeur impétueuse (Volt.) = S., persor ne condamnée à la peine capitale et livrée à l'exécuteur. = Individu qui subit une opération douloureuse.

§ **PATIENT, ENDURANT**. L'homme *patient* ne s'émeut pas; l'homme *endurant* ne se venge pas.

PATIENTER, v. n., prendre patience, attendre avec patience : *faites-le — en attendant.*

PATIN (Gui), savant médecin du xvi^e siècle dont on a publié des lettres pleines d'originalité et de verve caustique.

PATIN, s. m.; anc., soulier dont la semelle était fort épaisse et que les femmes mettaient pour se grandir. = Chaussure qui sert à glisser sur la glace. = Pièce de bois qu'on pose sous la charpente d'un escalier pour lui servir de base. *Fer à —, qu'on met au pied d'un cheval pour le forcer à s'appuyer sur le pied opposé.*

PATINER, v. n., glisser sur la glace avec des patins. = T. de chemin de fer, se dit d'une locomotive dont les roues tournent sur les rails sans avancer.

PATINEUR, s. m., celui qui patine.

PÂTIR, v. n., souffrir; se dit particul. des souffrances qui résultent de la privation du nécessaire : *les pauvres PÂTISSENT beaucoup en hiver (Ac.) — de quelque chose*, en être puni ou en souffrir du dommage : *de tout temps les petits ont PÂTI des sottises des grands (La F.) — pour quelqu'un, souffrir d'une chose qu'il a faite, d'un tort qu'il a eu.*

PÂTIS, s. m., sorte de lande ou de friche que la main de l'homme n'a point modifiée : *je vous enseignerai les — les plus gras (La F.)*

PÂTISSER, v. n., faire de la pâtisserie.

PÂTISSERIE, s. f., pâte préparée et assaisonnée qu'on fait cuire au four. = Art, commerce ou marchandise du pâtissier.

PÂTISSIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait et vend de la pâtisserie. = Adj., *garçon —.*

PÂTISSOIRE, s. f., table avec des rebords sur laquelle on pâtis.

PATOIS, s. m., mauvais dialecte parlé par le peuple d'une province : *il ne parlait encore à treize ans que le — de sa province (La H.) || L'âne... se plaint en son — (La F.)*

§ **PATOIS, JARGON, BARAGOUIN**. Le *patois* est surtout grossier; le *jargon*, inintelligible. Le *baragouin* est un jargon qui tient à la manière de prononcer.

PÂTON, s. m., morceau de pâte dont on engraisse la volaille. = Morceau de pâte que le boulanger agit avec force en pétrissant.

PATRAQUE, s. f., machine usée ou mal faite et de peu de valeur. || Personne faible et usée; fam.

PATRAS, vil, et port de commerce de la Grèce, à l'entrée du golfe de Corinthe.

PÂTRE, s. m., gardien de troupeaux : *un — à ses brebis trouvant quelque mécompte (La F.)*

V. BERGER.

PATRES (AD), loc. lat., vers ses pères : *aller ad —, mourir. Envoyer ad —, faire mourir; fam.*

PATRIARCAL, E, adj., qui a rapport aux anciens patriarches ou qui rappelle la simplicité de leurs mœurs : *aspect, caractère —.*

PATRIARCALEMENT, adv., en patriarcale.

PATRIARCAT, s. m., dignité d'un patriarche; pays soumis à sa juridiction.

PATRIARCHE, s. m., nom qu'on donne à plusieurs saints personnages de l'Ancien Testament : *autant qu'un — il vous faudrait vieillir (La F.) = Titre de certains évêques dans les églises catholique, grecque et arménienne. || On dit d'un vicillard qui*

a une figure vénérable, *il a l'air d'un* —. *C'est un* —, *il mène une vie de* —, se dit d'un vieillard qui vit au milieu de sa nombreuse famille.

PATRICE, s. m., titre personnel, créé par Constantin, qui conférait à celui qui en était revêtu un rang élevé et certains privilèges. = **PATRICIAT**, s. m., dignité de patrice. || Noblesse, dans les pays où les nobles sont appelés patriciens. = **PATRICIEN**, **NE**, adj. et s., se disait des sénateurs de Rome et de leurs descendants. || Noble.

PATRIE, s. f., pays où l'on a pris naissance; province, ville où l'on est né : *une princesse infortunée, à qui sa propre — n'est plus qu'un triste lieu d'exil* (Boss.) *Genève est la — de J.-J. Rousseau*. || Nation dont on fait partie, société politique dont on est membre : *Aristide sortit de la ville en formant des vœux pour sa —* (Barth.) = Climat, contrée propre à certains animaux, à certains végétaux. || Se dit d'un pays où sont en honneur les arts, les sciences, etc. : *Athènes fut la — des philosophes*.

PATRIMOINE, s. m., bien qu'on tient, qu'on hérite de son père et de sa mère : *je te restituai d'abord ton —* (Corn.) || Ce qui est le revenu ordinaire d'un homme ou d'une classe d'hommes : *vos largesses sont le seul — que Dieu leur ait assigné sur la terre* (Mass.); il se prend aussi en mauv. part. || *Le — de saint Pierre*, une partie du domaine du pape dont Vierge était le cap.

PATRIMONIAL, E, adj., qui est de patrimoine : *héritage —, biens PATRIMONIAUX*.

PATRIOTE, adj. et s., celui, celle qui aime sa patrie et qui cherche à lui être utile : *un bon —*.

PATRIOTIQUE, adj., qui appartient au patriote : *ardeur —, Don —, fait à la patrie*.

PATRIOTIQUEMENT, adv., en patriote.

PATRIOTISME, s. m., amour de la patrie; caractère du patriote : *acte de —*.

§ **PATRIOTISME, CIVISME**. Le premier est plus général, plus vague et moins agissant; le second exige plus de générosité et un plus grand zèle du bien public.

PATROCINER, v. n., parler longuement et jusqu'à l'importunité pour persuader : *prêchez, PATROCINEZ jusqu'à la Pentecôte* (Mol.); vieux et peu us.

PATROCLE, amid'Achille, tomba sous les coups d'Hector.

PATRON, NE, s., saint, sainte dont une personne porte le nom; celui, celle sous l'invocation de qui une église est dédiée, qu'un pays, une ville, une communauté réclame comme son protecteur : *saint Étio est le — des orfèvres*. = **PATRON**, s. m., homme puissant sous la protection de qui l'on se place; homme dont on obtient le secours dans une affaire, dans une circonstance difficile : *Theodote vise également à se faire des PATRONS et des créatures* (La Br.) = Maître d'une maison, d'un esclave, chef d'un établissement de commerce, d'une étude, d'une industrie. = Mar., commandant d'un bateau, d'un petit bâtiment. = Modèle sur lequel travaillent certains artisans; morceau de papier que les couturières, les lingères, etc., découpent de manière à figurer les différentes parties de leur ouvrage, et sur lequel elles taillent l'étoffe. || *N'allez pas prendre — sur mes lettres, elles sont infinies* (Sév.) *Se former sur un bon, sur un mauvais —, sur un bon, un mauvais modèle*. = Papier ou carton découpé qu'on applique sur une surface pour peindre les parties que ces découpures laissent à découvert.

PATRONAGE, s. m., rapport du patron avec ses clients, du maître avec ses esclaves, du chef avec ses ouvriers, etc. = Protection accordée à un inférieur par un homme puissant.

PATRONAL, E, adj., qui appartient au patron, au saint du lieu : *fête PATRONALE*.

PATRONNER, v. a., protéger, soutenir, favoriser : *il se présentait au trône comme un candidat PATRONNÉ par l'étranger* (Lamart.) = V. n., en-chaîner de couleur au moyen d'un patron.

PATRONNESSE, adj. f., se dit d'une femme qui se charge de diriger un bal, une fête, etc., au profit de quelques infortunés.

PATRONYMIQUE, adj., nom —, de famille, par opposit. aux noms de terre ou de fief, aux prénoms et aux surnoms. = Anc., nom —, tiré de celui du père ou de l'auteur de la race : *Séleucides, Héraclides sont des noms PATRONYMIQUES*.

PATROUILLAGE (Il m.), s. m., saleté, malpropreté qu'on fait en patrouillant; pop.

PATROUILLE (Il m.), s. f., marche nocturne exécutée par un détachement de soldats, de gardes nationaux, etc. : — *grise*, d'agents de police. = Détachement qui fait la patrouille. V. GUET.

PATROILLER (Il m.), v. n., agiter, remuer de l'eau sale et bourbeuse. = Faire la patrouille. || V. a., manier malproprement : *un cuisinier qui PATROUILLE des viandes* (Ac.); pop.

PATRU (Olivier), avocat distingué du xviii^e siècle, fut de l'Académie et y introduisit les discours de remerciement.

PATTE, s. f., pied des quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes; pied des oiseaux autres que les oiseaux de proie; pied de certains crustacés, de certains insectes. || *Fait — de velours*, se dit du chat qui retire ses griffes en donnant la patte; || caché sous des dehors caressants le pouvoir ou le dessein qu'on a de nuire. = Main de l'homme; ne se dit qu'en mauv. part et fam. : *marcher à quatre PATTES*, sur les pieds et sur les mains. || *Il ne remue ni pied ni —*, il est sans mouvement. || *Tomber sous la — de quelqu'un*, sous sa dépendance, en son pouvoir; très-fam. On dit dans le sens opposé, *se tirer des —*. *Donner un coup de —*; fam., lâcher avec finesse quelque trait vif et malin. V. GRAISSER et MOUCHE. = Instrument qui sert à régler du papier de musique. = Petite bande d'étoffe attachée par l'un de ses bouts à quelque partie du vêtement, et dont l'autre bout porte un bouton ou une boutonnière. = Petite bande d'étoffe de couleur tranchante qui fait partie du parement d'un uniforme. = Langouette qui termine la garniture d'un portefeuille et sert à le fermer. = Pied d'un verre, d'une coupe. = Partie de l'ancre qui s'enfonce dans la terre. — *d'oeil*, ensemble des rides qui se forment à l'angle extérieur de l'œil.

PATTE-PELU, s. m., hypocrite doucereux : *c'étaient deux francs PATTEPELUS* (La F.)

PATU, E, adj., se dit des pigeons, des poules, etc., qui ont des plumes sur les pattes.

PÂTURAGE, s. m., lieu naturellement garni d'herbe ou préparé par l'homme pour y faire paître les bestiaux : *cette forêt a sous ses pieds de gras PÂTURAGES* (Fén.) = Herbe des pâtures. = Droit qu'on a de faire paître ses troupeaux sur un fonds dont on n'est pas propriétaire.

PÂTURE, s. f., lieu où les troupeaux trouvent à paître. || Nourriture des animaux en général : *aux petits des oiseaux il donne la —* (Rac.); se dit particul. de l'herbe qu'on donne aux bestiaux. || *La parole de Dieu est la — de l'âme* (Ac.) *Ne cessons de combattre Porqueil à qui tout, jusqu'à l'humilité même, sert de —* (Boss.) || *Vaine —*, terre où tous les habitants d'une commune peuvent faire paître leurs bestiaux.

PÂTURER, v. n., prendre la pâture.

PÂTUREUR, s. m.; milit., cavalier qui mène les chevaux à l'herbe.

PATURIN, s. m., genre de plantes graminées qui donnent beaucoup de pâture.

PATURON, s. m., partie du bas de la jambe d'un cheval entre le boulet et la couronne.

PAU, ch.-l. du départ. des Basses-Pyrénées.

PAUCIFLORE, adj.; bot., qui ne porte qu'un petit nombre de fleurs.

PAUCIFOLIÉ, E, adj.; bot., qui a peu de feuilles.

PAUCIRADIÉE, adj. f.; bot., se dit d'une ombelle qui ne contient que quelques rayons.

PAUL (saint), juif de Cilicie, appelé primitivement *Saul*, fut averti du ciel sur le chemin de Damas, et se convertit au christianisme naissant. On l'a surnommé l'*Apôtre des Gentils*. — Plusieurs papes ont porté ce nom; les plus connus sont : **PAUL III** (Alexandre Farnèse), qui essaya de s'interposer entre Charles-Quint et François I^{er}, et dont les derniers jours furent attristés par les malheurs des enfants issus de son mariage qu'il avait contracté avant d'entrer dans les ordres. **PAUL IV** (Caraffa), allié de Henri II contre les Espagnols. — **PAUL I^{er}**, fils de Catherine II, à laquelle il succéda sur le trône de Russie (1796), se fit détester pour sa violence et sa cruauté, et fut étranglé par des conjurés en 1801.

PAULETTE, s. f., mesure fiscale, inspirée à Henri IV, en 1604, par le traitant Paulet, et qui consistait en un droit annuel du 60^e de la valeur de la charge qu'on voulait posséder héréditairement.

PAULINE BONAPARTE. V. **BONAPARTE**.

PAUME, s. f., creux, dedans de la main entre le poignet et les doigts. — Mesure; synonyme de **PALME**. — Jeu où l'on se renvoie une balle les uns les autres avec une raquette ou battoir. *Jeu de —*, lieu où l'on joue à la paume; se dit particulier de celui de Versailles, où les députés du tiers se réunirent pour prêter leur célèbre serment.

PAUMELE, s. f., espèce d'orge. — Morceau de cuir dont les voiliers garnissent la paume de leur nain. — Bout de lisière dont le corder entoure le fil de caret à mesure qu'il l'a formé.

PAUMIER, s. m., maître d'un jeu de paume.

PAUMURE, s. f.; synonyme d'**EMPAUMURE**.

PAUPÉRISME, s. m., existence dans la société d'une classe d'individus réduits à l'indigence.

PAUPIÈRE, s. f., voile mobile qui sert, quand l'on s'abaisse, à mettre le globe de l'œil à l'abri d'une lumière trop vive ou de l'action des corps extérieurs : *ouvrir la —*, s'éveiller ou naître. *Fermer la —*, s'endormir ou mourir. *Fermer la —* ou *les PAUPIÈRES à quelqu'un*, l'assister à son lit de mort.

PAUSANIAS, général spartiate qui se laissa séduire par des offres de Xercès et fut puni de mort (477). — Géographe et historien grec, né en Phrygie, qui vint se fixer à Rome vers 170. Il a laissé une *Description de la Grèce*.

PAUSE, s. f., suspension ou interruption momentanée d'une action : *j'ai dû faire une — à la fin du précédent livre* (J.-J.) — Mus., silence, intervalle de temps pendant lequel les musiciens ou les chanteurs demeurent sans jouer, sans chanter; silence de la durée d'une mesure pleine.

PAUVRE, adj., qui n'a pas le nécessaire : — comme *Job*. *Un homme n'est pas — parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas* (Mont.) — Se dit d'une personne qui n'a pas de quoi subsister honorablement dans sa condition : *celui-là est —, dont la dépense excède la richesse* (La Br.) *Mourir —*, sans laisser de biens. — Stérile, dont les habitants sont misérables : *pays, province —*. || *Langue —*, qui manque de termes et de tours pour exprimer

certaines pensées. — Se dit quelquefois par sentiment de compassion : — *esprit, dira-t-on, que je plains ta folie* (Boil.) = **T.** de mépris, chétif, mauvais dans son genre : — *effet, mine. — poète*; dans ce sens il précède toujours le substantif. — Poét., privé, dénué : *et — de couleur, mais riche de sa voix, le rossignol encore enchantera nos bois* (Del.) = **S.** m., mendiant : *entre le — et vous vous prendrez Dieu pour juge* (Rac.) *Maltraiter un —* (Fén.) = Celui qui a peu de biens pour vivre. — *d'esprit*, personne de peu d'esprit; || se dit, dans le langage de l'Écriture, de ceux qui ont le cœur et l'esprit entièrement détachés des biens de la terre.

§ PAUVRE, GUEUX, MENDIANT. Le premier est le plus général; le second est familier et emporte ordinairement une idée de mépris. Le mendiant est celui qui vit des aumônes qu'il va solliciter en tendant la main.

PAUVREMENT, adv., dans la pauvreté : *vivre —*. || *Écrire, peindre —*, mal, sans talent; fam.

PAUVRESSE, s. f., femme pauvre qui mendie.

PAUVRET, TE, adj.; t. de compassion, diminutif de pauvre, pauvre petit; fam. et badin.

PAUVRETE, s. f., manque de biens, insuffisance des choses nécessaires à la vie : *elle porta la — jusqu'à l'entier dévouement des biens* (Fléch.) — *n'est pas vice*; prov., pour être pauvre on n'est pas malhonnête homme. || Manque, pénurie : — *d'idées*. *La — d'une langue*, le manque de mots, de tous nécessaires pour exprimer les pensées. = Au pl., chose plate, basse, méprisable, qu'on dit, qu'on fait, qu'on écrit, etc. : *tous ces beaux compliments sont PAUVRETES qui font perdre le temps* (Volt.)

§ PAUVRETÉ, DISETTE, INDIGENCE, MISÈRE, BESOIN. La *diset* est une pauvreté accidentelle, un manque de vivres momentané; l'*indigence* est la pauvreté dont on souffre; la *misère* est une extrême indigence. *Besoin* indique une pauvreté à laquelle les secours sont nécessaires.

PAVAGE, s. m., ouvrage fait avec du pavé. = Travail du paveur.

PAVANER (SE), v. pr., marcher d'une manière fière, comme un paon qui fait la roue; fam. et ir.

PAVÉ, s. m., morceau de grès, de pierre, de marbre, etc., dont on se sert pour paver : *un ais sur deux pavés forme un étroit passage* (Boil.) = Assemblage de pavés qui couvre une surface; particulier, se dit d'un chemin, d'une rue, d'un terrain qui est pavé : *le — de l'église est tout de marbre. Le — est glissant*. || *On l'a mis sur le —*, il est sur le —, on l'a fait sortir de son logement sans qu'il sache où en trouver un autre, il est sans domicile; || il est sans place, sans emploi. *Le haut du —*, la partie du pavé qui est du côté des murs, des maisons. || *Tenir le haut du —*, le premier rang. V. **BATTRE** et **BRÛLER**.

PAVEMENT, s. m., action de paver; peu us. = Pavé de matériaux précieux : *un — de mosaïque*.

PAVER, v. a., couvrir avec des pavés le sol de : — *une rue, un chemin*. || *Les rues en sont PAVÉES*; fam., se dit des choses qui sont fort communes, des gens qui sont fort nombreux en quelque endroit.

PAVEUR, s. m., celui qui pave.

PAVIE, vil. forte des États sardes, sur le Tessin, ch.-l. de la p. de son nom. François I^{er} y fut battu et fait prisonnier en 1525. = S. f., sorte de pêche; sorte de marronnier.

PAVILLON, s. m., espèce de tente qui servait jadis au campement des gens de guerre : *va sur les bords du Rhin planter nos PAVILLONS* (CORN.) = Archit., petit corps de bâtiment qui offre quelque analogie de forme avec un pavillon d'armée. = Tour d'étoffe dont on couvre le tabernacle ou que l'on met sur le saint ciboire. = Blas., espèce de dais qui surmonte

les armes d'un souverain. || *Ciel*, — de *l'homme* (Gilbert). = Cartilage de l'oreille. = Extrémité évasée d'un cor, d'une trompette, etc. = Mar., espèce de bannière ou d'étendard qui fait connaître à quelle nation appartient le bâtiment sur lequel il est arboré. || *Baisser* —, *mettre* — *bas*, reconnaître son infériorité, céder : nous aurons de quoi faire baisser — à ces prétendus maîtres de la mer (Sév.) Je mets — bas devant vous, quoique vous ayez moins d'expérience que moi (Les.) V. AMENER et BERNE. || Armée navale, puissance maritime d'une nation : l'honneur du — français (Ac.) Désertir le —, abandonner le parti. Se ranger sous le — de quelqu'un, se ranger de son parti. V. MARCHANDISE.

PAVOIS, s. m., large bouclier sous lequel les Franais se mettaient à l'abri des traits de l'ennemi, et sur lequel ils promenaient aux yeux de toute l'armée le chef qu'ils s'étaient choisi. = Mar., tenture de toile ou de drap que l'on étend sur le bord d'un bâtiment les jours de solennité ou de réjouissance.

PAVOISER, v. a., parer un bâtiment de ses pavois et de ses pavillons. || Garnir de drapeaux : les rues étaient PAVOISÉES et illuminées.

PAVOT, s. m., plante dont le suc a la vertu d'assoupir. || Le sommeil en ces lieux verse en vain ses PAVOTS (Créb.)

PAYABLE, adj., qui doit être payé : billet — à la fin du mois, au porteur.

PAYANT, E, adj., qui paye : nous n'étions que six personnes PAYANTES. = Ellipt. ets., nous n'étions que six PAYANTS. Billet —, que l'on achète pour assister à un divertissement. Carte PAYANTE, à payer chez un restaurateur.

PAYE, **PAYEMENT**, etc. V. PAIE, PAIEMENT.

PAYEN, s. m. V. PAÏEN.

PAYER, v. a. et irr., acquitter une dette, satisfaire la personne à qui l'on doit : — une somme, son loyer, une pension. Moi, vous — ! lui dit le bigot en colère (Boil.) — tous ses créanciers, ses fournisseurs. Se dit aussi de la chose pour laquelle on doit : l'héritier prodigue PAYE de superbes juvénailles et dévore le reste (La Br.) || Le prince n'a pas assez de fortune pour — une basse complaisance (Id.) Se faire bien —, vendre cher ses services, son travail. — chopine, bouteille à quelqu'un ; pop., le mener boire au cabaret et payer pour lui. || — en même monnaie, rendre la pareille. — pour les autres, être puni seul d'une faute commune. = Abs., il n'aime pas à —. || — cher, payer un haut prix, un prix trop élevé. — le tribut à la nature, mourir. — tribut à la faiblesse humaine, avoir quelque imperfection, commettre quelque faute. || Il faut me résoudre à — toute ma vie quelque tribut à la colonnie (Volt.) Je vous PAYE avec plaisir le tribut d'estime et de reconnaissance que je vous dois (Id.) V. BATTU, s. m. || — les violons, faire les frais d'un divertissement, d'une affaire dont les autres ont tout le plaisir, tout le profit. Il le PAYERA, se dit, par menace, de quelqu'un dont on compte se venger. V. CASSER. = Être soumis à un droit, à un impôt : cette marchandise PAYE tant à la douane. — cinq cents francs d'impositions. || Récompenser, reconnaître : on a PAYÉ le zèle, on punira le crime (Rac.) — quelqu'un de retour, reconnaître ses procédés ou ses sentiments par des procédés ou des sentiments pareils. = Dédommager : un moment de bonheur l'a PAYÉ de toutes ses peines (Ac.) = Obtenir, acquérir par un sacrifice : Jésus..., d'un oubli trop ingrat a PAYÉ ses bienfaits (Rac.) — de sa tête. — son forfait, l'ex-

pier. Apollon, ce fut toi qui fis — aux Grecs le crime de leur roi (Corn.) = V. n., donner au lieu de payement : — d'ingratitude, de raisons, d'effronterie d'audace. Une femme sage PAYE de sa conduite (La Br.) — de sa personne, s'exposer soi-même au danger agir soi-même quand l'occasion l'exige. — de mine se dit d'un homme de peu de mérite mais de bonne mine ; dans le sens contraire, on dit qu'il ne paye pas de mine. = Se —, v. pr., être ou devoir être payé. = S'indemniser soi-même sur ce qui appartient au débiteur. = Se contenter : se — de mots de mines et de façons de parler (La Br.)

§ **PAYER, ACQUITTER.** On paye la dette de la nature ; on acquitte celle de la reconnaissance : l'une est forcée ; l'autre, volontaire et obligatoire. D'ailleurs, acquitte signifie encore achever de payer ou payer entièrement.

PAYEUR, EUSE, s., celui, celle qui paye : c'est un bon —. = **PAYEUR**, s. m., celui dont l'emploi est de payer des dépenses, des traitements, des rentes, etc. = Adj. m., officier —.

PAYS, s. m., étendue de terre, grande division du globe : notre foi est de tous les temps, de tous les —, de toutes les nations du monde (Bourd.) Chapeau — a ses plantes particulières (Buff.) V. COGNAC. = Anc., en France, contrée plus petite qu'une province : le — de Caux. = Se dit quelquefois des habitants d'un pays ou de la nature du terrain : — civilisé, catholique. — plat, pays de plaines. Le — la campagne, par opposit. aux lieux fortifiés. || — latin, nom qu'on donne à Paris au quartier où sont la plupart des collèges. Faire voir du — à quelqu'un fam., lui donner bien de l'exercice, bien de la peine. V. CONNAISSANCE. = Patrie, lieu de naissance : temple est mon —, je n'en connais point d'autre (Rac.) V. PROPHÈTE. || Le — des romans, des chimères. = **PAYS**, E, s., compatriote ; pop.

§ **PAYS, CONTRÉE, RÉGION.** La contrée est un pays dont on considère l'aspect ou les productions. Région représente un pays quant à sa situation, son climat, etc.

PAYSAGE, s. m., étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect : je suis entouré du plus beau — du monde (Volt.) = Tableau qui représente un paysage ; genre de peinture qui a pour objet la représentation des paysages : peinture de —.

PAYSAGISTE, s. m., peintre qui fait des paysages. = Adj., peintre —.

PAYSAN, NE, s., homme, femme de campagne en Bretagne, le — est mal vêtu (B. de St-P.) || C'est un —, un rustre. = Adj., il a des manières PAYSANNE = A la —, loc. adv., à la manière des paysans.

PAYS-BAS, anc. nom d'une p. de la monarchie espagnole qui comprenait la Franche-Comté, la Flandre, la Belgique et la Hollande.

PAZZI (les), gibelins de Florence. En 1468, trois d'entre eux conspirèrent contre Julien et Laurent de Médicis : tuèrent le premier et le second les fit pendre.

PÉAGE, s. m., droit perçu pour le passage sur un pont, un canal, etc. ; lieu où on le paye.

PEAGER, s. m., celui qui reçoit le péage.

PEAU, s. f., tissu membraneux, flexible et résilissant qui revêt le corps de l'homme et d'une foule d'animaux ; se dit particul. de l'enveloppe du cor humain : il importe que la — s'endurcisse aux impressions de l'air (J.-J.) Maladie de —, qui altère le peau, qui se porte au tissu cutané. || Craindre pour sa — ; pop., être poltron. V. OS. Vendre cher — ; triv., sa vie. Crever, enrager dans sa — ; triv. fam., n'oser témoigner son dépit. = Cuir détaché du corps de l'animal : toutes ces peuplades se vêtent de PEAUX de bêtes (Volt.) = Enveloppe des fruit

des plantes : *la* — *d'une poire, d'un oignon.* = Espèce de croûte qui se forme sur les substances liquides ou onctueuses.

PEAUSSERIE, s. f., art de travailler les peaux ; commerce, marchandise de peaux.

PEAUSSIER, s. m., artisan qui prépare les peaux ; celui qui vend les peaux préparées. = Adj. et s. m., se dit des muscles du cou et de la tête qui s'insèrent sur la peau.

PEC, adj. m., *hareng* —, mis en caque et fraîchement salé.

PÉCARI, s. m., espèce de cochon de l'Amérique méridionale, où il vit par troupes nombreuses.

PECCABLE, adj., capable de pécher.

PECCADILLE, s. f., faute légère : *sa* — *fut jugé un cas pendable* (La F.) ; fam. et ir.

PECCANT, E, adj., *humeur PECCANTE*, qui pêche en quantité ou en qualité ; vieux.

PECCATA (mot lat.), s. m. ; pop. un âne, dans les combats publics d'animaux. || Homme stupide.

PECCAUI (mot lat.), s. m., aveu qu'un pécheur fait de sa faute, particul. à l'article de la mort.

PÊCHE, s. f., fruit du pécher.

PÊCHE, s. f., art, exercice, action de pécher : — *à la ligne, au filet, aux écrevisses.* = Poisson que l'on prend en pêchant : *j'ai fait une bonne* — ; se dit aussi des perles, du corail qu'on va chercher au fond de l'eau et même des objets qu'on retire de la mer où ils se trouvent accidentellement. = Droit de pêche : *avoir seul la* — *d'une rivière.*

PÊCHÉ, s. m., transgression volontaire de la loi de Dieu : *le* — *traîne son supplice avec lui* (Boss.) *On vit et on meurt dans son* — (Bourd.) V. ORIGINEL, MORTEL, VÉNIEL. || *Se dire les sept PÊCHÉS mortels* ; prov. et fam., les plus grosses injures. *Rechercher les vieux* — *de quelqu'un*, sa vie, ses fautes passées. — *caché est à demi pardonné* ; prov., le mal est moindre quand on a soin d'éviter le scandale.

* **PÊCHER**, v. n., transgresser volontairement la loi divine. || Faillir contre quelque règle de morale, de goût, etc. : — *contre l'honneur, contre les bienséances.* — *contre les règles de l'art* (La Br.) = Se dit des choses où il y a excès de quelque qualité : *ce palais PÊCHE par trop d'ornements.* || *Ce n'est pas par là qu'il PÊCHE*, ce n'est pas là son défaut ; fam.

PÊCHER, v. a., prendre du poisson, des perles, du corail, etc. : — *un étang*, tout le poisson qui s'y trouve. || — *en eau trouble*, profiter d'un désordre. = Prendre, chercher, puiser : *où êtes-vous allé* — *cette nouvelle* ; fam. et ir.

PÊCHER, s. m., arbre du genre amandier, dont le fruit est à noyau, charnu et savoureux.

PÊCHERIE, s. f., lieu où l'on a coutume de pêcher ou qui est préparé pour une pêche.

PÊCHEUR, ERASSE, s., celui, celle qui commet des péchés, qui est dans l'habitude du péché, qui est sujet au péché : *elle se regardait comme une PÊCHERESSE frappée de la main de Dieu* (Fléch.) *Convertir les PÊCHEURS.* || Libertin, débauché. = Adj. : *la femme* — *de l'Évangile* (Ac.)

PÊCHEUR, s. m., celui qui fait métier et profession de pêcher ou qui a le goût et l'habitude de la pêche : *une barque de* —, *C'est un* — *passionné.* = Adj. m., *bateau* —, qui sert pour la pêche.

PÉCLET, savant physicien auquel on doit un bon traité de la chaleur, est mort en 1857.

PÉCORE, s. f. ; t. de mépris, animal, bête : *la chétive* — (La F.) || Personne stupide ; fam.

PECQUIGNY. V. PICOIGNY.

PECTINÉ, E, adj. ; bot. et anat., qui est en forme de peigne : *branchies, feuilles PECTINÉES.*

PECTORAL, E, adj. ; anat. ; qui appartient à la poitrine, qui concerne la poitrine : *muscles PECTORAUX. Sirop* —. *Ce vin est léger et* —, bon pour la poitrine. *Croix PECTORALE*, que les évêques portent sur la poitrine. = **PECTORAL**, s. m., muscle pectoral. = Ornement que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine.

PÉCULAT, s. m., vol des deniers publics, commis par celui qui en a l'administration.

PÉCULE, s. m., bien qu'on acquiert par son industrie, et dont peut disposer librement celui qui est en puissance d'autrui.

PÉCUNIAIRE, adj., qui consiste en argent : *secours* —. *Peine* —, celle qui consiste dans le paiement d'une somme d'argent. *Intérêt* —, intérêt, profit d'argent.

PÉCUNIAIREMENT, adv., sous le rapport de l'argent : *c'est*, — *parlant, une médiocre affaire.*

PÉCUNIEUX, EUSE, adj., qui a beaucoup d'argent comptant ; fam. et peu us.

PÉDAGOGIE, s. f., art d'élever la jeunesse.

PÉDAGOGIQUE, adj., qui a rapport à la pédagogie : *méthode* —. || Ir., qui sent le pédagogue.

PÉDAGOGUE, s. m. ; ir., précepteur : *il lui faut un mari, non pas un* — (Mol.) *C'est là pour un* — *l'occasion d'entamer un beau discours* (J.-J.) || Pédan, censeur ridicule : *faire le* — (Les.)

PÉDALE, s. f., levier que le remouleur, le tourneur, etc., mettent en mouvement avec le pied pour imprimer la rotation à leur meule, à leur tour, etc. = Tuyau d'orgue, touche de la harpe, du piano, etc., qu'on fait jouer avec le pied. || *Tenir la* —, soutenir le même son pendant plusieurs mesures, pendant que les autres voix ou instruments continuent leur marche sans cesser de chanter.

PÉDANT, s. m. ; t. de mépris, celui qui enseigne les enfants : —, *qui signifiait instructeur de la jeunesse, est devenu une injure* (Volt.) || Celui qui affecte mal à propos de paraître savant, ou qui parle avec un ton décisif : *un* — *enivré de sa vaine science* (Boil.) = **PÉDANT**, E, s., celui, celle qui affecte trop d'exactitude, de sévérité dans les bagatelles : *parler en vrai* —. *La PÉDANTE au ton fier* (Id.) = Adj., qui fait le pédant : *Montaigne, tout cavalier qu'il est, ne laisse pas d'être aussi* — *que beaucoup d'autres* (Maleb.) = Qui tient du pédant : *ce qu'épale en tous lieux sa* — *personne* (Mol.)

PÉDANTER, v. n., faire le pédant, au propre et au fig. ; ne se dit que par dénigrement ; peu us.

PÉDANTERIE, s. f. ; t. de mépris, profession de pédant ; peu us. || Érudition lourde, indigeste : *tout le savoir obscur de la* — (Mol.) = Vice du pédant : *l'esprit de* — *met son plus grand plaisir à chicaner sur les petites choses* (Nicolé).

PÉDANTESQUE, adj., qui tient du pédant, qui sent le pédant : *affecter un savoir* — (Mol.) *Ronsard vit... tomber de ses grands maux le faste* — (Boil.) = S. m., genre pédantesque.

PÉDANTESQUEMENT, adv., d'une manière pédantesque : *discourir* — ; peu us.

PÉDANTISER, v. n., faire le pédant ; fam.

PÉDANTISME, s. m., air, caractère, manières de pédant : *ne vouloir être ni conseillé ni corrigé sur son ouvrage, est un* — (La Br.)

PÉDESTRE, adj., qui se fait à pied : *voyage* —. *Statue* —, qui représente un homme à pied.

PÉDESTREMENT, adv., à pied : *aller* —.

PÉDICELLE, s. m.; bot., pédicule grêle. = Division d'un pédoncule ramifié.

PÉDICULAIRE, adj., *maladie* —, dans laquelle il s'engendre des poux entre cuir et chair. = S. f., plante herbacée de la famille des rhinanthoïdes.

PÉDICULE, s. m.; bot., support grêle et allongé d'un organe; particul., partie de la plante qui porte le chapeau des champignons.

PÉDICULÉ, E, adj., bot., porté sur un pédicule.

PÉDICURE, adj. et s. m., celui qui extirpe ou réduit les cors, les oignons et les durillons des pieds.

PÉDIEUX, EUSE, adj.; anat., qui appartient au pied : *muscle* —.

PÉDILUVE, s. m.; méd., bain de pieds.

PÉDIMANES, s. m. pl., genre de marsupiaux qui n'ont pas d'ongle au pouce.

PÉDIPALPES, s. m. pl., famille d'araignées.

PÉDOMÈTRE, s. m.; synon. d'ODOMÈTRE.

PÉDON, s. m., courrier à pied dans certains pays méridionaux : *les pédons de Gènes, de Rome*.

PÉDONCULE, s. m., support de la fleur. = Anat., se dit de plusieurs appendices du cerveau.

PÉDONCULÉ, E, adj.; bot., porté, soutenu par un pédoncule.

PEEL (sir Robert), homme d'État anglais, mort en 1850.

PÉGASE, cheval ailé sur lequel les poètes sont censés prendre leur essor : *pour lui Phébus est sourd et — est rétif* (Boil.).

PÉGU ou **RÉGOU**, vil. de l'Inde anglaise, cap. de l'anc. roy. de ce nom, dans l'empire birman.

PEHLVI (langue), anc. idiome de la Médie, langue immédiatement antérieure au persan moderne.

PEIGNAGE, s. m., action de peigner le lin, le chanvre, etc.; façon qu'on leur donne avec le peigne.

PEIGNE, s. m., instrument de bois, de corne, etc., taillé en forme de dents, et qui sert à démanteler les cheveux, à nettoyer la tête. = Sorte de peigne courbe et à longues dents dont les femmes se servent pour retener ou orner leurs cheveux. = Nom donné dans les métiers à divers appareils garnis de dents ou d'aiguilles de fer, et qui servent à apprêter la laine, le lin, le chanvre, etc. = Sorte de châssis dans lequel le tisserand fait passer les fils de la chaîne : *la navette en courant entrelace la trame, puis le — aussitôt en serre les tissus* (La F.) = Zool., genre de coquilles bivalves qui diffère peu du moule. = Espèce de paupière de l'œil des oiseaux.

PEIGNER, v. a., démêler, arranger les cheveux, les poils, et par ext. le lin, le chanvre, etc., avec un peigne : *chacune, en le PEIGNANT, arrachait de sa tête l'une les cheveux blancs, l'autre les cheveux noirs* (La F.) — *ses favoris, ses moustaches*. — *un chien*. || *Homme trop PEIGNÉ*, dont la toilette est trop recherchée, trop prétentieuse. *Mal PEIGNÉ*, mal vêtu, malpropre; on dit aussi subst., *c'est un MALPEIGNÉ*. *Jardin bien PEIGNÉ*, bien tenu, bien soigné. *Ce discours est trop PEIGNÉ*, le soin s'y fait trop remarquer. — *son style*; peu us. || Pop., battre. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

PEIGNEUR, EUSE, s., ouvrier, ouvrière qui peigne la laine, le chanvre, etc. = **PEIGNEUSE**, s. f., machine qui sert à peigner la laine, le lin, etc.

PEIGNIER, s. m., celui qui fait et qui vend des peignes. = Adj., *marchand* —.

PEIGNOIR, s. m., manteau de toile ou de coton qu'on met quand on se peigne ou qu'on sort du bain. = Sorte de robe sans taille que les dames portent le matin lorsqu'elles sont en déshabillé.

PEIGNON, s. m., quantité de chanvre qu'un ouvrier porte en ceinture pour filer une corde. =

Au pl., brins de laine qui restent après le peignage.

PEIGNURES, s. f. pl., cheveux et crasse qui tombent de la tête quand on se peigne.

PEI-HO, riv. de la Chine, se jette dans la mer Jaune.

PEILLES, s. f. pl., chiffons qui servent pour fabriquer le papier.

PEINDRE, v. a. et irr., représenter, figurer, reproduire les objets par les traits, les couleurs, les formes, la situation : — *une étoffe, un ciel, un aillet* (Did.) — *l'histoire*, représenter des sujets historiques. || *Soit que le jour... PEIGNE l'orient de diverses couleurs* (Racan). = Enduire de couleurs : — *une alcôve. Leur coutume est de — leurs lèvres* (La Br.) — *et orner son visage* (Rac.) = Orner de peintures : *mon voyageur vit Raphaël PEIGNANT les galeries du Vatican* (Chat.) = Abs., pratiquer la peinture; || écrire, former des lettres, des caractères. || Représenter vivement par le discours, par la pensée : *celui-là PEINT les hommes tels qu'ils devraient être, celui-ci les PEINT tels qu'ils sont* (La Br.) *Fait à —*, parfaitement bien fait. *Pour nous achever de —*, pour comble de malheur; fam. = Se —, v. pr., faire son portrait. || Se représenter à l'esprit : **PEINS-TOI**, dans ces horreurs, *Andromaque éperdue* (Rac.) = Être peint, être représenté; être vivement décrit par le discours : *j'espère que l'honnêteté de votre âme se PEINDRA toujours dans vos lettres* (J.-J.) || Se faire connaître en bien ou en mal : *je ne veux point me — avec trop d'avantage* (Rac.) = En parl. des passions, des mouvements intérieurs, se manifester.

PEINE, s. f., châtement, punition : *le juge prononce les PEINES que la loi inflige* (Mont.) *Les — éternelles, les — de l'enfer*, le châtement éternel que subissent les réprouvés. = Sentiment de quelque mal de quelque souffrance, surtout dans l'esprit : *le doux sommeil n'avait pu appesantir ses paupières ni suspendre un moment sa cuisante —* (Fén.) *Trop sensible aux — de l'amour* (Crébill.) = Embarras, inquiétude : *tu m'ôtes d'une grande — en me domptant de tes nouvelles* (J.-J.) *Se mettre en — de. Je suis en — du chevalier* (Sév.) Être comme une âme en —, fort inquiet, fort tourmenté. = Travail, fatigue : *je souhaite que vos — vous procurent autant d'avantage que de gloire* (Volt.) *Homme de —*, qui gagne sa vie par toute espèce de travail manuel. = Salaire, fruit du travail qu'on a fait : *ça, messieurs les chevaux, payez-moi de ma —* (La F.) *Perdre sa —*, travailler inutilement. || *Nul bien sans —*; prov., on n'acquiert pas de fortune sans travailler; les biens sont toujours mêlés de quelques maux. *Mourir à la —*, sans avoir atteint le but pour lequel on s'était donné beaucoup de peine; mourir en travaillant. *Prenez la — de*, formule de politesse pour je vous prie de. *La chose en vaut, n'en vaut pas la —*, mérite, ne mérite pas qu'on s'en occupe. = Difficulté : *je sentis une impression que j'aurais — à vous rendre* (J.-J.) = Douleur : *j'ai — à contempler son grand cœur dans ses rudes épreuves* (Boss.) = A —, loc. adv., sert à marquer le peu de temps qu'il y a qu'une chose est faite ou arrivée : *ma vie à — a commencé d'éclorre* (Rac.) = Presque pas : *il est à — jour*. = Difficilement : *on ne conçoit qu'à — une telle fureur* (Corne.) *A grand' —*, très-difficilement. || *Avec —*, à regret : *ils ne souffrent qu'avec — l'encens qui leur est dû* (Mass.) *Sans —*, loc. adv., sans fatigue, aisément. *Sous — de*, loc. adv., défendre sous — de mort, déclarer que ceux qui le feront encourront la mort. V. MAL.

PEINER, v. a., causer de la fatigue, du chagrin :

ce travail, cette nouvelle me PEINE beaucoup. = V. n., éprouver une fatigue pénible : *cela n'est pas clair, on PEINE un peu à l'entendre* (Boss.). Nous suons, nous PEINONS comme bêtes de somme (La F.) Cœur PEINÉ, affligé, chagrin. Style PEINÉ, qui sent le travail. = Répugner à : — à punir.

PEINTRE, s. m., celui qui exerce l'art de peindre : certains traits négligés des grands PEINTRES sont fort au-dessus des ouvrages les plus léchés des PEINTRES médiocres (Fén.) = Homme dont le métier est de mettre en couleur des murailles, des lambris, etc. : — en bâtiments. || Poète, historien qui représente vivement les choses dont il traite : *d'après le plus grand — de l'antiquité, je veux dire d'après Tacite* (Rac.) *Ce beau siècle de Louis XIV dont je veux être le — et non l'historien* (Volt.) = Adj. et s. f., une femme —, une jeune —.

PEINTURAGE, s. m., action de peindre ; effet qui en résulte ; peu us.

PEINTURE, s. f., art de peindre ; ouvrage de peinture : — à l'huile, sur bois, etc. = Couleur étendue appliquée sur une surface : *prenez garde à la —*. || Description vive et naturelle : *la — que je voulais faire de la cour d'Agrippine et de Néron* (Rac.) En —, loc. adv., en apparence, sans réalité : *je ne veux point être un juge en —* (Id.)

PEINTURER, v. a., enduire d'une seule couleur : — un lambris, une porte, un treillage ; peu us.

PÉKIN, vil. cap. de l'empire chinois. = S. m., espèce d'étoffe de soie dont le tissu ressemble à celui du taffetas. = T. de mépris sous lequel les soldats désignaient, pendant le premier empire, tout homme qui n'était pas militaire.

PELADE, s. f., nom vulg. de l'alopécie quand elle se complique de la chute de l'épiderme.

PÉLAGE, s. m., se dit du poil de certains animaux considéré relativement à sa couleur.

PÉLAGE, hérésiarque du vi^e siècle, né dans la Grande-Bretagne, niait le péché originel et prétendait que la grâce n'est point nécessaire pour pratiquer la vertu. = PÉLAGIANISME, s. m., doctrine de Pélage. = PÉLAGIEN, NE, adj. et s., se dit des partisans du pélagianisme.

PÉLAGIENS, s. m. pl., famille d'oiseaux nageurs qui vivent sur les mers.

PÉLAMIDE, s. f., poisson de mer dont la forme approche de celle du maquereau.

PELARD, adj. m., bois —, dont on a ôté l'écorce pour faire du tan.

PÉLAGES, nom sous lequel on désigne une population qui, à une époque fort reculée, envahit la Grèce et l'Italie. Quelques historiens les considèrent comme les habitants primitifs de ces deux pays. = PÉLAGIQUE, adj., qui a rapport aux Pélagés : *architecture* —.

PÈLE-MÈLE, adv., confusément : *tout est — dans sa chambre. Ils entrèrent — dans la ville avec les ennemis* (Ac.) = S. m., mélange confus, confusion inextricable : *le — de la société* (Les.) = En style de cour, présentation sans préséance.

PELER, v. a., ôter le poil, la peau, l'écorce, la surface de : — des peaux, une pomme, un arbre, du fromage. — la terre, ôter le gazon, l'herbe dont elle est couverte. || Montagne PELEE, sans végétation ni verdure. Tête PELEE, chauve. Par ext., chemin faisant, il vit le cou du chien PELE (La F.) = PELE, s. m.; t. de mépris : *ce —, ce galeux d'où venait tout le mal* (Id.) = V. n., et se —, v. pr., se dit du corps de l'homme et des animaux quand le poil ou l'épiderme se détache de lui-même. = Se —, être pelé.

PELERIN, E, s., celui, celle qui va en pèlerinage. || Fam., personne fine, adroite, dissimulée :

vous ne connaissez pas le — (Ac.) = PÈLERIN, s. m., long poisson des froides mers du Nord.

PELERINAGE, s. m., voyage fait par dévotion : *aller en — à Jérusalem*. || *Cette vie n'est qu'un —, un court voyage*. = Lieu où vont les pèlerins.

PELERINE, s. f., grand collet rabattu qui couvre la poitrine et les épaules des femmes.

PELET (baron), général et écrivain militaire distingué, mort en 1859.

PÉLICAN, s. m., espèce d'oiseau palmipède qui se distingue par la forme de son bec, dont la mandibule supérieure est aplatie et terminée par un onglet crochu, tandis que l'inférieure est garnie d'une membrane en forme de sac. = Chim., sorte d'alambic de verre, aujourd'hui inusité. = Chir., crochet pour extraire les dents molaires.

PELION, montagne de la Thessalie. V. Ossa.

PELISSE, s. f., robe, manteau ou mantelet doublé ou garni de fourrure. = Veste des hussards.

PELLA, anc. vil. et cap. de la Macédoine.

PELLE (pron. *pèle*), s. f., instrument de fer ou de bois, large et plat, et muni d'une manche : *la — du four*. — à feu. — de jardin. || *La — se moque du fourgon*; prov. et fam., il a les mêmes défauts qu'il reprend chez les autres.

PELLÉE, **PELLERÉE**, **PELLETÉE**, s. f., ce que peut contenir une pelle : *une — de terre*.

PELLERON, s. m., pelle de bois longue et étroite pour enfourner les petits pains.

PELETERIE, s. f., art de préparer les peaux en fourrure. = Peaux ainsi préparées ; commerce qu'on en fait.

PELETTIER, ÈRE, s., celui, celle qui prépare, qui vend des pelletteries, des fourrures.

PELLETIER (Bertrand et Joseph), nom de deux chimistes distingués, le père et le fils, morts, l'un en 1797, l'autre en 1842.

PELLICO (Silvio), poète et littérateur italien, mort en 1854, fut enfermé 9 ans au Spielberg. Le récit de sa captivité, qu'il publia en 1833, sous le titre de *Mes prisons*, devint aussitôt populaire en Europe.

PELLICULE, s. f., membrane très-mince de quelque nature qu'elle soit.

PÉLOPIDAS, illustre Thébain, fut l'ami d'Épaminondas.

PÉLOS, fils de Tantale, roi de Lydie, passe pour avoir régné, aux temps héroïques, sur la presqu'île de la Grèce, qui a reçu de lui le nom de Péloponèse.

PÉLOPONÈSE, partie méridionale de la Grèce, formant une presqu'île rattachée au continent par l'isthme de Corinthe. = *Guerre du —*, nom donné à la lutte qui éclata, 50 ans après les guerres médiques, entre Sparte et Athènes.

PELOTE, s. f., sorte de boule que l'on forme en roulant sur eux-mêmes du fil, de la laine, de la soie, etc. = Petit coussinet sur lequel on fiche des épingles, des aiguilles. = Tache blanche et arrondie qui se trouve au front de quelques chevaux ; on dit plus souvent *étoile*. || *Faire sa —*; fam., amasser peu à peu une certaine fortune. — *de neige*, que l'on fait avec de la neige pressée.

PELOTER, v. n., jouer à la paume, sans que ce soit une partie réglée. || — *en attendant partie*; prov. fam., faire quelque chose de peu de conséquence en attendant mieux. = Pop., maltraiter de coups ou de paroles.

PELOTON, s. m., petite pelote de fil, de soie, etc. || *Ce n'est qu'un — de graisse*; fam., se dit d'un petit oiseau ou même d'un petit enfant fort gras. = Balle de paume non recouverte. *Se mettre en —*, ramasser ses membres de manière que le corps fasse une espèce de boule. = Petit groupe de personnes réunies. = Milit., petit corps de troupes ; compa-

gnie d'infanterie ou demi-compagnie de cavalerie. = Grande quantité d'insectes réunis en tas.

PELTONNER, v. a., mettre en peloton : — du *fil, de la soie*. = Se —, v. pr., se mettre en peloton : se — dans son lit. || Se — dans un coin pour causer. Ce qu'il y avait de plus grand, de distingué, de tout âge, se PELOTONNAIT autour de lui (St-S.)

PELOUSE, s. f., terrain couvert d'une herbe épaisse et courte.

PELTASTE, s. m., soldat des anciens Grecs armé d'une pique et du bouclier appelé *pelte*.

PELTE, s. f., bouclier échancré en forme de croissant. **PELUCHE** ou **PLUCHE**, s. f., étoffe de laine, de soie, etc., dont le poil est très-long d'un côté.

PELUCHÉ, E, adj., se dit des étoffes et de quelques plantes qui sont velues.

PELUCHER, v. n., se dit d'une étoffe qui, par suite de l'usage ou du frottement, se couvre de poils qui se détachent du tissu.

PELURE, s. f., peau qu'on enlève de dessus le fromage, les fruits, les légumes, etc. || — d'oignon, couleur rousse que prennent quelques vins.

PÉLUSE, anc. vil. au N.-E. de l'Égypte, près de la Méditerranée. Elle va recouvrir son ancienne importance, lorsque sera terminé le canal de Suez.

PELVIEU, NE, adj.; anat.; qui appartient, qui a rapport au bassin : cavité PELVIENNE.

PELVOUX, montagne de France (Hautes-Alpes).

PENAILLON, s. m.; t. de mépris, moine.

PENAILLE ou **PENAILLERIE**, s. f.; t. de mépris, les moines.

PÉNAL, E, adj., qui concerne les peines : code —; lois PÉNALES. = Qui assujettit à quelque peine : clause, disposition PÉNALE.

PENALITÉ, s. f., système des peines établies par les lois : une — indigne, trop sévère.

PENARD, s. m.; ir., vieux libertin.

PÉNATES, adj. et s. m. pl., se disait des dieux domestiques chez les Romains. || Je ne songiai qu'à me sauver avec mes dieux —, c'est-à-dire mes hardes (Les.) = Pays, patrie : il ... voit de loin ses —, pleure de joie et dit : heureux qui vit chez soi (La F.)

PENAUD, E, adj., honteux de quelque désagrément, d'avoir été attrapé : il était fort — de sa méprise (Mérin.) V. **ABASOURDI**.

PENCHANT, E, adj., qui penche : muraille PENCHANTE (Ac.) = Enclin : le cœur des hommes est extrêmement — à la légèreté (Pasc.) || Qui est sur son déclin : l'État — au bord du précipice (Rac.)

PENCHANT, s. m., pente d'un terrain : sur le — de la colline (La Br.); se dit aussi du cours d'une rivière : le Rhône suit vers nous le — qui l'entraîne (Rac.) || Être sur le — d'un précipice, être exposé à se laisser aller au mal; être sur le point d'être ruiné, détruit. = Déclin : on se sent soi-même sur le — de l'âge (Mass.) = Inclination : ayant un peu de — pour la retraite (La Br.) Même fidélité pour tous les devoirs, même — à la vertu (Fléch.) **PENCHANTS** vertueux, mauvais. V. **INCLINATION**.

PENCHÉ, E, adj. : airs PENCHÉS, attitude nonchalante, mouvements affectés de la tête ou du corps. = Bot., recourbé : fleurs PENCHÉES.

PENCHEMENT, s. m., action d'une personne qui se penche. = État d'un corps penché.

PENCHER, v. a., incliner de quelque côté : — la tête. = V. n., être hors de la perpendiculaire : sous le tronç PENCHÉ d'un boulev., je parvins à la garantir des torrents de la pluie (Chat.) Ce mur PENCHE, n'est pas de niveau. || Être porté vers : cette princesse PENCHAIT au judaïsme (Boss.) Je PENCHE

d'autant plus à lui vouloir du bien (Corn.) — vers la clémence (Volt.) = Se —, v. pr., s'incliner, se baisser : se — sur le bord d'une fontaine.

PENDABLE, adj., qui mérite d'être pendu : c'est un homme —. Cas — (Mol.), dont l'auteur mérite d'être pendu. || Fam. et par exagération : il m'a joué un tour —.

PENDAISON, s. f., supplice du gibet.

PENDANT, E, adj., qui pend : Giton a les joues pendantes (La Br.) Mais que font là tes bras PENDANTS à ton côté? (Rac.) = Dr. : fruits — par les racines ou par racines, dont la récolte n'est pas encore faite. = Qui n'est pas encore terminé, déciélé : depuis tantôt six mois que la cause est PENDANTE (La F.)

PENDANT, s. m., partie du baudrier ou du ceinturon au travers de laquelle on passe l'épée. **PENDANTS** d'oreilles, parure de pierreries, de perles, etc., que les femmes attachent à leurs boucles d'oreille. = Se dit de deux tableaux, de deux objets d'ornements, etc., à peu près semblables, qu'on destine à figurer ensemble, à se correspondre. || Fam., se dit des personnes ou des choses qui sont à peu près pareilles : cet homme est le — de l'autre. Voici le — de votre histoire (Ac.) — des eaux, se dit, dans les traités de partage, des terres adjacentes aux eaux qui coulent d'un certain côté.

PENDANT, prép., durant un certain laps de temps : en Orient on se baigne — le jour (Boss.) — le peu de séjour que je faisais près de mon père (J.-J.) = — que, tandis que, dans le temps que : — qu'il délibère, vous êtes déjà hors de portée (La Br.) Madeleine se dévota à l'Homme-Dieu, — qu'il vécut sur la terre (Bourd.) V. **TANDIS QUE**.

§ **PENDANT, DURANT**. *Durant* marque une simultanéité plus continue, une coïncidence plus exacte, et arrête l'esprit sur tous les points de la durée; tandis que *pendant* ne fait que l'indiquer d'une manière générale et vague.

PENDARD, E, s., vaurien, fripon; pop.

PENDELOQUE, s. f., pierre précieuse, en forme de poire, qu'on suspend à des boucles d'oreilles. || Morceau de cristal ou de verre taillé qui est attaché à un lustre. || Pop., lambeau d'étoffe qui pend au bas d'un vêtement déchiré.

PENDENTIF, s. m.; archit., portion de voûte sphérique placée entre les quatre grands arcs qui supportent une coupole ou le tambour d'un dôme.

PENDILLER, v. n., être suspendu en l'air et agité par le vent; fam., et ne se dit que des choses de peu de valeur.

PENDJAH, partie méridionale de la p. de Lahore. Elle forme, depuis 1859, une présidence dont Lahore est la cap.

PENDRE, v. a., attacher une chose en haut par une de ses parties, de manière qu'elle ne touche point en bas; je PENDIS au croc mon habit doré (Les.) — un lièvre par les pieds. || — son épée au croc; fam., renouer au métier des armes. || Cet enfant est toujours PENDU au cou de sa mère; fam., il l'embrasse continuellement. Être toujours PENDU aux côtés de quelqu'un, l'accompagner, le suivre partout.

V. **LANGUE**. = Attacher par le cou à une potence : — des voleurs. Il fut PENDU haut et court. || Dire pis que — de quelqu'un, toute sorte de mal. Aussitôt pris, aussitôt PENDU, se dit fam. lorsque l'action suit immédiatement la résolution. Je veux être PENDU si se dit fam., par forme de serment, pour attester la vérité de ce qu'on avance. = V. n., être suspendu des rochers PENDAIENT en ruine au-dessus de ma tête (J.-J.) Une écurie qu'éclairaient deux grosses lampes de fer PENDUES à la voûte (Les.) || Prov. : au

tant lui en PEND à l'oreille, il pourra bien lui en arriver autant. = Tomber trop, descendre trop bas : *renouer un cordon qui PEND. Les joues lui PENDENT*, sont flasques et pendantes. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

PENDU, s. m., personne qui s'est infligé ou qui a subi le supplice de la pendaison. *Être sec comme un —*, d'une maigreur extrême. V. CORDE.

PENDULE, s. m., poids suspendu de manière qu'étant mis en mouvement il fasse, en allant et en venant, des oscillations régulières.

PENDULE, s. f., horloge dont le mouvement est réglé par un pendule. — *de bronze, de marbre*, dont la boîte est de bronze, de marbre.

PÈNE, s. m., partie de la serrure que le jeu de la clef fait aller et venir.

PÉNÉE, riv. de Thessalie, arrosait la vallée de Tempé. **PÉNÉLOPE**, femme d'Ulysse et mère de Télémaque. Pour se délivrer des prétendants qui recherchaient sa main, elle promit de faire un choix quand elle aurait fini une toile qu'elle avait commencée. Mais elle défaisait la nuit ce qu'elle avait fait le jour. D'où le prov. : *c'est la toile de —*. = S. f., femme chaste, vertueuse, modèle de fidélité conjugale : *plus d'une — honora son pays* (Boil.)

PÉNÉTRABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est pénétrable : *la — des corps, des liquides, des éponges*.

PÉNÉTRABLE, adj., qui peut être pénétré. = Où l'on peut pénétrer.

§ **PÉNÉTRABLE, PERMÉABLE**. La chose perméable non-seulement en admet une autre dans son sein, comme celle qui est pénétrable, mais encore la laisse aller au delà.

PÉNÉTRANT, E, adj., qui pénètre, qui perce, qui va jusqu'au fond, au propre et au fig. : *il fait un froid —. Jamais homme n'a donné à la raison des armes plus PÉNÉTRANTES* (La H.) *La vue de l'homme est moins PÉNÉTRANTE que celle de tous les insectes* (Vol.) *Voix —*, sonore. *Esprit —*, qui réfléchit et approfondit. V. PERÇANT.

PÉNÉTRATIF, IVE, adj., qui pénètre aisément.

PÉNÉTRATION, s. f., vertu, action de pénétrer. || Sagacité d'esprit, faculté de concevoir ce qui est obscur et caché : *la — est l'œil du génie* (Vauv.)

§ **PÉNÉTRATION, SAGACITÉ, PERSPICACITÉ**. La pénétration fait connaître les choses à fond et dans tous les sens ; la sagacité les fait découvrir vivement et promptement ; la perspicacité nous amène à saisir les choses difficiles, à force d'examen, de réflexion, etc.

PÉNÉTRÉ, E, adj., touché, ému : — *de douleur. Et moi, de joie et d'horreur PÉNÉTRÉE, je cours* (Rac.)

PÉNÉTRER, v. a., percer, passer à travers : *des pluies fines et tièdes PÉNÉTRENT le sein des quérêts* (B. de St-P.) *L'eau avait PÉNÉTRÉ leurs habits* (Fén.) = Entrer bien avant : *leurs dards... ne PÉNÉTRERONT plus le sein des innocents* (J.-J.) *Ce froid vous PÉNÉTRÉ*. || Parvenir à connaître : *nul n'en PÉNÉTRAIT la cause* (Boss.) — *quelqu'un*, lire dans sa pensée, dans son cœur. = Émouvoir la sensibilité, toucher le cœur : *votre lettre, monsieur, m'a PÉNÉTRÉ jusqu'aux larmes* (J.-J.) = V. n., parvenir avec difficulté : *nous avons PÉNÉTRÉ jusqu'aux colomes d'Hercule* (Barth.) = Se —, v. pr., remplir son âme, son cœur : *se — du sentiment de ses devoirs*. = Se bien mettre dans l'esprit, se graver profondément : **PÉNÉTRÉ-VOUS bien de votre rôle**.

PÉNIBLE, adj., qui donne de la peine, qui se fait avec peine, avec fatigue : *travail —. Toute notre vie n'est qu'une longue et — agonie* (Mass.) *Le chemin est glissant et — à tenir* (Boil.) = Qui fait de la peine, qui afflige : *nouvelle, doute, impression —*. || *Une action — à la nature* (Mass.)

PÉNIBLEMENT, adv., avec peine.

PÉNICHE, s. f., canot léger qui sert d'auxiliaire à un vaisseau armé en guerre.

PÉNICILLAIRE, s. f., genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées.

PÉNICILLÉ, E, adj.; bot., qui offre un assemblage de poils en forme de pinceau.

PÉNINSULAIRE, adj., qui habite une péninsule ; particul., qui a rapport à la péninsule Ibérique.

PÉNINSULE, s. f., synonyme de presqu'île. = Abs. : *voyager dans la —*, dans l'Espagne et le Portugal.

PÉNITENCE, s. f., repentir, regret d'avoir offensé Dieu : *une — tardive. Les psaumes de la —*, dans lesquels le roi David exprime la douleur qu'il a de ses fautes et en demande pardon à Dieu. *Sacrement de —*, par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui se confessent à lui. *Le tribunal de la —*, le prêtre qui confesse ; le lieu où il confesse. = Peine que le prêtre impose, comme satisfaction, pour les péchés qu'on lui a confessés ; se dit aussi des jeûnes, des prières, des austérités qu'on s'impose soi-même. || *Faire — de ses débauches, de sa mau-*

voise conduite, en être puni par quelque maladie, par quelque malheur. || Fam. : *faire —*, mauvaise chère. = Peine, punition imposée pour quelque faute : *mettre un enfant en —*. = A certains jeux, peine qu'on impose à ceux qui ont manqué à quelque règle, à quelque convention. = *Pour —, en — de*, loc. adv., en punition, pour peine ; fam.

PÉNITENCERIE, s. f., tribunal ecclésiastique chargé d'examiner les cas réservés au pape. = Charge de pénitencier.

PÉNITENCIER, s. m., cardinal qui préside la pénitencerie ; prêtre auquel l'évêque donne le pouvoir d'absoudre les cas qu'il s'est réservés. — *militaire*, prison où sont enfermés les militaires condamnés à la réclusion.

PÉNITENT, E, adj., qui a regret d'avoir offensé Dieu ; qui fait pénitence : *pêcheur —. Vie austère* et **PÉNITENTE** (Rac.), vouée à la pénitence. = S., celui, celle qui confesse ses péchés au prêtre : *personne n'osait écouter les PÉNITENTS ni porter aux mourants le pain de la vie* (Flécl.) *Avoir l'air d'un —*, l'air contristé, humilié ; affecter cet air par hypocrisie. = Personne engagée dans quelque confrérie vouée à des exercices de pénitence.

PÉNITENTIAIRE, adj., se dit des moyens employés pour l'amélioration morale des condamnés.

PÉNITENTIAUX, ELLES, adj. pl., qui appartient à la pénitence : *canons —*.

PÉNITENTIEL, s. m., rituel de la pénitence.

PENN (William), législateur de la Pensylvanie, à laquelle il donna son nom, attira dans cette colonie les sectaires de tous les cultes, bâtit Philadelphie et rédigea une constitution qui servit de base à celle qu'adoptèrent les États-Unis en 1776. Il mourut en 1748.

PENNAGE, s. m.; fauconn., plumage des oiseaux de proie qui se renouvelle à différents âges.

= Plumes des ailes d'un oiseau quelconque ; peu us.

PENNATIFIDE, adj. V. PINNATIFIDE.

PENNATULE, s. f., genre de zoophytes qui naissent à la surface de l'eau et répandent, pendant la nuit, une lumière phosphorescente.

PENNE, s. f., grosse plume de l'aile et de la queue des oiseaux. = Petit bout de la vergue à antenne.

PENNÉ, E, adj.; bot., se dit des feuilles disposées comme les barbes d'une plume.

PENNINES (Alpes), partie des Alpes qui comprend le grand Saint-Bernard et le Simplon.

PENNON, s. m., étendard à longue queue porté devant tout chevalier qui commandait à vingt lances.

PENNY, s. m., monnaie anglaise qui vaut 9 centimes; il fait *peuce* au pl.

PENOMBRE, s. f., demi-jour produit par le passage graduel de la lumière à l'obscurité. = Astr., lumière faible qu'on observe, dans les éclipses, un peu avant et un peu après l'obscurissement total. = T. d'arts, demi-jour; passage gradué de la lumière à l'ombre.

PENSANT, E, adj., qui pense : *être* —. *Bien* —, se dit de quelqu'un qui a de bons sentiments.

PENSÉE, s. f., faculté de penser, intelligence; opération de l'intelligence : *son corps et sa — s'exercent à la fois* (J.-J.) = Ce que l'on pense : *les grandes PENSÉES viennent du cœur* (Vauv.) *Une belle — perd tout son prix si elle est mal exprimée* (Volt.) *Avoir de mauvaises —*, rouler dans son esprit des projets coupables. V. IMAGINATION et OPINION. = Au pl., titre de livres composés de pensées, de réflexions détachées : *les — de Pascal*. = Méditations, rêveries : *chargé du poids de ses —* (Fléch.) *La — de Dieu, du salut, de la mort*, par laquelle on s'occupe de Dieu, du salut, de la mort. = Sens : *dénaturer la — d'un auteur*. = Souvenir : *Montme revient à ma —* (Rac.) *Mais il ne put sitôt en bannir la —* (Id.) = Opinion, conviction : *un enfant est peu propre à trahir sa —* (Id.) = Dessein, projet : *dans la seule — de vous laisser un trône* (Id.) = Maxime, vérité morale courte et précise. = Première ébauche, première esquisse d'une œuvre d'art. = Plante du genre violette, tricolore; fleur de cette plante. *Couleur de —*, violet-brun.

PENSEMENT, s. m., souci, inquiétude : *j'ai vécu sans nul —* (Rég.) ; vieux.

PENSER, v. n., former dans son esprit l'image, l'idée d'une chose : *l'homme du monde voit tout et n'a le temps de — à rien* (J.-J.) *Les Anglais PENSENT profondément* (La F.) = Avoir l'habitude de réfléchir : *il PENSE peu, beaucoup. Quiconque a PENSÉ PENSERA toujours* (J.-J.) = Raisonner : *— juste. L'art de —. Ils PENSEAIENT avec les sages et n'osaient parler que comme le peuple* (Mass.) = Songer à une chose, se souvenir : *un homme de cœur PENSE à remplir ses devoirs* (La Br.) *Ne — qu'à soi-même*, ne s'occuper que de soi. *Sans y —*, involontairement, sans faire attention. = V. a., croire, juger, être d'opinion, être d'avis : *cela est plus vrai qu'on ne PENSE* (Id.) *As-tu PENSÉ qu'Andromaque infidèle pût trahir un époux?* (Rac.) — *tout haut*, faire connaître franchement ce qu'on pense. = Avoir dans l'esprit : *souffrez, Crétois, que je vous dise ce que je PENSE* (Fén.) = Suivi d'un infinitif, il signifie *être sur le point de, faillir* : *je pris certain auteur autrefois pour mon maître; il PENSE me gâter* (La F.) = Espérer, se flatter : *PENSEZ-vous par des pleurs prouver votre tendresse?* (Rac.) = Imaginer.

§ **PENSER**, **SONGER**. *Songer*, c'est penser à ce dont on se soucie, à ce qui tient au cœur. On *pense* plutôt au passé et au présent; on *songe* surtout à l'avenir.

PENSER, s. m., manière propre et distinctive de penser : *le — des âmes fortes* (J.-J.) = Poét., pensée : *sur des PENSERS nouveaux faisons des vers antiques* (A. Ch.)

PENSEUR, adj. m., qui pense, qui a l'habitude de penser : *Jean-Jacques Rousseau était bien plus naturellement sensible que —* (La H.) = S. m. :

un ouvrage qui est écrit sans philosophie classe son auteur parmi les artistes, non parmi les PENSEURS (M^{me} de Staël).

§ **PENSEUR**, **PENSIF**, **MÉDITATIF**, **RÊVEUR**. L'esprit *penseur* est naturellement porté vers la réflexion; l'esprit *pensif* est momentanément absorbé par quelque pensée, quelque inquiétude; l'esprit *méditatif* vit en lui-même, enfoncé dans ses spéculations; l'esprit *rêveur* est le jouet de ses pensées, s'occupe de spéculations futures ou impossibles.

PENSIF, **IVE**, adj., qui songe au passé : *je vous vois tout —, seigneur, de ses dédains* (Mol.) = Préoccupé d'une vague inquiétude : *il suivait tout — le chemin de Mycènes* (Rac.) V. PENSEUR.

PENSION, s. f., somme qu'on donne pour être logé, nourri; lieu où l'on est logé et nourri pour un certain prix. = Particul., somme qu'on donne pour faire élever un enfant dans un collège, dans une maison d'éducation; maison où des enfants sont logés, nourris et instruits moyennant une certaine somme; réunion des enfants que renferme cette maison. = Revenu annuel qu'un souverain, un État, un particulier donne à quelqu'un par reconnaissance ou par libéralité : *le ministre a dit que je venais de recevoir une — de la czarine* (D'Al.)

PENSIONNAIRE, s. c., celui ou celle qui paye pension pour être logé, nourri. = Celui, celle qui, pour un prix convenu reçoit, dans un établissement d'éducation, le logement, la nourriture et l'instruction. = Celui, celle qui reçoit une pension d'un souverain, d'un État, d'un particulier. = Particul., comédien, comédienne qui reçoit un traitement fixe sans participer aux bénéfices de la société : — *de la Comédie Française*. = *Grand —*, titre qu'on donnait au premier ministre des Provinces-Unies.

PENSIONNAT, s. m., lieu où logent les pensionnaires d'une maison d'éducation. = Particul., établissement libre où l'on prend des enfants en pension.

PENSIONNER, v. a., donner, faire une pension à quelqu'un. || *Quel corps académique vous a PENSIONNÉ d'un prix périodique?* (Gilbert.)

PENSUM (mot lat.), s. m., surcroît de travail qu'on donne à un élève par punition.

PENSYLVANIE, un des États-Unis de l'Amérique du Nord, riche en pâturages et en établissements industriels.

PENTACORDE, s. m., lyre à cinq cordes.

PENTAGONE, adj., des deux genres et s. m., se dit d'une figure qui a cinq angles et cinq côtés.

PENTAGYNE, s. f.; bot., classe de plantes dont les fleurs ont cinq pistils.

PENTAMÈRES, s. m. pl., classe d'insectes qui ont cinq articles distincts à chaque tarse.

PENTAMÈTRE, adj. et s. m., vers grec ou latin de cinq pieds; vers français de dix syllabes.

PENTANDRIE, s. f.; bot., classe de plantes à cinq étamines, dans le système de Linné.

PENTAPOLE, s. f.; anc., territoire qui comprenait cinq villes principales; particul., territoire de l'Italie centrale, enlevé aux Lombards et donné au pape par Pépin le Bref.

PENTAPTÈRE, adj.; bot., qui porte cinq expansions en forme d'ailes ou de côtes.

PENTARCHIE, s. f., gouvernement de cinq chefs; s'est dit du Directoire.

PENTARQUE, s. m., membre d'une pentarchie : *l'homme étonnant que la journée du 18 brumaire avait placé tout seul sur le trône chancelant des PENTARQUES* (Alph. Rabbe).

PENTATEUQUE, s. m., ensemble des cinq livres bibliques composés par Moïse.

PENTATHLE, s. m., les cinq exercices gymniques : saut, course à pied, lutte, jet du disque, jet du javalot.

PENTE, s. f., inclinaison d'un terrain, d'une surface : *la — d'une colline, d'un chemin, d'une rivière. Terrain en —*. || **Inclinaison** : *la — naturelle des femmes au plaisir d'être aimées (La Roch.) Du plaisir la — trop aisée (Rac.) Je n'ai que trop de — à punir son audace (Id.)* V. **INCLINATION**. — **Bande d'étoffe** qui pend autour d'un ciel de lit, sur le haut des rideaux.

PENTECÔTE, s. f., fête que les Hébreux célébraient en souvenir du jour où Dieu leur avait donné sa loi sur le Sinai, 50 jours après leur sortie d'Égypte. — Fête instituée par l'Église en souvenir de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, 50 jours après la résurrection de Jésus-Christ.

PENTHIÈVRE (comté, puis duché de), domaine seigneurial qui fut souvent réuni au duché de Bretagne.

PENTURE, s. f., bande de fer appliquée transversalement sur une porte, sur un volet, pour les soutenir sur le gond.

PÉNUITIÈME, adj.; synon. d'avant-dernier. — S. f., l'avant-dernière syllabe d'un mot, d'un vers.

PÉNURIE, s. f., extrême disette : — *d'argent, de vivres, de fruits*. — Abs., disette d'argent.

PÉOTTE, s. f., chaloupe vénitienne très-légère.

PEPIE, s. f., pellicule blanche qui vient quelquefois au bout de la langue des oiseaux, particul. des poules, et qui les empêche de boire et de faire leur cri ordinaire. || Pop., *il n'a pas la —*, il boit ou il parle beaucoup.

PÉPIER, v. n., crier, en parl. des petits oiseaux et particul. du moineau.

PÉPIN, nom de deux maires du palais d'Austrasie, — *de Landen* et — *d'Héristal*, qui commencèrent la fortune de leur maison et préparèrent l'avènement de leurs descendants au trône des Francs. — *le Bref*, fils de Charles Martel, fut d'abord maire du palais de Neustrie, puis se fit couronner roi (752) et fonda la dynastie des Carolingiens.

PEPIN, s. m., graine contenue au centre de certains fruits, tels que les pommes, les poires.

PÉPINIÈRE, s. f., plants de jeunes arbres qu'on range sur une ou plusieurs lignes, et qu'on élève jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour être transplantés; terrain où on les cultive. || Collection, réunion de jeunes gens, de personnes destinées ou propres à un état, à une profession : *la France est une — de soldats. Les Romains trouverent dans leurs esclaves une — immense de citoyens (Mont.)*

PÉPINIÉRISTE, s. m., jardinier qui cultive des pépinières. — Adj., *jardinier* —.

PÉPITE, s. f., petite masse d'or natif, qu'on trouve dans un terrain meuble.

PÉPLUM (mot lat.), s. m., robe, manteau, ou voile brodée, à l'usage des femmes grecques et romaines.

PÉPON, s. m.; bot., espèce du genre courge qui se cultive en grand dans le nord de la France.

PÉRA, faubourg de Constantinople, sur la rive septentrionale du port, habité par des Européens.

PERÇAGE, s. m., action de percer, particul. de percer des trous pour mettre des chevilles.

PERCALE, s. f., toile de coton, d'un tissu fin et serré, qu'on fabriquait autrefois dans les Indes.

PERCALINE, s. f., toile de-coton légère et lustrée, qui sert particul. à faire des doublures.

PERÇANT, E, adj., propre à percer : *instruments PERÇANTS*. || *La vérité est dans la main de Démotène un trait — qu'il manie avec autant d'agilité que de force (La H.)* = Qui se fait vivement sentir : *froid —*. — Clair, aigu : *Virginie, à cette vue, jetait des cris — (B. de St-P.) Il a la voix PERÇANTE et rude (La F.)* = Qui a du feu, du brillant : *ses yeux creux et —, ennemis du repos (Voll.)* *Vue —*, qui découvre de loin, à l'instant et sans peine. —

Qui pénètre, qui lit dans les cœurs, dans l'avenir : *des taureaux gémissants dévoilent l'avenir à leurs regards — (Id.)* = Qui agit soudainement, comme un trait : *un génie qui est droit et — conduit enfin à la règle (La Br.)*

§ **PERÇANT**, **PÉNÉTRANT**. L'esprit *perçant* a de la portée, voit loin et de loin; l'esprit *pénétrant* se distingue par l'étendue en tous sens, le complet et la profondeur.

PERCE (EN), loc. adv., *mettre un liquide en —*, faire une ouverture à la pièce qui le renferme, pour pouvoir le tirer à volonté.

PERCÉ, s. m., synon. de **PERCÉE**.

PERCÉE, E, adj., *maison bien PERCÉE*, qui a beaucoup de croisées. *Forêt bien —*, traversée par de grandes et belles routes. || *Être bas —*, avoir ses affaires en désordre; fam. V. **PANIER**.

PERCE-BOIS, s. m., inv., insecte coléoptère qui perce le bois pour y déposer ses œufs.

PERCÉE, s. f., ouverture naturelle ou pratiquée dans un bois, soit pour faire un chemin, soit pour se procurer un point de vue. || *Faire une —*, pénétrer en voyageant.

PERCE-FEUILLE, s. f. inv.; bot., nom vulg. du buplèvre.

PERCEMENT, s. m., action de percer : *le — d'une rue*. — Ouverture faite en perçant.

PERCE-NEIGE, s. f. inv., petite plante, à fleurs blanches, qui fleurit en plein hiver.

PERCE-OREILLE, s. m. inv., insecte orthoptère, dont l'abdomen se termine par deux crochets en forme de tenaille, avec lesquels on a cru à tort qu'il pouvait percer les oreilles.

PERCE-PIERRE, s. f. V. **PASSE-PIERRE**.

PERCEPTEUR, s. m., celui qui est commis, préposé à la recette ou au recouvrement de deniers, d'impositions, etc.

PERCEPTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui peut être perçu : *la — d'un impôt. || La — d'une vérité.*

PERCEPTIBLE, adj., qui peut être perçu : *impôt — par douzièmes*. — Qui peut être perçu par les organes des sens ou par l'esprit : *objet — aux yeux. Trait de raillerie à peine —*.

PERCEPTION, s. f., recette, recouvrement de deniers, de revenus, d'impositions. — Emploi de percepteur; étendue de pays sur laquelle s'étendent les droits d'un percepteur. — Philos., faculté par laquelle notre âme saisit, à travers les organes et par leur intermédiaire, les qualités des objets; acte de cette faculté; idée, sentiment que produit sur l'âme l'impression d'un objet : *les objets que je commence à connaître impriment en moi et y font la — de quelque vérité particulière qui augmente mon intelligence (Fén.)* V. **SENSATION**.

PERCER, v. a., faire une ouverture de part en part, d'outre en outre : — *une montagne, une planche, les oreilles*. — Faire une ouverture à : *tout mon honneur consiste à vous — le flanc (Rac.) Voici la pomme que ta flèche a percée (M^{me} de Staël)*. || *Les os lui PERCENT la peau*; fam., il est extrêmement maigre. — *un homme de coups*, lui faire plusieurs blessures avec une épée, avec un poignard. — *un tonneau*, y faire une ouverture pour tirer le liquide qu'il contient. — *une porte, une croisée*, faire dans un mur une ouverture pour y pratiquer une porte, une croisée. — *une rue*, l'ouvrir, la faire en abattant les constructions qui se trouvent dans sa direction. — *une allée, une route dans un bois*. — *une forêt, un bois*, y ouvrir des routes. || — *le cœur, l'âme, les entrailles*, faire éprouver une vive et poi-

gnante douleur : *ah ! de quel coup me PERCEZ-vous le cœur !* (Rac.) = Se dit aussi en parl. des sarcasmes, des traits mordants, ironiques : *il PERCE de mille traits l'homme dissolu* (Mass.) = Pénétrer, passer à travers : *la pluie ne PERCERA jamais cette étoffe. L'orage m'a PERCÉ jusqu'aux os, m'a extrêmement mouillé.* = Se frayer un passage à travers : — *la foule.* — *les flots toujours nouveaux d'un peuple adorateur* (Rac.) = Dissiper, pénétrer : *le soleil PERCE les nuages.* || — *Favenir, deviner ce qui arrivera.* || Approfondir par l'attention et la réflexion = V. n., se faire ouverture : *les dents vont bientôt — à cet enfant.* || *La lune PERCE à travers les nuages.* || Se déclarer, se manifester, se faire jour : *dans cet ouvrage, le sentiment PERCE à chaque page* (Volt.) *La dureté qui PERCE dans son caractère* (Barth.) = Abs., avancer dans une profession, arriver à la gloire, à la fortune, aux honneurs. = Se propager, se communiquer ; *Patrait du luxe PERÇAIT en Europe* (Rayn.) = Se —, v. pr., se faire une ouverture : *se — le sein. Il se PERÇA de son épée.* = Se percer mutuellement. = Être percé.

PERCEVOIR, v. a., recevoir, recueillir des revenus : — *un impôt.* = Philos., recevoir l'impression des objets, en éprouver la sensation, en concevoir l'idée : — *les sons.*

PERCHE, s. f., poisson d'eau douce, qui a une crête épineuse très-piquante sur le dos.

PERCHE, s. f., anc. mesure de longueur qui valait de 18 à 22 pieds, selon les localités. = Étendue d'une perche carrée en superficie : *une — de vigne.* = Morceau de bois, de la grosseur du bras, et long de trois à quatre mètres. || *C'est une grande —, se dit très-fam. de quelqu'un de fort grand.* = Bois du cerf qui porte plusieurs andouillers.

PERCHE (le), anc. pays de France, entre la Normandie et le Maine. = **PERCHÉON**, e, adj. et s., qui est du Perche.

PERCHÉ, s. m., *tirer les faisans au —, lorsqu'ils sont perchés.*

PERCHER, v. n. et se —, v. pr., se poser sur une perche, sur une branche d'arbre, etc., en parl. des oiseaux : *maitre corbeau sur un arbre PERCHÉ* (La F.) = Abs., se dit des oiseaux qui ont l'habitude de se percher, par opposit. à ceux qui ne l'ont pas. || Se dit d'une personne qui se met sur quelque endroit élevé pour mieux voir ou pour mieux entendre, ou qui habite un lieu fort élevé ; *fam.* = Par ext., se dit d'un objet placé dans un lieu élevé : *une multitude de villes SONT PERCHÉES sur le haut de diverses petites montagnes* (Chat.)

PERCHOIR, s. m., lieu, bâton où perchent les volailles.

PERCLUS, E, adj., impotent de tout le corps ou d'une partie : — *d'un bras, de tous ses membres.* || *Esprit, cerveau —, pauvre esprit, tête faible.*

PERCOÏDES, s. m. pl., famille de poissons qui a pour type le genre perche.

PERÇOIR, s. m., sorte de foret pour percer des futailes.

PERCUSSION, s. f., coup, action par laquelle un corps en frappe un autre. = Mus., *instruments de —, ceux dont on joue en les frappant.* = Méd., méthode d'exploration à l'aide de laquelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on conjecture les lésions des parties intérieures. *Fusil à —, dont le chien frappe sur de la poudre fulminante pour embraser la charge.*

PERCUTER, v. a., frapper. = Méd., employer la percussion comme moyen d'exploration médicale.

PERDABLE, adj., qui peut se perdre : *procès —.*

PERDANT, E, s., celui, celle qui perd au jeu, à la loterie. = Adj., *billet, numéro —.*

PERDITION, s. f., dégât, dissipation : *tout son bien s'en va en —.* || Etat d'une âme hors de la voie du salut : *maison de —. Ces grands et vastes chemins qui mènent à la —* (Boss.) = *Mar., barque, vaisseau en —, en danger de se perdre.*

PERDRE, v. a., cesser d'avoir ou n'avoir plus : *celui qui s'attache à Dieu ne PERD ni ses biens ni son honneur* (Boss.) — *l'occasion, le moment favorable, n'en pas profiter.* = Être privé de : *cette fille infortunée a PERDU le sommeil* (La Br.) — *l'usage de ses sens.* || *Il PERDIT leur amour et leur fidélité* (Mass.) = Se priver soi-même d'une chose : *ils PERDENT leur innocence en la faisant — à ceux qui les écoutent* (Id.) = Être privé d'une personne, être séparé d'elle par la mort ou autrement : *on le négligea comme un serviteur qu'on ne pouvait —* (Fléch.) *J'ai PERDU dans la fleur de leur jeune saison six frères* (Rac.) = Par ext. : *l'herbe qui sèche dans la prairie PERD à midi sa fraîcheur du matin* (Fléch.) *Ces arbres ont PERDU leurs feuilles.* = Voir périr dans un combat : *les Suédois n'avaient pas PERDU six cents hommes* (Volt.) = Ne plus avoir l'usage, la liberté de : — *la parole, la raison, la mémoire.* V. **ESPRIT**, **HALEINE**, **TÊTE**, etc. = Égarer : *un villageois ayant PERDU son veau* (La F.) = Cesser de suivre : — *son chemin, son rang, la file, la trace, la piste.* — *du terrain, reculer, au lieu d'avancer.* — *de vue, ne plus voir, ne plus apercevoir.* — *quelqu'un de vue, cesser de le voir, de s'en occuper, d'entendre parler de lui.* — *le fil d'un discours, ne plus se ressouvenir de l'ordre ni de l'enchaînement des idées.* — *piéd, terre, ne plus trouver le fond de l'eau avec ses piéds.* || — *terre, s'en éloigner assez pour ne plus l'apercevoir.* — *la carte; pop., se troubler, se confondre dans ses idées.* = Faire un emploi mauvais ou inutile : — *le temps, son temps.*

NE PAS PERDRE plusieurs heures à l'attendre. *En quels retardements d'un jour si précieux PERDONS-nous les moments ?* (Rac.) = *ses pas, faire des démarches inutiles.* — *son latin; fam., employer sans succès son savoir et sa peine.* = Avoir le dessous, le désavantage : — *un pari, la partie, une bataille.* *Le vainqueur PERDIT le fruit de sa conquête* (Volt.) — *les cartes, faire moins de levées que la personne contre laquelle on joue.* *Savoir — à propos* (Fén.) || *Jouer à qui PERD gagne; fam., se procurer un avantage réel au prix d'un désavantage apparent.* — *sur une marchandise, la vendre moins cher qu'on ne l'a achetée.* = Diminuer de valeur : *on PERDRAIT en se montrant de trop près.* = Décréditer, déshonorer, débaucher, ruiner : *cet homme vous PERDRA. Les passions ont PERDU Salomon* (Boss.) = *Damner, exposer à la damnation — son âme.* = Se —, v. pr., disparaître : *se — dans la foule.* *Le Rhin se PERD dans les sables* (Buff.) || V. **NUE. = Faire naufrage. = S'évaporer, se dissiper : *un feu qui se PERD en fumée* (Boil.) || *Tous ses ressentiments se PERDRONT en discours* (Rac.) = Se mélanger, se confondre. = Tomber en désuétude. = Se jeter, tomber dans, s'absorber : *tout va se — dans ce gouffre* (Mass.) = S'égarer, se fourvoyer : *se — dans un bois.* || *Je me PERDS dans les réflexions que cela me fait faire* (Sév.) V. **SE FOURVOYER**. = Exposer sa vie ou les avantages qu'on possède dans le monde : *je consens à me — afin de le sauver* (Corn.) = Se ruiner, se déshonorer, se damner. = Être perdu :**

Dieu, aux yeux de qui rien ne se PERD (Boss.)
V. PERDU.

PERDREAU, s. m., jeune perdrix.

PERDRIGON, s. m., sorte de prune.

PERDRIX, s. f., oiseau du genre des gallinacés, dont la chair est succulente et délicate : — rouge.

PERDU, E, part. pass. du verbe perdre, s'emploie adjectiv. : *pays* —, écarté, désert. *Tout est* —, il n'y a plus d'espoir. — Inutile, infructueux : *ma vengeance est PERDUE s'il ignore en mourant que c'est moi qui le tue* (Rac.) *Peine* —. *Soins PERDUS*. *Sentinelle* —, postée dans un lieu fort avancé. *Puits* —, où les eaux se perdent. *Enfants* —, soldats qui commencent l'attaque; || ceux que l'on met ou qui se mettent en avant dans une affaire de parti. *Homme — de dettes, de réputation*, etc., ruiné, décrié, etc. *A corps* —, avec impétuosité et sans ménager; témérairement. *A fonds* —, en viager. *Salle des Pas* —, grande salle d'un tribunal où le public se promène en attendant l'audience. *Femme* —, débauchée. — **PERDU**, s. m., *crier comme un* —, à tue-tête, de toutes ses forces.

PERE, s. m., celui qui a un ou plusieurs enfants : *quand mon — paraît, je ne sais qu'obéir* (Corn.) *Un* —, *en puissance, madame, est toujours* — (Rac.); se dit aussi des animaux. *Nos PERES*, nos ancêtres : *nos — ont péché, nos — ne sont plus* (Id.) = Chef d'une longue suite de descendants : *notre premier* —, Adam. *Abraham est le — des croyants*. || Celui qui se conduit à l'égard des autres comme doit faire un père à l'égard de ses enfants : *Louis XII fut surnommé le — du peuple*. *Ce général est le — de ses soldats*. = Créateur, fondateur, protecteur : *je me suis fait nommer le — des lettres* (Fén.) = En parl. des choses, principe, cause : *le travail, — de l'abondance* (Volt.) *L'Océan a été appelé le — de toutes choses* (B. de St-P.) *Le — du jour*, le soleil. = Titre par excellence que l'on donne à Dieu : *notre — qui êtes aux cieux*. — *de l'Église*, docteur dont l'Église a approuvé les décisions. = Titre qu'on donne aux religieux prêtres. *Le saint —, le — des fidèles*, le pape. = Au théâtre, — noble, celui qui est chargé de l'emploi des pères dans la tragédie et la haute comédie. = Fam. et fig., se dit en parl. à quelqu'un ou de quelqu'un qui est d'un certain âge et d'un rang inférieur. V. CONSCRIT.

§ **PERES, AÏEUX, ANCÊTRES**. Il y a une sorte de gradation entre ces trois synonymes. *Aïeux* désigne des hommes qui ont vécu avant les *pères*; *ancêtres*, des hommes qui ont vécu avant les *aïeux*.

PERÉGRINATION, s. f., voyage fait dans des pays éloignés : *revenir d'une longue* —.

PERÉGRINITÉ, s. f.; dr., état de celui qui est étranger dans un pays. *Vice de* —, incapacité résultant de cet état.

PERÉKOP, vil. de la Russie méridionale, sur l'isthme de même nom, qui joint la Crimée au continent.

PEREMPTION, s. f.; dr., anéantissement, après un certain délai, de procédures non continuées, de jugements par défaut non exécutés, etc.

PEREMPTOIRE, adj., qui est sans réplique, qui résout la question sans appel, sans rien laisser à répartir : *réponse, moyen* —.

PEREMPTOIREMENT, adv., d'une manière péremptoire : *il a répondu* —.

PERÉQUATION, s. f., répartition égale des charges, des impôts.

PERFECTIBILITÉ, s. f., état, qualité de ce qui est perfectible : *la — de l'espèce humaine*.

PERFECTIBLE, adj., susceptible d'être perfectionné ou de se perfectionner : *l'homme est un être* —.

PERFECTION, s. f., qualité de ce qui est, dans son genre, aussi parfait que nous pouvons l'imaginer : *on ne connaît le défaut que comme une déchéance de la* — (Boss.) *Porter, aspirer à la* — (La II.) *Ouvrage d'une — admirable*. || L'état le plus parfait de la vie chrétienne. = Qualité excellente de l'âme ou du corps : *être orné, doué de toutes sortes de PERFECTIONS*. *Chercher Dieu comme la source de toute* — (Fén.) = Achèvement, état d'une chose complètement terminée; peu us. = *En* —, loc. adv., parfaitement : *danser, chanter en* —.

PERFECTIONNEMENT, s. m., action de perfectionner; effet de cette action.

PERFECTIONNER, v. a., rendre parfait ou plus parfait; faire faire des progrès à : — *un instrument*. *L'esprit d'imitation a produit les beaux-arts, et l'expérience les a PERFECTIONNÉS* (J.-J.) = Améliorer, corriger les défauts, les imperfections : — *notre raison* (Volt.) — *le goût, la langue*. = *Se* —. v. pr., dans les deux sens de l'actif.

PERFIDE, adj., qui manque de foi ou à sa foi avec dissimulation, en cachant ses desseins : *le — Judas* (Boss.) = *Se dit aussi des choses : ces richesses PERFIDES, l'unique élément de nos maux* (J.-B. R.) *Je demandai raison d'un acte si* — (Boil.) = S., *le — ! il n'a pu s'empêcher de pâtir* (Rac.) V. INFIDÈLE.

PERFIDEMENT, adv., avec perfidie.

PERFIDIE, s. f., défaut, acte du perfide : *la — est un mensonge de toute la personne* (La Br.) *C'est un homme à me faire quelque* — (Dil.)

PERFOLIE, E, adj.; bot.; se dit des feuilles opposées dont les bases sont soudées ensemble.

PERFORANTE, adj. f.; anat., artère —, qui traverse quelque muscle.

PERFORATIF, s. m., espèce de trépan.

PERFORATION, s. f., action de perforer.

PERFORER, v. a., percer; ne se dit guère que dans les arts et en médecine.

PERGAME, citadelle de Troie; on donna quelquefois ce nom à toute la ville. = Vil. de Mysie, anc. cap. d'un roy. dont les rois furent les fidèles alliés des Romains.

PERGOËSE, illustre compositeur de musique, mort en 1736. On cite, parmi ses chefs-d'œuvre, le *Stabat* et la *Serva padrona*.

PÉRI, s. f., dans l'anc. religion des Perses, génie bienfaisant, du sexe féminin. = S. m., génie bienfaisant.

PÉRIANTHE, s. m.; bot., enveloppe extérieure de la plante.

PÉRIBOLE, s. m.; archit., enceinte sacrée autour des temples anciens. = Nom que l'on donne quelquefois aujourd'hui à l'espace laissé entre un édifice et la clôture qui est autour : *le — de la Bourse de Paris est planté d'arbres* (Ac.)

PÉRICARPE, s. m.; anat., membrane qui enveloppe le cœur.

PÉRICARDITE, s. f.; méd., inflammation du péricarde.

PÉRICARPE, s. m.; bot., enveloppe de la graine, des semences.

PÉRICHONDRE (pron. *kon*), s. m.; anat., membrane fibreuse qui entoure les cartilages.

PÉRICLÈS, illustre homme d'état qui gouverna la république athénienne de 460 à 429, par la seule force de sa parole et de ses talents personnels. Il a mérité de donner son nom au plus beau siècle de la littérature et de l'art grecs.

PÉRICLITANT, E, adj., qui périclité.

PÉRICLITER, v. n., être en péril, en parl. des choses : *prenez patience, rien ne PÉRICLITE*.

PÉRICRANE, s. m.; anat., périoste qui revêt toute la surface extérieure du crâne.

PÉRIDOT, s. m., pierre précieuse d'un vert jaunâtre, peu dure et difficile à polir.

PÉRIDROME, s. m.; archit., espace qui se trouve entre les colonnes et le mur d'un périptère.

PÉRIÈGESE, s. f.; antiq., description totale ou partielle de la terre sous forme de voyage. = **PÉRIÈGÈTE**, s. m., celui qui a écrit une périégèse.

PÉRIER (Casimir), député de l'opposition sous Louis XVIII et Charles X, remplaça Laitte (1831) comme président du Conseil, et déploya pendant son court ministère une très-grande énergie. Il mourut du choléra en 1832.

PÉRIGÉE, s. m.; astr., point de l'orbite d'une planète qui répond à la plus petite distance de cet astre à la terre. = Adj., *le soleil est* —.

PÉRIGORD, anc. pays de France, dans le N. de la Guyenne. = **PÉRIGOURDIN**, s. adj. et s., qui est du Périgord.

PÉRIGUEUX, anc. cap. du Périgord, ch.-l. du depart. de la Dordogne. = S. m., nom vulg. de la pyrolusite, que l'on trouve près de Périgueux.

PÉRIGYNE, adj.; bot., qui entoure l'ovaire.

PÉRIGYNIQUE, adj.; bot., qui se rapporte à la circonférence de l'ovaire.

PÉRIMÉLIE, s. m.; astr., point de l'orbite d'une planète où cet astre est le plus rapproché du soleil. = Adj., *la lune demain sera* —.

PÉRIL (*l* m. dans ce mot et dans les deux suivants), s. m., danger, état où il y a quelque chose de fâcheux à appréhender : *éloignez de lui tous les périls qui pourraient menacer sa vie* (Mass.). V. **DEMEURER** et **RISQUE**. *Je vous servirai au — de ma vie*, dussé-je périr. V. **DANGER**.

PÉRILLEUSEMENT, adv., avec péril.

PÉRILLEUX, **EUSE**, adj., où il y a du péril : *il est — de tremper dans une affaire suspecte* (La Br.) *Ce long et — voyage* (J.-J.) V. **SAUT**.

PÉRIM, île d'Arabie, dans le détroit de Bab-el-Mandeb, occupée par les Anglais depuis 1857.

PÉRIMER, v. a.; dr., se perdre par prescription ou faute de poursuites en temps utile.

PÉRIMÈTRE, s. m., contour ou somme des côtés d'une figure plane, d'un polygone.

PÉRIODE, s. f.; astr., temps qu'une planète met à parcourir son orbite ou à faire sa révolution; durée de son cours depuis l'instant où elle part d'un certain point du ciel jusqu'à l'instant où elle y revient. = Chron., espace de temps qui embrasse un certain nombre d'années, et qui est déterminé par le retour d'un phénomène qui revient à des époques fixes. = Chacune des divisions que l'on établit dans le cours d'une durée plus ou moins longue, d'une série successive de phénomènes ou d'événements : *en 1800... on sortait d'une affreuse et longue — de licence* (Ste-B.) *On partage l'histoire du moyen âge en trois périodes. Fermez la — des révolutions* (V. H.) = Chacune des époques ou phases qu'on peut distinguer dans le cours d'une maladie : *la — de déclin, d'accroissement*. = Révolution d'une fièvre qui revient en des temps réglés. = Arith., nombre formé par des chiffres qui se reproduisent indéfiniment et dans le même ordre. = Gramm., phrase composée de plusieurs propositions dont la réunion forme un sens complet : *ils conçoivent une — par le mot qui la commence, et par une — tout un chapitre* (La Br.) *Que ne lui laissais-tu finir sa — ?* (Rac.) = Phrase musicale, d'un sens complet, qui se divise en plusieurs autres phrases d'un certain nombre de mesures uniformes et régulières. = S. m., le plus haut degré où une chose, une personne puisse arriver, est

arrivée : *Démosthène et Cicéron ont porté l'éloquence à son plus haut* — (Ac.) = Espace de temps indéterminé : *dans le dernier — de sa vie. La puissance de Charles et la grandeur de la Suède touchèrent alors à leur dernier* — (Volt.) *M^{lre} d'Armentières est dans une langueur qui paraît à son dernier* — (Sév.)

PÉRIODICITÉ, s. f., caractère, qualité de ce qui est périodique : *la — des maladies, des revues*.

PÉRIODIQUE, adj., qui a ses périodes, qui revient à des temps marqués : *révolution, retour, maladie* —. *Ouvrage* —, qui paraît, par livraisons successives, dans des temps fixes et réglés. *Écrivain* —, qui compose de ces sortes d'ouvrages. = Arith., *fraction* —, fraction décimale formée d'une période. = *Style* —, qui abonde en périodes.

PÉRIOECIENS, s. m. pl.; anc. géogr., peuples qui habitent sous le même parallèle.

PÉRIOSTE, s. m.; anat., membrane fibreuse qui recouvre les os.

PÉRIOSTOSE, s. f.; méd., engorgement, tuméfaction du périoste.

PÉRIPATÉTIEN, **NE**, adj. et s., se dit de la doctrine et des partisans du système d'Aristote. = **PÉRIPATÉTISME**, s. m., philosophie péripatéticienne.

PÉRIPÉTIE, s. f., changement soudain de situation ou de caractère dans un poème épique, dans un roman. = Dernier changement qui fait le dénouement d'une pièce de théâtre.

PÉRIPHÉRIE, s. f.; géom., contour d'une figure curviligne. = Surface extérieure d'un corps.

PÉRIPHÉRIQUE, adj., situé à la périphérie.

PÉRIPHRASE, s. f., circuit de paroles, tour dont on se sert pour exprimer ce qu'on ne veut pas dire en termes propres : *les PÉRIPHRASES outrées de nos vers n'ont rien de naturel* (Fén.)

§ **PÉRIPHRASE**, **CIRCONCLOCUTION**. Le premier est un terme de rhétorique; le second, un terme de grammairie : on se sert de *périphrases* lorsque, par des idées accessoires, on veut relever, ennobler une idée commune; on se sert de *circonclocutions* pour la commodité et l'utilité, par manque, ignorance ou dégoût du mot propre.

PÉRIPHRASER, v. n., parler par périphrases.

PÉRIPLE, s. m.; anc. géogr., navigation autour des côtes d'un pays; récit d'une navigation de ce genre.

PÉRIPNEUMONIE, s. f. V. **PNEUMONIE**.

PÉRIPTÈRE, s. m.; archit., édifice environné de colonnes isolées dans tout son pourtour extérieur.

PÉRIR, v. n., prendre fin, particul. d'une manière violente, malheureuse : *tout l'État PÉRIRA s'il faut que JÉRÉRISSE* (Corn.) || *L'espérance des pêcheurs PÉRIT avec eux* (Mass.) = N'être point transmis à la postérité : *le jour où le nom des Hébreux doit — sans retour* (Rac.) — *d'ennui*, en être excédé. = Faire naufrage : *le vaisseau a PÉRIR* (Fléch.) = Se damner, perdre la grâce : *les combats de la foi sont des combats de tous les jours; si vous vous laissez, vous PÉRIRISSEZ* (Mass.) = Dépérir, tomber en ruine, en décadence : *ainsi PÉRISSENT les plus grands empires* (Boss.) || **PÉRISSE**, terme de malédiction, d'imprécation : *PÉRISSE le Troyen auteur de nos alarmes!* (Rac.) = Dr., se perdre par prescription.

PÉRISCIENS, s. m. pl.; géogr., habitants des zones froides, dont l'ombre fait le tour de l'horizon, en certains temps de l'année où le soleil ne se couche point pour eux.

PÉRISPERME, s. m., enveloppe de la graine.

PÉRISSABLE, adj., sujet à périr, peu durable : *le bien de la fortune est un bien* — (Racan).

PÉRISTALTIQUE, adj.; méd., se dit du mou-

vement par lequel les intestins se contractent pour favoriser l'acte de la digestion.

PERISTYLE, s. m., galerie fermée d'un côté par des colonnes isolées, et de l'autre par le mur d'un édifice. = Ensemble des colonnes qui ornent la façade principale de certains monuments.

PÉRISYSTOLE, s. f., intervalle de temps entre la diastole et la systole.

PÉRITOINE, s. m.; anat., membrane séreuse qui tapisse la cavité abdominale.

PÉRITONITE, s. f.; méd., inflammation aiguë ou chronique du péritoine.

PERLE, s. f., globule d'un blanc nacré qui se forme dans certaines coquilles : les perles de Panama sont communément d'assez belle eau (Rayn.) V. ENFLER. || Goutte d'un liquide, goutte de rosée : j'aperçois des — liquides sur le feuillage vacillant (Parny). — des cieux (L. Rac.), les étoiles. = De belles dents : elle laissait voir en riant deux véritables rangées de —. La — des hommes, des femmes, des maris, se dit d'un homme, d'une femme, d'un mari, qui sont les plus estimables ou les plus aimables qu'on puisse trouver. = Archit., suite de petits grains ronds qu'on taille dans les moules. = Impr., le plus petit caractère.

PERLÉ, E, adj.; blas., orné de perles : croix, couronne PERLÉE. V. ORGE. || Se dit fam. d'un ouvrage de couture ou de broderie dont les points sont très-égaux et très-bien rangés. = Mus., jeu —, net et brillant. || Sucre — ou cuit à —, qu'on fait cuire jusqu'à ce qu'il forme comme des perles. Bouillon —, sur lequel le suc de la viande paraît en ronds nombreux.

PERLER, v. a., — l'orge, arrondir ses grains par le frottement. || — un passage de musique, en bien détacher toutes les notes. = V. n., tomber en forme de perles : la sueur qui PERLAIT à son front.

PERLIER, ÈRE, adj.; zool., qui produit des perles : moule PERLIÈRE; coquille —.

PERLIMPINPIN, s. m., poudre de —; pop., médicament qui n'a aucune vertu.

PERLURE, s. f., se dit des petites inégalités qui se trouvent sur le bois des cerfs, des daims, etc.

PERMANENCE, s. f., durée constante de quelque chose : la — des institutions. Aucune force politique constituée n'y était en — (Guizot). = État des personnes qui demeurent longtemps dans le même lieu : la salle du conseil où siégeaient les ministres en — (Lamart.) L'assemblée s'est déclarée en —, elle a déclaré qu'elle resterait en séance jusqu'à ce que telle chose fût terminée. = Théol., présence continue du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie après la consécration.

PERMANENT, E, adj., stable, immuable, qui dure constamment : et rien que Dieu n'est — (Malh.) Dans la baie d'Hudson il y a des glaces formées par un hiver — de cinq à six ans (Buff.) V. DURABLE. || Le bonheur est un état constant et — de l'âme (Boss.)

PERMÉABILITÉ, s. f.; phys., qualité de ce qui est perméable : la — du verre.

PERMÉABLE, adj., qui peut être traversé par un fluide : le verre et l'eau sont PERMÉABLES à la lumière. Ce drap est — à l'eau. V. PÉNÉTRABLE.

PERMESSE, anc. riv. de Bœtie, consacrée aux Muses. || Fréquenter les bords, les rives du —, se livrer à la poésie.

PERMETTRE, v. a., donner liberté, pouvoir, autorisation de dire, de faire : — un libre exercice à tous les cultes (Voit.) Va, dis-leur qu'à ce prix je leur PERMETS de vivre (Rac.) || Une douleur excessive

ne nous PERMET aucune réflexion (Buff.) — le vin, la viande à un malade, lui en permettre l'usage. = Tolérer : Dieu PERMET les guerres et les dissensions (Mass.) = Donner le moyen, la commodité, le loisir : si ma santé, si le temps le PERMET (Ac.) PERMETTEZ-MOI, PERMETTEZ, formule de politesse employée pour s'excuser d'avance. = Ne pas empêcher : la douceur du climat de Naples PERMET aux ouvriers de travailler dans la rue (M^{me} de Staël). = Se —, v. pr., être permis; s'accorder : il crut qu'il pouvait se — une vie plus douce (Boss.) Les grands se croient tout PERMIS (Mass.)

PERMIS, s. m., autorisation écrite délivrée par l'autorité compétente. — de chasse, de séjour.

PERMISSION, s. f., autorisation qui donne le pouvoir, la liberté de faire, de dire : accorder, refuser la — de sortir. Abuser de la —, se dit fam. d'une personne à qui l'on peut reprocher de l'excès en quelque chose : Pélisson abusait de la — qu'ont les hommes d'être laids (Sév.) Avec votre —, formule de civilité.

PERMUTANT, s. m., celui qui permute.

PERMUTATION, s. f., échange d'un emploi contre un autre. = Gramm., changement d'une lettre en une autre qui appartient au même groupe. = Math., transposition, combinaison.

PERMUTER, v. a., faire une permutation : — un emploi, et, abs., il demande à —; on lui a permis de — avec un autre. = Se —, v. pr.; gramm., subir une permutation. V. CHANGER.

PERNAMBOUC, vil. et port du Brésil, sur l'océan Atlantique, ch.-l. de la p. de son nom.

PERNICIEUSEMENT, adv., d'une manière pernicieuse : cela est — imaginé (Ac.)

PERNICIEUX, EUSE, adj., qui peut faire périr, mortel, délétère : cette plante a souvent causé des accidents à des enfants et à d'autres gens qui ignoraient sa PERNICIEUSE vertu (J.-J.) || Montaigne est absolument — à ceux qui ont quelque pente à l'impie (Pasc.) Morale — à l'Église (Id.) V. MÉCHANT.

PÉRONÉ, s. m.; anat., os long et grêle qui est situé à la partie externe de la jambe.

PÉRONIER, ÈRE, adj., anat., qui a rapport au péroné. = PÉRONIER, s. m., muscle qui sert à étendre le pied sur la jambe, et celle-ci sur le pied.

PÉRONNE, s.-pref. du départ. de la Somme, où eut lieu en 1468 une entrevue entre Charles le Téméraire et Louis XI.

PÉRONNELLE, s. f.; t. de mépris, en parlant d'une femme ou à une femme : taisez-vous, — (Mol.)

PÉRONAISON, s. f.; rhét., dernière partie d'un discours, qui doit achever de convaincre et de persuader par le résumé rapide des preuves, et en excitant dans l'âme les plus vives émotions. = Mus., conclusion d'une symphonie.

PÉRONER, v. n., parler, discourir longuement et avec une sorte d'emphase; fam. et ir.

PÉROREUR, s. m., celui qui a l'habitude de péroner : ennuyeux, fatigant —; fam.

PÉROT, s. m., baliveau de deux coupes.

PÉROU, grand pays de l'Amérique méridionale, autrefois très-riche en mines d'or et d'argent. || Pop., gagner le —, faire une grande fortune. Ce n'est pas le —, se dit de ce qui n'a pas grande valeur, dont on fait peu de cas.

PÉROUSE, vil. forte du roy. d'Italie, anc. cap. de la Délégation de —, p. des États de l'Église.

PEROXYDE, s. m.; chim., combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion d'oxygène qu'il puisse absorber.

PERPENDICULAIRE, adj.; géom., qui se dirige à angles droits, en formant un angle droit :

plan, tige —. *Écriture* —, dont les lignes sont dirigées de haut en bas comme celle des Chinois et des Japonais. = S. f., ligne perpendiculaire : *tirer, abaïsser, élever une* —.

PERPENDICULAIREMENT, adv., en situation perpendiculaire : *tomber* —.

PERPENDICULARITÉ, s. f., état de ce qui est perpendiculaire.

PERPENDICULE, s. m., ligne verticale et perpendiculaire qui, tombant à plomb du sommet d'un objet, sert à en mesurer la hauteur; peu us.

PERPÉTRATION, s. f.; dr., accomplissement : *la — d'un crime, d'un attentat*.

PERPÉTRER, v. a.; dr., faire, commettre : — *un crime, un assassinat*; vieux.

PERPÉTUATION, s. f., action qui perpétue; effet, résultat de cette action : *la — des espèces*.

PERPÉTUEL, LE, adj., qui ne cesse point, qui dure toujours, qui ne finit ou ne doit finir jamais :

ils sont les PERPÉTUELS imitateurs de leurs pères (Fléch.) *Rente, alliance PERPÉTUELLE. Mouvement* —.

qui, une fois excité, se conserverait et se renouvelerait de lui-même et à tout jamais. = Qui dure toute la vie d'un homme : *exil* —. Se dit aussi des charges ou dignités dont on est pourvu pour toute la vie, et de ceux qui les occupent. = Continuuel, fréquent ; *parmi des combats* — (Boss.) V. ÉTERNEL.

PERPÉTUELLEMENT, adv., sans cesse : *les damnés souffriront — dans l'enfer*. = Fréquemment : *ils sont — en querelle* (Ac.)

PERPÉTUER, v. a., faire durer sans cesse ou longtemps : *ses bienfaits PERPÉTUERONT son royaume et sa puissance* (Mass.) *C'est ce qui PERPÉTUÉ les haines dans leurs descendants* (La Br.) = Se —, v. pr., être perpétué. = Se maintenir : *ces maisons augustes où la puissance, la valeur et la piété se PERPÉTUENT* (Fléch.) Se — dans une charge, la conserver au delà du temps légal.

PERPÉTUITÉ, s. f., durée perpétuelle : *la — de la foi*. = A —, loc. adv., pour toujours : *créer une rente à —*. || Pour toute la vie : *il est condamné aux galères à —*.

PERPIGNAN, ch.-l. du départ. des Pyrénées-Orientales, anc. cap. du Roussillon.

PERPLEXE, adj., qui est dans la perplexité. *Cas, situation* —, qui cause de la perplexité.

PERPLEXITÉ, s. f., indétermination pénible, dans une conjoncture ou situation complexe : *ce fut une nuit d'angoisse et de — pour moi* (J.-J.) *Les États généraux se trouvaient dans une grande —* (Volt.) V. INDÉTERMINATION.

PERQUISITION, s. f., recherche exacte d'une personne ou d'une chose cachée.

PERHAULT (Claude), architecte du xviii^e siècle auquel on doit le plan du nouveau Louvre construit par Louis XIV, ainsi que la fameuse colonnade. = CHARLES —, frère du précédent, fut un littérateur paradoxal et un poète médiocre. Mais il a laissé un livre charmant et sans rival jusqu'ici dans son genre, les *Contes des fées*.

PERRON, s. m., escalier extérieur et découvert, terminé par une plate-forme.

PERROQUET, s. m., oiseau grimpeur, à bec gros et bombé, qui apprend facilement à imiter la voix humaine. || *Parler comme un —*, sans comprendre ce qu'on dit. = Mar., nom du mât, de la vergue et de la voile qui se gréent au-dessus du mât de hune. *Soupe à —*, pain trempé dans le vin.

PERRUCHE, s. f., espèce de perroquet à queue longue et étagée. = Vulg., femelle du perroquet.

PERRUQUE, s. f., coiffure de faux cheveux :

changez en cheveux noirs votre — blonde (Rac.) || T. de mépris sous lequel on a désigné les partisans des anciennes idées ; très-fam.

PERRUQUIER, s. m., celui qui fait des perruques, qui coiffe et qui rase ; n'est plus guère us.

PERRUQUIÈRE, s. f., femme d'un perruquier.

PERS, E, adj., de couleur intermédiaire entre le vert et le bleu : *Pallas aux yeux PERS*; vieux.

PER SALTUM (mots lat.), loc. adv.; dr. canonique. par saut : *ordination* —.

PERSE, poète satirique latin, du premier siècle ap. J.-C.

PERSE, anc. empire de l'Asie occidentale, fondé par Cyrus et conquis par Alexandre. = État actuel de l'Asie occidentale, cap. Téhéran. = S. f., belle toile peinte qui vient de ce pays. = Adj., qui appartient à la Perse, aux Perses. = S. m., habitant de ce pays. = PERSAN, e, adj. et s., synonyme de PERSE : *mais à tous les PERSANS je cache leurs familles* (Rac.) = S. m., langue des PERSES. = PERSIDE, région centrale de l'anc. Perse. = PERSIEN, NE, adj., qui vient de l'ancienne Perse, qui en est ou qui y a rapport : *Léonidas arrêta l'armée PERSIENNE aux Thermopyles* (Boss.) = PERSIQUE, adj., synonyme du précédent, n'est us. que dans *ordre* —, archit., dont l'entablement est porté par des figures de captifs, et dans *golfe* —, géogr., entre la Perse et l'Arabie Heureuse.

PERSÉCUTANT, E, adj., qui se rend incommode par ses importunités ; fam. et peu us.

PERSÉCUTER, v. a., tourmenter ou vexer avec persévérance, persistance, opiniâtreté : *ils font des vœux pour nous qui les PERSÉCUTONS* (Corn.) *La vertu commence dès lors à être PERSÉCUTÉE par le vice* (Boss.) = Par exagér., excéder, importuner, harceler : *PERSÉCUTÉ de consentir à l'impression de sa harangue* (La Br.) = Faire éprouver des maux, des souffrances physiques : *les suites de la maladie me PERSÉCUTENT encore* (Volt.) = Se —, v. pr., se tyranniser, se tourmenter violemment et injustement les uns les autres. V. INQUIÉTER.

PERSÉCUTEUR, TRICE, s., celui, celle qui persécute : *pendant que votre main... à leurs PERSÉCUTEURS les livrait sans secours* (Rac.) = Il peut se dire en bonne part : *le juste, sévère à lui-même, et — irréconciliable de ses propres passions* (Boss.) || Personne pressante, importune. = Adj., zèle —.

PERSÉCUTION, s. f., poursuite injuste et violente : *toute — fait des prosélytes* (Volt.) = Particul., tourments horribles que les empereurs romains firent subir aux chrétiens : *les cicatrices qui leur étaient restées des fureurs de la —* (La Br.) || Ce que l'Église et les chrétiens sont appelés à souffrir en vue de Dieu et du salut : *la prospérité est comme une — continue contre la foi* (Mass.) = Importunité, obsession continue et fatigante.

PERSÉE, héros grec qui délivra Andromède. = S. m., constellation voisine d'Andromède.

PERSÉPOLIS, anc. cap. de la Perside, pillée par les Macédoniens en 330. Il n'en reste plus que des ruines.

PERSÉVÉRAMENT, adv., avec persévérance.

PERSÉVÉRANCE, s. f., qualité ou action de celui qui persévère : *le succès naît de la —. Cette vertu... dont la — irrite mon amour* (Rac.) = Constance dans la foi, dans la piété.

PERSÉVÉRANT, E, adj., qui persévère : *l'artifice est plus habile et plus — que la défiance* (Mass.)

PERSÉVÉRER, v. n., ne pas cesser d'agir, de faire, d'être avec constance : — *dans le bien jusqu'à la fin de votre vie* (Boss.) *Dans ses retardements si Pyrrhus PERSÉVÈRE* (Rac.) — *dans un sentiment, dans une entreprise*. = Abs., persister dans le bien.

PERSICAIRE, s. f., plante d'ornement, de la famille des polygonacées.

PERSICOT, s. m., liqueur spiritueuse faite avec de l'esprit-de-vin et des noyaux de pêche.

PERSIENNE, s. f., contrevent qui, au lieu d'être plein, est formé d'un châssis de bois dans lequel jouent des jalousies disposées en abat-jour.

PERSIFLAGE, s. m., raillerie fine et mordante : espèce de —, où l'on se moquait finement du prélat (en paraissant l'accabler de louanges (D'Al.)

PERSIFLER, v. a., dire à quelqu'un des choses flatteuses qu'il croit sincères, mais qui sont autant de contre-vérités : — les gens sans qu'ils le sentent (J.-J.) = V. n., parler avec ironie, avec moquerie. = Se —, v. pr., se railler l'un l'autre.

PERSIFLEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui persifle, qui a l'habitude de persifler. = Adj., ton —.

PERSIL (ne pron. pas l') , s. m., plante potagère et aromatique, de la famille des ombellifères, dont on se sert dans les préparations culinaires. || Grêler sur le —, exercer son pouvoir, sa critique sur des gens ou des choses de peu d'importance.

PERSILLADE (ll m.), s. f., ragoût fait de tranches de bœuf froid assaisonnées avec du persil.

PERSILLÉ, **E** (ll m.), adj., se dit du fromage dont l'intérieur est parsemé de taches verdâtres.

PERSISTANCE, s. f., action de persister ; qualité de ce qui est persistant.

PERSISTANT, **E**, adj.; bot., se dit d'un organe, ordinairement caduc, qui ne se détache pas spontanément de son support.

PERSISTER, v. n., ne pas cesser d'agir, d'être avec fermeté ou avec énergie : ils PERSISTAIENT dans leur incrédulité (Bourd.) — dans sa résolution, dans son dire. = Abs., le tribun trouva des obstacles à son projet, il PERSISTA néanmoins (Roll.)

PERSONNAGE, s. m., personne remarquable, illustre : vous dirai-je les noms de ces grands PERSONNAGES? (Corn.) Se prend aussi ir. et en mauv. part : voilà un plaisant — (Volt.) = Rôle que joue un acteur, une actrice : Eschyle, dans le chœur jeta les — (Boil.) Il outre sur la scène ses — (La Br.) || Rôle qu'on joue dans le monde : ma mémoire n'est plus occupée du — que j'ai fait à la cour (Les.) || Être animé que la poésie personnifie : — allégorique. Faire, se croire un —, affecter de grands airs : se croire un — est fort commun en France (La F.) Tapissier à —, à figures humaines.

§ **PERSONNAGE**, **RÔLE**. Le premier indique la manière d'être, le rang, la qualité ; le second, la manière d'agir, la conduite, la part ou la sorte d'action.

PERSONNALITÉ, s. f., ce qui fait qu'une personne est elle-même et non pas une autre : la perte totale de la mémoire détruirait le sentiment de la — (Ac.) = Caractère, qualité de ce qui est personnel : dépouillons toute — pour juger sainement. = Égoïsme : — odieuse. || Trait piquant, injurieux et personnel contre quelqu'un : la — manière cruellement effraye quel'aux rieurs (A. Carrel).

PERSONNAT, s. m., bénéfice qui donnait, dans une église, préséance sur les simples chanoines.

PERSONNE, s. f., homme ou femme : ne ferions-nous pas mieux de nous entretenir en PERSONNES raisonnables? (Les.) Les — qui sont en peine croient volontiers ce qu'elles appréhendent (La F.) Acceptation de —, préférence qu'on donne à une personne plutôt qu'à une autre. = Se dit quelquefois des femmes seulement : une jeune — ; cette belle —. || Corps, figure extérieure de l'individu : leur rang expose leur vie comme leur — aux yeux du public (Mass.) Un sot est embarrassé de sa — (La Br.) Parlant à sa

—, à lui-même. On dit dans le même sens : j'y serai en —. Être bien fait de sa —, avoir une belle taille, des formes régulières et des proportions avantageuses. Payer de sa —, s'exposer soi-même au danger, à la fatigue. = Individu mâle ou femelle : combien peu d'hommes sont capables de séparer la — de son vêtement! (Buff.) V. GENS. La — du roi, le roi. Les trois — divines, la Trinité. = Gramm., nom que l'on donne aux trois relations que le sujet de la proposition a nécessairement à l'acte de la parole : pronom de la 1^{re} —. Ce verbe est à la 3^e — du pluriel.

PERSONNE, pro. indéf. m., nul, aucun, pas un : l'amour est un tyran qui n'épargne — (Corn.) = Quelqu'un, qui que ce soit ; dans ce sens, il ne prend pas la négation : je doute que — y réussisse.

PERSONNÉ, **E**, adj.; bot., se dit d'une corolle, d'une fleur qui figure plus ou moins le muse d'un animal. = PERSONNÉES, s. f. pl., classe de plantes qui comprend celles dont la corolle est personnée.

PERSONNEL, s. m., ensemble de personnes employées dans une administration, faisant partie d'un corps : — d'un théâtre, acteurs qui y sont attachés.

PERSONNEL, **LE**, adj., propre et particulier à chaque personne : mérite, intérêt —. Les fautes sont PERSONNELLES, le coupable seul en doit être responsable. Critique PERSONNELLE, qui s'attaque à la personne de l'auteur. Entrée —, qui appartient à une personne et qu'elle ne peut transmettre à une autre. Contribution —, qu'on paye individuellement. || Égoïste, qui n'est occupé que de soi : cet homme est très —. = Gramm., pronom —, qui marque les personnes. = Dr., action —, par laquelle on poursuit une personne obligée en son propre nom.

PERSONNELLEMENT, adv., en personne ; se rapporte tantôt au régime, tantôt au sujet du verbe : il l'a pris — à partie (Ac.) Vous, qui voulez être offensé — de ce que j'ai dit (La Br.)

PERSONNIFICATION, s. f., action de personnifier ; résultat de cette action.

PERSONNIFIER, v. a., attribuer à une chose imaginée le rôle d'une personne réelle : les poètes et les peintres PERSONNIFIENT tout (Ac.) || C'est la sottise, la bonté PERSONNIFIÉE, se dit fam. de quelqu'un de très-sot, de très-bon.

PERSPECTIF, **IVE**, adj., qui représente un objet en perspective : plan —. Vue PERSPECTIVE.

PERSPECTIVE, s. f., partie de la géométrie qui enseigne à représenter sur une surface les objets que l'on a devant les yeux, selon la différence que l'éloignement et la position apportent dans leur figure et dans leur couleur ; imitation des objets au moyen de la perspective : les peintres, dans leurs PERSPECTIVES, nous font paraître enfoncé ou relevé ce qui est uni (Boss.) || Cette action vous a paru plus grande qu'à nous ; c'est l'effet de la — (Sév.) = Aspect que divers objets, vus de loin, ont par rapport au lieu d'où on les regarde. = Peinture qui représente des jardins, des bâtiments, etc., et qu'on met au bout d'une galerie ou d'une allée de jardin pour tromper agréablement la vue. || Ce que l'on est en droit d'attendre dans l'avenir ; ce qui paraît certain, quoique éloigné : avoir la — d'une grande fortune. En —, dans l'éloignement : du haut de cette colline on voit Paris en — (Ac.)

PERSPICACITÉ, adj., qui a de la perspicacité.

PERSPICACITÉ, s. f., pénétration d'esprit, promptitude à saisir les choses difficiles : je me suis toujours étonné qu'un homme d'autant de — se

trompât si lourdement dans ses conjectures et dans ce qu'il croyait avoir pénétré (St.-S.) V. PÉNÉTRATION.

PERSPICUITÉ, s. f., qualité du discours, du style, qui rend clair et intelligible ce que l'on dit.

PERSPIRATION, s. f., transpiration insensible.

PERSUADER, v. a., déterminer ou emporter la volonté de quelqu'un en faveur de ce qu'on lui propose : nous leur PERSUADONS tout ce qui nous plaît (La Br.) = Abs., Tib. *Gracchus avait une éloquence douce et insinuante; il voulait plaire pour pouvoir* — (Vertot). V. CONVAINCRA. ÊTRE PERSUADÉ. croire, s'imaginer : je suis PERSUADÉ que je ne lui parlai pas de cela dans ma lettre (J.-J.) = Se —, v. pr., même sens : ils tâchent de se — qu'on n'a recours à Dieu que lorsque le monde nous manque (Mass.) = Être persuadé : la vertu se PERSUADE mieux par des sentiments que par des préceptes (Barth.)

PERSUASIF, IVE, adj., qui a le pouvoir, le talent de persuader : langage, orateur —.

PERSUASION, s. f., action de persuader; résultat de cette action : la — ne sera pas difficile si vous voulez m'écouter avec un esprit dégagé (Fén.) Avoir la — sur les lèvres, être très-éloquent (Ac.) Ferme croyance : j'ai la — qu'il n'est attaché (Ac.)

PORTE, s. f., privation d'un avantage, d'un bien physique ou moral : ce bien qui lui reste le console de la — de tous les autres (Mass.) C'est par la — de sa liberté que le cheval commence son éducation (Buff.) = Privation causée par la mort : la — d'un époux ne va point sans soupirs (La F.) = Mort : jurer la — de quelqu'un. = Ruine : l'empire romain qui croit voir son salut ou sa — en ma main (Rac.) La volupté nous conduit à notre — par des chemins semés de fleurs (Montaign.) = Dommage, diminution de bien, de profit : dans cette affaire, la — est compensée par le gain. Quand il mourrait, il n'y aurait pas grand' — (Ac.) V. DOMMAGE. = Mauvais succès d'un procès, d'une bataille : les Romains que la guerre enrichit de nos PERTES (Rac.) Être repoussé avec —, après avoir perdu beaucoup de monde; || avoir un désavantage marqué dans une dispute, dans une contestation. = Mauvais usage, emploi inutile : la — du temps, de ses peines. = Damnation : vous êtes établis pour la — comme pour le salut du reste des hommes (Mass.) = Géogr., endroit où certains cours d'eau disparaissent sous terre. = A —, loc. adv., en perdant. Vendre à —. A — d'haleine, jusqu'à perdre haleine. A — de vue, loc. adv., assez loin pour qu'on ne distingue plus les objets. || Parler, raisonner à — de vue, dans le vague, sans aboutir à rien. = En —, loc. adv., en déficit. En pure —, à pure —, loc. adv., sans utilité, sans motif, sans effet : aggraver ses chagrins à pure — (J.-J.) Les hommes n'aiment pas à donner en pure — (Mass.)

PERTH, vil. d'Écosse, cap. d'un comté de même nom, au N.-O. d'Édimbourg.

PERTINEMENT, adv., convenablement, avec jugement, avec justesse : savoir, parler —.

PERTINENCE, s. f., qualité de ce qui est pertinent : j'en ai étonné quelques-uns par la — de mes moyens (Montaign.) ; vieux et inus. = Dr. : la — des moyens, des faits et articles (Ac.)

PERTINENT, E, adj., qui est tel qu'il convient.

PERTUIS, s. m., ouverture pratiquée dans certaines digues pour laisser passer les bateaux. = Géogr., passage étroit entre deux îles ou entre une île et le continent; se dit quelquefois d'un passage étroit entre deux montagnes.

PERTUISANE, s. f., sorte de hallebarde légère qui ne dépassait guère la taille d'un homme.

PERTURBATEUR, TRICE, s., celui, celle qui jette la perturbation : — de la loi et du repos public (Boss.) Les PERTURBATEURS du repos du territoire et des pauvres auteurs (Piron). = Adj. : force, médecine PERTURBATRICE.

PERTURBATION, s. f., trouble, dérangement considérable dans l'État ou dans la marche naturelle d'une chose : ce fut une immense — que l'arrivée sur les marchés européens du métal américain (Rossi).

|| La — morale causée par les crimes heureux de certains conquérants. = Méd., trouble causé dans les fonctions par quelque maladie, dans les maladies par quelque agent thérapeutique. = Phys., mouvements brusques éprouvés chaque jour par l'aiguille aimantée. = Astr., inégalités qu'on observe dans le mouvement elliptique des planètes.

PERTUS, E, adj.; bot., percé de petits trous ou couvert de points transparents.

PÉRUGIN, peintre italien, né près de Pérouse en 1446, mort en 1524, eut à Rome une école nombreuse d'où sortit Raphaël. Ses têtes de Vierge ont un caractère céleste.

PÉRUZZI, peintre et architecte italien du XVI^e siècle qui porta à sa perfection l'art de la décoration scénique.

PERVENCHE, s. f.; bot., plante de la famille des apocynées dont les fleurs sont d'un bleu d'azur.

PERVERS, E, adj., méchant, dépravé : l'animal —, c'est le serpent que je veux dire, et non l'homme (La F.) = Se dit aussi des choses : maxime, opinion PERVERSE. = S., personne profondément vicieuse : craignez l'amitié du — autant que la haine de l'honnête homme (Fén.) V. VICIEUX.

PERVERSION, s. f., changement de bien en mal : la soif des richesses cause la — des mœurs.

PERVERTITÉ, s. f., état ou vice de ce qui est pervers : trop de — règne au siècle où nous sommes (Mol.) La — des mœurs, d'une doctrine.

PERVERTIR, v. a., dépraver complètement : les suggestions flatteuses des méchants ont toujours PERVERTI les inclinations louables des meilleurs princes (Mass.) La société déprave et PERVERTIT les hommes (J.-J.) — Pordre des choses, troubler un ordre établi. || — le sens d'un passage, le dénaturer, l'altérer. = Se —, v. pr., devenir pervers : ce jeune homme s'est promptement PERVERTI. V. DÉPRAVER.

PERVERTISSEMENT, s. m.; néol., action de pervertir; effet de cette action.

PERVERTISSEUR, s. m., celui qui pervertit.

PESADE, s. f., mouvement d'un cheval qui lève les pieds de devant sans remuer ceux de derrière.

PESAGE, s. m., action de peser.

PESAMMENT, adv., d'une manière pesante : marcher —. Soldat — armé, se dit des soldats de l'antiquité qui étaient armés de toutes pièces. || Parler, écrire —, sans facilité, sans grâce.

PESANT, E, adj., qui a du poids, qui est lourd, par opposit. à léger : semblable aux PESANTES machines qui ébranlent les murailles (Fén.) Et sous un double essieu les chars PESANTS roulèrent (Berfin). Air lourd et —. = Qui a le poids réglé : espèces —. || Onéreux, fâcheux, pénible : le crime d'une mère est un — fardeau (Rac.) = Lent, tardif : le corps d'un âne — et stupide (Fén.) Voilà ce qui rend les enfants — ou dispos, adroits ou lourds (J.-J.) = Qui manque de vivacité, de légèreté : dans l'Élide et dans la Bœtie les esprits sont — (Rac.) = PESANT, s. m., valoir son — d'or, se dit de quelqu'un ou de quelque chose d'excellent. = Morceau de métal que

les tailleurs mettent sur leur ouvrage pour l'assujettir. = Adv. : *une livre — d'or.*

§ **PESANT, LOURD.** *Pesant* se dit de ce qui est tel par nature ; *lourd*, de ce qui est devenu tel par le fait des hommes. Un pas *pesant* se fait avec lenteur ; un pas *lourd*, de mauvaise grâce. Même différence au fig.

PESANTEUR, s. f., tendance des corps vers le centre de la terre ; force qui préside à cette tendance : *les lois de la — — de l'air.* = Qualité de ce qui est pesant : *la croix de Jésus-Christ est d'une — extraordinaire* (Bourd.) || Défaut d'activité, de vivacité, de légèreté : — *d'esprit, du style.* = Violence du coup d'un corps pesant : *plus d'un monstre farouche avait de votre bras senti la —* (Rac.) = Méd., indisposition qui fait qu'on sent comme un poids à quelque partie du corps.

§ **PESANTEUR, POIDS, GRAVITÉ.** La *pesanteur* d'un bœuf est sa lenteur à se mouvoir ; son *poids* est le nombre de kilogrammes qu'il pèse. Au fig., la *pesanteur* est un vice résultant de la constitution d'un animal ou d'un homme ; le *poids* est quelque chose de difficile à supporter ; c'est encore le degré d'importance d'une personne ou d'une chose par rapport aux autres. *Gravité*, nom scientifique de la pesanteur, marque au fig. une qualité du caractère.

PESCHIERA, vil. forte des États autrichiens (Vénétie), au N.-O. de Mantoue.

PESÉE, s. f., action de peser ; quantité de ce qu'on a pesé en une fois. = Effort des hommes qui tirent du haut en bas sur un cordage, qui poussent ou soulèvent un corps à l'aide d'un levier.

PÈSE-LIQUEUR, s. m., instrument qui sert à déterminer la pesanteur spécifique des liqueurs.

PESER, v. a., reconnaître le poids d'une chose en la comparant avec un corps dont le poids est connu, fixé : — *de la viande, du pain, un ballot.* || Examiner attentivement pour connaître le fort et le faible : — *les deux harangues dans la balance de l'équité et de la raison* (Volt.) *Le gouvernement politique ne sonde pas les cœurs, il ne pèse que les actions* (Mass.) — *toutes ses paroles, tout ce qu'on dit, parler avec lenteur et circonspection.* = V. n., avoir du poids, un certain poids : *volume pour volume, la terre pèse quatre fois plus que le soleil* (Buff.) || *Le héros et le grand homme mis ensemble ne pèsent pas un homme de bien* (La Br.) = Avoir le poids légal. = Être à charge : *que ces vains ornements, que ces voiles me pèsent!* (Rac.) || *L'ingratitude pèse sur les bons cœurs* (La Br.) *Ce secret lui pèse, il ne peut le garder.* = Appuyer fortement : — *sur un levier.* = Demeurer longtemps, insister : — *sur une syllabe, || sur les circonstances dignes de remarque.* — *sur Pestimac, être de difficile digestion. Cela lui pèse sur le cœur, il en est affligé ; il en conserve du ressentiment.* = Se —, v. pr., être pesé, examiné. = Reconnaître son propre poids.

PESEUR, s. m., celui qui pèse.

PESON, s. m., balance. V. ROMAINE.

PESIMISME, s. m., système de ceux qui voient tout en mal, qui sont plus frappés des inconvénients que des avantages d'une affaire.

PESIMISTE, s. et adj., se dit de quelqu'un qui est entiché de pessimisme, qui voit tout en noir.

PESTE, s. f., maladie fébrile et épidémique qui cause une grande mortalité : *la —... capable d'entricher en un jour l'Achéron* (La F.) = Toute maladie qui fait mourir beaucoup d'hommes ou beaucoup d'animaux. || Chose pernicieuse qui corrompt les cœurs ou les esprits : *la flatterie est la — des cœurs* (Ac.) = Personne dont le pouvoir est funeste, dont la fréquentation est pernicieuse : *les faux*

philanthropes sont les PESTES du genre humain (Fén.); se dit par exagér. d'une petite fille ou d'un garçon malicieux. = Par imprécation : *la — de ta chute* (Mol.) = Par exclamation : —, *la belle!* (Id.)

PESTER, v. n., montrer, par des paroles aigres ou emportées, le mécontentement qu'on a contre quelqu'un ou quelque chose : — *contre ses juges; fam.*

PESTH, vil. forte de Hongrie, sur le Danube, en face de Bude, à laquelle elle est unie par un pont.

PESTIFÈRE, adj., qui communique la peste ; *merchandises pestiférées.*

PESTIFÉRÉ, E, adj., infecté de peste : *pays —.* = S., personne atteinte de la peste. || *On le fuit comme un —, se dit d'un homme dont on évite le commerce.*

PESTILENCE, s. f., corruption de l'air ; vieux. || *Il est assis dans la chaire de —, il professe des doctrines pernicieuses.*

PESTILENT, E, adj., qui tient de la peste : *fièvre pestilente.* || Contagieux : — *galanterie* (Boil.)

PESTILENTIEL, LE, adj., infecté de peste, contagieux : *maladies, vapeurs pestilentielles.*

PET, s. m., vent qui sort du corps par en bas et avec bruit, mot bas. || — *de femme, beignet soufflé.*

PÉTALE, s. m.; bot., chacune des pièces qui composent la corolle.

PÉTALISME, s. m., espèce d'ostracisme, en usage à Syracuse, où le suffrage se donnait sur une feuille.

PÉTALÔÏDE, adj.; bot., qui a l'aspect et la coloration des pétales : *calice —.*

PÉTARADE, s. f., suite de pèts que fait un cheval en ruant. || Bruit qu'on fait avec la bouche par mépris de quelqu'un. *Il n'a répondu par une —, il n'a fait aucun cas de ce que je lui ai dit.*

PÉTARD, s. m., pièce d'artifice qui consiste en un petit cylindre de papier fort, rempli de poudre, qui éclate quand on met le feu à la mèche. = Artill., machine de métal, chargée de poudre, pour faire sauter les portes et les palissades. = Insecte coléoptère dont l'anus lance des jets d'une matière âcre et blanchâtre.

PÉTARDER, v. a., faire jouer le pétard.

PÉTARDIER, s. m., celui qui fait les pétards ou qui les applique : *habile, hardi —.*

PÉTASE, s. m., sorte de chapeau des anciens, à bords très-étroits : *le — ailé de Mercure.*

PÉTAUD, s. m. : *cour du roi —, lieu de confusion où tout le monde est maître; fam.*

PÉTAUDIÈRE, s. f., assemblée confuse, lieu où chacun fait le maître ; fam.

PÉTÉCHIAL, E, adj., qui est de la nature des pétéchiés ou qui est accompagné de pétéchiés.

PÉTÉCHIES, s. f. pl., taches rouges ou pourpres qui se manifestent souvent sous la peau durant le cours des fièvres graves.

PET-EN-L'AIR, s. m. inv., espèce de robe de chambre qui ne descend que jusqu'au bas des reins.

PÉTER, v. n., faire un pet. || *Éclater avec bruit.* — *dans la main, manquer, faire défaut, ne pas tenir ses promesses; mot bas.*

PÉTERSBOURG (Saint-), cap. de l'empire russe, près de l'embouchure de la Néva.

PÉTERWARDEIN, vil. forte des États autrichiens, sur le Danube. Le prince Eugène y battit les Turcs en 1716.

PÉTHION, membre de la Constituante et de la Convention, fut maire de Paris en 1791 et 1792. Proscrit en 1793, il se donna la mort dans le Midi.

PÉTEUR, EUSE, s., celui, celle qui pète, qui a l'habitude de péter ; mot bas. || Prov. et très-fam. : *comme un — ou un péteur, honteusement.*

PETILLANT, E, adj., qui pétille, qui brille avec éclat : feu —. *Des yeux PETILLANTS. Style — d'esprit.*

PETILLEMENT, s. m., action de pétiller.

PETILLER, v. n., éclater avec un petit bruit répété et en sautillant : *il fait jaillir un feu qui PETILLE en sortant* (Boil.) *Le champagne mousseux PETILLE dans le verre.* || — *d'ardeur, d'indignation, de courage*, etc., manifester par ses gestes ou ses regards qu'on est plein d'ardeur, d'indignation, etc. *Ses yeux PETILLAIENT d'impatience* (J.-J.) — *de faire une chose*, en avoir une extrême impatience. = Briller avec éclat, étinceler : *c'est peu qu'en un ouvrage où les fautes fourmillent des traits d'esprit semés de temps en temps PETILLENT* (Boil.) — *d'esprit*, manifester un esprit vif et brillant.

PÉTIOLAIRE (pron. ci), adj., bot., qui est de la nature du pétiole : *vrilles PÉTIOLAIRES.*

PÉTIOLE (pron. ci), s. m., partie d'une feuille qui lui sert de support. = Base, queue d'une feuille.

PÉTIOLÉ, E (pron. ci), adj., muni d'un pétiole.

PETIT, E, adj., exigu, de peu d'étendue ou de volume, par opposit. à grand : — *homme, espace, village. Que la terre est PETITE à qui la voit des cieux!* (Del.) = Peu considérable, peu important en soi : — *train, pas, bruit. On est toujours — quand on n'est grand que par la vanité* (Mass.) *Un — nombre, une — somme.* || *Porter le — collet*, l'habit ecclésiastique. *C'est un — génie*, se dit d'un homme dont les facultés intellectuelles sont très-bornées. *Se faire —*, tâcher d'occuper le moins de place possible; || *éviter l'éclat*; ne pas attirer sur soi les regards. *Être — devant quelqu'un*, perdre beaucoup à lui être comparé. *Cela est —*; fam., peu noble, peu généreux. = De basse condition : *le — peuple; de PETITES gens.* — *guerre*, simulacre de guerre. = T. de mépris : *mais, mon — monsieur, prenez-le un peu moins haut* (Mol.)

§ **PETIT, MENU, MINCE, DÉLIÉ, TÊNU, SUBTIL, EXIGU, FIN, GRÊLE.** Le premier est le terme général. *Menu* est opposé à gros, *mince* à épais. *Délié* se dit de ce qui est fait de petits fils, de ce qui est à la fois long et menu, d'un corps dont les éléments sont imperceptibles. *Tênu*, qui a le sens de très-menu, se dit surtout des fluides. Ce qui est *subtil* se glisse facilement. *Exigu* désigne l'insuffisance, le manque de quantité. *Fin* est opposé à grossier. *Grêle* se dit surtout des parties faibles et minces.

PETIT, s. m., animal nouvellement né : *aux PETITS des oiseaux il donne la pâture* (Rac.); se dit des enfants, par caresse ou familiarité : *mon —, donnez-moi cela.* Le f. est us. dans ce sens : *ma PETITE est enrhumée.* = Au pl., le peuple, par opposit. aux grands : *les — en toute affaire esquivent fort aisément* (La F.) = *En —*, loc. adv., en raccourci : *réduire en — tout un grand ouvrage* (Boss.) *Du — au grand*, par comparaison des petites choses aux grandes. *Un —*, s'est dit pour un peu : *je commence à mon tour à le croire un —* (Mol.) — à —, peu à peu. = **PETITS-PIEDS**, s. m. pl., petits oiseaux d'un goût délicat V. MAISON et GRIS.

PETITEMENT, adv., d'une manière petite et pauvre : *être logé —* || *Penser —*, sans noblesse.

PETITESSE, s. f., peu d'étendue, peu de volume : *la — d'un vase, d'une taille, d'un logement.* = Abs., petite taille : *ma — m'a été reprochée plusieurs fois* (Voiture). = Modicité : *la — d'un don.* || *Dieu révèle aux petits ses miséricordes, parce qu'il se complait dans leur —* (Fén.) || Faiblesse, bassesse : *je ne saurais passer cette — là à un si grand homme* (Did.) = Action vile, humiliante qui dénote la petitesse du cœur, de l'esprit : *les plus*

brillantes fortunes ne valent pas souvent les PETITESSES qu'il faut faire pour les acquérir (La Roch.) = Manque d'élevation, vulgarité : *des héros de romans fuyez les —* (Boil.)

PETIT-FILS, s. m., **PETITE-FILLE**, s. f., enfant du fils ou de la fille.

PETIT-LAIT, s. m., partie séreuse du lait.

PETIT-MAÎTRE, s. m., **PETITE-MAÎTRESSE**, s. f., personne qui affecte un air avantageux, un ton tranchant, des manières libres et étourdiées.

PETITE-VÉROLE, s. f. V. VARIOLE.

PÉTITION, s. f., demande, plainte, vœu adressé par écrit à une autorité. = Dr. : — *d'hérédité*, par laquelle l'héritier légitime ou légal demande à être envoyé en possession. = Log. : — *de principe*, sophisme qui consiste à alléguer comme une preuve évidente ce qui fait l'objet même de la question.

PÉTITIONNAIRE, s., celui, celle qui fait, qui présente une pétition.

PÉTITIONNER, v. n., présenter une pétition.

PÉTITOIRE, s. m.; dr., demande en justice pour être maintenu ou rétabli dans la propriété d'un immeuble. = Adj. f. : *action —*, par laquelle on réclame la propriété d'un immeuble ou l'exercice d'une servitude.

PÉTIOT, peintre en miniature du xviii^e siècle.

PÉTIT-ROMAIN, s. m., caractère d'imprimerie au-dessous de la philosophie.

PÉTIT-TEXTE, s. m., caractère d'imprimerie au-dessous de la gaillarde.

PÉTIT-VERRE, s. m., verre fort petit pour boire de la liqueur. = Liqueur qu'il contient.

PETON, s. m., petit pied; fam.

PÉTONCLE, s. m., coquille bivalve.

PÉTRARQUE, célèbre poète italien du xiv^e siècle. La passion sans espoir qu'il eut pour Laure de Noves lui inspira ses inimitables *Rime*. Il a contribué à fixer la langue et à faire renaître en Italie le goût des lettres antiques.

PÉTRÉE (Arabie), une des trois parties de l'Arabie, au N.-O. Elle est couverte de rochers et a pour cap. Pétra.

PÉTRÉ, E, adj., bot., se dit des plantes qui naissent sur les pierres. = Anat., qui a la dureté de la pierre.

PÉTREL, s. m., genre d'oiseaux palmipèdes qui semblent marcher sur les eaux, et dont le vol est puissant et rapide.

PÉTRIFIANT, E, adj., qui pétrifie, au propre et au fig. : *les sucs PÉTRIFIANTS dont l'eau se charge* (Buff.) *Nouvelle PÉTRIFIANTE*; fam. et peu us.

PÉTRIFICATION, s. f., conversion en pierre d'une substance animale ou végétale; chose pétrifiée.

PÉTRIFIER, v. a., changer en pierre. || *Causer de la stupéfaction, rendre immobile : je suis PÉTRIFIÉ d'étonnement et de douleur* (Volt.) = Se —, v. pr., devenir pierre : *le bois se PÉTRIFIE promptement dans cette terre* (Ac.)

PÉTRIN, s. m., coffre dans lequel on pétrit et on serre le pain. || Pop. : *dans le —*, dans l'embarras.

PÉTRIR, v. a., détremper une substance avec de l'eau et la travailler de manière à faire une pâte : — *du pain, un gâteau, de l'argile.* || *Façonner : on dirait... que Dieu l'a PÉTRI d'autre limon que moi* (Boil.) *Garçon PÉTRI d'honneur, d'orgueil. Femme PÉTRIE de grâces. Ame PÉTRIE de fange et de boue, vile et corrompue.*

PÉTRISSAGE, s. m., action de pétrir.

PÉTRISSEUR, s. m., celui qui pétrit.

PÉTROLE, s. m., bitume liquide et noir qui se trouve dans le sein de la terre : *huile de —.*

PÉTROSILEX, s. m.; minér., roche agrégée, qui est formée de feldspath compacte, souvent mélangé de parties étrangères.

PETTO (IN), loc. italienne et adv., dans l'intérieur du cœur, en secret; se dit particul. du pape lorsqu'il nomme un cardinal sans le proclamer ni l'instituer. = Fam. et par ext. : *ce jeune homme est non genre in* —.

PÉTULAMMENT, adv., d'une manière pétulante : *marcher* — ; peu us.

PÉTULANCE, s. f., vivacité ou promptitude agressive, harcelante : *je me suis déchainé contre lui, je l'ai chargé d'injures, et laissé dans la rue étourdi de ma* — (Les.)

§ **PÉTULANCE, TURBULENCE**. La première peut être effrayante; la seconde est toujours importune.

PÉTULANT, E, adj., qui vous saute dessus, vous obsède, vous agace : *le — guerrier, le grave magistrat* (Dest.) *M. Chalmette a pensé, à cause de sa modique taille, être accablé par une multitude de petites filles PÉTULANTES, qui voulaient l'enwahir au catéchisme* (Fén.) || *Les esprits PÉTULANTS, c'est-à-dire hardis, téméraires et licencieux* (Boss.)

PÉTUNZÉ, s. m., pierre dont les Chinois se servent pour faire la porcelaine.

PEU, adv., en petite quantité ou en petit nombre; il est opposé à beaucoup : *il a — de mérite* (La Br.) *Croyez-vous que mes yeux versent trop — de larmes ?* (Rac.) = *Dans —, loc. adv., dans peu de temps : je reviendrai dans — conter de point en point mes aventures à mon frère* (La F.) *Dans — tu te maries* (Boil.) *Sous —, loc. adv., bientôt. — après, loc. adv., peu de temps après. Quelque —, loc. adv., un peu. Tant soit —, loc. adv., très-peu. A — près, à — de chose près, loc. adv., presque, environ. = S. m. : l'a — près suffit dans les choses qui n'exigent pas beaucoup de précision. — à —, loc. adv., lentement, par un progrès presque imperceptible : Dieu révèle — à — les secrets de sa sagesse* (Fléch.) = *Loc. fam. : c'est — de chose, se dit d'une personne ou d'une chose dont on ne fait nul cas. — de chose se dit aussi d'un petit obstacle, d'un petit retard. C'est — de chose que de nous, se dit pour exprimer la faiblesse et la misère de la condition humaine. — ou point, presque point. = PEU, s. m., petite quantité : ce — de terre couvre ces grands noms et ces grands mérites* (Fléch.) *Le — de commerce que l'on faisait était désavantageux* (Volt.) *J'ose espérer beaucoup de mon — de vaillance* (Corn.) *Un — est quelquefois explétif : dites-moi un — ; fam. = Peu de chose : se contenter, vivre de —. Un homme de —, de basse condition. = Ir. et très-fam. : excusez du —, se dit à celui qui se plaint qu'on ne lui donne pas assez, quoi qu'on lui donne beaucoup; se dit encore lorsqu'on trouve qu'on reçoit beaucoup. = Si —, aussi —, trop —, loc. relatives et comparatives : vous y resterez si —, aussi — que vous voudrez. Vous m'en donnez trop —. = Pour — que, loc. conj. : il le fera pour — que vous lui en parliez, si vous lui en parlez le moins du monde. Si — que rien; fam., fort peu.*

§ **PEU, GUÈRE**. Le premier ne s'emploie jamais, et le second toujours avec la négation, quoique l'un serve à nier plus énergiquement que l'autre.

PEUPLADE, s. f., multitude d'habitants qui passe d'un pays dans un autre pour le peupler; peu us. = Rassemblement d'hommes non encore civilisés : *il fallait gagner l'affection des PEUPLADES er-*

rantes ou sédentaires (Rayn.) || Animaux qui vivent en société; frai, alevin.

PEUPLE, s. m., multitude d'hommes d'un même pays, vivant sous les mêmes lois : *de tous les PEUPLES du monde, le plus fier et le plus hardi a été le — romain* (Boss.) *Chaque — à son tour a brillé sur la terre* (Volt.) = Réunion de sujets : *faire trembler partout les — sous sa loi* (Corn.) || Partie la plus nombreuse et la moins distinguée d'un pays, d'une ville; classe inférieure peu fortunée et peu instruite : *les grands et le —* (La Br.) *Ils vous diront que les plus saintes lois, maîtresses du vil —, obéissent aux voïs* (Rac.) = Foule, multitude : *les flots d'm — immense*. || Grand nombre, quantité considérable : *ce — de domestiques, d'importuns, d'ouvriers. Ce — de rivaux* (Rac.) — *des tombeaux, des ombres; poét., les morts. = Se dit aussi des animaux, des végétaux, etc. = Menu poisson dont on peuple un étang. = Adj., commun, vulgaire : air —. Vauter son ami, cela est trop —* (La Br.) V. NATION.

PEUPEMENT, s. m., action de peupler; résultat de cette action : *d'un pays; peu us. || Le — des colombiers élevés est le plus facile* (Buff.)

PEUPLIER, v. a., remplir d'habitants : *— une île déserte. || — un étang de poissons. La religion a PEUPLÉ de véritables sages les villes, les empires, les déserts* (Mass.) — *un bois, une vigne, y mettre du plant. = Multiplier par la génération : rien ne PEUPLÉ comme les gueux* (Did.) || — *un tableau, y faire entrer beaucoup de figures. = Se —, v. pr., devenir peuplé : la terre se PEUPLÉ d'animaux* (Buff.)

PEUPLIER (pron. plié), s. m., grand et bel arbre qui se plaît dans les lieux humides, et qui croît très-rapidement : *une allée de PEUPLIERS*.

PEUR, s. f., crainte vive et subite, qui fait pâlir : *trembler, mourir de —. Il a — de son ombre. As-tu — de mourir ?* (Corn.) *Hector sourit de la — de son fils Astyanax* (Volt.) *Les enfants chantent la nuit quand ils ont —* (J.-J.) V. CRAINDRE. || *Être mis à faire —, porter un habillement ridicule ou laid. = Timidité, polltronnerie, lâcheté : l'incrédule est un lâche qui cache sa — sous une fausse ostentation de bravoure* (Mass.) *Quoi! la — a glacé mes indignes soldats* (Rac.) = *De — de, loc. prép., de — de surprise, de — de s'égarer. || De — que, loc. conj., de — qu'ils ne succombent* (Fléch.)

PEUREUX, EUSE, adj., sujet à la peur : *homme, animal, caractère —. = Qui manque de résolution. = S., personne peureuse.*

PEUT-ÊTRE, adv., indique la possibilité d'une chose : *mais — j'invente une fable frivole* (Boil.) = *S. m., se fonder sur un —.*

PÉZENAS, ch.-l. de canton du départ. de l'Hérault, fait un important commerce de vins et d'eaux-de-vie.

PFEIFFER (Ida), célèbre voyageur allemand qui avait fait deux fois le tour du monde et qui est morte en 1859.

PHAÉTON, fils du Soleil, ayant voulu conduire les chevaux de son père, faillit mettre le feu à la terre, et fut précipité dans l'Éridan. = *S. m., espèce de petite calèche à deux roues, fort légère et découverte. = Genre d'oiseaux palmipèdes, vulg. paille-en-queue, oiseaux des tropiques.*

PHAGÉDÉNIQUE, adj., se dit des ulcères qui rongent les parties voisines, et des substances qu'on emploie pour consumer les chairs fongueuses.

PHALANGE, s. f.; chez les Grecs, tout corps d'armée rangé dans un ordre compacte; particul., corps d'infanterie macédonienne. || *Tout corps d'armée : ce héros guidait nos PHALANGES* (Ac.) *Les célestes —, les anges. La noire — des esprits de ténébreux, les démons. = Chacun des petits os allon-*

gés qui concourent à former les doigts, les orteils.

PHALANGER, s. m.; zool., mammifère de l'ordre des marsupiaux, originaire de la Nouvelle-Hollande.

PHALANGÈRE, s. f.; bot., genre de plantes herbacées, de la famille des asphodèles.

PHALANGOSE, s. f.; méd., maladie des paupières, résultant de la déviation des cils.

PHALANSTÈRE, s. m., nom que porte, dans le système de Fourier, l'édifice habité par la commune sociétaire. = PHALANSTÉRIEN, NE, adj. et s., qui appartient, qui a rapport au phalanstère; partisan du phalanstère.

PHALARIS, tyran d'Agrigente qui faisait périr ses victimes dans un taureau d'airain qu'on plaçait sur les flammes.

PHALAROPE, s. m., petit oiseau, de la famille des longirostres, dont le bec est droit, grêle et presque rond.

PHALÈNE, s. f., papillon de nuit.

PHALEUCE ou **PHALEUQUE**, adj. et s. m., se dit d'un vers grec ou latin composé d'un dactyle, d'un spondée et de trois trochées.

PHANÉROGAME, adj. et s., se dit des plantes dont les organes sexuels sont apparents.

PHARAON, nom générique donné aux rois d'Égypte dans la Bible.

PHARE, s. m., grand fanal placé sur une haute tour pour éclairer les vaisseaux en mer; tour où est ce fanal: — *de Messine*, détroit entre la Sicile et l'Italie.

PHARISIENS, sectaires juifs qui se distinguaient par leur attachement aux traditions, aux pratiques du culte et qui affectaient une grande sévérité de principes. = PHARISAIQUE, adj., qui tient du pharisaïsme. = PHARISAÏSME, s. m., caractère des Pharisiens. || Hypocrisie.

PHARMACEUTIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la pharmacie: *préparation* —.

PHARMACIE, s. f., art de préparer et de composer les médicaments; lieu où on les prépare, où on les conserve, où on les vend, où on les distribue. = Profession de pharmacien. = Collection de médicaments; boîte qui les contient.

PHARMACIEN, s. m.; synonyme d'APOTICAIRE.

PHARMACOLOGIE, s. f.; méd., traité, description des médicaments.

PHARMACOPÉE, s. f., art de préparer les médicaments; traité sur cette matière.

PHARMACOPOLE, s. m.; synonyme ir. de PHARMACIEN.

PHARYNX, s. m., canal situé au-devant de la colonne vertébrale, séparé de la bouche par le voile du palais, et se continuant avec l'œsophage.

PHARSALE, anc. vil. de Thessalie, près de laquelle César battit Pompée l'an 48 av. J.-C. = Titre d'un poème de Lucain sur la guerre entre ces deux généraux.

PHASE, riv. de l'Asie ancienne qui arrosait la Colchide.

PHASE, s. f., apparences diverses que nous présentent la lune et quelques autres planètes, selon la manière dont elles sont éclairées par le soleil. || Changements successifs qui se font remarquer dans certaines choses: *étudier les PHASES de la civilisation moderne* (Ac.)

PHASME, s. m., genre d'insectes orthoptères.

PHÉRÉ, nom poétique et mythologique de la lune.

PHÉBUS, nom d'Apollon considéré comme dieu de la lumière. || Dieu de l'inspiration poétique: *qu'il s'en prenne à ses vers* que — *désavoue* (Boil.) = S. m., style ampoulé de quelqu'un qui a la prétention d'être sublime ou bel esprit: *la magnificence des paroles avec de faibles idées est proprement du* — (VAUV.) V. GALIMATIAS.

PHÈDRE, femme de Thésée. Sa passion pour Hippolyte, fils de son mari, a fourni à Racine le sujet d'une de ses plus belles tragédies.

PHÈDRE, fabuliste latin dont on place l'existence sous Auguste et Tibère.

PHÉLLANDRE, s. m.; bot., ciguë aquatique.

PHÈNE, s. m., espèce de vautour.

PHÉNICIE, nom que l'on donnait autrefois à la côte de Syrie. Ce pays était habité par un peuple marchand dont Tyr et Sidon furent les capitales. = PHÉNICIEN, NE, adj. et s., se dit des habitants, de la langue de la Phénicie, de ce qui concerne la Phénicie ou ses habitants.

PHÉNICOPTÈRE, s. m.; synonyme de FLAMANT.

PHÉNIX, s. m., oiseau fabuleux qui, suivant les anciens, vivait plusieurs siècles, et, après s'être brûlé lui-même sur un bûcher, renaissait de ses cendres. || Personne ou animal unique dans son genre; il est souvent ir.: *Sofal est le — des esprits relevés* (Boil.) *Vous êtes le — des hôtes de ces bois* (La F.) = Constellation australe.

PHÉNOMÉNAL, E, adj.; philos., qui n'est qu'apparence: *dans ce système, les choses extérieures n'ont qu'une existence purement PHÉNOMÉNALE*. = Qui tient du phénomène. || Surprenant, extraordinaire; fam. et ir.

PHÉNOMÈNE, s. m., tout fait extérieur qui tombe sous nos sens, et tout fait intérieur dont nous avons conscience. = Particul., tout ce qui paraît d'insolite, d'extraordinaire. || Individu ou objet nouveau, extraordinaire.

PHIDIAS, le plus célèbre sculpteur de l'antiquité, fut chargé par Périclès de plusieurs travaux importants, entre autres du Parthénon, qu'il décora d'une admirable statue de Minerve. Retiré plus tard à Olympie, il y sculpta la fameuse statue de Jupiter Olympien.

PHILADELPHIE, vil. cap. des États-Unis jusqu'en 1800, renferme un grand nombre d'établissements d'instruction et un hôtel des monnaies.

PHILANTHIE, s. m., genre d'insectes hyménoptères, de la famille des fousisseurs.

PHILANTHROPE, s. m., celui qui, par caractère, est porté à aimer tous les hommes; particul., celui qui s'occupe activement d'améliorer la condition de ses semblables.

PHILANTHROPIE, s. f., amour de l'humanité.

PHILANTHROPIQUE, adj., qui a rapport à la philanthropie; inspiré par la philanthropie.

PHILHARMONIQUE, adj., qui aime, qui cultive la musique: *société* —.

PHILHÉLÈNE, adj. ets., s'est dit des partisans de la Grèce moderne, lors de la lutte de ce pays contre la Turquie.

PHILIPPE, nom de plusieurs rois de Macédoine. Les plus connus sont: PHILIPPE II, père d'Alexandre, qui prépara par ses conquêtes et l'habileté de sa politique le triomphe de son fils sur les Perses, et PHILIPPE V (220-178), qui essaya d'armer la Grèce contre Rome et de prévenir l'asservissement de sa patrie en s'alliant aux Carthaginois, mais qui fut vaincu à Cynoséphales. = Nom de plusieurs rois de France: PHILIPPE I^{er}, quatrième roi capétien (1060-1108), sous lequel eurent lieu de grands événements, tels que la conquête de l'Angleterre par les Normands et la première croisade, mais qui n'y prit aucune part. PHILIPPE II ou PHILIPPE-AUGUSTE (1180-1223), qui lutta contre Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre. PHILIPPE III, le *Hardi*, fils de saint Louis (1270-85). PHILIPPE IV ou le *Bel* (1285-1314), connu par sa lutte contre les prétentions du pape Boniface VIII et par l'abolition des Templiers. PHILIPPE V ou le *Long* (1316-22). PHILIPPE VI, de *Valois*, chef de la deuxième branche des Capétiens qui porte son nom, battu à Crécy par Édouard III. LOUIS-PHILIPPE I^{er}, roi des Français (1830-1848). = Nom de deux ducs de Bourgogne: PHILIPPE le *Hardi*, fils de Jean le Bon, qui prit part à toutes les intrigues et à tous les désordres du règne de Charles VI, et PHILIPPE le *Bon*, père de Charles le Téméraire.

Rois d'Espagne: PHILIPPE I^{er}, le *Beau*, archiduc d'Autriche, épousa, en 1496, la fille de Ferdinand le Catholique

et d'Isabelle. Après la mort de celle-ci il disputa à son beau-père le gouvernement de la Castille, que la mort lui enleva au bout de trois mois. = **PHILIPPE II**, fils de Charles-Quint (1556-98), essaya d'étouffer le protestantisme et d'établir la monarchie universelle, mais fut arrêté dans ces deux projets par les protestants d'Allemagne, Elisabeth d'Angleterre et le roi de France Henri IV. = **PHILIPPE III** (1598-1621), se laissa gouverner par le duc de Lermé et plus tard par le fils de ce ministre, le duc d'Uzède. = **PHILIPPE IV** (1621-1665), perdit les Pays-Bas, l'Artois, le Roussillon, la Catalogne, etc. = **PHILIPPE V**, petit-fils de Louis XIV, succéda à Charles II sur le trône d'Espagne. Il soutint, avec son aïeul, une lutte contre l'Europe qui voulait empêcher la réunion des deux couronnes dans une même famille. Après avoir régné jusqu'en 1746, il laissa sa maison établie solidement en Espagne et dans les Deux-Siciles.

PHILIPPE, vil. de Macédoine, près de laquelle Antoine et Octave défirent Brutus et Cassius en 42 av. J.-C.

PHILIPPEVILLE, vil. forte, port et s.-préf. de la p. de Constantine.

PHILIPPINES, archipel de la Malaisie, dans la mer de Chine, au N. des Molouques.

PHILIPPIQUE, nom que l'on a donné à chacune des harangues que Démosthène prononça contre Philippe, roi de Macédoine. = Par ext. nom que Cicéron lui-même a donné à chacun de ses discours contre Antoine. || Écrit violent et satirique : *il a fait une — contre moi* (Ac.)

PHILIPPSBOURG, vil. du grand-duché de Bade, souvent prise et perdue par la France pendant les guerres du xvii^e et du xviii^e siècle.

PHILISTINS, peuple ennemi des Hébreux auxquels il fit subir une longue servitude (1212-1172).

PHILOLOGIE, s. f., partie de l'érudition qui embrasse spécialement la langue et la littérature.

PHILOLOGIQUE, adj., qui concerne la philologie : *recherches philologiques*.

PHILOLOGUE, s. m., littérateur qui cultive la philologie, qui en fait son étude particulière.

PHILOMATHIQUE, adj., qui aime les sciences : *institut, société, école —*.

PHILOMÈLE, jeune fille qui fut, suivant la Fable, changée en rossignol. || Rossignol : *dans un bois où chantait la pauvre —* (La F.)

PHILOPEMÈNE, général de la ligue Achéenne, remporta plusieurs victoires contre les tyrans de Sparte.

PHILOSOPHALE, adj. f., *Pierre —*, prétendue transmutation des métaux en or. || Chose impossible à trouver.

PHILOSOPHE, s. m., celui qui s'occupe de l'étude de la philosophie : *tout doit être pour un — un sujet de méditation, et rien n'est petit à ses yeux* (Volt.) = Particul., celui qui cultive sa raison et conforme sa vie aux règles de la morale : *il a supporté sa disgrâce en —*. = Celui qui mène une vie tranquille et retirée. = Adj., *soyez assez — pour vous soucier peu de le paraître* (M^{me} du Defant).

PHILOSOPHER, v. n., traiter des questions des matières philosophiques : *nous philosopherons maintenant tout le savoir* (Reg.) = Raisonner trop subtilement, argumenter en pure perte.

PHILOSOPHIE, s. f., science des principes généraux de toutes choses, science de l'esprit humain. = Doctrine particulière à chaque école de philosophie ou à chaque philosophe formant école : *la — d'Aristote, de Descartes, de Leibnitz. — stoïcienne, scolastique*. = Ensemble des principes fondamentaux sur lesquels repose une science particulière, un art spécial : *la — de l'histoire, — de la nature*, celle qui a pour objet l'étude des lois et des causes des phénomènes que nous offre l'ensemble de l'univers. = Au sens moral, élévation d'esprit et fermeté d'âme qui met l'homme au-dessus des passions, des accidents de la vie, des erreurs du vulgaire : *il y a une*

— qui nous élève au-dessus de l'ambition et de la fortune (La Br.) *Vous avez de quoi exercer votre —* (Volt.) = *naturelle*, se dit d'un certain caractère de raison, de modération, de force d'âme. = Science qu'on enseigne sous ce nom dans les collèges et les écoles publiques : *cours de —*. *Il fait sa —*. = Impr., caractère entre le cicéro et le petit-romain.

PHILOSOPHIQUE, adj., qui appartient à la philosophie : *raisonnement, conduite —*. *Esprit —*, plein de méthode; qui n'a ni passions ni préjugés. = Composé sur la philosophie ou suivant les règles de la philosophie : *dictionnaire, histoire —*.

PHILOSOPHIQUEMENT, adv., d'une manière philosophique, en philosophe : *voir, raisonner —*.

PHILOSOPHISME, s. m., fausse philosophie; abus de la philosophie : *le — du xviii^e siècle*.

PHILOTECHNIQUE, adj., qui a pour objet l'amour des arts, qui aime les arts : *société —*.

PHILTRE, s. m., breuvage qu'on supposait propre à exciter les passions, à inspirer de l'amour.

PHLÉBITE, s. f., inflammation de la membrane interne des veines.

PHLÉBOTOMIE, s. f., ouverture qu'on fait à une veine pour en tirer du sang. = Anat., dissection des veines.

PHLÉBOTOMISER, v. a.; synon. de SAIGNER.

PHLÉGÉTHON, fl. des Enfers.

PHLEGMAGOGUE, adj. et s., se dit des remèdes contre la pituite.

PHLEGMON, s. m.; méd., inflammation du tissu cellulaire.

PHLEGMONEUX, **EUSE**, adj.; méd., qui est de la nature du phlegme : *abcès, érysipèle —*.

PHLOGISTIQUE, s. m.; chim., fluide dont on a supposé l'existence pour expliquer les phénomènes de la combustion. = Adj., propre à développer la chaleur interne : *médicament —*, ou subst., *un —*.

PHLOGOSE, s. f.; méd., inflammation légère; rougeur et chaleur qui la caractérisent.

PHLOMIS, s. m., genre de labiées.

PHLYCTÈNE, s. m., petite ampoule qui provient d'une brûlure ou d'une phlegmasie.

PHOCÉE, vil. ionienne de l'Asie Mineure, dont les habitants, les *Phocéens*, fondèrent de nombreuses colonies, et entre autres, Marseille. = **PHOCÉEN**, **NE**, adj., qui appartient à Phocée ou à Marseille.

PHOCIDE, contrée de l'anc. Grèce, entre le golfe de Corinthe et la Bœotie.

PHOCION, général et orateur athénien, devint le chef de l'aristocratie, et tenta vainement de retenir ses concitoyens dans les voies de la modération et de la paix. Il fut condamné à boire la ciguë en 317.

PHONIQUE, adj., qui a rapport aux sons, à la voix. = Particul., se dit des signes destinés à représenter les sons de la voix.

PHONOMÈTRE, s. m., instrument propre à mesurer l'intensité du son ou de la voix.

PHOQUE, s. m., quadrupède amphibie de l'ordre des carnassiers, vulg. *veau marin*.

PHOSPHATÉ, **E**, adj., qui est à l'état de phosphate : *cuivre, fer —*. *Chaux phosphatée*.

PHOSPHATE, s. m., sel formé par la combinaison de l'acide phosphorique avec une base.

PHOSPHITE, s. m., sel formé par la combinaison de l'acide phosphoreux avec une base.

PHOSPHORE, s. m., corps simple, métalloïde, qui brûle en répandant une vive lumière.

PHOSPHORESCENCE, s. f.; chim., propriété qu'ont certains corps de devenir lumineux dans l'obs-

curité sans chaleur ni combustion sensible. = Lumière qui en provient.

PHOSPHORESCENT, E, adj., qui a la propriété appelée phosphorescence : *animal, corps* —.

PHOSPHOREUX, adj. m., *acide* —, formé par la combustion lente du phosphore.

PHOSPHORIQUE, adj., qui appartient au phosphore : *lumière* —. *Briquet, allumette* —, qui s'enflamme au moyen du phosphore. *Acide* —, formé par la combustion rapide et complète du phosphore.

PHOSPHURE, s. m.; chim., combinaison du phosphore avec un autre corps simple.

PHOTOGRAPHIE, s. m., celui qui s'occupe de photographie ou qui en fait sa profession.

PHOTOGRAPHIE, s. f., art de fixer et de reproduire l'image des objets extérieurs au moyen de la chambre obscure et de divers procédés chimiques.

PHOTOGRAPHER, v. a., reproduire par la photographie : — *un paysage. Il s'est fait* —.

PHOTOGRAPHIQUE, adj., qui appartient à la photographie : *appareil, image* —.

PHOTOMÈTRE, s. m., instrument au moyen duquel on mesure l'intensité relative de la lumière.

PHOTOMÉTRIE, s. f., science qui a pour objet la mesure de l'intensité de la lumière.

PHRASE, s. f., assemblage de mots présentant un sens complet : *tourner une* —. — *faite*, façon de parler consacrée par l'usage, et à laquelle il n'y a rien à changer. || *Faire des PHRASES*; fam., parler d'une manière affectée, recherchée. = Génie particulier d'une langue, tour qui lui est propre : *l'on a secoué le joug du latinisme et réduit le style à la purement française* (La Br.) — *musicale*, suite régulière et non interrompue de chant ou d'harmonie terminée par un repos.

PHRASÉOLOGIE, s. f., construction de phrases particulière à une langue ou propre à un écrivain. || *Discours verbeux et vide de pensées.*

PHRASER, v. n., *il PHRASE bien*, se dit d'un compositeur dont les phrases sont régulières et faciles à saisir, d'un chanteur qui accentue bien la phrase musicale. = V. a., — *la musique.*

PHRASIER ou **PHRASEUR**, s. m., faiseur de phrases; orateur ou écrivain vide et verbeux.

PHRÉNIQUE, adj.; anat., qui a rapport au diaphragme. = Phys., qui a rapport, qui appartient à la pensée, à l'intelligence.

PHRÉNITE, s. f.; méd., inflammation du diaphragme.

PHRÉNOLOGIE, s. f., science qui se propose de déterminer les rapports qu'on suppose exister entre l'intelligence, le caractère d'un individu, et la conformation de la boîte osseuse de son crâne.

PHRÉNOLOGIQUE, adj., qui appartient à la phrénologie : *science, étude* —. *Société* —, de phrénologues.

PHRÉNOLOGISTE ou **PHRÉNOLOGUE**, s. m., celui qui s'occupe de phrénologie, qui a écrit sur cette science.

PHYRIGANE, s. f., genre d'insectes névroptères dont les larves sont renfermées dans un fourreau qui ressemble à un fagot.

PHYRIGIE, contrée de l'Asie Mineure. = **PHYRIGIEN**, NE, adj. et s., habitant de la Phrygie; qui appartient à la Phrygie ou à ses habitants. = *Mode* —, mode de musique fier et guerrier qui tenait le milieu entre le lydien et le dorien.

PHYRÉNÉ, célèbre courtisane athénienne dont Praxitèle fit la statue. Accusée d'impiété, elle fut défendue et sauvée par Hypéride, qui découvrit devant les juges le sein admi-

nable de sa cliente. n *Aux temps les plus féconds en PHRYNIÉS, en Laïs* (Boil.)

PHRYNICUS, poète tragique athénien, disciple de Thespis, fit adopter le masque par les acteurs.

PHTHIRIASE, s. f.; méd., développement d'une grande quantité de poux sur une partie ou sur toute la surface du corps.

PHTHISIE, s. f.; méd., affection tuberculeuse des poumons, accompagnée ordinairement des phénomènes d'étisie et de consommation.

PHTHISIQUE, adj. et s., se dit d'une personne atteinte de phthisie.

PHYLACTÈRE, s. m., petite bande de parchemin sur laquelle les Juifs écrivaient certains passages de l'Écriture. = *Amulette des anciens.*

PHYLARQUE, s. m., chef de tribu; nom d'un magistrat d'Athènes.

PHYLLANTHE, s. m.; bot., genre de plantes de la famille des euphorbes.

PHYLITHE, s. m., feuille pétrifiée; pierre qui porte des empreintes de feuille.

PHYSICIEN, s. m., celui qui s'occupe de la physique, qui sait la physique : *c'est un grand* —.

PHYSICO-MATHÉMATIQUE, adj., qui a rapport à la physique et aux mathématiques : *science* —.

PHYSIOCRATE, s. m.; philos., celui qui croit au pouvoir de la nature. = Nom qu'on a donné aux disciples de Quesnay, qui plaçaient dans la nature, ou mieux dans la terre, toute la puissance productive.

PHYSIOGNOMIE, s. f., art de juger les inclinations par l'inspection des traits du visage.

PHYSIOGNOMIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la physiognomie.

PHYSIOGRAPHIE, s. f., description des objets dont l'ensemble constitue la nature.

PHYSIOLOGIE, s. f., science qui traite des phénomènes de la vie, des fonctions des organes, etc.; ouvrage qui traite de cette science.

PHYSIOLOGIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la physiologie : *recherche* —.

PHYSIOLOGIQUEMENT, adv., d'une manière normale, conforme aux lois de la physiologie.

PHYSIOLOGISTE, s. m., celui qui est versé dans la physiologie ou qui a écrit sur cette science.

PHYSIONOMIE, s. f., expression particulière qui, pour chaque être, résulte de l'ensemble de ses parties extérieures, et, pour l'homme, de celui des traits de sa face : *son esprit est comme sa* —, *fort doux et fort aimable* (Volt.) *Je n'aperçus rien dans sa* — *et dans ses propos qui me fit mal augurer de lui* (J.-J.) = Certain air de vivacité et d'agrément répandu sur le visage : *il manque de* —. || Caractère distinctif : *ce pays a une* — *toute particulière.* = Synon. de **PHYSIOGNOMIE**. V. AIR.

PHYSIONOMISTE, s. m., celui qui se connaît ou prétend se connaître en physiognomie. = Adj., *il ou elle n'est pas* —.

PHYSIQUE, s. f., science qui a pour objet les propriétés accidentelles ou permanentes des corps, lorsqu'on les étudie sans les décomposer chimiquement; ouvrage qui traite de cette science; classe où on l'enseigne. = *Manière de raisonner sur la physique.* = S. m., extérieur d'une personne : *son* — *me déplaît*; fam. = *Constitution naturelle de l'homme : le* — *influe sur le moral.* = Adj., naturel, qui appartient à la physique : *mouvement, effet* —. *Il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde* — (Mont.) *Impossibilité* —, selon l'ordre de la nature; dans ce sens et dans

quelques autres, il se dit par opposit. à *moral : certitude* —, fondée sur le témoignage des sens.

PHYSIQUEMENT, adv., d'une manière physique et réelle : *envisager, démontrer* —. *Cela est — impossible.*

PHYTOLITHE, s. f., pierre qui a la figure ou qui porte l'empreinte de quelque plante.

PHYTOLOGIE, s. f., traité sur les plantes.

PHYTOPHAGE, adj.; zool., qui se nourrit de substances végétales.

PIACULAIRE, adj., expiatoire; peu us.

PIAFFER, v. n., se dit d'un cheval qui lève les jambes de devant fort haut et les replace presque au même endroit avec précipitation.

PIAFFEUR, adj. et s. m., se dit d'un cheval qui piaffe, qui a l'habitude de piaffer.

PIAILLER, v. n., crier, crier sans cesse; se dit fam. des petits oiseaux et des enfants criards.

PIALLERIE, s. f., criaillerie perpétuelle des petits oiseaux, des enfants, etc.; fam.

PIAILLEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui piaille, qui a l'habitude de piailler : *écoutez-moi donc, jaseur éternel*, — *infatigable* (Brueys); fam.

PIANISSIMO (mot ital.), adj.; mus., très-doucement, avec peu de force, d'énergie.

PIANISTE, s. m., celui, celle qui joue bien du piano, qui fait profession d'en jouer.

PIANO (mot ital.), adv.; mus., doucement. = S. m. inv., *observer les — et les forte.* = Instrument de musique à cordes et à clavier, espèce de clavecin dont on peut renforcer ou adoucir le son à volonté; dans ce sens, il prend la marque du pluriel.

PIAST ou **PIASTE**, s. m., nom qu'on donnait, en Pologne, sous les Jagellons, aux princes d'origine polonaise élus rois de Pologne, comme Sobieski, Poniatowski, etc.

PIASTRE, s. f., monnaie d'argent dont la valeur varie suivant les pays; celle d'Espagne vaut 5 francs 33 centimes.

PIAULER, v. n., crier; se dit des petits poulets. || Pop., se dit des enfants qui se plaignent en pleurant.

PIBLE (Å), loc. adv., *mât à —*, d'un seul morceau.

PIC, s. m., oiseau grimpeur, remarquable par la facilité avec laquelle il parcourt un tronc d'arbre dans toutes les directions. = Instrument de fer, courbé et pointu vers le bout, garni d'un manche de bois, et dont on se sert pour casser des morceaux de rochers ou pour ouvrir la terre quand elle est trop dure : *prends ton — et me romps ce caillou qui te nuit* (La F.) = Géogr., montagne très-haute, isolée et de forme conique : *le — de Ténériffe*. = A —, loc. adv., perpendiculairement : *cette montagne est coupée à —, tombe à —*.

PIC, s. m.; t. de jeu de piquet, coup par lequel le joueur qui a la main, pouvant compter jusqu'à trente, en jouant les cartes, avant que son adversaire puisse rien compter, compte soixante points au lieu de trente.

PICA, s. m.; méd., appétit dépravé qui porte à manger des substances non nutritives.

PICADOR (mot espag.), s. m., cavalier qui, dans les courses, attaque le taureau avec la pique.

PICAILLON, s. m., anc. monnaie de cuivre du Piémont. || *Avoir des PICAILLONS*; pop., être riche, à son aise.

PICARD (Jean), astronome du XVII^e siècle, successeur de Gassendi au Collège de France.

PICARD (Louis-Benoît), poète comique, mort en 1828, s'est distingué par une grande facilité et par une gaieté franche, mais il a peu de force.

PICARDIE, anc. p. et grand gouvernement de la France.

= **PICARD**, B, adj. et s., habitant de la Picardie; qui concerne la Picardie ou ses habitants.

PICCINI, compositeur de musique italien, mort en 1800. Venu en France vers 1776, il eut Gluck pour rival et l'obligea à lui céder la place. = **PICCIARISTE**, adj. et s., partisan de la musique de Piccini.

PICCOLOMINI (Octave), un des généraux de l'armée impériale dans la guerre de Trente ans.

PICENUM, anc. contrée de l'Italie centrale.

PICHEGRU, un des bons généraux de la République, conquit la Hollande au cœur de l'hiver de 1795, avec une armée qui n'avait pas de souliers. Proscrit au 18 fructidor, il passa à l'étranger et conspira plus tard contre le premier consul. Arrêté à Paris, où il était venu secrètement, il s'étrangla dans sa prison.

PICHOLINE, s. f., petite olive excellente, produite par une variété d'olivier. = Adj. f., *olive* —.

PICOLET, s. m., petit cranpon qui retient le pêne dans une serrure.

PICORÉE, s. f., action de marauder : *aller à la —*; se dit des soldats, des écoliers maraudeurs, et fig., des abeilles qui vont recueillir sur les fleurs le suc dont elles composent leur miel.

PICORER, v. n., aller à la picorée, dans tous les sens de ce mot. || Piller dans les ouvrages d'autrui : *il va PICORANT dans tous les vieux poètes* (Ac.) = V. a., *un de ses amis survint, qui, me voyant — ces grains, me dit : Eh! monsieur, que faites-vous là?* (J.-J.)

PICOREUR, s. m., soldat qui va picorer. || Plagiaire; fam. et peu us.

PICOT, s. m., petite pointe qui demeure sur le bois qui n'a pas été coupé net. = Marteau pointu qui n'a qu'un côté. = Petite engrêlure au bord des dentelles, des passements.

PICOTEMENT, s. m., impression incommode et un peu douloureuse, comme d'une piqûre légère, à la surface de la peau ou sur quelque membrane.

PICOTER, v. a., causer des picotements. = Piquer les fruits à coups de bec. — *un cheval*, lui faire sentir légèrement l'éperon à diverses reprises. *Il est PICOTÉ*, marqué de petite vérole, de piqûres, de points, etc. || Fam., lancer contre quelqu'un des paroles dites avec malice; chercher à le fâcher, à l'irriter : *soyez certain que je n'ai pas l'intention de vous — ni de vous faire aucun reproche* (M^{me} du Deffand). = Se —, v. pr., s'agacer réciproquement.

PICOTERIE, s. f., paroles dites malignement pour picoter quelqu'un; fam.

PICOTIN, s. m., mesure pour donner de l'avoine aux chevaux; ce qu'elle contient.

PICROMEL, s. m.; chim., matière visqueuse et un peu sucrée que Thénard a retirée de la bile.

PICQUIGNY, ch.-l. de canton du départ. de la Somme. Louis XI et Édouard IV y signèrent un traité en 1475.

PICTES, peuple de l'anc. Calédonie.

PICUCULE, s. m.; ornith., espèce de grimpeur.

PIC-VERT, s. m., oiseau. V. **Pic**.

PIE, adj. f., *œuvre* —, œuvre de charité faite en vue de Dieu.

PIE, s. f., oiseau à plumage blanc et noir qui apprend facilement à parler. || *Jaser comme une —*, parler beaucoup, bavarder. V. **Nid**. **Fromage à la —**, espèce de fromage blanc écrémé. = Adj. des deux genres, *cheval, jument* —, dont la robe blanche présente des taches noires, alezanes ou baies.

PIE, nom qu'ont porté huit papes; les plus remarquables sont : **PIE II** (1459-64), qui essaya d'organiser une croisade contre les Turcs et mourut au moment de partir pour la Grèce avec les croisés. = **PIE V** (saint), qui, monté sur le

trône pontifical en 1566, soutint jusqu'à sa mort (1572) le parti catholique en Europe avec Philippe II, les Guises et Marie Stuart. = **PIÈ VI** (1773-99), qui, après avoir été peu à peu dépossédé de tous ses États par la République française, mourut captif à Valence. = **PIÈ VII** (1800-23), connu par sa lutte contre Napoléon.

PIÈCE, s. f., partie, portion, morceau d'un tout : — de bois, de bœuf, d'habillement. Les **PIÈCES d'une machine**. **Habit fait de — et de morceaux**. **Il vous prend un levier, met en PIÈCES l'idole** (La F.). **Armé de toutes —**, de pied en cap. || **Accommoder, ajuster, habiller quelqu'un de toutes —**, le maltraiter, ou en dire beaucoup de mal. **Tailler une armée en —**, la défaire entièrement. **Mettre en — un auteur**, le défigurer, ou s'en approprier des passages. **Emporter la —**, critiquer, railler sans pitié, sans ménagement. **PIÈCES rapportées** ou de rapport, morceaux de pierre ou de bois dont se compose une mosaïque, un ouvrage de marqueterie. **Être tout d'une —**, d'un seul morceau, en parl. des choses; || être trop guindé ou trop raide, en parl. des personnes. **Faire la nuit tout d'une —** (Les.), dormir toute la nuit sans interruption. = Petit morceau de toile, d'étoffe, de métal, etc., dont on raccommode les choses de même nature : *sa robe, en vain de — rajunie* (Boil.) = Se dit aussi d'un tout complet : *on rira toujours de la scène où Patelin vient à bout d'attraper une — de drap* (La H.). V. **ÉCRANTILLON**. = **Tonneau** : — de vin, d'eau-de-vie. = Se dit de certaines choses considérées comme appartenant à un ensemble, à une collection : *on lui a cassé sa plus belle — de vaisselle*. = **Ouvrage** : — de four, de pâtisserie, d'orfèvrerie, de tapisserie. — de gibier, chacun des animaux bons à manger qu'on tue à la chasse : *nous n'avons pas tué une seule —* : on le dit, dans un sens analogue, de la volaille et du poisson. = Chacune des différentes parties d'un logement : *un appartement composé de cinq à six — de plain-pied* (Les.). — de terre, de blé, d'avoine, etc., se dit d'une certaine étendue de terre continue, etc. — d'eau, quantité d'eau retenue dans un espace creusé en terre, pour l'embellissement d'un jardin, d'un parc, etc. = Chacun, chacune : *des oranges à 30 centimes la —*. = **Travailler aux —**, à ses —, se dit des ouvriers qui sont payés non à la journée, mais à proportion de ce qu'ils font. = On le dit des monnaies : *vous avez une — d'argent ou même une — d'or; ce n'est pas assez* (La Br.). *Quand je me vis au bout de mes dernières —*. *je vendis mon bel habit* (Les.). — de mariage, médaille d'or ou d'argent que le prêtre bénit pendant la cérémonie et que l'époux donne à sa femme. = **Pop.**, donner, demander, recevoir la —, la petite gratification que l'on donne à un domestique, à un homme de peine. V. **MONNAIE**. || En parl. des personnes : bonne, fine, méchante —, personne rusée, malicieuse, dont il faut se méfier : *taisez-vous, bonne —*, *vous faites la sournoise, mais je vous connais* (Moll.) — à —, loc. adv., une pièce après l'autre. — de résistance, gros morceau de viande cuite. = **Milit.**, canon, bouche à feu : *il passa fièrement sous le feu des — espagnoles* (De Vigny). = **Fortif.**, — détachés, ouvrages construits à quelque distance de la place. = **Morceau de bois taillé** qui entre dans un assemblage de charpente. — de bétail, chacun des animaux qui le composent. = **Ouvrage en vers ou en prose qui fait un tout complet, partiel. ouvrage dramatique : que direz-vous donc de mes — fugitives qu'on veut imprimer?**

(Volt.) *Je suis satisfait du dénoûment de cette —* (Les.) *La petite —*, la petite comédie que l'on joue après une pièce plus longue; || fam., chose divertissante ou ridicule, qui succède à une autre plus intéressante ou plus sérieuse. = **Tour, malice qu'on fait à quelqu'un : faire une — ou faire — à quelqu'un**. *Pour se moquer de moi et me faire une —* (Mol.) = **Dr.**, écrit, compte, et généralement tout ce qui sert, tout ce qu'on produit dans un procès pour soutenir son droit. || *C'est la meilleure — de son sac*; fam., ce qui lui est le plus avantageux, le plus utile. = **Aux échecs**, chacune des parties du jeu qui ont un nom particulier, comme le roi, la tour, etc.

PIED, s. m., partie du corps de l'homme qui lui sert à se soutenir et à marcher, partie inférieure des jambes qui porte sur le sol et supporte le corps : — droit, gauche. *Les eaux s'affermissent sous ses PIEDS* (Mass.) *Elle pourra marcher sans que le — lui glisse* (Boil.) *Sauve-moi de l'affront de tomber à leurs —* (Corn.) *Il m'a donné un coup de —*. V. **ANE**. — plat, large et comme aplati; || se dit, fam. et par mépris, d'un homme de basse naissance et de peu de considération. **Gens de —**, fantassins. **Valets de —**, qui vont à pied dans les cérémonies. || **Aux —**, exprime un état d'asservissement, de subordination : *il voudrait voir l'univers entier à ses —* (Boss.) *Dieu seul mit à vos — le Parthe et l'Indien* (Rac.) **Pointe du —**, extrémité antérieure du pied. Pour les loc. prov. et fam. V. **ARRACHE-PIED (d')**, **BOULE**, **CAP**, **CHAUSSER**, **CHAUSSURE**, **COUPER**, **DANSER**, **ÉPINE**, **ÉTRIER**, **FOSSE**, **FOULER**, **GRUE**, **HERBE**, **LÂCHER**, **MARCHER**, **MARIN**, **MOUCHE**, **MOUCHER** (se), **MUR**, **ŒUVRE**, etc. *Sauter, passer à — joints sur ou par-dessus une chose*, l'é luder, l'éviter. *Examiner quelqu'un des — à la tête, de la tête aux —*, le considérer attentivement et en détail. *Peindre quelqu'un en —*, faire le portrait d'une personne tout entière, debout ou assise. || **Fam.**, *aller du même —*, avoir une conduite, une marche égale et semblable. *Avoir toujours un — en l'air*, être très-vif, ne pouvant jamais demeurer en place. *Ne pouvoir mettre un — devant l'autre*, être faible à ne pas pouvoir marcher. **Pop.**, *donner un coup de — jusqu'à tel endroit*, aller jusqu'à tel endroit dont on n'est pas éloigné. *Avoir les — chauds*, se dit d'un bavard ou d'un homme qui jouit de toutes les commodités de la vie. *Mettre — à terre*, descendre de cheval ou de voiture : *l'enfant met — à terre, et puis le vieillard monte* (La F.) *Mettre le —*, les — quelque part, y aller : *que l'on ne vous revoie plus à Madrid; si vous y mettez le —*, *vous êtes mort* (Les.) *Être sur —*, levé, non couché; || se dit d'une personne qui est en état de se lever, après avoir été malade. *Être en —*, dans l'exercice d'une charge, d'une fonction. *Mettre quelqu'un sur —*, sur un bon —, le mettre au courant de ses affaires ou rétablir sa fortune, lui procurer de grands avantages ou l'habituer à faire ce que l'on souhaite de lui. *Être sur un bon, sur le bon —*, dans une situation avantageuse. *Être, se mettre sur le — d'un homme de qualité*, passer pour, s'ériger en homme de qualité. *Se mettre sur le — de faire telle chose*, prendre telle manière d'agir. *Être, se mettre sur tel — avec quelqu'un*, dans telle disposition, dans telle conduite. || **Sur ce — là**, puisque les choses sont comme vous le dites : *sur ce — là nous sommes d'accord* (Les.) *Être encore sur ses —*, n'avoir pas encore été renversé, au propre et au fig. *Mettre une armée, des troupes sur —*, les lever, les rassembler. *Mettre sous*

ses —, dédaigner, mépriser. *Mettre aux — de la croix*, pardonner, souffrir, en vue des humiliations et des souffrances de Jésus-Christ. *Prendre —*, commencer à s'établir, à gagner confiance. V. *PERDRE* et *LEVER*. || Fam., *tomber sur ses —*, se retrouver dans la même situation qu'auparavant. *Avoir bon —, bon œil*, jouir d'une bonne santé, être dans toute sa force; || se tenir sur ses gardes. = *A —*, loc. adv., au moyen de ses pieds, en marchant : *c'est une folle qui est arrivée ici à — cette nuit* (A. de Vigny). V. *CUEVAL*. *Être à —*, n'avoir plus de voiture. *Être, mettre à —*, en disponibilité. — *à —*, loc. adv., pas à pas, graduellement : *défendre le terrain, reculer — à —*, en tenant toujours tête à l'ennemi. *De — ferme*, loc. adv.; sans quitter la place : *attendre, combattre de — ferme*. = Se dit aussi des parties du corps des animaux sur lesquelles ils s'appuient pour marcher : *le — du cerf est mieux fait que celui du bœuf* (Buff.); se dit aussi des pieds de l'animal détachés ou accommodés. || *Tirer — ou aile d'une chose*, en tirer profit, parti. = Partie de la tige d'une plante, du tronc d'un arbre, qui est le plus près de terre : *l'idée lui vint de mettre le feu au — de ce palmier* (B. de St-P.). || Poét., les racines : *celui de qui la tête au ciel était voisine et dont les — touchaient à l'empire des morts* (La F.) *Vendre, acheter une récolte sur —*, avant qu'elle soit coupée ou cueillie. || *Sécher sur —*, être dévoré d'ennui, d'impatience, d'inquiétude. = Arbre, plante : *il plantait des — de café sur les collines* (B. de St-P.) = Endroit le plus bas d'une montagne, d'un édifice, etc. : *les deux camps sont rangés au — de nos murailles* (Corn.) *Au — du trône, des autels* (Fléch.) *Donner du — à une échelle*, éloigner le pied inférieur, afin qu'elle soit posée plus solidement. = Partie qui sert à soutenir certains meubles, certains ustensiles : *une table à — dorés* (Les.) *Le — d'un chandelier, d'un verre*. *Le —, les — du lit*, l'endroit du lit où l'on a les pieds quand on est couché. — *de biche*, instrument de dentiste. — *droit*, partie de jambage d'une porte ou d'une fenêtre. || *Au — de la lettre*, selon le sens littéral, le sens propre des paroles. = Path., — *bot.* V. *BOT.* = T. de chasse, trace du pied de la bête. = Bot., — *d'alouette*, plante d'agrément commune dans les jardins. — *debouc*, angélique sauvage. — *de-chat*, plante vulnéraire. — *de-coq*, renoncule rampante. — *de-griffon*, élébore fétide. — *de-tièvre*, trèfle des champs. — *de-tion*, espèce d'alchimille. — *de-pigeon*, espèce de géranium. — *de-veau*, arum. = — *d'âne*, sorte de coquillage. — *de-bœuf*, jeu d'enfants. — *de-chèvre*, levier de fer dont un des bouts est fendu en pied de chèvre.

PIED, s. m., anc. mesure qui servait à mesurer les longueurs de peu d'étendue et se divisait en 12 pouces; instrument en forme de petite règle, de la longueur de cette mesure. || *Laissez-leur prendre un — chez vous* (La F.) *Elle a un — de rouge sur le nez*; fam., elle est extrêmement fardée. V. *NEZ*. *Il voudrait être à cent PIEDS sous terre*, se dit de quelqu'un qui est fort confus, qui voudrait se cacher à tout le monde. = *Sur le — de*, à raison, à proportion de. *Sur le — de paix, de guerre*, conformément à ce qui est réglé pour la paix, pour la guerre. *Au — de*, en raison de : *est-ce au — du savoir qu'on mesure les hommes?* (Boil.) *Au petit —*, en petit, en raccourci. = Partie, division d'un vers métrique : *l'hexamètre ou vers de six PIEDS*. = Dans les vers français, réunion de deux syllabes.

PIED-À-TERRE, s. m., petit logement dans un endroit où l'on ne vient qu'en passant.

PIÉDESTAL, s. m., partie basse de la colonne qui supporte le fût; ce qui supporte une statue, un vase, etc. || *Se faire un — de quelqu'un, de quelque chose*, s'en faire un moyen de parvenir, de s'élever.

PIED-FORT, s. m., pièce d'or, d'argent, etc., plus forte que les pièces ordinaires, et que l'on frappe pour servir de modèle.

PIÉDOUCHE, s. m.; archit., petit piédestal carré ou circulaire, le plus souvent orné de moulures, pour servir de support à un buste, à un vase, etc.

PIÈGE, s. m., instrument, engin qui sert à prendre des animaux : *tendre des PIÈGES aux oiseaux*. || Embûche, artifice dont on se sert pour tromper quelqu'un : *la beauté n'est qu'un — tendu par la nature à la raison* (Volt.) V. *EMBÛCHE*.

PIE-GRÈCHE, s. f., sorte de pie très-criarde. || Femme aigre et querelleuse; fam.

PIE-MÈRE, s. f., une des trois membranes de l'encéphale, revêtue par la *dure-mère*.

PIÉMONT, région de l'Italie du N., à l'O. de la Lombardie. Son roi est devenu roi d'Italie en 1860.

PIÉRIDE, s. f., papillon diurne.

PIERRAILLE, s. f., amas de petites pierres.

PIERRE (saint), apôtre dont Jésus-Christ fit son vicaire et qu'il établit chef de la hiérarchie sacrée, prêcha l'Évangile à Jérusalem, à Antioche, puis à Rome, où il fut crucifié en 65 ou 66. = *La chaire de —*, l'évêché de Rome, le trône pontifical. = Un grand nombre de rois ont porté ce nom; les plus connus sont : *PIERRE LE CRUEL*, roi de Castille, dont les États furent envahis, en 1366, par Duguesclin et les Grandes Compagnies, qui guidait le propre frère de ce prince, Henri de Transtamare. Pris à Montiel, en 1369, il fut tué par son frère dans la tente de Duguesclin. *PIERRE LE JUSTICIER*, roi de Portugal (1357-67), époux d'Inès de Castro. V. ce mot. *PIERRE I^{er}*, dit *le Grand*, czar de Russie (1682-1725), qui fonda Saint-Petersbourg, vainquit Charles XII à Pultawa et jeta les fondements de la puissance russe. = *PIERRE L'HERMITE*, prédicateur de la première croisade. = Géogr., *SAINT-PIERRE*, île de l'Océan Atlantique, près de Terre-Neuve. = Nom de l'une des deux capitales de la Martinique.

PIERREFONDS, vge du départ. de l'Oise, à l'extrémité E. de la forêt de Compiègne, possède de belles ruines.

PIERRE, s. f., corps dur et solide constitué par une substance minérale qui n'est ni métallique ni combustible : — *dure, tendre*. *Ces maisons ne sont plus qu'un amas de pierres* (Boss.) *Poser la première — d'un édifice. Ne pas laisser — sur —*, détruire, renverser de fond en comble. — *de taille*, que l'on taille pour la faire entrer dans une construction. — *à fusil*, variété de silex. — *ponce*, roche légère et poreuse dont on se sert pour le polissage. — *de touche*, sorte de pierre noire avec laquelle on éprouve l'or. || Ce qui sert à faire connaître la nature, la qualité d'une chose : *l'intérêt est la — de touche de l'amitié, de la probité* (Ac.) *Dur comme une —; cœur de —*, insensible. *Il gèle à — fendre*, très-fort. Dans un sens analogue : *j'allai ensuite voir mademoiselle de la Trousse, dont la douleur fend les —* (Sév.) = Caillou : *certain fou poursuivait à coups de — un sage* (La F.) V. *ACHOPPEMENT*, *ANGULAIRE*, *ATTENTE*, etc. — *précieuse*, se dit du diamant, du rubis, du saphir, de l'émeraude, de la topaze, etc. : *une — précieuse ne plaît que lorsqu'elle est taillée et bien polie* (Nouv.) *Des — de prix* (L. F.) *La valeur de ces — brillantes n'est fondée que sur leur rareté et leur éclat éblouissant* (Buff.) — *gravée*, pierre fine sur laquelle on a gravé des figures en creux ou en relief. *Jeter la — à quelqu'un*, lui adresser un

reproche ou s'élever contre lui. V. COUP, JARDIN et MOUSSE. = Calcul des reins ou de la vessie formé par l'acide urique, et qui cause une maladie douloureuse qui porte le même nom. = Espèce de gravier qui se trouve dans quelques fruits.

PIERRÉE, s. f., conduit en pierres sèches pour l'écoulement ou la direction des eaux.

PIERRERIES, s. f. pl., pierres précieuses travaillées : *tout y reluisait d'or et de* — (Boss.)

PIERREUX, EUSE, adj., plein de pierres : *chemin* — ; *poire* PIERREUSE. = Anat., qui est de la nature de la pierre, qui en a la durée.

PIERRIER, s. m., petit canon dont on se sert sur les vaisseaux, et qu'on charge avec des pierres, de la ferraille, etc.

PIERROT, s. m., nom vulgaire du moineau franc. || *Hardi comme un* —, effronté. = Valet niais de la comédie italienne; son costume. = Corsage de femme terminé par deux petits pans relevés.

PIERRURES, s. f., granulations osseuses qui se forment à la base des bêtes fauves.

PIÉTÉ, s. f., disposition zélée, ardente et affectueuse de l'âme qui porte à remplir avec respect les devoirs envers Dieu : *des exemples de* — (Mass.) — *exemplaire. Malgré les relâchements du siècle et le refroidissement de la* — (Fléch.) = Se dit aussi de quelques sentiments humains, tels que le dévouement de deux époux l'un pour l'autre, l'amour des enfants pour leurs parents, le respect pour la mémoire des morts : — *conjugale, filiale*. V. RELIGION.

PIÉTER, v. n.; t. de jeu de boule, tenir le pied à l'endroit marqué pour cela. = V. a., disposer à la résistance. = Se —, v. pr., se roidir; peu us.

PIÉTINEMENT, s. m., action de piétiner.

PIÉTINER, v. n., remuer fréquemment et vivement les pieds : — *d'impatience, de rage*. = V. a., fouler avec les pieds.

PIÉTISME, s. m., doctrine des piétistes.

PIÉTISTE, s. m., nom qu'on donne à certains luthériens qui affectent un grand rigorisme religieux.

PIÉTON, NE, s., celui, celle qui va à pied. || *Mauvais* —, se dit d'un homme qui ne peut marcher longtemps sans se fatiguer. = **PIÉTON**, s. m., facteur qui fait à pied le service de la poste dans les communes rurales.

PIÈTRE, adj., mesquin, chétif, de nulle valeur : — *habit, ouvrier, écrivain. Quelle étrange aventure t'a donc réduit en si* — *posture?* (Volt.); fam.

PIÈTREMMENT, adv., d'une manière piètre.

PIÈTRETIE, s. f., chose de nulle valeur dans son genre; fam. et peu us.

PIEU, s. m., pièce de bois pointue par un des bouts : *lancer un* —. *Ficher un* — *en terre*.

PIEUSEMENT, adv., d'une manière pieuse : *il est mort très* —. *Croire* — *une chose*, la croire par principe de dévotion et sans y être obligé par la foi; || la croire sans preuve, sans fondement, ou faire semblant de la croire par pure déférence pour celui qui la dit : *oui, vous le dites, et ce sont de ces choses qui ont besoin qu'on les croie* — (Mol.)

PIEUX, EUSE, adj., qui a de la piété, de la religion : *c'est une âme* PIEUSE. = Inspiré par des sentiments religieux : — *dessein. Pensée* —. || — *croissance*; fam. et ir., opinion peu éclairée. *Legs* —, fait pour être employé en œuvres pies. = Se dit aussi des choses qui tiennent à la piété filiale et à quelques autres sentiments humains : *en recevant les tendres et* PIEUSES *marques de votre amitié* (Sév.)

PIFFRE, ESSE, s.; triv., personne excessivement grosse et replette, ou fort gourmande.

PIGALLE, sculpteur du XVIII^e siècle, auquel on doit de beaux bustes de Diderot, de Raynal, etc.

PIGEON, s. m., oiseau domestique qui tient le milieu entre les gallinacés et les passereaux et qu'on élève dans les colombiers : *une paire de* PIGEONS, deux pigeons vivants et appariés. *Couple de* —, deux pigeons destinés à être mangés. *Couleur gorge de* —, changeante et tendre. *Aile de* —, disposition des cheveux qui figure une aile de chaque côté de la tête. || Se dit fam. d'un homme qu'on attire par adresse pour le duper : *c'est pour eux un bon* — *à plumer* (Ac.)

§ **PIGEON, COLOMBE**. Le premier est le nom ordinaire de l'oiseau; le second ne s'emploie que dans le style soutenu, ou quand il est question de l'antiquité, de l'écriture, du sentiment, de la morale, etc.

PIGEONNEAU, s. m., jeune pigeon. || Fam., jeune homme que l'on dupe.

PIGEONNIER, s. m., lieu préparé pour les pigeons domestiques et où ils habitent.

PIGNE, s. f., masse d'argent qui reste après la distillation du mercure qu'on avait amalgamé avec le minéral.

PIGNEROL, vil. forte des États sardes qui appartient à la France. Fouquet et Lauzun y furent enfermés.

PIGNOCHER, v. n., manger sans appétit et en ne prenant que de très-petits morceaux; fam.

PIGNON, s. m., partie supérieure d'un mur qui se termine en pointe, et dont le sommet porte le bout du faîtage d'un comble à deux égouts. *Avoir* — *sur rue*; fam., une maison à soi, des immeubles : *ce sont tous bons bourgeois ayant* — *sur rue* (Reg.) = Petite roue dont les dents engrenent dans celles d'une plus grande.

PIGNON, s. m., amande de la pomme de pin.

PIGNORATIF (*g dur*), adj.; dr. : *contrat* —, qui laisse la faculté de racheter.

PIKA, s. m., fièvre de Sibérie.

PILASTRE, s. m., colonne carrée, le plus souvent engagée dans un mur ou adossée à une façade.

PILATE (Ponce-), gouverneur de Judée qui eut la faiblesse d'accorder aux instances des Juifs la condamnation de Jésus-Christ. V. CAÏPHE. = *Mont* —, nom de deux montagnes, l'une en Suisse, l'autre dans les Cévennes.

PILAU, s. m., riz cuit avec du beurre, ou de la graisse et de la viande, qu'on mange dans le Levant.

PILE, s. f., tas symétriquement ordonné : — *d'écus, de carreaux, de boulets. Votre* — *de plantes et de papiers, ainsi arrangée, doit être mise en presse* (J.-J.) V. AMAS. — *de Volta*, appareil électrique, série de plaques de cuivre et de zinc entre lesquelles est placé un liquide conducteur. = Massif de maçonnerie qui soutient les arches d'un pont. = Poids de différentes grandeurs qui se placent les uns dans les autres, et qui, diminuant par degrés de volume, donnent toutes les divisions du poids total. = Auge ou tonneau pour fouler le drap, pour mettre la matière à faire du carton. = Côté d'une pièce de monnaie où sont empreintes les armes du souverain ou de la nation. V. CROIX.

PILER, v. a., écraser avec le pilon, en frappant : *il m'apprit d'abord à* — *avec grâce des drogues dans un mortier* (Les.). *Ces pierres sont jetées dans des trous pour y être* FILÉES (Reg.)

PILET, s. m., sorte de canard du Nord.

PILEUR, s. m., celui qui pile.

PILIER, s. m., sorte de colonne ronde ou carrée qui sert à soutenir un édifice ou quelque partie

d'un édifice : les **PILERS** des halles, d'une église, de la grand'salle du palais. || Celui qui ne houe pas d'un endroit : *qu'est-ce qu'un gentilhomme ? un — d'antichambre* (Rac.) Vous êtes — né de tous les lansquenets (Reg.) = Poteau qu'on met dans les écuries pour séparer les chevaux les uns des autres ; se dit aussi de ceux entre lesquels on met un cheval dans un manège. = Masse de pierre qu'on laisse d'espace en espace pour soutenir le ciel d'une carrière.

PILLAGE (Il m.), s. m., action de piller ; dégât qui en est la suite : *livrer au —. Préserver du —. Du — du temple épargnez-moi l'horreur* (Rac.) || Par exagér. : *tout y est au —*, se dit d'une grande maison où il n'y a pas d'ordre, où chacun tire à soi.

PILLARD, E (Il m.), adj., qui aime à piller ; fam. = **PILLARD**, s. m., individu qui pille, qui aime à piller : *bande de PILLARDS*.

PILLER (Il m.), v. a., emporter publiquement et avec violence les biens d'une ville, d'une maison, etc. : *ce pirate envoya visiter le bâtiment espagnol, c'est-à-dire — ce qu'il y avait dedans* (Les.) *Comme on voit les frelons... aller — le miel que l'abeille distille* (Boil.) — *une collation, un dessert, se jeter dessus pour emporter les fruits, etc.* = Se dit en parl. de toutes sortes de concussions, d'exactions, de vols privés, d'abus de confiance : *cet intendant a PILLÉ la province. Tout le monde à l'hôtel PILLAIT et saisissait tout ce qu'il pouvait* (Les.) || Prendre dans un auteur des choses qu'on donne comme siennes : *comme il s'approprie sans esprit l'esprit des autres ! comme il gâte ce qu'il PILLE !* (Volt.) = T. de chasse, se jeter sur les animaux, sur les personnes, en parl. des chiens : *et puis, quand le chasseur croit que son chien la PILLE, elle lui dit adieu, prend sa volée et rit* (La F.)

PILLERIE (Il m.), s. f., action de piller, petit pillage : les **PILLERIES** des écoliers ; fam.

PILLEUR (Il m.), s. m., celui qui pille, qui aime à piller ; vieux et peu us.

PILON (Germain), sculpteur du xvi^e siècle, fut l'élève de Jean Goujon. Entre autres chefs-d'œuvre, on lui doit le groupe des *Trois Grâces*, qu'on voit au Louvre.

PILON, s. m., instrument dont on se sert pour piler dans un mortier. = Marteau ou maillet qui sert à piler, à briser, à hacher. || *Mettre un livre au —*, en déchirer les feuillets de manière à ce qu'ils ne soient plus bons qu'à être pilés et réduits en pâte.

PILONNER, v. a., battre avec le pilon : — *du sucre, du café*. — *le verre*, le remuer avec le pilon.

PILORI, s. m., poteau où l'on exposait autrefois les criminels à la vue du public. || *L'histoire est l'éternel — des noms infâmes* (Lamart.)

PILORIER, v. a., mettre au pilori. || Diffamer, couvrir de honte ; peu us. dans les deux sens.

PILORIS, s. m., gros rat des Antilles qui répand une forte odeur de muse.

PILOSELLE, s. f., plante composée qu'on rangeait autrefois parmi les vulnérables.

PILOT, s. m., gros pieu. = Tas de sel ramassé en cône dans une saline.

PILOTAGE, s. m., ouvrage de pilotis. = Art de conduire un bâtiment ; connaissances nécessaires pour en diriger et en mesurer la route. = Action de conduire un navire à l'entrée ou à la sortie d'un port ; droits qu'on paye au pilote pour cette action.

PILOTE, s. m., celui qui conduit, qui gouverne un bâtiment : *si le — s'endort au milieu des rochers où il est engagé, il est fort à craindre que par sa négligence le vaisseau ne périsse* (Bourd.) Un — gé-

nois donne un univers à l'Espagne (Volt.) V. LAMANEUR. || Atlas qui contient des cartes et des plans de côtes avec les instructions nécessaires pour diriger les navigateurs. = Genre de poissons de la famille des scombéroïdes. = Adj. m. : *bateau —*, dont se servent les pilotes lamaneurs pour accoster les vaisseaux dont ils doivent prendre la direction.

PILOTER, v. a. : — *un terrain*, y enfoncer des pilotis pour bâtir dessus. = Conduire un bâtiment de mer. || Pop., guider quelqu'un dans des lieux qu'il ne connaît pas.

PILOTIN, s. m., jeune marin qui étudie le pilotage à bord des vaisseaux marchands.

PILOTIS, s. m., gros pieu enfoncé en terre pour solidifier un terrain sur lequel on veut construire.

PILPAY, brahmine indien sous le nom duquel on possède des fables ingénieuses et pleines de sagesse.

PILULAIRE, adj. f. ; pharm. : *masse —*, pâte préparée pour être disposée en pilules.

PILULE, s. f. ; pharm., composition médicinale façonnée en petite boule. || *Avaler la —*, se déterminer à une chose qui répugne. V. DORER.

PIMBÈCHE, s. f. ; t. de mépris, femme impertinente qui se donne des airs de hauteur ; fam.

PIMENT, s. m. ; genre de solanées, vulg., *poivre d'Inde, poivre long, poivre de Guinée* ; son fruit.

PIMPANT, E, adj., recherché dans ses habits, dans sa toilette : *une dame jolie, leste, PIMPANTE* (La F.) ; fam. et ir.

PIMPRENELLE, s. f. ; bot., genre de plantes rosacées. *Petite —*, plante potagère que l'on met dans les salades.

PIN, s. m. ; bot., arbre de la famille des conifères dont le feuillage est toujours vert et d'où l'on tire la résine : les *PINS audacieux croissent parmi la neige et s'élèvent aux cieux* (Del.)

PINACLE, s. m. ; archit., espèce de comble décoré et terminé en pointe que les anciens plaçaient au sommet des temples pour les distinguer des édifices profanes. = Particul., galerie qui régnait autour du toit plat du temple de Jérusalem. || *Être sur le —*, dans une grande élévation, une grande faveur. *Mettre sur le —*, louer extrêmement.

PINACOTHÈQUE, s. f., endroit situé à l'entrée de l'atrium, qu'on ornait de statues, de tableaux et d'autres objets d'art. || *La — de Munich*, le musée public de peinture de cette ville.

PINASSE, s. f., embarcation légère qui va à la voile et à l'aviron.

PINCE, s. f., extrémité antérieure du pied des mammifères ongulés : *la — du cerf, du cheval*. = Devant d'un fer à cheval. = Dents incisives des animaux herbivores, et particul. du cheval. = Partie des grosses pattes de l'écrevisse, du homard, etc., avec lesquelles ils pincen quand on veut les saisir. = Barre de fer aplatie par un bout et qui sert de levier. = Instrument composé de deux leviers articulés et qui sert à saisir et à serrer les objets. = Action de pincer, de saisir avec force : *cet outil n'a pas de —*, ne saisit pas bien. = Pli fait à un vêtement pour le rétrécir.

PINCEAU, s. m., assemblage de poils attaché fortement à l'extrémité d'une hampe ou retenu au bout d'un tuyau de plume, et qui sert à appliquer et à étendre les couleurs : *préparer les PINCEAUX. Donner le dernier coup de — à un tableau*, l'achever entièrement. || Manière de peindre : *ce peintre a le — hardi* (Ac.) || Style des orateurs, des poètes, des écrivains : *il faut se défier du — des contempo-*

rains, conduit presque toujours par la flatterie ou par la haine (Voll.)

PINCÉ, E, adj., affecté, précieux : *air, style* —. *Des manières PINCÉES* (Ac.)

PINCÉE, s. f., ce qu'on peut prendre de certaines choses en les pincant entre deux ou trois doigts : *une — de sel, de poivre, de tabac*.

PINCELIER, s. m., petit bassin de fer-blanc séparé en deux parties, dans l'une desquelles les peintres mettent leur huile, et dans l'autre ils nettoient leurs pinceaux.

PINCE-MAILLE (Il m.), s. m. inv., homme qui fait paraître son avarice jusque dans les plus petites choses : *un — avait tant amassé* (La F.)

PINCEMENT, s. m.; horticult., opération qui consiste à couper le sommet d'un bourgeon, afin de réprimer une croissance exubérante.

PINCER, v. a., presser, serrer la superficie de la peau avec les doigts ou autrement : *le Calabrais me tirait doucement les oreilles et me PINÇAIT les joues* (Les.) = Serrer fortement avec une pince ou tout autre instrument. || Causer une vive douleur : *le froid m'a PINCÉ*. || Surprendre ou saisir quelqu'un au moment où il fait quelque mal : *si je venais à être PINCÉ, je serais obligé de rendre gorge* (Les.); fam. = Arrêter : *un alguazil et six archers virent me — dans ma chambre* (Id.); fam. || Railler, critiquer : *le duc d'Orléans se passait difficilement de — ceux qu'il ne trouvait pas ce qu'il appelait francs du collier* (St-Simon) = Mus., faire vibrer les cordes d'un instrument en les pincant avec les doigts : — *un passage sur son violon*, et v. n., — *de la guitare*. = Mar. : — *le vent*, aller au plus près du vent. = Approcher l'éperon du flanc du cheval sans le piquer. = Horticult. : — *des bourgeons*, en couper le sommet afin de réprimer la croissance exubérante d'un rameau.

PINCE-SANS-RIRE, s. m. inv., homme sournois et malin; fam.

PINCETTE, s. f., et plus souvent PINCETTES au pl., ustensile de fer à deux branches égales dont on se sert pour accommoder le feu : *on ne le toucherait pas avec des —*; fam., se dit d'un objet fort sale, d'un homme fort malpropre. = Petite pince pour saisir ou placer certaines choses.

PINCHINA, s. m., espèce de gros drap.

PINÇON, s. m., marque qui reste sur la peau lorsqu'on a été pincé. = Mince rebord élevé à la pince d'un fer à cheval pour mieux l'assurer ou pour garantir la corne.

PINDARE, poète grec du VI^e siècle av. J.-C. L'enthousiasme, la hardiesse et le mouvement de son style l'ont fait proclamer le prince des poètes lyriques. = PINDARIQUE, adj., qui est dans la manière de Pindare : *ode, style* —. = PINDARISER, v. n., imiter Pindare : le premier en France j'ai PINDARISÉ (Ronsard). || Parler ou écrire avec emphase; affecter la recherche, l'enflure.

PINDE, chaîne de montagnes de la Grèce, entre l'Épire et la Thessalie, consacrée à Apollon et aux Muses. || *Les lauriers du —*, la gloire qu'on acquiert en cultivant la poésie.

PINEALE, adj. f.; anat., *glande* —, qui a la forme d'une pomme de pin.

PINEAU, s. m., raisin noir.

PINGOUIN, s. m., oiseau de mer qui a les ailes si courtes qu'il ne peut pas voler.

PINGRE, s. m., homme de mauvaise mine; plus souvent, homme d'une avarice sordide.

PINNATIFIDE ou **PINNATILOBÉE**, adj. f.; bot., se dit d'une feuille divisée de manière à ressembler à une plume.

PINNE-MARINE, s. f., grand coquillage bivalve, le plus grand que l'on connaisse.

PINNIPÈDES, s. m. pl., groupe de carnassiers amphibies qui ont les pieds en forme de nageoires.

PINNOTHÈRE, s. m., genre de brachyours qui, pendant l'automne, se retirent dans des coquilles.

PINNULE, s. f., petite plaque de cuivre, percée de petits trous pour laisser passer les rayons lumineux ou les rayons visuels dans les instruments astronomiques. = Hist. nat., chacune des folioles d'une feuille pinnatifolée; très-petite nageoire ou organe qui en remplit les fonctions.

PINQUE, s. f., bâtiment à trois mâts portant des voiles latines et rond à l'arrière.

PINSON, s. m., genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux qui tient du moineau et de la linotte. *Gai comme un —*, extrêmement gai; fam.

PINTADE, s. f., gallinacé dont le corps est ramassé, qui a la tête ordinairement surmontée d'une crête calleuse et les tarses dépourvus d'éperons.

PINTE, s. f., anc. mesure de capacité pour les liquides, dont la grandeur variait suivant les pays; la pinte de Paris contenait 48 pouces cubes. = Quantité de liqueur contenue dans une pinte.

PIOCHE, s. f., outil de fer à manche de bois qui sert aux terrassiers, aux maçons, etc.

PIOCHER, v. a., fouir, remuer avec la pioche : — *la terre, une vigne*. = V. n. : *il faut — au pied de ces arbres*. || Fam., travailler avec ardeur et assiduité. = Se —, v. pr.; pop., se battre.

PIOCHEUR, s. m., celui qui manie la pioche; peu us. || Homme laborieux, travailleur; fam.

PIOMBINO, vil. forte de Toscane, ch.-l. d'une principauté enclavée dans le territoire de Pise.

PION, s. m., la plus petite pièce du jeu des échecs. || Terme de mépris sous lequel on désigne un maître d'études dans l'argot des écoliers. = Dame simple, au jeu de dames. || Fam. : *damer le — à quelqu'un*, l'emporter sur lui, avoir sur lui une supériorité marquée.

PIONNER, v. n., prendre souvent des pions, s'attacher à prendre les pions de l'adversaire.

PIONNIER, s. m., soldat travailleur chargé d'aplanir ou de frayer les chemins, de couper les haies, etc. = Dans l'Amérique du Nord, hardi travailleur qui s'avance dans les immenses forêts primitives pour y défricher des terres.

PIPE, s. f., grande futaille contenant 600 et quelques litres. = Appareil qui sert à fumer le tabac; ce qu'il contient de tabac : *je lui hachais du tabac pour fumer cinq ou six PIPES* (Les.) || Habitude, action de fumer : *la — me fatigue*.

PIPEAU, s. m., flûte champêtre, chalumeau. || *Ronsard, sur ses PIPEAUX rustiques, vient encor fredonner ses idylles gothiques* (Boil.) = Petit chalumeau qui sert à imiter la voix des oiseaux et à les attirer ainsi dans un piège. = Brin de paille ou de bois que l'on enduit de glu pour prendre les oiseaux. || Se dit des petits artifices au moyen desquels on cherche à tromper quelqu'un.

PIPÉE, s. f., chasse aux oiseaux avec des pipeaux; emplacement préparé pour faire la pipée.

PIPER, v. a., prendre à la pipée : — *des oiseaux*. || Fam., tromper, duper : *l'espérance nous PIPE* (Pasc.) — *des dés, des cartes*, les préparer de manière à pouvoir tromper au jeu.

PIPERIE, s. f., tromperie au jeu; fam.

PIPETTE, s. f.; chim., tube de verre évasé en

forme de pipe, qui sert à transporter les liquides d'un vase dans un autre.

PIPEUR, s. m., celui qui pipe au jeu.

PIPIT, s. m., espèce de bec-fin.

PIQUANT, E, adj., propre à piquer : *les pores-épics portent des espèces de plumes PIQUANTES et sans barbe* (Buff.) *Vinaigre* —, qui fait une vive impression sur l'organe du goût. || *Air, vent* —, très-froid. || Offensant, choquant : *le dépit lui dicte quelques mots PIQUANTS* (J.-J.) = Se dit même de ce qui fait une impression vive et agréable : *quelques traits... dans leurs PIQUANTS écrits brillent par intervalle* (Volt.) *C'est une brune PIQUANTE*. *Sauce* —, fortement relevée par du vinaigre et des échalotes. = S. : *le — de la chose*. = Nom sous lequel on désigne les aiguillons et les épines.

§ **PIQUANT**, **POIGNANT**. Au propre et au fig., ce qui est *poignant* fait une blessure plus profonde que ce qui n'est que *piquant*.

PIQUE, s. f., anc. arme de bois garnie d'un fer long et pointu. || *Être à cent PIQUES au-dessus, au-dessous de*, être fort supérieur, fort inférieur. = Aigreux qui suit une querelle; fam. = S. m., une des deux couleurs noires des cartes à jouer.

PIQUÉ, s. m., étoffe de coton qui a l'aspect d'un tissu piqué à l'aiguille.

PIQUE-ASSIETTE, s. m. inv., celui qui court les diners, parasite; fam.

PIQUE-BOEUF, s. m., sorte d'étourneau de l'Afrique, de la taille d'une grive, qui se nourrit des larves que certains insectes déposent dans la peau des bœufs et des buffles.

PIQUE-NIQUE, s. m., repas où chacun apporte son plat ou paye son écot. = A —, en —, loc. adv., en payant chacun son écot.

PIQUER, v. a., percer, entamer légèrement avec une pointe : *une épingle l'a PIQUÉ*. — *un papier*, y faire de petits trous. || *Vous réchauffez le serpent qui PIQUE* (Fléch.) *On ne sait bien souvent quelle mouche le PIQUE* (Boil.), se dit de quelqu'un qui se fâche, qui s'emporte sans motif apparent. — *les bœufs*, les conduire en les excitant avec l'aiguillon. = Faire sur deux ou plusieurs étoffes, appliquées l'une sur l'autre, des points qui les traversent et les unissent : — *un matelas*. — *le collet d'un habit*, y faire des points et des arrière-points en guise d'ornement. = *l'assiette*, faire le parasite. *C'était un vilain métier que celui de — les tables* (Les.) = Donner des éperons à un cheval et le pousser au galop : — *des deux*, des deux éperons; || aller très-vite, faire beaucoup de diligence. = Se dit des choses dont la saveur affecte le goût et fait sur la langue l'effet de petites piqûres. || Exciter, animer : *ce n'est pas l'intérêt public qui nous PIQUE* (Mass.) *Je suis PIQUÉ au jeu* (La Chaussée). *Vous PIQUEZ ma curiosité*. — *quelqu'un d'honneur*, l'exciter à faire une chose en lui persuadant qu'il y va de son honneur, ou en ayant l'air de douter de son succès. = Fâcher, irriter : *ce billet imposteur me PIQUA et me fit prendre la résolution de me venger* (Les.) = Cuis., larder avec de petits lardons très-rapprochés : — *un filet de bœuf*. = Au billard : — *la bille*, la toucher presque perpendiculairement avec la queue. = Se —, v. pr., *elle s'est PIQUÉE en cueillant des roses*. *Qui s'y frotte s'y PIQUE*; prov. et fam., se dit d'un homme qui ne se laisse pas offenser impunément. = Se glorifier d'une chose, en tirer avantage, en faire profession : *le mulet d'un prêtre se PIQUAIT de noblesse* (La F.) *Je ne me PIQUE ni de fermeté ni*

de philosophie (Sév.) *Il se PIQUE d'être galant* (Les.) **V. HONNEUR et JEU**. || Se sentir offensé, prendre en mauv. part : *on ne va pas se — pour si peu de chose* (Mol.) = Être piqué, devenir aigre, commencer à se gâter : *ce vin se PIQUE*. *Ces étoffes se PIQUENT* (Ac.), les vers s'y mettent.

PIQUET, s. m., petit pieu qu'on fiche en terre pour tendre des cordes, des cordeaux, attacher des chevaux, etc. || *Droit comme un —*, se dit de quelqu'un qui se tient d'une manière roide et affectée. *Planter le —, lever le —, camper, décamper*. = Sorte de punition militaire qui consistait à passer deux heures debout sur un piquet où il n'y avait place que pour un pied. = Punition infligée dans les collèges, et qui consiste à se tenir debout pendant un certain temps dans un lieu fixé. = Se dit des bâtons plantés d'espace en espace pour prendre des alignements. = Sorte de jeu de cartes.

PIQUETTE, s. f., boisson légèrement acide qu'on obtient en faisant fermenter du marc de raisin avec de l'eau. || *Mauvais vin, vin aigrelet, sans force ou sans couleur*.

PIQUEUR, s. m., homme à cheval qui suit et qui dirige une meute de chiens. = Domestique chargé de monter, de dresser les chevaux. = Domestique à cheval qui précède la voiture des princes et des souverains. = Ouvrier qui fait des ouvrages de piqûre, qui dirige une machine à piquer; dans ce sens, on dit au f. **PIQUEUSE**. = Employé des ponts et chaussées qui surveille les travaux et règle les comptes des ouvriers. — *d'assiettes*, parasite.

PIQUIER, s. m., soldat armé d'une pique.

PIQÛRE, s. f., plaie étroite et plus ou moins profonde faite par un piquant ou par certains animaux, tels que cousins, serpents, abeilles, scorpions, etc. — *anatomique*, qu'on se fait avec le scalpel en disséquant. = Ouverture faite à la veine pour tirer du sang : *j'ai ôté la compresse qu'elle a au bras, et j'ai vu la —* (Les.) — *de l'artère*, blessure qu'on y fait en l'atteignant avec la lancette. = Blessure qu'on fait à un cheval en lui enfonçant un clou dans le pied. = Trou que font les insectes dans les fruits, le bois, les étoffes. = Rang de points symétriques sur une ou sur plusieurs étoffes.

PIRATE, s. m., celui qui, sans commission d'aucun gouvernement, court les mers pour piller. = Corsaire barbaresque. || Individu qui s'enrichit avec impudence aux dépens des autres, qui commet des exactions criantes.

PIRATER, v. n., faire le métier de pirate.

PIRATERIE, s. f., métier ou acte de pirate. || Exaction dont on se rend coupable dans un emploi.

PIRE, adj. comparatif, plus mauvais, plus nuisible : *il y a de mauvais exemples qui sont PIRES que les crimes* (Mont.) *Le —, adj. superlatif : le — des États c'est l'État populaire* (Corn.) = S. m., ce qu'il y a de plus mauvais : *dans l'art dangereux de rimer et d'écrire, il n'est point de degrés du médiocre au —* (Boil.)

PIRÉE, port d'Athènes, à laquelle il était réuni par deux longs murs.

PIROGUE, s. f., bateau de sauvage fait d'un tronc d'arbre creusé.

PIROLE ou **PYROLE**, s. f., espèce de bruyère dont les fleurs ressemblent à celles du poirier.

PIROLL, s. m., passereau cinostre des îles de l'Océan Indien, semblable au corbeau.

PIRON (Alexis), poète dramatique du XVIII^e siècle auquel on doit une excellente comédie, la *Métromanie*.

PIROUETTE, s. f., sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond traversé par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts. = T. de danse, tour entier qu'on fait de tout le corps sur la pointe du pied et sans changer de place. || *Payer en PIROUETTES*, échapper à ses créanciers par des subterfuges. *Répondre par des —*, par des plaisanteries. = Espèce de volte que fait le cheval sur sa longueur sans changer de place.

PIROUETTER, v. n., faire une ou plusieurs piroquettes. || Fam., *il n'a fait que —*, que répéter les mêmes idées, tourner dans le même cercle.

PIS, s. m., mamelle des vaches, des chèvres, des brebis, etc.

PIS, adv. comparatif, plus mal, d'une manière plus fâcheuse; il est l'opposé de mieux : *c'est un homme rare que celui qui ne peut faire — que de se tromper* (Fonten.) *Nous réduire à — que la mendicité* (Boil.) V. TAXI. = Il s'emploie dans le même sens comme adj. comparatif : *que fera-t-elle de — ?* (J.-J.) *Je ne suis pas — que je n'étais* (Sév.) *Qui — est*, ce qu'il y a de plus fâcheux. = S., ce qu'il y a de pire : *le — de tout cela est qu'on ne saurait plus mal écrire* (Volt.) *Mettre quelqu'un au —*, le détier de faire le mal qu'il veut faire; le détier de faire plus mal qu'il ne fait. *Mettre les choses au —*, les envisager dans le pire état où elles puissent être. = Au — aller, loc. adv., en supposant les choses au pire état où elles puissent être. — aller, s. m., dernière ressource; ce dont on se contente, faute de mieux : *il me prend pour son —. De mal en —, de — en —*, de mal, ou de plus mal en plus mal.

PISCICULTURE, s. f., art d'élever artificiellement et de multiplier les poissons.

PISCINE, s. f., sorte de réservoir, de vivier où l'on nourrissait du poisson. = Bassin situé au milieu des salles de bain dans les thermes. = Réservoir d'eau, près d'une mosquée, où les mahométans font leurs ablutions. = Lieu de la sacristie où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés et le linge de l'autel. = Particul., réservoir du temple de Jérusalem, qui était proche du parvis et où on lavait les animaux destinés au sacrifice.

PISÉ, s. m., mode de construction dans lequel la pierre et le mortier sont remplacés par la terre battue : *construire, bâtir en —*.

PISE, vil. de Toscane, sur l'Arno, fut longtemps vassale de Florence. Elle possède une université célèbre.

PISEUR, s. m., maçon qui bâtit en pisé.

PISISTRATE, parent de Solon, parvint à s'emparer du pouvoir à Athènes et s'appliqua à faire fleurir les arts et l'industrie; il mourut en 528.

PISSASPHALTE, s. m., bitume mollassé, de couleur noire et d'une odeur forte.

PISSAT, s. m.; triv., urine des animaux; urine corrompue de l'homme.

PISSEMENT, s. m., — involontaire, incontinence d'urine. — *de sang, de pus*, évacuation de sang, de pus par le canal de l'urètre.

PISSENLIT, s. m., enfant qui pisse au lit. = Bot., plante de la famille des chicoracées.

PISSER, v. n., évacuer l'urine; très-fam. = V. a., — *le sang, du pus*.

PISSE-SANG, s. m., nom vulg. de la fumeterre.

PISSEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui pissoe souvent. || *C'est une PISSEUSE*; ir., une petite fille.

PISSOIR, s. m., lieu où l'on pissoe dans quelques endroits publics.

PISSOTER, v. n., uriner très-fréquemment et en petite quantité.

PISSOTIERE, s. f., lieu où l'on pissoe. || Fam. et ir., fontaine qui donne fort peu d'eau.

PISTACHE, s. f., fruit du pistachier.

PISTACHIER, s. m.; bot., genre d'arbres ou d'arbrisseaux résineux qui produisent des amandes vertes et délicates. *Faux —*, staphylier.

PISTE, s. f., trace, vestige que laisse l'animal aux endroits où il a marché. || *Suivre des voleurs à la —*, les rechercher en s'informant de tous les endroits où ils ont passé successivement, pour découvrir celui où ils se trouvent.

PISTIL, s. m., organe femelle des végétaux phanérogames qui occupe toujours le centre de la fleur.

PISTOLE, s. f., anc. monnaie d'or d'Espagne et d'Italie qui valait en France 11 livres : *je mis dans mes poches autant de PISTOLES et de doubles PISTOLES qu'il en put tenir* (Les.) = En France, monnaie de compte qui valait 10 livres : *il me faut aussi un cheval pour monter mon valet, qui me coûtera bien trente —* (Mol.) = Endroit d'une prison où les détenus obtiennent, en payant, un logement séparé et quelques commodités.

PISTOLET, s. m., arme à feu très-courte et qu'on tire d'une main. || *Mettre à quelqu'un le — sur la gorge*, le presser vivement pour l'obliger à conclure une affaire, à donner son consentement. = Outil du parcheminier. = Chaudron du papetier. = Règle pour tracer des lignes courbes.

PISTON, s. m., pièce mobile, fixée à l'extrémité d'une tige, qui reçoit un mouvement alternatif de va-et-vient dans un cylindre où elle glisse à frottement : *le — d'une pompe, d'une seringue, etc. Fusil à —*, se dit abusiv. pour *fusil à percussion*.

PITANCE, s. f., portion de pain, de vin, de viande, etc., qu'on donne à chaque repas dans les communautés. = Subsistance journalière : *il eut double et triple —* (La F.); vieux et fam. *Aller à la —*; pop., aux provisions.

PITEUSEMENT, adv., de manière à exciter la pitié : *il se lamentait —* (Ac.); fam et ir.

PITEUX, **EUSE**, adj., digne de pitié : — *état*. = Propre à exciter la pitié : *il avait un air —* (Les.) = S., *faire le —*, se lamenter sans sujet.

PITHIVIERS, s.-pref. du départ. du Loiret.

PITHOU (Pierre), savant magistrat, fut un des auteurs de la *Satire Ménippée*.

PITIÉ, s. f., sentiment de sympathie, de douleur qu'excitent dans l'âme les souffrances d'autrui : *ils prennent pour affront la — qu'on a d'eux* (Corn.) *Je serais sensible à la —!* (Rac.) *C'est grande —, grand —*, c'est une chose très-digne de pitié; fam. = Se dit quelquefois dans un sens qui marque le mépris : *sourir de —. A moi les proposer, hélas! ils font —! Voyez un peu la belle espèce!* (La F.) *Regarder en —, d'un œil de —*, avoir compassion; || mépriser, ne faire aucun cas : *du haut de son esprit, il regarde en — tout ce que chacun dit* (Mol.)

§ **PITIÉ, COMPASSION, COMMISÉRATION, MISÉRICORDE**. On peut avoir *pitié* des maux qui n'affligent point la personne en qui elles se trouvent, ni celle qui en a *pitié*; on n'a *compassion* que des gens aux maux desquels on prend part. La *commisération* est une compassion douce. La *miséricorde* est la pitié d'un être supérieur qui épargne, qui pardonne.

PITON, s. m., sorte de clou ou de vis dont la tête est en forme d'anneau. = Géogr., pointe inaccessible et nue d'une montagne élevée.

PITOYABLE, adj., enclin à la pitié : *d'un regard*

— ils ont séché mes larmes (Mol.); vieux et peu us. — Qui excite la pitié : laissez-vous toucher à ce — *spectacle* (Mass.) *Te voitla en — état; l'horrible plaie!* (Fén.) — Mauvais, méprisable, qui inspire le dégoût : *quets PITOYABLES vers!* (Boil.) *Vos excuses là-dessus sont —* (J.-J.)

§ **PITOYABLE, DÉPLORABLE, LAMENTABLE.** Il y a gradation ascendante entre ces trois adjectifs : *déplorable* dit plus que *pitoiable*, et *lamentable* est comme le superlatif des deux autres.

PITOYABLEMENT, adv., d'une manière qui excite la pitié. || Très-mal : *il se conduit —* (Ac.)

PITT (William), lord *Chatam*, fut un des plus grands hommes d'État et des plus brillants orateurs de l'Angleterre. Il fit jouer à son pays un rôle glorieux dans la guerre de Sept Ans et mourut en 1778. — **PITT** (William), fils du précédent, voua une haine mortelle à la Révolution française et au gouvernement de Napoléon. Après avoir quatre fois coalisé l'Europe contre la France, il succomba (1806), après Austerlitz, à la douleur que lui causèrent nos triomphes.

PITTORESQUE, adj., qui a rapport ou qui appartient à la peinture : *la composition — a ses règles particulières* (Ac.) — Qui est susceptible d'un grand effet en peinture : *les rives de cette rivière sont basses et peu PITTORESQUES* (Chat.) || Se dit de tout ce qui se peint à l'esprit : *vers, geste —*. — Se dit encore de certaines publications ornées de gravures insérées dans le texte : *le Magasin —*.

PITTORESQUEMENT, adv., d'une manière pittoresque : *ce lieu est — situé*.

PITTOSPORÉES, s. f. pl., famille de végétaux de la Nouvelle-Hollande dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres et nos jardins.

PITUITAIRE, adj.; méd., qui a rapport à la pituite : *glande —*. *Membrane —*, qui tapisse les cavités nasales.

PITUIITE, s. f.; méd., liquide aqueux et filant qui provient des bronches ou de l'estomac.

PITUITEUX, EUSE, adj., qui abonde en pituite : *tempérament —*. *Maladie —*, affection accompagnée d'une sécrétion abondante de mucosités. — S., *c'est un —*, un vieillard chez qui les sécrétions muqueuses sont fort abondantes.

PIVERT, s. m., oiseau du genre des pies, dont le plumage est jaunâtre et vert.

PIVOINE, s. f.; bot., plante et fleur de la famille des renonculacées. — Anc. nom du bouvreuil.

PIVOT, s. m., morceau de métal, arrondi par le bout, qui soutient un corps solide et qui sert à le faire tourner : *et le pupitre enfin tourne sur son —* (Boil.) || *Le — d'une affaire*, celui qui y a la principale part. || Tout ce qui sert d'appui, de soutien : *la sage conduite roule sur deux PIVOTS, le passé et l'avenir* (La Br.) — Milit., aile sur laquelle on tourne dans les exercices; point autour duquel se fait la conversion. — Bot., racine pivotante. — Os saillant situé sur l'os frontal du cerf, du daim, etc., et qui porte le bois de ces animaux.

PIVOTANT, E, adj.; bot., qui s'enfonce en terre dans une direction verticale.

PIVOTER, v. n., tourner sur un pivot. || *L'armée pivota sur son aile.* — Bot., enfoncer verticalement sa racine principale.

PIZARRE (François), gardeur de pourceaux qui découvrit et conquit le Pérou pour le compte de Charles-Quint.

PIZZICATO (mot ital.), s. m. inv. et adv.; mus., se dit d'un passage que l'on exécute en pinçant un instrument à cordes.

PLACAGE, s. m., action, art de plaquer. — Ouvrage de bois scié en feuilles très-minces, et ap-

pliqué sur d'autre bois de moindre prix. || Ouvrages ou morceaux d'ouvrages qui semblent avoir été faits à part et non d'après un dessein général : *ce poème n'est qu'un ouvrage de —* (Ac.); fam.

PLACARD, s. m., écrit ou imprimé qu'on affiche dans les places ou les carrefours pour informer le public de quelque chose. — Écrit injurieux ou séditieux qu'on affiche de même. — Impr., épreuve imprimée d'un seul côté de la feuille, et sans que la composition ait été divisée en pages.

PLACARD, s. m., assemblage de menuiserie qui s'éleve au-dessus d'une porte et va ordinairement jusqu'au plafond. *Porte à —*, ornée de diverses pièces. — Armoire pratiquée dans le mur.

PLACARDER, v. a., afficher un placard : — *une ordonnance.* — *quelqu'un*, afficher un placard contre lui; || distribuer contre lui des écrits diffamatoires. || *On Va PLACARDÉ de toutes les manières*, se dit de quelqu'un qu'on a souvent et publiquement diflamé. — Couvrir de placards : — *un mur*.

PLACE, s. f., lieu ou espace vaste, libre et découvert : *il est demeuré mille hommes sur la —*, sur le champ de bataille. — *d'armes*, lieu spacieux destiné à des revues, à des exercices militaires; se dit aussi d'une ville frontière où est le dépôt principal des vivres et des munitions. — Particul., lieu public d'une certaine étendue, découvert et environné d'arbres ou de bâtiments : la — *Vendôme, de la Concorde.* — Endroit où doivent stationner les voitures à l'usage du public quand elles ne sont pas employées : *voiture, cabriolet de —*. || Abs., lieu où les banquiers, les négociants s'assemblent dans une ville pour y traiter des affaires de leur commerce. || *Faire la —*, vendre des marchandises en allant les offrir à domicile. || Tout le corps des négociants, des banquiers d'une ville. — Ville de guerre, forteresse : *il voulait s'ensevelir sous les ruines de la —* (Volt.) *Corps de —*; fortifié, ligne continue de fronts bastionnés qui forme l'enceinte d'une place forte. — Espace qui peut occuper une personne ou une chose : *puisque vous ne touchez jamais à cet argent, mettez une pierre à sa —* (La F.) *Je ne saurais demeurer en —* (J.-J.) *Changer de —*. *Texir, prendre sa —*. *Le sage tient peu de — et en change peu* (Fonten.) — Espace qu'occupe ou peut occuper une personne dans une voiture, un wagon, etc. — Lieu qui peut être convenablement assigné à une personne ou à une chose : *la mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque —* (Boss.) *Faire — à quelqu'un*, se ranger afin qu'il passe, lui céder la place, le placer à côté de soi. *Se faire ou se faire faire —*, pénétrer, arriver. *Faire —*, être remplacé par : *la haine a fait — à la reconnaissance* (Corn.) *Les bois abattus font — aux champs* (B. de St-P.) *Les vieux font — aux jeunes.* || *Se mettre à la — de quelqu'un*, se figurer que l'on est dans sa situation. — Situation qui convient à une personne, emploi auquel elle a droit : *n'être pas à sa —*, signifié aussi se trouver avec des personnes d'une condition autre que la sienne. *Se tenir à sa —*, observer les bien-séances. — En parl. d'un mot, d'un propos, d'une réflexion, endroit qui convient : *Malherbe... d'un mot mis en sa — enseigne le pouvoir* (Boil.) *Toute plaisanterie dans un homme mourant est hors de sa —* (La Br.) || *Trouver —* ou *sa —*, être mentionné. *Grand Dieu! que cet ouvrage ait — en ta mémoire* (Rac.) *Avoir une — dans le cœur de quelqu'un*, en être aimé. — Rang, état, condition sociale : *tout autre — qu'un trône eût été indigne d'elle* (Boss.)

Homme en —, revêtu d'un emploi. = Rang qu'un écolier obtient par sa composition. = Interj. : — ! — ! faites place, rangez-vous. V. LIEU.

PLACÉ, E, adj., mis dans une place : *avoir la poitrine, les épaules bien PLACÉES*, dans l'endroit où il convient. || *Cœur bien* —, noble, vertueux.

PLACEMENT, s. m., action de placer de l'argent, argent placé. = Action de vendre, de débiter des marchandises. *Bureau de* —, établissement où l'on se charge, moyennant rétribution, de procurer des places aux employés, aux commis, aux ouvriers, etc.

PLACENTA, s. m., masse charnue qui fait partie de l'enveloppe du fœtus. = Bot., partie du péricarpe à laquelle tient la graine.

PLACER, v. n., mettre dans une place, dans un lieu : *PLACEZ la compagnie* (La F.) — *le glaive de David auprès de sa couronne* (Rac.) — *des meubles, des livres*. || *On trouve des âmes de boue où la nature avait d'abord PLACÉ des âmes grandes et bien nées* (Mass.) — *son amitié, sa confiance*. Bien — *ses bienfaits*, faire du bien à des gens qui le méritent. = Se dit aussi du temps, des situations morales, du rang qu'on occupe dans la hiérarchie sociale : *le temps où nous PLACONS le déluge* (Boss.)

Son caractère et les circonstances le PLACERENT dans des situations délicates (Rayn.) *Vous avez des vertus qui vous PLACENT parmi les plus honnêtes citoyens* (Barth.) — *quelqu'un*, lui procurer un emploi, un poste, une occupation, du service. = Établir : — *ses enfants*. — *de l'argent*, l'employer, le prêter à intérêt. — *bien ce qu'on dit*, le dire à propos. — *un mot*, le dire au moment opportun, pour produire l'effet qu'on en attend. = Vendre : — *des étoffes*.

= Se —, v. pr., être ou devoir être placé. = Prendre une place : *je me PLACE en ce rang déplorable* (Rac.) *Mes mots viennent sans peine et courent s'y* — (Boil.) *Se — entre deux personnes*, chercher à les accorder, à les réconcilier. = Se procurer une place, un emploi, du travail. V. METTRE.

PLACER, s. m., se dit des endroits où l'on exploite l'or en Californie, en Australie, etc.

PLACET (pron. *placé*), s. m., vieux, synonyme de PÉTITION. = Demande rédigée par un avoué qu'on adresse à un tribunal pour obtenir justice.

PLACIDE, adj., paisible et pacifique; fam.

PLACIER, s. m., celui qui s'occupe de placer des marchandises et même des titres négociables.

PLAFOND, s. m., surface plane et horizontale ou quelquefois courbe, qui forme la partie supérieure d'un lieu couvert, comme le plancher en est la partie inférieure.

PLAFONNAGE, s. m., action de plafonner; travail de celui qui plafonne.

PLAFONNER, v. a., revêtir de menuiserie, ou d'un lattis recouvert de plâtre, le haut d'une salle, d'une chambre, etc. = Peint., — *une figure*, donner à une figure peinte sur un plafond le raccourci nécessaire pour que, vue d'en bas, elle fasse un bon effet. = V. n., *cette figure PLAFONNE*, elle est peinte conformément aux règles de la perspective.

PLAFONNEUR, s. m., celui qui plafonne, qui fait des plafonds de plâtre.

PLAGAL, adj. et s. m.; mus., *mode* —, où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave.

PLAGE, s. f., rivage de mer plat et découvert : *cette immense — est couverte d'un sable tout à fait stérile* (Rayn.) || Poét., contrée, climat : *voyez ces PLAGES désertes, ces tristes contrées où l'homme n'a jamais résidé* (Buff.)

PLAGIAIRE, s. m., celui qui s'approprie ce qu'il a pillé dans les ouvrages d'autrui : *allez, fripier d'écrits, impudent* — (Mol.) = Adj., *auteur* —.

PLAGIAT, s. m.; chez les Romains, vente d'un esclave, d'un enfant volé : *le — est rare dans l'Europe chrétienne* (Volt.) || Action de s'approprier l'ouvrage d'un autre : *la mémoire fait faire des PLAGIATS involontaires* (Ch. Nod.)

PLAGIOTOMES, s. m. pl., famille de poissons qui ont la bouche située en travers.

PLAID, s. m., séance d'un tribunal : *toujours le premier aux PLAIDS, et le dernier* (Rac.) *Tenir les —*, l'audience. = Manteaux montagnards écossais. = Manteau à manches qu'on met en par-dessus.

PLAIDABLE, adj., qu'on peut plaider.

PLAIDANT, E, adj., qui plaide.

PLAIDER, v. n., soutenir un procès, une contestation en justice : *mettez ce qu'il en coûte à — aujourd'hui* (La F.) = Défendre, soutenir de vive voix une cause devant les juges : *il est plus aisé de prêcher que de —* (La Br.) = V. a., même sens : *un avocat ne perd rien, et gagne même de l'argent en perdant la cause qu'il PLAIDE* (Fén.) || En parl. des choses : *sa jeunesse et son repentir PLAIDÈRENT en sa faveur*.

— *une cause*, prendre la défense de quelqu'un ou appuyer de raisons l'opinion qu'il soutient : — *un fait, un moyen*, s'appuyer sur un fait, faire valoir un moyen en plaidant. V. FAUX. — *quelqu'un*; vieux, plaider contre lui : *sans — le curé, le greffier et le notaire* (Rac.) = Se —, v. pr., être plaidé.

PLAIDEUR, EUSE, s., celui, celle qui plaide, qui aime à plaider : *il... mit les PLAIDEURS d'accord en croquant l'un et l'autre* (La F.)

PLAIDOIRIE, s. f., art, profession, action de plaider : *exceller dans la —*. Terminer sa —.

PLAIDOYER, s. m., discours prononcé à l'audience pour défendre le droit d'une partie.

PLAIE, s. f., solution de continuité dans une partie molle du corps : *sonder, panser, rouvrir une —*. || V. DEMANDER. = Cicatrice : *ils semblaient tenir de leurs PLAIES le droit de s'asseoir dans cette assemblée générale de toute l'Église* (La Br.) || Peine, affliction : *la — secrète du cœur* (Mass.) = Perte, calamité, fléau : *rouvrir toutes les — d'une illustre famille* (Fléch.) *Le désordre des finances est la — de cet empire* (Ac.) = Brèche, entaille : *les — des arbres*. Horrible et large — *que l'on fit à la pauvre haie* (La F.) — *d'or n'est pas mortelle*; fam., se dit d'une perte d'argent qu'on peut supporter.

PLAIGNANT, E, s.; dr., celui, celle qui se plaint en justice. = Adj., *la partie PLAIGNANTE*.

PLAIN, E, adj., uni, plat : *l'aurore le trouve déjà en — campagne* (La Br.) V. EGAL.

PLAINDRE, v. a. et irr., avoir pitié de, compatir à : *je ne plains point Camille, elle était criminelle* (Corn.) *Ne PLAIGNONS plus ses disgrâces* (Boss.) = Donner, employer à regret, avec répugnance, d'une manière insuffisante : — *ses pas, son temps*. *Il ne faut pas — les peines qu'on prendra à cette recherche* (Id.) *J'ordonnai qu'on le saignât sans miséricorde et qu'on ne lui PLAIGNÎT point l'eau* (Les.) = Se —, v. pr., soupirer, se lamenter : *et quoiqu'on se PLAINT cherche à se consoler* (Corn.) *Se — de*, témoigner du mécontentement, du chagrin : *je n'avais aucun droit de me — de sa justice* (Boss.) *Louis... se PLAINT de sa grandeur qui l'attache au rivage* (Boil.) *Se — que*, blâmer, trouver mauvais : *on se PLAINT depuis longtemps que le genre de la fable est trop négligé parmi nous* (La H.) *Se — une*

chose, se la refuser, s'en priver volontairement.

§ **PLAINDRE, REGRETTER.** L'action exprimée par *plaindre* s'applique à un mal actuel, au moment présent; celle qui exprime *regretter* regarde plutôt le passé.

PLAINE, s. f., grande étendue de terrain dont la surface est sensiblement plate et unie : *de vastes plaines couvertes d'épis* (Volt.) || Grande étendue d'eau calme et unie : *la — liquide. Cette immense — d'eau que le lac forme au sein des Alpes* (J.-J.) *La — céleste, azurée*; poét., le ciel.

PLAIN-PIED (DE), loc. adv., sans monter ni descendre : *on va de — d'un appartement à l'autre.* || *Cela va de —*, sans difficulté. *Pièces, chambres de —*, qui sont au même étage et de même niveau.

PLAINTÉ, s. f., expression par la voix d'un sentiment de douleur : *les rois craignent surtout le reproche et la —* (Rac.) V. **GÉMISSEMENT**. = Mécontentement exprimé de vive voix ou par écrit : *accessible aux plaintes des peuples* (Mass.) = Réclamation adressée par écrit à la justice : *déposer une —*.

PLAINTIF, IVE, adj., qui a l'accent de la plainte, qui exprime la plainte, l'affliction : *sons, accents, chants plaintifs.* La **PLAINTIVE** *élégie* (Boil.)

PLAINTIVEMENT, adv., d'un ton plaintif, d'une voix plaintive : *chanter —*; peu us.

PLAIRE, v. n. et irr., flatter agréablement les sens ou l'esprit : *ce qui m'a plu me PLAIRA toujours.* = Gagner l'affection ou l'amour d'une personne : *votre fille me PLUT, je prétendis lui —* (Rac.), et abs., l'or donne au plus laid certain charme pour — (Mol.) *Cela vous PLAÎT à dire*, loc. fam. qui sert à faire connaître qu'on ne convient pas de ce qui vient d'être dit ou qui sert à énoncer un refus. = V. **IMPERS.**, trouver bon, avoir pour agréable : *je fais comme il me PLAÎT le calme et la tempête* (Rac.) **PLAISE à Dieu, PLût à Dieu que!** exclamation qui exprime le désir, le souhait. *A Dieu ne PLAISE que*, façon de parler qui marque la crainte, l'éloignement. *S'il vous PLAÎT*, formule de politesse qui sert quelquefois à donner plus d'énergie à ce qu'on dit. **PLAÎT-IL**, interrogation qui indique que l'on n'a pas entendu ce qui vient d'être dit. = Se —, v. pr., être satisfait, content de soi : *l'orgueil qui se PLAÎT et s'admire* (Volt.) *Vous PLAIRIEZ un peu plus aux autres si vous vous PLAISIEZ un peu moins* (J.-B. R.) = Prendre plaisir, aimer à faire, à se trouver : *quelques philosophes se sont PLU à nous peindre l'homme comme un dieu* (B. de St-P.) *Se — dans sa maison. La génisse se PLAÎT dans un gras pâturage* (Rosset). = Se plaire réciproquement : *les femmes ne se PLAISENT pas les unes aux autres par les mêmes agréments qu'elles PLAISENT aux hommes* (La Br.)

PLAISAMMENT, adv., d'une manière plaisante, agréable : *raconter —*. || Ridiculement.

PLAISANCE, s. f., lieu, maison de —, destinée à l'agrément, qui n'est d'aucun revenu.

PLAISANCE, vil. forte de l'Italie du N., près de la rive droite du Pô. = *Duc de —*. V. **LEBRUN**.

PLAISANT, E, adj., agréable : — *séjour des âmes affligées* (Racan). *On peut être à la fois et pompeux et —* (Boil.) = Qui divertit, qui fait rire : *conte, bouffon, trait —*. Il est aussi substantif dans ce sens : *passer du grave au doux, du — au sévère* (Id.) = Impertinent, bizarre, ridicule : *ô le — docteur, le — projet!* = S. m., celui qui cherche à faire rire par ses actions ou ses propos : *on marche sur les mauvais PLAISANTS, et il pleut par tout pays de ces sortes d'insectes* (La Br.)

PLAISANTER, v. n., dire ou faire une chose

pour exciter la gaieté des autres : *aux dépens du bon sens, gardez de —* (Boil.) || *C'est un homme qui ne — pas*; fam., sévère, dur, exact, rigide. = V. a. — *quelqu'un*, le railler.

PLAISANTERIE, s. f., chose dite ou faite pour amuser, pour faire rire : *tourner la chose en —* (J.-J.) = Raillerie : *il faut se défendre du goût que l'on trouve à la —* (De Retz). *Entendre la —*, ne pas s'en offenser; savoir plaisanter avec adresse. — à part, loc. adv., sérieusement.

§ **PLAISANTERIE, BOUFFONNERIE.** La *plaisanterie* est fine et vise à plaire; la *bouffonnerie* est grotesque, dépasse la mesure et ne cherche qu'à exciter de gros rires.

PLAISIR, s. m., sentiment, sensation agréable : *les PLAISIRS du corps, de l'esprit.* La *douleur touche de près au —* (Chat.) *Prendre — à une chose*, s'y plaire. *Il s'est fait un — de m'obliger. Faire — à ses amis* (Volt.) = Divertissement : *mêler les affaires aux —* (Id.) || Poét. : *les nonchalants — folâtraient à l'entour* (Boil.) || *Délices, voluptés : il suivait du — la pente trop aisée* (Rac.) = Volonté, consentement : *si c'est votre —, j'irai.* || *Tel est notre bon —*, formule de lettres de chancellerie, etc. || *Les — du roi*, l'étendue de pays qui, dans une capitainerie royale, était réservée pour la chasse du roi. || Grâce, bon office : *je ne sais comment reconnaître le — que vous me faites* (Volt.) = Sorte de pâtisserie légère, espèce d'oublie roulée en cornet. = **A —**, loc. adv., avec plaisir, avec soin. || *Conte fait à —*, exprès pour divertir. *Se tourmenter à —*, sans sujet. = **Par —**, loc. adv., par divertissement. || Fam., pour essayer, pour voir si : *goutez par — ce vin* (Ac.) V. **BONHEUR**.

§ **PLAISIR, VOLUPTÉ.** La *volupté* est un plaisir particulier, un plaisir sensuel, celui de l'amour ou de la table.

PLAMÉE, s. f., chaux avec laquelle on enlève le poil des cuirs, et qu'on emploie parfois, au lieu de plâtre, pour bâtir en moellons.

PLAN, E, adj., qui est plat, uni : *surface PLANE.* *La mer est —, brillante et légèrement plombée* (Lamart.) *Angle —*, tracé sur une surface plane. Par anal., se dit des pétales des fleurs : *les fleurs à miroirs PLANS sont phosphoriques la nuit* (B. de St-P.)

PLAN, s. m., surface plane, superficielle plate : — *horizontal, vertical.* = Dessin d'une ville, d'un bâtiment : *on avait fait des PLANS fort beaux sur le papier* (Andrieux). = Peint., se dit des divers points plus ou moins enfoncés où sont placés les personnages et les objets qu'un tableau représente : *observer les PLANS. Dégénération des —*, diminution progressive de l'image des objets, selon qu'ils sont représentés comme plus ou moins éloignés. || Disposition générale d'un ouvrage, ordre, méthode : *se faire, suivre un —* (Ac.) *Le — doit être le premier travail de l'orateur, du poète, du philosophe, de l'historien* (Marm.) = Dessin, projet : — *d'une négociation. Arrêter un — de voyage. Les alliés n'avaient point de — fixé et arrêté* (Volt.) V. **DESSEIN**.

PLANCHE, s. f., morceau de bois scié en long, plus large qu'épais : — *de sapin, de chêne. Un ruisseau se rencontre et pour pont une —* (La F.) || Fam. : *faire la — aux autres*, être le premier à tenter une chose qui présente des dangers. Abs. : *faire la —*, nager étendu sur le dos. *C'est une — dans le naufrage*, c'est une dernière ressource. *Monter sur les PLANCHES*, jouer sur un théâtre. = Plaque de cuivre ou tablette de bois plat sur laquelle on a exécuté quelque ouvrage de gravure pour en tirer des estampes. = Estampe tirée sur une planche gravée :

avant Chardin on trouve plusieurs relations ornées de — (Chat.) = T. de jardinage, petit espace de terre plus long que large : — de *chicoree*. *Adieu* —, *carreau* (La F.) = Fer de forme particulière que l'on ajuste au pied des mulets.

§ **PLANCHE, AIS.** Le second exprime soit une petite planche destinée à quelque usage particulier, soit quelque débris de vieille planche; il est vieux et peu us.

PLANCHE, savant et laborieux helléniste, né en 1769, mort en 1853. = *Gustave* —, critique, né à Paris en 1808, mort en 1857, collabora plus de 20 ans à la *Revue des Deux Mondes*.

PLANCHÉIER, v. a., garnir de planches le sol d'un appartement : *chambre PLANCHÉIÉE*.

PLANCHIER, s. m., ouvrage en bois qui sépare horizontalement les différents étages d'un bâtiment; se dit du plancher sur lequel on marche, et de la partie supérieure d'une chambre appelée aussi *pland*. || Fam. : *le — des vaches*, la terre ferme. = Ouvrage de charpente établi sur l'aire d'un rez-de-chaussée. *Vous me feriez sauter au —*, vous abusez de ma patience.

PLANCHETTE, s. f., petite planche. = Instrument de mathématiques pour lever des plans. = Petit appareil pour mettre le feu à une mine.

PLANÇON ou **PLANTARD, s. m.,** branche de saule, de peuplier, etc., qu'on sépare du tronc pour la planter en terre et en former une bouture.

PLANE, s. f., outil tranchant à deux poignées pour rendre le bois uni et lisse. = S. m., vieux synon. de PLATANE.

PLANER, v. a., unir, polir avec la plane ou avec le marteau : — *une douve, la vaisselle d'argent*.

PLANER, v. n., aplanir; vieux dans ce sens. = Se dit d'un oiseau qui se soutient en l'air sur ses ailes étendues sans paraître les remuer : *et l'aigle impérieux qui plane dans le ciel* (Volt.) || *Une banqueroute publique PLANAIT sur nos fortunes* (B. de St-P.) || Considérer de haut : — *sur l'assemblée, sur la campagne*. || Se dit d'une vue générale et élevée de l'esprit : *ma pensée plane sur les débris entassés par le temps* (Thomas).

PLANÉTAIRE, adj., qui concerne les planètes : système —. *Ainée* —, le temps qu'une planète emploie à faire sa révolution autour du soleil. = S. m., représentation en plan du système des planètes.

PLANÈTE, s. f., astre qui emprunte sa lumière du soleil, autour duquel il se meut : *toutes les analogies sont pour la population des planètes; il n'y a que l'orgueil humain qui soit contre* (J.-J.)

PLANÈTE, s. f., petite plane. = Instrument dont le vannier se sert pour planir les brins d'osier. **PLANEUR, s. m.,** ouvrier qui plane la vaisselle d'argent, les planches destinées à la gravure, etc.

PLANIMÉTRIE, s. f., science ou art de mesurer les surfaces planes.

PLANISPHÈRE, s. m., carte qui représente sur un plan les deux moitiés du globe céleste ou du globe terrestre.

PLANOIR, s. m., outil dont le ciseleur se sert pour aplanir les parties que le marteau ne peut atteindre.

PLANT, s. m., jeune tige nouvellement plantée ou propre à être plantée. = Quantité de jeunes arbres plantés dans un même terrain : *leurs plants désordonnés charmeront nos regards* (Del.) = Vigne nouvellement plantée.

PLANTAGE, s. m., action de planter un végétal quelconque; effet de cette action. = En Amé-

rique, plants de tabac, de cannes à sucre, etc.

PLANTAGENETS, dynastie de rois d'Angleterre de 1154 à 1485. Elle était d'origine française et devait son nom au comte d'Anjou, Geoffroi V, dit *Plantagenet*, parce qu'il portait d'ordinaire une branche de genêt à sa toque.

PLANTAIN, s. m.; bot., plante dont la tige porte un épi chargé d'une multitude de semences.

PLANTAIRE, adj.; anat., qui appartient à la plante du pied : *muscle, artère* —.

PLANTARD, s. m. V. PLANÇON.

PLANTATION, s. f., action de planter : *le temps de la —*. = Certaine quantité d'arbres plantés dans le même terrain : *faire de belles PLANTATIONS*. = Exploitation rurale dans les colonies.

PLANTE, s. f., nom sous lequel on comprend tous les végétaux : — *ligneuse*. = Végétal qui ne pousse point de bois : — *herbacée*. *Les arbres et les plantes* (La F.) *Jardin des —*, où l'on cultive des végétaux pour l'étude de la botanique. = Plante médicinale. = Jeune vigne, || jeune garçon, jeune fille : *jamais — ne fut cultivée avec plus de soin* (Boss.) — *des pieds*, partie des pieds qui pose à terre : *la — des pieds de l'éléphant est revêtue d'une semelle de cuir comme la corne* (Buff.)

PLANTÉ, E, adj.; terre bien PLANTÉE, où il y a de belles avenues d'arbres. || *Cheveux bien PLANTÉS*, bien placés sur le front. || Fam. : *être — quelque part*, ne pas bouger d'un lieu : *me voilà — pour quelques jours* (Sév.)

PLANTER, v. a., mettre une plante en terre pour qu'elle prenne racine et qu'elle croisse : — *un arbre, des choux, des fleurs*. Abs. : *un octogénaire PLANTAIT; passe encor de bâtir; mais — à cet âge!* (La F.) — *une avenue, un jardin*, planter des arbres pour former une avenue, un jardin. = Mettre en terre un pepin, un noyau, une graine. = Enfoncer en terre certains objets dont on laisse paraître une partie en dehors : — *un mat, une croix, des bornes*. || — *un drapeau*, l'arborer sur les remparts d'une ville emportée d'assaut, au moment où l'on y entre. — *la foi dans un pays*, y introduire la religion chrétienne. || Fam. : — *la quelqu'un*, l'abandonner; se dit aussi des choses : *il a planté là les vers, la musique*. *Vous nous PLANTEZ là? ce procédé me pique* (Dest.) = Se —, v. pr. : *les arbres se PLANTENT à l'automne*. || Fam. : *se — devant quelqu'un*, se mettre devant lui de manière à le gêner.

PLANTEUR, s. m., celui qui plante, qui fait des plantations. = Colon d'Amérique qui cultive des plantations, qui possède une exploitation rurale.

PLANTOIR, s. m., outil de bois dont les jardiniers se servent pour planter.

PLANTON, s. m., sous-officier ou soldat qui est de service auprès d'un supérieur pour porter ses ordres. On dit aussi *soldat de —*. *Être de —*, faire le service de planton.

PLANTULE, s. f.; bot., rudiment de la tige.

PLANTUREUSEMENT, adv., en abondance, copieusement; fam. et vieux.

PLANTUREUX, EUSE, adj., abondant, copieux *un repas* —. *Une soupe PLANTUREUSE*; fam. et vieux

PLANURE, s. f., bois que l'on retranche de pièces que l'on plane.

PLAQUE, s. f., feuille de métal d'une certaine épaisseur. — *de cheminée*, plaque de fer ou d fonte appliquée au fond d'une cheminée. = Décoration de quelques haux dignitaires. = Se dit de grandes écailles que portent certains reptiles.

PLAQUÉ, s. m., ouvrage de métal sur lequel on a appliqué de l'or, de l'argent, etc.

PLAQUEMINIER, s. m., espèce d'arbre et d'arbrisseau du sud de l'Europe et des Indes, de la famille des ébénacées.

PLAQUER, v. a., appliquer une chose plate et mince sur une autre : — *de l'acajou sur du chêne*. *Vaisselle PLAQUÉE*, recouverte d'or ou d'argent laminé. = Jeter avec force : — *du plâtre, du mortier*. — *du gazon*, appliquer des tranches de gazon sur un terrain préparé.

PLAQUETTE, s. f., monnaie de billon en divers pays. = Espèce de moellon mince. = Volume relié de peu d'épaisseur.

PLAQUEUR, s. m., artisan qui fait des plaques ou qui plaque des bijoux, de la vaisselle.

PLAQUIS, s. m., espèce d'incrustation de pierre ou de marbre, sans liaison.

PLASTIQUE, adj.; philos., qui a la puissance de former. = Qui a rapport, qui s'attache à la forme : *la sculpture est un art* —. = S. f., la —, l'art de modeler les figures en plâtre, etc.

PLASTRON, s. m., pièce de devant de la cuirasse. = Pièce de cuir rembourrée dont les maîtres d'armes se couvrent l'estomac : *voilà un plaisant animal, avec son* — (Mol.) || Fam., homme qui est en butte aux railleries des autres. = Morceau de bois garni d'une plaque de fer percée de plusieurs trous que certains artisans appliquent sur leur estomac pour faire tourner un foret au moyen d'un archet. = Partie inférieure de l'enveloppe de la tortue.

PLASTRONNER, v. a., garnir d'un plastron. = Se —, v. pr., se couvrir d'un plastron.

PLAT, E, adj., dont la surface est unie et sans inégalités : *sol, terrain* —. *Une vue agréable, quoique PLATE* (Sév.) V. PAYS. = Qui a une forme un peu écrasée : *nez, visage* —, *poitrine* —. = *Cheveux PLATS*, qui ne sont ni frisés ni bouclés. = Fam. : *avoir le ventre* —, n'avoir pas mangé depuis longtemps. V. PIED. — *peinture*, ouvrages de peinture qui ne sont pas faits en relief. *Rimes PLATES*, celles qui se suivent deux à deux sans être entremêlées. *Vaisselle* —, plats et assiettes d'argent. = Dénué de saveur : *ce vin est — au goût* (Reg.) || Qui n'est ni élégant, ni élevé, ni vif, ni piquant : *style* —. *La pièce est assez* — (Boil.) *Ses vers* — *et grossiers* (Id.) || Sans expression : *physionomie* —. || Lâche; sans mérite : *un — personnage*. = S. m., la partie plate d'une chose : *donner des coups de — d'épée*. || Ce qui est plat : *on ne se déchaîne pas contre le médiocre et le* — (Volt.) *Faire merveille du — de la langue*, donner de belles paroles; fam. = A —, tout à —, loc. adv., tout à fait, entièrement : *cette pièce est tombée tout à —* (Volt.) A — *ventre*, sur le ventre. || Fam. : *être, se mettre à — ventre devant quelqu'un*, lui faire basement la cour. V. ÉGAL.

PLAT, s. m., pièce de vaisselle, plus ou moins creuse, à l'usage de la table : — *de faïence, de porcelaine, d'argent*. = Ce qui est contenu dans le plat : — *un — de viande, de poisson, d'entremets*. Il ne chasse, il ne pêche qu'au —, il ne prend la peine ni de chasser ni de pêcher. || — *du métier*, quelque chose de ce qu'on fait le mieux : *je vais leur servir un — de mon métier* (Rac.); dans ce sens il se prend souvent en mauv. part et signifie tour de fripon, d'escroc. || Ir. : *voilà un bon* —, se dit de plusieurs personnes de méchant caractère réunies en un même lieu. Dans ce sens, il se dit aussi d'une seule per-

sonne : *c'est un fort méchant* — *que toute sa personne* (Mol.) — *de balance*, chacun de ses deux bassins.

PLATA (Rio de la), grand fleuve de l'Amérique méridionale qui se jette dans l'océan Atlantique. = République Argentine, état de l'Amérique du Sud, ch.-l. Parana.

PLATANE, s. m.; bot., bel arbre de la famille des amantacées dont les branches s'étendent beaucoup et dont les feuilles sont très-larges.

PLATANISTE, s. m., lieu ombragé de platanes, qui servait aux exercices gymnastiques de la jeunesse de Sparte.

PLATANOÏDE, adj.; bot., qui ressemble au platane. = S. m., nom d'une espèce d'érable.

PLAT-BORD, s. m., bordage large et épais qui termine le pourtour d'un navire. = Long madrier de sapin provenant des bateaux déchirés.

PLATEAU, s. m., bassin de balance; fond de bois des grosses balances. = Grand plat en tôle, en bois vernissé, où l'on sert le thé, le café, le chocolat, etc. = Grand plat en verre, en métal, avec des cristaux, des vases de fleurs comme ornement. = Terrain élevé, mais aride; cime d'une montagne qui s'aplanit. = Au pl., fumées des bêtes fauves quand elles sont plates et rondes.

PLATE-BANDE, s. f., espèce de terre étroite qui borde le parterre ou les allées d'un jardin : *ces PLATES-BANDES seront fort bien* (Did.) = Archit., moulure plate et unie qui a plus de largeur que de saillie. = Pierre dont chaque extrémité porte sur une colonne ou sur un pilier.

PLATÉE, s. f., massif de fondation qui comprend toute l'étendue d'un bâtiment. = Plat chargé d'une abondante nourriture; pop.

PLATÉE, anc. vil. de la Grèce, au S.-O. de Thèbes, célèbre par la victoire que les Grecs, commandés par Pausanias et Aristide, y remportèrent sur les Perses en 479.

PLATE-FORME, s. f., toit d'une maison en forme de terrasse : *dans le Levant, le toit des maisons est ordinairement en* — (Ac.) *De ses PLATES-FORMES on aperçoit la vaste étendue de ce lac* (B. de St.-P.) = Charp., pièce de bois qui reçoit le pied des chevrons du comble. = Artill., ouvrage de terre, élevé et uni par le haut, sur lequel on met du canon. — *de batterie*, assemblage de solives pour placer du canon. = Machine dont l'horloger se sert pour fendre les roues dentées.

PLATE-LONGE, s. f., large bande de cuir qu'on ajoute au harnais sur la croupe des chevaux de voiture pour les empêcher de ruer. = Longe qui sert à maintenir les chevaux difficiles quand on les ferre. = Courroie ou corde avec laquelle un écuier à pied dirige un cheval qu'on fait tourner. = Longue bande de cuir pour retenir les chiens.

PLATEMENT, adv., avec platitude.

PLATEURE, s. f., couche ou filon qui, après s'être enfoncé en terre perpendiculairement ou obliquement, prend une direction horizontale.

PLATINE, s. m., métal d'un blanc gris, plus pesant que l'or, inaltérable à l'air et très-fixe au feu.

PLATINE, s. f., pièce où sont attachées toutes celles qui servent au ressort d'une arme à feu. = Plaque qui soutient le rouage d'une montre. = Plaque de fer attachée à une porte au-devant de la serrure, et percée pour le passage de la clef. = Partie de la presse qui foule sur le tympan.

PLATITUDE, s. f., qualité de ce qui est plat dans les sentiments, dans les productions de l'esprit. || Chose plate, bassesse : *dire des PLATITUDES*. *La flatterie ne s'en tient pas toujours à la* —, *et la bassesse est très-facilement féroce* (M^{me} de Staël). = Défaut de goût : *ce vin est d'une grande* —.

PLATON, illustre philosophe grec, disciple de Socrate, né vers 430 av. J.-C., mort en 387. Il fonda à Athènes une école sous les ombrages de l'Académie. La beauté de sa morale lui a fait donner le surnom de *Divin*. Presque tous ses ouvrages sont sous forme de dialogue. = **PLATONICHIEN**, *NE*, adj., et *s.*, qui suit la philosophie de Platon. = **PLATONIQUE**, adj., qui a rapport au système de Platon : *amour* —, dérogé de tout désir des sens. *Année* —, celle où l'on suppose que les corps célestes reviendront à la place qu'ils occupaient à la création. = **PLATONISME**, *s. m.*, système de philosophie fondé par Platon.

PLÂTRAGE, *s. m.*, ouvrage fait de plâtre. || **Fam.**, ouvrage peu solide. = Action de répandre du plâtre sur un pré pour l'amender.

PLÂTRAS, *s. m.*, débris d'ouvrages de plâtre. = Construction mal faite; *fam.*

PLÂTRE, *s. m.*, pierre cuite au fourneau et réduite en poudre qu'on emploie pour bâtir, pour mouler, etc. : — *blanc, gris*. *Employer le — comme engrais*. *L'habitant ne connaît ni la chaux ni le —* (Boil.) || **Fam.** : *battre comme —*, excessivement. || **Blanc, fard**. Se dit aussi des ouvrages de l'esprit : *ses bons mots ont besoin de farine et de —* (Boil.); *fam.* = Tout ouvrage moulé en plâtre. = **Abs.**, au pl., légers ouvrages de plâtre.

PLÂTRER, *v. a.*, enduire de plâtre : — *un mur, un plafond*. = Répandre du plâtre comme engrais : — *une prairie artificielle*. || Cacher quelque chose de mauvais sous des apparences peu solides; feindre : — *une affaire*. *Les dehors plâtrés d'un zèle spécieux* (Mol.) *Paix, réconciliation plâtrée*, peu sincère, peu durable. || **Farder** : — *un visage*.

PLÂTREUX, **EUSE**, adj., se dit d'un terrain mêlé de craie rouge.

PLÂTRIER, *s. m.*, celui qui fait du plâtre ou celui qui en vend.

PLÂTRIÈRE, *s. f.*, carrière d'où l'on tire le plâtre; lieu où on le cuit.

PLAUSIBILITÉ, *s. f.*, qualité de ce qui est plausible : *cette opinion a quelque —* (Ac.); peu us.

PLAUSIBLE, adj., qui a une apparence spécieuse; qui est admissible : *cette raison est forte et —* (Volt.) *La première cache ses faiblesses sous de PLAUSIBLES dehors* (La Br.)

PLAUSIBLEMENT, adv., d'une manière plausible; peu us.

PLAUTE, poète et acteur comique latin, né en 227 av. J.-C., mort en 183. Ruiné par des spéculations commerciales, il fut réduit à tourner la meule, et composa, dit-on, plusieurs de ses comédies dans cet état pénible.

PLÈBE, *s. f.*, troisième ordre du peuple chez les anciens Romains. = **PLÉBÉIEN**, *NE*, *s. et adj.*, qui était du troisième ordre du peuple. || Celui qui n'appartient pas à la noblesse. = **PLÉBISCITE**, *s. m.*, décret du peuple convoqué par tribus : *seuls, sans les patriciens et le sénat, les plébéiens purent faire des lois qu'on appela PLÉBISCITES* (Mout.)

PLÉIADE, *s. f.*; astr., autrefois groupe de sept, aujourd'hui de six étoiles qui sont dans le signe du Taureau. || — *poétique*, nom donné par éloges à une réunion de sept poètes grecs du temps de Ptolémée Philadelphe. || **Par anal.**, réunion illustre de poètes d'un pays quelconque.

PLEIGER ou **PLÉGER**, *v. a.*, cautionner en justice. || Répondre à la santé portée par un convive : *me PLEIGERA d'un couplet de chanson* (La F.); vieux.

PLEIN, **E**, adj., qui contient tout ce qu'il est capable de contenir : *verre —, bouteille PLEINE*. *L'un meurt vide de sang, l'autre — de séné* (Boil.) — *comme un œuf*, extrêmement plein. || **Bête** —, qui porte des petits. || *Un ouvrage —*, qui renferme tout ce qu'il doit contenir. *Style — et nourri*, qui renferme beaucoup d'idées. = Qui est rempli de, qui abonde en : *écrit — de fautes* (Volt.) *Yeux vifs*

et **PLEINS de feu** (La Br.) *Tu parais dans des lieux — de ton infamie* (Rac.) || *Cet homme est — de lui-même*, il a une opinion trop avantageuse de sa personne. *Avoir le cœur —*, avoir des sujets de tristesse ou de joie qu'on éprouve le besoin de confier à d'autres. || Entièrement occupé, pénétré de : *je partis le cœur — de mes devoirs* (J.-B. R.) *Un auteur trop — de son objet* (Boil.) = **Complet**, entier, absolu : *il n'y avait que quatre jours —* (Beaum.) *L'armée est en — marche*. || *Les ambassadeurs se communiquaient leurs — pouvoirs* (Ac.) *J'en augure une heureuse et — réussite* (Piron). = **Rassasié** : *quand il a le ventre —*, ou *abs.*, quand il est — *il s'endort*; pop. = **Gras**, replet : *M. Cornicille était assez grand et assez —* (Fonten.) || **Compacte** : *bois —*. || **Voix** —, dont le son a de la rondeur, du volume. **V. MAIN**. = **Précédé des prép.** à, de, en, il renforce l'idée du *s.* qui suit : *boire à — verre*. *Voquer à PLEINES voiles*. *De — droit, de — gré*, *César fut tué en — sénat* (Ac.) = **Adv.** ou **prép.**, autant que la chose dont on parle peut en contenir : *avoir du vin — sa cave*. || **En** —, loc. adv., pleinement, complètement. **Tout** —, loc. adv., beaucoup; *fam.* **A** —, loc. adv., pleinement : *au travers de son masque on voit à — le traitre* (Mol.)

PLEIN, *s. m.*; phys., opposé à *vide*, espace que l'on suppose entièrement rempli de matière : *le vide et le —*. || *Mettre dans le —*, envoyer une balle, une flèche au milieu du but que l'on vise. || *La lune est dans son —*, elle paraît entièrement éclairée. = **T.** du jeu de trictrac : *faire son —*, couvrir de deux dames chaque case d'une des tables. = **Partie** la plus grosse du trait de plume dans l'écriture. = **Mar.**, *le — de la mer*, le moment où la marée arrive à sa plus grande hauteur.

PLEINEMENT, adv., entièrement, tout à fait : *vous êtes — justifié à mes yeux*. *Êtes-vous — content de notre gloire?* (Rac.)

PLÉNIÈRE, adj. *f.*, *cour* —, assemblée solennelle que tenaient les rois, les princes souverains. *Indulgence —*, rémission pleine et entière de toutes les peines dues au péché.

PLÉNIPOTENTIAIRE, *s. m.*, ministre chargé des pleins pouvoirs d'un souverain. = **Fam.**, il s'emploie au *fém.* : *vous me faites donc l'une et l'autre votre — absolue?* (Dancourt). = **Adj.**, *ministre* —.

PLÉNITUDE, *s. f.*, abondance excessive. Il n'est guère us. au propre qu'en parl. des humeurs. || *La — du cœur*, l'abondance des sentiments dont le cœur est rempli. *Jour d'un bien avec —* (Fléch.) — *de la grâce*. || **T.** de la Bible : — *des temps*, terme assigné pour l'accomplissement des prophéties sur la naissance et la mort de Notre-Seigneur.

PLÉONASME, *s. m.*, surabondance de termes; redondance viciieuse dans l'expression de la pensée. Il donne quelquefois à la phrase plus de force ou de netteté, comme : *je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu, ce qu'on appelle vu* (Mol.)

PLÉROSE, *s. f.*; méd., rétablissement de l'embouppement du corps après une maladie.

PLÉTHORE, *s. f.*, surabondance de sang et d'humours.

PLÉTHORIQUE, adj., qui est affecté de pléthore, qui a trop de sang. = **Qui a rapport à la pléthore**. = **S.**, personne affectée de la pléthore.

PLEUR, *s. m.*, cri éclatant de douleur, gémissement désespéré : *là commencera ce — éternel* (Boss.) **V. PLEURS**.

PLEURANT, **E**, adj., qui est tout en pleurs, qui

est plongé dans la douleur : *PLEURANTE après son char, voulez-vous qu'on me voie ?* (Rac.)

PLEURARD, s. m., celui qui pleure souvent et sans sujet : *combien te faut-il, — ?* (Beaum.)

PLEURE-MISÈRE, s., personne qui se plaint toujours de sa misère ; pop.

PLEURER, v. n., répandre des larmes : *il PLEURE d'un œil et rit de l'autre* (La Br.) *Les enfants rient et PLEURENT facilement* (Id.) — *sur quelqu'un*, déplorer ses malheurs, ses égarements. *On dirait qu'il a PLEURÉ pour avoir un habit*, se dit d'un homme qui a un habit écourté. || *La vigne PLEURE*, il dégoûte de l'eau de son bois. = V. a., s'affliger de la perte, de la mort de quelqu'un : — *son père. La servante PLEURANT le vieux maître qu'elle aime* (Lamart.) *Il faut — les hommes à leur naissance et non pas à leur mort* (Mont.) || Fam. : *ne — quelqu'un que d'un œil*, qu'en apparence. || — *ses péchés*, regretter profondément de les avoir commis.

PLEURÉSIE, s. f.; méd., douleur causée ordinairement par l'inflammation de la plèvre.

PLEURÉTIQUE, adj., atteint de pleurésie. = Causé par la pleurésie.

PLEUREUR, EUSE, s., celui, celle qui a l'habitude de pleurer : *l'éternel* — (L. Rac.) *Un — insipide* (Gress.) = Adj., *air, ton* —. *Mine PLEUREUSE*. = Se dit de certains arbres dont les branches s'inclinent vers la terre : *nous avons chez nous le saule — ou de Babylone* (B. de St-P.)

PLEUREUSE, s. f., femme qu'on louait chez les anciens pour suivre les convois en pleurant. = Au J., bandes de batiste qu'on mettait autrefois sur les revers des manches dans les premiers temps d'un grand deuil.

PLEURNICHER, v. n., faire semblant de pleurer ; fam.

PLEURNICHERIE, s. f., pleurs affectés.

PLEURNICHEUR, EUSE, s., personne qui pleurniche, qui a l'habitude de pleurnicher ; fam.

PLEURONCTES, s. m. pl., poissons de l'ordre des thoraciques qui nagent sur le côté, et qu'on nomme vulg. *poissons plats*.

PLEUROPEUMONIE, s. f.; méd., pleurésie dans laquelle la plèvre et les poumons sont enflammés.

PLEURS, s. m. pl., larmes : *ses — ont coupé mes discours* (Rac.) *Pour ne tirer des — il faut que vous PLEURIEZ* (Boil.) || *Plainte, gémissement : le ciel dans tous leurs — ne m'entend point nommer* (Rac.) || *Essuyer ses —*, se consoler. || Poét. : *les — de l'aurore, la rosée*. || *Les — de la vigne, l'eau qui découle des jeunes bourgeons*. V. LARMES.

PLEUTRE, s. m., homme sans courage et sans capacité ; très-fam. et ir. = Avare.

PLEUVOIR, v. n. et impers., se dit de l'eau qui tombe du ciel : *il PLEUT à verse*. || *Comme s'il en PLEUVAIT*, beaucoup, en grande quantité ; pop. = Se dit de ce qui tombe ou semble tomber du ciel, comme la pluie : *le peuple croit qu'il PLEUT quelquefois des grenouilles et des insectes* (Ac.) || *Les bombes PLEUVAIENT sur les maisons* (Volt.) || *Affluer, arriver en abondance : il pleut ici des fâcheux de tous les côtés* (Brueys). *Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont* — ! (Boil.)

PLÈVRE, s. f.; anat., membrane qui tapisse l'intérieur de la poitrine.

PLEXUS (mot lat.), s. m., entrelacement de plusieurs branches nerveuses, de plusieurs vaisseaux anastomosés.

PLEYON, s. m., brin d'osier pour lier la vigne.

PLI, s. m., ce qu'on fait à une étoffe, à du linge, etc., lorsqu'on les met en un ou en plusieurs doubles : *cet habit ne fait pas un —*, il est juste à la taille. *Le col et les PLIS* (La F.) || *C'est une affaire qui ne fera pas un —*, qui ne présentera pas de difficultés. || *Dieu voit dans les — de notre âme* (J.-B.R.) *Sonder les — et les replis du cœur* (Ac.) = Enveloppe de lettre : *je vous envoie sous ce —*. = La marque qui reste à une étoffe pour avoir été pliée. || *Il a pris son —*, il n'est d'âge ni d'humeur à changer d'habitudes. || *Tournure : donner un — à une affaire*. = T. de jeux de cartes, levée que fait un joueur. = Ce qui ressemble aux plis d'une étoffe : *la peau de cet animal a des —* (Ac.) = Peint. et sculpt., sinuosités d'une draperie : *c'est une figure... sans —, sous laquelle rien ne se dessine* (Did.)

PLIABLE, adj., pliant, flexible. || Docile, facile à gouverner ; peu us.

PLIAGE, s. m., action, manière de plier ; effet de cette action.

PLIANT, E, adj., qui est facile à plier, flexible : *osier* —. *Ses branches sont souples et PLIANTES* (Chât.) || Docile, accommodant : *on désirerait de ceux qui ont un bon cœur qu'ils fussent toujours PLIANTS, faciles* (La Br.) || *Siège* —, ou s., un —, qui se plie en deux, et qui n'a ni bras ni dossier : *ôtez ce — et apportez un fauteuil* (Mol.) *Table PLIANTE*, com posée de plusieurs parties qui se replient au besoin, de manière à occuper une moindre place.

PLICATILE, adj.; bot., qui se plisse.

PLIE, s. f., poisson plat du genre de la limande.

PLIÉ, s. m.; t. de danse, mouvement des genoux quand on les plie.

PLIEMENT, s. m., action de plier des feuilles de papier pour brocher ou relier un livre.

PLIER, v. a., mettre en un ou en plusieurs doubles et avec quelque arrangement : — *une étoffe, du linge, du papier, une lettre*. — *bagage*, décamper ; s'en aller furtivement ; fam., mourir ; pop. = Courber, fléchir : — *les genoux, les épaules*. || Assujettir, faire céder, soumettre : *elle le PLIA avec douceur sous le joug de l'autorité maternelle* (Fléch.) — *son esprit, son humeur, les assujettir aux circonstances*. = V. n., devenir courbé : *l'arbre tient bon, le roseau PLIE* (La F.) || *Comme il PLIE sous le poids de son bonheur* ! (La Br.) = Se soumettre ; céder : *mon orgueil est forcé de —* (Rac.) = Prov., *il vaut mieux — que rompre*, il est plus avantageux de céder que de se perdre par la résistance. = Reuler dans un combat : *il est incapable de céder à l'ennemi et de — sous le nombre* (La Br.) = Se —, v. pr., se courber : *un arbre qui se PLIE sous ses fruits*. || S'accommoder, se soumettre : *se — aux caprices, aux exigences d'autrui*.

§ **PLIER, PLOYER**. Ces deux mots diffèrent comme le pli de la courbure. En marchant vous *pliez* le genou ; dans une genuflexion profonde vous le *pliez*.

PLIEUR, EUSE, s., celui, celle qui plie : — *de draps*. *PLIEUSE de journaux*.

PLINE L'ANCIEN, ainsi surnommé pour le distinguer de son neveu, composa une Histoire naturelle, un des plus beaux monuments de l'antiquité, et périt l'an 79 de J.-C. dans la première éruption du Vésuve. = **PLINE LE JEUNE**, orateur et écrivain charmant, bien qu'un peu maniéré, vécut sous Trajan, dont il prononça le panégyrique.

PLINTHE, s. f., membre d'architecture carré ou plat ; socle ou tailloir. = Bande plate qui règne au pied d'un bâtiment, au bas d'un lambris.

PLOIR, s. m., sorte de couteau qui sert à plier et à couper du papier.

PLIQUE, s. f., ou **PLICA**, s. m., maladie dont les premiers symptômes sont l'entrelacement et l'agglutination des cheveux, qu'on ne peut couper sans qu'il en coule du sang.

PLISSEMENT, s. m., action de plisser.

PLISSER, v. a., faire des plis à des habits, à du linge : — *une collerette, une chemise. Des cotillons plissés* (Did.) = V. n., *cette étoffe plisse*, il s'y fait des plis. = Se —, v. pr., devenir plissé. Le participe s'emploie aussi comme adj., surtout en bot. : *peau plissée. Les feuilles naissantes, plissées avec un art céleste* (B. de St-P.)

PLISSURE, s. f., manière de faire des plis ; assemblage de plis.

PLOC, s. m.; mar., composition de poil de vache et de verre pilé qu'on met entre le doublage et le bordage d'un vaisseau.

PLOERMEL, s.-préf. du départ. du Morbihan.

PLOMB (on pron. *plon*), s. m., métal d'un blanc bleuâtre, très-mou et très-pesant : *le fer, l'airain, le — que les feux amollissent* (Volt.) || *Mettre du — dans la tête*, donner de la gravité, du poids. = Balles et petits grains de plomb dont on charge les armes à feu : *déjà du — mortel plus d'un brave est atteint* (Boil.) = Morceau de métal suspendu à une ficelle dont les maçons, les charpentiers, etc., se servent pour élever verticalement leurs ouvrages. *Mettre, dresser un mur à —*, le rendre vertical. = Petit sceau de plomb en usage dans les manufactures et dans les douanes. = Espèce de cuvette qu'on établit aux différents étages d'une maison pour y jeter les eaux sales qui s'écoulent ensuite par les tuyaux de descente. = Hydrogène sulfuré qu'exhalent les fosses d'aisances et les puits. = Espèce d'asphyxie causée par ce gaz. = A —, loc. adv., perpendiculairement : *le soleil y donne à —*. V. **APLOMB**.

PLOMBES DE VENISE, prisons situées sous la toiture en plomb du palais ducal de Saint-Marc.

PLOMBAGE, s. m., action de garnir de plomb, de marquer avec un plomb. = Chir., — *des dents*.

PLÔMBAGINE, s. f., substance minérale noirâtre dont on fait des crayons : *la — est vulgairement appelée mine de plomb* (Cuv.)

PLOMBÉ, E, adj., couleur de plomb, livide : *teint, visage* — (Ac.)

PLOMBER, v. a., attacher, appliquer du plomb à quelque chose, en quelque lieu : — *les faites d'un toit*. || — *de la vaisselle de terre*, la vernir avec du plomb. — *une dent*, la remplir de plomb pour la conserver. — *une canne*, mettre du plomb à l'extrémité d'une canne. = Appliquer un sceau de plomb sur les ballots pour marquer qu'ils ont payé le droit ou pour empêcher qu'on ne les ouvre. = Batre, fouler des terres pour les affermir. = Juger de la position verticale d'un ouvrage à l'aide du plomb.

PLOMBERIE, s. f., art de fondre et de travailler le plomb. = Lieu où l'on travaille le plomb.

PLOMBEUR, s. m., celui qui plombe les étoffes, les marchandises.

PLOMBIER, s. m., ouvrier qui fond, qui façonne le plomb, qui le met en œuvre et qui le vend. = Adj., *ouvrier* —.

PLOMBIER, ÈRE, adj., qui ressemble au plomb, qui a les propriétés de la mine de plomb. = **PLOMBIÈRE**, s. f., rafraîchissement, sorte de glace.

PLOMBIÈRES, vil. du départ. des Vosges, célèbre pour ses eaux minérales.

PLOMBOIR, s. m., instrument qui sert à plomber les dents.

PLONGEANT, E, adj., dont la direction est de haut en bas : *feu —, vue PLONGEANTE*.

PLONGÉE, s. f.; fortif. : *la — du parapet*, la ligne comprise dans le profil d'un parapet, entre le talus intérieur et le talus extérieur.

PLONGEMENT, s. m., action de plonger : *le baptême, qui était le — dans l'eau, ne fut bientôt dans l'Occident qu'une légère aspersion* (Volt.)

PLONGEON, s. m., oiseau aquatique qui plonge souvent dans l'eau. = Action de plonger : *faire le —, plonger*; || fam., baisser la tête quand on entend tirer; s'esquiver; se relâcher de ses prétentions : *vous faites le —, petit noble à nasarde* (Reg.)

PLONGER, v. a., enfoncer un corps dans un liquide pour l'en retirer : — *quelqu'un dans l'eau, dans la mer. — une cruche dans la rivière. || Qui vous a pu — dans cette humeur chagrine?* (Boil.) *Être PLONGÉ dans le sommeil* (Rac.) = Enfoncer : — *la main dans un bûnetier* (La Br.) — *le poignard dans le sein de quelqu'un*, || lui causer une vive et profonde douleur. = V. n., s'enfoncer profondément dans l'eau; aller de haut en bas : *le canon PLONGEAIT. — comme un canard. || L'œil PLONGE avec effroi sous sa profonde voûte* (Del.) = Se —, v. pr., s'enfoncer. *Se — dans la rivière. || Les vains plaisirs où leur âme se PLONGE* (Rac.) *Se — dans le sang*.

PLONGEUR, s. m., nageur qui descend au fond de l'eau. = **PLONGEURS**, s. m. pl., famille d'oiseau de l'ordre des palmipèdes.

PLOQUE, s. f., rouleau filamenteux qui se met à une quenouille pour filer.

PLOQUER, v. a., garnir de ploc la carène d'un bâtiment. = Mêler des laines de différentes couleurs

PLONTIN, un des principaux philosophes de l'école d'Alexandrie, né vers 205 ap. J.-C., mort vers 270.

PLOYER, v. a., fléchir, courber : — *une branche, les genoux*. || — *son caractère, son humeur. Il ne rompt pas les lois, mais ils les PLOIERONT leurs intérêts* (Flécl.) = Plier, arranger avec soin. — *une étoffe, sa serviette*. = V. n., courber, fléchir *le vendangeur ravi de — sous le faix* (Boil.) || Reculer en combattant, céder : *les ennemis PLOYERENT* || Se soumettre : — *sous le joug* (Volt.) = V. pr., *il faut savoir se — à la nécessité*. V. **PLIER**.

PLUCHE, s. f. V. **PELUCHE**.

PLUIE, s. f., eau qui se détache par gouttes de nuages : — *fine. Souvent, pour m'achever, il sur vient une —* (Boil.) || *Parler de la — et du beau temps* (Sév.), de choses indifférentes. *Après la — beau temps, la joie succède aux ennuis*. || Ce qui tomb comme la pluie : — *de pierres, — de feu*.

PLUMAGE, s. m., ensemble des plumes qui couvrent le corps d'un oiseau : *qui fait l'oiseau C'est le —* (La F.)

PLUMASSEAU, s. m., balai de plumes. = Bout de plumes pour emplumer des clavecins et de flèches. = Tampon de charpie pour panser les plaies

PLUMASSERIE, s. f., métier et commerce d'plumassier.

PLUMASSIER, s. m., marchand qui prépare et vend des plumes pour la parure, pour l'ornement.

PLUME, s. f., tuyau garni de barbes et de duvet qui couvre le corps des oiseaux : — *de l'aile, de la queue d'un oiseau. Il avait un chapeau de feutre garné d'une — de coq* (Mérin.) || *Il y a laissé de ses PLUMES*, il lui en a coûté de l'argent. *Passer la — par le bec de quelqu'un*, le frustrer des espérances

qu'on lui a données. = Plumes préparées qu'on emploie comme parures : — *d'autruche*. = Gros tuyau de plume dont on se sert pour écrire : *un trait de* —. *Prendre la* —, *mettre la main à la* —, commencer à écrire ou à composer. *Homme de* —, homme de cabinet, dont le travail consiste surtout à faire des écritures. || *Style*, manière d'écrire : *sa mordante* — (Boil.) *Il trempe sa* — *dans le fiel*. *Guerre de* —, polémique entre des écrivains. || *Travail littéraire* : *vivre de sa* —. || L'écrivain lui-même : *c'est la meilleure* — *de son siècle*.

PLUNEAU, s. m., espèce de petit balai fait de fortes plumes.

PLUMÉE, s. f., ce qu'on peut prendre d'encre avec une plume.

PLUMER, v. a., arracher les plumes d'un oiseau. || *Fam.* : — *quelqu'un*, en tirer de l'argent. || *Duper* : **PLUMER-LE MOI**, *je vous le recommande* (La F.)

PLUMET, s. m., plume d'autruche mise autour du chapeau : *un* — *lui sied bien* (Dest.) = Bouquet de plumes que les militaires portent à leurs chapeaux, à leurs casques. = *Mar.* : — *de pilote*, plumes attachées à de petits morceaux de liège qu'on laisse voltiger pour savoir d'où vient le vent.

PLUMETIS, s. m., sorte de broderie faite à la main avec du coton.

PLUMEX, EUSE, adj.; bot., garni de poils semblables aux barbes des plumes.

PLUMITIF, s. m., papier original sur lequel on écrit les sommaires des jugements d'un tribunal, des délibérations d'une compagnie : *tenir le* —.

PLUM-PUDDING (mots angl.), s. m., espèce de gâteau composé de farine, de raisins de Corinthe, etc., assainonné avec du rhum.

PLUMULE, s. f.; bot., partie du germe destinée à former la tige.

PLUPART (LA), s. f. collect., la plus grande partie, le plus grand nombre : *l'émulation est la cause de la* — *des maux du genre humain* (B. de St-P.) = Abs., le plus grand nombre des hommes : *la* — *croient que le bonheur est dans la richesse* (Ac.) = *Pour la* —, loc. adv., quant à la plus grande partie. || *La* — *du temps*, loc. adv., le plus ordinairement.

PLURALITÉ, s. f., le plus grand nombre : *la* — *des hommes*. = Majorité relative des suffrages. = Multiplicité : *la* — *des mondes*. *Ces petits scélérats, qui ne se font pas scrupule de la* — *des dots* (Les.) = Nombre pluriel : *le signe de la* —.

PLURIEL, LE, adj., qui marque pluralité : *nombre* —. *Forme PLURIELLE*. = S. m., nombre pluriel : *JE n'est qu'un singulier, AVONS est un* — (Mol.)

PLUS, adv. de comparaison, davantage : *les mœurs* — *que les lois font et caractérisent une nation* (Ducl.) = Joint à la négat., il exprime changement d'état, cessation d'action : *j'aime mieux n'être* — *que de vivre avili* (Thom.) = Précédé de l'article, il exprime le plus haut degré avec comparaison : *les brillantes fortunes ne valent pas souvent les petites qui l'ont fait faire pour les acquérir* (La Roch.) = **PLUS**, s. m., le — *et le moins ne changent pas l'espèce* (Ac.) = Algèb., signe de l'addition. = Loc. adv. : *au* —, *tout au* —. *Il a tout au* — *vingt-cinq ans*. || *De* — *en* —, sert à exprimer le progrès : *les sots étudient la nature pour s'en écarter de* — *en* — (Ducl.) || *Sans* —, sans rien ajouter : *un point sans* — *le tenait empêché* (La F.) || *Ni* — *ni moins*, tout autant, justement. || *Tant et* —, abondamment; extrêmement. || *Bien* —, *qui* — *est*, en outre. || — *ou moins*, à peu près, environ. — *tôt*, loc. adv., dans

un temps antérieur; l'opposé de *plus tard* : *une grande naissance annonce le mérite et le fait* — *tôt remarquer* (La Br.) *La vie, ou* — *tôt ou plus tard doit nous être ravie* (Rac.) || *Au* — *tôt*, au plus vite : *tâchez de faire partir au* — *vos deux Hollandais* (Volt.)

§ **PLUS, MIEUX, DAVANTAGE**. Le premier a rapport à la quantité; le second, à la manière : *on ne vit jamais... de roi qui donnât PLUS, ni qui sût donner MIEUX* (La F.) La mère aime *plus*; le père aime *mieux*. Aimer *plus* indique aussi un plus grand attachement, tandis qu'aimer *mieux* exprime une préférence d'option. *Davantage* a le même sens que *plus*, mais est moins précis.

PLUSIEURS, adj. pl., un nombre indéfini, un nombre plus ou moins considérable : *la grâce divine a* — *formes* (Fléch.) *Ce qui nous empêche souvent de nous abandonner à un seul vice, c'est que nous en avons* — (La Roch.) = Abs., plusieurs personnes : *j'étais en humeur d'écouter la pièce qu'à* — *j'avais ouï vanter* (Mol.)

PLUS-PÉTITION, s. f., demande qui excède le droit de celui qui la forme.

PLUS-QUE-PARFAIT, s. m.; gramm., temps du verbe qui exprime une action passée à l'égard d'une autre action également passée.

PLUTARQUE, biographe et moraliste grec qui a immortalisé son nom par les *Vies parallèles*.

PLUTON, dieu des Enfers, chez les Grecs et les Romains. = **PLUTONIEN**, NE, adj.; géol., dû à l'action du feu : *terrain* —. = **PLUTONISTE**, s. m., géologue qui attribue à l'action du feu la formation de certaines couches terrestres.

PLUTÔT, adv., marque préférence : *périr* — *que de céder*, ou avec ellipse de la prép. *de* : *périr* — *que céder*. = Pour mieux dire : *c'est un petit village ou* — *un hameau* (Boil.)

PLUTUS, dieu des richesses. || Titre d'une comédie d'Aristophane.

PLUVIAL, E, adj., qui a rapport à la pluie; de pluie : *phénomène* —, *eau PLUVIALE*. = **PLUVIAL**, s. m., grande chape que portent le chantre, le sous-diacre et l'officiant quand il encense.

PLUVIER, s. m., oiseau de rivage bon à manger : *les PLUVIERS paraissent en troupes nombreuses pendant les pluies d'automne* (Buff.)

PLUVIEUX, EUSE, adj., abondant en pluie : *temps* —. = Qui amène ou qui présage la pluie : *vent* —. *Constellation PLUVIEUSE*.

PLUVIOMÈTRE, s. m. V. OMBROMÈTRE.

PLUVIOSE, s. m., cinquième mois du calendrier républicain, du 20 janvier au 18 février.

PLYMOUTH, vil. d'Angleterre, dans le Devonshire, a un des plus beaux ports de l'univers.

PNEUMATIQUE, s. f., science qui a pour objet les propriétés physiques de l'air et des autres gaz permanents. = Adj., qui est relatif à l'air : *chimie, physique* —, partie de ces sciences qui traite de l'air et des différentes espèces de gaz. || *Machine* —, avec laquelle on pompe l'air d'un récipient.

PNEUMATOLOGIE, s. f., traité des substances spirituelles, et particul. des anges.

PNEUMONIE, s. f.; méd., inflammation du parenchyme du poulmon; fluxion de poitrine.

PNEUMONIQUE, adj., se dit des remèdes propres aux maladies du poulmon.

PNIX, place d'Athènes d'où l'on voyait la mer et où se trouvait la tribune aux harangues.

PÔ, grand fleuve de l'Italie du Nord, se jette, près de Ferrare, dans le golfe de Venise.

POCHADE, s. f., espèce de croquis. || *Oeuvre littéraire faite à la hâte et souvent burlesque*.

POCHE, s. f., petit sac attaché à un habit, à un gilet, etc., pour y mettre certains objets que l'on

porte ordinairement sur soi : *emplir, vider ses POCES.* J'ai mis fort prudemment mon argent dans ma — (Reg.) || Payer de sa —, de ses propres deniers. Jouer de la —, déboursier de l'argent. Avoir ses mains dans ses —, ne rien faire. = Grand sac à mettre du grain. = Faux pli d'un habit mal taillé. = Sac qui se forme à un abcès, dans une plaie. = Filet pour prendre les lapins au furet. = Jabot des oiseaux.

POCHER, v. a., faire une meurtrissure suivie d'enflure : — *les yeux.* Vous avez l'œil *POCNE*, bosse au front, nez sanglant (Volt.) = Cuis. : — *des œufs*, les faire cuire sans les mêler, sans les battre.

POCHETER, v. a., porter quelque temps dans sa poche : — *des olives, des marrons.*

POCHETTE, s. f., petite poche. = Petit filet pour la pêche. = Petit violon de poche.

PODAGRE, s. f., nom donné à la goutte lorsqu'elle occupe les articulations des pieds. = S. et adj., celui, celle qui a la goutte aux pieds.

PODESTAT, s. m., titre de quelques magistrats dans certaines villes d'Italie au moyen âge.

PODOLIE, gouv. de la Russie d'Europe, entre la Volhynie, la Gallicie, la Besarabie, et les gouv. de Cherson et de Kiew, cap. Kaminiac.

POËCLE, s. m., portique public orné de peintures, chez les anciens.

POËLE, s. m., sorte de fourneau de terre ou de fonte pour chauffer un appartement : — *de terre.* || Chambre chauffée par un poêle, en Allemagne. = Voile qu'on tient sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale. = Drap mortuaire. = Dais sous lequel on porte le saint Sacrement. = S. f., ustensile de cuisine, pour frire. V. QUEUE.

POËLIER, s. m., celui qui fait et qui pose les poêles.

POËLON, s. m., espèce de petite poêle.

POËLONNÉE, s. f., autant qu'un poëlon peut tenir.

POËME, s. m., ouvrage en vers, d'une certaine étendue : *longtemps le — dramatique ne fut qu'un simple chœur* (Volt.) Tout — est brillant de sa propre beauté (Boil.) — *épique, didactique.*

POËSIE, s. f., art de faire des ouvrages en vers : *il cultiva la — jusqu'à une extrême vieillesse* (Volt.) = Il se dit des différents genres de poèmes et des différentes matières traitées en vers : — *dramatique, épique, lyrique.* Vous dirai-je le goût qu'il eut pour la — ? (Fléch.) || Ce qui constitue les bons vers : *cette tirade est pleine de —* (Ac.) || Chaleur, hardiesse, coloris, élévation poétique, même en prose : *il y a une belle — dans l'énelon et dans Bossuet.* = Versification : — *harmonieuse* (Ac.) = Au pl. ouvrages en vers.

POËTE, s. m., celui qui cultive la poésie, qui fait des vers : — *tragique, comique, satirique.* Il se dit aussi des femmes : *madame Deshoulières était un — aimable* (Ac.) = Adj., qui a du talent pour la poésie : *ouvrier, femme —.*

POËTEREAU, s. m., mauvais poète ; fam. et ir.

POËTIQUE, adj., qui concerne la poésie, qui lui est propre : *style, tour —.* = **POËTIQUE**, s. f., traité de l'art de la poésie : *la — d'Aristote.* Par ext. : *la — des beaux-arts*, l'explication de ce qu'il y a d'élevé, d'idéal dans les beaux-arts.

POËTIQUEMENT, adv., d'une manière poétique : *s'exprimer —.*

POËTISER, v. n., donner une couleur poétique. = Faire des vers ; fam. et ir.

POIDS, s. m., pesanteur, qualité de ce qui est

pesant : *le — d'un fardeau.* Sous *le — de l'horrible masse, déjà les pavés sont broyés* (J.-B. R.) = Pesanteur déterminée de certaines choses : *monnaie de —, qui a le poids fixé par la loi.* Je veux voir si cet or est de — (Dest.) || Force, importance : *homme de —, raison de —.* || Ce qui est pénible à supporter : *porter le — de la chaleur et du jour* (Mass.) Ils gémissaient sous *le — des tributs* (Fléch.) = Morceau de métal qu'on emploie pour peser : *mettre des — dans une balance.* Faire bon —, peser ce qu'on vend, de sorte que la marchandise emporte la balance. On dit dans un sens contraire : *le — n'y est pas.* || Avoir deux — et deux mesures, juger avec partialité. Acheter une chose au — de l'or, extrêmement cher. Peser le sentiment au — de la raison (J.-J.) = Morceau de métal ou de pierre qu'on attache aux cordes d'une horloge, d'un tourne-broche, etc. V. PESANTEUR.

POIGNANT, E, adj., qui cause une impression vive et douloureuse : *plaisirs, transports, que vos traits sont POIGNANTS!* (J.-J.) V. PIQUANT.

POIGNARD, s. m., arme à lame très-courte destinée à frapper de la pointe : *il lui arracha la vie d'un coup de —* (Volt.) || Tout ce qui peut blesser, offenser vivement : *cette nouvelle fut pour lui un coup de —.* C'est médire avec art, et c'est avec respect enfoncer le — (Boil.) Tourner le — dans la plaie, s'appesantir sur ce qui offense, sur ce qui blesse ou allège cruellement.

POIGNARDER, v. a., frapper, blesser, tuer d'un coup de poignard : *Brutus poignarda César en plein sénat.* || Causer une profonde douleur. Par exagéré, causer un grand ennui. = Se —, v. pr. : *il s'est fait justice en se POIGNARDANT.*

POIGNÉE, s. f., quantité que la main fermée peut contenir : *une — de blé, de sel, d'argent.* Aussitôt de longs clous il prend une — (Boil.) = Ce qu'on saisit avec la main : *une — de cheveux, — de verges, brins de bœuf liés ensemble.* Se donner une — de main, se serrer mutuellement la main. = Comm. : *une — de fil, de coton*, un certain nombre d'écheveaux. || Petit nombre ; *une — de mécontents.* = La partie d'un objet par où on le saisit, on le tient à la main : *la — d'une épée, d'un sabre, d'un sceptre.* = A —, loc. adv., en abondance : *jeter des fleurs, de l'argent à —.*

POIGNET, s. m., l'endroit où le bras se joint à la main ; nom vulgaire du carpe : *avoir le — fort.* = Bord de la manche d'une chemise, d'une robe.

POIL, s. m., filets déliés qui croissent sur la peau des animaux et en plusieurs endroits du corps humain : *un chien à long —.* || Barbe, chevelure : *son — grisonne.* Son fils dont le — va fleurir (Boil.) — *follet*, qui vient avant la barbe. = En parl. des chevaux, couleur : *chevaux barbes de tout —* (Buff.) = Partie velue d'une étoffe : *brosser un habit dans le sens du —.* || Un brave à trois POILS, qui se pique d'une grande bravoure. = Bot., filets déliés et flexibles de certaines plantes.

POILU, E, adj., garni, couvert de poils. On dit plus communément *velu.*

POINCILLADE, s. f., arbrisseau de la famille des légumineuses, dont les feuilles sont purgatives.

POINÇON, s. m., instrument de métal qui a une pointe. = Morceau d'acier gravé en relief avec lequel on frappe le coin des monnaies. = Morceau d'acier avec lequel on frappe les matrices des médailles, des caractères d'imprimerie. = Instrument dont on se sert pour marquer la vaisselle d'or et

d'argent. = Arbre vertical sur lequel tourne une machine. = Sorte de tonneau servant à mettre du vin ou d'autres liqueurs, qui tient à peu près les deux tiers d'un muid.

POINÇONNEMENT, s. m., action de marquer d'un poinçon.

POINÇONNER, v. a., marquer avec un poinçon : — des bijoux, de la vaisselle plate.

POINDRE, v. n. et irr., commencer à paraître : *je partirai dès que le jour POINDRA. L'herbe commence à —.* = V. a., piquer : *quel taon vous POINT ? (La F.)*; inus. On dit plus souvent *quelle mouche vous pique?*

POING, s. m., main fermée : *serrer le —. Faire le coup de —, se battre à coups de poing. Son maître lui présente le leurre et le —, mais eu vain (La F.) Oiseau de —, qui revient sans leurre sur le poing du fauconnier.* || *Je vous le livre pieds et POINGS liés, je le mets à votre merci. Je vous le conduirai — liés à mon char (Reg.) = Flambeau de —, qu'on porte à la main. = La main jusqu'à l'endroit où elle se joint au bras : il a eu le — coupé.*

POINSOT (Louis), savant géomètre, mort en 1859, remplaça Lagrange à l'Académie des sciences (1813).

POINT, s. m., piqure que l'on fait dans l'étoffe avec une aiguille enfilée de soie, de laine, de fil, etc. = Certains ouvrages de broderie ou de tapisserie à l'aiguille : — à carreaux. *Gros —, point de tapisserie où l'aiguille prend deux fils du canevas. — d'Angleterre, de Hongrie, espèce de dentelle. = Partie d'une ligne, d'une surface; la plus petite portion d'étendue possible, et ce qui théoriquement n'a aucune étendue.* || *Les plus longs règnes ne sont devant Dieu qu'un — de grandeur (Mass.) Notre existence est un —, notre durée un instant, notre globe un atome (Volt.) = Endroit fixe et déterminé : — d'appui, de contact, de réunion, de départ. — de vue, lieu où il faut se placer pour bien voir un objet. = Peint., point choisi pour mettre les objets en perspective : avoir le goût des POINTS de vue et des lointains (J.-J.) = Mar. : le — d'un bâtiment, la latitude et la longitude du lieu où il se trouve en mer à l'heure de midi : on a fait le —, il y a tant de lieues de gagnées (Chat.) = Petite marque ronde que l'on met sur un i et à la fin d'une phrase : *mettre les — sur les i*, être d'une exactitude scrupuleuse. = Dans les écoles, marque pour le travail et la conduite : *un bon, un mauvais —.* = Nombre attribué à chaque carte : *Pas au piquet vaut onze —.* || *Un joueur prudent cherche à tirer parti d'un mauvais — (Did.) Avoir le —, avoir des cartes plus fortes que celles de son adversaire. Faute d'un —, Martin perdit son âne*, peu de chose fait quelquefois manquer une affaire. = Douzième partie d'une ligne. = Impr., mesure d'un sixième de ligne qui sert à régler la force des caractères. || Division d'un discours, d'un sermon : *il s'est endormi au beau milieu du premier — (C. Del.) = Division d'une règle dont se servent les cordonniers pour prendre la grandeur d'une chaussure, et les chapeliers pour prendre la grandeur d'un chapeau. = Petit rond fait à des écrivains, à une courroie. = Mus., petite marque ronde qu'on met après une note pour en augmenter la valeur de moitié. = Douleur aiguë au côté : avoir un — de côté. = Question, matière; ce qu'il y a d'important dans une affaire : le — capital. Un — m'embarrasse. — d'honneur, ce que l'on regarde comme intéressant l'honneur. || État, situation : *il est toujours au même —.* || Degré ; *sa gloire est au plus haut —.***

= Temps précis, moment : *j'arrivai sur le — qu'ils allaient partir. — du jour, moment où le jour commence à poindre. = A —, loc. adv., à propos : rien ne sert de courir, il faut partir à — (La F.) Tout vient à — à qui sait attendre, avec du temps et de la patience on vient à bout de tout. Viande cuite à —, ni trop, ni trop peu. = A — nommé, loc. adv., à l'instant précis. = Au dernier —, loc. adv., extrêmement. = De — en —, loc. adv., exactement. = De tout —, en tout —, loc. adv., entièrement.*

POINT, adv. de négation, pas, nullement : *ou ne dort —, dit-il, quand on a tant d'esprit (La F.) = Dans les phrases ellipt., ne se sous-entend : sans la connaissance de soi-même — de solide vertu (Ac.) — de paix pour l'impie (Rac.) — d'argent, — de Suisse (Id.) — du tout, aucunement : je ne suis — du tout de ces prudes sauvages (Mol.)*

POINTAGE, s. m., action de diriger une pièce d'artillerie vers un but donné. = *Vis de —, vis au moyen de laquelle on pointe les canons de gros calibre. = Mar., action de faire son point.*

POINTAL, s. m., état de bois posé perpendiculairement.

POINTE, s. f., bout piquant et aigu : — d'aiguille, d'épée. *Un préjugé féroce met toutes les vertus à la — d'une épée (J.-J.)* || — de l'esprit, ce qu'il y a de plus vif, de plus pénétrant dans l'esprit. *V. AIGUILLE. = Extrémité des choses qui vont en diminuant : — d'un cap, d'un clocher, d'un rocher. Tournez la — du pied en dehors (Mol.) = Petit sicu en pointe. = Morceau d'étoffe en pointe que l'on coud sur les côtés d'un vêtement de femme pour donner plus d'ampleur à ce vêtement. = Se dit de plusieurs instruments aigus : — de diamant, diamant taillé en pointe qui sert à couper le verre. = Instrument pour graver à l'eau-forte. = Petit clou long et mince : des POINTES attachées aux tasseaux de mon grenier (Chat.) || La — d'un bastion, l'angle le plus avancé d'un bastion. La — de l'aile droite, de l'aile gauche, l'extrémité de ces ailes. = Saveur piquante et agréable : *il manque à cette sauce une — de vinaigre (Ac.)* || Fam. : être en — de vin, être gai pour avoir un peu trop bu. || *Un — de malice, d'ironie, un peu de malice, d'ironie.* || Pensée subtile, vive; jeu de mots : la — doit dominer dans l'épigramme (Volt.) = Milit., marche hardie, précipitée. || Fam. : pousser sa —, poursuivre une entreprise avec beaucoup de vigueur. = Langue de terre, cap. = Ruade que lance un cheval : — du jour, son commencement. = En —, loc. adv., en forme de pointe.*

POINTE-À-PÎTRE (la), vil. de la Guadeloupe.

POINTEMENT, s. m. V. POINTAGE.

POINTER, v. a., porter un coup avec la pointe d'une épée, d'un sabre : — son adversaire. = Diriger vers un point en mirant : — le canon. — une lunette. *Après avoir lui-même POINTÉ l'artillerie devant Stralsund (Volt.) = Faire des points avec le pinceau, le burin, la plume. = Faire un point à côté du nom des personnes absentes pour constater leur absence. = Mus., mettre un point après une note pour en augmenter la valeur. = Détacher une note sans lui donner toute sa valeur. = Impr., faire entrer exactement les pointures dans les feuilles que l'on met en retrait sur le tympan. = Mar. : — la carte, indiquer sur la carte le point d'un bâtiment. = V. n., faire des points avec le pinceau, le burin, la plume. = En parl. des oiseaux, s'élever vers le ciel. || En parl. des herbes, des bourgeons,*

commencer à pousser. || *Le génie de Louis XIV* POINTAIT sous le joug de Mazarin (St.-S.) = Se cabrer : un cheval qui POINTE en place.

POINTEUR, s. m., artiller qui pointe le canon. = Chanoine qui pointe sur une feuille les chanoines présents à l'office. = Adj., *canonnier* —.

POINTILLAGE ou mieux **POINTILLÉ**, s. m., manière de dessiner, de graver en petits points; gravure, dessin fait de cette manière. = Genre de gravure au pointillé.

POINTILLER, v. a., faire des points avec le burin, le crayon, le pinceau. || Disputer sur des riens. = V. a., piquer par des mots désobligeants. = Se —, v. pr., se dire mutuellement des choses désobligeantes : *ils ne font que se —*.

POINTILLERIE, s. f., contestation sur des riens, des bagatelles; fam.

POINTILLEUX, **EUSE**, adj., qui aime à pointiller, qui est susceptible, exigeant dans la société : *le théâtre fertile en censeurs* — (Boil.) *Être — sur le cérémonial* (Ac.)

POINTU, **E**, adj., qui a une pointe aiguë; qui se termine en pointe : *cutéan, bâton* —. *La dame au nez* — (La F.) || *Esprit* —, qui aime à subtiliser sur tout, à faire de mauvaises pointes. *Voix* POINTUE, grêle et aiguë.

POINTURE, s. f.; anc., piqûre. = Impr., petite lame de fer qui sert à fixer sur le tympan la feuille à imprimer. = Trou qu'elle fait dans le papier. = Mar., se dit des points supérieurs d'une voile carrée. = Forme de cordonnier, du talon à la pointe.

POINT-VIRGULE, s. m., signe de ponctuation (:) formé d'un point et d'une virgule.

POIRE, s. f., fruit à pépins de forme oblongue : — *d'été, d'hiver*. — *molle*, qui se gâte. || — *pour la soif*, chose réservée pour les besoins à venir. **V. FROMAGE**. = Petite bouteille de cuir bouilli, de corne, etc., où l'on met la poudre à tirer.

POIRE, s. m., boisson faite avec des poires.

POIREAU ou **PORREAU**, s. m., plante potagère. = Excroissance à la peau, principalement sur les mains.

POIRÉE, s. f., plante potagère.

POIRIER, s. m., arbre qui porte des poires.

POIS, s. m., légume à forme ronde qui vient dans une cosse ou gousse : *et l'autre de — verts qui se noyaient dans l'eau* (Boil.) **V. CUCHE, FÈVE**. = Plante qui porte les pois : *la fleur du — est papilionacée*. — *à cautère*, petite boule d'iris ou d'autre matière qu'on met dans les cautères pour en entretenir la suppuration.

POISON, s. m., suc vénéneux; substance qui, prise intérieurement ou appliquée sur un corps vivant, altère ou détruit les fonctions vitales : — *lent, mortel, subtil*. —, *me sauras-tu vendre mon diadème?* (Corn.) || Nourriture, breuvage de mauvaise qualité : *toutefois... j'espérâis adoucir la force du —* (Boil.) || Cause de corruption : *le — de l'hérésie*, les erreurs des hérétiques. || Ce qui nuit au bonheur de l'homme : *l'ennui est le — de la vie* (Ac.) *D'un regard enchanteur connaît-il le —?* (Rac.) *L'or, ce — brillant qui naît dans nos climats* (Voll.)

POISSARD, **E**, adj., qui imite le langage et les mœurs du plus bas peuple : *style* —, *chanson* POISSARDE. = **POISSARDE**, s. f., femme de la halle, de la lie du peuple. || Femme qui a des manières hardies, un langage grossier.

POISSER, v. a., enduire de poix. = Salir avec quelque chose de gluant. = V. n. : *les confitures*

POISSENT. = Se —, v. pr., se salir avec quelque chose de gluant.

POISSEUX, **EUSE**, adj., gluant; qui poisse.

POISSON, s. m., animal qui naît et vit dans l'eau : — *de mer, d'eau douce*. || *Petit — deviendra grand, pourvu que Dieu lui prête vie* (La F.) *Les gros poissons mangent les petits*, les puissants oppriment les faibles. *Être comme un — dans l'eau*, dans un lieu où l'on se trouve fort bien. = Au pl., l'un des douze signes du Zodiaque.

POISSONNAILLE (Il m.), s. m., petit poisson, fretin; t. fam. et de mépris.

POISSONNERIE, s. f., lieu où l'on vend le poisson.

POISSONNEUX, **EUSE**, adj., qui abonde en poissons : *lac* —, *rivière* POISSONNEUSE.

POISSONNIER, **ÈRE**, s., celui, celle qui vend du poisson.

POISSONNIÈRE, s. f., ustensile de forme oblongue qui sert à faire cuire le poisson.

POITIERS, ch.-l. du départ. de la Vienne. = **POITREVIN**, **E**, s. et adj., qui est de Poitiers ou du Poitou. = **POITOU**, anc. p. de France, dont Poitiers était la cap.

POITRAIL, s. m., partie antérieure du corps du cheval. = Partie du harnais qui se met sur le poitrail du cheval. = Grosse poutre qui sert à soutenir un mur de face ou un pan de bois.

POITRINAIRE, adj., qui a la poitrine attaquée ou mauvaise. = S., personne poitrinaire.

POITRINAL, s. m., ancien mousquet qu'on tirait en l'appuyant sur la poitrine.

POITRINE, s. f., partie du corps qui contient les poumons et le cœur : *se frapper la —*. *Voyez comme elle frappe cette — innocente* (Boss.) = **Poumons** : *inflammation de —*. || *Voix* : *cet orateur a une bonne —*. = **Boucher**, une partie des côtes et la chair qui y tient : *une — de mouton*.

POIVRADE, s. f., sauce faite avec du poivre, du sel et du vinaigre.

POIVRE, s. m., graine aromatique et piquante de diverses plantes : *pour moi, j'aime surtout que le — y domine* (Boil.) || — *d'Inde*, piment.

POIVRER, v. a., assaisonner de poivre. || Fam., vendre cher.

POIVRIER, s. m., arbrisseau qui porte le poivre. = Petit vase où l'on met le poivre.

POIVRIÈRE, s. f., boîte pour le poivre. = Ustensile de table en forme de salière, dans lequel on sert le poivre. = Lieu planté de poivriers.

POIX, s. f., suc résineux tiré du pin ou du sapin.

POLACRE, s. f., bâtiment à voiles latines et à rames, qui est en usage dans la Méditerranée.

POLACCA, s. f.; mus., synonym. de **POLONAISE**.

POLAIRE, adj., qui appartient aux pôles, qui est près des pôles : *l'étoile* —.

POLARISANT, **E**, adj.; phys., qui amène la polarisation : *action* POLARISANTE.

POLARISATEUR et **POLARISEUR**, adj. m.; phys., qui polarise : *appareil* —.

POLARISATION, s. f., sorte de disposition particulière que les rayons lumineux acquièrent lorsqu'ils sont réfléchis sous certains angles par les surfaces diaphanes, et qu'ils traversent des corps doués de la double réfraction.

POLARISER, v. a., faire prendre aux rayons lumineux la disposition appelée *polarisation*.

POLARITÉ, s. f., propriété qu'a l'aimant ou l'aiguille aimantée de se diriger vers un point fixe

de l'horizon. = État d'un corps dans lequel il s'est manifesté deux pôles opposés.

POLDER, s. m., vaste plaine dans les Pays-Bas, protégée par des digues.

PÔLE, s. m., chacune des deux extrémités de l'axe autour duquel la sphère céleste semble se mouvoir en vingt-quatre heures : *les deux pôles de la terre sont couverts de glaces* (Buff.) = Abs., le pôle septentrional : *l'aiguille aimantée regarde le* — (Ac.) || *D'un — à l'autre, de l'un à l'autre* —, par tout le monde. = Chacun des points par lesquels un aimant attire ou repousse le fer.

POLÉMARQUE, s. m., commandant d'une armée chez les anciens Grecs. = A Athènes, titre du second archonte.

POLÉMIQUE, s. f., dispute par écrit : *il faut apprendre dans Bossuet la polémique douce pour les personnes, inexorable pour les choses* (Nisard). = Adj., qui appartient à la dispute : *écrivain, style* —.

POLENTA, s. f., mets italien, sorte de bouillie de farine de maïs ou de châtaignes, ou faite avec des pommes de terre.

POLI, s. m., lustre, éclat de ce qui a été poli : *le — de l'acier*. || *Élégance, pureté du style*.

POLI, E, adj., qui a la surface unie et luisante : *marbre —, glace polie*. || Doux, civil, complaisant : *homme —*. || *Élégant, fini, sous le rapport du style : l'auteur le plus —* (Boil.) V. HONNÊTE.

POLICE, s. f., ordre, règlement établi dans une ville, dans un État, pour tout ce qui concerne la sûreté des citoyens : — *municipale*. *La — a plutôt des règlements que des lois* (Mont.) = Administration qui exerce la police. = Ordre et règlement établi dans une assemblée, dans une société. *Salle de —, chambre où sont enfermés les militaires qui ont commis quelque délit peu grave. Bonnet de —, bonnet de drap que portent les militaires quand ils ne sont pas en tenue*. = Impr., évaluation de la quantité relative des lettres dont une fonte doit être composée ; ces lettres mêmes. = Contrat par lequel on s'engage à indemniser quelqu'un de certaines pertes : — *d'assurance*.

POLICER, v. a., établir des lois qui garantissent la sûreté, la commodité d'un peuple. || Adoucir les mœurs, civiliser : *Pierre le Grand, en policant ses États, a malheureusement contribué à leur dépopulation* (Voll.) *Les peuples policés*.

POLICHINEL ou **POLICHINELLE**, s. m., nom d'un personnage des farces napolitaines. || *Secret de —, chose connue de tout le monde*. = Marionnette de bois, bossue par devant et par derrière. = Mauvais bouffon de société.

POLIGNAC, famille noble du Languedoc qui tire son nom de la petite ville de Polignac, près du Puy. Le plus célèbre de ses membres est Melchior (né en 1661), cardinal, un des plus grands politiques de son temps, et poète latin. = Le prince de Polignac, président du Conseil des ministres de Charles X, fut en grande partie cause de la chute de ce roi et de la révolution de 1830. Il est mort en 1847.

POLIGNY, s.-préf. du départ. du Jura.

POLIMENT, s. m., action de polir. = État de ce qui est poli.

POLIMENT, adv., d'une manière polie, civile.

POLIR, v. a., rendre poli et luisant à force de frotter : *il polit l'émeraude et taille le rubis* (Boil.) || Orner l'esprit, adoucir les mœurs : *l'Égypte n'oubliait rien pour — l'esprit* (Boss.) || Mettre la dernière main à un ouvrage d'esprit : *se laisser à — une rime* (Boil.) = Se —, v. pr., être poli, devenir poli. = S'orner, s'adoucir.

POLISSAGE ou **POLISSEMENT**, s. m., action de polir ; effet de cette action.

POLISSEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui polit.

POLISSOIR, s. m., instrument pour polir.

POLISSOIRE, s. f., brosse douce pour cirer le cuir. = Instrument dont les couteliers se servent pour polir les lames qu'ils ont repassées.

POLISSON, **NE**, adj., dévergondé, mal élevé : *un enfant —*. = En parl. des choses, licencieux : *un conte —, une chanson polissonne*. = S. m., petit garçon malpropre et libertin qui joue dans les rues. = **POLISSON**, **NE**, s., personne qui dit ou qui fait des choses inconvenantes ou licencieuses.

POLISSONNER, v. n., dire ou faire des polissonneries.

POLISSONNERIE, s. f., action, parole, tour de polisson. || *Plaisanterie basse et licencieuse*.

POLISSURE, s. f., action de polir ; résultat de cette action ; peu us.

POLITESSE, s. f., manière de parler ou d'agir civile et honnête : *la — consiste à faire et à dire tout ce qui peut plaire aux autres* (Del.) = Qualités qui distinguent un peuple policé : *un usage qui convenait à la grossièreté de nos pères et qui ne convient plus à notre —* (Fléché.) = Parole ou action conforme à la politesse : *faire une —, dire des politesses* (Volt.) *Brûler la —* ; prov., manquer à un rendez-vous ; quitter brusquement la société où on se trouve ; rompre brusquement avec quelqu'un.

POLITIQUE, adj., qui concerne le gouvernement d'un État ou les relations des divers États : *discours, maxime —. Économie —, science qui traite de la formation, de la distribution et de la consommation des richesses. Droits politiques, en vertu desquels un citoyen participe au gouvernement. Domicile —, celui où l'on exerce ses droits politiques. = Conforme aux règles de la politique : vues —* (Fléché.) = Qui concerne le gouvernement : *un serment — est toujours un serment* (C. Del.) || Réservé par intérêt ; fin, adroit : *une conduite tout à fait —. Les hypocrites sont trop — pour découvrir le fond de leur âme* (Mol.) = S. m., celui qui s'applique à la connaissance des affaires publiques, du gouvernement des États : *Richelieu fut un grand —. Tous les temps ont produit des héros et des —* (Volt.)

POLITIQUE, s. f., art de gouverner un État et de diriger ses relations avec les autres États : *joindre la valeur à la —* (Boss.) *Les intérêts réciproques des sociétés, voilà la —* (Nouv.) = Système particulier d'un gouvernement : *Polybe a observé de près la — romaine* (Boss.) = Principes politiques : *la — personnelle m'ennuyait* (Chat.) || Manière adroite d'agir pour arriver à ses fins.

POLITIQUEMENT, adv., selon les règles de la politique. || D'une manière fine, adroite.

POLITIQUER, v. n., raisonner sur les affaires publiques : *perdre son temps à —* ; fam.

POLKA, s. f., espèce de danse, de valse à deux temps, importée de Pologne en France. = Air sur lequel on exécute cette danse.

POLKER, v. n., danser la polka.

POLKEUR, **EUSE** ou **POLKISTE**, s., celui, celle qui danse la polka.

POLLEN (mot lat.), s. m.; bot., poussière : *le — se colle le pistil* (B. de St-P.)

POLLICITATION, s. f.; dr., engagement contracté par quelqu'un et qui n'a pas encore été accepté par celui envers qui on s'engage.

POLLUER, v. a., profaner, souiller : — *une église*. = Se —, v. pr., se souiller.

POLLUTION, s. f., profanation; état de ce qui est profané.

POLLUX, fils de Jupiter et de Léda, et frère de Castor.

POLOGNE (la), anc. roy. électif d'Europe, dont la capitale était Varsovie, aujourd'hui partagée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. = **POLONAIS**, e, adj., de Pologne. = **S.**, celui, celle qui est originaire de Pologne. = **S. m.**, langue polonaise. = **POLONAISE**, s. f., danse qui vient de Pologne. = Redingote à la mode des Polonais.

POLOTSK, vil. de Russie, ch.-l. de cercle, dans le gouv. de Vitebsk.

POLTAVA ou **PULTAVA**, vil. de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. qui porte le même nom. Charles XII y fut vaincu, en 1709, par le czar Pierre le Grand.

POLTRON, **NE**, adj., dénué de tout courage : *il fallait que ces gens-là fussent plus POLTRONS qu'on ne le peut imaginer pour avoir peur de nous* (Les.) = **S.** : *il passe pour un —*.

POLTRONNERIE, s. f., manque de courage. = Action qui dénote la lâcheté, le défaut de courage : *la — de Démosthène* (Roll.) V. LÂCHETÉ.

POLYBE, un des plus célèbres historiens grecs. Il ne nous reste de lui qu'une partie de son Histoire universelle.

POLYANDRE, adj., se dit d'une fleur qui a plus de vingt étamines.

POLYANDRIE, s. f., état d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes. = Bot., classe de plantes qui ont plus de vingt étamines.

POLYCARPE, adj.; bot., qui porte beaucoup de fruits.

POLYCHROME, adj.; sculpt., qui est peint de diverses couleurs : *architecture —*.

POLYCHROMIE, s. f., sorte de peinture polychrome que les anciens appliquaient sur les monuments de la sculpture et de l'architecture.

POLYÈDRE, s. m., solide terminé par des plans ou des faces planes.

POLYGAME, s. e. et adj., homme marié à plusieurs femmes ou femme mariée à plusieurs hommes en même temps. = Adj., se dit des plantes qui portent sur le même pied des pistils et des étamines.

POLYGAMIE, s. f., état du polygame. = Classe qui renferme les plantes polygames.

POLYGLOTTE, s. m., ouvrage écrit en plusieurs langues. = Adj. : *Bible, dictionnaire —*. = Celui qui parle ou qui écrit plusieurs langues.

POLYGONE, s. m., figure qui a plusieurs angles et plusieurs côtés. = Butte de terre destinée aux exercices des artilleurs. = Adj., qui a plusieurs angles et plusieurs côtés.

POLYGONACÉES, s. f. pl., famille de végétaux qui ont les propriétés de la rhubarbe et de l'oseille.

POLYGONÉES, s. f. pl., genre de plantes de la famille des polygonacées.

POLYGRAPHE, s. m., auteur qui a écrit sur plusieurs matières. = Instrument au moyen duquel on peut faire à la fois plusieurs copies manuscrites.

POLYGRAPHIE, s. f., partie d'une bibliothèque qui renferme les polygraphes.

POLYGYNE, adj.; bot., se dit d'une fleur qui contient beaucoup de pistils.

POLYGYNIE, s. f.; bot., ordre de plantes dont chaque fleur a plusieurs pistils.

POLYMATHE, adj., qui possède plusieurs sciences différentes ou qui a des connaissances très-variées.

POLYMNIE ou **POLYHYMNIE**, une des neuf Muses, celle qui présidait à la poésie lyrique et au dithyrambe.

POLYNÉSIE, une des quatre grandes divisions de l'Océanie, composée d'une foule d'archipels.

POLYNICE, fils d'Œdipe et de Jocaste, et frère jumeau d'Étéole.

POLYNÔME, s. m., quantité algébrique composée de plusieurs termes, distingués par les signes plus ou moins.

POLYPE, s. m., excroissance qui se forme sur les membranes muqueuses. = Au pl., classe d'animaux rayonnés dont la bouche est entourée de cils et de lobes mobiles.

POLYPÉTALE, adj.; bot., qui a plusieurs pétales : *fleur, corolle —*.

POLYPEUX, **EUSE**, adj., qui est de la nature du polype.

POLYPHÈME, le plus célèbre des Cyclopes, à qui Ulysse perça l'œil unique qu'il avait au milieu du front.

POLYPIER, s. m., habitation commune des polypes.

POLYPODE, adj., qui a beaucoup de pieds.

POLYSCOPE, adj., se dit d'un verre à facettes qui multiplie l'image des objets.

POLYSYLLABE, adj., qui est de plusieurs syllabes. = **S. m.**, mot polysyllabe.

POLYSYLLABIE, s. f., multiplicité des syllabes dans les mots.

POLYSYNODIE, s. f., pluralité des conseils.

POLYTECHNIQUE, adj., qui embrasse plusieurs arts, plusieurs sciences : *école —*.

POLYTHÉISME, s. m., système de religion qui admet la pluralité des dieux.

POLYTHÉISTE, s. m., celui, celle qui professe le polythéisme.

POMARD, bourg de France (Côte-d'Or), renommé par ses vins. = **S. m.**, vin qu'il produit.

POMÉRANIE, p. du roy. de Prusse.

POMMADE, s. f., composition molle et onctueuse faite avec la cire ou la graisse de certains animaux mêlée avec certains ingrédients. = Tour qu'on fait en voltigeant et en se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle du cheval.

POMMADER, v. a., enduire de pommade.

POMME, s. f., fruit à pépins, rond et bon à manger : — *de reinette, de Calville, à cidre*. || *Donner la — à une femme*, le prix de la beauté. — *de discorde*, sujet de division. || Poét. : *la — d'or*, l'orange. — *d'Adam*, banane; || *la grosseur qui paraît au nœud de la gorge*. — *d'amour*, fruit de la morrelle faux piment. — *de chêne* ou *noix de galle*, excroissance produite ordinairement sur les feuilles du chêne par la piqûre d'un insecte. — *de terre*, plante dont les racines sont garnies de tubercules bons à manger. *La — d'un chou, d'une laitue*, dont le dedans est serré, compacte. — *de pin*, fruit qui produit le pin. = Ornement de bois ou de métal fait en forme de pomme : — *d'une canne, d'un chenet*. *La — d'un mat*, la boule de bois, de forme aplatie, qui surmonte le mat d'un bâtiment.

POMMÉ, **E**, adj., en forme de pommé : *laitue pommée*. || Fam., complet, achevé : *sottise —*.

POMMEAU, s. m., petite boule en haut de la poignée d'une épée, d'un pistolet, au haut de l'arçon du devant d'une selle.

POMMELÉ, **E**, adj., couvert de taches blanches et rapprochées : *ciel, cheval —*; *gris —*, marqué de gris et de blanc.

POMMELE, s. f., plaque en plomb percée de petits trous qu'on met à l'embouchure d'un tuyau pour empêcher les ordures d'y pénétrer.

POMMER, v. n., se former en pomme, en parl. des choux et des laitues.

POMMERAIE, s. f., lieu planté de pommiers.

POMMETTE, s. f., ornement de bois ou de métal en forme de pomme. = Partie proéminente de la joue au-dessous de l'œil.

POMMIER, s. m., arbre qui porte les pommes : un — *nain* et un *grand* — *sortent des mêmes greffes* (B. de St-P.) = Ustensile de terre ou de métal pour faire cuire les pommes.

POMONE, déesse des fruits. Automne. || Description des divers fruits que produit un pays.

POMPADOUR (marquise de), maîtresse de Louis XV. || Adj., se dit des objets d'art et du style de son temps : *style* —. *Robe à la* —.

POMPE, s. f., appareil magnifique, somptuosité : *mes repas étaient servis avec beaucoup de* — (J.-J.) — *funèbre*, tout l'appareil d'un enterrement. || Grandeur, élévation, noblesse : *la* — *de leurs paroles* (J.-J.) = Au pl., vanités : *renoncer au monde et à ses pompes*. Ainsi *fait-il voir au monde le néant de ses* — *et de ses grandeurs* (Boss.). V. MAGNIFICENCE.

POMPE, s. l., machine pour élever l'eau. — à feu, qui monte l'eau à l'aide du feu. — à incendie, pompe portative qu'on emploie pour éteindre le feu. = Partie des instruments à vent qui s'allonge ou se raccourcit pour changer le ton de l'instrument.

POMPÉE, général romain, rival de César, perdit la bataille de Pharsale et trouva la mort en Égypte.

POMPÉI, vil. de l'Italie ancienne, entièrement engloutie à la suite d'une éruption du Vésuve. On a découvert les ruines de Pompéi en 1748, et depuis les déblayements opérés on a retrouvé les édifices dans un état parfait de conservation.

POMPER, v. a., élever, puiser avec une pompe : — *de l'eau*. || Attirer : *le soleil pompe les eaux de la mer*. = V. n., faire agir la pompe, || boire; pop.

POMPETTE, s. f., ancien ornement de femme fait avec des rubans.

POMPEUSEMENT, adv., avec pompe : *marcher* —. || Avec emphase : *s'exprimer* —.

POMPEUX, **EUSE**, adj., qui a de la pompe : *appareil, équipage* — (Fléch.) || *Titres vains* et — (Mass.) *Ces* — *sacrifices* (Rac.) || En parl. du langage : *si elle avait été plus fortunée, son histoire serait plus pompeuse* (Boss.) — *solécisme*, expression qui paraît brillante, mais qui est incorrecte.

POMPIER, s. m., celui qui fait des pompes. = Celui qui fait partie d'un corps organisé militairement, et qui est chargé de porter des secours dans les incendies. = Adj. m., *sapeur* —.

POMPIGNAN (Le Franc de), poète lyrique, mort en 1784, est connu par sa lutte malheureuse contre Voltaire et par quelques odes sacrées fort belles.

POMPON, s. m., ornement de peu de valeur que les femmes ajoutent à leur ajustement. = Ornement de laine que les militaires portent à leur shako. = Recherche, affectation dans le style; vieux.

POMPONNER, v. a., orner de pompons. || Ajuster, parer : — *son style*; vieux. = Se —, v. pr., se parer avec recherche.

PONANT, s. m., couchant; vieux : *les rois les plus grands du* — *et du nord* (Mail.)

PONCE, s. f., pierre volcanique légère et spongieuse dont on se sert pour polir. = Adj. f. : *pierré* —.

PONCE, s. f., sachet rempli de charbon broyé pour calquer un dessin.

PONCEAU, s. m., petit pont d'une arche. = Coquelicot, pavot rouge. || Rouge fort vif. = Adj. inv., qui est de cette couleur : *des rubans* —.

PONCER, v. a., polir avec la pierre ponce : — *de l'argenterie*. = Calquer avec la ponce : — *un dessin*.

PONCETTE, s. f., estompe, petit sac rempli de poudre de charbon, et qui sert à poncer.

PONCIRE, s. m., sorte de citron gros et odorant dont on fait la confiture appelée *écorce de citron*.

PONCIS ou **PONSIF**, s. m., dessin piqué sur lequel on passe la ponce. || Se dit d'un dessin, et, par ext., de tout ouvrage de peinture où l'on retrouve un type convenu, une routine dont l'artiste ne veut pas ou ne sait pas sortir.

PONCTION, s. f., ouverture faite dans une cavité du corps pour en tirer une matière épanchée, et abs., celle qu'on pratique dans l'hydropisie.

PONCTUALITÉ, s. f., grande exactitude : *l'obéissance consiste dans la* — (Boss.)

PONCTUATION, s. f., art, manière de ponctuer. = Signes qu'on emploie pour ponctuer. = Points qui suppléent les voyelles, dans quelques langues orientales.

PONCTUÉ, E, adj., marqué, tracé par des points : *ligne ponctué*. = Hist. nat., parsemé de taches en forme de points : *lézard* —. *Feuille ponctué*.

PONCTUEL, LE, adj., qui fait à point nommé ce qu'il doit; exact : *homme* —.

PONCTUELLEMENT, adv., avec ponctualité : *accomplir* — *tous ses devoirs*.

PONCTUER, v. a., mettre, dans un discours écrit, tous les signes de ponctuation : *Horace s'est contenté de* — *le dialogue* (Marm.) Abs., *il ne sait pas* —. = Mus., marquer le repos, diviser les phrases dans la composition musicale.

PONDAGE, s. m., droit levé en Angleterre sur le poids des marchandises à l'entrée et à la sortie.

PONDÉRABILITÉ, s. f., qualité de ce qui peut être pesé.

PONDÉRABLE, adj., qu'on peut peser; dont on peut déterminer le poids : *l'air est* —.

PONDÉRATEUR, **TRICE**, adj., qui maintient l'équilibre : *pouvoir* —. *Puissance pondératrice*.

PONDÉRATION, s. f., science de l'équilibre des corps. || Peint. et sculpt., balancement des masses, équilibre des figures. || Polit. : — *des pouvoirs*.

PONDÉRER, v. a., équilibrer, en parl. des pouvoirs politiques.

PONDEUSE, adj. f., *poule* —, qui donne beaucoup d'œufs, = S. f., poule pondeuse.

PONDICHÉRY, vil. de l'Indoustan, ch.-l. des établissements français sur la côte de Coromandel, avec une rade sur le golfe du Bengale.

PONDRE, v. a., faire des œufs, en parl. des ovipares : *des œufs tout frais pondus*. || — *sur ses œufs*, jouer tranquillement de son bien.

PONET ou **PONEY**, s. m., petit cheval à long poil, originaire d'Irlande.

PONGO, s. m., espèce de singe du genre orang outang.

PONIATOWSKI (le prince), surnommé le *Bayard polonais*, accompagna Napoléon dans la campagne de Russie, fut élevé après la bataille de Leipzig au rang de maréchal de l'Empire, et se noya dans l'Elster, en couvrant la retraite.

PONS (Saint-), s.-pref. du depart. de l'Herault.

PONT, s. m., construction de pierre, de fer ou de charpente, élevée d'un bord à l'autre d'une rivière pour la traverser : *il faut pourtant passer sur ce* — *chancelant* (Boil.) || — *de bateaux*, fait de bateaux attachés ensemble. — *levis*, qui se lève et s'abaisse sur un fossé. — *dormant*, qu'on ne peut faire mouvoir. = Le tillac et chacun des différents étages d'un bâtiment. || — *d'or*, grand avantage. V. FOIRE. = Partie de la culotte qui s'abaisse ou se relève à volonté. || **PONTS** et *chaussées*, tout ce qui regarde

les grands chemins et les voiries; administration qui s'en occupe. = T. de jeu, *faire un —, faire le —*, courber quelques-unes des cartes à l'endroit où l'on veut faire couper à son insu celui contre lequel on joue.

PONT, roy. septentrional de l'Asie Mineure.

PONTARLIER, s.-pref. du départ. du Doubs.

PONT-AUDEMER, s.-pref. du départ. de l'Eure.

PONTE, s. m., jeu de l'homme, l'as de cœur ou de carreau quand on fait jouer l'une de ces couleurs. = Joueur qui ponte.

PONTE, s. f., action de pondre : *la femelle du cygne met un jour d'intervalle entre la — de chaque œuf* (Buff.) = Quantité d'œufs pondus. = Temps où les oiseaux pondent.

PONTÈ, E, adj.; mar., qui a un pont : *vaisseau —, non —*.

PONTER, v. n., mettre de l'argent sur les cartes contre le banquier.

PONT-EUXIN (mer Hospitalière), nom que les anciens Grecs donnaient par antiphrase à la mer Noire.

PONTEL, s. m., demi-cercle de fer qui forme la sous-garde d'un fusil, d'un pistolet. = Partie d'une selle en forme d'arcade.

PONTHIEU (le), ancien petit pays de France dont Abbeville était la capitale.

PONTIFE, s. m., ministre du culte; évêque, prélat : — *du Dieu vivant* (Boss.) *César était grand —. Un — est souvent terrible aux souverains* (Volt.) *Le souverain —, le pape.*

PONTIFICAL, E, ADJ., qui appartient à la dignité d'évêque : *habits, ornements PONTIFICAUX. Dignité PONTIFICALE*, du pape, du souverain pontife. = **PONTIFICAL**, s. m., recueil de cérémonies propres au ministère de l'évêque.

PONTIFICALEMENT, adv., avec les cérémonies et les habits pontificaux : *officier —*.

PONTIFICAT, s. m., dignité du grand pontife. = Chez les chrétiens, dignité du pape. = Temps qu'un pape est sur le siège de saint Pierre : *chaque — n'est qu'ère évalué qu'à sept ans* (Ducl.)

PONTINS (marais), vaste plaine basse située au S.-O. des États de l'Église.

PONT-L'ÉVÊQUE, s.-pref. du départ. du Calvados.

PONT-LEVIS, s. m. V. **PONT**.

PONT-NEUF, s. m., chanson populaire sur un air très-connu.

PONTOISE, s.-pref. du départ. de Seine-et-Oise.

PONTON, s. m., pont flottant composé de deux bateaux joints par des poutres et recouverts de planches. = Se dit des bateaux de cuivre qui servent aux armées à jeter des ponts sur les rivières. = Barque plate qui sert de point d'appui pour le radoub des vaisseaux. = Vieux vaisseau rasé qu'on emploie dans les ports à différents usages; vaisseau où les Anglais entassaient les prisonniers de guerre.

PONTONNAGE ou **PONTONAGE**, s. m., droit dû par ceux qui traversent une rivière sur un pont ou dans un bac.

PONTONNIER, s. m., celui qui perçoit le droit de pontonnage. = Soldat chargé spécialement aux armées des ponts militaires.

PONTUSEAU, s. m., verge de métal qui traverse les vergeures des formes à papier. = Râle que ces verges laissent empreinte sur chaque feuille.

POPE, s. m., prêtre russe du rite grec.

POPE, célèbre poète anglais, né à Londres en 1688, mort en 1744. Il s'est surtout distingué par son *Essai sur la critique* et son *Essai sur l'homme*.

POPILIUS, consul romain, traça sur le sable avec sa

baguette un cercle où il enferma Antiochus Épiphané, qui ne lui donnait que des réponses évasives.

PEPELINE, s. f., étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de laine lustrée.

POPÉE, fille de Poppæa Sabina, hérita de la beauté et de l'impudicité de sa mère. Néron en devint amoureux, l'épousa, en eut une fille, et la tua d'un coup de pied.

POPILITÉ, E, adj.; anat., qui a rapport au jarret : *nerfs POPILITÉS*.

POPULACE, s. f., le bas peuple : *flatter, soulever la —. Né dans la boue et dans la plus vile —* (Mass.) *La — soulevée contre les lois est le plus insolent de tous les maîtres* (Fén.)

POPULACIER, IÈRE, adj., qui appartient, qui est propre à la populace.

POPULAGE, s. m.; bot., plante vivace de la famille des renouclacées.

POPULAIRE, adj., qui est du peuple, qui concerne le peuple : *bruit —* (Volt.) *Il y a une crédulité — qui établit de faux miracles* (Fléch.) *Éloquence —, propre à faire impression sur le peuple. = État, gouvernement —, où l'autorité est entre les mains du peuple : le pire des États, c'est l'État —* (Corn.) = Qui recherche l'affection du peuple : *altier, impérieux, mais souple et —* (Volt.) = Se dit du langage, des manières, etc. : *la vraie grandeur est libre, douce, familière, —* (La Br.) = S. m., peuple, menu peuple; peu us.

POPULAIREMENT, adv., à la manière du peuple, comme le peuple.

POPULARISER, v. a., propager parmi le peuple : — *une opinion, la science. = Rendre populaire : Vicq-d'Azir déguisa la science pour la —* (Lemontey) = Se —, v. pr., se concilier l'affection du peuple.

POPULARITÉ, s. f., caractère, conduite d'un homme populaire : *affecter la —. Air de —. = Faveur populaire : jouir d'une grande —. La — est la gloire en gros sous* (V. H.)

POPULATION, s. f., nombre des habitants d'un pays relativement à son étendue : *la — est d'ordinaire en raison de la bonté du sol* (Volt.) = Réunion d'hommes du même pays.

POPULÉUM, s. m., onguent calmant dans lequel il entre des bourgeons de peuplier, du pavot et de la graisse de porc. = Adj. m. : *onguent —*.

POPULEUX, EUSE, adj., très-peuplé.

POPULU, s. m., petit enfant gras, potelé; pop. **POQUER**, v. a., jeter sa boue en l'air de façon que, retombant à terre, elle reste en place.

PORACÉ, E, adj., se dit des humeurs dont la couleur verdâtre tire sur celle du poireau.

PORC (ne pron. pas le c devant les consonnes), s. m., nom vulgaire du cochon : *engraisser, tuer, sales des porcs*. || Triv., homme sale et gourmand : *c'est un vrai —* (Ac.) = Chair de cochon : — *frais*, chair de cochon qui n'est pas salée. *Il faut manger de bon gros —* (Mol.)

PORCELAINE, s. f., espèce de terre très-fine, et à demi vitrifiée par l'action du feu : — *de Sévres, de Chine. =* Vase fait de porcelaine : *a-t-elle... cassé quelque miroir ou quelque — ?* (Mol.) Dans ce sens, il s'emploie le plus souvent au pl. = Espèce de coquillage univalve très-poli. = Adj. : *cheval —, dont la robe est grise, luisante et marquée de poils bleuâtres et couleur d'ardoise.*

PORCELET, s. m., nom vulgaire du cloporte.

PORC-ÉPIC, s. m., quadrupède de l'ordre des rongeurs dont le corps est armé de piquants.

PORCHAISSON, s. f., saison où le sanglier est le meilleur à manger.

PORCHE, s. m., portique, lieu couvert à l'entrée d'un édifice, d'une église.

PORCHER, **ÈRE**, s., celui, celle qui garde les porceux. || Personne grossière, malpropre; fam.

PORCHERIE, s. f., toit à pores. || Habitation fort sale; pop.

PORCHERONS, s. m. pl., nom que l'on donnait anciennement au faubourg Montmartre, quartier situé autrefois hors barrière et rempli de cabarets.

PORCIN, **E**, adj., qui appartient au porc : *race porcine*.

PORE, s. m.; phys., se dit des interstices qui séparent les molécules des corps. = Anat., orifice microscopique, à la surface des membranes animales ou végétales.

PORÉE, célèbre jésuite, né à Vendes, près de Caen, en 1675, mort en 1741, professa la rhétorique au collège Louis-le-Grand et compta Voltaire parmi ses disciples.

POREUX, **EUSE**, adj., qui a des pores.

POROSITÉ, s. f., qualité d'un corps poreux.

PORPHYRE, s. m., pierre très-dure, d'un rouge pourpré et tacheté de blanc : *moins un — est opaque, plus il est dur* (Buff.)

PORPHYRE, philosophe néoplatonicien, combattit le christianisme, et finit, dit-on, par se convertir.

PORPHYRIQUE, adj., qui contient du porphyre, qui a l'apparence du porphyre.

PORPHYRISATION, s. f., action de porphyriser. = État de ce qui est porphyrisé.

PORPHYRISER, v. a., réduire une substance quelconque en poudre très-fine.

PORPHYROGÉNÈTE, adj. et s. m., surnom que l'on donnait aux enfants des empereurs d'Orient, lorsqu'ils étaient nés dans la pourpre, c'est-à-dire pendant le règne de leur père.

PORRECTION, s. f., mise en main des choses dont on reçoit la disposition en entrant dans les ordres mineurs; manière de conférer ces ordres.

PORSENNA, roi de Clusium, en Étrurie, fit la guerre à Rome, en 508, sous prétexte de rétablir Tarquin.

PORT, s. m., lieu sur une côte où la mer s'enfoncé dans les terres et offre un abri aux bâtiments : *entrer dans le —. Fermez-lui donc vos ports, mais épargnez sa tête* (Corn.) *Fermer un —*, empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment. = Bord, plage d'une rivière où les bâtiments chargent et déchargent les marchandises : *le — aux tuiles*. = Ville bâtie près d'un port : *le — de Marseille*. || Lieu de repos, situation tranquille : *je m'assure un — dans la tempête* (Rac.) *Il voit du — toutes les tempêtes de la cour* (Ac.) *Il est arrivé au —*, il est dans le —, se dit d'un homme de bien qui est mort et que l'on croit jouir du bonheur éternel. — *de salut*, lieu où l'on se retire à l'abri d'une tempête; || où l'on se met à couvert de quelque danger. V. NAUFRAGE et ARRIVER.

PORT, s. m., charge d'un vaisseau, poids qu'il peut porter : *bâtiment du — de cent tonneaux*. = Prix qu'on paye pour le transport des effets que voient les messagers et les rouliers, et pour celui des lettres qu'on reçoit par la voie de la poste : *avoir ses ports francs*, recevoir ses lettres franches de port. = *d'armes*, action ou droit de porter des armes : *il interdit même jusqu'au — d'armes* (Volt.) = Attitude du soldat qui porte les armes : *se mettre au — d'armes*. = Manière de porter sa tête, maintien, démarche : *— majestueux*. *Avoir le — d'une reine*. *Ai-je bien d'un sergent le*

— et le visage? (Rac.) = Mus. : — *de voix*, agrément du chant qui se marque par une petite note. = Se dit des cartes qu'on réserve pour les joindre à celles qui doivent rentrer du talon.

PORTA, physicien, né à Naples en 1540, mort en 1615, découvrit la chambre obscure.

PORT-AU-PRINCE, cap. de la république d'Haïti.

PORTABLE, adj., qu'on peut porter, qui peut être porté : *cet habit n'est plus —*.

PORTAGE, s. m., action de porter, de transporter. *Droit de —*, droit qu'ont les officiers et les matelots d'embarquer jusqu'à tant pesant. = Point où une vergue porte sur les haubans. = Partie où certains fleuves d'Amérique cessent d'être navigables, et où l'on est obligé de porter le canot.

PORTAIL, s. m., façade principale d'une église : *les plus beaux portails d'architecture gothique sont ceux de Reims, de Chartres, de Strasbourg, etc.*

POTALIS, membre du Conseil des Anciens en 1794, et ministre des cultes en 1801.

PORTANT, **E**, adj., : *être bien, mal —*, en bonne, en mauvaise santé. V. BOUT. = **PORTANT**, s. m., anneau de fer aux deux côtés d'une chaise à porteurs, dans lesquels on passe les bâtons pour la porter. = T. de théâtre, châssis vertical et immobile qui sert de point d'appui aux décorations mobiles. = Anse des coffres, des malles, etc.

PORTATIF, **IVE**, adj., aisé à porter : *dictionnaire —, lunette portative*.

PORTE, s. f., ouverture pour entrer dans un lieu clos ou pour en sortir : *la baie, le seuil d'une —. — cochére* V. COCHÈRE. — *d'agrafe*, ouverture dans laquelle on passe le crochet. = Assemblage de bois ou de fer qui sert à fermer l'entrée d'une maison, d'une ville, etc. : *la — Saint-Denis*. *La — était close* (Rac.) *Veux-tu voir tous les grands à ta — courir?* (Boil.) || *Tes plus grands ennemis, Rome, sont à tes portes* (Rac.) *Faire refuser sa — à quelqu'un*, ne pas vouloir recevoir sa visite. Abs. : *fermer sa — ou refuser sa —*, ne pas vouloir recevoir de visite. || *Je suis logé à sa —*, près de sa maison. *Mettre quelqu'un à la —*, le chasser de chez soi. *Prendre ou gagner la —*, se retirer : *j'ai gagné doucement la — sans rien dire* (Boil.) *Mettre la clef sous la —*, déménager sans payer. || — *de derrière*, échappatoire, faux-fuyant. || *Aux — de la mort*, sur le point de mourir. || *Accès, moyen d'arriver : les grades sont aujourd'hui les — de toutes les carrières* (Cousin). *L'impunité ouvre la — à tous les crimes*. = La cour de l'empereur des Turcs. = Au pl., nom qu'on donne à certains défilés : *les — de fer se trouvent dans les Balkhans*. = *A — close*, loc. adv., en secret, sans témoins. = *De — en —*, loc. adv., de maison en maison.

PORTÉ, **E**, adj., disposé, enclin à : — *à l'indulgence*. *Leur âme est portée à bien juger d'autrui* (Mol.) = Peint., *ombre —*, celle qu'un corps projette sur une surface.

PORTE-AFFICHES, s. m., cadre dans lequel on met des affiches. = Homme qui porte des affiches sur son dos et devant lui.

PORTE-ALLUMETTES, s. m., sorte de boîte où l'on met les allumettes.

PORTE-BAGUETTE, s. m., rainure placée le long d'une arme à feu pour recevoir la baguette.

PORTE-BALLE, s. m., mercier qui court le pays portant sur son dos ses marchandises dans une balle : *un de ces merciers ambulants qu'on appelle porte-balles* (Did.).

PORT -BANNIÈRE, s. m., celui qui porte la bannière.

PORTE-BARRES, s. m. pl., anneaux de cordes passés dans l'anneau du licou et qui supportent les barres des chevaux qu'on mène accouplés.

PORTE-CIGARE, s. m. inv., espèce de chalumet au bout duquel on adapte un cigare. = **PORTE-CIGARES**, s. m. inv., étui où l'on met des cigares.

PORTE-CLÉS ou **PORTE-CLEFS**, s. m., valet de prison qui porte les clés : *le greffe, les —, tout est hors de prix* (Beaum.)

PORTE-COLLET, s. m., pièce de carton ou de balcine qui soutient le collet ou le rabat.

PORTE-CRAYON, s. m., instrument de métal dans lequel on met un crayon.

PORTE-CROIX, s. m. inv., celui qui porte la croix dans une église, aux processions, etc.

PORTE-CROSSE, s. m. inv., celui qui porte la croce devant un évêque.

PORTE-DIEU, s. m., prêtre qui est chargé spécialement de porter le viatique aux malades.

PORTE-DRAPEAU, s. m. inv., officier qui porte le drapeau.

PORTÉE, s. f., la totalité des petits que les femelles des animaux portent et mettent bas en une fois. || *Je lui disais, le voyant éveillé comme un — de sou.* (Sév.) = Distance à laquelle une arme, un canon de fusil ou un arc peut lancer un projectile. || *La ville est à quelques PORTÉES de fusil*, à une distance peu considérable. || *Être à — de*, dans une situation convenable pour faire. *Être à la — de*, être accessible à : *le caractère des grandes vérités est d'être à la — de tout le monde* (Barth.) || *Ce n'est pas à ma —*, je ne puis ni l'entendre ni le voir. || Se dit aussi de l'étendue, de la capacité de l'esprit d'une personne : *les esprits médiocres condamnent ce qui passe leur —* (La Br.) || Force, importance d'un raisonnement, d'une expression : *il n'a pas senti la — de ce qu'il disait*. || Ce qu'on peut faire relativement à son état, à sa fortune : *cette place est à sa —* (Ac.) = Archit., étendue libre d'une pierre, d'une pièce de bois, etc., placée horizontalement, et soutenue en l'air par un ou plusieurs points d'appui; partie d'une pierre ou d'une pièce de charpente ainsi placée sur un mur, sur un pilier, etc. = Mus., les cinq lignes parallèles où l'on écrit les notes.

PORTE-ENSEIGNE, s. m., anc. porte-drapeau.

PORTE-ÉPÉE, s. m., morceau de cuir ou d'étoffe qu'on attache à la ceinture pour porter l'épée.

PORTE-ÉTENDARD, s. m., celui qui porte l'étendard. = Pièce de cuir attachée à la selle pour appuyer la hampe de l'étendard.

PORTE-ÉTRIERS, s. m. pl., sangles attachées sur le derrière des panneaux de la selle et qui servent à relever les étriers.

PORTE-ÉTRIVIÈRES, s. m. pl., anneaux de fer carrés, placés aux deux côtés de la selle.

PORTE-FAIX, s. m., celui qui fait métier de porter des fardeaux. = Crocheteur. || Homme grossier et brutal.

PORTEFEUILLE (*li m.*), s. m., carton plié en deux et couvert en peau, etc., où l'on met des papiers, des dessins, etc. || Fonction de ministre : *l'héritage vacant de quelque —* (C. Del.) = Effets publics ou de commerce, par opposit. aux biens-fonds : *le — de la banque a diminué, a augmenté de...* Avoir en —, en manuscrit. = Collection de dessins, d'estampes.

PORTE-GIBERNE, s. m., lanière de buffle qui supporte la giberne.

PORTE-GLAIVES (ordre des), ordre de chevalerie, militaire et religieux. Les — avaient une robe blanche, avec deux glaives rouges brodés sur la poitrine. Ils furent réunis, en 1237, à l'ordre teutonique.

PORTE-HACHE, s. m., étui d'une hache de sapeur ou de cavalier.

PORTE-MALHEUR, s. m., se dit des personnes auxquelles une crainte superstitieuse fait attache une idée funeste, et qu'elle fait regarder comme étant de mauvais présage.

PORTEMANTEAU, s. m., bois attaché au mur pour suspendre les habits. = Sorte de valise de cuir ou d'étoffe. = Officier qui portait autrefois le manteau du roi ou des princes.

PORTEMENT, s. m., action de porter, usité seulement en parl. des tableaux où Jésus-Christ est représenté portant sa croix.

PORTE-MONNAIE, s. m. inv., bourse ou portefeuille où l'on met l'argent de poche.

PORTE-MONTRE, s. m. inv., coussinet ou petit meuble où l'on place une montre. = **PORTE-MONTRES**, s. m. inv., petite armoire vitrée où les horlogers exposent des montres.

PORTE-MORS, s. m. inv., il se dit des cuirs de la bride qui soutiennent le mors.

PORTE-MOUCHETTES, s. m. inv., plaque de métal destinée à recevoir les mouchettes.

PORTE-MOUSQUETON, s. m. inv., agrafe au bas de la bandoulière d'un cavalier qui lui sert à porter son mousqueton. = Agrafe aux chaînes et aux cordons de montre.

PORTE-PAGE, s. m.; impr., papier sur lequel on met une page de composition après l'avoir liée.

PORTE-PIERRE, s. m., instrument qui sert à porter la pierre infernale.

PORTE-PLUME, s. m. inv., manche de bois ou de métal auquel s'adapte une plume métallique.

PORTE-QUEUES, s. m. inv., sorte de râtelier où l'on met des queues de billard.

PORTER, v. a., soutenir quelque chose; être chargé d'un fardeau : — *du bois, de l'eau*. En parl. d'une rivière : — *bateau*, être navigable. — *bien le vin*, boire beaucoup de vin sans s'enivrer. || — *tout le poids des affaires*, en être chargé seul. *L'un portant l'autre*, compensation faite du plus ou du moins. || Souffrir, supporter : — *noblement l'infortune*. Il en PORTERA la peine, il en sera puni. *Je porte fort gaiement mes cinquante ans passés* (C. Del.) Il PORTE bien son âge, il paraît au moins aussi vieux qu'il l'est réellement. = En parl. du temps de la gestation : — *dans ses flancs*. || *Chaque siècle PORTE dans son sein le siècle qui va suivre* (Volt.) = Soutenir : *des colonnes qui PORTENT une galerie* (Ac.) *Mon hôte entre quelque temps après, PORTANT son fils dans ses bras* (Chat.) — *les armes, — l'arme*, se mettre au port d'armes. || — *les armés*, servir. || Assister de son crédit : — *quelqu'un*, lui donner sa voix dans une élection : *qui PORTONS-nous?* (C. Del.) = Avoir sur soi ou tenir à la main : — *de l'argent, un cerge, une came*. || Conserver la marque : *ses projets PORTAIENT l'empreinte du génie* (Rayn.) = Mettre sur soi, être vêtu de : — *des habits brodés, — le deuil, — perruque*. || — *un beau nom, — le sacré nom de mère* (Del.) = Mettre sur soi pour sa défense, pour marquer son état, sa dignité : — *une épée, une écharpe, une décoration, — l'épée, être officier, — la soutane, être ecclésiastique, etc.* ||

Fam. : — *le nez au vent*, avoir l'air hautain, orgueilleux. = Transporter d'un lieu à un autre : — *une lettre à la poste*. || — *la terreur dans un pays, le trouble dans une famille*. Scipion alla — *la guerre aux Carthaginois dans leur propre ville* (Boss.) — *les arts dans une patrie nouvelle* (Volt.) = Pousser, diriger, étendre : *cet arbre porte sa tête dans les nues*. || *Ne PORTEZ pas plus loin votre injuste victoire* (Rac.) = — *un coup à quelqu'un*, lui donner un coup. — *coup*, atteindre le but : *ses paroles ont porté* — (Volt.) — *la santé de quelqu'un*, boire à sa santé. — *amitié à quelqu'un*, avoir de l'amitié pour lui. **Je PORTE grand amour aux hommes pacifiques** (Mol.) — *la parole*, parler au nom de plusieurs personnes. — *envie*, envie. V. **ENVIER**. — *témoignage*, témoigner. — *sa vue bien haut*, former de grands desseins. = Produire : *cet arbre porte de beaux fruits*. **Argent qui PORTE intérêt**. || **Causer** : — *malheur*. || Pousser à, exciter : *quel démon vous irrite et vous PORTE à médire?* (Boil.) = Avoir ; montrer : *tous les ouvrages de cet auteur PORTENT le cachet de son talent* (Ac.) = Lancer, en parl. d'une arme à feu : *le canon rayé PORTE la balle très-loin*. = Communiquer, transmettre : *la morsure de ces serpents PORTE le poison et la mort* (Buff.) = Déclarer, exprimer : *l'ordonnance PORTE que...* **L'arrêt PORTE condamnation**. = Inscrire : — *un article sur un registre*. = V. n., être soutenu : *tout l'édifice PORTE sur ces colonnes*. || *Ce raisonnement PORTE à faux*. = Appuyer, produire un frottement : *la selle de ce cheval PORTE sur le garrot*. = Mar. : — *au nord, au sud*, faire route, gouverner au nord, au sud. = Atteindre : *le canon uni ne PORTE pas si loin que le canon rayé*. || **Tous les coups PORTÈRENT sur les tyrans, aucun sur la tyrannie** (Mont.) || — *à la tête*, se dit d'une boisson, d'un parfum qui étourdit, qui entête. = Se —, v. pr., aller, se transporter : *l'armée s'est PORTÉE en avant*. Il se dit aussi en parl. des choses : *le sang s'est PORTÉ à la tête*. **La curiosité se PORTAIT sur lui**. || Agir de telle ou telle manière ; pencher vers : *se — au bien, au mal, à des excès, à des violences*. = Se — bien ou mal, être en bonne ou en mauvaise santé : *qu'est-ce qu'on fait céans? Comme est-ce qu'on s'y PORTE?* (Mol.) = Dr. : *se — héritier*, agir en qualité d'héritier. *Se — garant, se — fort pour quelqu'un*, répondre de son consentement. *Se — partie contre quelqu'un*, intervenir contre lui dans un procès.

PORTER, s. m., espèce de bière forte d'Angleterre.

PORTE-RESPECT, s. m. inv., arme qui impose. = Marque extérieure de dignité. = Personne grave dont la présence oblige à une certaine retenue.

PORTE-TAPISSERIE, s. m. inv., châssis de bois qu'on établit au haut d'une porte, et sur lequel on applique une tapisserie qui forme portière.

PORTE-TRAITS, s. m. inv., courroie pliée en deux qui sert à soutenir les traits des chevaux attelés.

PORTEUR, **EUSE**, s., celui, celle dont le métier est de porter quelque fardeau. || **PORTEUR**, s. m., celui qui est chargé de rendre une lettre : *donner la réponse au —*. || *Billet au —*, payable à celui qui en est porteur le dernier. *Être — de bonnes, de mauvaises nouvelles*, être chargé de les annoncer. = Un des hommes par qui on se fait porter dans une chaise : *holà! porteurs, holà! je pense que ces marauds-là ont dessein de me briser* (Mol.) = Cheval sur lequel est monté le postillon.

PORTE-VENT, s. m. inv., tuyau qui porte le vent des soufflets dans le sommier de l'orgue.

PORTE-VERGE, s. m. inv., bédau qui porte une baguette devant le curé.

PORTE-VOIX, s. m. inv., instrument en forme de trompette qui porte la voix au loin.

PORTIER, **ÈRE**, s., celui, celle qui garde la porte d'une maison : *la PORTIÈRE m'assura que monsieur ne voulait voir personne* (Beaum.) = Adj., dans les couvents : *le frère —, la mère, la sœur —*.

PORTIÈRE, s. f., ouverture d'un carrosse par où l'on monte et l'on descend. = Porte de cette ouverture : *ouvrir la —*. = Rideau placé devant une porte ou à la place d'une porte.

PORTION, s. f., partie détachée d'un tout : *la — la plus florissante de votre église* (Mass.) *Retenir une — de l'autorité* (Barth.) ... *leur laissa tout son bien par PORTIONS égales* (La F.) V. **PART**. = Quantité de pain, de mets donnée à chaque membre d'une communauté : *diminuer les —*. V. **CONGRU**.

PORTIONCULE, s. f., petite portion ; peu us.

PORTIQUE, s. m., galerie couverte et sans clôture dont la voûte est soutenue par des colonnes ou par des arcades : *le — d'un temple*. *Cloître saint, ouvre-moi tes modestes PORTIQUES* (Fontanes). = Doctrine, philosophie de Zénon.

PORTLAND, vil. des États-Unis, cap. de l'État du Maine.

PORT-LOUIS, cap. de l'île Maurice.

PORTO ou **OPORTO**, seconde vil. du Portugal. = S. m., vin qui en provient.

PORTOR, s. m., espèce de marbre noir dont les veines imitent l'or.

PORTO-RICO, une des grandes Antilles, qui appartient à l'Espagne.

PORTRAITRE, v. a., faire le portrait de : *il s'est fait —*. || Dépeindre : *elle épouse un marquis qu'on vient de me —* (Corn.) ; vieux, fam. et ir.

PORTRAIT, s. m., image d'une personne faite avec le pinceau ou tracée au crayon, etc. : *ce — est très-ressemblant* (Sév.) *Un — réservé pour le pinceau d'Apelle* (Boil.) = Ressemblance : *il est tout le — de son père*. = Description qu'on fait de l'extérieur, du caractère d'une personne : *sur le — que je lui ai fait de vous* (Les.) *Les PORTRAITS sont difficiles et demandent un esprit profond* (Mol.) = Se dit de la description d'un objet quelconque : *il a tracé un — fidèle des mœurs de son siècle* (Ac.)

PORTRAITISTE, s. m., peintre de portraits.

PORTRAITURE, s. f., art de peindre le portrait. = Vieux synon. de **PORTRAIT**.

PORTR-ROYAL, vil. et port de la Jamaïque.

PORTR-ROYAL, nom de deux abbayes de religieuses bernardines ou de l'ordre de Cîteaux, dont l'une, dite *Port-Royal des Champs*, était située près de Chevreuse (Seine-et-Oise), et l'autre était à Paris dans le local de l'hospice actuel de la Maternité. *Ouvrages de Port-Royal*, livres composés par les solitaires de Port-Royal des Champs.

PORTSMOUTH, vil. et port d'Angleterre, sur la Manche. = Nom de plusieurs villes des États-Unis.

PORTRUGAL, roy. de l'Europe méridionale, cap. Lisbonne. = **PORTUGAIS**, E, S, et adj., qui appartient au Portugal ou à ses habitants. = **PORTUGAIS**, s. m., langue du Portugal. = **PORTUGAISE**, s. f., grosse pièce d'or du Portugal.

PORTRULACÉES, s. f. pl., famille de plantes dicotylédones, dont le pousprier est le type.

POSADA, s. f., nom des auberges d'Espagne.

POSAGE, s. m., action de poser ; travail et dépense qu'il faut faire pour poser certains ouvrages.

POSE, s. f., action de poser les pierres, les sonnettes, les poêles, etc. : — *de la première pierre d'un monument*, cérémonie qui a lieu quand on pose la première pierre. = Soldat qu'on va mettre en faction : *caporal de —*, chargé de poser, de relever

les sentinelles. = Se dit des attitudes diverses : — *d'un danseur, d'une personne qui sert de modèle.* = *Avantage de jouer le premier au domino.*

POSÉ, E, adj., grave, modeste : *air, ton* —. || Qui a une position, du crédit dans le monde : *une personne bien POSÉE.*

POSÉMENT, adv., doucement, sans se presser : *parler, lire, marcher* —.

POSEN (grand-duché de), p. des États prussiens, qui appartenait autrefois à la Pologne, ch.-l. Posen.

POSER, v. a., placer, mettre sur : *POSEZ sur cette table de notre sainte loi le livre redoutable (Rac.) Et POSANT sa tête sur le sein maternel, elle ne put que l'inonder de larmes (B. de St-P.)* || — *des bornes à sa puissance (Boss.)* = Mettre dans un certain ordre; arranger, disposer : — *du linge dans une armoire.* = Fixer, mettre à demeure, dans une disposition convenable : — *une glace, des rideaux.* — *la première pierre d'un édifice (Ac.)* — *une colonne sur son piédestal.* — *un modèle, le placer dans l'attitude convenable.* — *des sentinelles.* — *les armes, les mettre bas.* || Faire la paix ou une trêve : *après dix années de la plus terrible lutte... on POSAIT les armes (Thiers).* || Établir; fixer : — *un principe, une question.* || Supposer : *POSSONS que cela soit.* || — *des chiffres, les écrire, les mettre au-dessous de chaque colonne d'unités, de dizaines, etc.* || — *un dé, un domino. A qui est-ce à — ?* = *V. n., être posé, appuyé sur quelque chose : la poutre POSE sur le mur.* = Prendre une certaine attitude pour se faire peindre, photographier, etc. || Étudier ses attitudes pour produire de l'effet. = *Se —, v. pr., se placer : l'oiseau se ROSA sur la branche.* || *Se — en réformateur, prendre le rôle de réformateur. V. METTRE.*

POSEUR, s. m., celui qui pose, qui met en place. = Celui qui pose les pierres dans une construction, qui pose les sonnettes.

POSITIF, IVE, adj., certain, constant : *fait —, nouvelle, preuve POSITIVE. Esprit —, qui aime, qui recherche l'exactitude. Homme —, qui ne s'attache qu'à la certitude et à la réalité.* = Absolu, opposé à relatif : *il n'y a de grandeur — qu'en Dieu.* = Réel, opposé à arbitraire : *ce tableau offre des beautés POSITIVES.* = Opposé à naturel : *droit —, loi —. Les religions — (Portalis).* = Opposé à négatif : *commandement —, qui ordonne.* = *T. d'algèb., quantité —, celle qui est ou qu'on suppose précédée de signe de l'addition. V. ÉVIDENT.*

POSITIF, s. m., chose certaine. = Ce qui constitue un avantage matériel : *ne connaître que le —.* = Gramm., premier degré de signification dans les adjectifs et adverbes qui admettent la comparaison. = Mus., petit buffet d'orgues.

POSITION, s. f., point où un lieu est placé : *la — de cette ville est riante.* = Terrain choisi pour y placer des troupes : *prendre — (Ac.)* = Attitude dans les exercices du corps : — *du soldat sous les armes.* = Condition : *il est difficile d'être toujours à la hauteur de sa —.* || État heureux ou malheureux; conjoncture : — *avantageuse, critique. Notre — est unique (Volt.)* Être en — *de, avoir la faculté, les moyens de : il est en — de rendre des services, de faire du bien.* = Peint., attitude des figures dans un tableau : *si ses soldats sont bien de —, ils sont mal de caractère (Did.)* = *T. de danse, manière différente de poser ses pieds l'un par rapport à l'autre.* = Mus., manière dont la main est placée sur un instrument de musique : *dans l'étude du violon on connaît six POSITIONS.* = Manière de se tenir à

cheval. || Se dit des points de doctrine établis dans une thèse : *il a soutenu avec talent toutes les — de sa thèse. V. ASSIETTE.*

POSITIVEMENT, adv., certainement : *savoir —.* = Précisément : *voilà — ce qu'il m'a dit (Ac.)*

POSITIVISME, s. m., système de philosophie positive.

POSPOLITE, s. f., anc. noblesse de Pologne assemblée en corps d'armée, levée en masse.

POSSEDÉ, E, adj., tourmenté par l'esprit malin : *la pauvre fille est-elle POSSEDÉE? (Reg.)* = *S., démoniaque, énergumène : ainsi qu'un — que le prêtre exorcise (Boil.)*

POSSEDER, v. a., avoir en sa possession, en son pouvoir : — *une maison, une terre. Ils POSSEDTENT tout comme ne POSSEDANT rien (Mass.)* = Par anal. : — *une charge (Barth.)* — *les grandeurs sans qu'elles-vous POSSEDTENT (Corn.) Il croit — Dieu dans les bras du démon (Boil.)* || Avoir une connaissance parfaite d'une chose : — *une langue, une science, un poète.* — *pleinement son sujet (Buff.)* || Fam. : — *quelqu'un, jouir de sa présence, de sa conversation.* — *les bonnes grâces de quelqu'un, en être aimé, favorisé : ne POSSEDEZ-vous pas son oreille et son cœur (Rac.)* || En parl. des sentiments, des passions, agiter, maîtriser : *quelle aveugle fureur vous-même vous POSSEDE? (Corn.) De ce fatal amour je me vis POSSEDÉE (Rac.)* = *Se —, v. pr., être maître de son esprit, de ses passions. Ne pas se — de joie, être transporté de joie. Qui sait se — peut commander au monde (Volt.)*

POSSEUR, s. m., celui qui possède un bien, un héritage : *il dispose de tout en juste* — (Corn.)

POSSESSIF, adj. m., qui sert à marquer la possession : *pronon, adjectif* —.

POSSESSION, s. f., jouissance d'un bien quelconque : *l'usage seul fait la — (La F.) La mort éteint la — (Dest.) Leur naissance les met en — du trône (Mass.)* = Jouissance de certaines choses qu'on a recherchées avec ardeur : *le plaisir de la — s'use par elle (J.-J.)* = La chose même qu'on possède : *il fait passer à des mains étrangères vos titres et vos POSSESSIONS (Mass.)* = Au pl., terres possédées par un État; colonies : *les — des deux couronnes (Rayn.)*

POSSESSOIRE, adj.; dr., qui est relatif à la possession : *intenter une action —.* = *S. m., possession, droit de posséder.*

POSSIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est possible : — *d'une chose, d'un fait.*

POSSIBLE, adj., qui peut être, qui peut se faire : *ce que vous proposez est — (Volt.) Tout ce qui plaît est bientôt — (Mass.) Un conquérant... exterminera plus d'hommes — (Fonten.)* = Adv., peut-être : *il arrivera — que mon travail fera naître à d'autres personnes l'envie... (La F.); vieux.* = *S. m., tout ce qu'on peut : faire son —, tout son —. Les bornes du — (Ac.)*

POSTAL, E, adj., qui a rapport aux postes : *droit, service —; route, réforme POSTALE.*

POSTCOMMUNION, s. f., oraison que dit le prêtre après la prière appelée communion.

POSTDATE, s. f., date postérieure à la vraie date d'un acte, d'une lettre.

POSTDATER, v. a., dater une lettre, un acte d'un temps postérieur à la vraie date.

POSTE, s. f., relais de chevaux établi de distance en distance pour le service des voyageurs. = Manière de voyager avec des chevaux de poste : *aller, voyager en —.* || Fam. : *courir la —, aller d'un*

train de —, très-vite. *La calomnie vient de Paris par la — me persécuter au pied des Alpes* (Volt.) = *Maison où sont ces relais : on ne trouve pas toujours des chevaux à la —*. = Mesure de chemin de deux à trois lieues : *je dois aujourd'hui faire vingt postes sans manquer* (La F.) = Établissement public pour le transport des lettres : — *aux lettres*. *Commis de la —*. = Courrier qui porte les lettres : *la — ne fait que d'arriver*. *Petite —*, celle qui porte les lettres dans la ville et dans la banlieue. = Bureau où l'on distribue et où l'on reçoit les lettres : *jeter une lettre à la —*.

POSTE, s. f., petite balle dont on charge une arme à feu. Il ne s'emploie guère qu'au purlui.

POSTE, s. m., lieu où un soldat, un officier est placé par son chef ; lieu où l'on a placé des troupes ou qui est propre à en recevoir : *faites garder aux hommes un — où ils puissent être tués et où néanmoins ils ne soient pas tués* (La Br.) *Le — fut enlevé après un grand carnage* (Volt.) = Soldats placés dans un poste ; corps de garde : *le — a pris les armes*. — *d'honneur*, établi pour garder un personnage éminent, un corps constitué ; || poste dangereux. = Emploi, fonction : *puis-je remplir ce — honorable?* (J.-J.) *Combien de favoris de la fortune vont de plain-pied saisir les premiers postes!* (Mass.) || Être à son —, où le devoir exige que l'on soit. *A — fixe*, loc. adv., à demeure. = État, condition : *demeurons dans le — où le ciel nous a mis* (L. Rac.)

POSTER, v. a., placer dans un poste, dans un endroit quelconque : — *un chasseur à l'affût*. — *une sentinelle, des troupes*. = Se —, v. pr., se mettre, se placer dans un lieu pour observer, pour attendre.

POSTÉRIEUR, E, adj., qui vient après, qui suit dans l'ordre des temps : *date, époque postérieure*. *Ce droit est — au mien*. = Qui est derrière, par rapport à la situation : *la partie — de la tête*. = **POSTÉRIEUR**, s. m., le derrière ; fam.

POSTÉRIEUREMENT, adv. de temps, après : — *à votre arrivée* (Ac.)

POSTERIORI (A), (mots lat.), loc. adv., de ce qui suit, de ce qui est postérieur : *raisonner à —*, argumenter d'après les conséquences nécessaires d'une proposition.

POSTÉRIORITÉ, s. f., état d'une chose postérieure à une autre : — *de date, de temps*.

POSTÉRITÉ, s. f., suite de ceux qui descendent d'une même origine : *la — de Noé*. *C'est Dieu qui donne la —* (Boss.) || *Ces biens ne passeront point à votre —* (Mass.) = Se dit des générations à venir : *passer à la dernière —* (Mass.)

POST-FACE, s. f., avertissement placé à la fin d'un livre : *quelques auteurs, par bizarrerie, font des POST-FACES* (Ac.)

POSTHUME, adj., qui est né après la mort de son père : *enfant, fils, fille —*. || Se dit d'un ouvrage publié après la mort de l'auteur : *œuvres, mémoires posthumes*. Par anal. : *honneurs —*, tardifs, et qui ne sont rendus qu'après la mort. = S. m., enfant né après la mort de son père.

POSTICHE, adj., fait et ajouté après coup : *ornement —*, || qui ne convient pas au lieu où on l'a placé. = Faux, artificiel : *barbe —, cheveux, dents postiches*. || Celui qui tient momentanément la place d'un autre : *caporal —*. = S. m., ce qui est postiche : *distinguer le naturel du —*.

POSTILLON, s. m., homme attaché au service de la poste, et qui conduit les voyageurs. = Domes-tique qui monte sur un des chevaux de devant d'un

attelage. = Au trictrac et au piquet à écrire, chacun des marqués que fait un joueur en sus de la moitié du nombre des marqués de la partie.

POSTSCENIUM (mot lat.), s. m., chez les anciens, la partie du théâtre située derrière la scène.

POST-SCRIPTUM (mots lat.), (pron. *pos-scriptum*), s. m. inv., ce qu'on écrit dans une lettre après la signature ; on l'indique d'ordinaire par les initiales, P.-S. : *il met des — à toutes ses lettres*.

POSTULANT, E, s., celui, celle qui postule, qui sollicite avec instance : *en tout genre, il y a plus de postulants que de places* (Volt.) = Personne qui demande à être reçue dans une maison religieuse.

POSTULAT, s. m. ; philos., ce que l'on demande à son adversaire au commencement d'une discussion comme fait connu ou axiome ; vieux.

POSTULATION, s. f. ; dr., action d'occuper pour une partie, de faire toutes les procédures dans une affaire. = Demande adressée à un supérieur de lever un empêchement canonique qui ôte à une élection son plein effet.

POSTULER, v. a., demander avec instance, insister pour obtenir quelque chose : — *une place, — son admission dans une compagnie*.

POSTURE, s. f., état, situation du corps : — *commode, naturelle*. — *de pénitent* (Fléch.) = État, situation où l'on est par rapport à sa fortune : *mes affaires y sont en fort bonne —* (Mol.) **V. ATTITUDE**.

POT, s. m., vase de terre ou de métal : un — *de terre, de fer*. *Le — de fer proposa au — de terre un voyage* (La F.) Suivi de la prép. *de*, il exprime l'état actuel, la contenance du vase ; suivi de la prép. *à*, il en exprime la destination : — *de fleurs, — à fleurs*. *Ils placèrent sur la fenêtre deux pots de réséda* (Lamart.) *Perrette, sur sa tête ayant un — au lait* (La F.) = Marmite où l'on met bouillir la viande : *le — bout*. — *au feu*, quantité de viande destinée à être mise dans le pot. || Fam. : *être à — et rôti*, vivre dans une maison très-familiairement. || *Tourner autour du —*, user de détours, de circonlocutions : *faut-il tant tourner autour du —?* (Rac.) || *Découvrir le — aux roses*, le mystère d'une intrigue. *Payer les pots cassés*, être victime d'un accident fâcheux. || Fam. : — *au noir*, piège, danger : *le jansénisme était l'inépuisable — au noir pour barbouiller qui on voulait* (St-S.) — *de vin*, présent fait en dehors du prix convenu d'un bail, d'une vente, etc. || — *à feu*, pièce d'artifice faite en forme de pot et remplie de fusées. = T. d'artill., pot de fer rempli d'artifices, et dont on se sert dans les sièges. = Casque d'un homme de guerre ; vieux. = Adj. inv., *papier —*, papier écolier.

POTABLE, adj., qui peut se boire sans répugnance : *eau, vin —*. *Or —*, rendu liquide.

POTAGE, s. m., bouillon dans lequel on a mis du pain ou une substance alimentaire : *le — est une nourriture saine, légère*. *Vaugelas n'apprend pas à bien faire un —* (Mol.) = *Pour tout —*, loc. adv., pour toute chose. || Fam. : *vous n'êtes pour tout — qu'un faquin de cuisinier* (Id.)

POTAGER, s. m., jardin où l'on cultive des légumes et des fruits. = Fourneau de cuisine où l'on dresse des potages, etc. = Pot dans lequel on porte à dîner à des ouvriers.

POTAGER, ÈRE, adj., qui concerne les légumes : *jardin —*. *Herbes, plantes potagères*, que l'on cultive dans un jardin.

POTASSE, s. f., protoxyde de potassium ou carbonate de ce protoxyde.

POTASSIUM, s. m.; chim., substance métallique, base de l'oxyde appelé potasse.

POT DE CHAMBRE, s. m., vase de nuit.

POTE, adj. f., *main* —, grosse, enflée; fam.

POTEAU, s. m., grosse pièce de bois posée debout, et servant à divers usages : — *guide*, qui indique les chemins.

POTÉE, s. f., ce qui est contenu dans un pot : *une — d'eau*. = Oxyde d'étain; étain qui sert à polir. || — *d'émeri*, poudre qui se trouve sous les meules après la taille des pierres. = **T.** de fondeur : *moule de —*, fait d'un mélange d'argile, de boure, de fiente de cheval, etc. || Fam. : *une — d'enfants*, un grand nombre d'enfants.

POTELÉ, **E**, adj., gros et plein — *enfant* —, *bras* —. *Et ces deux beaux pieds blancs auxorteils potelés* (Lamart.)

POTELET, s. m.; charp., petit poteau qui sert à garnir des pans de bois.

POTEMKIN, favori de Catherine II.

POTENCE, s. f., longue pièce de charpente dont le sommet forme un triangle, = Gibet, instrument de supplice. || Le supplice même : *il avait justement mérité la —* (Mérin.) || Pop. : *gibier de —*, individu dont les actions appellent la sévérité des lois : *sortiras-tu d'ici, vrai gibier de —* (Reg.) = Espèce de béquille en forme d'un J sur laquelle s'appuie une personne estropiée. || *Table en —*, à l'un des bouts de laquelle une autre est en travers. **V. GIBET.**

POTENTAT, s. m., souverain d'un grand État : *cessez, princes et potentats, de troubler par vos prétentions le projet de ce mariage* (Boss.) || *Trancher du —*, affecter un air d'importance excessive.

POTENTIEL, **LE**, adj., se dit d'un remède énergétique qui n'agit pas immédiatement.

POTERIE, s. f., toute vaisselle de terre ou d'étaïn. = Tuyaux ou pots en terre cuite employés dans les constructions.

POTERNE, s. f.; fortif., porte secrète, galerie souterraine.

POTHIER, né en 1699, mort en 1772, célèbre jurisculte, grand magistrat et homme d'une rare intégrité.

POTIER, s. m., celui qui fait ou qui vend de la poterie, de la vaisselle de terre : *en Afrique, le — fait des briques* (Rayn.) || — *d'étaïn*, celui qui fabrique et vend de la vaisselle d'étaïn.

POTIER, famille parlementaire distinguée. = **POTIER** (Charles), célèbre acteur comique, né en 1755, mort en 1838.

POTIN, s. m., mélange de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge.

POTION, s. f., remède liquide, breuvage qui ne s'administre qu'en petites doses.

POTIRON, s. m., sorte de grosse citrouille.

POTOSI, vil. de l'anc. Pérou, près de laquelle se trouvent de riches mines d'argent.

POT-POURRI, s. m., mélange de viande, de légumes, etc., cuits ensemble. = Sachet, vase plein de fleurs ou d'herbes aromatiques. || Production littéraire composée de choses rassemblées sans ordre ni choix. || Morceau de musique, chanson sur une suite d'airs différents. = Discours, récit confus.

POTSDAM, vil. de Prusse (Brandebourg), le Versailles de la Prusse.

POU, s. m., insecte qui s'attache au corps et aux cheveux de l'homme, au poil des animaux. || Pop. : *être laid comme un —*, extrêmement laid.

POUACRE, adj.; pop. et injurieux, sale, vilain. = **S. m.** : *quel —!*

POUAH, interj., qui exprime le dégoût : — ! *vous m'engloutissez le cœur* (Mol.)

POUCE, s. m., le plus gros et le plus court des doigts de la main. || *Serrer les pouces à quelqu'un*, le contraindre par la menace. *Jouer du —*, compter de l'argent pour payer. *Mettre les —*, céder après avoir résisté. *Se mordre les —*, se repentir. *Manger sur le —*, à la hâte, sans prendre le temps de s'asseoir. = **Ane**, mesure, douzième partie du pied de roi : *il n'a pas un — de terre*, pas de propriété en biens-fonds. || — *d'eau*, quantité d'eau qui s'écoule par minute d'une ouverture d'un pouce de diamètre.

POUCETTES, s. f. pl., corde ou chaînette pour attacher les pouces de certains prisonniers.

POUCIER, s. m., morceau de bois ou de métal dont certains ouvriers se couvrent le pouce.

POU-DE-SOIE, s. m., étoffe de soie unie, sans lustre et à gros grain.

POUD, s. m., poids russe qui équivalait à peu près à vingt kilogrammes.

POUDING (mot angl.) **V. PLUM-PUDDING.**

POUDINGUE, s. m., concrétion de cailloux roulés, agglutinés par un ciment.

POUDRE, s. f., poussière, légères particules de terre desséchée qui couvrent le sol ou s'élèvent en l'air au moindre vent : *un tourbillon de — obscurcit l'air* (Volt.) || *Il parle, et dans la — il les fait tous rentrer* (Rac.) *Mettre en —*, ruiner, détruire. *Jeter de la — aux yeux*, éblouir par de beaux discours, des apparences trompeuses. = Se dit de diverses substances solides réduites en petites molécules : — *de café*, *de tabac*. = Se dit de différents médicaments qui sont sous la forme de poudre. || **V. PERLIMPINPIN.** = Ce qu'on met sur l'écriture pour la sécher : — *bleue*, — *de bois d'acajou*. = Amidon pulvérisé qu'on met sur les cheveux : *boîte, sac à —*. = Mélange de salpêtre, de poudre et de charbon qui sert à charger les armes à feu : — *à canon*. *Des bataillons tout noirs d'une héroïque —* (V. H.) || Fam. : *le feu prend aux poudres*, se dit d'une personne qui s'échauffe. *Être vif comme la —* ou *être comme la —*, extrêmement vif. **V. INVENTER.**

POUDRER, v. a., couvrir légèrement les cheveux de poudre. = **V. n.**; l. de chasse : *le lièvre poudre*, fait voler la poussière.

POUDRERIE, s. f., fabrique de poudre à canon.

POUDRETTE, s. f., engrais composé de matière fécale desséchée et réduite en poudre.

POUDREUX, **EUSE**, adj., couvert de poussière : *des meubles —*. *Coursiers, escadrons —* (Volt.) *Il prend d'un vieux guerrier la figure poudreuse* (Boil.) || Fam., *ped* —, se dit, par injure, d'un vagabond, d'un homme de rien.

POUDRIER, s. m., celui qui fait de la poudre à canon. = Petite boîte où l'on met la poudre à sécher l'écriture fraîche.

POUDRIÈRE, s. f., fabrique de poudre à canon. = Magasin de poudre. = Poudrier pour l'écriture.

POUF, onomatopée. Il exprime le bruit que fait un corps lourd en tombant. = **S. m.**, attrape, fausse nouvelle. = Dette qu'on ne paye pas; pop. = Adj., se dit d'un marbre, d'une pierre qui s'égrène, qui se réduit en poudre, quand on la travaille.

POUFFER, v. a., — *de rire*, éclater de rire involontairement; fam.

POUILLE (la), p. du pays de Naples.

POUILLE (ll m.), s. m., dénombrement, état de tous les bénéfices d'un pays, d'un diocèse, etc.

POUILLER (ll m.), v. a., dire des pouilles, des injures grossières. = **Se —**, v. pr., s'insulter réciproquement; pop.

POUILLES (*ll m.*), s. f. pl., reproches mêlés l'injures : *elle vous chantait — avant le point du our* (Dest.); pop.

POUILLEUX, EUSE (*ll m.*), adj., qui a des poux. || S., personne qui a des poux. || Pop., personne de condition basse et misérable.

POULLIER (*ll m.*), s. m., lieu où perchent les poules. || Pop., se dit des places les plus élevées dans un théâtre. = Celui qui vend de la volaille. = Mauvaise voiture de marchand d'œufs.

POULAIN, s. m., cheval qui a moins de trois ans : *l'indocile — par nos mains est dompté* (J.-B. R.) = Traîneau sans roues.

POULAINÉ, s. f., assemblage de pièces de bois terminées en pointe et faisant partie de l'avant d'un vaisseau. || *Souliers à la —*, chausse à longue pointe recourbée.

POULAN, s. m., ce que celui qui donne les cartes met au jeu de plus que les autres.

POULARDE, s. f., jeune poule engraisée.

POULE, s. f., femelle du coq : *une — qui glousse*, qui appelle ses petits. = Se dit des femelles de plusieurs espèces de volatiles : — *d'eau*, oiseau de rivière. — *d'Inde*, dinde. || Se dit très-fam., en parl. à une femme : *ne me cachez rien, ma petite —* (Dest.) || Fam. : — *mouillée*, homme mou et faible : *à sept heures, la — mouillée vient manger son poulet et causer un peu avec sa chère enfant* (Sév.).

|| *Plumer la — sans la faire crier*, faire des exactions adroitement et sans qu'on s'en plaigne. *Tuer la — pour avoir l'œuf*, se priver des ressources à venir pour l'intérêt présent. || *Peau de —*, peau qui n'est pas lisse et qui a des éleveures pareilles à celles qui sont sur la peau d'une poule plumée. V. CHAIR. = La mise de chacun des joueurs, qui appartient à celui qui gagne le coup. = Une des figures de la contredanse.

POULET, s. m., le petit d'une poule. = Jeune coq. || Fam., se dit en parl. à un enfant : *voilà votre chambre, mon petit —* (Les.) || Billet galant : *le père aura l'exptoit, la fille le —* (Rac.)

POULETTE, s. f., jeune poule. || Fam., jeune fille, et ir., vieille qui fait la jeune. = Cuis. : à la —, à une sorte de sauce blanche faite avec des œufs.

POULEVRIN, s. m., poudre fine dont on se servait autrefois pour amorcer le canon.

POULICHE, s. f., cavale qui a moins de trois ans. On disait autrefois *poulaine*.

POULIE, s. f., roue creusée en demi-cercle dans l'épaisseur de sa circonférence, qui tourne sur un axe et sur laquelle passe une corde qui sert à élever ou à descendre des fardeaux.

POULINE, s. f. V. POULICHE.

POULINER, v. n., en parl. d'une cavale, mettre bas.

POULINIÈRE, adj., et s. f., *jument — ou une —*, destinée à la reproduction.

POULIOT, s. m.; bot., plante aromatique du genre des menthes.

POULOT, TE, s., t. de caresse dont on se sert en parl. à un enfant : *bonjour, mon —; embrassez-moi, petite POULOTTE*.

POULPE, s. f., animal marin de la famille des mollusques céphalopodes.

POULS, s. m., battement des artères : *le — des enfants est bien plus fréquent que celui des adultes* (Buff.) *Votre — inégal marche à pas redoublés* (Boil.) || Fam. : *le — lui bat*, il a peur. *Tâter le — à quelqu'un*, le sonder sur une affaire. *Se tâter le*

—, consulter ses forces avant d'entreprendre quelque chose d'important.

POUMON, s. m., organe double renfermé dans la poitrine, et par lequel s'effectuent les phénomènes de la respiration. || *Il a de bons poumons*, une voix forte et sonore.

POUPARD, s. m.; fam., enfant au maillot. || Grosse poupée qui représente un enfant.

POUPE, s. f., l'arrière d'un vaisseau : *la — est le poste d'honneur d'un bâtiment. Avec le vent en — il songe à la tempête* (Piron). || *Avoir le vent en —*, être favorisé par les circonstances.

POUPÉE, s. f., petite figure humaine de carton, de bois, etc., qui sert de jouet aux enfants. || *Sa — en sait autant qu'elle* (La F.), elle est d'une ignorance extrême. = Petite figure qui sert de but dans un tir. || Petite personne fort parée. = Paquet d'étoupes dont on garnit le fuseau. = T. de jardinage, manière d'enter.

POUPIN, E, adj. et s., se dit d'une personne qui a une toilette affectée : *telle fut l'adieu d'une nonnain poupinne* (Gress.); fam. et vieux.

POUPON, NE, s., jeune enfant qui a le visage plein et potelé. || Fam., mignonne : *ma pauvre Fanfan, — de mon âme* (Mol.)

POUQUEVILLE, né en 1770, mort en 1830, fit partie de la commission des sciences et des arts en Égypte, et fut consul général de Grèce de 1805 à 1817.

POUR, prép., à cause de : *il souffre — le bien qu'il a fait* (La Br.) = En faveur de : *il faut tout faire — le peuple et rien par lui* (Mont.) = Envers : *la fidélité — les hommes et la crainte — les dieux* (Fén.) = En vue de : *il a vécu — la gloire et — le salut de l'État* (Fléch.) = Moyennant : *il a vendu sa terre — cent mille francs*. = Au nom de; à la place de; au lieu de : *commander — le roi. Le cuisinier... prit — oison le cygne* (La F.) = Contre : *un remède bon — la fièvre* (Ac.) = En échange de : *faire troc — troc*. = Comme, de même que : — *brave on te renomme* (C. Del.) *Vous ne comptez — rien les pleurs de Bérénice* (Rac.) = Quant à : — *moi, je lis la Bible autant que l'Alcoran* (Boil.) = Pendant : *je n'en ai que — un moment*. = Sert à indiquer une époque : *le bal est — ce soir*. = Marque le but, le motif, la destination : *partir — Paris, — la guerre. Les peuples ne sont point faits — les rois, mais les rois — les peuples* (B. de St-P.) = Précédé et suivi du même mot, il marque 1^o la comparaison : *ennui — ennui, je préfère celui qui me profite* (Ac.); 2^o la réciprocité : *rendons guerre — guerre et fureur — fureur* (C. Del.); 3^o la relation exacte entre deux choses : *traduire mot — mot*. = Relativement à : *il ne me reste, seigneur, qu'un souhait à faire — votre gloire* (B. de St-P.) = Avec un infinitif, afin de : *apprends, — être heureux, à devenir meilleur* (C. Del.) = A cause que, parce que : *il a été puni — avoir désobéi*. = Quoique : — *grands que soient les rois* (Corn.) Ce tour vieillit. = *Assez —, trop —*, exprime la suffisance ou l'excès : *il a fait assez — la gloire* (Thiers). — *lors, loc. adv.*, alors. — *que, loc. conj.* : — *qu'on vous obéisse, obéissez aux lois* (Volt.) — *peu que, loc. conj.*, si peu que. = S. m. : *propositions dont le — et le contre sont également douteux* (Fonten.)

POURBOIRE, s. m., argent que l'on donne en dehors du prix convenu ou fixé : *tout finit au moyen d'un large —* (Chat.)

POURCEAU, s. m., porc, cochon. || — *d'Épi-*

cure, épicurien, voluptueux. — de mer, espèce de dauphin nommé aussi *marsouin*.

POURCHASSER, v. a.; fam., poursuivre avec ardeur : — un *cerf*, un *emploi*.

POURFENDEUR, s. m., celui qui pourfend.

POURFENDRE, v. a.; fam., fendre d'un coup de sabre de haut en bas : il le **POURFENDIT** jusqu'aux dents (Ac.) *Croyez-vous donc que vous allez avoir à — des géants?* (Mérim.)

POURPARLER, s. m., conférence, abouchement entre deux ou plusieurs personnes : être en —. *Encor des POURPARLERS, des débats, des visites* (C. Del.)

POURPIER, s. m., plante potagère.

POURPOINT, s. m., partie de l'ancien habillement français qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture : un *homme fat et ridicule porte un — à ailerons* (La Br.) *Tirer sur quelqu'un à brûle —*, à bout portant ou de très-près; || lui dire en face quelque chose de désobligeant.

POURPRE, s. f., couleur rouge que les anciens tiraient d'un coquillage : et la — de Tyr et l'encens d'Idumée (Millev.) = Étoffe teinte en pourpre : l'or rassemble les plis de sa — flottante (Del.) = Dignité souveraine : rois, respectez votre — (Boss.) La — des Césars (Rac.) = Dignité des cardinaux : la — romaine. = Adj. : couleur, manteau —. || Les nuages **POURPRES** du matin (Lamart.)

POURPRE, s. m., rouge foncé qui tire sur le violet : le — des raisins (Legouvé). *Un nuage éclatant d'or, de — et d'azur* (Del.) = Maladie maligne qui se manifeste par des taches rouges sur la peau.

POURPRÉ, E, adj., de couleur pourpre : et la perche étalant sa nacoire **POURPRÉE** (Del.) = Qui a rapport au pourpre : fièvre **POURPRÉE**.

POURPRIS, s. m., enceinte, habitation : — sacré. *Le chaume devient or; tout brille en ce —* (La F.) || Poét. : le céleste —, le ciel; vieux.

POURQUOI, conj., pour quelle chose, pour quelle raison : *Euphorbe est arrêté sans qu'on sache —* (Corn.) = Se dit par menace : il *viendra ou il dira —*. = Il s'emploie pour lequel, laquelle, etc., en parl. des choses : la raison — *Diogène ne trouvait point d'homme* (J.-J.) = Il s'emploie dans l'interrogation : — *viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour personne?* (Fléch.) = *C'est —*, marque le motif, le but : *c'est — votre fille est muette* (Mol.) = S. m. inv., la cause, la raison : le but de la philosophie naturelle n'est pas de connaître le —, mais le comment des choses (Buff.) *Ses — ne finissent pas.*

POURRI, E, adj., gâté par la pourriture : fruit —. || Corrompu, dégénéré : et d'un tronc fort illustre une branche **POURRIE** (Boil.) *Cœur —*, homme bas et corrompu. *Planche —*, personne sur laquelle on ne peut compter. *Bourq —*, circonscription territoriale qui conservait autrefois, en Angleterre, le droit d'élire un membre de la chambre des Communes, bien que la population en eût beaucoup diminué. = S. m. : *cela sent le —*.

POURRIR, v. a., altérer, corrompre : l'eau **POURRIT** le bois. || Fam. : les mauvais exemples lui ont **POURRI** le cœur. = V. n., se détruire, s'altérer : d'un tronc qui **POURRISSAIT** un ciseau fait un Dieu (L. Rac.) || Demeurer, croupir : — dans la misère, dans le vice. Un froid panégyrique peut — à son aise au fond d'une boutique (Boil.) = Se —, v. pr. se corrompre : *cette viande se POURRIT.*

POURRISSAGE, s. m., opération qui consiste à faire macérer des chiffons dans l'eau.

POURRISSANT, E, adj., qui sent le pourri :

l'humidité POURRISSANTE que les terres exhalent.

POURRISSOIR, s. m., étuve, lieu bas où l'on met pourrir les chiffons à papier.

POURRITURE, s. f., état de ce qui est pourri; corruption : *tomber en —*. *Ce cadavre qu'un souffle a mis en —* (C. Del.) = d'hôpital, sorte de gangrène qui survient aux plaies dans les hôpitaux. = T. de vétér., maladie des bêtes à laine.

POURSUITE, s. f., action de courir après quelqu'un : — *acharnée*. *J'évitaux tous les jours sa — obstinée* (Boil.) || — du sort (Rac.) = Soin pour obtenir une chose : *son trépas déroba sa tête à ma —* (Corn.) = Procédure pour obtenir un paiement, la réparation d'un grief : — de saisie réelle. — criminelle. Dans ce sens, le mot pris absolument se met toujours au pl. : *faire des POURSUITES.*

POURSUIVANT, s. m., celui qui brigue pour obtenir quelque chose; celui qui recherche une femme en mariage : *il y a toujours plusieurs POURSUIVANTS pour la même place*. *Maint jeune prince était son —* (La F.) = Dr., celui qui exerce des poursuites. = Adj. : *avoué, huissier —*.

POURSUIVRE, v. a., courir après pour atteindre : — l'ennemi, le gibier. *Les rebelles la POURSUIVAIENT de si près, qu'elle entendait presque leurs avis* (Boss.) || Persécuter, obséder, tourmenter : l'envie **POURSUIT** la vertu (Fléch.) *Son visage odieux m'afflige et me POURSUIT* (Rac.) = Rechercher, tâcher d'obtenir : — les honneurs. = Continuer, persévérer : — sa route (Boil.) — son dessein (Rac.) Abs. : **POURSUIS**, tu n'as pas fait ce pas pour reculer (Id.)

POURSUIVEZ, continuez de parler. *Qui pourrait le nier? POURSUIS-tu. Moi, peut-être* (Boil.) = Agir par les voies de la justice : — *quelqu'un devant les tribunaux*. — un procès, faire toutes les procédures nécessaires pour le faire juger. = Se —, v. pr., être suivi dans les formes judiciaires.

POURTANT, conj., cependant : *dire d'où je viens, ce que je suis, où je vais, est au-dessus de mes idées, et — tout cela est* (Napol.)

POURTOUR, s. m., le contour d'un espace, d'un ouvrage. = Bas d'entresol circulaire dans les salles de spectacle : une *stalle de —*.

POURVOI, s. m., acte par lequel on invoque une autorité supérieure pour faire réformer ou annuler une décision judiciaire, ou pour qu'elle ne soit pas mise à exécution : — en cassation, en grâce, — devant le conseil d'État.

POURVOIR, v. n. et irr., donner ordre à, avoir soin de, fournir ce qui est nécessaire : — à tous ses besoins (J.-J.) *Je vais — à tout, et nous verrons beau jeu* (Dest.) — à un *bénéfice*, le conférer, y nommer. = Nommer à un emploi, à une charge; munir, garnir : — *quelqu'un d'une charge*. — une *armée, une place de munitions*. || Orner, douer : de grâces et d'attraits *je vois qu'elle est POURVUE* (Mol.) = Établir, par un mariage, un emploi, une charge : à peine eut-on appris qu'on me voulait —, qu'un jeune homme d'Attique est venu (La F.) = Se —, v. pr. : se — des choses nécessaires. = Dr., recourir à un tribunal supérieur : se — en cassation.

POURVOIRIE, s. f., lieu où se trouvent les provisions que les pourvoyeurs doivent fournir. = Corps des pourvoyeurs; peu us.

POURVOYEUR, EUSE, s., personne chargée de fournir à une maison toutes ses provisions, viande, poisson, gibier, volaille, etc. = Le f. ne se prend qu'au fig. et en mauv. part.

POURVU QUE, loc. conj., en cas que, à condi-

tion que : *on croit être en sûreté, — qu'on sauve les apparences* (Fléch.) — *qu'on sache la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire* (Pasc.)

POUSCHKINE, poète russe, tué en duel en 1836.

POUSSE, s. f., se dit des jets, des petites branches que poussent les arbres au printemps et au mois d'août : *les vallées sont semées... de cette espèce de pin dont les jeunes POUSSÉS servent à faire une bière amère* (Chat.) = Maladie des chevaux qui se manifeste par la gêne de la respiration et le mouvement irrégulier des flancs.

POUSSÉ, E, adj. : vin —, gâté par un développement accidentel d'acide carbonique.

POUSSÉE, s. f.; archit., action de pousser; effet de ce qui pousse. = Effort que font les terres d'un quai, d'une terrasse, etc. || Fam., presse d'ouvrage. || Pop., vive poursuite. || Ir. : *vous avez fait là une belle —*, peu qui vaillait; une chose ridicule.

POUSSER, v. a., faire effort contre quelqu'un, contre quelque chose, pour l'ôter de sa place : *ne me POUSSÉZ pas tant. Le vent POUSSÉ les flots* (Barth.) *Un navire que les vents POUSSENT à toutes voiles* (Mass.) — *les ennemis*, les faire reculer. = Imprimer, un mouvement à un corps en le jetant ou en le frappant : — *une balle, un ballon. — la porte au nez de quelqu'un*, la fermer au moment où il va entrer. = Faire entrer de force : — *un clou dans un mur*. = T. d'escrime, porter : — *une botte*. || Fam., presser vivement. = — *des cris, des soupirs*, crier, soupirer. = Avancer, étendre : — *une tranchée, les limites d'un pays. — des travaux*, les faire avancer. || — *loin ses conquêtes. C'est trop loin — la déface* (Volt.) *Ne poussez pas plus loin la raillerie* (Dest.) — *quelqu'un à bout*. || Faire avancer quelqu'un : — *un élève. Je l'aurais POUSSÉ si je lui avais trouvé quelques dispositions* (Les.) = Faire agir : *le roi sait quels motifs ont POUSSÉ l'un et l'autre* (Corn.) = Presser, exciter : — *un cheval. — à la révolte*, faire révolter. = Engager fortement, insister : *ils sont POUSSÉS par des conseils pernicieux* (Fléch.) Abs. : *allous, ferme, POUSSÉZ mes bons amis de cour* (Mol.) = T. d'art, — *des moulures*, les former sur le bois, sur le plâtre. = Produire : *la vigne POUSSÉ beaucoup de bois*. || — *des rejetons* (J.-B. R.) = V. n., croître, se développer : *les arbres commencent à —. J'ai défriché un champ où il ne POUSSAIT que des ronces* (Thiers). = Par anal. : *ses cheveux, ses ongles ont beaucoup POUSSÉ pendant sa maladie*. = Aller, se porter vers : — *jusqu'à un lieu. — aux ennemis*, aller aux ennemis pour les charger. *Ne POUSSONS pas plus loin*. || — *à la roue*, aider. = Battre des flancs, en parl. des chevaux pousseifs. = Se —, v. pr., se heurter, être poussé : *j'esquive, je me POUSSÉ* (Boil.) *Nos années se POUSSENT successivement comme les flots* (Boss.) || Avancer, faire fortune : *l'âge viril se POUSSÉ auprès des grands* (Boil.)

POUSSETTE, s. f., jeu d'enfant qui consiste à mettre deux épingles en croix en poussant l'une contre l'autre.

POUSSIER, s. m., poussière qui reste au fond d'un sac de charbon.

POUSSIERE, s. f., terre réduite en poudre très-fine : *la — pénètre partout* (Ac.) *Des flots de —* (Del.) || Condition basse, état abject : *souvent dans la — il leur cherche des rois* (Ac.) || Poét., cendre des morts, dépouille mortelle : *de son corps grossier secouant la —, l'âme court se rejoindre au Dieu de la lumière* (Gilbert). *Se couvrir d'une noble —*,

se trouver dans plusieurs combats. *Réduire en —, anéantir. Sion... tu n'es plus que —* (Rac.)

V. MORDRE.

POUSSIF, IVE, adj., affecté de la pousse : *cheval —*. || Fam., se dit d'un gros homme qui a peine à respirer. = S. m. : *c'est un gros —*; très-fam.

POUSSIN, s. m., petit poulet nouvellement éclos : *la poule et ses POUSSINS*. || *Vouloir la poule et ses —*, vouloir tout, être très-avide.

POUSSIN, un des plus grands peintres français, né aux Andelys en 1594, mort à Rome en 1665.

POUSSINIÈRE, s. f., cage à poulets. = Étuve qui sert à réchauffer les poussins dans les appareils d'incubation artificielle. = Astr., nom vulgaire des pléiades, constellation dans le signe du Taureau.

POUSSOIR, s. m., cylindre terminé par un bouton qu'on pousse pour faire sonner une montre à répétition.

POUTRE, s. f., grosse pièce de bois équarri qui sert à soutenir les solives d'un plancher et qui entre dans toutes les grosses constructions.

POUTRELLE, s. f., petite poutre.

POUVOIR, v. a. et irr., avoir la faculté, être en droit de : *sans songer où je vais, je me sauve où je puis* (Boil.) = *Sauve qui PEUT!* se tire du péril qui pourra ! V. MAIS. *N'en — plus*, être accablé de fatigue, etc. : *enfin n'en POUVAIT plus d'effort et de douleur* (La F.) = Avoir la liberté, la permission de ; exprime aussi un vœu, un souhait : *que ne PUIS-je ici fixer ma course vagabonde!* (Boil.) *PUISSE le ciel vous donner de longs jours* (Ac.) *Enfants, ainsi toujours PUISSEZ-vous être unis!* (Rac.) = Il exprime aussi la possibilité, le doute : *il POURRAIT bien en mourir* (Ac.) *POURRIEZ-vous n'être plus ce superbe Hippolyte?* (Rac.) = Impers. : *aidez-moi, s'il se PEUT, à vaincre ma faiblesse* (Id.) = Avoir la faculté, le droit de faire : *on ne fait jamais ni tout ce qu'on PEUT ni tout ce qu'on veut* (Volt.) = Être suffisant pour : *croirai-je qu'une nuit a pu vous ébranler?* (Rac.) = Être capable de : *l'honneur seul PEUT flatter un esprit généreux* (Id.) = Marque la possibilité : *l'honneur ne PEUT s'acquérir sans travail et la sagesse sans expérience* (Fléch.) = Se —, v. pr., être possible : *il se PEUT qu'il soit surpris* (Les.)

POUVOIR, s. m., faculté de faire : *je n'ai ni le — ni la volonté de vous nuire* (Ac.) *Avoir en son —, à sa disposition*. = Droit, faculté d'agir pour un autre : *il était muni de POUVOIRS particuliers* (La Br.) *Donner —. Je lui ai donné mes pleins pouvoirs*. = Autorité, puissance : *de l'absolu — vous ignorez l'ivresse* (Rac.) = Celui qui est investi du pouvoir : *flatter, encenser le —. Homme du —, homme dévoué à la politique de celui qui gouverne*. = Crédit, influence : *avoir beaucoup de — auprès du ministre*. = Ascendant, empire : *par quel étrange — tu fascines ma raison* (J.-J.) = Capacité de faire une chose : *un mineur n'a pas — de tester*. = Au pl., droit de confesser donné à un prêtre par un évêque. V. INFLUENCE ET PUISSANCE.

§ **POUVOIR, FACULTÉ**. Le pouvoir sert à réaliser, à manifester la faculté : *nous connaissons ces facultés par le pouvoir que nous avons de les exercer* (La H.)

POZZOLANE, s. f., sable rougeâtre des environs de Pozzoles, vil. du roy. de Naples.

PRADIER, célèbre sculpteur, né à Genève, d'une famille de réfugiés français, mort à Paris en 1852.

PRADON, poète français médiocre, né en 1632, mort en 1698, osa se poser en concurrent de Racine.

PRADO, une des plus belles promenades de Madrid.

PRAGA, vil. de Pologne, située sur la Vistule, vis-à-vis de Varsovie, dont elle est aujourd'hui un faubourg.

PRAGMATIQUE SANCTION, s. f., nom donné en général aux ordonnances des rois de France et aux résolutions de la diète germanique dans les xii^e, xiii^e, xiv^e et xv^e siècles. Particul., ordonnance de Charles VII, pour recevoir ou modifier quelques articles du concile de Bâle. = Disposition d'un souverain concernant ses États et sa famille.

PRAGUE, vil. des États autrichiens, cap. de la Bohême.

PRAGUERIE, s. f., nom donné, en 1440, à un parti de factieux qui se révoltèrent contre Charles VII, roi de France.

PRAIRIAL, s. m., neuvième mois du calendrier républicain. = Adj., bot., qui croît dans les prairies.

PRAIRIAL (Journées de), la première, 4^e prairial an III (20 mai 1795), fut un suprême effort du parti jacobin contre la réaction thermidorienne. La deuxième journée, le 30 prairial an VII (18 juin 1799), aboutit à une modification illégale du Directoire.

PRAIRIE, s. f., étendue de terre qui produit de l'herbe ou du foin : *il ne réquerra plus sur l'herbe des prairies* (La F.) = **PRAIRIES ARTIFICIELLES**, terres labourables où l'on sème différentes herbes comme du trèfle, du sainfoin, etc. || Poét. : *l'émail des —*, les diverses fleurs qui y croissent.

PRALINE, s. f., amande rissolée dans du sucre bouillant : *sœur Rosalie... plus d'une fois lui porta des PRALINES* (Gresset).

PRALINER, v. a., faire rissoler dans le sucre comme les pralines.

PRAME, s. f., vaisseau à un seul pont qui tire peu d'eau, et qui va à rames et à voiles.

PRASLIN (famille de), une des branches de la famille Choiseul.

PRATICABLE, adj., dont on peut se servir, qu'on peut faire ou employer : *c'est au ministre à voir s'il trouve non idée* — (Volt.) = Que l'on peut traverser : *il faut parcourir les montagnes tandis qu'elles sont encore PRATICABLES* (J.-J.)

PRATICABLES, s. m. pl., nom que l'on donne aux décors qui, au lieu d'être peints, sont figurés en bois, en carton, etc.

PRATICIEN, s. m., celui qui s'est plus livré à la pratique de son art qu'à la théorie. = Sculpt., celui qui ébauche la statue que le maître achève ensuite. = Celui qui connaît la manière de procéder en justice; agent d'affaires. *Le — français*, titre d'un ouvrage de droit : *va, je t'achèterai le — français* (Rac.) = Adj. : *avoué, médecin* —.

PRATIQUE, s. f., application des règles et des principes d'un art, d'une science : *il y a deux sortes d'erreurs : les unes appartiennent à la —, les autres à la spéculation* (Cond.) = Exercice, exécution d'un art; action de pratiquer : *vous avez des vertus, mettez-les en —* (Étienne). *L'amitié se forme peu à peu avec le temps par la —* (La Br.) = Méthode, manière de faire : *les médecins chinois ont une — assez heureuse* (Volt.) = Usage, coutume, expérience, routine : *avoir de la —; la — du théâtre, des affaires*. = Chalandise d'un magasin; les chalands eux-mêmes : *c'est une bonne —, qui achète beaucoup, qui paye bien*. = Clientèle d'un avoué, d'un médecin ou d'un notaire. = Manière de procéder devant les tribunaux; style de procédure; acte d'étude d'avoué, etc. : *là sur des tas poudreux de sacs et de PRATIQUES* (Boil.) = Mar., liberté d'aborder et de débarquer. = Instrument de métal dont les joueurs de marionnettes se servent pour changer leur voix. || Pop. : *il a avalé la — de Polichinel*, il a la voix très-enrouée. = Au pl., certains exercices religieux : *les peuples barbares et sauvages ne se chargent guère de — religieuses* (Mont.) On l'emploie

aussi en ce sens au s. : *toute — sainte qui subsiste avec nos passions est plutôt une dérision que la vertu même* (Mass.) = Menées, intrigues, intelligences secrètes : *il devait ménager de secrètes* — (La F.) *J'ai découvert au roi les sanglantes — que formaient contre lui deux ingrats domestiques* (Rac.) V. MENÉES.

PRATIQUE, adj., qui ne s'arrête pas à la théorie, qui tend à l'action, qui agit : *morale, vertu* —. *Connaissance* — (Cond.) = Qui a de l'expérience : *un homme délié et — dans les affaires* (La Br.)

PRATIQUEMENT, adv., dans la pratique.

PRATIQUER, v. a., mettre en pratique : — *les règles d'un art, les principes d'une science*. — *les bonnes œuvres*, — *la vertu* (Mass.) = Exercer : — *la médecine, la chirurgie*. Abs. : *la théorie ne suffit pas, il faut —*. = Fréquenter : *c'est un homme qu'il est dangereux de —*; peu us. dans ce sens. = Tâcher de gagner à son parti, suborner : — *des témoins*, — *des intelligences*, se les ménager dans le parti ennemi. = Archit., ménager dans une construction : — *un escalier dans l'épaisseur d'un mur* (Ac.) Par anal. : — *un trou*, percer, faire un trou. — *un chemin*, frayer un chemin. *Cette grotte est irrégulière, on y a PRATIQUÉ des autels* (Chat.) = Se —, v. pr., être mis en pratique : *la clémence, dont on fait une vertu, se PRATIQUÉ souvent par crainte* (La Roch.) = S'ouvrir, se frayer.

PRAXITÈLE, le plus célèbre sculpteur après Phidias.

PRÉ, s. m., petite prairie : — *fleuri, émaillé*. *Un — plein de fleurs* (Boil.) = Lieu assigné pour un duel : *se rendre au —*; il vieillit dans ce sens.

PRÉ-AUX-CLERCS, champ situé autrefois le long de la rive gauche de la Seine, promenade des clercs ou écoliers de l'Université et rendez-vous des duellistes.

PRÉALABLE, adj., qui doit être dit, fait, examiné avant qu'on ne passe outre : *remplir les conditions PRÉALABLES. Réclamer la question* —, demander, dans une assemblée publique, qu'une proposition ne soit pas mise en délibération. = S. m., ce qui doit être dit, fait préalablement. = *Au —*, loc. adv., auparavant, avant tout.

PRÉALABLEMENT, adv., au préalable.

PRÉAMBULE, s. m., sorte d'exorde, d'avant-propos : — *d'une loi, d'une ordonnance*. || Discours vague, superflu : *venez au fait sans —*.

PRÉAU, s. m., petit pré. = Espace découvert au milieu d'un cloître. = Cour d'une prison : *nous sommes tous comme des prisonniers condamnés à mort, qui s'amuse sur le — en attendant qu'on les appelle pour les expédier* (Volt.) = Salle où les élèves d'une école prennent leur récréation.

PRÉBENDE, s. f., revenu ecclésiastique attaché à un canonicat. = Se dit quelquefois du canonicat même. = En certaines églises, bénéfice du bas chœur.

PRÉBENDÉ, E, adj., qui jouit d'une prébende.

PRÉBENDIER, s. m., ecclésiastique qui sert au chœur, au-dessous des chanoines. = S. m., chanoine à prébende.

PRÉCAIRE, adj., qui ne s'exerce que par permission, par tolérance, avec dépendance : *autorité, possession, pouvoir* —. = Qui n'est pas stable : *position* —. = S. m.; dr., se dit des choses dont on ne jouit que temporairement.

PRÉCAIREMENT, adv., d'une manière précaire : *jouir, posséder* —.

PRÉCAUTION, s. f., soin qu'on prend pour éviter un mal : *prendre des PRÉCAUTIONS. Trop de — sont souvent un mal réel* (J.-J.) = Circonspection, ménagement : *tant de — affaiblit votre*

régne (Rac.) || — *oratoires*, ménagements de l'orateur pour se concilier la bienveillance de l'auditoire.

PRÉCAUTIONNER, v. a., prémunir contre; peu us. = Se —, v. pr., prendre ses précautions. = Le part. *précautionné*, e, s'emploie quelquefois comme adj. dans le sens de prudent, avisé : *le retard est — contre les surprises* (Did.)

PRÉCÈMMENT, adv., auparavant, ci-devant : *comme nous avons dit* — (Ac.)

PRÉCÉDENT, E, adj., qui précède, qui est immédiatement auparavant : *à mon — voyage* (J.-J.) = S. m., usage déjà établi; fait précédent qu'on invoque comme autorité : *citer les PRÉCÉDENTS*.

PRÉCÉDER, v. a., marcher devant, avoir le pas sur : *la musique PRÉCÈDE le régiment*. || **PRÉCÉDÉ** de la victoire (Mass.) = Être, avoir été auparavant : *son empire a des temps PRÉCÉDÉ la naissance* (Rac.) *La musique PRÉCÉDA le souper* (Ac.)

§ **PRÉCÉDER, DEVANÇER**. Celui qui *précède* va devant; celui qui *devance* l'emporte sur ses concurrents. Hésiode a *précédé* Homère; les Chaldéens ont *devancé* les autres peuples dans l'observation des astres.

PRÉCEINTE, s. f.; mar., bordage qui forme la ceinture d'un vaisseau et qui en distingue les étages.

PRÉCEPT, s. m., règle, enseignement : *les PRÉCEPTS de l'art*. *Le conte fait passer le — avec lui* (La F.) *La contrainte des — affaiblit et dessèche l'esprit* (Boil.) = Commandement de Dieu ou de l'Église. V. **COMMANDEMENT**.

PRÉCEPTEUR, s. m., celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant : *Bossuet fut le — du Dauphin*. || *Tout le monde a de l'esprit aujourd'hui, parce que le siècle passé a été le — du nôtre* (Volt.)

PRÉCEPTORAL, E, adj., qui appartient, qui est propre au précepteur : *un ton —. Une gravité PRÉCEPTORALE*; n'est pas us. au pl. m.

PRÉCEPTORAT, s. m., état, fonction du précepteur : *remplir consciencieusement les devoirs du —*.

PRÉCESSION, s. f.; astr. : — *des équinoxes*, mouvement rétrograde des points équinoxiaux.

PRÊCHE, s. m., sermon des protestants : *aller, assister au —. Tous les dimanches, après le — du soir, les femmes se rassemblent* (J.-J.) || Protestantisme : *le — avec la messe ici vont être au mains* (C. Del.) = Lieu où s'assemblent les protestants.

PRÊCHER, v. a., annoncer la parole de Dieu; instruire le peuple par des sermons : — *l'Évangile*. — *le carême*, prêcher dans une même église durant le carême. || *Tout me PRÊCHE que vous êtes un Dieu* (Fléch.) = Exhorter : — *les chrétiens, les fidèles, les infidèles*. V. **CONVERTI**. || *Recommander*, répondre soit de vive voix, soit par écrit : — *la vertu, une morale sévère*. || Fam., vanter, louer : — *ses exploits à tout venant*. = Abs., faire des remontrances : *il ne fait que —. = V. n. : peut-on si bien — qu'il ne dorme au sermon?* (Boil.) — *d'exemple*, pratiquer le premier tout ce que l'on conseille aux autres. V. **DÉSERT**. Prov. : — *pour son saint*, parler dans son intérêt. V. **CÉLÉBRER**.

PRÊCHEUR, s. m., anc. prédicateur : *les PRÊCHEURS de la Ligue*. || Fam. et ir. : — *éternel*, faiseur de remontrances. = Adj., qui fait continuellement de la morale : *frère —, dominicain*.

PRÊCHEUSE, s. f.; fam., femme qui fait des remontrances : *vous êtes une jolie —, on est heureux de vous obéir*. = Adj. : *j'augure à son humeur, qu'elle sera grave et —* (J.-J.)

PRÉCIEUSE, s. f., femme affectée dans ses manières et dans son langage : *les PRÉCIEUSES ridi-*

cules. *Les — font dessus tout les dédaigneuses* (La F.)

PRÉCIEUSEMENT, adv., avec le plus grand soin : *garder, conserver —*.

PRÉCIEUX, EUSE, adj., qui est de grand prix : *bijou —, pierre PRÉCIEUSE*. || *Les moments sont —, il n'y a pas de temps à perdre*. *Il semble que la nature se plaise à mettre dans les plus petits corps les âmes les plus PRÉCIEUSES* (Volt.) = Cher : *gage, souveuir —. Un enfant devient plus — en avançant en âge* (J.-J.) *Il faut du sang peut-être et du plus —* (Rac.) = Fait avec un soin extrême : *tableau d'un fini —* (Cuv.) = Affecté : *style —. La curiosité rend les filles vaines et —* (Fén.) = S. m., style précieux : *le — est en vogue aujourd'hui* (Gresset). = Celui qui a des manières affectées.

PRÉCIOSITÉ, s. f., affectation dans les manières et dans le langage : *la — si vaine, si affectée, si puérile, si prétentieuse* (Ch. Nod.) = Hauteur, fiercé : *sa — changea lors de langage* (La F.); vieux.

PRÉCIPICE, s. m., abîme, espace très-profond : *tomber dans un —, marcher entre deux PRÉCIPICES*. || Grand malheur, danger : *je vois, sans pouvoir m'arrêter, l'horrible — où je cours* (J.-J.) *L'ambition entraîne les hommes dans le —* (Fén.)

§ **PRÉCIPICE, GOUFFRE, ABÎME**. On tombe ou on est jeté de haut en bas dans un *précipice*; on est englouti par un *gouffre* qui s'ouvre tout béant; on se perd dans un *abîme* qui n'a pas de fond.

PRÉCIPITAMMENT, adv., avec précipitation, à la hâte : *courir —. Agir trop —*.

PRÉCIPITANT, s. m.; chim., ce qui opère la précipitation : *le — d'un sel*.

PRÉCIPITATION, s. f., action de précipiter. = Extrême vitesse, trop grande hâte : *marcher, agir avec —*. || Vivacité excessive dans les résolutions, les actions. = Chim., action d'un corps en dissolution dont les parties se précipitent au fond du vase.

PRÉCIPITÉ, s. m., matière dissoute, séparée de son dissolvant par le moyen de quelque précipitant, et tombée au fond du vase.

PRÉCIPITER, v. a., jeter d'un lieu élevé dans un lieu fort bas ou profond : — *dans le fossé, au fond de la mer* (Mass.) || — *du trône* (Rac.) — *dans le tombeau* (Boss.), causer la mort. || Faire tomber dans un grand malheur : — *dans le deuil*. *L'esclavage PRÉCIPITANT un peuple à sa ruine par tous les degrés de la bassesse* (Villem.) || Trop hâter, accélérer : *ne, PRÉCIPITONS rien* (Rac.) *La frayeur PRÉCIPITE mes pas* (Id.) = Exciter : *Guise PRÉCIPITAIT ou retenait la rage du peuple* (Volt.) = Chim., séparer par un réactif une matière solide d'un liquide dans lequel elle était dissoute, et la réunir au fond du vase. = Se —, v. pr., s'élançer : *se — par une fenêtre*. *Le peuple pour le voir court et se PRÉCIPITE* (Rac.) || *Se trop hâter : il s'est trop PRÉCIPITÉ dans cette affaire* (Ac.) || *Se — dans les bras l'un de l'autre*; fam., s'embrasser avec transport.

PRÉCIPUT, s. m.; dr., avantage que le testateur ou la loi donne à un des cohéritiers. = Ce que le contrat de mariage a stipulé en faveur du survivant. = Traitement supplémentaire qu'on accorde à certains fonctionnaires : *le doyen de la Faculté a mille francs de —*.

PRÉCIS, E, adj., fixe, déterminé, arrêté : *venir à l'heure PRÉCISE*. = Qui est exact, qui met de la précision. *Homme —, qui met de la précision dans son langage, dans ses écrits*. = Dr. : *demande —, expresse*. || En parl. du style : *le style de l'histoire*

doit être rapide dans les récits, — dans les réflexions (Cond.) V. CONCIS.

PRÉCIS, s. m., sommaire de ce qu'il y a de principal, d'essentiel dans une affaire, dans un livre : *le — d'une affaire, — d'histoire*. V. ABRÉGÉ.

PRÉCISEMENT, adv., exactement, au juste : *il n'y a presque personne qui ne pense plutôt à ce qu'il veut dire qu'à répondre — à ce qu'on lui dit* (La Roch.) = Fam. et ellipt., oui, c'est cela même : *est-ce que vous l'auriez battu ? —*.

PRÉCISER, v. a., déterminer, présenter d'une manière précise : — *une date, un fait*, etc.

PRÉCISION, s. f., exactitude dans le discours ; expression dégagée de toute superfluité : *La Fontaine est remarquable dans ses fables par la —* (La H.) *Les lois des Douze Tables sont un modèle de —* (Mont.) = Régularité ; exactitude dans l'action : *combinaison exécutée avec la plus grande —* (Rayn.) = Distinction rigoureuse et par laquelle on écarte tout ce qui est étranger à l'objet que l'on considère : — *métaphysique*. V. JUSTESSE.

PRÉCITÉ, E, adj., cité, mentionné précédemment : *article —*.

PRÉCOCE, adj., mûr avant la saison : *fruit, plante —*. = Se dit aussi des arbres qui portent des fruits précoces : *abricotier, cerisier —*. || *Enfant —*, plus avancé au physique et au moral qu'on ne l'est d'ordinaire à son âge. *Mon bonheur a été — ; il commença dès ma naissance et doit finir avant ma mort* (J.-J.) || *Prématuré*. V. HÂTIF.

PRÉCOCITÉ, s. f., qualité de ce qui est précocité : *la — des fruits, des fleurs*. || — *de la raison*.

PRÉCOMPTER, v. a., compter par avance les sommes à déduire : *qu'il plaise donc... que les aux soient sur les coups précomptés* (La F.) ; vieux.

PRÉCONÇU, E, adj., conçu d'avance, adopté sans examen : *opinions PRÉCONÇUES*.

PRÉCONISATION, s. f., action de préconiser.

PRÉCONISER, v. a., déclarer en plein consistoire qu'un sujet nommé à un évêché par son souverain a les qualités requises. || Louer avec excès : *il vous PRÉCONISE partout*. — *un remède*, en vanter l'efficacité. V. CÉLÉBRER.

PRÉCORDIAL, E, adj. ; anat., qui a rapport au diaphragme, à l'épigastre.

PRÉCURSEUR, s. m., celui qui vient avant quelqu'un pour en annoncer la venue : *saint Jean-Baptiste a été le — de Jésus-Christ*. || Homme célèbre qui a paru avant un autre par lequel il a été surpassé : *Ramus fut le — de Descartes* (Ac.) || Se dit des choses qui ont coutume d'en précéder d'autres : *ces troubles sont les PRÉCURSEURS d'une révolution*. = Adj. : *des signes —*.

PRÉCÉDÉ, E, s., personne morte avant une autre : *le — n'a point laissé de fortune*.

PRÉCÉDÉER, v. a., mourir avant un autre.

PRÉCÉDÉS, s. m., mort de quelqu'un avant celle d'un autre.

PRÉCÉESSEUR, s. m., celui qui a précédé quelqu'un dans un emploi, dans une dignité : *les plus pieux rois, vos PRÉCÉESSEURS* (Mass.) = Au pl., ceux qui ont vécu avant nous ; nos devanciers dans une carrière : *il y avait plus de simplicité, moins de luxe parmi nos —* (Ac.) *Les artistes, craignant d'être imitateurs, s'éloignent de la belle nature, que leurs — ont suivie* (Voll.) V. ANCÊTRES.

PRÉDESTINATION, s. f., décret de Dieu par lequel, suivant certains docteurs, il a réglé d'avance que tels hommes seraient sauvés. = Arrangement

immuable d'événements qu'on suppose arriver nécessairement : *les musulmans croient à la —*.

PRÉDESTINÉ, E, adj., que Dieu a destiné à la gloire éternelle ou à de grandes choses : *et l'on vit se dresser sur le monde l'homme —* (V. H.) = S., personne prédestinée : *les PRÉDESTINÉS*.

PRÉDESTINER, v. a., destiner de toute éternité au salut, à de grandes choses : *Dieu a PRÉDESTINÉ les élus*. *Cet homme semblait être PRÉDESTINÉ à changer la face de la terre* (Ac.) = Réserver de toute éternité : *la justice divine a PRÉDESTINÉ certains biens aux justes* (Boss.)

PRÉDÉTERMINANT, E, adj. ; théol., qui prédétermine : *décret —*.

PRÉDÉTERMINATION, s. f., action par laquelle Dieu meut et détermine la volonté humaine.

PRÉDÉTERMINER, v. a. ; en parl. de Dieu, déterminer la volonté humaine.

PRÉDICAMENT, s. m., vieux synon. de CATÉGORIE.

PRÉDICANT, s. m. ; t. de dénigrement, ministre protestant dont la fonction est de prêcher.

PRÉDIFICATEUR, s. m., celui qui annonce en chaire la parole de Dieu : — *évangélique*. *Il parle quelquefois mieux qu'un —* (Boil.) || *Celui qui prêche une doctrine quelconque : les écrivains qui se sont faits les PRÉDIFICATEURS de la morale* (Ac.)

PRÉDICATION, s. f., action de prêcher : *la — de l'Évangile*. = Sermon, discours prononcé en chaire : *souvenez-vous de cette —* (J.-J.) ; peu us.

PRÉDICTION, s. f., action de prédire : *les PRÉDICTIONS ne sont que pour les grands, les petits n'en valent pas la peine* (Volt.) = Chose prédite : *les — de Mathieu Laensberg. Que deviendra l'effet de ses — ?* (Rac.) *L'événement a justifié ma —*.

PRÉDILECTION, s. f., préférence d'affection : *vous savez la — qu'il a pour son fils aîné* (Étienne).

PRÉDIRE, v. a., annoncer par une sorte d'inspiration ce qui doit arriver : *les prophètes ont PRÉDIT la venue de Jésus-Christ* (Ac.) *Que de biens, que de maux sont PRÉDITS tour à tour !* (Rac.) = Annoncer d'après des calculs et des règles certaines : — *une éclipse*. = Annoncer par une prétendue divination ; dire ce qu'on prévoit devoir arriver : — *l'avenir*. *Je vous l'avais PRÉDIT, mais vous l'avez voulu* (Id.)

PRÉDISPOSANT, E, adj., qui est de nature à prédisposer à une maladie : *cause PRÉDISPOSANTE*.

PRÉDISPOSER, v. a., disposer d'avance à quelque maladie : *une mauvaise nourriture PRÉDISPOSE aux affections gastriques* (Ac.)

PRÉDISPOSITION, s. f. ; méd., disposition de l'économie à contracter certaines maladies.

PRÉDOMINANCE, s. f., action de ce qui prédomine : *la — du système nerveux* (Ac.)

PRÉDOMINANT, E, adj., qui prédomine : *vice — ; des vertus PRÉDOMINANTES*.

PRÉDOMINER, v. n., prévaloir, se faire surtout sentir : *l'avarice PRÉDOMINE chez lui*.

PRÉÉMINENCE, s. f., supériorité de rang, de droits : *avoir la — sur quelqu'un*. *Le gouvernement monarchique suppose des PRÉÉMINENCES, des rangs et même une noblesse d'origine* (Mont.)

PRÉÉMINENT, E, adj., qui est supérieur, qui excelle. Ne s'emploie guère qu'au moral : *la charité est la vertu PRÉÉMINENTE* (Ac.)

PRÉÉTABLIR, v. a., établir d'abord : — *la question*. *Je me flatte de raisonner un peu avec vous de l'harmonie PRÉÉTABLIE* (Voll.), du système philoso-

plique qui prétend expliquer l'influence réciproque du physique et du moral.

PRÉEXISTANT, E, adj., qui existe avant.

PRÉEXISTENCE, s. f.; théol., existence antérieure; *la — de l'âme*.

PRÉEXISTER, v. n., exister avant : *leur âme a préexisté à leur corps* (B. de St-P.) *La loi a son fondement dans le droit qui lui PRÉEXISTE* (Cousin).

PRÉFACE, s. f., discours préliminaire, avertissement mis à la tête d'un livre : *cette — rend raison du plan de l'ouvrage* (Ac.) *Un auteur à genoux dans une humble —* (Boil.) = Fam.; préambule : *laissons-là toutes ces PRÉFACES*. = Partie de la messe qui précède la consécration.

PRÉFECTORAL, E, adj., qui a rapport à une préfecture, à un préfet : *arrêté —*.

PRÉFECTURE, s. f., nom de plusieurs charges dans l'empire romain. = Circonscription territoriale soumise à un préfet; lieu de sa résidence; bureaux, hôtel du préfet. = Charge; durée de la charge du préfet. — *maritime*, circonscription littorale.

PRÉFÉRABLE, adj., digne d'être préféré : *il voulait apprendre à la nation que des services étaient PRÉFÉRABLES à des aïeux* (Volt.)

PRÉFÉRABLEMENT, adv., par préférence : *il faut aimer Dieu — à toute chose* (Laveaux).

PRÉFÉRENCE, s. f., acte par lequel on préfère une personne ou une chose à une autre : *demander, obtenir la —*. *Un père n'a point de choix et ne doit point avoir de — dans la famille que Dieu lui donne* (J.-J.) = Au pl., marques particulières d'affection ou d'honneur accordées à quelqu'un. = *De —*, loc. adv., par choix : *entre ces deux emplois, il a pris le premier de —*.

PRÉFÉRER, v. a., mettre au-dessus; se déterminer en faveur d'une personne ou d'une chose plutôt que d'une autre : — *utile à l'agréable. Ceux-ci, pour être PRÉFÉRÉS, baissent le prix de leur travail* (B. de St-P.) = Se —, v. pr. : *à la vertu doit se — à tout. Ne se PRÉFÉRANT à personne. Nous nous PRÉFÉRONS aux autres* (Ducl.) V. CHOISIR.

PRÉFET, s. m., celui qui, chez les Romains, occupait une préfecture. = Dans les collèges, surveillant des études. = Magistrat qui administre un département : — *de police*, magistrat chargé de la police dans le département de la Seine. — *maritime*, qui administre une circonscription littorale.

PRÉFIX, E, adj., fixé d'avance, déterminé : *temps —*, somme PRÉFIXE. || *Douaire —*, consistant en une somme fixée par le contrat de mariage.

PRÉFIXE, adj. f., qui se met au commencement d'un mot pour en modifier le sens en formant un nouveau mot : *particule —*. = S. f. : *une —*.

PRÉFLEURAIISON ou **PRÉFLORAIISON**, s. f.; bot., manière d'être des différentes parties d'une fleur avant son épanouissement.

PRÉHENSION, s. f., action de prendre, de saisir un objet : *la — des aliments. Le mode de — varie suivant les diverses classes d'animaux*.

PRÉJUDICE, s. m., tort, violation d'un droit : *causer un — notable. Porter —*, nuire. *Ses vertus même lui tourneront à —* (J.-J.) *Au — de sa fortune* (Fléch.) *Sans — de*, sans faire tort à : *sans — de mes droits, du courant* (Ac.) V. DOMMAGE.

PRÉJUDICABLE, adj., qui cause du préjudice : — *à la santé, à la réputation, à l'honneur*.

PRÉJUDICIEL, LE, adj.; dr. : *question PRÉJUDICIELLE, qui doit être jugée avant*. || *Moyens PRÉJUDICIELS*, par lesquels on soutient cette question.

PRÉJUDICIER, v. n., porter préjudice, faire du tort : *l'excès du travail PRÉJUDICIE à la santé* (Ac.) — *aux droits, à la réputation de quelqu'un*.

PRÉJUGÉ, s. m., ce qui a été jugé auparavant dans un cas semblable : *cet arrêté est un — pour votre cause*. = Marque, signe du bon ou du mauvais succès d'une affaire : *l'accueil qu'il vous a fait est un — pour le succès de votre affaire* (Laveaux). = Opinion, croyance sans examen, prévention publique : *le — est une prévention sans jugement* (Volt.) *S'affranchir des PRÉJUGÉS* (Mont.)

PRÉJUGER, v. a., rendre un jugement interlocutoire qui tire à conséquence pour une question qu'on doit juger postérieurement : — *une question sans l'avoir approfondie*. = Abs., prévoir par conjecture : *autant qu'on le peut —*. *Je ne PRÉJUGE rien*.

PRÉLART, s. m., sorte de toile de chanvre. = *Mar.*, grosse toile peinte ou goudronnée.

PRÉLASSER (SE), v. pr., affecter un air de dignité, de gravité : *l'âne, se PRÉLASSANT, marche seul devant eux* (La F.)

PRÉLAT, s. m., ecclésiastique qui a dans l'Église une dignité éminente avec juridiction spirituelle : *dependant le —, l'œil au ciel, la main nue, bénit trois fois le nom...* (Boil.)

PRÉLATION, s. f., droit qu'avaient les enfants d'obtenir par préférence les charges que leurs pères avaient possédées.

PRÉLATURE, s. f., dignité de prélat.

PRÈLE, s. f., genre de fougères qu'on nomme vulg. *queue-de-cheval*.

PRÉLEGS, s. m., legs qui doit être pris sur la masse avant le partage.

PRÉLÈGUER, v. a., faire un ou plusieurs prélegs.

PRÉLÈVEMENT, s. m., action de prélever.

PRÉLEVER, v. a., lever préalablement une portion sur le total : *sur cinquante gerbes il fallait en — cinq pour la dime* (Ac.) || *Aujourd'hui le talent se PRÉLÈVE non dans un cercle restreint, mais sur un peuple entier qui s'éclaire* (Villem.)

PRÉLIMINAIRE, adj., qui précède la matière principale et qui sert à l'éclaircir : *discours —*. *Articles PRÉLIMINAIRES*, qui doivent être réglés avant la discussion des intérêts particuliers. = S. m., *les — de la paix. On n'en était qu'aux —* (Rac.)

PRÉLIMINAIREMENT, adv., avant d'entrer en matière; préalablement.

PRÉLUDE, s. m., ce qu'on chante pour se mettre dans le ton : *le chant de la linotte s'annonce par une espèce de —* (Buff.) = Ce qu'on joue sur un instrument pour juger s'il est d'accord. = Improvisation musicale : *allons, gai! ce petit — vous mettra en humeur* (Bruëys). || Ce qui prélude, ce qui prépare à : *les séditions sont souvent les PRÉLUDES de la guerre civile. Des frayeurs mortelles et des grincements de dents, — de ceux de l'enfer* (Boss.)

PRÉLUDER, v. n., jouer ou faire un prélude sur un instrument; essayer sa voix par une suite de tons différents avant de chanter un air, etc : *tu meurs en PRÉLUDANT à tes tendres concerts* (Del.) = Improviser sur un instrument : *la lyre en main, PRÉLUDE le premier* (J.-B. R.) || Faire une chose pour en venir à une autre plus considérable : *il PRÉLUDAIT aux batailles par des escarmouches* (Ac.)

PRÉMATURÉ, E, adj., qui mûrit avant le temps : *fruit —*. *Dons PRÉMATURÉS* (Del.) || Qui vient, qui arrive avant le temps ordinaire : *sagesse, vieillesse PRÉMATURÉE. Il prit les titres PRÉMATURÉS d'auguste et d'empereur* (Volt.) || Ce qui est entrepris, exécuté

avant le temps convenable : *cette entreprise parut — et hasardée* (Id.) V. HÂTIF.

PRÉMATURÉMENT, adv., d'une manière prématurée : *agir, mourir* —.

PRÉMATURITÉ, s. f., maturité avant le temps ordinaire. || Précocité : — *d'esprit, de jugement*.

PRÉMÉDITATION, s. f., action de préméditer. — Bessein réfléchi qui précède l'exécution d'un crime : *l'homicide sans — est qualifié meurtrier; avec —, assassinat* (Ac.)

PRÉMÉDITER, v. a., méditer sur une chose avant de l'exécuter; se dit surtout en mauv. part : — *un coup, un crime. Fier et peu endurant pour des offenses PRÉMÉDITÉES* (J.-J.)

PRÉMICES, s. f. pl., premiers fruits de la terre ou du bétail : *sont-ce là les —... qu'on devait en ce jour offrir sur les autels?* (Rac.) || Premières productions de l'esprit, premiers mouvements du cœur : *il vous faut les — d'une âme, et la mienn ne serait pas digne de vous* (J.-J.) — Commencements : — *d'un règne. Toujours la tyrannie a d'heureuses —* (Rac.) *De la vengeance au moins j'ai goûté les —* (Voll.)

PREMIER, ÈRE, adj., qui précède les autres par rapport au temps, au lieu, à l'ordre : les **PREMIERS siècles du christianisme**. La **PREMIÈRE ville** que vous verrez. Le — *pas vers le bien est de ne pas faire de mal* (J.-J.) = Qui est indispensable, nécessaire avant tout; le plus important; le meilleur : chose de **PREMIÈRE nécessité**. La — *loi de l'État est le bonheur des peuples* (Fléch.) = Qui avait existé auparavant : *recouvrer sa — santé. Elle a repris pour vous sa tendresse —* (Rac.) = Se dit du commencement, de l'ébauche de certaines choses : *confier au papier ses PREMIÈRES idées*. = Titre d'honneur attaché à certaines charges : — *ministre, président. Matières —, productions naturelles non encore travaillées. Jeune —; celui qui joue le rôle des amoureux*. = Ancien : *ah! de nos — temps rappelez la mémoire* (Créb.) = Arith. : nombre —, qui ne peut être divisé que par l'unité ou par lui-même. = S. m., se dit avec rapport à un mot précédemment exprimé : *ceux qui emploient mal leur temps sont les — à se plaindre de sa brièveté* (La Br.) = Étage immédiatement audessus du rez-de-chaussée : *habiter le —*. = La première syllabe d'une charade : *mon —*.

§ **PREMIER, PRIMITIF, PRIMORDIAL**. **PREMIER** indique où sont les choses ou bien le temps où elles se sont passées; **PRIMITIF** les fait connaître quant à toutes leurs qualités, et **PRIMORDIAL** quant à l'origine qu'elles ont reçue ou qu'elles donnent.

PREMIÈRE, s. f., première épreuve tirée sur la forme. = Loge de premier rang dans une salle de spectacle : *se placer aux PREMIÈRES*.

PREMIÈREMENT, adv., en premier lieu : — *ils mentent* (J.-B. R.)

PREMIER-NÉ, s. m., enfant qui est né le premier. = Adj. : *fil* —.

PRÉMISSSES, s. f. pl., les deux premières propositions d'un syllogisme.

PRÉMONTRÉ, s. m., religieux réformé de l'ordre de Saint-Augustin, dont la principale abbaye était située à Prémontré, près de Laon.

PROMOTION, s. f., action de Dieu déterminant la créature à agir.

PRÉMUNIR, v. a., munir par précaution, précautionner : — *contre le froid, contre les mauvais conseils*. = Se —, v. pr. : *se — contre l'erreur*.

PRENABLE, adj., en parl. d'une place forte, qui peut être prise. || Qui peut être gagné, séduit : *n'être — ni par or ni par argent*.

PRENANT, E, adj., qui prend, qui est susceptible de prendre, de saisir : *partie PRENANTE*, qui reçoit les deniers. = Hist. nat. : *queue —*, à l'aide de laquelle certains animaux s'attachent et se suspendent. = S., celui, celle qui prend.

PRENDRE, v. a. et irr., saisir, mettre en sa main : — *une épée, une pierre. Dois-je — un bâton pour les mettre dehors* (Mol.) || — *les armes, s'armer. — les rênes de l'empire* (Mont.) || — *une affaire en main*, la diriger. *On ne sait par où le —*, se dit d'un homme très-susceptible ou insensible à tout. = Saisir, attirer à soi autrement qu'avec la main : — *avec les dents. — du feu sur une pelle, du bois avec des pincettes. L'éléphant PREND avec sa trompe*. = Mettre sur soi, en parl. des vêtements : — *son manteau, son chapeau. — le deuil*, se mettre en deuil à l'occasion de la mort d'un parent. — *l'habit, le voile, le froc*, entrer en religion. = Emporter avec soi : — *sa canne, son parapluie*. || Emporter de force ou en cachette : *ne pas — le bien d'autrui* (Les.) Abs., elle a **PRIS pour** — *plutôt que pour s'enrichir* (V. H.) = Se saisir de quelqu'un; arrêter pour emprisonner : *on l'a PRIS et conduit à la conciergerie*. = Faire prisonnier : *des pirates l'avaient PRIS sur les côtes de l'Angleterre* (Anquetil). = S'emparer, se rendre maître de : — *une ville, une forteresse d'assaut*. = Attrapper à la chasse, à la pêche, dans un piège : — *un loup, une carpe*. Il se dit aussi des animaux : *le renard n'a PRIS trois poules*. = Attaquer : — *l'ennemi en flanc*. || — *quelqu'un par son faible*, flatter sa passion dominante. = Surprendre : *je vous y PRENDS*. || *La pluie nous PRIT en chemin* (Ac.) *La peur le PRIT. La colique m'a PRIS assez mal à propos* (Reg.) = Faire usage de : — *un bain, — un bouillon, du café; — un repas. — du tabac*. || — *du repos*, se reposer. — *l'air*, se promener. *Ils rencontrèrent un bon vieillard qui PRENAIT le frais à sa porte* (Fén.) = Adopter, contracter : — *de mauvaises habitudes. — une posture indécente*. || Gagner un mal : *il a PRIS la fièvre*. Dans un sens analogue : *la fièvre l'a PRIS. — sa course, s'élançer*. En parl. d'un cheval : — *le trot, le galop*, trotter, galoper. || Poét. : *le coursier, libre enfin, s'élançait et PREND l'essor* (Del.) = En parl. d'un cours d'eau : — *sa source*, commencer à couler. || *Tous les vices PRENNENT leur source dans la paresse. Cette affaire. PREND un bon, un mauvais tour*, on peut présumer qu'elle réussira, qu'elle échouera. = Exiger un prix : *les sacres PRENNENT tant par course, par heure*. = Acheter : *PRENEZ cela, c'est bon marché*. = Accepter, recevoir : *PRENEZ sans façon ce qu'on vous donne*. || *Je PRENDS tout doucement les hommes comme ils sont* (Mol.) — *le temps comme il vient*, n'avoir pas de souci. || Fam. : *PRENEZ que*, supposez que : *PRENEZ qu'on m'a surpris et que je n'ai rien dit* (Gress.) = Emprunter, tirer de : *nous avons PRIS ce mot aux Anglais*. = Engager quelqu'un sous certaines conditions : — *un domestique, une bonne*. || — *femme, se marier*. = Aller joindre quelqu'un dans un endroit pour se rendre ailleurs avec lui : *il est venu me — en passant*. En parl. d'une voiture, etc. : — *des voyageurs, des marchandises*, les recevoir. = Oter, retrancher une partie d'un tout : — *sa part de la récolte*. = Abs. : — *sur sa nourriture*, retrancher de sa nourriture pour subvenir à autre chose. = Entrer en jouissance d'une chose à certaines conditions : — *un logement. — une somme à intérêts*, l'emprunter à condition d'en payer les intérêts. — *sous sa protection*, consentir à protéger, à

défendre. = Choisir, préférer, se décider pour : *il a pris là un métier fort rude. — son parti, se décider ou se résigner. = Choisir une route et la suivre : quel chemin a-t-il pris? (Rac.)* Abs. : — à droite, à gauche, entrer dans un chemin situé à main droite ou à main gauche. || — les voies de la douceur. = Considérer d'une certaine manière, inter-préter : — en bonne, en mauvaise part, du bon, du mauvais côté. — une chose en riant, ne pas s'en fâcher. || — pour, réputer, regarder comme : *me prenez-vous pour un sot? On nous devait plutôt — pour des possédés que pour des philosophes (Les.)* || Adopter, soutenir : — le parti du faible et de l'innocent (Ac.) Il se dit des sentiments, des passions que l'on éprouve : — de l'amitié, de la haine pour quelqu'un. || Il prenait les choses en patience (Volt.), il les supportait patiemment. = Dans beaucoup de locutions, le complément détermine seul la signification : — de l'âge, avancer en âge. — la fuite, s'enfuir. — la peine de, se donner la peine de. — son temps, ne point se presser; choisir le moment favorable. Dans le sens contraire : *vous avez mal pris votre temps (Les.) — la mer, s'embarquer. — terre, débarquer. — patience, patienter. — la liberté de, se permettre de. — une chose à tâche, chercher tous les moyens de la faire. — une chose à cœur, s'en affecter. — quelqu'un à témoin, invoquer son témoignage. — quelque chose sur soi, agir sans autorisation. Le — haut, parler avec fierté : enfin, Rolando... le prit d'un ton si haut, qu'il imposa silence à la compagnie (Les.)*

PRENDRE, v. n., prendre racine : *la vigne ne prend pas dans ce terrain.* || Réussir : *cet ouvrage a bien pris.* = Faire son effet : *les vésicatoires n'ont pas pris. Cette couleur a bien pris.* || *L'ambition prend aux petites âmes plus facilement qu'aux grandes (Chamf.)* = Se cailler, s'épaissir, se glacer : *je ne crois pas que cette gelée prenne. La rivière prendra cette nuit. La goutte lui a pris, il a été attaqué de la goutte.* = V. impers. : *il lui prit une rage de dents.* || Il lui prend des airs de franchise et de vivacité fort incommodes (Ac.) || *Vous ne m'écoutez pas, mal vous en a pris (P.-L. C.)* Bien lui prend de n'être pas de verre (Mol.)

PRENDRE (SE), v. pr., s'attacher, s'accrocher : *un homme qui se noie se prend à tout ce qu'il peut (Ac.)* || *Ne savoir où se prendre, à quoi recourir. Se laisser —, se laisser captiver. Se — à, commencer, se mettre à : elle baissa la tête et se prit à pleurer (C. Del.)* S'en — à quelqu'un, rejeter la faute sur lui. S'y — bien ou mal, être plus ou moins adroit. = Être employé : *cet adjectif se prend substantivement. Se — d'amitié pour quelqu'un, concevoir de l'amitié pour lui. Se — de paroles avec quelqu'un, se quereller avec lui. Se — de vin, s'enivrer.*

PRENDRE (À TOUT), loc. adv., tout bien examiné : *à tout — la vie n'est pas un mauvais présent (J.-J.)* Au fait et au —, loc. adv., au moment de l'exécution : *mais quand ce vint au fait et au — (Reg.); vieux.*

PRENDRE, s. m., action de prendre : *avoir le — et le laisser, avoir le choix.*

PRENEUR, EUSE, adj., celui, celle qui a coutume de prendre : — de tabac, de café, de thé. || *Un vieux renard, grand — de lapins (La F.) — de villes.* = Dr., qui prend à bail : *le bailleur et le —.* = Adj.; mar., qui a fait une prise : *vaisseau —.*

PRENOM, s. m., nom qui précède le nom de famille; nom de baptême : *décliner ses prénoms.*

PRENOTION, s. f., connaissance superficielle d'une chose avant de l'avoir examinée; peu us.

PRÉOCCUPATION, s. f., état d'un esprit trop occupé d'un objet pour faire attention à un autre. = Prévention d'esprit : *libre de toute —.*

PRÉOCCUPÉ, E, adj., se dit d'une personne dont l'esprit est extrêmement occupé d'un objet : — par mille inquiétudes. = Favorablement prévenu : *tu ne remportais pas une grande victoire, perfide, en abusant ce cœur — (Rac.)*

PRÉOCCUPER, v. a., occuper fortement l'esprit, l'absorber tout entier : *cette affaire est assez grave pour le —. Peut-être un songe vain m'a trop préoccupé (Rac.)* = Prévenir l'esprit de quelqu'un : *il ne faut pas qu'un juge se laisse — (Ac.)* = Se —, v. pr., se — du succès d'une affaire. = Abs. : *les esprits faibles se préoccupent aisément (Id.)*

PRÉOPINANT, E, s., celui, celle qui opine avant un autre : *être de l'avis du —.*

PRÉOPINER, v. n., opiner avant quelqu'un; peu us.

PRÉPARATEUR, s. m., celui qui prépare les élèves à un examen. = Celui qui prépare ce qui est nécessaire pour les expériences d'un cours de physique, de chimie, etc.

PRÉPARATIF, s. m., apprêt; principalement us. au pl. : *les préparatifs d'un bal, d'un festin.*

PRÉPARATION, s. f., action de préparer, de se préparer : *la — à la mort est une bonne vie (J.-J.)* = Action, manière de préparer certaines choses pour les employer ou les conserver : — des aliments. — médicinale, médicament. — chimique, mélange de plusieurs substances pour une expérience.

PRÉPARATOIRE, adj., qui prépare : *adjudication, élection —. École —.* = S. m., ce qui prépare : *c'est un — indispensable.*

PRÉPARER, v. a., apprêter, disposer, mettre en état : — un discours, un mets, une fête. — les événements (Fléch.) Prêtres sacrés, PRÉPAREZ vos cantiques (Rac.) = Amener l'effet d'une chose au moyen de quelque précaution : *il faut — ce coup de théâtre. — les esprits à un événement.* = Mettre en état d'atteindre le but proposé : — un élève à un examen, un enfant à sa première communion. = Se —, v. pr., se disposer, s'apprêter : *se — pour un voyage. Se — à combattre les Turcs (D'Al.)* = En parl. des choses : *il se — ici de grands événements (Étienne).* || *Se — des chagrins, agir de manière à en éprouver plus tard.*

§ **PRÉPARER, DISPOSER.** Préparer marque un usage futur ou simplement éventuel. Disposer marque une multiplicité de choses à ordonner pour un usage quelconque.

PRÉPONDÉRANCE, s. f., supériorité de crédit, de considération.

PRÉPONDÉRANT, E, adj., qui a plus de poids qu'un autre; qui est supérieur par la considération. || *Pouvoir —.* Raison PRÉPONDÉRANTE, qui entraîne la conviction. Voix PRÉPONDÉRANTE, qui l'emporte en cas de partage.

PRÉPOSÉ, E, adj., qui a la garde, le soin de : *commis — à une recette. = S. m., les PRÉPOSÉS de la douane, de l'octroi.*

PRÉPOSER, v. a., établir avec pouvoir, avec autorité de faire, de surveiller une chose : *Pharaon PRÉPOSA Joseph sur toute l'Égypte (Ac.)*

PRÉPOSITIF, IVE, adj., qui est de la nature de la préposition : *locution PRÉPOSITIVE.*

PRÉPOSITION, s. f.; gramm., mot invariable qui indique un rapport entre deux termes.

PRÉROGATIVE, s. f., avantage, honneur attaché à certaines dignités : *ne pas se prévaloir de ses PRÉROGATIVES. Une haute naissance est une — illustre* (Mass.) || Droits assurés à un souverain par la constitution. || Faculté dont jouissent exclusivement certains êtres : *la raison, la parole et la liberté sont les trois plus belles — de l'homme.*

§ **PRÉROGATIVE, PRIVILÈGE.** La *prérogative* est un honneur et se rapporte au rang ; elle relève ou met au-dessus des autres. Le *privilège* a plutôt rapport à l'intérêt ; c'est un avantage dont on est favorisé parmi les autres et contre le droit commun.

PRÉS, prép. : — *de*, loc. prép., exprime la proximité : *ambassadeur de France — le Saint Siège. — le Luxembourg. Je l'ai vu — du temple* (Rac.) — *des grands* (Boil.) Quand *prés* est employé seul, il sert d'adverbe : *aller, demeurer —. || Être — de.* sur le point de : *être — de la mort, — de mourir. On ne connaît l'importance d'une action que quand on est — de l'exécuter* (La Br.) = *Après*, en comparaison : *que sont-ils — de vous?* (Rac.) = *Presque*, environ : *il y a — de vingt-cinq ans que je ne l'ai vu.* || *Être — de ses pièces*, être sans argent. = *De —*, loc. adv. : *entendre de loin comme de —. || Te voyant de plus —. je t'admire encor plus* (Boil.) *De loin c'est quelque chose et de — ce n'est rien* (La F.) = *A peu —*, loc. adv., presque : *la terre est à peu — sphérique* (Arago.) = *A cela —*, loc. adv., sans s'arrêter à cela : *à une grande vanité —, les héros sont faits comme les autres hommes* (La Roch.) (On dit d'une dépense peu onéreuse : *vous n'êtes pas à cela —. A beaucoup —*, il s'en faut beaucoup. *A peu de chose —*, peu s'en faut.

PRÉSAGE, s. m., signe par lequel on juge de l'avenir : *l'accepte avec plaisir un — si doux* (Rac.) = *Conjecture tirée de ce signe : mes PRÉSAGES s'accablent* (Boil.)

§ **PRÉSAGE, AUGURE.** Le *présage* est fondé sur des rapports réels ou sur des raisons vraisemblables ; l'*augure*, au contraire, sur des circonstances insignifiantes, sur des rapports imaginaires ou vagues. *Présage* se prend plus volontiers en bonne part, et *augure* en mauvais.

PRÉSAGER, v. a., indiquer, annoncer une chose future : — *le bien, le mal. Ce changement PRÉSAGEAIT un grand événement* (La F.) *Que PRÉSAGE, Mathan, ce prodige incroyable?* (Rac.) = En parl. des personnes, conjecturer ce qui doit arriver : *et détournant ses yeux des meurtres qu'il PRÉSAGE* (Id.)

PRÉ-SALÉ, s. m., viande des moutons qui ont pâturé dans des prés arrosés par l'eau de la mer. = Mouton qui a pâturé dans ces prés.

PRESBOURG, vil. des États autrichiens, en Hongrie, sur la gauche du Danube. *Traité de —* (1805), entre la France et l'Autriche et par lequel François II cédait Venise à Napoléon et une partie du Tyrol à la Bavière.

PRESBYTE, adj., qui ne voit que de loin à cause de l'aplatissement du cristallin. = Qui ne convient qu'aux presbytes : *verres, lunettes PRESBYTES.* = S., personne presbyte.

PRESBYTÉRAL, E, adj., qui appartient à l'ordre de la prêtrise. *Maison PRESBYTÉRALE*, maison qu'habite le curé d'une paroisse.

PRESBYTÈRE, s. m., maison du curé : *retiré dans son humble —, à l'ombre de son église, le curé doit en sortir rarement* (Lamart.)

PRESBYTÉRIANISME, s. m., doctrine, secte des presbytériens.

PRESBYTÉRIEN, NE, s., celui, celle qui ne reconnaît pas l'autorité épiscopale. = Adj., qui concerne les presbytériens : *église PRESBYTÉRIENNE.*

PRESCIENCE, s. f.; théol., connaissance de ce qui doit arriver.

PRESCRIPTIBLE, adj., qui peut être prescrit. **PRESCRIPTION**, s. f., manière d'acquérir la propriété d'une chose par une possession non interrompue pendant un temps fixé par la loi. = Extinction d'une dette par suite de la non-réclamation du créancier dans un délai déterminé. = Ordonnance d'un médecin. V. COMMANDEMENT.

PRESCRIRE, v. a., ordonner, commander : — *des lois, des bornes. Mais ce malheur vous PRESCRIT d'autres lois* (Rac.) *La mère en PRESCRIRA la lecture à sa fille* (Piron). = V. n., acquérir par la prescription : — *un héritage.* || *Il n'y a pas de talent qui PRESCRIVE contre le bon sens et contre l'humanité* (Villem.), qui puisse anéantir l'autorité du bon sens, les lois de l'humanité. = Se —, v. pr., s'imposer une obligation : *pourquoi la nature s'est-elle enfin PRESCRIT des lois auxquelles elle n'était pas d'abord assujéti?* (J.-J.) = Se perdre ou s'obtenir par prescription : *un droit par la nature écrit..., jamais ne se PRESCRIT* (Piron).

PRESCRIT, E, adj., ordonné, obligatoire : *un acte revêtu de la forme PRESCRITE* (C. Del.) *Pour enfermer son sens dans la borne —* (Boil.)

PRÉSÉANCE, s. f., droit de précéder, de prendre place au-dessus : *le duc de Nemours et le duc de Beauport se disputèrent la — au conseil* (de Retz).

PRÉSENCE, s. f., existence, résidence d'une personne dans un lieu marqué : *tout semblait prospérer par sa —* (Boss.) *Je cours où ma — est encore nécessaire* (Rac.) *Droit de —*, rétribution accordée aux membres de certaines associations, lorsqu'ils assistent aux assemblées. || — *d'esprit, vacuité, promptitude d'esprit.* = Aspect, vue : la — *de ces paisibles lieux* (Rac.) || *Il soupirait après la — d'un bien si doux* (Fléché.) *Et fuyait des grandeurs la — importune* (Boil.) || Se dit en parl. de Dieu : *Dieu remplit l'univers par sa —.* = Théol. : la — *réelle*, le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie. = Il se dit d'une substance qui se trouve dans une autre : *reconnaître la — de l'arsenic dans un cadavre.* = En —, loc. adv., en face, en vue l'un de l'autre : *les deux armées sont en —.*

PRÉSENT, E, adj., opposé à absent, qui est dans le lieu dont on parle : — *sur le rivage* (Rac.) || *Dieu est — partout*, il existe dans tous les lieux en même temps. Par exagér. : *cet homme est — partout*, il voit, il surveille tout. *N'être jamais —*, être toujours distrait, inattentif : *il n'est ni — ni attentif à ce qui fait le sujet de la conversation* (La Br.) = Qui est dans le temps où nous sommes : *l'état — des affaires.* || *L'état — de mon âme* (J.-J.) *Ce — acte*, l'acte qu'on dresse, qu'on rédige actuellement. *La PRÉSENTE lettre*, ou subst., la PRÉSENTE, la lettre qu'on écrit : *je lui donne tous pouvoirs par les PRÉSENTES* (Volt.) = Se dit des choses que l'on se rappelle, que l'on croit voir encore : *son ouvrage m'est toujours — à l'esprit* (Barth.) || *Avoir la mémoire —*, se rappeler parfaitement les choses. *Avoir l'esprit —*, très-prompt. = S. m., personne présente : les PRÉSENTS et les absents. = Le temps présent ; ce qui est actuel : *Dieu voit l'avenir comme le —* (Mass.) *Le — nous entraîne* (Boss.) *L'ambition sacrifie le — à l'avenir* (Vauv.) = Gramm., mode d'un verbe qui exprime une époque présente : *le — du subjonctif*, ou adj. *le participe —.* = *A —*, loc. adv., maintenant : *je n'y songe plus à —.* = *Pour le —*, loc. adv., dans le

temps présent. = A — que, loc. conj. : à — que nous sommes seuls.

PRÉSENT, s. m., ce qu'on donne gratuitement; pure libéralité : quel — Dieu fait à la terre (Mass.) Gagner par des PRÉSENTS (Fléch.) Il combla de — tous les grands de sa cour (Rac.) Prov. : les petits — entretiennent l'amitié. Les — de Cérés, de Flore, de Pomone, les moissons, les fleurs, les fruits. — de noces, qu'on fait à la mariée. || — du ciel, tout ce qui arrive d'heureux et d'inattendu. || En mauv. part : détestables flatteurs, — le plus funeste que puisse faire aux rois la colère céleste (Rac.) V. DOX.

PRÉSENTABLE, adj., qu'on peut présenter, qui peut se présenter : raison, tableau —. Cet ouvrage, cette personne n'est pas —.

PRÉSENTATEUR, TRICE, s., celui, celle qui a droit de présenter à un bénéficiaire.

PRÉSENTATION, s. f., action ou droit de présenter à un poste : la — appartient au ministre, et la nomination au chef de l'État. — à la cour, action de présenter au souverain et à sa famille ceux qui sont admis à la cour. — de la Vierge, fête en mémoire du jour où la Vierge fut présentée au temple.

PRÉSENTEMENT, adv., maintenant : vous pouvez — vous retirer (Dest.)

PRÉSENTER, v. a., offrir : — un bouquet. Quelquefois à l'autel je présente au grand prêtre ou l'encens ou le sel (Rac.) || Les occasions que la fortune lui a PRÉSENTÉES (Boss.) — ses vœux, ses hommages. — une pétition, une requête à quelqu'un, exposer une demande dans une pétition. = Introduire en la présence de : on l'a PRÉSENTÉ au roi. Je vous PRÉSENTE un de mes vieux amis (C. Del.) = Montrer; mettre sous les yeux : — des images riantes (Barth.) || Exposer : j'ai tâché de — ces idées de la manière dont elles sont entrées dans ma tête (Volt.) = Tourner, diriger vers : — le flanc à l'ennemi. = Mettre en avant pour menacer : ils PRÉSENTENT leurs dards aux yeux des matelots (Rac.) — les armes, porter le fusil en avant en signe d'honneur et de déférence. || — quelqu'un à un emploi ou pour une place, le désigner. = Offrir, comme formule de politesse : — à quelqu'un ses respects, l'assurer de son respect. || Procurer, offrir : chaque site nous PRÉSENTE ses plantes, et chaque plante ses fleurs (B. de St-P.) = Se —, v. pr., paraître devant quelqu'un ou aller chez lui pour l'entretenir : se — devant le roi. La portière m'assura qu'il était inutile que je me PRÉSENTASSE (Beaum.) Se — bien, avoir de l'aisance dans le maintien. || Cette affaire se PRÉSENTE bien, s'annonce bien. Se — pour une place, se mettre sur les rangs pour l'obtenir. = Apparaître, s'offrir à la vue : un précipice affreux devant eux se PRÉSENTE (J.-B. R.) || Un nouvel ordre de choses se PRÉSENTE à moi (Boss.) = Survenir. = V. Impers. : il s'est PRÉSENTÉ une occasion favorable. V. DONNER.

PRÉSERVATEUR, TRICE, adj., moyen —. La vaccine est PRÉSERVATRICE de la petite vérole (Ac.)

PRÉSERVATEUR, s. m., fourneau qui garantit les doréurs de la vapeur du mercure.

PRÉSERVATIF, IVE, adj., qui a la vertu de préserver. = S. m., remède préservatif. || Le travail est le meilleur — contre l'ennui (Ac.)

PRÉSERVER, v. a., garantir du mal : de quel trouble un regard pouvait me — ! (Rac.) Des asiles pieux ou l'innocence est PRÉSERVÉE (Mass.) Me PRÉSERVE le ciel d'une telle pensée! = Se —, v. pr., se garantir : se — d'une contagion, de la tentation. V. GARANTIR.

PRÉSIDE, s. f., nom que l'on donne aux places fortes que les Espagnols possèdent sur la côte septentrionale d'Afrique et qui leur servent de lieu de déportation.

PRÉSIDENCE, action de présider : exercer la —. = Place de président : aspirer à la —. = Temps pendant lequel on préside : — temporaire. = Division administrative dans quelques contrées : les possessions anglaises dans l'Indoustan sont partagées en trois PRÉSIDENCES.

PRÉSIDER, s. m., celui qui préside une assemblée, une réunion, qui en dirige les discussions, les délibérations. = Le premier juge d'un tribunal. = Premier magistrat d'une république.

PRÉSIDENTE, s. f., celle qui préside. = Femme d'un président.

PRÉSIDER, v. n., occuper le premier rang dans une assemblée : les vieillards qui PRÉSIDAIENT aux conseils de votre auguste bisaïeul (Mass.) = Avoir la direction, veiller à : — à un concours. — aux moissons. || Un Dieu PRÉSIDE aux choses humaines (Mass.) || La raison PRÉSIDE dans les conseils du prince (Boss.) = V. a., exercer les fonctions de président : — une assemblée, un concours, les assises.

PRÉSIDENTIAL, s. m., tribunal qui, en certains cas et pour certaines sommes, jugeait en dernier ressort. = Siège de ce tribunal. = PRÉSIDENTIAL, E, adj., qui a rapport à un président.

PRÉSUMPTIF, IVE, adj. : héritier —, le plus proche héritier, celui qui est présumé devoir hériter. = Particul., l'héritier d'une couronne.

PRÉSUMPTION, s. f., conjecture, jugement fondé sur des apparences : — favorable. Il y a de grandes PRÉSUMPTIONS contre lui. = Ce qui est supposé vrai jusqu'à preuve du contraire : en fait de —, celle de la loi vaut mieux que celle du magistrat (Mont.) = Opinion trop avantageuse de soi-même : s'éloigner de la faiblesse autant que de la — (Boil.)

PRÉSUMPTUEUSEMENT, adv., avec présomption, d'une manière présomptueuse.

PRÉSUMPTUEUX, EUSE, adj., qui marque de la présomption, qui annonce une trop haute opinion de lui-même : homme —, femme PRÉSUMPTUEUSE. Courage aveugle et — (Barth.) Esprits — (Lebrun). = S., personne présomptueuse : jeune — (Corn.)

PRESQUE, adv., à peu près : ce sur quoi l'on compte le plus n'arrive — jamais. Un pauvre qui sollicite est — toujours importun (Fléch.)

PRESQU'ÎLE, s. f., partie de terre entourée d'eau, à l'exception d'un côté par où elle touche au continent ou à une île.

PRESSANT, E, adj., qui presse, qui insiste sans lâche : elle ne s'est insinuée à la cour ni par de PRESSANTES sollicitations ni par de lâches flattements (Fléch.) = En parl. des choses, urgent, qui ne souffre pas de délai : besoin — (Volt.) Le péril est — plus que vous ne pensez (Rac.)

PRESSE, s. f., multitude de personnes qui se pressent : fendre la —. Du peuple épouvanté j'ai traversé la — (Rac.) || Fam. : la — y est, se dit de tout ce qui est à la mode, qui attire beaucoup de monde. Il n'y a pas grand' —, se dit pour marquer que l'on est peu disposé à faire une chose. Tirer, se tirer de la —, de la confusion, d'un mauvais pas. Mon cœur est dans une terrible — (Sév.) = En Angleterre, enrôlement forcé des matelots. = Machine qui sert à serrer, à presser. = Machine au moyen de laquelle on imprime; se dit aussi des ouvriers qui font mouvoir la presse : ouvrage sous —, qu'on imprime actuellement : il n'y a rien de moi sous la

— (J.-J.) — *périodique*, les journaux. || *Liberté de la* —, d'imprimer et de publier. V. MULTITUDE.

PRESSE, s. f., petite pêche dont la chair adhère au noyau.

PRESSÉ, E, adj., serré : *tous les rangs sont pressés* (Boss.) = Qui se hâte, empressé, urgent : — *de partir avec nous* (Rac.) *Dans notre siècle, tous les auteurs sont pressés d'imprimer leurs plus médiocres fantaisies* (La H.) *Cela n'est pas* — (Mol.) = Qui ne souffre aucun délai : *lettre pressée*. = Attaqué, tourmenté : *par ces brigands nouveaux pressés de toutes parts* (Rac.) *Les matelots pressés de la soif* (B. de St-P.) = Concis : *soyez vif et dans vos narrations* (Boil.) = S. m. : *le plus* —, *ce qui presse le plus* : *Babi, qui te porte cette lettre, est chargée de pourvoir au plus* — (J.-J.)

PRESENTIMENT, s. m., sentiment vague qui fait prévoir, craindre ou espérer : *d'où vous vient aujourd'hui ce noir* — ? (Rac.) *J'ai des presentiments tout contraires aux tiens* (J.-J.) = — *de fièvre, de goutte, etc.*, espèce d'émotion qui fait craindre la fièvre, la goutte, etc.

PRESENTIR, v. a., avoir un presentiment de : — *sa fin prochaine*. *Vaugelas avait presentir la prose française dont Pascal allait créer le modèle* (Villem.) = Sonder les dispositions : *j'ai voulu seulement — votre goût* (Volt.) On dit dans le même sens : — *un juge sur une affaire* (Ac.)

§ **PRESENTIR, SOUPÇONNER**. On *present* l'avenir ou les choses futures. On *soupçonne* ce qui a lieu dans toutes les parties du temps.

PRESSER, v. a., serrer, étreindre avec plus ou moins de force : — *un drap mouillé, une orange*. *De ses bras innocents je me sentis* — (Rac.) = Mettre en presse ; faire mouvoir une presse : — *un livre*, pour le brocher ou le relier. || *Il ne faut pas trop — cette maxime*, il ne faut pas la pousser jusqu'à ses dernières conséquences. = Surcharger : *Valois pressait l'État du fardeau des subsides* (Volt.) = Approcher une personne, une chose contre une autre : — *pressez un peu vos rangs*. — *Écriture, les lignes*. *Il n'aime pas à être pressé*. || — *son style, les raisonnements*, s'exprimer avec concision. = Poursuivre sans relâche : — *l'ennemi*. || *Cet avocat a pressé vigoureusement son adversaire*. = Hâter, accélérer : — *des ouvriers*. — *le pas d'un cheval*. — *la mesure*, accélérer le mouvement. || *Je pressai son exil* (Rac.) || Solliciter, prier instamment : *je ne vous presse plus* (Rac.) *Vivez, c'est moi qui vous en presse* (Volt.) — *de questions*, interroger vivement et fréquemment. = Accabler : *le besoin, la nécessité, la faim* le presse. || *Je lis dans vos regards la douleur qui vous presse* (Rac.) = V. n., ne souffrir aucun délai : *l'affaire, le mal* presse. *Les dangers et les besoins pressaient* (Volt.) = Faire la presse des matelots. = Se —, v. pr., se serrer les uns contre les autres : *peuple qui se presse autour de cette tente* (Rac.) = Se hâter : *plus on se presse, moins on avance* (J.-J.)

PRESSEUR, s. m., ouvrier qui presse les étoffes.

PRESSEUR, s. m., ouvrier imprimeur qui travaille à la presse.

PRESSION, s. f., action de presser ; effet de cette action : — *atmosphérique*. *Machine à haute, à basse* —. || *Violence morale* : *la* — *exercée sur les électeurs*.

PRESSIROSTRES, s. m. pl., classe d'oiseaux échassiers à bec comprimé.

PRESSIS, s. m., jus qu'on fait sortir de la viande

en la pressant. = Suc exprimé de quelques herbes.

PRESSOIR, s. m., machine qui sert à presser du raisin, des pommes, pour en faire du vin, du cidre, etc. = Lieu où se trouve cette machine.

PRESSURAGE, s. m., action de pressurer le raisin. = Vin tiré du marc fortement pressuré. = Droit dû au maître d'un pressoir banal.

PRESSURER, v. a., presser des raisins ; en tirer la liqueur qu'ils contiennent par le moyen du pressoir. = Exprimer le jus des fruits en les serrant avec force. || Épuiser par les impôts : — *les peuples*. || Tirer d'une personne, par force ou par adresse, tout ce qu'on peut en tirer.

PRESSEUR, s. m., ouvrier qui travaille à faire mouvoir un pressoir.

PRESTANCE, s. f., bonne mine accompagnée de dignité et de gravité : *avoir de la* — ; fam.

PRESTANT, s. m., le jeu de l'orgue sur lequel s'accordent tous les autres.

PRESTATION, s. f.; dr., — *de serment*, action de prêter serment. — *de foi et hommage*, action de rendre foi et hommage à son seigneur suzerain. = Redevance annuelle : — *en nature, en argent*.

PRESTE, adj., prompt, agile : *personne — et habile*. *Avoir la main bien* —. || Être — *à la réplique*. = Interj., vite, promptement : *allons* — ; fam.

PRESTEMENT, adv., d'une manière prompte, vivement : *s'habiller* — ; *sauter* — *sur un cheval*.

PRESTESSE, s. f., extrême vitesse, agilité : — *de main*. *La — des roitelets les fait échapper à la serre de leurs ennemis* (Buff.) || — *d'une réponse*.

PRESTIDIGITATEUR, s. m., celui qui fait des tours de gobelet ; escamoteur.

PRESTIDIGATION, s. f., art du prestidigitateur.

PRESTIGE, s. m., illusion opérée par sortilège, par fascination : *la même doctrine des signes par des prestiges est établie en mille endroits de l'Écriture* (J.-J.) = Illusion produite par des moyens naturels : *les — de la physique, de l'optique, de la perspective*. || — *de l'imagination, de l'éloquence*.

PRESTIGIEUX, EUSE, adj., qui opère des prestiges, qui tient du prestige : *un art* —.

PRESTO, **PRESTITISSIMO** (mots ital.), adv.; mus., vite, très-vite.

PRESTOLET, s. m.; t. de mépris, ecclésiastique sans considération : *ce n'est qu'un* —.

PRÉSUMABLE, adj., qui peut se présumer, qu'on peut conjecturer : *le crime n'est pas* —. *Il n'est pas* — *qu'il réussisse* (Ac.)

PRÉSUMER, v. a., conjecturer, juger d'après certaines probabilités : *les législateurs doivent supposer les hommes méchants, et — le mal afin de le prévenir* (Trop long) = Croire, supposer : *on peut — que cette révolution n'est pas à son terme* (Rayn.) = Regarder comme : *un accusé est présumé innocent* (Ac.) = V. n., avoir trop bonne opinion : — *trop de son mérite*. — *de ses propres forces* (Fléch.)

PRÉSUPPOSER, v. a., supposer préalablement : *cela est présumé*. = Faire supposer : *l'étude de la physiologie présume celle de l'anatomie*.

PRÉPOSITION, s. f., supposition préalable.

PRÉSURE, s. f., matière dont on se sert pour faire cailler le lait.

PRÊT, s. m., action de prêter de l'argent, etc. = Objet prêté : *inscrire un* —. *Je ne puis accepter autrement que comme un* — (C. Del.) = Solde ordinaire du soldat, fournie par anticipation : *on fait le* — *tous les cinq jours*.

PRÊT, E, qui est disposé, préparé à : toujours — à combattre (Fléch.) *La mort ne surprend point le sage, il est toujours — à partir* (La F.) *Il trouve à le siffler des bouches toujours PRÊTES* (Boil.) = Abs. : nos vaisseaux sont tout PRÊTS et le vent nous appelle (Rac.) = Fam. : *il n'est jamais —, il n'a jamais fait ses préparatifs à temps.*

PRÉTANTAINE, s. f. : courir la —, courir çà et là, sans nécessité; fam.

PRÉTENDANT, E, s., personne qui prétend, qui aspire à une chose : tant de PRÉTENDANTS se nuisent les uns aux autres (Ac.) = S. m., celui qui aspire à la main d'une femme : *elle n'aura pu résister à tant de —* (Fén.) = Prince qui prétend avoir des droits à un trône occupé par un autre.

PRÉTENDRE, v. a., demander, réclamer comme un droit : *comme le plus vaillant, je PRÉTENDS la troisième* (La F.) *Ces deux peuples étaient en guerre pour des terres que chacun d'eux PRÉTENDAIT* (Boss.) = Affirmer, soutenir que : *on PRÉTEND que Thésée a paru dans l'Épire* (Rac.) = Vouloir, exiger : *et moi je ne PRÉTENDS que la mort d'un parjure* (Id.) = Avoir dessein, avoir intention : *je PRÉTENDS vous traiter comme mon propre fils* (Id.) = V. n., aspirer à : *il peut — à tout* (Mass.) *A de moindres faveurs des malheureux PRÉTENDENT* (Rac.) V. ASPIRER.

PRÉTENDU, E, adj., faux, supposé : un — bel esprit, *L'hypocrisie des PRÉTENDUS illuminés a produit bien des maux* (La H.) = S., le futur époux, la future épouse : *cette veuve a plusieurs PRÉTENDUS.*

PRÊTE-NOM, s. m., celui qui prête son nom à quelqu'un pour une affaire : être le — de quelqu'un. *Que de PRÊTE-NOMS font de grandes affaires à la Bourse* (Ségur).

PRÉTENTIEUX, EUSE, adj., qui a des prétentions; qui annonce de l'affectation : homme —; style, ton —. = S.; personne prétentieuse.

PRÉTENTION, s. f., droit qu'on a ou qu'on croit avoir de prétendre à une chose : avoir des PRÉTENTIONS. *Dans ses — une femme est sans borne* (Boil.) *Homme à —, qui prétend à l'esprit, qui cherche à être l'objet d'une distinction particulière, et dans le sens contraire homme sans —. Cette femme à encore des —, elle veut plaire par des qualités qui ne sont plus de son âge.* = Dessein, volonté : *je n'ai pas la — de vous convaincre.* = Espérance de fortune : *ce jeune homme a de belles —.*

PRÊTER, v. a., donner une chose à condition qu'on la rendra : — de l'argent, des livres. *Il n'avait PRÊTÉ ou donné un bonnet et des bas que je ne lui ai jamais rendus* (J.-J.) *Prov., on ne PRÊTE qu'aux riches, on n'oblige que ceux dont on peut espérer des services;* || on attribue des traits d'esprit ou des sottises à certaines personnes, d'après la réputation qu'elles se sont faite. || Procurer, donner : *tout PRÊTE des armes à la volupté* (Mass.) *PRÊTE à mes discours un charme qui lui plaise* (Rac.) *L'astre qui nous PRÊTE sa lumière* (J.-B. R.), qui nous éclaire. — secours, secourir, aider. — la main, venir en aide à quelqu'un : *Guillaume, enfant de chœur, PRÊTE sa main novice* (Boil.) — les mains, consentir, laisser faire. — l'oreille, écouter attentivement, en silence. *A de si noirs forfaits PRÊTERAS-tu ton nom?* (Boil.) || Imputer, attribuer : — à quelqu'un un ridicule, un travers, des torts. *L'adulateur PRÊTE aux grands les qualités qui leur manquent* (Mass.) = Fam. : — le flanc, donner prise sur soi. = V. n., s'étendre : *ce drap, ce bas PRÊTE peu.* || *Ce sujet PRÊTE beaucoup. L'esprit est comme un cuir souple qui PRÊTE* (Fén.)

|| — à la critique, à la plaisanterie, y donner matière. = Se —, v. pr., être prêt : *l'argent à tout denier se PRÊTA sans usure* (Boil.) || Se montrer facile, favoriser, se laisser aller : *vous êtes trop grand pour ne pas vous — à mes faiblesses* (Volt.) *Le torrent n'entraîne que ceux qui veulent bien s'y —* (Mass.) *Se — à la plaisanterie, ne pas s'en offenser.*

PRÊTER, s. m., ce qu'on prête ; ami au —, ennemi au rendre; prov., on se fait souvent un ennemi de celui qu'on a obligé, quand on exige le remboursement de ce qu'on a prêté.

PRÊTE-RENDU, s. m., juste représaille.

PRÉTÉRIT, s. m.; gramm., temps passé. = Adj. dr. rom., omis : *enfant —, celui dont le père avait oublié de faire mention dans son testament, ce qui rendait cet acte nul.*

PRÉTÉRITION, s. f., fig. de rhét. par laquelle on feint d'omettre des circonstances sur lesquelles on insiste avec beaucoup de force. = Dr., omission d'un héritier nécessaire dans un testament.

PRÊTEUR, EUSE, adj., qui prête : *la fourmi n'est pas PRÊTEUSE* (La F.) = S., celui, celle qui prête de l'argent : le — et l'emprunteur. Se prend souvent en mauv. part et signifie usurier : un — sur gages, à gros intérêts.

PRÊTEUR, s. m., magistrat qui rendait la justice dans Rome ou qui gouvernait une province. = Titre que l'on donnait, sous Napoléon, à des officiers nommés dans le sein du sénat.

PRÊTEXTE, s. f., robe blanche bordée de pourpre qui était à Rome une des marques de dignité sénatoriale, consulaire, etc. = Longue robe blanche garnie par le bas d'une petite bande de pourpre, que les enfants de famille patricienne portaient jusqu'à l'âge de puberté. = Adj., robe —, toge —.

PRÊTEXTE, s. m., cause supposée, raison apparente dont on se sert pour cacher le motif réel d'un dessein, d'une action : *se courir du — spécieux de l'équité* (Boss.) *Chaque défaut a son —* (La Roch.) *Elle trouve cent PRÊTEXTES pour n'éviter* (J.-J.) = Sous —, loc. prép., sous — de blâmer l'ambition, consacrer l'oisiveté et l'indolence (Mass.) = Sous — que, loc. conj. : *il a pris congé de nous, sous — qu'il avait à écrire.*

PRÊTEXTER, v. a., prendre pour prétexte : — un voyage. *On ne les a jamais vus égorger les faibles en PRÊTEXTANT les ordres de la Divinité* (Volt.)

PRÉTINTAILLE (Il m.), s. f., ornement de toilette en découpeur : *je puis me flatter d'être la première qui ait porté des PRÉTINTAILLES* (Les.) || Fam., légers accessoires.

PRÉTINTAILLER, v. a., mettre des prétintailles : une robe PRÉTINTAILLÉE. || — son style, y multiplier les ornements; peu us.

PRÉTOIRE, s. m., lieu où le préteur et certains magistrats rendaient la justice : *préfet du —, celui qui commandait la garde de l'empereur; premier magistrat d'une province du Bas-Empire.* = Partie d'un tribunal où se tiennent les juges.

PRÉTORIEN, NE, adj., qui dépend du préteur, qui appartient à sa charge : dignité PRÉTORIENNE. Familles PRÉTORIENNES, celles dans le sein desquelles on avait nommé un préteur. Provinces —, gouvernées par des préteurs. Garde —, garde des empereurs, commandée par le préfet du prétoire. = S. m. pl., les soldats de la garde prétorienne : *la dangereuse milice des PRÉTORIENS fut cassée par Constantin.*

PRÉTRAILLE, s. f.; t. d'injure employé pour dénigrer les ecclésiastiques.

PRÉTRE, s. m., ministre de la religion; celui qui préside aux cérémonies d'un culte religieux quelconque: *le grand — de la loi*. Les PRÉTRES ne pouvaient suffire au sacrifice (Rac.) = Chez les catholiques, celui qui en vertu de l'ordre du sacerdoce a le pouvoir de dire la messe et d'administrer les sacrements: *un bon — doit être le médecin des âmes* (Volt.) Dans les PRÉTRES... l'ignorance est bien plus à craindre que les lumières (Mass.)

PRÉTRESSE, s. f., chez les païens, femme attachée au service d'une divinité: — de *Vesta*.

PRÉTRISE, s. f., chez les catholiques, ordre sacré par lequel un homme est fait prêtre: *l'évêque seul a le droit de conférer la —*.

PRÉTURE, s. f., charge, dignité de préteur. = Temps de l'exercice de cette charge.

PREUVE, s. f., ce qui constate un fait, une vérité. — *convaincante, testimoniale*. — *éclatante qu'un Dieu préside aux choses humaines* (Mass.) La religion chrétienne est la seule qui ait des PREUVES (Fonten.) En venir à la —, vérifier. Faire ses —, prouver qu'on est noble; se faire connaître pour brave, pour savant, etc. Faire — de courage, de savoir, de probité, etc. = Se dit des titres, des pièces que l'on met à la fin d'un ouvrage pour prouver les faits que l'on y avance. = Marque, témoignage: — de confiance, d'amitié. = Arith., opération par laquelle on vérifie l'exactitude d'un calcul.

PREUX, adj. m., brave, vaillant: — *chevalier*. = S. m., un ancien. — *De ses guerriers à l'éclatante armure le roi des — s'avance environné* (Millev.)

PRÉVALAIS (la), ferme du départ. d'Ille-et-Vilaine, qui doit sa réputation au beurre excellent qu'elle produit.

PRÉVALOIR, v. n. et irr., avoir, remporter l'avantage: *l'usage PRÉVALT presque toujours contre la raison* (Volt.) *L'empire de la coutume PRÉVALT encore* (Barth.) *L'amour du pays doit ici —* (Corn.) = Se —, v. pr., tirer avantage: *je me garderais bien de me — d'un succès passager* (Volt.)

§ SE PRÉVALOIR, SE TARGUER. On se prévaut d'une chose qui donne de la prépondérance, d'un avantage qu'on obtient sur un concurrent. On se targue avec outre-cuidance ou d'une manière ridicule d'un avantage ou d'un mérite que l'on croit avoir.

PRÉVARICATEUR, TRICE, adj., celui, celle qui prévarique, qui trahit son devoir: *punir les PRÉVARICATEURS*. = Adj., juge —.

PRÉVARICATION, s. f., action de manquer par mauvaise foi au devoir de sa charge, aux obligations de son ministère.

PRÉVARIQUER, v. n., trahir la cause qu'on doit soutenir: *le veau d'or fut réduit en poussière pour avoir fait — Israël* (Mass.) Tout Juda PRÉVARIQUA (Id.) = Se rendre coupable de prévarication.

PRÉVENANCE, s. f., manière obligante de prévenir les désirs de quelqu'un: *il nous comble de PRÉVENANCES et de bontés* (Lamart.)

PRÉVENANT, E, adj., obligeant, qui va au-devant de ce qui peut plaire: *personne PRÉVENANTE*. *Toujours pressé pour son maître et — pour ses seuls amis, il ne fait aucune attention aux gens indifférents* (Buff.) = Agréable, gracieux, qui dispose en sa faveur: *extérieur —, physionomie —*. = Théol., qui prévient la volonté: *grâce —*.

PRÉVENIR, v. a. et irr., devancer, venir avant: *le courrier de France a PRÉVENU celui d'Autriche*. || Sa bonté PRÉVINT pour cette fois son jugement (Fléch.)

Le goût est un discernement prompt qui PRÉVIENT la réflexion (Volt.) = Faire le premier ce qu'un autre allait faire: — *les ennemis* (Boss.) || Rendre de bon offices de soi-même et sans en être prié; vous PRÉVEZ vos besoins par vos bienfaits (Volt.) Ses secours ont de son peuple heureux PRÉVENU les souhaits (J.-B. R.) = Détourner par ses précautions les maux, les dangers: PRÉVENONS un coup si funeste (Boss.) — *les objections, les difficultés*, les résoudre par avance = Occuper, influencer l'esprit de quelqu'un peu ou contre: — un juge. *Contre son innocence on veut me —* (Rac.) = Instruire, avertir par avance: *le sages le PRÉVIENT* (Boss.) *Je viens, j'arrive enfi sans qu'il n'ait PRÉVENU* (Rac.) = Se —, v. pr. concevoir des préventions: *vous vous PRÉVEZ aisément* (Ac.) Se — pour, contre quelqu'un. = S'informer, s'avertir réciproquement: *entre amis, on s'PRÉVIENT de tout ce qui peut intéresser l'amitié*.

PRÉVENTIF, IVE, adj., qui prévient, qui cherche à prévenir, à empêcher: *système —, mesure PRÉVENTIVES*. = Qui tient de la prévention: *juge ment —, détention —*.

PRÉVENTION, s. f., opinion favorable ou contraire avant examen: *l'ignorance est la mère de l —* (Vauv.) *Tout est —, cabale, entêtement* (La F.) = Dr., action de devancer l'exercice du droit d'un autre. = Droit de connaître d'une affaire dont on a été saisi le premier. = État d'une personne prévenue de délit, de crime: *mise en —*.

PRÉVENTIVEMENT, adv., d'une manière préventive: *il a été incarcéré —*.

PRÉVENU, E, adj., qui a des préventions, un opinion faite: *l'homme — ne vous écoute pas, il est sourd* (Boss.) = Qui a une haute idée de: *de sa grandeur déjà trop —* (Rac.) = Dr., présumé coupable: — *d'un délit, d'un crime*. = S., personne présumé coupable: *un — mis en accusation devient accusé*.

PRÉVISION, s. f., vue des choses futures: — *de Dieu*. Don de — = Conjecture: *Événement justifié toutes mes PRÉVISIONS*. *Les animaux doivent aussi à l'instinct le pressentiment ou la — de leur fonctions intellectuelles* (B. de St-P.) = Prévoyance.

PRÉVOIR, V. A. ET IRR., juger par avance qu'une chose doit arriver: *il vaut mieux employer notre esprit à supporter les infortunes qui nous arrivent qu'à — celles qui peuvent nous arriver* (La Roch.) *Je ne sais pas — les malheurs de si loin* (Rac.) = Prendre les précautions, les mesures nécessaires on ne peut tout —. *Un seul malheur PRÉVU nous donne tant de vaines inquiétudes* (B. de St-P.) = Se —, v. pr., être prévu: *tout le mal qui se PRÉVOIT facilement se prévient difficilement*.

PRÉVÔT, S. M., nom donné autrefois à certain magistrats chargés d'une juridiction ou proposés une haute surveillance: *sans craindre archers, — ni supplot de justice* (Boil.) || *Craindre le —, avoir conscience troublée*. || — *de salle*, celui qui est sur un maître d'armes et qui donne des leçons aux écuyers. On dit aussi: *le — d'un maître de danse*.

PRÉVÔTAL, E, adj., qui est de la juridiction de la compétence d'un prévôt: *sentence, exécution PRÉVÔTALE*. || *Cour —*, tribunal criminel établi temporairement et jugeant sans appel.

PRÉVÔTALEMENT, adv., d'une manière prévôtale, sans appel.

PRÉVÔTE, s. f., dignité, fonction, juridiction de prévôt. = Lieu où le prévôt rendait la justice = Territoire sur lequel s'étendait sa juridiction.

PRÉVOYANCE, s. f., action de prévoir; habi-

tude de prévoir et de prendre des précautions : rien n'échappe à votre —. La — des fourmis n'est qu'un préjugé (Buff.).

PRÉVOYANT, E, adj., qui prévoit et prend les mesures convenables : homme —. La sagesse est PRÉVOYANTE (Ac.) Par vos soins PRÉVOYANTS (Rac.)

PRIAM, dernier roi de Troie, que Pyrrhus égorga au pied des autels.

PRIAPE, fils de Bacchus et de Vénus, dieu de la fécondité des champs, présidait à la prospérité des troupeaux.

PRIÉ, s. m., celui qu'on a convié, invité : il est du nombre des PRIÉS. = Adj. m., us. dans diner, repas —, auquel les convives ont été priés d'avance.

PRIE-DIEU, s. m., sorte de pupitre avec marche-pied où l'on s'agenouille pour prier Dieu : il croit voir un — et se jette lourdement dessus (La Br.)

PRIER, v. a., adresser des prières à Dieu, lui offrir ses hommages, ses adorations : il se renferme pour — le Père céleste (Fléch.) || Fam. : je PRIE Dieu que, je souhaite que : je PRIE Dieu qu'il vous assiste. Abs., on ne peut pas toujours travailler, —, lire (Boil.) Dieu veut-il qu'à toute heure on PRIE, on le contemple? (Rac.) = Demander à titre de grâce : 6 mes amis! au nom du ciel, je vous ai déjà PRIÉS de ne plus me parler de mon déshonneur (B. de St-P.) Se faire —, différer d'accorder une chose facile. — pour quelqu'un, intercéder pour lui : PRIONS pour son âme (Boss.) = Inviter, convier : pour se venger de cette tromperie, à quelque temps de là la cigogne le PRIE (La F.) = Par menace, par humeur : ne recommencez pas, je vous PRIE. Vous, mon Dieu! mêlez-vous de boire, je vous PRIE (Boil.) Les orateurs l'emploient pour exciter l'attention : remarquez, je vous PRIE (Mass.) On l'emploie aussi comme formule de politesse : passez-moi cela, je vous PRIE.

§ **PRIER, SUPPLIER**. Prier désigne un exercice de piété qui consiste non-seulement à s'adresser à Dieu dans le besoin, mais encore à lui rendre grâce, à le louer et à le bénir. Supplier, c'est prier d'une manière humble, soumise.

PRIÈRE, s. f., acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu : nous ne connaissons aucune religion sans PRIÈRES (Volt.) Être en — (Rac.), prier. = Demande à titre de grâce : les — d'un homme puissant sont presque des ordres. Il ne se rendit point à ses — (Volt.)

PRIEUR, s. m., supérieur d'un monastère : le —, radieux comme un soleil, donne sa bénédiction à tout le monde (C. Del.) || Il faut toujours dire du bien de monsieur le —, il faut toujours ménager dans ses discours les personnes en place. = Ancien titre de dignité dans quelques sociétés : — de Sorbonne. || Grand —, chevalier revêtu d'un bénéfice de l'ordre; religieux qui avait la première dignité après l'abbé.

PRIEURE, s. f., supérieure d'un couvent.

PRIEURÉ, s. m., couvent sous la conduite d'un prieur, d'une prieure. = Maison, église de la communauté. = Maison du prieur; dignité du prieur, de la prieure.

PRIMAIRE, adj., du premier degré en cominçant : école, enseignement, instruction, instituteur —. En Amérique, l'instruction — est à la portée de chacun (de Tocquev.) || Assemblée —, celle qui nomme les électeurs dans un système d'élection à plusieurs degrés.

PRIMAT, s. m., prélat dont la juridiction est au-dessus de celle des archevêques : qui sera — des Gaules? qui sera pape? (La Br.) = Au pl., principaux habitants d'une ville ou d'une province de Grèce. = Adj. : archevêque, prince —.

PRIMATIAL, E, adj., qui appartient au primat : siège —, église, juridiction PRIMATIALE.

PRIMATICE, célèbre statuaire et peintre italien, mort en 1570, fut appelé en France par François 1^{er}.

PRIMATIE, s. f., dignité de primat. = Étendue de la juridiction d'un primat. = Siège de cette juridiction. = Maison, palais du primat.

PRIMAUTE, s. f., premier rang, prééminence : — du pape. On ne connaît point chez nous de — (Piron). = Avantage d'être le premier à jouer. || Gagner quelqu'un de —, le devancer, faire avant lui ce qu'il voulait faire.

PRIME, adj., premier; vieux.

PRIME, s. f., la première des heures canoniales. = Escr., la première position quand on a l'épée à la main. = Laine de première qualité : — de Ségovie. = Pierre siliceuse, légèrement colorée, qui ressemble à différentes pierres précieuses : — d'émeraude, de topaze, de rubis, etc.

PRIME, s. f., jeu où l'on ne donne que quatre cartes : il me vint hier un gentilhomme qui vous a vue jouer à petite — (Sév.) = Somme donnée pour prix d'une assurance. = Somme accordée à titre d'encouragement à l'agriculture et à l'industrie : on donne en PRIMES à l'exportation, dont l'étranger profite seul, trois fois plus qu'on n'a gagné par des impôts mal assis (Thiers). = Lot attaché à tel ou tel numéro sortant dans un emprunt remboursable par la voie du sort. = Objet de plus ou moins de valeur que certains industriels donnent en sus de leurs produits pour allécher les acheteurs. = T. de bourse : marché à —, marché à terme dans lequel l'acheteur est libre, au jour de l'échéance, de ne pas remplir ses obligations, pourvu qu'il abandonne au vendeur, à titre de dédommagement, une certaine somme convenue d'avance et appelée aussi prime.

PRIME ABORD (DE), loc. adv., au premier abord.

PRIMER, v. n., tenir le premier rang au jeu de paume. || Avoir l'avantage sur les autres : aimer à —. Il y en a de tels que, s'ils pouvaient connaître leurs subalternes et se connaître eux-mêmes, ils auraient honte de — (La Br.) = V. a., surpasser : il PRIME tous ses rivaux. — quelqu'un en hypothèque, avoir une hypothèque antérieure à la sienne.

PRIME SAUT (DE), loc. adv., subitement, tout d'un coup. = S. : les passions ne nous sautent pas toujours au collet d'un — (Montaigne); vieux.

PRIME-SAUTIER, ÈRE, adj., celui qui se détermine, qui agit du premier mouvement, sans délibération : des esprits PRIME-SAUTIERS.

PRIMEUR, s. f., première saison des fruits, des légumes. = Au pl., fruits et légumes précoces : aimer les PRIMEURS. || Toutes les — plaisent, et surtout celles du cœur (B. de St-F.)

PRIMEVÈRE, s. f., plante qui fleurit dès les premiers jours du printemps, vulg. coucou.

PRIMICÉRIAT, s. m., office de premiericier.

PRIMICIER, s. m., celui qui a la première dignité dans certains chapitres.

PRIMIDI, s. m., premier jour de la décade dans le calendrier républicain.

PRIMIPILE, s. m., le premier centurion chez les Romains.

PRIMITIF, IVE, adj., qui se rapporte au premier état d'une chose : le monde —. L'innocence PRIMITIVE (Boss.) Le quartz est le premier des verres PRIMITIFS (Buff.) || Ses goûts étaient PRIMITIFS comme son âge (Lamart.) = Le plus ancien : titre —, va-

leur — d'une monnaie. || *Langue* —, qu'on suppose n'être dérivée d'aucune autre. *Mots* —, les radicaux d'où dérivent d'autres mots. || *Couleurs* —, les sept couleurs principales dans lesquelles la lumière se décompose. || *Terrains* —, ceux qui ne contiennent pas de vestiges de corps organisés. V. PREMIER.

PRIMITIVEMENT, adv., originairement.

PRIMO, adv., premièrement, en premier lieu.

PRIMOGENITURE, s. f., aïeuse : *Ésaü vendit son droit de — pour un plat de lentilles* (Ac.)

PRIMORDIAL, E, adj., primitif, le premier en ordre : *la famille est la société PRIMORDIALE* (Portalis). *Les mines PRIMORDIALES de l'or sont dans les hautes montagnes* (Buff.) V. PREMIER.

PRIMORDIALEMENT, adv., primitivement, originairement.

PRIMULACÉES, s. f. pl.; bot., famille de plantes qui a pour type le genre primèverre.

PRINCE, s. m., celui qui possède une souveraineté : *les PRINCES ne sont pas établis pour se rendre terribles aux bons* (Pasc.). *L'histoire des plus grands — est souvent le récit des fautes des hommes* (Volt.) || — *du sang*, ceux qui sont sortis de la maison régnante par la branche masculine. = Prov. : *vivre en —, magnifiquement*. || Fam. : *il est bon —, se dit d'un homme qui a un caractère facile*. = Abs., le souverain du pays dont on parle : *je défiais la cour ne pays où les gens... sont ce qu'il plaît au* — (La F.) = Celui qui possède des terres ayant le titre de principauté : *tout petit — a des ambassadeurs* (Id.) = Titre honorifique : *les — de l'Église*, les cardinaux, les évêques. || Premier : *le — des apôtres*, saint Pierre; *le — des poètes*, Homère. || Poét. : *le — des ténèbres*, le démon. V. ROI.

PRINCES (îles des), petit archipel de la mer de Marmara. Il y en a neuf dont quatre sont habitées.

PRINCEPS (mot lat.), adj., édition —, la première édition d'un auteur ancien.

PRINCESSE, s. f., fille de prince; femme d'un prince : *l'amour ne règle pas le sort d'une —* (Rac.) = Femme souveraine d'un État. || Fam. et par dénigrement : *faire la —, prendre des airs de —, affecter de grands airs. Il mit ma — à la porte* (Les.)

PRINCESSE-ROYALE (îles de la), archipel de l'Amérique du Nord, sur la côte N.-O.

PRINCIER, ÈRE, adj., de prince ou de princesse : *titre —, dignité PRINCIÈRE*. *Famille —, dont le chef a le titre de prince*. || *Habitation —, magnifique, digne d'un prince*.

PRINCIPAL, E, adj., qui est le plus considérable, le plus remarquable en son genre : *le — défaut*, les *PRINCIPAUX magistrats*. *La PRINCIPALE vertu a été la reconnaissance* (Boss.) || *Leur arme — était dans leur courage* (Volt.) = *locataire*, celui qui loue une maison pour la sous-louer. = Gramm. : *proposition —, la proposition sous la dépendance de laquelle sont d'autres propositions*. = S. m., ce qu'il y a de plus important dans une affaire : *le — doit toujours aller avant l'accessoire. Vous oubliez le —*. = Dr., ce qui forme le fond d'une affaire : *évoquer le — et y faire droit*. = La somme, le capital d'une dette : *je vous payerai... intérêt et —* (La F.) = Celui qui a la direction d'un collège communal. = Au pl. m. : *les PRINCIPAUX de la ville*, les personnes les plus riches, les plus considérables.

PRINCIPALAT, s. m., fonction de principal.

PRINCIPALEMENT, adv., particulièrement, par dessus tout : *partout les vieillards sont négligés, mais — dans l'esclavage* (B. de St-P.)

PRINCIPAT, s. m., dignité de prince. = Exercice de l'autorité souveraine : *pendant les dix premières années de son —, Constantin avait été un trompeur consommé* (Am. Thierry).

PRINCIPAUTÉ, s. f., dignité de prince. = État dont le chef a le titre de prince. = Terre qui donne ce titre. = Au pl., le troisième chœur des anges.

PRINCEPE, s. m., cause première, origine : *le — de toute action est dans la volonté d'un être libre* (J.-J.) *Chaque chose doit être ramenée à son —* (Boss.) = Phys., ce qui constitue, ce qui compose les choses matérielles : *selon quelques philosophes, les atomes sont les PRINCIPES de tous les corps*. = Il se dit de toutes les causes naturelles qui donnent le mouvement aux corps. = Motif, règle de conduite : *l'amour-propre est le — de presque toutes nos actions* (La Br.) = Proposition vraie, ou regardée comme telle, que l'on prend pour point de départ : *ne reconnaître que des — évidents*. = Au pl., premières règles d'un art, d'une science : *on discute sur tout, on n'a de — sur rien* (A. Martin). = Maximes, préceptes de morale : *être fidèle à ses —* (Volt.) *Les — de la vertu ne sont-ils pas gravés dans tous les cœurs?* (J.-J.)

§ **PRINCEPE, ÉLÉMENT**. Le principe est aux éléments ce que la cause est à l'effet. Dieu est le principe de toutes choses; la bonté est un de ses éléments.

PRINTANIER, ÈRE, adj., qui est du printemps, qui naît au printemps : *fleur, saison PRINTANIÈRE*. *Jours PRINTANIERS* (C. Del.), de la jeunesse. || *L'État volé paya ses amours PRINTANIÈRES* (Gilbert). || *Étoffes —, qu'on porte au printemps*.

PRINTEMPS, s. m., première saison de l'année, qui commence le 21 mars : *le — est comme l'aurore d'un beau jour* (Barth.) = *chéri, doux matin de l'année* (Parny). *La Suède et la Finlande composent un royaume qui n'a presque ni — ni automne* (Volt.) || Poét., année : *j'ai vécu quatorze — loin des bras qui m'ont repoussés* (Soumet). || *Jeunesse : dans l'heureux — de ses jours* (Volt.)

PRIORI (A) (mots lat.), loc. adv., d'après un principe antérieur, admis comme évident : *démontrer une vérité P.* —. *La législation d'un peuple ne doit pas être faite à —* (Ac.)

PRIORITÉ, s. f., antériorité, primauté en ordre de temps ou de rang : — *de date, d'hypothèque*. *Réclamer la —*.

PRISE, E, adj., occupé : *la place est PRISE*. *Condé trouve Fribourg —* (Volt.) || *Quand le cœur d'une fille est —, son amant n'a plus rien à lui demander* (B. de St-P.) || *Attrapé, trompé à la été — pour dupe. J'y fus —* (Volt.) *Personne bien PRISE dans sa taille, bien faite* || — *de vin, ivre : il était tellement — de vin qu'il ne pouvait se soutenir* (Chamf.)

PRISE, s. f., action de prendre : *c'est le meilleur voilier qui fait le plus de PRISES* (B. de St-P.) *Les Français ne périrent que trente hommes à la — d'Oran* (Fléché.) = Chose prise, capture : *voilà une bonne —. Nos corsaires auraient-ils fait quelque —?* (Chamf.) = Moyen, facilité de prendre, de saisir : *avoir, donner, trouver —*. || *Le véritable amour est inséparable de la générosité, et par elle on a toujours sur lui quelque —* (J.-J.) *Donner — à la critique, s'exposer à être critiqué. Être en —, exposé à être pris. Aux échecs, il se dit d'une pièce qu'une autre pièce peut prendre*. || *Lâcher —, lâcher, abandonner ce qu'on tenait; y cesser une poursuite, renoncer à ses prétentions*. = Querelle, dispute : *ils ont eu — ensemble. Être aux —, en venir aux —, se com-*

battre, discuter, disputer vivement. || *Être aux* — avec la mort (Boss.) — de corps, action d'arrêter un homme en vertu d'un jugement. = Acte qui décrète la prise de corps : *il a été décrété de — de corps, arrêté et emprisonné* (C. Del.) — d'armes, action de prendre les armes et de se réunir pour un service. || — d'habit, cérémonie qui se pratique quand on entre dans un ordre religieux. — de possession, acte par lequel on se met en possession d'une charge, d'un emploi. || — d'eau, action de détourner d'une rivière, d'un étang une certaine quantité d'eau pour son usage; concession qui donne ce droit; l'eau elle-même qui est détournée. = Dose d'un médicament à prendre en une fois : *une — de rhubarbe, de thériaque.* || — de tabac, pincée de tabac. Abs., donnez-moi une —.

PRISÉE, s. f., action d'estimer la valeur d'un objet. = Prix mis par un commissaire-priseur ou un huissier aux objets qui doivent être vendus aux enchères : *je dis au marchand... que je m'en tiendrais à la —* (Les.)

PRISER, v. a., mettre le prix à une chose qui doit être vendue, en faire l'estimation : — des meubles, des étoffes. || — trop sa marchandise, se faire trop valoir. || Estimer, faire cas de : *ce qu'on PRISE le plus est ce qui vaut le moins.* = Se —, v. pr., être prisé : *votre bon naturel ne se peut trop —* (La F.) = S'estimer : *le monde ne vous estimera qu'autant que vous vous PRISEZ vous-même* (Boss.) V. ESTIMER.

PRISER, v. n., prendre du tabac par le nez : *cette femme a l'habitude de —.*

PRISEUR, adj. m., celui qui fait la prisee : *commissaire —*, commissaire qui met les prix aux objets et les fait vendre.

PRISEUR, EUSE, s., personne qui prend du tabac en poudre.

PRISMATIQUE, adj., qui a la forme d'un prisme : *les dents canines de l'hippopotame sont courtes, PRISMATIQUES et coupantes* (Buff.) *Couleurs —*, couleurs naturelles vues à travers un prisme.

PRISME, s. m., polyèdre composé de deux bases égales et parallèles unies par des parallélogrammes. Il se dit particul. du cristal qui sert à décomposer, par la réfraction, les rayons lumineux : *dans les mains d'un enfant un globe de savon, dès longtemps précédé le — de Newton* (Del.) || *Voir les choses à travers un —*, les considérer suivant ses préjugés, ses passions. *Le — de la mode, de l'amour-propre.*

PRISON, s. f., lieu où l'on enferme et où l'on garde les accusés, les criminels, les débiteurs : *mettre, tenir en —.* *Sortir, s'échapper de —.* — d'État, — pour dettes. *Il n'est — si douce, que son hôte en peu de temps ne s'y lasse sans faute* (La F.) || Fam. : *cette maison est une vraie —*, elle est sombre et triste. *Le corps est la — de l'âme* (Ac.) = Emprisonnement, captivité : *un mois de —.*

PRISONNIER, ÈRE, s., celui, celle qu'on détient en prison ou qu'on vient d'arrêter pour l'y mettre : *écrouer un —.* *Un — sans argent est un oiseau à qui on a coupé les ailes* (Les.) — d'État, celui qui est arrêté, renfermé pour quelque action contraire à la sûreté de l'État. — de guerre, celui qui a été pris à la guerre. = Adj. : *on voit la liberté... en ces lieux PRISONNIÈRE* (Volt.) V. ESCLAVE.

PRIVAS, ch.-l. du départ. de l'Ardeche.

PRIVATIF, IVE, adj.; gramm., se dit des particules qui marquent privation. *In* est une particule privative au commencement de certains mots fran-

çais, comme *incorrigible, indigne.* = S. m., particule privative.

PRIVATION, s. f., perte d'un avantage, d'un bien qu'on avait ou qu'on devait avoir : *l'âge amène chaque jour une —* (Volt.) = Manque des choses nécessaires : *vivre de PRIVATIONS.*

PRIVATIVEMENT, adv., exclusivement, préférentiellement : *accorder — à tout autre* (Ac.)

PRIVAUTÉ, s. f., grande familiarité, se dit surtout des libertés qu'un homme prend avec une femme : *vous prenez céans certaines — qui ne me plaisent point* (Mol.)

PRIVÉ, E, adj., qui manque de quelque chose; dénué : — de la vie; — de toutes choses. V. DÉNUÉ. = Particulier, qui n'a aucune charge publique : *homme —.* *Les douceurs de la vie PRIVÉE* (Fén.) = Il se dit des choses, par opposition à public : *sa main se fermait pour les dépenses PRIVÉES; elle s'ouvrait pour les dépenses publiques* (Mont.) *Agir de son autorité PRIVÉE*, de sa propre autorité. = Apprivoiser : *on amène deux ou trois éléphants PRIVÉS et conduits par des hommes adroits* (Buff.)

PRIVÉ, s. m., lieux d'aisances : *on porte à une lieue de la ville les immondices des PRIVÉS* (Volt.)

PRIVER, v. a., ôter à quelqu'un ce qu'il possède : — quelqu'un de ses biens, de sa liberté, des droits de citoyen. *Je vous PRIVERAI de ce plaisir funeste* (Rac.) = Apprivoiser : — une chèvre, un chien. *Les oiseaux de proie sont les plus difficiles de tous —* (Buff.) = Se —, v. pr., s'imposer une privation : *se — d'une consolation* (Fléché.) *Vous vous êtes PRIVÉS vous-mêmes du plaisir de manger des melons exquis* (J.-J.) V. ABSTENIR.

§ **PRIVER, FRUSTER, SEVRER.** *Frustrer* quelqu'un, c'est le priver de ce qu'il espérait ou de ce qui lui était dû, l'empêcher d'obtenir un avantage qu'il se promettait. *Serrer*, qui n'est synonyme des deux autres qu'au fig., signifie priver de quelque chose de doux ou d'agréable.

PRIVILEGE, s. m., faculté accordée à un seul ou à plusieurs de jouir d'un avantage à l'exclusion des autres : *il n'y a maintenant que deux classes en Europe, celle qui demande des PRIVILÈGES et celle qui les repousse* (Napol.) = Acte qui contient cette concession : *enregistrer un —.* = Dr., avantage affecté à certaines conditions : *les princes du sang avaient autrefois de grands —.* *Les — de l'âge.* || Dr., prérogative : *briguer le — de mourir en héros* (J.-B. R.) = Hypothèque qui prime toutes les autres. || Don naturel : *la raison est un — qui distingue l'homme de la bête.* V. PRÉROGATIVE.

PRIVILÉGIÉ, E, adj., qui a un privilège, qui jouit d'un privilège : *marchand, créancier —.* || Qui a reçu de la nature quelque don particulier : *l'homme est une créature PRIVILÉGIÉE* (Ac.) *Jour —*, pendant lequel on ne peut être arrêté pour dettes. = S. m., celui qui jouit d'un privilège.

PRIVILÉGIER, v. a., accorder un privilège.

PRIX, s. m., estimation, valeur d'une chose; ce qu'on l'achète, ce qu'on la vend : *le — des choses est relatif à l'estime que nous en faisons* (Condill.) *Il connaît mieux qu'un autre le — de l'argent* (La Br.) *Juste —*, prix modéré. *Une chose hors de —*, excessivement chère. *Une chose sans —*, qui n'a pas de —, d'une valeur extraordinaire ou qui n'a aucune valeur. *Mettre la tête d'un homme à —*, promettre une somme à qui le tuera. || Se dit de tout ce qu'il en coûte pour obtenir quelque avantage : *il a acheté la victoire au — de son sang* (Volt.) *A quelque — que ce soit*, quoi qu'il en

coûte. || Mérite d'une personne, excellence d'une chose : *décider du mérite et du — des auteurs* (Boil.) *Sentir le — de la vertu* (Barth.) || Récompense : *le — de l'éloquence. N'exigeons pas le — avant la victoire* (J.-J.) *Pour — de tant de gloire* (Rac.) V. RÉCOMPENSE. || Châtiment, expiation : *leur triste servitude devint le juste — de leur ingratitude* (Rac.) — *pour —*, loc. adv., toute compensation faite. *Au — de*, loc. prép., en comparaison de : *nous n'enfantons que des atomes au — de la réalité* (Pasc.) *Les richesses ne sont rien au — de la vertu.*

PROBABILISME, s. m.; théol., doctrine des probabilités.

PROBABILITÉ, s. f., vraisemblance, apparence de vérité : *l'affirmative et la négative de toutes les propositions ont leur —* (Pasc.) *Calcul des PROBABILITÉS*, théorie mathématique par laquelle on soumet à l'investigation du calcul la détermination des événements probables de toute nature.

PROBABLE, adj., vraisemblable, qui paraît fondé en raison : *argument, opinion —*. = Qu'il est raisonnable de supposer : *il n'est pas — que cela arrive*. = S. m. : *le — ne vaut pas le certain.*

PROBABLEMENT, adv., vraisemblablement : *mais l'inventeur du monologue fut — un bavard* (Del.)

PROBANTE, adj. f.; dr., qui prouve : *pièce —. Raison —*, convaincante, démonstrative. *En forme —*, en forme authentique.

PROBATION, s. f., temps d'épreuve qui précède le noviciat. || Temps du noviciat.

PROBATIQUE, s. f., piscine où on lavait les victimes, etc., et près de laquelle Jésus-Christ guérit le paralytique. = Adj. : *piscine —*.

PROBATOIRE, adj., se dit d'un acte constatant la capacité d'un étudiant : *acte —*; vieux.

PROBE, adj., qui a de la probité : *homme, cœur —. La plus grande offense qu'on puisse faire à l'homme —, c'est de soupçonner sa probité* (Lamothe).

PROBITÉ, s. f., attachement sévère aux devoirs de la justice, de la morale : *la — est un attachement à toutes les vertus civiles* (Vauv.) — *inaltérable* (Mass.) || Se dit des personnes : *c'était l'homme, la —, la sincérité même* (Dest.) V. VERTU.

PROBLÉMATIQUE, adj., ce dont on peut soutenir l'affirmative ou la négative : *doctrine, proposition —*. = Douteux : *nouvelle —*. = Équivoque : *conduite —*. V. INCERTAIN.

PROBLÉMATIQUEMENT, adv., d'une manière problématique.

PROBLÈME, s. m., question à résoudre : — *d'algèbre, de géométrie, de physique*. = Proposition dont on peut également soutenir le pour et le contre : — *de métaphysique*. || Tout ce qui est difficile à expliquer : *l'homme est dans ses écarts un étrange —* (Andrieux).

PROBUS, successeur de l'empereur Tacite, fut massacré dans une révolte par Carus en 262.

PROCÉDÉ, s. m., manière d'agir d'une personne envers une autre : *bon —. Les bons ou les mauvais PROCÉDÉS sont les indices du cœur* (Fonten.) *D'un mauvais — nous sommes incapables* (Mol.) = Abs., en mauv. part : *votre — met tout le monde contre vous* (Id.) = Au pl., abs., en bonne part : *homme à —* (Volt.) = T. d'arts, méthode à suivre pour faire une opération : *un relieur eût enlevé cette tache par les PROCÉDÉS qu'on emploie tous les jours* (F.-L. C.) = Petit rond de cuir que l'on applique au bout d'une queue : *queue à —*.

PROCÉDER, v. n., provenir, tirer son origine. = Dr., agir par des voies légales : — *juridiquement*. — à l'inventaire des effets. *Voulez-vous que nous PROCÉDIONS au testament* (Mol.) = Agir en quelque affaire que ce soit, de telle ou telle manière : *PROCÉDONS avec ordre. Cet ouvrage PROCÈDE bien, est bien conduit*. || Il a PROCÉDÉ avec moi en galant homme, en homme d'honneur.

PROCÉDURE, s. f., manière de procéder en justice : — *civile, commerciale, criminelle*. = Instruction judiciaire d'un procès. = Actes faits dans l'instruction d'un procès : *je n'entends guère les affaires et encore moins les PROCÉDURES* (Volt.)

PROCÈS, s. m., instance devant un juge sur un différend entre deux ou plusieurs parties : *un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon —. Tous mes — allaient être finis* (Rac.) *Faire le — à quelqu'un*, le poursuivre en justice; et fam., l'accuser, le condamner sur ce qu'il dit ou fait. || *Gagner, perdre son —*, réussir, échouer dans une entreprise. *Sans autre forme de —*, sans préambule, sans formalité : *le loup l'emporte, et puis le mange, sans autre forme de —* (La F.)

PROCESSIF, **IVE**, adj., qui aime à intenter, à prolonger des procès : *homme, esprit —*. = Qui a rapport aux procès : *formes PROCESSIVES*.

PROCESSION, s. f., cérémonie religieuse dans laquelle on marche en ordre en chantant les louanges de Dieu. || Fam., foule de peuple qui se succède comme à la file : *c'est une — continuelle*. On dit dans un sens analogue : *marcher en —*. = Théol. : *la — du Saint-Esprit*, la production éternelle du Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils.

PROCESSIONAL, s. m., livre où sont notées les prières qu'on chante aux processions.

PROCESSIONNELLEMENT, adv., en procession : *marcher —*.

PROCÈS-VERBAL, s. m., acte dans lequel un officier public a constaté un fait et toutes ses circonstances : *les PROCÈS-VERBAUX ont pour but d'assurer l'exécution des lois répressives*. = Résumé des discours et des délibérations d'une assemblée.

PROCHAIN, **E**, adj., se dit des lieux, proche, voisin : *le village —. L'ours s'en va dans la forêt PROCHAINE* (La F.) = Se dit du temps et des choses près d'arriver : *le mois, le terme —, l'année PROCHAINE. J'ai lu dans ses regards sa — vengeance* (Rac.) = T. de dévot. : *occasion —*, occasion de pécher qui est présente, ou occasion qui peut porter facilement au péché. || *De grandes richesses sont l'occasion — d'une grande pauvreté* (La Br.) = S. m., chaque homme en particulier. et tous les hommes en général : *il faut aimer son —* (Ac.) *On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son —* (La F.) V. PROCHE.

PROCHAINEMENT, adv. de temps, bientôt, dans peu de temps : *cela se fera —*.

PROCHE, adj., qui est près de, voisin : *la ville la plus —. Ces deux maisons sont PROCHEs l'une de l'autre*. = En parl. du temps : *l'hiver est —. Le jour fatal est —* (Boil.) = En parl. de parenté : *ils sont très-PROCHES parents*. = Avec le préposit. et un infin., prêt à, disposé à : *rendre l'homme raisonnable et plus — de devenir chrétien* (La Br.) = S. m. pl., parents : *chez les Germains on héritait des haïnes et des inimitiés de ses —* (Mont.) — *de*, prép. : *le palais — du canal, — des pyramides* (Volney). = Adv., près, auprès : *il demeure ici tout —. De — en —*, loc. adv., en allant d'un lieu à un lieu voisin : *le choléra s'étendit rapidement de — en —*. ||

Peu à peu : à mesure que les hommes se multiplient, la terre se peuple de — en — (Boss.)

§ **PROCHE, PROCHAIN, VOISIN.** Une chose est *proche* ou *prochain* qui approche ou dont on approche. *Voisin* ne regarde que la situation. En outre, *proche* et *prochain* supposent des objets moins considérables que *voisin*.

PROCHRONISME, s. m., erreur de chronologie qui consiste à avancer la date d'un fait.

PROCLAMATION, s. f., action de proclamer; publication solennelle : — *d'une loi*. = Écrit qui contient ce que l'on veut publier, proclamer : *afficher, publier, lancer, répandre une* —.

PROCLAMER, v. a., publier à haute voix et avec solennité : — *un roi, un empereur, une loi*. = Fonder, établir : *le peuple français nomme, et le Sénat proclame Napoléon Bonaparte premier consul à vie* (Thiers). — *des droits mensongers, c'est mettre en péril les droits certains* (Cousin). = Divulguer : — *les belles actions, sa propre honte*. = Se —, v. pr., se dire hautement. = Être proclamé.

PROCLITIQUE, s. m., se dit d'un mot qui donne son accent au mot suivant.

PROCLIVE, adj., qui se dirige en avant.

PROCLIVITÉ, s. f., pente, penchant.

PROCLUS, philosophe néoplatonicien du vi^e siècle, fut un violent adversaire du christianisme.

PROCOBANT, E, adj.; bot., se dit de la tige des plantes lorsqu'elle reste étendue sur le sol par débilité et qu'elle n'y jette point de racines.

PROCONSUL (mot lat.), s. m., magistrat romain qui gouvernait avec l'autorité du consul. || Gouverneur avide et inique : *d'avidés PROCONSULS dévorent nos provinces* (C. Del.)

PROCONSULAIRE, adj., qui a rapport au proconsul : *autorité, dignité*. — || *Province* —, gouvernée par un proconsul.

PROCONSULAT, s. m., dignité de proconsul. = Duré des fonctions d'un proconsul.

PROCOPE, historien grec, mort vers 565, a laissé une histoire où il imite de loin Hérodote. = *PROCOPE* (le café), qui existe encore à Paris, dans la rue de l'Antienne-Comédie, eut une sorte de célébrité littéraire au xviii^e siècle.

PROCRÉATION, s. f., génération.

PROCRÉER, v. a., engendrer : *la fin du mariage est de — des enfants*. Abs. : *les animaux mangent, PROCRÉENT, vivent sans inquiétude et meurent sans regret* (Droz).

PROCRUSTE ou **PROCUSTE**, brigand de l'Attique, fut tué par Thésée. || *Mettre sur le lit de —*, plier, courber les faits à son système, à sa manière de voir.

PROCURATEUR, s. m., celui qui est chargé d'une procuration. = Ancien titre d'une des principales dignités de Venise et de Gènes.

PROCURATION, s. f., pouvoir donné par quelqu'un à un autre d'agir en son nom : *être fondé, chargé de —*. = Acte qui contient cette délégation de pouvoir : *délivrer, signer, enregistrer une —*.

PROCURER, v. a., faire obtenir : — *du travail, un emploi, des chevaux*. || — *des plaisirs, quelques heures de sommeil*. *Ce n'est point l'or qui PROCURE une vie comode* (Volt.); et en mauv. part : — *des désagréments, des dégoûts*. = Se —, v. pr., obtenir par ses soins : se — *de l'argent, des honneurs*.

PROCURER, s. m., celui qui a pouvoir d'agir pour un autre : *les princes se marient ordinairement par —*. *Si quelque affaire t'importe, ne la fais pas par —* (La F.) = Nom qu'on donnait autrefois aux avoués : *un — n'est pas un homme fort traitable* (Reg.) — *général*, magistrat qui exerce les fonctions du ministère public près d'une cour supérieure.

PRODICUS, sophiste et rhéteur athénien, compté Euripide et Socrate au nombre de ses disciples, et fut mis à mort vers 396 av. J.-C.

PRODIGALEMENT, adv., avec prodigalité.

PRODIGALITÉ, s. f., action de prodiguer; caractère du prodigue : *il s'est ruiné en folles PRODIGALITÉS*. *La — est moins honteuse que l'avarice* (Ac.)

PRODIGE, s. m., effet contre le cours ordinaire de la nature : *la superstition aime à transformer tout en PRODIGES*. *Opérer des —* (Mass.) *Les — fameux accomplis de nos jours* (Rac.) = Événement, chose extraordinaire : *faire des — de valeur* (La H.) = Par exagér., personne ou chose qui excelle en bien ou en mal : *l'ornement et le — de son siècle* (Mass.) — *de cruauté* (Volt.)

§ **PRODIGE, MIRACLE, MERVEILLE.** Le *prodige* consiste d'ordinaire dans un grand phénomène de la nature. *Miracle* est un événement contre l'ordre des choses. *Merveille* est comme un diminutif de *prodige*, et s'applique particulièrement aux œuvres de l'art ou de l'industrie.

PRODIGEUSEMENT, adv., d'une manière prodigieuse : *c'est — se tromper* (Chat.) *Cette manière d'écrire — aisée* (La H.)

PRODIGIEUX, EUSE, adj., qui tient du prodige en bien comme en mal : *un esprit —, une mémoire PRODIGIEUSE*. *Une — fortune* (Marm.) *Les — travaux du général Bonaparte* (Thiers).

PRODIGUE, adj., qui prodigue son bien en folles et excessives dépenses : *homme, femme*. *Rien n'est plus touchant dans l'Évangile que la parabole de l'enfant*. — || Prov. : *à père avare, enfant —*. Être — *de son sang*, ne pas le ménager; être — *de promesses*, promettre beaucoup. Se dit aussi des choses : *moins PRODIGUES* (J.-B. R.) *Sa — amitié ne se réserve rien* (Boil.) = S., personne prodigue.

§ **PRODIGE, DISSIPATEUR.** Le *prodigue* dépense trop ou plus qu'il ne faut; le *dissipateur* dépense mal ou autrement qu'il ne faut.

PRODIGUER, v. a., dépenser avec excès, donner avec profusion : — *son bien, ses trésors*. || Ne pas épargner : — *son sang, sa vie*. — *les serments* (Volt.) = Se —, v. pr., être prodigué : *rien ne se prodigue plus que les promesses*. = Se rendre utile ou agréable le plus qu'on peut : se — *pour ses amis*.

PRODRÔME, s. m.; méd., temps qui précède l'invasion d'une maladie. = Introduction à l'étude d'une science.

PRODUCTEUR, TRICE, s., celui, celle qui produit en matière d'industrie : *les PRODUCTEURS et les consommateurs*. = Adj. : *une intelligence suprême, PRODUCTRICE de tous les mondes* (Volt.)

PRODUCTIF, IVE, adj., qui produit, qui est d'un bon rapport : *bien —, terre PRODUCTIVE*. || Commerce —, *entreprise* —.

PRODUCTION, s. f., action de produire : *la — des êtres est généralement proportionnée à leur destruction*. = Ce qui est produit : *les PRODUCTIONS de la nature, de l'art, de l'esprit*. = Ce que produisent le sol et l'industrie d'un pays : *toute terre doit être évaluée sur la —*. = Dr., titres et écritures qu'on exhibe, qu'on dépose dans un procès. = Anat., synon. de prolongement. = Physiolog., développement.

PRODUIRE, v. a., donner naissance, engendrer : *chaque animal PRODUIT son semblable* (Ac.) || *La Grèce a PRODUIT de grands hommes* (Barth.) = Faire naître, en parlant des fruits de la terre : *ces arbres PRODUISENT de beaux fruits*. Abs. : *la terre ne semble — que pour vous seuls* (Mass.) = Se dit de l'industrie : *cette manufacture PRODUIT des objets*

d'une grande utilité (Ac.) = Abs. il se dit de toutes les productions en général : les moyens de — sont aussi variés que les produits (Droz). || Faire, créer, en parl. des ouvrages de l'esprit et de l'art : l'éloquence PRODUIT des tableaux sublimes (Barth.) Que PRODRA l'auteur après tous ces grands cris? (Boil.) = Causer, occasionner : le mal qu'on dit d'autrui ne PRODUIT que du mal (Id.) = Exposer à la vue, livrer à l'examen. — des titres, des pièces. — des témoins, les faire entendre en justice. || — des autorités, des raisons, les alléguer, les faire connaître. = Abs., donner par écrit les moyens qu'on a pour soutenir sa cause. = Introduire, faire connaître : — un jeune homme dans le monde, dans la société. = Se —, v. pr., se faire connaître : c'est un supplice assez fâcheux que de se — à des sots (Mol.) : se dit aussi des choses. V. CITER.

PRODUIT, s. m., ce que rapporte une maison, une terre, une charge, etc. : *virre du — de son travail, de sa terre, de sa plume.* = Se dit particul. des productions de l'agriculture, de l'industrie : les PRODUITS agricoles, manufacturiers. Le feu n'est que le — de l'industrie de l'homme (Buff.) = Chim., résultat d'une opération : la potasse est un — chimique. = Arithm., résultat de la multiplication de deux nombres : 8 est le — de 4 par 2.

PROÈDRE, s. m., titre de neuf magistrats d'Athènes, tirés au sort chaque année parmi les neuf tribus qui n'avaient pas fourni les prytanes cette année-là.

PROÉMINENCE, s. f., état de ce qui est proéminent : — du nez, du globe de l'œil. = Partie proéminente : avoir une — sur le front.

PROÉMINENT, E, adj., qui est plus en relief que ce qui l'entoure : dans le visage de l'homme, le front et le nez sont PROÉMINENTS.

PROFANATEUR, TRICE, s., celui, celle qui profane les choses saintes : Jésus-Christ chassa du temple tous les PROFANATEURS (Ac.) = Adj. : un peuple — (J.-B. R.)

PROFANATION, s. f., action de profaner les choses saintes : — d'une église, des vases sacrés. = Abus des choses précieuses : employer un si beau talent à un si indigne usage, c'est une — (Ac.)

PROFANE, adj., qui est contre le respect qu'on doit aux choses sacrées : action, conduite, vie —. Culte — (Rac.) Luxe — (Boil.) = Chez les anciens, qui n'était pas initié aux mystères religieux ; qui n'appartient pas à la religion : auteur, historien —. || Qui est indigne d'un bien, d'une faveur : loin d'ici, — vulgaire (J.-B. R.) = S., chez les anciens, personne qui n'était pas initiée aux choses saintes. = Celui qui manque de respect pour les choses de la religion : quel — en ce lieu s'ose avancer vers nous? (Rac.) || Homme ignorant, personne qu'on ne veut point admettre dans une société. = S. m., chose profane : mêler le sacré au —.

PROFANER, v. a., traiter avec mépris, avec irrévérence les choses saintes, les employer à des usages profanes : — un temple, un autel. Va — des dieux la majesté sacrée (Rac.) Cette église a été PROFANÉE, il s'y est commis un meurtre, un assassinat, une action criminelle. || Souiller une chose précieuse, en faire un mauvais usage : — l'innocence.

PROFÉRER, v. a., prononcer, articuler : ce furent les dernières paroles qu'il PROFÉRA en mourant (Ac.) V. PRONONCER.

PROFES, ESSE, adj. et s., qui a fait des vœux dans un ordre religieux. = Maison PROFESSE, maison dans laquelle résidaient les profès.

PROFESSER, v. a., avouer publiquement, reconnaître hautement : — une religion, une doctrine. Voilà... ce que j'avais à vous dire sur les sentiments que j'ai PROFESSÉS (J.-J.) = Exercer : — un art, une science. = Enseigner publiquement. — les mathématiques, la rhétorique, dans l'Université.

PROFESSEUR, s. m., celui qui enseigne ou possède parfaitement une science, un art : — d'histoire, — en droit, — de peinture. On l'emploie aussi en parl. d'une femme. || Auteur qui propage une doctrine ; ne s'emploie qu'en mauv. part : — d'impiété, de matérialisme.

PROFESSION, s. f., déclaration publique. — de foi, des sentiments que l'on tient pour orthodoxes. Faire sa — de foi politique, Faire — d'une religion, l'exercer ouvertement. || Fam. : faire — d'une chose, la pratiquer publiquement. = État, métier, condition : exercer une — libérale. Se trouver avec des gens de toutes sortes de PROFESSIONS. Joueur de —, celui qui est dans l'habitude de se livrer au jeu. Les plaisants de — ont presque tous l'esprit faux et superficiel (Volt.) = Acte par lequel on fait des vœux de religion. V. ART.

PROFESSIONNEL, LE, adj., qui a rapport à une profession : enseignement —. École PROFESSIONNELLE.

PROFESSO (EX) (mots lat.), loc. adv., à fond, d'une manière complète : traiter un sujet ex —.

PROFESSORAL, E, adj., qui appartient à un professeur : air, ton — ; vie PROFESSORALE (Ac.)

PROFESSORAT, s. m., emploi, état de professeur. = Durée des fonctions d'un professeur.

PROFIL, s. m.; peint., trait, délimitation d'une figure vue par un de ses côtés. Dans ce sens, il est opposé à face : tête, visage de —. = Aspect, représentation d'un objet vu d'un de ses côtés seulement ; opposé à plan : une carte de Paris en —. = Délimitation d'un bâtiment représenté dans son élévation comme coupé par un plan perpendiculaire : le — d'un bastion, d'une citadelle. = Contour d'un membre d'architecture : le — d'une corniche. Les cinq ordres diffèrent beaucoup dans leurs PROFILS (Ac.) = Géol., coupe d'un terrain.

PROFILER, v. a., représenter en profil : — le visage, la tête de quelqu'un. = Donner à un ouvrage d'architecture les contours qui lui conviennent : — une corniche, — la façade d'un édifice. = Se —, v. pr., se dessiner en profil : des collines dont les contours se profilent sur la voûte des cieux (B. de St-P.)

PROFIT, s. m., avantage, bénéfice : tirer — d'une affaire. Mettre à —, employer utilement. || Fam. : je n'ai d'autre — que d'être battu (Elieue). Chose faite à —, de manière à durer longtemps. Chose qui fait du —, qui se consomme moins vite qu'une autre. = Progrès dans les études : la lecture s'y fait avec plus de — (J.-J.) = Abs. et au pl., petites gratifications que reçoivent les domestiques : il me nourrissait mal, ne payait mal mes gages ; jamais aucuns PROFITS (Dest.) V. GAIN.

PROFITABLE, adj., utile, avantageux : conseil —. Tout est — aux élus (Boss.)

PROFITER, v. n., tirer du profit, faire un gain : — à un marché. Faire — son argent, le faire valoir, en tirer un intérêt. = Tirer avantage de : — du temps (Boss.) — des circonstances (Volt.) Nous PROFITERONS d'un rayon de soleil (C. Del.) = En parl. des choses, rapporter du profit, procurer du gain : son commerce lui a PROFITÉ. = Servir, être utile : de quoi m'ont PROFITÉ mes inutiles soins?

(Rac.) = Faire des progrès : — *en science, en vertu, en sagesse.* = Croître, se fortifier; être d'une bonne venue : *ce jeune garçon PROFITE à rue d'œil. Les arbres PROFITERONT bien dans ce terrain.*

PROFOND, **E**, adj., dont le fond est éloigné de la superficie, du bord; qui est très-croeu : *antré, précipice* — *Des morts la PROFONDE demeure* (La F.) = Qui pénètre avant : *racine, plaié* — || Difficile à pénétrer, à connaître : *du ciel la — sagesse* (Boil.) || Qui pénètre avant dans la connaissance des choses : *un — savoir, un — politique. Il est vrai que Quinault est un esprit* — (Boil.) = Grand, extrême dans son genre : — *oubli* (Rac.) *Dans un sommeil — ils ont passé leur vie* (J.-B. R.) — *respect, silence* — (Rac.) *Solitude. retraite* — = S. m., fond : *du — dans enfers* (Boil.)

PROFONDÉMENT, adv., bien avant : *arbre — enraciné.* || D'une manière profonde : *méditer. dormir* — *Sabier* —, s'incliner très-bas.

PROFONDEUR, s. f., étendue d'une chose considérable depuis la superficie ou l'entrée jusqu'au fond : *la — d'un puits, d'un précipice. Un abîme dont les yeux n'osent sonder la —* (J.-J.) || — *des jugements de Dieu.* = Dimension d'un corps considéré de haut en bas : *il y a trois dimensions : longueur, largeur et —.* = Épaisseur ou hauteur : *un régiment d'infanterie rangé sur tant d'hommes de —.* = Étendue en longueur : *cette cour a dix mètres de — sur douze de largeur.* || Se dit des choses difficiles à pénétrer : — *des mystères.* || Grande pénétration : *me — d'esprit incroyable* (Boss.) *Des plus vastes desseins les sombres PROFONDEURS* (Volt.)

PROFUSEMENT, adv., avec profusion.

PROFUSION, s. f., excès de libéralité ou de dépense : *la générosité sans discernement est —* (Lévis). *Ils fournissent de leurs peines et de leurs sueurs à vos plaisirs et à vos PROFUSIONS* (Mass.) || *Donner des louanges à —, avec —, les prodiguer.*

PROGÉNITURE, s. f., enfants; fam. = Petits, en parl. des animaux.

PROGRAMME, s. m., description d'une fête publique. = Exposé des conditions à remplir pour un concours, pour un examen, etc.

PROGRÈS, s. m., avancement, mouvement en avant : — *du soleil dans l'écliptique. Le Rhin tranquille et fier du — de ses eaux* (Boil.) = Suite d'avantages remportés à la guerre : *arrêter les — de l'ennemi.* || Avancement en bien ou en mal : *les — de l'industrie et du commerce* (Volt.) — *des connaissances* (Montaig.) *L'hérésie doit sa naissance ou ses — aux discussions publiques* (Mass.) = Abs., mouvement progressif de la civilisation : *arrêtons-nous un peu sur ces idées de —* (Buff.)

PROGRESSER, v. n.; néol., faire des progrès, être en progrès : *l'humanité PROGRESSERA.*

PROGRESSIBLE, adj.; néol., qui est susceptible de progrès : *le genre humain est —.*

PROGRESSIF, **IVE**, adj., qui va toujours en avant, qui avance sans interruption : *mouvement —.* || *La marche PROGRESSIVE de la civilisation.* = *Impôt —, établi d'après une progression constante.*

PROGRESSION, s. f., mouvement en avant : *mouvement de —.* || Suite non interrompue : *la — logique des idées* (Ac.) = Mathém., suite de nombres ou de termes tels que chacun d'eux est égal au précédent augmenté ou diminué d'une quantité constante, multiplié ou divisé par une quantité constante; on l'appelle — *par différence* dans le premier cas, — *par quotient* dans le second. =

Rhétor., accroissement de force et de grandeur dans le développement de la pensée ou du style.

PROGRESSISTE, s. m.; néol., qui progresse, qui marche en avant.

PROGRESSIVEMENT, adv., d'une manière progressive : *rien ne dure que ce qui vient régulièrement et —* (M^{me} de Staël).

PROHIBER, v. a., défendre, interdire : — *l'importation, la vente d'une marchandise, d'un livre. Degré PROHIBÉ, degré de parenté où la loi défend de se marier. Arme PROHIBÉE, dont l'usage est interdit.*

PROHIBITIF, **IVE**, adj., qui défend : *régime —. Loi PROHIBITIVE* (Rayn.)

PROHIBITION, s. f., défense, action de prohiber : — *du port d'armes. La culture était découragée par cette aveugle —* (Rayn.)

PROIE, s. f., ce que l'animal carnassier ravit pour le manger : *tout doit servir de — aux tigres, aux vautours* (Rac.) *Nous sommes quatre à partager la —* (La F.) *Je le poursuis partout comme un chien fait sa —* (Boil.) *Oiseau de —, qui chasse le gibier et s'en nourrit.* = *Butin fait à la guerre; conquête: toute chose dont on s'empare avec une sorte de rapacité: ce royaume devint la — de Cambyse* (Boss.) *Et j'espérais ma part d'une si riche —* (Rac.) = *Chose détruite par un fléau, par un incendie: cette maison a été la — des flammes.* || Celui qui est persécuté et qui devient victime : *je ne sais si ce tigre a reconnu sa —* (Rac.) || *Être en — à, être la — de, être exposé à, tourmenté par: un État si vaste en — aux factions* (L. Rac.) *Laissons-le plutôt en — à son caprice* (Boil.) *Être en — à de folles erreurs* (J.-B. R.)

§ **PROIE. BUTIN.** *Proie* éveille l'idée de destruction; *butin*, celle de pillage. On se dispute une *proie*; on partage le *butin*.

PROJECTILE, s. m., tout corps lancé par une force quelconque. = Se dit particul. des boulets, des bombes, des obus. = Adj., *mouvement, force —, mouvement, force de projection.*

PROJECTION, s. f., action de jeter, de lancer un corps pesant. = Chim., opération qui consiste à jeter par cuillerées dans un creuset une matière qu'on veut calciner. *Poudre de —, avec laquelle les alchimistes prétendaient changer les métaux en or.* = Géom., représentation en apparence d'un objet sur le plan ou sur le tableau. — *de la sphère, sa représentation sur une surface quelconque.*

PROJECTURE, s. f., saillie ou avance horizontale des divers membres d'architecture.

PROJET, s. m., action de projeter; arrangement des moyens pour exécuter ce qu'on médite : *faire des PROJETS d'élevation* (Mass.) *J'ignore le — que la reine médite* (Rac.) = Première pensée, première rédaction de quelque acte, de quelque écrit : *viens d'un regard heureux animer mon —* (Id.) = Archit., ébauche d'un plan : *un — de théâtre.*

PROJETER, v. a., former un dessein : — *un voyage. Ah! chose qu'on PROJETTE est loin d'être accomplie* (Andrieux). Abs., *on PROJETTE plus à Paris qu'on ne résout* (Ducl.) = Tracer sur un plan, sur une surface quelconque suivant certaines règles géométriques. = Étendre, diriger en avant : *la terre PROJETTE son ombre fort loin. La chaîne de l'Apennin PROJETTE des contre-forts qui viennent servir le Pô de très-près* (Thiers). = Se PROJETER, v. pr., paraître en avant : *là des bouquets de vieux pins se PROJETENT horizontalement sur les flots.*

PROLÉGOMÈNES, s. m. pl., longue préface, avant-propos, introduction préliminaire.

PROLEPSE, s. f., figure de rhétorique par laquelle on réfute d'avance les objections.

PROLEPTIQUE, adj., méd., se dit des fièvres dont chaque accès anticipe sur l'accès précédent.

PROLÉTAIRE, s. m. chez les anciens Romains, citoyen pauvre qui ne pouvait être utile à l'État que par les enfants qu'il lui donnait. La classe la plus indigente. = Adj., *la classe* —.

PROLÉTARIAT, s. m., état, condition de prolétaire; classe des prolétaires.

PROLIQUE, adj., qui a la puissance d'engendrer : *accomplément* —.

PROLIXE, adj., diffus, trop long : *discours, orateur, style* —. V. DIFFUS. = Très-long : *la barbe rare et le menton* — (J.-B. R.)

PROLIXEMENT, adv., d'une manière proluxe : *je vous écris aussi* — *que j'écris laconiquement aux autres* (Sev.); peu us.

PROLIXITÉ, s. f., diffusion, longueur démesurée d'un discours : *la — dégoûte le lecteur* (Volt.)

PROLOGUE, s. m., préface, avant-propos; les **PROLOGUES de saint Jérôme sur la Bible**. = Ouvrage qui sert de prélude à une pièce dramatique. || Préambule, exorde.

PROLONGATION, s. f., temps ajouté à la durée fixe d'une chose : — *de coupé*.

PROLONGE, s. f., cordage qui sert aux manœuvres de l'artillerie. = Chariot à munitions.

PROLONGEMENT, s. m., continuation d'une portion d'étendue : — *d'un mur, d'une rue, d'une digue*. = Anat., extension que prennent certaines parties du corps : *la queue dans les animaux est un — de l'épine dorsale*. = Bot., — *médullaire*, nom donné aux rayons médullaires, parce qu'ils semblent être des appendices de la moelle.

PROLONGER, v. a., faire durer plus longtemps : — *une affaire, la guerre*. Je **PROLONGERAI** pour *lui ma vie et ma misère* (Rac.) = Étendre, continuer : — *un mur, un chemin*, etc. = Mar.; — *un vaisseau*, le faire avancer contre un autre, le mettre flanc à flanc; signifie aussi se mettre flanc à flanc avec lui. = Se —, v. pr., s'étendre en durée, en longueur : *les débats de ce procès se sont PROLONGÉS fort avant dans la nuit*. *L'île me semblait se — du midi au nord* (Barth.)

PROMENADE, s. f., action de se promener : *notre — fut presque muette* (Chat.) = Lieu où l'on se promène : *ce bois offre une charmante —*.

PROMENER, v. a., mener à la promenade, d'un endroit à un autre, comme amusement ou exercice : — *un enfant, un vieillard*. — *des étrangers par la ville*. || *C'est une consolation de laisser — ses idées dans l'antiquité* (Volt.) — *sa vue* (Boil.) — *ses rêveries* (J.-B. R.) On **PROMENA** la charrue sur les ruines (Chat.) — *un cheval*, le faire marcher doucement, soit en le tenant par la bride, soit en le montant. || — *quelqu'un*, l'abuser, le lasser par des délais, par des promesses vaines. = Se —, v. pr., marcher, aller à pied, à cheval, en voiture, etc., pour se distraire ou pour faire de l'exercice : se — *dans un parc, dans un jardin*. || *Parcourir : mes regards se PROMENAIENT sur ces riches campagnes* (Ac.) || Poét., *un ruisseau qui... dans un pré plein de fleurs lentement se PROMÈNE* (Boil.) = On dit par dépit à une personne dont on est mécontent, dont on veut se débarrasser : *allez vous —*. *Il se fâcha, je m'emportai et l'envoyai —* (P.-L. C.)

PROMENEUR, EUSE, s., celui, celle qui se promène, qui aime à se promener : *c'est un — infa-*

tigable. = Celui, celle qui promène quelqu'un.

PROMENOIR, s. m., partie d'un édifice libre et couverte, destinée à la promenade.

PROMESSE, s. f., action de promettre : *remplir toutes ses PROMESSES* (Volt.) *Essayez dès ce jour l'effet de mes —* (Rac.) = Engagement par écrit : *signer une — de mariage*.

PROMETTEUR, EUSE, s., personne qui promet légèrement; fam.

PROMÉTHÉE, personnage mythologique et légendaire qui ravit le feu du ciel pour le donner aux hommes et prit parti contre Jupiter dans la guerre des Titans. Il fut, en punition de ces fautes, cloué par Vulcain sur le sommet du Caucase, où un vautour lui devait dévorer le foie pendant trente mille ans. || *Le vautour de —*, un tourment cruel et sans fin.

PROMETTRE, v. a. et irr., s'engager de parole ou par écrit à dire, à donner, à faire : — *de l'argent*. *Un souverain ne doit jamais — que ce qu'il veut tenir* (Napol.) *Je tiendrai tout ce que j'ai PROMIS* (J.-J.) || Annoncer, prédire, faire espérer : *le vent qui enflait nos voiles nous PROMETTAIT une douce navigation* (Fén.) Abs., — *et tenir sous deux* (Dest.) = V. n., faire espérer, donner des espérances : *c'est un jeune homme qui PROMET beaucoup* (D'Al.) *Les blés, les vignes PROMETTENT cette année*. = Se —, v. pr., se faire mutuellement des promesses. = Prendre une ferme résolution : *il se PROMIT de n'y plus revenir*. = Espérer : *Il semblait se — une heureuse victoire* (Rac.)

§ **PROMETTRE, S'ENGAGER, DONNER PAROLE**. Le second marque une obligation plus étroite que le premier : en *promettant*, vous faites seulement naître des espérances; mais en *vous engageant* vous donnez un droit sur vous. *Donner parole* exprime un engagement d'honneur.

PROMINENCE, s. f., état de ce qui est prominent; vieux.

PROMINENT, E, adj., qui s'élève au-dessus de ce qui l'environne : *colline PROMINENTE*; vieux.

PROMIS, E, adj., dont on a fait la promesse : *chose PROMISE, chose due*. *Terre —*, terre de Chanaan que Dieu avait promise aux Hébreux. || Pays riche et fertile.

PROMISSION, s. f. : *terre de —*, la terre promise. || Pays fertile et abondant.

PROMOITOIRE, s. m., langue de terre qui s'avance dans la mer.

PROMOTEUR, s. m., celui qui prend le soin principal d'une affaire : — *d'un établissement*. || Cause principale : *Law fut un des grands PROMOTEURS du despotisme* (Mont.) = Celui qui fait fonction de procureur d'office dans une juridiction ecclésiastique. = Celui qui, dans les évêchés, est chargé de faire les propositions d'avancement.

PROMOTION, s. f., action par laquelle on élève ou l'on est élevé à une dignité : — *de cardinaux, de sénateurs*. = Élévation à une dignité.

PROMOUVOIR, v. a. et irr. Il n'est us. qu'à l'infin. et aux temps composés; élever à une dignité : *le pape l'a PROMU au cardinalat*.

PROMPT, E, adj., soudain, qui ne tarde pas : — *voyage, retour*. Une **PROMPTE réponse**. *Jamais déroute ne fut plus —* (Volt.) = Rapide, qui passe vite : *mais plus — que l'éclair le passé nous échappe* (Rac.) || Actif, diligent : — *à servir un ami* (J.-J.) *La jeunesse est — à s'enflammer* (Fén.) || Vif, pénétrant : *esprit —* || Emporté, colère : *Achille déplairait moins bouillant et moins —* (Boil.) *Avoir la main —*, s'emporter au point de frapper = Adv. : *vite et —*, avec promptitude.

PROMPTEMENT, adv., avec promptitude : *ré-*

parez — votre force abattue (Rac.) Que le mal se fait — ! qu'on est lent à faire le bien! (Voll.)

PROMITUDE, s. f., diligence; trop grande vivacité d'humeur: *la — de l'esprit. Le trop de — à l'erreur nous expose. (Mol.)* V. VIVACITÉ.

PROMULGATION, s. f., action de promulguer, de publier solennellement: — *des lois.*

PROMULGUER, v. a., publier avec les formalités requises: — *une loi.*

PRONATEUR, s. m.; anat., nom de deux muscles de l'avant-bras qui servent au mouvement de pronation. = Adj. m., *les muscles PRONATEURS.*

PRONATION, s. f.; anat., mouvement par lequel on tourne la paume de la main vers la terre.

PRÔNE, s. m., instruction faite le dimanche à la messe paroissiale: *publier les bans au —. Monsieur le curé de quelque nouveau saint charge toujours son — (La F.) Recommander quelqu'un au —, le recommander aux fidèles; || se plaindre de lui à ses supérieurs. || Fam., remontrance importune.*

PRÔNER, v. a., faire le prône; peu us. || Vanter, louer avec excès: — *ses amis. La vertu du vieux Caton chez les Romains tant PRÔNÉE (J.-B. R.)* = V. n., faire de longues et ennuyeuses remontrances: *il ne fait que — (Ac.)* = Se PRÔNER, v. pr., faire son propre éloge. = Se louer mutuellement: *Pun l'autre se PRÔNÈRENT (La F.)*

PRÔNEUR, s. m., celui qui fait un prône; peu us. || Celui qui loue avec excès: *j'ai mes PRÔNEURS aussi (Boil.)* On dit au fém. *prôneuse*. = Grand parleur qui aime à faire des remontrances.

PRONOM, s. m., partie du discours qui désigne les personnes et les choses et rappelle souvent l'idée d'un nom déjà exprimé.

PRONOMINAL, E, adj., qui appartient au pronom: *verbes PRONOMINAUX*, ceux qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne.

PRONOMINALEMENT, adv., d'une manière pronominale: *verbe employé —.*

PRONONCÉ, E, adj., fortement marqué: *traits PRONONCÉS. Caractère —, qui n'a rien d'indécis.* = PRONONCÉ, s. m., décision du tribunal prononcée à l'audience: *le — d'un arrêt, d'un jugement.*

PRONONCER, v. a., articuler les lettres, les syllabes, les mots; dire, faire entendre: *elle ne put — un seul mot (Chat.)* = Réciter, débiter: — *un panegyrique (Boss.) — de médiocres vers avec emphase (La Br.)* = Déclarer avec autorité juridique: — *un jugement.* || — *sa propre condamnation*, se condamner par ses propres paroles. = Peint., marquer ou bien indiquer les parties d'une figure. = V. n., déclarer son sentiment, décider: *âme téméraire, qui PRONONCES si hardiment (Boss.)* = Ordonner: **PRONONCEZ, je suis prêt à vous obéir.** = Se —, v. pr., être prononcé: *la consonne d se PRONONCE en donnant du bout de la langue au-dessus des dents d'en haut (Mol.)* = Manifester son sentiment: *se — pour, contre quelqu'un, prendre parti pour ou contre lui.* || Se montrer, se développer: *sa vocation se PRONONÇAIT de plus en plus. V. JGER.*

§ **PRONONCER, PROFÉRER.** On prononce des paroles en les énonçant, en les disant tout haut devant le monde. On les profère en les tirant de soi et en les portant au dehors.

PRONONCIATION (ti se pron. ci), s. f., articulation des lettres, des syllabes, des mots: *quelquefois la — diffère de l'orthographe.* = Manière de dire, de réciter. = Action de prononcer un jugement.

PRONOSTIC, s. m., conjecture de ce qui doit

arriver: *croire aux PRONOSTICS.* = Marques, signes d'après lesquels se forment ces conjectures: *ce revers fut le — de sa chute (Ac.)* = Astrol., jugement tiré de l'inspection des signes célestes.

PRONOSTIQUER, v. a., faire un pronostic: — *l'issue d'une maladie, une révolution.*

PRONOSTIQUEUR, s. m., celui qui se mêle de pronostiquer; fam. et ir.

PRONUCIAMENTO, s. m., acte d'insurrection, manifeste insurrectionnel d'un chef militaire dans les républiques de l'Amérique méridionale et en Espagne.

PROPAGANDE, s. f., congrégation établie à Rome pour propager la foi. = Association publique ou secrète formée dans le but de propager des doctrines religieuses ou politiques: *faîré de la —, essayer de rallier des partisans à son opinion.*

PROPAGANDISTE, s. m., membre de la propagande, d'une propagande. = Celui qui fait de la propagande, qui cherche à propager une nouvelle doctrine, de nouveaux principes politiques.

PROPAGATEUR, TRICE, s., personne qui propage quelque opinion: — *de la foi.* = Adj., *zèle —, ardeur PROPAGATRICE.* Le fém. est peu us.

PROPAGATION, s. f., multiplication par voie de reproduction: — *des animaux, de l'espèce, du genre humain.* || Progrès, extension, accroissement: — *de la foi, des lumières. Il y a des opinions dont la — peut abâtardir un peuple (J.-J.)* = Manière dont la lumière et le son se répandent.

PROPAGER, v. a., multiplier par voie de reproduction: — *une espèce, une race.* || Répandre, étendre: — *la vérité, la lumière.* = Se —, v. pr., dans les deux sens: *La peste se PROPAGE rapidement.* || *Notre religion est née sous le chaume des pêcheurs, elle s'est PROPAGÉE au milieu des persécutions.*

PROPENSION, s. f., tendance naturelle des corps vers un centre: *tous les corps pesants ont une — naturelle à descendre (Ac.)* || Inclination, penchant: — *au bien, au mal. Les enfants ont une grande facilité à saisir le ridicule et une grande — à s'en amuser (Condorcet)* V. INCLINATION.

PROPERCE, poète latin élégiaque et lyrique, favori de Mécène, ami de Gallus, d'Orvide et de Virgile.

PROPHÈTE, s. m., celui qui prédit l'avenir: *s'ériger en —. De saints PROPHÈTES (Rac.)* *Le — roi, David.* = Devin adonné au culte des faux dieux: *les — de Baal. Des — menteurs la troupe confondue (Id.)* = Abs., le —, Mahomet: *le tombeau du —.* || Fam., celui qui annonce ce qui doit arriver: *n'ai-je pas été —? Faux —, homme qui se trompe dans ses prédictions. — de malheur, homme qui annonce des choses désagréables ou funestes.* = Prov.: *nul n'est — en son pays, on est moins considéré dans son pays qu'ailleurs. Voici la loi et les —; prov. et fam., voici un article de foi.* V. DEVIN.

PROPHÉTESSE, s. f., celle qui prédit par inspiration: *après avoir entendu le prophète du vrai Dieu, nous allons voir la — du démon (Chat.)*

PROPHÉTIE, s. f., prédiction faite par inspiration divine: *don de —.* = Chose prophétisée: *la — est accomplie.* = Recueil de ce qu'un homme de Dieu a prophétisé: *PROPHÉTIES d'Isaïe, de Daniel, etc.* = Toute prédiction: *la — de Nostradamus. Ne se rit-on pas des — des sages? (Boss.)*

PROPHÉTIQUE, adj., qui est du prophète, qui tient du prophète: *esprit —. Un dieu vient échauffer mon âme d'une — fureur (J.-B. R.)*

PROPHÉTIQUEMENT, adv., en prophète.

PROPHÉTISER, v. a., prédire l'avenir par ins-

piration divine : — *la venue de J.-Ch.* = Prévoir et prédire : *je vous avais bien PROPHÉTISÉ que cela arriverait* (Ac.) Il **PROPHÉTISAIT** vrai (La F.)

PROPHYLACTIQUE, s. f.; méd.; il se dit du régime et des remèdes propres à prévenir les maladies. = Adj., préservatif : *remède* —.

PROPICE, adj., favorable : *et je bénis le ciel — à nos desseins* (Volt.) Prenons l'occasion, tandis qu'elle est — (Corn.) V. FAVORABLE.

PROPIIATION (ti se pron. ci dans ce mot et dans le suivant), s. f., *sacrifice, victime de* —, qu'on offre à Dieu pour apaiser sa colère.

PROPIIATOIRE, adj., qui a la vertu de rendre propice : *offrande, sacrifice* —. = S. m., table d'or posée sur l'Arche d'alliance qu'elle couvrait.

PROPOLIS, s. f., matière résineuse avec laquelle les abeilles bouchent les fentes de leurs ruches.

PROPONTIDE (la), aujourd'hui mer de Marmara, qui baigne les côtes de l'ancien roy. de Pont.

PROPORTION (pron. ci dans ce mot et dans les cinq suivants), s. f., convenance et rapport des parties entre elles et avec leur tout : *observer, négliger les PROPORTIONS.* = Dimension : *cela sort des — ordinaires.* En ce sens, il ne s'emploie qu'au pl. = Math., égalité de plusieurs rapports : *il doit y avoir une certaine — entre les actions et les desseins* (La Roch.) *Mettre entre la faute et le châtiement une juste* — (Barth.) = *A —, en —, par —, loc. prép., par rapport, eu égard à : la cruauté est à — de la faiblesse* (Id.) *Les femmes arabes ont la taille plus haute en — que celle des hommes* (Chat.) — *gardée, toute — gardée, loc. adv., en tenant compte de la différence relative des personnes, des choses.*

PROPORTIONNALITÉ, s. f., condition des quantités qui sont proportionnelles entre elles.

PROPORTIONNEL, LE, adj., qui a rapport à une proportion, qui est en proportion avec des quantités du même genre : *échelle PROPORTIONNELLE. Lignes, quantités PROPORTIONNELLES.* || *La force des éléphants est — à leur grandeur* (Buff.) = S. f., grandeur en proportion : *les deux* —.

PROPORTIONNELLEMENT, adv., d'une manière proportionnelle : *réduire* —.

PROPORTIONNEMENT, adv., en proportion, à proportion : *récompenser quelqu'un — à son mérite*; peu us.

PROPORTIONNER, v. a., garder la proportion convenable, établir un juste rapport entre une personne et une autre : — *le remède au mal* (Boss.) *Vous voulez qu'on PROPORTIONNE la délibération à l'importance de la question qu'on agit* (J.-J.) = Se —, v. pr., se — *à l'intelligence de ses auditeurs, se mettre à leur portée.* = Être mis en proportion.

PROPOS, s. m., résolution formée : *ferme — de s'amender*; peu us. dans ce sens. = Discours dans la conversation : *de — en — on a parlé de vous* (Boil.) — *interrompu, discours sans suite, sans liaison.* || *Jouer aux — interrompus*, se dit de plusieurs interlocuteurs qui parlent de choses différentes. = Abs., vains discours, médisance : *fermer l'oreille à tous les —. Il entend à droite et à gauche différents — sur son compte* (J.-J.) = *A —, loc. adv., convenablement au lieu, au sujet, etc. : que son style humble et doux se relève à —* (Boil.) *Ce secours vient à —* (Boss.) = *A —, s. m., circonstance, occasion : saisir l'—.* *L'— fut, pour ainsi dire, la première muse des troubadours* (Fontan.) = Adj., convenable : *il est à — de vous rappeler* (Pasc.) = Fam., il s'emploie ellipt. lorsqu'à l'occasion d'une chose on

se souvient subitement de quelque autre chose qui s'y rapporte : *à —, j'oubliais de vous dire...* = *Hors de —, mal à —, loc. adv., sans convenance, sans raison, à contre-temps.* = *A tout —, loc. adv., à chaque instant : vois-tu rien de plus impertinent que des femmes qui rient à tout —?* (Mol.) || *De — délibéré, loc. adv., avec dessein.*

PROPOSABLE, adj., qu'on peut proposer : *arrangement, affaire* —.

PROPOSANT, s. m., jeune théologien protestant qui étudie pour être pasteur. = Adj. m., cardinal —, qui reçoit la profession de ceux qui sont nommés à des évêchés dans des pays d'obédience, et qui les propose aux autres cardinaux.

PROPOSER, v. a., mettre une chose en avant pour qu'on l'examine : — *son avis, son opinion.* *O ciel qu'osez-vous —?* (Rac.) = Offrir, promettre, indiquer, désigner : — *un prix, une récompense.* — *quelqu'un pour un emploi.* — *sa fille en mariage.* *Ce grand roi que nous vous PROPOSERONS toujours pour modèle* (Mass.) — *un sujet, le donner à traiter.* = Se —, v. pr., se présenter pour, faire offre de sa personne. = Avoir en vue, avoir dessein de : *je me propose un plus ample théâtre* (Rac.) *Il ne se propose d'aller à la gloire que par la vertu* (Mass.)

PROPOSITION, s. f.; gramm., expression parlée ou écrite sous laquelle se produit un jugement : — *principale, subordonnée.* *La conscience de toute sensation est une —, un jugement* (J.-J.) = Chose soumise à l'examen, à une délibération : *la — a été prise en considération.* = Chose proposée en vue d'arriver à un arrangement; conditions : *pesez la — que je vous fais* (Id.) — *d'accommodement* (Volt.) = Math., théorème, problème : *démontrer une —* (Ac.) = T. de Bible : *pains de —, les douze pains qu'on mettait chaque semaine sur la table du sanctuaire.*

PROPRE, adj., qui appartient exclusivement à une personne, à une chose : *chaque chose a son caractère* — (Volt.) *Le nom —, le nom qui ne convient qu'à une seule personne ou à une seule chose; nom de famille.* *Le sens — d'un mot, le sens primitif et naturel d'un mot.* *Mot, terme —, particul. approprié à l'idée qu'on veut exprimer.* = Particulier : *la poésie et la prose ont chacune une mélodie qui leur est —* (D'Al.) = Qui peut servir à : *bois — à bâtir.* En mau. part : *ce remède est — à augmenter le mal.* = Qui a l'aptitude nécessaire pour : *cet homme est — à l'étude.* — *aux grandes affaires* (Boss.) = Convenable : *parce qu'elle est la plus — à la conversation* (Volt.) = Net, par opposit., à sale : *des vêtements PROPRES.* = S. m., qualité distinctive : *le — du singe est de contrefaire.* *Le — du courtisan est d'être souple et perfide* (Ac.) = Gramm.; sens primitif et naturel d'un mot : *ce mot est employé au —.* = T. de liturgie, office qui ne se dit qu'en certains temps, dans certaines fêtes et en certains lieux. = Dr.; au pl., biens immeubles échus par succession. = Biens du mari ou de la femme qui n'entrent pas dans la communauté : *avoir en —, avoir une chose en propriété.*

PROPRE À RIEN, s. m., homme qui n'a d'aptitude ni de goût pour aucune sorte de travail; pop.

PROPREMENT, adv., précisément; exactement : *Descartes est — le premier qui ait traité du système du monde avec quelque soin* (D'Al.) = Gramm., dans le sens propre. On dit plus souvent au *propre*. = Dans la signification particulière, précise : *la comédie — dite.* *L'autorité — dite ne doit et ne peut concourir* (Duel.) = Avec propriété; d'une manière bien-

séante; avec grâce : *servir* —, *s'habiller* —. *Cette marquise, à cinquante ans, danse le menuet aussi — qu'une fille de quinze ans* (Dancourt). = *A — parler, — parlant*, loc. adv., pour parler en termes exacts et précis.

PROPRET, TE, adj., propre jusqu'à la recherche : *un petit vieillard* —. *Des novices PROPRESSES* (Gresset). = *S., personne propre*; fam.

PROPRETÉ, s. f., netteté, qualité de ce qui est exempt de saleté : *la — du corps contribue à la santé* (Ac.). = *Manière convenable de s'habiller, d'être meublé : tout y respire l'abondance et la —* (J.-J.)

PROPRÉTEUR, s. m., nom donné par les Romains à ceux qui avaient exercé la charge de prêteur ou qui commandaient dans les provinces avec l'autorité du prêteur.

PROPRIÉTAIRE, s., celui, celle qui a une propriété : *il est avantageux à un État que les cultivateurs soient PROPRIÉTAIRES* (Volt.)

PROPRIÉTÉ, s. f., droit par lequel une chose appartient en propre : *la — est sacrée parce qu'elle représente le droit de la personne elle-même* (Cousin). = *Domaine, héritage : il faut respecter la — d'autrui*. = *Qualité particulière du sol, des plantes, des minéraux, etc. : — de l'aimant. Il n'y a point de territoire si ingrat qui n'ait quelque —* (Fén.) = *Ce qui appartient essentiellement à une chose : l'égalité des rayons est une — du cercle*. = *Gramm., sens propre : la — des termes* (D'Al.)

PROPULSEUR, adj. et s. m., qui donne un mouvement de propulsion.

PROPULSION, s. f., mouvement qui porte, qui pousse en avant : *la — des navires*.

PROPYLÉE, s. m., édifice à plusieurs portes et qui formait la principale entrée d'un temple. = *Au pl.*, beaux portiques qui conduisaient à la citadelle d'Athènes.

PRORATA (AU), loc. adv., à proportion : *recevoir au — de sa part*. || *Fam. : les dames attendaient leurs maris au — de leur impatience* (Sév.)

PROROGATIF, IVE, adj., qui proroge.

PROROGATION, s. f., délai, remise, prolongation de temps : — *du parlement*. V. **PROROGER**.

PROROGER, v. a., prolonger le temps pris ou donné pour une chose : — *le parlement*, suspendre les séances des Chambres et en remettre la continuation à un certain jour.

PROSAÏQUE, adj., qui tient de la prose : *expression, tour —. Une poésie un peu trop —* (Volt.) || *Vulgaire, sans éclat : existence —. Les prosaïques vicissitudes de la vie commune* (Lamart.)

PROSAÏSME, s. m., défaut de poésie dans les vers. || *Monotonie : le — de la vie*.

PROSATEUR, s. m., celui qui écrit principalement en prose. = *Adj. : poète —*.

PROSCENIUM (mot lat.), s. m., avant-scène des théâtres anciens.

PROSCRIPTEUR, s. m., celui qui proscriit.

PROSCRIPTION, s. f., condamnation à mort ou au bannissement sans forme judiciaire. = *Se dit des mesures violentes prises contre les personnes dans les temps de troubles civils*. || *Abolition, destruction : — d'un mot, d'un usage. La — de la raison sert à tous les despotismes* (M^{me} de Staël).

PROSCRIRE, v. a., condamner à mort sans forme judiciaire : *les triumvirs PROSCRIVIRENT tous leurs ennemis* (Ac.) || *Dévouer à la mort : mais il pense — un prince sans appui* (Rac.) = *Prendre des mesures violentes contre les personnes dans les temps de troubles civils*. = *Éloigner, chasser : — quelqu'un d'une assemblée*. = *Condamner : ces doctrines sont PROS-*

CRITES (Mass.) || *Rejeter, détruire : — un mot. Pour détrôner l'abus, PROSCRIVONS-NOUS l'usage?* (C. Del.)

§ **PROSCRIRE, BANNIR**. Le premier est plus fort que le second. *Proscrire*, c'est en quelque sorte interdire à quelqu'un le feu et l'eau, et défendre de lui donner retraite. *Bannir* ne désigne que l'action du souverain qui exclut quelqu'un d'auprès de lui ou de ses États.

PROSCRIT, E, adj., frappé de proscription : *race PROSCRITE* (Rac.) = *S., personne proscriite : ce pays fut toujours l'asile des PROSCRITS*.

PROSE, s. f., discours non assujéti à une certaine mesure, à un certain nombre de pieds et de syllabes : *sa — est contante* (Boil.) *Par ma foi, il y a plus de quarante ans que je dis de la — sans que j'en susse rien* (Mol.) || *Fam. : faire de la — sans le savoir, réussir par hasard et sans dessein*, = *Cantique latin rimé et non rythmé*.

PROSECTEUR, s. m., celui qui prépare les pièces d'anatomie nécessaires pour les leçons d'un professeur.

PROSÉLYTE, s. m., étranger, nouveau venu dans un pays. = *Païen qui a embrassé la religion judaïque*. = *Nouveau converti à la foi catholique*. || *Un converti, un homme gagné à une doctrine : le sang des victimes multiplie les PROSÉLYTES* (Séguir).

PROSÉLYTISME, s. m., zèle de faire des prosélytes ; se prend souvent en mauv. part.

PROSER, v. a., écrire en prose : *c'est — de la rime et rimer de la prose* (Régn.) ; vieux.

PROSERPINE, reine des Enfers, était fille de Jupiter et de Cérès, Elle épousa Pluton, son ravisseur.

PROSODIE, s. f., prononciation mesurée des syllabes, selon l'accent, l'aspiration et surtout selon la quantité. = *Traité de prosodie*.

PROSODIQUE, adj., qui appartient à la prosodie : *accent —, caractères, signes PROSODIQUES. Langue —, celle où la quantité et l'accent sont bien déterminés*.

PROSOPOGRAPHIE, s. f. ; rhét., figure qui peint la physionomie, l'attitude.

PROSOPOÉE, s. f. ; rhét., figure par laquelle l'orateur fait agir ou parler un personnage imaginaire, un mort ou un objet inanimé.

PROSPECTUS (mot lat.), s. m., programme donnant une idée d'un ouvrage dont on annonce la publication. = *Se dit aussi en parl. d'un établissement public, d'un journal, etc.*

PROSPÈRE, adj., favorable, heureux : *sort, état —. Le cours de leurs destins PROSPÈRES* (Rac.)

PROSPÉRER, v. n., avoir la fortune favorable, être heureux : *l'impie PROSPÈRE quelquefois* (Mass.) = *En parl. des choses, réussir : tout semblait — par sa présence* (Boss.)

PROSPÉRITÉ, s. f., heureux état de la fortune : *la — fait peu d'amis* (Vauv.) *Un air, un visage de —, un air, un visage de santé et de bonheur*. = *Au pl., événements heureux : les grandes PROSPÉRITÉS nous aveuglent* (Boss.) V. **BONHEUR**.

PROSTERNATION, s. f., action de se prosterner : *faire des PROSTERNATIONS*. = *État d'une personne prosternée : les — des courtisans* (La Br.)

PROSTERNEMENT, s. m., posture de celui qui est prosterné.

PROSTERNER (SE), v. pr., s'abaisser jusqu'à terre en posturę de supplicant : *aux pieds de votre roi PROSTERNEZ-VOUS, mon fils* (Rac.) *Alors il se PROSTERNE, attendant le trépas* (Volt.) || *Témoigner un respect religieux : vous voyez l'univers PROSTERNÉ devant vous* (Rac.)

PROSTHÈSE, s. f. ; gramm., addition qu'on fait

d'une lettre au commencement d'un mot, sans en changer le sens.

PROSTITUÉ, E, adj., dévoué lâchement à : — à la faveur. *Ces âmes PROSTITUÉES à l'ambition* (Boss.) = Déshonoré par un usage indigne : *plume vénale et PROSTITUÉE* (La II.) = PROSTITUÉE, s. f., femme abandonnée à l'impudicité. || *Babylone, la grande* —.

PROSTITUER, v. a., livrer à l'impudicité. || Dégrader, déshonorer, avilir : — *son honneur, sa dignité, sa plume*, etc. = *Se* —, v. pr., se livrer à l'impudicité. || *Se* — à la faveur, se dévouer servilement aux volontés des hommes puissants.

PROSTITUTION, s. f., abandonnement à l'impudicité. || — *de la justice, des lois*, mauvais usage qu'en fait un juge corrompu. = Dans le langage de la Bible, abandonnement à l'idolâtrie.

PROSTRATION, s. f.; méd., abatement, affaiblissement extrême.

PROTASE, s. f., partie d'un poème dramatique qui contient l'exposition.

PROTE, s. m.; impr., celui qui, dans une imprimerie, est chargé de diriger tous les travaux. = Se dit aussi de celui qui corrige les épreuves.

PROTECTEUR, TRICE, s., celui, celle qui protège : *Dieu sera notre* — (Ac.) *Nos plus surs PROTECTEURS sont nos talents* (Vauv.) *Mes augustes PROTECTRICES* (Beaum.) En mauv. part : *prendre un ton de* —. = Titre donné à quelques chefs d'États : *le roi était le* — de l'Académie française. *Cromwell gouverna l'Angleterre sous le nom de* —. *Napoléon était le* — de la Confédération du Rhin. = Particul., cardinal chargé à Rome du soin des affaires consistoriales de certains royaumes ou des intérêts de certains ordres religieux. = Adj. : *air, ton* —, des manières PROTECTRICES.

PROTECTION, s. f., action de protéger : *la* — de Dieu, du Ciel. *Prenez sous votre* — *la faiblesse des malheureux* (Vauv.) = Appui, secours ; personne qui protège : *la société ne doit pas se* — *à ceux qui l'attaquent. Avoir de belles, de puissantes PROTECTIONS*. = Système de protection qui tient le milieu entre la prohibition et la liberté absolue du commerce. = Emploi de protecteur à Rome.

PROTECTORAT, s. m., dignité de protecteur : *le* — de Cromwell. || Appui qu'une grande puissance donne publiquement à un petit État.

PROTÉE, dieu marin qui, selon la Fable, prenait toutes sortes de formes pour échapper à ceux qui venaient le consulter. || Homme qui joue toutes sortes de personnages : *le prince de Vaudemont, cet insigne* — (St-S.) *L'esprit des Français est un véritable* — (La F.)

PROTÉGÉ, E, s., celui, celle qui reçoit la protection de quelqu'un : *je vous recommande ma PROTÉGÉE*. Ses PROTÉGÉS (St-S.)

PROTÉGER, v. a., prendre la défense de quelqu'un, de quelque chose : — *les bons, l'innocence* (Barth.) *Si le Ciel t'a fait roi, c'est pour me* — (Volt.) = Prêter son appui, encourager : — *les savants, les arts* (Id.) || Garantir, mettre à l'abri : *ces arbres nous PROTÈGENT de leur ombre. Cette citadelle protège la ville* (Ac.) V. DÉFENDRE.

PROTESTANT, E, s., nom donné d'abord aux luthériens, puis aux calvinistes et anglicans : *tout* — *fut pape, une Bible à la main* (Boil.) = Adj. : *le dogme* —, la religion PROTESTANTE.

PROTESTANTISME, s. m., croyance des églises protestantes. || Les protestants : *le* — *n'a point élevé ces tours et ces dômes dont l'antique religion catholique a couronné l'Europe* (Chat.)

PROTESTATION, s. f., déclaration publique que l'on fait de sa volonté. = Assurance positive, promesse : *faire mille PROTESTATIONS de fidélité. Agréés les* — *de ma reconnaissance* (Volt.) = Acte par lequel on proteste contre quelque chose.

PROTESTER, v. a., assurer positivement, promettre : *faut-il* — *que ce n'était pas de l'amour que j'avais pour vous!* (J.-J.) = Comm., faire un protêt : — *un billet, une lettre de change*. = V. n., déclarer en forme qu'on tient une chose pour illégale : — *contre toute maligne interprétation* (La Br.)

PROTÈT, s. m., acte par lequel, faute de paiement d'une lettre de change ou d'un billet à ordre, on déclare que celui qui devait payer sera tenu de tous les dommages et préjudices. = Il se dit aussi de tout autre effet de commerce.

PROTHÈSE, s. f., opération par laquelle on ajoute au corps humain une partie artificielle.

PROTONOMIQUE, adj., se dit des livres sacrés reconnus pour tels avant les canons.

PROTOCOLE, s. m., formulaire pour dresser des actes publics : *je travaille à mettre en beau langage le* — *des notaires* (Dancourt.) = Formulaire indiquant la manière d'écrire à différentes personnes suivant leur rang. = Diplomat., registre où l'on inscrit les délibérations d'un congrès : *signer un* —.

PROTOTYPE, s. m., premier type, modèle ; se dit des choses qui se moulent ou qui se gravent : *dans la nature, il y a un* — *général de chaque espèce* (Buff.) || Fam. et ir. : — *de sagesse, d'éloquence*.

PROTOXYDE, s. m.; chim., oxyde qui contient le moins d'oxygène.

PROTUBÉRANCE, s. f.; anat., saillie, éminence : — *cérébrale, les PROTUBÉRANCES du cerveau*.

PROTUTEUR, s. m., celui qui, sans avoir été nommé tuteur, est néanmoins fondé à gérer les affaires d'un mineur.

PROU, adv., assez, beaucoup : *peu ou* —. — *de pardons il avait rapporté, de vertu peu* (La F.) = S., profit : *bon* — *vous fasse* (Id.); fam. et vieux.

PROUE, s. f., la partie de l'avant d'un vaisseau : *et la* — *en fuyant laisse au loin les sillons* (Del.)

PROUESSE, s. f., action de prouex, acte de valeur ; il est vieux et ne se dit qu'ir. : *le lion chargé d'ans et pleurant son antique* — (La F.) || Fam. et ir., excès de débauche, folies. V. EXPLOITS.

PROUVER, v. a., établir la vérité d'une chose par des raisonnements, des témoignages, des autorités : — *un fait, une proposition. Ils PROUVERENT, non en combattant, mais en mourant pour la foi, la vérité de leur mission* (Mass.) = Montrer, mettre en évidence : *je voudrais pouvoir vous* — *l'estime que vous m'avez inspirée* (Volt.)

PROVÉDITEUR, s. m., nom de certains officiers de Venise, qui avaient un commandement ou qui étaient chargés d'une inspection particulière.

PROVENANCE, s. f., tout ce qui provient d'un pays, tout ce qui est transporté d'un pays dans un autre : *des marchandises de* — *étrangère*. S'emploie surtout au pl. || Source, origine.

PROVENANT, E, adj., qui provient : *les biens PROVENANTS de la succession*.

PROVENCE (la), anc. comté et p. méridionale de France. = PROVENCAL, e, adj. et s., qui appartient à la Provence ou à ses habitants. = S. m., langue provençale. = A la provençale, loc. adv., se dit d'une sauce composée de jaunes d'œufs crus, de jus, d'ail pilé, etc.

PROVENDE, s. f., provision de vivres : *enfin bonne* — (La F.); fam. et peu us. = Mélange de

pois, d'avoine, etc., qu'on donne aux moutons.

PROVENIR, v. n. et irr., procéder, dériver, émaner : *il n'y a point d'erreur qui ne produise de mal, ni de mal qui ne provienne de l'erreur* (B. de St-P.) *Je vous demande, en bonne foi, si cette imprudence si haute provient de mon caprice* (La F.) *De là sont provenus tous les désordres* (Ac.)

PROVERBE, s. m., sentence, maxime exprimée en peu de mots, et devenue familière ou populaire : *passer en —. Ne t'attends qu'à toi seul, c'est le commun* — (La F.) = Petite comédie impromptu sur un proverbe.

PROVERBIAL, E, adj., qui tient du proverbe : *locution PROVERBIALE. Expressions PROVERBIALES.*

PROVERBIALEMENT, adv., d'une manière proverbiale : *on dit —. Parler —.*

PROVIDENCE, s. f., suprême sagesse par laquelle Dieu conduit tout : *la — sait ce qu'il nous faut mieux que nous* (La F.) || *Être la — de quelqu'un, pouvoir à tous ses besoins : vous êtes pour ainsi dire leur — visible* (Mass.)

PROVIDENTIEL, LE, adj., qui vient de la providence, qui est dû à la providence : *coup, événement —, main PROVIDENTIELLE.*

PROVIGNAGE, s. m., marcottage par le moyen de provins.

PROVIGNEMENT, s. m., action de provigner.

PROVIGNER, v. a., coucher en terre les jeunes pousses d'un cep de vigne, afin qu'elles prennent racine. = V. n., multiplier : *ce plant a beaucoup PROVIGNÉ cette année* (Ac.)

PROVIN, s. m., rejeton d'un cep de vigne provigné : *les PROVINs ne rapportent pas de fruit la première année.*

PROVINCE, s. f., certaine étendue de pays qui fait partie d'un État : *avant la Révolution, la France était divisée en trente-trois PROVINCES.* = La France en général, par opposit. à la capitale ou à la cour : *partir pour la —. Air, accent de —.* = Les habitants d'une province ou des provinces en général : *c'est une vie étrange que celle des —* (Sév.) *Charmer également la ville et les —* (Boil.) — *ecclésiastique*, étendue de la juridiction d'une métropole. = Plusieurs monastères soumis à un provincial.

PROVINCES-UNIES, État fédératif formé en 1579 par l'acte d'Utrecht, et qui dura jusqu'en 1795. V. HOLLANDE, PAYS-BAS. — DE L'AMÉRIQUE CENTRALE. V. GUATÉMALA. — DU RIO DE LA PLATA. V. PLATA.

PROVINCIAL, E, adj., qui est de province : *assemblée PROVINCIALE. États, juges PROVINCIAUX.* || *Air, ton, langage —, gêné, sans grâce. Mœurs PROVINCIALES, de ceux qui ont toujours vécu en province.* = S., personne de province; se prend souvent en mauv. part : *vous êtes bien —* (Sév.) *Il est facile de reconnaître un —* (Volt.) = **PROVINCIAL**, s. m., supérieur général qui dirige une province de son ordre. *Lettres PROVINCIALES, ou abs., les PROVINCIALES, titre d'un livre de Pascal dirigé contre les jésuites.*

PROVINCIALAT, s. m., charge de provincial chez les religieux. = Temps pendant lequel on exerce cette charge.

PROVINCIALISME, s. m., accent et idiotisme particuliers à une province.

PROVINS, s.-préf. du départ. de Seine-et-Marne.

PROVISEUR, s. m., chef d'un lycée. = Nom donné, dans l'ancienne université de France, au supérieur de la Sorbonne, à celui du collège d'Harcourt et à l'économiste du collège de Navarre.

PROVISION, s. f., amas ou fourniture de choses nécessaires à la subsistance, à l'entretien ou à la défense : — *de farine, de blé, de vin, de poudre.* *Faire ses PROVISIONS, se pourvoir des choses nécessaires.* || Grand nombre, grande quantité : — *d'armes, de science, de patience.* || Fam. et ir. : *il a sa bonne — de ridicules.* = Droit de pourvoir à un bénéfice. = Dr., ce qu'on adjuge préalablement à une partie, en attendant le jugement définitif : — *alimentaire.* = Comm., fonds destinés au remboursement d'une traite en cas de non-paiement. = Au pl., lettres par lesquelles on confère un office, un bénéfice, etc. = *Par —, loc. adv., provisoirement, préalablement.*

PROVISIONNEL, LE, adj., fait par provision.

PROVISIONNELLEMENT, adv., par provision : *le sénat devait tout régler —* (Volt.)

PROVISOIRE, adj., qui est rendu par provision : *jugement —.* = Qui se fait en attendant une autre chose : *arrangement, établissement —.* || Temporaire, intérimaire : *gouvernement —.* = S. m., ce qui est provisoire : *nous ne pouvons sortir du —.*

PROVISOIREMENT, adv., par provision : *juger —.* = En attendant : —, *je n'occupe que votre petite chumbrée.*

PROVISORAT, s. m., dignité, qualité de proviseur. = Durée des fonctions d'un proviseur.

PROVOCANT, E, adj., très-agaçant : *des regards PROVOCANTS, des allures PROVOCANTES*

PROVOCATEUR, TRICE, adj., qui provoque : *agent —, paroles PROVOCATRICES.* = S., celui, celle qui provoque; peu us. au f.

PROVOCATION, s. f., action de provoquer. = Ce qui provoque : — *à la révolte.*

PROVOQUER, v. a., inciter, exciter à : — *quelqu'un au combat. — à boire. Et vous qui, les premiers, provoquant la vengeance* (Del.) || *Causer : — le sommeil ou — au sommeil.* V. EXCITER.

PROXÈNE, magistrat subalterne de Sparte et d'Athènes. chargé de loger les étrangers et d'établir la police parmi eux.

PROXIMITÉ, s. f., voisinage d'une chose à l'égard d'une autre : *avoir une chose à sa —, à —.* = Parenté : *la — du sang, du degré.*

PRUDE, adj., se dit d'une femme qui affecte un air sage, réglé, circospect : *femme — et coquette* (Volt.) *Air, mine —.* = S. f., femme prude : *je ne suis pas de ces PRUDES sauvages dont l'honneur est armé de griffes et de dents* (Mol.)

PRUDEMMENT, adv., avec prudence : *agir, se conduire —.* *Le loup sait se tenir — embusqué* (Del.)

PRUDENCE, s. f., vertu qui fait connaître et pratiquer ce qui convient dans la conduite de la vie : *la — est une prévoyance raisonnable* (Vauv.) *La principale — consiste à parler peu, à se défier beaucoup de soi que des autres* (Vén.) *Avoir la — du serpent, être fort prudent.* = Dr. : *s'en rapporter à la —, abandonner une décision à une autorité, sans lui rien demander expressément.* V. SAGESSE.

PRUDENT, E, adj., qui a de la prudence : *homme —; femme PRUDENTE.* = Conforme à la prudence : *j'imite de Corvart le silence —* (Boil.) = S., personne prudente : *le — sait prévoir le danger et s'en tire* (Lebrun). V. AVISÉ.

PRUDERIE, s. f., affectation de réserve et de bienséance; ne se dit que des femmes : *il y a une fausse sagesse qui est —* (La Br.)

PRUD'HOMMIE, s. f., probité, sagesse dans la conduite; vieux.

PRUD'HOMME, s. m., homme probe et vaillant.

== Dr., expert. = Personne élue pour connaître des contestations qui s'élèvent entre les fabricants et les ouvriers : *le conseil des PRUD'HOMMES est une juridiction toute paternelle* (Droz). = Pêcheur élu pour connaître des délits de pêche maritime.

PRUNE, s. f., poussière glauque, cireuse, qui recouvre les prunes, etc., ainsi que le chapeau, mais surtout les lames de certains agarics.

PRUNE, s. f., fruit à noyau, à peau lisse et fleurie : *le genre de la — contient trois espèces : la — proprement dite, la cerise et l'abricot* (J.-J.) || *Ce n'est pas pour des PRUNES, pour peu de chose ; prov.*

PRUNEAU, s. m., prune séchée au four ou au soleil : *des PRUNEAUX de Tours.*

PRUNELAIE, s. f., lieu planté de pruniers.

PRUNELÉ, s. m., boisson faite avec des prunelles séchées au four.

PRUNELLE, s. f., prune sauvage. = Pupille de l'œil. || *Jouer de la —, lancer des œillades. Conserver comme la — de l'œil, de ses yeux, très-soigneusement, précieusement.* = Etoffe légère de laine.

PRUNELLIER, s. m., arbrisseau qui porte les prunelles et qui croît au milieu des haies.

PRUNIER, s. m., arbre de la famille des rosacées qui porte des prunes.

PRURIGINEUX, EUSE, adj.; méd., qui cause de la démangeaison.

PRURIT, s. m., démangeaison vive.

PRUSSE (roy. de), un des grands États de l'Europe, qui fait partie de la Confédération germanique. = **PRUSSIEN**, **NE**, adj. et s., qui appartient à la Prusse ou à ses habitants. = **PRUSSIENNE** ou *cheminée à la prussienne*, espèce de poêle qui simule une cheminée, et qui est ouverte de manière à laisser voir le feu. = **PRUSSIQUE**, adj.; chim., *acide —*, obtenu par la distillation de plusieurs substances organiques, et qui, combiné avec le fer, donne le bleu de Prusse.

PRUTH, riv. de la Turquie d'Europe qui prend sa source dans les monts Carpathes et se jette dans le Danube. En 1711, Pierre le Grand fut battu sur les bords du Pruth, et y conclut un traité avec les Turcs.

PRYTANE, s. m., un des premiers magistrats d'Athènes. = Chacun des 50 sénateurs qui avaient alternativement la préséance dans le sénat. = **PRYTAÏNE**, s. m., édifice où s'assemblaient les prytanes. || Lycée, collège.

PSALLETTE, s. f., lieu où l'on élève et où l'on instruit les enfants de chœur; vieux.

PSALMISTE, s. m., auteur de psaumes. = Abs. : *le —, David.*

PSALMODIE, s. f., manière de chanter, de réciter des psaumes. || Manière monotone de lire, de déclamer, de chanter.

PSALMODIER, v. n., réciter des psaumes sans inflexion de voix et sur une même note. || Parler, chanter d'une manière monotone : — *une prière.* || — *un discours, un rôle de comédie.*

PSALTÉRION, s. m., instrument de musique à plusieurs cordes que l'on pinçait ou que l'on touchait avec l'archet.

PSAUME, s. m., se dit des cantiques sacrés composés par David ou qui lui sont attribués.

PSAUTIER, s. m., recueil de psaumes.

PSELLISME, s. m., bégaïement.

PSEUDONYME, adj., supposé, faux : *auteur —, qui publie ses ouvrages sous un faux nom. Écrit —, publié sous un nom supposé.* = S., un —, un faux nom pris par un auteur.

PSITT, interj., qu'on prononce en sifflant pour attirer l'attention de quelqu'un, pour imposer silence ou pour appeler un chien.

PSKOW, gouv. de la Russie d'Europe, au S. de celui de Saint-Petersbourg.

PSORE, s. m.; méd., gale.

PSORIQUE, adj., de la nature de la gale.

PSYCHÉ, selon la Fable, amante de l'Amour, est le symbole de l'âme chez les anciens. || S. f., grande glace mobile, établie sur deux pivots dans un châssis.

PSYCHOLOGIE, s. f., partie de la philosophie qui traite de l'âme, de ses facultés, etc.

PSYCHOLOGIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la psychologie : *théorie —.*

PSYCHOLOGISTE ou **PSYCHOLOGUE**, s. m., celui qui s'occupe de psychologie.

PSYLLE, s. m., insecte hémiptère, appelé encore *faux puceron.*

PSYLLES, nom d'un ancien peuple de Libye, à qui l'on attribuait la vertu de guérir les morsures des serpents. Les descendants des Psylles subsistent encore en Égypte, où ils exercent le métier de jongleurs et de drompeurs de serpents.

PTYALISME, s. m.; méd., crachement continu.

PUANTE, E, adj., qui pue : *bêtes PUANTES, renards, blaireaux, etc.* || Fam., grossier, impudent : *mensonge —* (Ac.) = S., personne qui pue. || Personne vaniteuse, triv.

PUANTEUR, s. f., mauvaise odeur.

§ **PUANTEUR, INFECTION, FÉTIDITÉ.** *L'infection est une grande puanteur qui s'exhale d'un corps en putréfaction ; elle peut engendrer une contagion funeste. La fétidité est une puanteur particulière à certains animaux ou à certains corps.*

PUBÈRE, adj., qui a atteint l'âge de puberté.

PUBERTÉ, s. f., état nubile.

PUBESCENT, E, adj.; bot., garni de poils fins et courts : *tige PUBESCENTE.*

PUBLIC, **IQUE**, adj., qui appartient à tout un peuple, qui concerne tout un peuple : *le bien —. L'espérance PUBLIQUE frustrée tout à coup par la mort de cette princesse* (Boss.) *Les mœurs des grands forment bientôt les mœurs PUBLIQUES* (Mass.) *Personnes —, revêtues de l'autorité publique. Charges —, impositions que tout le monde doit payer pour subvenir aux dépenses de l'État. Droit —, science qui fait connaître la constitution des États, leurs droits, etc.* = Commun, à l'usage de tous : *lieu —. La voie —. Édifices PUBLICS, employés aux différents services publics.* = Manifeste, connu de tous : *voilà donc un fait avéré et —* (Boss.) = Qui a lieu devant tout le monde; général, du public : *ours —. Séance —. Le cri —, l'opinion, la morale —. De la reine et de moi que dit la voix —?* (Rac.) = S. m., le peuple en général : *servir le —. Le — aime à être trompé* (J.-J.) = Nombre plus ou moins considérable de personnes réunies à un spectacle : *je connais mon —* (Volt.) = En —, loc. adv., devant tout le monde : *parler en —. Prenons part en — aux victoires PUBLIQUES* (Corn.)

PUBLICAIN, s. m., chez les anc. Romains, fermier des deniers publics. = Traitant, homme d'affaires; peu us. et en mauv. part : *le — ne sait vivre de d'or* (J.-J.) *D'avidés PUBLICAINS* (Ac.)

PUBLICATION, s. f., action de publier : — *de guerre, de mariage.* = Mise en vente, action de faire paraître : — *d'un livre, d'une brochure.*

PUBLICISTE, s. m., celui qui écrit sur le droit public : *un savant —.* = Écrivain politique : *Beaumarchais est le maître de la nouvelle école des PUBLICISTES quotidiens* (Ch. Nod.)

PUBLICITÉ, s. f., état de ce qui est à la connaissance de tout le monde; notoriété : *il y a telle action dont la — fait le châtement* (Duc.)

PUBLICOLA (Valérius), fondateur, avec Brutus, de la république romaine, l'an 244 de Rome.

PUBLIER, v. a., rendre public et notoire : — une loi, — les bans du mariage. || Dire partout, célébrer : — les bienfaits (Rac.) *Les cieux PUBLIENT la gloire de Dieu* (Mass.) *La loi sainte sera PUBLIÉE en tous lieux* (L. Rac.) = Faire paraître, mettre en vente : — un roman, une brochure. Fam. : — *quelque chose sur les toits, par-dessus les toits*, le répandre, le divulguer à grand bruit. = Se —, v. pr., être publié, devenir notoire : *le mal se PUBLIE plus vite que le bien*.

PUBLICEMENT, adv., d'une manière publique; au su et au vu de tout le monde : *professer — une doctrine dangereuse* (Ac.) *Elle s'en est vantée assez* — (Rac.)

PUCE, s. f., insecte aptère qui se nourrit du sang de l'homme et de quelques animaux : *pour tuer une —, il voulait obliger ces dieux à lui prêter leur foudre et leur massue* (La F.) || Fam. : *avoir la — à l'oreille*, être inquiet sur le succès d'une affaire. = Adj. inv., qui est d'un brun semblable à celui de la puce : *robe —, souliers —*.

PUCELLE, s. f., une fille pure; fam. et libre. = *La — d'Orléans*, surnom donné à Jeanne d'Arc.

PUCERON, s. m., genre d'insectes hémiptères qui s'attachent aux feuilles des plantes.

PUDEUR, s. f., honte honnête causée par l'appréhension de ce qui peut blesser la décence : *rougir de —*. *La — est un des plus grands charmes de la beauté* (Mont.) *J'ai foulé sous les pieds, remords, crainte, —* (Rac.) = Discretion, réserve : *homme sans —, qui ne rougit de rien*. *La vraie — chrétienne est de rougir du péché* (Boss.) = Divinité des anciens; la pudeur personnifiée : *filles du ciel, noble* — (J.-B. R.) V. HONTE et RÉSERVE.

PUBIBOND, E, adj., qui a une pudeur naturelle : *j'ai trouvé, moi qui suis très —, que les jeunes demoiselles pourraient rougir de ce langage* (Volt.) = S., personne pudibonde; fam. et ir.

PUDICITÉ, s. f., vertu par laquelle on a de la pudeur : *la — se conserve par la pudeur* (Mont.)

PUDIQUE, adj., plein de pudeur, chaste : *le — Joseph*. *Une jeune fille —*. = Se dit des choses : *une honnête et — ignorance* (Mol.) *Des oreilles PUDIQUES* (Boil.) *Les grâces — d'Esther* (Boss.)

PUDIQUEMENT, adv., d'une manière pudique : *parler, vivre, s'exprimer —*.

PUEBLA, État de la république mexicaine. = **PUEBLA DE LOS ANGELES**, cap. de l'État mexicain du même nom, située sur un plateau, a été prise par les Français, après un siège de plusieurs mois, en 1863.

PUER, v. n. et irr., sentir mauvais; exhaler une odeur fétide : *ce gibier PUEAIT*. || *Les paroles ne PUEENT point*, se dit pour excuse quand on est obligé de nommer une chose sale ou puante. || *Le vin lui PUE*, il en est dégoûté; très-fam. || Être vaniteux, puant; fam. = V. a., exhaler une odeur désagréable : — *l'ail, le vin, le musc*. = V. impers., *il PUE très-fort ici*. *Il PUE le camphre*.

PUÉRIL, E, adj., qui appartient à l'enfance : *âge —*. || Frivole, léger : *discours —*. *L'imagination ne produit souvent que des idées vaines et PUÉRILES* (La Br.) *Ma frayeur me semblait —* (J.-J.) = *La civilité —*, vieux livre qui porte ce titre, et qu'on met entre les mains des enfants, pour qu'ils y apprennent tout ce qui est de la civilité : *il n'a pas lu la civilité — et honnête*, il manque aux convenances les plus communes. V. ENFANT.

PUÉRILEMENT, adv., d'une manière puérite : *se conduire, raisonner —*.

PUÉRILITÉ, s. f., ce qui tient de l'enfant; qualité de ce qui est puérite; action puérite, en parl. d'une personne faite : *j'espère me mettre au-dessus de ces PUÉRILITÉS* (P.-L. C.)

PUERPÉRALE, adj.; méd. : *fièvre PUERPÉRALE*, qui attaque les femmes en couches.

PUFF (mot angl., pron. *pouf*), s. m., invention destinée à tromper le public; se dit des moyens de tout genre employés par le charlatanisme.

PUFFISTE, s. m., charlatan qui fait des puffs.

PUFENDORF, célèbre publiciste et historien allemand, né en 1632, mort en 1694, auteur du *Droit de la nature et des gens*, et de beaucoup d'autres ouvrages.

PUGET (Pierre), célèbre statuaire, surnommé *le Michel-Ange de la France*, né à Marseille en 1623, mort en 1694. Ses groupes magnifiques de Milon de Crotone et d'Andromède se trouvent à Versailles.

PUGILAT, s. m., combat à coups de poing dans les gymnases des anciens.

PUGILE ou **PUGILISTE**, s. m., athlète qui combattait à coups de poing.

PUINÉ, E, adj., se dit d'un enfant né après un de ses frères, une de ses sœurs : *frère —, sœur PUINÉE*. = S., personne puinée.

PUIS, adv. de temps ou d'ordre, après. ensuite : *j'ai l'intention d'aller à Rouen, — au Havre*. = *Et —, loc adv.*, d'ailleurs, en outre : *et —, comment percer cette fosse effroyable?* (Boil.) = Ellipt. et fam., sert à interroger : *et —?* et ensuite; que sition? qu'en arrivera-t-il?

PUISAGE, s. m., action de puiser.

PUISARD, s. m., sorte de puits pratiqué pour l'écoulement des eaux.

PUISATIER, adj., qui creuse des puits : *des ouvriers PUISATIERS*. = S. m. : un —.

PUISER, v. a., prendre de l'eau avec un vase plongé dans un puits ou présenté à une fontaine : — *de l'eau dans une rivière, à une fontaine*. || *Les principes de tous les arts qui dépendent de l'imagination sont tous PUISÉS dans la nature et dans la raison* (Volt.) *Écoutez, humains, un autre conte, vous verrez que chez vous j'ai puisé ces leçons* (La F.) = V. n.; fouillez, PUISEZ dans les sources antiques (J.-J.) || — dans la bourse de ses amis, leur emprunter de l'argent sans façon.

PUISQUE, conj., qui marque la cause, le motif : *pourquoi le demander, — vous le savez?* (Rac.) *Alors, PUISQU'il le faut, je marche sur vos pas* (Id.) = Vu que, attendu que, comme : — *vous le voulez, je vais changer de style* (Boil.)

PUISSANCEMENT, adv., d'une manière puissante; avec force : *il sait que le Grand Seigneur arme —* (La Br.) = Extrêmement : *homme — riche*. *Mine — féconde*. || *C'est — raisonner*, se dit d'ordinaire ir. d'un raisonnement ridicule.

PUISSANCE, s. f., pouvoir, autorité : *la — paternelle, absolue, souveraine*. *Les ministres qui ont outré la — des rois, l'ont toujours affaiblie* (Mass.) || — *des clefs*, pouvoir de remettre ou de retenir les péchés. = Abs., pouvoir de Dieu : *produire et conserver sont l'acte perpétuel de la —* (J.-J.) *La Toute —, même sens : la Toute —, d'un mot forma le ciel, l'air, la terre et les flots* (Boil.) || Fam., autorité suprême : *du côté de la barbe est la toute —* (Mol.) = Domination, empire : *élever sa — sur les divisions de ses voisins* (Mass.) = État souverain : *les PUISSANCES de l'Europe*. || *Traiter de — à —*, d'é-

gal à égal; fam. = S. pl.; fam., ceux qui possèdent les premières dignités de l'État : *je ne veux pas vous commettre avec les* — (P.-L. C.) *Flatter les* —, les gens en crédit. *Se croire* une —, un personnage important. = Ensemble des forces de même nature : *la — végétale ne fut créée que pour la — animale* (B. de St-P.) || Ce qui exerce de l'empire sur l'esprit, sur l'âme : *la — de la parole* (Buff.) || *Faculté* : *si les animaux étaient doués de la — de réfléchir, ils seraient capables de quelques progrès* (Id.) || Force réelle ou imaginaire : *la — de l'éléphant* (Id.) *La — d'un raisonnement. La — de la beauté* (J.-J.) = Propriété, vertu : *l'aimant a la — d'attirer le fer* (Ac.) = Math., chaque degré auquel on élève une quantité en la multipliant par elle-même. = T. de triétrac : *prendre son coin par* —, prendre son coin en diminuant un point sur chacun des dés amenés. = Dr., en — de, s'emploie dans les loc. suivantes : *en — de mari, en — de père et de mère, en — de tuteur*, qui se disent d'une femme ou d'un jeune homme qui ne peuvent contracter ni disposer de rien sans le consentement et l'autorisation soit du mari, soit du père et de la mère, soit du tuteur.

§ **PUISSANCE, AUTORITÉ, POUVOIR.** La puissance inspire la crainte, et l'autorité le respect. L'une vient de la force, l'autre de la dignité. Le pouvoir est une délégation, un démemberement de la puissance ou de l'autorité.

PUISSANT, E, adj., qui a beaucoup de pouvoir : *l'ancienne Rome fut très-puissante. Les rois deviennent moins puissants dès qu'ils veulent l'être plus que les lois* (Mass.) = En parl. de Dieu : *être tout* —, avoir une puissance sans bornes. || Avoir un très-grand pouvoir. *Le Tout-Puissant, Dieu.* = Qui a de l'influence, du crédit : *dans toute république un citoyen se rend coupable dès qu'il devient trop* — (Barth.) = Capable de produire un grand effet : *qu'y a-t-il de plus — que les bienfaits pour attirer les cœurs?* (Mass.) *Cet intérêt si — sur votre âme* (Rac.) *Dieu tient le cœur des rois entre ses mains* PUISSANTES (Id.) = Très-riche : — *capitaliste.* = Qui est gros, qui a beaucoup d'embonpoint : *homme fort et* —; fam. = S. m., style de la chaire : *les — de la terre, les grands.*

PUIITS, s. m., excavation artificielle pratiquée dans le sol pour avoir de l'eau : *dans certains lieux, en quelque endroit qu'on fouille, on est sûr de faire un* — et de trouver de l'eau (Buff.) || — artésien, trou pratiqué en terre au moyen de la sonde, et d'où l'eau jaillit d'elle-même. || — de science, homme très-savant. *La vérité est au fond d'un* —, on a beaucoup de peine à la découvrir. = Ouverture pour descendre dans une mine, dans une carrière, et par laquelle on extrait ce qu'elle renferme.

PULLULATION, s. f., action de pulluler; multiplication abondante et rapide.

PULLULER, v. n., multiplier abondamment et rapidement; se dit des insectes et des plantes. || Se dit des opinions, des écrits dangereux qui se répandent promptement. || Être, exister en grande quantité : *dans les fêtes publiques, les fripons pullulent. Les mauvais romans pullulent.*

PULMONAIRE, adj., qui appartient au poumon : *catarrhe* —. V. BRONCHITE. *Phthisie* —, maladie organique du poumon. = S. f.; bot., plante de la famille des borraginées. = Espèce de lichen qui s'attache au tronc des chênes ou des hêtres.

PULMONIE, s. f., synonym. de PNEUMONIE et de PHTHISIE pulmonaire.

PULMONIQUE, adj. et s., atteint de pulmonie.

PULPE, s. f., substance charnue et molle des fruits, des légumine. = Cette substance réduite en pâte. = Moelle des plantes ligneuses. = Anat., — *cérébrale*, partie molle du cerveau.

PULPER, v. a., réduire en pulpe.

PULPEUX, EUSE, adj., composé de pulpe; formé d'une pulpe, charnu : *fruit* —.

PULSATIF, IVE, adj.; méd., se dit d'un battement douloureux du pouls.

PULSATION, s. f., battement du pouls. = Vibration d'un corps élastique.

PULTAVA, V. POLTAVA.

PULVÉRIN, s. m., poudre à canon très-fine pour amorcer. = Poire où l'on met cette poudre.

PULVÉRISATION, s. f., action de réduire un corps en poudre. = Résultat de cette action.

PULVÉRISER, v. a., réduire en poudre. || Réduire à néant, défaire entièrement.

PULVÉRULENT, E, adj., qui se réduit facilement en poudre. = Bot., couvert d'un duvet qui ressemble à de la poussière.

PUNICIN, s. m.; anc., huile de palme.

PUNAIS, E, adj., qui rend par le nez une odeur infecte. = S. m., un —.

PUNaise, s. f., insecte dont l'odeur est fétide. || *Plat comme une* —; très-fam., extrêmement plat.

PUNAISIE, s. f., maladie du punais.

PUNCH (mot angl.), s. m., mélange de thé et d'eau-de-vie ou de rhum, avec du jus de citron.

PUNIQUE, adj., des Carthaginois : *guerre* —. || *Foi* —, mauvaise foi.

PUNIR, v. a., faire subir à quelqu'un la peine de sa faute, de son crime : — *un traître. Un coupable puni est un exemple pour la canaille* (La Br.) *Punissez-moi d'un odieux amour* (Rac.) — *de mort*, infliger la mort comme punition. = En parl. des choses, infliger, faire subir une peine à cause de : — *un crime, un outrage. De nos accusateurs qu'on punisse l'audace* (Id.) *Dieu punira l'usage injuste que vous faites de l'abondance* (Mass.) = Se —, v. pr., s'imposer une punition : *c'est se — soi-même que de haïr* (Id.) = Être puni.

§ **PUNIR, CHÂTIER.** La tendresse *châtie*; la justice *punit*. Qui aime bien *châtie* bien.

PUNISSABLE, adj., qui mérite d'être puni : *les péchés des grands ont deux caractères d'énormité qui les rendent infiniment punissables* (Mass.)

PUNISSEUR, adj. m., celui qui punit : *il existe un Dieu — et rémunérateur* (Voll.)

PUNITION, s. f., action de punir. = Peine infligée pour une faute : *juste — de nos péchés* (Boss.) *Les dièux lui avaient ainsi changé la voix en — de ses méchancetés* (Voll.) || — *du ciel*, accident, événement malheureux que Dieu envoie comme châtiement.

PUPILLAIRE, adj., qui appartient au pupille.

PUPILLARITÉ, s. f., temps pendant lequel un enfant est pupille; peu us.

PUPILLE, s., mineur et orphelin sous la conduite d'un tuteur. = Enfant, par rapport à son gouverneur : *le gouverneur, qui ne savait rien, ne put rien enseigner à son* — (Voll.) = Adj., qui est mineur : *Dieu, protecteur des rois* PUPILLES (Mass.)

PUPILLE, s. f., ouverture de l'iris de l'œil. On dit vulg. *prunelle*.

PUPITRE, s. m., meuble pour lire ou pour écrire plus commodément, pour poser des livres, etc. : *e te — enfin tourne sur son pivot* (Boil.)

PUR, E, adj., qui est sans mélange : *du vin* —

de l'eau PURE. Comment en un plomb vil l'or — s'est-il changé? (Rac.) = Exempt d'altération, de souillure : une onde — (La F.) || *Puissiez-vous goûter à jamais le bonheur des âmes PURES* (J.-J.) || En parl. du langage, du style, correct, régulier : le peuple de la Toscane parle l'italien le plus —. || T. de dessin : un dessin —, net et facile (Did.) || Mus., d'une exécution parfaite : que ces accords sont purs, brillants, gracieux! (Viennet). = Exempt : aucun épi n'est — de sang humain (Bér.) = Simple, réel : c'est la — vérité. Nous disons la vérité — (Dest.) = Sans condition : obligation — et simple; en — perte, inutilement. = Marque la vraie nature des choses : suivant Descartes, les bêtes sont de — machines. = S. m., en parl. des personnes : les purs (Boil.), les vrais fidèles. = En parl. des choses : le —, le plus —, ce qu'il y a de meilleur : payer sa folle amour du plus — de mon sang (Rac.)

PUREAU, s. m., partie d'une tuile, d'une ardoise que ne recouvre pas la tuile ou l'ardoise supérieure.

PURÉ, s. f., bouillie tirée des pois, des fèves.
PUREMENT, adv., d'une manière pure : parler, écrire, vivre —. = Uniquement : — par plaisir. Par une impression — mécanique (Buff.) — et simplement, sans réserve et sans condition.

PURETÉ, s. f., qualité d'une chose pure, sans mélange : la — de l'air, du ciel. = Par anal. : ne viens plus de ces lieux souiller la — (Volt.) || Entière et parfaite chasleté : Dieu est la — même. — angélique. Qu'il est rare de trouver cette — parmi les hommes (Boss.) = Exactitude dans l'emploi, la construction des mots : la — de la langue. Aimez sa —, et de son tour heureux imitez la clarté (Boil.) = Arts : ce trait, ce dessin est d'une grande —. La — du goût, la faculté de discerner les qualités des ouvrages d'esprit.

PURGATIF, **IVE**, adj., qui purge : médicament, remède —. = S. m., remède qui purge : évacuer par PURGATIFS propres et convenables (Mol.)

PURGATION, s. f., évacuation causée par un purgatif. = Remède pris pour se purger. || Poét. : cette — des passions pourrait bien n'être qu'une belle idée (Corn.) — canonique. V. **JRDALIE**.

PURGATOIRE, s. m., lieu d'expiation de ceux qui sont morts en état de grâce, mais qui n'ont pas fait en ce monde une pénitence suffisante. || *Faire son — en ce monde*, avoir beaucoup à souffrir.

PURGER, v. a., faire sortir les impuretés du corps au moyen d'un médicament : — un malade. || — le cerveau, le dégager, le rendre plus libre. || — la mélancolie (Mol.), chasser la tristesse, rendre la gaieté. — les métaux, le sucre. = Dr. : — les hypothèques, lever les hypothèques qui grèvent une propriété. — la contumace, anéantir, en se constituant prisonnier, le jugement rendu par défaut. || Délivrer : — la mer de pirates, — l'État de tous les sujets suspects (Rayn.) — son esprit d'erreurs, de préjugés (Id.) || Poét., — les passions. = V. n., donner un purgatif : ce médecin n'aime pas —. = Se —, v. pr. : allons, vous vous PURGEREZ, et tout sera dit. || Se — d'un crime, s'en justifier.

S PURGER, **PURIFIER**, **ÉPURER**. On purge une langue en en retranchant les expressions barbares, triviales ou incorrectes. On la purifie par une action intime sur son génie même, en ayant soin qu'elle se développe d'une façon plus régulière. On l'épure en la purgeant et en la purifiant avec soin, jusqu'à la rendre élégante.

PURIFICATION, s. f., action de purifier, d'ôter d'une substance les corps étrangers, les parties im-

pures. = Action du prêtre qui, après avoir bu le sang de Jésus-Christ, prend du vin dans le calice. = Chez les juifs, cérémonie prescrite pour se purifier de quelque souillure. = Fête de la Vierge, en mémoire de sa purification dans le temple.

PURIFICATOIRE, s. m., linge avec lequel le prêtre essuie le calice après la communion.

PURIFIER, v. a., rendre pur, ôter ce qu'il y a d'étranger : — l'air, l'eau, le sang. || — le cœur, les intentions. Il me semble qu'on a appauvri notre langue en voulant la — (Fén.) = Se —, v. pr., devenir pur : les illusions de l'amour se purifient dans un cœur chaste (J.-J.) V. **PURGER**.

PURIFORME, adj.; méd., qui ressemble à du pus : crachat —.

PURISME, s. m., défaut du puriste.

PURISTE, s. m., celui qui affecte une pureté minutieuse dans le langage : ils parlent proprement et ennuyeusement; ils sont PURISTES (La Br.)

PURITAIN, **E**, s., nom donné aux presbytériens rigides d'Angleterre qui se piquaient de suivre la religion la plus pure. || Homme de principes sévères. = Adj., la secte PURITAINE. Les mœurs PURITAINES.

PURITANISME, s. m., doctrine des puritains. || Austérité de mœurs, de principes.

PURPURIN, **E**, adj., qui approche de la couleur de pourpre : la rose PURPURINE. Liqueur — (Volt.) *Lèvres PURPURINES*. = PURPURINE, s. f., bronze moulu qui s'applique à l'huile et au vernis. = Matière colorante rouge extraite de la racine de garance : la — est une espèce de laque.

PURULENCE, s. f.; méd., suppuration.

PURULENT, **E**, adj.; méd., qui tient de la nature du pus, ou qui en a l'aspect.

PUS, s. m., matière liquide, épaisse, qui sort des parties où il y a eu inflammation.

PUSILLANIME, adj., qui a l'âme faible et timide : un homme, un caractère —. Vous pouvez effrayer un cœur — (Gilbert). = Qui annonce de la pusillanimité : circonspection — (J.-J.) = S., personne pusillanime; peu us.

PUSILLANIMITÉ, s. f., faiblesse d'esprit, timidité excessive, manque de cœur : la piété véritable n'est pas une profession de — et de paresse (Mass.) Rien n'approche tant de la — qu'une prudence excessive (J.-J.) V. **LÂCHETÉ**.

PUSTULE, s. f., petite tumeur inflammatoire qui se termine par la suppuration.

PUSTULEUX, **EUSE**, adj., qui a la forme, le caractère d'une pustule.

PUTATIF, **IVE**, adj., réputé pour être ce qu'il n'est pas : père —.

PUTH ou **PUTT**, interj. de mépris, d'indifférence : — c'est dégoûtant : — que m'importe?

PUTOIS, s. m., petit quadrupède carnivore de la famille des martes : le — est fort avide de miel (Buff.) = Sa fourrure : manchon de —.

PUTRÉFACTION, s. f., décomposition que subissent les corps organisés privés de vie. — d'un cadavre. = État de ce qui est putréfié.

PUTRÉFIER, v. a., faire tomber en putréfaction. = Se —, v. pr., tomber en putréfaction.

PUTRIDE, adj., corrompu, qui a de la tendance vers la putréfaction : odeur —, des miasmes PUTRIDES. Fièvre —, causée par la putréfaction des humeurs.

PUTRIDITÉ, s. f., état de ce qui est putride, corruption : — d'un marais (B. de St-P.)

PUY (le), ch.-l. du départ. de la Haute-Loire.

PUY-DE-DÔME, départ. de France, formé d'une partie de l'Auvergne. — Montagne (ou chaîne de montagnes) au centre du départ. de ce nom. Pascal y fit faire les premières expériences sur la pesanteur de l'air.

PYGMALION, sculpteur de l'île de Chypre, s'éprit, selon la Fable, d'une statue de Galatée qu'il avait modelée. Il obtint de Vénus que cette statue s'anîmât, et il l'épousa.

PYGMÉE, s. m., nom que l'antiquité donnait à des hommes qui, selon la Fable, n'avaient qu'une coude de hauteur. || Très-petit homme. || Homme sans talent : *les — de la littérature* (Volt.)

PYLADE, ami d'Oreste. V. ce mot.

PYLÔNE, s. m., grand portail des temples égyptiens.

PYLORE, s. m., orifice inférieur de l'estomac, par où les aliments passent dans les intestins.

PYLORIQUE, adj., qui a rapport au pylore.

PYRAMIDAL, E, adj., qui est en forme de pyramide : *flamme PYRAMIDALE*. *Les peupliers PYRAMIDEAUX* (B. de St-P.) || Fam., prodigieux : *succès —*.

PYRAMIDALE, s. f., espèce de campanule en forme de pyramide.

PYRAMIDE, s. f., solide formé par plusieurs triangles qui ont un sommet commun : *la base d'une —*. *Les PYRAMIDES de l'Égypte s'en vont en poudre* (B. de St-P.) || Ce qui a la forme d'une pyramide, amas : — *de bonbons, de dragées, de fruits*. — Éminence osseuse, située au fond de la caisse du tympan de l'oreille.

PYRAMIDES (bataille des), bataille gagnée par Bonaparte sur les Mameluks, le 21 juillet 1798.

PYRAMIDER, v. n., être disposé en forme de pyramide : *se grouper PYRAMIDE bien*.

PYRANGA, s. m., genre d'oiseaux sylvains.

PYRÉNÉES (les), grande chaîne de montagnes qui sépare la France de l'Espagne et donne son nom à trois départ. : *Hautes —*, ch.-l. Tarbes; *Basses —*, ch.-l. Pau; — *Orientales*, ch.-l. Perpignan.

PYRÈTHRE, s. f., espèce de camomille dont on mâche la racine pour exciter la salivation et soulager le mal de dents.

PYRÉTIQUE, adj.; méd., qui est bon contre les fièvres; fébrifuge.

PYRÉTOLOGIE, s. f., traité des fièvres.

PYREXIE, s. f., terme générique qui comprend toutes les maladies fébriles; état fébrile.

PYRIQUE, adj., qui concerne le feu : *feux PYRIQUES*, feux d'artifice.

PYRITE, s. f., combinaison de soufre avec le fer ou le cuivre.

PYRITEUX, EUSE, adj., de la nature de la pyrite, qui contient de la pyrite.

PYROLATRIE, s. f., culte, adoration du feu.

PYROLIGNEUX, adj. m.; chim. : *acide —*, produit par la distillation du bois.

PYROLUSITE, s. f.; chim., peroxyde de manganèse, minéral gris ou noir de fer, très-utile et fort commun.

PYROMÈTRE, s. m., instrument qui sert à mesurer les degrés du feu, les hautes températures par la dilatation : *les thermomètres solides prennent le nom de PYROMÈTRES, quand ils sont employés à mesurer de très-hauts degrés de chaleur* (Arago).

PYRONOMIE, s. f., art de régler et conduire les degrés de chaleur pour les opérations chimiques.

PYROPHANE, adj., qui devient transparent lorsqu'on l'expose à l'action du feu.

PYROPHORE, adj., qui prend feu au contact de l'air. — S. m., composition chimique qui a la propriété de s'enflammer à l'air.

PYROSCAPHE, s. m., espèce de bâtiment à vapeur sans cheminée.

PYROTECHNIE, s. f., art d'employer le feu et de le conduire, en parl. des feux d'artifice.

PYROTECHNIQUE, adj., qui appartient à la pyrotechnie.

PYROXÈNE, s. m., minéral qui se rencontre accidentellement dans les produits volcaniques.

PYROXYLE, s. m.; chim., substance insoluble, éminemment combustible et inflammable qu'on appelle vulg. *coton-poudre* ou *fulmi-coton*.

PYRRHIQUE, s. f., danse militaire inventée dit-on par Pyrrhus, fils d'Achille. — Adj. f. : *danse —*.

PYRRHON, célèbre philosophe grec, représentant du scepticisme, né vers l'an 384 av. J.-C., mort vers l'an 304. — **PYRRHONISME**, s. m., doctrine de Pyrrhon. || Habitude ou affectation de douter de tout. — **PYRRHONIEN**, NE, adj., qui appartient au pyrrhonisme. — S., partisan de la doctrine de Pyrrhon. || Sceptique.

PYRRHUS, fils d'Achille, massacra Priam, égorga Polyxène sur la tombe d'Achille, eut pour sa part du butin Andromaque, dont il fit son esclave, épousa Hermione, et tomba à Delphes sous les coups d'Oreste. — **PYRRHUS**, roi d'Épire, vainqueur des Romains à Héraclée et à Asculum, délivra Syracuse assiégée par les Carthaginois, et périt à la prise d'Argos, l'an 272 av. J.-C.

PYTHAGORE, célèbre philosophe grec, né à Samos vers l'an 584 av. J.-C. Il fut le chef de l'École italique, où les disciples devaient faire un noviciat de silence de deux à cinq ans. La doctrine de la métempsyose remonte, dit-on, jusqu'à lui. On lui doit la découverte de diverses propriétés des nombres (*la table de Pythagore* ou *de multiplication*). — **PYTHAGORISME**, s. m., doctrine de Pythagore. — **PYTHAGORICIEN**, NE, adj. et s., qui suit la doctrine de Pythagore.

PYTHÉAS, célèbre géographe et navigateur, né à Marseille, dans le 1^{er} siècle av. J.-C. C'est, dit-on, le plus ancien auteur qui ait écrit sur les Gaules.

PYTHIAS, V. DAMON.

PYTHIE, prêtresse de l'oracle d'Apollon à Delphes. — **PYTHIEN**, NE, adj., qui est relatif à la pythie. — **PYTHIEN**, s. m., surnom donné à Apollon. — **PYTHIQUE**, adj., pythien : *air, flûte, oracle —*. *Jeux PYTHIQUES*, qui se célébraient tous les quatre ans à Delphes en l'honneur d'Apollon.

PYTHON, serpent monstrueux à cent têtes, qui vomissait des flammes. Il fut tué par Apollon à coups de flèches.

PYTHONISSE, s. f., nom de la pythie de Delphes. || Fam., toute femme qui se mêle de prédire l'avenir : *une femme, à Paris, faisait la —* (La F.)

Q

Q (pron. *ke*; autrefois on pron. *ku*), s. m., 17^e lettre de l'alphabet et la 13^e des consonnes.

QUADRAGÉNAIRE (pron. *koua* ainsi que dans les quatorze suivants), adj., qui contient quarante unités : *nombre —*. — Qui est âgé de quarante ans : *homme, femme —*. — S. : *c'est un, une —*.

QUADRAGÉSIMAL, E, adj., qui appartient au carême : *jeûne —*.

QUADRAGÈSIME, s. f. : *le dimanche de la —*, le premier dimanche de carême.

QUADRANGULAIRE, adj.; qui a quatre angles.

QUADRANGULÉ, E, adj.; bot., synonyme de QUADRANGULAIRE.

QUADRANS (mot lat.), s. m.; chez les Romains, poids qui valait 93 grammes; monnaie valant 23 millièmes; quart de toute espèce de mesure.

QUADRATRICE, s. f., courbe inventée par les anciens pour déterminer mécaniquement la quadrature d'une surface curviligne.

QUADRATURE, s. f.; géom., réduction d'une figure curviligne à une figure carrée de surface égale. V. CERCLE. = Astr., aspect de deux astres éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle: *au premier et au troisième quartier, la lune est en — avec le soleil* (Ac.) = Horlog., V. CADRATURE.

QUADRIFIDE, adj.; bot., divisé en quatre parties: *calice —*.

QUADRIFIQUE, adj.; bot., qui a quatre parties réunies. = Synon. de QUADRIFIDE.

QUADRIFLORE, adj.; bot., qui renferme, qui porte quatre fleurs; composé de quatre fleurs.

QUADRIGE, s. m., char monté sur deux roues et attelé de quatre chevaux de front, dont les anciens se servaient pour la guerre et les jeux. = Au pl., les quatre chevaux attelés à ce char.

QUADRIJUGÉE, adj. f.; bot., se dit d'une feuille qui a quatre paires de folioles.

QUADRIJUMEAUX, adj. m. pl.: anat.: *tubercules —*, placés sur la moelle allongée.

QUADRILATÈRE, s. m.; géom., polygone qui a quatre côtés. = Adj.: *polygone —*.

QUADRILLE, s. f., troupe de chevaliers d'un même parti dans un carrousel. = S. m., groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses qui figurent dans les ballets, et qui se distinguent des autres groupes par un costume particulier; se dit aussi du nombre pair de groupes qui exécutent des contredanses dans un bal. = Morceau de musique à quatre temps correspondant aux figures de la contredanse. = Sorte de jeu d'homme qui se joue à quatre.

QUADRILOBÉ, E (pron. *koua*), adj.; bot., qui a quatre lobes; partagé en quatre lobes.

QUADRILOCAIRE (pron. *koua*), adj.; bot., partagé en quatre loges ou cellules.

QUADRINÔME (pron. *koua*), s. m., expression algébrique composée de quatre termes.

QUADRIPARTI, E (pron. *koua*), adj.; bot., divisé en quatre parties.

QUADRIPHYLLE (pron. *koua*), adj.; bot., qui a quatre folioles distinctes.

QUADRIRÈME (pron. *koua*), s. f., galère des anciens à quatre rangs de rames.

QUADRIVALVE (pron. *koua*), adj.; bot., se dit d'une capsule qui a quatre valves.

QUADRIVIUM (mot lat., pron. *koua*), s. m., s'est dit au moyen âge de la réunion des quatre arts mathématiques, c'est-à-dire l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie.

QUADRUMANE (pron. *koua*), adj., se dit des mammifères qui ont quatre pieds onguiculés, dont les pouces mobiles peuvent être opposés aux autres doigts et former ainsi la pince. = QUADRUMANES, s. m. pl., second ordre de la classe des mammifères qui comprend tous les singes connus.

QUADRUPÈDE (pron. *koua*), adj., qui a quatre pieds. = S. m., animal qui a quatre pieds.

QUADRUPLE (pron. *koua*), adj., qui est quatre fois autant: *payer une amende — de la somme retenue indûment* (Ac.) — *croche*, note qui ne vaut que le quart d'une croche. V. ALLIANCE. = S. m.,

quatre fois autant: *mon jardin est le — du vôtre*. = Double pistole d'Espagne.

QUADRUPLER (pron. *koua*), v. a., prendre quatre fois le même nombre; porter au quadruple: *j'ai quadruplé le nombre de mes paroissiens* (Volt.) = V. n., être augmenté au quadruple: *son bien a quadruplé dans le commerce*.

QUAI, s. m., levée ordinairement revêtue de pierres de taille et faite le long d'une rivière, d'un fleuve, pour rendre le chemin plus commode et pour empêcher les eaux de déborder: *faire une promenade sur les quais*. = Rivage maçonné d'un port de mer: *nous amarrâmes au — du port* (Chat.).

QUAICHE, s. f., petite embarcation des mers du Nord, à un seul pont.

QUAKER, ERESSE (pron. *couakre*), s. m., mot anglais qui signifie *trembleur*, et qui a été donné aux membres d'une secte nombreuse. Les *quakers* ne reconnaissent ni rite, ni sacerdoce, ni sacrements.

QUALIFICATEUR, s. m., membre du saint-office chargé de déterminer la nature des crimes déferés à ce tribunal, d'examiner les livres mis à l'index, et les propositions énoncées.

QUALIFICATIF, IVE, adj.; gramm., qui qualifie, qui exprime une qualité: *adjectif —*. = S. m., mot qui qualifie: *tout — s'accorde*.

QUALIFICATION, s. f., attribution d'une qualité, d'un titre: — *de faussaire, de marquis*.

QUALIFIER, v. a., marquer de quelle qualité est une chose, une proposition, une action: *Charles-Quint qualifiait notre langue de langue d'État* (Nis.) — *une proposition d'impie, un ouvrage d'hérétique*.

QUALIFIÉ, accompagné de circonstances aggravantes. = Donner un titre à quelqu'un: *homme qualifié, qui a quelque titre honorable*. || — *quelqu'un d'imposteur*, le traiter d'imposteur.

QUALITÉ, s. f., manière d'être d'une chose, ce qui détermine sa nature ou son usage: *la — de l'eau, du vin; viande de bonne —*. *La transparence et la netteté sont les qualités naturelles et essentielles du diamant* (Rayn.) *L'harmonie est une des — qui constituent le plus essentiellement le style oratoire* (D'Al.) *Ce vin a de la —, il a une saveur qui le distingue des vins communs*. = Ce qu'est une personne, ce qui la distingue des autres; inclination, habitude, talent, disposition bonne ou mauvaise: *les grandes — de l'esprit* (Boss.) *Le chien a par excellence toutes les — intérieures qui peuvent lui attirer le regard de l'homme* (Buff.) *Avoir beaucoup de —, de bonnes qualités*. = Noblesse distinguée: *un sot de —* (Boil.) = Titre: *un abîme où l'on ne connaît plus ni prince ni roi, ni toutes ces autres — superbes qui distinguent les hommes* (Boss.) *Prendre la — de noble, de prince, Perdre la — de citoyen, de juré*. = Dr., titre qui rend l'abile à exercer quelque droit: *avoir — pour, être autorisé à*. *Les — d'un jugement*, la partie qui contient les noms, professions, demeures des parties, ainsi que leurs demandes et conclusions. = *En — de*, loc. adv., comme, à titre de: *en — d'époux je vous donne la main* (Corn.)

§ **QUALITÉ, TALENT**. On se fait aimer ou haïr par ses qualités; on se fait rechercher par ses talents. Le second seul ne s'emploie qu'en bonne part. Les qualités sont apportées en naissant ou contractées par l'habitude; les talents sont des dons de la nature ou des fruits de l'instruction.

QUAND, adv. de temps, lorsque, dans le temps que: — *mon père paraît, je ne sais qu'obéir* (Rac.) *On ne se trompe pas — on attribue tout à la prière* (Boss.) = Dans quel temps, à quel moment: —

verrai-je, ô Sion, relever tes remparts? (Rac.) *Depuis —, depuis quel temps. Jusques à —, jusqu'à — ? combien de temps encore? = Conj., encore que, quoique : — nous n'aurions égard qu'au repos seul de notre vie* (Mass.) *— vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas* (Rac.)

§ QUAND, LORSQUE. Le second est moins vague, plus précis, plus positif que le premier, et s'emploie lorsqu'il s'agit d'un fait particulier.

QUANT, adv., pour ce qui est de. Il est toujours suivi de la prép. à : — *à ce qui regarde ma subsistance* (J.-J.) — *à présent, monsieur, je ne puis rien vous dire* (Reg.) *Helas! je le voudrais — à moi de bon cœur* (Mol.) *Tenir son — à moi, son — à soi, garder un air fier et réservé. Se mettre sur son — à moi, sur son — à soi, faire le suffisant, le hautain.*

QUANTES, adj. f. pl. : toutes et — fois que, toutes les fois que, autant de fois que. = Abs. : *il fera cela toutes fois et —, autant de fois que l'occasion s'en présentera; vieux et fam.*

QUANTIÈME, s. m., le jour du mois où l'on est, où l'on fait quelque chose : *montre à —, qui marque le quantième du mois.*

QUANTITÉ, s. f., ce qui peut être mesuré ou nommé, ce qui est susceptible d'accroissement ou de diminution : *deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles.* || — *de gens, de personnes, de choses, un grand nombre de gens, etc. Le lait sert de boisson à — de peuples* (Buff.) = Gramm. et prosodie, mesure des syllabes qu'il faut observer dans la prononciation : *il y a une faute de — dans ce vers.* = Mus., durée relative que les notes ou les syllabes doivent avoir : *la — produit le rythme* (Ac.)

QUANTUM (mot lat., pron. koua). s. m., ce que chacun reçoit dans une distribution faite au prorata.

QUARANTAINE, s. f., nombre de quarante ou environ : *une — d'écus, de maisons, de jours. Approcher de la —, de l'âge de quarante ans. Jeûner la —, quarante jours. = Séjour que l'on fait faire dans un lazaret aux vaisseaux qui viennent d'un pays où peut régner une maladie contagieuse. La — le roi, défense faite par Louis IX de prendre les armes, pour venger une injure, avant 40 jours révolus depuis l'injure commise.*

QUARANTE, adj. num. card., quatre fois dix. *Prières de — heures, qu'on fait dans les calamités publiques.* = S. m., le nombre quarante : *diviser — par 4. Les — de l'Académie française, les quarante membres qui la composent.*

QUARANTIÈME, adj. num. ord., de quarante. = S. m., la quarantième partie d'un tout. = S., personne ou chose qui occupe le quarantième rang.

QUARDERONNER, v. a.; archit., faire un quart de rond sur l'angle d'une pierre, d'une pièce de bois, d'un battant de porte, etc.

QUART, s. m., quatrième partie d'un tout : *je l'ai attendu trois quarts d'heure. Il est deux heures trois quarts. Fripons ou sots, voilà pour les trois —; pour l'autre —, il se tient chez soi* (Volt.) *Ne trouver à manger que le — de son saoul* (La F.) *Portrait de trois —, dans lequel un des côtés de la figure est vu de face, et l'autre côté en raccourci.* || — *d'heure, très-court espace de temps : on trouve à Paris des amis intimes d'un — d'heure* (Volt.) *Le — d'heure de Rabelais;* prov. et fam., le moment où il faut payer. = Archit., — *de rond, moulure tracée au compas et de la dimension d'un quart de cercle. — de cercle, instrument de mathématiques que définit son nom; arc de 90 degrés. = Temps qu'une partie*

de l'équipage est à faire une fonction que chacun fait à son tour; se dit surtout de la garde du bâtiment; partie de l'équipage qui alterne avec l'autre dans le service. *Le tiers et le —, les uns et les autres : et l'on sait y médire et du tiers et du —* (Mol.)

QUART, E, adj., s'est dit pour quatrième : *un — voleur survient qui les accorde net* (La F.) *Le — an ou le quartan d'un sanglier, sa quatrième année.* = Méd., *fièvre QUARTE ou quartaine, intermittente, qui laisse au malade deux jours d'intervalle.*

QUARTANIER, s. m., sanglier de quatre ans.

QUARTATION, s. f., opération par laquelle on mêle un quart d'or et trois quarts d'argent.

QUARTEAUT, s. m., mesure de capacité qui contient le quart d'un muid.

QUARTE, s. f., anc. mesure qui contenait deux pintes. = Mus., intervalle de deux tons et demi. *Seime — ou abs. —, sente qui se forme au sabot du cheval.* = Eser., manière de porter un coup d'épée ou de fleuret, en tournant le poignet en dehors. = Dr. romain, — *falcidie, quart des biens que pouvait retenir l'héritier surchargé de legs.*

QUARTENAIRE, adj., synonyme de QUATERNAIRE : *nombre, échelle —* (Buff.)

QUARTERON, s. m., quart de livre; poids qui le représentait. = **QUARTERON, NE, s.,** celui, celle qui provient de l'union d'un blanc et d'une mulâtre ou d'un mulâtre et d'une blanche.

QUARTIDI (pron. koua), s. m., quatrième jour de la décade dans le calendrier républicain.

QUARTIER, s. m., quatrième partie de certaines choses : — *de pomme, d'agneau. Mettre en QUARTIERS, en pièces : l'attaquer, le mettre en —, s'ire loup l'ait fait volontiers* (La F.) = Portion d'un tout non divisé exactement en quatre parties : — *de pain, d'orange, de vigne, etc. — de soulier, pièce de cuir qui entoure le talon.* = Se dit des parties de la selle sur lesquelles portent les cuisses. = Chacune des parties d'une ville : *courir le jour de — en —* (Boil.) || Se dit de tous ceux qui demeurent dans un quartier. = Au pl., environs, voisinage : *il vient souvent chasser dans nos —.* || Endroit, bâtiment d'une ville ou d'un château fort dans lequel une troupe est casernée; campement ou cantonnement d'un corps de troupes; le corps de troupes lui-même. — *d'hiver, intervalle de temps entre deux campagnes; lieu où on loge les troupes pendant l'hiver.* = Vie que l'on accorde ou traitement favorable qu'on fait à des troupes vaincues : *les bataillons enfoncés demandent —* (Boss.) || *Ne point faire de —, être sans —, traiter avec rigueur : elle est sans — sur vos défauts* (Mariv.) = Dans les collèges, salle où les écoliers étudient et font leurs devoirs. = Espace de trois mois; service militaire qu'on fait pendant ce temps. || *Le chevalier est présentement de — chez la marquise* (La Br.) — *de la lune, chacune des quatre parties de son cours* = Ce qui se paye tous les trois mois pour les loyers, rentes, pensions, etc. = Chaque degré de descendance en ligne paternelle ou maternelle *le besoin d'argent a réconcilié la noblesse avec la roture, et a fait égarner la preuve des quatre —* (La Br.) *Un tas de hobereaux entichés de leurs —* (J. Sandeau).

QUARTIER-MAÎTRE, s. m., aide du maître ou du contre-maître d'un vaisseau. = Officier d'état major qui était chargé de la comptabilité militaire on dit aujourd'hui *trésorier.*

QUARTO (IN=) (pron. koua), s. m. inv., se dit

du format, du livre dont chaque feuille est pliée en quatre feuillets : *feuilleter un* —.

QUARTZ ou **QUARZ** (pron. *kouars*), s. m., pierre très-dure dont la base est la silice, et qui étincelle sous le briquet.

QUARTZEUX ou **QUARZEUX**, **EUSE** (pron. *kouartzeu*), adj., de la nature du quartz.

QUASI, adv., presque, peu s'en faut : *je suis — honteux d'être heureux* (Volt.) *Le bon sens n'est admiré — de personne* (St-Evr.); fam. et peu us. = S. m., morceau de la cuisse du veau.

§ **QUASI, PRESQUE**. *Quasi* marque la ressemblance, la similitude; *presque* marque la mesure, l'approximation.

QUASI-CONTRAT, s. m.; dr., fait volontaire dont il résulte un engagement envers un tiers, et quelquefois un engagement réciproque des deux parties, sans qu'il y ait eu convention : *la gestion des affaires d'une personne absente est un* — (Ac.)

QUASI-DÉLIT, s. m., dommage que l'on cause à quelqu'un par imprudence ou par négligence.

QUASIMENT, adv., presque; vieux et peu us.

QUASIMODO (mots lat.), s. m., nom du premier dimanche après Pâques.

QUATRENAIRE, adj., qui vaut quatre ou qui est divisible par quatre : *nombre* —. || Chim., composé de quatre principes élémentaires.

QUATERNE, s. m., quatre numéros pris ensemble et sortis au même tirage de la loterie. = Au jeu de loto, quatre numéros sortis et se trouvant sur la même ligne horizontale.

QUATERNE, E, adj.; bot., disposé quatre par quatre autour du même point d'insertion.

QUATORZAINE, s. f., espace de quatorze jours. **QUATORZE**, adj. num. card., dix et quatre. V. **MIDI**. = Adj. num. ord., quatorzième : *Louis —. Le — du mois*, le quatorzième jour. = S. m., le nombre quatorze. = Au jeu de piquet, les quatre as, les quatre rois, les quatre dames, etc.

QUATORZIÈME, adj. num. ord. de quatorze. = S. m., chacune des parties d'un tout qu'on suppose divisé en quatorze parties. = Le quatorzième jour. = S. des deux genres, celui, celle qui occupe la quatorzième place : *vous n'êtes que le, la* —.

QUATORZIÈMEMENT, adv., en quatorzième lieu.

QUATRAIN, s. m., série de quatre vers formant un tout complet quant au sens et à la forme rythmique. = Petite pièce de poésie de quatre vers.

QUATRE, adj. num. card., deux fois deux : — *amis, jours, parts*. || *Être tiré à — épingles*, être ajusté avec un soin extrême. *Se mettre en —*, s'employer de tout son pouvoir pour rendre service. V. **DIABLE** et **PATTE**. *Se tenir à —*, faire un grand effort sur soi-même pour ne pas se mettre en colère. *Comme —*, excessivement. *Entre — yeux*, tête à tête. Toutes ces locutions sont familières. = Quatrième : *page, chapitre* —. *Henri —*. || *Vinaigre des — voleurs*, très-fort. = S. m., le nombre quatre. || *Cela est clair comme deux et deux font* —; fam., est incontestable. *Le — du mois*, le quatrième jour. = Caractère qui représente le nombre quatre : *tirer le numéro* —. || — *de chiffre*, sorte de piège pour prendre des souris, des oiseaux, etc. = Carte à jouer ou face de dé marquée de quatre points.

QUATRE-BRAS (lés), hameau de Belgique, près duquel les Français vainquirent les Prussiens l'avant-veille de Waterloo.

QUATRE-CANTONS (lac des), en Suisse.

QUATRE-NATIONS (le collège des) ou *Collège Mazarin*, ancien collège de l'Université de Paris, occupait le local qui est aujourd'hui le palais de l'Institut.

QUATRE-TEMPS, s. m. pl., les trois jours où l'Église ordonne de jeûner en chacune des quatre semaines de l'année.

QUATRE-VINGT, adj. num., card., quatre fois vingt : *l'homme vit quatre-vingts ans* (Buff.) *André Doria vécut jusqu'à quatre-vingt-quatorze ans* (Volt.)

QUATRE-VINGTIÈME, adj. num. ord. de quatre-vingt. = S. m., la quatre-vingtième partie d'un tout. = S. des deux genres, celui, celle qui occupe le quatre-vingtième rang.

QUATRIÈME, adj. num. ord. de quatre. = S. m., la quatrième partie d'une chose; on dit plus souvent un *quart*. = Quatrième étage. = Quatrième joueur : *vous venez à propos, nous avions besoin d'un* —. = S. des deux genres, personne ou chose qui occupe le quatrième rang. = S. f., quatrième classe d'un collège. = Au jeu de piquet, suite de quatre cartes de même couleur.

QUATRIÈMEMENT, adv., en quatrième lieu.

QUATRIENNAL, E, adj., qui dure quatre ans : *asseulement* —; s'est dit d'une charge, d'un office qui s'exerçait de quatre années l'une et de celui qui l'exerçait. = **QUATRIENNAL, S. m.**, se disait de la charge et de l'officier : *on a supprimé les quatriennaux* (Ac.)

QUATUOR (mot lat., pron. *koua*), s. m.; mus., morceau à quatre parties; particul., morceau écrit pour être exécuté par deux violons, un alto et un violoncelle, réunion de ces quatre instruments : *les quatuors de Beethoven*.

QUAYAGE, s. m., droit qu'on paye pour placer des marchandises sur le quai d'un port.

QUE, pro. relat., lequel, laquelle, lesquels, lesquelles : *un héros qu'on opprime attendrit tous les cœurs* (Volt.) *La femme que j'ai vue. La fortune nous corrige de plusieurs défauts que la raison ne saurait corriger* (La Roch.) *Les pommes que vous avez mangées*. = *Pour qui*, de qui, à qui, de quoi, à quoi : *c'est pour eux seuls — Dieu accorde aux peuples l'abondance et la tranquillité* (Mass.) *C'est à vous — ce trésor appartient* (Pasc.) — *lui sert de vous aimer encore* (Rac.) = En parl. des choses, il tient lieu quelquefois de pendant lequel, depuis lequel, etc. : *du jour — sur mon front on mit ce diadème* (Rac.) *Un jour — plusieurs Troglodytes étaient assemblés* (Mont.) *A l'heure — je parle, il est dans un breelan* (Reg.) = Il tient aussi lieu de où : *où courez-vous? ce n'est pas là — sont les ennemis* (Volt.) = Quelle chose : *dites-vous? qu'allons-nous devenir? — est-ce que cela me fait?* (Mol.) — *est-ce que les poèmes épiques?* (Mont.) = Conj., sert à unir deux verbes ou deux termes de comparaison. = Marque un souhait, un commandement : *— aux accents de ma voix la terre se réveille* (J.-B. R.) — *il périsse!* (Rac.) = Se met souvent à la place d'une conj. exprimée dans le membre de phrase précédent : *Neptune, quand il élève son trident, et — il menace les flots soulevés* (Fléch.) = S'emploie par ellipse au commencement d'une phrase : — *si l'on m'objecte*. = Afin que : *venez — je vous parle*. = A moins que, avant que, après que : *je ne vous quitte point, seigneur, — mon amour n'ait obtenu ce point* (Rac.) *On leur parle — ils sont partis* (La Br.) = Puisque, pourquoi : *qu'avez-vous donc, dit-il, — vous ne mangez-point?* (Boil.) = Si ce n'est : *ai-je fait un seul pas — pour te rendre heureux?* (Volt.) *Que vois-je autour de moi, — des amis vendus?* (Rac.) = Uni à de, il forme plusieurs gallicismes : *c'est peu — d'avoir des richesses si l'on ne sait en faire un bon usage. Si j'étais — de vous, si j'étais à votre place*. = Adv., conti-

bien : — *d'abus dans la dévotion!* (Fén.) — *la nuit paraît longue à la douleur qui veille!* = Il est souvent explité : *c'est une maladie d'esprit — de souhaiter des choses impossibles* (Fén.)

QUÉBEC, vil. forte, cap. du Bas-Canada, sur la rive gauche du Saint-Laurent.

QUEL, LE, adj. interr., **QUELLES gens êtes-vous?** **QUELLES sont vos affaires?** (Rac.) = S'emploie aussi pour marquer du doute, de l'incertitude : *on ne savait encore — serait le sort de l'Italie* (Volt.) = S'emploie encore dans les phrases exclamatives : **QUELS cadavres épars dans la Grèce déserte!** (L. Rac.) *Tel* —, médiocre, plutôt mauvais que bon. — *que soit*, de quelque nature, quelque nombreux, quelque grand que soit : **QUELS que soient les avantages de la jeunesse** (Vauv.) **QUELLES que soient les opinions qui nous troublent** (B. de St-P.) — *que soit le plaisir que cause la vengeance* (La F.)

QUELCONQUE, adj. indéf., nul, aucun; s'emploie ordinairement au s. et avec la négation : *il ne lui est demeuré chose* — (Ac.) = Quel qu'il soit, quelle qu'elle soit; s'emploie sans négation et peut se mettre au pl. : *deux points QUELCONQUES étant donnés.*

QUELLEMENT, adv., *tellement* —, ni fort bien, ni fort mal; plutôt mal que bien.

QUELQUE, adj. indéf., désigne un individu ou une quantité vague : **QUELQUES crimes toujours précèdent les grands crimes** (Rac.) — *temps, un temps plus ou moins long.* = Un petit nombre, une quantité peu considérable : *l'ouvrage de plusieurs siècles devient l'ouvrage de — mois* (Mass.) = Placé devant un substantif suivi de que, il signifie quel que soit, quelle que soit : *le torrent du monde s'écoule, — soin qu'on prenne à le retenir* (Fléch.) = Adv., à quelquel point que : — *roué qu'il soit.* = Environ : *il y a — vingt ans.*

QUELQUESOIS, adv., de fois à autre, parfois : *on peut être — plus fort ou plus heureux que ses ennemis* (Mass.) *Au sortir du jeu, du crime* — (Id.) *Il est dangereux — d'être trop savant* (Volt.)

QUELQU'UN, E, pro. indéf., un, une entre plusieurs : *racontait-il QUELQUES-UNES de ces actions qui l'ont rendu si célèbre, on cut dit qu'il n'en était que le spectateur* (Fléch.) = Abs., une personne : *attendre —. Holà! —!* (Rac.) Il peut être précédé du déterminatif *ce* : *s'il est — que la vanité a rendu heureux, à coup sûr ce — était un sot* (J.-J.) = Au pl., plusieurs personnes, plusieurs choses désignées vaguement : **QUELQUES-UNS de nos grands capitaines.** **QUELQUES-UNES de vos actions** (Fléch.)

QUÉMANDER, v. n., mendier clandestinement, solliciter bassement; vieux.

QUÉMANDEUR, EUSE, S., celui, celle qui quémande; vieux.

QU'EN-DIRA-T-ON, s. m. inv., propos que pourra tenir le public : *se moquer du —. Il peut vivre à sa guise et se moquer des —* (Dest.)

QUENELLE, s. f., boulette dont on garnit un pâté chaud, une tourte.

QUENOTTE, s. f., dent de petit enfant; fam.

QUENOUILLE, s. f., sorte de petit bâton dont une extrémité est entourée de soie, de chanvre, de lin, de laine, etc., pour filer : *charger, monter une —.* = Soie, chanvre, lin, laine dont une quenouille est chargée. || *Cette maison est tombée en —*, une fille en est devenue héritière. *Dans cette maison l'esprit est tombé en —*, les filles y ont plus d'esprit que les garçons. = Arbre fruitier dont les branches

présentent la forme d'une quenouille. = **QUENOUILLES DE LIT**, les colonnes, les piliers qui sont aux quatre coins de certains lits.

QUENOUILLÉE, s. f., quantité de laine, de chanvre, etc., nécessaire pour garnir une quenouille.

QUENOUILLETTE, s. f., petite quenouille; fam.

QUENTIN (Saint-), s. m., préf. du départ. de l'Aisne.

QUERCITRON, s. m.; bot., chêne vert d'Amérique dont l'écorce sert à teindre en jaune.

QUERCY, anc. pays de France, faisant partie de la Guyenne. Cahors en était la cap.

QUERELLE, s. f., démêlé, contestation vive et animée : *faire, chercher — à quelqu'un. Des QUERELLES de famille. C'est une maladie de ne savoir pas prévenir une —* (J.-J.) **V. ALLEMAND.** = Parti : *voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta —?* (Rac.) *Embrasser, épouser la — de quelqu'un. Entrer dans une —*, y prendre part. **V. ALTERCATION.**

QUERELLER, v. a., faire querelle à quelqu'un : *c'est pour me* — (Mol.) Abs. : *quand les dames QUERELLEN longtems, elles ont envie de se raccommo-der* (Dancourt). = Gronder, réprimander, dire des paroles aigres : — *le ciel, le sort*, s'en prendre au sort. *On QUERELLE les malheureux pour se dispenser de les plaindre* (Vauv.) = Se —, v. pr., disputer l'un contre l'autre avec des paroles aigres.

§ QUERELLER, GRONDER. *Quereller* marque plus de bruit que *gronder* et annonce de l'aigreur : qui *querelle*, éclate, tempête; qui *gronde*, murmure, fait un bruit sourd.

QUERELLEUR, EUSE, adj., qui fait, qui cherche souvent querelle aux gens : *tous les gens QUERELLEURS* (La F.) = S. : *c'est un grand —, une QUERELLEUSE perpétuelle.* **V. ACARIÂTRE.**

QUÉRIMONIE (pron. *kué*), s. f., requête présentée au juge d'église pour obtenir la permission de faire publier un monitoire.

QUÉRÉTARO, vil. et p. du Mexique.

QUÉRIR, v. a., chercher avec intention d'amener ou d'apporter; il ne s'emploie qu'à l'infinitif et avec les verbes *aller, venir, envoyer* : *aller me — un tel. Je vais — votre affaire* (Mol.); vieux.

QUESNAY, médecin consultant de Louis XV, mort en 1774, fut un des fondateurs de l'économie politique.

QUESNEL, théologien de la fin du XVIII^e siècle, est l'auteur du livre des *Réflexions morales*, contre lequel le pape Clément XI lança la bulle *Unigenitus*.

QUESTEUR, s. m.; anc., magistrat chargé de l'administration des finances. = Officier de l'Université qui recevait les deniers communs. = Membre d'une assemblée chargée de surveiller les dépenses et de faire exécuter les décisions de cette assemblée : *les QUESTEURS du corps législatif.*

QUESTION, s. f., demande que l'on fait pour s'éclaircir de quelque chose : *répondre à une —* (Boss.) *Il m'a fait à l'abord cent QUESTIONS frivoles* (Mol.) = Interrogation adressée à un élève pour s'assurer de son degré d'instruction. = Chose dont il s'agit : *c'est là la —* (Ac.) = Proposition à examiner, à discuter; point soumis à la décision du juge : *mettre en —. Écrire sur des — abstraites* (Volt.) *Il est — de, il s'agit de. Ir. : belle —! quelle —!* = Affaire politique qui présente de grandes difficultés à résoudre : *la — d'Orient.* = Torture qu'on faisait subir aux accusés et aux condamnés pour leur arracher des aveux. || *Votre patience va être mise à une étrange —* (Volt.)

QUESTIONNAIRE, s. m., celui qui donnait la question aux accusés et aux condamnés. = Ouvrage ou partie d'ouvrage où se trouvent formulées les

questions que l'on peut adresser à des élèves sur les objets de leurs études.

QUESTIONNER, v. a., interroger, faire des questions : *ma grand'tante fut bien surprise à mon arrivée lorsque, m'ayant QUESTIONNÉE sur mes talents, je lui dis que je ne savais ni lire ni écrire* (B. de St-P.) = Faire des questions importunes. V. DEMANDER.

QUESTIONNEUR, EUSE, s., celui, celle qui fait sans cesse des questions : *peste soit du* — ! (Brueys). = Adj., *cette femme est bien QUESTIONNEUSE*; fam. **QUESTURE**, s. f., dignité, charge de questeur. = Durée des fonctions d'un questeur. = Bureau des questeurs d'une assemblée.

QUÊTE, s. f., action par laquelle on cherche : *se mettre en* — (La F.) *Nous sommes toujours en* — , *jamais en possession de la vérité* (Balzac). = T. de chasse, action d'un valet de limier qui va détourner une bête pour la lancer. = Action du chien qui démele la voie d'un cerf, d'un sanglier, etc., qu'on veut détourner. = Action de demander et de recueillir des aumônes pour les pauvres ou pour quelque œuvre pieuse : *faisons une petite* — (Volt.) = Argent recueilli en quêteant. = Mar., saillie que font l'étrave et l'étambot hors de la quille.

QUÊTER, v. a.; t. de chasse, chercher : — un cerf, un sanglier. || — des louanges, des suffrages. = V. n., demander et recueillir des aumônes : — pour les pauvres, pour des œuvres pies.

QUÊTEUR, EUSE, s., celui, celle qui quête : *cette QUÊTEUSE a fait beaucoup d'argent*. = Adj. : *frère* — . = T. de chasse : *chien* — , celui qui quête.

QUEUE, s. f., partie qui termine par derrière le corps de la plupart des animaux; chez les quadrupèdes, prolongement de l'épine du dos : *couper la* — à un cheval, à un chien. *Les chamcaux, attachés à la* — *les uns des autres, n'avançaient dans l'eau qu'en résistant* (Chat.) *Singe à* — *prenante*. = Chez les oiseaux, grandes plumes qui terminent leur corps et qui font l'office d'un gouvernail : *la pintade a les ailes courtes et la* — *pendante* (Buff.) = Chez les poissons, les serpents et quelques insectes, partie qui s'étend du ventre jusqu'à l'extrémité opposée à la tête. || Prov. : à la — est le venin, c'est la fin qui recèle un danger dont il faut se défier. = En parl. des fruits, des fleurs, des feuilles : *la* — *d'une poire, d'une rose*. = On dit par anal. : *la* — *d'un g, d'un p.* — *d'une note de musique, d'une comète, d'une poêle*, etc. || Prov. : *il n'y en a point de si embarrassé que celui qui tient la* — *de la poêle*, que celui qui a la direction d'une affaire. *Faire la* — à *quelqu'un*, le tromper; fam. = Partie d'un instrument où sont fixées les cordes. *Piano à* — , qui a un prolongement de la forme des anciens claviers, et dont les cordes sont beaucoup plus longues que dans les pianos ordinaires. = Extrémité d'une robe traînante, d'un manteau. || *Ne pas laisser, ne pas faire de* — *dans un paiement*, l'effectuer en entier. || **Bout**, fin : — *de l'hiver, d'une affaire*. || Débris d'une faction, d'un parti : — *de Robespierre*. = Les derniers rangs; grand nombre de personnes placées à la suite les unes des autres : — *de l'armée*. *L'industrie en progrès est comme une colonne en marche, elle a toujours une tête, un centre, une* — (Thiers). *Faire* — , se placer en file les uns derrière les autres. = T. de billard, instrument dont on se sert pour pousser les billes : *faire fausse* — , toucher la bille à faux. = Futaille contenant environ un muid et demi. = A certains jeux, somme indépendante de l'enjeu principal; surplus : — *des paris*. *Va pour vingt-*

quatre francs, mais sans — (Did.) = Sorte de pierre à aiguiser. On écrit aussi *queux*. || Bot., — *de biche, de cheval, de lion*, etc., noms de plantes.

QUEUE-DE-RAT, s. f., lime ronde terminée en pointe. || Cheval qui a la queue dégarnie de poil. **QUEUE-DU-CHAT**, s. f., figure de contredanse. **QUEUSSI-QUEUMI**, loc. adv., absolument de même; fam. et peu us.

QUEUTER, v. n.; t. de billard, pousser d'un seul coup les deux billes avec sa queue.

QUEUX, s. m., cuisinier; vieux. = Pierre à aiguiser. On écrit plus ordin. *quene*.

QUI, pro. relat., lequel, laquelle, lesquels, lesquelles : *je chante ce héros — régna sur la France* (Volt.) = Ellipt., celui qui, celle qui, quiconque : — *sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux* (Id.) — *veut mourir ou vaincre est rarement vaincu* (Corn.) En parl. des choses : *voilà — est beau*. || — *que ce soit*, quiconque. = Fam. : *un je ne sais* — , un homme de néant. = Interrog., quelle personne : — *est venu?* — *vire?* *A — se fera-t-il dans ces pressants dangers?* (Del.) — *est-ce — ne plaint pas le malheureux qu'il voit souffrir?* (J.-J.) = Quand il est répété, ceux-ci, ceux-là, les uns, les autres : — *lui présente des gâteaux, — des châtaignes, — des noisettes* (Sév.) = S. : les — , les quand, les quoi pleuvent de tous côtés (Volt.); fam.

QUIA (mot lat., pron. *kui*), us. dans ces loc. adv. : *être à* — , *mettre à* — , être réduit, réduire quelqu'un à ne pouvoir répondre.

QUIBERON, vil. et presque île du Morbihan. Des émigrés français qui y firent une descente armée, en 1795, furent fusillés par ordre du Comité de Salut public.

QUIBUS (pron. *kui*), s. m., argent monnayé : *avoir du* — , des espèces, || être riche; pop.

QUICONQUE, pro. indéf. sing., toute personne qui, qui que ce soit qui : *puisse périr comme eux — leur ressemble* (Rac.) — *est soupçonneux invite à le trahir* (Volt.) *Mesdames, — de vous sera assez hardie pour médire de moi, je l'en ferai repentir* (Ac.)

QUIDAM, s. m. (mot lat., pron. *kui*), sert à désigner une personne dont on ignore ou dont on n'exprime pas le nom; t. de mépris : *je fus accosté par deux QUIDAMS* (Ac.) || *Ils allaient de leur œuf manger chacun sa part, quand un — parut* (La F.) **QUIDDITÉ** (pron. *kui*), s. f., philos., ce qu'une chose est en elle-même.

QUIÉTISME, s. m., erreur de certains mystiques qui font consister la perfection chrétienne dans l'inaction complète de l'âme.

QUIÉTISTE, adj. et s., celui, celle qui suit les erreurs du quétisme.

QUIÉTUDE, s. f., langage myst., tranquillité, repos : *en vous est mon espoir, mon bien, ma* — (Mol.) *La* — *de ma douce retraite* (Volt); peu us.

QUIGNON, s. m., gros morceau de pain; fam. = Tas de lin qu'on laisse dans les champs pour faire mûrir la graine.

QUILLAGE (Il m.), s. m.; droit de — , droit que paye un navire marchand la première fois qu'il entre dans les ports de France.

QUILLE, s. f.; mar., longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un navire, et qui lui sert comme de fondement. = Morceau de bois long et rond, plus mince par le haut que par le bas, servant au jeu de ce nom : *abattre les neufis QUILLES avec une boule*. V. CHIEN. *Prendre, trosser son sac et ses* — ; plier bagage, se sauver.

QUILLER, v. n., jeter une quille en visant à la

placer le plus près de la boule pour savoir qui jouera le premier.

QUILLETTE, s. f., brin d'osier gros comme le petit doigt et long d'un tiers de mètre qu'on enfonce en terre pour qu'il prenne racine.

QUILLIER, s. m., espace carré dans lequel on range les neuf quilles. = Assemblage de toutes les quilles prises ensemble.

QUIMPER ou **QUIMPER-COARENTIN**, ch.-l. du départ. du Finistère.

QUIMPERLÉ, s.-préf. du départ. du Finistère.

QUINA, s. m. V. **QUINQUINA**.

QUINAIRE, adj.; math., se dit d'un nombre divisible par cinq.

QUINAIRE, s. m., nom par lequel les monétaires anciens et les antiquaires désignent les monnaies d'or ou d'argent de la troisième grandeur.

QUINAUD, E, adj., confus, honteux d'avoir eu le dessous dans quelque contestation; vieux.

QUINAULT, créateur de la tragédie lyrique en France, né en 1635, mort en 1688.

QUINCAILLE, s. f., toutes sortes d'ustensiles, d'instruments de fer ou de cuivre.

QUINCAILLERIE, s. f., marchandise de toute sorte de quincaillerie.

QUINCAILLIER, s. m., marchand de quincaillerie. = Adj., marchand —.

QUINCONCE, s. m., disposition de plant à distances égales en ligne droite, et qui présente plusieurs allées d'arbres en échiquier. = Lieu dont les plantations sont dessinées en quinconce.

QUINDÉCAGONE (pron. *kuin*), s. m.; géom., figure qui a quinze angles ou quinze côtés.

QUINDÉCEVIR, s. m., un des quinze officiers préposés anciennement à Rome à la garde des livres sibyllins et chargés de la célébration des jeux séculaires.

QUINE, s. m.; terme du jeu de trictrac, coup de dés qui amène deux cinq. = Cinq numéros pris et sortis ensemble à la loterie. || Fam.: *c'est un — à la loterie*, un avantage, un bonheur inespéré. = Au loto, cinq numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale, ou de la même couleur.

QUININE, s. f.; chim., substance alcaline et amère qu'on extrait du quinquina : *la — est un des principes fébrifuges du quinquina* (Cuv.)

QUINGLA (mot espag.), s. m., le valet de cœur au jeu de reversi.

QUINQUAGÉNAIRE (pron. *kuinkoua*), adj. et s., qui est âgé de cinquante ans.

QUINQUAGÉSIME (pron. *kuinkoua*), s. f., dimanche qui précède le carême.

QUINQUE (pron. *kuinkué*, ainsi qu'au mot suivant), s. m., morceau de musique à cinq parties.

QUINQUENNAL, E, adj., qui dure cinq ou qui se fait tous les cinq ans. = **QUINQUENNALES**, s. f. pl., fêtes que Rome célébrait tous les cinq ans.

QUINQUENOVE, s. m., jeu qui se jouait avec deux dés, marqués l'un de cinq, l'autre de neuf points.

QUINQUERCE (pron. *kuinkuer*, ainsi qu'au mot suivant), s. m., réunion des cinq espèces de combats où un même athlète devait être vainqueur pour obtenir le prix.

QUINQUÉRÈME, s. f., galère à cinq rangs de rames.

QUINQUET, s. m., lampe à un ou plusieurs becs, et à double courant d'air.

QUINQUINA, s. m., écorce amère et fébrifuge que fournit un arbre du Pérou : *vin, sirop de —*. = Arbre qui fournit cette écorce.

QUINT, s. m., la cinquième partie d'un revenu, d'une succession. = Dr. féod., droit de la cinquième

partie du prix d'un fief qu'on payait au suzerain.

QUINT, adj., cinquième : *Charles —, Sixte —*.

QUINTAINE, s. f.; t. de manège, poteau fiché en terre contre lequel on s'exerce à courir avec la lance ou à jeter des dards.

QUINTAL, s. m., poids de cent livres : *cela pèse dix quintaux*. || *Un destin trop fatal pour une oncée de bien mit cent — de mal* (Volt.)

QUINTANE, adj. f.; méd., *fièvre —*, qui revient tous les cinq jours.

QUINTE, s. f.; mus., intervalle de cinq notes consécutives, y compris les deux extrêmes. = Espèce de violon, un peu plus grand que le violon ordinaire. On dit d'ordinaire *alto*. = T. du jeu de piquet, suite de cinq cartes de la même couleur. = Escr., la cinquième garde. = Accès de toux violent et prolongé; on dit aussi *— de toux*. || Fam., caprice, mauvaise humeur qui prend tout d'un coup. = T. de manège, mouvement désordonné que fait le cheval sous le cavalier, et dans lequel il s'arrête tout court. = Adj., se dit d'une fièvre qui revient tous les cinq jours : *la fièvre — est assez rare*.

QUINTE-CURCE, historien latin, vécut à une époque incertaine. Il s'est illustré par une *Histoire d'Alexandre le Grand* que nous ne possédons pas en entier.

QUINTEFEUILLE, s. f., plante rosacée qui a cinq feuilles sur un même pétiole.

QUINTESSENCE, s. f.; philos. anc., substance éthérée. = La partie la plus subtile extraite de quelques corps : *— d'atome, extrait de la lumière* (La F.) || Ce qu'il y a de plus fin, de plus caché dans un ouvrage; tout le profit qu'on peut tirer d'une chose : *c'est tirer du métier toute la —* (Reg.)

QUINTESSENCIER, v. a., raffiner, subtiliser : *il débite gravement ses pensées quinquescentées et ses raisons sophistiquées* (La Br.)

QUINTEtte ou **QUINTEtto**; pl. **QUINTEtti** (mot ital.), s. m.; mus., morceau de musique à cinq parties, moins étendu que le *quinque*.

QUINTEUX, EUSE, adj., sujet à des quintes, à des caprices : *homme, esprit —*. = S., personne quinteuse : *quand je veux dire blanc, la quinqueuse dit noir* (Boil.) *Cheval —*, sujet à faire des quintes. V. **CAPRICIEUX**.

QUINTIDI (pron. *kuin*, ainsi que dans les 4 suivants), s. m., le cinquième jour de la décade républicaine.

QUINTIL, E, adj.; astr., position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de soixante-onze degrés.

QUINTILIEN, célèbre rhéteur et critique latin, né l'an 42 de J.-C., mort vers l'an 120. Il fit, sous le titre d'*Institution oratoire* (de *Institutione oratoria*), l'ouvrage auquel il doit aujourd'hui sa célébrité.

QUINTUPLE, adj., qui vaut cinq fois autant. = S. m., *rendre le —*.

QUINTUPLER, v. a., rendre cinq fois plus grand : *— une somme, sa fortune*.

QUINZAIN, adj. inv. On s'en sert au jeu de paume pour indiquer que les joueurs ont chacun quinze : *nous sommes —*.

QUINZAINE, s. f., nombre de quinze ou environ : *une — de francs. J'ai résolu de passer ici une — de jours avec lui* (J.-J.) = Abs., espace de quinze jours. — de *Pâques*, comprise entre le dimanche des Rameaux et celui de Quasimodo.

QUINZE, adj. num., trois fois cinq ou dix et cinq : *— hommes. Après une relâche de — jours, nous quittâmes l'île de Saint-Pierre* (Chat.) *Les Quinze-Vingts*, hôpital fondé à Paris par saint Louis

pour trois cents aveugles. || Fam., *un quinze-vingt*, un aveugle. — *seize*, s. m., étoffe de soie qui a la quinze-seizième partie d'une aune. = Quinzième : *page* —, *Louis* —. = S. m., le nombre quinze. = Le quinzième jour. = T. du jeu de paume, un des quatre coups dont un jeu est composé.

QUINZIÈME, adj., nombre d'ordre qui suit le quatorzième. = *La* — *partie*, chaque partie d'un tout qui en a quinze. = S. m., une quinzième portion : *il est dans cette affaire pour un* —. = Le quinzième jour.

QUINZIÈMEMENT, adv., en quinzième lieu.

QUIPOS, s. m. pl., cordons noués qui servaient d'écriture aux anciens Péruviens.

QUIPROQUO (mots lat.), s. m., méprise comique : *et n'allez pas ici faire de* — (Regn.); fam.

QUIRINAL (pron. *kui*), s. m., une des sept collines sur lesquelles Rome était bâtie. C'est aujourd'hui Monte-Cavallo. = Adj., qui appartient au mont Quirinal.

QUIRINUS (pron. *kui*), nom sous lequel Romulus fut adoré après sa mort.

QUIRITE (pron. *kui*), nom que l'on donnait aux citadins de Rome.

QUITTO, cap. de la république de l'Équateur (jadis du royaume de Quito), près de plusieurs volcans.

QUITTANCE, s. f., écrit constatant que quelqu'un a payé une somme d'argent : *donner* —. *Cela vaut* —. *Personne n'oserait me disputer ma noblesse, car j'en ai la* — (Beaum.)

QUITTANCER, v. a., reconnaître qu'un débiteur a payé tout ou partie de la somme qu'il devait : — *un mémoire de marchandises fournies*.

QUITTE, adj., qui a payé sa dette, qui ne doit plus rien : *quand vous aurez payé, vous serez* — (Ac.) || Être — *envers quelqu'un*, s'être acquitté envers lui de ce qu'exigeait la reconnaissance. Ir. : *je l'en tiens* —, je l'en dispense. Fam., *nous voilà* — à —, je lui ai rendu la pareille. *L'un vaut l'autre*, — à — (Mol.) = Délivré, débarrassé : *en être* — *pour la peur*. *Je pense que vous n'en êtes pas* — à meilleur marché de la manière dont je vous connais (Sév.) = Abs., fam. : — à *perdre mon procès* (Beaum.) *Jouer à* — *ou double*, ou abs. — *ou double*.

QUITTEMENT, adv., dr. : *franchement et* —, exempt de toute hypothèque, de toute dette; vieux.

QUITTER, v. a., laisser en quelque endroit, se séparer de : *vous, mon fils, me* — (Rac.) *En finissant un bon livre, il semble que l'on quitte un ami* (Volt.) || *son image ne me quitte pas*, elle est toujours présente à mon esprit. = Se retirer de quelque lieu : — *la maison, son pays, la chambre*. || — *le droit chemin*, s'écarter de son devoir. = Prov. : *qui quitte sa place la perd*, quand on a abandonné sa place on n'y a plus de droit. = Renoncer à une chose, cesser de s'y livrer : *il faut tout* — *pour Dieu* (Ac.) *Faut-il* — *mes livres, mes études, mon ouvrage?* (La Br.) — *ses mauvaises habitudes*, s'en défaire. — *le monde*, aller vivre dans la retraite. || — *la vie*, mourir. = Oter de dessus soi, se dépouiller de : — *ses vêtements, sa robe*. — *sa peau*, se dit d'un serpent qui a fait peau neuve. || Fam., changer d'ha-

bitudes, de caractère : — *la robe, la soutane*, renoncer à la magistrature, à l'état ecclésiastique. = Lâcher, laisser aller : *on ne peut jamais lui faire* — *prise* (Ac.) || — *prise*, abandonner un dessein. Ellipt. : *c'est un homme qui ne quitte pas aisément*, qui suit obstinément ce qu'il a commencé. || Céder, délaisser : — *à quelqu'un tous ses droits*. || Fam. : *je vous quitte la place*, je vous cède mes prétentions; je vous laisse, je me retire. *Il n'a quitté la place qu'à six cents hommes* (Volt.) = Exempter, tenir quitte : *dieux, accordez-moi la sagesse, et je vous tiens quitte de tout le reste* (La H.) Ellipt. : *je vous quitte d'honorer ma grande maternité* (Sév.) = V. n.; t. de jeu : *il m'a fait va-tout, et j'ai quitté*. = Se —, v. pr., se séparer. Se — *bons amis*. V. ABANDONNER.

QUITUS, s. m.; t. de finances, arrêté ou jugement définitif d'un compte.

QUI VIVE, interj., cri d'une sentinelle, d'une patrouille, etc., qui entend du bruit, qui aperçoit une personne ou une troupe : — ? *grand prévôt* (C. Del.) = S. m.; fam. : *être sur le* —, être très-attentif à ce qui se passe; être inquiet.

QUOAILLER, v. n., se dit d'un cheval qui remue continuellement la queue.

QUOI, pro. relat., lequel, laquelle : *je remarquai une chose à ce* — *peut-être on ne prit pas garde* (La F.) = Quelle chose : à — *pensez-vous?* *Avoir de* — *vivre dans l'indépendance, c'est le plus grand des biens* (Volt.) = Pop. : *il a de* —, il est à son aise. || *Je ne sais* —, et s. m. je ne sais —, quelque chose d'indéfinissable : *il y a dans tous les arts un je ne sais* — *qu'il est bien difficile d'attraper* (Volt.) = Fam. : *comme* —, comment : *prouvez-lui comme* — *il se trompe*. || — *que*, quelque chose : — *que ce soit qu'on veuille persuader, il faut avoir égard à la personne à qui on veut parler*. = Interj. pour marquer la surprise, l'indignation : — ! *le traître sur vous porte ses mains hardies!* (Rac.) — ! *vous avez le front de trouver cela beau* (Mol.)

QUOIQUE, conj., qui régit toujours le subjonctif, encore que, bien que : *quoiqu'il vous reste à peine une faible lumière, mon âme chez les morts descendra la première* (Rac.)

QUOLIBET, s. m., façon de parler basse et triviale qui renferme ordinairement une basse plaisanterie : *maints quolibets coup sur coup renvoyés* (La F.) *De* — *d'amour votre tête est remplie* (Mol.)

QUOTE, adj. f., — *part*, la part que chacun doit payer ou recevoir dans la répartition d'une somme.

QUOTIDIEN, NE, adj., de chaque jour : *journal* —, *feuille* QUOTIDIENNE. *Pain* —, nourriture de chaque jour. || Fam. : *c'est son pain* —, c'est le travail qui fournit à ses besoins de chaque jour. V. JOURNALIER.

QUOTIENT, s. m.; arith., nombre qui indique combien de fois le dividende contient le diviseur.

QUOTITE, s. f., somme fixe à laquelle monte chaque quote-part : *impôt de* —, celui par lequel on détermine immédiatement ce que chaque personne doit payer.

R

R, s. m. (pron. *re*). Autrefois il était f., et se prononçait *erre*, 18^e lettre de l'alphabet et la 14^e des consonnes.

RAAB, riv. des États autrichiens, qui prend sa source en

Styrie et se jette dans le Danube, près de la ville de Raab.

RABACHAGE, s. m., défaut de celui qui rabâche : *tout ce qu'il dit n'est que du* —; fam.

RABÂCHIER, v. a., redire sans cesse et sans

utilité la même chose : — *les mêmes choses*, et abs., *il ne fait que* — ; fam.

RABACHERIE, s. f., discours, écrit plein d'inutilités et de répétitions fatigantes : *vous n'avez point lu ces RABACHERIES* (J.-J.) ; fam.

RABACHEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui rabâche : s. un *vieux* — ; fam.

RABAIS, s. m., diminution de prix, de valeur : *offrir des marchandises au* —. || *Mettre au* —, ne pas assez apprécier. = Différence en moins dans la valeur présumée d'une chose : *on lui a promis cent mille écus, mais il y aura bien du* — (Ac.) || *Les Anglais pensaient être les plus forts ; mais il y a du* — (Gui Patin). = Mode d'adjudication publique suivant lequel on adjuge les travaux, les fournitures à celui qui s'en est chargé au moindre prix.

RABAISSEMENT, s. m., action de rabaisser : *le* — *des nominaux, des tailles*. || Humiliation, disgrâce : *l'état de* — *où l'on met les personnes* (P.-R.)

RABAISSEUR, v. a., mettre plus bas : — *un tableau*. || Réprimer, déprécier : — *l'orgueil. Il cherchait à* — *la générosité de ses ennemis* (Fén.) = Avilir, humilier : *tout ce que Dieu élève, le monde se plaît de le* — (Boss.) — *la voix*, parler moins haut. V. CAQUET. = Il exprime quelquefois une idée de réaction : *les religieux, qui avaient été abaissés par les jésuites, les RABAISSENT à leur tour* (Volt.) = Se —, v. pr., être ou pouvoir être rabaisé. = S'humilier : *se* — *sans se dégrader* (Fléch.)

RABAN, s. m.; mar., nom qu'on donne aux bouts de cordages dont on se sert pour amarrer.

RABAT, s. m., ornement de toile que les gens d'église et de robe portent au cou. = Au jeu de longue paume, toit qui sert à rejeter la balle; coup qui vient de ce toit. = Au jeu de quilles, coup que joue le joueur de l'endroit où sa boule s'est arrêtée. = Action de rabattre le gibier.

RABAT-JOIE, s. m. inv., chose qui vient troubler l'état de joie où l'on était. = Personne grondeuse, ennemie de la joie des autres; fam.

RABATTRE, v. a., rabaisser, faire descendre : — *ses cheveux sur son front. Le vent RABAT la fumée*. = Diminuer, retrancher : *n'en pas* — *un sou*. || *Il n'y a pas un mot à* — *de vos réflexions* (Did.) *C'est toujours de tes maux autant de RABATTU* (Corn.) *Il n'en RABATTIT rien de sa fierté* (Boss.) || Aplatir, abaisser : — *les plis, les coutures*. || — *l'orgueil, l'insolence*. — *le caquet*. V. CAQUET. *Tout compté, tout RABATTU*; prov. et fam., tout bien examiné. — *les coups*, apaiser des gens aigris les uns contre les autres; fam. — *le gibier*, battre la campagne pour le réunir au lieu où sont les chasseurs. = Dr. : — *un défaut*, révoquer le défaut donné contre une des parties. = Hortic. : — *un arbre, une branche*, les diminuer de longueur. — *une ornière*, la remplir de la terre qui s'est levée au bord. = T. de métiers, effacer, corriger à petits coups les côtes trop vives, les inégalités. *Épée RABATTUE*, qui n'a ni pointe ni tranchant. || *Dames RABATTUES*, jeu qui se joue sur le trictrac. = V. n., et se —, v. pr., quitter un chemin, et se détourner tout à coup par un autre. || Changer de projet, de propos; se borner, se restreindre. = Recourir pour dernière ressource : *les chouettes, qui ne peuvent attraper la nuit que des chauves-souris, se RABATTENT sur les papillons phalènes* (Buff.)

RABBIN ou **RABBI**, s. m., docteur juif; le second ne s'emploie que devant le nom propre : *le RABBI* *Aben-Ezra*, ou quand on adresse la parole à

un rabbin : *que dites-vous, RABBI, de cette interprétation?* (Ac.)

RABBINAGE, s. m., étude qu'on fait des livres des rabbins : *passer sa vie dans le* — ; ir.

RABBINIQUE, adj., propre aux rabbins.

RABBINISME, s. m., doctrine des rabbins.

RABBINISTE, s. m., celui qui suit la doctrine des rabbins ou qui étudie leurs livres.

RABDOLOGIE, s. f., calcul fait avec des baguettes sur lesquelles sont écrits des nombres.

RABDOMANCE ou **RABDOMANCIE**, s. f., divination au moyen d'une baguette.

RABELAIS, grand prosaïte du xvi^e siècle, mort en 1553. Cordelier, prêtre, puis médecin, il composa les *Faits et dits du géant Gargantua et de son fils Pantagruel*.

RABÉTI, v. a., rendre bête, stupide. = V. n., le devenir; fam.

RABIOLE, s. f., chou-rave.

RABIEUX, adj.; méd., causé par la rage.

RÂBLE, s. m., partie extérieure des quadrupèdes, depuis les épaules jusqu'à la queue; se dit surtout du lièvre. = Instrument de fer, recourbé et à long manche, pour remuer la braise dans le four. = Crochet pour remuer les matières qu'on calcine.

RABLU, **E**, ou **RABLE**, **E**, adj., qui a le râble épais. || Vigoureux, robuste.

RABONNIR v. a., rendre meilleur ce qui n'était pas bon. = V. n., devenir bon.

RABOT, s. m., outil de menuisier pour aplanir et polir le bois. || *Passer le* — *sur*, polir, corriger. = Instrument pour détremper la chaux. = Pierre dure dont on se sert pour paver.

RABOTER, v. a., polir avec le rabot. || *Comment* — *à la fois la* *Illiade, mes tragédies et toutes mes pièces?* (Volt.); fam.

RABOTEUR, s. m., ouvrier qui rabote.

RABOTEUX, **EUSE**, adj., noueux, inégal : *bois, chemin* —. || Rude, mal poli : *vers, mots* —.

RABOUGRI, **E**, adj., mal conformé, petit et de mauvaise mine : *enfants scrofuleux et RABOUGRIS*.

RABOUGRISSEMENT, s. m., état d'une chose rabougrie : *le* — *des tailles*.

RABOUGRIR, v. n., et se —, v. pr., devenir rabougri; se dit des végétaux qui ne profitent point, dont le tronc reste court et noueux.

RABOUILLÈRE, s. f., terrier peu profond que les lapines creusent pour y faire leurs petits.

RABOUTIR, v. a., mettre bout à bout.

RABROUER, v. a., repousser, rebuter quelqu'un avec rudesse : *je n'ai pas besoin d'être RABROUÉE* (M^{me} du Deffand).

RACAGE, s. m.; mar., sorte de collier composé de boules de bois appelées *pommes*, dans lesquelles on fait passer un cordage.

RACAHOUT, s. m., mélange de fécule de pommes de terre et de glands doux qu'on aromatise avec de la vanille.

RACAILLE, s. f., lie et rebut du peuple; vile populace : *vous n'êtes que* —, *gens grossiers* (La F.) || Personne ou chose de rebut; fam.

RACAN, poète harmonieux, mort en 1670, fut disciple de Malherbe et composa quelques *Bergeries* qu'anime un souffle pur et mélancolique.

RACCOMMODAGE, s. m., travail de celui qui raccommode. = Objet raccommodé.

RACCOMMODEMENT, s. m. V. ACCOMMODEMENT : *comme je ne me suis jamais tenu pour brouillé avec lui, nous n'avons pas besoin de* — (J.-J.)

RACCOMMODER, v. a., remettre en bon état :

— une muraille, des soutiers. || — une sottise. = **Rajuster** : — ses cheveux. || — sa fortune. = Faire cesser la mésintelligence : — le père avec le fils. = Se —, v. pr., être raccommo-
querelles-vous sans cesse pour vous — (Mol.)

§ **RACCOMMODER, RÉCONCILIER**. On raccommode des personnes ordinairement unies et qui se sont brouillées un moment; on **réconcilie** des gens qui se haïssent et cherchent à se nuire.

RACCOMMODEUR, EUSE, s., celui, celle qui raccommode : — de soufflets, de faïence.

RACCORD, s. m.; archit., travail partiel par lequel le peintre en bâtiment associe des peintures neuves à des vieilles. || Liaison qu'on établit entre deux parties d'un ouvrage qui offrent entre elles quelque inégalité.

RACCORDEMENT, s. m., action de faire des raccords à quelque ouvrage. = Jonction de deux chemins de fer.

RACCORDER, v. a., faire un raccordement. || Réparer un tableau gâté, de manière que la nouvelle couleur s'accorde avec la vieille; se dit aussi des ouvrages d'imagination.

RACCOURCIR, v. a., rendre plus court. || — les jours des sots et des méchants (Volt.) — le bras, le plier en dedans. — des étriers, rehausser, relever les étrivières qui les soutiennent. = V. n., devenir plus court : les jours commencent à —. Cette **toile raccourcit beaucoup au blanchissage** (Ac.) = Se —, v. pr., devenir plus court. || Se replier, se ramasser sur soi-même. V. **ACCOURCIR**.

RACCOURCI, E, adj., trop court : **taille raccourcie**. A bras —, V. **BRAS**. = S. m., abrégé : je suis un — de la misère humaine (Scarron). = Peint., aspect que présente une figure ou une partie de figure qu'on ne voit pas dans tout son développement. = En —, loc adv., en abrégé.

RACCOURCISSEMENT, s. m., action de raccourcir; résultat de cette action.

RACCOUTUMER (SE), v. pr., reprendre une habitude : **votre sœur commence à se — avec nous** (Rac.) **Nous nous raccoutumons à la bonne ville** (Sév.).

RACCROC, s. m., succès dû au hasard; ne se dit guère qu'à certains jeux d'adresse.

RACCCROCHER, v. a., accrocher de nouveau : — un tableau. || Recouvrir, retrouver une personne ou une chose qu'on a perdue, qu'on a laissée échapper : **enfin je vous raccrocbe, mon argent bien-aimé** (Mol.) = V. n., faire un ou plusieurs coups de raccroc. = Se —, v. pr., s'aider de, saisir : **dans le danger, on se raccrocbe à tout ce qu'on trouve sous sa main** (Ac.) = Se — à quelqu'un, s'attacher de nouveau à lui. = Regagner les avantages perdus; fam.

RACCROCHEUR, s. m., celui qui fait souvent des raccrocs, des coups de raccroc.

RACE, s. f., espèce ou classe particulière à laquelle on appartient par la naissance; se dit des hommes et des animaux. = Ensemble des individus sortis d'une même souche, d'un même chef : **on doit de tous les juifs exterminer la —** (Rac.) **La — des Capétiens; les trois races des rois de France**. **La — future, les — futures**; poét., les hommes à naître. **Cheval de —, de bonne race**. V. **CHASSER**. = En mauv. part, se dit de certains individus qui ont même profession ou mêmes habitudes : — de fripons, d'usuriers, de pédants. — de vipères, méchantes gens.

§ **RACE, SANG, FAMILLE, MAISON, LIGNÉE.**

Sang désigne presque toujours une race distinguée, excellente. **La famille** est une race d'hommes liés entre eux par la parenté; **la maison** est une famille noble ou le tronc d'où sont sorties plusieurs familles. **La lignée** est la postérité, la chaîne suivie ou interrompue des individus qui descendent d'un même homme.

RACHALANDER, v. a., faire revenir des achalandés, des acheteurs : — une boutique.

RACHAT, s. m., action par laquelle on rachète ce qu'on avait vendu : — d'une rente, d'une pension, action de l'éteindre en payant une somme convenue ou fixée par la loi. || Délivrance, rédemption : — des captifs. **Notre-Seigneur a donné son sang pour le — du genre humain** (Ac.)

RACHEL, une des deux femmes de Jacob, fut la mère de Joseph et de Benjamin. = **RACHEL** (M^{lle}), morte en 1858, a été peut-être la plus grande tragédienne de la France.

RACHETABLE, adj., qu'on peut racheter.

RACHETER, v. a., acheter ce qu'on a vendu; acheter des choses de même nature que celles qu'on a vendues ou qu'on ne possède plus. — une rente, une pension, en opérer le rachat. || Délivrer à prix d'argent : — un captif. || **Ces mêmes héros, prodigues de leur vie, ne la rachetaient point par une perfidie** (Rac.) = Se dit aussi de la rédemption de Jésus-Christ : **Dieu de vérité, c'est vous qui m'avez racheté** (La H.); et par ext. : **elle a racheté ses péchés par les aumônes qu'elle a répandues** (Fléch.) = Compenser, balancer, faire oublier : **il n'est point de vertu qui rachète les vices** (Volt.) **Un si grand bonheur rachète bien des peines** (Ac.) = Archit., rendre moins sensible un défaut, une irrégularité. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

RACHIDIEN, NE, adj.; anat., qui a rapport, qui appartient à la colonne vertébrale.

RACHITIQUE, adj. et s., se dit d'une personne ou d'une plante atteinte de rachitisme.

RACHITISME ou **RACHITIS, s. m.**; méd., maladie qui consiste dans la courbure de l'épine du dos et de la plupart des os longs. = Maladie du blé dans laquelle la tige devient noueuse et ne se développe pas.

RACINAGE, s. m., décoction d'écorce, de feuilles de noyer, etc., propre pour la teinture. = Dessin imitant des racines qu'on forme sur la couverture des livres.

RACINAL, s. m., grosse pièce de bois qui soutient et affermit les autres : **les racinaux d'un pont**.

RACINE (Jean), le plus pur et le plus parfait de nos poètes dramatiques, mourut en 1699. = **Louis —**, son fils, fut l'ami de Rollin, et composa deux poèmes didactiques : **la Grâce et la Religion**.

RACINE, s. f., partie des végétaux par laquelle ils sont fixés au sol et y puisent certains matériaux nécessaires à leur nutrition : **prendre —. Arbre séché dans sa —**. || **Prendre —**; fam., se dit de quelqu'un qui prolonge trop sa visite, son séjour quelque part. = Particul., racine charnue de certains végétaux qui s'emploie comme légume : **se nourrir d'herbes et de racines**. = Anat., prolongement par lequel un organe adhère à une autre partie : — des dents, des cheveux, des ongles. || **Principe**, point de départ : **couper le mal dans sa —. Vous jetez de profondes — dans le crime** (Mass.), vous vous y enfoncez. = **Gramm.**, mot primitif d'où d'autres dérivent. = **Math. V. CARRÉ et CUBIQUE**.

RACK, s. m. V. ARACK.

RACLEE, s. f., volée de coups : **il a reçu une fameuse —**; pop.

RACLER, v. a., ratisser, enlever avec quelque

chose de rude ou de tranchant les aspérités ou les impuretés que présente la surface d'un corps : — *des peaux, des allées.* — *une mesure de grains, passer la racloire pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus de ses bords.* || Fam., on dit d'un breuvage très-âpre : *cela racle le gosier.* = Mal jouer d'un instrument : — *du violon, — un air.*

RACLEUR, s. m., mauvais joueur de violon ; se prend en mauv. part.

RACLOIR, s. m., instrument avec lequel on racle du bois, du parchemin, etc.

RACLOIRE, s. f., planchette qui sert à racler le dessus d'une mesure pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus des bords.

RACLURE, s. f., petites parties qu'on a enlevées en raclant : *des RACLURES d'ivoire.*

RACOLAGE, s. m., métier de racoleur.

RACOLER, v. a., engager, de gré ou par ruse, des hommes pour le service militaire. || *Ce poète tâche de — quelqu'un qui écoute ses vers* (Ac.)

RACOLEUR, s. m., celui qui racole.

RACONTER, v. a., faire le récit de : *l'histoire RACONTE les faiblesses comme les vertus* (Volt.) — *des histoires. Elle RACONTA à Neptune ce que Jupiter lui avait dit* (Fén.), et abs. : *RACONTE donc, puisque c'est ta manie de —* (Did.) V. **CONTER.**

RACONTEUR, **EUSE**, s., personne qui a la manie de raconter : *quel ennuyeux — !*

RACORNIR, v. a., donner à quelque chose la consistance de la corne ; dessécher, rendre dure et coriace. = *Se —*, v. pr., devenir dur et coriace.

RACORNISSEMENT, s. m., action de se racornir ; état de ce qui est racorné.

RACQUIT, s. m. ; t. de jeu, action de se racquitter, de regagner tout ce qu'on a perdu.

RACQUITTER, v. a., faire regagner ce qu'on avait perdu : *dans son testament, ses grâces départies doivent me — de son avare humeur* (Reg.) = *Se —*, v. pr., regagner ce qu'on avait perdu ; se dédommager de quelque perte : *mon esprit, du temps qu'il a perdu, saurait se —* (Boil.)

RADCLIFFE (Anne), romancière anglaise, morte en 1823.

RADÉ, s. f., espace de mer enfermé en partie par des terres, où les navires peuvent jeter l'ancre et sont à l'abri de certains vents.

RADEAU, s. m., assemblage de pièces de bois qui forment une espèce de bateau plat. = Train de bois que l'on fait descendre à flot sur une rivière.

RADEUR, v. a., mettre à la rade : — *un vaisseau.* = Racler une mesure de grain, de sel.

RADIAIRES, s. m. pl., vers marins dont les organes internes sont disposés en rayons.

RADIAL, E, adj., anat., qui a rapport au radius : *muscle — antérieur*, et s. : *le — antérieur.*

RADIANT, E, adj., phys., qui émet des rayons lumineux, caloriques, etc.

RADIATION, s. f. ; phys., action que les rayons de la lumière ou de la chaleur exercent sur les corps qui les reçoivent.

RADIATION, s. f., action de rayer un article d'un compte, un nom d'une liste.

RADICAL, E, adj., bot., qui appartient à la racine, qui part de la racine. || Méd., *vice —*, reçu par hérédité ou contracté dès l'enfance. *Cure RADICALE*, qui fait disparaître le principe même du mal. = Alg. : *signe —*, que l'on place devant les quantités dont on veut extraire la racine. = Dr., *nullité —*, qui vicie un acte de manière qu'il ne puisse jamais être valide. = **RADICAL**, s. m. ; chim., substance qui forme un

acide en se combinant avec l'oxygène. = **Gramm.**, mot qui est la racine de plusieurs autres ; partie du mot qui en exprime l'idée principale. = **Polit.**, se dit de ceux qui réclament les réformes les plus complètes et qui veulent extirper tout abus jusqu'à la racine : *les RADICAUX* ; il est aussi adj. dans ce sens : *le christianisme est — au plus haut degré* (Vinet).

RADICALEMENT, adv., dans le principe, dans la source, essentiellement : *guérir —.*

RADICANT, E, adj., bot., qui produit des racines distinctes de la racine principale.

RADICELLE, s. f. ; bot., rudiment de racine.

RADICULE, s. f. ; bot., petite racine. = Fibrille qui termine une grande racine.

RADIÉ, E, adj., qui est disposé en rayons partant d'un centre commun. *Plante RADIEE* ou *RADIÉE* ; s. f., plante composée dont les fleurs ressemblent à des étoiles rayonnantes.

RADIER, s. m. ; hydraul., construction de charpente ou de maçonnerie sur laquelle on établit dans l'eau les fondations des écluses, desatardeaux, etc.

RADIEUX, **EUSE**, adj., qui émet des rayons de lumière : *un jour plus — va commencer d'éclorre* (J.-B. R.) || *Visage —*, brillant, éclatant de santé ou de joie : *le prélat —, découvert au grand jour, attirait tous les yeux* (Boil.)

RADIS, s. m., plante potagère de la famille des crucifères, dont la racine surtout est bonne à manger.

RADIUS, s. m. ; anat. ; le plus petit des deux os qui forment l'avant-bras.

RADJAH ou **RAJAH**, nom que l'on donne à chacun des princes qui gouvernent quelque province de l'Hindoustan sous la protection de l'Angleterre : *la révolte des RADJAHS.*

RADOTAGE, s. m., discours sans suite, dénué de bon sens ; état de celui qui radote.

RADOTER, v. n., tenir des discours sans suite, qui prouvent un affaiblissement des facultés souvent produit par la vieillesse : *assurément il RADOTAIT* (La F.)

RADOTERIE, s. f., extravagance qu'on dit en radotant : *me voilà tombée dans la —* (Sév.)

RADOTEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui radote : *c'est une RADOTEUSE, elle a perdu l'esprit* (La F.)

RADOUB (pron. le b), s. m. ; mar., réparation faite au corps d'un bâtiment.

RADOUBER, v. a., faire le radoub d'un bâtiment. On dit aussi par anal. : — *des voiles* (Volt.) = *Se —*, v. pr., être radoubé. || Réparer une perte : *la fortune le réduisit à chercher un asile pour se —* (Rayn.)

RADOUCIR, rendre plus doux : *la pluie a RADOUCI le temps* (Ac.) || Apaiser, rendre moins rude : *ton RADOUCI* (Mol.) *Hilpérick, comme un animal pris au piège, se montra tout à fait RADOUCI* (Aug. Thierry). = *Se —*, v. pr., au propre et au fig.

RADOUCISSEMENT, s. m., diminution du froid ou du chaud dans la température. || Diminution dans les maux ; changement en mieux dans les affaires.

RAFALE, s. f. ; mar., coup de vent violent, mais soudain et de peu de durée.

RAFFERMIR, v. a., rendre plus ferme : *le beau temps a RAFFERMI les chemins.* || Remettre dans un état plus assuré, plus stable : *les deux reines venaient — par leurs vœux la paix, quand elle était chancelante* (Boss.) — *ma vertu qu'ébranlent tes soupirs* (Boil.) *Par l'un de vous deux mon trône RAFFERMI* (Rac.) = *Se —*, v. pr., devenir plus ferme, plus stable. || *Se consolider.* V. **AFFERMIR.**

RAFFERMISSEMENT, s. m., ce qui met une chose dans l'état de fermeté, de stabilité où elle était : *le — de la santé, de l'autorité.*

RAFFINAGE, s. m., opération qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la pureté.

RAFFINÉ, E, adj., subtil, fin, adroit : *courtisan* —. || **RAFFINÉ**, s. m., nom que l'on donnait, sous Henri III, à certains débauchés.

RAFFINEMENT, s. m., excès de recherche, de subtilité; grande finesse, finesse recherchée : *tout ce grand — n'est qu'un vice quelquefois inutile* (La Br.) *Trouver quelque — inusité dans la conduite des affaires* (Boss.) V. FINESSÉ.

RAFFINER, v. a., faire le raffinage : — *du sucre*. || Employer des raffinements, des subtilités : *aimer, c'est-à-dire aimer. Pourquoi — davantage?* (Boss.)

RAFFINERIE, s. f., lieu où l'on fait le raffinage, particul. celui du sucre.

RAFFINEUR, s. m., celui qui raffine le sucre.

RAFFOLER, v. n., se passionner follement pour : *elle nous dit qu'elle avait raffolé de ce M. de Brémond* (Chat.) *On commence à — de la peinture espagnole* (Cousin); fam.

RAFLE, s. f.; bot., pédoncule central d'une grappe de raisin, de groseille, d'un épi de maïs, etc. = T. de jeu, se dit quand les dés amènent chacun le même point : — *d'as, de six.* || *Faire —*, enlever tout sans rien laisser; fam. = Maladie éruptive qui a été observée sur la vache.

RAFLER, v. a., enlever avec promptitude tout ce qui se trouve dans un lieu; fam.

RAFRAÎCHIR, v. a., rendre frais, donner de la fraîcheur : *la pluie a rafraîchi l'air, le temps. Les arbres nous donnent leur ombre pour nous — en été* (Fén.) — *le sang*, le rendre plus calme; se dit au fig. de ce qui fait plaisir, de ce qui donne de la tranquillité. = Réparer, remettre en meilleur état : — *un tableau*, lui rendre la vivacité des couleurs. || — *à quelqu'un la mémoire d'une chose*, lui en rappeler le souvenir. = Rogner, couper, tailler l'extrémité de : — *les cheveux, le bord d'un chapeau, — des troupes*, les rétablir par la bonne nourriture et le repos; peu us. = Se —, v. pr., être rafraîchi ou devenir frais. || Boire un coup, faire collation : *j'entrai dans un cabaret, je me reposai et je me rafraîchis* (Did.)

RAFRAÎCHISSANT, E, adj., se dit des remèdes qui rafraîchissent. = **RAFRAÎCHISSANT**, s. m., remède qui rafraîchit.

RAFRAÎCHISSEMENT, s. m., action de rafraîchir; effet de ce qui rafraîchit; ce qui rafraîchit : *j'ai besoin de —*. || Recouvrement des forces par le repos et les bons traitements; peu us. = Au pl., tous les vivres qu'on fait entrer dans une place assiégée : *les rafraîchissements que les villes envoient aux assiégés* (Volt.) = Vivres frais qu'on embarque sur un vaisseau. = Mets, fruits, boissons que l'on sert dans une fête, dans une soirée, etc.

RAGAILLARDIR, v. a., redonner de la gaieté; ranimer, remettre en vigueur : *je ne vois que des gens heureux, cela ragaillardit* (Volt.)

RAGE, s. f., hydrophobie, délire furieux accompagné d'horreur pour les liquides et d'une envie de mordre qui revient par accès : *écumer de —*. || *Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la —*; prov., on suppose des torts à ceux à qui l'on veut nuire. = Douleur violente : *avoir une — de dents* (Ac.) = Violent transport de dépit, de colère, de haine, etc. : *on lit dans ses regards sa fureur et sa —* (Rac.) || Violente passion, penchant outré, goût excessif : *il a la — d'écrire. Malgré vos défauts, je vous aime à la —*

(Dest.) *Faire —*, causer un grand désordre; faire de grands efforts : *haranguer de méchants soldats, ils promettent de faire —* (La F.)

RAGOT, E, adj., court et gros : *un petit — grassouillet et rond comme une boule* (Hamilton); se dit aussi du cheval. = Vénér., sanglier qui a quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore trois ans.

RAGOÛT, s. m., mets composé de différents ingrédients et apprêté pour satisfaire le goût, pour exciter l'appétit. || Ce qui excite, irrite les désirs.

RAGOÛTANT, E, adj., qui ragoûte : *mets —*. || Qui flatte, qui est agréable : *sa figure n'est peut-être pas des plus ragoûtantes* (Reg.)

RAGOÛTER, v. a., remettre en appétit : — *un malade*. || Réveiller le désir. = Se —, v. pr., se remettre en appétit; peu us.

RAGRAFER, v. a., agraffer de nouveau.

RAGRANDIR, v. a., rendre plus grand : — *un salon*. = Se —, v. pr., devenir plus grand.

RAGRÉEMENT, s. m., action de ragréer un ouvrage; résultat de cette action : — *d'un navire*.

RAGREER, v. a.; archit., donner la dernière main à un ouvrage de maçonnerie. = Remettre à neuf : — *un meuble*. = Se —, v. pr.; mar., se réparer, se pourvoir de ce qui manque.

RAGUÉ, adj. m.; mar., se dit d'un câble altéré, écorché et coupé en partie.

RAGUSE, vil. forte des États autrichiens (Dalmatie). = *Duc de —*. V. MARONNÉ.

RAIDE, **RAIDEUR**, **RAIDIR**. V. ROIDE, etc.

RAIE, s. f., trait tiré de long avec une plume, un crayon, un compas, etc. = Ligne plus longue que large, naturelle ou artificielle : *ce marbre est marqué de raies noires. Étoffe à grandes —*. = Séparation des cheveux qui se fait avec le peigne ou naturellement sur le haut de la tête. = Entre-deux des sillons. = Poisson de mer plat et cartilagineux.

RAIFORT, s. m., plante crucifère dont plusieurs variétés sont bonnes à manger.

RAIL, s. m., bande de fer sur laquelle s'emboîtent les roues des wagons et des locomotives.

RAILLER, v. a., plaisanter quelqu'un, le tourner en ridicule : *tel vous semble applaudir qui vous raille et vous joue* (Boil.) = Abs., se livrer à la raillerie : *les personnes qui aiment à — ont dans le cœur une malignité secrète* (M^{me} de Lambert). = V. n., — *d'un plaisant qui ne sait pas nous plaire* (Boil.) = Abs., badiner, ne pas parler sérieusement.

RAILLERIE, s. f., action, habitude de railler : *la — est souvent une marque de la stérilité de l'esprit* (La Roch.) = Plaisanterie dirigée contre quelqu'un ou quelque chose que l'on veut tourner en ridicule : *ses railleries ne m'ont plus diverties qu'elles ne m'ont offensées* (Volt.) *Les — d'Aristophane, amères et mordantes, emportent la pièce* (Roll.) *Entendre —*, la sentir et ne pas s'en offenser. *Entendre la —*, même sens; savoir bien railler. *Cela passe la —*, devient trop sérieux. — *à part*, sérieusement.

§ **RAILLERIE, DÉRISION, RISÉE, MOQUERIE, IRONIE**. La raillerie se considère en elle-même; elle est plus ou moins fine ou méchante. *Dérision* montre le fait s'accomplissant et en indique la cause. *Risée* a le sens passif; on est exposé à la risée, on est un sujet de risée. La moquerie emporte avec elle une idée de mépris pour la personne ou la chose qui en est l'objet. *L'ironie* est une raillerie fine, littéraire, de bon goût; elle devient quelquefois la dernière ressource de l'indignation ou du désespoir.

RAILLEUR, EUSE, adj., porté à la raillerie : *esprit —*. = Plein de raillerie : *ton, discours —*. = S., personne railleuse.

RAILWAY (mot angl., pron. *relouai*), s. m., synonym. de chemin de fer.

RAINE ou **RAINETTE**, s. f., sorte de petite grenouille dont les doigts sont terminés par des disques qui lui permettent de grimper aux arbres.

RAINURE, s. f., petite entaille faite en long dans l'épaisseur d'un morceau de bois pour y assembler une autre pièce ou pour servir à une coulisse. = Cavité d'un os, allongée en forme de fente.

RAIPONCE, s. f., genre de campanulacées dont on mange en salade les racines et les jeunes feuilles.

RAIRE ou **RÉER**, v. n.; vénéral., se dit du cri des cerfs quand ils sont en rut.

RAIS, s. m. pl., vieux synonym. de RAYONS : *la lune... en couvrant de ses — l'émail d'une prairie* (La F.); peu us. = Rayon d'une roue; dans ce sens il est du singulier.

RAISIN, s. m., fruit de la vigne. — *de chèvre*, nom vulg. du nerprun. V. FIGUE. — *de mer*, œufs de sèche. = Se dit d'une sorte de papier: *grand —*, papier employé à certaines publications de luxe.

RAISINÉ, s. m., confiture faite avec des raisins doux qu'on mêle avec des poires ou des coings.

RAISINIER, s. m., arbre d'Amérique.

RAISON, s. f., faculté de connaître, intelligence : *la juste et droite — est une lumière de l'âme qui lui fait voir les choses comme elles sont* (La Roch.) *La — ne vient aux enfants que par degrés* (Buff.) *Perdre la —*, tomber en démence. *Recouvrer la —*, cesser d'être fou. = Faculté de percevoir les rapports des choses et l'ordre qui en dérive, de distinguer le vrai du faux, le bien du mal, etc. : *au milieu de tant de passions qui nous agitent, notre — se trouble et s'obscurcit* (B. de St-P.) = Justesse d'esprit, bon sens : *il a plus de — que d'imagination. Sa conduite est pleine de —*. || Droit, devoir : *la — exige que jeunesse à la fin se passe et se corrige* (Audrieux). =

Art de raisonner : *conformons-nous toujours aux lois de la — et aux règles de la vraisemblance* (Barth.) = Sujet, cause, motif : *des raisons de santé et d'affaires m'obligent à différer ce voyage* (D'A.) *La vie est courte, c'est une — d'en user jusqu'au bout* (J.-J.) *Pour — à moi comme*, pour un motif que je ne veux pas faire connaître. *A plus forte —*, avec d'autant plus de sujet. *Rendre — de*, expliquer les causes, les motifs de. — *d'État, de famille*, considérations qui font faire dans un État, dans une famille, des choses contraires à la justice. = Ce qu'on allègue pour défendre une opinion : *la force de mes — ne pouvait le convaincre* (Barth.) *Point tant de —*; fam., façon de parler pour imposer silence à un inférieur et lui marquer que ses objections et ses répliques déplaisent. *Être de —*, qui n'existe que dans l'imagination. *Mariage de —*, où les convenances sont plus consultées que l'inclination. || *Il n'y a ni rime ni —*, se dit d'un raisonnement faux, d'un discours dénué de sens, d'un ouvrage d'esprit très-mal fait, etc. *Avoir —*, être fondé dans ce qu'on dit. *Donner — à quelqu'un*, décider qu'il est fondé en ce qu'il dit ou fait. V. ENTENDRE et METTRE. *Faire — à quelqu'un*, lui tenir tête; boire, manger autant que lui. *Se faire —*, tirer vengeance. *Demander — d'une injure*, en demander satisfaction, réparation. = *A —*, en — *de*, loc. prép., à proportion de, sur le pied de, en considération de. = Math., résultat de la comparaison que l'on fait entre deux grandeurs homogènes. V. DIRECT et INVERSE. = Dr., titres et prérogatives : *céder ses droits, noms, — et actions.* = Comm. : — *sociale* ou *abs.*, se dit des noms

des associés rangés et annoncés, de la manière dont la société signe les billets et les lettres de change.

Dr. : *à telle fin que de —*, formule pour dire qu'on fait une chose dans la pensée qu'elle pourra être utile, sans dire précisément à quoi.

§ **RAISON, JUGEMENT, SENS.** Le jugement est la faculté de bien voir ce que la raison conseille. L'homme qui manque de *raison* est impuissant contre ses passions; celui qui manque de *jugement* se trompe ou s'en laisse imposer; celui qui manque de *sens* n'a ni pratique ni expérience.

RAISONNABLE, adj., doué de la faculté de raisonner : *l'homme est un animal —*. = Qui agit, qui se gouverne suivant le droit et l'équité, selon la raison : *vous n'êtes pas — de vous conduire ainsi.* = Résigné : *après le malheur qui lui est arrivé, je l'ai trouvé beaucoup plus — que je ne croyais* (Ac.) = Sulfisant, au-dessus du médiocre : *prix —*. Il était, quand je l'eus, de grosseur — (La F.)

RAISONNABLEMENT, adv., conformément à la raison, à l'équité : *un bon esprit croit écrire —* (La Br.) = Convenablement, passablement.

RAISONNÉ, E, adj., appuyé de raisons et de preuves : *projet —*. || Qui rend raison des règles : *analyse, arithmétique, grammaire RAISONNÉE.*

RAISONNEMENT, s. m., faculté ou action de raisonner : *la — demontre la vérité* (Portalis). = Raison, argument : *pesez un — si solide* (Boss.) *En beaux RAISONNEMENTS vous abondez toujours* (Mol.)

RAISONNER, v. n., se servir de sa raison pour connaître, pour juger : *toujours — est la maxime des petits esprits* (J.-J.) = Répliquer, alléguer des excuses : *les maîtres veulent qu'on ne RAISONNE pas et qu'on obéisse* (Ac.) = Chercher et alléguer des raisons pour éclaircir un fait, une question : *la loi ne RAISONNE pas, elle commande* (Id.) = Mar., *faire — un bâtiment*, lui faire montrer ses passe-ports et rendre raison de sa route. = V. a., se rendre compte de ce qu'on fait : — *ses démarches.*

RAISONNEUR, EUSE, s., celui, celle qui raisonne, dans tous les sens de ce verbe. = Adj., enfant, valet —, qui réplique.

RAJEUNIR, v. a., rendre l'air, la vigueur de la jeunesse : *Médée RAJEUNIT Éson* (Ac.) || *Les tièdes zéphirs ont l'herbe RAJEUNIE* (La F.) — *un arbre*, le tailler. = V. n., redevenir jeune : *il veut, en vieillissant, que nous RAJEUNISSIONS* (Boil.) = Se —, se donner un air de jeunesse; se faire passer pour moins âgé qu'on ne l'est réellement.

RAJEUNISSEMENT, s. m., action de rajeunir : *le — d'Éson.* = État de ce qui est ou de ce qui paraît rajeuni.

RAJUSTEMENT, s. m., action de rajuster. = Résultat de cette action.

RAJUSTER, v. a., ajuster de nouveau, remettre en bon état : — *sa coiffure.* || *Une belle, d'un mot, RAJUSTE bien des choses* (Mol.) — *sa santé* (Volt.) = Se —, v. pr., réparer le désordre de ses vêtements; être rajusté.

RALE, s. m., sorte de poule d'eau.

RÂLE (onomatopée), s. m., bruit qu'on fait en râlant : *le — de la mort. Il a déjà le —.*

RÂLEMENT, s. m., action de râler; état de celui qui râle : *ce — le fatigue beaucoup.*

RALEIGH (Walter), favori de la reine Elisabeth d'Angleterre, découvrit la Virginie en 1584 et dispersa l'invincible Armada. Désgracié par Jacques 1^{er}, il obtint, en 1617, le commandement d'une expédition pour la Guyane, échoua dans ses projets et fut exécuté.

RALENTIR, v. a., rendre plus lent : — *sa course.* || — *le zèle.* = Se —, v. pr., devenir plus lent.

RALENTISSEMENT, s. m., diminution de mouvement, d'activité : *le — des travaux*. || — *du zèle*.

RÄLER, v. n., faire entendre en respirant un son enroué; se dit particul. des agonisants.

RALINGUE, s. f.; mar., cordage que l'on coud autour d'une voile pour la fortifier.

RALINGUER, v. a.; mar., garnir une voile de ses ralingues. = Abs., orienter les voiles de manière que leur plan soit dans la direction du vent.

RALLIEMENT (ne pron. qu'un *l* dans ce mot et dans les suivants), s. m., action de rallier ou de se rallier : *point de —*, endroit indiqué par avance aux troupes pour se rallier; || lieu où se rassemblent des personnes d'une même société, d'un même parti; opinion sur laquelle s'accordent des gens divisés sur d'autres points. *Mot, signe de —*, convenu pour se reconnaître; || mot, signe caractéristique auquel un parti se reconnaît ou par lequel on le désigne.

RALLIER, v. a., rassembler, remettre ensemble : — *des troupes, une flotte*. || *Cette proposition RALLIA tous les esprits*. = Se —, v. pr., se réunir, se remettre ensemble : *au nom seul de Henri les Français se RALLIENT* (Volt.) || *Se — aux gens de bien* (Id.)

RALLONGE, s. f., ce qui sert à rallonger une chose : *mettre une — à une robe, à une table*.

RALLONGEMENT, s. m., action de rallonger; résultat de cette action.

RALLONGER, v. a., rendre plus long en ajoutant quelque chose du même genre : — *une jupe, une table*. — *les étriers*, abusiv., les allonger. = Se —, v. pr., devenir plus long.

RALLUMER, v. a., allumer de nouveau : — *le feu*. || Donner une nouvelle ardeur, une nouvelle force : — *sa ferveur par l'usage des sacrements* (Fléch.) = Faire revivre : *Dieu a... de David éteint RALLUMÉ le flambeau* (Rac.) = Se —, v. pr., s'allumer de nouveau, au propre et au fig.

RAMADAN ou **RAMAZAN**, s. m., carême des Musulmans, qui dure 30 jours.

RAMAGE, s. m., chant des petits oiseaux. = Branches, feuilles représentées sur une étoffe.

RAMAGER, v. n., faire entendre leur ramage, en parl. des oiseaux; peu us.

RAMAIGRIR, v. a., rendre maigre de nouveau : *le voyage l'a RAMAIGRI*. = V. n., redevenir maigre.

RAMAS, s. m., assemblage de choses ou de personnes de peu de valeur : — *de sentences*. *D'un — d'étrangers l'indiscrète fureur* (Rac.)

RAMASSE, s. f., espèce de traîneau pour descendre des montagnes couvertes de neige.

RAMASSÉ, E, adj., trapu et vigoureux : *dans ce pays les femmes sont petites et RAMASSÉES* (Buff.)

RAMASSER, v. a., faire un ramas, un assemblage de choses quelconques : — *des faits perdus dans les gazettes* (Volt.) || *Le travail RAMASSE les forces de l'âme* (Id.) = Assembler ce qui est éparé : — *les débris de l'armée* (Sév.) — *ses forces*, les recueillir, les réunir par un effort extraordinaire. = Prendre, relever ce qui est à terre : — *les épis dans les champs* : — *quelqu'un*, relever quelqu'un qui est par terre, l'emmener avec soi. || Pop., le maltraiter de coups ou de paroles. = Se —, v. pr., se rassembler. = Se replier sur soi-même : *le hérisson, la chenille se RAMASSENT dès qu'on les touche* (Ac.)

RAMASSEUR, s. m., celui qui conduit une ramasse.

RAMASSIS, s. m., mauvais et informe ramas : *un — de phrases sonores* (J.-J.) — *de canaille* (Id.)

RAMBOUILLET, s.-préf. du départ. de Seine-et-Oise.

= *Hôtel de —*, situé dans la rue Saint-Thomas du Louvre. Il s'y réunissait autour de M^{me} de Rambouillet (Catherine de Vivonne Pisani) l'élite des beaux-esprits du xvii^e siècle.

RAMBOUR, s. m., pomme grosse et acide.

RAME, s. f., rameau de bois sec qu'on met en terre pour servir d'appui à des plantes grimpanes.

RAME, s. f., aviron, longue pièce de bois plate par un bout pour faire voguer une embarcation.

RAME, s. f., vingt mains de papier mises ensemble : *mettre un livre à la —*, le vendre au poids.

RAMEAU, s. m., petite branche d'arbre : *la grele... abat l'honneur naissant des RAMEAUX fructueux* (Boil.) *Dimanche des —*, celui qui précède Pâques. || Subdivision d'une science, d'une secte; se dit aussi des familles, des maisons sorties d'une même souche; descendants : *couper d'une race odieuse, dans ses derniers —, la tige dangereuse* (Volt.) = Géogr., massif qui se détache d'une chaîne de montagnes. = Anat., division secondaire des vaisseaux et des nerfs.

RAMEAU, compositeur de musique, mort en 1764.

RAMÉE, s. f., assemblage de branches : *les fauvettes se posent sous la —* (Buff.) = Branches coupées avec leurs feuilles : *bûcheron tout couvert de —* (La F.)

RAMENDAGE, s. m., morceau de feuilles d'or avec lequel les doreurs réparent les endroits gercés.

RAMENDER, v. n., baisser, diminuer de prix : *le pain a RAMENDÉ*; pop. = V. a., *les boulangers ont RAMENDÉ le pain*. = Agric., fumer une seconde fois la terre. = Réparer une dorure, un filet, etc.

RAMENER, v. a., amener de nouveau : *se peut-il que... la victoire vous ait RAMENÉ dans l'Aulide?* (Rac.) = Remettre une personne dans le lieu d'où elle était partie; faire revenir avec soi : — *des extrémités de la terre* (Boss.) — *un cheval à l'écurie*. — *la charrue*. || Faire revenir à : — *les autres au vrai* (Vauv.) *Voilà des âmes égarées qu'il a RAMENÉES à vous, Seigneur* (Fléch.) = Réduire : — *toutes les lois de la nature à une attraction aveugle* (B. de St-P.) = Abs., ramener dans le devoir : *tous les jours, la reine d'Angleterre RAMENAIT quelqu'un des rebelles* (Boss.) — *quelqu'un*, le calmer; le faire revenir de ses erreurs. || Faire renaître; *des temps plus heureux RAMÈNENT bientôt la paix et l'abondance* (Mass.) — *un cheval*, l'obliger à bien porter sa tète.

RAMER, v. a., soutenir avec des rames : — *des pois*. V. **CHOU**. || *Boulets RAMÉS*, joints par une chaîne ou par une barre. = Blas., *cerf RAMÉ*, dont le bois est d'un autre émail que le corps.

RAMER, v. n., tirer à la rame : *les siens... à force de — s'éloignent de la rive* (Cora.) || Prov. : — *contre le fil de l'eau*, prendre en sens contraire. = Prendre bien de la peine : *j'ai RAMÉ toute ma vie, maintenant les bras me tombent* (J. de Maistre).

RAMEREAU, s. m., jeune ramier.

RAMETTE, s. f., petite rame de papier. = Impr., châssis de fer pour recevoir des placards.

RAMEUR, s. m., celui qui tire à la rame.

RAMÉUX, **EUSE**, adj., qui a des rameaux.

RAMIER, s. m., pigeon sauvage : *l'anouzeux — roucoulant sur l'ormeau* (Del.) = Adj., *pigeon —*.

RAMIFICATION, s. f., distribution, division en plusieurs rameaux : *les RAMIFICATIONS d'une tige; d'une veine*; se dit aussi des divisions elles-mêmes. || *Les — d'une science, d'un compt.*

RAMIFIÉ (SE), v. pr., se diviser en plusieurs branches, en plusieurs rameaux.

RAMILLES, s. f. pl.; bot., les plus petites et dernières divisions des rameaux. = Petites branches

d'arbres qui ne sont bonnes qu'à mettre en fagot.

RAMILLES, vge de Belgique, où Villeroi fut battu par Marlborough en 1706.

RAMINGUE, adj., *cheval* —, qui refuse d'obéir à l'épéon.

RAMOITIR, v. a., rendre moite : — *le linge*.
= Se —, v. pr., *du linge qui se RAMOITIT* (Ac.)

RAMOLLIR, v. a., rendre mou et maniable : — *la cire, le cuir*. || Rendre efféminé : — *les mœurs, le courage*; on dit mieux *amollir*. = Se —, v. pr., dans les deux sens.

RAMOLLISSANT, E, adj.; vieux, synonyme d'É-MOLLIENT.

RAMOLLISSEMENT, s. m.; méd., diminution de la cohésion naturelle des tissus : — *du cerveau*.

RAMON, s. m., fagot de branchages qu'on tire avec une corde pour ramoner.

RAMONAGE, s. m., action de ramoner.

RAMONER, v. a., nettoyer le tuyau d'une cheminée, en ôter la suie.

RAMONEUR, s. m., celui dont le métier est de ramoner les cheminées.

RAMPANT, E, adj., qui rampe : *animal* —, *plante RAMPANTE*. || Qui s'abaisse lâchement devant les puissants; qui s'abaisse à d'ignobles complaisances pour obtenir quelque avantage : *on les voit aussi RAMPANTS qu'ils ont été hautains* (Fén.) *Cœur lâche* et — (Mass.) *Style* —, bas et plat. = Archit., se dit de certaines constructions qui se prolongent en s'abaissant par une ligne non interrompue : *arc* —, ou s., *le* — *d'un fronton*, son inclinaison.

RAMPE, s. f., partie d'un escalier par laquelle on monte d'un palier à un autre; se dit particul. de la balustrade de fer, de pierre ou de bois établie le long de l'escalier pour servir d'appui et empêcher de tomber. = Plan incliné par lequel on monte et on descend dans les jardins, les terrasses, etc. = Pente d'une colline. = Théât., rangée de lumières placée au bord de la scène, et qu'on lève ou qu'on baisse à volonté. = Cavité d'une coquille de limaçon; partie de l'oreille qui lui ressemble.

RAMPER, v. n., se traîner sur le ventre : *le serpent venimeux RAMPA dans les forêts* (Boil.) || Se dit aussi des plantes dont les branches s'étendent, se couchent sur la terre ou s'attachent aux arbres. = Se traîner à terre sur les mains et sur le ventre : *un canal où l'on marchait autrefois debout, mais où l'on se glisse aujourd'hui en RAMPANT* (Chat.) || Être dans un état abject et humiliant : — *dans la boue* (Mass.) = S'abaisser à l'excès : *s'élever en RAMPANT à d'indignes honneurs* (Lebrun). = Écrire ou parler d'un style bas et commun : *son style RAMPE*.

RAMPIN, adj. m., se dit d'un cheval bouleté des pieds postérieurs, et qui ne marche que sur la pince.

RAMURE, s. f., bois d'un cerf, d'un daim. = Ensemble des branches d'un arbre; peu us.

RAMUS, savant et philosophe du xvi^e siècle, combattit la doctrine d'Aristote et fut égorgé à la Saint-Barthélemy.

RANCART (AU), loc. adv. et triv., de côté, dans un coin : *mettre au* —.

RANCE, adj., se dit d'un corps gras qui a pris une odeur forte et désagréable. = S. m., *ce lard sent le* —.

RANCÉ (Le Bouthillier de), réformateur de la Trappe, composa plusieurs livres de piété et mourut en 1700.

RANCHE, s. f., cheville de raneher.

RANCHER, s. m., sorte d'échelle, pièce de bois garnie de chevilles qui lui servent d'échelons.

RANCIDITÉ, s. f., défaut de ce qui est rance.

RANCIO (mot espag. *rance*), adj. m., *vin* —, vin rouge d'Espagne devenu jaunâtre en vieillissant. = S. m., *boire du* —.

RANCIR, v. n., devenir rance.

RANCISSURE, s. f., effet éprouvé par un corps rance. = Partie rance d'un corps.

RANÇON, s. f., prix qu'on donne pour délivrer un captif, un prisonnier de guerre.

RANÇONNEMENT, s. m., action de rançonner; l'action d'exiger des choses un prix exorbitant.

RANÇONNER, v. a., mettre à rançon : — *les prisonniers. L'armée ennemie RANÇONNAIT le pays*. = Exiger de quelqu'un plus qu'il ne faut en se prévalant du besoin où il est, du pouvoir qu'on a sur lui : *ce procureur vous RANÇONNERA* (Ac.)

RANÇONNEUR, EUSE, s., celui, celle qui rançonne en exigeant plus qu'il ne faut; peu us.

RANCUNE, s. f., ressentiment tenace et bas : *ils savent nourrir leur* — *jusqu'à ce que le moment de l'assourir se présente* (J.-J.)

RANCUNIER, ÈRE, adj., qui garde rancune : *âme RANCUNIÈRE*. = S., *c'est un* —, *une* —.

RANG, s. m., ordre, disposition de personnes ou de choses sur une même ligne : — *d'hommes, d'arbres, de dents*. = Particul., suite de soldats placés côte à côte les uns des autres : *l'armée reprit ses RANGS* (Volt.) *Server les* —. *Combattre aux premiers* — (Boss.) *Entrer dans les* — *d'une armée*, y être admis, incorporé. || Être ou se mettre sur les —, au nombre de ceux qui prétendent à quelque chose. = Place qui convient ou qui appartient à chaque personne ou à chaque chose parmi plusieurs : — *de taille, d'ancienneté*. = Degré d'honneur qui convient à chacun selon sa naissance ou son emploi : *déchoir du premier* —, *c'est tomber au dernier* (La H.) = Se dit des différentes classes de la société : *cette révolution a confondu tous les* — (Volt.) *Mettre, compter au* —, au nombre; *ne compter au* — *des hérétiques* (Boil.) = Place d'une personne ou d'une chose dans l'opinion : *tenir le premier* — *parmi les orateurs. Vaisseau de premier* —, les plus forts, à trois ponts.

RANGÉ, E, adj., qui ne dissipe ni son temps ni sa fortune, qui conduit sagement ses affaires : *les Gênois sont un peuple* — (J.-J.) *Êtes-vous un garçon bien rangé?* (Les.) V. BATAILLE.

RANGÉE, s. f., suite de choses disposées sur la même ligne : — *d'arbres, de voitures, d'oignons*.

RANGER, v. a., mettre dans un certain ordre : — *des livres, des meubles. Autour du fils d'Hector il les fait tous* — (Rac.) — *une chambre, un cabinet*, y mettre chaque chose à sa place. = Mettre de côté, détourner quelqu'un ou quelque chose pour rendre le passage libre : — *une chaise. Faire* — *le peuple*. = Mettre au rang : — *un poète parmi les auteurs classiques*. = Soumettre : *allez, seigneur, RANGEZ l'univers sous vos lois* (Rac.) — *quelqu'un*, le réduire à faire ce qu'on exige de lui : *il faut avec vigueur* — *les jeunes gens* (Mol.) = Se —, v. pr., se mettre en rangs : *la reine nous appelle, allons, RANGEONS-nous auprès d'elle* (Rac.) = Devenir rangé. = Se — *du parti de quelqu'un*, embrasser son parti, adopter son opinion; on dit aussi : se — *à l'avis de*.

RANIMER, v. a., rendre, redonner la vie : — *les morts, les mourants*. = Redonner de la vigueur : *ce verre de vin a RANIMÉ mes forces. Sa vue a RANIMÉ mes esprits abatus* (Rac.) = Redonner du courage : *RANIMANT ses soldats par César abattus* (Corn.) = Exciter, rendre l'activité, l'éclat : *une pluie douce RANIME les plantes* (Ac.) *Une femme mondaine né RA-*

NIME-t-elle pas un visage flétri et suranné par mille artifices? (Mass.) = Se —, v. pr., revenir à la vie. *Les morts se RANIMANT à la voix d'Élisée* (Rac.) || Prendre de nouvelles forces : *l'avarice semble se — dans la vieillesse* (Mass.)

RANULAIRE ou **RANINE**, adj. f.; anat., artère, veine —, qui appartient à la langue.

RANULE, s. f.; méd., tumeur qui vient sous la langue, et qu'on nomme aussi *grenouillette*.

RANZ DES VACHES, s. m., anc. mélodie nationale de la Suisse que les pâtres chantent ou jouent sur la cornemuse.

RAOUT ou **ROUT** (mot angl. pron. *route*), s. m., assemblée nombreuse réunie dans un but de plaisir.

RAPACE, adj., se dit des oiseaux de proie qui ravissent d'autres animaux pour se nourrir de leur chair, || Avide et enclin à la rapine : *c'est un homme —*; fam. *Nulle statue n'échappait aux mains RAPACES de Verrès* (Roll.) = **RAPACES**, s. m. pl., oiseaux de proie.

RAPACITÉ, s. f., avidité avec laquelle l'animal se jette sur sa proie. || — *des traitants* (Volt.)

RAPATELLE, s. f., toile de crin qui sert à faire des tamis, des sacs, etc.

RAPATRIAGE ou **RAPATRIEMENT**, s. m., réconciliation, action de rapatrier; fam.

RAPATRIER, v. a., conduire ou faire conduire quelqu'un dans son pays, dans le lieu qu'il habitait. = Réconcilier des personnes brouillées. = Se —, v. pr., se réconcilier; fam.

RÂPE, s. f., instrument qui sert à réduire certaines substances en poudre ou en menus fragments. = Espèce de lime des sculpteurs, des menuisiers. = Grappe de raisin dont les grains sont ôtés. = Au pl., crevasses ou fentes transversales au pli du genou d'un cheval.

RÂPÉ, s. m., raisin nouveau qu'on met dans un tonneau pour raccommoder le vin quand il se gâte; vin dans lequel on a mis du râpé. = Vin qui se fait en mettant des grappes de raisin dans un tonneau qu'on remplit d'eau.

RÂPER, v. a., mettre en poudre avec la râpe : — *du sucre, du tabac*. = User avec la râpe : — *du bois, de l'ivoire*. || *Habit RÂPÉ*, usé jusqu'à la corde; fam. *Avoir l'air RÂPÉ*, misérable.

RAPETASSER, v. a., rapiécé grossièrement des haillons, des guenilles; pop. || *Le dégoût que vous doit donner une œuvre tant RAPETASSÉE* (Volt.)

RAPETASSEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui rapetasse : — *de vieux souliers, savetier*; pop.

RAPETISSER, v. a., rendre ou faire paraître plus petit. || *Les amusements puérils RAPETISSENT l'esprit* (Fén.) = V. n., devenir plus petit : *ce vieillard RAPETISSE sensiblement* (Ac.) = Se —, v. pr., au propre et au fig.

RAPHAËL, l'un des sept archanges qui sont devant le trône de Dieu, servit de guide au fils de Tobie pendant son voyage. = **RAPHAEL SANZIO**, le plus grand des peintres modernes (1483-1530), a donné à ses Vierges une expression de beauté céleste que l'on n'a jamais égalée.

RAPIDE, adj., qui se meut avec vitesse : *les RAPIDES moments d'où dépendent les victoires* (Boss.) *Mettre à sec une rivière si — et si profonde* (Id.) || Qui se fait avec une grande célérité : *vos plaisirs ont été — et passagers* (Mass.) *Style —*, où les idées, les mouvements se succèdent sans interruption. *Narration —*, où les faits se pressent. = Mar., chute d'eau moins forte qu'une cataracte.

RAPIDEMENT, adv., avec rapidité.

RAPIDITÉ, s. f., grande vitesse : *la — de sa*

fuite (Fén.) — *d'une pente, d'un torrent*. || — *du temps*. *La — des récits veut qu'une phrase soit courte* (Cond.) V. **VITESSE**.

RAPIÉCER, v. a., raccommoder un vêtement en y mêlant des pièces : — *un pantalon*.

RAPIÉCETAGE, s. m., action de rapiéceter. = Hâdes rapiécetées.

RAPIÉCER, v. a., rapiécé sans cesse : *il faut que tous les vêtements d'un mendiant soient usés, déchirés ou RAPIÉCÉTÉS* (Les.); fam.

RAPIÈRE, s. f., vieille et longue épée. || Ir., épée : *traîneur de —*, soudard.

RAPIN, s. m., jeune élève que l'on charge des travaux les plus grossiers dans un atelier de peinture. || Peintre dépourvu de talent.

RAPIN (Nicolas), un des auteurs de la Satire Ménippée, mourut en 1608.

RAPIN-THOIRAS (Paul), neveu de Pélisson, passa en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes et suivit Guillaume d'Orange, lorsque celui-ci alla détrôner son beau-père. Il écrivit ensuite une Histoire d'Angleterre.

RAPINE, s. f., action de ravir par violence; ce qui est ainsi ravi. || Pillage, volerie, concussion : *une lésine honteuse et des RAPINES fiscales ternirent sa gloire* (Volt.)

RAPINER, v. n., exercer des rapines; fam.

RAPP, vaillant général de l'Empire, mort en 1824, eulbuta la garde russe à Austerlitz et défendit Dantzig en 1813

RAPPAREILLER, v. a., rejoindre à une chose des choses pareilles : — *des vases, des livres*.

RAPPARIER, v. a., rejoindre à une chose une autre chose qui fasse la paire : — *un gant, un bauf*.

RAPPEL, s. m., action par laquelle on rappelle; se dit des ambassadeurs et de ceux qui ont été disgraciés ou exilés. — *à l'ordre*, se dit, dans les assemblées délibératives, de l'action de rappeler à l'ordre l'orateur qui s'en est écarté. — *au règlement*, réclamation contre une violation du règlement. = Manière de battre le tambour, de sonner du clairon pour rassembler une troupe. = Dr., — *à succession*, disposition qui appelle à une succession des parents qui en étaient naturellement exclus. = Financ., mesure par laquelle on alloue à un fonctionnaire une portion d'appointements qui était restée en suspens ou en arrière. = Peint., — *de lumière*, artifice qui consiste à distribuer la lumière suivant le degré d'importance des objets.

RAPPELER, v. a., appeler de nouveau; peu us. = Faire revenir une personne qui s'en va : *oh! courez, et craignez que je ne vous RAPPELLE* (Rac.) = Obliger de retourner en quelque endroit : *le soin de tes sujets te RAPPELLE à Versailles* (Boil.) — *quelqu'un à la vie*, le faire revenir à la vie, l'empêcher de mourir. *Quelle voix... RAPPELLE en mon sein mon âme fugitive?* (Rac.) || *Dieu l'a RAPPELLÉ à lui*, il est mort. — *quelqu'un à son devoir, à la question, au règlement*, l'y faire revenir quand il s'en écarte. = Faire revenir quelqu'un du lieu où on l'avait envoyé exercer certaines fonctions : — *son ambassadeur*; se dit aussi de ceux qui ont été disgraciés ou exilés. || — *ses sens, ses esprits, son courage*, reprendre ses sens, etc. — *sa mémoire*, tâcher de se ressouvenir. — *la mémoire, le souvenir de quelque chose*, le faire revenir à l'esprit : *sa présence RAPPELA bien des souvenirs* (J.-J.) = Renouveler, rafraîchir, faire revivre : *RAPPELLANT la mémoire des siècles passés* (Boss.) = Faire ressouvenir les autres d'une chose passée : *ne me RAPPELEZ point une trop chère idée* (Rac.) Se dit quelquefois des choses futures : *RAPPELEZ ce moment*

terrible. vous y viendrez (Mass.) = Faire mention, raconter, exposer : **RAPPELLERAI-je ici ces jours de deuil tant de fois RAPPELÉS?** (Id.) = Réveiller des sentiments assoupis ou éteints : — *sa vertu, sa fermeté.* = Peint., — *la lumière, la faire rejaillir des figures principales sur les objets accessoires.* = Milit., battre le rappel. — à succession. V. **RAPPEL.** = Se —, v. pr., rappeler à soi le souvenir de : **vous devez vous — que ma fille est la vertu même** (Mol.) **Se — une histoire, le temps passé.**

RAPPORT, s. m., revenu, ce que produit une chose : *terre d'un bon —. Être en plein —*, se dit d'une propriété qui produit autant qu'on peut le désirer. = Récit, témoignage : *attendez qu'un fidèle — de son malheureux frère ait confirmé la mort* (Rac.) = Compte que l'on rend à quelqu'un de ce dont on a été chargé. = Récit qu'on fait de ce qu'on a vu ou appris : *il ne faut quelquefois qu'un faux — pour brouiller deux amis* (Ac.) = Exposé dans lequel on rend compte d'un travail, d'un examen particulier fait par un comité, une commission : *rédiger, lire le —.* || Témoignage que rendent par ordre de la justice ou autrement les médecins, les chirurgiens, les experts, etc. = Convenance, conformité, analogie : *la liberté politique, dans son — avec la constitution* (Mont.) *Le style n'est pas en — avec le sujet.* = Espèce de connexion, de relation que certaines choses ont entre elles : *démêler les hommes et pénétrer les RAPPORTS qui sont entre leurs plus secrètes pensées, leurs actions, leurs gestes, leurs discours* (Volt.) = Relation que les individus ont entre eux : *le temps approche où nos — vont changer* (J.-J.) *Mettre une personne en — avec une autre, lui faciliter les moyens de conférer, de s'entendre avec elle.* = Relation des choses à leur fin, leur tendance vers un but : *le — de l'adjectif au substantif.* = Math., relation qui existe entre deux grandeurs, deux quantités. = Financ., restitution que fait un comptable de la somme qu'il a mal à propos portée en dépense. = Éruption des flatuosités contenues dans l'estomac. *Pièce de —.* se dit de petits morceaux d'étoffe, de bois, de pierre ou de métal que l'on assemble, que l'on arrange sur un fond : *la mosaïque est un ouvrage de pièces de —* (Ac.) || Se dit d'un ouvrage d'esprit composé de choses prises çà et là. = *Par — à, loc. prép., pour ce qui est de, quant à ce qui regarde : les avantages que vous pouvez trouver dans l'élevation par — au salut* (Mass.) = Par comparaison, en proportion de.

§ **RAPPORT, ANALOGIE, ACCORD, CONNEXION, CONNEXITÉ.** L'analogie est un rapport de ressemblance ; l'accord, un rapport entre des choses de nature différente qui concourent à un même effet. *Connexion et connexité*, termes de droit et de métaphysique, marquent, le premier un rapport effectif, le second un rapport possible.

RAPPORTABLE, adj.; dr., dont il doit être fait rapport à la succession.

RAPPORTER, v. a., apporter une chose du lieu où elle est, au lieu où elle était auparavant : **RAPPORTEZ-moi le livre que je vous ai prêté.** || **Il vous RAPPORTE un cœur qu'il n'a pu vous ôter** (Rac.) = Apporter en venant d'un lieu : — *de Goa le poivre et le gingembre* (Boil.) **Les soldats RAPPORTÈRENT au camp tout le butin qu'ils avaient fait.** || **Il n'en a RAPPORTÉ que des corps;** fam., se dit de quelqu'un qui a été blessé, maltraité sans profit pour lui. = Recueillir, retirer : *on ne RAPPORTE de ses longs services qu'un corps usé* (Mass.) **Ne — que de la honte.** = En parl. d'un chien, apporter le gibier ou ce qu'on lui a

jeté. = Joindre, ajouter : — *une bordure à une tapisserie.* — *des terres, les prendre dans un lieu pour les porter dans un autre.* = Produire : **son argent lui RAPPORTERA six pour cent.** Abs. : *plus la terre a d'habitants, plus elle RAPPORTE* (B. de St-P.) || **L'aumône est un bien qui RAPPORTE ici-bas même au centuple** (Mass.) = Dr. — *une loi, la révoquer, l'abroger.* = Remettre dans la masse de la succession ce qu'on a reçu d'avance. = Faire le récit de quelque chose : *je fus révolté des fables absurdes qu'ils RAPPORTAIENT* (Barth.) = Redire ce qu'on a entendu dire; rendre compte de ce qu'on a entendu dire contre quelqu'un. = Alléguer, citer : *l'un commence une histoire, l'autre RAPPORTE un bon mot* (Les.) V. **CITER.** = Référer, diriger vers une fin, vers un but : *comme il tient de Dieu toute sa gloire, aussi la lui RAPPORTÉ-t-il tout entière* (Fléch.) = Attribuer, faire remonter. = Exposer par écrit l'état d'un procès, l'ensemble d'une affaire. = Tracer sur le papier des mesures réduites de celles qu'on a prises sur le terrain : — *des angles.* = Se —, v. pr., avoir de la conformité, de la ressemblance. || Être dirigé, se référer : *les louanges que nous donnons aux autres se RAPPORTENT toujours par quelque endroit à nous-mêmes* (Mass.) = Avoir rapport, relation. = *S'en — à quelqu'un, s'en remettre à sa décision; avoir confiance en lui; se dit aussi des choses dans ce sens : s'en — aux traditions anciennes* (Cond.)

RAPPORTEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui fait des rapports faux ou indiscrets. = **RAPPORTEUR**, s. m., celui qui fait le rapport d'un procès, d'une affaire. = Géom., instrument qui sert à rapporter sur le papier les angles mesurés sur le terrain. = Adj. m. : *judge, conseiller —.*

RAPPRENDRE, v. a., apprendre de nouveau.

RAPPROCHEMENT, s. m., action de rapprocher; résultat de cette action : — *des lèvres d'une plaie.* || Essai d'accommodement entre des personnes qui étaient brouillées. = Action de rapprocher des idées ou des faits, de manière qu'ils s'éclaircissent l'un par l'autre; résultat de cette action. = Hortie., action de tailler sur vieux bois pour obtenir de nouvelles pousses.

RAPPROCHER, v. a., approcher de nouveau ou de plus près; rendre plus voisin, plus proche : *madame, quel bonheur me RAPPROCHE de vous?* (Rac.) **RAPPROCHEZ cette table.** = Mettre deux ou plusieurs personnes ou choses non loin les unes des autres. *Cette lunette RAPPROCHE les objets, les fait paraître plus proches.* || Mettre des idées, des faits en regard les uns des autres pour les comparer et en mieux saisir les rapports. = Disposer à la confiance, à l'union, à la bienveillance : *toutes les passions RAPPROCHENT les hommes* (J.-J.) — *les esprits, des personnes, les disposer à se réconcilier.* V. **DISTANCE.** = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

RAPSEDE, RAPSDIE. V. **RHAPSODE**, etc.

RAPT, s. m.; dr., enlèvement par violence ou séduction d'une fille ou d'une femme.

RÂPURE, s. f., ce qu'on enlève d'un corps avec la râpe ou en grattant : — *de bois, d'ivoire.*

RAQUETTE, s. f., instrument pour jouer à la paume ou au volant. = Machine que les sauvages de l'Amérique du Nord attachent à leurs pieds pour marcher sur la neige. = Bot., espèce de cactus.

RAQUETTIER, s. m., ouvrier qui fait des raquettes.

RARE, adj., qui n'est pas commun, pas ordinaire, qui se trouve difficilement : *oiseau, livre —.*

Elle est d'une — beauté. Homme d'un — mérite. Une sagesse profonde, chose — parmi les hommes (Bourd.) *Les poètes ne sont pas RARES chez les Orientaux* (Mont.) *Il est — de voir des amis fidèles* (Ac.) ; se dit quelquefois ir. ou par manière de reproche. *Devenir, se rendre —*, aller moins souvent dans le monde : *tu deviens bien —* ; *on ne te trouve nulle part* (Les.) = Clair-semé, peu épais : *barbe —*. || Méd., se dit par opposit. à fréquent : *pouls, respiration —*.

RARE, EXTRAORDINAIRE, SINGULIER. Le premier, qui n'emporte pas comme ses deux synonymes une idée de louange ou de blâme, se dit mieux des objets ; les deux autres, de la manière ou des actions. Il y a dans ce qui est *extraordinaire* quelque chose de supérieur ; dans ce qui est *singulier*, quelque chose de curieux, de particulier.

RARÉFACTION, s. f., action de raréfier ; état de ce qui est raréfié : *la — de l'air*.

RARÉFIANT, E, adj., qui raréfie.

RARÉFIER, v. a., dilater un corps, lui faire occuper plus d'espace : *la chaleur raréfie l'air* (Ac.) = Se —, v. pr., devenir moins dense.

RAREMENT, adv., peu souvent : *les yeux de l'amitié se trompent —* (Volt.)

RARETÉ, s. f., se dit des choses qui sont en petit nombre, en petite quantité ; se dit aussi de celles qui n'arrivent pas souvent : *c'est une — que de vous voir*, et par ext. : *vous devez d'une grande —*. || Au pl., objets rares, curieux, singuliers : *pourquoi les RARETÉS de ce séjour, si on ne lui permettait de s'en faire honneur?* (La F.)

RARISSIME, adj., très-rare ; fam.

RAS, E, adj., qui a le poil coupé jusqu'à la peau : *menton —*. = Qui a le poil fort court : *chien à poil —, velours —*. **RASE campagne**, campagne plate, fort unie, et qui n'est coupée ni de bois, ni de rivières. **V. ÉGAL.** *Table —*, sur laquelle il n'y a encore rien de gravé ; || esprit neutre, susceptible de recevoir toutes les impressions qu'on veut lui donner. *Faire table —*, ne conserver aucune des idées ou des institutions antérieures. *Mesure —*, remplie de manière que le contenu n'excède pas les bords. *Verser à — de bord*, plein le verre. *Bâtiment —*, qui a très-peu d'élévation au-dessus du niveau de l'eau, ou dont la mâture a été abattue. = **Ras**, s. m., se dit de plusieurs sortes d'étoffes dont le poil ne paraît point. = **Mar.**, — *de marée*, clapotis extraordinaire de la mer qui a lieu par un temps calme. *Au — de l'eau, à — l'eau*, presque au niveau de l'eau.

RASADE, s. f., verre plein jusqu'aux bords : *à votre intention j'ai versé cent RASADES* (Reg.)

RASANT, E, adj., qui rase : *ligne de défense RASANTE*, ligne droite qui, partant du flanc d'un bastion, se trouve être dans la direction de la face d'un bastion voisin. *Vue —*, qui s'étend à proximité sur un pays uni et varié.

RASCASSE, s. f., nom vulg. d'un poisson fort laid, de la famille des jous cuirassés.

RASEMENT, s. m., action de raser une fortification, une place. = Effet de cette action.

RASER, v. a., tondre, couper tout le poil ou les cheveux tout près de la peau avec un rasoir. = Démolir, abattre au niveau du sol : *il RASA la ville jusques aux fondements* (d'Ablancourt). **V. DÉMOLIR.** = Effleurer ; passer tout auprès avec rapidité : *il RASA la côte avec ses navires* (Id.) *Il allait toujours RASANT les murailles avec un air respectueux* (St-S.) **RASANT la terre et ne la touchant pas** (Volt.) *Une balle lui RASA le visage.* = **V. n.**, ce cheval RASE, ne marque presque plus. = Se —, v. pr., se faire ou se faire

faire la barbe avec un rasoir. = **T.** de chasse, se tapir contre terre pour se cacher : *la perdrix se RASE quand elle aperçoit Poiseau.*

RASIBUS (pron. l's final), prép., tout contre : *le coup lui passa — du nez* (Ac.) ; pop.

RASOIR, s. m., instrument d'acier à tranchant très-fin, qui sert pour raser. *Pierre, cuir à —*, sur lesquels on le passe et on le repasse. *Couper comme un —*, très-bien.

RASSADE, s. f., petits grains de verre ou d'émail dont se parent les nègres de l'Afrique.

RASSASIENT, E, adj., qui rassasie.

RASSASIEMENT, s. m., état d'une personne rassasiée. || *Le — des plaisirs*, l'état de satiété qui provient de l'abus des plaisirs.

RASSASIER, v. a., apaiser la faim, satisfaire l'appétit. || — *sa curiosité. Je ne pouvais — mes yeux du spectacle magnifique de cette grande ville* (Fén.) = Se —, v. pr., au propre et au fig.

RASSEMBLEMENT, s. m., action de rassembler ce qui est épars. || Attroupelement de personnes.

RASSEMBLER, v. a., assembler de nouveau des personnes ou des choses qui étaient dispersées : — *les débris d'une armée. Le commandant suédois RASSEMBLE de nouvelles forces* (Boss.) = Mettre, faire trouver ensemble, réunir ce qui était épars, divisé : *et je rends grâce au ciel qui nous a RASSEMBLÉS* (Rac.) — *les fleurs les plus rares. — ses idées. — les humains dans les forêts épars* (Boil.) — *des troupes*, les mettre en corps d'armée. || Faire rassembler : *ces princes que RASSEMBLE le soin d'affranchir nos provinces* (Rac.) = Manég., — *son cheval*, agir simultanément des mains et des jambes, de manière que le cheval, s'asseyant sur les hanches, ait le devant plus libre. = Se —, v. pr., s'assembler de nouveau, se réunir : *les tribunaux, les soldats vont se —*.

RASSEOIR, v. a. et irr., asseoir de nouveau, replacer : — *un enfant, — une statue sur sa base.* || Reposer, calmer : — *son esprit, ses esprits.* = Se —, v. pr., se remettre sur son siège : *RASSEVEYONS.* || Se reposer : *ce vin a besoin de se —*, et ellipt. : *faire — des liqueurs.* || Se calmer : *et je veux prendre l'air pour me — un peu* (Mol.)

RASSÉRÈNER, v. a. et irr., rendre serein : *monarque souverain, dont la force inconnue RASSÉRÈNE les cieux* (Brébeuf). || *Séchant ses yeux, RASSÉRÈNANT son âme* (La F.) = Se —, v. pr., devenir serein.

RASSIS, E, adj., qui a repris l'attitude du repos qui est revenu de son emportement : *après la chaleur et le feu des disputes, lorsque les esprits tranquilles et — sont en état de juger sainement des choses* (Roll.) **Pain —**, qui n'est plus tendre. *De sens —*, sans être ému, sans être troublé.

RASSIS, s. m., fer de cheval encore bon et qu'on rattache avec des clous neufs.

RASSORTIMENT, s. m., action de rassortir. = Nouvel assortiment de marchandises.

RASSORTIR, v. a., assortir de nouveau.

RASSOTER, v. a., infatuer. = Se —, v. pr., s'infatuer : *se — d'un nouvel amour*; fam. et vieux.

RASSURANT, E, adj., qui est propre à rassurer, à rendre la confiance, la sécurité : *état, avis —*.

RASSURER, v. a., affermir, rendre stable : — *une terrasse par desares-boutants.* || — *la foi chancelante. RASSURÉS par Pharmace, ils reprennent courage* (Rac.) = Redonner l'assurance, rendre la confiance, la tranquillité : *votre indulgence me RASSURE* (Volt.) *Il RASSURA les esprits par sa fermeté* (Id.) — *les frayeurs publiques* (Mass.) = Se —, v. pr., re-

prendre l'assurance, la tranquillité : *mon cœur ne se peut* — (Rac.) *Vous vous RASSUREZ à mesure que le péril augmente* (Mass.) *Le temps se RASSURE*, se remet au beau.

RASTADT, vil. du grand-duché de Bade. Des congrès pour la signature de la paix entre la France et l'Allemagne y ont été tenus en 1713-1714 et en 1797-1798.

RAT, s. m., petit quadrupède de l'ordre des rongeurs. || *Gueux comme un — d'église, comme un — ; fam., très-pauvre*. V. **CHAT**. *Mort-aux-rats*, composition dont on se sert pour les détruire. *Nid à rats*; fam., logement étroit, obscur et sale. || Caprice, bizarrerie : *avoir des — dans la tête*. *Mais voyez ce — qui lui prend* (Mariv.); fam. *Prendre un —*, se dit d'un fusil qui rate. — *d'eau*, V. **CAMPAGNOL**. — *musqué*, sorte de loir amphibie. — *des champs, des bois*, mulot. — *de cave*, se dit, par injure, des commis des contributions indirectes; bougie mince et roulée sur elle-même. — **Néol.**, jeune figurant de l'Opéra. *Queue de —*, lime ronde et pointue par le bout qui sert pour agrandir les trous; cordage plus gros d'un bout que de l'autre.

RATAFIA, s. m., liqueur alcoolique très-sucrée faite avec des sucs de fruits.

RATANHIA, s. m., arbrisseau du Pérou dont la racine fournit un astringent énergique.

RATATINÉ, E, adj., raccourci, rapetissé ou ridé par l'âge. *Fruit —*, ridé, flétri.

RATATINER (SE), v. pr., se resserrer en se plissant : *le cuir se RATATINE au feu*; fam.

RATE, s. f., visière mou et spongieux situé dans l'hypochondre gauche. *Épanouir la —*, divertir. = Femelle du rat : *quelques RATES; dit-on, répandirent des larmes* (La F.); peu us.

RÂTEAU, s. m., instrument composé de dents de fer ou de bois fixées à une traverse à laquelle s'adapte un long manche, et qui sert pour l'agriculture et le jardinage. = Instrument qui ressemble à un râteau sans dents avec lequel on ramasse l'argent sur les tables de jeu.

RÂTELÉE, s. f., ce qu'on peut ramasser en un seul coup de râteau. || *Dire sa —*, dire librement ce qu'on sait ou ce qu'on pense.

RÂTELER, v. a., amasser avec le râteau : — *des foins*. — *des allées*, y passer le râteau.

RÂTELEUR, EUSE, s., homme, femme de journée qu'on emploie pour râtelier des foins, etc.

RÂTELIER, s. m., sorte d'échelle horizontale au-dessus de laquelle on met le foin dans les écuries. *Manger à plus d'un —*, tirer profit de plusieurs emplois. = Pièces de bois garnies de crochets où l'on pose les fusils. || *Remettre les armes au —*; fam., cesser de faire la guerre. = Rangée de dents.

RATER, v. n., se dit d'une arme à feu qui manque à tirer. || V. a., ne pas réussir.

RATIÈRE, s. f., piège à prendre les rats.

RATIFICATION, s. f., action de ratifier; acte par lequel on ratifie : *échange des RATIFICATIONS*.

RATIFIER, v. a., confirmer authentiquement ce qui a été fait ou promis : — *un traité*. || *Les bons préjugés sont ceux que le raisonnement RATIFIE* (Volt.)

RATINAGE, s. m., action de ratiner.

RATINE, s. f., sorte de drap croisé dont le poil est tiré en dehors et frisé en petits grains.

RATINER, v. a., passer une étoffe à la machine destinée à la convertir en ratine.

RATION, s. f., portion journalière de vivres, de fourrages distribuée aux troupes; se dit aussi de la portion des chevaux.

RATIONAL, s. m., ornement que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine.

RATIONALISME, s. m., système philosophique des rationalistes; emploi de la raison et du raisonnement dans les recherches religieuses.

RATIONALISTE, adj., qui se fonde sur la raison. = S. m., philosophe qui nie la nécessité et la vérité de la révélation, qui prétend expliquer les faits miraculeux d'une manière naturelle.

RATIONNEL, LE, adj., qui l'on ne conçoit que par l'entendement : *les abstractions ont, dans notre esprit, une sorte d'existence RATIONNELLE* (Ac.) = Conforme à la raison, au raisonnement : *méthode —, traitement —. Horizon —*, qui coupe le ciel et la terre en deux hémisphères. = Math., *quantité —*, dont le rapport avec l'unité peut être exprimé par un nombre entier ou fractionnaire.

RATISBONNE, vil. de Bavière où se firent les diètes de l'Empire, de 1663 à 1806.

RATISSAGE, s. m., action de ratisser.

RATISSER, v. a., enlever en râclant la superficie d'une chose ou l'ordure qui est dessus : — *des carottes, les allées d'un jardin*.

RATISSOIRE, s. f., instrument de fer avec lequel on ratisse les cours, les allées, etc.

RATISSURE, s. f., ce qu'on enlève en ratissant.

RATON, s. m., petit rat. || Se dit fam. à un très-jeune enfant : *viens mon petit —*; peu us. = Petit quadrupède de l'Amérique, de la famille des ours.

RATTACHER, v. a., attacher de nouveau : — *un cheval, ses bas*. = Attacher : *les femmes portaient une tunique blanche RATTACHÉE par une ceinture* (Chat.) || — *une question à une autre* (Ac.) = Se —, v. pr., dans les deux sens.

RATTEINDRE, v. a., rattraper : — *un forçat évadé*. = Rejoindre une personne qu'on vient de quitter, et qui a pris les devants.

RATTRAPER, v. a., reprendre, ressaisir : — *un prisonnier*. || *Partout le doigt vainqueur les suit et les RATTRAPE* (Boil.) = Attraper de nouveau à un piège. || *On ne m'y RATTRAPERA plus, je ne m'exposerai plus à semblable aventure*. = Rejoindre quelqu'un à qui on a laissé prendre les devants. = Recouvrer ce qu'on avait perdu : *si de vos mains je RATTRAPE mon cœur* (Mol.) C'est surtout dans ce sens qu'on emploie le v. pr., se —.

RATURE, s. f., trait de plume passé sur ce que l'on a écrit : *écrit chargé de RATURES*.

RATURER, v. a., effacer ce qui est écrit en passant des traits de plume par-dessus. V. **EFFACER**.

RAUCITÉ, s. f., espèce d'enrouement; son de la voix lorsqu'elle est âpre et comme voilée; peu us.

RAUQUE, adj., rude, âpre et comme enroué : *voir —*. || *Les bruits RAUQUES des flots* (B. de St-P.)

RAVAGE, s. m., dommage, dégât fait avec violence et rapidité : — *fait par les ennemis, par les bêtes féroces*. *LES RAVAGES de la guerre, de l'incendie, de la maladie, du temps*.

RAVAGER, v. a., faire du ravage : *Turenne permit à sa cavalerie de — la Lorraine* (Volt.) *Les malheurs de Lesbos par vos mains RAVAGÉ* (Rac.) *Ces fleuves débordés qui RAVAGENT toutes les fertiles campagnes* (Fén.)

§ **RAVAGER, DÉVASTER, DÉSOLER, RUINER, SACCAGER, FOURRAGER, INFESTER**. *Dévaster*, c'est ravager complètement quelque chose de vaste. *Désoler*, c'est ravager au point de répandre le deuil. *Ruiner*, c'est dévaster de manière à rendre tout à fait pauvre. *Saccager*, c'est employer le fer et le feu. *Fourrager*, c'est courir la

campagne pour enlever les vivres, les convois. *Infester*, c'est ravager un pays à plusieurs reprises.

RAVAGEUR, s. m., celui qui ravage : ces **RAVAGEURS** de provinces que l'on a nommés *conquêteurs* (Boss.); n'est us. que dans le style soutenu.

RAVALEMENT, s. m.; archit., crépi fait à un mur, à une façade de haut en bas. || Action de ravalier, de déprimer quelqu'un; peu us. = Opération qui consiste à recaper le vieux bois d'un arbre ou des souches mal coupées.

RAVALER, v. a., avaler de nouveau : — *sa sa-live*, la retirer en dedans de son gosier. = Mettre plus bas, rabattre; peu us. *Bas RAVALÉS*, qui tombent sur les pieds. || Déprimer, rabaisser : *un flot de vains auteurs follement* le **RAVALE** (Boil.) — *la gloire*, le *mérite* de quelqu'un. = Faire un ravalement. = Se —, v. pr., s'emploie surtout au fig. : *qu'à des pensées si bas mon âme* se **RAVALE** ! (Corn.)

RAVAUDAGE, s. m., raccommodage à l'aiguille de méchantes hardes. || Travail fait grossièrement.

RAVAUDER, v. a., raccommoder de méchantes hardes à l'aiguille : — *des bas*. || S'occuper dans une maison à ranger des hardes, des meubles; fam. = Maltraiter de paroles ou importuner par des discours hors de propos; pop.

RAVAUDERIE, s. f., propos plein de niaiseries, de bagatelles; fam. et peu us.

RAVAUDEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui ravaude.

RAVE, s. f., plante potagère, de la famille des crucifères, dont la racine est un gros navet rond.

RAVELIN, s. m.; fortif., demi-lune.

RAVENNE, vil. du roy. d'Italie, près de la mer Adriatique. Gaston de Foix y périt en 1512, au milieu d'une victoire remportée sur les Espagnols et les soldats du pape.

RAVI, E, adj., qui est fort aise, très-satisfait, *contenté* : *je suis — que nous logions ensemble* (Dest.) *Je suis — de vous embrasser, de vous voir* (Mol.) — *d'étonnement, en soi-même il s'admire* (Boil.)

RAVIGOTE, s. f., sauce verte et piquante composée de civette, d'estragon, de cerfeuil, etc.

RAVIGOTER, v. a., remettre en force, en vigueur un homme ou un animal exténué. = Se —, v. pr., se — *en buvant un verre de liqueur*; fam.

RAVILIR, v. a., rabaisser, rendre vil et méprisable : — *sa dignité*. = Se —, v. pr. : *homme animal qui te RAVILIS jusqu'à te rendre semblable aux bêtes* (Boss.)

RAVILISSEMENT, s. m., action de rendre vil et méprisable; état d'une personne ou d'une chose avilie.

RAVIN, s. m., excavation creusée accidentellement par les eaux pluviales dans un terrain en pente. = Chemin creux.

RAVINE, s. f., petit ravin. = Petit torrent passager qui creuse le ravin.

RAVIR, v. a., enlever de force : — *une femme, sa proie*. *La mort n'avait RAVI les auteurs de mes jours* (Rac.) *Et les flots pour jamais l'ont RAVIE à nos yeux* (Id.) || Charmer l'esprit ou le cœur : *ô spectacle merveilleux qui RAVIT en admiration le ciel et la terre* ! (Boss.) = A —, loc. adv. et fam., admirablement bien : *elle danse, elle est coiffée à —*. V. **CHARMER**.

RAVISER (SE), v. pr., changer d'avis.

RAVISSANT, E, adj., qui enlève par force : *mais des loups RAVISSANTS rôdent pour l'enlever* (Reg.) || Qui ravit : *Dieu, qui a créé sur ce globe de boue tant de créatures RAVISSANTES* (B. de St-Pr.)

RAVISSEMENT, s. m., enlèvement fait avec violence : *le — d'Hélène, de Proserpine*; n'est us,

que dans ces deux locutions. || État d'une âme ravie : *ces transports pleins de joie et de RAVISSEMENTS qui font des bienheureux la juste récompense* (Boil.) V. **ENTHOUSIASME**.

RAVISSEUR, s. m., celui qui ravit, qui enlève avec violence : *un lâche — me vint-il enlever ou ma femme ou ma sœur* ? (Rac.)

RAVITAILLEMENT (ll m.), s. m., action de ravitailler : *pourvoir au — d'une place*.

RAVITAILLER (ll m.), v. a., remettre des vivres, des munitions dans une place.

RAVIVER, v. a., rendre plus vif, ranimer : — *le feu*. || — *les esprits, les espérances*. — *une plaie*, l'exciter pour y augmenter l'activité vitale. — *un tableau*, rendre à ses couleurs l'éclat qu'elles ont perdu. = Se —, v. pr., *me haine qui* se **RAVIVE**.

RAVOIR, v. a., avoir de nouveau, recouvrer; n'est us. qu'à l'inf. = Se —, v. pr., réparer ses forces, sa vigueur; fam. et vieux.

RAY, s. m., filet en forme d'entonnoir, à mailles très-étroites.

RAYA, s. m., mot arabe qui signifie *troupeau*; c'est le nom que le gouvernement ottoman donne à ceux de ses sujets qui ne sont pas musulmans.

RAYÉ, E, adj., qui a des raies : *étouffe RAYÉE*. *Canon —*, canon d'arme à feu qui a de petites cannelures en dedans; on dit aussi *carabine —*.

RAYER, v. a., faire des raies sur : — *une glace, du papier*. = Effacer : *RAYEZ cela de vos papiers* (Mol.) V. **EFFACER**. || Supprimer : *des devoirs du chrétien — la charité* (Boil.) — *du nombre des vivants, des humains, faire mourir*.

RAY-GRASS (mots angl.), s. m., sorte de gazon très-fin nommé aussi gazon anglais.

RAYMOND, nom de famille des anciens comtes de Toulouse. Ce fut sous Raymond VI qu'eut lieu la guerre des Albigeois. Raymond VII maria sa fille au frère de Louis IX et lui laissa ses États.

RAYNAL, historien déclamatoire, ami des encyclopédistes, mourut en 1796.

RAYNOUARD, poète dramatique de l'Empire, fut choisi par le Corps législatif en 1813 pour faire un rapport sur l'état de la France. Outre sa tragédie des *Temptiers*, il a laissé des travaux estimables sur la langue d'oc.

RAYON, s. m., trait de lumière qu'on imagine parti d'un corps lumineux : *l'algèbre... osa suivre un — dans son vol lumineux* (Lebrun). *A peine le soleil y peut faire luire ses RAYONS* (Fén.) — *visuel*, qui part des objets et les rend visibles. = Phys., — *luminéux, calorifique*, mouvement rectiligne par lequel se propagent les vibrations de la lumière, de la chaleur. || Émanation, leur, apparence : *un — de joie, de santé, d'espérance*. Le — *divin* dont l'homme est animé (Buff.) = Géom., ligne droite tirée du centre du cercle à un point quelconque de la circonférence. *A dix lieues de —, à dix lieues à la ronde*; on dit aussi *dans un — de vingt lieues*. = Se dit des choses qui, partant d'un centre commun, vont en divergeant : *étoile à cinq —*. Les — *d'une roue, d'une ombelle*. = Agric., petit sillon tracé en ligne droite : *planter en RAYONS*, en lignes parallèles. = Planches, tablettes qui divisent une armoire, une bibliothèque, et sur lesquelles on place certains objets. — *de miel*, morceau de gâteau de cire où le miel se trouve encore.

RAYONNANT, E, adj., qui rayonne : *la nuit RAYONNANTE d'étoiles* (Del.) — *de gloire, de joie*. = Phys., *calorique* —, qui passe à travers certains corps. = Blas., *couronne* —, ornée de rayons.

RAYONNÉ, E, adj., disposé en rayons. = **RAYON-**

nés, s. m. pl., nom sous lequel on désigne tous les animaux dont les diverses parties de l'organisme se groupent autour d'un axe ou point central.

RAYONNEMENT, s. m., action de rayonner : *le — des astres, du calorique, de la lumière.*

RAYONNER, v. n., émettre des rayons : *le soleil commençait à — sur la cime des montagnes (Ac.)* || Brillier, luire : *il est bon, il est beau que les pensées rayonnent, mais il ne faut pas qu'elles étincellent (Joubert).* Sur la tête d'Ascagne une flamme RAYONNE (Del.) — *de joie*, se dit de quelqu'un dont le visage exprime une joie très-vive.

RAYURE, s. f., manière, façon dont une étoffe est rayée. = Cannelure d'une arme rayée.

RAZ, s. m.; géogr., courant de mer très-violent dans un passage étroit.

RAZZIA, s. f., mot arabe qui signifie invasion faite sur le territoire ennemi dans le but d'enlever les troupeaux, les grains, etc.

RÉ, s. m., seconde note de la gamme; signe qui la représente; corde qui la donne.

RÉ, petite île de France, près de La Rochelle.

RÉACTIF, **IVE**, adj., qui réagit. = **RÉACTIF**, s. m., substance dont on se sert pour découvrir la nature ou les propriétés d'un corps inconnu au moyen de l'action qu'elle exerce sur lui.

RÉACTION, s. f., action d'un corps sur un autre qui agit ou vient d'agir sur lui. = Chim., manifestation des caractères distinctifs d'un corps provoquée par l'action d'un autre corps. || Action d'un parti opprimé qui réagit; se dit surtout de l'action du parti qui réagit contre le progrès.

RÉACTIONNAIRE, adj., qui opère une réaction : *puvoir —*. = Néol., personne qui appartient au parti de la réaction, qui a des idées rétrogrades.

RÉAGGRAVE, s. m.; dr. canon, dernier monitoire publié après trois monitions et l'aggrave.

RÉAGGRAVER, v. a., déclarer que quelqu'un a encouru les censures portées par un réaggrave.

RÉAGIR, v. n., se dit d'un corps qui agit sur un autre dont il a éprouvé l'action : *un corps élastique réagit sur le corps qui le frappe.* || *Les sentiments manifestés par un auditoire RÉAGISSENT souvent sur l'orateur (Ac.)*

RÉAJOURNEMENT, s. m.; dr., ajournement réitéré, nouvelle assignation donnée à celui qui a fait défaut.

RÉAJOURNER, v. a., ajourner de nouveau.

RÉAL, s. m. et **RÉALE**, s. f., monnaie de cuivre espagnole valant 27 centimes. Au pl., **RÉAUX**.

RÉAL, E, adj.; vieux, synon. de ROYAL : *galère RÉALE*, principale galère du roi. = **RÉALE**, s. f., cette galère.

RÉALGAR, s. m., nom que les anciens chimistes donnaient au sulfure rouge d'arsenic.

RÉALISABLE, adj., qui peut être réalisé.

RÉALISATION, s. f., action de réaliser.

RÉALISER, v. a., rendre réel et effectif : — *ses promesses, un projet.* — *sa fortune*, la convertir en biens fonds ou en espèces. Se dit aussi abs. : *tout le monde se vit pauvre, excepté ceux qui avaient RÉALISÉ (Volt.) — des offres*, faire des offres à deniers découverts. = Rendre avec vérité : *on RÉALISE sur le marbre toutes les formes, tous les contours des parties du corps humain (Buff.)* = Se —, v. pr., s'effectuer : *tout ce qui lui avait paru frivole et chimerique se montre et se RÉALISE (Mass.)*

§ **RÉALISER**, EFFECTUER. Ce qui se réalise cesse

d'être en idée, en théorie, en fiction; ce qui s'effectue cesse d'être attendu, suspendu.

RÉALISME, s. m., reproduction servile de la nature. = Philos., système des réalistes.

RÉALISTE, adj., qui a rapport au réalisme. = S. m., partisan du réalisme. = Philos., ceux qui regardaient les êtres abstraits comme des êtres réels : *les RÉALISTES et les nominalaux.*

RÉALITÉ, s. f., existence effective, chose réelle : *ce n'est pas une fiction, c'est une —. La foi donne seule de la — à toutes les autres vertus (Mass.)* Elle a de l'amour pour les RÉALITÉS (Mol.) = En —, loc. adv., réellement.

RÉAPPARITION, s. f., action de reparaitre, d'apparaître de nouveau : *la — d'une fièvre.* = Astr., vue d'un astre qui commence à reparaitre après une éclipse ou après avoir été trop éloigné pour être aperçu.

RÉAPPEL, s. m., second appel.

RÉAPPELER, v. a., faire un second appel, recommencer l'appel. Abs., *on va —*.

RÉAPPOSER, v. a., apposer de nouveau.

RÉAPPOSITION, s. f., action de réapposer.

RÉASSIGNATION, s. f., seconde assignation.

RÉASSIGNER, v. a., assigner de nouveau.

RÉASSURER, v. a., assurer de nouveau.

RÉATTELER, v. a., atteler de nouveau.

RÉAUMUR, physicien et naturaliste du xviii^e siècle, dont le nom est resté attaché au thermomètre qu'il avait divisé en 80 parties et dont les points extrêmes sont la congélation de l'eau et son ébullition.

REBAISSER, v. a., baisser de nouveau.

REBANDER, v. a., bander de nouveau.

REBAPTISANTS, s. m. pl., évêques des premiers siècles qui rebaptisaient ceux qui avaient reçu le baptême de la main des hérétiques.

REBAPTISER, v. a., baptiser une seconde fois.

RÉBAPTIF, **IVE**, adj., qui a les manières dures et repoussantes : *est-ce que ton maître sera plus — que moi? (La F.)* = Rude et rebutant : *visage —, mine, vue RÉBAPTIFIVE.*

RÉBÂTIR, v. a., bâtir de nouveau : *les Juifs RÉBÂTIRENT le temple de Jérusalem (Ac.)* On ne sait pas encore où l'Opéra sera REBÂTI (La H.)

REBATTERET, s. m., outil dont on se sert pour façonner l'ardoise.

REBATTRE, v. a., battre de nouveau : — *un habit, les cartes.* — *un matelas*, le refaire et en battre la laine. — *un tonneau*, en resserrer les douves en frappant sur les cerceaux. || Répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse : *faut-il vous le — aux oreilles cent fois? (Mol.)* Maximes REBATTUES. Avoir les oreilles REBATTUES d'une chose, être las d'en entendre parler.

REBAUDIR, v. a.; t. de chasse, caresser les chiens.

REBEC, s. m.; anc., violon à trois cordes.

REBELLE, adj., qui désobéit à une autorité légitime, qui se révolte, se soulève contre elle : *c'est la mollesse et l'oisiveté qui rendent les peuples insolents et REBELLES (Fén.)* Les anges —. *Un camp — à votre époux (Rac.)* || Qui n'est point sensible à l'amour : *vos aïeules fidèles, aux douceurs des galants furent toujours — (Boil.)* = Qui ne cède pas à l'influence de : *une fièvre — aux remèdes. Sujet, matière — à la poésie*, qui ne peut se traiter que fort difficilement en vers. = S., *la honte suit toujours le parti des — (Rac.)* Allez contre un — *armer toute la Grèce (Id.)*

REBELLER (SE), v. pr., devenir, se rendre re-

belle : en sa faveur déjà la ville se REBELLE (Corn.)
 || Les passions se REBELLENT contre la raison.

REBELLION, s. f., résistance ouverte aux ordres de l'autorité légitime : *dénier son obéissance à l'autorité légitime, ce n'est pas liberté, mais* — (Boss.) *Des fils de la terre châtiant la* — (J.-B. R.) || Révolte, soulèvement : *là — des sens contre la raison.* = Dr., action d'empêcher par violence ou voie de fait l'exécution des ordres de la justice.

§ **RÉBELLION, RÉVOLTE, SOULÈVEMENT**. Le premier indique une résistance passive, un refus; le second, une résistance active, une attaque. Le *soulèvement* est une rébellion ou une révolte naissante de plusieurs personnes.

REBÉNIR, v. a., bénir de nouveau.

REBÉQUER (SE), v. pr., répondre avec fierté à quelqu'un à qui l'on doit du respect; fam.

REBIFFER (SE), v. pr., regimber; pop.

REBLANCHIR, v. a., blanchir de nouveau.

REBOISEMENT, s. m., action de reboiser, de couvrir de bois : *le — des montagnes.*

REBOISER, v. a., recouvrir de bois une partie de terrain qui avait été déboisée.

REBONDI, E, adj., arrondi par embonpoint : *la voilée... grasse, majuscule et REBONDIE* (La F.); fam.

REBONDIR, v. n., faire un ou plusieurs bonds.

REBONDISSANT, E, adj., qui rebondit.

REBONDISSEMENT, s. m., action d'un corps qui rebondit : *le — d'un ballon, d'un boulet.*

REBORD, s. m., bord élevé et souvent ajouté : *les REBORDS d'une table, d'un quai, d'un pont.* = Bord en saillie : *le — d'une cheminée.* = Bord renversé : *— d'un manteau.*

REBORDER, v. a., mettre un nouveau bord à : *— une jupe, des souliers.*

REBOTTER, v. a., botter de nouveau. = Se —, v. pr., remettre ses bottes.

REBOUCHAGE, s. m., action de boucher avec du mastic les fissures de ce qu'on veut peindre.

REBOUCHER, v. a., boucher de nouveau : *— une bouteille.* = Se —, v. pr., se boucher de nouveau. || Se fausser, se replier, en parl. d'une épée.

REBOUILLIR, v. n., bouillir de nouveau.

REBOUISAGE, s. m., action de rebouiser.

REBOUISER, v. a. : *— un chapeau*, le nettoyer et le lustrer à l'eau simple.

REBOURS, s. m., contre-poil : *— d'une étoffe.* || Contre-pied, contre-sens : *tout ce qu'il fait est le — du bon sens* (Ac.) || *A —, au —*, loc. adv. et prép., à contre-poil, en sens contraire : *lire, marcher à —.* || *A contre-pied*, à contre-sens : *les valets sont fâcheux et font tout à —* (Reg.) = REBOURS, E, adj., difficile à manier; intraitable, bourru : *un esprit aussi — que celui-là* (J.-J.); peu us.

REBOUTEUR, s. m. V. **RENOUEUR**.

REBOUTONNER, v. a., boutonner de nouveau. = Se —, v. pr., reboutonner son vêtement.

REBRIDER, v. a., brider de nouveau.

REBROCHER, v. a., brocher de nouveau.

REBRODER, v. a., broder sur ce qui est déjà brodé ou refaire une broderie.

REBROUILLER, v. a., brouiller de nouveau. = Se —, v. pr., se brouiller de nouveau.

REBROUSSER, v. a., relever les poils en sens contraire de leur direction naturelle : *— sa moustache.* || *— chemin*, retourner subitement en arrière : *saisi du silence même de ces solitudes, il REBROUSSE chemin* (Buff.) *L'arche... força le Jourdain de — son cours* (Rac.) = *A REBROUSSE-POIL*, loc. adv., à contre-poil. || *A contre-sens.*

REBROUSSETTE s. f., ou **REBROUSSOIR**, s. m., outil servant à relever à rebours le poil du drap.

REBUFFADE, s. f., mauvais accueil, refus accompagné de paroles dures; fam.

REBUS (pron. l's), s. m., jeu d'esprit où l'on exprime des mots ou des phrases par des figures d'objets, || Mauvais jeu de mots, allusion équivoque.

REBUT, s. m., action de rebuter : *il a essayé beaucoup de REBUTS* (Ac.) = Ce qui a été rebuté, dédaigné : *vous ne réservez à Dieu que le — de vos passions* (Mass.) *Marchandise de —*, de mauvaise qualité, rebulée. *Mettre au —*, à part, parmi les choses sans valeur. || Fam., *— de la nature, du genre humain*, homme vil et méprisable.

REBUTANT, E, adj., qui rebute, qui décourage : *travail —.* || Choquant, déplaisant : *tout ce qu'on dit de trop est fade et —* (Boil.)

REBUTER, v. a., rejeter avec dureté, avec rudesse : *ne — personne* (Pasc.) *Notre bergère, REBUTÉE de tant de côtés, ne sait plus à qui s'adresser* (La F.) || *L'œil humide de pleurs par l'ingrat REBUTÉS* (Rac.) || Décourager, dégoûter par des obstacles, des difficultés : *un valet que la fatigue ne pouvait —* (Les.) *Une traduction trop littérale REBUTERAIT peut-être le lecteur* (Mariv.) = Choquer, déplaire : *rien ne le REBUTA, ni sa vue éraillée, ni sa masse de chair...* (Boil.) = Se —, v. pr., se décourager : *ne vous REBUTEZ pas de mon peu d'éloquence* (La F.) *Se — aisément.*

RECACHETER, v. a., cacheter de nouveau.

RÉCALCITRANT, E, adj., qui manque de docilité, qui regimbe : *on nous condamne à une forte amende, et pour peu que nous soyons RÉCALCITRANTS, on nous envoie à Toulon* (Volt.) *Aujourd'hui votre humeur pétulante vous rend l'âme aux leçons un peu RÉCALCITRANTE* (Reg.) V. **RÉTIF**.

RÉCAMIER (M^{me}), morte en 1849, sut joindre à une rare beauté une douceur angélique. Son salon fut le rendez-vous des plus beaux esprits du xix^e siècle.

RÉCAPITULATION, s. f., répétition sommaire, résumé de ce qui a été déjà dit ou écrit.

RÉCAPITULER, v. a., résumer, redire sommairement ce qu'on a déjà dit ou écrit : *— un compte.* *Vous avez bien des choses à faire, il ne me reste que le temps de vous les —* (Dest.)

RECARDER, v. a., carder de nouveau.

RECASSER, v. a., casser de nouveau.

RECÉDER, v. a., rendre à quelqu'un ce qu'il avait cédé; lui céder, à prix d'argent, ce qu'on a acheté.

RECEL, **RECÉLÉ** ou **RECÈLEMENT**, s. m., action de recéler.

RECÉLER, v. a.; dr., garder et cacher le vol d'un autre. = Donner retraite à des gens qui ont commis un crime. || Renfermer : *— profondément ses desseins* (Boss.) *La terre RECÈLE de grands trésors dans son sein* (Ac.) = V. n., se dit du cerf qui reste deux ou trois jours sans sortir de son enceinte.

RECÉLEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui recèle.

RECÈLEMENT, adv., depuis peu.

RECENSEMENT, s. m., dénombrement de personnes, de suffrages, d'effets, etc. = Comm., nouvelle vérification de marchandises.

RECENSER, v. a., faire un recensement.

RÉCENSION, s. f., comparaison de l'édition d'un auteur avec les manuscrits.

RÉCENT, E, adj., nouvellement fait ou arrivé : *d'un crime tout — encore furieux* (Volt.) V. **NOUVEAU**.

RECEPAGE, s. m., action de recevoir; résultat de cette action : — *d'une vigne*.

RECEPÉE, s. f., partie d'un bois recepée.

RECEPER, v. a., tailler une vigne jusqu'au pied en coupant tous les sarments; se dit aussi des arbres ou arbustes qu'on coupe par le pied.

RÉCÉPISSE (mot lat., avoir reçu), s. m., écrit par lequel on reconnaît avoir reçu des papiers, des pièces, etc. : *donner* —.

RÉCEPTACLE, s. m., réunion, rendez-vous; se prend en mauv. part : — *d'immondices, de voleurs*. = Hydraul., bassin où se réunissent les eaux. = Bot., partie évasée d'un pédoncule qui porte plusieurs fleurs.

RÉCEPTION, s. f., action par laquelle on reçoit : — *d'un paquet, d'une lettre*. = Accueil : *faire une bonne* —. || Action de recevoir plusieurs personnes à la fois avec une sorte de cérémonial. = Cérémonie par laquelle quelqu'un est reçu dans une compagnie, installé dans une charge.

RÉCEPTIVITÉ, s. f., physiol., aptitude des organes à recevoir les impressions.

RECERCLER, v. a., cercler de nouveau.

RECETTE, s. f., ce qui est reçu en argent ou autrement : *faire de bonnes RECETTES*. = Action et fonction de recouvrer ce qui est dû : *faire la* — *d'une commune*. *Obtenir une* — *générale*. = Bureau où l'on reçoit les deniers. = Formule d'une préparation pour un remède, pour les arts, pour la cuisine, etc.; il est souvent ir. dans ce sens. || *Manière d'agir : il n'y a de bonne* — *pour trouver le bonheur que de prendre le temps comme il vient* (M^{me} du Dessand).

RECEVABLE, adj., qui peut être admis : *cette excuse n'est pas* —. *Déclaré non* —, repoussé par une fin de non-recevoir.

RECEVEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui a charge de faire une recette de deniers ou de denrées.

RECEVOIR, v. a., accepter, prendre ce qui est donné, ce qui est offert : — *une gratification*. *Quel honneur pour sa foi, quel prix a-t-il reçu?* (Rac.) = Toucher ce qui est dû : — *le prix de son travail, une indemnité, les impôts*. = Se dit des choses qui sont envoyées ou adressées à quelqu'un lorsqu'elles lui sont remises, qu'elles lui parviennent : — *des lettres, des fruits*. *Je reçois vingt avis qui me glacent d'effroi* (Boil.) — *l'ordre, des ordres*. Par ext., — *un courrier, des amis*. = Agréer : — *des excuses, des travaux*, les accepter comme bons après examen. = Se dit des biens et des maux qui nous viennent de Dieu, des événements ou des hommes : *il avait reçu de la nature un corps robuste* (Barth.) *Ne plus parler de l'injure qu'on a reçue* (Mass.) *Il me cédaient aux dieux dont il n'avait reçue* (Rac.) — *le bâton de maréchal, — une bonne éducation*. *Thérèse recevait les lumières du Saint-Esprit* (Fléch.) *Il songe aux coups qu'il a reçus et aux fatigues qui l'attendent* (J.-J.) = Admettre, acc. ueillir : *il nous a bien reçus*. — *bachelier, docteur*, en accorder le diplôme. = Donner asile, retraire : — *un proscrit*. *Syracuse reçoit nos vaisseaux dans son port* (Boil.) = Tirer, faire venir, emprunter : — *ses vins de la Bourgogne*. *La lune reçoit sa lumière du soleil* (Ac.) = Se soumettre, déléguer : *de lui seul il prétend qu'on reçoive la loi* (Boil.) — *les ordres de quelqu'un, être soumis à sa volonté*. = Subir, éprouver : — *le coup mortel* (Fléch.) = Se dit encore des impressions, des modifications qu'une chose subit, éprouve : — *divers*

sens, toutes sortes de formes. *Cœur docile pour — les impressions de la vérité* (Fléch.) = V. n., admettre chez soi les gens qui viennent faire visite.

§ **RECEVOIR**, **ADMETTRE**, **ACCEPTER**. Celui qui est admis est jugé digne d'entrer; celui qui est reçu entre réellement. *Accepter*, c'est consentir à recevoir.

RECEZ, s. m., recueil ou cahier des délibérations d'une diète que l'on rédigeait avant de se séparer.

RÉCHAMPIR, v. a.; peint., détacher certaines parties du fond par l'opposition des couleurs.

RECHANGÉ, s. m., ce que l'on tient en réserve pour remplacer, au besoin, d'autres objets semblables : *armes, cordages de* —. *Corps de* —, partie de certains instruments à vent que l'on change pour jouer dans un ton différent. = Comm., droit d'un nouveau change qu'on fait payer par le souscripteur d'une lettre de change protestée.

RECHANTER, v. a., chanter de nouveau. || Répéter souvent la même chose; fam.

RÉCHAPPER, v. n., être délivré, se tirer d'un grand péril : — *d'une maladie*. *Heureux s'il en réchappe*; fam.

RECHARGE, s. f., *venir à la* —, faire de nouvelles instances; fig. et fam.

RECHARGEMENT, s. m., action de recharger; ne se dit que des marchandises : *frais de* —.

RECHARGER, v. a., charger de nouveau : — *des marchandises*. — *un cheval, un canon*. = Faire une nouvelle attaque, retourner au combat. = Donner un ordre encore plus pressant : *je vous avais chargé et rechargé de...* || — *un essieu*, en grossir les bras usés et affaiblis par le frottement. = Se —, v. pr., reprendre son fardeau, sa charge.

RECHASSER, v. a., chasser de nouveau. = Repousser d'un lieu dans un autre : — *les ennemis juste dans leur camp*. = Aller de nouveau à la chasse.

RÉCHAUD, s. m., ustensile pour chauffer les mets ou les tenir chauds : *mettre sur le* —.

RÉCHAUFFÉ, s. m., ce qui est réchauffé. || *Cet ouvrage n'est que du* —, ne contient rien de neuf.

RÉCHAUFFEMENT, s. m., fumier neuf avec lequel on réchauffe les couches refroidies.

RÉCHAUFFER, v. a., échauffer, chauffer ce qui était refroidi : *un diner réchauffé ne vaut jamais rien* (Boil.) = Ranimer : — *le zèle, le courage*. — *une couche*, y mettre du fumier neuf. = Procurer de la chaleur : *le volcain de l'Hécla réchauffe le sol de l'Islande* (B. de St-P.) = Se —, v. pr., s'échauffer de nouveau. || Se ranimer.

RÉCHAUFFOIR, s. m., fourneau pour réchauffer les plats apportés d'une cuisine éloignée.

RECHAUSSEMENT, s. m., action de rechausser un arbre. = Résultat de cette action.

RECHAUSSER, v. a., chausser de nouveau : — *un arbre*, remettre de la terre au pied. = Archit., refaire le pied d'une vieille construction. = Se —, v. pr., se chauffer de nouveau.

RÊCHE, adj., rude au toucher : *peau, étoffe* —. || Rétif : *je lui trouve l'esprit un peu* — (J.-J.)

RECHER (DE), loc. adv., de nouveau.

RECHERCHÉ, s. f., action de rechercher, perquisition : *la vérité est la seule chose ici-bas qui soit digne des soins et des recherches de l'homme* (Mass.) = Poursuite que l'on fait en vue de se marier : *si ma — vous plaît* (Les.); se dit aussi des places que l'on poursuit. || En mauv. part, soin, art, raffinement : — *des plaisirs*. *Il y a trop de — dans son style, dans sa parure*. = Soin avec lequel un artiste fait un ouvrage. = Réparation que

On fait en remettant des tuiles, des pavés, etc.

RECHERCHÉ, E, adj., se dit des choses où le travail et l'art se font trop sentir, où il y a de l'affectation : *style —, parure RECHERCHÉE. Elle est très — dans ses habits.* = T. d'arts, bien fini, bien travaillé. = **RECHERCHÉ, s. m.**, ce qui est empreint de recherche, d'affectation : *éviter l'enflure, l'obscurité, le — et le faux* (Volt.)

RECHERCHER, v. a., chercher de nouveau. = Chercher avec soin : *les sauvages RECHERCHENT le fer autant pour sa durée que pour son éclat* (B. de St-P.) = Faire enquête de la vie et des actions de quelqu'un : *l'impie peut-il se flatter, ô Seigneur, que vous ne RECHERCHERIEZ point ses injustices?* (Mass.) = Tâcher d'obtenir : — *les honneurs. Nous RECHERCHONS une joie qui passe* (Fléch.) = Chercher à épouser : — *en mariage. — une Grecque* (Rac.) = Désirer de voir, de connaître, de fréquenter : *le plaisir de se voir RECHERCHÉ par le plus grand roi de la terre* (Fléch.) = Donner le dernier fini à un ouvrage d'art, en réparer avec soin les moindres défauts. = Se —, v. pr., désirer de se voir, de se connaître : *les hommes de goût se devinent et se RECHERCHENT mutuellement* (Ac.) = Être recherché.

RECHIGNÉ, E, adj., qui montre de la mauvaise humeur, de la répugnance sur son visage : *elle devient grondeuse et RECHIGNÉE* (Fén.)

RECHIGNER, v. n., témoigner, par son visage, la mauvaise humeur où l'on est, la répugnance qu'on éprouve : *n'obéir qu'en RECHIGNANT.*

RECHOIR, v. n., tomber de nouveau; vieux.

RECHUTE, s. f., nouvelle chute. || Réapparition de la maladie pendant ou peu après la convalescence. = Retour à la même faute habituelle, au même péché : *il n'osait espérer de se corriger après tant de RECHUTES* (Fén.)

§ **RECHUTE, RÉCIDIVE.** Le premier se dit surtout des maladies du corps et de l'âme; le second, des actions punissables. On tombe dans la *récidive*, parce qu'on ne veut pas se corriger, et dans la *rechute*, faute de fermeté.

RÉCIDIVE, s. f., action de commettre de nouveau le même délit, le même crime. V. **RECHUTE.**

RÉCIDIVER, v. n., commettre de nouveau le même délit, le même crime.

RÉCIDIVISTE, s., personne qui a récidivé.

RÉCIF, s. m., chaîne de rochers à fleur d'eau très-dangereuse : *mer pleine de RÉCIFS.*

RÉCIPÉ (mot lat.), s. m., ordonnance de médecin; formule de remède.

RÉCIPENDIAIRE, s. m., celui que l'on reçoit avec cérémonial dans une compagnie.

RÉCIPENT, s. m., vase destiné à recevoir les produits d'une opération chimique. = Phys., cloche de verre que l'on place sur le plateau d'une machine pneumatique.

RÉCIPROCITÉ, s. f., état, caractère de ce qui est réciproque : *en tout il faut de la —* (Ac.)

RÉCIPROQUE, adj., que l'on a, qui se fait l'un pour l'autre, l'un à l'autre : *promesses, plaintes RÉCIPROQUES. Unis par des besoins mutuels et une — bienveillance* (J.-J.) *Seigneur, dit l'âme pénitente, le retour sera — de vous à moi et de moi à vous* (Bourd.)

V. MUTUEL. Verbe —, qui exprime l'action mutuelle des sujets l'un sur l'autre. = S. m., *rendre le —*; fam., la pareille. = S. f., inverse d'une proposition démontrée : *la — est vraie.*

RÉCIPROQUEMENT, adv., d'une manière réciproque : *ces gens se sont promis de s'admirer —* (La Br.) *Ils s'apprennent — quelques nouvelles* (Mont)

RÉCIT, s. m., narration, relation d'un fait passé : *le roi... d'une oreille attentive écoute ce —* (Rac.) *Faire de grands RÉCITS de; fam.*, dire beaucoup de bien de. = Mus., morceau exécuté par une voix seule ou par un seul instrument.

RÉCITANT, E, adj., mus., se dit de la voix, de l'instrument qui exécute seul ou qui exécute la partie principale; on dit par anal. : *partie RÉCITANTE.*

RÉCITATEUR, s. m., celui qui récite; peu us. **RÉCITATIF, s. m.**; mus., chant qui n'est point assujéti à la mesure; déclamation notée.

RÉCITATION, s. f., action de réciter.

RÉCITER, v. a., dire de mémoire : *toutes les fables que vous venez de me —* (Fonten.) || Raconter : *je sais de ses froideurs tout ce que l'on RÉCITE* (Rac.)

RÉCLAMANT, E, s.; dr., celui, celle qui fait une réclamation.

RÉCLAMATEUR, s. m.; dr., celui qui réclame une chose perdue ou qui fait une réclamation.

RÉCLAMATION, s. f., action de réclamer, de revendiquer, de s'opposer, de revenir contre quelque chose. — *d'état*, action judiciaire ayant pour objet de faire statuer sur l'état civil d'une personne à laquelle cet état est contesté.

RÉCLAME, s. f., petit article inséré dans le corps du journal et qui contient l'éloge, souvent payé, d'une œuvre d'art, d'un livre, etc. = Mot placé au-dessous de la dernière ligne d'une page d'impression, et qui est le premier de la page suivante. = Plainchant, partie du répons que l'on reprend après le verset. = Mot qui, dans une pièce de théâtre, termine un couplet et avertit l'interlocuteur que c'est à lui à parler. = S. m.; t. de chasse, cri et signe qu'on fait à un oiseau pour le faire revenir au lenrre ou sur le poing.

RÉCLAMER, v. a., demander avec instance ce qui nous appartient, ce à quoi nous croyons avoir des droits : *les rois de France ont toujours RÉCLAMÉ la préséance qui mérite l'antiquité de leur race* (Volt.)

= Implorer, recourir à : — *le secours ou l'assistance de quelqu'un. La misère ose rarement — les lois établies pour la protéger* (Mass.) *Médecins du corps et de l'âme, il en coûte à qui vous RÉCLAME* (La F.) = Redemander : *votre main RÉCLAME les dons que j'en ai reçus* (J.-B. R.) = Demander qu'une personne arrêtée soit mise en liberté. = V. n., protester : — *contre une injustice* (Volt.) = Se —, v. pr., se — *de quelqu'un*, déclarer qu'on en est connu ou protégé. V. **REDEMANDER.**

RÉCLINÉ, E, adj.; bot., dont l'extrémité penche vers la terre : *rameau —.*

RECLouer, v. a., clouer de nouveau.

RECLURE, v. a., renfermer, dans une clôture étroite et rigoureuse; n'est us. qu'à l'inf. et aux temps composés : — *un religieux.* = Se —, v. pr., *il s'est RECLUS dans une cellule.*

RECLUS, E, adj., étroitement renfermé, ne voyant personne : *je suis à Paris triste, pauvre et —* (Boil.) = S., le *bavardage de ces RECLUSES* (Did.)

RÉCLUSION, s. f., état d'une personne recluse. = Détention d'un condamné dans une maison de force; maison où il est enfermé.

RÉCLUSIONNAIRE, s., personne condamnée à la peine de la réclusion.

RECOGNIF, v. a., cogner de nouveau.

RÉCOGNITIF (g dur), adj. m., *acte —*, par lequel un débiteur reconnaît de nouveau sa dette.

RECOIFFER, v. a., coiffer de nouveau. = Se —, v. pr., *raccorder sa coiffure.*

RECOIN, s. m., coin plus caché, moins en vue : *chercher dans tous les coins et RECOINS.* || *Il poursuit un raisonnement jusque dans les derniers — de la logique (Mol.) Les — du cœur, ce qu'il y a de plus caché dans le cœur.*

RÉCOLEMENT, s. m.; dr., vérification : *faire le — d'un inventaire.* = Procès-verbal de visite que font les agents forestiers pour vérifier si une coupe de bois a été faite régulièrement.

RÉCOLER, v. a., faire un récolement : *témoin RÉCOLÉ*, auquel on a lu sa déposition.

RÉCOLLER, v. a., coller de nouveau.

RÉCOLLET, s. m., religieux réformé de l'ordre de Saint-François.

RÉCOLTE, s. f., action de recueillir les fruits de la terre; produit en nature qui en résulte : *mauvaise, bonne —.* || Temps de la récolte. || Ce qu'on récolte, ce qu'on rassemble : — *d'objets curieux.*

RÉCOLTER, v. a., faire une récolte : — *beau-coup de blé, de vin.* || *Ne — que des injures (Balzac).* = Se —, v. pr., être récolté.

RECOMMANDABLE, adj., digne d'estime, qui mérite d'être considéré : *la noblesse est — (Boss.)*

RECOMMANDATION, s. f., action de recommander quelqu'un : *lettre de —. Il m'a fait cette grâce à votre —. Prière de la — de l'âme*, que l'on fait pour les agonisants. = Estime qu'on a pour la vertu, pour le mérite. = Dr., acte par lequel on s'oppose à la mise en liberté d'un prisonnier.

RECOMMANDER, v. a., ordonner, charger de faire quelque chose : *L'Amour lui avait RECOMMANDÉ, sur toutes choses, de le venger (La F.) — le secret à quelqu'un*, le prier de le garder. = Exhorter à, conseiller fortement : *il leur RECOMMANDE l'union, la bonne intelligence (Mass.) Vertus RECOMMANDÉES par l'Évangile (Chat.)* = Prier d'être favorable : — *quelqu'un à ses amis. Je suis très-bien RECOMMANDÉ en ce pays-là (Volt.) — quelqu'un aux prières des fidèles*, exhorter les fidèles à prier pour lui. — *son âme à Dieu*, le prier d'être favorable. = Rendre recommandable : — *son nom à la postérité. — un détenu pour dettes*, s'opposer à son élargissement. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif. || Se — *à tous les saints du paradis*; fam., implorer l'assistance de tout le monde.

RECOMMENCER, v. a., commencer de nouveau : — *le combat. — un cheval*, le remettre aux premières leçons. = V. n., *la pluie a RECOMMENCÉ.*

RECOMMENCEUR, EUSE, s., celui, celle qui recommence souvent; fam. et peu us.

RÉCOMPENSE, s. f., ce qu'on donne par compensation ou par reconnaissance : *on lui donna tant pour — des pertes qu'il avait faites (Ac.) — du mérite, du vainqueur (Les.) La gloire future est une — (Bourd.)* || Châtiment : *ton insolence, téméraire vieillard, aura sa — (Corn.)* = En —, loc. adv., en revanche, en retour.

§ **RÉCOMPENSE, PRIX, RÉMUNÉRATION.** Le premier est plus vague que le second. Le troisième, peu us., ne se dit que des biens de la vie future qui seront la récompense de nos bonnes œuvres.

RÉCOMPENSER, v. a., donner une récompense : *les bienfaits dont les grands RECOMPENSENT ceux qui les trompent (Mass.) — le mérite. Le crime est toujours puni et la vertu toujours RÉCOMPENSÉE (J.-J.)* = Dédommager : *le cultivateur fut mieux RÉCOMPENSÉ de ses sueurs (Rayn.)* = Réparer : — *le temps perdu.* = Punir : — *quelqu'un de sa perfidie.* = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

RECOMPOSER, v. a., composer une seconde fois : — *une administration.* = Chim., réunir les parties d'un corps qui avaient été séparées. = Impr., recommencer une composition.

RECOMPOSITION, s. f., action de recomposer; effet qui en résulte.

RECOMPTER, v. a., compter de nouveau.

RÉCONCILIABLE, adj., qui peut être réconcilié; n'est us. qu'avec la négation.

RÉCONCILIATEUR, TRICE, s., celui, celle qui réconcilie des personnes brouillées ensemble.

RÉCONCILIATION, s. f., raccommodement de personnes qui étaient mal ensemble : *travailler à la — de deux époux.* = Acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Église et absous des censures qu'il avait encourues. = Cérémonie pour rebénir une église profanée.

RÉCONCILIER, v. a., remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées : *un salut ou une souris nous les RÉCONCILE (La Br.) — les peuples avec leurs souverains (Fléch.)* || — *la vérité avec les préjugés (Mass.) — la politique et la morale (Ac.) — un hérétique à l'Église*, l'absoudre quand il a abjuré. = Se —, v. pr., se remettre bien avec : *se — avec un ennemi.* || Se — *avec Dieu (Fléch.)* V. **RACCOMMODER.**

RECONDUCTION, s. f.; dr., *tacite —*, continuation de jouissance après l'expiration d'un bail qui n'a pas été renouvelé.

RECONDUIRE, v. a., accompagner quelqu'un lorsqu'il s'en retourne, soit pour sa sûreté, soit par civilité. || Fam. et ir., chasser en maltraitant : *on RECONDUISIT les ennemis l'épée dans les reins (Ac.)*

RECONDUITE, s. f., action de reconduire quelqu'un, au propre et au fig.

RÉCONFORT, s. m., consolation, secours dans l'affliction : *il eut pourtant dans son martyre quelques moments de — (La F.)*

RÉCONFORTATION, s. f., action de réconforter.

RÉCONFORTER, v. a., donner du réconfort; vieux. || Fortifier : *il suffit d'un doigt de vin pour — l'espérance (Bér.)* = Se —, v. pr., se — *l'estomac.*

RECONNAISSABLE, adj., facile à reconnaître.

RECONNAISSANCE, s. f., action de reconnaître une personne ou une chose : *cette — fut touchante (J.-J.)* = Souvenir des bienfaits reçus : *je vous paye avec plaisir le tribut d'estime et de — que je vous dois (Volt.)* V. **GRATITUDE.** = Écrit pour reconnaître qu'on a reçu une chose : — *du mont-de-piété.* = Action de reconnaître un gouvernement étranger. = Aveu d'une faute. = Examen détaillé de la position, de la nature d'un terrain, des dispositions des ennemis, etc. = Mar., action de découvrir en naviguant, de relever des côtes, des rades, etc.

RECONNAISSANT, E, adj., qui a de la reconnaissance : *très-RECONNAISSANTE des services (Boss.) — envers son bienfaiteur*; se dit aussi des animaux.

RECONNAÎTRE, v. a., se remettre dans l'esprit l'idée, l'image d'une personne ou d'une chose quand on vient de la revoir ou de l'entendre : *son œil tout égaré ne nous RECONNAÎT plus (Rac.) Nous croyons — la vérité la première fois qu'elle se présente à nous (Fonten.)* = Connaître, distinguer à quelque signe : *je ne sais si ce tigre a RECONNU sa proie (Rac.)* || *A ce trait je vous RECONNAIS bien. Se faire —*, donner des indications pour prouver qu'il l'on est. = Découvrir : — *l'innocence de quelqu'un.* = Admettre comme vrai, comme incontestable : — *un Dieu*

soverain (Volt.) = Considérer, observer : — *le terrain, les lieux, les ennemis.* — *une patrouille, une ronde, s'assurer qu'elle n'est point ennemie ni suspecte.* — *une côte, un bâtiment, en approcher pour les examiner.* = Avouer, confesser : — *une dette, ses torts, la supériorité de quelqu'un.* = Avouer pour : — *un enfant, l'avouer pour son fils.* — *un gouvernement, un prince, l'accepter comme légitimement établi.* = Avoir de la reconnaissance : *le meilleur moyen de — un bienfait de s'en souvenir sans cesse* (Barth.) = Récompenser : *rendez-moi ce service, je le RECONNAÎTRAI dans l'occasion* (Ac.) = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif : *en s'apercevant, ils se sont RECONNUS. On se RECONNAÎT difficilement soi-même dans un portrait* (Id.) = Reprendre ses sens. *Ne plus se —, trouver soi-même avec étonnement que l'on fait mieux ou plus mal que d'ordinaire.*

RECONQUÉRIR, v. a. et irr., conquérir de nouveau : — *une province.* || — *l'estime de quelqu'un.*

RECONSTITUER, v. a., constituer de nouveau.

RECONSTITUTION, s. f., action de reconstituer. = Dr., substitution d'une nouvelle rente à une autre.

RECONSTRUCTION, s. f., action de reconstruire.

RECONSTRUIRE, v. a., rebâtir, relever un édifice. || *Cuvier a RECONSTRUIT des mondes.*

RECENTER, v. a., conter de nouveau.

RECONVENTION, s. f.; dr., action, demande que l'on forme contre celui qui en a lui-même formé une le premier et devant le même juge.

RECONVENTIONNELLE, adj. f., demande —, qui a pour objet une reconvention.

RECOPIER, v. a., copier de nouveau.

RECOUILLEMENT, s. m., action de se recueillir; état de ce qui est recouillé.

RECOQUILLER, v. a., retrousser en forme de coquille : — *les feuilles d'un livre.* = Se —, v. pr., *les vers de terre se RECOQUILLENT* (Ac.); pop.

RECORDER, v. a., répéter quelque chose afin de l'apprendre par cœur : — *sa leçon*; || tâcher de se bien mettre dans l'esprit ce qu'on doit faire ou dire. = Se —, v. pr., se rappeler ce qu'on a à dire ou à faire. = Se concerter : *avant de jouer notre scène, il faudra nous —* (Ac.)

RECORRIGER, v. a., corriger de nouveau.

RECORS, s. m., celui qu'un huissier mène avec lui pour servir de témoin et lui prêter main-forte en cas de besoin.

RECOUCHER, v. a., remettre au lit. = Replacer par terre. || — *son ennemi à terre*, le terrasser une seconde fois. = Se —, v. pr., se remettre au lit.

RECOUDRE, v. a. et irr., coudre ce qui est décousu ou déchiré. = Se —, v. pr., être recousu.

RECOUPE, s. f., farine qu'on tire du son remis au moulin. = Agric., seconde coupe de trèfle, de foin, etc. = Archit., éclats qui s'enlèvent des pierres lorsqu'on les taille.

RECOUPEMENT, s. m.; archit., retraite qu'on laisse à chaque assise de pierre pour donner plus d'emplacement et de solidité à un bâtiment.

RECOUPER, v. a., couper de nouveau.

RECOUPETTE, s. f., troisième farine qu'on tire du son des recoupes mêmes.

RECOURBÉ, E, adj., courbé en rond par le bout : *grand nez* — (B. de St-P.) = Eol., courbé vers la terre. *Embryon —, courbé sur lui-même.*

RECOURBER, v. a., courber en rond par le

bout. = Se —, v. pr., *sa croupe se RECOURBE en replis tortueux* (Rac.)

RECOURIR, v. n. et irr., courir de nouveau; peu us. = Demander du secours : *tous ceux qui RECOURRAIENT à la protection de saint Louis* (Fléché.) = Avoir recours à : *osez-vous — à ces ruses grossières?* (Mol.) — *à la voie des armes* (J.-J.) — *en cassation, se pourvoir en cassation.*

RECOURS, s. m., action de rechercher de l'assistance, du secours : *avoir — à Dieu, au médecin, aux remèdes. Toujours les scélérats ont — au parjure* (Rac.) = Refuge : *mon unique — sera le désespoir* (Régén.) = Dr., droit de reprise, action en dédommagement : *avoir — contre quelqu'un.* — *en cassation, pourvoi en cassation.* — *en grâce, demande par laquelle on s'adresse au chef de l'État pour obtenir la remise ou la commutation d'une peine infligée par jugement.*

RECOUSSE, s. f., reprise d'une chose ravie; ne se dit plus qu'en parl. d'un navire repris sur l'ennemi par un autre bâtiment de sa nation dans les 24 heures qui suivent son amarinage.

RECOUVRABLE, adj.; financ., qui peut se recouvrer : *fonds RECOUVRABLES.*

RECOUVREMENT, s. m., action de recouvrer : — *de titres, de pièces.* || — *des forces, de la santé.* = Perception des deniers dus; diligences faites pour les recouvrer. = Archit., saillie d'une pierre sur le joint de celle qui lui est contiguë. = Plaque de cuivre qui recouvre l'objectif d'une lunette d'approche. *Montre à —, qui a un rebord qui la recouvre.*

RECOUVRER, v. a., retrouver, rentrer en possession; acquérir de nouveau ce qu'on avait perdu : — *la parole, la raison, ses forces. La joie qu'ont ordinairement les prisonniers qui RECOUVRENT leur liberté* (Les.) = Rentrer en possession d'une somme due; particul., faire la perception des impôts.

RECOUVRIR, v. a. et irr., couvrir de nouveau : — *un toit.* || Masquer, cacher quelque chose de mauvais sous de fausses apparences : — *ses vices d'un vernis de politesse* (Ac.) = Se —, v. pr., se dit du temps, lorsqu'il s'obscurcit de nouveau.

RECRACHER, v. a., cracher de nouveau : *il ne fait que recracher et —.* || Rejeter de la bouche une chose qui excite le dégoût.

RÉCRÉANCE, s. f.; dr. can., jouissance provisionnelle des fruits d'un bénéfice qui est en litige. *Lettres de —, données par un prince à l'ambassadeur rappelé d'après de lui, pour les remettre au prince qui le rappelle, ou envoyées par le prince à l'ambassadeur qu'il rappelle, pour les remettre au prince auprès duquel il était accrédité.*

RÉCRÉATIF, IVE, adj., qui récréé; fam.

RÉCRÉATION, s. f., occupation, exercice, divertissement qui délasse du travail : *passage alternatif du travail à la —* (J.-J.) = Temps accordé aux élèves, aux religieux, etc., pour se délasser, se divertir. V. AMUSEMENT.

RECRÉER, v. a., créer de nouveau, donner une nouvelle existence : — *une charge, un tribunal.*

RÉCRÉER, v. a., réjouir, divertir : *tout ce que tu vois se RÉCRÉÉ et te fait passer le temps sans le sentir* (Mont.) || Ranimer : *le vin RÉCRÉÉ les esprits* (Ac.) = Faire plaisir à : — *la vue.* = Se —, v. pr., au propre et au fig.

RÉCRÈMENT, s. m.; physiol., humeur telle que la salive, la bile etc., qui, après avoir été séparée du sang par un organe sécréteur, y est reportée par voie d'absorption.

RÉCRÉMENTITIEL, LE, adj.; physiol., se dit des humeurs appelées récréments.

RECRÉPIEMENT, s. m., action de recrépir.

RECRÉPIR, v. a., crépir de nouveau : — *un vieux mur*. || Fam., — *son visage*, mettre du fard pour cacher ses rides. — *une histoire*, lui donner une nouvelle forme sans en changer le fond.

RECRÉPISSAGE, s. m., synonym. de RECRÉPIEMENT.

RECREUSER, v. a., creuser davantage.

RÉCRIER (SE), v. pr., faire une exclamation sur quelque chose qui surprend et qui paraît extraordinaire : *le public va se — contre cette injustice* (Mass.) *Il n'a pas le temps de respirer, il n'a que celui de se — et d'applaudir* (La Br.)

RÉCRIMINATION, s. f., accusation, reproche par lequel on répond à une autre accusation, à un autre reproche.

RÉCRIMINATOIRE, adj.; dr., qui contient une récrimination; qui se fait par récrimination.

RÉCRIMINER, v. n., répondre à des reproches ou à des accusations par d'autres reproches ou d'autres accusations.

RÉCRIRE, v. a., écrire de nouveau.

RECROÏTRE, v. n., prendre une nouvelle croissance : *ce bois recroît à vue d'œil*.

RECROQUEVILLER (SE) (Il m.), v. pr., se retirer et se replier à l'action d'une chaleur trop vive.

RECRU, E, adj., harassé de fatigue : *revenir bien tard, mouillé, las et —* (Reg.); vieux.

RECRUDESCENCE, s. f.; méd., retour des symptômes d'une maladie avec une nouvelle intensité, après une rémission momentanée. || — *de froid, de faimatisme, de mauvais traitements*.

RECROUTE, s. f., nouvelle levée de gens de guerre pour remplacer ceux qui manquent; soldat de cette levée. || Gens qui surviennent dans une compagnie sans y être attendus.

RECRUTEMENT, s. m., action de recruter.

RECRUTER, v. a., lever dans une recrue : — *un régiment, de bons soldats*, || — *des associés*. = Se —, v. pr., *armée qui ne se recrute pas*. || Rome, *dépeuplée de citoyens, se RECRUTAIT d'affranchis* (Nis.)

RECRUTEUR, adj. et s. m., celui qui fait des recrues : *un vieux —. Le sergent —*.

RECTA (mot lat.); adv., ponctuellement : *il a payé — à l'échéance*, ou abs., *il a payé —*; fam.

RECTANGLE, adj.; géom., se dit d'un triangle qui a un angle droit ou d'un parallélogramme qui a ses quatre angles droits. = S. m., parallélogramme rectangle.

RECTANGULAIRE, adj., *figure —*, qui a quatre angles droits. *Prisme —*, dont les faces principales présentent des angles droits.

RECTEUR, s. m.; anc., chef de l'Université. = Chef d'une académie universitaire. = En Bretagne et dans quelques provinces, curé d'une paroisse. = Adj. m., *esprit —*, se disait autrefois du principe aromatique des plantes.

RECTIFICATIF, IVE, adj., qui rectifie.

RECTIFICATION, s. f., action de rectifier : — *d'un compte, d'un acte de l'état civil*. = Chim., nouvelle distillation d'un liquide qu'on veut obtenir à l'état le plus pur possible. = Géom., — *d'une courbe*, opération par laquelle on trouve une droite qui lui est égale en longueur.

RECTIFIER, v. a., redresser une chose, la remettre dans l'état, dans l'ordre où elle doit être : — *un acte, un calcul*. || Rien ne RECTIFIE un mauvais naturel (Piron). = Chim., distiller de nouveau. =

Géom., — *une courbe*, trouver une droite qui lui soit égale en longueur. = Se —, v. pr., être rectifié.

RECTILIGNE, adj., se dit des figures terminées par des lignes droites. *Mouvement —*, en ligne droite.

RECTITUDE, s. f.; géom., qualité de ce qui est droit et non courbe : *moyen pour connaître la — d'une ligne* (d'Al.) *Le soleil, quoique éclipsé, ne laisse pas de conserver la — de son mouvement* (Bourd.) || Caractère d'un esprit droit et juste : *défaut de — dans l'esprit humain* (Buff.) *Donner à nos jugements une — constante* (La H.)

RECTO (mot lat.), s. m., première page d'un feuillet. Par opposit. à *verso*, seconde page.

RECTORAL, E, adj., de recteur, qui appartient au recteur : *dignité, autorité RECTORALE*.

RECTORAT, s. m., charge, dignité de recteur; temps pendant lequel on l'exerce.

RECTRICE, adj. et s. f., se dit de chacune des grandes et fortes plumes de la queue des oiseaux.

RECTUM (mot lat.), s. m., partie de l'intestin qui aboutit à l'anus.

REÇU, s. m., quittance sous seing privé.

RECUEIL, s. m., réunion en un seul volume de différents fragments d'art ou de littérature : — *de vers, d'estampes*. = Petite collection : *ils ont presque tous un petit — de livres choisis qu'ils appellent leur bibliothèque* (J.-J.) V. COLLECTION.

RECUEILLEMENT, s. m., action de se recueillir; état d'une personne qui se recueille : *ces lieux solitaires, cette scène majestueuse imprimèrent à mon esprit un — religieux* (Volft.)

RECUEILLIR, v. a., amasser, serrer les fruits d'une terre : — *du blé, du vin*. *Le soldat RECUEILLE ce que le labourer avait semé* (Fléch.) || — *le fruit de*, tirer profit, utilité de : *quel fruit de vos conseils ai-je enfin RECUEILLI?* (Parny.) = Recevoir : — *les louanges et les acclamations d'une armée* (Boss.) || — *les derniers soupirs d'un mourant* (Id.) = Recevoir par voie d'hérédité : *sa dépouille est un bien qu'ils veulent —* (Rac.) = Recevoir ce qui tombe, ce qui découle : — *de la goume, — l'eau*. = Rassembler, ramasser des choses dispersées : — *les miettes qui tombent de la table* (Boss.) = Compiler : — *des pensées, des bons mots*. || — *les voix, les suffrages*, les prendre. — *ses esprits, ses idées*, ou se —, v. pr., rappeler son attention pour s'occuper d'une chose. Se —, détacher son esprit des choses de la terre et le ramener en soi pour se livrer à la méditation. On dit au passif, dans ce sens : *âme, vie RECUEILLIE*.

RECUEILLOIR, s. m., outil de bois qui sert au cordier pour pelotonner la ficelle ou la corde.

RECUIRE, v. a., cuire de nouveau : — *du pain*. — *le fer, le verre*, etc., le soumettre de nouveau à l'action du feu.

RECUIT, E, adj., très-cuit : *cela est cuit et —*.

RECUIR, s. m., opération qui consiste à recuire un métal. = **RECUIRE**, s. f., opération par laquelle on recuit le verre, les poteries, etc. = Petit fromage mou fait avec du lait bouilli.

RECUL (pron. l'ul), s. m., mouvement de ce qui recule; se dit particulier du canon.

RECLADE, s. f., action de faire un mouvement en arrière : *les RECLADES des roitures*. || *Il n'est arrivé à son but qu'après bien des —* (Ac.); fam.

RECLÉ, E, adj., éloigné du lieu, du temps où l'on est : *temps, pays —. L'antiquité la plus RECLÉE*.

= **RECLÉE**, s. f., feu de —, grand feu qui oblige à se reculer; fam.

RECULEMENT, s. m., action de reculer : *le —*

d'une charrette. = Pièce du harnais d'un cheval de trait qui sert à le soutenir, surtout à la descente.

RECULER, v. a., tirer ou pousser en arrière : **RECULEZ votre chaise, la table.** — *une muraille, un fossé, etc.*, les reporter plus loin. On dit dans ce sens : — *les frontières d'un État.* || Éloigner quelqu'un du but qu'il se propose, retarder quelque affaire : *j'avance des malheurs que je puis* — (Rac.) = V. n., aller en arrière : *le flot qui l'apporta RECULE épouvané* (Id.) || *Un seul homme éloquent et probe peut faire — la destinée* (M^{me} de Staël). *Ne pas —*, être brave : *Merci, qu'on ne vit jamais — devant les combats* (Boss.) — *pour mieux sauter*; prov. et fam., céder, temporiser pour mieux prendre ses avantages. || Différer, éviter de faire ce qu'on exige ou ce qu'on désire de nous : *poursuis, tu n'as pas fait ce pas pour* — (Rac.) = Se —, v. pr., se tirer en arrière.

§ **RECULER, RÉTROGRADER.** Le second est plus noble que le premier et n'implique pas, comme *reculer*, l'idée de faiblesse ou de lâcheté :

RECOLONS (À), loc. adv., en reculant. || *Cette affaire marche à —*; fam., au lieu d'avancer vers sa fin, elle s'en éloigne.

RÉCUPÉRER, v. a., recouvrer. = Se —, v. pr., se dédommager d'une perte.

RÉCURAGE, RÉCURER, V. ÉCURAGE.

RÉCURRENT, E, adj.; anat., qui semble remonter vers la partie qui lui donne naissance.

RÉCUSABLE, adj., qui peut être recusé : *juge, témoin* —; se dit encore de personnes et des choses auxquelles on est dispensé d'ajouter foi.

RÉCUSATION, s. f., action par laquelle on récuse : *cause, cas, mode* —.

RÉCUSER, v. a., décliner la compétence de : — *un juge, un juré, un expert, un témoin.* || Rejeter le témoignage, l'autorité de : — *l'injuste stratagème d'un témoin irrité* (Rac.) *Je RÉCUSE leur autorité en physique* (B. de St-P.) = Se —, v. pr., se récuser soi-même.

RÉDACTEUR, s., celui ou celle qui rédige : — *d'un journal, d'un traité, d'un acte.*

RÉDACTION, s. f., action de rédiger; résultat de cette action. = Ensemble des rédacteurs; lieu où travaillent les rédacteurs d'un journal, d'une revue.

REDAN, s. m., fortification à angles saillants et rentrants. = Archit., ressaut qu'on fait de distance en distance en construisant un mur sur un terrain en pente.

REDDITION, s. f., action de rendre aux assiégeants : — *d'une place, d'un fort.* — *de compte*, action de le présenter pour être vérifié et arrêté.

REDEFIRE, v. a., défaire de nouveau.

REDEMANDER, v. a., réclamer : *Sylla ne REDEMANDAIT jamais l'argent qu'il avait prêté* (Cond.) *Thémistocle s'était retiré chez Admète : les Athéniens et les Laécémoniens le REDEMANDÈRENT à ce prince avec menace* (Roll.)

§ **REDEMANDER, RÉCLAMER, REVENDIQUER.** On *redemande* ce qui appartient; on *réclame* ce à quoi on prétend; on *revendique* en justice un objet disputé.

RÉDEMPTEUR, s. m., celui qui rachète; ne se dit que de Jésus-Christ : *le — du genre humain.*

RÉDEPTION, s. f., rachat du genre humain par Jésus-Christ. = Rachat des captifs chrétiens qui sont esclaves chez les infidèles.

REDESCENDRE, v. n., descendre de nouveau : *j'étais REDSCENDU du Liban* (Lamart.) || *Il en coûte quelquefois plus à l'esprit pour — que pour conti-*

nuer à s'élever (Fonten.) = V. a., ôter de nouveau d'un lieu élevé : — *un tableau.*

REDEVABLE, adj., qui n'a pas tout payé, qui est reliquatitaire. = Débiteur. || *Tout citoyen est — à sa patrie de ses talents* (d'Al.) *Jamais à son sujet un roi n'est —* (Corn.) = Qui a obligation à quelqu'un : *se dégrader jusqu'à vouloir être — de sa fortune à la vanité d'un commis* (Mass.) = S., *je suis votre* —.

REDEVANCE, s. f., dette, charge, rente que l'on doit payer à des termes fixes.

REDEVENIR, v. n., devenir de nouveau, recommencer à être ce qu'on était auparavant : *Dioclète, REDEVENU Dioclès, reprit le chemin de Salone* (Chat.) *Qu'une fois les femmes REDEVIENT MÈRES, bientôt les hommes REDEVIENT PÈRES ET MARIS* (J.-J.) *Le ciel est REDEVENU serein.*

REDEVOIR, v. a., être en reste, devoir après un compte fait : *je vous REDEVOIS cent francs.*

RÉDIBITION, s. f.; dr., action attribuée dans certains cas à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse, pour faire annuler la vente.

RÉDIBITOIRE, adj.; dr., qui peut opérer la rédhibition : *cas, vice* —.

RÉDIGER, v. a., mettre en ordre et par écrit : — *un arrêt, un contrat, etc.* — *un journal, y écrire.* = Réduire, résumer en peu de paroles un discours ou un écrit.

RÉDIMER (SE), v. pr., se racheter, en parl. des poursuites judiciaires et des vexations exercées contre quelqu'un. *Pays RÉDIMÉ*, sous l'anc. monarchie, terroir qui, moyennant une somme une fois payée, avait obtenu d'être exempté de la gabelle.

REDINGOTE, s. f., vêtement plus long et plus large que l'habit.

REDIRE, v. a., répéter, dire une même chose plusieurs fois : *souvent, en REDISANT les mêmes paroles, on ne rend pas le même sens* (Mont.) = Répéter ce qu'un autre a dit : *et chaque antre eût REDIT les chansons des bergers* (Del.) = Révéler ce qu'on a appris de quelqu'un en confidence. = Reprendre, blâmer : *chacun trouve à — en un autre ce qu'on trouve à — en lui* (La Roch.) *Il y a quelque chose à — à ce calcul.* = Se —, v. pr., être redit.

REDISEUR, EUSE, s., celui, celle qui répète indiscrètement ce qu'il a appris; fam. et peu us.

REDITE, s. f., répétition fréquente de ce qu'on a déjà dit : *la plupart des bons mots sont des REDITES* (Volt.) *Tomber dans des — ennuyeuses.*

REDON, s.-préf. du départ. de l'Ille-et-Vilaine.

RÉDONNANCE, s. f., superfluité de paroles dans un discours : *évités les RÉDONNANCES.*

RÉDONDANT, E, adj., superflu, qui est de trop dans un discours, dans un écrit : *terme* —. || *Style —*, où il y a trop de redondance.

RÉDONDER, v. n., être superflu dans un discours, dans un écrit. || *Ce livre RÉDONDE de citations*, en est surchargé; peu us.

REDONNER, v. a., donner de nouveau la même chose : *on REDONNE la pièce au théâtre* (Beaum.) = Rendre, faire renaître : — *du courage, l'espérance à quelqu'un.* Et *REDONNANT le calme à vos sens désolés* (Rac.) || — *la vie aux lettres* (Marm.) = Restituer : — *à un tableau son premier éclat.* = V. n.; milit., revenir à la charge. || Redoubler : *la pluie REDONNE de plus belle* (Ac.) = Se —, v. pr., se remettre de nouveau : *cet amant se REDONNE au soin de son amour* (Rac.)

§ **REDONNER, RENDRE, RESTITUER, REMETTRE.** Nous *redonnons* à quelqu'un ce qui est à nous; nous

lui rendons ce qui est à lui; nous lui restituons ce qu'on lui avait pris, et nous lui remettons ce qui lui était destiné.

REDORER, v. n., dorer de nouveau. || Éclaircir de nouveau : *le soleil REDORE nos coteaux*; poét.

REDOUBLÉ, E, adj., pas —, qui se fait une fois plus vite que le pas ordinaire. *Rimes REDOUBLÉES*, rimes semblables qui se suivent.

REDOUBLEMENT, s. m., accroissement, augmentation considérable : — *de joie, de zèle, de tendresse. Leur entrevue fut pour le vieillard un — de douleur* (Fén.) — *de fièvre.* = Gramm., répétition d'une syllabe au commencement de certains temps des verbes grecs, latins ou allemands.

REDOUBLER, v. a., mettre double : — *une somme.* — *une robe*, lui remettre une doublure. = Répéter avec augmentation : *REDOUBLEZ au Seigneur votre ardente prière* (Rac.) = Augmenter considérablement : *vos bontés REDOUBLENT toujours mon zèle* (Volt.) = V. n., augmenter : *la tristesse REDOUBLE à la tenir secrète* (Corn.) — *de*, apporter encore plus de : — *d'empressement, de zèle, de tendresse*, etc. — *de jambes*; fam., marcher ou courir plus vite.

REDOUL, s. m., plante coriacée dont on se sert pour le tannage et la teinture.

REDOUTABLE, adj., qui est fort à craindre : *plus il est malheureux, plus il est —* (Rac.) *Je te plains de tomber en ses mains REDOUTABLES* (Id.) *Accusation — pour l'innocence* (Barth.)

REDOUTE, s. f., pièce de fortification détachée. = Petit fort fermé et propre à recevoir de l'artillerie. = Endroit public où l'on s'assemble pour jouer, pour danser.

REDOUTÉ (Joseph), célèbre peintre de fleurs, né en Belgique en 1759, mort à Paris en 1840.

REDOUTER, v. a., craindre fort : *les Suédois ne REDOUTÈRENT ni dangers ni fatigues* (Volt.) *Assurés REDOUTE d'être ingrat* (Rac.) = Se —, v. pr., se craindre soi-même : *une conscience qui se REDOUTE elle-même* (Boss.) = Être redouté. V. **CRAINDRE**.

RÉDOWA, s. f., sorte de valse qui tient de la polka et de la mazourka.

REDRESSÉ, E, adj., bot., se dit d'une tige ou d'un organe qui forme une courbure en naissant, et qui se redresse ensuite.

REDRESSEMENT, s. m., action de redresser; effet de cette action. || Réparation : — *d'un tort*.

REDRESSER, v. a., rendre droit : — *un arbre, un bâton, la tête.* || *Dieu REDRESSE, quand il lui plaît, le sens égaré* (Boss.) *C'est à vous à me —, car je n'aime point à penser de travers* (Sév.) — *les griefs*, réparer les injustices, réformer les abus. — *les torts*, venger les victimes de l'injustice ou de la violence, ne se dit plus guère qu'ir. = Elever, ériger de nouveau : — *les autels.* || Châtier, mortifier : *il faisait l'impertinent, mais on l'a bien REDRESSÉ* (Ac.) = Se —, v. pr., se relever : *REDRESSE-toi, ma fille, et lève ton regard* (Ponsard). || *L'âme peut se — par son raisonnement* (Boss.) = Affecter de la fierté. = Être redressé.

REDRESSEUR, s. m., — *de torts*, chevalier errant qui redressait les torts. || Celui qui blâme et reprend tout ce que font les autres.

REDU, s. m., ce qui reste dû après un compte fait : *le — monte à six mille francs.*

RÉDUCTIBLE, adj., qui peut ou qui doit être réduit : *équation, figure, hernie* —.

RÉDUCTIF, IVE, adj., qui réduit.

RÉDUCTION, s. f., action de réduire, de diminuer ou de se réduire; résultat de cette action : —

des impôts. — *d'un liquide par l'évaporation.* = Action de soumettre, de subjuguier : — *d'une ville.* — *des fractures*, opération qui a pour but de remettre à leur place les os luxés ou fracturés. = Géom., opération par laquelle on trouve le rapport de deux ou plusieurs quantités : — *des lieues en kilomètres.* = Algèb., conversion d'une quantité en une autre équivalente, mais d'une expression plus simple. = Chim., opération par laquelle on ramène à l'état métallique les composés où le métal est combiné avec d'autres corps. = Log., — *à l'absurde*, manière de démontrer une proposition en faisant voir que le contraire serait impossible ou absurde. = Opération qui consiste à reproduire un tableau, une statue, etc., dans une grandeur moindre que celle de l'original.

RÉDUIRE, v. a. et irr., diminuer ou faire diminuer, restreindre : *tout — au néant* (Vauv.) *Une révolution RÉDUISIT bientôt à rien ou à peu de chose des conquêtes considérables* (Rayn.) = Diminuer les dimensions d'un objet que l'on copie en conservant les proportions de l'original : — *en petit tout un grand ouvrage* (Boss.) = Contraindre, amener par force : — *un mari à chasser un valet* (Boil.) — *quelqu'un au silence.* = Causer la ruine, le malheur : *Seigneur, voyez l'état où vous me RÉDUISEZ* (Rac.) = Soumettre des rebelles ou des révoltés : *Xerxès marcha contre les Égyptiens, qu'il RÉDUISIT* (Cond.) = Vaincre, dompter avec peine, après de grands efforts : *la difficulté que Darius avait eu à — les villes grecques* (Id.) — *à la raison*, au devoir, y ramener par force. = Résoudre une chose en une autre; changer la figure, l'état d'un corps : — *le blé en farine.* — *une ville en poudre*, la détruire entièrement. — *une maison en cendres*, la consumer entièrement. = Évaluer le rapport des monnaies, des mesures. = Résumer, analyser, rédiger dans un certain ordre ou en peu de mots. = Chir., algèb., chim., opérer une réduction. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif. = Ne consister que dans : *toutes les richesses du grand saint Basile se RÉDUISENT à une croix* (Boss.) = Se condamner, s'amener soi-même à un état pire : *il s'était lui-même RÉDUIT à une espèce d'oisiveté* (Id.) = Aboutir, se terminer à : *à quoi se RÉDUIT ce qui nous paraît ici-bas digne d'envie!* (Mass.)

RÉDUIT, s. m., retraite, petit logement : *ce lieu solitaire formait un — sauvage et désert* (J.-J.) = Fortif., petit ouvrage construit dans un plus grand pour assurer une retraite aux défenseurs.

RÉPLICATIF, IVE, adj.; gramm., qui marque le redoublement. = **RÉPLICATIF**, s. m., *redire est le — de dire.*

RÉPLICATION, s. f., répétition d'une syllabe, d'une lettre ou d'un mot.

RÉÉDIFICATION, s. f., action de réédifier.

RÉEL, LE, adj., qui est véritablement; effectivement : *la présence RÉELLE du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Homère change nos destins, nos passions même en actions RÉELLES et vivants* (J.-B. R.) = Dr., saisie, étres —, qui s'exerce sur un immeuble. V. **OFFRE**. = **RÉEL**, s. m., *il y a du — dans cette fiction* (Ac.)

RÉÉLIER, v. a., être de nouveau : — *un député.* *Quelques députés sortants ne seront pas RÉÉLUS.*

RÉELLEMENT, adv., effectivement, véritablement : *ce fait a eu lieu —.* || Fam., se dit pour donner plus de force à une affirmation : *ce fait est*

— *incroyable*. = Dr., *saisir* —, saisir un immeuble pour le faire vendre par autorité de justice.

RÉEXPORTATION, s. f., action de réexporter.

RÉEXPORTER, v. a., transporter hors d'un État des marchandises qui y avaient été importées.

RÉFACTION, s. f., réduction sur le prix des marchandises qui, au moment de la livraison, ne se trouvent pas en bon état ou de la qualité convenue. = Remise faite par la douane de l'excédant du poids, quand la marchandise a été mouillée.

REFAIRE, v. a., faire encore ce qu'on a déjà fait : — *un voyage, un discours*. = Réparer, rajuster une chose ruinée ou gâtée : — *une robe, une muraille*. = Recommencer : — *sa fortune*. *Si c'était à —, je ne le ferais pas* (Ac.); fam. = Remontre en vigueur, en bon état : *le maître d'hôtel du duc de Savoie Phebergea et le refit un peu* (Michelet). = Redonner des cartes au jeu. = Duper; pop. = Se —, v. pr., être refait. = Reprendre de la vigueur : *j'avais besoin de me —* (J.-J.) = Rétablir sa fortune; regagner ce qu'on avait perdu; fam.

REFAIT, s. m.; t. de jeu, coup, partie qu'il faut recommencer. || Nouveau bois du cerf.

REFAUCHER, v. a., faucher de nouveau.

RÉFECTIO, s. f., grosse réparation d'une partie d'édifice; vieux. = Repas : *prendre sa —*.

RÉFECTOIRE, s. m., lieu où l'on prend ses repas dans un collège, dans une communauté.

REFEND, s. m., un mur de —, qui sépare à l'intérieur les pièces d'un bâtiment. *Bois de —*, scié en long. = Ligne creuse tracée sur les constructions pour marquer les assises des pierres ou pour empêcher que l'on n'en voie les joints.

REFENDOIR, s. m., outil qui sert à espacer également les dents des cardes.

REFENDRE, v. a., fendre de nouveau. = Scier en long, fendre, diviser.

RÉFÉRÉ, s. m.; dr., procédure sommaire qui a pour but de faire juger provisoirement et avec célérité une affaire urgente : *plaider en —*.

RÉFÉRENDAIRE, adj. et s., se disait des officiers chargés, sous les derniers empereurs romains, de présenter au prince les requêtes des suppliants et de faire savoir sa réponse aux intéressés. = *Grand—*, se disait autrefois du magistrat qui remplissait les fonctions de chancelier ou de garde des sceaux; membre du sénat qui appose le sceau de cette assemblée à tous les actes qu'elle fait.

RÉFÉRER, v. a., rapporter une chose à une autre; peu us. = Attribuer : *je vous en RÉFÈRE tout l'honneur*. = Dr., — *le serment à quelqu'un*, s'en rapporter au serment de celui qui voulait s'en rapporter au nôtre. = V. n., faire rapport : *en — à ses supérieurs*. = Se —, v. pr., avoir rapport : *ces paroles ne doivent pas se — où vous voulez qu'elles se RÉFÈRENT* (Patru). = S'en rapporter : *se — à l'avis de quelqu'un*.

REFERMER, v. a., fermer de nouveau : — *des sépultures ouverts* (Fléch.) — *une plaie*, fermer les ouvertures des chairs. = Se —, v. pr., *la porte se REFERME*. *Ses yeux se REFERMÈRENT*. *La plaie se REFERMERA bientôt*.

REFERRER, v. a., ferrer de nouveau.

REFEUILLETER, v. a., feuilletter de nouveau : — *un livre*. *REFEUILLETANT Horace* (Boil.) || — *sans cesse et son âme et sa vie* (A. Ch.)

RÉFLÉCHI, E, adj., fait ou dit avec réflexion : *action, pensée RÉFLÉCHIE*. *Homme, esprit —*, qui n'agit et ne parle qu'après avoir réfléchi. = Gramm.,

verbe —, qui exprime l'action du sujet sur lui-même. *Pronom —*, qui sert à la conjugaison des verbes réfléchis. = Bot., qui se replie sur lui-même.

RÉFLÉCHIR, v. a., renvoyer, répercuter : *le cristal des eaux RÉFLÉCHIT la lumière des cieux* (Marm.) = V. n., rejaillir, être renvoyé. || *La honte de cette action RÉFLÉCHIT sur tous ceux qui y ont participé* (Ac.) = Se —, v. pr., être réfléchi.

RÉFLÉCHIR, v. n., penser mûrement et plus d'une fois : *RÉFLÉCHISSEZ à loisir sur le parti que je vous propose* (J.-J.) Abs., *ceux qui RÉFLÉCHISSENT beaucoup laissent souvent échapper l'occasion tandis qu'ils délibèrent* (St-Evr.)

RÉFLÉCHISSANT, E, adj., qui a la propriété de réfléchir. = Qui a l'habitude de la réflexion.

RÉFLÉCHISSEMENT, s. m., vieux synonyme de RÉFLEXION, dans le sens de rejaillissement.

RÉFLECTEUR, adj. m., qui a la propriété de réfléchir la lumière, la chaleur, le son, etc. = S. m., appareil réflecteur.

REFLET, s. m., réflexion de la lumière ou de la couleur d'un corps sur un autre : *leurs ailes moirées se glaçaient de rose au — du matin* (Chat.) || *Ce brillant soleil n'est qu'un — de ta puissance* (Lamart.)

REFLÈTER, v. a., renvoyer la lumière, la couleur sur un autre corps : *nous ne voyons les objets que par la lumière qu'ils REFLÈTENT* (Ac.) = Se —, v. pr. || *Les souvenirs de l'enfance se REFLÈTENT sur la vie la plus agitée* (Lamart.)

REFLEURIR, v. n., fleurir de nouveau. || Reprendre de l'éclat, du crédit : *faire — les lois et l'éloquence* (Fléch.) *Ce sera vous qui de nos villes ferez la beauté* — (Malh.)

RÉFLEXE, adj., qui se fait par réverbération : *visions RÉFLEXES*.

RÉFLEXIBILITÉ, s. f.; phys., aptitude d'un corps à être réfléchi.

RÉFLEXIBLE, adj., qui est susceptible de se réfléchir : *rayons RÉFLEXIBLES*.

RÉFLEXION, s. f., rejaillissement, réverbération des rayons lumineux, caloriques ou sonores. || Action de l'esprit qui réfléchit : *les mouvements même les plus prompts dépendent toujours de la —* (Buff.) *Le remords naît de la —* (Boss.) V. IMAGINATION. = Pensée qui résulte de la réflexion : *je me perds dans les RÉFLEXIONS que cela me fait faire* (Sév.) *Vos — sont aussi solides que fûtes* (Volt.)

REFLUER, v. a., se dit du mouvement des fluides qui retournent vers le lieu d'où ils ont coulé, ou qui, pressés dans un endroit, se portent dans un autre : *le barrage s'exécuta avec une rapidité admirable; bientôt l'eau REFLUA vers la ville, inonda les rues* (Mérim.) *Quand la mer monte, elle fait — les rivières*. || *Les barbares qui inondèrent l'Italie REFLUÈRENT dans les Gaules* (Ac.)

REFLUX, s. m., mouvement de la mer quand elle se retire du rivage après le flux. || Vicissitude : *ce flux et — perpétuel de succès et de disgrâces* (Rayn.)

REFONDE, v. a., fondre de nouveau : — *un canon, une cloche*. || Donner une meilleure forme, un meilleur ordre : — *un discours, un poème*. = Fam., corriger : *je ne puis me —*.

REFONTE, s. f., action de refondre, particul. les monnaies : *la dernière — des monnaies*. || *La — du C de civil*.

RÉFORMABLE, adj., qui peut ou qui doit être réformé : *abus —*; peu us.

RÉFORMATEUR, TRICE, s., celui, celle qui réforme ou qui veut réformer. *S'ériger en —, se*

mêler mal à propos de vouloir réformer les autres. *Les prétendus réformateurs, ou les* —, les chefs de la religion réformée. = Adj., *mesure* RÉFORMATRICE.

RÉFORMATION, s. f., rétablissement dans l'ancienne forme ou dans une meilleure forme : *tenter la* — *par le schisme* (Boss.) — *des abus*, destruction des abus. = Abs., réforme opérée par Luther.

RÉFORME, s. f., rétablissement dans l'ordre, dans l'ancienne forme ou dans une meilleure forme : *la* — *du calendrier*. *Plusieurs grammairiens ont déjà tenté la* — *de l'orthographe* (Ducl.) — *dès abus*, leur destruction. = Rétablissement de l'ancienne discipline dans un ordre religieux : *les moines ne furent pas contents de cette* — (Volt.) = Particul., se dit de la révolution opérée dans le christianisme au xvi^e siècle, et qui sépara de l'Église romaine une grande partie de l'Europe. || Changement de mal en bien. = Milit., licenciement partiel, réduction des troupes à un moindre nombre. *Mettre à la* —, renvoyer un soldat reconnu impropre au service; se dit aussi des chevaux, des canons, etc.; se dit encore d'un officier auquel on retire son emploi, tout en lui conservant une partie de son traitement pendant quelques années. *Faire une grande* — *dans sa maison*, renvoyer une partie de ses domestiques, diminuer ses dépenses.

RÉFORMÉ, E, adj., qui concerne les protestants : *culte* —; *religion réformée*. = RÉFORMÉ, s. m., celui qui suit la religion protestante. = Religieux qui suit la réforme établie dans son ordre.

REFORMER, v. a, former de nouveau. = Se —, v. pr., *l'univers se reforme encore dans les abîmes du chaos* (J.-B. R.) = Se rallier et reprendre son ordre : *ce corps, ayant été rompu, s'est reformé à quelque distance* (Ac.)

RÉFORMER, v. a., améliorer l'état actuel des choses en les rétablissant dans leur ancienne forme ou en leur donnant une forme nouvelle : *n'allons donc point ici* — *l'univers* (Boil.) = Corriger, changer en mieux : — *les mœurs* (Barth.) — *les abus*, les faire disparaître. = Diminuer, rendre moindre, moins nombreux : — *son train, sa maison*; — *des troupes*. — *un officier, un soldat*, les mettre à la réforme. V. ce mot. — *les monnaies*, en changer la valeur ou l'empreinte sans faire de refonte. = Se —, v. pr., prendre une conduite plus régulière. V. CORRIGER.

RÉFORMISTE, s., nom que l'on donnait, avant 1848, aux partisans de la réforme électorale. = Adj., *banquet* —.

REFOULEMENT, s. m.; sculpt., action d'évider les creux, de faire bien ressortir les saillies dans certaines parties du travail.

REFOUILLER, v. a., évider avec soin, détacher nettement les saillies.

REFOULEMENT, s. m., action de refouler; résultat de cette action : *le* — *de la marée*.

REFOULER, v. a., fouler de nouveau : — *une étoffe*. = Faire refluer : *Pouragan... REFOULE dans son lit le fleuve épouventé* (Del.) || Repousser, faire reculer. = Artill., bourrer un canon avec le refouloir. = V. n., refluer, retourner en arrière : *la marée refoulee*. || *Les passages de l'Asie étant mieux gardés, tout REFOULAIT vers l'Europe* (Mont.)

REFOULOIR, s. m., bâton garni à l'une de ses extrémités d'un gros bouton pour bourrer le canon.

RÉFRACTAIRE, adj., rebelle, désobéissant : — *à la loi*. = Chim., *substance* —, difficile à fondre. = S. m., celui qui se soustrait à la loi du recrutement et refuse de se ranger sous les drapeaux.

RÉFRACTER, v. a., produire la réfraction. = Se —, v. pr., être réfracté.

RÉFRACTION, s. f.; phys., changement de direction d'un rayon lumineux qui passe obliquement d'un milieu transparent dans un autre.

RÉFRACTIVE, adj., f., *puissance* —, force que les corps diaphanes exercent sur les corps lumineux dans le phénomène de la réfraction.

REFRAIN, s. m., répétition de mots à la fin de chaque couplet d'une chanson, d'une ballade, etc. || Sujet qu'on ramène sans cesse dans ses discours : *c'est son* — *ordinaire*.

RÉFRANGIBILITÉ, s. f.; phys., propriété qu'ont les rayons lumineux de se réfracter.

RÉFRANGIBLE, adj.; phys., qui est susceptible de subir la réfraction.

REFRAPPER, v. a., frapper de nouveau : — *des monnaies*. = V. n., **REFRAPPER** à la porte.

REFRÉNER, v. a., réprimer; n'est us. qu'au fig. : — *ses désirs, ses passions, sa langue*.

RÉFRIGÉRANT, E, adj.; chim., qui a la propriété de déterminer le refroidissement : *mélange* —. = Méd., qui rafraîchit; peu us. = RÉFRIGÉRANT, s. m.; chim., vaisseau qui entoure le chapiteau d'un alambic et qu'on remplit d'eau froide pour condenser les vapeurs.

RÉFRIGÉRATIF, IVE, adj. et s., synonyme de RAFFRAÎCHISSANT.

RÉFRIGÉRATION, s. f.; chim., refroidissement obtenu par des moyens artificiels.

RÉFRINGENT, E, adj.; phys., qui a la propriété de réfléchir les rayons lumineux : *corps* —.

REFROGNEMENT ou **RENFRONGEMENT**, s. m., action de se refroguer.

REFROGNER (SE) ou **RENFRONGNER (SE)**, v. pr., se dit de quelqu'un dont le front se fronce et fait plusieurs plis qui lui donnent un air mécontent, chagrin : *je leur rapportai les quatre couplets. Ils réussirent fort, à la réserve des deux derniers, qui firent un peu* — *le père Bourdaloue* (Boil.) *Sous un front RENFRONGÉ, sombre et melancolique* (Dest.)

REFROID, s. m., *mettre des cuirs en* —, les étendre sur des perches, au sortir de l'étuve.

REFROIDIR, v. a., rendre froid : *l'un REFOIDIT mon potage* (La F.) || Diminuer l'ardeur, l'activité : *cette scène REFOIDIT l'action, l'intérêt*. = Se —, v. pr., au propre et au fig.

REFROIDISSEMENT, s. m., diminution de chaleur : — *de l'air, du sang*. = Indisposition causée par un froid subit dans un moment où l'on transpirait. || *Le* — *d'un ami, des passions*.

REFROTTER, v. a., frotter de nouveau.

REFUGE, s. m., lieu où l'on se retire, où l'on se jette pour être en sûreté : *ils s'enfuirent épouvantés et l'Afrique fut leur* — (Marm.) || *Dieu sera votre juge, vous ne trouverez point devant lui de* — (Corn.) = Retraite, repaire; se prend en mauv. part : *votre maison est le* — *ordinaire de tous les faîneants de la cour* (Mol.) = Appui, soutien : *ce qui faisait la gloire du peuple et du sénat de Rome, qui était le* — *des rois et des peuples* (Roll.) V. ASILE.

RÉFUGIÉ, E, adj., qui s'est réfugié dans un autre pays pour échapper aux persécutions de sa patrie, *Style* —, des écrivains protestants qui ont écrit hors de France. = RÉFUGIÉ, s. m., personne réfugiée : *les RÉFUGIÉS polonais*. = Abs., *les* —, les calvinistes que la révocation de l'édit de Nantes fit sortir de France.

RÉFUGIER (SE), v. pr., se retirer en quelque

lieu ou auprès de quelqu'un pour être en sûreté : *se — en France* (Boss.), *dans des cavernes* (Buff.), *chez un prince, auprès d'un prince* (Ac.) || *Je ne vois plus que vous-même et votre conscience où vous puissiez vous —* (Boss.)

REFUIR, v. n., se dit d'un cerf ou d'un autre animal qui, lorsqu'il est poursuivi, revient sur ses pas pour dérouter les chasseurs.

REFUIRE, s. f., endroit où une bête a coutume de passer lorsqu'on la chasse. = Ruse d'une bête qu'on chasse. || Retardement affecté d'une personne qui ne veut point terminer une affaire : *mais cesse de chercher ces REFUIRES frivoles* (Corn.)

REFUS, s. m., action de refuser : *faire recevoir doucement un — par des paroles civiles* (La Roch.) *Avoir une chose au — de quelqu'un*, après qu'il l'a refusée. || Fam., *cela n'est pas de —*. je l'accepte volontiers. = Ce qu'un autre a refusé : *avoir le — d'un autre. Cerf de —*, de trois ans. = Archit., *enfoncer un pilotis jusqu'au —*, tant qu'il peut entrer.

REFUSÉ, s. m.; néol., artiste dont le travail n'a pas été admis à l'exposition par le jury : *liste, salon des REFUSÉS*.

REFUSER, v. a., ne pas accepter ce qui est offert : — *un emploi, des présents, un bon parti*. = Ne pas accorder ce qui est demandé : — *l'hospitalité, une grâce*. Abs., — *avec grâce* (Fléché.) = Repousser : *ne — aucune fatigue* (Id.) = Ne pas donner : *les ennemis même de Cromwell ne lui ont pas REFUSÉ un grand esprit* (J.-J.) V. MUSER. — Ne pas consentir à : *c'est lui qui devant moi REFUSANT de ployer* (Rac.) = Se —, v. pr., être refusé. Se — *une chose*, s'en priver, ne pas se la permettre. Se — *à*, résister à, ne pas se livrer à : *tout fuit, tout se REFUSE à mes embrassements* (Rac.) = S'opposer, ne pas permettre : *le temps s'y REFUSE*.

REFUTABLE, adj., qui peut être réfuté.

REFUTATION, s. f., discours ou écrit par lequel on réfute. || *Sa conduite est la meilleure — de cette calomnie* (Ac.), sa conduite suffit pour montrer la fausseté de cette calomnie. = Rhét., partie du discours par laquelle on répond aux objections.

REFUTER, v. a., combattre, détruire par des raisons solides ce qu'un autre a avancé; prouver que ce qu'il a dit est faux ou mal fondé : *c'est un devoir de — la calomnie* (Volt.) — *un auteur, un livre*. Plus je trouve ces maximes insensées, moins je dois dédaigner de les — (J.-J.)

REGAGNER, v. a., recouvrer ce qu'on avait perdu : — *son argent, l'avantage*. = Mar., — *le vent, l'avantage du vent*. || — *quelqu'un, l'amitié de quelqu'un*, se rétablir dans ses bonnes grâces. — *du terrain*, repousser l'ennemi après avoir été forcé de reculer. = Rejoindre; retourner à, rentrer dans : *REGAGNEZ l'Hellespont et ses bords écartés* (Rac.) *Je suis d'avis que nous REGAGNIONS notre cabaret* (Les.)

REGAIN, s. m., herbe qui repousse dans un pré qui a été fauché. || *Un — de jeunesse*.

RÉGAL, s. m., festin, grand repas; mets qui plaît beaucoup. Le pl. RÉGALS est peu us. || *Je me fais un — de le voir*; fam., un vrai plaisir.

RÉGALADE, s. f., feu vif et clair qu'on fait pour se réchauffer promptement. = Manière de boire en tenant la tête renversée et en versant d'un peu haut la boisson dans la bouche; fam.

RÉGALANT, E, adj., amusant, réjouissant; fam.; n'est us. qu'ir. et avec la négation.

RÉGALE, s. f., droit qu'avait le roi de jouir des reve-

nus des évêchés vacants et de disposer des bénéfices sans charge d'âme qui en dépendaient.

RÉGALE, adj. f.; chim., eau —, acide nitromuriatique qui dissout l'or et le platine.

RÉGALE, s. m., un des jeux de l'orgue dont les tuyaux ont des anches.

RÉGAGEMENT, s. m., travail pour dresser et aplanir la surface d'un terrain.

RÉGALER, v., donner un régál : — *ses amis*. = Divertir joyeusement : *il RÉGALAIT Sa Majesté de toutes les affaires plaisantes qui réguaient dans Madrid* (Les.) — *d'un bon visage* (Mol.), *de beaux présents* (La F.) || Ir., maltraiter : *on le RÉGALA de vingt coups de bâton* (Ac.) = Se —, v. pr., se donner réciproquement un régál; faire un bon repas; se bien divertir; fam.

RÉGALER, v. a., aplanir un terrain, après avoir enlevé ou rapporté des terres.

RÉGALIEN, adj. m., droits RÉGALIENS, inhérents à la royauté, à la souveraineté.

RÉGALISTE, s. m., celui qui était pourvu par le roi d'un bénéfice vacant en régale.

REGARD, s. m., action, exercice de la vue; ce qui part, ce qui émane des yeux : *ce juge n'était pas de ceux qui ont le — terrible* (Les.) *Et mes derniers REGARDS ont vu fuir les Romains* (Rac.) = Attention des yeux et de l'esprit : *c'est sur Alcibiade que tous les — s'attachent avidement* (La H.) *Attirer les — de la postérité* (Volt.) = Endroit pratiqué pour visiter un aqueduc. *En —*, loc. adv., vis-à-vis.

REGARDANT, E, adj., qui regarde de trop près à, qui est trop méticuleux, difficile; fam. = **REGARDANT**, s. m., spectateur : *elle tombe aux pieds des REGARDANTS* (La F.); très-peu us.

REGARDER, v. a., jeter la vue, porter ses regards sur : — *le ciel. Tandis que sans songer à mal je vous REGARDE* (Mol.) || *Considérez ces grandes puissances que nous REGARDONS de si bas* (Boss.) — *en face, entre les deux yeux, sous le nez*; fam., fièrement, avec affectation, de très-près. = Se dit en parl. des sentiments de mépris ou d'estime, de haine ou d'affection que l'on éprouve pour quelqu'un ou pour quelque chose : — *d'un œil d'envie la prospérité de son frère* (Mass.) — *favorablement, de travers, de haut en bas, etc.* — *quelqu'un en pitié*, avec dédain. *Dieu l'a REGARDÉ en pitié*, a eu pitié de lui. = En parl. des choses, être vis-à-vis, à l'opposite : *qu'Ismaël en sa garde preme tout le côté que l'orient REGARDE* (Rac.) || Considérer, examiner avec attention : *tout est vain dans l'homme, si nous REGARDONS le cours de sa vie mortelle* (Boss.) = Prendre pour règle de sa conduite : — *toujours la raison et la loi* (Boil.) = Commune, estimer, juger : *on le REGARDE comme fou*. = Concerner : *il croit que c'est lui que ce péril REGARDE* (Rac.) V. CONCERNER. = Avoir vue sur : *une maison qui REGARDE droit dans l'arsenal* (Sév.) = V. n., — *à*, prendre garde, faire attention à. *Y — à deux fois*, réfléchir à ce qu'on va dire ou faire. — *de près*, être exact, prendre garde aux moindres choses, être ménager. = Se —, v. pr., être regardé, considéré. = Être en présence, en parl. de deux armées. Se dit dans tous les sens de l'actif. V. VOIR.

§ **REGARDER, ENVISAGER**. *Envisager* ne se dit, au propre, que des personnes. Au fig., il signifie regarder d'une certaine façon, sous tel ou tel aspect, ou encore regarder en face, sans crainte.

REGARNIR, v. a., garnir de nouveau.

RÉGATES, s. f. pl., courses de gondoles qui ont lieu à Venise. || Joutes de bateaux, de canots, dans certaines fêtes publiques.

RÉGENCE, s. f., dignité qui donne pouvoir de gouverner un État pendant l'absence ou la minorité du souverain; temps pendant lequel on l'exerce. = Particul., se dit de la régence de Philippe, duc d'Orléans, pendant la minorité de Louis XV (1715-1723). = Gouvernement de certains petits États : *la — de Tunis*. = Territoire de ces États.

RÉGÉNÉRATEUR, **TRICE**, s. et adj., celui, celle qui régénère : *pouvoir, monarque* —.

RÉGÉNÉRATION, s. f.; théol., transformation spirituelle opérée par la grâce du baptême. = Méd., renaissance, reproduction : *— des chairs*. || Réformation, amélioration, perfectionnement : *la — des mœurs, d'un peuple* (Ac.)

RÉGÉNÉRER, v. a., opérer la régénération de, au propre et au fig. = Se —, v. pr., être régénéré; se reproduire.

RÉGENT, **E**, adj. et s., qui exerce la régence. = **RÉGENT**, s. m., professeur de collège.

RÉGENTER, v. a., enseigner en qualité de régent; vieux et ir. || Gouverner les autres comme des écoliers : *— ses confrères. La grammaire qui sait — jusqu'aux rois* (Mol.)

REGGIO, vil. forte des États sardes, au N.-O. de Modène. = ΟΡΘΙΝΟΤ, *duc de —*, général de la République et de l'Empire, fut un des meilleurs lieutenants de Napoléon.

RÉGICIDE, s. m., assassin d'un roi; assassinat d'un roi. = Adj., *doctrine* —.

RÉGIE, s. f., administration de biens à la charge de rendre compte. = Particul., administration chargée de la perception des impôts indirects, etc.; ses bureaux; ses agents. V. **GOVERNEMENT**.

RÉGILLE (lac), anc. petit lac du Latium, près duquel le dictateur Postumius défit les Latins, commandés par les Tarquins, en 496 av. J.-C.

RÉGIMBER, v. n., ruer au lieu d'avancer. || Résister, refuser d'obéir à un supérieur : *— contre l'autorité* (J.-J.) = Se —, v. pr., même sens.

RÉGIME, s. m., ordre établi, institutions, ensemble de dispositions auxquelles on est soumis : *— féodal, constitutionnel, colonial, des prisons. Ancien, nouveau* —. V. **GOVERNEMENT**. = Dr., *— dotal, communal ou de la communauté*, ensemble des dispositions législatives qui règlent la société conjugale, quand la dot reste la propriété de la femme ou que les époux vivent en communauté. = Règle qu'on observe dans la manière de vivre, par rapport à la santé : *il faut... vous faire désormais un — de vie* (Reg.) *Suivre un bon —*. = Abs., manière de vivre où l'on s'observe beaucoup sur la quantité et la qualité des aliments et des boissons : *être, se mettre au —. Il vivait de — et mangeait à ses heures* (La F.) = Gramm., mot qui dépend d'un autre dont il complète le sens. = Bot., spadice des palmiers, qui forme une espèce de grappe.

RÉGIMENT, s. m., corps de gens de guerre qui se compose de plusieurs escadrons ou bataillons. || Grand nombre : *ils sont là un —* (Ac.)

RÉGIMENTAIRE, adj. f., *école* —, formée dans un régiment pour l'instruction des soldats.

RÉGINGLETTE, s. f., petit piège pour attraper les petits oiseaux (La F.)

RÉGION, s. f., grande étendue de pays : *toutes les régions qu'éclaira le soleil* (Boil.) || *La — des songes, des ténèbres. La — éternelle des morts* (Mass.) || Degré qu'on occupe, point où l'on s'élève dans les sciences, les arts, etc. : *les hautes — de la philosophie* (Mol.) = Anat., espace déterminé de la surface du corps et des os. V. **PAYS**.

RÉGIONAL, **E**, adj., qui comprend une certaine région : *concours* —.

RÉGIR, v. a., soigner et faire aller quelque chose dont on a la conduite : *— un bien, une terre*. || *Où donc est la morale qui sait si bien — la partie animale?* (Mol.) *Auguste, maître du monde qu'il avait conquis et qu'il RÉGISSAIT lui-même* (Vol.)

RÉGISSEUR, s. m., celui qui régit : *— d'un domaine, d'une terre, d'un théâtre*.

RÉGISTRE, s. m., livre où l'on écrit les actes ou les affaires de chaque jour, pour y avoir recours dans l'occasion : *— de l'état civil, d'un marchand. Tenir — de*, écrire sur un registre, prendre note de. || *Tenir — de tout*, remarquer tout exactement et s'en souvenir. = Règle de bois percée que l'on tire pour faire jouer les différents jeux d'un orgue. = Changement de timbre, de son, dans la voix d'un chanteur. = Impr., correspondance qu'ont entre elles les lignes de deux pages d'un feuillet. = Chim., ouverture du fourneau que l'on bouche ou débouche, selon la chaleur qu'on veut donner.

RÉGISTRER, v. a. V. **ENREGISTRER**.

RÈGLE, s. f., instrument de bois ou de métal, long, droit et plat, qui sert à tirer des lignes droites : *la — et l'équerre à la main* (Boil.) || Principe, loi, maxime; tout ce qui sert à conduire, à diriger l'esprit et le cœur : *le goût est l'arbitre et la — des bien-séances* (Mass.) = Ordre, bon ordre : *toute âme inquiète et ambitieuse est incapable de —* (Boss.) = Exemple, modèle : *il faut que la vie d'un roi puisse être proposée comme une — à ses successeurs* (Mass.) = Loi, ordonnance, coutume, usage : *les RÈGLES de la justice, de la procédure*, etc. *Il est de — que*, il est conforme à l'usage, à la bienséance que. *Être, se mettre en —*, au point ou dans l'état que l'usage ou la loi exige. *En —*, conforme à la loi, à l'usage; à quoi il ne manque rien. — *générale*, dans presque tous les cas. = Préceptes qui servent à enseigner les sciences et les arts; principes, méthodes qui en rendent la connaissance plus facile et la pratique plus sûre : *observer, violer les RÈGLES. Les — du jeu. Aux — de l'art asservir son génie* (Boil.) = Opération d'arithmétique. = Statuts que les religieux d'un ordre sont obligés d'observer. = Maxime vraie ou fausse que chacun se fait pour se conduire : *se faire une — de ne pas prêter de l'argent*. V. **EXEMPLE**.

§ **RÈGLE**, **ORDRE**. Le premier implique l'idée de loi ou de devoir; le second, celle de place ou de rang. On suit la règle, et on maintient l'ordre. La règle souffre ou ne souffre pas d'exception; l'ordre est ou n'est pas troublé.

RÈGLÉ, **E**, adj., sur quoi on a tiré des lignes : *papier* —. || *Il est — comme un papier de musique*; prov. et fam., il est d'une grande ponctualité. *Vie RÉGLÉE*, sage, rangée, *Mouvement* —, uniforme. = Dont le mouvement est régulier : *montre, fièvre* —. *Troupes RÉGLÉES*, entretenues sur pied.

§ **RÈGLÉ**, **RÉGULIER**. Le premier indique une régularité moindre et plus extérieure; l'homme réglé ménage seulement sa bourse et sa santé, tandis qu'on est moralement irrépréhensible quand on mène une vie régulière.

RÈGLEMENT, s. m., ordonnance, statut qui détermine et prescrit ce que l'on doit faire : *le — d'un atelier, du corps législatif*. — *d'administration publique*. *Se prescrire un — de vie*. = Action de régler, de déterminer : *le — d'une affaire*. = Particul., action de régler le mémoire d'un ouvrier, d'en réduire les articles à leur juste valeur.

RÈGLEMENT, adv., d'une manière réglée, égale, invariable : *je dors tout d'une haleine huit ou dix heures* — (La F.) *Je ne vous écrirai plus si —* (Sév.)

§ **RÉGLÈMENT, RÉGLIÈREMENT.** Le premier indique l'accoutumance et la précision; le second, l'obéissance et l'exactitude.

RÉLEMENTAIRE, adj., qui appartient au règlement, qui concerne le règlement : *loi* — *Administration* —, qui multiplie les règlements à l'excès.

RÉLEMENTAIREMENT, adv., d'une manière conforme aux règlements.

RÉLEMENTATION, s. f., action de multiplier les règlements à l'excès : *manie de la* —.

RÉLEMENTER, v. a., régir par des règlements; multiplier les règlements à l'excès.

RÉGLER, v. a., tirer avec la règle des lignes sur : — *du papier, du carton*. = Conduire, diriger suivant certaines règles, assujettir à certaines règles : — *sa maison, sa dépense, ses mœurs, ses desirs. Les grands talents dont la foi ne RÉGLE pas l'usage* (Mass.) — *ses affaires*, les mettre dans un bon ordre. — *une montre*, la mettre en état de marcher régulièrement. = Déterminer, décider d'une façon ferme et stable : — *les rangs, la préséance. Du carnage avec lui je RÉGLAI la journée* (Rac.) — *un différend*, le terminer judiciairement ou à l'amiable. — *une affaire, un compte*, terminer une affaire, arrêter un compte. = Faire le règlement d'un mémoire. = Se —, v. pr., se conduire d'après l'exemple d'un autre : *pour vous — sur eux que sont-ils près de vous?* (Rac.) Se — *sur quelque chose*, se conformer à ce qui a été décidé ou pratiqué. = Être réglé; devenir réglé.

RÉGLET, s. m.; impr., synonyme de FILET. = Archit., petite moulure plate et droite.

RÉGLETTE, s. f., petite règle. = Impr., petite règle pour former les garuitures.

RÉGLEUR, s. m., ouvrier dont le métier est de régler du papier de musique, des registres, etc.

RÉGLISSE, s. f., genre de plantes légumineuses dont le suc est utile contre la toux. *Jus de —*, suc de la réglisse qui se vend sous forme de bâtons noirs. = S. m., jus de réglisse.

RÉGLOIR, s. m., planche à régler à l'usage des graveurs de musique.

RÉGLURE, s. f., travail, ouvrage du réglleur; manière dont le papier est réglé.

RÉGNANT, E, adj., qui règne : *le roi, le duc* —. *Famille RÉGNANTE*, dont le chef règne. || *La ville —*, qui rassemble le choix comme le rebut de nos provinces (Mass.) *L'opinion* — (Volt.)

REGNARD, écrivain français, mort en 1709, a composé un grand nombre de comédies animées de la plus franche gaieté. Les principales sont : *le Joueur, les Ménechmes, le Légataire universel*, etc.

RÈGNE, s. m., gouvernement d'un État par un prince souverain : *rendez votre — immortel par la félicité de vos peuples* (Mass.) = Exercice de la royauté par une dynastie ou une race; laps de temps durant lequel a régné un prince, une race, une dynastie : *le — de Louis XIV, des Valois, des Capétiens*. || *Pouvoir, empire* : *le — de la vertu, de la raison, de la mode, des arts. Tout concourt à établir le — de la liberté* (Volt.) = Hist. nat., *RÈGNES de la nature*, divisions principales des êtres créés. = *Tiara du pape*. = Couronne suspendue au-dessus du maître-autel d'une église.

RÉGNER, v. n., régir un État en qualité de prince souverain : *cette soif de — que rien ne peut éteindre* (Rac.) *C'est la loi qui doit — sur les peuples* (Mass.) || *La Discorde a toujours RÉGNÉ dans l'univers* (La F.) = Se dit quelquefois par opposit. à gouverner : *dans une monarchie constitutionnelle, le roi RÉGNE*

et ne gouverne pas. = *Agir en roi : RÉGNEZ, et de ce rang soutenez mieux la gloire* (Rac.) || *Avoir de l'empire : vos yeux assez longtemps ont RÉGNÉ sur mon âme* (Id.) = Résider, être établi : *là... RÉGNE sur le duvet une molle indolence*; se dit des vertus, des vices, du hasard, etc. = Être en crédit, en vogue, à la mode : *les religieux et les sectes qui ont RÉGNÉ tour à tour sur la terre* (Mass.) = *Dominer : il faisait — dans ses discours la vérité et la sagesse* (Boss.) = Être, exister : *là RÉGNE un corridor* (Boil.) = *Durer plus ou moins longtemps : l'hiver RÉGNE dans la Finlande neuf mois de l'année* (Volt.) = V. imp. : *il RÉGNE encore dans vos lettres un ton de mollesse et de langueur* (J.-J.)

REGNICOLE (g dur), s. m., habitant naturel d'un royaume; se dit par opposit. à *étranger*.

RÉGNIER (Mathurin), poète satirique, mort en 1613, plein de sens, d'énergie et de sévé. = *RÉGNIER, duc de Massa*, s'attacha à la fortune de Napoléon, qui le fit grand-juge, ministre de la justice, etc. Il mourut en 1814.

REGONFLEMENT, s. m., action de regonfler; résultat de cette action. = *Élévation des eaux arrêtées par quelque obstacle*.

REGONFLER, v. n., s'enfler et s'élever, en parl. des eaux arrêtées par un obstacle. = V. a., gonfler de nouveau : — *un ballon*. = Se —, v. pr. : *ce ballon peut se —*, être regonflé.

REGORGEMENT, s. m., action de ce qui regorge : *le — de la rivière, d'un égout*.

REGORGER, v. n., s'épancher hors de ses limites, en parl. des eaux, du sang, etc. || *On verra... dans ce palais même... le sang de vos sujets — jusqu'à vous* (Rac.) = *Avoir en grande abondance* : — *de biens. Ce théâtre REGORGEAIT de monde. — de santé*. = Être abondant; peu us. *Faire —*, faire rendre par force ce qu'on s'est approprié illicitement.

REGOULER, v. a., rabrouer; peu us. = *Rassasier jusqu'au dégoût : le public est tellement REGOULÉ de vers* (Volt.); pop.

REG RAT, s. m., petit négoce qui consiste à vendre en détail et de seconde main; peu us.

REG RAT TAGE, s. m.; archit., action de regratter un édifice.

REG RAT TER, v. a., gratter de nouveau. = *Racler, en parl. des bâtiments de pierre de taille dont on enlève la superficie pour les faire paraître neufs*. = *Retoucher avec le buin*. = *Vendre en détail*. = V. n., faire des réductions sur les plus petits articles d'un compte de dépense; fam.

REG RAT TERIE, s. f., commerce du regrattier; marchandise de regrat.

REG RAT TIER, ÈRE, s., celui, celle qui vend des marchandises au détail et de seconde main.

REGRET, s. m., déplaisir d'avoir perdu un bien qu'on possédait ou de n'avoir pu obtenir celui qu'on désirait : *quand on tient aux biens de la terre et qu'on vient à les perdre, quels REGRETS du passé!* (Bourd.) = *Chagrin que cause la perte d'une personne : digne des — et des louanges de son époux* (Fléch.) = *Toute sorte de déplaisir : à quels mortels — ma vie est réservée* (Rac.) = *Déplaisir d'avoir fait ou de n'avoir pas fait quelque chose : avoir — de ses fautes. Ma plume aurait — d'en épargner aucun* (Boil.) = Au pl., lamentations, doléances : *se consumer en — inutiles* (Fén.) = *A —*, loc. adv., avec répugnance : *un hypocrite ne donne l'aumône qu'à —* (St-Evr.)

REGRET TABLE, adj., qui mérite d'être regretté : *perte —, personne peu —*.

REGRETTER, v. a., être fâché, affligé d'une perte, d'avoir manqué un bien qu'on pouvait acquérir, d'avoir fait ou de n'avoir pas fait une chose : *ce qu'on donne aux méchants toujours on le REGRETTE* (La F.) *Le prince que nous REGRETTONS* (Boss.) *Cette affaire m'a coûté trois ans de peine que je ne REGRETTE pas* (Volt.) — *de... ou que...* V. PLAINDRE.

RÉGULARISATION, s. f., action de régulariser.

RÉGULARISER, v. a., rendre régulier, uniformiser : — *le mouvement d'une machine*. — Rendre régulier ce qui n'a pas été fait suivant les règles : — *un compte*. — Se —, v. pr., devenir régulier.

RÉGULARITÉ, s. f., conformité aux règles naturelles ou de convention : *la — d'une montre, du mouvement des corps célestes. Sa figure est piquante, mais elle manque de —* (Ac.) — *d'une procédure*. — Géom., égalité de tous les côtés et de tous les angles d'une figure. — Observation exacte des devoirs et des bienséances : *conserver au milieu des plaisirs du monde une — qui annonce encore la vertu* (Mass.) — Observation invariable des règles dans l'exercice d'une charge : *l'inflexible — de M. Le Tellier* (Boss.) — Exacte observation des règles de l'art, des préceptes de la religion, etc. || État religieux, par opposit. à l'état séculier; peu us. dans ce sens.

RÉGULATEUR, **TRICE**, adj. et s., celui, celle qui règle, qui dirige : *pouvoir —. Le — d'une montre, le ressort spiral qui en régularise les mouvements*. — **RÉGULATEUR**, s. m., horloge dont la marche régulière sert à régler les chronomètres.

RÉGULIER, **ÈRE**, adj., conforme aux règles : *ouvrage —. Qui a de la régularité : le prodige si — des mouvements de la mer* (Mass.) — Archit., ce qui est conforme aux règles de l'art et sous des formes symétriques : *façade RÉGULIÈRE*. — Qui se fait par des mouvements égaux : *pouls, pas —. Marche — d'une maladie*. || Conforme aux préceptes de la religion, aux devoirs de la morale : *vie, conduite —*. || Exact, ponctuel. V. RÉGLÉ. — Se dit, par opposit. à *séculier*, des ordres religieux et de ce qui leur est propre. — Géom., *figure —*, dont tous les côtés et tous les angles sont égaux. — Gramm., *verbe —*, qui suit les règles générales de la conjugaison. — **RÉGULIER**, s. m., religieux.

RÉGULIÈREMENT, adv., d'une manière régulière, avec régularité : *assister tous les dimanches à la messe —* (Mass.) V. RÉGLÉMENT.

RÉGULUS (Marcus-Atilius), consul romain, qui, après avoir battu les Carthaginois en 256 av. J.-C., fut battu et fait prisonnier par Xanthippe. Envoyé à Rome pour traiter de l'échange des prisonniers, il conseilla au sénat de refuser, et, fidèle à sa parole, il retourna à Carthage, où il fut livré, dit-on, aux plus cruels supplices.

RÉGURGITATION, s. f.; méd., action de rejeter par gorgées les substances qui embarrassent l'estomac, comme font les enfants à la mamelle.

RÉGURGITER, v. a., rejeter par régurgitation.

RÉHABILITATION, s. f., rétablissement du failli ou du condamné dans son premier état.

RÉHABILITER, v. a., rétablir dans son premier état, dans son droit, dans ses prérogatives, celui qui en était déchu : — *un failli. Il se fit — dans ses droits*. — *la mémoire d'un condamné*. || Faire recouvrer l'estime : *gentilhomme capricieux ou malaisé qui RÉHABILITERA votre réputation par un bon mariage* (Les.) *Quelque marque de bonté de votre part qui me RÉHABILITE aux yeux du public* (J.-J.) — Se —, v. pr., au propre et au figuré.

RÉHABITUER, v. a., habituer de nouveau. —

Se —, v. pr., reprendre une habitude perdue.

REHAUSSEMENT, s. m., action de rehausser : — *d'une muraille*. — *des monnaies*, augmentation de leur valeur réelle ou nominale.

REHAUSSER, v. a., mettre encore plus haut : *cet homme croit s'agrandir avec ses appartements qu'il REHAUSSE* (Boss.) || — *le courage, les espérances*. — Faire paraître davantage : *cette poupre, cet or qui REHAUSSAIT sa gloire* (Rac.) — *Vanter avec excès : les historiens espagnols REHAUSSENT les moindres actions de Charles-Quint et déprécient celles de François 1^{er}* (Ac.) V. EXALTER. — *d'or et de soie des ouvrages de tapisserie*, en relever la beauté en y mêlant de l'or et de la soie. *Dessin REHAUSSÉ de blanc*, dont les lumières sont rendues plus vives par des touches de crayon blanc. — Se —, v. pr., se — *par ses exploits* (La H.)

REHAUTS, s. m. pl., retouches ou hachures brillantes qui servent à faire ressortir.

REICHSTADT, vil. de Bohême érigée en duché par l'empereur François (1818) en faveur du fils de Napoléon.

REID (Thomas), chef de l'école philosophique écossaise, mort en 1796.

RÉIMPORTATION, s. f., action de réimporter.

RÉIMPORTER, v. a., importer de nouveau.

RÉIMPOSER, v. a., faire une nouvelle imposition pour achever le paiement d'une taxe. — Impr., imposer de nouveau.

RÉIMPOSITION, s. f., action d'imposer une nouvelle taxe. — Impr., action de réimposer.

RÉIMPRESSION, s. f., action de réimprimer; résultat de cette action.

RÉIMPRIMER, v. a., imprimer de nouveau.

REIMS ou **RHEIMS**, s.-préf. du départ. de la Marne, où se faisait le sacre des rois de France.

REIN, s. m., organe sécrétateur de l'urine. — Au pl., bas de l'échine dorsale et région voisine. *Poursuivre quelqu'un l'épée dans les REINS*, presser vivement. *Avoir les — forts*, de la force, de la souplesse dans le dos; || être riche; avoir les moyens de soutenir la dépense qu'exige une affaire. — *Areliit, les — d'une voûte*, les parties comprises entre la portée et le sommet.

REINE, s. f., femme de roi ou princesse qui, de son chef, gouverne un royaume : — *douairière*, veuve d'un roi. V. MÈRE. || Celle qui domine sur : — *de tous les cours* (Rac.) *Les REINES des étangs, grenouilles je veux dire* (La F.) || *L'opinion, — du monde* (J.-J.) *La — des villes, des cites*, la première, la principale ville. On dit dans le même sens : *la — des tortues* (La F.) *La rose est la — des fleurs. La — du bal*, celle pour qui on donne le bal. — Seconde pièce du jeu d'échecs. — *Claude, Marguerite*. V. CLAUDE et MARGUERITE.

REINETTE, s. f., sorte d'épomme.

RÉINSTALLATION, s. f., action de réinstaller.

RÉINSTALLER, v. a., installer de nouveau.

RÉINTÉ, E, adj., qui a les reins larges et forts.

RÉINTÉGRANDE, s. f.; dr., rétablissement dans la jouissance d'un bien dont on avait été dépossédé par force.

RÉINTÉGRATION, s. f., action de réintégrer; résultat de cette action.

RÉINTÉGRER, v. a., remettre, rétablir quelqu'un dans la possession d'un bien dont il a été dépossédé. || — *quelqu'un dans les prisons*, l'y remettre. *Faire — des meubles*, les faire remettre dans le lieu d'où ils avaient été enlevés.

REIS, s. m., titre de plusieurs officiers ou dignitaires de

l'empire turc. = REIS-EFFENDI, s. m., ministre des affaires étrangères, en Turquie.

RÉITÉRATION, s. f., action de réitérer : — *de la saignée, d'un ordre, des sacrements.*

RÉITÉRER, v. a., faire de nouveau ce qu'on a déjà fait : — *le baptême, un ordre. Il fait des efforts très-réitérés pour s'échapper* (Buff.) *Il les défait ou les dissipe par des combats réitérés* (Fléch.)

RÉITRE, s. m., anc. corps de cavalerie mercenaire qui se recrutait principalement en Allemagne. || *Vieux* — ; faim. et ir., homme qui a beaucoup d'expérience et d'astuce.

REJAILLIR, v. n., jaillir de divers côtés, en parl. des liquides. = Se dit d'un corps qui, ayant frappé un autre corps, est repoussé et renvoyé sur un troisième. || Se dit de l'honneur, de la honte, etc., qui revient de quelque chose à quelqu'un : *Titus... lui prépare un éclat qui REJAILLIT sur vous* (Rac.) *Faut-il que sur mon front la honte REJAILLISSE* (Id.)

REJAILLISSEMENT, s. m., action, mouvement de ce qui rejaillit : *le — de l'eau, de la lumière.*

REJET, s. m., action de rebuter une chose, de ne pas l'agréer, de ne pas l'admettre. = Financ., renvoi d'une partie d'un compte sur un autre chapitre ou sur un autre compte. = Vote négatif exprimé par une assemblée délibérante. = Nouveau jet d'une plante, d'un arbre.

REJETABLE, adj., qui doit être rejeté.

REJETER, v. a., jeter de nouveau ou repousser.

|| *Marchons, et dans son sein REJETONS cette guerre que sa fureur envoie aux deux bouts de la terre* (Rac.) = Jeter une chose dans l'endroit d'où on l'avait tirée : — *un poisson dans l'eau.* = Jeter dehors, pousser hors de soi : *les débris que la mer a REJETÉS sur ses bords.* = Pousser de nouveaux jets, en parl. des végétaux. = Mettre une chose en un endroit après l'avoir ôtée de celui où elle était : — *l'eau de ce bassin dans cette cuve.* — *cette dépense sur le compte de l'année prochaine* (Ac.) — *un crime sur quelqu'un*, l'en accuser pour s'en disculper. || Rebuter, ne pas agréer, ne pas admettre : — *avec dureté les pauvres qui sollicitent* (Fléch.) — *les vœux et les prières que l'Église a institués pour les mourants* (Id.) || *Vos respects sont REJETÉS d'un père* (Rac.) = Ne pas adopter, ne pas ajouter foi : — *les miracles les mieux établis* (Fléch.) = Se —, v. pr., s'abandonner, se jeter de nouveau. = Se renvoyer l'un à l'autre. = S'indemniser sur. = S'excuser sous quelque prétexte.

REJETON, s. m., nouveau jet d'un végétal. || Enfant, descendant : *nobles REJETONS de tant de rois* (Boss.); style poét. et soutenu.

REJOINDRE, v. a., réunir des parties séparées : — *les deux lèvres d'une plaie.* || *Les mers qui les séparent les REJOignent pour s'entre-détruire* (Mass.) = Ratteindre des gens dont on s'était ou dont on avait été séparé : *je REJOINDRAI bientôt les Grecs sur cette rive* (Rac.) — *son régiment*, ou abs. —, s'y rendre. = Se —, v. pr., dans les deux sens.

REJOINTOEMENT, s. m., action de rejoindre; effet de cette action.

REJOINTOYER, v. a.; archit., remplir les joints des pierres d'un vieux bâtiment.

REJOUER, v. a. et n., jouer de nouveau.

REJOUI, E, adj., qui exprime la gaieté : *figure RÉJOUE.* = S., c'est un gros —, une grosse —, se dit d'une personne grasse, d'une physionomie gaie et de bonne humeur.

RÉJOUIR, v. a., donner de la joie : *cette nouvelle doit vous —.* || *Cette couleur RÉJOUIT la vue,*

plait aux yeux. Le bon vin RÉJOUIT le cœur, égaye, reconforte. = Donner du divertissement à : — *la compagnie.* = Se —, v. pr., éprouver de la joie, de la satisfaction, se féliciter. *Se — de quelque chose, s'en faire un plaisir.* = Se divertir : *je veux... qu'avec moi chacun aime à se —* (Gresset).

RÉJOUISSANCE, s. f., divertissement très-vif qui se marque par des fêtes, des cris, des acclamations de toute une réunion d'hommes : *il faisait le carnaval à la mode du pays, avec des RÉJOUISSANCES extraordinaires* (Boss.) *Tous les jours que nous passions ensemble étaient des jours de —* (Marm.) V. AMUSEMENT. En signe de —, pour marquer sa joie. = Au lansquenet, carte que celui qui donne tire après la sienne, et sur laquelle chacun peut mettre de l'argent. = T. de boucherie, portion d'os ou de basse viande qu'il faut prendre avec la bonne.

RÉJOUISSANT, E, adj., qui réjouit, très-gai, très-enjoué : *leur figure sera RÉJOUISSANTE* (Boil.) *Conte, spectacle* —. V. GAI.

RELÂCHANT, E, adj.; méd., qui relâche.

RELÂCHE, s. m., interruption d'une étude, d'un travail : *travailler sans —.* || Repos, interruption dans quelque état douloureux : *les passions les plus violentes nous laissent quelquefois du —* (La Roch.) *Ne donner point de —, presser vivement et sans s'arrêter.* = Théât., se dit lorsque les comédiens suspendent les représentations.

RELÂCHIE, s. f.; mar., action de relâcher; lieu propre à relâcher : *nous fûmes obligés de faire une seconde — à l'île de Saint-Pierre* (Chat.)

RELÂCHÉ, E, adj., qui n'est plus si sévère : *morale, discipline RELÂCHÉE. Homme fort —.*

RELÂCHEMENT, s. m., état, disposition d'une chose qui devient moins tendue qu'elle n'était : — *d'une corde de violon.* = Méd., état de faiblesse du tube intestinal accompagné de diarrhée. = Disposition du temps à s'adoucir. || Diminution d'ardeur, de piété, de sévérité, etc. : *la froideur et le — de l'amitié* (La Br.) *Les RELÂCHEMENTS du siècle* (Fléch.) = Délassement, repos utile : *prenez les — nécessaires à votre tempérament* (Boss.)

RELÂCHER, v. a., faire qu'une chose soit moins tendue : — *des cordes, un ressort.* || *Il est nécessaire de — un peu l'esprit* (Pasc.) = Laisser aller, rendre à la liberté : — *un prisonnier.* = Céder, abandonner quelque chose de ses droits : *M. de Montausier, rebuté du procès... RELÂCHA ce qu'on voulait* (Fléch.) = V. n., diminuer, rabattre de sa première exactitude, de ses premières ardeurs : *vous avez pu voir combien je RELÂCHAIS pour vous de mon devoir* (Rac.) = Mar., faire une relâche. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif et du neutre, à l'exception du dernier. *Le temps se RELÂCHE, s'adoucit.*

RELAIS, s. m., un ou plusieurs chevaux frais, de selle ou d'attelage, que l'on poste en quelque endroit pour s'en servir à la place de ceux qu'on quitte; se dit aussi des chiens qu'on poste à la chasse du cerf ou du sanglier. *Avoir des chevaux, des équipages de —, en avoir en assez grand nombre pour en pouvoir changer souvent.* || Fam., *être de —, de loisir.* = Lieu où l'on met les relais sur une route ou pour une chasse. = Particul., station de poste : *nous dînerons au troisième —* (Ac.) = Fortif., espace réservé entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé pour recevoir les terres qui s'éboulent. = Dans les travaux de terrassement, lieu où l'on place les hommes qui prennent tour à tour la brouette; distance de 25 à 30 mètres qui les sépare. = Dr.,

terrain laissé à découvert par la mer ou par l'eau courante. = Ouverture que laisse l'ouvrier à une tapisserie quand il change de couleur ou de figure.

RELAISSÉ, adj. m., se dit d'un lièvre qui, longtemps poursuivi, s'arrête de lassitude.

RELANCER, v. a., lancer de nouveau : — *le cerf*. || — *quelqu'un*, l'aller trouver pour l'engager à une chose qu'il n'avait pas envie de faire ou à laquelle il ne pensait pas; lui répondre durement. = T. de jeu, obliger celui qui veut jouer à mettre une somme plus forte que celle qu'il proposait.

RELAPS, E, adj. et s., qui est retombé dans l'hérésie ou dans le même péché après en avoir fait pénitence publique.

RELARGIR, v. a., rendre plus large.

RELATER, v. a., rapporter, mentionner : — *une pièce dans un inventaire*.

RELATIF, **IVE**, adj., qui a quelque relation, quelque rapport : *la question relative à la traite des noirs* (Raynoudar). Il s'emploie souvent par opposit. à *absolu* : *chaque être, dans la nature, a son prix réel et sa valeur* — (Buff.) *Il y a plus de vérités relatives que de vérités absolues* (Ac.) = Gramm., pronom —, qui a rapport au nom ou au pronom qui le précède et qu'on appelle antécédent. = **RELATIF**, s. m., pronom relatif. = Philos., *le — est opposé à l'absolu*. = Mus., ton qui offre à la clef les mêmes signes de tonalité qu'un autre ton.

RELATION, s. f., rapport d'une chose à une autre. = Commerce, liaison, correspondance : *je vais être en — avec un brant des Indes* (Volt.) || Personnes avec lesquelles on est en relation : *cultiver, négliger ses relations*. = Récit, narration d'un fait particulier ou de quelque événement étranger : *la — d'un combat naval* (Ac.) *Ces gens qui s'engagent dans de longs voyages, et qui ne font ni mémoires ni —*. (La Br.) V. HISTOIRE.

RELATIVEMENT, adv., par rapport à : *on juge l'âne non pas en lui-même, mais — au cheval* (Buff.) = Abs., d'une manière relative.

RELAVER, v. a., laver de nouveau.

RELAXATION, s. f.; méd., relâchement : — *des nerfs*; peu us. = Action de relaxer un prisonnier. = Dr. can., — *des peines canoniques*, leur diminution ou leur rémission.

RELAXER, v. a.; dr.; remettre un prisonnier en liberté. = Méd., *muscle relaxé*, relâché.

RELAYER, v. n., prendre des relais de chevaux frais. = V. a., prendre momentanément la place, le travail d'un autre. = Se —, v. pr., dans le dernier sens : *M^{me} de Roquetaure était gardée à vue par cinq ou six religieuses qui se RELAYAIENT* (St-S.)

RELÉGATION, s. f.; chez les Romains, bannissement dans un lieu déterminé.

RELÉGUER, v. a., envoyer en exil dans un lieu déterminé et éloigné : *Périandre prit le parti d'éloigner son fils de ses yeux; il le RELÉGA à Corcyre* (Fén.) || *Une certaine philosophie morose le RELÈGUE dans la solitude* (Rivarol).

§ **RELÉGUER**, **CONFINER**. Ce qui est relégué est envoyé à l'écart; ce qui est *confiné* est enfermé de tous côtés par des limites ou claquemuré.

RELENT, s. m., mauvais goût que contracte la viande enfermée dans un lieu humide.

RELEVAILES, s. f. pl., cérémonie faite à l'église, quand une femme y vient après ses couches.

RELEVÉ, E, adj., qui a une direction élevée. || Qui est au-dessus du commun, de l'ordinaire : *ce scitiment, sans doute, est noble et —* (Mol.) *Il est tout*

science, et bien souvent il dit des choses tout à fait RELEVÉES (Id.) *Pensée, matière RELEVÉE, noble, élevée. Ragout, sauce d'un goût —, d'un haut goût.*

§ **RELEVÉ**, **SUBLIME**, **TRANSCENDANT**. Le second enchérit sur le premier. *Transcendant* se dit de l'esprit et plutôt de la quantité que de la qualité.

RELEVÉ, s. m., extrait des articles d'un compte, d'un registre, qui sont relatifs à un même objet : *j'ai fait le — des sommes qui vous sont dues*. = Liste, état : *faire le — de toutes les fautes de grammairie d'un ouvrage* (Ac.) = T. de cuisine., service ou mets qui en remplace un autre. = Ouvrage que fait un maréchal-ferrant en levant le fer d'un cheval et en le rattachant.

RELEVÉE, s. f.; dr., temps de l'après-dîner.

RELEVEMENT, s. m., action de relever : *le — d'un mur*. = Énumération exacte : — *de la dépense*. = Mar., partie d'un vaisseau plus exhaussée que les autres. = Hydrogr., action de déterminer la position d'un objet; résultat de cette action.

RELEVÈ-MOUSTACHE, s. m. inv., pince à l'usage de l'émailleur.

RELEVÈ-QUARTIER, s. m., espèce de chausse-pied de corne.

RELEVER, v. a., remettre debout ce qui était tombé : — *une chaise, un enfant*. = Rétablir ce qui était tombé en ruines : *RELEVEZ les superbes portiques* (Rac.) || — *une maison, une famille*, la remettre dans l'état prospère où elle a déjà été. = Hausser, rendre plus haut : — *un terrain*. = Trousser, lever plus haut : — *sa robe, sa moustache. Il marchait d'un pas RELEVÉ* (La F.) — *la tête*; || reprendre du courage, de l'audace. = Exciter, ranimer : — *le courage de sa nation* (Barth.) *Thémistocle était l'âme de leurs conseils et RELEVAIT leurs espérances* (Id.) = Donner un goût plus piquant à des ragotés, à des sauces. || Donner du relief, faire paraître davantage : *par des paroles touchantes elle RELEVAIT ses présents* (Boss.) = Honorer, donner du lustre : *les Charlemagne, les saint Louis RELEVÈRENT l'éclat de leur règne en RELEVANT celui du culte* (Mass.) = Faire valoir, exalter : *Homère RELEVÉ dans ses héros la force, l'adresse ou l'agilité du corps* (Mont.) — *les choses communes par des expressions nobles* (Thomas). V. EXALTER. Se dit aussi des défauts qu'on fait remarquer : *j'ai osé — bien des bévues dans Descartes* (Volt.) = Répondre vivement à celui qui a dit une chose : — *une épigramme. — quelqu'un*, le reprendre avec aigreur. V. PÂRESSE. = Milit., remplacer, mettre un nouveau corps de troupes à la place d'un autre; se dit du corps même qui succède à un autre dans un poste. Par ext., *je suis fatigué de lire, RELEVEZ-moi. — une sentinelle*, l'ôter de sa faction. = Cuis., — *un service par un autre*, desservir les plats qui sont sur la table, pour en servir d'autres. = Prendre et reporter sur le papier les formes, la grandeur, la position d'un objet. — *les cartes*, les remettre dans l'état où il faut qu'elles soient pour jouer un nouveau coup. = Dr., libérer d'un engagement, d'un contrat. *Se faire — de ses vœux*, faire déclarer ses vœux nuls. = Maçon., exhausser. = Peint., donner plus de saillie à certains objets, ou en raviver les teintes. = V. n., — *de maladie*, commencer à se porter mieux. = Dr. féodal, être dans la mouvance d'une seigneurie, dans la féodalité d'un seigneur. || D'prendre, ressortir de : *la jemesse présomptueuse croit ne — que de Dieu et de son épéc* (Sév.) *Celui de qui RELEVÈNT tous les empires* (Boss.) = Se —, v. pr., dans tous

les sens de l'actif. || Sortir, se retirer : *la musique ne se RELEVÉRA pas de sa chute* (Barth.), et abs., *il veut que Troie encor puisse se* — (Rac.) = Sortir de nouveau du lit.

RELEVEUR, adj. et s. m., se dit des muscles qui relèvent les parties auxquelles ils sont attachés.

RELIAGE, s. m., action de relier des tonneaux.

RELIEF, s. m., ouvrage de sculpture ou de gravure, où les figures et les objets représentés font plus ou moins de saillie : *bas* —. *La sculpture a les mêmes désavantages que la peinture, quoiqu'elle rende le* — *des objets* (B. de St-P.) = Peint., saillie apparente des objets : *plan en* —, sur lequel on place le modèle, la représentation en bois ou en plâtre de chaque objet. || Eclat que les choses reçoivent du voisinage des autres : *elle était ajustée d'une façon qui donnait un grand* — *à ses charmes* (Les.) = État, considération que donne une dignité, un emploi, etc. : *l'air de dignité qui donne du* — *aux plus grandes vertus* (Créb.) = RELIEFS, s. m. pl., restes de ce qu'on a servi sur la table : *des* — *d'ortolans* (La F.); vieux dans ce sens.

RELIER, v. a., lier de nouveau : — *une gerbe*. = Coudre ensemble les feuillets d'un livre et y mettre une couverture. = Mettre des cercles à un tonneau. || Rapprocher, unir : *la navigation a pour effet de* — *entre eux les peuples les plus éloignés*.

RELIEUR, **EUSE**, s., celui, celle dont le métier est de relier des livres.

RELIGIEUSEMENT, adv., avec religion : *vivre* —. || Ponctuellement, exactement : *observer* —.

RELIGIEUX, **EUSE**, adj., qui appartient à la religion : *chants, sentiments* —. *Idees, cérémonies RELIGIEUSES*. = Saint, sacré, profond : *frayer* —. *Je me sens pénétré d'un respect presque* — (X. de Maistre). = Conforme à la religion, pieux : *les jours de la femme* — *sont environnés de joie* (Chat.) = Exact, fidèle : *esclaves* — *de leurs paroles* (Mass.) = Qui appartient à un ordre régulier. = S., celui, celle qui a fait des vœux dans une maison religieuse : *les austérités que pratiquent les* — (Id.)

RELIGION, s. f., culte qu'on rend à la Divinité : *aimez et observez la* — (Fén.) V. RÉFORMÉE. = Foi, piété : *la plupart de ces peuples n'ont aucune* — (Buff.) = État d'un religieux, d'une religieuse : *elle s'appelait en* — *sœur Euphémie* (Rac.) *Entrer en* —. || *Se faire une* — *de*, s'en faire une étroite obligation. *Mettre sa* — *à*, regarder comme un des plus saints devoir de : *il met sa gloire et sa* — *à rendre heureux ce qui l'environne* (B. de St-P.) *Surprendre la* — *de quelqu'un*, le tromper par de faux exposés. *Violer la* — *du serment*, se parjurer.

§ RELIGION, PIÉTÉ, DÉVOTION. *La piété* est une religion intérieure, zélée et ardente; la *dévotion*, une religion extérieure et qui n'est quelquefois qu'apparente.

RELIGIONNAIRE, s., celui, celle qui fait profession de la religion réformée.

RELIQUEAIRE, s. m., boîte ou coffret où l'on enchâsse des reliques.

RELIQUAT (pron. *relika*), s. m., reste de compte. || Suite d'une maladie mal guérie.

RELIQUATAIRE, s., celui ou celle qui doit un reliquat. = Adj., *comptable* —.

RELIQUE, s. f., ce qui reste d'un saint après sa mort : *honorer les RELIQUES des saints*. || *Garder comme une* — ; *prov.*, précieusement, soigneusement. *Avoir foi aux* — *de quelqu'un*, avoir confiance en lui ; *fam.* = Poét., au pl., restes de quelque chose de grand : *ces tombeaux antiques où des*

rois ses âmes sont les froides — (Rac.) Au sing. : *de même qu'un vieux trouc*, — *de l'orage* (Racan).

RELIRE, v. a., lire de nouveau. = Se —, v. pr., être relu. = Relire ce qu'on a écrit.

RELIEUR, s. f., ouvrage, travail de relieur. = Manière dont un livre est relié.

RELOCATION, s. f., acte par lequel on loue ou sous-loue une chose ; peu us.

RELOUER, v. a., louer de nouveau ; sous-louer.

RELUIRE, v. n., briller, luire en réfléchissant la lumière : *tout RELUIT dans cette maison*. V. OR. || Paraître avec éclat : *la sérénité qui RELUISAIT sur ce front anguste* (Boss.)

RELUISANT, **E**, adj., qui reluit.

RELUQUER, v. a., lorgner curieusement du coin de l'œil. || Avoir des vœux sur, aspirer à la possession de : — *une maison* ; *fam.*

REMÂCHER, v. a., mâcher une seconde fois. || *Fam.*, repasser plusieurs fois dans son esprit : *je REMÂCHAIS tantôt ce beau mot qu'un ancien allègue* (Montaig.) ; on dit mieux *ruminer*.

REMANIEMENT ou **REMANIMENT**, s. m., action de remanier ; résultat de cette action : — *d'un toit*. = Impr., travail qu'on fait en retouchant plusieurs lignes ou en les transportant d'une page, d'une colonne dans une autre.

REMANIER, v. a., manier à plusieurs reprises. = Refaire, changer la disposition de : — *une toiture, une page*. || Se dit des changements considérables qu'on fait à un ouvrage d'esprit.

REMARIER, v. a., faire passer à de nouvelles noces : — *sa fille*. = Se —, v. pr., prendre un nouveau mari, une nouvelle femme.

REMARQUABLE, adj., qui se fait remarquer, digne d'être remarqué : *homme, événement* —. *Femme* — *par sa beauté*.

REMARQUABLEMENT, adv., d'une manière remarquable : *elle est* — *belle, — laide*.

REMARQUE, s. f., observation que nous faisons sur ce qui nous frappe : *une* — *faite par la plupart des voyageurs* (Buff.) = Notes sur la syntaxe et la propriété des mots. V. OBSERVATIONS.

REMARQUER, v. a., marquer de nouveau : — *du linge*. = Observer, faire attention à : *consolez-vous, ajoutez-elle, en REMARQUANT la honte que j'avais de me présenter à ses yeux sous un misérable habillement* (Les.) *J'ai souvent REMARQUÉ que c'est par ses défauts que l'on gouverne ceux dont on est aimé* (M^{me} de Staël). = Distinguer entre plusieurs : *entre les plus grands rois il se fit* — (Rac.) = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

REMBALLER, v. a., remettre ses marchandises en balle, en ballot.

REMBARQUEMENT, s. m., action de rembarquer ou de se rembarquer.

REMBARQUER, v. a., embarquer de nouveau. = Se —, v. pr., au propre et au fig.

REMBARRER, v. a., repousser vigoureusement : *vous alliez lors* — *le Lorrain* (La F.) || *Rejeter avec fermeté, repousser avec indignation : je voudrais qu'il y eût ici quelqu'un de ces messieurs pour...* — *un peu ce que vous venez de dire* (Mol.) — *quelqu'un*, rembarrer ses discours, ses propositions.

REMBLAI, s. m., masse de terre déposée par la main des hommes sur le sol pour l'exhausser. = Ouvrage fait de terres rapportées.

REMBLAYER, v. a., apporter des terres pour faire un terrassement ou pour combler un creux.

REMOÛTEMENT, s. m., action de remonter; résultat de cette action.

REMOÛTER, v. a., remettre en sa place ce qui était déboîté : — *un os, des pièces de menuiserie* = Se —, v. pr., *Pas s'est remouâté de lui-même* (Ac.)

REMOÛREMENT, s. m., action de rembourser; effet de cette action.

REMOÛRRER, v. a., garnir de bourre, de laine, de crin : — *un bât, un fauteuil*. || *Matelas remouâté avec des noix de pêches*; très-fam., fort dur. — *son pourpoint*; pop., manger beaucoup.

REMOÛRRURE, s. f., bourre ou crin qui sert à rembourser.

REMOÛRSABLE, adj., qui peut ou qui doit être remboursé : *cette rente est —*.

REMOÛSEMENT, s. m., paiement d'une somme qu'on doit; somme affectée à ce paiement.

REMOÛSER, v. a., rendre l'argent qui a été déboursé ou avancé : — *un billet*. — *quelqu'un de ses frais*. — *une rente*, en acquitter le principal. || Fam., recevoir : *je souffrais des coups que j'avais remboursés* (Did.) = Se —, v. pr., se payer.

REMBRANDT, peintre et graveur hollandais du XVII^e siècle, qui excelle à rendre le relief des objets par le jeu de la lumière.

REMBRUNIR, v. a., rendre brun ou plus brun : — *le fond d'un tableau*. || Attrister, rendre sombre : *je vis leur humeur rembrunie d'une teinte de politique* (Marm.) = Se —, v. pr., devenir brun ou plus brun. *Le temps se rembrunit*, devient sombre, se charge de nuages. || Devenir sombre, triste : *plus de gaieté, mon front se rembrunit* (Bér.)

REMBRUNISSEMENT, s. m., état de ce qui est rembruni, de ce qui se rembrunit.

REMBUchement, s. m.; véner., rentrée du cerf dans son fort.

REMBUCHER (SE), v. pr.; véner., se dit des bêtes sauvages lorsqu'elles rentrent dans le bois.

REMÈDE, s. m., ce qui sert à guérir quelque mal, quelque maladie, et qu'on emploie dans ce dessein : *l'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un —* (Boil.) V. LAVEMENT. — *de bonne femme*, simple et populaire. || *Il ne peut ni s'étendre sur la croix, ni trouver de situation ni de — qui le soulage* (Fléch.) = Ce qui sert à guérir les maladies de l'âme : *il n'y a point de — à mon chagrin* (Sév.) = Ce qui sert à prévenir, à surmonter, à faire cesser un inconvénient, un malheur : *on ne trouvera jamais les remèdes aux maux de l'Église que par le retour à l'unité* (Boss.) = Monn., — *de loi*, quantité d'alliage dont la loi tolère l'emploi dans la fabrication des espèces d'or et d'argent au delà de ce qu'elle a réglé. — *de poids*, ce dont on peut faire les espèces plus légères que ne le prescrit la loi.

§ **REMÈDE, MÉDICAMENT**. Le second ne se dit que des remèdes de pharmacie et ne s'emploie pas au fig.

REMÉDIABLE, adj., auquel on peut remédier.

REMÉDIER, v. n., apporter du remède : — *à un mal, à une incommodité*. || *En attrapant du temps à tout on remédie* (Mol.) — *aux abus* (Volt.)

REMÊLER, v. a., mêler de nouveau.

REMÉMORATIF, IVE, adj., qui sert à rappeler la mémoire, le souvenir de; peu us.

REMÉMORER, v. a., remettre en mémoire. = Se —, v. pr., se rappeler; vieux.

REMENER, v. a., mener, conduire une personne ou un animal au lieu où il était auparavant : **RENEZ-MOI chez nous** (Mol.) = Revoiturer des choses où elles étaient auparavant.

REMERCIER, v. a., rendre grâces à : — *Dieu*. = Refuser honnêtement. || Fam. et ir., *je vous remercie de vos conseils*, se dit pour marquer qu'on n'est pas disposé à les suivre. = Congédier, révoquer, destituer : *M. de Graves était remercié*; *M. Servan avait sa place* (Beaum.)

REMERCIEMENT ou **REMERCIEMENT**, s. m., action de grâces, discours par lequel on remercie.

RÉMÉRÉ, s. m.; dr., *vente à —*, faite avec la faculté de rachat dans un certain délai.

REMÉSURAGE, s. m., nouveau mesurage.

REMESURER, v. a., mesurer de nouveau.

REMOÛTRE, v. a., mettre une chose au même endroit où elle était auparavant : — *l'épée dans le fourreau*. || *Saint François de Paule remet la vigueur dans les corps usés* (Fléch.) — *devant les yeux*, représenter, rappeler, faire considérer de nouveau. = Rétablir les personnes ou les choses dans leur ancien état : — *en usage*. = Racommoder, rétablir : *on lui a remis le bras*. *Ma santé est tout à fait remise* (Sév.)

= Rétablir la santé. = Réconcilier : *je veux dès aujourd'hui vous — avec elle* (Reg.) = Rassurer, faire revenir du trouble, de la frayeur, etc. : *cela lui a un peu remis l'esprit*. = Rendre à quelqu'un ce qui lui appartient, ce qui lui est destiné : *cet enfant, ce trésor qu'il faut qu'on me remette* (Rac.) — *un bénéfice, une charge*, s'en dessaisir. = Différer, renvoyer à un autre temps : *je remis l'empte au lendemain* (Les.) *Et déjà, remettant sa vengeance à demain* (Rac) = Obliger à recommencer une étude, un apprentissage, un exercice. = Mettre comme en dépôt, confier au soin : *Titus entre mes mains remet tout ce qu'il aime* (Id.) — *une affaire à quelqu'un*, lui en confier l'inspection, la direction, la disposition, la décision. — *quelqu'un*, se rappeler ses traits : *je ne le remis pas d'abord, bien que je le connus parfaitement* (Les.) = Mettre de nouveau : — *à la voile, en vente*. = Faire grâce, pardonner : — *les pêchés*. *On lui a remis le tiers des intérêts qu'il devait* (Ac.) = Différer de payer. = Se —, v. pr., se mettre de nouveau : *se — à table, en campagne*.

= Être remis. *Se — quelqu'un, quelque chose*, s'en souvenir : *il ne se remit pas mon visage tant j'étais changé* (Chal.) = Se réconcilier. = Recouvrer les forces, la santé; rétablir ses affaires; se rassurer. = Se livrer, s'abandonner. = S'en rapporter : *ils s'en remettaient à lui de leurs différends et de leurs intérêts* (Mass.) *S'en — au jugement de quelqu'un*. || *Je m'en remettrais au destin des combats* (Id.)

V. REDONNER.

§ **REMETTRE, RENVOYER**. On remet ce qu'on n'a pu faire; on renvoie souvent ce qu'il ne plaît pas de faire. *Remette une affaire*, c'est se promettre d'y revenir; *la renvoyer*, c'est marquer qu'on ne l'a pas à cœur.

REMEUBLER, v. a., meubler de nouveau.

RÉMISCEANCE, s. f., pensée d'autrui dont on se ressouvent et qu'on emploie comme étant de soi : *on n'a pas trouvé dans ma musique la moindre — d'aucune autre* (J.-J.) = Ressouvenir faible et imparfait : *avoir quelque — de ce qui s'est passé*.

REMIREMONT, s.-préf. du départ. des Vosges.

REMISE, s. f., action de remettre, de rendre, de livrer : — *des prisonniers, des fonds, des titres*. = Argent qu'un négociant fait remettre à ses correspondants. = Paiement d'une lettre de change. = Délai, retardement, renvoi à un autre temps : *la — d'une audience, d'une cause*. Sans —. || Grâce que l'on fait à un débiteur en lui remettant une partie de ce qu'il doit; se dit aussi dans ce sens en

parlant des peines. = Somme que l'on abandonne à celui qui est chargé d'une recette, d'un recouvrement, d'une commission, etc. = Rabais que l'on fait sur le prix de certains objets. = Renforcement, hangar sous lequel on met à l'abri une ou plusieurs voitures. *Voiture de — ou —*, qui se loue ordinairement par jour ou par mois. = Endroit où se remet une perdris après son vol. = A certains jeux, amende qu'on nomme *bête* à d'autres jeux.

REMISER, v. a., placer sous la remise : *on avait détaché ma malle et remisé ma chaise* (J.-J.).

REMISSIBLE, adj., pardonnaible, digne de rémission : *cas, faute —*.

REMISSION, s. f., pardon; n'est us. que dans la — *des péchés*. = Synon. de grâce : *lettres de —*. || Miséricorde, indulgence : *homme sans —*, implacable. = Méd., diminution passagère du mal.

RÉMITTENCE, s. f.; méd., caractère des affections qui sont rémittentes.

RÉMITTENT, E, adj.; méd., se dit des maladies qui ont des rémissions : *fièvre RÉMITTENTE*.

REMAILLER, v. a., relever des mailles, rajuster par de nouvelles mailles : — *un bas*.

REMAILLOTER, v. a., remettre dans son maillot : — *un enfant*.

REMANCHER, v. a., emmancher de nouveau, mettre un nouveau manche à : — *un balai*.

REMMENER, v. a., emmener ce qu'on avait amené : — *un homme, un cheval*.

REMONTAGE, s. m., action de remonter, d'ajuster les pièces d'une machine, d'une arme à feu. = Action de remonter des bottes, ouvrage qui en résulte : *voilà un beau —*.

REMONTER, v. n., monter de nouveau : — *sur sa bête* (La F.) — *à sa chambre*. || — *sur le trône*. — *au plus haut point de la grandeur* (Fén.) = S'élever, faire un mouvement de bas en haut : *dans la tristesse, la lèvre inférieure REMONTE* (Buff.) = Retourner vers le lieu d'où l'on est descendu : *les fleuves étonnés REMONTENT vers leurs sources* (J.-J.) || *Un roi victorieux qui voit jusqu'à Cyrus — ses aïeux* (Rac.) *La vente REMONTE*, le prix du capital devient plus élevé. || Fam., *ses actions REMONTENT*, il commence à recouvrer du crédit, de la faveur, de l'aisance. *La goutte REMONTE*, se porte des extrémités à l'inférieur du corps. — *vers la source d'un fleuve*, vers l'endroit où il prend sa source. = V. a. : — *un fleuve*, naviguer contre le courant; le côtoyer en remontant vers sa source. Par ext., en REMONTANT dans le Vivarais (Buff.) || Reprendre les choses de plus loin : *examinons ce bruit, REMONTONS à sa source* (Rac.) *REMONTEZ jusqu'à la naissance des siècles* (Mass.) — *au déluge, à la création*, reprendre les choses de trop loin. = V. a., donner une nouvelle monture à : — *un cavalier*. — *son écurie*, acheter de nouveaux chevaux. = Garnir de nouveau une personne ou un objet de ce qui lui est nécessaire pour son usage. = Replacer dans l'état où elles étaient auparavant les parties d'un objet démonté. = Mettre en état de fonctionner : — *la pendule*. || — *la tête de quelqu'un*, le guérir de fausses alarmes. = Relever, ranimer : — *le courage, le moral*. = Se —, v. pr., dans tous les sens.

REMONTRANCE, s. f., action de remonter : *j'ai beau vous arrêter, ma — est vaine* (Boil.) = Avis d'un père, d'un supérieur, réprimande : *j'allai embrasser mon père et ma mère, qui ne m'épargnèrent pas les REMONTRANCES* (Les.) = Particulièrement, observations faites par les parlements au roi

sur les inconvénients d'un décret, d'un édit, etc.

REMONTRER, v. a., représenter à quelqu'un les inconvénients de ce qu'il a fait ou va faire; lui donner des avis relativement à son devoir, à ses fautes : *les jeunes enfants REMONTRENT aux vieillards* (Mol.) = Faire des remontrances, en parl. du parlement. *En —*, donner des leçons. = Montrer de nouveau. = Se —, v. pr., se montrer de nouveau : *il défendit... qu'un mot déjà mis osât s'y —* (Boil.)

REMORA, s. m., petit poisson auquel les anciens attribuaient le pouvoir d'arrêter les vaisseaux dans leur course. || Puissant obstacle : *l'or est comme une femme. L'un et l'autre... sont deux grands REMORAS pour la philosophie* (Reg.); peu us.

REMORDE, v. a., mordre de nouveau, au propre et au fig. = V. n., même sens : — *à l'hémison*. || Attaquer de nouveau, en parl. des chiens qu'on fait combattre.

REMORDS, s. m., reproche violent que le coupable reçoit de sa conscience : *heureux si je puis... à force d'attentats perdre tous mes —* (Rac.) = Commencement du repentir : *le — qui mène au repentir* (Boss.) V. REGRET.

REMORQUE, s. f., action de remorquer; câble au moyen duquel on remorque. || *Se mettre à la — de quelqu'un*, le prendre pour guide, subir complètement son influence.

REMORQUER, v. a., tirer un vaisseau ou un bateau par le moyen d'un autre. = Tirer des voitures sur un chemin de fer.

REMORQUEUR, s. m., bâtiment, bateau qui remorque; marin qui le monte. = Machine qui remorque. = Adj. m., *bateau, appareil —*.

REMOUCHER, v. a., moucher de nouveau. || Pop., rembarer, relever vivement quelqu'un.

REMOUDRE, v. a., moudre une seconde fois, moudre plus fin.

RÉMOULADE, s. f., espèce de sauce piquante faite avec de la moutarde, de l'ail, etc.

REMOULAGE, s. m., issue de la mouture du gruau.

RÉMOULEUR, s. m., celui qui émoude les ciseaux, les couteaux, etc., vulg. *gagne-petit*.

REMOUS, s. m., sorte de contre-courant qui se produit soit en aval d'un corps solide qui forme obstacle à un cours d'eau un peu rapide, soit dans le sillage d'un bâtiment qui marche avec vitesse. = Tournoiement des eaux produit par la disposition du fond ou par celle des bords.

REMPAILLAGE, s. m., travail, ouvrage du rempailleur de chaises.

REMPAILLER, v. a., garnir d'une nouvelle paille : — *des chaises*.

REMPAILLEUR, FUSE, s., celui, celle qui garnit de paille les chaises, les sièges, etc.

REMPARER, v. a., couvrir comme d'un rempart : *la nature a REMPARÉ ces animaux de cuirs épais* (B. de St-P.) = Se —, v. pr., se faire une défense contre quelque attaque.

REMPART, s. m., mur ou levée de terre qui entoure et protège une place : *se promener sur le —*. *Faire le tour des REMPARTS*. || Ce qui sert de défense : *Athalie... rit des faibles — de nos portes d'airain* (Rac.) *Contre la médiance il n'est point de —* (Mol.) V. BOULIER.

§ **REMPORT**, BOULEVARD. Le boulevard est un ouvrage de fortification disposé en terrasse et placé devant le rempart pour le protéger. Au fig., il représente quelque chose de plus étendu que le rempart, ou quelque chose qui

fait la sûreté d'un plus grand nombre d'hommes. Il se prend aussi plus facilement en mauv. part.

REMPLAÇANT, s. m., celui qui en remplace un autre dans une occupation; particul., celui qui en remplace un autre dans le service militaire.

REMPACEMENT, s. m., action de remplacer une personne ou une chose par une autre; résultat de cette action. = Particul., substitution d'un remplaçant à un conscript.

REMPLEUR, v. a., succéder à quelqu'un dans une place, dans un emploi : *n'a-t-il pas dans sa tête d'aller — Manpertuis à Berlin!* (Volt.) = Tenir lieu d'une personne, d'une chose : *ces génies qui trouvent dans leur propre fonds ce que l'étude ne savait quère* — (Mass.) = Donner pour successeur; mettre à la place de : *on REMPLACERA ce magistrat par son fils. Elle a REMPLACÉ votre nom de femme par celui de votre famille* (B. de St-P.) = Se —, v. pr., être remplacé. = Se succéder.

REMLAGE, s. m., action de remplir une pièce de vin qui n'est pas tout à fait pleine. = Maçonn., blocage entre les deux parements d'un mur en pierre. = Cailloux qu'on jette entre un mur de revêtement et les terres.

REMPLE, s. m., pli que l'on fait à une étoffe pour la raccourcir sans en rien couper.

REMPPLIER, v. a., faire un remploi à.

REMPLEIR, v. a., emplir de nouveau. = Emplir, rendre plein : *d'un vin pur et vermeil il fait — sa coupe* (Boil.) — *son ventre*, se nourrir. || — *le monde de veuves et d'orphelins* (La Br.) — *la terre de son nom* (Fén.) — *l'air de ses cris* (Id.) = Comblé : — *un fossé*. || *Plus la solitude où je vis est profonde, plus il faut que quelque objet en remplit le vide* (J.-J.) = Compléter : *seigneur, j'irai — le nombre des vestales* (Rac.) = Mettre ce qui manque dans les places d'un écrit que l'on a laissées en blanc : — *une quittance, des bouts-rimés*. — *un corps, une maison de personnes capables*, y admettre, y faire entrer ces personnes en grand nombre. *Mon amour pour notre nation a REMPLI ce palais de filles de Sion* (Rac.) — *une place*, l'occuper. — *sa place*, s'acquitter des devoirs qu'elle impose — *la place d'un autre*, le remplacer. — *une tâche, son devoir*, s'en acquitter. — *sa promesse*, l'accomplir. — *l'attente, l'espérance*, y répondre. — *son temps*, l'occuper, l'employer. = Occuper entièrement : *tout est faux et vide dans un cœur que Dieu ne remplit pas* (Mass.) = Satisfaire pleinement : — *son ambition et son avarice* (Fléchi.) || — *son sort, sa destinée*. — *Punivores*, être partout. = Se —, v. pr., devenir plein : *puis-je voir d'assassins le temple se —?* (Rac.) || *Mon âme s'est REMPLIE de trouble* (La H.) = Se gorger. || Se — *la tête de chimères*. = Se rembourser : *se — de ses frais, de ses avances*.

REMPLEISSAGE, s. m., action de remplir; chose dont on remplit. || Dans un ouvrage d'esprit, chose inutile, vague ou étrangère au sujet : *le sot et niais — des conversations ordinaires* (J.-J.) = Ouvrage que l'on fait en remplissant du canevas, de la dentelle, etc. = Mus., parties de —, de milieu, entre la basse et le dessus. = En parl. de vin et de maçonnerie, synonym. de REMPLAGE.

REMPLEISSEUSE, s. f., ouvrière qui remplit et raccommode du point, de la dentelle, etc.

REMPLOI, s. m., nouvel emploi des deniers qui provient de la vente d'une propriété.

REMPLOYER, v. a., employer de nouveau.

REMPLEUMER, v. a., regarnir de plumes : —

un clavecin. = Se —, v. pr., se dit des oiseaux à qui les plumes reviennent. || Reprendre de l'embonpoint; rétablir ses affaires.

REMOCHER, v. a., remettre dans sa poche.

REMOISSONNEMENT, s. m., action de rempoissonner; résultat de cette action.

REMOISSONNER, v. a., empoissonner de nouveau : — *un étang*.

REMPORTER, v. a., reprendre et rapporter d'un lieu ce qu'on y avait apporté : — *un livre*. = Enlever d'un lieu : *on le REMPORTEA tout percé de coups* (Ac.) || *Ce voyage fameux d'où vous avez REMPORTE tant de gloire* (Boss.) = Gagner, obtenir : — *la victoire, le prix*. V. PALME.

REMPOTAGE, s. m., action de repoter.

REMPOTER, v. a., remettre une plante dans un pot; la changer de pot.

REMUAGE, s. m., action de remuer une chose.

REMUANT, E, adj., qui est sans cesse en mouvement : *ces yeux toujours REMUANTS, toujours occupés à regarder* (Mariv.) || *Esprit —, actif, ennemi du repos*, propre à exciter des troubles.

REMUÉ-MÉNAGE, s. m. inv., dérangement de meubles, de choses qu'on transporte. || Troubles, désordres dans une famille, dans l'État, occasionnés par des changements subits : *détruire les villes, c'est là où git la gloire : elle aime le —* (La Br.) = Celui qui aime le dérangement, le désordre.

REMUEMENT ou **REMÈMENT**, s. m., action de ce qui remue : — *d'humeurs*. || Trouble, mouvement excité dans un État, dans une maison.

REMUER, v. a., mouvoir une chose : *de nos jours on a REMUÉ des masses encore plus fortes* (Buff.) || Fam., — *ciel et terre*, faire agir toutes sortes de ressorts, employer toutes sortes de moyens. — *un enfant*, le bercer, le nettoyer et le changer de langes. = Diriger : *il REMUE tout par de secrets et puissants ressorts* (Boss.) || Emouvoir : *que... la passion émue aille chercher le cœur, l'échauffe et le REMUE* (Boil.) || *On se sent REMUÉ, attendri* (Volt.) V. TOUCHER. = V. n., se mouvoir, changer de place, tenter d'agir. || Exciter du trouble dans un État. = Se —, v. pr., se mouvoir : *donnez-nous un roi qui se REMUE* (La F.) = Se donner du mouvement pour réussir.

REMUEUR, s. m., ouvrier employé à remuer le blé dans un grenier.

REMUÉEUSE, s. f., femme qui est spécialement chargée de remuer un enfant.

RÉMUNÉRATEUR, TRICE, s., celui, celle qui récompense : *un vengeur du vice et un — de la vertu* (Mass.) = Adj., Dieu — *et vengeur* (Volt.)

RÉMUNÉRATION, s. f., récompense que Dieu accorde à la vertu. V. RÉCOMPENSE.

RÉMUNÉRATOIRE, adj., dr., qui a le caractère de récompense : *legs, adoption*.

RÉMUNÉRER, v. a., récompenser : — *les belles actions*; n'est us. que dans le style soutenu.

RÉMUSAT (Abel), orientaliste distingué, auteur de plusieurs ouvrages sur la langue chinoise, mort en 1832.

REMUSELER, v. a., remettre la muselière.

RENACLER, v. n., faire certain bruit en retirant impétueusement son baleine par le nez quand on est en colère; pop. || Témoigner de la répugnance, refuser de faire; triv.

RENAISSANCE, s. f., seconde, nouvelle naissance, renouvellement : *la — du phénix est une fable* (Ac.) || *Le poète de Mantone chanta la — de Troie dans la fondation de Rome* (Châtelet). *La — du printemps, des fleurs*. = Particul., résurrection des

Jefres et des arts qui s'accomplit en Italie et en France au xv^e et au xvii^e siècles. *Style de la —*, qui s'inspire à la fois du moyen âge et de l'antiquité.

RENAISSANT, E, adj., qui renaît : *les feuillages RENAISSANTS* (Buff.) *Nature RENAISSANTE*. || *D'un trouble — je sens mon âme émue* (Volt.)

RENAÎTRE, v. n., naître de nouveau : *il RENAIÎTRA, mon Dieu, plus brillant que l'aurore* (Rac.) || — *à la vie, au bonheur*, recouvrer la santé, le bonheur. = Rentrer en état de grâce : *nous RENAISSONS tous par le baptême* (Ac.) = Croître à la place d'un objet de même nature qui a été détruit : *ses cheveux commencent à —*. || Repousser, en parl. des végétaux. = Reparaître, revenir : *nous allons voir — les beaux jours. L'espérance RENAISSAIT dans Parmée* (Volt.)

RENAL, E, adj., qui a rapport, qui appartient aux reins : *calculs RENEAUX*.

RENARD, s. m., animal carnassier, du genre chien, qui est extrêmement rusé. || Homme fin, cauteleux et rusé. = Fente, trou par lequel les eaux d'un bassin ou d'un réservoir se perdent, et qu'il est difficile de trouver. = Bot., *queue de —*, plante marécageuse.

RENARDE, s. f., femelle du renard.

RENARDEAU, s. m., petit du renard.

RENARDIER, s. m., celui qui, dans une terre, a le soin de prendre les renards.

RENARDIÈRE, s. f., tanière du renard.

RENCAISSAGE, s. m., action de renaissier.

RENCAISSER, v. a., mettre dans une nouvelle caisse : — *des oranges*.

RENCHÉRI, E, s., *faire le —, la —*, le difficile, la difficile ; fam.

RENCHÉRIR, v. a. ; synonym. d'ENCHÉRIR.

RENCHÉRISSEMENT, s. m., hausse de prix : *le — des denrées*.

RENCOGNER, v. a., pousser quelqu'un dans un coin. = Se —, v. pr., se cacher dans un coin.

RENCONTRE, s. f., hasard, aventure par laquelle on trouve fortuitement une personne ou une chose : *éviter la — de certains esprits vains, légers* (La Br.) *Aller, venir à la — de quelqu'un*, au-devant de quelqu'un qui vient. *Marchandise de —*, que l'on trouve à acheter par hasard, d'occasion et à bon marché. = Attouchement, concours, jonction des corps, qui se fait par art ou naturellement. || Bon mot, trait d'esprit. = Duel non prémédité ; choc de deux corps de troupes lorsqu'il se fait par hasard, = Occasion, conjoncture : *que fit M^{me} d'Aiguillon dans les RENCONTRES pressantes?* (Fléch.)

RENCONTRER, v. a., trouver une personne ou une chose que l'on cherche ou que l'on ne cherche pas : *c'étaient les deux seules habitations que nous eussions RENCONTRÉES* (Chat.) — *les yeux de quelqu'un*, le regarder au moment où l'on est regardé par lui. = V. a. et n., être bien ou mal servi par le hasard ; donner juste ou se tromper dans ses conjectures : *il est difficile de — de si loin le goût de ceux pour qui l'on travaille* (Volt.) = Abs., dire un mot heureux qui est à propos : *badiner avec grâce et — heureusement* (La Br.) = Se —, v. pr., se trouver quelque part avec quelqu'un, se dit aussi des choses physiques ou morales. || Avoir les mêmes pensées qu'un autre sur un même sujet : *les beaux esprits se RENCONTRENT* ; prov. = Exister en quelque lieu, se trouver : *un homme s'est RENCONTRÉ* (Boss.) = Se battre en duel ; avoir un choc non prémédité en parl. de deux corps de troupes. V. TROUVER.

RENCORSER, v. a., — *une robe*, y mettre un corsage neuf ; 1. de couturière.

RENDANT, E, s., celui, celle qui rend un compte. On dit aussi *le — compte*.

RENDEMENT, s. m., produit proportionnel que donne une chose : *le — des terres est variable*.

RENDEZ-VOUS, s. m., convention que deux ou plusieurs personnes font de se trouver à certaine heure en un lieu désigné : *être exact au —*. = Lieu où l'on doit se rendre. = Lieu où l'on a coutume de se réunir, de se rencontrer : *ce jardin est le — du beau monde. L'Océan est le — de tous les peuples* (Fén.)

RENDORMIR, v. a., faire dormir de nouveau quelqu'un qui s'était éveillé : — *un enfant*. = Se —, v. pr., s'endormir de nouveau.

RENDOUBLER, v. a., remplir un vêtement pour le raccourcir.

RENDRE, v. a., restituer, remettre à qui il appartient : — *un dépôt, l'argent prêté. Régnez toujours, Porus, je vous RENDS vos États* (Rac.) || *Il faut — à César ce qui appartient à César*, à chacun ce qui lui est dû. Abs., *emprunter et ne pas —*. || — *à quelqu'un son amitié, sa confiance*. — *à quelqu'un sa parole*, l'en dégager. = Remettre à son adresse : — *une lettre, un paquet*. = Conduire en voiture ; voiturier : — *des personnes, des marchandises à un endroit. Je vous RENDS dans trois mois au pied du Capitole* (Rac.) || S'acquitter de certains devoirs : — *gloire à Dieu* (Boss.) — *hommage à la vérité* (Fléch.) — *visite*. — *ses visites*, celles qu'on a reçues. — *la justice*, administrer la justice. — *justice à quelqu'un*, reconnaître ses droits, son mérite. — *service à quelqu'un*, l'obliger. = Payer de retour, soit en bien, soit en mal : — *la pareille*. — *un salut*, saluer quelqu'un par qui on a été salué. — *meurtre pour meurtre, outrage pour outrage* (Rac.) = Faire recouvrer : — *la santé, la liberté. Il m'a RENDU l'honneur, il a lavé ma honte* (Corn.) || Par exagération, *vous me RENDEZ la vie*, vous me tirez d'embarras. = Ramener à : — *l'homme à ses devoirs* (Mont.) = Livrer : — *une place, les armes*. — *de l'ouvrage*, le rendre à la personne pour qui on l'a fait. = Faire devenir : — *un chemin praticable. Ses vertus l'ont RENDU le modèle des rois* (Mass.) = Rapporter, produire : *la terre vous rend avec usure plus d'épis qu'elle n'a reçu de grains* (Fén.) Abs., *ce métier ne laisse pas de —* (Mont.) = Laisser échapper : *cette orange, ce rôti REND beaucoup de jus*. = Exhaler : *cette fleur REND une odeur agréable*. = Faire entendre ; répéter : *cet instrument REND un son harmonieux. L'écho REND les sons*. = Exprimer, représenter : *quelle langue pourrait — ce spectacle?* (Mass.) V. EXPRIMER. = Traduire : — *un passage mot à mot*. = Prononcer : — *une sentence, des oracles*. = Rejeter par les voies naturelles : — *une médecine, — le sang par le nez. J'ai RENDU mon remède et mangé ma petite soupe* (Dancourt.) || — *l'esprit, l'âme, le dernier soupir*, mourir. *Je RENDS dans les tourments une pénible vie* (Rac.) V. RAISON. TÉMOIGNAGE, etc. = V. n., conduire, aboutir : *ce chemin REND à la ville*. = Se —, v. pr., aller, se transporter : *se — à Versailles*. || Aboutir : *les fleuves se RENDENT à la mer*. = Faire en sorte qu'on éprouve ou qu'on fasse éprouver un sentiment de plaisir ou de peine : *se — agréable. Qui ne peut se — heureux, peut au moins mériter de l'être* (J.-J.) = Céder, se soumettre ; accéder : *je me suis RENDU à cet avis sans beaucoup de peine* (La F.)

RENDU, E, adj., très-fatigué : *Pattelage suait, soufflait, était* — (La F.) = Arrivé où l'on voulait aller : *nous voilà bientôt rendus*. = S. m.; fam. : *c'est un prêté pour un* —, se dit d'un tour qu'on joue à quelqu'un pour lui rendre la pareille. Dans le même sens, adj., *un prêté* —.

RENDURCIR, v. a., rendre plus dur ce qui l'était déjà : *la trempure rendurcit le fer* (Ac.) = Se —, v. pr., devenir plus dur.

RÈNE, s. f., courroie de la bride d'un cheval : *sa main, sur ses chevaux, laissait flotter les RÈNES* (Rac.) || *Les — de l'État*, l'administration souveraine : *Catherine, voluptueuse et cruelle, agitait les — sanglantes de l'État* (Thomas).

RENÉ D'ANJOU, dit le *bon René*, né en 1408, mort dans son comté de Provence en 1480.

RENÉGAT, E, s., celui, celle qui a renié la religion chrétienne pour embrasser une autre religion. || Celui qui abjure ses opinions et trahit son parti.

RÉNÈTE, s. m., instrument pour couper l'ongle du cheval par sillons. = Outil pour tracer des raies sur le cuir.

RÉNÈTTER, v. a., couper le sabot d'un cheval et y pratiquer des raies avec la rénète.

RENETTOYER, v. a., nettoyer de nouveau.

RENFÀITAGE, s. m., action de renfaïter; ouvrage qui en est le résultat.

RENFÀITER, v. a., raccommoder la faite d'un toit.

RENFERMÉ, s. m., odeur d'une chose qui a été longtemps renfermée : *cela sent le —*. Odeur de —.

RENFERMER, v. a., enfermer une seconde fois. = Enfermer : *dans les États despotiques, mille considérations obligent de — les femmes* (Mont.) || *Qui est-ce qui a renfermé tant de trésors dans le sein de la terre?* (Fén.) || Cacher : *venez en d'autres lieux — vos regrets* (Rac.) = Contenir, comprendre : *un corps mal fait peut — une belle âme* (Buff.) *Moins on a de passions, plus on renferme en soi d'éléments de bonheur* (Marm.) || Restreindre, réduire dans de certaines bornes : *maudit soit le premier dont la verge insensée dans les bornes d'un vers renferma sa pensée* (Boil.) = Se —, v. pr., se tenir renfermé, s'enfermer : *il se renfermait dans le lieu le plus reculé de son palais* (Fén.) || *La haine, obligée de se — en dedans, en devient plus profonde et plus amère* (Mass.) *Se — en soi-même*, se recueillir. = Se restreindre : *je me suis renfermé dans mon sujet, dans un honnête silence*.

RENFLAMMER, v. a., enflammer de nouveau.

RENFLEMENT, s. m., état de ce qui est renflé. = Archit., — de colonne, légère augmentation dans le diamètre d'une colonne. = Bot., endroit où une tige est enflée, dilatée.

RENFLER, v. n., augmenter de grosseur en cuisant ou en fermentant : *une pâte qui a bien renflé*. || V. a. : *colonne, tige renflée*, qui va en grossissant dans quelque partie de sa longueur. || *L'orgueil renfle notre âme et ne la nourrit pas* (Volt.)

RENFONCEMENT, s. m., action de renfoncer. = Effet de cette action. = Profondeur pratiquée dans l'épaisseur d'un mur. = Effet de perspective qui fait paraître plus enfoncé.

RENFONCER, v. a., enfoncer de nouveau ou plus avant : — son chapeau. *Il a les yeux renfoncés dans la tête* (Did.) = Impr., — une ligne, la faire commencer plus ou moins en arrière de celles qui suivent ou qui précèdent.

RENFORCÉ, E, adj. qui, joint à un substantif, lui donne plus de force : *un sot, un fat —*.

Que l'on m'amène un âne, un âne — (La F.) **RENFORCEMENT**, s. m., action de renfoncer. = Effet de cette action.

RENFORCER, v. a., rendre plus fort : — une garnison, une armée (Ac.) || Augmenter : — le son. *Priez Dieu qu'il renforce votre foi et votre charité* (Flécl.) = Se —, v. pr., devenir plus fort : *l'armée se renforce tous les jours. Plus j'insiste sur ma méthode, plus je sens les objections se —* (J.-J.)

RENFORMIR, v. a., revêtir un vieux mur d'un crépi épais pour le consolider.

RENFORMIS, s. m., réparation d'un vieux mur au moyen d'un crépi épais.

RENFORMOIR, s. m., instrument qui sert à élargir les ganis.

RENFORT, s. m., augmentation de force : *un cheval de —*. = Abs., augmentation des forces d'une armée : *envoyer des renforts*. = A —, loc. adv., en grande quantité : *on en chanta Te Deum à —* (La F.) *A grand — de bras*.

RENFROGNER (SE), v. pr. V. REFROGNER.

RENGAGEMENT, s. m., action de rengager, de se rengager.

RENGAGER, v. a., engager de nouveau. || Râmenter à un premier sentiment : *la moindre faveur d'un coup d'œil le rengage* (Mol.) = Se —, v. pr., s'engager de nouveau : *nous — à lui par de nouveaux serments* (Rac.)

RENGAÎNER, v. a., remettre dans la gaine, dans le fourreau : — une épée, un couteau. Abs., *il leur fallut —*. || Fam., — son compliment, supprimer les politesses qu'on avait envie de dire.

RENGORGER (SE), v. pr., avancer la gorge en retirant la tête en arrière pour se donner meilleure grâce : *ce paon se rengorge*. || *Voquez comme elle se rengorge*. || Fam., faire l'important : *je savais me —, prendre un maintien grave et fier* (Les.)

RENGRAISSER, v. a., engraisser de nouveau; faire redevenir gras. = V. n., redevenir gras.

RENGRÈNEMENT, s. m., action de rengrêner.

RENGRÈNER, v. a., remettre sous le balancier les monnaies qui n'ont pas bien reçu l'empreinte.

RENI (Guido). V. GUIDÉ (LE).

RENIALE, adj., de nature à être renié : *tout vilain cas, dit-elle, est —* (La F.)

RENIEMENT ou **RENÏMENT**, s. m., action de renier; n'est us. que dans : *le — de saint Pierre*.

RENIER, v. a., déclarer contre la vérité qu'on ne connaît pas une personne, une chose : *saint Pierre renia Jésus-Christ par trois fois*. = Désavouer, méconnaître : — sa famille, sa patrie, son nom. = Renoncer entièrement à une chose : — sa foi, sa religion. — *la vertu pour le vice* (J.-B. R.) *Les temples se remplirent de suppliants qui avaient peut-être renié la Divinité toute leur vie* (Chat.) — Dieu, et abs. —, jurer le nom de Dieu : *ne faire que renier et blasphémer*. V. RENONCER.

RENIFLEMENT, s. m., action de renifler.

RENIFLER, v. n., retirer, en aspirant un peu fort, l'humeur ou l'air qui est dans les narines. || Fam., marquer de la répugnance pour quelque chose : *ce cheval renifle sur l'avoine*.

RENIFLERIE, s. f., action de renifler; pop.

RENIFLEUR, EUSE, s., celui, celle qui renifle.

RENNE, s. m., quadrupède de Laponie, du même genre que le cerf : *le — vit de mousse aux plages boréales* (Del.)

RENES, ch.-l. du départ. d'Ille-et-Vilaine.

RENOM, s. m., réputation, opinion que le public

a d'une personne, d'une chose : *un bon* —. *Ce n'est pas son* —, *ce n'est qu'elle que j'aime* (Gresset.) || Abs., célébrité d'un auteur sans —. *Acquérir un grand* —. *Sultane de* — (La F.) V. RÉPUTATION.

RENOMMÉ, E, adj., qui a une grande réputation : *le conquérant le plus* — (Boss.) = Cité avec éloge : *un ouvrier* —.

RENOMMÉE, S. F., renom, réputation : *le plus heureux des héritages, celui d'une bonne* — (Barth.) = *La voix publique : la sottise, la calomnie et la* — *grossissent tout* (Volt.) = Être mythologique et allégorique : *les cent voix de la* —. *La* —, *cette prompte courrière* (Boil.) = Dr. : *commune* —, enquête publique où chacun dépose selon qu'il se souvient.

RENOMMER, V. A., nommer, élire une seconde fois : *les électeurs l'ont renommé*. = Nommer avec éloge : *ce chanteur que tant on renomme* (La F.) = *Se* — *de quelqu'un*, se réclamer de lui, s'autoriser de son nom auprès d'un autre : *qu'il ne s'avise pas de se* — *de moi* (Dancourt.) = *Se faire* —, acquérir du renom : *ils ne voulaient que se faire* — *parmi les hommes* (Boss.) ; vieux.

RENONCE, S. F. ; t. de jeu de cartes, absence d'une couleur.

RENONCEMENT, S. M., action de renoncer : *le* — *aux honneurs, aux plaisirs, à la vanité. Le désir de la vraie gloire est le* — *à soi-même* (Mont.)

RENONCER, V. N., se désister : — *à des poursuites, à une succession.* = Abandonner la possession, la prétention, le désir d'une chose : — *au monde, aux plaisirs, à ses intérêts* (Fléch.) — *à l'amitié des grands* (Volt.) **ON RENONCE plus aisément à son intérêt qu'à son goût** (La Roch.) — *à la liberté, c'est* — *à sa qualité d'homme* (J.-J.) = T. de dévotion : — *à soi-même*, se dévouer de tout amour-propre. = T. de jeu de cartes, manquer d'une couleur, et par cela même couvrir une carte avec une carte d'une autre couleur : — *à cœur, à pique*. = V. a., renier : *s'il fait telle chose, je le renonce pour mon parent* (Ac.) V. ABANDONNER.

§ **RENONCER, RENIER, ABJURER.** On renonce d'ordinaire avec quelque regret à un bien qu'on espère, qu'on poursuit. On renie par lâcheté ou par intérêt, ou bien par un sentiment de pudeur. On abjure un fol amour, une erreur ou un passé qui doit faire rougir.

RENONCIATION, S. F., acte par lequel on renonce à une chose.

RENONCLACÉ, E, adj., qui ressemble à une renouëule. = **RENONCLACÉES, S. F. PL.**, famille de plantes dicotylédonnes polypétales à étamines insérées sous le pistil.

RENONCULE, S. F., famille de plantes dont la corolle est souvent composée de quatre pétales.

RENOUÉE, S. F. ; bot., genre de plantes dont les tiges ont beaucoup de nœuds.

RENOUEMENT ou RENOÛMENT, S. M., renouvellement : — *d'amitié* ; vieux.

RENOUER, V. A., nouer une chose dénouée ; nouer pour l'ornement : — *un ruban, une jarretière*. || *Si le fil du récit vient une fois à se rompre, il est impossible de le* — (La F.) || Renouveler, reprendre après interruption : — *un traité, une partie, la conversation. Les amitiés renouées demandent plus de soins que celles qui n'ont jamais été rompues* (La Roch.) Abs. *Ils avaient rompu ensemble, puis ils ont renoué*. = *Se* —, v. pr., être repris, en parl. de négociations.

RENOUEUR, EUSE, S., celui, celle qui remet les membres disloqués ; fam.

RENOUVEAU, S. M., la saison nouvelle, le printemps ; vieux.

RENOUELER, V. A., rendre nouveau en substituant, en totalité ou en partie, une chose à une autre de même espèce : — *un troupeau, une vigne, un meuble*. || *Le retour du printemps renouvelle la nature, donne une nouvelle vie à tous les êtres. Dieu va* — *toutes choses* (Mass.) ; il va tout changer de face ou d'état. || — *la douleur de quelqu'un*, la lui faire sentir de nouveau : *je n'ai pu voir votre douleur, sans* — *la mienne* (Sév.) = Faire revivre, remettre en vigueur : — *une mode, un édit*. = Faire de nouveau, recommencer : — *ses instances, ses vœux* (Rac.) *Il m'a renoué la foi de ses promesses* (Id.) *Cela est renoué des Grecs*, est connu depuis très-longtemps. *On prend pour nouveau ce qui est renoué de nos grand'mères* (La H.) — *un bail, un traité*, faire un nouveau bail, un nouveau traité avec les mêmes personnes. — *un billet, faire, à une date plus éloignée, un billet en remplacement d'un autre*. = *Se* —, v. pr., *la nature se renouvelle au printemps*. || *Sa bonté pour nous chaque jour se renouvelle* (Rac.) *Ces merveilles se sont renouées depuis peu de générations*.

RENOUELEMENT, S. M., action de renouveler une chose : — *d'un bail, d'un billet*. || — *de l'année*. = Accroissement, augmentation : — *de zèle, de tendresse*. = Répétition : *la nouvelle reine de Suède pressa le* — *des négociations* (Volt.)

RENOVATEUR, TRICE, ADJ. ; néol., qui renouvelle, qui rajeunit. = S., un —, une RENOVATRICE.

RENOUATION, S. F., renouvellement, rétablissement d'une chose dans l'état où elle était.

RENSEIGNEMENT, S. M., indice qui met sur la voie d'une chose, qui sert à la faire connaître : *aller aux renseignements*.

RENSEIGNER, V. A., enseigner de nouveau, avec un nouveau soin. = Donner des renseignements. = *Se* —, v. pr., prendre des renseignements.

RENSEMENT, V. A., semencer de nouveau.

RENTE, S. F., revenu annuel. = Ce qui est dû tous les ans pour un fonds ou pour une somme aliénée : *tout était mesuré sur leurs rentes et sur leur condition* (La Br.) = Abs., la rente constituée par l'État : *la* — *est au pair*. = Charge périodique et volontaire qu'on s'impose à soi-même. || *Doté sur vos journaux d'une* — *d'injures* (Gilbert.) V. REVENU.

RENTÉ, E, adj., qui a des rentes, du revenu : *il y avait des moines rentés et des moines mendians* (Ac.) Être bien —, être riche.

RENTIER, V. A., donner, assigner un revenu : — *une communauté, un hôpital*.

RENTIER, ÈRE, S., celui, celle qui a des rentes, qui vit de ses rentes.

RENTOILAGE, S. M., action de rentoiler ; effet de cette action : — *d'un tableau*.

RENTOILER, V. A., remettre de la toile neuve à une chose : — *des manchettes*. = Peint., coller un vieux tableau sur une toile neuve.

RENTAIRE, V. A., rejoindre bord contre bord deux morceaux d'une étoffe, de manière que la couture ne paraisse pas.

RENTAIRE, S. F., travail du rentrayeur.

RENTANT, ADJ. M. ; géom., angle —, dont l'ouverture est en dehors.

RENTANT, S. M., joueur qui prend la place de celui qui a perdu, ou qui a fini de jouer.

RENTREYEUR, EUSE, S., celui, celle qui rentre, qui sait rentraire.

RENTRÉ, E, adj.; méd., reporté au dedans : *humeur, sueur RENTRÉE*. || *Sa maladie n'est autre chose qu'une ambition* — (D'Al.)

RENTRÉE, s. f., action de rentrer en fonctions après vacation, de reprendre ses travaux après les vacances : — *des tribunaux, des classes*. — — *d'un acteur*, son retour sur la scène après une assez longue absence : *cette actrice a fait sa — par le rôle d'Athalie*. — T. de chasse, retour des animaux dans le bois au point du jour. — En parl. des productions du sol, moment où l'on rentre en grange certains produits de la terre : *la — des foins*. — Recouvrement d'une somme : *il attend des RENTRÉES considérables*. — Mus., retour d'une phrase ou d'un instrument, après quelques pauses de silence : — *du violon*. — Se dit des cartes qu'on prend au talon, à la place de celles qu'on a écartées : *avoir une belle —*.

RENTRE, v. n., entrer de nouveau, entrer après être sorti : — *dans la ville*. *Tout sort du sein de la terre, et tout y RENTRE*. *Le jour est venu quand je RENTRE chez moi* (Boil.) || — *dans la carrière des vers* (Volt.) — en grâce, obtenir son pardon. — *dans ses droits* (Mass.), les recouvrer. || Fam., *faire — quelqu'un cent pieds sous terre*, l'accabler de confusion. || — *en soi-même*, faire réflexion sur soi-même : *la raison fait toujours — les hommes en eux-mêmes pour quelques moments* (Volt.) — *dans la question*, revenir au sujet qu'on traite. — Re-commencer, reprendre certaines choses : — *en condition, en correspondance, en fonction*. — Abs., en parl. des travaux que reprennent les tribunaux et les collèges : *les lycées et les collèges RENTRENT au mois d'octobre*. — Réparaître sur la scène après une absence, en parl. d'un acteur : *elle RENTRE ce soir* (C. Del.) — T. de jeu, jouer de nouveau à la place d'un perdant ou d'un autre joueur ; se dit aussi des cartes que l'on prend au talon : *il n'est RENTRÉ assez beau jeu*. — Comm., être perçu, touché : *avant de compter le profit, il faut que les frais RENTRENT* (Ac.) — Méd., cesser de se porter au dehors : *prenez garde de laisser — cette humeur*. — V. a., entrer ou porter dedans ce qui était dehors : — *un ballot, des marchandises*. — Impr., — *une ligne*, la renfoncer.

RENVERSE (À LA), loc. adv., sur le dos, le visage en haut : *tomber à la —*.

RENVERSÉ, E, adj., se dit d'objets qui présentent une figure opposée à leur figure habituelle : *un cône —, une pyramide RENVERSÉE*. *Quelques chèvres d'Égypte ont de petites cornes RENVERSÉES sur les côtés de la tête* (Cuvier). || Fam., défait, troublé : *avoir la figure RENVERSÉE*. *C'est le monde —, cela est contre l'ordre naturel et la raison*.

RENVERSEMENT, s. m., action de renverser, état d'une chose renversée. || Dérangement : — *de mes papiers, de ma bibliothèque*. || Bouleversement, destruction : — *des lois, — de l'État, — de toute bonne politique* (Béaum.) — *d'esprit, folie*. — Chir., disposition vicieuse de certains organes qui présentent en dehors ce qui devrait être en dedans. — Mus., disposition des notes contraire à l'accord fondamental. — *d'une fraction*, transposition du dénominateur et du numérateur. V. DÉCADENCE.

RENVERSER, v. a., faire tomber par terre une personne ou une chose : — *une table, — la bouteille*. || *Le spectacle de tant d'hommes que la mort a RENVERSÉS* (B. de St-P.) || *RENVERSE l'audacieux, il prend l'humble sous sa défense* (Rac.) — Mettre

sens dessus dessous : — *les papiers, la bibliothèque de quelqu'un*. — Milit., — *les travaux des ennemis, les abattre, les combler*. — *un corps de troupes, le mettre en déroute*. *Il arrête la fureur des Turcs, les pousse, les RENVERSE* (Mass.) — Troubler, détruire l'état, l'ordre des choses morales et politiques : — *un trône* (Boss.) *Sous prétexte d'empêcher une trop austère domination, on RENVERSAIT l'ordre, et souvent on autorisait la rébellion* (Fléch.) || Étonner profondément : *cela me RENVERSE*. || — *l'esprit de quelqu'un, à quelqu'un*, lui troubler l'esprit, les idées. — Arith., — *une fraction, une proportion*, en transposer les termes. — Chem. de fer : — *la vapeur*, imprimer à la locomotive une marche contraire. — Se —, v. pr., tomber ou se jeter à la renverse : *temple, RENVERSE-toi* (Rac.) — Se jeter réciproquement par terre. || *Les troupes se RENVERSENT les unes sur les autres, se retirent en désordre*. — Se pencher en arrière : *la tête et le cou du paon se RENVERSENT noblement en arrière* (Buff.) V. ABATRE.

RENVI, s. m.; t. de jeu de cartes, ce qu'on met par-dessus l'enjeu.

RENVIÉ, v. a.; t. de brelan, mettre une certaine somme par-dessus l'enjeu.

RENVOI, s. m., envoi d'une chose à la personne qui l'avait envoyée : — *de marchandises, d'une lettre de change*. — Répercussion : *le — du son, des paroles par l'écho*. — Congé, destitution : *le — des troupes, — d'un ministre*. — Action de renvoyer une proposition, une demande à ceux qui doivent l'examiner : *le — d'une pétition à l'examen des bureaux*. — Dr., action de renvoyer une partie, une affaire devant tel ou tel juge. || Acquiescement d'un prévenu en police correctionnelle : *demandez son — des fins de la plainte*. || Ajournement, remise : — *d'une cause à huitaine*. — Signe, avertissement qui renvoie le lecteur à une note, à une citation, à une explication placée hors du texte. — Mus., signe qui indique une reprise.

RENOYER, v. a., envoyer de nouveau : — *une lettre, un paquet*. — Faire reporter à quelqu'un ce qu'il avait envoyé, prêté, oublié. || M. Le Tellier, industriel à se cacher dans les actions éclatantes, en RENVOYAIT la gloire au ministre (Boss.) — Faire retourner quelqu'un au lieu d'où il vient : *on a RENVOYÉ le courrier deux heures après son arrivée*. — Congédier : — *une partie de ses gens*. Louis XIV, en RENVOYANT le cardinal, ôta tout prétexte de révolte à un peuple las de la guerre et qui aimait la royauté (Volt.) V. CALENDES. — Adresser une personne à quelqu'un ou en quelque lieu pour l'éclaircissement d'une chose. — Remettre à un autre temps : *il ne faut pas — au lendemain ce qu'on peut faire dans le jour*. *Les projets de conversion que vous RENVOYEZ à l'avenir* (Mass.) — Repousser, réfléchir, repécuter : *l'écho RENVOIE les sons* (Ac.) || Fam., — *la balle à quelqu'un*, lui riposter vivement. || — *une pétition, une proposition*, l'adresser à ceux qui doivent l'examiner ou en rendre compte. — Dr., ordonner qu'une partie se pourvoira ou qu'un accusé sera traduit devant tel juge. — *un accusé, le — absous*, le décharger de l'accusation portée contre lui. — Se —, v. pr., s'envoyer l'un à l'autre : *chacun se le RENVOIE* (J.-J.) V. REMETTRE.

RÉOLE (La), s.-préf. du départ. de la Gironde

RÉORDINATION, s. f., action de réordonner.

RÉORDONNER, v. a., ordonner de nouveau, conférer une seconde fois les ordres à quelqu'un dont la première ordination a été déclarée nulle.

RÉORGANISATEUR, TRICE, adj., qui réorganise : *pouvoir* —.

RÉORGANISATION, s. f., action d'organiser de nouveau. = Résultat de cette action.

RÉORGANISER, v. a., organiser de nouveau. = Se —, v. pr., s'organiser de nouveau; être rétabli dans un ordre régulier.

RÉOUVERTURE, s. f., action de rouvrir : — *d'un théâtre, d'un magasin*.

REPAIRE, s. m., retraite de bêtes féroces, mal-faisantes : — *de tigres, d'ours, de serpents. Les palais des rois sont devenus le — des bêtes fauves (Volney)*. || Lieu où se retirent les brigands, les malfaiteurs, etc. = T. de chasse, fiente des loups, des lièvres, etc.

REPAÎTRE, v. n. et irr., manger, prendre sa réfection. Se dit des hommes et des chevaux, surtout quand ils sont en marche; peu us. = V. a., nourrir, donner à manger; servir de nourriture : *les chevaux sont bien REPUS. Par quelle erreur achetez-vous non un pain qui vous REPAISSE, mais une ombre qui vous laisse plus affamé que devant?* (Rac.); peu us. || — *quelqu'un d'espérances, de chimères. — ses yeux d'un spectacle, le regarder avec avidité.* = Se —, v. pr., je me REPAIS de sang (Boil.) || *Tu ne te REPAIS pas d'encens à si bas prix (Id.)* || Se — de chimères, se livrer à de vaines espérances.

RÉPANDRE, v. a., épancher, verser, laisser tomber un liquide : — *de l'eau par terre. Le grand prêtre a sur lui RÉPANDU l'huile sainte (Rac.)* On le dit par anal. de la pluie, du sel, du poivre, etc. *Cieux, RÉPANDEZ votre rosée (Id.)* || *Il a RÉPANDU sur vous avec tant de profusion les biens de la terre (Mass.) — des larmes, pleurer. — du sang, blesser ou tuer. — son sang, être blessé ou mourir pour une cause qu'on regarde comme honorable et sacrée.* = Départir, distribuer : — *les bienfaits (Mass.) Ma main sous votre nom RÉPANDAIT les largesses (Rac.)* = Étendre au loin, disperser : — *une erreur. Le soleil RÉPAND la lumière (Ac.)* || *Son nom seul a partout RÉPANDU la terreur (Volt.)* = Exhaler : *ces fleurs RÉPANDENT une odeur agréable.* = Se —, v. pr., *les eaux se RÉPANDIRENT dans la campagne (Ac.)* || *J'ai vu ses larmes se — (Rac.)* || *L'alarme se RÉPANDIT dans la ville (Volt.)* = Paraître, se montrer, se manifester au dehors : *mes fureurs au dehors ont osé se — (Rac.)* = Fréquenter le monde. = *Se — en longs discours, en invectives, etc., tenir de longs discours, dire beaucoup d'injures, etc.* V. VERSER.

RÉPANDU, E, adj., qui voit beaucoup de monde : *vous êtes riche, fort* — (Marm.)

RÉPARABLE, adj., qui peut se réparer : *dommage* —. *La perte du temps est difficilement* — (Ac.)

REPARAÎTRE, v. n. et irr., paraître de nouveau après une absence : *le soleil REPARAÎT sur l'horizon*. || *Une nouvelle cour REPARAÎT à la place de celle que nos premières années ont vue (Mass.)*

RÉPARATEUR, TRICE, s., celui, celle qui répare : *Jésus-Christ, le — du genre humain. La RÉPARATRICE de tous nos maux.* = Fam. et ir., — *des torts, celui qui se mêle de venger des injures ou de corriger des abus qui ne le regardent pas.* = Adj., *gouvernement* —. *Sommeil* — (Del.) *Politique RÉPARATRICE (Thiers)*.

RÉPARATION, s. f., ouvrage fait ou à faire pour réparer; travaux d'entretien que l'on fait aux maisons : *la maison ne vaut pas la —*. || Satisfaction d'une offense, d'une injure : — *d'honneur.* = Ex-

piation. *peine expiatoire.* = Dr., *RÉPARATIONS civiles, dommages-intérêts.*

RÉPARER, v. a., rétablir, raccommoder, restaurer : — *un chemin. — un mur, une maison. — des brèches (Boss.)* || — *ses affaires, les rétablir. — ses forces (Cond.) — l'outrage des ans (Rac.) — l'honneur, la réputation de quelqu'un, donner satisfaction à quelqu'un; le venger : viens, mon fils, viens, mon sang, viens — ma honte (Corn.) — le temps perdu, profiter du temps mieux qu'on n'avait fait.* || Effacer, expier : — *sa faute. Il n'est pas donné à la raison de — tous les vices de la nature (Vauv.) — un dommage, dédommager d'une perte : tout homme qui a contribué à un dommage doit le RÉPARER (Mont.)* = Se —, v. pr., *les accidents de la fortune se RÉPARENT aisément (Id.)*

RÉPARER, v. n., parler de nouveau : *REPARONS un peu de cette assemblée (Sév.)* = Se —, v. pr., se réconcilier.

RÉPARTAGER, v. a., partager de nouveau.

RÉPARTIE, s. f., réplique, réponse : *je ne m'attendais pas à cette — (Mol.)* On a dit aussi *repart* au m. : *il a le — brusque et l'accueil loup-garou (Id.)*

RÉPARTIR, v. a., répliquer, répondre promptement : *ne — que des impertinences. Vous n'aurez, que je crois, rien à me — (Mol.)* = Abs., — *brusquement.* V. RÉPONDRE.

RÉPARTIR, v. n., partir de nouveau.

RÉPARTIR, v. a., partager, distribuer : — *une somme, les contributions.* V. DISTRIBUER.

RÉPARTITEUR, s. m., celui qui fait une répartition. = Adj., *commissaire* —, chargé de répartir les contributions entre les différents imposés.

RÉPARTITION, s. f., partage, distribution : — *d'une somme, des contributions.*

REPAS, s. m., nourriture que l'on prend à des heures réglées; déjeuner, dîner, souper : *un — frugal. — de noces. Je fais quatre —, comme nos bons aïeux (C. Del.) — prié, donné à un certain nombre de personnes invitées.*

REPASSAGE, s. m., action de repasser, d'aiguiser : — *d'une robe, d'un rasoir.*

REPASSER, v. n., passer une autre fois, passer de nouveau : *ma mule, on la fit passer et — devant le maquignon (Les.) Elle entend quelque bruit, veut sortir par le trou, ne peut plus — (La F.)* || — *sur quelque chose, l'examiner de nouveau avec attention : REPASSEZ sur les siècles qui nous ont précédés (Mass.)* || *Ce bien a REPASSÉ dans notre famille, y est rentré.* = V. a., traverser de nouveau : — *les monts et les mers (Rac.)* = Transporter de nouveau : *le même batelier qui vous a passé vous REPASSERA (Ac.)* || Examiner de nouveau : — *toutes les années de sa vie (Fléch.)* || Redire, répéter; relire pour être plus sûr de sa mémoire : — *sa leçon.* = Aiguiser de nouveau, redonner le fil : — *un couteau, un canif. — un chapeau, lui donner un nouvel apprêt. — du linge, passer un fer chaud sur du linge pour en effacer les plis.*

REPASSEUR, s. m., celui qui repasse ou aiguise des lames. = Celui qui repasse sur la meule la pointe des épingles.

REPASSEUSE, s. f., celle dont le métier est de repasser le linge. = Cylindre cannelé en long ou en travers, dont on se sert pour hâter et régulariser les plis dans l'opération du repassage.

REPAVER, v. a., paver de nouveau; ôter les pavés usés et les remplacer par des pavés neufs.

REPÊCHER, v. a., retirer de l'eau ce qui y est

tombé : — un homme, des marchandises. *Laissez-moi carpe devenir, je serai par vous REPÊCHÉE* (La F.)

REPEINDRE, v. a. et irr., peindre de nouveau : *quel prime à ma vue effacée REPEINDRA la couleur passée où nageaient la terre et les cieux?* (Ste-B.) || *Il en REPEINT encore l'image dans son esprit* (Fén.)

REPEINT, s. m., endroit d'un tableau sur lequel on a appliqué de nouvelles couleurs.

REPEUSER, v. n., penser de nouveau : *REPEUSEZ à cette affaire. Il rumine, il REPEUSE* (La F.)

REPENTANCE, s. f., regret qu'on a de ses péchés : *un pécheur ému d'une humble* — (Boil.)

REPENTANT, E, adj., qui se repent d'avoir péché. V. FÂCHÉ.

REPENTIE, s. f., religieuse appartenant à une congrégation où l'on fait pénitence d'une vie passée dans le désordre. = Adj. : *filles REPENTIES*, les repenties. S'est dit pour repentant; de nos jours on a dit également : *les mères REPENTIES*.

REPENTIR (SE), v. pr., avoir du repentir : *il ne faut jamais se — d'avoir bien fait* (Ac.) **REPENTEZ-vous de vos vœux homicides** (Rac.) || Par menace : *il s'en REPENTIRA. Je l'en ferai bien* —. On dit aussi sans pro. : *dans ce hardi métier, la peur plus d'une fois fit — Régulier* (Boil.)

REPENTIR, s. m., regret sincère d'avoir fait ou de n'avoir pas fait une chose : *Dieu fit du — la vertu des mortels* (Volt.) *Les plaisirs laissent un long et pénible* — (Fléch.) = Peint., trace d'un premier trait qu'on a corrigé. V. REMORDS.

REPERCER, v. a., percer de nouveau : — un tonneau, une feuillette. = T. d'orfèvrerie : — un ouvrage, découper un ouvrage à jour.

REPERCUSSIF, IVE, adj.; méd., qui a la propriété de répercuter : *médicament* —. = S. m., *'eau très-froide et la glace sont des REPERCUSSIFS*.

REPERCUSSION, s. f., action des répercutifs; l'effet qu'ils produisent. = Phys., réflexion, renvoi : — *du son, de la lumière, de la chaleur*.

REPERCUTER, v. a., faire rentrer : *ce médicament REPERCUTE les humeurs*. = Réfléchir, renvoyer, répéter : — *la lumière, la chaleur. L'écho REPERCUTE les sons*. = Se —, v. pr. : *les humeurs, le son, le calorique se REPERCUTENT*.

REPERDRE, v. a., perdre de nouveau : — *sa fortune*. || *Vous avez regagné du terrain par les fautes de vos ennemis, je vois que vous commencez à le* — (de Retz).

REPERE, s. m., marque faite à différentes pièces d'assemblage pour les ajuster plus facilement; on dit aussi *point* de —. = Marque sur un mur, un jalon, etc., qui indique et sert à retrouver un alignement, un niveau. = Marque que l'on fait au tube d'une lunette pour la tirer toujours également.

RÉPERTOIRE, s. m., table, recueil, inventaire où les matières sont rangées dans un ordre qui les rend faciles à trouver : *les huissiers, les notaires doivent tenir des RÉPERTOIRES* (Ac.) || Fam., personne qui se souvient de beaucoup de choses et qui est toujours prête à instruire les autres : *cet homme avait de l'esprit, beaucoup de sens; c'était un vrai — de cour* (St-S.) = Titre de certains recueils : — *du Théâtre-Français*. = Liste des pièces habituellement jouées sur un théâtre. V. LISTE.

RÉPÉTAILLER, v. a., répéter les mêmes choses jusque dans la satiété; fam.

RÉPÉTER, v. a., redire ce qu'on a déjà dit : *il est des choses que l'on finit par croire à force de les entendre* — (Mont.) = Redire ce qu'un autre a dit :

je viens ici — devant ces autels les paroles que j'ai recueillies de sa bouche (Boss.) = En parl. d'une montre : *cette montre RÉPÈTE les heures*, en poussant un ressort on lui fait sonner l'heure. = Mar., — *les signaux*, faire les mêmes signaux que le vaisseau correspondant. = Recommencer : — *une expérience*. = En mauv. parl., rapporter ce qu'on a entendu : *quoi que vous disiez, il ira le — partout*. = Représenter, réfléchir, reproduire : *le cristal des eaux RÉPÈTE l'azur des cieux* (Marm.) = Reproduire plusieurs fois la même chose : *on a RÉPÈTÉ cet ornement à droite et à gauche*. = Dire ou faire en public. quelque chose qu'on devra dire ou faire en public : — *son rôle, un ballet, une comédie*. Abs. : *RÉPÉTONS donc en paix* (Piron). = Donner des répétitions à des élèves : *il RÉPÈTE les mathématiques*. = Dr., réclamer, redemander : *les vétérans craignaient qu'on ne RÉPÉTÂT les dons immenses qu'ils avaient reçus* (Mont.) = Se —, v. pr., redire ce qu'on a dit. = Se dit des phrases, des mots qui sont répétés : *le même mot se RÉPÈTE trois fois dans un rondeau* (Ac.) = Se renouveler, avoir lieu souvent. = Recommencer, tomber dans des redites : *ce poète a le défaut de se RÉPÉTER* (Ac.) = Être réfléchi, reproduit : *les objets se répètent à l'infini dans ces deux glaces*.

RÉPÉTITEUR, s. m., celui qui répète des élèves : — *de droit, de mathématiques*. = Mar., vaisseau qui répète les signaux. = Adj., *cercle* —, instrument pour mesurer les angles avec une grande précision.

RÉPÉTITION, s. f., redite : *livre plein de RÉPÉTITIONS. Nos discours ne sont qu'une — des préjugés de ceux avec qui nous vivons* (Mass.) = Fig. de rhét., emploi des mêmes mots, des mêmes tours comme dans cette phrase : *Jéhu, le fier Jéhu, tremble dans Samarie* (Rac.) = Leçon donnée en particulier à un élève ou à plusieurs élèves d'une même classe. = Essai ou action d'essayer ce que l'on doit exécuter en public : *se trouver aux RÉPÉTITIONS d'une pièce* (Vauv.) = Dr., action de redemander en justice ce qu'on croit avoir le droit de réclamer. *Montre à —*, qui répète l'heure quand on pousse un ressort.

RÉPÉTRIR, v. a., pétrir de nouveau : *avant que les gens d'esprit aient REPÉTRI les sots* (Volt.)

REPEUPLEMENT, s. m., action de repeupler : — *d'une forêt, d'un étang*.

REPEUPLER, v. a., peupler de nouveau un pays dépeuplé. || — *un étang, une terre*, y remettre des poissons, du gibier. — *un bois*, le regarnir d'arbres. = Se —, v. pr., se peupler de nouveau.

REPIC, s. m., coup de piquet où l'un des joueurs, arrivé à trente, avant d'avoir joué et avant que son adversaire ait rien compté, compte quatre-vingt-dix. || *Faire — et capot*, réduire à ne pouvoir répondre. *Le syndic, bien que disert, est fait pic et* — (Piron).

REPIQUAGE, s. m., action de remplacer par d'autres les mauvais pavés d'une chaussée. = Action de replanter un semis.

REPIQUER, v. a., piquer de nouveau. = Faire un repiquage.

RÉPIT, s. m., repos, délai : *demandez, obtenir du —. Un peu de —, s'il vous plaît* (Ac.)

REPLACER, v. a., placer de nouveau, remettre en place : — *une statue, un livre. Le domestique que vous avez renvoyé est REPLACÉ. Je vois, je vois au chaur la masse REPLACÉE* (Boil.) = Se —, v. pr., se remettre en place : *REPLACEZ-vous*.

REPLANTER, v. a., planter de nouveau : — *un bois, une forêt*.

RÉPLÂTRAGE, s. m., action de replâtrer; résultant de cette action. = Réparation superficielle faite avec du plâtre. || Fam., mauvais moyen qu'on emploie pour réparer une faute. *Cette réconciliation n'est qu'un* —, elle est peu sincère, peu durable.

RÉPLÂTRER, v. a., enduire de nouveau avec du plâtre. || Fam., chercher tant bien que mal à réparer une faute, à cacher un défaut.

REPLET, ÈTE, adj., en parl. des personnes, trop gras, qui a trop d'embonpoint. *

RÉPLETION, s. f., abondance de sang et d'humeur; excès d'embonpoint; surcharge d'aliments.

REPLEURER, v. a., pleurer de nouveau: nous avons REPLEURÉ M. de Turenne (Sév.)

REPLEUVOIR, v. impers., pleuvoir de nouveau.

REPLI, s. m., pli doublé: *le — d'une robe; faire un — à une étoffe.* = Pli au bas des lettres patentes sur lequel on écrivait. = Au pl., sinuosités, cercles que forme un reptile quand il se meut ou s'agite: *sa croupe se recourbe en REPLIS tortueux* (Rac.) = Par anal.: *les — d'un drapeau, d'une écharpe.* || *Tous les — de ces retraites obscures* (Barth.) || *Ce qu'il y a de plus secret dans l'âme: il est temps que mon cœur de ses derniers — t'ouvre la profondeur* (Volt.)

REPLIER, v. a., plier une chose qui avait été dépliée: — *une étoffe, une robe.* *Celui-ci, la REPLIANT adroitement, la mit à couvert par ses défenses* (Buff.) = Courber, plier une ou plusieurs fois: *ce bateleur sait plier et — ses membres.* = Se —, v. pr., faire plusieurs replis: *voyez comme ce serpent se REPLIE.* *En cet endroit le fleuve se REPLIE tout à coup.* || *Il faut qu'en cent façons pour plaire il se REPLIE* (Boil.) || *Se — sur soi-même, se recueillir, réfléchir en soi-même, concentrer ses impressions.* = Milit., faire un mouvement en arrière et en bon ordre.

RÉPLIQUE, s. f., réponse à ce qui a été répondu. = Réponse à ce qui a été dit ou écrit: *le temps se va perdre en RÉPLIQUES frivoles* (Corn.) *Voilà une réponse sans —, à laquelle il n'y a rien à répliquer.* = Mus., répétition des octaves. = Théât., derniers mots que dit un acteur avant que son interlocuteur prenne la parole: *manquer la —.*

RÉPLIQUER, v. a., faire une réplique: *mon avocat a parlé le premier, le vôtre a répondu, le mien RÉPLIQUERA* (Ac.) Abs.: — *avec aigreur* (La Br.) = Répondre avec humeur, parler quand on devrait se faire et obéir: *je ne réplique pas à ce qu'un maître ordonne* (Mol.) V. RÉPONDRE.

REPLONGER, v. a., plonger de nouveau: *il s'aperçoit qu'il n'a tiré du fond des eaux rien qu'une bête; il l'y REPLONGE* (La F.) || — *la nation dans une guerre nouvelle* (Volt.) *Me voilà REPLONGÉ dans mes perplexités* (Chat.) = V. n., s'enfoncer de nouveau dans l'eau: *la sonde plonge et REPLONGE en vain dans une mer sans fond* (C. Del.) = Se —, v. pr., se plonger de nouveau. || *Nous nous REPLONGEONS pour toujours dans les ténèbres éternelles* (Mass.)

REPLOYER, v. a., ployer de nouveau.

REPOLIR, v. a., polir de nouveau: — *de l'argenterie.* || Corriger: *sur le métier remettez votre ouvrage, polissez-le sans cesse et le REPOLISSEZ* (Boil.)

REPOLISSAGE, s. m., action de repolir.

REPOLON, s. m., volte que le cheval forme en cinq temps.

RÉPONDANT, s. m., celui qui subit un examen public. = Celui qui répond la messe. = Celui qui se rend caution pour quelqu'un. V. CAUTION.

RÉPONDRE, v. a., faire une réponse à ce qui a été dit, écrit ou demandé: *eh quoi! vous n'avez*

rien, madame, à me — (Rac.) — *la messe, prononcer les paroles que doit dire celui qui sert la messe.* = V. n., repartir, faire une réponse: *faites-moi l'honneur de RÉPONDRE vous-même* (Dest.) || *Dieu n'a RÉPONDU à mes outrages que par de nombreux bienfaits* (Mass.) — *à une lettre, écrire à quelqu'un de qui l'on a reçu une lettre: j'écris aujourd'hui comme Arlequin, qui RÉPOND avant que d'avoir reçu la lettre* (Sév.) = Raisonner, au lieu d'obéir: *je ne vous RÉPONDRAI qu'en vous obéissant* (Rac.) = Parler, donner des renseignements: *les portiers sont obligés de — à une foule de gens.* = Rétuler: *il faut pour lui — ouvrir plus d'un volume* (Boil.) = Abs., subir un examen: *ce candidat a bien RÉPONDU.* = Réaliser les espérances qu'on avait données, s'accorder avec: *l'abondance de ses annués a répondu à la tendresse de son cœur* (Fléch.) *Que le début, la fin, RÉPONDENT au milieu* (Boil.) = Payer de retour: *ma générosité doit — à la tienne* (Corn.) On dit dans un sens analogue: — *à l'affection, au salut de quelqu'un.* = Se dit des choses entre lesquelles il y a rapport, symétrie: *ce pavillon RÉPOND à cet autre* (Ac.) = Aboutir: *ces allées RÉPONDENT au bassin.* = Se faire sentir par communication: *il s'est blessé au coude, et la douleur lui RÉPOND au poignet.* = Être ou se rendre caution, garant de quelqu'un, de quelque chose: *il faudrait pouvoir — de sa fortune, pour pouvoir — de ce que l'on fera* (La Roch.) = Être responsable: *ah! fils ingrat, tu vas me — pour tous* (Rac.) = Assurer: *tu ne languiras pas longtemps, je t'en RÉPONDS* (Mol.) || Fam. et ir.: *je vous en RÉPONDS,* se dit pour exprimer qu'on n'ajoute pas foi à une chose que l'on entend dire. = Se —, v. pr., répondre à soi-même; répondre l'un à l'autre: *des chœurs de musique qui se RÉPONDENT, qui chantent alternativement.* || *Nos cœurs se RÉPONDENT, se comprennent.* = Être vis-à-vis l'un de l'autre, en conformité: *toutes les chambres se RÉPONDENT.*

§ RÉPONDRE. RÉPLIQUER. REPARTIR. On répond à une question, à une lettre qu'on nous adresse. On réplique en raisonnant ou en faisant le raisonneur; on repartit par un mot à propos, lancé vivement comme un trait.

§ RÉPONDRE. GARANTIR. On garantit les qualités; on répond des événements.

RÉPONS, s. m., paroles qui se disent ou se chantent après les leçons dans l'office de l'Église.

RÉPONSE, s. f., ce qu'on dit à celui qui fait une question ou une demande: — *favorable, positive.* *La reine, impatiente, attend votre RÉPONSE* (Rac.) = Réfutation: *la dernière critique ne souffre point de —* (Volt.) = Lettre qu'on écrit pour répondre à une autre lettre: *excusez le retard de ma —* (J.-J.)

REPORT, s. m.; t. de bourse, convention qui reporte un marché ferme de la fin du mois à la fin du mois suivant. = Différence qui existe entre le prix d'un même titre à deux époques différentes. = Prêt sur nantissement de titres ou d'actions.

REPORTER, v. a., porter une chose au lieu où elle était auparavant: *ce qui est certain, c'est que la mer vous porte et REPORTE précisément aux mêmes, lieux, à certaines heures* (Fén.) *Lui-même de sa main REPORTA le pupitre* (Boil.) = Placer, transporter dans un autre lieu: — *une note à la fin d'un volume; — une somme au haut de la page suivante.* = Se —, v. pr., se transporter en pensée à un temps antérieur: *se — aux jours de son enfance.*

REPOS, s. m., cessation du mouvement; état d'un corps qui reste dans la même place, d'une personne qui demeure tranquille: *la matière est d'elle-*

même en — (Ac.) *Il ne peut jamais rester en* — = Cessation du travail : *un jour de* —. *Vous me vanter les charmes du* — (Parny.) = Quiétude, tranquillité d'esprit; absence de troubles : *point de bonheur où il n'y a point de* — (Mass.) *C'est à votre — qu'il immole le sien* (J.-B. R.) = Sommeil : *ne troublez point son* —. || *Troubler le — des morts, violer leur sépulture; attaquer leur mémoire; et même leur fureur... n'aurait jamais laissé leurs cendres en* — (Boil.) — *éternel*, état où sont les âmes des bienheureux. || Poét., personnification du repos : *la crainte me presse, le — me fuit* (J.-B. R.) = État d'une arme à feu quand le chien n'est ni abattu ni bandé : *ce fusil est au cran de* —. = Poét., *écasure* : *que toujours dans vos vers le sens, coupant les mots, suspende l'hémistiche, en marque le* — (Boil.) = Pause à faire dans la lecture et dans la déclamation. = Peint., se dit des parties peu exprimées, pour que l'œil ne s'y arrête pas. = Archit., palier d'escalier qui interromp la suite des marches. = Lieu propre à se reposer : *on a distribué dans ce jardin différents* —. V. TRANQUILLITÉ.

REPOSÉE, s. f., lieu où une bête fauve se repose.

REPOSER, v. a., poser ou placer de nouveau : *il reposa le verre sur la table*. = Mettre dans une situation tranquille : — *sa tête sur un oreiller. Elle-même avec art dessina le fauteuil qui... sur son triple coussin REPOSAIT sa vieillesse* (Del.) || *N'avoit pas où — sa tête, être sans asile*. || *Le sommeil REPOSE le teint*, le rend frais. || *À tête REPOSÉE*, mûrement et avec réflexion. — *sa vue, ses yeux sur un objet*, les y arrêter avec plaisir. — *la tête, l'âme, l'esprit*, leur procurer du calme. = V. n., dormir; être dans un état de repos; rester calme, inactif : *jamais il ne REPOSA plus paisiblement* (Boss.) *Je fais pour un effort inutile* (Boil.) = Être placé, déposé dans un endroit : *c'est sous cette pierre que son corps REPOSE. Le saint Sacrement REPOSE dans cette chapelle. Belle âme, qui REPOSEZ maintenant dans le sein de la paix* (Fén.) || Résider : *lieu terrible où de Dieu la majesté REPOSE* (Rac.) = Être établi, appuyé, fondé : *la base de l'édifice REPOSAIT sur des pilotis*. || *Un pouvoir qui REPOSE sur la terreur est éphémère* (Sismondi). = En parl. des liqueurs, rester en repos, de façon que les matières qui sont en suspension se déposent au fond du vase : *ce vin est trouble, il faut le laisser* —. = En parl. d'une terre : *il faut laisser — cette terre, la laisser en jachère*. || *Laisser — ses esprits, se calmer. Laisser — un ouvrage*, le garder quelque temps pour le revoir plus tard à loisir. = Se —, v. pr., cesser d'agir, d'être en mouvement : *des sièges invitent à s'y* — (Barth.) = Prendre du repos, du délassément : *notre esprit se REPOSAIT agréablement* (Fén.) = Fam., se — sur ses lauriers, rester inactif après un succès. || *Se — d'une affaire sur quelqu'un*, s'en rapporter à lui en toute confiance : *on s'en peut — sur ma foi* (Rac.)

REPOSOIR, s. m., autel élevé sur le passage d'une procession pour y faire reposer le saint Sacrement.

REPOUSSANT, E, adj., qui inspire de l'aversion, du dégoût : *une laideur REPOUSSANTE*.

REPOUSSEMENT, s. m.; en parl. d'une arme à feu, action de repousser.

REPOUSSER, v. a., rejeter, renvoyer avec force : — *la balle*. = Faire reculer en poussant : — *les attaques du dehors* (Barth.). *Où en serions-nous, si nos pères n'eussent REPOUSSÉ la force par la force?* (Chat.) || Rejeter, écarter : — *une demande. Il REPOUSSAIT les louanges comme des offenses* (Boss.) || Réfuter : —

la calomnie. = V. n., pousser de nouveau, en parl. des plantes, des cheveux, etc. = Se dit en parl. d'un fusil dont la crosse frappe rudement l'épaule quand on le tire. = Travailler une feuille de métal de manière à en faire ressortir en bosse certaines parties. || *Fam.*, inspirer de l'aversion, de l'antipathie : *il a une figure et des manières qui REPOUSSENT*.

REPOUSSOIR, s. m., cheville de fer qui sert à faire sortir une autre cheville. = Se dit des objets vigoureux de couleur ou d'ombre qu'on place sur le devant d'un tableau pour faire paraître les autres objets plus éloignés. || *Fam.* : *servir de* —.

REPRÉHENSIBLE, adj., qui est digne de blâme, de réprimande : *discours, action* —.

REPRÉHENSION, s. f., blâme, réprimande : *on souffre aisément des REPRÉHENSIONS, mais on ne souffre point la raillerie* (Mol.)

REPRENDRE, v. a., prendre de nouveau : — *une ville, les armes. — un domestique à son service*. || *La terre REPREND tout ce qu'elle a donné pour le rendre encore* (Fén.) = Saisir de nouveau : *je reprends sur-le-champ le papier et la plume* (Boil.) — *des esclaves fugitives* (Boss.) || — *sur son sommeil les heures* (Fléch.) || *La goutte l'a REPRIS, il a eu une nouvelle attaque de goutte*. || — *un chemin*, y rentrer après l'avoir quitté. || Rétablir : — *ses forces. — ses esprits* (Boss.) — *le dessus, regagner l'avantage qu'on avait perdu*. || *Fam.* : *on ne m'y REPRENDRA plus, je ne m'exposerai plus au même danger. V. HALEINE*. = Continuer ce qui avait été interrompu : — *la conversation, une lecture. — ses fatigues ordinaires* (Volt.) — *une pièce, la remettre au théâtre*. || — *une histoire de plus haut, la raconter à partir d'un temps plus éloigné*. || Abs., REPRIT-il, il REPRIT, expressions qui, dans un dialogue, indiquent qu'on fait parler de nouveau un des interlocuteurs. || — *un mur, le réparer. — un mur sous œuvre, en rétablir les fondements*. || — *en sous œuvre, — sous œuvre un ouvrage, un projet*, y retravailler sur le même plan, mais avec certaines modifications. = Racommoder : — *une étoffe, une toile*. = Recouvrer : *les forêts ont REPRIS leur beauté naturelle* (J.-B. R.) = Blâmer, réprimander, trouver à redire : *ne vous rendez pas des qu'un sot vous REPREND* (Boil.) || Corriger : *rien ne REPREND mieux la plupart des hommes que la peinture de leurs défauts* (Mol.) = V. n., recommencer : *le froid REPREND. La fièvre a REPRIS* (Sév.) = En parl. des végétaux, prendre de nouveau racine : *cet arbre a bien REPRIS*. = En parl. des chairs, se rejoindre, se refermer. = Se rétablir d'une maladie : *il commence à* —. = Se —, v. pr., se prendre de nouveau : *se — au piège*. = Se corriger soi-même après avoir mal dit : *il s'est REPRIS*. || *Fam.*, *vous y voilà REPRIS*, vous vous êtes remis dans un cas fâcheux.

REPRÉSAILLE, s. f., mauvais traitement qu'on fait subir à l'ennemi pour se venger d'un traitement pareil : *juste* —. Se dit surtout au pl. : *les croisades furent les REPRÉSAILLES naturelles de l'invasion arabe* (Michaud). *User de* —, repousser une injure par une autre injure.

REPRÉSENTANT, s. m., celui qui représente une autre personne, qui a des pouvoirs pour agir en son nom. = Celui qui est appelé à une succession comme exerçant les droits d'une personne prédécédée. = Celui qui est subrogé aux droits d'un héritier par suite de vente, d'échange, etc. = Fonctionnaire nommé par élection à une assemblée législative; député : — *du peuple*. = Adj., *ambassadeur*,

ministre — On le dit aussi des choses : *en quelque étude que ce soit, sans l'idée des choses représentées, les signes REPRÉSENTANTS ne sont rien* (J.-J.)

REPRÉSENTATIF, IVE, adj., qui représente ; ne se dit que des choses : *les ambassadeurs ont le caractère* —. = Se dit de la forme de gouvernement où le pouvoir des représentants, nommés par la nation, contre-balance le pouvoir du souverain : *gouvernement, système* —. *Assemblée REPRÉSENTATIVE, des représentants nommés par la nation.*

REPRÉSENTATION, s. f., action de représenter ; exhibition : — *des titres, du passe-port*. = Action de représenter par le dessin, la peinture, etc. : — *d'un beau paysage, d'une bataille*. || *Pompe, appareil : le roi... veut que ma faible voix anime toutes ces tristes REPRÉSENTATIONS et tout cet appareil funèbre* (Boss.) = Action de jouer des pièces de théâtre : *je suis bien loin de m'enorgueillir du succès passager de quelques* — (Volt.) = Spectacle : *on sort d'une — le cœur tout ému des infortunes d'un héros fabuleux* (Mass.) || *Que sont les hommes sur la terre ? des personnes de théâtre ; tout y roule sur le faux, ce n'est partout que* — (Id.) = Manière de vivre d'une personne distinguée par son rang, par sa dignité : *frais de* —. || Figure noble, belle prestance : *une — qui impose*. = Dr., droit que les descendants en ligne directe ont de recueillir une succession comme représentant leur auteur prédé-cédé : *venir par* —. = Corps des représentants d'un peuple : *une — nationale imparfaite n'est qu'un instrument de plus pour la tyrannie* (M^{me} de Staël). = Objection, remontrance mesurée : *ces — furent appuyées par madame de Maintenon* (Volt.)

REPRÉSENTER, v. a., présenter de nouveau. = Exposer devant les yeux, exhiber : — *son passe-port*. — *quelqu'un*, le faire comparaître personnellement. || Rappeler le souvenir : *ces lieux me REPRÉSENTENT les innocents plaisirs de ma jeunesse* (J.-J.) || Rendre l'image d'un objet : *cette glace REPRÉSENTE fidèlement les objets*. = Figurer, exprimer par la gravure, la peinture, le discours ; montrer : — *la personne que ce portrait REPRÉSENTE* (Boss.) *Quelle fut d'abord votre surprise, et qui peut la — ?* (Fén.) = Jouer en public une pièce de théâtre, y jouer un rôle : — *Phèdre*. = Agir au nom de quelqu'un : *Dieu se sert des rois pour — sa majesté* (Mass.) = Remontrer, faire observer : — *à quelqu'un ses torts*. = Exposer, faire valoir : — *les services des soldats et des officiers* (Fléch.) = V. n., avoir l'air imposant : *c'est un homme qui REPRÉSENTE bien*. = Faire bien les honneurs de sa place. = Se —, v. pr., se présenter de nouveau : *se — pour la députation*. || Se rappeler le souvenir de : *que j'aime à me — ce bon roi* (Fléch.) = Être représenté, remis dans l'esprit : *les cris de toute une armée ne peuvent pas se — sans que l'on en soit ému* (Sév.)

REPRESSIF, IVE, adj., qui réprime : *lois, mesures REPRESSIVES.*

REPRESSION, s. f., action de réprimer.
RÉPRIMABLE, adj., qui doit ou peut être réprimé : *quoi qu'il en soit, ce Valude est —* (Volt.)
RÉPRIMANDE, s. f., réprimension, blâme public : *cela mérite —.*

RÉPRIMANDER, v. a., adresser une réprimande.
RÉPRIMANT, E, adj., qui réprime, qui peut réprimer : *religion plus RÉPRIMANTE* (Mont.)

RÉPRIMER, v. a., arrêter l'effet, le progrès d'une chose ; contenir : *le cheval sait — ses mou-*

vements (Buff.) — *des complots* (Rac.) — *ses passions* (Mass.) — *une ardeur périlleuse* (J.-B. R.)

REPRIS, adj. et s. m. ; dr., réprimandé ou puni ; qui a subi une condamnation pénale : *homme — de justice ou un — de justice.*

REPRISE, s. f., action de reprendre : — *d'une ville, d'une forteresse*. = Navire repris à l'ennemi. = Continuation de ce qui a été interrompu : — *d'un procès. Se battre à deux REPRISES.* = Remise à la scène d'une pièce de théâtre. = Couplet d'une chanson qu'on répète et qui sert de refrain. = Partie d'un air qu'on doit exécuter une seconde fois. Par anal. : *où a compté dans le ramage du rossignol seize — différentes* (Buff.) = Ce qu'un comptable a droit de porter en dépense et de prendre sur la recette. = Au pl., somme que chacun des époux a droit de prélever dans la liquidation de la communauté avant partage. = Réparation d'un mur. = Retouche d'un tableau. = Racommodage à l'aiguille que l'on fait dans un tissu et qui imite l'entrelacement originaire des fils. = T. de manège, chaque partie d'une leçon d'équitation. = T. de jeu, partie dont le nombre de coups est limité : *on jouera quelques — d'homme ou de lansquenet* (Dancourt).

REPRISER, v. a., priser une seconde fois, faire une seconde estimation. = Reprendre du tabac. = Faire des reprises dans une étoffe.

REPROBATEUR, TRICE, adj., qui exprime la réprobation : *ton — ; voix REPROBATRICE*. = S., personne qui réprovoque.

REPROBATION, s. f., action de réprovoquer, jugement de Dieu contre les pécheurs impénitents : *la — des Juifs* (B. de St-P.) = Blâme sévère : *encourir la — des gens de bien.*

REPROCHABLE, adj., qu'on peut reprocher : *action, faute* —. = Dr., récusable : *témoin, témoignage* —. V. REPROCHER.

REPROCHE, s. m., ce qu'on dit à une personne pour la blâmer, pour lui faire honte : *le — le plus léger est bien lourd sur le cœur* (La Br.) *Homme sans —*, à qui on ne peut rien reprocher. = *Sans —*, loc. adv., sans prétendre faire des reproches.

REPROCHER, v. a., adresser à quelqu'un un reproche au sujet de quelque chose : — *une faute. On REPROCHE aux malheureux leur force, leur paresse, leurs mœurs errantes et vagabondes* (Mass.) *On a REPROCHÉ à Cicéron de se louer* (La H.) || *Un bienfait REPROCHÉ tint toujours lieu d'offense* (Rac.) || Fam., — *les morceaux à quelqu'un*, lui reprocher ce qu'il mange. = Dr., — *des témoins*, alléguer des raisons pour les récuser. = Se —, v. pr., se faire des reproches à soi-même ou l'un à l'autre : *il n'y a pour l'homme qu'un vrai malheur, c'est d'avoir quelque chose à se —* (La Br.)

REPRODUCTEUR, TRICE, adj., qui reproduit, qui sert à la reproduction : *organes REPRODUCTEURS, forces REPRODUCTRICES.*

REPRODUCTIBILITÉ, s. f., faculté d'être reproduit, de se reproduire.

REPRODUCTIBLE, adj., susceptible d'être reproduit ou de se reproduire.

REPRODUCTIF, IVE, adj., qui produit de nouveau : *consommation REPRODUCTIVE*, qui engendre un nouveau produit.

REPRODUCTION, s. f., action par laquelle les êtres vivants sont reproduits. = Moyen de perpétuer, de multiplier les végétaux, les semences : *la greffe, les boutures*, etc., *sont des moyens de —.* = Parties qui succèdent à celles qui ont été mutilées

ou arrachées. || Action de livrer de nouveau un ouvrage à la publicité : *la — d'un feuilleton*. = Imitation : *cette statue est la — d'un sujet antique*.

REPRODUIRE, v. a. et irr., produire de nouveau : *la plupart des arbres coupés jusque sur leurs racines REPRODUISENT un nouveau plant* (Ac.) = Présenter de nouveau, livrer de nouveau à la publicité ; rapporter : — *un ouvrage*. — *les paroles de quelqu'un*. *Un copiste qui REPRODUIT jusqu'aux fautes d'orthographe*. *La réfraction n'est pas le seul moyen pour — les couleurs* (Buff.) = Représenter : *la photographie REPRODUIT tout rapidement et avec la plus grande précision*. *Ce tableau REPRODUIT fidèlement vos traits*. = Se —, v. pr., se produire, se montrer de nouveau : *le fanatisme se REPRODUIT sous différentes formes* (Volt.) || *Se — dans le monde*, y reparaitre.

REPROMETTRE, v. a., promettre de nouveau.

REPROUVÉ, E, s., damné, celui qui est réservé aux peines éternelles : *les mêmes dangers qui sont les écueils pour les RÉPROUVÉS deviennent des occasions de mérite pour les justes* (Mass.) || *Figure de —*, figure sinistre, qui annonce une âme perverse.

REPROUVER, v. a., rejeter, blâmer, condamner : — *une doctrine*. *Il n'y a jamais eu de sentiments plus RÉPROUVÉS* (de Retz.) = Théol., destiner aux peines éternelles : *Dieu RÉPROUVA Saül pour sa désobéissance* (Ac.)

REPROUVER, v. a., prouver de nouveau.

REPS, s. m., étoffe de soie très-forte.

REPTILE, s. m., tout animal qui rampe : *le ver est un —*. = Tout animal qui a les pieds si courts qu'il semble se traîner sur le ventre : *les chenilles, les lézards sont mis au rang des REPTILES*. = Plus particu., animal vertébré, ovipare, à sang froid : *les tortues, les serpents, les grenouilles sont des —*. || Fam., homme qui se sert de moyens bas et vils pour s'avancer ou pour nuire aux autres. = Adj., insecte —. || Bas, rampant : *vit-on jamais un esprit plus — ?* (Reg.)

RÉPUBLICAIN, E, adj., qui appartient à la république ; qui est partisan de cette forme de gouvernement : *le gouvernement — est celui où le peuple en corps a la souveraine puissance* (Mont.) = S., —, *je sers la monarchie* (Chât.) *Un vrai — n'a pour père et pour fils que la vertu, les dieux, les lois et son pays* (Volt.)

RÉPUBLICANISER, v. a., rendre républicain ; ériger en république.

RÉPUBLICANISME, s. m., affectation d'opinions républicaines. = Qualité, vertu d'un républicain.

REPUBLICHER, v. a., publier de nouveau.

RÉPUBLICQUE, s. f., forme de gouvernement où la nation a une part directe dans les affaires publiques. || Toute forme de gouvernement qui n'admet pas de monarchie. = L'État lui-même, qui est ainsi gouverné. = La chose publique. = Quelquefois, tout État, même monarchique : *il s'en faut peu que la religion, et la justice n'aillent de pair dans la —*. (La Br.) || *La — des lettres*, les gens de lettres. *Je vois avec plaisir qu'il se forme dans l'Europe une — immense d'esprits cultivés* (Volt.) = Par anal., *deux lois suffisent pour régler la — chrétienne : l'amour de Dieu et celui du prochain* (Pasc.) || *C'est une petite —*, se dit d'une famille nombreuse ou bien d'une maison où il y a un grand nombre de ménages.

RÉPUDIATION, s. f., action de répudier.

RÉPUDIÉ, v. a., renvoyer sa femme suivant

les formes légales : *que tardez-vous, seigneur, à la — ?* (Rac.) || Rejeter, repousser : — *une doctrine, la croyance, la gloire de ses pères*. = Dr., — *un legs, une succession*, y renoncer.

REPUE, s. f., repas où l'on se rassasie : *vous qui cherchez les REPUES franches* (Villon), qui ne coûtent rien ; vieux.

RÉPUGNANCE, s. f., sorte d'aversion pour quelqu'un, pour quelque chose : *la pitié elle-même a ses — et ses dégoûts* (Mass.) V. ÉLOIGNEMENT.

RÉPUGNANT, E, adj., qui répugne. || Contraire, opposé : *proposition RÉPUGNANTE à la foi*.

RÉPUGNER, v. n., être opposé, contraire : *ces choses RÉPUGNENT l'une à l'autre*. Abs., *cela RÉPUGNE*, cela se contredit. = Éprouver un sentiment de répugnance : *la nature RÉPUGNE à la mort* (Boss.) = Inspirer de la répugnance : *la supercherie RÉPUGNE à un vieux soldat* (C. Del.)

RÉPULSIF, IVE, adj., qui repousse : *force, vertu RÉPULSIVE*.

RÉPULSION, s. f., action de ce qui repousse ; état de ce qui est repoussé : *l'attraction et la —*. *La — des corps élastiques*. || Aversion instinctive.

RÉPUTATION, s. f., opinion publique, estime, renom : *bonne, mauvaise —*. *On aime la — d'intégrité, mais on ne veut pas qu'elle coûte* (Mass.) = Abs., il se prend toujours en bonne part : *nous cherchons à nous parer de la — de certains amis qui nous font honneur* (Mass.) || En parl. des choses : *la sainteté et la — de son temple* (Id.)

§ **RÉPUTATION, RENOM**. Le renom est une très-grande réputation, une réputation étendue qui s'acquiert surtout par les armes.

RÉPUTER, v. a., estimer, tenir pour, regarder comme : *ce siège était RÉPUTÉ le plus difficile* (Volt.) *Là toujours le héros passe pour sans pareil ; et, fût-il louche et borgne, est RÉPUTÉ soleil* (Boil.) = Être RÉPUTÉ, avoir de la réputation, être célèbre. || Être censé : *un homme absent pour le service de sa compagnie est RÉPUTÉ présent*.

REQUÉRANT, E, adj., dr., qui requiert, qui demande en justice : *les parties REQUÉRANTES*. = S., les REQUÉRANTS.

REQUÉRIR, v. a. et irr., prier quelqu'un de faire quelque chose ; plus souvent sommer : *je vous prie, et, au besoin, vous REQUIERS, de faire telle chose*. = Réclamer, demander en justice : — *aide et assistance*. — *la force armée*. = Exiger, en parl. des choses : *cela REQUIERT la plus grande diligence*. = Abs.; dr., se dit en parl. des magistrats investis des fonctions du ministère public et chargés de demander l'application des lois pénales.

REQUÊTE, s. f., dr., demande par écrit adressée à qui de droit, et d'après certaines formes établies : *on ne connaît chez eux ni placets ni REQUÊTES* (Boil.) || *Maître des —*, magistrat chargé de rapporter les requêtes au conseil d'État. = Fam., demande verbale, prière, supplique : *qu'à chacun Jupiter accorde sa —, nous lui romprons encor la tête* (La F.) *J'ai, madame, une REQUÊTE à vous présenter* (J.-J.) = Dans les exploits : à la — de, à la demande, à la réquisition de.

REQUÊTE, s. m., ton de chasse pour rappeler les chiens à soi.

REQUÊTER, v. a.; chasse, quêter de nouveau. **REQUIEM** (mot lat.), s. m. inv., prière de l'Église pour les morts. || Ensemble des morceaux de musique composés pour une messe des morts : *les — de Mozart*.

REQUIN, s. m., gros poisson de mer très-vo-race, du genre des squales ou chiens de mer.

REQUINQUER (SE), v. pr., se parer d'une manière affectée : *vous avez pris ce nom burlesque pour vous — à Paris (Les.)*

REQUINT, s. m.; dr. féod., le cinquième du quint que l'on payait à certains seigneurs, outre le quint, quand on vendait un fief dans leur mouvance.

REQUIS, E, adj., mis en réquisition : *soit fait ainsi qu'il est — (J.-B. R.)* || Exigé, prescrit par les lois : *age —, qualités REQUISSES.*

RÉQUISITION, s. f., action de requérir. = Demande faite par l'autorité publique, pour avoir à sa disposition des personnes ou des choses. = *permanente*, se dit de la levée en masse décrétée le 23 août 1793 par le comité de salut public. = Au pl., conclusions du magistrat chargé de requérir l'application de la loi : *le ministère public entendu en ses RÉQUISITIONS.*

RÉQUISITIONNAIRE, s. m., jeune soldat appelé sous les drapeaux par la réquisition.

RÉQUISITOIRE, s. m., acte de réquisition fait par celui qui remplit dans un tribunal les fonctions du ministère public : *quelle doctrine abominable que celle de ce — ! (J.-J.)*

RESCIF, V. RÉCIF.

RESCINDANT, s. m.; dr., demande tendant à faire annuler un acte, un jugement.

RESCINDER, v. a.; dr., casser, annuler un acte, un jugement : *il a fait — le partage.*

RESCISION, s. f.; dr., annulation d'un acte, d'un partage, etc. : *il ne s'agissait alors entre nous que de lettres de — (Beaum.)* = Chir., retranchement, ablation : *la — des amygdales.*

RESCISOIRE, s. m., motif principal pour lequel on s'est pourvu contre un acte, un jugement.

RESCOUSSE, s. f. V. RECOSSE.

REScription, s. f., ordre, mandement par écrit pour toucher une somme.

RESCRIT, s. m., réponse des empereurs romains aux consultations des gouverneurs de province, des juges, etc. = Réponse du pape sur des questions de théologie, sur les bénéfices, les procès, etc.

RÉSEAU, s. m., petit rets : *je ne songerai plus que rencontre funeste, que faucons, que RÉSEAUX (La F.)* || Fam. : *il existe comme une espèce de — étendu sur les lieux bas qui enveloppe la petite multitude (Napol.)* = Tissu de fil, de soie, etc., en forme de rets : *un — noir serrait ses cheveux dans sa maille (Lamart.)* = Anat., entrelacement de vaisseaux, de nerfs, etc. = Ensemble des lignes de chemin de fer qui sillonnent une contrée : *parcourir tout le —.*

RÉSÉDA (mot lat.), s. m., plante herbacée d'une odeur fort agréable.

RÉSERVATION, s. f., action par laquelle on réserve. = Droits qu'on s'est réservés dans un acte. = Droit que le pape se réserve de conférer certains bénéfices dans les pays d'obédience.

RÉSERVE, s. f., action de réserver : *louer sa maison avec — de résilier en cas de vente.* = Au pl., choses réservées : *les RÉSERVES de sa terre montent plus haut que ce qui est affirmé (Ac.)* = Partie de l'armée qu'on n'appelle sous les drapeaux que lorsque les circonstances l'exigent : *corps de — ou —.* = Troupes, vaisseaux qu'on réserve un jour d'action pour les diriger sur les points faibles ou menacés. = Canton réservé pour celui à qui la chasse appartient. || Discretion, circonspection : *insensiblement, la froideur s'introduisait entre nous avec la — (J.-J.)*

|| *Se tenir sur la —*, être sur ses gardes, ne répondre qu'avec circonspection à des avançs. = *A la — de*, loc. prép., à l'exception. = *Sans —*, loc. adv., sans exception. = *En —*, loc. adv., à part, de côté : *mettre une somme en —.* V. DISCRETION.

§ **RÉSERVE, MODESTIE**. La première est une qualité; la seconde, une vertu. Avec de la réserve, on est circonspect, on se tient sur ses gardes; avec de la modestie, on parle et on agit d'une manière conforme à la pudeur.

RÉSERVÉ, E, adj., discret, circonspect, retenu en paroles : *air froid et — (J.-J.)* Nos délassements mêmes doivent avoir je ne sais quoi de délicat, de — (Mass.) = S., personne réservée : *il fait le —.*

RÉSERVER, v. a., garder, retenir quelque chose d'un tout : — *l'usufruit, la jouissance d'un domaine*; — *une part du butin.* || Cas RÉSERVÉ, se dit d'un péché dont on ne peut obtenir l'absolution que du pape ou de l'évêque. = Garder pour un autre temps, pour un autre usage; ménager pour une autre occasion : — *quelque argent pour les occasions imprévues (Ac.)* Nos offices, nous les RÉSERVONS pour nos amis (Mass.) = En parl. des personnes, destiner : *pour d'autres biens sans doute il nous a RÉSERVÉS (Rac.)* Roi RÉSERVÉ aux grands desseins de la Providence (Boss.) = Se —, v. pr., garder, retenir pour soi : *saint Louis se RÉSERVA le jugement des affaires des pauvres (Fléch.)* Dans un sens analogue : *se — pour une meilleure occasion.*

RÉSERVOIR, s. m., lieu, récipient où l'on amasse les eaux; tout endroit où l'eau s'accumule : *les lacs sont des espèces de RÉSERVOIRS. Il y a en Orient des — qui ont jusqu'à deux lieues de surface (Buff.)* || *L'estomac est un — qui reçoit tous les aliments (Fén.)* = Bassin dans lequel on conserve le poisson. = Toute cavité du corps humain dans laquelle s'amasse un fluide : — *des larmes, de la bile.*

RÉSIDENT, E, adj., qui réside : *le lieu où il est —, où elle est RÉSIDANTE. Membres RÉSIDANTS.*

RÉSIDENCE, s. f., demeure ordinaire : *faire sa — dans un pays, dans une ville. Qui n'a pas le don de cacher ce qu'il pense doit faire en ce pays fort peu de — (Mol.)* = Séjour obligé dans le lieu où l'on exerce quelque fonction : *c'est aux prélats de prince prêcher la — (Boil.)* = Lieu où réside un prince, un seigneur : *Fontainebleau est une — impériale.* = Emploi de résident. V. DEMEURE.

RÉSIDENT, s. m., envoyé qui réside auprès d'un souverain étranger, et qui est moins qu'un ambassadeur et plus qu'un agent.

RÉSIDENTE, s. f., femme d'un ministre résident : *madame la — faisait les honneurs du bal.*

RÉSIDER, v. n., faire sa demeure ordinaire en quelque endroit : — *dans son domaine.* = Demeurer dans un lieu où l'on exerce une fonction : *les évêques doivent —.* || *Dans le palais des rois, où le bonheur semble — (Mass.)* Du haut de la montagne, où sa grandeur RÉSIDE (J.-B. R.) || Exister dans : *songez qu'en cet enfant tout Israël RÉSIDE (Rac.)* || Consister : *voilà où RÉSIDE la question, la difficulté.*

RÉSIDU, s. m.; comm. f. reste : — *de compte*; vieux. On dit plutôt RELIQUAT. = Chim., reste des substances soumises à l'action de divers agents.

RÉSIGNANT, s. m., celui qui résigne un office, un bénéfice.

RÉSIGNATAIRE, s. m., celui à qui on a résigné une charge, un office, un bénéfice.

RÉSIGNATION, s. f., action de résigner un office, un bénéfice. = Dr., abandon en faveur de quelqu'un. = Soumission à son sort, à la volonté

de Dieu : *il n'y a de consolation que dans une — entière à la volonté d'un Être suprême* (Volt.)

RÉSIGNER, v. a., se démettre en faveur de quelqu'un d'un office, d'un bénéfice, etc. : — *une charge, un droit à quelqu'un*. || — *son âme à Dieu*, la remettre entre les mains de Dieu. = *Être RÉSIGNED*, être soumis : *toujours plus fort et plus RÉSIGNED à la volonté divine* (Boss.) = Se —, v. pr., se soumettre : *il faut se — aux ordres de la nature* (Volt.)

RÉSILIATION, s. f., résolution, annulation d'un acte : — *d'un bail*.

RÉSILIER, v. a., casser, annuler : — *un bail, un marché, un traité*.

RÉSILLE, s. f., espèce de filet qui enveloppe les cheveux : *les roses que les filles suspendent, en dansant, aux nœuds de leurs RÉSILLES* (C. Del.)

RÉSINE, s. f., matière inflammable, grasse et onctueuse qui suinte des pins, des sapins, etc.

RÉSINEUX, **EUSE**, adj., qui produit de la résine ; qui est de la nature de la résine : *arbre, bois, goût — ; odeur RÉSINEUSE*. = Développé par la résine : *électricité —*.

RÉSIPISCENCE, s. f., reconnaissance de sa faute avec amendement : *revenir à —* (Rac.)

RÉSISTANCE, s. f., qualité par laquelle un corps résiste à l'action d'un autre corps : *il est difficile de graver sur les pierres dures à cause de la — de la matière* (Ac.) — *des solides, des fluides*. || *Pièce de —*, pièce de viande où il y a beaucoup à manger. || *Obstacle, difficulté*, en voulant pousser le volet, je sentis quelque —. || Défense de l'homme et des animaux contre ceux qui les attaquent ou veulent leur faire subir une violence quelconque : *quel débris parle ici de votre — ?* (Rac.) *Atala n'offrait plus qu'une faible —* (Chat.) *L'être le plus faible a l'instinct de la —* (J.-J.) = *Opposition : les grands ne trouvent aucune — dans l'accomplissement de leurs volontés* (Fléch.) V. **OPPOSITION**.

RÉSISTER, v. n., ne pas céder au choc, à l'impression d'un autre corps : *un vieux château qui résiste aux injures du temps*. = Se défendre, opposer la force à la force : *il résiste au superbe et punit l'homme* (Rac.) || S'opposer aux desseins de quelqu'un ; tenir ferme contre quelque chose de puissant : — *à la volonté des dieux* (Mont.) *Quelle colère résiste à ses larmes ?* (B. de St-P.) = *Supporter facilement la peine, le travail ; endurer quelque chose : la jument résiste à la fatigue, à la faim et à la soif* (Buff.) || *Je n'y puis —, ce spectacle me tue* (Rac.) *On ne peut plus — à Vemmi* : fam.

RÉSOLU, **E**, adj., décidé, déterminé ; hardi : *me voilà résolue, je veux parler* (Rac.) *Ne crains rien de mon âme, elle est trop —* (Quinault.) *Je suis accompagné de trois galériens des plus RÉSOLUS* (Les.) = S., *il fait bien le résolu*.

RÉSOLUBLE, adj., qui peut être résolu.

RÉSOLUMENT, adv., avec une ferme résolution : *tout — je veux que tu te taisés* (Mol.) = *Hardiment, avec courage : passer — au travers des ennemis*.

RÉSOLUTIF, **IVE**, adj., qui détermine la résolution des tumeurs, des engorgements : *ouquent —*. *Eaux minérales RÉSOLUTIVES*. = S., *les RÉSOLUTIFS sont pris toutés dans la classe des emollients, tantôt dans celle des excitants et des toniques* (Nysten).

RÉSOLUTION, s. f., cessation totale de consistance ; réduction d'un corps en ses premiers principes : *la — de l'eau en vapeur, — de la neige en eau*. = Action par laquelle on ramène une partie tuméfiée à son état naturel : — *d'une tumeur, d'un*

engorgement. = *Dr.*, cessation d'un bail, d'un contrat, etc. = *Décision d'une question, d'une difficulté : — d'un problème. C'est là qu'elle a trouvé la — de ses anciens doutes* (Boss.) = *Dessein, projet arrêté, détermination : ces grandes RÉSOLUTIONS, que changeront-elles à votre malheur éternel, si la mort les prévient ?* (Mass.) = *Fermeté, courage : il étonna par sa — ceux qu'il ne pouvait étonner par la force* (Fléch.) || *Un homme de —, celui qui exécute avec fermeté ce qu'il a entrepris*.

RÉSOLUTOIRE, adj., qui a pour effet de résoudre quelque acte : *clause —*. = S. m., *un —*.

RÉSOLVANT, **E**, adj., méd., qui résout : *un remède —*. = S., *un —*.

RÉSONNANCE, s. f., prolongation de la durée du son : *nulle part, le tonnerre n'a une aussi grande — que dans une forêt*.

RÉSONNANT, **E**, adj., sonore : *une voûte, une église bien RÉSONNANTE*. || *Voix claire et —*.

RÉSONNEMENT, s. m., retentissement et renvoi du son : *le — de cette voûte nuit à la voix* (Ac.)

RÉSONNER, v. n., renvoyer le son : *une voûte qui RÉSONNE bien*. = *Retenir : la voix d'Énée encor RÉSONNE à son oreille* (Del.) *L'Olympe épouvanté RÉSONNE des cris des vaincus, du vainqueur* (Id.) || *Tout RÉSONNAIT du bruit de ses exploits*, on en parlait partout. = *Rendre beaucoup de son : sa voix RÉSONNAIT sous ces voûtes*.

RÉSORPTION, s. f. ; *physiol.*, action d'absorber de nouveau.

RÉSOUUDRE, v. a. et irr., détruire l'union qui existe entre les parties d'un tout : *le feu RÉSOUT le bois en cendre, en fumée* (Ac.) *Pline dit que la lune RÉSOUT et dénoue ce que le soleil assemble* (B. de St-P.) = *Méd.*, faire disparaître peu à peu et sans suppuration : *les frictions, les fomentations RÉSOLVENT les tumeurs*. = *Décider une question : j'avais RÉSOLU ma vie par l'étude et par la pensée, mais elles ne m'ont pas même nourri* (de Balzac). = *Dr.*, annuler, casser un acte : — *un bail*. = *Déterminer, décider une chose : en vain une fière déesse d'Énée a RÉSOLU la mort* (J.-B. R.) *Que faire, que — en ce pressant danger ?* (Andrieux) = *Déterminer quelqu'un à faire : rien n'a pu te — à quitter des malheureux* (J.-B. R.) = Se —, v. pr., se réduire, se transformer en se divisant : *la glace se RÉSOUT en eau* (Buff.) || *Tout ce que vous dites là se RÉSOUT à rien*. = *Se déterminer à : si je me RÉSOLVAIS à servir, je voudrais au moins n'être pas mal placé* (Les.)

RÉSOURS, adj. m., se dit des choses qui se transforment en se divisant : *brouillard — en pluie*.

RESPECT, s. m., égard, manière d'envisager une chose : *la même proportion est vraie et fausse sous divers RESPECTS* ; vieux. = *Vénération, déférence à cause du caractère, de l'âge : loin de nous les héros sans humanité ; ils pourront bien forcer les RESPECTS, mais ils n'auront pas les cœurs* (Boss.) || *Sauf le — que je vous dois, sauf votre —, termes dont on se sert quand on veut dire quelque chose qui pourrait choquer les personnes à qui l'on parle*. || *Rendre, présenter ses RESPECTS à quelqu'un, assurer quelqu'un de son —, de ses —, etc.*, formules de compliment. || *Tenir quelqu'un en —, lui imposer, le tenir à distance*. || — *humain*, crainte du jugement et des discours des hommes : *le — humain n'arrête pas les grands* (Mass.) || *Fam.* : *sans votre —, je lui aurais appris à connaître les gens de qualité* (Mol.) V. **ÉGARDS**.

§ **RESPECT, VÉNÉRATION, RÉVÉRENCE, HOM-**

MAGE. *Respect* est le mot commun; la *vénération* est un grand respect, joint à l'affection, particul. pour les choses saintes ou sacrées. La *révérence* est un grand respect mêlé de crainte. L'*hommage* est un respect volontaire que l'on porte au mérite ou à la beauté.

RESPECTABLE, adj., digne de respect : *les grands doivent respecter la religion, qui seule les rend eux-mêmes RESPECTABLES* (Mass.)

RESPECTER, v. a., témoigner du respect, honorer, vénérer; avoir égard : — *la vieillisse. Ceux qui ont cessé de craindre le pouvoir peuvent encore — l'autorité* (Mont.) *On doit des malheureux — la misère* (Créb.) || Avoir un respect mêlé de crainte : *par d'éclatants succès ma puissance établie a fait jusqu'aux deux mers — Athalie* (Rac.) || Ne pas profaner : *la pièce où gisait Sixte-Quint était la seule qu'on eût à peu près RESPECTÉE* (Saintine) || Épargner, ne point attaquer : *une vigueur d'esprit et de corps que les maladies avaient jusque-là RESPECTÉE* (Fléch.) = Se —, v. pr., *un vieillard doit se — lui-même s'il veut que les jeunes gens le RESPECTENT* (Ac.) *On respecte dans l'abaissement ceux qui se sont RESPECTÉS dans la grandeur* (Napol.)

RESPECTIF, **IVE**, adj., qui a rapport à chacun en particulier; qui est réciproque : *droits RESPECTIFS, prétentions RESPECTIVES.* = Se disait pour relatif : *père et fils sont des termes —.*

RESPECTIVEMENT, adv., d'une manière respective, réciproque : *les parties adverses ont présenté — leurs requêtes.*

RESPECTUEUSEMENT, adv., avec respect.

RESPECTUEUX, **EUSE**, adj., qui témoigne du respect : *enfant —, fille RESPECTUEUSE.* = Plein de respect : *jamais homme ne fut plus modeste, plus mesuré, plus —* (S.-S.) *Il avait une tendresse — pour son épouse* (Fléch.) = Qui marque du respect, en parl. des choses : *air —* (Fén.) *Termes —* (Volt.) *Il est souvent plus — de se taire que de parler* (Ac.)

RESPIRABLE, adj., qu'on peut respirer : *couches de l'atmosphère à peine.* — (B. de St-P.)

RESPIRANT, **E**, adj., qui respire encore : *sanglants, percés de coups et RESPIRANTS à peine* (Volt.)

RESPIRATION, s. f., action de respirer : *il me tenait si serré, que je n'avais pas la — libre* (Les.)

RESPIRATOIRE, adj., qui sert, qui a rapport à la respiration : *organes RESPIRATOIRES.*

RESPIRER, v. n., attirer l'air dans sa poitrine et le repousser dehors : *si l'air était plus épais, nous ne pourrions —* (Fén.) = Vivre : *tout ce qui RESPIRE. Parlez-moi de mon fils, dites-moi s'il —* (Volt.) || *Venge nos libertés qui RESPIRENT encore* (ld.) *L'enthousiasme RESPIRE dans ses ouvrages* (Cuv.) || Prendre quelque relâche après de grandes peines, après une épreuve pénible : *un moment sans témoins cherchons à —* (Rac.) *Laissez — vos peuples de leur accablement* (Mass.) = Désirer ardemment : *il ne RESPIRAIT qu'après le changement.* = V. a. : (un lieu) où la vertu RESPIRE un air empoisonné (Rac.) || Marquer, témoigner, exprimer vivement : *tout RESPIRE ici la piété* (Boss.) *Le madrigal... RESPIRE la douceur, la tendresse et l'amour* (Boil.) = Désirer vivement : *ne — que guerre et que vengeance* (Rac.)

RESPLENDIR, v. n., briller d'un vif éclat : *tout RESPLENDIT de lumière.* || *Un feu qui luit séparément de celui dont si vivement RESPLENDIT notre grand monarque* (Corn.)

RESPLENDISSANT, **E**, adj., qui respandit : *l'étoile Sirius est d'un blanc —. Les nuages éclairés par le soleil sont RESPLENDISSANTS* (B. de St-P.)

RESPLENDISSEMENT, s. m., grand éclat formé par l'expansion, par la réflexion de la lumière.

RESPONSABILITÉ, s. f., obligation de répondre, d'être garant de certains actes : *la confiance dans ce papier naît de la — du gouvernement* (Necker).

RESPONSABLE, adj., qui répond, qui est garant de quelque chose : *des froideurs de Titus je serai — ?* (Rac.) *Le gouvernement —, obligé de parler, déguise et ment effrontément* (Napol.) *Éditeur —, sous la responsabilité duquel paraît une feuille périodique.*

RESPONSIF, **IVE**, adj.; dr., qui contient une réponse : *mémoire —.*

RESSAC, s. m., reflux violent des vagues après un choc impétueux contre un obstacle : *nous abordâmes avec quelque difficulté, à cause d'un — assez violent* (Chat.)

RESSAIGNER, v. a., saigner de nouveau; tirer du sang une seconde fois. = V. n., se dit du sang qui recommence à couler : *ma plaie RESSAIGNE.*

RESSAISIR, v. a., saisir de nouveau; rentrer en possession d'une chose : *il espérait que sa nouvelle alliance avec le czar le mettrait bientôt en état de — toutes ces provinces* (Volt.) *Tel le tigre en jouant... mord, lâche, RESSAISIT et dévore sa proie* (Del.) || *Comme si, sentant déjà la vie qui m'échappe, je cherchais à la — par ses commencements* (J.-J.) = Se —, v. pr., s'emparer de nouveau : *RESSAISISSONS-nous... d'un droit si important et si dangereux à confier* (Fonten.)

RESSASSER, v. a., sasser de nouveau : — *de la farine.* || Fam., examiner à plusieurs reprises : — *une affaire, un compte, un procès, une question.* — *la conduite de quelqu'un, voir si l'on n'a rien à lui reprocher.* || Répéter toujours la même chose; pop.

RESSAUT, s. m., saillie formée par quelque partie en dehors d'une ligne ou d'une surface. = Par anal. : *je m'assis au — d'un rocher, les pieds pendants sur la vague* (Chat.) = Passage brusque d'un plan horizontal à un autre.

RESSAUTER, v. a., sauter de nouveau : — *un fossé.* = V. n., *il a sauté et RESSAUTÉ par-dessus la corde.* = Archit., faire ressaute.

RESSELER, v. a., remettre la selle à un cheval.

RESSEMBLANCE, s. f., conformité, rapport extérieur entre des personnes ou entre des choses : *nous cherchons à nos propres portraits des RESSEMBLANCES étrangères* (Mass.) *Il n'y a point de vice qui n'ait une fausse — avec quelque vertu* (La Br.) || Conformité entre la copie et le modèle : *ce peintre manque souvent la —.* V. ANALOGIE.

RESSEMBLANT, **E**, adj., qui ressemble.

RESSEMBLER, v. n., avoir de la ressemblance avec quelqu'un ou quelque chose : — *en tout, en partie à quelqu'un. Vous lui RESSEMBLEZ par tous les dons de l'âme* (J.-B. R.) *Nous RESSEMBLONS tous à des eaux courantes* (Boss.) = Offrir l'imitation exacte d'un objet : *ce portrait lui RESSEMBLE beaucoup.* || *Savoir RESSEMBLE au tonnerre* (J.-B. R.) Fam., *cela ne RESSEMBLE à rien, se dit d'une chose d'un goût original ou bizarre.* = Se —, v. pr., avoir du rapport, de la conformité : *les plaisirs se RESSEMBLENT tous* (Mass.) *Se — comme deux gouttes d'eau, parfaitement.* = Ressembler à soi-même : *pour bien faire, Néron n'a qu'à se —* (Rac.) = Prov. : *les jours se suivent et ne se RESSEMBLENT pas, la vie est mêlée de biens et de maux.* = Se copier, se répéter : *ce peintre, ce musicien se RESSEMBLE toujours.*

RESSEMELAGE, s. m., action de ressemeler; résultat de cette action.

RESSEMELEUR, v. a., mettre de nouvelles semelles à une vieille chaussure.

RESSEMER, v. a., semer de nouveau, une seconde fois : *les graminées sont RESSEMÉES et multipliées par les mêmes tempêtes qui dévastent les grandes forêts* (B. de St-P.) *La plupart des oiseaux RESSEMENT le végétal qui les nourrit* (Id.)

RESSENTI, E, adj., se dit des formes, des traits que l'artiste a vivement rendus : *l'Hercule Farnèse a des formes RESSENTIBS* (Ac.)

RESSENTIMENT, s. m., faible renouvellement d'un mal, d'une douleur : *il n'eut jamais aucun — de son indisposition* (Did.) || Souvenir d'une injure avec désir de s'en venger : *son cœur paraissait plein d'un long —* (Volt.) *Modérer ses RESSENTIMENTS* (Fléch.) || Souvenir d'un bienfait, reconnaissance : *souffrez que je vous embrasse pour vous témoigner mon —* (Mol.); vieux en ce sens.

RESSENTIR, v. a., sentir, éprouver : — *des douleurs aiguës* (Fléch.) *Quel peuple n'a pas RESSENTI l'effet de sa valeur?* (Id.) = Être un signe, une marque de : *avec quelle sévérité sainte Thérèse défendit-elle qu'il y eût rien dans les bâtiments de son ordre qui RESSENTIR la vanité* (Id.) = Se —, v. pr., sentir un reste du mal qu'on a eu : *se — de sa goutte, de son rhumatisme*. || Éprouver une influence favorable ou fâcheuse : *on se RESSENT toujours d'une bonne éducation* (Ac.) = Éprouver les suites : *il m'a fait un tour dont il se RESSENTIRA*, dont il portera la peine. *Tout s'est RESSENTI de ses libéralités*, tout le monde en a profité.

RESSERREMENT, s. m., action par laquelle une chose est resserrée : *le — des pores arrête la transpiration* (Ac.) || — *de cœur*, accablement. = — *de l'argent*, sa moins grande circulation.

RESSERRER, v. a., serrer davantage ce qui s'est lâché : — *un cordon, une jarretière, un corset*. || Diminuer, réduire : *il craignait également de prodiguer ou de — les bienfaits du prince* (Fléch.) || Rendre plus étroit, lier plus intimement : — *les liens du sang, de l'amitié* (Mass.) = Constiper, rendre le ventre moins libre : *les cornes, les nésles RESSERRENT le ventre*. Abs., *les coings RESSERRENT*. || — *le cœur*, causer une impression pénible. = *un prisonnier*, le garder très-étroitement. || Abréger, en parl. d'un ouvrage d'esprit : — *un sujet, un acte, un chant*. = Remettre, replacer une chose en son lieu : — *un papier dans son bureau*. = Se —, v. pr., se rétrécir, devenir moins étendu : *les pores se RESSERRENT*. *La prunelle se dilate et se RESSERRE* (Boss.) || *Le ventre se RESSERRE*, devient moins libre. || *La haine se RESSERRE*, mais elle ne se perd point (Fléch.) || Devenir plus froid : *le temps se RESSERRE*. = Fam., devenir rare en parl. de l'argent. || Retrancher de sa dépense, se limiter : *il se RESSERRE dans les bornes étroites du seul nécessaire* (Fléch.)

RESSORT, s. m.; phys., propriété des corps pressés, pliés ou tendus, de se rétablir d'eux-mêmes dans leur premier état : *la plupart des corps font —*. *Ces RESSORTS si merveilleux peuvent-ils avoir été formés par le hasard?* (Fén.) = Morecau de métal fait de telle façon qu'il se rétablit dans sa première situation quand il cesse d'être comprimé : — *d'un fusil, d'une montre, j'avais un carrosse à — bien liants* (Reg.) || Ne se remuer que par —, avoir des mouvements étudiés et contraints. *N'agir que par —*, par l'impulsion d'autrui. *Les courtisans ne sont que de simples —* (La F.) || Activité, énergie :

les grandes passions usent les — de l'âme (Montaigne.) || *Ce qui fait agir; moyen dont on se sert pour réussir : ce sont souvent les plus vils — qui nous font marcher vers la gloire* (Mass.) *L'intérêt est le puissant — qui donne le mouvement aux choses humaines* (Boss.)

RESSORT, s. m., étendue de juridiction : — *d'un tribunal*. *Juger en dernier —*, sans appel. || Compétence : *cela n'est pas de mon —*.

RESSORTIR, v. n., sortir de nouveau : *il RESSORTAIT pour la troisième fois de prison* (Ac.) || Avoir du relief, de la saillie : *ce tableau a une bordure qui le fait —*. || *Les ombres font — les lumières*, de légers défauts font paraître davantage d'heureuses qualités. || Résulter, découler de : *il proposait des explications qui RESSORTAIENT de sa théorie* (Cuvier).

RESSORTIR, v. n.; dr., être du ressort de quelque juridiction : *les tribunaux de première instance RESSORTISSAIENT à leurs cours respectives*. || *Tout ouvrage, toute doctrine RESSORTIT à son tribunal* (J.-B. R.) || Être sous la dépendance de : *les animaux RESSORTISSAIENT à l'homme* (B. de St-P.)

RESSORTISSANT, E, adj., qui ressortit d'une juridiction.

RESSOUDER, v. a., souder de nouveau, refaire une soudure.

RESSOURCE, s. f., ce à quoi on a recours pour se tirer d'embaras, pour vaincre des difficultés : *le vrai courage trouve toujours quelque —* (Fén.) *On a quelquefois dans la main des RESSOURCES que l'on ignore* (Vauv.) || Expédient : *un homme de —*, fertile en expédients. || *Il n'y a point de — avec les sots* (Levis), on n'en peut rien tirer. || Fam. : *faire — de tout*, vendre tout ce qu'on possède. = *Sans —*, loc. adv., sans moyen de sortir d'embaras : *la plupart des hommes se perdent sans —* (Fléch.) || Sans subsistance : *être sans —*. V. EXPÉDIENT.

RESSOUVENIR (SE), v. pr. et irr., se souvenir d'une chose, soit qu'on l'ait oubliée, soit qu'on en ait conservé la mémoire : *il faut se — de ses fautes pour s'en corriger* (Volt.) *Ah! je suis médecin, sans contredit; je l'avais oublié, mais je m'en RESSOUVIENS* (Mol.) || On dit par menace : *je m'en RESSOUVIENDRAI*, je m'en vengerai. *Vous vous en RESSOUVIENDREZ*, vous en serez puni. = *Faire réflexion, considérer : et RESSOUVENEZ-vous quel prélat vous servez* (Boil.); vieux.

RESSOUVENIR, s. m., idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée : *consolemoi des RESSOUVENIRS du passé, du malaise du présent, et des inquiétudes de l'avenir* (B. de St-P.)

RESSUAGE, s. m., action, état d'un corps qui resseut. = Opération qui sépare à l'aide du plomb l'argent contenu dans le cuivre.

RESSUER, v. n., se dit des corps qui laissent sortir leur humidité intérieure : *il dégele, toutes les murailles RESSUENT*. = V. a., aider à l'évaporation. = Séparer à l'aide du plomb l'argent contenu dans le cuivre.

RESSUI, s. m., lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher après la pluie ou la rosée du matin.

RESSUSCITER, v. a., ramener de la mort à la vie : *Notre-Seigneur RESSUSCITA Lacare* (Ac.) Abs. : *tu frappes et guéris, tu perds et RESSUSCITES* (Rac.) = Guérir d'une maladie désespérée : *ce remède l'a RESSUSCITÉ*. || *Cette bonne nouvelle l'a RESSUSCITÉ*, l'a tiré du chagrin mortel où il était. || Renouveler, faire

revivre : — *d'antiques différends* (J.-B. R.) *Il sut — Sophocle en ses écrits* (Boil.) = V. n., revenir de la mort à la vie : *elle s'animait à mourir avec Jésus-Christ et à — avec lui* (Fléché.) = Se dit aussi des choses : *mon esprit prompt à —* (Boil.)

RESSUYER, v. a., essayer de nouveau. = Sécher : *laisser — un mur.* = Se —, v. pr., se sécher.

RESTANT, E, adj., qui est de reste : *le nombre —. La somme RESTANTE. Le rat, à l'heure du repas, dit aux amis RESTANTS* (La F.) || *Poste —*, mots que l'expéditeur d'une lettre substitue sur l'adresse à l'indication du domicile du destinataire, lorsqu'il veut que sa lettre soit conservée au bureau de destination jusqu'à ce que le destinataire vienne l'y chercher. = S. m., ce qui reste d'une somme, d'une quantité. On dit plutôt le *reste*.

RESTAURANT, E, adj., qui restaure, qui répare les forces : *aliment —, potion RESTAURANTE.* = S. m., ce qui restaure : *c'est un bon — que le vin, le bouillon.* = Consummé fort succulent. = Établissement d'un restaurateur.

RESTAURATEUR, TRICE, s., celui, celle qui répare, qui rétablit : — *de tableaux*, || — *d'une ville, des lois, des lettres* (Voll.) *Nous pouvons l'appeler la RESTAURATRICE de la règle de saint Benoît* (Boss.) = S. m., traicteur : *carte du —.* = Adj. en parl. des arts : *architecte, peintre, sculpteur —.*

RESTAURATION, s. f., réparation, rétablissement : — *d'une église, d'une statue, d'un monument.* || — *de la discipline, des lois.* || Rétablissement d'une dynastie sur le trône : *la — des Stuarts en Angleterre.* || Abs., le retour des Bourbons en France : *la première et la seconde —.*

RESTAURER, v. a., réparer, remettre en bon état, rétablir : — *un tableau, un monument.* — *ses forces, sa santé. Le père et la mère retournent le soir à la ville bien RESTAURÉS et chargés de vivres pour la semaine* (B. de St-P.) || — *l'État, les arts, les lettres, les sciences.* = Se —, v. pr., fam., rétablir ses forces par une bonne nourriture.

RESTE, s. m., ce qui demeure d'un tout, d'une quantité : *les RESTES d'un festin.* || *Un — de sang que l'âge avait glacé* (Rac.) *La brebis perdue est préférée par le bon pasteur à tout le — du troupeau* (Boss.) = Ce qui reste d'une famille, d'une troupe, d'une nation : *du fidèle David c'est le précieux —* (Rac.) = S. pl., dépouille mortelle de l'homme : *relevez de mon fils les — insensibles* (C. Del.) = Débris : *les — d'une grandeur qui menace ruine* (Fén.) = *Le — des hommes, les autres hommes, par opposit.* à ceux dont on parle. Par dénigrement : *le — ne vaut pas l'honneur d'être nommé* (Corn.) = Ce qu'un autre a refusé ou abandonné : *il n'a eu que mes —.* || Fam. : *et le —*, formule qui annonce qu'on abrège un récit, une citation. = T. de jeu : *faire son —*, mettre au jeu tout l'argent qu'on a encore devant soi. || Prov. : *jouer, aller de son —, employer ses dernières ressources.* || Fam. : *je vais prendre congé sans demander mon —* (Étienne), me retirer sans rien dire. = *Être en —*, devoir encore quelque chose. || *Ne pas vouloir demeurer en — de générosité.* = Arith., résultat d'une soustraction. = *Au —, du —*, loc. adv., au surplus, d'ailleurs. = *De —, loc. adv.*, plus qu'il ne faut : *il a de l'argent, de l'esprit de —.*

RESTER, v. n., être de reste : *des trésors de David voilés ce qui me RESTE* (Rac.) *Le peu de chemin qui vous RESTE à faire* (Mass.) = Demeurer : *elle se croyait damnée, et RESTAIT toujours couchée*

sans remuer (B. de St-P.) — *sans appui. La victoire RESTA indécise entre les deux armées* (Ac.) = *Séjourner : s'il RESTE, il faut — ; s'il part, suivre ses pas* (C. Del.) = Se fixer : *il ne peut — nulle part.* || *Il n'y a que les choses principales qui RESTENT dans la mémoire* (Volt.) = Demeurer dans le même état : — *dans une même attitude* (Buff.) — *oisif* (Volt.) || *Il est RESTÉ sur la place, il a été tué sur le champ de bataille.* = S'arrêter, se borner : *RESTONS-EN LÀ, ne poursuivons pas.* = Mus., faire une tenue. = Mar., être situé. V. **DEMEURER**.

RESTITUABLE, adj., que l'on doit rendre : *somme —.* = Qui peut être rétabli, remis en son premier état.

RESTITUER, v. a., rendre ce qui a été pris ou ce qui est possédé indûment : *RESTITUE ce bien mal acquis* (Fléché.) — *L'honneur à quelqu'un, lui rendre l'honneur.* = Rétablir, remettre dans son premier état : — *un passage, un texte* (Volt.) = Dr., remettre une personne dans l'état où elle était avant un jugement. *Médailles RESTITUÉES.* V. **RESTITUTION**. = Archit. : — *un édifice, faire le plan d'un édifice entièrement détruit.* V. **REDONNER**.

RESTITUTION, s. f., action de restituer. = Action de rétablir, de remettre une chose en son premier état : — *d'un texte, d'un passage.* = Dr., jugement qui relève quelqu'un d'un engagement qu'il avait contracté. = Archit., représentation d'un monument entièrement détruit. || *Médailles de —, médailles RESTITUÉES*, ou simpl. **RESTITUTIONS**, celles qui reproduisent des médailles précédemment frappées ; celles qui rappellent le souvenir d'un roi ou d'une ancienne famille.

RESTREINDRE, v. a. et irr., resserrer ; peu us. || Réduire, limiter, contenir : — *ses besoins à l'étroit nécessaire* (Barth.) *L'autorité cherche toujours à renverser les barrières qui la RESTREIGNENT* (Volt.) = Se —, v. pr., réduire sa dépense ; se borner à.

RESTRICTIF, IVE, adj. ; dr., qui apporte une restriction.

RESTRICTION, s. f., action de restreindre, modification : *clause qui porte —* (Ac.) — *mentale*, réserve qu'on fait d'une partie de ce que l'on pense pour tromper ceux à qui l'on parle.

RÉSULTANT, E, adj. ; dr., qui résulte. = **RÉSULTANTE**, s. f., force qui résulte de la composition de plusieurs forces appliquées à un point donné.

RÉSULTAT, s. m., ce qui résulte d'un fait, d'un principe, etc. : *aujourd'hui je regarde l'ambition comme un simple — de notre éducation* (B. de St-P.)

RÉSULTER, v. n., s'ensuivre ; il n'est us. qu'à l'infin. et à la 3^e pers. du sing. des autres temps : *que peut-il — de tous ces rassemblements?* = Être la conséquence : *nous ne faisons jamais de grands biens ni de grands maux sans qu'il en RÉSULTE de semblables* (La Roch.) *De ces dissensions est RÉSULTÉE une guerre civile* (Volt.)

RÉSUMÉ, s. m., précis, abrégé : — *d'un discours, d'une histoire.* = *Au —, en —*, loc. adv., en résumant, en récapitulant tout. V. **ARRÉGÉ**.

RÉSUMER, v. a., exprimer en peu de paroles ce qui a été dit ou écrit plus longuement : — *une leçon, une discussion.* = Se —, v. pr., reprendre brièvement ce qu'on a dit et en tirer une conclusion.

RÉSURRECTION, s. f., retour de la mort à la vie : *la même charité qui nous fait regretter la mort des fidèles nous fait espérer leur —* (Fléché.) = Guérison surprenante, inespérée. = Tableau représentant la résurrection de Jésus-Christ.

RÉSURRECTIONNISTE, s. m., se dit des hommes qui, en Angleterre, font métier de déterrer des cadavres pour les vendre aux chirurgiens.

RETABLE, s. m.; archit., parquet plus ou moins orné, contre lequel est appuyé l'autel, et qui enferme ordinairement un tableau.

RÉTABLIR, v. a., remettre une personne ou une chose en son premier ou dans un meilleur état : — *sa maison, sa santé, ses affaires.* — *un temple, les lois* (Boss.) — *l'autorité* (Fléch.) = Remettre quelqu'un dans le rang, dans l'état où il était auparavant : *ces lois que Charles II a protégées, l'ont rétabli presque toutes seules* (Boss.) — *quelqu'un dans ses droits* (Mass.) || Faire renaître : *Vendôme sut y — l'abondance* (J.-B. R.) = Restituer : — *un texte, un passage d'un auteur.* = Se —, v. pr., recouvrer la santé. = Revenir à un état meilleur : *sa santé autrefois languissante se rétablit.* || Recouvrer un état prospère : *après cette paix, la France se rétablit faiblement* (Volt.)

RÉTABLISSEMENT, s. m., action de rétablir; état de ce qui est rétabli : — *d'un mur, d'une loi, d'une coutume.* Le — *de la foi en Angleterre* (Boss.) Le — *des sciences et des arts at-il contribué à épurer ou à corrompre les mœurs?* (J.-J.) = Retour à la santé.

RETAILLE (l' m.), s. f., ce qu'on retranche d'une chose en la façonnant.

RETAILLER (l' m.), v. a., tailler de nouveau : — *sa plume, des arbres.*

RETAPER, v. a., remettre un chapeau à neuf. — *une perruque, la friser et la poudrer.* || Fam. : *il a été bien retapé*, il a été fort maltraité.

RETARD, s. m., délai, remise : *partir sans —.* || — *d'une montre, d'une pendule*, partie du mouvement qui sert à la retarder ou à l'avancer. = En —, loc. adv., qui arrive trop tard : *vous êtes en —.* || *L'horloge est en —*, marque une heure trop peu avancée.

RETARDATAIRE, adj., se dit des contribuables en retard de payer, des conscripts qui ne se rendent pas à temps sous les drapeaux. = S. m., les RETARDATAIRES, ceux qui sont en retard.

RETARDATION, s. f.; phys., ralentissement du mouvement d'un corps : *Newton est le premier qui ait donné les lois de la — du mouvement des corps dans les fluides* (Ac.)

RETARDATRICE, adj.; phys. : *force —*, force qui retarde le mouvement des corps.

RETARDEMENT, s. m., délai, remise : *son impatience de combattre ne souffrait aucun —* (Volt.) Tous vos RETARDEMENTS sont pour moi des refus (Rac.)

RETARDER, v. a., différer, arrêter, empêcher d'avancer : — *un payement, le jugement d'un procès.* — *un courrier.* Ne les RETARDEZ pas dans leur course précipitée (La Br.) *Que la pitié RETARDE un peu tes pas* (J.-B. R.) — *une montre, une horloge*, faire qu'elle marque une heure moins avancée ou qu'elle aille moins vite. = V. n., être en retard, aller trop lentement : *ma montre RETARDE de plus de dix minutes.* On dit dans le même sens : *la marée RETARDE, la fièvre RETARDE. La lune RETARDE tous les jours de trois quarts d'heure*, paraît tous les jours trois quarts d'heure plus tard. V. TARDER.

RETEINDRE, v. a., teindre de nouveau. = Se —, v. pr., être reteint : *la laine se RETEINT plus facilement que la soie.*

RETEINDRE, v. a., tendre de nouveau.

RETENIR, v. a. et irr., tenir encore une fois, ravaoir : *je voudrais bien — l'argent que je lui ai prêté*

(Ac.) Fam. : *il voudrait bien — ce qu'il a dit*, il voudrait bien ne pas l'avoir dit. = Garder par-devers soi ce qui est à un autre : — *les gages d'un domestique, le bien d'autrui.* || *Comment lui rendre un cœur que vous ne RETENEZ?* (Rac.) = Garder, conserver, ne point se dessaisir d'une chose : *Cinna, par vos conseils, je RETIENDRAI l'empire* (Corn.) = Conserver, ne pas perdre, en parl. d'une habitude, d'une qualité bonne ou mauvaise : — *l'accent de son pays.* Les Turcs ont RETENU plusieurs usages des peuples conquis (Chat.) = Déduire d'une somme, prélever, réserver : *il m'a RETENU ce que je lui devais.* = Arith. : — *un chiffre*, le réserver, dans une addition, pour le joindre aux chiffres de la colonne suivante. = S'assurer par précaution de ce qu'un autre aurait pu prendre : — *un bateau, une place, une loge au théâtre.* = Arrêter, ne pas laisser partir : *on m'a RETENU à souper* (Rac.) || RETENEZ vos soupirs (Boil.) — *ses larmes* (Barth.) — *son haleine* (Fén.) — *le bras prêt à frapper* (Rac.) = Réprimer, modérer : — *sa colère* (Id.) *Je ne puis — ma bile davantage* (Reg.) = Garder dans sa mémoire : *l'homme oublie plus de choses qu'il n'en RETIEN* (Buff.) = Abs., empêcher la voiture d'aller trop vite à une descente : *ce cheval RETIEN bien.* = Se —, v. pr., être retenu, s'accrocher à quelque chose pour ne pas tomber, s'arrêter avec effort : *se — aux branches, se — aux crins du cheval.* || Se modérer : *se — au milieu des partis* (Volt.) || Dans un sens analogue : *les épauchements de l'amitié se RETIENNENT devant un témoin quel qu'il soit* (J.-J.) = Différer de satisfaire aux besoins naturels : *il avait un besoin pressant, il s'est RETENU.* V. GARDER.

RETENTION, s. f.; dr., réserve, réservation : *droit de —.* = Méd., — *d'urine*, ou simpl. —, difficulté d'uriner.

RETENTIR, v. n., résonner, rendre, renvoyer un son éclatant : *sous les cris redoublés tous les bancs RETENTISSENT* (Boil.) *Des voix éclatantes faisaient — les airs de leurs chants* (Barth.) *Le monde fait — la terre du bruit des louanges des conquérants* (Mass.) = Faire ou produire un bruit éclatant : *ce bruit m'a RETENI dans l'oreille* (Ac.) || *Faites — jusqu'au ciel les vœux des pauvres que vous renfermez* (Fléch.)

RETENTISSANT, E, adj., qui retentit : *bruit —, voix RETENTISSANTE, lieux RETENTISSANTS.*

RETENTISSEMENT, s. m., son, bruit renvoyé avec éclat. || *Ce fait a eu un grand — dans le monde.* Un — *d'allégresse* (J.-J.)

RETENTUM (mot lat.), s. m., ce que l'on réserve en soi-même par duplicité lorsqu'on traite d'affaires avec quelqu'un.

RETENUE, s. f., modération, modestie, discrétion : *il jougnait la — du jugement à la hardiesse du courage* (Fléch.) *Quoi! ta rage à mes yeux perd toute —* (Rac.) = Ce qu'on retient sur un traitement ou sur une rente : *faire, subir une —.* = Privation de récréation ou de sortie dans un collège. = Espace entre deux écluses : *la — des terres est couverte d'une palissade* (La F.) V. DISCRÉTION.

§ **RETENUE, MESURE.** La retenue fait qu'on ne prend pas la liberté de faire certaines choses. La mesure est quelque chose qu'on prend en dehors de soi pour se régler et qu'on garde ou qu'on ne garde pas.

RÉTHEL, s.-préf. du départ. des Ardennes.

RETERSAGE, s. m., action de reterser; résultat de cette action.

RETERSER, v. a., donner un second labour à la vigne pour détruire l'herbe.

RÉTIARE, s. m., gladiateur qui se servait d'un filet pour envelopper son adversaire, de manière à lui ôter les moyens de se défendre.

RÉTICENCE, s. f., omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire; la chose qu'on n'a pas dite. || Fig. de rhétorique par laquelle l'orateur s'interrompt, mais fait entendre ce qu'il ne dit pas expressément : *la — en dit quelquefois plus que les paroles* (Ac.)

RÉTICULAIRE, adj.; anat., qui ressemble à un réseau, aux mailles d'un filet.

RÉTICULÉ, E, adj.; bot., marqué de nervures croisées en forme de réseau.

RÉTIF, IVE, adj., qui s'arrête ou qui recule au lieu d'avancer : *un cheval —*. *Les mules sont ordinairement RÉTIVES ou quinteuses* (Ac.) || Difficile à conduire, à persuader; indocile : *il est des naturels RÉTIFS que la vérité fait cûbrer* (Mol.) *Pour lui, Phébus est sourd et Pégase est —* (Boil.) = S. m. : *il fait le —*. V. REVÊCHE.

RÉTINE, s. f.; anat., membrane formée dans le fond de l'œil par une expansion du nerf optique.

RÉTINITE, s. f., inflammation de la rétine.

RETIKADE, s. f.; anc. fortif., retranchement fait derrière un ouvrage.

RETIRATION, s. f.; impr., action d'imprimer le verso d'une feuille de papier.

RETIREMENT, s. m.; chir., contraction, raccourcissement : — *des nerfs, des muscles*.

RETIRÉ, E, adj., solitaire, peu fréquenté : *les lieux les plus RETIRÉS*. *Mener une vie RETIRÉE*, vivre loin du commerce des hommes. = Abusiv., qui n'exerce plus : *un médecin —*.

RETIRER, v. a., tirer de nouveau, une seconde fois : — *le canon*. = Tirer à soi, tirer en arrière : — *sa tête, son bras*. || — *son amitié, sa protection*, cesser de l'accorder. || — *sa parole*, se dégager d'une promesse. = Tirer une personne, une chose du lieu où elle était : — *une garnison d'une place*. — *des effets qui étaient en gage*. — *une proposition*, un projet de loi. *Oui, j'ai vu l'assassin — son poignard tout fumant de son sein* (Rac.) || — *quelqu'un des voies de l'iniquité* (Mass.) = Donner asile, retraite : *savez-vous quel serpent inhumain Iphigénie avait RETIRÉ dans son sein?* (Rac.) = Dr., — *une terre, ses biens*, en opérer le retrait. = Percevoir, recueillir : *il RETIRE peu de sa charge, de son domaine*. || *Quel fruit avez-vous RETIRÉ de votre philosophie?* (Barth.) = *de la gloire, du profit, de la honte*. = Tirer, faire sortir une chose d'une autre : *on RETIRE de l'huile des olives*. = V. n., *la mer RETIRE*, elle est dans le reflux. = Se —, v. pr., s'en aller, s'éloigner : *vous pouvez présentement vous —* (Dest.) = Rentrer chez soi : *se — dans son appartement*. Abs., *nous nous RETIRÂMES vers le milieu de la nuit* (Barth.) = Cesser d'exercer un état, une profession : *il s'est RETIRÉ du service, du commerce, des affaires*. = Aller dans un lieu pour s'y établir : *se — à la campagne*. *Joseph s'était RETIRÉ Pété dernier à un petit village voisin de Meudon* (Ste-B.) = Se réfugier, s'installer dans une demeure loin du monde : *la plupart des habitants s'étaient RETIRÉS dans la montagne à l'arrivée du pacha* (Chat.) *Se — dans un couvent*. = Se raccourcir : *le parchemin se RETIRE au feu*. = En parl. d'une rivière, rentrer : *un fleuve qui se RETIRE insensiblement dans son lit* (Barth.)

RETOMBÉE, s. f.; archit., portion d'une voûte ou d'une arcade qu'on peut poser sans cintre.

RETOMBER, v. n., tomber de nouveau : *l'enfant*

lui échappe et RETOMBE dans le puits. || Recommencer d'être malade, après avoir cessé de l'être : *j'étais un peu mieux, je RETOMBE*. || — *dans la barbarie* (Mass.) — *dans les mêmes alarmes* (Rac.) = Tomber après s'être élevé : *il souleva l'Étna, l'Étna sur lui* RETOMBE (Volt.) || Peser sur : *le mal que l'homme fait RETOMBE sur lui* (J.-J.)

RETONDRE, v. a., tondre de nouveau. = Archit., abattre les ornements inutiles ou de mauvais goût.

RETORDEMENT, s. m., action de retordre; résultat de cette action.

RETORDEUR, s. m., ouvrier qui retord le fil : *les RETORDEURS de fil à coudre sont les plus exposés aux crises industrielles* (Blanqui).

RETORDOIR, s. m., machine qui sert à retordre.

RETORDRE, v. a., tordre de nouveau, en parl. du fil ou de la ficelle.

RETORQUER, v. a., tourner contre son adversaire les arguments dont il s'est servi.

RETORS, E, adj., qui a été retordu : *fil —*. || Fam., rusé, artificieux : *un homme —*, ou s., un —.

RETORSION, s. f., action de retorquer.

RETORTE, s. f.; chim., cornue à bec recourbé.

RETOUCHE, s. f.; peint., endroits d'un tableau que l'on a retouchés ou repeints. = Grav., reprise au burin des tailles à demi usées.

RETOUCHER, v. a., toucher de nouveau; corriger, perfectionner : — *un tableau, une planche*. *Je vais me mettre tout de bon à —* *Alzire pour l'impression* (Volt.) V. REVOIR.

RETOUR, s. m., action de retourner, de revenir : *je ne vois que l'impossibilité à votre —*, moi qui ne fais que le souhaiter (Sév.) Être sur son —, être prêt de partir pour retourner. || Être sur le —, commencer à vieillir, à décliner : *la dévotion est un vernis que les femmes passent sur leur réputation quand elles sont sur leur —* (La Br.) || — *d'une âme à Dieu*, action d'un pécheur qui se convertit. || Réflexion sérieuse : *lorsque nous voulons juger les autres, faisons un — sur nous-mêmes* (Pasc.) = Arrivée au lieu d'où l'on était parti : *au — de la chasse*. *Il est en fin de —* (Les.) || *De la saison nouvelle j'attendrai le —* (J.-B. R.) *Le gouvernement d'Auguste semblait un — aux lois* (Villem.) || Changement, vicissitude des affaires : *nos temps sont féconds en RETOURS* (Bér.) *La fortune inconstante a ses —* (Mont.) = Action du cerf qui revient sur les mêmes voies pour dérouter les chiens. || Artifice, ruse : *ah! je connaissais peu vos — ordinaires* (J.-B. R.) = Ce qu'on ajoute pour rendre un troc égal : *je vous donnerai cent francs de —*. || Reconnaissance, réciprocité de sentiment : *payer quelqu'un de —*. *Quand on attend quelque — d'un bienfait, ce n'est plus libéralité, c'est trafic* (St-Evr.) = Dr., réversion : *la Bretagne, comme grand fief, a fait — à la couronne* (Chat.) = Archit., encoinure d'un bâtiment, angle formé par une partie de construction qui fait saillie en avant d'une autre : *aile en —*. — *d'équerre*, ce qui forme un angle droit. = Au pl., tours contraires, multipliés. En ce sens on le joint au mot tour : *les tours et les — d'une rivière, d'un labyrinthe*. = Au jeu de trictrac : *jan de —*, se dit lorsqu'on passe ses dames dans le jeu de l'adversaire pour y faire son plein. = Sans —, loc. adv., pour jamais : *est-ce que sans — ta pitié l'abandonne?* (Rac.) = En —, loc. adv. : *les grâces que la peur accorde ne méritent et n'obtiennent pas de reconnaissance en —* (Sismondi). = En — de, loc. prép., même sens.

RETOURNE, s. f., carte qu'on retourne à certains jeux et qui indique l'atout.

RETOURNER, v. n., aller de nouveau dans un lieu : *il ne fait sans honneur — sur mes pas* (Rac.) || Recommencer à faire les mêmes choses : — *au combat, au travail*. — *en arrière*, renoncer à une entreprise dont on est rebuté. || — *à Dieu* (Boss.), se convertir. || Retomber sur : *souvent la perfidie RETOURNE sur son auteur* (La F.) = T. de jeu de cartes, v. impers., il se dit de la retourne : *il RETOURNE carreau* || Fam. : *vous ne savez pas de quoi il RETOURNE*, ce qui se passe. || *N'y RETOURNEZ pas*, ne faites plus la même faute : *je vous pardonne cette petite vanité; mais n'y RETOURNEZ plus* (Dest.) = V. a., tourner d'un autre sens : *quand cet habit sera vieux, faites-le* — (Id.) = Agric. : — *un sol, le bœcher*, pour le disposer à recevoir une autre culture. On dit aussi — *du gazon, de la luzerne*. || Fam. : — *quelqu'un, lui faire changer d'avis. Tourner et — quelqu'un de tous sens*, prendre différents biais pour le faire parler. = Se —, v. pr., se tourner dans un autre sens : *il ne fait que se tourner et se — dans son lit* (Ac.) = Regarder derrière soi : *alors vous vous RETOURNEREZ, vous verrez de loin la félicité des justes dont vous serez exclus pour jamais* (Boss.) || Prendre d'autres mesures : *il saura bien se —*. = S'en —, s'en aller : *ils s'en RETOURNENT chez eux éperdus et bénis* (Boil.) V. **REVENIR**.

RETRACER, v. a., tracer de nouveau, d'une manière nouvelle. || Décrire le passé, en rappeler le souvenir : *vous n'en sauriez, Seigneur, — la mémoire* (Rac.) *Des premiers temps nous — quelque ombre* (Id.) = Se —, v. pr., se rappeler une chose : se — *le portrait, la vie, les paroles d'un ami qui n'est plus*. = Être rappelé à la mémoire.

RETRACTATION, s. f., désaveu formel de ce qu'on a dit, fait ou écrit : — *volontaire, forcée*.

RETRACTER, v. a., déclarer qu'on n'a plus l'opinion qu'on avait avancée; désavouer : — *une proposition, une calomnie* (Ac.) *On a souvent des erreurs à —* (Volt.) = Se —, v. pr. : *il pouvait instruire sans se — et sans se condamner soi-même* (Fléch.)

RETRACTEUR, s. m.; chir., instrument destiné à relever les chairs après leur section, dans l'amputation de la cuisse.

RETRACTILE, adj., qui a la faculté de rentrer en dedans, de se retirer : *ongles RETRACTILES*.

RETRACTILITÉ, s. f., qualité de ce qui est rétractile : *la — des fibres*.

RETRACTION, s. f.; méd., raccourcissement, contraction d'une partie.

RETRAIT, E, adj., se dit des grains mal remplis qui contiennent peu de farine : *blé —*.

RETRAIT, s. m.; dr. : — *successoral*, action de racheter la part d'un cohéritier. = Action de retirer un projet présenté à une assemblée.

RETRAITE, s. f., action de se retirer : *songer à la —*. *Monsieur, il faut faire —* (Mol.) = Signal donné aux gens de guerre pour les faire rentrer à une certaine heure : *on a battu la —*. = T. de chasse : *sonner la —*, rappeler les chiens. = Marche rétrograde d'un corps d'armée : *dans l'antiquité, la plus fameuse — est celle des dix mille, si bien décrite par Xénophon*. || *Battre en —*, ne plus soutenir ses prétentions. = Action de se retirer du monde, de la cour, des affaires : *prendre le parti de la —* (Mass.) = Lieu où l'on se retire : *le hasard nous a conduits dans sa charmante —* (Barth.) = Lieu de refuge : *la reine n'a plus de —* (Boss.) =

État d'une personne retirée des affaires : *la — a presque toujours trompé ceux qu'elle flattait de l'espérance du repos* (Boss.) = Éloignement momentané du monde pour se livrer à des exercices de piété : *se mettre en —*. = Demeure humble et obscure des indigents : *sortez de vos RETRAITES, familles infortunées* (Fléch.) = Pension accordée à celui qui se retire d'un service : *il a une belle —*. = Archit., diminution progressive d'épaisseur donnée à un mur, d'étage en étage. = Chim., diminution de volume d'un corps séché au feu.

RETRAITE, s. f.; comm., traite faite après le prêt d'une lettre de change sur le dernier endosseur. = Lettre de change qu'un négociant tire sur un autre négociant qui vient d'en tirer une sur lui.

RETRAITÉ, E, adj., qui est à la retraite, qui a une pension de retraite : *officier —*. = S. : *un —*.

RETRANCHEMENT, s. m., suppression de quelque partie d'un tout. = Suppression totale : *le — de sa pension le met dans la misère* (Ac.) || *Le sentiment de la gloire suppose le — des passions communes* (Thomas). = Archit., espace retranché d'un plus grand. = Milit., se dit des travaux exécutés pour se mettre à couvert contre les attaques des ennemis : *de prodigieux RETRANCHEMENTS* (Boss.) *Des ses — il décourage les vôtres* (Rac.) || *Forcer quelqu'un dans ses —, dans ses derniers —*, détruire ses dernières, ses plus fortes objections.

RETRANCHER, v. a., ôter une partie d'un tout : *ce que saint Louis donnait pour ses aumônes était ce qu'il RETRANCHAIT de ses plaisirs* (Fléch.) *Chaque instant nous RETRANCHE une partie de nous-même* (Mass.) = Ôter entièrement, supprimer : *ce mot me semble froid, je le RETRANCHERAI* (Boil.) || — *de la communion des fidèles, excommunier*. = Milit., fortifier par des retranchements : — *un camp. Il avait RETRANCHÉ son armée à la hâte* (Volt.) = Se —, v. pr., se restreindre, se réduire : *elle se RETRANCHE ce que d'autres avaient pris pour nécessaire* (Fléch.) = Abs., faire des économies : *les riches se RETRANCHENT, les pauvres gens ne font rien* (Did.) = Milit., se fortifier par des retranchements : *dans quelque affreuse montagne que Mercy se RETRANCHE* (Boss.) || *Il lui oppose un caractère sérieux dans lequel il se RETRANCHE* (La Br.) *Ces femmes qui se RETRANCHENT fièrement sur leur pruderie* (Mol.)

RETRAVAILLER (Il m.), v. a., travailler de nouveau : — *un discours, un ouvrage*; fam.

RÉTRÉCI, E, adj., étroit, borné.

RÉTRÉCIR, v. a., rendre plus étroit : — *un habit, un chemin, un canal*. || *Cette habitude de dire des riens RÉTRÉCIT l'esprit* (J.-J.) = V. n., devenir plus étroit : *une rue qui va en RÉTRÉCISSANT*. = Se —, v. pr., même sens : *le cuir se RÉTRÉCIT à la pluie*. || *C'est ainsi que la sphère du monde et des auteurs se RÉTRÉCIT* (J.-J.)

RÉTRÉCISSEMENT, s. m., action par laquelle une chose est rétrécie; état d'une chose rétrécie : *le — d'une pièce de toile, de drap. — d'une vallée*. || — *de l'esprit, des idées*.

RETREMPER, v. a., tremper de nouveau : — *l'acier*. || *RETREMPER vos cœurs aux sources de la foi* (Soumet). = Se —, v. pr. : *il y a des caractères qui se RETREMPENT dans la liberté* (Lamar.)

RETRIBUER, v. a., donner à quelqu'un un certain salaire pour son travail.

RETRIBUTION, s. f., salaire d'un travail, d'un service, d'une peine. = Honoraires donnés pour droit de présence dans l'exercice d'une fonction : *il*

y a plus de — dans les paroisses pour un mariage que pour un baptême (La Br.)

RÉTROACTIF, IVE, adj., qui a des effets dans le passé : *nulle puissance humaine ni surhumaine ne peut justifier l'effet RÉTROACTIF d'aucune loi* (Mirab.)

RÉTRAOCTION, s. f., effet de ce qui est rétroactif.

RÉTRAOCTIVITÉ, s. f., qualité de ce qui est rétroactif : — *des lois*.

RÉTROCÉDER, v. a.; dr., rendre à quelqu'un le droit qu'il nous avait cédé : — *une créance*.

RÉTRORÉSSION, s. f., acte par lequel on rétrocede : *faire — d'une créance*.

RÉTROGRADATION, s. f., action de rétrograder. = Mouvement par lequel les corps célestes paraissent aller contre l'ordre des signes. = Se dit aussi du mouvement des équinoxes.

RÉTROGRADE, adj., qui se fait en arrière : *mouvement, marche —*. = En parl. des corps célestes, qui va ou paraît aller contre l'ordre des signes : *le soleil et la lune ne sont jamais RÉTROGRADES* (Ac.) || Qui veut rétablir le passé, ennemi du progrès : *esprit, politique —*. = S. m., les **RÉTROGRADÉS** s'attachent au passé avec une obstination puérile.

RÉTROGRADER, v. n., retourner en arrière : *l'armée a été obligée de —*. *L'éléphant ne peut se tourner sur lui-même pour — qu'en faisant un circuit* (Buff.) = En parl. des corps célestes, paraître rétrograde. || *Quand on n'avance pas dans les arts, on RÉTROGRADE*. V. RECULER.

RÉTROSPECTIF, IVE, adj., qui regarde en arrière; qui s'occupe du passé : *regard, coup d'œil —*; *revue RÉTROSPECTIVE*.

RETOUSSEMENT, s. m., action de retousser.

RETOUSSÉ, E, adj., relevé : *nez —*, dont le bout est un peu relevé. || *Avoir les bras RETOUSSÉS jusqu'au coude*, avoir ses manches retoussées de manière que le bras soit nu jusqu'au coude. = *Ce cheval a les flancs RETOUSSÉS*, il a les flancs creux.

RETOUSSER, v. a., relever quelque chose de manière à ce qu'elle ne traîne pas à terre : — *sa robe, sa jupe*. = Relever bien haut : — *sa moustache*. = Se —, v. pr., relever sa robe.

RETOUSSIS, s. m., partie retoussée du bord d'un chapeau. = Partie retoussée des basques d'un uniforme. = Pièce de cuir jaune rabattue sur le haut des bottes. = Revers, dessous des feuilles : *le — de leur feuillage faisait paraître chaque espèce de deux verts différents* (B. de St-P.)

RETOUVER, v. a., trouver de nouveau : *le juste, jetant les yeux sur l'étendue des terres qu'il vient de parcourir, RETROUVE les périls immonstrables auxquels il est échappé* (Mass.) = Trouver une chose qu'on avait perdue, oubliée, une personne dont on avait été longtemps séparé : — *un ami si fidèle* (Rac.) || *J'ai RETROUVÉ toute ma vigueur* (Fén.) *J'ai RETROUVÉ repos et liberté* (J.-B. R.) = Trouver une personne ou une chose qui dédommage, qui tient lieu de celle qu'on a perdue : *s'il me perd, je prétends qu'il me RETROUVE en toi* (Rac.) = Se rendre auprès de quelqu'un une seconde fois : *pour savoir vos destins j'irai vous —* (Id.) || Reconnaître : *on admire toujours l'ouvrage où l'on RETROUVE ses pensées* (M^{me} Necker). = Se —, v. pr., se trouver de nouveau après l'absence : *quels transports en se RETROUVANT tous deux fidèles!* (Chat.) = Se reconnaître : *on voudrait fuir son propre cœur, on se RETROUVE partout* (Mass.) = Revenir, reparaitre en un lieu : **RETOUVEZ-vous au temple avec le même zèle** (Rac.) = Retrouver son chemin : *égarés dans les forêts,*

sans guide, sans appui, ils s'étaient tout à coup RETROUVÉS (B. de St-P.)

RETS, s. m., filet pour prendre des oiseaux, du poisson, du gibier : *le lion fut pris dans des —* (La F.) || *Prendre quelqu'un dans ses —*, le faire tomber dans un piège. V. EMBÛCHE.

RETZ (cardinal de), issu d'une famille florentine, né en 1614, mort en 1679. Chef du parti de la Fronde, il a laissé des *Mémoires* qui se distinguent par l'art avec lequel il fait revivre et met en scène les principaux personnages.

REUCHLIN, célèbre philosophe allemand, né en 1455, mort en 1522. Grand partisan de la science cabalistique, il fut un des plus ardents propagateurs de l'étude du grec, lors de la renaissance des lettres.

RÉUNION, s. f., action de réunir des parties séparées; effet de cette action : — *des lèvres d'une plaie*. || Réconciliation : *la piété du roi et la — de son peuple* (Fléch.) *Venez favoriser notre —* (Rac.) = Action de réunir ce qui est épars; résultat de cette action : *la — de tous ces petits ruisseaux forme une rivière*. || — *de faits, de preuves*. *L'élégance est la — de toutes les grâces du style* (Marm.) = Assemblée de personnes : — *de savants, de gens de lettres*. || *Elle fit les plus tendres adieux à madame de la Tour, dans l'espérance, lui dit-elle, d'une douce et éternelle —* (B. de St-P.) = Incorporation : *la — de la Savoie à la France*.

RÉUNION (île de la), ci-devant *Bourbon*, île de l'Afrique française, dans l'Océan Indien.

RÉUNION (Ordre de la), ordre civil et militaire créé par Napoléon I^{er}, en 1814, pour les départ. de Hollande, qui venaient d'être réunis à la France, et aboli en 1815.

RÉUNIR, v. a., rejoindre, rapprocher ce qui était séparé, déuni : — *des chairs*. = Unir une chose avec une autre : *le cou soutient la tête et la RÉUNIT avec le corps* (Buff.) || Réconcilier : — *les esprits, les cœurs et les intérêts* (Mass.) = Rejoindre à un tout une chose qui en avait été distraite : — *une province à la couronne*. = Rassembler : — *les rayons du soleil*. — *plusieurs corps d'armée*. *Et du lutrin rompu RÉUNISSANT la masse* (Boil.) || — *des faits, des preuves*. *La nature a RÉUNI en lui les vertus et les vices* (Vertot). = Se —, v. pr., se rapprocher, se rejoindre : *les chairs de la plaie se sont RÉUNIES*. Se dit aussi des personnes : *se — sous un chef*. || Concourir, en parl. des choses : *tout s'est RÉUNI pour le perdre*. = Se rendre dans un même endroit : *les oiseaux en chœur se RÉUNISSENT et saluent de concert le père de la vie* (J.-J.)

REUSS, riv. de Suisse qui passe à Lucerne.

REUSS, principautés de l'Allemagne, enclavées dans les duchés de Saxe.

RÉUSSIR, v. n., parvenir au but qu'on se propose; obtenir un heureux succès : *vous ne RÉUSSIREZ à rien sans Dieu* (Lamenn.) — *à la cour* (Fléch.) *Vous avez essayé jusqu'ici d'être heureux; y avez-vous RÉUSSI?* (Mass.) = Bien tourner, avoir une issue favorable : *tout vous a RÉUSSI* (Rac.) || On dit dans le sens contraire : *celui lui a mal RÉUSSI*. = Résulter, sans qu'on puisse prévoir si l'issue sera heureuse ou malheureuse : *vojons ce qui pourra de ceci —* (Mol.) = Agric., venir bien : *les vignes, les blés ont bien RÉUSSI cette année*. Dans un sens analogue : *les chiens transportés d'Europe ont à peu près RÉUSSI dans les contrées les plus chaudes et les plus froides d'Amérique* (Buff.) = V. a.; peint.; néol. : — *un tableau*.

RÉUSSITE, s. f., bon succès : — *d'une affaire*. = Bon ou mauvais succès; issue : *quelle sera la — de cette affaire?* = Fam., combinaison de cartes que l'on essaye afin de savoir si l'on réussira

dans ce que l'on désire : *faire une* — V. **SUCCÈS**.

REVALOIR, v. a., rendre la pareille ; en bonne et en mauv. part : *il m'avait fait du bien, je le lui ai REVALOIR*. Il m'a désobéi, je saurai le lui —.

REVANCHE, s. f., action de se revancher : *prendre sa* —. *J'en aurai ma* —. Se dit quelquefois en bonne part : *vous m'avez rendu de bons offices, je tâcherai d'avoir ma* —. = Seconde partie entre deux joueurs ; toute reprise de jeu que demande un joueur qui a perdu : *voulez-vous me donner ma* — ? = En —, loc. adv., en compensation : *il avait fort mal diné, mais en — il a bien soupé*.

REVANCHER, v. a. ; fam., défendre quelqu'un a qui l'on est attaché, le soutenir : — *son ami, son camarade*. = Se —, v. pr., se défendre. = Rendre la pareille, soit en bien, soit en mal.

RÉVASSER, v. a., avoir des rêveries fréquentes pendant un sommeil agité. || Penser vaguement à quelque chose : — *à une affaire*; fam.

RÉVASSERIE, s. f., action de rêvasser ; état d'une personne qui rêve ; fam. || Au pl., pensées vagues ; projets chimériques.

RÉVASSEUR, s. m., celui qui rêve ; fam., ne s'emploie guère qu'au fig. : *quand cela sera fait, vous aurez votre sublime* — René (Volt.)

RÊVE, s. m., songe, illusion de l'âme pendant le sommeil : *faire de mauvais RÊVES*. *L'idée du temps n'entre jamais dans les* — (Buff.) || Idée, projet chimérique : *l'espérance est le* — *d'un homme qui veille* (Barth.) *Il a fait un beau* —, se dit d'un homme qui a joué d'un bonheur très-court, qui s'est bercé d'un espoir trompeur. V. **SONGE**.

REVÊCHE, adj., âpre au goût, rude : *vin* —, *poires REVÊCHES*. || Peu traitable : *esprit, caractère, humeur* —. *Ciel ! que les vieilles femmes ont un esprit — !* (Boursault). = S., *il faut y joindre aussi la* — *bizarre* (Boil.)

§ **REVÊCHE, REBOURS, RÉTIF, RÉCALCITRANT**. Le *revêche* et le *rebours* sont intraitables et manquent de douceur. Le *rétif* et le *recalcitrant* ne sont pas faciles à mener et manquent de docilité. Il faudrait apprivoiser les uns et dompter les autres.

RÉVEIL (l m.), s. m., cessation, interruption du sommeil : *tandis que Néron s'abandonne au sommeil, fait-il que vous veniez attendre son* — ? (Rac.) || Poét. : le — *de l'aurore* (Del.), le point du jour. *Le* — *du jour* (Millev.) *Le* — *de la nature* (St-Evr.), l'époque où la nature semble renaître : *l'agriculteur observe le* — *de la nature* (St-Lamb.) || Désillusion : le — *suit de près vos trompeuses ivresses* (J.-B. R.) = Batterie de tambour, sonnerie de trompette pour éveiller les soldats. = Sonnerie adaptée à une horloge pour réveiller à heure fixe. = Horloge à laquelle est adapté un réveil.

RÉVEILLE-MATIN (ll m.), s. m., horloge dont la sonnerie réveille à l'heure sur laquelle on a mis l'aiguille. || En parl. du coq : le — *eut la gorge coupée* (La F.) || Fam., nouvelle qu'on apprend en s'éveillant : un *agréable, un fâcheux* —.

RÉVEILLER (ll m.), v. a., faire cesser le sommeil : *je fis tant de bruit dans l'hôtelier, que je RÉVEILLAI tous ceux qui dormaient* (Les.) *Je saurai — les chanoines sans vous* (Boil.) — *quelqu'un d'un assoupissement, l'en tirer*. || Exciter, stimuler : — *le goût* éteint (La Br.) *Et — cent rois dans les fers endormis* (Boil.) = En parl. des choses, ranimer, renouveler, faire renaître : — *le courage* (Del.) — *les passions* (Mass.) **RÉVEILLONS**, *sans plus attendre, mon feu couvant sous la cendre* (Bér.) — un pro-

cès, le recommencer. || Rappeler : *les louanges que l'on donne aux grands ne font que* — *l'idée de leurs défauts* (Mass.) = Se —, v. pr. : *je me suis RÉVEILLÉ plein de trouble et d'horreur* (Boil.) || *Ses entraînées se troublent, sa piété se RÉVEILLE* (Mass.) *Quel feu mal étouffé dans mon cœur se RÉVEILLE ?* (Rac.) Se — *de son assoupissement, sortir de son inaction*. V. **ÉVEILLER**.

RÉVEILLON (ll m.), s. m., repas extraordinaire que l'on fait dans le milieu de la nuit : *il faut que je me trouve à un* — *à la porte Saint-Bernard* (Reg.) = Peint., se dit de certaines touches claires et brillantes qui servent à faire ressortir la lumière.

REVEL, vil. très-forte de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. de ce nom ou d'Esthonie.

RÉVÉLATEUR, TRICE, s., celui, celle qui fait une révélation. = Adj. : *indice* —, *circonstance RÉVÉLATRICE*.

RÉVÉLATION, s. f., action de révéler : — *des complices*. *Toute — d'un secret est la faute de celui qui l'a confié* (La Br.) = Inspiration par laquelle Dieu a fait connaître surnaturellement ses mystères, sa volonté, etc. : la — *est le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hommes* (Mont.) *L'autorité de l'Écriture sainte est fondée sur la RÉVÉLATION*. = Choses révélées : *les RÉVÉLATIONS de saint Jean*.

RÉVÉLER, v. a., déclarer, découvrir, faire savoir ce qui était inconnu et secret : — *un crime, ses complices*. *Il n'est point de secret que le temps ne RÉVÈLE* (Rac.) = Abs. : *croire à la religion RÉVÉLÉE*, au christianisme. = Se —, v. pr. : *l'avenir semble se — à ses yeux*. = Montrer tout à coup ce dont on est capable. V. **DÉCOUVRIR**.

REVENANT, E, adj., qui plaît : *un air* —, *une physionomie REVENANTE*.

REVENANT, s. m., esprit qu'on supposait revenir de l'autre monde : *des contes de REVENANTS*.

REVENANT-BON, s. m., profit casuel et éventuel provenant d'un marché, d'une charge : *il n'y a pas de REVENANTS-BONS dans cette place*. = Les deniers qui restent à un comptable après qu'il a rendu ses comptes ; plus souvent, *boni*. || Tout avantage, tout profit accidentel. Prov. : *c'est le — du métier*, se dit des profits attachés à quelque profession, à quelque situation. || Fam. et ir. : *cet huissier a été roué de coups, c'est le — du métier*.

REVENDEUR, EUSE, s., celui, celle qui revend, qui achète pour revendre. = **REVENDEUSE** à la toilette, femme qui porte dans les maisons des hardes, des bijoux à vendre : *aurais-tu désiré qu'il eût une sœur* — ? (Les.)

REVENDECATION, s. f.; dr., action de revendiquer : — *d'un terrain*.

REVENDIQUER, v. a., réclamer une chose qui nous appartient et qui est entre les mains d'un autre : — *un héritage, ses droits*. || *Des peuples asservis — les droits* (M.-J. Ch.) V. **REDEMANDER**.

REVENDEUR, v. a., vendre ce qu'on a acheté : — *une chose plus qu'elle n'avait coûté*. *J'enrai, le REVENDANT, de l'argent bel et bon* (La F.) || *Avoir d'une chose* à —, en avoir abondamment. || Fam. : *il vous en REVENDRAIT*, il est plus fin que vous.

REVENIR, v. n. et irr., venir de nouveau, une autre fois : *je l'ai attendu, il n'est point REVENU* (J.-J.) = Retourner au lieu d'où l'on était parti : *le fleuriste a un jardin dans un faubourg ; il y court au lever du soleil et il en REVIENT à son coucher* (La Br.) Dans le même sens : *s'en* —. || *Vous ne me verrez point — sur mes pas* (Étienne), abandonner mon senti-

ment. || Prov. : — sur l'eau, rétablir sa fortune. = Repousser, croître de nouveau : *les cheveux, les ongles coupés* REVIENNENT. = Réparer, avoir lieu ou se faire sentir de nouveau : *le soleil* REVIENT sur l'horizon. *La fièvre lui est* REVENUE. *La plus brillante des journées* passe pour ne plus — (J.-B. R.) || Renaître : *la confiance* REVIENT aux troupes (Mass.) || En parl. des esprits, apparaître : *on leur* raconta que les morts REVIENNENT la nuit sous des figures hideuses (Fén.) || Impers., dans le même sens : *vous voulez me persuader qu'il* REVIENT chez vous (Dest.) = Se représenter à l'esprit : *ce nom ne me* REVIENT point. = En parl. des aliments, causer des rapports : *l'ail, l'échalote* REVIENT. = Recommencer à faire ou à dire les mêmes choses : — à la charge, au combat, après avoir plié. || Répéter ses instances, ses reproches : *il* REVENAIT donc à soutenir que *l'acte était faux* (Beaum.) Fam. : — à ses montons, revenir après une digression à un sujet qu'on a fort à cœur. REVENONS à notre texte (Boil.) *J'en* REVIENS toujours là, qu'il faut... je persiste à penser, je continue de prétendre qu'il faut. || — à quelqu'un, lui rendre sa tendresse; s'adresser de nouveau à lui : *si tu fais bien, tu* REVIENDRAS à moi (La F.) — sur ce qu'on a dit, changer d'avis. = Se rétablir, se remettre : — en santé, en état de grâce, en son bon sens. — à soi, ou simpl. —, reprendre ses esprits : *encore un coup, vivez et* REVEZ à vous (Rac.) *Je ne puis — de ma surprise extrême* (Étienne). Abs. : *je n'en* REVIENS pas, je suis fort surpris. || Prendre de meilleurs sentiments ou se calmer : *le sage* REVIENT aisément à soi (Fléch.) *De toute ambition me voilà* REVENU (C. Del.) = Abs., reconnaître le premier ses torts, faire les premiers pas pour se réconcilier : *il est prompt à s'offenser et lent à —* (Did.) = Avoir du rapport, être conforme : *son humeur* REVIENT à la mienne. *Cela* REVIENT au même. = Plaire : *son caractère me* REVIENT fort. = Couûter : *cet habit me* REVIENT à cent francs. = Résulter à l'avantage, au désavantage de quelqu'un : *quel fruit me* REVIENT-il de tous vos sacrifices? (Rac.) = Cuis. : faire — de la viande, la faire légèrement cuire. = — sur quelque chose, la rappeler pour la blâmer ou la faire rectifier : *créanciers et voisins* REVIENNENT aussitôt, ceux-là sur une erreur, ceux-ci sur un défaut (La F.) = Impers. : *il me* REVIENT que, on me dit, on me rapporte que : *s'il me* REVENAIT que vous êtes un indévot (Rac.)

§ REVENIR, RETOURNER. Le premier se dit du lieu où est celui qui parle; le second, du lieu où il n'est pas. On revient dans sa patrie; on retourne dans l'exil.

REVENTE, s. f., seconde vente, nouvelle vente : faire la — d'une maison qu'on vient d'acheter. *Objet de —*, qu'on n'achète pas de la première main.

REVENU, s. m., ce qu'on retire annuellement d'un bien, d'une pension, d'un emploi, etc. : *il me* laissa pour vivre un léger — (Boil.) *Molière* employait une partie de son — en libéralités (Volt.) || Avoir du — en sens commun (Mol.) = REVENUS publics ou — de l'État, tout ce que l'État retire des contributions et de ses propriétés.

§ REVENU, RENTE. Quand on a des rentes, on a affaire à des débiteurs; quand on a un revenu ou des revenus, on est propriétaire d'un domaine, on fait des récoltes.

REVENUE, s. f., le jeune bois qui revient sur une coupe de taillis.

RÊVER, v. n., faire des rêves en dormant : — de quelqu'un. — de combats, de naufrages, etc. *Il faudrait avoir moins de bile que je n'en ai pour —*

toujours agréablement (Sév.) || Fam. : *cet homme* RÊVE tout éveillé, son imagination crée des chimères, des fantômes. || Être en délire, dans un accès de fièvre; dire des choses extravagantes, déraisonner : *vous n'êtes pas en votre bon sens, vous* RÊVEZ. = Être distraire, laisser aller son imagination sur des choses vagues : *chacun a dit son mot, on a longtemps* RÊVÉ (Volt.) = Penser, méditer profondément : *il aimait à — au doux bruit d'une fontaine* (M.-J. Ch.) = V. a., même sens que le neutre : *je* fermais les yeux pour — le bonheur (Valmore.) || Fam. : *vous avez* RÊVÉ cela, se dit à quelqu'un qui raconte des choses que l'on ne croit pas. || Poét., désirer quelque chose ardemment, avec passion : *ne — que fortune. — la tiare, un trône.*

REVERBÉRATION, s. f., réflexion de la lumière et de la chaleur : la — du soleil dans les glaces flottantes était si forte qu'elle faisait fondre le godron de son vaisseau (B. de St-P.)

REVERBÈRE, s. m., miroir réflecteur qu'on adapte à une lampe pour concentrer la lumière sur les objets que l'on veut éclairer. = Lanterne munie d'une lampe et d'un ou de plusieurs réflecteurs, et qui sert à éclairer une rue, une place, etc. : *on a dit que les voleurs craignent les* REVERBÈRES; *les usurpateurs et les tyrans les brisent* (J.-B. Say.) = Chasse au —, chasse aux canards sauvages, faite la nuit au moyen d'une lanterne placée en avant du bateau qui porte les chasseurs. = Chim. : feu de —, feu dont on fait rabattre la flamme sur les matières que l'on expose à son action.

REVERBÉRER, v. a., réfléchir, renvoyer, en parl. de la lumière et de la chaleur : *une muraille qui* REVERBÈRE fortement les rayons du soleil.

REVERDIR, v. a., repeindre en vert : — des barreaux. = V. n., redevenir vert : *les arbres* REVERDISSENT au mois de mai. *Il vaut mieux — que d'être toujours vert* (Sév.) || Se ranimer : *La faculté de jouir, que glaçait l'inquiétude, se relève et* REVERDIT pour un jour (Ste-B.)

REVERÉENCE, s. f., respect, vénération : traiter les choses saintes avec — (Ac.) *O — des temps passés et des choses éloignées, combien tu nous fais dire de sottises!* (Rayn.) = Pop. : *sauf —, en parlant par —, — parler,* se dit, en façon d'excuse, quand on va parler d'une chose qui pourrait déplaire, ou blesser ceux à qui l'on s'adresse. = Titre d'honneur qu'on donnait à certains religieux. = Inclination du corps pour saluer : *les femmes font la — en pliant les genoux. Le prince a les* REVERÉNCES *et les ministres l'autorité* (Boss.) *Tirer sa — à quelqu'un,* le saluer en le quittant; s'en aller. || Fam. : *je vous* tire ma —, ne comblez pas sur moi. = Sorte d'hommage rendu aux souverains dans certaines occasions. V. SALUT ET RESPECT.

REVERÉNCIELLE, adj. f., il n'est us. que dans cette loc. : *crainte —, crainte respectueuse* que les enfants doivent avoir pour leurs parents.

REVERÉNCIEUSEMENT, adv., avec un respect humble et cérémonieux : *père Itrier vous salue très —* (Sév.)

REVERÉNCIEUX, EUSE, adj., humble et cérémonieux : *paroles* REVERÉNCIEUSES. = Fam. et ir., qui affecte de faire quantité de révérences.

RÊVÉREND, E, adj., digne d'être révééré. = Titre d'honneur qu'on donne aux religieux et religieux : *mon — père. La* RÊVÉRENDE *mère supérieure.* || S., *mon —. Mes* RÊVÉRENDs.

REVERÉNDISSIME, adj., titre d'honneur que

l'on donne aux évêques, aux généraux d'ordres, etc.

RÉVÉRER, v. a., honorer avec un sentiment de crainte respectueuse : — *Dieu, les saints. Tout l'univers RÉVÈRE sa puissance* (J.-B. R.) *Ce qu'ici l'on proscrit, ailleurs on le RÉVÈRE* (Volt.) *Vous dormez à l'abri de ces noms RÉVÉRÉS* (Boil.) V. HONORER.

RÉVÉRIE, s. f., état de l'esprit occupé d'idées vagues ; pensées riantes ou tristes auxquelles se laisse aller l'imagination : *profonde* — ; *agréable, douce* —. *Ineffables RÉVÉRIES* (B. de St-P.) *J'occupe ma raison d'utiles* — (Boil.) = Idée extravagante, chimérique : *vous allez voir vos froides* — *du public exciter les justes moqueries* (Id.) = Délire causé par une maladie : *voir partout des sinistres présages de notre mort dans les* — *d'un songe* (Mass.)

RÉVERNIR, v. a., vernir de nouveau ; couvrir d'un nouveau vernis.

REVERS, s. m., côté d'une chose opposé à celui que l'on regarde ou qui se présente d'abord : *le* — *de la main, d'un feuillet. Remplir la page et le* — (Boil.) *Il faut que je lui donne un* — *de la main* (Mol.) || Accident fâcheux, disgrâce : — *de fortune* ou simpl. —. *Au moindre* — *funeste le masque tombe, l'homme reste* (J.-B. R.) = *Les* — *d'un habit, les deux parties d'un habit qui se croisent sur la poitrine, et dont le haut est renversé.* — *de botte.* partie en cuir jaune, appliquée sur le haut de la tige. = Côté d'une monnaie ou d'une médaille opposé à celui où est la tête. V. MÉDAILLE. — *de pavé,* partie inclinée du pavé, depuis les maisons jusqu'au ruisseau. = Fortif. : — *de la tranchée,* côté opposé à celui qui regarde la place. = *A* — *ou de* —, loc. adv., par derrière, par le flanc : *prendre l'ennemi à* —.

RÉVERSAL, adj., s'est dit d'un acte d'assurance donné à l'appui d'un engagement précédent : *diplôme* —. *Lettres RÉVERSABLES,* par lesquelles on fait une concession en échange d'une autre. = *RÉVERSAS,* s. m. pl., les empereurs d'Allemagne qui se faisaient sacrer ailleurs ont toujours donné des — au chapitre d'Aix-la-Chapelle.

REVERSEAU, s. m., pièce de bois qui empêche l'eau d'entrer dans la feuillure d'une porte.

REVERSEMENT, s. m. ; mar., débordement.

REVERSER, v. a., verser de nouveau. = Mar., transporter la cargaison d'un bâtiment dans un autre. Plus souvent *transborder*. || Financ., reporter d'un compte sur un autre.

REVERSI ou **REVERSI**, s. m., sorte de jeu de cartes, où celui qui fait le moins de levées gagne la partie. = Coup qui consiste à faire toutes les levées, et qui, contrairement à la règle ordinaire, procure le gain d'une partie.

RÉVERSIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est réversible : *la* — *d'une rente.*

RÉVERSIBLE, adj., en parl. d'une terre ou d'un bien, qui peut retourner au propriétaire qui en a disposé : *les héritages donnés à bail emphytéotique sont RÉVERSIBLES après la fin du bail.* = Il se dit des rentes constituées sur plusieurs têtes, ou qui passent à d'autres personnes à la mort du titulaire.

RÉVERSION, s. f. ; dr., retour ; droit en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfants.

RÉVERSOIR, s. m., barrage établi sur un cours d'eau, par-dessus lequel le liquide s'écoule en nappe.

REVERTIER, s. m., sorte de jeu qui se joue dans un trictrac, et qui consiste à faire revenir ses dames dans la table d'où elles sont parties.

REVÈTEMENT, s. m. ; archit., espèce de plâchage, etc., qu'on fait à une construction pour la rendre plus solide ou plus agréable à la vue : — *de marbre, de stuc.* = Ouvrage servant à retenir les terres d'un fossé, d'un bastion, d'une terrasse.

REVÊTIR, v. a., donner des habits à quelqu'un qui en a besoin : — *les pauvres.* || *De combien d'honneur et de gloire, grand Dieu ! avez-vous REVÊTU l'homme au sortir de vos mains* (Mass.) = Se dit aussi des plantes et des animaux : *la fleur des champs nous apprendra le nom de celui qui la REVÊTIT d'une robe éclatante* (A. Martin). = Parer d'habits de cérémonie : — *un prélat de ses habits pontificaux.* || Investir d'un titre, d'une dignité : — *quelqu'un d'une charge.* || — *ses pensées d'un style brillant.* — *le mensonge, l'erreur des apparences de la vérité.* — *un habit, le mettre.* || Prendre, se donner une qualité : — *la figure de quelqu'un.* — *un personnage.* = Couvrir, servir de revêtement : *Stilicon avait fait enlever, des portes du Capitole, des lames d'or qui les REVÊTAIENT extérieurement* (A. Thierry). = Recouvrir, mettre un enduit : — *le fond d'un bassin d'un lit de glaise.* = Faire le revêtement de : — *un fossé.* = Se —, v. pr., mettre un vêtement : *il se dépouille de l'autorité avec plus de contentement qu'il n'en avait eu à s'en* — (Ac.) *Les nuages se REVÊTAIENT des plus riches couleurs* (B. de St-P.)

REVÊTU, E, adj., habillé : *gueux* —, homme de rien qui s'est enrichi. || *Un gueux* — *des dévouilles d'Horace* (Boil.) || Orné, décoré ; investi : — *d'une charge, d'une dignité.* — *d'ornements étrangers* (Boss.) V. VÊTU.

RÉVEUR, EUSE, adj., qui rêve, qui s'abandonne à des rêves : *je m'aperçois depuis quelques jours que vous êtes triste et* — (Dest.) *Philosophes RÉVEURS qui pensez tout savoir* (Boil.) = Se dit aussi des choses : *la tristesse est RÉVEUSE, et je rêve souvent* (M^{me} Valmore). = S., un —. — *sombre, inquiet, à lui-même ennuyeux* (Boil.) || *C'est un* —, se dit d'un homme dont les idées passent pour chimériques. V. PENSEUR et SOMBRE.

REVIENT, s. m. ; comm., valeur nette du prix des objets fabriqués.

REVIRADE, s. f. ; t. du jeu de trictrac, emploi d'une ou de deux dames déjà faites pour faire une case avancée.

REVIREMENT, s. m. ; mar., action de revirer. || Changement de résolution. = Financ., manière de s'acquitter au moyen du transport d'une créance équivalente à la somme due.

REVIRER, v. n. ; mar., tourner d'un autre côté : — *de bord.* || Fam., changer de parti.

REVISER, v. a., revoir, examiner de nouveau.

RÉVISEUR, s. m., celui qui revoit après un autre : — *de comptes. Grands RÉVISEURS, courage, escrimez-vous* (J.-B. R.)

RÉVISION, s. f., action par laquelle on revoit, on examine de nouveau : *conseil de* —, tribunal militaire qui revise les jugements rendus par les conseils de guerre ou de discipline ; conseil de santé qui examine si les conscrits sont bons ou non pour le service militaire.

RÉVIVIFICATION, s. f. ; chim., opération pour faire réparaître un métal sous sa forme naturelle.

RÉVIVIFIER, v. a., vivifier de nouveau. = Chim., — *le mercure,* le remettre en son état naturel, métallique. = Théol. : *la grâce RÉVIVIFIE le pécheur,* elle lui donne une nouvelle vie spirituelle.

REVIVRE, v. n. et irr., revenir à la vie, res-

susciter : *Jésus-Christ fit — Lazare.* || Vivre pour ainsi dire de nouveau : *quand on meurt pour la gloire, on REVIT dans l'estime* (Corn.) = En parl. des choses, se renouveler, renaître : *les campagnes ont vu — l'abondance* (Mass.) || Notre souvenir voit — ce que nos yeux ont vu périr (J.-B. R.) || Faire —, ranimer, renouveler. Faire — des droits, des prétentions, les faire valoir de nouveau. Faire — une opinion, la remettre en honneur. = Donner un nouvel éclat : *le vernis fait — les couleurs.* = Rappeler au souvenir; représenter à l'imagination : *on fait — par l'erreur de l'imagination tout ce que l'âge et le temps nous ont ôté* (Mass.)

REVOCABLE, adj., qui peut être révoqué, destitué; employé, procuration —.

REVOCATION, s. f., action de révoquer; acte par lequel on révoque.

REVOCATOIRE, adj.; dr., qui révoque.

REVOICI et **REVOILÀ**, loc. adv. qui exprime reduplication, voici et voilà de nouveau : *me —.* Les **REVOILÀ** sur l'onde ainsi qu'auparavant (La F.)

REVOIR, v. a. et irr., voir de nouveau : *on croyait — le grand Condé dans sa vive et vaillante jeunesse* (Mass.) *Il est doux de — les murs de la patrie* (Corn.) || Examiner de nouveau : *tous nos grands maîtres en poésie ont REVU leurs ouvrages à plusieurs reprises avec la plus sévère attention* (La H.) = Ellipt. : à —, pour dire qu'un nouvel examen d'un compte, d'un écrit est nécessaire. = Se —, v. pr., se voir de nouveau : *nous nous REVERRONS, adieu, je sors contente* (Rac.)

§ **REVOIR, RETOUCHER, CORRIGER, LIMER.** On **revoit** pour s'assurer s'il y a lieu de **retoucher**, de **corriger**. En **retouchant**, on apporte un changement quelconque dans la forme ou dans la pensée, au lieu que **corriger** et **limer** regardent plus partiel. la forme et le style. En **limer**, on rend moins rude.

REVOIR, s. m., action de se revoir : *adieu, jus-qu'au —* (J.-B. R.)

REVOLER, v. n., voler de nouveau; retourner quelque part en volant : *si on l'arrachait de dessus ses petits, elle REVOLAIT à eux dès qu'elle était libre* (Buff.) || *Mon cœur REVOLE vers ses amis* (Volt.)

REVOLER, v. a., voler, dérober de nouveau.

REVOLIN, s. m.; mar., effet du vent renvoyé par un objet quelconque.

REVOLTANT, E, adj., qui révolte, qui choque : *son faste est —* (Barth.) *Les Grecs ont hasardé des spectacles non moins REVOLTANTS pour nous* (Volt.)

REVOLTE, s. f., soulèvement, rébellion contre l'autorité établie : *étouffer la —* (Volt.) || *C'est dans le cœur de l'homme seul, ô mon Dieu! que vos ordres éternels trouvent de l'opposition et de la —* (Mass.)

V. RÉBELLION.

REVOLTÉ, E, adj., qui est en état de révolte : *un pays —, une province REVOLTÉE.* Le public — (Boil.) = S. m., réduire les REVOLTÉS.

REVOLTER, v. a., soulever, porter à la révolte : *une place qu'il veut — contre les puissances légitimes* (Boss.) || *La volupté REVOLTE les sens contre la raison* (Ac.) || Choquer, irriter : *— le bon sens. Il n'y avait que le mystère qui me REVOLTÂT* (J.-J.) Abs., *toute sorte de joug REVOLTE* (Mass.) = Se —, v. pr., se soulever contre l'autorité établie : *toute la nation allait se — contre César* (Id.) Abs. : *tout le pays s'est REVOLTÉ.* || *Du sang qui se REVOLTE est-ce quelque murmure?* (Rac.) *Se — contre l'injustice* (Barth.)

REVOLU, E, adj., achevé, complet; se dit du

temps et du cours des astres : *le quart des enfants d'un an périt avant l'âge de cinq ans REVOLUS* (Buff.) *J'aurais bien raison de célébrer l'astre des nuits; il vient me délivrer précisément après un mois — de son cours* (B. de St-P.)

REVOLUTION, s. f., retour d'un astre au point d'où il était parti : *le temps de la — de la sphère étoilée est le même dans tous les siècles* (Arago.) = Il se dit des périodes du temps : *Dieu avait mis en nous un germe de vie que la — des temps n'aurait ni affaibli ni éteint* (Mass.) = Géom., mouvement de rotation qu'une ligne ou un plan déterminé décrit autour d'un axe mobile. = Méd., — d'humeurs, mouvement dans les humeurs. || Changement subit dans les choses du monde, dans les opinions d'un individu, etc. : — des mœurs, des arts, de l'esprit humain (Cond.) *Une grande — venait de se faire en moi* (J.-J.) || Changement brusque et violent dans la politique et le gouvernement d'un État : *l'éducation des peuples se fait par leurs REVOLUTIONS* (Lamart.) *Triste vicissitude de la violence dans les —* (Thiers.) || Abs., la révolution politique la plus mémorable d'un pays : *la — française, celle de 1789.* = Les — du globe, les événements naturels qui ont successivement changé la face du globe.

REVOLUTIONNAIRE, adj., qui a rapport, qui est favorable aux révolutions politiques : *gouvernement, tribunal —, principes REVOLUTIONNAIRES.* = S. m., partisan des révolutions : *un ardent —.*

REVOLUTIONNAIREMENT, adv., d'une manière révolutionnaire.

REVOLUTIONNER, v. a., mettre en état de révolution : *— un pays, les peuples.* || — le cœur, l'esprit, les sens. — une science, l'industrie.

REVOLVER, s. m., pistolet pouvant tirer plusieurs coups sans qu'on ait à le recharger.

REVOMIR, v. a., vomir ce qu'on avait avalé. || Rejeter : *un nombre effrayant d'animaux avaient été submergés et REVOMIS par les eaux* (Marm.) = V. n., vomir de nouveau.

REVOQUER, v. a., rappeler, destituer d'une fonction : *— un ambassadeur, un préfet, un commis.* = En parl. des choses, annuler : *— un ordre, une donation, un testament. Je REVOQUE des lois dont je plains la rigueur* (Rac.) || — en doute (Cond.), mettre en doute, contester.

§ **REVOQUER, CASSER, INFIRMER, ANNULER.** L'action de **revoquer** est faite par celui en qui réside l'autorité qui a établi, tandis que l'action de **casser** ou d'**annuler** est faite par une autre autorité. De ces deux derniers, le premier dit plus que le second. **Annuler** représente l'effet que l'on produit en révoquant, en cassant, en infirmant, et ne suppose pas toujours une action.

REVEU, s. f., recherche, inspection exacte : *faire une — de ses livres, de ses papiers.* || *Faire une — de sa conscience* (Mass.) *Passer en — toutes ses fautes* (J.-J.) = Fam. : *nous sommes gens de —, nous aurons souvent occasion de nous revoir.* = Inspection des troupes : *le général a fait la —.* *Passer un régiment en —* (Laveaux.) = Titre de certains écrits périodiques : — d'Édimbourg.

REVULSIF, IVE, adj.; méd., se dit des moyens employés pour détourner le principe d'une maladie : *saignée REVULSIVE.* = S. m., remède révulsif : *faire usage de REVULSIFS.*

REVULSION, s. f., action de détourner la cause d'une maladie vers un autre point; effet de cette action.

REWBELL, membre et président du Directoire, disparut

de la scène politique après le 18 brumaire, et mourut en 1810.

REYNOLDS, peintre anglais d'histoire et de portraits, né en 1723, mort en 1792.

REZ, prép., tout contre, au ras de; il n'est us. que dans ces loc. : — *piéd*, — *terre*, à fleur de terre, au niveau du sol. *Mon guide m'arrêta au — même de l'eau* (Chat.)

REZ-DE-CHAUSSEE, s. m., lieu situé au niveau du sol. = La partie d'une maison qui est au niveau du terrain ou à peu près.

RHABILLAGÉ (Il m.), s. m., raccommodage; fam. || Correction insuffisante d'un mauvais ouvrage; replâtrage.

RHABILLEMENT (Il m.), s. m., raccommodage. || Fam., réconciliation : *M. de La Rochefoucauld faisait tous les matins une broiellerie, et tous les soirs il travaillait à un —* (de Retz.)

RHABILLER (Il m.), v. a., habiller de nouveau, une seconde fois. = Fournir de nouveaux habits : — *un régiment*. || Raccorder, rectifier ce qu'il y a de défectueux dans une affaire; tâcher de pallier une faute. = Se —, v. pr., remettre ses habits. = Se pourvoir de nouveaux habits.

RHAMNOÏDE, s. m.; bot., arbrisseau dicotylédone et polypétale, connu sous les noms vulgaires de *faux nerprun* et de *saule épineux*.

RHAMSÉS, nom de quinze rois d'Égypte, dont le plus célèbre est Rhamsés III, connu sous le nom de *Sésostris*.

RHAPSODE, s. m., celui qui allait de ville en ville chanter des rhapsodies.

RHAPSODIE, s. f.; chez les anciens, morceau détaché des poèmes d'Homère. || Mauvais ramas de prose ou de vers.

RHAPSODISTE, s. m., celui dont les ouvrages ne sont que des rhapsodies.

RHÉNAN, E, adj., qui appartient au Rhin, qui est situé sur les bords du Rhin : *province RHÉNANE*.

RHÉTEUR, s. m., celui qui enseigne l'art de bien dire, qui donne des règles et des préceptes d'éloquence : *aucun — encore... n'avait d'un art menteur enseigné les détours* (Boil.) = Par dénigrement, homme d'une éloquence emphatique et déclamatoire : *en vain d'un ton de — Épictète... prêchait le bonheur suprême* (J.-B. R.)

RHÉTORICIEN, s. m., celui qui sait la rhétorique. = Écolier qui étudie en rhétorique.

RHÉTORIQUE, s. f., l'art de bien dire. || *Figurés de —*, formes particulières du langage qui donnent de la force ou de la grâce au discours. || *La classe de —*, ou *abs. la —*, la classe où l'on enseigne la rhétorique. = Titre de certains traités de rhétorique : *la — d'Aristote*. || Fam., tout ce qu'on emploie dans le discours pour persuader quelqu'un; discours vain et pompeux : *perdre sa —*. *Vains efforts de votre —* (Boil.) *À! trêve, je vous prie, à votre —* (Mol.)

RHIN (le), grand r. qui prend sa source dans les Alpes centrales, devient navigable à Bâle, sépare la France du grand-duché de Bade, et forme à peu près la limite entre les roy. de Belgique et de Hollande. = — (Bas-), départ. du N.-E. de la France, ch.-l. Strasbourg. = — (Haut-), départ. du N.-E., ch.-l. Colmar. = — (cercle du), p. d'Allemagne formée de presque toutes les possessions de l'anc. maison palatine, ch.-l. Spire. = — (cercle du Bas-), à la gauche du Rhin, entre le cercle électoral et la France, forme la plus grande partie du cercle bavaïrois du Rhin et une petite portion de la Prusse rhénane. = — (cercle du Haut-), à la droite du Rhin, forme la plus grande partie de la Hesse électoral et de la Hesse-Darmstadt, avec une petite portion du grand-duché du Bas-Rhin. = — (p. du), dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, à l'O., entre le duché de Nassau,

ch.-l. Mayence. = — (grand-duché du Bas-), forme aujourd'hui deux p., celle de Westphalie et la p. rhénane. = — (p. du Bas-), partie méridionale du grand-duché prussien du Bas-Rhin, ch.-l. Aix-la-Chapelle. = — (confédération du), confédération formée par Napoléon de la plupart des États secondaires de l'Allemagne; elle a été dissoute en 1813 et remplacée en 1815 par la confédération Germanique.

RHINANTOÏDES, s. f. pl.; bot., famille de plantes dicotylédones et monopétales.

RHINGRAVE, s. m., comte du Rhin. Il se disait des juges, des gouverneurs de villes situées le long du Rhin. = Titre de quelques princes d'Allemagne.

RHINGRAVE, s. f., haut de chausses fort ample attaché par le bas avec plusieurs rubans.

RHINOCÉROS (pron. l's), s. m., grand quadrupède sauvage portant une ou deux cornes sur le nez : *après l'éléphant, le — est le plus puissant des animaux quadrupèdes* (Buff.)

RHINOPLASTE, s. f.; chir., opération ayant pour but de refaire un nez, lorsque cette partie du visage a été retranchée ou détruite par une cause quelconque.

RHODES, île et vil. de l'archipel Grec, au S.-O. de l'Asie Mineure. = — (colosse de), statue gigantesque d'Apollon, entre les pieds de laquelle se trouvait l'entrée du port. = **RHODIEN**, NE, adj. et s., qui appartient à Rhodes ou à ses habitants.

RHODEZ ou **RODEZ**, ch.-l. du départ. de l'Aveyron. **RHODIUM**, s. m.; chim., métal peu fusible que l'on ne trouve qu'allié au platine.

RHODODENDRON, s. m.; bot., arbrisseau toujours vert qui appartient à la famille des rosacées.

RHODOMEL, s. m., miel rosat ou mellite de rose.

RHODORACÉES, s. f. pl., famille de plantes qui a pour type le genre rhododendron.

RHOMBE, s. m.; géom., quadrilatère dont les côtés sont parallèles sans que les angles soient droits : *le losange est un —*.

RHOMBOÏDAL, E, adj., qui a la figure d'un rhomboïde.

RHOMBOÏDE, s. m.; géom., corps solide, à six faces parallèles, dont chacune est un rhombe.

RHÔNE, fl. de Suisse et de France, qui se jette dans la Méditerranée par plusieurs bouches. = — (départ. du), ch.-l. Lyon.

RHUBARBE, s. f., plante dont la racine est tonique à petite dose, et purgative à dose plus élevée. || Fam. et en mauv. part : *passes-moi la —, je vous passerai le séné*, se dit de deux personnes qui ont l'une pour l'autre des complaisances intéressées. — *des moines*; vulg., espèce de *patience*.

RHUM (pron. *rome*), s. m., eau-de-vie de sucre.

RHUMATISANT, E, adj.; méd., qui est affecté de rhumatisme.

RHUMATISMAL, E, adj., qui appartient au rhumatisme : *douleur RHUMATISMALE*.

RHUMATISME, s. m., maladie inflammatoire qui affecte particul. les muscles, les articulations.

RHUME, s. m., irritation de la membrane muqueuse, accompagnée de toux et d'expectoration; catarrhe bronchique, vulg. *rhume de poitrine*. = *de cerveau*. V. **CORYZA**.

RHYTHME, s. m., nombre, cadence, mesure : *la prose a son — ainsi que la poésie*.

RHYTHMÉ, E, adj., qui a du rythme : *une période RHYTHMÉE*.

RHYTHMIQUE, adj., qui appartient au rythme.

RIANT, E, adj., qui annonce de la gaieté, de la joie : *une mine RIANTE*. *Ces gens si RIANTS, si ouverts, si sereins dans un cercle, sont presque tous tristes et grondeurs chez eux* (J.-J.) = Agréable à

la vue : *de — paysages* (Vitet). = Gracieux, agréable à l'esprit : *des idées RIANTES. Le monde, vu de loin, est comme une — perspective.* = S. m., genre opposé au sérieux : *les sources du —* (Le Batteux).

RIBABELLE, s. f., longue suite, kyrielle : — *d'enfants ; — de titres, de qualités ; lam.* et souvent en mauv. part.

RIBAUD, E, adj., pop., impudique, luxurieux : *une femme RIBAUDE.* = S., un franc —.

RIBE, s. f., machine à broyer le lin, le chanvre.

RIBÉRAC, s.-préf. du départ. de la Dordogne.

RIBLETTE, s. f., tranche de viande mince qu'on fait rôtir sur le gril.

RIBORD, s. m.; mar., bordage le plus proche de la quille.

RIBORDAGE, s. m.; mar., dommage que le choc d'un bâtiment cause à un autre.

RIBOTE, s. f., débauche, excès de table ou de boisson : *faire —. Il est en —* ; pop.

RIBOTER, v. n., boire et manger avec excès ; pop.

RIBOTER, **EUSE**, s., celui, celle qui aime à riboter ; pop.

RICANEMENT, s. m., action de ricaner ; fam.

RICANER, v. n., rire à demi, sottement ou par malice : *voilà-t-il pas monsieur qui RICANE déjà!* (Mol.)

RICANERIE, s. f., ris moqueur : *et les RICANERIES encore plus sottes des beaux esprits* (J.-J.)

RICANEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui ricaner : *c'est un sot —.* = Adj. : *il était — et assez mauvais plaisant* (Volt.)

RIC À RIC, loc. adv.; fam., tout juste : *il n'y a qu'à dormir et à faire — son service* (St-S.)

RICARD, s. m., celui qui a beaucoup de biens, qui a fait une grande fortune : *un gros —* ; fam.

RICHARD I^{er}, dit *Cœur de Lion*, roi d'Angleterre (1189-1199). Au retour d'une croisade il fut fait prisonnier par Léopold, duc d'Autriche, et livré à l'empereur Henri VI, qui ne lui rendit la liberté qu'après l'avoir retenu en captivité plusieurs années. = **RICHARD III** (1483-1485) n'arriva au trône que par le meurtre des enfants d'Édouard, ses neveux. Ayant soulevé contre lui tout le pays de Galles, il fut vaincu et tué à Bosworth.

RICHARDSON, célèbre romancier anglais, né en 1689, mort en 1761. On regarde comme ses chefs-d'œuvre *Paméla*, *Clarisse Harlowe* et *Grandisson*.

RICHE, adj., qui possède de grands biens : *mais quand un homme est —, il vaut toujours son prix* (Boil.) || Prov. : — *comme Crésus, comme un Crésus*; et fam. : — *comme un juif*, extrêmement riche. *Faire un — mariage*, épouser une personne qui a une grande fortune. || *Il est — en vertus, cela vaut des trésors* (Mol.) Nos ancêtres plus riches par leur économie et par leur modestie que de leurs revenus et de leurs domaines (La Br.) = Abondant, productif, fertile : *un pays — en blés, en pâturages. Vous possédez des Grecs la plus — contrée* (Rac.) || *Langue —*, abondante en mots et en tours. *Rime —*, qui va au delà de l'exactitude exigée. *La rime n'est pas —, et le tour en est vieux* (Mol.) = De grand prix, précieux, magnifique : *des étoffes —. Et tout ce que... vous avez pu sauver et de — et de rare* (Rac.)

|| En parl. des ouvrages d'esprit : *une matière, un sujet fort —.* = Peint. : *une composition —*, remarquable par le nombre et l'heureuse harmonie des figures. = S. m. : *le bonheur des — ne consiste pas dans les biens qu'ils ont, mais dans le bien qu'ils peuvent faire* (Fléch.) *Il écoulait également le — et le pauvre* (Boss.) *Mauvais —*, celui qui n'a pas de charité pour les pauvres.

RICHELIEU (duc et cardinal de), célèbre ministre de Louis XIII, né en 1585, mort en 1642. = **RICHELIEU** (duc de), né en 1696, mort en 1788, se fit une grande réputation, moins peut-être par ses exploits guerriers que par ses nombreuses aventures galantes. = **RICHELIEU** (duc de), né en 1766, mort en 1822, fut, pendant l'émigration, gouverneur d'Odessa, dont il fit une ville importante. Rentré en France en 1814, il y devint ministre des affaires étrangères.

RICHEMENT, adv., d'une manière riche : *il est — vêtu, meublé.* = *Marier une fille —*, lui faire épouser un homme riche. = Fam. : *être — laid*, fort laid.

RICHESSÉ, s. f., abondance de biens : *tout fier du vain éclat de la —* (Boil.) *Tout respire chez lui l'opulence et la —* (Volt.) = Abondance de productions naturelles : *les richesses du sol, d'une mine.* || *Les — de l'imagination*, sa fécondité en pensées et en images. *Les — du style*, l'abondance et la force des expressions et des tours. — *d'une langue, d'une composition, des rimes.* = Magnificence : *on reconnaît l'homme glorieux à la — de ses ajustements* (Buff.) = Au pl., biens, possessions : *consacrer à la charité de grandes —* (Fléch.) *Pour proscrire les —, les anciens honoraient la pauvreté* (Marm.)

§ **RICHESSÉ**, **OPULENCE**. On acquiert, on amasse des richesses, on vit dans l'opulence. Il faut, pour être dans l'opulence, une grande et brillante fortune.

RICHISSIME, adj., forme superlative ; extrêmement riche ; fam.

RICHMOND, vge d'Angleterre, dans le comté de Surrey, célèbre résidence royale. = Vil. des États-Unis, ch.-l. de l'État de Virginie.

RICHTER (Jean-Paul), appelé communément *Jean-Paul*, né en Bavière vers 1763, mort en 1825. Cet écrivain a pour lui l'originalité, mais il manque de naturel.

RICIN, s. m.; bot., plante de la famille des euphorbes, dont les semences fournissent une huile purgative très-employée.

RICOCHER, v. n.; artill., faire des ricochets : *ce boulet a bien ricoché.* S'emploie également au figuré ; fam.

RICOCHET, s. m., bond que fait une pierre plate et légère jetée obliquement à la surface de l'eau : *un jour deux beaux enfants s'amusaient à faire... les plus beaux RICOCCHETS du monde* (Florian.) = Artill., bonds faits par les projectiles : *batter, tirer à —. Batterie à —.* || Suite d'événements amenés les uns par les autres : *un personnage dans Turcaret parle d'un — de fourberies.* = Par —, loc. adv., par accident, indirectement : *je ne vous écris jamais que par —* (Volt.)

RIDE, s. f., pli du front, du visage et des mains, et qui est ordinairement l'effet de l'âge : *les rides font le désespoir de la femme* (Villem.) || *La vieillesse nous attaque plus de — en l'esprit qu'au visage* (Mont.) || *Le lac n'avait pas une — sur ses flots* (Chal.)

RIDÉ, E, adj., qui a des rides : *front, visage —; mains RIDÉES. Les noirs soucis sont peints sur son front toujours* (Fén.) || Flétri, ratatiné : *pomme —; feuilles RIDÉES.*

RIDEAU, s. m., morceau d'étoffe auquel sont attachés des anneaux qui coulent sur une tringle, et qu'on tire devant une chose pour la couvrir : *des RIDEAUX de fenêtre, de lit, de voiture, de bibliothèque. Tirer le —*, le fermer ou bien l'ouvrir. || *Tirer le — sur*, passer sous silence : *tirer le — sur ce qu'on voit le mieux* (Campist.) || Prov. : *se tenir derrière le —*, conduire une affaire sans se mettre en avant, sans se faire connaître. = Certain nombre d'arbres plantés en haie, en palissade : *le*

soleil tomba derrière le — *d'arbres de la plaine* (Chat.) = Toile d'un théâtre : *lever, baisser le —*. *Il frappe les trois coups au lever du —* (C. Del.) || Prov. : *tirez le —, la farce est jouée, tout est fini.* = Milit., petite élévation de terre derrière laquelle on peut se cacher. = Talus de chaque côté d'une tour, d'un canal. = Chaînes, tringles et barres de fer qui soutiennent le plancher d'un pont suspendu.

RIDELLE, s. f., chacun des deux côtés d'une charrette qui sont faits en forme de râtelier.

RIDER, v. a., causer des rides : *aucun emmi n'avait ridé son front* (B. de St-P.) || Poét. : *le vent ride la surface de l'eau*, y produit de légères ondulations. *Le moindre vent qui d'aventure fait — la face de l'eau* (La F.) = Mar., roidir fortement les états, les haubans, etc., de la mâture d'un bâtiment. = Se —, v. pr., être ridé ; se faire des rides : *dans l'effroi le front se ride* (Buff.) *Ces joues-là se RIDENT UN JOUR* (Volt.)

RIDICULE, adj., digne de risée : *on n'est jamais si — par les qualités que l'on a que par celles qu'on affecte d'avoir* (La Roch.) = S. m., ce qu'il y a de ridicule dans une personne ou dans une chose : *tourner quelqu'un en —*, se moquer de lui. *Il n'est point de mortel qui n'ait son —* (Reg.) *Donner un —*, rendre ridicule en attribuant à quelqu'un un sentiment qu'il n'a pas. = Acte, discours par lequel on se moque de quelqu'un : *le — est l'arme favorite des Français* (Rayn.) *Le sage ne brave ni ne rendote le —* (La Br.) = Théat., ce qui prête au comique : *l'imagination gaie d'un génie étendu agrandit le champ du —* (Marm.) = Petit sac où les femmes mettaient autrefois leur ouvrage, leur argent, etc. = Au pl., manières affectées : *les RIDICULES partent d'un défaut d'esprit* (La Br.)

§ **RIDICULE. RISIBLE.** Ce qui est *ridicule* excite la moquerie ; ce qui est *risible* excite le rire. Les prétentions du glorieux sont *ridicules* et Destouches les a justement rendues *risibles*.

RIDICULEMENT, adv., d'une manière ridicule.

RIDICULISER, v. a., rendre ridicule, tourner en ridicule : *Luvin, qui mit toute sa gloire à — autrui* (Volt.) — *l'action la plus sérieuse.*

RIDICULITÉ, s. f., qualité de ce qui est ridicule : *l'impertinence de son esprit et la — de ses manières* (Sév.) = Action, parole ridicule : *les RIDICULITÉS des sots et des gens d'esprit viennent de ce que les uns veulent toujours passer pour ce qu'ils ne sont pas, et les autres toujours pour ce qu'ils sont* (Volt.) : fam. et peu us.

RIEN, s. m., néant, nulle chose : *dans l'ordre de la nature — ne se fait de —. — n'égale la blancheur des lis* (Fén.) = Fam. : *cela ne fait —*, est de peu d'importance. *On ne donne — pour —* (Mol.) *Cela s'est réduit à —*, il n'en est rien resté. = Par exagér., peu de chose : *il a eu cette maison pour —. Un songe, un —, tout lui fait peur* (La F.) *Cet homme est venu de —*, est de fort basse naissance. *Cet homme ne m'est —*, n'est pas mon parent. = Fam. : *il ne sait — de —*, rien du tout. = *De —*, joint à la négation, sert à renforcer le sens du mot : *la vie ne me sera plus de —* (Mol.) *Ces grandes vérités ne lui sont de —* (Boss.) = Quelque chose : *la gloire des conquêtes a-t-elle — qui égale le plaisir?* (Mass.) = Par ext., aucune personne : *c'est n'estimer — qu'estimer tout le monde* (Mol.) = S. pl., bagatelles, choses futiles, sans importance : *les clichets et les RIENS* (Gresset.) *Il vaut mieux dire des — que de ne — dire* (Beaum.) = *En moins de —*,

loc. adv., en un instant, en très-peu de temps. = *Commissi de — n'était*, loc. adv., comme si la chose n'était pas arrivée. V. BAGATELLE.

RIENZI, aventurier italien, profita du séjour des papes à Avignon pour faire proclamer la république à Rome. Il périt dans une émeute suscitée contre lui par les nobles (1354).

RIEUR, EUSE, s., celui, celle qui rit ; celui qui aime à rire : *on cherche les RIEURS, et moi je les évite* (La F.) = Celui ou celle qui raille : *avoir les — de son côté*, faire rire au dépens de son adversaire. *Nous verrons de quel côté seront les —* (Les.) = Adj., *cette jeune personne est très-RIEUSE.*

RIFLARD, s. m., rabot à deux poignées qui sert à dresser le bois de charpente. = Synôn. de RIFLOIR. = Large ciseau dont les maçons se servent pour ébarber les ouvrages de plâtre. = Grand et vieux parapluie : *tenir son — sous le bras* ; pop.

RIFLEAU, s. m., veine de matières étrangères inclinée au sud dans un banc d'ardoises.

RIFLER, v. a., travailler la pierre, dégrossir le bois avec le riflard.

RIFLOIR, s. m., lime recourbée à l'usage des graveurs, des doreurs, etc.

RIGA, vil. cap. du gouv. de ce nom ou de Livonie, second port de l'empire russe pour le commerce de la Baltique.

RIGAUD (Hyacinthe), célèbre peintre de portraits, mort en 1743, fut surnommé le *Van Dyck français*.

RIGAUDON, s. m., air à deux temps, très-animé ; danse sur cet air : *le pas de la marche nuptiale ou du folâtre* — (C. Blaze).

RIGIDE, adj., roide, qui ne plie pas : — *comme une barre de fer.* || Très-sévère, austère, rigoureux : *vertu —* (Fléch.) *Le juge — condamne souvent celui que la loi absoudrait si elle pouvait interpréter* (Thémas.) = Rigoureusement attaché à la règle : *il était bon envers le soldat, quoique — sur la discipline* (Am. Thierry.) = Hérissé : *la mer ne présente plus qu'une plaine — de glaçons* (Lacépède) ; peu us. dans ce sens.

RIGIDEMENT, adv., avec rigidité.

RIGIDITÉ, s. f., qualité de ce qui est rigide : *la — d'une barre de fer.* || *La — des premières mœurs romaines* (Chat.) Des **RIGIDITÉS salutaires** (Boil.) = Méd., roideur, défaut de souplesse.

RIGOLE, s. f., petit fossé creusé pour l'écoulement des eaux ; petite tranchée pour planter des bordures de buis, de thym, etc. = Par anal. : *des ruisseaux nombreux viennent du haut de la montagne se diviser en RIGOLES et arroser les jardins* (Lamart.)

RIGORISME, s. m., morale d'une sévérité outrée : *du — emboûche la trompette* (Volt.)

RIGORISTE, s. m., celui, celle qui pousse trop loin la sévérité des principes : *les cagots insolents, ces sombres RIGORISTES* (Volt.) = Adj., *homme, femme, secte —.*

RIGOTEAU, s. m., tuile fendue en travers.

RIGOREUSEMENT, adv., d'une manière rigoureuse, au propre et au fig.

RIGOREUX, EUSE, adj., qui a beaucoup de sévérité dans sa conduite, dans ses principes : *des vengeances des rois ministre —* (Rac.) *Un sage ami toujours —, inflexible, sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible* (Boil.) = Rude, âpre, dur à supporter, en parl. des choses : *hiver —. Aquilon, climat —. Le temps le plus —* (Étienne.) = Rigide, austère ; qui demande ou qui prouve beaucoup d'exactitude : *elle faisait un examen — de ses fautes* (La F.) *Ces RIGOREUSES maximes* (Barth.) = Par anal. : *diète RIGOREUSE*, abstinence presque complète. || *Démonstration —*, sans réplique, incontestable.

§ RIGOUREUX, RUDE. Au propre, ce qui est *rigoureux* rend roide, de froid ou d'effroi; ce qui est *rude* paraît brut, âpre au toucher. Au fig., l'homme *rigoureux* déploie une grande sévérité; l'homme *rude* a des façons qui choquent.

RIGUEUR, s. f., dureté, sévérité, austérité : *la — n'a jamais produit le repentir* (Créh.) *Ciel! pour tant de RIGUEURS, de quoi suis-je coupable?* (Rac.) || *La — du sort, les — de la fortune* (Fén.) = *Après de la température* : — *de l'hiver. — du climat, des saisons.* || *État de gêne, d'anxiété : dans les longues — d'une prison cruelle* (Rac.) = Grande exactitude, inflexibilité : *contemplez mon devoir dans toute sa —* (Id.) || — *des règles* ; — *de la rime. Trop de — alors serait hors de saison* (Boil.) *Jouer de —*, suivant la règle exacte. = Indifférence, insensibilité cruelle de la part d'une femme : *veux-tu de ta maîtresse imiter la —?* (Reg.) = *A la —*, loc. adv., à la lettre : *il ne faut pas prendre ce qu'il a dit à la —*. || Avec une extrême sévérité, dans la dernière exactitude : *pratiquer à la — toute l'austérité des jeunes* (Fléché.) = *A la —*, à la dernière extrémité, s'il n'y avait pas d'autre moyen : *à la — vous pourriez répondre ceci.*

RILLETTES, s. f. pl., hachis de viande de porc : *les — de Tours sont surtout renommées.*

RIMAILLER (Il m.), v. n., faire de mauvais vers : *si jamais tu RIMAILLES, ce ne sera, morbleu, qu'entre quatre murailles* (Piron); fam.

RIMAILLEUR (Il m.), s. m., mauvais poète : *Gaçon, — subalterne* (J.-B. R.) *Les airs quindés des fades RIMAILLEURS* (Gresset).

RIME, s. f., uniformité de sons dans la terminaison de plusieurs mots : *au joug de la raison asservissant la —* (Boil.) *Je vous arrête à cette —* (La F.) || *Il n'y a ni — ni raison dans ce qu'il dit, il n'y a pas de bon sens.* = Au pl., vers : *mettre en RIMES. Mettre ici toute la bulle en —* (Boil.)

RIMER, v. n., présenter la même rime : *course et source RIMENT bien.* || Fam. : *ces deux choses ne RIMENT pas ensemble, n'ont aucun rapport. Cela ne RIME à rien, n'a aucune raison, ne signifie rien.* = Faire des vers : *il se tue à —, que n'écrit-il en prose?* (Boil.) || *C'est de la prose RIMÉE, ce sont de mauvais vers.* = V. a., mettre en vers : — *un conte. Il a jeté les yeux sur d'autres nouvelles pour les —* (La F.) = Faire rimer : *un esprit de travers, qui pour — des mots pense faire des vers* (Boil.)

RIMEUR, s. m., mauvais poète : *comment percer cette foule effroyable de RIMEURS affamés?* (Boil.)

RIMIER, s. m., arbre à pain.

RINCAGE, s. m., action de rincer; nouveau lavage des objets déjà savonnés.

RINCEAU, s. m., ornement de sculpture ou de peinture composé de branches et de fruits ou de feuilles d'acanthe.

RINCE-BOUCHE, s. m. inv., bol ou vase dans lequel on donne de l'eau tiède et aromatisée aux convales pour se rincer la bouche après le repas.

RINCÉ, E, adj.; pop., mouillé par la pluie. || Réprimandé ou battu.

RINCÉE, s. f.; pop., volée de coups de bâton; correction manuelle.

RINCER, v. a., nettoyer en lavant et en frottant : — *des verres, des bouteilles. Où les doigts des laquais, dans la crasse tracés, témoignaient par écrit qu'on les avait RINCÉS* (Boil.) || — *sa bouche, ou se — la bouche, se laver la bouche.*

RINCURE, s. f., eau qui a servi à rincer un verre, une bouteille. = Par exagér., *de la —, du vin dans lequel on a mis trop d'eau.*

RINFORZANDO (mot ital.), adv., mus., en renforçant, en allant du piano à forté par une gradation insensible.

RINGARD, s. m., barre de fer recourbée par un bout, qui sert à remuer le combustible ou la matière en fusion dans les usines métallurgiques.

RIO (mot espag.), s. m., rivière, mot qui entre dans la composition de beaucoup de noms propres.

RIO-JANEIRO, cap. du Brésil et de la p. de son nom.

RIO NEGRO, fl. d'Amérique qui se jette dans le fleuve des Amazones au Brésil.

RIOM, s.-pref. du départ. du Puy-de-Dôme.

RIPAILLE (Il m.), s. f.; il n'est guère us. que dans cette loc. : *faire —, faire grande chère.* = *Excès de table : nos RIPAILLES au milieu des landes* (Chat.); pop.

RIPE, s. f., outil de sculpteur pour gratter un enduit, la pierre, une figure.

RIPEMENT, s. m.; l. de chemin de fer, frottement qui a lieu quelquefois entre le boudin des roues et les rails.

RIPER, v. a., ratisser avec la ripe. = V. n., frotter avec force : *ce câble RIFE.*

RIPOIRE, s. f., cordage composé de chanvre et de erin, employé dans les corderies.

RIPOPÉE, s. f.; fam., mélange que les cabaretiers font de différents restes de vin. = Mélange de liqueurs, de sauces. || Discours, écrit composé d'idées communes, incohérentes; pop.

RIPOSTE, s. f., répartie vive et prompt. || Fam., ce que l'on fait sur-le-champ pour répondre à une injure : *il lui donna un démenti; la — fut un soufflet* (Ac.) = *Escr., botte portée en parant : aux coups parés la — est subite* (Parny).

RIPOSTER, v. n. et a., répondre vivement pour repousser une raillerie. || Repousser vigoureusement une attaque; rendre un coup : — *par un soufflet ou d'un soufflet.* = *Escr., parer et porter la botte du même mouvement.*

RIPAUIRE, adj., se dit des anciens peuples du Rhin et de la Meuse : *les Francs RIPAUIRES.*

RIQUET (Pierre-Paul), auteur du canal du Languedoc, né en 1604, mort en 1680. = *Riquet à la houe*, personnage principal d'un conte de fées de Perrault.

RIRE, v. a., et irr., faire un certain mouvement de la bouche, causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de gai, de plaisant, de ridicule : — *aux larmes, — à mourir* (Sév.) *Il faut — avant que d'être heureux, de peur de mourir sans avoir RI* (La Br.) **V. CAPE et BARBE.** — *du bout des dents ou des lèvres, à peine; — jaune,* à contre-cœur. = *Fam. : RIRA bien qui RIRA le dernier* (J.-B. R.), il ne faut pas rire trop tôt. = *Plaire, être agréable : quand le printemps me RIT, je gravis sur les monts* (Bér.) *Tout vous RIT, la fortune obéit à vos vœux* (Rac.) *L'occasion me RIT* (Del.), est propice. = Être content, se divertir : *marchand qui perd ne peut —* (Mol.) *Il n'y a pas le plus petit mot pour —*, il n'y a là rien de plaisant. = *Prov. : plus on est de fous, plus on RIT.* = Se moquer : — *de quelqu'un, aux dépens de quelqu'un, — des menaces de quelqu'un, n'en pas prendre de souci. Faire —, exciter les moqueries : vous me faites —.* = *Badiner, railler; ne pas parler, ne pas agir sérieusement : RIEZ-vous, ou est-ce tout de bon?* (Ac.) *Un auteur malin qui RIT et fait —* (Boil.) || *Fam. : vous voulez —, se dit à une personne qui fait une proposition peu convenable.* = *Se —, v. pr., se moquer de, mépriser : ne se RIT-on pas de leurs prophéties?* (Boss.)

RIRE, s. m., action ou manière de rire : —

forcé, moqueur. Le — va quelquefois jusqu'aux convulsions (Volt.) || *Gros —*, rire bruyant et prolongé. *Fou —*, que rien ne peut arrêter.

RIS, s. m., synonyme de RIRE : *ce — dédaigneux* (Boss.) *Le — moqueur est le seul plaisir du méchant* (J.-J.) || *Il a un — sardonique*, il rit d'un ris amer, méchant ; il rit à contre-cœur. = Au pl., divinités fabuleuses : *la mère des Amours, des Grâces et des —* (J.-B. R.)

RIS, s. m. ; mar., œillet qui est à une voile et qui sert à la raccourcir : *prendre un — dans une voile*, la raccourcir dans le sens de sa hauteur.

RIS, s. m., corps glanduleux à la gorge du veau, et qui ne peut s'en manger assez délicat : *des — de veau*.

RISADE, s. f. ; mar., action de riser les voiles.

RISBAN, s. m. ; fortif., terre-plein garni de canons pour la défense d'un port de mer.

RISBERME, s. f. ; fortif., retraite garnie de fascines au pied d'un mur de terre. = Espace réservé au pied d'une jetée pour en assurer les fondations contre l'action de l'eau.

RISDALE ou **RIXDALE**, s. f., monnaie d'argent de quelques États du Nord, valant un peu plus de cinq francs.

RISÉE, s. f., éclat de rire moqueur de plusieurs personnes : *j'attribuais leurs risées à ma mise, à ma pauvreté* (Michelet). = Moquerie : *il en revint couvert de honte et de —* (Boil.) = Objet dont on se moque : *combien de fois Isaïe a-t-il été la — du peuple!* (Boss.) V. RAILLERIE.

RISÉE, s. f. ; mar., augmentation subite et courte dans la force du vent régnant.

RISER, v. a. ; mar., amener une voile en partie momentanément : *— une voile*.

RISETE, s. f. ; fam., petit ris agréable, en parl. à un enfant : *allons, fais-nous une jolie petite —*.

RISIBILITÉ, s. f., faculté de rire.

RISIBLE, adj., qui a la faculté de rire : *les philosophes scolastiques disaient que l'homme est un animal —* (Ac.) ; peu us. || Propre à faire rire : *conte, quiproquo —*. = Digne de moquerie : *l'homme est un animal — et orgueilleux* (Volt.) V. RIDICULE.

RISQUABLE, adj., où il y a du risque à courir ; peu us. = Qu'on peut risquer avec quelques chances de succès : *cette entreprise est —*.

RISQUE, s. m., chance de danger : *il voit d'avance les risques qu'il a à courir* (J.-J.) *A tout —*, à tout hasard. *A ses — et périls*, en assumant sur soi les malheurs qui peuvent arriver. V. DANGER.

RISQUER, v. a., faire courir un risque à quelque chose : *— son argent, son honneur, sa vie. Pour — de grands capitaux il faut pouvoir perdre* (Thiers.) || Prov. : *qui ne risque rien n'a rien. — le tout pour le tout*, tout hasarder dans un cas désespéré. = Courir la chance, les risques de : *— le combat. — de tout perdre pour faire périr un seul homme* (Mass.) = Se —, v. pr., se hasarder, s'exposer. V. HASARDER.

RISSOLE, s. f., viande hachée, enveloppée dans de la pâte, et frite.

RISSOLE, s. m., viande qui est rissoyée.

RISSELER, v. a., cuire, rôtir une viande de manière à lui faire prendre une couleur dorée. = V. n., ou se —, v. pr., prendre une couleur dorée.

RISTORNE, s. f., annulation d'une police d'assurance qui fait double emploi. = Réduction de la somme assurée aux termes de la police, lorsque cette somme excède la valeur des objets.

RIT ou **RITE**, s. m., ordre prescrit des cérémonies qui se pratiquent dans une religion : *il faut se*

conformer aux lois et aux rites de la patrie (Volt.)

RITOURNELLE, s. f., petit morceau de musique instrumentale qui précède chaque couplet d'un chant. || Répétition fréquente des mêmes choses : *conservez-vous, c'est ma — continue* (Sév.)

RITUALISME, s. m., système, ensemble des rites d'une église.

RITUALISTE, s. m., auteur qui traite des différents rites.

RITUEL, s. m., livre contenant les cérémonies, les prières qui concernent l'administration des sacrements. = Adj., qui tient aux rites.

RIVAGE, s. m., bords de la mer : *ses longs mugissements font trembler le —* (Rac.) = Abusiv., bord d'un fleuve, d'un lac : *Louis, se plaint de sa grandeur qui l'attache au —* (Boil.) || Pays, contrée : *heureux, disent-ils, le — où l'on jouit d'un tel bonheur* (J.-B. R.) || Poét. : *on ne voit point deux fois le — des morts* (Rac.) *Ils iront assez tôt border le noir* — (La F.) V. BORD.

RIVAL, E, adj., riverain ; se disait de ceux qui recevaient l'eau du même ruisseau.

RIVAL, E, s., celui, celle qui prétend aux mêmes avantages qu'un autre : *le temps est précieux quand on craint un —* (Dest.) *Phèdre, depuis longtemps, ne craint plus de RIVALE* (Rac.) *Homère ne pouvait avoir de RIVAUX* (Barth.) V. ÉMULE. = Adj. : *deux peuples RIVAUX, deux villes RIVALES*.

RIVALISER, v. n., disputer de talent, de mérite, etc., avec quelqu'un ; approcher de quelqu'un, l'égaliser : *je ne puis — avec ce grand artiste*.

RIVALITÉ, s. f., concurrence de personnes qui sont rivales : *la — qui s'éleva entre ces deux princes* (Volt.) *Les villes de la Grèce, qui n'avaient connu que la — des armes, coururent celle des talents* (Barth.)

RIVAROL (comte de), écrivain célèbre, descendant d'une famille noble d'Italie, né en 1753, mort en 1801.

RIVE, s. f., le bord d'un fleuve, d'une rivière, d'un lac, etc. : *du Danube asservi les RIVES désolées* (Rac.) || *On n'y voit ni fond ni —*, se dit d'une affaire embrouillée. || Poét. : *la — infernale, l'enfer*. = Par ext. : *la — d'un bois*, le bord, la lisière d'un bois. V. BORD.

RIVER, v. a., abattre la pointe d'un clou sur l'autre côté de l'objet qu'il perce, et l'aplatir pour le fixer. || — à *quelqu'un son clou*, lui répondre vertement, en sorte qu'il n'ait rien à répliquer. — *les fers à quelqu'un*, rendre son esclavage plus assuré.

RIVERAIN, s. m., celui qui habite le long d'une rivière. = Celui qui a une propriété le long d'un bois, d'un chemin, etc. = Adj., *propriétaire —*.

RIVESALTES, ch.-l. de canton des Pyrénées-Orientales, renommé pour son vin muscat.

RIVET, s. m., extrémité relevée du clou broché dans la corne d'un cheval. = Morceau de fer rivé à chaque extrémité.

RIVETIER, s. m., outil de cordonnier qui lui sert à faire des œillets de métal.

RIVIÈRE, s. f., cours naturel et abondant d'eau qui coulent dans un lit et qui se jettent dans une autre rivière ou dans un fleuve : *je pourrais vous décrire ici des combats gagnés, des RIVIÈRES et des défilés passés à la vue des ennemis* (Fléch.) || Prov. : *c'est porter de l'eau à la —*, porter en un lieu des choses qui s'y trouvent en abondance. *Les petits ruisseaux font les grandes RIVIÈRES*, plusieurs petites sommes réunies en font une grande. *Il ne trouverait pas de l'eau dans la —*, se dit d'une personne maladroite qui ne peut trouver les choses les

plus faciles. || — *de diamants*, collier de diamants.

RIVOIR, s. m., outil d'acier qui sert à couper et à river les clous.

RIVOLI, vil. du roy. d'Italie, à 21 kilom. N.-O. de Vérone, célèbre par la bataille livrée le 14 janvier 1797, où Bonaparte détruisit l'armée autrichienne. Masséna fut plus tard créé duc de Rivoli.

RIVULOIRE, adj.; bot., qui croît dans les ruis-seaux ou sur leurs bords : *le charbon* —.

RIVURE, s. f.; serrur., broche de fer qui entre dans les charnières des fiches pour en joindre les deux ailes.

RIXDALE, V. RISSDALE.

RIXE, s. f., querelle accompagnée d'injures, de menaces ou de coups. = Discussion orageuse.

RIZ, s. m., plante céréale cultivée dans les pays chauds. = Graine de cette plante, qui sert d'aliment : — *au lait*.

RIZIÈRE, s. f., terre où l'on cultive du riz.

ROANNE, s.-préf. du départ. de la Loire.

ROB, s. m.; pharm., suc dépuré de fruits cuits et réduits à la consistance du miel.

ROB ou **ROBRE**, s.; t. du jeu de whist, réunion de deux ou trois parties : *les joueurs qui gagnent deux parties gagnent le* —.

ROBE, s. f., long vêtement à manches que portent particul. les femmes et les enfants : *un jeune enfant couvert d'une — éclatante* (Rac.) *Les Français portèrent des tuniques et des robes jusqu'à seizième siècle* (Voll.) — *de chambre*, espèce de robe que les hommes eux-mêmes mettent dans l'appartement. = Ample vêtement que portent les juges, les avocats, les professeurs, etc., dans l'exercice de leurs fonctions : *le parlement était en — rouges* (Volt.) || La profession des gens de judicature; les gens de judicature : *je ne sais où la — et l'épée ont puisé de quoi se mépriser* (La Br.) = Par anal., état religieux, ecclésiastique : *je respecte votre —*. = Par ext., se dit du pelage de quelques animaux : *le zèbre a la — rayée de rubans noirs et blancs* (Buff.) = Partie extérieure de la surface d'une coquille. = Enveloppe de certains légumes, de certains fruits.

ROBERT, dit *le Fort*, tige des Capétiens. = **ROBERT 1^{er}**, roi de France, élu à Soissons en 922 en opposition à Charles le Simple, fut tué à la bataille de Soissons (923). = **ROBERT II**, régna de 996 à 1031. = **ROBERT**, dit *le Vieux*, duc de Bourgogne, mourut en 1075, après un règne souillé par des violences. = **ROBERT 1^{er}**, dit *le Diable*, duc de Normandie, rempaya, en 1027, son frère Richard III, qu'on l'accusa d'avoir empoisonné. Il réprima plusieurs révoltes dans ses États. = **ROBERT** (Léopold), peintre célèbre, surnommé *le Nouveau Poussin*, se suicida en 1835.

ROBERTSON (William), célèbre historien anglais, né en 1721, mort en 1799. Son *Histoire de Charles-Quint* jouit surtout d'une grande réputation.

ROBESPIÈRE, célèbre conventionnel, né en 1759. Après avoir présidé au règne de la Terreur, il fut décrété d'accusation avec ses adhérents par la Convention et périt sur l'échafaud, le 27 juillet 1794.

ROBIN, s. m.; t. de mépris, homme de robe : *si vous vouliez vous charger de marier la cadette avec quelque gros* — (Volt.)

ROBINET, s. m., pièce d'un tuyau de fontaine qui sert à retenir et à faire couler l'eau à volonté. = Tout tuyau qui sert à donner et à retenir la liqueur contenue dans un vase. || Clef du robinet : *tournez le* —.

ROBORATIF, **IVE**, adj.; méd., synon. de **CORROBORANT**.

ROBUSTE, adj., fort, vigoureux, solidement constitué : *corps, homme, santé, complexion* —. Il

est — *de corps, terrible de visage* (Boil.) = Se dit aussi des animaux et des végétaux : *cheval, plante* —. || *Avoir une foi* —, avoir une foi ferme, inébranlable; ir., une grande crédulité. V. **FORT**.

ROBUSTEMENT, adv., d'une manière robuste.

ROC, s. m., masse de pierre très-dure qui tient à la terre : *Besaçon jume encor sous son — foudroyé* (Boil.) || *Point de faiblesse au moins! ayez un cœur de —* (Reg.) = Anc., la tour, au jeu des échecs.

ROCAILLE (*Il m.*), s. f., ouvrage fait avec des coquillages et des cailloux incrustés dans des pierres brutes : *une pendule de —*. = Adj., *le genre* —.

ROCAILLEUR (*Il m.*), s. m., celui qui travaille en rocaille.

ROCAILLEUX, **EUSE** (*Il m.*), adj., plein de petits cailloux : *chemin* —. || *Style* —, dur.

ROCAMBOLE, s. f., espèce d'ail moins fort que l'ail ordinaire; échalote d'Espagne. || *Ce qu'il y a de plus piquant dans quelque chose: vieux*.

ROCH (saint), né à Montpellier en 1295, mort en 1327. || Fam. : *saint* — *et son chien*, se dit de deux personnes que l'on voit toujours ensemble.

ROCHIE, s. f., masse considérable de pierre tendre : *j'ai vu la carte de la ville éternelle tracée sur des roches de marbre au Capitole* (Chat.) || *Clair comme l'eau de —*, parfaitement clair. *Cœur de —*, dur, insensible. = Miner., se dit des substances minérales considérées en masse : *le schiste est une — feuilletée* (Buff.) = *Pierre de —*, ou simpl. —, pierre la plus dure d'une carrière. *Cristal de —*, pierre transparente qui est une cristallisation du quartz ou de la terre siliceuse pure. || Fam. : *un homme de la vieille —*, d'une vertu éprouvée, d'une probité antique. V. **ANGUILLE**.

ROCHE TARPÉIENNE, colline de Rome d'où les Romains précipitaient les criminels condamnés à mort. || *Il n'y a pas loin du Capitole à la — Tarpéienne*, une mort ignominieuse est souvent près du triomphe.

ROCHECHOUART, s.-préf. du départ. de la Haute-Vienne.

ROCHEFORT, ch.-l. de préf. maritime, un des grands ports militaires de France.

ROCHELLE (*la*), ch.-l. du départ. de la Charente-Inférieure. = **ROCHELOIS**, E. adj. et s., qui appartient à La Rochelle ou à ses habitants.

ROCHER, s. m., masse de pierre très-élevée et terminée en pointe : *à travers les rochers la peur les précipite* (Rac.) *L'homme n'est pas plus à l'abri sur un — que sous les lambris d'un palais* (Nap.) || *Rouler le —*, faire un travail pénible et inutile, allusion à la fable de Sisyphe. || Appui, force : *ce ferme — où s'appuyait sa constance* (Boss.) || *Parler à des —*, à des gens insensibles.

ROCHET, s. m., surplis à manches étroites que portent les évêques et plusieurs autres ecclésiastiques : *les évêques prêchent en — et en camaï* (Ac.) = Mécan. : *roue à —*, garnie de dents recourbées.

ROCHEUX, **EUSE**, adj., couvert de roches, de rochers : *terrain —, île rocheuse. Monts —*, se dit particul. d'une chaîne de montagnes de l'Amérique du Nord.

ROCHOIR, s. m., petite boîte dans laquelle les ouvriers fondeurs mettent du borax pulvérisé.

ROCCO, adj. et s. m. inv., se dit du genre d'ornements, de style et de dessin appartenant au règne de Louis XV : *le genre — ou le —*. || Fam., tout ce qui est vieux et hors de mode dans les arts, la littérature, les manières.

ROCROY, s.-préf. du départ. des Ardennes, célèbre par la victoire que le prince de Condé, alors duc d'Enghien, remporta sur les Espagnols, le 19 mai 1643.

RÔDER, v. n., errer autour de quelqu'un ou de quelque chose; ne se dit qu'en mauv. part : *voilà l'homme qui vient — autour de vous* (Mol.) *Les lousps rôdent pendant la nuit autour des troupeaux* (Laveaux).

RODER, v. a., froter des pièces de métal ou de cristal l'une contre l'autre pour qu'elles s'adaptent exactement.

RODET, s. m., sorte de roue hydraulique.

RÔDEUR, EUSE, s., celui, celle qui rôde

RODEZ. V. **RUOPEZ**.

RODOLPHE I^{er}, chef de la dynastie de Habsbourg qui règne encore aujourd'hui sur l'Autriche, élu empereur en 1273, mourut en 1294.

RODOMONT, s. m., faux brave, fanfaron qui vante sa bravoure pour se faire valoir et se faire craindre : *faire le —*. *C'était un — que les autres craignaient* (Les.); fam.

RODOMONTADE, s. f., fanfaronnade, vanterie en fait de bravoure; fam.

ROGATIONS, s. f. pl., prières publiques et processions pour les biens de la terre pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension.

ROGATOIRE, adj., qui a rapport à une demande. = Dr. : *commission* —, qu'un juge adresse au juge d'un autre lieu pour l'inviter à faire quelque acte de procédure dans l'étendue de son ressort.

ROGATON, s. m., restes de viandes. = Plat composé de choses qui ont déjà été servies. || Littér., petit ouvrage de rebut : *vous savez que j'aime à ramasser des ROGATONS pour vous divertir* (Sév.)

ROGER I^{er}, conquérant de la Sicile, né en 1034, mort en 1101. = **ROGER DE COLLERYE**, dit *Roger Bontemps*, mort à Paris en 1540, était de l'humeur la plus joviale; il présida, à Auxerre, à la formation d'une société dont le chef prenait le titre d'abbé des fous. || Personne qui vit sans aucune espèce de souci.

ROGEWEEN, navigateur hollandais, né en 1669, découvrit l'archipel auquel il donna son nom, et qui est situé entre celui de la Société et celui des Navigateurs.

ROGNE, s. f., gale invétérée; pop.

ROGNE-PIED, s. m., espèce de couteau avec lequel le maréchal rogne l'ongle du cheval.

ROGNER, v. a., ôter, retrancher quelque chose des extrémités : — *du papier, du cuir, des louis, le bord d'un chapeau*. || Fam., ôter à quelqu'un une partie de ce qui lui appartient : — *un mémoire*. — *les ongles à quelqu'un*, lui diminuer ou lui retrancher ses profits, son autorité : *cette cavaille a grand besoin qu'on lui ROGNE les ongles* (D'Al.)

ROGNEUR, EUSE, s., celui, celle qui rogne les pièces de monnaie.

ROGNEUX, EUSE, adj., qui a la rogne.

ROGNON, s. m., le rein d'un animal. Ne se dit guère que de certains animaux dont les reins sont bons à manger : *ROGNONS de veau, de mouton*, etc.

ROGNONNER, v. n., gronder, grommeler entre ses dents; pop. et vieux.

ROGNURE, s. f., ce qu'on retranche, ce qu'on enlève quand on rogne quelque chose : — *de papier, d'ongles, de louis*. || Fam., au pl., matériaux qui ne sont point entrés dans un grand ouvrage ou ce qu'on en a retranché.

ROGOMME, s. m., eau-de-vie ou autre liqueur forte; pop. || *Voix de —*, voix rauque d'une personne qui fait abus de liqueurs fortes.

ROGUE, adj., fier, arrogant : *personne, humeur, ton* —. V. **ARROGANT**.

ROHAN, ancienne et illustre maison qu'on fait remonter aux premiers souverains de la Bretagne.

ROI, s. m., souverain d'un État qui a le titre de

royaume : — *constitutionnel, légitime*. *Le premier devoir des ROIS est de donner de saints exemples aux peuples* (Mass.) = Anc., le — *très-chrétien*, le roi de France; le — *très-catholique*, le roi d'Espagne. *Vivre en —*, magnifiquement. || *Un plaisir de —*, un très-grand plaisir. *Être noble comme le —*, être d'une noblesse très-ancienne. || *Les livres des —*, les quatre livres de l'Ancien Testament, contenant l'histoire des Hébreux depuis Samuel jusqu'à la captivité de Babylone. || *Le jour des —*, l'Épiphanie. || *Le — des rois*, Dieu. || *Le premier*, le principal, le meilleur dans son genre : *L'homme, de la nature est le chef et le —* (Boil.) *L'or est le — des métaux* (Del.) *Le — des animaux*, le lion. *Le — des oiseaux*, l'aigle. = Au jeu de cartes, l'une de celles qui représentent une figure couronnée : le — *de cœur, de pique*. = Aux échecs, la principale pièce du jeu.

§ **ROI, PRINCE**. Le roi est plus que le prince. Celui-ci n'a souvent pour tout État qu'une province ou un canton.

ROIIDE ou **RAIDE** (pron. *rédi*), adj., fort tendu, difficile à plier : — *comme une barre de fer*. *Danser sur la corde* —. = Qui manque de souplesse, de grâce : *une attitude —*. || *Être tué —*, tomber — mort, être tué, mourir tout d'un coup. || Fam. : *se tenir —*, ne pas fléchir, tenir bon dans une résolution. || Opiniâtre, inflexible : *il a un caractère —*. = Difficile à graver, escarpé : *escalier, montagne* —. = Adv., vite, vivement : *aussi — qu'un trait d'arbalète*.

ROIIDEUR ou **RAIDEUR** (pron. *rè*), s. f., qualité de ce qui est roide : *la — des mouvements*. || *Fermeté excessive, inflexibilité; je n'ai point cette — d'esprit des vieillards* (Volt.) = Rapidité de mouvement; pente rapide : — *d'un escalier, de la descente, d'un fleuve*.

ROIDILLON ou **RAIDILLON** (*ll m.*), s. m., petite élévation qui se trouve dans un chemin; peu us.

ROIDIR ou **RAIDIR** (pron. *rè*), v. a., tendre avec force, rendre roide : — *le bras, la jambe*. = V. n., devenir roide : *le linge mouillé ROIDIT par la gelée* (Ac.) = Se —, v. pr., même sens. || Tenir ferme : *il faut se — contre les difficultés inséparables de cette entreprise* (Rayn.)

ROITELET, s. m.; ir., un petit roi; le roi d'un très-petit État. = Fort petit oiseau de l'ordre des passereaux : un — *pour tout est un pesant fardeau* (La F.)

ROLAND, personnage célèbre dans les romans de chevalerie et l'un des paladins de Charlemagne, dont il est regardé comme le neveu. L'Arioste l'a pris pour héros de son admirable roman, *Roland le furieux*. = **ROLAND**, ministre de l'intérieur en mars 1792, donna sa démission le 23 janvier 1793 et se réfugia à Rouen. Il y apprit que sa femme avait péri sur l'échafaud; sa tête s'égara, et il se donna la mort.

RÔLE, s. m.; anc., une ou plusieurs feuilles de papier, collées bout à bout, sur lesquelles on écrivait les actes, les titres. = Dr., un feuillet ou deux pages d'écriture : *voilà, monsieur, un petit — des dettes de mon maître* (Reg.) = Registre, liste : *les capitaines ont un — de leurs soldats* (Ac.) = Liste des causes qui doivent se plaider : *chaque cause vient à tour de —, à son tour, à son rang*. = Ce que doit réciter un acteur dans une pièce de théâtre : *je l'ai entendu déclamer des RÔLES du Misanthrope avec beaucoup d'art et de naturel* (Volt.) = Le personnage représenté par l'acteur : *c'est le premier — de cette espèce que l'on ait osé mettre sur le théâtre* (Id.) || Personnage qu'on joue dans le monde : *que nous reste-t-il de ces grands noms qui ont autrefois joué*

un — *si brillant dans l'univers?* (Mass.) V. LISTE et PERSONNAGE.

RÔLET, s. m., petit rôle : *jouer bien son* —, son personnage. || *Être au bout de son* —, ne savoir plus que dire ni que faire.

ROLLIN, né en 1661, mort en 1741, fut recteur de l'Université de Paris, et composa plusieurs ouvrages utiles à la jeunesse, *l'Histoire ancienne, l'Histoire romaine et le Traité des études.*

ROLLON, chef norvégien ou normand, ravagea les côtes de France de 867 à 911, prit Rouen, et reçut enfin de Charles le Simple, avec la main de sa fille Giselle, la partie de la Neustrie, appelée depuis Normandie.

ROMAGNE (la), anc. p. des États de l'Église qui a formé les délégations de Ravenne et de Rimini.

ROMAIN, E, adj., qui appartient à l'ancienne Rome ou aux Romains : *citoyen, empereur* —. Lois ROMAINES. *Une reine est suspecte à l'empire* — (Rac.)

|| Ce qui rappelle les vertus des anciens Romains : *vertu ROMAINE. Beauté* —, femme qui a de grands traits bien marqués et un air majestueux. *Chiffres* —, lettres numériques C, D, I, L, M, V, X, etc. == Se dit aussi des personnes et des choses qui appartiennent à la Rome moderne : *l'Église* —, l'Église catholique. == S., homme, femme de l'ancienne Rome ou de Rome moderne. == Au pl., le peuple romain : *Corneille peint les ROMAINS : ils sont plus grands et plus — dans ses vers que dans leur histoire* (La Br.) *Mes derniers regards ont vu fuir les* — (Rac.) || *C'est un* —, se dit d'un homme connu par de grands sentiments de probité et par son patriotisme. == Fam. : *c'est le dernier des* —, il a des vertus qui ne sont plus de son temps. || Pop., claqueur des théâtres. == S. m.; impr., caractère droit : *gros, petit* —. == Adj. m., caractère —.

ROMAINE, s. f., espèce de laitue longue qu'on fait blanchir dans la liant. == Peson, instrument dont on se sert pour peser avec un seul poids.

ROMAÏQUE, s. m., le grec moderne.

ROMAN, s. m., histoire feinte, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt par la peinture des passions, des mœurs, ou par la singularité des aventures : un — *peut conduire un héros au dixième volume* (Boil.) — *historique*, dont le fond est tiré de l'histoire. || — *comique*, titre d'un ouvrage de Scarron. || *Prendre le* — *par la queue*, aller d'abord à la conclusion. || Se dit d'aventures extraordinaires, de récits ou de peintures sans vraisemblance : *sa vie est un* — (Volt.) || *Héros de* —, homme qui affecte de parler et d'agir comme les héros de roman. V. FABLE.

ROMAN, E, adj., se dit de la langue qui s'est formée de la corruption du latin, et qu'on parlait dans le midi de l'Europe du x^e au xii^e siècle : *les troubadours ont écrit en langue ROMANE* (Ac.) == ROMAN, s. m., langue romane.

ROMANCE, s. f., ancienne histoire, écrite en vers simples et naïfs, dont le fond est touchant et la forme appropriée au chant. == Toute chanson naïve, tendre ou gracieuse.

ROMANCERO, s. m., petit poème espagnol contenant quelque histoire héroïque ou touchante.

ROMANCIER, s. m., auteur de romans : *Villon sut le premier... débrouiller l'art confus de nos vieux ROMANCIERS* (Boil.) *Lesage est un grand* —.

ROMANCIER, ÈRE, adj., se dit de la langue romane. || Incroyable, digne de figurer dans un roman : *les fables ROMANCIÈRES* (J.-B. R.); peu us.

ROMANESQUE, adj., qui tient du roman; merveilleux, fabuleux; exalté comme les personnages de

roman : *aventure, style* —; *personne, passion* —. *Les femmes qui font des romans sont en général très-peu ROMANESQUES* (Dussault). == S. m., *il y a du* — *dans cette aventure.*

ROMANESQUEMENT, adv., d'une manière romanesque.

ROMANOF ou **ROMANOW**, famille illustre qui posséda le trône de Russie depuis 1613 jusqu'en 1762 où l'impératrice Élisabeth mourut sans enfant. Elle fut remplacée par la dynastie de Holstein-Gottorp.

ROMANTIQUE, adj., se dit des lieux, des paysages qui rappellent à l'imagination les descriptions des poèmes et des romans : *site* —. *Quels sublimes aspects, quels tableaux ROMANTIQUES* (Del.) == Il se dit aussi des écrivains qui s'affranchissent des règles de composition et de style établies par les auteurs classiques : *école, poète, style* —. == S. m., genre romantique. == Partisan de ce genre.

ROMANTISME, s. m; néol., genre romantique. == Amour du romantique.

ROMANZOF ou **ROMANZOW**, général russe, mort en 1796, se distingua dans les guerres contre les Turcs.

ROMARIN, s. m.; bot., arbuste aromatique, de la famille des labiées.

ROME, vil. du Latium, autrefois république puissante et cap. de l'empire romain, bâtie sur sept collines, aujourd'hui cap. des États de l'Église, résidence du pape. V. СЕММІН.

ROMÈ, s. f., chacune des deux principales pièces du métier de basse lice. == Se dit de deux cartes de même valeur.

ROMÉLIE, partie de la Turquie d'Europe, entre la mer de Marmara et l'Archipel.

ROMORANTIN, s.-préf. du départ. de Loir-et-Cher.

ROMPEMENT, s. m.; il est employé seulement dans cette locution : — *de tête*, fatigue causée par un grand bruit ou par une forte application.

ROMPRE, v. a. et irr., casser, briser, mettre en pièces : *des lions toujours prêts à — leurs chaînes* (Boss.) *Hercule, filant, ROMPAIT tous les fuseaux* (Boil.) || — *le pain*, faire la communion, la cène. — *les chemins*, les gêner. — *les ponts*, les rendre impraticables. — *ses chaînes*, *ses fers*, s'échapper de prison ou se dégager d'une liaison. — *la tête à quelqu'un*, le fatiguer, l'importuner : *je ne ROMPS jamais la tête à mon père de mes affaires* (La F.) — Milit., — *un bataillon*, l'enfoncer, le mettre en désordre. — *le carré*, reformer en colonne une troupe qui formait le carré. — *les rangs*, cesser de marcher en rang. == Impr., — *une forme*, séparer les lettres qui la composent et les remettre dans leurs casse-tins. == Arrêter, détourner : — *le mouvement droit d'une chose, le cours de l'eau*. — *le vent*. — *un coup*, en amoindrir l'effet. == T. de chasse : — *les chiens*, les empêcher de suivre une voie, ou fam. au fig., interrompre un discours. || — *les desseins de quelqu'un*, empêcher qu'il ne les mette à exécution. == Anéantir, faire cesser : *l'intérêt le plus vil ROMPT tous les liens du sang et de l'amitié* (Mass.) == Abs., renoncer aux relations d'amitié avec quelqu'un : *ROMPONS-nous ou ne ROMPONS-nous pas?* (Mol.) || — *le silence*, cesser de se taire. || — *son ban*, sortir des lieux où l'on était relégué. || Dresser, accoutumer : — *quelqu'un au travail, aux affaires*. — *un cheval*, l'assouplir. == Occasionner la réfraction, obliger les rayons de lumière à se détourner de leur direction première. || — *les couleurs*, les mélanger pour en adoucir l'éclat. == V. n., se casser, se briser : *je plie et ne ROMPS pas* (La F.) == Milit., passer de l'ordre de bataille à l'ordre en colonne. == T. d'escr., reculer d'un ou plusieurs pas. == Se —,

v. pr., se casser, se briser : se — les reins. *L'es-sieu crie et se rompt* (Rac.) = S'accoutumer à : *il s'est rompu au travail, aux affaires, à la fatigue.* = *A tout* —, loc. adv., avec transport, avec éclat : *applaudir un acteur, un orateur à tout* —. V. CASSER.

ROMPU, E, adj., qui éprouve une forte lassitude : — *de fatigue.* || — *aux affaires*, y être fort exercé. = Abs., exercé : *une main toute rompue et une orthographe correcte* (Sév.) = Arith., nombre —, fraction ; très-peu us. || *Bâtons rompus*, pièces de compartiment dans les vitres et dans d'autres ouvrages ; sorte de tapisserie représentant plusieurs bâtons rompus et entremêlés. V. BÂTON.

RONCE, s. f., arbuste épineux et rampant, qui porte un fruit semblable à une petite mûre : les RONCES sont souvent employées pour faire des haies. || Difficulté, obstacle : *la vie est semée de — et d'épines* (Ac.) *Je ne vois dans la vie qu'une carrière couverte de —* (Barth.) = Se dit des grosses veines foncées dans les bois nouveaux.

RONCEUX, EUSE, adj., plein de ronces : *chemin* —. = Se dit du bois qui est rempli de nœuds.

RONCEVAUX, vge d'Espagne (Navarre), dans une vallée de son nom, célèbre par la défaite de l'arrière-garde de Charlemagne et la mort de Roland.

RONDE, E, adj., qui est de telle figure que toutes les lignes droites tirées du centre à la circonférence sont égales : un cercle est —, une sphère est RONDE. *Des corps ronds et crochus errants parmi le vide* (Boil.) = Cyindrique : *un bras — et potelé. Une barre de fer* —. || Rebondi, potelé : *figure* —. *Il a le visage trop — pour un conspirateur* (Volt.) = Par exagér. : *il est tout —, — comme une boule, gros et court.* || Fam. : *un homme tout —, sans façon, plein de sincérité. Voix* —, pleine, égale et unie. *Période* —, pleine, nombreuse, bien cadencée. || *Fil* —, un peu retordu. *Toile* —, faite avec du fil retordu. || *Compte* —, sans fraction.

ROND, s. m., cercle, figure circulaire : *il compte des plafonds les ronds et les ovales* (Boil.) = T. de danse : — *de jambe*, mouvement de la jambe décrivant un demi-cercle. = *En* —, loc. adv., circulairement : *des bergers et des bergères qui dansent en — autour d'un mai qu'ils ont planté* (B. de St-P.)

RONDACHE, s. f., grand bouclier qui était l'arme défensive de la chevalerie errante : *qui pour une — empoigne un escabeau* (Régén.)

RONDE, s. f., visite de nuit autour d'une place de guerre, dans un camp : *faire la —*. = Visite nocturne des employés des douanes et des octrois ; troupe elle-même qui fait la ronde : *la — est passée.* = Visite qu'on fait le soir dans une maison pour voir si tout est fermé, si tout est en ordre : *le maître entre et vient faire sa —* (La F.) = Sorte de danse qu'on exécute en rond. = Chanson que l'on chante en dansant une ronde. — *de table*, chanson à refrain où chacun chante à son tour. = Sorte d'écriture en caractères ronds. = La plus longue des notes de musique. = Impôt que chaque joueur paye d'abord pour les cartes : *l'impôt établi d'une infaillible* —. (Régén.) = *A la —, loc. adv.*, à l'entour : *dix lieues à la —. Boire à la —, les uns après les autres. Tout ce que votre œil à la — peut voir* (La F.)

RONDEAU, s. m., petit poème français composé de treize vers coupés par une pause au cinquième et une au huitième : *le —, né gaulois, a la naïveté* (Boil.) = Mus., air à deux ou plusieurs reprises.

RONDELET, TE, adj., qui a de l'embonpoint :

petite fille RONDELETTE. = Soies RONDELETES, les soies les plus communes.

RONDELET, s. m., se dit d'une espèce de couplet que l'on chante dans les rondes ou les danses.

RONDELETTES, s. f. pl., toiles à voiles qui se fabriquent en Bretagne.

RONDELLE, s. f., ancien petit bouclier rond. = Espèce de ciseau arrondi pour la sculpture. = Se dit de certaines pièces rondes de métal ou de cuir, percées dans le milieu, et qui entrent dans la construction des machines.

RONDEMENT, adv., uniment, également : *travailler* —. = Promptement, vivement : *ce cocher mène — ; mener — une affaire*, la mener avec suite et activité. *Il écrivait la déclaration pour que cela marchât plus —* (Beaum.) || Franchement, sans façon : *il dit — qu'il croit démontré que l'impulsion ne peut causer la pesanteur* (Volt.)

RONDEUR, s. f., figure de ce qui est rond, sphérique, circulaire, cylindrique : — *de la terre, du bras.* || Nombre, harmonie : *style sans —.* || Franchise, naturel, sans façon : *ce comédien a de la —.*

RONDIN, s. m., bois de chauffage qui est rond. = Gros bâton.

RONDON, s. m., t. de fauconnerie. Il n'est usité que dans : *fondre en —, s'élançer avec impétuosité.*

ROND-POINT, s. m., archit., partie demi-circulaire qui termine quelquefois le fond d'une église. = Grande place circulaire à laquelle aboutissent plusieurs avenues ou allées.

RONFLANT, E, adj., sonore, bruyant : *phrase ronflante.* || Promesses RONFLANTES, grandes et vaines promesses. = RONFLANT, s. m., style ronflant.

RONFLEMENT, s. m., bruit sourd qu'on fait en ronflant. || Se dit de certains bruits qui ont quelque rapport avec le ronflement d'un homme : — *de l'orgue, d'une toupie.*

RONFLER, v. n., faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil : *il ronfle à cette heure comme tous les diantres* (Mol.) || Se dit de certaines choses qui font un bruit sourd et prolongé, comme le tonnerre, le canon, l'orgue : *le canon ronflait de ce côté.* || *Faire — des vers avec une emphase ridicule* (Volt.)

RONFLEUR, EUSE, s., celui, celle qui a l'habitude de ronfler.

RONGE, s. m.; t. de chasse : *le cerf fait le —, il rumine.*

RONGER, v. a., couper avec les dents à plusieurs reprises : — *ses ongles.* *Il y a à la vérité des insectes nuisibles qui rongent nos fruits, nos grains et même nos perruques* (B. de St-P.) = Mordre, mâcher : *ce cheval ronge son frein.* || Fam. : — *son frein*, dissimuler son dépit. = Consommer, corroder, miner : *l'eau-forte ronge les métaux.* || — *quelqu'un*, lui faire consumer son bien. || Inquiéter, tourmenter : *la crainte le ronge* (La F.)

RONGEUR, adj. m., qui ronge : *incère* —. *Le ver — des fruits* (Del.) || *Ver* —, remords qui tourmente le coupable ; chagrin secret : *mon ver —, c'est d'être loin de vous* (Volt.) = RONGEURS, s. m. pl., ordre de quadrupèdes mammifères qui ont des dents incisives longues et fortes, comme le rat, le lapin.

RONSARD, célèbre poète français, né en 1524, mort en 1589, acquit de son temps une grande réputation qu'il n'a pas conservée, quoiqu'il la mérite en partie.

ROQUEFORT, s. m., fromage très-estimé qui tire son nom d'un village du départ. de l'Aveyron, où il se fabrique.

ROQUENTIN, s. m.; fam. et pop., vieillard ridicule : *bonjour, vieux* — (Dest.)

ROQUER, v. n.; t. de jeu d'échecs, mettre le roe ou la tour auprès du roi, et faire passer le roi de l'autre côté de la tour.

ROQUET, s. m., sorte de petit chien très-commun, de la race des dogues. || Fam., petit homme hargneux sans valeur et sans considération.

ROQUETIN, s. m., petite bobine qui reçoit le fil d'argent.

ROQUETTE, s. f., espèce de chou d'une odeur forte que l'on cultive dans les potagers et qui se mange en salade. = Plante à fleurs jaunes et d'une odeur fétide qui croît sur les murailles.

ROUILLE, s. f., mesure de vin, le quart du setier; vieux.

ROSA (Salvator), célèbre peintre et poète italien, né en 1615, mort en 1673.

ROSACE, s. f., ornement d'architecture en forme de grande rose.

ROSACÉES, s. f. pl.; bot., famille de plantes dont les corolles se composent de pétales disposés comme ceux de la rose. = Adj. : *plante rosacée*.

ROSAIRE, s. m., grand chapelet à quinze dizaines de grains qu'on dit en l'honneur de la Vierge.

ROSAT, adj. inv., il se dit de quelques compositions où il entre des roses : *huile, miel, sirop* —.

ROSBACH, petit vge de Saxe, où Frédéric II battit, en 1757, l'armée française commandée par Soubise.

ROSBIF, s. m., morceau de bœuf rôti.

ROSE, s. f., fleur odoriférante qui croît sur un arbuste épineux : *elle a vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin* (Malh.) = *Eau de —*, ou *eau* — qu'on tire des roses par la distillation. || Couleur vermeille des joues, des lèvres : *les femmes ont coloré leur visage lorsque les — de leur teint se sont flétries* (Buff.) *Les — de la jeunesse* (Parny).

V. POT et ÉPINE. = Plaisirs, agréments : *cette vie n'est pas semée de —* (Volt.) = *Bois de —*, bois à odeur de rose et d'une couleur rouge. = Se dit de diverses fleurs qui ressemblent plus ou moins à la rose, et des ouvrages dont la forme a quelque ressemblance avec celle de la rose. = Diamant monté en forme de rose. = Hist., *guerre des deux —*, qui désola l'Angleterre au xv^e siècle et eut pour cause la rivalité des maisons d'York et de Lancastre. = Archit., se dit des grands vitraux circulaires et à compartiments, placés dans les églises gothiques. = Mar. : — *des vents ou du compas*, figure où sont marqués les trente-deux vents.

ROSE, adj., qui est de la couleur de la rose : *ruban, taffetas, robe* —. = S. m., couleur rose : *cette robe est d'un joli —*. || Fam. : *voir tout en —*, tout couleur de —, tout en beau.

ROSÉ, **E**, adj., d'un rouge faible, approchant de la couleur de la rose : *teint —*, *joues rosées*. = **ROSÉES**, s. f. pl., tribu de la famille des rosacées, qui renferme le genre rosier.

ROSEAU, s. m., plante aquatique dont la tige, lisse et droite, est creuse et remplie de moelle : — *faible, pliant*. *L'homme n'est qu'un —*, le plus faible de la nature (Pasc.) || *C'est un — qui plie à tous les vents*, se dit d'un homme faible et sans caractère. *S'appuyer sur un —*, mettre sa confiance en quelqu'un qui n'a ni force ni crédit : *sur quel — fragile a-t-il mis son appui?* (Rac.) = Archit., ornement en forme de bâtons qui remplit jusqu'au tiers de la hauteur les cannelures d'une colonne rudentée.

ROSE-CROIX, s. m., secte d'empiriques du

xv^e siècle qui prétendaient posséder toutes les sciences. = Dignitaire dans l'ordre maçonnique.

ROSÉE, s. f., vapeur qui s'élève le matin et le soir et qui retombe sur la terre en petites gouttes d'eau : *la — ravime les plantes* (B. de St-P.) || Fam. : *tendre comme la —*, très-tendre, en parl. de certains légumes et de la viande. || — *du ciel*, ses bienfaits, son heureuse influence. *Les vertus croissent à la douce — des louanges* (Barth.) = Vétér., gouttelettes de sang qui sortent de la sole du cheval, lorsqu'on pare le pied trop près du vif.

ROSELET, s. m., marte hermine dans son pelage d'été.

ROSER, v. a., donner au rouge une teinte éramoisée. = Se —, v. pr., prendre une teinte rose.

ROSERAIE, s. f., lieu planté de rosiers.

ROSE-TREMIÈRE, s. f., fleur, genre des alcees.

ROSETTE, s. f., petite rose. = Ornement fait en forme de rose dans la broderie et dans la sculpture. = Nœud de ruban en forme de rose : *une — de souliers, de cravate*. *La — d'officier de la Légion d'honneur*. = Petit fleuron de métal que les couteliers emploient pour monter les rasoirs, les lancettes, etc. = Petit cadran pour avancer ou retarder le mouvement d'une montre. = Encre rouge faite avec du bois de Brésil. = Craie teinte en rouge qui sert à peindre. = Disque de cuivre rouge obtenu par la fusion.

ROSETTIER, s. f., outel de coutelier et d'orfèvre pour faire des rosettes.

ROSIER, s. m., arbuste qui porte les roses.

ROSIÈRE, s. f., jeune fille qui, dans un village, obtient la rose destinée à être le prix de la sagesse.

ROSSE, s. f., cheval sans force, sans vigueur : *il n'est si bon cheval qui ne devienne —*.

ROSSER, v. a., battre violemment; fam.

ROSSIGNOL, s. m., petit oiseau à bec fin et à plumage grisâtre qui tient le premier rang parmi les oiseaux chanteurs : *les rossignols se cachent au plus épais des buissons* (Buff.) || *Voix, gosier de —*, se dit d'une personne qui a la voix pure et très-flexible. || Ir. : *un — d'Arcadie*, un âne. = Un des jeux de l'orgue qui imite le rossignol. = Crochet dont on se sert pour ouvrir toutes sortes de serrures.

ROSSIGNOLER, v. n., imiter le chant du rossignol; fam.

ROSSINANTE, nom du cheval maigre et efflanqué de don Quichotte. = S. f., mauvais cheval, rosse.

ROSSOLIS, s. m., liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre et de parfums : *heureux les intrépides gosiers qui avaleront votre —* (Volt.)

ROSTRALE, adj. f. : *couronne, colonne* —, ornée de poupes et de proues de navires.

ROSTRÉ, s. m.; hist. nat., partie d'une coquille univalve prolongée en forme de bec. = Archit., ornement en forme d'éperon de navire antique.

ROSTRES, s. m. pl., à Rome, tribune aux harangues, dont la base était ornée de becs ou éperons de navires.

ROSTRIFORME, adj., qui a la forme d'un bec.

ROT, s. m., vent qui sort de l'estomac avec bruit; pop. et bas.

RÔT, s. m., rôti, viande rôtie à la broche : *ayez soin que le rôti soit cuit à propos* (Reg.)

ROTANG, s. m., palmier des Indes.

ROTATEUR, adj. m., il se dit de tout muscle qui fait tourner la partie à laquelle il est attaché.

ROTATION, s. f., mouvement circulaire d'un corps qui tourne sur lui-même : *la — de la terre sur son axe* (Ac.) = Anat., mouvement circulaire qui peut être exécuté par certaines parties du corps. =

Mouvement d'une surface autour d'une ligne droite.

ROTE, s. f., juridiction de la cour de Rome, composée de douze docteurs nommés *auditeurs de —*, et pris dans les quatre nations d'Italie, de France, d'Espagne et d'Allemagne.

ROTÉ, v. n., faire un rot, des rots; pop. et bas.

RÔTI, s. m., viande rôtie = *aussitôt de chez eux tout — disparut* (Boil.)

RÔTIE, s. f., tranche de pain qu'on fait rôtir sur le grill devant le feu. = Par ext., tranche de pain sur laquelle on a étendu des confitures, du miel, du beurre, etc.

ROTIN, s. m., tige du rotang qu'on emploie comme canne ou qu'on fend pour faire des sièges, etc. : *dans l'Indoustan, on ne fait agir le peuple qu'à coups de —* (B. de St-P.)

RÔTIR, v. a., faire cuire de la viande à la broche, sur le grill, dans les cendres ou au four : — *de la viande, des marrons*. || Dessécher : *le soleil a rôti tous les bourgeons* (Ac.) = V. n., *mettre des poulets —. Nos deux maîtres fripons regardaient — les marrons* (La F.) = Se —, v. pr., subir l'action d'un grand feu, d'un soleil ardent.

RÔTISSAGE, s. m., action de faire rôtir ou de rôtir quelque chose; résultat de cette action.

RÔTISSERIE, s. f., le lieu où les rôtisseurs vendent leurs viandes rôties ou prêtes à rôtir.

RÔTISEUR, EUSE, s., celui, celle qui tient une rôtisserie.

RÔTISSOIRE, s. f., ustensile de cuisine qui sert à rôtir la viande.

ROTONDE, s. f., édifiée de forme circulaire à l'extérieur et à l'intérieur, et surmonté d'une coupole. = Caisse sur le derrière de certaines diligences, et dont la portière est à l'arrière.

ROTONDITÉ, s. f., qualité de ce qui est rond : — *d'une boule*. || Fam., en parl. d'une personne fort grosse : *j'aurais un beau carrosse; de ma — j'emplirais le dedans* (Reg.)

ROTTERDAM, vil. de la Hollande méridionale. La plus grande ville du roy. après Amsterdam. Patrie d'Érasme.

ROTULE, s. f.; anat., os rond placé sur le dessus du genou.

ROTURÉ, s. f., état d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble : *il parle de — devant des roturiers qui sont riches et qui se donnent pour nobles* (La Br.) = Classe des roturiers.

ROTURIER, ÈRE, adj., qui n'est pas noble : *famille roturière. Quelques-uns se couchent roturiers et se lèvent nobles* (La Br.) = Qui n'a rien de noble, qui est grossier : *avoir des manières roturrières*. Ce sens a vieilli. = S. : *la loi sainte des chrétiens ne connaît ni nobles ni roturiers* (Mass.)

ROTURIÈREMENT, adv., à la manière des roturiers. || D'une manière basse; vieux dans ce sens.

ROUAGE, s. m., réunion, ensemble des roues d'une machine. Se dit souvent des roues mêmes : *les rouages de cette machine sont trop nombreux*. || Moyens, ressorts : *les — d'une administration, d'une affaire, d'une intrigue*. || Bois de —, celui qu'on emploie à faire des roues.

ROUAN, adj. m. sing., se dit d'un cheval dont le poil est mêlé de blanc, de gris et de bai : *cheval —*. = S. : — *cap de moré*, cheval dont la tête et les extrémités sont noires. — *vineux*, se dit lorsque le bai domine.

ROUASSE, s. f., instrument dont les employés des contributions indirectes se servent pour marquer les pièces de vin.

ROUASSER, v. a., marquer avec la rouasse.

ROUANNETTE, s. f., instrument de charpentier pour marquer les bois.

ROUBLE, s. m., monnaie d'or ou d'argent de Russie valant de 3 fr. 45 à 5 fr. 02. c. || — *de papier*, valant à peu près 1 fr.

ROUCHE, s. f., carcasse d'un navire sur le chantier, sans mâture et sans manœuvres.

ROUCHER, littérateur, auteur du poème des *Mois*, monta sur l'échafaud avec André Chénier.

ROUCOU, s. m., pellicule rougeâtre qui enveloppe les semences du roucouyer, et dont on fait une pâte propre à la teinture.

ROUCOUER, v. a., peindre en rouge avec du roucou. = Se —, v. pr., être peint avec du roucou.

ROUCOULEMENT, s. m., bruit que font les pigeons et les tourterelles en roucoulant : *de doux roucoulements remplissent ces déserts d'une tendre et sauvage harmonie* (Chat.)

ROUCOULER, v. n., se dit du murmure triste et tendre que font entendre les pigeons et les tourterelles. || Fam., tenir des propos tendres et langoureux. = V. a., chanter d'une manière langoureuse : — *ses plaintes, une romance*.

ROUCOUYER, s. m., arbre de la famille des liliacées, dont les semences fournissent une belle couleur rouge.

ROUDOU ou **REDOUL**, s. m.; bot., plante dont les feuilles, réduites en poudre, servent à la teinture des étoffes et au tannage des cuirs.

ROUE, s. f., machine de forme circulaire qui, en tournant sur son axe, sert à mouvoir quelque chose : *d'un carrosse en tournant il accroche une —* (Boil.) || Fam. : *pousser à la —, aider quelqu'un à réussir dans une affaire. Cela sert comme une cinquième — d'un carrosse*, cela est tout à fait inutile. V. **BÂTON**. *Faire la —, se dit des sauteurs qui font le moulinet avec leur corps; en parl. du paon, déployer sa queue en rond : cet homme fait la —, il se pavane*. || — *de fortune*; dans le tirage des loteries, tambour en forme de roue où l'on enferme les billets pour les tirer au sort. || — *de la fortune*, les vicissitudes humaines. *Être au plus haut de la —, dans une grande prospérité*. = Mécan. : — *d'une machine, d'une horloge. Dents d'une —*. = Anc., genre de supplice : *condamner à la —*. = Mar. : — *de câble*, chacun des cercles qu'on fait faire à un câble pour le plier.

ROUÉ, s. m.; fam., homme sans principes, sans mœurs, dont la conduite est désordonnée.

ROUELLE, s. f., se dit des tranches de certaines choses coupées en rond : — *de citron*. — *de veau*, partie de la cuisse de veau coupée en travers et en rond.

ROUEN, ch.-l. du départ. de la Seine-Inférieure, anc. cap. de la Normandie. = **ROUENNAIS**, z, adj. et s., qui appartient à Rouen ou à ses habitants = **ROUENNERIE**, s. f., se dit des toiles peintes fabriquées à Rouen. || Imitation de ces toiles.

ROUER, v. a., punir du supplice de la roue. || Fam. : *se faire —, s'exposer à être écrasé par une voiture : ne sachant plus à quel saint me vouer, je me mets au hasard de me faire —* (Boil.) — *de coups*, battre à l'excès. *Être roué*, si fatigué qu'on a peine à se remuer. — *un câble*, le plier en rond.

ROUERGUE, anc. p. de la Guyenne, forme aujourd'hui le départ. de l'Aveyron.

ROUERIE, s. f., action, tour de roué.

ROUET, s. m., machine à roue qui sert à filer. = Petite roue d'acier ajustée aux anciennes armes à feu et qui faisait du feu en se débandant. = Plate-forme circulaire de bois de chêne qu'on place sous la fondation d'un puits.

ROUGE, adj., qui est d'une couleur semblable à celle du feu, du sang, etc. : *vin* —. *Il a l'oreille — et le teint bien fleuri* (Mol.) = Rougi au feu : *fer, boulet* —. || *Tirer sur quelqu'un à boulets rouges*, l'accabler d'injures ou de reproches. || *Cheveux —, très-roux*. = S. m., substance minérale ou végétale de couleur rouge. || Le sang qui monte au visage, par un effet de la pudeur, de la colère, de la honte : *au visage, sur l'heure, le — m'est monté* (Mol.) = Fard à l'usage des femmes : *du — qu'on vous voit on s'étonne, on murmure* (Boil.) = Oiseau de rivière qui ressemble à un canard et qui a les pieds rouges. = S. f., en parl. du jeu de hasard, couleur rouge : *demandez la —*. = Adv. : *se fâcher tout —, très-sérieusement*.

ROUGEÂTRE, adj., qui tire sur le rouge : *l'or faux devient —. La lune était —* (Ac.)

ROUGAUD, E, adj.; fam., qui a le visage rouge, haut en couleur.

ROUGE-BORD, s. m., verre de vin plein jusqu'au bord : *un laquais m'apporte un —* (Boil.)

ROUGE-GORGE, s. m., petit oiseau à bec fin qui a la gorge et la poitrine rouges.

ROUGEOLE, s. f., maladie contagieuse qui se manifeste par une éruption de petites taches rouges sur tout le corps.

ROUGE-QUEUE, s. m., espèce de pie-grièche.

ROUGET, s. m., poisson de mer du genre du mulet, dont la couleur est d'un rouge vif.

ROUGET DE L'ISLE, auteur de la *Marseillaise*, originaire de la Franche-Comté, mort en 1836.

ROUGETTE, s. f. V. ROUSSETTE.

ROUGEUR, s. f., couleur rouge : *des joues, des lèvres*. || *La — me couvre le visage* (Rac.) = Taches rouges sur la peau; s'emploie le plus souvent au pl. : *il a la figure couverte de ROUGEURS*.

ROUGIR, v. a., rendre rouge, peindre ou teindre en rouge : *du bois, son eau*. || *ses mains d'un sang homicide* (Volt.), assassiner. = V. n., devenir rouge : *les écrevisses ROUGISSENT au feu* (Laveaux). || Avoir honte, confusion : *nous ne ROUGISSONS pas du vice, mais du déshonneur* (Vauv.) Abs. : *l'ingrat a-t-il rougi lorsqu'il l'a reconnue?* (Rac.) || *Faire —, couvrir de confusion*.

ROUGISSANT, E, adj., qui devient rouge.

ROUI, s. m., action de rouir : *la chaleur hâte le —. Cette viande sent le —*.

ROUILLE (ll m.), s. f., oxyde, espèce de crasse brune ou rougeâtre qui se forme sur les métaux exposés à l'air, à l'humidité. || *L'envie animée attachant à son nom sa — convenimée* (Boil.) || Ignorance grossière qu'on remarque dans certains écrits : *la — de l'ancienne barbarie* (Volt.) = Maladie qui attaque les tiges et les feuilles de certaines plantes.

ROUILLÉ, E (ll m.), adj., attaqué de la rouille. || *Je suis un peu — sur ces matières* (Volt.)

ROUILLER (ll m.), v. a., produire de la rouille : *l'humidité ROUILLE le fer*. || *Poisiveté ROUILLE l'esprit* (Ac.) = Se —, v. pr., contracter de la rouille. || Perdre sa vivacité, sa force, son talent : *l'esprit, le goût se ROUILLENT dans l'oisiveté* (Volt.)

ROUILLEUX, EUSE (ll m.), adj.; bot., de couleur de rouille.

ROUILURE (ll m.), s. f., effet de la rouille.

ROUIR, v. a., faire tremper le chanvre, le lin, dans l'eau pour que les fibres textiles puissent aisément se séparer de la partie ligneuse. = V. n., faire ROUIR du lin. *Le chanvre ne ROUIT pas bien dans l'eau courante* (Ac.)

ROUissage, s. m., action de faire rouir le chanvre, le lin; effet de cette action.

ROULADE, s. f., action de rouler du haut en bas. = Mus., ensemble de diverses notes liées entre elles par une vocalise rapide : *le rossignol déploie des ROULADES précipitées, brillantes et rapides* (Buff.)

ROULAGE, s. m., facilité de rouler : *aplanir les chemins pour le — du canon*. = Transport des marchandises sur des voitures à roue. = Établissement où l'on se charge de ce transport.

ROULANT, E, adj., qui roule aisément : *un carrosse bien —*. = Chir. : *veine ROULANTE*, qui change de place quand on met le doigt dessus. = Impr. : *presse —, qui est en activité*.

ROULEAU, s. m., paquet d'une chose roulée : *un — de papier, de ruban, de tabac*. — *de pièces d'or*, mises dans un papier roulé. || *Être au bout de son —, avoir épuisé tous ses arguments, toutes ses ressources*. = Par anal. : *un — d'orgeat, de sirop*, une fiole cylindrique contenant du sirop, de l'orgeat. = Cylindre de bois, de pierre, etc., servant à divers usages : — *de jardinier, de pâtissier, de lingère*. = Cylindre qui sert à étendre l'encre sur les formes, ou l'eau sur les pierres lithographiques. = Au pl., pièces de bois cylindriques sur lesquelles on fait rouler des fardeaux.

ROULEMENT, s. m., mouvement et bruit de ce qui roule : — *d'une voiture*. = Comm., circulation des espèces : — *d'argent*. || — *d'yeux*, mouvement par lequel on tourne les yeux de côté et d'autre : *ses ROULEMENTS d'yeux et son ton radouci* (Mol.) = Mus., tons différents poussés d'une même haleine soit en descendant, soit en montant : *des — de voix*. = Bruit d'un ou de plusieurs tambours que l'on bat à coups égaux et pressés. || Action de se remplacer alternativement dans certaines fonctions.

ROULER, v. a., faire avancer un objet en le faisant tourner sur lui-même : — *un tonneau*. = Pop. : — *carrosse*, avoir un carrosse à soi. || Fam. : — *sa vie*, la passer comme on peut. || — *les yeux*, les tourner de côté et d'autre avec violence ou affectation. || *Fleuves qui ROULENT leurs eaux* (Fléch.) — *sa voix*, faire des roulades : *l'autre ROULE sa voix comme un enfant qui crie* (Boil.) || Former, méditer : — *de grands desseins dans sa tête* (Barth.) = Plier en rouleau : — *un papier, un tableau, une pièce d'étoffe*. = V. n., avancer en tournant sur soi-même : — *du haut en bas d'un escalier. Ces grands corps lumineux qui ROULENT sur nos têtes* (Mass.) || *L'argent ROULE dans cette maison*, y est en abondance; fam. — *sur l'or et sur l'argent*, être très-riche. || *Mille projets lui ROULAIENT dans la tête*, lui passaient et lui repassaient dans l'esprit. || — *sur*, avoir pour base, pour sujet : *la vie ROULE sur des probabilités* (Volt.) *Les tragédies grecques ROULAIENT sur des événements réels* (J.-B. R.) = Erreg sans s'arrêter. V. MOUSSE. || Fam., subvenir à ses dépenses : *mon père... en mourant ne laissa pour — et pour vivre un revenu léger* (Boil.) = Mar., se dit d'un bâtiment agité par les vagues et qui penche alternativement de l'un et de l'autre côté. = Se —, v. pr., étant couché, se tourner de côté et d'autre : *se — sur l'herbe*.

ROULET, s. m., fuseau de bois à l'usage des chapeliers.

ROULETTE, s. f., petite roue ou petite boule de bois, de fer, etc., fixée au pied d'un lit, d'un fauteuil, etc., et servant à le faire rouler. || Fam. : *cela va comme sur des ROULETTES*, cela marche facilement. = Instrument de pâtissier et de relieur. =

Jeu de hasard : *jouer à la* —. = Anc., petite chaise à deux roues tirée par un homme.

ROULEUR, s. m., charançon de la vigne. = Vaisseau qui roule plus qu'un autre.

ROULEUR, adj. m. : *ouvrier* —, qui travaille tantôt dans un atelier, tantôt dans un autre. = S. : les ROULEURS. || Pop., mauvais ouvrier.

ROULEUSES, s. f. pl., chenilles qui roulent des feuilles pour y opérer leurs métamorphoses.

ROULIER, s. m., voiturier par terre : *l'industrie commerciale occupe une foule d'agents, depuis les ROULIERS jusqu'au banquier* (Droz).

ROULIÈRE, s. f., blouse de roulier.

ROULIS, s. m.; mar., agitation d'un vaisseau qui penche alternativement à gauche et à droite.

ROULOIR, s. m., outil de cirier qui sert à rouler sur une table les bougies et les cierges.

ROUPIE, s. f.; fam., humeur qui découle des fosses nasales et qui pend au nez par gouttes.

ROUPIE, s. f., monnaie des Indes orientales dont la valeur varie de 2 francs à 38 francs.

ROUPIILLER, v. n.; fam., sommeiller à demi.

ROUPIILLER, EUSE, s.; fam., celui, celle qui a l'habitude de roupiller.

ROUSSÂTRE, adj., tirant sur le roux : *poil* —.

ROUSSEAU, s. m., celui qui a les cheveux et le poil roux. = Adj.; fam. : *cet homme est* —.

ROUSSEAU (Jean-Baptiste), écrivain connu surtout par ses poésies lyriques, né en 1670, mort en 1741, après avoir passé trente années en exil.

ROUSSEAU (Jean-Jacques), l'écrivain le plus éloquent du XVIII^e siècle, né à Genève en 1712, mort en 1778.

ROUSSELET, s. m., sorte de poire qui a la peau rougeâtre.

ROUSSEROLE, s. f., sorte de grive.

ROUSSETTE, s. f., espèce de squalo ou chien de mer. = Grande chauve-souris, appelée aussi *rougette*. = Nom vulg. de la fauvette des bois.

ROUSSE, s. f., qualité de ce qui est roux : *la — de son poil*. || *Taches de* —, qui viennent au visage et sur les mains.

ROUSSI, s. m., cuir teint en rouge et en brun et qui vient de Russie. = Odeur d'une chose roussie par le feu : *sentir le* —.

ROUSSILLON, anc. p. de France, au S.-O.

ROUSSIN, s. m., cheval un peu épais et entre deux tailles. || Fam. : un — d'*Arcadie*, un âne.

ROUSSIR, v. a., rendre roux : *le grand air roussit le papier* (Ac.) = V. n., devenir roux : *les étoffes blanchies roussissent aisément*. = Erûler légèrement de façon à prendre une couleur rousse. || *Faire — du beurre*, en faire un roux.

ROUT, s. m. V. RAOUT.

ROUTAILLER (*H m.*), v. a.; t. de chasse, suivre une bête avec le limier.

ROUTE, s. f., chemin public connu et fréquenté : *la grande* —. = Chemin qu'on tient par terre ou par mer : *se mettre en* —. *Plinè nous apprend qu'on prit successivement trois ROUTES pour faire la navigation des Indes* (Mont.) || Conduite tenue, moyens pris pour arriver à une fin : — *des honneurs, de la gloire* (Fléch.) *Ouvrir aux nations les — brillantes de l'immortalité* (Barth.) = Mar. : *faire fausse* —, s'écarter du lieu où l'on voulait aller. || Se tromper, employer des moyens contraires au but qu'on se propose. = Milit., itinéraire qu'on marque aux gens de guerre en voyage : *feuille de* —, écrit indiquant cet itinéraire. || Espace que parcourent les astres, les eaux : *l'aurore traçait à l'horizon la — du soleil*

(Barth.) = Grande allée percée dans une forêt : *un bois que cent — séparent* (Boil.) V. VOIE.

ROUTIER, s. m., livre qui enseigne les routes maritimes : — *de l'Inde, des Antilles*. = **ROUTIER**, ÈRE, adj., où les routes sont marquées : *j'ai marqué scrupuleusement les étapes, et tracé une carte ROUTIÈRE* (Chât.)

ROUTIER, s. m., celui qui sait bien les routes. || Fam. : un *vieux* —, celui qui a de l'expérience; homme fin et cauteleux : *ce n'est pas pour néant qu'on me tient vieux* — (La F.)

ROUTINE, s. f., capacité, faculté acquise par l'usage en dehors de l'étude et des règles : *chanter par* —. = Usage consacré par l'habitude et qu'on suit sans réflexion : *être esclave de la* —; fam.

ROUTINER, v. a., apprendre à quelqu'un à faire quelque chose par routine : *il est routiné à cela*.

ROUTINIER, ÈRE, s., celui, celle qui agit par routine. = Adj. : *esprit, homme* —; *habitudes ROUTINIÈRES*.

ROUTOIR, s. m., lieu où l'on fait rouir le chanvre.

ROUVERIN, adj. m.; métall. : *fer* —, rempli de gergures et cassant.

ROUVIEUX ou **ROUX-VIEUX**, s. m., gale qui fait tomber la crinière du cheval et le poil des chiens. = Adj. : *cheval, chien* —, atteint du rouvieux.

ROUVRE ou **ROURE**, s. m., espèce de chêne moins haut que le chêne commun.

ROUVRIR, v. a., ouvrir de nouveau : *de mes livres amis ROUVRONS les vieilles pages* (Lamart.) || — *une plaie*, renouveler un chagrin : *chacun trouve en soi la source de sa douleur, et ROUVRE lui-même sa plaie* (Fléch.) = Se —, v. pr., s'ouvrir de nouveau : *le deuil de la France se renouvelle, la plaie se ROUVRE, les larmes publiques recommencent* (Mass.)

ROUX, **OUSSE**, adj., qui est d'une couleur entre le jaune et le rouge : *poil* —, *barbe rousse*. *Beurre* —, devenu roux en fondant. || *Vents* —, vents d'avril froids et secs. *Lune* —, lune d'avril. = S., personne rousse. = S. m., couleur rousse. = Sauce faite avec du beurre roussi.

ROVIGO (duc de), titre donné par Napoléon I^{er} à Savary, un de ses généraux.

ROXANE, femme perse d'une grande beauté qu'Alexandre épousa après la défaite de Darius.

ROYAL, E, adj., qui appartient, qui a rapport à un roi : *château* —. *L'autorité ROYALE*. *Maison* —, tous les princes et toutes les princesses du sang royal. *Famille* —, les enfants et les petits-enfants du roi régnant ou du roi défunt. *Prince* —, l'héritier de la couronne. *Reste précieux de la race* — (Mass.) = Anc. chancell. : *lettres ROYALES*, ordonnances émanées de l'autorité royale : *j'obtiens lettres* — (Rac.); on dirait aujourd'hui *lettres ROYALES*. = Se dit de certains établissements placés sous la protection d'un roi : *musée* —. = Digne d'un roi : *clémence* —. || *Aigle* —, de la plus grande espèce.

ROYALE, s. f., sorte de moustache qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure.

ROYALEMENT, adv., d'une manière royale, noblement, magnifiquement : *vivre* —.

ROYALISME, s. m., parti du roi; attachement à ce parti; esprit monarchique.

ROYALISTE, adj., qui est partisan de la royauté; qui est attaché au parti du roi : *les principes ROYALISTES*. = S. m. : *il est des républicains amis de l'ordre, et des — amis de la liberté* (Ch. Nod.)

ROYAUME, s. m., état gouverné par un roi :

les ROYAUMES les plus florissants (Fléch.) || — des cieux, paradis. — des morts (La F.), l'enfer. = Par exagér. et fam. : *je ne ferais pas cela pour un* —, pour quelque récompense que ce fût.

ROYAUMONT, vge du départ. de Seine-et-Oise, anc. abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1227 par saint Louis.

ROYAUTÉ, s. f., dignité de roi : *quelque bonté qu'aient les rois, ils ont toujours la pompe et l'éclat de la* — (Fléch.)

ROYER-COLLARD, philosophe, un des orateurs les plus éminents et un des caractères politiques les plus purs de notre temps, né en 1763, mort en 1845.

RU, s. m., canal fourni par un petit ruisseau.

RUE, s. f., action d'un cheval, d'un mulet qui ruade. || Fam., emportement, brutalité inattendue.

RUBACE ou **RUBACELLE**, s. f., rubis d'une couleur claire.

RUBAN, s. m., tissu de soie, de fil, de laine, etc., étroit, plat et mince : *l'amas de ses RUBANS a-t-il su vous charmer?* (Mol.) || Ce qui en a la forme : *le zèbre a la robe rayée de RUBANS noirs et blancs* (Buff.) = Décoration : *le* — *de la Légion d'honneur*. = Archit., ornement en forme de ruban tortillé.

RUBANÉ, E, adj., marqué d'une bande en forme de ruban.

RUBANERIE, s. f., profession, commerce du rubanier.

RUBANIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait, qui vend du ruban. = Adj. : *ouvrier* —.

RUBÉFACTION, s. f.; méd., inflammation, rougeur de la peau, causée par un médicament.

RUBÉFIANT, E, adj., se dit des médicaments qui causent de l'inflammation à la peau : *un emplâtre* —. = S. m. : *un* —.

RUBÉFIER, v. a., rendre rouge, enflammer par l'application des rubéfiants.

RUBEN, fils aîné de Jacob, empêcha ses frères de tuer Joseph. Son nom est demeuré à l'une des douze tribus d'Israël.

RUBENS, célèbre peintre de l'école flamande, né en 1577, mort en 1640.

RUBÉOLE, s. f., plante qui ressemble à la garrance.

RUBIACÉES, s. f. pl.; bot., famille de plantes dicotylédones qui fournissent une teinture rougeâtre.

RUBICAN, adj. m., se dit d'un cheval noir, bai ou alezan, dont la robe est semée de poils blancs. = S. m., la couleur d'un cheval rubican.

RUBICON, petit fleuve, affluent de l'Adriatique. || *Passer le* —, s'engager d'une manière irrévocable.

RUBICOND, E, adj., en parl. du visage : *visage* —, *face* RUBICONDE, rouge à l'excès.

RUBIETTE, s. f.; ornith., espèce de bec-fin.

RUBINE, s. f.; chim., sulfure métallique dont la couleur approche de celle du rubis.

RUBIS, s. m., pierre précieuse rouge et transparente : *l'œil à peine soutient l'éclat de vos* — (Boil.) || Prov. : *faire* — *sur l'ongle*, vider un verre de vin et en faire tomber sur l'ongle la dernière goutte, qui présente l'apparence d'un rubis : *je fais* — *sur l'ongle* *et ne mets jamais d'eau* (Reg.) || Fam. : *payer* — *sur l'ongle*, exactement. || Boutons, élevures rouges qui viennent au visage, sur le nez : *ce teint... où le vin en* — *brillait de toutes parts* (Boil.) || Poét. : *la vigne suspend ses grappes de* — (Baour-Lormian).

RUBRICARE, s. m., homme qui sait bien les règles, les rubriques du bréviaire. = Adj., qui tient aux rubriques, aux formalités.

RUBRIQUE, s. f., ocre rouge dont les chirurgiens se servaient autrefois pour étancher le sang.

|| Se dit du titre des livres de droit civil et canon qu'on écrivait autrefois en rouge. || Indication du lieu de la publication d'un livre. = Se dit des règles du bréviaire et du missel, enseignant la manière d'officier. = Titre, date qui, dans les journaux, indique le lieu d'où une nouvelle est venue. = Se dit des règles, des pratiques anciennes : *on en revient souvent aux anciennes RUBRIQUES* (Dest.) || Ruse, détour, finesse : *vous savez toutes les* — *du monde* (Les.)

RUCHE, s. f., panier en forme de cloche où l'on met les abeilles. = Le panier et les abeilles qui sont dedans. || Bande d'étoffe, plissée par le milieu qui sert d'ornement aux robes, aux bonnets.

RUCHER, s. m., endroit où sont les ruches.

RUCHER, v. a., faire des ruches à un bonnet, à un fichu, etc.

RUDE, adj., âpre au toucher : *ce frottement trop* — *cause de la douleur* (Buff.) = Âpre au goût, au palais : *vin* —. = Raboteux : *ce sentier solitaire est* — (Boss.) || Pénible, fatigant : *la vie* — *d'un homme de guerre* (Mass.) = Désagréable à voir, à entendre, à prononcer : *l'air* —, *la voix* —. *Un lieu aride, d'un aspect* — *et sévère* (Vitet.) = Grossier, violent, impétueux : *des mœurs RODES*. *Essayer me* — *tempête* (Volt.) = Difficile à supporter, rigoureux : *saison, temps* —. || Fâcheux, dur : *non que tu sois de ces* — *esprits qui regimbent toujours*.. (Boil.) = Austère, rigide : *la règle de ces religieux est bien* —. = Redoutable : *c'est un* — *adversaire*. En ce sens, il est quelquefois ir. V. RIGOUREUX.

RUDEMENT, adv., d'une manière rude : *frotter* —. || *Aller* — *en besogne*, travailler vigoureusement. *J'entends frapper* — *à ma porte* (Mont.) = Avec dureté; avec rudesse : *la reine leur interdit* — *la parole* (Bazin). *Éloigner* — *une foule d'enfants* (Mass.)

RUDENTÉ, E, adj.; archit., se dit des pilastres et des colonnes dont les cannelures sont remplies jusqu'au tiers de leur hauteur d'une espèce de bâton uni ou sculpté.

RUDENTURE, s. f.; archit., espèce de bâton, de câble uni ou sculpté dont les cannelures des colonnes sont remplies par le bas.

RUDÉRAL, E, adj.; bot., qui croît sur les maures, dans les décombres : *plante* RUDÉRALE.

RUDESSE, s. f., qualité de ce qui est rude, âpre au toucher : *la* — *de la barbe, de la peau*. || Ce qu'il y a de rude, de brusque : *la* — *de la voix, des traits, des mœurs, du style*. *Oni, j'aime en vous, monsieur, jusqu'à votre* — (Étienne.) || Insensibilité, rigidité : *j'ai poussé la vertu jusques à la* — (Rac.) || Caractère austère, dur : *autour de l'avengle richesse marchent l'orgueil et la* — (J.-B. R.) = Au pl., actions, paroles dures : *ses mots les plus flatteurs paraissent des RUDESSES* (Boil.)

RUDIMENT, s. m., éléments, premiers principes d'une science, d'un art : *les premiers RUDIMENTS sont, en tout genre, plus grands chez les hommes que les grands progrès* (Volt.) = Livre qui contient les premiers principes de la langue latine. || Être au —, être novice dans sa profession, dans un art. = Premier linéament de la structure des organes. = Organes réduits à de très-petites dimensions.

RUDIMENTAIRE, adj., qui appartient au rudiment, aux premières règles du langage.

RUDOIERMENT, s. m., action de rudoyer.

RUDOYER, v. a., traiter rudement en paroles ou en action : *il ne faut pas* — *les enfants*. — *un cheval, le frapper du fouet, le piquer de l'épé-ron, etc.*, le plus souvent mal à propos.

RUE, s. f., chemin bordé de maisons ou de murailles dans une ville, dans un bourg, etc. : *que diable! si matin que fais-tu dans la — ?* (Rac.) || Fam. : *cette histoire court les RUES*, est sue de tout le monde. *Être vieux comme les —*, fort vieux. *L'esprit court les —*, tout le monde en a. *Les — en sont pavées*, se dit des choses très-communes.

RUE, s. f.; bot., plante médicinale, d'un goût âcre et amer.

RUÉE, s. f., amas de paille, de chaume ou de bruyère qu'on fait pourrir dans une basse-cour, dans une rue, etc.

RUELLE, s. f., petite rue étroite : — *obscur*, *silencieuse* et *étroite* (Lamart.) || — *du lit*, ou simpl. — Espace laissé entre le lit et la muraille, où les dames recevaient autrefois des visites. || Fam. : *passer sa vie dans les RUELLES*, se plaindre dans la société des femmes; peu us.

RUELLER, v. a.; agric. : — *la vigne*, y faire des ruelles, de petits chemins, en relevant d'un et d'autre côté la terre contre les ceps.

RUER, v. a., jeter avec violence : — *des pierres*; vieux. = Frapper : — *de grands coups*; peu us. = V. n., se dit d'un cheval, d'un mulet, etc., qui lance avec force les pieds de derrière en l'air. = Se —, v. pr., se jeter impétueusement sur : *se — sur quelqu'un*. *On fricasse, on se RUE en cuisine* (La F.)

RUEUR, **EUSE**, adj., qui a l'habitude de ruier.

RUFFEC, s.-préf. du départ. de la Charente. Commerce de truffes, de foies gras, etc.

RUGEN, île des États prussiens (Poméranie).

RUGIERI (Côme), fameux astrologue florentin, confident et auxiliaire de Catherine de Médicis.

RUGINE, s. f.; chir., instrument dont se servent les chirurgiens pour ratisser les os.

RUGINER, v. a., râcler un os avec la rugine.

RUGIR, v. n., se dit des animaux féroces et surtout en parl. du lion, crier : *le quadrupède écumie et son ail étincelle*; il **RUGIT** (La F.) || Fam. : — *de colère*. *Il RUGIT comme un lion* (Fén.)

RUGISSANT, **E**, adj., qui rugit : *le lion — est un agneau paisible* (Rac.)

RUGISSEMENT, s. m., cri des animaux féroces : *le cri de l'éléphant n'est pas effrayant comme le — du tigre ou du lion* (Buff.)

RUGOSITÉ, s. f., se dit des rides sur une surface unie. = Saillie raboteuse qu'on rencontre sur un grand nombre d'os.

RUGUEUX, **EUSE**, adj., qui a des rugosités : *les feuilles de la sauge sont RUGUEUSES* (Ac.)

RUILÉE, s. f., bordure de plâtre ou de mortier qui sert à lier une rangée de tuiles avec un mur.

RUINE, s. f., dépérissement, destruction d'un bâtiment : — *d'un château, d'une tour*. Réparer les **RUINES**. || *Ce n'est plus qu'une —*, se dit d'une personne qui, en vieillissant, a perdu sa beauté ou son talent. || Perte de la fortune, de l'honneur, du pouvoir, de la vie, etc. : *je sais bien qu'Amurat a juré ma —* (Rac.) || *La — d'un État*, sa chute, sa décadence complète. = Ce qui cause la ruine ou ce qui entraîne une grande dépense : *Hélène a été la — de Troie* (Ac.) *Le luxe exagéré est une —*. = Au pl., débris, restes d'un édifice, d'une ville : *visiter des RUINES*. || *S'élever sur les — d'un autre*. *Le ciel même peut-il réparer les — de cet arbre séché jusque dans ses racines ?* (Rac.) V. **DÉCADENCE** et **DÉCOMBRES**.

RUINER, v. a., réduire à l'état de ruines : — *un édifice, une ville*. = En parl. des orages, etc.,

ravager les biens de la terre : *la grêle a RUINÉ toutes les vignes*. || Causer la perte de la fortune, de la santé, de l'honneur : — *une famille*. *Il la RUINERA, si l'on le laisse faire* (Rac.) || User, détériorer : — *sa santé*. *La chasse a RUINÉ ce cheval*. *Les fautes, qui ont RUINÉ ses affaires* (Boss.) = Se —, v. pr., tomber en ruine : *un château qui commence à se —* (Ac.) || Perdre sa fortune, sa santé : *où les autres se RUINENT, elles s'enrichissent* (Mass.)

RUINEUX, **EUSE**, adj., qui menace ruine : *temple —* (Boss.) = Qui cause du dommage par des dépenses excessives : *luxe —*; *une RUINEUSE dépense*. *Sa — rage* (Boil.)

RUINURE, s. f., entaille aux poteaux ou solives pour retenir les panneaux des cloisons.

RUISDAEL, célèbre peintre paysagiste de l'école hollandaise, né à Harlem en 1640, mort en 1681.

RUISSEAU, s. m., courant d'eau trop faible pour former une rivière : *un — qui, sur la molle arène, dans un pré plein de fleurs lentement se promène* (Boil.) V. **RIVIÈRE**. = Canal par où passe un courant d'eau : *le — est à sec*. = Eau qui coule au milieu ou sur les deux côtés de la chaussée d'une rue; endroit où cette eau coule : *je saute vingt RUISSEAUX, j'esquive, je me pousse* (Boil.) || Prov. : *cette chose traîne dans le —*, elle est commune, triviale. *Nouvelle ramassée dans le —*, prise dans le bas peuple. || Ce qui coule en abondance : — *de vin* (J.-B. R.) — *de larmes* (Fléch.) *Dans des — de sang Troie ardente plongée* (Rac.)

RUISELLANT, **E**, adj., qui ruisselle.

RUISELLER, v. n., couler à la manière d'un ruisseau : *l'eau RUISELLE de tous côtés*. *Le sang RUISELLAIT de ses plaies*. *La sueur RUISELLE sur son corps*. = Se dit des corps sur lesquels un liquide coule : *son visage RUISELLAIT de sueur*.

RUM, s. m. V. **RHUM**.

RUMB, s. m.; mar., chacune des trente-deux parties de la boussole, de l'horizon desquelles part l'un des trente-deux vents.

RUMEUR, s. f., bruit sourd et général causé par quelque mécontentement : *exciter de la —*. *Apaiser les RUMEURS de la populace*. || *Des passions en vous les — ont cessé* (Ste-B.) = Bruit confus causé par un événement imprévu : *on peut juger quelles affreuses ces accusations excitaient dans Paris* (Volt.) = Réunion des opinions ou des soupçons du public contre quelqu'un : *j'avouerais les — les plus injurieuses* (Rac.)

RUMFORD (comte de), physicien philanthrope, des États-Unis, mort en 1814. On lui doit l'invention des soupes économiques et des cheminées qui portent son nom.

RUMINANT, **E**, adj., qui rumine : *la panse des animaux RUMINANTS* (Buff.) = S. m. pl. : *les — sont pourvus de quatre estomacs*.

RUMINER, v. a.; en parl. de certains animaux, remâcher : *les bœufs RUMINENT ce qu'ils ont mangé*. Abs., *le cheval et l'âne n'ont qu'un estomac; et par conséquent ne peuvent —* (Buff.) || Fam., penser et repenser à une chose : *je RUMINE en marchant quelque endroit de grimoire* (Boil.)

RUNE, s. f., nom donné aux caractères graphiques dont se servaient les Scandinaves. = **RUNIQUE**, adj., se dit de la langue, de la poésie, des monuments de quelques anciens peuples du Nord : *alphabet —, caractères RUNIQUES*.

RUPTOIRE, s. m.; chir., cautère potentiel qui brûle et produit une solution de continuité.

RUPTURE, s. f., action par laquelle une chose est rompue; état d'une chose rompue : — *d'un coffre*,

d'une porte. || Division entre des personnes unes par traité ou par amitié : *ne craignez pas que je parle ici de prisons et de libertés, de réconciliations et de ruptures* (Fléché.) = Annulation d'un acte, d'un traité : — d'un projet de mariage. *Il n'y avait point de — déclarée entre la Russie et l'Angleterre* (Volt.) = Peint., action de mélanger les couleurs, les teintes sur la palette.

RURAL, E, adj., qui appartient aux champs, à la campagne : *la vie RURALE, les mœurs RURALES.*

Esprits RURAUX volontiers sont jaloux (La F.)

RURIK, fondateur de la monarchie russe. Sa dynastie occupa le trône jusqu'à la fin du xvi^e siècle.

RUSE, s. f., finesse, artifice, moyen qu'on emploie pour tromper : *partout la violence produit la —* (B. de St-P.) = Détours du lièvre, du cerf, du renard, quand on les chasse.

RUSÉ, E, adj., fin, adroit, qui a de la ruse : *attendez, leur dit-il, couple lâche et —* (Boil.) *Il n'y a qu'à aller tout droit avec les gens RUSÉS* (J.-J.)

|| Fam. : *c'est un — compère, c'est un homme adroit et artificieux.* = Qui annonce de la ruse : *air —.* = S. : *c'est un —, une RUSÉE.*

RUSER, v. n., user de ruses : *il faut — pour avoir cette proie, RUSONS donc* (La F.) = T. de chasse, se dit du lièvre, du renard, etc., qui font toutes sortes de détours pour échapper aux chiens.

RUSSIE, le plus vaste empire de la terre, occupant la moitié de l'Europe, le nord de l'Asie et une partie de l'Amérique du Nord. = Russe, adj., de Russie. = S., personne originaire de la Russie. = S. m., langue russe.

RUSTAUD, E, adj., grossier, qui tient du paysan : *il a l'air —.* = S., *c'est un gros —. Une RUSTAUDE ou une paysanne* (Perrault).

RUSTICITÉ, s. f., grossièreté, rudesse : *c'est — que de donner de mauvaise grâce* (La Br.)

RUSTIQUE, adj., qui appartient à la campagne, à la vie champêtre : *vie, danse —. Simplicité —* (Fén.) *Travaux RUSTIQUES.* = Qui brave le chaud, le froid : *arbre, plante —.* = Inculte, sauvage, sans art : *jerlin, toit —. Les troupeaux ont quitté leurs cabanes —* (J.-B. R.) = Archit. : *ouvrage, genre —, ouvrage en pierres brutes ou imitant les pierres brutes. Ordre —, le plus dénué d'ornements.* || Grossier, rude : *je suis — et fier* (Boil.) = S. m., paysan, campagnard.

RUSTIQUEMENT, adv., d'une manière rustique.

RUSTIQUER, v. a.; archit., travailler ou crépir la surface d'une construction dans le genre rustique : — *un château. — des pierres, les tailler de manière à leur donner une apparence brute.*

RUSTRE, adj., fort rustique, fort grossier : *air, mine —.* = S. m., paysan, villageois ; grossier personnage : *l'âne porte les fruits du champ que le — a bêché* (Volt.)

RUT, s. m., temps où les bêtes fauves sont entraînées par le penchant à la reproduction.

RUTACÉ, E, adj., bot., qui ressemble à la rue. = RUTACÉES, s. f. pl., famille de plantes qui a pour type le genre rue.

RUTILANT, E, adj., qui jette l'éclat de l'or, en parl. de l'acide nitreux fumant et de ses vapeurs. || Se dit d'une couleur claire ayant beaucoup d'éclat : *sang d'un rouge —.*

RUYSCH, célèbre anatomiste hollandais, mort en 1731.

RUYTER, célèbre marin hollandais, tué en 1676.

RYDER, s. m., monnaie d'or de Hollande, valant 31 fr. 65 c. = Monnaie d'argent du même pays valant 6 fr. 84 c.

RYKSDALER, s. m., monnaie de Danemark de diverses sortes de valeurs.

RYSWYK, vge des Pays-Bas, célèbre par le congrès de ce nom, qui amena la paix de Ryswyk, en 1697, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et les Provinces-Unies.

S

S (pron. *se*), s. m., 19^e lettre de l'alphabet et la 15^e des consonnes. Il était autrefois f. et se prononçait *esse*. = Morceau de fer en forme de S qu'on scelle dans les murs pour les soutenir. = Se dit de tout ce qui a la forme du s. = Fam., *faire des s*, ne pas marcher droit, être un peu aviné.

SA, adj. poss. f. V. SON.

SAAÏD ou **SADI**, poète et philosophe persan, mort en 1292.

SABA, anc. cap. de l'Arabie Heureuse.

SABBAT, s. m., nom donné, chez les Juifs, au dernier jour de la semaine. = Prétendue assemblée nocturne des sorciers : *j'aimerais mieux cent fois être au —* (Reg.) || Grand bruit, tumulte : *voyez le beau. — qu'ils font à notre porte* (Rac.)

SABBATAIRE, adj. ets., qui observe le sabbat.

SABBATINE, s. f., thèse de controverse que les écoliers soutenaient un samedi, à la fin de leur première année de philosophie.

SABBATIQUE, adj. f., *année —*, chaque septième année chez les Juifs.

SABÉE, contrée de l'Arabie Heureuse, au S., entre le golfe Arabique et la mer Érythrée. = **SABÉEN**, NE, adj. et s., habitant de Saba, cap. de la Sabée ou Iémen; qui tient à la Sabée : *le culte —.* = **SABÉISME**, **SABISME** ou **SABAÏSME**, s. m., adoration du feu, des astres considérés comme une sorte de milice céleste ; religion des Mages et des Guèbres.

SABINE, s. f.; bot., espèce de genévrier.

SABINS, nom d'un ancien peuple de l'Italie centrale.

SABINUS, poète latin, ami d'Ovide.

SABINUS (Masurius), célèbre jurisconsulte qui vivait sous Tibère.

SABLE, s. m., gravier en petits grains; terre sans consistance et mêlée de petits grains de gravier : *les SABLES ne couvrent d'ordinaire que la surface de la terre* (Fén.) V. BÂTIR. = Blas., couleur noire. = Composition faite avec du sable, et dans laquelle on moule les monnaies, les médailles, etc. = Méd., gravier des urines.

SABLÉ, E, adj., couvert de sable : *allée SABLÉE.* || Fontaine —, vaisseau dans lequel on fait filtrer l'eau à travers le sable.

SABLER, v. a., couvrir de sable : — *une allée, une promenade, un manège.* || Fam., boire très-vite, tout d'un trait : *Crésus, en SABLANT du champagne, gémit des maux que souffre la campagne* (Volt.)

SABLES D'OLONNE, s.-préf. du départ. de la Vendée.

SABLEUR, s. m., ouvrier qui fait des moules à fondre. || Fam., celui qui boit beaucoup.

SABLEUX, **EUSE**, adj., mêlé de sable : *farine SABLEUSE.* Se dit quelquefois pour *sablonneux*.

SABLIER, s. m., espèce d'horloge composée de deux fioles de verre ajustées de manière que le sable fin, qui est dans l'une, s'écoule dans l'autre et mesure un certain laps de temps. = Petit vaisseau con-

tenant du sable qu'on répand sur l'écriture. = Celui qui vend du sable.

SABLIÈRE, s. f., lieu d'où l'on tire du sable. = Pièce de bois posée horizontalement, et qui soutient l'extrémité des autres pièces de charpente.

SABLÈRE (M^{me} de la), née en 1636, morte en 1693, exerça une certaine influence sur la littérature et les arts au siècle de Louis XIV.

SABLON, s. m., sable fin.

SABLONNER, v. a., écurer avec du sablon. = T. de fondeur, jeter du sable fin sur le fer chaud quand on veut souder.

SABLONNEUX, **EUSE**, adj., où il y a beaucoup de sable : *un chemin montant*, —, *malaisé* (La F.).

SABLONNIER, s. m., celui qui vend du sablon.

SABLONNIÈRE, s. f., carrière de sablon.

SABORD, s. m.; mar., embrasure faite à un vaisseau, et par laquelle le canon tire.

SABORDER, v. a., pratiquer une ouverture dans le fond d'un vaisseau pour le faire couler.

SABOT, s. m., chaussure faite d'un seul morceau de bois creusé. || Fam. : *il est arrivé en SABOTS*, se dit d'un homme parti pauvre de son pays qui a fait une grande fortune. = Morceau de bois dont se servent les maçons pour pousser des moulures. = Corne du pied du cheval et de plusieurs autres animaux solipèdes. = Ornement de métal mis aux pieds de certains meubles. = Garniture de métal ou de bois qui entoure l'extrémité inférieure d'une pièce de charpente, d'un poteau, etc. = Piston d'une pompe ordinaire. = Sorte de baignoire. = Plaque de fer à rebords qu'on met sous l'une des roues d'une voiture pour l'empêcher de tourner dans les descentes. = Mauvais instrument de musique; fam. = Jouet que font pironnetter les enfants en le fouettant avec une lanterne. || Fam., *dormir comme un —*, profondément.

SABOTAGE, s. m., fabrication des sabots.

SABOTER, v. n., jouer au sabot. = Faire du bruit en marchant avec des sabots. || Faire vite et mal; fam. = Poser les coussinets sur les traverses d'un chemin de fer.

SABOTIER, **ÈRE**, s., celui, celle qui fait, qui vend des sabots. || Personne qui en porte; fam.

SABOTIÈRE, s. f., atelier d'un sabotier. = Femme ou fille d'un sabotier. = Sorte de danse qu'on exécute avec des sabots. = Ustensile servant à la préparation des glaces; ce qu'il contient.

SABOULER, v. a., tourmenter, tirailler, houspiller : *comme vous me SABOULEZ la tête avec vos mains pesantes!* (MoK); pop. || Réprimander avec véhémence : — *quelqu'un d'importance*; pop.

SABRE, s. m., espèce de coutelas recourbé qui ne tranche que d'un côté. = Sorte d'épée droite et large. || *Coups de —*, donnés avec le tranchant. *Coups de plat de —*, appliqués avec le plat de la lame.

SABRER, v. a., donner des coups de sabre : — *l'ennemi*. || — *une affaire*, l'expédier précipitamment, sans se donner la peine de l'examiner.

SABRETACHE ou **SABRETASCHE**, s. f., espèce de sac plat ou de gibecière volante qui pend à côté du sabre de certains cavaliers.

SABREUR, s. m., militaire sans instruction, mais brave et qui se bat bien; fam. || Celui qui expédie trop précipitamment les affaires.

SABURRAL, **E**, adj.; méd., qui appartient à la saburra.

SABURRE, s. f., se dit des matières viciées provenant de mauvaises digestions.

SAC, s. m., espèce de poche en toile, en cuir ou en papier, ouverte par le haut : — *à blé*, *à charbon*. = Ce que le sac contient : — *de blé*, *d'argent*. = Abs., sac d'argent : *dans ton coffre*, *à pleins SACS*, *puiser tout à ton aise* (Boil.) V. MOUTURE. || — *de nuit*, où l'on met, en voyage, ses hardes de nuit. *C'est un —*, en parl. d'un vêtement trop large et mal fait. Pop., un — *à vin*, un ivrogne. || *Avoir la tête dans un —*, ignorer ce qui se passe. *Être pris la main dans le —*, en flagrant délit. *Vider son —*, dire tout ce qu'on pense sur un sujet. || — *de procès*; anc., qui contenait toutes les pièces d'un procès : *que de SACS*, *il en a jusques aux jarretières* (Rac.) = Fam., *c'est la meilleure pièce du —*, la plus favorable au succès. *L'affaire est dans le —*, en bon train; très-fam. = Petite malle dans laquelle le fantassin renferme tous les objets à son usage, et qu'il porte sur son dos. = Sorte de poche que les femmes portent à la main. = Habit des pénitents : *porter le cilice et le —*. = Chir., kyste, dépôt d'humeurs. = Pillage entier d'une ville. V. CORDE.

SACCADE, s. f., brusque secousse donnée à un cheval en lui tirant la bride. || Mouvement brusque et irrégulier; *n'aller*, *n'avancer que par SACCADÉS*. || Inégalité dans le style.

SACCADER, v. a.; t. de manège, donner une saccade, deux saccades à un cheval. || *Il a des mouvements SACCADÉS*, brusques et irréguliers. || *Il a le style SACCADÉ*, ses phrases sont courtes et heurtées.

SACCAGE, s. m., bouleversement, confusion. = Anas confus.

SACCAGEMENT, s. m., action de saccager.

SACCAGER, v. a., mettre à sac, au pillage : *ils tuent, ils SACCAGENT tout ce qu'ils rencontrent* (Volt.) || Fam. et par exagér., se dit pour bouleverser : *on a tout SACCAGÉ chez moi*. V. HAVAGER.

SACCAGEUR, s. m., celui qui saccage, qui met à feu et à sang : *les SACCAGEURS de provinces ne sont que des héros* (Volt.)

SACCHARÉUX, **EUSE**, adj., qui a les caractères ou les propriétés du sucre.

SACCHARIN, **E**, adj., qui contient du sucre. = Qui concerne le sucre : *industrie SACCHARINE*.

SACCHAROÏDE, adj., qui a l'apparence du sucre.

SACCIFORME, adj., qui a la forme d'un sac.

SACES, nom d'un peuple de la Scythie.

SACERDOCE, s. m., prêtrise : *la préparation pour le — est une étude de toute la vie* (Boss.) = Le corps ecclésiastique. = Ministère de ceux qui, dans l'Ancien Testament, avaient le pouvoir d'offrir à Dieu des victimes pour le peuple : *le — est rendu héréditaire dans la famille d'Aaron* (Id.) || Abusiv., fonctions graves, importantes : *l'exercice de la médecine est un véritable —*.

SACERDOTAL, **E**, adj., appartenant au sacerdoce : *perfection SACERDOTALE*, *habits SACERDOTAUX*.

SACHÉE, s. f., ce qu'un sac peut contenir : *une — de blé*, *de noix*. *Des SACHÉES d'aufrs dans leurs sables chauds* (B. de St-P.)

SACHEM, s. m., nom donné aux vieillards ou conseillers chez quelques peuplades américaines : *je suis la fille d'un redoutable —* (Cilat.)

SACHET, s. m., petit sac. = Petit coussin où l'on met des parfums.

SACOCHE, s. f., réunion de deux bourses de cuir jointes bout à bout. = Sac de toile ou de peau à l'usage des garçons de recette.

SACOME, s. m.; archit., profil exact de toute moulure en saillie.

SACRAMENTAIRE, s. m. pl., hérétiques qui ont publié des opinions contraires à celles des catholiques sur l'Eucharistie.

SACRAMENTAL, E ou **SACRAMENTEL**, LE, adj., qui a rapport aux sacrements : *paroles SACRAMENTALES*. || Fam., *il a dit les paroles SACRAMENTALES*, les mots essentiels pour la conclusion de l'affaire.

SACRAMENTALEMENT ou **SACRAMENTELLEMENT**, adv., d'une manière sacramentelle.

SACRE, s. m., action par laquelle on sacre un roi, un évêque.

SACRE, s. m., oiseau de proie du genre faucon.

SACRÉ, E, adj., qui a reçu la consécration du prêtre; qui a trait à la religion : *lieux, vases SACRÉS*; *ordres* —, la prêtrise, le diaconat et le sous-diaconat. *Les livres* —, l'Ancien et le Nouveau Testament.

V. HISTOIRE. Le — *collège*, le collège des cardinaux. — Se dit aussi des choses qui concernaient le culte chez les païens : *le feu — de Vesta*. || *Le feu* —, les sentiments nobles et élevés dans les nations et les individus : *être animé du feu* —, avoir de l'ardeur, du génie. || Respectable, inviolable : *un dépôt, un secret sont des choses SACRÉES*. *Il n'y a rien de — pour cet homme*, il ne respecte rien. — S. m., ce qui est sacré : *mêler le — et le profane*.

SACREMENT, s. m., cérémonie instituée par Jésus-Christ pour la sanctification des âmes : *le péché, reconnaissant son crime, aspire au —* (Boil.) *S'approcher des SACREMENTS*, se confesser et communier. *Le Saint* —, l'Eucharistie; se dit aussi de l'ostensoir qui renferme l'hostie.

SACRER, v. a., conférer un caractère sacré : — *un roi, un évêque*. *Les rois étaient SACRÉS à Reims*. — V. n.; jurer, blasphémer; pop.

SACRET, s. m. V. **SACRE**, oiseau.

SACRIFICATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui sacrifie, qui offre en sacrifice : *Poffice du —*. *Iphigénie, grande prêtresse de Diane et SACRIFICATEUR*.

SACRIFICATEURE, s. f., dignité, fonction de sacrificateur; n'est us. qu'en parl. des Juifs.

SACRIFICE, s. m., offrande faite à la Divinité avec certaines cérémonies : — *solemnel, expiatoire*. *De mes larmes au ciel j'offrais le —* (Rac.) || *Le saint* —, le sacrifice de la messe. — Anc., culte que l'on rendait aux idoles en leur offrant des victimes ou des dons : *les SACRIFICES ont été établis chez presque tous les peuples* (Volt.) || *Offrir un — de louanges*, célébrer les louanges de Dieu. || Renoncement à quelque chose d'agréable, d'utile; abandon volontaire : *il n'est point de vertu sans —* (Boss.)

SACRIFIER, v. a., offrir un sacrifice, immoler : — *des victimes, un agneau*. *Je vous SACRIFIERAI cent montons* (La F.) = Se priver d'une chose, y renoncer en considération, pour l'amour de quelqu'un : *SACRIFIEZ au dieu de la paix les lauriers que vous avez cueillis* (Fléch.) || — *une chose, une personne à une autre*, l'abandonner, la négliger dans l'intérêt d'une autre. — *une partie de son bien pour conserver l'autre* (Volt.) *On SACRIFIE l'éternité à des chimères* (Mass.) = V. n., — *aux idoles*. — *aux Grâces*, mettre de la grâce dans ses manières. = Se —, v. pr., se dévouer entièrement pour un autre : *quelle grande victime se SACRIFIE au bien public!* (Boss.)

§ **SACRIFIER, IMMOLER**. On sacrifie toute sorte de choses; on n'immole que des êtres animés. Au fig., immoler exprime un sacrifice plus complet.

§ **SACRILÈGE**, s. m., crime qui consiste à profaner les choses sacrées : *l'usage indigne des sacrements*

est un — (Ac.) = Toute action contre une personne sacrée. = Celui qui s'en rend coupable : *le — est votre fils* (Volt.) || Grand dommage : *ce serait un — d'abattre ce bel arbre*.

SACRILÈGE, adj., qui commet un sacrilège : *âme —* (Mass.) *Fille —* (Rac.) *Mathan, ce prêtre —* (Id.) = Qui participe du sacrilège; qui en a le caractère : *vie —* (Fléch.) *Des excès SACRILÈGES* (Boss.)

SACRILÈGEMENT, adv., d'une manière sacrilège : *communier —*.

SACRIPANT, s. m., faux brave, rodomont; souvent aussi mauvais sujet; pop.

SACRISTAIN, s. m., celui qui a soin de la sacristie d'une église : *il est bientôt suivi du —* (Boil.)

SACRISTIE, s. f., lieu où sont déposés les vases sacrés, les ornements d'église, où les prêtres et les desservants vont se revêtir des habits sacerdotaux. = Ce qui est contenu dans la sacristie.

SACRISTINE, s. f., celle qui, dans un monastère de filles, a soin de la sacristie.

SACRUM (mot lat.), s. m.; anat., os qui termine la colonne vertébrale. = Adj., *l'os —*.

SACY (Le Maître, dit de), né à Paris en 1613, mort en 1684. fut directeur des religieuses de Port-Royal. = Sacy (Sylvestre de), savant orientaliste, mort en 1838.

SADE (de), nom d'une illustre famille de France, originaire de Provence. Hugues de Sade fut le mari de la célèbre Laure de Nove, chantée par Pétrarque.

SADUCÉENS, s. m. pl., nom d'une secte de Juifs qui niaient l'immortalité de l'âme. = **SADUCÉISME**, s. m., doctrine des Saducéens.

SAFRAN, s. m., plante bulbeuse, qui porte une fleur du milieu de laquelle sort une houpe employée en médecine, en teinture, etc. = Fleur que produit cette plante. = Se dit des stigmates de cette fleur qui jaunissent la liqueur où on les met. = Se dit de la couleur jaune produite par cette plante : *jaune comme du —*.

SAFRANER, v. a., appréter avec du safran, jaunir avec du safran. || *Il a le teint, le visage SAFRANÉ*.

SAFRANIÈRE, s. f., plantation de safran. = Lieu où l'on serre le safran.

SAFRE, s. m., mélange d'oxyde de cobalt et de sable, qui sert à préparer le bleu d'azur.

SAFRE, adj., vorace, glouton; pop.

SAGA ou **SAGAS**, traditions historiques ou mythologiques des peuples septentrionaux.

SAGACE, adj., doué de sagacité : *un esprit —*.

SAGACITÉ, s. f., grande pénétration d'esprit, perspicacité : *la pénétration voit, et la — va jusqu'à prévoir* (Ducl.) V. **PÉNÉTRATION**.

SAGE, adj., prudent, circonspect, judicieux : *heureux le peuple qu'un — roi gouverne!* (Vauv.) = Modéré, retenu, maître de ses passions : *humble dans les grandeurs, — dans la fortune* (Boil.) *Une personne — parle modestement d'elle-même* (La Roch.) = En parl. d'un enfant, tranquille, posé : *songez à bien être* — (Balzac) = En parl. des femmes, modeste, chaste : *compagne aimable et —* (J.-J.) = En parl. des animaux, qui a un naturel doux, obéissant : *un cheval, un chien —*. = Se dit des paroles, des actions prudentes : *air, conduite, réponse —* (Rac.) *Ils n'ont rien dit que de —*. = S. m., *le — est maître de ses passions*. *Les sept SAGES de la Grèce*.

SAGE-FEMME, s. f., celle dont la profession est de soigner les femmes en couches.

SAGEMENT, adv., d'une manière sage : *la nature ordonna les choses —* (La F.)

SAGESSE, s. f.; connaissance des autres et de soi-même : *la — est la connaissance et l'affection du*

vrai bien (Vauv.) = Modération, grande retenue : *on ne trouve le repos que dans la* — (J.-J.) = Chasteté, modestie, en parl. des femmes : *elle est d'une — exemplaire*. = Docilité, tranquillité, en parl. des enfants : *prix de —*. = Habitude constante d'une vie réglée : *la — pallie les défauts du corps* (La Br.) = Soin apporté dans les productions de l'esprit, dans les ouvrages d'art. = Connaissance inspirée des choses divines et humaines : *la — de Salomon*. *La — qui vient d'en haut et qui descend du Père des lumières* (Boss.) = Un des livres de l'Écriture sainte : *le livre de la —*. || *La — incréée*, Jésus-Christ.

§ **SAGESSE, PRUDENCE.** La première est positive, la seconde négative. Le *sage* est éclairé sur ce qu'il doit faire ; le *prudent*, sur ce qu'il doit éviter.

SAGETTE, s. f., flèche : *il se jette sur l'arc qui se détend, et fait de la — un nouveau mort* (La F.) ; vieux.

SAGITTAIRE, s. m., archer. = Astr., le 9^e signe du zodiaque, représenté sous la figure d'un centaure qui tend un arc.

SAGITTALE, adj., anat., qui ressemble à une flèche : *suture —*, suture du crâne qui sépare les pariétaux.

SAGITTÉ, E, adj., bot., en forme de flèche.

SAGOU, s. m., fécula qu'on retire de plusieurs espèces de palmiers des Indes.

SAGOUIN, s. m., sorte de petit singe. || Fam., homme malpropre.

SAGOUTIER ou **SAGOUIER**, s. m., palmier qui produit le sagou.

SAGUM, s. m. ou **SAIE**, s. f., vêtement de guerre qui ne dépassait pas les genoux, et que portaient les Perses, les Romains et les Gaulois.

SAHARA, désert d'Afrique. = **SAHARIEN**, NE, adj. et s., qui appartient au Sahara ou à ses habitants.

SAÏD, nom de la haute Égypte.

SAIE ou **SAYE**, s. f., petite brosse à l'usage des orfèvres.

SAÏETER, v. a., nettoyer avec la saie.

SAIGNANT, E, adj., qui dégoutte de sang : *plaie saignante*. *Viande —*, viande rôtie qui n'est guère cuite. || *La plaie est encore —*, la douleur, l'injure est toute récente.

SAIGNÉE, s. f., ouverture d'une veine pour tirer du sang. = Sang tiré de la veine. = Rigole pour amener l'eau d'un lieu dans un autre. = Endroit du bras où l'on ouvre la veine.

SAIGNEMENT, s. m., écoulement, épanchement de sang, principalement par le nez.

SAIGNER, v. a., tirer du sang en ouvrant une veine : — *un malade, un cheval*. — *de la viande*, en faire écouler le sang. || — *un fossé, un marais*, en faire écouler l'eau par des rigoles. — *une rivière*, détourner une partie de son cours. = Tuer, égorger un animal : — *un veau, un poulet*. || Exiger de quelqu'un plus qu'il ne croyait devoir payer : — *un client sans miséricorde* = V. n., rendre du sang ; perdre du sang naturellement ou par une blessure : *je ne saignais que du nez* (J.-J.) || — *du nez*, manquer de courage, décliner une promesse. || *Mon cœur saigne pour vous à chaque coup de hache* (La Br.) = Se —, v. pr., s'ouvrir soi-même la veine ; || donner jusqu'au point de se gêner : *il s'est saigné pour marier sa fille*.

SAIGNEUR, s. m., médecin qui a l'habitude d'ordonner la saignée ; fam.

SAIGNEUX, EUSE, adj., sanglant, taché de sang. *Bout —*, cou saigneux d'un mouton.

SAILLANT, E, adj., qui forme saillie : *une cor-*

niche saillante. || *Frappant, distingué, brillant : cet écrit n'a rien de —*. *Trait —, pensée saillante*.

SAILLIE, s. f., éminence, bosse à la surface des objets. = Mouvement d'un liquide qui sort avec impétuosité et avec interruption : *jet d'eau qui ne vient que par saillies*. || Boutade, emportement : *les — naturelles d'une fierté encore naissante* (Fléch.) || Trait d'esprit brillant et imprévu : *les — tiennent dans l'esprit humain le même rang que l'honneur peut avoir dans les passions* (Vauv.) = Avance formée par une corniche, un balcon ou quelque autre partie en dehors de l'édifice. = Peint., relief apparent des objets représentés dans un tableau.

SAILLIR (ll m.), v. n., n'est us, qu'à la 3^e pers. et à l'inf., jaillir, sortir avec impétuosité et par secousses : *Moïse frappa le rocher, et il en saillit une source d'eau vive* (De Saey) = V. a., se dit en parl. de quelques animaux qu'on accouple.

SAILLIR, v. n., n'est us, qu'à la 3^e pers. et à l'inf., être en saillie ; s'avancer en dehors, déborder : *ce balcon, cette corniche saille trop*. = Avoir beaucoup de relief : *les premiers plans ne saillent point assez dans ce tableau* (Ac.) || *Faire —*, représenter en relief : *il a fait — en bosse des fleurs, des rubans, des guirlandes* (Vitet).

SAIN, E, adj., qui est en bonne santé, qui n'est pas malade, qui n'est pas sujet à être malade : *être — de corps et d'esprit*. *Je vous félicite d'une vieilllesse plus saine que la mienne* (Volt.) = En parl. du corps et de ses membres, qui est en bon état, qui n'éprouve aucune altération : *ce cheval a les jambes saines* ; se dit aussi des fruits, des plantes. || Qui apprécie les choses à leur valeur : *un esprit — puise à la cour le goût de la solitude* (La Br.) = *Salubre*, qui entretient la santé : *l'exercice est —* (Ac.) *On mange avec appétit leur soupe un peu grossière, mais bonne*, — (J.-J.)

SAIN, s. m., grasse animale.

SAINBOIS, s. m. ; bot., écorce du garou, employée dans les véscatoires.

SAINDOUX, s. m., grasse de porc fondue, employée en cuisine et en pharmacie.

SAINEMENT, adv., d'une manière saine : *vivez — et gaiement* (Volt.) || *Juger — des choses*.

SAINFOIN, s. m., plante fourragère de la famille des légumineuses.

SAINTE, E, adj., essentiellement pur, souverainement parfait : *l'Esprit —*. = Qui approché de la Divinité, qui participe à la Divinité : *les saints anges ; les — apôtres*. *La sainte famille*, la famille de Jésus-Christ. = Qui vit selon la loi de Dieu : *les plus grands aux yeux de la loi divine sont ceux qui sont les plus —* (Mass.) = Conforme à la loi de Dieu : *mener une vie fort —* (Fléch.) = Qui est sacré entre tous : *le — sacrement*. || *Le — père*, le pape. *Le — siège*, le siège du chef de l'Église catholique. || *La semaine —*, la semaine anniversaire de la passion et de la mort de Jésus-Christ. *La terre —*, la terre où naquit, vécut et mourut Jésus-Christ. = Consacré par le prêtre, béni : *être inhumé en terre —*. = Respectable, vénérable : *l'auguste et — appareil de la justice* (Boss.) = S., personne qui vit ou qui est morte en état de sainteté : *il me semble en lui voir le diable que Dieu force à louer les saints* (Boil.) || *C'est un pauvre —*, il n'a ni mérite ni crédit. || *Il ne sait à quel — se vouer*, il ne sait plus à qui recourir, quel parti prendre. || *Le — du jour*, un homme en crédit. || *Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses —*, à un supérieur qu'à ses subalternes.

SAINTE-ALLIANCE, s. f., ligue des monarches de l'Europe formée en 1815 contre la France.

SAINT-AUGUSTIN, célèbre docteur de l'Église, né en 354, mort en 430. = S. m.; impr., sorte de caractère d'imprimerie entre le grand texte et le cicéro.

SAINT BARBE, martyre en 306. = S. f.; mar., lieu où l'on met la poudre et les ustensiles d'artillerie.

SAINTEMENT, adv., d'une manière sainte.

SAINTE, s.-préf. du départ. de la Charente-Inférieure.

SAINTE, s. f., qualité de ce qui est saint : — *des mœurs, des mystères, des lois, des temples*. = Titre d'honneur donné au pape.

SAINTE-EVREMOND, littérateur et philosophe sceptique, né en 1643, mort en 1703.

SAINTE-GERMAIN, vil. de France (Seine-et-Oise), célèbre par son château et sa forêt. = S. m., espèce de poire.

SAINTE-JUST, homme politique de la Révolution française, partagea le sort de Robespierre.

SAINTE-SIMON (duc de), écrivain spirituel du xviii^e siècle qui joua un rôle assez important dans les affaires de la régence; né en 1675, mort en 1755. Il a laissé des Mémoires très-curieux sur le règne de Louis XIV et la régence. =

SAINTE-SIMON (Claude-Henri), philosophe dont la doctrine est connue sous le nom de *Saint-Simonisme*, né en 1760, mort en 1825. = **SAINTE-SIMONIE**, IENNE, s., partisan de Saint-Simon et de sa doctrine.

SAINTONGE, anc. p. de France, dont Saintes était la capitale.

SAIÛE, s. f.; mar., vaisseau de charge dont on se sert dans le Levant.

SAIS, vil. d'Égypte, dans le Delta, sur une branche du Nil. = Surnom de la Minerve égyptienne.

SAISI, s. m., débiteur dont on a saisi les biens. = **SAISI**, E, adj., muni, nanti : *on trouva le voleur — de la montre*. = Frappé subitement, pénétré d'une vive sensation : *je suis — de frayeur et d'étonnement* (Boss.) = Abs., en parl. de la viande : *rôti —*, que l'action du feu n'a pas pénétré, qui n'est cuit qu'à l'extérieur.

SAISIE, s. f., acte d'un créancier qui, pour la sûreté d'une dette, met sous la main de la justice les meubles ou immeubles de son débiteur. = Acte légal qui constate l'état et le nombre des choses mises sous la main de la justice. = Action de s'emparer des choses qui sont l'objet d'une contravention, ou les preuves d'un crime : — *de marchandes de contrebande, de pièces de conviction*, etc.

SAISINE, s. f.; dr., fait de devenir propriétaire; prise de possession.

SAISIR, v. a., prendre avec vivacité : — *le bras, l'épée*; — *le manche d'un outil*. — *quelqu'un par le bras, au collet*. || — *l'occasion*, se hâter d'en profiter avant qu'elle n'échappe. — un *prétexte*, se servir d'un prétexte qui se présente tout à coup à l'esprit. = Comprendre : *Bossuet a saisi toutes les grandes idées*. || *Envahir, s'emparer de*, en parl. des maux du corps et de l'âme : *l'abattement saisi jusqu'aux enfants* (Retz). = *Étonner* : *j'ai été saisi quand je l'ai vu entrer* (Sév.) = Entendre : *des mots que nul ne saisisait* (A. de Musset). = Faire une saisie : *on a saisi tous ses papiers*; — *des meubles, des revenus*. || — *un tribunal d'une affaire*, porter une affaire devant ce tribunal. = Se —, v. pr., prendre subitement, s'emparer : *les pies se saisissent de tout ce qui brille pour le cacher dans leurs trous* (B. de St-P.) || *Saisissez-vous, si vous pouvez, de ce fantôme de gloire* (Boss.)

SAISSISSABLE, adj.; dr., qui peut être saisi.

SAISSISSANT, E, adj., qui saisit, qui surprend tout d'un coup : *froid —*. || Qui fait une vive impression : *orateur élégant, — et populaire* (Ch. Nod.)

Émotion SAISSISSANTE. = Dr., qui fait une saisie ou qui la fait faire. = S., même sens : *le —*.

SAISSISSEMENT, s. m., impression subite et vive causée par le froid. || *Émotion soudaine et forte* : *à la mort, vous y penserez avec confusion et —* (Boss.)

SAISON, s. f., chacune des quatre grandes divisions de l'année : *braver les saisons* (Volt.) *La — nouvelle* (La F.), le printemps. *La belle —*, l'été, c'est-à-dire la partie de l'année où le temps est habituellement beau. *La mauvaise, l'arrière —*, la fin de l'automne, l'hiver. = Époque périodique où se font remarquer certains états, certaines variations de l'atmosphère : *la — des pluies, des frimas, des orages*. — *des fruits, des foins, des vendanges*, époque de l'année où l'on a coutume de faire ces récoltes. *La — des béasses, des cailles*, temps où passent les béasses, etc. || *Marchande des quatre —*, marchande ambulante qui vend tour à tour les fleurs ou les fruits de chaque saison. || *Âges de la vie* : *la première — de la vie, la belle —*, la jeunesse. *La vieillisse, cette dernière — de la vie* (Mass.) || Temps propre à chaque chose : *ces discours ne sont plus de —* (Mol.)

SALADE, s. f., mets composé de certaines herbes ou de certains légumes assaisonnés avec du sel, du poivre, du vinaigre, de l'huile, etc. : *à côté de ce plat paraissaient deux SALADES, l'une de pourpier jaune et l'autre d'herbes fades* (Boil.) = Toute herbe dont on fait de la salade : *cueillir de la —*. || On dit aussi par anal. : — *d'anchois, de câpres*, etc. || — *d'oranges*, composée d'oranges coupées en rond, de sucre et d'eau-de-vie. = Sorte de casque.

SALADIER, s. m., vase où l'on sert la salade. = Ce que contient ce vase. = Panier à claire-voie pour secouer la salade.

SALAGE, s. m., action de saler. = Résultat de cette action : *le — d'un porc*.

SALADIN, héros musulman de la troisième croisade.

SALAIRE, s. m., rétribution du travail des mains ou d'un service : *n'exigeons pas le — avant le travail* (J.-J.) = S'emploie quelquefois dans le sens de châtiement : *ton crime recevra son —*.

SALAISSON, s. f., action de saler les viandes ou autres provisions pour les conserver. = Viande salée, poisson salé pour la nourriture des équipages dans les voyages de long cours.

SALAMALEC, s. m., révérence profonde et qui marque un excès d'humilité : *faire devant l'image de votre chef cinq ou six SALAMALECS* (J.-B. R.); fam.

SALAMANDRE, s. f., reptile amphibie, auquel on attribuait la faculté de vivre dans le feu. = Esprit du feu. = Reptile du genre des lézards.

SALAMANQUE, p. d'Espagne qui faisait autrefois partie du roy. de Léon. = Grande et célèbre ville, ch.-l. de la p. du même nom, célèbre par son université.

SALAMBO, divinité des Babyloniens dont les attributs étaient les mêmes que ceux de Vénus.

SALAMINE, anc. île de l'Archipel, en Attique, fameuse par la victoire navale qu'y remporta Thémistocle sur la flotte de Xerxès, en 480 av. J.-C.

SALANT, E, adj., d'où l'on tire du sel : *marais, puits —*.

SALARIE, s. m., celui qui reçoit un salaire.

SALARIER, v. a., donner un salaire; payer un salaire pour l'accomplissement d'une chose : *la commune a trempé dans cette boucherie; elle l'a commandée, elle l'a SALARIEE* (Ponsard).

SALAUD, E, adj., sale, malpropre. = S., personne sale.

SALE, adj., malpropre : *linge —. Avoir les mains*

SALES. = Déshonnête, obscène : *des discours* — = Bas, vile : *un — intérêt*.

SALÉ, E, adj., qui contient du sel, d'où l'on extrait du sel : *eaux, sources SALÉES*. || Fam. : *épi-gramme SALÉE, vive, piquante*. = Licencieux : *il lâchait quelquefois des traits libres et SALÉS* (St-S.) = Vendu trop cher : *quarante francs, c'est —* ; pop. = **SALÉ, s. m.,** chair de porc salée. = *Petit —, la chair de cochon nouvellement salée*.

SALEMENT, adv., d'une manière sale.

SALEP, s. m., substance nourrissante qu'on tire des racines de certains orchis.

SALER, v. a., assaisonner avec du sel : *on l'emporte, on le SALE, on en fait maint repas* (La F.) || — *le pot, mettre du sel dans le pot où cuit la viande.* = Mettre du sel sur les viandes crues pour les conserver et les garder. || Vendre trop cher ; pop.

SALERON, s. m., partie creuse d'une salière, celle où l'on met le sel.

SALERNE, vil. du roy. de Naples.

SALETÉ, s. f., qualité de ce qui est sale et malpropre. = Ordures, choses sales. || Obscénité : *la — d'un propos. Dire des SALETÉS* ; très-fam.

SALEUR, s. m., celui qui sale les viandes.

SALICAIRE, s. f. ; bot., plante à fleurs rouges qui croît parmi les saules, au bord des ruisseaux.

SALICITE, s. f., pierre figurée imitant une feuille de saule.

SALICOQUE, s. f. ; hist. nat., genre de crustacés, vulg. connu sous le nom de crevette.

SALICOR, s. m., ou SALICORNE, s. f. ; bot., plante qui croît sur le bord de la mer, et dont on retire de la soude.

SALIENS, adj. m. pl., il se disait des prêtres de Mars et des poèmes chantés en l'honneur de ce dieu. = S., prêtres saliens.

SALIÈRE, s. f., pièce de vaisselle pour mettre le sel. = Petit coffre de bois qu'on pend à la cheminée d'une cuisine, pour tenir le sel très-sec. || Certains creux qui se forment au-dessus des yeux des chevaux qui vieillissent. = Creux que les personnes maigres ont vers la clavicle ; pop.

SALIFIABLE, adj. ; chim., se dit des substances qui ont la propriété de former des sels.

SALIGAUD, E, adj., celui, celle qui se plaît dans la malpropreté ; pop.

SALIGNON, s. m., pain de sel fait d'eau de fontaine salée.

SALIN, E, adj., qui contient du sel, qui est de la nature du sel. = **SALIN, s. m.,** produit brut qu'on obtient en faisant évaporer la lessive des cendres végétales.

SALINE, s. f., chair salée, poisson salé. = Lien où l'on fabrique le sel en évaporant l'eau des puits ou des marais salants. = Mine, roche de sel gemme.

SALIQUE, adj., qui appartient aux Francs Saliens : *terres SALIQUES, celles qui furent distribuées aux Francs après la conquête des Gaulles.* = *Loi —, loi des Francs qui déclarait les femmes incapables de succéder au trône.*

SALIR, v. a., rendre sale, malpropre : — *son habit, son linge, ses mains.* || — *quelqu'un, porter atteinte à sa réputation.* || — *l'imagination, y faire naître des idées obscènes.* = Se —, v. pr., devenir sale, se couvrir de saletés. || Faire quelque chose de vil, d'ignominieux.

SALISSANT, E, adj., qui salit. = Qui se salit aisément : *le blanc est une couleur fort SALISSANTE.*

SALISSON, s. f., petite fille malpropre ; pop.

SALISSURE, s. f., ordure, souillure. || *Les idées obscènes sont des SALISSURES pour l'imagination.*

SALIVAIRE, adj., qui a rapport à la salive : *sucs, glandes SALIVAIRES.*

SALIVATION, s. f. ; méd., sécrétion et excrétion de la salive : *faciliter, activer la —.*

SALIVE, s. f., humeur aqueuse et un peu visqueuse qui est sécrétée dans la bouche.

SALIVER, v. n., rendre beaucoup de salive : *les sels font —.*

SALLE, s. f., pièce d'un appartement : — *à manger, dans laquelle on prend ses repas.* — *de billard, où l'on joue au billard.* || — *d'audience, lieu où les princes, les personnes haut placées donnent audience ; lieu où la justice se rend.* || — *d'armes.* — *de danse, pièce où les professeurs d'escrime, de danse, donnent leurs leçons.* = Abs., salle d'armes. = Lieu vaste et couvert, destiné pour le service ou pour le plaisir du public : — *de spectacle.* — *de l'Opéra,* — *des Pas-Perdus.* = Dans les hôpitaux, chacune des galeries où sont rangés les lits des malades. = Lieu entouré d'arbres qui forment un couvert, une espèce de salle de verdure.

SALLUSTE, historien romain du siècle d'Auguste, dont il reste deux beaux ouvrages : l' Histoire de la conjuration de Catilina et la Guerre de Jugurtha.

SALM, anc. principauté d'Allemagne.

SALMIGONDIS, s. m., ragout de plusieurs viandes réchauffées. || Fam., conversation sans suite ; discours incohérent : *quel — nous fais-tu là ?*

SALMIS, s. m., ragout composé de pièces de gibier déjà cuites à la broche.

SALOIR, s. m., vaisseau de bois dans lequel on met le sel : *il reste peu de sel dans le —. Leur — est un tronc d'arbre creusé des mains de la nature* (Reg.) = Vaisseau de bois, destiné à recevoir les viandes qu'on veut saler.

SALOMON, troisième roi des Juifs, fils de David, et de Bethsabée, bâtit le temple de Jérusalem, et recula les bornes de ses États jusqu'à l'Euphrate. || Prince fort sage. = Jugement de —, par lequel il ordonna de couper en deux l'enfant que deux femmes se disputaient. || Par ext., jugement par lequel on essaye de contenter deux prétentions contraires.

SALON, s. m., pièce d'un appartement où l'on reçoit les visites : *il régente, il domine dans un —* (La Br.) || Les gens du monde, la bonne compagnie : *on ne raisonne pas ainsi dans les SALONS* (Laveaux). = Abs., la galerie d'exposition des ouvrages de peinture, etc., des artistes vivants.

SALOP, E, adj., qui est sale, malpropre ; fam. = S. : *un SALOP, une SALOPE.* || Pop. : **SALOPE, femme de mauvaive vie ; bas et triv.**

SALOPERIE, s. f., grande malpropreté, saleté. = Chose sale, malpropre. = Discours, propos ordurier. = Mauvaise marchandise, ouvrage mal fait ; triv. et bas.

SALORGE, s. m., amas de sel.

SALPÊTRE, s. m., sel neutre, formé de potasse et d'acide nitrique : *c'était peu que sa main, conduite par l'enfer, eût pétri le —, eût aiguisé le fer* (Boil.) || Poudre à tirer : *le — s'enbrase* (Volt.) *Du — en fureur l'air s'échauffe et s'allume* (Boil.) ; poét. || Fam. : *c'est un —, se dit d'un homme, d'un enfant doué d'une extrême vivacité.*

SALPÊTRER, v. a., répandre du salpêtre sur un espace de terrain, le mêler avec la terre. = Couvrir de salpêtre : *l'humidité SALPÊTRE les murs.* = Se. —, v. pr. : *cette cave humide se SALPÊTRE.*

SALPÊTRERIE, s. f., fabrique de salpêtre. = Art de fabriquer le salpêtre.

SALPÊTREUX, EUSE, adj., qui contient du salpêtre : *terre SALPÊTREUSE.*

SALPÊTRIER, s. m., ouvrier qui travaille à faire du salpêtre.

SALPÊTRIÈRE, s. f., lieu où l'on fait du salpêtre. = *La —*, nom d'un hospice de Paris, où l'on reçoit les femmes âgées et infirmes.

SALSEPAREILLE, s. f.; bot., plante d'Amérique dont la racine est dépurative et soporifique.

SALSIFIS, s. m., plante à fleurs composées, dont la racine est bonne à manger.

SALTATION, s. f., art en honneur chez les anciens; il comprenait la danse, la pantomime, l'action théâtrale, l'action oratoire, etc.

SALTIMBANQUE, s. m., bateleur, charlatan. || Bouffon de société. || Mauvais orateur, dont les gestes sont outrés. || Industriel qui cherche à attirer la foule par de pompeuses réclames.

SALUBRE, adj., qui est de nature à entretenir la santé : *un air, un régime —*.

SALUBRITÉ, s. f., qualité de ce qui est salubre : *la — de l'air, des aliments.* || *Conseil de — publique*, chargé de veiller à la santé publique.

SALUCES, ch.-l. de la p. de ce nom, en Piémont.

SALUER, v. a., donner quelque marque de civilité, de respect : — *une société. Les manières de — sont différentes, selon les différentes nations* (Ac.) *Le vieillard, humblement, l'aborde et le SALUE* (Boil.) || Exprimer un sentiment de joie à la vue d'une chose, lui rendre hommage : *Moïse SALUA de loin cette terre heureuse, promise à sa postérité* (Mass.) = Spécialement, ôter son chapeau en signe de respect : — *l'autel, le tombeau de son père.* = Se dit des marques de déférence, de respect, qui sont en usage dans les troupes de terre et de mer : — *du drapeau, de l'épée, du pavillon. On SALUE à la mer en tirant le canon* (Ac.) = Élire par acclamation : *Vespasien fut SALUÉ empereur par toute l'armée.* = V. n. : — *de bonne, de mauvaise grâce* (Ac.) = Se —, v. pr. : *les juifs se SALUAIENT d'une façon respectueuse et en courbant le corps très-profondément* (Volt.)

SALURE, s. f., qualité que le sel communique : — *de l'eau, de la mer.*

SALUT, s. m., conservation ou rétablissement d'un état heureux ou de la santé : *cet ordre importe au — de l'empire* (Rac.) *C'est à mon médecin que je dois mon —.* = Cessation du danger, recouvrement de la sûreté : *cette maison a été pour lui un lieu de —.* = Félicité éternelle promise aux élus dans la religion catholique : *venez apprendre la grande science, qui est la science du —* (Boss.)

SALUT, s. m., action de saluer : *je le saluai avec respect, il me rendit mon —* (B. de St-P.) = Formule employée dans le préambule des lois, des ordonnances, dans les mandements, etc. : *à tous ceux qui ces présentes verront, —*. V. ENTENDEUR. = Exclamation de respect ou d'admiration : *ciel, pavillon de l'homme, admirable nature, — pour la dernière fois* (Gilbert). = Prières chantées le soir dans les églises après l'office.

§ **SALUT. RÉVÉRENCE.** *Le salut* s'adresse à un inférieur ou à un égal tout aussi bien qu'à un supérieur; la révérence, plus respectueuse, n'est que pour les supérieurs.

SALUTAIRE, adj., utile pour conserver la santé, la vie, l'honneur, etc. : *baume —* (J.-J.) *Le conseil le plus prompt est le plus —* (Rac.) = Utile au salut de l'âme : *vérités SALUTAIRES* (Boss.)

SALUTAIREMENT, adv., d'une manière salutaire : *cela n'est — inventé* (Ac.)

SALUTATION, s. f., salut, action de saluer : *recevez mes SALUTATIONS amicales, respectueuses, for-*

mule de politesse qui termine les lettres. || — *angélique*, Ave Maria. V. AVÉ.

SALVADOR (San), vil. de Cépémalá, cap. d'un État de ce nom dans l'Amérique centrale. = **SALVADOR** (San), ile de l'Océan Atlantique. = **SALVADOR** (San), vil. du Brésil.

SALVAGE, s. m.; mar., il n'est usité que dans : *droit de —*, droit sur ce qu'on a sauvé d'un bâtiment naufragé. Plus souvent : *droit de SAUVETAGE*.

SALVANOS, s. m.; mar., bouée de sauvetage.

SALVE, s. f., décharge de plusieurs armes à feu à la fois, soit à l'exercice, soit au combat, soit pour saluer quelqu'un, ou bien dans des occasions de réjouissance. || — *d'applaudissements*, nombreux applaudissements qui éclatent à la fois.

SALVÉ, s. m., prière à la Vierge.

SALZBOURG, cap. du duché de ce nom, en Autriche.

SAMARITAIN, E, adj. et s., qui appartient à la Samarie, contrée de la Palestine. || *Le —*, personnage dont il est parlé dans l'Écriture. Il prit soin d'un voyageur blessé auquel un prêtre et un pharisien avaient refusé leur secours. = *La SAMARITAINE*, nom donné à une des femmes qui furent les premières converties à la doctrine évangélique. || Femme de mœurs peu régulières, mais qui se repent.

SAMARKAND ou **SAMARCANDE**, vil. de la Tartarie indépendante (Boukharie).

SAMBRE, riv. de France et de Belgique. Un canal la relie au canal de Saint-Quentin. = **SAMBRE-ET-MEUSE**, anc. départ. de la République et du premier empire français.

SAMEDI, s. m., septième jour de la semaine.

SAMOYÈDES, peuple du N. de la Russie.

SAMSON, juge des Juifs. Donné d'une force surhumaine qui résidait dans ses cheveux, il fut vendu aux Philistins par Dalila, qui pendant son sommeil lui avait coupé sa chevelure (1459 av. J.-C.)

SAMUEL, onzième juge des Hébreux, délivra son peuple du joug des Philistins vers 1416 av. J.-C.

SAN-BENITO (mots esp.), s. m., casaque jaune que l'Inquisition faisait revêtir aux condamnés.

SANCHO PANÇA, un des personnages de *Don Quichotte*. = S. m., homme gros et sans souci.

SANCIR, v. n.; mar., couler bas en plongeant d'abord son avant.

SANCTIFIANT, E, adj., qui sanctifie.

SANCTIFICATEUR, TRICE, adj., qui sanctifie : *esprit —, grâce SANCTIFICATEUR*.

SANCTIFICATION, s. f., action et effet de la grâce qui sanctifie : *Dieu n'élève les pécheurs que pour les faire servir à la — des justes* (Mass.) = — *du dimanche, des fêtes*, leur célébration suivant la loi de l'Église.

SANCTIFIER, v. a., rendre saint : *la grâce nous SANCTIFIE* (Fléch.) = Rendre sacré : *notre Sauveur SANCTIFIA les eaux du Jourdain* (Boss.) = Rendre conforme à la loi divine : — *sa vie*. **SANCTIONS** par le désir de la paix nos actions de grâces pour nos victoires (Mass.) = Servir à la sanctification de : *c'est la vérité qui a SANCTIFIÉ M. de Turenne* (Fléch.) = Célébrer, fêter suivant la loi de l'Église : — *le jour du dimanche.* = Se —, v. pr., travailler à devenir saint : *les grands doivent se — en travaillant au salut des peuples* (Mass.)

SANCTION, s. f., force, autorité donnée à une loi, à un règlement : *cette loi attend la —*. = Approbation donnée à une chose : *le public n'a pas donné sa — à cet établissement.* = Peine ou récompense qu'une loi porte : *Socrate a reconnu la — des lois naturelles.* = Constitution, ordonnance sur les matières ecclésiastiques. V. PRAGMATIQUE.

SANCTIONNER, v. a., donner la sanction, approuver, confirmer : *l'âge mûr doit proposer les lois, la vieillesse doit les —* (Séguir).

SANCTUAIRE, s. m., chez les Juifs, le lieu où

plus saint du temple, où reposait l'arche. = Chez les chrétiens, l'endroit de l'église où est le maître-autel. = Temple, dans quelque religion que ce soit. || Lieu où se fait une chose solennelle, sainte : *le — des lois, de la justice.* || *Cette maison est le — de l'honneur, des vertus, l'honneur l'habite, les vertus y sont pratiquées.*

SANCTUS (mot lat.), s. m., nom donné à une partie de la messe qui suit immédiatement la préface et qui précède le canon.

SANDAL ou **SANTAL**, s. m., bois des Indes employé pour la teinture.

SANDALE, s. f., espèce de chaussure qui ne couvre qu'en partie le dessus du pied.

SANDALIER, s. m., celui qui fait des sandales.

SANDARAQUE, s. f., gomme ou résine odorante qui découle d'une espèce de thuya, et qui, réduite en poudre, empêche le papier de boire.

SANDOMIR, waïodie de Pologne, entre celle de Lublin et celle de Cracovie.

SANDWICH, vil. d'Angleterre, comté de Kent. = *Iles —*, archipel de l'Océanie, dans la mer Pacifique. || S. m.; t. d'art culinaire, mets composé de deux tartines de pain rassis coupées très-minces, recouvertes de beurre, entre lesquelles on place une lamelle de jambon.

SANG (pron. *san* devant une consonne, et *sank* devant une voyelle), s. m., liqueur rouge qui coule dans les veines et les artères de l'homme et des animaux vertébrés : *le — va, par des rameaux innombrables, arroser et nourrir les chairs de tous les membres* (Fén.) || *Faire couler le —*, le répandre, ou bien être cause d'une rixe sanglante, ou même d'une guerre. || *Se battre au premier —*, se battre en duel, à la condition de cesser dès que l'un des deux adversaires aura été blessé. || *Mettre un pays à feu et à —*, ravager les habitations par le feu en même temps qu'on en massacre les habitants. V. **EAU**. *Se repaître de —*, aimer à le répandre. || *Épargner le —*, la vie des hommes. || *Le — de vos rois crie* (Rac.), le meurtre de vos rois réclame vengeance. || *N'avoir pas de — dans les veines*, manquer d'énergie, de courage. || *Glacer le —* (J.-J.), causer de l'effroi. || *Faire du mauvais —*, s'impatienter. || *Jour de —* (Volt.), où le sang a été versé. || *Payer une chose de son —*, être mis à mort pour l'avoir faite ou dite. || *Sucer le —*, s'engraisser du — du peuple, s'enrichir par des concussions aux dépens du peuple. = *Animaux à — blanc*, les mollusques et autres animaux dont le sang est blanc. = **RACE**, extraction, famille : *la voix du —* (J.-J.) *Les liens du — et de la nature* (Fléch.) *L'éclat du — et des titres* (Mass.) || *Cela est dans le —*, en parl. d'une qualité ou d'un défaut qu'on tient de sa famille. *Droit du —*, celui que donne la naissance. || *C'est un beau —*, se dit d'une famille composée de beaux enfants. = Il se dit aussi dans le sens de race, en parl. des chevaux : *cheval de pur —*, *cheval de — arabe*. V. **RACE**. = *Tête et —!* jurement.

SANG-DE-DRAGON, s. m.; bot., espèce de plante dont les feuilles rendent un suc rouge comme du sang. = Gomme, résine d'un rouge foncé.

SANG-FROID, s. m., tranquillité, présence d'esprit : *c'est dans le — que gît la fermeté* (Étienne). = *De —*, loc. adv., posément, sans emportement.

SANGIAC, s. m., chacune des principales subdivisions des provinces de l'empire ottoman. = Gouverneur d'un sangiac.

SANGIACAT, s. m., titre, dignité du gouverneur d'un sangiac, ou le territoire même d'un sangiac.

SANGLADE, s. f., grand coup de fouet.

SANGLANT, E, adj., taché, souillé de sang : *corps pâle et —* (Fléch.) *Des assassins SANGLANTS vers moi lit s'avancèrent* (Volt.) || *Combat —*, où beau coup d'hommes ont péri. *L'histoire SANGLANTE de ses combats* (Boss.) || *La plaie est encore —*, la douleur est encore toute récente. || *Qui doit faire verser du sang : de vos ordres SANGLANTS vous savez la rigueur* (Rac.) = *Outrageux : affront —, raille-rie, injure —, une — satire.* || *Qui a la couleur du sang : de grands blocs de porphyre —* (Lamart.)

SANGLE, s. f., bande large et plate, en cuir ou en toile, qui sert à ceindre le corps, à fixer la selle sur le dos des animaux, à attacher plusieurs objets ensemble. = Cadre en bois, sur lequel sont tendues des sangles, et qu'on place au fond des lits pour soutenir les matelas.

SANGLER, v. a., ceindre, serrer avec une sangle : — *un cheval, un mulet*, leur mettre une selle, un bât. || *Fam.* : — *un coup de fouet, des coups de canne*, les appliquer avec force. = *Se —*, v. pr., se serrer les reins avec une sangle : *il se SANGLE pour courir plus à son aise.* || *Fam.*, en parl. d'une femme qui se sert de corsets trop étroits.

SANGLIER, s. m., porc sauvage : *la hure du — est plus longue et plus forte que celle du cochon* (Buff.) = Poisson de mer dont le museau ressemble à celui d'un cochon.

SANGLLOT, s. m., soupir accompagné d'un hoquet qui rend la voix entrecoupée : *à nos SANGLOTS donnons un libre cours* (Rac.) *Pousser des —* (J.-J.)

SANGLOTER, v. n., pousser des sanglots.

SANGSUE, s. f., ver aquatique qui suce le sang : *appliquer des SANGSUES*, tirer du sang à quelqu'un au moyen de sangsues. || Celui qui tire l'argent du peuple par des voies coupables; exacteur; *fam.*

SANGUIFICATIF, IVE, adj., qui produit ou forme le sang.

SANGUIFICATION, s. f., changement de la nourriture ou du chyle en sang.

SANGUIN, E, adj., qui a rapport au sang : *sys-tème —*. = Qui a beaucoup de sang : *un homme —*. = *Affections, maladies SANGUINES*, occasionnées par la trop grande abondance de sang. || *De la couleur du sang : jaspe —*, jaspe vert, tacheté de rouge.

SANGUINAIRE, adj., qui se plaît à répandre le sang, cruel, inhumain : *homme, doctrine —, soif —* (Rac.) = Qui dénote de la cruauté ; *aspect —*. = Où il y a beaucoup de sang versé : *exploits —*. *Extrêmes les plus —* (Rayn.)

SANGUINE, s. f., mine de fer, schiste d'un rouge foncé qu'on emploie pour polir certains métaux; et dont on fait des crayons. = Pierre précieuse de couleur de sang.

SANGUINELLE, s. f.; bot., nom vulgaire du cornouiller sanguin.

SANGUIOLENT, E, adj.; méd., teint de sang : *crachats SANGUIOLENTS.*

SANHÉDRIN, s. m., tribunal suprême des anciens juifs.

SANGLE, s. f.; bot., plante médicinale de la famille des ombellifères.

SANIE, s. f.; chir., pus séreux et de mauvaise nature qui sort des ulcères.

SANIEUX, EUSE, adj., chargé de sanie.

SANITAIRE, adj., qui a rapport à la conserva-tion de la santé : *mesures, précautions SANITAIRES.*

SANITÉ, s. f., état de ce qui est sain; peu us.

SANS, prép., marque l'absence, la privation, l'exclusion : — *fortune, — ressource. A vaincre — pé-*

ril, on triomphe — gloire (Corn.) *Le génie — jugement n'est que folie* (La Roch.) = — que, loc. conj. : — *qu'il se trompe* (Ac.) = Cette prép. entre dans plusieurs loc. adv. : — *doute*, — *cesse*, — *fin*, être — *gêne*, *homme* — *façon*.

↳ **SANS-COEUR**, s., personne qui ne prend pas part au malheur des autres; égoïste.

↳ **SANSKRIT**, E, adj., se dit de l'ancienne langue hindoue. = **SANSKRIT**, s. m., langue sanscrite : *étudier*, *savoir le* —.

↳ **SANS-CULOTTE**, s. m., nom sous lequel on désigna la populace révolutionnaire (1790-93).

↳ **SANS-FLEUR**, s. f., sorte de pomme appelée aussi *pomme-figue*.

↳ **SANSONNET**, s. m., petit oiseau qui apprend à siffler. = Poisson de mer.

↳ **SANS-PEAU**, s. f., sorte de poire d'été qui est une variété du roussellet.

↳ **SANS-SOUCI**, s. m. et f., personne qui ne s'inquiète de rien : *c'est un —*, *c'est une —*. = Espèce de petit maquereau.

↳ **SANTAL**, s. m. V. **SANDAL**.

↳ **SANTÉ**, s. f., état de celui qui n'est pas malade, qui est valide : *être en parfaite* —. *Les bonnes mœurs produisent la* — (Fén.) = État bon ou mauvais par rapport à l'accomplissement des fonctions vitales : *ma — est toujours fort chancelante* (Voll.) || *Maison de* —, où l'on reçoit les malades pour les guérir; quelquefois maison d'aliénés. || *Officier de* —, qui a un grade inférieur à celui de docteur en médecine. *Service de* —, médecins et chirurgiens attachés au service particulier d'une maison, d'une personne. || — *de l'âme*. = Salutation qu'on se fait en buvant : *à votre —*, *boire à la — de*. *Porter une —*, des **SANTÉS**.

↳ **SANTERRE**, brasseur du faubourg Saint-Antoine, conquisit Louis XVI et sa famille au Temple, puis à l'échafaud.

↳ **SAUTEUL**, célèbre poète latin, né en France en 1630, mort en 1697.

↳ **SANTIAGO**, en français *Saint-Jacques de Compostelle*, vil. d'Espagne (Galice), célèbre pèlerinage.

↳ **SANTOLINE**, s. f.; bot., plante très-odorante et très-amère, de la famille des synanthérées. = Pharm., graine d'armoise employée comme vermifuge.

↳ **SANTON**, s. m., sorte de moine mahométan.

↳ **SANVE**, s. f., nom vulg. du sénevé sauvage.

↳ **SAÛNE**, riv. de France. = **HAUTE** et, **SAÛNE-ET-LOIRE**, noms de deux départ. de l'E. de la France.

↳ **SAOUL**, E, adj. V. **SOÛL**. = **SAOULE**, s. f., nom d'un jeu de ballon, fort usité en Bretagne.

↳ **SAPA**, s. m., moût, suc de raisin évaporé jusqu'à consistance de miel; raisiné.

↳ **SAPAJOU**, s. m., petit singe à queue prenante. = Fam., petit homme laid et ridicule.

↳ **SAPAN**, s. m., bois du Japon, propre à la teinture : *bois de* —.

↳ **SAPE**, s. f., tranchée. = Travaux de siège qu'on fait sous terre. || *Menée sourde* : *Oh! mais je vais construire*, et sans en avoir l'air, une — *profonde, obscure et souterraine* (V. H.)

↳ **SAPER**, v. a., travailler avec le pic et la pioche à détruire les fondements d'un bastion, d'un édifice. || *Puissent tous ses voisins ensemble conjurés*, — *ses fondements encore mal assurés* (Corn.) || *La mer sape le pied des falaises*. = Détruire, renverser les principes de la morale, de la religion, de la politique : *la fraude et l'inhumanité sapent peu à peu les plus solides fondements de l'autorité légitime* (Fén.)

↳ **SAPÉUR**, s. m., celui qui est employé à la sape. = Soldat armé d'une hache qui marche en tête des

régiments d'infanterie, et qui est chargé de renverser les palissades, de détruire les obstacles matériels, etc. V. **POMPIER**.

↳ **SAPHÈNE**, s. f.; anat., nom donné à chacune des deux veines de la jambe sur lesquelles se pratique la saignée du pied.

↳ **SAPHIQUE**, adj, se dit du vers de onze syllabes dont on attribue l'invention à Sapho.

↳ **SAPHIR**, s. m., pierre précieuse, brillante et de couleur bleue : *l'anneau épiscopal porte un —*. *Les astres de la nuit ont des chars de SAPHIRS* (Lamart.)

↳ **SAPHRINE**, s. f., calcédoine de la couleur du saphir.

↳ **SAPHO**, née à Mitylène vers 600 av. J.-C., fut célèbre par son génie poétique et ses amours malheureuses.

↳ **SAPIDE**, adj., qui a de la saveur : *substance* —.

↳ **SAPIDITÉ**, s. f., qualité de ce qui est sapide.

↳ **SAPIENCE**, s. f., sagesse; vieux. = Abs.; théol., livre de Salomon qu'on appelle la *Sagesse*.

↳ **SAPIENTIAUX**, adj. m. pl., ne se dit que de certains livres de l'Écriture sainte, comme l'*Ecclésiaste*, les *Proverbes*, etc.

↳ **SAPIN**, s. m., grand arbre résineux et toujours vert : *il laisserait debout maint chêne et maint* — (La F.) || *Sentir le* —, paraître mourant et voisin du cerceuil; fam. = Voiture de place, fiacre; pop.

↳ **SAPINE**, s. f., solive en bois de sapin.

↳ **SAPINETTE**, s. f., sapin du Canada.

↳ **SAPINIÈRE**, s. f., lieu planté de sapins.

↳ **SAPONAIRE**, s. f.; bot., plante dont les feuilles, broyées dans l'eau, servent à blanchir le linge, les dentelles, etc.

↳ **SAPONIFICATION**, s. f.; chim., action de saponifier, de convertir en savon.

↳ **SAPONIFIER**, v. a., convertir en savon : — *des huiles*.

↳ **SAPONINE**, s. f.; chim., extrait onctueux de la saponaire.

↳ **SAPORIFIQUE**, adj., qui produit la saveur.

↳ **SAPOTE** ou **SAPOTILLE**, s. f.; bot., fruit du sapotier; sorte de pomme de forme ovale et d'un goût exquis.

↳ **SAPOTIER** ou **SAPOTILLIER**, s. m.; bot., grand arbre fruitier des Antilles.

↳ **SARABANDE**, s. f., danse grave sur un air à trois temps. = Air sur lequel on la danse.

↳ **SARAGOSSE**, grande vil. d'Espagne, jadis cap. de l'Aragon, et aujourd'hui de la p. du même nom.

↳ **SARBOTIÈRE**, s. f., vase de métal dans lequel on prépare les crèmes, les liqueurs qui doivent être servies en glaces ou en sorbets.

↳ **SARCASME**, s. m., raillerie amère et insultante : *des déluges de plaisanteries et de SARCASMES* (Volt.) *Essuyer des — amers* (Barth.)

↳ **SARCASTIQUE**, adj., qui respire le sarcasme : *ton* — (Ac.)

↳ **SARCELLE**, s. f.; zool., oiseau aquatique semblable au canard, mais plus petit.

↳ **SARCLAGE**, s. m., action de sarcler; résultat de cette action.

↳ **SARCLER**, v. a., arracher les mauvaises herbes. || — *des laitues*, bêcher la terre tout autour, de manière à n'y pas laisser de mauvaises herbes.

↳ **SARCLEUR**, s. m., homme de journée employé à sarcler.

↳ **SARCLOIR**, s. m., instrument propre à sarcler.

↳ **SARCLURE**, s. f., ce qu'on arrache en sarclant.

↳ **SARCOLOGIE**, s. f.; anat., traité des chairs et des parties molles du corps.

SARCOMATEUX, EUSE, adj.; chir., qui tient du sarcome, qui a rapport au sarcome.

SARCOME, s. m.; chir., toute excroissance ou tumeur qui a la consistance de la chair.

SARCOPHAGE, s. m., tombeau dans lequel les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler. = Cénotaphe. = Adj.; méd., qui brûle les chairs; on dit mieux *cathérétique*.

SARCORAMPIE, s. m.; zool., sorte de vautour très-rapace.

SARCOTIQUE, adj. V. INCARNATIF.

SARDAIGNE, grande île de la Méditerranée; nom ancien du roy. d'Italie. = **SARDIS**, adj. et s., qui appartient à l'île de Sardaigne ou à l'anc. roy. de ce nom.

SARDAM, vil. de Hollande, sur le Zuiderzée, célèbre par ses vastes chantiers de marine. Pierre le Grand y apprit comme simple charpentier la construction des vaisseaux.

SARDANAPALE, roi de Syrie, fumeux par son luxe et sa mollesse, et par sa fin tragique. || S. m., homme voluptueux qui ne songe qu'à jouir des agréments de la vie.

SARDES, anc. cap. de la Lydie. Prise et brûlée par les Athéniens, elle donna lieu à la guerre médique.

SARDINE, s. f., poisson de mer qui ressemble au hareng commun, mais qui est plus petit.

SARDINIÈRE, s. f., filet à prendre les sardines.

SARDOINE, s. f., sorte d'agate non transparente de deux ou trois couleurs.

SARDONIEN ou **SARDONIQUE**, adj. m., *rire* —, qui entraîne une forte contraction dans les muscles du visage. = Ironique et méchant.

SARIGUE, s. m. et f., animal mammifère, dont la femelle a sous le ventre une espèce de poche dans laquelle elle porte ses petits.

SARMATIE, vaste contrée, voisine de la Scythie, que l'on divisait en Sarmatie européenne et Sarmatie asiatique. = **SARMATE**, adj. et s., qui appartient à la Sarmatie.

SARMENT, s. m., bois que pousse chaque année un cep de vigne.

SARMENTEUX, EUSE, adj., se dit de la vigne qui pousse beaucoup de sarment, et de plantes dont la tige est longue, flexible et grimpanche.

SARONIDE, s. m., classe de prêtres gaulois; espèce de druides.

SARRASIN, adj. m., se dit d'une renouée qu'on appelle aussi *blé noir*. = S. m. : *du* —.

SARRASINE, s. f.; fortif., herse formée de gros pieux de bois ferrés que l'on place entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château fort, etc.

SARRAU, s. m., espèce de blouse à l'usage des paysans, des rouliers, etc.

SARRIETTE, s. f.; bot., plante odoriférante, de la famille des labiées, qui sert aux assaisonnements.

SARTHE, riv. et départ. du N.-O. de la France.

SAS, s. m., tissu de crin, de soie, entouré d'un cercle de bois, et qui sert à passer de la farine, du plâtre, des liquides. || *Passer au* —, examiner avec soin. = Bassin ménagé dans la longueur d'un canal de navigation pour y retenir les eaux qu'on verse suivant le besoin.

SASSAFRAS, s. m.; bot., arbre de la famille des lauriers, dont le bois est employé en médecine et pour la teinture.

SASSE, s. f.; mar., sorte de pelle creuse qui sert à jeter l'eau hors des petites embarcations.

SASSENAGE, s. m., nom d'un fromage du Dauphiné.

SASSER, v. a., passer au sas. || Discuter, examiner, rechercher avec exactitude : — *et ressasser*.

SATAN, s. m., nom donné par l'Écriture à l'esprit du mal : *le royaume de* —. l'enfer. *Je ne pense pas que* — *en personne puisse être si méchant* (Mol.) *Osez-vous bien,*

fils de — (V. H.) = **SATANÉ**, e, adj., digne de Satan : — *coquin* l'vieux et pop. = **SATANIQUE**, adj., qui appartient à Satan; tout à fait diabolique : *méchanceté* —.

SATELLITE, s. m., tout homme armé qui est aux gages et à la suite d'un autre. = Se dit des petits astres qui tournent autour d'une planète principale. = Adj.; anat., *veines* SATELLITES, qui avoisinent les artères.

SATIÉTÉ, s. f., réplétion d'aliments qui va jusqu'au dégoût. || — *des honneurs, des plaisirs* (Mass.) *Répéter quelque chose jusqu'à* —.

SATIN; s. m., étoffe de soie fine, moelleuse et lustrée : *elle fait, sur son flanc qui ploie, craquer son corset de* — (A. de Musset). || *Peau douce comme du* —. = Étoffe fabriquée comme le satin : — *de laine*.

SATINADE, s. f., étoffe de soie très-mince qui imite le satin.

SATINAGE, s. m., action de satinier; résultat de cette action.

SATINÉ, E, adj., qu'on a satiné : *papier* —, *image* SATINÉE. || *Peau* —, douce comme du satin. = S. m., apparence semblable à celle du satin.

SATINER, v. a., donner à une étoffe, à un ruban, à du papier le lustre du satin. = V. n., avoir le brillant, l'éclat du satin.

SATINEUR, EUSE, s., ouvrier, ouvrière qui satine : — *de papier, d'étoffe*.

SATINEUSE, s. f., machine destinée à satiner le papier, à écraser son grain.

SATIRE, s. f., ouvrage en vers ou mêlé de vers fait pour attaquer, pour tourner en ridicule les vices, les passions et les sottises des hommes : *l'ardeur de se montrer, et non pas de médire, arma la vérité du fouet de la* — (Boil.) || *Sa conduite est la* — *de la vôtre*, est la critique sévère de la vôtre. = Tout écrit ou discours piquant, médisant : *vous pouvez pousser contre moi* la — (Mol.) *La* — *Ménippée*.

SATIRIQUE, adj., qui appartient à la satire, qui tient de la satire : *trait* — (Voll.) *Mais ne craignez-vous point que, pour rire de vous, je ne ranime encor ma* — *audace?* (Boil.) = Enclin à la médisance : *esprit* — (La Br.) = Qui a écrit des satires : *auteur* —. = S. m., auteur de satires : *les* SATIRIQUES. *Boileau est le premier de nos* —.

§ **SATIRIQUE, CAUSTIQUE, MORDANT**. Le premier est général et désigne simplement l'idée commune. Ce qui est *caustique* brûle, cuit et cause une vive douleur; ce qui est *mordant* déchire et fait encore plus de mal.

SATIRIQUÉMENT, adv., d'une manière satirique : *cela est dit* —.

SATIRISER, v. a., railler d'une manière piquante et satirique : — *ses meilleurs amis*. = Abs., *être enclin* à —.

SATISFACTION, s. f., contentement; état de celui qui a ce qu'il désire, qui n'a plus rien à souhaiter : *vous me comblez de* — (D'Al.) *La faiblesse humaine remplit ses hôtes d'une* — *beaucoup plus pleine et entière que la raison* (Pasc.) = Réparation d'une offense faite à quelqu'un : *après un tel outrage, vous ne pouvez lui refuser* —.

SATISFACTOIRE, adj., propre à réparer, à expliquer les fautes commises.

SATISFAIRE, v. a., causer de la satisfaction; contenter : *je puis, sur ce sujet, — mon cœur* (Boil.) *La plupart des hommes ne cherchent pas à remplir leurs devoirs, mais à — leurs cupidités injustes* (Fléch.) *De vos façons d'agir je suis mal SATISFAIT* (Mol.) Abs., qui SATISFAIT tôt, SATISFAIT doublement (Piron). || — *ses créanciers*, leur payer ce qui leur

est dû. || — *les désirs* (J.-J.) — *celui qu'on a offensé*, lui faire réparation. || — *un besoin*, faire ce que la nécessité commande. || — *l'esprit, le cœur, les sens*, se dit de ce qui plaît à l'esprit, au cœur, aux sens. = V. n., faire ce qu'un devoir ou un sentiment commande : — *à son devoir, à la piété et à la gloire* (Boss.) *Il croit avoir satisfait aux règles de son art* (Id.) = Se —, v. pr., contenter le désir qu'on a de quelque chose : *dans la vie il faut se —* (Mol.) *Se — soi-même*, tirer soi-même raison d'une offense.

SATISFAISANT, E. adj., qui satisfait, qui contente : *conduite, réponse satisfaisante*. = Qui peut être accepté, plausible : *donner des motifs satisfaisants de son absence*.

SATISFAIT, E. adj., qui est satisfait : *ses désirs toujours satisfaits* (Mass.) = Qui exprime la joie : *des yeux satisfaits* (Rac.) = S. m., les satisfaits, ceux qui sont gorgés de places, d'honneurs.

SATISFECIT (mot lat.) s. m., billet de satisfaction donné par le maître à son élève.

SATRAPE, s. m., titre des gouverneurs de province chez les anciens Perses. || S. m., homme fier et voluptueux.

SATRAPIE, s. f., gouvernement d'un satrape.

SATRON, s. m., petit poisson qui sert d'appât aux pêcheurs.

SATURATION, s. f.; chim., degré d'un mélange ou d'une combinaison au delà duquel tout excès de l'un des corps employés reste neutre.

SATURER, v. a.; chim., mélanger ou combiner deux corps au point qu'il y ait saturation : *il est parvenu à faire cristalliser l'alun en le saturant* (Cuvier). *Eau de chaux saturée*, eau dans laquelle on a mis de la chaux dans une proportion telle, que tout excès de cette substance qu'on y ajouterait ne se dissoudrait même pas. || *Être saturé d'une chose*, en être rassasié, rempli : *le public est saturé de ce genre d'ouvrages. Le cœur saturé de joie* (J.-J.)

SATURNALES, s. f. pl., fêtes en l'honneur de Saturne qui comportaient des cérémonies licencieuses. # Temps de désordre, de licence : *les — de la Ligue* (Mézeraï).

SATURNE, s.; myth., le temps : *sur les ruines de Palmyre — a promené sa faux* (Le Brun). = Astr., une des planètes du système solaire. = Chim., plomb : *sel de —*, combinaison à l'état solide de l'acide du vinaigre avec l'oxyde de plomb. *Extrait de —*, sous-acétate de plomb liquide, eau blanche.

SATYRE, s. m., demi-dieu qui, selon la Fable, habitait les bois, et qui avait des jambes et des pieds de bouc. = Fam., homme cynique. = Espèce de singe. = S. f.; chez les Grecs, poèmes dont les principaux personnages étoient des satyres. = **SATYRIQUE**, adj., qui appartient aux satyres : *danse —*. # **Poésie —**, poème dramatique dont le genre tenait le milieu entre la gravité de la tragédie et la bouffonnerie de la comédie.

SAUCE, s. f., assaisonnement liquide où il entre du sel et des épices, etc. : *quand on parle de —, il faut qu'on y raffine* (Boil.) = Prov. : *la — vaut mieux que le poisson*, l'accessoire vaut mieux que le principal. = Prov. : *mettre quelqu'un à toute —*, l'employer à tout. = Prov. et fam. : *faire la — à quelqu'un*, le réprimander : *vos vains serments mériteraient qu'on vous fit votre —* (La F.) = Crayon tendre dont on se sert pour estomper.

SAUCER, v. a., tremper dans la sauce : — *du pain, de la viande*. || Pop., — *quelqu'un*, le gronder, le réprimander fortement. || Pop., *être saucé*, être trempé par la pluie.

SAUCIÈRE, s. f., vase creux dans lequel on sert la sauce.

SAUCISSE, s. f., boyau rempli de viande crue,

huilée et assaisonnée. = Poudre à tirer mise en rouleau dans une toile goudronnée.

SAUCISSON, s. m., sorte de grosse saucisse de très-haut goût. = Sorte de grosse fusée. = Long rouleau de toile rempli de poudre, dont on se sert pour mettre le feu à un fourneau de mine.

SAUF, AVEU, adj., qui n'est point endommagé, qui est hors de péril : *il est revenu sain et —*. *Il a la vie sauve*. = En parl. des choses, sans avaries : *marchandises arrivées sauvées*. = **SAUF**, prép., sans blesser, sans porter atteinte à : — *votre respect*. = Sans préjudice; avec réserve de : — *meilleur avis. Je pense, — correction, qu'il a le diable au corps* (Mol.) = Excepté, hormis : *tout est perdu, — l'honneur*. = — *à*, loc. prép., implique une idée de réserve pour l'avenir : *taisez-vous aujourd'hui, — à parler demain*.

SAUF-CONDUIT, s. m., permis d'aller en quelque endroit sans crainte d'être arrêté. = Dr., suspension de la contrainte par corps accordée aux débiteurs tombés en faillite. = Permission qu'un général donne en temps de guerre de passer sur le terrain qu'occupe son armée.

SAUGE, s. f.; bot., plante aromatique, de la famille des labiées.

SAUGRENU, E. adj., absurde, ridicule, déraisonnable : *question, réponse —*; fam.

SAUL, premier roi des Juifs, sacré par Samuel.

SAULE, s. m., arbre qui croît dans les prés et le long des ruisseaux : *tous ses bords sont couverts de saules non plantés* (Boil.) = — *pleureur*, qui croît sur les sols gras et humides, et dont les branches retombent vers la terre.

SAUMAISE, savant célèbre, né en 1588, mort en 1658.

SAUMATRE, adj., qui a une saveur amère et salée, comme l'eau de la mer : *eau —*.

SAUMON, s. m., poisson de mer qui remonte les rivières, et dont la chair est rouge. = Masse de métal, et particul. de plomb ou d'étain, telle qu'elle est sortie de la fonte. = Couleur semblable à celle de la chair du saumon.

SAUMONÉ, E. adj., se dit de certains poissons, particul. des truites, qui ont quelquefois la chair rouge comme celle du saumon.

SAUMONEAU, s. m., petit saumon.

SAUMUR, s.-préf. du départ. de Maine-et-Loire, connue par son école militaire.

SAUMURE, s. f., sauce qu'on recueille après avoir fait tremper, pendant un temps plus ou moins long, de la viande dans une eau assaisonnée de sel, de poivre et d'épices variées.

SAUNAGE, s. m., débit, commerce de sel.

SAUNER, v. n., faire du sel.

SAUNERIE, s. f., se dit des bâtiments, puits, instruments propres à l'obtention industrielle du sel.

SAUNIER, s. m., ouvrier qui travaille dans une saunerie. = Celui qui débite, qui vend du sel. || *Faux —*, celui qui vendait du sel en fraude et contre les ordonnances.

SAUNIÈRE, s. f., coffre où l'on conserve le sel. **SAUPIQUET**, s. m., sauce ou ragoût relevé qui pique le palais, qui excite l'appétit.

SAUPOUDRER, v. a., poudrer avec du sel : — *de la viande*. || *Critique saupoudrée d'éloges*, où l'on a mêlé quelques éloges. || Répandre une poussière quelconque : *jabot saupoudré de tabac*.

SAURE, adj., de couleur jaune tirant sur le brun : *cheval —*. *Harang —* ou *SAUR*, qui a une couleur jaune doré, parce qu'il a été séché à la fumée.

SAURER, v. a., faire sécher à la fumée.

SAURIENS, s. m. pl.; hist. nat., se dit d'une des quatre grandes divisions des reptiles, celle qui comprend les lézards et les crocodiles.

SAUSSAIE, s. f., lieu planté de saules.

SAUSSURE (Nicolas de), agronome distingué, né à Genève en 1709, a laissé plusieurs Mémoires estimés sur l'Agriculture. = **SAUSSURS** (Horace de), fils du précédent, fut un physicien distingué et fit faire de grands progrès à la géologie. Son fils *Nicolas*, mort en 1845, se voua plus particulièrement à l'étude de la physiologie végétale.

SAUT, s. m., action de sauter : *faire un —*. || *Aller par SAUTS et par bonds*, agir avec précipitation, sans réflexion, sans ligne de conduite arrêtée. || — *de mouton*, jeu gymnastique dans lequel chacun des joueurs à tour de rôle courbe son dos par-dessus lequel les autres sautent. || — *perilleux*, saut qu'exécutent les danseurs de corde quand leur corps fait un tour entier en l'air. = Fam., *faire le —*, se décider à prendre un parti dont on ne prévoit pas toutes les conséquences; faire de mauvaises affaires. || *Au — du lit*, au sortir du lit. || — *de toup*, fossé au bout d'une allée pour en défendre l'entrée sans berner la vue. = Chute : *il a fait un terrible —*; fam. = Chute d'eau dans le courant d'une rivière : *depuis le lac Érié jusqu'au — du Niagara* (Chat.) = *De plein —*, loc. adv., incontinent, sans hésiter, sans balancer. *De prime —*, du premier coup.

SAUTE, s. f.; mar., il n'est us. que dans cette expression : — *de vent*, changement subit de plusieurs quarts dans le vent régnant.

SAUTELE, s. f., sarment que l'on transpose avec sa racine.

SAUTER, v. n., s'élever de terre avec effort, s'élever d'un lieu plus haut dans un lieu plus bas, et réciproquement : — *au travers d'un cercle*. || — *au plancher, aux nues*, s'impatier, se mettre dans une grande colère. = Éprouver une grande surprise. = S'avancer par sauts : *lorsque les corbeaux se posent à terre, ils marchent et ne SAUTENT point* (Buff.) = Faire explosion, voler en éclats : *la poudre a SAUTÉ*. = Fam., *faire — quelqu'un*, lui faire perdre son emploi. || *Faire — la cervelle à quelqu'un*, lui casser la tête d'un coup de pistolet. || *Faire — la coupe*, rétablir avec dextérité un jeu de cartes dans l'état où il était avant qu'on eût coupé. = S'élaner vivement pour saisir quelqu'un ou quelque chose : — *au collet, à la gorge de quelqu'un*. || — *au cou de quelqu'un*, l'embrasser avec empressement. || Parvenir à une place élevée sans passer par les degrés intermédiaires : *il a SAUTÉ du grade de capitaine à celui de colonel*. || — *à pieds joints par-dessus une chose*, ne pas se laisser arrêter par les obstacles qu'elle présente. = Mar., varier brusquement : *le vent a SAUTÉ du nord à l'est*. = Cuis., *faire — un lapin, un poulet*, etc., l'appêter en ragout. = V. a., franchir d'un saut : — *un fossé, les murailles*. = Omettre, passer quelque chose en lisant ou en copiant : *je SAUTE vingt feuilles pour en trouver la fin* (Boil.)

SAUTEREAU, s. m., petite pièce de bois garnie d'une languette de plume qui fait résonner la corde d'une épinette, d'un clavecin, etc.

SAUTERELLE, s. f., insecte ailé qui s'avance en sautant : *les SAUTERELLES furent une des plaies d'Égypte* (Ac.) = Instrument formé de deux règles assemblées à l'une de leurs extrémités, et qui sert à mesurer ou à tracer des angles. = Sorte de filet pour la chasse.

SAUTEUR, EUSE, s., celui, celle qui saute, dont la profession est de faire des sauts et des tours de force, saltimbanque. || Fam., homme sans consistance, sans caractère : *c'est un —*. = Cheval de manège dressé à sauter. = **SAUTEUSE**, s. f., sorte de chenille. = Sorte de valse qu'on danse en sautant. = **SAUTEURS**, s. m. pl., insectes à pattes postérieures longues, et qui ne vont qu'en sautant.

SAUTILLANT, E, adj., qui sautille, qui ne fait que sautiller : *persone SAUTILLANTE, des enfants SAUTILLANTS*. *L'insecte —* (La F.) || *Esprit —*, déréglé, qui va par sauts et par bonds.

SAUTILLEMENT, s. m., action de sautiller.

SAUTILLER, v. n., faire de petits sauts; s'avancer par petits bonds : *ces oiseaux ne courent pas en SAUTILLANT comme les autres fauvettes* (Buff.) || Changer brusquement de matière.

SAUTOIR, s. m., la figure que présentent deux ou plusieurs objets disposés de manière à imiter une croix de Saint-André : *deux pièces de bois mises en —*. = *En —*, en croix : *deux épées étaient placées en — sur son cercueil*. = *Porter un ordre en —*, en porter le cordon en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine. = *Porter quelque chose en —*, le porter sur le dos à l'aide d'une ou de deux bretelles passant sur la poitrine.

SAUVAGE, adj., se dit des hommes qui vivent en dehors de l'état de civilisation : *les peuples les plus SAUVAGES* (Mass.) = Qui n'est point apprivoisé, opposé à *domestique* : *les animaux —*. || Qui aime à vivre seul : *c'est un homme — qu'on ne peut aborder* (Sév.) || Rude, farouche : *souvent dans la solitude on contracte une humeur —* (Fléch.) = En parl. des fruits, des plantes, qui vient sans culture : *pommier, laitue —*. || *Odeur, goût —*, semblable au goût, à l'odeur qu'a la chair des animaux, des fruits sauvages. || Désert, inculte : *lieux SAUVAGES* (Boil.) = S., celui, celle qui vit dans les bois, sans habitation fixe : *les Samois sont des —* (Voll.) || Celui, celle qui fuit la société de ses semblables. = Odeur, goût de la chair des animaux sauvages, saveur des fruits sauvages : *gibier qui sent le —*.

§ **SAUVAGE, FAROUCHE**. L'homme *sauvage* ne recherche pas la société; il est renfermé en lui-même. L'homme *farouche* repousse la société; il est fier et dur.

SAUVAGEMENT, adv., d'une manière sauvage.

SAUVAGEON, s. m., jeune arbre venu sans culture, ou de semis sans avoir été greffé.

SAUVAGERIE, s. f., humeur, manières sauvages; crainte ou dégoût de la société.

SAUVAGIN, E, adj., se dit du goût, de l'odeur de quelques oiseaux de mer, d'étang ou de marais. = **SAUVAGIN**, s. m., sentir le —.

SAUVEGARDE, s. f., protection accordée par une autorité quelconque : *se mettre sous la — des lois*. = Garde, détachement qu'un chef militaire envoie dans un lieu pour le garantir du pillage. Titre ou écrit par lequel une sauvegarde est accordée. || Ce qui sert de défense ou de garantie contre un danger : *son obscurité lui servit de — contre la proscription* (Ac.)

SAUVER, v. a., garantir, tirer du péril : — *l'État* (Boss.) — *quelqu'un de mille écueils* (Rac.) V. **GARANTIR**. = Conserver sain et sauf : — *son honneur, sa vertu* (Fléch.) = Procurer le salut éternel : *ne soyez pas de ceux qui ne songent à — leur âme que lorsqu'ils sont en danger de perdre leur corps* (Boss.) = Épargner, éviter une chose à quelqu'un : *je lui ai SAUVÉ la prison* (J.-J.) = Ménager.

pallier : — *les apparences*. = Se —, v. pr., s'échapper, se tirer d'un péril : se — à toutes jambes. *Je me sauve à la nage* (Boil.) Et par ellipse : SAUVE qui peut est la devise de chaque particulier (Volt.) = Se retirer promptement ; se réfugier en un lieu : SAUVEZ-vous, SAUVEZ-vous ! (Reg.) Se — dans les montagnes (Boil.) = Se dédommager : *il ne vend pas cher ses étoffes, mais il se sauve sur la quantité*. = Faire son salut éternel : *les grands ne peuvent ni se perdre ni se — tout seuls* (Mass.) || Fam., se retirer promptement. V. ENFUIR (s').

SAUVETAGE, s. m.; mar., action de retirer des flots les débris d'un naufrage ; se dit aussi de l'action de sauver les personnes en danger de périr dans l'eau ou dans le feu : *médaille de —*.

SAUVETEUR, s. m., bateau de sauvetage. = Homme qui se voue au sauvetage.

SAUVEUR, s. m., celui qui sauve, libérateur : *et que la terre enfante son —* (Rac.) = Particul., Jésus-Christ : *Jésus-Christ est — parce qu'en lui Dieu est avec nous* (Boss.) = Adj., un Dieu —.

SAUVE-VIE, s. f.; bot., espèce de petite fougère ; plante apéritive et pectorale.

SAVAMMENT, adv., d'une manière savante. = En connaissance de cause : *parler — d'une affaire*.

SAVANE, s. f., vaste prairie naturelle du Nouveau Monde : *sur le bord occidental, des SAVANES se déroulent à perte de vue* (Chat.) = Se dit au Canada des forêts d'arbres résineux.

SAVANT, E, adj., qui a beaucoup d'érudition, de science : *mais si vous en croyez tout le monde —* (Mol.) = Qui prouve une grande science : *livre —* ; *Marche, retraite SAVANTE*. = Bien informé, bien instruit de quelque chose : *vous êtes bien —*. = S., personne érudite : *l'ignorant s'érige en fastueux —* (Boil.) *Cette SAVANTE qu'estime Roberval?* (Id.)

§ **SAVANT, HABILE**. L'homme savant a beaucoup d'idées et de connaissances ; l'homme habile, beaucoup de pratique et de talent. L'un sait, et l'autre sait faire.

SAVANTASSE, s. m., celui qui affecte de paraître savant ; qui n'a qu'un savoir confus ; fam.

SAVANTISSIME, adj., très-savant : *homme savant, SAVANTISSIME* (Mol.)

SAVART, scientifique célèbre, né en 1791, mort en 1841.

SAVARY (René), duc de Rovigo, général du premier empire, fut ministre de la police générale de 1810 à 1812. Il est mort en 1833.

SAVATE, s. f., vieux soulier fort usé. || *Trainer la —*, être dans l'indigence ; pop. = Ganache, ignorant : *c'est une —* ; triv. = Sorte de boxe.

SAVATERIE, s. f., lieu où l'on vend de vieux souliers.

SAVENAY, s.-préf. de la Loire-Inférieure.

SAVERNE, s.-préf. du Bas-Rhin.

SAVETER, v. a., exercer l'état de savetier. || Faire de la mauvaise besogne.

SAVETIER, s. m., celui qui raccommode de vieux souliers. || Mauvais ouvrier ; pop.

SAVEUR, s. f., impression qu'un corps produit sur le sens du goût : — *du vin, des viandes*. || *Il n'y a là ni goût ni —*, rien de piquant, d'agréable.

SAVOIE, nouvelle p. de la France, au pied des Alpes. = SAVOISIEN, NE, adj. et s., natif de Savoie. = SAVOYARD, E, adj. et s., qui habite la Savoie. || Personne grossière, sans éducation : *c'est un —* ; pop.

SAVOIR, v. a. et irr., connaître, avoir connaissance de : — *le chemin. Heureux celui qui ne SAIT pas tout ce que les autres ont dit, et qui SAIT un peu ce qu'il doit dire* (Fén.) = Ne — rien de rien, être dans une ignorance complète. = Posséder une

science, un art, un métier : — *la grammaire, la physique*. Et *Pon SAIT tout chez moi, hors ce qu'il faut —* (Mol.) || Qui connaît les usages : *c'est un homme qui ne SAIT pas le monde* (Sév.) = Avoir dans la mémoire : — *sa leçon*. || — *quelqu'un par cœur*, connaître parfaitement son caractère, ses habitudes. = Abs., avoir le pouvoir, la faculté de : *Je SAIS hair, parce que je SAIS aimer* (Volt.) = Apprendre, être informé de quelque chose : *qui SAURAIT, sans moi, que Cotin a prêché?* (Boil.) || *Il SAIT plaisanter*, il plaisante avec esprit. || *Il SAIT vivre*, il connaît les usages de la bonne compagnie. || *Faire —*, informer, instruire quelqu'un. V. APPRENDRE. *C'est à —, à —, ou abs., —*, locut. qui sert à spécifier ce dont il s'agit : *il y a trois choses à consulter, — le juste, l'honnête et le vrai* (Mass.) = *C'est à —*, exprime aussi un doute, comme dans cette phrase : *vous dites que je suis bon; c'est à —*. = *Je ne SAIS quoi*, s. m., se dit d'une qualité ou d'un sentiment indéfinissable : *le corps devient un je ne SAIS quoi qui n'a de nom dans aucune langue* (Boss.) = *Un je ne SAIS qui*, un homme peu connu ou peu considéré. = Ellipt. avec une négation : *je ne SACHE personne, je ne SACHE rien*, je ne connais personne, rien. = *Que je SACHE*, si je suis bien informé : *il n'a point été à la campagne, que je SACHE*. = Se —, v. pr., être su : *tout se SAIT tôt ou tard* (Gresset).

§ **SAVOIR, SCIENCE, DOCTRINE, LITTÉRATURE**. Les deux premiers expriment l'idée générale ; mais le savoir n'est que la science d'un homme qui n'est pas ignorant. *Doctrine* se dit du savoir ou de la science d'un docteur et particul. en théologie. La *littérature* est la science des lettres et suppose des lectures qui développent le goût.

SAVOIR, s. m., science, érudition : *le — à son prix* (La F.) *Et dans ce vain SAVOIR qu'on va chercher si loin* (Mol.)

SAVOIR-FAIRE, s. m., habileté, industrie : *on se tire de beaucoup d'embaras avec du —* (Ac.)

SAVOIR-VIVRE, s. m., connaissance des usages du monde et des égards de politesse que les hommes se doivent en société : *feindre d'estimer les autres plus qu'ils ne valent et nous apprécier moins que nous ne valons, voilà tout le —* (La Roch.)

SAVON, s. m., composition faite avec de l'huile ou une autre matière grasse et un alcali, et qui sert à blanchir, à nettoyer le linge, les mains, etc. || Pop. : *donner un — à quelqu'un*, le réprimander fortement, sévèrement.

SAVONAROLE (Jérôme), célèbre prédicateur, né à Ferrare en 1452, devint prieur des dominicains de Florence. Après la chute des Médicis, il gouverna 3 ans cette ville et fut brûlé en 1498.

SAVONNAGE, s. m., nettoyage, blanchissage au moyen du savon.

SAVONNER, v. a., nettoyer, blanchir avec du savon : — *du linge, des habits*. = — *quelqu'un*, lui frotter le menton de savon pour le raser. || Pop., réprimander vivement. = Se —, v. pr., en parl. des tissus : *cette étoffe ne se SAVONNE pas*, ne peut sans dommage être nettoyée au savon.

SAVONNERIE, s. f., lieu où l'on fait le savon.

SAVONNETTE, s. f., petite boule de savon préparée pour rendre la barbe plus tendre au rasoir. || Anc., — *à vilain*, charge qui anoblissait.

SAVONNEUX, EUSE, adj., qui tient de la qualité du savon.

SAVONNIER, s. m., fabricant de savon. = Bot., arbre des Antilles, dont le fruit rend l'eau blanche, écumeuse, et propre à blanchir le linge.

SAVOURER, v. a., goûter avec attention et avec plaisir : — *le vin, des mets*. || Jouir d'une chose avec délices : — *les plaisirs, les honneurs*.

SAVOURET, s. m., gros os qu'on met dans le pot pour donner du goût au bouillon.

SAVOUREUSEMENT, adv., en savourant.

SAVOUREUX, **EUSE**, adj., qui a une bonne, une agréable saveur : *mets, fruits* —. || Suave, délicieux : *crois-tu qu'elle puisse quitter le — plaisir de t'y persécuter?* (Boil.)

§ **SAVOUREUX**, **SUCCULENT**. Un mets *savoureux* flatte le goût; un mets *succulent* nourrit beaucoup.

SAXATILE, adj., qui se trouve, qui croît parmi les pierres : *plante* —.

SAXE, nom d'un pays d'Allemagne qui formait jadis la basse Saxe, la haute Saxe et l'électorat de Saxe. = **SAXE** (royaume de), Etat de la Confédération Germanique, entre la Prusse et l'Autriche. = **SAXON**, **NE**, s., celui, celle qui est originaire de la Saxe. = **SAXON**, s. m., langue des anciens Saxons.

SAXE (Maurice, électeur de), servit d'abord Charles-Quint, puis se tourna contre lui et lui imposa la convention de Passau (1552). Il mourut l'année suivante. = **MAURICE**, *maréchal de —*, fils naturel d'Auguste II, roi de Pologne, fut un des premiers capitaines de son siècle. Entré au service de la France en 1720, il remporta les victoires de Fontenoy, de Raucoux, de Lawfeld, etc., et mourut en 1750.

SAXIFRAGE, adj., bot., genre de plantes grasses dont les espèces sont très-nombreuses.

SAY (J.-B.), économiste français, mort en 1832.

SAYON, s. m., espèce de casaque courte et ouverte, portée autrefois par les gens de guerre : — *de poil de chèvre* (La F.)

SBIRE, s. m., nom des archers à Rome et dans différents pays. || T. de mépris, se dit des agents subalternes chargés de l'exécution des sentences judiciaires et des mesures de police.

SCABELLON, s. m.; archit., piédestal ou socle sur lequel on pose des bustes, des girandoles, etc.

SCABIEUSE, s. f., genre de plantes dont plusieurs espèces sont dépuratives.

SCABIEUX, **EUSE**, adj.; méd., qui ressemble à la gale : *éruption scabieuse*.

SCABREUX, **EUSE**, adj., rude, raboteux : *chemin* —. || Difficile, dangereux : *affaire scabreuse*.

SCALDE, s. m., nom que les anciens Scandinaves donnaient à leurs poètes.

SCALÈNE, adj.; géom. : *triangle* —, dont les trois côtés sont inégaux.

SCALIGER, célèbre philologue, né à Padoue en 1484.

SCALPEL, s. m.; anat., instrument dont les médecins se servent pour disséquer.

SCALPER, v. a., en parl. des sauvages : arracher la peau du crâne à un ennemi.

SCAMMONÉE, s. f.; bot., espèce de liseron. = Gomme, résine concrète, très-purgative; qu'on tire de la racine de cette plante.

SCANDALE, s. m., occasion d'erreur, de péché, de chute; parole, action qui y porte : *la prédication de la croix a été un — pour les Juifs* (Ac.) = Indignation qu'excite une action, un discours, un exemple coupable; éclat fâcheux : *je suis las du —* (Étienne). *Un amené sans — suffit* (Rac.) *Faire un tel — à toute ma famille* (Mol.) || *Pierre de —*, tout ce qui peut occasionner du scandale.

SCANDALEUSEMENT, adv., d'une manière scandaleuse : *cet homme vit —*.

SCANDALEUX, **EUSE**, adj., qui cause du scandale : *un écrit — sous votre nom se donne* (Boil.)

SCANDALISER, v. a., donner, exciter du scan-

dale. *le blanc qu'elle a scandalise chacun* (Mol.) *Malheur à l'homme qui scandalise, dit Jésus-Christ* (Mass.) = Diffamer, décrier : *je suis un homme à ne vous point* — (Mol.) = Se —, v. pr., être contrarié, choqué : *c'est se taxer hautement d'un défaut, que se — qu'on le reprenne* (Id.) *Le voilà qui se scandalise de votre refus* (Id.)

SCANDER, v. a., mesurer un vers pour juger s'il est selon les règles de la prosodie.

SCANDER-BEG, héros de l'Albanie, fut pendant 23 ans le boulevard de la chrétienté contre les Turcs et mourut en 1467.

SCANDINAVIE ou **SCANDIE**, nom de la grande péninsule qui comprend la Suède et la Norvège. = **SCANDINAVE**, adj. et s., qui appartient à ce pays.

SCAPIANDRE, s. f., corset garni de liège, au moyen duquel on se soutient sur l'eau. = Appareil qui permet à l'homme qui en est revêtu de se mouvoir et de travailler au fond de l'eau.

SCAPULAIRE, s. m., pièce d'étoffe qui descend depuis les épaules jusqu'en bas, par devant et par derrière, et que plusieurs religieux portent sur leurs habits; se dit aussi de deux petits morceaux d'étoffe bénite joints ensemble et qu'on porte sur la poitrine. = **Chir.**, bande qui passe sur les épaules et sert à maintenir un bandage. = **Adj. f.**, qui appartient à l'épaule : *artère, veine* —.

SCARABÉE, s. m., genre d'insectes à ailes membraneuses, recouvertes par des étuis cornés.

SCARAMOUCHE, personnage bouffon de l'ancienne comédie italienne tout habillé de noir. || *Le ciel s'est habillé ce soir en SCARAMOUCHE* (Mol.)

SCARE, s. m., poisson de mer.

SCARIFICATEUR, s. m.; chir., instrument composé de dix à douze pointes de lancettes qui font d'un même coup autant d'incisions à la peau.

SCARIFICATION, s. f., opération qu'on fait avec un scarificateur.

SCARIFIÉ, v. a.; chir., faire des scarifications.

SCARLATINE, s. f., maladie contagieuse, dont le phénomène le plus remarquable est la couleur écarlate que prend toute la peau. = **Adj.** : *fièvre* —.

SCARRON (Paul), auteur du *Roman comique*, de *l'Énéide travestie*, etc. Française d'Aubigné, connue depuis sous le nom de M^{me} de Maintenon, avait été sa femme.

SCASON ou **SCAZON**, s. m., vers latin semblable à l'Yambe, mais dont le cinquième pied est un Yambe, et le sixième une spondée.

SCEAU, s. m., grand cachet sur lequel sont gravées des armoiries, etc., et dont on fait des empreintes sur des lettres, des diplômes, des actes publics, pour les rendre authentiques : *apposer son —*. *Le — de l'État* = L'empreinte même faite par le sceau. || *Sur le front des mortels il mit son — divin* (Volt.) = Action de sceller, le lieu où l'on scelle. || *Le garde des SCEAUX*, le ministre à qui les sceaux sont confiés. || *Confier quelque chose sous le — du secret*, à condition que le secret en sera inviolablement gardé. || *Signe caractéristique de la vanité est le — de la médiocrité* (Vauv.) || — *de réprobation*, flétrissure notoire dont un homme est atteint. || *Le — du génie*, le caractère imprimé à un ouvrage par le génie.

SCEAUX, s.-préf. du départ. de la Seine.

SCEL, s. m., sceau, n'est usité qu'en style de chancellerie et de palais.

SCÉLÉRAT, **E**, adj., coupable de grands crimes; *personne ne devient — tout d'un coup* (St-Réal). = En parl. des choses, perfide, noir, atroce : *complot —, conduite SCÉLÉRATE*. = **SCÉLÉRAT**, s. m., homme

chargé de crimes, méchant, pervers : *nous voyons des SCÉLÉRATS qui tous les jours abusent de la piété* (Mol.)

SCÉLÉRATESSE, s. f., méchanceté noire ; insigne perfide, atrocité.

SCÉLITHE, s. f., pierre figurée qui représente une jambe humaine.

SCÉLLÉ, s. m., sceau apposé à des serrures, à un cabinet, par autorité de justice, pour empêcher de les ouvrir. V. BRIS.

SCÉLLEMENT, s. m., action de sceller. = Ouvrage que l'on fait en scellant. = Extrémité de la pièce de bois ou de métal qui est scellée.

SCELLER, v. a., appliquer le sceau à une lettre de chancellerie : — *des lettres de grâce*. = Appliquer les scellés : *le juge de paix a SCÉLLÉ toutes les armoires*. = Fixer l'extrémité d'une pièce dans un mur avec du plomb, du plâtre ou du mortier : — *un balcon*. = Fermer hermétiquement : — *une bouteille, un vase*. || Conclure d'une manière authentique, irrévocable : — *une alliance, un traité*. *Allez du sang troyen — notre union* (Rac.)

SCELLEUR, s. m., celui qui appose le sceau.

SCÈNE, s. f., partie du théâtre où jouent les acteurs : *entrer en —*. *Mettre un personnage sur la —*, le représenter dans un ouvrage dramatique. || Théâtre : *la — de la Comédie française*. || *Ici, sur la — du monde se leva ton premier soleil* (Lamart.) *La — vide du passé* (Id.) *Être toujours en —*, avoir un ton, des manières affectées, comme si l'on était regardé par un grand nombre de personnages. || *Paraître sur la —*, dans un poste qui attire les regards. *Produire sur la —*, faire paraître en public. || *Au lit de la mort, la — change* (Mass.) || Lieu où se passent des événements extraordinaires : *cette partie de l'Italie devenait une — sanglante* (Volt.) = Division du drame fixée par l'entrée ou la sortie d'un personnage : *le trouble toujours croissant de — en —* (Boil.) *Madame, on vous attend à la troisième —* (A. de Musset.) || Art dramatique : *la — demande une exacte raison* (Boil.) *La — lyrique, l'opéra ; la — tragique, la tragédie ; la — comique, la comédie*. = Assemblage d'objets étalés à la vue : *la — n'est pas moins pittoresque au grand jour* (Chat.) || Toute action qui offre quelque chose d'animé : *des SCÈNES de plaisir et de joie* (J.-J.) = Apostrophe brusque et violente : *faire une — à quelqu'un*.

SCÉNIQUE, adj., qui a rapport à la scène, au théâtre : *les jeux SCÉNIQUES des anciens*.

SCÉNOGRAPHIE, s. f., art de mettre les objets en perspective, et particul. les sites et les édifices. = Art de peindre les décorations scéniques. = Se dit aussi de ces sortes de représentations : *la — d'un palais, d'une ville*.

SCÉNOGRAPHIQUE, adj., qui a rapport à la scénographie : *représentation —*.

SCÉNOPEGIES, s. f. pl., nom que les Grecs donnaient à la fête des tabernacles des Juifs.

SCÉPTICISME, s. m., doctrine des sceptiques : *le — détruit tout, et se détruit lui-même* (Volt.) = Doute affecté.

SCÉPTIQUE, adj., se dit d'une secte de philosophes anciens dont le dogme principal était de douter de tout : *philosophie —*. = Qui affecte le doute sur tout ce qui n'est pas incontestable : *comment peut-on être — par système et de bonne foi?* (J.-J.) = S. m. : *c'est un —*.

SCÉPTRE, s. m., espèce de bâton de commandement ; insigne de la royauté : *sous le vert tissu de la ronce et du lierre on distingue un — brisé*

(Lamart.) || Pouvoir souverain, la royauté même : *les premiers chrétiens respectaient le — dans des mains même profanes* (Mass.) || — *de fer*, autorité dure et despotique. *Briser le —*, détruire le pouvoir de celui qui gouverne. || Supériorité, prééminence : *le trident de Neptune est le — du monde* (Lemierre).

SCHABRAQUE, s. f., housse, couverture qu'on étend sur la selle des chevaux de cavalerie.

SCHAFFHOUSE, vil. et canton de la Suisse, au N. de ce pays.

SCHAH, s. m., titre que les Européens donnent au souverain de la Perse.

SCHAPZKA, s. m., coiffure polonaise adoptée dans certains régiments de cavalerie.

SCHELEM, s. m. V. CHELEM.

SCHÉLESTADT, s.-préf du Bas-Rhin.

SCHÉLLING (pron. *chelin*), s. m., monnaie d'argent anglaise qui vaut 1 franc 20 cent.

SCHÉLLING, célèbre philosophe allemand, né en 1775, mort en 1854.

SCHÉME, s. m., objet qui, selon Kant, existe dans l'entendement, indépendamment de la matière. = Astr., représentation des planètes, chacune en son lieu, pour un instant donné. = Anat. et bot., figure qui est exécutée en faisant abstraction de certaines particularités de forme, de volume, etc.

SCHÈNE, s. m., mesure itinéraire des anciens, qui valait environ six kilomètres.

SCHILLER, un des plus grands poètes dramatiques de l'Allemagne, né en 1759, mort en 1805.

SCHISMATIQUE, adj., qui est dans le schisme, qui se sépare de la communion d'une religion. = S., personne schismatique.

SCHISME, s. m., séparation de la communion d'une religion : *il a plu à Dieu que tout concourût à l'œuvre de l'unité sainte de l'Église, et même le —* (Boss.) || Division d'opinions en matière de politique, de morale, de littérature, etc.

SCHISTE, s. m., pierre qui peut se partager en feuilles comme l'ardoise. = Huile qu'on en tire : *éclairage au —*.

SCHISTEUX, **EUSE**, adj., qui est de la nature du schiste : *roche SCHISTEUSE*.

SCHLAGUE, s. f., se dit des coups de baguette qu'on donne aux soldats, dans certains pays, quand ils ont commis quelque infraction à la discipline.

SCHLEGEL (Guillaume), poète et surtout critique distingué de l'Allemagne, né en 1767, mort en 1845.

SCHLICH, s. m., minéral érasé, lavé et préparé pour être porté au fourneau de fusion.

SCHNICK, s. m., eau-de-vie grossière qu'on fait avec des grains ou des pommes de terre ; pop.

SCHONER ou **SCHOONER**, s. m., petit bâtiment à deux mâts, gréé comme une goëlette.

SCHWARZBURG, pays d'Allemagne, dans la Thuringe.

SCHWERIN (principauté de), arrondissement du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin.

SCHWITZ, canton suisse, qui a donné son nom à toute la confédération suisse.

SCIAGE, s. m., action ou travail de celui qui scie du bois ou de la pierre. *Bois de —*, qui provient d'une pièce de bois fendue avec la scie.

SCIANT, E, adj., fatigant, ennuyeux ; pop.

SCIATÉRIQUE, adj., qui marque l'heure au moyen de l'ombre du style : *cadran —*. = S. m., cadran sciatérique. = S. f., art de disposer un style pour qu'il indique les heures du jour par son ombre.

SCIATIQUE, adj.; anat., qui a rapport à la hanche : *nerf, douleur —*. = S. f., douleur de goutte fort vive qui se fixe principalement à la hanche.

SCIE, s. f., lame de fer longue et étroite, faillée en petites dents, dont on se sert pour diviser le bois, la pierre ou d'autres corps solides. *Trait de* —, coupe qui est faite dans un morceau de bois, dans un bloc de pierre. = Poisson de mer dont le museau se prolonge en une sorte de lame garnie de pointes des deux côtés.

SCIEMENT, adv., avec connaissance de cause, avec réflexion : *faire une chose* —.

SCIENCE, s. f., connaissance qu'on a de quelque chose : *l'objet de la — est de reconnaître la vérité* (J.-J.) = Ensemble, système de connaissances sur une matière : *Bossuet fut l'homme de tous les talents et de toutes les SCIENCES* (Mass.) *La — politique, militaire. Les — physiques. La — de l'histoire.* = Connaissance des choses dans lesquelles on est bien instruit : — *du monde, des affaires, des cours, — des détails* (La Br.) = Savoir qu'on acquiert par la lecture et par la méditation : *laisser la — aux docteurs de la ville* (Mol.) V. SAVOIR.

SCIÈNE, s. f.; hist. nat., poisson acanthoptérygien voisin des perches, appelé aussi *maigre*.

SCIENTIFIQUE, adj., qui concerne une science, les sciences : *matières scientifiques.*

SCIENTIFIQUEMENT, adv., d'une manière scientifique : *traiter — une matière.*

SCIER, v. a., couper avec une scie : — *du bois, de la pierre.* = Couper avec une faucille : — *les blés, les seigles.* = Mar., ramer à rebours pour revenir sur son sillage.

SCIERIE, s. f., usine où plusieurs scies, mises en mouvement par l'eau ou la vapeur, divisent le bois en long pour en faire des planches.

SCIEUR, s. m., celui dont le métier est de scier : — *de bois, de long, de pierre.*

SCILLE, s. f.; bot., plante bulbeuse de la famille des liliacées.

SCILLITIQUE, adj.; pharm., dans lequel il entre de la scille : *vinaiigre, miel* —.

SCILLOTE, s. f., vase à puiser l'eau dans les salines.

SCINDER, v. a., couper, diviser; ne se dit qu'au fig. : — *une question.* || *Baccalauréat SCINDÉ*, qu'on peut passer en deux fois.

SCINQUE, s. m., sorte de lézard du Levant.

SCINTILLANT, E (pron. les deux *ll*), adj., qui scintille : *étoiles SCINTILLANTES.*

SCINTILLATION, s. f., mouvement d'agitation qu'on observe dans la lumière des étoiles, dont la rapidité produit l'illusion de véritables étincelles.

SCINTILLER, v. n., étinceler : *telle une double étoile au front des nuits SCINTILLE* (Volt.)

SCIOGRAPHIE, s. f., représentation de l'intérieur d'un bâtiment.

SCION, s. m., petit brin, rejeton tendre et flexible d'un arbre, d'un arbrisseau.

SCIOTTE, s. f., scie à main dont se servent les marbriers.

SCIPION, branche célèbre de la famille romaine des Cornélius. = *SCIPION L'AFRICAIN* anéantit la puissance de Carthage par la victoire de Zama, qu'il remporta sur Annibal en 202 av. J.-C.

SCISSILE, adj., qui peut être fendu en lames.

SCISSION, s. f., division dans un parti, dans une assemblée politique. = Partage des opinions ou des voix dans les votes.

SCISSIONNAIRE, adj., se dit de ceux qui font scission dans une assemblée politique. = S., celui, celle qui fait scission.

SCISSURE, s. f., fente des rochers. = Fente sur les os et sur divers organes.

SCIURE, s. f., poussière qui tombe de toute matière dure que l'on scie.

SCLEROTIQUE, s. f.; anat., membrane fibreuse qui enveloppe l'œil entier.

SCOBIFORME, adj.; bot., qui ressemble à de la sciure de bois, à de la limaille.

SCOLAIRE, adj., qui appartient, qui a rapport aux écoles : *année —*, qui finit et commence avec les travaux des écoles.

SCOLARITÉ, s. f., n'est us. que dans : *droit de —*, droit que les écoliers des universités avaient de réclamer les privilèges qui y étaient attachés.

SCOLASTIQUE, adj., qui appartient à l'école, qui est enseigné suivant la méthode ordinaire de l'école. = S. m., celui qui traite de la théologie scolastique. = S. f., théologie scolastique.

SCOLASTIQUEMENT, adv., d'une manière scolastique : *cet ouvrage est écrit trop —.*

SCOLIASTE, s. m., celui qui fait des scolies, commentateur : *le — d'Homère.*

SCOLIE, s. f., note pour servir à l'intelligence d'un auteur classique. = S. m.; géom., remarque relative à une proposition précédente.

SCOLOPENDRE, s. f., espèce de capillaire qui croît dans les puits, les fossés humides, etc. = Genre d'insectes sans ailes, de la famille des mille-pieds, qui vivent sous les pierres, dans le bois pourri, etc.

SCOMBRE, s. m., poisson de mer de l'espèce des maquereaux communs.

SCORBUT, s. m., maladie qui corrompt la masse du sang et qui se manifeste ordinairement par l'enflure et le saignement des gencives.

SCORBUTIQUE, adj., qui tient de la nature du scorbut. = Qui est malade du scorbut. = S., personne qui a le scorbut.

SCORIE, s. f., substance qui nage à la surface des métaux en fusion. — *volcanique*, produit des volcans qui ressemble aux scories des métaux.

SCORIFICATION, s. f., action d'enlever les scories. = Résultat de cette action.

SCORIFICATOIRE, s. m., vase avec lequel on opère la scorification.

SCORIFIER, v. a., séparer d'un métal les scories que la fusion y a produites.

SCORPION, s. m., insecte dont la queue est armée d'une sorte de dard venimeux. = *Huile de —*, huile d'olive dans laquelle on a fait mourir des scorpions. = Huitième signe du zodiaque.

SCORZONÈRE, s. f.; bot., salsifis noir.

SCOTIE, s. f.; archit., moulure concave, qui fait souvent partie de la base d'une colonne.

SCOTT (Walter), célèbre romancier anglais, né en 1771, mort en 1832.

SCOTODINIE ou **SCOTOMIE**, s. f.; méd., vertige avec obscurcissement de la vue.

SCRIBE, s. m., chez les Juifs, docteur qui enseignait et interprétait la loi de Moïse. || Copiste, homme qui gagne sa vie à faire des copies.

SCRIFTEUR, s. m., officier qui écrit les bulles.

SCROFULAIRE, s. f.; bot., plante à tige carrée, de la famille des personnées, qui croît dans les lieux ombragés et dans les marais.

SCROFULES, s. f. pl.; méd., écrouelles; maladie qui affecte les glandes lymphatiques.

SCROFULEUX, **EUSE**, adj., qui cause ou accompagne les écrouelles ou serofules. = Qui a des écrouelles : *les habitants des pays marécageux sont*

presque tous —. = S., personne qui a des serofules.

SCROTUM, s. m., enveloppe commune aux deux testicules, vulg. *les bourses*.

SCRUPULE, s. m., petit poids de vingt-quatre grains. || Très-petite quantité de quelque chose. || Dix-huitième partie de la minute. || Appréhension d'une conscience timorée : — *de conscience*. *Mille impétants SCRUPULES* (J.-J.) *Ce nom ne fait aucun — à prendre* (Mol.) = Grande exactitude à remplir ses devoirs, à observer la règle : *exact jusqu'au —*. = Grande délicatesse en matière de procédés, de convenances sociales : *c'est de quoi le monde ne se fait pas de —* (Mass.) *Ils ne feront pas grand — de blesser un peu la vérité* (Fléch.) = Reste de doute après l'éclaircissement d'une question : *je vous prie de me lever un autre —* (Volt.)

SCRUPULEUSEMENT, adv., d'une manière scrupuleuse : *accomplir, examiner —*.

SCRUPULEUX, **EUSE**, adj., qui n'agit qu'avec scrupule : *homme —, conscience SCRUPULEUSE*. *Sur mon devoir je suis trop —* (La F.) || Fam. : *il est peu —, il n'est pas délicat sur les moyens de réussir*. = Minutieux, exact : *recherches SCRUPULEUSES*. = S., personne scrupuleuse : *les — avacent peu et mal dans la piété* (Ac.) V. CONSCIENCIEUX.

SCRUTATEUR, s. m., celui qui scrute, qui sonde : *Dieu est le — des cœurs* (Ac.) = Membre d'une assemblée chargé de la vérification et du dépouillement d'un scrutin : *nommer des SCRUTATEURS*. = Adj., qui scrute : *regard —*.

SCRUTER, v. a., sonder, examiner à fond : — *les merveilles de la nature*. || — *les cœurs*.

SCRUTIN, s. m., manière dont les assemblées, les compagnies donnent leurs suffrages dans les élections ou dans les délibérations. = Billet sur lequel on écrit son vote. = — *individuel*, bulletin de vote qui ne porte qu'un nom ; — *de liste*, bulletin de vote qui porte plusieurs noms.

SCUBAC, s. m., liqueur spiritueuse dont le safran est la base.

SCUDÉRI (de), poète français, né en 1601, mort en 1667. = **SCUDÉRI** (Madeleine de), sa sœur, célèbre par ses romans où elle faisait parler les héros romains comme des gentilshommes de la cour de Louis XIV, mourut en 1701.

SCUDO, s. m., monnaie d'argent d'Italie.

SCULPTER (pron. *sculter*), v. a., tailler avec le ciseau une figure, une image, un ornement dans la pierre, le marbre, etc. : *Vulcaïn SCULPTA dans l'or ses histoires divines*. = V. n., — *sur bois*.

SCULPTEUR, s. m., celui qui fait profession de sculpter, qui pratique la sculpture.

SCULPTURE, s. f., art de sculpter : *s'adonner à la —*. = Ouvrage sculpté.

SCUTARI, vil. de l'Anatolie, vis-à-vis de Constantinople. = **SCUTARI**, vil. forte d'Albanie, à une des extrémités du lac de même nom.

SCYLLA, rocher et écueil fameux sur la côte d'Italie, à l'entrée du détroit de Sicile, en face d'un autre écueil nommé Charybde. V. CHARYBDE.

SCYTALE, s. f., bande de parchemin sur laquelle les Lacédémoniens écrivaient, après l'avoir roulée sur un morceau de bois, et qu'on ne pouvait déchiffrer qu'après l'avoir roulée sur un morceau de bois de même grosseur.

SCYTHIE, immense contrée septentrionale de l'ancien continent. = **SCYTHES**, s. et adj., habitant de la Scythie.

SE, pro. de la 3^e pers. des deux nombres, et des deux genres. Il précède toujours le verbe dont il est le régime direct ou indirect ; il s'emploie avec

les verbes pronominaux et sert à donner au verbe actif une signification passive.

SÉANCE, s. f., action de prendre place dans une assemblée délibérante. = Temps pendant lequel une compagnie réglée est assemblée pour s'occuper de ses travaux : *on a consacré plusieurs SÉANCES à cette discussion*. || La — *est ouverte, est levée*, formules par lesquelles le président d'une assemblée annonce que la séance commence ou qu'elle est terminée. — *tenante*, dans le cours de la séance, sans lever la séance. = Temps passé à table, à une partie de jeu, dans une visite, etc. = Temps pendant lequel une personne pose chez un dessinateur, chez un peintre, pour faire son portrait.

SÉANT, part. du v. *inus*, seoir, qui siège, qui tient séance en un endroit : *la Cour — à Paris*. = S. m., posture d'un homme assis dans son lit : *je le trouvai sur son —*.

SÉANT, E, adj., qui sied, décent, convenable : *cette parure n'est pas SÉANTE à son âge* (Ac.) *Des lettres pleines d'une fierté peu —* (Volt.)

SEAU, s. m., vase garni d'une anse qui sert à puiser et à porter de l'eau : *deux SEAUX alternativement puisaient le liquide élément* (La F.) = Quantité de liquide contenue dans un seau : *un — d'eau*. || Fam. et par exagér. : *il pleut à SEAUX, à torrents*.

SÉBACÉ, E, adj., anat., se dit de certaines glandes d'où découle une humeur qui a à peu près la consistance du suif ; se dit aussi de cette humeur.

SÉBASTIANI (le comte Horace), général du premier Empire, fut ambassadeur à Constantinople (1806), lutta contre la Restauration, représenta la France à Londres sous Louis-Philippe, et mourut en 1851.

SÉBASTOPOL, port de la Russie d'Europe, sur la côte occidentale de la Crimée, a été assiégé et en partie ruiné (1854-55) par une armée franco-anglaise.

SÉBESTER, s. m.; bot., fruit du sébestier.

SÉBESTIER, s. m.; bot., genre de la famille des borraginées, offrant des arbres dont les feuilles sont d'un vert sombre, épaisses et coriaces.

SÉBIFÈRE, s. m.; bot., grand arbre des forêts de la Chine et de la Cochinchine.

SÉBILE, s. f., vase de bois rond et creux.

SEC, **SÈCHE**, adj., aride, qui contient peu ou ne contient même pas d'humidité : *pays —, terrain —*. — *comme une alouette*. *Un temps, un froid —*.

V. **ARIDE**. = Qui n'est plus vert, qui n'est plus frais : *du fourrage —, de la morue SÈCHE*. || Fané, flétri, qu'on a fait sécher : *je passai là souvent sur les bruyères SÈCHES*. **Fruits SECS**. V. **FRUIT**. = Qui n'est pas mouillé, qui n'est pas onctueux : *avoir la bouche, la langue —, Voir d'un œil —*, sans verser de larmes. || *Passer la rivière à pied —*, la passer quand il n'y a point d'eau. || Qui est maigre : *un grand homme —*. || Altéré : *avoir toujours le gosier —*. || Fam. : *du pain —*, du pain pour tout aliment. **Coup —**, donné vivement sur un objet. **Argent —**, comptant. **Contour —, coleris —**, qui manque de moelleux, dur, sans agrément. **Muraille de pierres SÈCHES**, posés l'une sur l'autre, sans mortier ni ciment. || Fier, hautain, qui n'est pas affable : *les princes gâtés par la flatterie trouvent — tout ce qui est libre et ingénu* (Fén.) || Mine **SÈCHE**, froide. = Adv. : *boire sec*, boire beaucoup, sans eau. || *Parler —*, sans affabilité, durement. = A —, loc. adv., sans eau : *cette rivière est à —*. || *Le vers est en dérouté et le poète à —* (Boil.) || Fam. : *être à —*, n'avoir plus d'argent : *ma bourse est à —*. On dit aussi ellipt. : *il est à —*. = **Tout —**, uniquement.

SEC, s. m., endroit qui n'est pas humide : se mettre au —, à l'abri de l'humidité. || *Employer le vert et le —*, toutes sortes de moyens pour réussir.

— **FOURRAGE SEC** : mettre le bétail au —.

— **SÉCABLE**, adj., qui peut être coupé.

SÉCANTE, s. f.; géom., ligne droite qui rencontre une circonférence en deux points.

SÈCHE ou **SEICHE**, s. f., animal de mer, de la classe des mollusques. — Sorte de pâtisserie.

SÈCHEMENT, adv., d'une manière sèche, en lieu sec : tenir des confitures —. || *Parler, répondre —*, d'une manière froide, peu affable.

SÉCHER, v. a., rendre sec : le vent sèche les chemins. — Mettre à sec : la chaleur a séché tous les ruisseaux. || — les larmes, consoler : les mains ont séché les pleurs des malheureux (Boil.) || V. n., dépérir, languir : le palmier sent sa feuille jaunir et sa tige — (V. H.) || SÈCHE et DÉPÉRIT au milieu de son abondance (Mass.) = En parl. des arbustes, des fleurs, être séché, fané, flétri. = Se —, v. pr., devenir sec.

SÉCHERESSE, s. f., état, qualité de ce qui est sec : la — de la terre. || Abs., disposition de l'air et du temps contraire à l'humidité. || Manière de répondre froide et dure : vous me répondez avec assez de — (Volt.) || Manque de charme, de grâce, de moelleux dans les contours. || Aridité d'une science. || Absence d'imagination.

SÉCHERIE, s. f., lieu aéré, où l'on étend les toiles, etc., pour les faire sécher.

SÉCHOIR, s. m., endroit où, dans les fabriques, on fait sécher les toiles, les papiers.

SECOND, E (pron. *second*), adj., deuxième, qui suit immédiatement le premier : la seconde place. || Autre : une — Troie (Boil.) Cette gloire était sans seconde (Mol.), sans autre qui lui pût être comparée, sans pareille. || Nouveau : il est une manière de faire des grâces qui est comme un — bienfait (La Br.) V. DEUXIÈME. = **SECOND**, s. m., le second étage d'une maison. = Celui qui tient le second rang. || Celui qui aide quelqu'un dans une entreprise, dans une affaire : il vous fait un — (La F.) Je serai ton —, mais que Vergniaud s'explique (Ponsard). || Partenaire, associé au jeu. || Témoin dans un duel. = Mar., officier qui commande après le capitaine. = Joueur qui ne prime point à la paume.

SECONDAIRE, adj., accessoire, qui ne vient qu'en second lieu : preuve, raison —. = En parl. des personnes : des hommes fort SECONDAIRES, d'une capacité médiocre, ou bien occupant un poste peu élevé relativement à un autre. = Astr. : planètes —, les satellites.

SECONDAIREMENT, adv., d'une manière secondaire, accessoire.

SECONDE, s. f., la classe qui précède la rhétorique. = La soixantième partie d'une minute d'heure ou de degré. = Mus., intervalle d'un ton ou de deux demi-tons. = Escr., tierce basse, botte qui consiste à passer l'arme sous le bras de l'adversaire.

SECONDEMENT, adv., en second lieu.

SECONDER, v. a., aider, favoriser quelqu'un dans une affaire : le ciel parfois SECONDE un dessein téméraire (Mol.) — les vœux, les desirs de quelqu'un (Volt.) = T. de jeu de paume, servir de second dans une partie.

SECOUEMENT ou **SECOÛMENT**, s. m., action de secouer ; peu us.

SECOUER, v. a., remuer fortement et à plusieurs reprises : son cheval lui SECOUAIT un peu l'échine

(La F.) || — la tête, faire avec la tête un signe de doute ou d'improbation. — les oreilles ; fam., ne pas tenir compte de ce qu'on entend ; refuser. || Fam. : cette maladie l'a bien SECOUÉ, l'a rendu très-malade. || S'affranchir de quelque chose par un mouvement violent : — le joug des passions. || Exciter, réveiller : il faut — l'âme quand elle est abattue (Volt.) = Se —, v. pr., se remuer fortement. || Fam., se donner du mouvement, n'épargner aucune démarche pour arriver à son but.

SECOURABLE, adj., qui aime à secourir, qui secourt : un homme doux et — (Fléch.) La raison contre de tels coups n'offre point d'armes SECOURABLES (Mol.) = Qu'on peut secourir : cette place n'est plus —.

SECOURIR, v. a., aider, assister celui qui en a besoin : — les malheureux (Sév.) — une ville assiégée (Boss.) = Se —, v. pr. : dans ce monde, il se fait l'un l'autre — (La F.)

SECOURS, s. m., aide, assistance dans le besoin : on n'implore pas en vain son — (Boss.) = Troupe envoyée au secours d'une place, d'une armée : nul — n'y peut plus entrer (Volt.) = Au pl., choses qui servent à secourir : — de la charité (Fléch.) V. APUÏ.

SECOUSSE, s. f., agitation, ébranlement : nous avons éprouvé une forte —. || Atteinte portée à la santé, à la tranquillité publique : sa santé n'a pu résister à une telle —.

SECRET, ÈTE, adj., que l'on tient caché, qui n'est connu que de fort peu de personnes : il a des instructions SECRÈTES (Chal.) Comité —, séance où une assemblée délibère à huis clos. = Qui n'est pas apparent : tout cède au charme — de ses entretiens (Boss.) = Qu'on cherche à cacher : orgueil — (Id.) Mariage —. = Discret : un homme fort —.

SECRET, s. m., ce qui doit être tenu secret : il n'est pas permis de s'emparer d'un — qui ne nous est pas confié (Volt.) || Le — des lettres. Le — de la comédie, de Polichinelle ; fam., se dit d'une chose sue de tout le monde, et dont quelqu'un veut faire un secret. Avoir le — de quelqu'un, savoir son secret. = Mystérieuse inspiration : le silence et la nuit, et l'ombre des forêts lui murmurent tout bas des mystérieux SECRETS (Lamart.) = Cachette pratiquée dans un coffre-fort, etc. = Ressort caché : serrure à —. || Il apprit aux Grecs le — de leur force (Barth.) = Silence sur une chose confiée : gardez-moi un profond — (Volt.) = Moyen de venir à bout d'une chose ; ce qu'il y a de plus difficile dans un art, dans une science : le — de l'art d'écrire. = Recettes mystérieuses, remèdes connus de quelques personnes seulement : avoir des SECRETS pour étendre la vie à de longues années (Mol.) = Lieu séparé, d'où les prisonniers ne peuvent communiquer avec personne : mettre quelqu'un au —. = En —, loc. adv., en particulier : vous allez redire les choses qu'on vous dit en — (Mol.) || D'une manière secrète : il méditait en — ses grands et impénétrables desseins (Fléch.)

SECRÉTAIRE, s. m., celui dont l'emploi est de faire ou d'écrire des lettres, des dépêches, pour une personne à laquelle il est attaché : j'étais le — de l'archevêque (Les.) — d'ambassade, nommé par le gouvernement pour faire et pour écrire les dépêches de l'ambassadeur. — d'État, ministre qui contre-signe les ordonnances d'un prince. = Celui qui rédige par écrit les délibérations d'une assemblée. = Bureau sur lequel on écrit et dans lequel on

serre des papiers. = Hist. nat., oiseau de l'ordre des échassiers.

SECRETARERIE, s. f., lieu où les secrétaires d'un gouverneur, d'un ambassadeur, font et délivrent leurs expéditions.

SECRETARIAT, s. m., fonction d'un secrétaire. = Lieu où le secrétaire fait et délivre ses expéditions, et où sont déposées les archives, etc.

SECRÈTE, s. f., oraison que le prêtre dit tout bas à la messe avant la préface.

SECRETÈMENT, adv., en secret : *ils avaient averti leurs gens* — (La F.)

SECRÈTEUR, v. a., opérer la sécrétion. = Se —, v. pr. : *la bile se SECRÈTE dans le foie.*

SECRÈTEUR, adj. m.; méd., qui opère la sécrétion : *tissus, organes SECRÈTEURS.*

SECRÉTION, s. f., fonction accomplie par certains organes du corps qui fabriquent et produisent certains sucs. || Suc produit dans cette fonction.

SECRÉTOIRE, adj., qui a rapport à la sécrétion : *pouvoir, liquide* —.

SECTAIRE, s. m., celui qui est attaché à une secte : *quelle douceur! est-ce là le ton d'un SECTAIRE?* (J.-J.) *Éloquence de* —, âcre et emportée.

§ **SECTAIRE**, **SECTATEUR**. Le sectaire est membre d'une société qui n'est pas considérée comme ayant un chef. Sectateur suppose, au contraire, qu'on suit avec empressement un chef dont on aime à proclamer le nom. De plus, sectaire implique une idée défavorable qui ne se trouve pas dans sectateur.

SECTATEUR, s. m., celui qui professe les principes d'un philosophe, les opinions d'une secte.

SECTE, s. f., réunion de personnes qui professent la même doctrine. = Se dit particul. de ceux qui suivent une opinion entachée d'erreur ou d'hérésie : *chaque* — *a ses fanatiques* (Volt.) || *Faire* — *à part*, avoir son opinion propre; ne se rattacher à aucun parti, à aucune école.

SECTEUR, s. m.; géom., partie d'un cercle comprise entre deux rayons et l'arc qu'ils renferment. = Astr., instrument qui a moins d'étendue que le quart de cercle.

SECTION, s. f., division ou subdivision d'un compte, d'un ouvrage : *chapitre premier, seconde* —. = Chacune des divisions d'une ville, d'un conseil, d'un tribunal, etc. = Milit., division d'un peloton ou d'une compagnie. = Géom., endroit où des lignes, des plans se coupent naturellement.

SÉCULAIRE, adj., qui ne se renouvelle que de centans en cent ans : *jeux SÉCULAIRES. Année* —, qui termine un siècle. || Qui dure depuis des siècles : *des forêts d'arbres* — (Buff.) *O mer! acharne-toi sur ce cap* — (V. H.) = Astr., *variations* —, par opposit. à *variations périodiques.*

SÉCULARISATION, s. f., action de séculariser un religieux, une communauté religieuse, etc.

SÉCULARISER, v. a., rendre séculier.

SÉCULARITÉ, s. f., juridiction séculière d'une église.

SÉCULIER, **ÈRE**, adj., qui n'est pas engagé par des vœux dans une communauté religieuse : *clergé* —. *Juridiction SÉCULIÈRE*, juridiction accordée à l'église sur des choses du domaine séculier. || S'est dit pour *mondain* : *la grâce ne pouvait entrer dans une âme remplie de désirs SÉCULIERS* (Fléch.) *Le bras* —, la puissance de la justice temporelle. = S. m., laïque : *les SÉCULIERS.*

SÉCULIÈREMENT, adv., d'une manière séculière.

SECUNDO (mot lat.), adv., secondement, en deuxième lieu : *primo*, —.

SÉCURITÉ, s. f., confiance, tranquillité d'esprit qui résulte de la certitude qu'aucun danger n'est à craindre : *il le confirma dans cette* — (Volt.)

SEDAINE, auteur dramatique français, né en 1719, mort en 1797.

SEDAN, vil. forte de France (Ardennes). = S. m., drap qu'on y fabrique.

SÉDATIF, **IVE**, adj.; méd., calmant. = S. m., remède sédatif.

SÉDENTAIRE, adj., qui demeure ordinairement assis. = Qui se tient presque toujours chez soi : *si l'on recevait souvent de vos visites, on deviendrait volontiers plus* — (Dancourt.) || Fixe, attaché à un lieu : *Philippe le Bel rendit le parlement* — (Ac.) *Troupes SÉDENTAIRES*, qui restent toujours en garnison. *Vie, profession* —, qui se passe, qui s'exerce dans un même lieu.

SÉDENTAIREMENT, adv., d'une manière sédentaire; peu us.

SÉDIMENT, s. m., partie la plus grossière d'une liqueur, et qui se précipite au fond du vase. = Géol., *sol ou terrain de* —, formé par les matières que les eaux ont laissées en se retirant.

SÉDIMENTAIRE, adj., qui a le caractère d'un sédiment.

SÉDITIEUSEMENT, adv., d'une manière séditieuse : *parler* — *sur la place publique.*

SÉDITIEUX, **EUSE**, adj., qui fait une sédition, qui prend part à une sédition : *citoyen* —, *populace SÉDITIEUSE*. = Enclin à la sédition, mutin : *Esprit* —. = Qui tend à la sédition : *discours* —. || Soulevé, troublé, agité, furieux : *une digue brise le choc des flots* — (de St-ANGE). = S. m., *les* —. V. **TUMULTUEUX**.

SÉDITION, s. f., insurrection populaire, révolte, soulèvement contre la puissance établie : *des longtemps votre amour pour la religion est traité de révolte et de* — (Rac.) V. **ÉMEUTE**.

SEDLITZ, vge de Bohême, célèbre par ses eaux minérales purgatives.

SÉDUCTEUR, **TRICE**, adj., qui séduit, qui corrompt : *discours* —, *grâces SÉDUCTRICES* (Marm.) *Talent* —. || *Esprit* —, le démon. = S., celui qui séduit, qui corrompt, qui fomenté des intrigues : *te voilà* —, *de liques, de complots pernicieux auteur* (Rac.)

SÉDUCTION, s. f., action par laquelle on séduit : — *de témoins*, — *des cœurs, des esprits. Préserver des dangers de la* — (Barth.) = Attrait qu'elle présente, effet qu'elle produit : *le plaisir est la* — *de la jeunesse* (Mass.) *Nos mœurs s'adoucissent à force de SÉDUCTIONS* (Barth.) = Au pl., influences corruptrices : *à la cour, la vertu est entourée de* —.

SÉDUIRE, v. a., abuser, tromper, faire tomber dans une faute : — *les simples* (Volt.) *Tes fausses vertus ont SÉDUIT mon armée* (Rac.) — *une jeune fille.* = Abs., abuser : *les uns se font un art de* —, *les autres une gloire d'être séduits* (Fléch.) = Plaire, toucher, charmer, persuader : *un air d'équité qui séduit et qui plait* (Boil.) = Se —, v. pr., se faire illusion : *les faiblesses d'un cœur qui cherche à se* — (Rac.)

§ **SÉDUIRE**, **SUBORNER**, **CORROMPRE**. On séduit en s'attaquant à l'esprit; on suborne en s'attaquant à la volonté; on corrompt en s'attaquant à la moralité.

SÉDUISANT, **E**, adj., qui séduit, qui est propre à séduire : *des dehors* — (Barth.) *Des offres SÉDUI-*

SANTES (Id.) *Le calme est préférable au trouble des passions les plus* — (J.-J.)

SEELAND, la plus grande île du Danemark.

SÉGÉTAL, E, adj., qui croît dans les champs cultivés, au milieu des moissons.

SEGMENT, s. m.; géom., partie de cercle comprise entre un arc et sa corde.

SEGOVIE, vil. d'Espagne, à 56 kilom. de Madrid. || S. f., laine d'Espagne qui vient de Ségovie.

SEGRAIS, s. m.; bois séparé des grands bois et qu'on exploite à part.

SÉGREGATION, s. f., action de séparer une partie d'un tout, d'une masse.

SEÏDE, s. m., partisan aveugle et dévoué.

SEIGLE, s. m., sorte de blé plus long et plus brun que le froment. = Son grain. = Sa paille. = Sa farine : *parmi des tas de blé, vivre de — et d'orge* (Boil.)

SEIGNEUR, s. m., maître, possesseur d'un pays, d'un État, d'une terre. Il se joint souvent à maître : *Dieu l'en avait fait — et maître* (Fléch.) = Celui de qui relève une terre, un fief. = Les gens nobles et riches : *je ne vois rien de si beau que de hanter les grands SEIGNEURS* (Mol.) = Titre des personnes distinguées par leur naissance, leur rang et leurs dignités : *haut et puissant —. Vivre en grand —, d'une manière magnifique.* || *C'est un petit —, se dit d'un homme qui affecte une importance ridicule.* || *A tout —, tout honneur, il faut rendre à chacun ce qui lui est dû selon son rang, son mérite.* = Abs., le —, Dieu. Notre —, Jésus-Christ. || *Le grand —, l'empereur des Turcs, le sultan.*

SEIGNEURIAGE, s. m., droit qu'un souverain prend sur la fabrication de la monnaie.

SEIGNEURIAL, E, adj., qui appartient au seigneur : *droit —, maison, terre SEIGNEURIALE.*

SEIGNEURIE, s. f., droit, autorité qu'un homme a sur une terre et sur tout ce qui en relève. = Terre seigneuriale. = Titre d'honneur, de distinction. || Fam. et ir. : *n'en déplaît à votre —.*

SEIME, s. f., fente, fissure qui survient à la corne du sabot du cheval.

SEIN, s. m., le haut de la poitrine. || *Le cœur de l'homme : le ciel irrité n'a pas dans notre — mis tant de cruauté* (Volt.) *Mettre à quelqu'un un poignard dans le —, lui causer un vif déplaisir.* = Mamelle : *donner le — à un enfant, lui donner à téter.* = Siège de la conception : *songez qu'une barbare en son — l'a formé* (Rac.) || *Porter quelqu'un dans son —, le chérir tendrement.* || *Chaque siècle porte en son — le siècle qui va suivre* (Barth.) || *Le — d'Abraham, le lieu de repos où étaient les âmes des élus avant la venue de Jésus-Christ.* || *Le — de l'Égypte, la communion de l'Église catholique.* || Milieu, intérieur : *la richesse, oisive au — des voluptés* (Boil.) *Trésors, renfermés dans le — de la terre* (Mass.) *Vois-tu ce palais qui se penche et jette une ombre au — des eaux?* (Lamart.) = Golfe : *par le moyen des traîneaux on peut traverser sur les glaces le — Botnique* (Reg.); peu us. dans ce sens.

SEINE, s. f., filet qu'on traîne sur les grèves.

SEINE, fl. et départ. de France, ch.-l. PARIS. — Inférieure, — et-Marne, — et-Oise, départ. de France.

SEING, s. m., le nom de quelqu'un signé par lui-même au bas d'un écrit pour le rendre valable, pour le certifier : *de son auguste — reconnaissez les traits* (Rac.) || — *privé, acte qui n'a pas été fait en présence d'un officier public.* = BLANC-SEING, s. m., signature apposée sur des papiers laissés en blanc.

SEIZAIN, s. m., drap dont la chaîne est de seize cents fils.

SEIZAINE, s. f., grosse ficelle d'emballage.

SEIZE, adj. num., dix plus six : *une femme, à — ans, en sait plus pour tromper que tous nos courtisans* (C. Del.) = Seizième : *tome, chapitre —.* = S. m., le produit de — multiplié par deux. || Seizième jour : *le — du mois.* || *Les —, faction qui joua à Paris un grand rôle pendant la Ligue.*

SEIZIÈME, adj. ordin. de seize, qui suit immédiatement le quinzième : *la — partie, chaque partie d'un tout divisé en seize parties égales.* = S. m., celui qui occupe le seizième rang. = La seizième partie d'un tout. = S. f., au jeu de piquet, suite de six cartes de même couleur.

SEIZIÈMEMENT, adv., en seizième lieu.

SÉJAN, chef des cohortes prétoriennes sous Tibère. Soupçonné d'aspirer à l'empire, il fut condamné et mis à mort.

SÉJOUR, s. m., demeure, résidence plus ou moins longue dans un lieu, dans un pays : *prolonger son — dans une ville* (Barth.) *Dois-je dans la province établir mon —* (La F.) = Se dit, par analogie, des eaux, du sang, des humeurs dont la circulation est arrêtée. = Lieu, considéré par rapport à l'habitation, à la demeure qu'on y fait : *la cour est le — du luxe et de la mollesse* (Fléch.) || *Le céleste —* (Del.), le ciel; *l'humide —, la mer.* *Le — infernal* (Id.), l'enfer. V. DEMEURE.

SÉJOURNER, v. n., faire un séjour dans un lieu : — *en ville, à la campagne.* = Il se dit d'un liquide stagnant ou d'un liquide qu'on laisse dans un vase : *les eaux de la mer ont SÉJOURNÉ sur la terre* (Buff.)

SEL, s. m., substance dure, sèche, friable, soluble dans l'eau et d'un goût âcre : *le — conserve les aliments* (Buff.) *Par le — irritant la soif est allumée* (Boil.) *Viande au gros —, servie dans son bouillon et parsemée de gros sel.* || *Plaisanterie fine, raillerie délicate : Horace jette le — à pleines mains* (Id.) = Chim., combinaison d'un acide avec une base, laquelle est le plus souvent un oxyde métallique : *respirer des SELS, ranimer ses esprits en respirant un sel volatil.*

SÉLAM ou SÉLAN (mot arab.), s. m., bouquet de fleurs dont l'arrangement forme un langage muet.

SÉLÉNITE, s. f.; chim., sel formé par l'union de la terre calcaire et de l'acide vitriolique : *c'est avec la — qu'on fabrique les plâtres connus sous le nom de stucs* (Dumér.)

SÉLÉNITEUX, EUSE, adj.; chim., qui a rapport à la sélénite : *matière SÉLÉNITEUSE.*

SÉLÉNIMUM, s. m.; chim., métal qu'on extrait des mines de plomb et qui a plus d'un rapport avec le soufre.

SÉLÉNOGRAPHIE, s. f.; astr., description de la lune.

SÉLÉNOGRAPHIQUE, adj., qui a rapport à la sélénographie.

SÉLÉUCUS (Nicanor), lieutenant d'Alexandre, s'empara des vastes provinces de Babylonie, de Phrygie, de Médie, etc., et fonda l'empire de Syrie, sur lequel ses descendants régnèrent sous le nom de *Séléucides*.

SELLE, s. f., petit siège de bois sans dossier sur lequel une seule personne peut s'asseoir; vieux. = Sorte de siège en cuir avec des étriers qu'on met sur le dos d'un cheval pour la commodité du cavalier : *tant de SELLES et tant de bûts* (La F.) *Être bien en —, être bien à cheval.* || Fam., être bien affermi dans son poste, dans sa place. = *Cheval de —, propre à être monté par un cavalier.* || *La première*

—, le meilleur bidet de l'écurie. = Garde-robe; évacuation qu'on fait en une fois quand on va à la garde-robe : *aller à la —*. — *abondante*.

SELLER, v. a., mettre et affermir avec une sangle une selle sur le dos d'un cheval, d'une mule : *j'ai sellé de ma main ton cheval à l'œil intrépide* (V. H.) = Se —, v. pr., se serrer, se tasser. = Se durcir, en parl. des terres.

SELLERIE, s. f., lieu où l'on serre les selles, les harnais; ensemble des selles et des harnais que l'on possède. = Commerce d'ouvrages pour l'équipement, le harnachement des chevaux.

SELLETTE, s. f., petit siège de bois sur lequel on faisait asseoir autrefois, pour les interroger, ceux qui étaient accusés d'un délit pouvant leur faire encourir une peine afflictive : *me montrant du doigt un petit tabouret qui ressemblait à une —, il me fit signe de m'y asseoir* (Les.) || *Tenir quelqu'un sur la —*, le presser de questions pour tirer de lui une chose sur laquelle il veut garder le silence. = Petite selle pour un cheval attelé à une voiture. = Partie de la charrue sur laquelle le timon est appuyé. = Boîte des décroisseurs où l'on pose le pied. = Planche qui forme le fond des crochets d'un crocheteur.

SELLIER, s. m., ouvrier qui fait des selles, des harnais. — *carrossier*, qui fait des voitures.

SELON, prép., suivant, eu égard à, conformément à : *nous promettons — nos espérances, et nous tenons — nos craintes* (La Roch.) *Et toujours — ma mesure, ma raison sait régler mes vœux* (Florian). = D'après les vœux, conformément à la volonté de : *nous devons user du présent — Dieu* (Pasc.) || — moi, selon ce que je pense. *Évangile — saint Jean, — saint Mathieu*, etc., écrit par saint Jean, par saint Mathieu, etc. *C'est —*, cela dépend des circonstances; *fam.*

SEMAILLE, s. f., action de semer les grains; se dit surtout au pl. = Temps où l'on ensemeince les terres. = Les grains semés.

SEMAINE, s. f., suite de sept jours, à commencer par le dimanche. = Espace de sept jours consécutifs : *être de —*, être chargé d'un service pendant une semaine. = Les jours ouvriers que renferme la semaine : *travailler toute la —*. = Paiement du travail de la semaine : *recevoir sa —*. = Petite somme donnée à un enfant pour ses menus plaisirs de la semaine. — *sainte*, celle qui précède Pâques. || *Prêter à la petite —*, pour un terme fort court et à gros intérêts. — *des trois jeudis*. V. JEUDI.

SEMAINIER, s. m., celui, celle qui est de semaine pour officier dans un chapitre ou dans une communauté religieuse. = A la Comédie-Française, chacun des deux comédiens chargés pendant une semaine de tous les détails relatifs au répertoire.

SÉMAPHORE, s. m., sorte de télégraphe établi sur les côtes pour servir à faire connaître l'arrivée, les manœuvres, etc., des bâtiments venant du large ou naviguant en vue des côtes et devant les ports.

SEMBLABLE, adj., pareil, de même nature, de même qualité, de même quantité : *toujours — à lui-même* (Barth.) — *à ces feux errants* (Mass.) *Son essence, à la tienne est égale et —* (A. de Musset). Dans le style soutenu, s'emploie pour marquer une comparaison : — *à une épouse désolée, l'Église ne fait que gémir* (Boss.) = Géom., triangles SEMBLABLES, ceux qui ont leurs angles égaux chacun à chacun. = De la même espèce, ressemblant : *Dieu nous a faits SEMBLABLES à lui* (Fén.) = S. m., il se joint toujours à l'adjectif possessif : *il n'a pas son —*.

Être touché du malheur de ses SEMBLABLES (Fléch.)

SEMBLABLEMENT, adv., pareillement, aussi.

SEMBLANT, s. m., en parl. des personnes, apparence : *tous les SEMBLANTS de l'amitié* (Mass.) *Votre cœur paré de beaux SEMBLANTS d'amour* (Mol) *Faire — de*, feindre de : *j'ai bien fait peut-être de ne pas faire — de le voir, j'aurais été grondé* (Brueys). V. FEINDRE. *Ne faire — de rien*, feindre de ne pas voir, de ne pas entendre : *ne faites pas — de rien* (Mol.)

SEMBLER, v. n., avoir une certaine apparence, une certaine manière d'être : *plus l'on s'élève, plus la félicité SEMBLE s'éloigner de nous* (Mass.) *Vous changez de couleur et SEMBLEZ interdit* (Rac.) = IMPERS., SEMBLAIT-IL seulement qu'il eût part à mes larmes? (Id.) *Ce me SEMBLE*, suivant moi, à ce qu'il me paraît, à ce que je crois : *je l'entends, ce me SEMBLE* (Mol.) || *Si bon vous SEMBLE*, si cela vous plaît. || *Il me SEMBLE que*, je crois, je m'imagine que. *Que vous SEMBLE de cette affaire?* qu'en pensez-vous? quelle est votre opinion sur cette affaire?

SÉMÉIOLOGIE, s. f.; méd., partie de la médecine qui traite des signes des maladies.

SÉMÉIOTIQUE, s. f. V. SÉMÉIOLOGIE.

SEMELE, s. f., pièce de cuir ou de bois qui fait le dessous de la chaussure : *lisez mon nom, mon cordonnier l'a mis autour de ma —* (La F.) || On dit aussi : — *de liège, de feutre*, morceau de liège, de feutre qui a la forme d'une semelle, et qu'on met dans sa chaussure pour se garantir de l'humidité. = *Fam.* : *sauter tant de SEMELLES*, sauter un espace contenant tant de fois la longueur du pied. = *Escr.* : *reculer d'une —, rompre la —*, reculer de la longueur du pied. || *Ne pas reculer d'une —*, ne pas céder, tenir ferme dans ses prétentions. || *Fam.*, *battre la —*, frapper son pied contre celui d'un autre pour s'échauffer. = Pièce de bois couchée et qui porte un étai.

SEMENCE, s. f., grain que l'on sème : *les graines sont la — des herbes et des légumes* (Ac.) = Tout germe de reproduction. = Sperme. || Cause qui doit produire, avec le temps, certains effets : *étouffe dans mon sang ces SEMENCES de guerre* (Rac.) *Je nourris dans son cœur la — seconde des vertus dont il doit sanctifier le monde* (Id.) || — *de perles, de diamants*, très-petites perles, très-petits diamants. = Petits clous ou broquettes.

SEMEN-CONTRA (mots lat.), s. m.; pharm., fleur non épanouie de plantes synanthérées, mêlée de pédoncules coupés menus.

SEMER, v. a., répandre sur une terre préparée de la graine pour la faire produire : — *du blé, de l'orge*. || — *un champ*, y semer de la graine. || *Prov.* : *il faut — pour récolter*, il faut travailler pour avoir droit à un salaire. — *en terre ingrate*, mal placer ses bienfaits. || *Dieu a semé les cieux d'étoiles* (Fén.) || — *des fleurs sur la tombe de quelqu'un*, le louer après sa mort. || — *l'argent*, être prodigue. *Prov.* : — *des perles devant les pourceaux*, parler devant des ignorants de choses qui sont au-dessus de leur portée. || Répandre, propager : *j'irai — partout ma crainte et ses alarmes* (Rac.) || — *des pièges sur les pas de quelqu'un*, lui tendre des embûches.

§ **SEMER, ENSEMENCER**. Le second exprime une action plus volontaire que le premier et s'applique à des objets plus étendus.

SEMESTRE, s. m., espace de six mois : *le — d'été*. = *Recevoir, pension, traitement qui se paye par semestre : recevoir son —*. || *Congé de —*, ou abs. —, congé de six mois qu'on accorde aux militaires. =

Celui qui a obtenu ce congé; moitié d'une compagnie, d'un régiment en semestre. = Adj.; anc., il se disait des corps de fonctionnaires publics qui avaient six mois de durée et d'exercice: *conseiller d'État* —.

SEMESTRIEL, LE, adj., qui se fait, qui a lieu chaque semestre: *assemblée SEMESTRIELLE*.

SEMESTRIER, s. m., militaire absent de son corps par congé de semestre.

SEMEUR, EUSE, s., celui, celle qui sème du grain. || — de faux bruits, celui qui répand de fausses nouvelles. — de discorde, qui se plaît à brouiller les esprits.

SEMI (mot lat.), adj., à moitié, à demi; il se joint toujours à un autre mot: — ton, — périodique.

SÉMILLANT, E (l. m.), adj., remuant, extrêmement vif: un enfant —, un esprit —; fam. = S., monsieur le — (Dest.)

SÉMINAIRE, s. m., établissement destiné à élever, instruire, former des ecclésiastiques: *fonder un —, entrer au —. Petit —*, maison d'éducation et d'enseignement libre, dirigée par des ecclésiastiques. = Tous les ecclésiastiques qui demeurent dans un séminaire. = Temps qu'on doit y passer pour être admis aux ordres.

SÉMINAL, E, adj.; anat., qui a rapport à la semence; qui produit de la semence.

SÉMINARISTE, s. m., celui qui est élevé dans un séminaire et destiné à l'état ecclésiastique.

SÉMIRAMIS, célèbre reine d'Assyrie, femme de Ninus, vivait au ^{ix}e siècle av. J.-C.

SÉMINATION, s. f., dispersion naturelle des graines, des plantes.

SEMIS, s. m., art de mettre en terre les semences: *il entend bien le —*. = Plant d'arbrisseau, de plantes, de fleurs venant de graines, et qui ont été semés: un — d'aillots, de renouées.

SÉMITIQUE, adj., langues SÉMITIQUES, langues orientales, particulières aux descendants de Sem.

SEMOIR, s. m., sac où le semeur tient son grain. = Machine pour ensemercer les terres.

SEMONCE, s. f., invitation faite dans les formes pour une cérémonie; vieux. = Avertissement mêlé de reproches, adressé par un supérieur: *Ulysse fit à tous une même —* (La F.) = Mar., sommation faite à un vaisseau d'arborer son pavillon.

SEMONCER, v. a., faire une semonce.

SEMONDRE, v. a., convier à une cérémonie: *son hôte n'eut pas la peine de le — deux fois* (La F.); vieux et us. seulement à l'infinitif.

SEMOULE, s. f., pâte sèche faite avec de la farine, et réduite en petits grains.

SEMPITERNEL, LE, adj., qui dure toujours; n'est us. que dans cette loc. fam. et ir.: *vieille sempiternelle*, femme très-vieille. = Continuuel: *cessez vos remontrances sempiternelles*. V. ÉTERNEL.

SEMPLE, s. m., instrument du métier à tisser les étoffes de soie.

SEMPRE (mot ital., pron. *seimpré*), adv.; mus., toujours.

SEMPRONIA, famille romaine distinguée qui a donné son nom à plusieurs lois.

SEMUR, s.-préf. du départ. de la Côte-d'Or.

SÉNART (forêt de), forêt du départ. de Seine-et-Oise, célèbre par ses grandes parties de chasse et par le nombre considérable de voleurs auxquels elle servait de refuge. *Il C'est une forêt de —*, un endroit peu sûr.

SÉNAT, s. m., assemblée des patriciens qui formait le conseil suprême de l'ancienne Rome: *le — s'effraya délibère en tumulte* (Andrieux). = En France, premier corps politique. = Lieu où le sénat s'as-

semble. || *Le — de Nice, de Chambéry, etc.*, se disait naguère de la cour de justice séant dans ces villes et jugeant en dernier ressort.

SÉNATEUR, s. m., membre d'un sénat: *votre juste courroux proscriit les SÉNATEURS et non pas le sénat* (Andrieux).

SÉNATORIE, s. f., terre dont l'usufruit était affecté à un sénateur du premier Empire.

SÉNATORIAL, E, adj., qui appartient au sénateur: *dignité, gravité, pourpre SÉNATORIALE*.

SÉNATORIEN, NE, adj. de sénateur: *maison, famille, race SÉNATORIENNE*.

SÉNATUS-CONSULTE (pron. *tuce*), s. m.; décision du sénat.

SENAU, s. m.; mar., grand bâtiment à deux mâts dont on se sert pour la course.

SÉNÉ, s. m., plante de la famille des légumineuses qui croît dans le Levant. = Ses feuilles. = Infusion qu'on fait avec ces feuilles et qui s'emploie comme purgatif: *l'un meurt vite de sany, l'autre plein de —* (Boil.) V. RHUBARBE.

SÉNÉCHAL, s. m., officier qui, dans certains ressorts, commandait la noblesse lorsqu'elle était convoquée par l'arrière-ban. = Chef d'une justice seigneuriale. = Chef d'une justice subalterne.

SÉNÉCHIALE, s. f., femme d'un sénéchal.

SÉNÉCHAUSSÉE, s. f., étendue de la juridiction d'un sénéchal. = Tribunal dont le sénéchal était le chef; lieu où se tenait ce tribunal.

SENEFELDER, Allemand célèbre par l'invention de la lithographie, vers 1803.

SÉNÉGAL, grand fleuve d'Afrique. = Nom que prend souvent la Sénégamie.

SÉNÉGAMBIE, vaste contrée de l'Afrique occidentale **SÉNÈQUE**, le philosophe, précepteur de Néron. On lui reproche d'avoir pris part au meurtre d'Agrippine. Il s'ouvrit les veines par ordre de Néron et mourut avec courage. = *SÉNÈQUE le Tragique*, auteur latin sous le nom duquel on a conservé dix tragédies.

SÈNEVE, s. m.; bot., nom vulgaire de la moutarde noire. = Dans l'Écriture: *grain de —*, la parole de Dieu.

SÈNIEUR, s. m., nom du doyen, du plus ancien dans plusieurs communautés.

SÉNILE, adj., qui est dû, qui tient à la vieillesse: *debilité —*.

SENLS, s.-préf. du départ. de l'Oise.

SENNAAR, plaine d'Asie, située entre le Tigre et l'Euphrate. = Anc. roy. d'Afrique, qui comprenait le midi de la Nubie, à l'O. de l' Abyssinie.

SENNE, s. f.; t. de pêche. V. SEINE.

SENS, s.-préf. du départ. de l'Yonne.

SÉNOXAIS, s. m., petite p. de France, située le long de l'Yonne, et dont Sens était la capitale.

SENS, s. m., faculté par laquelle l'homme et les animaux reçoivent l'impression des objets extérieurs: *un homme à qui ses cinq — disent sans cesse qu'il est tout et que les autres ne sont rien, est naturellement paresseux, ignorant, voluptueux* (Mont.) *Cela tombe sous le —, sous les —*, cela est clair, évident. = Sensualité, concupiscence: *je sais quel sûr dos — les droits de la raison sont toujours tout-puissants* (Mol.) = Faculté de comprendre les choses, et de les juger selon la droite raison: *c'est un homme de —*. = *Le bon —*, la droite et saine raison: *s'ils donnaient en échange tout ce qu'ils ont d'esprit pour un peu de bon —* (La Chaussée); = Façon ordinaire et rationnelle d'envisager les choses: *le simple — commun nous tiendrait lieu de code* (La F.) = Signification, acception: *tout oracle est douteux et porte en double —* (Id.) = Opinion, avis,

sentiment : *se piquer de réduire tout à son* — (Fléch.) = Un des côtés d'une chose, d'un corps : *j'ai tourné cet homme-là de tous les —, et je n'en ai pu rien tirer* (Ac.) = SENS dessus dessous, loc. adv., de manière que ce qui devrait être dessus se trouve dessous, de façon à ce que tout soit bouleversé : *nous voyons aller tout —* (Mol.) = SENS devant derrière, loc. adv., dans une situation telle que ce qui devrait être devant se trouve derrière. V. RAISON.

SENSATION, s. f., impression que l'âme reçoit des objets par les sens : — agréable, douloureuse. *Tous les mots, dans toutes les langues possibles, sont nécessairement l'image des SENSATIONS* (Volt.) || *Faire —, produire une impression marquée dans le public.*

§ **SENSATION, SENTIMENT, PERCEPTION.** Une sensation agréable nous fait éprouver un sentiment de plaisir. Dans la sensation ou le sentiment notre âme est passive ; mais dans la perception elle agit.

SENSÉ, E, adj., qui a du jugement, du bon sens : *nos pères sur ce point étaient gens bien SENSÉS* (Mol.) = Conforme au bon sens : *un discours —, une réponse bien SENSÉE.*

SENSEMENT, adv., d'une manière sensée.

SENSIBILITÉ, s. f., qualité par laquelle un sujet est sensible aux impressions des objets : *notre — est antérieure à notre intelligence* (J.-J.) || Il se dit des choses morales : *la prospérité endureit pour ainsi dire les grands au plaisir, et ne leur laisse de — que pour la peine* (Mass.) = Abs., sentiments d'humanité, de pitié, de tendresse : *on honore des malheurs feints d'une véritable —* (Id.) = Phys., grande justesse d'un instrument qui le rend capable d'indiquer les différences les plus légères — *d'une balance, d'un thermomètre.* V. BONTÉ.

SENSIBLE, adj., qui peut-être senti, qui fait impression sur les sens : *la lumière rend les objets SENSIBLES à la vue. Elle voyait disparaître avec une joie — les restes des pompes du monde* (Boss.) = Qui est compénétrant : *nous naissons SENSIBLES* (Buff.) = Qui prend garde, qui attache du prix à : *les grands se dérobent souvent aux hommages publics pour se dérober à la satisfaction d'y paraître* — (Mass.) = Qui est aisément ému, attendri : *il suffit, ce semble, d'être né heureux pour n'être pas né —* (Id.) *Je serais — à la pitié!* (Rac.) = Qui se fait apercevoir aisément, facile à comprendre : *les plus hautes vérités sont — aux cœurs les plus simples* (Chat.) = Phys., qui indique les plus légères différences : *balance, thermomètre —.* = Mus. : *note —, qui est d'un demi-ton au-dessus de la tonique.*

SENSIBLEMENT, adv., d'une manière sensible et perceptible : *depuis ce temps la monarchie décline —* (Volt.) = Vivement, profondément : *le maréchal fut — touché de cette bonté* (Sév.) *Vous m'obligez —* (Mol.)

SENSIBLERIE, s. f., sensibilité fautive, affectation de sensibilité ; fam.

SENSITIF, IVE, adj., qui a la faculté de sentir : *je ne suis pas simplement un être — et passif, mais un être actif et intelligent* (J.-J.)

SENSITIVE, s. f., plante de la famille des légumineuses qui replie ses feuilles dès qu'on la touche : *la tendre — se flétrit sous nos mains* (Volt.) || Personne très-impressionnable et très-délicate.

SENSORIAL, E ou **SENSORIEL, LE**, adj., qui a rapport aux sens, aux organes des sens : *fonctions SENSORIELLES* ou *SENSORIALES.*

SENSORIUM (mot lat.), s. m., partie du cerveau que l'on suppose être le centre des sensations.

SENSUALISME, s. m., système de ceux qui, rejetant la métaphysique, n'admettent avec Kant que l'influence des sens. = Conduite, principes de ceux qui s'abandonnent aux plaisirs des sens.

SENSUALISTE, s. m., partisan du sensualisme.

SENSUALITÉ, s. f., attachement aux plaisirs des sens : *il n'avait pas la moindre — de table* (Lamart.) *Boire, manger avec —, avec délices, avec volupté.* = Au pl., plaisirs des sens : *se livrer aux SENSUALITÉS les plus recherchées.*

SENSUEL, LE, adj., qui recherche les plaisirs des sens, voluptueux : *j'ai taché de mortifier mes appétits SENSUELS* (Boss.) = Qui flatte les sens : *une religion toute SENSUELLE* (Id.) = S., personne sensuelle : *les privations qu'éprouvent les SENSUELS.*

SENSUELLEMENT, adv., d'une manière sensuelle : *c'est un homme qui vit fort —* (Ac.)

SENTENCE, s. f., parole, maxime qui renferme un grand sens, une pensée morale : *les SENTENCES sont comme des clous aigus qui enfoncent la vérité dans notre souvenir* (Did.) Prov. : *ne parler que par —, citer à tout propos des maximes générales.* = Jugement rendu par des juges, arrêt : *ce gros marchand aurait-il obtenu — contre vous?* (Les.) *Chacun de tes rubans me coûte une —* (Rac.) = Condamnation : — *de mort.* — *mortelle* (Id.) || Fam., appeler de la — *de quelqu'un*, ne pas s'en tenir à sa décision, à son jugement. = Jugement de Dieu contre les pécheurs : *lorsque Dieu prononcera la — contre les pécheurs* (Ac.)

SENTENCIEUSEMENT, adv., d'une manière sentencieuse et souvent affectée.

SENTENCIEUX, EUSE, adj., qui s'explique par sentences : *homme —.* = Qui contient des sentences, des maximes : *discours, langage —.* || *Ton —, ton de gravité affectée : un ton — cache leur nullité sous un air dédaigneux* (Gresset).

SENTEUR, s. f., odeur ; ce qui frappe l'odorat. = Composition parfumée : *eau de —, sachet de —.* = *Pois de —, plante grimpanche dont la fleur est odorante.* V. ODEUR.

SENTIER, s. m., chemin étroit qui ne sert qu'aux piétons : *que faisons-nous, dit-il, de ce poids inutile, et qui va balayant tous les SENTIERS fangeux?* (La F.) || *Marcher dans les — de la justice* (Boss.) = Trace marquée sur la terre par une lumière : *le rayon qui blanchit ses vastes flancs de pierre se frayait dans l'enceinte un lumineux —* (Lamart.) = Routine : *heureux qui s'écartant des SENTIERS d'ici-bas* (Id.)

SENTIMENT, s. m., perception des objets par le moyen des sens : — *vif, douloureux.* = En parl. des animaux, odorat. = Sensibilité physique : *perdre le —* (Boss.) = Disposition à l'émotion : *seindre, jouer le —.* = Impression produite sur l'âme : — *d'amour, de haine. Juger par —, par la seule impression.* = Affection, mouvement de l'âme : — *noble, généreux. L'éloquence du —* (Volt.) || Quelques-uns ellipt., amour : *elle fut avertie des SENTIMENTS qu'on a pour elle* (Mol.) = Conscience d'un devoir : — *de probité. Avoir des —, de l'honneur, de la probité. L'éducation fortifie les —* (Mass.) = Connaissance de ce qui se passe en nous : *avoir le — de sa faiblesse* (Barth.) = Opinion, avis : *n'avoir point de — à soi* (Mass.) V. SENSATION.

SENTIMENTAL, E, adj., qui annonce du sentiment : *un air, un ton —.* = Ir., qui affecte une grande sensibilité : *femme SENTIMENTALE.*

SENTINE, s. f., fond d'un navire où les eaux

s'amassent et croupissent. || *C'est la — de tous les vices*, se dit d'un lieu où se rassemblent habituellement des gens de mauvaise conduite.

SENTINELLE, s. f., soldat qui fait le guet pour la garde d'un camp, d'un poste : *garde à vous*, — ! (C. Del.) — *perdue*, soldat placé dans un poste avancé et périlleux. || En parl. des choses : *Dieu a posé le travail pour — de la vertu* (Volt.) = Fonction de la sentinelle : *faire —*. Quelques poètes l'ont fait masculin : *ces nombreux SENTINELLES* (Del.) || *Mettre quelqu'un en —*, en observation. *Faire —*, attendre, épier. Fam. : *relever quelqu'un de —*, lui reprocher vivement une faute.

SENTIR, v. a. et irr., recevoir une impression par le fait, l'odorat ou le goût : — *une douleur dans les reins*. — *le parfum des fleurs*. = Éprouver : *montrer tous à l'envi ce qu'à voir ma princesse vous auriez SENTI d'allégresse* (Mol.) = Avoir tel ou tel sentiment : *ce que les héros SENTENT les uns pour les autres* (Boss.) *Mais je n'ai point encor SENTI ce que je SENS* (Mol.) = Souffrir, supporter : *je consens à le — près de moi. Ne pouvoir — quelqu'un*, avoir de l'antipathie pour lui. = Être animé ; avoir le sentiment de la vie. = Apprécier, comprendre, avoir le sentiment de : *je SENS mon bonheur dans toute son étendue* (Volt.) = Avoir le sentiment intérieur : *l'âme SENT qu'elle est faite pour un objet éternel* (Boss.) = *Faire —*, faire éprouver ; faire comprendre : *Triptolème fit — aux Grecs le plaisir qu'il y a à ne devoir ses richesses qu'à son travail* (Fén.) = *Rendre*, exprimer avec vérité, avec émotion : *dans ce tableau, ces figures sont bien SENTIES*. = *Flairer* : — *une rose*. = *Exhaler une odeur* : — *le renfermé*. = Avoir une saveur : *ce vin SENT le terroir*. || Pop., il *SENT* le terroir, il a les défauts attribués aux personnes de son pays. = Avoir l'air, les manières de : *ses manières SENTENT le pédant*. || Prov. : *cet homme SENT le fâçot*, il est soupçonné d'hérésie et il eût couru risque d'être brûlé au temps de l'inquisition. = V. n., éprouver des sentiments quelconques : *nous avons tous la faculté de —* (Buff.) = *Répandre une odeur bonne ou mauvaise* : et abs., sentir mauvais : *il SENT de la bouche, des pieds*. || Prov. : *cela ne SENT pas bon*, cela pourrait avoir des suites fâcheuses. = V. impers., exhaler une odeur : *il SENT mauvais dans cette pièce*. = Suivi d'un autre verbe, sentir rend l'idée de la sensation que fait éprouver l'action marquée par ce verbe : *je SENS couler dans mes veines glacées un je ne sais quel feu que je ne connais pas* (Mol.) = *Se —*, v. pr., sentir dans quel état on est : *se — malade* (Boil.) *Ne pas se — de joie*, être tellement pénétré de joie qu'on est insensible à toute autre impression : *le corbeau ne se SENT plus de joie* (La F.) || Bien reconnaître ses qualités, ses talents, ses aptitudes : *jamais je ne m'étais SENTI autant de courage* (J.-J.) *Je ne me SENS point fait pour être un assassin* (Volt.) || *Se faire connaître, se faire remarquer : tout ce qui est mérité se SENT* (La Br.) = *Éprouver quelque bien, quelque mal : il se SENT toujours de sa blessure* (Ac.) *Le monde entier se SENT des vertus ou des vices des grands* (Mass.) *Le jeune prince se SENTIRA éternellement d'avoir été cultivé par de telles mains* (Boss.)

SEoir, v. n. et irr., être assis ; tenir séance, résider. Il n'est plus guère us. qu'aux partic. *séant, sis, V. SEANT*. On emploie encore l'impér. en poésie ou dans le langage familier : *SIEDS-toi, je n'ai pas dit encor ce que je veux* (Corn.)

SEoir, v. n. et irr., être convenable ; ne se dit qu'aux troisièmes personnes et au partic. *seyant : la clémence SIED bien aux personnes royales* (La F.) = V. impers. : *il vous SIED bien de tenir ce discours* (Rac.) ; ir.

SÉPALE, s. m. ; bot., partie, division ou lobe du calice.

SÉPARABLE, adj., qui peut se séparer : *il n'y a pas de corps dont les parties ne soient SÉPARABLES* (Ac.)

SÉPARATION, s. f., action de séparer, de se séparer ; résultat de cette action : *la — des chairs d'avec les os*. = La chose même qui fait séparation, cloison, haie : *mur de —*, qui sépare deux propriétés. || Cause de division : *cet intérêt est un mur de — entre les deux frères*. || Broiillerie, cessation d'amitié. = Dr., — *de corps*, jugement ou arrêt par lequel les époux obtiennent de ne plus vivre ensemble. — *de biens*, droit accordé aux époux, mariés sous le régime de la communauté, de la dissoudre.

SÉPARÉMENT, adv., à part l'un de l'autre : *interroger deux témoins —*.

SÉPARER, v. a., désunir les parties d'un même tout : — *la chair des os*. = *Mettre une séparation* : — *deux cours par un mur*. = *Distinguer* : — *le bon grain d'avec le mauvais*. = *Ne pas confondre* : *saint Louis sut — les intérêts de la religion d'avec ceux de la politique* (Fléch.) = *Faire que des personnes, des animaux, des choses ne soient plus ensemble : on crie, on les SÉPARE* (Boil.) *Il ne SÉPARA point sa propre gloire de l'avantage de la France* (Volt.) = *Ranger en triant* : — *des livres mis pêle-mêle*. = *Former une séparation : un détroit SÉPARE l'Italie de la Sicile* (Fléch.) || *Trop de haine SÉPARE Andromaque et Pyrrhus* (Rac.) = *Partager : un bois que cent routes SÉPARENT* (Boil.) = *Se —*, v. pr., se diviser en deux ou plusieurs parties : *ce fleuve se SÉPARE en deux bras*. = *Se quitter : il faut nous —* (Rac.) = *Cesser de faire société : les associés se SÉPARÈRENT*. = *Cesser de tenir séance : la chambre doit se —*. = *Se distinguer : se — du commun* (Boss.) = *Se disperser : tous se sont SÉPARÉS sans retour* (Rac.) V. ÉCARTER.

§ **SÉPARER, DIVISER, PARTAGER**. On *sépare* des choses différentes ; on *divise* et on *partage* les parties d'une même chose. *Partager*, c'est diviser entre plusieurs individus, ou diviser de grands objets.

SÉPIA (mot lat.), s. f., matière colorante que répand le poisson nommé seiche, et qui sert pour le dessin au lavis. = Dessin à la sépia : une —.

SEPS (mot lat.), s. m., lézard dont les jambes sont si peu apparentes qu'il ressemble à un serpent.

SEPT, adj. numér., nombre impair qui suit immédiatement le nombre six : *les — sages de la Grèce*. = Septième : *chapitre —*. = S. m., — *multiplié par deux donne quatorze. Le — du mois*, le septième jour du mois. = Carte marquée de sept points : *le — de cœur, de trèfle*.

SEPTANTE, adj., soixante et dix. = S. et abs. : *les —*, les soixante et dix interprètes qui traduisirent de l'hébreu en grec les livres de l'Ancien Testament sous Ptolémée Philadelphe.

SEPTEMBRE, s. m., autrefois le septième mois de l'année, et maintenant le neuvième : *attendre que — ait ramené l'automne* (Boil.)

SEPTEMBRISEUR, s. m., se dit de ceux qui prirent part aux massacres des prisonniers en septembre 1792.

SEPTENAIRE, adj., qui contient, qui vaut sept : nombre —. = S. m., espace de sept ans dans la vie de l'homme. = Méd. anc., espace de sept jours.

SEPTENNAL, E, adj., qui arrive ou qui est renouvelé tous les sept ans : *l'année sabbatique des Juifs était SEPTENNALE.*

SEPTENNALITÉ, s. f., se dit des assemblées politiques dont la durée est de sept ans.

SEPTENTRION, s. m., synon. de NORD. = Partie du monde la plus rapprochée du nord. = Astr., la petite Ourse.

SEPTENTRIONAL, E, adj., qui est du côté du septentrion : *il n'y a que peu ou point de glaces dans les hautes mers, quelque SEPTENTRIONALES qu'elles soient* (Bull.).

SEPTIDI, s. m., le septième jour de la décade républicaine.

SEPTIÈME, adj., nombre ordinal de sept : *le septième jour de la semaine.* = La SEPTIÈME partie d'un tout, chaque partie d'un tout qui en a sept. = S., celui, celle qui occupe la septième place : *il est le septième, là —.* = S. m., la septième partie d'un tout. = S. f., septième classe : *faire sa —.* = Au piquet, séquence de sept cartes de même couleur. On dit plus souvent dix-septième. = Mus., intervalle de sept degrés entre deux sons.

SEPTIÈMENT, adv., en septième lieu.

SEPT-ÎLES ou **RÉPUBLIQUE IONIENNE**, république composée de sept îles situées dans la mer Ionienne et qui a été placée sous le protectorat de l'Angleterre depuis 1815 jusqu'en 1863.

SEPTIMANIE, anc. p. de la Gaule qui comptait 7 villes principales, Nîmes, Narbonne, Carcassonne, etc.

SEPTIME-SÉVÈRE, empereur romain (193-211), succéda à Pertinax et fut le père de Caracalla.

SEPTIQUE, adj.; méd., se dit des topiques qui font pourrir les chairs.

SEPTUAGÉNAIRE, adj., âgé de soixante et dix ans. = S., personne septuagénaire.

SEPTUAGÉSIME, s. f., troisième dimanche avant le premier dimanche de carême.

SEPTUOR, s. m., morceau de musique pour sept voix ou sept instruments.

SEPTUPLE, adj., qui vaut sept fois autant : *valeur —.* = S. m., le — de sa fortune.

SEPTUPLER, v. a., rendre sept fois plus grand.

SÉPULCRAL, E, adj., qui appartient, qui a rapport au sépulchre : *vase —, inscription, urne SÉPULCRALE. Chapelle —,* destinée à contenir des tombeaux. || *Figure —,* sombre, triste. *Voix —,* caverneuse, qui semble sortir d'un sépulchre.

SÉPULCRE, s. m., tombeau des anciens, tombeau, monument funéraire : *ô terre, qu'es-tu donc, qu'un — immense!* (Mass.)

SÉPULTURE, s. f., lieu où l'on enterre un corps mort. = Inhumation. *Droit de —,* droit qu'on a d'être enterré dans un endroit; ce qui est dû à une église pour l'inhumation d'un mort.

SÉQUELLE, s. f.; t. de mépris, certain nombre de gens attachés au parti, aux sentiments, aux intérêts de quelqu'un : *te confondent les dieux et toute ta —* (La F.); fam. = Se dit aussi des choses : *une longue — de questions ridicules* (Ac.); fam. et peu us.

SÉQUENCE, s. f., suite de trois cartes au moins de la même couleur.

SÉQUESTRATION, s. f., action par laquelle on met en séquestre. = État de ce qui est séquestré. = Action de séquestrer une personne.

SÉQUESTRE, s. m., état d'une chose litigieuse remise en main tierce jusqu'à ce qu'il soit jugé à qui elle devra appartenir. = En s'applique aussi aux personnes : *mettre quelqu'un en —.* = Celui entre

les mains de qui les choses ont été mises en séquestre. = Chose séquestrée.

SÉQUESTRE, v. a., mettre quelque chose en séquestre : *on a SÉQUESTRÉ ses revenus.* = Renfermer illégalement une personne. || Écartier, séparer des personnes d'avec quelques autres : — *un méchant de la société.* = Mettre à part. *mettre de côté : dans le fond d'un grenier on SÉQUESTRA le bois* (Boil.) = Se —, v. pr., *il s'est SÉQUESTRÉ du monde, du commerce du monde.*

SEQUIN, s. m., monnaie d'or qui a cours en Italie et dans le Levant.

SÉRAIL, s. m., palais de l'empereur, des princes et de quelques grands en Turquie : *nourri dans le —, j'en connais les détours* (Rac.) = Abusif., partie du palais où sont les femmes : *n'ai-je pas pour toi, belle Juive, assez dépeuplé mon —?* (V. II.) Le véritable nom est *harem*. = Les femmes qui habitent le sérail. || *Sa maison est un vrai —.*

SÉRAN, s. m., sorte de peigne en fer pour préparer le chanvre et le lin.

SÉRANÇER, v. a., passer au sérail.

SÉRANÇOIR, s. m., synon. de SÉRAN.

SÉRANCOLIN, s. m., marbre des Pyrénées, de couleur d'agate, ainsi nommé du lieu d'où on le tire.

SÉRAPHIN, s. m., ange de la première hiérarchie : *une chaîne sans fin réunit l'homme à l'ange et l'ange au —* (Lamart.)

SÉRAPHIQUE, adj., qui appartient aux séraphins. || *L'ordre —,* l'ordre des franciscains.

SÉRASKIER ou **SÉRASQUIER**, s. m., général d'armée et gouverneur des Turcs.

SERDEAU, s. m., officier qui recevait les plats que l'on desservait de la table royale. = Lieu où l'on portait la desserte et où mangeaient les gentilshommes servants. = Endroit où se faisait la revente de la desserte des tables.

SEREIN, s. m., vapeur froide et malsaine qui se fait sentir au coucher du soleil.

SEREIN, E, adj., qui est clair, doux et calme : *la lune était SEREINE et jouait sur les flots* (V. II.)

|| *Calme, compatissant, exempt de trouble : vites-vous changer son visage? Ses yeux furent-ils jamais moins SEREINS?* (Fléch.) || Poét., paisible, heureux : *tous les jours se levaient clairs et — pour eux* (Rac.) = Méd. : *goutte SEREINE,* privation de la vue causée par la paralysie du nerf optique.

SÉRÉNADÉ, s. f., concert que l'on donne le soir ou la nuit sous les fenêtres de quelqu'un : *je lui donnerais... des festins, des SÉRÉNADES* (Reg.) = Morceau de musique que l'on compose ou que l'on exécute pour une sérénade.

SÉRÉNISIME, adj., très-serein. = Titre qu'on donne à quelques princes.

SÉRÉNITÉ, s. f., état du temps, de l'air qui est serein : *mornes SÉRÉNITÉS des voûtes azurées* (V. H. t.) || État d'un esprit tranquille, d'une âme sans agitation : *le front de tous les dieux perd sa —* (Laprade). *Rien ne trouble la — de ses jours,* le bonheur dont il jouit. *Là fut le terme de la — de ma vie enfantine* (J.-J.) = Titre d'honneur qu'on donnait à quelques princes.

SÉREUX, EUSE, adj.; méd., aqueux, abondant en sérosité : *sang —, humeur SÉREUSE.*

SERF, VE, adj., astreint par la constitution politique à la culture d'une terre sans condition de redevance : *condition SERVE, Le colon — de la glèbe re-*

mue, toute l'année, des terres (Rayn.) = S., des *SERFS indigents* (Bér.) *L'affranchissement des* —.

SERFOUETTE, s. f., outil de fer à dents renversées, dont on se sert pour donner un léger labour aux plantes potagères.

SERFOUR, v. a., remuer légèrement la terre avec la serfouette.

SERFOUISSAGE, s. m., action de serfourir.

SERGE, s. f., étoffe légère de laine : *que d'une — homêe elle ait son vêtement* (Mol.)

SERGEANT, s. m., anc. officier de justice chargé des poursuites judiciaires (aujourd'hui huissier) : *je vais le front levé sans crainte du —* (Reg.) *Oui, vous êtes —, monsieur, et très—* (Rac.) = *de bataille*, officier général qui rangeait les troupes en bataille sous les ordres du général en chef : *il semble que ce soit un — de bataille* (La F.) = *Sous-officier* dans une compagnie d'infanterie. — *major*, premier sous-officier d'une compagnie, chargé de la comptabilité. — *d'armes*, officier qui servait autrefois dans les cérémonies, dans les tournois. = *SERGEANTS de ville*, agents de police chargés à Paris et dans plusieurs autres villes du maintien de l'ordre public. = *Mennis*, instrument de fer qui sert à tenir serrées les pièces de bois qu'on a collées et celles qu'on veut cheviller.

SERGEANTER, v. a., poursuivre par le moyen des sergents. || *Presser, importuner* pour obtenir quelque chose ; vieux et peu us.

SERGER ou **SERGIER**, s. m., ouvrier qui fabrique des serges.

SERGERIE, s. f., fabrique ou commerce de serge.

SÉRICOLE, adj. f., *industrie* —, qui a la soie pour objet.

SÉRICULTURE, s. f., culture des mûriers et éducation des vers à soie.

SÉRIE, s. f., suite, succession : *une — d'idées, de questions. Une — de sons* (Buff.) = *Se dit des différentes divisions dans lesquelles on classe des objets.* = *Math.*, suite de grandeurs qui croissent ou décroissent suivant une certaine loi.

SÉRIEUSEMENT, adv., d'une manière sérieuse : *répondre — à une lettre badine. Prendre une chose —, la prendre au sérieux* ; se formaliser d'une chose dite en badinant. = *Sans plaisanterie* : *je vous parle —.* = *Avec ardeur, tout de bon* : *travailler — à sa fortune. Je pensai donc — à exécuter mon projet* (Buff.)

SÉRIEUX, EUSE, adj., grave, opposé à gai : *air, visage —.* = *Grave, important* : *la nation française fait sérieusement les choses frivoles, et gaieusement les choses SÉRIEUSES* (Mont.) = *Qui peut avoir des suites fâcheuses* : *affaire SÉRIEUSE.* = *Vrai, sincère* : *ses protestations d'amitié sont —.* = *Qui n'est pas feint, simulé* : *contrat, traité —.* = **SÉRIEUX**, s. m., gravité dans l'air, dans les manières : *le caractère du Français demande du — dans le souverain* (La Br.) *Prendre une chose au —, la tenir pour vraie* ; se formaliser d'une chose qui a été dite en badinant. = *Genre qui exclut la plaisanterie, l'opposé du frivole.*

§ **SÉRIEUX, GRAVE.** On est *grave* par sagesse et maturité d'esprit ; on est *sérieux* par humeur et par tempérament. Avec du *sérieux* on est froid et sec ; avec de la *gravité* on est imposant. Le premier se dit mieux des choses ; le second, des personnes.

SERIN, E, s., petit oiseau de couleur jaune, originaire des îles Canaries, qui s'approprie facilement et qui chante : *la SERINE est d'un jaune plus pâle que le —* (Buff.)

SERINER, v. a., apprendre à chanter au serin au moyen de la serinette. = *Jouer un air avec la serinette.* || *Enseigner mécaniquement ; faire à quelqu'un sa leçon ; lui apprendre quelque chose à force de le lui répéter ; fam.*

SERINETTE, s. f., espèce de petit orgue renfermé dans une boîte et dont on se sert pour apprendre des airs aux serins.

SERINGAPATAM, vil. de l'Hindoustan anglais.

SERINGAT ou **SYRINGA**, s. m., arbrisseau de la famille des myrtes, dont les fleurs sont blanches et répandent une odeur très-forte.

SERINGUE, s. f., petite pompe portative qui sert à attirer et à repousser l'air et les liquides. = *Instrument dont on se sert pour donner ou pour prendre des lavements, des injections.*

SERINGUER, v. a., pousser un liquide avec une seringue. = — *une plaie*, y injecter une liqueur pour la nettoyer.

SERMENT, s. m., affirmation ou promesse faite en prenant Dieu à témoin : — *de fidélité. Ne fait-il des SERMENTS que pour les violer ?* (Rac.) || — *d'ivrogne*, sur lequel il ne faut pas compter. = **Jurement.**

§ **SERMENT, JUREMENT.** Le premier a quelque chose de plus solennel et se prend mieux en bonne part que le second. De plus, le *serment* a pour objet de confirmer la sincérité d'une promesse ; le *jurement*, de confirmer la vérité d'un témoignage.

SERMENTÉ, E, adj. V. **ASSERMENTÉ.**

SERMON, s. m., discours chrétien fait pour être prononcé en chaire : *peut-on si bien prêcher qu'il ne dorme au — ?* (Boil.) = *Remontrance ennuyeuse et importune* : *de quels beaux SERMONS on vous régallera !* (Mol.)

SERMONNAIRE, adj., qui a rapport aux sermons : *le genre —.* = S. m., auteur, recueil de sermons.

SERMONNER, v. a., faire des remontrances ennuyeuses : *il vient nous — avec des yeux farouches* (Mol.)

SERMONNEUR, EUSE, s., celui, celle qui sermonne : *la voix manquant à notre SERMONNEUSE* (La F.)

SÉROSITÉ, s. f., la partie la plus aqueuse des humeurs animales.

SERPE, s. f., instrument de fer tranchant et recourbé, pour émonder, tailler les arbres : *quittez-moi votre —* (La F.) || *Fam.* : *cela est fait à la —, grossièrement et sans soin.*

SERPENT, s. m., classe de reptiles venimeux dont le corps est allongé et se déroule en anneaux : *le — venimeux rampe dans les forêts* (Boil.) ; — *à sonnettes*, dont la queue est terminée par des anneaux mobiles et bruyants. || *Personne ingrate* : *réchauffer un — dans son sein* (J.-J.) || *Perfidie* : *les SERPENTS de l'envie. Les — de la calomnie* (Volt.) *Langue de —, personne méchante, médisante.* = *Instrument à vent*, à formes recourbées et qui donne les sons de basse. = *Celui qui joue du serpent.*

SERPENTAIRE, s. m., constellation boréale. = S. f., cactier à tiges rampantes.

SERPESTE, s. f., sorte de papier très-fin et transparent. = *Adj. m., papier —.*

SERPENTEAU, s. m., petit serpent nouvellement éclos. = *Fusée qui brûle dans l'air en décrivant des courbes lumineuses.*

SERPENTER, v. n., avoir un cours tortueux, une direction tortueuse : *des rivières SERPENTES dans la plaine* (Barth.) || *La flatterie SERPENTE autour des trônes* (Barth.)

SERPENTIN, s. m., pièce d'un mousquet à la-

quelle on attachait la mèche. = Tuyau d'un alambic plusieurs fois courbé sur lui-même, dans lequel se condense le produit de la distillation.

↳ **SERPENTINE**, adj.; peint. : *ligne* —, sinuense et ondoyante. = *Manég.* : *langue* —, celle du cheval, quand elle remue sans cesse.

↳ **SERPENTINE**, s. f., pierre fine tachetée comme la peau d'un serpent. = Plante rampante. = Sorte de tortue.

↳ **SERPETTE**, s. f., petite serpe.

↳ **SERPILLIÈRE**, s. f., toile grosse et claire qui sert à emballer des marchandises. = Morceau de grosse toile que certains marchands mettent devant eux en forme de tablier.

↳ **SERPOLET**, s. m., plante odoriférante, à fleurs labiées, qui vient dans les lieux extrêmement secs : *peu de jasmin d'Espagne et force* — (La F.)

↳ **SERRE**, s. f., lieu clos où l'on abrite les arbustes et les plantes pour les préserver du froid : — *chaude*, dans laquelle on fait du feu pour entretenir la température qui convient aux plantes des pays méridionaux. || *Fruit de — chaude*, talent précocé auquel on n'a pas laissé le temps de se développer naturellement; fam. = Pied des oiseaux de proie : *de nos aigles marins je redoute la* — (Florian). = Action de serrer, de presser les fruits dans un pressoir : *première, seconde* —.

↳ **SERRÉ**, E, adj., compact, pressé : *tissu* — || *Style* —, bref, concis. || *Avare* : *homme* —. = Saisi de douleur : *j'ai le cœur si* —, *que je ne puis parler* (Mol.) = Qui est à l'étroit : *être — dans son habit*. *Maître de l'univers, s'y trouver trop* — (Boil.) || *Avoir le ventre* —, ne pas aller facilement à la garde-robe. = Adv. : *jouer* —, ne point se hasarder, jouer avec une attention soutenue. || Agir avec beaucoup de prudence, de manière à ne pas donner prise sur soi.

↳ **SERRE-FILE**, s. m. V. FILE.

↳ **SERREMENT**, s. m., action par laquelle on serre, on presse : — *de main*. — *de cœur*, état où se trouve le cœur quand on est saisi de tristesse.

↳ **SERRE-PAPIERS**, s. m., cabinet où l'on serre des papiers. = Tablette divisée en plusieurs compartiments où l'on range des papiers. = Petit meuble qu'on pose sur des papiers pour les empêcher de se disperser au souffle du vent.

↳ **SERRER**, v. a., presser, étreindre : — *un nœud*. || — *les nœuds de l'amitié*, rendre l'amitié plus intime entre deux personnes. || — *le cœur*, attendrir, faire de la peine || — *quelqu'un de près*, le poursuivre vivement. = Joindre, mettre deux choses aussi près que possible l'une de l'autre : — *les dents*. — *les rangs*, les rapprocher. V. POUCE. || — *les voiles*, les plier. || — *son style*, écrire avec concision. — *la queue*, se sauver : *SERRANT la queue et portant bas l'oreille* (La F.) — *son jeu*, jouer avec la plus grande attention. — *la boîte*, presser vivement son ennemi. || Mar. : — *la terre*, la longer de très-près. = Mettre à couvert, en lieu sûr : — *des hardes, du papier, son argent, sa bourse*. *Laurant, SERREZ ma haine avec ma discipline* (Mol.) = Se —, v. pr., se mettre tout contre, se presser les uns contre les autres. = Se serrer la taille, se la rendre aussi mince que possible en la pressant tout autour avec une ceinture ou un corset.

↳ **SERRES** (Olivier de), savant agronome du xvi^e siècle, écrivit le *Théâtre de l'agriculture et ménage des champs*.

↳ **SERRE-TÊTE**, s. m., ruban ou coiffe qu'on se serre autour de la tête, pour la nuit.

↳ **SERRURE**, s. f., petite machine qui sert à ou-

vrir et à fermer une porte, un coffre, etc., au moyen d'une clef : *mettre la clef dans la* —.

↳ **SERRURERIE**, s. f., art, commerce du serrurier. = Ouvrage de serrurier.

↳ **SERRURIER**, s. m., ouvrier qui fait des serrures et des ouvrages de fer : un *affreux* —, *laborieux*. *Vulcain* (Boil.)

↳ **SERTIR**, v. a., enclâsser une pierre dans un chaton. = Entourer un objet quelconque d'un cercle de fer : — *des cartouches*.

↳ **SERTISSURE**, s. f., action de sertir.

↳ **SERTIUS**, chevalier romain, partisan de Marius, se rendit indépendant en Espagne, où il fonda une république militaire. Il fut assassiné la 8^e année de son commandement.

↳ **SÉRUM** (mot lat.), s. m., sérosité.

↳ **SERVAGE**, s. m., état de celui qui est serf. || Poét., esclavage de l'amour : *amoureux* —.

↳ **SERVAL**, s. m., quadrupède de la famille des chats, que l'on trouve au S.-O. de l'Afrique.

↳ **SERVANDONI**, architecte célèbre, né à Florence en 1695, mort en 1766, est l'auteur du portail de l'église St-Sulpice, à Paris.

↳ **SERVANT**, adj. m., qui sert : *gentilhomme* —, officier qui servait à table chez le roi. *Frère* —, frère convers, employé aux œuvres serviles d'un monastère. *Fief* —, qui relevait d'un fief dominant. = Dr. : *fonds* —, sur lequel est établi une servitude. = S. m. : — *à moi*, *loyaux SERVANTS du roi* (A. Thierry). = Artilleur qui se tient auprès d'une pièce de canon pour la servir.

↳ **SERVANTE**, s. f., femme ou fille gagée que l'on emploie aux travaux du ménage : *il n'y a point de serviteurs et de SERVANTES qui n'aient leurs défauts* (Mol.) || *La sottise, la calomnie, et la renommée, leur très-humble* —, *grossissent tout* (Volt.) = Terme de civilité dont les femmes se servent en écrivant. || Fam. : *je suis votre* —, je ne suis pas de votre avis. || Petite table qu'on dresse dans les repas pour y déposer différentes pièces de service.

↳ **SERVABLE**, adj., prompt et disposé à rendre service : *je viens me rendre — aux gens* (Mol.)

↳ **SERVABLE, OBLIGEANT, OFFICIEUX**. *Servable* est le plus familier des trois et ne se dit guère que des petites gens empressés à rendre de petits services. *Officieux* encheîr sur *obligeant* et marque plus d'empressement et d'affection.

↳ **SERVICE**, s. m., état, fonction d'un domestique : *être au* —, *se mettre en* —. = Manière dont un domestique sert : *il a le — agréable*. = Manière dont un maître se fait servir. || *Se consacrer au — de Dieu*, embrasser la profession ecclésiastique. = Fonction de ceux qui servent l'État dans un poste public : *dévoué au — du prince et de la patrie* (Fléch.) = Au pl., tout ce qu'on a fait pour l'État dans un emploi : *combien de SERVICES oubliés ou dissimulés* (Mass.) = Temps qu'on a servi : *je me suis acquis dans les armes l'honneur de six ans de —* (Mol.) = Abs., service militaire : *monter d'un grade dans le* — (Mass.) *Être de — à tel poste*, y être de garde. = Assistance, bon office : *faire valoir un — rendu* (Fléch.) *Rendre un mauvais* —, nuire. = Disposition : *je suis à votre* —, formule de civilité pour dire à quelqu'un qu'on est prêt à faire ce qui pourra lui être utile ou agréable. = Usage tiré de certains animaux, de certaines choses : *étouffe de bon* —. *Les jambes refusent leur* —, ne font leurs fonctions qu'avec peine. = Célébration solennelle de l'office divin. = Messe haute et prières qui se disent pour un mort. = Nombre de plats qu'on sert et qu'on enlève à la fois. = As-

sortiment de vaisselle ou de linge qui sert à table : — *de toile damassée*. = T. de jeu de paume, côté où est celui à qui l'on sert la balle ; action de la servir.

§ **SERVICE, BIENFAIT, GRÂCE**. Le premier s'applique aux actes d'un inférieur ; le second, à ceux d'un supérieur. Au *service* est due une récompense ; c'est de la reconnaissance que demande le *bienfait*. La *grâce* est un bienfait spontané, qui part du bon plaisir de celui qui l'accorde.

SERVIE, p. tributaire de la Turquie d'Europe.

SERVIETTE, s. f., pièce de linge carrée dont on se sert à table et pour la toilette : *deux marmitons crasseux revêtus de SERVIETTES* (Boil.) = Grand portefeuille en cuir, de l'usage des avocats.

SERVILE, adj., qui appartient à l'état de domestique, d'esclave : *emploi, travail, condition* —. || Bas, rampant, vil : *âme —, flatterie —*. *Sous la — loi de garder sa promesse* (Rac.) = Qui s'attache trop à l'imitation d'un modèle, à la lettre d'un original : *imitateur, traduction* —.

SERVELEMENT, adv., d'une manière servile.

SERVILISME, s. m., système de servilité, propension à obéir en esclave.

SERVILITÉ, s. f., esprit de servitude, bassesse d'âme. = Exactitude servile dans l'imitation d'un modèle, dans la traduction d'un auteur.

SERVIR, v. a., être à un maître comme son domestique : *nul ne peut — deux maîtres*. || — Dieu, lui rendre le culte qui lui est dû : *j'ai mon Dieu que je sers, vous servez le vôtre* (Rac.) = Rendre à quelqu'un les mêmes services qu'un domestique rendrait à son maître : — *sa mère malade*. = Rendre de bons offices : — *ses amis* (Fléch.) = Aider, assister : *il faut tâcher de — l'annour de Cléonte* (Mol.) — *la messe*, y remplir les fonctions de répondant. = Favoriser : *sa mémoire ne l'a pas servi*, il a manqué de mémoire. = Exécuter ce qui est nécessaire pour faire jouer une machine : — *le canon, une pompe*. || — *la table*, ou abs., —, mettre les mets sur la table. — *une rente*, la payer. = Fournir, procurer : *pour ces douceurs de charmes et d'attraits, je suis bien aise qu'on ne m'en serve point* (Mol.) = Être en esclavage chez quelqu'un : *elle sert sous un maître étranger* (Rac.) = V. n., être esclave. = Être engagé dans le service militaire. = A la paume, jeter la balle à celui contre qui l'on joue. = Tenir la place, faire l'office de : *grimper sur un boisseau qui sert de tribunal* (Florian). = Être utile, propre à : *tout ce qui servait à leurs plaisirs* (Boss.) *Que sert de se flatter?* (Rac.) *Tout cela n'a de rien servi* (Mol.) = Être mis en usage : *cet habit ne peut plus —*. = Se —, v. pr., employer, user de : *méthode dont on doit se —* (Cond.) = Mettre à profit : *se — d'un bon vent* (La Br.) = Faire pour soi ce qu'on pourrait faire faire par un domestique. = Prendre de ce qui est sur la table : *servez-vous*. V. USER.

SERVITEUR, s. m., domestique, celui qui est au service, aux gages d'autrui : *la doctrine des chrétiens seuls sait former des maîtres humbles*, des *SERVITEURS patients* (Mass.) || — *de Dieu*, homme d'une grande piété. — *de l'État*, celui qui à quelquelque emploi public. = Forme de civilité : *j'étais — de monsieur votre père* (Mol.) = *Votre —, votre très-humble et très-obéissant —*, formule de politesse qui se met à la fin des lettres. || *Je suis votre —, ou ellipt.* : *votre —, et même abs.* —, se dit quand on salue quelqu'un ; et ir., quand on refuse ce qu'il demande ou qu'on est d'un avis contraire.

SERVITUDE, s. f., état de celui qui est es-

clave : *la — frappe les hommes et la terre de stérilité* (Mably). = État de dépendance, d'infériorité : *les inférieurs se vengent de la — par la liberté des discours* (Mass.) = Assujettissement, contrainte : *il n'est pas d'état dans la société qui n'ait sa —* (Volt.) *La — des passions*. = Servilité : *leur prompte — a fatigué Tibère* (Rac.) = Dr., assujettissement imposé à un champ, à une maison, par lequel le propriétaire est obligé de souffrir certaines charges, comme l'écoulement des eaux, un passage, une vue, etc.

§ **SERVITUDE, ESCLAVAGE**. La *servitude* restreint notre liberté ; l'*esclavage* la détruit.

SER, adj. poss., plur. de son, sa. V. SON.

SÉSAME, s. m. ; bot., plante à fleurs blanches et ponctuées de pourpre dont la graine, un peu plus grosse que le millet, fournit de l'huile à brûler.

SÉSÉLI, s. m., plante de la famille des ombellifères, dont la graine entre dans la composition de la thériaque.

SÉSOSTRIS, le plus célèbre des rois de l'anc. Égypte, fit une expédition dans l'Asie qui dura 9 ans et en rapporta de grandes richesses. On le fait vivre 1500 ans av. J.-C.

SESQUALTÈRE, adj. ; math., se dit de deux quantités dont l'une contient l'autre une fois et demie. On dit aussi *rapport* —.

SESSILE, adj. ; bot., se dit des parties d'une plante qui sont sans support, sans pétiole, et comme attachées à la partie d'où elles naissent.

SESSION, s. f., temps pendant lequel un corps délibérant est assemblé : *l'ouverture, la clôture de la —*. = Séance d'un concile.

SESTERCE, s. m., monnaie d'argent qui faisait le quart d'un denier et valait deux as et demi.

SETIER, s. m., ancienne mesure de graines ou de liquides. || — *de terre*, autant de terre labourable qu'il en faut pour y semer un setier de blé.

SÉTON, s. m., petit cordon ou petite bandelette qu'on passe au travers des chairs, pour déterminer et entretenir un écoulement d'humeurs. = *Exutoire* entretenu au moyen d'un séton.

SEUL, s. m., pièce de bois ou de pierre qui est au bas de l'ouverture d'une porte et qui la traverse : *de la porte, ô Phaon, j'allais baiser le —* (Lamart.) || *Entrée, début : la mère restera toujours sur le — de sa cabane* (Chat.) || *A peine sur le — de la dévotion* (Boil.) *Le — de la vie*.

SEUL, E, adj., qui n'est point avec d'autres, qui est sans compagnie : *il vit tout —*. = À l'exclusion de tout autre : *les grands croient être SEULS parfaits* (La Br.) *On dirait qu'ils ont — l'oreille d'Apollon* (Boil.) = Qui n'est point aidé par d'autres : *il soutint lui — le poids d'une armée* (Fléch.) || *Prov.* : *cela va tout —, sans difficulté*. = Sans suite, sans accompagnement : *ce mot, employé —, a telle acception. Un malheur ne vient jamais —. Le mérite — a peine à faire son chemin*. = Unique : un — Dieu, un — roi. = Simple : à ce — *penser je sens que je m'égare* (Boil.) = S. m. : *gouvernement d'un —, monarchie absolue*. = SEUL à SEUL, loc. adv., en tête à tête, à une entrevue où l'on n'est que deux, face à face : *eh bien! nous nous verrons SEUL à SEUL chez Barbin* (Mol.)

§ **SEUL, UNIQUE**. Ce qui est seul est sans compagnon ; ce qui est unique est sans pair.

SEULEMENT, adv., rien de plus, pas davantage : *quatre mots —* (Mass.) = Uniquement : *suis-je leur empereur — pour leur plaire?* (Rac.) = Même : *cet homme que l'on disait mort n'a pas — été malade* (Ac.) = Au moins : *semblait-il — qu'il eut part à*

mes larmes? (Rac.) = Ne..., que : *le courrier est arrivé — aujourd'hui.* = NON-SEULEMENT, loc. adv., ordinairement suivie de *mais*, *mais encore*, *mais aussi* : *non — on obéit à un sage roi, mais on aime à lui obéir* (Fén.) *Non — on s'estime avant tout, mais on estime encore toutes les choses qu'on aime* (Vauv.)

SEULET, TE, adj., n'est us. que dans le style de la poésie pastorale, et surtout au f. : *j'étais SEULETTE à la maison* (La F.)

SÈVE, s. f., humeur nutritive qui se répand et circule dans toutes les parties des végétaux = Certaine saveur qui rend le vin agréable : *un vin à — velouté* (Mol.) || Vigueur, verve : *il y a de la — dans cet ouvrage. Le feu de la jeunesse est la — de l'âge mûr* (Buff.)

SEVER (Saint-), s.-préf. du départ. des Landes.

SÈVÈRE, adj., rigide, qui exige une extrême régularité, qui pardonne difficilement : *maître dur et —* (Mass.) = En parl. des choses, rigoureux, cruel : *des fatalités SÈVÈRES* (Mol.) *Les plus — jugements* (Fléch.) = Austère, fort régulier, qui ne se laisse pas séduire : *brûler constamment pour des beautés —* (Mol.) = Qui marque de la sévérité : *un front toujours —* (Volt.) = Ennuyé, soucieux : *d'où vous vient aujourd'hui cet air sombre et — ?* (Boil.) = Se dit de ce qui est noble et régulier, sans ornements, sans recherche : *un style — ; composition —. Beauté —.* = S. m. : *passer du grave au doux, du plaisant au —* (Boil.)

§ **SÈVÈRE, AUSTÈRE**. L'homme *austère* n'a pour lui-même aucune molle complaisance; l'homme *sévère* juge avec rigueur ses propres défauts ou ceux des autres. Dans les beaux-arts, ce qui est *austère* n'a rien de gracieux; ce qui est *sévère*, rien de trop orné.

SÈVÈREMENT, adv., avec sévérité : *on voyait plusieurs de ces rois — punis* (Fén.) = Avec beaucoup de soin : *cela est écrit —* (Ac.)

SÈVÉRITÉ, s. f., qualité de ce qui est sévère : *la — de ses mœurs, de son caractère.* = Grande régularité : *la — des traits.*

SÈVICÉS, s. m. pl., mauvais traitements d'un mari envers sa femme, d'un père ou d'une mère envers leurs enfants, d'un maître envers ses serviteurs, et qui vont jusqu'aux coups.

SÈVIGNÉ (marquise de), née en 1626, morte en 1696. Ses *Lettres* l'ont placée au premier rang parmi les grands écrivains du xvii^e siècle.

SÈVILLE, grande et belle vil. d'Espagne, jadis cap. de l'Andalousie, première ville du roy. après Madrid.

SÈVRES, nom donné à deux riv. de France. = Départ. des Deux-Sèvres. = **SÈVRES** (Seine-et-Oise), vge célèbre par sa manufacture de porcelaine, la plus belle de l'Europe.

SÈVIR, v. n., agir avec rigueur : — *contre un coupable.* = En parl. des choses : *il faut — contre cet abus.* = Maltraiter, user de violence.

SÈVRAGE, s. m., action de sevrer un enfant. = Temps nécessaire pour le sevrer.

SEVRER, v. a., retrancher à un enfant le lait de sa nourrice, et le faire passer à une nourriture plus solide. Il se dit aussi des animaux domestiques : — *un veau.* || Priver, frustrer : *on l'a SEVRÉ des avantages que cette place lui procurait* (Ac.) = Se —, v. pr., se priver, s'abstenir : *se — de tous les plaisirs.* V. PRIVER.

SEVRÉUSE, s. f., femme qui prend les enfants en sevrage.

SEXAGÉNAIRE, adj., qui a soixante ans. = S. : *un, une —.*

SEXAGÉSIMAL, E, adj., se dit des fractions qui

ont soixante pour dénominateur. *Division SEXAGÉSIMALÉ*, division du cercle en 360 degrés.

SEXAGÈSIME, s. f., dimanche qui précède de quinze jours le premier dimanche de carême.

SEX-DIGITAL, E, adj., se dit d'une main ou d'un pied qui a six doigts.

SEXE, s. m., différence constitutive du mâle et de la femelle, dans l'espèce humaine, dans les animaux et les plantes. = Collect., les hommes ou les femmes : *mon cœur est faible, ô ciel, et mon SEXE est timide* (Lamart.) = *Le beau —, ou abs. le —, les femmes : elle était au-dessus de son — et de ses malheurs* (Volt.)

SEXANT, s. m.; astr., instrument qui contient la sixième partie d'un cercle ou soixante degrés.

SEXTÉ, s. f., une des heures canoniales qui devaient se dire à la sixième heure du jour.

SEXTÉ, s. m., sixième livre des décrétales, rédigé par ordre de Boniface VIII.

SEXTIDI, s. m., sixième jour de la décade républicaine.

SEXTIL, E, adj.; astr., se dit de deux planètes éloignées l'une de l'autre de soixante degrés.

SEXTULE, s. m., poids de quatre scrupules.

SEXTUOR, s. m.; mus., morceau, composition pour six voix ou pour six instruments.

SEXTUPLE, adj., qui vaut six fois autant. = S. m., nombre sextuple.

SEXTUPLER, v. a., rendre six fois plus grand, multiplier un nombre par six.

SEXUEL, LE, adj., qui caractérise le sexe. = Qui tient au sexe.

SEYMOUR, famille anglaise dont la célébrité date du règne de Henri VIII.

SFORCE ou **SFORZA**, famille italienne qui posséda quelque temps le Milanais au xv^e siècle.

SHARO, s. m., bonnet à l'usage des hussards et de la plupart des corps d'infanterie.

SHAKSPEARE ou **SHAKESPEARE**, le plus grand génie dramatique anglais, né à Stratford en 1564.

SHANG-KAI, vil. de Chine. Port important à l'embouchure du fleuve Bleu. Il est ouvert au commerce européen.

SHÉRIDAN, auteur dramatique anglais et homme d'État, né à Dublin en 1751, mort en 1816.

SHÉRIF, s. m., officier municipal en Angleterre, chargé de différentes fonctions de police et de justice.

SHETLAND, groupe d'îles appartenant à l'Écosse, situé entre ce pays et la Norvège.

SHREWSBURY, vil. et comté de l'Angleterre.

SI, conj., en cas que, pourvu que, supposé que : — *vous voulez être heureux, aimez la vertu* (Ac.) = Il est quelquefois explétif, il marque l'opposition, l'affirmation : *je gage que —, je gage que non.* = Il marque le doute : *je ne sais s'il viendra.* = Combien : *vous savez — je vous aime.* = Fam., et et, et cependant : *j'ai la tête plus grosse que le poing et — elle n'est pas enflée* (Mol.); vieux. = — *ce n'est, excepté; sinon : — ce n'est toi, c'est donc ton frère?* (La F.) = S. m. : *il n'y a ni —, ni mais qui tiennent* (Did.)

SI, adv., autant, tant. Il marque l'extension : *il n'est, je le vois bien, — poltron sur la terre, qui ne puisse trouver un plus poltron que soi* (La F.) = Il indique aussi la comparaison : *rien ne s'abaisse — bas que l'orgueil qui veut s'élever* (Séguir.) = Quelque : — *riche que vous soyez, il y en a de plus riches que vous.* = — *bien que*, loc. adv., tellement que, de sorte que : *la nuit nous surprit en chemin, — bien que nous nous égarâmes* (Ac.)

SI, s. m.; mus., septième note de la gamme.

SIALAGOGUE, adj.; méd., qui excite la sécrétion de la salive : *médicament* —. = S. m. : *employer des SIALAGOGUES*.

SIAM, roy. de l'Indo-Chine, au delà du Gange.

SIAM, s. m., espèce de jeu de quilles.

SIAMOISE, s. f., étoffe de coton commune, imitée de celles qu'on fabrique à Siam.

SIBÉRIE, partie de l'empire de Russie, comprenant le N. du continent asiatique.

SIBYLLE, s. f., se dit des femmes auxquelles on attribuait chez les anciens la connaissance de l'avenir et le don de prédire : *la — de Cumès*. || Fam. : *vieille —*, femme âgée qui a des prétentions à l'esprit ou qui est méchante : — *étique* (Boil.)

SIBYLLIN, E, adj., qui appartient à une sibylle : *oracle — Livres SIBYLLINS*.

SICAIRE, s. m., assassin gagé.

SICARD (l'abbé), célèbre instituteur des sourds-muets, né en 1742, mort en 1822.

SICCATIF, **IVE**, adj., qui a la propriété de faire sécher les couleurs : *huile, substance SICCATIVE*. = S. m. : *des SICCATIFS*.

SICCITÉ, s. f., état, qualité de ce qui est sec.

SICILE, la plus grande île de la Méditerranée, située à la pointe méridionale de l'Italie, dont elle est séparée par le détroit de Messine. = **SICILIEN**, **NE**, adj., qui appartient à la Sicile. = S., habitant de la Sicile. = **SICILIENNE**, s. f., dause dont la mesure est d'un mouvement beaucoup plus lent que celui de la gigue.

SICILIQUE, s. m., poids de droguiste qui pèse un sextule et deux scrupules. = Monnaie qui valait le vingtième d'un denier d'argent.

SICLE, s. m., poids et monnaie des Juifs.

SIDÉRAL, E, adj., qui a rapport aux astres : *révolution SIDÉRALE*, accomplie par une étoile. || *Jour —*, temps de révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par son mouvement annuel.

SIDÉRIQUE, adj., qui contient du fer.

SIÈCLE, s. m., adj., espace de cent années : *le — présent. Le — dernier. Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera dans tous les SIÈCLES* (Mass.) *Les — à venir, l'avenir, la postérité*. = Époque où florissait un grand homme : *le — de Louis XIV*. = Grand espace de temps indéterminé : *chaque — a ses vices dominants* (Volt.) = Se dit en parl. de l'état des mœurs ou des hommes dans le temps dont on parle : *ramener au vrai tout un — enhardi* (Mass.) = Le temps, les hommes de l'époque : *il y a des gens qui ne sont ni de leur — ni de leur pays* (Volt.) = Par exagér., très-long espace de temps : *la douleur est un — et la mort un moment* (Cresset). *Dans tous les siècles des —*, éternellement. = Les quatre âges du monde, au dire des poètes : *le — d'or, d'argent, d'airain, de fer*.

SIÈGE, s. m., meuble fait pour s'asseoir : *donner, prendre un —. Des SIÈGES pour tous* (Mol.) Par anal., — *de gazon, de jonc. Sur ce — de mousse où je vous ai vue quelquefois couchée* (Sév.) — *d'un cocher*, coussin élevé sur lequel le cocher est assis.

|| — *d'une selle*, partie sur laquelle le cavalier s'assied. = Place où le juge est assis pour rendre la justice. = Lieu où l'on rendait la justice dans les juridictions subalternes. = Corps et juridiction des juges. = Évêché et sa juridiction. = Administration du saint-siège. = Ville capitale de certains empires. = Centre du gouvernement, administration. = Domicile légal : *le — de cette société est à Paris, place Vendôme*. || Lieu où certaines choses se trouvent principalement : *le trône est le — des noirs soucis* (Mass.) = Établissement, opération d'une ar-

mée pour attaquer, prendre une place : *le roi affronta plus d'une fois la mort à ce —* (Volt.) || Fam. : *lever le —*, se retirer d'une compagnie.

SIÉGER, v. n., tenir le siège épiscopal ou pontifical. = En parl. des juges, des tribunaux, du gouvernement, d'une administration, d'une assemblée : *non loin SIÉGEAT ce chancelier fidèle* (Millev.) || Être établi, en parl. de certaines choses : *c'est là que SIÉGE le mal*.

SIEN, **NE** (**LE**, **LA**), pro. poss. de la 3^e pers. sing. : *la guerre à ses héros, la science à aussi les SIENS. N'êtes-vous pas, seigneur, votre maître et le — ?* (Rac.) = Adj., un — *ami*, un de ses amis. *Dieu prodigue ses biens à ceux qui font vœu d'être SIENS* (La F.) = Subst. : le —, son bien. : *chacun le —*. || *Mettre du — dans une chose*, y contribuer de son travail, de sa peine; || ajouter des faits imaginaires. = Au pl., tous ceux qui sont en relation avec celui dont on parle, à quelque titre que ce soit : *ce livre qu'Ilonnère et les SIENS ont chanté* (La F.) *On n'est jamais trahi que par les —*, c'est-à-dire par ceux à qui on se confie le plus. *Dieu protège, éprouve les —*, ceux qui croient le plus en lui. || Fam. : *faire des SIENNES*, des fredaines.

SIENNE, grande et célèbre vil. d'Italie qui donne son nom à la p. dont elle est le ch.-l. = *Terre de —*, ocre d'un jaune doré qu'on tire de Sienné.

SIERRA (mot espag.), montagne ou chaîne de montagnes, s'applique à plusieurs lieux qui ne sont pas montagneux. = — *Leone*, nom donné à la partie septentrionale de la côte de Guinée.

SIESTE, s. f., sommeil après le dîner, pendant la chaleur du jour.

SIEUR (est d'une syllabe), s. m., espèce de titre d'honneur. = Titre donné dans une lettre par un supérieur à un inférieur; employé dans les plaidoyers, dans les actes publics, etc. = Mot employé par familiarité ou par mépris : un — *Jean*.

SIÈVÈS, envoyé aux états généraux de 1789 par le tiers état de Paris, proposa de sommer les deux classes privilégiées de se réunir à la chambre du tiers, et, sur leur refus, de se former en assemblée nationale. C'est à lui qu'on doit en partie l'organisation judiciaire de la France.

SIFFLABLE, adj., qui mérite d'être sifflé.

SIFFLANT, E, a. j., qui produit un sifflement ou qui est accompagné d'un sifflement : *respiration SIFFLANTE*. = Gramin. : *lettres SIFFLANTES. Phrase SIFFLANTE*, où il y a beaucoup de s.

SIFFLÉMENT, s. m., bruit fait en sifflant. = Bruit qu'on fait en respirant avec peine. = Bruit aigu du vent, d'une flèche, d'une pierre lancée avec force : *et du vent dans les mâts les tristes SIFFLÉMENTS* (Lamart.) || Marque d'improbation : *qui du fade Boyer ou du sec La Chapelle excita plus de SIFFLÉMENTS ?* (Boil.)

SIFFLER, v. n., former un son aigu soit en serrant les lèvres, soit en se servant d'un sifflet : *les voleurs SIFFLENT pour s'avertir* (Ac.) = Se dit du son aigu que font entendre certains animaux, et du bruit aigu que fait le vent, une flèche, une balle de fusil, tout objet lancé avec force : *le trait part, SIFFLE, vole et s'arrête en tremblant* (Del.) *Des tubes enflammés la foudre avec effort sort et frappe en SIFFLANT comme un souffle de mort* (Lamart.) *Pour qui sont ces serpents qui SIFFLENT sur vos têtes ?* (Rac.) = V. a., moduler en sifflant : — un air. || — un oiseau, lui apprendre à siffler des airs. = Témoigner son blâme à coups de sifflet ou par tout autre bruit : *un benêt dont partout on SIFFLE les écrits* (Mol.) || Fam., désapprouver avec dérision : *l'igno-*

rance SIFFLE et le goût applaudit (Étienne). || Fam., — un verre de vin, l'avaler tout d'un trait.

SIFFLET, s. m., petit instrument avec lequel on siffle : — de bois, d'argent. — de machiniste. = Improbation manifestée par des coups de sifflet ou par quelque autre marque de mépris : *Prædon opprimé des — du parterre* (Boil.) || Pop., conduit par lequel on respire : *je n'en puis plus; vous serrez le —* (Reg.) *Couper à quelqu'un le —*, le mettre hors d'état de répondre; fam.

SIFFLEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui siffle : *mettre les SIFFLEURS à la porte.* = Adj. : *oiseau —*. = Cheval qui fait entendre en respirant une espèce de sifflement.

SIFFLOTER, v. n., siffler souvent. = V. a., — un air, le siffler négligemment.

SIGILLÉ, **E**, adj., qui est marqué d'un sceau : *lettres SIGILLÉES.* Terre SIGILLÉE, terre glaise des îles de l'Archipel, expédiée en petits gâteaux, marqués d'un sceau.

SIGISBÉE, s. m., homme qui fréquente une maison et qui rend des soins assidus à la maîtresse.

SIGMOÏDE, adj., qui a la forme de la lettre grecque appelée *sigma* (Σ).

SIGNAL, s. m., signe convenu pour servir d'avertissement : *la trompette a jeté le — des alarmes* (Lamart.) *Tout est prêt au premier —* (Boss.) || *Donner le —*, être le premier à faire quelque chose. || Ce qui annonce ou provoque une chose : *un murmure profond donne le — de la guerre* (Marm.) = Mar., moyen de communication : **SIGNAUX** de jour, de nuit.

SIGNALÉ, **E**, adj., indiqué : *vaisseau — à l'horizon.* || Remarquable, insigne : *service —*.

SIGNALEMENT, s. m., description de l'extérieur d'une personne qu'on veut faire reconnaître.

SIGNALER, v. a., donner le signalement d'une personne; ce sens a vieilli. || Appeler, attirer l'attention de quelqu'un sur une personne ou sur une chose : — un fait à l'autorité. || Rendre remarquable : *tu SIGNALES pour moi ton zèle et ton courage* (C. Del.) = Mar., donner avis par des signaux : *ces fanaux qui SIGNALENT de loin les bancs et les rochers* (M.-J. Ch.) = Se —, v. pr., se distinguer : *votre bras au combat s'est longtemps SIGNALÉ* (V. H.) Se — par ses cruautés.

SIGNATAIRE, s., celui, celle qui a signé : les **SIGNATAIRES** d'une pétition, d'une protestation.

SIGNATURE, s. f., nom d'une personne écrit de sa main au bas d'un acte, d'un titre : *reconnaître, contrefaire une —*. = Action de signer. = Impr., lettre ou chiffre au bas d'une feuille imprimée pour indiquer le rang qu'elle doit occuper.

SIGNE, s. m., indice, marque : *l'homme rend par un — extérieure ce qui se passe au dedans de lui* (Buff.) || *Ne donner aucun — de vie*, se dit d'un homme qui, absent, ne donne aucune nouvelle de lui-même ou qui a cessé de vivre. *Chercher sur ce qu'on aime comme un — de vie*, un — de douleur (Mass.) = Ce qui sert à représenter : *l'argent est le — des valeurs, des marchandises* (Mont.) = Marque ou tache naturelle sur la peau : *voilà bien, entre vos deux yeux, un — de longue vie* (Mol.) = Miracles : les **SIGNES** éclatants qui accompagnèrent la naissance de Jésus-Christ (Mass.) = Démonstration extérieure pour faire connaître ce qu'on pense, ce qu'on veut : *les muets parlent par SIGNES.* — de la croix, action que les catholiques font en portant la main droite du front à l'estomac, puis de l'épaule gauche à l'épaule

droite, en forme de croix. = Math., chacun des caractères qu'on met au-devant des quantités algébriques. = Astr., constellation ; douzième partie de l'écliptique. = Phénomène naturel ou surnaturel qui a comme un langage : *tu comprends chacun de ces SIGNES profonds, bruit, couleur ou parfum* (Laprade).

SIGNER, v. a., mettre sa signature sur une lettre, sur un acte, etc., pour le rendre valable : — un contrat. || Abs., — à un contrat, y mettre sa signature comme témoin ou par honneur. || *Je le SIGNERAI de mon sang*, se dit pour attester énergiquement la vérité de ce qu'on dit : *les martyrs ont SIGNÉ leur confession de leur sang.* = Se —, v. pr., faire le signe de la croix : *il crut voir le diable et se SIGNA.*

SIGNET, s. m., petit signe ; petits rubans ou filets liés ensemble et tenant à un bouton qu'on met au haut d'un missel pour marquer les endroits qu'on veut retrouver. = Par anal., petit ruban que les relieurs attachent au haut des livres, et qui sert à marquer les pages.

SIGNIFIANT, **E**, adj., qui signifie, qui dit beaucoup : *les sacrements sont les signes SIGNIFIANTS et effectifs de la grâce.* = Fam. : *cela est —*.

SIGNIFICATIF, **IVE**, adj., qui exprime bien la volonté, la pensée : *un geste, un ton —*. = Qui contient un grand sens : *ce mot est fort —*.

SIGNIFICATION, s. f., ce que signifie une chose, sens d'une expression : — d'un symbole, d'un tableau. *Les lois, dans la — la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses* (Mont.) = Dr., notification par huissier d'un acte, d'un arrêt : *la — d'un jugement.*

SIGNIFIER, v. a., marquer, exprimer quelque chose : *tous ces murmures ne SIGNIFIENT rien de bon* (Ac.) || *Cela ne SIGNIFIE rien*, se dit des paroles dont on ne peut rien conclure : *toutes leurs paroles ne SIGNIFIENT rien pour moi* (J.-J.) = Gramm., exprimer ce qu'on entend par un mot, une phrase. = Abs., avoir un sens : *la plupart du temps les paroles ne SIGNIFIENT rien par elles-mêmes, mais par le ton dont on les dit.* = Notifier, faire connaître par un acte formel : *l'arrêt lui a été SIGNIFIÉ. Je vous viens — l'exploit de certaine ordonnance* (Mol.) V. NOTIFIER.

SIL, s. m., terre minérale dont les anciens faisaient des poteries rouges ou jaunes. = Espèce d'ocre plus belle que l'ocre commune.

SILENCE, s. m., état d'une personne qui se tait, qui s'abstient de parler : *rompez ce — obstiné* (Rac.) *On observait à la table de Charles XII un — profond* (Volt.) = État des choses inanimées, ou des animaux privés de la parole : *les astres roulent en — sans savoir les routes des cieux* (Lamart.) = Par anal. Il se dit du langage écrit : *j'ai demeuré pour toi dans un humble —* (Boil.) = Ellipt. : *silence!* faites, faisons silence : *son cerceuil est fermé; Dieu l'a jugé!* — (Lamart.) || *Le — de la loi*, se dit en parl. d'un cas que la loi n'a pas prévu. || *Passer une chose sous —*, n'en point parler. || *Le — des passions*, le temps où elles laissent l'âme libre et calme. || Calme, absence de bruit : *j'ai besoin du — et de l'ombre d.'s bois* (Boil.) = Dans le —, en secret : *cet amour s'est accru dans le —* (Rac.) || Oubli : *leurs actions vont se perdre dans un — éternel* (Mass.) = Mus., pause, suspension de la valeur d'une note : les **SILENCES**, dans tous les genres de mélodies, concourent puissamment aux grands effets (Buff.)

SILENCIEUSEMENT, adv., d'une manière silencieuse, sans faire de bruit : *passer —*.

SILENCIEUX, EUSE, adj., qui ne parle guère, qui garde le silence : *homme fort* —. = Où l'on n'entend pas de bruit : *retraite SILENCIEUSE*.

§ **SILENCIEUX, TACITURNE**. Le *silencieux* n'aime pas à parler ; le *taciturne* y répugne.

SILÈNE, demi-dieu, fils de Pan et d'une nymphe. = Nom d'un papillon de la division des satyres.

SILÉSIE, anc. duché d'Allemagne qui se divise aujourd'hui en Silésie autrichienne et en Silésie prussienne.

SILEX, s. m., caillou ; pierre à fusil.

SILHOUETTE, s. f., dessin qui représente un profil tracé autour de l'ombre d'un visage.

SILICE, s. f., terre, substance siliceuse.

SILICEUX, EUSE, adj., qui est de la nature du silice ou caillou.

SILICIUM, s. m. ; chim., métal que l'on regarde comme la base de la silice.

SILICULE, s. f. ; bot., silique qui n'est pas plus longue que large.

SILICULEUX, EUSE, adj., dont le fruit est une silicule. = S. f. : les *SILICULEUSES*.

SILIQUE, s. f., sorte de péricarpe sec et allongé.

SILIQUEUX, EUSE, adj., se dit des plantes dont le fruit est une silique. = S. f., *une SILIQUEUSE*.

SILLAGE (*Il m.*), s. m., mar., espace que parcourt un bâtiment lorsqu'il navigue. *Mesurer le* — *d'un bâtiment*, la vitesse de sa marche. *Doubler le* — *d'un navire*, aller une fois plus vite que lui. = Trace que le bâtiment laisse après lui.

SILLE (pron. *sile*), s. m., poème mordant et satirique des Grecs.

SILLER (*Il m.*), v. n. ; mar., en parl. d'un bâtiment, fendre les flots en naviguant.

SILLET (*Il m.*), s. m., petit morceau d'ivoire appliqué au haut du manche d'un instrument et sur lequel portent les cordes.

SILLON (*Il m.*), s. m., longue trace que le soc de la charrue fait dans la terre qu'on laboure : *partout la charrue avait laissé de creux* — (Fén.) *Le labourer... à côté du — creuse un autre* — (Lamart.) || Abs., les campagnes, les champs. || Traces que certaines choses laissent en passant : *la proue en fuyant laisse au loin son* — (Dest.) || *Creuser son* —, travailler péniblement. = Au pl., rides du front. = Hist. nat., raie, strie profonde. = Anat., fente ou rainure creusée à la surface de certains os ou organes. = Rides qu'on trouve au palais des chevaux.

SILLONNE, E, adj., couvert de sillons. = Marqué de stries profondes, de fentes, de raies creuses. = Bot., creusé en gouttière.

SILLONNER, v. a., faire des sillons : — *un champ*. || Naviguer : — *les mers*. || Laisser des traces sur son passage : *des traits enflammés ont sillonné la nue* (St-Lamb.) || En parl. des rides : *attends que les rides de l'âge mûrissent ta raison*, *SILLONNENT ton visage* (Volt.)

SILLO, s. m., fosse pratiquée dans la terre pour y conserver du blé, des grains.

SILURE, s. m., poisson connu sous le nom de *baleine des rivières et des lacs*.

SILVES, s. f. pl., recueil de poésies latines détachées : *les* — *de Stace*.

SILVESTRE, nom qu'ont porté deux papes et un antipape. = **SILVESTRE II**, connu d'abord sous le nom de *Gerbert*, naquit à Aurillac, vers 930, et fut le premier français qui monta sur le siège pontifical.

SIMAGRÉE, s. f., faux semblant. || Au pl., façons affectées, minauderies : *et qui n'adore point de vaines SIMAGRÉES* (Mol.)

SIMANCAS, vil. d'Espagne, dans la p. de Valladolid, renferme de précieuses archives.

SIMARRE, s. f., habillement long et traînant, = Espèce de vêtement ou de soutane que certains magistrats ou professeurs portent sous leur robe.

SIMBLEAU, s. m. ; archit., cordeau qui sert à tracer des arcs de cercle d'une étendue plus grande que celle des plus grands compas.

SIMILAIRE, adj., de même nature : *parties SIMILAIRES*. = Arith. : *nombre* —, proportionnel. = Opt. : *lumière* —, dont les rayons sont également réfrangibles. = Comm., *produits* —, de même espèce.

SIMILITUDE, s. f., ressemblance. = Figure de rhétorique par laquelle on montre le rapport qu'ont entre elles deux choses de nature différente. = Géom., relation que deux choses semblables ont entre elles : *la* — *des triangles*.

SIMILOR, s. m., alliage de cuivre et de zinc qui a l'aspect de l'or.

SIMONIAQUE, adj., où il entre, où il y a de la simonie. = Qui se rend coupable de simonie. = S. m., *c'est un* —.

SIMONIDE, de Céos, poète lyrique grec du v^e siècle av. J.-C., composa des élégies pleines d'élegance et de douceur dont il ne reste plus que des fragments.

SIMONIE, s. f., crime que commettent ceux qui trafiquent des choses sacrées.

SIMOUN, s. m., vent brûlant, qui souffle du midi au nord de l'Afrique.

SIMPLE, adj., qui n'est point composé : *Dieu, l'âme sont des êtres SIMPLES*. = Bot. : *tige* —, qui n'est pas ramifiée. *Fleur* —, celle dont la corolle n'a pas de doubles pétales. = Seul, unique : — *parole*. = Celui qui n'a point de grade : — *soldat*. || — *particulier*, qui n'a point de fonctions publiques. = Qui n'est pas compliqué, facile à employer ou à comprendre : *le sujet de cette comédie est* —. = Qui exige peu de soins : *les pures lois de la* — *équité* (Boil.) = Sans ornement, sans faste : *que le début soit* — *et n'ait rien d'affecté* (Id.) = Sans condition : *donation pure et* —. = Sans affectation : *l'Évangile au chrétien ne dit en aucun lieu : sois dévot ; elle dit : sois doux*, —, *équitable* (Boil.) = Sans déguisement, sans malice : *Géronte, quoique* —, *est homme de bon sens* (Dest.) = Niais, facile à tromper : *je ne suis pas assez* — *pour te croire*. = Gramm. : *temps* —, qui se conjugue sans auxiliaire. = S. m., homme, esprit simple : *heureux les SIMPLES*. = Ce qui n'est pas composé : *un commencement en tout genre par le* — (Volt.) = Rhét., un des trois genres d'éloquence : *le* —, *le tempéré et le sublime*. = Mus., air, chant tout uni. = Herbe, plante médicinale : *il connaît les vertus et les propriétés de tous les* — *de ces prés* (La F.) V. **NATUREL**.

§ **SIMPLE, NAÏF, INGÉNU, CANDIDE, INXO-CENT**. Le premier est un peu vague et précède ordinairement le second. L'homme *naïf* a une simplicité d'enfant ; l'homme *ingénu* répond avec noblesse et sincérité. *Candidé* dit plus qu'*innocent* et en est comme le superlatif.

SIMPLEMENT, adv., d'une manière simple, sans façons : *agir* —. = Seulement : *il faut* — *s'entendre*. || *Purement et* —, sans réserve, sans condition, = Sans complication ; sans finesse, naïvement.

SIMPLESSE, s. f., ingénuité naturelle avec un mélange de douceur et d'aménité : — *est un mot charmant et nécessaire* (Nodier). V. **SIMPLICITÉ**.

SIMPLICITÉ, s. f., qualité de ce qui est simple : — *d'esprit* (J.-J.) = Candeur, ingénuité, modestie : *il conserva jusqu'à une extrême vieillesse l'heureuse* — *des enfants* (Fléch.) *La* — *est la droiture d'une*

âme qui s'interdit tout retour sur elle-même et sur ses actions (Fén.) = Eloignement du faste, de la recherche. = Naïveté, crédulité. = Niaiserie.

§ **SIMPLICITÉ, SIMPLESSE.** La simplicité, toute franche, montre le caractère à découvert. La simplessse, toute cordiale, fait qu'on s'abandonne sans réserve.

§ **SIMPLIFIABLE, adj.**, qu'on peut simplifier.

SIMPLIFICATION, s. f., action de simplifier; état de ce qui est simplifié.

SIMPLIFIER, v. a., rendre simple. = Se —, v. pr., devenir simple; cesser d'être composé, compliqué: *les calculs se simplifient par l'algèbre.*

SIMPLOX, nom d'une montagne des Alpes lépontiennes, en Suisse, sur la frontière du Valais et du Piémont.

SIMULACRE, s. m., image, statue, représentation des idoles: *adorer des simulacres* (Ac.) = Spectre, fantôme: *les rêves nous représentent toutes sortes de —* (Roub.) = Vaine apparence: *dans les derniers règnes des Mérovingiens il n'y avait qu'un — de puissance royale* (Ac.)

§ **SIMULACRE, FANTÔME, SPECTRE.** Le simulacre est l'image, la représentation d'une chose réelle; le fantôme est quelque chose de purement fantastique; le spectre est une apparition qui implique une idée de terreur.

SIMULATION, s. f., déguisement; fiction.

SIMULER, v. a., feindre, donner à une chose qui n'est pas l'apparence de la réalité: — *un combat. — la paix.* Dans son flegme simulé je découvre sa colère (J.-J.) V. FEINDRE.

SIMULTANÉ, E, adj., qui se fait en même temps: *l'émotion simultanée du public assemblé* (Marm.) *Mode, enseignement —*, se dit d'un mode d'enseignement d'après lequel le professeur s'adresse constamment à tous les élèves d'une classe.

SIMULTANÉITÉ, s. f., accomplissement, existence de plusieurs choses, de plusieurs actes dans le même instant: *la — de ces deux actions.*

SIMULTANÉMENT, adv., d'une manière simultanée: *coups de fusil qui partent —.*

SINA, nom du désert où les Hébreux se nourrissent de la manne céleste.

SINA ou SINAI, montagne du désert de Sina, où Dieu apparut à Moïse et lui dicta ses lois.

SINAPIS, s. m., nom qui sert à désigner toutes les plantes du genre moutarde.

SINAPISATION, s. f., méd., action de sinapiser. = Action de la moutarde employée comme médicament extérieur.

SINAPISER, v. a.; méd., mettre des sinapismes. = Saupoudrer de farine de moutarde.

SINAPISME, s. m., cataplasme fait en totalité ou en partie avec de la farine de moutarde, et qu'on applique sur une partie du corps pour y amener une inflammation locale.

SINCÈRE, adj., franc, qui dit la vérité sans détour, sans artifice: *un discours trop — aisément nous outrage* (Boil.) = Qui n'est pas feint, qui est réel. = Qui n'est pas allégué: *texte —.* V. FRANC.

SINCÈREMENT, adv., d'une manière sincère: *des fautes si — senties, et dans la suite si glorieusement réparées* (Boss.)

SINCÉRITÉ, s. f., qualité de ce qui est sincère: *la — n'est autre chose que l'expression de la vérité.*

§ **SINCÉRITÉ, FRANCHISE.** La franchise est constante, habituelle; la sincérité, accidentelle et passagère.

SINCPITAL, adj., qui a rapport au sinécipe.

SINCPUT, s. m.; anat., sommet de la tête.

SIND, nom d'un fleuve d'Asie qui prend sa source dans les montagnes du Thibet et se jette dans le golfe d'Oman. C'est le nom moderne de l'Indus.

SINDON, s. m.; chir., plumasseau de charpie

qu'on introduit dans l'ouverture faite avec le trépan. = Linceul dans lequel Jésus-Christ fut enseveli.

SINÉCURE, s. f., emploi qui procure un salaire sans qu'il y ait de fonctions à remplir, ou du moins sans que les fonctions soient pénibles.

SINÉCURISTE, adj. et s., se dit de celui qui jouit d'une sinécure.

SINE QUÀ NON (mots lat.), loc. adv., ultimatum, condition essentielle, impérieuse, indispensable, sans laquelle rien ne se peut faire.

SINGAPOUR, vil. et île de l'Asie, dans les Indes orientales, entre la presqu'île de Malacca et l'île de Sumatra.

SINGE, s. m., animal de la famille des mammifères, qui se rapproche beaucoup de l'homme dans ses formes extérieures; il est porté d'instinct à l'imitation. || Celui qui ne tire rien de son propre fonds, qui se borne à imiter: *le génie, comme le talent, attire toujours des singes à sa suite.* = Homme qui grimace sans cesse. || *Payer en monnaie de —*, payer en grimaces. = Machine servant à élever les fardeaux. = Pantographe. = Adj., qui singe: *peuple caméléon, peuple — du maître* (La F.)

SINGER, v. a., imiter d'une manière sottise et affectée: — *le grand seigneur.*

SINGERESSE, adj. f., qui singe: *cette politesse manière, ces façons singeresses qu'on ne manque jamais de contracter à Paris* (J.-J.)

SINGERIE, s. f., grimace; imitation ridicule.

SINGEUR, adj. et s. m., qui singe: *il cahale sans ménagement son mépris pour les vils singeurs de la magistrature* (Mirab.)

SINGLETON, s. m.; t. du whist, mot qui signifie qu'un joueur n'a dans la main qu'une seule carte dans une certaine couleur.

SINGULARISER, v. a., distinguer des autres hommes par quelque singularité: *je ne vois rien dans mon habilement qui me singularise* (Ac.) = Se —, v. pr., se distinguer par une singularité; se prend en mauv. part.

SINGULARITÉ, s. f., ce qui rend une chose singulière; ce qui fait qu'elle ne ressemble à aucune autre. = Manière extraordinaire, quelquefois extravagante, d'agir ou de parler: *la — trouve rarement l'estime, moins encore l'amour* (La Br.)

SINGULIER, ÈRE, adj., particulier, qui ne ressemble point aux autres: *le fond de la mer produit des mousses et des végétations encore plus singulières* (Buff.) = Rare, excellent: *vertu —* (Rac.) = Extraordinaire, étonnant, en bonne et en mauv. part: *malheur à tout mortel... qui se fait — pour être un personnage* (Volt.) *Combat —*, d'homme à homme. = Gramm., qui ne marque qu'une seule personne, qu'une seule chose. = **SINGULIER, s. m.**, nombre singulier: *le — et le pluriel.*

SINGULIÈREMENT, adv., d'une manière singulière, spéciale: — *choisi de Dieu.* = D'une manière bizarre: — *habillé.*

SINISTRE, adj., fatal, funeste: *aventure —. Eh bien, que nous fait-elle annoncer de —?* (Rac.) = Pernicieux, méchant: *projet —.* = Effrayant, d'un mauvais augure: *visage —. Le hibou —.*

SINISTRE, s. m., désastre, surtout lorsqu'il s'agit de naufrage ou d'incendie.

SINISTREMENT, adv., d'une manière sinistre.

SINN, vallée de l'île de Sainte-Hélène, célèbre par le tombeau de Napoléon 1^{er}.

SINOLOGUE, s., celui, celle qui sait le chinois.

SINON, conj., autrement, faute de quoi, sans quoi: *venez me voir; — je me fâche* (Volt.) = Si

ce n'est : *qu'est-ce que la presse, au temps moderne, — l'arche sainte?* (Michelet). — *que, même sens : je ne sais rien, sinon qu'il a été tué.*

SINOPLE, s. m.; blas., couleur verte.

SINUEUX, EUSE, adj., qui fait plusieurs plis et replis : *de cette hauteur, les flots ne me parurent que des rubans* — (Volt.)

SINUOSITÉ, s. f., qualité de ce qui est sinueux : les **SINUOSITÉS** d'un chemin. || — *de la pensée.* — Chir., enfoncement pratiqué dans les os.

SINUS, s. m.; math., perpendiculaire menée de l'extrémité d'un arc au rayon qui passe par l'autre extrémité. — Chir., cavité anfractueuse dont l'intérieur est plus large que l'entrée.

SION, montagne de Jérusalem, où David créa la cité du même nom, et au sommet de laquelle Salomon bâtit le temple. — Vil. de Suisse, cap. du Valais.

SIPHILIS, s. f., maladie contagieuse des organes génitaux.

SIPHILITIQUE, adj., qui a rapport à la siphilis.

SIPHON, s. m., tube de verre ou de métal recourbé dont une branche est plus courte que l'autre et dont on se sert pour transvaser les liquides. — Tourbillon, trombe.

SIRE, s. m., titre donné à un souverain, en s'adressant à lui. — Autrefois, il se disait pour *seigneur*. — Il a conservé cette acception dans le style familier : *c'est un pauvre* —.

SIRÈNE, s. f.; myth., nom donné à des êtres fabuleux qui habitaient l'île de Caprée et dont la voix était si harmonieuse que, séduits par leurs chants, les voyageurs venaient, pour les entendre de plus près, se briser contre les écueils de l'île. || Femme séduisante dont les charmes font oublier le devoir et l'honneur. || *La paresse est une dangereuse* — (Boil.)

SIRIUS, s. m., une des étoiles qui forment la constellation du grand Chien.

SIROC ou **SIROCO**, s. m., nom qu'on donne dans la Méditerranée au vent de sud-est.

SIROP, s. m., liqueur de sucre, à laquelle on donne le parfum que l'on veut; il s'emploie comme médicament avec le suc de quelque plante médicinale : — *de groseille, d'orgeat, antiscorbutique*, etc.

SIRTES, s. m. pl., sables mouvants tantôt amoncelés, tantôt dispersés par la mer.

SIRUPEUX, EUSE, adj., qui est de la nature, qui a la consistance du sirop.

SIRVENTE, s. m., ancienne poésie des troubadours et des trouvères.

SIS, SISE, adj., situé, s'emploie surtout dans le langage juridique.

SISMONDI, historien français, né à Genève en 1773, mort en 1842.

SISON, s. m.; bot., genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des ombellifères.

SISTERON, s.-préf. du départ. des Basses-Alpes.

SISTRE, s. m.; mus., instrument de percussion chez les anciens. — Nom donné, chez les modernes, à un instrument à cordes.

SISYMBRE, s. m.; bot., genre de plantes dicotylédones polypétales de la famille des crucifères.

SISYPHE, roi cruel de Corinthe, fut tué par Thésée. D'après la Fable, il roulait dans les Enfers une énorme pierre jusqu'au sommet d'une montagne d'où elle retombait toujours. — On dit, par ext., pour peindre les ennuis sans cesse renaissants d'une situation fautive : *rouler le rocher de —*.

SITE, s. m., situation d'un lieu : *avantages des sites humbles sur ceux qui sont élevés* (B. de St-P.) — Partie de paysage considérée relativement à l'aspect qu'elle offre : *vos —, vos plaisirs changent à chaque pas* (Del.)

SITÔT, adv., aussi promptement : *il n'arrivera pas — que vous.* = *De —*, de longtemps : *il ne reviendra pas de —*. = *que*, aussitôt que : *je vous enverrai ta nouvelle — que le courrier sera arrivé.*

SITUATION, s. f., position d'une ville, d'une maison, etc. : *ce bourg placé dans une — agréable.* = Position, attitude d'un homme, d'un animal : *dans cette —, la fenêtre nous servait de table* (J.-J.) = Position qu'une personne occupe dans le monde. || État de l'âme, de la pensée : *j'ai laissé son esprit dans une — tranquille* (Volt.) = État d'une caisse, d'une administration : *examiner la —*. = Circonstance : *dans cette —, vous n'avez qu'une chose à faire.* = Moment d'une pièce de théâtre où l'action se presse et où l'intérêt grandit : *on ne pouvait guère amener une belle — qu'aux dépens de la vraisemblance* (Volt.)

SITUER, v. a., placer : *c'est sur cette colline que je veux — ma maison* (J.-J.); il est principalement us. au part. passé : *maison, ville bien située.*

SIVA, troisième personne de la trinité indienne, est le dieu de la destruction et de la mort.

SIX, adj. num., deux fois trois. = Sixième : *Charles —, sixième du nom.* = *S. m., le — du mois d'août*, le sixième jour. = *Dé ou carte marqués de six points.* = Caractère qui représente le nombre six : *un neuf renversé ressemble à un —*.

SIXAIN, s. m., pièce de poésie composée de six vers. = Paquet de six jeux de cartes.

SIXIÈME, adj. ordin., qui vient immédiatement après le cinquième : *le goût du bon et du beau forme comme un — sens.* = *S.*, celui, celle qui occupe le sixième rang. = *S. m.*, sixième partie d'un tout. = Écolier de la sixième classe. = Sixième étage. = *S. f.*, sixième classe. = *T.* de jeu de cartes, série de six cartes d'une même couleur qui se suivent, On dit plus souvent une seizième.

SIXIÈMEMENT, adv., en sixième lieu.

SIXTE, s. f.; mus., intervalle de 6 tons de la gamme.

SIXTE, s. m., nom d'un jeu de cartes analogue à celui de la triomphe.

SIXTE, nom de cinq papes, dont le plus célèbre est *SIXTE V* ou *SIXTE-QUINT*, qui se signala par d'heureuses réformes. Né en 1521, il mourut en 1590.

SLAVES, grande variété de l'espèce humaine, appartenant à la race indo-européenne. Elle comprend aujourd'hui les Bohèmes, les Polonais, les Croates, les Bulgares, les Monténégrins, les Russes, etc. La langue slave est aujourd'hui, comme le latin dans l'Europe occidentale, la langue savante et religieuse de ces peuples.

SLOOP (pron. *sloup*), s. m., petit bâtiment de guerre au-dessous de vingt canons.

SMALAH, s. f., chez les Arabes, réunion des tentes d'un chef puissant.

SMALT, s. m., verre bleu de cobalt.

SMARAGDIN, INE, adj., couvert d'émeraudes.

SMARAGDITE, s. f., minéral d'un beau vert d'émeraude.

SMECTITE, s. f., nom vulg. de certaines terres argileuses, comme la terre à foulon.

SMILLE, s. f., marteau avec lequel on pique le moellon ou le grès.

SMILLER, v. a., piquer avec la smille.

SMITH (Adam), l'un des plus célèbres économistes modernes, né en 1723 en Écosse, mort en 1790.

SMOLENSK, gov. et vil. forte de la Russie d'Europe. Les Français y remportèrent une célèbre victoire en 1812.

SMYRNE, vil. de la Turquie d'Asie, cap. de l'Anatolie. Elle est l'entrepôt de tout le commerce de l'Orient.

SOBIESKI, roi de Pologne sous le nom de Jean III, jeta sur cette malheureuse nation un grand éclat par les vic-

toires qu'il remporta sur les Turcs, mais il ne put sauver la Pologne de l'anarchie. Né en 1624, il mourut en 1696.

SOBRE, adj., tempérant dans le boire et le manger. = Où l'on observe la tempérance : *repas* —. = Modéré, retenu. = Sans ornements affectés, concis : *parole*, *style* —.

SOBREMMENT, adv., d'une manière sobre.

SOBRIÉTÉ, s. f., qualité de celui qui est sobre. || Tempérance, retenue : *la* — dans les plaisirs contribue à la durée de la vie (Buff.) Il faut employer avec — cette espèce de figures, d'ornements.

§ **SOBRIÉTÉ, FRUGALITÉ, TEMPÉRANCE**. La *sobriété* consiste à boire et manger peu; la *frugalité*, à user de mets simples et naturels; la *tempérance*, à éviter la sensualité dans le boire et le manger.

SOBRIQUET, s. m., surnom donné d'ordinaire par dérision, pour se moquer.

SOC, s. m., fer large et pointu adapté à la partie inférieure des charrues et destiné à ouvrir la terre, à creuser le sillon.

SOCIABILITÉ, s. f., qualité de l'être qui est sociable : *la* — de l'homme.

SOCIABLE, adj., propre par sa nature à vivre en société. = Avec qui il est aisé de vivre : *homme*, *humeur* —. On est plus — et d'un meilleur commerce par le cœur que par l'esprit (La Br.)

SOCIABLEMENT, adv., d'une manière sociable.

SOCIAL, E, adj., qui concerne la société : *ordre* —, *crime* —. = Qui est nécessaire à la société : *vertus sociales*. = Dr., qui concerne une société de commerce : *pacte* —, *conventions sociales*, *statuts sociaux*, *raison sociale*. = Hist. rom., *guerre* —, guerre des alliés de Rome contre elle.

SOCIALEMENT, adv., dans l'ordre social.

SOCIALISME, s. m., nom sous lequel on désigne les diverses doctrines qui, dans ces derniers temps, se sont proposé la réforme radicale de l'état social. = Particul., doctrine qui tend à établir l'association égalitaire comme base du gouvernement.

SOCIÉTAIRE, s., celui, celle qui fait partie d'une société quelconque : — du *Théâtre-Français*, artiste qui fait partie de la société des comédiens de ce théâtre. = Adj., même sens.

SOCIÉTÉ, s. f., réunion d'hommes unis par la nature et par les lois : *le citoyen inutile n'est pas moins proscrit par l'Évangile que par la* — (Mass.) = Se dit des animaux qui vont par troupes : *les abeilles vivent en sociétés nombreuses*. = Union de plusieurs personnes dans un but commun : *former une* — pour exploiter une industrie. *La* — d'*responsabilité limitée est destinée à remplacer, dans la plupart des cas, la* — anonyme et la — en commandite. = Compagnie de gens qui s'assemblent pour vivre selon les règles d'un institut religieux, ou pour conférer ensemble sur certaines sciences : *la* — des jésuites. *La* — royale de Londres. = Commerce ordinaire de la vie : *être d'une* — fort agréable. = Réunion des personnes qui vont habituellement dans une maison : *il reçoit la meilleure* — de tout Paris. *Comédie de* —, jouée par des personnes qui n'en font pas leur métier. = *La haute* —, les personnes les plus marquantes d'une ville.

SOCIN, théologien fameux, né à Sienne en 1525, mort en 1562. Il rejetait les mystères et la divinité de Jésus-Christ. = **SOCINIEN**, NE, s., celui, celle qui professe le socinisme. = Adj., même sens. = Qui concerne le socinisme. = **SOCINISME**, s. m., hérésie de Socin.

SOCLE, s. m., piédestal. = Sorte de petit piédestal, généralement en bois, sur lequel on pose des bustes, des pendules, etc.

SOCQUE, s. m., chaussure de bois et de cuir, ou de cuir seulement, qui s'adapte à la chaussure ordinaire pour garantir les pieds de l'humidité.

SOCRATE, célèbre philosophe, né à Athènes en 470 av. J.-C. Accusé de corrompre la jeunesse, parce qu'il la détournait du culte de la religion consacrée, il fut condamné à mort. = **SOCRATIQUE**, adj., qui appartient à Socrate, à sa méthode ou à ses principes philosophiques : *ironie* —.

SODA, s. m., liqueur, boisson composée de sirop de groseille et d'eau de Seltz.

SODIUM, s. m.; minér., métal qui, uni à l'oxygène, constitue la soude.

SODOME, vil. maudite de la Palestine, fut détruite par le feu du ciel, en punition de l'impudicité de ses habitants. = **SODOMITE**, s. f., impudicité semblable à celle dont s'étaient rendus coupables les habitants de Sodome. = **SODOMITE**, s. m., celui qui est coupable de sodomie.

SOEUR, s. f., fille née du même père et de la même mère qu'une autre personne, ou seulement de l'un des deux. = Se dit quelquefois des animaux, des choses qui ont la même origine, ou une ressemblance frappante entre elles. = Nom que les religieuses prennent dans les actes publics et se donnent entre elles. = *Les neuf sœurs*, les neuf Muses.

SOFA ou **SOPHA**, s. m., estrade élevée et recouverte d'un tapis, en usage en Turquie. = Sorte de canapé, de lit de repos.

SOFFITE, s. m.; archit., plafond, dessous d'un plancher orné de peintures et de sculptures.

SOFT ou **SOPHI**, s. m., nom que les Occidentaux donnaient autrefois au roi de Perse.

SOI, pro. pers. sing. de la 3^e pers., s'emploie au lieu de *lui*, *elle*, et marque un rapport d'identité avec le sujet. Il éveille d'ordinaire une idée vague, indéterminée : *être à* —, ne dépendre de personne. *Revenir à* —, reprendre ses sens. *Rentrer en* —, faire des réflexions plus sages. *Avoir un chez* —, un appartement en propre. || *Cela va de* —, sans difficulté. *A part* —, dans son fort intérieur. *Reste* —, ne pas imiter autrui, garder son individualité. *Avoir sur* —, sur sa personne.

SOI-DISANT, adj. inv., prétendu, qui feint d'être : *un* — docteur; fam.

SOIE, s. f., fil fin et ténu, produit par le ver à soie. = Étoffe faite avec ce fil. = Poil de sanglier. = Poil de certains chiens. = Filaments déliés qu'on tire de certaines plantes. = Partie d'une épée, d'un sabre, d'un couteau qui entre dans la poignée.

SOIERIE, s. f., étoffe, commerce de soie. = Fabrique de soie.

SOIF, s. f., désir, besoin de boire. || Désir immodéré : *la* — de connaître. *La* — des richesses.

SOIGNER, v. a., donner des soins à une personne ou à une chose : — un *malade*, une *affaire*. = Se —, v. pr., avoir soin de sa personne.

SOIGNEUSEMENT, adv., avec soin.

SOIGNEUX, **EUSE**, adj., qui donne des soins à quelque chose, qui agit avec vigilance : *domestique* —. = Qui prend soin de quelque chose : — de son honneur. = Fait avec soin : *recherche soigneuse*.

SOIN, s. m., attention apportée à faire bien une chose : *travailler avec* —. *Écrivez-moi sans* —, sans effort (Volt.) = Peines assidues prises pour la conservation d'une chose, la santé d'une personne : *que de soins m'a coûtés me tête si chère!* (Rac.) *Rendre des* — à quelqu'un, le voir assidûment. *Être aux petits* — pour une personne, avoir des attentions délicates pour elle. = Précaution : *prendre contre un fils tant de* — superflus (Rac.) = Devoir d'une charge, d'un emploi. = Souci, ennui.

§ **SOIN, SOUCI, SOLICITUDE.** Le *soin* est l'embaras que donne une situation pénible ou critique; le *souci* est une inquiétude d'esprit causée par des accidents qui troublent l'âme; la *solicitude* est une agitation vive, continue, causée par des intérêts particuliers.

SOIR, s. m., fin du jour, tombée de la nuit. || *Le — de la vie*; poét., la vieillesse.

SOIRÉE, s. f., espace de temps qui s'écoule depuis la tombée de la nuit jusqu'au moment où on se couche. = Assemblée, réunion de personnes pendant cet espace de temps, ordinairement pour danser ou faire de la musique : *donner une —*.

SOISSONS, s.-préf. du départ. de l'Aisne.

SOIT, conj. alternative, ou : — *l'un*, — *l'autre*. = — *que*, loc. conj. alternative : — *que vous fassiez ceci*, — *que vous fassiez cela*. = Adv., volontiers, d'accord. = Signifie quelquefois supposons, étant admis que : — 8 à multiplier par 7.

SOIXANTAINE, s. f., nombre de soixante environ : *il a une — d'années*. = Abs., la —, soixante ans accomplis.

SOIXANTE, adj. num., six fois dix.

SOIXANTER, v. n.; t. du jeu de piquet, compter soixante, lorsqu'on est arrivé à trente avant que l'adversaire ait marqué un seul point.

SOIXANTIÈME, adj. num. ordin., qui vient après le cinquante-neuvième. = S. m., soixantième partie d'un tout divisé en soixante parties égales.

SOL, s. m., terrain considéré par rapport à sa constitution géologique ou à sa production végétale. = Cinquième note de la gamme. = Monnaie. V. Sou.

SOLAIRE, adj., qui concerne le soleil; qui a rapport au soleil : *rayons SOLAIRES*; *année, cadran —*.

SOLAMIRE, s. f., étoffe à claire-voie qui sert à garnir les tamis.

SOLANÈES, s. f. pl.; bot., famille de végétaux dicotylédones, ayant pour type le genre solanum.

SOLANUM, s. m., genre de plantes qui renferme la pomme de terre, la tomate, la mélongène, et la douce-amère.

SOLBATTU, E, adj.; vétér., qui a la solbature.

SOLBATURE, s. f.; vétér., maladie du cheval dont la sole a été fortement comprimée par le fer.

SOLDANELLE, s. f.; bot., plante de la famille du liseron.

SOLDAT, s. m., homme de guerre; militaire sans grade. || Se dit aussi des chefs : *je parlerai, madame, avec la liberté d'un — qui sait mal farder la vérité* (Rac.) = Adj., martial : *air —*; se prend quelquefois en mauv. part.

SOLDATESQUE, s. f., troupe de soldats indisciplinés. = T. de mépris, les simples soldats. = Adj., qui sent le soldat : *ton —*.

SOLDE, s. f., paye des gens de guerre. = S. m., paiement d'un reste de compte. — *de compte*, somme qui fait la différence du débit et du crédit lorsque le compte est arrêté.

SOLDER, v. a., donner une solde à, avoir à sa solde : — *des troupes*. = Acquitter une dette, donner le solde d'un compte, en faire l'entier paiement. = Se —, v. pr., être soldé.

SOLE, s. f., étendue de champ qu'on laisse un an en jaehère, après l'avoir semée deux ans.

SOLE, s. f., poisson de mer de la famille des pleuronectes. = Fond d'un bateau qui n'a point de quille. = Dessous du pied du cheval, de l'âne, du cerf. = Charpent., pièce de bois posée à plat pour servir d'appui ou de liaison à d'autres pièces.

SOLÉCISME, s. m., faute grossière contre la

syntaxe; violation des règles du langage. || *Faute.*

SOLEIL, s. m., astre qui produit la lumière du jour : *les régions que le — éclaire* (J.-J.) = Lumière, rayons de cet astre : *se chauffer au —*. *Otez-vous de mon —*. *Coup de —*, sorte d'érésipèle causé par l'action des rayons solaires. *Il fait déjà grand —*, grand jour. *Voyager entre deux soleils*, entre le lever et le coucher du soleil. || Ce qui éclaire, échauffe, embrase ou guide, ce qui est très-brillant : *la vérité est le — de l'intelligence* (Vauv.) *Le roi est un — que les grands envoient comme des nuages* (B. de St-P.) V. LEVANT, adj. = Cercle d'or ou d'argent, garni de rayons, dans lequel est enclâssé un double cristal où l'on met l'hostie consacrée. = Pièce d'artifice qui tourne autour d'un axe et jette des feux en forme de rayons. = Plante herbacée à haute tige, portant de grandes fleurs jaunes radieuses.

SOLEN, s. m., genre de mollusques bivalves dont la coquille forme une sorte de canal.

SOLENNEL, LE, adj., accompagné de cérémonies publiques et extraordinaires de religion : *sacrifice anguste et —* (Rac.) = *Pompeux* : *audience solennelle*. *Ton —*, trop emphatique. = Accompagné des formalités requises : *arrêt, serment, vœu —*.

SOLENNELLEMENT, adv., d'une manière solennelle : *mariage célébré —*.

SOLENNISATION, s. f., action par laquelle on solennise : *la — d'une fête*.

SOLENNISER, v. a., célébrer avec solennité.

SOLENNITÉ, s. f., cérémonie publique qui rend une chose solennelle : *les SOLENNITÉS de son mariage* (Fléch.) = Formalités qui rendent un acte solennel : — *d'un serment*.

SOLEURE, vil. et canton de la Suisse.

SOLFATARE, cratère de volcan éteint, près de Naples. = S. f., souffrière.

SOLFÈGE, s. m., livre élémentaire pour l'enseignement de la musique. = Étude qui consiste à chanter les notes en les nommant.

SOLFIER, v. a., chanter, en les nommant, les notes d'un morceau de musique.

SOLIDAIRE, adj.; dr., qui emporte pour chacun l'obligation de payer la totalité d'une dette commune : *obligation —*. *Débiteur —*, obligé solidairement. || Se dit des personnes qui répondent les unes des autres, qui profitent de la même prospérité ou souffrent d'un malheur commun.

SOLIDAIREMENT, adv.; dr., tous ensemble et chacun pour tous : *s'obliger —*.

SOLIDARITÉ, s. f.; dr., état d'une personne ou d'une chose solidaire. || Responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes.

SOLIDE, adj., qui a de la consistance, par opposit. à fluide : *les osselets de l'oreille sont SOLIDES et durs* (Buff.) = Qui a une fermeté capable de résister au choc des corps et à l'injure du temps : *l'édifice n'est pas plus — que le fondement* (Boss.) || Réel, effectif; durable : *la — gloire* (Rac.) *Homme —*, sur qui l'on peut compter. = S. m., corps dont les molécules adhèrent fortement entre elles. || Ce qui est réel, durable : *viser au —*. = Géom., grandeur qui a les trois dimensions.

SOLIDEMENT, adv., d'une manière solide.

SOLIDIFICATION, s. f., action de solidifier ou de se solidifier.

SOLIDIFIER, v. a., rendre solide. = Se —, v. pr., devenir solide.

SOLIDITÉ, s. f., qualité de ce qui est solide : — *d'un bâtiment*. || — *d'un discours, d'un raison-*

nement, du caractère. Mesures de —, qui servent pour les solides.

SOLILIQUE, s. m., synonyme peu us. de **MOXOLOGUE** : *finis tes SOLILOQUES* (Volt.)

SOLIMAN, nom de plusieurs califes et sultans. Le plus célèbre fut **SOLIMAN II**, le *Magnifique* (1520-1566), fils de Sélim I^{er}. Il s'empara de Rhodes, échoua devant Vienne (1529), conquit Bagdad et l'Égypte, et s'allia à François I^{er}.

SOLIN, s. m., intervalle entre deux solives ; plâtre qu'on met sur la poutre pour séparer les solives. — Enduit de plâtre le long d'un pignon pour y joindre et retenir les premières tuiles.

SOLIPÈDES, s. m. pl., famille d'animaux comprenant ceux qui n'ont qu'une corne à chaque pied, comme l'âne, le cheval, etc.

SOLISTE, s. m., celui qui exécute les solos dans les morceaux d'ensemble.

SOLITAIRE, adj., qui est seul, qui aime à vivre seul : *mon âme loin de vous languira* — (Rac.)

C'est là que, —, de son image en vain j'ai voulu me distraire (Id.) = Qui dénote du goût pour la solitude : *humour* —. || Isolé, désert : *hameau, lieu* —.

Ver —, ver plat et long qui s'engendre seul de son espèce dans les intestins. = Bot., se dit d'un organe qui n'est accompagné d'aucun autre organe de la même nature. = S. m., celui qui vit dans la solitude, anachorète, moine : *mes amis, dit le —, les choses d'ici-bas ne me regardent plus* (La F.) Les **SOLITAIRES** de la *Thebaïde*. = Sorte de jeu qu'on joue seul. = Diamant détaché et monté seul. = Astr., constellation australe. V. **INHABITÉ**.

SOLITAIREMENT, adv.; d'une manière solitaire : *il aime à vivre* — (Ac.)

SOLITUDE, s. f., état d'une personne ou d'un lieu solitaire : *goûter les charmes de la —* (Barth.) *S'enfermer dans une —* (J.-J.)

SOLIVE, s. f., pièce de bois qui sert à former les planchers.

SOLIVEAU, s. m., petite solive.

SOLLICITATION, s. f., action de solliciter, prière, demande pleine d'instance. = Soins, démarches pour le succès d'une affaire. = Particul., recommandation qu'on fait à des juges : *la — est offensante pour le juge sollicité* (Marm.)

SOLLICITER, v. a., exciter : — à la révolte. — *quelqu'un* à ou de venir. = Demander avec instance : les **Génois** **SOLLICITÈRENT** les bons offices de la France (Volt.) *Ne me refusez point la grâce dont je vous SOLLICITE* (Mol.) — un procès, faire des démarches pour en obtenir l'heureux succès. — un juge, le prier d'être favorable. = Méd., déterminer, provoquer.

SOLLICITEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui sollicite une grâce, un procès, un emploi pour lui ou pour les autres : *jouer le rôle de SOLLICITEUSE* (Thiers).

SOLLICITUDE, s. f., soins, souci affectueux et constant : *la — des mères* (Buff.) = Au pl., continuelles soucis : les tendres **SOLLICITUDES** d'un gouverneur pour les besoins de son peuple (Mass.) V. **SOIN**.

SOLO, s. m., passage, morceau de musique chanté par une voix seule ou joué par un seul instrument : *jouer, chanter les SOLOS ou les SOLI*.

SOLOGNE, petit pays inculé de l'Orléanais.

SOLOGNE, célèbre législateur d'Athènes, l'un des sept sages de la Grèce, vécut de 640 à 559 av. J.-C.

SOLSTICE, s. m., temps où le soleil est à son plus grand éloignement de l'équateur.

SOLSTICIAL, **E**, adj., qui a rapport au solstice : les points **SOLSTICIALS**.

SOLUBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est soluble : *la — des sels*.

SOLUBLE, adj., qui peut être résolu : *problème —*. = Qui a la propriété de se fondre dans un liquide : *les sels alcalins sont SOLUBLES dans l'eau*.

SOLUTION, s. f., dénoûment d'une difficulté ; réponse faite à un problème donné, à une question scientifique. — de *continuité*, division, séparation des parties. = Chim., action de se fondre dans un liquide ; produit qui résulte de cette action. = Médicament obtenu par simple solution d'une substance active dans l'eau. = Libération, paiement final : *jusqu'à parfaite — et payement*.

SOLVABILITÉ, s. f., pouvoir, moyen qu'on a de payer : *doutez-vous de ma — ?*

SOLVABLE, adj., qui a de quoi payer.

SOMBRE, adj., peu éclairé : *temps, forêt, maison —*. *Lumière —*, qui éclaire mal. = Qui tire sur le brun : *bleu —*. || Obscur, ténébreux : *déjà la — mit à commencé son cours* (Rac.) || *Seigneur, qui éclaire les plus SOMBRES replis de nos consciences* (Fléché.) = Poét., infernal : *puisque Thésée a vu les — bords* (Rac.) || *Mélancolique, morne : l'avarice, triste et — passion* (Boss.) = Défiant, ombrageux : *le — Pygmalion* (Fén.) *La — envie* (Volt.) = Qui inspire de la tristesse, de la mélancolie. || Obscur, difficile à comprendre : *les — pensées* (Boil.)

§ **SOMBRE, MORNE, MÉLANCOLIQUE, RÊVEUR, SOUCIEUX**. Le premier dit plus que le second. *Mélancolique* annonce un état habituel, qui dépend du tempérament. *Rêveur* indique l'état intellectuel de quelqu'un qui est pensif ou absorbé dans ses pensées. *Soucieux* marque l'inquiétude que l'on a de l'avenir, la crainte du danger.

SOMBREUR, v. n., se dit d'un vaisseau qui, étant sous voiles, est renversé sur le côté et coule bas.

SOMBRERO (mot espagn.), s. m., chapeau à larges bords que portent les Espagnols.

SOMBREUIL (M^{lle} de), fille d'un gouverneur des Indes, défendit son père devant le tribunal révolutionnaire et le disputa aux assommeurs pendant les journées de septembre.

SOMERSET, comté du S.-O. de l'Angleterre, cap. Wells.

SOMMAIRE, adj., bref, succinct : *traité —*. *Matières SOMMAIRES*, affaires qui doivent être jugées promptement. = S. m., sorte d'abrégé. V. **ABRÉGÉ**.

SOMMAIREMENT, adv., d'une manière sommaire, succincte, abrégée : *exposer —*.

SOMMATION, s. f., action de sommer ; particul., acte par écrit contenant la sommation faite en justice. — *respectueuse*, faite par un enfant à ses parents pour les obliger à consentir à son mariage.

SOMME, s. f., quantité d'argent : *recevoir une — de mille francs*. = Total de plusieurs quantités jointes ensemble. || *Regarder cent ans comme une trop grosse — de temps* (Buff.) *La — de nos besoins, de nos malheurs* (Ac.) — *toute*, enfin, pour conclusion. *En —*, en un mot ; fam. = Titre de certains ouvrages qui traitent, en abrégé, de toutes les parties d'une science, d'une doctrine : *la — de saint Thomas*. *Lisez-moi quelque — de ces auteurs dont chez lui l'on fait cas* (La F.) = Charge d'un cheval, d'un mulet, etc. *Bête de —*, propre à porter des fardeaux.

SOMME, riv. de France, qui se jette dans la Manche. *Villes de la —*, places fortes qui défendaient le cours de cette rivière, Péronne, Corbie, Amiens, Abbeville, etc.

SOMME, s. m., repos causé par l'assoupiement naturel de tous les sens ; ne se dit que de l'homme : *quand le — a sur nous ses charmes répandus* (La F.) *Ne faire qu'un —* ; fam., dormir sans interruption.

SOMMEL, s. m., état où l'on est pendant le

somme : réveiller d'un profond — (Boss.); se dit aussi de l'état des plantes pendant la nuit. || Avoir —, grande envie de dormir. || Etat d'inertie, d'inactivité : dans un — profond ils ont passé leur vie (J.-B. R.) S'emploie aussi poét. en parl. de la mort : le — éternel. Le — de la mort (Del.)

SOMMEILLER, v. n., dormir d'un sommeil léger, imparfait; quelquefois, dormir profondément. || Se dit des choses qui sont dans l'inactivité, l'inertie : la raison qui SOMMEILLE et s'endort dans le bien-être (Rayn.) = Littéral., tomber dans quelque négligence : La Fontaine SOMMEILLE de temps en temps comme Homère (Nisard).

SOMMELIER, ÈRE, s., celui, celle qui, dans une maison, a la charge du vin, du linge, etc.

SOMMELLERIE, s. f., charge de sommelier. = Lieu où sont les objets qui lui sont confiés.

SOMMER, v. a., signifier à quelqu'un, dans les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose : — des mutins de se disperser. — une place, sommer le commandant de la rendre. — quelqu'un de sa parole, lui demander qu'il la tienne. = Math., faire la somme de plusieurs quantités.

SOMMET, s. m., haut, partie supérieure d'un corps élevé : — de la tête, d'une colonne, des montagnes. Le double —; poét., le Parnasse. || Point le plus élevé : le — des grandeurs, de la gloire (Volt.) — d'un angle, point d'intersection des deux lignes qui le forment.

§ **SOMMET**, CIME. La cime est un sommet aigu, la partie la plus élancée d'un corps terminé en pointe.

SOMMIER, s. m.; financ., gros registre où les commis inscrivent les sommes qu'ils reçoivent. = Bête de somme : le singe et les SOMMIERS (La F.) = Matelas de crin servant de pailleasse. — élastique, garni de fils métalliques en spirale qui lui donnent de l'élasticité. = Archit., pierre qui reçoit la retombee d'une voûte. = Charpent., pièce de bois qui sert de linteau à une porte, à une croisée, etc. = Pièce de bois qui sert à soutenir les presses typographiques. = Partie évidée d'un manche de violon où sont passées les chevilles. = Coffre où les soufflets des orgues font entrer le vent.

SOMMITE, s. f., extrémité du haut des plantes, des arbres, des tours, etc. || Personnage distingué : la religion catholique partit d'en bas pour arriver aux SOMMITÉS sociales (Chat.)

SOMNAMBULE (pron. le premier m), adj. et s., synonyme de NOCTAMBULE. = Se dit aussi d'une personne endormie par le moyen du magnétisme.

SOMNAMBULIQUE, adj., qui a rapport au somnambulisme : sommeil —.

SOMNAMBULISME, s. m., action de celui qui, pendant son sommeil, exécute des actions auxquelles on ne se livre ordinairement qu'éveillé. = Sommeil magnétique : assister à une séance de —.

SOMNIFÈRE (pron. l'm), adj.; méd., qui provoque le sommeil. = S., le pavot est un —.

SOMNOLENCE, s. f., état moyen entre la veille et le sommeil; disposition habituelle à dormir.

SOMNOLENT, E, adj., qui a rapport à la somnolence. || Qui manque d'activité, d'énergie.

SOMPTUAIRE, adj., loi —, qui réforme, qui restreint le luxe. Impôt —, qui frappe la consommation des choses de luxe.

SOMPTUEUSEMENT, adv., d'une manière somptueuse : vivre — (Amyot).

SOMPTUEUX, EUSE, adj., de grande dépense, magnifique : un lit — qu'un dais pompeux cou-

ronne (Del.); se dit aussi des personnes : prince —. Il est — en habits.

SOMPTUOSITÉ, s. f., grande et magnifique dépense. V. MAGNIFICENCE.

SON, adj. poss. m. sing. (il fait sa au f. et ses au pl. des 2 genres), de lui, d'elle, d'eux, d'elles : son père, sa robe, ses idées. V. la Grammaire.

SON, s. m., ce qui frappe l'ouïe, bruit : fuyez des mauvais SONS le concours odieux (Boil.) Au seul — de sa voix la mer juit, le ciel tremble (Rac.)

SON, s. m., enveloppe corticale des graines des céréales, lorsqu'elle en a été séparée par la mouture. Eau de —, à laquelle on a mêlé du son pour la rendre émouline.

SONATE, s. f., pièce de musique instrumentale composée de trois ou quatre morceaux de caractères différents.

SONDAGE, s. m., action de sonder.

SONDE, s. f., morceau de plomb attaché à une corde dont on se sert pour connaître la profondeur de l'eau et la qualité du fond. = Sorte de tarière dont on se sert pour connaître la mesure du terrain; se dit aussi de l'instrument que l'on enfonce dans un jaunbon, un fromage, un melon, etc., pour s'assurer de leur qualité. = Verge de fer que les commis de l'octroi enfonce dans les voitures chargées qui entrent, pour savoir s'il y a des marchandises de contrebande. = Chir., instrument que l'on introduit dans la cavité de certains organes pour découvrir la cause cachée de quelque mal, etc.

SONDE (îles de la), vaste archipel de la Malaisie, comprenant Java, Sumatra, Bornéo, etc., et appartenant presque tout entier aux Hollandais.

SONDER, v. a., jeter ou enfoncer la sonde dans. || — quelqu'un, tâcher de pénétrer sa pensée. Par anal. : — les mystères (Fléch.) Je veux — l'état présent de mon âme (J.-J.) — le terrain, tâcher de savoir ce qu'il faut faire pour réussir.

SONDERBUND (ligne séparative), nom donné, en 1846, à l'association des sept cantons catholiques de la Suisse qui s'opposaient à l'expulsion des jésuites.

SONDEUR, s. m., celui qui sonde.

SONGE, s. m., idées qui nous viennent à l'esprit pendant le sommeil : Dieu vous a révélé dans votre — les choses qui doivent arriver (Pasc.) J'ai connu des avocats qui plaidaient en — (Volt.) || Ce qui est vain, ce à quoi manque la réalité : la vie est un —. La gloire des princes n'est qu'un — (Cond.) Faire de beaux SONGES, se repaître de vaines espérances. Voir en —, dans l'illusion d'un rêve.

§ **SONGE**, RÊVE. Les rêves sont des songes vagues, décousus, extravagants. Le mot rêve se dit encore des idées chimériques que la passion ou la folie suggèrent à une personne éveillée.

SONGE-CREUX, s. m. inv., homme qui roule toujours quelque chimère dans son esprit.

SONGER, v. n., faire un songe. = S'occuper de rêveries : que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe? (La F.) = Penser, considérer : ils allaient et venaient sans — à rien qu'à leurs affaires (Boss.) SONGEZ où vous êtes (Rac.) Vous n'y SONGEZ pas, reproche que l'on adresse à quelqu'un qui dit ou fait quelque chose de déraisonnable. — à soi, à son salut, prendre garde à soi. || Avoir en vue : je n'ai songé qu'à faire une ville magnifique (Fén.) — aux bienséances (Mol.) Sans —, sans s'inquiéter, sans examiner : sans — qui le suit, ennemis ou sujets (Rac.) = V. a. : je ne SONGERAI plus que rencontre funeste (La F.) V. PENSER.

SONGEUR, EUSE, s., celui, celle qui a l'habitude

de songer, qui se plonge dans des rêveries. = Celui qui raconte ses songes : *voici venir notre* — (Bible).

SONICA, adv.; t. de jeu de basset, se dit d'une carte qui vient, en perte ou en gain, le plus tôt qu'elle puisse venir. || A point nommé : *il a été payé* — ; peu us.

SONNA, s. f., recueil qui contient les traditions de la religion mahométane.

SONNAILLE, s. f., clochette attachée au cou des bêtes quand elles paissent ou qu'elles voyagent.

SONNAILLER, v. n., sonner souvent et sans besoin : *ils ne font que* — ; fam.

SONNAILLER, s. m., animal qui, dans un troupeau ou dans un attelage, va le premier avec la sonnaïlle ou clochette.

SONNANT, E, adj., qui rend un son clair et distinct : *la trompette sonnante a retenti* (Gilbert). *Espèces SONNANTES*, monnaie d'or ou d'argent. *A l'heure* — , précise. *Montre* — , qui sonne les heures. **V. MALSONNANT.**

SONNER, v. n., rendre un son : *la trompette a sonné* (Rac.) *La cloche sonne*. — *d'un instrument*, lui faire rendre des sons. *Les vèpres sonnent*, sont annoncées par le son des cloches. *Midi est sonné*. = Gramm., être exprimé pleinement dans la prononciation : *ne faites pas — tant cette syllabe*. || — *bien ou mal*, flatter, choquer l'oreille ; être ou n'être pas convenable. = Retentir, résonner : *et des mors d'or massif qui sonnent sous leurs dents* (La F.) *Il faisait — sa sonnette* (Id.) *Faire — bien haut*, vanter, exagérer, faire valoir. — *creux*, ne rien contenir, être vide. = V. a., tirer du son d'une cloche, d'une sonnette : *les habitants du village ont sonné le beffroi* (Villem.) || Indiquer, annoncer par le son des cloches : — *la messe, le tocsin, l'alarme*. — *ses gens*, tirer une sonnette pour les faire venir. = Abs., tirer une sonnette pour se faire ouvrir une porte ou pour appeler. = Milit., annoncer, marquer par les sons de la trompette : *comme il sonna la charge*, il sonne la victoire (La F.), et par anal., *le jour lui, la charge sonne* (J.-B. R.) || Fam., *ne — mot*, ne dire mot. = Mus., — *un son, un accord*, le faire entendre.

SONNERIE, s. f., son de plusieurs cloches ensemble. = Totalité des cloches d'une église. = Ensemble de rouages qui servent à faire sonner une montre, une pendule, etc. = Chacun des airs que sonnent les trompettes d'un régiment.

SONNET, s. m., pièce de poésie de quatorze vers de même mesure, partagés en deux quatrains et deux tercets.

SONNETTE, s. f., petite cloche. = Grelot. = Mécan., synon. de MOUTON. **V. SERPENT.**

SONNEUR, s. m., celui qui sonne les cloches : *boire comme un —* ; prov., jusqu'à s'enivrer.

SONNEZ (pron. *né*), s. m., le double six, au tric-trac et aux dés.

SONOMÈTRE, s. m.; phys., instrument qui sert à mesurer et à comparer les sons.

SONORA, vil., départ. et riv. du Mexique.

SONORE, adj., qui rend un son ou des sons : *corps —*. *Voix, mot, vers —*, qui a un beau son. = Qui renvoie bien le son : *chambre, voûte —*.

SONORITE, s. f., qualité de ce qui est sonore.

SONTAG (Henriette), cantatrice, morte en 1854, avait épousé le comte Rossi, assasiiné à Rome en 1848.

SOPHA, SOPH. **V. SOFA**, etc.

SOPHIA, vil. de la Turquie d'Europe, près des monts Balkans.

SOPHISME, s. m., argument captieux et de mauvaïse foi : *ils ont inventé cent subterfuges, cent sophismes pour justifier leurs transgressions* (Volt.)

SOPHISTE, s. m.; chez les anciens, rhéteur, philosophe. = Homme qui fait des sophismes : *j'ai toujours regardé les athées comme des sophistes impudents* (Volt.)

SOPHISTICATION, s. f., altération des drogues, des liqueurs. = Substance sophistiquée.

SOPHISTIQUE, adj., qui est de la nature du sophisme ou qui contient des sophismes : *argument, écrit —*. *Esprit, éloquence —*, qui fait usage du sophisme. = S. f., art des sophistes.

SOPHISTIQUEUR, v. a., subtiliser avec excès. = Frelater, falsifier une liqueur, une denrée.

SOPHISTIQUEURIE, s. f., excessive subtilité dans les discours, dans le raisonnement. = Synon. peu us. de SOPHISTICATION.

SOPHISTIQUEUR, s. m., celui qui subtilise avec excès. = Celui qui altère les drogues.

SOPHOCLE, célèbre poète tragique de la Grèce, mort en 405 av. J.-C. Il ne nous reste plus que sept des nombreuses pièces qu'il composa ; mais elles suffisent pour immortaliser son nom.

SOPHONISBE, fille d'Asdrubal, épousa Siphax, puis Masinissa. Menacée de devenir l'esclave des Romains, elle but la coupe empoisonnée que lui envoya son second époux.

SOPHORE, s. m., plante dicotylédone, de la famille des légumineuses.

SOPHRONISTE, s. m., magistrat qui exerçait, à Athènes, les mêmes fonctions que le censeur à Rome.

SOPORATIF, IVE, adj., qui a la vertu d'endormir. || *Le poème sur la Grâce est un poème didactique et un peu —* (Volt.) = S. m., remède soporatif. || Chose ennuyeuse.

SOPOREUX, EUSE, adj., qui cause un assoupissement lourd, pénible et quelquefois dangereux.

SOPORIFÈRE ou **SOPORIFIQUE**, adj., qui produit le sommeil ; SOPORIFÈRE est purement scientifique et peu us. dans le langage commun. || Ennuyeux, qui endort : *discours soporifique*. = S. m., remède soporifique : *prendre un —*.

SOPRANO (mot ital.), s. m.; mus., voix appelée dessus. = Chanteur, chanteuse qui a cette voix.

SORBE, s. f., fruit du sorbier.

SORBET, s. m., sorte de limonade parfumée en usage chez les Orientaux. = Liqueur à demi glacée.

SORBETIÈRE, s. f. **V. SARBOTIÈRE.**

SORBIER, s. m.; bot., genre d'arbres de la famille des rosacées. = Bois de cet arbre.

SORBON (Robert), chapelain de saint Louis, fonda la Sorbonne en 1253. = **SORBONNE**, s. f.; anc., maison de la Faculté de théologie, à Paris. || Cette Faculté : *docteur de —*. = Aujourd'hui, édifice de Paris où se trouvent les bureaux de l'Académie de Paris, les Facultés de lettres, de sciences et de théologie, etc. = **SORBONNIQUE**, s. f., thèse que les bacheliers soutenaient en Sorbonne. = **SORBONNISTE**, s. m., gradué de l'ancienne maison de Sorbonne.

SORCELLERIE, s. f., art, opération de sorcier : *accusation de —*. *Faire brûler deux ou trois misérables accusés de —* (Volt.) || Par plaisanterie, tour d'adresse très-subtil ; chose qui paraît au-dessus des forces de la nature : *il n'y a pas grande — à cela* (Ac.) **V. SORT.**

SORCIER, ÈRE, s., celui, celle qui, suivant l'opinion des temps d'ignorance, a fait un pacte avec le diable pour opérer des maléfices. || Pop., personne vieille et méchante. *Il n'est pas grand —* ; fam., pas fort habile.

SORDIDE, adj., fort avare : *gain, épargne —*.

L'économie — est la sœur de l'avarice (La Br.) *Avarice —*, basse, honteuse.

SORDIDEMENT, adv., d'une manière sordide : *vivre, se conduire —*.

SORDIDITÉ, s. f., basse et honteuse avarice.

SORET, s. m. V. SAURET.

SORÈZE, bourg du départ. du Tarn, renfermait une abbaye de bénédictins qui est devenue un important établissement d'instruction libre.

SORGHO, s. m., plante de la famille des graminées qui renferme beaucoup de sucre.

SORIE, s. f., espèce de laine d'Espagne.

SORITE, s. m.; log., raisonnement formé d'une suite de propositions si bien liées entre elles, que l'attribut de la première devient le sujet de la deuxième, l'attribut de la deuxième le sujet de la troisième, et ainsi de suite.

SORNETTE, s. f., discours frivoles : *la rime quelquefois couvre bien des —* (J.-B. R.); fam.

SOROSE, s. f.; bot., fruit composé de la réunion de plusieurs : *la mère est une —*.

SORRENTE, vil. du roy. de Naples, patrie du Tasse.

SORT, s. m., destinée considérée comme cause des événements de la vie : *le — vous y voulut l'une et l'autre amener* (Rac.) = Effet de la destinée, état, condition : *le — journalier des armes* (Mass.) *Plaindre le — de quelqu'un. Terminer son —* (Volt.), sa vie. = Manière de décider une chose par le hasard : *tirer au —*. V. HASARD. = Particul., mode de recrutement pour l'armée : *tomber au —*. = Paroles, caractères, etc., par lesquels le peuple croit que l'on peut nuire : *c'est quelque — qu'il faut qu'il ait jeté sur toi* (Mol.) || *Le — en est jeté*, le parti en est pris. = Au pl., genre de divination chez les anciens.

§ **SORT, SORCELLERIE, SORTILÈGE, MALÉFICE, ENSORCELLEMENT**. Le sort est une chose ou un objet qu'on met sur quelqu'un. La sorcellerie est le métier ou l'art de ceux qui jettent des sorts. Le sortilège est une pratique ou un trait de sorcier, une application du sort. Le maléfice est un sortilège criminel. L'ensorcellement est l'action d'employer un sortilège ou un maléfice, ou bien c'est le résultat de cette action.

SORTABLE, adj., qui convient à l'état et à la condition des personnes : *mariage —*.

SORTANT, adj. m., qui sort : *numéros sortants*, qui sortent de la roue à chaque tirage de la loterie. = Se dit des membres d'un corps, d'une assemblée qui cessent d'en faire partie : *député —*. = S. m., les entrants et les —, les personnes qui entrent dans un lieu et celles qui en sortent.

SORTE, s. f., genre, espèce : *on ne plaît pas longtemps quand on n'a qu'une — d'esprit* (La Roch.) *La piété convient à toutes SORTES de personnes* (Fléch.) = Rang, condition, état : *un homme de votre —*; se prend en bonne et en mauv. part. = Façon, manière de faire une chose : *apprenez à désarmer la mort d'une autre —* (Boss.) *Parler de la bonne — à quelqu'un*; fam., lui faire une sévère réprimande. *De la —*, ainsi, de cette manière. *De telle —*, tellement, de telle manière. *En quelque —*, presque, pour ainsi dire. = *De — que, en — que*, loc. conj., si bien que, tellement que.

SORTIE, s. f., action de sortir : *une troupe hardie, aux portes du palais attend notre —* (Rac.) = Particul., action d'un personnage qui quitte la scène : *fausse —*, action d'un acteur qui feint de quitter la scène, qui la quitte pour y rentrer aussitôt. = Comm., action de faire sortir des marchandises de quelque lieu. = Issue, endroit par où l'on sort. = Milit., attaque faite par des assiégés en de-

hors de leurs murs, de leurs retranchements. || Réprimande brusque, dure. = *A la — de*, loc. prép., au sortir de : *à la — du sermon, de l'hiver*. —

SORTILÈGE, s. m., maléfice des sorciers. V. SORT. **SORTIR**, v. n. et irr., passer du dedans au dehors : — *de la maison*, et abs. : *il vient de —*. Se dit aussi des animaux et des choses : *l'oiseau sort du nid, de sa cage. Le sang SORTAIT de la blessure.* = Cesser de demeurer dans : *pour — de chez toi* (Boil.) *Je sors de Rome, Arsace, et j'en sors pour jamais* (Rac.) = Cesser d'être dans : — *des bras d'un long sommeil* (Id.) || *Sortez de l'esclavage où vous êtes réduits* (Id.) — *des bornes du devoir*, — *de son sujet*. = Se tirer, se dégager : *ne pouvoir — de la boue*. || *La reine a peine à — d'une tourmente si épouvantable* (Boss.) = Être issu de : *les rois SORTIRENT de vous* (Id.) *Il fallait que le Messie sortît des patriarches* (Id.) = Pousser au dehors, commencer à paraître, en parl. des plantes, des astres, des maladies. = S'exhaler, se répandre, en parl. des odeurs, de la fumée, de la chaleur, etc. = Être produit : *cette étoffe est SORTIE d'une bonne fabrique*. || — *de la messe*, du lieu où on l'a entendue. — *de table*, quitter la table. = Peint., *cette figure sort bien*, semble être en relief. V. GOND. *Le feu SORT à travers ses humides prunelles* (Boil.), il a les yeux enflammés de colère. — *de l'idée, de la mémoire*, s'oublier. = V. a., tirer, faire sortir : — *un cheval de l'écurie*. || — *quelqu'un d'affaire*; fam. = V. imp., s'échapper : *il sort de leurs bouches des réponses d'un grand sens* (Barth.)

SORTIR, s. m., moment où l'on sort : *au — de l'enfance* (Mass.) *Les premières pensées de l'homme au — des mains du Créateur* (Chat.) *Au — de la messe* (Boil.)

SORTIR, v. a.; dr., obtenir, avoir : *cette sentence SORTIRA son plein et entier effet*.

SOSIE, personnage de la comédie d'Amphitryon dont Mercure avait pris la figure. = S. m., homme parfaitement ressemblant à un autre.

SOT, TE, adj., qui manque d'esprit, de raison, de jugement : *le plus — animal, à mon avis, c'est l'homme* (Boil.) = Confus, embarrassé : *il demeura tout —*. || Fâcheux, ridicule : *sotte affaire*. — *mariage*. = Fait sans esprit, sans jugement : — *question. Voilà un — livre*. = Où il y a de la sottise : — *orgeuil*. = S., *personne ne se croit propre comme un — à duper les gens d'esprit* (Vauv.) *Les sots sont un peuple nombreux* (Florian).

§ **SOT, INSENSÉ, FOU, ABSURDE**. On se moque du sot; on plaint l'insensé et on redoute le fou. Absurde se dit de celui qui raisonne comme agissent le sot, l'insensé et le fou.

SOTIE, s. f., espèce de farce des premiers âges de la comédie française, qui renfermait de grossières personnalités.

SOT-L'Y-LAISSE, s. m. inv., morceau délicat qui est au-dessus du croupion d'une volaille.

SOTTEMTE, adv., d'une manière sottte.

SOTTISCH, s. f., sorte de valse sautillante.

SOTTISE, s. f., défaut du sot. = Parole, action d'une personne sottte : *j'égage mes maux par les SOTTISES du genre humain* (Volt.) = Impertinence, injure. V. INJURES.

SOTTISIER, ÈRE, s., celui, celle qui tient des propos libres, qui dit des injures. = SOTTISIER, s. m., recueil de sottises; plus souvent, recueil de vers, de chansons libres.

SOU, s. m., monnaie de compte, vingtième partie de l'ancienne livre. = Monnaie de cuivre qui avait cette valeur; monnaie de cuivre valant cinq cen-

times. || *Il n'a pas le — ; il est sans un — ; il n'a ni — ni maille*, il n'a pas d'argent. *Mettre — sur —*, épargner sur les plus petites choses pour amasser. — à —, par petites sommes. *Cette terre vaut cent mille francs comme un —*, elle les vaut amplement. Toutes ces loc. sont fam.

SOUABE, anc. division de l'empire d'Allemagne. = Division administrative de la Bavière.

SOUBASSEMENT, s. m.; archit., espèce de piédestal continu sur lequel semble porter un édifice. = Bande d'étoffe que l'on met au bas d'un lit et qui descend jusqu'à terre. = Peinture dans un appartement au-dessous des tapisseries.

SOUBISE, maison noble de France. = **BENJAMIN DE ROHAN**, seigneur de —, frère de Henri de Rohan, prit parti pour les protestants dans leur lutte contre Richelieu. = **CHARLES DE ROHAN**, prince de —, fut le favori de M^{me} de Pompadour et de la Dubarry, et se fit battre honteusement à Rosbach par Frédéric II (1757).

SOUBRESAUT (s dur), s. m., saut subit, inopiné et à contre-temps : *les SOUBRESAUTS d'un cheval*. = Tressaillement, mouvement convulsif. || Grande et subite émotion.

SOUBRETTE, s. f., suivante de comédie. = Femme subalterne et intrigante; fam.

SOUBREVESTE, s. f., veste sans manches qui se mettait par-dessus la cuirasse.

SOUICHE, s. f., base du tronc d'un arbre accompagnée de ses racines, particul. quand elle a été séparée du reste de l'arbre. || *C'est une —, une vraie —*; fam., un être stupide et sans activité. || Personnage duquel descend une race, une famille. *Faire —*, commencer une branche dans une généalogie. = Partie qui reste des feuilles d'un registre lorsqu'on les a coupées en zigzag dans leur longueur, de manière qu'en rapprochant la partie détachée de celle qui y est restée on reconnaisse si elles se correspondent exactement. = Le plus long des deux morceaux de bois ajustés sur lesquels les boulangers et les bouchers font des entailles pour marquer les fournitures faites à crédit. — *de cheminée*, partie qui sort du toit et s'élève au-dessus du comble.

SOUCHET, s. m., pierre qui se tire au-dessous du dernier banc des carrières. = Bot., plante marécageuse. = Espèce de canard.

SOUCHETAGE, s. m., visite qui se fait dans un bois après la coupe des arbres pour compter les souches.

SOUCHETEUR, s. m., expert nommé pour assister au souchetage.

SOUCI, s. m., soin inquiet : *les soucis de l'autorité et le poids de la couronne* (Mass.) = Ce qui est l'objet du souci : *c'est le moindre de mes —*, ce qui m'inquiète le moins. = Chagrin accompagné d'inquiétude : *de soucis sur soucis elle est inquiétée* (Corn.) V. SOIN et SANS-SOUCI. = Plante à fleurs jaunes; fleur de cette plante.

SOUCHER (SE), v. pr., s'inquiéter, se mettre en peine de : *je ne me soucie ni du bien ni du mal que vous pouvez me faire* (Boss.) = Faire cas de, prendre intérêt à : *on ne se soucie guère d'un ami languissant* (Volt.) = V. a., inquiéter : *penses-tu que ton titre de roi me fasse peur ni me soucie?* (La F.)

SOUCHIEUX, **EUSE**, adj., qui est inquiet sur l'avenir : *il est tout —*. || Qui marque du souci : *air sombre et —* (Gresset). V. SOMBRE.

SOUCOUPE, s. f., petite assiette qui se place sous une tasse, sous un verre, etc.

SOUDAGE, s. m.; action; manière de souder; résultat de cette action.

SOUDAIN, E, adj., qui a lieu, qui se fait subitement, promptement : *un — mouvement du prince de Condé* (Volt.) = Prompt, qui vient tout à coup : *quel — rayon perçait la nue?* (Boss.) *Élévations soudaines* (Fléch.) = **SOUDAIN**, adv., dans le même instant, aussitôt après : *on se tait, et — César prend le premier une coupe à la main* (Rac.)

SOUDAINEMENT, adv., d'une manière soudaine : *mourir, partir —*.

SOUDAINETÉ, s. f., caractère de ce qui est soudain : *la — de l'explosion les effraya* (Ac.)

SOUDAN, vaste contrée de l'Afrique centrale. = S. m., nom que l'on donnait jadis à certains princes mahométans, et particul. au souverain d'Égypte.

SOUDARD ou **SOUDART**, s. m., homme qui a longtemps servi à la guerre; vieux et fam.

SOUDE, s. f.; bot., plante de la famille des chénopodées. = Alkali qu'on en retire par incinération, et qui sert à blanchir le linge. = Chim., oxyde de sodium.

SOUDER, v. a., joindre ensemble deux ou plusieurs métaux à l'aide d'un fondant métallique. = Amollir au feu deux pièces de métal et les battre ensemble de manière à les unir et à n'en faire qu'une seule pièce. = Se —, v. pr., être soudé. = Anat., se rejoindre, se recoller.

SOUDOIR, s. m., outil pour souder.

SOUDOYER, v. a., payer des gens de guerre : *Theodore SUDOYAIT Alaric et ses Goths* (Volt.) || S'assurer à prix d'argent du secours de quelqu'un : — *le parterre* (Ac.)

§ **SOUDOYER**, **STIPENDIER**. Au propre, *soudoyer* ne se dit que des soldats; *stipendier* se dit de toutes sortes de gens. Au fig., le second est plus noble que le premier.

SOUDURE, s. f., action de souder. = Action de celui qui soude. = Composition ou mélange de plusieurs métaux qui sert à souder. = Endroit par où les pièces ont été soudées.

SOUFFLAGE, s. m., art et action de souffler le verre. = Revêtement de planches dont on recouvre extérieurement le côté faible d'un vaisseau aux environs de sa flottaison.

SOUFFLE, s. m., vent fait en poussant de l'air par la bouche. Par exagér., *on le renverserait d'un —*, il est très-faible. *Il n'a qu'un — de vie*, il est mourant. = Respiration, haleine : *ces SOUFFLES mortels qui portent le poison* (Fléch.) V. HALEINE. = Agitation de l'air : *au moindre — du vent*. Le — *impétueux des vents*; poét. || Inspiration, influence : *impatiant du dieu dont le — invincible agite tous ses sens* (J.-B. R.)

SOUFFLÉ, s. m., mets léger dont la pâte renfle beaucoup, et que l'on fait cuire au four.

SOUFFLER, v. n., faire du vent en poussant de l'air par la bouche : — *dans ses doigts*. || *N'oser —, ne pas —*; fam., ne pas oser ouvrir la bouche pour faire des plaintes, des remontrances. — *aux oreilles de quelqu'un*, lui inspirer de mauvaises pensées, le pousser à des actes mauvais. = Pousser de l'air : *je ne sais de quel côté le vent SOUFFLE* (D'Al.) *Le vent qui SOUFFLE de la mer*. = Respirer avec effort : — *comme un bœuf*; triv. *Laisser — les chevaux*, leur laisser reprendre haleine. = Dans le style de l'Écriture, *l'esprit de Dieu SOUFFLE où il veut*, Dieu communique ses grâces à qui il lui plaît. — *sur*, détruire, exterminer : *le Seigneur a toujours SOUFFLÉ sur les races orgueilleuses* (Mass.) = V. a., faire du vent sur : — *le feu*. — *la chandelle*, l'éteindre en soufflant. V. CHAUD. = Remplir d'air à l'aide du

souffle ou d'un soufflet : — *une vessie*. — *l'orgue*. — Chasser à l'aide du souffle. || Exciter, causer, enflammer : — *la désolation et la guerre* (Mass.) — *quelqu'un*, lui dire tout bas ce qu'il doit débiter. = T. de jeu, — *une dame, un pion*, l'ôter à son adversaire qui a oublié de s'en servir pour prendre. || Fam., — *une chose à quelqu'un*, la lui enlever. = Façonner à l'aide du souffle : — *le verre*.

SOUFFLERIE, s. f., place, ensemble des soufflets d'un orgue, d'une forge.

SOUFFLET, s. m., instrument pour souffler. = Dessus d'une calebèche de cabriolet qui se replie comme un soufflet. = Coup de la main appliqué sur la joue : *le — sur ma joue est encore tout chaud* (Rac.) || *Il veut donner des SOUFFLETS à Locke sur ma joue* (Volt.) = Dégoût, mortification ; *donner un — à la vérité, à la raison, au bon droit*, faire ou dire quelque chose qui soit contraire à la vérité, etc.

SOUFFLETADE, s. f., plusieurs soufflets appliqués coup sur coup ; peu us.

SOUFFLETER, v. a., donner un soufflet, des soufflets à quelqu'un. = Se —, v. pr., se donner mutuellement des soufflets.

SOUFFLEUR, **EUSE**, adj. et s., celui, celle qui souffle péniblement. = Personne qui souffle continuellement le feu. = **SOUFFLEUR**, s. m., celui qui fait mouvoir les soufflets d'un orgue. = Ouvrier qui souffle le verre. = Celui qui souffle quelqu'un qui parle en public, et particul. les acteurs. = Famille de poissons de l'ordre des cétaqués.

SOUFFLOT, architecte du xviii^e siècle qui éleva l'École de droit de Paris et le Panthéon.

SOUFFLURE, s. f., cavité qui se trouve dans le métal ou dans le verre. = Renflement du verre ou du métal occasionné par l'air qui n'a pu s'échapper.

SOUFFRANCE, s. f., douleur, peine de corps ou d'esprit : *ôter aux hommes la gloire et la fermeté dans les SOUFFRANCES* (Mass.) V. MAL. = DR., tolérance qu'on a pour certaines choses qu'on pourrait empêcher. = Délai accordé aux comptables pour fournir leurs pièces justificatives. || *En —*, se dit des affaires qui sont en suspens.

SOUFRANT, **E**, adj., qui est dans un état de souffrance physique ou morale : *la susceptibilité SOUFFRANTE des hommes de lettres* (M^{me} de Staël). = Qui annonce de la souffrance : *air —, mine —*. || Théol., *Église —*, les âmes du purgatoire. = Patient, endurant : *il n'est pas d'une humeur —*. || Prov. : *cet homme est la partie — de la compagnie*, le dommage, la plaisanterie tombe sur lui.

SOUFFRE-DOULEUR, s. m., personne qu'on expose à toutes sortes de fatigues ou qui est en butte aux railleries des autres. || *Ce qu'on sacrifie à toutes sortes d'usages*.

SOUFFRETEUX, **EUSE**, adj., qui souffre de la misère, de la pauvreté ; fam. = Qui éprouve momentanément quelque douleur, quelque malaise.

SOUFRIR, v. n. et irr., éprouver de la souffrance : *le premier pas vers le bonheur est de ne pas —* (J.-J.) *Nous SOUFRIRONS ensemble* (Barth.) = Éprouver de la peine, du dommage : *les mœurs SOUFFRENT toujours de la faiblesse des lois* (Mass.) *Les blés ont SOUFFERT de la gelée*. = V. a., endurer : *les maux que j'ai SOUFFERTS* (Rac.) = Supporter : *la pieuse abbesse SOUFFRIT les inconvénients et les maladies sans chagrin et sans impatience* (Boss.) || *Qui sait... si ce ciel irrité a pu — l'excès de ma félicité* (Rac.) = Ne pas être choqué, blessé, indigné de : *puis-je entendre et — ce langage?* (Il.) = Tolérer,

ne pas empêcher, quoiqu'on le puisse : *Louis XIV devint le maître paisible de son royaume en SOUFFRANT l'exil de Mazarin* (Volt.) *Quoi! déjà votre amour SOUFFRE qu'on le captive* (Rac.) *Il ne peut — d'être raillé* (Villem.) *Ne pouvoir — une personne, une chose, l'avoir en aversion*. = Permettre : *SOUFFREZ que je l'admire et ne l'importe point* (Corn.) *Il persista dans sa retraite tant que l'état des affaires le put —* (Boss.) = Admettre, recevoir, être susceptible de : *affaire qui ne SOUFFRE pas de retardement. Cela ne SOUFFRE pas de comparaison. — mort et passion, éprouver de grandes douleurs; || être très-impatient*. = Se —, v. pr., se supporter mutuellement : *ils ne peuvent se —* (Marm.) = Être souffert.

§ **SOUFRIR, SUPPORTER**. Le premier est plus général et se dit de tous les maux qui blessent la sensibilité ; le second ne se dit que de ceux qui sont comme un fardeau.

SOUFRAGE, s. m., action, manière de soufre : — *des allumettes, des toiles, d'un tomeau*.

SOUFRE, s. m., corps simple, de la classe des métalloïdes, d'un jaune clair, très-inflammable et d'une odeur pénétrante.

SOUFRER, v. a., enduire ou pénétrer de soufre : — *des allumettes*. = Passer par la vapeur du soufre : — *de la soie. — du vin*, faire brûler des mèches soufrées dans le tonneau où on le met.

SOUFRIÈRE, s. f., mine de soufre. = Boîte où l'on met le soufre dans les fabriques.

SOUFROIR, s. m., salle où l'on brûle du soufre pour soufre des étoffes.

SOUHAIT, s. m., désir, mouvement de l'âme qui tend vers un bien qu'elle n'a pas : *ton amour prodigue a comblé mes SOUHAIITS* (Boil.) = Vœu : *les tendres — de bonheur qu'une mère forme pour son fils* (Chat.) — *de bonne année*, vœu que l'on fait pour quelqu'un à la nouvelle année. 4 —, loc. adv., selon les désirs : *vous êtes servi à —* (Mol.) *Tout est à —* (Sév.) *Ses affaires vont à —* (Fén.)

SOUHAITABLE, adj., qui est à souhaiter.

SOUHAITER, v. a., désirer vaguement ou secrètement : *quand vous n'auriez plus rien à — du côté des prétentions humaines* (Mass.) *Peu d'hommes SOUHAIENT la mort* (Volt.) Abs., *ceux qui SOUHAIENT toujours* (La F.) *Qu'il soit fait comme vous SOUHAITEZ* (Rac.) — *le bonjour*, formule de politesse pour saluer. || *Je vous en SOUHAITE*; fam., se dit à quelqu'un qui témoigne avoir envie d'une chose qu'on pense qu'il n'aura pas. = Se —, v. pr., se faire réciproquement des souhaits. = Se souhaiter à soi-même. = Être souhaité. V. VOULOIR.

SOUILLE, s. f.; t. de chasse, lieu bourbeux où se vautre le sanglier. = Mar., enfouissement que forme dans la vase un navire échoué.

SOUILLER, v. a., gâter, salir, couvrir de boue ou d'ordure : — *ses mains, ses habits*. || *Les conseils iniques d'un flatteur allaient — toute la gloire d'Assuérus* (Mass.) — *ses mains du sang innocent*, faire mourir un innocent. — *la couche nuptiale*, commettre un adultère. = Se —, v. pr., être souillé. || *Commettre un crime, se déshonorer*.

SOUILLON, s., enfant qui tache ses habits ; se dit surtout des filles : *petite —*. || *Servante employée aux bas travaux de la cuisine*.

SOUILLURE, s. f., tache, saleté sur quelque chose. || *Pas de tête plutôt qu'une — au front* (V. H.) *La — du péché*.

SOÛL, **E**, adj., pleinement repu, rassasié. || Fam., rebuté, ennuyé : *un rat... des lares paternels un jour se trouva —* (La F.) = Ivre, plein de

vin ; triv. = SoûL, s. m., autant qu'il suffit, autant qu'on veut : après avoir bu et mangé tout son — (Les.) *J'ai dormi tout mon* —. V. IVRE.

SOULAGEMENT, s. m., diminution de peine ou d'esprit ou de corps : — de la misère publique (Fléché.) *Ma douleur ne souffre aucun* — (Rac.)

SOULAGER, v. a., délivrer, débarrasser d'une partie de quelque fardeau ; alléger le fardeau de : — une bête de somme, un plancier. || Adoucir le travail, la fatigue, la peine de quelqu'un : — la veuve et l'orphelin (Boss.) *Cet entretien a SOULAGÉ leurs jeunes cœurs d'un grand poids* (J.-J.) Au lieu de — mes maux, je n'ai fait que les augmenter (Id.) = Se —, v. pr., soulager soi-même. = Être soulagé. = Abs. et pop., satisfaire un besoin naturel.

SOULER, v. a., rassasier avec excès : ils SOULAIENT leurs faux dieux de spectacles barbares et de sang humain (Boss.) = Enivrer ; pop. = Se —, v. pr., dans les deux sens.

SOULEUR, s. f., frayeur subite ; fam. et peu us.

SOULÈVEMENT, s. m., action d'une chose qui se soulève ; état d'une chose soulevée : le — des flots, d'un terrain. — de cœur, nausée que cause le dégoût et l'aversion qu'on a pour quelque chose. || Commencement de révolte. V. RÉBELLION. = Mouvement d'indignation.

SOULEVER, v. a., lever quelque chose de lourd à une petite hauteur ; lever un peu : — la main, la tête. = Agiter : Neptune SOULEVA les flots jusqu'au ciel (Fén.) = Lever une chose qui en cache une autre : — un voile. || Exciter à la rébellion : — le peuple et le Sénat (Rac.) = Exciter l'indignation : — un peuple de mutins (Boil.) = Faire naître, susciter : — une question, les haines, les passions. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif. = V. n., le cœur lui SOULÈVE, il a mal au cœur, il a envie de vomir. V. LEVER.

SOULIER, s. m., chaussure de cuir ou d'étoffe qui couvre le pied : il me fit essayer une paire de souliers neufs (Les.) || N'avoir pas de — ; fam., être fort pauvre. Être dans ses petits —, dans une situation critique ou gênante. V. CORDON.

SOULIGNER, v. a., tirer une ligne sous un mot, sous une phrase : — une citation.

SOULIOTES, habitants de Souli (Albanie), qui se distinguèrent (1788, 1792, 1800) par leur courage dans la guerre contre les Turcs.

SOULOIR, v. n. ; vieux, synon. d'avoir coutume : deux parts il fit dont il SOULAIT passer l'une à dormir et l'autre à ne rien faire (La F.)

SOULT, habile général de la République et de l'Empire, reçut le titre de *duc de Dalmatie*. En 1814, il comptait avec 20,000 hommes, devant Toulouse, 80,000 anglo-espagnols commandés par Wellington. Plusieurs fois ministre sous la monarchie de 1830, il a vécu jusqu'en 1852.

SOULTE ou **SOUTE**, s. f. ; dr., — de partage, ou abs., —, ce qu'un copartageant doit payer aux autres pour rétablir l'égalité des lots. = Comm., paiement qu'on fait pour demeurer quitte d'un reste de compte ; on dit mieux *solde*.

SOUQUETTER, v. a., mettre au-dessous ; ranger, réduire sous la puissance, sous l'autorité : j'ai voulu — ces terres au roi de Babylone, mon seruiteur (Boss.) Si Moyenne est domptée, Rome sera SOUQUETTER (Volt.) — sa raison à sa foi, croire sans raisonner. — une chose à quelqu'un, la lui faire examiner. — une chose au jugement de quelqu'un, s'engager à déférer au jugement qu'il en portera. — une chose à l'analyse, l'analyser. — quelqu'un à une opération, à une épreuve, etc., la lui faire subir. — aux dou-

leurs de l'enfantement (Boss.) || Cette inégalité nécessaire à laquelle la nature SOUQUETTER tous les hommes (Id.) = Se —, v. pr., se ranger sous la puissance, sous l'autorité de : la province se SOUQUETTER au vainqueur (Volt.) || Se — à la raison, aux caprices d'autrui (Vertot.) = Consentir : je me SOUQUETTS à payer. = S'en rapporter : se — à la décision de quelqu'un.

SOUQUETTER, ASSUQUETTER. Le second indique une soumission rigoureuse, dont il est difficile de s'écarter ou qui est habituelle ; il enchérit sur le premier.

SOUQUIS, E, adj., docile : — avec respect à sa volonté sainte (Rac.) = Obéissant : que les filles soient toujours SOUQUISSES (J.-J.) = Qui annonce la soumission : air, ton —. || Exposé, sujet : — à des maux corporels (Chat.)

SOUQUSSION, s. f., disposition à obéir : la grâce de Dieu bannit l'impudence, parce qu'elle inspire la — (Boss.) La — à la volonté de Dieu, aux ordres, aux décrets de la Providence (Ac.) = Action de se soumettre, d'obéir : la — sera sans murmure, parce qu'elle sera sans contrainte (Mass.) = Au pl., démonstrations respectueuses d'un inférieur pour apaiser l'indignation d'un supérieur : je ne puis par des SOUQUSSIONS caresser son orgueil (Volt.) = Au sing., déclaration par laquelle on s'engage à faire une chose moyennant certaines conditions. = Déclaration par laquelle on offre de payer pour sa part une certaine somme. = Proposition de se soumettre : ville qui fait sa —. V. OBÉISSANCE.

SOUQUSSIONNAIRE, s. m., celui qui fait sa soumission pour quelque marché ou paiement.

SOUQUSSIONNER, v. a., faire sa soumission pour quelque marché, pour quelque paiement : — une fourniture, un emprunt.

SOUQUAPE, s. f., tout organe mobile qui, dans une machine, sert à fermer ou à ouvrir un orifice, un passage, et qui s'ouvre ou se ferme suivant la pression qu'il supporte. = Tampon conique, employé dans les réservoirs à boucher le trou par lequel l'eau peut aller dans les canaux.

SOUQUATOIRE, adj. ; dîner —, qui se prolonge assez pour remplacer le souper ; fam.

SOUQUÇON, s. m., opinion, croyance désavantageuse, accompagnée de doute : bannissez ces souquçons qui troublent notre joie (Rac.) De nos — quelle était l'injustice! (Id.) = Simple et vague opinion que l'on s'est faite d'une chose : qui sera le sage qui entendra cette merveille? Pour moi, je n'en ai qu'un léger — (Boss.) = Apparence légère, très-petite quantité : il a un — de fièvre. Donnez-moi un — de cette liqueur ; fam.

SOUQUÇONNABLE, adj., que l'on peut souquçonner, qui mérite d'être souquçonné : les Chinois sont trop souvent SOUQUÇONNEUX et SOUQUÇONNABLES pour qu'on entame avec eux un grand commerce (Volt.)

SOUQUÇONNER, v. a., avoir un souquçon sur... : je n'ai pu — ton ennemi d'un crime (Rac.) = Former une simple conjecture, avoir une opinion vague sur... : toujours si disposée à croire le bien, qu'elle ne peut pas même — le mal (Boss.) = Se défier de, être incertain : tu SOUQUÇONNES ton cœur (Chat.) = Avoir l'idée de : nous y trouverons peut-être un ordre que nous ne SOUQUÇONNONS pas (Buff.) V. PRESSENTIR.

SOUQUÇONNEUX, EUSE, adj., enclin à souquçonner, déstiant ; quiconque est — invite à le trahir (Volt.) Cheval —, un peu timide. V. OMBRAGEUX.

SOUPE, s. f., mets ordinairement fait avec du bouillon et des tranches de pain. = Mince tranche de pain : mettre quelques SOUPES dans ce bouillon

(Ac.) *Tailler la* —, couper du pain par tranches pour faire la soupe. || *Trempé comme une* —; fam., très-mouillé. *S'emporter comme une* — au lait; prov., se mettre facilement et promptement en colère. — On dit d'un cheval blanc tirant sur l'isabelle, qu'il est — de lait. V. **PÉRROQUET**.

SOUPENTE, s. f., assemblage de larges courroies cousues ensemble, qui sert à soutenir le corps d'une voiture. — Réduit en planches pratiqué dans la hauteur d'une cuisine, d'une écurie, etc., pour loger des domestiques. — de *cheminée*, potence ou lien de fer qui retient la hotte d'une cheminée de cuisine.

SOUPER ou **SOUPÉ**, s. m., repas du soir ou de la nuit. V. **APRÈS-SOUPÉE**.

SOUPER, v. n., prendre le repas du soir ou de la nuit : je l'invitai à — avec moi (Les.) — avec un gigot ou d'un gigot.

SOUPESER, v. a., lever un fardeau avec la main et le soutenir pour juger de son poids.

SOUPEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui est dans l'habitude de souper; fam.

SOUPIÈRE, s. f., vase dans lequel on sert la soupe. — Ce qu'il contient.

SOUPIR, s. m., respiration forte et prolongée causée par la gêne, la douleur physique ou morale : mon cœur en longs soupirs paraissait s'exhaler (Volt.) || *Ni la gloire ni la jeunesse n'auront d'elle un* — (Boss.), un regret. *Rendre le dernier* —, expirer. *Recueillir les derniers* — de quelqu'un, l'assister à ses derniers moments. *C'est l'objet de ses soupirs*, se dit d'une fille, d'une femme dont quelqu'un est fort amoureux. — Mus., pause, silence qui vaut une noire; signe qui l'indique.

SOUPIRAIL, s. m., ouverture pratiquée à la partie inférieure d'un édifice, pour donner du jour, de l'air à une cave ou à un lieu souterrain : cave qui a deux soupiraux.

SOUPIRANT, s. m., celui qui aspire à se faire aimer d'une femme; fam. — **SOUPIRANT**, E, adj., qui soupire d'amour : que fait autour de votre porte cette soupirante cohorte (La F.)

SOUPIRER, v. n., pousser des soupirs. — Chercher à soulager par des soupirs quelque douleur morale : — d'amour, de douleur, d'ennui. *J'ai beaucoup souffert, dit-elle en soupirant* (M^{me} de Staël). || Désirer ardemment, rechercher avec passion : — après une gloire immortelle (Fléch.). *On ne l'a jamais vu pour l'empire* (Rac.) — *Rendre un bruit que l'on peut prendre pour un gémissement : la fûte sous les doigts soupire avec mollesse* (Thomas). — V. a., chanter avec grâce et mélancolie : amour dictait les vers que soupirait Tibulle (Boil.) V. **VOULOIR**.

SOUPLE, adj., qui se plie aisément sans se rompre : osier, cuir —. — En parl. des personnes et des animaux dont le corps et les membres se plient facilement : ce cheval a le jarret — (Ac.) *Jeune homme à la taille — comme un jonc* (Sandeau). || Qui a le talent de céder aux vœux, aux désirs, aux volontés des autres : mais il faut être — avec la pauvreté (Boil.) V. **GANT** et **FLEXIBLE**.

SOUPLEMENT, adv., d'une manière souple, avec souplesse; peu us.

SOUPLÈSSE, s. f., qualité de ce qui est souple : la — du jonc. — Facilité à se mouvoir, à se plier. || *Tours de —*, moyens adroits et subtils dont certaines gens se servent pour arriver à leurs fins. — *Disposition à se plier à tout : l'esprit du monde est un esprit de —, d'égards, de ménagements* (Mass.) *La — courtisane de Voltaire* (J.-J.) *Là — de son génie*

(Villem.) = Docilité, soumission, flexibilité aux volontés d'autrui : *l'effet de mes complaisances et de mes souplesses* (Les.)

SOUQUENILLE, s. f., long surtout de grosse toile que portent les palefreniers quand ils pansent leurs chevaux. || Vêtement délabré : *la mauvaise opinion que ma — pouvait donner de moi* (Les.)

SOUQUER, v. a.; mar., roidir un cordage, une amarre, pour lui donner plus de force.

SOURCE, s. f., eau qui commence à sortir de terre, pour continuer son cours; lieu d'où elle sort : ces fleuves qui s'étendent à mesure qu'ils s'éloignent de leur — (Barth.) V. **COULER** et **INTERMITTENT**. || Se dit des pays qui produisent et d'où l'on tire une grande quantité de certaines choses : *le Pérou est une — de métaux précieux* (Ac.) || Principe, cause, origine, premier auteur de quelque chose : *il éteint cet amour, — de tant de haine* (Rac.) *Toutes les sources de corruption se répandirent avec profusion dans l'État* (Barth.) *La — de nos misères* (J.-J.) *La première — de l'autorité vient de nous* (Mass.) V. **NOUVELLE**. — Au pl.; littér., textes originaux. || *Les poètes et les orateurs sont de mauvaises — pour les historiens* (Mont.) V. **COMMENCEMENT**. || *Je le tiens de bonne —*, d'une personne sûre, bien informée. || *Les — de la vie*, les principaux organes nécessaires à la vie. *Les — de la grâce*, les sacrements.

SOURCIER, s. m., celui qui prétend avoir le secret de découvrir des sources; fam.

SOURCIL, s. m., éminence arquée et garnie de poils qui s'élève au-dessus de l'œil : sous un épais — il avait l'œil caché (La F.) V. **FRONCER**.

SOURCILIER, ÈRE, adj.; anat., qui a rapport aux sourcils : muscle —. Arcade SOURCILLIÈRE.

SOURCILLER (Il m.), v. n., remuer les sourcils en signe de mécontentement, d'impatience. || *Sans —*, sans laisser paraître aucune émotion.

SOURCILLER (Il m.), v. n., sortir de terre en petites sources : cette eau SOURCILLE (Buff.); peu us.

SOURCILLEUX, **EUSE** (Il m.), adj., haut, élevé : roc, palmier —; poét. || Qui annonce une sévérité, une fierté pleine de morgue : nos censeurs — (Boil.) *Tout fier, il montre alors un front plus —* (Id.)

SOURD, E, adj., qui ne peut entendre, par quelque défaut de l'organe de l'ouïe : je suis —, les ans en sont la cause (La F.) — comme un pot; fam., fort sourd. *Faire la sourde oreille*; prov., ne vouloir ni écouter, ni faire ce qu'on nous demande. || Inexorable, inflexible, insensible : *les dieux depuis longtemps me sont cruels et sourds* (Rac.) *Je fus sourde à la brigue* (Id.) *Pour lui Phébus est — et Pégase est rétif* (Boil.) — Qui n'est pas sonore : bruit, son faible et —. || *Bruit —*, nouvelle que l'on se dit tout bas, qui n'est pas encore publique : cependant un bruit — veut que le roi respire (Rac.) || Secret : SOURDES menées. *Douleur —*, interne, qui n'est pas aiguë. V. **LANTERNE** et **LIME**. — Peint. : teintes —, tons —, couleurs mates, vagues et sans éclat. — S., un — de naissance est nécessairement muet (Buff.) *Crier, frapper comme un —*; fam., très-fort. V. **ENTENDRE**.

SOURDAUD, E, adj. et s., celui, celle qui n'entend qu'avec peine; fam.

SOURDEMENT, adv., d'une manière sourde, peu retentissante : tonnerre qui gronde —. || D'une manière cachée : la bonne cause triomphe — (Volt.)

SOURDINE, s. f.; mus., petit appareil qu'on met à certains instruments pour en amortir le son. — Dans une montre à répétition, ressort qui, étant poussé, retient le marteau et l'empêche de frapper

sur le timbre. || *A la* —, loc. adv. et fam., avec peu de bruit, secrètement : *je crois qu'ils passaient là quelque acte à la* — (Reg.)

SOURD-MUET, SOURDE-MUETTE, adj. et s., personne qui est sourde et muette : *des sourds-muets, des SOURDES-MUETTES*.

SOURDRE, v. n., sortir, jaillir de terre, en parl. des eaux; n'est us. qu'à l'infin. et à la 3^e pers. du présent de l'indic. : *une grande et grosse roche au fond de laquelle SOURDAIT une fontaine* (Amyot); vieux. || Résulter; n'est us. qu'à l'infin. : *affaire dont on a vu — mille malheurs* (Ac.) = Mar., sortir de l'horizon et s'élever sur le zénith, en parl. d'un nuage.

SOURICIEUX, s. m., petit d'une souris.

SOURICIER, s. f., petit instrument pour prendre les souris. || Piège, embarrass : *l'Espagne militaire est une — ; il est facile d'y pénétrer, mais il est difficile d'en sortir* (Ch. Nod.) = Lieu public mal famé, que la police surveille et où elle fait au besoin des arrestations. = Salle de la préfecture de police où l'on dépose provisoirement les personnes arrêtées.

SOURICOIS, E, adj., des souris : *peuple* — (La F.) *Nation SOURICOISE* (Fén.); ir.

SOURIRE, v. n. et irr., rire sans éclater, et seulement par un léger mouvement de la bouche et des yeux : *il y a de jolies femmes qui savent rire, mais qui ne savent pas* — (Fonten.) — *de pitié, de mépris*. — à *quelqu'un*, lui témoigner, par un sourire, de l'estime, de l'affection. || *La fortune lui sourit*, le favorise. = Présenter un aspect favorable : *le seul printemps sourit au monde en son aurore* (Del.) = Se —, v. pr. : *deux amants qui se socriaient l'un à l'autre avec bonheur* (Ste-B.)

SOURIRE, s. m., action de sourire : *un — légèrement sardonique relevait les coins de sa bouche* (Lamart.) *Un gracieux* — (La F.)

SOURIS, s. m., léger sourire.

SOURIS, s. f., petit quadrupède rongeur plus petit que le rat. || *On entendrait trotter une —*; fam., il se fait un grand silence. *On le ferait cacher dans le trou d'une —, dans un trou de —*; fam., se dit d'une personne qui a peur ou qui est embarrassée. V. MONTAGNE. *Couleur gris de —*, d'un gris argenté. = Adj. : *cheval —*, qui a cette couleur. = Milit., appareil destiné à mettre le feu à un fourneau de mine. *Pas de —*, escalier étroit et roide pratiqué à la gorge d'un ouvrage avancé. = Cartilage des naseaux du cheval. = Muscle charnu qui tient à l'os du manche d'un gigot de mouton.

SOURNOIS, E, adj., qui est caché et dissimulé : *enfant, air —*. = S. : *c'est un —*.

SOURNOISERIE, s. f., caractère du sournois; action qui révèle ce caractère.

SOUS, prép. qui sert à marquer une idée de position inférieure, et se dit d'une personne ou d'une chose par rapport à une autre qui est par-dessus, qui est au-dessus : *mettre une lettre — enveloppe. N'avoir rien à mettre — la dent. Reconnaître une femme — le masque, cachée sous le masque. Mettez votre peuple — les armes* (Fén.) || Être — *la surveillance, — l'autorité de quelqu'un. Ces religieux vivaient — la règle de saint Benoît* (Ac.) Sur ou — *le prétexte, ou — prétexte de. Cela s'est passé — mes yeux*, en ma présence. *Mettre une chose — les yeux de quelqu'un*, la lui présenter, pour qu'il puisse l'examiner. V. CNEMINÉE, MAIN, CAPE, MANTEAU, etc. *Regarder quelqu'un — le nez*, curieusement et de près, sans respect. = Du temps de : — *Louis XIV*. = Moyen à nt : — *telle condition*.

SOUS, prép., se joint à beaucoup de mots de la langue pour en former d'autres qui indiquent : 1^o une infériorité de position : — *costal, — gorge, — orbitaire*, etc.; 2^o une infériorité de qualité, de rang, de fonction : — *bibliothécaire, — chantre, — chef, — commissaire, — directeur, — économiste, — gouvernant, — ingénieur, — intendant, — lieutenant, — préfet*, etc.; 3^o une infériorité d'ordre : — *bail, — ferme, — fermier, — locataire, — multiple, — classe, — ordre*, etc.; 4^o une proportion inférieure quant aux dimensions ou à la quantité : — *arbrisseau, — carbonate*, etc.

SOUS-AFFERMER, v. a., donner ou prendre à sous-ferme : — *une vigne*.

SOUS-AIDE, s. m., celui qui est subordonné à l'aide dans les mêmes fonctions.

SOUS-AMENDEMENT, s. m., amendement introduit dans un amendement.

SOUS-AMENDER, v. a., amender un amendement.

SOUS-BARBE, s. f., partie de la mâchoire du cheval sur laquelle appuie la gourmette. = Mar., pièce de bois qui soutient l'étrave d'un vaisseau dans le chantier.

SOUS-CLAVIER, ÈRE, adj.; anat., qui est sous la clavicle : *artère SOUS-CLAVIÈRE*.

SOUSCRIPTEUR, s. m., celui qui prend part à une souscription : *liste de SOUSCRIPTEURS*.

SOUSCRIPTION, s. f., signature qu'on met au-dessous d'un acte pour l'approuver : — *d'une lettre*, signature de celui qui l'a écrite, accompagnée de certains termes de civilité. || Engagement que prennent plusieurs personnes de fournir chacune une certaine somme pour une dépense commune; sommes fournies : *la — pour les ouvriers cotonniers, pour la Pologne. Le montant de la —*. || Engagement de prendre, pour un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un ouvrage qui doit être publié; reconnaissance que le libraire donne à celui qui a souscrit.

SOUSCRIRE, v. a., écrire son nom au bas d'un acte pour l'approuver : — *un acte, un billet, une lettre de change*. = Abs., s'engager à fournir une certaine somme pour quelque entreprise, pour une dépense commune : *il a souscrit pour vingt francs au monument qu'on va élever. — pour une statue*. = S'engager à prendre, moyennant une certaine somme, un ou plusieurs exemplaires d'un livre, d'un ouvrage qui doit être publié : *je souscrivais pour cet atlas* (Ac.) || Consentir, approuver : *Malherbe le disait, j'y souscris, quant à moi* (La F.) — *à la mort d'un coupable* (Rac.) *A ces conditions vous daignâtes —* (Id.) *Je souscris aux savantes étymologies de cet auteur* (Maleb.) V. CONSENTIR.

SOUS-CUTANÉ, E, adj.; anat., situé sous la peau : *veines SOUS-CUTANÉES. Tissu —*.

SOUS-DÉLÉGUER, V. A., SOUS-DÉLÉGUÉ, s. m. V. SUBDÉLÉGUER, SUBDÉLÉGUÉ.

SOUS-DIACONAT, s. m., le troisième des ordres sacrés, celui qui est au-dessous du diaconat.

SOUS-DIACRE, s. m., celui qui a reçu le sous-diaconat : *les diacres et les SOUS-DIACRES*.

SOUS-DOMINANTE, s. f.; mus., quatrième note d'un ton, au-dessous de la dominante.

SOUS-DOUBLE, adj.; math., qui est la moitié : *deux est — de quatre*.

SOUS-DOUBLÉ, E, adj.; math., en raison sous-doublée, en raison des racines carrées.

SOUS-ENTENDRE, v. a., ne point exprimer dans le discours une chose qu'on a dans la pensée :

je vous envoie la lettre du pape... on croit voir qu'il
SOUS-ENTEND quelque blâme contre M. de Paris (Sév.) *Il est toujours* **SOUS-ENTENDU** que la Providence est la maîtresse (Id.) = Gramm., se dit des mots qu'on n'exprime pas, mais que l'esprit supplée aisément. = Se —, v. pr., être sous-entendu.

SOUS-ENTENDU, s. m., ce qu'on sous-entend : *il ne cherchait point par des* **SOUS-ENTENDUS** *hardis à paratre profond* (Fonten.)

SOUS-ENTENTE, s. f., ce qui est sous-entendu artificiellement par celui qui parle.

SOUS-ÉPINEUX, **EUSE**, adj.; anat., situé au-dessous de l'épine de l'omoplate.

SOUS-FAÏTE, s. m.; charpent., pièce de bois placée sous la faite.

SOUS-FRÉTER, v. a., fréter à un autre un bâtiment qu'on avait frété pour soi.

SOUS-LOUER, v. a., louer à un autre une partie d'une maison ou d'une terre dont on est locataire. = Prendre à loyer du principal locataire une partie de maison, de terre, etc.

SOUS-MAÎTRE, **ESSE**, s., celui, celle qui, dans un établissement d'éducation, surveille les élèves et donne des leçons.

SOUS-MARIN, **E**, adj., formé sous la mer, recouvert par l'eau de la mer : *volcan —, plantes* **SOUS-MARINES**. *Navigation —*, qui consiste à faire naviguer un bâtiment entre deux eaux.

SOUS-MULTIPLE, adj. et s.; math., se dit d'une quantité qui se trouve contenue dans une autre un certain nombre de fois.

SOUS-NORMALE, s. f.; géom., partie de l'axe d'une courbe entre les deux points où l'ordonnée et la perpendiculaire viennent rencontrer cet axe.

SOUS-OFFICIER, s. m., militaire qui a un grade au-dessous du sous-lieutenant.

SOUS-ORBITAIRE, adj.; anat., placé au-dessous de la cavité orbitaire : *nerf, canal —*.

SOUS-ORDRE, s. m.; dr., distribution de la somme adjudgée dans un ordre à un créancier et répartie entre les créanciers de ce créancier. = Celui qui travaille sous un autre; peu us. = *En —*, loc. adv., en subordonné, sous les ordres d'un autre.

SOUS-PERPENDICULAIRE, s. f., synonyme de **SOUS-NORMALE**.

SOUS-PIED, s. m., bande de cuir ou d'étoffe qui passe sous le pied et qui s'attache au bas d'une guêtre ou d'un pantalon, de manière à l'empêcher de remonter : *porter des* **SOUS-PIEDS**.

SOUS-PRÉFECTURE, s. f., subdivision d'une préfecture qui est administrée par un sous-préfet.

SOUS-PRÉFET, s. m., officier civil qui administre un arrondissement sous la direction du préfet.

SOUS-SECRETARE, s. m., — *d'État*, haut fonctionnaire qui est placé, dans l'ordre hiérarchique, après le ministre et qui le supplée quelquefois.

SOUSSIGNÉ, **E**, adj. et s., dont la signature est ci-dessous : *je — reconnais que*. **LES SOUSSIGNÉS**.

SOUS-SOL, s. m., couche sur laquelle repose la terre végétale. = Étage inférieur d'une maison, situé en partie au-dessous du niveau du sol.

SOUS-TANGENTE, s. f.; géom., partie de l'axe d'une courbe comprise entre l'ordonnée et la tangente correspondante.

SOUS-TENDANTE, s. f., corde d'un arc.

SOUSTRACTION, s. f., action de soustraire : — *de papiers, d'effets*. = Opération qui consiste à trouver la différence de deux nombres.

SOUSTRAIRE, v. a., ôter quelque chose par

adresse ou par fraude : — *des papiers, des effets*. || **Dérober** à, préserver de : *la justice de Dieu, indiquée que vous employiez contre lui ses propres bienfaits, les* **SOUSTRAIT** *à vos passions* (Mass.) *La mort nous* **SOUSTRAIT** *à de plus grands maux. — des sujets à l'obéissance du prince, les faire révolter contre lui.* = Math., faire une soustraction. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif : *à mes regards vous voulez vous —* (Rac.) *Aux grands périls tel a pu se —* (La F.) *Il s'est* **SOUSTRAIT** *de ma domination* (Pasc.) *Dieu ne fait que se — lui-même à un cœur ingrat* (Boss.)

SOUS-TRAITANT, s. m., celui qui se charge de quelque partie d'une entreprise dont un autre a été chargé.

SOUSTRAITÉ, s. m., traité qu'on fait pour une entreprise cédée à un autre.

SOUSTRAITER, v. n., prendre une entreprise, une affaire de la seconde main.

SOUS-TRIPLE, adj.; math., se dit d'un nombre compris trois fois dans un autre.

SOUS-TRIPLE, **E**, adj., *en raison* **SOUS-TRIPLE**, *en raison des racines cubiques*.

SOUSTYLAIRE, s. f., ligne droite suivant laquelle se coupent le plan du cadran et le méridien perpendiculaire à ce cadran.

SOUS-VENTRIÈRE, s. f., courroie qui passe sous le ventre d'un cheval entre les brancards.

SOUTACHE, s. f., sorte de passementerie en forme de tresse ou de galon plat.

SOUTACHER, v. a., orner avec de la soutache : — *le corsage d'une robe*.

SOUTANE, s. f., habit long, à manches étroites, que portent les ecclésiastiques. || **État ecclésiastique** : *prendre, quitter la —*.

SOUTANELLE, s. f., petite soutane.
SOU-TCHÉOU, vil. de Chine, coupée par de nombreux canaux qui l'ont fait surmonter la *Venise de la Chine*.

SOUTE, s. f.; mar., retranchement fait dans les étages inférieurs d'un navire et qui servent de magasins pour les munitions. = **V. SOULTE**.

SOUTENABLE, adj., qui se peut soutenir par de bonnes raisons : *cette opinion n'est pas —*. || **Qui se peut endurer, supporter** : *ce poste n'est pas —*; *on dit mieux tenable*.

SOUTENANT, s. m., celui qui soutient une thèse.

SOUTÈNEMENT, s. m.; maçonn., appui, soutien : *mur de —*. || **Dr.**, se dit des raisons que l'on donne par écrit, à l'appui des articles d'un compte.

SOUTENEUR, s. m., celui qui se fait le champion d'une maison de jeu, d'un mauvais lieu.

SOUTENIR, v. a., porter, appuyer, supporter : *cet arc-boutant soutient cette muraille. Prêter la main à quelqu'un pour le —, de peur qu'il ne tombe* (Ac.) || — *le fardeau d'un empire si vaste* (Boss.) *Il soutint tout le poids de la guerre* (Volt.) — *un État*, en empêcher la décadence, la chute. — *une maison, une famille*, la faire subsister. — *la conversation*, empêcher qu'elle ne vienne à languir. — *une dépense*, fournir ce qu'il faut pour une dépense. — *son rang, sa dignité, son caractère*, etc., se conduire d'une manière convenable à son rang, à sa dignité, etc., || *Les grands noms abaissent, au lieu d'élever ceux qui ne les savent pas —* (La Roch.)

— *la vie, le courage, l'entretenir*. — *la voix*, prolonger le son avec la même force. = *Appuyer de son crédit, protéger, défendre, seconder* : *il l'a soutenu contre tous ses ennemis. — l'innocence. — le pour et le contre dans la même cause* (La H.) *Sémi-*

ramis SOUTINT les vastes desseins de son mari (Boss.) = Assurer, affirmer qu'une chose est vraie : oui, je te **SOUTIENDRAI** que tu es un ignorant (Mol.) — son dire, persister dans son affirmation. — une thèse, répondre dans une dispute publique aux objections qu'on peut y faire. = Résister à : — l'assaut des ennemis, un siège, les rayons du soleil. = Prolonger, développer : — et varier une même situation pendant cinq actes (La H.) || Supporter, endurer sans découragement, sans trouble, sans dépit : — une épreuve, la torture. Il faut de plus grandes vertus pour — la bonne fortune que la mauvaise (La Roch.) Qui peut vous — avec cette humeur-là ? (Desmahis.) Ses yeux étaient si perçants que l'hypocrite n'aurait pu — ses regards (St-Lamb.) || Vins qui ne peuvent — la mer, qui ne peuvent être transportés par mer sans se gâter. Cet ouvrage ne **SOUTIENDRA** pas le grand jour de l'impression, paraîtra beaucoup moins bon après avoir été imprimé. = Se —, v. pr., se tenir sur ses jambes : je ne me **SOUTIENS** plus (Rac.) L'homme se **SOUTIENT** droit et élevé (Buff.) Par anal., les oiseaux se **SOUTIENNENT** en l'air. Les nageurs se **SOUTIENNENT** sur l'eau (Ac.) || Tel écrit récit se **SOUTIENT** à l'oreille (Boil.) = Conserver sa santé, sa vigueur, sa fraîcheur, son crédit : il se **SOUTENAIT** moins par sa faveur que par sa vertu (Fléch.) = En parl. d'une maladie : le mieux se **SOUTIENT**, le malade continue d'aller mieux. = Rester au même point : le cours des effets publics s'est **SOUTENU**. Cette pièce se **SOUTIENT**, continue d'être représentée. = S'empêcher mutuellement de tomber. = Se sustenter. = Continuer, se prolonger, se maintenir : la conversation ne se **SOUTINT** pas longtemps (Chat.) L'empire des lettres ne peut s'accroître et même se — que par la liberté (Buff.)

Y. MAINTENIR ET DÉFENDRE.

SOUTENU, E, adj., discours, langage, style —, constamment élevé et noble. Dans ce roman les caractères sont **SOUTENUS**, les personnages y gardent constamment les mêmes caractères. Feu —, nourri et prolongé.

SOUTERRAIN, E, adj., qui est sous terre : feux, lacs **SOUTERRAINS**. Grottes **SOUTERRAINES**. = Creusé, construit sous terre : ces demeures — (Boss.) Bruit —, qui sort de dessous terre. || Caché, sourd. = **SOUTERRAIN**, s. m., lieu pratiqué sous terre. || Voie, pratique secrète pour parvenir à quelque fin.

SOUTHAMPTON, port d'Angleterre, dans la Manche. = Comté d'Angleterre, cap. Winchester.

SOUTIEN, s. m., ce qui soutient par-dessus, ce qui empêche de tomber : se ce pilier est le — de toute la salle (Ac.) || Ce qui empêche de faiblir ou de défaillir, ce qui assure la persévérance et le succès : les grâces et l'esprit sont les seuls **SOUTIENS** de l'amour (La F.) Le bœuf est le — du ménage champêtre (Buff.) Aëtius fut un des derniers — de la puissance romaine (Volt.) V. FONDAMENT.

SOUTIRAGE, s. m., action de soutirer.

SOUTIRER, v. a., transvaser du vin ou quelque liqueur d'un tonneau dans un autre. || Se faire donner, obtenir par adresse : vos gendres vous ont **SOUTIRÉ** vos richesses (Étienne).

SOUVENANCE, s. f., souvenir : combien j'ai douce — du joli lieu de ma naissance (Chat.) ; vieux.

SOUVENIR (SE), v. pr., avoir mémoire de : **SOUVENEZ-VOUS** de ce jeune roi de Juda (Mass.) Je ne me **SOUVIENS** plus des leçons de Neptune (Rac.) Je me **SOUVIENS** à peine si je suis empereur (Id.) = Garder la mémoire d'un bienfait ou d'une injure :

il m'a fait plaisir, il m'a offensé, je m'en **SOUVIENDRAI** toute ma vie. = S'occuper de : Dieu ne se **SOUVIENT** plus de David votre père (Rac.) = Faire attention, considérer : me **SOUVIENDRAI-je** alors de mon triste devoir (Id.) Je me **SOUVIENS** que je parle sur l'autel même de l'agneau (Mass.) Faire —, rappeler une chose à la mémoire. = V. IMPERS. : de vos nobles projets, seigneur, qu'il vous **SOUVIENNE** (Rac.) Il s'emploie souvent entre parenthèses : hélas ! il m'en **SOUVIENT**, le jour que son courage lui fit chercher Achille (Id.)

SOUVENIR, s. m., faculté de la mémoire : son vaste — embrasse le présent, le passé, l'avenir (Del.) = Impression, idée que la mémoire garde d'une chose : je ne vous demande aucun témoignage de — (J.-J.) = Pensée par laquelle nous nous souvenons : rappeler le — des maux qu'il a faits (Fléch.) Abs., mais dans quel — me laissés-je égarer ? (Rac.) = Ce qui rappelle la mémoire d'une chose : il en reste quelque — parmi les hommes (Mass.) = Tablette où l'on écrit ce qu'on veut se rappeler. V. MÉMOIRE.

SOUVENT, adv., bien des fois : par un prompt désespoir — on se marie (Mol.) Tout ce peuple était sur la place publique presque aussi — magistrat que citoyen (J.-J.)

§ **SOUVENT, FRÉQUEMMENT**. Ce qui arrive souvent n'est pas rare ; ce qui arrive fréquemment devient une sorte de loi, d'habitude. *Souvent* est absolu et marque l'état ; *fréquemment* est relatif et marque l'action. Le premier dit plus que le second.

SOUVERAIN, E, adj., supérieur à tous les autres en force ou en efficacité : pouvoir, remède —, Voix, éloquence, puissance **SOUVERAINE**. La — misère et la — miséricorde (Boss.) L'Être —, Dieu. Le — pontife, le pape. Prince —, qui a l'autorité suprême. Jugement —, cour —, sans appel. V. SUPRÊME. = S., celui, celle en qui réside l'autorité suprême : Sylla se rendit — sous le nom de dictateur (Boss.) = Monarque, prince souverain : élire un nouveau — (Volt.) Petit —, dont la domination est peu étendue. = **SOUVERAIN**, s. m., monnaie d'or d'Angleterre (25 fr. 21 c.), d'Autriche (17 fr. 58 c.), et d'Italie (35 fr. 16 c.)

SOUVERAINEMENT, adv., parfaitement : connaître et aimer — le vrai Dieu (Fén.) = Extrêmement : — ridicule. = Avec un pouvoir souverain : commander —. Juger —, sans appel.

SOUVERAINETÉ, s. f., autorité suprême : usurper la —. || La — de la raison. = Étendue de pays où règne un souverain.

SOUWAROW, général russe qui se signala d'abord contre les Turcs et commit en Pologne d'atroces cruautés. Envoyé en Italie par Paul 1^{er}, il remporta les victoires de Cassano et de Novi, mais fut battu en Suisse par Masséna ; il mourut en 1800.

SOYEUX, EUSE, adj., doux au toucher comme la soie : poil, cheveux —. Satin, taffetas —, bien garni de soie. = Bot., couvert de poils soyeux.

SPA, vil. de Belgique, possède des sources d'eaux ferrugineuses et froides.

SPACIEUSEMENT, adv., au large, en grand espace : il est logé fort —.

SPACIEUX, EUSE, adj., qui a une grandeur plus que suffisante pour contenir : port, chemin —. Les salles les plus **SPACIEUSES** ne suffisaient plus pour les prêches (Boss.) V. GRAND.

SPADASSIN, s. m., bretteur, ferrailleur.

SPADILLE, s. m., l'as de pique, au jeu de l'ombre et à quelques autres jeux.

SPAHI, s. m., nom donné chez les Turcs à un soldat de

la cavalerie légère. — Soldat d'un corps de cavalerie indigène créé par les Français en Algérie après 1830.

SPALME, s. m.; mar., enduit pour spalmer.

SPALMER, v. a. V. **ESPALMER**.

SPALT, s. m., pierre luisante dont les fondeurs se servent pour mettre les métaux en fusion.

SPALLANZI, chirurgien et naturaliste italien, mort en 1799, composa plusieurs ouvrages scientifiques et un récit de voyages intéressants.

SPANDAU, vil. forte de la Prusse, à 14 kilom. de Berlin. Sa citadelle sert de prison d'état.

SPARADRAP, s. m.; pharm., feuille de papier ou tissu de toile, de coton, etc., qu'on recouvre uniformément d'une couche médicamenteuse ou qu'on imprègne d'un mélange résineux ou élastique.

SPARE, s. m., genre de poissons acanthoptérygiens qui ont sur le côté des molaires rondes.

SPARGOULE, s. f., synonyme de SPARGUE.

SPARIES, s. f. pl.; mar. V. **ÉPAVES**.

SPARTACUS, gladiateur qui souleva les esclaves contre Rome et périt en 71 av. J.-C.

SPARTE, république de l'ancienne Grèce, au centre du Péloponèse. = Vil. du même nom, cap. de la Laconie, rivale d'Athènes. = **SPARTIATE**, adj., qui appartient ou qui a rapport à Sparte, à ses habitants : *femmes SPARTIATES*. = S., habitant, habitante de Sparte.

SPARTE ou **SPART**, s. m.; bot., genre de graminées dont les feuilles servent à faire des tapis, des nattes, des corbeilles, etc.

SPARTERIE, s. f., ouvrages de sparte; lieu où on les fait; art de les faire.

SPARTIER, s. m.; bot., genre de plantes légumineuses, ayant pour type le genêt.

SPASME, s. m., toute contraction musculaire anormale et convulsive.

SPASMODIQUE, adj., qui a rapport ou qui prédispose au spasme : *mouvement, constitution* —.

SPATH, s. m.; anc., nom de plusieurs minéraux lamelleux. — *calcaire*, carbonate de chaux. — *pesant*, sulfate de baryte.

SPATHE, s. f.; bot., gaine qui enveloppe la fleur avant son épanouissement.

SPATULE, s. f., instrument dont on se sert pour remuer ou étendre les onguents, les emplâtres, etc. = Espèce de héron.

SPECIAL, **E**, adj., exclusivement déterminé à une chose en particulier : *les Girondins avaient besoin d'hommes SPÉCIAUX à la guerre et aux finances* (Lamart.) *Pouvoir* —.

SPECIALÉMENT, adv., d'une manière spéciale.

SPECIALISER, v. a.; néol., indiquer d'une manière spéciale : — *des objets, des personnes*.

SPECIALITÉ, s. f., qualité de ce qui est spécial. = Branche d'un art, d'une science à laquelle on s'adonne plus particulièrement. || Homme doué d'un talent spécial : *on prise beaucoup les SPÉCIALITÉS*. = Abusif., branche de fabrication ou de commerce : — *de draps, de blanc*, etc.

SPECIEUSEMENT, adv., d'une manière spécieuse, avec apparence de vérité.

SPECIEUX, **EUSE**, adj., qui a une apparence de vérité, de justice : *prétexte* —. *Éblouir par des apparences de droit et des raisons SPECIEUSES* (Fléché.) = **SPECIEUX**, s. m., ce qu'il y a de spécieux.

SPECIFICATION, s. f., énonciation, détermination des choses particulières en les spécifiant.

SPECIFIER, v. a., exprimer, déterminer en particulier, en détail : — *tous les cas particuliers*.

SPECIFIQUE, adj., spécialement propre à quelque chose : *remède, qualité, différence* —. *Pesan-*

teur —, ce qui pèse un corps sous un volume déterminé, par rapport à un autre corps de même volume pris pour unité de poids. = S. m., remède que l'on croit propre à guérir sûrement et toujours une maladie : *le quinquina est un — contre les fièvres intermittentes*.

SPECIFIQUEMENT, adv., d'une manière spécifique : *l'or est — plus pesant que le plomb*.

SPECIMEN (mot lat.), s. m., échantillon, modèle; us. surtout en parl. d'ouvrages scientifiques, d'éditions nouvelles, etc.

SPECTACLE, s. m., objet, ensemble d'objets qui attire le regard, qui arrête la vue : *le — de la nature. Quel affreux — s'offre à mes yeux!* (Boss.) || *Un prince vertueux est le plus grand — que la foi puisse donner à la terre* (Mass.) = Représentation théâtrale donnée au public : *j'ai commencé de fréquenter les SPECTACLES et de sougr en ville* (J.-J.) || *Être, se donner en —*, être exposé, s'exposer à l'attention publique. *Les grands sont tous comme le — éternel du reste de la terre* (Mass.) *Faire servir de —* (Id.), exposer à la risée, au mépris du public. = Pompe, magnificence dans une représentation dramatique : *pièce à grand —*.

SPECTATEUR, **TRICE**, s., témoin oculaire : *les grands vivent comme s'ils n'avaient point de SPECTATEURS* (Mass.) = Celui, celle qui regarde, observe sans agir : *rester simple — d'un acte de dévouement*. = Celui, celle qui assiste à un spectacle.

SPECTRE, s. m., simulacre ou fantôme qui produit une forte impression d'épouvante ou d'horreur : *quel — menaçant se jette entre nous deux* (Volt.) || Personne horriblement décharnée et pâle qui a l'air de sortir du tombeau : *les Numantins n'étaient plus des hommes, mais des SPECTRES* (Roll.) V. **SIMULACRE**. — *solaire*, image que forment dans la chambre obscure les rayons de lumière.

SPECULAIRE, adj., se dit des minéraux à lames brillantes qui réfléchissent la lumière.

SPECULATEUR, s. m., celui qui fait des spéculations de finance ou de commerce : — *habile*.

SPECULATIF, **IVE**, adj., qui s'attache à l'étude des choses théoriques sans avoir égard à la pratique, à la réalité; qui est propre à cette étude : *philosophe, esprit* —. *Science SPECULATIVE*, qui est l'objet de considérations purement abstraites. = **SPECULATIFS**, s. m. pl., ceux qui raisonnent sur des matières abstraites ou d'une manière spéculative.

SPECULATION, s. f., étude, recherche purement rationnelle : *science de pure —*. Se dit aussi des résultats obtenus par ces recherches. = Théorie, par opposit. à *pratique* : *cela n'est bon que dans la —*. *Ne vous repaissez pas de la plus haute contemplation, encore moins des SPECULATIONS inutiles; venez aux moyens et aux vérités de pratique* (Boss.) = Calculs, projets, entreprises de commerce ou de finance : *se ruiner par de fausses —*. *La — est l'âme du commerce* (Lamart.)

SPECULER, v. n., méditer profondément sur... = Faire des spéculations financières, commerciales : — *sur les vins, sur les blés*.

SPENCER (mot angl., pron. *spançair*), s. m., vêtement qui a la forme d'un habit qu'on aurait coupé à la ceinture.

SPERGULE, s. f.; bot., genre de plantes fourragères de la famille des caryophyllées.

SPERMA CETI (mots lat.), s. m.; synonyme de **CÉTINE**, de **BLANC DE BALEINE**.

SPHACÈLE, s. m.; chir., gangrène qui oc-

cupe toute l'épaisseur d'un membre, d'un organe.

SPHÉNOÏDAL, E, adj., qui a rapport au sphénoïde : *sinus SPHÉNOÏDAUX*.

SPHÉNOÏDE, s. m.; anat., os de la base du crâne. = Adj., se dit de cet os : *os* —.

SPHÉRANTHÈ, s. m.; bot., genre de plantes de la famille des synanthérées.

SPHÈRE, s. f.; géom., corps solide qui est d'une rondeur parfaite. = Par ext., se dit de tout corps qui a cette forme : *la — terrestre*. Les *SPHÈRES planétaires*. — *céleste*, espace indéfini qui entoure notre globe de toutes parts. = Représentation artificielle de la sphère terrestre ou de la sphère céleste. || Connaissances astronomiques que l'on acquiert par le moyen d'une sphère : *étudier la —*. *Traité de la —*. || *Orbite : la — de Jupiter*. — *d'activité*. V. *ACTIVITÉ*. || Étendue de pouvoir, de connaissances, de talents : *ils ont élargi la — de nos connaissances* (Volt.) || État, condition : *tenons-nous dans la — où le ciel nous a mis* (Lebrun).

SPHÉRICITÉ, s. f., état de ce qui est sphérique : *la — de la terre*.

SPHÉRIQUE, adj., rond comme une sphère : *corps —*. = Géom., qui appartient à la sphère : *triangle, trigonométrie* —.

SPHÉRIQUEMENT, adv., en forme sphérique.

SPHÉRISTE, s. m., celui qui, chez les anciens, enseignait les exercices où l'on jouait à la balle. = **SPHÉRISTÈRE**, s. m., lieu où l'on jouait à la balle. = **SPHÉRISTIQUE**, s. f., branche de la gymnastique où l'on se servait de balles.

SPHÉROÏDAL, E, adj.; géom., qui ressemble à une sphère : *figure SPHÉROÏDALE*.

SPHÉROÏDE, s. m., solide engendré par la révolution d'une ellipse autour d'un de ses axes.

SPHÉROMÈTRE, s. m., instrument pour mesurer la courbure des surfaces sphériques.

SPHINCTER, s. m.; anat., muscle annulaire qui sert à fermer et à resserrer les ouvertures ou conduits naturels du corps.

SPHINX, s. m., monstre fabuleux qu'on représente avec un corps de lion ou de chien accroupi, surmonté d'une tête d'homme ou de femme; son image représentée sur les monuments. = Genre de papillons.

SPICA, s. m.; chir., bandage dont les tours représentent les rangs d'un épi de blé.

SPICILÈGE, s. m., recueil de pièces, d'actes.

SPINAL, E, adj.; anat., qui appartient à la colonne vertébrale ou épine du dos.

SPINELLE, s. m., rubis d'un rouge pâle. = Adj., *rubis* —.

SPINESCENT, E, adj.; bot., en forme d'épine ou terminé en épine.

SPINOLA, nom de deux frères génois du xvii^e siècle, qui furent, l'un général, l'autre amiral au service de l'Espagne.

SPINOZA, juif d'Amsterdam, mort en 1677, s'adonna à l'étude de la philosophie et créa un système (le panthéisme) d'après lequel la substance serait l'être absolu et universel. = **SPINOZISME**, s. m., système de Spinoza.

SPIRAL, E, adj., qui a la figure d'une spirale.

SPIRAL, s. m., ressort tourné en spirale : *le — d'une montre*. = **SPIRALE**, s. f., courbe qui fait une ou plusieurs révolutions autour d'un point où elle commence, et dont elle s'écarte toujours de plus en plus. = *En* —, en forme de spirale.

SPIRATION, s. f.; théol., manière dont le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

SPIRE, vil. de Bavière, près de la rive gauche du Rhin, anc. vil. impériale.

SPIRE, s. f., chaque tour de la spirale; la spirale elle-même. = Chacun des tours ou l'ensemble des

tours que présente un objet ou une série d'objets disposés en spirale.

SPIRÉE, s. f.; bot., genre de plantes d'ornement, de la famille des rosacées.

SPIRITUALISATION, s. f.; chim., action d'extraire les liqueurs spiritueuses des corps solides et liquides. = Action de convertir le sens littéral d'un passage en un sens allégorique et spirituel.

SPIRITUALISER, v. a., convertir le sens littéral d'un passage en un sens allégorique. || — *la matière*, lui attribuer une âme, une intelligence. — *l'amour*, l'affranchir de tout caractère matériel.

SPIRITUALISME, s. m., système de philosophie qui distingue l'esprit de la matière et proclame la supériorité du premier sur la seconde.

SPIRITUALISTE, s. m., celui ou celle qui professe le spiritualisme. = Adj., *philosophe* —.

SPIRITUALITÉ, s. f.; philos., qualité de ce qui est esprit : *la — de l'âme*. || Théol., *livre de —*, qui traite de la direction de l'âme dans les voies de la perfection.

SPIRITUEL, LE, adj., qui est esprit, immatériel : *être —*. || Qui regarde la conduite de l'âme, par opposit. à *charnel* : *exercice —*. *Concert —*, que l'on donne les jours de la semaine sainte et où l'on exécute de la musique religieuse. = Qui regarde l'Église, la religion, par opposit. à *temporel* : *la puissance SPIRITUELLE du pape*. SPIRITUEL est s. m. dans ce sens : *comme la puissance temporelle ne doit pas toucher à l'autel, le — ne doit pas toucher au trône* (Fléch.) = Qui a de l'esprit, où il y a de l'esprit; ingénieux, qui annonce de l'esprit : *ces femmes si SPIRITUELLES* (La Br.) *Réponse —*. *Air —*. *Les yeux de l'éléphant sont brillants et SPIRITUELS* (Buff.)

SPIRITUELLEMENT, adv., avec esprit : *répondre —*. || En esprit : *communier — avec le prêtre*.

SPIRITUEUX, EUSE, adj., qui contient de l'alcool. = SPIRITUEUX, s. m., liqueur spiritueuse.

SPITZBERG, groupe d'îles de l'océan Glacial arctique, au N.-E. du Groënland.

SPLANCHNIQUE (pron. *ank*), adj.; anat., qui a rapport ou qui appartient aux viscères.

SPLANCHNOLOGIE (pron. *ank*), s. f.; anat., traité des viscères.

SPLEEN (pron. *spline*), s. m., mot anglais qui signifie *rate* et se dit pour hypocondrie.

SPLENDEUR, s. f., grand éclat de lumière : *la — du jour, du ciel*; poét. || Grand éclat d'honneur et de gloire : *quitte les vêtements de ta captivité, et reprends ta — première* (Rac.) = Pompe, magnificence : *la — des grands ajoute à notre propre misère* (La Br.) Y. **LUMIÈRE** et **MAGNIFICENCE**.

SPLÉNDIDE, adj., magnifique, somptueux : *homme. repas, cour* —.

SPLÉNIDEMENT, adv., d'une manière splendide : *vivre, traiter* —. — *éclairé*.

SPLÉNIQUE, adj.; anat., qui appartient, qui a rapport à la rate : *veine, artère* —.

SPLÉNITE, s. f.; méd., inflammation de la rate.

SPOLÈTE, vil. du roy. d'Italie, ch.-l. de la p. de son nom, fut au moyen âge le ch.-l. d'un duché lombard.

SPOLEATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui dépouille. = Adj., *lois SPOLIATRICES* (Napol.)

SPOLIATION, s. f., action de spolier.

SPOPLIER, v. a., dépouiller par force ou par fraude : *de malheureux héritiers SPOLIÉS, frustrés de leur espérance* (Did.)

SPONDAÏQUE, adj. et s., se dit d'un vers hexamètre terminé par deux spondées.

SPONDÉE, s. m., pied de vers grec ou latin formé de deux syllabes longues.

SPONDYLE, s. m.; anat., vertèbre; particul., seconde vertèbre du cou. = Zool., genre de mollusques ostracés.

SPONGIEUX, **EUSE**, adj., poreux comme l'éponge ou qui ressemble à de l'amadou : *tissu* —.

SPONGIOLE, s. f.; bot., organe avec lequel les végétaux absorbent les liquides.

SPONGITE, s. f.; minér., pierre remplie de trous, semblable à une éponge.

SPONTANÉ, **E**, adj., libre, volontaire : *mouvement* —. || *Physiol.*, se dit des mouvements qui s'exécutent d'eux-mêmes : *vous me demanderez si les mouvements des animaux sont SPONTANÉS* (J.-J.) = Méd., qui survient sans cause apparente; qui n'est pas provoqué.

SPONTANÉITÉ, s. f., caractère de ce qui est spontané : *la — d'un mouvement*.

SPONTANÉMENT, adv., d'une manière spontanée : *agir* —. *Fruits nés* —.

SPONTINI, compositeur de musique italien, mort en 1851, est surtout connu par son bel opéra de la *Vestale*.

SPORADES, îles de l'Archipel, entre Samos et Rhodes.

SPORADIQUE, adj.; méd., se dit des maladies qui ne sont pas épidémiques.

SPORANGE, s. m.; bot., vésicule dans laquelle les spores sont contenues.

SPORE, s. f.; bot., poussière fécondante des plantes cryptogames.

SPORT, s. m., mot anglais qui signifie divertissement, et qui désigne les courses de chevaux.

SPORTULE, s. f., panier, corbeille où les pauvres recevaient les aumônes des riches, chez les Romains. = Aumône que les patrons faisaient distribuer à leurs clients.

SPUTATION, s. f.; méd., crachotement.

SQUALE (pron. *skoua* dans ce mot et dans les quatre suivants), s. m., famille de poissons voraces, au corps allongé, et terminé par une grosse queue.

SQUAMMEUX, **EUSE**, adj., qui ressemble à une écaille ou qui est formé d'écailles. = Méd., se dit des maladies où la peau se détache par écailles.

SQUAMMIFÈRE, adj.; zool., qui a le corps couvert d'écailles.

SQUARE, s. m., mot anglais qui signifie carré, et qui se dit d'une place publique dont le centre est occupé par un jardin entouré d'une grille.

SQUARREUX, **EUSE**, adj.; bot., rude au toucher, raboteux et roide.

SQUELETTE, s. m., os décharnés et joints ensemble dans leur situation naturelle. || *Personne maigre et décharnée.* || Se dit des ouvrages d'esprit faits d'une manière sèche et aride. = Ensemble des os du corps chez les animaux vertébrés. = Mar., synon. de carcasse.

SQUILLE, s. f., genre de crustacés stomapodes, d'un goût fort agréable.

SQUINE, s. f.; bot., espèce de salsepareille.

SQUIRRHE, s. m.; méd., tumeur dure et non douloureuse.

SQUIRRHEUX, **EUSE**, adj.; méd., qui est de la nature du squirrhe.

STABAT, s. m., mot latin qui commence l'hymne par lequel on la désigne. = Composition musicale sur cette hymne.

STABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est stable : — *d'un édifice.* || *Un gouvernement en opposition avec les mœurs et les opinions ne peut avoir de —* (Mont.) || *Fermeté, constance : une foi vive est le*

fondement de la — que nous admirons dans Marie-Thérèse (Boss.); peu us. dans ce sens.

STABLE, adj., qui est dans un état, une situation ferme : *édifice* —. || *Assuré, durable : paix, fortune* —. *Le vent n'est pas* —. V. DURABLE.

STACHYS, s. m., genre de plantes labiées.

STADE, s. m., arène dans laquelle avaient lieu, chez les anciens, les courses à pied et les luttes gymnastiques; distance de 180 mètres. = Méd., chaque période d'une maladie; chacun des trois temps que présente un accès de fièvre intermittente.

STAËL (M^{me} de), fille de Necker, morte en 1817, fut un écrivain éloquent. Ses meilleurs ouvrages sont le roman de *Corinne* et son livre *De l'Allemagne*.

STAFFORD, vil. et comté du centre de l'Angleterre.

STAGE, s. m.; anc., résidence que devait faire tout nouveau chanoine avant de jouir des bénéfices de sa prébende. = Temps d'épreuve dont les aspirants à certaines fonctions doivent justifier pour être admis à les remplir.

STAGIAIRE, adj. et s. m., celui qui fait son stage : *avocat* —. *Un jeune* —.

STAGNANT, **E** (g dur), adj., qui ne coule pas : *eau STAGNANTE*; se dit aussi du sang et des humeurs.

STAGNATION (g dur), s. f., état des eaux, du sang ou des humeurs qui ne coulent pas. || *État de ce qui languit : la — des affaires.*

STALACTITE, s. f.; minér., concrétion calcaire formée par l'eau au point d'où elle dégoutte de la voûte de certaines cavernes.

STALAGMITE, s. f.; minér., concrétion pierreuse qui se forme sur le sol où l'eau dégoutte.

STALLE, s. f., siège de bois placé dans le chœur d'une église et séparé des autres par un accoudoir. = *Théât.*, siège séparé et souvent numéroté, à l'orchestre ou à balcon.

STAMBOUL, nom de Constantinople.

STAMINAIRE, adj.; bot., se dit des fleurs doubles dont les pétales surnuméraires sont dus à la transformation des étamines.

STAMINAL, **E**, adj.; bot., qui a rapport aux étamines.

STAMINÉE, adj. f.; bot., se dit des fleurs unisexuelles pourvues d'étamines.

STAMINIFÈRE, adj.; bot., qui porte des étamines.

STAMPE, s. f., intervalle d'une veine à l'autre dans une mine.

STANCE, s. f., nombre déterminé de vers formant un sens complet. = Au pl., pièce de poésie composée de plusieurs stances.

STANISLAS LECZINSKI, fils d'un palatin de Posnanie, fut nommé roi de Pologne par l'influence de Charles XII. Obligé de s'enfuir en 1712, il se réfugia en Alsace. Le mariage de sa fille avec le roi Louis XV (1725) lui valut plus tard (1738) les duchés de Bar et de Lorraine. Il mourut à Lunéville en 1766.

STAPHYLIER, s. m., genre de beaux arbustes que l'on cultive comme végétaux d'agrément.

STAPHYLIN, s. m., genre d'insectes coléoptères dont quelques espèces vivent dans le fumier, dans la carie des arbres, etc.

STAPHILÔME, s. m.; méd., tumeur de la cornée ou d'autres parties de l'œil.

STAROSTE, s. m., gentilhomme polonais qui jouissait d'un fief de la couronne, à la charge de payer un redevance au roi. = *STAROSTIE*, s. f., fief d'un staroste.

STASE, s. f., stagnation des humeurs, du sang, dans quelque partie du corps.

STATÈRE, s. f., balance romaine, peson. = S. m., monnaie d'or des Grecs.

STATHOUDER, s. m., chef de l'ancienne république de Hollande. = **STATHOUDÉRAT**, s. m., dignité, fonctions du stathouder; temps qu'elles durent.

STATICE, s. f.; bot., genre de plantes dont on cultive une espèce dans nos jardins, pour former des tapis de verdure.

STATION, s. f., pause, demeure de peu de durée qu'on fait dans un lieu; lieu où l'on s'arrête ainsi.

= Lieu où se tiennent les voitures publiques en attendant les voyageurs; endroit où s'arrêtent les chemins de fer pour y prendre ou déposer les voyageurs.

= Se dit des églises, des chapelles que l'on va visiter pour y faire certaines prières, afin de gagner les indulgences. *Donner une — à un prédicateur*, le nommer pour prêcher dans une église pendant l'Avent ou le Carême. = Dans les opérations trigonométriques et de nivellement, lieu où l'on se place pour faire l'observation convenable. = Mar., étendue de mer, parage assigné à des vaisseaux pour y établir leur croisière pendant un temps fixé. || *Relever la —*, les bâtiments qui sont en station. = Astr., état d'une planète, lorsqu'elle paraît n'avancer ni ne reculer dans le zodiaque.

STATIONNAIRE, adj., se dit d'une planète, lorsqu'elle paraît n'avoir aucun mouvement parmi les étoiles fixes. || Qui demeure au même point, sans faire de progrès: *ce qu'il y reste de civilisation est —* (M^{me} de Staël). *Ces partis stationnaires qui meurent toujours déchirés par le parti du progrès* (Chat.). *Maladies —*, qui régissent pendant assez longtemps. = Chez les Romains: *soldats —*, distribués en divers lieux pour avertir de ce qui s'y passait. = S. m., navire en station. Navire de guerre mouillé à l'entrée d'une rade pour exercer une sorte de police sur les bâtiments qui entrent ou qui sortent.

STATIONNALE, adj. f.: *église —*, où l'on fait des stations en temps de jubilé.

STATIONNEMENT, s. m., action de stationner; se dit en parl. des voitures.

STATIONNER, v. n., faire une station; s'arrêter quelque temps dans un lieu.

STATIQUE, s. f., partie de la mécanique qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps.

STATISTICIEN, s. m., celui qui se livre à des recherches de statistique.

STATISTIQUE, s. f., science des faits sociaux exprimés par des termes numériques. = Description détaillée d'un pays relativement à son étendue, à sa population, à son commerce, etc.: — *de l'Europe, d'un département*. = Adj., qui concerne la statistique: *mémoires, connaissances STATISTIQUES*.

STATUAIRE, s. m., sculpteur qui fait des statues. = Adj., propre à faire des statues: *le marbre — est blanc*. *Colonne —*, surmontée d'une statue. = S. f., art de faire des statues.

STATUE, s. f., figure de plein relief représentant une figure humaine ou un animal: *il ne faut point élever de statues pour immortaliser la gloire des rois* (Mass.) || Fam., personne immobile et sans action: *te voilà sur tes pieds, droit comme une —* (Rac.) *C'est une belle —*, se dit d'une femme belle, mais froide, sans physionomie et sans esprit.

STATUER, v. a., ordonner, régler d'une manière stable: *le juge n'a rien statué sur cette requête*. *Il est statué par les lois d'aujourd'hui qu'un mari du bel air n'aime jamais chez lui* (Dest.)

STATUETTE, s. f., petite statue.

STATU QUO (mots lat.), s. m., état où sont actuellement les choses: *maintenir le —*.

STATURE, s. f., grandeur du corps en pied. || Taille extraordinaire: *si les dieux avaient proportionné ta — à ton ambition, le monde ne te contiendrait pas* (La H.); ne se dit que de l'homme.

STATUT, s. m., loi, règlement, ordonnance; particul., règles établies pour la conduite d'une compagnie, d'une communauté.

STAUFOTIDE, s. f., minéral rougeâtre qui s'offre toujours cristallisé en prismes rhomboïdaux.

STEAMER et **STEAMBOAT** (pron. *stimer* et *stème-bote*), s. m., mots anglais qui désignent un bateau à vapeur.

STÉARINE, s. f.; chim., substance solide qu'on tire des graisses de mouton et de bœuf.

STÉARIQUE, adj.; chim., fait de stéarine.

STÉATITE, s. f., minér., marne onctueuse et fine qui se dissout dans l'eau.

STÉATÔME, s. m.; chir., tumeur enkystée dont la matière ressemble à du suif.

STEEPLE-CHASE (pron. *stiple-chèce*), s. m., mots anglais qui signifient course au clocher.

STÉGANOGRAPHIE, s. f., synon. de CRYPTOGRAPHIE.

STEINERQUE, vge de Belgique, où le maréchal de Luxembourg battit Guillaume III en 1692.

STÈLE, s. f.; archit., petit monument monolithe ayant la forme d'un obélisque ou d'un fût de colonne sans base ni chapiteau:

STELLAIRE, adj., qui a rapport aux étoiles.

STELLIONAT, s. m.; dr., fraude de celui qui vend ou qui hypothèque un immeuble dont il sait qu'il n'est pas propriétaire; fraude de celui qui présente comme libres des biens hypothéqués.

STELLIONATAIRE, s., celui, celle qui se rend coupable de stellionat.

STENDHAL, pseudonyme sous lequel un spirituel et paradoxal écrivain de nos jours, Henri Beyle, mort en 1842, a fait paraître ses romans et ses livres de critique d'art.

STÉNOGRAPHE, s. m., celui qui possède et exerce l'art de la sténographie.

STÉNOGRAPHIE, s. f., art d'écrire en abrégé et aussi vite que la parole.

STÉNOGRAPHER, v. a., écrire en abréviation par le moyen de la sténographie: — *un discours*.

STÉNOGRAPHIQUE, adj., qui a rapport, qui appartient à la sténographie: *écriture —*.

STENTOR, un des héros de la guerre de Troie. Sa voix, dit Homère, avait autant de force que celles de 50 hommes réunies. || *Voix de —*, très-forte.

STEPPE, s. m., nom donné en Russie à de grandes plaines souvent stériles. || *Les STEPPES de l'Afrique*.

STÈRE, s. m., unité de mesure pour le bois de chauffage, et qui vaut un mètre cube.

STÉRÉOBATE, s. m.; archit., espèce de socle sans moulure, en forme de vaste socle.

STÉRÉOGRAPHIE, s. f., art de représenter les solides sur un plan.

STÉRÉOGRAPHIQUE, adj., qui a rapport à la stéréographie: *projection — de la sphère*.

STÉRÉOMÉTRIE, s. f., partie de la géométrie qui apprend à mesurer le volume des solides.

STÉRÉOSCOPE, s. m., instrument d'optique à l'aide duquel les images planes paraissent en relief.

STÉRÉOTOMIE, s. f., art de tailler le bois et la pierre pour les constructions.

STÉRÉOTYPAGE, s. m.; typogr., action de stéréotyper; ouvrage qui en résulte.

STÉRÉOTYPE, adj., se dit d'un ouvrage imprimé avec des planches stéréotypées.

STÉRÉOTYPER, v. a., convertir en planches solides des pages préalablement composées en caractères mobiles. = Imprimer avec des planches stéréotypées.

STÉRÉOTYPÉE, s. f., art de stéréotyper. = Atelier où l'on stéréotype.

STÉRILE, adj., qui ne porte point de fruit, quoique de nature à en porter : *champ, terre* — *Femme* —, qui n'a point d'enfants après plusieurs années de mariage; se dit aussi des femelles des animaux et même des fleurs. *Année* —, où la récolte est mauvaise. || Qui ne produit point de lui-même : *esprit* —. *Oh! que l'imagination des hommes est — auprès de l'intelligence de la nature!* (B. de St-P.) *Sujet* —, qui fournit peu. *Travail, étude, veille* —, qui ne rapporte aucun avantage. = Infructueux, d'où il ne résulte rien : *fuyez de ces auteurs l'abondance* — (Boil.) *L'argent, l'argent, dit-on, sans lui tout est* — (Id.) *Admiration* —, de celui qui n'imité pas ce qu'il admire. = Peu fertile : *époques stériles en hommes de génie* (La H.)

STÉRILE, INFERTILE, INFÉCOND, INFRUCTUEUX. *Infertile et infécond* expriment d'une manière relative le défaut que marque *stérile* d'une manière absolue, et diffèrent entre eux comme fertile et fécond (V. Fécond). *Infructueux* caractérise l'effet produit par ce qui est stérile, infertile ou infécond.

STÉRILISER, v. a., frapper de stérilité : *la rigueur de l'hiver avait partout stérilisé les semences confiées à la terre* (Lamart.) || *Jamais on n'a stérilisé plus malheureusement un sujet plus fécond* (Del.)

STÉRILITÉ, s. f., qualité de ce qui est stérile : *Dieu frappe quelquefois de — les terres et les campagnes* (Mass.) || *La — de mes lettres ne vous en dégoûte point* (Sév.) — *d'un auteur, d'un sujet*.

STERLET, s. m., espèce d'esturgeon.

STERLING, adj. inv., se dit d'une monnaie de compte en usage en Angleterre : *livre* —, 24 francs.

STERNE, écrivain humoriste de l'Angleterre, mort en 1768. Les plus connues de ses productions sont le roman de *Tristan Shandy* et le *Voyage sentimental*.

STERNUM (mot lat. et grec), s. m., os plat qui forme le devant de la poitrine.

STERNUTATOIRE, adj.; méd., qui provoque l'éternument. = S. m., substance sternutatoire.

STÉTHOSCOPE, s. m.; chir., cornet dont on se sert pour entendre ce qui se passe dans la poitrine, et comment l'air y circule.

STIBIÉ, E, adj.; méd., se dit des remèdes où il entre de l'antimoine.

STIGMATE, s. m., marque d'une plaie, cicatrice. || Marque, se prend souvent en mauv. part : *les chameaux portent toutes les empreintes de la servitude et les STIGMATES de la douleur* (Buff.) *Les — de la justice imprimés sur l'épaule des voleurs*. — *fletrissant* (Ac.), note d'infamie. = Bot., partie supérieure du pistil. = Entom., organes extérieurs de la respiration chez les insectes.

STIGMATISER, v. a., marquer d'un fer rouge. || Imprimer le cachet d'une honte ineffaçable. = Blâmer, critiquer avec dureté : *on l'a cruellement stigmatisé dans ce pamphlet* (Ac.)

STIL DE GRAIN, s. m., couleur jaune employée par les peintres. = Au pl., STILS DE GRAINS.

STILLATION, s. f.; phys., chute d'un liquide qui tombe goutte à goutte.

STIMULANT, E, adj.; physiol., propre à exciter l'action organique des divers systèmes de l'écono-

mie : *poison stimulant*. = **STIMULANT**, s. m., remède qui excite : *employer des stimulants*.

STIMULER, v. a., aiguillonner, exciter, animer : — *quelqu'un, l'estomac*. V. EXCITER.

STIMULUS (mot lat.), s. m., excitant.

STIPE, s. m., tige ligneuse et cylindrique des plantes monocotylédones arborescentes, qui se termine par un faisceau de feuilles. = S. f.; bot., genre de graminées.

STIPENDIAIRE, adj., qui est à la solde de quelqu'un : *troupe, soldat* —; peu us.

STIPENDIER, v. a., payer, avoir à ses gages, le plus souvent pour commettre quelque mauvais dessin : *Charondas stipendia des maîtres publics* (Roll.) *Un ramas d'artisans stipendiés qu'excitait l'espoir du pillage* (La H.) V. SOUDOYER.

STIPITÉ, E, adj.; bot., élevé sur un pied ou sur un support : *ovaire* —.

STIPULACÉ, E, adj.; bot., se dit des bourgeons formés par plusieurs stipules.

STIPULATOR, E, adj.; dr., qui stipule : *un tel* — et *acceptant*.

STIPULATION, s. f., clause, condition, convention qui entre dans un contrat.

STIPULE, s. f.; bot., appendice foliacé ou membraneux qui accompagne les feuilles chez un grand nombre de plantes.

STIPULÉ, E, adj.; bot., pourvu de stipules.

STIPULER, v. a.; dr., convenir d'une chose dans un contrat, par un contrat : — *des garanties*. *Il a été stipulé que...*

STIRATOR, s. m., cadre de bois qui sert à tenir bien tendu le papier sur lequel on peint à l'aquarelle ou au lavis.

STOCK, s. m., mot anglais qui signifie *provision*, et qui se dit en termes de commerce : *le — de coton à l'entrepôt est presque épuisé*. = A la bourse de Londres, on appelle *stocks* ce que l'on nomme chez nous *fonds consolidés*.

STOCKFISH (mot angl., pron. *stokfiche*), s. m., morue sèche. = Tout poisson salé et séché.

STOCKHOLM, cap. du roy. de Suède, bâtie sur des îles de la mer Baltique.

STOFF (mot angl.), s. m., étoffe de laine sèche et brillante, brochée ou unie.

STOÏCIEN, NE, adj., qui appartient à la doctrine de Zénon : *opinion, maxime stoïcienne*. *Philosophie* —, qui suit cette doctrine. = S. m., les *stoïciens* prétendent constituer l'âme de leur sage dans un état impassible et imperturbable (Boss.) || Homme ferme, sévère, inébranlable.

STOÏCISME, s. m., philosophie des stoïciens. || Fermeté, austérité : *il faut du — dans plus d'une circonstance* (Volt.)

STOÏQUE, adj., qui tient de l'insensibilité et de l'austérité des stoïciens : *cœur, vertu* —.

STOÏQUEMENT, adv., en stoïcien, avec le courage et la fermeté d'un stoïcien.

STOLON, s. m.; bot., filet grêle produit par certaines plantes, qui prend racine à son tour, et produit de nouveaux individus.

* **STOLONIFÈRE**, adj.; bot., se dit des plantes qui émettent des stolons.

STOMACAL, E et **STOMACHIQUE**, adj., qui fortifie l'estomac. Le second est plus us. que le premier, et se prend seul substantivement.

STOMAPODES, s. m. pl., ordre de crustacés dont les pieds sont rapprochés de la bouche.

STOMATITE, s. f.; méd., inflammation de la membrane muqueuse de la bouche.

STOMOXE, s. m., genre d'insectes diptères, semblables aux mouches.

STORAX ou **STYRAX**, s. m., résine odorante qui découle d'un arbre des Indes.

STORE, s. m., sorte de rideau qui se lève et se baisse par un ressort.

STORTHING, s. m., diète ou parlement de Norvège.

STRABISME, s. m.; méd., disposition vicieuse des yeux qui ne sont pas dirigés simultanément vers le même objet, qui sont louches.

STRABON, géographe grec du premier siècle ap. J.-C.

STRADIVARIUS, célèbre facteur de violons de Crémone, mort en 1754. = S. m., violon fabriqué par lui.

STRALSUND, vil. forte des États prussiens (Poméranie), port sur la Baltique.

STRAMOINE ou **STRAMONIUM**, s. m.; bot., plante de la famille des solanées.

STRANGULATION, s. f., action d'étrangler, étranglement; c'est un terme didactique.

STRAPASSER, v. a., maltraiter de coups; vieux. = Peint., peindre ou dessiner à la hâte et sans correction, en affectant la négligence.

STRAPONTIN, s. m., siège garni que l'on met sur le devant des voitures, au théâtre, etc., et qu'on peut relever et abaisser à volonté.

STRAS ou **STRASS** (pron. l's final), s. m., verre incolore avec lequel on imite le diamant.

STRASBOURG, ch.-l. du départ. du Bas-Rhin.

STRASSE, s. f., bourré ou rebut de la soie.

STRATAGÈME, s. m., ruse de guerre. || Tour d'adresse, subtilité, surprise dont on use en quelque affaire : *voilà de mon amour l'innocent* — (Rac.)

STRATÈGE, s. m., chacun des dix généraux qui commandaient les troupes d'Athènes. = **STRATÉGIE**, s. f., science du général en chef qui embrasse l'ensemble et détermine la marche des opérations de la guerre. = **STRATÉGIQUE**, adj., qui a rapport, qui appartient à la stratégie : *opérations stratégiques*. = **STRATÉGISTE**, s. m., celui qui connaît la stratégie : *un habile* —.

STRATIFICATION, s. f.; géol., disposition des terrains par couches. = Chim., opération par laquelle on dispose des substances par couches.

STRATIFIÉ, v. a., disposer par couches.

STRATOGRAPIE, s. f., description d'une armée et de tout ce qui la compose; peu us.

STRÉLITZ, s. m. pl., ancien corps d'infanterie russe, détruit en 1705.

STRIBORD, s. m., synonyme de **TRIBORD**.

STRICT, E, adj., très-rigoureux, très-sévère : *sens* — *d'un mot*, *Devoir* —. *Le — nécessaire*. *La plus stricte logique* (Buff.) = En parl. des personnes, exact, sévère : — *en affaires*.

STRICTEMENT, adv., d'une manière stricte.

STRIDENT, E, adj., qui rend un son aigu et perçant : *voix stridente*.

STRIE, s. f.; hist. nat., nom donné à de petits sillons parallèles et longitudinaux : *les stries des fleurs, des plumes, des coquilles*. = Archit., se dit des cannelures avec listel qui ornent une colonne.

STRIÉ, E, adj.; archit., colonne striée, ornée de stries dans toute sa longueur. = Hist. nat., *coquille, tige* —, dont la surface présente des stries.

STRIURES, s. f. pl.; synonyme de **STRIES**; se dit des coquilles et des colonnes stries.

STROMBOLI, île volcanique, voisine de la Sicile. Ruyter y fut battu par Duquesne en 1676.

STRONGLE, s. m., genre de vers intestinaux, longs et ronds.

STRONTIANE, s. f.; chim., protoxyde de strontium, d'un blanc grisâtre.

STRONTIUM, s. m.; chim., corps simple et métallique qui ressemble au baryum.

STROPHE, s. f., stance d'une ode.

STROZZI, nom d'une ancienne famille de Florence, qui eut longtemps la régence de cette république et qui produisit des savants, des littérateurs et des généraux distingués.

STRUCTURE, s. f., manière dont un édifice est bâti : *maison de superbe* — (Boil.) = Manière dont un corps organique est composé : *la — d'un animal, d'une plante*. || Ordre, disposition, arrangement des parties d'un discours, d'un poème.

STUART, nom d'une famille royale d'Écosse et d'Angleterre qui fut détrônée par Guillaume III. V. **MARIS**.

STUC, s. m., composition faite avec du marbre blanc pulvérisé et de la chaux ou de la colle forte.

STUCATEUR, s. m., ouvrier en stuc.

STUDIEUSEMENT, adv., avec application.

STUDIEUX, EUSE, adj., qui aime l'étude : *enfant* —. || Qui est plein de soin, d'application.

STUPEFACTION, s. f.; méd., suspension plus ou moins complète du mouvement dans une partie du corps. || Étonnement extraordinaire et comme extatique : *ma — fut complète* (Ac.)

STUPEFAIT, E, adj., interdit, immobile de surprise, d'étonnement. V. **ANABOURDI**.

STUPEFIANT, E, adj., qui cause de la stupefaction, au propre et au fig. = **STUPEFIANT**, s. m., *tous les narcotiques sont des stupefiants*.

STUPEFIER, v. a.; méd., engourdir, diminuer ou suspendre le sentiment et le mouvement : *le propre de l'opium est de* — (Ac.); peu us. || Causer une grande surprise : *je suis encore tout stupefié de votre intrépidité* (Volt.)

STUPEUR, s. f., état produit par la stupefaction. || Sorte d'immobilité causée par une grande surprise ou un grand effroi : *vous restez devant moi muette de* — (C. Del.)

STUPIDE, adj., qui est dans un état de stupeur. || Hébété, d'un esprit lourd et pesant : *je restais immobile et — sans pouvoir agir ni penser* (J.-J.) *L'on voit peu d'esprits entièrement lourds et stupides* (La Br.) = Qui annonce la stupidité : *cette — insensibilité où nous vivons à l'égard du salut* (Bourd.) = S., personne stupide : *il a, avec de l'esprit, l'air d'un* — (La Br.)

§ **STUPIDE**, **HÉBÉTÉ**, **IMBÉCILE**. *L'hébéte* a été rendu *stupide* par quelque circonstance; *l'imbécile*, par la faiblesse de sa nature ou de son âge. Ce dernier enchérit sur *stupide* et indique un défaut plus grand et plus honteux.

STUPIDEMENT, adv., d'une manière stupide.

STUPIDITÉ, s. f., pesanteur d'esprit; privation d'esprit et de jugement. = Caractère de ce qui est stupide : *la — de sa réponse*. = Parole, action stupide : *dire, faire des stupidités*.

STUTTGARD, cap. du roy. de Wurtemberg.

STYLE, s. m., poinçon avec lequel les anciens écrivains sur des tablettes de cire. || Manière dont les pensées sont exprimées par écrit : — *simple, noble, négligé*. *Le — n'est que l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses pensées* (Buff.) *Il n'a point de —*, se dit d'un écrivain sans originalité. *Finesse, grâce du —*, tours qui lui donnent de la finesse, de la grâce. V. **ÉLOCUTION**. = Façon de parler qui est propre à : — *de l'écriture, du palais, de notaire, etc.* || Manière d'agir, de parler : *il faudra bien qu'il change de* — (Ac.) = Dans les arts, manière de composer ou d'exécuter particulièrement à un artiste, à une école à un siècle : *le — de Raphaël*.

de la Renaissance. = Caractère de la composition : *les profils seuls donnent à un monument son —* (Vitet). = Manière de compter dans le calendrier, avant ou après sa réformation : *vieux, nouveau —*. = Aiguille d'un cadran solaire. = Bot., partie du pistil consistant en un prolongement de l'ovaire qui supporte le stigmate.

STYLER, v. a., former, dresser : *on l'a STYLÉ à cela*; très-fam.

STYLET, s. m., petit poignard à lame fine et triangulaire. = Chir., tige métallique et flexible pour sonder les plaies fistuleuses, passer des mèches de séton, etc.

STYLITE, adj. m., surnom donné à quelques solitaires, qui, pour mieux s'isoler du monde, avaient placé leurs cellules au sommet de colonnes ou de portiques en ruine.

STYLOBATE, s. m.; archit., soubassement ou piédestal continu qui porte des colonnes.

STYLOÏDE, adj.; anat., qui a la forme d'un stylet : *l'apophyse — du temporal*.

STYPTIQUE, adj. et s. m. V. ASTRINGENT.

STYRAX. V. STORAX.

STYRIE, p. de l'empire d'Autriche, entre la Hongrie à l'E. et la Carinthie à l'O.

STYX, riv. du Péloponèse, dont l'imagination des Grecs avait fait un fleuve des enfers.

SU, s. m., connaissance d'une chose : *au vu et — de tout le monde*.

SUAIRE, s. m., linceul dans lequel on ensevelit un mort. *Saint —*, qui servit à la sépulture de Jésus-Christ.

SUANT, E, adj., qui sue.

SUAVE, adj., qui est d'une douceur agréable aux sens, et partiel. à l'odorat : *coloris, odeur —*. || *Gouter des plaisirs SUAVES* (Ac.) V. AGRÉABLE.

SUAVITÉ, s. f., qualité de ce qui est suave : *— d'un parfum, d'une mélodie*. || Douceur qui se fait sentir à l'âme quand Dieu la favorise.

SUBALTERNE, adj., subordonné, qui est sous un autre : *officier, fonction —*. || Borné, médiocre : *esprit —*. = S., on se voit passer sur le corps par des SUBALTERNES (Mass.)

SUBDÉLÉGATION, s. f., commission par laquelle une personne est autorisée à agir en la place d'une autre.

SUBDÉLÉGUÉ, s. m., celui qui a reçu une subdélégation.

SUBDÉLÉGUER, v. a., commettre avec pouvoir d'agir, de négocier; se dit partiel. lorsqu'un homme qui exerce l'autorité commet quelqu'un pour agir en sa place.

SUBDIVISER, v. a., diviser les parties d'un tout qu'on a déjà divisé. = Se —, v. pr., *la matière se subdivise à l'infini*.

SUBDIVISION, s. f., division d'une des parties d'un tout déjà divisé.

SUBÉREUX, EUSE, adj., qui est de la nature du liège, qui en a la consistance.

SUBINTRANTE, adj. f.; méd., *fièvre —*, dont un accès commence avant la fin du précédent.

SUBIR, v. a., souffrir, supporter de gré ou de force : *— le joug étranger* (Volt.) || Éprouver : *la terre ayant subi de grands changements à sa surface* (Buff.) — *un examen, un interrogatoire*, être examiné, interrogé — *son jugement, la peine à laquelle on a été condamné*.

SUBIT, E, adj., qui arrive tout à coup : *départ —. Une SUBITE ruine les vint accabler* (Boss.)

SUBITEMENT, adv., d'une façon subite.

SUBITO (mot lat.), adv., subitement; fam.

SUBJECTIF, IVE, adj.; philos., qui a rapport au sujet, au sujet pensant, par opposit. à *objectif*.

SUBJECTION, s. f., figure de rhétorique qui consiste à répondre d'avance aux objections.

SUBJONCTIF, s. m., mode du verbe qui marque le doute, l'incertitude, etc.

SUBJUGUER, v. a., ranger sous sa puissance : *Alexandre SUBJUGUA toutes les terres de la domination persienne* (Boss.) || Prendre de l'ascendant sur : *avec beaucoup d'attraits, une femme SUBJUGUE facilement les hommes* (Lafaye).

SUBLIMATION, s. f.; chim., opération par laquelle on volatilise, au moyen du feu, les parties volatiles d'un corps.

SUBLIMATOIRE, s. m., vaisseau qui sert à la sublimation.

SUBLIME, adj., haut et élevé comme les cieux, en parl. des choses morales : *courage, vertu —. Les devoirs SUBLIMES de la foi* (Mass.) = Dans les arts, qui cause le plus haut degré possible de surprise, d'admiration : *ses ouvrages... étincellent pourtant de — beautés* (Boil.) = S. m., ce qui est sublime. V. RELEVÉ.

SUBLIME, s. m., produit de la sublimation; ne se dit que du mercure.

SUBLIMENT, adv., d'une manière sublime.

SUBLIMER, v. a.; chim., élever les parties volatiles d'un corps par le moyen du feu, et les recueillir dans un vase approprié.

SUBLIMITÉ, s. f., qualité de ce qui est sublime : *— de pensée. La — de Moïse* (Fén.)

SUBLINGUAL, E, adj.; anat., placé sous la langue : *glande, artère SUBLINGUALE*.

SUBLUNAIRE, adj., qui est entre la terre et l'orbite de la lune : *monde —, la terre*.

SUBMERGER, v. a., inonder, couvrir d'eau : *c'est en la SUBMERGEANT que le Nil fertilise l'Égypte* (Barth.) = Plonger, enfoncer dans l'eau : *— un vaisseau. Plantes SUBMERGÉES, qui vivent toujours dans l'état de submersion*.

SUBMERSIBLE, adj., qui peut être submergé à volonté : *bateau —*.

SUBMERSION, s. f., grande inondation qui couvre tout le terrain inondé. = Action d'enfoncer, état de ce qui enfonce entièrement dans l'eau.

SUBODORER, v. a., sentir de loin, à la trace.

SUBORDINATION, s. f., ordre établi entre les personnes, qui les rend dépendantes les unes des autres : *les sociétés, avec toutes leurs SUBORDINATIONS et leurs polices* (Fén.) = Dépendance d'une personne vis-à-vis d'une autre : *les Perses avaient une grande — dans tous les emplois* (Boss.) || *La — de la gravure à la peinture* (Ac.)

SUBORDONNÉ, E, s., personne soumise à une autre : *il est dur pour ses SUBORDONNÉS*.

SUBORDONNEMENT, adv., en sous-ordre.

SUBORDONNER, v. a., établir entre les personnes un ordre tel que les unes dépendent des autres : *— tous les employés au directeur*. || *Je sais que mon existence est SUBORDONNÉE à la sienne* (J.-.)

SUBORNATION, s. f., séduction par laquelle on décide quelqu'un à agir contre son devoir.

SUBORNER, v. a., porter à faire une action contre le devoir : *— des témoins. Tous vos vœux tendaient à — ma fille* (Marm.) — *les peuples pour se faire roi* (Fén.) V. SÉDUIRE.

SUBORNEUR, EUSE, s., celui qui suborne, = Adj. : *discours, conseils SUBORNEURS*.

SUBRÉCARGUE, s. m. mar., préposé chargé de

veller à la conservation de la cargaison, d'en faire la vente et d'acheter d'autres marchandises au retour.

— **SUBRÉCOT**, s. m., ce qu'il en coûte au delà de ce qu'on s'était proposé de dépenser. || Demande inattendue qui vient par-dessus les autres ; fam.

SUBREPTICE, adj., dr., se dit d'une grâce, d'une concession, etc., obtenue sur un exposé faux. || Furtif et illicite : *édition* —.

— **SUBREPTICEMENT**, adv., d'une manière subreptice : *éditer* — un livre.

SUBREPTION, s. f., surprise qu'on fait à un supérieur en obtenant de lui des grâces sur un faux exposé.

SUBROGATION, s. f.; dr., acte par lequel on subroge : — *de personnes, de paiement*.

SUBROGER, v. a.; dr., substituer, mettre à la place de : — *quelqu'un en ses droits*. — *un immeuble au lieu et place d'un autre*.

— **SUBROGÉ-TUTEUR**, s. m.; dr., celui qui est chargé de surveiller la gestion d'un tuteur.

— **SUBSÉQUEMENT**, adv.; dr., ensuite, après.

— **SUBSÉQUENT**, E, adj.; dr., qui suit, qui vient après : *par un acte, par un traité* —.

— **SUBSIDE**, s. m.; anc., somme que la nation accordait au souverain pour les nécessités de l'État. || Impôt, taxe. = Secours d'argent qu'un prince donne à un autre prince son allié.

— § **SUBSIDE. SUBVENTION**. Le premier est plus noble et représente quelque chose de plus considérable.

— **SUBSIDIAIRE**, adj.; dr., qui vient à l'appui des raisons, des moyens déjà employés : *moyen, raison* —. *Conclusions SUBSIDIAIRES*, qu'on prend en second lieu et pour le cas seulement où les conclusions principales ne seraient pas adjugées.

SUBSIDIAIREMENT, adv., d'une manière subsidiaire, en second lieu : *conclure* —.

— **SUBSISTANCE**, s. f., nourriture et entretien : *n'avoir aucun moyen de* — (Fén.) = Au pl., vivres nécessaires à une armée.

— **SUBSISTANT**, E, adj., qui a la propriété d'être, de continuer d'être : *unité toujours SUBSISTANTE et qui paraît éternelle* (Buff.) *Découvrir les rapports SUBSISTANTS entre les hommes* (Volt.).

— **SUBSISTER**, v. n., exister encore, continuer d'être : *les graminées du temps de Pharaon SUBSISTENT encore* (B. de St-P.) = Demeurer en force et en vigueur : *la haine qui a toujours SUBSISTÉ entre les riches et les pauvres* (Barth.) *Les Romains ont SUBSISTÉ longtemps sans corps de clergé* (B. de St-P.) = S'entretenir, vivre : *les blés, dont tant de peuples SUBSISTENT* (Id.) || — *de fumée* (Boil.) V. ÊTRE.

— **SUBSTANCE**, s. f.; philos., être qui subsiste par lui-même, à la différence de l'accident : *le temps n'a ni forme ni* — (Boss.) = Matière quelconque. = Ce qu'il y a de meilleur, de plus succulent en quelque chose : *aliments pleins de* —. || Ce qu'il y a de plus essentiel dans un discours, dans un fait, etc. : *la — des saintes Écritures* (Fléch.) *En* —, en gros, en abrégé. = Ce qui est absolument nécessaire pour la subsistance : *n'engagez pas pour un vain plaisir (le jeu) le sang de vos frères et la — des pauvres* (Bourd.)

SUBSTANTIEL, LE, adj., plein de substance, de sue nourrissant : *aliment* —. || *Extraire d'un livre ce qu'il y a de plus* —.

— **SUBSTANTIELLEMENT**, adv.; théol., quant à la substance. || *Raconter* —, sommairement.

— **SUBSTANTIF**, s. m.; gramm., mot qui représente un être, un objet, une idée. = Adj. : *verbe* —, le verbe être.

SUBSTANTIVEMENT, adv., en manière de substantif : *adjectif, verbe employé* —.

SUBSTITUER, v. a., mettre une personne ou une chose à la place d'une autre. = Dr., appeler quelqu'un à une succession après un autre héritier ou à son défaut. = Se —, v. pr., se mettre à la place de. || *Le silence des tombeaux s'est SUBSTITUÉ au murmure des places publiques* (Volney).

SUBSTITUT, s. m., celui qui tient la place, qui exerce les fonctions d'un autre, en cas d'absence ou d'empêchement. = Particul., magistrat chargé de remplacer le procureur impérial ou général.

SUBSTITUTION, s. f., action de mettre une personne, une chose à la place d'une autre : — *d'un titre*. — *d'enfant*. = Alg., remplacement d'une quantité par une autre équivalente. = Chim., remplacement d'un élément par un autre, dans un composé organique. = Dr., disposition par laquelle un légataire ou un donataire est obligé de transmettre à une personne désignée ce qu'il n'a reçu que sous cette condition, mais après en avoir joui pendant sa vie.

SUBSTRUCTION, s. f.; archit., construction souterraine, construction d'un édifice sous un autre. = Particul., se dit des édifices antiques sur les ruines desquels on en a élevé de modernes.

SUBTERFUGE, s. m., échappatoire en matières d'affaires, de discussion.

SUBTIL, E, adj., délié, fin, menu : *poudre, matière SUBTILE. Poison* —, qui s'insinue promptement. || Percant, délicat, trop fin, trop raffiné : *odorat* —. || *La — interprétation des dogmes* (J.-J.) = Très-habile, très-adroit : *tour, joueur, voleur* —. || Ergoteur, raisonneur : *siècle vraiment* —, où l'on veut pécher avec raison (Boss.) = **SUBTIL**, s. m., ce qui est subtil. V. DÉLICAT et PETIT.

SUBTILEMENT, adv., d'une manière subtile, très-adroite : *escamoter* —.

SUBTILISER, v. a., rendre subtil, délié, pénétrant : *je SUBTILISERAI un morceau de matière* (La F.) || — *un raisonnement*. = Fam., attraper, tromper. = V. n., raffiner, chercher trop de finesse.

SUBTILITÉ, s. f., qualité d'une chose subtile : — *de l'air, d'un poison*. = Grande adresse : *la — d'un escamoteur*. || Au pl., raffinement : *la sagesse humaine s'embarrasse dans ses propres SUBTILITÉS* (Boss.) = Délicatesse, trop grande finesse : — *de la vue, de l'ouïe*. || *La finesse de cet écrivain dégénère quelquefois en* — (Ac.) = Discours, raisonnement subtil : *toutes les — de la métaphysique* (J.-J.) V. DÉLICATESSE et FINESSE.

SUBULÉ, E, adj.; hist. nat., qui est en forme d'alène : *antennes, feuilles SUBULÉES*.

SUBURBAIN, E, adj., qui entoure, qui avoisine la ville : *commune SUBURBAINE*.

SUBURBICAIRE, adj., se dit des provinces d'Italie qui composent le diocèse de Rome, et des églises établies dans ces provinces.

SUBVENIR, v. n., secourir : — *aux misérables*. || Suffire, pourvoir : — *aux besoins de l'État*.

SUBVENTION, s. f., petit subside qu'on fournit dans un cas pressant : — *de guerre*. = Fonds que l'État accorde pour soutenir une entreprise : *la — d'un théâtre*. V. SUBSIDE.

SUBVENTIONNER, v. a., donner des fonds pour soutenir une entreprise : — *un théâtre*.

SUBVERSIF, IVE, adj., qui renverse, détruit ; ne se dit qu'au fig. : *principe* —.

— **SUBVERSION**, s. f., renversement : *ce principe est la — de toute morale*.

SUBVERTIR, v. a., renverser; ne se dit qu'au fig. : — *les lois, la foi*; peu us.

SUC, s. m., liquide qu'on obtient en exprimant des matières végétales ou animales; se dit aussi de certains liquides qui se trouvent dans le corps des animaux, dans les plantes ou dans la terre. || Ce qu'il y a de bon, de substantiel dans un livre.

SUCCÉDANÉ, E, adj., méd., se dit des médicaments qu'on peut substituer aux autres, parce qu'ils ont à peu près les mêmes qualités. = **SUCCÉDANÉ**, s. m., *les succédanés du quinquina*.

SUCCÉDER, v. n., prendre la place de, venir après : *les cris succèdent aux murmures* (Rac.) = Recueillir l'héritage d'une personne par droit de parenté. = Particul., parvenir après un autre au pouvoir suprême, à une charge, à une dignité : *Richard Cromwell succéda paisiblement au protectorat de son père* (Volt.) *Ils se flattaient de le perdre et de — à son crédit* (Id.) = Exister après : *les cours qui succéderont à la nôtre* (Mass.) = Réussir, avoir une heureuse issue : *tout succéda, madame, à mon empressément* (Rac.) = Se —, v. pr., venir l'un après l'autre : *ses nombreux aîeux qui se sont succédé pendant plusieurs siècles* (B. de St-P.)

SUCCÈS, s. m., issue bonne ou mauvaise dans une affaire, dans une entreprise : *les bons et les mauvais — semblent s'être partagé la durée du siècle* (Mass.) = Abs., se prend en bonne part : *qui parvient au — n'a jamais trop osé* (Reg.)

§ **SUCCÈS, RÉUSSITE, ISSUE**. Le premier seul se dit des personnes aussi bien que des choses. *Réussite* exprime toujours quelque chose de favorable, et de plus facilement obtenu. *Issue* ne se dit que des actions et suppose quelque chose d'embrouillé dont on se tire bien ou mal.

SUCCESSION, s. m., celui qui succède à un autre dans une place, dans ses biens, etc. : *régniez de manière qu'on vous propose à vos successeurs comme le modèle des bons rois* (Mass.)

SUCCESSIBILITÉ, s. f.; dr., droit de succéder; qualité de ce qui est successible; ordre de succession : *la — au trône*.

SUCCESSIBLE, adj., habile à succéder.

SUCCESSIF, IVE, adj., continu, se succédant sans interruption : *mouvement —*. *La vie s'éteint par nuances successives* (Buff.) = Se dit des choses qui se suivent de près, à peu d'intervalle l'une de l'autre. = **Droit** —, qu'on a à une succession.

SUCCESSION, s. f., suite non interrompue : *la — des êtres, des idées*. = Suite de personnes qui se succèdent sans interruption ou à peu d'intervalle. = Mode d'acquérir et de transmettre la propriété par hérédité; biens, effets que l'on transmet ainsi : — *directe*. *Riche —*. *Les Stuarts étaient venus à la — de la couronne d'Angleterre par une fille de Henri VII* (Boss.) || *Une haute naissance est une — d'honneur et de mérite* (Mass.) *Par — de temps*, par une longue suite des temps.

§ **SUCCESSION, HÉRÉDITÉ, HÉRITAGE**. *Succession*, le plus général des trois, se dit de tout ce qui passe du défunt à celui ou à ceux qui le remplacent; il marque particulièrement l'action de transmettre et la manière dont elle se fait. Les deux autres ne se disent que des biens d'une succession : *hérédité* désigne le droit, *héritage* la chose. C'est en vertu de l'hérédité qu'on entre en possession de l'héritage.

SUCCESSIVEMENT, adv., l'un après l'autre : *nos années se passent — comme des flots* (Boss.)

SUCCESSORAL, E, adj.; dr., qui s'exerce sur une succession : *retrait —*.

SUCCIN, s. m., ambre jaune.

SUCCINCT, E, adj., bref, concis : *exposé —*. =

Qui a un style concis : *Phèdre était si — qu'aucuns l'en ont blâmé* (La F.) *Repas —*, léger. V. **CONCIS**.

SUCCINCTEMENT, adv., d'une manière succincte : *parler, dîner —*; fam.

SUCCINITE, s. f., grenat d'un jaune brun, de la couleur du succin.

SUCCION, s. f., action de sucer.

SUCCOMBER, v. n., être accablé sous un fardeau : — *sous le faire*. || *Je succombe ici sous le poids de mon sujet* (Fléch.) = Ne pouvoir résister, être vaincu, céder : *sous un jong étranger nous avons succombé* (Rac.) *Sa santé... succombe sous la multiplicité des remèdes* (Mass.) — *à la douleur* (Boss.), *à la tentation* (Dest.) = Se laisser vaincre. = Mourir, périr : *bois que j'aime, adieu, je succombe* (Millev.) = Avoir le désavantage : — *dans un procès*.

SUCCULENT, E, adj., plein de suc : *bouillon —*. *Plantes succulentes*, qui ont un tissu charnu et riche en sucs. V. **SAVOUREUX**.

SUCCESSALE, adj. et s. f., se dit d'un établissement subordonné à un autre, à l'insuffisance duquel il doit suppléer : *une — du mont-de-piété*. *Église, maison —*.

SUCCESSALISTE, s. m., desservant d'une église succursale.

SUCEMENT, s. m., action de sucer.

SUCER, v. a., tirer quelque liqueur, quelque suc avec les lèvres et à l'aide de l'aspiration : — *le lait, le sang, un os, une orange, une plaie*. || Être de bonne heure imbu de : — *la haine avec le lait* (Sév.) *Toi qui... as sucé la vertu picarde et champenoise* (Boil.) || Tirer peu à peu l'argent de quelqu'un : *il vous sucera jusqu'au dernier sou* (Mol.)

SUCEURS, s. m. pl., genre d'insectes qui comprend le pou et la puce.

SUCHET, brillant et sage capitaine de la République et de l'Empire, fut fait maréchal et duc d'Albufera (1812) pour ses belles campagnes dans la Péninsule. Il mourut en 1826.

SUÇOIR, s. m.; néol., bouche de certains insectes, conformée pour la suçtion. = Bot., racine adventive de certains végétaux parasites.

SUÇON, s. m., espèce d'éleveur qu'on fait à la peau en la suçant fortement; fam.

SUÇOTER, v. a., sucer peu à peu et à plusieurs reprises; fam.

SUCRE, s. m., substance liquide, ou le plus souvent cristallisée, d'une saveur très-douce, qu'on tire de certains végétaux. V. **ORGE** et **MIEL**. || **Fam.**, *en pain de —*, en forme de cône.

SUCRÉ, E, adj., se dit des substances qui ont la saveur du sucre. || **Doux**, mielleux : *air, langage —*. || **S.**, *faire le —*, la **SUCRÉE**, se dit d'une personne qui, par des manières affectées, fait la modeste, l'innocente, la scrupuleuse; fam.

SUCRER, v. a., mettre du sucre sur ou dans : — *du café, des fraises*. **Verre d'eau SUCRÉE**.

SUCRERIE, s. f., lieu où l'on fait, où l'on raffine le sucre. = Au pl., dragées, confitures.

SUCRIER, s. m., pièce de vaisselle où l'on met du sucre en poudre ou en morceaux.

SUCRIN, adj. m., qui a le goût du sucre : *melon —*. = **S. m.**, melon qui a ce goût.

SUD, s. m., partie de l'horizon opposée au Nord; pays qui sont situés dans cette partie. : *Orléans est au — de Paris*. Le — *de l'Europe, l'Amérique du —*. *Faire le —*; mar., faire route vers le Sud. = Abs., vent du Sud. = Adj. inv., *pôle, latitude — est, — ouest*, partie de l'horizon qui est entre le sud et l'est, entre le sud et l'ouest. = Abs., le

vent qui souffle de l'un de ces points de l'horizon.

SUDORIFÈRE ou **SUDORIPARE**, adj.; méd., qui conduit ou écharrie de la sueur : *glande* —.

SUDORIFIQUE, adj.; méd., qui provoque la sueur. = S. m., *le thé est un* —.

SUE (Eugène), célèbre romancier français, mort à Anancy en 1857.

SUÈDE, roy. du N. de l'Europe, entre la Norvège, la Baltique et la Russie. = *Suèdois*, E. S., celui, celle qui est originaire de la Suède. = Adj., de Suède. = *Suèdois*, s. m., langue suédoise.

SUÉE, s. f., inquiétude subite et mêlée de crainte : *il eut une rude* — ; pop.

SUER, v. n., exhaler de la sueur : *les mains lui suent*. || Se donner beaucoup de peine : *en vain pour la trouver je travaille et je sue* (Boil.) *Faire* — ; triv., inspirer du dégoût, de l'impatience. = Rendre de l'humidité : *il faut laisser — ces foins*. = V. a., — *sang et eau*. V. **EAU**.

SUÉTONE, biographe latin, qui a écrit les *Vies des douze Césars*, fut secrétaire d'Adrien.

SUËTTE, s. f.; méd., maladie qui a pour symptomé une sueur excessive.

SUEUR, s. f., humeur aqueuse qui sort des pores dans la transpiration, et qui se rassemble en gouttelettes sur la surface de la peau : *l'esclave noir qui arrose de ses sueurs les sables ardents de la Floride* (Chat.) || Travail, fatigue, peine : *à la — du front, du corps*, en travaillant beaucoup.

SUEZ (isthme de), langue de terre qui joint l'Asie à l'Afrique et sépare la mer Rouge de la Méditerranée : *le percement de l'isthme de* —. = *Suez*, vil. de la basse Égypte, sur la côte S. de l'isthme de ce nom.

SUFFÈTES, s. m. pl., nom des deux principaux magistrats de Carthage.

SUFFIRE, v. n. et irr., subvenir, satisfaire à : *les prêtres ne pouvaient — aux sacrifices* (Rac.) = En parl. des choses, être de la qualité ou de la quantité nécessaire pour; être assez considérable, d'assez grand prix : *cette amitié m'eût suffi* (J.-J.) *Dieu seul peut — à un cœur qui n'est fait que pour lui seul* (Mass.) = Être un motif, un titre suffisant pour : *ce qui entre aujourd'hui dans le tombeau doit — pour nous convertir* (Boss.) *Le sang et les larmes ne me suffisaient pas pour mériter ses yeux* (Rac.) *Cela suffit* ou simplement *suffit*, c'est assez, n'en parlons plus. = V. imp., être assez : *il suffit de pouvoir tout* (Mass.) *Il suffit qu'on me craigne* (Rac.) = Se —, v. pr., trouver en soi les moyens de pourvoir à ses besoins, à son bonheur : *la vertu se suffit à elle-même* (La Br.)

SUFFISANCEMENT, adv., assez. V. ce mot.

SUFFISANT, s. f., ce qui suffit : *avoir — de blé*; fam. || Sorte de vanité, présomption impertinente : *l'air de Paris vous a donné bien de la —* (Dest.) = Aptitude, capacité : *un personnage de médiocre —* (La Roch.); vieux. A —, en —, loc. adv., assez.

SUFFISANT, E. adj., qui suffit. || Qui décide sur tout avec autorité : *air, ton —*. = **SUFFISANT**, s. m.; *des ignorants qui font les suffisants* (Volt.)

§ **SUFFISANT**, **AVANTAGEUX**. L'homme *suffisant* a l'orgueil du pédantisme; l'homme *avantageux* se donne le ridicule de la fatuité.

SUFFIXE, s. m.; gramm., syllabe ou lettre qui termine certains mots et en modifie la valeur.

SUFFOCANT, E. adj., qui suffoque.

SUFFOCATION, s. f., grande difficulté de respirer; perte de respiration.

SUFFOLK, comté de l'E. de l'Angleterre.

SUFFOQUER, v. a.; étouffer, faire perdre la respiration : *la douleur le suffoquait*. = V. n.,

perdre la respiration, ne pouvoir respirer. || Être animé de quelque violent sentiment que l'on contient avec effort : — *de colère*. V. **ÉTOUFFER**.

SUFFRAGANT, adj., s. m., se dit d'un évêque par rapport à son métropolitain. = Se dit quelquefois pour **COADJUTEUR**.

SUFFRAGE, s. m., voix ou avis que l'on donne dans une assemblée où l'on délibère, où l'on vote. || Approbation : *le — du public*. V. **APPROBATION**. = Au pl., prières de l'Église, des saints.

SUFFREN (le bailli de), l'un des plus illustres marins de la France, se distingua surtout dans l'Inde, contre les Anglais (1782-83), et mourut en 1788.

SUFFUSION, s. f.; méd., épanchement; et se dit que d'un épanchement superficiel.

SUGER (l'abbé), fut ministre et conseiller de Louis VI et de Louis VII. Il gouverna le royaume en qualité de régent pendant la deuxième croisade (1147-49).

SUGGÉRER, v. a., inspirer sous main : — *une idée, un projet*. — *de timides conseils* (Rac.)

SUGGESTION, s. f., instigation dans une intention perdue : *les suggestions flatteuses des méchants* (Mass.) *Les — du malin esprit* (Boss.) V. **INSPIRATION**.

SUICIDE, s. m., action de se tuer. = Celui qui s'est tué lui-même.

SUICIDER (SE), v. pr., se tuer soi-même.

SUIE, s. f., matière noire et grasse que la fumée dépose en croûtes luisantes.

SUIF, s. m., graisse d'animaux ruminants lorsqu'elle a été fondue : *chandelle de* —.

SUIFFER ou **SUIVER**, v. a., enduire de suif.

SUINTER, s. m., humeur onctueuse qui sort du corps des bêtes à laine.

SUINTEMENT, s. m., action de suinter.

SUINTER, v. n., se dit d'une humeur, d'un liquide qui sort, qui s'écoule presque imperceptiblement : *l'eau suinte à travers le plancher*. = Par anal., *ce tonneau suinte*.

SUISSE (la), État du centre de l'Europe, au N. de l'Italie, est une république fédérale de 22 cantons. = Adj., qui concerne la Suisse : *canton, costume* —. = S., celui, celle qui est originaire de la Suisse. = S. m., portier d'un hôtel. = Celui qui fait la police d'une église. = **SUISSESS**, s. f., femme de la Suisse; fam.

SUITE, s. f., ceux qui suivent, qui vont après, cortège : *plus remarquable encore par sa vertu que par sa —* (Fléch.) = Ce qui suit, ce qui vient après : *il faut lire la — de ce discours*. — *et fin de l'ouvrage*. = Enchaînement de choses arrivées l'une après l'autre : *une tonque — de malheurs*. *Dans toute la — des siècles* (Mass.) = Un certain nombre de personnes qui se succèdent : *de leur race heureuse devait sortir de rois une — nombreuse* (Rac.) = Continuation ou effets d'un événement : *la — d'une affaire, d'un procès*. *Quittons ces jeux qui peuvent avoir des suites fâcheuses* (J.-J.) = Ce qui est arrivé, ce qui arrivera ensuite : *voit-on ses discours démentis par la —?* (Rac.) = Temps qui suit une époque déterminée : *il devint un savant par la —*. = Ordre, enchaînement : *tenir des propos sans —*. = Persévérance, égalité : *il n'a pas de — dans l'esprit, dans la conduite*. = Math., termes qui se succèdent selon certaines lois. = *A la —*, loc. adv., être à la — de, suivre, accompagner, poursuivre. = *De —*, loc. adv., l'un après l'autre sans interruption : *Pygmalion ne coucha jamais deux nuits de — dans la même chambre* (Fén.) = *Tout de —*, loc. adv., sur-le-champ. = *Par —*, loc. adv. et prép., en conséquence.

SUIVANT, prép., selon, conformément à : *vivre*

— la nature (B. de St-P.) *Juger — les lois* (Boil.)
 = A proportion de : *travailler — ses forces*. =
 — *que. loc. conj.*, selon que.

SUIVANT, E, adj., qui est, qui vient après :
les chapitres, les jours suivants. = Celui, celle qui
 accompagne. = **SUIVANTE**, s. f., femme de cham-
 bre; ne se dit qu'au théâtre.

SUIVER, v. a. V. **SUIFFER**.

SUIVI, E, adj., qui a de l'ordre : *discours* —.
Attention suivie, soutenue. || Qui attire beaucoup
 de monde : *spectacle, professeur fort* —.

SUIVRE, v. a., aller, marcher après un autre :
SUIVEZ-MOI. || *La victoire même qui le suit dans les*
combats (Boss.) *Ce vainqueur, SUIVANT de près sa*
renommée (Rac.) — *de l'œil, des yeux*, regarder at-
 tentivement une personne ou une chose qui s'éloi-
 gne. — *de la pensée, en pensée*, se représenter
 quelqu'un dans les différents endroits qu'il par-
 court; on dit aussi *ma pensée vous SUIVRA en tout*
lieu. = Escorter, accompagner : — *un prince, la*
cour. Mon chien déjà le suit comme un autre moi-
même (Florian). || Se dit d'une chose que l'on porte
 avec soi : *ce livre m'a SUIVI dans tous mes voya-*
ges. Sa gloire le suit partout (Boss.) = Aller, cour-
 ir après pour atteindre : — *un lièvre, des vo-*
leurs. = Marcher aussi vite que : *vous allez d'un*
tel pas qu'on a peine à vous — (Mol.) || **SUIVONS**
Jésus-Christ dans tout le cours de sa vie (Fléch.) =
 Observer, épier : *on me fait* —. — *les progrès de*
quelqu'un. = Aller, continuer d'aller dans une di-
 rection. || — *les voies du Seigneur*. = Parcourir en
 détail : *j'ai SUIVI l'histoire de cette ville depuis les*
Romains jusqu'à nous (Chal.) = Se conformer à : —
la mode, l'usage. — *l'ordre de la nature* (Buff.) ||
 — *un auteur*, être de son sentiment ou l'imiter. —
une doctrine, en faire profession. = Exercer : — *un*
métier, la carrière des lettres. = Assister assidû-
 ment à : — *les spectacles, les sermons d'un préd-*
icateur. = Pratiquer : *j'ai suivi mon devoir* (Volt.)
 — *sa passion*, s'y abandonner. — *une affaire, une*
entreprise, s'y attacher, chercher à la faire réussir.
 — *le parti de quelqu'un*, être de son parti. = T. de
 jeu, la main suit, chacun distribue les cartes à son
 tour. = V. n. et impers., résulter de. = Se —,
 v. pr., se succéder; marcher les uns après les au-
 tres : être dans l'ordre naturel.

SUJET, TE, adj., qui est soumis, subordonné,
 dans la dépendance, obligé d'obéir : — *aux ordres*
de quelqu'un; peu us. = Assujetti à certaines char-
 ges : — *à l'impôt foncier*. = Exposé, astreint à :
 — *à la migraine, à la mort. La vertu n'était point*
SUJETTE à l'ostracisme (Boil.) — *à l'heure*. = Sus-
 ceptible de : *passage — à diverses interprétations*.
 V. CAUTION. = S., celui, celle, qui est soumis à une
 autorité souveraine : *ils ont des SUJETS à gouverner*
 (Fléch.) || *Point d'époux qui m'abaisse au rang de sa*
SUJETTE (Corn.) = Personne considérée par rapport
 à sa capacité, à ses mœurs : *bon, mauvais* — ; fam.

SUJET, S, m., cause, raison, motif : *un si juste*
— de larmes (Rac.) = Objet : *digne — des vœux*
des filles de Minos (Id.) = Matière sur laquelle on
 compose, on écrit, on parle : *être plein de son* —.
Quelle — qu'on traite (Boil.) *Le — d'un tableau*.
 = Objet d'une science. = Anat., cadavre que l'on
 dissèque. = Méd., malade que l'on traite. = Mus.,
 air sur lequel on fait les parties. = Gramm. et log.,
 terme de la proposition duquel on affirme ou l'on
 nie quelque chose. V. MATIÈRE.

SUJETION, s. f., état d'une personne astreinte

à faire certaines choses; choses auxquelles elle est
 astreinte : *vivre dans la —. La — à la mort*
 (Vauv.) = Soumission, assiduité générale : *attendre*
d'un précepteur les SUJETIONS d'un valet (Desc.) =
 Incommodités, servitude d'une maison.

SULFATE, s. m.; chim., combinaison de l'acide
 sulfurique avec différentes bases.

SULFITE, s. m.; chim., sel formé par l'acide
 sulfureux combiné avec une base.

SULFURE, s. m.; chim., combinaison du soufre
 avec un alcali, un métal, etc.

SULFUREUX, EUSE, adj., où il entre du soufre
 ou qui tient de la nature du soufre : *matière, eau*
SULFUREUSE. *Acide* —, formé par la combustion du
 soufre.

SULFURIQUE, adj.; chim., *acide* —, formé par
 la combinaison de l'acide sulfureux avec l'oxygène.

SULLY (le duc de), baron de Rosny, premier ministre
 de Henri IV, auquel il survécut 30 ans, opéra de sages ré-
 formes dans toutes les branches de l'administration.

SULTAN, s. m., titre de l'empereur des Turcs et
 de quelques autres souverains musulmans. || *Homme*
despotique. = Corbeille recouverte de soie.

SULTANE, s. f., fille du sultan. — *valide*, mère
 du sultan. = Concubine-du sultan. = Sorte de vais-
 seau de guerre turc. = Adj., *poule* —, oiseau ori-
 ginaire d'Afrique, dont les mœurs ressemblent à
 celles de la poule d'eau et qui se nourrit de grains.

SULTANIN, s. m., monnaie d'or turque.

SUMAC, s. m., genre d'arbres et d'arbrisseaux
 de la famille des térébinthacées.

SUMATRA, la plus occidentale des îles de la Malaisie et
 la plus grande après Bornéo.

SUND, detroit qui joint le Cattégat avec la mer Baltique.

SUNDERLAND, port important de l'Angleterre, dans la
 mer du Nord.

SUPER, v. n.; mar., *la voile d'eau a SURÉ*, l'ou-
 verture s'est bouchée.

SUPERBE, adj., dont l'orgueil se montre avec
 éclat : *le plus parfait des anges avait été le plus* —
 (Boss.) — *avec les rois, faible avec une femme* (Volt.)
 = Fier : *j'étais jeune et* — (Id.) Se dit aussi des
 choses : *son cœur dément en lui sa — origine* (Boil.)
 = Somptueux, qui a belle apparence : *habit, parc,*
maison —. || Elevé, sublime, imposant; se dit des
 ouvrages d'esprit. = S. f., orgueil : *humilier la — de*
l'esprit; vieux. V. ORGUEIL. = S. m., homme orgueil-
 leux : *Dieu résiste au — et punit l'homicide* (Rac.)

SUPERBEMENT, adv., avec magnificence : *Dieu*
habille si — les fleurs (Boss.)

SUPERCHERIE, s. f., fraude, tromperie avec fi-
 nesse : *user de —*.

SUPERE, adj.; bot., se dit d'un organe situé au-
 dessus d'un autre.

SUPERFÉTATION, s. f., redondance, double
 emploi de pensée et d'expression.

SUPERFICIE, s. f.; géom., surface ou étendue
 d'un corps solide, considéré quant à sa longueur et
 à sa largeur, sans égard à son épaisseur. = Étend-
 due d'une surface : *la — d'un champ*. || Surface, 16-
 gème connaissance, notion imparfaite : *si vous vou-*
lez étudier le monde, ne fréquentez pas de jeunes
étourdis qui n'en voient que la — (J.-J.) *M. de Mai-*
ran posséda en profondeur ce que M. de Fontenelle
avait en — (Volt.) V. SURFACE.

SUPERFICIEL, LE, adj., qui n'est qu'à la su-
 perficie : *les altérations de la nature ne sont que su-*
perficelles (Buff.) || *Tristesse* —. *Homme* —, qui
 ne sait, qui n'étudie rien à fond. *Connaissance* —.
 peu approfondie.

SUPERFICIELLEMENT, adv., d'une manière superficielle, au propre et au fig.

SUPERFIN, E, adj., de première qualité par la finesse. = **SUPERFIN**, s. m., ce qui est très-fin.

SUPERFLU, E, adj., qui est de trop : *ornement* —. || Inutile : *n'attirez point sur vous des périls superflus* (Rac.) = **SUPERFLU**, s. m., ce qui est de trop, au delà du nécessaire; n'est pas us. au pl.

SUPERFLUITÉ, s. f., abondance inutile, chose superflue : *retrancher les superfluités*.

SUPÉRIEUR, E, adj., qui est au-dessus : *étage* —; *région supérieure*. || Qui est au-dessus d'un autre, ou des autres, pour la condition, le mérite, etc : *emploi, grade* —. *Cour* —. *Manœuvre* — (Volt.) *Combien d'hommes supérieurs sont enfants plus d'une fois dans la journée!* (Napol.) *Être* — *aux événements*, à l'épreuve des événements. *Il montrait un courage* — *au danger* (Barth.) *Il paraît toujours* — *à ses emplois* (Boss.), il paraît avoir plus de talent qu'ils n'en exigent. *Génie* —, transcendant. = S., celui, celle qui a autorité sur un autre, qui a le droit de le commander. = Celui, celle qui dirige un couvent.

SUPÉRIEUREMENT, adv., d'une manière supérieure. || Parfaitement bien : *chanter, danser* —.

SUPÉRIORITÉ, s. f., vertu, talent, autorité qui nous rend plus forts et plus puissants que les autres : — *de génie, de courage*. *Si les Pharisiens avaient de bonne foi reconnu la* — *du fils de Dieu sur eux* (Bourd.)

SUPERLATIF, IVE, adj.; gramm., qui exprime une qualité bonne ou mauvaise portée à un très-haut ou au plus haut degré. = **SUPERLATIF**, s. m., le plus haut degré de supériorité ou d'infériorité que puisse marquer un mot; mot qui marque ce degré.

SUPERLATIVEMENT, adv., au plus haut degré.

SUPERPOSER, v. a., poser dessus.

SUPERPOSITION, s. f., action de superposer; état de choses superposées : — *des couches terrestres*.

SUPERPURATION, s. f.; méd., purgation excessive ou immodérée.

SUPERSTITIEUSEMENT, adv., d'une manière superstitieuse : *s'attacher* — *à une pratique*.

SUPERSTITIEUX, EUSE, adj., qui a de la superstition : *Saül est impie, il devient* — (Mass.) = Où il y a de la superstition : *les temps les plus* — (Volt.) *Pratiques superstitieuses* (Id.) || Exact jusqu'à l'excès. = S., personne superstitieuse.

SUPERSTITION, s. f., croyance aveugle qui ne se fonde sur aucun examen : —, *crainte mal réglée de la Divinité* (La Br.) = Pratique superstitieuse : *les superstitions de l'Inde, de la Chine*. || Croyances ridicules tirées d'accidents fortuits. = Excès de soin; d'exactitude : *pousser l'exactitude jusqu'à la* —.

SUPIN, s. m., temps de l'infinif des verbes latins, sorte de substantif verbal.

SUPINATEUR, s. m., se dit de chacun des deux muscles qui produisent la supination.

SUPINATION, s. f., mouvement par lequel on porte la main en dehors, de manière que la paume de la main est tournée vers le ciel. = Méd., attitude d'un malade étendu sur le dos.

SUPLANTER, v. a., faire perdre à quelqu'un le crédit, la faveur dont il jouit et se mettre à sa place : — *son rival*. = Se —, v. pr., *chercher à se* — *l'un l'autre*.

SUPLÉANCE, s. f., action de suppléer, de remplacer : *la* — *d'une chaire*.

SUPLÉANT, E, adj. et s., celui qui est chargé de remplacer quelqu'un, de remplir ses fonctions à

son défaut : *le* — *d'un juge de paix*. *Professeur* —.

SUPLÉER, v. a., fournir ce qui manque, ajouter ce qu'il faut de surplus : — *ce qui manque dans un auteur, remplir les lacunes qui se trouvent dans ses ouvrages*. || *Rien ne peut* — *dans l'instituteur la volonté de bien faire* (Guziot). = Ajouter à une phrase ce qui y est sous-entendu. — *quelqu'un*, le représenter, tenir sa place, faire ses fonctions. = V. n., réparer le défaut de quelque chose : *la routine suppléée à l'esprit* (Retz).

SUPLÉMENT, s. m., ce qu'on donne en sus, pour suppléer : *obtenir un* — *de solde*. || *On fait de l'orgueil le* — *du mérite* (Mass.) = Ce qu'on ajoute à un livre, à un journal, etc., pour suppléer à ce qui manquait, à ce qu'il ne pouvait pas contenir. = Gramm., mots que l'on doit ajouter à une phrase elliptique. = T. de théâtre, somme que l'on donne en sus, en échangeant son billet contre celui d'une place plus chère. = Géom., — *d'un angle*, ce qu'il y faut ajouter pour former deux angles droits.

SUPLÉMENTAIRE, adj., qui sert de supplément : *crédit* —. *Juré* —, qui doit suppléer le juré titulaire, en cas d'absence ou de maladie.

SUPLÉTIF, IVE, adj., qui supplée, qui complète, qui sert de supplément : *article* —.

SUPLIANT, E, adj., qui supplie avec instance : *du peuple* — *le cri perce les nues* (Piron). *Leurs postures suppliantes parlaient pour eux* (Fén.) = S., est-il un roi... qui d'un tel — *ne plaint l'infortune?* (Rac.)

SUPLICATION, s. f., prière avec soumission. = Au pl., prières publiques que le sénat romain ordonnait dans diverses occasions.

SUPLICE, s. m., punition corporelle ordonnée par la justice : *il prévint son* — *en se donnant la mort* (Volt.) — *de la croix, de la roue, etc*. *Dernier* —, la mort. *Suplices éternels*, les peines de l'enfer. = Tout ce qui cause une vive et longue douleur : *le rêve du méchant est son premier* — (Del.) || *L'homme trouve son* — *dans ses espérances* (Mass.) *Être au* —, souffrir beaucoup; fam. V. **TANTALE**.

SUPLICIE, E, s. m., celui, celle qui a subi le supplice de la mort : *les corps des supplicés*.

SUPLICIER, v. a., faire souffrir le supplice de la mort. || Tourmenter à l'excès; fam. et peu us.

SUPLIER, v. a., prier avec instance, avec soumission. V. **PRIER**.

SUPLIQUE, s. f., requête qu'on présente pour demander quelque grâce.

SUPPORT, s. m., ce qui porte ou soutient une chose, ce sur quoi elle pose. || Aide, soutien qui empêche de succomber : *que craint-on d'un enfant sans* — *et sans père?* (Rac.) *Il avait été laissé avec leur bon père pour être le* — *de sa caduque vieillesse* (Boss.) V. **FONDEMENT**.

SUPPORTABLE, adj., qui peut être supporté : *rendre la vie* —. *Ce traitement n'est pas* — (Ac.) = Excusable, tolérable : *expression, conduite* —.

SUPPORTABLEMENT, adv., d'une manière supportable, tolérable : *écrire* —; peu us.

SUPPORTER, v. a., soutenir quelque chose de pesant : — *une voûte*. || Endurer, souffrir avec patience : — *le froid et le chaud*. — *la misère* (J.-J.) = Résister à, être à l'épreuve de : — *le feu, la mer*. || *Ces maximes supportent mal l'examen de la saine raison* (Id.) V. **SOUFFRIR**. = Se —, v. pr., tolérer les défauts l'un de l'autre. = Être supporté.

SUPPOSABLE, adj., qu'on peut supposer.

SUPPOSÉ, E, adj., donné faussement pour vrai,

qui n'est pas authentique : *dira-t-on que... ma muse prête aux grands des vices* SUPPOSÉS! (Gilbert). *Fait, nom* —. || — *que, loc. conj.*, dans la supposition que : — *qu'on ait beaucoup d'honnnes* (Volt.).

SUPPOSER, v. a., poser une chose pour établie, pour reçue, afin d'en tirer quelque induction : *examinons ce qui doit arriver en SUPPOSANT la lune au méridien d'une plage de la mer* (Buff.) En SUPPOSANT que la caste des parias ait pris part à ce crime (B. de St-P.) = Former une conjecture, présumer en bien ou en mal. = Alléguer, produire pour vrai quelque chose de faux : — *un testament. Enfant supposé*, qu'on veut faire passer ou reconnaître pour fils ou fille de ceux dont il n'est pas né. = Faire considérer comme existant nécessairement : *le crédit suppose une double confiance* (Rayn.)

SUPPOSITION, s. f., action de supposer : *la — d'un enfant, d'un nom*. || *J'ai toujours aimé d'après la — des sentiments de droiture et d'honneur innés dans les cœurs des hommes* (J.-J.) = Proposition que l'on suppose comme vraie ou comme possible, pour en tirer quelque induction. = Conjecture, opinion qui ne résulte pas de preuves positives : *ne rangez pas la conspiration des poudres parmi les SUPPOSITIONS; elle n'est que trop véritable* (Volt.)

§ **SUPPOSITION, HYPOTHÈSE**. Le second est un terme de science ou de speculation; il s'applique à des choses qui n'ont aucun rapport avec la réalité; tandis que *supposition* se dit de tous les faits réels ou possibles et indique quelque chose de moins compliqué.

SUPPOSITOIRE, s. m.; méd., médicament solide, en forme de cône long, qu'on introduit dans le fondement pour lâcher le ventre.

SUPPÔT, s. m., membre d'un corps qui remplit certaines fonctions pour le service de ce corps : *sans craindre archers, prévôts ni SUPPÔTS de justice* (Boil.); vieux. || En mauv. parl, fauteur, partisan : *les — d'une cabale*. — *de Satan*, méchant homme.

SUPPRESSIF, IVE, adj., qui cause une suppression : *mesures SUPPRESSIVES*; peu us.

SUPPRESSION, s. f., action de supprimer : *la — d'un emploi, d'un impôt, d'un libelle, d'un ordre religieux*. = Dr., d'état, crime de celui qui supprime l'état civil d'une personne. — *d'enfant ou de part*, crime par lequel on cherche à dissimuler la naissance d'un enfant. = Méd., suspension d'une évacuation continuelle ou périodique.

SUPPRIMER, v. a., empêcher, arrêter ou interdire la publication de : — *un journal*. Se dit aussi d'un acte, d'une pièce dont on veut ôter la connaissance. = Taire, passer sous silence, ne pas exprimer : *je SUPPRIME toutes les considérations personnelles* (J.-J.) = Retrancher, abolir : *cette précaution SUPPRIME toute sorte de soin* (Buff.) — *la censure*.

SUPPURATIF, IVE, adj.; méd., qui facilite la suppuration. = **SUPPURATIF**, s. m., un bon —.

SUPPURATION, s. f., formation, écoulement du pus d'une plaie, d'un abcès.

SUPPURER, v. n., rendre, jeter du pus.

SUPPUTATION, s. f., calcul compliqué : *une — exacte du nom des bataillons* (Rac.)

SUPPUTER, v. a., calculer, compter à quoi montent les nombres : — *des sommes*. — *combien les exhalaisons de la terre et des mers pouvaient fournir d'eau aux nuages* (Volt.)

SUPRÉMATIE, s. f., droit que se sont attribués les rois d'Angleterre d'être les chefs de la religion anglicane. || Supériorité, excellence au-dessus de tous les autres : *la — du pape. La confédéra-*

tion latine reconnaissait la — de Rome (Michelet).

SUPRÊME, adj., qui est au-dessus de tout en son genre : *vertu* —. *Le salut du peuple est la — loi* (Mont.) = Qui termine tout : *bnt, vacu* —. *Heure, jour, moment* —, de la mort. *Honneurs SUPRÊMES*, derniers honneurs rendus à un mort. = *Au — degré*, loc. adv., extrêmement.

§ **SUPRÊME, SOUVERAIN**. Ce qui est *suprême* a la prééminence sur tout le reste; ce qui est *souverain* a une grande puissance ou la toute-puissance.

SUR, prép., de lieu, marque le rapport, la situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est immédiatement dessous : *naviguer — les fleuves* (Mont.) *Marcher — la terre. Monter — une chaise. Voyage — mer. Avoir — soi*. = Sert à marquer encore : 1° la situation voisine ou supérieure : *cette fenêtre donne — la rue*. = 2° ce que l'on touche, ce que l'on frappe : *frapper — une enclume*. = 3° la matière sur quoi l'on travaille : *écrire — du papier, — un beau sujet*. = 4° toute sorte d'imposition, de privation : *impôt — le tabac. Il prend — ses besoins réels* (J.-J.) = 5° la supériorité, la domination : *régner — un grand pays*. = 6° l'assurance, la confiance : *je compte déjà — votre amitié* (Volt.) = 7° l'affirmation, la garantie : — *mon honneur*. = 8° l'imitation, la conformité : *Sésostris ne pouvait pas se régler — un plus parfait modèle* (Boss.) = 9° la proximité : — *les bords du Rhin*. 10° la direction : *souffler — les cendres*. = Cette prép. se met à la place de quelques autres, comme *parmi, touchant, à la surface de, vers, d'après, aux dépens de* : *trois — dix. S'accorder — une question. Passer l'éponge — une table*. — *la fin du mois. Juger — l'événement. Vivre — le commun* (Ac.) — *le tout*, loc. adv., en somme. || — *ce*; fam. et ellipt., sur ce sujet, sur ce propos. — *tout*, sur tout sujet. *Brochant — le tout*. V. BROCHANT.

SUR, E, adj., qui a un goût acide et aigrelet : *l'oselle* est fort sure.

SÛR, E, adj., certain, indubitable : *la plus sÛRE marque de la grandeur* (Mass.) V. ÉVIDENT. = Qui doit arriver ou que l'on regarde comme devant arriver infailliblement : *gain* —. *Victoire* —. = Qui produit son effet : *moyen* —. *Avoir la mémoire* —, fidèle. *Avoir le goût* —, discerner parfaitement la qualité de certaines choses. On dit de même : *coup d'œil* —, *main* —. = En parl. de personnes, qui sait d'une manière certaine : *ce coup part, j'en suis* —, *d'une main janséniste* (Boil.) = Assuré, certain : *soyez — de mon zèle* (Volt.) *Ne combattez que pour Dieu et vous serez toujours sÛRS de la victoire* (Mass.) Être — de quelqu'un, compter fermement sur lui; être assuré de ses bons sentiments. — *de son fait, de son coup*; fam., certain du succès. || *Jouer à jeu* —, être certain du succès des moyens qu'on emploie. = Auguel on peut se fier, ajouter foi, en qui on peut placer sa confiance : *je sais par expérience que c'est un ami* — (D'Al.) *Cet oracle est plus — que celui de Calchas* (Rac.) *Vos lettres sont en mains sÛRES*. = Inexpugnable, solidement établi : *l'amour de ses peuples était le plus — rempart de son empire* (Mass.) = Qui ne trompe, qui n'égare pas : *l'instinct est un guide* — (Cond.) *Le temps n'est pas —, menace de devenir mauvais*. = Où l'on est en sûreté : *les chemins sont* —. || *Il a toujours autour de lui la plus — garde, qui est l'amour des peuples* (Fén.) = *A coup* —, loc. adv., infailliblement. *Pour* —, loc. adv., certainement. = **SÛR**, s. m., ce qui est certain, assuré : *le plus — est pour nous de garder le silence* (Boil.)

SURABONDAMMENT, adv., en surabondance.

SURABONDANCE, s. f., très-grande ou excessive abondance : — *de vie*. || *Une — d'amitié* (Sév.)

SURABONDANT, E, adj., qui est en surabondance : *biens SURABONDANTS, preuves SURABONDANTES.* = **SURABONDANT**, s. m., ce qui est en surabondance : *il vend le — de sa récolte* (Cond.)

SURABONDER, v. n., être très-abondant.

SURACHETER, v. a., acheter une chose plus qu'elle ne vaut ; peu us.

SURAIGU, E, adj.; mus., fort aigu.

SURAJOUTER, v. a., ajouter en outre de ce qui a déjà été ajouté.

SUR-ALLER, v. n.; t. de chasse, se dit d'un chien qui passe sur la voie sans crier.

SUR-ANDOUILLER, s. m., andouiller plus grand que les autres, qui se trouve chez quelques cerfs.

— **SURANNATION**, s. f., cessation de l'effet d'un acte valable seulement pour un temps, et qu'on n'a pas renouvelé quand il le fallait.

SURANNÉ, E, adj.; dr., se dit d'un acte frappé de surannation. || Passé de mode, vieux : *habit, langage, galant —*.

SURANNER, v. n., avoir plus d'un an de date : *il a laissé — son passe-port*.

SURARBITRE, s. m. V. TIERS arbitre.

SURARD ou **SURAT**, adj. m., vinaigre —, préparé avec des fleurs de sureau.

SURATE, vil. de l'Hindoustan anglais, bien déchue de son ancienne splendeur.

SURBAISSÉ, E, adj.; archit., se dit des arcades et des voûtes qui ne sont pas en plein cintre.

SURBAISSEMENT, s. m.; archit., quantité dont une arcade, une voûte est surbaissée.

SURCHARGE, s. f., nouvelle charge ajoutée à une autre. || *Il n'y a point d'éloquence où il y a — d'idées* (Volt.) || Surcroît de peines, de maux. = Se dit d'un mot écrit sur un autre.

SURCHARGER, v. a., imposer une charge excessive, un trop lourd fardeau : — *un cheval, un bateau*. = Charger d'impôts excessifs : — *un département*. = Faire une surcharge dans l'écriture : — *un mot*. = Se —, v. pr., se — *d'atiments, se — l'estomac*, manger avec excès. || *Se — de travail*.

SURCHAUFFER, v. a.; métallurg., donner trop de feu au fer, le brûler en partie.

SURCHAUFFURE, s. f., défaut du fer surchauffé.

SURCOMPOSÉ, adj.; gramm., se dit des temps des verbes où l'on redouble l'auxiliaire; peu us. = Bot., *feuille SURCOMPOSÉE*, fort divisée.

SURCOSTAL, E, adj.; anat., placé au-dessus des côtes : *muscles SURCOSTAUX*.

SURCROÏT, s. m., ce qui est ajouté ou qui s'ajoute à quelque chose : — *de biens, d'infortunes*. *Pour — de bonheur, de malheur. Les lettres de condoléance ne sont que des SURCROÏTS d'affliction* (La F.) *Il lui offrit mille pistoles de —* (Les.)

— **SURCROÏTRE**, v. a., augmenter sans mesure, accroître au delà des bornes; vieux.

SURDENT, s. f., dent surnuméraire qui vient hors de la rangée des autres dents. = Vétér., irrégularité formée par l'usure défectueuse des molaires du cheval.

— **SURDITÉ**, s. f., abolition, perte plus ou moins complète du sens de l'ouïe.

SURDORER, v. a., dorer doublement, à fond.

SURDOS, s. m., bande de cuir sur le dos du cheval, qui soutient les traits et le reculement.

SUREAU, s. m.; bot., genre d'arbrisseaux de la famille des caprifoliacées.

SUREMENT, adv., avec sûreté, en assurance : *marcher —*. = Certainement : *cela arrivera —*.

SURÉMINENT, E, adj., éminent au suprême degré : *savoir, mérite —*; peu us.

SURENCHÈRE, s. f., enchère qu'on fait au-dessus d'une autre enchère.

SURENCHÉRISSEUR, v. n., faire une surenchère.

SURENCHÉRISSEUR, s. m., celui qui fait une surenchère. = Adj. m., *créancier —*.

SUR-ÉPINEUX ou **SUS-ÉPINEUX**, EUSE, adj.; anat., qui est au-dessus de l'épine dorsale.

SURÉROGATION, s. f., ce qu'on fait de bien au delà de ce que prescrit la religion : *œuvre de —*. || Ce qu'on fait au delà de ce qu'on a promis.

SURÉROGATOIRE, adj., qui est de surérogation : *œuvre —*.

SURET, TE, adj., un peu sur, aigret.

SÛRETÉ, s. f., éloignement de tout péril, état de ce qui est à l'abri de tout danger : *un méchant peut être en —*; mais *il n'est jamais en assurance* (St-Evr.)

La — de ses biens. Mettre la force et la — de l'empire uniquement dans les troupes (Boss.) *Être en lieu de —*, où l'on n'a rien à craindre. || *Mettre en lieu de —*, en prison. *En — de conscience*, sans que la conscience soit blessée. *Serrure, verrou de —*, qu'on ouvre ou qu'on force difficilement. *Soupage de —*, qui laisse échapper la vapeur. = Cautions, garantie : *deux SÛRETÉS valent mieux qu'une* (La F.) *Place de —*, qu'on donne ou qu'on retient pour garantie d'un traité. = Assurance, fermeté du pied pour marcher, de la main pour écrire, pour faire une opération, etc. || — *de coup d'œil, de goût*.

SUREXCITATION, s. f.; physiol., augmentation exagérée de l'énergie vitale dans un tissu, dans un organe : — *des nerfs*. || — *des esprits*.

SUREXCITER, v. a., causer une surexcitation : — *par la faim la colère endormie du peuple* (Lamart.)

SURFACE, s. f., superficie, extérieur d'un corps : *la lune nulle part n'a de — unie* (La F.) || *Dehors : vous qui n'examinez que la — de votre âme* (Fléch.)

§ **SURFACE, SUPERFICIE**. Le premier désigne la matière, les qualités du dessus d'un corps; le second en exprime l'étendue. Au fig., la *superficie* est une légère connaissance des choses, et la *surface* un objet qui, considéré matériellement, peut n'être qu'effleuré ou touché de couche en couche jusqu'à son fond.

SURFAIRE, v. a., demander plus qu'il ne faut d'une chose qui est à vendre. || *Vanter trop*.

SURFAIX, s. m., grosse sangle qui sert à maintenir la couverture ou la selle d'un cheval.

SURFEUILLE, s. f.; bot., petite membrane qui couvre le bourgeon.

SURGE, s. f., laine que l'on vend sans l'avoir lavée ou dégraissée.

SURGEON, s. m., rejeton qui naît du collet ou de la souche d'un arbre, et qui, séparé avec une partie de la racine, peut former un nouvel individu.

SURGIR, v. n., arriver, aborder : — *au fort*. *J'ai SURGI dans une seconde île déserte* (J.-J.) || *Sortir, s'élever : la discussion a fait — de nouvelles difficultés* (Ac.) *On a vu tout à coup — la réputation de cet écrivain* (Id.)

SURHAUSSEMENT, s. m., action d' surhausser; état de ce qui est surhaussé : *le — d'une voûte, des marchandises*.

SURHAUSSER, v. a., élever une voûte au delà

de son plein cintre. || Mettre à un plus haut prix ce qui était déjà assez cher.

SURHUMAIN, E, adj., qui est au-dessus de l'humain : *taille SURHUMAINE*. || *Effort* —.

SURINAM, riv. de la Guyane.

SURINTENDANCE, s. f., inspection et direction générale au-dessus des autres; charge ou demeure du surintendant.

SURINTENDANT, s. m., celui qui a la surintendance : — *des bâtiments*. = Abs., se disait du surintendant des finances : le — *Fouquet*.

SURINTENDANTE, s. f., femme du surintendant. = Dame qui avait la surintendance de la maison de la reine. = Titre donné à la directrice des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

SURJET, s. m., espèce de couture où chaque point traverse deux étoffes appliquées bord à bord.

SURJETER, v. a., coudre en surjet.

SURLENDemain, s. m., jour qui suit le lendemain : le — *de son départ*.

SURLONGE, s. f., partie du bœuf qui reste après qu'on a enlevé l'épaule et la cuisse.

SURMENER, v. a., excéder de fatigue en faisant aller trop vite ou trop longtemps : — *un cheval*.

SURMONTABLE, adj., qu'on peut surmonter.

SURMONTÉ, v. a., monter au-dessus : *au déluge, l'eau SURMONTA de quinze coudées les plus hautes montagnes* (Ac.) Abs. : *l'huile, mêlée avec de l'eau, SURMONTE toujours*. = Être placé, s'élever au-dessus d'un autre : *la papetière SURMONTE la prunelle* (Buff.) *Pitons qui sont SURMONTÉS d'un rocher de forme cubique* (B. de St-P.) || Surpasser, vaincre : — *tous ses concurrents. Les difficultés semblent croître avec mon zèle à les* — (J.-J.) = Se —, v. pr., se dominer, se dompter. V. **VAINCRE**.

SURMOULE, s. m., moule fait sur un exemplaire déjà coulé en moule.

SURMOULER, v. a., faire un surmoule.

SURMOÛT, s. m., vin tiré de la cuve sans avoir eue ni avoir été pressuré.

SURMULET, s. m., poisson de mer qui se distingue du roulet par des raies dorées et longitudinales.

SURMULOT, s. m., rat gris domestique.

SURNAGER, v. n., se soutenir à la surface ou sur la surface d'un fluide : *certaines graines sont enduites d'une cire qui les fait* — (B. de St-P.) || Subsister, persister : *l'âme de l'homme SURNAGERA sur les débris du monde* (St-Martin). *A propos de ce roi de Prusse, le voilà pourtant qui SURNAGE* (D'Al).

SURNATUREL, LE, adj., qui est au-dessus des forces de la nature : *vertu, puissance SURNATURELLE*. = SURNATUREL, s. m., ce qui est surnaturel : *tant de talent tient du* — (Andrieux).

SURNATURELLEMENT, adv., d'une manière surnaturelle : *enseignement* — *infaillible* (Lamen.)

SURNOM, s. m., nom qui est ajouté au nom propre d'une personne ou d'une famille.

SURNOMMER, v. a., donner un surnom.

SURNOMMÉRAIRE, adj., qui est au delà du nombre déterminé : *doigt, employé* —. = Adj. et s., commis qui travaille sans appointements.

SURNUMÉRIARIAT, s. m., temps pendant lequel un employé reste surnuméraire.

SURON, s. m., ballot de marchandise, couvert d'une peau de bœuf dont le poil est en dedans et qui vient du Mexique : *un* — *d'indigo*.

SUROS, s. m.; vétér., exostose qui se développe quelquefois sur la jambe d'un cheval.

SURPASSER, v. a., excéder, être plus haut,

plus élevé : *le cyprès de la Louisiane s'élève à une hauteur qui SURPASSE celle de presque tous les arbres de l'Europe* (B. de St-P.) || Être au-dessus en bien ou en mal : — *tous les autres conquérants* (Boss.) — *tous ses camarades en science, en bonté, en malice. Nul ne l'avait SURPASSÉ à faire du bien à ses amis et du mal à ses ennemis* (B. de St-P.) = Excéder les forces, l'intelligence, les ressources. = Causer un étonnement qui confond les idées : *des miracles qui SURPASSENT la portée des esprits faibles* (Fléch.) = Se —, v. pr., taire encore mieux qu'à l'ordinaire : *et Mignon aujourd'hui s'est voulu* — (Boil.) = L'emporter tour à tour l'un sur l'autre.

SURPAYE, s. f., gratification accordée en sus de la paye ordinaire.

SURPAYER, v. a., payer au delà de la juste valeur. || — *quelqu'un*, lui payer au delà de ce qui lui est dû.

SURPEAU, s. f.; synonym. d'ÉPIDERME.

SURPLIS, s. m., courte tunique blanche, à larges manches ou garnie de deux ailes plissées, que les ecclésiastiques portent par-dessus la soutane dans l'exercice de leurs fonctions.

SURPLOMB, s. m., défaut de ce qui n'est pas à plomb, de ce dont le haut avance plus que la base ou le pied : *mur en* —.

SURPLOMBER, v. n., être en surplomb.

SURPLUS, s. m., ce qui est au delà d'une certaine quantité, d'un certain prix. = Au —, loc. adv., au reste : *au* —, *peu importe le rôle que nous avons joué dans la vie* (Chat.)

SURPRENANT, E, adj., qui cause de la surprise : *nouvelle* **SURPRENANTE**. *Effet* —.

SURPRENDRE, v. a., prendre sur le fait : *à vos genoux je viens de le* — (Rac.) = Prendre à l'improviste, au dépourvu : *le tyran n'a SURPRIS sans défense et sans armes* (Id.) *La nuit nous SURPRIT en chemin. Elle était si bien préparée que la mort n'a pu la* — (Boss.) || *Le feu a SURPRIS ce rôti, ce rôti a été brûlé, avant d'être cuit, par un feu trop vif*. = Tromper, abuser, induire en erreur : — *la bonne foi, la crédulité de quelqu'un. Une femme aisément d'un mari peut bien* — l'âme (Mol.) = Obtenir par voies indues : *on peut des plus grands rois* — la justice (Rac.) *Lorsque le vice veut* — l'admiration (Vauv.) — *la confiance de quelqu'un*. || — *des lettres, les intercepter, les prendre furtivement, — le secret de quelqu'un, le découvrir par hasard ou par adresse*. = Se dit des actions, des gestes qui échappent à quelqu'un et qui font connaître ses sentiments malgré lui : *SURPRENONS, s'il se peut, les secrets de son âme* (Rac.) = Étonner : *une telle démarche a bien SURPRIS les pays étrangers* (Volt.)

§ **SURPRENDRE, ÉTONNER**. Tout ce qui est imprévu nous *surprendra*; mais, pour nous *étonner*, il faut qu'une chose soit grande, extraordinaire. On est plutôt *surpris* à la vue ou à la première vue, et *étonné*, en entendant parler les personnes ou à la réflexion.

§ **SURPRIS, INTERDIT**. Celui qui est *interdit* ne peut plus dire un mot à cause du trouble causé par la surprise.

SURPRISE, s. f., action par laquelle on surprend; tromperie : *il obtint par* — *le trône de Messénié* (Barth.) *Pour éviter les SURPRISES, les affaires étaient par écrit* (Boss.) = Étonnement, trouble : *ne pas revenir de sa* —. *Ménager une* — *agréable*.

SURRENAL, E, adj., qui est placé au-dessus des reins : *nerfs SURRENAUX*.

SURSAUT, s. m., surprise de celui qui est éveillé brusquement : *il s'éveille en* — (J.-J.)

SURSÉANCE, s. f.; dr., délai, temps pendant lequel une affaire est sursise.

SURSEoir, v. a. et irr., suspendre, remettre, différer une affaire, une procédure; — *le jugement d'un procès*, — au *judgement*.

SURSEMER, v. a., semer une nouvelle graine dans une terre déjà ensemencée.

SURSIS, s. m.; dr., délai accordé par le juge, et pendant lequel la poursuite d'une affaire est suspendue: *obtenir un —*.

SURTAUX, s. m., taxation excessive; n'est us. que dans: *se plaindre, former une plainte en —*.

SURTAXE, s. f., taxe ajoutée à d'autres; nouvelle taxe: *se faire décharger d'une —*.

SURTAXER, v. a., taxer trop haut.

SURTOU, adv., principalement, plus que toute autre chose: *évitons — de parler de nous-mêmes* (La Roch.) = S'emploie comme terme de recommandation: *et — évitez un dangereux accord* (Boil.)

SURTOUT, s. m., vêtement fort large qu'on met par-dessus les autres habits. = Grande pièce de vaisselle qu'on place au milieu des grandes tables: *des SURTOUTS dorés près desquels on meurt de faim* (J.-J.) = Petite charrette pour porter des bagages.

SURVEILLANCE (ll m.), s. f., action de surveiller: *la — se fait très-bien dans cet établissement. — de la haute police*, peine accessoire en matière criminelle et correctionnelle, qui donne au gouvernement le droit de désigner au condamné les lieux où il ne doit point paraître après l'expiration de sa peine. = Etat de celui qu'on surveille.

SURVEILLANT, E (ll m.), adj., qui surveille: *il est trop —*; peu us. = S., personne qui surveille.

SURVEILLE (ll m.), s. f., jour qui précède immédiatement la veille: *la — de Noël*.

SURVEILLER, v. a., veiller particulièrement et avec autorité sur une personne ou sur une chose: — *quelqu'un, une affaire, des travaux*, et neutral., *il faudra quelqu'un pour y —*. = Se —, v. pr., se surveiller l'un l'autre. = S'examiner attentivement.

SURVENANCE, s. f.; dr., arrivée imprévue d'un enfant après une donation faite.

SURVENANT, E, adj. et s., qui survient: *la porte est fermée à tout —* (J.-J.)

SURVENDRE, v. a., vendre les choses plus cher qu'elles ne valent.

SURVENIR, v. n., arriver inopinément: *cette matière est la graisse qui SURVIENT ordinairement à trente-cinq ou quarante ans* (Buff.) = Arriver de surcroît: *s'il SURVENAIT le moindre accident*. = V. imp.: *il SURVINT une émeute qui fut bientôt apaisée* (Barth.)

SURVENTE, s. f., vente à un prix excessif.

SURVIDER, v. a., retirer une partie de ce qui est dans un vase, dans un sac trop plein.

SURVIE, s. f.; dr., état de celui qui survit à un autre: *en cas de —*.

SURVIVANCE, s. f., droit de succéder à une personne dans sa charge après sa mort.

SURVIVANCIER, s. m., celui qui a la survivance d'une charge.

SURVIVANT, E, adj. et s., qui survit à un autre: *l'époux —. Le — des époux*.

SURVIVRE, v. n., demeurer en vie après la mort d'une autre personne: *daignez me —; votre âge plus que le mien est digne de la vie* (B. de St-P.) || *Prêt à mourir dans la victoire ou à — à son malheur* (Fléch.) = Exister après la perte d'une chose: *la Providence a voulu que la reine SURVÉCÛT à ses grandeurs* (Boss.) — à soi-même, perdre avant la

mort l'usage de l'intelligence, des facultés. = Se —, v. pr., même sens. || *Se — dans ses enfants, dans ses ouvrages*, laisser après soi des enfants, des ouvrages qui perpétuent le souvenir du nom qu'on portait, des talents qu'on possédait.

SUS, prép., sur: *courir — à quelqu'un*. = En —, loc. adv., au delà, en plus. = Interj., sert à exhorter, à exciter: — *donc! qui vous retient?* (Corn.)

SUSCEPTIBILITÉ, s. f., propriété de recevoir les impressions qui déterminent l'exercice des actions organiques. = Exaltation de la sensibilité; disposition à se choquer trop aisément: *blessé, ménager la — de quelqu'un*. Toutes les SUSCEPTIBILITÉS du patriotisme sont légitimes (Guizot).

SUSCEPTIBLE, adj., qui peut recevoir certaine modification: *quantité — d'augmentation et de diminution* (Buff.) *Passage — de plusieurs sens*, qui peut être interprété de plusieurs manières. = Qui peut recevoir en soi: — *de préjugés* (Mass.) *Les mystères terribles d'ornements égayés ne sont point SUSCEPTIBLES* (Boil.) = Facile à blesser, qui s'offense aisément: *esprit, caractère, homme —*.

SUSCEPTION, s. f., action de prendre, de recevoir les ordres sacrés.

SUSCITER, v. a., produire, faire naître: *Dieu SUSCITE de temps en temps des femmes fortes* (Flécl.) = Faire naître à quelqu'un des embarras, des inimitiés: — *des accusateurs* (La F.) *Sa gloire lui a SUSCITÉ bien des envieux* (Ac.)

SUSCRIPTION, s. f., adresse écrite sur le pli extérieur d'une lettre.

SUSDIT, E, adj.; dr., nommé ci-dessus. = S., le — *serait venu de rage pour lacérer* (Rac.)

SUSE, anc. vil. d'Asie, était une résidence des rois de Perse. = Vil. du roy. d'Italie, près de la frontière de France. = *Pas de —*, défilé des Alpes à l'entrée duquel se trouve la ville de Suse.

SUSPECT, E, adj., qui inspire de la méfiance, des soupçons bien ou mal fondés: *de Galien la science SUSPECTE* (Boil.) *Dès qu'on leur est — on n'est plus innocent* (Rac.) *Discours — d'artifice*. = S., personne suspecte: *toi des SUSPECTS*.

SUSPECTER, v. a., tenir pour suspect: — *la fidélité d'un domestique. — les mœurs de quelqu'un*.

SUSPENDRE, v. a., élever, attacher, soutenir un corps en l'air de manière qu'il pende: *on lui lia les pieds, on vous le SUSPENDIT* (La F.) — *une lampe*.

|| Différer, cesser pour quelque temps: *un léger sommeil SUSPENDAIT mes ennuis* (Rac.) — *des poursuites. L'audience est SUSPENDUE*. || — *son jugement sur quelque chose*, attendre, pour porter son jugement, qu'on soit plus éclairé. = Interrompre, arrêter: — *un travail. Que le sens... SUSPENDU l'hémistiche, en marque le repos* (Boil.) — *un prêtre, un magistrat*, lui interdire pour un temps de remplir ses fonctions. = Se —, v. pr., se tenir suspendu: *se — à une branche, à une corde*.

SUSPENDU, E, adj., pont —, dont le plancher est soutenu en l'air par des chaînes de fer. = Se dit des choses qui paraissent se soutenir d'elles-mêmes: *comme une lampe d'or dans l'azur SUSPENDUE, la lune...* (Lamart.) || Arrêté, incertain: *mon cœur, vainement —, balance pour l'offrir un encens qui l'est dû* (Boil.)

SUSPENS, adj. m., prêtre —, interdit. = En —, loc. adv., dans l'incertitude, sans savoir à quoi se déterminer: *une mauvaise honte me tenait en —* (Fén.) *Affaire en —*, encore indéciée.

SUSPENSE, s. f., censure par laquelle un prêtre

est déclaré suspens. = État où un prêtre est mis par celle censure.

SUSPENSIF, IVE, adj.; dr., qui suspend, qui empêche d'aller en avant, de continuer : *appel* — = Gramm., *points suspensifs*, mis à la suite les uns des autres pour marquer la suspension ou l'interruption du sens, de la pensée.

SUSPENSION, s. f., action de suspendre; état de ce qui est suspendu : — *d'une lampe*. *Mort par* —. || *Cette — de desirs entre la vie et la mort* (Fléch.) = Cessation d'une opération pendant quelque temps : — *de payement*, *d'un journal*. — *d'armes*, cessation momentanée des hostilités. = Action de suspendre un fonctionnaire public de ses fonctions. = Rhét., figure qui tient les auditeurs en suspens. = Gramm., sens interrompu brusquement et qui reste inachevé. = Chim., état de parties solides qui nagent dans un liquide, sans s'y dissoudre ni s'y précipiter. = Mus., marche de tout accord sur la base duquel on soutient un ou plusieurs sons de l'accord précédent, avant de passer à ceux qui appartiennent à l'accord actuel. = Mécan., *point de* — *d'une balance*, point auquel elle est suspendue.

SUSPENSOIR, s. m.; chir., bandage contre les descentes d'intestins, etc.

SUSPICION, s. f.; dr., soupçon.

SUSSEX, comté du S. de l'Angleterre.

SUSSEYEMENT, s. m., vice de prononciation qui consiste à donner au j le son du z, au ch celui du c, etc.

SUSSEYER, v. n., faire des susseyements.

SUSTENTER, v. a., nourrir, entretenir la vie au moyen d'aliments; ne se dit que des personnes : *il aura ce qu'il faut pour — son corps* (La F.) || *Cet auteur va peut-être mourir avant que ses deux tragédies aient eu le succès qui peut — sa vieillesse* (Beaum.) = Se —, v. pr., *se — d'un verre de vin* (Volt.) V. Nourrir.

SUTURAL, E, adj., qui a rapport à une suture.

SUTURE, s. f.; chir., couture pour réunir les lèvres d'une plaie. || Travail que l'on fait pour empêcher que l'on ne s'aperçoive de quelque retranchement opéré dans un ouvrage d'esprit. = Anat., articulation immobile des os de la face et du crâne. = Bot., ligne qui indique le lieu d'adhérence de parties primitivement séparées ou distinctes.

SUZERAIN, E, adj., *seigneur* —, qui possédait un fief dont d'autres fiefs relevaient. = **SUZERAIN**, s. m., *le vassal et le —*.

SUZERAINETÉ, s. f., qualité de suzerain. = Circonscription soumise à un suzerain.

SVEABORG, place forte et port militaire de la Russie d'Europe, bombardée avec succès par la flotte anglo-française en 1855.

SVEDENBORG, savant suédois du XVIII^e siècle, est l'auteur de plusieurs livres mystiques qui l'ont fait regarder comme un *coyant* par quelques illuminés.

SVELTE, adj., léger, délié, dégagé : *colonne*, *taille* —. *Personne* —, qui a la taille svelte.

SWIFT (Jonathan), pamphlétaire anglais, mort en 1745, est l'auteur des *Voyages de Gulliver à l'île de Lilliput*.

SYBARIS, anc. vil. de l'Italie méridionale (Lucanie), connue par la dépravation des mœurs de ses habitants. = **SYBARITE**, s. m., habitant de Sybaris. || Homme qui mène une vie molle et voluptueuse.

SYCOMORE, s. m., espèce de figuier qui devient très-gros et très-élevé. = Espèce d'érable.

SYCOPHANTE, s. m., nom donné au magistrat d'Athènes chargé de dénoncer ceux qui transportaient des figures hors de l'Attique. || Délateur, menteur, fourbe, coquin.

SYDENHAM (Thomas), médecin anglais, mort en 1689.

SYDENHAM, vge à 9 kilom. de Londres où l'on a élevé le *Palais de Cristal* pour les expositions de l'industrie et des arts.

SYDNEY, vil. de l'Australie, cap. de la Nouvelle-Galles du Sud, a été un lieu de déportation pour les Anglais.

SYLLA, général romain, rival et vainqueur de Marius, dont il proscrivit les partisans, garda deux ans la dictature et s'en démit (80 av. J.-C.) pour rentrer dans la vie privée. Il mourut en 78 av. J.-C.

SYLLABAIRE, s. m., petit livre élémentaire dans lequel on apprend à lire.

SYLLABE, s. f., une ou plusieurs lettres qui se prononcent par une seule émission de voix.

SYLLABIQUE, adj., qui a rapport aux syllabes : *augment*, *valeur* —.

SYLLEPSE, s. f.; gramm., figure qui consiste à faire accorder un mot avec celui auquel il correspond dans la pensée, et non avec celui auquel il se rapporte grammaticalement. = Rhét., figure par laquelle un même mot est pris dans la même phrase au propre et au fig., comme dans ce vers : *BRÛLE de plus de feux que je n'en allumai* (Rac.)

SYLLOGISME, s. m.; log., argument composé de trois propositions, forme réelle de la démonstration logique.

SYLLOGISTIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport au syllogisme : *forme* —.

SYLPHÉ, s. m., **SYLPHIDE**, s. f., génies élémentaires de l'air, suivant les cabalistes.

SYLVAIN, s. m., dieu fabuleux des forêts. = Au pl.; ordre d'oiseaux qui se nourrissent de fruits, de grains et d'insectes. = Adj. : *oiseau* —, qui vit dans les bois.

SYLVESTRE, adj.; bot., qui croît dans les bois.

SYLVICOLE, adj., se dit des oiseaux qui habitent de préférence les lieux boisés.

SYLVICULTURE, s. f., branche de l'art agricole, culture des arbres forestiers.

SYMBOLE, s. m., figure ou image qui sert à désigner quelque chose, soit par le moyen de la peinture ou de la sculpture, soit par le discours : *deux javelots unis sont sans doute des symboles d'union* (B. de St-P.) *Le chien est le — de la fidélité* (Ac.) = Particul., marque ou figure qui sert à désigner, sur les médailles, des hommes ou des divinités, des provinces ou des villes. = Formulaire qui contient les principaux articles de la foi. = Au pl., signes extérieurs des sacrements.

§ **SYMBOLE, EMBLÈME, DEVISE**. Le *symbole* est quelque chose de simple, de convenu, de généralement admis; l'*emblème*, plus compliqué, est le produit d'une convention particulière; la *devise* se compose quelquefois d'un emblème accompagné de paroles qui en expliquent le sens; mais le plus souvent elle est sans figure, et se réduit à une phrase ou à une maxime.

SYMBOLIQUE, adj., qui sert de symbole. = S. f., science qui a pour objet l'étude des symboles.

SYMBOLISER, v. a., représenter, indiquer par quelque symbole. = Anc., avoir du rapport, de la conformité; vieux et peu us.

SYMÉTRIE, s. f., rapport de grandeur et de figure, proportion et arrangement qu'ont entre elles les parties correspondantes d'un tout. = Ordre, disposition, économie d'un discours, d'un ouvrage d'esprit. — *du style*, correspondance des mots et des membres d'une phrase entre eux, ou de plusieurs phrases entre elles. Se dit, dans le même sens, en termes de musique.

SYMÉTRIQUE, adj., qui a de la symétrie. = **SYMÉTRIQUEMENT**, adv., avec symétrie.

SYMÉTRISER, v. n., faire symétrie.

SYMMAQUE, le plus illustre des derniers défenseurs du

paganisme en Occident, fut préfet de Rome et consul sous Gratien et Valentinien II. Il mourut en 410.

SYMPATHIE, s. f., rapport qui existe entre certains organes, entre certains corps éloignés. = Penchant instinctif, rapport d'humeur et d'inclination qui attire deux personnes l'une vers l'autre : *nos cœurs se sont trouvés liés de* — (Régén.) = Faculté que nous avons de participer aux peines et aux plaisirs les uns des autres.

SYMPATHIQUE, adj., qui appartient à la sympathie : *mouvement* —. *Encre* —, encre incolore qui noircit au moyen de la chaleur ou de quelque agent chimique. = Anat., nom donné à trois nerfs placés dans l'intérieur du thorax.

SYMPATHISANT, E, adj., qui a de la sympathie : *je le crois fort — avec messieurs les rats* (La F.)

SYMPATHISER, v. n., avoir de la sympathie : *je vous assure que nous sympathisons, vous et moi.*

SYMPHONIE, s. f.; mus., concert d'instruments; morceau de musique composé pour être exécuté par des instruments concertants. = Instruments de musique qui accompagnent les voix. = Corps des symphonistes. || Chant mélodieux : *Von ne peut entendre un chant, une — sans se dire à l'instant : un autre être sensible est ici* (J.-J.)

SYMPHONISTE, s. m., celui qui compose des symphonies. = Celui qui fait sa partie dans une symphonie.

SYMPHYSE, s. f.; anat., ensemble des moyens par lesquels sont unis les os qui sont en rapport par des surfaces planes.

SYMPTOMATIQUE (pron. le p), adj.; méd., qui est l'effet ou le symptôme d'une autre affection.

SYMPTÔME, s. m.; méd., toute modification dans les fonctions qui peut avoir une signification pathologique. || Indice, présage : *les pleurs sont le — de la douleur* (Volt.)

SYNAGOGUE, s. f., lieu où les Juifs s'assemblaient hors du temple pour faire des lectures, des prières publiques. || Temple des Juifs; lieu où ils s'assemblent pour l'exercice public de leur religion. || Prov. : *enterrer la — avec honneur*, se soutenir jusqu'au bout; finir une entreprise, sortir d'une fonction par quelque chose de remarquable.

SYNALÈPHE, s. f.; gramm., réunion de deux mots en un seul : *quelqu'un pour quelque un.*

SYNALLAGMATIQUE, adj.; dr., se dit d'un contrat qui contient une obligation réciproque, un engagement mutuel.

SYNANTHÈRES, s. f. pl.; bot., famille de plantes qui ont pour caractères communs cinq étamines à filets distincts, dont les anthères sont soudées ensemble.

SYNARTHROSE, s. f.; anat., articulation, jointure immobile des os.

SYNCHRONÉ, adj. V. ISOCHRONÉ.

SYNCHRONIQUE, adj., qui se fait en même temps; peu us. = *Tableau* —, des événements arrivés à la même époque en différents lieux.

SYNCHRONISME, s. m., rapport de deux choses qui se font en même temps. = Rapport de deux événements qui arrivent dans le même temps. = *Tableau* synchronique.

SYNCOPE, s. f.; gramm., retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot, comme dans *gaieté* pour *gaieté*. = Mus., liaison de deux sons semblables dont le premier se trouve au temps faible et le second au temps fort de la mesure. = Méd., suspension subite et momentanée de l'ac-

tion du cœur, grande défaillance : *tomber en* —.

SYNCOPER, v. n.; gramm. et mus., faire une syncope : *mot* SYNCOPÉ, *note* SYNCOPÉE.

SYNCRÉTISME, s. m.; philos., réunion, rapprochement forcé de doctrines entièrement différentes et inconciliables. || Théol., conciliation, rapprochement de diverses sectes ou communions.

SYNDACTYLES, s. m. pl., famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux, qui ont le doigt externe uni à celui du milieu jusqu'à la deuxième articulation.

SYNDÈRESE, s. f., s'est dit pour remords de conscience, dans le style de la dévotion.

SYNDESMOLOGIE, s. f.; anat., traité de l'usage des ligaments.

SYNDIC, s. m., mandataire chargé de veiller aux intérêts d'une association, d'une compagnie. = Délégué qui représente les créanciers d'une faillite.

SYNDICAL, E, adj., qui appartient au syndicat. *Chambre* SYNDICALE, sorte de tribunal qui juge les infractions aux règlements d'une corporation.

SYNDICAT, s. m., charge, fonction de syndic; temps pendant lequel on l'exerce.

SYNECDOCHE ou **SYNECDOQUE**, s. f.; gramm. et rhét., figure de mots qui consiste à prendre un mot dans un sens nouveau, soit en augmentant, soit en diminuant sa compréhension.

SYNÈRESE, s. f.; gramm. V. CONTRACTION.

SYNGÉNÉSIE, s. f.; bot., classe du système de Linné, comprenant les plantes qui ont leurs étamines réunies par les anthères.

SYNGNATHE (pron. *guena*), s. m., genre de poissons à bouche très-petite.

SYNODAL, E, adj., qui appartient au synode : *assemblée* SYNOdale. *Statuts* SYNOdaux.

SYNODALEMENT, adv., en synode.

SYNODE, s. m., assemblée dans laquelle un évêque, assisté de son clergé, règle les affaires religieuses. = Assemblée de ministres protestants et d'anciens pour ce qui concerne leur religion.

SYNODIQUE, adj. : *lettres* SYNOdiques, écrites, au nom des conciles, aux évêques absents. = Astr., se dit des révolutions des planètes considérées relativement à leur position à l'égard du soleil : *période* —. *Mois* —, temps qui s'écoule entre deux conjonctions du soleil et de la lune.

SYNONYME, adj., se dit des mots dont la signification est à peu près la même, comme *air*, *façon*, *manière*. = S. m., mot synonyme. = Au pl., traité des synonymes : *les* SYNONYMES de M. B. Lafaye.

SYNONYMIÉ, s. t., qualité des mots synonymes. = Rhét., figure qui consiste à répéter la même idée en termes différents. = Hist. nat., rapprochement, concordance des divers noms qui ont été donnés à un même animal, à une même plante, etc.

SYNONYMIQUE, adj., qui appartient à la synonymie.

SYNOPTIQUE, adj., qui permet d'embrasser d'un même coup d'œil les diverses parties d'un ensemble : *tableau* — *d'une science, d'une histoire.*

SYNOQUE, adj. et s. f., se dit d'une fièvre continue sans redoublement.

SYNOVIAL, E, adj. : *glandes* SYNOViales, destinées à la sécrétion de la synovie.

SYNOVIE, s. f.; méd., humeur visqueuse, exhalée par certaines glandes, qui lubrifie les articulations des os et les coulisses des tendons. = Inflammation des glandes synoviales.

SYNTAXE, s. f., arrangement, construction des mots et des phrases selon les règles de la gram-

maire. = Règles de cette construction; livre ou partie de la grammaire qui les contient.

SYNTAXIQUE, adj.; gramm., qui appartient à la syntaxe : *ordre, règle* —.

SYNTHESE, s. f.; log., méthode de composition qui descend des principes aux conséquences, des causes aux effets; se dit par opposit. à *analyse*. = Chim., opération par laquelle on réunit les parties d'un corps séparées par l'analyse. = Chir., réunion de parties divisées, ou rapprochement de parties écartées. = Pharm., composition des remèdes. = Math., démonstration des propositions successives par la seule composition de celles qui sont déjà prouvées précédemment.

SYNTHÉTIQUE, adj., qui appartient à la synthèse : *méthode, démonstration* —.

SYNTHÉTIQUEMENT, adv. d'une manière synthétique : *démontrer, procéder* —.

SYRACUSE, vil. forte de Sicile, anc. cap. d'une république riche et puissante qui tomba plusieurs fois sous la domination des tyrans ou rois. Elle fut prise par les Romains (212 av. J.-C.), malgré le génie d'Archimède, qui la défendait, et qui y était né, ainsi que Théocrite.

SYRIE, contrée de l'Asie, p. de la Turquie d'Europe, comprise entre la Méditerranée et la chaîne du Liban. = Nom du vaste empire fondé après la mort d'Alexandre au S. de l'Asie par Séleucus (V. ce mot). = **SYRIAQUE**, adj., qui appartient, qui a rapport à la langue des anciens Syriens : *langue, manuscrit, grammaire* —. = S. m., langue syriaque : *parler le* —. = **SYRIEN**, NE, adj. et s., se dit des anciens habitants de la Syrie.

SYRINGA, s. m. V. SERINGAT.

SYRTE, s. f.; géogr. V. SIRTE.

SYSTALTIQUE, adj.; physiol. : *mouvement* —, synonyme de **SYSTOLE**.

SYSTÉMATIQUE, adj., qui appartient, qui se rattache à un système, à un corps de doctrines : *ordre, arrangement* —. = Par dénigrement, qui tient à un système imaginaire, au lieu de reposer sur la raison et sur les faits : *idée, opinion* —. = Adj. et s., se dit des personnes qui, dominées par

certaines idées, veulent en faire partout l'application et y ramener toutes choses : *esprit, écrivain* —. Le défaut des **SYSTÉMATIQUES** est de généraliser les faits particuliers, et de les plier adroitement à leurs hypothèses (Did.)

SYSTÉMATIQUEMENT, adv., d'une manière systématique : *raisonner* —.

SYSTÉMATISATION, s. f., action de systématiser, résultat de cette action.

SYSTÉMATISER, v. a., réduire en système, réunir des faits ou des opinions en un seul corps de doctrine : — *les notions particulières*. = V. n., se livrer à des systèmes.

SYSTÈME, s. m., assemblage de propositions, de principes vrais ou faux, mis dans un certain ordre et enchaînés ensemble, de manière à en tirer des conséquences et à s'en servir pour établir une opinion, une doctrine : *tout — n'est qu'une combinaison raisonnée* (Buff.) Le — de Newton, de Copernic. = En mauv. part, supposition purement gratuite à laquelle on s'efforce de ramener les faits : *la science a presque toujours été retardée par des SYSTÈMES* (Cuv.) = Distribution artificielle et méthodique des êtres, propre à en faciliter l'étude : *le — sexuel de Linné*. = Organisation politique, administrative, commerciale, etc. : — *féodal, représentatif, protecteur*. = Assemblage de parties dont chacune peut exister isolément, mais qui dépendent les unes des autres, suivant des règles ou des lois fixes : — *planétaire*. — *nerveux*. = Plan qu'on se fait, moyen qu'on se propose d'employer pour arriver à quelque chose : — *de conduite*. Se faire un — de quelque chose, s'y tenir avec entêtement, et vouloir y donner une apparence de raison.

SYSTOLE, s. f.; physiol., mouvement de contraction du cœur et des artères, qui donne l'impulsion au sang et en détermine la progression.

SYZYGIE, s. f.; astr., point où la lune est en conjonction ou en opposition avec le soleil. = Par anal., se dit en parl. des autres planètes.

T

T (pron. *te*; autrefois on prononçait *té*), s. m., 20^e lettre et 16^e consonne de l'alphabet. = Chir., sorte de bandage ainsi nommé à cause de sa forme. = Règle à l'usage des dessinateurs. = Il se place par euphonie dans *qu'en pense-t-il? pourquoi pleure-t-elle?* etc.; on indique cet emploi du *t* en le faisant précéder et suivre d'un trait d'union.

TA, adj. poss. f. V. TOX.

TABAC, s. m.; bot., plante de la famille des solanées, découverte à Tabago, en Amérique, vers 1560. || Poudre faite avec les feuilles séchées de cette plante et qu'on aspire par le nez : *un nez de tous côtés de — barbouillé* (Rég.) || Feuilles de cette plante coupées menu, pour être fumées ou mâchées.

TABAGIE, s. f., lieu public où l'on fume du tabac. || Fam., se dit d'une chambre remplie de fumée de tabac : *c'est une véritable —*.

TABAR, s. m., sorte de petit manteau court, autrefois en usage : *je laisse... à chacun un grand — de cordelier jusques aux pieds* (Villon).

TABARIN, célèbre valet du bateleur Mondor, qui se montrait sur le Pont-Neuf au temps d'Henri IV; ses farces ont été recueillies et forment un volume. = S. m., homme

bouffon, qui met tout son plaisir à faire rire par des plaisanteries grossières. = **TABARINAGE**, s. m., action, parole digne de Tabarin; bouffonnerie; vieux. = **TABARINIQUE**, adj., qui rappelle Tabarin ou qui s'y rapporte.

TABATIÈRE, s. f., petite boîte où l'on met du tabac à priser. || Croisée qui s'ouvre sous les toits par une sorte de couvercle qu'on lève et qu'on baisse au moyen d'une crémaillère.

TABELLAIRES, s. m. pl., messagers publics, chez les Romains, qui se chargeaient aussi des correspondances privées. = S. f., nom donné à certaines lois romaines qui prescrivaient, au VII^e siècle de Rome, le vote par tablettes au lieu du vote par acclamation.

TABELLION, s. m., nom qu'on donnait autrefois aux notaires.

TABERNACLE, s. m., tente, pavillon, chez les Israélites. = Tente où ils abritaient l'arche sainte pendant leur séjour dans le désert. = Ouvrage d'orfèvrerie où, dans le rite catholique, on enferme le saint eiboire. = Mar., lieu où est la boussole. = Au pl., demeure des bienheureux : *il vous importe seulement que Dieu vous reçoive dans les TABERNALES éternels* (Fléch.)

TABERNAIRE, adj., qui a rapport aux auber-

ges, aux hôtelleries. = *Table* —, se dit d'un genre de comédie dont les personnages étaient pris dans les plus basses conditions.

TABES, s. m.; méd., maladie de consommation. = Sang corrompu qui coule d'un ulcère.

TABIDE, adj.; méd., atteint de consommation, qui est d'une maigreur excessive.

TABIS, s. m., espèce de gros tafetas ondé par la calandre : *l'étole, dont le blanc — n'est déployé qu'aux jours de fête* (C. Del.)

TABISER, v. a., rendre semblable au tabis. = T. de relieur, recouvrir un livre de tabis.

TABLATURE, s. f.; anc., marque disposée sur des lignes pour indiquer le chant aux musiciens; vieux. || Fam., *donner à quelqu'un de la —*, lui causer des ennuis, de l'embarras : *c'était une petite personne dont la garde m'aurait donné bien de la —* (Lés.) *Entendre la —*, être fin, rusé.

TABLE, s. f., meuble en bois ou en marbre supporté par un ou plusieurs pieds : — à manger, — à jouer, — de cuisine. || *Aimer la —*, aimer la bonne chère, *Avoir une — bien servie*, faire des repas délicats et copieux. *Restreindre sa —*, en restreindre la dépense. || *Linge de —*, qui sert à la salle à manger. V. **OVERT**. *Donner la — à quelqu'un*, le nourrir. || *Tomber sous la —*, s'enivrer. || *La sainte —*, l'endroit de la nef où les fidèles s'agenouillent pour communier : *les délices de la sainte —* (Boss.) = Lame en bois, en pierre ou en marbre destinée à recevoir des inscriptions. V. **RAS** et **TOURNANT**. = **Mus.**, partie supérieure d'un instrument, où sont tendues les cordes. = Arrangement sommaire et méthodique des matières traitées dans un ouvrage : — *alphabétique*, — *chronologique*. = T. du triétra, chacune des quatre divisions du tablier, appelées aussi *jans*. = *Les chevaliers de la TABLE-ROUNDE*, ordre qui paraît avoir été institué au XI^e siècle.

TABLE (La), montagne à l'extrémité méridionale de l'Afrique.

TABLEAU, s. m., toile tendue sur un cadre en bois et recouverte de peinture : — de genre, d'histoire. *Galerie de TABLEAUX*. *Le — de l'Assomption par Murillo*. *Un — de Raphaël, du Poussin*. || V. **OMBRE**. = Table en bois peinte en noir, table en oratoire, dont on se sert dans les cours publiques pour la facilité des démonstrations : *appeler un élève au —*, l'interroger sur des matières qui le mettent dans la nécessité d'écrire sur le tableau. = Disposition pittoresque de personnes ou de choses : *l'automne offre dans les bois des — charmants*. *Le — d'une allégresse générale* (J.-J.) || Représentation vive et naturelle d'une chose faite de vive voix ou par écrit : — *des événements* (Volt.) = Division d'une pièce de théâtre : *un drame en cinq actes et six —*. = Liste des membres d'une société : *se faire inscrire au — des avocats; être rayé du —*. = Architect., la partie de l'épaisseur d'une baie de porte ou de fenêtre qui est en dehors de la fermeture.

TABLEÉ, s. f.; fam., réunion de personnes autour d'une table.

TABLER, v. n., compter sur; fam. = T. de tric-trac, ranger les dames dans les tables ou jans, suivant les points amenés.

TABLETIER, **ÏÈRE**, s., celui, celle qui fabrique et vend de menus objets d'ébénisterie dont le bois est employé ou débité en petites tablettes, tels que triétracs, échiquiers, damiers, etc.

TABLETTE, s. f., planche placée contre un mur, dans une armoire, dans une bibliothèque, et desti-

née à supporter divers objets. = Pierre plate qui termine les murs d'appui. = Composition alimentaire ou médicamenteuse ayant une forme aplatie : — *de chocolat*, — *de bouillon*. = Au pl., feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier, préparées pour écrire : *rayez cela de vos —*, n'y comptez pas. || *Vous êtes sur mes —*, je ne vous oublierai pas; fam., cela s'entend d'un reproche et d'une menace. || Titre de certains ouvrages où les matières sont présentées d'une manière abrégée : **TABLETTES chronologiques**.

TABLETTERIE, s. f., industrie, commerce de la tablette; produits de cette industrie.

TABLIER, s. m., vêtement de toile, de serge, de cuir, que les enfants, les femmes et les ouvriers mettent devant eux pour protéger leurs autres vêtements : *enfants, voici les bœufs qui passent, cachez vos rouges TABLIERS* (V. H.) = Pièce de cuir qui s'attache sur le devant des voitures découvertes et que les voyageurs ramènent sur leurs genoux pour se garantir de la pluie, de la boue, du froid. = Plancher d'un pont; partie mobile d'un pont-levis. = Ornement de sculpture sur la face d'un piédestal. = Mar., doublure que l'on met à certaines voiles pour les garantir du frottement des hunes.

TABLOIN, s. m., plate-forme faite avec des mardiers pour supporter une batterie de canons.

TABOU, s. m., sorte de sanctification que l'on attache, dans la Polynésie, à une personne ou à un objet, afin de les rendre inviolables.

TABOUÉ, E, adj., se dit des personnes ou des choses sanctifiées par le tabou.

TABOURET, s. m., siège sans bras ni dossier. || Siège d'honneur à la cour : *avoir droit au —*. || Siège sur lequel on faisait asseoir les condamnés qui devaient subir l'exposition publique. = Plante plus connue sous le nom de *bourse à pasteur*.

TABOURIN, s. m., appareil qui se place au-dessus des cheminées pour les empêcher de fumer.

TAC, s. m., maladie contagieuse des moutons.

TACAMAQUE, s. f., résine qu'on recueille sur certains arbres de l'Amérique méridionale.

TACET, s. m.; mus., signe qui indique les endroits d'une partition où certains instruments doivent se faire pendant que les autres se font entendre. || Fam. : *garder le —*, ne dire mot.

TACHE, s. f., marque naturelle ou accidentelle qui change, à l'endroit où elle est placée, la couleur d'un objet; souvent ce mot implique l'idée de malpropreté : *revêtu comme toi d'une robe sans —* (A. de Musset). || Flétrissure : *c'est une — à sa mémoire* (Volt.) *Que celle qui sera sans — lui jette la première pierre*. || Défaut léger d'un ouvrage d'esprit. || Prov. : *le soleil lui-même a des TACHES*, il n'y a rien au monde de parfait.

TÂCHE, s. f., quantité d'ouvrage qu'on doit faire dans un délai déterminé : *travailler à la —*, être payé en raison du travail fait. || Devoir qu'on s'est imposé : *j'ai fini ma courte —, je n'ai plus rien à dire et je me tais* (J.-J.) *Prendre à — de*, s'appliquer à, ne perdre aucune occasion de : *je ne prends point à — de combattre la médecine* (Mol.)

TACHER, v. a., faire une tache. || Souiller, flétrir : *il ne faut qu'une mauvaise action pour — la plus belle vie* (Ac.) = Se —, v. pr., se faire ou recevoir des taches.

TÂCHER, v. n., prendre à tâche, s'efforcer de, s'appliquer à : *je TÂCHERAI de lui inculquer les sentences de la vertu* (Mol.) V. **EFFORCER** (s'). = Viser

à, diriger ses efforts dans le but de : *on tâche à semer de mechants bruits sur vous* (Id.)

§ **TÂCHER À, TÂCHER DE.** Le premier s'emploie dans le sens de *viser à*; le second signifie *s'efforcer de* : *elle tâchait de courir, sous des paroles menaçantes, la jote de son cœur* (Fén.)

TÂCHERON, s. m., ouvrier ou même entrepreneur qui travaille et qu'on paye à la tâche.

TÂCHETER, v. a., marquer de diverses taches : *la nature a admirablement tâcheté la panthère. Deux chevreux tâchetés qu'avec soin je nourris* (Florian). — Se dit aussi de taches artificielles : *il faudra — de rouge le fond jaune de cette étoffe* (Ac.)

TACHYGRAPHIE, s. m., celui qui connaît la tachygraphie, qui s'en occupe.

TACHYGRAPHIE, s. f.; synonyme de STÉNOGRAPHIE.

TACHYGRAPHIQUE, adj., qui appartient, qui se rattache à la tachygraphie.

TÂCHTE, adj., qui est convenu, quoique sans formule extérieure : *contrat, avec* —. = Dr., qui s'accomplit sans convention verbale ou écrite : *la — reconduction.*

TACITE, célèbre historien latin, qui vivait au commencement du 1^{er} siècle de notre ère.

TACITEMENT, adv., d'une manière tacite.

TACITURNE, adj., qui se tait habituellement : *on le voyait toujours doux, paisible et* — (Mol.) = S. m., *Guillaume le —*, Guillaume I^{er}, fondateur de la liberté des Provinces-Unies. V. SILENCIEUX.

TACITURNITÉ, s. f., humeur ou état d'une personne taciturne.

TACT, s. m., sens du toucher. || Goût, bon sens, sûreté du jugement : *avoir du —*, distinguer ce qui est convenable de ce qui ne l'est pas.

TACT-TAC, s. m., onomatopée qui sert à exprimer un bruit régulier et monotone.

TACTICIEN, s. m., celui qui connaît à fond la tactique.

TACTILE, adj., qui peut être touché, apprécié par le tact : *les esprits ne sont point TACTILES* (Ac.)

TACTILITÉ, s. f., état de ce qui est tactile.

TACTIQUE, s. f., art des évolutions militaires. || Moyens d'attaque; système adopté dans la conduite d'une affaire, d'un procès, etc.

TACTUEL, LE, adj., qui a rapport au tact.

TÆL, s. m., monnaie chinoise valant 8 fr. 24 c.

TÀFFETAS, s. m., étoffe de soie très-mince, et dont le tissu offre les mêmes entrelacements de fils que celui de la toile. || — *d'Angleterre*, taffetas originellement fabriqué en Angleterre, et qui, au moyen d'une préparation gommeuse, sert à tenir rapprochées les deux lèvres d'une coupure.

TAFIA, s. m., eau-de-vie de sucre.

TAGANROK, vil. forte de la Russie d'Europe, second port de commerce du midi de cet empire, au foud de la mer d'Azof.

TAGE, fl. de la péninsule Ibérique, qui prend sa source au mont San-Felipe en Aragon, et vient se jeter dans l'Atlantique, au-dessous de Lisbonne. Les Français en forcèrent l'entrée en 1831.

TAGLIACCOZZO, vil. du roy. d'Italie, dans les anciens États de Naples, célèbre par la victoire que Charles I^{er} d'Anjou y remporta en 1628 sur Conradin.

TAGLIAMENTO, riv. de la Vénétie célèbre par deux victoires des Français sur les Autrichiens en 1797 et en 1805.

TÀIAUT, interj., cri du chasseur quand il voit partir le gibier : — *1 voilà déjà le cerf donné aux chiens* (Mol.)

TÀIE, s. f.; méd., tache blanche et opaque qui se forme sur l'œil et voile la cornée. = Sorte de sac en toile dans lequel on enveloppe les oreillers.

TAILLABLE, adj., qui était sujet à la taille. = S., les **TAILLABLES de la paroisse.**

TAILLADE, s. f., séparation faite avec un instrument tranchant dans une étoffe ou dans les chairs.

TAILLADER, v. a., faire une taillede, couper : *il portait une fraise à la Henri IV, et les manches TAILLADÉES à la manière du dernier siècle* (de Vigny).

TAILLANDERIE, s. f., ouvrage, commerce du taillandier.

TAILLANDIER, s. m., ouvrier qui fait des instruments tranchants et spécialement des outils de charpentiers, charrons, laboureurs, etc.

TAILLANT, s. m., tranchant d'un outil, d'une lame : *le — d'une hache.*

TAILLE, s. f., côté tranchant d'une épée : *il frappait d'estoc et de — sur un grand Espagnol* (De Vigny).

V. ESTOC. = Système suivant lequel on coupe les habits, les arbres, les cheveux, les pierres, etc. = Bois coupé qui repousse. = Morceau de bois partiel, en usage dans la boulangerie, sur lequel on marque par des entailles ce qu'on donne ou ce qu'on reçoit. = Ancien impôt dont le collecteur se servait de morceaux de bois à entailles. = Chir., opération de la pierre. = T. de graveur, incision du burin dans le métal. = Stature : *sa —, qui paraissait élevée, était petite* (G. Sand). = Conformation du corps à la ceinture. = Mus., celle des quatre parties qui est entre la basse et la haute-contre. = Ton de la voix humaine : *avoir une basse —*. = T. de jeu, action de donner les cartes.

TAILLE-CRAYON, s. m., instrument qui sert à tailler les crayons. Au pl. des *taille-crayons*.

TAILLE-DOUCE, s. f., incision faite au burin sur une planche de cuivre sans le secours de l'eau-forte. || Estampe tirée sur une *taille-douce* : *dans la — tout est éclairé* (Did.)

TAILLÉ, E, adj., ouvrage — à la serpe, grossièrement exécuté. || *Besogne toute TAILLÉE*, préparée. || *Homme bien —*, d'une taille bien proportionnée.

TAILLE-MÈCHES, s. m., instrument de crier.

TAILLE-MER, s. m. inv.; mar., partie inférieure de l'éperon d'un bâtiment.

TAILLE-PLUME, s. m., instrument pour tailler les plumes. Au pl. des *taille-plumes*.

TAILLER, v. a., couper avec un instrument tranchant : *pour les instruments qui percent, TAILLENT, sciént, l'insecte a peut-être un peu d'avance sur l'homme* (Michelet). = Donner une certaine forme : *selon le corps on doit — la robe* (Reg.) || — *en pièces*, mettre en déroute : *il y eut un grand nombre de Volques TAILLÉS en pièces* (Vert.) || — *les morceaux à quelqu'un*, limiter sa dépense; *lui — des croupières*, lui susciter des embarras. || — *la soupe*, couper de menus morceaux de pain qu'on fait ensuite tremper dans un bouillon. = Chir., faire l'opération de la taille. = V. n.; t. de jeu, donner les cartes. || — *et rogner*, disposer des choses à sa fantaisie. V. COTE. = Se —, v. pr., être taillé. = Tailler à soi, pour soi : *avant qu'un culte impie se fût TAILLÉ des divinités de bois et de pierre* (Mass.)

TAILLETTE, s. f., espèce d'ardoise.

TAILLEUR, s. m., celui qui taille : — *d'habits, de pierres*. = Abs., celui qui taille les vêtements d'homme : *ce maudit — m'a fait bien attendre* (Mol.) = T. de jeu, celui qui taille dans une maison de jeu.

TAILLEUSE, s. f., couturière qui coupe et fait des robes de femme, ou même des habits d'homme.

TAILLIS, s. m., bois qu'on taille à des époques périodiques et rapprochées : *des — les plus hauts*

mon front atteint le faite (La F.) = Prov. : *gagner le —*, s'enfuir. = Adj., bois —.

TALLOIR, s. m., forte planche de bois sur laquelle on taille les viandes. = Partie du chapiteau des colonnes sur laquelle repose l'architrave.

TALLON, s. m., impôt analogue à la taille.

TAILLURE, s. f., broderies découpées qui s'appliquent sur un fond d'étoffe.

TAIN, s. m., amalgame d'étain et de mercure qu'on applique derrière les glaces pour leur donner la propriété de réfléchir les objets.

TAIRE, v. a., garder le silence sur quelque chose : *il savait dire et — ce qu'il fallait* (Boss.) = V. n., il ne s'emploie qu'avec le verbe *faire* : *faire — quelqu'un*, lui imposer silence ; on dit dans le même sens : *faire — le canon des ennemis*. || *Ne ferez-vous pas — un bruit qui vous offense?* (Rac.) = Se —, v. pr., rester muet, ne rien dire, cesser de parler : *on doit se — sur les puissants* (La Br.) *Elle parut en justice et parla, elle qui s'était toujours tue* (Michelet). *Si vous parlez toujours il faut que je me taisse* (Rac.) = Ne faire aucun bruit ; se dit du vent, d'une source, de la mer, etc. : *tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit* (Boss.) || Être passé sous silence : *un pareil fait ne peut se —*.

§ **TAIRE**, **CELER**, **CACHER** signifient également ne pas manifester au dehors, avec cette différence que *taire* marque simplement le fait ; *celer* indique l'attention qu'on met à retenir sa langue ; *cache* enchérit encore sur *celer* et implique l'idée de quelque mystère.

TAISSON, s. m., ancien nom du blaireau.

TAÏTI (archipel de), groupe d'îles de la Polynésie. On les appelle quelquefois îles de la Société.

TALAPOIN, s. m., prêtre idolâtre de Siam, de Pégou. = Espèce de singe.

TALAVERA, vil. et ordre d'Espagne.

TALC (pron. *talk*), s. m., pierre nacrée qui se réduit en poudre et entre dans la composition de certains fards et aussi des crayons de pastel.

TALCAIRE, adj., qui produit ou qui contient du talc.

TALCIQUE, adj., qui est composé de talc.

TALED, s. m., voile dont les Juifs se couvrent la tête dans les synagogues.

TALENT, s. m., monnaie romaine et grecque. = Faculté naturelle ou acquise par l'étude : *la nature sait entre les auteurs partager les TALENTS* (Boil.) = Mérite acquis dans un art quelconque : *le — de la parole*. = Adresse, habileté : *il a pour ces sortes de choses un — admirable* (Mol.) = Celui qui excelle dans son art : *sur les premiers TALENTS je m'étais modelé* (C. Del.) V. QUALITÉ.

TALER. V. THALER.

TALINGER. V. ÉTALINGUER.

TALION, s. m., loi pénale par laquelle on traite un coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres : *dent pour dent, œil pour œil, voilà la peine du —*.

TALISMAN, s. m., objet matériel quelconque auquel la superstition attribue des vertus extraordinaires : *moi je guéris par des paroles, par des sons, par des lettres, par des TALISMANS et par des anneaux constellés* (Mol.) || Tout ce qui opère un effet subit, inattendu, merveilleux : *les mots liberté, honneur, patrie sont des TALISMANS qui de tout temps ont enfanté et enfantent des prodiges en France* (Boiste).

TALISMANIQUE, adj., qui a rapport au talisman.

TALLE, s. f.; bot., branche qui part du collet de la plante.

TALLEMANT DES RÉAUX (l'abbé), littérateur, né à La Rochelle en 1620, mort en 1693. Il a publié une traduction de Plutarque et une traduction de l'*Histoire de Venise* par Nani. = **TALLEMANT DES RÉAUX** (Géleux), né en 1589, mort en 1657. Il a laissé, sous le titre d'*Historiettes*, des Mémoires fort intéressants sur son époque.

TALLER, v. n.; bot., pousser des talles.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Maurice de), célèbre diplomate, né à Paris en 1754, mort en 1838.

TALLIPOT, s. m.; bot., arbré des Indes, de la famille des palmiers.

TALMA, célèbre acteur tragique, né à Paris en 1766, mort en 1826.

TALMOUSE, s. f., pâtisserie composée d'œufs, de beurre et de fromage : *la ville de Saint-Denis était autrefois renommée pour ses TALMOUSES*.

TALMUD, s. m., livre qui contient la doctrine religieuse des Juifs. = **TALMUDIQUE**, adj., qui a rapport au Talmud. = **TALMUDISTE**, s. m., celui qui professe la doctrine du Talmud.

TALOCHE, s. f., coup donné sur la tête avec le revers de la main. = T. de maçon., instrument de maçon qui sert à étendre le plâtre frais, pour former un enduit ou un plafond.

TALON, s. m., partie postérieure du pied chez l'homme et chez quelques animaux : *on dit qu'Achille ne pouvait être blessé qu'au —* (Ac.) *Nous commençons à donner du — à nos ânes* (Les.), à les exciter du talon en guise d'éperon. || Partie postérieure du sabot du cheval. || Partie de la chaussure, plus élevée que la semelle, où s'appuie le talon : *des souliers à TALONS rouges*. || *Porter des — rouges*, se disait autrefois des gens de noblesse qui seuls portaient à leurs chaussures des talons rouges ; fam. *M. le marquis de Prestes, ou va vous couper vos — rouges* (Em. Aug.), on va rabattre l'orgueil que vous donne votre noblesse. || *Marcher sur les — de quelqu'un*, le suivre de très-près. || *Être toujours sur les —*, harceler sans cesse ; importuner. || *Montrer, tourner les —*, s'enfuir. = Dans les oiseaux, articulation au bas de la cuisse. = Dans les coquilles bivalves, partie la plus épaisse qui forme un bec très-court au-dessus de la charnière. = Fer qui garnit le bas d'une pique. = Ce qui reste de cartes après la donne. = Mar., extrémité de la quille d'un bâtiment, à l'arrière. = Archit., mouleure concave par le bas et convexe par le haut. = Extrémité de la crosse d'une arme à feu : *les TALONS des pistolets des Arabes sont incrustés d'or ou d'argent* (Lamart.)

TALON (Omer), célèbre magistrat, né vers 1595 à Saint-Quentin, mort en 1652. = **TALON** (Denis), son fils porta la parole en qualité de procureur général aux grands jours d'Auvergne (1665) et mourut en 1698.

TALONNER, v. a., marcher sur les talons de quelqu'un. || Harceler, importuner ; fam. = Mar., en parl. d'un navire, toucher le fond avec le talon.

TALONNETTE, s. f., morceau de tricot mis au talon d'un bas pour le fortifier.

TALONNIÈRE, s. f., talonnette. = Au pl., ailes que, selon les poètes, Mercure portait aux talons.

TALUS, s. m., pente oblique donnée à un monceau de terre, à une construction quelconque en maçonnerie : *disposer un terrain, un mur en —*. = Le terrain ainsi disposé : *un — couvert de gazon*

TALUTER, v. a., disposer en talus.

TAMARIN, s. m., arbre des Indes et du Sénégal, de la famille des légumineuses, qu'on appelle aussi *tamarinier*. = Fruit de cet arbre.

TAMARIS ou **TAMARIX**, s. m., plante fort commune sur les bords de la Méditerranée, et dont l'écorce est employée comme astringent.

TAMBOUR, s. m., caisse de forme cylindrique,

sur les deux extrémités de laquelle deux peaux sont fortement tendues de manière à résonner quand on les frappe. = Celui qui bat du tambour. || — de *Basque*, sorte de tambour orné de grelots, et composé d'un cercle en bois sur lequel est tendue une peau, qu'on frappe avec la main. = Petit cabinet en menuiserie ou en maçonnerie servant à ménager plusieurs entrées indépendantes dans des salles différentes. = Petit métier à broder de forme circulaire. = Petite boîte ronde où est enfermé le grand ressort d'une montre. = Appareil qui recouvre la partie supérieure des roues d'un bateau à vapeur. = Double tamis pour passer le sucre en poudre. = Anat., — ou *tympan*, membrane du conduit auditif, qui sert à renvoyer le son. V. DÉLOGER et BATTANT, E, adj.

TAMBOURIN, s. m., sorte de tambour plus long que large. = Celui qui en joue.

TAMBOURINER, v. n., battre du tambour. se dit en parl. des enfants. = Faire un bruit analogue à celui du tambour en frappant avec les doigts sur une vitre, sur une table. = V. a., battre le tambour dans les rues d'une ville, d'un village, pour réclamer un objet perdu.

TAMBOURINEUR, s. m., celui qui tambourine.

TAMBOUR-MÂITRE, s. m., tambour qui a le grade de caporal.

TAMBOUR-MAJOR, s. m., celui qui marche à la tête des tambours et qui les commande. || Homme d'une taille élevée; fam.

TAMERLAN, fameux conquérant tartare, descendait de Gengis-Kan. Il soumit tour à tour la Perse et l'Indoustan, mettant tout à feu et à sang sur son passage. Il se dirigeait sur la Chine quand il mourut, en 1405, à Otrar.

TAMIS, s. m., instrument qui sert à passer les matières pulvérisées ou les liquides épais. || Il a passé par le —, on a examiné sa vie dans les plus minutieux détails; fam.

TAMISAGE, s. m., action de tamiser; résultat de cette action.

TAMISE, fl. d'Angleterre, se jette dans la mer du Nord par une large embouchure, après avoir arrosé Oxford, Dorchester, Windsor, Richmond, Londres, Greenwich, etc.

TAMISER, v. a., passer dans un tamis. || Examiner minutieusement la vie de quelqu'un.

TAMPICO, vil. du Mexique, principal port de ce pays sur la côte orientale.

TAMPON, s. m., morceau de bois, de liège, de linge, etc., qui sert à boucher un tuyau, un trou quelconque. = Plaque de bois ou de métal qui ferme l'ouverture d'une citerne, d'un égout, etc. = Cheville de bois qu'on enfonce dans la pierre quand on veut y faire tenir un clou. = Impr., rouleau dont se servent les imprimeurs en taille-douce pour appliquer l'encre sur leurs planches. = Chem. de fer, plaques saillantes à ressorts, placées aux extrémités des wagons, et destinées à amortir les choes.

TAMPONNEMENT, s. m., action de tamponner.

TAMPONNER, v. a., boucher avec un tampon. = Enfoncer des tampons dans un mur.

TAM-TAM, s. m., instrument de musique en usage chez les Orientaux; il est formé d'une plaque de métal qui rend un son très-retentissant.

TAN, s. m., écorce de chêne réduite en poudre avec laquelle on prépare les cuirs, pour les préserver de la corruption et pour les rendre plus souples.

TANAISIE, s. f.; bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

TANCER, v. a., réprimander; fam.

TANCHE, s. f., poisson d'eau douce du genre des cyprins.

TANDIS QUE, loc. conj., pendant que : vous pourrez voir une partie de l'histoire — je vous conterai le reste (Mol.) = Marque l'opposition : que me servira que la Grèce m'admire, — je serai la fable de l'Épire? (Rac.)

§ **TANDIS QUE, PENDANT QUE**. Le premier est plus précis que le second. *Pendant que* signifie durant le temps que : tandis que, durant tout le temps que. D'un autre côté, on emploie mieux le premier lorsqu'il s'agit d'actions opposées, et le second, lorsqu'il s'agit d'actions simultanées.

TANDOUR, s. m., table sous laquelle on place, en Orient, un réchaud rempli de braise, et que l'on recouvre d'un tapis.

TANGAGE, s. m.; mar., balancement d'avant en arrière et d'arrière en avant que les flots impriment aux navires en marche.

TANGARA, s. m.; hist. nat., genre de passe-reaux.

TANGENCE, s. f.; géom., contact : point de —.

TANGENT, E, adj.; géom., se dit d'une droite ou d'une courbe qui touche extérieurement une autre courbe en un seul point.

TANGENTE, s. f.; géom., droite qui, touchant extérieurement une courbe, a la propriété de n'avoir qu'un seul point de contact avec elle.

TANGER, vil. et port du Maroc, sur le détroit de Gibraltar, bombardée par les Français en 1844.

TANGIBILITE, s. f., qualité de ce qui est tangible.

TANGIBLE, adj., qui peut être apprécié par le tact : tout objet matériel est —.

TANGUER, v. n.; mar., en parl. des navires, éprouver un mouvement de tangage; enfoncer plus dans l'eau à l'avant qu'à l'arrière.

TANIÈRE, s. f., repaire des bêtes sauvages : ce lui fut un signal pour s'enfuir devers sa — (La F.) || Fam. : rester dans sa —, être d'humeur sauvage, peu sociable, ne pas voir le monde. V. CAVERNE.

TANIN ou **TANNIN**, s. m.; chim., substance qui se trouve dans le tan et qui lui donne les propriétés nécessaires à la préparation du cuir.

TANNAGE, s. m., action de tanner; résultat de cette action. = Industrie du tanneur.

TANNE, s. f., petite tache noire qui se forme à la surface de la peau.

TANNÉ, E, adj., qui a la couleur du tan. = **TANNÉ**, s. m., couleur semblable à celle du tan : cela tire sur le — (Ac.)

TANNER, v. a., préparer les cuirs avec le tan. || Ennuyer, molester; pop.

TANNERIE, s. f., établissement industriel où se fait le tannage.

TANNEUR, s. m., celui qui fait profession de tanner les cuirs ou qui vend des cuirs tannés.

TANT, adv., marque une quantité indéfinie : suivant que nous gagnerons plus ou moins, il y aura — pour vous. Tous, — que nous sommes. || Marque aussi une quantité considérable, quoique indéfinie : il mangea — qu'il creva (Ac.) Parmi — de pièces, il n'y en a qu'un petit nombre d'intéressantes (La H.) — de seaux d'eau que j'ai tirés au puits pour elle (Mol.) = Autant : — vaut l'homme, — vaut la terre, la terre a la valeur que celui qui la cultive sait lui donner. Il n'y a rien qui exhorte — à savoir bien mourir que de n'avoir point de plaisir à vivre (Volf.) Ne remuez point — les épaules (Mol.) || — que, jusqu'à ce que : versez, versez toujours, — qu'on vous dise assez (Mol.) = T. de jeu, être — à —, être à jeu égal, avoir autant de points l'un que l'autre. =

Tellement : — *la démanigaison de lire ses ouvrages est un vice attaché à la qualité de poète* (Mol.) = Aussi loin que : — *que la vue peut s'étendre* (Ac.) = Aussi longtemps que : — *que je vivrai* (Id.) || — *plus que moins*, sans pouvoir affirmer qu'il y ait plus ou moins : *il a dix mille livres de rente, — plus que moins* (Id.) || *Si — est que*, à supposer que la chose soit. — *et plus*, beaucoup, en quantité considérable. — *pis*, — *mieux*, exprime un regret, une satisfaction; cependant — *pis* exprime quelquefois l'indifférence, comme dans cette phrase : *vous êtes malheureuse, — pis pour vous*. || *En — que*, en ce sens, à ce point de vue que : *l'homme, en — qu'être intelligent, s'appartient* (Portalis). — *il y a que*, si bien, de telle façon que.

TANTALE, nom d'un personnage de la Fable, qui fut condamné à souffrir éternellement la soif et la faim pour avoir osé ravir sur la table des dieux du nectar et de l'ambrosie. || *Faire subir à quelqu'un le supplice de —*, lui faire espérer toujours ce qu'il désire sans le lui accorder jamais.

TANTALE, s. m., oiseau d'Amérique. = Chim., métal d'un gris foncé, ayant l'aspect du fer quand on le polit.

TANTALIQUE, adj.; chim., qui a rapport au tantale : *acide —*.

TANTALITE, s. m.; chim., minerai qui contient du tantale.

TANTE, s. f., la sœur du père ou de la mère; la femme de l'oncle. || *Grand'* —, sœur de l'aïeul ou de l'aïeule; femme du grand-oncle.

TANRET, s. m., une petite quantité; un peu; fam. = Adv., *la peau un — bise* (Ch. Nod.)

TANTINET, s. m. et adv., diminutif de *tantet*.

TANTÔT, adv., se dit également du temps passé et du temps à venir pour marquer un moment peu éloigné du moment où l'on parle : *ne m'avez-vous pas vous-même, ici, — ordonné son trépas?* (Rac.) *N'oubliez pas — de m'envoyer des musiciens pour chanter à table* (Mass.) = *Bientôt* : *vous n'avez — plus que la peau sur les os* (Rac.) = Répété devant plusieurs mots ou au commencement de plusieurs membres de phrase, il signifie tour à tour, successivement : *il jaisait tomber son bâton — sur l'un et — sur l'autre* (Los.) — *l'avenir disparaît aux yeux de l'homme passionné, — il l'absorbe tout entier*. = *A —*, à tout à l'heure, à bientôt, indique qu'on se reverra dans la même journée.

TANZIMAT (pron. le *t* final), s. m., se dit des lois organiques publiées en 1844 par le sultan Abdul-Medjid.

TAON, s. m., grosse mouche, pourvue d'un aiguillon, qui s'attaque de préférence aux animaux.

TAPAGE, s. m., bruit, vacarme. || Émotion produite par une nouvelle, par un spectacle : *sa nomination fait du —*; fam. || Fracas que fait celui qui vise au grand personnage pour se donner de l'importance; fam. || Peint., effet d'un tableau dans lequel on a prodigué le mouvement, les contrastes.

TAPAGEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui fait du tapage. = Adj., *enfant —*; *toilettes —*, qui attirent tous les yeux par leurs ornements, leurs couleurs, leur excentricité; fam.

TAPE, s. f., coup donné avec la main; pop.

TAPECUL, s. m., bascule qui ferme l'entrée d'une barrière. = Balançoire formée d'une pièce de bois basculant sur la partie du milieu. = Voiture mal suspendue; fam.

TAPER, v. a., donner une tape à quelqu'un. = Se dit également au neutre; fam. : *elle pleure, elle se lamente, elle tape du pied* (Danc.) || *Poire TAPÉE*,

aplatie et séchée au four. || *Réponse bien TAPÉE*, vive et faite à propos; très-fam.

TAPETTE, s. f., ustensile à l'usage des tonneliers et qui leur sert à enfoncer les bouchons des bouteilles. = T. du jeu de billes : *jouer à la —*, à la *blôquette*, jeter des billes dans un trou de manière à en introduire un certain nombre.

TAPINOIS (EN), loc. adv., en cachette, sournoisement; fam.

TAPIOCA, s. m., fécule de racine de manioc, qui s'emploie principalement en potage.

TAPIR (SE), v. pr., se baisser de manière à se cacher derrière un objet peu élevé. || Se dit des animaux qui rapprochent tous leurs membres et se ramassent sur eux-mêmes pour se glisser dans un étroit espace.

§ **SE TAPIR, SE BLOTTIR**. *Se tapir*, c'est s'aplatir, s'appliquer contre, comme une tapisserie sur une muraille : *se blottir*, c'est s'arrondir, se pelotonner. De plus, *se tapir* implique l'intention de se cacher; tandis que *l'on se blottit* pour avoir moins froid, pour être plus à l'aise dans son lit.

TAPIR, s. m., quadrupède d'Amérique qui ressemble au cochon.

TAPIS, s. m., pièce d'étoffe ou tapisserie dont on couvre une table, un parquet, etc. : *ils se prosternèrent tous ensemble en frappant du front contre le —* (Gall.) *Autour de cette table couverte d'un — bariolé écrivaint huit secrétaires* (de Vigny). || *Mettre une affaire sur le —*, en faire le sujet d'un examen, d'une conversation. *Être sur le —*, être le sujet de la conversation. = — *vert*, ou abs. —, table de jeu, le jeu lui-même. *Nettoyer le —*, gagner tous les enjeux engagés. || Ce qui ressemble à un tapis : — *de gazon, de verdure*. *Mille fleurs émailaient les — verts* (Fén.) *Les papillons transforment la prairie en ravissants — de fleurs* (Michelet).

§ **TAPIS, TAPISSERIE**. La *tapisserie* est une espèce de *tapis* qui rappelle spécialement l'art, l'industrie, le travail de l'ouvrier, et c'est parce que *tapis* n'a aucun rapport avec la façon, la fabrication, la main-d'œuvre, qu'il s'applique aux objets naturels, comme *tapis de gazon*.

TAPISSER, v. a., couvrir d'un tapis. || Dissimuler les murs d'un lieu sous du papier, sous des fleurs, sous des objets quelconques : — *une chambre de papier, de portraits*. — *un mur d'affiches*. *Les malades TAPISSAIENT de leurs offrandes les temples d'Esculape* (Volt.) || *Flora, avec ses doigts de rose, avait TAPISSÉ de fleurs le gazon* (Parny). *Une enveloppe soyeuse TAPISSE sa douce prison* (Michelet). || Méd., se dit des membranes qui recouvrent l'intérieur des cavités du corps. = Se —, v. pr., être tapissé : *sous ses pieds le gazon se TAPISSAIT de fleurs* (Del.)

TAPISSERIE, s. f., ouvrage fait en laine et en soie sur du canevas, soit au métier, soit à l'aiguille, et qui sert à couvrir les meubles, les murs, etc. = Tout ce qui sert à tapisser. = Personnes qui, dans une réunion, ne sont que pour la représentation et n'ont aucun rôle actif. || *Faire —*, se dit particulièrement des dames qui, dans un bal, restent sur leurs sièges et ne sont pas invitées à danser; fam. = Art du tapisser. V. **TAPIS**.

TAPISSIER, ÈRE, s., celui, celle qui s'occupe de tous les détails de l'ameublement.

TAPISSIÈRE, s. f., voiture suspendue et couverte qui sert particulièrement à transporter les meubles.

TAPON, s. m., étoffe, linge, qu'on bouchonne et qu'on met tout en un tas; fam.

TAPOTER, v. a., donner plusieurs petites ta.

pes de suite, fam. = V. n., — *du piano*; fam. et ir., en jouer mal.

TAQUER, v. a.; impr., passer le taquoir sur une forme. || Heurter; fam.

TAQUET, s. m.; mar., sorte de crochet de bois pour amarrer les manœuvres. = Menuisier., petit morceau de bois taillé pour maintenir l'encoignure d'un meuble, d'une armoire. = Petite pièce de bois qui supporte un tasseau ou une barre.

TAQUIN, E, adj., qui taquine : *la maussaderie des enfants jaloux et TAQUINS* (Marm.) = S., personne taquine; fam. et peu us.

TAQUINER, v. a., agacer, contrarier avec persistance pour des bagatelles jusqu'à faire perdre patience; fam. = Se —, v. pr., se contrarier mutuellement : *ils sont toujours à se —* (Ac.)

TAQUINERIE, s. f., action de taquiner.

TAQUOIR, s. m.; impr., petite planche de bois tendre qui sert à mettre les caractères de niveau.

TAQUON, s. m.; impr., ce qu'on met sous des caractères trop bas pour les mettre de niveau avec les autres.

TAQUONNER, v. a.; impr., mettre un ou plusieurs taquons.

TARABUSTER, v. a., traiter brusquement; gourmander; fam.

TARARDER, v. a.; agric., passer le grain au tarare.

TARARE, interj., marque l'incrédulité ou la moquerie; fam. : *un moment... Point du tout... Un peu de patience... TARARE!* (Mol.)

TARARE, s. m.; agric., instrument qui sert à nettoyer le grain.

TARASCON, vil. de France, Bouches-du-Rhône.

TARAUD, s. m.; mécan., instrument qui sert à percer les écrous ou toute autre cavité à filet destinée à recevoir une vis.

TARAUDER, v. a., percer avec un taraud.

TARBES, ch.-l. du départ. des Hautes-Pyrénées.

TARD, adv., au delà du temps prescrit; au delà du temps ordinaire : *nous veillâmes —* (J.-J.) *Se couchant tôt, se levant —* (Bér.) || *Mieux vaut — que jamais*, prov. = Vers la fin du jour : *arriver — dans un endroit. Il se fait déjà —* (Mol.) = S. m., dans ce dernier sens : *partir sur le —*.

TARDER, v. n., différer de faire une chose, de manière à la faire plus tard qu'on ne devrait : *il TARDE à partir* (Volt.) || Faire une chose plus tard qu'il n'aurait fallu : *vous avez TARDE à venir*, vous êtes venu plus tard que vous ne deviez. = V. imp., marque le désir qu'on a qu'une chose se fasse tout de suite; la crainte qu'elle ne soit faite plus tard : *il me TARDAIT de revoir sa figure* (G. Sand). = **TARBER** prend à ou de devant l'infinifit : c'est l'euphonie qui en décide. Quand il est impersonnel, il ne prend que de.

§ **TARDER, RETARDER.** *Tarder* n'exprime que le fait d'exécuter une chose plus tard qu'il n'aurait fallu. *Retarder* marque en même temps la volonté qu'il en soit ainsi.

TARDIF, IVE, adj., qui tarde, qui arrive tard : *regrets TARDIFS* (Fléch.) *Il y a des plantes TARDIVES* (Boss.) || Lent; qui se développe lentement et tard : *la justice de Dieu est TARDIVE à punir* (J.-J.) *Les arbres — sont ceux qui portent les meilleurs fruits* (Mol.)

TARDIGRADES, s. m. pl.; hist. nat., mammifères de l'ordre des édentés, qui ont les membres extrêmement longs.

TARDIVEMENT, adv., d'une manière tardive.

TARDIVETÉ, s. f., état de ce qui est tardif; ne

s'emploie qu'en parl. des arbres, des plantes, etc.

TARE, s. f., déchet dans la qualité ou la quantité d'une marchandise. = Vice, défaut : *homme cheval sans —* (Ac.); fam. et vieux. = Poids qui sert à équilibrer un vase, un tonneau, etc., de manière à connaître le poids exact de ce qui doit ensuite le remplir.

TARÉ, E, adj., qui a une tare. || *Homme —*, d'une improbité connue; fam.

TARENTE, vil. forte du roy. d'Italie, dans les anciens États de Naples, au fond du golfe du même nom. Sa fondation paraît remonter à l'an 707 av. J.-C.

TARENTELE, s. f., nom d'une espèce de danse fort en usage aux environs de Tarente : *comme il dansait, docteur, la —!* (C. Del.)

TARENTISME, s. m., maladie endémique dans la Pouille, attribuée à la piqûre de la tarentule.

TARENTOLE, s. f., araignée très-commune aux environs de Tarente, et qu'on regardait autrefois comme venimeuse.

TARER, v. a., causer de la tare. || Gâter, corrompre. || — *la réputation de quelqu'un* (Ac.), la ternir; vieux. = Équilibrer un vase, un tonneau, etc., avant d'en peser le contenu. = Se —, v. pr., se gâter, en parl. des fruits.

TARET, s. m.; hist. nat., espèce de mollusques qu'on trouve particul. sur les côtes de Hollande, et qui percent les digues, les pilotis, la coque des navires.

TARGE, s. f., espèce de bouclier qui couvrait tout le corps.

TARGET, célèbre avocat, né à Paris en 1733, mort en 1807. Son éloquence le fit admettre à l'Académie française; mais l'histoire lui reprochera toujours d'avoir, sans motif, refusé de défendre Louis XVI.

TARGETTE, s. f., sorte de petit verrou.

TARQUER (SE), v. pr., être fier, se prévaloir avec ostentation. V. SE PRÉVALOIR.

TARI, s. m., liqueur qui se tire des palmiers et des cocotiers.

TARIÈRE, s. f.; charpent., outil qui sert à faire des trous ronds dans le bois. = Sonde pour percer la terre. = Chir., tire-balle. = Hist. nat., dard dont les femelles de certains insectes sont armées, et qui leur sert à percer le trou dans lequel elles déposent leurs œufs.

TARIF, s. m., état arrêté par les marchands eux-mêmes ou imposé par l'administration, et comprenant les divers prix d'un objet quelconque suivant sa quantité et sa qualité : — *des droits d'octroi. — des voitures de place.*

TARIFER, v. a., imposer un tarif. || Réduire au tarif.

TARIN, s. m., petit oiseau de passage.

TARIR, v. n., mettre à sec : *Dieu soufflé, et de la mer TARIT le gouffre immense* (L. Rac.) || Épuiser : — *la source des larmes* (Rac.) — *la source des maux publics* (Ac.) = V. n., cesser de fournir de l'eau : *les puits ont TARI.* || *Ses larmes ne TARISSENT pas* (J.-J.) || *Ne pas —*, ne pas cesser : *on ne TARISSAIT pas sur vos louanges* (Barth.) = Se —, v. pr., s'épuiser, cesser de couler.

TARISSABLE, adj., qui peut se tarir; ne s'emploie qu'avec la négation.

TARISSEMENT, s. m., état de ce qui se tarit ou qui est tari.

TARLATANE, s. f., mousseline claire d'un tissu assez gros.

TARN (le), départ. du S. de la France, ch.-l. Albi. =

TARN-ET-GARONNE, départ. du S. de la France, au N.-E. du précédent, ch.-l. Montauban.

TAROTÉ, E, adj., *cartes TAROTÉES*, dont le dos est marqué de grisaille en compartiments.

TAROTS, s. m. pl., *cartes tarotées*. || Jeu de cartes où les couleurs ordinaires, cœur, carreau, trèfle et pique, sont remplacées par les couleurs de coupes, deniers, épées et bâtons; il contient de plus d'autres figures que celles afférentes à chaque couleur : ces figures s'appellent triomphes.

TAROUPE, s. f., espace compris entre les souches. = Poils qui y croissent.

TARQUIN, nom de deux rois de Rome. L'un, *Tarquin l'Ancien*, régna de 614 à 578 av. J.-C.; il périt assassiné. L'autre, *Tarquin le Superbe*, régna de 534 à 509 av. J.-C. L'attentat de son fils Sextus sur Lucrèce souleva le peuple romain qui renversa la monarchie.

TARSE, s. m.; anat., partie postérieure du pied, depuis le cou-de-pied jusques et y compris le talon. = Chez les oiseaux, troisième article du pied, immédiatement après la jambe. = Chez les insectes, extrémité terminale des pattes.

TARSIEN, NE, adj., qui a rapport au tarse.

TARSIER, s. m., quadrupède du genre des marsupiaux, qui a le tarse très-développé.

TARTAN, s. m., étoffe de laine à grands carreaux, de couleurs diverses, en usage chez les Écossais. || Châle fait de cette étoffe.

TARTANE, s. f.; mar., petit bâtiment à voile triangulaire.

TARTARE, s. m., nom que les anciens donnaient à l'Enfer.

TARTARE, s., habitant de la Tartarie. = Nom donné, au moyen âge, à toutes les nations nomades de l'Asie centrale, et qui désigne plus particulièrement la tribu de laquelle sont sortis les Mongols. = S. m., langue tartare.

TARTARIE, s. f., ce nom désigne aujourd'hui plus spécialement le Turkestan.

TARTAREUX, EUSE, adj.; chim., qui a la qualité du tartre.

TARTARIQUE ou **TATRIQUE**, adj.; chim., extrait du tartre : *acide* —.

TARTE, s. f., sorte de pâtisserie à forme ronde.

TARTELETTE, s. f., petite tarte.

TARTINE, s. f., tranche de pain recouverte de beurre, de miel, etc. || Article ou discours long et prétentieux; très-fam.

TARTRATE, s. m.; chim., sel formé par la combinaison de l'acide tartrique avec une base salifiable : — de *potasse*.

TARTRE, s. m., dépôt terreux et salin que forment les vins sur les parois des cuves où ils fermentent et dans les tonneaux ou bouteilles où ils vieillissent. = Enduit limoneux qui se forme à la surface des dents lorsqu'on ne les nettoie pas avec soignée.

TARTRIQUE. V. **TARTARIQUE**.

TARTUFE, nom d'un personnage d'une comédie de Molière; titre de cette comédie. = S. m., imposteur, faux dévot. = *de mœurs*, homme qui, sous les dehors d'une morale sévère, cache les vices les plus honteux. = **TARTUFERIE**, s. f., action digne d'un tartufe; fam.

TAS, s. m., amas, monceau : *de vains* — *de papiers* (Boil.) *Se mettre en* —, s'accroupir, se ramasser sur soi-même; fam. = Quantité, multitude : *un* — *d'hommes perdus de dettes et de crimes* (Corn.) V. **MONCEAU**. = Petite enclume portable.

TASSE (Le), célèbre poète italien, né à Sorrente en 1544, mort en 1595. *Jérusalem délivrée*, poème en 20 chants, est son œuvre principale et immortelle.

TASSE, s. f., petit vase servant à boire du café, de la tisane, etc. = Ce qu'il contient : *prendre une* — *de thé, de café, de chocolat*.

TASSEAU, s. m., petit morceau de bois qui, placé dans une crémaillère ou fixé en place par des clous, se met à chaque extrémité d'une tablette pour la soutenir.

TASSEMENT, s. m., action de tasser; état de ce qui se tasse ou est tassé.

TASSER, v. a., presser des objets les uns contre les autres pour qu'ils occupent le moins d'espace possible. = Architect., ne pas donner à un dessin, à un ouvrage sculpté, etc., le développement nécessaire. = Se —, v. pr., s'affaisser, en parl. des constructions ou des terres.

TASSETTE, s. f., pièce d'une armure qui était au défaut de la cuirasse.

TÂTER, v. a., manier doucement : *je tâte votre habit, l'étoffe en est moelleuse* (Mol.) || Toucher légèrement quelque chose : *monsieur, tâtez plutôt, le soufflet sur ma joue est encore tout chaud* (Rac.) || — *le pouls*, presser légèrement à l'endroit d'une artère pour en mieux sentir les pulsations : *notre médecin me voulait — le pouls* (Mol.) || — *quelqu'un*, le sonder, chercher à connaître ses intentions, sa capacité. || — *le terrain*, agir avec circonspection. = V. n., goûter pour essai : *tâtez de cela, voilà qui est le meilleur du monde* (Mol.) || Essayer, faire l'expérience de : *il faut savoir jouer et savoir se passer, j'ai tâté de l'un et de l'autre* (Volt.) *Je vous en ferai — votre saoul* (Mol.) = Se —, v. pr., s'examiner, se sonder avant d'entreprendre quelque chose; être trop attentif à sa santé.

TÂTEUR, EUSE, adj., celui, celle qui tâte continuellement avant de rien entreprendre; qui hésite; qui est trop circonspect; fam. et peu us.

TÂTE-VIN, s. m. inv., instrument qui permet de tirer le vin par le bondon pour le goûter.

TATILLON, NE, s., celui, celle qui a la manie des détails; qui se fâche à propos de riens; fam.

TATILLONNAGE, s. m., action de tatillonner.

TATILLONNER, v. n., être tatillon.

TÂTONNEMENT, s. m., action de tâtonner : *les hommes en tout ne s'éclaircissent que par le* — *de l'expérience* (Turgot). || *Résoudre un problème par* —, trouver la solution en essayant successivement différentes hypothèses.

TÂTONNER, v. n., marcher dans l'obscurité à tâtons; chercher dans l'obscurité en tâtant. || Hésiter, essayer successivement différentes hypothèses avant d'arriver à la solution d'une question : *je ne parle de l'avarice qu'en tâtonnant* (Sév.) = V. a., il tâtonnait ses paroles avec des tons et des manières qui rappelaient celles de son père (Id.)

TÂTONNEUR, EUSE, s., celui, celle qui tâtonne; fam.

TÂTONS (À), loc. adv., en tâtant, en cherchant à reconnaître les objets ou les lieux par le toucher : *marcher à* —. *Il suit à* — *une allée obscure* (Les.) *Je m'avance à* — *comme un colin-maillard* (Sév.) || Sans méthode certaine, par tâtonnement, avec incertitude : *chacun cherche à* — *le vrai et le beau* (M^{me} du Deffand).

TATOU, s. m.; hist. nat., genre de quadrupèdes édentés dont le corps est revêtu d'un test osseux divisé par bandes.

TATOUAGE, s. m., action de tatouer.

TATOUCER, v. a., en parl. des sauvages, barioler le corps de figures bizarres et de couleurs différentes. || Salir accidentellement le corps de taches; fam. = Se —, v. pr., se barioler le corps.

TAUDE, s. f.; mar., banne de toile goudronnée

qui sert à former des tentes, à abriter des marchandises à bord des navires ou sur les quais.

TAUDER, v. a.; mar., abriter sous une taude.

TAUDION, s. m., petit taudis; pop.

TAUDIS, s. m., logement petit et tout à fait misérable : *quand j'étais retiré dans mon —, le seigneur s'évanouissait* (Les.) || Se dit d'un appartement mal tenu, où tout est en désordre; fam.

TÂPE, s. f., petit quadrupède plantigrade qui habite sous terre : *la — a les yeux très-petits et très-couverts, mais elle n'est pas aveugle* (Buff.) || *Ne pas voir plus clair qu'une —, avoir mauvaise vue; s'aveugler : lynx envers nos pareils et — envers nous* (La F.) || *Noir comme une —, extrêmement noir.* || *C'est un preneur de TAUPES, c'est un homme adroit, rusé.* || *S'en aller au royaume des —, mourir; très-fam.* = Tumeur qui vient sous le cuir chevelu, et le soulève à la façon des trous de taupes sous la terre; vieux. || — *de mer*, nom vulg. du requin.

TAUPE-GRILLON, s. m., courtillière; au pl., des TAUPES-GRILLONS.

TAUPIN, s. m., preneur, chasseur de taupes.

TAUPIÈRE, s. f., piège pour prendre les taupes.

TAUPINIÈRE ou **TAUPINÉE**, s. f., petit monceau de terre que soulève une taupe en fouillant dans le sol : *la moindre TAUPINÉE était mont à ses yeux* (La F.) = Petite maison basse et sans apparence : *Fourier a bâti des villes auprès desquelles Rome, Babylone et Tyr ne sont que des TAUPINIÈRES* (Th. Gautier).

TAUPINS, s. m. pl., nom d'un corps de la milice française sous Charles VII.

TAUREAU, s. m., mâle entier dans l'espèce du bœuf domestique : *le — sert principalement à la propagation de l'espèce* (Buff.) || *C'est un —, se dit d'un homme très-robuste ou dont la taille annonce une vigueur peu commune; fam.* = Astr., seconde constellation du Zodiaque.

TAURIDE, gov. de la Russie méridionale, comprend la Crimée et un vaste territoire au N. de cette presqu'île, ch.-l. Simferopol.

TAURIS, vil. murée de Perse, au N.-O. de Téhéran, station importante des caravanes.

TAUROBOLE, s. m., sacrifice expiatoire dans lequel on immolait un taureau à Cybèle. = Autel sur lequel on le faisait.

TAURUS, montagnes de la Turquie d'Asie; la chaîne s'étend des côtes de l'Archipel aux rives de l'Euphrate.

TAUTOCHROME, adj.; mécan., qui se fait dans des temps égaux.

TAUTOCHRONISME, s. m.; mécan., égalité du temps pendant lequel des effets ont lieu. || Propriété des oscillations du pendule.

TAUTOGRAMME, adj., se dit des poèmes dont tous les mots commencent par la même lettre.

TAUTOLOGIE, s. f., répétition inutile de la même idée sous des formes différentes.

TAUTOLOGIQUE, adj., qui a rapport à la tautologie. || *Écho —, qui répète plusieurs fois le même son.*

TAUTOMÉTRIE, s. f., répétition servile des mêmes mètres en poésie.

TAUX, s. m., prix établi pour la vente des denrées. = Tarif des frais de justice. = Prix des fonds publics. = Proportion dans laquelle est fixé l'intérêt de l'argent prêté. || Prix auquel les joueurs conviennent de fixer l'enjeu. || Prix auquel on consent à rendre un service, à défendre une opinion, etc. : *je sais quel est le — de sa fidélité*. V. TAXE.

TAVAIOLLE, s. f., lingé d'église garni de dentelles dont on se sert pour recevoir le pain bénit, pour présenter un enfant au baptême, etc.

TAVEL, coteau du départ. du Gard, renommé pour ses vins. = S. m., vin que produit ce coteau.

TAVELER, v. a., tacheter, moucheter; peu us. = Se —, v. pr., se moucheter.

TAVELURE, s. f., bigarrure d'une peau tavelée.

TAVERNE, s. f., cabaret : *avant que de sortir de la —, il fallut compter avec l'hôte* (Les.) = En Angleterre, lieu où l'on donne à boire et à manger; à Paris, restaurant où l'on trouve une cuisine préparée à l'Anglaise. V. CABARET.

TAVERNIER, ÈRE, s., celui, celle qui tient une taverne; peu us.

TAXATEUR, s. m., celui qui établit une taxe; qui vérifie si la taxe est observée. = Adj., *juge —, qui examine et règle les états de frais présentés par les officiers ministériels.*

TAXATION, s. f., action de taxer : — *des frais d'un procès, des denrées*. = Au pl., avantages pécuniaires accordés à certains comptables.

TAXE, s. f., règlement administratif qui fixe un tarif. = Le tarif lui-même. = Tarif des frais de justice. = Action d'appliquer le tarif des frais de justice. = Imposition : *on a fait une — de cent mille écus sur le bourgeois* (Sév.) = — *des pauvres*, au profit des pauvres, établie en Angleterre sur l'aristocratie et payée par chaque paroisse.

↳ **TAXE**, **TAUX**. *Taux* exprime plus particul. l'idée de la valeur déterminée; *taxe*, l'idée du règlement qui la détermine. Le *taux* est le résultat de la *taxe*.

TAXER, v. a., établir une taxe. = Appliquer la taxe, en parl. des frais de justice. || Attribuer un défaut à quelqu'un, accuser : *pourquoi — d'hypocrisie son air sage?* (Les.) = Se —, v. pr., s'imposer soi-même une sorte de redevance; se fixer une limite pour sa dépense. || S'accuser réciproquement.

TAXIDERMIE, s. f., art d'empailler ou de conserver les animaux morts avec leurs formes, leurs caractères.

TCHÈQUE, adj. et s., nom d'un peuple de race slave qui habite la Bohême.

TE, pron. pers. de la 2^e pers. du sing., toi, à toi; ne s'emploie que comme régime direct ou indirect en s'adressant à une personne avec qui l'on est intime, à un inférieur ou à ceux qu'on veut insulter. Devant une voyelle, l'e s'élide et se remplace par une apostrophe : *je ne T'accuse point, je pleure mes malheurs!* (Corn.) *T'aurais-je donné, sans y songer, quelque sujet de mécontentement?* (Les.)

TÉ, s. m., fourneau de mine en forme de T pour faire sauter des fortifications. = Tuyau de tôle en forme de T qu'on place au-dessus des cheminées pour empêcher le vent de s'y engouffrer. V. T.

TECHNIQUE, adj., propre à un art : *le nombre des mots TECHNIQUES tend sans cesse à s'accroître* (Encycl.) || *Vers —, faits pour aider la mémoire à se rappeler certains faits, certaines idées : les racines grecques de Lancelot sont des vers TECHNIQUES.*

TECHNOLOGIE, s. f., science, traité des arts industriels; explication des termes techniques.

TECHNOLOGIQUE, adj., qui a rapport à la technologie : *manuel —.*

TECTRICES, s. f. pl., plumes qui couvrent le dessus et le dessous des ailes et de la queue des oiseaux. = Adj., *plumes TECTRICES.*

TE DEUM, s. m., cantique d'actions de grâce, chanté dans la religion catholique, et qui commence par ces deux mots latins. = Cérémonie qui l'accompagne; au pl., des TE DEUM.

TEGMEN (pron. *tégumène*), s. m.; bot., enveloppe

immédiate de l'amande. = Enveloppe extérieure de la fleur des graminées. = Ensemble des écailles qui recouvrent les germes dans le bourgeon.

TEGMINE, E, adj., qui est pourvu d'un tegmen.

TEHÉRAN, cap. de la Perse.

TÉGUMENT, s. m.; anat., membrane extérieure qui recouvre le corps de l'homme et des animaux. = Bot., enveloppe immédiate de la graine.

TEIGNE, s. f., insecte qui ronge les étoffes. = Affection parasitique des poils et particul. du cuir chevelu. = Gale qui vient à l'écorce des arbres. || Personne d'une grande ténacité dont on ne peut se débarrasser; fam. = Ulcération fétide qui a son siège à la fourchette du pied des chevaux.

TEIGNERIE, s. f., hôpital pour les teigneux.

TEIGNEUX, EUSE, adj., qui a la teigne. = S., celui, celle qui a la teigne. || *C'est un —*, se dit en parl. d'un homme qui n'ôte pas son chapeau; pop.

TEILLE, **TEILLER**. V. TILLE, TILLER.

TEINDRE, v. a. et irr., donner à une étoffe une couleur différente de celle qu'elle avait d'abord, en la trempant dans un bain tinctorial. = Colorer : *ils teignent de leur sang ce palais odieux* (Volt.) *Avoir les mains teintées de sang*, se dit en parl. de quelqu'un qui a commis ou ordonné un ou plusieurs meurtres : *mon bras n'est encor teinté que du sang des Français* (Volt.) = Se —, v. pr., recevoir une couleur au moyen d'un bain tinctorial : *le lin et le chanvre se teignent difficilement*. = Se colorer : *tout se teint à ses yeux d'une couleur funeste*. || Recevoir une impression de quelque chose : *les lois rencontrent les passions et les préjugés du législateur; quelquefois elles passent au travers et s'y teignent* (Mont.) *Un vers sûr et fidèle se teint de sa pensée et s'échappe avec elle* (A. Chén.)

TEINT, s. m., manière dont se comporte une teinture : *étoffe bon —, étoffe mauvais —*. = Coloris naturel du visage : *jamais je ne vous vis un — si frais et si gaillard* (Mol.) *Je lui aurais souhaité seulement un — plus vermeil, car elle était fort pâle* (Les.) || Couleur, en parl. des choses; poét.

TEINTE, s. f., nuance que prennent les objets auxquels on fait subir des préparations tinctoriales ou colorantes. = Peint., nuance qui résulte du mélange des couleurs, du degré de force auquel on les emploie : — *plate*, uniforme. — *vierge*, résultant d'une seule couleur sans mélange d'aucune autre. *Demi —*, qui offre un ton moyen entre l'obscurité et la lumière. || Aspect sous lequel on envisage les choses : *nous devons nous défier de la — dont l'esprit de parti colore notre vue* (Thom.) = Couleur vague et vaporeuse que revêt la nature suivant les heures, suivant l'état de l'atmosphère, etc. : *les mâts, les haubans, les vergues du navire étaient couverts d'une — de rose* (Chat.) *L'aurore venait joindre à leurs douces et éternelles clartés ses teintes de rose* (B. de St-P.) || Apparence légère : *il y a dans ces vers une — de mélancolie qui émeut*.

TEINTER, v. a.; archit., mettre des couleurs sur un plan pour en distinguer facilement les diverses parties.

TEINTURE, s. f., action de teindre. = Préparation tinctoriale. = Couleur que prend la chose teinte. || Connaissance superficielle : *n'ayant qu'une petite — du bon français* (Rac.) || Impression que les objets extérieurs, l'éducation, etc., laissent dans l'esprit : *l'esprit prend la — des choses auxquelles il s'applique* (Volt.) = Chim. et pharm., solution d'une substance dans l'éther ou l'alcool.

TEINTURERIE, s. f., art ou atelier du teinturier.

TEINTURIER, ÈRE, s., celui, celle qui fait profession de teindre les étoffes.

TEL, LE, adj., pareil, semblable : *pour bien peindre de telles choses, il faut avoir un génie capable de les faire* (Fléch.) || — *que*, semblable à, dans l'état où : *la voilà, cette princesse si admirée et si chérie, la voilà telle que la mort nous l'a faite* (Boss.) *Il est — que son frère*. || S'emploie quelquefois en mauv. part : *un homme — que vous méritait bien cet affront*. = Répété devant deux mots ou devant deux membres de phrase, il marque la similitude en même temps que la comparaison : — *maître*, — *valet*, le valet est semblable au maître, est digne du maître. — *on l'avait vu dans les combats*, — *il parut dans ce dernier choc* (Boss.) || Quelquefois il ne se met que devant le second terme de comparaison : —, *et encore plus grand parait-il peu de temps après à Nerwinde* (Mass.) = Au commencement d'une phrase, il sert à résumer ce qu'on vient de dire : *TELLE fut la naissance d'un culte impie et superstitieux* (Mass.) = Il se place devant un nom de personne ou de chose indéterminée : *nous irons demain à — endroit, à — endroit que vous voudrez*. || — *que*, si grand que ; de telle nature que : *TELLE fut l'adresse de madame de Montausier, qu'elle se conserva toujours dans la confiance des princesses de la cour* (Fléch.) || De *TELLE sorte que*, tellement, si bien que. || A *TELLES enseignes que*, cela est si vrai que. = S., personne, chose indéterminée : *un — a composé la plus jolie pièce du monde* (Mol.) — *donne à pleines mains qui n'oblige personne* (Corn.)

§ **TEL**, **PAREIL**, **SEMBLABLE** expriment la comparaison. *Tel* entraîne l'idée d'une absolue similitude, qui va jusqu'à l'identité; *semblable* annonce un rapport extérieur de traits, de formes, de configuration; *pareil* marque une relation intrinsèque de valeur, de mérite, de force.

TÉLAMONS, s. m. pl.; archit., statues employées pour porter des corniches, des entablements.

TÉLÉGRAMME, s. m., dépêche envoyée par le télégraphe électrique.

TÉLÉGRAPHE, s. m., appareil propre à transmettre des signaux ou des dépêches. = Ensemble de stations réunies et correspondant entre elles au moyen de ces appareils.

TÉLÉGRAPHIE, s. f., art de correspondre très-promptement à de grandes distances.

TÉLÉGRAPHIER, v. a., envoyer une dépêche par le télégraphe.

TÉLÉGRAPHIQUE, adj., qui a rapport au télégraphe : *ligne —*, ensemble de points reliés par un télégraphe.

TÉLÉGRAPHIQUEMENT, adv., au moyen du télégraphe.

TÉLÉMAQUE, fils d'Ulysse et de Pénélope. Ses aventures ont fourni à Fénelon le sujet d'un admirable livre où tout, à peu près, est de la création de l'auteur.

TÉLESCOPE, s. m.; opt., instrument d'optique qui grossit considérablement les objets, et par cela même semble les rapprocher.

TÉLESCOPIQUE, adj., qui se fait à l'aide du télescope : *observations télescopiques* (Ac.) = *Qu* ne peut se voir qu'à l'aide du télescope : *étoile —*.

TELL (Guillaume), l'un des libérateurs de la Suisse. Il donna le signal de la révolution en tuant Gessler, qui, sous prétexte de gouverner au nom du duc d'Autriche, opprimait le pays et forçait les habitants à saluer son chapeau, dressé au bout d'une perche sur la place publique d'Altorf.

TELEMENT, adv., de telle sorte : *un loup étant de frairie se pressa, dit-on, — qu'il en pensa perdre la vie* (La F.) || *quellement*, ni bien ni mal, et plutôt mal que bien : *faire son devoir — quellement et dire toujours du bien de monsieur le prieur, est une ancienne maxime de moine* (Volt.)

TELLETTE, s. f., sorte de toile de crin à l'usage des fabricants de papier.

TELLIÈRE, adj. m., se dit d'un papier qu'on emploie pour les impressions de bureau, les pétitions. etc. On dit aussi : *papier ministre*.

TELLURE, s. m.; chim., métal solide, d'un blanc bleuâtre, brillant, lamelleux, très-fusible, découvert en 1797, et encore aujourd'hui sans usage.

TÉMÉRAIRE, adj., qui pousse la hardiesse jusqu'à l'imprudence : *ton insolence, — vieillard, aura sa récompense* (Boil.) = Qui annonce une hardiesse allant jusqu'à l'imprudence : *nous ne regardâmes plus cette entreprise — que comme une comédie* (Les.) || Inconsidéré, irréfléchi; émis légèrement et sans preuves : *on ne doit se permettre aucun parallèle injurieux et —* (Ducl.) *Jugement —*. = S., celui, celle qui est téméraire, qui fait un acte téméraire : *saisissez-vous de ce —, et le punissez comme vous le jugerez à propos* (Les.) V. CHARLES.

TÉMÉRAIREMENT, adv., d'une manière téméraire : *une escarmouche engagée trop —* (Mass.) = Légèrement, inconsidérément : *nous jugeons — nos frères* (Id.)

TÉMÉRITÉ, s. f., qualité de celui ou de ce qui est téméraire; se prend également en bonne et en mauv. part : *Turenne releva, par une heureuse —, l'État penchant vers sa ruine* (Fléch.) *Les banqueroutes, exemples de mauvaise foi, ne le sont presque jamais de —* (Fén.) = Action téméraire : *il y a des TÉMÉRITÉS heureuses* (Ac.)

TÉMOIGNAGE, s. m., action de témoigner en justice : *si j'aperçois dans votre — le moindre ménagement pour lui, vous êtes perdu* (Les.) = Action de témoigner partout ailleurs qu'en justice et sans y être légalement obligé : *il cherchait la gloire dans les actions, non dans le — des hommes* (Fléch.) || *Invoyer le — de quelqu'un*, demander que le témoin d'un fait soit entendu, ou simplement demander au témoin d'un fait d'en affirmer la vérité. || *de la conscience*, sentiment intime de satisfaction ou de mécontentement qui nous vient de la conscience, suivant que nous avons bien ou mal fait. || *Rendre —*, affirmer une chose, parce qu'on est à même de savoir qu'elle est exacte. = Preuve, marque : *il n'est pas douteux que je ne doive les premiers TÉMOIGNAGES de ma reconnaissance aux hommes auxquels je suis redevable des premiers besoins de la vie* (B. de St-P.)

TÉMOIGNER, v. n., affirmer les choses dont on a été témoin : *— en justice*. || *— que*, faire comprendre que, déclarer que : *je TÉMOIGNAI au religieux que je me faisais un scrupule de les accepter* (Les.) *Il a voulu — par là qu'il est tout entier à vos charmes* (Mol.) = V. a., prouver, manifester, marquer : *nous serons toujours prêts à vous — notre zèle* (Id.) = Se —, v. pr., se prouver, se marquer mutuellement : *se — de l'amitié*.

TÉMOIN, s. m., celui qui a vu ou entendu une chose et qui peut en conséquence la raconter dans ses détails les plus exacts. = Celui qui est appelé en justice à déclarer les choses qu'il a vues ou entendues : *au geste du président on fit retirer les TÉMOINS* (de Vigny). || *Dieu, le ciel m'est —*, Dieu sait que

je dis la vérité : *le ciel m'est — que j'ai fait pour toi ce que j'ai pu* (Mol.) = Celui qui assiste à un contrat, à la signature d'un acte pour en assurer l'authenticité, pour affirmer l'identité des contractants, ou bien à un duel, pour veiller à ce que la lutte soit loyale. = Marque, preuve, monument : *ses blessures sont les TÉMOINS de sa gloire*. = Butte de terre que les terrassiers laissent après avoir creusé un terrain, pour indiquer de quelle quantité ils l'ont baissé. = Adv., au commencement d'une phrase : *— trois procureurs, dont icelui Citron a déchiré la robe* (Rac.) || *Prendre quelqu'un à —*, invoquer son témoignage : *le ciel, qu'il prit à — de notre engagement* (Les.)

TEMPE, s. f., dépression latérale de chaque côté de la tête, entre l'œil et l'oreille.

TEMPÉRAMENT, s. m., constitution particulière du corps propre à chaque individu. = Organisation constitutionnelle de chaque espèce, chez les animaux : *le — naturel du cheval est le — sanguin* (Nysten). = Caractère : *l'humilité ne fut pas chez saint Louis un effet de son —* (Fléch.) || *Avoir du —*, être emporté par l'ardeur de son tempérament. || Adoucissement, conciliation en matière d'affaires; transactions avec la conscience : *tous les TEMPÉRAMENTS, en matière de devoir, sont à craindre* (Mass.) || Mélange de qualités contraires qui s'adoucissent l'une l'autre et s'harmonisent : *il se forma dans le cœur des saints un juste — de retenue et de courage* (Fléch.) = Mus., altération légère dans la proportion des intervalles.

TEMPÉRANCE, s. f., vertu qui consiste à modérer les désirs sensuels : *régir ses passions par le frein de la —* (Napol.) = Sobriété, frugalité : *le travail aiguise son appétit et la — l'empêche d'en abuser* (J.-J.) V. SOBRIÉTÉ.

TEMPÉRANT, E, adj., qui observe la tempérance : *il est encore des âmes chastes, pudiques, TEMPÉRANTES* (Mass.) = Méd., qui a la propriété de modérer l'agitation du sang. = S., personne tempérante. = S. m., remède tempérant.

TEMPÉRATURE, s. f., état sensible et variable de l'atmosphère, considérée au point de vue thermométrique, hygrométrique et barométrique : *la seule — de l'air monte ou démonte nos machines, nous sommes gais ou tristes au gré des nuages* (Boiste.) = Climat. = Degré de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps.

TEMPÉRÉ, E, adj., qui tient le milieu entre le chaud et le froid; tiède : *le lynx n'habite que les pays froids ou TEMPÉRÉS* (Buff.) || *Zones TEMPÉRÉES*, chacune des deux zones placées entre la zone torride et l'une des zones glaciales. || Mesuré, sage : *esprit —. Style —*, qui tient le milieu entre le sublime et le simple. = TEMPÉRÉ, s. m., température moyenne. || Genre ou style tempéré.

TEMPÉRER, v. a., modérer, adoucir, calmer : *— la chaleur*. || *Saint Louis TEMPÉRAIT l'éclat de la royauté par un air de bonté et de simplicité chrétienne* (Fléch.) = Se —, v. pr., être tempéré. = S'adoucir, V. MODÉRER.

TEMPÊTE, s. f., bouleversement de l'atmosphère par le vent, la pluie, le tonnerre et les éclairs; se dit souvent des orages sur mer : *il serait inutile de disputer notre vie contre la —* (Fén.) || Les TEMPÊTES des passions, du cœur, de la vie. || Grand bruit; querelle violente : *la — de sa voix* (La F.) || Sédition, révolution : *heureux qui... se dérobe au fracas des TEMPÊTES publiques* (Del.) V. ORAGE.

TEMPÊTER, v. n., faire un grand bruit en grondant, en querellant; fam.

TEMPÊTUEUX, EUSE, adj., sujet aux tempêtes. = Qui appartient à la tempête; qui amène la tempête : ainsi les éléments roulaient — (Rouch.)

TEMPLE, s. m., édifice public consacré au culte de la Divinité : *oui, je viens dans son — adorer l'Éternel* (Rac.); || *L'univers est un — où siège l'Éternel* (Volt.) || *Allez au — de mémoire vivre dans la postérité* (La F.) = Édifice consacré au culte protestant. = Abs., le temple que Salomon éleva à Jérusalem par ordre de Dieu. || Abs., à Paris, le monastère de l'ordre des Templiers, converti plus tard en une prison où fut enfermé Louis XVI; || marché public établi sur l'emplacement de la prison du temple. = Outil de charbon. = Outil de tisser.

§ **TEMPLE, ÉGLISE**. Le premier n'est synonyme du second que lorsqu'il se dit d'un édifice consacré au culte catholique, et alors il est plus noble et se prend seul au fig. L'idée de temple est celle d'un lieu habité par la Divinité; l'idée d'église est celle du lieu où se réunissent les fidèles.

TEMPLIER, s. m., chevalier d'un ordre religieux et militaire, qui fut supprimé sous Philippe le Bel. || *Boire comme un —*, avec excès; pop.

TEMPORAIRE, adj., qui ne doit durer qu'un certain temps; provisoire.

TEMPORAIREMENT, adv., d'une manière temporaire : *il n'occupe cette place que —* (Ac.)

TEMPORAL, E, adj., qui a rapport aux temps : os TEMPORAUX. = S. m., le —, chacun des deux os temporaux.

TEMPOREL, LE, adj., qui passe avec le temps, par opposit. à *éternel* et à *spirituel* : *est-il possible de joindre les choses éternelles avec les TEMPORELLES?* (Fléch.) = Séculier, par opposit. à *ecclésiastique* et à *spirituel* : *le pouvoir — des papes*. = S. m., revenu d'un bénéfice. = Autorité séculière.

TEMPORELLEMENT, adv., d'une manière temporaire.

TEMPORISATION, s. f., action de temporiser.

TEMPORISER, v. n., différer, traîner le temps en longueur; gagner du temps, dans l'attente d'un moment plus favorable.

TEMPORISEUR, s. m., celui qui temporise, qui a l'habitude de temporiser.

TEMPS, s. m., expression de durée des choses et des êtres dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, mesurée principalement par le nombre des révolutions de la terre autour du soleil : *le —, cette image mobile de l'immobile Éternité* (J.-B. R.) *Le — ne peut être représenté que par le mouvement et ses effets, c'est-à-dire par la succession des opérations de la nature* (Buff.) = Il se personnifie souvent : *traverser l'avenir sur les ailes du —* (J. Chén.) || *Un —, quelque —*, pendant un certain espace de temps : *l'espoir, il est vrai, nous soulage et nous berce un — notre ennui* (Mol.) = Succession des jours, des heures, considérés relativement à leur emploi : *celui qui ne perd pas son — en a beaucoup* (Fonten.) *Réparer le — perdu*, prendre sur ses moments de loisir pour travailler, afin de compenser les moments qu'on a consacrés au loisir, au lieu de les donner au travail. *Passer son — à quelque chose*, l'employer. || Abs., *passer le —*, s'occuper d'une manière ou d'une autre pendant un certain espace de temps, en attendant un moment déterminé. || *Passer bien son —, prendre du bon —*, s'amuser, se divertir. || *Prendre son —*, choisir l'instant favorable, ou ne pas se hâter : *prenez vite votre — pour lui demander Lucile en mariage* (Mol.) || *Prendre le —*

comme il vient, se plier à toutes les circonstances de la vie. || *Avoir fait son —*, avoir exécuté pendant le temps fixé un service, une peine. *Il a fait son —*, signifie, en parl. d'un soldat, qu'il peut quitter les drapeaux; en parl. d'un condamné, que le temps fixé pour la durée de sa peine est expiré; || se dit aussi d'un homme qui est trop vieux pour conserver un emploi qu'il occupe depuis longtemps, ou d'une chose qu'un long usage a mise hors de service.

|| *Traîner le — en longueur, gagner du —*, différer, retarder. = Époque particulière dans la succession des temps : *au — de Périclès, d'Auguste. Autre —, autres mœurs*, les mœurs changeant avec les époques. *Paichez-moi un garçon qui, pour assembler un pourpoint, est le héros de notre —* (Mol.) = Époque de la vie humaine ; *au plus beau — de sa vie. Du — de ma jeunesse. C'est un homme de mon —*, dont la naissance remonte à la même époque que la mienne.

= Époque de l'année ou moment du jour que les circonstances naturelles rendent propres à une chose ou bien que la règle, que l'habitude consacrent à une occupation : *ai-je passé le — d'aimer?* (La F.) *Chaque chose a son —. Le — des vacances. Le — de la vendange, du sommeil.* = Moment que l'occasion rend favorable ou contraire à une chose : *il distinguait le — d'attaquer et le — de défendre* (Fléch.)

Pour un hymen, quel — choisissez-vous? (Rac.) || *Il est — de*, le moment est venu de. *Il est — que je songe à faire fortune* (Lcs.) || *Il est encore — de*, il n'est pas trop tard. || *Il n'est plus —*, le moment favorable est passé, il est trop tard. = Délai : *démander, obtenir du —. = Loisir : je n'ai pas le — de vous entendre.* = État de l'atmosphère : *le — était clair et seréin. Le — changea subitement.* || *Faire la pluie et le beau —*, être tout-puissant; fam.

V. PLUIE. = Intervalles égaux qui servent à faire une chose en mesure pour la danse, la musique, l'escrime, etc. : *mesure à quatre —, charge en quatre —*, divisée en quatre intervalles égaux. = Gramm., terminaison différente que prend le verbe, suivant qu'il marque une époque passée, présente ou future. = *A —*, loc. adv., en temps utile, opportun; pour un temps fixé : *être condamné aux travaux forcés à —*, pour un temps déterminé, par opposit. à celui qui est condamné à perpétuité. = *De tout —*, loc. adv., toujours, si loin qu'on remonte dans le passé. = *De — en —, de — à autre*, loc. adv., quelquefois. *La plupart du —*, presque toujours. *En — et lieu*, à un moment et dans un lieu convenables. *En même —*, dans le même instant. *Suivant le —*, suivant les circonstances. *Dans le —*, autrefois. *Dans le — que*, au moment où. V. DURÉE.

TENABLE, adj., où l'on peut se défendre. = Où l'on peut demeurer commodément ; ne s'emploie qu'avec la négation : *cette maison n'est pas —*.

TENACE, adj., qui résiste à la séparation, qui s'attache fortement : *la poix est —*. = Qu'on ne peut enlever, faire disparaître : *voilà une tache bien —*. = Qu'on ne peut rompre : *métal —*. = Opiniâtre : *les sois sont TENACES*. = Avare, qui tient à son argent. || *Mémoire —*, qui n'oublie rien.

TÉNACITÉ, s. f., qualité de ce qui est tenace. || Opiniâtré. || Avarice.

TENAÏLLE, s. f., forte pince en fer avec laquelle on tient, on saisit, on arrache ; s'emploie le plus souvent au pl.

TENAÏLLER, v. a., tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes. || *Ce remords m'avait souvent TENAÏLLÉ le cœur* (G. Sand).

TENAILLON, s. m.; fortif., ouvrage construit vis-à-vis de l'une des faces de la demi-lune.

TENANCIER, ÈRE, s., celui, celle qui tenait des terres dépendant d'un fief. = Fermier d'une petite métairie dépendant d'une plus grosse ferme.

TENANT, E, adj., qui tient : *séance* —, dans le cours de la même séance.

TENANT, s. m., celui qui, dans un tournoi, entreprenait de tenir tête à tous les assaillants. || Celui qui défend une opinion, une personne. || Galant en titre. = Ce qui tient immédiatement à une chose : *ces deux chemins sont les TENANTS de cette propriété*. V. ABOUTISSANT. = *Tout d'un* —, loc. adv., d'un seul morceau, en parl. d'un domaine.

TÉNARE (cap), aujourd'hui *Matapan*, au S. de la Laconie. On y plaçait une des entrées des Enfers. = S. m., les Enfers : *il fut précipité dans le* — (Ac.)

TENDANCE, s. f., direction qu'un corps tend à prendre. || Disposition de l'âme qui la dirige vers un objet. || *Procès de* —, dans lequel on incrimine non-seulement le fait accompli, mais encore l'intention qu'il suppose.

TENDANT, E, adj.; dr., dirigé vers : *requête TENDANTE à mainlevée*, par laquelle on demande une mainlevée.

TENDE (col. de), passage des Alpes, entre Nice et Coni.

TENDER, s. m., wagon spécial qui suit immédiatement la locomotive, et où l'on emmagasine le charbon de terre.

TENDEUR, s. m., celui qui tend : *un* — *de pièges*. — *de tapisseries*.

TENDINEUX, EUSE, adj., qui est de la nature du tendon, qui a rapport au tendon.

TENDOIR, s. m., perche sur laquelle on étend des étoffes pour les faire sécher.

TENDON, s. m.; anat., extrémité du muscle qui forme un cordon blanchâtre : — *d'Achille*, qui aboutit à la plante du pied. = Partie postérieure des jambes des chevaux.

TENDRE, adj., qui offre peu de résistance : *bois, viande* —. *Pain* —, nouvellement cuit. || Sensible à la moindre impression; partiel., sensible aux variations de l'atmosphère, délicat : *cheval qui a la bouche* —. *TENDRES arbrisseaux* (J.-J.) *O membres TENDRES et délicats* (Boss.) || *Avoir la peau* —, se fâcher facilement, pour un rien; fam. || Accessible à un désir, qui n'a pas la force de combattre un penchant : *vous êtes donc bien* — *à la tentation* (Mol.) || Très-jeune, qui n'est pas encore formé : *dès sa plus* — *jeunesse* (Mass.) *Dans un âge si* —, *quel éclaircissement en pouvez-vous attendre* (Rac.) || Aimable, gracieux : *pinceau* —. || Qui prouve de la tendresse : *c'est me donner des marques d'un amour bien* — (Mol.) = S. m., tendresse : *j'ai un furieux* — *pour les hommes d'épée* (Id.); style précieux.

TENDRE, v. a., bander, tirer sur une chose de manière à ce qu'elle ne fasse pas un pli, à ce qu'elle ne soit pas lâche : — *une corde, un arc*. || — *les ressorts d'une âme trop faible* (Barth.) — *son esprit*, l'appliquer fortement. || — *un piège*, le disposer de manière à ce que celui contre qui il est dressé s'y prenne; se dit au prop. et au fig. = Disposer des tentures : — *un appartement*. = Présenter en avançant : — *la main, le bras à quelqu'un*; — *le cou pour mieux écouter*. || — *les bras*, offrir du secours : *Argos nous TEND les bras* (Rac.) || — *la main*, se réconcilier ou mendier : *je suis pauvre et je vous TENDS la main* (A. Guir.) = V. n., aller vers, aboutir à : *où TEND ce chemin?* || *Où TEND ce*

discours? *Toutes les actions, toutes les paroles TENDAIENT à une même fin* (Volt.) = Se —, v. pr., ne pas faire de pli, ne pas être lâche, être roide : *la peau s'est TENDUE*. = Être tendu.

TENDREMENT, adv., d'une manière tendre.

TENDRESSE, s. f., affection tendre : *si tu voyais avec quelle* — *il caresse ses enfants* (J.-J.) = Amour : *ses froids embrassements ont glacé ma* — (Rac.) = Au pl., témoignages d'affection : *jour des TENDRESSES de sa famille* (Boss.) V. AMOUR.

TENDRETÉ, s. f., qualité de ce qui est tendre; se dit des aliments.

TENDRON, s. m., bourgeon, rejeton d'une plante, d'un arbre. || *Jeune* —, jeune fille (Volt.); fam. = Cartilage : — *de l'oreille*, partie cartilagineuse de l'oreille externe. **TENDRONS de veau**, cartilages placés à l'extrémité de la poitrine de ces animaux.

TENDU, E, adj., contraint, pénible, difficile : *la situation est tendue*. || *Style* —, qui manque de souplesse. *Avoir l'esprit* —, fortement appliqué à quelque chose.

TÉNÉBRES, s. f. pl., obscurité : *s'avancer à la faveur des* — (Barth.) || *Doute, erreur : le paganisme couvrit la terre de* — (Volt.) || Obscurité qui rend quelque chose difficile à saisir : *les* — *de la métaphysique* (J.-J.) || *L'ange des* —, Satan. *L'empire des* —, les dernières —, l'enfer. = Office de la semaine sainte. V. OBSCURITÉ.

TÉNÉBREUSEMENT, adv., d'une manière ténébreuse.

TÉNÉBREUX, EUSE, adj., sombre, obscur : *jour* — (Rac.) || *Le séjour* —, l'enfer; poét. = Qui se passe dans les ténébres : *Phorreur d'un combat* — (Rac.) || Rempli de mystères, impénétrable : *ô* — *mystère!* (Rac.) *Les temps* — *de l'histoire*. *Affaire* —.

|| Qui est d'une mélancolie profonde : *la physionomie de cette femme me paraissait sombre et TÉNÉBREUX* (Mariv.) || *C'est un beau* —, se dit en parl. d'un homme qui affecte une attitude mélancolique; fam. = Qui s'enveloppe de mystères pour voiler des actes coupables : *coquin* — (Boll.) *Conspirateur* —.

TÉNEMENT, s. m.; dr. féodal, métairie dépendant d'une seigneurie.

TÉNÉDOS, île de l'Archipel.

TÉNÉRIFFE, une des îles Canaries, renferme un pic volcanique haut de 3,808 mètres.

TÉNÉSME, s. m.; méd. V. ÉPREINTES.

TENETTES, s. f. pl.; chir., pincées propres à saisir les calculs dans la vessie.

TENEUR, s. f., contenu d'un écrit.

TENEUR, s. m., usité seulement dans cette expression : — *de livres*, commis qui tient les écritures chez un négociant.

TÉNIA, s. m.; méd., ver solitaire. = Hist. nat., sorte de poisson.

TÉNIERS, nom de deux célèbres peintres flamands des xvi^e et xvii^e siècles. Ils excellent tous les deux dans la peinture des scènes villageoises.

TENIR, v. a. et irr., avoir à la main, entre les mains : — *un livre, une épée*. Il *TENAIT d'une main une lanterne sourde* (Les.) || *Avoir en son pouvoir, à sa merci : Dieu TIENT nos destinées entre ses mains* (Mass.) — *son homme*, lui fermer toute issue par où il puisse s'échapper; au prop. et au fig. — *quelqu'un à la gorge*, lui serrer la gorge; || le mettre dans l'impossibilité de refuser. *Il me TINT, le scélé-rat, le poignard sur la gorge* (Mol.) — *quelqu'un de court*, lui laisser peu de liberté. — *quelqu'un par les lisières*, le gouverner comme un enfant. — *un*

enfant sur les fonts baptismaux, ou simpl., le —, être son parrain : *madame la gouvernante TIENT avec moi la fille de Scipion* (Les.) — *le loup par les oreilles*, être dans une situation embarrassante. = Posséder, occuper : — *une maison à bail. Je ne trouve assez de bien pour — dans le monde un rang assez passable* (Mol.) *Je suis né de parents qui ont TENU des charges honorables* (Id.) || — *son rang*, être ou se montrer digne de la position qu'on occupe. || — *la campagne*, en parl. d'une armée, être en campagne. — *la mer*, naviguer. = Retenir, garder, empêcher d'aller où bon semblerait : — *quelqu'un en prison. Mais pourquoi, s'il vous plaît, la — à Tarente* (Mol.) = Exécuter, accomplir, être fidèle à : *j'espérais — ma parole, mais je ne la TINS qu'à demi* (G. Sand). = Maintenir, conserver : — *les choses en bon état. || Que le ciel vous TIENNE en joie.* = Se maintenir dans, ne pas s'écarter de : — *sa droite*, en parl. d'une voiture. — *une bonne, une mauvaise conduite*, se bien, se mal conduire. = Arrêter, empêcher, retenir : *je ne sais qui me TIENT que je vous fende la tête* (Mol.) || — *sa langue, sa colère, sa laire*, ne pas s'abandonner à la colère. = Diriger, régir : — *une classe, une auberge.* = Employer le temps : *cela m'a TENU deux heures.* || — *conseil, délibérer.* — *audience, siéger, rendre la justice.* = Contenir, avoir la capacité de : *cette salle TIENT deux cents personnes. Votre verre ne TIENT pas autant que le mien.* || — *une chose secrète*, ne pas la révéler : *des intérêts de famille m'ont obligé jusqu'ici de — fort secret ce second mariage* (Mol.) — *une chose de quelqu'un*, lui être redevable de cette chose : *oui, je TIENS tout de vous* (Rac.); ou bien, avoir appris de quelqu'un une chose : *c'est de lui que je TIENS la nouvelle*; ou bien, avoir reçu par naissance : *ils TIENNENT cela de race* (Ac.) = Estimer, regarder comme : *vous ne TENEZ pas véritablement une chose établie par tout le monde* (Mol.) || On dit dans le même sens, — *que* : *je TIENS que dans les beaux-arts c'est un supplice assez fâcheux que de se produire à des sots* (Id.) — *quelqu'un au courant*, lui apprendre, jour par jour, exactement, toutes les nouvelles qui l'intéressent. — *des livres au courant, à jour*, y mentionner, jour par jour, exactement, tout ce qui doit y être mentionné. — *les livres, la comptabilité, la caisse chez un commerçant*, être chargé de mettre les livres au courant, être chargé de la comptabilité, être caissier. — *la plume*, faire les fonctions de secrétaire : *greffier TENANT la plume*, celui qui rédige le procès-verbal de l'audience. V. TÊTE. — *la main à quelque chose*, veiller à son exécution. — *un enjeu*, engager la même somme qu'un autre joueur, et l'engager contre lui. On dit abs. dans le même sens : *je TIENS, TENU.* = TIENS, TENEZ, s'emploie pour avertir la personne à qui on parle qu'on lui montre, ou qu'on lui donne quelque chose : *TENEZ, voilà pour ma grandeur* (Mol.) *TENEZ, voilà le plus bel habit de la cour* (Id.) = TIENS, signifie aussi, à propos, j'y pense : *TIENS, la même aventure m'est arrivée.* = V. n., être contigu : *la forêt TIENT au jardin.* = Être attaché à; être solidement fixé; être tenace : *cette planche TIENT au mur. Ce clou TIENT bien.* || *Sa vie TIENT à un fil.* || *Il y TIENT, il n'en veut pas déborder.* = Avoir de l'attachement pour, ne pouvoir renoncer à : *les hommes TIENNENT à leurs lois* (Montesq.) *Il ne TIENT à personne.* = Avoir une volonté arrêtée : *je TIENS à le voir.* = Subsister, n'être pas rompu : *le marché TIENT.* || — *au cœur*, occuper vivement l'esprit d'une

manière agréable ou fâcheuse : *le maître d'armes vous TIENT au cœur* (Mol.) *La galère lui TIENAIT au cœur* (Id.) = Résister : *cette place a TENU longtemps.* || *C'est à n'y pas —, c'est insupportable. Ah! peut-on y —?* (Mol.) = Ressembler à, avoir du rapport avec : *il TIENT de son père. J'éprouvai une fatigue qui TENAIT du vertige* (G. Sand). *Le mulet TIENT de l'âne et du cheval* (Buff.) — *pour quelqu'un*, être son partisan. — *contre, résister : pouvez-vous — là contre* (Mol.) *En —; fam., être dupe, amoureux, ivre.* = Ne pas se détraquer, ne pas perdre l'accord, en parl. des instruments à cordes : *les cordes ne TIENNENT pas par ce temps-là* (Mol.) = Se —, v. pr., demeurer dans un certain lieu : *est-ce qu'il n'y a pas une antichambre où se —?* (Mol.) = Rester dans une certaine situation : *se — droit, courbé, les bras croisés.* = Avoir lieu : *l'assemblée se TIENT aujourd'hui en tel endroit.* = Abs., avoir un bon maintien : *c'est un homme qui sait se —.* = S'attacher à, s'accrocher à quelque chose pour ne pas tomber : *il se TIENT à un arbre.* = S'en rapporter à : *je m'en TIENS à votre décision.* = S'empêcher de : *je ne saurais me — de rire* (Mol.) || *Se — à quatre*, faire un grand effort pour s'empêcher de faire quelque chose; fam. *Se — sur ses gardes*, être en éveil, prendre ses précautions. = T. de jeu, ne pas prendre plus de cartes qu'on en a. = V. imp., ne s'emploie le plus souvent qu'avec la forme interrog. ou négat. : *à quoi TIENT-il que vous fassiez des aujourd'hui mon bonheur?* (Mol.) *Il ne TIENDRA pas à moi que l'amitié qui est entre les personnes que nous aimons ne se répande entre nous deux* (Id.) || *Qu'à cela ne TIENNE*, peu importe. = Être contenu : *il TIENT mille francs en or dans cette bourse.*

TENNESSÉE, nom d'une riv. et de l'un des États-Unis de l'Amérique du N.

TENON, s. m., bout d'une pièce de bois qui entre dans une mortaise.

TÉNOR, s. m., voix moyenne entre la haute-contre et la basse-taille. = Chanteur qui a ce genre de voix.

TENSEUR, adj. et s. m.; anat., se dit de tout muscle qui sert à la tension.

TENSIF, IVE, adj.; méd., accompagné de tension.

TENSION, s. f., état de ce qui est tendu, au prop. et au fig. = Force expansive ou répulsive d'un gaz, d'un fluide : *la — de la vapeur.*

TENTACULE, s. m.; hist. nat., organe du toucher chez certains animaux.

TENTANT, E, adj., qui tente, qui est de nature à tenter.

TENTATEUR, TRICE, s., celui, celle qui tente. = Abs., le —, Satan. = Adj., l'esprit —.

TENTATION, s. f., sollicitation au mal. = Envie, désir : *succomber à la —.*

TENTATIVE, s. f., action de tenter l'accomplissement d'une chose. = Dr., commencement d'exécution d'un crime.

TENTE, s. f., pavillon mobile et portatif en étoffe, soutenu par des pieux, et sous lequel on s'abrite contre les intempéries de l'air.

TENTER, v. a., essayer : — *de nouvelles conquêtes* (Rac.) *Je me plais à — des entreprises hasardeuses.* || Mettre à l'épreuve : — *la complaisance de quelqu'un* (Id.) Avec l'infin. : *il TENTE de la séduire* (Boil.) — *fortune*, hasarder dans l'espoir d'un succès; fam. = Éprouver le zèle, essayer de séduire, donner envie, attirer par un appât : *la fausse gloire ne le TENTA pas* (Boil.) *Combien le trône*

TENTE *un cœur ambitieux* (Rac.) = Solliciter au mal, en parl. du démon.

TENTURE, s. f., tapisserie, étoffe, papier peint qui couvre les murs ou qu'on y tend dans certaines occasions : *la soie de — prit son essor à Lyon* (Michelet). = Action de tendre une salle.

TENU, E, adj., entretenu, soigné : *maison bien tenue*. = Assujetti, contraint : *à l'impossible nul n'est —*; prov.

TÉNU, E, adj., fin, délié, mince. V. PETIT.

TENUE, s. f., action de se tenir : *la — des assises*. = Manière de se tenir, maintien, attitude : *avoir une bonne —. Avoir de la —*. || Manière de s'habiller, toilette : *sa — annonce du goût. — d'uniforme. Grande —, toilette de cérémonie. Petite —, habillement des jours ordinaires*. = Mar., *fond de bonne —, bon pour l'anerage*. = Mus., action de continuer, de soutenir une note. = *Tout d'une —, loc. adv., sans interruption*.

TÉNUITÉ, s. f., qualité de ce qui est tenu : *ce sont des fils d'une — infinie* (Michelet).

TÉORBE, s. m., espèce de luth à deux manèges dont on joue en pinçant les cordes avec les doigts : *il vous faudrait trois voix qui soient accompagnées d'une basse de viole, d'un — et d'un clavecin* (Mol.)

TÉPIDÉ, adj., tiède, un peu chaud.

TÉPIDITÉ, s. f., qualité de ce qui est tépide.

TER (mot lat.), adv., trois fois.

TERCER ou **TERSER**, v. a., donner un troisième labour aux vignes.

TERCET, s. m., couplet à trois vers.

TÉRÉBENTHINE, s. f., suc résineux, assez consistant, qui découle de certains arbres.

TÉRÉBINTHE, s. m., espèce de pistachier.

TÉRÉBRATION, s. f., action de percer un arbre pour en recueillir la gomme, la résine.

TÉRÈNCE, poète comique latin, vivait au 1^{er} siècle av. J.-C. Il a laissé six comédies : l'*Andrienne*, l'*Hécyre*, l'*Phormion*, l'*Eunuque*, les *Adelphes* et l'*Héautontimorumenos*, qui se distinguent par la pureté du style et la vérité des caractères.

TERGÉMINÉE, adj.; bot., qui forme trois coupes; se dit des feuilles à pétiole bifide.

TERGIVERSATION, s. f., action de tergiverser.

TERGIVERSER, v. n., prendre des détours, des faux-fuyants; hésiter à conclure; fam.

TERME, s. m., divinité dont la statue servait de limite entre les propriétés, chez les Romains. *Ne pas bouger plus qu'un —, rester immobile*. = Fin, borne, limite extrême : *— d'une course*. || *Être au — de sa course, être près de mourir*; fam. || *Ce fut là le — de son bonheur* (Barth.) = Moment fixé pour un paiement : *le — est arrivé*. = Somme due à époque fixe ou périodique : *recevoir un — de sa pension. Payer son —, le prix de son loyer*. = Temps où une femme doit accoucher : *l'enfant est venu à —; accoucher avant —*. = But final : *qui vous a dit que vous arriveriez au — que vous vous marquez à vous-même* (Mass.) = Mot, diction : *mesurer ses TERMES, s'exprimer avec réserve*. || *Être en bons TERMES avec quelqu'un, avoir avec lui de bons rapports*. = Mot particulier à une science, à un art : *vous en parlez dans tous les TERMES et l'on voit bien que vous êtes du métier* (Mol.) = Sujet ou attribut d'une proposition. = Au pl., état dans lequel est une affaire : *l'affaire est en TERMES d'arrangement*. = Math., **TERMES d'un rapport, d'une progression**, quantités qui composent le rapport, la progression.

= Philos., chacune des propositions qui composent un syllogisme. V. MOT.

§ **TERME, LIMITE, BORNE**. *Terme* donne l'idée, d'un but à atteindre; c'est un point imaginativement tracé. *Limites* et *bornes* font concevoir une enceinte, avec cette différence que *limites* implique l'idée d'une ligne, tandis que *bornes* représente plutôt des objets qui, placés de distance en distance, forment comme une barrière.

TERMINAISON, s. f., manière dont une chose se termine : *— d'un procès, d'une maladie*. = Gram., lettres qui terminent un mot.

TERMINAL, E, adj.; bot., qui termine le sommet d'une plante.

TERMINER, v. a., servir de terme, au propre et au fig. = Mettre un terme, mener au terme : *il termine sa glorieuse carrière* (Volt.) *On eût dit qu'un heureux traité allait — toutes les guerres de l'Europe* (Fléch.) = Se —, v. pr., arriver au terme. = Avoir telle ou telle terminaison. V. ACHEVER.

TERMINOLOGIE, s. f., science, ensemble des mots techniques : *— botanique*. || Langue que se fait un auteur pour exprimer plus rigoureusement sa pensée : *la — de Kant*.

TERMITE, s. m.; hist. nat., insecte qui coupe le bois, les étoffes, etc.

TERNAIRE, adj.; arithm., qui est composé de trois unités. = Distribué trois par trois.

TERNE, adj., qui n'a pas l'éclat qu'il devrait avoir, qui n'a pas d'éclat : *sous notre ciel — et indécis* (Michelet). *Cet homme-là vivra dans les tavernes, tremblant et les yeux ternes* (A. de Musset). *Coloris, style —*.

TERNE, s. m., réunion de trois numéros dont la sortie simultanée est une chance heureuse à la loterie. = Au jeu de dés, sortie simultanée de deux trois.

TERNÉS. ÉES, adj. pl.; bot., qui est disposé par trois sur un pétiole commun.

TERNIR, v. a., rendre terme : *certain gaz ternissent l'argent*. || *L'hymen de Soliman ternit-il sa mémoire?* (Rac.) = Se —, v. pr., devenir terne : *son teint s'est terni au soleil*. || *Le faux honneur est sujet à se —* (Boiste).

TERNISSURE, s. f., action de ternir. = État de ce qui se ternit, de ce qui est terni.

TÉROULLE, s. f., terre légère et noirâtre qui indique le voisinage d'une mine de charbon.

TERPSICHOÏRE, muse de la danse.

TERRAGE, s. m., action de terrer.

TERRAILLE, s. f., sorte de poterie fine.

TERRAIN, s. m., espace de terre considéré par rapport à l'usage qu'on en peut faire ou à l'action qui s'y passe : *— à bâtir. Mauvais, bon —, terrain fertile ou improductif*. || *Aller sur le —, se battre en duel*. || *Gagner du —, avancer dans ses affaires ou dans ses amours*. || *Perdre du —, perdre l'avantage qu'on avait d'abord obtenu*. || *Connaître, reconnaître, sonder le —, savoir ou chercher à savoir le caractère, les intentions d'une personne*. || *Vous allez à la cour; c'est un — glissant* (de Vigny). = Géol., couche de terre, par rapport à son ancienneté ou à sa composition : *— plutonien, diluvien*.

TERRAQUÉ, E, adj., composé de terre et d'eau; n'est us. que dans cette expression : *le globe —*.

TERRASSE, s. f., élévation de terre, naturelle ou de main d'homme, qui facilite la vue : *longtemps et lentement au bord de la — il marcha* (A. de Musset). = Galerie découverte et faisant saillie en dehors d'une maison. = Toit en plate-forme. = Peint., devant d'un paysage. = Sculpt., le dessus de la plinthe.

TERRASSEMENT, s. m., action de transporter des terres pour en former un amas ; tout travail qui consiste à remuer des terres pour y établir des constructions, un chemin de fer, etc.

TERRASSER, v. a., faire un amas de terre ; retourner, transporter des terres. = Jeter quelqu'un et le maintenir à terre. || Abattre, acabler, consterner : *son audace a paru terrasser* (Rac.) || Mettre quelqu'un dans l'impossibilité de répondre à un raisonnement. = Se —, v. pr., se fortifier au moyen d'ouvrages en terre.

TERRAY (l'abbé), contrôleur général des finances sous Louis XV, de 1769 à 1774, se fit détester par des mesures tyranniques et spoliatrices.

TERRÉ, s. f., planète habitée par les hommes, et qui tourne autour du soleil : *la — n'est qu'un point dans la masse de l'univers* (Fén.) = Partie solide du globe terrestre sur laquelle on marche : *j'entends gronder la foudre et sens trembler la —* (Rac.) *Au printemps la — se pare de mille fleurs. Jeter quelqu'un par —. Ramasser les fruits tombés à —. || Battre son ennemi à —, quand il est déjà terrassé et hors d'état de se défendre. = Sol, carreau, parquet : jeter à — ou par —. || Laisser tomber une chose à —, n'y pas prendre garde. || Homme — à —, qui n'a aucune idée élevée. = Espace de terre, domaine, bien-fonds : *dans ce pays il y a beaucoup de terres cultivées. Posséder des terres. Placer sa fortune en terres.* = Couche de terre dont la composition est favorable à la production et au développement des végétaux : *dans ce jardin, il y a plus de sable que de —. = La terre considérée par rapport à la composition de ses éléments : — calcaire, — à potier. = Continent, par opposit. à la mer : côtoyer la —. Nous aperçûmes de loin la —* (Fén.) V. PRENDRE. = Contrée, région, pays : *la — de France. Je méditais ma fuite aux terres étrangères* (Rac.) = Terrain propre à l'inhumation : *porter en —. Il est en —. || Être enterré en — sainte, dans un lieu consacré, bénit. = Habitants de la terre : la moitié de la — à son sceptre est soumise* (Rac.) V. CIEL. = La vie terrestre par rapport à la vie éternelle : *que la — est petite à qui la voit des cieux!* (Del.)*

TERRÉAU, s. m., fumier pourri réduit en terre. = Terre végétale.

TERRÉ-NEUVE, grande île de l'Océan, où se fait la pêche la plus considérable de la morue. = S. m., chien d'une race issue de Terre-Neuve.

TERRÉ-NEUVIER, s. m., celui qui va pêcher la morue à Terre-Neuve. = Vaisseau qui sert à cette pêche. = Adj., bâtiment —.

TERRÉ-NOIX, s. f., plante de la famille des ombellifères. Au pl. des TERRÉ-NOIX.

TERRÉ-PLEIN, s. m.; fortif., surface plate et unie d'un amas de terre élevé. = Terrain soutenu par des murailles. Au pl. des TERRÉ-PLEINS.

TERRER, v. a., garnir de terre. || — une étoffe, l'emplir de terre à foulon. || — du sucre, le blanchir au moyen d'une terre grasse. = V. n., et se —, v. pr., se cacher sous terre : *le lièvre ne terre pas* (Ac.) = Milit., se mettre à couvert du feu de l'ennemi par des levées de terre.

TERRÉ SAINTE. V. JUDÉE.

TERRÉSTRÉ, adj., qui a rapport, qui appartient à la terre. || Au fig., s'oppose souvent à spirituel, éternel : *des liens terrestres*.

TERRÉUR, s. f., épouvante : *nos flottes portaient partout la victoire et la —* (Mass.) = Objet qui la

cause : *le Parthe, la — des Romains* (Rac.) = *La —*, abs. se dit d'une période très-courte de la Révolution française, pendant laquelle il y eut d'épouvantables massacres. V. PANIQUE.

TERRÉUX, **EUSE**, adj., qui a rapport à la terre, considérée dans les éléments qui la composent : *odeur terreuse. Goût —. Matière terreuse*, qui offre l'aspect de la terre. = Mêlé de terre : *sable —. = Sali par la terre : mains terreuses.* = Qui n'a pas de transparence, qui a la couleur foncée de la terre : *avoir le visage —.*

TERRIBLE, adj., qui cause, qui est propre à causer de la terreur : *Alexandre était — dans sa colère* (Mont.) = D'une extrême violence : *on s'étonne que ces constructions aient pu résister à ces terribles vents d'ouest* (Vitel). || Inquietant, embarrassant, très-grand ; fam. || *C'est un — homme, c'est un importun ; fam.*

TERRIBLEMENT, adv., d'une manière terrible. || Excessivement : *je l'ai grondé —* (Volt.) *Vous faites sonner — votre âge* (Mol.) ; fam.

TERRIEN, **NE**, adj., *grand —*, se disait d'un seigneur qui possédait beaucoup de terres.

TERRIER, s. m., trou que certains animaux font dans la terre pour s'y abriter. || *Il s'est retiré dans son —*, il vit dans une profonde retraite ; fam. = Adj., *chien —*, basset qui entre dans les terriers à la chasse des renards et des lapins.

TERRIFIER, v. a., causer de la terreur.

TERRINE, s. f., vase de terre en forme de cône tronqué. = Mets que l'on prépare et que l'on sert dans une terrine : — de foie gras.

TERRINÉE, s. f., contenu d'une terrine bien remplie ; fam.

TERRIR, v. n., venir pondre à terre, en parl. des tortues. = S'approcher de la terre, en parl. des poissons. = Arriver en vue de la terre, en parl. d'un navire : *nous terrirons à tel endroit* (Ac.)

TERRITOIRE, s. m., espace de terre soumis à un gouvernement, à une juridiction, etc. : *le — français, le — d'une commune.*

TERRITORIAL, **E**, adj., qui concerne le territoire : *impôt —. Productions territoriales.*

TERROIR, s. m., terrain considéré par rapport à l'agriculture : *il n'y a point de — si ingrat qui n'ait quelque propriété* (Fén.) || *Ce vin sent le —*, il a un goût qui tient à la qualité du terrain où il a été récolté. || *Cet homme sent le —*, a les défauts qu'on attribue aux gens de son pays.

TERRORISME, s. m., régime de la Terreur, pendant la Révolution française.

TERRORISTE, s. m., partisan du terrorisme.

TERSER. V. TERCER.

TERTIAIRE, adj., du troisième degré, de la troisième grandeur : *nombre —, degré —. || Période —*, troisième période géologique dans la formation du globe terrestre.

TERTIO (mot lat.), adv., troisième.

TERTRE, s. m., petite éminence de terre.

TERTULLIEN, célèbre docteur de l'Église catholique, qui vivait au commencement du III^e siècle de notre ère. Il a laissé de nombreux ouvrages de théologie, parmi lesquels on remarque l'*Apologétique*, un traité sur les spectacles, etc.

TES, adj. poss., pluriel de TON. V. TON.

TÉSIN ou **TESSIN**, riv. de Suisse et d'Italie. Elle prend sa source au mont Saint-Gothard et se jette dans le Pô. Elle a donné son nom à l'un des cantons de la Suisse.

TESSON, **TÊT**, s. m., débris d'un vase de terre, de faïence, de verre.

TEST, s. m., serment religieux, en Angleterre, aboli depuis 1828. V. TÊT.

TESTACÉ, E, adj.; hist. nat., couvert d'écaillés. = **TESTACÉS**, s. m. pl., classe d'animaux testacés; mollusques, coquillages.

TESTAMENT, s. m., acte de dernière volonté. = *L'Ancien* —, la Bible. *Le Nouveau* —, les évangiles et les épîtres.

TESTAMENTAIRE, adj., qui concerne un testament : *disposition* —, contenue dans un testament. = Désigné dans un testament : *héritier* —. V. EXÉCUTEUR.

TESTATEUR, **TRICE**, s., celui, celle qui a fait un testament.

TESTER, v. n., faire un testament.

TESTICULE, s. m., organe vasculaire où le sperme s'élabore.

TESTIF, s. m., poil de chameau.

TESTIMONIAL, E, adj., qui rend témoignage, qui concerne un témoin : *preuves* TESTIMONIALES.

TESTON, s. m., monnaie d'argent qui fut frappée sous Louis XII.

TESTONNER, v. a., peigner avec soin : *ces deux veuves l'allaient quelquefois TESTONNANT* (La F.); vieux.

TÊT ou **TEST**, s. m., autrefois crâne. = Partie de l'os frontal d'où part la tête du cerf. = Zool., enveloppe des testacés. = Hist. nat., pellicule qui enveloppe la surface extérieure de la graine. = Chim., vase où l'on fait l'opération de la coupelle.

TÉTANIQUE, adj., qui a rapport au tétanos : *convulsions* TÉTANQUES.

TÉTANOS, s. m.; méd., convulsion permanente d'un certain nombre de muscles.

TÉTARD, s. m., larve de la grenouille, qui a la forme d'un poisson à grosse tête.

TÊTE, s. f., partie supérieure du corps chez l'homme et chez les animaux : *le cou soutient la* — *et la réunit avec le corps* (Buff.) = Le crâne : *avoir la* — *fendue d'un coup de sabre*. || *Avoir la* — *féféc*, être léger, bizarre, extravagant. V. BONNET. *Aller* — *levée*, avec aplomb, avec la conscience de ne mériter aucun reproche. V. BAISSÉ. || *Faire* —, se retourner et se défendre contre ceux qui vous attaquent. || *Teur* —, ne pas céder. *Briser là* —, importuner, incommoder par le bruit. V. FENDRE. || *Se jeter à la* — *de quelqu'un*, lui faire des offres de service qu'il n'a pas demandées. || *Jeter quelque chose à la* — *de quelqu'un*, le lui reprocher. V. PORTER. *Se faire une* — *appropriée à son rôle*, en parl. d'un acteur qui dispose ses cheveux et son visage suivant le personnage qu'il représente. || *Jurer la* —, formule de jurement : *il vaudrait mieux que vous jurassiez la* —, *la mort et le sang* (Mol.) — *de bœuf*, ou abs. : *ah!* —, *ah! ventre* (Id.) || — *couronnée*, monarque. || Sens, jugement : *il a de la* —. *C'est un homme de* —. *C'est une forte* —, c'est un homme d'une grande capacité. V. CABOCHÉ. || Caractère : — *chaude*, caractère emporté. || Esprit, entendement : *examiner une affaire à* — *reposée*, quand l'esprit n'est pas fatigué. *Il n'a plus sa* —, *il a perdu la* —, il est fou. *Il n'en veut faire qu'à sa* —, il n'écoute que son caprice. = Personne, individu : *j'ignore le destin d'une* — *si chère* (Rac.) *Troupeau de cent* TÊTES. = Vie : *risquer sa* —. *Dévouer sa* — *aux fureurs civiles* (Boss.) = Chevelure : *prendre le plus grand soin de sa* —. = Partie antérieure, commencement : — *d'un cortège*, *d'un chapitre*. || *Marcher à la* — *de l'armée*, la commander. *Il se mit à la* — *de la conspiration* (Boss.), il la dirige. =

Sommet; extrémité arrondie : *celui de qui la* — *au ciel était voisine* (La F.) — *de pavots*, — *d'épingle*, *de clou*. = Dans les monnaies, les médailles, côté où est l'effigie. = Dess., représentation d'une tête humaine. = Archit., — *de nef*, partie antérieure de la nef. = Milit., — *de pont*, bout du pont situé du côté des ennemis. = — *à* —, loc. adv., seul à seul : *l'un près de l'autre assis*, — *à* — (C. Del.) = TÊTE-BLEU! exclamation de colère, de mécontentement.

TÊTE-À-TÊTE, s. m. inv., entretien particulier, situation de deux personnes qui causent ou se rencontrent simplement dans un lieu seule à seule : *j'évite le* — *avec cette comtesse ridicule* (Mol.)

TÊTE-DE-NÈGRE, adj., d'un brun tirant sur le noir. Au pl., *des étoffes* TÊTE-DE-NÈGRE.

TÊTER, v. a., sucer le lait de la mamelle. = V. n., *cet enfant* TÊTE *encore*.

TÊTIÈRE, s. f., petite coiffe de toile qu'on met aux enfants nouveau-nés. = Partie de la bride qu'on met autour de la tête d'un cheval.

TÉTIN, s. m., bout de la mamelle.

TÉTINE, s. f., pis de la vache ou de la truie considéré comme aliment. = Siphon renversé, évasé par un bout, pour tirer le lait des mamelles. = Enfoncement qu'un coup de fusil, de pistolet, fait sur une cuirasse.

TÊTOIR, s. m., anche ou cavité dans laquelle s'enchaînent les têtes d'épingles.

TÉTON, s. m., mamelle, principalement en parl. de la femme. || — *de Vénus*, variété de pêche.

TÉTACORDE, s. m., lyre à quatre cordes.

TÉTADACTYLE, adj.; hist. nat., qui a quatre doigts.

TÉTADRACHME, s. m., monnaie grecque qui valait quatre drachmes.

TÉTADYNAMIE, s. f.; bot., classe de plantes qui ont quatre grandes étamines et deux courtes.

TÉTRAÈDRE, s. m.; géom., solide formé de quatre triangles égaux et équilatéraux.

TÉTAGONE, adj.; géom., qui a quatre angles et quatre côtés.

TÉTLAGYNIE, s. f.; bot., classe de plantes qui ont quatre pistils.

TÉTALOGIE, s. f., ensemble de quatre pièces de théâtre que les poètes, chez les Grecs, présentaient au concours; les trois premières étaient des tragédies, et la quatrième un drame comique.

TÉTANDRIE, s. f.; bot., classe de plantes qui ont quatre étamines.

TÉTAPÉTALE, adj. f.; bot., qui a quatre pétales, en parl. des corolles.

TÉTAPHYLLE, adj.; bot., composé de quatre folioles.

TÉTAPTÈRE, adj.; hist. nat., qui a quatre ailes.

TÉTARCHAT, s. m., dignité du tétrarque. = Durée de ses fonctions.

TÉTARCHIE, s. f., l'une des parties d'un État divisé en quatre gouvernements. = État divisé en quatre gouvernements. = Gouvernement de quatre chefs qui se partagent l'autorité.

TÉTARQUE, s. m., chef d'une tétrarchie. = L'un de ceux dont le gouvernement simultané compose une tétrarchie.

TÉTRAS, s. m., oiseau du genre des gallinacés.

TÉTRASPERME, adj.; bot., qui porte quatre graines.

TÉTRASTYLE, adj.; archit., bâtiment soutenu par quatre colonnes de front.

TETTE, s. f., bout de la mamelle de la femelle des animaux.

TÊTU, E, adj., trop attaché à son sentiment : *L'âne est lent, indocile*, — (Buff.) *Le roi mon maître est — comme un mulet* (Volt.) = S., personne têtue.

§ **TÊTU**, ENTÊTÉ. On est têtû par nature, par caractère; on est entêtê par accident ou par prévention. L'entêtê revient quelquefois de son erreur; le têtû s'y complait.

TÊTU, s. m., gros marteau à large tête.

TEUTATÈS, dieu des Gaulois qui avait quelque analogie avec le Mercure des Latins.

TEUTONS, nom d'un peuple de la Germanie. = **TEUTOXIQUE**, adj., qui appartient aux Teutons. = *Ordre* —, ordre religieux et militaire fondé à l'époque des Croisades.

TEXAS, l'un des États de l'Amérique du Nord. Il est situé au N. du golfe du Mexique et à l'E. de la Louisiane.

TEXTE, s. m., les propres paroles d'un auteur : *citer le — même*. *Altérer le —*. = Passage de l'Écriture sainte qu'un prédicateur prend pour sujet de son sermon. = Sujet d'un discours, d'une conversation : *revenir à son —*, au sujet que l'on traite. = Morceaux extraits textuellement des auteurs, et dictés aux écoliers pour leur servir de leçons : *cahier de —*, destiné à recevoir la copie des dictées. || Caractère d'imprimerie : *gros, petit* —.

TEXTILE, adj., qui peut être tiré en fils propres à être tissés : *l'amiante est —*. = Qui a rapport aux matières textiles : *industrie* —.

TEXTUAIRE, s. m., livre où il n'y a que le texte d'un auteur, sans accompagnement de notes, de commentaires. = Adj., qui a rapport au texte.

TEXTUEL, LE, adj., qui est conforme au texte.

TEXTUELLEMENT, adv., d'une manière textuelle : *citer, reproduire* —.

TEXTURE, s. f., action de tisser; peu us. = État de ce qui est tissu. = Phys., disposition des parties constituantes d'un corps, particul. de la peau, qui forme comme un tissu. || Liaison des différentes parties d'un poème, d'un ouvrage d'imagination : *quel art prodigieux dans la — d'un poème!* (La H.)

THABOR, montagne de la Turquie d'Asie, célèbre par le miracle de la Transfiguration. Les Français y remportèrent une victoire sur les Turcs en 1799.

THALER, s. m., monnaie d'Allemagne, valant environ 3 francs.

THALÈS, un des sept sages de la Grèce. Il vivait vers le milieu du 11^e siècle de notre ère.

THALIE, muse de la Comédie; c'est aussi le nom de l'une des Grâces.

THALLIUM, s. m., nouveau métal, découvert en 1861.

THALWEG (mot allem.), s. m., ligne du plus fort courant d'un fleuve ou d'une rivière.

THAUMATURGE, s. m., faiseur de miracles; se dit aussi de ceux qui font de faux miracles; peu us. dans le dernier sens.

THÉ, s. m., arbrisseau de la Chine et du Japon. = Sa feuille séchée dont on fait une infusion. = Cette infusion elle-même : *ils se gorgeaient de — et de rhum pour tuer le temps* (G. Sand). = Collation du soir, dans laquelle on sert du thé : *offrir un —*.

THÉATIN, s. m., sorte de religieux.

THÉATRAL, E, adj., qui appartient au théâtre, qui concerne le théâtre : *action théâtrale* (Volt.) *Pose théâtrale*, affectée, qui ne convient qu'au théâtre. = Au pl. m., **THÉÂTRALS**.

THÉÂTRALEMENT, adv., d'une manière théâtrale.

THÉÂTRE, s. m., édifice consacré à la représen-

tation des ouvrages dramatiques : *les superbes théâtres de la Grèce*. *Paris compte plus de quinze théâtres*. = La partie élevée du théâtre où les acteurs donnent la représentation : *l'auteur a paru sur le —*.

V. COUP. = Acteurs qui viennent dans une maison pour y donner la comédie : *je viens de voir un — à la bas* (Mol.) = Profession du comédien : *se mettre au —*; *quitter le —*. = Art dramatique; ses productions : *le — espagnol*. *Le — a une grande vertu pour la correction* (Id.) *Jamais on ne s'était si fort declainé contre le —* (Id.) || *Le — du monde*. *Un roi de —*, sans autorité. = Recueil de tous les ouvrages dramatiques d'un auteur : *le — de Corneille, de Molière*. = Lieu où se passe un événement : *le — de la guerre, d'un crime*. || *L'histoire est le — où la politique et la morale sont mises en action* (Barth.) = Pile de bois dans les chantiers.

THÉBÂÏE (la), désert d'Égypte qui était peuplé d'anachorètes. || S. f., solitude profonde.

THÈBES, nom de deux villes célèbres dans l'antiquité; l'une, cap. de la Bœotie, produisit Épaminondas et Pélopidas; l'autre, en Égypte, avait cent portes.

THÉIÈRE, s. f., vase en porcelaine ou en métal où l'on fait infuser le thé.

THÉIFORME, adj., qui ressemble au thé. *Infusion* —, qui se prépare comme le thé.

THÉISME, s. m., croyance, opinion du théiste.

THÉISTE, s. m., celui qui reconnaît l'existence d'un Dieu. = Adj., un philosophe —.

THÈME, s. m., ce qu'on se propose de démontrer ou de traiter. = Texte français qu'on donne aux écoliers pour le traduire dans une autre langue. = Traduction de l'écolier : *il compose un — que je viens de lui dicter sur une épître de Cicéron* (Mol.) = Mus., air sur lequel on compose des variations.

THÉMIS, déesse de la Justice. || La Justice elle-même : *les ministres de —*, les juges; poët. = Astr., constellation de la Vierge.

THÉMISTOCLE, célèbre général d'Athènes. Il remporta, en l'an 480 av. J.-C., sur Xerxès, la victoire de Salamine. Banni par ses concitoyens, il se rendit en Asie Mineure, où il mourut, en 464 av. J.-C.

THÉNAR, s. m.; anat., muscle du pied et de la main qui sert à écarter le pouce de l'index.

THENARD (le baron), chimiste distingué, mort en 1857, fut l'élève et le successeur de Fourcroy, professa longtemps à l'école polytechnique et au Collège de France, et fit avec Gay-Lussac des découvertes importantes.

THÉOCRATIE, s. f., gouvernement où les chefs sont regardés comme les ministres de Dieu.

THÉOCRATIQUE, adj., qui concerne la théocratie : *gouvernement* —.

THÉOCRITE, poète grec; qui vivait au 11^e siècle avant notre ère. Il a laissé des idylles, qui sont regardés encore aujourd'hui comme le modèle du genre.

THÉODICÉE, s. f., justice de Dieu. = Partie de la philosophie qui s'occupe de la nature de Dieu : *cette philosophie a sa morale, sa —* (Cousin).

THÉODOLITE, s. m., instrument d'arpenteur qui sert à mesurer les distances et les hauteurs.

THÉODORIC, roi des Ostrogoths, s'empara de l'Italie, s'en fit proclamer roi en 493, et lui rendit une véritable prospérité. Il mourut en 526.

THÉODOSE 1^{er}, empereur romain, régna de l'an 379 à l'an 395. Il est le dernier empereur qui ait réuni sous sa domination tout l'empire. Il le partagea lui-même entre ses deux fils, Honorius et Arcadius. = **THÉODOSIEN**, NE, adj., qui appartient à Théodose. || *Code* —, promulgué par Théodose.

THÉOGONIE, s. f., génération des dieux; système religieux des païens. = Ouvrage sur cette matière : — *d'Homère*.

THÉOLOGAL, s. m., chanoine chargé d'enseigner la théologie. Au pl., **THÉOLOGAUX**.

THÉOLOGALE, s. f., charge de théologal.

THÉOLOGALE, adj. f., se dit des vertus qui ont plus spécialement Dieu pour objet : *les trois vertus THÉOLOGALES sont la Foi, l'Espérance et la Charité.*

THÉOLOGIE, s. f., science qui a pour objet les dogmes d'une religion ; s'applique spécialement à la religion catholique : *la faculté de —*, où l'on enseigne les principes et les dogmes de la religion catholique. — *naturelle*, ce que la raison nous enseigne de l'existence et des attributs de Dieu. = Opinion particulière d'un théologien. = Recueil des ouvrages de théologie d'un auteur.

THÉOLOGIEN, s. m., celui qui sait, qui enseigne la théologie ou qui écrit sur la théologie. = Etudiant en théologie.

THÉOLOGIQUE, adj., qui concerné la théologie : *études THÉOLOGIQUES.*

THÉOLOGIQUEMENT, adv., selon la théologie.

THÉOLOGUE, s. m., théologien ; se dit surtout en parl. de l'antiquité.

THÉOPHILANTHROPE, s. m., sectateur de la théophilanthropie.

THÉOPHILANTHROPIE, s. f., système religieux, purement moral, qu'on voulait établir en France en 1796.

THÉOPHILANTHROPIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la théophilanthropie.

THÉOPHILE DE VIAU, poète français, né en 1500, mort en 1626.

THÉOPHRASTE, philosophe grec, remplaça Aristote, lorsque celui-ci cessa d'enseigner au Lycée. Son principal ouvrage a servi de modèle aux *Caractères* de La Bruyère et porte le même titre.

THÉORBE, V. **TEORBE**.

THÉORÈME, s. m. ; math., proposition d'une vérité spéculative qui peut se démontrer.

THÉORICHIEN, s. m., celui qui connaît la théorie d'un art, d'une science, etc.

THÉORIE, s. f., connaissance des principes, par opposit. à pratique : *les lois, qui sont en — le type de la clarté, ne deviennent que trop souvent un chaos dans l'application* (Napol.) = Milit., principes de la tactique, des manœuvres. = Enseignement de ces principes : *il y a — ce soir.* = Députation solennelle que chaque ville de Grèce envoyait à Delphes ou à Délos pour y offrir des sacrifices aux divinités : *regardez sur les mers cette poupe fleurie ; c'est le vaisseau sacré, l'heureuse —* (Lamart.)

THÉORIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la théorie : *cours — et pratique.*

THÉORIQUEMENT, adv., d'une manière théorique : *démontrer —.*

THÉOSOPHE, s. m., celui qui enseigne ou pratique la théosophie. = Sorte d'illuminé.

THÉOSOPHIE, s. f., science qui enseigne la divination et les moyens de communiquer avec la puissance céleste. = Secte de philosophes illuminés qui regardaient en pitié la raison humaine et se croyaient, à certains intervalles, inspirés de Dieu.

THÉOSOPHIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la théosophie.

THÉOSOPHISME, s. m., nom donné par Kant au système des philosophes qui, comme Malebranche, croient voir tout en Dieu.

THÉRAPEUTES, s. m. pl., religieux juifs qui menaient une vie contemplative et mortifiée, analogue à celle des Esséniens. = **THÉRAPEUTIQUE**, adj., qui a rapport aux Thérapeutes.

THÉRAPEUTIQUE, s. f., partie de la médecine qui a rapport au traitement des maladies.

THÉRIACAL, E, adj., qui a la vertu de la thériaque, en contient. Au pl. m. **THÉRIACAUX**.

THÉRIAQUE, s. f., électuaire très-composé, ainsi appelé, parce qu'on le regardait comme un spécifique contre la morsure des bêtes féroces.

THÉRIÉOTOMIE, s. f., anatomie des animaux.

THERMAL, E, adj., se dit des eaux minérales chaudes : *eaux THERMALES. Établissement —.*

THERMES, s. m. pl., bains publics des anciens.

THERMIDOR, s. m., onzième mois de l'année républicaine en France. du 20 juillet au 18 août.

THERMIDORIEN, NE, adj. et s., se dit du parti qui, le 9 thermidor de l'an 11 de la république, renversa la tyrannie de Robespierre.

THERMOMÈTRE, s. m., instrument qui sert à mesurer le degré d'intensité du chaud et du froid.

THERMOMÉTRIQUE, adj., qui a rapport au thermomètre. = Qui se fait ou se constate à l'aide du thermomètre : *expérience —.*

THERMOPYLES, s. m. pl., défilé de la Grèce ancienne, situé entre la Thessalie et la Locride, célèbre par le combat que Léonidas, avec 300 Spartiates, y soutint contre toute l'armée de Xerxès en 480 av. J.-C.

THERMOSCOPE, s. m., instrument destiné à marquer les variations de température sans en mesurer l'intensité, comme fait le thermomètre.

THERSITE, Grec qu'Homère représente comme un lâche et un insulter. || S. m., homme lâche et envieux.

THÉSAURISER, v. n., amasser des trésors et les conserver improductifs : *j'aime à faire circuler les espèces, je ne THÉSAURISE point* (Les.) **THÉSAURISANT pour les voleurs** (La F.)

THÉSAURISEUR, EUSE, adj., qui thésaurise. = S., celui, celle qui thésaurise.

THÈSE, s. f., question qu'on se propose de traiter soit dans la conversation, soit en public. || *Cela change la —* ; fam., cela me fait changer d'opinion, d'intention à l'égard de telle personne ou de telle chose. = Proposition de théologie, de droit, etc., qu'on soutient publiquement dans les écoles pour obtenir le grade de licencié, de docteur, etc. : *j'ai soutenu une — que j'ose présenter à mademoiselle* (Mol.) = Dispute d'une thèse : *présider à une —.* = Brochure imprimée qui contient la thèse qu'on a publiquement soutenue.

THÉSÉE, héros grec auquel la Fable attribue divers exploits, la destruction du Minotaure, une descente aux Enfers, etc. Se croyant trahi par son fils Hippolyte, il le voua à la vengeance de Neptune, qui le fit périr. || **Astr.**, nom de la constellation d'Hercule, ou, selon d'autres, de l'un des Gémeaux.

THESMOTHÈTE, s. m., nom des six derniers archontes d'Athènes, chargés de la promulgation et de l'exécution des lois.

THESPIAS, Athénien, créateur de la tragédie, vivait en 540 av. J.-C.

THESSALIE, contrée de la Grèce, au S. de la Macédoine.

THÉTIS, déesse de la mer.

THÉURGIE, s. f., sorte de magie, évocation des divinités bienfaisantes.

THÉURGIQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la théurgie.

THÉURGISTE, s. m., qui s'occupe de théurgie : *un savant, un grand —* (Volt.)

THIBAUDE, s. f., tissu grossier de poil de vache dont on se sert pour doubler les tapis de pied.

THIBET, p. de l'empire chinois ; c'est la région la plus élevée du globe. Elle renferme le point culminant de l'Himalaya, qui mesure en cet endroit 8,840 mètres.

THIE, s. f., petit étui de fer dans lequel les fileuses mettent le bout de leur fuseau.

THIERRY (Augustin), célèbre historien français, né en 1795, mort en 1856. Il a laissé, entre autres ouvrages, *l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands et les Récits des temps mérovingiens*.

THIERS, s.-préf. du départ. du Puy-de-Dôme.

THLASPI, s. m.; bot., plante de la famille des crucifères.

THOMAS D'AQUIN (saint), célèbre théologien, né en 1227 à Aquino, en Italie, mort en 1274. Il a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels on distingue la *Somme*.

THOMAS (Léonard), littérateur et critique, né en 1732, mort en 1785. Il est surtout célèbre par ses éloges.

THOMISME, s. m., doctrine de saint Thomas, particul. sur la prédestination et la grâce.

THOMISTE, s. m., partisan du thomisme.

THOMPSON, poète écossais, né en 1700, mort en 1748, a laissé de nombreuses poésies, parmi lesquelles on distingue son poème des *Saisons*.

THON, s. m.; hist. nat., gros poisson de mer du genre des scombres.

THONAIRE, s. m., filet pour prendre les thons.

THONINE, s. f., chair de thon coupée et salée.

THORA, s. f.; bot., nom vulg. d'un aconit et d'une renonculacée.

THORACIEN, **NE**, **THORACHIQUE** ou **THORACHIQUE**, adj.; anat., qui appartient ou qui a rapport à la poitrine. = Pectoral, bon pour la poitrine. = S. m., remède thoracique.

THORACIQUES, s. m. pl.; hist. nat., ordre de poissons dont les nageoires ventrales sont placées un peu en arrière des pectorales.

THORAX, s. m.; anat., chez l'homme, capacité de la poitrine renfermant les organes essentiels à la vie, poumons et cœur. = Hist. nat., chez les animaux vertébrés, poitrine. = Chez les animaux articulés, anneaux entre la tête et l'abdomen.

THORIUM, s. m., métal nouveau et peu connu, d'un aspect noirâtre, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides.

THORWALDSEN, célèbre sculpteur danois, mort en 1844.

THOTH ou **THOT**, dieu des Égyptiens, qui présidait à la parole, à l'écriture, aux sciences. = S. m., nom du premier mois de l'année solaire, chez les Égyptiens.

THOU (de), historien français, né en 1553, mort en 1617, est connu par une histoire de son temps en 138 livres, écrite en latin. = Son fils aîné, impliqué dans la conspiration de Cinq-Mars, périt sur l'échafaud en 1642.

THRACE, nom d'une contrée au N.-E. de la Macédoine et du peuple qui l'habitait.

THRINODIE, s. f., chant funèbre en usage aux funérailles chez les anciens.

THRIDACE, s. f.; pharm., suc de laitue.

THUCYDIDE, historien grec du 5^e siècle av. J.-C., a laissé une admirable *Histoire de la guerre du Péloponèse*.

THUIA ou **THUYA**, s. m.; bot., arbre vert, de la famille des conifères.

THURGOVIE, l'un des cantons suisses, au S. du grand-duché de Bade, cap. Frauenfeld.

THURIFÉRAIRE, s. m., celui qui porte l'encensoir dans les cérémonies religieuses. || Flatteur, louangeur; néol.

THYM, s. m.; bot., plante vivace, très-aromatique.

THYMÉ, **E**, adj.; bot., qui ressemble au thym. = **THYMÉES**, s. f. pl., section de la famille des labiées, qui a pour type le genre thym.

THYMIQUE, adj., qui appartient ou qui a rapport au thymus.

THYMUS, s. m.; anat., corps glanduleux situé dans la partie supérieure de la poitrine.

THYRSE, s. m., javelot environné de pampre et de lierre dont s'armaient les bacchantes. = Bot., grappe de fleurs en forme de pyramide, comme celles du lilas, du marronnier, etc.

THYRSIFÈRE, **THYRSIFLORE**, **THYRSIGÈKE** ou **THYRSOÏDE**, adj.; bot., dont les fleurs sont en thyrses.

TIARE, s. f., ornement de tête qui était un insigne de pouvoir chez les Mèdes et les Perses: *je ceignis la — et marchai son égal* (Rac.) = Triple couronne que porte le pape dans les cérémonies. || *Porter la —*, être pape. || Dignité papale: *il soutient l'honneur de la —* (Boss.)

TIBÈRE, deuxième empereur romain, successeur d'Auguste (14-37 ap. J.-C.) Il est célèbre par sa cruauté.

TIBÉRJADE (lac de), dans la Galilée. C'est sur ses bords que Jésus-Christ passa presque tout le temps de sa prédication. Il y avait, sur la côte orientale de ce lac, une ville de même nom.

TIBIA, s. m.; anat., os long et triangulaire placé en dedans du péroné, à la partie interne et antérieure de la jambe.

TIBIAL, **E**, adj.; anat., qui appartient, qui a rapport au tibia: *plumes tibiales*, qui garnissent la jambe de l'oiseau.

TIBRE, fl. d'Italie qui prend sa source en Toscane et se jette dans la mer Tyrrhénienne, au-dessous de Rome.

TIBULLE, poète latin, vivait au premier siècle av. J.-C. Nous avons de lui quatre livres d'*Élégies* remarquables par la grâce et le naturel.

TIC, s. m., mouvement convulsif d'un membre, d'une partie du visage; se dit aussi des animaux. || *Habitude invétérée; manie.*

TIC-TAC, s. m. inv., onomatopée qui représente le bruit que fait un balancier, un moulin, etc.

TIÈDE, adj., qui est entre le froid et le chaud; se dit surtout des liquides et de la température de l'atmosphère. || Qui manque de zèle, d'ardeur: *les âmes les plus TIÈDES à secourir le prochain* (Fléch.) *Dieu rejette les TIÈDES, mais le monde doit les souffrir* (St-Evr.) = Adv., *boire —*.

TIÈDEMENT, adv., avec tièdeur, surtout au fig.

TIÈDEUR, s. f., qualité de ce qui est tiède. || Manque de zèle, d'ardeur: *une tâche — s'empara des courages* (Boil.)

TIÈDIR, v. n., devenir tiède.

TIEN, **NE**, adj. poss., il est relatif à la 2^e pers. du sing.: *ces biens-là peuvent devenir TIENS. Oui, tendre et généreux amant, ta Julie sera toujours TIENS* (J.-J.) = *Le —*, la —, pro. poss., *j'ai mon épée, prends la —*. = **TIEN**, s. m., le bien qui l'appartient: *le — et le mien*. || *Tu fais des TIENNES*; fam., des extravagances, des sottises. = Au pl., les **TIENS**, tes proches, ceux qui t'appartiennent en quelque façon.

TIENS, s. m., ce qu'on possède actuellement: *un — vaut mieux que deux, tu l'auras* (La F.) = —! —! interj. fam. qui marque l'étonnement, l'ironie, ou qui sert à apostropher une personne qu'on maltraite. C'est le ton dont on prononce le mot qui lui donne un sens ou l'autre.

TIERCE, s. f.; mus., intervalle composé de deux sons de la gamme, entre lesquels il n'y en a qu'un dans l'ordre naturel. = Mathém., 60^e partie d'une seconde. = T. de jeu de piquet, série de trois cartes de la même couleur se suivant immédiatement. = Escr., position du poignet en dedans, au-dessus du bras de l'adversaire, dont l'épée est laissée à droite :

allons, touchez-moi l'épée de — (Mol.) = Seconde des heures canoniales. = Religieuse qui, dans une communauté, accompagne celle qui est appelée au parler.

TIERCELET, s. m.; hist. nat., nom donné au mâle des oiseaux de proie.

TIERCERMENT, s. m., augmentation du tiers du prix d'une chose après l'adjudication.

TIERCER, v. n., hausser d'un tiers le prix d'une chose. = A la paume, servir de tiers. = V. a., donner un troisième labour, une troisième façon.

TIERCERON, s. m.; archit., arc qui naît des angles dans les voûtes gothiques.

TIERCIÈRE, s. f., filet à manches et à mailles étroites et carrées.

TIERCINE, s. f., tuile fendue en longueur.

TIERÇON, s. m., caisse de sapin dans laquelle on expédie le savon. = Sorte de tonneau.

TIERS, **ERCE**, adj., troisième : *un — arbitre, une tierce personne*. = Vener., — *an.* troisième année. = S. m., sanglier qui est dans sa troisième année : *c'est un — an.* = Méd., *fièvre tierce*, dont les accès reviennent tous les trois jours.

TIERS, s. m., la troisième partie. = Une troisième personne. = Dr., *les —*, ceux qui n'ont pas été parties dans un acte. || — *consolidé*, capital des rentes sur l'État, réduit d'un tiers sous le Directoire.

TIERS ÉTAT, s. m., nom donné en France et en Suède à la classe bourgeoise, par opposit. à la noblesse et au clergé : *le — n'est rien; que veut-il être? quelque chose; que devrait-il être? tout* (Sieyès).

TIERS-POINT, s. m.; archit., point de section qui est au sommet d'un angle équilatéral. || Courbure des voûtes gothiques qui sont composées de deux arcs de cercle. = Lime triangulaire servant à affûter les scies.

TIERS-PORTEUR, s. m.; dr., celui des endosseurs d'un effet de commerce qui l'a entre les mains à l'échéance.

TIERS-POTEAU, s. m., pièce de bois de sciage dont on se sert dans la construction des cloisons légères; au pl., des **TIERS-POTEAUX**.

TIFLIS, vil. forte de la Russie d'Asie, anc. cap. de la Géorgie.

TIGE, s. f., partie du végétal qui s'élève hors de terre et pousse des branches. = L'arbrisseau, la plante elle-même. = Général., branche principale, lignée, extraction : *d'une — coupable il craint un rejeton* (Rac.) = Archit., fût d'une colonne. = Mécan., arbre d'une roue, d'un pignon, lorsqu'il est mince. = Partie supérieure de la botte. = Partie droite et allongée d'un clou. = Partie d'un guéridon qui va du pied à la tablette.

TIGETTE, s. f.; archit., espèce de tige ornée de feuilles, d'où sortent les volutes, dans le chapiteau corinthien.

TIGNASSE ou **TEIGNASSE**, s. f., mauvaise perruque. = Chevelure abondante et en désordre; pop.

TIGRE, fl. de la Turquie d'Asie; il prend naissance en Arménie, se divise en deux branches qui se rejoignent au-dessous de Diarbekir; il se joint ensuite à l'Euphrate.

TIGRE, **ESSE**, s., bête féroce de l'Asie méridionale et de l'Afrique : *l'espèce du — a toujours été plus rare que celle du lion* (Buff.) || *Jaloux comme un —*, jusqu'à la férocité. || *Personne cruelle, impitoyable* : — *altéré de sang qui me défends les larmes* (Corn.) || S'est dit autrefois dans le sens de *groom*. = — *puce* ou *abs.* —, insecte qui ronge les arbres fruitiers. = Adj., dont le poil ressemble à celui du tigre : *chat —*.

TIGRÉ, **E**, adj., moucheté comme la peau du tigre.

TIGRINE, s. f., étoffe souple mélangée de soie et de cachemire.

TILBURY (mot. angl.), s. m., petit cabriolet léger, découvert, à deux places et à deux roues.

TILLIACÉ, **E**, adj., qui ressemble au tilleul. = **TILLIACÉES**, s. f. pl., famille des plantes dont le tilleul est le type.

TILLAC, s. m.; mar., pont d'un vaisseau.

TILLE, s. f., peau mince qui est entre l'écorce et le bois du tilleul, et dont on fait des cordes. = Écorce du chanvre, appelée aussi **TEILLE**. = Instrument qui sert de hache et de marteau. = Sorte de terre propre à faire des creusets. = Mar., portion de tillac formant une sorte de cabane sur un bâtiment non ponté.

TILLER ou **TEILLER**, v. a., détacher avec la main les filaments du chanvre.

TILLETTE, s. f., ardoise d'échantillon.

TILLEUL, s. m.; bot., type d'un genre de plantes dicotylédones et polypétales. = Sa fleur. = Infusion de fleurs de tilleul.

TILLOTE, s. f., petit bateau très-léger, pointu à ses extrémités, dont on se sert pour pêcher dans les lieux où il y a peu d'eau. = Instrument destiné à briser le chanvre.

TILSIT, vil. des États prussiens, sur le Niémen et la Tilsa, célèbre par le traité que la France y conclut, le 7 juillet 1807, avec la Russie et la Prusse.

TIMBALE, s. f., tambour à l'usage de la cavalerie. = Gobelet de métal. = Au pl., instrument de musique composé de deux bassins semi-sphériques en cuivre, recouverts d'une peau fortement tendue sur laquelle on frappe avec des baguettes. = Raquettes couvertes en peau pour jouer au volant.

TIMBALIER, s. m., celui qui joue des timbales.

TIMBRE, s. m., sorte de petite cloche formée d'une calotte en métal sur laquelle vient frapper un marteau mobile. = Son du timbre. || Par ext., qualité du son de la voix, d'un instrument de musique, etc. = — *d'un tambour*, corde à boyau qui sert à tendre plus ou moins la peau pour en augmenter ou en diminuer le son. || Fam., le cerveau : *il a si bien veillé, et si bien fait, qu'on dit que son — est broillé* (Rac.) = Marque imprimée que le gouvernement appose, moyennant un droit, sur tous les actes judiciaires. = Le droit lui-même. = Bureau où l'on débite le papier timbré, où on le timbre. = Marque particulière imprimée par la poste, par une maison de commerce, etc. : *lettre qui porte le — de la poste*. *Papier qui a le — de telle maison*. = Instrument dont on se sert pour appliquer ce timbre.

TIMBRÉ, **E**, adj., écervelé, maniaque, à moitié fou; fam.

TIMBRE-POSTE, s. m., cachet que l'on colle sur les lettres pour les affranchir.

TIMBRER, v. a., apposer un timbre. = — *une pièce*, mentionner en tête la nature de cette pièce, sa date, son contenu sommaire.

TIMBREUR, s. m., celui qui timbre.

TIMIDE, adj., qui manque de hardiesse, d'assurance, qui se trouble facilement : *Pamour même est —* (Del.) *Nous devenons lâches, TIMIDES et rampants dès qu'il ne s'agit plus que de la vérité* (Mass.) = Craintif, peureux : *le mouton est encore plus — que la brebis* (Buff.) = Qui annonce, qui marque la timidité : *regard —* (Rac.) || *Écrivain —*, qui manque d'énergie. = S. : *les TIMIDES et les incertains for-*

meront toujours la majorité du monde (Ségur).

TIMIDEMENT, adv., d'une manière timide.

TIMIDITÉ, s. f., qualité de ce qui est timide : *saint Louis était toujours à ses sujets la — que la pauvreté donne par elle-même* (Fléch.) — *d'esprit. La — de vos conseils l'a perdu.*

§ **TIMIDITÉ**, **EMBARRAS** expriment tous deux un défaut d'assurance. La *timidité* peut n'être qu'intérieure, tandis que l'*embarras* se manifeste toujours extérieurement. On pourrait dire l'*embarras* de la *timidité*, comme on dit l'*embarras* de la honte.

TIMON, s. m., pièce d'un chariot, d'une voiture, aux deux côtés de laquelle on attelle les chevaux. = Pièce de bois, barre qui sert à manœuvrer le gouvernail. || — *de l'État* (Rac.), direction des affaires publiques.

TIMONIER, s. m., matelot qui gouverne le timon. = Cheval qu'on met au timon.

TIMORÉ, E, adj., pénétré de la crainte d'offenser Dieu : *conscience* — (Boss.) = Qui pousse trop loin le scrupule : *homme, esprit* —.

TIN, s. m.; mar., pièce de bois qui soutient la quille d'un vaisseau sur le chantier. = Pièce de bois qui soutient les tonneaux dans une cave. = Particule inséparable; n'est us. que dans *laurier-tin*, viorne.

TINCTORIAL, E, adj., propre à la teinture.

TINE, s. f., sorte de tonneau qui sert à transporter de l'eau. = Vase en bois destiné à conserver le lait, le beurre, l'eau-de-vie.

TINET, s. m., levier dont on se sert pour lever et porter les tines. = Machines dont on se sert dans les boucheries pour suspendre par les jambes de derrière un bœuf ou tout autre animal écorché.

TINETTE, s. f., petite tine. = Tonneau pour transporter les vidanges des fosses d'aisances.

TINTAMARRE, s. m., bruit éclatant accompagné de tumulte : *il y a trop de — là dedans, de brouillamini* (Mol.) *Quel — font ces enfants!* fam.

TINTEMENT, s. m., action de tinter une cloche. = Bruit de la cloche qu'on tinte. = Prolongement du bruit, bourdonnement sourd de la cloche après qu'on a fini de la tinter. = — *d'oreille*, sensation pareille à celle que cause le tintement, quoique aucun bruit ne soit en réalité produit.

TINTENAGUE, s. m. V. **TOUTENAGUE**.

TINTER, v. a., faire sonner lentement une cloche, en sorte que le battant rie la touche que d'un côté. = V. n., même sens : *on tinte à la cathédrale*. = Sonner lentement, en parl. de la cloche : *la cloche de la prière tintait pour la dernière fois* (Millev.) || Prov. : *les oreilles ont dû vous —*, on a beaucoup parlé de vous en votre absence.

TINTER, v. a., appuyer sur des tins.

TINTORET (Jacopo Robusti, dit le), célèbre peintre italien, né à Venise en 1512, mort en 1594.

TINTOUIN, s. m., bourdonnement, bruit dans les oreilles. || Inquiétude, tracis que donne une affaire : *de tintouins mon esprit est rongé* (La F.) *Donner du — à quelqu'un* (Ac.); fam.

TIPPO-SAEB, dernier sultan de Mysore, né en 1749, mort en 1799, célèbre par sa haine contre les Anglais.

TIPULE, s. f.; hist. nat., petit insecte diptère, qui se montre dans les jardins en automne.

TIQUE, s. f.; hist. nat., insecte du genre aptère, qui s'attache au corps des animaux et suce leur sang.

TIQUER, v. n., avoir un tic, ne se dit que des chevaux.

TIQUETÉ, E, adj., tacheté.

TIQUEUR, **EUSE**, adj., se dit d'un cheval, d'une jument qui tique.

TIR, s. m., action, art de tirer une arme à feu dans une direction déterminée : — *à la cible*. || Se dit aussi en parl. de l'arbalète. = Ligne suivant laquelle s'effectue le tir : *la justesse du —*. = Lieu où l'on s'exerce à tirer : — *au pistolet. Aller au —*.

TIRADE, s. f., morceau d'une certaine étendue, en prose ou en vers. = En mauv. part, lieux communs développés longuement et avec emphase : *telles étaient les tirades réjouissantes dont le Biscaïen me régalaït de temps en temps* (Les.) || *Une — d'injures*. || *Tout d'une —*, sans interruption; fam.

TIRAGE, s. m., action de tirer. = Imprim., action d'imprimer les feuilles. — *de la soie*, action de la faire passer du cocon sur le dévidoir. — *des métaux*, action de les faire passer dans une filière. = Action de tirer au sort des numéros pour une loterie ou pour la conscription. = Espace laissé au bord des rivières pour former le chemin de halage.

TIRAILLEMENT, s. m., action de tirailler. = Effet de cette action. = Sensation pénible d'une partie du corps où les nerfs, les muscles semblent éprouver un tiraillage : — *d'estomac*. || Fam., se dit de l'absence de concert, des contestations qui surviennent dans une affaire : *ces embarras de fortune et ces tirailllements d'existences dont je connaissais trop les symptômes dans ma propre famille pour ne pas les discerner chez les autres* (Lamart.)

TIRAILLER, v. a., tirer à plusieurs reprises et en sens divers. || Multiplier les instances auprès de quelqu'un. || Importuner, harceler : *les affaires me tiraillent de tous côtés* (Volt.); fam. = V. n., tirer des armes à feu souvent et sans atteindre le but. = Milit., commencer l'attaque par un feu irrégulier et abandonné à la volonté des individus.

TIRAILLERIE, s. f., action de tirailler, de tirer souvent sans atteindre le but.

TIRAILLEUR, s. m., celui qui tiraillie, qui tire mal et souvent. = Soldat détaché en avant de l'armée pour tirailler.

TIRANT, s. m., cordon pour ouvrir ou fermer une bourse. = Morceau de cuir auquel s'attache la boucle ou les cordons du soulier. = Sorte d'anse, mise de chaque côté de la tige de la botte, sur laquelle on tire pour se chausser. = Se dit de certains nerfs jaunâtres qui se trouvent dans la viande de boucherie. = Pièce de bois qui sert à maintenir l'écartement de deux murs, d'une voûte, d'un comble, etc. || — *d'eau*, quantité d'eau que tire un navire.

TIRASSE, s. f., filet propre à prendre les perdris ou les caïlles.

TIRASSER, v. n., chasser à la tirasse.

TIRE, s. f., usité dans cette locution : *tout d'une —*, sans discontinuer; fam. et peu us.

TIRÉ, E, adj., amaigri, fatigué : *avoir les traits tirés*. || *Être — à quatre épingles*, paré avec recherche, avec le plus grand soin.

TIRÉ, s. m., se dit de la chasse au fusil.

TIRE-BALLE, s. m., instrument pour tirer la balle hors du canon d'un fusil. = Chir., instrument pour retirer une balle d'une plaie.

TIRE-BONDE, s. m., outil pour tirer la bonde d'un tonneau.

TIRE-BOTTES, s. m., instrument qui sert à ôter les bottes, quand on se déchausse.

TIRE-BOUCHON, s. m., sorte de vis en métal qu'on introduit dans le bouchon pour déboucher une bouteille. = Spirale formée par les cheveux dans un certain genre de coiffure.

TIRE-BOURRE, s. m., instrument propre à tirer

la bourre engagée dans le canon d'une arme à feu.

TIRE-BOUTON, s. m., crochet qui sert à boutonner.

TIRE-BRAISE, s. m., outil à crochet qui sert à tirer la braise hors du four.

TIRE-CLOU, s. m., outil de couvreur, pour arracher les clous.

TIRE-D'AILE, s. m. inv., battement d'aile redoublé d'un oiseau qui vole rapidement. = *A* —, aussi vite que possible : *le corbeau part à* — (La F.) || *La calomnie vole à* — *jusqu'aux ministres* (Volt.)

TIRE-DENT, s. m., pince plate pour rechanger les dents d'un peigne.

TIRE-FIENTE, s. m. inv., fourche à fumier.

TIRE-FOND, s. m. inv.; chir., instrument qui sert à extraire un corps étranger engagé dans la chair. = Anneau de fer qui sert aux tonneliers pour placer la dernière douve d'un tonneau. = Anneau qu'on fixe au plafond pour y suspendre un lustre, etc.

TIRE-LAINE, s. m. inv., outil de fondeur pour tirer la laine des moules. || *Voleur de manteaux.*

TIRE-LARIGOT (À), V. LARIGOT.

TIRE-LIGNE, s. m., instrument pour tracer des lignes. || Fam., architecte sans invention.

TIRELIRE, s. f., petit vase en terre ou en métal dans lequel on met de l'argent par une ouverture assez large pour en permettre l'introduction, et trop étroite pour que les pièces de monnaie puissent en sortir sans qu'on casse ou qu'on démonte le vase.

TIRE-MOELLE, s. m., petit instrument pour tirer la moelle d'un os. = Au pl., des **TIRE-MOELLE**.

TIRE-PIED, s. m., grande lanière de cuir qui sert aux cordonniers pour maintenir les souliers sur leur genou. Au pl. des *tire-pieds*.

TIRE-PUS, s. m., petite seringue dont on se sert pour tirer le pus épanché dans une cavité.

TIRER, v. a., amener à soi ou après soi : — *quelqu'un par le bras.* — *la charrie.* **TIREZ cette porte** (Mol.) V. CHEVAL. = Faire sortir quelqu'un d'un lieu, mettre quelque chose hors d'un meuble, etc. : — *un homme de prison.* — *du vin d'un tonneau, de l'eau d'un puits, de l'argent d'un coffre fort.* — *L'épée hors du fourreau.* — *une épine du pied.* **TIREZ-vous une goutte de sang** (Michelet). = *du sang, saigner.* || *Cela TIRAIT les larmes des yeux.* *Dieu a TIRÉ du néant toutes les créatures* (Mass.) || *Il fut TIRÉ de son attention par un bruit qu'il entendit à ses côtés.* — *quelqu'un de son sommeil, de sa rêverie.* || — *des sons d'un instrument, lui faire rendre des sons.* V. LANGUE. — *L'épée contre sa patrie, la combattre.* V. CHEVEU, DIABLE, ÉPINE et VER. = Obtenir avec difficulté, arracher quelque chose à quelqu'un : *je veux — cet argent de votre père* (Mol.) || *me tire cinq cents écus contre toute sorte de droit* (Id.) || — *vengeance de quelqu'un, s'en venger.* = Extraire : — *le suc des herbes.* = Délivrer, dégager : *ne saurais-tu trouver quelque moyen de me — de peine?* (Id.) *Eh! mon ami, tire-moi du danger, tu feras après ta harangue* (La F.) = Puiser à une source, emprunter à : *mots TIRÉS du latin.* *Les Français TIRENT leur origine d'une nation barbare* (Volt.) *C'est de là qu'il a TIRÉ son nom* (Buff.) || Retirer, recueillir : — *avantage de quelque chose.* — *un gros bénéfice d'une opération.* *Nécessité TIRE parti de tout* (Gresset). || — *vanité de quelque chose, s'en prévaloir.* = Conclure, déduire : — *telle ou telle conclusion des paroles qu'on a entendues.* V. CONSÉQUENCE. = Prendre au hasard parmi plusieurs objets cachés pour en amener

un à la vue : — *un mauvais numéro, amener,* lors du tirage au sort, un numéro qui vous force à servir dans l'armée. || — *quelque chose au sort.* — *une loterie, faire fixer quelque chose, les chances des joueurs, par le sort.* — *les rois, prendre au hasard une part d'un gâteau qui contient une fève, pour savoir à qui le sort l'attribuera, et par conséquent qui sera roi de la fève.* V. CARTE. = Étendre, allonger : — *une corde.* V. RIDEAU et VOILE. — *le cordon,* en parl. du portier, ouvrir la porte. = Décharger une arme à feu : — *le canon.* = Décharger une arme à feu sur le gibier : — *un lapin, une perdrix.* = Lancer des armes de trait : — *une flèche.* = Manier l'arme blanche : *la science de — les armes est la plus belle de toutes les sciences* (Mol.) = Tracer : — *une ligne.* || — *quelqu'un, faire son portrait.* — *l'horoscope, la bonne aventure, prédire la destinée, l'avenir de quelqu'un.* = Oter : — *ses bottes.* = Imprimer : — *un ouvrage à mille exemplaires.* — *un mandat, une lettre de change sur quelqu'un, adresser à quelqu'un un effet de commerce à acquitter.* *Ce navire TIRE dix pieds d'eau, il enfonce dans l'eau de dix pieds à partir de la quille.* = V. n., s'emploie dans quelques-uns des temps de l'actif : *cet homme TIRE bien, il vise juste avec une arme à feu; il manie bien l'épée.* || — *sur quelqu'un, dire du mal de quelqu'un, lui décocher des traits malins.* || — *sur quelqu'un, lui adresser un mandat pour l'acquitter.* = S'en remettre à la décision du sort : — *au sort.* — *à la courte paille,* || — *sur, ressembler à, avoir du rapport avec :* *éttoffe qui TIRE sur le blanc.* *Un homme de moyen âge et TIRANT sur le grison* (La F.) = Aller, se diriger : *chacun TIRE de son côté.* || — *à sa fin, être près de mourir en parl. des hommes; être près d'être achevé, en parl. des choses.* = Chercher à s'attribuer la meilleure part : *il TIRE à lui, il TIRE tout à lui.* || — *en longueur, traîner une affaire le plus longtemps possible.* = Se —, v. pr., sortir : *se — d'un mauvais chemin.* || Se dégager : *la nature se TIRE tout doucement du désordre où elle est tombée* (Mol.) || *S'en —, s'en bien —, faire quelque chose, accomplir une tâche de façon à mériter les éloges; sortir heureusement d'une maladie, d'un embarras.* = S'oter quelque chose à soi-même : *se — une épine du doigt.* = S'éloigner, s'écarter : **TIRONS-nous un peu plus loin** (Mol.)

TIREUR, s. m., petit morceau de parchemin tortillé avec lequel on attache des papiers ensemble. = Petit trait horizontal qu'on met au bout de la ligne quand un mot n'est pas fini ou entre les différentes parties d'un mot composé. V. TRAIT D'UNION.

TIRETAINE, s. f., droguet; drap grossier, mélange de fil et de laine.

TIREUR, s. m., celui qui tire une arme à feu : *bon, mauvais —.* = Dr., celui qui tire un mandat, une lettre de change sur quelqu'un. = *d'or, ouvrier qui bat et file l'or.* = Celui qui fait des armes : *tout beau, monsieur le — d'armes* (Mol.) = *de cartes, celui qui lit la destinée dans les cartes.* Au f., *une vieille TIREUSE de cartes.*

TIROIR, s. m., sorte de petite boîte, ajustée à coulisse dans l'épaisseur d'un meuble, et se tirant à l'aide d'un bouton, d'une clef, etc. || *Précé à —,* pièce de théâtre dont toutes les scènes tiennent à une idée commune, sans être intimement liées ensemble. = Milit., second rang d'une troupe rangée sur trois rangs. = Pièce d'une machine à vapeur.

TIRONIEN, NE, adj., se dit des caractères d'a-

bréviation dont Tiron, affranchi de Cicéron, fut l'inventeur.

TIRTOIR, s. m., outil de tonnelier.

TISANE, s. f., eau dans laquelle on a fait bouillir ou infuser une plante ou une substance quelconque pour en faire une boisson médicamenteuse.

TISARD, s. m., ouverture par laquelle on met le combustible dans un four à glaces.

TISEUR, s. m., ouvrier qui entretient le feu par le tiseur.

TISIPHONE, l'une des trois Furies.

TISON, s. m., reste d'un morceau de bois dont une partie a été brûlée. || — *d'enfer*, personne méchante; pop. || — *de discorde*, personne qui sème la discorde partout; sujet de discorde.

TISONNÉ, adj. m., *gris* —, cheval dont le poil est parsemé de taches noires et irrégulières. On dit aussi *gris charbonné*.

TISONNER, v. n., remuer les tisons par désœuvrement, en songeant à autre chose.

TISONNEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui aime à tisonner: *c'est un grand* — (Ac.)

TISONNIER, s. m., outil, en forme de long crochet, qui sert à attiser le feu des forges.

TISSAGE, s. m., action de tisser. = Travail d'une étoffe tissée.

TISSER, v. a., faire un tissu. = Se —, v. pr., être tissé.

TISSERAND, s. m., ouvrier qui tisse des étoffes de laine ou de soie; qui fait de la toile.

TISSERANDERIE, s. f., profession du tisserand, et aussi de celui qui vend l'ouvrage fait par le tisserand: *exercer la* — *et la draperie* (Ac.)

TISSOT (André), illustre médecin, né en 1728, dans le pays de Vaud, mort en 1797.

TISSOT (François), littérateur français, né en 1768, mort en 1854. On a de lui une traduction en vers des *Bucoliques* de Virgile et des *Baisers* de Jean Second.

TISSU, s. m., ouvrage de fils entrelacés fait au métier. = Tissue, texture. || *Ordre*, arrangement méthodique d'un discours ou d'un écrit. || *Enseignement*, série de diverses choses: *un* — *de mensonges*. *La vie de saint Paul fut un* — *de hommes œuvres* (Maury). = Se dit des substances de l'organisme qui, par leur entrelacement, par leur texture, offrent l'apparence d'un tissu: — *cellulaire, fibreux, vasculaire*. *De sa peau le* — *délicat* (Colardeau). = Bot., se dit des diverses parties qui composent les végétaux.

TISSU, **E**, part. passé du verbe **TISSE**.

TISSU, s. f., texture, entrelacement de ce qui est tissu. || *La* — *d'un poème*; peu us.

TISSUTIER, s. m., ouvrier qui fait toutes sortes de tissu, de rubans, de ganses, etc.

TISTRE, v. a. et irr., us. seulement au part. passé **TISSU**, **E**, et aux temps composés; *tisser*: *il est de mes cheveux, je l'ai tissé moi-même* (La F.)

TITAN, nom des enfants d'Uranus et de Titée, qui, suivant la mythologie, voulurent escalader le Ciel. || S. m., *c'est un* —, *c'est un homme d'un orgueil incommensurable*. *Travail, ouvrage de* —, considérable, surhumain.

TITANE, s. m., métal d'un jaune rougeâtre, découvert dès 1787, mais étudié pour la première fois en 1794, par Klaproth, chimiste hongrois.

TITANIQUE, adj., qui appartient aux Titans, qui est digne d'eux: *entreprise* —.

TITE-LIVE, célèbre historien latin, né à Padoue en 59 av. J.-C., mort l'an 19 ap. J.-C. Il a laissé une Histoire romaine qui ne nous est parvenue qu'incomplète.

TITIEN (Tiziano Vecello, dit le), peintre fameux de l'école vénitienne, né en 1477, mort en 1576.

TITILLANT, **E**, adj., qui titille.

TITILLATION, s. f., légère agitation qui se remarque dans certains corps. = Chatouillement.

TITILLER, v. a., chatouiller. = V. n., éprouver un mouvement de titillation.

TITRE, s. m., suscription qu'on met en tête d'un livre, d'un chapitre, etc., et qui le résume. = Dr., subdivision des codes: — *de la vente, du contrat de mariage*, etc. = Dignité, emploi, qualité: *attacher à soi par le* — *d'époux un homme qui vous aime* (Mol.) = Acte authentique établissant un droit: *possession vaut* —. || Motif, raison: *l'affliction est un* — *qui donne droit d'aborder un bon prince* (Mass.) || Capacité, service qui donne un droit: *je sais que de tous les candidats c'est vous qui avez le plus de titres*. = Quantité d'or, d'argent, employée dans les allages où entrent ces métaux. = *A juste* —, *à bon* —, loc. adv., justement, avec raison, à bon droit. || *En* —, loc. adv.: *professeur en* —, titulaire, par opposit. à *suppléant*. || *Escroc en* —, qui a fait ses preuves, qui est maître en son art. = *A* — *de*, loc. prép., en qualité de: *à* — *de parent, d'ami*. *A* — *de prêt, de don*.

TITRER, v. a., donner un titre d'honneur à une personne, à une terre: *je m'imaginai que ce devait être quelque dame* **TITRÉE** (Les.) *Terre* **TITRÉE**; qui a le titre de comte, de marquisat, etc.

TITUBATION, s. f., action de tituber.

TITUBER, v. n., chanceler, en parl. d'un homme ivre; fam. et irr.

TITULAIRE, adj., qui possède un emploi, une fonction, soit qu'il la remplisse, soit qu'il se fasse suppléer: *professeur* —. = Qui a le titre et le droit d'une dignité, sans en avoir la possession: *les princes de cette maison ont été longtemps empereurs* **TITULAIRES de Constantinople** (Ac.) = S. m., celui qui est revêtu d'une charge, d'une fonction.

TITUS, empereur romain, régna de 79 à 81 ap. J.-C. Son règne fut marqué par une éruption du Vésuve, par une peste et un incendie qui ravagèrent Rome.

TLEMCEX, s.-préf. de la p. d'Oran.

TMÈSE, s. f.; gramm., division d'un mot composé en deux parties séparées par d'autres mots, comme dans cet exemple de Virgile: *circum dea fudit amictu*, au lieu de: *dea circumfudit amictu*. *La tmèse n'est pas admise dans la langue française*.

TOAST (mot angl.) ou **TOSTE**, s. m., santé qu'on porte à quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement.

TOASTER ou **TOSTER**, v. a., porter des toasts: *il faut* — *le général*. *On a tosté la paix*. = V. n., *nous passâmes toute la soirée à* — (Ac.)

TOBIE, Juif célèbre par sa piété. Son histoire est racontée dans un des livres de l'Ancien Testament.

TOBOLSK, vil. de la Russie d'Asie, ch.-l. du gov. de la Sibirie occidentale.

TOC, interj., onomatopée, bruit, choc sourd: *on frappe à la porte*, —! —! *Qui va là?*

TOC, s. m., espèce de sonnerie sourde d'une montre à répétition, sans timbre. = Espèce de jeu de trietrac.

TOCANE, s. f., vin nouveau fait de la mère goutte.

TOCQUEVILLE (de), écrivain français, mort en 1860, a laissé un livre fort remarquable, *de la démocratie en Amérique*.

TOCSIN, s. m., sonnerie particulière d'une cloche pour donner l'alarme. = Cloche qui, dans certains endroits, ne sert qu'à sonner le tocsin. || *Sonner le* —, se dit d'un orateur, d'un écrivain dont les

paroles ou les écrits sont propres à soulever, à enflammer la multitude.

TOGE, s. f., robe longue, en usage chez les Romains en temps de paix.

TOHU-BOHU, s. m., confusion bruyante; fam.

TOI, pro. pers. de la 2^e pers. du sing. V. Tu.

TOILE, s. f., tissu formé de fil de lin ou de chanvre. || — *métallique*, sorte de tissu de fils métalliques. — *cirée*, enduite d'une composition qui la rend imperméable à l'eau. || Par ext., tableau : *la — est animée et le marbre respire* (Volt.) = Sorte de grand rideau peint qui, pendant les entr'actes, cache la scène aux spectateurs. = Tissu que forment les araignées. = Rideau de jeu de paume. = Au pl., larges pièces de toile qui servent à prendre le gibier : *tendre les TOILES*.

TOILERIE, s. f., fabrique de toile. = Magasin où l'on vend de la toile. = Commerce de celui qui fabrique ou vend de la toile.

TOILETTE, s. f., toile qu'on met sur une table pour y disposer tous les objets qui servent à l'ajustement. = Le meuble même qui est garni de tout ce qui sert à la parure : *on voit sur sa — un Euler, un Pascal, saifs et barbouillés de rouge végétal* (Boil.) = Action de s'habiller, de se parer : *Arsénie se leva et resta jusqu'à midi à sa —* (Les.) *Cabinet de —*, où l'on fait sa toilette. || Se dit également des choses : *faire la — d'une chambre*, la nettoyer, l'ornier. = Les détails ou l'ensemble de l'habillement, de la parure : *la — d'une femme peut englober une grande fortune* (Boiste). V. REVENDEUR. = Toile dans laquelle les ouvriers de certains métiers enveloppent et portent leurs outils ou leur ouvrage.

TOILIER, ÈRE, s., celui, celle qui vend de la toile. = Celui, celle qui fabrique de la toile. = Adj., ouvrier. — *Industrie TOILIÈRE*.

TOISE, s. f., ancienne mesure métrique qui valait six pieds ou environ deux mètres. = Grande règle qui a cette longueur. || *On ne mesure pas les hommes à la —*, c'est par leur mérite qu'il faut les apprécier; prov. || *Mesurer les autres à sa —*, les juger d'après soi.

TOISER, v. a., mesurer à la toise. || — *quelqu'un*, l'examiner avec attention pour apprécier son mérite, et plus souvent en signe de dédain : *je défie, quand j'ai toisé quelqu'un, qu'on m'en impose rien* (Gresset). || *C'est une affaire TOISÉE*, terminée sans retour; pop. = Mesurer, en général. = Se —, v. pr., être toisé, mesuré. = S'examiner mutuellement d'un air de hauteur.

TOISEUR, s. m., celui dont la profession est de toiser.

TOISON, s. f., laine d'un mouton, d'une brebis, après qu'elle a été coupée et quelquefois aussi quand elle est encore sur le dos de l'animal. = — d'or, celle que les Argonautes allèrent conquérir en Colchide; ordre de chevalerie institué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. V. LAINE.

TOIT, s. m., couverture d'un bâtiment : *ils le poursuivent quelque temps sur les TOITS, mais il trompa leur poursuite à la faveur de l'obscurité* (Les.) = Maison : *nous n'avons eu qu'un —, qu'un berceau; nous n'avons qu'un tombeau* (B. de St-P.) *Habiter sous le même —*. || *Publier, crier sur les TOITS*, répandre, divulguer. = — à cochons, petite loge où on les enferme. = T. de jeu de paume, ais en forme de toit. = Minér., partie de la roche qui couvre le filon.

§ **TOIT, TOITURE**. La *toiture* est tout ce qui sert à

couvrir une maison; le *toit* en est la partie supérieure, celle qui est exposée à l'air, à la pluie.

TOITURE, s. f., ce qui compose le toit d'une maison. = Confection des toits. V. Toir.

TOKAI, bourg de Hongrie, célèbre par ses vins.

TOLBIAC, vil. de la Gaule, près de Cologne, où Clovis battit les Allemands en 495.

TÔLE, s. f., fer battu et réduit en feuilles.

TOLÈDE, vil. d'Espagne, cap. de la Nouvelle-Castille, célèbre par ses fabriques d'armes.

TOLÉRABLE, adj., qu'on peut tolérer.

TOLÉRABLEMENT, adv., d'une manière tolérable.

TOLÉRANCE, s. f., action de tolérer. = Caractère de celui qui tolère facilement. = Permission d'exercer librement son culte, de professer ses opinions, ses idées : *la — seule a pu étancher le sang qui coulait d'un bout de l'Europe à l'autre* (Volt.) = Quantité d'alliage que l'on tolère dans les monnaies en sus de ce que la loi a réglé. = Limite en plus ou en moins dans les proportions, dimensions ou poids de certains objets fabriqués.

TOLÉRANT, E, adj., qui tolère, surtout en matière de religion ou de politique.

TOLÉRANTISME, s. m., système de tolérance religieuse. = Théol., excès de tolérance.

TOLÉRER, v. a., supporter ce qu'on regarde comme des abus; avoir de l'indulgence pour ceux qui les commettent : *un prince qui TOLÈRE les injustices de ses ministres* (Volt.) = Souffrir, permettre : *il avait été nourri dans l'erreur que la France TOLÉRAIT alors* (Boss.) = Se —, v. pr., être toléré.

TOLÉRIE, s. f., art, commerce, ouvrage du tôlier.

TOLET, s. m.; mar., cheville qui sert à maintenir l'aviron fixe sur le bord supérieur d'un canot.

TÔLIER, s. m., celui qui fabrique ou vend de la tôle.

TOLLE (mot lat., pron. *tollé*), s. m., n'est usité que dans l'expression : *soulever un — général*, exciter une indignation générale.

TOLU, port de la Nouvelle-Grenade, dans les Antilles. C'est aux environs de cette ville qu'on recueille le *baume de Tolu*, résine précieuse comme médicament.

TOMAHAWK (pron. *tomahók*), s. m., nom que les Indiens donnent à leur casse-lête.

TOMAISSON, s. f.; impr., indication du tome auquel appartient chaque feuille d'impression.

TOMAN, s. m., monnaie de Perse qui vaut 48 francs.

TOMATE, s. f.; bot., espèce de morelle, n. amée aussi *pomme d'amour*. = Fruit de cette plante. = Adj., *sauce —*, faite avec du jus de tomate.

TOMBAC (pron. le c.), s. m., alliage de cuivre et de zinc, nommé aussi *similor*.

TOMBAL, E, adj., sépulcral : *Pierre TOMBALE*.

TOMBANT, E, adj., qui tombe : *cheveux TOMBANTS*, qui tombent sur les épaules. *A la nuit, TOMBANTE*, au moment où la nuit commence à paraître.

TOMBE, s. f., pierre qui recouvre une sépulture. = Sépulture : *aux plus infortunés la — sert d'asile* (La F.) || *Descendre dans la —*, mourir; poét. || *Avoir un pied dans la —*; *être sur le bord, à deux doigts de la —*, être bien près de mourir.

§ **TOMBE, TOMBEAU, SÉPULCRE, SÉPULTURE**. La *tombe* est la table de pierre qui recouvre la fosse ou la fosse elle-même, dépourvue de tout ornement; le *tombeau* est le monument élevé au-dessus de la fosse et la distinguant des autres tombes. *Sépulcre* ne se dit qu'en parlant des anciens. *Sépulture* éveille une idée collective; c'est un lieu d'inhumation pour plusieurs personnes.

TOMBEAU, s. m., monument élevé à la mémoire d'un mort à l'endroit où il est enterré : *je me cachai derrière un — et j'attendis la nuit* (Les.) *Quel — renferma jamais de si précieuses dépouilles!* (Fléch.) || *Peuples, dont sa valeur dissipa les alarmes, élevez-lui du moins un — dans vos cœurs* (Créb.) || *Conduire, mettre au —, faire mourir. Tirer quelqu'un du —, lui sauver la vie. Fouiller dans le — de quelqu'un, rechercher après sa mort la conduite de toute sa vie pour la flétrir.* || *La mort : il n'attend rien au delà du —* (Mass.) = *Tout lieu où l'on est enterré : ils ont aux champs troyens marqué votre —* (Rac.) = *En parl. des choses, fin, anéantissement : l'anarchie est le — de la liberté* (Ac.) V. **TOMBE**.

TOMBÉE, s. f., n'est usité que dans l'expression : *à la — de la nuit, à la nuit tombante.*

TOMBELIER, s. m., charretier qui conduit un tombereau.

TOMBER, v. n., être entraîné de haut en bas par son propre poids : *tout nage dans le sang et l'on ne tombe que sur des corps morts* (Boss.) *Je prends une pierre, j'ouvre la main, la pierre tombe* (J.-J.) *La pluie, la neige tombe.* *La foudre qui fut tombée à mes pieds ne m'eût pas causé plus d'effroi* (Chat.) — *dans un piège. — dans une embuscade.* *arriver dans un lieu où l'on est à l'improviste assailli par un ennemi. — entre les mains de la justice divine* (Fléch.) || — *sur ses pieds, dans la position naturelle, sans se blesser, et au fig., sortir heureusement d'une situation difficile.* = *Être pendant : les cheveux lui tombent sur les épaules* (Ac.) = *Languir : la conversation tombe.* = *Vieillir, s'affaiblir de corps et d'esprit; perdre de ses forces : cet homme tombe de jour en jour. Laisser — sa voix. Ce bruit commence à —.* = *Être négligé : ces études sont bien tombées.* = *Déchoir, perdre de sa valeur, être ruiné : cette manufacture tombe. Cette mode est définitivement tombée.* = *Approcher de sa fin : le jour, le vent, l'orage tombe.* = *Commencer, paraître : la nuit tombe.* = *Passer, le plus souvent par une secousse, dans un état pire que celui dans lequel on était : la Perse tombait dans un état déplorable* (Volt.) — *malade. — dans une faute. — dans le ridicule. — en putrefaction, en poussière.* || — *en désuétude, cesser d'être en usage.* V. **CHARRYBÈ**. = *Ne pas réussir : je suis sûr que la pièce tombera* (Volt.) = *Succomber, mourir, être détruit : tout tombe sous les coups du vainqueur* (Boss.) *Je tomberai comme une fleur qui n'a vu qu'une aurore* (Rac.) *Les couronnes des pêcheurs se flétrissent et tombent presque d'elles-mêmes* (Fléch.) = *S'abattre : les mains tomberont au peuple de douleur et d'étonnement* (Boss.) V. **BRAS**. || *Être supporté par : tout le poids de la guerre tomba sur nous* (Volt.) = *Couler, en parl. des larmes : je crus sentir des pleurs y — goutte à goutte* (C. Del.) = *Se jeter : tombe aux pieds de ce seux à qui tu dois ta mère* (Legouvé.) = *Attaquer avec violence : il précipite sa marche pour — sur nos soldats épuisés* (Boss.) = *Rencontrer par l'effet du hasard : en prenant ce sentier, je suis tombé sur lui. Ce livre m'est tombé sous la main.* = *Échoir, arriver par l'effet du hasard; être désigné par le sort : si quelque vertu m'est tombée en partage* (Rac.) — *à la conscription, tirer un mauvais numéro.* = *Abouir : cette rue tombe sur la place. — d'accord, s'entendre, se mettre d'accord : Albert et moi, nous sommes tombés d'accord* (Mol.) V. **ACCORD**, **HAUT**, **NUE**. = V. imp. : *il tombe de l'eau, il pleut. Il est tombé un pied de neige dans les montagnes.* || Il

m'est tombé entre les mains un livre curieux, j'ai mis par hasard la main sur un livre curieux.

§ **TOMBER, CHOIR**. Le second a vieilli et n'est plus guère usité qu'à l'infinitif et au part. passé. De plus, il ne s'emploie que fam. et en plaisantant.

TOMBEREAU, s. m., charrette entourée d'ais. = *Ce qui est contenu dans un tombereau.* = *Charrette sur laquelle on menait autrefois à l'échafaud les condamnés.*

TOMBOLA, s. f., variété du jeu de loto. = *Sorte de loterie.*

TOMBOUCTOU, roy. et vil. de la Nigritie.

TOME, s. m., grande division d'un ouvrage. = *L'un des volumes d'un ouvrage qui en comprend plusieurs.* || *Faire le second — de quelqu'un, lui ressembler; se prend souvent en mauv. part.*

§ **TOME, VOLUME**. Le volume peut contenir plusieurs tomes, même d'ouvrages différents; le tome peut former un volume, mais il n'en peut contenir plusieurs.

TOMENTEUX, EUSE, adj.; bot., qui est couvert de poils courts et serrés.

TON, adj. poss. m. sing. de la seconde personne; implique une idée de possession : *va parler à — frère Jean-Jacques et le ramène en bon chemin* (J.-J.) || Il se dit au fém. pour *ta*, par euphonie, devant les mots commençant par une voyelle ou un *h* muet : *mon Dieu, voici — heure : on l'amène ta proie* (Rac.) = *Au pl. des deux genres, TES : te voilà sur tes pieds droit comme une statue* (Rac.)

TON, s. m., degré d'élevation ou d'abaissement du son de la voix : *avocat, de votre — vous-même adoucissez l'éclat* (Rac.) *Il faut que je prélude afin de mieux prendre mon —* (Mol.) = *Manière de parler, par rapport à ce qu'on dit : tous les sentiments ont chacun un — de voix* (La Roch.) — *d'autorité* (J.-J.) = *Manière de se conduire, procédée : je fus étonné du — sur lequel il le prit* (Les.) — *de la cour, de la campagne. Bon —, manières distinguées.* || *Changer de —, se radoucir, rabattre de ses airs de supériorité : Martin Bâton accourt, l'âne change de —* (La F.) = *Caractère de style : ce n'était pas jadis sur ce — ridicule qu'Amour dictait les vers que souprait Tibulle* (Boil.) = *Mus., intervalle entre deux notes consécutives de la gamme, sauf entre le mi et le fa, le si et le do, entre lesquels l'intervalle ne représente qu'un demi-ton.* = *Se dit de la gamme qu'on adopte pour chanter un morceau.* = *Mode : donner le — dans une ville.* || *Se mettre au — de quelqu'un, suivre exactement son exemple.* = *Méd., état de fermeté, de tension propre à chaque organe.* = *Peint., se dit des teintes, suivant leur différente nature et suivant l'état de leur couleur : tons vigoureux, obscurs, clairs, chauds, etc.* = *Gravur., se dit des passages du blanc au noir.* V. **DEMI-TON** et **SEMI-TON**.

TONAL, **E**, adj., qui est conforme au ton : *fugue tonale, qui fait entendre les notes principales du ton, c'est-à-dire la tonique et la dominante.*

TONALITÉ, s. f., propriété caractéristique d'un ton, d'un mode musical : *la note sensible et l'accord parfait déterminent la —.*

TONARION, s. m., flûte avec laquelle, chez les anciens, on donnait le ton aux orateurs.

TONCA, TONGA ou **TONKA**, s. m., sorte de fève dont on se sert pour aromatiser le tabac.

TONDAGE, s. m., action de tondre.

TONDAISON, s. f., synonyme de TONTE.

TONDEUR, EUSE, s., celui, celle qui tond : — *de draps. Tondeuse de chiens.* = **TONDEUSE**,

s. f., machine destinée à tondre mécaniquement.

TONDRE, v. a., couper la laine ou le poil des bêtes. || *Se laisser — la laine sur le dos*, supporter patiemment les injustices, les vexations. V. OÛTR. = Brouter de manière à couper l'herbe au ras de terre : *je tondis de ce pré la largeur de ma langue* (La F.) = Ébrancher : — *les arbres, les bois*. = Couper ras : — *les cheveux, le gazon, les draps*.

TONDU, E, adj., qui a le poil, la laine ou les cheveux coupés ras : *son front nouvellement* — (Boil.) V. BREBIS. = S. m., celui qui est tondu : *il n'y avait que trois pelés et un* —, en parl. d'une réunion qui devait être nombreuse et où presque personne n'est venu ; fam.

TONIQUE, adj., méd., qui a la propriété de donner du ton aux organes. = S. m.; méd., remède tonique. = S. f.; mus., note fondamentale d'un ton.

TONKA, s. m. V. **TONCA**.

TONKIN, l'une des trois parties du roy. d'Annam.

TONNAGE, s. m.; mar., capacité d'un navire, nombre de tonneaux qu'il peut porter. *Droit de —*, droit que paye un navire en raison de sa capacité.

TONNANT, E, adj., qui tonne. || *Voix tonnante*, éclatante.

TONNE, s. f., grand tonneau. = Son contenu. = Poids de 1,000 kilogrammes.

TONNEAU, s. m., vaisseau de bois, de forme à peu près cylindrique, renflé dans le milieu, entouré de cercles et destiné à contenir des liquides; ce qu'il contient ou ce qu'il peut contenir. = Mar., poids de mille ou même de deux mille kilogrammes; espace d'environ treize mètres cubes. = Sorte de table percée de trous ronds, valant chacun un certain nombre de points, et dans lesquels on jette de loin des palets de cuivre.

TONNELER, v. a. et n., prendre à la tonnelle. = Se —, v. pr., être pris dans une tonnelle.

TONNELEUR, s. m., celui qui chasse des perdrix à la tonnelle.

TONNELIER, s. m., celui qui fabrique, qui répare ou qui vend des tonneaux.

TONNELLE, s. f., filet pour prendre des perdrix, etc. = Treillage en berceau couvert de verdure. = Archit., voûte en plein cintre.

TONNELLERIE, s. f., profession du tonnelier. = Lieu où il travaille.

TONNER, v. n., faire entendre le tonnerre : *Dieu tonne du plus haut des cieux* (Boss.) **TONNEZ**, confondez l'injustice, cieux (C. Del.) || *Dieu, pour s'y faire ouïr, tonnerait vainement* (Boil.) || Faire un bruit semblable à celui du tonnerre : *cent canons tonnèrent sur elle* (Boss.) || Parler avec de grands éclats de voix, pour blâmer quelqu'un ou quelque chose : *pleure, tonne, gémis, je suis indifférente* (Volt.) *Des prophètes menteurs tonnaient la bouche impie* (Volt.) = Exercer une puissance, une autorité redoutable, qui peut frapper et punir : *ces ministres, ces grands qui tonnent sur nos têtes* (Volt.) = V. imp., se faire entendre, en parl. du tonnerre : *il tonne, il a tonné*. = V. a., annoncer avec éclat : *nobles canons, qui tonnez la victoire* (De Vigny).

TONNERRE, s. m., bruit éclatant qui se fait entendre dans le ciel et qui est le résultat d'une combinaison électrique : *le — est, comme tout le reste, l'effet nécessaire des lois de la nature* (Volt.) || — *d'applaudissements*, bruit éclatant des applaudissements. *Voix de —*, très-forte. = La foudre : *le Dieu qui lance le —* (Rac.) || *Ce fut un coup de —*, un coup

fatal, désastreux. = Partie du canon d'une arme à feu où l'on met la charge.

§ **TONNERRE, FOUORE**. Le tonnerre est le bruit, l'explosion; la foudre est le résultat de l'explosion, la flamme qui brûle et dévore.

TONNERRE, s.-préf. du départ. de l'Yonne.

TONOTECHNIQUE, s. f.; mus., art de noter des airs en général. Se dit particul. de l'art de noter des airs sur les cylindres des orgues de Barbarie.

TONSILLAIRE, adj.; anat., qui a rapport aux tonsilles ou amygdales.

TONSILLE, s. f., synonym. d'AMYDALE.

TONSURE, s. f., couronne faite aux ecclésiastiques en leur rasant les cheveux en rond sur le sommet de la tête. = Cérémonie dans laquelle un ecclésiastique est admis à la tonsure.

TONSURER, v. a., donner la tonsure.

TONTE, s. f., action de tondre. = Temps de la tonte. = Laine tondue.

TONTI, banquier italien qui imagina les tontines en 1653.

TONTINE, s. f., association de plusieurs personnes apportant une mise égale, qui grossit la part des survivants au fur et à mesure de la mort de chacun d'eux, de manière que le tout appartienne au dernier survivant. = Rente viagère sur plusieurs têtes, avec droit d'accroissement pour les survivants. = Sorte de jeu de cartes.

TONTINER, ÈRE, s., celui, celle qui a mis des fonds dans une tontine.

TONTISSÉ, s. f., résidu de la tonte des draps dont on se sert pour renforcer, en les foulant, d'autres draps peu épais. = Tapiserie sur laquelle on a appliqué de la tontisse pour figurer différents dessins. = Adj., qui provient de la tonte des draps; qui se fait avec de la tontisse : *papier —*, sur lequel on a appliqué de la tontisse.

TONTURE, s. f., poil tondu sur les draps. = Se dit aussi des feuilles, des branches qu'on a coupées aux arbres, etc. = Mar., courbure qu'on donne au pont d'un bâtiment, dans le sens de sa longueur, en relevant ses deux extrémités.

TOPAZE, s. f., pierre précieuse, transparente, brillante et très-dure; ses couleurs sont les différentes nuances du jaune, le blanc, le bleu, etc.

TOPER ou **TÔPER**, v. n.; t. du jeu de dés, consentir à aller d'autant que met au jeu l'adversaire. || Adhérer à une offre, consentir : *il propose son prix; on y TOPE* (Did.) = **TOPE**, **TOPEZ**, loc. interj., volontiers, d'accord; très-fam.

TOPFFER (Rodolphe, littérateur, né à Genève en 1799, mort en 1846. Il a écrit en français plusieurs romans pleins d'esprit, de sentiment et de grâce.

TOPINAMBOUR, s. m., plante dont les tubercules ressemblent à ceux de la pomme de terre. = Les tubercules eux-mêmes.

TOPIQUE, adj.; méd., se dit des remèdes qu'on applique extérieurement et aussi de ceux dont l'effet est certain, invariable. = S. m., remède topique. = Au pl.; rhét., lieux communs.

TOPOGRAPHE, s. m., celui qui connaît la topographie, qui s'occupe de topographie.

TOPOGRAPHIE, s. f., description d'un lieu, d'un pays. = Art de décrire un lieu et d'en tirer un plan avec tous les accidents de terrain.

TOQUE, s. f., sorte de calotte plate par-dessus, plissée tout autour, allant en s'évasant par le haut, et servant à l'usage des magistrats, des avocats et des professeurs : — *de velours*. = Sorte de coiffure en usage sous les règnes de Henri II, François I^{er},

Charles IX, Henri III et Henri IV. = Bot., genre de plantes de la famille des labiées.

TOQUER, v. a., toucher, frapper; vieux.

TOQUET, s. m., sorte de coiffure à l'usage des enfants et des femmes du peuple.

TORCHE, s. f., flambeau fait de résine ou de cire appliquée sur un morceau de sapin ou sur une corde. || *La — de la discorde*. = Sorte de selle pour les ânes. = Linge pour essuyer les pinceaux.

TORCHE-NEZ ou **SERRE-NEZ**, s. m., morceau de bois qui, avec une corde, serre la lèvre supérieure du cheval pour le contenir. Au pl., des **TORCHE-NEZ**.

TORCHER, v. a., essuyer, frotter pour ôter l'ordure : — un enfant, un meuble. || — *quelqu'un*; pop., le battre. *Ouvrage mal torché*, mal travaillé.

TORCHÈRE, s. f., flambeau grossier placé à l'extrémité d'un long manche, et qui sert à éclairer les plans, les cours, etc. = Espèce de candélabre.

TORCHIS, s. m., terre grasse, mêlée de paille, qu'on emploie pour certaines constructions.

TORCHON, s. m., serviette de grosse toile pour torcher, pour essuyer la vaisselle, les meubles, etc. || Pop., femme malpropre. = Adj. m.; *papier —*, dont on se sert pour la gouache et l'aquarelle.

TORCOL, s. m., genre d'oiseaux grimpeurs.

TORDAGE, s. m., action de tordre; façon qu'on donne à la soie en doublant les fils sur le moulinet.

TORDRE, v. a., tourner de biais en serrant : — *du fil, du linge, une branche*. || *Pressez-les, tordiez-les, ils dégouttent l'orgueil* (La Br.) — *le cou à*, faire mourir en tournant le cou et en disloquant les vertèbres. — *la bouche*, la tourner de travers. || — *une loi, un passage*, les détourner de leur sens naturel. = Se —, v. pr.; se dit d'un corps dont les différentes parties se tournent en sens contraire. || *Se — les mains*, se les tourner violemment de façon à se faire mal. *Se — les côtes*, rire convulsivement : *il riait à se — les côtes* (V. H.)

TORE, s. m.; archit., moulure ronde à la base ou au faite d'une colonne.

TORÉADOR, s. m., cavalier qui combat les taureaux dans les courses publiques.

TOREMATOGRAPHIE, s. f.; archéol., art de sculpter les bas-reliefs.

TORGAV, vil. forte des États prussiens (Saxe). Frédéric II y battit les Autrichiens en 1760.

TORGNIOLE, s. f., coup sec; pop.

TORMENTILLE, s. f.; bot., plante de la famille des rosacées, à racine astringente.

TORON, s. m., assemblage de plusieurs fils de caret tournés ensemble, qui font partie d'un câble, d'une corde, etc. = Gros tore.

TORPEUR, s. f., engourdissement, pesanteur insolite qui rend presque incapable de sentir et de se mouvoir. || *Tous les esprits étaient dans la —* (Ac.)

TORPILLE, s. f., poisson de mer qui a la propriété de donner une commotion électrique qui engourdit la main qui le touche.

TORQUEMADA, inquisiteur général en Espagne au 15^e siècle, se signala par ses rigueurs contre les hérétiques.

TORQUER, v. a., corder le tabac pour le mettre en rouleaux.

TORQUET, s. m., piège; vieux. || *Tomber sans cesse dans des torquets et d'inévitables panneaux* (St-S.) *Donner un —, le —*; pop., tromper quelqu'un, lui donner le change.

TORQUETTE, s. f., mannequin d'osier pour transporter le poisson de mer; ce qu'il contient.

TORRÉFACTION, s. f., action de torréfier.

TORRÉFIER, v. a., griller, rôtir des substances végétales ou animales : — *du café*.

TORREIN, s. m., amas de matières étrangères qui traversent un bloc d'ardoise.

TORRENT, s. m., courant d'eau rapide ordinairement produit par les pluies ou par la fonte des neiges, et qui dure peu : — *un — débordé qui, d'un cours orageux, roule plein de gravier sur un terrain fangeux* (Boil.) || Se dit de certaines choses, par rapport à leur abondance ou à leur impétuosité : — *un — de larmes*. Les **TORRENTS** de plaisir qu'il répand dans un cœur (Rac.) — *de lumière, de fumée*, etc. || Se dit en parl. d'un conquérant, pour marquer la rapidité de ses conquêtes : *mais qui peut dans sa course arrêter ce —?* (Id.) = Débordement des vices, des passions : *pour arrêter le — des mauvaises mœurs* (Boss.) = Force qui entraîne : *suivre le —. Laisser passer le —*, attendre qu'une passion soit ralentie, afin de la combattre avec plus d'avantage; laisser à une opposition quelconque le temps de s'affaiblir.

TORRENTIEL, **LE**, adj., produit par un torrent ou qui tombe par torrents : *pluies TORRENTIELLES*.

TORRENTUEUX, **EUSE**, adj., qui forme des torrents : *orages —* (Cuv.) = Qui se transforme en torrent ou qui en a l'impétuosité.

TORRICELLI, physicien italien auquel on doit l'invention du baromètre, ferma les yeux à Galilée et le remplaça dans sa chaire de mathématiques à Florence (1608-1647).

TORRIDE, adj. f., *zone —*, portion de la terre ou du ciel située entre les deux tropiques.

TORS, **E**, adj., qui est ou paraît tordu : *cou —. Les cornes du bubale sont recourbées en arrière et TORSSES comme une vis* (Buff.) *Jambes —*, contournées, difformes. || *Un cou —*, un hypocrite. = Archit. et bot., contourné en spirale.

TORS, s. m., action de tordre des fils. = Mar., degré de torsion qu'on donne à un faisceau de fils de caret composant un cordage.

TORSADE, s. f., frange tordue en spirale. = Milit., ornement d'or ou d'argent tordu en forme de petit rouleau, et qui sert de marque distinctive pour les épaulettes des grades supérieurs.

TORSE, s. m.; sculpt., figure tronquée à laquelle il manque la tête ou les bras, etc. = Tronc, buste d'une statue entière ou d'une personne vivante.

TORSER, v. a.; archit., contourner en spirale le fût d'une colonne, la rendre torse.

TORSION, s. f., action de tordre; état de ce qui est tordu. = Mouvement d'un corps qui se tord ou que l'on tord.

TORSTENSON, général suédois, élève de Gustave-Adolphe, reçut le commandement en chef en 1642, et, bien que paralytique, battit les Impériaux à Breitenfeld et à Jancowitz.

TORT, s. m., ce qui est contraire à la raison et à la justice : *si j'ai des TORTS, daignez les pardonner* (J.-J.) *Le — est de son côté* (Sév.) *Mettez quelqu'un dans son —*, se conduire de façon à faire voir que quelqu'un est déraisonnable ou injuste. = Lésion, dommage qu'on souffre ou qu'on fait souffrir : *M. de Montausier n'eut pas besoin de réparer sur ses vieux ans les — qu'il avait faits en sa jeunesse* (Fléch.) **V. DOMMAGE**. = **A —**, loc. adv., sans raison, injustement : *j'accusais à — un discours innocent* (Rac.) **A — et à travers**, loc. adv., sans considération, sans discernement. **A — ou à droit, à — ou à raison**, avec ou sans droit, avec ou sans raison.

§ TORT, GRIEF. Le *grief* est un *tort* fait par un supérieur à un inférieur, un *tort* qui peut exciter des plaintes.

TORTELLE, s. f.; bot. V. **VÉLAR**.

TORTICOLIS, s. m., douleur qui empêche de

tourner le cou. = Personne qui a le cou de travers.

|| Hypocrite. || Adj. m., *l'apoplexie l'a rendu* —.

TORTILLAGE (Il m.), s. m., façon de s'exprimer confuse et embarrassée. || Petites intrigues.

TORTILLE (Il m.), s. f., petite allée tortueuse où l'on peut se promener à l'ombre.

TORTILLÉ, E (Il m.), adj., tordu à plusieurs tours plus ou moins serrés.

TORTILLEMENT, s. m., action de tortiller. = État d'une chose tortillée. || Fam., petits détours, petites finesses.

TORTILLER, v. a., tordre à plusieurs tours plus ou moins serrés : — *des cheveux*. = V. n., chercher des subterfuges; fam. = Se —, v. pr., se replier en plusieurs façons.

TORTILLÈRE, s. f. V. **TORTILLE**.

TORTILLON, s. m., bourrelet que l'on met sur sa tête pour porter dessus quelque fardeau.

TORTIN, s. m., tapisserie de laine torse.

TORTIONNAIRE, adj.; dr., inique et violent : *emprisonnement injurieux et* —. || *Appareil* —, qui sert à torturer. = S. m., bourreau : *le — de l'inquisition n'y aurait rien trouvé à reprendre* (Mérim.).

TORTIS, s. m., assemblage de fils tordus ensemble. = Guirlande de fleurs; vieux.

TORTOSE, vil. forte d'Espagne (Catalogne).

TORTU, T., adj., qui n'est pas droit : *arbre, chemin* —. Nez —, *grosses lèvres* (La F.) || *Esprit* —, qui raisonne de travers; fam.

TORTUE, s. f., genre de reptiles recouverts d'une double cuirasse appelée carapace, et qui marchent lentement. || *A pas de* —, très-lentement. = Toit que les soldats romains formaient en réunissant leurs boucliers au-dessus de leurs têtes; machine de guerre montée sur des roues et couverte, à l'abri de laquelle ils approchaient des murs d'une ville assiégée.

TORTUER, v. a., rendre tortu.

TORTUEUSEMENT, adv., d'une manière tortueuse. || *Parler, agir* —.

TORTUEUX, EUSE, adj., qui fait plusieurs tours et retours; se dit des rivières, des chemins et des serpents. || *Marche, conduite* **TORTUEUSE**, manière d'agir sans franchise, pleine de détours. *Les reptis — de la conscience*, se dit de la conscience d'un homme de mauvaise foi.

TORTUOSITÉ, s. f., étal de ce qui est tortueux.

|| Détour, complication : *je me trouvais dans un tel labyrinthe d'objections, de tortuosités* (J.-J.)

TORTURE, s. f., gêne, tourment qu'on fait souffrir, particul. à un accusé, pour lui arracher l'aveu de son crime : *instrument de* —, au moyen duquel on torture. || *Mettre son esprit à la* —, travailler avec une grande contention d'esprit. || Souci rongeur, anxiété, perplexité : *ce qui fit leur bonheur deviendra leur* — (J.-B. R.)

TORTURER, v. a., faire éprouver la torture. || — *un texte*, lui faire signifier ce qu'il ne dit pas.

TORY, pl. **TORIES**, s. m., nom donné, en Angleterre, aux partisans de Charles II et, depuis, aux conservateurs. = Adj. : *ministère, journal* —. = **TORYSME**, s. m., opinion, parti, système des tories.

TOSCANE, anc. grand-duché de l'Italie centrale, aujourd'hui compris dans le roy. d'Italie. = **TOSCAN**, E, adj., qui est de la Toscane, qui en provient. *Ordre* —, un des cinq ordres d'architecture, le plus simple et le plus solide. = **TOSCAN**, s. m., celui qui est originaire de la Toscane. = Langage toscan.

TÔT, adv. de temps, dans peu de temps, vite, promptement; on l'emploie par opposit. à *tard* ou

avec un adv. de quantité : *mauvaise graine est — venue* (La F.). *Nous approchons si — de notre fin* (Sév.) || — *ou tard*, dans un temps proche ou éloigné, mais certain.

TOTAL, E, adj., complet, entier : *nombre* —. *Somme TOTALE*. *La défaillance — des facultés de leur âme* (Mass.) = **TOTAL**, s. m., assemblage de plusieurs choses formant un tout. = *Au* —, *en* —, loc. adv., tout compensé.

TOTALEMENT, adv., entièrement, tout à fait : *il est — ruiné* (Ac.)

TOTALISER, v. a., former un total.

TOTALITÉ, s. f., le total, le tout.

TOTON, s. m., espèce de dé à quatre faces, marqué de différentes lettres, et traversé d'une cheville sur laquelle on le fait tourner.

TOUAGE, s. m., action de touer; son effet.

TOUAILE, s. f., essuie-main tendu à un rouleau, auprès d'un lieu où l'on se lave.

TOUCAN, s. m., genre d'oiseaux de l'Amérique, dont le bec est très-gros et très-long.

TOUCHANT, E, adj., qui touche le cœur, qui émeut : *le duc de Beauvilliers fit une peinture si*

TOUCHANTE de l'état où la France était réduite, que le duc de Bourgogne en versa des larmes (Voll.) =

TOUCHANT, s. m., ce qui touche : *le noble doit l'emporter sur le* — (Fonten.)

§ **TOUCHANT**, **PATHÉTIQUE**. *Touchant* se dit mieux des choses, et *pathétique* du langage qui les exprime. D'ailleurs, le *touchant* est doux, simple, insinuant, tandis que le *pathétique* est véhément et passionné.

TOUCHANT, prép., concernant, au sujet de : *il m'a entretenu — vos affaires* (Ac.)

TOUCHAU, s. m.; orfèvr., aiguille d'essai.

TOUCHE, s. f., chacune des petites parties d'ébène, d'ivoire, etc., qui composent le clavier d'un orgue, d'un piano, etc., et qu'on touche pour faire résonner l'instrument. = Petit filet saillant appliqué sur le manche d'une guitare et qui sert à faire les demi-tons. = Epreuve qu'on fait de l'or par le moyen de la pierre de touche. V. **PIERRE**. = Petite baguette d'os ou d'ivoire, courbée par un bout, dont on se sert aux jonchets pour lever chaque pièce. = Peint., manière dont le peintre indique et fait sentir le caractère des objets : *cet homme ne tatonne pas, sa — est large et fière* (Did.) *Cette tête est de la plus grande finesse de* — (Id.) Se dit du style, dans un sens analogue. = Impr., action d'appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou le rouleau. = Troupeau de bœufs gras qu'on amène au marché. = T. de jeu de billard, *manque de* —, de toucher.

TOUCHEUR, v. a., mettre la main sur quelque chose : *je touchai mon front et mes yeux* (Buff.) *Heureux ceux qui portent seulement — le bord de son vêtement* (Mass.) = Par ext. : — *du pied, de sa baguette*, etc. || *Faire — une chose au doigt*, la démontrer clairement, en convaincre par des preuves indubitables. — *une pièce, un lingot*, l'éprouver avec la pierre de touche. = Impr., étendre l'encre sur la forme avec les balles ou le rouleau. = Chasser devant soi un troupeau. = Être en contact : *ma main touchait la sienne*. = Mar., — *une île ou à une île, à un port*, y mouiller, y aborder. = Peint., poser et étendre les couleurs sur le tableau. = Recevoir, en parl. d'une somme d'argent : *à propos, avez-vous touché vos vingt mille écus?* (Dest.) = Jouer de certains instruments de musique : — *l'orgue, le piano, de l'orgue, du piano*. V. **CORDE**. = Traiter, exprimer : *ma muse timide craindrait, en les touchant,*

de flétrir *tes lauriers*. (Boil.) *Ce que c'est qu'à propos — la passion* (Rac.) = Parler incidemment : *je n'en ai touché qu'un petit mot en passant* (Mol.) || Émouvoir, attendre : *laissez-vous — à ses prières et aux miennes* (Id.) *Si le mal vous aigrit, que le bienfait vous touche* (Rac.) = Se dit de ce qui excite l'orgueil, l'ambition : *cette grandeur, que nous admirons de loin, touche moins quand on y est né* (Boss.) || Concerner, regarder, intéresser : *le soin de tout ce qui le touche* (Rac.) *La sœur vous touche ici beaucoup moins que le frère* (Id.) V. CONCERNER. = Manier : — doucement, légèrement. = Toucher, frapper dans la main : *TOUCHEZ là, s'il vous plaît* (Mol.) = V. n., mettre la main à quelque chose : *il aime à — à tout. — dans la main, mettre sa main dans celle d'un autre. || Il ne touche pas des pieds à terre, se dit, par exagér., d'un homme qui danse ou qui court légèrement. Cette affaire ne TOUCHERA pas à terre; fam., elle passera sans difficulté. Il n'a pas l'air d'y —; fam., se dit d'un homme fin et dissimulé. — à quelque chose, y atteindre : celui... dont les pieds TOUCHAIENT à l'empire des morts* (La F.) — à un certain temps, en être proche. — à son heure dernière (Rac.) — à une chose, à une affaire, y apporter quelque changement : en prendre ou en ôter : — à la religion. Il n'ose pas — à son argent. = Se —, v. pr., être contigu. = Être proches parents.

§ **TOUCHER, ÉMOUIR, REMUER.** On est touché par tout ce qui plaît, qui attire; on est ému par tout ce qui passionne. Le second dit plus que le premier. Remuer enchérit sur émouvoir et marque soit un résultat plus complet, soit un effort plus grand.

TOUCHER, s. m., acte, sens par lequel nous touchons les objets : *cette glace, qui au — et à la vue est si lisse et si unie* (Volt.) *Le — est de tous nos sens celui dont nous avons le plus continué l'exercice* (J.-J.) V. TACT. = Manière de toucher l'orgue, le piano, etc.

TOUE, s. f., espèce de bateau plat qui sert à aller et à venir des bâtiments amarrés.

TOUÉE, s. f.; mar., action de touer, de se touer. = Longueur de câble de 120 brasses.

TOUER, v. a.; mar., faire avancer un navire en tirant d'un point fixe un câble à force de bras ou au moyen du cabestan. = Se —, v. pr., se servir d'un câble pour faire avancer un navire.

TOUFFE, s. f., assemblage de choses nombreuses et rapprochées, d'herbes, d'arbres, de cheveux, etc.

TOUFFEUR, s. f., exhalaison chaude qui saisit en entrant dans un lieu où la chaleur est extrême.

TOUFFU, E, adj., qui est en touffe, épais, bien garni : bois —. Barbe TOUFFUE.

TOUG ou TOUC, s. m., queue de cheval qu'on porte en guise d'étendard devant le grand vizir et les pachas.

TOUJOURS, adv. de temps, sans cesse, sans fin, sans relâche : *qui est-ce qui voudrait — vivre* (J.-J.) *C'est une source qui coule* — (Ac.) = Sans exception, en toute rencontre, en toute occasion : *l'hymen n'est pas — entouré de flambeaux* (Rac.) = Ordinairement : *quelques crimes — précèdent les grands crimes* (Id.) = En attendant, néanmoins : *je vous suivrai, marchez —. — Au moins : si je n'ai pas réussi, — ai-je fait mon devoir* (Ac.) = Pour —, à —, loc. adv., indéfiniment, sans espoir de retour.

TOUL, s.-préf. du départ. de la Meurthe.

TOULA, vil. et gouv. de la Russie d'Europe, entre les gouv. de Moscou au N. et de Kalouga à l'O.

TOULON, s.-préf. du départ. du Var, préfecture mari-

time, deuxième port militaire de la France, possède trois magnifiques arsenaux, et une belle rade.

TOULOUSE, ch.-l. du départ. de la Haute-Garonne, sur la rive droite de la Garonne et le canal du Languedoc.

TOUPET, s. m., petite touffe, partiel. de cheveux au haut du front. || *Se prendre au —; fam., aux cheveux. Avoir du —, de la hardiesse, du front; pop. = Partie de la crinière du cheval qui passe entre les deux oreilles.*

TOUPIE, s. f., sorte de jouet de bois, en forme de poire, qu'on fait tourner : — *d'Allemagne, toupie creuse, qui fait beaucoup de bruit en tournant.*

TOUPIILLER (Il m.), v. n., tourner comme une toupie. || Aller et venir sans but; fam. et peu us.

TOUPILLON, s. m., petit toupet. = Bouquet de poils à la queue des bêtes ovines. = Branches inutiles et confuses d'un oranger.

TOUR, s. f., bâtiment élevé, rond ou carré, etc., dont on fortifiait jadis l'enceinte des villes, des châteaux, ou qui sert de prison, de clocher, de phare. V. BABEL. || Personne d'un embonpoint excessif. = Machine en forme de tour que les anciens attachaient sur le dos des éléphants de guerre, et où se plaçaient les archers. = Pièce du jeu d'échecs.

TOUR, s. m., mouvement en rond : — *de roue, de broche, de soleil. A — de bras, de toute la force du bras. En un — de main, en un instant. — de reins, rupture ou foulure de reins causée par quelque effort. = Mouvement quelconque : faire un — dans le jardin. Il est allé faire un —, se promener quelques instants. = Se dit aussi en parl. de certaines choses qui vont en serpentant : cette rivière fait plusieurs TOURS et retours. On dit aussi les — et les détours. = T. de jeu, se dit du nombre de coups suffisant pour que chaque joueur ait la main une fois. = Circuit, circonférence : le — de la ville. Notre globe a neuf mille lieues de — (Volt.) Faire le — de, parcourir toute la circonférence de; s'étendre autour de : faire le — de la ville. La révolution fera le — du monde (Mirab.) — de France, voyage que font les ouvriers pour travailler dans diverses villes. — du visage, circonférence du visage. — de lit, étoffe qui environne le lit, et qui est attachée au bois d'en haut. || V. BÂTON. = Partie de l'habillement qui se met autour de quelque partie du corps : — de gorge, de bonnet. = Abs., faux cheveux que les femmes portent sur le front. = Sant, gambade résultant de l'agilité et de l'adresse du corps : le singe amusant l'ennemi par ses — (La F.) — de force, action qui exige beaucoup de force; || grande difficulté vaine. || Trait d'habileté, ruse, finesse : — d'escroc, de filou. Je me sens né pour être en butte aux méchants — (Id.) Cela vous jouera un mauvais —, sera pour vous dangereux ou préjudiciable. = Manière dont on expose une affaire, dont elle marche, dont elle se présente : il donne un mauvais — aux actions les plus innocentes (Dest.) = Manière dont on exprime ses pensées et dont on arrange ses termes : de son — heureux imitez la clarté (Boil.) = Rang successif, alternatif à — de rôle. Chacun à son —. C'est à mon — de... || — de faveur, décision par laquelle on fait passer la représentation d'une pièce avant celle d'autres ouvrages qui la précèdent dans l'ordre du tableau. = Espèce d'armoire ronde et tournant sur un pivot, placée dans l'épaisseur d'un mur pour faire passer les objets du dehors au dedans, etc. = Machine pour façonner en rond le bois, les métaux, etc. || Fait au —, parfaitement bien fait. = à —, loc. adv.,*

l'un après l'autre : *ces pensées agitaient — à — son cœur* (Fém.)

§ **TOUR. CIRCUIT.** *Circuit* signifie un long *tour*, au propre comme au fig.

TOURAILLE (*Il m.*), s. f., étuve dans laquelle les brasseurs font sécher leurs grains.

TOURAILLON (*Il m.*), s. m., germe séché de l'orge, chez les brasseurs.

TOURAINÉ, anc. p. centrale de la France. = **TOURAINÉAC**, **ELLE**, adj. et s., se dit des habitants et des produits de la Touraine.

TOURBE, s. f., terre combustible et spongieuse, formée par l'accumulation des débris de végétaux.

TOURBE, s. f., multitude confuse composée de menu peuple ; se prend en mauv. part.

TOURBEUX, EUSE, adj., qui contient de la tourbe ; qui forme la tourbe ; qui pousse dans les tourbières.

TOURBIER, ÈRE, adj., se dit d'un terrain qui produit de la tourbe. = **TOURBIER**, s. m., ouvrier qui extrait ou qui transporte la tourbe. = **TOURBIÈRE**, s. f., endroit d'où l'on tire de la tourbe, où se trouvent des amas de tourbe. = Terrain formé par la tourbe.

TOURBILLON (*Il m.*), s. m., vent impétueux, qui va en tournoyant. = Masse d'eau qui tournoie avec violence. || *Des TOURBILLONS de flamme et de fumée* (Les.) = Dans le système de Descartes, quantité de matière qu'on suppose tourner autour d'un astre : *beaux — que l'on ne prouve guère* (Volt.) || Tout ce qui entraîne les hommes : *au milieu de ce — de joies, de mouvements, de craintes, d'inquiétudes* (Mass.) *Ce — qu'on appelle le monde* (Volt.) *Toujours emportés par le —, ils n'ont rien qui les fixe* (Mass.)

TOURBILLONNANT, E (*Il m.*), adj., qui tourbillonne ; qui forme les tourbillons.

TOURBILLONNEMENT (*Il m.*), s. m., mouvement d'un corps qui tourbillonne.

TOURBILLONNER (*Il m.*), v. n., aller en tournoyant : *la feuille des bois dans les airs* **TOURBILLONNE** (Millev.) = Être agité ou s'agiter comme un tourbillon : *insectes sans nombre... qui TOURBILLONNEZ dans l'air ou jouez sur les eaux* (Del.)

TOURCOING ou **TURCOING**, ch.-l. de canton du départ. du Nord, a beaucoup de manufactures.

TOURDILLE (*Il m.*), adj. ; n'est us. que dans *gris —*, couleur du poil d'un cheval qui est d'un gris sale.

TOURELLE, s. f., petite tour.

TOURET, s. m., petite roue qui, dans les machines à tourner, reçoit son mouvement d'une plus grande. = Pièce mécanique de fer, de cuivre, etc., qui tend ou détend une corde. = Dévidoir ou rouet à l'usage des cordiers. = Rouet à filer. = Tour à l'usage des graveurs en pierres fines.

TOURETTE, s. f., genre de plantes, de la famille des crucifères.

TOURIE, s. f., grande bouteille de grès, entourée de paille, où l'on met des acides.

TOURIÈRE, adj. et s. f., se dit d'une domestique chargée de faire passer au tour les choses qu'on apporte du dehors : *sœur —. La —. Mère —*, religieuse préposée pour avoir soin du tour en dedans.

TOURILLON, s. m., axe de fer sur lequel se meuvent les treuils, les bascules, etc. = Gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, une grille, etc. = Chacune des deux parties rondes qui sont vers le milieu du canon, et qui servent à l'assujettir sur son

affût. = Partie mobile d'un touret qui sert à tendre ou à détendre une corde.

TOURISTE, s. m., voyageur qui parcourt un pays étranger par curiosité et désœuvrement.

TOURLOUROU, s. m., espèce de crabe des Antilles. || Jeune fantassin ; pop.

TOURMALINE, s. f., pierre cristallisée qui, étant échauffée, devient électrique.

TOURMENT, s. m., douleur corporelle et violente. **V. MAL.** = Supplice, torture : *dans les TOURMENTS ils laissèrent la vie* (Rac.) || Grande peine d'esprit, vive agitation : *quels sont donc les — du crime?* (J.-J.) **V. AGITATION.** = Se prend quelquefois en bonne part : *Sully était né avec cette passion du bien public, — des âmes vertueuses* (La H.) *Les — amoureux, les chagrins, les inquiétudes de l'amour. Rendez-lui les — qu'elle me fait souffrir* (Rac.)

TOURMENTANT, E, adj., qui tourmente.

TOURMENTE, s. f., tempête sur mer : *cette mer, sans cesse battue par la —* (Marm.) = Ouragan qui s'élève dans les hautes montagnes. || Agitation interne, grande fermentation : *le Palais-Royal était rempli d'une foule agitée, comme les flots de la mer le sont dans la —* (Id.) *La — révolutionnaire.*

TOURMENTER, v. a., faire souffrir quelque tourment de corps : *je marchais une nuit à grands pas dans ma cellule, TOURMENTÉ de douleurs affreuses* (X. de Maistre). *L'Église fut TOURMENTÉE d'une cruelle manière sous l'empereur Valens* (Boss.) || Causer quelque peine d'esprit ou de cœur : *cessez de — une âme infortunée* (Rac.) = Agiter violemment : *le vent TOURMENTA longtemps notre vaisseau* (Ac.) || — *quarante ans sa vie infortunée* (Boil.) ; ce sens vieillit au fig. — un ouvrage, son style, le travailler avec un effort qui se fait sentir. = *Peint., attitudes, couleurs TOURMENTÉES*, qui laissent voir la peine de l'artiste qui les a travaillées. = *Se —, v. pr., s'agiter violemment : le pêcheur mourant se TOURMENTE, s'agite pour fuir la mort* (Mass.) || *S'inquiéter : mais à me — ma crainte est trop subtile* (Rac.) = Faire de grands efforts, de longues recherches pour trouver la solution de certains problèmes : *les savants se sont aussi fort TOURMENTÉS sur la différence des généalogies de Jésus-Christ* (Volt.) **V. INQUIÉTER.**

TOURMENTEUX, EUSE, adj. ; mar., fort sujet aux tempêtes ; peu us.

TOURNAY ou **TOURNAI**, vil. forte de Belgique, sur l'Escaut, a appartenu plusieurs fois à la France.

TOURNAILLER (*Il m.*), v. n., tourner, rôder sans cesse autour d'un même point ; très-fam.

TOURNANT, s. m., coin de rue, de chemin : *au — d'une rue, d'un chemin.* = Endroit où le cours d'une rivière fait un coude. = Espace où l'on fait tourner une voiture, une charrette. || *Moyen détourné pour arriver à ses fins ; fam.* = Endroit dans la mer, dans une rivière, où l'eau tournoie continuellement. = *Moulin à deux TOURNANTS*, moulin à deux roues, qui fait tourner deux meules.

TOURNANT, E, adj., qui tourne : *pont —.* || *Tables TOURNANTES*, phénomène qui s'est produit dans ces dernières années et qui a servi de pâture à la crédulité publique.

TOURNE-A-GAUCHE, s. m. inv., levier à œil servant à tourner d'autres outils. = Outil qui sert à faire des pas de vis.

TOURNEBRIDE, s. m., cabaret établi auprès d'un château pour recevoir les domestiques et les chevaux des étrangers qui y viennent.

TOURNEBROCHE, s. m., machine servant à

faire tourner la broche. = Petit garçon qui tourne la broche ; chien qui la fait tourner.

TOURNÉE, s. f., voyage qu'on fait en divers endroits ; se dit particul. des courses que certains fonctionnaires publics font avec autorité dans leur ressort, dans leur département. = Voyage annuel ou périodique que fait un particulier pour affaires de commerce. = Petite course ; fam. = Agric., pioche propre au défoncement des terres fortes.

TOURNE-FEUILLE, s. m. inv., petit instrument dont on se sert pour tourner commodément les feuilles d'un cahier de musique à mesure que l'on joue ou que l'on chante.

TOURNE-FIL, s. m. inv., instrument d'acier pour donner le fil aux outils tranchants.

TOURNEFORT, botaniste distingué d'Aix en Provence, mort en 1708, a laissé un *Voyage du Levant*, ouvrage scientifique des plus remarquables.

TOURNELLE, s. f., anc. petite tour : *quai de la —*. || Chambre du parlement qui jugeait les affaires criminelles.

TOURNEMAIN, s. m., le temps de tourner la main : *en un — Breteuil fut tué* (St-S.). vieux et us. On dit aujourd'hui : *en un tour de main*.

TOURNER, v. a., mouvoir en rond : — *la broche*. = Diriger, porter de tel ou tel côté : — *la tête, les yeux*. || **TOURNEZ sur moi votre colère** (Fléch.) **TOURNE enfin ta fureur contre nos ennemis** (Rac.) — *ses armes contre la Perse* (Volt.) — *ses pensées, ses soins à ou vers*, s'appliquer, s'adonner entièrement à. — *une personne à son gré*, lui faire faire tout ce qu'on veut. — *la tête à quelqu'un*, l'étourdir ; le faire devenir fou ; lui — *les sens, le sang* ; fam., lui occasionner un grand trouble. — *le dos, les talons*, fuir, s'en aller. || — *le dos à quelqu'un*, lui présenter le dos ; || le laisser là par mépris ou indifférence. — *ses pas vers*, marcher, se diriger vers. = Mettre une chose dans un sens opposé : — *une carte, les feuillets, un sablier*. — *ses soldiers*, les déformer en marchant mal. =

Faire changer : *un seul docteur peut — les consciences et les bouleverser à son gré* (Pasc.) = Examiner dans divers sens : — *et retourner une question*. — *un homme dans tous les sens, de tous côtés*, le presser de questions pour tirer de lui ce qu'il sait ou ce qu'il veut. = Prendre à revers : — *un poste*. — *un corps de trois mille hommes* (Barth.) — *un bois, un buisson*, en faire le tour. || — *la médaille* ; prov., voir une personne ou une affaire dans le sens opposé à celui sous lequel on vient de la considérer. V. **CASAQUE**. = Interpréter : — *tout en bien, en mal*. — *les choses à son avantage*. — *la vérité en ridicule* (Mass.) V. **RIDICULE**. — *une chose en raillerie, en plaisanterie*, la prendre comme dite en raillant, en plaisantant. = Façonner au tour : — *de l'ivoire, du bois*.

|| **Esprit mal tourné**, se dit d'un homme qui prend tout de travers. *Homme bien tourné*, bien fait. = Arranger d'une certaine façon : — *un compliment, une phrase*. **Bien — les vers**. = V. n., se mouvoir en rond : *la terre tourne autour du soleil*. *Et le pupitre enfin tourne sur son pivot* (Boil.) = Se mouvoir de quelque côté : — *à droite, à gauche*. || — **court**, abrégé, finir promptement. || — *à tout vent, comme une girouette*, avoir l'esprit variable et inconstant. **Bien, mal —**, avoir une heureuse ou une malheureuse issue ; en parl. de l'homme, devenir honnête ou méchant. = Abs., s'altérer, changer en mal : *ce vin tournera*. = Changer de couleur, mûrir : *les raisins commencent à —*. || Contribuer à, produire, procurer : *les confiscations tournent en*

grande partie au profit du trésor public (Barth.) = Se —, v. pr., se mouvoir en rond ou d'une manière qui s'en rapproche : *se — dans son lit*. *Il pria dans la mosquée, en se tournant vers Grenade* (Chat.) || *De quelque côté qu'on se tourne dans cette vie, on voit toujours la mort en face* (Boss.) *Se — vers Dieu, ne plus s'occuper que de lui*. *Se — contre*, attaquer. *Se — du côté de quelqu'un*, embrasser son parti : *César se tourna du côté du peuple* (Boss.) = Se changer : *tout paraît joie pour les grands, et tout se tourne en ennui pour eux* (Mass.) = V. impers. : *il tourne cœur*, la carte qu'on tourne est un cœur.

TOURNESOL, s. m. ; bot., hélianthus à grandes fleurs, ainsi nommée parce qu'on a prétendu qu'elle se tourne du côté du soleil. = Plante dont on extrait une matière qui colore en bleu.

TOURNETTE, s. f., dévidoir qui tourne sur un pivot. = Cage tournante de l'écreuil. = Plateau tournant sur lequel on pose le vase que l'on peint.

TOURNEUR, s. m., artisan qui fait des ouvrages au tour. = Adj. m., qui tourne longtemps et rapidement sur lui-même : *deviche* —.

TOURNEVIRE, s. f. ; mar., cordage sans fin, enroulé sur un cabestan.

TOURNEVIS, s. m., instrument de fer ou d'acier pour serrer ou desserrer les vis.

TOURNILLE, s. f., instrument pour relever les mailles tombées dans la fabrication des bas.

TOURNIQUET, s. m., croix de bois ou de fer, tournant sur un pivot, que l'on place quelque part pour ne laisser passer les gens qu'un à un. = Poutre garnie de pointes de fer que l'on place à une brèche, à l'entrée d'un camp, etc., pour disputer le passage à l'ennemi. = Petit morceau de bois qui sert à soutenir un châssis levé. = Chir., instrument pour comprimer les vaisseaux sanguins d'un membre à opérer ; bandage pour la suppression des hémorrhagies. = Petit insecte coléoptère qui tournoie à la surface des eaux tranquilles.

TOURNIS, s. m., maladie des moutons qui meurent en tournant sur eux-mêmes.

TOURNISSE, s. f., poteau de remplissage dans une cloison.

TOURNOI, s. m., fête publique et militaire où les seigneurs, les chevaliers, etc., s'exerçaient à plusieurs sortes de combats, soit à cheval, soit à pied.

TOURNOIEMENT ou **TOURNOÏEMENT**, s. m., action de ce qui tournoie : — *de l'eau*. = Synon. de **TOURNIS**. || — *de tête*, vertige.

TOURNOIS, adj. inv., se disait de la monnaie fabriquée à Tours. *Livre —*, vingt sous.

TOURNOX, s.-pref. du départ. de l'Ardèche. = *Le cardinal de —*, prélat distingué, rempli plusieurs missions diplomatiques sous François I^{er} et Henri II, et figura au colloque de Poissy.

TOURNOYANT, E, adj., qui tournoie.

TOURNOYER, v. n., tourner en faisant plusieurs tours : *des aigles, entraînés par le courant d'air, descendent en tournoyant au fond du gouffre* (Chat.) || Biaiser, chercher des détours ; fam.

TOURNURE, s. f., tour, direction ; ne se dit qu'au fig. : — *de phrase*. *Il paraît que cette affaire prend une — assez favorable* (D'Al.) = Se dit de la taille, de l'habitude du corps : *cette femme a une mauaise —, n'a pas de —* ; fam. = Morceau d'étoffe que les femmes mettent sous leurs robes pour les faire bouffer.

TOURS, ch.-l. du départ. d'Indre-et-Loire, anc. cap. de la Touraine.

TOURTE, s. f., sorte de pâtisserie. = Agric. maïre de nolx, de navette, etc.

TOURTEAU, s. m., masse formée du résidu de certaines graines, de certains fruits, dont on a exprimé de l'huile. = Milit., artifice propre à l'éclairage du fossé, des retranchements, dans une place assiégée. = Disque de bois qu'on place sur le crible pour grener la poudre.

TOURTEREAU, s. m., jeune tourterelle. || Fam. : *ce sont deux TOURTEREAUX*, deux jeunes époux vivement épris.

TOURTERELLE, s. f., oiseau du genre pigeon, mais plus petit : *comme une — à tout moment je pleure* (Boursault).

TOURTIÈRE, s. f., ustensile de cuisine dans lequel on fait cuire des tourtes.

TOURVILLE, célèbre marin, mort en 1704, livra malgré lui et sur l'ordre formel de Louis XIV la funeste bataille de La Hogue (1692); mais il prit sa revanche l'année suivante au cap Saint-Vincent.

TOUSELLE, s. f., sorte de froment dont l'épi est sans barbe et le grain fort gros.

TOUSSAINT, s. f., fête de tous les saints.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, esclave noir de Saint-Domingue, souleva les nègres et partit, en 1800, à se faire reconnaître comme gouverneur général de l'île. Battu par les Français, il fut enlevé par trahison et amené en France, où il mourut, après 10 mois de captivité au fort de donx.

TOUSSER, v. n., faire l'effort et le bruit que cause la toux : *le bon petit vieillard TOUSSE, crache, se mouche* (Quinault). = Faire ce même bruit à dessein : *je TOUSSAI pour l'avertir*.

TOUSSERIE, s. f., action de tousser.

TOUSSEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui tousse souvent : *voilà un fatigant —* (Ac.); fam.

TOUT, **E**, adj., qui comprend l'intégrité d'une chose : *— le devoir de l'homme, — son objet, TOUTE sa nature, c'est de craindre Dieu; — le reste est vain* (Boss.) *Accordez-nous, je vous prie, — votre protection* (Volt.) = Il est quelquefois opposé à *seul*, à *un* : *je veux dans un seul malheur déplorer TOUTES les calamités du genre humain* (Boss.) = Chaque : *faire trembler — créature sous les jugements de Dieu* (Id.) *Les agresseurs en tous genres ont tort devant Dieu et devant les hommes* (Volt.) = Il se construit avec les adjectifs ou avec les pronoms démonstratifs : *voilà — ce que je sais*. || *Se faire — à tous*, s'accommoder à toutes les opinions, à tous les caractères. *Par — pays*, en quelque lieu que ce soit. **V. SOMME, BRIDE, HASARD, JAMBE, MAIN**, etc. = **Tous deux**, tous les deux, l'un et l'autre : *Bacchus et Noé passent — deux pour avoir inventé la vigne* (Thom.) *Les deux peuples s'unissent et se corrompent — les deux* (Mont.)

TOUT, s. m., chose considérée dans son entier : *on ne sait le — de rien* (Montaign.) *Diviser un — en plusieurs parties*. *Je veux — ou rien*. = Toutes choses, toutes sortes de choses : *il était insensible à —* (B. de St-P.) *Les citoyens pouvaient parvenir à —* (Id.) = Tout homme, tous les hommes : *— cédait au charme de ses entretiens* (Boss.) *Tous entreprennent son éloge* (Fléch.) = Il désigne souvent la réunion de plusieurs choses ou personnes différentes : *grands et petits, riches et pauvres, — pénétrait jusqu'à saint Louis* (Id.) — *lasse, — devient insipide* (Mass.) = *Le —*, la totalité. || *Le principal, l'essentiel : le — est de réussir* (Volt.) *Risquer, jouer le — pour le —*, hasarder de tout perdre pour tout gagner. *Ce n'est pas —, ce n'est pas le —*, ce n'est pas assez, il ne suffit pas. *Différence du — au —*, totale. || *C'est son —*, le seul objet de son affection.

En — et par —, entièrement. *En —, sans rien omettre*. *Après —*, tout bien considéré. = *Du —*, loc. adv. se joint avec *rien, point, pas*, pour rendre la négation plus forte, et signifie en aucune façon, nullement : *ferez-vous cela? Du —* (Ac.) *Mon grand voyage ne m'a point du — fatiguée*. (Sév.)

TOUT, adv., entièrement, sans exception, sans réserve : *de sang — couvert* (Rac.) *La joie de faire du bien est — autrement douce que la joie de le recevoir* (Mass.) *Le lion est — nerfs et muscles* (Buff.) = Il prend l'e muet devant un adj. qui commence par une consonne ou un h aspiré : *l'espérance, TOUTE trompeuse qu'elle est* (La Roch.) = Il est quelquefois explétif : *— bonnement, — en riant, — autant, etc. — d'un coup, — à coup*, loc. adv. **V. Coup**. *C'est — un; fam., cela revient au même, cela est égal. — de bon, sérieusement, — de même, de la même sorte, de la même manière, — à coup*, soudainement, inopinément : *— à coup je crus voir Vénus qui fendait les nues* (Fén.) — *du long*, du commencement jusqu'à la fin. = Quoique, encore, quelque : *— sage, — votre ami qu'il est. Avec l'arçot, — ignoble qu'il soit, on referait un peuple* (Ch. Nod.) = *beau*, expression familière que l'on employait autrefois dans le style noble, doucement : *— beau, Pauline, il entend vos paroles* (Corn.) = **T. de chasse** qu'on emploie pour empêcher un chien d'avancer. — ensemble, en même temps : *général et père de famille — ensemble* (Fléch.)

TOUTEFOIS, adv., mais, pourtant, néanmoins : *la bonté, à proprement parler, est le caractère de Dieu seul; — il s'élève dans tous les temps certaines âmes bienfaisantes* (Fléch.) **V. Néanmoins**.

TOUTENAGUE, s. f., alliage métallique blanc fait avec de l'étain et du bismuth.

TOUTE-PUISSANCE, s. f. **V. PUISSANCE**.

TOUX, s. f., expiration bruyante de l'air, violente et répétée, qu'accompagne un petit mouvement convulsif du larynx et de la trachée-artère.

TOXICATION, s. f., propriété qu'une substance a d'empoisonner. = Action, effet du poison.

TOXICOENDRON (pron. *dain*), s. m., espèce de sumac fort vénéneux.

TOXICOGRAPHIE, s. f.; description des poisons.

TOXICOLOGIE, s. f., science qui traite des poisons, des toxiques; traité sur les poisons.

TOXIQUE, s. m., nom générique des poisons. = Adj., vénéneux.

TOYÈRE, s. f., pointe d'une hache engagée dans le manche.

TRABAN, s. m., soldat de la garde impériale, en Allemagne, armé d'une hallebarde et chargé d'un service particulier.

TRABÉ, s. f., robe de cérémonie chez les anciens Romains.

TRABUCOS, s. m., sorte de cigare d'Espagne.

TRACANT, **E**, adj.; bot., se dit d'une racine qui s'étend entre deux terres, par opposit. à *pivotant*. = Se dit encore d'une tige qui reste étendue sur la terre et qui s'y enfonce de distance en distance.

TRACAS, s. m., mouvement accompagné d'embaras, le plus souvent pour de petits objets : *— du ménage*. || *Si l'on est dévot durant le — de cette vie, comment ne le sera-t-on pas au moment où il faut la quitter?* (J.-J.)

TRACASSER, v. a., tourmenter, inquiéter pour peu de chose : *si vous le TRACASSEZ, vous le déconcertez* (Sév.); fam. = **V. n.**, aller et venir, se tour-

menter : on leur donne des charges et des affaires qui les font — dès la pointe du jour (Pasc.) = Se —, v. pr., même sens. = Se tourmenter mutuellement : point de rancune, ne nous TRACASSONS plus (Sév.)

TRACASSERIE, s. f., chicane, mauvaise difficulté. = Propos, rapport qui tend à brouiller ; brouille produite par ces propos : je ne reçois plus de nouvelles de Voltaire ; peut-être m'a-t-on fait des TRACASSERIES avec lui (M^{me} du Deffant).

TRACASSIER, ÈRE, adj. et s., se dit d'une personne qui tracasse, qui chicane ou qui brouille par ses propos.

TRACE, s. f., vestige qu'un homme ou un animal laisse à l'endroit où il a passé : je cherchais en pleurant les TRACES de vos pas (Rac.) || Marcher sur les —, suivre les — de, imiter, suivre l'exemple de : les provinces à Penvi marchèrent sur les — de la ville (Mass.) Dans le sens contraire : de David abandonner la — (Rac.) = Marque ou impression qui reste de quelque chose : une barque légère laisse à peine, en fuyant, sa — passagère (Del.) || Impression que les objets font sur l'esprit, dans la mémoire. = Marque de l'existence d'une chose ou d'une personne : des — de civilisation. Charlemagne a laissé les TRACES les plus profondes (Guizot). V. VESTIGE. Lignes que l'on fait sur le terrain pour marquer un alignement, etc. = Premier trait fait sur un canevas pour marquer les contours d'un dessin.

TRACÉ, s. m., traits d'un plan, d'un ouvrage.

TRACEMENT, s. m., action de tracer.

TRACER, v. a., tirer, disposer les lignes d'un dessin, d'un plan sur le papier, sur la toile, etc. : lui-même il nous TRACA son temple et son autel (Rac.) = Faire sur le canevas les premiers points, pour marquer le contour des objets dans un ouvrage de tapisserie. — le chemin, indiquer la route à suivre : elle va trouver sa sœur droit par le chemin que l'autre lui avait TRACÉ (La F.) || — le chemin à quelqu'un, lui donner l'exemple. = Marquer, montrer : — à quelqu'un des règles de conduite. Ne jamais s'écarter de la voie que Dieu a TRACÉE (Mass.) = Écrire : ma plume ici TRACANT ces mots par alphabet (Boil.) || Voilà les sentiments que son cœur m'a TRACÉS (Volt.) — l'image, le tableau de, représenter par le discours, décrire. = Tirer une ligne, faire quelque chose qui suit une ligne. = Hortier., v. n., être traçant.

TRACERET ou **TRACOIR**, s. m., outil de fer pointu avec lequel on trace et on ligne le bois.

TRACEUR, s. m., celui qui trace sur le terrain un plan quelconque.

TRACHÉE ou **TRACHÉE-ARTÈRE**, s. f.; anat., canal par lequel l'air entre dans les poumons et en sort. = Vaisseau, tube aërière chez les animaux ou chez les plantes.

TRACHÉOTOMIE, s. f.; chir., opération qui consiste à ouvrir la trachée-artère.

TRACTION, s. f.; mécan., action d'une force qui tire un corps et le met en mouvement.

TRACY (Destutt de), philosophe de l'école de Condillac, mort en 1832, a été le dernier des idéologues.

TRADITEUR, s. m., chrétien qui, sous la persécution, livrait les livres saints aux païens.

TRADITION, s. f.; dr., action par laquelle on livre une chose à quelqu'un. = Voie par laquelle les faits et les doctrines se transmettent oralement d'âge en âge. = Chose transmise oralement. = Opinions, procédés, usages, etc., qui se transmettent de génération en génération : les Grecs avaient une très-bonne — de politesse (Fén.)

TRADITIONNAIRE, s. m., juif qui explique l'Écriture par la tradition du Talmud.

TRADITIONNEL, LE, adj., fondé sur la tradition, venu par tradition : autorité TRADITIONNELLE. **TRADITIONNELLEMENT**, adv., suivant la tradition, d'après la tradition : savoir —.

TRADUCTEUR, s. m., celui qui traduit d'une langue dans une autre.

TRADUCTION, s. f., action de traduire, de faire passer d'une langue dans une autre. = Ouvrage, morceau traduit. V. VERSION.

TRADUIRE, v. a., transférer quelqu'un d'un lieu dans un autre ; le citer, le renvoyer devant un tribunal. = Faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre : les Commentaires de César dont le prince de Conti TRADUISIT les plus beaux endroits (Mass.) — un auteur, ses ouvrages. Abs., si vous TRADUISEZ toujours, on ne vous TRADUIRA jamais (Mont.) = Expliquer, interpréter, éclaircir : bien — ce que j'ai dit (Sév.) = Se —, v. pr., être, pouvoir être traduit : les poètes ne se TRADUISENT pas (Volt.) = Se convertir : son orgueil s'est TRADUIT en folie.

TRADUISIBLE, adj., qui peut se traduire.

TRAFALGAR, cap d'Espagne, à l'entrée du détroit de Gibraltar. C'est près de là que Nelson, en 1805, remporta une célèbre victoire sur Villeneuve et qu'il fut tué.

TRAFIC, s. m., commerce, négoce. V. COMMERCE. || Convention, pratiques illicites : ceux qui regardent les sciences comme un — honteux (Mass.) Coupable — de mensonge et de vérité (Id.)

TRAFIQUANT, s. m., celui qui fait un trafic.

TRAFIQUER, v. n., faire trafic : ne — avec personne (Mont.) — sur un grand nombre de marchandises (Id.) || Tirer de certaines choses un profit illicite, honteux : ses juges TRAFIQUAIENT du sang de l'innocence (Gilbert).

TRAGÉDIE, s. f., pièce de théâtre qui offre des personnages illustres, une action importante et propre à exciter la terreur ou la pitié. = Genre tragique. || Événement funeste : à ce nom de Stuart, Pitié d'une longue — vient à l'esprit (Chat.)

TRAGÉDIEN, NE, s., acteur, actrice tragique. = Auteur de tragédies ; peu us.

TRAGI-COMÉDIE, s. f., tragédie mêlée d'incidents comiques et dont le dénouement n'est point tragique. || Aventure où le plaisant se mêle au triste, le rire aux larmes.

TRAGI-COMIQUE, adj., qui appartient à la tragi-comédie. || Se dit de quelque accident fâcheux qui tient du comique.

TRAGIQUE, adj., qui appartient à la tragédie : le poème — vous serre le cœur dès son commencement (La Br.) || Funeste : des grands vers les disgrâces TRAGIQUES (Boil.) = S. m., genre tragique. = Auteur de tragédies. || Prendre les choses au —, du côté le plus fâcheux. Tourner au —, prendre une tournure funeste.

TRAGIQUEMENT, adv., d'une manière tragique : mourir, fuir —.

TRAGUS, s. m.; anat., une des éminences de l'oreille externe, qui, avec l'âge, se couvre de poils.

TRAHIR, v. a., faire une perfidie à quelqu'un, lui manquer de foi : le plus grand crime fut de — sa patrie (Boss.) Moi ! je pourrais — le Dieu que j'aime ! (Rac.) Quiconque flatte ses maîtres, les TRAHIT (Mass.) = Manquer à ce qu'on doit à quelqu'un. sacrifier ses intérêts : l'inimitié succède à l'amitié TRAHIE (Rac.) || Parler, agir contre : — sa pensée, sa conscience, sa foi, sa promesse, la vérité. = Avec

un nom de choses pour sujet, découvrir par hasard ce qu'on voulait tenir caché : *trop d'amour a TRAHI nos secrets amoureux* (Rac.) — *le secret de quelqu'un*, le révéler méchamment. = Se —, v. pr., se découvrir, se découvrir soi-même par indiscretion. = Agir contre ses propres intérêts : *ô trop aveugle Calypso, tu l'es TRAHIE par ton serment* (Fén.) = Se manquer de foi l'un à l'autre.

TRAHISON, s. f., action de celui qui trahit : *des plus chères mains craignent les TRAHISONS* (Rac.) = Coopération coupable d'un individu avec les ennemis de l'État. *Haute —*, entreprise contre l'État ou la personne du prince. = En —, loc. adv., en traître : *le caractère du diable le pousse à porter des plaies en —* (Boss.)

TRAILLE, s. f., espèce de bac sur les grandes rivières ; corde qui sert à le diriger.

TRAIN, s. m., allure des chevaux, des bêtes de trait. || Façon d'aller des personnes et des choses : *plusieurs honnêtes gens sont effrayés du — qui prennent les choses* (Did.) *Aller bon —*, vite : *il allait si bon — qu'il me rejoignit en peu de temps* (Les.) *Aller un — de poste*, très-vite. *Mener quelqu'un bon —*, grand —, ne point le ménager, l'obliger à faire ce qu'on veut, remporter rapidement l'avantage sur lui. = Genre de vie : *le — de la cour est qu'on y travaille beaucoup sans rien faire* (J.-J.) *Ce qui se passe ici n'est que le — du monde* (Dest.) || Fam., *aller son —*, continuer. *Être, mettre en —*, en action, en mouvement. *Être en — de*, en humeur de, être disposé ou occupé à. *Il met tout le monde en —*, il excite la joie, le plaisir ; on dit dans le même sens, *c'est un boute-en —* ; pop. *Mettre une affaire en —*, la commencer. *L'affaire est en bon —*, en voie de réussir. = Impr., *mise en —*, action de tout disposer pour le tirage d'une forme. — *de la presse*, partie de la presse où l'on pose la forme. = Suite de valets, de chevaux, etc. = T. de chemin de fer, suite de wagons remorqués par une locomotive. = Assemblage de bois, en forme de radeau, qu'on met à flot sur un cours d'eau. = Nombre de métiers, et particul. de presses typographiques en activité. = Tout le charonnage qui porte le corps d'un chariot ou d'une voiture. = Partie de devant et de derrière des chevaux, des bœufs, etc. = Milit., — *d'artillerie*, ou abs. —, tout l'attirail qui compose l'artillerie destinée pour un siège, pour une campagne. — *des équipages*, caissons de vivres ou d'ambulance. = Troupe qui conduit les engins d'artillerie : *soldat du —*. || Bruit, tapage, querelle : *faire du —*.

§ **TRAIN, ÉQUIPAGE**. *Train* désigne le grand nombre ; *équipage* marque plutôt l'éclat et le luxe. Le second enclenche sur le premier. Aussi on donne le nom de *train* au nombre de personnes qu'on a à son service, tandis que celui d'*équipage* est réservé à la voiture et aux chevaux.

TRAINAGE, s. m., action de traîner ; se dit surtout en parl. des traîneaux : *la saison du —*.

TRAINANTE, E, adj., qui traîne à terre : *robe, queue TRAINANTE*. || *Discours, style —*, languissant. *Voix —*, lente et monotone.

TRAINARD, s. m., soldat qui reste en arrière de la troupe avec laquelle il doit marcher. = Homme lent, négligent. = Adj., *homme, soldat —*.

TRAINASSE, s. f., long filet qu'on traîne la nuit dans les champs pour prendre des oiseaux. = Bot., nom vulg. de la renouée commune.

TRAINASSER, v. a., traîner en longueur : *n'allez pas — notre affaire* (Volt.) ; fam.

TRÂINE, s. f. ; mar., bout de cordage qui retient

un objet que le bâtiment traîne derrière lui. *Être à la —*, se dit de l'objet ainsi traîné. *Perdreaux en —*, qui ne peuvent pas encore voler ni se séparer de leur mère. = Espèce de filet qu'on attache à l'arrière d'une embarcation : *pêcher à la —*.

TRÂINEAU, s. m., voiture sans roues pour aller sur la neige, sur la glace, ou pour transporter des marchandises. = T. de chasse et de pêche, synonym. de *TRAINASSE* et de *TRÂINE*.

TRÂINÉE, s. f., petite quantité de certaines choses répandues en longueur : — *de blé, de plâtre*. = Longue suite de poudre à canon pour communiquer le feu à une amorce. || *Le soleil répand d'une planète à l'autre de longues TRÂINÉES de lumière* (Font.) — *de sang humain qui a mouillé la terre depuis Moscou jusqu'à Paris* (J. de Maistre).

TRÂINER, v. a., tirer après soi : — *une charrette, un bateau*. Eh ! *miséricorde ! on TRÂINE mon mari en prison* (Volt.) — *la jambe*, marcher avec difficulté. = Mener avec soi, après soi : *la rivière TRÂINAIT du sable* ; on dit mieux *charrier*. — *quelqu'un partout*. *TRÂINANT de mer en mer ma chaîne et mes ennuis* (Rac.) V. BOUE. || *Les maux que la guerre TRÂINE après elle* (Fléch.) — *une vie languissante et malheureuse*, être accablé de chagrins ou d'infirmités. = Allonger, différer la conclusion : — *une affaire en longueur* (Sév.) — *ses paroles*, parler lentement. = Amuser par de vaines promesses. = Archit., faire des moulures avec un calibre qu'on traîne sur le sable frais. = V. n., pendre à terre : *ne laissez pas — votre robe*. = Se dit de certaines choses qu'on laisse exposées où elles ne devraient pas être : *l'objet qui TRÂINE est déjà presque égaré* (De Jussieu). || *Cela TRÂINE partout*, se dit par mépris d'un fait, d'un mot, d'une pensée qu'on rencontre dans un livre et qu'on a vu dans plusieurs autres. *Cette affaire TRÂINERA*, n'avancera point. = Se —, v. pr., marcher avec peine : *je ne puis plus me —*. = Se glisser, marcher en rampant.

TRÂINER, s. m., celui qui traîne. || — *d'épée* ; vieux, — *de sabre*, se dit par mépris d'un militaire inoccupé. = Chasseur au traîneau. = Soldat qui demeure en arrière de sa troupe par manque de force ou de bonne volonté. = Chien qui ne suit pas le gros de la meute. = Bâtiment d'une flotte, d'un convoi, qui reste toujours en arrière.

TRÂIRER, v. a. et irr., tirer le lait de certaines femelles d'animaux : — *une vache, les brebis, les chèvres*. On dit aussi — *du lait*. || *Je jugeai que le public était une bonne vache à lait, qui se laissait aisément —* (Les.)

TRAIT, s. m., toute arme qui se lance avec la main ou se tire avec un arc : *il tira deux TRAITs de son carquois* (La F.) *Arme de —* (Ac.) *Par les — de Jésus je vis percer le père* (Rac.) || Se dit des rayons du soleil, des éclairs, de la foudre : *on le voit s'annoncer de loin par les — de feu qu'il lance au devant de lui* (J.-J.) *Comme un —*, fort vite, rapidement. — *de lumière*, pensée, réflexion qui survient tout à coup et qui porte tous les caractères de la vérité. || Attaque de la raillerie, de la calomnie : *Dieu les abandonna aux — envenimés de l'envie* (Fléch.) = Mot piquant : *l'épigramme aiguisée ses —* (Boil.) *Les — de l'amour*, ses atteintes : *mon cœur en ces lieux reçut le premier — qui partit de vos yeux* (Rac.) = Longe de corde ou de cuir avec laquelle les bêtes de somme tirent : *cheval de —*. *Couper les —*. = Longe à laquelle est attaché le limier qu'on mène au bois. — *de bateaux*, suite de

bateaux vides avec lesquels on remonte une rivière pour aller reprendre de nouvelles marchandises. = Action d'avaloir une liqueur tout d'une haleine : *il l'avalait d'un* — (Boil.) *Boire à longs* —, lentement et en savourant ce qu'on boit. = Ligne qu'on trace avec la plume ou avec le crayon. — *d'union*, signe qui sert à marquer la liaison qui existe entre deux ou plusieurs mots, comme dans *laissez-le-moi, viens-tu*, etc. = Ligne avec laquelle on imite la forme d'un objet. *Copier — pour* —, exactement, fidèlement. || *Peindre à grands* —, raconter, décrire d'une manière animée et rapide. = Ligne d'un dessin qui n'est pas ombré : *la vie est dans ce dessin, quoiqu'il ne soit qu'au* — (Did.) = Lincement du visage, surtout au pl. : *ne considérez point des — qui périront* (La F.) *Mes yeux le retrouvaient dans les — de son père* (Rac.) = Ce qui distingue ou caractérise une personne ou une chose : *personne n'eut autant que lui des — de ressemblance avec Épaninondas* (Barth.) — *de génie, d'éloquence*, morceau qui décèle du génie, de l'éloquence. — *d'histoire*, morceau détaché d'une grande histoire. = Mus., suite de notes rapides qu'on exécute sur les instruments ou avec la voix. = Action qui marque une intention favorable ou nuisible, qui a quelque chose de remarquable : *ce dernier — mit à bout ma patience* (Beaum.) *C'est un — de vertu qui n'appartient qu'à vous* (Corn.) = Pensée vive, brillante, imprévue : *il sème ses ouvrages de — brillants et de vives descriptions* (La Br.) *Il y a dans son ouvrage mille — de feu et une demi-page de raison* (Volt.) = Rapport : *cela a — à mon affaire*. = Archit., marque que l'on fait sur l'endroit du bois ou de la pierre qu'on scie. V. SCIE. = Aux échecs ou aux dames, avantage de jouer le premier. = T., de pêche, espace que l'on parcourt en traînant un filet après soi.

TRAITABLE, adj., avec qui l'on peut facilement traiter : *il faut parmi le monde une vertu* — (Mol.) *Esprit doux et* —.

TRAITANT, s. m., celui qui se chargeait du recouvrement des impôts à certaines conditions réglées par un traité. V. PARTISAN.

TRAITE, s. f., étendue de chemin qu'on fait sans s'arrêter : *il faisait les plus grandes TRAITES à pied* (B. de St-P.) *Tout d'une* —, sans s'arrêter. = Transport des marchandises d'une province à une autre. = Se dit aussi dans le sens de transport, en parl. du commerce des banquiers : *ce qui caractérise une lettre de change, c'est la — de place en place*. = Particul., trafic d'esclaves sur la côte d'Afrique : *la — des nègres*. = Lettre de change, mandat payable dans un autre lieu.

§ **TRAITE, TRAJET**. Le premier se dit mieux du chemin fait par terre, et le second de celui qu'on fait par eau. Quand *trajet* s'emploie dans le premier sens, il indique la distance à parcourir.

TRAITÉ, s. m., ouvrage où l'on traite d'un art, d'une science : — *de littérature, de géométrie*. = Convention par laquelle deux ou plusieurs États ou souverains s'engagent à remplir réciproquement certaines conditions : — *de Paris, de Vième*, etc. = Convention des particuliers entre eux ou avec le gouvernement. || Simple consentement, accord sans aucune formalité : *Philis, c'est un — bientôt fait que le nôtre* (Corn.) V. CONVENTION.

TRAITEMENT, s. m., accueil, réception, manière d'agir avec quelqu'un : *je garde à ce prince un — plus doux* (Rac.) *Mauvais* —, coups, violences : *les mauvais TRAITEMENTS ne font qu'aigrir les âmes*

(Corn.) = Appointements d'un homme en place : *supprimer le — de quelqu'un*. = Manière de conduire une maladie, remèdes, pansements.

TRAITER, v. a., discuter, agiter, raisonner ou écrire sur : *quelque sujet qu'on TRAITÉ* (Boil.) Il est aussi n. dans ce sens : — *des plantes*. = Agir avec quelqu'un, en user avec lui de telle ou telle manière : *je vous demande de ne me — qu'en ami* (Mol.) — *quelqu'un de fat, de fou*, l'appeler fat, fou. = Régaler, donner à manger. = Panser, médicamerter : *il faut vous faire —* ; se dit aussi du médecin qui prend soin du malade : *je TRAITERAI monsieur méthodiquement* (Mol.) = T. d'art, exécuter : *ce tableau, cette statue sont bien TRAITÉS* (Did.) = Régler les clauses, les conditions d'une chose : — *les affaires les plus délicates* (Boss.) = Chim., soumettre une substance à l'action de quelque agent chimique. = V. n., — *de la paix*. — *avec son vainqueur* (Volt.) = Faire un accommodement : — *plutôt que de plaidier*. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

§ **TRAITER, AGITER**. *Agiter*, c'est débattre longtemps ou bien des fois. *Traiter*, c'est arriver à une solution, à un effet, obtenir un résultat.

TRAITEUR, s. m., celui qui donne à manger pour de l'argent.

TRAITOIR ou **TRAITOIRE**, s. f., instrument de tonnelier pour allonger les cercles.

TRAITRE, **ESSE**, adj., perfide, qui trahit : *cœur —, âme TRAITRESSE*. *Que ne sait point ourdir une langue* — (La F.) = Qui fait du mal quand on ne s'y attend pas : *les chats sont TRAITRES*. = Dangereux, sous des apparences trompeuses : *liqueur —* (Boil.) = T. d'injure : *ah ! —, tu manges tout mon bien!* (Mol.) = S., même sens : *va, —, laisse-moi* (Rac.) = Celui qui trahit : *la crainte quelquefois peut ramener un —* (Volt.) = *En —*, loc. adv., en usant de trahison : *il m'a pris en —*. V. INFIDÈLE.

TRAITREUSEMENT, adv., en trahison.

TRAJAN, empereur romain (98-117), fut adopté par Nerva, auquel il succéda. Ce fut un administrateur habile. Il protégea Florus, Plutarque, Tacite et Pline le Jeune, qui a composé son *panégyrique*. = **TRAJANE**, adj. f., *colonne —*, élevée en l'honneur de Trajan.

TRAJECTOIRE, s. f.; géom., courbe que décrit dans l'espace un corps soumis à des forces motrices.

TRAJET, s. m., espace à traverser par eau, et par ext. par terre. = Action de traverser cet espace : *votre — fut heureux* (Barth.) = Chir. : — *d'une plaie*, conduit que forme sa cavité. V. TRAITE.

TRAMAIL, s. m., filet qu'on tend dans les rivières pour prendre du poisson : *des TRAMAIS*.

TRAME, s. f., fil qui croise les fils de la chaîne d'un tissu. || *La — de la vie, des jours*; poét., leur cours, leur durée. = Complot : *rompre des méchants les TRAMES criminelles* (Rac.)

TRAMER, v. a., passer la trame entre les fils de la chaîne. || Machiner, faire un complot : *un Français TRAMA sa mort* (Volt.) = Se —, v. pr., être tramé. = V. imp. : *il se TRAME quelque chose contre vous* (Ac.) V. OURDIR.

TRAMONTANE, s. f., dans la Méditerranée, vent, côté, étoile du nord. || *Perdre la —*; fam., se troubler, ne savoir plus ce qu'on fait, ce qu'on dit.

TRANCHANT, E, adj., qui tranche, qui coupe : *couteau —*. V. ECUEUR. || Qui décide hardiment : *léger, — et vif, il était constamment du parti de la mode* (Marm.) *Laissons, en discutant, le ton rogue et — à nos frères les tibellistes* (Beaum.) *Couleurs TRANCHANTES*, couleurs voisines et opposées, sans nuances. = Décisif, péremptoire : *argument —*.

§ **TRANCHANT, DÉCISIF.** Le premier enchérit sur le second et marque toujours un défaut.

TRANCHANT, s. m., fil d'un couteau, d'une épée, etc. || *Épée, argument à deux TRANCHANTS*, mot, raisonnablement qui décide deux questions à la fois; raillerie qui attaque à la fois deux personnes ou deux ridicules dans une même personne.

TRANCHE, s. f., morceau coupé un peu mince : — *de pain, de jambon, de melon*, etc. = Abs., cuisse de bœuf. = Surface unie que présentent les feuillets d'un livre du côté où on les a rognés : *livre doré sur —*. = Géom., solide qui résulte de la section d'un prisme, d'un cylindre, etc., par deux plans. = Bord extérieur d'une pièce de monnaie, d'une médaille.

TRANCHEE, s. f., fossé creusé pour asseoir les fondements d'un mur, planter des arbres, etc. = Milit., fossé creusé pour se mettre à couvert du feu en approchant d'une place qu'on assiège. = Au pl.; métr., douleurs très-aiguës dans les entrailles.

TRANCHE-FIL, s. m. inv., petite chaîne qui est autour du mors. = Instrument pour former les veloutés des tapis.

TRANCHE-FILE, s. f., rouleau de papier ou de parchemin, recouvert de fil, que l'on met au dos d'un livre pour tenir les cahiers assemblés.

TRANCHE-LARD, s. m. inv., couteau à lame fort mince pour trancher le lard.

TRANCHE-MONTAGNE, s. m., fanfaron qui fait grand bruit de son courage; fam.

TRANCHER, v. a., couper, séparer en coupant : — *la tête à quelqu'un*. || *Le fer aurait déjà TRANCHÉ ma destinée* (Rac.) *César ne sait point qu'on va — sa vie* (Volt.) — *la difficulté, résoudre tout d'un coup une question difficile; lever tout d'un coup un grand obstacle. — le mot, donner une réponse nette et décisive. — un discours, y mettre fin.* = V. n., décider hardiment. || — *du grand seigneur, du bel esprit, du nécessaire* (Mol.), faire le grand seigneur, le bel esprit, l'homme nécessaire. — *court, net*, s'exprimer en peu de mots ou terminer brusquement la conversation, le discours. = Être tranchant : *ces couleurs TRANCHENT. Cette phrase TRANCHE dans son discours, dans son écrit*, diffère trop du reste.

TRANCHET, s. m., couteau sans manche, plat et acéré, pour couper le cuir, le liège, etc. = Outil dont les serruriers se servent pour couper les petites pièces de fer à chaud.

TRANCHEUR, s. m., plateau de bois sur lequel on tranche la viande. = Archit., synonyme d'ARABQUE.

TRANQUILLE, adj., exempt d'inquiétude, de soucis; plein de confiance, de sécurité : *Chaville vit M. le Tellier — durant plusieurs mois au milieu de l'agitation de toute la France* (Boss.) *Au moins, si je lui avais fait mes adieux, je serais — à présent* (B. de St-P.) = Qui ne fait point de bruit, qui ne se donne aucun mouvement : *enfant —. Le monde, où ceux qui sont TRANQUILLES se croient malheureux* (Mass.) = Exempt de trouble, d'agitation : *joûter le repos d'une vie —* (Fén.) *Un empire —* (Rac.) *Voisin —*, qui ne trouble le repos de personne. = Qui n'est pas susceptible d'émotion : *l'âge et l'expérience lui avaient donné un courage —* (Volt.) = Qui annonce la tranquillité : *il voit la mort d'un œil —* (Mass.)

§ **TRANQUILLE, CALME.** On est tranquille par nature et d'une manière durable; on n'est calme qu'accidentellement. Le premier marque, chez une personne, un défaut d'activité; le second la représente comme impassible.

TRANQUILLEMENT, adv., d'une manière tranquille : *jouir — du fruit de ses iniquités* (Mass.)

TRANQUILLISANT, E, adj., qui tranquillise : *nouvelle fort TRANQUILLISANTE*.

TRANQUILLISER, v. a., calmer, rendre tranquille : — *quelqu'un, l'esprit. Neptune, d'un coup d'œil TRANQUILLISE les ondes* (Del.) *Léger sommeil d'un cœur TRANQUILLISÉ* (Parny.) = Se —, v. pr., se reposer, se tenir tranquille, cesser d'être inquiet : *TRANQUILLISEZ-vous, mon cher monsieur, tout va bien* (J.-J.)

TRANQUILLITÉ, s. f., état de ce qui est tranquille : *la — de l'air, de la mer. — publique. La — d'un empire diminue à mesure qu'il s'étend* (Rayn.) *La — de l'âme* (Volt.) = Calme, repos : — *d'esprit*.

§ **TRANQUILLITÉ, CALME, PAIX, REPOS.** Les deux premiers diffèrent comme *tranquille* et *calme* (V. TRANQUILLE). *Paix*, opposé à *guerre*, implique l'idée d'amitié, d'union. *Repos*, opposé à *travail*, désigne une situation réparatrice dont on jouit.

TRANSACTION, s. f., acte par lequel on transige sur un différend : *ils ont terminé leur procès par une —*. Dans un sens plus étendu il se dit des actes, des accords, des conventions entre les hommes, soit dans le commerce, soit dans la vie ordinaire.

TRANSALPIN, E, adj., qui est au delà des Alpes : *peuples TRANSALPINS. Gaule TRANSALPINE. V. GAULE*.

TRANSATLANTIQUE, adj., qui est au delà de l'Atlantique : *possessions TRANSATLANTIQUES. Voyage —. Paquebots —*, qui traversent l'Atlantique.

TRANSBORDEMENT, s. m.; mar., action de transborder; résultat de cette action.

TRANSBORDER, v. a.; mar., transporter tout ou partie de la cargaison d'un bâtiment dans un autre : — *des marchandises, des troupes*.

TRANSCENDANCE, s. f., supériorité marquée : *la — de son talent, de son génie; peu us*.

TRANSCENDANT, E, adj., qui excelle en son genre : *esprit, mérite —. V. RELEVÉ. Géométrie TRANSCENDANTE*, qui emploie l'infini dans ses calculs.

TRANSCENDANTAL, E, adj.; philos., se dit, dans le système de Kant, de la philosophie qui s'appuie sur des données supérieures à l'observation.

TRANSCRIPTION, s. f., action de transcrire; résultat de cette action.

TRANSCRIRE, v. a., copier un écrit : — *ses lettres. On sera obligé de — de nouveau tous les rôles* (Volt.)

TRANSE, s. f., grande appréhension d'un malheur qu'on croit prochain : *le roi s'amuse à donner des TRANSES au prince de Conti* (Sév.) *Le duc du Maine vivait en des — mortelles pour toutes ses grandeurs* (St-S.) *Être dans de grandes —*.

§ **TRANSE, ANGOISSE, ANXIÉTÉ.** Le second enchérit sur le premier et se dit des *transes* de quelqu'un qui souffre et qui craint de voir augmenter sa souffrance. L'*anxiété* est moins vive et plus constante que l'*angoisse*.

TRANSEPT ou **TRANSSEPT**, s. m.; archit., galerie transversale qui dans les églises sépare du chœur la nef et les bas-côtés, et donne à l'intérieur la forme d'une croix.

TRANSFÈREMENT, s. m., action de transférer; résultat de cette action : — *des prisonniers*.

TRANSFERER, v. a., transporter, faire passer d'un lieu à un autre : — *un prisonnier, des reliques. || — une fête, la remettre d'un jour à un autre.* = Se dit de la juridiction, de l'autorité, de la puissance, lorsque d'un tribunal, d'une ville, d'une nation, elle passe à quelque autre : *quand je vois les États des Babyloniens TRANSFÉRÉS des Persans aux Macédo-*

niens (Rac.) = Céder, transporter une chose à quelqu'un, en observant les formalités prescrites : — *une obligation, une inscription de rente.*

TRANSFERT, s. m., acte par lequel on déclare transférer à un autre une valeur mobilière.

TRANSFIGURATION, s. f., changement d'une figure en une autre; ne se dit que de l'état glorieux où Jésus-Christ parut sur le mont Thabor. || Tableau qui représente cette scène.

TRANSFIGURER (SE), v. pr., changer de figure; ne se dit que de la transfiguration de Jésus.

TRANSFORMATION, s. f., changement de forme, métamorphose : *la — des insectes, d'une chenille en papillon.* || *Les TRANSFORMATIONS de l'amour-propre* (La Roch.) = Alg., action de transformer une équation.

TRANSFORMER, v. a., opérer sur une chose un changement de forme ou de manière d'être : *quand les géants aux cent bras se trouvent TRANSFORMÉS en moulins à vent, on rit aux dépens de don Quichotte* (La H.) || *Animer des esclaves et les — en guerriers* (Id.) — *une action criminelle en un acte de vertu* (Ac.) = Mathém. : — *une équation, la changer en une autre d'une forme différente.* = Se —, v. pr. : — *un gland se TRANSFORME en chêne* (Volt.) || *On a reproché à Milton ses diables, qui de géants se TRANSFORMENT en pygmées* (Id.) = Prendre plusieurs caractères, selon ses vues et ses intérêts.

§ **TRANSFORMER, MÉTAMORPHOSER.** *Métamorphoser*, c'est transformer d'une manière merveilleuse et complète, au propre comme au fig. Il se dit surtout des faits mythologiques.

TRANSFUGE, s. m., celui qui, à la guerre, abandonne son parti pour passer à celui de l'ennemi. = Celui qui change de parti. || — *de la vertu, des bons principes* (Ac.) V. **DÉSERTEUR.**

TRANSFUSER, v. a., faire passer un liquide d'un récipient dans un autre. = Faire la transfusion du sang.

TRANSFUSION, s. f., action de transfuser, de transvaser : — *du sang*, opération par laquelle on a l'intention de faire passer le sang d'un animal dans les veines d'un autre.

TRANSGRESSER, v. a., enfreindre un ordre, une loi, et particul. les préceptes divins.

TRANSGRESSEUR, s. m., celui qui transgresse : *si quelque — enfreint cette promesse* (Rac.)

TRANSGRESSION, s. f., action de transgresser : — *des commandements de Dieu, de la loi.*

TRANSUAMANT, E, adj., se dit des bestiaux qu'on mène paître en été dans un autre pays.

TRANSI, E, adj., amoureux —, amant que l'excès de sa passion rend tremblant et interdit auprès de sa maîtresse.

TRANSIGER (pron. *zi*), v. n., passer un acte pour accommoder un différend, un procès. || — *avec son devoir, avec sa conscience*, s'autoriser de quelques raisons peu solides pour faire une chose contraire au devoir, à la délicatesse.

TRANSIR, v. a., pénétrer et engourdir de froid. || *La peur le TRANSIT.* = V. n. : — *de froid, de peur*, être saisi, pénétré par le froid, par la peur.

TRANSISSEMENT, s. m., état où est un homme transi; peu us.

TRANSIT (pron. *zite*), s. m., faculté accordée à certaines marchandises étrangères de traverser un pays sans payer de droits.

TRANSITER (pron. *zi* dans ce mot et dans les quatre suivants), v. n., passer en transit

TRANSITIF, IVE, adj.; gramm., se dit d'un verbe marquant une action qui passe d'un sujet à un autre; d'une conjonction qui marque transition d'une chose à une autre.

TRANSITION, s. f., manière de passer d'un sujet à un autre, de lier ensemble les parties d'un discours, d'un ouvrage : *dans les TRANSITIONS, la muse toujours sage sait cacher au lecteur le moment du passage* (Boil.) = Passage d'un état physique à un autre : *brusque — du chaud au froid.* || Passage d'un état de choses à un autre : *la — de l'anarchie au despotisme* (Ac.)

TRANSITOIRE, adj., passager. || *Régime —*, qui remplit l'intervalle d'un état de choses à un autre.

TRANSITOIREMENT, adv., d'une manière transitoire.

TRANSLATER, v. a., traduire, faire passer d'une langue dans une autre; vieux.

TRANSLATIF, IVE, adj.; dr., par lequel on transporte, on cède une chose à quelqu'un.

TRANSLATION, s. f., action de transférer : *la — d'un prisonnier, d'un tribunal, d'une fête.* *La — des cendres de Napoléon.*

TRANSMETTRE, v. a., céder, mettre ce qu'on possède en la possession d'un autre : *jaloux des droits de la couronne, il voulait la — à ses successeurs avec le même éclat qu'il l'avait reçue de ses pères* (Mass.) = Faire passer : — *des ordres.* || *Pandore est la plus belle de toutes les allégories que l'antiquité nous ait transmises* (Voll.) — *son nom, sa gloire à la postérité.* = Se —, v. pr., être transmis : *les bulletins de sa santé se TRANSMETTAIENT de bouche en bouche* (Thiers.) = Se communiquer.

TRANSMIGRATION, s. f., action d'un peuple, d'une nation, d'une troupe d'hommes qui abandonnent leur pays pour en aller habiter un autre. — *de Babylone*, transport et séjour des Juifs à Babylone. || — *des âmes*, métempsycose.

TRANSMISSIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est transmissible : *la — d'une charge.*

TRANSMISSIBLE, adj., qui peut être transmis : *ce droit n'est pas —.*

TRANSMISSION, s. f., action de transmettre; résultat de cette action. = Phys., propagation d'un fluide à travers un corps quelconque.

TRANSMUABLE, adj., qui peut être transmué.

TRANSMUER, v. a., changer, transformer, en parl. des métaux : *l'alchimie s'occupe à — les métaux* (Did.) = Se —, v. pr., être transmué.

TRANSMUTABILITÉ, s. f., propriété de ce qui est transmutable ou regardé comme tel.

TRANSMUTATION, s. f., changement d'une chose en une autre : — *des métaux.*

TRANSPADAN, E, adj., qui est au delà du Pô. *Gaule TRANSPADANE*, subdivision de la Gaule Cisalpine. = *République —*, nom sous lequel Bonaparte songea d'abord à organiser le Milanais (1796.)

TRANSPARENCE, s. f., qualité de ce qui est transparent : *la — de l'eau, du verre.*

TRANSPARENT, E, adj., diaphane, au travers de quoi l'on peut voir les objets : *voile —. L'onde était TRANSPARENTE ainsi qu'aux plus beaux jours* (La F.) = Peint., se dit des couleurs qui, étant couchées sur d'autres, laissent apercevoir plus ou moins ces dernières. || *Allégorie —*, dont on découvre facilement le sens. V. **DIAPHANE.**

TRANSPARENT, s. m., papier où sont tracées plusieurs lignes noires, et dont on se sert pour s'accoutumer à écrire droit. = *Papier huilé derrière le-*

quel on place des lumières dans une illumination. = Tableau sur toile, sur gaze, sur papier huilé, etc.. derrière lequel on met des lumières pour faire paraître ce qu'il représente.

TRANSFÉRER, v. a., percer de part en part. || — *le cœur de quelqu'un*, le pénétrer de douleur. = Se —, v. pr., se percer soi-même ou l'un l'autre de part en part.

TRANSPIRATION, s. f., fonction par laquelle les corps vivants et les végétaux exhalent par leurs pores un fluide aqueux; ce fluide ainsi exhalé.

TRANSPIRER, v. n., s'exhaler, sortir par les pores. = Être en transpiration. || Se dit de quelque chose de secret qui commence à être connu, divulgué : *la conduite de la princesse TRANSPIRAIT au dehors* (St-S.) *Le vol avait TRANSPIRÉ par les domestiques* (Did.)

TRANSPLANTATION, s. f., action de transplanter.

TRANSPLANTER, v. a., ôter un végétal du lieu où il est, et le replanter dans un autre. || Transporter, faire passer : *ros artisans de la ville TRANSPANTÉS dans la campagne* (Vén.) *Probus fut obligé de — de la Germanie des hommes et des bœufs pour cultiver la Gaule* (Michelet). = Se —, v. pr., *je suis trop infirme pour me —* (Volt.)

TRANSPORT, s. m., action de transporter : — *de marchandises*. *Payer les frais de —*. Se dit quelquefois, par ext., des voitures servant au transport des choses nécessaires à une armée. = Dr., action de se transporter dans un lieu. = Acte par lequel on cède à quelqu'un une créance, un droit qu'on a sur quelque chose. = Physiol., mouvement naturel des liquides circulatoires. = Délire passager causé par la fièvre. || Mouvement d'une passion violente : *dans les TRANSPORTS célestes de l'amour divin* (Boss.) — *de joie, d'amour*. Abs. : *dans les violents — qui m'agitent, je ne saurais demeurer en place* (J.-J.) = Enthousiasme : *ces violents — qui d'un esprit divin font mouvoir les ressorts* (Boil.) V. ENTHOUSIASME.

TRANSPORTABLE, adj., qui peut être transporté : *le malade n'était pas —*.

TRANSPORTATION, s. f.; dr.; déportation arbitraire que le pouvoir, en certaines circonstances, décrète comme mesure de rigueur.

TRANSPORTER, v. a., porter d'un lieu dans un autre : — *un malade, des marchandises*. || *Constantin TRANSPORTA le siège de l'empire romain à Constantinople* (Ac.) *La Comédie-Française doit être TRANSPORTÉE à la nouvelle salle du faubourg Saint-Germain* (La H.) — *sur la scène française les beautés des auteurs grecs et latins* (Volt.) = Punir de la transportation : — *des insurgés*. = Mettre hors de soi : *les grandes prospérités nous TRANSPORTENT* (Boss.) *Psyché demeura comme TRANSPORTÉE à la vue de son époux* (La F.) — *de joie, de colère*, etc. = Céder à quelqu'un le droit qu'on a sur une chose. = Se —, v. pr., se rendre sur les lieux. = Se placer en imagination : *se — dans le passé*. Se — *par la pensée au milieu de*, se figurer y être réellement.

TRANSPOSER, v. a., mettre une chose hors de la place où elle devrait être : — *des mots, des phrases*. Et *TRANSPOSANT cent fois et le nom et le verbe* (Boil.) = Mus., jouer, chanter sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté.

TRANSPOSITEUR, adj. m., *piano* —, qui opère la transposition d'un ton dans un autre.

TRANSPOSITIF, **IVE**, adj., qui admet les transpositions : *langues TRANSPOSITIVES*.

TRANSPPOSITION, s. f., action de transposer; résultat de cette action. = Feuille d'impression, cahiers d'écriture transposés. = Gramm., renversement de l'ordre logique des mots. = Mus., opération par laquelle on change de ton un morceau de musique joué ou chanté.

TRANSRHÉNANE, adj. f., qui est au delà du Rhin : *province* —.

TRANSSUBSTANTIATION, s. f., changement dans l'Eucharistie de la substance du pain et du vin en celle du corps et du sang de Jésus-Christ.

TRANSSUBSTANTIER, v. a., faire la transsubstantiation.

TRANSSUDATION, s. f., action de transsuder.

TRANSSUDER, v. n., se dit d'un liquide qui passe au travers des pores d'un corps.

TRANSTAMARE (Henri de), frère de Pierre le Cruel, se révolta contre lui et le tua (1369). Il prit aussitôt le nom de Henri II et régna 10 ans.

TRANSTÈVÈRE, s. m., ou **RÉGION TRANSTÈVÈRINE**, partie de Rome située au delà du Tibre, sur la rive droite de ce fleuve.

TRANSVASEMENT, s. m., action de transvaser.

TRANSVASER, v. a., verser une liqueur d'un vase dans un autre : — *du vin*.

TRANSVERSAL, **E**, adj., qui coupe, qui se dirige en travers : *ligne TRANSVERSALE*. *Muscles TRANSVERSAUX*. *Artère — de la face*.

TRANSVERSALEMENT, adv., d'une manière transversale : *couper —*.

TRANSVERSE, adj.; anat., oblique.

TRANSYLVANIE, grand gouvernement de l'Autriche, entre la Hongrie et la Moldavie.

TRAPANI, vil. forte de Sicile, port sur la Méditerranée et ch.-l. d'une p. du même nom.

TRANTRAN, s. m., cours de certaines affaires, manière de les conduire; pop.

TRAPÈZE, s. m.; géom., quadrilatère dont deux côtés sont inégaux et parallèles. = Adj. et s.; anat., se dit d'un os et d'un muscle qui ont à peu près cette forme. = Appareil pour la gymnastique, en forme de trapèze, composé d'une barre de bois mobile, horizontale et suspendue par deux cordes à une barre supérieure qui est immobile.

TRAPÉZOÏDE, adj., qui ressemble à un trapèze. = S. m., quadrilatère dont tous les côtés sont obliques entre eux.

TRAPPE, s. f., espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture à rez-de-chaussée ou au niveau d'un plancher; cette ouverture. = Particul., planche mobile qui se déplace à la volonté du machiniste dans un théâtre, et qui sert à faire disparaître de la scène ou à y faire apparaître inopinément certains personnages. = Espèce de porte, de fenêtre qui se hausse et qui se baisse dans une coulisse. = Trou creusé dans la terre et recouvert d'une bascule ou de branchages et de feuillages, qui sert de piège pour prendre les bêtes.

TRAPPE (la), ordre religieux très-austère, dont une des règles est un silence absolu. = Couvent de trappistes. = **TRAPPISTE**, s. m., religieux de la Trappe.

TRAPPEUR, s. m., chasseur de profession de l'Amérique du Nord qui fait usage de trappes.

TRAPU, **E**, adj., gros et court; ne se dit que des hommes et des animaux : *homme, cheval* —.

TRAQUE, s. f.; l. de chasse, action de traquer.

TRAQUENARD, s. m., piège en forme de trébuchet pour prendre les bêtes puantes. = Allure déféctueuse du cheval, espèce de trot découssé; cheval qui a cette allure.

TRAQUER, v. a., battre un bois pour en faire

sortir le gibier; entourer un bois pour forcer le gibier d'entrer dans les toiles ou de passer sous le coup des chasseurs. || Resserrer quelqu'un dans une enceinte pour le prendre : — *des voleurs*.

TRAQUET, s. m., piège qu'on tend aux bêtes puantes. || *Donner dans le* —; fam., se laisser tromper par quelque artifice. = Morceau de bois attaché à une corde et dont le mouvement fait tomber le blé sur la meule.

TRAQUEUR, s. m., celui qu'on emploie à la chasse pour traquer.

TRASIMÈNE, lac de l'anc. Étrurie, près duquel Annibal battit Flaminius (217 av. J.-C.)

TRAS OS MONTES, p. du Portugal, ch.-l. Braganca.

TRAUMATIQUE, adj.; méd., qui a rapport aux plaies ou qui est causé par une lésion.

TRAVAIL, s. m., machine de bois à quatre piliers entre lesquels on place les chevaux vicieux pour les ferrer ou pour les panser. = Compte que chaque ministre rendait au roi des affaires de son département; très-peu us.. = Rapport d'un commis au ministre. Au pl. TRAVAILLS.

TRAVAIL, s. m., labeur, fatigue, peine qu'on prend pour faire une chose : *il y a des TRAVAUX stériles et des TRAVAUX féconds* (Lamen.) *Homme de* —, qui gagne sa vie par un métier pénible. || — *de cheval*; pop., très-pénible. = Opérations de la nature pour procurer l'accouchement. || *Était-ce comme un — de la France prête à enfanter le règne miraculeux de Louis?* (Boss.) = Ouvrage quelconque : *tirer de son — un tribut légitime* (Boil.) = Manière dont on travaille habituellement : *avoir le — facile*. = Ouvrage qu'on a fait, qui est à faire ou que l'on fait actuellement. = Vénér., endroit où le sanglier a remué la terre, pas de pl. en ce sens. = Au pl., ouvrages pour fortifier un camp, pour l'attaque et la défense d'une place, pour l'embellissement et l'assainissement d'une ville. = Archit., ensemble des opérations par lesquelles on procède à la construction. — *forcés*, peine afflictive et infamante qui a remplacé les galères. — *publics*, peine analogue, mais moins grave, infligée aux militaires qui ont déserté à l'intérieur. = Entreprises remarquables : *sans que ta mort... de mes nobles — vienne souiller la gloire* (Rac.) *Les — d'Hercule*, les douze entreprises que la Fable lui attribue. *Les — de Mars*; poét., les dangers et les fatigues de la guerre : *je voyais ce guerrier blanchi dans les —* (Volt.)

TRAVAILLER, v. n., faire un ouvrage, de l'ouvrage; agir pour se procurer une chose dont on a besoin : — *nuît et jour, sans relâche*. En Crète *tout le monde TRAVAILLE* (Fén.) *N'ayant jamais TRAVAILLÉ dans aucun bureau* (J.-J.) = Se donner de la peine pour faire, pour exécuter quelque chose : *Voltaire TRAVAILLA moins pour sa gloire que pour sa cause* (Condorcet). || *Tout vainqueur insolent à sa perte TRAVAILLE* (La F.) = Avoir de l'occupation, de l'ouvrage : *cet ouvrier ne TRAVAILLE pas de l'été*. || En parl. des objets matériels, fermenter, se déjeter, s'entr'ouvrir. *Son esprit, sa tête TRAVAILLE*, est dans une sorte d'agitation, de fermentation causée par quelque projet, par quelque ouvrage. = T. de manège, exercer un cheval. = V. a., façonner : — *le fer, le marbre*. *Il y a environ trois cents ans que l'on TRAVAILLE les mines des Indes* (Mont.) = Soigner, exécuter avec soin : — *son style, son champ, sa terre*. *Ses vers faits de génie, quoique TRAVAILLÉS avec art* (La Br.) = Tourmenter, causer de la peine : *la continuelle maladie qui nous TRAVAILLE* (Boss.)

République TRAVAILLÉE par des dissensions civiles (Mont.) *Homme TRAVAILLÉ de la fièvre, de la goutte, etc.* = Se —, v. pr., faire de grands efforts : *la grenouille... et s'enfle et se TRAVAILLE* (La F.) = Se tourmenter, s'inquiéter : *se — l'esprit, l'imagination*. *C'est à force de nous — pour augmenter notre bonheur que nous le changeons en misère* (J.-J.) = Devoir, pouvoir être travaillé.

TRAVAILLEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui est adonné au travail : *les champs étaient couverts de TRAVAILLEURS* (Did.) = Abs., soldats qu'on emploie à remuer les terres. = Adj., *il était expéditif, clairvoyant et —* (St.-S.)

TRAVÉE, s. f., espace entre deux poutres. = Galerie supérieure d'une église au-dessus des arcades de la nef. = Parties de la charpente d'un pont de bois qui forment les arches.

TRAVERS, s. m., étendue d'un corps considéré dans sa largeur : *il s'en faut de deux — de doigt que ces planches ne se joignent* (Ac.) = Mar., flanc d'un bâtiment. = Biais, irrégularité d'un lieu : *il y a du — dans ce jardin*. || Bizarrerie, caprice, écarts : *Églé, belle et poète, a deux petits —* (Lebrun). *Donner dans le* —; fam., tomber dans l'inconduite. = En —, loc. adv., d'un côté à l'autre suivant la largeur. = Mar., être, se mettre en —, en panne. = De —, loc. adv.; à contre-sens, de mauvais sens; il est souvent précédé de *tout* : *aller, entendre tout de —*. *Que lui fait mon avis qu'il a pris de —?* (Mol.) || *Regarder de —*, avec colère. V. BONNET. *Esprit de —* mal tourné. V. TORT. = A —, au —, loc. prép., au milieu, par le milieu : *je vois au — de ces grilles* (Fléch.) A — *les rochers la peur les précipite* (Rac.)

TRAVERSE, s. f., pièce de bois ou de fer mise en travers pour en affermir d'autres. = T. de chemin de fer, pièces de bois posées sur le sol, et sur lesquelles portent les rails par l'intermédiaire des coussinets. = *Chemin de* —, qui coupe, qui abrége. || *Il y a pour arriver aux dignités des chemins de — qui sont les plus courts* (La Br.) || Obstacle, empêchement, affliction, revers : *il faut s'armer de patience dans cette vie et tâcher d'être insensible aux TRAVERSES* (Volt.) *Venir à la —*, apporter un obstacle inopiné.

TRAVERSER, s. f., trajet par mer d'une terre à une autre terre éloignée : *pendant toute la —, ils raisonèrent beaucoup sur la philosophie* (Volt.)

TRAVERSER, v. a., passer à travers d'un côté à l'autre : — *la France, un fleuve, les mers*. *L'Océan étonné de se voir TRAVERSER tant de fois* (Boss.) = Être au travers de : *forêts que TRAVERSENT des chemins affreux* (Id.) = Percer de part en part : *il est tout TRAVERSÉ de la pluie*. = Passer rapidement à travers : *le boulet TRAVERSA les rangs*. || Susciter des obstacles, être contraire : *il vient pour — ce maudit mariage* (Reg.) *J'oubliai mon amour par le sien TRAVERSÉ* (Rac.) *Et toujours Xipharès revient vous —* (Id.)

TRAVERSIER, ÈRE, adj., qui traverse. = Mar., vent —, qui permet aux bâtiments de se rendre alternativement d'un lieu à un autre. *Barque TRAVERSIÈRE*, qui sert à traverser d'un lieu à un autre. *Flûte —*, dont on joue en la plaçant en travers sur les lèvres. = **TRAVERSIER**, s. m.; mar., sorte de chasse-marée.

TRAVERSin, s. m., oreiller long qui occupe toute la largeur du lit. = Mar., pièce de bois posée en travers d'une charpente de bâtiment.

TRAVERTIN, s. m., pierre calcaire des environs de Tivoli en Italie.

TRAVESTIR, v. a., déguiser, en faisant prendre l'habit d'un autre sexe ou d'une autre condition. || *Apollon TRAVESTI devint un Tabarin* (Boil.) = Traduire trop librement : *les sublimes génies que vous TRAVESTISSEZ* (Mont.) || *Il voyait tous ses décrets TRAVESTIS en attentats contre les lois du pays* (Mérim.) = Parodier, rendre burlesque : *l'Énéide TRAVESTIE par Scarron.* || Représenter sous une forme différente : — *la pensée de quelqu'un.* = Se —, v. pr., se déguiser. || Déguiser son caractère. V. DÉGUISER.

TRAVESTISSEMENT, s. m., action de changer d'habits pour se déguiser; effet de ce changement.

TRAYON, s. m., bout du pis d'une vache, d'une chèvre, etc., par où on les trait.

TRÉBELLIIENNE, adj. f.; dr. rom., *quarte* —, quart que l'héritier institué a droit de retenir sur la succession grevée de fidéicommiss, en remettant l'hérédité.

TRÉBIE, riv. d'Italie, affluent droit du Pô. Ce fut sur ses bords qu'Annibal battit Sempronius (218 av. J.-C.) et que Souwarow força Macdonald à la retraite (1799).

TRÉBIZONDE, vil. forte de la Turquie d'Asie, ch.-l. d'un pachalik et port sur la mer Noire, eut des souverains indépendants de 1204 à 1461.

TRÉBUCHANT, E, adj., qui trébuche, qui est de poids, en parl. des monnaies.

TRÉBUCHER, v. n., faire un faux pas : *je me heurtai contre un mur qui me fit* — (Dest.) || *Un ouvrage où la droite raison TRÉBUCHÉ à chaque page* (Boil.) — *dans une affaire.* V. BRONCHER. = Tomber : — *dans la rivière.* || — *du faite des grandeurs*; vieux et peu us. = En parl. de poids, emporter par sa pesanteur la chose qui contre-pèse.

TRÉBUCHET, s. m., piège en forme de cage pour attraper des oiseaux. || *Prendre quelqu'un au* —, l'amener par adresse à faire une chose qui lui est désavantageuse, ou contraire à ce qu'il avait résolu. = Petite balance pour peser l'or et l'argent.

TRÉFILER, v. a., passer du fer ou du laiton par la filière.

TRÉFILERIE, s. f., machine qui sert à tréfiler. = Atelier de tréfiler.

TRÉFILLEUR, s. m., ouvrier qui tréfile.

TRÉFLE, s. m., plante herbacée de la famille des légumineuses, propre à la nourriture du bétail. = Archit., ornement imité de la feuille du trèfle. = Une des couleurs noires du jeu de cartes; carte de cette couleur. — *d'eau*, plante aquatique dont les feuilles, comme celles du trèfle, sont attachées trois à trois à une même queue.

TRÉFLÉ, E, adj., qui a la forme d'un trèfle.

TRÉFLER, v. a.; t. de monnayeur, faire un mauvais engrènement; doubler l'effigie.

TRÉFONCIER, s. m., propriétaire du fonds et du tréfonds.

TRÉFONDS, s. m., fonds qui est sous le sol et qu'on possède comme le sol même.

TREILLAGE, s. m., assemblage de lattes, de perches ou d'échalas, posés et liés verticalement et horizontalement pour former des berceaux, des palissades, des espaliers, etc.

TREILLAGER, v. a., garnir de treillage.

TREILLAGEUR, s. m., ouvrier qui fait des treillages.

TREILHARD, membre des assemblées politiques de la Révolution, fut appelé par Napoléon au Conseil d'État, prit une grande part à la rédaction des codes, et mourut en 1810.

TREILLE, s. f., berceau ou couvert fait de ceps

de vigne entrelacés et réunis par un treillage. || *Le jus de la —*, le vin.

TREILLIS, s. m., ouvrage de métal ou de bois, qui imite les mailles en losange d'un filet, et qui sert de clôture sans intercepter l'air ni la vue. = Toile gommée. = Grosse toile dont on fait des sacs et des vêtements grossiers.

TREILLISSER, v. a., garnir de treillis.

TREIZE, adj. num., dix et trois. = Treizième : *nombre, numéro* —. *Louis XIII. Grégoire XIII.* = S. m., le nombre treize : — *et deux font quinze.* *Le — du mois*, le treizième jour.

TREIZIÈME, adj. num. ordin. de treize. = S. m., chaque partie d'un tout divisé en treize parties. = S., celui, celle qui occupe le treizième rang.

TREIZIÈMENT, adv., en treizième lieu.

TREMA, s. m., signe d'accentuation (·) que l'on met sur une voyelle pour la faire prononcer séparément de la voyelle précédente ou suivante, comme dans *naïf, també*. = Adj. inv., se dit de la voyelle surmontée d'un tréma.

TREMBLAIE, s. f., lieu planté de trembles.

TREMBLANT, E, adj., qui tremble de froid, de fièvre ou agité par le vent. = Qui tremble de vieillesse : *la tête et les genoux TREMBLANTS* (B. de St-P.) = Qui chancelle par faiblesse : *et mes genoux — se débrouent sous moi* (Rac.) || *Et vous, l'un des soutiens de ce — État* (Id.) = Saisi de trouble, d'effroi, de respect : *me voici donc TREMBLANTE et seule devant toi* (Id.)

TREMBLE, s. m.; bot., espèce de peuplier dont les feuilles tremblent au moindre vent.

TREMBLÉ, E, adj., tracé d'une main tremblante. = TREMBLÉE, s. f., écriture tremblée. = TREMBLÉ, s. m.; typogr., fillet serpentant, alternativement gras et maigre.

TREMBLEMENT, s. m., agitation de ce qui tremble. — *de terre*, secousse qui ébranle violemment la terre. = Mus., sorte de cadence précipitée. = Méd., agitation involontaire des membres attribuée à la contraction et au relâchement alternatifs des muscles. || Grande crainte.

TREMBLER, v. n., être agité, être mû par de fréquentes secousses : *la main lui TREMBLE.* *Je TREMBLAIS de froid.* *Je sens — la terre* (Rac.) — *comme la feuille*, beaucoup. = S'ébranler facilement : *ce pont TREMBLE.* || *Avoir grand peur : TREMBLONS devant Dieu à chaque moment* (Boss.) *Je TREMBLE que sur lui votre juste colère ne poursuive bientôt le crime d'une mère* (Rac.) = V. a., — *la fièvre*, avoir le frisson; pop.

TREMBLEUR, EUSE, s., celui, celle qui tremble. || Personne trop craintive. V. QUAKER. = Espèce de singe du genre sapajou.

TREMBLOTANT, E, adj., qui tremblote : *voir TREMBLOTANTE.* *Sous leurs corps TREMBLOTANTS leurs genoux s'affaiblissent* (Boil.)

TREMBLOTER, v. n., trembler un peu; fam.

TREMBELLE, s. f., genre de plantes cryptogames appartenant à la famille des champignons.

TREMIÈ, s. f., auge d'où le blé tombe sous la meule. = Sorte de crible. = Mesure pour le sel. = Boîte dans laquelle on donne à manger aux faisans parqués. = Espace réservé dans un plancher pour porter l'âtre d'une cheminée.

TREMIÈRE, adj. f., *rose* —, grande mauve dont la fleur a quelque ressemblance avec la rose et dont les pétales tremblent au moindre vent.

TRÉMION, s. m., barre de fer qui soutient la hotte d'une cheminée.

TRÉMOIS, s. m., nom vulgaire du blé de mars qui ne reste que trois mois en terre. = Mélange de grains que l'on sème au printemps pour les bestiaux.

TREMOLO (mot ital.), s. m.; mus., tremblement, effet produit par les instruments à archet, en multipliant les vibrations avec rapidité.

TREMOUSSEMENT, s. m., action de frémousser.

TREMOUSSER, v. n., agiter vivement; ne se dit que de quelques mouvements d'oiseaux: — *des ailes*. || *La peur fait — nos membres* (Montaig.) = Se —, v. pr., s'agiter d'un mouvement vif et irrégulier. || Fam., se donner beaucoup de mouvement: *se remuer*, se —, agir, parler et l'emporter (Volt.)

TREMPAGE, s. m., action de tremper le papier pour l'impression. = Action de tremper les métaux.

TREMPÉ, s. f., action, manière de tremper le fer; qualité que le fer contracte quand on le trempe. || Constitution physique, caractère moral: *corps d'une bonne* —. *Il fallait un homme de votre — pour oser dire ce que vous dites* (Volt.) = Typogr., synon. de TREMPAGE. = Espèce de piquette.

TREMPER, v. a., mouiller une chose en la mettant dans un liquide: *que telle cuisine est friande, et heureux qui peut — un doigt en ta sauce!* (P.-L. C.) — *la soupe*, verser le bouillon sur les tranches de pain. — *du fer, de l'acier*, le plonger tout rouge dans de l'eau préparée, afin de le durcir. *La pluie a TREMPÉ la terre*, il a plu abondamment. — *son vin*, y mettre de l'eau. || *Cet homme est tout TREMPÉ, il est TREMPÉ jusqu'aux os*; fam., il a été extrêmement mouillé. *Je la vois bientôt de pleurs toute TREMPÉE* (Rac.) — *ses mains dans le sang*, commettre ou ordonner un meurtre. = Typogr.: — *du papier*, humecter le papier destiné à l'impression pour le rendre plus souple. = V. n., demeurer quelque temps dans un liquide. || *Mes mains n'ont point TREMPÉ dans le sang innocent* (Rac.), ne l'ont pas répandu. — *dans un crime, dans une conspiration*, etc., en être complice. *Si Scapin vous fourbe, je vous assure que je n'y TREMPÉ en aucune façon* (Mol.) = Se —, v. pr., être trempé, imbibé.

TREMPERIE, s. f., endroit d'une imprimerie où l'on trempe le papier.

TREMPÉUR, s. m., ouvrier qui trempe le papier. = Ouvrier qui trempe l'acier.

TREMPIS, s. m., liqueur acide dans laquelle on plonge l'acier pour le nettoyer.

TREMPIN, s. m., planche inclinée et très-élastique sur laquelle les sauteurs courent pour s'élaner et faire des sauts périlleux.

TREMPOIRE, s. f., cuve dans laquelle on immerge une substance quelconque.

TREMUE, s. f.; mar., tambour autour des écoutilles pour les garantir de l'eau qui s'introduit dans le bâtiment pendant les gros temps.

TRENTITZ, s. f., une des figures qui composent le quadrille.

TRENTAIN, s. m., terme dont on se sert à la paume pour marquer que les joueurs ont chacun trente. = Nombre de trente messes qu'on fait dire pour un défunt.

TRENTAINE, s. f., nombre de trente ou environ: *une — de personnes*. = Age de trente ans: *elle a passé la —* (Ac.)

TRENTE, vil. des États autrichiens (Tyrol). Il s'y tint le dernier des conciles œcuméniques (1545-63), qui fixa les dogmes de l'Église catholique.

TRENTE, adj. num. card., trois fois dix. = Trentième: *page —*. = S. m., le nombre trente. = Le trentième: *le — du mois*. || — *et quarante*, jeu de hasard qui se joue avec six jeux de cartes mêlés ensemble. — et un, autre jeu de cartes.

TRENTENAIRE, adj.; dr., de trente ans: *la possession — opère la prescription*. Obligation —, remboursable dans trente ans.

TRENTIÈME, adj. num. ord., de trente. = S., celui, celle qui occupe le trentième rang. = S. m., chaque partie d'un tout divisé ou que l'on suppose divisé en trente parties égales.

TREPAN, s. m.; chir., sorte de vilebrequin pour percer les os, surtout ceux du crâne. = Opération faite avec le trépan.

TREPANATION, s. f.; chir., action de trépaner.

TREPANER, v. a., percer avec le trépan.

TREPAS, s. m., passage de la vie à la mort: *cette immortalité que donne un beau —* (Corn.) || *s'irritait contre un — si lent* (Rac.) V. MONT.

TREPASSÉ, s. m., personne trépassée.

TREPASSER, v. n., mourir de mort naturelle. rendre l'âme: *j'aurais TRÉPASSÉ sans m'en apercevoir* (Volt.)

TREPIDATION, s. f., tremblement des membres, des nerfs, des fibres, etc.

TREPÏED, s. m., ustensile de cuisine à trois pieds qui sert à soutenir sur le feu un chaudron, un poëlon, etc. = Siège à trois pieds sur lequel la prêtresse de Delphes s'asseyait pour rendre ses oracles. || *Il est sur le —*, se dit d'un homme qui parle avec enthousiasme.

TREPIGNEMENT, s. m., action de trépigner.

TREPIGNER, v. n., frapper des pieds contre terre, en les remuant d'un mouvement prompt et fréquent: *ils TRÉPIGNENT de joie, ils pleurent de tendresse* (Boil.) = V. a., fouler: — *la terre*. || — *un arbre*, fouler la terre qui est autour.

TREPOINTE, s. f., cuir cousu entre deux autres.

TRÈS, adv., marque le superlatif absolu et se joint à un adjectif, à un participe ou à un adverbe: *conseiller TRÈS-sensé d'un roi — imprudent* (Boil.) *Je suis — surpris de sa résolution, — affligé de le voir prendre ce parti* (Volt.) *Les hommes sont — rarement dignes de se gouverner eux-mêmes* (Id.)

TRÈ-SEPT, s. m., jeu de cartes où les trois et le sept ont une grande importance.

TRÉSILLON (Il m.), s. m., morceau de bois qui sert à serrer deux cordages. = Morceau de bois qu'on met entre des ais nouvellement sciés pour les empêcher de gauchir en séchant.

TRÉSILLONNER (Il m.), v. a., serrer deux cordages avec un trésillon. = Garnir de trésillons.

TRÉSOR, s. m., amas d'or, d'argent ou d'autres choses précieuses mises en réserve: *de leur dépouille enfin grossissez vos TRÉSORS* (Rac.) = Lieu où le trésor est enfermé: *sa poche est un —* (Reg.) — *public, de l'État*, revenus de l'État, sommes destinées au service public: *c'est la guerre qui appauvrit nécessairement le — public* (Volt.) = Lieu où les revenus de l'État sont déposés et administrés. = Lieu où l'on garde les reliques et les ornements, dans les églises; ces reliques et ces ornements. = Au pl., grandes richesses: *il répandit d'une main prodigue ces — qu'il amassait avec tant de retenue* (Fén.) || Tout ce qui est d'une excellence, d'une vertu singulière: *un honnête homme est un — cache* (La Roch.) *Son livre est d'agréments un fertile —* (Boil.), il en renferme beaucoup. = Ce qui est d'un

grand prix : *le temps est un — que nous voudrions pouvoir éternellement retenir* (Mass.) *Les — de Cérés, les moissons, Les — de Bacchus, les raisins, le vin.* || Richesse de l'esprit, de l'imagination : *toi... pour qui tient Apollon tous ses — ouverts* (Boil.) = Lieu où l'on gardait les titres, les archives d'une seigneurie, d'une communauté.

TRESORERIE, s. f., lieu où l'on garde et où l'on administre le trésor public; bureau du trésor public. = En Angleterre, ministère des finances : *premier lord de la —*.

TRESORIER, s. m., officier établi pour recevoir et distribuer les deniers d'un roi, d'un prince, d'une ville, d'une communauté.

TRESORIÈRE, s. f., celle qui, dans une communauté, dans une association, reçoit les revenus, le montant des souscriptions, etc.

TRESSAILLEMENT (Il m.), s. m., agitation, émotion subite d'une personne qui tressaille : *ce — qu'éprouve une fille tendre au retour d'un père adoré* (Marm.) — *d'un nerf, déplacement d'un nerf.*

TRESSAILLI (Il m.), adj. m., *nerf —*, déplacé, sorti de sa place par un effort violent.

TRESSAILLIR (Il m.), v. n. et irr., éprouver une agitation vive et passagère : *ô Dieu! j'ai TRESSAILLI d'allégresse en voyant les ouvrages de vos mains* (La H.) *De crainte, en m'abordant, je l'ai vu —* (Rac.) *Une joie céleste saisit tous ses sens, et ses os humiliés TRESSAILLIRENT* (Boss.)

TRESSE, s. f., tissu plat, fait de petits cordons ou de fils, de cheveux entrelacés : *un fil d'or renouant ses TRESSES vagabondes, sur les lis de son cou laissait flotter leurs ondes* (Boil.)

TRESSER, v. a., mettre, arranger en tresse : *toutes les femmes noires TRESSENT leurs cheveux avec des rubans* (Buff.) *Paille TRESSÉE.*

TRESSERIE, s. f., lieu, atelier où l'on tresse du fil, de la soie, etc.

TRESSEUR, **EUSE**, adj., celui, celle qui tresse des cheveux, des cordons, des chaînes, etc.

TRESSOIR, s. m., instrument sur lequel on tresse les cheveux.

TRÉTEAU, s. m., pièce de bois longue et étroite portée sur quatre pieds et qui soutient une table, un échafaud, etc. || Au pl., théâtre d'opérateur, de saltimbanque. = Théâtre où l'on représente des pièces bouffonnes et populaires. || *Monter sur les TRÉTEAUX*, sur le théâtre, se faire comédien.

TREUIL, s. m., cylindre de bois qu'on fait tourner au moyen de leviers, et autour duquel se roule une corde qui sert à tirer des fardeaux.

TREUVER, v. a., trouver; vieux : *l'amour que je sens pour cette jeune veuve ne ferme point mes yeux aux défauts qu'on lui TREUVE* (Mol.) *Dans les citrouilles je la TREUVE* (La F.); n'est plus us.

TRÈVE, s. f., cessation de tout acte d'hostilité pendant un certain temps, par convention faite entre deux États, entre deux partis qui sont en guerre. — *de vingt années* (Volt.) — *de Dieu ou du Seigneur*, cessation d'hostilités imposée au moyen âge depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. || *Relâche : à nos larmes fais —* (Bér.) *Soir, matin, jour et nuit, je n'ai repos ni —* (Régm.) = Ellipt. et fam., — *de, assez de, ne faisons plus de : — de douceurs, monsieur le chevalier* (Les.) — *donc, je vous prie, à vos impertinences* (Mol.) *Sans paix ni —*, sans un moment de repos.

TRÈVES, vil. de Prusse (provinces rhénanes), anc. cap. d'un électoral de même nom.

TRÉVIRE, s. f.; mar., cordage pour monter ou descendre des futailles sur un plan incliné.

TRÉVISE, vil. forte des États autrichiens (Vénétie). = *Duc de —*. V. MORTIER.

TRÉVOUX, s.-pref. du départ. de l'Ain. = *Journal de —*, fondé en 1701 par les jésuites, pour combattre l'école philosophique. = *Dictionnaire de —*, sorte de dictionnaire universel, sorti de l'imprimerie que le duc du Maine avait établie dans cette ville.

TRÉZAILLÉ, E, adj., se dit d'un tableau fendillé, d'une porcelaine gercée.

TRI, s. m., sorte de jeu d'homme qui se joue à trois. = Synon. vulg. de TRIAGE; peu us.

TRIADE, s. f.; philos., assemblage de trois personnes, de trois unités. S'est dit partiel., dans la philosophie néoplatonicienne, de l'être, de l'intelligence et de l'âme.

TRIAGE, s. m., action de trier; de choisir, chose triée. = T. d'eaux et forêts, canton de bois considérable, en égard aux coupes qu'on en fait. = Circonscription dans laquelle est renfermée la surveillance d'un garde forestier.

TRIAILLES, s. f. pl., cartes de dernière qualité ou de rebut.

TRIAIRES, s. m. pl., soldats du troisième corps de la légion romaine.

TRIANDRIE, s. f.; bot., classe du système de Linné, renfermant les fleurs qui ont trois étamines.

TRIANGLE, s. m.; géom., figure qui a trois côtés et trois angles. = Astr., nom de deux constellations, l'une dans l'hémisphère boréal, l'autre dans l'hémisphère austral. = Un des attributs de la franc-maçonnerie. = Mus., triangle d'acier sur lequel on frappe avec une triangle de même métal. = Équerre de menuisier. || Tout ce qui a la forme d'un triangle.

TRIANGULAIRE, adj., qui a trois angles. = Qui a la forme d'un triangle. = Diplomat., lettres TRIANGULAIRES, dont toutes les formes étaient ramenées, autant que possible, au triangle.

TRIANGULAIREMENT, adv., en triangle.

TRIANGULATION, s. f., action de faire les opérations trigonométriques nécessaires pour lever le plan d'un terrain; résultat de cette action; ensemble, combinaison des triangles.

TRIANGULÉ, E, adj.; bot., qui a trois angles.

TRIAS, s. m.; géol., terrain sédimentaire composé de grès, de marne et de calcaire.

TRIASIQUE, adj.; géol., de trias.

TRIBORD, s. m.; mar., côté droit d'un navire, en partant de la poupe. || Fam., *faire feu de — et de babord*, faire usage de tous ses moyens, de toutes ses ressources.

TRIBOULET, s. m., cylindre de bois dont l'orfèvre se sert pour arrondir certains ouvrages.

TRIBRAQUE, s. m., pied de vers grec ou latin composé de trois brèves.

TRIBU, s. f., chez les anciens, une des grandes divisions d'une race, d'un peuple. = Peuplade qui fait partie d'une grande nation : *une — de Germains*. || Se dit de beaucoup de personnes (de la même famille : *vous avez une — de Grignans* (Sév.) = Chez les Juifs, tous les descendants de chacun des douze fils de Jacob : *quel est-il, de quel sang, et de quelle —?* (Rac.) *Rassure, ajouta-t-il, les TRIBUS alarmées* (Id.) = Hist. nat., division de la famille.

TRIBULATION, s. f., peine, affliction qui consiste à être traversé, harcelé par les hommes ou par les événements : *elle soutint avec humilité et avec douceur les plus rudes TRIBULATIONS de la vie* (Fléch.)

TRIBUN, s. m., magistrat de l'anc. Rome chargé

de défendre les intérêts du peuple. || Se dit d'un factieux, d'un démagogue qui cherche à entraîner le peuple, en affectant le zèle du bien public. = **TRIBUNS militaires**, magistrats qui, pendant un temps, eurent à Rome l'autorité des consuls, mais qui étaient en plus grand nombre. — *de légion ou des soldats*, officier supérieur qui commandait une légion : appuyé de Sénèque et du — *Burrhus* (Rac.) = En France, chacun des membres du tribunal créé par la constitution de l'an VIII.

TRIBUNAL, s. m., siège du juge, du magistrat. = Jurisdiction d'un magistrat, ou de plusieurs qui jugent ensemble : la discorde... *traîne tous mes sujets aux pieds des TRIBUNAUX* (Boil.) = Les magistrats qui composent un tribunal : le — *a prononcé*. *Prendre la voie des —*, avoir recours à la justice pour faire décider une affaire. || Puissance et juridiction spirituelle que Dieu a donnée à ses ministres : *il n'y a aucune affaire du monde qui ne se réduise au — des ministres de Jésus-Christ* (Bourd.) — *de la pénitence*, confessionnal. — *de Dieu*, justice de Dieu. *Le — de la conscience*, la conscience elle-même. — *de l'opinion publique*, de la postérité, jugement que l'opinion publique, la postérité porte sur quelqu'un ou sur quelque chose. || *Le — des hommes gens est le dernier ressort pour les persécutés* (Volt.)

TRIBUNAT, s. m., charge de tribun ; temps pendant lequel on l'exerce ; corps des tribuns.

TRIBUNE, s. f., lieu élevé d'où les orateurs grecs et les orateurs romains haranguaient le peuple. = Lieu élevé d'où parlent les orateurs dans les assemblées délibérantes. *Éloquence de la —*, propre aux discussions politiques. = Lieu particulier et élevé où se mettent certaines personnes dans les églises, dans les salles d'assemblées politiques, etc.

TRIBUNITIEN, NE, adj., qui appartient aux tribuns, qui concerne le tribunal.

TRIBUT, s. m., ce qu'un État paye de temps en temps à un autre plus puissant, pour marque de dépendance. = Impôt que les princes lèvent sur leurs sujets. || Ce qu'on est obligé d'accorder, de souffrir, de faire : *acceptez le — du malheureux et des faibles, la reconnaissance et l'intention* (J.-J.) — *d'estime et de reconnaissance* (Volt.) *Payer le — à la nature, à l'humanité*, mourir, avoir quelque imperfection. = Rétribution, salaire : *tirer de son travail un — légitime* (Boil.)

TRIBUTAIRE, adj., qui paye tribut : *ce sage prince n'avait employé que les peuples TRIBUTAIRES dans les grands ouvrages qui ont rendu son règne immortel* (Boss.) || *Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût — de l'industrie hollandaise* (Volt.) = Se dit aussi des divers affluents d'un fleuve. = S. celui, celle qui paye tribut.

TRICAPSULAIRE, adj., bot., se dit des fruits formés par la réunion de trois capsules.

TRICÉPHALE ou **TRICEPS**, adj., qui a trois têtes ou trois sommets. = **TRICEPS**, adj. et s. m., se dit d'un muscle qui a trois faisceaux charnus à l'une de ses extrémités.

TRICHER, v. a., tromper au jeu : *il vous TRICHE* (Ac.) ; fam. = Abs., — *au jeu, sans gagner, est d'un sot* (Volt.) || Tromper en quelque chose que ce soit ; fam. = Rendre moins sensible, dans un travail, un défaut de symétrie ou de régularité.

TRICHERIE, s. f., tromperie au jeu, et, par ext., toute espèce de tromperie : *trouvant que le vin allait trop vite, je soupçonnai de la — de ce côté-là* (Les.)

TRICHEUR, EUSE, adj. et s., celui, celle qui triche : *c'est un —. Vous êtes trop —.*

TRICHIASE, s. f. ; méd., renversement des cils vers le globe de l'œil qu'ils enflamment.

TRICHODE (pron. ko), s. f. ; zool., genre d'animalescules infusoires.

TRICHOMA (pron. ko), s. m. ; méd., plique pōlonaise.

TRICHOMANE (pron. ko), s. m. ; bot., plante cryptogame de la famille des fougères.

TRICLINIUM, s. m., salle à manger, chez les anciens Romains, où il y avait trois lits, sur chacun desquels se plaçaient trois convives.

TRICOISES, s. f. pl., tenailles pour saisir et arracher des clous, des chevilles, etc.

TRICOLOR, s. m. ; bot., espèce d'amarante à trois couleurs. = Ornith., espèce de tangara.

TRICOLORE, adj., qui est de trois couleurs. Se dit particul. des couleurs adoptées en France, bleu, blanc et rouge : *drapés, cocarde —.*

TRICORNE, adj., qui a trois cornes. = S. m., chapeau à trois cornes : *coiffé d'un —.*

TRICOT, s. m., bâton gros et court. = Sorte de tissu fait en mailles et tricoté.

TRICOTAGE, s. m., action de tricoter. = Travail, ouvrage d'une personne qui tricote.

TRICOTER, v. a., former des mailles de fil, de laine, etc., au moyen d'aiguilles longues : — *des bas*. Abs., *la mère et les filles filaient, TRICOTAIENT sans mot dire* (Did.) = En parl. d'un cheval, remuer les jambes vivement, mais en avançant peu.

TRICOTEUR, EUSE, s. celui, celle qui tricote. = Métier mécanique pour faire le tricot.

TRICOTEUSES, femmes salariées qui assistaient en tricotant aux séances de la Convention.

TRIC-TRAC, s. m., sorte de jeu que l'on joue avec deux dés et trente dames. = Partie de tric-trac. = Damier sur lequel on la joue.

TRICYCLE, s. m., voiture à trois roues.

TRIDACTYLE, adj., zool., qui a trois doigts à chaque pied ; qui n'a que trois doigts.

TRIDE, adj., vif, prompt, serré ; peu us.

TRIDENT, s. m., fourche à trois pointes que les poètes et les peintres donnent pour sceptre à Neptune. = Agric., bêche à trois dents.

TRIDENTÉ, E, adj., bot., à trois dents.

TRIDI, s. m., troisième jour de la décade dans le calendrier républicain.

TRIÈDRE, adj., géom., formé par trois plans.

TRIENNAL, E, adj., qui dure trois ans : *emplois TRIENNAUX, Dignité TRIENNALE*. = Qui exerce ou qui s'exerce de trois années l'une.

TRIENNALITÉ, s. f., durée de trois ans, en parl. d'une dignité, d'un emploi.

TRIENNAT, s. m., espace de trois ans. = Exercice d'un emploi pendant trois ans.

TRIER, v. a., choisir, tirer d'un plus grand nombre avec choix ; séparer le bon du mauvais auquel il est mêlé : — *des pois, des lentilles. La délicatesse est trop grande de ne pouvoir souffrir que des gens TRIÉS* (Mol.) V. CHOISIR.

TRIÉRARQUE, s. m., chez les anciens Grecs, capitaine de galère. = Citoyen d'Athènes qui était obligé d'équiper une galère.

TRIESTE, vil. forte et port franc des États autrichiens, sur le golfe de même nom, fait un grand commerce.

TRIEUR, EUSE, s., ouvrier, ouvrière qu'on emploie à faire un triage quelconque.

TRIFIDE, adj., bot., qui a trois divisions.

TRIGAUD, E, adj., qui n'agit pas franchement, qui se sert de détours, de mauvaises finesses. = S., un — qui souffle tout ensemble et le froid et le chaud (Boursault); vieux et peu us.

TRIGAUDEUR, v. n., n'agir pas franchement, user de supercherie; vieux et peu us.

TRIGAUDEURIE, s. f., action de trigauder.

TRIGLE, s. f., genre de poissons acanthoptérygiens, dont plusieurs espèces sont bonnes à manger.

TRIGLYPHE, s. m.; archit., ornement de la frise dorique composé de trois cannelures.

TRIGONE, adj.; synonyme de TRIANGULAIRE. = S. m., instrument pour tracer les arcs des lignes sur les cadrans.

TRIGONOMÉTRIE, s. f., partie de la géométrie qui enseigne à trouver tous les éléments d'un triangle, un certain nombre de ces éléments étant donnés.

TRIGONOMÉTRIQUE, adj., qui appartient à la trigonométrie; calcul, opération —.

TRIGONOMÉTRIQUEMENT, adv., suivant les règles de la trigonométrie; lever une carte —.

TRIGYSIE, s. f.; bot., classe de plantes dont les fleurs ont trois pistils.

TRIJUGUE, E, adj.; bot., se dit d'une feuille qui a trois paires de folioles.

TRIJUMEAU, adj. et s. m.; anat., qui se partage en trois faisceaux; nef —.

TRILATÉRAL, E, adj., qui a trois côtés. Au pl. m., trilatéraux.

TRILINGUE, adj., qui sait trois langues. *Inscription* —, rédigée en trois langues.

TRILLE, s. m., mus., battement de gosier qui se fait sur l'avant-dernière note.

TRILLION, s. m., mille billions.

TRIOBÉ, E, adj.; bot., qui a trois lobes.

TRIOCLULAIRE, adj.; bot., qui a trois loges.

TRIOLOGIE, s. f., ensemble de trois pièces de théâtre, chez les Grecs, que le même poète était obligé de présenter au concours. = Poème divisé en trois parties distinctes.

TRIMBALER, v. a., traîner, mener partout avec soi, pop. : — un enfant dans tout le voisinage.

TRIMER, v. n., marcher vite et avec fatigue; pop. : on va fait — toute la journée.

TRIMESTRE, s. m., espace de trois mois. = Payement qu'on fait tous les trois mois.

TRIMESTRIEL, LE, adj., qui dure trois mois; qui paraît ou qui revient tous les trois mois.

TRIMÈTRE, s. m.; prosod., vers iambique de six pieds.

TRIN ou **TRINE**, adj. m.; n'est us. que dans — aspect, en parl. de deux planètes éloignées l'une de l'autre du tiers du zodiaque.

TRINGLE, s. f., verge de fer longue et menue qu'on passe dans les anneaux d'un rideau. = Baguette de bois équarrie qui sert à former des moulures ou à remplir un vide entre deux planches. = Archit., moulure plate qui termine la partie inférieure des triglyphes.

TRINGLER, v. a., tracer sur une pièce de bois qu'on veut façonner une ligne droite avec un cordeau frotté de blanc ou de rouge.

TRINGLETTE, s. f., outil de vitrier pour ouvrir le plomb. = Pièce de verre qui entre dans un panneau de vitre.

TRINITÉ, s. f.; théol., un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. = Fête en l'honneur de la Trinité, qui se célèbre le dimanche qui suit la Pentecôte. || *A Paques ou à la* —; fam.

et prov., à une époque très-incertaine, sur laquelle on ne saurait compter.

TRINITÉ (la), la plus méridionale des Antilles anglaises, est située en face de l'embouchure de l'Orénoque.

TRINÔME, s. m.; algèb., quantité composée de trois termes.

TRINQUEMALE, vil. forte et port de l'île de Ceylan.

TRINQUER, v. n., choquer le verre avant de boire; nous TRINQUERONS ensemble; fam.

TRINQUET, s. m.; mar., mât de misaine des bâtiments grésés en voiles latines

TRINQUETTE, s. f.; mar., voile triangulaire qu'on hisse le long de l'étai des petits bâtiments. = Voile de misaine d'un bâtiment à voiles latines.

TRIO (mot ital.), s. m.; mus., composition à trois parties; *exécution des trios*. || Réunion de trois personnes liées ensemble par la parenté, l'intérêt, etc.: *bean — de baudets* (La F.).

TRIOECIE, s. f.; bot., classe de plantes contenant trois sortes de fleurs mâles et de fleurs femelles sur autant d'individus différents.

TRIOLET, s. m., petite pièce de poésie française, composée de huit vers, dont le premier et le second se répètent après le sixième. = Mus., trois notes qui en valent deux.

TRIOMPHAL, E, adj., appartenant au triomphe; *char* —, *marche triomphale*. *Le peuple rassemblé sous ses arcs triomphaux* (Volt.) *Porte* —, par laquelle les triomphateurs entraient à Rome. *Colonne* —, élevée en l'honneur d'un héros.

TRIOMPHALEMENT, adv., en triomphe.

TRIOMPHANT, E, adj., qui a triomphé; *déplorable héritier de ces rois triomphants* (Rac.) = Victorieux, qui a vaincu; *Paris, comme Rome triomphante, s'embellissait des dépouilles des nations* (Mass.) *Réparer, avec ses mains triomphantes, les ruines du sanctuaire* (Fléch.) || Glorieux; *le passage — de la mer Rouge* (Boss.) *Air* —, air de confiance, de satisfaction, que donne un succès obtenu ou espéré. = Pompeux, superbe; *entrée* —.

TRIOMPHATEUR, s. m., celui qui triomphe, qui a reçu les honneurs du triomphe. = Qui a remporté une victoire. = Adj., dans les deux sens.

TRIOMPHATRICE, s. f., se dit quelquefois d'une femme, d'une souveraine qui triomphe, qui a triomphé. = *de l'empire ottoman* (Volt.)

TRIOMPHE, s. m., honneur accordé, chez les Romains, à des généraux d'armée après de grandes victoires, et qui consistait à faire dans Rome une entrée pompeuse et solennelle; *char, arc de —*. *Rome, ne vante plus tes triomphes pompeux* (Del.) *Arc de —*, monument élevé en mémoire d'un triomphe, d'une victoire. *Porter quelqu'un en —*, le porter sur les bras pour lui faire honneur. || Honneurs rendus aux vainqueurs; *on lui dresse une pompe funèbre où l'on s'attendait de lui dresser un —* (Fléch.) = Victoire, grand succès; *il reçut le coup mortel, et demeura comme enseveli dans son —* (Id.) = Avantage signalé qu'on obtient sur quelqu'un; *se dit d'une chose où quelqu'un excelle*. *Le — de la vertu, de la vérité, etc.*, les succès que la vertu remporte sur le vice, la vérité sur l'erreur, etc. *Jour de —*, marqué par quelque événement glorieux.

TRIOMPHE, s. f., jeu de cartes qui ressemble à l'écarté. = Carte qui retourne à certains jeux.

TRIOMPHER, v. n., recevoir les honneurs du triomphe; *Pompée TRIOMPHA trois fois* (Ac.) *Scipion*

TRIOMPHA de l'Afrique (Id.), obtint les honneurs du triomphe pour avoir soumis ce pays. = Vaincre par la force des armes : *Achille va combattre et TRIOMPHER en courant* (Rac.) || — du lion (Volt.) = Remporter un avantage quelconque : *laisser — la malice* (Fléch.) *Faire — la folie de la croix* (Mass.) *La faiblesse dont j'ai TRIOMPHÉ* (M^{me} de Staël). *Je vais sortir d'un gouffre où TRIOMPHENT les vices* (Mol.) = Exceller, être supérieur : *sur ce sujet, sans être préparé, il TRIOMPHAIT* (La F.) = Faire vanité de quelque chose : *vivez pour — d'un ennemi vaincu* (Rac.) = Jouir de la béatitude céleste : — avec les saints anges (Boss.) V. VAINCRE.

TRIPAILLE (Il m.), s. f., amas de tripes; triv. **TRIPARTITE**, adj. f., divisée en trois. *Histoire* —, qui est l'abrégé de celles d'Eusèbe, de Socrate et de Sozomène.

TRIPARTITION, s. f.; math., division d'une quantité en trois parties égales.

TRIPLE, s. f., boyaux des animaux; us. surtout au pl. || *Rendre TRIPES et boyaux*; pop., vomir avec de grands efforts.

TRIPLE, s. f. : — de velours, étoffe de laine ou de fil travaillée comme le velours.

TRIPLE-MADAME, s. f. V. TRIQUE-MADAME.

TRIPERIE, s. f., lieu où l'on vend des tripes.

TRIPÉTALE, adj.; bot., dont la corolle est formée de trois pétales.

TRIPETTE, s. f., petite tripe. || Pop. : *cela ne vaut pas* —, ne vaut rien.

TRIPHONGUE, s. f., syllabe composée de trois sons qu'on fait entendre d'une seule émission de voix : *il n'y a pas de TRIPHONGUES proprement dites dans notre langage* (Ac.)

TRIPHYLLE, adj.; bot., qui a trois feuilles ou folioles; dont les feuilles sont disposées trois par trois ou divisées en trois lobes.

TRIPRIER, ÈRE, s., celui, celle qui achète des tripes aux bouchers et qui les revend.

TRIPLE, adj., qui contient trois fois une chose, un nombre, une grandeur : *souliers à — semelle*. — *croche*, note de musique qui vaut le huitième d'une noire. || *Menton à — étage*; fam., qui descend fort bas. — *couronne*, tiare du pape. = S. m., trois fois autant.

TRIPLEMENT, s. m., augmentation jusqu'au triple. = Adv., en trois façons; trois fois.

TRIPLER, v. a., rendre triple : — *sa fortune*. = V. n., devenir triple : *la somme a TRIPLE*. = Math. : raison TRIPLEE, rapport entre les cubes de deux nombres.

TRIPPLICATA, s. m.; financ., troisième copie, troisième expédition d'un acte.

TRIPPLICITÉ, s. f., quantité triplée. = Qualité de ce qui est triple. = Théol., se dit particul. en parl. de la Trinité.

TRIPOLI, vil. de la Turquie d'Asie (Syrie), ancienne *Tripolis*. = Vil. forte d'Afrique, cap. de la régence de même nom. = *Régence de —*, p. d'Afrique, entre la Méditerranée, le Sahara et la régence de Tunis. Elle est gouvernée par un pacha dépendant de la Porte. = S. m., substance minérale d'un jaune rougeâtre que l'on a longtemps tirée de Tripoli, et qui sert à polir les glaces, les métaux.

TRIPOT, s. m., maison de jeu; pop. : *il eut, dans un —, une querelle avec des militaires* (Mérim.) || Maison où s'assemble une mauvaise compagnie.

TRIPOTAGE, s. m., mélange qui produit quelque chose de malpropre ou de mauvais goût. || Assesemblage confus de choses qui ne s'accordent point

ensemble. = Intrigues, calomnies qui tendent à semer la discorde; fam. dans les trois sens.

TRIPOTER, v. n., brouiller, mélanger d'une façon malpropre. || Occasionner des brouilleries par ses rapports; intriguer. = V. a., arranger, combiner : *c'est un tel qui a TRIPOTÉ tout cela* (Ac.) — *des fonds*, en avoir le manient, les faire valoir.

TRIPOTIER, ÈRE, s., celui, celle qui tripote, qui fait des tripotages; fam.

TRIQUE, s. f., gros bâton; pop.

TRIQUE-BALLE, s. f.; artill., machine propre à transporter des pièces de canon.

TRIQUE-MADAME, s. f.; bot., espèce de petite joubarbe à fleurs jaunes qu'on emploie quelquefois comme nourriture dans les salades.

TRIQUET, s. m., battoir fort étroit dont on se sert pour jouer à la paume.

TRIQUETRAC, s. m., onomatopée qui exprime un bruit confus : *un bruit, un — de pieds insupportable* (Mol.); peu us.

TRIRÈNE, s. m., tiare du pape.

TRIRÈME, s. f.; mar. anc., galère à trois rangs de rames. = Vaisseau qui avait de chaque côté trois hommes pour chaque rame.

TRISAÏEUL, E, s., père, mère du bisaïeul ou de la bisaïeule : *Louis XIII était — de Louis XV*.

TRISECTION (s dur), s. f.; géom., division en trois parties égales, particul. d'un angle.

TRISMÉGISTE, s. m.; impr., caractère qui est entre le gros et le petit canon.

TRISPASTE, s. m.; mécan., mouffe à trois poulies pour enlever de gros fardeaux.

TRISPERME, adj.; bot., qui porte trois graines.

TRISSYLLABE, adj., qui est de trois syllabes. = S. m., mot de trois syllabes.

TRISTE, adj., affligé, abattu de chagrin, de déplaisir : — *messageur d'un événement si funeste* (Boss.) || *Ma — voix était donc destinée à ce déplorable ministère* (Id.) = Qui est l'expression ou le signe de la douleur, de la tristesse : *les TRISTES cyprès*. Un — *silence*. = Passé dans la tristesse : *j'ai vu mes — journées décliner vers leur penchant* (J.-B. R.) = Malheureux : *c'était des — Juifs l'espérance dernière* (Rac.) = *accident*. — *captivité*. *Faire une — fin*. = Mélancolique, sans gaieté : *chevalier de la — figure*. *Des fiers Domitien l'humour — et sauvage* (Id.) *La cigogne a presque toujours l'air —* (Buff.) || — *comme un bonnet de nuit*; très-fam., chagrin et mélancolique. *Faire quelque part une — figure*, y avoir l'air gêné, s'y trouver déplacé, mal à l'aise. *Faire — mine à quelqu'un*, le recevoir froidement. *Cet homme a le vin —*, il est triste lorsqu'il a bu. = Inspiré par le chagrin, par la mélancolie : *ils se dirent un adieu bien —* (Boss.) = Adigeant, chagrinant, ennuyeux : — *nouvelle*. *Le repas fut —, quoiqu'on y bût beaucoup* (Volt.) *Quittez d'un censeur la — diligence* (Rac.) = Qui inspire de l'ennui, du chagrin : — *spectacle*. *Les — dépouilles de leur corps mortel* (Fléch.) || *Faire un — repas*, faire mauvaise chère. *Il est — de...*, il est fâcheux, difficile à supporter de... || Sombre, couvert, obscur : *le temps est —*. *Chambre —*. = Frivole, chétif, pitoyable : *c'est faire à vos bontés un — sacrifice* (Rac.) *Et de mes — vers admirateur unique* (Boil.) = S. m., ce qui est triste.

TRISTEMENT, adv., d'une manière triste : *un mort s'en allait — s'emparer de son dernier gîte* (La F.) = D'une manière pitoyable : *lanquie —*.

TRISTESSE, s. f., abatement de l'âme : *éclair-*

cissez ce front où la — est peinte (Rac.) = Mélancolie de tempérament : un *fond d'ennui* et de — (Mass.) = Se dit quelquefois des choses qui manquent d'agrément, qui ne procurent pas le plaisir qu'on en attendait; faul. dans ce sens.

§ **TRISTESSE, CHAGRIN.** La *tristesse* est causée par des événements malheureux; le *chagrin*, par les tracasseries, les déboires. L'une est un état de langueur, l'autre un état d'aigreur.

TRITON, dieu marin qui, suivant la Fable, avait la forme humaine de la tête à la ceinture et se terminait en poisson. = S. m., machine à plonger.

TRITON, s. m.; mus., intervalle dissonant, composé de trois tons entiers.

TRITOXIDE, s. m.; chim., troisième oxyde d'un métal.

TRITURABLE, adj., qui peut être trituré.

TRITURATION, s. f., réduction d'un corps en poudre subtile. = Méd., digestion.

TRITURE, s. f.; néol., pratique, habitude : *avoir la — des affaires*; faul.

TRITURER, v. a., broyer, réduire en parties très-menues ou même en poudre.

TRIVIR (mot lat.), s. m., magistrat romain qui, avec deux collègues, était chargé d'une partie de l'administration. = Particul., chacun des trois personnages qui entrèrent dans les deux triumvirs formés, le premier par Pompee, César et Crassus, le second par Octave, Antoine et Lepide. = **TRIVIRAL**, e, adj., qui appartient aux triumvirs. Au pl. m., *triumviraux*. = **TRIVIRAT**, s. m., gouvernement des triumvirs. = Particul., despotisme de trois associés; ces associés eux-mêmes.

TRIVALE, adj.; bot., qui a trois valves.

TRIVIAIRE, adj., se dit d'un carrefour où aboutissent trois rues, trois chemins.

TRIVIAL, E, adj., qui est extrêmement usé, rebattu, commun : *on ne vit plus en vers que pointes triviales* (Boil.) *Détails TRIVIAUX*. = **TRIVIAL**, s. m., ce qui est trivial. V. COMMUN.

TRIVIALEMENT, adv., d'une manière triviale : *parler, écrire —*.

TRIVIALITÉ, s. f., caractère de ce qui est trivial. = Chose triviale : *dire des TRIVIALITÉS*.

TROC, s. m., échange d'objets peu considérables : — *pour —*, une chose contre une autre.

TROCART, s. m.; chir. V. TROIS-QUARTS.

TROCHAÏQUE, adj.; prosod. : *vers —*, composé de trochées. = S. m., vers trochaïque.

TROCHANTER, s. m.; anat., se dit de deux apophyses du haut du fémur.

TROCHÉE, s. m.; prosod., pied de deux syllabes, une longue et une brève. = Agric., ensemble des rameaux qui pousse un arbre venu de graine, quand on l'a coupé à quelques pouces de terre.

TROCHES, s. f. pl.; vénéral., fumées à demi formées des bêtes fauves; fumées d'hiver.

TROCHET, s. m., fleurs ou fruits qui viennent et qui croissent ensemble par bouquets.

TROCHILE, s. m.; archit. V. SCOTIE.

TROCHISQUE, s. m., médicament solide, d'une forme allongée, composé de poudres réunies et solidifiées par un mucilage.

TROËNE, s. m.; bot., arbrisseau très-rameux, de la famille des jasminées.

TROGLODYTES (*habitants des grottes*), peuple de l'anc. Afrique orientale, au S.-E. de l'Égypte, le long du golfe Arabique. = S. m. pl., ouvriers qui travaillent sous terre, tels que les mineurs, etc.; peu us. = **TROGLODYTE**, s. m., genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains. = Genre de singes réuni à celui de l'orang.

TROGNE, s. f., visage plein, qui a quelque chose

de facétieux, et qui annonce l'amour de la bonne chère et du vin; triv. *Rouge —*, visage enluminé d'un ivrogne; pop.

TROGNON, s. m., milieu d'un fruit; d'un légume dont on a ôté ce qui était bon à manger : — *de chou, de pomme*. || *Voilà un joli petit —*; pop., se dit d'une jeune fille. On dit aussi : *mon petit —*, à un enfant, par manière de caresse.

TROGOSITE, s. m., insecte coléoptère dont les larves attaquent le froment dans les greniers.

TROIE, anc. vil. de l'Asie Mineure, dont le siège par l'armée réunie des Grecs a été chanté par Homère dans l'*Iliade*. = **TROÏEN**, xz, adj. et s., qui est de Troie.

TROIS, adj. num., deux et un : — *hommes, — pommes*. || *Les — quarts du temps, le plus souvent*. = Troisième : *Henri III*. = S. m., chiffre qui représente le nombre trois; ce nombre même. *Règle de —*, par laquelle trois termes étant connus sur quatre, on trouve le quatrième. = Troisième jour : *le — du mois*.

TROISIÈME, adj. num. ord., de trois : *le — jour, la — nuit*. = Qui occupe le troisième rang : *il est ou elle est —. Il s'est échappé lui —*; lui et deux autres. = S. m., troisième étage. = Écuyer de la classe de troisième. = S. f., cette classe; wagon de troisième classe. = S., celui, celle qui occupe le troisième rang; qui est dans un wagon de troisième classe.

TROISIÈMEMENT, adv., en troisième lieu.

TROIS-MÂTS, s. m.; mar., bâtiment ponté qui a trois mâts : *un beau —*.

TROIS-PONTS, s. m.; mar., vaisseau à trois ponts.

TROIS-QUARTS ou **TROQUART**, s. m.; chir., instrument qui sert à faire les ponctions. = Vénéral., levraut qui est presque parvenu à la grandeur d'un lièvre. = Adj. m., *levraut —*.

TROIS-SIX, s. m., eau-de-vie ou esprit-de-vin à 36 degrés.

TROLLE, s. f.; vénéral., action de découpler ses chiens dans un grand pays de bois.

TROMBE, s. f., amas de vapeurs, mù en tourbillon par le vent en forme de cône renversé et qui a une très-grande force.

TROMBLON, s. m.; mar., grosse espingole montée sur un pied, qu'on emploie sur les bâtiments de guerre, et qui porte une balle d'un demi-kilogramme ou plusieurs balles à mousquet.

TROMBONE, s. m.; mus., grande trompette à quatre branches. = Celui qui en joue.

TROMP, amiral hollandais, mort en 1691, fut le rival de Ruyter.

TROMPE, s. f., tuyau d'airain recourbé dont on se sert à la chasse pour sonner. = Trompette : *publier à son de —*; || divulguer, faire connaître à beaucoup de gens. = Synon. de GUMBARDE. = Anat. : — *d'Eustache*, conduit de l'oreille à la caisse du tambour. = Archit., coupe en coquille; pierres qui soutiennent un édifice en saillie. = Hist. nat., partie du museau de l'éléphant qui s'allonge et se recourbe pour divers usages. = Partie avec laquelle certains insectes sucent ce qui est propre à leur nourriture. = Nom de plusieurs coquillages de mer de forme spirale.

TROMPE-L'OEIL, s. m. inv.; peint., sorte de tableau où des objets de nature morte sont représentés avec une vérité qui fait illusion.

TROMPER, v. a., user d'artifice pour induire en erreur : *Dieu permet à l'esprit de séduction de*

— les âmes hautaines (Boss.) Abs. : on la croyait incapable de — ni d'être TROMPÉE (Id.) = Ne pas dire la vérité : mais ne me TROMPEZ pas, vous est-il cher encore? (Rac.) = Se dit de la perfidie en amour : — une amante crédule (Id.) Femme qui TROMPE son mari, qui lui est infidèle. || — la vigilance, les yeux de quelqu'un, échapper à sa surveillance. — sa bonté, sa crédulité, abuser de sa bonté, de sa crédulité pour le tromper. = Surprendre, faire échouer : — un secret, un dessein. || Se dit des choses qui donnent lieu à quelque erreur, à quelque méprise : mes yeux ne m'ont-ils point TROMPÉE? (Rac.) Son orgueil TROMPE l'âme égarée (Boss.) Avoir une mine qui TROMPE. = Tourner autrement qu'on ne l'espérait : — l'attente des médecins (Mass.) — nos espérances. La maudite bête, TROMPANT mon impatience, n'en alla pas plus vite (Les.) || Poét. : — ses ennemis, s'en distraire. — le temps, s'amuser, s'occuper afin de ne pas trouver le temps long. = Se —, v. pr., errer, s'abuser : se — de chemin, dans son calcul. Eh bien! je me TROMPAIS, Burrhus, dans mes soupçons (Rac.) = Tomber dans une erreur en fait de morale ou de religion : il m'est glorieux de me — avec de tels guides (Mass.) = S'abuser soi-même, se faire illusion. Si je ne me TROMPE, loc. employée en forme de correctif pour éviter un ton de présomption en donnant son avis. = Se tromper réciproquement.

§ TROMPER, ABUSER, AMUSER, DUPER. Abuser, c'est tromper en donnant le change aux sens, à l'intelligence ou au cœur. Amuser, c'est tromper en faisant perdre le temps, en occupant à des bagatelles. Duper, qui est du langage commun, ajoute à l'idée de tromper celle de supercherie, de dommage causé à quelqu'un.

◦ TROMPERIE, s. f., action de tromper ; effet de cette action ; moyen employé pour tromper : pour se venger de cette — (La F.)

TROMPETER, v. a., publier à son de trompe. || Divulguer. = V. n., jouer de la trompette. = Crier, en parl. de l'aigle.

◦ TROMPETEUR, s. m. ; anat., buccinateur.

TROMPETTE, s. f., instrument à vent, tuyau d'airain ou d'autre métal qui a un son très-éclatant, et dont on sonne à la guerre, dans les réjouissances : j'entends la — sacrée (Rac.) — guerrière. || Emboucher la —, prendre un ton élevé, sublime. La — héroïque ; poét., la poésie épique. V. DÉLOGER. = Tuyau d'orgue qui imite le son de la trompette. = S. m., celui dont la fonction est de sonner de la trompette. V. CHEVAL. = TROMPETTE-major, s. m., chef des trompettes d'un régiment de cavalerie.

◦ TROMPEUR, EUSE, adj., qui trompe : valet, guide —. || Se dit de toutes les choses qui peuvent induire en erreur : les actions des hommes sont moins TROMPEUSES que leurs paroles (Bruëys). Discours, dehors TROMPEURS. = S., c'est un double plaisir de tromper un — (La F.)

§ TROMPEUR, INSIDIEUX, CAPTIEUX. Les deux derniers sont des superlatifs du premier. Insidieux suppose plus de subtilité et se dit des manœuvres ; captieux implique plus d'arrangement et se dit du raisonnement.

TROMPILLON (Il m.), s. m. ; archit., petite trompe. — de voûte, pierre ronde faisant partie des vousoirs d'une niche.

TRONC, s. m., gros d'un arbre, tige considérée sans les branches : — cavernieux et miné par le temps (La F.) L'ours est extrêmement friand du miel que les abeilles font dans les TRONCS d'arbres (Reg.) || Souche d'une même famille : c'est d'un — fort illustre une branche pourrie (Boil.) || Principal, milieu, centre, être le plus important : s'attacher

au —. = Buste du corps humain dont on a séparé la tête et les quatre membres : cadavre dont il ne reste plus que le — (Ac.) = Boîte qui, dans les églises, reçoit l'argent des aumônes.

TRONCHET, avocat de Paris, fut un des défenseurs de Louis XVI, prit part à la rédaction du code Napoléon, et mourut en 1806.

TRONCHET, s. m., gros billot de bois qui porte sur trois pieds.

TRONÇON, s. m., morceau coupé ou rompu de quelque objet plus long que large : — de pique, d'épée, de colonne. = Morceau coupé de certains poissons, de certains reptiles : il fait trois serpents de deux coups, un —, la queue et la tête (La F.) || L'Italie... coupée en TRONÇONS impuissants à se rejoindre (Lamart.)

TRONÇONNER, v. a., couper par tronçons.

TRÔNE, s. m., siège élevé où s'assoient les souverains dans les occasions solennelles : qu'est-ce qu'un — ? Quatre morceaux de bois recouverts de velours (Napol.) Il m'écarta du — où j'allais me placer (Rac.) Discours du —, que le souverain prononce à l'ouverture de la session législative. || Siège quelconque : sur un — de gazon (Fléch.) = Puissance souveraine : aspirer au —. L'héritier du —. || Souverain : la philosophie commence déjà très-sensiblement à gagner les TRÔNES (d'Al.) || Se dit de certaines choses auxquelles on attribue une espèce de domination : la Folie a établi son — dans Paris (Voll.) = Au pl., un des neuf chœurs des anges.

TRÔNER, v. n., siéger sur un trône. || Régner, dominer en maître absolu.

TRONQUER, v. a., retrancher une partie de, mutiler : — une statue. Pyramide, colonne TRONQUÉE, cône TRONQUÉ, qui n'est pas entier. = Dénaturer, en retranchant une partie de : — l'Écriture (Boss.) Discours, ouvrage TRONQUÉ, où il manque quelque partie essentielle.

TROP (ne pron. le p que devant une voyelle ou un h muet), adv. de quantité, plus qu'il ne faut : sujet — profane (Boss.) Boire —. Boire — de vin. On ne suit pas — bien vos préceptes (J.-J.) Il est mort — tôt (Boss.) Je l'ai — écouté (Rac.) Rien de — ; prov., tout excès est condamnable. Être de — ; fam., ne pouvoir rester, ne pouvoir écouter ou voir ce que d'autres personnes vont faire ou dire. Par — ; fam., excessivement. — peu, pas assez. Pas —, guère. = S. m., trop grande quantité : le — de confiance attire le danger (Corn.)

TROPE, s. m. ; rhét., emploi d'une expression dans un sens figuré.

TROPHÉE, s. m., dépouilles d'un ennemi vaincu : les Romains, d'une main remportaient des TROPHÉES et de l'autre conduisaient la charrue (Buff.) = Assemblage d'armes disposées avec art et destinées à conserver le souvenir d'une victoire : entasse-t-il les dépouilles de ses ennemis pour en dresser des — à sa propre gloire? (Fléch.) || Victoire : racontant ses victoires et le nombre de ses — (Barth.) = En mauv. part : faire — d'une chose, en faire gloire, en tirer vanité. = Peint, et sculpt., assemblage des attributs d'un art, d'une science, en forme de trophée.

TROPICAL, E, adj., qui appartient au tropique, du tropique : régions, plantes TROPICALES.

TROPIQUE, adj. : année —, qui va d'un équinoxe au même équinoxe de l'année suivante. = S. m., chacun des deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, qui passent par les points

solsticiaux. V. CANCER et CAPRICORNE. || *Maladie des TROPICQUES*, fièvre jaune. *Oiseau des —*. V. PHAËTON.

TROPLOGIE, s. f.; rhét., science, traité des figures ou tropes; peu us.

TROPOLOGIQUE, adj. : sens —, figuré.

TROPPEAU, vil. forte des États autrichiens (Silésie), où se tint un congrès en 1820.

TROP-PLEIN, s. m., ce qui excède la capacité d'un vase, ce qui en déborde; se dit aussi d'un canal, d'une rivière.

TROQUER, v. a., échanger, donner en troc : — *du sel et de la farine contre des peaux de remes* (Reg.). *Son mari ne la TROQUERAIT pas contre une autre* (Did.).; fam. V. CHANGER.

TROQUEUR, EUSE, s., celui, celle qui troque, qui aime à troquer.

TROT, s. m., allure naturelle des chevaux, etc., entre le pas et le galop : *mon cheval prit le —, je le mis au —*. || *Mener quelqu'un grand —*; fam., lui faire faire beaucoup de chemin en peu de temps.

TROTTE, s. f., espace de chemin; course; pop.

TROTTE-MENU, adj. inv., qui trotte à petits pas : *la gent —* (La F.), les souris et les rats.

TROTTER, v. n., aller le trot. = Se dit d'une personne qui marche beaucoup et à pied; fam. || Faire bien des démarches pour quelque affaire. = Se mouvoir en divers sens : *ses yeux TROTTAIENT par la chambre* (Sév.) V. SOURIS, s. f. *Cette idée lui TROTTE dans la tête, par la tête*; fam., le préoccupe.

TROTTEUR, s. m., cheval dressé, dans un manège, à n'aller que le trot : *ce cheval est bon, est mauvais —*, il trotte bien ou mal.

TROTTINER, v. n.; manég., trotter en raccourci. || Marcher vite et à petits pas; fam.

TROTTOIR, s. m., chemin élevé le long des ponts, des quais et des rues pour les gens à pied.

TROU, s. m., ouverture ordinairement ronde : *je viens de l'apercevoir par le — de la porte* (Mol.) = Creux dans lequel certains animaux se retirent : *la souris ne sort de son — que pour chercher à vivre* (Buff.) V. BOIRE, BOUCHER, LUNE, SOURIS. || Petite ville; mauvais petit logis; fam. = Au trietrae, avantage de douze points que le gagnant marque par un fichtet qu'il met dans un trou. = A la paume, ouverture au pied de la muraille, dans le coin opposé à la grille.

TROUBADOUR, s. m., ancien poète provençal.

TROUBLE, adj., bronillé, peu clair, en parl. des liquides : *eau, vin —*. *Avoir la vue —*, et adv., voir —, ne pas voir nettement. V. PÊCHER, v. a.

TROUBLE, s. m., confusion, désordre, agitation désordonnée : *le — des éléments* (Ac.) = Rumeur, alarme imprévue : *que pouvait la valeur dans ce — funeste?* (Rac.) = Brouillerie, mésintelligence : — *dans le ménage*. = Inquiétude, agitation de l'esprit : *si tu crains les TROUBLES du cœur, défie-toi de la solitude* (Chat.) — *des sens, de la voir*, altération causée dans les sens, dans la voix par l'agitation de l'esprit. = Se dit, dans la littérature dramatique, de l'intérêt, de l'émotion : *le —, toujours croissant de scène en scène* (Boil.) = Dr., action par laquelle on inquiète un possesseur dans la jouissance de sa propriété. = Au pl., soulèvements, émotions populaires, guerre civile : *les — inséparables d'une longue minorité* (Mass.) V. TRUBLE.

TROUBLEAU, s. m., petit filet de pêche.

TROUBLE-FÊTE, s. m. inv., importun qui vient troubler la joie, les plaisirs d'une réunion = Accident qui produit le même effet.

TROUBLER, v. a., rendre trouble : *qui te rend si hardi de — mon breuvage?* (La F.) = Causer, une agitation désordonnée : *la trompette a TROUBLÉ les échos du désert* (Volt.) || Interrompre, détruire l'ordre, la paix, l'union : — *le repos public, le royaume, la société. Cette Hélène qui TROUBLE et l'Europe et l'Asie* (Rac.) = Suspendre le cours, gêner l'action, les progrès de : *cela m'a TROUBLÉ la mémoire* (Mol.) *Aucun nuage ne TROUBLA depuis la sérénité de sa vie* (Fléch.) = Susciter des obstacles à, traverser : *un amour qu'il peut vouloir —* (Rac.) — *quelqu'un*, troubler son attention, sa mémoire, son jugement, etc. = Inquiéter une personne dans la possession d'un bien, = Interrompre d'une manière désagréable : *quel chagrin TROUBLE votre sommeil?* (Boil.) = Se —, v. pr., devenir trouble, s'obscurcir. = Éprouver du trouble, de l'émotion : *mon âme s'est TROUBLÉE* (Corn.) = S'inquiéter; s'embarasser : *de quel souci, seigneur, vous allez-vous —* (Rac.)

TROUÉE, s. f., ouverture dans l'épaisseur d'une baie, au travers d'un bois. || Effet du canon; passage que se font les soldats au travers des ennemis.

TROUILLE, s. f., baguette souple que l'on passe dans les mailles de certains filets de pêche.

TROUER, v. a., faire un trou, percer.

TROU-MADAME, s. m., sorte de jeu auquel on joue avec de petites boules d'ivoire; machine pour y jouer. Au pl., des TROUS-MADAME.

TROUPE, s. f., nombre de gens ou d'animaux assemblés : *d'amis et de soldats une — hardie* (Rac.) *Les frelons, — lâche et stérile* (Boil.) — *de comédiens*, certain nombre d'acteurs, réunis et associés pour jouer ensemble. || *Toute la — sacrée des vertus qui veillaient autour de lui* (Boss.) = Certain nombre de gens du même caractère qui sont séparés, mais que l'esprit considère comme réunis : *des prophètes menteurs la — confondue* (Rac.) *Des Grâces et des Ris la — m'abandonne* (La F.) *La — céleste*, les anges. *Aller en —*, en grand nombre. *Aller par TROUPES*, en formant plusieurs bandes. = Corps de soldats. = Collectif, et au pl., divers corps de gens de guerre qui composent une armée : *on croit qu'il expose ses —; il les ménage* (Boss.)

§ **TROUPE, BANDE, COMPAGNIE**. La bande est une petite troupe disposée sur une même ligne; la compagnie, une troupe réunie en association. Bande est moins noble que troupe, et troupe l'est moins que compagnie.

TROUPEAU, s. m., troupe d'animaux domestiques de même espèce, nourris et élevés dans le même lieu : *un grand — de bœufs* (Boil.) — *d'ois, de din-dons*. = Abs., troupeau de moutons, de brebis : *de leurs TROUPEAUX féconds les plaines sont couvertes* (Volt.) || Se dit quelquefois par mépris d'une troupe d'hommes : — *d'ignorants. Misérable — qu'a dispersé la crainte* (Rac.) || *Le — de Jésus-Christ*, l'Église. *Le — de l'évêque, du curé*, le peuple de son diocèse, de sa paroisse.

TROUPIALE, s. m., genre d'oiseaux d'Amérique, de l'ordre des sylvains.

TROUPIER, s. m., soldat; vieux —; pop.

TROUSSE, s. f., faisceau de plusieurs choses liées ensemble : — *de fourrage*. = Carquois. = Étui des perruquiers. = Portefeuille dans lequel les chirurgiens portent les instruments dont ils se servent pour les opérations ordinaires. = Au pl., chausse que portaient autrefois les pages. || *Être aux TROUSSES de quelqu'un*, à sa suite ou à sa poursuite; fam. = *En —*, se dit en parl. des paquets qu'un cavalier porte derrière lui sur son cheval. || *Quand il voit*.

avec la mort en —, *courir chez un malade un assassin en honneur* (Boil.)

TROUSSÉ, E, adj. : *bien* —; fam., bien tourné.

TROUSSEAU, s. m., petite troussé : — *de clefs*. — Linge, habits donnés à une fille lorsqu'on la marie ou qu'elle se fait religieuse, nécessaires à un enfant qu'on met en pension.

TROUSSE-PIED, s. m. inv., lanière qui tient plié le pied de devant d'un cheval, pour l'empêcher de frapper, quand on lui fait subir une opération.

TROUSSE-QUEUE, s. m. inv., cuir qui enveloppe et retrousse la queue d'un cheval.

TROUSSEQUIN, s. m., pièce de bois cintrée qui s'élève sur le derrière d'une selle.

TROUSSER, v. a., replier, relever, en parl. des vêtements qu'on a sur soi : — *sa robe*. — *un enfant*, lui relever ses vêtements. || — *bagage*, partir brusquement. — *une affaire*, l'expédier précipitamment. — *une volaille*, la préparer pour la mettre à la broche. *La fièvre l'a troussé en deux jours*, l'a fait mourir en deux jours. Ces loc. sont fam. = Se —, v. pr., trousser son vêtement.

TROUSSIS, s. m., pli fait à une robe pour la raccourcir ou l'empêcher de traîner.

TROUVABLE, adj., que l'on peut trouver.

TROUVAILLE (l. m.), s. f., chose trouvée heureusement. *Faire une* —, trouver heureusement quelque chose par hasard; fam.

TROUVER, v. a., rencontrer quelque chose ou quelqu'un, qu'on le cherche ou qu'on ne le cherche pas : *de quelque côté que viennent les ennemis, ils le trouvent toujours sur ses gardes* (Boss.) *On a trouvé des hommes et des animaux partout où la terre est habitable* (Volt.) *De ce palais j'ai su — l'entrée* (Rac.)

|| *Le clergé a trouvé des terres incultes* (Chat.) *Les grands peuvent — des amis même parmi ceux qui les servent* (Mass.) *Aller —, venir — quelqu'un*, aller, venir le voir, lui parler. = Se dit en parl. de la manière dont on est traité par quelqu'un : *je n'ai rien trouvé d'extraordinaire dans son accueil* (Marm.) =

Rencontrer de telle ou telle manière : *l'aurore trouve déjà le berger en pleine campagne* (La Br.) *Enfant trouvé*, qui a été exposé. — *dans*, puiser dans; *ce qu'il faut — dans les pures sources de la vérité* (Fléché.) =

Descouvrir, éprouver, apercevoir : *les Sentinelles qu'il trouve sur son chemin* (Mass.) — *toutes les vertus dans un seul homme* (Boss.) *Vous trouvez partout des intérêts cachés* (Boss.) V. CHEMIN, COMPTE, MAÎTRE et NID. = Surprendre : — *quelqu'un en faute*. — *grâce aux yeux ou devant les yeux de quelqu'un*, lui plaire, gagner sa bienveillance. — à, trouver l'occasion de.

= Découvrir, inventer : *cet art que l'Égypte avait trouvé* (Boss.) — *un prétexte à vous plaindre de lui* (Rac.) *Mot trouvé*, neuf, heureux. = Estimer, juger : *ne — rien de bon*. — *bon, mauvais que*, approuver, désapprouver. = Remarquer, reconnaître : *je vous trouve bon visage, un peu de fièvre, trop d'amour-propre*. = Nommer, citer : *trouvez-moi dans le monde un état d'une indépendance entière* (Mass.) =

V. n., — à qui parler, rencontrer de la résistance, de l'opposition à ce qu'on prétendait. V. DIRE et REDIRE. = Se —, v. pr., exister, être : *le sage de la philosophie ne se trouvait nulle part* (Mass.) = Se rencontrer : *se — en un lieu*, s'y rendre. = Trouver en soi : *la France se trouve des forces que les siècles précédents ne savaient pas* (Boss.) = Se regarder comme : *je me trouvais barbare, injuste* (Rac.)

Se — mal, tomber en détérioration. *Se — bien de*, avoir lieu d'être content de. = V. IMPERS. : il se

TROUVA que, il arriva, on reconnut que. = Il existe : *il se trouve des âmes fidèles qui usent de la grandeur avec modération* (Fléché.)

§ **TROUVER**, **RECONTRER**, **INVENTER**. *Recontrer*, c'est trouver devant soi, en chemin, par hasard, par accident. *Inventer*, c'est trouver, en le cherchant, quelque chose de nouveau, qui n'existait pas.

TROUVÈRE, s. m., nom que l'on donne aux poètes du nord de la France pendant le moyen âge.

TROYEN, **NE**, adj. et s. V. TROIE.

TROYES, ch.-l. du départ. de l'Aube. = *Traité de* — (1420), signé entre le duc de Bourgogne, Philippe le Bon et les Anglais. Par ce traité, le Dauphin, plus tard Charles VII, était déclaré illégitime.

TRUAND, E, s., vaurien, vagabond; vieux, pop. et peu us.

TRUBLE ou **TROUBLE**, s. f., filet de pêche.

TRUC, s. m., appareil au moyen duquel on hisse les voitures sur les chemins de fer. = Appareil propre à faire mouvoir les décors et à exécuter des changements à vue. || Moyen d'exécuter des tours habiles; exécution de ces tours. *Avoir le —*; pop., le secret; || être rusé.

TRUCHEMENT, s. m., interprète. = Celui qui explique les intentions d'un autre.

TRUELLE, s. f., outil de maçon pour prendre le plâtre. = Instrument avec lequel on découpe et on sert le poisson cuit.

TRUÈLLE, s. f., quantité de plâtre ou de mortier qui peut tenir sur une truëlle.

TRUËLLETTE, s. f., petite truëlle.

TRUFFE, s. f.; bot., corps végétal, de la famille des champignons, odoriférant et savoureux, dont on ne connaît pas le mode de reproduction.

TRUFFER, v. a., garnir de truffes.

TRUFFIÈRE, s. f., terrain dans lequel on trouve des truffes.

TRUIE, s. f., femelle du porc.

TRUITÉ, s. f., poisson d'eau vive, de la famille des malacoptérygiens. — *saumonée*, qui a le goût et la couleur du saumon.

TRUITÉ, E, adj., marqueté de petites taches rousses comme la truïté : *cheval bien* —.

TRULLISATION, s. f.; archit., travail de diverses sortes d'enduits ou de crépis qu'on fait avec la truëlle.

TRUMEAU, s. m.; archit., espace d'un mur entre deux fenêtres; glace qui occupe cet espace ou le dessus de la cheminée.

TRUMEAU, s. m.; t. de boucherie, jarret du bœuf.

TU, **TOI**, **TE**, pro. sing. de la 2^e personne. Tu s'emploie comme sujet, te comme régime direct ou indirect, toi comme sujet ou comme régime. || Fam., être à TU et à TOI avec quelqu'un, être très-familier avec lui. V. la grammaire.

TUABLE, adj., bon à tuer.

TUANT, E, adj., fatigant à l'excès; ennuyeux, importun : *c'est un métier — que cet excès de cérémonie* (Sév.)

TU-AUTEM (mots lat.), s. m., point essentiel, difficulté d'une affaire; fam.

TUBE, s. m., tuyau de plomb, de verre, etc., par où l'air et les fluides peuvent passer et circuler. = Instrument en verre qui fait partie de plusieurs appareils. = Anat., conduit naturel : — *digestif*.

TUBERCULE, s. m.; bot., excroissance qui survient à une plante et particul. à la racine de certaines plantes alimentaires, comme la pomme de terre. = Méd., petite tumeur dure. = Anat., excroissance qui

vient au pignon ou à quelque autre partie de l'intérieur et qui dégénère souvent en ulcère.

TUBERCULEUX, EUSE, adj., garni de tubercules. = Méd., de la nature du tubercule.

TUBÉREUSE, s. f.; bot., plante de la famille des liliacées, dont la fleur est blanche et très-odoriférante. = Adj. f., se dit d'une racine tuberculeuse.

TUBÉROSITÉ, s. f.; anat., éminence d'un os, où s'attachent des muscles, des ligaments. = Bot., excroissance charnue, le plus souvent contre nature. = Méd., bosse ou tumeur.

TUBINGUE ou **TUBINGEN**, vil. de Wurtemberg, est le siège d'une célèbre université.

TUBULÉ, E, adj., qui a une ou plusieurs tubulures. = Bot., qui est en forme de tube.

TUBULEUX, EUSE, adj.; bot., composé de fleurs en forme de tubes. = Zool., long et creux.

TUBULÉON, s. f.; elim., ouverture d'un vaisseau, d'un flacon, etc., destinée à recevoir un tube. = Bot., petits tubes ou tuyaux dont certaines productions naturelles sont traversées.

TUDESQUE, adj., se dit en parl. de la langue des Germains. = S. m., *notre langue n'est qu'un mélange de grec, de latin et de — avec quelques restes confus de gaulois* (Fén.) Adj., qui a quelque chose de rude et de grossier : *manières éloignées de la rusticité* — (J.-J.)

TUDEU, interj., vieux juron.

TUE-CHIEN, s. m.; bot. V. COLCHIQUE.

TUDORS (les), maison royale d'Angleterre qui occupa le trône de 1485 à 1603 et fournit cinq souverains, Henri VII, Henri VIII, Édouard VI, Marie et Elisabeth.

TUER, v. a., ôter à quelqu'un la vie d'une manière violente; ne se dit ni des criminels exécutés ni des gens qu'on a noyés, étouffés ou empoisonnés : *s'il ignore en montrant que c'est moi qui le tue* (Rac.) || *Ceux qu'il a tués se portent bien*; prov., se dit d'un bravahe. = Causer la mort : *ses debauches le tuèrent*. = Égorger, assommer, atteindre d'un coup mortel, en parl. de l'action des hommes sur les animaux : *ils se couvrirent de peaux de bêtes qu'ils avaient tués* (J.-J.) || Exécuter de fatigue : *ce travail m'a tué*. = Anéantir : *si les médecins querissent le corps, ils tuent le courage* (Id.) = Importuner excessivement : *l'ennui le tue* (Boil.) = Causer un profond chagrin : *ce spectacle le tue* (Rac.) = Faire périr, détruire : *le grand froid tue les oliviers*. || — *le temps*, s'amuser à des riens. || *La lettre tue et l'esprit vivifie*, pour bien comprendre une loi, une maxime, il ne faut pas s'attacher servilement au sens, mais chercher à saisir la pensée cachée. = Se —, v. pr., dans tous les sens de l'actif.

TUERIE, s. f., lieu où l'on tue des animaux pour en vendre la chair. || Carnage. V. ce mot.

TUE-TÊTE (À), loc. adv. et fam., de toute sa force : *crier à —*.

TUEUR, s. m., celui qui tue les animaux : *Gérard, le — de lions*. = Celui qui égorge et sale les pores. || *C'est un — de gens*, se dit ir. d'un homme qui fait le brave. = Par dénigrement : — *d'hommes*, soldat, guerrier : *ce n'est que dans les siècles d'ignorance et de barbarie que le métier de — d'hommes peut être le premier de tous* (Boss.)

TUE-VENT, s. m. inv., abri contre le vent.

TUF, s. m., terre blanchâtre qu'on trouve au-dessous de la bonne terre. || *Pour peu qu'on l'approfondisse, on trouve le —*; fam., c'est un homme superficial. = Synon. de TUFFEAU.

TUFFEAU, s. m., pierre blanche et tendre qui se durcit lorsqu'elle est employée. = Variété de craie.

TUFIER, ÈRE, adj., qui est de la nature du tuf.

TUILE, s. f., carreau de terre cuite, plat ou courbé en demi-cylindre, dont on se sert pour couvrir les maisons. || *C'est une — qui n'est tombée sur la tête*, se dit fam. d'un accident imprévu.

TUILEAU, s. m., fragment de tuile cassée.

TUILERIE, s. f., lieu où l'on fabrique les tuiles. = Les **TUILERIES**, palais qu'habite à Paris le chef de l'État et jardin qui en dépend.

TUILIER, s. m., ouvrier qui fait des tuiles.

TULIPE, s. f., plante bulbeuse de la famille des liliacées; fleur qu'elle produit. || *Fanfan-la —*; sorte de type militaire, soldat joli-cœur.

TULIPIER, s. m., grand arbre d'Amérique dont la fleur ressemble à celle de la tulipe.

TULLE, s. m., mince et léger tissu en réseau qui s'emploie pour les ajustements de femme.

TULLE, ch.-l. du départ. de la Corrèze.

TUMÉFACTION, s. f.; chir., enflure, augmentation de volume dans quelque partie du corps.

TUMÉFIER, v. a., causer de la tuméfaction dans quelque partie du corps; peu us.

TUMEUR, s. f., éminence ou saillie développée sur quelque partie du corps par la maladie ou par quelque autre cause.

TUMÉLAIRE, adj., qui appartient, qui a rapport aux tombeaux : *pierre, inscription —*.

TUMULTE, s. m., grand mouvement accompagné de bruit et de désordre : *tout le palais est plein d'un — affreux* (Fén.) — *du monde, des affaires*, agitation qui règne dans le monde, que causent les affaires. || — *des passions*, trouble que les passions excitent dans l'âme. = En —, loc. adv., en désordre : *on s'assemble en —, en — on décide* (Volt.) V. FRACAS.

TUMULTUAIRE, adj., qui se fait en tumulte, avec précipitation, contre les formes et les lois.

TUMULTUAIREMENT, adv., d'une manière tumultuaire : *assez — le peuple* (Boss.)

TUMULTUEUSEMENT, adv., en tumulte.

TUMULTUEUX, EUSE, adj., où règne le tumulte; confus, bruyant : *bruit, cris —*. || *La vie tumultueuse est agréable aux grands esprits* (Pasc.) *Les flots — s'ouvriraient devant nous* (Rac.) *Esprit —*, emporté, brouillon, sédition.

§ **TUMULTUEUX, TURBULENT, SÉDITIONNEUX**. *Tumultueux* exprime l'état, et *turbulent* l'action. Ce qui est *tumultueux* se passe au milieu de la confusion. Le caractère *turbulent* est disposé à mettre tout en désordre. Le *séditionneux* est un turbulent politique.

TUMULUS (mot lat.), s. m., grand smas de terre ou construction de pierres en forme de cône, que les anciens élevaient au-dessus des sépultures pour servir de tombeau.

TUNGA, s. m., puce d'Amérique, qui pénètre sous les ongles des orteils, et qui fait souffrir.

TUNIQUE, s. f., court vêtement de dessous en laine que portaient les anciens. = Sorte de vêtement de femme. = Vêtement que portent en France les fantassins. = Vêtement que les évêques portent sous leur chasuble quand ils officient. = Synon. de DALMATIQUE. = Habit ou chemise de laine que portent certains religieux. = Anat. et bot., membrane qui enveloppe un organe.

TUNIQUEÉ, E, adj.; bot., muni d'une tunique.

TUNIS, vil. forte d'Afrique, cap. de la régence de même nom. = *Régence de —*, une des trois régenes barbaresques, gouvernée par un bey indépendant qui reçoit l'investiture du sultan. Ce pays est situé entre la Méditerranée, l'Algérie, le Sahara et la régence de Tripoli.

TUNNEL (mot angl.), s. m., route souterraine au travers d'une montagne, sous un fleuve, etc.

TURBAN, s. m.; coiffure des Orientaux. || *Pren-dre le —*, se faire mahométan.

TURBINE, s. f.; archit. tribune de l'orgue, es-pèce de petit jubé, dans quelques églises. — Mécan., roué en hélice mue par un courant d'eau dans le-quel elle est plongée, et servant à mettre quelque machine en mouvement.

TURBINÉ, E, adj.; zool. et bot., qui a la forme d'une toupe, d'un cône renversé et contourné en spirale.)

TURBINITÉ, s. f., coquille turbinée.

TURBITH, s. m., liseron de l'île de Ceylan, qu'on employait autrefois comme purgatif. — *mi-néral*, sulfate jaune de mercure.

TURBOT, s. m., poisson de mer, de la famille des pleuronectes, dont la chair est blanche, feuil-létée et délicate.

TURBOTIÈRE, s. f., vaisseau de cuivre, en forme de turbot, où l'on fait cuire ce poisson.

TURBOTIN, s. m., petit turbot.

TURBULEMENT, adv., d'une manière turbu-lente : *agir —*; peu us.

TURBULENCE, s. f., caractère de celui qui est turbulent; impétuosité bruyante : *j'abhorre le fra-cas, le bruit, la —* (Reg.) V. PÉTULANCE.

TURBULENT, E, adj., qui s'agite sans cesse, qui fait beaucoup de bruit, de tumulte et met tout en désordre : *le — marquis, le paisible bourgeois* (Reg.) *Devenir factieux, — et brouillon* (J.-J.) *Les esprits TURBULENTS trouvaient de nouveaux moyens de brouiller et d'entreprendre* (Boss.) *Passion, joie TURBULENTE*. V. TUMULTUEUX.

TURC, **TURQUE**, s., celui, celle qui est originaire de Turquie. V. FORG. E. = Adj., qui est de Turquie, des Turcs, qui leur appartient : *les armées TURQUES*. *Chien —*, espèce de chien sans poil qu'on dit originaire de Barbarie. = **TURC**, s. m., puissance turque : *le — fut vaincu*. = Langue turque : *savoir le —*. || **Grand —**; fam., sultan de Constantinople. V. MORE. = *A la TURQUE*, loc. adv., à la façon des Turcs : *Ibrahim me fit servir un repas à la —* (Chat.)

TURCARET, personnage principal et titre d'une excel-lente comédie de Lesage. || S. m., homme grossier et d'une vanité bête, qui s'est enrichi dans des opérations de finance.

TURCKHEIM, petite vil. du Haut-Rhin, près de laquelle Turanne battit les Impériaux en 1675.

TURCIE, s. f., levée au bord d'une rivière, pour en contenir les eaux et empêcher le débordement.

TURELURE, onomatopée, qui sert de refrain à certaines chansons. || S. f. : *c'est toujours la même —*; très-fam., la même chose, la même façon.

TURENNE, grand et sage capitaine du siècle de Louis XIV, servit d'abord sous Condé, qu'il combattit en-suite vers la fin de la Fronde. Sa plus belle campagne fut celle d'Alsace (1674-75), où il fut tué.

TURF (mot angl.), s. m., lieu où se font les courses de chevaux et les paris qu'elles amènent.

TURGESCENCE, s. f.; méd., gonflement.

TURGESCENT, E, adj., qui se gonfle.

TURGOT, économiste distingué, fut ministre de Louis XVI (1774-1776). Il essaya de prévenir la Révolution par de sages réformes, mais échoua devant l'opposition des classes privilégiées et les vices de la cour.

TURIN, vil. de Piémont, cap. du roy. d'Italie.

TURION, s. m.; bot., bourgeon qui croît sur la racine de certaines plantes vivaces.

TURKESTAN ou **TARTARIE INDÉPENDANTE**, ré-gion de l'Asie, au S. de la Sibérie. Une partie de cette vaste contrée appartient à la Russie, et le reste tend à passer sous sa dépendance.

TURLUPIN, s. m., homme qui fait des allusions froides et basses, de mauvais jeux de mots; fam.

TURLUPINADE, s. f., mauvaise plaisanterie fondée sur quelque froid jeu de mots; fam.

TURLUPINER, v. n., faire des turlupinades. = V. a., tourner en ridicule; tourmenter; fam.

TURLURETTE, s. f., espèce de guitare en usage au xiv^e siècle.

TURNEPS (pron. *éps*), s. m.; bot., espèce de gros navet avec lequel on engraisse les vaches.

TURNET, s. m., genre d'oiseaux de la famille des gallinacés; caille de Madagascar.

TURPUDE, s. f., grande honte, grand déshon-neur provenant de mauvaises mœurs : *la — et le scandale de ses mœurs* (Marm.) = Action honteuse : *ta lâche — est découverte* (Volt.) V. HONTE.

TURQUET, s. m., variété de froment barbu. = Mais. = Espèce de petit chien.

TURQUETTE, s. f.; bot., petite plante à fleurs verdâtres qui croît dans les lieux arides, et qu'on emploie comme diurétique et astringente.

TURQUIE ou **EMPIRE OTTOMAN**, grand empire d'Europe et d'Asie qui comprend même plusieurs provinces de l'Afrique.

TURQUIN, adj. m., *bleu —*, bleu foncé.

TURQUOISE, s. f., pierre précieuse, de couleur bleue, qui n'est point transparente.

TUSCULUM, vil. de l'Italie ancienne, située non loin de l'emplacement où se trouve aujourd'hui Frascati. = **TUSCULANES**, s. f. pl., ouvrage philosophique composé par Cicéron à Tusculum, après le triomphe de César.

TUSSILAGE, s. m., genre de plantes de la famille des synanthérées, très-communes en Europe.

TUTE, s. f., creuset à pattes.

TUTÉLAIRE, adj., qui tient sous sa garde, sous sa protection : *Dieu, genie —*. || *Puissance —*.

TUTELLE, s. f.; dr., autorité donnée conformé-ment à la loi pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur ou d'un interdit. || Dépendance, surveillance : *je puis vous affranchir d'une austère —* (Rac.) = Protection : *je me mets sous votre —*.

TUTEUR, **TRICE**, s., celui, celle à qui la tutelle est confiée, déléguée. — *ad hoc*, nommé à un mineur pour un objet déterminé. || *Les riches furent établis par la nature même comme les TUTEURS des malheureux* (Mass.) = **TUTEUR**, s. m., perche, écha-las pour soutenir un jeune arbre, une plante.

TUTIE ou **TUTHIE**, s. f.; chim., oxyde de zinc qui s'attache aux cheminées des fourneaux où l'on fait fondre les mines de ce métal.

TUTOIEMENT ou **TUTOIEMENT**, s. m., action de tutoyer : *le — doit être banni de la comédie, qui est la peinture de nos mœurs* (Volt.)

TUTOYER, v. a., user des mots tu et toi en par-lant à quelqu'un : *jamais Achille, Oreste, Britannicus, etc., ne TUTOIÈNT leurs maîtresses* (Volt.) = Se —, v. pr. : *on ne se TUTOIE pas en anglais*.

TUTOYEUR, **EUSE**, s., personne qui a l'habi-tude de tutoyer; fam.

TUYAU, m., tube ou canal de bois, de terre cuite, de métal, etc. = Ouverture de la cheminée depuis le manteau jusqu'en haut. = Ouverture et canal d'un privé. = Bout creux de la plume des oi-seaux, de la tige de leur plume. = Tige creuse du blé et d'autres plantes. = Gros pli cylindrique fait à du linge empesé. || *Dire dans le — de l'oreille*, par-ler bas, dire en secret à quelqu'un.

TUYAUTER, v. a., plier du linge à tuyaux.

TUYÈRE, s. f., ouverture d'un fourneau où l'on place le tuyau ou bec des soufflets.

TWEED, riv. de la Grande-Bretagne, qui sépare par son

cours inférieur l'écosse de l'Angleterre, et se jette dans la mer du Nord.

TYCHO-BRANÉ, célèbre astronome suédois, mort en 1604, est auteur d'importantes découvertes; mais il a eu le tort de contredire Copernic et de croire que la terre était un centre immobile autour duquel tournait le monde.

TYMPAN, s. m.; anat., membrane qui sépare l'oreille interne de l'oreille externe, et que vient frapper l'air porté par le canal auditif : *bruit à briser le —* : fam. et par exagér., très-éclatant et très-fort. = Impr., châssis sur lequel est tendu un morceau d'étoffe ou de parchemin. = Archit., espace uni qui se trouve encadré par les trois corniches du fronton et où l'on place quelquefois des statues, des bas-reliefs ou des ornements; espace triangulaire que forme une arcade circonscrite par des lignes droites. = Panneau de menuiserie renfermé entre des moulures. = Pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue; machine en forme de roue pour élever l'eau.

TYMPANIQUE, adj.; anat., qui a rapport au tympan. = Mus., qui a rapport au tambour.

TYMPANISER, v. a., décrier, ridiculiser quelqu'un publiquement, comme au son du tambour, à tous les coins de rues : *gare qu'aux carrefours on ne vous TYMPANISE* (Mol.) *On n'a déjà que trop TYMPANISÉ ma dévotion* (Volt.) V. VILIPENDER.

TYMPANITE, s. f.; méd., ballonnement de l'abdomen causé par des gaz accumulés dans le conduit digestif ou dans le péritoine.

TYMPANON, s. m., instrument de musique qu'on touche avec des baguettes.

TYNE, riv. d'Angleterre qui passe à Newcastle, où elle devient navigable.

TYPE, s. m., modèle, figure originale : *les TYPES de la plus suave beauté* (Vitet.) V. MODÈLE. = En parl. de l'Ancien Testament par rapport au nouveau, figure, symbole : *la manne est le — de la sainte Eucharistie* (Ac.) = Peint. et sculpt., image de quelque objet qui fait autorité, et qui sert de règle pour d'autres. = Figure symbolique empreinte sur le revers d'une médaille. = Se dit quelquefois des caractères d'imprimerie. = Astr., description graphique de quelque objet de la science. = Ordre dans lequel se produisent les symptômes d'une maladie régulière. = Littér. et philos., caractère fortement tracé.

TYPHOÏDE, adj.; méd., qui a les caractères du typhus : *fièvre —*, typhus d'Europe.

TYPHOÏDES ou **TYPHACÉES**, s. f. pl.; bot., famille de plantes aquatiques ayant pour type la massette ou souchet.

TYPHON, s. m., vent furieux qui souffle en tourbillon et qui accompagne les trombes.

TYPIHUS, s. m.; méd., maladie contagieuse due à l'entassement d'un grand nombre d'hommes dans un espace étroit.

TYPIQUE, adj., symbolique, allégorique.

TYPOGRAPHE, s. m., celui qui sait, qui exerce l'art de la typographie.

TYPOGRAPHIE, s. f., art de l'imprimerie. = Établissement d'imprimerie.

TYPOGRAPHIQUE, adj., qui concerne la typographie, qui a rapport à la typographie.

TYPOGRAPHIQUEMENT, adv., d'après les procédés de la typographie.

TYPOLITHE, s. f.; minér., pierre figurée qui porte des empreintes de plantes ou d'animaux.

TYR, vil. de Phénicie qui, bâtie d'abord sur le continent, eut des rois particuliers et fut prise par Nabuchodonosor. Rebâtie dans une île, elle fut assiégée et prise par Alexandre.

TYRAN, s. m., celui qui, chez les anciens, avait usurpé le pouvoir souverain : *Denys, — de Syracuse*. || Prince injuste, cruel et despotique : *quiconque est plus sévère que les lois est un —* (Vauv.) = Se dit de tous ceux qui abusent de leur autorité contre le droit et la raison : *les femmes sont fausses dans le pays où les hommes sont TYRANS* (B. de St-P.) || *Et moi, — d'un cœur qui se refuse au mien* (Rac.) — domestique, se dit d'un homme qui tyrannise sa famille, sa maison. || *L'amour, ce — de la vie* (La F.) = Zool., oiseau du genre faucon.

TYRANNEAU, s. m., tyran subalterne; fam. = Genre d'oiseaux sylvains de la Guyane.

TYRANNIE, s. f., domination usurpée et illégale : *tous n'attendent qu'un chef contre la —* (Rac.) || Gouvernement despotique et cruel : *je détesterais moins la — d'un seul que celle de plusieurs* (Volt.) = Se dit de toutes sortes d'oppressions et de violences : *de toutes les TYRANNIES la plus insupportable est celle d'un vieux mari* (La F.) || — *de la mort* (Boss.) *La — de la mode, des passions*.

TYRANNIQUE, adj., qui tient de la tyrannie; violent, injuste : *pouvoir, volonté —*.

TYRANNIQUEMENT, adv., d'une manière tyrannique : *régner, gouverner —*.

TYRANNISER, v. a., traiter tyranniquement : *en me TYRANNISANT il crut agir en père* (Volt.) || *Ce triste cœur qu'on veut —* (Rac.) = Se dit aussi des choses morales : *les passions TYRANNISENT l'âme* (Ac.)

TYROL, p. des États autrichiens, au S. de la Bavière. = TYROLIENS, nr, adj. et s., qui est du Tyrol. = TYROLIENNE, s. f., air, chanson du Tyrol.

TYRTÉE, poète grec qui anima le courage des Spartiates par ses chants guerriers.

TZAR, TZARINÉ. V. CZAR, CZARINE.

U

U, s. m., vingt et unième lettre et cinquième voyelle de l'alphabet : *si vous voulez faire la moue à quelqu'un et vous moquer de lui, vous ne sauriez lui dire que —* (Mol.) Il se place toujours après le q et se prononce ou dans certains mots dérivés du latin comme *aquatique, équateur, quadrigé*; quelquefois il garde sa prononciation comme dans *équestre, quintuple*; le plus souvent il ne se prononce pas, comme dans *querelle, quinte, qui, quelconque*.

UBIQUISTE, s. m., dans l'université de Paris, docteur en théologie qui n'était attaché à aucune

maison. || Fam., homme qui se trouve bien partout.

UBIQUITAIRE, s. m., luthérien qui admet la présence de Jésus-Christ partout où la Divinité se trouve.

UBIQUITÉ, s. f., qualité de l'ubiquiste; état de ce qui est partout. || *Il a le don d'—*, il a une activité telle, qu'il semble être, en quelque sorte, partout à la fois; fam.

UDINE; vil. forte des États autrichiens, anc. cap. du Frioul.

UDOMÈTRE, s. m., synonym. d'OMBROMÈTRE.

TGOLIN (comte de la Ghérardesca), chef d'une famille puissante de Pise au XIII^e siècle, se rendit le tyran de son pays. Il fut enfermé dans une tour avec ses enfants et y mourut de faim avec eux. Son supplice est poétiquement raconté dans l'*Enfer* de Dante.

UHLAN, s. m. V. HULAN.

URASE, s. m., édit du czar.

UKRAINE, contrée occidentale de la Russie d'Europe, couverte de steppes et arrosée par le Dniéper.

ULCÉRATION, s. f., formation d'un ulcère; ulcère superficiel. || Ressentiment profond.

ULCÈRE, s. m., plaie, partie du corps qui, par suite de maladie, a cessé d'être saine.

ULCÉRÉ, E, adj., affecté d'un ulcère. || Torturé par le souvenir d'une faute commise ou d'une offense reçue : *je suis toujours très—, et ma blessure ne se fermera jamais* (Volt.) *Conscience —, pressée de remords.* *Cœur —, qui garde un profond ressentiment. Rien ne guérit l'amour-propre —* (Del.)

ULCÉRER, v. a., produire un ulcère. || Faire naître la haine, le ressentiment, le remords. = S'—, v. pr., dégénérer en ulcère. || Souffrir une torture morale.

ULCÉREUX, EUSE, adj., qui est de la nature de l'ulcère; qui est couvert d'ulcères.

ULÉMA, s. m., chez les Turcs, docteur de la loi.

ULIGINEUX, EUSE, adj., qui croît dans les marais. = Bourbeux, marécageux.

ULM, vil. du Wurtemberg, sur le Danube. Elle se rendit aux Français le 17 octobre 1805.

ULMACÉ, E, adj., qui ressemble à l'orme. = ULMACÉES, s. f. pl., genre de plantes qui ont pour type l'orme.

ULMIQUE, adj., acide —, acide particulier qui se trouve dans le terreau et dans l'écorce de l'orme.

ULPIEN, célèbre jurisconsulte romain, vivait vers l'an 230 ap. J.-C.

ULTÉRIEUR, E, adj., qui est au delà, par opposit. à *critérieur* : *la Calabre ultérieure*. || Nouveau, qui vient après : *demande, prétention —*.

ULTÉRIEUREMENT, adv., au delà. || Postérieurement, après.

ULTIMATUM (pron. *ome*), s. m. inv.; diplom., dernières conditions que l'on met à un traité, et auxquelles on tient irrévocablement. || Raison dernière : *le sentiment de la divinité est l'— de la raison humaine* (B. de St-P.)

ULTRA, mot latin qui signifie au delà et marque l'exagération; il se joint toujours à un autre mot : *les — libéraux, les — royalistes*. = Par abrég., s. m. inv., personne exagérée dans ses opinions politiques; a signifié tour à tour les ultra-royalistes, les ultra-démocrates, et même les ultramontains.

ULTRAMONTAIN, E, adj.; phys., qui est au delà du monde : *espace —*; peu us.

ULTRAMONTAIN, E, adj., situé, habitant au delà des Alpes. = Reçu, défendu au delà des Alpes. = Adj. et s., se dit des maximes de la cour de Rome touchant le pouvoir ecclésiastique et de ceux qui les appuient : *les ULTRAMONTAINS prétendent que le pape est supérieur au concile général* (Ac.)

ULTRAMONTANISME, s. m., doctrine de l'infaillibilité du pape. || Système du pouvoir absolu du pape. || Les ultramontains.

ULVACÉ, E, adj., qui ressemble à une ulve, qui en a la forme.

ULVE, s. f.; bot., genre d'algues.

ULYSSE, l'un des chefs qui menèrent les Grecs au siège de Troie. A son retour, il erra pendant 10 ans sur les mers avant de pouvoir rentrer à Ithaque.

UMBELLE, s. f.; blas., bouclier.

UMBLE, s. m.; hist. nat., poisson du genre du saumon : l'— ou l'OMBRE-chevalier.

UN, s. m., le premier de tous les nombres. = Le chiffre qui le représente : *trois un de suite font cent onze* (Ac.) || *Ne faire, n'être qu'—, être lié d'une étroite amitié.* *L'— dans l'autre, l'— portant l'autre*, en compensant l'un par l'autre, en prenant une sorte de moyenne. *Les uns et les autres sont partis* (Ac.) *C'est tout —, cela est égal. Ce fut — de dire et s'embarquer* (La F.), on s'embarqua dès qu'on eut dit qu'on allait le faire. = à —, loc. adv., un seul à chaque fois, l'un après l'autre.

UN, **UNE**, adj., seul, unique : *Dieu est —. La vérité est —.* = Simple, tendant au même but : *la première condition d'une œuvre dramatique, c'est que l'action soit —.* = Uni, indissoluble : *la République — et indivisible.* = Quelque, certain : — *philosophe ancien a dit que la colère était une folie de courte durée.* || Fam. et abusiv., sur les **UNE** heure. || *Il m'en a donné d'UNE*, il m'a fait une fourberie. = Tout, chaque : — *jardin bien cultivé doit produire* (Ac.) = **UNIÈME** : *que d'enfants abandonnés de — à douze ans!* (Lamart.) = **Pas —**, aucun. = **ET d'UNE**, marque un premier fait après lequel on va en citer d'autres.

UNANIME, adj., qui est d'un même sentiment : *l'assemblée sur ce point a été —.* = Qui réunit tous les suffrages : *avis —* (Volt.)

UNANIMEMENT, adv., d'une manière unanime.

UNANIMITÉ, s. f., accord, conformité des sentiments, des suffrages : *être élu à l'—.*

UNAU, s. m.; hist. nat., quadrupède tardigrade d'Amérique, de l'ordre des édentés.

UNGUIS, s. m.; anat., petit os qui se trouve à la face et qui a l'apparence d'un ongle.

UNDERWALD. V. **UNTERWALD**.

UNI, E, adj., simple, égal, sans aspérité : *terrain —. Au lieu de griller et de rendre la peau rude, cette eau la rend douce et UNIE* (Sév.) || Égal, uniforme : *vie UNIE. Un bonheur tout — nous devient ennuyeux* (Mol.) = Sans dessin, d'une même couleur; sans ornements : *leurs habits sont de laine fine et de belle couleur, mais tout UNIS et sans broderies* (Fén.) *Linge —*, qui n'est pas damassé. || *Style, chant —, simple, sans ornements. V. EGAL.* || *Un homme tout —, sans façon, d'un abord facile.* = **UNI**, s. m., étoffe d'une seule couleur et sans dessin. = Adv., d'une manière unie : *filer —.*

UNIÈME, adj. numér. ord.; ne s'emploie qu'avec les nombres 20, 30, 40, 50, 60, 80, 100 et 1000 : *la vingt-unième fois. Être reçu à un examen le quatre-vingt-unième.*

UNIÈMENT, adv., s'emploie avec les mêmes nombres qu'*unième*.

UNIFICATION, s. f.; néol., action d'unir, de s'unir avec autre chose : *le plus difficile, ce n'est pas la conquête, c'est l'— des provinces conquises.*

UNIFIER, v. a.; néol., unir, rendre uni, fondre ensemble : — *les lois d'un pays.* = S'—, v. pr., s'incorporer, se fondre avec.

UNIFLORE, adj.; bot., qui ne porte qu'une fleur.

UNIFOLIE, E, adj.; bot., qui n'a qu'une feuille.

UNIFORME, adj., qui a la même forme, qui n'admet aucune variation : *sol —. Mouvement —.* || *Vie —, toujours semblable à elle-même. Conduite —, égale, régulière. Style —, monotone. Habit —, fait sur un modèle déterminé, et imposé à une corporation, à un collège, etc.* = S. m., ha-

billement obligatoire dans l'armée, dans les administrations, dans les pensionnats, etc. || *Quitter l'—*, le service militaire.

UNIFORMÉMENT, adv., d'une manière uniforme : *opiner, écrire —*.

UNIFORMITÉ, s. f., qualité de ce qui est uniforme : *l'— du sublime dégoûté* (Volt.) || Monotonie : *l'ennui naquit un jour de l'—* (Lamotte).

UNILABIÉE, adj. f.; bot., se dit d'une corolle monopétale qui n'a qu'un lobe principal.

UNILATÉRAL, E, adj.; bot., qui est disposé ou qui se porte d'un seul côté : *épi —*. = Dr., qui comporte une seule obligation : *contrat —*, par lequel une personne s'oblige envers une autre, sans que celle-ci contracte aucune obligation.

UNIOCLAIRE, adj.; bot., qui n'a qu'une loge.

UNIMENT, adv., d'une manière unie, avec égalité. = Simplement, sans détours, sans façons : *voilà tout — ce dont il s'agit*.

UNION, s. f., jonction d'une ou plusieurs choses : — *de l'âme avec le corps*. = Concorde, bonne intelligence : *sans — il ne peut exister ni force ni esprit public* (Séguir). *l'— fait la force*; prov. *Cette sagesse entretenait l'— des soldats avec leur chef* (Fléch.) = Mariage : *celle — chérie, qui vous rend à la fois rang, dignité, patrie* (C. Del.) = Société : *toutes les UNIONS sont fondées sur des besoins naturels* (Mont.) = Traité que font plusieurs puissances pour leur défense commune : *l'— de Colmar, l'— de Francfort*. = T. de manège, ensemble d'un cheval. = Dr., *contrat d'—*, situation dans laquelle les créanciers d'un failli se trouvent de plein droit, quand il n'intervient pas de concordat. V. TRAIT.

UNION (l'), nom par lequel on désigne souvent les États-Unis de l'Amérique du Nord.

UNIPERSONNEL, adj. m., se dit d'un verbe qui n'est usité qu'à la troisième personne du singulier.

UNIPERSONNELLEMENT, adv., dans le sens unipersonnel : *ce verbe est pris —*.

UNIPÉTALE, adj.; bot., se dit d'une corolle qui n'est formée que d'un seul pétale isolé.

UNIPOLAIRE, adj.; phys., se dit des corps conducteurs de l'électricité, qui, mis en rapport avec la pile voltaïque, ne développent le courant qu'à un pôle, ou le développent plus à un pôle qu'à l'autre.

UNIPOLARITÉ, s. f.; phys., qualité d'un corps unipolaire.

UNIQUE, adj., seul de son espèce ou de son sexe : *filz, fille —*. *Voilà donc votre roi, votre —* *esperance* (Rac.) = Supérieur à tous les objets ou à tous les individus de son espèce : *Saint-Pierre de Rome est —* (Volt.) *Bossuet et Montansier furent deux hommes UNIQUES chacun dans leur caractère* (Mass.) = Ridicule, extravagant, original : *c'est un caractère —* (Les.) *Il est — dans son genre* (Volt.) || Fam., *c'est —*, c'est étonnant, c'est une chose inattendue. V. SEUL.

UNIQUEMENT, adv., seulement, exclusivement à toute autre chose : *il faut songer — à bien faire* (Boss.) = Au-dessus de tout, particulièrement : *il faut aimer Dieu — pour lui-même* (Fléch.)

UNIR, v. a., joindre deux ou plusieurs choses : *le Nil UNISSAIT les villes entre elles* (Boss.) = Joindre par l'amitié, par l'intérêt ou par une alliance : *deux reines plus unies encore par la piété que par le sang* (Id.) *Que cent peuples unis, des bouts de l'univers passent pour la détruire et les monts et les mers* (Corn.) || — *ses souffrances à celles de Jésus-Christ* (Fléch.), souffrir avec patience, en songeant aux souff-

rances, encore plus cruelles, endurées par le Christ. = Rendre uni, aplanir : — *une pierre, un chemin*. = S'—, v. pr., former une union; se marier; s'assembler. V. ASSEMBLER.

UNISEXUELLE, adj. f.; bot., se dit d'une plante pourvue d'un seul sexe.

UNISSON, s. m., accord de deux ou plusieurs voix et instruments qui font entendre les mêmes notes. || *Il est des notes qui vibrent à l'— dans l'âme de tous les hommes* (Lamart.) || *Se mettre à l'—*, faire exactement comme les personnes avec qui l'on est; vivre d'accord avec elles.

UNITAIRE, s. m., sectaire qui ne reconnaît qu'une seule personne en Dieu; particul., socinien. = Adj., *la secte —*.

UNITÉ, s. f., qualité de ce qui est un, indivisible : *l'— de Dieu est un dogme dans la religion chrétienne*. = Accord, harmonie : *l'— d'un livre, d'une œuvre*, dont toutes les parties sont en harmonie et concourent au même but. = Toute grandeur prise comme point de comparaison pour mesurer des grandeurs de même espèce. = Principe du nombre. = T. de litt., les trois UNITÉS, les trois règles suivies par les classiques pour leurs œuvres dramatiques, et qui consistent à n'avoir qu'une action qu'ils font passer dans le même lieu et dans le même temps.

UNITIF, IVE, adj., qui est uni à Dieu par un pur amour; ne s'emploie guère que dans l'expression : *la vie UNITIVE*.

UNIVALVE, adj.; hist. nat., dont la coquille est composée d'une seule pièce. = Bot., dont le péricarpe ne s'ouvre que d'un côté. = S. m., hist. nat., coquille univalve.

UNIVERS, s. m., ensemble de tous les mondes qui roulent dans l'espace : *l'— découvre dans toutes ses parties l'art suprême de l'ouvrier qui l'a formé* (Fén.) = La terre : *Rome victorieuse réduit tout l'— sous sa puissance* (Boss.) = Les habitants de la terre : *tout l'— a les yeux sur vous* (Id.) V. MONDE.

UNIVERSALITÉ, s. f., généralité, ensemble de toutes les choses d'une même espèce : — *des êtres*. = Dr., totalité : *l'— des biens*. = Log., qualité d'une proposition universelle.

UNIVERSAUX, V. UNIVERSEL.

UNIVERSEL, LE, adj., général, qui s'étend à tout et partout : *la langue française est devenue presque UNIVERSELLE* (Volt.) = Qui comprend tout, qui connaît tout : *Encyclopédie —*; *un homme —*. = Qui est connu partout : *c'est le bruit —*. V. GÉNÉRAL. = UNIVERSEL, s. m.; log., ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre. Au pl., UNIVERSAUX.

UNIVERSELLEMENT, adv., d'une manière universelle : *cela est — reçu, approuvé*.

UNIVERSITAIRE, adj., qui appartient, qui a rapport à l'Université. = S. m., celui qui est partisan ou membre de l'Université.

UNIVERSITÉ, s. f., administration qui a la direction et la surveillance de tout ce qui concerne l'enseignement public. = Corps de professeurs laïques institué pour l'enseignement public : *les animaux ont-ils des UNIVERSITÉS?* (Boil.)

UNIVOCATION, s. f., caractère de ce qui est univoque.

UNIVOQUE, adj., se dit des mots qui s'appliquent à plusieurs objets soit de même espèce, soit d'espèce différente, comme *animal, homme*, etc. = Mus., *consonnances UNIVOQUES*, qui portent le même

nom. = Méd. : *signes* —, qui sont particuliers à une maladie.

UNTERWALD, un des 22 cantons de la Suisse, ch.-l. Sarnen et Stanz.

UPAS, s. f.; bot., grand arbre de Java, de la famille des urticées, d'où s'écoule un suc vénéneux. = Le poison lui-même.

UPSAL, vil. de Suède, célèbre par son université et sa bibliothèque.

URANE ou **URIANIUM**, s. m.; chim., métal découvert en 1789, qui est peu fusible.

URANIE, l'une des neuf Muses.

URANIE, s. f.; hist. nat., insecte de l'ordre des lépidoptères.

URANOGRAPHIE, s. f., description du ciel.

URANOGRAPHIQUE, adj.; qui appartient, qui a rapport à l'uranographie.

URANOMÈTRE, s. m.; astr., instrument qui sert à mesurer les mouvements des corps célestes.

URANOMÉTRIE, s. f.; astr., art de mesurer les mouvements des astres.

URANORAMA, s. m., représentation artificielle du système planétaire.

URANOSCOPE, s. m.; hist. nat., poisson de mer qui a les yeux placés au-dessus de la tête et tournés vers le ciel.

URANUS; myth., fils et époux de la Terre, fut le père de Jupiter, des Cyclopes et des Titans qui le détrônèrent. = Astr., nom donné par Herschell à une planète qu'il découvrit en 1781.

URATE, s. m.; chim., nom générique des sels formés par les combinaisons de l'acide urique avec différentes bases.

URBAIN, E, adj., qui est de la ville, qui appartient à la ville, par opposit. à rural : *maison, garde urbaine*. = S., celui, celle qui habite la ville.

URBAIN, nom porté par huit papes, dont le plus célèbre est Urbain VI, sous la papauté duquel éclata le grand schisme d'Occident, vers 1380.

URBANITÉ, s. f., politesse que donne l'usage du monde.

URBIN, vil. du roy. d'Italie, anc. cap. du duché d'Urbino, qui a appartenu au Saint-Siège jusq' en 1860.

URE, s. m., aurochs, taureau sauvage.

URÉE, s. f.; chim., substance caractéristique et essentielle de l'urine.

URÉTERE, s. m.; anat., nom de deux canaux qui portent l'urine du rein à la vessie.

URÉTRAL, E, adj., qui a rapport, qui appartient à l'urètre.

URÉTRE, s. m.; anat., canal par où l'urine sort de la vessie et s'épanche.

URÉTRITE, s. f., inflammation de l'urètre.

URFÉ (Anne d'), poète français du xvi^e siècle, a laissé 150 sonnets. = **URFÉ** (Honoré d'), son frère, romancier célèbre par son roman pastoral de l'*Astrée*, mourut en 1625.

URGENCE, s. f., qualité de ce qui est urgent.

URGENT, E, adj., pressant, qui ne souffre aucun retardement : *besoin, péril* —.

URINAIRE, adj., qui a rapport, qui appartient à l'urine : *voies URINAIRES*.

URI, l'un des cantons suisses, ch.-l. Altorf.

URINAL, s. m., vase à uriner, pour les malades. Au pl., *urinaux*.

URINE, s. f.; méd., liquide âcre et coloré, qui est sécrété par les reins, et doit être rejeté de l'économie par l'urètre.

URINER, v. n., évacuer l'urine.

URINEUX, EUSE, adj., qui est de la nature de l'urine, qui a l'odeur de l'urine.

URIQUE, adj.; chim., *acide* —, qui se tire de l'urine, qui forme les calculs de la vessie.

URNE, s. f., vase qui, dans l'antiquité, servait à renfermer les cendres des morts. = Vase qui est destiné à contenir les suffrages d'un scrutin, ou qui contient des billets dont quelques-uns doivent être tirés au sort : *mettre son bulletin dans l'—*. = Vase qui a une forme antique, ou retrouvé dans une fouille. = Bot., espèce de capsule qui forme la fructification des mousses.

UROCRISIE, s. f.; méd., diagnostic d'une maladie d'après l'inspection des urines.

UROSCOPE, s. m., médecin qui établit son diagnostic d'après l'inspection des urines.

UROPODES, s. m. pl.; hist. nat., famille d'oiseaux palmipèdes.

URSIN, s. m.; hist. nat., espèce de phoque.

URSINS (Anne de La Trémouille, princesse des), née en France en 1635, morte en 1722, joua un rôle politique important en Espagne sous le règne de Philippe V.

URSON, s. m.; zool., espèce de porc-épic de l'Amérique du Nord.

URSULINE, s. f., religieuse qui suit la règle de sainte Ursule.

URTICAIRE, s. f.; méd., éruption spontanée assez semblable à l'effet de l'urtication.

URTICANT, E, adj., qui produit l'effet de l'ortie sur la peau.

URTICATION, s. f.; méd., flagellation qu'on pratique avec des orties pour amener une vive irritation à la peau.

URTICÉE, E, adj.; bot., qui ressemble à l'ortie. = **URTICÉES**, s. f. pl., genre de plantes qui a pour type l'ortie.

URUGUAY, riv. de l'Amérique du Sud qui donne son nom à un État, cap. Montévidéo.

US, s. m. pl., usages, mœurs, coutumes, se joint presque toujours à ce dernier mot : *les — et coutumes de Normandie*. V. HABITUDE.

USAGE, s. m., action et manière d'user d'une chose : *la nature nous accorde des facultés dont nous devons régler l'—* (Buff.) *Mettre en —*. *La loi doit régler l'— de l'autorité* (Mass.) = Emploi ordinaire d'une chose : *le mauvais — que nous faisons de ces termes* (Boss.) = Destination particulière d'une chose à un individu : *on fit beaucoup de livres à l'— du Dauphin. Cette raiſſelle ne sert qu'à mon —*. = Habitude : *il est dans l'— de rentrer tard* (Ac.) = Coutume, mode : *l'abus devient l'— et l'— une loi* (Barth.) *L'— prévaut presque toujours contre la raison* (Voll.) = Dr., droit de pacage, de coupe de bois dans une forêt. = Dr., droit qu'on a à la jouissance matérielle et personnelle d'une chose et spécialement d'une maison. = Jouissance, possession, exercice ; *avoir l'— de ses sens, de sa raison*. = Connaissance du monde, de la société : *avoir l'— du monde. Manquer d'—*. V. HABITUDE.

§ **USAGE, USER**. Le mot usage implique une idée de destination qui n'est pas dans le mot user ; ainsi une étoffe est d'un bon usage quand elle rend bien le service qu'on lui demande ; elle est d'un bon user quand elle dure longtemps.

USAGER, s. m.; dr., celui qui a droit d'usage dans certains bois ou pacages.

USANCE, s. f., usage reçu. = Dr., délai plus ou moins long, suivant les places, pour payer les lettres de change.

USCOQUES, peuple d'origine slave, répandu dans la Dalmatie, la Croatie et la Carniole.

USER, v. n., se servir de : *il faut le plus rarement possible — de remèdes. — de son droit.* —

d'artifice, de rigueur. || Abs., *il faut — et n'abuser jamais.* || *Mal — d'une chose, en abuser.* = *En —, agir, se conduire : la plume tombe des mains, quand on voit comment les hommes en USENT avec les hommes* (Volt.) = V. a., *consommer : l'hiver, j'USE du charbon de terre. Cette lampe USE beaucoup d'huile.* = *Détériorer par l'usage : — des souliers.* || *Le chagrin USE l'âme et le corps* (Volt.) — *ses yeux à force de lire.* = *Diminuer en frottant : — une pierre, une pointe de couteau.* || *Les longues espérances USENT la joie, comme les longues maladies USENT la douleur* (Sév.) = S'—, v. pr., se consommer, se détériorer par l'usage : *tout commence et tout s'USE* (Lamart.) || *Il s'est USÉ dans le travail, dans la débauche.*

§ **USER, EMPLOYER, SE SERVIR.** *User* implique une idée d'habitude, de droit ou de devoir. *Employer* et *se servir* n'impliquent, au contraire, aucune de ces idées. *Employer* marque une destination, et *se servir* un service, un aide. On *emploie* telle matière à tel usage ; on *se sert* d'un instrument pour telle ou telle expérience.

USER, s. m., service que fait une chose : *ce drap est bon à l'—.* || *On ne connaît bien les gens qu'à l'—* (Ac.) ; fam. V. **USAGE.**

USINE, s. f., établissement propre à une entreprise industrielle.

USITÉ, E, adj., qui est en usage : *mot —.*

USSEL, s.-pref. du depart. de la Corrèze.

USTENSILE, s. m., instrument propre à une opération d'un art quelconque et particul. employé au ménage, à la cuisine.

USTION, s. f.; chir., action de brûler la chair avec un cautère. = Effet produit par le cautère. = Chim., calcination, combustion.

USUCAPION, s. l.; dr. rom., manière d'acquiescer par la possession, par l'usage.

USUEL, LE, adj., dont on se sert ordinairement : *meuble —, langage —.*

USUELLEMENT, adv., communément, à l'ordinaire : *cela se dit —.*

USUFRUCTUAIRE, adj.; dr., qui ne donne droit qu'à l'usufruit.

USUFRUIT, s. m.; dr., démembrement de la propriété, qui consiste dans la jouissance des revenus, des fruits d'une chose. — *légal*, droit que le père, pendant le mariage, et le survivant des époux après la dissolution du mariage ont à la jouissance des biens de leurs enfants mineurs.

USUFRUITIER, IÈRE, s., celui, celle qui a un usufruit. = Adj., qui est à la charge de l'usufruitier : *réparation usufruitière.*

USURAIRE, adj., qui est fait avec usure : *je ne veux pas payer les dettes USURAIRES* (Reg.)

USURAIREMENT, adv., avec usure.

USURE, s. f., intérêt de l'argent à un taux illégal ; *bénéfice qui n'est pas en proportion d'un service prêté.* || *Rendre avec —, rendre en bien ou en mal au delà de ce qu'on a reçu : la terre rend avec — plus d'épis qu'elle n'a reçu de grains* (Fén.) = *Dépérissement par suite de l'usage.* = *Diminution dans l'épaisseur par suite du frottement.*

USURIER, ÈRE, s., celui, celle qui prête à usure : *emprunter à des USURIERS.*

USURPATEUR, TRICE, s., celui, celle qui usurpe. = Abs., celui qui s'empare par violence de la souveraineté. = Adj., qui usurpe.

USURPATION, s. f., action d'usurper : — *de l'autorité.* = Chose usurpée : *la plupart des terres de cette seigneurie n'étaient que des USURPATIONS* (Ac.)

USURPER, v. a., s'emparer par force ou par ruse du bien, des titres, etc., d'un autre. : — *la couronne.* || — *l'estime, la gloire, l'autorité de l'Église* (Pasc.), l'obtenir sans la mériter. = V. n., — *sur les droits d'un autre.*

UT, s. m.; mus., première note de la gamme ; on dit aujourd'hui plus ordinairement *do.* = *Signe qui la représente.*

UTÉRIN, E, adj., né de la même mère, mais non du même père. = *S'emploie quelquefois substantivement au m.*

UTILE, adj., qui sert ou peut servir, profitable, avantageux : *sa mort eût été — à son pays, et funeste aux ennemis* (De Maistre). *Les conseils agréables sont rarement des conseils UTILES* (Mass.) *En temps —, opportun, dans le délai prescrit.* = *Dr., jours UTILES, qui comptent dans les délais accordés par la loi. Venir en ordre — dans une collocation, se dit des créanciers hypothécaires dont la créance est couverte par la vente de l'immeuble.* = S. m., ce qui est utile : *heureux qui sait mêler l'agréable à l'—* (Volt.)

UTILEMENT, adv., d'une manière utile.

UTILISER, v. a., tirer parti d'une chose.

UTILITAIRE, adj., qui vise à l'utilité, qui ne juge des choses que par leur degré d'utilité matérielle. = S. m., celui qui est utilitaire.

UTILITÉ, s. f., qualité de ce qui est utile : *tout ce qui vient de Dieu n'est établi que pour l'— des hommes* (Mass.) *Ce livre n'est d'aucune —. Tant d'utilités solides réunies avec tant de choses agréables* (Id.) *On ne peut être contraint de céder sa propriété si ce n'est pour cause d'— publique* (Code Nap.) = *Acteur qui joue les rôles secondaires.*

§ **UTILITÉ, AVANTAGE.** Le premier a un sens moins étendu et moins noble que le second. Il représente seulement le service qu'on tire des choses, tandis qu'*avantage* se dit de toutes sortes de biens, et surtout de ceux qui consistent dans la prééminence, la gloire, la grandeur.

UTIQUE, anc. vil. d'Afrique, au N.-O. de Carthage. Le second Caton s'y tua, pour ne pas tomber au pouvoir de Cesar, d'où son surnom de *Caton d'Utique.*

UTOPIE, s. f., plan d'un gouvernement imaginaire où tout est pour le mieux.

UTOPISTE, s. m., celui qui rêve l'application d'une utopie.

UTRECHT, vil. de Hollande, célèbre par le traité qui y fut conclu en 1713 et qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne.

UVÉE, s. f.; anat., une des tuniques de l'œil.

UVETTE, s. f.; bot., plante de la famille des conifères.

UZÈS, s.-pref. du depart. du Gard.

V

V (pron. *ve*. Autrefois on prononçait *vé*), s. m., 22^e lettre et 17^e consonne de l'alphabet. Employé comme lettre numérale, en caractères romains, il signifie cinq, XV, 15.

VA, impér. du verbe *aller*, s'emploie adv., soit, volontiers, j'y consens. || Il est souvent explétif : —, *je ne te hais point* (Cörn.) = S. m., t. de jeu, mise en sus de la vade.

VACANCE, s. f., temps pendant lequel une fonction est vacante. = Au pl., temps pendant lequel les études cessent dans les collèges : *les VACANCES commencent en août et finissent en octobre*. On dit au sing. : *un jour de* — (Ac.) = Vacation des tribunaux.

VACANT, E, adj., qui n'est pas occupé, qui est à remplir : *siège* —, *charge* VACANTE. *Succession* —, qui n'est pas réclamée.

VACARME, s. m., fracas, tumulte de gens qui se querellent ou se battent. V. FRACAS.

§ **VACARME, TUMULTE** comportent également l'idée d'un bruit extraordinaire, avec cette différence que *tumulte* indique en même temps un désordre.

VACATION, s. f., métier, profession; vieux. = Temps que les personnes, commises par justice consacrent à une affaire. = Au pl., honoraires qu'on paye aux personnes, commises par justice, pour le temps qu'elles consacrent à une affaire. = Au pl., cessation des audiences au palais de justice : *chambre des* —, qui administre la justice pendant les vacances.

VACCIN, s. m., liquide séreux qui se développe dans un bouton, naturellement au pis de la vache ou artificiellement au bras des personnes vaccinées. = Adj. m., *virus* —.

VACCINAL, E, adj., qui a rapport à la vaccine.

VACCINATEUR, adj. m., qui vaccine, qui sert à vacciner. = S. m., celui qui vaccine.

VACCINATION, s. f., inoculation de la vaccine.

VACCINE, s. f., maladie particulière aux vaches et dont l'inoculation préserve l'homme de la petite vérole. = Procédé pour opérer cette inoculation.

VACCINELLE, s. f.; méd., éruption cutanée pustuleuse, de nature et d'apparence vaccinales, et qui n'est pourtant qu'une vaccine incomplète.

VACCINER, v. a., inoculer le vaccin.

VACHE, s. f., femelle du taureau. || — à lait, personne dont on tire un profit continu : *cet homme-là fait de vous une — à lait* (Mol.) V. PLANCHER. *Parler français comme une — espagnole*, prov., fort mal. = Chair de la vache : *manger de la —*. || *Manger de la — enragée*, supporter de grandes privations. *Chacun son métier, les vaches seront bien gardées*, chacun ne doit se mêler que de ce qu'il sait faire. = Peau de vache corroyée servant à faire des chaussures : *souliers en* —. = Grand coffre plat couvert de cuir, qu'on place sur l'impériale des voitures de voyage.

VACHER, ÈRE, s., celui, celle qui mène paître et garde les vaches.

VACHERIE, s. f., étable à vaches. = Établissement où l'on nourrit des vaches pour faire le commerce du lait.

VACILLANT, E, adj., qui vacille : *piéd* —. *Lueur* VACILLANTE. || Irrésolu, chancelant : *hommes* VACILLANTS dans leurs principes (Duel.)

VACILLATION, s. f., mouvement de ce qui vacille. || Irrésolution.

VACILLER, v. n., chanceler, trembler : *la lumière* VACILLE. || Hésiter, être irrésolu. V. CHANCELER.

VACUITÉ, s. f.; phys. et méd., état de ce qui est vide : *la — de l'estomac*; peu us.

VADE, s. f., somme avec laquelle un joueur ouvre le jeu au brelan, à la bouillotte, etc.

VADÉ, poète et chansonnier, né à Ham en 1720, mort en 1757; il créa le genre *poissard*.

VADÉ-MECUM (mots lat.), s. m., livre, chose qu'on porte toujours avec soi; inv. au pl.

VA-ET-VIENT, s. m., partie de machine qui

va et vient d'un point à un autre lorsque le mécanisme est en mouvement. = Mouvement alternatif d'avance et de recul. || *Le — de l'opinion*. = Mouvement d'une ou plusieurs personnes qui passent et repassent dans le même endroit. = Petit bac qui sert à passer une rivière, un ruisseau. = Cordage disposé pour faire aller et venir une embarcation d'un point à un autre.

VAGABOND, E, adj., qui erre sans but arrêté, au hasard. || *Vie, course* VAGABONDE. V. ERRANT. *Imagination* —, qui ne s'arrête à aucun sujet, et le plus souvent bat la campagne. = Hist. nat., se dit des araignées qui ne filent pas de toile. = S. m., homme sans asile, sans moyen d'existence, ordinairement par fainéantise.

VAGABONDAGE, s. m., état de celui qui est vagabond, habitude de vagabonder.

VAGABONDER, v. n., être en état de vagabondage, faire le vagabond.

VAGIN, s. m.; anat., conduit qui, chez la femme, unit la vulve à l'utérus.

VAGINAL, E, adj., qui a rapport au vagin. = Qui enveloppe comme une gaine.

VAGINANT, E, adj.; hist. nat., qui forme gaine.

VAGINITE, s. f., inflammation du vagin.

VAGIR, v. n., crier, en parl. des nouveau-nés.

VAGISSEMENT, s. m., cri de l'enfant qui vagit.

VAGUE, s. f., amoncellement de l'eau élevée par le vent au-dessus de son niveau ordinaire, sur la mer, les lacs, etc. : *sur un écueil battu par la — plaintive* (Lamart.) V. ONDE.

VAGUE, adj., indéfini, indéterminé : *espace* —.

|| *Terrain* —, inculte. || Incertain, qui n'est pas précis : *réponse, promesse* —. || Qui n'a pas d'objet déterminé : *une — réverie*. = Peint., se dit des formes indéceses, des teintes vaporeuses, qui donnent à la composition un charme mystérieux : *lumière, couleur* —. *Ces contours sont trop vagues*, manquent de précision, de netteté. = Méd., qui se fait sentir tantôt à une place, tantôt à une autre : *douleur* —. = S. m., grand espace vide, le milieu des airs : *le — de l'espace*. || Incertitude, indécision, manque de précision : *il y a du — dans son discours*. *Rester dans le —*. || *Mes idées affaiblies flottaient dans le —, non sans charme* (Chat.) = Anat., huitième paire de nerfs cérébraux.

VAGUEMENT, adv., d'une manière vague.

VAGUEMESTRE, s. m., officier qui conduit les équipages d'une armée. = Dans chaque régiment, sous-officier chargé du même soin, et, en outre, de distribuer les lettres à l'adresse des militaires.

VAGUER, v. n., errer au hasard, à l'aventure, sans but déterminé : — *par les champs* (Ac.) = V. a., brasser la bière dans la cuve.

VAGUESSE, s. f.; peint., légèrement des teintes, qui sont en même temps vaporeuses.

VAILLAMENT, adv., avec vaillance.

VAILLANCE, s. f., valeur, bravoure. V. CŒUR.

VAILLANT, E, adj., valeureux, brave, courageux.

VAILLANT, s. m., fonds de bien d'un personnage, son avoir, son capital; fam. et peu us. = Adv., *il n'a pas un sou* —, il est sans argent.

VAILLANTISE, s. f., valeur, action d'éclat : *que je vais me mettre en beau train de raconter nos* VAILLANTISES! (Mol.) : fam. et vieux. || Fanfaronnade.

VAILLE QUE VAILLE, loc. adv., à tout hasard, à toute aventure : *faire une chose* —; fam.

VAIN, E, adj., inutile, qui ne produit aucun résultat, aucun fruit : *remouance, terre* VAINNE,

conseil —. = Frivole, chimérique : *que de travaux et de peines pour cette — gloire!* (Voll.) = Orgueilleux : *cette superbe grandeur les rend vains et audacieux* (Boss.) = *En —*, loc. adv., vainement : *la nature n'a rien fait en —* (B. de St-P.) *Jurer Dieu en —*, le prendre à témoin sans nécessité.

§ **VAIN, VANITEUX.** Le mot *vain* exprime le défaut d'une façon générale, sans en préciser les circonstances ou le degré. Le *vaniteux* est celui qui est ou a été *vain* dans une occasion donnée, pour un objet déterminé. *Vaniteux* se rapporte d'ailleurs plus particul. à la moultre, à l'apparence.

VAINCRE, v. a. et irr., remporter une victoire sur les ennemis : *c'est à pareil jour que j'ai vaincu Annibal* (Voll.) Abs., *un soldat romain devait — ou mourir* (Boss.) = L'emporter sur : — *à la course*. — *quelqu'un en grandeur d'âme* (Barth.) = Surmonter : — *des obstacles, ses passions.* || Fléchir, persuader : *crois-tu par tes discours le — ou l'étonner* (Rac.) = Se —, v. pr., surmonter ses passions, ses désirs : *fais-toi donc de te — une douce habitude* (C. Del.)

§ **VAINCRE, SURMONTER, DOMPTER, RÉDUIRE, TRIOMPHER.** *Vaincre* suppose l'emploi de la force contre quelqu'un qui se défend, et éveille l'idée d'un combat. *Surmonter* suppose qu'on est en face de quelque chose d'élevé qu'il faut franchir. *Dompter* rappelle l'idée d'une bête farouche ou d'un caractère indocile, violent. *Réduire*, c'est faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en sont écarts. *Triompher*, c'est remporter une grande victoire.

VAINCU, s. m., ennemi vaincu; adversaire sur lequel on l'a emporté : *malheur aux vaincus. Je combats dans les rangs des —* (Scribe).

VAINEMENT, adv., inutilement, sans résultat.

VAINQUEUR, s. m., celui qui a vaincu des ennemis. || Celui qui a remporté un avantage dans un concours, dans une discussion, etc. = Adj., *son ascendant — impose à mon génie* (Voll.) *Yeux, charmes —*, qui inspirent l'amour, auxquels on ne peut rester insensible.

VAIR, s. m., fourrure blanche et grise. - Blas., composé d'argent et d'azur.

VAIRON, adj., se dit d'un cheval qui a les yeux de couleur disparate, ou dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre. = S. m.; hist. nat., petit poisson à couleur variée.

VAISSEAU, s. m., vase quelconque. = Bâtiment flottant en bois, destiné au transport par eau, et surtout par mer. || *Le — de l'État*, l'État, sous le rapport du gouvernement. = Intérieur d'une construction qui est en forme de voûte, comme la carène renversée d'un vaisseau. = Veines, artères, canaux sanguins des animaux. = Petits canaux qui se trouvent à l'intérieur des plantes.

VAISSELLE, s. f., ensemble des plats, des assiettes, etc., qui servent à l'usage de la table.

VAISE, un des faubourgs de Lyon.

VAL, s. m., vallon, espace de terre contenu entre deux montagnes; ne s'emploie plus que dans la composition de certains noms propres : *le Val-de-Grâce*. = Au pl., n'est usité que dans cette locution adv. : *par monts et par vaux*, en tous lieux, par tous les pays.

VALABLE, adj., qui a de la valeur, qui doit être reçu en justice : *caution —*. || Recevable : *je n'aurais pas d'excuse — à alléguer* (Mariv.) V. VALIDE.

VALABLEMENT, adv., d'une manière valable.

VALACHIE, p. de la Turquie d'Europe, cap. Bukharest. **VALAIS**, grande vallée de la Suisse qui s'ouvre au fond du lac de Genève et dans laquelle coule le Rhône. Elle donne son nom à l'un des cantons suisses, ch.-l. Sion. = VALAT-

SAN, R, adj., qui appartient au Valais. = S., habitant du Valais.

VALAQUE, adj., qui appartient, qui a rapport à la Valachie. = S., celui, celle qui est originaire de la Valachie. = S. m., langue valaque.

VALEDMAR, nom de plusieurs rois de Danemark ou de Suède. Le plus célèbre est VALEDMAR 1^{er}, dit le Grand, roi de Danemark, né en 1131, mort en 1182; il fit rédiger les deux codes connus sous les noms de *Loi de Scanie* et de *Loi de Seeland*. V. MARGUERITE.

VALDO, hérésiarque, né à Vaux, près de Lyon. Ses disciples formèrent la fameuse secte des *Vaudois*. Cantonnés dans les montagnes de la Provence, ils furent condamnés sous François 1^{er} et presque complètement exterminés.

VALÉE (comte), maréchal de France, né en 1773, mort en 1846. Il se distingua sous l'empire pendant la campagne d'Espagne, et plus tard de 1835 à 1840 en Algérie par la prise de Constantine, de Blidah, de Sétif, etc.

VALENCE : p. et vil. d'Espagne. = Vil. de France, ch.-l. du départ. de la Drôme.

VALENCIENNES, s.-pref. du départ. du Nord. = S. f., dentelle semblable à celle qu'on y fabrique.

VALENTINE DE MILAN, fille du duc de Milan, Galéas Visconti, épousa en 1389 Louis, duc d'Orléans, frère du roi de France Charles VI. Les droits de cette princesse sur le duché de Milan devinrent le motif des guerres entreprises en Italie par Louis XII et François 1^{er}.

VALÈRE MAXIME, historien latin, contemporain de Tibère, a laissé un recueil d'anecdotes fort curieuses.

VALÉRIANE, s. f.; bot.; plante antispasmodique, dont une espèce, à saveur âcre et à odeur fétide; sert en médecine.

VALÉRIANIQUE, adj.; chim., *acide —*, extrait de la valériane.

VALÉRIUS FLACCUS, poète latin, contemporain de Titus et de Trajan, a laissé une poème intitulé *l'Argonautique*. = VALÉRIUS PUBLICOLA, fondateur, avec Brutus, de la République romaine en 509 av. J.-C.

VALERY (Saint-), vil. de France, départ. de la Somme.

VALET, s. m., domestique, serviteur : *chose ne se fait au logis que ne sachent les VALETS* (P.-L. C.) — *de chambre*, attaché particulièrement au service de quelqu'un. — *de pied*, qui suit son maître à pied ou monte derrière sa voiture. — *de chiens*, qui a soin de la meute au chenil et la tient en laisse à la chasse. || *Faire le bon —*, faire l'empressé, le complaisant. *Se conduire en —*, en plat —, faire preuve de servilité. *Ame de —*, servile, basse, ignoble : *j'ai l'habit d'un —, mais vous en avez l'âme* (V. H.) || *Je suis votre —*; ir., je ne me rendrai pas à votre désir. — *de comédie*, plein d'astuce et de finesse. = Carte sur laquelle est peint un valet. = Poids qui se place derrière une porte pour qu'elle se ferme d'elle-même. = Instrument de menuisier qui sert à assujettir le bois qu'on travaille sur l'établi. = Mar., bourre ou fil de caret pour charger les canons.

VALETAGE, s. m., service de valet; vieux.

VALETAILLE, s. f., ensemble des valets d'une maison. = T. de mépris, troupe de valets ou de personnes qui se conduisent en valets.

VALETER, v. n., être d'une assiduité servile; peu us. = Faire beaucoup de courses, de démarches désagréables pour quelqu'un; fam.

VALETTE (la cité), cap. de l'île de Malte, est une forteresse presque inexpugnable.

VALÉTUDINAIRE, adj., habituellement malade. = S., personne valétudinaire.

VALEUR, s. f., ce que vaut une chose soit en argent, soit en choses d'espèce semblable ou différente : *la — des choses est fondée sur le besoin* (Cond.) *Ferme en —*, cultivée, qui produit. *Marchandise en —*, qui a un débit avantageux. || *Attacher de la — à quelque chose*, en faire cas. = Effet

de commerce : *souscrire des VALEURS à l'ordre de quelqu'un.* = Mus., durée relative d'une note. = Estimation approximative : *nous avons fait la — de quatre kilomètres*; fam. = Gramm., signification exacte des mots. = Alg., détermination d'une quantité inconnue : *chercher la — de l'inconnue.* = Bravoure, vaillance : *donner une haute idée de sa —* (Boss.) *La — n'attend pas le nombre des années* (Corn.)

VALEUREUSEMENT, adv., avec valeur.

-VALEUREUX, EUSE, adj., qui montre de la bravoure : *homme, acte —*.

VALIDATION, s. f.; dr., action de valider.

VALIDE, adj., en parl. des personnes, sain, bien portant, en bonne santé. = En parl. des choses, valable, qui réunit les conditions requises par la loi. = S. : *les infirmes et les VALIDES.*

§ **VALIDE, VALABLE.** Ce qui est *valide* a toutes les qualités requises pour être *valable*. Ce qui est *valable* est bon et ne manquera pas d'avoir son effet.

VALIDÉ, s. f., titre que les Turcs donnent à la mère du sultan régnant.

VALIDEMENT, adv., d'une manière valide.

VALIDER, v. a., rendre, déclarer valide : — *un brevet d'invention, un acte, un contrat.*

VALIDITÉ, s. f., qualité de ce qui est valide; ne se dit que des choses : — *d'un acte.*

VALEISE, s. f., sac de cuir propre à être porté à la main ou attaché sur la croupe d'un cheval.

VALKIRIES, s. f. pl., chez les anc. Scandinaves, nymphes qui habitaient le palais d'Odin.

VALLADOLID, vil. d'Espagne, ch.-l. de la p. de même nom (Vieille-Castille). Christophe Colomb y mourut en 1506. = Vil. du Mexique, appelée aussi *Morelia*.

VALLAIRE, adj. : *couronne —*, qu'on donnait, chez les Romains, à celui qui le premier avait franchi les retranchements ennemis.

VALLÉE, s. f., val, espace entre deux montagnes. || — *de larmes, de misère*, la vie terrestre par opposit. à la vie éternelle.

VALON, s. m., petite vallée. = *Le sacré —*, celui qui est aux pieds du Parnasse et où la Fable place le séjour d'Apollon et des Muses; la poésie.

VALMIKI, poète hindou, le plus ancien et le plus célèbre de tous. On le croit contemporain de Brahma et on le place vers le xv^e siècle av. J.-C.

VALMY, vil. du départ. de la Marne. Les Français, commandés par Kellerman, y battirent les Prussiens en 1792.

VALOIR, v. n. et irr., représenter un certain prix : *cette étoffe vaut dix francs le mètre.* || *Mérite-t-on le nom de grand quand on ne sait même pas ce que VALENT les hommes?* (Mass.) || — *son pesant d'or*, en parl. des choses, être d'un grand prix, d'une grande importance, et, en parl. des hommes, être d'un grand mérite. || — *son prix*, avoir des qualités : *je VALUS dans mon temps mon prix tout comme un autre* (Mol.) *Ne rien —*, en parl. des choses, être de mauvaise qualité, être nuisible, être de mauvais augure; et, en parl. des hommes, être méchant, dangereux : *cette étoffe ne VAUT rien. La pluie en été ne VAUT rien pour les biens de la terre. Voilà une toux qui ne VAUT rien. Cet homme-là ne VAUT rien. Ne pas — le diable*, ne pas valoir grand chose, avoir peu de prix. *Ne faire rien qui VAILLE*, rien de bon, d'utile. = Être d'un prix, d'un mérite égal : *son cheval ne VAUT pas le mien.*

|| *Autant VAUT faire une chose qu'une autre*, il est indifférent de faire l'une ou l'autre. = — *mieux*, être préférable, plus avantageux, meilleur : *il VAUT mieux que son frère. Il VAUT mieux se taire que de dire une sottise.* = *Donner une somme à —*, à

titre d'a-compte sur une somme plus forte. = *Faire —*, faire apprécier le prix, le mérite, la valeur d'une chose : *les marchands savent faire — leur marchandise.* || *Faire — ses talents*, les mettre en relief. *Se faire —*, se prend en bonne et mauv. part, soutenir son rang, sa dignité, ou exagérer son importance. || *Faire — une terre*, et abs., *faire —*, se livrer à une exploitation agricole. || *Faire — son sentiment* (Fléch.), le faire prévaloir. = V. a., rapporter, procurer : *ces moments de vie qui peuvent vous — une éternité bienheureuse* (Id.) = Tenir lieu, être l'équivalent de : *à ce jeu, l'as VAUT onze points. En musique, une blanche VAUT deux noires.* = Se —, v. pr., être d'un mérite égal; se prend en bonne et en mauv. part : *ces deux savants se VALENT. Ce sont deux fripons qui se VALENT.*

VALOIS, nom d'une dynastie française, dont le premier prince, Philippe VI, monta sur le trône en 1328, et le dernier, Henri III, périt assassiné en 1589.

VALPARAISO, vil. et port commerçant du Chili.

VALSE, s. f., danse allemande, dans laquelle un homme et une femme tournent en cadence sur eux-mêmes. = Air sur lequel on la danse.

VALSER, v. n., danser la valse.

VALSEUR, EUSE, s., celui, celle qui valse.

VALTELINE, petite contrée de l'Italie septentrionale, entre l'Adda et le lac de Côme.

VALUE, s. f.; dr., n'est us. que dans *plus —*, *moins —*, augmentation ou diminution dans la valeur d'une chose, depuis son achat.

VALVAIRE, adj., qui est attaché aux valves.

VALVE, s. f.; hist. nat., coquille. = Bot., les pièces d'un péricarpe. = Mécan., soupape à clapet.

VALVULAIRE, adj.; bot., qui a beaucoup de valves.

VALVULE, s. f., anat., membrane en repli, qui, dans les vaisseaux du corps, empêche les liqueurs de refluer. = Bot., valve. = Mécan., soupape.

VAMPIRE, s. m., être fantastique qui, suivant la superstition, suce le sang des hommes. || Ceux qui s'engraissent de la substance du peuple. = Hist. nat., grande chauve-souris d'Amérique.

VAN, s. m., instrument d'osier en forme de coquille dans lequel on secoue le grain pour en chasser par la ventilation certains corps étrangers.

VANADIQUE, adj., qui a rapport au vanadium.

VANADIUM, s. m., nouveau métal découvert par Setstrom, chimiste suédois; il est d'une blancheur qui approche de celle de l'argent.

VANCOUVER, navigateur anglais, né en 1750, mort en 1798, a donné son nom à une île du grand Océan boréal.

VANDALE, nom d'un anc. peuple barbare de Germanie. || S. m., ennemi des sciences et des arts. = **VANDALISME**, s. m., action digne d'un Vandale, d'un barbare.

VANDAMME, général de la République et de l'Empire, fut battu et fait prisonnier à Kulm en 1813. Il mourut en 1830.

VAN DER MEULEN, peintre de batailles, né à Bruxelles en 1634, mort en 1690.

VAN DIEMEN (terre de), grande île voisine de la Nouvelle-Hollande dont elle n'est séparée que par le détroit de Bass.

VAN DYCK, célèbre peintre flamand, né à Anvers en 1599, mort en 1641.

VANDOISE, s. f.; hist. nat., poisson d'eau douce du genre cyprin.

VANESSE, s. f.; hist. nat., papillon diurne.

VANIÈRE, jésuite connu par ses poésies latines, né en 1664, mort en 1739.

VAN-HELMONT, célèbre médecin belge, mort en 1644, a le premier révélé l'existence scientifique des gaz.

VANILLE, s. f., gousse du vanillier. = La plante elle-même.

VANILLIER, s. m., plante sarmenteuse et aromatique qui croît en Amérique.

VANINI, philosophe italien, condamné comme athée à être brûlé vif en 1619.

VANITÉ, s. f., qualité de ce qui est vain, inutile, frivole : *la — des grandeurs humaines* (Boss.) *Mortels, gloire, plaisirs, biens, tout est —* (V. H.) = Au pl., choses mondaines et frivoles : *les VANITÉS de la terre* (Boss.) = Amour-propre fondé sur des objets frivoles : *la — est l'aliment des sots* (La Br.) V. TIRER. = *Sans —*, loc. adv., sans vouloir se vanter : *sans —, j'en sais plus que lui* (Ac.)

VANITEUX, **EUSE**, adj., qui a de la vanité. = S., personne vaniteuse.

VANLOO, nom de deux peintres célèbres qui vivaient au commencement du XVIII^e siècle.

VANNE, s. f., porte en bois qui, dans un canal, un conduit d'eau, se baisse ou se hausse suivant le volume de liquide qu'on veut laisser couler.

VANNEAU, s. m.; hist. nat., oiseau de l'ordre des échassiers.

VANNER, v. a., nettoyer les grains au van.

VANNERIE, s. f., métier, marchandise, atelier de vannier.

VANNES, ch. l. du départ. du Morbihan.

VANNETTE, s. f., sorte de petit van, employé spécialement pour vanner l'avoine avant de la donner aux chevaux.

VANNEUR, s. m., celui qui vanner les grains.

VANNIER, s. m., celui qui fabrique des vans et toutes sortes d'objets en osier.

VANNURE, s. f., s'emploie au pl. pour désigner les corps légers qui sont séparés du grain dans l'opération du vannage.

VAN OSTADE, peintre de l'école flamande, né à Lubbech en 1610, mort en 1685.

VANTAIL, s. m., chacun des battants d'une porte, d'une fenêtre. Au pl. des *vantails*.

VANTARD, E, adj. et s., se dit fam. d'une personne qui a l'habitude de se vanter.

VANTER, v. a., louer beaucoup : *je lui VANTAI ses charmes* (Rac.) = Se —, v. pr., se glorifier, tirer vanité de : *souvent il se VANTAIT d'avoir tu le feu* (Les.) *Le monde se VANTE de faire des heureux* (Mass.) *Elle s'en est VANTÉE assez publiquement* (Rac.) = Se faire fort de : *il se VANTE d'en venir à bout* (Ac.) V. LOUER.

VANTERIE, s. f., vaine louange qu'on se donne à soi-même; fam.

VA-NU-PIEDS, s. m., vagabond; inv. au pl.

VAPÉUR, s. f., état gazeux que les corps tendent à prendre sous certaines influences de température ou de pression. = Particul. la vapeur d'eau : *machine à —*. *Bain de —*. = Sorte de fumée qui s'élève des corps humides, lorsqu'on les soumet à la chaleur; brouillards : *l'horizon se chargeait de VAPEURS ardentes et sombres* (Barth.) || *La — enivrante du vin* (Del.) *La — mensongère du sommeil* (Volt.) *Horace exhale en bons mots les — de sa bile* (Boil.) = Peint., manière douce et affaiblie qui montre les objets comme à travers un voile transparent. = Au pl.; méd., affection nerveuse qui affecte d'ordinaire les femmes, migraine : *j'ai cru vos — véritables* (Danc.) = S. m., bateau à vapeur.

VAPOREUX, **EUSE**, adj., se dit de l'état du ciel quand des brouillards légers adoucissent l'éclat du jour : *ciel —, lumière VAPOREUSE*. = Peint., se dit

de la manière qui consiste à donner aux objets une couleur vaporeuse et une forme indéfinie. = Qui est sujet aux vapeurs. = S. m., personne qui est sujette aux vapeurs.

VAPORISATION, s. f., action de vaporiser ou de se vaporiser.

VAPORISER, v. a.; phys., faire passer un corps de l'état liquide à l'état gazeux. = Se —, v. pr., passer de l'état liquide à l'état gazeux.

VAQUER, v. n., être vacant, n'être pas occupé, se dit des emplois, des charges, d'un logement, etc. = En parl. des tribunaux, être en vacances. = Donner son temps à une chose : — *aux fonctions les plus obscures* (Mass.)

VAR, riv. du S.-E. de la France, qui donne son nom à un départ., ch.-l. Draguignan.

VARAIGNE, s. f., ouverture faite aux marais salants, et par laquelle on y introduit l'eau.

VARAIRE, s. f.; bot., plante de la famille des joncées.

VARANGUE, s. f.; mar., chevron qui aide à former le fond d'un navire.

VARE, s. f., mesure espagnole qui vaut un peu moins d'un mètre.

VARECH (pron. *ék*), s. m.; bot., fucus, plante marine. = Débris quelconque, rejeté par la mer. = Vaisseau submergé, coulé à fond.

VARENNE, s. f., terres incultes.

VARENNE, ch.-l. de canton dans le départ. de la Meuse, célèbre par l'arrestation de Louis XVI et sa famille le 22 juin 1791.

VAREUSE, s. f., sorte d'habillement non ajusté, qui ne descend qu'à moitié du corps, et qui est le vêtement ordinaire des matelots.

VARIABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est variable : — *du temps, des mœurs*. = Gramm., propriété qu'ont certains mots de changer de désinence suivant le nombre, le genre, etc.

VARIABLE, adj., sujet à varier, qui change souvent : *temps —*. || Mobile, inconstant : *Pesprit de l'homme est —* (Ac.) V. CHANGEMENT. = Gramm., se dit des mots dont la désinence varie suivant le nombre, le genre, etc. = S. m., degré du baromètre qui indique un temps incertain, variable : *le baromètre est au —*.

VARIANT, E, adj., qui change souvent, mobile, inconstant; peu us.

VARIANTE, s. f., leçon différente d'un même texte : *Corneille indique souvent plusieurs VARIANTES pour un même vers*.

VARIATION, s. f., changement : — *du temps, de l'atmosphère*. = Au pl.; mus., développements différents d'un même thème. V. CHANGEMENT.

VARICE, s. f.; méd., dilatation excessive d'une veine par l'accumulation du sang.

VARICELLE, s. f.; méd., petite vérole volante.

VARICOCÈLE, s. m. ou f.; méd., petite tumeur causée par la dilatation des veines du scrotum ou du cordon testiculaire.

VARIÉ, E, adj., qui n'est pas semblable; qui n'est ni monotone, ni uniforme : *la nature présente des tableaux VARIÉS*. *Notre langue n'est ni harmonieuse, ni VARIÉE* (Fén.)

VARIER, v. a., faire que plusieurs choses, rapprochées les unes des autres, ne se ressemblent pas : *VARIEZ vos discours* (Boil.) = Mus., — *un air*, le développer de plusieurs manières différentes sans dépendant en altérer la mélodie. = V. n., changer, être différent : *les usages ont VARIÉ* (Volt.) *Souvent*

femme VARIE. = Être, à plusieurs reprises, d'un avis différent sur un même sujet : *vous avez varié sur ce point depuis l'an passé.* = Ne pas être du même sentiment : *les auteurs ont beaucoup varié sur cette question.* = Phys., s'écarter du nord, en parl. de l'aiguille aimantée.

VARIÉTÉ, s. f., qualité de ce qui est varié : *la — des couleurs du spectre solaire. La — des usages.* = Hist. nat., dans la classification des animaux ou des plantes, division d'une même espèce établie d'après les différences qui distinguent les individus. = Au pl., mélanges : — *littéraires.* V. DIFFÉRENCE.

VARIETUR (NE) (mots lat.) ; dr., se dit des précautions prises pour prévenir toute altération, tout changement dans l'état d'une pièce de procédure : *on a paraphrasié l'acte ne —.*

VARIOLE, s. f.; méd., petite vérole.

VARIOLIQUE, adj.; méd., qui a rapport, qui appartient à la petite vérole.

VARIQUEUX, EUSE, adj.; méd., affecté de varices ; qui a rapport aux varices.

VARLET, s. m., page ; vieux.

VARLOPE, s. f., instrument de menuisier, sorte de rabot de grande dimension.

VARNA, vil. et port de la Turquie, sur la mer Noire.

VARRE, s. f., harpon pour la pêche de la tortue.

VARRON, écrivain latin, qui mérita d'être appelé de son temps *le plus savant des Romains*, né en 116 av. J.-C., mort en 26 av. J.-C. Il ne nous reste de lui que deux traités : *De re rustica* et *De lingua latina*.

VARSOVIE, vil. de la Russie d'Europe, cap. de la Pologne russe.

VASA, nom d'une famille souveraine qui a donné sept rois à la Suède et trois à la Pologne. Le plus célèbre est Gustave Vasa, qui délivra la Suède de la domination danoise en 1523.

VASCULAIRE ou VASCULEUX, EUSE, adj.; anat., qui a rapport, qui appartient aux vaisseaux. = Bot., *tissu —*, ensemble des vaisseaux d'une plante.

VASCULARITÉ, s. f.; anat., état, disposition des vaisseaux du corps humain.

VASE, s. m., vaisseau destiné à contenir des liquides, des fleurs, des parfums, etc. : — *sacré*, qui sert aux cérémonies du culte. — *de chapiteau*, la masse du chapiteau corinthien qu'on orne de fleurs et de feuillages.

VASE, s. f., bourbe qui se trouve au fond des conduits remplis d'eau, dans les marais, etc.

VASEUX, EUSE, adj., qui a rapport, qui appartient à la vase : *fond —.*

VASISTAS, s. m., petite partie d'une porte ou d'une fenêtre qui s'ouvre et se ferme à volonté.

VASQUE, s. f., espèce de bassin rond et peu profond d'où l'eau tombe en cascade.

VASSAL, E, s.; féod., celui, celle qui relève d'un seigneur à cause d'un fief. = Au pl. m., **VASSAUX.** *Les grands —*, qui relevaient du roi.

VASSELAGE, s. m.; féod., condition du vassal. || *Droit de —*, ce que le seigneur avait droit d'exiger de son vassal.

VASSY, vil. de France (Haute-Marne), célèbre par le massacre des protestants (1^{er} mars 1562) qui devint le signal des guerres de religion.

VASTE, adj., qui a une grande étendue : *de vastes ports sont creusés (Villein.) — empire (Mass.)* || Capable de contenir, d'embrasser plusieurs choses : *esprit — (Id.) Quittez le long espoir et les — pensées (La F.)* = S. m.; anat., — *interne, externe*, muscles considérables qui occupent le côté externe et le côté interne de la cuisse. V. GRAND.

VATICAN, s. m., palais du pape à Rome. || La cour de Rome : *les foudres du —.*

VA-TOUT, s. m., vade ou renvi de tout l'argent qu'on a devant soi.

VAUBAN, célèbre ingénieur, mort en 1707, s'est illustré par la prise de Mons, de Namur, de Steinkerque, etc., et par la science avec laquelle il fortifia Lille, Metz, Strasbourg, Besançon, etc.

VAUCLUSE, départ. français, ch.-l. Avignon. = Village de ce départ., célèbre par la source dite *Fontaine de Vaucluse*, immortalisée par Pétrarque.

VAUCOLEURS, vil. du départ. de la Meuse. C'est là que Jeanne d'Arc se présenta à Robert de Baudricourt et s'offrit à chasser les Anglais qui assiégeaient Orléans.

VAUDEVILLE, s. m., chanson de circonstance qui court la ville : *il y a des gens qui ressemblent aux VAUDEVILLES qu'on ne chante qu'un certain temps (La Roch.)* = Chanson en plusieurs couplets et avec refrain qui termine une pièce de théâtre. = Pièce de théâtre entremêlée de couplets.

VAUDEVILLISTE, s. m., auteur de vaudevilles, principalement de pièces de théâtre, dites *vaudevilles*.

VAUD, l'un des cantons de la Suisse, ch.-l. Lausanne.

VAUDOIS. V. VALDO.

VAUGELAS, célèbre grammairien, né en 1585, mort en 1650.

VAU-L'EAU. V. AVAL.

VAUCHELIN, illustre chimiste, né en 1763, mort en 1829, a découvert le chrome et la glucine.

VAURIEN, NE, s., fainéant, fripon, vagabond. || Dans un sens moins sévère : *ce petit — lui fait de moi ce qu'il veut (G. Del.) Un aimable — (Ac.)*

VAUTOUR, s. m.; hist. nat., oiseau de proie, à tête et à col nus. || Homme rapace. || Se dit poét. du remords : *sous des lambris dorés l'injuste ravisseur entretient le — dont il est la victime (J.-B. R.)*

VAUTRAIT, s. m.; véné., équipage de chasse pour le sanglier.

VAUTREUR (SE), v. pr., se rouler avec complaisance dans la boue, et par ext. à terre, sur l'herbe, etc. : *au travers de l'herbe meune, se VAUTRAIT (La F.)* || *Se — dans un fauteuil*, s'y tenir avec abandon, d'une manière inconvenante ; fam. || *Se — dans le vice*, s'y abandonner sans scrupule.

VAUVENARGUES, moraliste français du XVIII^e siècle, mort en 1747, à l'âge de 32 ans.

VAYVODE, s. m., titre que portaient les anciens gouverneurs de provinces en Pologne, les princes de Moldavie, etc. = **VAYVOÏE, s. f.,** gouvernement d'un vayvode.

VEAU, s. m., petit de la vache : *une vache et son — (La F.) — de lait*, qui tette encore sa mère. — *marin*, phoque. = Chair de veau : *manger du —* = Cuir de veau : *livre relié en —.* || *Tuer le — gras*, faire un repas délicat pour fêter le retour de quelqu'un ou célébrer quelque autre événement heureux. *Adorer le — d'or*, faire la cour aux puissants et aux riches. *S'étendre comme un —, faire le —*; triv. prendre ses aises, se tenir d'une façon nonchalante. *Pleurer comme un —*; triv. en poussant des cris.

VECTEUR, adj. m.; astr., *rayon —*, tiré du soleil et se terminant à une planète, ou tiré d'une planète pour se terminer à un satellite.

VEDA, s. m., livre sacré des Hindous.

VÉDASSE, s. f.; chim., alcali fixe que donnent les plantes marines.

VEDETTE, s. f., sentinelle de cavalerie. = Tourrelle placée sur un rempart et où peut s'abriter la sentinelle. = Place isolée et apparente sur une lettre ou sur une affiche, où l'on inscrit le nom

d'une personne : *les acteurs connus exigent que leurs noms soient placés en — sur les affiches.*

VEGA (Lope de), célèbre poète espagnol, né en 1562, mort en 1635. On l'appelait le *prodige de la nature*. Il a laissé 1,800 pièces de théâtre.

VÉGÉTABLE, adj., qui peut végéter ; qui est favorable à la végétation ; qui produit de la végétation : *les oasis sont des îles VÉGÉTABLES au milieu de l'océan des sables* (Thiers).

VÉGÉTAL, s. m., corps organisé qui se développe en tenant à la terre, d'où il tire les sucs qui le nourrissent, sans jouir de la faculté de se mouvoir. — Au pl., des *végétaux*.

VÉGÉTAL, E, adj., qui appartient, qui a rapport aux végétaux : *regne —*. — Qui est favorable au développement des végétaux : *terre VÉGÉTALE*. — Au pl. m., *végétaux*.

VÉGÉTANT, E, adj., qui végète.

VÉGÉTATIF, IVE, adj., qui fait végéter. — Qui est à l'état de végétation : *les plantes n'ont qu'une vie VÉGÉTATIVE* (Ac.)

VÉGÉTATION, s. f., action de végéter ; ensemble des fonctions qui constituent la vie d'une plante. — Ensemble des végétaux produits par un terrain, par un pays. — Méd., excroissance de chair qui se forme sur une partie malade du corps.

VÉGÉTER, v. n., vivre comme végétal. || Vivre dans l'inaction, dans une situation gênée, ou bien être dans une situation de santé telle que le corps vit sans que l'âme en ait conscience.

VÉHÉMENT, s. f., impétuosité, violence : *la — du mal*. || Fougue, énergie : *Télémaque disait ces paroles avec une — qui entraînait tous les cœurs* (Fén.). *La — des passions*. V. IMPÉTUOSITÉ.

VÉHÉMENT, E, adj., impétueux, violent. || Fougueux, énergique : *orateur —*.

VÉHÉMENTEMENT, adv., avec véhémence.

VÉHICULE, s. m., tout ce qui sert à conduire, à faire passer une chose d'un lieu dans un autre : *l'air est le — du son. Le sang est le — de la plupart des médicaments*. || *Les langues servent de — à la pensée* (Portalis). || Voiture ; fam.

VEHME (Sainte-), tribunal secret dirigé contre la féodalité. Son siège principal était eu Westphalie, et il exerça une véritable autorité au xv^e siècle.

VEILLE, s. f., état contraire à celui du sommeil : *clat de —*. *Les longues VEILLES sont nuisibles à la santé*. || *Tes illustres —* (Boil.), les veilles que tu as consacrées à des travaux qui t'illustrent. — Division de la nuit, chez les anc. Romains : *la première, la seconde —*. — Le jour précédent : *la — d'un si grand jour* (Boss.) || *Être à la — de*, sur le point de : *il est à la — de sa mort* (Ac.) — Mar., *ancree de —*, qu'on tient prête à tout événement.

VEILLÉE, s. f., assemblée de plusieurs personnes réunies pour veiller ensemble. — Action de veiller auprès d'un malade. — Dans les collèges, temps pris sur les heures consacrées au sommeil, et que les écoliers studieux emploient au travail.

VEILLER, v. n., être en état de veille ; ne pas dormir : *la mère de César VEILLE seule à sa porte* (Rac.) *Est-ce donc pour — qu'on se couche à Paris?* (Boil.) || Prendre soin de, appliquer sa vigilance à : *— au salut de l'empire*. — V. a., passer la nuit auprès de quelqu'un : *— un malade, — un mort*. || Surveiller, prendre garde à : *cet homme a de mauvais desseins, il faut le — de près* (Ac.)

VEILLEUR, s. m., surveillant de nuit, dans une

ville ou dans un établissement. — Celui qui fait métier de veiller les morts.

VEILLEUSE, s. f., petite lampe de nuit.

VEINE, s. f.; anat., conduit qui ramène le sang au cœur : *ouvrir la —*, saigner. || *S'ouvrir les VEINES*, se tuer. || *Se saigner aux quatre VEINES*, faire un grand sacrifice. V. SANG. *Avoir du sang dans les —*, être ardent, courageux, fougueux. || — *poétique*, ou abs. —, inspiration poétique : *je laissai couler ces vers d'une — qui avait été longtemps stérile* (Reg.) || *Être en —*; fam., être inspiré ou simplement dans une bonne disposition d'esprit. — Filon, endroit où le métal cherché se trouve en abondance : *— d'argent, d'or, de houille*. || *Tomber sur la bonne —*, rencontrer heureusement. — Partie longue et étroite de terre, de roche, dans la constitution du sol. || — *d'eau*, filet d'eau. — Trace de couleur différente du reste qu'on remarque dans le bois, dans la pierre, etc., et qui a l'aspect d'une veine : *le noyer a beaucoup de VEINES*. — Intérieur : *des — d'un caillou... il fait sortir un feu* (Boil.); poét.

VEINÉ, E, adj., qui a des veines, en parl. du bois, de la pierre, etc.

VEINER, v. a., imiter par la peinture les veines du bois, de la pierre, etc.

VEINEUX, EUSE, adj., plein de veines : *les parties VEINEUSES du corps. Le noyer est —*. — Qui a rapport, qui appartient aux veines : *sang —*; par opposit. au sang artériel.

VEINULE, s. f.; anat., petite veine.

VÉLAR, s. m.; bot., plante de la famille des crucifères.

VELASQUEZ, célèbre peintre espagnol, mort en 1660, excella dans le portrait et dans les tableaux d'histoire.

VÉLAUT, s. m.; véner, cri de chasse pour annoncer qu'on voit la bête.

VELCHE, s. m., nom d'un ancien peuple barbare. « Homme ignorant, grossier, ennemi des lumières : *c'est un —* (Volt.)

VÉLER, v. n., en parl. d'une vache, mettre bas.

VÉLIN, s. m., peau de veau préparée plus unie et plus mince que le parchemin. || Titres nobiliaires, parchemins. — Papier sans verveures et qui imite l'un du vélin. — Adj., *papier —*.

VÉLITES, s. m. pl., chez les anc. Romains, soldats légèrément armés. — Corps de chasseurs, sous Napoléon 1^{er}.

VELLÉITÉ, s. f., volonté faible et qui reste sans effet : *avoir la — de sortir. Il y avait très-loin chez lui de la — à la volonté* (Retz).

VELLÉUS PATERCULUS, historien latin, né en 19 av. J.-C., mort en 31 après J.-C.; il nous reste de lui des fragments qui contiennent de précieux détails sur l'économie politique, la littérature et les mœurs.

VELOCE, adj., agile, rapide; vieux et peu us.

VELOCITÉ, s. f., vitesse, rapidité.

VELOURS, s. m., étoffe de soie ou de coton à poils courts et serrés. — *d'Utrecht*, velours de laine à poils longs, pour ameublement. || *Jouer sur le —*, sur le gain qu'on a déjà fait; fam. V. PATTE.

VELOUTÉ, E, adj., qui a l'aspect du velours; qui est doux au toucher comme le velours. — Qui a des dessins en velours sur un fond en étoffe ordinaire. || *Vin —*, sans acreté, doux au goût. — **VELOUTÉ**, s. m., galon fabriqué comme le velours. — Finesse, douceur du duvet qui recouvre certains fruits, de certaines membranes qui tapissent le corps à l'extérieur : *le — de la pêche*.

VELOUTER, v. a., donner à une étoffe l'aspect, l'apparence du velours.

VELTAGE, s. m., mesurage fait à la veite.

VELTE, s. f., mesure pour les liquides, qui vaut sept litres et demi. = Instrument qui sert à jauger les tonneaux.

VELTER, v. a., mesurer à la velte.

VELU, E, adj., couvert de poils. = Bot., couvert d'un duvet doux et serré. = VELU, s. m.; bot., surface velue des plantes.

VELUE, s. f.; véner., jeune peau qui est sur la tête des cerfs, etc. = Hist. nat., sorte de chenille.

VELVOTE, s. f.; bot., linaire à tige velue, qui croît parmi les blés.

VENAISON, s. f., chair de bête fauve ou rousse. = Graisse : les cerfs sont en —, sont gras.

VENAISSIN (comtat), nom d'une contrée de la Provence, dont la cap. était Carpentras.

VÉNAL, E, adj., qui se vend, qui est susceptible de se vendre : *il y a certaines charges qui sont VÉNALES*. Valeur —, prix marchand d'une chose. || Qui met à prix sa conscience, sa plume, ses services : *homme —. Écrits d'un auteur —* (La Br.) = Qui appartient, qui a rapport à un homme vénal : *plume, éloquence —*.

§ **VÉNAL, MERCENAIRE**. Vénal se dit surtout de l'âme et des sentiments, des dispositions. *Mercenaire* s'applique mieux aux actions, à la conduite. Le premier enchérit sur le second et marque un plus grand défaut.

VÉNALEMENT, adv., d'une manière vénale, peu us.

VÉNALITÉ, s. f., qualité de celui ou de ce qui est vénal : *la — des charges*.

VÉNANT, adj. m., n'est us. que dans l'expression : *bien VÉNANT*, qui se développe heureusement, en parl. d'un enfant, d'une plante, etc. || *Quatre mille écus de rente bien VÉNANTS* (Mol.), payés régulièrement. = S. m., celui qui vient : *les allants et les VÉNANTS*. *A tout —*, au premier venu, à tout le monde : *je chantais à tout —* (La F.)

VENDABLE, adj., qui est d'une assez bonne qualité pour être vendu.

VENDANGE, s. f., récolte de raisins pour faire du vin. = Temps où se fait la récolte du raisin; s'emploie souvent au pl.

VENDANGEOIR, s. m., hotte de vendangeur. = Lieu où l'on serre la vendange.

VENDANGER, v. a., récolter le raisin : — *un clos*. || Détruire, dévaster : *la grêle a tout VENDANGÉ* (Ac.); fam. || Faire des profits illicites.

VENDANGEUR, EUSE, s., celui, celle qui fait la récolte des raisins.

VENDÉE, riv. de France, qui a donné son nom à une anc. p. et à un départ. actuel de l'O. = VENDÉEN, NE, adj., qui appartient, qui a rapport à la Vendée. = S., celui, celle qui est originaire de Vendée. || Au m., insurgé de la Vendée.

VENDÉMIAIRE, s. m., premier mois du calendrier républicain; il commençait le 22 ou le 23 septembre. *Journée du 13 —* (4 octobre 1795), insurrection des royalistes contre la Convention, réprimée par Bonaparte.

VENDETTA (mot ital.), s. f., état d'hostilité ou d'inimitié dans lequel vivent des familles entières à la suite d'un meurtre.

VENDEUR, ERESSE, s.; dr., celui, celle qui vend, qui a vendu.

VENDEUR, EUSE, s., celui, celle qui fait profession de vendre. || — *d'orviétan*, charlatan. — *de fuméé*, homme qui fait de belles promesses sans les tenir, qui fait parade d'un crédit qu'il n'a pas.

VENDITION, s. f.; dr., vente; vieux.

VENDÔME, s.-préf. du départ. de Loir-et-Cher. = Ducs de —, descendants de Henri IV et de Gabrielle d'Es-

trées. Le plus remarquable fut *Louis Joseph, duc de —*, mort en 1712. Il se distingua en Italie contre le Prince Eugène, perdit en Flandre, avec le duc de Bourgogne, la bataille d'Oudenarde, et remporta en Espagne celle de Villaviciosa.

VENDRE, v. a., aliéner moyennant un prix en argent : — *une maison, un cheval*. || — *son honneur*, le livrer pour de l'argent. — *sa plume*, la mettre au service de celui qui la paye. — *son suffrage*, le donner, non suivant sa conscience, mais à celui qui le paye. — *sa protection*, l'accorder à celui qui peut en retour donner de l'argent. || Faire payer au prix d'un service, d'un sacrifice quelconque : *je lui VENDRAI cher le plaisir de la voir* (Rac.) — *chèrement sa vie*, la bien défendre. = Trahir; révéler un secret, dénoncer pour de l'argent : *il VENDRAIT son meilleur ami* (Ac.) = Se —, v. pr., être vendu. = Être d'un débit facile. = Servir un parti contraire à celui qu'on suivait d'abord, parce qu'on en reçoit des avantages pécuniaires. = En parl. d'une femme, se livrer à un homme pour de l'argent. = Se trahir involontairement. V. ALIÉNER.

VENDREDI, s. m., sixième jour de la semaine. = — *saint*, avant-veille de Pâques.

VENDU, E, adj., dévoué à un parti par intérêt.

VÉNÉFICE, s. m., crime d'empoisonnement par sortilège; vieux.

VENELLE, s. f., petite rue. || Prov., *enfiler la —*, prendre la fuite; vieux.

VÉNÉNEUX, EUSE, adj., qui contient du poison; ne se dit que des végétaux.

§ **VÉNÉNEUX, VENIMEUX**. Le premier indique la qualité de l'objet qui a du venin; le second indique l'acte de l'animal qui communique son venin.

VENER, v. a., en parl. des animaux domestiques, les chasser pour en attrahir la chair.

VÉNÉRABLE, adj., digne de vénération. = S. m., nom qu'on donne à celui qui préside une assemblée de franes-maçons.

VÉNÉRATION, s. f., respect qu'on doit aux choses saintes. = Sorte de respect qu'inspirent certaines choses dont la vue rappelle quelque grand souvenir : *ces monuments simples inspirent de la —* (Barth.) = Estime respectueuse pour les personnes.

VÉNÉRER, v. a., témoigner de la vénération.

VÉNÉRIE, s. f., art de la chasse aux chiens courants. = Lieu destiné à loger les officiers et l'équipage de la vénerie. = Ensemble de toutes les personnes et de toutes les choses concernant la vénerie d'un prince.

VÉNÉTIÉ, contrée de l'Italie orientale, sur les bords de l'Adriatique, p. de l'Autriche dont le ch.-l. est Venise.

VENETTE, s. f., peur, alarme : *avoir la —*; pop.

VENEUR, s. m., celui qui est chargé de faire chasser les chiens courants. || *Grand —*, officier qui dirige la vénerie d'un prince.

VÉNÉZUÉLA (république de), État de l'Amérique du Sud dont la cap. est Caracas.

VENGANCE, s. f., action de venger, de se venger. = Désir de se venger : *il a toujours la — dans le cœur* (Ac.)

VENGER, v. a., tirer raison d'une offense, la punir : *VENGE un malheureux frère* (Rac.) = Se —, v. pr., se faire justice à soi-même : *je n'ai pour me — ni sceptre, ni soldats* (Id.)

VENGEUR, ERESSE, adj., qui venge : *Dieu —* (Boss.) *La foudre VENGERESSE* (Rac.) = S., celui, celle qui venge : *j'ai besoin d'un —* (Id.) *La terre a ses tyrans, le ciel a ses VENGEURS* (Crébill.)

VENIAT (mot lat.), s. m.; ordre donné par un

jugé supérieur à un juge inférieur de venir rendre compte de sa conduite.

VÉNIÉL, LE, adj., qui ne fait pas perdre la grâce : *péché* —. || Qui n'est pas indigne de pardon, se dit d'une faute légère.

VÉNIELEMENT, adv., d'une manière vénielle : *pécher* —, commettre une faute légère.

VENIMEUX, EUSE, adj., qui a du venin, en parl. des animaux. || *Langue venimeuse*, médisante. = Infecté de venin : *le contact de la chenille rend l'herbe* —. V. **VENÉSEUX**.

VENIN, s. m., poison distillé par certains animaux et certaines plantes. || *Morte la bête, mort le* —, on n'a plus rien à craindre d'un ennemi lorsqu'il est mort. = Malignité de certaines maladies contagieuses : *le — de la peste*. || Fièvre sourde, envie, calomnie : *jeter tout son* —, dire tout ce qu'on a sur le cœur contre un autre.

VENIR, v. n. et irr., se transporter d'un lieu dans un autre où est, était, sera celui qui parle, ou celui duquel on parle : *il viendra nous retrouver à Cauteretz*. **VEZ** *ce soir, j'ai à vous parler*. = S'approcher du lieu où est celui qui parle : *il est venu de Rome à Lyon*. || *Ne faire qu'aller et* —, ne pas rester un instant en repos. *Voir, laisser* —, se tenir sur la réserve, observer les desseins d'une personne. *Faire — quelqu'un*, le mander. *Faire — quelque chose*, ordonner qu'elle soit apportée. = Arriver de tel côté, avoir son cours dans une certaine direction : *la Seine vient de l'est*. = Arriver fortuitement : *il lui vint une idée*. = Parvenir : *un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi* (Rac.) = Succéder : *le jour vient après la nuit*. = Être issu, émaner, tirer son origine : *il vient de bon lieu*. *Les grandes pensées viennent du cœur* (Vauv.) *Ce bien lui vient de son père*. *Le choléra nous vient d'Asie*. *Le thé et l'opium viennent de Chine*. = Naître, croître, pousser : *cet enfant vient bien*. *Cette fleur vient mieux en serre qu'en plein air*. = S'élever à une certaine hauteur : *son fils lui vient à l'épaule*. *L'eau venait déjà jusqu'au genou*. = Impr. et grav., marquer d'une manière plus ou moins noire : *cet arbre est venu trop noir*. = T. de fondeur, accuser plus ou moins les formes de la matière : *il y a certains ornements qui viennent mieux que d'autres*. || — à, arriver à tel état : *nous en venons tous à la mort*. *Si le raisin vient à mûrir, vous n'en cueillez*. = En — à, en être réduit à, être poussé à une extrémité, être amené à faire quelque chose : *en — aux injures*. *En — aux mains*, commencer la lutte, engager le combat. *Nous en venimes à parler de la mort*. = En — à bout, parvenir à son but. = A —, dans l'avenir : *les hommes à —*. = S'en —, v. pr., venir, revenir : *nous nous en venimes tous ensemble*. = V. imp., venir : *il venait dans sa maison la plus singulière société du monde*. *Il vient du vent par la porte*. = Naître, pousser : *il lui vint un abcès*. *Il ne vient pas de blé dans ce pays*.

VENISE, vil. d'Italie, dans les États autrichiens, au fond du golfe Adriatique; elle est bâtie sur pilotis au milieu des lagunes. = **VÉNITIEN**, n. s. et adj., de Venise. = **VÉNITIEN**, s. m., dialecte qui se parle à Venise. = **VÉNITIENNE**, s. f., barcarolle des gondoliers de Venise. = Air sur lequel ou la chante.

VENT, s. m., air mis en mouvement avec plus ou moins de rapidité : *la feuille que le — agite* (Mass.) *Plus vite que le* —, très-vite. *Arbre en plein* —, qui n'est pas en espalier. *Moulin à* —, que le vent fait mouvoir. *Tourner à tout* —, être mobile,

inconstant. *Regarder d'où vient le* —, de quel côté est le crédit, l'influence. *Autant en emporte le* —, se dit de promesses, de menaces vaines. *Aller contre — et marée*, avoir beaucoup d'obstacles à vaincre. = Air qui sort du corps, flatuosité. = Air qui vient par une fenêtre, une porte, etc. = Vénér., odeur, émanation que laisse le gibier sur son passage : *prendre le* —, flairer, chercher à reconnaître quelle direction le gibier a suivie. || *Ce n'est pas ainsi que l'on prend — et que l'on arrive au délicieux port de la fortune* (La Br.) *Avoir* —, être informé par hasard de quelque chose. = Vanité, néant : *il y a bien du* — *dans cette jeune tête*. *Qu'en sort-il souvent?* Du — (La F.)

VENTAIL, s. m., partie inférieure d'un casque. **VENTE**, s. f., action de vendre : — *volontaire, forcée*. *Mettre en* — *sa marchandise*, l'exposer aux regards du public pour attirer les clients. = Débit d'une marchandise : *la — ne va pas*. = Lieu où l'on vend. = Ensemble des objets mis en vente. = Bois, forêt coupée qui repousse.

VENTE, s. f., réunion de carbonari. = Assemblée d'affiliés à une société secrète.

VENTEAU, s. m., charpente pour former une écluse.

VENTER, v. n. et imp., en parl. du vent, souffler : *ils venter toute la nuit*. || *Qu'il vente, qu'il pleuve ou qu'il grêle*; prov., quoi qu'il arrive.

VENTEUX, EUSE, adj., sujet aux vents : *plage* —. = Qui cause des flatuosités; qui est causé par elles : *aliments* —, *colique venteuse*.

VENTIER, s. m., marchand de bois qui achète une forêt et la fait exploiter sur les lieux.

VENTILATEUR, s. m., machine qui sert à renouveler l'air dans un lieu fermé. = Soufflerie destinée à alimenter le feu d'un fourneau.

VENTILATION, s. f., action de ventiler.

VENTILER, v. a.; mécan., renouveler l'air au moyen d'un ventilateur quelconque. = Dr., déterminer la valeur individuelle de chaque partie d'un tout, de chaque objet d'un ensemble.

VENTOLIER, s. m.; fauconn., *oiseau bon* —, celui qui résiste bien au vent.

VENTÔSE, s. m., sixième mois du calendrier républicain, qui commençait le 19 février.

VENTOSITÉ, s. f.; méd., amas de vents enfermés dans le corps.

VENTOUSE, s. f.; méd., cloche qu'on fait venir sur le corps afin d'y attirer les humeurs et d'y déterminer une irritation locale : — *scarifiée*, qu'on ouvre au moyen du scarificateur. — *sèche*, sans scarification.

= Hist. nat., organes dont certains animaux aquatiques sont pourvus et qui leur permettent de s'attacher aux différents corps et de les sucer. = Ouverture pratiquée dans un conduit pour donner passage à l'air par le moyen d'un tuyau.

VENTOUSER, v. a., appliquer les ventouses à un malade.

VENTOUX (mont), contre-fort des Alpes, dans le département de Vauchoux.

VENTRAL, E, adj., qui tient au ventre : *na-géaires ventrales*.

VENTRE, s. m., capacité du corps où sont renfermés les intestins : *l'extrême peur et l'extrême ardeur du courage troublent également le — et le lâche* (Mont.) = Estomac : *sacrifier à son —*, être gourmand. || Prov., — *affamé n'a pas d'oreilles*, l'homme qui a faim n'écoute rien. *Bouder contre son* —, se dit d'un enfant qui, par dépit et quoiqu'il

ait faim, refuse de manger. *Passer sur le* — *d'une armée*, la mettre en déroute. *l'écraser* : *Quinze ans elle passa fumante, à toute bride, sur le* — *des nations* (Aug. Barbier). *Courir* — *à terre*, très-vite. *Mettre le feu sous le* —, exciter, harceler. *Mettre le cœur au* —, exciter le courage. = Partie où se forment et se nourrissent les enfants, les petits de l'animal. Saillie bombée d'un mur. = Partie bombée des vases : *la cruche au large* — (Boil.) = Plaque qu'on se met sur l'estomac : — *à planer*, plaque de bois que le tourneur se met sur l'estomac. = — *bleu*, — *saint gris*, *tête et* —, interj., sortes de juréments familiers et vieux.

VENTRÉE, s. f., portée; tous les petits qu'une femelle met bas à la fois.

VENTRICULE, s. m.; anat., estomac des animaux. = Petite cavité de certains organes : — *du cerveau*, *du cœur*.

VENTRIÈRE, s. f., sangle, partie des harnais qui passe sous le ventre du cheval. V. **Sous-VENTRIÈRE**. = Sangle pour soulever les chevaux qu'on veut embarquer. = Chir., bandage pour soutenir le ventre. = Pièce de charpente qui soutient en travers une digue.

VENTRILOQUE, adj., dont la voix caverneuse semble venir du ventre. = Qui parvient en supprimant le retentissement de sa voix, à faire croire qu'elle vient d'un lieu éloigné. = S., celui qui est ventriloque : *c'est une scène de* —.

VENTRILOQUE, s. f., art du ventriloque.

VENTROUILLER (SE); v. pr.; véner., se vautrer dans la boue; peu us.

VENTRU, E, adj., qui a un gros ventre. = Bot., oblong et renflé. = S., celui qui est ventru. = S'est employé pour désigner, sous la Restauration, les députés ministériels; fam. et ir.

VENU, E, adj., être bien —, bien reçu. = S., s'emploie dans quelques locutions : *nouveau* —, personne nouvellement arrivée. *Le premier* —, le premier qu'on rencontre, sans distinction, sans discernement : *confier son secret au premier* —, à tout le monde indistinctement. *Vous êtes le bien* —, je suis enchanté de vous voir. V. **BIENVENU**.

VENUE, s. f., arrivée : *je crains fort pour toi sa* — (La F.) *La* — *du Messie*. || *Allées* et *VENUES*, action d'aller et venir à plusieurs reprises. = Action de pousser, croissance, taille : *arbre d'une belle* —. *Homme tout d'une* —, très-grand et mal fait. = T. du jeu de quilles, premier coup de la boule, par opposit. au rabat.

VÉNULE, s. f.; méd., petite veine.

VÉNUS; myth., déesse de la Beauté, mère de l'Amour; elle naquit de l'écume des flots. = S. f., très-jolie femme. = Anc. chim., le cuivre. = Hist. nat., mollusque acéphale et bivalve. = Astr., planète la plus rapprochée du soleil après Mercure.

VÉNUSTÉ, s. f., grâce, beauté; vieux.

VÉPRE, s. m., le soir; vieux. = Usité seulement au pl., office qu'on dit vers trois heures de l'après-midi. || **VÉPRES siciliennes**, massacre des Français en Sicile, le jour de Pâques, en 1282.

VER, s. m., animal long, rampant, sans os ni vertèbres : — *de terre*. = — *à soie*, insecte lépidoptère, chenille qui donne la soie. = — *luisant*, sorte de coléoptère dont la femelle est phosphorique. = — *solitaire*, ténia. — *coquin*, qui s'engendre dans la tête des hommes et des animaux; || vertige occasionné par la présence de ce ver; fantaisie, caprice. || *Tirer les* — *du nez*, arracher un

secret. — *dévorant*, *rongeur*, remords; chagrin dont la cause est cachée.

VÉRACITÉ, s. f., attachement constant à la vérité : *la* — *d'un historien*. = Attribut de Dieu, en tant qu'il ne peut tromper.

VÉRATRINE, s. f.; méd., substance extraite de la graine de l'ellébore blanc.

VÉRATRUM, s. m.; bot., ellébore blanc.

VERA-CRUZ, ch.-l. de la p. du même nom au Mexique, port sur le golfe du Mexique.

VERBAL, E, adj.; gramm., dérivé du verbe : *substantif*, *adjectif* —. = Qui n'est que de vive voix, sans écrit : *convention verbale*. **Ordre** —. V. **PROCÈS-VERBAL**, au pl. m., **VERBAUX**.

VERBALEMENT, adv., d'une manière verbale.

VERBALISER, v. n., dresser un procès-verbal.

VERBE, s. m.; gramm., partie du discours qui exprime l'existence avec l'idée d'une action, d'un état, d'une qualité. = Parole, ton : *avoir le* — *haut*. = Deuxième personne de la Trinité; Jésus-Christ : *Dieu a tout fait par son* —, *qui est son fils* (Boss.) —, *en qui l'Éternel contemple sa beauté* (Rac.)

VERBÉRATION, s. f., choc qu'éprouve l'air dans le jour, et qui produit le jour lui-même.

VERBEUX, **EUSE**, adj., qui abonde en paroles inutiles : *homme*, *discours* —.

VERBIAGE, s. m., abondance de paroles inutiles.

VERBIAGER, v. n., ne faire entendre que du verbiage; fam. et peu us.

VERBIAGEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui verbiage; fam.

VERBOSITÉ, s. f., défaut de ce qui est verbeux.

VERCELL, vil. forte du roy. d'Italie, dans la p. de Navarre, sur la Sesia.

VERCINGÉTORIX, chef gaulois, célèbre par la résistance opiniâtre qu'il opposa à César; il fut vaincu dans Alesia, et se livra lui-même au vainqueur.

VER-COQUIN, s. m. V. **VER**.

VERDÂTRE, adj., qui tire sur le vert.

VERDÉE, s. f., petit vin blanc de Toscane qui tire sur le vert.

VERDELET, **TE**, adj., un peu vert : *vin* —. || *Vieillard* —, qui a encore de la vigueur.

VERDET, s. m.; chim., vert de gris; acétate de cuivre. = Espèce de poisson.

VERDETS, s. m. pl., ceux qui portaient un ruban vert au bras en signe de ralliement, les royalistes dans le Midi, en 1794 et 1815.

VERDEUR, s. f., humeur, sève des plantes. || *La* — *de la jeunesse*. = Acidité des vins, des fruits.

VERDICT, s. m., déclaration du jury après sa délibération.

VERDIER, s. m., officier qui commande aux gardes d'une forêt. = Sorte d'ortolan. = Grenouille de terre. = Le lézard vert.

VERDILLON, s. m., instrument de tapisserie.

VERDIR, v. a., colorer en vert. = V. n., devenir vert. = Se —, v. pr., se colorer en vert.

VERDOYANT, E, adj., qui verdoie : *gazon* —.

VERDOYER, v. n., devenir un peu vert, en parl. surtout des plantes.

VERDUN, s.-préf. du départ. de la Meuse, où fut conclu le traité par lequel les trois fils de Louis le Débonnaire se partagèrent, en 843, l'empire de Charlemagne.

VERDURE, s. f., couleur verte des végétaux : *ces bois ont repris leur* — (Ac.) = Herbes, feuilles d'arbre quand elles sont vertes. = Plantes potagères dont on mange les feuilles.

VERDURIER, s. m., pourvoyeur de salades dans les maisons royales. = Marchand d'herbages.

VÉREUX, EUSE, adj., qui a des vers : *fruits* —. || Suspect ; soupçonné d'improbité ou de quelque vice caché : *affaire véreuse, homme* —.

VERGE, s. f., bague très-flexible ; tringle. || *être, gémir sous la* —, sous la tyrannie. = Baguette de bedeau, d'huissier. = Mesure pour les terres : *un terrain de cent verges*. = Anneau sans chaton ; vieux. = Au pl., menus brins de bouleau, d'osier, etc., avec lesquels on fouette : *passer aux verges*. || Afflictions envoyées par Dieu.

VERGE-D'OR, s. f.; bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

VERGÉ, E, adj., se dit d'une étoffe dont la couleur, le tissu n'est pas uni. = *Papier* —, sur lequel on voit des vergeures. = **VERGÉE**, s. f., anc. mesure qui valait 358 toises carrées.

VERGER, s. m., enclos planté d'arbres fruitiers.

VERGER, v. a., mesurer avec la verge.

VERGEROLLE, s. f., plante de la famille des corymbifères.

VERGETE, E, adj., rayé, moucheté. = Bot., tige —, à rameaux faibles et inégaux.

VERGETER, v. a., nettoyer avec des vergettes.

VERGETTE, s. f., petite verge. = Brosse pour les habits. = Cercle qui sert à tendre la peau du tambour.

VERGEURE, s. f., fil de laiton sur la forme qui sert à fabriquer le papier. = Marque qu'elle laisse sur le papier.

VERGLACÉ, E, adj., couvert de verglas.

VERGLACER, v. n. et impers., se glacer par l'effet du verglas : *il verglace*. = Se —, v. pr., *le pavé se verglace*.

VERGLAS, s. m., plûte qui se glace en tombant. = Superficie couverte de verglas.

VERGNE, s. m.; bot., anc. nom de l'aune.

VERGNAUD, célèbre orateur girondin, né en 1759, mort en 1793.

VERGOGNE, s. f., honte, pudeur : *homme sans* — (Ac.) *Pour lui faire* — (Malh.)

VERGUE, s. f.; mar., pièce de bois ronde et longue qui soutient la voile.

VERICLE, s. f., cristal : *diamant de* —, faux, fait avec du verre.

VÉRIDICITÉ, s. f., conformité entière à la vérité.

VÉRIDIQUE, adj., qui aime à dire la vérité ; qui la dit ; conforme à la vérité. V. VRAI.

VÉRIFICATEUR, s. m., celui qui est commis pour vérifier un compte, pour examiner une pièce, une écriture, etc. = Celui qui est chargé de vérifier l'exécution des travaux de bâtiment. = Adj., *expert, architecte* —.

VÉRIFICATION, s. f., action de vérifier.

VÉRIFIER, v. a., démontrer la vérité d'une chose, d'une proposition : *le fait a vérifié ma prédiction*. = S'assurer si une chose est vraie : — *un fait*. — *une citation, une addition*, s'assurer de son exactitude. — *une écriture*, examiner si elle est vraiment de la main de celui à qui on l'attribue. — *des travaux*, en contrôler la bonne exécution. = Se —, v. pr., être vérifié. = Se réaliser : *votre prédiction se vérifie* (Ac.)

VÉRIN, s. m., machine pour élever de très-grands fardeaux.

VÉRINE, s. f., la meilleure espèce de tabac d'Amérique. = Mar., lampe de verre destinée à éclairer le timonier pendant la nuit.

VÉRITABLE, adj., vrai, conforme à la vérité. = Sincère, qui ne trompe pas : *ami* —. = Qui

n'est pas falsifié : *or* —. || Excellent dans son genre : — *orateur*. V. VRAI.

VÉRITABLEMENT, adv., conformément à la vérité. = D'une manière certaine : *être* — *homme*.

VÉRITÉ, s. f., conformité de l'idée avec son objet, d'un récit avec le fait, de la parole avec la pensée : *accorder la* — *de l'histoire avec les bien-séances* (Volt.) *On a caché la* — *au fond d'un puits comme une séditieuse* (St-Evr.) *L'homme est de glace aux vérités* (La F.) = Sincérité, bonne foi : *meis dans mon âme la justice, sur mes lèvres la* — (Lamart.) = Ce qui est vrai : *dire à quelqu'un la* —. *Il vous dit à tous vos* — (Mol.) = Principe, axiome certain : *ils recueillaient le petit nombre des* — *de la morale* (Barth.) = Peint. et sculpt., imitation fidèle de la nature : *il n'y a pas de* — *dans ce tableau*. = Réalité : *ceux qui craignent qu'on ignore la grandeur de leur race croient en assurer la* — *par une affectation d'orgueil et de hauteur* (Mass.) = *En* —, loc. adv., assurément. = *A la* —, loc. adv., exprime l'aveu.

VERJUS, s. m., raisin cueilli avant sa maturité ; suc qu'on en tire. = Sorté de gros raisin vert.

VERJUTÉ, E, adj., où l'on a mis du verjus. = Acide comme le verjus.

VERMANDOIS, petit pays de l'anc. France, aujourd'hui partagé entre les départ. de l'Aisne et de la Somme.

VERMEIL, LE, adj., d'un rouge plus foncé que l'incarnat. || Frais et coloré : *des raisins couverts d'une peau vermeille* (La F.) = **VERMEILLE, s. f.**, pierre précieuse d'un rouge cramoisi et orangé.

VERMEIL, s. m., argent doré : *d'un vase de* — *elle épanchait les roses* (La F.) = Composition pour revivifier la dorure.

VERMICELLE, s. m., pâte divisée en fils assez ténués et dont on fait des potages.

VERMICELLIER, s. m., fabricant, marchand de vermicelle et d'autres pâtes.

VERMICULAIRE, adj.; méd., qui a quelque rapport aux vers, qui leur ressemblé. = Qui provient de leur présence dans l'économie.

VERMICULANT, adj. m., dont le mouvement imite celui du ver : *pouls* —.

VERMICULÉ, E, adj., archit., sculpté de manière à représenter des traces semblables à celles des vers.

VERMICULURES, s. f. pl.; archit., sculptures vermiculées.

VERMIFORME, adj., qui a la forme d'un ver.

VERMIFUGE, adj.; méd., propre à détruire les vers. = S. m., médicament vermifuge.

VERMILLER, v. n., se dit du sanglier qui fouille la terre pour y trouver des vers.

VERMILLON, s. m., sulfure de mercure, d'une couleur rouge. = La couleur qu'on en tire. = Couleur vermeille des joues et des lèvres.

VERMILLONNER, v. a., peindre en vermillon. = V. n., t. de chasse, chercher des vers pour pâture.

VERMINE, s. f., insectes nuisibles et malpropres, poux, punaises, etc. || Gueux, mendiants, gens de mauvaise vie : *la* — *du quartier* (Ac.)

VERMISSÉAU, s. m., petit ver de terre.

VERMONT, un des États-Unis de l'Amérique du Nord, entre le Canada et le Massachusetts.

VERMOULER (SE), v. pr., être piqué de vers : *ce bois commence à se* — ; peu us.

VERMOULU, E, adj., piqué des vers. || *Institutions vermoulues*, vieilles et usées.

VERMOULURE, s. f., piqûre de vers. = Pou-dre qui en sort.

VERMOUT, s. m., vin dans lequel on a mêlé de l'absinthe.

VERNALE, s. f., lieu planté de vergnes.

VERNAL, E, adj., du printemps : *équinoxe* —.

VERNET, nom d'une famille célèbre par les peintres qu'elle a donnés. = **VERNET** (Claude), peintre de paysages, mort en 1789. = **VERNET** (Carle), peintre de batailles, fils du précédent, né en 1753, mort en 1836. = **VERNET** (Horace), fils de Carle Vernet, l'un des peintres les plus renommés de notre époque, né en 1789, mort en 1863.

VERNIR, v. a., enduire de vernis. = Se —, v. pr., être verni.

VERNIS, s. m., enduit qui rend brillant les objets sur lesquels on l'applique. = Enduit vitrifiable qu'on applique sur les poteries, les terres cuites. || Apparence favorable, notion légère : *un — de modestie* (La H.) *Le — de l'éducation* (J.-J.)

VERNISSEUR, v. a., vernir de la poterie.

VERNISSEUR, s. m., celui qui fait, qui emploie le vernis.

VERNISSEUR, s. m., arbre à vernis, de la Chine.

VERNISSEUR, s. f., action d'appliquer du vernis.

VEROLE, s. f., nom vulgaire de la siphylis. = *Petite —*, variole.

VÉRON, s. m., petit poisson de rivière du genre cyprin.

VÉRONE, vil. forte des États autrichiens, en Vénétie, sur les deux rives de l'Adige.

VÉRONÈSE (Paolo Caliari, dit Paul), peintre célèbre, né en 1530, mort en 1588.

VÉRONIQUE, s. f., genre de plantes de la famille des rhinanthoïdes.

VERRAT, s. m., pourceau mâle, propre à la reproduction.

VERRE, s. m., corps transparent et fragile, produit de la fusion du sable et de la soude : *et s'il a l'éclat du —, il en a la fragilité* (Corn.) = Vase à bierre fait de verre, et par ext., son contenu : *boire un verre de vin*. || *Mon — n'est pas grand, mais je bois dans mon —* (A. de Musset). = Petite lentille de verre destinée à grossir les objets ou à être placée dans des lunettes : *des — de myope, de presbyte*. = Petite plaque de verre qu'on place sur un objet, de manière à le laisser voir : *un — de montre*.

VERRERIE, s. f., art de fabriquer le verre. = Ouvrage de verre. = Lieu où l'on fabrique le verre.

VERRÈS, citoyen romain qui, ayant été envoyé en Sicile en qualité de préteur, y commit de nombreuses concussion. Il fut poursuivi par les Siciliens, dont Cicéron exposa les griefs avec beaucoup d'éloquence. = **VERRINES** (les), discours prononcés par Cicéron contre Verrès.

VERRIER, s. m., celui qui fait le verre. = Adj., *peintre —*, qui fait des peintures sur verre.

VERRIÈRE, s. f., espèce de cuvette remplie d'eau dans laquelle on place les verres. = Espèce de cloche pour couvrir les plantes délicates.

VERRINE, s. f.; bot., nom vulg. de la prêle des champs. = **Verrière**. = Grand tuyau de verre dont on se sert pour faire les baromètres. V. **VERRÈS**.

VERROTERIE, s. f., menue marchandise de verre. = Menus objets de verre.

VERROU, s. m., petite pièce de métal, agissant à frottement dans des attaches, et servant à fermer une porte, une fenêtre, etc.

VERROUILLER, v. a., fermer au verrou. = Se —, v. pr., s'enfermer au verrou.

VERRUCAIRE, s. f., nom vulg. de l'héliotrope

d'Europe, appelé aussi *herbe aux verrues*, parce qu'on la croit propre à les guérir.

VERRUE, s. f., sorte de petite tumeur dure, mame lonnée, qui vient à la surface de la peau et spécialement aux mains et au visage.

VERRUQUEUX, **EUSE**, adj.; méd.; rempli de verrues.

VERS, s. m., assemblage de mots suivant une certaine mesure et d'après certaines règles déterminées : — *blancs*, qui ne riment pas ensemble. — *libres*, de différentes mesures.

VERS, prép., qui marque la direction, le mouvement : *se diriger — un but*. *Lève-toi, m'a-t-il dit, prends ton chemin — Suzé* (Rac.) = Marque aussi le temps d'une manière indéterminée : — *midi*. — *le quinzième siècle*.

VERSAILLES, ch.-l. du départ. de Seine-et-Oise, célèbre par le palais qu'y fit élever Louis XIV.

VERSANT, E, adj., qui est sujet à verser, qui verse facilement; se dit des voitures.

VERSANT, s. m., penchant d'une colline, d'une chaîne de montagnes.

VERSATILE, adj., qui est sujet à changer, qui est variable, inconstant : *esprit, homme —*.

VERSATILITÉ, s. f., qualité de ce qui est versatile : — *d'esprit, de caractère*.

VERSE (À), loc. adv. qui n'est employée que dans cette phrase : *il pleut à —*, il pleut abondamment.

VERSE, adj. m.; géom. : *sinus — d'un angle*, partie du rayon du cercle qui est comprise entre l'arc et le pied du sinus.

VERSÉ, E, adj., instruit, expérimenté : — *dans les sciences naturelles*.

VERSEAU, s. m.; astr., le onzième signe du zodiaque, qui répond au mois de janvier.

VERSEMENT, s. m., action de verser de l'argent dans une caisse : *un — de fonds*.

VERSER, v. a., épancher, répandre, faire tomber un liquide ou quelque chose de fluide : — *du vin dans un verre, du blé dans un sac, du plomb fondu dans un moule*. = Abs., mettre du vin, de l'eau dans un verre, afin qu'on boive : *VERSEZ, garçon, VERSEZ, VERSEZ, VERSEZ, tant qu'on vous dise assez* (Mol.) || — *des larmes*, pleurer. — *le sang d'un innocent*, faire périr un innocent. — *son sang*, se sacrifier, s'exposer à des périls. — *l'or à pleines mains*, en dépenser beaucoup. — *ses chagrins dans le sein d'un ami*, lui confier ses peines. — *du baume sur une blessure*, consoler. — *le mépris, le ridicule sur quelqu'un*, le couvrir de ridicule, de mépris. — *des fonds dans une affaire*, y prendre un intérêt. || *Le Dieu, poursuivant sa carrière, versa des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs* (Lef. de Pompignan). = Renverser, coucher sur le côté : *l'orage a versé les blés*. = Faire tomber sur le côté, en parl. des personnes qui sont dans une voiture : *ce maudit postillon nous a versés*. = V. n., tomber sur le côté, en parl. d'une voiture : *la diligence a versé*.

= Se dit aussi en parl. des personnes qui sont dans la voiture : *nous avons versé auprès de la grille. J'ai peur que nous ne versions* (Sév.) || — *en beau chemin*, manquer une affaire qui paraît assurée. *Il n'est si bon charretier qui ne verse*, on n'est pas infallible; prov. = En parl. des blés, être couché par la pluie ou le vent : *s'il pleut toujours, les blés verseront*. = Se —, v. pr., verser à soi-même; se verser à boire.

§ **VERSER. RÉPANDRE**. Le premier indique simplement le sortir du liquide hors du vase; le second marque la diffusion du liquide, lorsqu'il est hors du vase. On *verse* avec

intention, avec plus ou moins de retenue; on *répand* sans le vouloir et sans mesure.

VERSET, s. m., petite section d'un livre, et spécialement de la Bible, formant un sens complet.

VERSIFICATEUR, s. m., celui qui fait des vers. = S'oppose le plus souvent à *poète*, et marque l'absence d'inspiration.

VERSIFICATION, s. f., art de faire des vers. = Ensemble des règles de la prosodie.

VERSIFIER, v. a., mettre en vers : *Thomas Corneille a versifié assez heureusement le Festin de Pierre* (La H.) = Faire des vers.

VERSION, s. f., traduction d'une langue dans une autre. = Manière de raconter un fait; *fam.*

§ **VERSION, TRADUCTION**. La *version* est une copie, un calque; la *traduction* est une imitation plus ou moins approchée.

VERSO, s. m., seconde page, revers d'un feuillet, Au pl., des **VERSO**.

VERSOIR, s. m., oreille de la charrue.

VERSTE, s. f., mesure itinéraire employée en Russie et valant un peu plus d'un kilomètre et demi.

VERT, E, adj., qui est de la couleur des herbes, des feuilles, etc. = Qui a encore de la sève : *arbre encore* —. *Arbres verts*, dont le feuillage conserve toujours sa couleur verte, même pendant l'hiver. *Bois* —, qui n'est pas encore sec. || *Vieillard encore* —, encore vigoureux. *Raisin* —, qui n'est pas mûr. || *VERTE réprimande*, réprimande sévère; *fam.*

VERT, s. m., couleur de ce qui est vert. = Herbes vertes qu'on fait manger aux chevaux et aux bestiaux : *mettre un cheval au* —. = Acidité du vin qui n'est pas dépourvu. || *Prendre quelqu'un sans* —, le prendre au dépourvu, par allusion au jeu du *vert*, qui consistait à avoir toujours sur soi, sous peine de certaines amendes fixées entre les joueurs, quelque chose de vert, une herbe, une feuille, etc.

VERT-DE-GRIS, s. m., rouille verdâtre qui se forme à la surface des objets en cuivre quand on néglige de les nettoyer.

VERTÉBRAL, E, adj., qui appartient, qui a rapport aux vertèbres : *colonne VERTÉBRALE*.

VERTÈBRE, s. f.; anat., chacun des os qui, emboîtés les uns dans les autres, forment la colonne dorsale.

VERTÈBRÉ, E, adj., se dit des animaux qui ont des vertèbres, par opposit. à ceux qui n'en ont pas. = **VERTEBRÉS**, s. m. pl., les animaux vertébrés.

VERTEMENT, adv., avec sévérité, fermeté, vigueur : *parler, réprimander* —.

VERTEX, s. m.; anat., sommet de la tête.

VERTICAL, E, adj., qui est perpendiculaire au plan de l'horizon. Au pl. m., **VERTICAUX**. = **VÉRTICALE**, s. f., ligne verticale.

VERTICALEMENT, adv., suivant la verticale.

VERTICALITÉ, s. f., position de la verticale.

VERTICILLE, s. m.; bot., assemblage de fleurs ou de feuilles disposées circulairement autour d'un même point de la tige.

VERTICILLÉ, E, adj., qui est disposé en verticille.

VERTICITÉ, s. f., propriété en vertu de laquelle un corps tend vers une direction.

VERTIGE, s. m., état dans lequel on croit voir tourner les objets autour de soi, et se voir tourner soi-même : *est-ce quelque* — *qui vous monte à la tête?* (Régn.) || Egarement, folie : *esprit de* —, esprit d'erreur : *répandez sur nos ennemis des esprits de terreur et de* — (Mass.)

VERTIGINEUX, **EUSE**, adj., qui est sujet aux vertiges; peu us. = Qui cause des vertiges.

VERTIGO, s. m., sorte de vertige propre au cheval. || Caprice, fantaisie ridicule : *quel* — *Pagite et l'a conduit ici!* (Reg.)

VERTOT (l'abbé de), historien français, mort en 1735, a laissé une *Histoire des révolutions de Suède, de Portugal, et une Histoire des révolutions romaines*.

VERTU, s. f., disposition de l'âme qui tend à faire le bien et à fuir le mal : *la* — *est un effort fait sur nous-mêmes pour le bien d'autrui, dans l'intention de plaire à Dieu seul* (B. de St-P.) = Qualité particulière qui nous porte à éviter tel ou tel vice : — *de chasteté, d'humilité, de continence*. V. **NÉCESSITÉ**. = Particul., en parl. des femmes, pudicité, chasteté : *une femme coupable peut encore aimer la* —, *mais il ne lui est plus permis de la prêcher* M^{me} de Staël. = Se dit collect. des personnes vertueuses. = Valeur, courage : *Benjamin est sans force et Juda sans* — (Rac.) = Qualité, propriété d'un objet, d'un médicament, etc. : *remède qui a la* — *de guérir telle ou telle maladie. Le théâtre a une grande* — *pour la correction* (Mol.) =

LES VERTUS, le cinquième chœur des Anges. = *En* — *de*, loc. prép., à cause du pouvoir de : *en* — *de cette ordonnance*. = **VERTUEUX**, **VERTUEUXES**, — *de ma vie*, etc., jurons de l'ancienne comédie.

§ **VERTU, PROBITÉ, INTÉGRITÉ**. Le mot *vertu* s'applique à toute la conduite de l'homme. La *probité* est relative aux devoirs envers autrui, aux devoirs de la vie civile. L'*intégrité* consiste à ne pas se laisser séduire, à résister aux sollicitations de l'intérêt.

VERTUEUSEMENT, adv., d'une manière vertueuse : *vivre, se conduire* —.

VERTUEUX, **EUSE**, adj., qui a de la vertu. = En parl. des femmes, chaste : *mérita-t-il femme si vertueuse?* (La F.) = Qui est une preuve de vertu.

VERTUGADIN, s. m., bourrelet que les femmes plaçaient immédiatement au-dessous de la taille. = Hortie., glais de gazon en amphithéâtre.

VERVE, s. f., enthousiasme, chaleur d'imagination qui enflamme l'artiste, l'orateur, le poète, quand ils composent : *laissez aller la plume où la* — *l'emporte* (Régn.) *Ma* — *se réveille* (Boil.) || Caprice, fantaisie; peu us.

VERVEINE, s. f.; bot., genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des labiées.

VERVEUX, **EUSE**, adj.; néol., plein de verve.

VERVEUX, s. m., sorte de filet en entonnoir pour prendre les poissons.

VERVINS, s.-pref. du départ. de l'Aisne, célèbre par le traité qui y fut conclu le 2 mai 1598 entre Henri IV, Philippe II, roi d'Espagne, et le duc de Savoie.

VERSALE (André), anatomiste fameux, né à Bruxelles en 1514, mort en 1564.

VÉSANIE, s. f.; méd., maladie mentale.

VESCE, s. f.; bot., genre de plantes légumineuses, qui contient un grand nombre d'espèces.

VESCERON, s. m., vesce sauvage.

VÉSICAL, E, adj., qui appartient, qui a rapport à la vessie.

VÉSICANT, E, adj.; méd., épispastique, qui produit un effet de vésicatoire.

VÉSICATION, s. f.; méd., action des vésicatoires ou des remèdes vésicants.

VÉSICATOIRE, adj., se dit des médicaments externes qui soulèvent l'épiderme et y déterminent une ampoule. = S. m., médicament vésicatoire. = Plaie causée par un vésicatoire.

VÉSICULAIRE, adj., qui a la forme de vésicule.

VÉSICULE, s. f.; anat., sac membraneux semblable à une petite vessie.

VÉSICULEUX, EUSE, adj., qui est renflé à la manière d'une vessie.

VESOU, ch.-l. du départ. de la Haute-Saône.

VESPASIEN, empereur romain, successeur de Galba, régna de 69 à 79.

VESPER, nom de l'étoile de Vénus.

VESPÉRAL, s. m., livre d'église qui contient tout ce qui se chante à l'office du soir.

VESPETRO, s. m., sorte de ratafia, qui est surtout employé comme stomachique.

VESSE, s. f., vent d'une odeur désagréable qui sort sans bruit par le derrière; pop.

VESSER, v. n., lâcher une vessie; triv.

VESSIE, s. f., poche logée dans l'excavation du bassin, et destinée à recevoir et à contenir l'urine. = Cette poche tirée du corps de l'animal et desséchée : *enfler une* — V. LANTERNE. = Vulg., petite ampoule sur la peau.

VESSIGON, s. m.; art vétér., tumeur molle qui se forme au jarret du cheval.

VESTA, déesse qui, chez les Romains, présidait au feu. = S. f., petite planète découverte par Olbers de Brême en 1807.

VESTALE, s. f., prêtresse de Vesta, qui faisait vœu de chasteté. = Fille d'une chasteté exemplaire.

VESTÉ, s. f., habillement sans manches, à formes arrondies, que les Orientaux portent sous leur robe. = Vêtement à basques très-courtes ou même sans basques.

VESTIAIRE, s. m., lieu où l'on serre les habits des religieux, des religieuses. = Endroit où les membres d'une compagnie, d'une corporation, etc., s'habillent. = Endroit d'un lieu public, d'un bal, d'un théâtre, etc., où l'on dépose, en entrant, les paletots, cannes, parapluies, etc.

VESTIBULE, s. m., pièce par laquelle on entre dans un édifice, qui s'offre la première et sert de passage pour aller aux autres chambres. = Anat., cavité très-irrégulière de l'oreille interne ou du labyrinthe.

VESTIGE, s. m., empreinte laissée par le pied de l'homme ou de l'animal dans l'endroit où il a marché : *chercher quelque marque d'habitation, quelque — d'homme* (Fén.) = Reste, trace d'anciens édifices. = Signe, marque, indice.

§ **VESTIGE, TRACE**. Le *vestige* est une marque profonde, distincte, produite par l'impression d'un corps. La *trace* est quelque chose de plus superficiel, de plus vague. Au fig. le premier est plus noble que le second.

VESTRIS, nom d'une famille célèbre dans les fastes du théâtre. **VESTRIS 1^{er}**, né en 1729, mort en 1808, et **VESTRIS II**, né en 1760, mort en 1828, se firent, comme danseurs, une réputation qui dure encore.

VÉSUVÉ, volcan situé près de Naples, célèbre par ses fréquentes et terribles éruptions. = **VÉSUVIEN, NE**, adj., qui a rapport au Vésuvé.

VÊTEMENT, s. m., ce qui sert à vêtir.

§ **VÊTEMENT, HABIT, HABILLEMENT**. *Vêtement* est le mot général. *L'habit* est le *vêtement* quant à sa forme et à son apparence. *L'habillement* est une manière de s'habiller; c'est aussi l'espèce d'*habit* que porte une personne, ou une catégorie de personnes.

VÉTÉRAN, s. m., chez les Romains, soldat qui avait obtenu son congé. = Soldat qui, après de nombreuses campagnes, obtient de servir dans une compagnie sédentaire. = Vieux soldat, = Elève qui étudie une seconde année en seconde, en rhétorique, etc. || — *tu crime, de la gloire, homme qui a vieilli dans le crime, dans la gloire.*

VÉTÉRANCE, s. f., qualité de vétérân.

VÉTÉRINAIRE, adj., qui a pour but la guérison des animaux domestiques : *art, médecin* —. = S. m., médecin vétérinaire.

VÉTILLARD, E, adj. V. VÉTILLEUR.

VÉTILLE, s. f., bagatelle. V. BAGATELLE.

VÉTILLER, v. n., s'amuser à des vêtillès. = Chicaner sur des riens.

VÉTILLERIE, s. f., chicanerie, raisonnement subtil, argutie.

VÉTILLEUR, EUSE, s., celui, celle qui s'amuse à des vêtillès.

VÉTILLEUX, EUSE, adj., qui exige beaucoup d'attention. = Qui s'arrête à des vêtillès.

VÊTIR, v. a., habiller quelqu'un, lui donner des habits : — *un enfant, des pauvres*. = Prendre un vêtement : — *une robe, une soutane*, etc. = Se —, v. pr., s'habiller : *pourquoi vous vêtez-vous de robes éclatantes?* (La F.)

VÊTO, s. m., formule par laquelle on s'oppose à l'exécution d'une chose.

VÊTU, E, adj., habillé : *un homme — d'une robe violette vint nous féliciter* (Volt.) || *L'oignon est bien — cet hiver*, se dit lorsque ses enveloppes sont épaisses et nombreuses.

§ **VÊTU, REVÊTU**. On est *vêtu* de l'habit qu'on porte habituellement; on est *revêtu* de ce qu'on porte par-dessus le vêtement comme un insigne, une marque d'honneur, etc.

VÊTURE, s. f., cérémonie qui a lieu quand on donne l'habit à un religieux, à une religieuse.

VÊTUSTÉ, s. f., ancienneté, dégradation résultant de l'ancienneté.

VÊTYVER, s. m.; bot., plante originaire de l'Inde, et dont les racines, très-odorantes, préservent les vêtements de l'atteinte des vers.

VEUF, VEUVE, adj., qui n'a plus de femme, plus de mari. = Privé, dénué : *la Grèce, — de son génie* (Esménard). = S., celui qui a perdu sa femme, celle qui a perdu son mari.

VEULE, adj., mou, faible, sans énergie; fam. = Agric., *terre* —, légère.

VEUVAGE, s. m., état d'un veuf, d'une veuve. || Isolement, abandon. V. VIDUITÉ.

VEVAY ou **VEVEY**, vil. de Suisse, sur le lac de Genève, dans le canton de Vaud.

VEVATEUR, TRICE, adj., qui cause des vexations. = S., celui, celle qui vexé.

VEXTION, s. f., action de vexer. || Oppression.

VEXTOIRE, adj., qui a le caractère d'une vexation : *impôt, mesure* —.

VEYER, v. a., tourmenter, faire injustement de la peine : — *quelqu'un, ses subordonnés*. || Contrarier, affecter désagréablement : *cela me vexé*; pop. = Se —, v. pr., se piquer, se fâcher. V. INQUIËTER.

VEXILLAIRE, adj. des deux genres, qui se rapporte à l'étendard. = Bot., qui a la forme d'un étendard : *fleurs vexillaires*. || S. m., porte-enseigne, celui auquel le vexillaire était confié.

VEXIN, anc. pays de France, dans la p. de Normandie.

VEZÈRE, riv. de France, affluent de la Dordogne.

VIIG, adj. et s. V. WHIG.

VIABILITÉ, s. f., état, qualité de ce qui est viable. || Bon état des chemins.

VIABLE, adj., qui est assez fort pour vivre : *enfant* —, né —.

VIADUC, s. m., pont en arcades construit au-dessus d'une route, d'un vallon ou d'une rivière pour le passage d'un chemin de fer.

VIAGER, ÈRE, adj., qui est à vie, dont on ne

doit jouir que durant sa vie : *rente VIAGÈRE*. = Qui possède une rente viagère : *rentier* —. || *VIAGER*, s. m., revenu viager : *avoir tout son bien en —*.

VIANDE, s. f., chair dont on se nourrit : — *blanche*, de volaille, de veau. — *noire*, de lièvre, de sanglier, etc. V. *CREUX*, adj., et *CHAIR*.

VIANDER, v. n.; *vénér.*, pâturer, en parl. des bêtes fauves.

VIANDIS, s. m., pâture des bêtes fauves.

VIATIQUE, s. m., provision, argent donné pour le voyage; peu us. = Sacrement de l'Eucharistie administré à un malade en danger. *Communier en —*, sans être obligé d'être à jeun.

VIBORG, vil. de Russie, ch.-l. de l'anc. gouv. de ce nom. = Vil. de Danemark, dans le Jutland.

VIBRANT, E, adj., qui est en état de vibration. = *Méd.* : *pouls* —, tendu et fréquent.

VIBRATION, s. f.; *phys.*, sorte de tremblement qu'éprouve un corps élastique, métal, verre, etc., qui reçoit un choc. = Mouvement qu'on suppose s'établir dans les nerfs pour produire les sensations du cerveau. = Tremblement des cordes d'un instrument de musique, de la corde d'un arc, etc. S'emploie surtout au pl.

VIBRATOIRE, adj. qui a le caractère d'une suite de vibrations : *mouvement* —.

VIBRER, v. n., faire des vibrations : *aux coups du canon toutes les vitres VIBRÈRENT* (Michelet). || *Faire — les fibres du cœur*. = V. a., agiter pour lancer : — *un dard*; peu us.

VIBRION, s. m.; t. d'hist. nat., genre de vers polypes amorphes.

VICAIRE, s. m., celui qui est établi sous un supérieur, pour remplir en sa place diverses fonctions : — *de l'Empire*. = Adjoint d'un curé. *Grand* —, suppléant d'un évêque. || — *de Jésus-Christ*, le pape. **VICARIAIRE**, s. f. V. *VICARIAT*.

VICARIAL, E, adj., qui a rapport au vicaire : *fonctions VICARIALES*. Au pl. m., *VICARIAUX*.

VICARIAT, s. m., fonctions, emploi de vicaire. = Territoire où son pouvoir s'étend. = Durée de ses fonctions.

VICARIER, v. n., faire les fonctions de vicaire dans une paroisse. || Être réduit à un emploi subalterne; fam. et peu us.

VICE, s. m., défaut, imperfection : — *de nature*, de conformation. || — *de style*, de prononciation. = Disposition habituelle au mal : *le — est ami des ténèbres* (J.-J.) *S'armer de sévérité contre le —* (La Roch.) = Débauche, libertinage : *se livrer au —* (Mass.) = Mauvaise qualité : *l'ambition est le — des grands* (Id.) = Personne vicieuse : *encourager le —* (Ac.)

VICE-AMIRAL, s. m., celui qui tient la place d'un amiral. = **VICE-AMIRAUTÉ**, s. f., charge de vice-amiral. = **VICE-CHANCELIER**, s. m., celui qui tient la place d'un chancelier. = **VICE-CONSUL**, s. m., celui qui tient la place d'un consul. = **VICE-CONSULT**, s. m., emploi de vice-consul. = **VICE-GÉRANT**, s. m., celui qui supplée le gérant. = **VICE-LÉGAT**, s. m., prélat qui exerce les fonctions du légat en l'absence de celui-ci. = **VICE-LÉGATION**, s. f., charge de vice-légat.

VICENCE, vil. du roy. lombard-vénitien. = **Vicenza** (duc de), autrement dit *Caulaincourt* (René-Augustin-Louis, marquis de), né en 1773, mort à Paris en 1827, servit dans presque toutes les guerres de la Révolution. *Ambassadeur à Saint-Petersbourg*, puis aide de camp du premier Consul, il resta toujours attaché à Napoléon, qui a dit

de lui à Sainte-Hélène, que c'était un *homme de cœur et de droiture*.

VICENNAL, E, adj., qui est de vingt ans, qui se fait après vingt ans; peu us.

VICE-PRÉSIDENT, s. f., dignité de vice-président. = **VICE-PRÉSIDENT**, s. m., celui qui tient la place d'un président. = **VICE-RECTEUR**; s. m., celui qui tient la place d'un recteur. = **VICE-REINE**, s. f., femme d'un vice-roi. = Femme gouvernant avec l'autorité d'un vice-roi. = **VICE-ROI**, s. m., gouverneur d'un État qui a le titre de royaume ou d'une province importante. = **VICE-ROYAUTÉ**, s. f., dignité de vice-roi. = Pays qu'il gouverne. = **VICE-SÉNÉCHAL**, s. m., lieutenant du sénéchal.

VICÉ-VERSA (ET), loc. adv., réciproquement.

VICHNOU, un des membres de la Triadé des Hindous, est considéré comme le conservateur des formes des Âtres.

VICHY, vil. de France, célèbre par ses bains, dans le départ. de l'Allier.

VICIER, v. a., altérer, corrompre : — *le sang*. = Dr., rendre nul : — *un acte*; et abs. : *ce qui abonde ne VICIE pas*. = Se —, v. pr., se corrompre, se gâter.

VICIEUSEMENT, adv., d'une manière vicieuse.

VICIEUX, SE, adj., qui a quelque vice, quelque imperfection : *conformation, locution VICIEUSE*. = Où il y a défaut de forme : *acte* —. = En parl. des chevaux, ombrageux, rétif. = Adonné au vice, et surtout à la débauche, au libertinage : *homme —* (Mass.) = Qui a rapport au vice : *inclination* —. = **VICIEUX**, s. m., homme adonné au vice : *on ne hait pas tant les — que ceux qui n'ont aucune vertu* (Rég.)

§ **VICIEUX, CORROMPU, DÉPRAVÉ, PERVERS**. *Vicieux* exprime une disposition naturelle; *corrompu* et *dépravé* annoncent au contraire un défaut acquis, l'altération d'une situation antérieure qui a été changée de bien en mal. *Pervers*, donne l'idée de la conduite qu'on tient à l'égard des autres.

VICINAL, E, adj., qui est voisin; se dit des chemins qui desservent les villages, les hameaux.

VICINALITÉ, s. f., qualité d'un chemin vicinal.

VICISSITUDE, s. f., révolution réglée, changement de choses qui se succèdent régulièrement les unes aux autres : *la — des saisons, des jours*. || *Instabilité des choses humaines : — des grandeurs* (Volt.) || *Malheurs : que craignez-vous après tant de VICISSITUDES?* (Les.) || *Caprice ? avoir beaucoup de — dans l'humeur* (Ac.); peu us. dans ce dernier sens.

VICO, savant italien, né à Naples en 1688, mort en 1744, fut l'un des créateurs de la philosophie de l'histoire.

VICOMTE, s. m., celui qui a une vicomté. = Titre de noblesse au-dessous de celui de comte et au-dessus de celui de baron.

VICOMTÉ, s. f., titre de noblesse attaché à une terre. = Terre qui avait ce titre.

VICOMTESSE, s. f., femme d'un vicomte. = Celle qui a une vicomté.

VICO-D'AZIR (Félix), médecin célèbre, né en 1748, mort en 1794, cultiva à la fois la médecine, l'histoire naturelle, l'anatomie et la littérature. L'exercice de travail et surtout l'impression profonde que firent sur lui les scènes sanglantes de la Révolution abrégèrent ses jours.

VICTIMAIRE, s. m., celui qui, chez les anciens, fournissait les victimes ou était chargé des apprêts du sacrifice.

VICTIME, s. f., homme ou animal que les anciens, les juifs, offraient en sacrifice à la divinité : *la — était prête et de fleurs couronnée* (Volt.) || *Personne sacrifiée aux intérêts, aux passions d'autrui : — de la calomnie* (Id.) = Au moral, dupe; fam.

VICTIMER, v. a., rendre victime. = Accabler

de plaisanteries; peu us. = Se —, v. pr., s'offrir pour victime, se sacrifier.

VICTOIRE, s. f., avantage remporté en gagnant une bataille : — *sanglante*. = Avantage remporté sur un rival : *goûter les fruits de sa sainte* — (Rac.) = Avantage remporté sur ses passions, sur soi-même : *la plus belle* — *est de vaincre son cœur* (La F.) || **Crier** —, jeter un cri de joie d'avoir vaincu. || **Chanter** —, se glorifier d'un succès. || Divinité païenne : *un héros conduit par la* — (Boil.)

VICTOR (Claude-Victor Perrin, dit), duc de Bellune, général français, né en 1766, mort en 1841, contribua aux victoires de Montebello, de Marengo, d'Iéna, et de Friedland.

VICTORIA, p. anglaise de l'Australie.

VICTORIEUSEMENT, adv., d'une manière victorieuse. Il ne s'emploie guère qu'au figuré : *l'éloquence agit — sur les esprits* (Trév.)

VICTORIEUX, SE, adj., qui a remporté la victoire : *qu'il est difficile d'être humble et — tout ensemble* (Fléch.) *Armées, troupes VICTORIEUSES*. = Qui surmonte un obstacle, détruit une objection, etc. : *argument —* (Mol.) || S. m., celui qui est victorieux : *faire le* —.

VICTUAILLE, s. f., provisions qui servent à la nourriture des hommes.

VIDA, poète latin moderne, né à Crémone en 1490, mort en 1566, a laissé la *Christiade*, l'*Art poétique*, les *Échecs*, etc.

VIDAME, s. m., celui qui anciennement tenait des terres d'un évêché, à condition de défendre le temporel de l'évêque et de commander ses troupes.

VIDAMÉ, s. m. ou **VIDAMIE**, s. f., dignité de vidame. = Étendue de pays possédée par un vidame.

VIDANGE, s. f., action de vider, d'enlever, en parl. du bois coupé dans une forêt, des terres qui embarrassent, etc. = État d'un vase qui n'est pas plein : *ce tonneau est en* —. = État du liquide contenu dans un vase en vidange : *ce vin est en* —. = Au pl., immondices qu'on ôte d'un lieu qu'on nettoie, et particul. des fosses d'aisances.

VIDANGEUR, s. m., celui qui vide les fosses d'aisances.

VIDÉ, adj., qui n'est pas rempli, qui n'est rempli que d'air, au lieu de ce qui a coutume d'y être : *espace, bourse* —. || *Se retirer d'une affaire les mains VIDÉES*, sans profit. = Dégarni, dépeuplé : *murs — de citoyens* (Rac.) = Se dit des personnes : *l'ambition trouvant l'âme pauvre et — au dedans* (Boss.) *Avec des œuvres superbes, elle aurait peut-être paru — devant Dieu* (Id.) = Se dit dans un sens moral : *tête* —, sans idée. *Écrit, raisonnement* —, qui n'a pas de sens. || S. m., espace vide : *il remplit par ce moyen le — de sa maison* (Boss.) || Néant, nullité : *le — des grandeurs humaines* (Id.) = A —, loc. adv., sans rien contenir : *la voiture est revenue à* —. *Porter à* —, manquer de point d'appui : *ses forces portent à* — (Ste-B.)

VIDE-BOUTEILLES, s. m., petite maison avec un jardin près de la ville. = Sorte de siphon pour vider les bouteilles sans les déboucher.

VIDELLE, s. f., instrument dont se sert le confiseur pour vider certains fruits. = Sorte de roulette dont se servent les pâtisseries pour couper la pâte.

VIDE-POCHES, s. m., petit meuble où les femmes déposaient autrefois les objets qu'elles portaient habituellement dans leurs poches.

VIDER, v. a., rendre vide : — *un tonneau, une bouteille, une valaille*, etc. = Dr. — *les lieux,*

en sortir par force, par autorité de justice. — *ses mains*, remettre les deniers saisis entre les mains. = Terminer, régler : — *un compte, une affaire, un différend*. = Se —, v. pr., se désimplir. || Se terminer. = T. de vétér., en parl. d'un animal, rendre trop fréquemment ses excréments.

VIDUITÉ, s. f., veuvage, état du mari dont la femme est morte et qui n'est pas remarié; état de la femme dont le mari est mort et qui n'est pas remariée. Se dit plus ordinairement des femmes.

§ **VIDUITÉ, VEUVAGE**. La *viduité* est un état idéal considéré en soi, indépendamment des temps et des personnes; le *veuvage*, au contraire, est un état effectif, l'état d'une certaine personne qui y reste un certain temps.

VIE, s. f., en général, l'ensemble des fonctions dans les êtres organisés : — *animale, sensitive, végétative*. = État de l'animal qui sent et se meut. *Cet animal a la — dure*, il est difficile de le tuer. = État de la plante qui végète. = État où est l'homme quand son âme est unie à son corps : *être en* —, être vivant. *Être entre la — et la mort*, dans un danger extrême. || *Donner la — à un ennemi*, ne pas le tuer lorsqu'on le pourrait. *Demander la —*, se dit de quelqu'un qui prie son ennemi de ne pas le tuer. *Vous me rendez la —*, vous me tirez d'une grande inquiétude. || Litt. : *discours sans —*, sans énergie. = Peint. : *il y a bien de la — dans ce tableau*, les figures en sont fort animées. = Espace de temps compris entre la naissance et la mort : *les princes doivent marquer les différentes époques de leur — par des actes de vertu et de grandeur* (La Roch.) *Ils sont unis à la — et à la mort*, pour tout le temps qu'ils ont à vivre. = Partie considérable de cet espace : *passer sa — à jouer*. || Manière de vivre : 1° en ce qui regarde la nourriture : *chercher, gagner sa —*; 2° les commodités de la vie : *mener une — douce* (J.-J. R.) *Trainer une — importune*; 3° par rapport à la profession : *choisir un genre de —*; 4° à la conduite, aux mœurs : *mener une — sans reproche* (Barth.) *Faire la —*, faire bonne chère, se réjouir; se livrer à la débauche. *Mener une — de bohème*, vivre comme un bandit, sans feu ni lieu. *C'est sa —*, se dit d'une chose qui plaît extrêmement à quelqu'un. || Crierie, querelle, réprimande : *sa femme va lui faire une belle —*; *fam.* = Existence de l'âme après la mort : — *future*. = Récit des choses remarquables de la vie d'un homme : *les VIES de Pharaon*. V. HISTOIRE. = A —, loc., pour toute la vie : *bail à* —. *Jamais de ma —*; *de ma —*, jamais.

VIÉDASE, s. m.; t. d'inj., visage d'âne; pop.

VIÉL, LE, adj. V. VIEUX.

VIÉLLARD, s. m., homme parvenu au dernier âge de la vie : — *vénérable* (Rac.) *Le — de Téos, Anacréon; le — de Cos, Hippocrate, etc.* = Au pl., personnes vieilles, hommes ou femmes : *il faut respecter les VIÉLLARDS* (Ac.)

VIÉLLERIE, s. f., vieilles hardes, vieux meubles. || Idées usées.

VIÉLLESSE, s. f., le dernier âge de la vie : *sa — n'était pas sans action* (Boss.) Se dit aussi des animaux et des arbres. = Les vieilles gens : *la — chagrine* (Boil.) = Vétusté, en parl. des choses : *ce bâtiment tombe de* —.

VIÉLLIR, v. n., devenir vieillesse : *son esprit et son corps ne VIÉLLISSENT point* (Volt.) *Autant qu'un patriarche il vous faudrait* — (La F.) = Passer sa vie à une chose, en avoir une longue expérience : *il a VIÉLLI dans les affaires*. || S'invétérer : *nos ha-*

bitudes VIEILLISSENT avec nous (Fén.) || N'être plus d'usage : le style de Villon en outre a trop VIEILLI (Chat.) = Paraître vieux : il a bien VIEILLI depuis deux ans. = V. a., rendre vieux : le temps et les affaires m'ont VIEILLI (B. de St-P.) = Se —, v. pr., se faire, se dire plus vieux qu'on ne l'est.

VIEILLISSANT, E, adj., qui commence à vieillir : laisse en paix ton cheval — (Boil.)

VIEILLESSEMENT, s. m., état de ce qui vieillit, achèvement à la vieillesse ; peu us.

VIEILLOT, TE, adj., celui, celle qui commence à devenir, à paraître vieux ; fam.

VIELLE, s. f., instrument de musique à cordes et à roue.

VIELLER, v. n., jouer de la vielle.

VIELLEUR, EUSE, s., celui, celle qui joue de la vielle.

VIEU (Joseph-Marie), peintre distingué, né à Montpellier en 1744, mort en 1801. Il a commencé la régénération de la peinture en France.

VIEUNNE, cap. de l'Autriche. = S.-pref. de l'Isère. = La —, riv. de France, qui donne son nom à deux départements, celui de la —, ch.-l. Poitiers, et celui de la Haute —, ch.-l. Limoges.

VIERGE, s. f., fille qui a vécu dans une continence parfaite. = La —, la mère de Jésus-Christ. = Sixième signe du zodiaque. = Adj., qui a vécu dans une continence parfaite. || Réputation —, intacte. Terre —, qui n'a point été labourée. Huile —, fournie par les olives sans pression. Cire —, qui n'a encore été employée à aucun usage. Vigne —, plante qui ne produit qu'une graine inutile. Métaux VIERGES, qu'on trouve purs au fond de la terre. = Peint. : teintes —, qui ne sont point fondues.

VIERZON, vil. de France (Cher).

VIEUX ou VIEIL, LE, adj., qui est fort avancé en âge : VIEUX soldat, VIEILLE femme, VIEIL arbre. Ne pas faire de VIEUX os, ne pas vivre longtemps ; fam. Être — comme les rues, comme Herode, être fort ancien ; fam. = Joint aux adverbes plus ou moins, il marque la différence d'âge ; on dit de deux personnes, même jeunes, que l'une est plus — que l'autre. = Qui est tel depuis longtemps : mon — ami (Bér.) = Qui exerce une profession, un métier depuis longtemps : VIEILLES troupes (Fléch.) = Il se dit par dénigrement : — coquin, fou. = Qui dure depuis longtemps : Carthage était divisée par de — passions irréconciliables (Boss.) = Antique, ancien : le bon — temps. V. Roche. = Fort usé : — habit. = Passé de mode : — méthode. = Qui a l'apparence de la vétusté ; les dehors de la vieillesse : il a l'air —. Se faire —, vieillir. = S'oppose à nouveau : vin —, = VIEUX, VIEILLE, s., personne âgée : épouser un — ; une bonne —. = VIEUX, s. m., ce qui est ancien : c'est du — qui vaut du neuf (Ac.) Cet ouvrier ne fait que du —, ne fait que des accommodations.

§ VIEUX, ANCIEN, ANTIQUE. Vieux a rapport à l'âge, et se dit de ce qui vit ; ancien a rapport au temps, et se dit de ce qui date de plus ou moins loin. Antique encherit sur vieux et même sur ancien.

VIEUX-OING. V. OING.

VIF, IVE, adj., qui est en vie : elle se trouva toute VIVE entre les bras de la mort (Boss.) || Roche —, la partie la plus dure d'une roche. Haie —, d'arbres vivants. Chaux —, qui n'a point été éteinte. Eau —, qui coule de source. Darire —, extrêmement enflammée. || Qui a beaucoup de vigueur : enfant, cheval —. Naturel — (Fén.) Affection — (J.-J.) || Bouillant, colère, emporté : homme, caractère —. Propos VIFS, paroles VIVES, qui approchent de l'in-

sulte. = Milit. : feu —, rapide et continu. || Qui conçoit, produit promptement et facilement : imagination — et hardie (Fléch.) || Animé, brillant, éclatant : — couleurs (Buff.) Teint, ail —. La — blancheur de ses vêtements (Boss.) || Qui fait une forte impression : froid — ; chaleur — (Id.) Air —, pur et frais. || Foi —, que rien ne peut ébranler. = On appelle — arête, le tranchant des angles du bois, etc., lorsqu'ils ne sont ni écorchés, ni émoussés. Forêt —, où il y a beaucoup de grands arbres, de bêtes fauves. Garçonne —, bien peuplée de lapins. || De — voix, loc. adv., en parlant. || De — force, loc. adv., avec violence, en surmontant tous les obstacles.

VIF, s. m., chair vive. || Le dedans, le milieu de certaines choses. || Trancher, couper dans le —, se priver tout d'un coup et absolument d'une chose qui fait beaucoup de plaisir. Être piqué au —, avoir reçu un affront sensible.

VIF-ARGENT, s. m., mercure, métal liquide à la température ordinaire. || Avoir du — dans les veines, être extrêmement vif.

VIGAN le), s.-pref. du départ. du Gard.

VIGIE, s. f., roche isolée en pleine mer, et à fleur d'eau. = Action d'être en sentinelle au haut d'un mât : être en —. = Matelot qui est en vigie. = En Amérique, sentinelle établie le long des côtes. = Hauteur où cette sentinelle est posée.

VIGILAMMENT, adv., avec vigilance ; peu us.

VIGILANCE, s. f., attention soignée et active.

VIGILANT, E, adj., plein de vigilance : on ne peut pas tromper l'œil — des dieux (Volt.)

VIGILE, s. f., veille de fête.

VIGNE, s. f., plante qui porte le raisin. || Tra-vailler à la — du Seigneur, à la conversion des âmes. = Terre plantée en ceps de vigne. Pêche de —, provenant d'un pêcher en plein vent. Être dans les —, être ivre ; fam. = Nom donné autrefois aux maisons de plaisance des environs de Rome ; on dit aujourd'hui villa.

VIGNERON, NE, s., celui, celle qui cultive la vigne.

VIGNETTE, s. f., petite gravure dont on orne le commencement ou la fin des chapitres d'un livre, et qui ne représentait autrefois que des pampres et des raisins. = Ornements gravés qui encadrent les pages d'un livre. = Gravure mise dans un livre et représentant toutes sortes de sujets.

VIGNOBLE, s. m., lieu planté de vignes. = Adj., pays —, où l'on cultive beaucoup de vignes.

VIGNOT, s. m., table où l'on étale la morue sortant de la mer.

VIGOGNE, s. f., quadrupède ruminant du Pérou, dont la laine est très-fine.

VIGOREUSEMENT, adv., d'une manière vigoureuse.

VIGOREUX, EUSE, adj., qui a de la vigueur : homme, enfants — (Boss.) = Qui se fait avec vigueur : attaque VIGOREUSE. = Peint., qui a de la force et de la chaleur : coloris —. V. Fort.

VIGUERIE, s. f., charge, juridiction du viguier.

VIGUEUR, s. f., force, énergie : un climat froid donne au corps de la — (Barth.) Être en —, subsister en parl. des choses. = Se dit aussi des animaux et des plantes : la verdure a pris, durant la nuit, une — nouvelle (J.-J.) || Force d'esprit : cet effort épuisa la — de son âme (Barth.) || Ardeur jointe à la fermeté : pousser une affaire avec —. = Littér. : style plein de —. = Peint. et dessin, juste

degré de force dans les ombres et les lumières : *c'est la — du coloris qu'il est difficile d'allier avec l'harmonie* (Did.).

VIGUIER, s. m., juge qui, dans le midi de la France, faisait les fonctions des prévôts royaux.

VIL, E, adj., de peu de valeur : *marchandises à — prix*, à meilleur marché qu'à l'ordinaire. || Abjeet, méprisable : *sang —* (Rac.) V. BAS.

VILAIN, E, s.; anc., paysan, roturier.

VILAIN, E, adj., qui déplaît à la vue : *pays, habit —*. = Incommode, désagréable : — *temps, chemin*. = En parl. d'un mal dangereux : *un — rhume*. || En parl. des personnes et des actions, sale, déshonnéte, méchant : — *homme, métier*. || Avere, qui vit mesquinement. = S., personne sale, déshonnéte, méchante. || V. CAËNE.

VILAINE, riv. de France qui passe à Rennes et se jette dans l'Océan Atlantique.

VILAINEMENT, adv., d'une manière vilaine. || *Il m'a — trahi*, d'une manière infâme. *Il s'est enfui —*, lâchement. *Être logé —*, d'une manière désagréable. *Il fait les choses —*, d'une manière mesquine, sordide.

VILEBREQUIN, s. m., outil pour percer.

VILEMENT, adv., d'une manière vile.

VILENIE, s. f., ordure, saleté. = Action basse et vile. = Paroles injurieuses. || Obscénité. || Avarice sordide. || Nourriture malsaine.

VILETÉ, s. f., bas prix, peu d'importance des choses : — *des denrées, de la matière*.

VILIPENDER, v. a., traiter de vil, déprécier, mépriser; fam. = Se —, v. pr., s'injurier mutuellement.

§ **VILIPENDER, TYMPANISER, HONNIR**. On *vilipende* et on *tympanise* pour rabaisser; le second est plus familier et plus expressif que le premier. *Honnir*, c'est flétrir une personne, la signaler à l'aversion des gens de bien.

VILLA, s. f., maison de plaisance à la campagne.

VILLAFRANCA, vil. des États sardes, sur le Pô. = *Paix de —*, signée entre la France et l'Autriche, après l'entrevue qu'eurent dans cette ville Napoléon III et François-Joseph, le 4 juillet 1860.

VILLAGE, s. m., assemblage de maisons trop peu nombreuses pour former un bourg. = Tous les habitants du village : *le — assemblé adjugeait cette récompense* (Florian).

VILLAGEOIS, E, s.; qui habite un village. = Adj., propre aux gens de village : *air —*. || Grossier : *quelle âme VILLAGEOISE!* (Mol.)

VILLANELLE, s. f., poésie pastorale dont les couplets finissent par le même refrain. = Air de danse villageois.

VILLANI, célèbre historien de Florence, mort en 1343.

VILLARET DE JOYEUSE, célèbre marin, né à Auch en 1750, mort en 1822. Il se distingua dans la guerre de l'Inde, perdit la bataille de Brest contre les Anglais, et leur résista plus tard avec vigueur dans la Martinique.

VILLARS (Louis-Hector, marquis, puis duc de), né en 1655, mort en 1734, fut salué maréchal de France par ses soldats après la bataille de Friedlingen. Battu à Malplaquet, il sauva la France à la bataille de Denain, gagnée sur le prince Eugène.

VILLAVICIOSA, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille), immortalisé par une victoire que Vendôme remporta sur les Autrichiens, en faveur de Philippe V (1710).

VILLE, s. f., assemblage de maisons nombreuses disposées par rues, et souvent fermées d'une clôture commune. = Corps des officiers municipaux. = Hôtel de ville. || Habitants d'une ville : *toute la — est allée au-devant de lui*. || Vie qu'on mène à la ville : *la — dégoût de la province* (La Br.) = *A la —*,

dans les villes, par opposit. à la campagne. *En —*, hors de chez soi : *diner en —*.

VILLEFRANCHE, s.-préf. du départ. de l'Aveyron. = S.-préf. du départ. du Rhône. = S.-préf. du départ. de la Haute-Garonne.

VILLE-HARDOUIN, célèbre chroniqueur français, né vers 1167, prit part à la quatrième croisade.

VILLELE (Joseph, comte de), homme d'État, né à Toulouse en 1773, mort en 1854, accueillit la Restauration avec enthousiasme, et fut nommé député à la *Chambre introuvable*. En 1820, il fut nommé ministre d'État sans portefeuille, puis ministre des finances, président du conseil et comte. Il resta au pouvoir jusqu'en 1828.

VILLENEUVE, s.-préf. du départ. de Lot-et-Garonne.

VILLEROI (Fr. de Neufville, duc de), mort en 1730, se fit connaître dans sa jeunesse par ses galanteries. Chargé d'un commandement en chef en 1695-96, il commit les fautes les plus grossières.

VILLETTE, s. f., petite ville; fam.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (Philippe de), né en 1464, mort en 1534, fut grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il s'est rendu célèbre par sa défense de l'île de Rhodes en 1522.

VILLON, un des plus anciens poètes français, vécut au xv^e siècle, et se fit remarquer par le charme de ses vers autant que par le dérèglement de sa vie.

VIMAIRE, s. f.; t. d'eaux et forêts; dégât causé dans les forêts par les ouragans.

VIN, s. m., liqueur obtenue du fruit du raisin. || *Être pris de —*, être ivre. *Être entre deux vins*, approcher de l'ivresse. *Avoir le — mauvais, gai, triste*, être querelleur, gai, triste, quand on a bu. = Pharm., préparation médicale dans laquelle il entre du vin : — *antiscorbutique*.

VINAIGRE, s. m., vin rendu aigre par artifice. = Toute liqueur qui a passé de la fermentation à l'acide. V. MIEL. || *Habit de —*; pop. râpé, trop léger pour la saison.

VINAIGRER, v. a., assaisonner avec du vinaigre.

VINAIGRIERIE, s. f., fabrique de vinaigre.

VINAIGRETTE, s. f., sauce de vinaigre, d'huile, de sel, etc. = Tranches de bœuf assaisonnées avec cette sauce. = Espèce de brouette traînée par un seul homme pour transporter une personne.

VINAIGRIER, s. m., celui qui fait et vend du vinaigre et de la moutarde. = Petit vase à mettre du vinaigre. = Bot. : — ou *sumac*, arbrisseau dont le fruit donne un bon vinaigre.

VINAIRE, adj., vase —, propre à contenir du vin. = Qui appartient au vin, au commerce des vins : *industrie —* ou *vinicole*.

VINCENNES, ch.-l. de canton, arrond. de Sceaux; château fort. Plusieurs rois de France se sont plu à l'habiter. C'est dans les fossés de ce château que le duc d'Enghien a été fusillé en 1804.

VINCENT DE PAUL (saint), mort en 1660, fonda un grand nombre d'hôpitaux.

VINCI (Léonard de), fameux peintre italien, né dans les environs de Florence en 1452, mort en France (à Amboise, 1519), où il avait été attiré par François I^{er}.

VINDICATIF, IVE, adj., qui aime à se venger : *ceux qui sont VINDICATIFS de leur nature, qui suivent plutôt leurs passions que la raison* (Retz). || Justice VINDICATIVE, qui punit les crimes. = S., personne vindicative.

VINDICTE; s. f., t. de palais, usité seulement dans : — *publique*, poursuite d'un crime au nom de la société.

VINÉE, s. f., récolte des vins : *pleine —* (La F.)

VINEUX, EUSE, adj., se dit d'un vin qui a beaucoup de force. = Qui a le goût, l'odeur et la couleur du vin : *melon —*. = Qui est de la couleur du vin rouge : *couleur VINEUSE*. = Où l'on récolte

du vin : *campagne* — (Boil.) = Qui produit beaucoup de vin : *année* —.

VINGT, adj. numér., deux fois dix. = Se prend quelquefois pour un nombre indéterminé : *je vous l'ai dit — fois*. = Vingtième : *chapitre* —. = S. m., le vingtième jour : *le — du mois*. = Le nombre vingt : — *divisé par deux*.

VINGTAINE, s. f., vingt unités ; nombre de vingt ou environ : *une — de personnes, d'arbres*.

VINGT-ET-UN, s. m., sorte de jeu de cartes.

VINGTIÈME, adj., nombre ordinal de vingt. *La — partie*, une des parties d'un tout divisé en vingt parties. = S., celui, celle qui occupe le vingtième rang. = S. m., la vingtième partie ; s'est dit particulièrement d'un impôt qui s'élevait à la 20^e partie du revenu.

VINGT-QUATRE (IN), s. m., volume dont chaque feuille est plié en vingt quatre feuillets.

VINICOLE, adj., qui produit du vin : *pays, province, industrie* — (Lamart.)

VINIFÈRE, adj. ; bot., qui produit du vin. = S. f., plante de la famille des sarmentacées.

VINIFICATION, s. f., art de faire le vin.

VINOSITÉ, s. f., qualité de ce qui est vineux. = Degré de force du vin.

VIOL, s. m., action d'abuser par force d'une fille ou d'une femme.

VIOLACÉ, E, adj., se dit d'une couleur tirant sur le violet.

VIOLAT, adj. m., où il entre de la violette : *sirup, miel* —.

VIOLATEUR, TRICE, s., celui, celle qui viole les droits, les lois, les traités.

VIOLATION, s. f., action de violer un engagement : — *d'un serment*. = Action d'enfreindre une obligation : — *d'une loi*. = Action de profaner une chose sainte : — *d'un temple*.

VIOLÂTRE, adj., d'une couleur tirant sur le violet : *deux faces violâtres* (Chat.)

VIOLE, s. f., instrument de musique à quatre cordes, plus grand que le violon, et dont on joue avec un archet.

VIOLEMENT, s. m., infraction, contravention : *le — d'un traité* (Volt.) ; peu us.

VIOLEMMENT, adv., d'une manière violente.

VIOLENCE, s. f., caractère de ce qui est violent : — *des vents, de la tempête*. || — *du caractère* (Barth.) = Force dont on use contre le droit commun, contre les lois, etc. : *la — d'un peuple furieux*. || *Faire — à la loi*, y donner un sens forcé. *Se faire —*, surmonter ses goûts, ses penchants.

VIOLENT, E, adj., plus vif que de raison, emporté : *vent —, tempête —*. = Fougueux, véhément : *homme —. J'ai contre moi un parti —* (Volt.) *Passion —* (Boss.) *Haine —* (Fléch.) *Mort —*, causée par un accident. || Rude, injuste, qui ne peut être toléré : *cela est —* ; fam. V. *Emporté*.

VIOLENTER, v. a., contraindre, faire faire par force : — *quelqu'un dans le choix d'un état*. || — *les inclinations de quelqu'un* (Ac.) = Se —, v. pr., se faire violence. V. *OBLIGER*.

VIOLER, v. a., enfreindre, agir contre : — *les lois* (Volt.) — *ses serments* (Rac.) — *un asile*, violer les droits et les privilèges d'un asile. — *une sépulture*, la dégrader ou y fouiller dans des intentions coupables. = Commettre un viol.

VIOLET, TE, adj., qui a la couleur de la fleur appelée violette.

VIOLET, s. m., couleur violette.

VIOLETTE, s. f., petite fleur printanière dont la couleur tient du rouge et du bleu. = Sa plante. = Son odeur.

VIOLIER, s. m. ; bot., plante crucifère qui croît sur les murs.

VIOLON, s. m., instrument de musique à quatre cordes, dont on joue avec un archet : *jouer du —*. || *Donner les VIOLONS à quelqu'un*, lui donner un bal, une sérénade. *Se donner les — d'une chose*, s'en attribuer faussement le mérite. *Payer les —*, les frais. = Joueur de violon : *être — à l'Opéra*. = Prison contiguë à un corps de garde.

VIOLONCELLE, s. m., très-grand violon.

VIOLONCELLISTE, s. m., celui qui joue du violoncelle.

VIOLONISTE, s. m., celui qui joue du violon ; il se dit aussi d'une femme, et ne s'emploie qu'en parl. des artistes d'un talent remarquable (Ac.)

VIORNE, s. f. ; bot., genre de plantes de la famille des caprifoliacées.

VIPÈRE, s. f. ; hist. nat., genre de serpents très-venimeux. || Méchant, calomniateur : *langue de —*.

VIPÉREAU, s. m., petit d'une vipère.

VIPÉRINE, s. f. ; bot., plante de la famille des borraginées.

VIRAGO, s. f., fille ou femme qui a les manières et l'air d'un homme ; fam.

VIRE, nv. et vl. de France (Calvados).

VIRELAI, s. m., ancien petit poëme français sur deux rimes et avec des refrains.

VIREMENT, s. m. ; mar., action de virer : — *de bord*. = T. de banque, transport d'une dette active fait à un créancier à qui l'on doit une somme de pareille valeur. = Action de virer.

VIRER, v. n., aller en tournant : *tournez et virerez tant qu'il vous plaira* (Ac.) || V. a., *tourner et — quelqu'un*, chercher par des questions à découvrir ce qu'il veut cacher. = Mar., tourner d'un côté sur l'autre : — *à la côte, au large*, etc. || *Changer de parti* : *il a — de bord bien souvent*.

VIREUX, EUSE, adj., qui tient du poison.

VIREVEAU, s. m. ; mar., espèce de treuil placé sur l'avant des petits navires pour lever les ancres.

VIREVOLTE, s. f. ; man., tour et retour fait avec vitesse.

VIRGILE (Publius Virgilius Maro), célèbre poëte latin, né près de Mantoue l'an 70, mort l'an 19 av. J.-C., est surtout connu par trois grandes compositions : les *Bucoliques*, les *Géorgiques* et l'*Énéide*. = *VIRGILIEN*, RE, adj., qui est dans le goût de Virgile.

VIRGINAL, E, adj., qui appartient à une personne vierge, qui annonce la virginité : *puideux —*. || *Lait —*, composition pour blanchir le teint.

VIRGINIE, fille du centurion Virgilius, se poignarda pour ne pas tomber aux mains du déceuvr Appius Claudius, 449 av. J.-C. = Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale. = S. m., tabac de Virginie.

VIRGINITÉ, s. f., état d'une personne vierge.

VIRGOULEUSE, s. f., poëse d'hiver.

VIRGULAIRE, s. f. ; bot., plante de la famille des scrofulaires.

VIRGULE, s. f., petite marque (,) qui est le premier des signes de ponctuation, et qui sert à séparer certains mots, certains membres de phrase.

VIRILE, E, adj., qui appartient à l'homme : *force virile* (J.-J.) *Age —*, d'un homme fait. *Robe —*, chez les Romains, robe que les enfants nobles prenaient en quittant la prétexte. || *Ame, action —*, digne d'un homme ferme. = *Dr., portions viriles*, égales.

VIRILEMENT, adv., d'une manière virile.

VIRILITÉ, s. f., âge viril. || Force, vigueur. = Dans l'homme, capacité d'engendrer.

VIROLE, s. f., petit cercle de métal autour d'un manche, d'une canne, etc.

VIRTUALITÉ, s. f., caractère, qualité de ce qui est virtuel.

VIRTUEL, LE, adj., qui a la vertu d'agir, sans agir en effet : *chaleur, intention* —.

VIRTOUSE, s., celui ou celle qui a des talents pour les beaux-arts, particul. pour la musique.

VIRULENCE, s. f., caractère, qualité de ce qui est virulent.

VIRULENT, E, adj., qui est produit par un certain virus : *maladie virulente*. = Qui contient du virus : *ulcère* —. || Plein de fiel, d'aigreur, où l'on attaque avec violence : *discours, style* —.

VIRUS, s. m.; méd., principe que l'on regarde comme l'agent de la transmission des maladies contagieuses.

VIS, s. f., pièce ronde de bois, de métal, etc., cannelée en ligne spirale. — *sans fin*, qui tourne continuellement sur son axe. *Pas de —*, espace compris entre deux filets d'une vis. *Escalier à —*, qui tourne autour d'un noyau de bois. — *d'Archimède*, sorte de machine pour faire monter l'eau. = Hist. nat., genre de testacés univalves.

VISA, s. m., signature qui rend un acte authentique. = Formule par laquelle un magistrat ou un officier de justice certifie qu'un acte lui a été remis ou présenté.

VISAGE, s. m., face de l'homme, partie antérieure de la tête : *le — est le miroir de l'âme*. || Trouver — *de bois*, la porte fermée, ou ne trouver personne. = L'air du visage, la physionomie : — *riant, chagrin*. || *Changer de —* (Rac.), de couleur, rougir, pâlir, etc. *Se composer le —*, prendre un air analogue à la circonstance. *Faire à quelqu'un bon ou mauvais —*, bonne ou mauvaise mine. || La personne même : *voilà des — nouveaux*. = A — *découvert*, sans voile, sans masque. || Avec franchise : *se montrer à — découvert* (Ac.) V. AIR.

VISAPOUR, roy. et vil. des Indes.

VIS-À-VIS, adv., en face, à l'opposite : — *du château* (Les.) || *Se trouver — de rien*, sans ressource; fam. = Adv. : *il demeure —*. = S. m., personne par rapport à celle qui est en face d'elle : *il manque un —*. = Sorte de carrosse qui n'a qu'une place dans chaque fond.

VISCÉRAL, E, adj., qui a rapport aux viscères.

VISCÈRE, s. m.; anat., chacun des divers organes renfermés dans les grandes cavités du corps, et dont l'action est plus ou moins essentielle à l'entretien de la vie. = Au pl., les entrailles.

§ **VISCÈRES, BOYAUX, ENTRAILLES**. *Boyaux* est un mot tout à fait vulgaire; il se rapporte non pas aux émotions de l'âme, mais à la forme du conduit intestinal, ou aux usages qu'on peut faire, dans les arts, de cette partie des animaux. *Entrailles* appartient à la langue ordinaire; il ne s'emploie qu'au pluriel, et représente les organes abdominaux sous le rapport de la santé, de la sensibilité morale, etc. *Viscère*, et surtout *viscères*, est un mot générique, un terme d'anatomie désignant toutes les parties intérieures de l'organisme dont le jeu importe à l'entretien de la vie.

VISCONTI, célèbre maison de Milan, qui fournit pendant deux siècles des chefs et des maîtres à Milan. Elle fut longtemps à la tête du parti gibelin.

VISCOSITÉ, s. f., qualité de ce qui est visqueux.

VISÉE, s. f., direction de la vue vers un point déterminé. || *Dessein, but : changer de —*.

VISER, v. n. et a., diriger sa vue ou une arme vers un point que l'on veut atteindre. || Avoir en vue : *il vise également à se faire des partisans et des créatures* (La Br.)

§ **VISER, MIRER**. *Viser* s'emploie en parlant d'un coup quelconque. *Mirer* ne se dit que lorsqu'on se sert d'une arme à feu.

VISIER, v. a., mettre son visa à un acte.

VISIBILITÉ, s. f., qualité, chose visible, propriété qu'ont les corps d'être perçus par le sens de la vue.

VISIBLE, adj., qui se voit, qui peut être vu : *les merveilles visibles de la nature* (Mass.) *N'être pas —*, ne pas recevoir ou ne pas être en état de recevoir des visites. || Évident, manifeste : *marque — de la puissance de Dieu* (Boss.)

VISIBLEMENT, adv., d'une manière visible : *la rivière monte* —. || Évidemment : *tout alla — en décadence* (Boss.)

VISIÈRE, s. f., pièce du casque qui se haussait et se baissait, et au travers de laquelle on pouvait voir et respirer. || *Rompre en —*, rompre sa lance dans la visière de son adversaire. || Attaquer, contredire brusquement en face : *rompre en — à tout le genre humain* (Mol.) || Partie d'une casquette, d'un shako, etc., qui abrite le front et les yeux. = La vue : *il a la — trouble*. || *Elle lui a donné dans la —*, elle lui a donné de l'amour; fam. || Pensée, esprit : *il a la — courte, un peu troublée*; fam. = Rainure pratiquée à l'extrémité du canon d'un fusil pour conduire l'œil quand on vise.

VISIGOTH, Goth occidental, ancien peuple. || Grossier, sauvage : *traiter de — tous les vers de Corneille* (Boil.)

VISION, s. f., action de voir : *on ne sait comment s'opère la —* (Ac.) = Ce que Dieu fait voir en esprit ou par les yeux du corps. = *les visions des prophètes*. = Chimère, image vaine que la peur, la folie ou quelque autre cause produit dans l'esprit : *il se peut très-bien faire que des cervelles allumées aient eu de semblables —* (Volt.) || Idée folle, extravagante.

VISIONNAIRE, adj., qui croit, qui prétend avoir des visions, recevoir des révélations. || Qui a des idées folles, des desseins chimériques. || S., *c'est un —*

VISIR, V. VIZIR.

VISITANDINE, s. f., religieuse de la Visitation.

VISITATION, s. f., fête en mémoire de la visite que la Vierge rendit à sainte Élisabeth. = Tableau qui représente la Visitation. = Ordre de religieuses.

VISITE, s. f., action d'aller voir quelqu'un par civilité ou par devoir. *Faire —*, aller voir quelqu'un. = Personne en visite : *j'ai eu hier plusieurs visites*. = Chacune des fois qu'un médecin va voir ses malades. = Tournée que les évêques font dans leur diocèse, les généraux d'ordre dans leurs monastères, pour voir si tout y est en ordre. = Perquisition, recherche : *le commissaire a fait la — de cette maison*. = Examen, inspection : — *d'une plaie*. = Examen fait par des experts nommés : — *d'un bâtiment*. *Droit de —*, droit que les bâtiments de guerre ont ou s'arrogent de visiter les vaisseaux marchands d'une autre nation. = Petit manteau de femme.

VISITER, v. a., rendre visite : — *un ami, un malade*. = Aller voir par charité ou par dévotion : — *les pauvres, les églises*. = Aller voir par simple curiosité ou par amour pour les sciences et les arts : — *des ruines antiques*. = Faire un examen, une perquisition, une tournée : — *une plaie, toute la maison, une partie de son diocèse*. || Dieu VISITE ses

elus, les éprouve par des afflictions. = Se —, v. pr., se faire mutuellement des visites.

VISITEUR, s. m., celui qui est commis pour visiter : — *des douanes* (Ac.) = Religieux chargé de visiter les maisons du même ordre. En ce sens, il est aussi adj. : *père* —, *frère* —. = Celui qui est en visite. = Celui qui passe son temps à faire des visites; fam. = Celui qui visite un lieu par curiosité ou dans l'intérêt de la science ou des arts.

VISO, montagne située entre la France et l'Italie.

VISORIUM, s. m.; impr., planchette qui se place sur la casse, et sur laquelle le compositeur attache sa copie avec le mordant.

VISQUEUX, **EUSE**, adj., gluant : *liquour*, *humour* **VISQUEUSE**.

§ **VISQUEUX**, **GLUCANT**. *Visqueux* exprime une qualité naturelle, essentielle, constante; *gluant*, une qualité du moment, temporaire, accidentelle.

VISSER, v. a., attacher avec des vis. = Tourner pour fixer un objet qui est terminé en vis ou creusé en manière d'érou. = Se —, v. pr., se tourner comme une vis.

VISTULE, fl. de la Pologne.

VISUEL, **LE**, adj., qui concerne la vue; qui est produit par la vue : *horizon* —. = Phys. : *rayon* —, ligne de lumière qu'on suppose venir de l'objet jusque dans l'œil. *Point* —, dans lequel s'unissent les rayons visuels.

VITAL, **E**, adj., qui tient aux principes de la vie : *parties vitales* (Ac.) || *Questions* —, qui tiennent à l'essence de la chose.

VITALITÉ, s. f.; méd., disposition des corps organisés à opérer les actions qui constituent la vie. || *La — d'un empire*. = Probabilité de la vie humaine : *tables de* —.

VITAJOURA, s. m., surtout garni de fourrures.

VITE, adj. des deux genres, qui se meut avec célérité : *ni les chevaux ne sont VITES, ni les hommes ne sont adroits que pour fuir devant le vainqueur* (Boss.) *Le pas ordinaire de l'éléphant n'est pas* — (Buff.) = Adv., avec vitesse : *les Français partent — et agissent lentement* (Volt.) = En hâte : — *un chirurgien!* = Sans différer : *qui oblige —, oblige deux fois* (Volt.)

VITEBSK, vil. et gouv. de la Russie d'Europe.

VITELLIUS, empereur romain, succéda à Galba et à Othon, et ne régna que huit mois. Il se fit seulement remarquer par sa glotonnerie, ses débauches et sa cruauté.

VITELOTTE ou **VIQUELOTTE**, s. f., espèce de pomme de terre longue et rouge.

VITEMENT, adv., avec vitesse; fam.

VITIERBE, vil. des États de l'Église, ch.-l. d'une délégation.

VITESSE, s. f., rapidité de mouvement, agilité, grande promptitude : *la — d'un cerf, du temps. Gagner quelqu'un de —*, le devancer, prévenir ses démarches, ses tentatives. = Phys., mouvement en vertu duquel un corps parcourt un certain espace en un certain temps.

§ **VITESSE**, **RAPIDITÉ**. La *rapidité* est une grande *vitesse*, et d'ordinaire une vitesse forte, impétueuse.

VITRAGE, s. m., action de vitrer. = Toutes les vitres d'un bâtiment. = Châssis vitré qui sert de cloison, de séparation dans une chambre.

VITRAUX, s. m. pl., grands panneaux de vitres d'une église.

VITRE, s. f., carreau de verre à une fenêtre. || *Casser les —*, ne rien ménager dans ses propos, dire la vérité crûment.

VITRÉ, s.-préf. de l'île-et-Vilaine.

VITRÉ, **E**, adj., garni de vitres. = Anal. qui a la transparence du verre : *humeur vitrée*. = Phys.; *électricité* —, qui est de même nature que celle qui se développe dans le verre. = Hist. nat., qui a l'apparence du verre : *peigne* —.

VITRER, v. a., garnir de vitres. = Se —, v. pr., être, pouvoir être vitré.

VITRERIE, s. f., art et commerce de vitrier. = Ce qui fait l'objet de ce commerce.

VITRESCIBLE, adj. V. **VITRIFIABLE**.

VITREUX, **EUSE**, adj.; chir., qui ressemble au verre. *Oeil* —, qui a l'aspect du verre.

VITRIER, s. m., ouvrier qui travaille en vitres, qui pose les vitres, qui en fait le commerce.

VITRIÈRE, s. f., femme d'un vitrier; celle qui fait le commerce de vitrierie.

VITRIFIABLE ou **VITRESCIBLE**, adj., susceptible d'être changé en verre : *terre* —. *Le plomb est le plus — de tous les métaux* (Buff.)

VITRIFICATION, s. f., action de vitrifier; de se vitrifier; son effet. = Substance vitrifiée.

VITRIFIÉ, v. a., convertir en verre. = Se —, v. pr., se convertir en verre.

VITRIOL, s. m.; chim., nom générique et vulgaire des sulfates.

VITRIOLÉ, **E**, adj., où il y a du vitriol.

VITRIOLIQUE, adj., qui tient de la nature du vitriol : *acide* —, *acide nitrique*.

VITRIVE, architecte romain, qui florissait sous Auguste. On a de lui un traité d'architecture très-précieux.

VITRY-LE-FRANCAIS, s.-préf. du départ. de la Marne.

VIVACE, adj., qui a en soi les principes d'une longue vie : *animal, plante* —. || Difficile à détruire : *le despotisme est de sa nature très —*.

VIVACITÉ, s. f., activité, promptitude à agir, à se mouvoir : — *de la jeunesse* (J.-J.) || *Ardeur des passions*. = Ardeur, promptitude : — *du combat, de la dispute*. = Prompte pénétration de l'esprit, promptitude à concevoir, à imaginer : — *d'imagination* (Corn.) — *d'esprit* (Volt.) || *Eclat* : — *des couleurs, du teint. Avoir de la — dans les yeux, avoir les yeux vifs et pleins de feu*. = Au pl., emportement léger, passage : *mille vivacités me passent par la tête* (Reg.)

§ **VIVACITÉ**, **PROMPTITUDE**. La *vivacité* est l'activité des actes; la *promptitude*, celle des actions; l'une regarde l'intérieur, l'autre l'extérieur. L'homme *vif* ne peut retenir ses sentiments; l'homme *prompt* ne peut retenir sa main ou sa langue.

VIVANDIER, **ÈRE**, adj., celui, celle qui suit les troupes pour leur vendre des vivres.

VIVANT, **E**, adj., qui est en vie. || *Langue vivante*, que parle tout un peuple. *Portrait, image — de son père*, qui ressemble extrêmement à son père. = Animé : *quartier* —. = S., celui qui vit? les vivants et les morts. *Bon* —, homme gai, aimable. = La vie : *de son —*, pendant qu'il était en vie.

VIVARAIS, anc. petit pays de France; ch.-l. *Viviers*, qui faisait partie du Languedoc.

† **VIVAT**, interj., s'emploie pour applaudir une personne ou une chose : *vive Crispin et — la folie* (Reg.) = S. m. : *des vivats répétés*.

VIVE, s. f., espèce de poisson de mer de la grosseur du maquereau.

VIVELLE, s. f., petit réseau fait à l'aiguille pour boucher un trou dans la toile fine, au lieu d'y mettre une pièce.

VIVEMENT, adv., avec vivacité, avec ardeur, sans relâche : *recommencer la guerre*. = (Volt.) = Fortement : *cette pensée l'offense* — (J.-J.)

VIVEUR, -EUSE, adj., celui, celle qui mène joyeuse vie; fam.

VIVIER, s. m., pièce d'eau où l'on nourrit et conserve du poisson. = Sorte de bateau pêcheur.

VIVIERS, ch.-l. de canton, arrond. de Privas (Ardèche).

VIVIFIANT, E, adj., qui vivifie, qui ranime.

VIVIFICATION, s. f., action de vivifier.

VIVIFIER, v. a., donner la vie et la conserver : Dieu vivifie tout (Ac.) = Donner à un pays du mouvement, de l'activité. || Donner l'apparence de la vie : ce jeune homme sait amollir et — le marbre (Did.) = Donner de la vigueur : le soleil vivifie les plantes. = Se dit des effets que Dieu produit dans l'homme par la grâce.

VIVIPARE, adj., qui met au monde ses petits tout vivants : animal —. = Bot., plante —, qui, au lieu de fleurs, produit des rejetons feuillés; plante dont les graines germent dans leur péricarpe. = S. m., animal vivipare.

VIVOTER, v. n., vivre avec difficulté faute de ressources suffisantes; fam.

VIVRE, v. n., être en vie : la plupart des hommes meurent sans avoir vécu (Volt.) || Au fig., durer, subsister : vous vivez éternellement dans sa mémoire (Boss.) || Se nourrir : il vit de légumes. = Subsister : — de son bien, de son travail. = Dépenser : — en prince. = Passer sa vie : — dans le célibat, à la cour, dans l'obscurité, etc. = Se conduire de telle ou telle sorte : — saintement, en libertin. Il vivait de régime (La F.) Bien — avec quelqu'un, se comporter convenablement à son égard. — mal avec quelqu'un, n'être point avec lui en bonne intelligence. || Savoir —, connaître les bienséances. Apprendre à —, acquérir la connaissance de ces bienséances. || Apprendre à — à quelqu'un, le punir d'une faute. || Exister, agir : — pour la gloire de l'État (Fléch.) = Être soumis à : — sous les lois, sous le gouvernement de... (Mont.)

VIVRE, s. m., nourriture. = Au pl., tout ce dont l'homme se nourrit : les vivres sont chers. = Entreprise de la fourniture des vivres : administration des —. Faire des —, des provisions.

VIZIR, s. m., ministre du grand seigneur : le grand —, le premier ministre du grand seigneur. || Homme hautain, impérieux.

VIZIRAT ou **VIZIRIAT**, s. m., dignité de vizir. = Temps pendant lequel un vizir est en place.

VOCABULAIRE, s. m., recueil, par ordre alphabétique, de tous les mots d'une langue : — de la langue française. = Assemblage de mots particuliers à une science, à un art, à un peuple, etc. : — de chimie; le — du peuple. V. DICTIONNAIRE.

VOCABULISTE, s. m., auteur d'un vocabulaire.

VOCAL, E, adj., qui s'exprime par la voix : musical, oraison vocale.

VOCALISATION, s. f., action de vocaliser.

VOCALISER, v. a., parcourir en chantant une certaine échelle de sons sans nommer les notes.

VOCATIF, s. m., cas dont on se sert pour adresser la parole à quelqu'un : ô mon père, ô mon Dieu.

VOCATION, s. f., mouvement intérieur par lequel Dieu appelle une personne à un genre de vie : elle suivit sa — (Fléch.) || Inclination pour un état. || Disposition, talent marqué. V. CAPACITÉ. = Ordre de la Providence que l'on doit suivre : — d'Abraham. = Mission donnée par les supérieurs ecclésiastiques à celui qui est appelé au ministère évangélique.

§ **VOCATION**, **GOUT**. La vocation fait penser à l'état, non à l'homme, au sujet; le goût suppose les dispositions

nécessaires dans le sujet; sans vocation, on est dans l'impossibilité de réussir; sans goût, dans l'impuissance.

VOCAUX, s. m. pl.; dans les communautés ecclésiastiques, ceux qui ont droit de voter dans les élections : il n'y avait que douze — à cette élection.

VOCIFÉRATEUR, s. m., celui qui vocifère.

VOCIFÉRATION, s. f., clameur, cris avec injures; us. surtout au pl. : les vociférations de l'assemblée ne l'intimidèrent point (Ac.)

VOCIFÉRER, v. n., pousser des vociférations.

VOEU, s. m., promesse faite à Dieu. = Offrande promise par un vœu : ce tableau est un —. = Promesse faite à soi-même : pour toi seul, désormais, j'avais fait — d'écrire (Boil.) || Souhait, désir : tout le royaume faisait des vœux pour la prolongation de ses jours (Boss.) = En certaines élections, suffrages. = Au pl., profession solennelle de l'état religieux : Amélie n'avait pas encore prononcé ses — (Chat.)

VOGUE, s. f., crédit, réputation, estime : il a la —. || Mode, faveur où est une chose : c'est l'opinion qui fait toujours la — (La F.) V. MODE.

VOGUER, v. n., être poussé sur l'eau à force de rames; ramer. = Naviguer de quelque manière que ce soit : — à pleines voiles (La F.)

VOICI, prép., désigne ce qui est près : — votre Nathan (Rac.) || Nous y —, se dit d'une chose qui arrive comme on l'avait prévu; signifie aussi qu'on arrive à la question. = A rapport au temps : — notre heure. — le moment d'expliquer votre cœur (Mol.) = Est quelquefois suivi de que : — l'homme que je vous ai signalé.

VOIE, s. f., chemin : prendre la — de mer, de terre. La — publique, les rues, les chemins. || Les voies d'honneur et de gloire (Fléch.) || Les commandements de Dieu, ses lois : Seigneur, enseignez-moi vos — (Ac.) || La — étroite du salut, la — large de la perdition. = Moyen : l'exemple est la — abrégée de la persuasion. — de fait, actes de violence. Par la — d'un tel, par son entremise. = Chim. : la — sèche, par le feu; la — humide, par les dissolvants. = Manière de transporter les personnes ou les marchandises : prendre la — du messager, du coche. = Espace entre deux roues : cette voiture a la — large. = Trace laissée par une voiture en roulant. = T. de classe, chemin par où une bête a passé. || Mettre quelqu'un sur la —, lui donner les indications propres à diriger ses recherches. Être à bout de —, avoir épuisé toutes ses ressources. = Mesure de bois, de charbon; ce qu'elle contient : une — d'eau. = Charretée : — de sable. = Passage de la scie. = Mar., — d'eau, sente par où l'eau pénètre dans un vaisseau. = Anat., canal : — urinaire, etc. V. LACIÉ.

§ **VOIE**, **CHEMIN**, **ROUTE**. Le premier est plus noble que les deux autres. Chemin est plus général que route, lequel ne s'applique qu'aux voies carrossables.

§ **VOIE**, **MOYEN**. La voie est un moyen particulier pour arriver à une fin; moyen exprime un intermédiaire, un aide. On suit les voies; on se sert des moyens.

VOILÀ, prép., marque une chose éloignée. = A rapport à ce qui a été dit. = S'emploie souvent ironiquement : — donc cet ennemi terrible! (Rac.) = Il est quelquefois précédé ou suivi de que : — qu'on somme; l'homme que —.

VOILE, s. m., pièce de toile ou d'étoffe destinée à cacher quelque chose. || Jeter, tirer un — sur quelque chose, le dérober à la connaissance des autres. Avoir un — devant les yeux, ne pas voir les choses telles qu'elles sont, par l'effet des préjugés, des passions. || Les ténèbres : les voiles de la nuit; poét. || Apparence, prétexte : son ambition ne se cou-

vrait d'aucun — (Volt.) = Partie du vêtement des femmes, dont elles se couvrent la tête : *prendre le —*, se faire religieuse. = Grand rideau : *le — du Temple se déchira*; peu us. = Anat., partie postérieure et mobile du palais.

VOILE, s. f., toile forte qu'on attache aux vergues des vaisseaux pour recueillir le vent : *mettre à la —*, partir, commencer à naviguer. *Faire —*, naviguer. || Vaisseau : *jotte de trente VOILES*.

VOILE, E, adj., qui a pris le voile, en parl. des religieuses. || Couvert : *soleil* — (St-Lamb.) *Voix VOILÉE*, qui n'a qu'une partie de son timbre, de son éclat. = Dont les voiles sont disposées de telle ou telle manière : *vaisseau bien —*.

VOILER, v. a., couvrir d'un voile : — *sa figure*. = Dérober la vue de quelque chose en la couvrant comme ferait un voile : *des nuages VOILAIENT le soleil* (Ac.) = Au fig., cacher : — *ses desseins*. *La nature nous VOILE la divinité* (B. de St-P.) = Se —, v. pr., se couvrir d'un voile. || *Le soleil se — de nuages* (Ray.) = Se déjeter par l'effet de la sécheresse ou de l'humidité, en parl. du bois.

VOILERIE, s. f., lieu où se font, où se raccommodent les voiles des vaisseaux.

VOILETTE, s. f., petit voile de femme. = Mar., petite voile latine.

VOILIER, ÈRE, s.; mar. : *vaisseau bon, mauvais —*, qui va plus ou moins vite. = **VOILIER**, s. m., ouvrier qui fait, qui raccommode les voiles.

VOILIÈRE, s. f.; mar., courbe que forme une voile enflée par le vent.

VOILURE, s. f.; mar., collection des voiles d'un vaisseau. = Toutes les voiles qu'un bâtiment met dehors pour naviguer. = Fabrication des voiles. = Art de les placer.

VOIR, v. a., recevoir l'image des objets par l'organe de la vue. || — *le jour*, être né, vivre; || être publié, en parl. d'un ouvrage. = Rendre visite : — *ses juges*, les solliciter. — *un malade*, lui donner des soins, en parl. d'un médecin. = Fréquenter : — *la bonne compagnie*. = Remarquer en lisant, en voyageant : *on ne peut — sans joie dans Montaigne...* (Pasc.) *Il a vu les usages des pays étrangers* (Ac.) = Connaître, juger : *je vois tous mes devoirs* (J.-J.) = Comprendre le but de : *je vois bien où tend ce discours trompeur* (Boil.) || Prévoir : *vous ne VOYEZ pas toutes les conséquences de cette affaire*. = Examiner avec attention : *plus les yeux ont vu, plus la raison voit elle-même* (Fonten.) = Considérer sous tel ou tel point de vue : *la vraie philosophie est de — les choses telles qu'elles sont* (Volt.) = Examiner au moyen des sens : *VOYEZ si cet instrument est d'accord* (Lav.) = Connaître dans tel ou tel état : *je l'ai vu très-riche*. || Éprouver : *je vais — si les mains toudées-puissantes me seront favorables* (Boss.) = Avoir égard à. || *Vous ne VOYEZ que cela* (Mass.) = Jouir de : — *le fruit de ses travaux* (Fléch.) = S'informer, s'assurer de : *VOYONS s'il osera trahir l'amour qui l'a servi* (Rac.) || — *venir quelqu'un*, attendre qu'il fasse les premières démarches pour régler les siennes. = Assister à : *il avait vu la fin du règne de Louis XIV*. || Être le témoin, le théâtre de : *chaque année VOYAIT de nouveaux troubles*. *Cette mer a vu bien des naufrages*, etc. *J'ai vu le moment où*, peu s'en est fallu que. = V. n., avoir vue : *cette maison voit sur un jardin*. = Veiller à, avoir soin de : *VOYEZ à la dépense*. || *Se faire —*, se montrer. *Faire —*, montrer. || Mettre en évidence : *faites — au monde le néant de ses grandeurs* (Boss.) || Donner des preuves de : *la*

capacité qu'il fit voir dans cette négociation (Fléch.) **V. PAYS, CLAIR**, adv., etc. = Se —, v. pr., être vu : *cela ne peut pas se — de si loin*. = Se rencontrer : *cette plante se voit dans tous les lieux arides*. = Se regarder : *se — dans une glace*. = Se connaître, s'examiner : *on est trop près de soi pour se bien —* (Boiste.) = Se fréquenter : *ces personnes ne se VOIENT plus*. = Voir soi, se trouver : *me VOYANT dans une situation aussi brillante, je l'ai supplié de vous envoyer quelques secours* (B. de St-P.)

§ **VOIR, REGARDER, APERCEVOIR**. *Voir*, c'est saisir naturellement par les yeux; *regarder*, c'est diriger ou fixer ses yeux sur quelque chose; *apercevoir*, c'est parvenir à voir en regardant.

VOIRE, adv., vraiment, même, certes; peu us.

VOIRIE, s. f., partie de l'administration publique qui a pour objet l'établissement, la conservation, l'entretien et l'alignement des voies publiques. = Lieu où l'on dépose les immondices des grandes villes. = Débris d'animaux morts : *le loup dévore les VOIRIES les plus infectes* (Buff.)

VOISIN, E, adj., qui est proche, limitrophe : *les lieux VOISINS, les maisons VOISINES*. **V. PROCHE**. = S., celui, celle qui demeure près d'un autre : *avoir un mauvais —* (Perrault). = S. m., État, souverain dont les possessions sont limitrophes : *Louis avait-il refusé son bras à ses —?* (Boss.)

VOISIN (La), fut condamnée comme sorcière et empoisonneuse, et brûlée en place de Grève (1690).

VOISINAGE, s. m., les voisins : *le bruit s'en répandit par tout le —* (La F.) = Lieux voisins : *la grêle a désolé tout le —*. = Proximité d'un lieu à l'égard d'un autre : *le — de la mer, des forêts*.

VOISINER, v. n., visiter familièrement ses voisins : *il aime à —*; fam.

VOITURE, s. f., ce qui sert au transport des personnes, des marchandises, etc. : — *par eau, par terre* (Ac.) = Carrosse. = Toutes les personnes ou les choses qu'on transporte dans une voiture : *toute la — a gravi la montagne à pied; une — de foin*, etc. = Action de transporter : *avoir tant pour chaque —*. *Lettre de —*, qui contient l'indication des choses dont un voiturier est chargé.

VOITURE (Vincent), né à Amiens en 1598, mort en 1648, se distingua par des poésies et des lettres spirituelles, mais pleines d'affectation.

VOITURER, v. a., transporter par voiture : — *des denrées, des marchandises*. = Mener quelqu'un dans sa voiture; fam. = Transporter en voiture ou autrement : *nous vous VOITURERONS par l'air en Amérique* (La F.) = Dans un sens encore plus étendu : *les vents VOITURENT les brumes* (B. de St-P.) = Se —, v. pr., être voituré.

VOITURIER, s. m., celui dont le métier est de voiturier des marchandises.

VOITURIN, s. m., celui qui loue à des voyageurs des voitures attelées et qui les conduit. = La voiture même qui est conduite par le voiturin.

VOIX, s. f., son que l'homme fait entendre en chassant l'air de l'intérieur de ses poumons : — *harmonieuse, sonore, rade*, etc. = Se dit aussi des animaux, des êtres animés ou moraux : *le corbeau pour montrer sa bête —* (La F.) *Les cloches de leurs — argentines* (Boil.) *La — de la pudeur* (Bour-Lormian). *La — de la vérité* (Mass.) || Paroles, discours : *cieux, écoutez ma —* (Rac.) = T. de dévotion : — *intérieure*, inspiration de Dieu. = Mouvement intérieur qui nous porte vers certaines choses ou nous en détourne : *la — de la nature* (Barth.) *La — du sang* (Mass.) || Conseil, avertissement : *les cris de l'ambi-*

tion auraient étouffé la — des sages (Rayn.). = Avis, opinion: le sénat mit aux — cette affaire importante (Besch.). = Sentiment, jugement, opinion: le Cid n'a eu qu'une — pour lui à sa naissance, qui est celle de l'admiration (La Br.) || La — publique, l'approbation du public. La — de la renommée, le bruit public. La dresse aux cent —, la Rénommée. || Partie vocale et récitant pour laquelle une pièce de musique est composée: un motet à — seule; une cantate à deux, à trois —. = Gramm., son représenté par la voyelle: — articulée, aiguë, nasale, etc. = Se dit aussi des différentes formes que les verbes prennent d'après la conjugaison: — active, passive.

VOL, s. m., mode de locomotion propre à tous les animaux qui sont pourvus d'ailes ou d'organes aliformes: le — d'un oiseau, d'une mouche, d'un papillon, etc. Tirer, tuer un oiseau au —, le tirer, le tuer pendant qu'il vole. V. OISEAU. = Étendue, longueur du vol qu'un oiseau fait ordinairement en une seule fois: le — de la perdrix n'est pas long. || Prendre son — trop haut, s'élever, dépenser plus qu'on ne doit. || Élévation des pensées, sublimité du style: le — ambiteux de l'ode (Boil.). = Action de la machine au moyen de laquelle un personnage de théâtre semble voler. = Fauconn., équipage des chiens et des oiseaux de proie qui servent à prendre le gibier: — pour le héron, pour le milan. = Chasse qu'on fait avec des oiseaux de proie. = Envergure d'un oiseau.

VOL, s. m., action de celui qui dérobe: — qualifié, accompagné d'une circonstance aggravante. = La chose volée: le — est considérable (Mol.)

VOLABLE, adj., qui peut être volé: objet —. Êtes-vous un homme —? (Mol.)

VOLAGE, adj., qui est d'humeur changeante: jeunesse, esprit —. = Se dit d'une boussole dont l'aiguille varie trop facilement. = S., personne voyage. V. LÉGER.

VOLAILLE, s. f., nom donné en général aux oiseaux de basse-cour. = Chacun de ces oiseaux, pris en particulier.

VOLANT, E, adj., qui a la faculté de voler. || Fusée volante, qui s'élève en l'air quand elle est allumée. Petite vérole —, qui n'a rien de dangereux. Feuille —, simple feuille d'écriture ou d'impression qui n'est attachée à aucune autre. Artillerie —, dont on fait le service à cheval. Camp —, troupe composée surtout de cavaliers, qui tient la campagne pour harceler ou observer l'ennemi. = Point: draperie —, qui paraît agitée par le vent. = Se dit d'une machine qu'on place et déplace à volonté.

VOLANT, s. m., petit morceau de bois, de liège, etc., garni de plumes, qu'on pousse avec des raquettes. = Jeu qui se joue avec un volant. = Aile de moulin à vent. = Espèce de garniture attachée au bas d'une robe de femme. = Mécan., masse pesante, animée d'un mouvement de rotation, pour régulariser le jeu de certains mécanismes. = Bot., — d'eau, nénuphar.

VOLATIL, E, adj.; chim., susceptible de se réduire en vapeur ou en gaz: sel, alcali —.

VOLATILE, s. m., animal qui vole: un —. La Fontaine l'a fait du f.: la — malheureuse, en parl. du pigeon. = Adj., l'espèce —. Animal —.

VOLATILISABLE, adj.; chim., qui peut se volatiliser.

VOLATILISATION, s. f., action de volatiliser un corps, de se volatiliser.

VOLATILISER, v. a., rendre volatil. = Se —, v. pr., devenir, être rendu volatil.

VOLATILITÉ, s. f., qualité de ce qui est volatil. = Faculté de se mouvoir dans l'air: la — des oiseaux. = Faculté d'être emporté dans l'air: la — des graines (B. de St-P.)

VOLATILLE, s. f., petites espèces d'oiseaux bons à manger; fam.

VOL-AU-VENT, s. m. V. VOLE-AU-VENT.

VOLCAN, s. m., ouverture à l'écorce du globe, d'où il sort de temps en temps du feu et des matières embrasées. || Ce qui est exalté, ardent: sa tête est un —. = Commotion prochaine et violente: marcher sur un — (Ac.)

VOLCANIQUE, adj., qui a rapport aux volcans: matières volcaniques. || Plein de feu, d'impétuosité: tête —.

VOLCANISER, v. a., animer, exalter.

VOLE, s. f., se dit, à quelques jeux de cartes, quand un des joueurs fait toutes les mains: faire la —.

VOLE-AU-VENT, s. m., sorte de pâtisserie garnie de viandes délicates.

VOLÉE, s. f., vol d'un oiseau: prendre sa — (La F.). = Bande d'oiseaux: de noirs oiseaux de nuit qui s'en vont par volées (V. H.). = Réunion de gens: une — de collégiens. = Qualité, rang, mérite: c'est de la première —. = Décharge de plusieurs pièces qu'on tire en même temps: — de canons; et, par ext.: — de coups de bâton. = T. de jeu: jouer de —, prendre de —, à la —, renvoyer la balle avant qu'elle ait touché à terre. = En parl. des cloches: sonner à toute —, les mettre tout à fait en branle. = Pièce de bois de traverse qui s'attache au timon, et à laquelle les chevaux sont attelés. || A la —, très-promptement, en profitant du moment favorable: saisissez les pensées à la — (Boiste). = Inconsidérément: dire quelque chose à la —. = Agric., semer à la —, en jetant les semences par poignées sur la terre.

VOLER, v. n., se mouvoir, se soutenir dans l'air au moyen d'ailes ou d'organes aliformes. || — de ses propres ailes, agir par soi-même. = Être poussé dans l'air avec une grande rapidité: le plomb vole à l'instant (Boil.) Il voit — en éclats tout son char fracassé (Rac.) || Courir avec une grande vitesse: — à la victoire (Fléch.) || Le temps vole (Rac.) Mon cœur — vers le vôtre (Volt.) = V. a., poursuivre le gibier, en parl. des oiseaux de proie dressés à la chasse. = Chasser avec des oiseaux de proie.

VOLER, v. a., prendre furtivement ce qui appartient à autrui: les dix mille écus qu'il m'a volés (Mol.) Ce valet vole son maître; il s'emploie aussi abs.: — sur les routes. Il ne l'a pas volé, il n'a que ce qu'il mérite. || Commettre un plagiat: — les phrases d'un auteur. = Au jeu de cartes, faire la vole.

VOLÉREAU, s. m., petit voleur; fam. et peu us.

VOLERIE, s. f., larcin, pillerie.

VOLET, s. m., fermeture de menuiserie placée en dedans des châssis des croisées. = Sorte de pigeonnier. = Tablette sur laquelle on trie des graines. = Chacune des planches qui font tourner la roue d'un moulin à eau.

VOLETER, v. n., voler à plusieurs reprises, comme les petits oiseaux ou les papillons.

VOLETTE, s. f., petite claie sur laquelle on épluche la laine.

VOLEUR, EUSE, s., celui, celle qui vole habituellement. = Celui qui exige plus qu'il ne lui appartient. = Adj., qui vole: il est —.

§ **VOLEUR**, **BRIGAND**, **LARRON**, **FRIPON**, **ES-**

CROC. FILOU. Le brigand vole à main armée. Le larron opère en cachette, furtivement. Le fripon, l'escriot et le filou sont des voleurs adroits; mais le fripon use de tromperie, l'escriot de fourberie, le filou de subtilité.

VOLGA. le plus grand fleuve de toute l'Europe, qui se jette dans la mer Caspienne après un cours de 2,800 kilom.

VOLHYNIE, gouv. de la Russie d'Europe, ch.-l. Jitomir.

VOLIERE, s. f., lieu fermé de fil d'archal, où sont des oiseaux. = Grande cage à plusieurs compartiments. = Oiseaux qui sont dans la volière. = Endroit où l'on renferme des pigeons.

VOLIGE, s. f., planche mince de bois blanc.

VOLITION, s. f., acte par lequel la volonté se détermine à quelque chose; peu us.

VOLNEY (Constantin-François Chassebeuf, comte de), savant français, mort en 1820, fit plusieurs voyages, et s'occupa beaucoup des langues orientales. Le plus connu de ses ouvrages a pour titre les *Ruines, ou Méditations sur les révolutions des empires*.

VOLONTAIRE, adj., qui se fait de franche volonté : action, mouvement, tribut — (Fléch.) = Qui agit volontairement : esclave — (Boil.) = Qui ne veut faire que sa volonté : enfant —. = S., enfant qui n'écoute que sa volonté. = S. m., celui qui sert volontairement dans une armée.

VOLONTAIREMENT, adv., sans contrainte, de pure volonté : il a fait cela —.

VOLONTÉ, s. f., faculté par laquelle on veut : la — est souvent déterminée par la passion (Ac.) = Acte de cette faculté : l'homme doit avoir plus de —, et l'enfant plus de fantaisies (J.-J.) = Ce qu'on veut qui soi fait : en faisant votre —, vous m'avez appris à faire la mienne (Id.) = Dernières VOLONTÉS, testament de quelqu'un. = Disposition à l'égard de quelqu'un : bonne, mauvaise —. = Ardeur pour les choses de son état : l'armée manquait de provisions et de bonne — (Volt.) = Au pl., fantaisies, caprices. = A —, loc., adv., quand on veut.

§ **VOLONTÉ, INTENTION.** La volonté est fixe, et se rapporte à quelque chose de prochain; l'intention est vague, et se rapporte à quelque chose d'éloigné.

VOLONTIERS, adv., de bon cœur, de bon gré.

|| Facilement, aisément : on croit — ce qu'on désire. Se dit aussi des choses unanimes : l'avis vient — de marotte.

VOLSQUES, anc. peuple du Latium méridional, qui fut soumis par les Romains en 338.

VOLTA (Alex.), fameux physicien, né à Côme en 1745, mort en 1826, s'est rendu célèbre par l'invention du fameux appareil qui porte son nom (pile de Volta).

VOLTAÏQUE, adj., se dit de la pile galvanique, et de quelques autres instruments de physique inventés par Volta.

VOLTAIRE (François-Marie Aronnet de), un des plus grands génies dont s'honore la France, naquit à Châtenay en 1694, et mourut à Paris en 1778. Tout jeune encore, il fut enfermé à la Bastille, où il ébaucha sa *Henriade*. Sorti de prison, il fit représenter sa première tragédie, *OEdipe*, qui eut un immense succès. Voltaire a réussi dans presque tous les genres. Quelques-unes de ses tragédies, telles que *Zaire, Mérope, Oreste, Mahomet*, approchent pour la perfection de celles de Racine. Son *Histoire de Charles XII*, celle de *Pierre le Grand*, le *Siècle de Louis XIV*, etc., le mettent au premier rang des prosateurs; enfin, ses poésies légères, badines et satiriques sont demeurées sans égales. = **VOLTAIRIENNE,** s. m., esprit voltaïrien. = **VOLTAIRIEN,** s. m., adj. et s., partisan de Voltaire. = Qui tient de Voltaire. *Esprit* — se dit d'un esprit qui a une certaine tendance à l'incrédulité railleuse.

VOLTE, s. f.; manég., mouvement circulaire qu'on fait faire à un cheval. = Exercice que les commentants font sur un cheval de bois. = Escr., mouvement pour éviter un coup.

VOLTE-FACE, s. f., faire —, faire face à l'ennemi qui poursuit; se retourner : fam.

VOLTER, v. n.; escr., changer de place pour éviter les coups de son adversaire.

VOLTIGE, s. f., corde lâche sur laquelle on fait des tours de force. = Action, art de voltiger sur un cheval ou sur une corde lâche.

VOLTIGEANT, E, adj., qui voltige.

VOLTIGER, v. n., voler à petites et fréquentes reprises, sans direction déterminée, comme font les abeilles, les papillons, et quelquefois les oiseaux. = En parl. des chevaux, d'un étendard, etc., flotter au gré du vent. = Être inconstant, léger. = Courir çà et là avec légèreté et vitesse. = Faire divers exercices sur un cheval, pour s'accoutumer à monter sans le secours des étrières. = Faire des tours de souplesse sur une corde lâche.

VOLTIGEUR, s. m., celui qui voltige sur un cheval ou sur une corde lâche. = Milit., soldat dé-lite destiné à combattre en tirailleur.

VOLUBILIS, s. m.; bot., nom donné à certaines plantes grimpantes qui se roulent autour d'un support, et dont les fleurs sont en forme de cloche.

VOLUBILITÉ, s. f., facilité de se mouvoir ou d'être mû en rond; peu us. = Grande habitude de parler trop et trop vite.

VOLUCELLE, s. f.; hist. nat., insecte de l'ordre des diptères.

VOLUME, s. m., étendue d'un corps, considéré relativement à la grandeur de ses dimensions. = Livre relié ou broché. V. **TOME.** = Mus., force et étendue de la voix.

VOLUMINEUX, EUSE, adj., qui est d'un grand volume : paquet —. = Qui a beaucoup de volumes : ouvrage, auteur —.

VOLUPTE, s. f., plaisir des sens : il ne perdit point ses premières années dans la — (Fléch.) = Plaisir de l'âme : la vertu fut toujours la — suprême (De Pompignan). V. **PLAISIR.**

VOLUPTUAIRE, adj.; dr., consacré aux constructions, aux embellissements de luxe ou de fantaisie.

VOLUPTUEUSEMENT, adv., avec volupté.

VOLUPTUEUX, EUSE, adj., qui aime, qui recherche la volupté : homme — (Mass.) = Qui inspire, qui fait éprouver un sentiment de volupté : séjour —, vie voluptueuse. = Qui exprime la volupté; regards —. = S., celui, celle qui est adonné à la volupté : c'est un —; c'est une VOLUPTUEUSE.

VOLUTE, s. f.; archit., ornement de chapiteau en forme de spirale. = Hist. nat., genre de testacés univalves.

VOLUTER, v. n.; archit., faire des volutes.

VOLVA, s. m.; bot., membrane en forme de bourse, qui enveloppe certains champignons pendant leur jeunesse, et se déchire peu à peu à mesure qu'ils croissent.

VOMER, s. m.; anat., os mince qui forme la cloison des fosses nasales.

VOMIQUE, s. f.; méd., amas de pus qui se forme dans l'intérieur d'un viscère, et qu'on rejette par le vomissement. = Genre de plantes à fruits ordinairement vénéneux. = Adj. f., noix —, le fruit de cette plante.

VOMIR, v. a., rejeter par la bouche ce qui était dans l'estomac : — son diner, le sang, etc.; abs. : il a vomit. || — des injures, des blasphèmes. = Lancer au dehors : ce volcan vomit des flammes. *L'air-rain vomit le fer et la mort* (Boil.)

VOMISSEMENT, s. m., action de vomir.

VOMITIF, **IVE**, adj., qui fait vomir. = S. m., médicament qui provoque le vomissement.

VORACE, adj., qui dévore, qui mange avidement : animal —. *Estomac* —, qui a besoin de beaucoup de nourriture. = S. m., personne d'un très-grand appétit; fam.

VORACITÉ, adv., avec voracité.

VORACITÉ, s. f., avidité à manger.

VORTICELLE, s. f.; hist. nat., genre de vers polypes amorphes.

VOSGES (les), grande chaîne de montagnes qui couvre de ses ramifications le N.-E. de la France, le S.-E. de la Belgique, et les provinces prussiennes et bavaïroises situées à l'O. du Rhin. = Départ. français, ch.-l. Épinal.

VOTANT, **E**, adj., qui vote : *les membres votants*. = S. m., celui qui vote.

VOTATION, s. f., action de voter; peu us.

VOTE, s. m., suffrage donné, ou émis; action de voter.

VOTER, v. a., donner son suffrage : — *une loi*. = V. n. : — *pour quelqu'un*.

VOTIF, **IVE**, adj., qui a rapport à un vœu. = Qui est offert pour acquitter un vœu : *tableau* —. *Messe votive*, dite dans une intention particulière.

VOTRE, adj., poss., précède toujours le substantif auquel il ajoute une idée de possession : — *père*, — *patrie*. = LE **VÔTRE**, LA **VÔTRE**, LES **VÔTRES**, pro. poss., se dit par rapport à ce dont on a déjà parlé : *j'ai mon Dieu que je sers, vous servirez le* — (Rac.) = S. m., ce qui vous appartient, ce qui vient de vous. Au pl., vos parents, vos amis : *vous et les vôtres*. || *Vous faites des* —, se dit à quelqu'un qui fait des folies ou de bons tours.

VOUER, v. a., se dépouiller de quelque chose pour en faire offrande à Dieu, à la patrie ou à une personne qu'on révère : — *un enfant à Dieu*, — *un cerge à la vierge*. || *Je voue à votre fils une amitié de père* (Rac.) *Ceux qui vous ont voué leur vie et leurs services* (Volt.) **V. BLANC**. = S. m., se —, v. pr., se consacrer, se donner entièrement. || *Ne savoir plus à quel saint se* —; prov., ne savoir à qui recourir, quel moyen employer.

§ VOUEE, DÉVOUER. *Vouer* annonce un simple renoncement, et *dévouer* un sacrifice complet. Le second enchérit sur le premier.

VOUET (Simon), peintre français, mort en 1649, fut le maître de Lebrun, de Lesueur et de Mignard.

VOULOIR, v. a. et irr., avoir intention de faire quelque chose, s'y déterminer : *les hommes veulent tout avoir* (Fén.) *J'ai voulu la servir; j'ai rempli mon devoir* (Volt.) *L'un voulait la garder, l'autre le voulait vendre* (La F.) = Commander, exiger avec autorité : *faites ce que je VEUX* (Ac.) = Ordonner, prescrire, enjoindre : *une loi d'Athènes voulait que, lorsque la ville était assiégée, on fit mourir tous les gens inutiles* (Mont.) = Désirer, souhaiter : *quand on peut tout ce que l'on VEUT* (Louis XIV.) *Il ne sait ce qu'il VEUT*, se dit d'un homme irrésolu, qui ne sait pas prendre un parti. *Je voudrais*, se dit pour *e veuz*, quand on exprime modestement le désir d'avoir une chose; se dit aussi pour exprimer une sorte de défi. *Faire tout ce qu'on VEUT d'une personne*, avoir un grand empire sur elle. = Par forme de souhait, accompagné de doute : *Dieu VEUILLE que ton jeune philosophe connaisse mieux que nous ce tort-la* (J.-J.) = *Se faire bien* —, *mal* — *de*, gagner l'affection, s'attirer l'inimitié de. Dans le même sens : *le président de Novion était bien VOULU pour s'être signalé dans les premières assemblées*

(Retz). — *du bien, du mal, à quelqu'un*, avoir pour lui de l'affection, de la haine. || *En — à*, avoir des prétentions sur, rechercher; avoir de la haine contre. || — *dire*, signifier. = Consentir : *VOULEZ-vous qu'il vienne avec moi? VEUILLEZ vous souvenir que les événements régleront l'avenir* (Corn.) = Demander un certain prix d'une chose qu'on cherche à vendre : *j'en VEUX dix francs*. = Être d'un caractère, d'une nature à demander, à exiger : *un ouvrage qui VEUT de l'exactitude* (Volt.) = Pouvoir; ne se dit que des choses : *ce bois ne VEUT pas brûler*. = Se —, v. pr., désirer pour soi. *S'en —*, se reprocher à soi-même un tort, un oubli, etc.; avoir une rancune, une haine mutuelle.

§ VOULOIR, DÉSIRER, SOUHAITER, SOUPIRER. On *veut* par un mouvement libre de la volonté; on *désire* par un entraînement qu'on subit. *Souhaiter*, c'est désirer en secret ou quelque chose de vague; *soupirer*, c'est désirer avec langueur ce dont on est privé.

VOULOIR, s. m., action de vouloir, acte de la volonté : *rien n'ira pourtant que selon mon* — (J.-B. R.) *Faire preuve de bon* —, *de mauvais* —.

VOUS, pro. de la 2^e pers. du pl. On s'en sert au sing. par civilité : *madame, au nom de l'Empereur, j'allais vous informer d'un ordre* (Rac.) = Il est quelquefois explétif dans le style fam. : *on — sangla le pauvre diable* (La F.)

VOUSSOIR ou **VOUSSEAU**, s. m.; archit., pierre taillée pour concourir à la formation du cintre d'une voûte.

VOUSSURE, s. f.; archit., courbure, élévation d'une voûte, ce qui en forme le cintre.

VOÛTE, s. f., ouvrage de maçonnerie fait en arc, et dont les pièces se soutiennent les unes les autres : *il me semble déjà que ces murs, que ces VOÛTES vont prendre la parole* (Rac.) *Clef de* —, pierre du milieu de la voûte; || point capital; personnage essentiel. || Dôme de verdure : *la Seine... se plait sous les* — *mobiles de ses ombrages verdoyants* (Lebrun). *La* — *céleste, acurée, la — du ciel*; poét., le ciel.

VOÛTER, v. a.; archit., faire une voûte qui forme la paroi supérieure d'une pièce, d'un édifice : — *une église*. || *Homme voûté*, qui a le dos courbé; fam. = Se —, v. pr., commencer à avoir la taille courbée.

VOUZIERS, s.-pref. du départ. des Ardennes.

VOYAGE, s. m., chemin qu'on fait pour aller d'un lieu à un autre qui est éloigné : *aller en* —. *Faire un long* —. *Entreprendre un* — *en lointain pays* (La F.) = Allée et venue d'un lieu à un autre. = Allée et venue qu'on fait faire à un homme de peine. = Séjour dans un lieu où l'on ne fait point sa demeure ordinaire : *il est du* — *de Compiègne* (Ac.) || *La vie est un* —, nous ne faisons que passer sur la terre.

VOYAGER, v. n., faire voyage, aller en pays éloigné : *quand on veut* —, *il faut aller à pied* (J.-J.) *Vouslez-vous* —; *que ce soit aux rives prochaines* (La F.) || *Qui veut* — *loin ménager sa monture*; prov. et fam., il ne faut pas abuser de ce qu'on veut conserver longtemps.

VOYAGEUR, **EUSE**, s., celui, celle qui voyage, qui fait ou qui a fait de grands voyages : *c'est une singulière destinée que celle du* —; *il sème partout des affections, des souvenirs, des regrets* (Lamart.) = Adj., *le chameau* — *traverse l'Arabie* (Del.) *Commis* —, qui voyage pour les affaires d'une maison de commerce.

VOYANT, E, adj., qu'on voit; se dit des couleurs qui sont extrêmement éclatantes. = **VOYANT**, s. m., celui qui voit, prophète : *il y avait des VOYANTS en Syrie, en Chaldée* (Volt.) = Illuminé. = Plaque de deux couleurs dont on se sert dans les opérations de nivellement.

VOYELLE, s, f.; gramm., lettre qui a un son par elle-même et sans être jointe à une autre; son que cette lettre est destinée à représenter.

VOYER, s. et adj. m., officier préposé à la police des chemins ruraux ou à celle des rues, des villes. = Adj., *architecte, agent* —.

VRAI, E, adj., conforme à la vérité : *jamais rien de plus — n'est sorti de ma bouche* (Rac.) *Je commence, il est —, par où finit Auguste* (Id.) *Il est — que Dieu se plaît à choisir parmi les rois de ces âmes pures* (Boss.) Quand il y a doute, on met le subjonctif : *s'il est — qu'Homère ait fait Virgile, c'est son plus bel ouvrage* (Volt.) = En parl. des personnes, sincère, qui parle et agit sans déguisement : *il faut être — et ne point tromper son lecteur* (Volt.) *Ah! qu'il y a peu de personnes VRAIES!* (Sév.) = En parl. des ouvrages d'esprit ou d'art, qui rend, qui exprime avec vérité les pensées, les objets. = Qui est réellement ce qu'on dit être ou ce qu'il doit être, qui a toutes les qualités essentielles à sa nature : *la galène de plomb est une VRAIE pyrite* (Buff.) *Connaitre le — Dieu* (Boss.) *Le — talent, le — génie a une certaine simplicité* (J.-J.) Se dit même en mauv. part : *c'est un — fripon*. On le dit aussi des choses : *si la douleur est —, on ne doit pas en borner le temps* (Barth.) = Astr., *temps* —, celui qu'on mesure d'après la marche apparente du soleil. *Lieu* —, celui où les astronomes verraient un astre sur la sphère, s'ils étaient placés au centre de la terre. || Unique, principal, essentiel : *la — pudeur chrétienne est de rougir du péché* (Boss.) = Convenable : *voilà la — place de ce tableau, la — manière de s'y prendre*. = Réel, non imaginaire : *de VRAIS périls*. || *Cela serait bien injuste et me ferait une — peine* (Volt.) = **VRAI**, adv., *parler —, avec vérité*. = **Au** —, loc. adv., conformément à la vérité. **A** — *dire*, loc. adv., pour parler avec vérité. = **VRAI**, s. m., vérité : *le — peut quelquefois n'être pas vraisemblable* (Boil.) *Discerner le — d'avec le faux* (Fléch.) = Beaux-arts, fidèle imitation de la nature.

§ **VRAI, VÉRIDIQUE, LOYAL**. L'homme vrai est incapable de mensonge et de fausseté; l'historien véridique rapporte avec exactitude ce qu'il sait, ce qu'il croit conforme à la vérité; un loyal gentilhomme a de hauts sentiments de noblesse, d'honneur et de générosité.

VRAIMENT, adv., véritablement, effectivement : — *roi* (Boil.) = Il sert quelquefois pour affirmer plus fortement ou s'emploie dans un sens ironique.

VRAISEMBLABLE, adj., qui paraît vrai, qui a l'apparence de la vérité : *rien de ce qui était — n'arriva* (Volt.) = S. m., *obligé, au défaut du VRAI, de nous contenter du —* (Buff.)

VRAISEMBLABLEMENT, adv., apparemment, selon la vraisemblance : — *il arrivera ce soir*.

VRAISEMBLANCE, s. f., apparence de vérité : *cela choque la —* (Ac.) *Colorer de quelque — une accusation si horrible* (Volt.)

VRILLE, s. f., outil de fer terminé par une vis, qui sert à faire des trous dans le bois. = Bot., filets rameux, terminés en spirale, au moyen desquels la vigne et d'autres plantes s'attachent aux corps voisins

VU, s. m.; dr., ensemble des raisons énoncées dans un arrêt avant le dispositif. *Sur le — des pièces, après avoir examiné les pièces*.

VUE, s. f., faculté par laquelle on voit : *ma — et ma santé s'affaiblissent tous les jours* (Volt.) = Organe de la vue, les yeux, les regards : *rien ne s'offre à ma —* (Rac.) || *Donner dans la —, frapper, surprendre par un éclat agréable; || exciter le désir, l'ambition. A perte de —, plus loin que les regards ne peuvent porter. || Discourir à perte de —, très-longuement et sans conclure. Perdre de —, cesser de voir : ils regardent quelquefois le ciel, sans perdre la terre de —* (Fléch.) || *Il s'osent un moment perdre un sujet de —* (Boil.) *Cette mère ne perd point sa fille de —, la surveillance constamment. Perdre une affaire de —, cesser de s'en occuper et ne savoir ce qu'elle est devenue. Garder à —, sans perdre des yeux. = A — d'œil, autant qu'on en peut juger par la vue seule. || Visiblement; se dit des choses ou des personnes dans lesquelles il survient un changement qui devient très-sensible au bout de quelque temps : il grandit, il dépérit à — d'œil. = Action de voir : je le vis, je rougis, je pâlis à sa —* (Rac.) || Ce que l'on aperçoit par la pensée : *j'ai détourné ma — des malheurs qui dès lors me furent annoncés* (Id.) *Seconde —, faculté dont certaines personnes prétendent être douées et qui consisterait à voir des objets absents. = Inspection : la — n'en coûte rien. Lettre de change payable à —, à trois jours de —, au moment de la présentation, trois jours après la présentation. A première —, à la première —, à la première inspection. A — de pays, en gros et en se dirigeant d'après l'aspect des lieux. V. ÉCHAPPÉE et OISEAU. Être, mettre en —, dans un lieu où l'on est vu, où l'on est exposé aux regards. Être en —, se dit aussi de ce qui est assez rapproché pour qu'on puisse l'apercevoir. = Étendue de ce qu'on peut voir du lieu où l'on est : observez, en montant à la citadelle, comme la — s'étend et s'embellit de tous côtés* (Barth.) = *Point de —, objet sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans un certain éloignement; objet ou assemblage d'objets qui invite à le regarder; endroit précis où il faut se placer pour bien voir un objet; || chacune des différentes manières dont une affaire peut être considérée : la distance qu'il y a des grands au peuple le leur montre dans un point de — si éloigné, qu'ils le regardent comme s'il n'était pas* (Mass.) **V. POINT**. = Tableau, dessin qui représente un lieu, un palais, une ville, etc. = Fenêtre, ouverture d'une maison par laquelle on voit sur les lieux voisins. = Aspect : *la — seule d'une plaine faisait horreur à saint François Xavier* (Bourd.) *A la — de, en présence de. En — de, en considération de. Avoir une chose en —, se la proposer pour objet. || Dessin, but, fin : dans la — de son salut et de Dieu même* (Fléch.) *Seconder les vues de quelqu'un. Avoir des — sur quelqu'un, avoir dessein de l'employer à quelque chose. Avoir des — sur quelque chose, se proposer de l'obtenir, de l'acquérir. V. BUT. = Action par laquelle l'esprit connaît, découvre : c'est un homme d'une grande pénétration, rien n'échappe à sa —* (Ac.) *Rien n'est caché à la — de Dieu* (Id.) || *Les — courtes, je veux dire les esprits bornés* (La Br.) = *Entrevue : que j'appréhende cette —!* (Mol.); vieux et peu us. dans ce dernier sens.

§ **VUE, ASPECT**. La vue d'un objet est la même pour tous et de quelque côté qu'on regarde; l'aspect varie, au contraire, suivant les circonstances.

VULCAIN; myth., dieu du feu et des arts qui s'exercent à l'aide du feu. Il était fils de Jupiter et de Junon. = **VULCANIQUE**, adj.; géol., qui doit son origine à des volcans aujourd'hui éteints. = **VULCANISÉ**, *e*, adj., se dit du caoutchouc auquel on a fait subir une préparation qui a pour effet de lui donner plus de résistance. = **VULCANISME**, *s. m.*, hypothèse qui attribue au feu la formation de la croûte du globe.

VULGAIRE, adj., reçu communément: *préjugé*, *expression* —. *Langue* —, celle qu'on parle aujourd'hui. = Trivial: *pensées*, *sentiments* **VULGAIRES**. *Ame*, *esprit* —, qui ne se distingue en rien du commun: = Commun: *les hommes d'une naissance* — (Mass.) *Ce sujet ne veut pas de — efforts* (Boil.) **V. - COMMUN.** = *S. m.*, le peuple, le commun des hommes: *— penser comme le* — (Volt.)

VULGAIREMENT, adv., communément: — *parlant*. = D'une manière vulgaire: *apprenez à vous énoncer moins* — (Mol.)

VULGARISATEUR, *s. m.*; néol., celui qui rend quelque chose vulgaire, qui en répand l'usage.

VULGARISER, *v. a.*; néol., faire connaître, rendre vulgaire: — *une science*.

VULGARITÉ, *s. f.*; néol., défaut de ce qui est vulgaire: *la — dans les manières* (M^{me} de Staël).

VULGATE, *s. f.*, version latine de la Bible, seule reconnue comme canonique par le concile de Trente.

VULNERABLE, adj., qui peut être blessé.

VULNÉRAIRE, adj.; pharm., regardé comme propre à guérir les plaies. = *S. f.*; bot., plante légumineuse à fleurs jaunes, qui est recommandée pour les plaies et les blessures récentes. = *S. m.*, médicament vulnéraire.

VULPIN, *s. m.*, genre de plantes graminées.

VULPULINE, *s. f.*; chim., substance colorante jaune-citron que l'on extrait du vulpin.

VULTUEUX, **EUSE**, adj.; méd., qui a la face plus rouge, plus gonflée qu'à l'ordinaire.

VULVAIRE, adj., qui appartient à la vulve.

VULVE, *s. f.*; anat., ensemble des parties génitales externes de la femme.

W

W, *s. m.*, double V, appartient à l'alphabet des peuples du Nord. Il se prononce comme le *V* français, et quelquefois comme la diphthongue *ou*.

WACE, poète et chroniqueur français, mort en 1182. On a de lui le *Roman de Rou* et le *Roman du Brut*.

WAGON (mot angl.), *s. m.*, voiture dans laquelle sont les voyageurs ou les marchandises sur les chemins de fer.

WAGRAM, vge de l'archiduché d'Autriche, où les Français battirent les Autrichiens en 1809.

WAHABITES, secte arabe qui rejette tout commentaire, toute interprétation du Coran.

WAHAL, bras du Rhin qui passe à Nimègue, traverse la Gueldre et se joint deux fois à la Meuse.

WALCHEREN, la plus occidentale des îles de la Zélande, dont les villes principales sont Middelbourg et Flessingue. Les Anglais l'occupèrent quelque temps en 1809.

WALKENAER, savant géographe, naturaliste et biographe français, mort en 1852.

WALDECK (principauté de), État de la Confédération germanique, cap. Carbach.

WALHALLA, palais où Odin reçoit les guerriers morts en combattant, d'après la mythologie scandinave.

WALLENSTEIN, célèbre général allemand de la guerre de Trente ans. Il voulut se rendre indépendant et fut assassiné en 1634.

WALLON (pays), nom que l'on donnait autrefois aux provinces de la Belgique qui parlaient la langue française. = **WALLON**, *e*, adj. et *s.*, qui appartient à ce pays ou qui l'habite. = **WALLON**, *s. m.*, langage de ce pays.

WALPOLE (Robert), homme d'État anglais, mort en 1745. Il gouverna l'Angleterre comme premier ministre de 1727 à 1742. Son système reposait sur la corruption et sur le maintien de la paix. = **HORACE** —, fils du précédent, fut l'ami de M^{me} Du Deffand, et mourut en 1797. C'est un excellent épistolaire.

WARRANT (mot angl., pron. *ouar*), *s. m.*, décret de prise de corps, en Angleterre; mandat d'amener. = *Comm.*, récépissé donné à un commerçant lorsqu'il fait déposer des marchandises dans un dock, et qui constate la valeur de ces marchandises.

WARWICK (Richard NEVIL, comte de), beau-frère de Richard d'York, joua dans la guerre des *Deux-Roses* un rôle qui lui fit donner le surnom de *faiseur de rois*. Il périt en 1471 à la bataille de Barnet. = Vil. et comté d'Angleterre, au centre de ce pays.

WASHINGTON (George), un des fondateurs et le pre-

mier président des États-Unis de l'Amérique du Nord, mourut en 1799. = Vil. cap. des États-Unis, sur la rive droite du Potomac.

WATCHMAN (mot angl., pron. *ouat*), *s. m.*, gardien de nuit en Angleterre. = Au pl., **WATCHMEN**.

WATERLOO, vge de Belgique, près duquel Napoléon 1^{er} fut vaincu par les Anglo-Prussiens, qui commandaient Wellington et Blücher.

WATT (James), célèbre ingénieur-mécanicien, né en Écosse en 1730, mort en 1819, est surtout connu pour les perfectionnements qu'il a introduits dans la machine à vapeur.

WATTEAU, peintre français, mort en 1721, excella dans la peinture des scènes champêtres.

WEBER, compositeur de musique allemand, mort en 1826. Ses chefs-d'œuvre sont: *Freyschütz*, *Obéron* et *Euryanthe*.

WEIMAR, vil. et grand-duché de l'Allemagne.

WELCHE, *s.* et adj. *V. Velche*.

WELLINGTON, général anglais, vainqueur de Napoléon à Waterloo, fut surnommé *Iron duke* (le duc de fer). Il est mort en 1852.

WESER, fl. d'Allemagne, qui passe à Brème et se jette dans la mer du Nord.

WESTERMANN, général de la République française, se distingua contre les Vendéens et périt sur l'échafaud en 1794.

WESTMORELAND, comté du N.-O. de l'Angleterre.

WESTPHALIE (roy. de), anc. État de la Confédération du Rhin, fait aujourd'hui partie du roy. de Prusse. = *Traité de —*, conclu en 1648. Il mit fin à la guerre de Trente ans.

WHIG (mot angl., pron. *ouigue*), *s. m.*, nom que l'on donne aux parlementaires anglais qui font profession de défendre la liberté. = Adj. inv.: *le parti, le ministère* —.

WHIST (mot angl. qui signifie *silence*, pron. *ouiste*), *s. m.*, sorte de jeu de cartes qui se joue entre quatre personnes, deux contre deux.

WICLIF, hérésiarque anglais du xiv^e siècle.

WIDDIN, vil. forte de la Turquie d'Europe, sur la rive droite du Danube.

WIELAND, littérateur et poète allemand, mort en 1813. On connaît surtout en France son poème d'*Obéron*.

WIESBADEN, vil. d'Allemagne, cap. du duché de Nassau, possède des eaux minérales renommées.

WILLIS, *s. f.*, personnage d'une légende populaire en Bohême, jeune fille qui revient la nuit danser sur sa tombe.

WILNA, vil. de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. de son nom.

WINCHESTER, cité-comté d'Angleterre; possède une belle cathédrale.

WINCKELMANN, célèbre antiquaire allemand, mort en 1768, fut le fondateur de l'esthétique moderne.

WINDSOR, bourg à l'O. de Londres, est la résidence ordinaire de la cour.

WISIGOTHS (Goths de l'Ouest), peuple de race germanique. Ils s'établirent, au 5^e siècle, en Espagne et dans le midi de la Gaule, où Toulouse devint leur capitale. Vaincus par Clovis à Poitiers, ils continuèrent de régner sur l'Espagne jusqu'à la conquête des Arabes.

WISKEY (mot angl., pron. *ouiski*), s. m., sorte d'eau-de-vie de grains dont on fait un grand usage dans le Nord.

WISKI (pron. *ouis*), s. m., sorte de cabriolet dont la mode nous est venue d'Angleterre.

WISSEMBOURG, s.-préf. du départ. du Bas-Rhin.

WITIKIND, héros saxon qui lutta quelque temps contre les armées de Charlemagne, et se soumit en 785.

WITT, nom de deux frères, dont l'un, Jean, devint pensionnaire de la république de Hollande. Ils périrent victimes de la populace soulevée contre eux par Guillaume d'Orange (1672).

WITTEMBERG, vil. forte des États prussiens, possède une église où se trouvent les tombeaux de Luther et de Melancthon. C'est aux portes de cette église que Luther afficha ses fameuses *Thèses* en 1517.

WOLF, philosophe et mathématicien allemand, mort en 1754, fut le vulgarisateur du système de Leibniz. = **Frédéric-Auguste** —, célèbre philologue de la Saxe, mort en 1824, est surtout connu pour ses belles éditions d'auteurs grecs et pour ses études sur les poèmes d'Homère.

WOLLASTON, physicien anglais, mort en 1828, a fait faire de sérieux progrès à la théorie des aimants.

WOLSEY (le cardinal), premier ministre du roi d'Angleterre Henri VIII, mourut disgracié en 1530.

WORCESTER, vil. et comté d'Angleterre. Cromwell y battit les royalistes en 1651.

WORDSWORTH (William), poète anglais de l'école des lakistes, mort en 1850.

WORMS, vil. du grand-duché de Hesse-Darmstadt. Il s'y tint, en 1521, la diète qui condamna Luther.

WRIT (mot angl.), s. m., ordre écrit; ordonnance d'une cour de justice, en Angleterre.

WURMSER, général autrichien, battu par Bonaparte à Castiglione, à Lonato et à Roveredo. Forcé de capituler dans Mantoue en 1797, il mourut la même année.

WURST, s. m., saisson d'artillerie suspendu. = Caisson dans lequel on transporte les malades et les médicaments d'une armée.

WURTEMBERG (roy. de), un des États de la Confédération germanique, entre la Bavière et le grand-duché de Bade, cap. Stuttgart.

WURTZBOURG, vil. de Bavière, sur le Mein, possède une université.

X

X (pron. *cse*, autrefois il était du *f*, et se prononçait *iese*), s. m., 23^e lettre et 18^e consonne de l'alphabet. Employé dans les chiffres romains, il vaut 10 : XVII, 17. = Algèb., signe qui désigne les quantités inconnues.

XALAPA, vil. du Mexique d'où l'on retire le jalap. On l'appelle aussi *Jalapa*.

XANTHIPPE, général athénien, succéda à Thémistocle dans le commandement de la flotte et fut le père de Périclès. = Nom de la femme de Socrate. = Général lacédémonien au service de Carthage qui battit Régulus.

XÉNÉLASIE, s. f., exclusion des étrangers du territoire de la république; interdiction faite aux étrangers du séjour d'une ville : *la* — *était particulière aux Lacédémoniens* (Ac.)

XÉNOPHANE, philosophe grec, né à Colophon en 620 av. J.-C., fut le fondateur de l'école Éléatique et n'admettait qu'un seul Dieu.

XÉNOPHON, historien et moraliste grec, fut élève de Socrate, dont il a parfaitement exposé la méthode et la doctrine. Il a composé en outre la *Cyropédie*, sorte de roman historique et de traité d'éducation, et l'*Anabase*, ou récit de l'expédition des *Dix-Mille*, parmi lesquels il se trouvait et qu'il commanda au retour.

XÉRASIE, s. f.; méd., maladie qui rend les cheveux secs et poudreux, et qui arrête leur développement.

XÉRÈS, vil. d'Espagne, dans l'Andalousie. Les Wisigoths y perdirent contre les Arabes, en 711, une grande bataille, qui mit fin à leur domination. = S. m., vin que l'on récolte aux environs de cette ville.

XÉROPHAGIE, s. f., nom donné dans la primitive Église à l'abstinence de ceux qui, pendant le

carême, ne mangeaient que du pain et des fruits secs.

XÉROPTHALMIE, s. f.; méd., ophthalmie sèche, qui consiste en une grande démangeaison et une rougeur dans les yeux, sans enflure ni écoulement de larmes.

XÉROTISIE, s. f.; méd., friction sèche faite sur une partie malade pour y ramener la chaleur et le mouvement.

XERNÈS, roi de Perse, fils et successeur de Darius 1^{er}, fut vaincu par les Grecs aux Thermopyles et à Salamine. Il périt assassiné en 472 av. J.-C.

XIMÈNES (le cardinal), confesseur d'Isabelle de Castille, gouverna l'Espagne après la mort de Ferdinand le Catholique, et mourut en 1517.

XIPHAS, s. m., genre de poissons qui ont la mâchoire supérieure prolongée en forme de lame ou d'épée.

XIPHIDIEN, NE, adj.; ichth., qui ressemble au xiphias. = **XIPHIDIENS**, s. m. pl., famille de poissons.

XIPHOÏDE, adj. m.; anat., qui a la forme d'une épée. = S. m., prolongement cartilagineux qui termine la partie inférieure du sternum.

XYLOCARPE, adj.; bot., qui a des fruits ligneux. = S. m., genre d'arbres de l'Inde.

XYLOGRAPHE, s. m., graveur sur bois.

XYLOGRAPHIE, s. f., art de graver sur bois; art d'imprimer avec des caractères de bois.

XYLOPHAGE, adj.; entom., qui mange le bois. = S. m., insecte qui vit dans le bois.

XYSTE, s. m., lieu couvert, destiné à divers genres d'exercices, chez les anciens. = A Rome, lieu couvert qui servait de promenade.

Y

Y (pron. *i* ou *i grec*), s. m., 24^e lettre et 6^e voyelle de l'alphabet. Il a souvent le son de *i* simple : *syntaxe, nous y allons, yeux*, etc. = Placé entre deux voyelles, il tient lieu de deux *i* : *moyen, essayer, abbaye*, etc.

Y, adv. de lieu, en cet endroit-là : *vous y serez, ma fille* (Rac.) = Il est quelquefois explétif : *il y a des gens qui*. *Qu'y a-t-il pour votre service?* = Pro. de la 3^e pers., sert de complément indirect, et se dit mieux des choses que des personnes : *on m'a dit tant de mal de cet homme, et j'y en vois si peu* (La Br.) *C'est lorsque nous nous sommes éloignés de notre pays que nous sentons surtout l'instinct qui nous y attache* (Chat.) *Fiez-vous-y*, ayez confiance en cette personne, en cette chose. = Lorsque *y* signifie cela, il indique ce qui précède ou ce qui va suivre : *nous allons, quand le beau temps nous y invite, faire des voyages de long cours* (Sév.) *Peignez donc, j'y consens, les héros amoureux* (Boil.) = Après la seconde pers. du sing. de l'impér., on le fait précéder d'un *s* euphonique : *cousine, songe-s-y bien* (J.-J.)

YACHT (pron. *iak*), s. m.; mar., sorte de bâtiment léger qui va à voiles et à rames, et qui sert ordinairement pour la promenade.

YACK, s. m., buffle à queue de cheval.

YACOU, s. m., gros oiseau, qui a quelque ressemblance avec le faisan.

YAR, s. m.; mar., grand pavillon royal d'Angleterre.

YANG-TSÉ-KIANG, ou *fleuve Bleu*, grand fleuve de la Chine qui se jette dans la mer Bleue, au-dessous de Nankin.

YANKEE, adj. et s., sobriquet par lequel on désigne quelquefois les Américains des États-Unis.

YARD, s. m., mesure de longueur employée en Angleterre, et qui vaut 0^m,914.

YATAGAN, s. m., sorte de poignard turc, de coutelas dont la lame est oblique, et dont le tranchant forme, vers la pointe, une courbe rentrante.

YEBLE, s. m.; bot. V. **HIEBLE**.

YÉDO ou **JEDDO**, vil. cap. du Japon, sur la côte S.-E. de l'île de Niphon.

YÉMEN, région S.-O. de l'Arabie.

YÉSO, grande île du Japon, entre Niphon au S. et les Kouriles au N.-E.

YEUSE, s. f.; bot., sorte de chêne qui conserve ses feuilles vertes en toute saison.

YEUX, s. m. pl. V. **OËIL**.

YOLE, s. f.; mar., sorte de petit canot léger qui ne saurait porter de lourds fardeaux.

YONNE, riv. de France qui se jette dans la Seine à Montereau et donne son nom au département de l'Yonne, ch.-l. Auxerre.

YORK, vil. d'Angleterre, cap. du comté de même nom, au N.-E. = *Maison d'—*, branche de la famille royale des Plantagenets. Elle disputa le trône aux Lancastre pendant la guerre des *Deux-Roses*. = **RICHARD**, *duc d'—*, leva l'étendard de la révolte sous Henri VI et prit le titre de *protecteur*. Après avoir exercé l'autorité pendant quelques années, il fut défait et tué à Wakefield (1460).

YOUNG (Édouard), poète anglais, mort en 1765, doit sa réputation aux sombres et tristes élégies qui ont pour titre *Méditations de la nuit*.

YOUYOU, s. m.; mar., la plus petite des embarcations d'un bâtiment de guerre.

YPRÉAE, s. m.; bot., espèce d'orme à larges feuilles, qui nous est venu d'Ypres.

YPRES, vil. forte de Belgique, a plusieurs fois appartenu à la France.

YRIEIX (Saint-), s.-préf. du départ. de la Haute-Vienne.

YU, s. m., sorte de jade avec lequel les Chinois fabriquent des instruments de musique.

YUCATAN, presqu'île de l'Amérique centrale. = Nom de l'un des États de la Confédération mexicaine, qui s'est séparé deux fois du Mexique, en 1829 et en 1845.

YUCCA, s. m.; bot., plante exotique de la famille des liliacées, qui a l'aspect de l'aloès, et qui porte une touffe de belles fleurs blanches.

YVETOT, s.-préf. du départ. de la Seine-Inférieure, fut jadis le ch.-l. d'une seigneurie dont le possesseur portait le titre de roi.

Z

Z (pron. *dse*; anc. on l'appelait *zède*), s. m., 25^e lettre et 19^e consonne de l'alphabet. || *Il est fait comme un —*, se dit fam. d'un homme tortu.

ZAGAIE, s. f., sorte de javelot dont se servent les habitants du Sénégal et la plupart des peuples sauvages.

ZAIN, adj. m., se dit d'un cheval dont la robe simple et uniforme n'a aucune marque de blanc.

ZAIRE, riv. de la Guinée méridionale.

ZAMA, anc. vil. d'Afrique, près de laquelle Annibal fut battu par Scipion l'Africain, en 202 av. J.-C.

ZAMBÈZE, fl. du Monomotapa qui se jette dans le canal de Mozambique.

ZANGUEBAR, vaste contrée de l'Afrique orientale, le long de la mer des Indes.

ZANI, s. m., personnage bouffon et niais dans les comédies italiennes.

ZANTE, anc. **ZACYNTHÉ**, une des îles Ioniennes. = Vil. forte, cap. de cette île.

ZANZIBAR, île de l'Afrique orientale, près de la côte de Zanguebar. = Vil. cap. de cette île.

ZÈBRE, s. m., mammifère du genre cheval, originaire d'Afrique, qui a la peau blanche ou jaunâtre, avec des raies noires parallèles.

ZÉBRÉ, E, adj., marqué de raies semblables à celles du zèbre.

ZÉBRER, v. a.; néol., produire sur un objet quelconque des raies semblables à celles du zèbre.

ZÉBU, s. m., sorte de bœuf domestique qui a sur le garrot une ou deux bosses charnues.

ZÉDOAIRE, s. f.; pharm., racine d'une plante des Indes, employée comme stimulante et antispasmodique.

ZEINE, s. f.; chim., gluten que l'on extrait de la farine du maïs ou de celle du riz.

ZÉLANDE, p. du roy. de Hollande, au S.-O., composée presque entièrement des îles situées entre la Meuse et l'Es-

caut. = NOUVELLE —, archipel de la Polynésie, aux antipodes de la France.

ZÉLATEUR, TRICE, s., celui, celle qui agit avec zèle pour la patrie, pour la religion : *de fervents zÉLATEURS de la gloire de Dieu* (Bourd.) — *de la gloire de la nation* (Mass.)

ZÈLE, s. m., affection vive, ardente, pour le maintien ou le succès de quelque chose, pour les intérêts de quelqu'un : *prendre avec un — extrême les intérêts du ciel* (Mol.) *Il s'est acquitté de cette commission avec — et empressement* (D'Al.) = Particul., ardeur religieuse, grande dévotion : *dans tous les lieux dévots elle étale un grand —* (Mol.)

ZÈLE, E, adj., qui a du zèle : *il est — pour la propagation de la religion* (Mont.) = S. : *un — n'est bien souvent qu'un homme entêté, opiniâtre et fort échauffé pour ses sentiments* (St-Evr.)

ZEMBLE (Nouvelle-), nom de deux îles russes inhabitées de l'Océan Glacial arctique.

ZEND, langue très-ancienne de la haute Asie. = ZEN-DAVESTA, livre sacré des Guèbres ou parisiens de Zoroastre.

ZÉNITH, s. m.; astr., point du ciel qui, pour chaque lieu, est situé au-dessus de la surface terrestre, sur le prolongement de la ligne verticale; il est opposé au *nadir*.

ZÉNOBIE, reine de Palmyre, fut vaincue et prise par Aurélien, dont elle orna le triomphe, en 273 ap. J.-C.

ZÉNON d'Élée, philosophe grec, fut disciple de Parménide. = ZÉNON de Citium (Chypre), philosophe grec du 4^e siècle av. J.-C., est regardé comme le fondateur de l'école stoïcienne. = ZÉNONIQUE, adj., conforme à la doctrine stoïque de Zénon. = ZÉNONISME, s. m., philosophie de Zénon de Citium.

ZÉOLITHE, s. m.; chim., substance pierreuse qui, dissoute dans un acide, prend une consistance gélatineuse.

ZÉPHYR, s. m., toute sorte de vent doux et agréable : *l'ardeur de l'été y est tempérée par des ZÉPHYRS rafraichissants* (Fén.)

ZÉPHYRE, s. m., nom que les anciens donnaient au vent d'O., qui est doux et tiède. = Ce même vent, personnifié et représenté comme un dieu par la Fable : *plus Borée a troublé les airs, et plus le retour de — cause de joie à l'univers* (La F.)

§ ZÉPHYRE. ZÉPHYR. Les zéphyrus sont comme les ministres, les agents inférieurs du zéphyre.

ZÉRO, s. m.; arith., signe ou chiffre (0), qui, n'ayant pas de valeur propre, sert à multiplier par dix. || Rien : *c'est un —, un — en chiffre*; fam., un homme nul, pour qui l'on n'a pas de considération. = Phys., marque, au thermomètre de Réaumur, de la glace fondante.

ZEST, s. m. : *être entre le zist et le —*; fam., fort incertain sur le parti qu'on doit prendre; n'être ni bon ni mauvais. = Sert à marquer la rapidité d'une action : *madame se trouve-t-elle incommodée? —! en deux pas te voilà chez elle* (Beaum.)

ZESTE, s. m.; bot., cloison membraneuse qui divise en quatre l'intérieur d'une noix. = Petite partie de l'écorce d'une orange, d'un citron, etc. || Chose de peu de valeur; très-petite quantité : *le roi depuis longtemps désirait voir Chamillart, qui fut très-sensible à ce — de retour* (St-S.) *Cela ne vaut pas un —, n'a pas de valeur.*

ZÉTÉTIQUE, adj., se dit de la méthode de recherches employée pour découvrir la raison et la nature des choses; peu us.

ZÉUGMA, s. m.; gramm., sorte d'ellipse, figure par laquelle on sous-entend un mot déjà exprimé dans une proposition précédente.

ZÉUXIS, célèbre peintre grec du 5^e siècle av. J.-C., dont tous les tableaux ont péri.

ZÉALEMENT ou **ZÉZEYEMENT**, s. m.; vice de prononciation qui consiste à substituer le z et le s au j et au ch.

ZÉZAYER, v. a., remplacer dans la prononciation l'articulation du j ou du g doux par celle du z.

ZIBELINE, s. f., martre de Sibérie à poil très-fin. = Peau, fourrure de cet animal.

ZIBETH, s. m.; zool., civette de l'Asie.

ZIBETHIN, E, adj.; zool., qui répand l'odeur de la civette.

ZIGZAG, s. m., suite de lignes formant entre elles des angles alternativement saillants et rentrants.

|| *Irrogue qui fait des zigzags*; fam., qui, en marchant, va tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. En —, en forme de zigzag. = Sorte de machine composée de plusieurs pièces de bois ou de fer qui se plient les unes sur les autres en forme de X, et que l'on allonge ou que l'on raccourcit à volonté. = Milit., tranchées formant une suite d'angles aigus qu'on dirige contre une place ennemie.

ZINC, s. m., métal d'un blanc bleuâtre, qui brûle et se sublime aisément.

ZINGAGE, s. m., action de couvrir de zinc. On dit aussi ZINCAGE.

ZINGARI, adj. et s., nom sous lequel on désigne quelquefois les vagabonds plus connus sous le nom de *Bohémiens*.

ZINGUER, v. a., garnir, couvrir de zinc : — un toit. = Galvaniser : — le fer.

ZINGUEUR, s. m., ouvrier qui travaille le zinc.

ZINZOLIN, s. m., sorte de couleur violet rougeâtre. = Adj. : *taffetas —*.

ZIRCONIUM, s. m.; chim., métal d'un gris noirâtre, trouvé par Berzélius en 1805.

ZIST, s. m. V. ZEST.

ZIZANIE, s. f., ivraie; peu us. || *Du moment qu'ils se séparèrent, on vit croître la — parmi ce bon grain* (Bourd.) || Désunion, mésintelligence : *semmer la — parmi ou entre des amis*. = Bot., genre de plantes d'Amérique.

ZODIACAL, E, adj., qui appartient au zodiaque : *étoiles ZODIACALES*.

ZODIAQUE, s. m.; astr., bande du ciel, zone circulaire idéale, parallèle à l'écliptique, et comprenant les douze constellations qui se partagent la route annuelle apparente du soleil. = Ensemble de ces constellations; signes mobiles qui y correspondent. = Représentation du Zodiaque.

ZOLLEREIN, s. m., association douanière des États allemands.

ZOÏLE, grammairien grec du 1^{er} siècle av. J.-C. que l'on accuse d'avoir indignement critiqué Homère. || S. m., homme envieux, critique jaloux : *des zoÏles du temps méritons la colère* (Rivarol).

ZONE, s. f.; géogr. et astr., chacune des cinq grandes divisions du globe terrestre, idéalement séparées par des lignes parallèles à l'équateur : — *torrida, tempérée. Les éternels frimas de la — glacée* (Volt.); en prose, on dit : — *glaciale*. = Partie du ciel qui répond à ces divisions : *cinq zones de l'Olympe embrassent le contour* (Del.) = Tout espace compris entre deux cercles parallèles sur la surface d'une sphère. = Hist. nat., bande ou marque circulaire. = Géol., partie visible des couches superposées dont certains terrains sont formés.

ZOOGLYPHITE, s. f.; minér., pierre qui a des empreintes d'animaux.

ZOOGRAPHE, s. m., auteur qui s'occupe de zoographie. = Peintre d'animaux.

ZOOGRAPHIE, s. f., description des animaux ; peu us. = Peinture d'animaux.

ZOOLÂTRE, adj. et s., adonné à la zoolâtrie, adorateur des animaux.

ZOOLÂTRIE, s. f., adoration des animaux.

ZOOLITHE, s. m.; minér., partie d'un animal qui s'est pétrifiée.

ZOOLOGIE, s. f., partie de l'histoire naturelle qui a pour objet les animaux.

ZOOLOGIQUE, adj., qui concerne la zoologie : cabinet —.

ZOOLOGISTE ou **ZOOLOGUE**, s. m., celui qui connaît la zoologie ou qui en traite.

ZOOPHORE, s. m.; anc. archit., frise de l'entablement.

ZOOPHYTE, s. m.; zool., se dit des animaux qui ont quelque chose de la forme et de l'organisation des plantes.

ZOOSPERME, s. m., animaleule.

ZOOTECHE, s. f., science des animaux appliquée aux besoins de l'homme.

ZOROASTRE, auteur présumé des livres écrits en zend où se trouve la doctrine des deux principes *Ormuzd* et *Ahriman*. On ne sait pas exactement dans quelle partie de l'Asie ni dans quel siècle il a vécu.

ZOUAVE, s. m., soldat d'infanterie légère qui a l'ancien costume turc.

ZUG, vil. et canton de la Suisse.

ZURBARAN, grand peintre espagnol du XVII^e siècle.

ZURICH, vil. et canton de la Suisse. = *Bataille de* —, gagnée par Masséna sur les Russes en 1799.

ZUYDERZÉE, vaste golfe formé par la mer du Nord sur les côtes de la Hollande.

ZWINGLE ou **ZWINGLI**, premier auteur de la réformation en Suisse, périt dans un combat en 1531.

ZYGOMA, s. m., nom donné par quelques anatomistes à l'os de la pommette.

ZYGOMATIQUE, adj.; anat., qui appartient au zygoma.

ZYMOLOGIE ou **ZYMOTECHE**, s. f., partie de la chimie qui traite de la fermentation.

ZYTHUM, s. m., espèce de bière; boisson faite avec de l'orge.

FIN.

DICIONNAIRE NATIONAL

PAR M. ROBERT GODEFROY

SOUSCRIPTIONS POUR L'AN 1880

Le grand Dictionnaire National, par M. Robert Godefroy, est un ouvrage de haute portée scientifique et littéraire. Il comprendra tous les termes de la langue française, depuis les plus vulgaires jusqu'aux plus savants, et sera le plus complet et le plus exact des dictionnaires de notre langue. L'ouvrage est divisé en deux parties : la première contient les termes de la langue française, et la seconde les termes étrangers qui ont été introduits dans notre langue. L'ouvrage est écrit dans un style simple et précis, et est accompagné de nombreuses citations et de nombreuses illustrations. L'ouvrage est publié par la Librairie de la Garnier Frères, et est en vente dans toutes les librairies de France et de l'étranger.

GRAND DICTIONNAIRE NATIONAL

Par Robert Godefroy, auteur du Dictionnaire National. Ce dictionnaire est le plus complet et le plus exact des dictionnaires de notre langue. Il comprendra tous les termes de la langue française, depuis les plus vulgaires jusqu'aux plus savants, et sera le plus complet et le plus exact des dictionnaires de notre langue. L'ouvrage est écrit dans un style simple et précis, et est accompagné de nombreuses citations et de nombreuses illustrations. L'ouvrage est publié par la Librairie de la Garnier Frères, et est en vente dans toutes les librairies de France et de l'étranger.

NOUVEAU DICTIONNAIRE

Contenant les termes de la langue française, et les termes étrangers qui ont été introduits dans notre langue. L'ouvrage est écrit dans un style simple et précis, et est accompagné de nombreuses citations et de nombreuses illustrations. L'ouvrage est publié par la Librairie de la Garnier Frères, et est en vente dans toutes les librairies de France et de l'étranger.

DICIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Contenant tous les termes de la langue française, et les termes étrangers qui ont été introduits dans notre langue. L'ouvrage est écrit dans un style simple et précis, et est accompagné de nombreuses citations et de nombreuses illustrations. L'ouvrage est publié par la Librairie de la Garnier Frères, et est en vente dans toutes les librairies de France et de l'étranger.

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Contenant tous les termes de la langue française, et les termes étrangers qui ont été introduits dans notre langue. L'ouvrage est écrit dans un style simple et précis, et est accompagné de nombreuses citations et de nombreuses illustrations. L'ouvrage est publié par la Librairie de la Garnier Frères, et est en vente dans toutes les librairies de France et de l'étranger.

DICTIONNAIRE NATIONAL

Par M. BESCHERELLE aîné,

Auteur de la *G. ammaire nationale*, du *Dictionnaire des verbes*, du *Petit Dictionnaire*, etc.

OUVRAGE ENTIÈREMENT TERMINÉ

SOUSCRIPTION PERMANENTE, 100 LIVRAISONS DE 3 A 4 FEUILLES TRÈS-GRAND IN-4, A 50 CENT.

On peut retirer une ou plusieurs livraisons par semaine, au choix des souscripteurs.

MONUMENT ÉLEVÉ A LA GLOIRE DE LA LANGUE ET DES LETTRES FRANÇAISES.

Ce grand Dictionnaire classique de la Langue française contient, pour la première fois, outre les mots mis en circulation par la presse, et qui sont devenus une des propriétés de la parole, les noms de tous les peuples, anciens, modernes; de tous les Souverains de chaque État; des Institutions politiques; des Assemblées délibérantes; des Ordres monastiques, militaires; des sectes religieuses, politiques, philosophiques; des grands Événements historiques: Guerres, Batailles, Sièges, Journées mémorables. Conspirations; Traités de paix, Conciles; des Titres, Dignités, Fonctions, des Hommes ou Femmes célèbres en tout genre; des Personnages historiques de tous les pays et de tous les temps: Saints, Martyrs, Savants, Artistes, Écrivains; des Divinités, Héros et Personnages fabuleux de tous les Peuples; des Religions et Cultes divers; Fêtes, Jeux, Cérémonies publiques, Mystères, Livres sacrés; enfin la Nomenclature de tous les Chefs-Lieux, Arrondissements, Cantons, Villes, Fleuves, Rivières, Montagnes et Curiosités naturelles de la France et de l'étranger; avec les Étymologies grecques, latines, arabes, celtiques, germaniques, etc., etc. 2 magnifiques vol. in-4 de 3,200 pages environ à 4 colonnes, lettres ornées, etc., imprimés en caractères neufs et très-lisibles, sur papier grand raisin, glacé et satiné, renfermant la matière de plus de 300 volumes in-8. 50 fr.

Demi-reliure chagrin avec les plats en toile. 12 fr.

L'immense succès du *Dictionnaire national* est un fait acquis depuis longtemps. M. Bescherelle ne s'est pas borné, comme les lexicographes ses prédécesseurs, à donner une nomenclature plus ou moins aride des mots; son ouvrage, le plus complet qui ait été publié, est une véritable encyclopédie universelle. Il contient cinq fois plus de matières qu'aucune autre publication du même genre. Il suffit, pour s'en convaincre, de le comparer avec tous les dictionnaires connus.

GRAND DICTIONNAIRE ITALIEN-FRANÇAIS ET FRANÇAIS-ITALIEN,

Par BARBERI, continué et terminé par BASTI et CERATI. 2 gros vol. in-4. Prix 45 fr. — Net . 30 fr.

Ce Dictionnaire donne la prononciation des mots, leur étymologie et leurs sens expliqués et appuyés par des exemples. — Un grand nombre de termes techniques des sciences et arts. — La solution des difficultés grammaticales. — Le pluriel des substantifs et les divers temps des verbes quand ils ont une forme irrégulière. — Le genre des substantifs qui n'est point indiqué dans les autres dictionnaires italiens, etc. Le tout forme 2,500 pages in-4. Le Conseil impérial de l'Instruction publique a examiné le grand *Dictionnaire Italien-Français* et *Français-Italien* de Barberi, continué et terminé par MM. Basti et Cerati. D'après sa délibération, ce dictionnaire sera placé dans les Bibliothèques des Collèges.

NOUVEAU DICTIONNAIRE ANGLAIS-FRANÇAIS ET FRANÇAIS-ANGLAIS,

Contenant: Tout le vocabulaire de la langue usuelle, et donnant la prononciation figurée de tous les mots anglais, et celle des mots français dans les cas douteux et difficiles, à l'usage de tous ceux qui étudient et qui parlent la langue anglaise, par M. CLIFTON. 1 vol. grand in-32, imprimé avec soin. 4 fr. 50

NOUVEAU DICTIONNAIRE

ALLEMAND-FRANÇAIS ET FRANÇAIS-ALLEMAND

Du langage littéraire, scientifique et usuel; contenant, à leur ordre alphabétique, tous les mots usités et nouveaux de ces deux idiomes; les noms propres de personnes, de pays, de villes, etc.; la solution des difficultés que présentent la prononciation, la grammaire et les idiotismes; et suivi d'un Tableau des verbes irréguliers, par M. K. ROTTECK (de Berlin). 1 fort vol. grand in-32 jésus 4 fr. 50

DICTIONNAIRE ITALIEN-FRANÇAIS ET FRANÇAIS-ITALIEN

Contenant tous les mots de la langue usuelle et donnant la prononciation figurée des mots italiens, et des mots français, dans les cas douteux et difficiles, par C. FERRARI. 1 fort vol. in-32. . . . 4 fr. 50

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE POCHE FRANÇAIS-ESPAGNOL

ET ESPAGNOL-FRANÇAIS,

Avec la prononciation dans les deux langues, rédigé d'après les matériaux réunis par D. VICENTE SALVA, et les meilleurs dictionnaires parus jusqu'à ce jour. 1 vol. grand in-32 de 1,100 pages. . . . 5 fr.

Reliure percaline, tranche jaspée, de chacun de ces quatre dictionnaires. 60 cent.

GRAND DICTIONNAIRE

ESPAGNOL-FRANÇAIS ET FRANÇAIS-ESPAGNOL

Avec la prononciation dans les deux langues, plus exact et plus complet que tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, rédigé d'après les matériaux réunis par D. VICENTE SALVA et les meilleurs dictionnaires, par F. DE P. NORIEGA ET GUIM. 1 fort vol. gr. in-8 jésus, d'environ 1,600 pages, à 3 colonnes. . . 18 fr.

GRAMMAIRE ESPAGNOLE-FRANÇAISE DE SOBRINO

Très-complète et très-détaillée, contenant toutes les notions nécessaires pour apprendre à parler et à écrire correctement l'espagnol. Nouvelle édition, refondue avec le plus grand soin, par A. GALBAN, professeur de langue espagnole. 1 vol. in-8. 5 fr.

GRAMATICA DE LA LENGUA FRANCESA

Para los Españoles, por CHANTREAU, corrigée avec le plus grand soin par A. GALBAN, professeur des deux langues. 1 vol. in-8. 4 fr.

GUIDE FRANÇAIS-ANGLAIS

Manuel de la conversation et du style épistolaire, avec la *prononciation figurée de tous les mots anglais*, à l'usage des voyageurs. 1 vol. in-16. 4 fr.

POLYGLOT GUIDES MANUAL OF CONVERSATION

With models of letters for the use of travellers and students. English and French with the figured pronunciation of the French by MM. CLIFTON and DEFRIÈRE-DESCENETTES. 1 vol. in-16. 4 fr.

NOUVEAU DICTIONNAIRE COMPLET DES COMMUNES DE LA FRANCE

De l'Algérie et autres colonies françaises, contenant la nomenclature de toutes les communes, leur division administrative, leur population d'après le dernier recensement; les bureaux de poste; leur distance de Paris; les stations de chemins de fer; les bureaux télégraphiques; l'industrie; le commerce; les productions du sol; les châteaux et tous les renseignements relatifs à l'organisation administrative, ecclésiastique, judiciaire, universitaire, financière, militaire et maritime de la France, avant et depuis 1789; précédé d'une notice sur la France et de tableaux synoptiques, par A. GINDRE DE MANCY, membre de plusieurs sociétés savantes. 1 fort vol. gr. in-8 d'environ 1,000 pages imprimé avec soin sur 2 colonnes avec une carte générale des chemins de fer français, indiquant les routes de poste, les routes impériales et départementales, les canaux et les phares par CHARLES, géographe. Feuille colombier. 12 fr.

GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE,

Par MALTE-BRUN. Description de toutes les parties du monde sur un nouveau plan, d'après les grandes divisions du globe, précédée de l'histoire de la géographie chez les peuples anciens et modernes, et d'une théorie générale de la géographie mathématique, physique et politique. 6^e édition, revue, corrigée et augmentée, mise dans un nouvel ordre et enrichie de toutes les nouvelles découvertes, par J. J. N. HUOT, 6 beaux vol. gr. in-8, ornés de 41 gravures sur acier. 60 fr.
Demi-reliure chagrin. 3 fr. 50 le vol.

Avec un superbe Atlas entièrement établi à neuf. 1 vol. in-folio, composé de 72 magnifiques cartes coloriées, dont 14 doubles. Broché. 80 fr.
On peut acheter l'Atlas séparément. 20 fr.

ŒUVRES COMPLÈTES DE BUFFON

(OUVRAGE TERMINÉ)

Avec la nomenclature linnéenne et la classification de Cuvier; édition nouvelle, revue sur l'édition in-4^o de l'Imprimerie impériale; annotée par M. FLOURENS, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, professeur au Muséum d'histoire naturelle. Les *Œuvres complètes de Buffon* forment 12 volumes grand in-8 jésus, illustrés de 161 planches, 800 sujets coloriés, gravés sur acier, d'après les dessins originaux de M. VICTOR ADAM; imprimés en caractères neufs, sur papier vélin, par la typographie J. CLAVE. 120 fr.

M. le ministre de l'instruction publique a souscrit pour les bibliothèques à cette magnifique publication (aujourd'hui complètement achevée), reconnue par les hommes les plus compétents comme une édition modèle des œuvres du grand naturaliste. Le nom et le travail de M. Flourens la recommandent d'une façon toute particulière et lui donnent un cachet spécial.

Reliure demi-chagrin, tranche jaspée. 3 fr. 50 le vol.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE.

BIOGRAPHIE PORTATIVE UNIVERSELLE, contenant 29,000 noms, suivie d'une table chronologique et alphabétique, où se trouvent répartis en cinquante-quatre classes différentes les noms mentionnés dans l'ouvrage, par F. LALANNE, L. RENIER, TH. BERNARD, CH. LAUMIER, E. JANIN, A. DELLOYE, etc. 1 vol. de 2,000 col., format du *Million de faits*, contenant la matière de 12 vol., 12 fr.; net. 7 fr. 50

UN MILLION DE FAITS,

Aide-mémoire universel des sciences, des arts et des lettres, par MM. J. AYCARD, DESPORTES, LÉON LALANNE, LUDOVIC LALANNE, GERVAIS, A. LE PILEUR, CH. MARTINS, CH. VERGÉ. 1 fort vol. portatif, petit in-8 de 1,720 colonnes, orné de gravures sur bois, 12 fr.; net. 9 fr.

PATRIA.

La France ancienne et moderne, morale et matérielle, ou collection encyclopédique et statistique de tous les faits relatifs à l'histoire physique et intellectuelle de la France et de ses colonies. Deux très-forts volumes petit in-8, format du *Million de faits*, de 3,200 colonnes de texte, ornés de 330 gravures sur bois, de cartes et de pl. coloriées, et contenant la matière de 16 forts vol. in-8, 18 fr.; net. 9 fr.

Ces trois ouvrages réunis forment une véritable Encyclopédie portative et contiennent la matière de 30 volumes ordinaires. Le savoir est aujourd'hui tellement répandu, qu'il n'est plus permis de rien ignorer; mais, la mémoire la plus exercée ne pouvant que bien rarement retenir tous les détails de la science, ces ouvrages sont pour elle d'un secours précieux, et surtout devenus indispensables à tous ceux qui cultivent les sciences ou qui se livrent à l'instruction de la jeunesse.

Reliure de ces trois ouvrages; 4 volumes: cartonnés à l'anglaise, par volume. 4 fr. 25
Demi-reliure maroquin soigné. 4 fr. 50

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

